LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

TOURS. — IMPRIMERIE DE E. ARRAULT ET Cie.

LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

PAR UNE

SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES

SOUS LA DIRECTION DE

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
Hartwig DERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales et à l'École des hautes études.
A. GIRY, membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes et à l'École des hautes études.
E. GLASSON, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Paris.
Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.
C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques, répétiteur à l'École polytechnique.

MM. Ch.-V. LANGLOIS, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.
G. LYON, maître de conférences à l'École normale supérieure.
H. MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
E. MÜNTZ, membre de l'Institut, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.

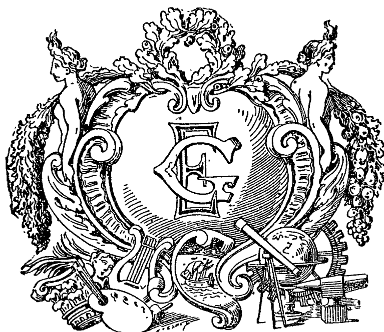
Secrétaire général : André BERTHELOT, député de la Seine.

TOME VINGT-CINQUIÈME

ACCOMPAGNÉ DE SIX CARTES EN COULEURS, HORS TEXTE

(NORD, OCÉANIE, OISE, ORAN, ORNE, PARIS)

NORD — PART



PARIS
SOCIÉTÉ ANONYME DE LA GRANDE ENCYCLOPEDIE
61, rue de Rennes, 61

LISTE DE MM. LES COLLABORATEURS

DE

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

N. B. — *Cette liste sera reproduite avec les modifications nécessaires en tête de chaque volume et une liste générale sera publiée à la fin de l'ouvrage.*

COMITÉ DE DIRECTION

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.

HARTWIG DERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales et à l'Ecole des hautes études.

A. GIRY, membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes et à l'Ecole des hautes études.

E. GLASSON, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Paris.

D[r] L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.

C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques, répétiteur à l'École polytechnique.

MM. CH.-V. LANGLOIS, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.

H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.

E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.

G. LYON, maître de conférences à l'École normale supérieure.

H. MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris,

E. MÜNTZ, membre de l'Institut, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : ANDRÉ BERTHELOT, député de la Seine.

ABT (G.), agrégé de philosophie.
ADAM, professeur à la Faculte des lettres de Dijon.
AGUILLON, inspecteur général des mines, professeur à l'Ecole nationale supérieure des mines.
AILLET (G.), élève de l'Ecole normale supérieure.
ALGLAVE (Émile), professeur à la Faculte de droit de Paris.
ALTAMIRA (R.), professeur à l'Université d'Oviedo.
ANDRÉ (Louis), substitut près le Tribunal de la Seine.
ARNODIN (F.), ingénieur des arts et manufactures.
ASSE (E.), de la bibliothèque de l'Arsenal.
AUBRY (Pierre), archiviste-paléographe.
AULARD (F.-A.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.
AURIAC (V. d'), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
BABELON (E.), membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.
BAILLY, docteur ès lettres, agrégé d'allemand.
BAPST (Germain), membre de la Société nationale des antiquaires de France.
BARRÉ (L.), astronome adjoint à l'Observatoire de Paris.
BARRÈS (Maurice), homme de lettres.
BARROUX (Marius), archiviste adjoint aux archives de la Seine.
BAUDRILLART (André), ancien membre de l'Ecole française de Rome, agrégé de l'Université.
BAYET, recteur de l'Académie de Lille, correspondant de l'Institut.
BEAUDOIN (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
BEAUREGARD, député, professeur à la Faculté de droit de Paris.
BECHMANN (G.), ingénieur en chef, professeur à l'Ecole des ponts et chaussées, directeur des travaux de salubrité de la ville de Paris.
BÉMONT (Charles), directeur adjoint à l'Ecole des hautes études.
BERGER (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
BERTAUX (Emile), agrégé des lettres, ancien membre de l'Ecole française de Rome.
BERTHELOT (Daniel), agrégé à l'Ecole de pharmacie, professeur d'histoire des sciences physiques à l'Hôtel de Ville de Paris.
BERTHELOT (Philippe), licencié ès lettres et en droit.
BERTHELOT (René), professeur à l'Université de Bruxelles.
BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, directeur du musée de Saint-Germain.
BERTRAND (Al.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
BERTRAND (Léon), chargé de cours à la Faculté des sciences de Toulouse.
BING (M.).
BLANCHARD (Raphaël), professeur à la Faculté de médecine de Paris.
BLANCHET (Adrien), ex-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.
BLOCH (G.), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.
BLOCHET (E.), maître de conférences à l'Ecole des hautes études.
BLONDEL (D[r] R.), docteur ès sciences.
BLUM (Eug.), professeur agrégé de philosophie.
BOIRAC, recteur de l'Académie de Grenoble.
BOSIO, direction de la Statistique du royaume d'Italie.
BOSSERT (A.), inspecteur général de l'Instruction publique.
BOUCHÉ-LECLERCQ (A.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BOURION, préparateur à la Sorbonne.
BOURNON (F.), archiviste-paléographe.
BOUTROUX (Emile), membre de l'Institut, professeur à la Faculte des lettres de Paris.
BOUVAT, élève diplômé de l'École des langues orientales.
BOYÉ (Pierre), docteur ès lettres et en droit, licencié ès sciences, avocat à la Cour d'appel de Nancy.
BOYER (G.), professeur à l'École d'agriculture de Montpellier.
BRANCOUR (René), compositeur de musique.

Bricard (R.), répétiteur à l'Ecole polytechnique.
Bricon (Etienne), homme de lettres.
Brochard (Victor), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Brunetière (Ferdinand), membre de l'Académie française.
Brutails, archiviste du département de la Gironde.
Büchner, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Caen.
Buisson (F.), professeur à l'Université de Paris, directeur honoraire au Ministère de l'instruction publique.
Cabanès (Dr Aug.), publiciste.
Cagnat, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Cagniard (Gaston), publiciste, ancien élève de l'Ecole des langues orientales.
Caix de Saint-Aymour (vicomte Amédée de), publiciste.
Capus (Guillaume), docteur ès sciences.
Cart (Théophile), professeur au lycée Henri IV et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Cart (William), agrégé de l'Université, professeur au lycée Voltaire.
Casanova (E.), de l'« Archivio di Stato », à Sienne.
Castan (A.), correspondant de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Besançon.
Cat (E.), professeur à l'École des lettres d'Alger.
Chabry (L.), docteur en médecine et ès sciences.
Challamel, conservateur honoraire de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Champeaux (de), bibliothécaire de l'Union centrale des arts décoratifs.
Chantriot (Emile), agrégé d'histoire, professeur au lycée et à l'École supérieure de commerce de Nancy.
Charavay (Etienne), archiviste-paléographe.
Charlot (Marcel), chef de bureau au Ministère de l'instruction publique.
Charnay (Maurice), publiciste.
Chassinat, chargé de la direction de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.
Chavannes (Ed.), professeur au Collège de France.
Chervin (Dr), membre du Conseil supérieur de statistique, directeur de l'Institution des bègues de Paris.
Cheuvreux (Casimir), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Claparède (A. de), docteur en droit, ancien secrétaire du Département politique (affaires étrangères) de la Confédération suisse.
Clermont, docteur en médecine.
Colin (Maurice), professeur agrégé des Facultés de droit.
Collignon (M.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.
Colmet d'Aage (Henri), conseiller maître à la Cour des comptes.
Colonna de Cesari Rocca, publiciste.
Compayré, recteur de l'académie de Lyon.
Cordier (H.), professeur à l'Ecole des langues orientales.
Corlay (Pierre de), publiciste.
Cosneau (E.), professeur au lycée Henri IV.
Couderc (Camille), sous-bibliothécaire au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
Coudreau (Henri), explorateur de la Guyane.
Cougny (Gaston), professeur d'histoire de l'art dans les Ecoles municipales de Paris.
Coupard.
Courant (Maurice), interprète du Ministère des affaires étrangères pour les langues chinoise et japonaise, professeur suppléant au Collège de France.
Courteault (Henri), archiviste aux Archives nationales.
Coustan (A.), docteur en médecine.
Coville (A.-H.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
Cramaussel, professeur de philosophie au lycée de Gap.
Crozals (J. de), prof. à la Faculté des lettres de Grenoble.
Da Costa, élève de l'Ecole normale supérieure.
Dastre (A.), professeur de physiologie à la Faculté des sciences de Paris
Dauriac (Lionel), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
Debidour (A.), inspecteur général de l'Instruction publique.
Debierre (Dr Ch.), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
Debré (S.), rabbin.
Declareuil (J.), docteur en droit.
Déglin (H.), docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Nancy.
Delavaud (Ch.), inspecteur du service de santé de la marine, en retraite.
Delavaud (L.), secrétaire d'ambassade.
Deniker, docteur ès sciences naturelles, bibliothécaire du Muséum.
Denis (E.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
Derenbourg (Joseph), membre de l'Institut.
Desdouits, ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat.
Desrousseaux (A.-M.), directeur adjoint à l'Ecole des hautes études.
Didon (Le P.), directeur de l'Ecole Albert-le-Grand.
Diehl (Ch.), correspondant de l'Institut, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, professeur à la Faculté des lettres de Nancy.
Dollfus (G.), attaché à la Carte géologique de France.
Dollfus (Lucien).
Douady (J.), élève de l'École normale supérieure.
Dramard, conseiller à la cour de Limoges.
Drapeyron (Ludovic), docteur ès lettres, directeur de la *Revue de Géographie*.
Droogmans (H.), ancien chancelier du Consulat général belge aux Etats-Unis.
Drouin (E.), secrétaire adjoint et bibliothécaire de la Soc. asiatique.
Ducrocq, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Dufour, chargé du cours de littérature grecque à la Faculté des lettres de Lille.
Dufourmantelle (Charles), ancien archiviste de la Corse.
Dufourmantelle (Maurice), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Duhamel (Louis), archiviste du département de Vaucluse.
Dumoulin (Maurice), rédacteur en chef du *Journal du Havre*.
Duproix (Paul), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Genève.
Durand (G.), archiviste du département de la Somme.
Durand-Gréville, publiciste.
Dureau (Dr A.), biblioth. en chef de l'Académie de médecine.
Durier (Ch.), vice-président du Club alpin français, ancien chef de division au Ministère de la justice.
Dussaud (René), élève diplômé de l'Ecole des langues orientales vivantes.
Engerand.
Enjalran, élève de l'Ecole normale supérieure.
Enlart, sous-bibliothécaire de l'Ecole des beaux-arts.
Ernst (Alfred), de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Eschbaecher (Emile), ancien chef de bureau au Ministère des postes et télégraphes.
Espinas (Alfred), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Farges (Louis), chef du bureau historique au Ministère des affaires étrangères.
Faucher (L.), ingén. en chef des poudres et salpêtres à Lille.
Feer (Léon), bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
Flamant (A.), ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Flourac, archiviste du département des Basses-Pyrénées.
Foncin (Pierre), inspect. général de l'Enseignem. secondaire.
Fonsegrive, professeur de philosophie au lycée Buffon.
Fonte (R.), professeur au collège communal d'Armentières.
Foucart (Georges), ingénieur, chargé de mission à Madagascar.
Foucher (A.), maître de conférences à l'Ecole des hautes études.
Fournier (Henri), docteur en médecine.
Fournier (Marcel), ancien professeur à la Faculté de droit de Caen, directeur de la *Revue politique et parlementaire*.
François (G.), chef comptable de banque.
Fredericq (Paul), professeur à l'Université de Gand.
Funck-Brentano (Frantz), sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
Galbrun, secrétaire de l'Ecole du Louvre.
Garnier (E.), membre du Comité des Sociétés des beaux-arts.
Garnier (L.), rédacteur en chef de la *Presse vétérinaire*.
Gasté (Armand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.
Gaubert (Paul), docteur ès sciences, préparateur de minéralogie au Muséum.
Gauthiez (Pierre), agrégé de l'Université.
Gauthiot (Robert), agrégé de l'Université.
Gautier (Jules), inspecteur de l'académie de Paris.
Gavrilovitch, professeur d'histoire au lycée de Belgrade.
Gazier (A.), professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
Gérard (Aug.), ministre plénipotentiaire en Belgique.
Gerspach, administrateur honoraire de la manufacture des Gobelins.
Giard (A.), professeur à la Faculté des sciences de Paris.
Gidel, proviseur du lycée Condorcet.
Giqueaux (P.), professeur au lycée de Nice.
Girard (Charles), chef du Laboratoire municipal de Paris.
Girard (Paul), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.
Girard (P.-F.), professeur à la Faculté de droit de Paris.
Girodon (F.), docteur en droit, greffier à la Cour de cassation.
Glachant (Victor), agrégé des lettres, professeur au lycée Buffon.
Glangeaud (Ph.), agrégé de l'Université, docteur ès sciences, maître de conférences à l'Université de Clermont-Ferrand.
Gley (E.), prof. agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
Gobat (Dr), conseiller d'Etat, directeur de l'Education du canton de Berne.
Goguel (P.), prof. de filature à l'Institut industriel du Nord.
Gonse, membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts, ancien directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*.
Gorceix (H.), directeur de l'Ecole des mines d'Ouro Preto (Brésil).
Gourdon de Genouillac, membre du comité de la Société des gens de lettres.
Grand (E.-D.), archiviste-paléographe.
Grandjean (Charles), secrétaire-rédacteur au Sénat.
Grimaldi-Casta (Luigi), secrétaire à la Direction générale de la Statistique du royaume d'Italie.
Guigue (Georges), archiviste du département du Rhône.
Guiraud (Paul), professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris.

Hahn (J.), médecin-major de 1re classe.
Hahn (Camille), licencié ès sciences naturelles.
Hahn (Lucien), sous-bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.
Harlay, interne en pharmacie.
Haug (Emile), maître de conférences à la Faculté des sciences de l'Université de Paris.
Hauser (H.), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres de Clermont.
Heckel, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.
Heim (Dr Fr.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
Henneguy (Félix), publiciste.
Herrmann (Dr), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
Hild (J.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.
Homolle, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole française d'Athènes.
Houdas, professeur à l'Ecole des langues orientales.
Houssaye (Arsène), homme de lettres.
Huart (M.-Cl.), consul de France, secrétaire-interprète du gouvernement, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Hubert (Eugène), professeur à l'Université de Liège.
Hubert (Henri), agrégé d'histoire, attaché aux musées nationaux.
Humbert (G.), ingénieur des ponts et chaussées.
Huret (J.)
Jeanroy, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
Joannis, docteur ès sciences, chargé de cours à la Faculté des sciences de Paris.
Jorga (N.), professeur à l'Université de Bucarest.
Joubin (L.), docteur ès sciences, maître de conférences à la Faculté des sciences de Rennes.
Jullian (Camille), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
Kéraval (P.), médecin des asiles de la Seine.
Kergomard (Joseph), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée Descartes, à Tours.
Knab (L.), ingénieur civil des arts et manufactures.
Kohler (Ch.), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Kont (J.), professeur agrégé au collège Rollin, docteur de l'Université de Budapest.
Korzeniowski (J.), délégué de l'Académie des sciences de Cracovie.
Krüger (F.-H.), professeur à l'Institut des missions évangéliques de Paris.
Kuhff (G.), docteur en médecine.
Kuhne, publiciste.
Kunstler, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux.
Lacour (P.), attaché à la direction des Beaux-Arts.
Lacroix, docteur ès sciences, professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle.
Laloy, docteur en médecine.
Lambert (Mayer), professeur au séminaire israélite de Paris.
Lambling (Dr), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lille.
Langlois (Dr P.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
Lanson (G.), professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.
Laroussie, vice consul de France à Montevideo.
Launay (L. de), professeur à l'Ecole supérieure des mines de Paris.
Lavalley (Gaston), bibliothécaire de la ville de Caen.
Lavoix (Henri), administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Lecornu (L.), ingénieur en chef des mines, docteur ès sciences.
Lécrivain (Ch.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Toulouse.
Lefèvre (Charles), professeur à la Faculté de droit de Paris.
Lefèvre (Edouard), ancien président de la Société entomologique de France.
Lefort (Paul), inspecteur des Beaux-Arts.
Lefranc (Abel), secrétaire du Collège de France.
Leger (L.), professeur au Collège de France.
Legrand (Emile), professeur à l'Ecole des langues orientales.
Legras (J.), professeur à la Faculté des lettres de Dijon.
Lehr (E.), professeur honoraire de droit à Lausanne.
Lehugeur (Paul), professeur au lycée Henri IV.
Lemoine (Dr Georges), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
Lemonnier, chargé de cours à la Faculté des lettres, professeur à l'Ecole des beaux-arts.
Lemosof (Paul), attaché à la Société de géographie.
Léonardon, archiviste-paléographe, conservateur adjoint de la Bibliothèque de Versailles.
Leprieur (Paul), conservateur adjoint au Musée du Louvre.
Leriche, drogman-chancelier à Mogador.
Leroux (Alf.), archiviste du département de la Haute-Vienne.
Le Sueur (L.), docteur en droit, juge d'instruction à Châlons-sur-Marne.
Levasseur (L.), rédacteur au Ministère de la justice.
Léveillé, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Lévi (Israël), professeur d'histoire juive à l'Ecole des hautes études et au séminaire israélite de Paris.
Lévi (Sylvain) professeur au Collège de France.
Levillain, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Brest.
Lévy (Gaston), maître de conférences à l'Université d'Upsal.
Lex (L.), archiviste du département de Saône-et-Loire.
Leymarie (C.), bibliothécaire de la ville de Limoges.
Lhuillier (L.), avocat, membre de la Société archéologique de Touraine.
Liard, membre de l'Institut, directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique.
Libois, archiviste du département du Jura.
Lichtenberger (Henri), professeur à l'Université de Nancy.
Liétard, docteur en médecine.
Lods (Armand), docteur en droit, directeur de la *Revue de droit et de jurisprudence des Eglises protestantes*.
Loret (Victor), directeur des fouilles et des musées d'Égypte, au Caire.
Lot (Ferdinand), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université de Paris.
Lucas (Charles), architecte.
Lucipia (Louis), membre du Conseil municipal de Paris.
Mabille (J.), attaché au laboratoire de malacologie du Muséum d'histoire naturelle.
Maglin, ingénieur des arts et manufactures et répétiteur à l'Ecole centrale.
Maindron (Maurice), critique d'art.
Mantz (Paul), directeur général honoraire des Beaux-Arts.
Marais (Paul), sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine.
Marçais (W.), directeur de la Médersa de Tlemcen.
Marcel (Gabriel), bibliothécaire de la section de géographie à la Bibliothèque nationale.
Marchand (G.).
Marchand (Ludovic), licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures de géographie.
Mariéton (Paul), directeur de la *Revue félibréenne*.
Marlet (Léon), attaché à la bibliothèque du Sénat.
Marre (Aristide), chargé de cours à l'École des langues orientales.
Martel (E.), agréé.
Martha (Jules), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Martha (Dr), secrétaire de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle.
Martin (A.-J.), ancien préparateur au laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Paris.
Martin (Henry), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
Martinet (A.), commissaire du gouvernement près le conseil de préfecture de la Seine.
Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Massebieau (A.), professeur d'histoire au lycée de Rennes.
Massigli (Ch.), agrégé à la Faculté de droit de Paris.
Matignon (C.), maître de conférences à la Faculté des sciences de l Université de Paris.
Maury, homme de lettres.
May (G.), professeur à la Faculté de droit de Nancy.
Mazade, préparateur au Laboratoire des recherches médicales.
Mazerolle (Fernand), bibliothécaire-archiviste de la Monnaie
Mazon (A.), homme de lettres.
Mazzoni, professeur de littérature italienne à l'Institut des Etudes supérieures de Florence.
Meillet (A.), directeur adjoint à l'Ecole des hautes études.
Mélinand (C.), agrégé de philosophie.
Mély (F. de), correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.
Ménant (J.), membre de l'Institut.
Menghini (Dr), bibliothécaire à la « Biblioteca nazionale », à Rome.
Métin (Albert), agrégé d'histoire.
Michaud (Dr E.), professeur à l'Université de Berne.
Michaut (C.), chimiste de la station agronomique de l'Yonne.
Michel (André), conservateur au Musée du Louvre, professeur à l'Ecole spéciale d'architecture.
Michel (Emile), membre de l'Institut.
Moireau (Aug.), agrégé des lettres.
Molinier (A.), professeur à l'Ecole des chartes.
Molinier (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
Molinier (E.), conservateur au Musée du Louvre.
Monceaux (P.), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Henri IV.
Moniez (Dr), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
Monin (H.), docteur ès lettres, professeur au collège Rollin, professeur d'histoire à l'Hôtel de Ville de Paris.
Monmitonnet, professeur à Saint-Pétersbourg.
Monod (Gabriel), membre de l'Institut, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, directeur de la *Revue historique*.
Morer, médecin-major de 1re classe.
Mortet (Ch.), conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Mortet (Victor), bibliothécaire à la Sorbonne.
Mortillet (G. de), ancien conservateur adjoint du musée de Saint-Germain.
Moutard, examinateur à l'École polytechnique.

MOUTOU (S.), ingénieur des manufactures de l'Etat.
NACHBAUR (Paul), avocat à Mirecourt.
NÉNOT, membre de l'Institut, architecte de la Sorbonne.
NOLHAC (Pierre de), conservateur du musée de Versailles.
NORMAND (Charles), directeur de la revue *l'Ami des monuments et des arts.*
OLTRAMARE, astronome à l'Observatoire de Paris.
OMONT (H.), conservateur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
OPPERT (Jules), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
OURÉM (Alméida Aréas, vicomte d'), membre de l'Institut hist. et géogr. du Brésil, ancien ministre plénipotentiaire du Brésil à Londres.
OUSTALET (E.), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
PALUSTRE (Léon), directeur honoraire de la Société française d'archéologie.
PALUSTRE (B.), archiviste du département des Pyrénées-Orientales.
PARIS, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
PARODI (D.), agrégé de philosophie.
PASSY (Paul), directeur adjoint à l'Ecole des hautes études, président de l'Association phonétique des professeurs d'anglais.
PAULIAN, secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés.
PAWLOWSKI (Gustave), bibliographe.
PÉAN (Dr), membre de l'Académie de médecine.
PÉLISSIER (L.-G.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
PELLETAN (Camille), député des Bouches-du-Rhône.
PÉRATÉ, conservateur adjoint du musée de Versailles.
PETIT (E.), professeur au lycée Janson-de-Sailly.
PETIT (Dr L.-H.), ancien bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.
PETIT (P.), membre de la Société botanique de France.
PETIT-DUTAILLIS (Ch.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Lille.
PEYRE, sous-préfet à Coutances.
PFENDER (Charles).
PICAVET, docteur ès lettres, professeur au collège Rollin, maître de conférences à l'Ecole des hautes études.
PICOT (Emile), membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des langues orientales.
PIÉCHAUD (Adolphe), docteur en médecine, médecin du Sénat, inspecteur des écoles de Paris.
PIERRE (Constant), commis principal au secrétariat du Conservatoire national de musique.
PIERRET (Paul), conservateur du musée égyptien du Louvre.
PIGNOT (A.), préparateur à la Faculté de médecine.
PILLET (Jules), professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, à l'Ecole des beaux-arts et à l'Ecole des ponts et chaussées.
PINARD (Ad.), professeur à la Faculté de médecine de Paris.
PINEL MAISONNEUVE, docteur en médecine.
PINGAUD, agrégé d'histoire et de géographie.
PLANIOL, professeur adjoint à la Faculté de droit de Paris.
PLATON (G.), bibliothécaire de la Faculté de droit de Bordeaux.
POINCARÉ (Raymond), député.
POTEL (Maurice), docteur en médecine, licencié ès sciences.
POUGIN (Arthur), publiciste.
POUZET (Ph.), agrégé d'histoire.
PRADO (Eduardo da Silva), avocat et homme de lettres.
PREUX (J.), ancien secrétre du Comité de législation étrangère.
PROU (M.), bibliothécaire au Cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale.
PRUDHOMME, archiviste du département de l'Isère.
PSICHARI (Jean), directeur à l'Ecole des hautes études.
PUAUX (Franck), publiciste.
QUELLIEN (N.), publiciste.
QUESNEL, professeur à l'Ecole des hautes études commerciales.
QUESNERIE (Gustave de La), professeur au lycée Saint-Louis.
QUITTARD (Henri), publiciste.
RAVAISSE (P.), chargé de cours à l'Ecole des langues orientales.
RAVAISSON-MOLLIEN (Ch.), conserv. adjt au Musée du Louvre.
REGNAUD (P.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
REINACH (Théodore).
RENARD (Georges), professeur à la Faculté des lettres de Lausanne.
RENOULT (René), avocat à la Cour d'appel, ancien chef de cabinet du président de la Chambre des députés.
RÉVILLOUT (E.), conservateur adjoint au Musée du Louvre.
RIBOT (Th.), professeur au Collège de France, directeur de la *Revue philosophique.*
RICHET (Charles), professeur à la Faculté de médecine de Paris.
RIEGEL (Alfred), ingénieur des manufactures de l'Etat.
RIO-BRANCO (J.-M. da Silva-Paranhos, baron de), membre de l'Institut historique et géographique du Brésil, ancien député.
RITTI (Dr Ant.), médecin de la maison nationale de Charenton.
ROCHEBRUNE (Dr de), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
ROLLAND, médecin des asiles de Laforce (Dordogne).
ROSSIGNOL, agrégé d'histoire, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich.
ROUIRE (Dr), membre de la mission scientifique de Tunisie.
ROUSSEL (Félix), avocat à la Cour d'appel de Paris.
RUELLE (C.-E.), administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
RUSSELL (W.), docteur ès sciences naturelles, préparateur en chef à la Faculté des sciences.
RUYSSEN (Th.), professeur agrégé de philosophie.
SAGNET (Léon), attaché au Ministère des travaux publics.
SAGNIER (Henry), rédacteur en chef du *Journal de l'agriculture.*
SAINT-ARROMAN (de), membre du comité de la Société des gens de lettres.
SALMON (Georges), élève diplômé de l'École des langues orientales vivantes.
SALONE, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée Condorcet.
SAMUEL (René), bibliothécaire du Sénat.
SARRAU, membre de l'Institut, ingénieur en chef des poudres et salpêtres.
SAURY (Dr), médecin de l'asile de Suresnes.
SAUVAGE (Dr), directeur de la station aquicole de Boulogne-sur-Mer.
SAVEROT (Victor), docteur en droit.
SAYOUS, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, membre correspondant de l'Académie hongroise.
SCHEFER (G.), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
SCHWAB (M.), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
SEGOND, professeur agrégé de philosophie.
SIMON (Eugène), ancien président des Sociétés entomologique et zoologique de France.
SIMOND (Charles), secrétaire de la *Revue des Revues.*
SOUQUET (Paul), professeur de philosophie au lycée Henri IV.
STEIN (H.), archiviste aux Archives nationales.
STRAUS, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
STRAUSS, avocat à la Cour d'appel de Paris.
STROEHLIN, professeur à l'Université de Genève.
STRYIENSKI (Casimir), professeur agrégé au lycée Montaigne.
TANNERY (P.), ingénieur des manufactures de l'État.
TARDE (G.), directeur de la statistique au Minist. de la justice.
TAUSSERAT-RADEL (Alexandre), sous-chef du bureau historique au Ministère des affaires étrangères.
TEODORU (D. A.), chargé de mission par le gouvernement roumain.
TERTRIN (Paul), préparateur au Muséum d'histoire naturelle.
THÉRY (Edmond), directeur de l'*Economiste européen.*
THOLIN (G.), archiviste du département du Lot-et-Garonne.
THOMAS (Antoine), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences à l'Ecole des hautes études.
THOMAS (Dr L.), bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.
TIERSOT (Julien), sous-bibliothécaire au Conservatoire de musique.
TOURNEUX (Maurice), publiciste.
TOURNERIE (E.), rédacteur à la Préfecture de la Seine.
TOUTAIN (Jules), ancien membre de l'Ecole française de Rome, maître de conférences à l'École des hautes études.
TRAWINSKI, secrétaire des Musées nationaux.
TROUDE (J.), ingénieur agronome, professeur à l'Ecole des industries agricoles de Douai.
TROUESSART, docteur en médecine.
VACHON (Marius), critique d'art.
VALABRÈGUE (Antony), critique d'art.
VARIGNY (H. de), docteur en médecine, docteur ès sciences naturelles.
VAST (Henri), professeur d'histoire et de géographie au lycée Condorcet, examinateur d'admission à l'école Saint-Cyr.
VAYSSIÈRE (A.), archiviste du département de l'Allier.
VÉLAIN (Charles), professeur de géographie physique à la Faculté des sciences de Paris.
VENUKOFF (Michel), ancien secrétaire général de la Société de géographie de Russie.
VERGNIOL (C.), professeur agrégé d'histoire au lycée de Bourges.
VERNES (Maurice), directeur adjoint à l'Ecole des hautes études (section des sciences religieuses).
VIALA (Pierre), professeur de viticulture à l'Institut national agronomique de Paris.
VINSON (Julien), professeur à l'Ecole des langues orientales.
VOLKOV (Th.), membre de la Société impériale russe de géographie.
VOLLET (E.-H.), docteur en droit.
WEILL (Georges), docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée Carnot.
WELSCHINGER (Henri), vice-président de la Société des études historiques.
WILL (Louis).
YRIARTE (Charles), inspecteur général des Beaux-Arts.
ZABOROWSKI, publiciste, ancien secrétaire de la Société d'anthropologie de Paris.

N

NORD (Dép. du). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. du Nord doit son nom à sa situation à l'extrémité septentrionale de la France. Il touche à la frontière de Belgique sur tout son côté N. et N.-E., à la mer du Nord sur son côté N.-O., aux dép. de l'Aisne et de la Somme au S., du Pas-de-Calais au S.-O. Son ch.-l., Lille, est distant de Paris de 200 kil. à vol d'oiseau, de 247 kil. par le chemin de fer. Il n'est qu'à 109 kil. de Bruxelles, capitale de la Belgique, et presque aussi rapproché de Londres que de Paris. Le dép. du Nord est situé entre 49° 58′ et 51° 6′ lat. N. (com. de Bray-Dunes, la plus septentrionale de France), entre 0° 15′ long. O. et 1° 54′ long. E. Il n'a de limites naturelles que sur les 35 kil. de côtes, sur les 24 kil. où l'Aa, sur les 18 kil. où la Lys le séparent du Pas-de-Calais, sur les 27 kil. où la Lys le sépare de la Belgique. Les autres limites, même la frontière internationale, sont purement conventionnelles, ruisseaux, routes, sentiers, parfois une rue de village le divisant entre deux nations. Le pourtour du département est de 814 kil., dont 33 pour la côte de la mer du Nord, 330 pour la frontière belge, 120 le long du dép. de l'Aisne, 11 le long de celui de la Somme, 320 bornant celui du Pas-de-Calais. La longueur du N.-O. au S.-E., de Fort-Philippe sur la mer à Anor, est de 184 kil., supérieure à celle de tout autre département français. Mais la largeur varie beaucoup : elle est de 33 kil. sur le front de mer, se réduit à 6 kil. vers Armentières, aux limites des arr. d'Hazebrouck et de Lille, et dépasse 60 kil. dans le S. (arr. de Cambrai et de Valenciennes), entre Honnecourt ou Villers-Outréaux et Mortagne. Les trois com. de Doignies, Boursies, Mœuvres sont enclavées dans le Pas-de-Calais, et la com. d'Escaufourt enclavée dans le Nord appartient à l'Aisne. La superficie du département est de 568.100 hect. d'après le cadastre, 577.300 d'après le service géographique de l'armée, ce qui le classe au 59e rang des départements français avec une étendue inférieure à la moyenne.

Relief du sol. — Au point de vue orographique, le dép. du Nord appartient à la plaine de l'Europe septentrionale et marque le commencement méridional des *Pays-Bas*. Toutefois, vu sa très grande longueur, il convient d'y distinguer la plaine de Flandre sise à l'O. et les collines du Hainaut et du Cambrésis adossées au massif de l'Ardenne. La *Flandre* comprend environ les 3/5 du département, N.-O. et centre, de la mer à l'Escaut. Plate et presque sans pente, puisqu'à l'O. de Denain l'alt. n'est encore que de 53 m. au-dessus de la mer, elle est faiblement inclinée vers le N., comme le révèle la direction de ses cours d'eau, partis des collines de l'Artois. La plaine comprend, du N.-O. au S.-E., la Flandre maritime ou flamingante, la Flandre wallonne ou française. Dans la Flandre maritime, région marécageuse et tourbeuse, imbibée d'eau et péniblement asséchée par l'homme, on distingue, au bord de la mer, la zone des *Dunes* littorales, au milieu desquelles est Dunkerque ; leur hauteur ne dépasse pas 20 m., leur largeur 2 kil., les chaînons sablonneux alternant avec les prés salins. Ces dunes, qu'on fixe avec l'oyat, roseau des sables, sont parfois poussées vers l'intérieur par les tempêtes ; celle du 1er janv. 1777 ensevelit à demi Zuydcoote. Derrière le bourrelet des dunes, l'ancien delta de l'Aa constitue la plaine des *Wateringues*, vaste de 40.000 hect., qui s'étend depuis la falaise du Blanc-Nez et Sangatte (Pas-de-Calais) jusqu'à Watten dans l'intérieur ; Bourbourg en occupe le centre. L'alt. n'y dépasse pas 5 m. et, dans une grande partie de la surface, est inférieure au niveau des hautes mers ; aussi les cours d'eau sont-ils endigués et fermés par des écluses. La pente descend des dunes vers l'intérieur ; Bergues se trouve à $1^{m},80$ en contre-bas de Dunkerque. Les fossés ou canaux appelés *watergands* drainent l'eau, la maintenant au niveau des sables « pissarts », au-dessus desquels s'étend la terre végétale ; cette nappe douce contient l'infiltration des eaux saumâtres qui gâteraient le sol arable. Les Wateringues se prolongent au N. par les *Moeres*, jadis submergées tout l'hiver, desséchées à l'aide des moulins à vent et de la vapeur, selon la méthode néerlandaise. Elles se continuent en Belgique. Au S. de ces terres basses, se dressent, comme des îles, les buttes ou monts de Watten (73 m.), de Cassel (163 m.) et des Récollets (167 m.), puis le groupe plus étendu du Catsberg ou mont des Cats (175 m.), mont de Boeschèpe (157 m.), mont Noir (151 m.), sur la frontière belge. Un peu au S., le petit mont d'Hyver (76 m.), entre Hazebrouck et Saint-Omer. Au delà se trouve la Flandre wallonne, où les grandes villes succèdent aux vertes cultures et aux jardins ; l'horizon se couvre de maisons de briques, dominées par les hautes cheminées d'usines. Après cette vaste région urbaine coupée de jardins, de champs de betteraves et de céréales, où l'alt. dépasse rarement 50 m., le sol se relève, entre Lille et Douai, dans la colline de *Pévèle* (107 m.).

La vallée de l'Escaut marque la fin de la plaine flamande, le sol se relève et s'accidente. Au S. le *Cambrésis* forme une plaine ou plateau ondulé et raviné par des « riots » temporaires, dont l'alt. passe de 75 à 150 m. ;

c'est la terminaison des collines d'Artois et de Picardie. Au N. sont les hauteurs du *Hainaut*, ne dépassant guère 150 m., puis, au delà de la Sambre, on arrive à l'*Ardenne*, de laquelle relève l'arr. d'Avesnes, encadré entre les grandes forêts de Mormal et de Trélon; au S. de la dernière, à l'angle S.-E. du dép., se trouve le bois de Saint-Hubert (266 m.), point culminant du département du Nord. Le long de la limite orientale, les collines atteignent 240 m., près de Solre, de Cousolre, etc. A.-M. B.

Géologie. — GÉNÉRALITÉS. — Le dép. du Nord est un des plus riches de France, tant par son sol couvert en grande partie de limons et de calcaires que par son sous-sol d'où l'on extrait la houille. C'est peut-être celui où les applications de la géologie à l'industrie et à l'agriculture ont été poussées le plus loin. Grâce aux nombreux sondages qui ont été faits, on a pu connaître l'allure et la disposition des bassins houillers, masqués par les terrains plus récents, qui constituent une partie de sa fortune. La partie élevée et accidentée du département s'étend principalement sur la r. dr. de la Sambre où affleurent les terrains anciens (dévonien et carbonifère). Le reste du département est constitué par le crétacé supérieur, dont l'extension ne va pas au delà de Lille; par le tertiaire, qui est principalement développé dans le milieu du département et, comme le crétacé, ne se montre guère que sur le flanc des vallées. Le pléistocène couvre à lui seul plus de la moitié du département (tous les plateaux), principalement le pays plat formant le N. de l'ancienne Flandre française. On ne trouve dans le dép. du Nord ni terrain primitif, ni silurien, ni jurassique, ni roches éruptives. C'est dans les terrains crétacés, tertiaires et quaternaires que se prolonge le bassin houiller de Belgique, qui s'étend sous forme d'une grande cuvette de direction générale E.-O. entre Valenciennes, Douai et Lens au S., Saint-Amand, Marchiennes et Béthune au N. A ce bassin se rattache celui du Boulonnais, qui faisait partie jadis de la même dépression.

TECTONIQUE. — Les terrains anciens (dévonien et carbonifère) sont fortement plissés. Ils forment une série de plis, de direction E.-O., parallèles au bord du massif de l'Ardenne. Après une première plongée du dévonien vers le N., le carbonifère apparaît dans les synclinaux bordé par le dévonien. Le crétacé et le tertiaire ne décrivent que des ondulations de faible amplitude; les assises qui les constituent sont presque horizontales. Les dislocations les plus importantes et les plus curieuses se rapportent aux terrains carbonifère et dévonien, formant la cuvette du bassin houiller de Valenciennes. Si l'on fait abstraction des formations qui recouvrent ce bassin, on peut dire que la houille est logée dans une cuvette allongée E.-O. Par suite de mouvements intenses, postérieurs au houiller (soulèvement de l'Ardenne), la partie S. du bassin a été poussée sur la partie N.; un grand pli couché, formé de dévonien, de carbonifère et de terrain houiller inférieur, a été charrié sur la partie N. sur plusieurs kilomètres d'étendue et est venu se superposer au houiller. L'érosion a fait disparaître la partie supérieure du pli, de sorte qu'il ne reste plus qu'un lambeau de poussée constitué de haut en bas par le dévonien inférieur, le dévonien supérieur, le carbonifère, le houiller renversé et le houiller normal rebroussé, reposant sur la cuvette houillère. On pensait que ce mouvement avait amené la formation d'une faille appelée faille du Midi, tandis qu'une autre faille, appelée cran de retour, limitait la partie plissée du bassin de la partie moins plissée. Le cran de retour est considéré par M. Marcel Bertrand comme une faille inverse le long de laquelle les couches du faisceau de Denain auraient été poussées de bas en haut, du S. vers le N., en subissant un fort rebroussement. Ainsi le cran de retour se confondrait avec la faille limite du lambeau de poussée et la faille du Midi. Cette faille résulterait de l'étirement et du charriage du pli couché, et si elle a aujourd'hui une forme courbe, cela est dû à des tassements. Le lambeau de poussée n'a été conservé qu'à la faveur de cet affaissement, la dénudation n'ayant fait disparaître que la partie la plus élevée du pli. On a estimé que la partie enlevée par l'érosion atteignait plus de 5.000 m. Ces dislocations sont des plus intéressantes et des plus importantes à connaître dans la recherche de la houille. Les mouvements de charriage dont nous venons de parler sont très analogues à ceux que l'on a constatés en Provence, dans le bassin de Fuveau; ils ont également leurs correspondants dans un certain nombre de chaînes de montagne (Alpes de Glaris) et montrent l'intensité des phénomènes de plissement dans le bassin houiller du Nord, postérieurement à l'époque houillère.

STRATIGRAPHIE. — Le *silurien* a été rencontré dans plusieurs sondages, mais il n'affleure pas à la surface. A la fin du silurien eurent lieu de grands mouvements qui firent de l'Ardenne une contrée montagneuse et redressèrent les couches siluriennes constituant ce massif, qui servit de rivage à la mer *dévonienne*. Le retour de cette mer fut marqué par la formation d'un poudingue constitué par des cailloux roulés, dont quelques-uns atteignaient des dimensions colossales (5.000 kilogr.). Ce poudingue passe à une arkose (50 m.), surmontée de schistes grossiers verdâtres (50 m.) à *Orthis Verneuilli*. C'est sur ces couches, qui n'affleurent pas dans le dép. du Nord, que reposent, dans le département, les schistes bigarrés d'Oignies (1.000 m.) recouverts de schistes verts quartzeux, compacts (500 m.). L'ensemble de ces assises constitue le *gedinien*.

Le *coblentzien* comprend les grès d'Anor (550 m.) blancs, roses ou gris, exploités, à *Spirifer paradoxus*, qui forment des collines élevées partout où ils affleurent. Les schistes grossiers de Montigny (700 m.) avec bancs de grès à *Pleurodictyum problematicum* les surmontent; ils sont recouverts à leur tour par des grès siliceux très durs (grès noirs de Vireux, 350 m.), puis par des schistes rouges et le poudingue de Burnot (400 m.), et enfin par la grauwacke rouge d'Hierges (600 m.) avec couche d'oligiste, exploitée comme fer, à *Spirifer cultrijugatus*.

Le *dévonien moyen* comprend les schistes et calcaires de Rancennes (400 m.) à *Calceola sandalina* et *Spirifer speciosus*; puis les calcaires noirs ou bleuâtres, dits calcaires de Givet (400 m.), exploités comme marbre, pierre à chaux, etc., renfermant *Stringocephalus Burtini* et de nombreux stromatopores qui formaient à cette époque de véritables récifs. Au-dessus on trouve le *dévonien supérieur* comprenant une série de schistes argileux (400 m.) avec nodules calcaires et des masses considérables de calcaire exploité comme marbre à *Rhynch. cuboides*. Ces calcaires forment des collines excessivement pittoresques. La série des couches supérieures se continue par des schistes noirs à *Cardium palmatum* (50 m.), puis par les psammites et les schistes d'Eppe Sauvage (1.000 m.), comprenant des psammites plus ou moins quartzeux et des schistes argileux à *Spirifer Verneuilli*. Le dévonien se termine par un calcaire noir (calcaire d'Etrœunght [100 m.]) alternant avec des schistes calcaires à *Spirifer distans*. La puissance du dévonien est considérable, puisqu'elle atteint plus de 7.000 m. Cet étage n'affleure pas cependant sur une grande étendue dans le département, par suite du redressement très fort des assises. Partout où il se montre, il constitue des régions accidentées, en partie couvertes de forêts.

Il y a concordance de stratification entre le dévonien et le carbonifère. On a vu plus haut l'allure de ces couches. Au commencement du *carbonifère*, il y avait deux bassins, celui de Dinant-Avesnes et celui de Namur-Valenciennes, séparés par un haut fond, appelé crête de Condros, mais communiquant entre eux par le N.-O. et le S.-O. Ces deux bassins furent comblés d'abord par des sédiments marins, puis par des sédiments houillers. Dans le bassin de Dinant-Avesnes qui était le plus large, le calcaire carbonifère forme des rides synclinales de direction E.-O. séparées par des voûtes anticlinales dévo-

LILLE

Échelle du 35.000

1 Hôtel de Ville	24 Manufact.re des Tabacs
2 Préfecture	25 Caserne Souham
3 Palais de Justice	26 " Vandamme
4 Banque de France	27 Trésorerie
5 Bourse	28 Gendarmerie
6 Etat-Major	29 Arsenal
7 Quart.r G.al du 1er Corps d'Ar.ée	30 Hôpital Militaire
8 Direction du Génie	31 " Général
9 Postes et Télégraphes	32 " S.te Eugénie
10 Faculté Catholique	33 Eglise N.D. de la Treille
11 " des Sciences	34 " S.te Madeleine
12 " de Médecine	35 " S.t Etienne
13 Institut de Physique	36 " S.ts Pierre et Paul
14 " de Chimie	37 " S.t Martin
15 Lycée	38 " S.t Michel
16 Collège S.t Joseph	39 " S.t Vincent de Paul
17 Ecole Sup.re de Garçons	40 " N.D. de Fives
18 " de Filles	41 " S.t Maurice
19 " des Arts et Métiers	42 Halles Centrales
20 Palais des Beaux-Arts	43 Marché de la N.le Aventure
21 " Rameau	44 " Gentil Muiron
22 Intendance	45 " aux Chevaux
23 Caserne Schramm	46 " aux Bestiaux



Population agglomérée:
- VILLES de plus de 10.000 h.
- Villes de 5.000 à 10.000 h.
- Localités de 2.000 à 5.000 h.
- Communes de moins de 2.000 h.
- Hameaux
- Port de Commerce
- Phare

Chemins de fer:
- à voie normale (à 2 voies, à 1 voie)
- à voie étroite
- en construction
- Route Nationale
- R.te Dép.le Ch.in de G.de Com.on
- Ch.in Vic.al d'Intérêt Com.un
- Canal de Navigation

Chefs-Lieux: Département, Arrondissement, Canton

(P.) Préfecture, (S.P.) Sous-Préfecture — dans le Département du Nord



Échelle du 400.000e

Kil. 10 5 0 10 20 30 40 50 Kil.

A. Buhlmann del.

Gravé et imprimé par Erhard F.res (1898)

Société anonyme de la G.de Encyclopédie.

NORD

niennes. Cette disposition, en bandes allongées, est très nette sur une carte géologique. Le carbonifère comprend une série de calcaires et de dolomies dans lesquels on distingue plusieurs sous-étages : 1° le tournaisien formé par les calcaires et les schistes d'Avenelles, surmontés par un calcaire bleu à crinoïdes à *Spirifer mosquensis;* 2° le waulsortien, constitué par les calcaires gris ou blancs de Waulsort, remarquables par leurs caractères coralliens, car ils sont pétris de stromatopores; à cette époque, on avait des récifs coralliens qui s'étendaient en Belgique, sur plus de 60 kil.; ces calcaires sont caractérisés par *Spirifer cuspidatus*, *Productus semi-reticulatus;* 3° le viséen comprenant des calcaires gris ou noirs à *Productus cora et giganteus*, avec intercalation de dolomie ruiniforme à *Choneles papilionacea*.

Le *terrain houiller* n'affleure dans le département qu'un peu au N.-O. d'Avesnes, vers Aulnoye et Saint-Remy où il constitue deux petits bassins en exploitation. Le terrain houiller du bassin de Valenciennes, recouvert par les morts terrains, fait partie de la grande bande qui part d'Aix-la-Chapelle, passe par Liège, Namur, Mons et se continue à l'O. vers Fléchinelle et le Boulonnais, sur une étendue de plus de 250 kil. On divise le terrain houiller en plusieurs zones caractérisées par la richesse de la houille en matières volatiles, dont la teneur augmente quand on passe des couches les plus anciennes aux plus récentes. A la base on trouve, reposant sur le calcaire de Visé, des grès et des calcaires à *Productus carbonarius*, puis vient le terrain productif ou terrain des charbons formés d'une alternance de couches de houille, de schistes et de grès, dans lesquelles on distingue : la zone de Vicoigne ou des charbons maigres (Vicoigne, Fresnes); la zone d'Anzin ou des charbons demi gras (Aniche, L'Escarpelle); la zone de Denain ou des charbons gras : c'est la plus activement exploitée, car elle s'étend d'un bout à l'autre du bassin; enfin la zone de Bully-Grenay, ou des charbons à gaz et flénus, qui ne dépasse pas Douai à l'O. La puissance du terrain houiller est d'environ 2.500 m. Cet étage comprend plus de 150 couches de houille dont l'épaisseur varie de $0^m,10$ à $1^m,50$.

Le *lias* et le *jurassique*, qui n'affleurent pas dans le département, ont été rencontrés dans plusieurs sondages, ainsi que le *gault*. Ce dernier, constitué à la base par des argiles et, à la partie supérieure, par des sables assez épais, fournit un niveau aquifère très important et des eaux jaillissantes.

Le *crétacé supérieur* ne se trouve qu'au S. de Lille. Il est principalement développé le long d'une bande passant par Lille, Douai, Valenciennes, Cambrai, Landrecies et Maubeuge; mais on ne l'observe guère que dans les vallées, les plateaux étant recouverts de limon. Le *cénomanien* comprend des sables dits aachéniens, exploités près d'Avesnes, puis des argiles à *Ostrea aquila* et *Am. milletianus*, des sables verts à *Am. mamillaris*, des marnes sableuses, glauconifères à *Pecten asper*, puis des marnes blanches ou bleues, glauconifères (dièves) à *Bel. plenus* qui constituent un niveau aquifère. Cette formation ne se montre guère qu'à l'extrémité N.-E. du département où elle forme des affleurements peu étendus, mais on l'a rencontrée dans les puits de mines. Plus au N., vers Lille, les dièves reposent sur une craie glauconieuse avec galets de phtanite, de grès houiller et dévonien, connue sous le nom de *tourtia*, et très développée en Belgique.

Le *turonien* est le premier terme du crétacé affleurant sur une assez grande étendue. Il comprend une argile marneuse à *Inoceramus labiatus*, exploitée pour la fabrication de la tuile, puis des marnes argileuses grises, avec intercalation de bancs de craie marneuse à *Terebratula gracilis;* une craie blanche avec silex à *Holaster planus*, employée comme pierre à chaux, et une craie glauconieuse plus ou moins phosphatée, exploitée près de Cambrai comme pierre de taille, et renfermant *Micraster breviporus*.

Le *sénonien*, remarquablement développé dans le dép. du Nord, est constitué par une craie tendre et compacte fournissant d'excellents matériaux de construction. La plupart des vieux édifices de Lille, Douai, Valenciennes, Cambrai, sont construits en craie de ce niveau, caractérisée par *Micraster cor. testudinarium* et *M. cor. anguinum;* cette craie devient de plus en plus fine de la base au sommet, les silex diminuent également de taille. On s'en sert également comme pierre à chaux, et on l'emploie beaucoup dans la préparation de l'acide carbonique dont on fait usage dans les sucreries. C'est la dernière assise crétacée qui se montre dans le dép. du Nord. Le sénonien supérieur et le danien s'étendent plus au S. et plus au N. Durant cette période, le dép. du Nord fut émergé et il se produisit des formations continentales, qui durèrent jusqu'au commencement du *tertiaire* (lignites, couches d'argiles de Léouville, argiles de décalcification à silex). Ces dernières paraissent, en partie, dater de la base de l'*éocène*, car elles sont mélangées à des sables verts glauconieux, parfois agglomérés en tuffeau très dur (ciel de marle ou turc), caractérisé par *Cyprina planata*, des diatomées, des radiolaires et des spicules d'éponges. La glauconie de ces sables renferme des fragments de zircon, de rutile, d'anatase, etc. Au-dessus viennent les sables et grès blancs ou verdâtres, d'un grain fin, dits sables du Quesnoy ou d'Ostricourt, dont la stratification est entre-croisée. Ils renferment des intercalations d'argile plastique où l'on a trouvé des empreintes de palmiers, de lauriers, de figuiers. Ces sables sont recouverts par l'argile des Flandres, synchronique de l'argile de Londres; c'est une argile plastique souvent feuilletée renfermant des cristaux de gypse, de pyrite, de sidérose, caractérisée en certains points par *Ostrea bellovacina* et *Cyrena cuneiformis*. Elle couvre une assez grande surface et atteint 100 m. d'épaisseur vers Hazebrouck. Viennent ensuite des argiles ou des sables glauconieux, micacés avec lumachelles de nummulites (*N. planulata*) et *Turritella edita* (Roubaix).

Le lutétien débute par une série de sables, d'argiles sableuses et glauconifères et de grès à *Cardita planicosta* très développés à Cassel, constituant le bruxellien et le laekenien. On y trouve encore *O. flabellula el Num. lævigata* à la base, *Orbitolites complanata*, *Num. variolaria* et de nombreux débris de poissons (*Lamna*, *Carcharodon*) à la partie supérieure. D'autres sables avec bancs solides de grès calcaires les surmontent; ils renferment *Cerithium giganteum* et *O. inflata*.

L'éocène se termine par des sables argileux et glauconieux (Cassel), ravinant les couches inférieures et renfermant *Pecten corneus*. Au-dessus de cette formation se montre au sommet des collines du N. du département une série de couches que les uns rapportent à l'éocène, d'autres à l'oligocène, mais qui sont bien développées en Belgique. Pendant la durée de l'*oligocène*, le N. de la France était émergé et constituait une barrière entre le bassin de Paris et le bassin de la mer du Nord.

En quelques points culminants, on trouve des lambeaux de *miocène* (N. du dép.). A Cassel, cet étage est représenté par des argiles grises, mélangées à des sables bigarrés renfermant du mica. Le sommet de ces proéminences (Cassel) est occupé par des sables verts plus ou moins ferrugineux, s'étendant en Belgique où l'on a recueilli *Ter. grandis*., ce qui les fait assimiler au *pliocène inférieur* (diestien). En quelques points on a cependant trouvé des argiles à silex qui paraissent correspondre à cette époque. Ces dépôts sont les dépôts tertiaires les plus récents du N. de la France.

Pléistocène. — Presque tout le N.-O. du département constitue un pays presque plat, couvert de limons masquant les terrains sous-jacents sous une apparente uniformité. Le limon est divisé comme il suit : à la base, on rencontre un *diluvium* formé par un dépôt de cailloux, composés presque exclusivement de silex pyromaques, plutôt cassés et usés que roulés, renfermant *Elephas primigenius* et des silex

taillés du type chéléen; vient ensuite un sable argileux verdâtre rempli de succinées, des dépôts de cailloux avec débris de roches et de fossiles tertiaires à *Elephas primigenius* et *Hyæna spelæa*. L'assise qui les surmonte est formée de limons, variables avec la nature du sol. C'est tantôt un limon jaune clair, doux au toucher (ergeron), avec petits débris de craie, tantôt un limon argilo-sableux, jaune, panaché de blanc. L'assise supérieure est formée de limon argileux (limon supérieur) brun rougeâtre, exploité activement pour la fabrication des briques. Il produit des terres très fertiles.

Les *alluvions modernes* offrent un beau développement dans les vallées de la Sambre, de l'Escaut, de la Deûle, de la Lys, où elles reposent sur le pléistocène, le tertiaire ou le secondaire. Leur composition dépend des terrains dans lesquels est creusee la vallée. Ce sont surtout des argiles bleues, des argiles calcaires ou sableuses, qui renferment parfois des couches de tourbe. Elles forment aussi une assez large bande de territoire, le long des côtes, entre Gravelines, Bergues, Hondschoote, dont le niveau en beaucoup de points est inférieur à celui des hautes mers (6 m. à Dunkerque). Cette bande continue celle qui prend une si grande extension en Belgique. C'est pendant les premiers temps de l'ère moderne que les rivages de la mer du Nord se soulevant amenèrent la formation. le long des rivages, de marécages où se développa la tourbe, pendant que les essences forestières croissaient sur les parties moins humides. La tourbe est surtout concentrée vers le S. de la bande que nous avons définie, mais elle n'a guère plus d'un mètre d'épaisseur, tandis qu'en Belgique elle atteint une puissance de 7 m. De nombreux documents ont été trouvés dans cette tourbe. A la partie moyenne, on a rencontré des silex de la pierre polie, des canots et des idoles, tandis que la partie supérieure renferme des armes, des instruments et des monnaies gauloises et romaines. Ces tourbières, dont la durée de formation a été évaluée à 7.000 ans, existaient encore au moment de l'occupation de la Gaule par Jules César. La tourbe est recouverte par des sables ou des glaises, reposant sur de la vase bleue, dans lesquels on a trouvé des coquilles marines. Cette formation résulte en grande partie de l'envahissement de la région par la mer, envahissement dû à des tempêtes qui se firent sentir entre les années 400 et 840. Puis après l'an mille, où de nouvelles invasions eurent lieu, le sol se souleva, l'homme dessécha les marais et cultiva cette région éminemment fertile.

Géologie agricole. — Si l'on examine les terrains des plus anciens aux plus récents, on remarque que la région constituée par les schistes et les psammites dévoniens est couverte de petits bois cultivés en taillis. C'est l'emploi le plus productif que l'on puisse retirer de ces terrains. Parfois cependant les schistes, les psammites et les dièves sont cultivés en prairies. La craie proprement dite ne porte guère que des bois et des garennes ; il en est de même des sables éocènes, mais là où existent des marnes crétacées, les couches tertiaires et quaternaires qui les surmontent forment des régions humides couvertes de prairies naturelles. Les dépôts de transport argilo-sableux donnent des terres un peu fortes, mais très productives, où le tabac et le houblon sont cultivés. Le limon supérieur est essentiellement favorable à la culture des céréales et des betteraves, et l'on sait que cette dernière culture est faite en grand dans le département.

L'industrie et l'agriculture utilisent l'eau provenant des sources ou des puits artésiens. Une première nappe aquifère se trouve dans la couche argilo-sableuse du limon pléistocène, retenue soit par l'argile des Flandres, soit par l'argile à silex. Elle imbibe la plaine de la Lys où elle forme une couche à 3 ou 4 m. de profondeur. Une deuxième nappe, mieux isolée, existe dans les sables verts éocènes. La nappe la plus importante est située dans la marne à *Ter. gracilis*. C'est elle qui fournit les sources de l'Oise, de la Selle et de leurs affluents. Les sources de l'Escaut et de la Somme ont la même origine. Un dernier niveau se montre dans les calcaires carbonifères ou dévoniens ; il fournit des eaux pures, légèrement sodiques, quelquefois en extrême abondance, mais son gisement est toujours incertain. Ph. Glangeaud.

Régime des eaux. — Les eaux du dép. du Nord se partagent entre divers tributaires de la mer du Nord, Aa, Yser, Escaut, Meuse. Toutefois, durant 3 kil. à l'angle S.-E., l'Oise, tributaire de la Seine, longe le département, le séparant de celui de l'Aisne ; elle draine environ 2.500 hect. de l'arr. d'Avesnes, dont le ru d'Anor, également né en Belgique, emplit et déverse quatre étangs.

L'Aa (80 kil., bassin de 121.471 hect., débit moyen 3 m. c. par seconde) longe pendant ses 24 derniers kil. le dép. du Nord, où il baigne Watten et Gravelines. Canalisé, il complète le réseau navigable formé par le canal de Neuffossé qui le relie à la Lys (de Saint-Omer à Aire), le canal de la Colme qui, de Watten à Bergues, s'appelle Haute-Colme et, de Bergues à la Belgique vers Furnes, Basse-Colme ; le canal de Bourbourg, également alimenté par les eaux de l'Aa, aboutit au port de Dunkerque, d'où le canal de Dunkerque à Nieuport se dirige vers Furnes. Le canal de Bergues relie à Dunkerque le canal de la Haute-Colme. — — L'Yser coule en France pendant 36 kil. et y draine 39.500 hect. qui lui fournissent 2.800 litres d'eau en portée moyenne ; sa source jaillit à 27 m. d'alt., il passe au pied du mont Cassel, à Esquelbecq, près de Wormhoudt, qu'arrose son affluent, la Peene-Becque (dr., 27 kil.), il reçoit encore de France l'Ey-Becque (dr., 22 kil.), qui forme un moment la frontière, et la Sale-Becque (g., 16 kil.).

L'Escaut a 100 (cours actuel, 96), de ses 400 kil. de cours, en France, dont 89 kil. dans le dép. du Nord, qui prend 365.000 hect. de son bassin sur un total de 2.070.000 dont 700.000 en France. Il naît dans le dép. de l'Aisne à 87 m. d'alt., passe dans celui du Nord à 80 m., escorté par le canal de Saint-Quentin, qui, au bout de 26 kil., entre à Cambrai dans l'Escaut canalisé. Auparavant, celui-ci a passé à Honnecourt, Banteux, Crèvecœur où il boit le riot d'Esnes ou de Lesdain (dr., 20 kil., bassin de 10.561 hect., débit moyen de 135 litres, nul en été), Masnières, Marcoing, où il reçoit l'Eauette ou Escauette (g., 20 kil., bassin de 11.800 hect.), autre riot sans eau jusqu'aux fontaines des Pères et de la Troémée qui le grossissent à 2 kil. de son confluent avec l'Escaut ; celui-ci passe ensuite à Noyelles avant d'arriver à Cambrai, grande ville, à partir de laquelle il est canalisé et muni de 16 écluses sur les 63 kil. qu'il parcourt avant d'entrer en Belgique. Il passe à Escaudœuvres, Ramillies, Iwuy où lui arrive l'Herclin (dr., 30 kil., bassin de 15.000 hect.), à Estrun, au Bassin-Rond au confluent de la Sensée, à Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Rœulx, Lourches, Denain, Haulchin, Trith-Saint-Léger, Valenciennes, Anzin, Bruay, Escaupont, Fresnes, Condé où débouche la Haine venue de Belgique ; l'Escaut qui depuis Marcoing suivait, réserve faite pour les sinuosités secondaires, la direction du N.-E., tourne à angle droit vers le N.-O. par Vieux-Condé, Odomez, Hergnies, Mortagne où lui arrive la Scarpe canalisée et entre en Belgique à 16 m. d'alt. ; sa largeur est alors de 20 à 25 m., son débit moyen de 12 m. c., ne s'abaissant guère à moins de 7 m. et ne s'élevant guère à plus de 40 m. c. En dehors des premiers petits affluents que nous avons signalés au passage, l'Escaut reçoit, en France : la Sensée (g., 60 kil. dont 20 dans le Nord, 3 m. c. de débit moyen) vient du Pas-de-Calais, par une plaine semée d'étangs, passe près d'Arleux où se détache le canal de la Sensée (25 kil.) qui l'unit à la Scarpe ; la Sensée est dès lors canalisée jusqu'à son embouchure. — La Selle (dr., 46 kil., bassin de 24.500 hect. dont 4.600 dans l'Aisne, 2 m. c. par seconde) a ses 2 premiers kil. dans le dép. de l'Aisne, passe à travers une région industrielle, à Saint-Souplet, au Cateau, à Neuvilly, Solesmes, Haussy, Saulzoir, Haspres, pour finir à Lourches. Elle reçoit le Bassuyau et le Bayart, qui creusent leur vallon dans la craie, comme la Selle et comme l'Ecaillon. Celui-ci sort d'un étang de la forêt de Mormal, passe

au S. du Quesnoy, s'augmente du Saint-Georges (g., 19 kil.) et de la rivière des Harpies (g., 25 kil.) et termine en aval de Thiant son cours de 33 kil. (bassin de 15.800 hect., débit 475 litres). — La Rhonelle (dr., 29 kil., bassin de 32.200 hect., débit 300 litres) vient aussi de la forêt de Mormal, passe au N. du Quesnoy, à Aulnoy, Marly et finit dans Valenciennes. — La Haine (dr., 80 kil. dont 5 en France, 1.500 litres) est essentiellement belge; c'est la rivière du Hainaut et de Mons, qui vient finir à Condé, accompagnée du canal de Mons à Condé ; son affluent le Hogneau ou Auneau (g., 34 kil. dont 22 en France) se forme par la jonction du Hogneau majeur, qui passe sur le champ de bataille de Malplaquet, et du Hogneau mineur, qui sort du N. de la forêt de Mormal et arrose Louvignies-les-Bavai et Saint-Vaast; le Hogneau passe ensuite en Belgique, rentre en France pour y recevoir, près de Blanc-Misseron, la Honnelle (g.) venue également de la forêt de Mormal.

La Scarpe, le premier grand affluent de g. de l'Escaut, s'y jette un peu avant qu'il sorte du territoire français ; elle a 101 kil. dont 43 dans le Nord, draine un bassin de 109.450 hect., qui lui fournit en moyenne 5 m. c. par seconde. Sa vallée, jadis marécageuse, a été bien asséchée; elle représente l'artère centrale d'un réseau de canaux, de rigoles qui l'accompagnent (Bouchard, Grande et Petite Traitoire, Décours, courants de Coutiche et de l'Hôpital, Elnon, etc.). La Scarpe passe à Coinchelettes où débouche le canal de la Sensée, à Douai, Fort-de-Scarpe d'où part le canal de la Haute-Deûle alimenté par elle, à Marchiennes, Saint-Amand.

En dehors de France, l'Escaut reçoit encore des rivières qui coulent dans le dép. du Nord, le Décours, canal de la Scarpe, qui aboutit un peu au delà de la frontière, et surtout la Lys ou Lis. Celle-ci a ses 126 premiers kil. en France, dont 55 kil. le long ou dans le dép. du Nord. Elle est déjà navigable quand elle l'atteint à 3 kil. 1/2 en aval d'Aire, à 18 m. d'alt. C'est, comme les autres rivières flamandes, un large fossé endigué, dont les eaux se traînent lentement, faute de pente, au milieu d'un large fond alluvial dont l'alt. ne dépasse pas 20 m.; sept écluses régularisant le cours pour la navigation achèvent la ressemblance avec un canal. Pendant une vingtaine de kil., la Lys divise les dép. du Pas-de-Calais et du Nord qui ne possède que sa rive gauche ; à Thiennes se détache le canal de la Nieppe, à Merville celui de la Bourre, qui rejoint le précédent au N. de la forêt de Nieppe et de là mène à Hazebrouck; à La Gorgue, la Lys recueille la Lawe (dr., 38 kil., bassin de 17.500 hect., 1 m. c. par seconde) dont seuls les 2 derniers kil. appartiennent au dép. du Nord ; elle passe ensuite à Sailly, Erquinghem-Lys, Armentières, Houplines, Frelinghien, Deulémont où elle reçoit la Deûle, Comines, Werwicq-sud (en face de la ville belge de Werwicq), Bousbecques, Halluin, et entre tout à fait en Belgique, à laquelle sa rive g. appartenait déjà depuis Houplines. La Lys quitte la France à l'alt. de 10 m., roulant 7 m. c. d'eau en temps normal, 2 1/2 à l'étiage ; son bassin français est de 275.000 hect. Dans le dép. du Nord, elle reçoit à gauche la Bourre ou Borvre-Becque qui naît au N. d'Hazebrouck et est à partir de la forêt de Nieppe confondue avec le canal de la Bourre qu'alimente la Lys ; la Bourre communique par le fossé dit Plate-Becque avec l'affluent suivant, la Méteren-Becque, qui commence à l'O. du Catsberg. Une troisième Becque, qui garde mieux l'aspect d'un ruisseau naturel, naît au mont Noir, passe à Bailleul et Steenwerck pour finir à Sailly. — Le seul affluent notable de la Lys est la Deûle (dr., 68 kil. dont 34 dans le Nord, bassin de 77.000 hect., débit moyen 4 m. c. par seconde). Elle naît dans le Pas-de-Calais, sous le nom de Carency, puis de Souchez, se confond presque constamment à partir de Lens avec le canal de la Deûle que le canal de la Haute-Deûle joint à la Scarpe (à Fort-de-Scarpe). La rivière entre ensuite sur le territoire du dép. du Nord, après avoir accueilli le canal de la Bassée, qui forme un moment la limite avec le dép. du Pas-de-Calais, et par lequel elle communique avec la Lys. La Deûle, presque toujours confondue avec son canal, et dont les usines et les villes transforment les claires eaux crayeuses en un véritable égout, se traîne dans un fond marécageux jusqu'aux abords de Lille, baigne ses faubourgs d'Haubourdin, Loos, puis Lille même, bâtie à l'E. de la rivière, sauf la citadelle établie dans un repli sur la rive occidentale. La Deûle canalisée passe ensuite à Marquette où aboutit la Marcq, née au pied de la colline historique de Mons-en-Pévèle, passant à Pont-à-Marcq, sur le champ de bataille de Bouvines, entre Croix et Wasquehal, après quoi elle se confond avec le canal de Roubaix, devant Marcq et Marquette. Le canal de Roubaix, qui part de Marquette sur la Lys, forme une route directe vers l'Escaut, passant entre Tourcoing et Roubaix et s'achevant en Belgique sous le nom de canal de l'Espierre ; il ajoute aux eaux de la Marcq celles de la rigole de desséchement des marais de la Deûle que lui refoulent des machines élévatoires placées à Lille. En aval de Marquette, la Deûle décrit un coude vers le N.-O., passe à Wambrechies, au Quesnoy et se joint à la Lys.

Dans la plaine flamande, qu'il s'agisse de la Flandre maritime ou de la Flandre wallonne, les cours d'eau ne se différencient guère des canaux, remplissant leur double fonction de fossé de drainage et de chemin de navigation ; la description des rivières naturelles est donc inséparable de celle des embranchements creusés entre elles pour les relier et compléter le réseau navigable. Tout autre est l'aspect de la partie orientale du département, celle qui relève du bassin de la Meuse.

La Meuse ne touche pas au dép. du Nord ; elle recueille les eaux de la plus grande partie de l'arr. d'Avesnes par son grand affluent gauche, la Sambre, qui a en France 85 de ses 190 kil., et 107.500 hect. d'un bassin de 266.200. Elle naît sur le plateau de Thiérache (dép. de l'Aisne), mais sa branche supérieure, la Vieille-Sambre, a été dérivée vers le Noirieu, affluent de l'Oise, au XVI[e] siècle, pour alimenter le canal de Sambre-et-Oise, de sorte que la tête actuelle de la rivière est la Jeune-Sambre, ou ruisseau de France, parallèle à la Vieille-Sambre, mais à 4 kil. au N. ; elle a sa source dans le dép. de l'Aisne et descend vers l'O. ; au bout de 1 kil. à peine, elle atteint au S. de Beaurepaire le dép. du Nord qu'elle sépare de celui de l'Aisne durant 3 kil. ; elle rentre sur le territoire de l'Aisne et, près d'Oisy, débouche dans le bief de partage du canal de Sambre-et-Oise. La Sambre canalisée tourne vers le N., entre dans le dép. du Nord, où neuf barrages éclusés, distribués sur les 67 kil. de son cours rectifié, assurent son tirant d'eau de 2 m. ; elle passe à Catillon, Ors, et se replie vers le N.-E., suivant extérieurement les terrains dévoniens de l'Ardenne. Elle baigne Landrecies, le pied de la forêt de Mormal, reçoit du S.-E. les deux Helpes, baigne Sassegnies, les usines de Berlaimont, Aulnoye, Aymeries, Pont-sur-Sambre, les carrières de Boussières, Hautmont, Louvroil, Sous-le-Bois, Maubeuge, Assevent, Recquignies, Rocq, Marpent, Jeumont et passe en Belgique, à 123 m. d'alt. ; elle roule alors près de 6 m. c. par seconde aux eaux moyennes, 3 1/2 à l'étiage. — Ses affluents français lui viennent, de droite, du rivage ardennais; de l'autre côté du lit creusé par la Sambre, la pente du sol continuant vers le N.-O. mène les eaux à l'Escaut. Ces affluents droits sont: la Rivièrette (15 kil.), venue de l'ancien marais de Beaurepaire ; — la Petite-Helpe ou Helpe mineure (45 kil., 23.200 hect., 700 litres par sec.), qui se forme sur le territoire de l'Aisne par l'union de plusieurs ruisseaux venus, les uns de la Flamengrie (Aisne), les autres des bois de Fourmies et d'Anor, par les cités industrielles de Fourmies et Wignehies, dont ils alimentent les filatures; la Helpe mineure passe ensuite à Cartignies ; — la Grande-Helpe ou Helpe majeure (58 kil., 21.400 hect., 1.600 litres par sec.), qui naît sur la limite de la Belgique, dans les bois au N. d'Anor, forme quelque temps la frontière, tandis qu'elle se dirige au N., recueille le ruisseau de Baives, puis à Eppe-

Sauvage, la petite Eau d'Eppe, pittoresque riviérette belge; la Helpe tourne alors à l'O., recueille les eaux de la forêt de Trélon apportées par le Noyon, déversoir de l'étang de la Folie, quitte la pittoresque région des bois, arrose Avesnes; — la Solre (20 kil., bassin de 13.400 hect., 500 litres par sec.), qui se forme à Solre-le-Château de ruisseaux nés près de la frontière, arrose Ferrières-la-Petite et Ferrières-la-Grande. — Deux autres affluents de la Sambre, qui naissent et finissent en Belgique, nous appartiennent par leur cours moyen : la Thure, pendant 9 kil. avant et après Cousolre; la Hantes, pendant 5 kil. autour de Bousignies.

Climat. — Le climat du dép. du Nord est maritime, par conséquent doux et humide; l'hiver est pluvieux, « pourri », disent les indigènes; le printemps court, l'été parfois très chaud et à température variable; la belle saison est l'automne. La température moyenne annuelle est de +10°,2, celle de l'hiver +3°,12, celle de l'été +17°,8, du printemps +9°,3, de l'automne +10°,73. Les extrêmes constatés ont été — 19° le 3 déc. 1879, une année où il gela 48 jours de suite à Lille et où la couche de neige se maintint à 50 centim. d'épaisseur; + 35°,5 le 15 juin 1858. L'arr. d'Avesnes, plus éloigné de la mer et plus élevé, a un climat plus continental, froids plus vifs, chaleurs plus fortes. Le nombre des jours pluvieux varie entre 175 et 258 par an; la chute d'eau n'est pas très forte : 670 millim. à Lille; un peu plus sur la côte, 771 à Dunkerque; davantage dans la zone ardennaise plus haute et plus boisée, 857 millim. à Avesnes; le maximum serait atteint à Anor. Les vents dominants soufflent de l'O., du S.-O. et du N.-O. et amènent la pluie.

Flore et faune naturelles. — V. France, § *Flore;* France et Europe, § *Faune.*

Histoire depuis 1789. Etat actuel. — Le dép. du Nord fut constitué en 1790 de territoires appartenant aux trois anciennes provinces de Flandre française, Hainaut français, Cambrésis, groupées déjà en un gouvernement avec Lille pour ch.-l. La Flandre a fourni la moitié occidentale du département (arr. de Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Douai); le Hainaut, un tiers (Valenciennes, Avesnes): le Cambrésis (arr. de Cambrai), un sixième. Quelques communes méridionales ont été prises aux pays voisins d'Artois et de Vermandois. Ce territoire se divisait entre les intendances de Flandre maritime (Dunkerque, Hazebrouck) de la mer à la Lys, Flandre wallonne (Lille, Douai) de la Lys à l'Escaut, du Hainaut et du Cambrésis. Dans la Flandre wallonne, on distinguait de petits pays répartis entre les châtellenies de Lille, Douai et Orchies : *Mélantois*, autour de Lille; *Ferrain*, au N. de Roubaix à Comines; *Weppe*, à l'E. de la Deûle, avec Quesnoy-sur-Deûle et Armentières; *Pévèle*, à l'E. avec Orchies pour centre; *Escrebieu*, autour de Douai; *Ostrevant*, autour de Bouchain. On trouvera aux art. Flandre, Lille, etc., l'histoire antérieure à 1789. Le ch.-l. du département fut d'abord Douai jusqu'en 1804, puis Lille. Il fut le théâtre d'opérations militaires décisives dans l'histoire de la Révolution. La « frontière d'airain » des forteresses construites par Vauban résista aux envahisseurs, autrichiens, allemands, anglais, hollandais. Les principaux faits furent : le siège de Lille (1792), qui repoussa les Autrichiens en 1793; la prise de Valenciennes et du Quesnoy; les sièges de Cambrai, Dunkerque, Maubeuge débloquées par les victoires de Hondschoote (6-8 sept. 1793), Tourcoing, Wattignies (15-16 oct.); en 1794, la seconde victoire de Tourcoing (18 mai). En 1823, l'arr. de Valenciennes fut formé aux dépens de celui de Douai. — En 1870-71, le général Faidherbe s'appuya sur les places du Nord pour contenir les Allemands maîtres des départements méridionaux (V. Franco-Allemande [Guerre]).

On trouvera, dans les art. Pays-Bas, Flandre, Hainaut, Lille, Cambrai, etc., l'histoire de ces régions avant 1789, et la liste des personnages célèbres nés sur le territoire du Nord avant le xixe siècle. Au cours du xixe siècle, on peut mentionner : Merlin de Douai, jurisconsulte (1754-1838), né à Arleux; le général Vandamme (1770-1830), né à Cassel; le maréchal Mortier (1768-1835), né au Cateau-Cambrésis; le peintre Wicar (1762-1834), né à Lille; Martin du Nord, homme politique (1790-1847), né à Douai; Mme Desbordes-Valmore, poète (1785-1859), née à Douai; Le Glay, archéologue (1785-1863), né à Arleux, Abel de Pujol, peintre (1785-1861), nés à Valenciennes; le père Gratry (1805-72), né à Lille; Caignart de Saulcy (1807-80), archéologue, né à Lille; Defrémery (1822-83), orientaliste, né à Cambrai; Wallon, homme politique, né à Valenciennes en 1812; les sculpteurs Lemaire (1798-1880) et Carpeaux (1827-75), né à Valenciennes; le général Faidherbe (1818-89), né à Lille; le chansonnier Gustave Nadaud (1820-1893), né à Roubaix; le sculpteur Crauk, né à Valenciennes en 1827; le peintre Carolus Duran, né à Lille en 1837, etc.

La population se divise entre les Flamands qui occupent la Flandre maritime (V. Pays-Bas) et les Français qui peuplent le reste du département. Les premiers occupent l'ancien pays des *Morins;* ceux de la Flandre wallonne, le N. de l'ancien pays des *Atrébates*, tandis que la région du haut Escaut et de la Sambre était occupée par les *Nervi* (V. ces mots). La population flamande descendrait des *Ménapiens* (V. ce mot), qui, probablement vers le iiie siècle de l'ère chrétienne, refoulèrent les Morins. Les Flamands sont grands, élancés, blonds aux yeux bleus, d'humeur grave, renfermée, très adonnés aux boissons alcooliques (genièvre, bière, etc.). Les habitants du Hainaut et du Cambrésis sont de taille moyenne, bien musclés, à cheveux châtains et yeux bruns, caractère enjoué, aussi laborieux et économes que les Flamands. La population de la France wallonne, entre Lys et Escaut, est intermédiaire, très mélangée de Belges immigrés dans ses cités ouvrières; dans les districts miniers des arr. de Valenciennes et de Douai, l'immigration vient plutôt des campagnes voisines. Enfin, sur les rives de l'Escaut, les habitants, répartis en hameaux, sont tisserands l'hiver, travailleurs agricoles l'été, se louant dans les dép. du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de l'Oise, etc.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. du Nord comprend 7 arrondissements : Lille, Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Valenciennes, subdivisés en 67 cantons et 667 communes. On en trouvera plus loin le détail.

Justice. Police. — Le département ressortit à la cour d'appel de Douai. Douai est le siège des assises. Il y a 7 tribunaux de première instance, un par ch.-l. d'arr.; celui de Lille a 3 chambres, celui d'Avesnes 2. Le département possède 6 tribunaux de commerce, à Lille, Cambrai, Dunkerque, Roubaix, Tourcoing et Valenciennes, une justice de paix par canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1891, de 409 gendarmes (83 brigades), 58 commissaires de police, 463 agents de police, 899 gardes champêtres, 1.146 gardes particuliers assermentés, 77 gardes forestiers. Il y eut 20.108 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède : 1 directeur et 1 inspecteur des contributions directes à Lille; 1 trésorier-payeur général à Lille; 128 perceptions dont 10 de ville (5 à Lille, 1 à Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Valenciennes); 6 receveurs particuliers dans les sous-préfectures; 1 directeur, 2 inspecteurs, 11 sous-inspecteurs de l'enregistrement; 7 conservateurs des hypothèques (un par arr.); 3 directions des douanes (Dunkerque, Lille, Valenciennes); le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 11 inspecteurs (9 à Lille, 1 à Cambrai, 1 à Valenciennes); 6 sous-directeurs (dans les sous-préfectures, 2 receveurs principaux (Lille, Valenciennes); 5 receveurs principaux entreposeurs (dans les 5 autres ch.-l. d'arr.); 2 entreposeurs (Lille, Valenciennes). Lille possède une direction et une manufacture des tabacs.

Instruction publique. — Le département relève de l'académie de Lille. L'inspecteur d'académie réside à Lille.

Il y a 10 inspecteurs primaires. L'enseignement secondaire se donne : aux lycées de garçons de Lille, Douai, Tourcoing, Valenciennes, aux collèges communaux de garçons d'Armentières, Avesnes, Cassel, Condé, Dunkerque, Le Quesnoy, Maubeuge; aux collèges communaux de filles de Lille, Armentières, Cambrai, Valenciennes. L'université de Lille, qui donne l'enseignement supérieur, possède des facultés de droit, médecine et pharmacie, sciences, lettres. Lille a des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices. L'enseignement professionnel est représenté par l'école nationale des industries agricoles (sucrerie, distillerie, brasserie) créée à Douai en 1893, la station agronomique, avec laboratoire de Lille, l'école pratique d'agriculture de Wagnouville, la chaire agricole départementale de Douai, celles d'Avesnes, Cambrai, Valenciennes. Lille a une école supérieure de commerce. Lille possède une succursale du Conservatoire national de musique et déclamation ; Douai, Roubaix, Valenciennes, des écoles nationales de musique.

CULTES. — Le département forme pour le culte catholique le diocèse de Cambrai (archevêché). Il compte (au 1er nov. 1894) 3 vicaires généraux, 9 chanoines, 67 curés, 599 desservants, 157 vicaires. — Le culte réformé relève de l'Église consistoriale de Lille et comptait 9 pasteurs pour environ 12.000 fidèles ; le culte israélite avait pour un millier de fidèles un grand rabbin, un rabbin et un officiant.

ARMÉE. — Le Nord appartient à la 1re région militaire (Lille). De même que le 1er corps d'armée, la 1re division d'infanterie a son siège à Lille, la 1re brigade à Lille, la 2e à Cambrai; la 1re brigade de cavalerie à Lille; la 1re brigade d'artillerie à Douai. Le département comprend trois groupes de défense de places fortes : Lille, Dunkerque, Maubeuge. Au point de vue du recrutement, le Nord forme les 1re (Lille), 2e (Valenciennes), 3e (Cambrai), 4e (Avesnes) et 8e (Dunkerque) subdivisions de la 1re région.

DIVERS. — Le Nord ressortit : au 1er arrondissement maritime (Cherbourg), sous-arrondissement de Dunkerque; à la 1re légion de gendarmerie (Lille) ; à la division minéralogique du Nord-Ouest, arr. de Lille et Valenciennes ; à la 7e conservation des eaux et forêts (Amiens), inspections de Lille et du Quesnoy; à la 3e région agricole (Nord). Il y a 6 inspecteurs départementaux du travail, à Lille, Avesnes, Dunkerque, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes ; 9 chambres de commerce à Lille, Armentières, Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes.

Démographie. — MOUVEMENT DE LA POPULATION. — Le recensement de 1896 a constaté dans le Nord une population totale de 1.811.868 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801......	765.001	1831......	989.938
1806......	839.533	1836......	1.026.417
1821......	905.764	1841......	1.085.298
1826......	962.648	1846......	1.132.980
1851......	1.158.285	1876......	1.519.585
1856......	1.212.353	1881......	1.603.259
1861......	1.303.380	1886......	1.670.184
1866.....	1.392.041	1891......	1.736.341
1872......	1.447.764	1896......	1.811.868

En 1790, Bottin évaluait la population à 808.147 hab. Elle aurait donc un peu diminué pendant les guerres révolutionnaires dont le pays eut beaucoup à souffrir de 1792 à 1794. Depuis lors, l'accroissement a été continu; même les pertes des guerres de Crimée et de 1870-71, qui ont fait fléchir la population de l'ensemble de la France, n'ont pas ralenti la progression de celle du Nord. Elle participe au nouvel essor industriel des Pays-Bas et croît par l'immigration, attire les campagnards des régions voisines dans les villes manufacturières, et plus encore par l'excédent des naissances. Pour 1.000 hab. recensés en 1801, on en comptait 1182 en 1821; 1415 en 1841 ; 1700 en 1861; 2.095 en 1881; 2.270 en 1891; enfin, 2.368 en 1896. Le mouvement, bien qu'il se soit produit dans tout le département, n'a pas été tout à fait le même dans chacun des arrondissements. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1801, 1851 et 1896, arrondissement par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1851	Population en 1896
Lille..............	222.988	371.156	785.066
Avesnes................	91.776	115.040	210.053
Cambrai................	108.550	171.215	198 603
Douai..................	69.925	101.109	137.145
Dunkerque	80.212	105.441	113.771
Hazebrouck	96.215	101.515	113.006
Valenciennes........ .	95.275	156.779	223.921
Totaux	765.001	1.158.285	1.811.868

DENSITÉ DE LA POPULATION PAR KILOMÈTRE CARRÉ

ARRONDISSEMENTS	1801	1851	1896	Augmentation de 1801 à 1896
Lille..................	255	421	898	643
Avesnes............	65.9	103.8	150,3	84,1
Cambrai............	120,3	195.2	222,5	102.2
Douai................	118,2	211,2	291,2	113
Dunkerque	112	146,1	199,2	87,2
Hazebrouck....·....	139,1	150,7	163	23,1
Valenciennes	151,3	248,9	355,2	203,9
Département entier	131,9	203,7	318,9	181

Ces chiffres ne sont qu'approximatifs pour les arr. de Douai et de Valenciennes, lesquels n'ont été formés qu'en 1823 par la division du premier en deux parties.

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891	1896
Lille......................................	555.262	591.131	636.077	680.951	732.862	785.066
Avesnes..................................	172 335	182.577	199.870	205.189	207.779	210.053
Cambrai................................. .	195.191	196.118	191 888	197.026	197.535	198.603
Douai....................................	116.180	123.619	128 191	131.278	133.037	137.445
Dunkerque............................ .	118.096	121.811	128.511	132.159	138.292	143.771
Hazebrouck..............................	110.283	111.775	111.757	112.921	112.713	113.006
Valenciennes............	180.117	192.518	203.932	210.360	211.093	223.921
Totaux du département...........	1.447.761	1.519.585	1.603.259	1.670.181	1.736.311	1.811.868

L'arr. de Lille où sont les grandes villes manufacturières a gagné 252 °/₀ et plus que doublé dans la seconde moitié du siècle; l'arr. de Valenciennes, où sont les mines de houille, a gagné 135 °/₀ ; l'arr. d'Avesnes, où l'indus-

trie s'est développée le long de la Sambre, a gagné 129 °/o; c'était de beaucoup le plus vaste et celui où la densité était le plus faible, et il est encore le dernier, à ce point de vue, à cause de ses vastes surfaces boisées, mais la population y est déjà deux fois plus pressée que dans la moyenne du territoire français. L'arr. de Douai gagne 96 °/o et, comme dans les précédents, le progrès continue à peu près du même pas que dans la première moitié du siècle. Dans l'arr. de Cambrai, qui gagne 83 °/o, il s'est beaucoup ralenti. Dans celui de Dunkerque, qui gagne 79 °/o, l'accroissement, qui revient à la zone côtière, a été plus lent, mais plus constant. Enfin, l'arr. d'Hazebrouck, le seul qui soit à peu près exclusivement rural, n'a gagné que 17 °/o depuis 1801 et ne progresse plus que d'une quantité insensible. La densité y est d'ailleurs fort considérable pour un district agricole, ainsi que c'est le fait général dans les Pays-Bas et spécialement dans les Flandres. L'arr. d'Hazebrouck est le seul dont le gain de population demeure inférieur à la moyenne générale de la France (424 °/oo de 1801 à 1896). Sur l'ensemble du département, il a été trois fois plus fort, et dans l'arr. de Lille, qui absorbe à lui seul plus de la moitié de la plus-value, elle a été six fois plus forte que dans le reste de la France. L'excédent des naissances sur les décès dans le dép. du Nord formait, de 1886 à 1891, le tiers de l'excédent total de la France entière.

Au point de vue de la population totale, le dép. du Nord était, en 1896, le 2e ; il était le 1er en 1801, mais a été dépassé par la Seine. Au point de vue de la population spécifique, il était le 2e en 1801 et l'est demeuré, avec une densité plus que quadruple de la moyenne française (73 hab. par kil. q.). Cette densité varie de 10.250 hab. par kil. q. dans la ville de Lille à 78 environ dans le cant. E. du Quesnoy, partout, en somme, fort au-dessus de la moyenne générale de notre pays.

La population des chefs-lieux d'arrondissement et des deux autres plus grandes villes se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

VILLES	Population municipale agglomérée	Éparse	Comptée à part	Totale
Lille	160.723	44.008	11.545	216.276
Roubaix	113.899	9.733	1.209	124.661
Tourcoing	55.705	17.004	644	73.353
Avesnes	5.108	85	1.217	6.400
Cambrai	14.306	7.642	3.302	25.250
Douai	20.006	6.709	4.682	31.397
Dunkerque	37.860	»	1.858	39.718
Hazebrouck	7.736	4.243	592	12.751
Valenciennes	23.692	3.795	2.425	29.912

La population éparse est de 241 °/oo, proportion inférieure à la moyenne française (366 °/oo), mais qui serait considérable pour un pays urbain, si on ne comptait dans la population éparse une partie de celle des faubourgs des grandes villes, qui devrait figurer dans la population agglomérée ; la proportion véritable, répondant à une définition correcte de la population éparse, ne dépasse probablement pas 14 à 15 °/o, comme dans l'Aisne et l'Oise.

La population se répartit comme suit, entre les groupes urbains et ruraux :

	POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896
Urbaine	1.042.771	Urbaine	1.225.027
Rurale	627.413	Rurale	586.841
Total	1.670.184	Total	1.811.868

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était de 136 en 1896, dont 5 seulement dans l'arr. de Hazebrouck, 35 dans celui de Lille, 28 dans chacun de ceux de Cambrai et de Valenciennes, 19 dans celui d'Avesnes, 12 dans celui de Douai, 9 dans celui de Dunkerque. Aucun autre département ne renferme un aussi grand nombre de villes ; la Seine, qui vient ensuite, n'en a que 59, le Pas-de-Calais que 53.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, pour 100 hab. :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine.	45,21	56,72	63,33	68,12
— rurale..	54,79	43,28	37,67	31,88

La population urbaine domine complètement, formant plus des deux tiers du total ; cette proportion n'est dépassée que dans la Seine, les Bouches-du-Rhône et le Rhône. Dans l'ensemble de la France, la population urbaine forme à peine 40 °/o du total.

Le mouvement de la population, en 1895, se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 43.814, dont 22.321 du sexe masculin, 21.493 du sexe féminin ; naissances naturelles, 6.067, dont 3.096 du sexe masculin, 2.971 du sexe féminin. Soit un total de 49.881 naissances. Il y eut 2.667 mort-nés ; 39.076 décès, dont 20.627 du sexe masculin et 18.449 du sexe féminin. L'excédent des naissances sur les décès ressortait à 10.805. Il se produit surtout dans la population urbaine. Le nombre des mariages a été de 14.523, celui des divorces de 256. La situation démographique est assez satisfaisante ; mais le nombre des naissances tend à diminuer.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné, en 1891, pour les 666 communes du département : 3 com. de moins de 100 hab. ; 16 com. de 101 à 200 hab. ; 28 com. de 201 à 300 hab. ; 43 com. de 301 à 400 hab. ; 37 com. de 401 à 500 hab. ; 176 com. de 501 à 1.000 hab. ; 108 com. de 1.001 à 1.500 hab. : 70 com. de 1.501 à 2.000 hab. ; 47 com. de 2.001 à 2.500 hab. ; 34 com. de 2.501 à 3.000 hab. ; 14 com. de 3.001 à 3.500 hab. ; 21 com. de 3.501 à 4.000 hab. ; 21 com. de 4.001 à 5.000 hab. ; 28 com. de 5.001 à 10.000. hab. ; 12 com. de 10.001 à 20.000 hab. et 8 com. de plus de 20.000 hab. (Armentières, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes). En 1896, il en faudrait ajouter une neuvième (Wattrelos).

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts, parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1897) :

ARRONDISSEMENT DE LILLE (22 cant., 129 com., 87.439 hect., 785.066 hab.). — *Cant. d'Armentières* (8 com., 6.284 hect., 49.474 hab.) : Armentières, 29.603 hab. (28.377 aggl.) ; Houplines, 8.768 hab. (7.013 aggl.). — *Cant. de la Bassée* (11 com., 7.009 hect., 17.292 hab.) ; La Bassée, 4.017 hab. (3.514 aggl.) ; Salomé, 2.837 hab. (aggl. 2.370). — *Cant. de Cysoing* (14 com., 9.701 hect., 18.484 hab.) : Cysoing, 3.379 hab. (2.797 aggl.). — *Cant. de Haubourdin* (16 com., 8.732 hect., 37.285 hab.) : Haubourdin, 7.858 hab. (7.302 aggl.) ; Lomme, 5.677 hab. (2.152 aggl.) ; Loos, 8.770 hab. (7.534 aggl.) ; Wavrin, 3.809 hab. (2.418 aggl.). — *Cant. de Lannoy* (16 com., 7.980 hect., 35.651 hab.) : Ascq, 2.450 hab. (2.405 aggl.) ; Leers, 3.738 hab. (3.023 aggl.) ; Lys-les-Lannoy, 5.604 hab. (3.272 aggl.). — *Cant. de Lille* (Centre) : 1 com., 2.110 hect. (pour la ville entière), 37.413 hab. — *Cant. de Lille* (E.) (1 autre com., 31.825 hab.) : Hellemmes-Lille, 329 hect., 6.967 hab. (5.938 aggl.). — *Cant. de Lille* (N.) (1 autre com., 29.142 hab.) : La Madeleine, 285 hect., 10.779 hab. (10.684 aggl.). — *Cant. de Lille* (N.-E.) (1 autre com., 31.065 hab.) : Mons-en-Barœul, 288 hect., 3.575 hab.

(3.495 aggl.). — *Cant. de Lille* (O.) (4 autres com. mesurant 2.968 hect., 31.834 hab. dont 14.716 pour Lille) : Lambersart, 4.820 hab. (3.929 aggl.) ; Marquette, 4.930 hab. (4.694 aggl.) ; Saint-André, 2.769 hab. (2.355 aggl.) ; Wambrechies, 4.599 hab. (2.597 aggl.). — *Cant. de Lille* (S.), 41.157 hab. — *Cant. de Lille* (S.-E.) (3 autres com., ayant 1.216 hect., 26.503 hab. dont 17.337 pour Lille). — *Cant. de Lille* (S.-O.), 34.942 hab. — *Cant. de Pont-à-Marcq* (15 com., 11.685 hect., 17.924 hab. — *Cant. de Quesnoy-sur-Deûle* (9 com., 6.579 hect., 22.881 hab.) : Comines, 7.527 hab. (5.595 aggl.) ; Pérenchies, 3.164 hab. (2.653 aggl.) ; Quesnoy-sur-Deûle, 5.254 hab. (2.746 aggl.) — *Cant. de Roubaix* (E.) ; section des com. de Roubaix et Wattrelos, 57.984 hab. ; Roubaix a 1.285 hect., 124.661 hab. dont 114.928 aggl. ; Wattrelos a 1.362 hect., 22.731 hab., dont 10.704 aggl. — *Cant. de Roubaix* (N.), 63.344 hab. — *Cant. de Roubaix* (O.), 45.303 hab. dont 1.161 hect. et 19.239 hab. pour les 2 autres com. : Croix, 14.338 hab. (13.895 aggl.) ; Wasquehal, 4.901 hab. (seulement 1.462 aggl.). — *Cant. de Seclin* (16 com., 9.598 hect., 28.732 hab.) : Annœullin, 5.013 hab. (3.980 aggl.) ; Gondecourt, 2.183 hab. (2.102 aggl.) ; Seclin, 6.245 hab. (5.371 aggl.). — *Cant. de Tourcoing* (N.) (5 com., 5.624 hect., y compris Tourcoing entier 1.511 hect. ; 35.582 hab.) : Halluin, 15.781 hab. (11.619 aggl.) ; Roncq, 6.726 hab. (3.856 aggl.). — *Cant. de Tourcoing* (N.-E.) (1 autre com. de 614 hect. ; 37.374 hab. dont 33.126 pour Tourcoing) : Neuville-en-Ferrain, 4.248 hab. (2.593 aggl.). — *Cant. de Tourcoing* (S.) (3 autres com. de 3.097 hect. ; 54.084 hab. dont 34.760 pour Tourcoing) ; Marcq-en-Barœul, 10.392 hab. (7.289 aggl.) ; Mouveaux, 5.786 hab. (4.449 aggl.).

Arrondissement d'Avesnes (10 cant., 153 com., 139.723 hect., 210.053 hab.). — *Cant. d'Avesnes* (N.) (14 com., 13.052 hect., 13.074 hab.) : Avesnes, 6.400 hab. (6.325 aggl.). — *Cant. d'Avesnes* (S.) (12 com., 15.254 hect., 16.410 hab.) : Sains-du-Nord, 3.886 hab. (3.886 aggl.). — *Cant. de Bavai* (18 com., 12.725 hect., 17.780 hab.). — *Cant. de Berlaimont* (14 com., 8.786 hect., 11.109 hab.). — *Cant. de Landrecies* (10 com., 11.456 hect., 15.640 hab.) : Bousies, 3.109 hab. (3.055 aggl.) ; Landrecies, 4.069 hab. (3.771 aggl.). — *Cant. de Maubeuge* (28 com., 20.975 hect., 58.689 hab.) : Ferrière-la-Grande, 3.719 hab. (3.598 aggl.) ; Hautmont, 11.336 hab. (11.034 aggl.) ; Jeumont, 3.626 hab. (3.511 aggl.) ; Louvroil, 4.389 hab. (2.390 aggl.) ; Maubeuge, 19.799 hab. (13.818 aggl.). — *Cant. du Quesnoy* (E.) (15 com., 18.023 hect., 15.613 hab.) : Le Quesnoy, 3.872 hab. (3.475 aggl.) ; Poix-du-Nord, 2.426 hab. (2.326 aggl.). — *Cant. du Quesnoy* (O.) (13 com., 7.983 hect., 12.219 hab.). — *Cant. de Solre-le-Château* (16 com., 13.490 hect., 12.684 hab.) : Consolre, 3.311 hab. (3.033 aggl.) ; Sars-Poteries, 2.461 hab. (2.389 aggl.) ; Solre-le-Château, 2.767 hab. (2.529 aggl.). — *Cant. de Trélon* (13 com., 18.512 hect., 36.835 hab.) : Anor, 4.578 hab. (2.077 aggl.) ; Fourmies, 15.287 hab. (13.132 aggl.) ; Trélon, 4.308 hab. (3.918 aggl.) ; Wignehies, 5.987 hab. (5.189 aggl.).

Arrondissement de Cambrai (7 cant., 119 com., 89.200 hect., 198.603 hab.). — *Cant. de Cambrai* (E.) (14 com., 8.910 hect., 22.839 hab.) : Cambrai, 25.250 hab. (17.608 aggl.) ; Escaudœuvres, 2.763 hab. (2.740 aggl.) ; Iwuy, 3.976 hab. (3.904 aggl.). — *Cant. de Cambrai* (O.) (17 com., 7.993 hect., 28.176 hab.). — *Cant. de Carnières* (16 com., 10.184 hect., 31.184 hab.) : Avesnes-les-Aubert, 4.702 hab. (4.475 aggl.) ; Fontaine-au-Pire, 2.337 hab. (2.313 aggl.) ; Quiévy, 3.317 hab. (3.266 aggl.) ; Aubert, 2.176 hab. (2.176 aggl.) ; Saint-Hilaire-les-Cambrai, 2.355 hab. (2.355 aggl.). — *Cant. du Cateau* (18 com., 16.059 hect., 30.406 hab.) : Le Cateau, 10.451 hab. (10.183 aggl.) ; Neuvilly, 2.627 hab. (2.602 aggl.) ; Saint-Souplet, 2.340 hab. (2.087 aggl.). — *Cant. de Clary* (17 com., 13.739 hect., 35.997 hab.) : Bertry, 3.055 hab. (3.043 aggl.) ; Busigny, 3.069 hab. (2.322 aggl.) ; Caudry, 9.460 hab. (9.376 aggl.) ; Clary, 2.572 hab. (2.474 aggl.) ; Ligny-en-Cambrésis, 2.218 hab. (2.188 aggl.) ; Maretz, 2.874 hab. (2.694 aggl.) ; Villers-Outréaux, 2.812 hab. (2.757 aggl.) ; Walincourt, 2.217 hab. (2.167 aggl.). — *Cant. de Marcoing* (20 com., 20.123 hect., 24.759 hab.) : Gouzeaucourt, 2.219 hab. (2.130 aggl.) ; Masnières, 2.615 hab. (2.469 aggl.) ; Rumilly, 2.225 hab. (2.139 aggl.). — *Cant. de Solesmes* (17 com., 12.771 hect., 25.242 hab.) : Haussy, 2.776 hab. (2.650 aggl.) ; Saulzoir, 2.130 hab. (2.130 aggl.) ; Solesmes, 6.322 hab. (5.829 aggl.) ; Viesly, 2.827 hab. (2.748 aggl.).

Arrondissement de Douai (6 cant., 66 com., 47.206 hect., 137.445 hab.). — *Cant. d'Arleux* (15 com., 8.747 hect., 13.906 hab.). — *Cant. de Douai* (N.) (6 com., 5.957 hect., 25.288 hab.) : Douai, 31.397 hab. (24.688 hab.) ; Flines-les-Raches, 4.074 hab. (4.048 aggl.) ; Sin-le-Noble, 6.969 hab. (5.263 aggl.). — *Cant. de Douai* (O.) (10 com., 6.346 hect., 32.845 hab.) : Raimbeaucourt, 2.599 hab. (2.588 aggl.) ; Roost-Warendin, 2.701 hab. (2.412 aggl.). — *Cant. de Douai* (S.) (11 com., 5.849 hect. ; 25.014 hab.) : Aniches, 6.924 hab., 6.437 aggl.) ; Auberchicourt, 2.739 hab. (2.653 aggl.) ; Dechy, 2.394 hab. (2.301 aggl.). — *Cant. de Marchiennes* (15 com., 10.343 hect., 23.182 hab.) : Fenain, 2.516 hab. (2.445 aggl.) ; Marchiennes, 3.246 hab. (2.535 aggl.) ; Somain, 6.042 hab. (5.161 aggl.). — *Cant. d'Orchies* (9 com., 10.359 hect., 17.210 hab.) : Orchies, 4.137 hab. (3.583 aggl.).

Arrondissement de Dunkerque (7 cant., 65 com., 72.160 hect., 143.771 hab.). — *Cant. de Bergues* (13 com., 12.133 hect., 14.948 hab.) : Bergues, 5.258 hab. (5.258 aggl.). — *Cant. de Bourbourg* (13 com., 14.081 hect., 14.861 hab.) : Bourbourg-Ville, 2.513 hab. (2.513 aggl.). — *Cant. de Dunkerque* (E.) (10 com., 7.854 hect., 39.035 hab.) : Dunkerque, 39.718 hab. (39.718 aggl.) ; Coudekerque-Branche, 4.365 hab. (2.994 aggl.) ; Malo-les-Bains, 3.032 hab. (3.032 aggl.) ; Rosendael, 8.872 hab. (8.872 aggl.). — *Cant. de Dunkerque* (O.) (6 com., 4.650 hect., 36.480 hab., dont 21.986 pour Dunkerque) : Saint-Pol-sur-Mer, 7.492 hab. (6.602 aggl.). — *Cant. de Gravelines* (5 com., 6.943 hect., 12.498 hab.) : Grand-Fort-Philippe, 3.029 hab. (3.029 aggl.) ; Gravelines, 5.907 hab. (4.020 aggl.). — *Cant. de Hondschoote* (8 com., 12.860 hect., 12.042 hab.) — *Cant. de Wormhoudt* (10 com., 14.209 hect., 13.907 hab.).

Arrondissement de Hazebrouck (7 cant., 53 com. 69.321 hect., 113.006 hab.). — *Cant. de Bailleul* (N.-E.) (4 com., 9.615 hect., 18.675 hab.) : Bailleul, 13.449 hab. (8.951 aggl.). — *Cant. de Bailleul* (S.-O.) (5 com., 6.866 hect., 14.028 hab.). — *Cant. de Cassel* (13 com., 11.758 hect., 12.961 hab.) : Cassel, 3.562 hab. (2.384 aggl.). — *Cant. de Hazebrouck* (N.) (10 com., 12.530 hect., 16.600 hab.) : Hazebrouck, 12.571 hab. (8.328 aggl.). — *Cant. de Hazebrouck* (S.) (7 com., 8.383 hect., 14.799 hab.). — *Cant. de Merville* (5 com., 8.278 hect., 21.099 hab.) : Estaires, 6.569 hab. (3.583 aggl.) ; Merville, 7.720 hab. (4.100 aggl.). — *Cant. de Steenvoorde* (9 com., 12.059 hect., 14.844 hab.).

Arrondissement de Valenciennes (8 cant., 82 com., 62.978 hect., 223.924 hab.). — *Cant. de Bouchain* (14 com., 8.983 hect., 22.254 hab.) : Haspres, 3.027 hab. (2.930 aggl.) ; Lourches, 4.863 hab. (4.863 aggl.) ; Marquette, 2.403 hab. (2.374 aggl.). — *Cant. de Condé-sur-l'Escaut* (10 com., 8.471 hect., 28.462 hab.) : Condé-sur-l'Escaut, 4.481 hab. (3.252 aggl.) ; Crespin, 2.233 hab. (2.233 aggl.) ; Fresnes, 6.844 hab. (4.946 aggl.) ; Hergnies, 3.533 hab. (3.533 aggl.) ; Vieux-Condé, 7.125 hab. (3.603 aggl.). — *Cant. de Denain* (7 com., 5.259 hect., 33.726 hab.) ; Denain, 19.916 hab. (17.356 aggl.) ; Douchy, 2.815 hab. (2.575 aggl.) ; Escau-

dain, 3.965 hab. (2.541 aggl.). — *Cant. de Saint-Amand* (r. dr.) (7 com., 10.877 hect., 22.476 hab.) ; Raismes, 7.356 hab. (4.961 aggl.) ; Saint-Amand, 13.038 hab. (9.445 aggl.). — *Cant. de Saint-Amand* (r. g.) (10 com., 5.871 hect., 14.761 hab.). — *Cant. de Valenciennes* (E.) (11 com., 9.462 hect., 28.266 hab.) : Marly, 2.863 hab. (2.494 aggl.) ; Onnaing, 4.613 hab. (4.431 aggl.) ; Préseau, 2.119 hab. (2.119 aggl.) ; Quarouble, 2.581 hab. (2.377 aggl.) ; Valenciennes, 29.912 hab. (26.117 aggl.). — *Cant. de Valenciennes* (N.) (8 com., 5.808 hect., 41.247 hab.) : Anzin, 12.768 hab. (12.632 aggl.) ; Bruay, 6.053 hab. (3.046 aggl.) ; Saint-Saulve, 3.126 hab. (2.396 aggl.) ; Wallers, 3.669 hab. (3.165 aggl.). — *Cant. de Valenciennes* (S.) (15 com., 8.561 hect., 32.732 hab.) : Aulnoy, 2.335 hab. (2.045 aggl.), Hérin, 2.350 hab. (2.302 aggl.) ; Maing, 2.528 hab. (2.320 aggl.) ; La Sentinelle, 2.735 hab. (2.225 aggl.) ; Trith-Saint-Léger, 3.716 hab. (2.456 aggl.).

Les deux grandes agglomérations urbaines sont, au centre du réseau navigable : Lille, qui, avec ses faubourgs, groupe près de 300.000 âmes ; et au N.-E., presque reliée à l'agglomération lilloise par des rues continues, celle de Roubaix-Tourcoing-Wattrelos, fondues en une ville unique de 220.000 âmes, 240.000 avec le faubourg de Croix-Wasquehal. Viennent ensuite l'agglomération côtière de Dunkerque, qui dépasse 60.000 âmes, puis celles du bassin houiller : à l'E., le groupe de Valenciennes-Anzin, réunissant avec ses annexes environ 60.000 personnes ; au centre, ceux de Denain (plus de 30.000 âmes), Aniche-Somain (15.000 à 20.000) ; à l'O., le groupe de Douai (40.000 hab. environ). Sur la Sambre, la principale agglomération est celle de Hautmont-Maubeuge qui réunit près de 40.000 âmes. Au même rang, on peut placer le groupement d'Armentières, qui dépasse 40.000 âmes. Au troisième rang, nous trouvons encore des agglomérations de plus de 20.000 hab., Cambrai, Fourmies-Wignehies, Condé.

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1891 de 3.867 dans le dép. du Nord. Le nombre des maisons d'habitation, de 344.422, dont 333.772 occupées en tout ou en partie, et 10.650 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 178.830 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 110.795 un seul étage, 41.981 deux étages, 11.661 trois étages, 1.155 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 442.742 logements ou appartements distincts, dont 428.763 occupés et 13.979 vacants ; en outre, 46.756 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques. La proportion des locaux industriels ou commerciaux est relativement faible (105 °/₀₀, même moyenne que sur l'ensemble de la France), à cause de la prédominance de la grande industrie.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1891, 48.846 individus isolés et 379.317 familles, plus 600 établissements comptés à part, soit un total de 428.763 ménages. Il y a 48.846 ménages composés d'une seule personne ; 74.919 de deux personnes ; 77.424 de trois personnes ; 78.283 de quatre personnes ; 56.984 de cinq personnes ; 46.075 de six personnes ; 53.632 de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est moindre que dans l'ensemble de la France (114 sur 1.000 ménages au lieu de 152), et surtout que dans les autres départements de grandes villes (Seine, 288 ; Rhône, 183).

La population résidente comptait 1.736.341 personnes, dont 1.677.082 résidents présents, 17.224 résidents absents et 42.035 personnes comptées à part. La population présente comportait 1.719.117 résidents présents et 17.234 personnes de passage, soit un total de 1.736.351. La population présente est donc presque exactement aussi nombreuse que la population résidente ; en général, en France, elle est un peu moins nombreuse. La proportion de résidents absents n'atteint pas 1 °/₀ (moyenne française 1,74) ; seuls, les pays d'élevage (Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire, Manche) et la Loire, autre pays minier, ont aussi peu d'absents. Il est probable que cette donnée statistique résulte de ce que la population ouvrière flottante est en partie étrangère et n'est classée résidente qu'en cas de présence.

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population du Nord se divisait, en 1891, en :

Français nés dans la commune où ils habitent.	950.620
— dans une autre com. du dép...	374.040
— dans un autre département.....	87.337
— en Algérie ou dans une colonie française	121
Français nés à l'étranger.................	6.664

Soit un total de 1.418.782 Français de naissance.

Il y faut ajouter en premier lieu 21.582 naturalisés dont 9.902 nés dans la commune, 3.803 dans une autre du département, 969 sur un autre point du territoire français, 6.908 à l'étranger ; en second lieu, 295.987 étrangers dont :

Nés dans la commune où ils habitent.......	96.935
— dans une autre commune du département.	30.744
— dans un autre dép. ou dans une colonie..	4.872
— à l'étranger	163.436

Classée par nationalité, la population du Nord comprend 1.440.364 Français, 289.528 Belges, 1.645 Anglais, Ecossais ou Irlandais, 36 Américains du Nord, 13 Américains du Sud, 1.272 Allemands, 131 Autrichiens et Hongrois, 1.518 Hollandais, 154 Luxembourgeois, 630 Italiens, 151 Espagnols, 5 Portugais, 516 Suisses, 190 Russes, 30 Suédois, 46 Norvégiens, 40 Danois, 22 d'autres nationalités, 60 de nationalité inconnue. Ces chiffres indiquent d'une part la très grande quantité d'étrangers ; aucun autre département français n'en renferme autant, ni en aussi forte proportion. La frontière franco-belge étant artificielle, les populations de même langue et de mêmes mœurs des deux côtés de cette frontière sont en relations constantes. Dans les grandes cités industrielles, Roubaix, Tourcoing, Lille, Armentières, le dimanche, quantité d'ouvriers vont en Flandre belge visiter leurs parents, tandis que d'autres reçoivent la visite de ces membres de leur famille résidant en Belgique. Ce qui est plus grave, c'est que près de la moitié des étrangers sont nés en France, souvent de parents eux-mêmes nés sur notre territoire et qu'il s'y forme ainsi une véritable colonie belge, réfractaire à la nationalité française à cause des charges plus lourdes qu'elle impose, en particulier pour le service militaire. Les lois récentes sur la naturalisation ont cherché à restreindre cet abus. Néanmoins, en 1891, la proportion d'étrangers était encore dans le Nord de 17 °/₀, alors que dans l'ensemble de la France elle est de 3 °/₀. — Si nous nous en tenons à l'élément français, nous constatons qu'en 1891 le dép. du Nord possédait 1.324.660 nationaux nés sur son territoire et que l'on a recensé dans la France entière 1.491.975 originaires du Nord Celui-ci a donc conservé 89 °/₀ de ses enfants ; des autres, 51.492 ont passé dans le département voisin du Pas-de-Calais, 47.427 dans celui de la Seine, 19.634 dans l'Aisne, 5.990 dans la Somme, etc. En revanche, le Nord renferme 87.531 Français originaires d'un autre département, dont 11.086 de l'Aisne, 36.885 du Pas-de-Calais, 7.227 de la Seine, 7.142 de la Somme, etc. La comparaison de ces chiffres établit que le Nord a perdu par l'émigration intérieure 79.988 Français de plus que l'immigration ne lui en a amené. L'accroissement de sa population est dû à l'excédent des naissances et est ralenti par l'émigration. Il est vrai que l'immigration belge l'emporte sur l'émigration française en Belgique.

D'après l'état civil. — Classée par sexe, la population se répartit en 867.775 hommes et 868.576 femmes ; c'est une proportion de 1.001 femmes pour 1.000 hommes, inférieure à la moyenne française (1.014), ce qui s'explique par le rôle des centres industriels attirant plutôt les

hommes. Le sexe masculin compte 150.315 célibataires majeurs; le sexe féminin, 130.925, proportions voisines des moyennes françaises. La proportion des personnes mariées est de 373 pour 1.000 (moyenne générale de la France, 400). On a recensé 107.116 veufs et veuves, soit 62 °/₀₀ (moyenne française, 81). Le nombre des mineurs est de 710.375, soit 410 °/₀₀ (moyenne française, 365). L'âge moyen des hommes est de 28 ans 9 mois 20 jours; l'âge moyen des femmes de 29 ans 2 mois 15 jours. Le nombre moyen des enfants vivants est de 271 par 100 familles (moyenne française 210). Il est relativement satisfaisant et classe le Nord au 7e rang de nos 87 départements.

D'après la profession. — La population du Nord se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance :

Agriculture	396.594,	soit 229 °/₀₀
Industries manufacturières	782.291	— 430 —
Transports	79.393	— 45 —
Commerce	283.954	— 163 —
Force publique	22.720	— 13 —
Administration publique	18.639	— 11 —
Professions libérales	38.924	— 22 —
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	40.653	— 23 —

En outre, 8.694 gens sans profession et 64.489 individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue. Au point de vue social, la population comprend : 226.486 patrons, 33.353 employés, 463.600 ouvriers. Les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 891.362, plus 48.376 domestiques.

Etat économique. — Propriété. — Le nombre des cotes foncières était, en 1893, de 536.223, dont 332.839 non bâties et 203.394 bâties; le nombre des cotes non bâties a augmenté de 111.287, soit 50 °/₀ depuis 1826. L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé dans le dép. du Nord 321.094 propriétés non bâties imposables, savoir : 303.079 appartenant à la petite propriété, 17.211 à la moyenne propriété, et 804 à la grande propriété.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1894) :

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 10 ares	109.308	3.824
— de 10 à 20 ares	33.340	4.937
— de 20 à 50 —	53.371	17.766
— de 50 ares à 1 hect.	39.480	28.296
— de 1 à 2 hect.	33.777	48.207
— de 2 à 3 —	15.535	37.992
— de 3 à 4 —	8.717	30.199
— de 4 à 5 —	5.663	25.370
— de 5 à 6 —	3.855	21.034
Moyenne propriété :		
Biens de 6 à 7 hect.	2.912	19.081
— de 7 à 8 —	2.216	16.619
— de 8 à 9 —	1.699	14.408
— de 9 à 10 —	1.438	13.903
— de 10 à 20 —	5.893	81.851
— de 20 à 30 —	1.884	45.276
— de 30 à 40 —	745	25.400
— de 40 à 50 —	394	17.273
Grande propriété :		
Biens de 50 à 75 hect.	425	25.082
— de 75 à 100 —	174	15.035
— de 100 à 200 —	150	19.838
Au-dessus de 200 —	55	19.537
Totaux	321.094	530.928

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 217.625 hect.; la moyenne, 233.811; la grande, 79.492. La petite propriété domine, avec la moyenne; la grande est relativement peu étendue. La division du sol est beaucoup plus grande que dans la moyenne de la France, puisque la contenance moyenne d'une cote foncière est de 1hect,65, alors que la moyenne française atteint 3hect,53.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1894)	354.258	5.752
	Francs	Francs
Valeur locative réelle	106.555.119	21.932.984
Valeur vénale (en 1887)	2.026.928.135	347.376.156

Il faut y ajouter 2.776 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle de 950.022 fr. La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/21e de la valeur totale.

Agriculture. — L'agriculture ne fait vivre que 229 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint 460. Seuls les dép. de la Seine, des Bouches-du-Rhône et du Rhône ont un moindre coefficient de population agricole, et, si l'on excepte la Seine, le Nord est le seul département français où il y ait deux fois plus de personnes vivant de l'industrie que de l'agriculture. Mais il ne faudrait pas en conclure que l'importance agricole du dép. du Nord est faible; loin de là ; si elle est moindre que sa richesse industrielle, sa richesse agricole est encore très considérable. Il est, à cet égard, le premier des départements français. D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du Nord représente environ le 1/33e de la valeur totale du sol français; c'est à peu près sa part dans la valeur totale des récoltes de céréales.

On trouvera au § *Géologie agricole* des indications sur les qualités des terrains des diverses parties du département. Nous rappelons que la division fondamentale est celle entre la plaine des Pays-Bas et la région accidentée de l'Est, qui se rattache à l'Ardenne et aux collines de l'Artois, la limite étant à peu près tracée par le cours de l'Escaut.

Dans les schistes et les glaises de l'arr. d'Avesnes, les prairies naturelles et artificielles ont pris une grande extension à côté des champs de betteraves et de blé; dans les polders et plaines mouillées de la Flandre maritime (arr. de Dunkerque et Hazebrouck), les pâturages alternent avec les champs; enfin, dans les arrondissements centraux, les terres perméables, très fertiles et exploitées d'une manière plus scientifique que dans nul autre département français, se partagent entre la culture des céréales, dont les rendements sont les plus beaux de France, et les cultures industrielles, surtout celle de la betterave. Les terres labourables forment les deux tiers de la surface départementale; les champs de blé occupent près du quart du dép. du Nord. La culture du blé et de l'avoine a gagné du terrain depuis 1852, celle de l'orge en a perdu. Les pommes de terre ont doublé leur étendue; celle des betteraves sucrières se maintient aux environs de 50.000 hect.; celle des prairies artificielles se restreint. Les assolements sont assez compliqués, faisant souvent alterner les céréales et les plantes sarclées. La jachère ne représente que 12 °/₀₀ de la surface départementale; les terrains incultes, 9 °/₀₀ seulement. L'usage des engrais permet de mettre en valeur presque tout le sol.

Nous donnons à la page suivante un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1897 (mauvaise année en France, médiocre dans le Nord).

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment	127.000	3.698.000 Quintaux 2.818.000
		Hectolitres
Seigle	11.000	275.000
Orge	8.000	320.000
Avoine	60.100	2.885.000
		Quintaux
Pommes de terre	20.100	2.110.500
Betteraves fourragères	8.000	4.160.000
Trèfle	16.000	800.000
Luzerne	9.000	540.000
Sainfoin	1.400	64.400
Prés naturels et herbages	76.200	3.200.000
Chanvre	80	Filasse 720 Graine 560
Lin	2.672	Filasse 32.000 Graine 16.000
Colza	490	13.720
Œillette	460	5.800
Cameline	180	2.000
Tabac	620	17.368
Houblon	900	13 500
Betteraves à sucre	49.900	17.528.000
		Hectolitres
Cidre	»	15.058

Dans la période décennale 1888-97, la production moyenne annuelle du froment (et méteil) fut de 3.300.000 hectol., celle du seigle de 241.000, celle de l'orge de 368.000, celle de l'avoine de 2.990.000. Les rendements sont remarquables, les plus beaux de France, 29 hectol. à l'hect. en 1897 pour le froment (moyenne française, $13^{hl},19$); $17^{hl},75$ pour le seigle (moyenne, $11^{hl},68$); 40 pour l'orge (moyenne, $16^{hl},90$), 48 pour l'avoine (moyenne, $20^{hl},10$); 50 quintaux à l'hect. pour le trèfle (moyenne, $38^{q},20$); 351 quintaux à l'hect. pour la betterave (moyenne, 288; Oise, 400). Pour la quantité comme pour la valeur de la récolte du blé et de la betterave sucrière, le Nord vient au premier rang; pour l'avoine, le Pas-de-Calais, la Somme, l'Aisne, l'Oise, Eure-et-Loir et Seine-et-Marne le dépassent. Il est encore le premier pour le lin et le houblon. — La valeur des récoltes du dép. du Nord en 1897 était pour les céréales (grains seulement) : blé, 72.362.000 fr.; avoine, 22.876.000 fr.; seigle, 3.286.000 fr.; orge, 3.309.000 fr.; pour les fourrages, 37.600.000 fr.; pour les pommes de terre, 14.773.500 fr.; pour la betterave à sucre, 40.685.000 fr.; pour le houblon, 1.350.000 fr.; pour le tabac, 1.389.000 fr.; pour le lin, 2.820.000 fr.; pour le colza, 250.000 fr.; l'œillette, 197.000 fr.; la cameline, 40.000 fr.; etc.

Pour compléter ces chiffres, il faut tenir compte de 9.600 hect. de fèves et féveroles, 3.900 hect. de pois, 3.400 de haricots, 130 de lentilles, 1.800 de navets, 1.350 de carottes. La culture de la chicorée à café est fort importante et alimente 120 fabriques qui transforment les racines de cette plante. — L'enquête décennale de 1882 accusait 9.748 hect. de prairies irriguées naturellement, 2.653 hect. de prairies irriguées à l'aide de travaux spéciaux, 27.329 non irriguées. Les herbages pâturés sont parmi les plus beaux de France. En outre, les fourrages verts annuels étaient cultivés sur 6.554 hect. dont 2.182 de trèfle incarnat, 2.604 de vesces, 994 de choux, 452 de seigle en vert, 322 de maïs fourrages. Aux chiffres donnés pour les prairies artificielles, il faut ajouter 700 hect. de mélanges de légumineuses. Si les prairies artificielles ont perdu plus de 15.000 hect. depuis quarante ans, les fourrages verts et racines fourragères ont gagné presque autant, et la pulpe des sucreries et distilleries fournit une masse alimentaire équivalant à la production de 25.000 hect. de prairies.

Il n'y a pas de vignes dans le Nord, sauf quelques espaliers de chasselas et des serres dont l'importance s'accroît dans les districts houillers. Les vergers sont répandus dans les pays d'herbages : pommes à couteau vendues dans les grandes villes et en Angleterre; pommes à cidre; poires, cerises, pêches, abricots. Les jardins maraîchers sont nombreux autour de Dunkerque et le long de la Scarpe.

La surface boisée est estimée à 42.781 hect., dont 19.250 appartenant à l'Etat, 2.393 aux départements et aux communes, 21.138 à des particuliers. Les taillis dominent. Les principales forêts sont celles de Mormal (9.200 hect.) et de Trélon (3.300 hect.) dans l'arr. d'Avesnes; puis celles de Saint-Amand (3.274 hect.), de Nieppe (2.500 hect.), de Raismes (1.300 hect.), du Bois de l'Abbé (1.100 hect.). L'arr. d'Avesnes a quelques oseraies.

L'élevage est très prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1897 était :

Espèce chevaline	83.578
— mulassière	2.264
— asine	1.580
— bovine	278.949
— ovine	86.661
— porcine	80.177
— caprine	17.028

Les chevaux sont de belle qualité, de race boulonnaise et ardennaise en majorité. Les bœufs, principalement de race flamande, sont élevés pour la viande, spécialement dans la Flandre maritime autour de Cassel et Bergues, et dans les herbages de l'arr. d'Avesnes. Les vaches laitières sont au nombre de 164.000. Si numériquement le dép. du Nord est dépassé par ceux de l'Ouest, il est de beaucoup le premier pour la production laitière (4.561.000 hectol. valant 75.712.000 fr.). On fait plus de 12 millions de kilogr. de beurre, surtout vers Cassel, Wormhoudt, Bailleul; quantité de fromages, dont les variétés les plus réputées sont les fromages de Maroilles, Bergues, Mons-en-Pévèle. Les moutons, dont le nombre diminue, sont de race flamande ou métissés de mérinos; en 1897, ils ont donné 3.781 quintaux de laine valant 567.000 fr. Les chèvres sont élevées pour le lait. Les porcs, qu'on engraisse dans les fermes laitières, sont de race normande, souvent croisée avec des variétés anglaises. — Enfin, en 1897, on recensait 8.400 ruches en activité produisant 66.000 kilogr. de miel et 13.000 kilogr. de cire d'une valeur globale de 162.500 fr.

Les exploitations petites et moyennes dominent : 42.880 ont moins d'un hect.; 32.074, de 1 à 10 hect.; 9.438, de 10 à 40 hect.; 1.277, de plus de 40 hect. Les propriétaires faisant valoir directement leur terre sont au nombre de 48.000, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de 3 hect.; on compte 22.700 fermiers et seulement 1.231 métayers. — L'outillage agricole est très perfectionné; le semage, le battage se font à la machine, la moisson en partie. L'emploi des engrais a été depuis long temps réglé méthodiquement; à l'engrais humain, dit flamand, s'ajoutent les gadoues des villes, les cendres et résidus industriels, la marne, la chaux et toute la série des engrais scientifiques, phosphates, nitrates, sels de potasse, etc. Les agriculteurs du Nord ont ainsi conservé la prééminence séculaire que leur assurent la fertilité du sol, la science agricole et l'abondance des capitaux. Les Sociétés agricoles sont nombreuses : au premier rang, la Société des agriculteurs du Nord; l'Ecole nationale de Wagnouville, près Douai, la grande Ecole des industries agricoles de Douai, et les professeurs d'agriculture continuent d'activer le progrès.

Industrie. — L'industrie fait vivre 450 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250). Elle est très développée sous toutes ses formes et, à cet égard, le dép. du Nord ne le cède qu'à celui de la Seine. Son essor a été favorisé par les richesses houillères du sous-sol, par la production agricole à laquelle se sont juxtaposées de puissantes industries agricoles, enfin par un magnifique réseau de voies navigables, doublé aujourd'hui du plus beau réseau ferré de France. Enfin il ne faut pas oublier que le dép. du

Nord fait partie de cette région des Pays-Bas, qui est depuis le moyen âge un des principaux centres manufacturiers et un des plus grands marchés de la terre.

Mines et carrières. Des mines du Nord on n'extrait que de la houille et du fer. Il existait au 1er janv. 1897 22 concessions de mines de houille embrassant une superficie totale de 64.160 hect. et 6 de mines de fer embrassant 2.791 hect. Les mines de houille appartiennent au bassin du Hainaut décrit ci-dessus (V. le § *Géologie* et les art. Anzin, Lens, etc.), et qui se prolonge vers Mons et Charleroi en Belgique, Lens et Béthune dans le dép. du Pas-de-Calais. Le dép. du Nord en possède la partie médiane, d'où le nom de bassin de Valenciennes appliqué souvent à l'ensemble, bien que cette partie soit la moins productive. Elle fournit toutes sortes de houille, principalement la qualité grasse à longue flamme. La production du Nord fut en 1896, pour 15 concessions exploitées, de 5.201.877 tonnes, valant sur le carreau de la mine 49.932.525 fr., soit une moyenne de 9 fr. 60 la tonne. C'était le fruit du travail de 16.916 ouvriers de l'intérieur ayant fourni 5.039.267 journées et reçu 22.732.244 fr. de salaire, et de 5.604 ouvriers de l'extérieur ayant fourni 1.764.360 journées et reçu 5.607.037 fr. de salaire. Ces chiffres placent le Nord au second rang parmi les départements français pour la production de la houille, loin derrière son voisin le Pas-de-Calais. Pour la consommation, il est le premier avec 6.574.900 tonnes, valant en moyenne 12 fr. 46 la tonne sur le lieu de consommation, soit 81.923.300 fr. en tout. De cette quantité, 2.132.400 tonnes seulement viennent du département, qui vend le surplus de sa production au dehors et achète 3.296.800 t. au Pas-de-Calais, 1.141.900 à la Belgique, 2.800 à l'Angleterre, 1.000 à l'Allemagne. Les principales mines de houille sont celles d'Anzin, Aniche, Douchy, Marly, l'Escarpelle, etc. — Les mines de fer (Ohain, Trélon) ne sont pas exploitées, non plus que les tourbières de la Colme.

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1896 :

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Pierre de taille tendre	300	2.610
— — dure	14.000	238.000
Moellon	97.000	485.000
Sable et gravier pour mortier et béton	220.960	172.430
Chaux grasse	70.250	732.150
Castine	146.000	262.300
Dolomie	5.000	9.000
Silex et sable	120.472	95.250
Argile à faïence et poteries	12.715	67.417
— pour briques et tuiles	1.146.920	640.000
— réfractaire	7.780	22.730
Phosphate de chaux	1.500	37.500
Marne	1.014	4.056
Chaux pour amendement	20.000	66.000
Pavés	12.000	160.020
Dalles	150	1.650
Matériaux pour ballast et empierrement	131.864	452.900
Marbre	7.500	210.000
Total		3.659.013

On exploitait 23 carrières souterraines et 323 à ciel ouvert, où travaillaient 1.463 ouvriers. La chaux et l'argile viennent surtout du centre et de l'O. du département, le marbre et la pierre dure de l'arr. d'Avesnes (Cousolre, Bavai, Jeumont, Ferrière-la-Petite, etc.).

Des sources minérales sulfatées calciques (+ 19°,5) sont exploitées à Saint-Amand où l'on a installé des bains de boues.

Industries manufacturières. Il existait, en 1896, dans le dép. du Nord, 4.001 établissements industriels faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 5.696, d'une puissance égale à 173.917 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux), représentaient près du septième de la force totale empruntée à la vapeur par les manufactures françaises; le dép. du Nord vient à cet égard au 1er rang, distançant de loin la Seine. Ces appareils se décomposaient en :

4.223	machines fixes	d'une force de	163.730	chev.-vapeur
899	—	mi-fixes —	5.741	—
566	—	locomobiles —	4.274	—
8	—	locomotives —	172	—

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	13.066	chev.-vapeur
Usines métallurgiques	26.265	—
Agriculture	2.118	—
Industries alimentaires	18.713	—
— chimiques et tanneries	4.910	—
Tissus et vêtements	100.433	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	2.710	—
Bâtiments et travaux	4.667	—
Services publics de l'État	965	—

Ce tableau fait ressortir l'énorme importance des industries textiles, pour lesquelles le Nord possède plus du tiers de la force mécanique qui y est consacrée en France; pour la métallurgie, il n'est dépassé que par la Meurthe-et-Moselle; pour les industries alimentaires, il occupe la première place. — La force hydraulique est minime dans ce pays de plaines : en 1893, on l'utilisait pour 3.500 chevaux dans 300 établissements.

L'industrie métallurgique occupait, en 1891, environ 26.000 ouvriers à la production des métaux et 37.000 patrons et ouvriers à la fabrication de machines, d'outils et instruments divers. Elle est représentée en premier lieu par les grandes forges et aciéries de Denain, de Fives-Lille, de Blanc-Misseron, par les usines de Raismes, Dunkerque, Douai (instruments aratoires), Hautmont, Maubeuge, Crespin, Saint-Amand, Ferrière-la-Grande, Fourmies, Trélon, etc. Il existait, en 1896, 20 usines à fer en activité : 10 hauts fourneaux, 211 fours à puddler, 3 foyers d'affinerie, 93 fours à réchauffer, etc. La production de la fonte (d'affinage au coke) fut de 260.950 tonnes, valant 14.352.250 fr., plaçant le Nord au 2e rang, après Meurthe-et-Moselle (72.500.000 fr.); celle de la fonte moulée en 2e fusion fut de 65.292 tonnes, valant 12.291.572 fr., et ici le Nord n'est dépassé que par le dép. des Ardennes. Pour le fer ouvré, il vient en tête avec 306.840 tonnes, valant 41.546.101 fr., la moitié de la production française; il fait des fers marchands et des tôles (5.160.000 fr.). Pour l'acier, il passe au 3e rang (après la Loire et Saône-et-Loire), avec 184.059 tonnes, valant 26.625.679 fr., dont 35.000 tonnes de rails, 62.500 de tôles, 86.000 d'aciers marchands. — Une usine à Blanc-Misseron fond un peu de plomb argentifère. Une grande usine à Aubry traite 34.307 tonnes de calamine, d'où elle tire 17.223 tonnes de zinc laminé, valant 7.173.840 fr.; elle produit accessoirement 14.213 tonnes d'acide sulfurique.

Les industries chimiques sont représentées par les fabriques d'acide sulfurique, de céruse, de savons de Lille, Valenciennes, etc. On évaluait, en 1892, le nombre des savonneries à 59, leur production à 5.500.000 fr.; le nombre des usines à gaz à 106, leur production à 48 millions de m. c., valant 10 millions de fr. La production des bougies était estimée 2.300.000 fr.; celle des 5 papeteries, 1.100.000 fr. Les teintureries sont des annexes de la grande industrie textile. Il existait, en 1892, 43 verreries occupant 4.430 ouvriers et produisant 8.500.000 fr. de marchandises, 8 usines céramiques occupant 1.000 ouvriers et produisant 4.500.000 fr. (faïenceries des arr. de Valenciennes et d'Avesnes, carreaux céramiques de Maubeuge, etc.). En y comprenant les briqueteries et tui-

leries, l'industrie céramique fait travailler plus de 17.000 personnes.

Les industries alimentaires sont représentées : par une centaine de sucreries (94 en activité en 1894 sur 368 en France, ayant produit 117.000 tonnes sur un total de 523.000 en France) ; par environ 110 distilleries de mélasse et de betterave dont la production, de 1883 à 1892, représentait 733.000 hectol. (en 1893, 856.000), plus du tiers de la production française ; enfin, par plus de 1.700 brasseries, produisant annuellement 3 millions d'hectol. presque entièrement consommés sur place.

Les industries textiles occupent plus de 100.000 travailleurs, patrons et ouvriers. On comptait : en 1892, 325 filatures et tissages de laine, avec 1.500.000 broches actives, 24.000 métiers mécaniques et 8.000 métiers à bras ; 206 filatures et tissages de coton, avec en activité 1 million de broches, 9.000 métiers mécaniques, 7.500 métiers à bras ; 185 filatures et tissages de lin, chanvre et jute avec 360.000 broches, 9.000 métiers mécaniques et 4.500 métiers à bras en activité ; 110 filatures et tissages de soie et mélangés, avec 16.000 broches ou bâtonnets, 14.000 métiers mécaniques et 4.200 métiers à bras. A Lille et dans sa banlieue, nous trouvons des filatures de lin et d'étoupe pour tissage et filterie, des filatures et retorderies de coton, produisant des fils à coudre, mais surtout des numéros fins pour mousselines, tulles, bonneterie, rubans, velours divers, tissus de nouveauté. Au Cateau est une grande filature. Roubaix file surtout la laine et les mélangés ; Tourcoing, de même, travaille plutôt la laine ; Cambrai, le lin et le chanvre ; Dunkerque, le jute. Les tissus fins de lin, linons, batistes, se font spécialement à Cambrai et Valenciennes ; Caudry se consacre surtout aux tulles et dentelles. Les toiles de lin ont fait la fortune d'Armentières, concurrencée par Lille pour les linges de table, les coutils, toiles de confections, à matelas, à bâches, à sacs, d'emballage. On y prépare aussi les rubans de fil et le velours de lin pour ameublement. Les tissus de laine se font surtout à Roubaix (draps de laine peignée) et Tourcoing (tapis, moquettes, étoffes d'ameublement), puis à Lille, Halluin, etc.

Il existait, en 1894, dans le Nord, 60 syndicats patronaux (3.389 membres), 87 syndicats ouvriers (22.424 membres), 14 syndicats mixtes (5.679 membres) et 8 syndicats agricoles (1.404 membres). La consommation moyenne d'alcool était, en 1893, de 4l,74 par tête, celle de vin de 11 lit., celle de cidre de 1 lit., celle de bière de 248 lit. par tête. — Il a été vendu 3.789.487 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 110.619 de tabac à priser, soit une consommation moyenne de 2.246 gr. par tête, la plus forte de France (moyenne, 933 gr.).

Pêche. — Comme sur tout le littoral des Pays-Bas et plus généralement de la mer du Nord, la pêche est activement pratiquée par les ports du dép. du Nord et forme un revenu considérable. Les deux ports de Gravelines et de Dunkerque (y compris Fort-Mardyck) pratiquent la pêche à pied, la pêche côtière, arment pour la pêche du hareng sur le Dogger Bank et pour la grande pêche maritime (morue) dans la mer d'Islande et sur le banc de Terre-Neuve. En 1894, la pêche à pied, pratiquée par 1.800 pêcheurs, et portant notamment sur la crevette grise, a rapporté plus de 400.000 fr. ; la pêche côtière (200 bateaux et 1.689 hommes de Dunkerque, 127 bateaux et 1.079 hommes de Gravelines) a rapporté 3.724.000 fr. ; les principales espèces pêchées sont la sole, la plie, la raie, le turbot, le maquereau ; la pêche du hareng (31 bateaux, 218 hommes) a rapporté 78.000 fr. La pêche de la morue, pratiquée par environ 120 navires jaugeant un peu plus de 11.000 tonneaux et montés par plus de 1.800 hommes, procure en moyenne plus de 6 millions de kilogr. de morues vertes, 320.000 kilogr. d'huiles, 70.000 kilogr. de rogues, 650.000 kilogr. d'issues.

Commerce et Circulation. — Le commerce fait vivre 163 hab. sur 1.000 (moyenne française, 103), proportion qui n'est dépassée que dans les dép. de la Seine, du Rhône, des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes ; ajoutez 45 % vivant de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Le montant des opérations des six succursales de la Banque de France à Lille, Roubaix-Tourcoing, Valenciennes, Dunkerque, Cambrai, Douai, représentait en 1894 un total de 970.268.600 fr. ; celle de Lille était la 4e de France avec 447.733.100 fr., celle de Roubaix la 6e avec 237.121.100 fr., Valenciennes la 10e avec 142.785.300 fr. ; l'ensemble formait plus du 1/7e du chiffre total d'affaires des succursales et près du 1/15e du total des opérations de la Banque. — Le nombre des patentes, en 1894, était de 94.428, dont 867 hauts commerçants et banquiers, 83.968 commerçants ordinaires et 8.322 industriels ; 1.671 personnes exerçant des professions libérales. Les valeurs locatives étaient de 90.920.144 fr., c.-à-d. le 1/14e de la valeur totale de l'ensemble de la France.

Le dép. du Nord exporte des fils et tissus de toute nature dans le monde entier, de la houille, des fers et aciers ouvrés, du zinc, des machines, des outils, du sucre en France et en Angleterre, des céréales, des légumes, du beurre, des œufs pour l'Angleterre, de l'alcool, des tourteaux, huiles et graines de colza, etc. ; bref, tous les produits de son agriculture et de son industrie. — Il importe du sel, du vin (France, Espagne, Portugal), des raisins et figues secs, des minerais de fer et de zinc, de la fonte brute, des soufres de Sicile, des bois de Scandinavie, beaucoup de laine de la République Argentine, des colonies anglaises, beaucoup de jutes d'Australie, de lin, de suif et de potasse de Russie, de blé d'Amérique et d'Odessa, d'orge de Beauce et d'Algérie, de houille du Pas-de-Calais et de Belgique, etc.

Le commerce international et interdépartemental se fait par mer, par voie fluviale, par voie ferrée et aussi par charroi. Les recettes des douanes du dép. du Nord accusaient en 1892 une perception de 54.891.347 fr., inférieure seulement à celles de la Seine-Inférieure (Le Havre et Dieppe) et de la Seine. — Parmi les 20 premiers bureaux de douane, nous en trouvons 6 dans le Nord, constatant en 1893 le mouvement suivant (sur un ensemble de 9.278 millions au commerce général) : Dunkerque, 519 millions ; Tourcoing, 174 ; Jeumont, 125 ; Lille, 60 ; Roubaix, 56 ; Blanc-Misseron, Valenciennes, 52 millions.

Le commerce maritime international se fait par les ports de Dunkerque et de Gravelines, dont voici le mouvement en 1894 :

1° ENTRÉES (navires chargés).

	Navires français		Navires étrangers		TOTAUX	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
Dunkerque.	340	212.894	1.171	950.315	1.811	1.163.209
Gravelines.	82	3.051	41	16.530	126	19.581

2° SORTIES (navires chargés).

	Navires français		Navires étrangers		TOTAUX	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
Dunkerque.	191	109.891	813	330.636	1.037	440.527
Gravelines.	78	2.327	2	519	80	2.846

Ces chiffres dénotent la faiblesse commune à toute la navigation française, l'insuffisance du fret dans nos ports ; on voit que la majorité des navires doivent repartir sur lest ou avec une cargaison insuffisante. Le commerce de Dunkerque, qui est notre quatrième port et balance l'importance du trafic du Havre et de Bordeaux pour le tonnage, sinon pour la valeur des marchandises, se fait surtout avec l'Angleterre et la République Argentine et porte principalement sur les produits agricoles. Le cabotage, très actif, se fait avec tous les ports de l'Océan, surtout Bordeaux, et avec Marseille. En 1893, il représentait 141.000 tonnes aux entrées et 338.000 aux sorties ; il

transporte de la houille, des fers et aciers, de l'alcool, des pierres et matériaux de construction, des engrais et produits chimiques, des dépouilles d'animaux, etc.

Voies de communication. Le dép. du Nord avait en 1894 une longueur de 590 kil. de routes nationales dont 528 kil. pavés, 514 kil. de routes départementales, 9.143 kil. de chemins vicinaux de grande communication, 2.213 kil. de chemins vicinaux d'intérêt commun et 4.132 kil. de chemins vicinaux ordinaires. La circulation sur les routes nationales avait été, en 1888, de 97.299.636 tonnes kilométriques de tonnage utile (le double en tonnage brut), soit un tonnage utile quotidien de 452 t. par kilomètre. Cette circulation routière forme le 1/18e de celle de la France entière, et est supérieure de moitié à celle de la Seine et de Seine-et-Oise qui viennent ensuite, triple de celle de tout autre département.

Le Nord est traversé en 1899 par 52 lignes de chemin de fer, d'une longueur totale de 1.275 kil., savoir : 1.092 kil. pour 44 lignes d'intérêt général, dont 43 (1.040 kil.) appartenant à la compagnie du Nord et 183 kil. pour 7 lignes d'intérêt local. En voici la liste :

1° La ligne de Paris à la frontière par Lille parcourt 53 kil. dans le dép. du Nord où elle pénètre avant Douai, tourne à l'O. par Leforest, Libercourt, Seclin, Wattignies, et après Lille dessert Fives, Croix, Roubaix, Tourcoing pour entrer en Belgique à Mouscron et de là gagner Gand, Bruges, Ostende. — 2° La ligne de Paris à la frontière par Valenciennes se détache de la précédente à Douai, dessert Somain, Wallers, Raismes, Valenciennes et au bout de 44 kil. quitte la France à Blanc-Misseron pour entrer en Belgique à Quiévrain, gagner Mons et Bruxelles. — 3° La ligne de Soissons à la frontière traverse l'angle S.-E. du département sur 7 kil. après Hirson, vers Anor, d'où elle passe en Belgique, à Momignies, pour se rendre à Chimay et Namur. — 4° La ligne de Creil à Erquelines, qui parcourt 61 kil. dans le dép. du Nord, est la grande voie ferrée de Paris vers la Meuse et la Basse-Allemagne (Namur, Liège, Cologne, etc.); elle pénètre dans le Nord après Saint-Quentin, à Busigny, dessert le Cateau, suit la vallée de la Sambre par Landrecies, Aulnoye, Hautmont, Maubeuge et sort de France à Jeumont pour entrer en Belgique à Erquelines. — 5° L'embranchement de Busigny à Hirson a ses 3 premiers kil. dans le dép. du Nord. — 6° L'embranchement de Busigny à Somain, long de 50 kil., dessert et relie directement à Paris les villes de Caudry, Cambrai, Escaudœuvres, Iwuy, Bouchain, Lourches. — 7° L'embranchement de Cambrai à Douai (27 kil.), par Aubigny-au-Bac, Arleux, Sin-le-Noble. — 8° L'embranchement d'Aubigny-au-Bac à Somain (14 kil.) se détache du précédent et dessert Aniche. — 9° La ligne de Cambrai à la frontière belge (51 kil.) se détache à Escaudœuvres de celle de Busigny à Somain et dessert Rieux, Saint-Aubert, Solesmes, le Quesnoy, Bavai, Bettrechies pour entrer en Belgique à Roisin et s'y diriger vers Dour et Saint-Ghislain (ligne de Paris-Valenciennes-Mons-Bruxelles). — 10° et 11° La ligne d'Aulnoye à Anor (32 kil.) dessert Avesnes et Fourmies et forme, avec la ligne d'Aulnoye à Valenciennes (35 kil.) par le Quesnoy, les derniers tronçons de la ligne de Paris à Valenciennes par Hirson et Aulnoye. — 12° La ligne de Hautmont-Maubeuge à Mons, qui parcourt 10 kil. en France avant d'entrer en Belgique entre Feignies et Quevy, forme un tronçon de la voie de Paris à Bruxelles, qui emprunte le trajet Paris-Liège jusqu'à Hautmont-Maubeuge, puis, à partir de Mons, le trajet Valenciennes-Bruxelles. — 13° La ligne de Maubeuge à Fourmies (51 kil.) dessert Ferrière-la-Grande, d'où son embranchement mène à Cousolre, puis Sars-Poteries, Solre-le-Château, Glageon-Trélon et se raccorde à Fourmies avec la ligne de Paris à Valenciennes par Hirson. — 14° La ligne de Laon au Cateau par Wassigny et Saint-Souplet n'a que ses 4 derniers kil. dans le dép. du Nord. — 15° La ligne de Valenciennes au Cateau (37 kil.) passe à Trith-Saint-Léger, Prouvy-Thiant, Haspres, Solesmes, Neuvilly. — 16° La ligne de Valenciennes à Douzies (33 kil.) se raccorde à la ligne de Paris-Mons par Maubeuge, après avoir desservi Marly et Bavai. — 17° La ligne de Valenciennes à Lille (44 kil. avec les raccordements) passe à Raismes, Saint-Amand, Orchies, Templeuve, Ronchin et Lezennes. — 18° L'embranchement de Saint-Amand à Tournai parcourt 9 kil. en France, qu'il quitte à Maulde-Mortagne, avant la station belge de Bléharies. — 19° L'embranchement de Saint-Amand à Blanc-Misseron (20 kil.) dessert Odomez et Fresnes-sur-l'Escaut. — 20° La ligne de Valenciennes à Lourches (18 kil.) se confond d'abord avec celle de Valenciennes à Aulnoye et au Cateau, s'en détache à Prouvy, passe à Denain. — 21° La ligne de Denain à Saint-Amand (17 kil.) passe par Vallers. — 22° La ligne de Saint-Just à Cambrai, qui se détache de la grande ligne Paris-Amiens, passe à Montdidier, Chaulnes, Péronne, avant de pénétrer après Epehy dans le dép. du Nord, où elle parcourt 24 kil., desservant Gouzeaucourt, Marcoing. — 23° Le petit embranchement de Marcoing à Masnières (2 kil.) se détache de la ligne précédente. — 24° La ligne de Lens à Don et Armentières (22 kil.) entre dans le Nord à Bauvin-Provin, dessert Don-Sainghin, Wavrin, Ennetières. — 25° La ligne de Don à Templeuve (28 kil.) passe à Annœulin, Gondecourt, Seclin et Pont-à-Marcq. — 26° et 27° La ligne de Douai à Orchies (17 kil.) se détache de la grande ligne Paris-Lille au Pont-de-la-Deûle, dessert Roost-Warendin, Flines-lès-Raches, Orchies d'ou elle se continue sur Tournai par une autre ligne (détachée de celle de Valenciennes à Lille), laquelle sort de France au bout de 5 kil. à Bachy, et entre en Belgique à Rumes. — 28° La ligne d'Armentières à Comines et Menin par la r. g. de la Lys sort de France au bout de 3 kil. — 29° La ligne de Lille à Comines (15 kil.) part de Saint-André et dessert Marquette, Wambrechies, Quesnoy-sur-Deûle. — 30° La ligne de Lille à Tournai sort de France au 13e kil., après avoir passé à Hellemmes, Ascq, Baisieux; elle forme le trajet direct de Lille à Bruxelles, et, par suite, entre Calais et Bruxelles, par Saint-Omer, Hazebrouck, Armentières, Tournai, Ath et Hal. — 31° La ligne de Lille à Béthune (25 kil. dans le Nord avec ses raccordements) dessert Loos, Haubourdin, Wavrin, Don-Sainghin, La Bassée. — 32° et 33° Le chemin de Ceinture de Lille mesure 6 kil.; un circuit plus étendu, empruntant la ligne dite de Haubourdin (11 kil.) et des tronçons de diverses autres, passe par Fives, La Madeleine, Saint-André, Lambersart, Lomme, Haubourdin, Loos, le faubourg des Postes, la porte de Douai. — 34° La ligne de Somain à Menin (57 kil.) passe par Fenain, Marchiennes, Orchies, Cysoing, Bouvines, Ascq, Roubaix-Wattrelos, Tourcoing, Roncq, Halluin et, passant la Lys, entre en Belgique à Menin. — 35° La ligne de Lille à Calais passe par La Madeleine, Saint-André, Armentières, Nieppe, Bailleul, Hazebrouck, et entre en Pas-de-Calais avant Saint-Omer au bout de 60 kil. — 36° La ligne d'Hazebrouck à Dunkerque (40 kil.) se détache de la précédente après Hazebrouck et passe à Cassel et Bergues. — 37° La ligne de Dunkerque à Furnes entre en Belgique au 16e kil., après avoir desservi Rosendael et Ghyvelde. — 38° La ligne de Dunkerque à Calais parcourt dans le Nord 25 kil., par Bourbourg et Gravelines. — 39° L'embranchement de Bourbourg (ou Gravelines) à Watten mesure 14 kil. — 40° La ligne de Saint-Omer à Armentières (18 kil.), par Merville, Estaires, Erquinghem, le long de la Lys. — 41° La ligne de Don à Hénin-Liétard a ses 6 premiers kil. dans le Nord. — 42° La ligne d'Arras à Hazebrouck par Lens (l'une de celles dites des Houillères du Pas-de-Calais) a 13 kil. dans le dép. du Nord à partir de Thiennes. — 43° et 44° La ligne industrielle de Somain à Peruwelz (Belgique), par Abscon, Escaudin, Denain, Herin, Anzin, Bruay, Fresnes, Condé, Vieux-Condé, longue de 37 kil., et la ligne de Hazebrouck à Poperinghe (Belgique) et Ypres, longue de 15 kil. dans le Nord, sont deux lignes d'intérêt général que n'exploite pas la compa-

gnie du Nord; elles appartiennent à des compagnies particulières.

Voici les lignes d'intérêt local : 45° La ligne d'Achiet à Marcoing a ses 5 derniers kil. dans le Nord. — 46°, 47° et 48° La petite compagnie des chemins de fer du Cambrésis exploite des lignes : de Denain à Caudry (28 kil.), par Bessemer, Douchy, Noyelles-sur-Selle, Avesnes-le-Sec, Saint-Aubert, Saint-Hilaire et Quiévy; de Caudry à Saint-Quentin (22 kil. dans le Nord), par Clary, Villers-Outréaux et Le Catelet ; de Cambrai à Catillon (35 kil.), par Caudry et Le Cateau. — 49° Ligne de Bettrechies à Hon (9 kil.). — 50° Ligne de Maubeuge à Villers-Sire-Nicole (au N. de Maubeuge sur la frontière). — 51° Ligne du Pont-de-la-Deûle à Pont-à-Marcq (29 kil.), très sinueuse, par Roost-Warendin, Raimbeaucourt, Mons-en-Pévèle, Bersée, Mérignies. — 52° Ligne de Hazebrouck à Bergues par Steenwoorde, avec embranchement de Rexpoède sur Hondschoote (42 kil.).

On projette, d'autre part, quelques nouvelles lignes d'Avesnes à Sars-Poteries, d'Armentières à Roubaix et un réseau d'intérêt local autour de Solesmes, le reliant à Haspres, Quiévy, Landrecies et Avesnes ; enfin une ligne d'intérêt local entre Cambrai et Lourches.

Le dép. du Nord possédait de plus, en 1897, 137 kil. de tramways, auxquels devaient s'ajouter à bref délai 29 kil. de nouvelles lignes.

Le trafic des voies ferrées du dép. du Nord est très considérable. On en jugera par les chiffres suivants (ramenés à la distance entière) :

La ligne d'Amiens à Lille et Mouscron a une moyenne annuelle de 1.511.000 voyageurs et 2.822.000 tonnes de marchandises ; celle de Douai à Valenciennes et Quiévrain, 467.000 voyageurs, 2.055.000 t. de marchandises ; celle de Paris-Creil à Erquelines ou Feignies, 1.005.000 voyageurs et 1.886.000 t. Le trafic national est naturellement plus faible que l'international ; cependant la ligne de Busigny à Somain transporte 444.000 voyageurs et 1.401.000 t.; celle de Valenciennes à Aulnoye et Anor, 336.000 voyageurs et 2.060.000 t. ; celle de Lille à Valenciennes, 605.000 voyageurs et 469.000 t.; celle de Lille à Dunkerque et Calais, 717.000 voyageurs et 964.000 t. Les tonnages de marchandises des lignes Amiens-Lille dépassent ceux de toute autre ligne française.

Les routes d'eau, canaux et rivières canalisées n'ont pas moins d'importance commerciale que les voies ferrées. Le dép. du Nord possède 256 kil. de rivières navigables et environ 260 kil. de canaux. Les uns et les autres ont un mouillage normal de 2 m., à l'exception des canaux d'Hazebrouck (1m,30) et de celui de Furnes (1m,50). En voici le détail. — La route de Paris à Charleroi par l'Oise et la Sambre est formée dans le dép. du Nord par le canal de la Sambre à l'Oise, qui y parcourt 13 kil. le long de la Sambre jusqu'à Landrecies, puis, à partir de cette ville, jusqu'à la frontière, durant 54 kil., par la Sambre canalisée. Le tonnage moyen (ramené à la distance entière) fut, en 1893, de 757.500 t. sur le canal, de 760.600 sur la rivière. — La route de Paris à Mons et à la Flandre se détache de la précédente en quittant l'Oise pour suivre le *canal de Saint-Quentin ;* celui-ci atteint l'Escaut sur le territoire du dép. de l'Aisne et l'escorte dans le Nord pendant 26 kil. jusqu'à Cambrai, où il se confond avec l'*Escaut* canalisé ; dans la navigation de ce fleuve, on distingue trois sections : 1° de Cambrai à Etrun (12 kil.) ; 2° d'Etrun à Condé (36 kil.) ; 3° de Condé à la frontière (15 kil.) ; à Etrun se détache le canal de la Sensée par lequel le grand courant de transports gagne le bassin de la Scarpe, puis de la Deûle ; à Condé, tandis que l'Escaut tourne vers l'O., s'en détache vers l'E. le *canal de Mons*, qui passe en Belgique au bout de 5 kil. Le mouvement du canal de Saint-Quentin se traduisait en 1893 par un tonnage moyen de 3.391.000 t. ; celui de l'Escaut, de Cambrai à Etrun, atteignait 3.541.000, maximum d'intensité de la navigation française intérieure ; mais en aval d'Etrun, malgré la clientèle des charbonnages, le tonnage moyen s'abaisse à 1.011.000 t., et en aval de Condé à 464.000, tandis que celui du canal de Mons est de 616.000.

La grande route de la navigation fluviale abandonne donc l'Escaut après Etrun ; elle se dirige vers l'O. par le *canal de la Sensée* (25 kil.), qui atteint la Scarpe à Courchelettes (limite du dép. du Pas-de-Calais) ; de là elle descend la Scarpe, pendant 7 kil., par Douai jusqu'à Fort-de-Scarpe où s'embranche le *canal de la Haute-Deûle ;* celui-ci a 57 kil. de long, dont une vingtaine dans le Pas-de-Calais où il entre après Auby, pour y rejoindre à Courrières le canal de Lens et le cours de la Deûle et rentrer dans le Nord à Bauvin ; il pousse un embranchement vers Seclin et aboutit à Marquette au N. de Lille ; là, il se bifurque : tandis que le *canal de Roubaix* (24 kil.) s'en va passer entre Roubaix et Tourcoing et desservir Croix par un embranchement, avant d'entrer en Belgique et d'y rejoindre l'Escaut, le *canal de la Basse-Deûle* (13 kil.) s'en va tomber dans la Lys à Deulémont. Le tonnage moyen du canal de la Sensée en 1893 fut de 2.498.000 t. ; celui de la Scarpe entre Courchelettes et Fort-de-Scarpe, de 2.663.000 ; celui du canal de la Haute-Deûle, de 1.824.000 ; au N. de Lille, il se restreint à 233.000 t. sur le canal de Roubaix et 397.000 sur la Basse-Deûle. Quant à la Scarpe, sur ses derniers 36 kil., en aval de Fort-de-Scarpe jusqu'à la ville frontière de Mortagne, où elle s'unit à l'Escaut, elle conserve seulement un tonnage moyen de 423.000 t.

Une autre série de canaux, plus ou moins branchés sur la Lys et ses tributaires, relient ceux de l'Escaut et de la Deûle à la zone maritime. Le premier est le canal de la Bassée qui se sépare à Bauvin du canal de la Haute-Deûle ; il ne fait que borner le dép. du Nord sur 5 à 6 kil., se dirigeant vers Aire et de là vers Saint-Omer ; cette voie fluviale appartient au Pas-de-Calais, dont elle dessert le bassin houiller. A Aire, elle atteint la Lys, canalisée de cette ville à la frontière belge ; sur 72 kil. (dont 69 le long ou dans l'intérieur du dép. du Nord), son tonnage moyen est (en 1893) de 235.000 tonnes ; celui de son affluent de gauche, la Lawe, canalisée depuis Béthune (18 kil. dont les 2 derniers dans le Nord), n'est que de 4.000 tonnes. A Aire, où convergent les routes fluviales de Lille par la Lys et de Douai et Lens par la Haute-Deûle et la Bassée, commence le canal de Neuffossé qui fait communiquer le bassin de l'Escaut avec celui de l'Aa et ainsi avec les ports maritimes (Dunkerque, Gravelines, Calais, etc.). Ce canal de Neuffossé ne traverse le dép. du Nord que sur 2 kil. 1/2, à Blaringhem, et le côtoie ensuite sur 4 kil. Son tonnage moyen est de 1.640.000 tonnes. Il débouche dans l'Aa à Saint-Omer ; le tonnage moyen de l'Aa, canalisé sur 29 kil. (dont 25 dans le Nord), entre Saint-Omer et Gravelines, est de 1.074.000 tonnes ; l'abaissement du chiffre moyen s'explique par les bifurcations du canal de Calais qui se détache à West (Pas-de-Calais), du canal de la Colme qui se détache à Watten et du canal de Bourbourg. Le canal de la Haute-Colme (25 kil.) a, de Watten à Bergues, un tonnage moyen de 450.000 tonnes ; à Bergues, il se continue, sous le nom de canal de la Basse-Colme, vers Furnes en Belgique, desservant Hondschoote par un embranchement ; sur les 13 kil. français de cette fraction, le tonnage moyen n'est que de 40.000 tonnes ; le grand courant de transports passe par le canal de Bergues vers Dunkerque (8 kil., 393.000 t.). Toutefois, le mouvement est encore plus actif sur le canal de Bourbourg (21 kil.), entre Guindal sur l'Aa et Dunkerque ; il y atteint une moyenne de 980.000 tonnes. — Le long du rivage est creusé le canal de Furnes (13 kil. en France), auquel sa profondeur insuffisante ne laisse qu'un tonnage moyen de 47.500 tonnes. La navigation a tout à fait délaissé : le canal des Moeres (10 kil.), au centre de la plaine asséchée de ce nom, dont il porte les eaux à Dunkerque par le canal de la Cunette (2 kil.); le canal de Mardyck (3 kil. 1/2), qui communique avec ceux de Bergues et de Bourbourg. Elle

emploie encore un peu les quatre petits canaux du réseau d'Hazebrouck (25 kil., tonnage moyen 16.000 tonnes). Canal d'Hazebrouck, canal de Préavin, canal de la Nieppe, canal de la Bourre reliant Hazebrouck à Thiennes et à Merville-sur-la-Lys.

Le mouvement postal et télégraphique, desservi par 17 bureaux de poste, 42 bureaux de télégraphe et 157 bureaux mixtes, a donné lieu en 1892 à une recette postale de 6.192.392 fr. qui n'est dépassée que dans la Seine, et à une recette télégraphique nette de 1.079.431 fr., résultant de 946.871 dépêches intérieures et 139.105 dépêches internationales.

Finances. — Le dép. du Nord a fourni, en 1896, au budget ordinaire, 167.627.909 fr. 03.

Ce chiffre se décompose comme suit :

	Francs	
Contributions directes..............	22.207.134	95
Taxes spéciales assimilées aux contributions directes	1.695.627	76
Enregistrement	17.661.928	59
Timbre	4.314.955	97
Impôt de 4 % sur le revenu des valeurs mobilières	1.499.549	54
Douanes...........................	46.708.193	68
Contributions indirectes............	31.680.371	53
Sucres	12.560.871	36
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat......................	15.672.705	31
Postes............................	7.363.075	53
Télégraphes.......................	1.213.143	96
Téléphones	719.718	28
Domaine de l'Etat (y compris les forêts).	1.749.514	43
Produits divers du budget........ .	694.792	37
Recettes d'ordre..................	1.886.325	77

Les revenus départementaux ont été en 1895 de 8.914.182 fr. 79 (plus un reliquat de 1.347.015 fr. 83 provenant de l'exercice 1894), se décomposant comme suit :

	Francs	
Produit des centimes départementaux.	5.793.241	52
Revenu du patrimoine départemental.	23.726	75
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers.................	1.725.954	32
Revenus extraordinaires, produits des emprunts, aliénation de propriétés.	1.371.260	20

La dette se montait à 11.671.878 fr. 96 en capital à la cloture de l'exercice 1895. Il y a eu 22 cent. portant sur les quatre contributions, dont 8 cent. ordinaires et 14 extraordinaires; de plus, 25 cent. ordinaires portant sur la foncière et la mobilière seulement. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat était de 84.634 fr. 59; le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions atteignait 167.153 fr. 49.

Les dépenses de l'exercice 1895 ont été de 8.737.198 fr. 06, dont 982.590 fr. 37 pour le service des emprunts, 4.528.693 fr. 25 pour la voirie, 200.218 fr. 48 pour l'instruction publique, 138.589 fr. 66 pour le personnel préfectoral, 931.769 fr. 77 pour les propriétés départementales, 77.186 fr. 13 pour les bâtiments pris à loyer, 34.535 fr. pour le mobilier départemental, 1.341.723 fr. 70 pour l'assistance publique, 242.394 fr. 26 pour les encouragements aux sciences, arts et industrie, 41.000 pour le cadastre, 218.497 fr. 44 pour les dépenses diverses.

Les 667 communes du département avaient, en 1897, un revenu de 32.719.722 fr.; le nombre des centimes pour dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 64.810. dont 10.929 extraordinaires; le nombre moyen de centimes par commune atteignait 97. Il y avait 5 communes imposées de moins de 15 cent., 22 de 15 à 30 cent., 56 de 31 à 50 cent., 296 de 51 à 100 cent., et 288 au-dessus de 100 cent. Le nombre des communes à octroi était de 69, le produit des octrois montait à 15.434.000 fr. Les dépenses ordinaires communales s'élevaient à 29.219.183 fr., la dette à 135.885.658 fr. au 31 mars 1896.

La valeur moyenne du sol était de 5.643 fr. par hectare. Les valeurs successorales étaient, en moyenne (1885-89), de 230 millions de fr. par an approximativement.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. du Nord est au-dessous de la moyenne. En 1894, sur 15.934 conscrits examinés, 1.026 ne savaient pas lire. Cette proportion de 64 illettrés sur 1.000 place le dép. du Nord au 67e rang (sur 90 dép.) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, en 1892, il est au 66e rang (sur 87 dép.), avec 835 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 908.

Le dép. du Nord comptait, durant l'année scolaire 1894-95, 430 écoles maternelles, dont 204 publiques (161 laïques) et 226 privées (214 congréganistes), lesquelles recevaient un total de 82.790 élèves, répartis comme suit : écoles publiques laïques, 18.701 garçons et 17.743 filles ; écoles privées laïques, 434 garçons et 521 filles; écoles publiques congréganistes, 4.769 garçons et 5.284 filles; écoles privées congréganistes, 16.188 garçons et 19.584 filles. — En 1894-95, il y avait dans le département 1.478 écoles primaires publiques, à savoir : 691 écoles laïques de garçons, 551 de filles et 125 mixtes, contre 110 écoles congréganistes de filles et 1 mixte. D'autre part, 490 écoles privées, à savoir : 29 écoles laïques de garçons, 23 de filles et 5 mixtes, contre 106 écoles congréganistes de garçons, 326 de filles et 1 mixte. — Le nombre des élèves était de 265.021, qui se répartissaient comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques : 114.868 garçons, 75.045 filles ; écoles privées laïques : 4.678 garçons, 1.571 filles; écoles publiques congréganistes : 720 garçons, 18.853 filles; écoles privées congréganistes : 29.007 garçons, 49.937 filles. Les 4/5 des garçons et la majorité des filles reçoivent donc l'enseignement laïque. Le nombre des enfants d'âge scolaire (six à treize ans) était de 232.264, d'après le recensement de 1891 ; celui des élèves des écoles maternelles et primaires de 265.071, ce qui provient de la quantité de doubles inscriptions pour les enfants qui ont changé d'école au cours de l'année.

L'enseignement primaire supérieur public comptait, en 1894-95, 1.891 garçons dans 9 écoles et 471 dans les 18 cours complémentaires; 534 filles dans 2 écoles et 145 dans 5 cours complémentaires. En outre, l'enseignement primaire supérieur privé était donné à 142 garçons dans des cours complémentaires, à 349 filles dans des écoles et à 94 dans des cours complémentaires. — L'école normale d'instituteurs de Douai (fondée en 1833) comptait 146 élèves-maitres en 1895-96. L'école normale d'institutrices de Douai (fondée en 1879) comptait 142 élèves-maitresses. Ces écoles dépensèrent (en 1894) 213.351 fr. — Il y eut, en 1895, 6.842 garçons et 5.112 filles candidats au certificat d'études primaires. 6.161 garçons et 4.685 filles l'obtinrent ; 55 garçons sur 137 candidats, 31 filles sur 85 candidates, obtinrent le certificat d'études primaires supérieures. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 589 aspirants, dont 252 furent admis, et par 841 aspirantes, dont 484 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 99 candidats et 65 admissions, 230 candidates et 152 admissions. Ces chiffres témoignent d'un développement très satisfaisant de l'instruction, sauf dans la région flamingante.

Les 221 caisses des écoles avaient dans l'exercice fait 290.610 fr. de recettes, 244.795 fr. de dépenses. Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 7.906.860 fr.

L'enseignement secondaire se donnait en 1893-94, aux garçons, dans 4 lycées comptant 1.588 élèves dont 726 internes; dans 10 collèges communaux à

1.623 élèves dont 611 internes. Aux filles, l'enseignement secondaire était donné dans 4 collèges communaux comptant 717 élèves (172 internes) et dans les cours secondaires de Douai et de Dunkerque.

Nous avons signalé le remarquable développement de l'enseignement professionnel; aux institutions publiques énumérées, écoles nationales des industries agricoles (Douai), des arts industriels (Roubaix), professionnelle (Armentières), école supérieure de commerce de Lille, il faut ajouter l'école des hautes études agricoles de Lille, l'école d'ouvriers mineurs de Douai, l'école industrielle de Maubeuge, les cours municipaux de filature et tissage et de chauffage à Lille, l'école pratique de commerce et industrie de Fourmies, etc.

L'enseignement supérieur se donnait dans l'université officielle de Lille (273 étudiants en droit, 476 en médecine et pharmacie, 263 à la faculté des lettres, 166 à celle des sciences, concurrencée par un institut catholique (théologie, droit, médecine et pharmacie, sciences, lettres, école industrielle). On trouve encore à Lille l' « Institut industriel du Nord de la France », et une puissante société de géographie, sans oublier le musée qui est un des plus riches de province.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1891 accuse 100 condamnations en cour d'assises dont 51 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 4 tribunaux correctionnels examinèrent 9.831 affaires et 12.239 prévenus, dont 111 furent acquittés, 467 mineurs rendus à leurs parents, 649 envoyés en correction, 263 prévenus condamnés à l'emprisonnement de plus d'un an, 7.789 de moins d'un an, et 2.660 à l'amende seulement. On a compté 5.211 récidivistes dont 63 devant la cour d'assises, et 5.148 en police correctionnelle; 31 furent condamnés à la relégation. Il y eut 15.453 contraventions de simple police. Le chiffre des morts accidentelles fut de 505, celui des suicides de 302.

La justice civile a prononcé, en 1891, sur 5.509 affaires civiles en première instance et 1.043 en appel et sur 7.108 affaires commerciales en première instance et 80 en appel. Il a été ouvert 212 et clos 225 faillites, constitué 276 et dissous 125 sociétés; 208 divorces et 95 séparations de corps ont été prononcés.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 643 en 1895, secoururent près de 250.000 personnes (3.000 étrangers). *sur une population d'environ 1.800.000 comprise* dans leur ressort; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 4.791.706 fr.; les dépenses se sont élevées à la somme de 4.832.819 fr. Il existe à Roubaix un mont-de-piété qui a prêté (en 1895) un total de 305.119 fr. Les dégagements ont porté sur 225.855 fr. On comptait 89 hospices et hôpitaux avec 11.291 lits, dont 2.496 affectés aux malades civils, 320 aux militaires, 6.049 aux vieillards, infirmes, etc., 1.337 aux enfants assistés, 1.089 au personnel des établissements, 6.941.106 fr. de recettes et 6.872.266 de dépenses. Sur les 18.037 malades soignés dans les hôpitaux 1.934 sont morts. Il y a eu un nombre total de 1.038.674 journées de présence pour 3.874 hommes; 875.619 pour 2.854 femmes et 415.740 pour 2.416 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 1.571 enfants à l'hospice et 276 enfants à domicile et dépensé 356.055 fr. Il existe 3 asiles départementaux d'aliénés (Bailleul, Armentières, Marquette); 2.300 aliénés sont à la charge du département. On compte 141 établissements d'assistance privée.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1893, 101.679 versements se montant à 660.573 fr. Elle avait 5.169 rentes en cours pour une somme de 540.339 fr.

Les 7 caisses d'épargne du Nord avaient délivré, au 31 déc. 1893, un total de 251.446 livrets. Le solde dû aux déposants était de 135.124.707 fr. La valeur moyenne du livret était de 539 fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 84.524 dépôts. L'excédent des remboursements était de 128.082 fr. — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 300 approuvées ou reconnues, avec 54.606 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1892) de 927.420 fr. Il existait en outre 166 sociétés autorisées, avec 11.435 participants, et un avoir disponible de 138.043 fr. — En 1895, les libéralités (dons et legs) aux établissements charitables ont atteint 484.181 fr.; les libéralités aux communes, 14.102 fr.; aux établissements religieux, 190.726. A.-M. BERTHELOT.

BIBL. : V. la bibl. des art PAYS-BAS, LILLE, CAMBRAI, etc. — *Annuaire du Nord*, in-12. — *Annuaire statistique de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886, 1897 et 1898. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — *Statistique agricole annuelle de 1897*. — *Statistique de l'industrie minérale* (1896). — *Statistique des chemins de fer au 31 déc. 1896*. — *Compte définitif des recettes de 1896*. — *Rapport sur la situation financière des départements en 1895*. — A JOANNE, *Géographie du Nord*, in-16. — DIEUDONNÉ, *Statistique du dép. du Nord*, 1804, 3 vol. in-8 (avec la collaboration de Bottin). — PEUCHET et CHANLAIRE, *Stat. du dép. du Nord*, 1804, in-4. — Mme Cl HEMERY, *Hist. des fêtes et des usages anciens du dép. du Nord*, 1831, 2 vol. in-8. — BOREL D'HAUTERIVE, *Armorial de Flandre, Hainaut, Cambrésis* (recueil officiel) commandé par Louis XIV, publié en 1856, in-8). — J. CHRESTIEN, *Notice stat. sur le dép. du Nord*, 1832, in-8. — *Stat. archéol. du dép. du Nord* par la Commission hist ; Lille et Paris, 1867, 2 vol. in-8. — JUNG, *Notice descriptive et stat. sur le dép. du Nord*; Imprim. nat., 1879, in-16. — RAILLARD, *Nivellement général du Nord*, atlas au 40.000e en 17 feuilles avec notice hist — BRUNEL, MORDACQ et LECOQ, *Géogr. générale du dép. du Nord*; Lille, 1881, in-8 — LEURIDAN, *Statist. féodale du dép. du Nord*, 1886, 1 vol. — DECROOS, *Histoire générale de la France du Nord jusqu'en 1871*; Lille, 1871.

GEOLOGIE. — Travaux des géologues belges DUMONT, CORNET, BRIART, DUPONT. — MEUGY, *Essai de géologie pratique de la Flandre française*, 1852, in-8. — CHELLONEIX et ORTLIEB, *Etude géologique des collines tertiaires du département du Nord*, 1870. — Nombreux travaux de M. GOSSELET, Cf. *Esquisse géologique du Nord de la France et des contrées voisines*, dans *Bull. Soc. géol. Nord* (1880-83) ; *l'Ardenne*, 1888, avec bibliographie. — BARROIS, CAYEUX, LADRIÈRE, *Bull. Soc. géol. Nord* et *Bull. Soc. géol. France*. — Marcel BERTRAND, *Sur le raccordement des bassins houillers du nord de la France et du sud de l'Angleterre* (*Annales des Mines*, 1893). — Du même, *Etudes sur le bassin houiller du Nord et sur le Boulonnais*, dans *Annales des Mines*, 1894. — *Le Bassin crétacé de Provence et le bassin houiller du Nord*, dans *Annales des Mines*, 1898, etc. — Feuilles géologiques au 1/80.000 de Dunkerque, Lille, Saint-Omer, Valenciennes, Cambrai, Arras, Douai, Maubeuge (Service carte géol. France).

NORDALBINGEN (Bernhard de) (V. BASEDOW [J.-B.]).

NORDALBINGIE. Ancien nom des pays au N. de l'Elbe, à la racine de la presqu'île danoise ou cimbrique. Peuplée d'abord de Cimbres, puis de Saxons, cette région fut conquise par Charlemagne jusqu'à l'Eider. On la subdivisa en Holstein au N., Stormarn au S., pays des Dithmarses à l'O., Wagrie à l'E., sur la Baltique; cette dernière province demeurait slave. Les Danois conquirent les premières, mais Henri Ier les reprit et fonda même au N. de l'Eider la marche de Slesvig, qui allait jusqu'à la Schlei, tandis qu'à l'E. la marche de Saxe, du côté de la Wagrie, s'étendit jusqu'à la Trave. Otton Ier conquit la Wagrie et le Jutland jusqu'à l'Ottensund (936). Mais les Danois en redevinrent maîtres, et Conrad II dut leur céder le Slesvig (1035). Depuis cette époque, les limites des races ont peu varié, bien que les duchés de l'Elbe aient politiquement été très disputés entre l'Allemagne et le Danemark (V. HOLSTEIN et SLESVIG).

NORDAU (Max-Simon), écrivain allemand, né à Budapest le 29 juil. 1849. Fils d'un savant juif, M. Nordau étudia d'abord la médecine; il termina ses études en 1872; après avoir beaucoup voyagé, il s'établit comme médecin à Pest (1878); depuis 1880, il vit à Paris. — Disciple convaincu du célèbre aliéniste italien Lombroso, M. Nordau s'est efforcé dans son œuvre la plus connue (*Entartung*, 2e éd., 1893) d'appliquer aux arts et à la littérature les méthodes rigoureuses de l'analyse scientifique, les procédés de la psycho-physiologie. La dégénérescence n'est point seulement une tare physique, mais aussi intellectuelle. Le *snob* est un dégénéré : il veut surprendre, étonner; il se singularise par son costume; il recherche ce qui est en dehors des lois natu-

relles ; il a horreur de l'action parce que chez lui la volonté est atrophiée. Le snob subit fortement l'influence d'artistes, peintres, musiciens, littérateurs, qui, eux aussi, sont des dégénérés. Ces artistes tombent volontiers dans le mysticisme, l'égotisme, le faux réalisme. Or le mysticisme n'est que « l'expression de l'impuissance à être attentif, à penser clair, à dominer ses émotions ; il a pour cause l'affaiblissement des sens cérébraux supérieurs » ; au mysticisme se rattachent le symbolisme, le préraphaélitisme, l'engouement pour les romans de Tolstoi, pour la musique wagnérienne. L'égotisme, que cultivent les parnassiens, les décadents, les admirateurs d'Ibsen et de Nietzsche, a pour origine « les nerfs sensoriels mauvais conducteurs, les centres de perception émoussés, l'aberration des instincts par le désir des impressions suffisamment fortes, la prédominance des sensations organiques sur les représentations ». Le faux réalisme enfin, que l'on trouve chez Zola et chez ses disciples de France et d'outre-Rhin, vient de « théories esthétiques confuses ; il se caractérise par l'irrésistible penchant aux représentations lubriques et à l'expression la plus vulgaire et la plus sale ». M. Nordau est un critique sévère, mais, au fond, bienveillant ; il met à nu les plaies de l'esprit humain, mais c'est pour les soigner ; malgré son habileté à découvrir les maladies intellectuelles et morales, il est optimiste ; il pense que « l'hystérie de l'époque moderne ne durera pas ; les faibles, les dégénérés périront, les forts s'adapteront aux conquêtes de la civilisation ou la subordonneront à leur capacité organique ». Déjà dans les *Paradoxes psychologiques* (*Paradoxe*, 1885), M. Nordau avait exprimé la même foi dans l'avenir : après avoir critiqué le roman contemporain, qui n'est que description ou apologie de faits morbides et exceptionnels, l'auteur annonçait le « triomphe du moi contre les puissances hostiles », la victoire du sens vital sur la dégénérescence. — M. Nordau a également appliqué sa méthode aux sciences sociales : dans *Die konventionellen Lügen der Kulturmenschheit*, 1884, il part en guerre contre les préjugés, ou mieux contre les mensonges, sur lesquels s'élève l'édifice vermoulu des conventions sociales ; en religion, en politique, dans la vie privée, l'homme moderne est lâche ; il n'ose agir selon ses convictions ; il craint de choquer les opinions reçues ; il n'est pas sincère ; bien plus, il a peur de la vérité. Et pourtant, force lui est de reconnaître que l'organisation de la société n'est conforme « ni à la saine raison, ni aux données fournies par les sciences expérimentales, physiques et naturelles ». Des idées analogues sont développées dans *Paradoxe* (Leipzig, 1891, 5e éd.), où le critique sape à leur base les lieux communs qui courent le monde et qui sont en désaccord avec la loi du progrès. M. Nordau a raconté ses voyages (*Vom Kreml zur Alhambra*, 1880) ; il a décrit les mœurs françaises (*Paris Studien aus dem wahren Milliardenlande*, 1878 ; *Paris unter der dritten Republik*, 1881 ; *Ausgewählte Pariser Briefe*, 1887) ; il a écrit des pièces de théâtre (*Die neuen Journalisten*, en collaboration avec F. Gross, 1880 ; *Der Krieg der Millionen*, 1882 ; *Das Recht zu lieben*, 2e éd. 1894 ; *Die Kugel*, 1894) ; des romans et des nouvelles (*Seifenblasen Federzeichnungen u. Geschichten*, 1879 ; *Die Krankheit des Jahrhunderts*, 1889 ; *Gefühlskomödie*, 1892 ; *Seelenanalysen, Novellen*, 1892 ; *Die Drohnenschlacht*, 1897). — Vaste érudition littéraire, scientifique et philosophique, puissance de l'observation, finesse de l'analyse, rigueur du raisonnement, originalité de la pensée, voilà quelques-unes des qualités de M. Nordau. Dans son ardeur à rechercher la vérité, il rappelle Lessing ; il y a en lui du combattant et de l'apôtre ; il semble souvent paradoxal, mais c'est parce qu'il ne recule pas devant les conclusions les plus hardies ; il a une foi inébranlable dans le triomphe final de la vérité, et cela justifie l'ardeur de sa polémique. M. Nordau traite les questions philosophiques avec aisance et avec précision ; il aime l'image frappante ; il ne craint point la trivialité, ou tout ou moins la familiarité ; son style est vif, coloré, plein de verve. — Les principales œuvres de M. Nordau ont été traduites en français par M. A. Dietrich. L.-W. CART.

NORDAUSQUES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres ; 536 hab.

NORDBORG (all. *Norburg*). Village du Slesvig, au N. de l'île d'Alsen ; jadis appelé *Kjøping*, il a pris le nom d'un vieux château des rois de Danemark brûlé en 1665, rebâti en 1779, mais en grande partie démoli depuis, qui devint, lors du partage des duchés, le siège d'une lignée de la famille royale danoise.

NORDEN. Ville de Prusse, district d'Aurich, à 4 kil. de la mer du Nord ; 6.800 hab. (en 1895). Vieille église Liudger ; grande fabrication de genièvre (20.000 hectol.) ; tourbières ; important marché agricole. A 4 kil. N.-O. est le port de *Norddeich*. — Norden est l'ancien centre du territoire frison de Nordi ou Nordividi cité dès 842. En 1463, Frédéric III l'érigea en comté immédiat.

NORDENBERG (Bengt), peintre suédois, né à Gemsjœ, dans le Bleking, le 22 avril 1822. D'abord élève de l'Académie des beaux-arts de Stockholm, il continua ses études à Dusseldorf (1851) où il eut Tidemand comme maître. Il séjourna ensuite en Suède, à Paris, à Rome et à Naples et revint s'établir définitivement, vers 1859, à Dusseldorf. La plupart des sujets de ses tableaux sont tirés de la vie des paysans en Suède : les plus connus sont *la Fête de la Mi-été à Leksand, une Noce à Værend, le Premier Voyage, le Dernier Voyage*, etc., etc. — Son fils *Henrik* est peintre de genre.

NORDENFLYCHT (Hedvig-Charlotta), femme de lettres suédoise, née à Stockholm le 28 nov. 1718, morte à Lugnet le 28 juin 1763. Fille d'un chef de bureau de la Chambre des finances, elle montra de fort bonne heure un goût très vif pour l'étude et un véritable talent poétique. Cédant aux instances de son père mourant, elle se fiança à l'âge de seize ans avec son professeur, un nommé Tideman, pour qui elle semblait éprouver moins d'amour que de respectueuse affection. Le mariage, continuellement remis, ne se fit pas, le jeune homme étant mort après trois ans de fiançailles. L'année suivante, elle fit connaissance d'un jeune pasteur, J. Fabricius, qui était lui-même un écrivain de mérite, s'en éprit, mais ne put l'épouser que quatre ans plus tard (1741), à cause de l'opposition de sa famille à ce mariage. Elle le perdit au bout de sept mois. Sa douleur fut extrême. Elle se retira alors à la campagne aux environs de Stockholm, et y composa un recueil d'élégies, intitulé *la Plaintive Tourterelle*, où elle donne un libre cours à sa tristesse. L'état de sa santé la força à revenir à Stockholm en 1744 ; son salon devint au bout de quelques années le centre où se réunissaient les jeunes écrivains les plus distingués de l'époque, parmi eux, vers 1753, Creutz et Gyllenborg. En 1761, elle tomba passionnément amoureuse d'un jeune auteur, J. Fischerstrœm, qui fréquentait chez elle. Son amour n'était pas partagé, semble-t-il, et elle en éprouva un si grand chagrin qu'elle se jeta, à ce qu'on prétend, dans le lac Mælar, près de Skokloster, où elle résidait depuis un an, dans le voisinage de celui qu'elle aimait. On sauva la « Sapho suédoise », mais elle mourut quelques jours après. Ses œuvres jusque vers 1750 ont un caractère passionné et sentimental que l'on ne retrouve guère dans les productions postérieures, d'une note plus philosophique, d'une forme plus soignée, mais d'un moindre élan lyrique. Outre les élégies mentionnées plus haut, on peut citer encore, parmi les œuvres de la première période : *les Pensées féminines d'une bergère du Nord* (1744-50) et *la Suède sauvée*, poème épique (1746) ; parmi celles de la seconde période, les charmants récits : *l'Oiseau vert, Allégorie, les Poètes suédois*, etc. ; un poème épique : *la Traversée de Belt par le roi Charles-Gustave en 1658 ;* un poème didactique : *Défense de la femme contre J.-J. Rousseau*, où elle défend avec énergie les droits des femmes ; un recueil de *Poésies*, etc. Ses *Œuvres complètes*

ont été publiées en 1852. Il a paru en allemand, à Berlin, en 1859, un choix de ses poésies, traduites par F.-O. Nordenflycht. Th. C.

NORDENSKJÖLD (Nils-Adolf-Eric, baron de), naturaliste et explorateur suédois, né à Helsingfors (Finlande) le 18 nov. 1832. Fils de *Nils-Gustaf* Nordenskjold, surintendant des mines à Helsingfors et membre de la Société des sciences de cette ville, il accompagna, à vingt ans, son père dans un voyage d'exploration aux monts Oural, et, reçu docteur ès sciences en 1857, alla se fixer, après une série de démêlés avec le gouvernement russe, à Stockholm, où il fut nommé, en 1858, professeur de minéralogie à l'Académie royale des sciences et directeur du cabinet de géologie. En 1859 et en 1861, il fit avec Torell ses deux premières expéditions au Spitzberg, en dirigea lui-même une troisième en 1864 et, en 1868, alla, pour la quatrième fois, visiter ce groupe d'îles, dont il détermina la position exacte ainsi que la constitution géologique; il effectua en même temps sur la côte de nombreux sondages, qui amenèrent la découverte de plusieurs espèces nouvelles de plantes et d'animaux marins; il s'était avancé, avec le vapeur *la Sofia*, le 19 sept. 1868, jusqu'à 81° 42′ N., la plus haute latitude qu'un navire ait alors atteinte. En 1870, un riche habitant de Goteborg, M. Oscar *Dickson* (V. ce nom), qui avait déjà fait en partie les frais de son dernier voyage, mit à sa disposition une nouvelle somme: Nordenskjold se rendit, cette fois, sur la côte occidentale du Grœnland, s'avança plus loin dans l'intérieur qu'on ne l'avait encore fait et rapporta de précieuses collections d'histoire naturelle, notamment des échantillons de trois météorites du poids de 10.000, 20.000 et 50.000 livres, trouvés dans l'île de Disko. En 1872, il explora, une cinquième fois, les îles du Spitzberg et hiverna dans la baie de Mossel. En 1875, il s'avança sur le voilier *Prœven*, à travers la mer de Kara, jusqu'aux bouches de l'Iénisséi. A la fin de juil. 1876, il refit le même voyage sur le vapeur *Ymer*, en revenant de visiter l'exposition de Philadelphie, et il remonta l'Iénisséi jusqu'au 70° N. Il était de retour à la fin de septembre et il employa toute l'année suivante à préparer sa huitième expédition, la plus importante de toutes. Parti de Goteborg le 4 juil. 1878 avec deux petits vapeurs, *la Véga* et *la Léna*, il traversa la mer de Kara, arriva, le 20 août, au cap Tchéliouskine, le 27 août en vue du delta de la Léna, laissa la *Léna* remonter le cours du fleuve jusqu'à Iakoustk et, continuant avec la *Véga*, que commandait le lieutenant Palander, de longer la côte de Sibérie, atteignit, dès le 3 sept., les îles de Baren, par 160° E.; mais, à partir de ce point, la navigation, entravée par les glaces, devint des plus pénibles; le 28 sept. seulement, la *Véga* entra dans la baie de Kolioutchine; elle n'en put sortir que le 18 juil. 1879, et, deux jours après, le 20 juil., elle franchit le détroit de Béring. Nordenskjold avait ainsi réussi, le premier, à se rendre de l'Atlantique dans le Pacifique, par ce fameux passage du N.-E., si vainement tenté depuis plus de trois siècles (V. Polaires [Régions]); il avait en outre rectifié, sur bien des points, la carte de ces régions. Il parcourut rapidement les deux rives du détroit, toucha le 31 juil. à l'île Saint-Lorenz, fit relâche le 2 sept. à Yokohama et regagna l'Europe par le canal de Suez. A Naples, à Rome, à Paris (mars 1880), le hardi navigateur fut, ainsi que le lieutenant Palander, l'objet de réceptions enthousiastes, et, à son arrivée à Stockholm, le 24 avr., le roi de Suède le fit baron. En 1883, il effectua, toujours aux frais de M. Oscar Dickson, une neuvième expédition: parti de Goteborg, sur la *Sofia*, le 23 mai, il mit le cap, pour la seconde fois, sur le Grœnland, y arriva le 1er juil. et s'enfonça dans l'intérieur, avec des traîneaux, jusqu'à 130 kil., tandis que les Lapons qui l'accompagnaient poussaient, avec leurs patins, jusqu'à 230 kil., sans arriver d'ailleurs à découvrir une terre libre de glaces. Depuis, Nordenskjold s'est à peu près exclusivement consacré à des travaux de cartographie ancienne. Il est membre de l'Académie des sciences de Stockholm, associé étranger de celle de Paris. Il a aussi été, à plusieurs reprises, membre de la seconde Chambre suédoise. Il a publié, outre un grand nombre de mémoires, d'articles et de notes parus dans divers recueils: *Voyage de la Véga autour de l'Asie et de l'Europe*, en suéd. (Stockholm, 1881, 2 vol.; trad. franç., par Ch. Rabot et Ch. Lallemand; Paris, 1883-84, 2 vol. avec cartes; trad. allem., Leipzig, 1890, 2e éd.); *Résultats scientifiques de l'expédition de la Véga*, en suéd. (Stockholm, 1882-87, 5 vol.); *la Seconde Expédition suédoise au Grœnland*, en suéd. (Stockholm, 1885; trad. fr. par Ch. Rabot, Paris, 1888, avec cartes); *Atlas de cartographie ancienne*, en suéd. et en angl. (Stockholm, 1889). — Son fils, *Gustaf* (1868-95), a fait en 1890 un voyage au Spitzberg et a exploré en 1894 les plus beaux cañons du Colorado. Il a donné des relations de ces voyages, en suédois. La dernière a été traduite en anglais par Morgan, sous le titre: *The Cliff dwellers of the Mesa Verde* (1893). L. Sagnet.

Bibl.: Leslie, *Arctic voyages of N.-A.-E. Nordenskjöld, 1858-79*; Londres, 1880.

NORDERNEY. Ile de la mer du Nord, dépendant de la Prusse, district d'Aurich, cercle de Norden; 15 kil. q.; 4.000 hab. (en 1895). Elle appartient à la rangée d'îles de la Frise orientale séparées du continent par le Wattenmeer qui assèche à marée basse. Le bourg de Norderney est à l'extrémité O. de l'île, et sa prospérité est due aux bains de mer dont les établissements couvrent le rivage maritime extérieur, celui du N. Ils sont fréquentés depuis 1800 et attirent annuellement 14.000 baigneurs; la température moyenne estivale est de +16° à +17°. La saison dure du 1er juil. au 15 sept.

Bibl.: Berenberg, *Das Nordseebad Norderney*; Norden, 1895, 2e éd.

NORD-EST (Passage du) (V. Polaires [Régions]).

NORDFJORD. Contrée et fjord de Norvège, district de Nordre Bergenhus. C'est une des parties les plus sauvages et les plus grandioses du pays: c'est là que s'élève le Gjegnalund (1.725 m.), avec de grands glaciers, encore peu connus. On y élève une race de chevaux de petite taille, les chevaux du fjord (*fjordhæsterna*), qu'on vend chaque année, en juin, sur les marchés du Gudbrandsdal.

NORDGAU (*Nortgowa*, 903). Un des deux comtés de l'Alsace, à l'époque carolingienne. Il comprenait le diocèse de Strasbourg et correspondait à peu près à cette partie du pays qu'on a appelée depuis la Basse-Alsace, tandis que le *Sundgau* (*pagus meridionalis*) était le comté de la Haute-Alsace et était compris dans le diocèse de Bâle. Le *Nordgau* s'étendait entre les Vosges et le Rhin, depuis le Seltzbach, au N., jusqu'à l'Eckenbach, petit ruisseau qui se jette dans l'Ill entre Schlestadt et Guémar et qui, déjà à l'époque gallo-romaine, formait la frontière entre la Germanie et la Séquanaise. Le *Nordgau* et le *Sundgau* étaient administrés par des comtes (*Gaugrafen*) qui, vassaux du roi, avaient la haute juridiction. Quand, vers le milieu du XIIe siècle, ces comtes furent remplacés par des landgraves, la division de l'Alsace en *Nordgau* et en *Sundgau* disparut.

NORDGREN (Axel), paysagiste suédois, né à Stockholm le 5 déc. 1828. Fils d'un portraitiste distingué, *Karl-Wilhelm* (1804-57), il débuta de bonne heure et exposa déjà avec succès à Stockholm en 1850. Il se rendit ensuite à Dusseldorf, où il fut l'élève de Gude. Il se fixa d'ailleurs définitivement à Dusseldorf, mais fit de fréquents séjours en Suède et en Norvège et en a rapporté ses meilleures toiles: *Paysage d'hiver en Norvège, Bord de la mer en Norvège, Chute d'eau dans le Romsdal, un Jour d'été au bord de la mer*, etc.

NORDHAUSEN. Ville de Prusse, district d'Erfurt, sur la Zorge; 27.535 hab. (en 1895); huit églises dont celle de Blasius (peintures de Lucas Cranach); vieil hôtel de ville (statue en bois de Roland); beau puits de Rietschel. La grande industrie locale est la distillerie (74 fabriques

produisant 500.000 hectol. d'alcool); 12 brasseries; 17 manufactures de tabac d'où sortent 942.000 kilogr. de tabac à mâcher, 290.000 de tabac à fumer, 5.600 de tabac à priser et 15.700.000 cigares. Fabrique de tapis qui en produit 2 millions de pièces par an; produits chimiques, chicorée, etc. Commerce très actif en produits locaux, denrées coloniales, cotonnades, fils de lin, etc. — Nordhausen, cité pour la première fois en 874, possédait un palais royal; l'impératrice Mathilde, femme de Henri I[er], y fonda un monastère (962). En 1220, la ville revint à l'empire et en 1253 reçut les droits d'une ville libre impériale; l'avouerie passa des comtes de Hohenstein aux électeurs de Saxe, puis au Brandebourg (1703), qui l'abandonna en 1715. Nordhausen fut médiatisée et annexée à la Prusse en 1803, au royaume de Westphalie en 1807, revint à la Prusse en 1815. Il s'y tint : en 1105, un concile réuni par Henri V qui condamna le mariage des prêtres; en 1207 et 1223, des diètes impériales.

L'*eau-de-vie* de Nordhausen est une eau-de-vie de grains obtenue par une double distillation et dont un long séjour en fût adoucit le goût. On la falsifie couramment avec de l'alcool de pommes de terre.

Sur l'*acide fumant de Nordhausen* ou acide disulfurique, V. SULFURIQUE (Acide). A.-M. B.

BIBL. : FŒRSTEMANN, *Urkundliche Gesch. von Nordhausen bis 1250*; 1828-40, 2 vol. — Du même, *Kleine Schriften zur Gesch. der Stadt Nordhausen*, 1855. — ECKART, *Gedenkblætter aus der Gesch. der Reichstadt Nordhausen*; Leipzig, 1895.

NORDICA (Lillian), cantatrice scénique américaine, née à Farmington vers 1860. Elève de J.-O. Neill à Boston et à Milan de Sangiovanni, elle débuta à Brescia, dans la *Traviata*. Engagée ensuite à l'Opéra impérial de Saint-Pétersbourg, elle y demeurait deux années, après quoi elle venait débuter le 21 juil. 1882 à l'Opéra de Paris, dans *Faust*, s'y montrait dans *Hamlet*, puis se retirait brusquement de la scène pour épouser M. Fr.-A. Gower, qui la laissait veuve presque aussitôt. Elle reparaissait alors en public à Londres, au théâtre de Covent Garden, en 1884, et pendant plusieurs années parcourait l'Europe et l'Amérique en donnant des concerts et des représentations sur les principales scènes des grandes capitales. En 1894, on la retrouve sur le théâtre Wagner, à Baireuth, où elle joue Elsa de *Lohengrin*, et dans les années suivantes elle obtient de grands succès en chantant tout le grand répertoire au Metropolitan Opera de New York, où elle est encore engagée à l'heure présente (1898). M[me] Nordica a épousé en secondes noces, en 1896, un artiste hongrois, le ténor Dœme.

NORDIQUES (Civilisation, Droit, Langues, Littérature, Mythologie) (V. SCANDINAVIE).

NORDKYN (Cap) (V. NORD [Cap]).

NORDLAND (V. NORRLAND).

NORDLINGEN (*Nordlingue*). Ville de Bavière, prov. de Souabe, sur l'Eger; 8.236 hab. (en 1895). Eglise Georg en style gothique (1427-1505); vieille enceinte conservée avec ses portes. Textiles, cuirs, meubles, machines agricoles. — Citée d'abord en 898, Nordlingen appartint à l'évêque de Ratisbonne, fut acquise en 1215 par l'empereur Frédéric II et demeura ville libre impériale, membre de la ligue souabe (1347). Elle adopta la Réforme en 1529, mais ne prit pas part à la lutte contre l'empereur. Assiégée en 1634 par les catholiques, elle fut secourue par l'armée suédoise qui perdit sous ses murs la fameuse bataille des 5 et 6 sept. 1634. Le roi de Hongrie et Gallas commandaient les 30.000 impériaux; Bernard de Saxe-Weimar et Horn, les 24.000 Suédois; Bernard brusqua l'attaque sans attendre les renforts; la bataille fut acharnée et meurtrière; les Suédois perdirent les trois quarts de leur effectif (12.000 morts ou blessés, 6.000 prisonniers), toute leur artillerie; Horn fut pris, Bernard blessé. L'Allemagne du Sud retomba au pouvoir des catholiques, et l'hégémonie suédoise fut brisée pour jamais. Le 3 août 1647 fut livrée près d'Allersheim la seconde bataille de Nordlingen. — La ville fut bombardée par les Bavarois en 1647. Elle fut médiatisée et annexée à la Bavière en 1803. A.-M. B.

BIBL. : BEYSCHLAG, *Gesch. der Stadt Nordlingen*, 1851. — MAYER, *Die Stadt Nordlingen*, 1876 — FUCHS, *Die Schlacht bei Nordlingen*; Weimar, 1868. — FRAAS, *Die Nordlinger Schlacht*, 1869 — STRUCK, *Die Schlacht bei Nordlingen*; Stralsund, 1893

NORDMARK. Marche orientale de Saxe (955-1134) qui fut concédée en 1134 à Albert l'Ours et appelée depuis *Altmark* (V. BRANDEBOURG).

NORDMŒRE. Province norvégienne, dans le Romsdal; environ 39.000 hab. Elle est traversée par la route nationale qui va de Molde à Trondhjem. Ses ressources sont la pêche et la culture forestière.

NORD-OUEST (Passage du). Route maritime cherchée depuis le début du XVI[e] siècle afin d'arriver à l'Inde par l'Ouest en passant au N. du nouveau continent. Les expéditions polaires arctiques (V. POLAIRE) ont fini par révéler deux passages, mais toujours obstrués par les glaces et commercialement impraticables. Le premier, signalé par Mac Clure en 1850, passe par la mer de Baffin, les détroits de Lancastre et de Barrow, le bassin du Melville-Sund et le détroit du Prince-de-Galles; le second, plus méridional le long du rivage continental, par le détroit et la baie d'Hudson, le canal Fox, le détroit de Fury et Hécla, le golfe Boothia, les détroits de Bellot, Victoria, Dease, Dolphin et de l'Union pour atteindre la mer ouverte près du cap Bathurst.

NORD-OUEST (Province du). Province de l'Inde anglaise (V. INDE), réunie à l'Aoudh depuis 1877, sous un lieutenant-gouverneur; située entre 23° 52′ et 31° 7′ lat. N., 74° 45′ et 82° 20′ long. E., entre le Tibet et le Népâl au N., le Bengale à l'E., l'Inde centrale au S., le Radjpoutana au S.-O., elle occupe 278.421 kil. q. avec 46.905.085 hab. (en 1891), plus 13.232 kil. q. et 792.491 hab. pour les principautés vassales de Rampur et Garhwal. Au N. est l'Himalaya (Nanda-devi, 7.821 m.; Karnat, 7.132 m.; Kidarnath, 6.980 m.), puis les avant-monts Sivalik, enfin la plaine du Gange, arrosée par la Djemna, le Gange, la Ramganga, la Gogra, ces trois derniers naissent dans la province, admirablement irriguée. La plaine et plus encore la zone du Terai (V. INDE) sont insalubres; les sanatoria sont à Mussuri, Naina Tal et Landaur. Des 46.905.085 hab., 40.380.168 sont hindous, 6.346.651 musulmans, 84.061 djaïnas, 58.441 chrétiens. Il y avait (en 1891) 27.995 Européens, en majorité militaires. L'instruction est faible, 68 ‰ des enfants vont à l'école. On cultivait 13.361.152 hect. en blé, riz, coton, indigo, pavot, canne à sucre, etc. Le bétail (non compris l'Aoudh) comprenait 15 millions de bêtes bovines, 2.800.000 buffles, 325.000 chevaux, 263.000 ânes et mulets, 4.177.000 moutons et chèvres. Les grandes villes sont Khanpur (Cawnpore), Allahabad, Mirzapour, Bénarès, Mirat (Meerut), Mattrah, Agra, où siègent l'industrie et les marchés commerciaux. La province, dont le chef-lieu est Allahabad, se partage en sept divisions, non compris l'Aoudh : Mirat, Agra, Rohilkand, Allahabad, Bénarès, Djansi, Kumaou. A.-M. B.

NORD-OUEST (Territoire du). Ancien nom de la région des Etats-Unis comprise entre le Mississipi, l'Ohio et les grands lacs. Les chartes des colonies riveraines et notamment de la Virginie, du Massachusetts et du Connecticut ne précisant pas leurs limites vers l'O., quand cette région eut été enlevée à la France, elles se la disputèrent. Après la constitution de l'Union, les Etats lui firent abandon de leurs droits, et l'on forma le territoire du Nord-Ouest en spécifiant que l'esclavage y serait interdit (1787). Les Etats actuels d'Ohio, Indiana, Illinois, Michigan, Wisconsin y furent successivement créés (V. ETATS-UNIS).

NORD-OUEST (Territoire du). Vaste territoire de l'Amérique anglaise ou *Canada* (V. ce mot) encore non organisé, formé des anciens territoires de la Compagnie de la baie d'Hudson, entre l'océan Arctique au N., le Keewatin (102° 20′ long. O.) à l'E., ceux de Saskatchéouane (55°

lat. N.), Athabasca et Colombie britannique (60° lat. N.) au S., l'Alaska (143° 20′ long. O.) à l'O. Il s'étend sur 2.340.450 kil. q. On en a déjà démembré, en 1882, les territoires d'Assiniboine, Saskatchéouane, Alberta, Athabasca et plus recemment Keewatin. Les Indiens ne sont guère plus de 15.000, dont 1.700 sur la rivière de la Paix, 5.600 sur l'Athabasca et le Mackenzie, 4.000 sur la côte arctique, etc. La population blanche n'existait guère que dans les postes de la Compagnie de la baie d'Hudson, sur les lacs de l'Esclave et du Grand-Ours et sur le fleuve Mackenzie, avant que la découverte des placers aurifères du Klondyke eût attiré dans le bassin glacé de l'Youkon des milliers de mineurs. A.-M. B.

NORDSJERNE-Orden. Ordre suédois (V. Étoile polaire [Ordre de l']).

NORDSTRAND. Petite île de la mer du Nord, à 6 kil. de la côte O. du Slesvig; 42 kil. q.; environ 2.500 hab. L'île a perdu, par suite d'inondation, en 1300, plus de 7.000 hab., de nouveau un grand nombre en 1362 et plus de 6.000, ainsi que 50.000 têtes de bétail, en 1634. On construisit en 1650 des digues qui mirent l'île dès lors à l'abri de pareilles catastrophes, mais elle n'a plus retrouvé son ancienne prospérité.

NORE. Rivière d'*Islande* (V. ce mot, t. XX, p. 950).

NOREEN (Adolf-Gotthard), philologue suédois, né en Værmland le 13 mars 1854. Reçu docteur en philosophie en 1877, il enseigne depuis lors les langues scandinaves (nordiques) à l'Université d'Upsal. Il a été nommé professeur titulaire en 1887. Ses travaux sont considérables, et il fait autorité dans le domaine scientifique qu'il s'est assigné. Ses ouvrages et articles les plus importants, relatifs soit aux langues germaniques en général, soit plus particulièrement aux langues du Nord et aux dialectes scandinaves, sont : *Phonétique du dialecte du Fryksdal* (1877), *Vocabulaire du dialecte du Fryksdal* (1878). *Dialecte de Fåræ*, etc., *du Traitement d'une voyelle longue en relation avec une consonne longue suivante dans le groupe nordique oriental* (1880), *des Voyelles nasalisées dans les langues nordiques, des Doublets en suédois moderne* (tous en suédois), *Altisländische und altnorvegische Grammatik* (1re éd. en 1884, 2e éd. en 1892). Il a publié dans l'*Encyclopédie britannique* l'art. *Scandinavian languages* et d'importants articles dans *le Grundriss* de Paul, dans les *Arkiv for nordisk filologi*, dans le *Nordisk Familjebok*, etc., et, en suédois et en allemand, *Abriss des urgermanischen Lautlehre* (Strasbourg, 1894), etc. Th. C.

NOREG (V. Egypte, t. XV, p. 653).

NOREIA. Ville antique, capitale du peuple celte des Taurisques, dans le Norique, non loin de l'emplacement de la ville moderne de Neumarkt (Styrie). En 113, les Cimbres y détruisirent l'armée romaine de Cn. Carbo. Les Boies l'assiégèrent en 59 av. J.-C. C'était le marché de l'or et du fer extraits des mines voisines. Elle fut saccagée par les Romains et perdit son importance après la conquête.

NOREUIL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Croisilles; 296 hab.

NORFOLK. Comté maritime de l'Angleterre orientale, au S.-E. de la baie du Wash ; 5.295 kil. q., 454.516 hab. (en 1891) dont seulement 317.983 appartiennent au comté rural administratif. Le Norfolk confine aux comtés de Lincoln et Cambridge à l'O., Suffolk au S. La côte de la mer du Nord est plate, sauf le long de la petite falaise de Hunstanton-point (25 m.) sur le Wash. Le sol intérieur est crétacé, un bourrelet le sépare des marais (*fens*) conquis sur la mer. Les principaux cours d'eau sont l'Ouse, tributaire du Wash, et la Yare, grossie de la Bure et du Wavenay; elle finit à Yarmouth. Le climat est humide et nébuleux. Le Norfolk est essentiellement agricole ; 60 % de la surface sont labourés, 21 % en prairies, 4 % en bois. Il existait, en 1890, 64.500 chevaux, 137.000 bœufs, 595.000 moutons, 105.000 porcs, beaucoup de volailles, notamment d'oies. La pêche est active, surtout à Yarmouth. L'industrie est insignifiante. Le chef-lieu et la grande ville est Norwich.

NORFOLK (Ile). Ile de l'Australasie britannique, dans l'océan Pacifique, à l'E. de l'Australie, par 29° 3′ lat. N. et 165° 38′ long. E., entre la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande. Elle mesure 4.130 hect., 4.400 avec les îlots voisins de Nepean et Phillip ou Pig, et comptait, en 1891, 738 hab. Son sommet est le mont Pitt (317 m.); 48 hect. sont cultivés, le reste se partage entre les prés et les bois où l'on remarque le palmier *Areca Daueri*, le magnifique *pin de Norfolk* (*Araucaria excelsa*), le *Phormium tenax*. Découverte par Cook en 1774, l'île fut de 1788 à 1851 un lieu de déportation, puis on en fit cadeau aux gens de l'île *Pitcairn* (V. ce mot). Elle dépend de la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud.

NORFOLK. Ville des Etats-Unis (Virginie), sur le James, au confluent de l'Elizabeth ; 34.871 hab. (en 1890) dont 16.254 gens de couleur. Son port est accessible aux navires de 9 m. de tirant. Une station balnéaire, établie près de l'ancien fort Monroé, à Old-Point-Comfort, dépend de la ville. Le principal commerce se fait sur le coton, puis le bois, le tabac, les huîtres, légumes, fruits. En face de Norfolk sont, à *Portsmouth* et *Gosport*, les grands établissements, arsenal et chantier de construction de la marine. L'incendie des navires fédéraux de ce port et de cet arsenal par les sudistes, le 20 avr. 1861, fut un des premiers actes de la guerre de sécession. Le 3 mai 1862, les fédéraux ou nordistes reprirent Norfolk.

NORFOLK (Thomas Mowbray, duc de), homme d'Etat anglais, né vers 1366, mort en 1399, fils du dixième baron Mowbray et d'Elisabeth Segrave, qui descendait par sa mère du roi Edouard Ier. Il s'appela d'abord le comte de Nottingham, siégea au Parlement de 1383, suivit Richard dans sa campagne contre les Ecossais en 1384 et reçut de lui le titre de comte-maréchal d'Angleterre. Il figura honorablement dans le brillant combat livré par Arundel, son beau-frère, aux flottes espagnole, française et flamande (24 mars 1387). Richard prit les deux comtes en haine et songea à les supprimer. Pourtant, Nottingham ne prit pas ouvertement part à la révolte des lords, qui finirent par imposer leurs volontés au roi. Richard II, ayant réussi à ressaisir lui-même le pouvoir, chargea Nottingham de négocier un traité de paix avec l'Ecosse, lui confia d'autres missions importantes et le combla de faveurs. Nottingham accompagna le roi en Irlande (1394), prit part à la mission chargée de négocier un traité avec la France et de demander en mariage Isabelle, fille de Charles VI, figura aux grandes fêtes de Calais (1396). Il fut un des premiers à pousser Richard II dans la voie de l'absolutisme. Glocester, Arundel, Warwick furent arrêtés, emprisonnés, condamnés à mort, leurs partisans persécutés (1397). Puis ce fut le tour du Parlement. Nottingham avait trempé dans le meurtre de Glocester. Il fut récompensé par d'immenses propriétés enlevées à Arundel et à Warwick. Il fut créé duc de Norfolk (29 sept.). Le nouveau duc ne tarda pas à s'aliéner l'esprit du roi par des propos inconsidérés. Norfolk fut banni du royaume et ses biens furent confisqués. Il passa en Hollande, puis en Italie, eut l'intention de visiter la Palestine, mais il mourut à Venise le 22 sept. 1399.

John Mowbray, second duc, né en 1389, mort en 1432, fils du précédent, devint, en 1405, comte-maréchal d'Angleterre ; il figura au premier parlement de Henri V, présida la commission chargée de faire une enquête sur le complot du comte de Cambridge (1415), suivit le roi dans son expédition en France et, après avoir assiégé Harfleur, il tomba malade et dut rentrer en Angleterre. Il revint en France en 1417, figura aux sièges de Caen et de Rouen et fut chargé de gouverner les villes de Gournay et de Neufchâtel (1419). Le 16 mai 1420, il battait l'armée du Dauphin, près du Mans, et devenait gouverneur de Pontoise. En 1422, on le retrouve à la bataille de Cravant. En 1424, il ravage le Brabant et paraît sous les murs de Bruxelles.

En 1425, il recouvra le titre de duc de Norfolk qui avait été enlevé à son père. Revenu en France en 1429 avec Henri VI, il s'empara de Dammartin. Il conseilla le changement de ministres opéré par Gloucester au commencement de 1432 et il mourut peu après (19 oct.).

John Mowbray, troisième duc, né le 12 sept. 1415, mort le 6 nov. 1461, fils du précédent et de Catherine Nevill. Dès 1436, il sert en France sous Gloucester, devient garde des marches d'Ecosse en 1437, et fait partie en 1439 de l'ambassade chargée de négocier la paix avec la France. En 1442, il réprime une insurrection à Norwich; en 1446, il obtient la permission de faire un pèlerinage à Rome et en 1447 il est envoyé en ambassade en France. A partir de cette époque, il prit une grande part aux intrigues qui se nouaient dans le but de gouverner le roi. Norfolk, dès que la folie de Henri V fut reconnue, réclama une enquête sur l'administration de Somerset. Mais le duc d'York et Nevill le reléguèrent au second plan, et il occupa ses loisirs à faire divers pèlerinages en Irlande, en Ecosse, en Bretagne, en Allemagne, à Rome, à Jérusalem. Il prit sa revanche en ne soutenant pas York, Warwick et Salisbury, lors de leur révolte de 1459, et il se déclara pour la maison de Lancastre, ce qui ne l'empêcha pas, en 1460, d'adhérer à la cause de la maison d'York. Après la bataille de Saint-Albans (17 févr. 1461), il proclama, avec d'autres seigneurs, Edouard d'York, roi d'Angleterre, combattit à ses côtés à Towton (29 mars) et remplit au couronnement (28 juin) son office de comte-maréchal. Il reçut en récompense diverses fonctions, entre autres celles de chief justice des forêts royales. Il mourut peu après.

De son mariage avec Eleanor Bourchier, il eut un fils, *John*, né le 18 oct. 1444, mort le 17 janv. 1476, qui fut quatrième duc de Norfolk. Ce *John*, de son union avec Elizabeth Talbot, fille du fameux comte de Shrewsbury, n'eut qu'une fille, Anne Mowbray, qui épousa, en 1478, Richard, duc d'York, second fils d'Edouard IV, auquel revint alors le titre de duc de Norfolk. Mais, Richard ayant été assassiné à la Tour de Londres avant que le mariage fût consommé, la duchesse Anne mourut sans héritier et le titre fut éteint. R. S.

BIBL. : WALSINGHAM, *Historia anglicana*, dans les *Rolls Series*. — FROISSART, *Chronique*. — RYMER, *Fœdera*. — MONSTRELET, *Chronique*. — *Chronicles of the white Rose*, 1815. — DOYLE, *Official baronage*.

NORFOLK (John HOWARD, duc de), homme d'Etat anglais, né vers 1420, mort le 22 août 1485. Partisan de la maison d'York, il fut écuyer d'Edouard IV qui lui témoigna beaucoup d'affection. Il obtint divers autres emplois, fit partie de l'expédition des lords Fauconberg et Clinton sur les côtes de Bretagne (1462), fut nommé vice-amiral en 1466 et conduisit en France les ambassadeurs envoyés au roi et au duc de Bourgogne. A la restauration d'Henri VI, il demeura fidèle à la cause yorkiste. Nommé gouverneur de Calais en 1471, il fut chargé de diverses négociations à la cour de France et à celle de Bourgogne; il accompagna le roi durant l'expédition de 1475 et contribua à la conclusion du traité d'Amiens. Il négocia encore avec Louis XI et Commines en 1477 et en 1479-80. Après la mort d'Edouard, il s'attacha à la cause de Richard de Gloucester. Nommé conseiller privé en 1483, il fut créé la même année duc de Norfolk, et, un peu plus tard, après le couronnement de Richard III, amiral d'Angleterre, d'Irlande et d'Aquitaine. Il réprima une révolte dans le Kent, négocia avec Jacques III d'Ecosse en 1484, leva des troupes en 1485 contre le comte de Richmond. Il périt sur le champ de bataille de Bosworth où il commandait l'avant-garde. R. S.

NORFOLK (Thomas HOWARD, comte de SURREY, duc de), homme d'Etat anglais, né en 1443, mort le 21 mai 1524, fils du précédent. Il fit partie de la maison d'Edouard IV dès sa jeunesse, participa à la guerre contre le comte de Warwick en 1467, combattit à Barnet (1471), servit comme volontaire dans les troupes du duc de Bourgogne et, revenu en Angleterre, devint shérif de Norfolk et Suffolk en 1476 et fut créé comte de Surrey en 1483. Il se déclara pour Richard III, et, fait prisonnier sur le champ de bataille de Bosworth, fut envoyé à la Tour où il resta trois ans et demi. Henri VII, inaugurant la politique qui devait si bien lui réussir, résolut de l'attacher aux intérêts de la couronne. Il lui rendit ses biens et ses titres (1489), le chargea de réprimer une insurrection dans le comté d'York et lui confia la garde des frontières d'Ecosse. Il s'acquitta avec bonheur de sa tâche jusqu'en 1497, date à laquelle Jacques IV repoussa son intrusion en Ecosse. Surrey entra au conseil privé en 1501 et fut nommé lord trésorier. Il négocia le mariage de Jacques IV avec la fille de Henri VII, Marguerite, et accompagna cette princesse à Edimbourg (1503). Il négocia encore l'union de Marie, autre fille du roi, avec Charles de Castille (1508). Surrey jouit d'une influence encore plus considérable à la cour de Henri VIII. Il fit partie des commissions chargées de conclure des traités avec la France (1509) et avec Ferdinand le Catholique (1511). La faveur de Wolsey lui porta ombrage et il quitta brusquement la cour en 1512. Le roi ne lui garda pas rancune, lui donna, en 1513, le grade de lieutenant général et lui confia la tâche difficile de contenir Jacques IV d'Ecosse pendant son expédition de France. Surrey remporta sur les Ecossais la victoire décisive de Flodden (9 sept.). Il fut récompensé de ce haut fait par le titre de duc de Norfolk (1er févr. 1514). Il essaya de s'opposer au mariage de la sœur de Henri VIII avec Louis XIII, et, comprenant l'inutilité de cette perpétuelle opposition aux vues de Wolsey, il se soumit et fut depuis en fort bons termes avec le cardinal. Norfolk réprima en 1517 la rébellion des apprentis de Londres; il fut préposé à la garde du royaume pendant que le roi assistait à l'entrevue du Camp du Drap d'or (1520). Il présida au procès de son ami et parent, le duc de Buckingham, qu'il fut forcé de condamner à mort en pleurant à chaudes larmes. Il dut, en 1523, résigner ses fonctions de trésorier à cause de son grand âge. R. S.

BIBL. : Biographie de Th. Howard, dans WEEVER, *Funerall Monuments*. — BLOMEFIELD, *History of Norfolk*, I. — HOWARD, *Memorials of the Howards*. — SANDFORD et TOWNSEND, *Great governing Families of England*, II.

NORFOLK (Thomas HOWARD, comte de SURREY, duc de), homme d'Etat anglais, né en 1473, mort le 25 août 1554, fils du précédent. Il fut envoyé en 1512 en Espagne avec le grade de lieutenant général pour y commander sous les ordres du marquis de Dorset une armée anglo-espagnole qui devait envahir la Guyenne. Mais cette expédition, mal conçue, ne put aboutir. En 1513, il était nommé lord amiral, en remplacement de son frère Edouard Howard, tué dans une bataille navale. Il devint comte de Surrey quand son père fut créé duc de Norfolk (1514) et avec lui fit une vive opposition à la politique de Wolsey. Il venait d'épouser en secondes noces une fille du duc de Buckingham, ce qui ne contribua pas peu à accroître ses sentiments de haine à l'égard de Wolsey. Mais son beau-père ayant été exécuté (1521), il dut les manifester avec plus de retenue. En 1520, il fut chargé de rétablir l'ordre en Irlande, puis il obtint le commandement de la flotte envoyée sur les côtes de France. Il brûla Morlaix (1522) et ravagea les alentours de Boulogne. Puis il fut envoyé sur la frontière d'Ecosse, et, suivant la même tactique de destruction systématique, il fit un désert sur toute la ligne des marches écossaises et obligea le duc d'Albany à une retraite honteuse. En 1525, il fut chargé de négociations de paix avec la France. La même année, il eut à apaiser à Norwich une révolte des fabricants de draps qui ne voulaient pas payer les impôts excessifs exigés par Wolsey. Mais la grande affaire était maintenant le divorce du roi. Norfolk était parent d'Anne Boleyn; il poussa adroitement Henri VIII dont la passion était avivée par les obstacles que lui opposait Wolsey et bientôt il prit la haute main dans le conseil. Wolsey tomba. Le duc de

Norfolk le remplaça aussitôt au conseil privé ; son plan fut de s'appuyer sur l'Espagne et d'obtenir l'assentiment du Parlement. Il échoua dans ses négociations avec l'empereur qui ne put se résoudre à abandonner sa tante. Quant aux plaintes adressées par le Parlement au pape, elles ne produisirent aucun effet sur Clément VII. Le gouvernement eut alors recours à un autre expédient suggéré par Cranmer : la consultation des universités d'Europe ; mais il tourna à sa confusion, et il fallut un véritable abus de pouvoir pour arracher l'approbation de celles de Cambridge et d'Oxford. C'est alors que Thomas *Cromwell* (V. ce nom) entra en jeu et fit reconnaître le roi comme chef suprême de l'Eglise d'Angleterre. On sait (V. Thomas More) quelles conséquences immédiates en résultèrent. Toute la noblesse du Nord se souleva. Norfolk négocia d'abord avec les insurgés, les berna, réintégra sans bruit les garnisons royales dans les villes du Nord et s'établit fortement au cœur du Yorkshire. Puis quelques émeutes sans importance servirent de prétexte pour retirer toutes les concessions qu'on avait accordées, et on fit une véritable boucherie des chefs et des principaux adhérents du « pèlerinage de grâce » (1537). Cependant Norfolk s'indignait de la toute-puissance de Cromwell. Il se mit à la tête de l'opposition et marcha d'accord avec Gardiner, le plus ardent de ses adversaires. En même temps, il essayait de contrecarrer sa politique d'alliance avec l'Allemagne protestante en cherchant à détacher François Ier de Charles-Quint. Il vint à Paris dans ce but en 1540, mais n'obtint aucun résultat. Il réussit mieux à l'intérieur. Henri VIII finit par abandonner Cromwell qui l'avait marié, malgré sa répugnance, avec Anne de Clèves. Norfolk fut chargé d'arrêter le premier ministre en pleine chambre du conseil et il lui arracha insolemment du cou le collier de l'ordre de la Jarretière (1540). Il redevint tout-puissant, annula le mariage avec Anne de Clèves et maria le roi à une jeune fille de sa famille, Catherine Howard. Il restaura la politique de More et des humanistes : réformer l'Eglise par un concile général et réconcilier l'Angleterre avec l'Eglise catholique, ce qui impliquait une alliance avec l'empereur. Malheureusement pour lui, Catherine Howard déplut à Henri VIII tout comme Anne Boleyn et, du premier rang, Norfolk tomba à celui de commandant militaire. En 1542, il réprima brutalement et cruellement, à son ordinaire, une incursion des Ecossais sur la frontière; puis, avec le grade de lieutenant général, il accompagna le roi en France en 1544, assiégea Montreuil et prit Boulogne. Le comte d'Herford gagna la faveur du roi et le ramena à la politique de la Réforme. Norfolk fut accusé de haute trahison, jeté en prison, et son fils, le comte de Surrey, fut décapité. Lui-même faillit être exécuté, mais, le roi étant mort la veille du jour fixé pour son exécution (27 janv. 1547), le conseil ne crut pas devoir inaugurer le nouveau règne par un acte de rigueur. Norfolk demeura à la Tour pendant le règne d'Edouard VI ; il fut délivré à l'avènement de Marie, reprit possession de ses droits et entra au conseil privé (1553). Il présida le procès du duc de Northumberland et, en 1554, fut chargé, malgré son âge, de commander l'armée envoyée contre Thomas Wyatt. Mais les milices bourgeoises de Londres qu'il avait sous ses ordres passèrent à l'insurrection et il ne put empêcher Wyatt de pousser jusqu'à Londres. Il mourut peu après. R. S.

Bibl : Howard, *Memorials of the Howards*. — Blomefield, *History of Norfolk*, III. — Froude, *History of England*. — Sandford et Townsend, *Great governing Families of England*, II.

NORFOLK (Thomas Howard, duc de), homme d'Etat anglais, né le 10 mars 1536, mort à Londres le 2 juil. 1572, petit-fils du précédent. Comte de Surrey en 1553, il entra dans la maison du prince consort et devint duc de Norfolk en 1554. Dès l'avènement d'Elisabeth, il fut chargé de négociations avec l'Ecosse ; il siégea au conseil privé en 1561 et bientôt se prit de querelle avec le favori, comte de Leicester. Elisabeth dut les réconcilier en 1567. Mais Norfolk restait mécontent et il conçut l'étrange projet d'épouser Marie Stuart. En secret, il gagna à sa cause les lords des comtés du Nord et il tenta de la délivrer de sa prison. Cecil surprit le projet de mariage, et Elisabeth fit enfermer Norfolk à la Tour (1569). Remis bientôt en liberté, il s'empressa de renouer une correspondance avec Marie ; il réclama l'aide de Philippe II et l'intervention d'une armée espagnole. Les pairs conservateurs adhéraient pour la plupart à ses idées, car ils ne voulaient pas d'une politique purement protestante. Ces menées aboutirent à un complot formel. Philippe II promit son concours. La situation devenait menaçante pour Elisabeth, car au même moment les réfugiés catholiques se groupaient à Anvers. Norfolk fut arrêté, emprisonné à la Tour (5 sept. 1571), jugé sous le chef de haute trahison et condamné à mort. Il fut décapité sur le Tower Hill. R. S.

Bibl : Blomefield, *History of Norfolk*, III. — Whright, *Queen Elizabeth and her Times*. — Howard, *Memorials of the Howards*. — Froude, *History of England*. — Sandford et Townsend, *Great governing Families of England*, II.

NORFOLK (Henry Howard, duc de), homme politique anglais, né le 11 janv. 1655, mort à Londres le 2 avr. 1701. Fils de Henry, sixième duc de Norfolk (1628-84) et d'Anne Somerset, il porta le titre de comte d'Arundel de 1678 à 1684. Lord lieutenant de Berkshire et Surrey en 1682, de Norfolk en 1683, il fut nommé colonel d'un régiment d'infanterie en 1685. Fort protestant, son attachement à la personne du roi ne l'empêchait pas de témoigner à l'occasion son mécontentement. Jacques II l'ayant chargé de porter devant lui l'épée d'Etat, le duc s'arrêta à la porte de la chapelle catholique. « Votre père aurait été plus loin, dit le roi. — Le père de Votre Majesté valait mieux que nous, répondit Norfolk, il ne serait pas allé plus loin. » En 1688, il signa la pétition réclamant convocation d'un Parlement, puis, dès le débarquement de Guillaume d'Orange, il apparut, à la tête de 300 gentilshommes, sur la place du marché de Norwich, où il proclama, au milieu des acclamations universelles, la haine du « papisme et du pouvoir arbitraire ». Il leva un régiment qui fut employé à la soumission de l'Irlande et il demeura un des plus fidèles partisans de Guillaume III.

NORFOLK (Charles Howard, duc de), homme politique anglais, né le 5 mars 1746, mort à Londres le 16 déc. 1815. Fils du dixième duc de Norfolk (1720-86), qui a laissé quelques ouvrages, entre autres : *Considerations on the penal laws against Roman catholics in England* (1764, in-8) ; *Thoughts, essays and Maxims* (1768, in-8) et *Historical anecdotes of some of the Howard Family* (1769, in-8), il jouissait dans le Cumberland d'une immense popularité, due autant à son inépuisable générosité qu'à ses excentricités. Membre du Parlement en 1780 et 1784, il soutint Fox et combattit vivement la guerre d'Amérique. En 1783, il devint lord de la trésorerie dans le cabinet Portland ; il s'attira en 1798 le mécontentement du roi, pour avoir porté, dans un banquet monstre, le toast suivant : « A la santé de notre souverain, S. M. le Peuple ! » et il perdit sa situation de lord lieutenant de Sussex et quelques autres emplois honorifiques. Il ne laissa pas d'enfants, et le titre passa à *Bernard-Edward* Howard (1765-1842), qui fut le premier lord catholique appelé à la Chambre haute après l'acte d'émancipation. Son fils *Henri-Charles*, né le 12 août 1791, mort le 18 fév. 1856, membre de la Chambre des communes pour Horsham (1829 à 1832), fut un whig renforcé. En 1837, il fut nommé trésorier de la maison de la reine dans le cabinet Melbourne, et grand écuyer, en 1846, dans le cabinet John Russell.

Henri-Granville-Fitzalan Howard, duc de Norfolk, fils du précédent, né le 7 nov. 1815, mort au château d'Arundel le 25 nov. 1860, représenta Arundel à la Chambre des communes à partir de 1837, épousa en 1839 la fille de lord Lyons, l'ambassadeur, et vécut beaucoup à Paris où il se lia avec Montalembert. Catholique con-

vaincu, il soutint la politique du parti whig, mais s'en sépara lors de la présentation du bill ecclésiastique de 1850. A la Chambre des lords, où il entra à la mort de son père, il combattit Palmerston. Il a laissé : *A few remarks on the social and political condition of British catholics* (Londres, 1847, in-8) ; *Letter to Plumptre on the bull « in cœnâ Domini »* (Londres, 1848, in-8) ; *Observations on diplomatik relations with Rome* (Londres, 1848, in-8), et il a publié : *Lives of Philip Howard, earl of Arundel and of Anne Dacres, his wife* (Londres, 1857, in-8). Montalembert a donné sa biographie dans le *Correspondant* (1860, déc.). R. S.

NORGES. Rivière du dép. de la *Côte-d'Or* (V. ce mot, t. XII, p. 1187).

NORGES-LA-VILLE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (N.) de Dijon ; 190 hab.

NORIA (V. AUGET, t. IV, p. 638).

NORIAC (Claude-Antoine-Jules CAIRON, dit), littérateur français, né à Limoges en 1827, mort à Paris le 16 oct. 1882. Il débuta de bonne heure dans le journalisme, se fit un nom de chroniqueur au *Figaro*, collabora à quantité de journaux et de revues, entre autres la *Revue fantaisiste* et la *Gazette des Beaux-Arts*, fut un moment directeur du *Soleil* et fonda en 1865 un petit journal littéraire, *les Nouvelles*, qui vécut peu. Un des directeurs du théâtre des Variétés, Jules Noriac prit en 1867 la direction des Bouffes-Parisiens. Ecrivain brillant, léger, spirituel, il a beaucoup produit. Citons : *la Vie en détail*, *le 101e régiment* (Paris, 1857, in-12) qui eut un très grand succès ; *la Bêtise humaine*, *Eusèbe Martin* (1860, in-12); *le Grain de sable* (1861, in-12); *Sur le rail* (1862, in-12); *la Dame à la plume noire* (1862, in-12); *Mémoires d'un baiser* (1863, in-12); *Mademoiselle Poucet* (1865, in-12); *Journal d'un flâneur* (1865, in-12); *le Capitaine sauvage* (1866, in-8); *les Gens de Paris* (1868, in-12); *Histoire du siège de Paris* (1871, in-4); *Dictionnaire des amoureux* (1871, in-12); *la Falaise d'Houlgate* (1877, in-12); *la Comtesse de Bruges* (1878, in-12); *le Chevalier de Cerny* (1879, in-12); *Paris tel qu'il est* (1884, in-12); *les Plumeurs d'oiseaux* (1884, in-12). Il a donné aussi quelques pièces de théâtre : *les Baisers d'alentour* (1871); *le Mouton enragé* (1874); *Pierrette et Jacquot* (1876), opérette avec musique d'Offenbach ; et collaboré à la *Timbale d'argent* de Jaime, à la *Boîte au lait* de Grangé, à la *Sorrentine* de Moinaux.

NORIEN. Terme employé par les géologues dans plusieurs acceptions différentes, proposé par M. von Mojsisovics en 1869 pour désigner une partie des calcaires de Hallstadt, étendu plus tard par le même auteur à des couches beaucoup plus anciennes, introduit en Amérique en 1870 par Sterry-Hunt pour désigner des couches de la série paléozoïque (V. TRIAS).

NORIQUE (*Noricum*, Νωρικόν). Province de l'empire romain, situé au S. du Danube, entre la Pannonie à l'E. et la Rhétie à l'O., l'Italie au S., correspondant aux provinces actuelles de Basse et Haute-Autriche, et la plus grande partie de la Styrie et de la Carinthie, des fragments de Salzbourg, du Tirol et de la Carniole. Elle s'étendait jusqu'à l'Inn à l'O., jusqu'à la Save et aux Alpes Carniques au S., au mont Cetius (Wienerwald) à l'E. Le Norique, dont la principale ville était Noreia, était peuplé des Taurisques ou Noriques, nation celtique, peut-être venue seulement au IVe siècle av. J.-C. La richesse du pays tenait à ses mines d'or et surtout de fer qui alimentèrent ses fabriques d'acier et, de plus, tous les pays voisins. Le Norique fut envahi, à la fin du IIe siècle av. J.-C., par les Cimbres et les Teutons, puis, en 59 av. J.-C., par les Boies (passés d'Italie en Bohême) qui en conquirent le N. Il fut aussi dévasté par les Gètes, et le peuple norique paraît s'être émietté en six tribus dont une seule conserva son nom ; les autres étaient les Sevaces, Alauni au S., Ambisontii sur l'Isonta (Salzach), Ambidravi sur la Drave, Ambilici. Les Noriques, qui faisaient un grand commerce avec l'Italie, par Aquilée, furent soumis, sous le règne d'Auguste, par Tibère, Drusus et P. Silius, en une année, vers l'an 13 av. J.-C. Le prétexte de la guerre avait été une incursion en Istrie. Le pays fut organisé en province romaine, une légion (Italica II) campée à Laureacum (Lorch, près d'Enns), trois flottilles établies sur le Danube (Comagi-nensis vers Tulln au pied du Kaumberg ; Arlapensis au confluent de l'Erlaf, Laureacensis à Lorch), des routes tracées, des forteresses bâties, des villes fondées ; les principales furent Boiodurum (Innstadt, près Passau), Lentia (Linz), Ovilava (Wels), Juvavum (Salzbourg), Bedaium (Chieming, sur le lac Chiem), Arlape, ou Arelate (sur l'Erlaf), Namare, Cetium, Virunum (près de Klagenfurt), Celeia (Cilli), Teurnia, sur la r. g. de la Drave, etc. Plus tard, la prov. de Norique fut subdivisée en deux : *Noricum ripense*, le long du fleuve ; *Noricum mediterraneum*, région alpestre.

BIBL. : MUCHAR, *Das Rœmische Noricum* ; Gratz, 1825. 2 vol.

NORIQUES (Alpes) (V. ALPES, t. II, p. 439).

NORIS (Henri), cardinal, né à Vérone (1631), de famille anglaise, mort en 1704. Après avoir enseigné la théologie à Pesaro, à Pérouse et à Padoue, dans la maison de l'ordre des augustins, auquel il appartenait, il fut nommé par le duc de Toscane professeur d'histoire à l'Université de Pise ; enfin, par le pape Innocent XII, cardinal (1695) et conservateur de la bibliothèque du Vatican. — Œuvres principales : *Histoire des pélagiens* (en latin, Padoue, 1673, in-fol. : objet de luttes opiniâtres avec les jésuites) ; *Cenotaphia Pisana Caii et Lucii Cæsarum* (Venise, 1681, in-fol. fig.) ; *Histoire des donatistes*. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Vérone (1729-41, 5 vol. in-fol.).

NORITE. Les norites sont des roches grenues très voisines du *gabbro* (V. ce mot) et n'en différant que parce que le diallage y est plus ou moins complètement remplacé par un pyroxène rhombique (*hypersthène* ou *enstatite*). Ces deux types de roches constituent une même famille et passent souvent l'une à l'autre dans un même massif. La norite est formée de cristaux de *magnétite* et d'*hypersthène* cimentés par une pâte verdâtre à structure grenue formée de feldspath plagioclase basique (*labrador* ou *anorthite*). Le diallage et le mica noir peuvent s'associer à l'hypersthène, mais il n'y a jamais d'amphibole. D'autre part, on rencontre assez fréquemment entre les éléments précédents un peu de quartz d'aspect granulitique, mais d'origine probablement secondaire. Ces roches peuvent aussi renfermer de l'*olivine*. Les norites contiennent généralement de 42 à 50 °/₀ de silice et sont par suite nettement basiques. Ces roches sont bien développées en Norvège, et c'est en général en relation avec elles que se trouvent les grosses masses de fer titané de cette région. Les norites ont comme équivalent tertiaire les *hypérites* ; il convient d'ailleurs actuellement de ne pas conserver ce dernier nom, car ces roches sont identiques aux norites antétertiaires, et leur âge seul est différent. Léon BERTRAND.

NORMAL (Géom.). Normal est en général synonyme de perpendiculaire ; deux lignes sont normales l'une sur l'autre quand elles se coupent de telle sorte que leurs tangentes au point d'intersection soient rectangulaires. Deux surfaces sont normales quand leurs plans tangents aux points communs sont rectangulaires, etc.

NORMALES DES COURBES PLANES. — On appelle normale d'une courbe plane en un point donné la perpendiculaire à la tangente menée par le point de contact. La normale au cercle en un point est donc le rayon qui passe par ce point. L'équation de la normale en coordonnées rectangulaires est

$$(X - x)\,dx + (Y - y)\,dy = 0,$$

X, Y désignant les coordonnées courantes, et x, y celles du point de contact. On appelle quelquefois *longueur de la normale* la portion de cette droite comprise entre la courbe et l'axe des x, elle a pour expression :

$$y\sqrt{1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2}.$$

Le point où la normale rencontre la courbe et où elle est perpendiculaire à la tangente porte le nom de *pied* ou de *point d'incidence*. Le plus court chemin d'un point à une courbe est le plus souvent l'une des normales que l'on peut mener de ce point à la courbe.

Normales aux courbes gauches. Plan normal. — En chaque point d'une courbe gauche passe un plan perpendiculaire à la tangente: c'est le *plan normal;* les droites situées dans le plan normal et passant par le point où il coupe la courbe sont les *normales* en ce point à la courbe. Parmi toutes les normales, il y en a deux particulièrement remarquables, l'une située dans le plan *osculateur* (V. ce mot) est dite *normale principale*, l'autre perpendiculaire à celle-ci et, par conséquent, au plan osculateur est appelée *binormale*. Si l'on appelle X, Y, Z les coordonnées courantes supposées rectangulaires, x, y, z les coordonnées d'un point d'une courbe, les équations d'une normale en x, y, z seront

$$(X - x)\, dx + (Y - y)\, dy + (Z - z)\, dz = 0$$

qui est l'équation du plan normal et

$$a\,(X - x) + b\,(Y - y) + c\,(Z - z = 0,$$

a, b, c désignant des arbitraires. Les équations de la normale principale sont

$$\frac{X - x}{d^2x} = \frac{Y - y}{d^2y} = \frac{Z - z}{d^2z}.$$

Alors l'arc est variable indépendante. Les équations de la binormale sont

$$\frac{X - x}{d^2y\,dz - d^2z\,dy} = \frac{Y - y}{d^2z\,dx - d^2x\,dz} = \frac{Z - z}{d^2x\,dy - d^2y\,dx}$$

(V. Frenet). Le lieu des normales principales est une surface gauche; elle n'est jamais développable, à moins que la courbe ne soit plane. Le lieu des binormales n'est pas non plus une surface développable.

Normales aux surfaces. — La *normale* à une surface en un point est la perpendiculaire menée par ce point au plan tangent; les plans qui passent par la normale sont dits plans *normaux* à la surface. Les équations de la normale à une surface sont

$$\frac{X - x}{\frac{\partial z}{\partial x}} = \frac{Y - y}{\frac{\partial z}{\partial y}} = \frac{Z - z}{-1},$$

X, Y, Z désignant les coordonnées courantes, x, y, z celles du point où la normale perce la surface. Si $F(x, y, z) = 0$ est l'équation de la surface, on peut encore mettre les équations de la normale sous la forme

$$\frac{X - x}{\frac{\partial F}{\partial x}} = \frac{Y - y}{\frac{\partial F}{\partial y}} = \frac{Z - z}{\frac{\partial F}{\partial z}}.$$

Courbes normales. — On appelle courbes normales des courbes types de degré $p + 2$ avec des singularités équivalentes à $\frac{p\,(p-1)}{2}$, points doubles auxquels on peut toujours ramener les courbes de genre p au moyen d'une transformation rationnelle. Les courbes normales pour le genre zéro sont des droites. Les courbes normales pour le genre 1 sont des courbes dont les coordonnées peuvent s'exprimer au moyen de fonctions elliptiques; elles sont du troisième degré et ont un point double, etc. (V. Genre).

H. Laurent.

Bibl. : Les traités de géométrie analytique et de calcul infinitésimal.

NORMALE (École) (V. École, t. XV, p. 378).

NORMALIE (Géom.). On appelle *normalies* d'une surface les surfaces réglées dont les génératrices sont normales à cette surface. Les normalies les plus importantes sont les *normalies développables*, elles coupent la surface suivant ses lignes de *courbure* (V. ce mot); les lieux de leurs arêtes de rebroussement forment les surfaces lieux des centres de courbure principaux. H. Laurent.

NORMAN. Fleuve d'Australie, colonie de Queensland, qui se jette, à l'angle S.-E., dans le golfe de Carpentarie. A l'embouchure est le port de Kimberley et, à 48 kil. en amont, la ville de *Normanton*, débouché des mines d'or et de cuivre de Cloncurry, Etherige et Crodyon.

NORMANBY. Ville d'Angleterre, comté d'York, North-Riding, faubourg de Middlesborough ; 9.100 hab. (en 1891). Verreries, usines à fer.

NORMANBY (Constantin-Henry Phipps, marquis de), homme d'Etat anglais, né le 15 mai 1797, mort à Hamilton Lodge (South Kensington) le 28 juil. 1863. Dès sa sortie de l'Université de Cambridge, il représente Scarboroug au Parlement (1818) et, pour ses débuts, réclame la reconnaissance des droits des catholiques et la réforme parlementaire. Sa famille, irritée de ce libéralisme avancé, l'obligea à voyager en Italie. Il revint en 1822 et rentra à la Chambre des communes comme député de Higham Ferrers. Toujours libéral, il écrivit force pamphlets à l'appui des vues de Canning. Réélu par Malton en 1826, il fut nommé en 1832 gouverneur de la Jamaïque. Il démissionna en 1834 et entra dans le cabinet de lord Melbourne comme lord du sceau privé (1835), poste qu'il échangea bientôt pour celui de lord lieutenant d'Irlande. Les Irlandais l'accueillirent avec enthousiasme ; mais les relations amicales qu'il eut avec O'Connell le rendirent suspect aux protestants et odieux aux orangistes. Il dut se retirer en 1839, et reçut, à titre de compensation, le titre de marquis et le portefeuille de la guerre et des colonies qu'il échangea ensuite pour celui de l'intérieur. Après la chute du ministère (1841), il resta assez longtemps sans emploi. Nommé ambassadeur à Paris en 1846, il conserva ce poste jusqu'en 1852 ; il se lia avec Thiers assez intimement pour que Guizot se crût obligé de le faire attaquer par la presse, ce qui faillit amener une rupture diplomatique en 1847. En 1854, il fut ministre à la cour de Florence, mais il y manifesta de telles sympathies pour l'Autriche qu'on dut le rappeler en 1858. Lord Normanby a publié un grand nombre de nouvelles et de petits romans. Citons de lui : *The English in Italy* (1825, 3 vol.) ; *The English in France* (1828) ; *Matilda* (1825) ; *Yes and No* (1828, 2 vol.) ; *Clorinda* (1829) ; *The Contrast* (1832, 3 vol.) ; *A Year of Revolution* (1857), journal qu'il tint en 1848 et qui a été traduit en français (Paris, 1858, 2 vol. in-8) ; *The Congress and the Cabinet* (1859), trad. en français sous le titre *le Cabinet anglais, l'Italie et le Congrès* (Paris, 1860, in-8) ; *Historical Sketch of Louise de Bourbon, dutchess of Parma* (1861) ; *A vindication of the duke of Modena from M. Gladstone's charges* (1861), trad. en français (Paris, 1862, in-8). R. S.

NORMANBY (George-Augustus-Constantine Phipps, marquis de), homme politique anglais, né le 23 juil. 1819, mort à Brighton le 3 avr. 1890, fils du précédent. Il entra dans l'armée en 1838 et démissionna en 1846. En 1847, il se faisait élire par Scarborough à la Chambre des communes, et, réélu en 1852 et 1857, soutint, comme son père, le parti libéral. Entré au Conseil privé en 1851, il fut trésorier de la maison royale de 1853 à 1858 et fut nommé gouverneur de la Nouvelle-Ecosse en 1858. Rentré en Angleterre en 1863, il siégea à la Chambre des lords, devint gouverneur de Queensland en 1871, de Nouvelle-Zélande en 1874, de Victoria en 1879 ; il témoigna en ces divers postes de sérieuses qualités d'administrateur et se fit partout aimer. Il rentra dans la vie privée en 1884. R. S.

NORMAND (Charles-Pierre-Joseph), architecte et graveur d'architecture français, né à Goyencourt (Somme) le 25 nov. 1765, mort à Paris le 13 févr. 1840. Elève de l'Ecole royale de dessin, Ch. Normand obtint, en 1792, le premier grand prix d'architecture sur un projet de

marché public pour une grande ville. Ch. Normand se mit ensuite à graver des monuments et des dessins d'architecture dont il publia environ 7.000 sujets de 1800 à 1815, ainsi que les billets de la Banque de France et des cartes à jouer, et enfin donna ses soins comme auteur, collaborateur ou simplement comme graveur, à nombre d'ouvrages de valeur, enrichis de sujets antiques, et qui exercèrent une grande influence sur le mouvement artistique du commencement de ce siècle. Il faut citer, entre autres : *Ornements, Arabesques, Meubles, Frises* (1800, in-fol.) ; *Nouveau Recueil de divers genres d'ornements* (1803, in-fol.) ; *Recueil de plans et de façades* (1815-23, in-fol.) ; *Nouveau Parallèle des ordres d'architecture des Grecs, des Romains*, etc. (1819-25, traduit en anglais et allemand ; *le Vignole des ouvriers* (1821-23, in-4) ; *Modèles d'orfèvrerie choisis aux expositions du Louvre* (1819-22, in-fol.) ; *Œuvres de serrurerie* (1824, in-fol.) ; *le Guide de l'ornemaniste* (1826, in-fol.) ; *le Vignole des architectes* et l'ornementation des cinq ordres (1827-28, in-4) ; etc. En outre, Ch. Normand grava de nombreuses planches pour les ouvrages de Biet, Grillon et Gourlier, de Clarac, de Durand, et de Legrand et Landon. Charles Lucas.

Bibl. : *Notice sur la vie et les ouvrages de C.-P.-J Normand* ; Rome, 1842, in-8.

NORMAND (Alfred-Nicolas), architecte français, né à Paris en 1822. Fils de Nicolas Normand, architecte des bâtiments de la Couronne qui, sous la Restauration, avait fait élever Bon-Secours, l'hôtel de son parent, Richard Lenoir, rue de Charonne, à Paris, et petit-fils de Nicolas Normand, qui avait été architecte du duc d'Orléans Philippe-Égalité, élève de son père et de M. Jay, il entra à l'École des beaux-arts et remporta le premier grand prix, en 1846, sur un projet de muséum d'histoire naturelle. Devenu inspecteur des bâtiments pénitentiaires, membre du conseil des bâtiments civils, M. Normand a fait élever la Maison centrale de force et de répression de Rennes, l'hôpital-hospice de Saint-Germain-en-Laye, plusieurs maisons et tombeaux à Paris, un château et un tombeau de famille à Liancourt (Oise), et surtout la villa pompéienne de l'avenue Montaigne, à Paris, édifice malheureusement détruit, mais qui fut certes le plus remarquable essai couronné de succès qui ait été tenté pour faire revivre une riche habitation gréco-romaine du temps des Césars. Il fut élu, en 1890, membre de l'Institut. Il a publié plusieurs notices et articles parus dans *le Moniteur des Architectes*, dont il dirigea quelques années la publication, et fait paraître un important ouvrage intitulé *l'Architecture des nations étrangères étudiée sur les principales constructions élevées à l'Exposition universelle de Paris en 1867* (texte et pl. in-fol.).

Son fils aîné, *Charles-Nicolas*, né à Paris en 1858, architecte, élève de son père et de M. J. André, s'est consacré surtout à la publication d'études archéologiques, parmi lesquelles il faut citer : *l'Hôtel de Cluny, le Guide archéologique de Paris, la Troie d'Homère, le Musée de Salzbourg, l'Architecture métallique antique, les Arènes de Lutèce*, etc. M. Ch. Normand est secrétaire général et fondateur de l'importante et active Société des Amis des monuments parisiens et directeur de *la Revue des Monuments et des Arts*. — Le deuxième fils, *Paul*, également architecte, élève de son père et de M. J. André, a été chargé au concours de la construction d'une vaste prison à Douai (Nord). Charles Lucas.

NORMANDEL. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Tourouvre ; 166 hab.

NORMANDES (Iles) (angl. *Channel-islands*). Archipel de la Manche, dépendant, au point de vue physique, de la province française de Normandie, au point de vue politique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande. Il se compose des îles de Jersey, Sercq, Guernesey, Aurigny. Leur superficie est de 196 kil. q., leur population en 1891 de 92.234 hab., soit 471 par kil. q. Autour s'étendent une foule d'îlots rocheux et de bancs de sable.

Géographie. — *Jersey* (*Cæsarea*), la plus méridionale des îles de l'archipel, est située à une distance de 25 à 30 kil. de la côte française du Cotentin, 140 kil. S. du promontoire anglais de Portland ; elle a 116 kil. q. et 54.518 hab. (en 1891). Elle est de forme rectangulaire, mesurant 22 kil. du S.-E. au N.-O. sur 10 de largeur du N. au S. La pente du sol est du N. au S., les falaises du N. dominent la mer de 100 et même de 148 m., celles du S. de 20 m. seulement. Sur le littoral méridional se creuse la baie de Saint-Aubin, fermée à l'O. par la pointe Noirmont, à l'E. par la pointe de Pas ; à l'O. de la baie principale qui renferme les ports de Saint-Aubin et Saint-Hélier, se trouvent la baie de Sainte-Brelade, puis la pointe de la Corbière, dont les falaises déchiquetées et creusées de cavernes forment l'angle S.-O. de l'île ; à l'O. de la baie principale s'évase la baie Saint-Clément, terminée par la pointe de La Rocque, angle S.-E. de l'île. Le côté occidental est formé par la baie de Saint-Ouen, grève sauvage, bordée de dunes ; elle est abritée au N. par le bastion rocheux du N.-O. de Jersey, où se distinguent les avancées rocheuses de l'Etac, de Gros-Nez, et, vers le N., de Plémont. La côte septentrionale est une succession de petites baies creusées de grottes et divisées par d'abrupts promontoires : la grève de Lecq, le Trou du Diable, la pointe Sorel (extrémité N. de l'île), la pointe Fremont, le havre Giffard, la Roche aux Fées, la baie Bouley, la pointe de Rozel sont les principaux accidents de ce rivage ; à la pointe de la Coupe, angle N.-E. de l'île, la côte tourne. Le rivage oriental, qui fait face au Cotentin, est divisé entre les baies de Sainte-Catherine et Grouville, séparées par le promontoire où s'élève le château de Montorgueil, au-dessus de la ville de Gorey. — L'île est formée de granite et de syénite et se partage en une multitude de vallons bordés de hêtres, de chênes, de châtaigniers, de noyers. Le lierre pullule, revêtant non seulement les troncs d'arbres, mais les rochers. Le plateau où se creusent les vallons est bien cultivé. — Le climat est très doux, sauf au N. où le vent salin de la mer brûle la végétation. Les araucarias du Chili, les fuchsias arborescents poussent en pleine terre. 55 °/₀ du sol sont labourés, 14 °/₀ cultivés en prairies. On récolte du blé, des pommes de terre hâtives, des fourrages ; les pommiers à cidre parsèment les prés ; les fruits de Jersey, en particulier les poires de Chaumontel, sont très goûtés en Angleterre. Une culture propre à Jersey est celle du *chou Cavalier* dont la tige atteint 2 m. de haut et sert à faire des rotins vendus à Saint-Hélier (*cabbage sticks*). — La race locale des petites vaches laitières de Jersey est très estimée. Le cheval de Jersey, issu d'un croisement avec les chevaux des Cosaques casernés dans l'île au début du XIXe siècle, est de bonne qualité. L'île exporte en Angleterre les produits du sol, y achète ses étoffes, ses objets métallurgiques, et demande à la France du vin, de la viande, du blé. Des services réguliers relient Jersey à Southampton, Granville, Saint-Malo, Saint-Brieuc. Deux petits chemins de fer vont de Saint-Hélier à Saint-Aubin et à Gorey. Le principal revenu de Jersey, comme des autres îles normandes, provient des touristes qui la visitent ou y séjournent, surtout en été. Leur exploitation est méthodiquement organisée. La douceur du climat a attiré beaucoup d'immigrants anglais.

Guernesey (*Sarnia* des Romains), la seconde des îles de l'archipel, a 65 kil. q. et 35.218 hab. De forme triangulaire, elle mesure 15 kil. du S.-O. au N.-E., sur 6 kil. et demi de large. Elle est séparée de Jersey par un détroit de 29 kil. L'île, formée de gneiss, de granite, de trapp, et entourée de rochers fouillés par la mer, se divise en deux parties, plate au N.-E., accidentée et creusée de profonds ravins au S.-O. où les falaises atteignent 120 m. Sur le rivage oriental est la ville de Saint-Pierre-Port ; à l'angle S.-O., la pointe de Pleinmont, au large de laquelle sont les écueils des Hanois. — Le climat est humide et plus

doux encore qu'à Jersey : myrtes, orangers, camélias croissent en pleine terre; les fuchsias arborescents forment les haies des jardins; des ormes, plantés sur les banquettes qui séparent les prés, les abritent du vent. Outre le blé, l'orge, les pommiers à cidre, on cultive au dehors les fruits, les légumes, le lis doré de Guernesey, les primevères vendus en Angleterre. L'île s'est couverte de serres où l'on produit des raisins, des tomates, des melons, des choux-fleurs, des chrysanthèmes pour l'Angleterre. Ajoutez le granite des carrières de Saint-Sampson et les produits de la pêche (congres, chancres, etc.). Les touristes sont fort nombreux, attirés en particulier par Hauteville-house, où Victor Hugo habita dans un faubourg de Saint-Pierre de 1856 à 1870. A l'E. de Guernesey sont les îlots de Herm, Jethou et Sercq. Les deux premiers en sont séparés par le chenal du Petit-Ruau. *Herm* (3 kil. sur 1.200) en pente douce vers le N. (grève de Shell-beach); *Jethou* la prolonge au S. et se continue par les aiguilles rocheuses des Ferrières.

Sercq est la perle de l'archipel; séparée de France par le passage de la Déroute, d'Herm par le Grand-Ruau, longue de 5.800 m., large de 1.800, vaste de 510 hect., peuplée de 572 hab., elle se divise en deux parties: le Grand-Sercq (420 hect.) au N., le Petit-Sercq (90 hect.) au S., communiquant par l'isthme étroit de la Coupée. C'est un bloc granitique et schisteux de 114 m. de haut, dominant de 80 à 100 m. à pic les flots marins qui la rongent; ses hautes falaises, ses courts et profonds ravins, ses cavernes lui donnent grand air, les touristes y affluent. Au S. est le petit îlot *Brechou* ou des Marchands (110 m. de long, 250 m. de large, 45 m. de haut) avec sa grotte ou cave des Pirates où fut une mine de cuivre. Entre Sercq et Brechou, le chenal du Gouliot, large de 73 m., est parcouru par la marée à une vitesse de 10 kil. à l'heure.

Aurigny (angl. *Alderney*) mesure 6 kil. q. et compte 1.843 hab. Distante de 15 kil. du cap de la Hague, de 96 de la pointe de Porland, elle est flanquée à l'O. par le dangereux plateau rocheux des Casquets. Une jetée de 1.400 m. abrite sur le littoral septentrional le port de Braye fortifié par les Anglais, mais dont le brise-lames résiste mal aux tempêtes. L'île forme un plateau granitique de 90 m. de hauteur maxima, incliné vers le N., battu des vents; les champs y sont séparés par des tas de pierres, au lieu des haies et des arbres de Guernesey et Jersey. La pêche est la principale ressource.

Histoire et organisation politique. — Les îles normandes sont connues depuis la conquête romaine de la Gaule, et les monuments mégalithiques, appelés *Poquelayes* par les insulaires, y abondent. César vint de Coutances à Jersey dont le nom d'Augia fut changé en celui de Cæsarea. Au VIe siècle, Childebert enleva les îles à un chef saxon et les donna à l'évêque de Dol, saint Sampson, qui les évangélisa. Son œuvre fut continuée par son successeur, saint Magloire, lequel fonda un monastère à Sercq (568) et termina sa vie à Jersey où il fut enterré. Prétextat, évêque de Rouen, y fut exilé de 577 à 587. Le chef normand, Hastings, dévasta l'archipel en 856. Il fut implicitement englobé dans la concession faite à Rollon et suivit les destinées du duché de Normandie auquel il fut annexé en 933, sous le duc Guillaume. Jersey fut alors divisé en quatre fiefs principaux ou de haubert, eux-mêmes fort subdivisés. Quand Philippe-Auguste se saisit de la Normandie, les îles restèrent au roi Jean qui, prétendirent plus tard les habitants, leur donna une charte. Son authenticité est peu probable. Edouard Ier leur garantit leurs privilèges (1279). Edouard III les confirma en 1341. Une descente française fut tentée en 1343. En 1368, Guernesey fut occupé par des mercenaires espagnols de Charles V, et Duguesclin assiégea vainement le château de Gorey, chef-lieu de Jersey, qui reçut ensuite le nom de Montorgueil. En 1380, le pape Pie IX promulgua une bulle lançant l'anathème contre quiconque molesterait les îles normandes. Cette bulle fut enregistrée en Angleterre (1384) et en France (1386) et garantit pour trois siècles une quasi-neutralité. En 1460, durant la guerre des Deux-Roses, Marguerite d'Anjou s'entendit avec le sénéchal de Normandie pour céder à Maulevrier les îles normandes, en échange d'un secours pour Henri VI. Une descente eut lieu dans l'île de Jersey. Montorgueil fut enlevé par escalade; Maulevrier, nommé gouverneur de l'île, y organisa des états, sur le modèle français, chacune des douze paroisses y déléguait son recteur ou curé (clergé), un connétable (tiers état); la noblesse élisait douze jurés. Mais, dès 1463, Philippe de Carteret, seigneur de Saint-Ouen, qui avait résisté à l'O. de l'île, réussit avec l'aide de l'amiral Harliston à reprendre Montorgueil. Jersey fut alors, malgré la charte de 1494 qui restreignit le pouvoir des gouverneurs, tyrannisée jusqu'au règne d'Elisabeth, qui, par crainte d'une attaque française, lui rendit ses Etats, leur laissant l'administration de l'île. Des calvinistes français l'avaient gagnée à la Réforme, et une discipline religieuse très sévère fut mise en vigueur. L'île de Sercq, où s'étaient installés des corsaires français, fut donnée en fief par la reine à Hélier de Carteret (1563), de la famille duquel la seigneurie passa aux Le Pelley (1738), puis aux Collings (1852). Lors de la révolution d'Angleterre, Guernesey, qui était demeurée calviniste, se déclara pour les parlementaires, tandis que Jersey, où une réaction dans le sens de l'épiscopat anglican avait triomphé en 1619, demeurait fidèle au roi; en 1649, Charles II y séjourna cinq mois. En 1651, Cromwell envoya une flotte qui bombarda et prit le château de Saint-Pierre-Port, puis Saint-Aubin, Montorgueil et le Fort-Elisabeth (de Saint-Hélier) où sir George Carteret, chef des royalistes, dut se rendre. Guillaume d'Orange abolit en 1689 la neutralité de l'archipel. Le 5 janv. 1781, un coup de main tenté de Saint-Malo sur Jersey par le baron de Rullecourt échoua; le fort Régent fut alors construit au-dessus de Saint-Hélier.

Actuellement, les îles normandes forment dans l'empire britannique un petit Etat autonome. Les lois du parlement de Londres ne leur sont applicables que si leur texte le dit expressément et si les États de Jersey et Guernesey en autorisent l'enregistrement sur leurs registres (records). Les habitants ne doivent le service militaire que dans l'archipel. Jersey et Guernesey battent monnaie de cuivre (pièces d'un et deux sous). La langue française est la langue officielle, bien que l'anglais l'emporte dans les villes. Le dialecte parlé dans la campagne dérive de celui du XIIe et du XIIIe siècle; il est plus pur à Sercq.

Le gouvernement de Jersey et celui de Guernesey sont indépendants l'un de l'autre; dans chacun des bailliages, la reine d'Angleterre est représentée par un lieutenant gouverneur, officier anglais qui commande la garnison, les milices insulaires, siège aux Etats à droite du bailli; il a un droit de veto suspensif. Le bailli, chef civil, est nommé par la reine, parmi les insulaires. Les Etats de Jersey, présidés par le bailli, comprennent les 12 jurés-justiciers élus à vie par les contribuables, les 12 recteurs anglicans des paroisses nommés par la reine, les 12 connétables (maires) de ces paroisses, élus pour trois ans par les contribuables de chacune; on y a ajouté, depuis 1856, 14 députés élus pour trois ans par les contribuables (3 pour Saint-Hélier, 1 pour chaque autre paroisse). L'île de Jersey se divise en douze paroisses, administrées par leurs assemblées paroissiales que préside le connétable (élu pour trois ans), assisté de centeniers et de vingteniers élus à raison d'un par vingt feux. — La cour royale de justice est formée des 12 jurés-justiciers présidés par le bailli, assisté du lieutenant-gouverneur. Les affaires criminelles relèvent à Jersey d'un jury de 24 hommes du voisinage; 5 voix suffisent pour l'acquittement.

Guernesey se divise en dix paroisses. Les « Etats de délibération » se composent de 37 membres : bailli nommé à vie par la reine depuis 1607, de 12 jurés-justiciers, de 8 recteurs de paroisses (les 10 siègent à tour de rôle), du procureur royal, des 6 députés de la ville de Saint-Pierre,

de 9 députés des autres paroisses. — Les jurés-justiciers, qui forment sous la présidence du bailli la cour royale, tribunal civil et criminel sont élus par les États d'élection comprenant en tout 224 membres : le bailli, 12 jurés, 10 recteurs, le procureur, 20 connétables, 16 douzeniers du Valle, 68 douzeniers de Saint-Pierre, 96 des huit autres paroisses. En pratique, la cour royale a accaparé le pouvoir et maintenu le plus possible les vieux abus (peine du fouet, confiscation). — La seigneurie de Sercq, qui relève de Guernesey (de même qu'Aurigny), est partagée entre 40 tenanciers, qui l'administrent dans leur assemblée des « chefs-plaids », présidée par le sénéchal, qui rend la justice au nom du seigneur, sauf appel à la cour de Guernesey. A.-M. B.

BIBL. : LECERF, *l'Archipel des îles Normandes*; Caen, 1863, in-8. — ANSTED et LATHAM, *The Channel islands*, 1865. — François-Victor HUGO, *la Normandie inconnue*; Paris, 1857, in-8. — Victor HUGO, *les Travailleurs de la mer*. — Du même, *l'Archipel de la Manche*, 1883, in-8. — Aug LUCHET, *Souvenirs de Jersey*. — JOANNE, *les Iles anglaises* (Guide), 1896. — NOURY, *Géologie de Jersey*; Paris, 1887. — Charles LE QUESNE, *A Constitutionnal history of Jersey*, 1856. — DUNCAN, *History of Guernsey*, 1842. — DELACROIX, *Jersey, ses antiquités, ses institutions...*, 1859.

NORMANDIE. Ancienne province comprise entre la Picardie à l'E., le Vexin français et l'Ile-de-France, le Perche et le Maine au S. et la Bretagne à l'O. Au N. elle est baignée par la Manche. Elle a formé, en 1790, cinq départements : la Seine-Inférieure, l'Eure, le Calvados, l'Orne et la Manche. Cette contrée tire son nom des Normands, pirates norvégiens ou danois, qui s'établirent en Neustrie à la fin du IXe siècle (V. NEUSTRIE, NORMANDS et SCANDINAVIE).

Histoire. — PÉRIODE PRÉHISTORIQUE. — La Normandie n'a pas conservé de traces de la présence des races magdaléniennes sur son sol. Les plus anciens vestiges que l'homme ait laissés dans cette région ne remontent pas au delà de l'âge de la pierre polie ; ils sont nombreux surtout dans les dép. de la Manche, de l'Orne et du Calvados. On en a trouvé en assez grand nombre à Notre-Dame-de-la-Garenne (Eure), au Mont-de-Cerisy, à Briante (Orne), à Saint-Cyr-du-Bailleul (Manche), à Cocherel, à Vauvray, etc. C'est également à cette époque de la pierre polie que remontent les monuments mégalithiques : dolmens et monuments funéraires que l'on trouve dans la Manche, dans la partie occidentale du Calvados, dans l'Orne et dans la partie méridionale de l'Eure (Cf. A. Bertrand, *la Gaule avant les Gaulois*).

PÉRIODE CELTIQUE — Avant l'incorporation de la Gaule à l'Empire romain, la région, qui porta dans la suite le nom de Normandie, était habitée par les Calètes, les Véliocasses, les Lexoviens, les Aulerques Eburoviques, les Sagiens, les Viducasses, les Bajocasses, les Unelles, les Abrincates. Avant l'invasion romaine, le territoire des Calètes et des Véliocasses, ayant été conquis par les Gallo-Kymris, fut détaché de la Celtique et incorporé à la Belgique. César eut vite fait de conquérir cette partie de la Gaule. Pendant qu'il guerroyait contre les Venètes, les Unelles, sous la conduite de Viridovix, se soulevaient. Les Aulerques Eburoviques et les Lexoviens formèrent, avec les Unelles, une confédération. Trompés par un transfuge, les Gaulois attaquèrent le camp de Q. Titurius Sabinus et se firent tuer en grand nombre. Toutes les cités se donnèrent aussitôt au lieutenant de César, et le proconsul romain put, au retour d'une expédition contre les Morins et les Ménapiens, prendre ses quartiers d'hiver chez les Aulerques, les Lexoviens et dans les autres cités récemment soumises. En 52, lors du soulèvement général de la Gaule, les Eburoviques fournirent un contingent de 3.000 hommes à l'armée de Vercingétorix.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE. — Après l'invasion, quand la domination romaine fut définitivement établie, Auguste rattacha à la Lyonnaise les tribus que nous avons nommées, y compris les deux cités belges, les Calètes et les Véliocasses, qui furent, dès lors, unies à la Celtique. Plus tard, sous Dioclétien, la Lyonnaise fut démembrée en deux provinces. La IIe Lyonnaise comprit toute la région qui nous occupe. Rouen en fut la capitale. Enfin, sous Gratien, la IIe Lyonnaise fut fractionnée en deux parties, dont l'une, ayant toujours Rouen pour métropole, embrassa à peu près exactement le territoire qui forma la Normandie. La *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, rédigée vers l'an 400, énumère huit cités : la métropole de Rouen, les cités de Bayeux, d'Avranches, d'Evreux, de Sées, de Lisieux et de Coutances. Il y avait donc eu comme un tassement des anciennes tribus : les Calètes avaient été absorbés par les Véliocasses ; les Viducasses par les Bajocasses.

Sous la domination romaine s'élevèrent des bourgs reliés entre eux par des routes dont on retrouve de nombreuses traces ; il n'est guère de localité où l'on ne rencontre des vestiges de l'occupation. Cette région profita grandement de la paix romaine. Rouen en devint le grand port maritime. *Juliobona* (Lillebonne) nous a laissé d'importantes ruines : les arènes, de très belles mosaïques et des objets d'orfèvrerie. Le trésor d'argenterie de Bernay est célèbre parmi les archéologues, et le marbre de Vieux, appelé aussi marbre de Thorigny, parce qu'il a été trouvé dans cette localité, est un texte épigraphique de première importance pour l'histoire des assemblées des Gaules sous l'Empire romain. M. l'abbé Cochet, au cours de nombreuses et fructueuses fouilles, a mis au jour des maisons romaines, des sépultures gauloises et gallo-romaines.

Le christianisme ne se répandit que lentement dans cette région ; l'évangélisation ne commença qu'au IIIe siècle pour se compléter au VIIe siècle. Saint Nicaise, saint Firmin, sainte Honorine, saint Clair, saint Mellon de Rouen prêchèrent les premiers la foi nouvelle. Saint Floxel et saint Wigor évangélisèrent le Bessin ; saint Valery, saint Wandrille, saint Ribert, saint Romain, saint Wulfran exterminèrent le paganisme dans la région de la basse Seine et le pays de Caux.

PÉRIODE FRANQUE. — Sous les Mérovingiens et les Carolingiens, les cités formèrent des pagi : la cité de Rouen comprenait 4 pagi : le Roumois (*pagus Rotomagensis*), le Vexin (*p. Vilcassinus*), le Caux (*p. Caletus*) et le Talou (*p. Tallaus*) ; la cité d'Avranches ne formait qu'un pagus, l'Avranchin (*p. Abrincatinus*), qui fut réuni au IXe siècle au Cotentin (*p. Constantinus*) ; la cité de Bayeux donna naissance à 2 pagi : le Bessin (*p. Bajocassinus*) et l'*Otlinga Saxonia* ; la cité d'Evreux, à 2 pagi également : l'Evrecin (*p. Ebroicinus*) et le *pagus Madriacensis* ; la cité de Sées ou Hiémois comprit 3 pagi : *p. Sagensis*, *p. Corbonensis*, *p. Oximensis*. Corbon fut remplacé dans le courant du Xe siècle par Mortagne comme chef-lieu de pagus ; la cité de Lisieux forma le Lieuvin (*p. Lexovinus*) et, enfin, la cité de Coutances ou Cotentin fut divisée en 2 pagi : le *pagus Constantinus* et le *pagus Coriovallensis*, dont la capitale Coriovallum s'élevait sur l'emplacement de Cherbourg.

Vers la fin du Ve siècle, Rouen et tout le territoire qui en relevait, c.-à-d. la contrée N.-O. de l'héritage de Clovis, fit partie de la Neustrie et en suivit les destinées (V. NEUSTRIE). Mais dans un remaniement territorial, peu antérieur au traité de Verdun, le Talou, le Caux, le Roumois et le Vexin furent détachés de la Neustrie et incorporés dans la *Francia*. D'autre part, en 867, les *Annales de saint Bertin* nous apprennent que le Cotentin fut cédé au roi de Bretagne Salomon par Charles le Chauve ; le Cotentin englobait sans doute déjà l'Avranchin.

LES INVASIONS NORMANDES EN NEUSTRIE. LA CONVENTION DE SAINT-CLAIR-SUR-EPTE. — Les Normands apparurent de bonne heure dans la région neustrienne. Dès 843, ils avaient remonté la Seine au-dessus de Rouen. Les annalistes enregistrent leurs expéditions de 845, 856 et 857. Ils étaient un véritable fléau que, par des prières publiques et quotidiennes, on cherchait à détourner. Sydroc est le plus ancien chef des Normands de la Seine qui nous soit connu. En 858, Charles le Chauve et l'empereur Lothaire II l'assiègent, ainsi qu'un autre chef de bande, Bjoern Côte-de-Fer (le *Berno* des *Annales de saint Bertin*), dans les îles

situées en face de Jeufosse, et, ne pouvant les vaincre, achètent leur départ ; mais il faut croire que Sydroc et Bjoern reçurent l'argent et ne partirent pas, ou que, s'ils s'éloignèrent, ils revinrent peu après, car, la même année, les Normands de la Seine pillent Bayeux et tuent l'évêque ; en 859, Noyon et Beauvais, dont l'évêque est tué. En 860, Charles le Chauve traita avec un autre chef normand établi à l'embouchure de la Somme, Weland, qui s'engagea pour 3.000 livres à chasser de Jeufosse ses compatriotes. Weland reçut 5.000 livres et, en 861, assiégea Jeufosse ; mais il se laissa gagner par les promesses de ceux-ci, et, de concert avec eux, ravagea le pays qu'il était chargé de purger d'hôtes incommodes (861-62). Charles le Chauve eut une nouvelle entrevue avec lui, et Weland se fit chrétien. Le roi franc fit fortifier Pitres (862) et le cours de la Seine (864). Ces défenses furent insuffisantes ; en 865, les Normands reparurent ; l'année suivante, ils défirent Robert le Fort et Eudes à Melun et consentirent à se retirer moyennant 4.000 livres. En 876, les Normands occupèrent Rouen ; le comte Conrad fut chargé de traiter avec eux. En 882 et 885, des bandes ravagèrent de nouveau la région, et l'un des chefs, Siegfried, attaqua Paris. L'année suivante, Rollon entrait en scène. Les historiens avaient admis jusqu'à nos jours que Rollon était arrivé en Gaule vers 876 ; la comparaison attentive de Dudon de Saint-Quentin et de l'annaliste de Saint-Waast oblige à reculer l'apparition de Rollon jusqu'en 886. Le récit de la campagne de 886, qui nous est fourni par les *Annales Vedastini*, ne contient aucune mention de Rollon, qui devait être alors un simple chef en sous-ordre. Quoi qu'il en soit, entre 890 et 892, Rollon dirige personnellement une expédition contre Bayeux, qui avait déjà victorieusement résisté au Normand Bothon (le comte Bérenger avait même fait prisonnier Bothon). Rollon prit et détruisit la ville. Au nombre des captifs que Rollon emmenait avec lui, se trouvait la fille du comte Bérenger, Poppa, que le chef normand épousa *more danico*. Au retour de cette expédition, Rollon pilla Lisieux, vint assiéger Paris (892). Il fit ravager l'Evrecin à cette même époque, alla peut-être lui-même dévaster le S. de l'Angleterre, puis la Lorraine, et, de retour à Rouen, il conclut une trêve avec ses voisins. Cette trêve, s'il faut en croire Dudon, fut rompue par ceux-là mêmes qui avaient le plus d'intérêt à la respecter. Les pillages recommencèrent. Rollon partit de Rouen (vers 911) pour assiéger Chartres, mais il fut battu devant cette ville par Raoul de Bourgogne et Robert de Paris. Cette défaite ne semble pas l'avoir arrêté. On ne s'expliquerait pas autrement que les habitants eux-mêmes eussent attendu la défaite des Normands pour demander au roi qu'on donnât la Neustrie à Rollon, et que Charles le Simple, accueillant cette demande, eût envoyé à Rollon l'archevêque de Rouen, Francon, pour conclure la paix définitive. Il ressort en toute évidence de ce qui précède que les Normands étaient établis comme à demeure sur la Seine inférieure ; cela nous est confirmé par ce fait que, vers l'an 900, l'archevêque de Rouen, Witto, demanda à l'archevêque de Reims des conseils pour convertir les hommes du Nord. La célèbre convention de Saint-Clair-sur-Epte ne fit donc que sanctionner une prise de possession déjà accomplie.

Il n'y a pas eu, comme il semble, de traité, c.-à-d. d'instrument écrit, rédigé après des conférences et signé par les parties contractantes. Il n'y eut, à Saint-Clair-sur-Epte, qu'une entrevue suivie de conventions verbales. Aussi les historiens ne s'accordent-ils pas sur la nature et l'importance des concessions faites par Charles le Simple. L'opinion la plus vraisemblable est qu'en 911 le territoire concédé par Charles le Simple à Rollon ne comprenait que le Talou, le Caux, le Roumois, la partie du Vexin située sur la rive droite de l'Epte, le Lieuvin et l'Evrecin. Rollon obtint aussi des terres à piller en Bretagne, s'il faut en croire Dudon de Saint-Quentin ; ces terres ne pouvaient être que l'Avranchin et le Cotentin, peut-être aussi le Bessin. Enfin, Dudon raconte que, par la convention de Saint-Clair-sur-Epte, Rollon et Charles conclurent une alliance qui fut consacrée par le mariage de Rollon et de Gisela, fille du roi de France. Mais, en 911, Gisela ne pouvait avoir que trois ou quatre ans, et tout semble indiquer que ce n'est là qu'une légende inventée postérieurement.

La Normandie sous les princes normands. — *Rollon* ne nous est pas connu avant son arrivée dans notre pays. Tout ce qu'on a dit sur son origine et celle de ses compagnons est hypothétique : les preuves en faveur de l'origine danoise sont aussi nombreuses et aussi peu convaincantes que celles données en faveur de l'origine norvégienne. Rollon se fit baptiser avec beaucoup de ses compagnons. Il partagea les terres qui lui avaient été concédées entre ses fidèles, probablement au sort ; donna à ses sujets des lois ; fit des largesses aux églises et aux couvents, moins peut-être poussé par la piété que par le désir de se faire un allié du clergé qu'il savait puissant. Les Normands importèrent dans la région qu'ils occupèrent une organisation féodale avant la lettre. Le duc continua de gouverner avec le concours des chefs de bande. Rollon resta fidèle à l'alliance carolingienne. En 918, il combat les Normands de la Loire, mais il ne se mêle pas aux guerres civiles jusqu'en 923. Une brouille survint à cette époque entre Rollon et Charles le Simple ; néanmoins, le duc normand refusa à Hugues le Grand d'entrer dans une révolte contre le roi. En 923, il prit parti pour Charles le Simple. Après la mort de l'antiroi Robert, à Soissons, les grands avaient donné la couronne à Raoul de Bourgogne. Charles le Simple appela à son secours les Normands de la Loire. Ceux-ci, conduits par Ragnold, furent renforcés par les contingents de Rollon. Ragnold échoua en Ponthieu et en Artois ; il pilla le Beauvaisis. Cette campagne malheureuse eut pour conséquence l'envahissement par le roi Raoul des territoires de Rollon. Celui-ci demanda, sans doute en dédommagement des dégâts commis dans ses Etats, des terres *ultra Sequanam*. A la paix qui fut signée en 924, Rollon obtint le Bessin et le pays manceau (Flodoard). Le Bessin, qui avait probablement été pillé par Rollon, qui était, d'autre part, le refuge des Normands restés fidèles aux coutumes et à la foi de leur pays d'origine et sans cesse grossis par l'arrivée de nouveaux barbares, chercha à se soustraire à cette domination. En 925, Rollon, ayant déchiré le traité conclu avec Raoul, s'était jeté sur le Beauvaisis et l'Amiénois. Les gens du Bessin ravagèrent les terres normandes situées sur la rive gauche de la Seine, pendant que Hugues le Grand, vainqueur à Noyon, envahissait de son côté la Normandie et que Helgaud, Arnoul de Flandre et Herbert de Vermandois ravageaient un pays récemment occupé sur la rive droite (le Vimeu?). La situation de Rollon était désespérée quand Hugues le Grand passa avec lui un traité de neutralité. Rollon repoussa ses adversaires jusque sous Arras où il les vainquit (926). Cette victoire des Normands et l'invasion hongroise de 926 obligèrent le roi Raoul à signer la paix. Rollon reçut un tribut que l'on préleva sur la France et sur la Bourgogne, et on lui donna en otage le fils d'Herbert de Vermandois, Eudes. Il n'en resta pas moins le partisan fidèle de Charles le Simple. En 927, il associa son fils aîné Guillaume au gouvernement de son duché, et Guillaume alla au château d'Eu prêter hommage à Charles que Herbert venait de relâcher ; l'année suivante, Rollon refusait de rendre Eudes à son père tant que le comte de Vermandois et ses partisans n'auraient pas juré fidélité au roi carolingien.

Rollon mourut plein de jours vers 931. En appelant son fils à gouverner dès 927, non pas, comme le dit Dudon de Saint-Quentin, à la demande des seigneurs, mais de sa propre initiative, comme le veut Guillaume de Jumièges, Rollon avait inauguré une pratique dont les rois capétiens se serviront pour faire triompher le principe héréditaire sur le principe électif que le duc normand, tout voisin encore de ses origines scandinaves, pouvait moins que tout autre attaquer de front. Ses successeurs

l'imiteront. Cette pratique était d'autant plus nécessaire que les ducs normands n'eurent pas, comme les Capétiens, la chance de perpétuer leur race légitime. Le mariage *more danico* assura l'hérédité dans la famille de Rollon.

Guillaume Longue-Epée, 2e duc de Normandie (927-931-942), était fils de Rollon et de Poppa, par conséquent un bâtard. Il naquit probablement à Rouen. Le règne de Guillaume est marqué par des événements considérables. Dès 931, les comtes bretons, Alain et Bérenger, chassant devant eux les Normands de la Loire, s'avancèrent jusque dans le Bessin. Guillaume se porta à leur rencontre, prit Avranches et Coutances, franchit le Couesnon, força Bérenger à se soumettre et Alain à se réfugier auprès du roi d'Angleterre, Athelstan (932). Guillaume prit, d'après Flodoard, une *concubina britannica ;* Guillaume de Jumièges dit qu'il épousa Sprota *more danico*. Cette guerre est présentée le plus souvent comme une révolte des comtes bretons contre la domination normande ; c'est une erreur. Cette expédition fut une véritable guerre de conquête, comme le prouve l'événement de l'année 933. En cette année, Guillaume contracta alliance avec Hugues le Grand et Herbert de Vermandois ; il prêta hommage au roi de France, Raoul, qui lui confirma la conquête effectuée l'année précédente, la *terram Brittonum in ora maritima sitam*, c.-à-d. l'Avranchin et le Cotentin.

La politique d'alliance française adoptée par le duc normand eut pour conséquence une révolte dans laquelle s'affirmèrent les instincts aristocratiques des Scandinaves. Les Normands, encore païens, du Bessin et du Cotentin, craignirent que leur duc ne devînt trop puissant ; ils lui reprochèrent de n'être plus un pur Scandinave, de se montrer trop favorable aux Français. Il se forma une sorte de parti contre l'étranger. Sur les conseils d'un jarl (noble) nommé Riulf, ils exigèrent que le duc se dépouillât de tout le pays à l'O. de la Risle : de la sorte, disaient-ils, « nous l'égalerons en puissance, il ne nous sera supérieur que de nom » (*potentiores eo erimus fortuna, ille tantum nobis nomine*). Guillaume rejeta leurs demandes ; ils envahirent le Roumois et le Vexin et marchèrent sur Rouen. Guillaume, abandonné presque totalement, offrit ce qu'on lui avait demandé. Riulf lui fit répondre de s'en aller avec ses partisans chez les Français ses parents (*petatque Francos suos parentes citius*). Guillaume tomba à l'improviste sur les rebelles et les mit en déroute. En réprimant la révolte de Riulf, Guillaume assurait le triomphe de la monarchie ducale sur l'aristocratie. Le même jour, à Bayeux, dit-on, Sprota donnait un héritier de cette monarchie à Guillaume, Richard.

Guillaume consolidait ses alliances par des mariages. Il épousait une fille d'Herbert de Vermandois, Leutgarde, et mariait sa sœur Gerloc au comte de Poitou, Guillaume Tête-d'Etoupe. Sur ces entrefaites, Raoul de Bourgogne mourut. Guillaume dut prendre part au rappel de Louis IV d'Outremer, car, en 936, il est un des premiers à lui prêter hommage à Boulogne. En 939, Guillaume suivit Hugues le Grand dans sa révolte contre Louis IV, et l'accompagna en Lorraine, où ils portèrent leur hommage à Otton de Lorraine. Les évêques de l'entourage du roi excommunièrent le duc de Normandie. Louis IV, ayant fait une trêve avec Hugues le Grand, s'apprêta à tourner ses forces contre Guillaume ; celui-ci demanda la paix. Dans une entrevue en Amiénois, Louis IV lui renouvela l'investiture de la Normandie (940). Mais à la fin de cette même année 940, Hugues, Guillaume et Herbert de Vermandois s'emparèrent de Reims et mirent le siège devant Laon que Louis IV secourut à temps. La paix fut signée. Guillaume semble avoir été sincère en cette circonstance ; il s'est rapproché de Louis IV, lui a ménagé avec l'empereur Henri l'Oiseleur une entrevue au cours de laquelle fut décidé le mariage de Louis IV et de Herberge, fille de Henri. Il est même le parrain du fils de Louis IV, Lothaire. Et cependant, en 941, Guillaume a une entrevue avec Hugues le Grand, Arnoul de Flandre et Herbert de Vermandois, et, vers Noel, Herbert va trouver Otton. Guillaume ne resta pas fidèle aux engagements pris dans cette entrevue ; il se laissa gagner par Louis IV, qui vint le trouver à Rouen. « *Willelmus*, dit Flodoard, *regem Ludovicum regaliter in Rothomo suscepit*. » Le comte de Bretagne, Alain Barbetorte, qui, en 938, avait secoué le joug normand, le comte de Rennes, Bérenger et Guillaume Tête-d'Etoupe vinrent se joindre à eux. Hugues, Herbert et Otton campèrent sur les bords de l'Oise où les deux armées se trouvèrent en présence. Une trêve de deux mois fut conclue, vers le 15 sept. 942, et la paix générale signée à la fin de cette année qui devait voir la mort tragique de Guillaume. Arnoul, comte de Flandre, avait mis la main sur le château de Montreuil. Le comte Herluin, dépossédé, invoqua le secours du duc de Normandie, qui le rétablit dans son bien et reçut pour prix de ce service son hommage. Le comte de Flandre attira Guillaume à une entrevue (peut-être à Picquigny) et le fit assassiner le 17 déc. 942 (et non le 16 janv. 943).

Guillaume avait, peu de temps avant de mourir, convoqué les grands de Normandie à Bayeux et fait reconnaître comme son héritier son fils âgé de dix ans à peine. *Richard Ier sans Peur*, 3e duc de Normandie (942-996), faillit perdre son duché. Louis IV, après l'assassinat de Guillaume, était venu à Rouen ; il avait donné l'investiture à Richard et reçu l'hommage d'une partie des seigneurs. D'autres Normands avaient reconnu Hugues le Grand pour leur suzerain. Mais, en 943, des Scandinaves païens, sous la conduite de Setric, débarquèrent en Normandie et ramenèrent beaucoup d'habitants au paganisme. L'un de ces renégats, Turmod, essaya d'arracher le jeune duc au christianisme. Hugues le Grand avait vaincu ces barbares et occupé Evreux. Louis IV les anéantit sous Rouen. Il rêva de réunir la Normandie à la couronne ; ayant fait conduire Richard à Laon, il l'y retint dans une demi-captivité. Il s'entendit avec Hugues le Grand à l'entrevue de la Croix, près Compiègne, pour occuper militairement le duché, et le chargea de prendre Bayeux. Mais, peu après, trompé par le vieux Bernard le Danois, qui lui déclara que les Normands du Bessin le préféraient à Hugues pour suzerain, craignant aussi sans doute de rendre trop puissant son redoutable allié, il ordonna à celui-ci de lever le siège de Bayeux. Hugues obéit et Louis IV fit son entrée à Bayeux, à Evreux et à Rouen (944). Il crut pouvoir s'éloigner. Mais à ce moment arrivait une flotte scandinave qui séjourna près d'un an à Cherbourg. Bernard le Danois avait envoyé, au nom du duc Richard, une ambassade au roi de Danemark, Harold à la Dent bleue (*consanguineus et propinquus ducis Richardi*). En 945, Harold, pénétrant dans la Dive, débarqua à Varaville. Louis IV était alors occupé au siège de Reims ; il revint à Rouen. Il eut une entrevue avec Hagrold, qui commandait à Bayeux et qui le somma de rendre la Normandie à Richard. L'escorte du roi fut massacrée (13 juil. 945) ; ses troupes furent défaites à Varaville. Il s'enfuit et gagna Rouen avec un Normand fidèle ; mais à Rouen il fut fait prisonnier par des Normands qu'il croyait ses partisans. Il n'obtint sa liberté qu'en signant avec Richard sans Peur, qui s'était enfui de Laon, le traité de Gerberoy (appelé aussi le deuxième traité de Saint-Clair-sur-Epte). Louis IV reconnaissait les conquêtes successives faites par les Normands. Le jeune Richard lui prêtait hommage, mais le duc de Normandie n'était tenu à aucun service militaire envers son suzerain ; peut-être même fut-il autorisé à paraître devant le roi désarmé, l'épée au côté. Selon le mot de Dudon de Saint-Quentin, depuis ce traité, le duc était roi en Normandie (*tenet sicut rex monarchiam Northmanniæ regionis*). Hugues le Grand, qui n'avait pas pardonné au roi l'affaire de Bayeux, fit alliance avec Richard et célébra les fiançailles du duc de Normandie avec sa fille Emma. Le mariage n'eut lieu qu'en 958, deux ans après la mort de Hugues le Grand. Louis IV répondit

à cette alliance en faisant appel à Otton de Germanie auquel il abandonna ses droits sur la Lorraine. Otton, Louis IV, l'archevêque de Reims Artaud, Arnoul de Flandre, Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne transjurane, attaquèrent les Etats de Hugues, passèrent la Seine et marchèrent sur Rouen. Leur avant-garde fut détruite dans le bois de Maupertuis ; ils assiégèrent Rouen et se retirèrent à l'approche de l'hiver (946). Dès lors, la Normandie vécut en paix jusqu'à la mort de Louis IV (10 sept. 954).

Le jeune roi Lothaire, ou, mieux, sa mère Herberge, attaqua la Normandie avec l'aide de Thibaut le Tricheur, comte de Chartres, Tours et Blois, qui avait épousé la veuve de Guillaume Longue-Epée. Une première tentative sur l'Aulne échoua ; une seconde sur Evreux réussit. Thibaut marcha alors sur Rouen pendant que Richard de son côté ravageait le pays chartrain. Celui-ci rentra précipitamment dans sa capitale, poursuivit son adversaire vaincu jusque dans Chartres qu'il brûla (vers 962). Thibaut forma contre Richard une coalition dans laquelle entrèrent le roi et le comte du Perche et de Bellême. Richard envoya une ambassade à Harold à la Dent bleue. La flotte scandinave remonta la Seine jusqu'à Jeufosse ; les Danois se jetèrent sur le pays chartrain et firent de tels ravages que, selon la forte expression de Guillaume de Jumièges, on n'entendait plus un chien aboyer (*Fit luctus omnium in commune, nullo cane, per comitatum Tedbaldi, latrante*. 966). La paix fut négociée au nom de Thibaut par l'évêque de Chartres : Thibaut rendait Evreux. Le roi ne déposa les armes qu'en 969.

Pour la seconde fois, sous ce règne, la Normandie jouit d'une longue tranquillité, pendant laquelle le duc assura à l'intérieur la bonne administration de ses Etats, comme en témoigne l'affaire du sénéchal Raoul Torte, « cet oppresseur du peuple et de l'Eglise », qui fut mis à mort ; s'efforça de réparer les maux de la guerre en restaurant et reconstruisant les églises. A l'extérieur, Richard joua le rôle de médiateur et d'arbitre. En 956, Hugues le Grand lui a confié en mourant son jeune fils. Quand celui-ci, Hugues Capet, fut élu roi, le comte de Flandre refusa de le reconnaître ; Richard les accorda. Il intervint avec autant de succès entre Hugues Capet et Herbert II de Vermandois.

Richard sans Peur tomba malade à Bayeux ; il se fit transporter à Fécamp. Il y convoqua les grands et leur présenta son fils Richard II pour qu'ils l'acceptassent comme son successeur. Celui-ci était, comme ses prédécesseurs, un fils naturel. De son mariage avec Emma, Richard Ier n'eut pas d'enfant. De sa femme *more danico*, Gonnor, il eut six enfants : *Richard, Robert*, archevêque de Rouen, comte d'Evreux ; *Mauger*, comte de Corbeil, qui fut le père de Guillaume, comte de Mortain ; *Emma*, qui épousa Ethelred, roi d'Angleterre ; *Hedwige*, qui fut duchesse de Bretagne par son mariage avec Geoffroi, et *Mathilde*, qui devint comtesse de Chartres, Tours et Blois par son mariage avec le fils de Thibaut le Tricheur, Eudes II. Il avait eu des enfants d'autres femmes, entre autres Guillaume, comte d'Exmes.

Richard II le Bon, 4e duc de Normandie (996-1026), vit son règne commencer par une tragédie. Guillaume de Jumièges rapporte qu'en l'année 996 les paysans formèrent une véritable fédération pour vivre à leur guise, c.-à-d. pour échapper à la tyrannie toute féodale des seigneurs normands. Ils eurent la simplicité de croire qu'ils pourraient atteindre leur but sans violence. Ils envoyèrent des députés auprès du duc. Les envoyés eurent les pieds et les mains coupés. L'oncle maternel du roi, Raoul d'Ivry, réprima avec une sauvagerie inouïe ce mouvement social pacifique. Il fut aussi chargé de réduire à l'obéissance un frère consanguin du duc, Guillaume, comte d'Exmes, qui avait refusé l'hommage. Guillaume, fait prisonnier dans sa capitale, obtint son pardon après cinq ans de captivité et devint comte d'Eu. Ses partisans eurent les yeux crevés ; leurs biens furent confisqués. — Après avoir rétabli l'ordre dans ses Etats, Richard II reprit la politique d'alliance capétienne qui avait si bien réussi à son père. C'est en vertu de cette alliance qu'il intervint dans l'affaire de Melun et dans celle de Bourgogne. Le comte de Chartres, Eudes II, s'était emparé du château de Melun, appartenant à Bouchard le Vénérable. Il refusa de rendre cette place à la requête du roi. Robert sollicita l'aide de Richard II et Melun fut repris (999). A la mort de Henri le Grand, son beau-fils, Otte-Guillaume, comte de Mâcon, mit la main sur le duché de Bourgogne (V. Bourgogne). Robert le Pieux, qui avait des droits à la succession, essaya, avec le concours de Richard, de faire valoir ces droits à la pointe de l'épée. En 1003, les deux alliés assiégèrent Auxerre, sans succès. Pour venger cet échec, ils ravagèrent la Bourgogne jusqu'à la Saône.

La politique de famille vint seule troubler la paix du duché. La Normandie fut en effet menacée d'une guerre par Ethelred, beau-frère de Richard II. La cause du malentendu est mal connue ; on sait seulement que Richard fit des reproches au roi d'Angleterre au sujet d'Emma. Ethelred arma une flotte. Le débarquement eut lieu près de Coutances. Les gens du Cotentin s'armèrent et rejetèrent à la mer le corps de débarquement. Quelques années plus tard, ce même Ethelred, chassé de son royaume par Swein le Danois, se réfugiait avec toute sa famille en Normandie. En 1014 ou 1015, une autre sœur de Richard, Mathilde, mourut sans enfants. Elle avait eu en dot une partie du comté de Dreux. Son mari, Eudes II de Chartres, refusa de rendre la dot. Richard assiégea Dreux et fit bâtir sur la frontière Tillières. Eudes II, s'étant allié à Hugues, comte du Mans, et à Galeran, comte de Meulan, pilla les terres de Richard qui appela à son secours les deux chefs scandinaves, Olaf de Norvège et Locman. L'arrivée des Scandinaves fit signer la paix. Eudes rendit à Richard la dot de Mathilde, moins Dreux qu'il remit au roi de France. Les Scandinaves, bien payés, se retirèrent, non sans avoir massacré Olaf, qui avait été converti au christianisme par l'archevêque de Rouen, Robert. Enfin, en 1025, le comte de Chalon, Hugues, ayant fait prisonnier le comte de Nevers, Renaud, qui avait épousé une fille de Richard II, Alice, eut à soutenir une guerre avec la Normandie. Il vint, à Rouen, la selle au cou, demander personnellement pardon au duc de l'offense faite à Renaud qui fut remis en liberté.

Jamais la puissance des ducs normands ne fut plus grande. Et cependant le duc de Normandie était un personnage à demi ecclésiastique comme son contemporain Robert II ; il fit de larges distributions aux églises, aux pèlerins. Il avait, en 1008, épousé Judith de Bretagne ; il en eut deux fils : *Richard* et *Robert*, qui tous deux montèrent sur le trône ducal. Il mourut à Fécamp en 1026 après avoir fait reconnaître comme son successeur Richard et donné à Robert le comté d'Exmes.

Le court règne de *Richard III*, 5e duc de Normandie (1026-27), est ensanglanté par la révolte de Robert d'Exmes. Robert refuse à son frère l'hommage et se réfugie dans le château de Falaise. Assiégé par Richard III et par le comte d'Alençon, Guillaume, il fut forcé de s'amender ; il obtint son pardon. Mais à peine Richard était-il de retour à Rouen qu'il mourait presque subitement (3 févr. 1027). On accusa Robert de l'avoir fait empoisonner, mais les preuves manquent comme elles manquent contre Hugues du Mans sur lequel on a fait également peser des soupçons. Richard III laissait un fils naturel, *Nicolas*, qui devint plus tard abbé de Saint-Ouen.

Robert Ier le Diable, le Magnifique ou encore *le Libéral* était d'une rudesse de caractère et d'une prodigalité qui ont frappé ses contemporains. Il était aussi, dit Guillaume de Jumièges, « de mœurs féroces aux ennemis ». L'avènement de Robert fut le signal d'une révolte des grands. Au nombre de ceux-ci, étaient : l'archevêque de

Rouen, Robert, oncle du roi ; l'évèque de Bayeux, Hugues, *son cousin* ; Guillaume Talvas, comte d'Alençon et de Bellème ; Alain, duc de Bretagne, qui avait prêté hommage à Richard II en 1003. L'archevêque, assiégé dans Evreux, réussit à s'enfuir en France d'où il excommunia le duc et mit le duché en interdit. Peu après, il se réconcilia avec son neveu. L'évêque de Bayeux fut assiégé dans son château d'Ivry et fut reçu à composition. Guillaume Talvas, qui avait refusé de prêter hommage, défia Robert dans sa ville de Domfront, perchée sur une hauteur qu'il croyait inaccessible. Robert le Diable le força à venir une selle sur les épaules demander merci et faire hommage. Les fils de Guillaume tinrent la campagne ; ils furent vaincus dans la forêt de Ballon. A la mort du comte d'Alençon, son fils, Robert de Bellème, à son tour, refusa l'hommage à Robert le Diable ; il mourut dans une expédition contre le comte du Maine, Herbert Eveille-Chien. Son frère et successeur, Guillaume III Talvas, se soumit. Enfin contre Alain de Bretagne, Robert construisit sur le Couesnon la forteresse de Carrouges (auj. Pontorson), mais il ne put poursuivre de ce côté ses succès parce qu'alors il avait soulevé la question de succession d'Angleterre. Robert, qui avait épousé une sœur de Knut le Grand, avait à sa cour les enfants d'Ethelred, Alfred et Edouard. Il envoya une ambassade au roi d'Angleterre pour l'engager à restituer à ses protégés leur patrimoine. Knut ayant congédié les ambassadeurs normands « sans bonne réponse », Robert réunit une flotte à Fécamp pour rétablir Alfred et Edouard. Sa flotte fut dispersée par la tempête et la plupart de ses navires furent rejetés à Guernesey. Robert se retourna alors contre la Bretagne. Alain invoqua la médiation de l'archevêque de Rouen, son oncle. La paix fut conclue. Alain reconnut la suzeraineté de Robert le Diable (1030).

Ayant ainsi assuré son autorité dans ses Etats, Robert Ier intervint dans les affaires de ses voisins, en France et en Flandre. En France, à la mort de Robert le Pieux, se forma contre Henri Ier une véritable coalition dans laquelle entrèrent le frère du roi, Robert, sa mère Constance, Eudes, comte de Champagne, et le comte de Flandre, Baudouin IV le Barbu. Henri Ier vint à Fécamp implorer l'aide de Robert le Diable ; grâce au duc de Normandie et au comte de Corbeil, Henri triompha de ses adversaires. Robert le Diable reçut, pour prix de ce service, Pontoise, Chaumont-en-Vexin et tout le Vexin français (1031). En Flandre, Robert fut appelé par Baudouin IV contre son fils, Baudouin de Lille, qui l'avait chassé de son comté, et il le rétablit dans son autorité.

En 1033, la famine et la peste désolèrent la Normandie. Les malheurs publics poussèrent probablement Robert le Diable à entreprendre pour la rémission de ses péchés un pèlerinage à Jérusalem. Avant de partir, il assura sa succession à son fils naturel Guillaume qu'il plaça sous la protection du roi de France. Il mourut au retour de Jérusalem à Nicée en 1035.

Guillaume II le Bâtard, le Grand, le Conquérant ou encore *le Triomphant*, naquit à Falaise, très probablement en 1027, alors que son père n'était pas encore duc de Normandie, de Robert le Diable et d'Arlette (ou mieux Herleva), fille d'un tanneur, Fulbert. La tradition anglaise qui rattache Herleva à la maison royale d'Angleterre est invraisemblable. Les seigneurs normands ne firent aucune difficulté pour reconnaître Guillaume, issu, comme Guillaume Longue-Epée, Richard Ier et Richard II, d'un mariage *more danico*. Ce n'est donc pas la bâtardise de Guillaume qui est la cause des troubles qui éclatèrent en Normandie à la mort de Robert le Diable. Les seigneurs semblent avoir voulu mettre à profit la minorité de Guillaume pour ressaisir un peu de leur indépendance perdue. La Normandie fut alors ensanglantée par des haines de famille et des rivalités d'ambition au milieu desquelles la vie du jeune duc fut souvent en danger. Les Montgommery, les Talvas de Bellème, et surtout Roger de Toeni se distinguèrent par leurs crimes épouvantables. Le peuple, qui est accablé de maux, est la victime des guerres privées. Une révolte de paysans, qui nous est d'ailleurs mal connue, éclate à ce moment ; un homme du peuple, Breton de naissance, Ermenald, qui s'intitule le champion des opprimés, se met à la tête de bandes armées, bataille plusieurs fois avec succès et finit après maintes prouesses par être tué. Les chroniqueurs n'ont pas jugé bon de nous renseigner sur le héros de cet épisode ; l'un d'eux se contente de nous dire qu'il s'était donné au diable. Pour arrêter les troubles, l'Eglise se décida à intervenir ; en 1042, un concile tenu à Caen décréta la trêve de Dieu. Le connétable Raoul de Gacé rétablit l'ordre.

Quand, en 1047, Guillaume prétendit régner par lui-même, la Normandie fut de nouveau profondément agitée. L'attitude du roi de France, Henri Ier, fut le signal d'une nouvelle révolte contre le duc normand. Henri exigea qu'on lui remît le fort de Tillières qui était devenu, par la cession de Dreux, forteresse frontière des possessions françaises. Guillaume le fit raser avant de s'en dessaisir. Henri Ier se vengea en ravageant l'Hiémois. Ce fut le moment choisi par les rebelles de Normandie pour entrer en campagne. Personne ne bougea dans la partie de la Neustrie cédée à Rollon par Charles le Simple ; mais dans le Bessin et le Cotentin, la noblesse soulevée prétendit renverser Guillaume et mettre à sa place son cousin Guy de Bourgogne, fils de Renaud de Nevers et d'Alice, qui avait reçu de son oncle Robert le Diable les deux fiefs considérables de Vernon et de Brionne. Les chefs des rebelles étaient : Néel de Saint-Sauveur, vicomte du Cotentin ; Renaud, vicomte du Bessin ; Aymon, seigneur de Thorigny, et Grimoult du Plessis. Le complot tramé dans l'ombre à Bayeux fut dénoncé à Guillaume qui résidait alors à Valognes, en plein pays ennemi. Le duc gagna Falaise, puis Rouen. Enfin, il alla, sur les conseils de l'archevêque de Rouen, demander à Henri Ier son appui. *Pronus ad pedes Henrici regis, ut ab eo contra malefidos proceres et cognatos petivit* (Orderic Vital). Henri n'osa refuser. Les deux armées de Henri Ier et de Guillaume défirent l'armée rebelle au *Val des Dunes*, à quelques heures de Caen, grâce surtout à la défection d'un des principaux révoltés, Raoul Taisson de la Roche. Néel et Renaud s'enfuirent en Bretagne ; Aymon fut tué ; Grimoult, fait prisonnier. Guy de Bourgogne, assiégé dans Brionne, se sauva en Bourgogne. Les plus coupables des rebelles eurent la tête tranchée ou furent mutilés. Leurs châteaux furent démolis (1047). L'année suivante (1048), Guillaume rendit à Henri Ier l'assistance que celui-ci lui avait prêtée dans cette circonstance difficile. Henri Ier, en guerre contre Geoffroi Martel, comte d'Anjou (V. Anjou), fut secouru par le duc de Normandie et dut à ce concours la victoire. Mais cette expédition attira sur la Normandie les représailles du comte d'Anjou. Geoffroi Martel abandonna Henri Ier pour se venger de Guillaume : il s'empara d'Alençon, de Domfront et de tout le Passais normand. Guillaume lui reprit Alençon, fit couper les mains et les pieds aux défenseurs de la place parce qu'ils avaient frappé sur des peaux en criant : La pel ! la pel ! par allusion moqueuse à la profession de Fulbert. Il investit Domfront que Geoffroi Martel n'osa secourir. Pendant ce temps, Néel de Saint-Sauveur défaisait les Angevins sous Angers et rentrait ainsi en grâce auprès de Guillaume.

L'alliance de la Normandie et de la France touchait à sa fin. Le roi Henri comprit quels dangers faisait courir à sa couronne la puissance des ducs normands. Il semble que ce soit le projet de mariage de Guillaume et de Mathilde, fille de Baudouin V de Flandre, qui lui ait ouvert les yeux. Dès 1051, en effet, Henri appuya, sans se découvrir, un nouveau compétiteur à la couronne ducale, Guillaume *Busas*, comte d'Eu et de Montreuil, descendant de Richard Ier, dont les plus chauds partisans étaient des parents de Guillaume, ses deux oncles : Mauger, archevêque de Rouen, et le comte d'Arques, Guillaume. Le châ-

teau d'Arques, forteresse quasi imprenable, servit de base d'opérations aux rebelles. Guillaume le Bâtard accourut du fond du Cotentin, tailla en pièces une armée française à Saint-Aubin, prit Arques que Henri Ier avait refusé de secourir. Le prétendant trouva asile à la cour capétienne et devint duc de Soissons. Peut-être l'archevêque de Rouen fut-il encore l'agent de Henri Ier dans la question du mariage flamand auquel le roi de France dut nécessairement s'opposer. Mathilde descendait par sa mère de Richard II. Le pape Léon IX (et non Nicolas II, comme il est dit à l'art. GUILLAUME LE CONQUÉRANT) vit dans la parenté des deux futurs conjoints un empêchement canonique et s'opposa au mariage. Guillaume passa outre, malgré Lanfranc. L'archevêque Mauger excommunia le duc et la duchesse. Guillaume brisa cette nouvelle résistance ; il fit déposer Mauger par un concile tenu à Lisieux. Le pape céda à condition que Guillaume et Mathilde bâtiraient chacun une abbaye. Le mariage fut alors célébré en grande pompe dans la cathédrale de Rouen. C'est à cette transaction qu'on doit l'Abbaye aux Hommes et l'Abbaye aux Dames, à Caen. Dès lors, Henri Ier passa ouvertement dans le camp des ennemis de Guillaume et s'allia à son adversaire de la veille, Geoffroi Martel. La Normandie fut envahie par deux armées à l'Est et au Sud. L'armée de l'Est fut vaincue à Mortemer sur Aulne dans le pays de Neufchâtel. Guillaume fit construire en face de Tillières le château de Breteuil. Henri demanda à traiter, rendit à Guillaume Tillières et céda d'avance à charge d'hommage toutes les conquêtes faites sur Geoffroi Martel (1054).

Guillaume le Bâtard devint alors Guillaume le Conquérant. Sa première conquête fut celle du Maine. Il construisit sur les frontières de cette province la forteresse d'Ambrières malgré Geoffroi, et ce fut autour de cette place forte que pendant quatre ans la guerre se cantonna. Mais, en 1058, Henri Ier se laissa circonvenir par Geoffroi Martel et reprit les armes contre son redoutable vassal. Les alliés pénétrèrent jusque dans le Bessin ; ils allaient entrer dans le pays d'Auge quand Guillaume les arrêta sur les bords de la Dive par sa brillante victoire de Varaville. L'année suivante, la paix fut signée à Fécamp. Le comte du Maine, Héribert, transporta à Guillaume l'hommage qu'il devait jusqu'alors au comte d'Anjou, fiança sa sœur Marguerite au fils aîné de Guillaume le Conquérant, Robert Courte-Heuse. Il fut décidé que, si Héribert mourait sans enfants, le Maine passerait à Robert. Mais Héribert avait marié une autre de ses sœurs au comte de Pontoise, Gautier. A sa mort, celui-ci disputa le Maine à Guillaume qui se débarrassa de son adversaire par le poison (1063).

La puissance du duc de Normandie consacrée par le traité de Fécamp, par la minorité du roi de France Philippe Ier que Guillaume a contribué à faire reconnaître en 1060, par son alliance avec Baudouin de Flandre, régent du royaume, par la conquête du Maine et de quelques domaines de moindre importance, par la reconnaissance de la suzeraineté des ducs normands sur la Bretagne (1065), permit à Guillaume d'entreprendre sa grande expédition d'outre-mer. (Sur la conquête de l'Angleterre, V. ANGLETERRE et GUILLAUME LE CONQUÉRANT.) Au dire de Guillaume de Poitiers, la nouvelle de la victoire d'Hastings (ou de Senlac) fut accueillie avec une grande allégresse en Normandie, et quand Guillaume, sacré roi d'Angleterre à Westminster (25 déc. 1066), revint dans son duché, il fut reçu comme un triomphateur. La victoire du duc était une victoire pour la Normandie : l'Angleterre n'était qu'une province normande, une nouvelle terre à coloniser. Quantité de seigneurs que la trêve de Dieu laissait inactifs s'étaient enrôlés ; quelques-uns seulement revinrent ; les autres reçurent en Angleterre de nombreuses terres, mais disséminées. Ils s'étaient enrichis sans devenir redoutables pour le duc-roi auquel ils devaient tout

grandes fêtes qui eurent lieu à Rouen, à Fécamp (Pâques, 1067) et enfin à Dives pour la dédicace de l'église Notre-Dame (1er mai). La pompe des cérémonies fut vraiment royale. Mais cet accroissement subit des terres normandes fut, à l'origine, une cause de faiblesse bien plutôt qu'une cause de force, car le souci d'assurer définitivement sa conquête d'outre-Manche fit quelque peu perdre de vue au duc-roi ses intérêts continentaux. Pendant que les révoltes de 1067-69-71-72-75-76 occupaient Guillaume en Angleterre, de graves événements se passaient sur le continent. D'abord, en 1071, la duchesse Mathilde découvrit en Normandie un complot qui nécessita le retour précipité de son mari. Dans la même année, en Flandre, Robert le Frison dépouilla les neveux du duc de Normandie sans que celui-ci intervînt efficacement. L'année suivante (1072), les Manceaux cherchèrent à se rendre indépendants, et Guillaume donna le comté du Maine à son fils Robert à charge d'hommage au comte d'Anjou, Foulques (*Traité de la Blanche-Lande*). Enfin, l'un des révoltés d'Angleterre (de 1075), le Breton Raoul de Gael, comte de Norfolk, poussa le comte de Bretagne, Hoel V, à se proclamer indépendant. Hoel fut soutenu par le roi de France Philippe Ier, et Guillaume échoua sous les murs de Dol (1076). Guillaume ne fut pas plus heureux avec le successeur de Hoel V, Alain Fergent, auquel il donna en mariage sa fille Constance. Le plus grave danger que courut Guillaume vint de son fils aîné, *Robert Courte-Heuse*, qui fut le héros inconscient d'une tentative de divorce entre la Normandie et l'Angleterre. Les contemporains nous ont laissé de Robert la peinture la plus défavorable ; ils se sont montrés d'une injustice flagrante. Né en 1054, Robert se montra de bonne heure d'une activité dévorante ; âgé de quatorze ans à peine, il dirigea de courtes guerres contre les Manceaux. Peu après, à l'occasion d'une dispute qu'il eut à Conches avec ses trois frères Richard, Guillaume et Henri, il essaya vainement de s'emparer du château ducal de Rouen. Vers 1078-79, une dispute beaucoup plus grave ayant éclaté entre son père et lui, il se retira auprès du roi de France Philippe Ier qui eut le mérite d'inaugurer cette politique, si avantageuse pour la cause capétienne, de protection accordée aux fils ou frères révoltés contre le duc régnant. Philippe, en effet, encouragea l'ambition de Robert qui réclamait par avance sa part de l'héritage paternel, la Normandie et le Maine, et l'établit sur la frontière de Normandie au château de Gerberoy. Guillaume l'y assiégea ; mais dans une sortie Robert blessa son frère Guillaume le Roux, faillit tuer son père qu'il n'avait pas reconnu et défit l'armée assiégeante (1079). Toutes les influences s'unirent pour réconcilier le père et le fils : le pape, Mathilde, les barons normands. Guillaume céda : il reconnut Robert comme comte du Maine et lui assura la Normandie. Robert peu après ramenait Malcolm II d'Ecosse à la fidélité. Mais, en 1083, il partait de nouveau pour l'exil. on ne sait pour quelles raisons. Mathilde jusqu'à sa mort (2 nov. 1083) implora son mari pour qu'il pardonnât. Les dernières années de Guillaume furent tristes. Il fut obligé d'arrêter de sa propre main pour trahison son frère, l'évêque de Bayeux, Eudes, qu'il avait fait comte de Kent et régent d'Angleterre : il le retint prisonnier malgré les protestations de Grégoire VII. Il eut la douleur de perdre, outre sa femme, son deuxième fils et l'une de ses filles. En 1084, une invasion danoise projetée contre l'Angleterre lui créa de gros embarras. Enfin, en 1087, irrité d'une plaisanterie de Philippe Ier, il s'était jeté sur Mantes. Il incendia la ville. Il fit une chute de cheval ; on le transporta au monastère de Saint-Gervais, près de Rouen ; il y mourut abandonné de tous, le 7 sept. 1087. Ses funérailles donnèrent lieu à des scènes lamentables. Il fut enterré à Saint-Etienne de Caen. Orderic Vital dit qu'à son lit de mort Guillaume avait donné à

Normandie à la mort de son père. Son autorité fut partout reconnue. Il y avait donc un duc de Normandie et un roi d'Angleterre. Cette scission amena des troubles sans fin : Robert voulait l'Angleterre, Guillaume le Roux voulait la Normandie, et chacun avait chez son frère des partisans. En 1088, Robert emprunta de l'argent à son frère Henri pour faire valoir ses droits sur l'Angleterre. Ses partisans furent battus en Angleterre; sa flotte fut détruite par la tempête. Il lui fallut en outre combattre en Normandie les Montgommery qui s'étaient donnés à Guillaume le Roux. En 1090, celui-ci fit organiser à Rouen un complot qui échoua et que Henri Beauclerc se chargea de châtier. L'année suivante, Guillaume le Roux vint en personne conquérir la Normandie; une révolte éclata contre Robert qui se tira fort bien de ce mauvais pas. Le traité de Caen lui conservait son duché; Guillaume recevait Cherbourg et le Mont-Saint-Michel; les deux frères s'engageaient mutuellement à laisser leur héritage au dernier vivant. Ainsi se préparait l'union des Etats de la monarchie anglo-normande; mais Robert allait manquer l'occasion. Il partit pour la croisade; comme il lui fallait de l'argent, il engagea pour 10.000 livres son duché à Guillaume. Il revint au mois d'août 1100 et se rendit d'abord au Mont-Saint-Michel et aux abbayes caennaises. Guillaume le Roux venait de mourir (2 août 1100) dans des circonstances mystérieuses : on a accusé Henri de l'avoir fait disparaître. Quoi qu'il en soit, Henri, qui avait répandu le bruit que Robert ne reviendrait pas, qu'il était roi de Jérusalem, se fit couronner roi d'Angleterre. Robert, que son mariage avec Sibylle de Pouille avait enrichi, voulut, fort du traité de Caen, lui disputer le trône. Il aborda à Portsmouth; mais les nobles des deux armées refusèrent de se battre. Henri Ier, usant d'habileté, négocia. Robert fut joué : Henri garda la couronne d'Angleterre. Robert se contenta du vain titre de suzerain, d'une rente annuelle de 3.000 marcs d'argent et d'une promesse d'héritage (1101). La Normandie fut alors troublée par des luttes de seigneur à seigneur, par des révoltes contre Robert qui fut même blessé d'une flèche empoisonnée et qui ne dut la vie qu'au dévouement de Sibylle : elle suça le sang corrompu et en mourut. Henri Ier vint lui-même en 1103 organiser la révolte, sous prétexte de visiter Domfront qui lui appartenait. En 1104, il débarqua à Barfleur, pilla et incendia Bayeux. Robert s'enferma dans Caen qu'il fit entourer de murailles. En 1105, Henri reparut pour la troisième fois; il faillit s'emparer à Caen de son frère trahi par quelques-uns des siens; il échoua contre Falaise. Enfin, il revint en 1106; la querelle se termina le 28 sept. 1106 par la bataille de Tinchebray. Robert, complètement vaincu, tomba aux mains de Henri et fut enfermé à Cardiff, où il devait mourir après vingt-huit ans de captivité. La victoire de Tinchebray, remportée quarante ans juste, jour pour jour, après la bataille d'Hastings, était la revanche des Anglais sur les Normands; elle consacrait la sujétion de la Normandie à l'Angleterre.

La Normandie sous les rois anglo-normands. — La Normandie resta attachée, au point de vue politique, à l'Angleterre de 1106 à 1204. Le siècle anglo-normand est loin d'avoir l'intérêt des deux siècles précédents, simplement normands. Jusqu'ici la Normandie avait été au premier plan; elle s'efface peu à peu devant l'Angleterre et les autres possessions de ses souverains. Cela est encore peu sensible sous *Henri Ier*. Henri est, comme Guillaume le Conquérant, un pur Normand. Elevé en Normandie, il continua de vivre en Normandie. Son séjour préféré était Caen; il n'aimait pas l'Angleterre et méprisait les Anglo-Saxons. Il eut fort à faire en Normandie. Le duché était entouré d'ennemis; des luttes presque quotidiennes avaient lieu entre la France et la Normandie, dans le Vexin. Robert Courte-Heuse avait laissé deux fils. L'aîné, Guillaume Cliton, comte de Mortain, qui avait été enfermé à Cardiff avec son père, s'était enfui. Devenu pour quelque temps comte de Flandre, il revendiqua la Normandie. Il fut soutenu par le roi de France, Louis VI, et par Foulques II d'Anjou qui voulait détacher le Maine de la Normandie. Louis le Gros fut battu à Brémule en 1119. Après le naufrage de la *Blanche Nef*, qui frappait Henri Ier d'un coup si terrible que jamais plus il ne sourit, il ne restait plus pour succéder au roi anglo-normand qu'une fille, Mathilde (1121). En Normandie, l'émotion fut profonde; les ambitions se réveillèrent : le roi de France, le comte d'Evreux et quantité d'autres barons s'armèrent pour Guillaume Cliton. Au mois de mars 1124, les ennemis menaçaient Rouen. Henri était à Caen; il fait armer des paysans et les place sous les ordres de Robert de Caen; il attendit le résultat dans cette ville. Une nouvelle défaite ruina les espérances de ses adversaires. Il se montra plus inflexible que jamais et fit arracher les yeux aux prisonniers. Henri s'épuisa à tenter de remettre la paix dans la province. Il s'était remarié, mais il n'eut pas d'enfant. Sa fille, Mathilde, veuve de l'empereur d'Allemagne, Henri V, épousa Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, l'ennemi héréditaire du nom normand; ce mariage eut un effet déplorable en Normandie; les barons s'agitèrent de nouveau en faveur de Guillaume Cliton, qui mourut à ce moment (1128) en essayant de s'emparer de nouveau de la Flandre après le meurtre de Charles le Bon. Henri Ier faillit lui-même se repentir de ce mariage. Mathilde « l'impératrice », à l'instigation peut-être de son mari, organisait un complot contre son père, quand Henri Ier mourut d'une indigestion à Lyons, près de Rouen (1er déc. 1135). Son corps fut transporté en Angleterre : déjà la sépulture des ducs échappait à la Normandie.

Henri Ier était mort sans régler sa succession : la descendance mâle de Rollon n'existait plus. Qui allait hériter? Il y eut trois candidats : Mathilde, au nom de son fils, Henri Plantagenet, né en 1133; Thibaut et Etienne, de la maison de Blois-Champagne, petits-fils par leur mère, Adèle, de Guillaume le Conquérant. Mathilde et son fils étaient mal vus des Normands; aussi crut-on le connétable Hugues Bigot, quand il affirma que Henri Ier avait déshérité sa fille au profit de ses neveux. L'un, Thibaut, fut appelé par les Normands de Normandie; l'autre, Etienne, par les Normands d'Angleterre. Le 15 déc. 1135, Etienne de Blois était couronné roi d'Angleterre à Westminster. En Normandie la lutte fut très vive; la guerre de succession ne dura pas moins de neuf ans, avec des alternatives de succès et de revers pour les deux partis. Thibaut de Blois, que l'assemblée du Neubourg avait élu comme duc, n'accepta pas; son frère prit sa place. La Normandie fut en proie à la guerre civile; l'Angevin en profita pour ravager le pays jusqu'au mois de janv. 1144, où Geoffroi prit la dernière place restée fidèle à Etienne, Falaise. Les Normands décidèrent d'élire Thibaut. Le comte de Blois céda la couronne ducale à Geoffroi contre Tours et la mise en liberté de son frère, Etienne, que Mathilde avait fait prisonnier en 1141 à Lincoln. Henri Plantagenet, fils de Geoffroi, devenait maître de la Normandie. Pour la seconde fois, la Normandie et l'Angleterre étaient séparées; pour la troisième fois, elles allaient être réunies, et la situation de la Normandie allait en être modifiée. *Henri Plantagenet* tint une assemblée à Lisieux dans laquelle il décida les barons normands à l'accompagner en Angleterre. En 1153, il partit avec une flotte de 36 vaisseaux. Quand Henri II débarqua (juin), Etienne de Blois venait de perdre son fils unique. Les deux adversaires s'entendirent. Henri fut reconnu comme héritier par Etienne, qui mourut au mois d'octobre de cette même année. Le 18 mai 1152, Henri II avait épousé Aliénor d'Aquitaine. A la suite de cet héritage et de ce mariage, la Normandie se trouva comme noyée dans les possessions territoriales des rois angevins; elle en éprouva un vif ressentiment; elle se détacha insensiblement de princes qu'elle ne connaissait plus. La fin du XIIe siècle nous montre une Normandie prédisposée à la conquête capétienne.

La puissance de Henri II était une menace constante pour

le roi de France qui ne cessa d'inquiéter son rival. Dès 1152, après le mariage de Henri avec Aliénor, Louis VII avait attaqué la Normandie. La guerre, coupée de trêves, se fait dans le Vexin jusqu'en 1157. Au mois d'août, la paix est conclue sur les bords de l'Epte : le fils aîné du roi anglais, Henri Court-Mantel, épouse Marguerite de France, fille de Louis VII. La guerre de Toulouse, dans laquelle Louis VII fit échec à Henri II, ralluma la guerre dans le Vexin. A la paix, Henri Court-Mantel rendit hommage à son beau-père pour le duché de Normandie (1158). En 1159, les hostilités reprirent autour de Neaufle et de Chaumont-en-Vexin ; de nouvelles trêves furent signées, bientôt suivies d'une nouvelle paix. En 1165, le roi de France ayant pris parti pour le comte Guillaume d'Auvergne dans la guerre que Henri II soutint contre lui, le Vexin fut de nouveau ravagé. Dans la révolte de Thomas Becket, la cour de Louis VII devint le refuge des exilés d'Angleterre : Thomas Becket vécut de l'argent fourni par le Capétien. Mais une meilleure occasion de nuire à Henri allait s'offrir à Louis VII. Le roi d'Angleterre avait associé son fils aîné au trône pour assurer la paisible transmission de la couronne ; mais il eut le tort de partager de son vivant son empire. Henri Court-Mantel eut l'héritage paternel : Angleterre, Normandie, Anjou, Maine et Touraine. Le second, Richard Cœur de Lion, l'héritage maternel : Aquitaine et Poitou. Le troisième, Jean, n'eut rien, ce qui lui valut le surnom de Sans Terre. A l'occasion du mariage de celui-ci avec la fille du comte de Maurienne, Henri II voulut prélever sur la part des deux aînés quelques châteaux. Henri Court-Mantel se révolta et se réfugia à la cour du roi de France qui le reconnut comme l'unique et légitime héritier de son père. Quantité de seigneurs le suivirent dans la rébellion ; la reine Aliénor intrigua avec son premier mari contre le second. Une coalition se forma contre Henri II, dans laquelle entrèrent le comte de Boulogne, le comte de Flandre, le comte de Champagne et le roi de France, les deux fils de Henri II, Henri et Richard. Aliénor fut arrêtée et jetée en prison au moment où elle allait rejoindre ses fils. La Normandie fut encore le théâtre de la guerre. Louis VII assiégea Verneuil, Henri Court-Mantel occupa Gournay, le comte de Flandre s'empara du château de Drincourt. Henri II secourt Verneuil et bat les troupes de Louis VII à Conches. Le comte de Boulogne est tué dans un combat et les Flamands sont repoussés. Le roi de France obtient une trêve à Noël 1173.

L'année suivante, Louis VII, qui avait repris les armes, voulut tenter une descente en Angleterre ; Henri II n'eut qu'à paraître pour forcer Louis à demander la paix. Elle fut conclue à Gisors le 30 sept. 1174. Une autre révolte des fils de Henri II en 1176 n'eut pas plus de succès. Au traité d'Amboise, Henri Court-Mantel recevait deux forteresses en Normandie et 15.000 livres de pension. Il s'humilia, vint solliciter son pardon à Bures et mourut peu après, en 1183. La dernière rébellion des fils de Henri II, Richard et Jean sans Terre, troubla les derniers instants du vieux roi anglais ; elle avait encore été soutenue par le roi de France : Philippe-Auguste continuait la politique traditionnelle des Capétiens. Henri II mourut le 6 juil. 1189. Richard Cœur de Lion lui succéda.

Au retour de la troisième croisade et après sa captivité, Richard Cœur de Lion était rentré en Angleterre. Le 12 mai 1194, il partait pour la Normandie. Pendant son absence, Jean sans Terre l'avait trahi au profit du Capétien. Sa mère vint au-devant de lui à Barfleur et le réconcilia avec Jean. La guerre contre Philippe-Auguste, au cours de laquelle fut construit le Château-Gaillard, sur une colline de la Seine qui domine le Petit-Andely, fut sans intérêt. Le traité d'Issoudun, passé le 5 déc. 1195 entre les deux rois de France et d'Angleterre, assura à Philippe-Auguste quelques-unes des conquêtes qu'il avait faites en Normandie, c.-à-d. le Vexin normand, d'une part ; les châtellenies de Nonancourt, d'Ivry, de Pacy, de Vernon et de Gaillon, à la limite S.-O. de l'Evrecin, d'autre part.

Les deux derniers ducs de Normandie avaient été des étrangers. Henri II était un pur Angevin. Richard Cœur de Lion, né en Angleterre, était un Aquitain ; il ne fit qu'apparaître en Normandie. Son frère, Jean sans Terre, ne sut pas garder cette province. Philippe-Auguste lui opposa son neveu Arthur de Bretagne. Après quelques escarmouches, il entra en négociations avec lui. Le traité du Goulet (mars 1200) amendait le traité d'Issoudun : il rendait au roi d'Angleterre le Vexin normand et reconnaissait au roi de France la possession d'Evreux et d'une partie importante de l'Evrecin, récemment conquis sur le comte Amaury, vassal de Jean sans Terre. Jean mariait sa nièce, Blanche de Castille, avec Louis de France, et lui donnait en dot quelques fiefs en Berry et en Normandie. Il se reconnaissait l'homme lige du souverain français. Philippe-Auguste, que ses démêlés avec la cour de Rome occupaient alors, avait différé la conquête de la Normandie.

La conquête de la Normandie par Philippe-Auguste. — La Normandie détestait les rois angevins. Toutefois elle restait encore attachée à l'Angleterre parce que la rupture avait des conséquences économiques désastreuses pour elle. Les Normands tiraient de la Grande-Bretagne des laines, des métaux, des cuirs bruts et faisaient le commerce des vins et des blés avec les provinces méridionales de la France qui étaient aux mains des Anglais. D'autre part, si les exactions d'une fiscalité violente pouvaient réunir les barons et le peuple contre la royauté, elles n'allaient pas jusqu'à provoquer le désir d'une scission, parce qu'elles avaient, au cours des dernières guerres contre les rois capétiens, permis le développement des libertés municipales qu'un nouveau maître pouvait ne pas reconnaître. Philippe-Auguste comprit qu'après avoir détruit par les armes l'union politique contractée sur les champs de bataille d'Hastings et de Tinchebray, il lui faudrait ruiner l'union économique et assurer aux vaincus le maintien des libertés acquises (V. Communes). Il saisit la première occasion de reparaître en Normandie. Après l'enlèvement par Jean sans Terre d'Isabelle d'Angoulème, fiancée au comte de la Marche, une coalition s'était formée contre le ravisseur. Les confédérés en appelèrent à Philippe-Auguste. Dans un parlement qu'il tint au château de Gaillon en Normandie, le roi capétien cita Jean sans Terre à comparaître devant lui quinze jours après Pâques (1202). Jean promit de venir se justifier, tergiversa et ne comparut pas. La cour des pairs, conformément au droit féodal, le déclara félon (avr. 1202). Dès lors, le roi d'Angleterre ne pouvait plus tenir aucun fief mouvant de la couronne ; il n'y avait plus qu'à reprendre ceux qu'il détenait indûment. Philippe entra en Normandie, s'empara de Tillières, Boute-Avant, Longchamp, Mortemer, La Ferté-en-Bray, Lyons et Gournay. Sous cette dernière ville, Philippe II fut rejoint par Arthur de Bretagne qui, fait chevalier et fiancé à Marie de France, fut investi des comtés de Poitou, d'Anjou, du Maine et de Touraine. La mort tragique d'Arthur de Bretagne (3 avr. 1203) ne donna pas lieu, comme on l'a dit à tort, à une condamnation capitale du meurtrier Jean sans Terre. On se contenta de faire revivre la sentence de 1202 et d'en reprendre l'exécution. Philippe prit Conches, les Andelys et le Château-Gaillard que Roger de Lacy défendit avec la plus sauvage énergie pendant cinq mois (6 mars 1204), et il occupa le Vaudreuil. Après les fêtes de Pâques, Philippe attaquait la Normandie par le S. Il se rendit maître de Falaise en sept jours, de Domfront et de Laigle. Il marcha alors sur Rouen. Pendant ce temps, Guy de Thouars, qui avait épousé la mère d'Arthur, à la tête de l'armée de Bretagne, brûlait la forteresse et l'abbaye du Mont-Saint-Michel, prenait Avranches, Coutances, Bayeux, Caen et Lisieux, et terminait cette brillante campagne en enlevant Pontorson et Mortain. Le siège de Rouen ne fut pas un haut fait d'armes. A la nouvelle de l'approche de l'armée royale, la garnison anglaise sortit de la ville. Les bourgeois fermèrent néanmoins les portes et réclamèrent

un délai de quatre semaines, promettant, s'ils n'étaient pas secourus, de se rendre. La trêve fut conclue ; chevaliers et bourgeois fournirent des otages. Selon Matthieu de Paris, Jean sans Terre jouait aux échecs quand les délégués arrivèrent à Londres. Il refusa de les recevoir et continua à jouer. Rouen capitula. Philippe-Auguste promit aux Rouennais de confirmer leurs privilèges ; mais, pour être plus sûr de leur soumission, il fit raser les murailles de la ville. La reddition de Rouen entraîna celles de Verneuil et d'Arques qui avaient été comprises dans la trêve de juin (juil. 1204). Ce fut le 26 oct. 1206 seulement que le sort de la Normandie fut réglé par une trêve de deux ans, plusieurs fois renouvelée dans la suite. A partir de ce moment, en droit comme en fait, le roi de France fut le suzerain immédiat du comté de Bretagne et des autres comtés moins importants d'Eu, d'Aumale, de Longueville, de Mortain et du Perche. Les îles anglo-normandes, dont la perte doit être probablement attribuée à l'absence de flotte sous Philippe-Auguste, furent oubliées et restèrent entre les mains des rois d'Angleterre. La possession leur en a été officiellement reconnue par les rois de France au traité de Paris (4 déc. 1259). Jusqu'à la paix de Brétigny (1360), le roi d'Angleterre les a tenues en fief du roi de France par foi et hommage ; à cette date, le roi de France abandonna son droit de suzeraineté, et c'est alors seulement que les îles anglo-normandes cessèrent de faire partie du royaume de France.

La Normandie sous les Capétiens directs (1204-1328). — Afin de se concilier ses nouveaux sujets, Philippe-Auguste confirma les droits et privilèges reconnus par les rois d'Angleterre aux églises, aux monastères, aux villes. La plus caractéristique de ces confirmations fut l'acte donné à Pacy entre le 23 avr. et le 31 oct. 1207 en faveur de Rouen. Des troubles, dont les raisons et les circonstances nous sont inconnues, avaient éclaté à Rouen. A la tête d'une armée, Philippe-Auguste les réprima ; après avoir frappé la ville d'une forte contribution, il confirma et même étendit ses privilèges ; mais il interdit le commerce étranger ; il défendit en particulier de transporter par eau à Rouen les vins du Poitou, de l'Anjou et de la Gascogne afin d'y donner accès aux vins de l'Ile-de-France, du Berry et de la Bourgogne. Il substituait ainsi l'influence économique de la France à celle de l'Angleterre et utilisait la navigation de la basse Seine au profit de ses propres Etats. Falaise, Pont-Audemer, Caen, Fécamp, Montivilliers, Verneuil, etc., obtinrent des confirmations de leur commune. Cette politique fut celle des successeurs immédiats de Philippe-Auguste ; Louis VIII, en janv. 1224, Louis IX à son avènement, Philippe le Hardi à son avènement et en mai 1278 confirmèrent et précisèrent à leur tour les chartes des villes. En 1266, saint Louis donna même aux bourgeois de Rouen l'autorisation de faire le commerce étranger. Une seule mesure paraît limitative des libertés urbaines. Par la célèbre ordonnance de 1256 relative à toutes les communes de Normandie, saint Louis soumet les finances communales à la tutelle royale ; les comptes doivent être présentés chaque année au mois de novembre à des commissaires délégués par le roi. En réalité, le roi avait voulu conjurer le péril de mal vivre dans lequel tombèrent toutes les communes de France. La bourgeoisie le comprit ainsi et s'attacha aux rois de France. Les grands eurent moins à se louer de la conquête que les bourgeois. Philippe-Auguste avait forcé les seigneurs à opter pour la France ou pour l'Angleterre ; il dédommagea ceux qui, en s'attachant à lui, sacrifiaient leurs biens d'outre-mer en leur donnant les terres confisquées de ceux qui s'étaient déclarés pour l'Angleterre. Mais déjà la royauté française, qui s'efforçait partout ailleurs de se rendre indépendante de la noblesse, ne pouvait consentir en Normandie à soumettre ses actes au contrôle des seigneurs. Encore, en 1204 et en 1205, Philippe-Auguste, comme les anciens ducs normands, avait tenu des assemblées de barons. Ceux-ci, ayant voulu astreindre le roi à les réunir régulièrement, ne furent plus convoqués. Ils regrettèrent dès lors la domination anglaise ; à l'avènement de saint Louis, ils se jetèrent dans la révolte féodale. Quand, en 1230, Henri III d'Angleterre débarqua à Nantes, deux seigneurs de l'illustre famille des Paynel et soixante gentilshommes normands vinrent le solliciter pour qu'il parût en Normandie, l'assurant que tout le pays se soulèverait en sa faveur. Henri III fit une manifestation militaire sur les frontières de la province qui ne bougea pas. Le traité de Paris (4 déc. 1259) contenait la renonciation absolue du roi d'Angleterre à la Normandie. A la fin du XIIIe siècle, l'assimilation était si complète que les Normands jouèrent, dans les démêlés de Philippe le Bel et d'Edouard Ier (1294-99), un rôle capital en organisant la course pour ruiner les *cinq ports* (Hastings, Romney, Hythe, Douvres, Sandwich) dont ils redoutaient la concurrence. Aussi Philippe le Bel pouvait-il rompre impunément avec la politique traditionnelle à l'égard de la Normandie et ruiner les communes en confisquant tous leurs droits. Si, en 1293, il rend aux Rouennais ces droits, moins « certains privilèges intolérables », entre autres le monopole du commerce de la basse Seine (il y avait conflit entre la *vicomté de l'eau* de Rouen et la *marchandise de l'eau* de Paris) ; si, en 1309, il confirme les chartes de 1207 et de 1278 sans restriction, c'est qu'il bat monnaie : ce sont des mesures fiscales qui lui rapportent, la première 12.000 livres, et la deuxième 30.000. Louis X enleva en 1315 le monopole du commerce de la basse Seine aux Rouennais. Philippe V mit fin au régime municipal de Rouen en mettant la main sur la mairie dont le titulaire fut nommé par le roi (1321). Les autres communes, perdues de dettes, avaient fini par disparaître. A l'époque même où le système municipal périclite, aux libertés des individualités urbaines succèdent des libertés plus générales, communes à toute la province. Les *Etats de Normandie* font leur apparition ; ils se développeront à la faveur de la guerre de Cent ans, comme les institutions municipales s'étaient développées pendant les guerres des rois capétiens et des souverains angevins. L'origine de ces Etats réside dans les privilèges financiers de la province, dans le droit de consentir l'impôt né de l'usage (*mos patriæ*), inscrit dans le *Très ancien Coutumier de Normandie* (rédigé vers 1199 à 1200), fixé dans le *Grand Coutumier de Normandie* vers le milieu du XIIIe siècle, reconnu officiellement par saint Louis en 1266 dans une charte adressée aux évêques de Bayeux, Lisieux et Coutances. A la défense de ces privilèges encore mal définis, la Normandie se consacra tout entière sous les règnes de Philippe III et de Philippe IV. Les soulèvements de 1276, 1283, 1286, 1292 eurent pour cause la levée d'impositions non consenties. En 1304, la royauté n'osa pas affronter de nouveau la révolte normande : Charles de Valois obtint « de grâce pour quatre mois » l'aide demandée. La mort de Philippe le Bel fut le signal d'une violente réaction féodale et provinciale. Bien qu'aucun document ne soit relatif à la Normandie, il n'est pas douteux qu'elle prit part à la révolte. Louis X céda. La charte donnée à la Normandie fut la première en date. Elle est du 19 mars 1315 ; elle fut renouvelée et remaniée le 22 juil. de la même année en vertu de la décision générale prise par Louis X le 17 mai précédent. Par la *Charte aux Normands*, le roi, en dehors des droits régaliens, s'engageait à ne rien réclamer des nobles et des non-nobles, que ce soit service d'ost ou de finances, sauf quand il y aurait arrière-ban et évidente nécessité pour les impositions extraordinaires. Il ne pouvait lever des subsides qu'en faisant appel à ses sujets normands, par conséquent aux Etats. Ce fut pour la Normandie l'équivalent de la *Grande Charte* anglaise. Toutefois, ce n'est qu'en 1337 que nous constatons l'existence d'Etats provinciaux dûment constitués. Les Etats de Normandie allaient être entre les mains des Valois une arme contre l'invasion anglaise.

La Normandie pendant la guerre de Cent ans. — La

Normandie reprenait une demi-autonomie. En 1329, Philippe VI rétablissait le duché de Normandie au profit de son fils Jean. Dix ans plus tard, il octroyait la *seconde Charte aux Normands*, qui complétait la première. Le 25 août 1347, le duc Jean recevait « povoir, congié et auctorité qu'il puisse assembler toutes foiz et quantes foiz que il voudra tous ses subgiez » ; et, au mois de mars 1348, aux Etats de Pont-Audemer, les gens de la province mettaient la main sur les finances en accaparant l'administration du subside. La Normandie allait dès lors, par ses Etats, s'imposer de lourds sacrifices d'hommes et d'argent pour la défense du royaume et en particulier de son propre sol. Les affaires d'Ecosse et de Flandre, qui furent comme les préludes de la guerre de Cent ans, eurent leur contre-coup dans l'histoire de la Normandie. En 1333, 1336, 1337, 1338, la Normandie fut en quelque sorte l'arsenal maritime de la France pour des expéditions qui aboutirent à l'annexion momentanée de l'archipel anglo-normand au duché. « Le garde du clos des galées du roy à Rouen et des armeures et artillerie dudit seigneur » était un commissaire général de la marine : il centralisait les recettes, effectuait les dépenses sous le contrôle de la chambre des comptes. En 1339, la province mit à la disposition du duc Jean une armée de 4.000 hommes d'armes et de 20.000 sergents et une flotte pour aller détrôner Edouard III et conquérir l'Angleterre. L'expédition n'eut pas lieu, et les préparatifs qui furent faits servirent à la campagne de l'Ecluse. Siméon Luce et M. Bourel de la Roncière ont bien mis en évidence la part importante, presque exclusive, que les marins normands prirent à ce désastreux combat naval (24 juin 1340). La guerre directe entre Philippe VI et Edouard III avait commencé dans le Midi de la France (1343). Le roi anglais préparait une expédition qu'il destinait à la Guyenne quand arriva près de lui Godefroi d'Harcourt, frère du comte Jean d'Harcourt et seigneur de Saint-Sauveur. Malgré la défense de Philippe VI, Godefroi, en guerre privée avec l'évêque de Bayeux, avait fait acte d'hostilité. Son château de Saint-Sauveur avait été occupé par les troupes royales. Accusé de complot avec l'Angleterre, il avait été obligé de fuir. Il représenta à Edouard III tous les avantages qu'il tirerait d'une diversion en Normandie et attira sur cette province l'invasion. Le 12 juil. 1346, Edouard III débarquait à Saint-Waast-la-Hougue. Il s'empara de Cherbourg, Barfleur, Valognes, Carentan, Saint-Lô, Thorigny. Le 25 juil. il était sous Caen dont les bourgeois firent une belle défense, quoi qu'en ait dit Froissart. Lisieux n'offrit pas de résistance, Falaise et Rouen repoussèrent victorieusement l'ennemi. Cette campagne de Normandie fut l'une des plus barbares de la guerre de Cent ans. De Saint-Waast à Poissy, l'armée anglaise fit une vaste razzia. Pont-de-l'Arche, les faubourgs de Vernon, Meulan furent incendiés. A partir de ce moment, la Normandie fut parcourue par des bandes anglaises et françaises qui vécurent sur le pays, « le gâtèrent et l'ardirent ». Néanmoins, en 1348 et en 1350, les Etats votèrent de nouveaux subsides pour la conquête de l'Angleterre. L'argent fut dépensé sans résultat. En 1351, Jean le Bon faisait un nouvel appel de fonds. La levée du subside accordé au mois de mars donna lieu à de graves désordres. A Rouen, 23 drapiers furent pendus. La révolte qui couvait n'empêcha pas Jean le Bon de recourir encore aux Etats (1352 et 1353). A partir de 1353, à côté des Etats généraux de la province, il y eut des Etats partiels qui eurent surtout pour but la défense locale. La Normandie, si cruellement affligée par la guerre étrangère, eut encore à souffrir de la guerre civile. Un membre de la famille royale, arrière-petit-fils de Philippe le Hardi par ses ascendants masculins, petit-fils de Louis X le Hutin par sa mère, Charles II le Mauvais fut l'ennemi le plus perfide du royaume. Récemment encore, M. E. Meyer, après Sismondi, a tenté une réhabilitation ; il n'y a pas pleinement réussi. Outre ses possessions de Navarre, Charles le Mauvais tenait par héritage de ses père et mère le comté d'Evreux, le comté de Longueville en Caux, Mantes, Anet, Nogent-le-Roi, Montchauvet, Breval dans la Haute-Normandie, le comté de Mortain dans la Basse-Normandie. Par le traité de Mantes (22 févr. 1354), il obtint de Jean le Bon, après que celui-ci eut confié la lieutenance de la province à son jeune fils Charles, le comté de Beaumont-le-Roger, les châteaux et châtellenies de Conches et de Breteuil, la vicomté de Pont-Audemer, moins la forêt de Brotonne dans la Haute-Normandie, et dans la Basse-Normandie le clos du Cotentin avec Cherbourg, les vicomtés de Valognes, Coutances et Carentan. Bien que la vicomté d'Orbec ne se trouve pas mentionnée dans le traité, elle fut cependant à cette époque cédée au roi de Navarre. Après le meurtre du connétable Charles de la Cerda (1354), Charles le Mauvais se réfugia auprès d'Edouard III. Jean le Bon lui pardonna. Mais le Navarrais ne tardait pas à organiser contre le roi de France un complot dont le but était de détrôner Jean, peut-être même de le faire mourir ; il essaya d'y faire entrer le dauphin. Celui-ci dénonça les manœuvres de Charles le Mauvais à son père. Il y eut encore pardon, apparent seulement. Le dauphin recevait en apanage le duché de Normandie (7 déc. 1355). En janv. 1356, il vint à Rouen pour recevoir l'hommage de ses barons. Jean comte d'Harcourt le lui refusa. Aux Etats de févr. 1356, tenus au château du Vaudreuil, le comte d'Harcourt s'éleva contre les exigences royales, non sans raison, et prononça « plusieurs orgueilleuses et injurieuses paroles contre le roi ». Le subside demandé ne put être levé, comme il semble, sur les terres des barons de Normandie. Aux Etats généraux de Paris (1er mars 1356), les nobles et quelques grosses villes de Normandie firent défaut. Le roi soupçonna Charles le Mauvais d'être l'instigateur de cette résistance qu'il résolut de briser. Les 5 et 6 avr., le duc de Normandie tenait sa cour à Rouen ; il invita à sa table les principaux seigneurs normands. Le roi Jean que l'on croyait à Paris parut dans la salle à l'improviste, fit saisir, malgré les supplications du duc Charles, quelques-uns des convives. Jean d'Harcourt, Jean Malet de Graville et plusieurs autres furent « décollés » sans jugement. Le roi de Navarre fut conduit de prison en prison au château d'Arleux en Picardie. La tragédie de Rouen fut un acte inique et maladroit. Philippe d'Evreux, frère du roi de Navarre, et Godefroi d'Harcourt, oncle du comte Jean, appelèrent de nouveau Edouard III, et avec 800 hommes d'armes ravagèrent la Normandie jusqu'au moment où, après la défaite de Poitiers, le régent Charles de Normandie envoya contre eux des troupes qui défirent et tuèrent Godefroi à Saint-Sauveur-le-Vicomte et rejetèrent Philippe dans Evreux. La Normandie resta en grande majorité fidèle à la cause royaliste ; alors que le dauphin ne trouvait plus d'argent ailleurs, il pouvait encore s'adresser aux Normands. De 1357 à 1362, on ne compte pas moins de dix-sept assemblées partielles ou générales suivies d'un impôt consenti. Après cette crise terrible, la Normandie faillit passer sous la domination anglaise par les préliminaires de Londres (24 mars 1359). Au traité de Brétigny, la Normandie restait française.

Le premier soin de Charles V fut de punir Charles le Mauvais. Du Guesclin prit Mantes, Meulan et vainquit les troupes anglo-navarraises de Jean Grailly et de Jean Jouel à Cocherel (16 mai 1364). D'autre part, Valognes, Carentan furent occupés. Le traité de Pampelune du 6 mars 1365 enleva en Normandie le comté de Longueville à Charles le Mauvais qui recouvrait le comté d'Evreux et les places du Cotentin. La guerre étrangère et la guerre civile terminées, la Normandie ne jouit pas encore de la paix ; elle resta livrée aux Grandes Compagnies de Hugues de Caverley et de James de Pipe.

Au printemps de 1369, les hostilités contre Edouard III furent reprises. Charles V, qui pensait à faire une descente en Angleterre, vint à Rouen surveiller l'armement des grosses barges construites spécialement au Clos des

Galées. La flotte ne partit pas. Le duc de Lancastre, débarqué à Calais, ravageait la Picardie et le pays de Caux jusqu'à Harfleur et regagnait Calais. En 1373, la Normandie fournit l'armée qui harcela celle du duc de Lancastre. Un siège mémorable occupa la Normandie : celui de Saint-Sauveur-le-Vicomte que les Anglais occupaient. Après plusieurs tentatives infructueuses, grâce à l'argent donné par les huit Etats partiels tenus de 1372 à 1375, grâce à la grosse artillerie de siège, qui apparait pour la première fois, la ville fut rendue à l'été de 1375. Les Anglais étaient chassés de Normandie. Restait le roi de Navarre. En déc. 1377, l'arrestation d'un chambellan de Navarre, Jacques de Rue, révélait un nouveau complot contre Charles V. Avec le concours de Charles le Noble, mis au courant de la trahison de son père, on reprit successivement toutes les possessions de Charles le Mauvais, moins Cherbourg, que le roi de Navarre avait cédé à l'Angleterre pour trois ans et dont, en 1381, il prolongea le délai de restitution jusqu'au jour ou il lui plairait de réclamer la place. L'occupation de la Normandie fut complétée en 1380 par la conquête de Jersey et de Guernesey qui devinrent françaises pour quelques années.

Le règne de Charles VI commençait heureusement : la guerre était limitée à la Bretagne, et Charles V en mourant avait aboli les aides. Les lettres d'abolition du 16 sept. 1380 furent publiées dans la province jusque dans les plus petites villes. La Normandie devait pouvoir réparer les ruines de la guerre ; il n'en fut rien. Malgré les engagements pris, les oncles du roi obtinrent des Etats une aide considérable pour l'entretien des hommes d'armes, le joyeux avènement et l' « estat du roy » (3 févr. 1381). En 1382, le duc d'Anjou prit le parti dangereux de mettre les Normands à contribution encore une fois ; le 13 janv. 1382, le receveur Bérenger Loutrel vint à Rouen pour préparer l'établissement d'une crue sur les aides. Le 24 févr., une révolte terrible éclata dans la ville : elle est célèbre sous le nom de *Harelle*. Un marchand de drap, proclamé roi de Rouen, dut promettre l'abolition des aides à la foule qui entourait son trône sur la place du Marché : il fit publier à son de trompe une ordonnance soi-disant royale. La *Charte aux Normands*, confirmée le 25 janv. 1381, fut lue solennellement. Les maisons des officiers, des riches, les monastères furent pillés. Le pseudo-roi se sauva pour échapper à toute responsabilité. Au mois de mars, Charles VI vint à Rouen avec ses oncles à la tête d'une armée ; il entra dans la ville par la brèche. L'amiral de France, Jean de Vienne, fut chargé d'informer contre les séditieux ; il se contenta de punir les plus coupables. La ville paya une amende au profit du roi. Les exigences financières du gouvernement devinrent plus grandes. Le 8 avr., en juin 1382, les Etats de la province s'imposèrent encore. Quelques mois plus tard, pour l'expédition de Flandre, la Normandie fut mise à contribution ; toutefois, on ne convoqua pas les Etats provinciaux, on eut recours à des consultations locales dans les principales villes des diocèses de Bayeux, Coutances, Avranches, Sées, Lisieux et Evreux. Le diocèse de Rouen, troublé par une nouvelle sédition qui avait éclaté le 1er août à Rouen, ne fut pas sollicité. Dans le grand mouvement de réaction qui suivit la bataille de Rosebecque (1382), les libertés provinciales s'abîmèrent : il n'y eut plus d'Etats provinciaux communs à toute la Normandie jusqu'à l'époque de la domination anglaise. Les assemblées locales elles-mêmes disparurent dix ans plus tard : la dernière est celle de 1393. Elle fut réunie à l'occasion du rachat de Cherbourg aux Anglais qui demandaient 30.000 écus d'or. Cherbourg fut alors rendu à Charles III qui y entretint une garnison. Le 9 juin 1404, Charles le Noble cédait au roi cette ville moyennant 200.000 livres tournois. Par un acte du même jour, il renonça, moyennant une rente de 12.000 livres tournois constituant le duché-pairie de Nemours, à l'héritage de ses parents qui avait été légalement confisqué en 1385 à la suite de la tentative d'empoisonnement sur la personne de Charles VI par Wourdreton, agent de Charles le Mauvais.

La guerre étrangère avait failli reprendre dès 1386 : une grande expédition avait été préparée au port de l'Ecluse, la Normandie avait fourni 1.387 navires, une ville de bois, et des approvisionnements. Pendant trois ans, on attendit le duc de Berry. Cette attente créa de nouveaux frais en majeure partie supportés par les vicomtés de Normandie ; et l'on ne partit pas. Dans l'été de 1415 seulement, la guerre fut conduite avec vigueur par les Anglais. Une armée anglaise de 60.000 hommes montés sur 1.400 navires débarqua à l'embouchure de la Seine le 14 août. Harfleur l'arrêta jusqu'au 16 sept. 1415. Après Azincourt, les Anglais profitèrent de leur victoire. Ils ravagèrent toute la Haute-Normandie. En 1417, l'amiral de France, le bâtard de Bourbon, essaya de les déloger d'Harfleur ; sa campagne malheureuse fut suivie à bref délai de la conquête de la Basse-Normandie. Le 3 août 1417, Henri V d'Angleterre débarqua à Touques. En moins d'un an, il soumit Caen, Honfleur, Argentan, Alençon, Falaise, Bayeux, Saint-Lô, Coutances, Carentan, Avranches et Cherbourg, qui résista six mois ; puis, revenant vers la Haute-Normandie, il occupa Lisieux, Bernay, le Neubourg, Louviers, Pont-de-l'Arche. Henri V s'établit sous les murs de Rouen le 29 juil. 1418. Les Rouennais furent admirables ; ils ne cédèrent qu'à la famine. La capitulation fut signée par Gui le Bouteiller, capitaine de la ville, le 13 janv. 1419 ; la ville ouvrit ses portes le 19. Henri V exigea une rançon de 345.000 écus d'or et trois habitants : le chanoine Delivet, vicaire général de l'archevêque et Jean Jourdain, capitaine de l'artillerie, se rachetèrent ; Alain Blanchart, capitaine des arbalétriers, trop pauvre pour payer sa rançon, fut mis en croix. La prise de Rouen entraina celle des principales places de la Haute-Normandie : Eu (15 févr. 1419), Saint-Clair-sur-Epte, Etrépagny (févr. 1419), Chaumont-en-Vexin, Gisors (17 sept.), etc. La domination anglaise fut mal accueillie. Il y eut de nobles dévouements : à Caen, 25.000 bourgeois et artisans sortirent de la ville pour ne pas devenir Anglais. Perrette de la Rivière, dame de La Roche-Guyon, en avr. 1419, partit pour l'exil avec ses enfants, refusant les offres du vainqueur. Quelques petites places, comme Fresneaux, Méru, la Neuville-en-Hez, ne capitulèrent qu'en 1422. Le Crotoy, défendu par Jacques d'Harcourt, retint les forces qui l'assaillaient jusqu'au 1er mars 1424. Dans la Basse-Normandie, le Mont-Saint-Michel brava l'Anglais. Successivement défendu par Jean d'Harcourt, par Dunois et par Louis d'Estouteville, il eut à subir trois sièges dont le principal dura de sept. 1424 à juin 1425. Là s'étaient enfermés presque tous les membres de la célèbre famille des Paynel. Néanmoins, on peut dire qu'en 1420, à l'époque du traité de Troyes, la Normandie était conquise. Henri V vint en cette année à Rouen tenir un parlement d'Anglais et de Normands, où il fit reconnaître le duc de Clarence, son frère, pour son lieutenant général en Normandie.

Les faits de guerre de 1420 à 1435 sont peu importants dans la région normande. A part les deux défaites des Français à Verneuil près d'Evreux le 17 août 1424, et à Saint-James-de-Beuvron près d'Avranches le 6 mars 1426, ils se réduisent à des sièges de places secondaires, à des coups de main heureux ; de part et d'autre, ce sont des succès et des revers compensés qui ne modifient pas l'état de choses, jusqu'en 1433 où le régent d'Angleterre le duc de Bedford, envoie d'Angleterre des renforts considérables en Normandie. Les Français lâchent pied presque partout. Cependant la Normandie n'avait pas souscrit au honteux traité de Troyes ; elle ne cessa de s'agiter. Dès juil. 1419, à Rouen, il y avait eu une conspiration pour livrer la ville aux Français ; il y eut pareille entreprise à Neufchâtel, à Dieppe, à Saint-Martin-le-Gaillard, etc. Partout la répression fut sanglante, ce qui n'empêcha pas de recommencer ; vers juin 1423, les bourgeois de Rouen

appelaient de nouveau Charles VII; en 1431 et 1433, des troubles éclatent encore. La résistance à la domination anglaise s'organisait dans les campagnes: les documents anglais parlent d'insurgés, de réfractaires, ou encore de larrons et de brigands qui ne sont que des révoltés, des *partisans*. La guerre des partisans s'étend de la forêt d'Eu à la Hague. La Basse-Normandie est parcourue par des bandes d'irréguliers, sans lien entre elles. Au contraire, dans la Haute-Normandie, les compagnies des Guillaume Halley, Perrot le Saige, Roger Christophle, Guillaume de Brédevent, Jeannequin de Villers, Le Roy de Valescourt, agissent de concert et se tiennent perpétuellement en contact avec les troupes régulières. Elles ont une organisation et des cadres. Les habitants sont leurs complices. Les partisans s'engagent par serment les uns envers les autres, se reconnaissent à un mot d'ordre. Ils pullulent malgré que les Anglais les traquent comme des bêtes fauves, mettent leur tête à prix, les exécutent sans jugement. Le recel est puni comme l'insurrection: la mort est donnée par la corde, la hache ou la noyade. Les femmes sont enterrées vives au pied des gibets. Contre cette insurrection qui paralyse ses forces, le gouvernement de la conquête est obligé d'entretenir sur pied une série de petits corps mobiles. Il a cherché à organiser la défense à l'aide des populations. Des dizeniers sont institués dans les paroisses pour essayer d'encadrer les gens de village. Cette première ébauche de milice locale, cet « armement et embastonnement des communes gens » ne semble pas avoir réussi aux conquérants. C'était fournir des armes à leurs ennemis. En 1429, Philippe le Cat organise un complot dont le but était de livrer Cherbourg aux Français. Après 1435, de grands soulèvements éclatent dans le pays de Caux, dans le Bessin et la plaine de Caen, dans le Lieuvin, dans le val de Vire (1436) où un certain Boschier tient en échec les Anglais. Le soulèvement du Val de Vire a laissé des souvenirs dans les chansons du XVe siècle, et en particulier dans les poésies attribuées à Olivier Basselin. Le connétable Arthur de Richemont met à profit ces soulèvements. Il envoie le maréchal de Rieux dans le pays de Caux rejoindre Charles Desmarets et Le Carnier qui se sont mis à la tête des Cauchois révoltés; Dunois dans le Lieuvin où le bâtard de Douville en 1436 et Le Borgne de Nocé en 1438 organisent la résistance; André de Laval, Jean de La Roche et Jean de Beuil dans le Val de Vire; le duc d'Alençon et Ambroise de Loré dans le Cotentin. Les insurgés du Bessin ont attaqué Caen (janv. 1436). Les années 1436 et 1437 sont marquées par les succès de la cause française; mais bientôt les gens de la campagne abandonnés à eux-mêmes sont vaincus. Cette guerre d'indépendance finissait au milieu d'infortunes de toute sorte: la peste, la famine s'ajoutaient à la guerre. Richemont, qui a voulu utiliser les *écorcheurs* de Champagne dans le pays de Caux, a déchaîné sur ce malheureux pays un nouveau fléau. En 1440, les Anglais sont les maîtres presque partout; sur quelques points seulement, ils trouvent encore de la résistance, à Harfleur qui succombe après un siège de trois mois (août-oct. 1440), à Granville, à Dieppe qui résiste victorieusement à Talbot de nov. 1442 à août 1443. La trêve de Bourges (20 mai 1444), renouvelée à plusieurs reprises, et prolongée par le traité de Lavardin jusqu'au 1er avr. 1450, donna quelque répit à la Normandie. Les hostilités recommencèrent avant la fin de la trêve. Dans la nuit du 23 au 24 mars 1449, le capitaine anglais, François de Surrienne, avait surpris Fougères. Le gouvernement anglais refusa de rendre cette ville au duc de Bretagne. Par représailles, le roi de France entra en Normandie. Quand la guerre fut officiellement déclarée le 31 juil. 1449, déjà Pont-de-l'Arche, Conches, Gerberoy, Saint-James-de-Beuvron, Mortain avaient été pris par les Français. Après la déclaration de guerre, la Normandie fut attaquée de deux côtés à la fois: par le roi et Dunois au S.-E., par Richemont et le duc de Bretagne dans le Cotentin. On fit appel aux habitants que les Anglais cherchaient à contenir par la terreur. La campagne de l'Est fut facile: Pont-Audemer, Mantes, Vernon, Lisieux, Verneuil, Pont-l'Evêque, Fécamp se soumirent. Le roi entrait à Evreux au mois d'août 1449 et le lendemain à Louviers. L'opération capitale fut le siège de Rouen. La ville, défendue par le meilleur capitaine anglais, Talbot, fut livrée par ses habitants le 9 oct. 1449 pendant la messe. Le duc de Sommerset et Talbot s'enfermèrent dans le château, capitulèrent le 29 oct. et livrèrent tout le pays de Caux. Charles VII entra à Rouen le 10 nov. Les capitulations du Château-Gaillard (23 nov.), de Harfleur (24 nov.), de Condé-sur-Noireau et de Bellême en décembre, enfin le siège de Honfleur (janv.-févr. 1450), terminèrent cette campagne. Celle de l'Ouest se divise en deux périodes. Dans la première, qui dura jusqu'au mois d'oct. 1449, Richemont et son neveu le duc de Bretagne conquirent tout le Cotentin, sauf Avranches, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Briquebec et Cherbourg: les principaux événements militaires furent la prise du château du Hommet par les paysans soulevés (25 sept.), le siège de Carentan (26-29 sept.) et le siège de Gavray (9-11 oct.). La seconde période commença le 15 mars 1450 avec le débarquement à Cherbourg des 5.000 hommes de Thomas Kyriel. Celui-ci avait reçu l'ordre de rejoindre le duc de Sommerset qui s'était enfermé dans Caen après la capitulation de Rouen. Il occupe Valognes, passe le Grand Vey malgré les gens du pays (14 avr.). Il trouve en face de lui le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon et gendre de Charles VII; le connétable de Richemont, de son côté, arrivait à Saint-Lô. Les deux capitaines français concertèrent mal leurs mouvements et, le 15 avr., à Formigny, le comte de Clermont attaquait seul Thomas Kyriel. Quand le connétable arriva, il était trois heures de l'après-midi, la bataille était presque perdue. Les paysans du voisinage se joignirent aux hommes d'armes de France; 3.774 Anglais furent tués; 1.200 à 1.400 étaient prisonniers, dont Thomas Kyriel. Après cette victoire, Vire le 21 avr., Avranches après trois semaines de siège (13 mai), l'ilot de Tombelaine, Saint-Sauveur-le-Vicomte après dix jours d'investissement, Briquebec, Valognes (mai), furent réoccupés par les troupes françaises. Alors commença le siège de Caen par Richemont, Dunois, les comtes d'Eu et de Nevers. La population força Sommerset à capituler le 24 juin. La ville fut remise au roi le 1er juil. et Charles VII y faisait son entrée solennelle le 6 juil. Les trois dernières villes occupées par les Anglais, Falaise, Domfront et Cherbourg, ouvrirent leurs portes les 23 juil., 2 août et 12 août 1450. La Normandie était conquise définitivement. En oct. 1452, une flotte anglaise vint bien, il est vrai, menacer les côtes de Normandie; mais c'était une fausse démonstration: l'attaque principale devait avoir lieu en Guyenne. On continua néanmoins à faire bonne garde. A l'assemblée de Montils-lez-Tours réunie en mars 1454, Richemont, Dunois, le comte d'Eu, l'archevêque de Narbonne qui était président de l'Echiquier et Pierre de Brézé firent au roi un rapport détaillé sur l'état de la Normandie; ils lui remontrèrent que les impôts levés pour l'entretien et la solde des troupes dans la province, si durement et longtemps éprouvée par la guerre, étaient « à très grand déplaisir et charge à ses sujets »; ils le prièrent de ne point rejeter des réclamations qui leur paraissaient fondées. Charles se rendit à cet avis. Par l'ordonnance du 20 mars 1454, il permit de remplacer les contributions exigées auparavant par une taille fixe de 250.000 livres tournois que la Normandie et le duché d'Alençon auraient à payer, à partir du mois d'avril, pour la solde de 600 lances et des troupes auxiliaires qui semblaient encore indispensables à la défense du pays.

Ainsi la Normandie échappait à la domination anglaise pour la seconde fois. Cette conquête est un événement capital, tant pour l'histoire générale que pour l'histoire de la province. La Normandie aux mains des rois d'Angleterre

était une menace perpétuelle pour le suzerain de Paris. Henri V le comprenait quand il disait : « Vous charge sur tant que vous povez mesprendre, que tant que vous vivrez, ne souffrez à faire traictié avecques nostre adversaire Charles de Vallois ne autres pour chose qu'il advienne, que le duché de Normandie ne lui demeure franchement. » Aussi les Anglais s'étaient-ils efforcés de donner à la Normandie une vie indépendante. Ils avaient rendu aux Normands leurs Etats provinciaux ; l'Echiquier tenait lieu de Parlement. En juil. 1436, Henri VI avait établi à Rouen une chambre des comptes spéciale à la Normandie, qui fut distraite de la juridiction des généraux et de la cour des aides de Paris. Enfin, en 1432, le régent Bedford avait érigé à Caen une faculté de droit canon et de droit civil, rivale des écoles françaises d'Orléans et d'Angers. Après l'expulsion des Anglais de Paris, en 1436, l'université de Caen comprit une faculté de théologie et arts (1437), une école de médecine (1438) : destinée à détourner les sujets normands du roi d'Angleterre d'aller étudier à Paris, elle fut en quelque sorte modelée sur l'université parisienne. Après la conquête, Charles VII confirma l'œuvre des rois anglais. En 1450, l'université reçut une continuation temporaire ; seule, la faculté de droit disparut ; elle fut rétablie par une charte de 1452. Le roi conserva les Etats provinciaux et la juridiction financière en matière d'aides. En 1461, la Cour des aides fut abolie ; mais, sur la plainte des Etats de Normandie, Louis XI, par lettres patentes du 19 nov. 1462, la rétablit, en lui donnant la plénitude de juridiction qu'avait celle de Paris. Elle vécut peu de temps. Enfin, il autorisa son frère à recréer une Chambre des comptes à Rouen.

La Normandie de 1461 à 1790. — Ce souci de s'attacher la Normandie nous révélerait au besoin l'intérêt que les rois de France trouvaient à sa possession, si les contemporains ne nous avaient pleinement renseigné sur ce sujet. « La chose du monde, écrit Commines, qu'il (Charles le Téméraire) désiroit le plus, c'estoit de voir un duc en Normandie, car, par ce moyen, il lui sembloit le roy estre affoibli de la tierce partie. » Louis XI, qui avait donné en 1461 le gouvernement de cette province à Charles de Charolais, se rendit compte de sa faute et dépouilla celui-ci de sa charge de gouverneur en 1464. Après la première ligue du Bien public, le comte de Charolais exigea que la Normandie fût donnée au chef des révoltés, le duc Charles de Berry, frère du roi. L'art. 3 du traité de Conflans disait que « Charles, frère unique du roi, auroit en apanage le duché de Normandie, sous la foi et hommage de Sa Majesté, pour en jouir tout ainsi qu'avoient fait les ducs de Normandie ». Le duc de Bourbon occupa, d'oct. 1465 au 17 janv. 1466, le château de Rouen, au nom du duc Charles. Louis XI était bien décidé à ne point laisser son frère en possession de cet apanage. Il profita de la brouille survenue entre le duc Charles et le duc de Bretagne, mécontent d'être le vassal du premier, en vertu de l'art. 3 précité. Il eut une entrevue avec le duc breton à Caen, et, avec son aide, il réduisit facilement toute la province. Le 10 janv. 1467, il entrait triomphalement à Rouen et envoyait au supplice les serviteurs de son frère. Les Etats généraux de Tours (1468) ratifièrent l'usurpation du roi et déclarèrent que la Normandie ne pourrait plus, sous aucun prétexte, être démembrée du domaine de la couronne.

En 1490, Charles VIII donna le gouvernement de la province au duc Louis d'Orléans, qui resta à la tête de cette province jusqu'à son avènement au trône. Louis XII nomma à sa place le cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen, depuis 1494. Par un édit d'avr. 1499, il rendit l'Echiquier permanent, et, le 1er oct. 1506, l'Echiquier, qui, jusqu'alors, avait tenu ses séances dans une des salles du château, les tint dans le palais (aujourd'hui le palais de justice). En 1512, François d'Angoulême succédait au cardinal d'Amboise, et, sur l'emplacement du petit port de Leure, faisait jeter les premiers fondements du Havre de Grâce, destiné à remplacer Harfleur, qui s'ensablait. Ce nouveau gouverneur, devenu roi de France, changea, en 1515, le nom d'Echiquier en celui de Parlement. Le Parlement de Normandie n'eut pas à se louer toujours de son parrain ; après avoir reçu de lui, en 1518, les privilèges dont jouissait celui de Paris, il eut à subir, de la part du chancelier Poyet, une épuration. Poyet n'avait pas pardonné aux membres de cette cour souveraine l'improbation qu'ils avaient manifestée contre lui pour sa conduite dans le procès de Philippe Chabot, seigneur de Brion, amiral de France (1540). Le Parlement résista à la mesure qui frappait quelques-uns de ses membres. François Ier vint à Rouen au mois d'août avec le chancelier, qui prononça l'interdiction de cette cour. Il nomma un président et douze conseillers qu'il envoya à Bayeux pour rendre la justice à ses sujets de Normandie. Après la réhabilitation de l'amiral, par l'arrêt du 29 mars 1541, il revint sur l'interdiction prononcée et, par l'édit de juin 1542, accorda aux parlementaires une exemption générale et perpétuelle de l'arrière-ban. L'année suivante, au mois de juillet, il créait une cour des aides, l'ancienne ayant disparu.

La Normandie accueillit bien la *Réforme*, qui s'implanta d'abord à Rouen. L'une des premières victimes des haines religieuses, Etienne Lecourt, curé de Condé-sur-Sarthe, fut brûlée, le 11 déc. 1533, sur la place du Marché. Dès 1535, les protestants eurent des ministres à Rouen, entre autres le fameux Morlerat. Malgré les exécutions de 1555 et de 1559, les idées réformistes gagnèrent de proche en proche. Rouen, Dieppe, le Havre, Caen, Bayeux, Falaise, Coutances, Vire, Saint-Lô, Carentan et quelques autres places étaient aux mains des religionnaires. A l'assemblée préparatoire aux Etats généraux, qui se tint au mois d'août 1560, Coligny présenta deux requêtes des réformés de Normandie : ils suppliaient le roi de leur accorder des temples, l'assurant de leur dévouement ; à cette condition, ils s'engageaient à renoncer aux congrégations illicites, s'offrant même à payer des taxes plus élevées que celles qui frappaient les catholiques. Les Etats généraux qui s'ouvrirent le 13 déc. 1560 marquent le début d'une période d'apaisement qui prit fin avec le massacre de Vassy (1562).

En 1562, 500 protestants s'emparèrent des portes de la ville de Rouen et mirent au pillage églises et couvents. Le Parlement se retira à Louviers, et le duc de Bouillon, gouverneur de la province, obligé, lui aussi, de sortir de la ville, occupa solidement Caudebec et Pont-de-l'Arche pour couper aux Rouennais toute communication extérieure par la vallée de la Seine. Son lieutenant, Matignon, prit toutes les places que détenaient les protestants dans la Basse-Normandie. Une armée royale commandée par le duc d'Aumale prit Harfleur, Montivilliers, Lillebonne ; elle parut sous les murs de Rouen qu'une conspiration catholique devait lui livrer ; elle échoua. Le duc d'Aumale s'empara ensuite de Brionne, Pont-Audemer et Honfleur. Le Parlement de Louviers, le 26 août, déclara les protestants rebelles et criminels de lèse-majesté. La cause protestante était compromise. L'amiral Coligny, imitant en cela les catholiques, appela l'étranger. Par le traité d'Hampton-Court (20 sept. 1562), 3.000 Anglais prenaient garnison au Havre, au nom du roi de France ; Elisabeth fournissait 3.000 hommes pour défendre Rouen et Dieppe contre les catholiques, et payait 300.000 écus d'or pour le Havre. L'armée catholique, commandée par le roi en personne, assiégea Rouen. Le 24 sept., les forts Sainte-Catherine et Saint-Michel étaient emportés, et le 26 oct., après les assauts infructueux des 23 et 24, la ville fut prise de vive force ; elle fut mise au pillage ; les ministres Morlerat et Montreville furent exécutés. Le Parlement rentra à Rouen le 29 oct. Dieppe et Caen se soumirent au roi. Pour réparer cet échec, Condé voulut surprendre Paris ; mais, à l'approche d'une armée catholique, il se retira vers l'Ouest et se fit battre à Dreux, où il fut fait prisonnier (19 déc. 1562). Coligny fut plus heureux ; après avoir ravitaillé Orléans, il se jeta en Normandie, occupa Evreux, Bernay, Saint-Pierre-sur-Dives, Honfleur et Pont-l'Evêque. Avec le concours des Anglais, il prit le château de Caen

(1er mars 1563). En même temps, les protestants redevenaient les maîtres de Bayeux assiégé du 14 févr. au 4 mars, de Saint-Lô, d'Avranches, de Vire, de Mortagne, etc. A la paix d'Amboise (19 mars 1563), les protestants dominaient en Basse-Normandie ; le Havre et Caen étaient aux mains des Anglais. La paix faite, protestants et catholiques concoururent à reprendre le Havre. Le maréchal de Cossé-Brissac mit le siège devant cette ville le 5 juil. Le 28 du même mois, le comte de Warwick, qui défendait la place, capitula. Charles IX, qui avait assisté au siège vint à Rouen le 12 août ; le 17 août, il fut proclamé majeur; l'édit de proclamation ayant été publié, vérifié et enregistré au Parlement de Normandie, le Parlement de Paris protesta contre l'irrégularité du fait. Le roi passa outre. — Après cette terrible secousse, la Normandie fut relativement tranquille. Le diocèse de Rouen fut préservé des plus grands maux par la modération de son archevêque, le cardinal de Bourbon. Le massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572) n'eut pas une très grande répercussion dans la province. A Rouen, le cardinal s'interposa entre catholiques et protestants. A Dieppe le gouverneur Sigognes, à Lisieux le gouverneur Furnichon de Longchamps (et non l'évêque Jean Le Hennuyer) refusèrent d'obéir aux ordres de la cour. En 1573, à la reprise des hostilités, le comte de Montgommery et ses deux fils, les sires de Gallardon et de Lorges, se saisirent de Saint-Lô, de Carentan, de Valognes et s'enfermèrent dans Domfront. Matignon investit cette place. Montgommery fut conduit à Paris et exécuté en place de Grève, le 26 juin 1574. — Cette période de paix relative fut consacrée à des travaux législatifs. Michel de l'Hospital fit nommer par le roi, en 1577, des commissaires pour la rédaction en un code unique des coutumes normandes. Ces commissaires s'entourèrent des députés des grands bailliages ; à la fin de 1582, le travail était achevé. En 1585, Henri III ratifiait et approuvait la nouvelle coutume. Il rétablit aussi la chambre des comptes et chargea Charles de Bauquemare de Bourg-Denis, premier président du parlement de Normandie, d'installer cette cour et de rédiger ses statuts et règlements. Enfin, par ses lettres patentes de 1579, il érigeait en juridictions royales les tribunaux subalternes.

La paix de Loches, signée le 14 mai 1576, causa une profonde indignation dans le parti catholique. En Normandie, les nobles formèrent une ligue « pour l'honneur de Dieu, service du roi, bien et repos de la patrie ». Ils furent maîtres d'une grande partie de la Normandie en quelques années. Rouen, cependant, tenait toujours pour le roi. Après la journée des Barricades à Paris (mai 1588), Henri III se réfugia à Chartres, puis à Rouen où il arriva le 11 juin. C'est là qu'il reçut Villeroi qui lui portait les demandes des seigneurs et qu'il signa l'édit d'Union, par lequel il promettait d'exterminer les hérétiques et d'exclure du trône Henri de Navarre. Il resta à Rouen jusqu'à la fin de juil. 1588 ; il quitta la ville pour se rendre à Blois où les Etats généraux étaient convoqués. La Normandie prit part à cette réunion. Les cahiers de doléances, qui furent rédigés dans les Assemblées de bailliage à cette occasion, sont des témoignages irrécusables des calamités qui avaient frappé la province sous les règnes de François II, Charles IX et Henri III : 141.570 victimes, 491.480.000 livres tourn. d'impositions, tel est le bilan de cette malheureuse époque. — L'arrestation du cardinal de Bourbon, après l'assassinat d'Henri de Guise, détacha les Rouennais de la cause royale. Le 4 févr. 1589, Rouen eut sa journée des Barricades. Le président du Parlement de Normandie, Claude Groulart, sortit de la ville ; le duc de Mayenne y entra (fin de févr. 1589). En cette même année, le comte de Brissac, chassé d'Angers, passait en Normandie pour attirer cette province dans le parti de la Ligue, à l'exemple de Rouen. Des rassemblements désignés sous le nom de *Gautier* se formaient, et le peuple « animé d'un saint zèle pour la religion » se livrait au pillage, au désordre, à tous les excès du fanatisme. Le marquis de Villars fut fait gouverneur de Normandie pour la Ligue, au mépris des droits du duc de Montpensier, gouverneur au nom du roi. Caen était resté fidèle à la cause royale. Henri III y transféra, par édit perpétuel et irrévocable, le Parlement de Normandie, dont la moitié environ des membres avait suivi Groulard dans son exode. Le duc de Montpensier procéda à l'installation le 26 juin 1589. Le Parlement de Caen reconnut Henri IV, lorsque Henri III eut été assassiné, le 1er août 1589. Le nouveau roi, appréciant de quelle importance serait pour lui la possession de la Normandie, se rendit maître de la vallée de la Seine en prenant Meulan et Gisors. Dieppe, Caen, Pont-de-l'Arche, Neufchâtel se donnèrent à lui. Le duc de Mayenne accourut pour lui disputer le terrain ; autour de Dieppe se livra toute une série de combats qui se termina par une mêlée très vive au pied du château d'Arques (21 sept.). Mayenne fut vaincu. Le Parlement de Rouen, par arrêt du 23 sept., appela la noblesse normande aux armes contre Henri IV. Mais, même à Rouen, le roi avait des partisans résolus. Deux bourgeois, Cavey et Louis, avaient résolu de lui livrer la ville. Ils furent pris par la faction de la Ligue et pendus. Henri IV passa l'hiver sur les bords de la Loire. Pendant ce temps, Alençon, Argentan, Domfront, Falaise, Lisieux, Pont-Audemer, Bayeux, Honfleur, Pont-l'Evêque se prononçaient en sa faveur et ouvraient leurs portes à ses troupes. Au printemps de 1590, le roi rentra en campagne ; il emporta Nonancourt, assiégea Dreux (5 mars) et vainquit Mayenne à Ivry-la-Bataille (14 mars). La Normandie était à lui presque tout entière. Le Parlement de Caen promulgua une ordonnance prononçant la saisie et la vente des biens des ligueurs : une *Chambre des Domaines*, composée tout exprès et présidée par Groulart, fonctionnait sans relâche. Il protesta, comme ceux de Tours et de Châlons, contre la bulle de Grégoire XIV, excommuniant le roi (août 1591). Le maréchal de Biron réduisait Caudebec, Harfleur, Fécamp et quelques autres places du pays de Caux à l'obéissance. Avec des secours anglais et allemands, Henri IV venait camper sous les murs de Rouen le 11 nov. 1591. La ville, défendue par André de Villars-Brancas, fut secourue par Alexandre Farnèse, duc de Parme et gouverneur des Pays-Bas espagnols, qui, bien que vaincu à Aumale le 5 févr. 1592, occupa Neufchâtel et força le roi à lever le siège de Rouen (20 avr. 1592). La guerre se poursuivit sans autre intérêt que la prise de quelques villes de part et d'autre. Quand le roi eut abjuré la foi protestante, Sully négocia avec Villars. Celui-ci exigea pour la reddition de Rouen et des autres villes qu'il commandait 1.200.000 livres comptant, 60.000 livres de pension et la charge d'amiral de France. Biron, que le roi avait pourvu de cette charge, consentit à la céder pour 120.000 écus. Groulart et les trois autres présidents du Parlement, pour hâter la pacification de la Normandie, s'obligèrent ensemble et solidairement à la garantie du paiement des 120.000 écus. Les autres membres du Parlement donnèrent immédiatement 30.000 écus. Le Parlement revint de Caen dans le courant de mai 1594 et fut réinstallé le 26 avr. Il ne tarda pas à reprendre son rôle d'opposition en refusant d'enregistrer l'édit de Nantes (1598). L'art. 30 de cet édit créait au Parlement de Normandie une Chambre de l'édit. Par contre, le Parlement normand vota le bannissement des jésuites que Henri IV devait rappeler en 1603 par un édit daté de Rouen. En 1596, Henri IV avait réuni à Rouen les notables des trois ordres ; le 16 oct., il vint au milieu d'eux.

Les révoltes seigneuriales sous le règne de Louis XIII n'eurent qu'un faible écho en Normandie. Seule, la noblesse de Normandie prit parti pour Marie de Médicis en 1620. La prise du château de Caen entraîna celle des autres forteresses occupées par les grands. Le roi fit une véritable promenade militaire dans la province, du 10 au 28 juil. Plus importante fut la révolte des non-nobles en 1639. Les aides avaient à ce point progressé qu'en juil. 1638 on avait dû créer une cour des aides à Caen. Leur poids

fut la cause de l'insurrection des *Nu-Pieds* et des *Bras-Nus*. Cette insurrection prit naissance à Avranches. Son chef était Jean, dit Nu-Pieds. Elle s'étendit à toute la Normandie. Il y eut des désordres à Bayeux, à Pontorson, à Coutances, à Vire et à Rouen. A Caen, le chef des révoltés est Bras-Nu. L'insurrection éclate le 13 août et dure jusqu'au 16 ; elle se rallume le 26 et dure jusqu'au 29. Gassion fut envoyé à Caen le 23 nov. 1639 pour connaître des troubles. Bras-Nu fut exécuté. Le chancelier Séguier destitua les échevins et nomma six commissaires. Les autres villes se soumirent. Le chancelier vint ensuite à Rouen ; il chargea Gassion de disperser *manu militari* le Parlement qui n'avait pas su étouffer la révolte et il commit en sa place des membres du Parlement de Paris. Le Parlement de Rouen ne fut rétabli que par un édit de janv. 1641 ; encore n'était-il plus que semestre.

Les expédients financiers de Particelli d'Emery (joyeux avènement, droit sur les vins et augmentation de la taille) suscitèrent en Normandie les révoltes de paysans de 1643 et de 1644. La Fronde eut quelque retentissement dans la province. En janv. 1649, le duc de Longueville, que le comte d'Harcourt venait de remplacer comme gouverneur de Normandie, réussit à entraîner dans la révolte le Parlement (23 janv.), puis les autres cours souveraines. Le Parlement ne pouvait pardonner au pouvoir royal le semestre ; il s'en affranchit cette année même. Le reste de la province resta tranquille. Le comte d'Harcourt, maître des environs de Rouen, infligea deux défaites aux frondeurs dans « la grande occasion de la Bouille » et dans « la guerre des Moulineaux ». Mais des lieutenants de Longueville se jetèrent dans Harfleur, Montivilliers, Fontaine-Martel, Neufchâtel et Clères. D'autres prirent Valognes, dont le siège dura du 20 mars au 5 juin, et Argentan. La pacification de la Normandie demanda trois semaines (févr. 1650). A la nouvelle que son mari avait été arrêté, la duchesse de Longueville tenta de soulever la Normandie. D'Harcourt maintint la province dans l'obéissance et il suffit qu'Anne d'Autriche vînt avec son fils à Rouen le 6 fév. pour que la duchesse s'enfuît aux Pays-Bas. L'ordre ne fut troublé pendant tout le règne de Louis XIV que par la conjuration de la Truaumont en 1674. De concert avec le chevalier de Préaux et un membre de la famille de Rohan, la Truaumont eut l'intention de livrer Quillebeuf aux Hollandais. Le complot fut découvert et ses auteurs condamnés à mort furent exécutés.

La Normandie eut à souffrir de l'absolutisme royal : les Etats provinciaux disparurent en 1666. Le Parlement fut réduit au silence ; il n'en sortit que pour approuver hautement et enregistrer la révocation de l'édit de Nantes qui atteignit surtout les manufactures créées par Colbert : on estime à environ 180.000 individus la part contributive de la Normandie dans le grand mouvement d'émigration de 1685 à 1690. Ruinée par les impôts, la Normandie fut encore inquiétée pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg. En 1694, lord Barclay ruina de fond en comble Dieppe et bombarda avec moins de succès le Havre.

Le XVIIIe siècle rendit quelque vie aux provinces. D'abord, l'édit du 15 sept. 1715 ayant rendu le droit de remontrance aux Parlements, celui de Normandie se servit de ce droit pour défendre les intérêts de la province et aussi ses propres prérogatives. Il fit des remontrances contre l'édit du 24 mars 1693 qui déclara la bulle *Unigenitus* loi de l'Eglise et de l'Etat, et sur les scènes affligeantes dont la Normandie fut le théâtre à l'occasion du refus de sacrements qui en fut la conséquence. Il lança des arrêts contre les jésuites, prit une part malheureuse aux persécutions contre les protestants sous le ministère du duc de Bourbon, résista aux édits bursaux du cinquantième (1725), du vingtième (1749), de subvention (1759), du nouveau vingtième et de la crue de la capitation (1760). Tous ses arrêts furent biffés d'un trait de plume le 3 août 1760 par le gouverneur, le duc de Luxembourg. L'affaire la plus grave fut celle de 1763. Le duc d'Harcourt, gouverneur de la Normandie, avait imposé au Parlement l'enregistrement de l'édit du 31 mai portant recensement des propriétés au moyen d'un nouveau cadastre général du royaume. Des protestations s'élevèrent. Dix magistrats furent exilés. Le 19 déc. 1763, tous leurs collègues se démirent de leurs charges. L'accord n'eut lieu que le 10 mars 1764. Le Parlement de Normandie, sept ans plus tard, prit fait et cause pour celui de Paris contre Maupeou. Le 26 sept. 1771, un édit réunit la Haute-Normandie au ressort du nouveau Parlement de Paris, et créa un conseil supérieur à Bayeux pour la Basse-Normandie. La Chambre des comptes protesta ; elle fut supprimée le 4 oct. 1771. Un second conseil supérieur fut institué à Rouen. Ces mesures furent mal accueillies. Le *Manifeste aux Normands* allait jusqu'à réclamer l'exécution de la *Charte aux Normands*, « pacte sacré, disait-il, qui était la condition essentielle de la soumission des Normands aux rois de France, de sorte que, puisqu'il était violé, ils redevenaient libres ». Quand on apprit que les deux conseils supérieurs avaient enregistré les édits portant prorogation des deux vingtièmes, ordonnant de continuer les opérations du cadastre, la fermentation des esprits fut grande en Normandie. 271 gentilshommes signèrent une adresse de protestation au roi. On exigea de chacun d'eux en particulier une rétractation. Les opposants furent jetés à la Bastille ou exilés.

Louis XVI rappela les Parlements. Celui de Normandie revint animé d'un esprit plus réactionnaire que jamais. Il se montra hostile à toutes les mesures utiles préconisées par les ministres qui se succédèrent au pouvoir, et en particulier à la libre circulation des grains. Et cependant les révoltes et les émeutes causées par l'insuffisance des récoltes se multipliaient. Des séditions avaient éclaté en 1768 à Rouen, à Caen, à Granville, à Fécamp. Le mal grandit : bientôt le Bocage, le Cotentin et le pays de Caux furent en pleine insurrection. En 1773, le mal prit encore des proportions plus inquiétantes à cause des ouragans et des pluies torrentielles qui détruisirent les moissons, à cause aussi du chômage des ouvriers des manufactures. A ces maux s'ajoutait en temps de guerre l'insécurité. On avait bien essayé de protéger les côtes par l'institution des milices gardes-côtes définitivement organisées par le règlement du 28 janv. 1716. Les capitaineries de ces milices furent divisées, par l'ordonnance du 5 juin 1757, en trois départements généraux : Haute, Moyenne et Basse-Normandie. Elles étaient à peine instituées qu'elles servirent. En 1758, l'amiral anglais Anson tenta vainement de débarquer au Havre et à Cherbourg ; mais le 7 août de la même année, Anson, après avoir reconnu Cherbourg et les côtes voisines, put occuper l'anse d'Urville, et entrer dans Cherbourg qu'il abandonna à l'approche du duc d'Harcourt. En juil. 1759, l'amiral Rodney ne put que bombarder le Havre : « Il faut, disait-il, que le Havre soit couvert de fer pour avoir résisté à tout le feu que j'y ai jeté. » Trois ans après, le 12 juil., une escadre anglaise vint mouiller dans la rivière d'Orne pour intercepter une cargaison de bois de construction à destination de Brest. Elle tenta un débarquement. Le sergent des milices gardes-côtes, Michel Cabieux, par une ruse célèbre, força la compagnie de débarquement à regagner les navires anglais. Somme toute, les tentatives de descente n'avaient réussi qu'à Cherbourg. Les travaux de défense sur ce point, étudiés depuis 1647, furent repris. Et Dumouriez, qui fut gouverneur militaire de Cherbourg de 1778 à 1789, pouvait écrire dans ses *Mémoires* : « La France doit le port et la digue de Cherbourg à trois hommes, le duc d'Harcourt, gouverneur de la Normandie, le capitaine de vaisseau de la Bretonnière et moi. » Les travaux durèrent de 1784 à 1790. Ils furent repris en 1792 et continués presque sans interruption jusqu'en 1858.

A l'Assemblée des notables, réunie par Calonne en 1787 pour chercher un remède à la situation de la France, on décida tout d'abord d'établir des assemblées provinciales dans toutes les provinces où il n'en existait pas encore.

La Normandie, divisée en trois généralités, eut trois assemblées, tenues l'une à Rouen, sous la présidence de l'archevêque le cardinal de La Rochefoucauld ; la seconde à Lisieux, sous la présidence de l'évêque M. de la Ferronnays, et la troisième à Caen, sous la présidence du duc de Coigny. Le Parlement de Rouen, comme les autres, refusa d'enregistrer l'arrêt du conseil qui créait en Normandie ces assemblées. Cette protestation arrivait à un moment bien inopportun. Lamoignon, qui venait de remplacer tous les tribunaux d'exception par les *grands bailliages*, institua une *cour plénière* pour l'enregistrement des édits et supprima ainsi le rôle politique des Parlements. L'agitation grandit. La retraite de Loménie de Brienne et de Lamoignon y mit fin : les arrêts de mai furent rapportés. Le triomphe des Parlements fut de courte durée : quand ils entrèrent en vacances à la fin d'août 1789, leur rôle était fini. La nation tenait elle-même ses grandes assises. La Normandie avait accueilli avec enthousiasme l'édit de convocation des Etats généraux.

Aux termes du règlement du 24 janv. 1789, la Normandie était divisée en six bailliages principaux, qui députeraient directement, et en trente-six bailliages secondaires, pour lesquels il y aurait une élection à deux degrés. Les bailliages principaux étaient Alençon, Caen, Caudebec, Coutances, Evreux et Rouen. Les réunions électorales, fixées par le décret au 16 mars 1789, se tinrent dans les six bailliages de Normandie avec le plus grand calme ; dans quelques-unes du clergé, les réclamations des curés à portion congrue contre les hauts dignitaires de l'Eglise donnèrent lieu à des scènes tumultueuses. La Normandie envoya aux Etats généraux 76 députés : le clergé 19, la noblesse autant et le tiers, en vertu de la déclaration royale du 27 déc. 1788, 38.

La plupart des assemblées de Normandie prirent pour modèle de leurs cahiers celui de la commune de Rouen. Les trois ordres réclamaient les Etats provinciaux. La noblesse de Normandie se montra presque partout libérale, s'empressa d'aller au-devant des vœux du tiers état en abandonnant ses privilèges pécuniaires et en consentant à supporter avec les autres ordres sa part proportionnelle des charges de l'Etat. L'accord entre le tiers état et les deux ordres privilégiés fut rompu sur les questions de préséance et de distinctions honorifiques et sur la question du vote par ordre ou par tête, malgré les appels à la conciliation de quelques membres du tiers comme l'avocat Thouret, qui publiait son *Avis des bons Normands à leurs frères tous les bons Français* (févr. 1789), et de quelques nobles comme le comte Leforestier de Vendeuvre, président de l'assemblée du clergé et de la noblesse de Falaise, ou comme l'auteur anonyme de *Mon opinion motivée* (ou *le Vœu d'un gentilhomme normand à la noblesse*), qui osait écrire que, dans une assemblée nationale, il n'y a plus « que des citoyens, que des frères, les uns aînés, les autres cadets ». C'est le mot du président de Mesmes aux Etats généraux de 1614. L'histoire de la Normandie prend fin avec le décret de l'Assemblée nationale constituante (15 janv. 1790), sanctionné par le roi le 26 févr. 1790, qui substitua à l'ancienne division territoriale par provinces la division en départements.

Administration. — La province ou le gouvernement de Normandie comprenait les pays de Caux, de Bray, le Vexin, le Roumois, la Champagne, l'Ouche, le Lieuvin, le pays d'Auge qui formaient la Haute-Normandie, le Bessin, le Bocage, le Cotentin, l'Avranchin et l'Houlme qui constituaient la Basse-Normandie. Elle était placée sous le commandement supérieur d'un gouverneur ayant sous ses ordres deux lieutenants généraux, un pour la Haute-Normandie, l'autre pour la Basse-Normandie.

Jusqu'au XVIIe siècle, la Normandie avait été un pays d'*Etats*. Les Etats s'étaient régulièrement constitués au XIVe siècle, et nous avons vu que leur histoire est intimement liée à celle de la province. Le pouvoir de convoquer les Etats appartenait au roi seul ; mais il pouvait déléguer ce pouvoir. La convocation se faisait par lettres. Le roi appelait les nobles qu'il lui plaisait de faire venir. Les évêques assistaient de droit aux Etats ; le clergé séculier et régulier députait. Les élections, à proprement parler, n'avaient lieu que dans les bonnes villes, en présence des sergents et vicomtes. Le roi déléguait aux Etats des commissaires spéciaux. Le lieu de réunion fut variable au moins jusqu'au XVe siècle, et il ne semble pas qu'il y ait jamais eu périodicité des Etats. La compétence particulière des Etats était le vote et l'administration des subsides et des aides. Toutefois, les Etats abordèrent les questions d'intérêt local et adressèrent à ce sujet au roi des remontrances. La dernière séance des Etats de Normandie se tint en 1666. A partir de ce moment, la Normandie devint *pays d'élections*. Le gouvernement de Normandie fut alors divisé en trois *généralités* ou *intendances*, celles de Rouen, Caen, Alençon, à la tête desquelles étaient des intendants. Chacune de ces généralités était divisée en *élections* devenues le siège des *subdélégués* des intendants. La généralité de Rouen comprenait les élections de Rouen, Arques, Eu, Neufchâtel, Lyons, Gisors, Chaumont et Magny, les Andelys et Vernon, Evreux, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Evêque, Pont-Audemer, Caudebec et Montivilliers. La généralité de Caen formait 8 élections, celles de Caen, Bayeux, Carentan, Valognes, Coutances, Avranches, Vire et Saint-Lô. La généralité d'Alençon comprenait les 9 élections d'Alençon, Bernay, Lisieux, Conches, Verneuil, Domfront, Falaise, Argentan et Mortagne.

Dès le XIIIe siècle, la Normandie avait formé une administration financière ; mais les rôles normands étaient dans les archives de la Chambre des comptes de Paris. Sous la domination anglaise, en juil. 1436, une *Chambre des comptes* fut établie à Rouen (V. Chambre des comptes de Rouen). Maintes fois supprimée, elle fut définitivement rétablie en juil. 1580. En oct. 1704, elle fut réunie à la Cour des aides de Normandie. Celle-ci, créée en 1450 par Charles VII, supprimée en 1461 et rétablie le 19 nov. 1462, absorba en mai 1641 la Cour des aides de Caen érigée en 1638. Elle comptait, dans son dernier état, 3 présidents, 27 conseillers, 2 avocats généraux et 1 procureur général. Avant la réunion, la Chambre des comptes comprenait 89 offices : 5 de présidents, 36 de conseillers maîtres, 10 de correcteurs, 36 d'auditeurs, 1 de procureur général et 1 d'avocat général. En 1749, la *cour des comptes, aides et finances de Normandie* se composa de 8 présidents, 63 conseillers maîtres, 10 conseillers correcteurs, 34 conseillers auditeurs, 2 avocats généraux, 1 procureur général, 4 greffiers en chef, 1 commis au greffe, 2 substituts des aides, 2 substituts des comptes. Les conseillers maîtres étaient divisés en deux bureaux : le bureau des comptes et le bureau des aides, fonctionnant alternativement par semestre. Le siège de cette cour était à Rouen, et sa juridiction s'étendait sur les trois généralités. Au siège des généralités étaient les *bureaux des trésoriers des finances*. Chacun d'eux avait 1 président, [illegible] trésoriers, 1 avocat, 1 procureur du roi. Ils connaissaient des domaines du roi et avaient l'inspection sur les finances et sur la police des grands chemins. Enfin Rouen et Saint-Lô avaient eu le privilège de battre monnaie. Les pièces sorties de l'atelier monétaire de Rouen étaient marquées d'un B, et celles de Saint-Lô d'un C. L'atelier monétaire de Saint-Lô avait dans la suite été transféré à Caen. En conséquence, des juridictions ou *cours des monnaies* avaient été établies à Rouen et à Caen pour connaître particulièrement des malversations commises par les officiers, les gardes et ouvriers employés aux hôtels des monnaies. Ces cours se composaient de cinq ou six officiers, et les appels de leurs jugements étaient portés devant la Cour des monnaies de Paris.

Le gouvernement de Normandie constituait le ressort du *Parlement* de Normandie. Le Parlement était l'ancien *Echiquier* (V. ce mot) des ducs normands devenu sédentaire à Rouen en 1499. Le nom de Parlement avait rem-

placé celui d'Echiquier en 1515. Il ne se composait alors que de deux chambres; il avait 4 présidents, 13 conseillers clercs, 15 conseillers lais, 2 greffiers en chef, 7 huissiers, 2 avocats généraux et un procureur général. En 1545, on institua une Chambre criminelle ou *tournelle*. En 1548, une *Chambre des requêtes* fut créée; supprimée en 1560, elle fut rétablie en 1568. La *Chambre des enquêtes* fut dédoublée en 1669. Sous la Ligue, le Parlement se scinda en deux, et une des parties s'établit à Caen avec le premier président Groulart. Le Parlement de Caen s'accroît d'une *Chambre des domaines*. Au XVIIIe siècle, le Parlement se composait de cinq chambres. La grand'chambre avait un premier président, 2 présidents à mortier, 20 conseillers clercs, 8 conseillers lais. Les deux chambres des enquêtes avaient chacune 2 présidents, 19 conseillers lais et 9 conseillers clercs. La chambre des requêtes était composée de 2 présidents et 11 conseillers. La Tournelle, de 3 présidents et 12 conseillers. Auprès du Parlement, il y avait 2 avocats généraux, 1 procureur général et 9 substituts, 2 greffiers principaux, 4 notaires, 12 huissiers, 56 procureurs. Le Parlement, maintenu en vacances par le décret de l'Assemblée nationale du 3 nov. 1789, fut supprimé « après cet enterrement vivant », selon l'expression d'A. Lameth, par le décret du 6 sept. 1790.

Au Parlement de Normandie ressortissaient 7 grands *bailliages :* 1° le bailliage de Rouen qui comprenait les vicomtés de Rouen, de Pont-de-l'Arche, de Pont-Audemer, Pont-l'Evêque et de Pontorson; 2° le bailliage de Caux formé par les vicomtés de Caudebec, Montivilliers, Arques, Eu, Neufchâtel, Gournay, le Havre, Cany, Longueville; 3° le bailliage d'Evreux composé des vicomtés d'Evreux, de Conches, de Breteuil, de Beaumont-le-Roger, d'Orbec, de Lisieux, de Pacy et de Nonancourt; 4° le bailliage de Gisors comprenant les vicomtés de Gisors, Vernon, les Andelys, Lyons, Chaumont et Magny; 5° le bailliage de Caen dont les vicomtés étaient celles de Caen, Bayeux, Falaise, Vire-Condé, Thorigny; 6° le bailliage du Cotentin qui comptait 14 vicomtés : Coutances, Carentan, Valognes, Avranches, Mortain, Saint-Lô, Périers, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Granville, Graville et Cherbourg; 7° le bailliage d'Alençon avec ses vicomtés d'Alençon, Argentan, Domfront, Bernay, Montreuil, Verneuil, Châteauneuf, Exmes, Laigle, Lessey. Chacun de ces bailliages était le siège d'un *présidial* qui se tenait généralement dans la ville principale. Rouen, Caen, Alençon, Evreux, Caudebec, les Andelys et Coutances avaient un de ces tribunaux qui jugeaient en dernier ressort les procès dont l'enjeu n'était pas supérieur à 250 livres. Les présidiaux furent etablis par Henri II en 1551. Les vicomtés étaient des prévôtés, le prévôt portant en Normandie le nom de vicomte.

Parmi les autres tribunaux, il faut encore mentionner les trois directions générales et greniers à sel dont les sièges étaient Rouen, Caen et Alençon; la Normandie, sauf dans une petite région à l'O. de l'Orne et à l'embouchure de la Touques qui était de quart bouillon, était soumise au régime de la grande gabelle. La Normandie avait eu deux grandes maîtrises des eaux et forêts jusqu'en 1702, l'une à Rouen pour la Haute-Normandie, l'autre à Caen pour la Basse-Normandie. Une troisième fut établie à Alençon, à cette date. Le siège général des eaux et forêts de la table de marbre du palais à Rouen se composait d'un lieutenant général, d'un lieutenant particulier et de 4 conseillers. La *juridiction consulaire* n'existait tout d'abord qu'à Rouen où Henri II l'avait instituée en 1556 ; bientôt elle eut un second siège à Dieppe ; puis, en 1710, il fut fondé des chambres de commerce à Caen, Vire, Coutances et Alençon. La Normandie était aussi le principal siège de l'*Amirauté de France*. L'amirauté tenait ses assises à la table de marbre du palais de Rouen : elle était composée d'un lieutenant général, d'un lieutenant particulier et de 4 conseillers. L'amiral de France exerçait en outre sa juridiction par ses lieutenants résidant à Rouen, Caen, Dieppe, le Havre, Caudebec, Eu, le Tréport, Fécamp, Saint-Valéry, Veules, Quillebeuf, Honfleur, Touques, Dives, Caen, Ouistreham, Bernières, Port-en-Bessin, Cherbourg, Port-Bail et Carteret, Granville, le Mont-Saint-Michel. Les appels des sentences rendus par les lieutenants étaient jugés en première instance à la table de marbre, en dernier ressort au Parlement.

La maréchaussée avait pour chefs deux grands prévôts, placés l'un dans la Haute, l'autre dans la Basse-Normandie. Dans certains cas, les grands prévots jugeaient les criminels en dernier ressort. Ils avaient sous leurs ordres des vice-baillis et des compagnies d'archers toujours prêts à monter à cheval.

La Normandie ecclésiastique constituait la province de Rouen. L'archevêque de Rouen avait pour suffragants les évêques d'Evreux, de Sées, de Lisieux, de Bayeux, de Coutances et d'Avranches. Il y avait sur le sol normand quantité de monastères ; le grand prieuré de Bourg-Achard, les abbayes de Jumièges, de Saint-Wandrille, de Saint-Evroult, du Mont-Saint-Michel, d'Ardenne, de Troarn, d'Ouche, du Bec-Hellouin, les célèbres Abbayes des Hommes et des Dames à Caen, de Saint-Ouen à Rouen, l'abbaye Saint-Martin de Sées, Notre-Dame de Bernay, Fécamp, Mortemer, etc.

Lettres et Sciences. — C'est seulement au VIIe siècle que nous constatons une certaine activité intellectuelle en Normandie. Saint Wandrille a fondé le monastère de Fontenelle où les religieux rédigèrent les *Gesta abbatum Fontanellensium*, si précieux pour la connaissance de la chronologie mérovingienne et le *Chronicon Fontanellense* écrit vers le IXe siècle et continué jusqu'en 1040 par des auteurs anonymes. Toutefois, il semble que les moines normands aient été plus préoccupés d'écrire la vie des saints personnages, comme Ausbert, archevêque de Rouen, Lambert, 2e abbé de Saint-Wandrille, ou même de la reine Clotilde, jusqu'au Xe siècle. L'établissement des Normands fut le signal d'une véritable renaissance littéraire et artistique. La cour des ducs eut son académie. L'auteur anonyme du *Planctus super mortem Guillelmi ducis* (vers 943) en devait faire partie au même titre que le Picard Dudon de Saint-Quentin qui écrivait de 994 à 1026, sous la direction de Raoul d'Ivry, son *De Moribus et Actis primorum Normanniæ ducum*. Le XIe siècle, qui fut l'époque la plus brillante de l'histoire ducale, fut aussi la période la plus féconde pour les lettres. L'abbaye du Bec-Hellouin a été fondée vers 1035. Sous la direction de Lanfranc et de saint Anselme, elle devint l'école par excellence de la France du Nord, et à la fin du XIe siècle Anselme de Laon y étudiait avant d'enseigner à Laon et à Paris. Les monastères rivalisent. A Jumièges, Guillaume *Calculus* écrit, entre 1070 et 1087, une *Historia Normannorum* qu'il dédie à Guillaume le Conquérant. A Saint-Evroult, l'Anglais Orderic Vital compose à la requête des moines son *Historia ecclesiastica* qui devait être tout d'abord une histoire de Saint-Evroult et qui devint une histoire universelle, de la naissance du Christ jusqu'à l'an 1141, date à laquelle il meurt très probablement. La cour des ducs était toujours un centre important de production littéraire. Le Normand Guillaume de Poitiers, chapelain du duc, écrivit ses *Gesta Guillelmi ducis Normannorum* vers 1070-80 ; et Gui de Ponthieu, qui, avant d'être évêque d'Amiens (1058-76), avait été chapelain de la duchesse Mathilde, chanta (1067) dans un poème officiel en distiques la bataille d'Hastings. Raoul de Caen, dans ses *Gesta Tancredi*, nous donnait la version normande d'un témoin oculaire de la première croisade. Le clergé séculier était lui-même lettré. Les évêques de Lisieux, Hugues d'Eu († 1077) et Gilbert Maminot († 1101), avaient formé une sorte d'académie où l'on discutait des questions de science, de théologie et de littérature. Un autre, Arnoul, qui fut évêque de 1141 à 1181 et qui

mourut en 1484, a mérité, comme le montrent ses lettres, que Robert du Mont le qualifiât : *callidus, eloquens et litteratus*. Robert Wace composait au milieu de ce même siècle le *Roman de Rou* et son œuvre était reprise, après sa disgrâce, par Benoît de Sainte-Maure. Etienne de Rouen écrivait, peu après 1170, en mètres variés, son *Draco Normannicus* en trois livres. Robert de Thorigny ou du Mont, moine du Bec en 1128 et abbé du Mont-Saint-Michel de 1144 à 1186, donna une nouvelle édition de Guillaume de Jumièges et rédigea une continuation de la *Chronique universelle* de Sigebert de Gembloux. Peu après, un anonyme composait une histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre jusqu'à 1220, apparentée à la chronique de l'anonyme de Béthune. Un certain Ambroise, Normand de naissance, écrivait peu avant 1196 un grand poème français sur le pèlerinage du roi Richard. Alexandre de Bernay et Alexandre de Villedieu vivaient vers le même temps. Sous le règne de Philippe le Bel, Pierre Dubois, avocat du roi à Coutances, publiait, entre autres œuvres, son *De Recuperatione terræ sanctæ*. Les guerres du XIVe et du XVe siècle donnèrent naissance à toute une littérature : la *Chronique normande* (1337-72), la *Chronique du Mont-Saint-Michel* (1343-1458), la *Chronique* de Pierre Cochon, notaire apostolique à Rouen († 1456), l'histoire en latin de l'évêque de Lisieux Thomas Basin, né à Caudebec en 1412, l'*Oratio historialis* et la *Reductio Normanniæ* de Robert Blondel (1380-1461), le *Recouvrement de Normandie* par le héraut Berry. Les œuvres littéraires d'Alain Chartier, les *Vaux de Vire* dont quelques-uns sont l'œuvre d'Olivier Basselin, sont également très précieux pour l'histoire du XVe siècle. Le *Journal* de Masselin sur les Etats généraux de 1484 est un document historique d'un prix inestimable. Au XIVe et au XVe siècle, la Normandie avait donné le jour à quelques médecins illustres, Jean Pitart, qui fut médecin de Philippe le Bel ; Henri de Mondeville, dont le traité de médecine récemment publié renferme des prescriptions qui n'ont pas peu étonné le monde médical ; Jean Dalechamp, qui fut surtout un praticien.

Les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles normands ont été illustrés par quantité d'écrivains, d'érudits, de jurisconsultes et de savants. Parmi les poètes, citons : Pierre Gringoire (1480-1547), Jean le Houx vers 1550, l'héritier de son compatriote O. Basselin ; Jean Marot, Malherbe (1555-1628), Jean Vauquelin et son fils Nicolas Vauquelin de la Fresnaie qui mourut en 1612, Montchrétien qui mourut en 1621, Jean Bertaut (1552-1611), l'académicien Pierre Bardin, né à Rouen en 1590 et mort en 1637 ; de Boisrobert (1592-1662), Saint-Amand (1594-1661), Georges de Scudéry (1601-67), Pierre Corneille, né à Rouen en 1606, son frère Thomas, né en 1625, Benserade (1612-90), le rival de Racine et compatriote de Corneille, Pradon, né en 1632 ; Amfrye de Chaulieu (1639-1720), qui mérita l'épithète de *premier des poètes négligés* que Voltaire lui décerna ; Segrais, le traducteur en vers de l'*Enéide*, des *Bucoliques* et des *Géorgiques* ; Jean Sarrazin, qui fut à la fois poète et historien ; Richer (1685-1748), Julien Quersens, auteur d'une tragédie *Panthée*, mort en 1738 ; Malfilâtre (1732-67). Les prosateurs ne sont pas moins nombreux ; nous citerons : Madeleine de Scudéry, l'auteur de *Clélie*, de *Cyrus* et de quantité d'autres romans qu'on n'essaye même plus de lire ; son émule, Mme de La Fayette, qui a écrit la *Princesse de Clèves* et *Zaïde* ; Françoise Bertaut, dame de Motteville (1615-89), dont les *Mémoires* sont une des sources historiques les mieux renseignées et les plus impartiales pour l'époque de la Fronde ; les historiens et historiographes : Mézerai, né en 1610 ; Robert Deniaud, historiographe du roi en 1663 ; Daniel Huet, évêque d'Avranches ; le P. Daniel (1649-1728), Louis Legendre († 1747), François Raguenet († 1720), Saint-Evremond (1613-1703), qui s'illustra plus par ses lettres, qui sont de vrais chefs-d'œuvre de finesse et de goût, que par ses œuvres de longue haleine ; le Bovier de Fontenelle (1657-1755), qui échoua misérablement comme poète et qui eut quelques succès avec ses *Dialogues des Morts* et ses *Eloges académiques* ; l'abbé de Saint-Pierre (1658-1743), dont les opuscules politiques, économiques et moraux sont marqués au coin du plus parfait amour de l'humanité, et Bernardin de Saint-Pierre, né au Havre (1737-1814), plus connu par son idyllique *Paul et Virginie* que par ses *Etudes de la nature* ou par ses *Vœux d'un solitaire*.

L'érudition est représentée en Normandie dès le XVe siècle par l'évêque de Lisieux, Nicolas Oresme ; au XVIe siècle, par les Rouennais, Turnèbe, Mathurin Cordier, et surtout, au XVIIe, par Samuel Bochart qui fut principalement un hébraïsant ; un autre Normand, dom Thomas Dufour, fit également des études sur la langue hébraïque. On peut encore nommer en ce siècle les humanistes le P. Bulteau, Le Brun-Desmarets, né à Rouen en 1560, l'éditeur de Lactance, Guyot-Desfontaines (1685-1745) et Mme Dacier. Au XVIIIe siècle, deux Normands, dom François Toustain et dom Tassin, bénédictins de l'abbaye de Saint-Wandrille, donnèrent une histoire de cette abbaye et collaborèrent au *Nouveau Traité de diplomatique* ; enfin, à Granville, est né en 1716 l'un des plus illustres érudits de ce siècle si fécond, Oudart Feudrix de Bréquigny († 1795), membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. La Normandie a aussi fourni de grands jurisconsultes, parmi lesquels Henri Basnage, avocat au Parlement de Normandie (1615-95), qui publia un *Commentaire sur la coutume de Normandie* ; ses deux fils, Henri et Jacques ; Guillaume Rouillé, né à la fin du XVe siècle à Alençon, auteur d'un *Commentaire sur la coutume du Maine* et de *Notes sur la glose de la coutume de Normandie* ; enfin le feudiste Le Royer qui a composé un *Traité des fiefs*.

Les sciences n'ont pas été cultivées avec moins de succès en Normandie dans les deux derniers siècles. Le médecin Pierre Heurtaut publia un *Traité de la peste* en 1621 à Caen où il exerçait. Son confrère de Dieppe, Jean Pecquet († 1674), découvrit le réservoir du chyle connu sous le nom de réservoir de Pecquet et publia ses *Expériences d'anatomie*. Georges Fournier (1595-1652), Adrien Auzout († 1690), Guillaume et Jean Gosselin, Pierre Varignon (1654-1722) et La Place (1749-1827), furent des mathématiciens et des astronomes. Rouen a produit le chimiste Lémery (1645-1715), et le Havre le naturaliste l'abbé Dicquemare (1733-89).

Beaux-Arts. — L'époque romaine ne nous a laissé comme ruines importantes que les arènes de Lillebonne, et nous ne possédons plus de monuments de l'art franc en Normandie. Les invasions normandes avaient couvert le pays de ruines ; les ducs ont réédifié. L'école romane de Normandie, définitivement constituée dès le XIe siècle, fut l'une des plus brillantes. Son influence, dépassant les frontières du duché, s'étendit jusqu'à la Picardie, jusqu'à Beauvais à l'E., jusqu'à Gassicourt, près Mantes, se fit sentir dans le pays chartrain et en Bretagne jusqu'à Dol. L'art normand a régi toute l'Angleterre. Le foyer de cette école fut à Caen. Les églises romanes de Normandie sont construites sur trois plans : les églises rurales ont une nef terminée par un chevet plat, ou très rarement par une abside ronde, comme à Saint-André-d'Hébertot (Calvados). D'autres ont une nef et deux bas côtés avec un chœur en hémicycle et un transept à deux absidioles. Ce plan a subi une modification importante à signaler : les églises d'Autheuil et de Saint-Céneri, dans l'Orne, n'ont pas de bas côtés ; c'est le plan de l'église d'Axiat, dans l'Ariège. Enfin les grandes églises ont une nef avec deux bas côtés, un transept avec deux absidioles. Quelquefois, comme dans l'église romane du Mont-Saint-Michel ou à Cerisy-la-Forêt, au lieu que les bas côtés se prolongent par des absidioles, ils se terminent par des chevets droits. La partie droite du chœur est recouverte de deux voûtes d'arête, exceptionnellement à Saint-André-d'Hébertot, de deux

voûtes d'ogive. Le carré du transept est surmonté d'une lanterne carrée ; au XIIe siècle seulement, on lança sur le carré du transept des voûtes d'ogive. Les bras du transept étaient voutés en berceau plein cintre. Au XIe siècle, les nefs étaient couvertes d'une charpente, et encore au XIIe siècle beaucoup d'églises rurales ne sont pas voûtées. Vers 1150, les architectes normands ont adopté la voûte d'ogive sur plan carré avec doubleau intermédiaire passant par la clef. Ils ont été conduits à lancer ces voûtes après coup sur des nefs qui en étaient primitivement dépourvues. Cette addition les a entraînés à remanier l'œuvre primitive, et en particulier à aveugler, comme cela se constate à Saint-Etienne de Caen. l'une des arcatures basses en plein cintre qui ouvrent de la nef sur les tribunes placées au-dessus des bas côtés, et à flanquer les piliers de colonnettes ; à Saint-Etienne de Caen et à Bernières (Calvados), les piliers qui reçoivent les grands doubleaux ont dix colonnes engagées, les autres deux seulement. A Cerisy-la-Forêt, à Saint-Georges-de-Boscherville, à Saint-Sauveur-le-Vicomte les piliers sont flanqués de huit colonnes. Les clochers normands sont composés généralement d'une tour carrée flanquée de clochetons à la base de la flèche. L'ornementation est simple, mais la profusion des décors, bâtons brisés, chapiteaux à godrons, galeries extérieures d'arcatures entremêlées sont, avec les passages en galerie au-dessus des tribunes dans les grandes églises, les caractéristiques de cette architecture romane de Normandie. Les monuments de l'école normande sont nombreux. Dans le Calvados, les principaux sont : à Caen, les églises Saint-Etienne et la Trinité, dont la construction commença vers 1054 ; Saint-Nicolas ; la crypte de la cathédrale de Bayeux, qui est du XIe siècle ; Secqueville-en-Bessin, Ouistreham ; dans la Manche, les églises de Cerisy-la-Forêt, Lessay et Pontorson ; dans l'Orne, Domfront ; dans l'Eure, l'église abbatiale Notre-Dame de Bernay, et Saint-Taurin d'Evreux ; dans la Seine-Inférieure, Jumièges, Saint-Georges de Boscherville, Saint-Hildebert de Gournay, l'église de Petit-Quevilly.

Les spécimens de l'architecture militaire du XIe et du XIIe siècle sont assez nombreux en Normandie. Au château d'Arques, l'enceinte est du XIe siècle ; le donjon, d'après Sigebert de Gembloux, n'aurait été commencé qu'en 1123. Le donjon de Domfront est probablement du XIe siècle. Le donjon de Falaise n'est pas antérieur au XIIe siècle ; il fut construit par Robert de Bellême. Le château dit de Guillaume le Conquérant à Bonneville-sur-Touques n'était pas plus ancien que celui de Falaise. Chambois, dans l'Orne, est aussi du commencement du XIIe siècle. Le château de Gisors appartient déjà à une époque de transition ; il a d'ailleurs été restauré en 1123 et remanié en 1175. Tandis qu'au XIe siècle et au commencement du XIIe siècle les donjons sont carrés, celui de Gisors est octogonal. Mais le chef-d'œuvre de l'architecture militaire normande était le formidable Château-Gaillard, dont les ruines, à un coude de la Seine, dominent le Petit-Andely. Son donjon, en forme d'amande, était entouré de trois enceintes dont les substructions sont encore visibles. Il avait été construit par Richard Cœur de Lion. La tour Jeanne d'Arc à Rouen est le donjon rond de l'ancien château de Rouen, construit par Philippe-Auguste.

L'école gothique de Normandie, dont l'influence s'étendit à toute la Normandie et à toute la Bretagne et s'arrêta aux frontières du Maine, n'a pas des caractères distinctifs aussi accentués que l'école romane parce qu'elle a été soumise à l'influence de l'école française, comme en témoignent les cathédrales de Rouen et de Lisieux. On s'était contenté le plus souvent en Normandie d'adapter les procédés architecturaux nouveaux aux édifices de l'époque romane. Saint-Etienne de Caen, la Trinité, Saint-Gabriel, près de Caen, nous en fournissent des exemples. Mais, à la fin du XIIe siècle, l'art gothique triomphe. C'est l'époque la plus belle de cet art. Alors fut commencée la cathédrale de Rouen. L'église romane avait été brûlée en 1200. La tour de Saint-Romain seule resta intacte. Jean sans Terre offrit 2.000 livres pour la reconstruction qui fut immédiatement commencée sous la direction du maître maçon Enguerrand. Les voûtes de la nef ne furent achevées qu'au XIVe siècle par un certain Durand. Les travaux se poursuivirent jusqu'au XVIe siècle. Le porche de la cour des Libraires fut fait en 1462. La tour de Beurre, commencée en 1487, fut terminée par Jacques le Roux en 1506 ; le neveu de celui-ci, Roullant le Roux, refit le grand portail en 1510. Après le grand incendie de 1514, on édifia une flèche qui fut remplacée après l'incendie de 1822 par la flèche actuelle en fonte à laquelle on travailla de 1827 à 1876. La cathédrale de Lisieux fut également commencée à la belle époque du gothique. L'église primitive, ayant été détruite par un incendie, avait été reconstruite de 1141 à 1182 ; mais, en 1226, un nouvel incendie ruina l'édifice, sauf les tours. La cathédrale actuelle (Saint-Pierre de Lisieux) fut achevée en 1233 ; elle fut modifiée vers le milieu du XIIIe siècle par l'allongement de la chapelle absidiale et par la réfection des portails. La cathédrale d'Evreux, dont quelques parties remontent au XIIe siècle et même au XIe, nous offre, dans son état actuel, une nef refaite de 1202 à 1240, un chœur dont la première pierre fut posée en 1265, mais qui fut modifié après l'incendie de 1379, et un transept du XVIe siècle. La cathédrale de Bayeux, où nous trouvons quelques vestiges de l'église romane construite de 1077 à 1158 environ, fut en partie reconstruite vers 1240 ; le croisillon N. est du XIVe siècle, la tour centrale du XVe. Celle de Coutances est presque entièrement de la première moitié du XIIIe siècle, la chapelle de la Vierge est du XIVe. Le chœur de celle de Sées fut construit de 1216 à 1250 ; la nef est de la seconde moitié du XIIIe siècle. Enfin à la même époque appartiennent les églises d'Eu, du Petit-Andely où l'on voit des peintures murales qui sont un des exemples les plus anciens que l'on puisse citer, de Fierville, de Norrey, de Langrune, de Bernières-sur-Mer, de Saint-Pierre-sur-Dives. Toutes les cathédrales sont construites sur un même plan qui comporte une nef, des bas côtés simples, un transept, des chapelles rayonnantes ouvrant sur le déambulatoire. La chapelle de la Vierge, disposée dans l'axe de l'église, est une véritable petite église annexée à la grande. Toutes ces grandes églises ont un caractère commun ; elles ont une tour-lanterne, très richement ornée, sur le carré du transept. Les églises rurales sont composées d'une nef terminée par un chevet plat. Le caractère le plus frappant est l'acuité des arcs (arcs en lancette) surtout dans les chœurs, portails et clochers. Les croisées d'ogive sont sur plan barlong. Ces dispositions restèrent celles des monuments du gothique rayonnant auquel appartiennent Saint-Ouen de Rouen, Saint-Pierre de Caen (le chœur est du XVIe siècle) et des édifices du gothique flamboyant : Saint-Maclou de Rouen, Caudebec-en-Caux, Notre-Dame de Saint-Lô, le chœur de l'église abbatiale du Mont-Saint-Michel, Saint-Jacques de Lisieux, Saint-Jacques de Dieppe, Notre-Dame d'Alençon, les deux églises Saint-Martin et Saint-Germain d'Argentan. Les différences portent sur des détails d'exécution, comme la construction de chapelles latérales entre les contreforts de la nef ou les piliers losangés à nervures continuant celles de la nef, les arcs-boutants doubles et à double volée (Saint-Ouen) ou encore l'arc quint-point que l'on trouve au XVIe siècle dans la piscine de l'abbaye de Saint-Wandrille. Ce qui caractérise surtout l'école de Normandie à toutes les époques du gothique, ce sont les clochers, remarquables par la hauteur des flèches et des clochetons ; les plus belles flèches sont celles de Saint-Etienne de Caen, de Notre-Dame de Coutances, de Bayeux, de Secqueville-en-Bessin, de Saint-Pierre-sur-Dives, de Langrune, de Bernières et de Saint-Pierre de Caen.

L'architecture civile est représentée par de beaux spécimens : tels le beffroi d'Evreux qui compte parmi les plus beaux de France, le palais de justice de Rouen, com-

mencé en 1499 et dont toute l'aile qui comprend la grand'chambre était terminée dès 1506, l'hôtel Bourgtheroulde encore à Rouen, la chambre de commerce de Caen. Les maisons particulières anciennes à signaler sont nombreuses ; on en pourrait citer, particulièrement à Rouen et à Caen ; l'une des mieux conservées était, jusqu'à ces dernières années, le manoir François Ier à Lisieux, appelé aussi maison de la Salamandre à cause du principal motif de sculpture qui orne la façade. Il y avait un véritable style normand pour les manoirs.

La Renaissance pénétra de bonne heure en Normandie, sauf dans l'art religieux. C'est dans le chœur de Tillières, rebâti de 1534 à 1536 et dans les chapelles de Dieppe que se manifesta, timidement encore, l'influence italienne qui finit par devenir prépondérante et même exclusive : le style rococo est représenté par quelques monuments comme l'église du Havre, Sainte-Catherine de Honfleur, l'église du Grand Andely qui est de trois styles différents. Le triomphe de cet art académique est dû surtout à l'école qui se fonda à Caen sous la direction d'Hector Sohier imbu des idées nouvelles. Dans l'architecture civile, dès les premières années du XVIe siècle, l'italianisme perce. Le château de Verneuil, construit pour le duc de Nemours, en porte les traces, même dans ses ruines. Le château de Gaillon, construit de 1508 à 1519 pour le cardinal d'Amboise, probablement d'après les plans de Fra Giocondo le Classique, par Guillaume Senault, Pierre Fain et Pierre Delorme, est en quelque sorte le témoin de la lutte de l'art indépendant et de l'art.

Les traditions de la belle sculpture du moyen âge qui avait produit les stalles de la cathédrale de Lisieux, les plus belles de tout le XIVe siècle, la chaire extérieure de Notre-Dame de Saint-Lô au XVe siècle, se perdirent au commencement du XVIe siècle, vers le même temps où Michel Colombe exécutait le *Combat de saint Georges contre le dragon* pour le retable du maître-autel destiné à la chapelle du château de Gaillon (1508). Déjà les deux tombeaux de la chapelle de la Vierge, dans la cathédrale de Rouen, sont imprégnés d'italianisme ; celui du cardinal d'Amboise fut commencé en 1520 et terminé en 1525 ; le plan fut donné par Roullant le Roux, sous lequel travaillèrent, entre autres, Jean Goujon, André Le Flamand et Mathieu Laignel. Le neveu du cardinal fit placer sa statue auprès de celle de son oncle en 1541. Le tombeau de Louis de *Brézé* (V. ce nom) fut exécuté de 1536 à 1544 par Nicolas Quesnel : on attribue à Jean Goujon la belle figure du gisant. Jean Goujon était d'ailleurs probablement Normand ;, c'est à Rouen qu'on le voit tout d'abord travailler : le portail de Saint-Maclou est dû presque entièrement à son ciseau.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, la Normandie a produit des artistes. Parmi les peintres, il convient de citer : Nicolas Poussin, né aux Andelys (1594-1665) ; Jean Jouvenet, né à Rouen (1647-1727), auteur du *Tableau de mai* et du *Magnificat ;* son neveu, Jean Restout, né à Rouen (1692-1768), dont les tableaux les plus célèbres sont *la Présentation de la Vierge* et *la Destruction du palais d'Armide.* François et Michel Anguier furent des sculpteurs d'un très réel mérite. Rouen a donné naissance au sculpteur Pierre Mazeline (1632-1708) et à un architecte, qui fut surtout un théoricien, Jacques-François Blondel (1709-74). Michel Lasne, qui naquit à Caen et mourut en 1667, fut un graveur de grand talent et son compatriote, Jean-Baptiste Fontenay, fournit des dessins pour les Gobelins et la manufacture de Chaillot (1654-1715). Enfin le XVIIIe siècle a vu naître à Caen le grand musicien Auber (1782) et, à Rouen, Boieldieu (1775).

Léon LEVILLAIN.

Assises de Normandie (V. ASSISES).

BIBL. : G. DUMOULIN. *Histoire générale de Normandie ;* Rouen, 1631, in-fol. — Dom LE NOIR. *Mémoire relatif au projet d'une histoire générale de Normandie*, 1766. — J.-J.-C GOUBE. *Histoire du duché de Normandie ;* Rouen, Paris, 1815, 3 vol. in-8. — LICQUET, *Histoire de la Normandie*, 1835. 2 vol. — DEPPING, *Histoire de la Normandie*, 1835. 2 vol. — Léon THIESSÉ. *Résumé de l'histoire du duché de Normandie ;* Paris, 1825, in-32. — TRIGAN. *Histoire ecclésiastique de la Normandie.* — FARIN, *Normandie chrétienne.* — L DUBOIS, *Recherches archéologiques et historiques sur la Normandie.* 1813. — COCHET, *la Normandie souterraine ;* Paris, 1855. in-8. — A. LABUTTE, *Histoire des ducs de Normandie jusqu'à la mort de Guillaume le Conquérant :* 2e édit.. Paris, 1866, in-8. — V. FRÉVILLE, *les Ducs de Normandie :* Limoges, 1872. in-8. — Marcel MARION. *De Normannorum ducum cum Capetianis pacta ruptaque societate*, 1892. — Ch.-V. LANGLOIS, *Rollon. Les Scandinaves en Neustrie*, 1890. — A. DEVILLE. *Dissertation sur l'étendue du territoire concédé à Rollon par le traité de Saint-Clair-sur-Epte en 911* (*Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, 1831.1832. 1833). — J. LAIR, *Etude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Epée ;* Paris. 1893. in-fol. — Ph. LAUER, *Louis IV d'Outremer (936-954).* dans *Bibl de l'Ecole des Hautes-Etudes.* — E.-A. FREEMAN. *the History of the Norman conquest of England ;* Oxford. 1870-76. 6 vol in-8. — F. PALGRAVE. *Normandy and England*, 2 vol., 1851-57 — LAPPENBERG. *Anglo-Norman Kings* (Cf LAPPENBERG et PAULI. *Geschichte von England*, t. II et III). — G LE HARDY. *le Dernier des ducs normands. Etude critique et historique sur Robert Courte-Heuse*, 1882. — KATE NORGATE. *England under the Angevin Kings ;* Oxford. 1887. 2 vol. in-8. — Ad. POIGNANT. *Histoire de la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste en 1204 ;* Paris. 1854. in-8 (planches). — A. DEVILLE. *Histoire du Château-Gaillard et du siège qu'il soutint en 1203-04 ;* Rouen, 1819. in-8. — A. GIRY. *les Etablissements de Rouen ;* Paris, 1883-85. 2 vol in-8. — A. COVILLE, *les Etats de Normandie au XIVe siècle ;* Paris. 1894. gr. in-8. — LAROQUE. *Histoire de la maison d'Harcourt.* — Ch. de La RONCIÈRE, *Quatrième guerre navale entre la France et l'Angleterre, 1335-41 ;* Paris. 1898. in-8. — SECOUSSE. *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre.* — Edm. MEYER. *Charles II. roi de Navarre, comte d'Evreux, et la Normandie au XIVe siècle ;* Paris. 1898, in-8 — G-A. PREVOST. introduction au *Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie, de 1367 à 1370.* publié par E. IZARN — E. PRIVAT. *Charles III le Noble* (*Positions des thèses de l'Ecole des Chartes*), 1898. — G. DUPONT. *Histoire du Cotentin et de ses îles.* — L. DELISLE, *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte ;* Valognes. 1867. in-8. — Siméon LUCE. *la France pendant la guerre de Cent ans ;* Paris, 1890-93. 2 vol. in-12. — O. de POLI. *les Défenseurs du Mont-Saint-Michel, 1417-50 ;* Paris. 1891. in-18 — L PUISEUX. *les Insurrections populaires en Normandie :* Caen. 1851. in-4. — G. LEFEVRE-PONTALIS, *la Guerre de partisans dans la Haute-Normandie, 1424-29*, dans *Bibl. Ecole des Chartes*, t. LV et suiv. — RIOULT DE NEUVILLE. *De la résistance à l'occupation anglaise dans le pays de Lisieux, de 1424 à 1444*, 1891. in-8. — H. VAUTIER, *Caen et l'état du bailliage de Caen sous la domination anglaise, 1417-50* (*Positions des thèses de l'Ecole des Chartes*), 1894. — E. COSNEAU. *le Connétable de Richemont*, ch. VII, *le Recouvrement de la Normandie :* Paris. 1887, in-8 (Cf. les histoires de Charles VII. de VALLET DE VIRIVILLE et de G. DE BEAUCOURT) — L DUVAL. *la Libération du territoire normand sous Charles VII* (*Bull. de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne*, 1894) — Ch de BEAUREPAIRE. *De l'Administration de la Normandie sous la domination anglaise, 1424-29* (*Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t XXIV). 1859 — Du même, *les Etats de Normandie sous la domination anglaise ;* Evreux, 1859. — Ch LE BRETON. *l'Avranchin pendant la guerre de Cent ans.* 1880 — L. PUISEUX. *l'Emigration normande au XVe siècle.* — CANEL. *Recherches sur les Etats particuliers de Normandie à partir du XVe siècle :* Pont-Audemer. 1837 — FLOQUET. *Histoire du Parlement de Normandie.* — ESCHER. *Evénements militaires de la première guerre de religion en Normandie ;* Caen. 1835. in-8. — Rob. d'ESTAINTOT. *la Ligue en Normandie, 1588 94 :* Paris, 1862. in-8. — J. LAIR. *Histoire du Parlement de Normandie, 1589-94 ;* Caen. 1861. in-8. — A-M. LAISNE. *Recherches sur l'affaire des Nu-Pieds ;* Avranches. 1863. in-8. — P. CAREL. *Une Emeute à Caen sous Louis XIII et Richelieu ;* Caen, 1886. in-8. — A.-M. LAISNE. *les Agitations de la Fronde en Normandie ;* Avranches. 1863. in-8. — R. d'ESTAINTOT, *la Cour des aides en Normandie ;* Rouen, 1882. in-8. — M.-C. HIPPEAU. *le Gouvernement de Normandie au XVIIe et au XVIIIe siècle ;* Caen. 1862-69. 9 vol in-8. — M. DANSIN. *Notice sur les libertés provinciales et l'esprit public en Normandie en 1788 :* Paris. 1865. in-8. V. les bibliographies de ROUEN et CAEN. Pour l'Université. V. CAEN ; y ajouter HASTINGS RASHDALL. *the Universities of Europe*, t. III. qui donne une bonne bibliographie sommaire. — L. DELISLE. *Etudes sur la condition des classes agricoles en Normandie au moyen âge ;* Evreux. 1851 — Du même. *Des Revenus publics en Normandie au XIIe siècle* (*Bibl. Ecole des Chartes*, 2e série. t V) — A COVILLE. *Recherches sur la misère en Normandie au temps de Charles VI :* Caen. 1886, in-8 — Ch. de BEAUREPAIRE. *Notes concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen age ;* Rouen. 1865. — P.-D. BERNIER. *Essai sur le tiers etat rural ou les Paysans de Basse-Normandie au*

XVIIIe *siècle* ; Mayenne, 1891, in-8. — WITINGDON, *An Historical Survey on the ecclesiastical antiquities of France*, 1809. — COTMANN, *Architectural antiquities of Normandy*. — RUPRICH-ROBERT, *l'Architecture normande aux* XIe *et* XIIe *siècles en Normandie et en Angleterre*. — *La Normandie monumentale*, 5 vol. (en cours de publication). — J. JANIN, *la Normandie historique, pittoresque et monumentale*, 1843, gr. in-8. V. les publications de la *Société de l'Histoire de Normandie*, le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie* et les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*.

NORMANDS. Sous ce nom générique d'hommes du Nord, les chroniqueurs et annalistes du moyen âge ont désigné les pirates scandinaves, la plupart Danois et Norvégiens, qui, sous la conduite de chefs ou *vikings* (rois de mer), ont, au IXe et au Xe siècle, fait de nombreuses incursions dans les pays de l'occident de l'Europe et particulièrement en France. Outre le nom de Normands, qui est le plus souvent employé, on les trouve souvent appelés aussi païens ou Danois et parfois Marcomans. On trouvera au mot SCANDINAVES l'exposé des causes qui ont provoqué ces incursions et une étude de la civilisation à laquelle ces peuples étaient alors arrivés. Nous nous bornerons à parler brièvement ici du caractère de leurs principales invasions.

Les premières que l'histoire signale sont des dernières années du VIIIe siècle et eurent pour théâtre la Grande-Bretagne. En 794 et 793, des pirates normands firent des incursions en Mercie, en Northumbrie et s'établirent quelque temps dans l'île de Lindisfarne, où ils saccagèrent le monastère de Saint-Cuthbert. En 800, ils apparurent sur les côtes septentrionales de France dont ils longèrent le littoral jusqu'en Aquitaine. Grâce aux mesures prises aussitôt par Charlemagne, ils n'y firent que quelques descentes sans conséquence. Des flottilles pour les poursuivre sur mer, des postes militaires pour surveiller les cotes et surtout pour protéger l'embouchure des fleuves suffirent pendant assez longtemps à les tenir en respect. Les côtes de la Frise, entre le Rhin et le Weser, seules ne purent être efficacement protégées, et, dès le règne de Charlemagne, les Normands s'y établirent à demeure. Sous le règne de Louis le Pieux, on les revit sur les côtes de Flandre, ils dévastèrent à diverses reprises la ville alors florissante de Dorestad (auj. Wijk-te-Duerstede) dans le Wahal, ils débarquèrent fréquemment dans l'île de Noirmoutier, d'où les moines de l'abbaye de Saint-Philibert, après avoir tenté de protéger leur monastère en le fortifiant, durent se résoudre à émigrer sur le continent; enfin ils s'emparèrent de l'île de Walcheren. Malgré ces tentatives, les précautions prises sous le règne précédent suffirent encore à leur interdire l'accès des fleuves et à empêcher toute incursion sérieuse sur le continent. C'est sur l'Angleterre que semble s'être alors porté tout l'effort des pirates. De 833 à 846, ils ne cessèrent d'y combattre avec des alternatives de succès et de revers. La guerre civile qui suivit la mort de Louis le Pieux leur livra la Gaule ; la surveillance des côtes de l'Océan négligée, les garnisons des postes fortifiés retirées, ils eurent accès dans tous les fleuves, et par là ils pénétrèrent bientôt jusqu'au cœur même de l'empire. Lothaire leur céda dès l'abord l'île de Walcheren et dès lors ils s'établirent à demeure à l'embouchure de l'Escaut. Dès 840, ils pénétrèrent dans la Seine, pillèrent et brûlèrent Rouen le 14 mai, saccagèrent ou rançonnèrent les abbayes de Saint-Ouen, de Jumièges et de Saint-Wandrille. Un peu plus tard, à l'embouchure de la Canche, ils s'emparèrent de Quentovic, l'un des principaux ports de la Gaule, et le ruinèrent si complètement qu'on en cherchait naguère encore l'emplacement exact. Un peu plus tard, de Noirmoutier, où ils étaient établis, ils partaient pour remonter la Loire, s'emparaient de Nantes, dont ils massacraient l'évêque dans sa cathédrale, et remontaient jusqu'à Tours. Vers le même temps, ils entraient dans la Gironde, atteignaient Toulouse et se répandaient dans le pays jusqu'au pied des Pyrénées où ils se heurtaient à la résistance des montagnards. Bientôt ils atteignaient les cotes de Galice, d'où ils étaient repoussés par le roi des Asturies, entraient dans le Tage, débarquaient à Cadix, et arrivaient en 844 à Séville, où ils essuyaient une défaite de la part des Maures.

Nous ne saurions faire ici l'histoire de chacune des incursions des Normands ; on trouvera dans les articles consacrés à chaque pays, et pour la France à chaque province, des indications précises sur les invasions dont ils furent le théâtre. Aussi bien manque-t-on de renseignements contemporains assez nombreux, assez sûrs et assez précis pour qu'ils puissent être coordonnés en un récit d'ensemble. Les annales du temps ne contiennent guère que de sèches mentions ; les chroniques monastiques, les vies de saints, les récits de miracles donnent des détails locaux, très nombreux et pleins de saveur, mais où déjà la légende se substitue sensiblement à la réalité; les chartes fournissent çà et là des faits précis et bien datés ; les capitulaires, les décisions de conciles, les correspondances, les œuvres littéraires ajoutent de nombreux traits au tableau, font connaître les impressions, l'état d'esprit des contemporains et montrent les conséquences des invasions; mais tout cela est insuffisant pour qu'on en puisse tirer une histoire complète; on ne peut suivre les principaux chefs ; des incursions certainement très importantes ne nous sont connues que par quelques faits isolés, tandis que d'autres, tout à fait secondaires, sont racontées dans le plus menu détail. Si l'on s'adresse aux écrivains postérieurs, on se trouve, au contraire, en pleine légende.

On sait comment se faisaient les expéditions des Normands; des flottilles de grandes barques en nombre variable, contenant chacune de 50 à 70 hommes, se groupaient sous le commandement d'un chef. Souvent plusieurs flottilles se réunissaient pour une campagne. Ces flottilles pénétraient par l'embouchure des fleuves, débarquaient des hommes dans une île où ils se fortifiaient et qui devenait bientôt un établissement permanent, point de départ pour les expéditions, lieu de dépôt pour le butin, de garde pour les otages, de ravitaillement, et éventuellement place de retraite et de défense. C'est ainsi qu'ils occupèrent, entre autres, Walcheren et d'autres îles des bouches de l'Escaut, les îles en face de Jeufosse, sur la Seine, Noirmoutier aux approches de la Loire, puis l'île de Biesse, dans le fleuve même, en face de Nantes, et la Camargue à l'embouchure du Rhône. De là partaient de rapides incursions, soit sur terre et par les routes, soit le plus souvent par eau, en remontant le fleuve et ses affluents. On y employait des barques plus petites qu'on remorquait à la cordelle ou même qu'on tirait à terre et qu'on traînait sur des rouleaux lorsque le fond manquait ou que la rivière présentait des obstacles.

Une remarque intéressante est que, jusqu'au Xe siècle du moins, les barques normandes n'étaient, contrairement à l'opinion courante, que des moyens de transport et nullement des navires de guerre. Aussi ne les voit-on jamais engagées dans des combats, ni sur mer, ni sur les fleuves. C'est pour cela que, sous Charlemagne et sous Louis le Pieux, tant que l'empire franc conserva les restes d'une marine militaire, elles furent aisément tenues à l'écart des côtes. Plus tard, les marins de la Frise, les vaisseaux du roi Alfred et surtout ceux d'Abdérame II, les mirent facilement en déroute. Les embarcations des pirates transportaient des troupes de débarquement, recevaient le butin, servaient de campement et de refuge, permettaient de se retrancher dans les îles ou de les attaquer, mais n'étaient pas, à proprement parler, des instruments de combat. Les guerriers combattaient à terre, le plus souvent à pied, quelquefois montés sur des chevaux; habiles à se dissimuler, très rapides dans leurs mouvements, prompts à battre en retraite, féconds en ruses de tout genre, experts en attaque de vive force, mais ne redoutant pas non plus les sièges. L'objet de leurs expéditions était de se procurer du butin et des richesses : c'est pour cela qu'ils s'attaquèrent surtout aux monastères et aux églises dont les riches trésors étaient faits pour les tenter. Tous ceux qui se trouvèrent à proximité de leurs passages furent d'abord rançonnés à diverse

reprises, et, lorsque leurs ressources eurent été épuisées, ou bien lorsque les moines épouvantés eurent pris la fuite, ils furent saccagés, incendiés et détruits. Naturellement ils ne se faisaient pas faute de piller les habitations des pays qu'ils traversaient, massacrant les populations et dévastant à tel point que souvent, dit un chroniqueur, « il ne restait pas un chien qui pût aboyer après eux ». Pourtant, lorsqu'ils y trouvaient intérêt, ils faisaient aussi des prisonniers; comme tous les pirates de tous les temps et de tous les pays, ils s'emparaient d'otages qu'ils rendaient moyennant rançon. C'est ainsi qu'en 858 ils réussirent à s'emparer de deux grands personnages du royaume franc : Gozlin, le futur évêque de Paris, et son demi-frère, Louis, abbé de Saint-Denis et grand chancelier de Charles le Chauve. Tous deux ne furent relâchés que moyennant une énorme rançon, payée pour le premier par l'église de Reims et pour le second par son abbaye.

Les monastères, les évêques, les populations payaient les Normands pour éviter le pillage; bientôt les monarques eux-mêmes, impuissants à les repousser par la force, songèrent à traiter avec eux. Tantôt ils essayèrent de les fixer au sol en leur concédant le pays qu'ils occupaient; ce moyen, qui devait réussir à Charles le Simple, ne semble pas avoir tout d'abord produit de bons résultats. Tantôt ils essayèrent de se servir de Normands comme auxiliaires contre d'autres armées normandes. Les pirates s'y prêtaient volontiers : Erispoé, Pépin d'Aquitaine, Robert le Fort, Baudoin de Flandre, Charles le Chauve prirent ainsi les Normands à leur solde. Mais le moyen était dangereux; sans doute les pirates n'avaient aucun scrupule à combattre leurs compatriotes, mais si ceux-ci enchérissaient sur les promesses qui leur avaient été faites, ou leur offraient le butin en partage, les auxiliaires s'empressaient de faire défection. En 853, une flotte normande ayant remonté la Loire avait saccagé Nantes et s'était établie en face de la ville, dans l'île de Biesse, pour exploiter le fleuve. Survint une seconde flotte, sous le commandement de Sydroc, qui, trouvant la place prise, loua ses services au roi de Bretagne, Erispoé, pour déloger les premiers occupants qu'elle attaqua dans leur île. Mais bientôt un accord intervint; les assiégés offrirent à Sydroc une part des richesses qu'ils avaient accumulées et celui-ci, faussant compagnie au roi de Bretagne, repartit pour la Seine. De même quelques années plus tard, en 860, Charles le Chauve, désespérant de refouler la grande armée normande de Bjorn, cantonnée à Jeufosse et maîtresse de tout le cours de la Seine, traita, pour s'en débarrasser, avec les bandes de Weland qui exploitaient alors le cours de la Somme. Pour payer le prix énorme qu'elles fixaient à leur concours, Charles le Chauve dut lever dans tout le royaume un impôt extraordinaire sur les églises, les nobles, les marchands et jusqu'aux plus pauvres gens à proportion de leur fortune, et, comme la perception prenait du temps, les Normands, impatients de leur inaction, demandèrent des otages et s'en allèrent faire une expédition en Angleterre. De retour l'année suivante, ils reçurent, outre la somme convenue, des bestiaux et des vivres qu'on leur livra pour éviter la dévastation du pays et se mirent en devoir d'exécuter la convention. Weland avec 200 barques remonta la Seine jusqu'à Jeufosse, fit passer 60 barques par l'Epte pour prendre à revers les Normands retranchés dans l'île, qui se trouvèrent ainsi bloqués et bientôt affamés. Mais alors ils traitèrent avec leurs assiégeants, et bientôt, remontant la Seine de conserve, ils allèrent hiverner les uns dans les îles situées en face de Melun, les autres dans la boucle de la Marne, à l'abbaye qui fut plus tard Saint-Maur-des-Fossés.

Le plus souvent, pour payer tributs aux pirates, on ne demandait même pas leur coopération; on achetait leur départ. Charles le Chauve et ses successeurs ne se firent pas faute de traiter avec eux dans ces conditions, mais ils éprouvèrent combien de pareilles négociations étaient décevantes. D'abord parce que la paix qu'on obtenait ainsi était de courte durée, de pareilles conventions devenant fatalement une prime à la piraterie; mais aussi parce que l'exécution même de la convention n'était rien moins qu'assurée : par suite de l'organisation des armées normandes, il fallait traiter en effet non seulement avec le chef de l'expédition, mais avec tous les chefs, ceux d'entre eux avec lesquels il n'y avait pas eu entente ne se considérant pas comme liés par ces engagements.

La seconde moitié du IXe siècle est l'époque où les incursions normandes eurent la plus grande extension : depuis les bouches de l'Elbe jusqu'à l'embouchure de la Gironde, les pirates pénétrèrent dans tous les fleuves de la mer du Nord, de la Manche et de l'Océan. Etablis dans la Frise, ils remontent le Rhin jusqu'à Worms, atteignent Trèves par la Moselle, et de Cologne font une expédition sur Aix-la-Chapelle ; par l'Escaut et ses affluents, ils dévastent la Flandre ; en remontant la Somme, ils attaquent Abbeville, Amiens et l'abbaye de Saint-Riquier ; maîtres du cours de la Seine, ils menacent Troyes, s'engagent dans tous les affluents, l'Eure, l'Andelle, l'Oise, la Marne, l'Yonne, et portent successivement le pillage dans la Picardie, le Beauvaisis, le pays chartrain, la Champagne et la Bourgogne. La Loire leur livre les riches abbayes riveraines de Saint-Florent, de Saint-Maur, de Marmoutier, de Saint-Martin et les villes de Nantes, d'Angers, de Saumur, de Tours, de Blois et d'Amboise ; à Orléans seulement, ils trouvent la résistance organisée par l'évêque et subissent un échec. En Aquitaine, ils saccagent Angoulême, Saintes, Poitiers, Bordeaux, Périgueux, Toulouse, Bourges et Limoges. Repoussés des côtes d'Espagne, ils passent le détroit de Gibraltar et vont jusqu'à l'embouchure du Rhône s'établir dans la Camargue, d'où ils remontent jusqu'à Valence. Puis ils cinglent vers l'Italie où, entre autres villes, ils s'emparent de Pise, qu'ils dévastent, et de Luna, que, d'après une ancienne légende, ils auraient prise pour Rome.

Nulle part en Gaule ils n'éprouvèrent de résistance sérieuse. Les divisions intestines qui déchiraient l'empire, le défaut de cohésion des populations, l'absence de tout patriotisme national, l'égoïsme et la préoccupation exclusive de l'intérêt personnel chez les grands, la faiblesse des princes, rendirent vains les efforts que tentèrent çà et là les habitants du pays pour repousser les envahisseurs. Devant eux les moines épouvantés, emportant leurs trésors et leurs reliques, se sauvaient à la hâte, et, allant à travers le royaume de refuge en refuge, affolaient les populations en leur racontant les atrocités commises par les païens. Nombre d'hagiographes ont raconté ces « translations » de reliques, et les miracles extraordinaires qu'accomplissaient, au cours de ces pérégrinations, ces pauvres saints dont les mérites avaient été impuissants à protéger leurs monastères. Il est vrai que les invasions étaient un fléau déchaîné par la Providence pour punir les peuples de leurs péchés et en particulier pour châtier les grands, coupables d'avoir usurpé les biens des églises. Abandonnés à eux-mêmes, les habitants fuyaient devant l'invasion, cherchaient un asile dans les villes fortifiées; ceux qui restaient étaient massacrés ou bien passaient dans les rangs des Normands pour lesquels ils devenaient des auxiliaires précieux. « Le nombre est grand, disait en 886 un archevêque de Reims, de ceux qui ont abandonné la religion chrétienne pour s'associer aux païens et se mettre sous leur protection. »

Et cependant, chaque fois qu'une résistance locale était organisée, elle était suivie d'assez de succès pour montrer que, si l'on coordonnait les efforts, et surtout que si on pouvait les rendre durables, il ne serait pas impossible de refouler l'invasion. Mais toute action sérieuse était entravée par l'anarchie où se trouvait l'empire. En 858, Charles le Chauve, qui témoigna parfois d'une volonté énergique, résolut de faire un grand effort pour chasser les Normands de la Seine. Il réussit à déterminer son neveu Lothaire à coopérer avec lui ; tous deux rassemblèrent une armée nombreuse et s'avancèrent sur les deux rives de la Loire, de manière à isoler les Normands cantonnés dans l'île de Jeufosse. En même temps, Charles avait rassemblé les

barques nécessaires pour débarquer dans l'île et y donner l'assaut au camp normand. Mais les grands du royaume mécontents choisirent ce moment pour se révolter et appeler Louis le Germanique, qui, profitant de l'absence de Lothaire pour traverser la Lorraine, arriva en Champagne pour tendre la main aux rebelles et déposséder son frère. Celui-ci dut abandonner les Normands pour faire volte-face et faillit y perdre sa couronne.

Quelques années plus tard, il s'avisa de mesures qui, s'il avait pu les appuyer de forces suffisantes, auraient pu réussir ; elles consistaient à entraver la navigation des cours d'eau en y établissant des ponts fortifiés. Le premier fut établi en 862, sur la Marne, à Trilbardou, à quelques kilomètres en aval de Meaux, et eut aussitôt pour résultat de contraindre à capituler les Normands qui s'étaient aventurés jusqu'à cette ville, et même de débarrasser complètement la Seine des pirates. Charles se hâta de profiter de ce répit pour entreprendre la construction d'un pont semblable près de Pitres, un peu en aval du confluent de l'Eure et de l'Andelle, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le Pont de l'Arche. Achevé, il aurait fermé aux Normands l'accès de ces rivières et du fleuve ; mais les travaux conduits trop mollement n'étaient pas terminés quatre ans plus tard, et les Normands, forçant le passage, remontaient encore jusqu'à Saint-Denis et à Melun et réduisaient le prince à acheter leur départ en payant un nouveau tribut. En 868, le pont de Pitres fut rétabli et achevé, et réussit, en effet, à arrêter les Normands. Un pont analogue fut construit sur l'Oise et un autre plus important à Paris, probablement à la pointe de la cité, et non, comme on le dit d'ordinaire, sur l'emplacement du Pont-au-Change.

La construction de ce pont fortifié de Paris eut une conséquence singulière : jusqu'alors, lorsque les Normands remontaient la Seine, les habitants se retiraient dans l'enceinte de la cité, tandis que les Normands, peu soucieux de s'attarder à un siège, se contentaient de piller les faubourgs et passaient. L'existence d'un pont, au contraire, si elle suffisait à arrêter de petites flottilles, obligeait à un siège une armée qui voudrait forcer le passage pour remonter au delà de Paris. C'est ce qui arriva en 885.

En cette année, de nombreuses flottilles se réunirent en une grande armée commandée par Siegfried. Aux Normands de la Seine se joignirent des bandes du Bessin, de la Loire, de l'Escaut et même d'Angleterre ; elles s'emparèrent de Rouen (25 juil.), forcèrent le passage de Pitres, enlevèrent des fortifications élevées à la hâte à Pontoise et se présentèrent le 25 nov., fortes de 40.000 hommes devant la cité de Paris, défendue par l'évêque Gozlin et le comte Eudes. La flotte, composée de 700 barques, sans compter les embarcations plus légères, couvrait la Seine jusqu'à deux lieues et demie en aval de Paris, au dire d'un contemporain. Le pont fortifié, élevé à la pointe de la Cité, défendu à ses extrémités et sur le terre-plein sur lequel il s'appuyait par des tours, barrait le fleuve dans toute sa largeur. L'effort des Normands se porta d'abord sur la tour de la rive droite, mais leurs attaques échouèrent ; une crue du fleuve ayant emporté le pont de la rive gauche, la tête en fut isolée de la cité et la tour tomba au pouvoir des assiégeants. Mais la cité continua à tenir bon dans l'attente des armées de secours amenées par Henri de Saxe et l'empereur Charles le Gros. Après dix mois d'un siège héroïque, celui-ci campa sur les hauteurs de Montmartre ; mais, au lieu d'attaquer les Normands, il négocia et acheta leur retraite en leur laissant la faculté de remonter la Seine au delà de Paris jusqu'en Bourgogne et en Champagne. Le royaume était de nouveau abandonné à la dévastation et au pillage.

L'ordre social créé par l'empire de Charlemagne acheva alors de tomber en dissolution. Les Sarrasins au midi, les Hongrois à l'E., les Normands partout achevèrent l'œuvre de destruction. Aucune région ne fut épargnée et quelques-unes devinrent de véritables déserts. Çà et là cependant les populations rurales trouvent un refuge à l'abri de fortifications qui, bien défendues ou mal attaquées, résistent aux envahisseurs. Tantôt ce sont de riches monastères qui, placés dans une situation avantageuse, s'entourent de murailles, y ouvrent une place de refuge et appellent les habitants du voisinage à leur défense ; tantôt ce sont les anciennes cités qui réparent à la hâte leurs fortifications gallo-romaines et se repeuplent pour résister aux Normands comme elles avaient résisté aux barbares du IVe et du Ve siècle ; tantôt enfin des seigneurs construisent des châteaux, et dans leurs enceintes palissadées viennent aussi se réfugier les habitants des environs, formant des groupements dont plusieurs devinrent plus tard des villes. Et c'est ainsi que les invasions normandes eurent cette conséquence inattendue de contribuer d'une part à substituer à la civilisation rurale, qui durait depuis les invasions du IVe siècle, une civilisation urbaine, et d'autre part de commencer à faire sentir aux populations qui se groupaient pour résister la puissance d'une nouvelle force, celle de l'association.

Élever un château fut pour les seigneurs le moyen ordinaire de se mettre à l'abri des invasions. Le pays tout entier se hérissa de donjons de bois, construits sur des éminences naturelles ou artificielles, auxquels on n'avait accès, par une porte placée au premier étage, qu'au moyen d'une sorte d'échelle ou de pont mobile, et qu'on entourait de fossés et de palissades. Ces constructions n'étaient point susceptibles d'arrêter les Normands, mais lorsque ceux-ci n'avaient pas intérêt à s'attarder pour les enlever, elles pouvaient donner à leurs défenseurs une sécurité provisoire. Loin du reste de protéger la contrée environnante, elles favorisaient, une fois les Normands partis, les guerres entre seigneurs, le pillage et le brigandage. Si bien que les souverains, sans jamais du reste être obéis, durent ordonner à maintes reprises la destruction de toutes ces forteresses élevées sans leur autorisation. Et ainsi, les invasions normandes devinrent les auxiliaires du développement de la féodalité.

A la fin du IXe siècle, les Normands avaient donc parcouru les plus riches contrées du royaume franc de l'Ouest, et ne se trouvaient plus arrêtés que par des résistances locales dont ils finissaient presque toujours par triompher. Les Vikings, enrichis par le butin, ne songeaient plus guère à retourner en Scandinavie, et les invasions se transformaient peu à peu en émigration, les expéditions en conquêtes. Déjà plusieurs chefs célèbres, Weland, Hastings, Ketil, Hunedée, avec de nombreux compagnons, avaient demandé le baptême, pour se fixer en France à demeure et jouir paisiblement de leurs conquêtes. Rollon s'était établi sur les bords de la Seine. Au lieu de s'épuiser en efforts pour le déloger, Charles le Simple accepta les faits accomplis et, par la convention de Saint-Clair-sur-Epte en 911, lui concéda la partie de la Neustrie qui est devenue la *Normandie* (V. ce mot).

Depuis cette époque, les invasions scandinaves diminuèrent progressivement. Les pirates de la Loire continuèrent quelque temps encore leurs expéditions dans ce fleuve et dans la Gironde, mais ils subirent des échecs décisifs sous le règne du roi Raoul après lequel ils ne tardèrent pas à disparaître. En Normandie, le duc Richard, en 962, pour se défendre contre le roi de France, fit appel à ses compatriotes qui s'établirent de nouveau à Jeufosse, d'où ils dirigèrent des expéditions dans les vallées de la Seine et de l'Eure ; mais Richard lui-même, la paix faite, débarrassa le royaume de ces pirates en leur fournissant des vaisseaux et des pilotes pour les conduire en Espagne. Dans le Nord même, l'industrie de la piraterie prenait fin peu à peu. Convertis au christianisme, les Scandinaves devenaient agriculteurs, artisans, marchands ou pêcheurs. Au XIe siècle, quelques expéditions furent encore dirigées sur les îles du N. de la Grande-Bretagne où des colonies de pirates normands subsistèrent jusqu'au XIIIe siècle.

Les pèlerinages d'outre-mer fournirent aux Normands convertis le moyen de satisfaire l'esprit d'aventure qu'ils conservaient encore. En 1016, au cours d'un de ces pèlerinages au Monte-Gargano, dans la Capitanate, quarante pèlerins normands se mirent à la solde des Grecs pour combattre les Maures de Sicile; ceux-ci vaincus, les Normands, appuyés par des gens du pays, se retournèrent contre leurs alliés, appelèrent à leur secours des compatriotes et bientôt, sur les débris des principautés qui s'étaient formées dans l'Italie méridionale, ils fondèrent le royaume des Deux-Siciles (V. SICILE). A. G.

BIBL. : 1° SOURCES. — Aucun chroniqueur contemporain n'a essayé un récit d'ensemble des invasions normandes : le *Chronicon de gestis Normannorum* n'est qu'une compilation faite au X° siècle des mentions relatives aux Normands qui se trouvent dans les *Annales de saint Bertin*. Avec les chroniques et annales des IX° et X° siècles, il faudrait citer les innombrables œuvres hagiographiques du temps : vies de saints, récits de miracles et de translation.

2° OUVRAGES DE SECONDE MAIN — M. DEPPING, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, 1re éd., 1826 ; 2° éd., Paris, 1843, in-8. Livre vieilli, mais qui demeure le seul ouvrage d'ensemble. — J. STEENSTRUP, *Normannerne*; Copenhague, 1876-82, 4 vol. in-8. — Du même, *Etudes préliminaires pour servir à l'histoire des Normands et de leurs invasions*, traduct. (abrégée), par E. de BEAUREPAIRE, du t. I de l'ouvrage précédent, Paris, 1881, in-8. — C.-F. KEARY, *The Vikings in Western Christendom a. d. 789 to a. d. 888*; Londres, 1891, in-8. — Il existe quelques mémoires relatifs à certaines régions parmi lesquels nous citerons : G. de LESTANG, *Dissertation sur les incursions normandes dans le Maine*, 1855. — A. CARRO, *Notes sur les incursions des Normands dans la Marne*, 1865. — PEIGNÉ-DELACOURT, *les Normans dans le Noyonnais*, 1868. — E. MABILLE, *les Invasions normandes dans la Loire*, 1869. — PAILLARD DE SAINT-AIGLAN, *Histoire des invasions des Northmans dans la Morinie*, 1878. — J. LAIR, *les Normands dans l'île d'Oscelle*, 1897. — Pour les expéditions en Espagne : DOZY, *Recherches sur l'hist. et la littérature de l'Espagne pendant le moyen âge*, 3° éd., t. II; Leyde, 1881, pp. 250-332. — On consultera également avec profit les bonnes histoires locales et surtout les volumes parus ou sur le point de paraître des *Annales de l'hist. de France pendant l'époque carolingienne*, publiées dans la *Biblioth. de l'Ecole des hautes études*. — Ed. FAVRE, *Eudes* (il s'y trouve un appendice sur la civilisation des Normands) — ECKEL, *Charles le Simple*. — Ph. LAUER, *Louis IV*. — F. LOT, *les Derniers Carolingiens*. — POUPARDIN, *le Royaume de Bourgogne*. — Pour les invasions en Italie, V. abbé DELARC, *les Normands en Italie depuis les premières invasions jusqu'à l'avènement de Grégoire VII* (859-862, 1016-73); Paris, 1883, in-8.

NORMANN (Eilert-Adelsteen), peintre norvégien, né en 1848. Il appartient à l'école de Dusseldorf. Ses tableaux, dont plusieurs ont été exposés à Paris ou ils ont obtenu un vif succès, représentent principalement des paysages scandinaves.

NORMANTON (V. NORMAN).

NORMANVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Fauville ; 784 hab.

NORME (Math.) (V. IDÉAUX).

NORMÉE. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. de La Fère-Champenoise ; 148 hab.

NORMIER. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Précy-sous-Thil ; 129 hab.

NORNA-GEST, héros scandinave, fils de Thord, prince de Grœninge. A sa naissance, une Norne prédit qu'il ne vivrait qu'aussi longtemps que durerait une chandelle allumée dans la chambre. La mère du nouveau-né éteignit la chandelle, la serra soigneusement et, à sa mort, la remit à son fils. Celui-ci vécut près de trois cents ans avant de la brûler ; ce fut un fameux guerrier, compagnon de luttes des fils de Ragnar Lodbrok, du roi Erik d'Upsal, de Harald Hårfagre, de Olaf Tryggvesson, etc. Son histoire est racontée dans la *Saga* de Olaf Tryggvesson. La meilleure édition est celle de Brugges, dans sa collection de *Norræne Skrifter* (Christiana, 1863, et suiv.).

NORNES. Nom des déesses de la destinée, dans la mythologie scandinave. Elles déroulent, à la naissance de l'homme, le fil de sa vie et marquent sa sphère d'action terrestre. Leurs décrets sont inviolables et les dieux mêmes sont soumis à leurs lois. Les trois Nornes principales sont *Urd* (le Passé), *Verdande* (le Présent) et *Skuld* (l'Avenir). Elles demeurent au pied de l'arbre du monde Ygdrasil. Outre les trois grandes Nornes, il y en a d'autres bienfaisantes ou malfaisantes, et les nains mêmes ont leurs Nornes. Elles n'appartiennent d'ailleurs qu'au monde actuel, et après le Ragnarœk, dans le nouveau monde éternel, il n'y aura plus de Nornes. Th. C.

NORODOM, roi du Cambodge, né en 1835. Après avoir passé son adolescence à la cour du roi de Siam à Bangkok, il succéda à son père Ong-Duong en nov. 1856. Il fit aussitôt acte de vassalité au roi de Siam, qui envoya un mandarin à Oudong, sa capitale, pour ratifier le choix des ministres qui, de concert avec son père, l'avaient désigné pour monter sur le trône. Dès le début de son règne, Norodom eut à s'occuper des menées de son frère puîné, Si-Votah, qui voulait s'emparer du pouvoir et régner à sa place. Vaincu au S. de Phnôm-Penh (juil. 1861), Norodom se réfugia en août 1861 à Battambang ; de là il se rendit à Bangkok (janv. 1862) pour demander l'appui du roi de Siam. La France, qui était entrée en relation avec lui dès mars 1861, fit échec aux prétentions du Siam. Revenu à Oudong en mars 1862, Norodom reçut en septembre la visite de l'amiral Bonard et, en juil. 1863, accepta définitivement le protectorat de la France, grâce à laquelle il a toujours déjoué les efforts de Si-Votah (sur la suite de son règne, V. CAMBODGE).

NOROLLES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Évêque, cant. de Blangy ; 206 hab. L'église, dont le portail est du XVI° siècle, a un chœur roman. Elle conserve un mobilier intéressant, des statues, des tombes plates du moyen âge et possède un trésor qui contient quelques pièces curieuses. Manoirs de la Pelletière (XVII° siècle), de la Vallée (XVI° s.) transformé en ferme. Château du Malon (XVII° s.).

NORON. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (N.) de Falaise ; 182 hab.

NORON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Balleroy ; 264 hab.

NOROY ou **NOROY**-SUR-OURCQ. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets ; 143 hab.

NOROY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just ; 201 hab.

NOROY-LE-BOURG ou **NOROY**-L'ARCHEVÊQUE (*Honorisiacus*, *Noiretum*, *Noretum*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul ; 855 hab. Carrières de pierre. Moulins. Traces de voies antiques. Découvertes d'objets gallo-romains. Le bourg fut fortifié au moyen âge par les archevêques de Besançon à qui l'empereur d'Allemagne, Henri III, confirma leurs possessions en 1049, et Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, donna la seigneurie en 1314. Lors du démêlé qui éclata en 1389 entre Philippe le Hardi et l'archevêque Guillaume de Vergy, Noroy fut assiégé et pris. Occupé par les troupes de Louis XI en 1479, il leur fut repris par l'archiduc Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, en 1492. Un lieutenant de Tremblecourt le saccagea encore en 1596. Les archevêques de Besançon affranchirent les habitants en 1360. LEX.

BIBL. : C.-J. PIZARD, *Documents inédits et notes historiques sur Noroy-le-Bourg, Saint-Igny et Calmoutier*; Vesoul, 1888, in-8. *Supplément* ; Vesoul, 1893, in-8.

NOROY-LÈS-JUSSEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Vitrey ; 327 hab.

NORRAIN, NORROIS (Langue, etc.) (V. SCANDINAVIE).

NORRBOTTEN. Province la plus septentrionale de la Suède, limitée à l'E. et au N.-E. par la Finlande, à l'O. et au N.-O. par la Norvège, au S. par la province de Vesterbotten et par le golfe de Bothnie ; 104.443 kil. q., dont 6.700 en lacs ; 107.000 hab. environ, dont 9.000 seulement habitent dans les villes. La population se compose de Suédois (80 °/o), de Finnois (16 °/o) et de Lapons (4 °/o). La province est divisée en quatre juridictions : Piteå, Luleå, Kalix et Torneå. Au point de vue ecclésiastique, elle se rattache au diocèse d'Hærnœsand. Ses principales ressources sont l'exploitation des mines de fer (Gellivara) et de cuivre, la culture du sol, l'exploitation des forêts

et l'élevage du bétail (environ 12.000 chevaux, 46.000 bêtes à cornes, 32.000 moutons, 2.000 chèvres et 170.000 rennes). Le nouveau chemin de fer Luleå-Ofoten contribuera sans doute puissamment au développement commercial et peut-être industriel de cette province.

NORRENT-Fontes. Ch.-l. de cant. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune ; 1.288 hab.

NORREY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Tilly; 230 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Eglise du XIIIe siècle (mon. hist.), beau type d'architecture gothique particulière à la Normandie.

NORREY ou **NORREY-en-Auge.** Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Morteaux-Coulibœuf ; 197 hab.

NORRI (Charles), architecte français (V. Norry).

NORRIS (Henry), homme politique anglais, mort le 17 mai 1526. D'une vieille famille aristocratique, il fut placé jeune à la cour où il fit ses débuts comme gentilhomme de la chambre du roi. Il gagna l'amitié d'Henri VIII et jouit bientôt d'une influence considérable. Il combattit vivement Wolsey et fut le principal instrument de sa chute. Très lié avec Anne de Boleyn, il la poussa à jouer un rôle dans l'Etat. Il ne se fit du reste pas scrupule d'abandonner ses intérêts pour s'occuper avec zèle des négociations du mariage du roi avec Jane Seymour. Pour se venger, Anne fit courir le bruit qu'il avait voulu la séduire. Henry VIII fit arrêter Norris à la fin du tournoi de Greenwich auquel il avait participé. Emprisonné à la Tour, il fut exécuté le 17 mai 1526. Sa prétendue complice fut décapitée le lendemain (V. Anne de Boleyn). R. S.

NORRISTOWN. Ville des Etats-Unis (Pennsylvanie), r. g. du Schuylkill, en face de Bridgeport, à 29 kil. amont de Philadelphie; 19.791 hab. (en 1890). Hauts fourneaux, filatures de laine et coton, verreries, etc. Vaste prison.

NORRKŒPING. Ville maritime de Suède, prov. d'Œstergœtland, à l'embouchure du Motala, dans le Bråvik; 34.816 hab. (1894). Nombreuses églises et nombreuses et importantes écoles. C'est par l'industrie (elle compte plus de 90 fabriques) la seconde ville de la Suède, après Stockholm (filatures, teintureries, papeteries, fabriques d'allumettes, forges, etc.). Elle est reliée à la capitale par une voie ferrée et par un service régulier de bateaux à vapeur. Commerce assez actif avec les ports de la Baltique. Connue dès le XIIe siècle, elle se développa au XVIIe quand le Hollandais de Geer y créa des fabriques. En 1604 s'y tint la diète où fut couronné Charles IX ; en 1800, celle où fut couronné Gustave-Adolphe IV.

NORRLAND. Région de Suède. Nom donné à toute la partie au N. de l'Uppland. Le Norrland comprend les huit anciennes provinces de Gestrikland, Helsingland, Medelpad, Jæmtland, Hærjedalen, Ångermanland, Vesterbotten et le Lappmark, représentées par les cinq læn de Gefleborg, Westernorrland, Jæmtland, Vesterbotten et Norrbotten; 255.881 kil. q.; 754.642 hab. (1891). En 1751, la population était seulement de 148.739 hab.

NORROIS. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont; 126 hab.

NORROY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson ; 674 hab.

NORROY ou **NORROY-sur-Vair.** Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville ; 285 hab.

NORROY-le-Sec. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Conflans ; 502 hab.

NORRTELJE ou **NORRTÆLJE.** Ville maritime de Suède, prov. de Stockholm, à l'embouchure de la Norrteljeå; 2.476 hab. (1891). Le commerce, qui consiste principalement dans l'exportation du bois, est peu développé. C'est surtout une ville de bains (bains de boue) ; il y vient chaque année, outre un millier de baigneurs, de nombreux habitants de Stockholm, qui y passent l'été. Elle est reliée à Upsala et à Stockholm par un chemin de fer à voie étroite.

NORRY (Charles), architecte, dessinateur et écrivain français, né à Bercy, près Paris, en 1756 et mort à Paris le 16 nov. 1832. Elève de Rousset, puis de *de Wailly* (V. ce nom). Norry fut emmené par ce dernier maître pour le seconder dans les voyages qu'il fit en Russie, en Suisse et à Gênes. Il fut ensuite attaché à l'expédition d'Egypte et, outre son importante collaboration au remarquable ouvrage qui fut le plus clair résultat de cette expédition, il en publia un compte rendu sous ce titre : *Une Relation de l'expédition d'Egypte* (Paris, 1799, in-8, fig.). Norry, qui avait exposé au Salon de 1799, fut, de 1812 à 1829, inspecteur général du Conseil des bâtiments civils, membre du Comité consultatif des bâtiments de la Couronne et inspecteur général de la grande voirie de Paris. Cet architecte, qui se piquait de littérature, était un des membres assidus du *Portique républicain*, club composé de « sans-culottes littéraires », comme ses membres se qualifiaient eux-mêmes, et dont les productions poétiques, surtout dirigées contre le *Lycée Thélusson*, autre club, mais à tendances réactionnaires, qui avait son siège dans l'hôtel de ce nom, ont fourni un important contingent aux *Satiriques du* XVIIIe *siècle*.
Charles Lucas.

NORT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant, sur la rive droite de l'Erdre; 5.346 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Fabriques de noir animal; corderies, minoteries. La commune se divise en trois quartiers distincts : le bourg de Nort, Saint-Georges et Port-Malou.

NORT-Leulinghem. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres ; 205 hab.

NORTH (Frederick), comte de Guilford, homme politique anglais, né à Londres le 13 avr. 1732, mort à Londres le 5 août 1792. Fils de Francis North, premier comte de Guilford (1704-90), qui fut gouverneur des princes George et Edward, et de lady Lucy Montagu, Frederick, au sortir de l'université, fut élu membre de la Chambre des communes par Banbury (1754) et, grâce à sa parenté avec le duc de Newcastle, fut nommé lord de la Trésorerie (1759). Chatham lui procura un siège au Conseil privé en 1766 et voulut même le nommer en 1767 chancelier de l'Echiquier et leader des Communes. North refusa d'abord (mars), puis accepta à la fin de l'année. Il réussit à expulser Wilkes de la Chambre des communes, et, en 1773, il décida le gouvernement à reprendre le projet de taxe de Townsend sur le thé américain, ce qui rendit la guerre inévitable. North devint alors premier lord de la Trésorerie. Il lutta courageusement contre une opposition formidable dirigée par des hommes comme Chatham, Grenville et Rockingham. Il fut d'ailleurs grandement aidé par George III, qui tenait à avoir la haute main sur toutes les affaires de politique extérieure et intérieure et qui lui donna des conseils fort habiles sur la manière de conduire les débats du Parlement. North était dédaigneux de la popularité ; il le montrait trop, et, lors des troubles de 1771, sa voiture fut mise en pièces et il ne put échapper qu'à grand'peine aux fureurs de la populace. L'émeute de Boston (1773), au cours de laquelle la cargaison de plusieurs navires chargés de thé fut jetée à la mer, fut suivie de mesures rigoureuses : bill fermant le port de Boston à tout commerce, retrait des libertés du Massachusetts (1774). Des troupes furent envoyées en Amérique pour appuyer ces mesures de répression. C'était le début de la guerre de l'indépendance américaine. North voulut en vain essayer de la conciliation, il se heurta à l'obstination du roi. Après la défaite de Saragota (1777), après la conclusion d'une alliance entre la France et les Etats-Unis (1778), il tenta de parer le coup en promettant de renoncer à l'avenir au droit de taxer directement les colonies, mais il était trop tard, et le roi, d'ailleurs, persistait dans son aveuglement. En 1781, lord Cornwallis était acculé à la capitulation humiliante de Yorkstown. North, désespéré, se mit, lorsqu'on lui annonça cette nou-

velle, à arpenter la chambre en gesticulant et en répétant : « Tout est perdu », et il donna sa démission. George III, furieux, n'eut pas un remerciement pour un ministre qui l'avait servi si fidèlement et, la plupart du temps, contrairement à ses propres convictions. Il lui dit durement : « Rappelez-vous bien, milord, que c'est vous qui m'abandonnez, non moi qui vous abandonne » (1782). La chute de lord North rappela les whigs au pouvoir. Il conserva à la Chambre des communes environ 170 partisans, ce qui lui permit, en 1783, en s'alliant avec Fox, de renverser le ministère Shelburne. Le roi l'accabla d'injures, mais fut obligé de le nommer secrétaire d'Etat à l'intérieur dans le cabinet Portland. Ce nouveau cabinet était extrêmement impopulaire, d'autant plus qu'il entreprit d'arracher l'Inde à la Compagnie commerciale. Le bill fut rejeté par les lords, sur lesquels le roi fit une scandaleuse pression, et il profita de ce rejet pour renvoyer des ministres qui lui étaient odieux (18 déc. 1783). North continua de prendre une part active aux débats parlementaires, bien qu'il fût devenu complètement aveugle au commencement de 1787. Il fit à Pitt une opposition persistante. — On a de beaux portraits de lord North, entre autres celui de Nathaniel Dance (à Wroxton Abbey), un autre du même artiste (à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford), ceux de Reynolds, de Ramsay, de Rowney. W.-B. Donne a publié sa *Correspondance* avec George III (Londres, 1867, 2 vol.). R. S.

Bibl. : Walpole, *Memoirs of the Reign of George III* ; Londres, 1845 — Du même, *Journal of the Reign of George III* ; Londres, 1859. — Brougham, *Historical sketches of the Statesmen of George III* ; Londres, 1839, I — *A view of the history of Great Britain during the administration of lord North* ; Londres, 1782, 2 vol.

NORTH (John-Thomas), capitaliste anglais, né près de Leeds le 30 janv. 1842, mort le 5 mai 1896. Après avoir été mécanicien à Leeds, il s'établit au Pérou. Il s'enrichit par diverses entreprises (distillation de l'eau de mer dans des régions sans eau potable du Chili, guano, etc.). Il fut un des premiers à reconnaître la valeur commerciale des champs de nitrate de Tarapaca, et devint « le roi du nitrate de soude ». Son immense fortune fut grandement augmentée par des spéculations pendant la guerre entre le Chili et le Pérou. Le « colonel » North, de retour en Angleterre, se fit un nom par son faste, son écurie de courses et ses chenils. En 1895, peu s'en fallut qu'il n'enlevât le siège parlementaire de West Leeds à M. Herbert Gladstone : il s'était présenté, naturellement, comme conservateur.

NORTH-ADAMS. Ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Hoosac; 16.074 hab. (en 1891). Grandes fabriques de cotonnades imprimées, de guingans, de cachemires; cordonnerie.

NORTHALLERTON. Ville d'Angleterre, comté d'York, ch.-l. du North Riding; 3.802 hab. (en 1891). Au N. fut livrée le 22 août 1138 la bataille de l'Etendard, dans laquelle les Anglais défirent David Ier d'Ecosse.

NORTHAMPTON. Ville. — Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de ce nom, sur le Nen; 61.012 hab. (en 1891). C'est une vieille ville aux maisons de pierres rouges ; parmi ses nombreuses églises, on remarque celles du Saint-Sépulcre (ronde, de 1127) et de Saint-Pierre (en style normand). Evêché catholique. Ecole de médecine. La cordonnerie y occupe 13.000 ouvriers. Foires de chevaux et bœufs. Au N.-O. est *Althorp Park*, résidence des Spencer (belle galerie de tableaux).

Comté. — Le comté de Northampton, dont la ville est détachée administrativement depuis 1888, a 2.598 kil. q. et 302.183 hab. (en 1891) ; 203.247 hab. sans le comté urbain. C'est un pays accidenté, au centre de l'Angleterre (V. Grande-Bretagne), entre les comtés de Leicester au N., Warwick à l'O., Buckingham au S., Bedford au S.-E., Huntingdon à l'E. Il est arrosé par le Welland et le Nen, dont la vallée devient marécageuse au N.-E. du comté. De la surface totale, 53 % sont en prairies, 36 % en champs. On y recensait, en 1890, 21.700 chevaux, 130.000 bœufs, 429.000 moutons, 37.500 porcs. On engraisse du bétail importé des comtés voisins. On exploite les mines de fer (1.131.000 tonnes de minerai en 1894), et on fabrique de la fonte (233.000 tonnes); la cordonnerie occupe 36.000 ouvriers.

NORTHAMPTON. Ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Connecticut; 15.000 hab. (en 1891). Célèbres écoles, parmi lesquelles le Smith College pour les jeunes filles (500 élèves). En face est Hadley avec son école normale féminine de Mount Holyoke (300 élèves).

NORTHAMPTON (Spencer Compton) (V. Compton).

NORTH-ATTLEBOROUG. Ville des Etats-Unis (Massachusetts) ; 6.727 hab. (en 1891). Orfèvrerie.

NORTHBROOK (Sir Francis Thornhill Baring, lord), homme politique anglais, né à Calcutta le 20 avr. 1796, mort à Londres le 6 sept. 1866. Membre de la grande famille financière des *Baring* (V. ce nom), il fit de brillantes études à l'Université d'Oxford. En 1827, il fut élu membre de la Chambre des communes par Portsmouth qu'il représenta sans interruption pendant quarante ans, votant avec le parti libéral. Lord de la Trésorerie de 1830 à 1834, chancelier de l'Echiquier de 1839 à 1841, il occupa les fonctions de premier lord de l'Amirauté de 1849 à 1852. Il avait été créé baron Northbrook le 4 janv. 1866. R. S.

NORTHBROOK (Thomas-George Baring, comte), homme politique anglais, né le 22 janv. 1826, fils du précédent. Il entra à la Chambre des communes au sortir de l'université, comme représentant de Penryn et Falmouth (1857), circonscriptions qu'il représenta jusqu'à son entrée à la Chambre des lords (1866). Comme son père, il soutint les principes libéraux. Il occupa successivement les hauts emplois de lord de l'Amirauté (1857-58), de sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde (1859-64), de sous-secrétaire d'Etat à la guerre (1868). Gladstone le nomma vice-roi de l'Inde après l'assassinat de lord Mayo (1872). Northbrook démissionna en 1876, et devint en 1880 premier lord de l'Amirauté. Il accomplit en 1884 en Egypte, avec le titre de lord haut commissaire, une mission financière qui aboutit à l'emprunt de 9.000.000 £. Lord Northbrook se sépara de Gladstone, en 1886, sur la question du Home Rule. R. S.

NORTHCOTE (Stafford Henry), comte d'Iddesleigh, homme d'Etat anglais, né à Londres le 27 oct. 1818, mort à Londres le 11 janv. 1887. D'une santé délicate, il fit cependant de bonnes études à Eton et à Oxford. Inscrit au barreau de Londres en 1840, il devint en 1842 secrétaire particulier de Gladstone. Il eut de bonne heure l'idée de se jeter dans la politique, mais il dut passer auparavant par diverses situations administratives. C'est ainsi qu'il s'occupa de l'organisation de l'Exposition universelle de 1850 et qu'il fit partie de la commission de réforme du ministère du commerce. Elu membre de la Chambre des communes par Dudley, en 1855, il prit part à tous les débats importants, combattant les libéraux. Il fut battu à Dudley en 1857, se présenta sans succès pour le North Devon et fut élu enfin par Stamford en 1858. Il devint un des meilleurs orateurs de l'opposition et se lia avec Disraéli. Réélu par Stamford en 1865, il fut nommé président du bureau du commerce dans le cabinet Derby (1866) et peu après secrétaire d'Etat pour l'Inde. Il recommanda dans l'administration de ce pays une large décentralisation financière, la création d'un gouvernement séparé pour le Bengale, et l'admission des indigènes aux emplois. Député du North Devon de 1866 à 1880, il devint directeur de la compagnie de l'Hudson en 1869, s'occupa passionnément de ses affaires, et fit un voyage en Amérique à cette occasion. Il fut membre de la commission chargée de régler avec les Etats-Unis les questions délicates de l'*Alabama*, des pêcheries canadiennes, etc. (1871), commission dont les travaux aboutirent au traité de Washington (8 mai 1871). En 1874,

Northcote devenait chancelier de l'Echiquier dans le ministère Disraéli. Il fit adopter une excellente loi sur les sociétés de secours mutuels (11 août 1875) et présenta des budgets remarquables qu'il défendit avec succès contre les attaques de Gladstone. Il essaya par une série de mesures raisonnées de réduire la dette publique · sa déclaration concernant l'income-tax, dont il dit avec franchise que c'était un impôt qui depuis longtemps avait cessé d'être temporaire, souleva d'ardentes polémiques. Il succéda à Disraéli en 1876 comme leader de la Chambre des communes, et c'est ainsi qu'il eut l'occasion de prononcer sur les affaires de Bulgarie et la question d'Orient des discours qui firent sensation et de défendre contre l'opposition les expéditions de l'Afghanistan et du Zoulouland. Il eut à lutter dans l'assemblée contre la fameuse tactique de Parnell et Biggar qui éternisait les discussions, et, lorsqu'il déposa des motions de nature à y mettre un terme, il eut à subir la mémorable séance des 30 et 31 juil. 1877 qui dura trente-six heures sans interruption. Ces travaux l'épuisaient. En 1880, les libéraux revinrent au pouvoir. Northcote, avec lord Salisbury, prit la direction de l'opposition. Il infligea maintes défaites au ministère qui tomba le 8 juin 1885. Northcote prit le portefeuille de premier lord de la Trésorerie et fut créé comte d'Iddesleigh. Le ministère dura peu et Gladstone redevenait premier ministre le 8 mars 1886, pour tomber, il est vrai, le 27 juil. Northcote fut nommé ministre des affaires étrangères. Il eut à s'occuper des inextricables affaires des Balkans et arrangea les différends survenus entre les Etats-Unis et le Canada au sujet des pêcheries des eaux canadiennes. Il se retira, à la suite de la démission de lord Randolph Churchill, afin de faciliter une combinaison avec les libéraux unionistes. Le 11 janv., il rendait visite à lord Salisbury lorsqu'il fut pris d'une syncope dans l'antichambre du premier ministre et mourut quelques heures après. Gladstone a fait son plus bel éloge en disant que c'était un homme qui avait pour principe absolu « de se mettre complètement hors de cause lorsqu'il avait en vue la réalisation de grands projets d'intérêt public ». Northcote a laissé un certain nombre d'ouvrages intéressants, entre autres : *A short review of the Navigation laws* (1849); *A statement connected with the election of Gladstone*, etc. (Londres, 1853); *On previous Imprisonment of Children* (1856) ; et surtout son traité de finances, intitulé *Twenty years of financial policy* (Londres). R. S.

Bibl. : Wortley, *Life of the earl of Iddesleigh*; Londres — Andrew Lang, *Life, letters and diaries of Stafford Northcote, first earl of Iddesleigh* ; Londres, 1890, 2 vol.

NORTHEIM (*Norten*). Ville d'Allemagne, roy. de Prusse, district de Hildesheim (Hanovre), sur la Rhume ; 7.188 hab. (en 1895). Minoterie, sucre, tabac. Citée dès 875, on y fonda en 1063 le couvent de Saint-Blasie (sécularisé à la Réforme). En 1208, elle reçut une charte urbaine ; elle fit partie de la Hanse, accepta la Réforme (1539), fut prise par les impériaux le 18 juin 1627.

Bibl. : Groten, *Gesch der Stadt Northeim* ; Einbeck, 1807.

NORTHESK (Comte de) (V. Carnegie [William]).

NORTHFLEET. Ville d'Angleterre, comté de Kent, au S. de la Tamise, à l'O. de Gravesend ; 11.717 hab. (en 1891).

NORTH-FORK (V. Platte [Rivière]).

NORTHIA (Malac.). Genre de Mollusques Prosobranches établi par Gray en 1847 pour une coquille lisse, allongée, turriculée, non épidermée, à spire élevée et acuminée ; tours convexes, séparés par une suture profonde. Ouverture ovale, terminée par un canal faiblement développé ; columelle dentée ; bord externe sillonné intérieurement et denticulé. Ex. *N. serrata* Dufresne. Les espèces de genre habitent les cotes de l'isthme de Panama et des Philippines.

NORTHINGTON (Robert Henley, comte de), homme d'Etat anglais, né vers 1708, mort en 1772. Membre du parlement pour Bath (1747-57), attorney général (1756), il devint garde du grand sceau en 1757 et lord chancelier en 1761. Il garda ces fonctions jusqu'en 1767. Il a laissé *Reports of Cases argued and determined in the High Court of Chancery* (Londres, 1827, 2 vol. in-8, 2e éd.).

Son fils *Robert* (1747-86) fut lord lieutenant d'Irlande en 1783-84. R. S.

Bibl : Lord Henley, *Memoir of lord chancellor Northington* ; Londres, 1831.

NORTHUMBERLAND (Détroit de). Bras de mer des côtes canadiennes qui sépare l'île du Prince-Edouard de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

NORTHUMBERLAND (*Northumbrie*). Géographie. — Comté du N. de l'Angleterre, 5.219 kil. q., 506.030 hab. (en 1891) ; comme district administratif, 319.730 hab. Riverain de la mer du Nord, il est borné au N. par l'Ecosse, à l'O. par le Cumberland, au S. par le Durham. C'est un pays de collines dénudées et de maigres pâtis parsemés de tourbières ; toutefois, au N., les pentes des monts Cheviots sont revêtus de beaux pâturages, et les vallées inférieures sont très fertiles. La Tweed l'arrose au N., la Tyne au S. (V. Grande-Bretagne). Le climat est froid et nébuleux. Les champs occupent 20 %, les pâturages 35 1/2 %, les bois 3 1/2 % de la superficie. On y comptait, en 1890, 17.500 chevaux, 105.000 bœufs, 1.003.000 moutons, 14.000 porcs. Le sol fournit de la houille (9.541.000 t. en 1894), du plomb argentifère (1.042 t.), de l'argile à potier (145.000 t.). L'industrie est développée autour de la grande ville de Newcastle : construction de machines, de navires en fer, production de fonte, fer et acier, verrerie. Le ch.-l. est Newcastle-upon-Tyne.

Histoire. — Les principales villes sont, après Newcastle, Tynemouth et les anciennes places fortes de Berwick, Almwick, Morpeth, Hexham.

Le Northumberland est couvert de vestiges du passé : cairns, menhirs, cromlechs, rocs sculptés, l'ancien mur d'Adrien, la grande voie romaine de Londres à la frontière, que les paysans appellent *Watling street;* restes de camps et mines du temps romain, ruines du prieuré de Lindisfarne (1093), du chateau de Norham (1121), de l'abbaye d'Hexham et des innombrables forteresses dont ce pays frontière se hérissa au moyen âge. En 1460, il renfermait encore 37 châteaux, 78 tours, quantité de maisons fortifiées des yeomen (nobles).

Le Northumberland représente un débris du royaume de *Northumbrie* (V. ci-dessous), dont il renferme une capitale, Bamburgh.

Quand ce dernier eut été soumis à celui de Wessex, dont son roi Eadred se reconnut tributaire (827), il ne tarda pas à succomber aux attaques des Pictes et des Danois. Les premiers reconquirent le Lothian au milieu du IXe siècle. Les seconds, qui avaient dès 793 pillé Lindisfarne et en 794 Yarrow, s'établirent à demeure au N. de la Tyne en 875. Ce ne fut qu'en 924 que le roi de Wessex, Edouard, rétablit sa suprématie sur le Northumberland.

En 937, la grande victoire de son fils Athelstan sur Olaf Cuaran, fils du roi danois Sitric, et ses auxiliaires les Scots, les Danois d'Irlande et les Bretons de Cumbrie, rendit à l'Angleterre le pays jusqu'au Solway et à la Tweed. Le Northumberland fut d'ailleurs bientôt après offert à Eric Bloodaxe, fils d'Harold Harlager, qui ne put s'y maintenir. Ce ne fut qu'en 954, que le roi de Wessex, Eadred, put le reprendre effectivement et y nommer un comte de son choix, Oswulf. Son successeur, le roi Edgar, le partagea en deux comtés, celui du S. répondant au comté d'York, celui du N. au Northumberland et Durham que conserva Oswulf. La Cumbrie avait été cédée en 945 à Malcolm Ier d'Ecosse. Le Lothian le fut définitivement à son fils Kenneth vers 970, et conquis par Malcolm II après sa victoire de Carham (1018), au moment où Knut s'emparait de l'Angleterre. Le comte Waltheof (975) avait réuni les deux parties de la Northumbrie ; son fils, le comte Uhtred (1000), vainqueur des Ecossais à Durham, se soumit à Knut, dont le beau-frère Eric reçut à sa mort le comté méridional, tandis qu'Eadulf Cudel, frère d'Uhtred, gardait

le Northumberland ou Bernicie. Ses fils furent tués par le Danois Sivard, gendre d'Ealred, qui réunit toute la Northumbrie (1041). Ce puissant personnage est demeuré légendaire, et on lui prête une intervention dans la chute de Macbeth. A sa mort (1055), Édouard le Confesseur nomma Tostig, fils de Godwin, comte du Northumberland, auquel s'ajoutèrent les comtés de Northampton et de Huntingdon. Il fut chassé par les gens du pays, se réfugia près de son beau-frère Baudouin de Flandre, envahit l'Angleterre avec Harold Hardrada, en même temps que Guillaume le Conquérant, et fut vaincu et tué à Stamfordbridge (25 sept. 1066) par son frère le roi Harold. Le comté d'York fut presque de suite incorporé au royaume de Guillaume. Mais les pays du Nord, gouvernés par Morkere fils d'Ælfgar de Mercie et par le thane Copsige, demeurèrent indépendants en fait, puisqu'ils ne sont pas compris dans le *Domesday Book*. Après une série de luttes où périrent les comtes Robert de Comines (1069), Walthéof (1076), Walcher (1080), le dernier comte semi-indépendant fut Robert de Montbray (Mowbray) (1085-95), après la révolte duquel Guillaume le Roux unit le Northumberland à la Couronne. Henri II conféra le comté à Henri, fils de David I[er] d'Écosse et déjà comte d'Huntingdon. Il demeura disputé jusqu'à l'issue des guerres entre les Plantagenets et l'Écosse qui demeura indépendante, mais dont la frontière fut arrêtée à la Tweed. Richard II, en 1377, donna le comté à Henri Percy, dans la famille duquel il est demeuré, sauf une courte occupation par les Dudley. Le titre de comte, puis de duc de Northumberland, appartient donc depuis 1377 à la famille *Percy*, sauf un moment où il fut transféré aux *Dudley* (V. ces noms). A.-M. B.

BIBL. : BATES, *History of Northumberland* ; Londres, 1895.

NORTHUMBERLAND (Robert de MOWBRAY, comte de), mort vers 1125. Fils de Roger de Montbrai, originaire du Cotentin et compagnon de Guillaume le Conquérant, il se distingua dès sa jeunesse par sa turbulence et prit le parti de Robert dans sa rébellion contre son père (1078). Créé comte de Northumberland vers 1081, il soutint encore Robert contre Guillaume le Roux (1088), brûla Bath, ravagea le Wiltshire, assiégea Ilchester. Puis il lutta contre son voisin, l'évêque de Durham, Guillaume de Saint-Calais, dont il voulait prendre les terres, repoussa une invasion de Malcolm (1091), fut blessé en 1093 près d'Alnwick, en résistant à une nouvelle invasion du roi d'Écosse, qu'il enferma peu après et brûla dans l'église du prieuré de Tynemouth. Il prit une part prépondérante à la conspiration qui avait pour but d'enlever la couronne aux fils du Conquérant pour la placer sur la tête d'Étienne d'Aumale (1095). Guillaume le Roux marcha contre lui, s'empara de Newcastle-on-Tyne, assiégea et prit Tynemouth et vint offrir la bataille à Northumberland devant Bamborough. Northumberland se contenta de s'enfermer dans cette forteresse imprenable. Peu après, il tombait dans une embûche; il réussit à s'enfuir et à gagner Tynemouth où il se réfugia dans l'église. Il y soutint un siège de six jours et fut pris. Il fut emprisonné à Windsor. On ne sait ce qu'il devint par la suite. Quelques historiens affirment qu'il demeura prisonnier jusqu'à sa mort; d'autres, qu'il finit ses jours comme moine au monastère de Saint-Albans. Il avait épousé Mathilde de Laigle, qui défendit héroïquement Bamborough jusqu'à la prise de son mari. R. S.

BIBL. : ORDERIC VITAL, *Historia ecclesiastica*, éd. Le Prévost (Société de l'Histoire de France). — Siméon de DURHAM, *Gesta Regum*, éd. Hinde. — Les chroniques de Guillaume de MALMESBURY, de Mathieu PARIS, d'Henry d'HUNTINGDON.

NORTHUMBERLAND (comtes de) (V. MORKÈRE, NEVILLE, PERCY, PUDSEY [Hugh de]).

NORTHUMBERLAND (Ducs de) (V. DUDLEY et PERCY).

NORTHUMBRIE. Ancien royaume anglo-saxon qui fut constitué par le chef anglais Æthelfrith, vers 600. Il comprit d'abord les royaumes de Deirie et de Bernicie et, en 603, à la suite d'une bataille où furent écrasés les Bretons septentrionaux, il s'étendit depuis l'Humber jusqu'au Forth. Après 607 (bataille de Chester), il s'agrandit encore aux dépens des tribus de la Bretagne centrale, des Southumbriens et des Merciens. Sous le roi Eadwine qui succéda à Æthelfrith, mort en 617, la Northumbrie arriva à l'apogée de sa puissance. Édimbourg fut fondée pour garder la frontière du Nord. Man et Anglesey furent annexées. La Northumbrie jusqu'alors païenne fut convertie par Paulinus. Mais après la mort d'Eadwine (633), le royaume fut déchiré par des luttes intestines. Le roi Oswald (634-42) soutint une lutte terrible contre les païens conduits par Penda de Mercie. Oswi (642-70) écrasa définitivement le paganisme dans une grande bataille près de Leeds (655). Son successeur Egfrith lutta contre la Mercie, chassa les Bretons du royaume de Cumbria, traversa le Forth et alla attaquer les Pictes en 685. Son armée fut complètement écrasée et il périt. Ses successeurs furent son frère batard Aldfrid (685), Osred (705), Coenred (716), Oswi (718), Ceolwulf (729), Eadbert (737-758). C'en était fait de la suprématie de la Northumbrie. Elle brilla encore d'un éclat littéraire sous les règnes de Ceolwulf, d'Eadbert, qui tous deux entrèrent au couvent, et donna naissance au célèbre Beda. Puis elle tomba dans une complète anarchie. Ses rois furent successivement renversés par une noblesse turbulente, elle passa sous la domination de la Mercie au temps d'Offa, et tomba finalement au pouvoir d'Egberht, roi des Saxons occidentaux, qui prit le titre de roi des Anglais (827). Ses derniers rois, qui presque tous périrent de mort violente, furent Oswulf (758), Ethelwald (765), Alchred (774), Ethelred (779), Aelfwald (788), Osred (792), Ethelred (796), gendre d'Offa, Eadred, qui se reconnut vassal du roi de Wessex (827). R. S.

BIBL. : BEDE, *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*. — *Chronique anglo-saxonne*. — SHARON TURNER, *History of the Anglo-Saxons*. — GREEN, *History of the english People*.

NORTH-WALSHAM. Ville d'Angleterre, comté de Norfolk, à 22 kil. N. de Norwich; 3.612 hab. (en 1891). Église gothique du XIV[e] siècle. Instruments agricoles. Au S.-O. est le village de *Worstead* (V. ce mot).

NORTHWICH. Ville d'Angleterre, comté de Chester; 14.914 hab. (en 1891). Grandes salines. En 1884, le sol d'une partie de la ville, miné par les galeries, s'effondra.

NORTKERQUE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Audruicq; 1.077 hab.

NORTON (Affaire). Célèbre affaire de faux qui se produisit en France en 1893. Un mulâtre de l'île Maurice, Louis-Alfred Véron, dit *Norton* (1856-94), fabriqua des pièces, qu'il prétendit dérobées à l'ambassade d'Angleterre, destinées à établir que plusieurs hommes politiques, en particulier MM. Clémenceau et Rochefort, étaient vendus à l'Angleterre. Ces papiers furent vendus par lui aux boulangistes qui en firent le thème de virulentes attaques développées par MM. Millevoye et Déroulède. Cette accusation absurde s'effondra sous le ridicule, dès que M. Millevoye produisit à la tribune de la Chambre ces documents extravagants (séance du 22 juin 1893). M. Déroulède se condamna à une retraite politique de quatre années. Mais l'accusation, reprise en termes plus vagues par le *Petit Journal*, détermina l'échec de M. Clémenceau aux élections législatives.

NORTON (Caroline-Elizabeth-Sarah), femme auteur anglaise, née à Londres en 1808, morte le 15 juin 1877. Fille de Thomas *Sheridan* (V. ce nom), elle témoigna dès sa jeunesse une vive intelligence. Comme ses deux sœurs, Hélène qui épousa lord Dufferin, et Georgette qui épousa le duc de Somerset, elle était d'une beauté extraordinaire. Elle écrivait dès treize ans des essais non sans valeur. Son véritable début dans les lettres, *the Sorrows of Rosalie* (Londres, 1829), une fraîche et gracieuse idylle, lui valut du premier coup la célébrité. Caroline Sheridan avait épousé, en 1827, un homme de loi, George Norton, frère de lord Grantley. Ce fut un ma-

riage d'amour qui dégénéra rapidement en une haine furieuse et qui aboutit à un procès scandaleux, où fut impliqué lord Melbourne, et à une séparation (1833). Caroline poursuivit sa carrière, donnant des poèmes : *The Undying one* (1830), qui met en œuvre la légende du Juif errant; *The Dream and others poems* (1840) et *The Child of the Islands* (1845), sorte de poèmes socialistes qui reflètent les préoccupations du temps. Bien que séparé, Norton ne cessait de persécuter sa femme, essayant de lui soutirer de l'argent. Lasse de ces persécutions, Caroline lui intenta un procès (1853). Les différends des époux furent étalés dans les journaux. Caroline publia pour sa défense un pathétique opuscule, *English laws for women in the nineteenth Century* (Londres, 1853). Dix ans après, elle écrivait son chef-d'œuvre, *the Lady of La Garaye* (Londres, 1862). Norton étant mort en 1875, sa veuve, en dépit de ses soixante-dix ans, se remaria le 1er mars 1877 au baronnet sir William Stirling-Maxwell. Mrs Norton, outre ses poèmes, a écrit des romans intéressants comme : *Stuart of Dunleath* (1851), *Lost and Saved* (1863), *Old sir Douglas* (1867). R. S.

NORTON (Sir Charles Bowyer Adderley), homme politique anglais, né en 1814. En 1841, il était élu membre de la Chambre des communes par le comté de Stafford, qu'il representa sans interruption pendant trente-sept ans. Conservateur, il occupa dans le ministère de lord Derby (1858-59) les fonctions de président du bureau d'hygiène et de vice-président du conseil de l'enseignement. Dans le ministère Derby de 1866, il fut sous-secrétaire d'Etat des colonies et, en 1874, il fut mis à la tête du bureau du commerce. Crée baron en 1878, il passa à la Chambre des lords. La même année, il représenta la reine aux funérailles de la reine Mercédès, à Madrid. Durant son administration des colonies, lord Norton s'occupa d'établir l'autonomie administrative et il publia de nombreux traités sur l'enseignement, sur la réforme pénale et sur les affaires coloniales. R. S.

NORTON'S Virginia (Viticult.). Cépage américain, issu du *Vitis labrusca*, du *V. estivalis* et du *V. cinerea*. Il porte encore les noms de *Cynthiana*, *Red River*, *Norton*, *Norton's Virginia seedling*. Employé en France, au début de la reconstitution, comme producteur direct à cause du goût franc et de la brillante coloration de son vin, il est aujourd'hui totalement abandonné.

NORVÈGE (*Norge*) (V. Scandinavie).

Mer de Norvège. — Nom donné depuis le géographe Mohn à la portion de l'océan Atlantique comprise entre l'Islande et la Norvège; elle forme un bassin isolé du reste de l'océan par l'isthme sous-marin, probablement volcanique, qui joint l'Islande aux îles Færoer. Le point le plus profond est à 3.405 m. Elle est parcourue par le Gulf Stream, qui s'y heurte au courant glacial de Jan Mayen; dans la zone de rencontre, on traverse alternativement des couches dont la température varie de 4 à 5°.

NORVILLE (La). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon; 437 hab.

NORVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Lillebonne; 622 hab. Eglise (mon. hist.) des xiie, xiiie, xve et xvie siècles, clocher avec flèche en pierre de la fin du xve siècle.

NORVINS (Jacques Marquet, baron de Montbreton de), écrivain français, né à Paris le 18 juin 1769, mort à Paris le 30 juil. 1854. Conseiller du Châtelet, il démissionna lors du procès de Favras, émigra, servit dans le régiment d'Erlach, vécut cinq ans en Suisse. Rentré en France avant les journées de Fructidor, il fut arrêté comme ancien émigré et libéré après le 18 brumaire. Il devint un fanatique partisan de Bonaparte, suivit Leclerc à Saint-Domingue comme secrétaire général, le fut ensuite du conseil d'Etat du royaume de Westphalie, puis chargé d'affaires à Bade, directeur de la police des Etats romains de 1810 à 1814. Il se fit, après la Restauration, l'apologiste de Napoléon, dont il a écrit la biographie dans la *Biographie nouvelle des contemporains* d'Arnault et Jay. Il fut préfet de la Dordogne (août 1830), de la Loire (mai 1831 à sept. 1832). Parmi ses ouvrages, on peut citer une *Histoire de Napoléon* (1827 et suiv., 4 vol. in-8) et un *Essai sur la Révolution française* (1832, 2 vol. in-8).

NORWALK. Ville des Etats-Unis (Connecticut), sur le détroit de Long-Island, à l'embouchure du Norwalk; 17.747 hab. (en 1890). Plage balnéaire fréquentée; excellent port. Commerce de fleurs et d'huîtres.

NORWALK. Ville des Etats-Unis (Ohio), au S. de Sandusky; 7.195 hab. (en 1890). Fonte, machines, scieries, minoteries.

NORWAY. Groupe insulaire du golfe du Tonkin, au S. de l'île Cac-ba. Les îles Norway sont très nombreuses; au N. tout un groupe d'îlots rocheux, les Rochers du large, rendent ces parages très difficiles à la navigation.

NORWICH. Ville d'Angleterre (comté administratif), comté de Nolfork, au confluent de l'Yare et du Wensum; 100.970 hab. (en 1891). Dix ponts relient les différents quartiers; le plus ancien, dit pont de l'évêque, remonte à 1295. Sur une motte féodale s'élève, au centre de la ville, le château normand avec son donjon de 21 m. Au pied est le vieux marché avec l'hotel de ville (guildhall) de 1453. La salle Saint-André, nef d'une église abbatiale, sert de lieu de réunion. Il reste 34 églises, dont une belle cathédrale édifiée de 1096 à 1510; la plus grande partie est en style normand; la tour de 96 m. et le cloître sont du xve siècle. Ecole latine fondée en 1325; école de médecine, etc. L'industrie, très active, dut son essor aux Flamands attirés par Elisabeth, qui importèrent le tissage de la toile, et aux réfugiés huguenots français qui importèrent l'horlogerie et l'industrie de la soie; cette dernière domine aujourd'hui; puis vient la cordonnerie. On exporte aussi des tourteaux. A 3 kil. S. de Norwich est l'emplacement de la cité romaine de *Venta Icenorum*, aujourd'hui bourg de *Caistor*.

Bibl. : Jessopp, *Hist. of Norwich*; Londres, 1884.

NORWICH. Ville des Etats-Unis (Connecticut), au point où le Yantic et le Shentucket s'unissent pour former le Thames; 16.156 hab. (en 1890). Nombreuses fabriques. Ancien cimetière des Mohicans, dont quelques descendants métis vivent à 8 kil. S. de la ville, dans le village de *Mohegan*.

NORWICH. Ville des Etats-Unis (New York), sur le Chenango; 5.212 hab. (en 1890). Voitures, pianos, cuirs, etc.

NORWICH (Comte de) (V. Goring [George]).

NORWOOD. Faubourg de *Londres* (V. ce mot).

NORWOOD (Richard), mathématicien anglais de la première moitié du xviie siècle. Il était professeur de navigation. Il a, l'un des premiers (1633-36), mesuré avec quelque exactitude, entre Londres et York, la longueur d'un degré du méridien (V. Géodésie, t. XVIII, p. 760). Il suivait les chemins, la chaîne à la main, ramenant les distances trouvées à la direction de la méridienne et du plan horizontal. Pour avoir ensuite la différence de latitude des points de départ et d'arrivée, il observa, à deux solstices d'été, la hauteur du soleil en chacun de ces points, et il conclut finalement, pour le degré du méridien, à une longueur de 367.176 pieds anglais, soit environ 57.300 toises. Il a publié, outre plusieurs mémoires insérés dans les *Philosophical Transactions*: *The Doctrine of triangles* (Londres, 1631, nombr. éd.); *The Seaman's practice, containing the mensuration of a degree of the earth* (Londres, 1636, nombr. éd.); *Logarithmic Tables*, etc.

NOSAIRÎS ou **ANSARIYES.** Peuplade habitant en Syrie la montagne dite *Djebel en-Nosairi*, prolongation du Liban au N., s'étendant entre la côte et la vallée de l'Oronte, depuis le Nahr el-Kebir (l'ancien Eleuthère) au S., jusque vers le Casius au N. Ce massif est formé d'une série de collines peu élevées — d'une hauteur moyenne de 900 m. — en pente douce du côté de la mer, mais tombant à pic sur la vallée de l'Oronte. Le sol uniformé-

ment calcaire, à part quelques affleurements de roches basaltiques, est très perméable. Aussi, sauf le Nahr el-Kebir du Nord (ne pas le confondre avec l'ancien Eleuthère) qui se jette dans la Méditerranée un peu au-dessous de Lataquié, la région n'a-t-elle pas de rivières. Excepté pendant la grosse saison des pluies, l'eau filtre dans le sous-sol pour réapparaître en masse, soit au pied des collines près du littoral, soit même en pleine mer. Ainsi se forment des cours d'eau qui, comme le Nahr es-Sin entre Banias et Djebelé, n'ont que quelques kilomètres de long, mais possèdent dès leur source le débit d'un fleuve.

Le climat de ce pays est sain. La température n'est guère plus élevée qu'en Provence ; on y retrouve beaucoup des mêmes cultures. Les céréales, le coton, le sésame, l'oignon, la réglisse, le tabac, le mûrier, l'olivier, le figuier, la vigne, l'oranger, le citronnier, les arbres fruitiers se cultivent suivant l'altitude. On rencontre de nombreuses essences : pin, chêne, platane, etc. On élève le buffle, le bœuf, le mouton, la chèvre, le cheval, l'âne et le mulet. La volaille y prospère, et le commerce des œufs qu'on expédie en France et en Angleterre donne lieu à un trafic important. La vigne et le tabac fournissent des produits particulièrement estimés. Les raisins du Sahioun etaient déjà renommés dans l'antiquité et fournissaient à Alexandrie la plus grande partie de son vin ; on l'expédiait par le port de Laodicée (Lataquié). De Laodicée jusqu'à Apamée, nous dit Strabon, les collines étaient couvertes de vignes jusqu'à leur sommet. L'incurie et les vexations turques ont conduit peu à peu les Nosairîs à abandonner la fabrication du vin. La culture du tabac dans le Djebel en-Nosairî était, jusqu'à l'établissement de la régie turque, la principale source de richesse du pays. On l'exportait en grande quantité en Egypte et il était le plus réputé de tout l'Orient.

Parmi les peuplades syriennes sédentaires, celle des Nosairîs occupe le territoire le plus étendu. Mais, bien que le sol soit presque partout fertile, la densité de la population est très faible. La cause en est au régime auquel sont soumis les Nosairîs. Considérés comme sujets infidèles et renégats, ne pouvant comme les Maronites se prévaloir de la protection des puissances européennes, ils sont en butte à toutes les exigences de fonctionnaires avides et prévaricateurs. Les tentatives de toute sorte pour les amener à renoncer à leur religion et à embrasser l'islam, le grand nombre de recrues qu'ils doivent fournir, ajoutent au malaise de cette population. Si bien que le Nosairî en est revenu à l'idéal de l'homme primitif, ne cultivant que le nécessaire pour subvenir aux besoins les plus immédiats. Les Nosairîs sont presque exclusivement agriculteurs ; leur nom est synonyme de fellah. Habitant de faibles agglomérations, ils ne viennent à la ville que pour vendre leurs produits et acheter leurs vêtements. Avec la misère, l'ignorance a atteint chez eux un point qui les place bien au-dessous des Maronites et même des Druses. C'est un état auquel il serait facile de remédier, comme le prouvent quelques exceptions. A Antioche qui renferme une forte proportion de Nosairîs, beaucoup de ceux-ci sont arrivés par leur intelligence à s'emparer d'une grande partie du commerce. Les agglomérations nosairîs d'Adana, de Tarsous en Cilicie, formées d'émigrants de la région d'Antioche, sont relativement prospères. L'évaluation à 150.000 du nombre des Nosairîs, dont 130.000 pour la Syrie, est certainement un minimum. En d'autres temps, ce nombre pouvait être décuplé.

Dès une haute époque, la montagne des Nosairîs semble avoir été sous la domination des Phéniciens du Nord. Nous savons en particulier qu'à l'arrivée d'Alexandre le Grand en Syrie tout ce territoire dépendait du royaume d'Arad. Nous traiterons à l'art. Phénicie des monuments qui subsistent de cette époque. Il nous suffira de retenir que pendant des siècles les Nosairîs durent s'assimiler aux Phéniciens et que, longtemps après la disparition de l'autonomie phénicienne, ils conservèrent les traditions et les croyances de ce peuple. Pline mentionne la tétrarchie des Nazerini. A cette époque, la montagne des Nosairîs portait le nom de *mons Bargylus*. Le christianisme ne pénétra pas chez les Nosairîs. Nous les voyons même, vers la fin du IVe siècle, prêter main-forte aux païens d'Apamée dans leur lutte contre les chrétiens. Au VIIe siècle, la grande irruption arabe en Syrie ne les atteint que très superficiellement. Il en sera de même des conquêtes successives des Byzantins, des Arabes et des Croisés. Les plus ardents se contenteront d'occuper certains points stratégiques assurant leur domination morale et la sécurité des routes. Entre temps, sous l'influence de la propagande des *Ismaéliens* (V. ce mot), les Nosairîs subirent une transformation religieuse. Les écrits druses prouvent que la religion nosairî, telle qu'elle nous est connue aujourd'hui, était déjà constituée au commencement du XIe siècle de notre ère et qu'elle était distincte de la doctrine ismaélienne. Un siècle après, les Ismaéliens, chassés de la forteresse de Panéas, près de Damas, se rejettent dans le Djebel en-Nosairî dont ils occupent un grand nombre de points et d'où ils répandent la terreur chez les musulmans comme chez les Croisés sous le nom d'*Assassins*. Quand il eut détruit en Syrie la puissance ismaélienne, Beibars essaya, sans y réussir, de contraindre les Nosairîs à embrasser l'islam. Plusieurs fois leur perte fut décidée ; mais les propriétaires musulmans locaux, soucieux de leurs intérêts, intervinrent à temps.

A l'époque moderne, on trouve les Nosairîs divisés en tribus ou *achirés* qui dominent alternativement et cherchent à asseoir leur autorité en payant tribut au pacha de Tripoli. Ibrahim Pacha ruina ce centre d'indépendance en détruisant tous les châteaux forts de la montagne. Le dernier chef local fut Ismaël Beg, qui, contre une redevance annuelle de 300.000 fr. payés au gouvernement turc, eut le pouvoir le plus absolu sur toute la région. Les exigences du petit potentat amenèrent des soulèvements, et lorsqu'il se fut aliéné les musulmans de la région, le gouvernement turc fut obligé d'intervenir (1858). Ismaël Beg ne put tenir tête aux troupes turques. S'étant enfui dans la haute montagne, il fut trahi et tué par un de ses propres parents. Depuis, le gouvernement turc n'a cessé de substituer des fonctionnaires ottomans aux chefs locaux. Aujourd'hui tout le pays est sous l'administration directe des Qaïmaqams de Safita (résidant à Drekich), de Hosn el-Akrad (résidant à Tell el-Khala), de Hamidié (Deir ech-Chemâl), de Sahioun (résidant à Babenna), de Marqab (résidant à Baniyas) et des villes de la côte.

La religion des Nosairîs est soigneusement tenue secrète, ce qui a donné lieu à des accusations fort malveillantes. Les Nosairîs n'ont pas accepté les doctrines ismaéliennes sans leur faire subir d'importantes transformations. Leur religion est un moyen terme entre les vieux cultes syro-phéniciens dégénérés et l'enseignement ismaélien. On distingue plusieurs sectes, entre autres : les Chemâliyés ou Chemsiyés, les Kléziyés ou Qamariyés, les Ghaibiyés et les Haidariyés. Sans entrer dans le détail de ces sectes, nous dirons que leurs adhérents s'accordent pour reconnaître la divinité d'Alî. Ils repoussent les traditions musulmanes concernant le gendre de Mohammed. Pour eux, Alî ibn Abî Tâlib n'a eu ni père, ni mère, ni frère, ni sœur, ni femme, ni enfants. Son essence est la lumière, de lui rayonnent les astres, c'est l'émir des abeilles, c.-à-d. des étoiles. Il est caché par la nature de son essence divine, non enveloppé ; il est le sens, le *Maana*. Avec Mohammed qui est son *Voile* ou son *Nom* et Salman el-Farsi qui est sa *Porte*, Alî forme une sorte de trinité, sans doute survivance des triades syro-phéniciennes, car Alî est identifié au ciel, Mohammed au soleil et Salman el-Farsi à la lune. Plus tard, la comparaison avec la trinité chrétienne s'imposa. La trinité nosairî est représentée par un symbole très vénéré, le *Ain-Mim-Sin* — formé de la première lettre des trois noms divins — qui joue un

grand rôle dans les séances d'initiation. Entre les trois personnes il y a une gradation fort nette : Alî a créé Mohammed, celui-ci a créé Salman el-Farsi qui a créé les cinq *Incomparables*. Ces derniers représentent les cinq planètes et à leur tour ils ont créé le monde.

La vénération des Ismaéliens pour Alî s'étendait à sa famille. Les Nosairîs, admettant la divinité d'Alî, furent conduits à englober ses proches dans la même adoration. Alî, Hasan, Hosein, Mohsin et Fatima sont dieux dans leur ensemble. Parfois Mohammed est substitué à Alî, celui-ci étant dieu par excellence, souvent Fater remplace Fatima. Mais toujours le nombre est fixé à cinq, chiffre qui rappelle la croyance d'origine grecque aux cinq éléments primitifs : la Raison universelle, l'Âme universelle, la Matière première, l'Espace et le Temps, système qu'on trouve à la base de la doctrine ismaélienne. En dehors des personnages d'Alî, de Mohammed, etc., il faut citer surtout chez le commun peuple, le non initié, une vénération toute particulière pour Khodr, ce personnage mythique identifié à saint Georges.

Les Nosairîs possèdent un certain nombre de livres religieux dont le principal est le *Kitâb el-madjmou*. On y retrouve un grand nombre de préceptes islamiques, mais complètement dénaturés par l'interprétation allégorique, le *tawîl*. Ainsi, faire le pèlerinage de la Mecque, c'est arriver à la connaissance des divers personnages religieux, Mohammed, Salman, etc., symbolisés par les éléments du temple de la Mecque. L'interdiction de manger de certains animaux comme le chameau, le lièvre, l'anguille, le sallour (poisson noir de l'Oronte et du lac d'Antioche), le porc et en général toutes les bêtes mal tuées — à cause du sang — doit appartenir au plus vieux fonds superstitieux que certains codes religieux, comme la Bible et le Coran, ne firent que consacrer. Chez les Nosairîs, le vin est d'usage rituel : il est considéré comme émanation du soleil et par suite de la divinité, on le désigne par le titre de *abd en-nour*. Les Nosairîs, suivant probablement en cela une coutume fort ancienne, pratiquent la circoncision.

La connaissance de la religion est exclusivement réservée aux hommes qui ne peuvent y parvenir qu'après une initiation à trois degrés où sont peu à peu révélées les formules et leur explication. Les Nosairîs ont adopté comme héros éponyme Mohammed ibn Nosair. La mention des Nosairîs par Pline doit faire complètement rejeter cette tradition et celle qui en découle, à savoir que les Nosairîs sont originaires de Perse. Ils considèrent el-Khoseibî comme celui qui a mis au point leurs livres et leur doctrine.

Les Nosairîs croient à la métempsycose et vont jusqu'à admettre la transmigration des âmes dans les animaux, ce qu'ils réservent naturellement à leurs ennemis. Le séjour sur la terre est considéré par eux comme le fait d'une déchéance de l'âme condamnée à revêtir un corps humain. L'âme du Nosairî doit se purifier en revenant plusieurs fois dans des corps de plus en plus parfaits pour revêtir enfin l'enveloppe lumineuse et demeurer parmi les étoiles du ciel. La terre est en somme leur purgatoire, si bien que leurs prières les plus instantes sont pour ne plus revenir en ce bas monde. Parmi eux les *cheikhs* jouissent d'une vénération particulière. Ils sont initiés plus avant dans les mystères de la religion et constituent une sorte d'aristocratie religieuse. A sa mort, un cheikh renommé pour sa piété est considéré comme ayant élu domicile parmi les étoiles, et son tombeau est l'objet d'un véritable culte. En somme, la religion nosairî est à l'islam ce que les gnostiques étaient au christianisme.

L'état de dépendance économique dans laquelle les Nosairîs vivent par rapport aux populations des villes voisines les ont souvent conduits à accepter des fêtes ne répondant nullement à leur religion. C'est ainsi qu'ils chôment les principales fêtes chrétiennes comme les musulmanes. Leur grande fête est celle du Ghadir, le 18 du mois de Dhou el-Hidjdja. A toutes ces fêtes on fait les mêmes prières et les mêmes cérémonies. Le cheikh le plus considérable prend le titre d'*imam*. A sa droite se place un cheikh avec le titre de *naqib*, à gauche un autre avec le titre de *nadjib*. Ils représentent respectivement Alî, Mohammed et Salman el-Farsi. Après une série de prières, l'imam trempe ses lèvres dans un verre rempli de vin et le passe successivement à tous les assistants. Parfois ils font usage d'encens et d'aspersion d'eau parfumée. Il n'y a point là, comme on l'a cru, un souvenir de la messe chrétienne : les Nosairîs ne font jamais usage des deux espèces. Ils ne possèdent pas, comme les chrétiens, les musulmans et les juifs, de sanctuaire où ils viennent prier en commun. Aux jours de fête, la réunion a lieu dans la maison d'un particulier, ou bien ils s'assemblent en plein air pour prier autour d'une *Qoubbet* vénérée, en général un ancien tombeau. René DUSSAUD.

BIBL. : Ed. SALISBURY, *Journal of the American Oriental Society*, t. VIII (1864), pp. 227-308. — Clément HUART, *la Poésie religieuse des Nosairis*, dans *Journal asiatique*, 7e série, t. XIV (1879), pp. 190-261 — René DUSSAUD, *Histoire et Religion des Nosairis* (doit paraître en 1899).

NOSENCÉPHALIE (Tératol.) (V. ANENCÉPHALIE).

NOSSAGE-ET-BÉNÉVENT. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. d'Orpierre ; 46 hab.

NOSSI-BÉ. Ile française de la côte N.-O. de Madagascar, au N. de la baie de Passandava, séparée de la grande île par un détroit de 12 kil. de large, où s'élève l'îlot rocheux de *Nossi-Coumba*. Nossi-Bé a 293 kil. q. et environ 9.500 hab. (dont 240 blancs) ; 22 kil. de long, 15 de large. D'origine granitique et volcanique, son plus haut pic est le Loucoubé (453 m.). Les côtes sont très découpées avec de bons mouillages, surtout au S. la rade de Helville, autour de laquelle se groupe la population. Le climat est assez salubre, le sol fertile, cultivé en canne à sucre, riz, indigo, vanille, maïs, etc.

Cette île fut placée le 14 avr. 1840 sous le protectorat français et occupée le 5 mars 1841. Le ch.-l. est Helville.

NOSSONCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Rambervillers ; 230 hab.

NOSSOVKA. Ville de Russie, gouv. de Tchernigov, sur le chem. de fer de Koursk à Kiev ; 11.000 hab. 7 églises. Sucreries, distilleries.

NOSTALGIE. La *nostalgie* est connue en Allemagne sous le nom de *Heimweh*, en Espagne de *malatia del paes*, en Angleterre de *home's sickness*. Ces dénominations indiquent toutes le regret du pays natal, regret qui forme, il est vrai, le caractère dominant de la maladie, mais n'en est pas la cause exclusive. Si la nostalgie est un désir irrésistible de retourner au pays natal, ce désir n'embrasse pas seulement les lieux qui nous ont vus naître, il s'applique également aux amis, aux parents que nous y avons laissés, aux objets dont la vue a charmé notre enfance, et jusqu'au genre d'aliments dont nous avons été nourris (Widal).

Pour nous, la nostalgie est le surmenant et incessant voyage de l'esprit vers un but dont on s'éloigne toujours ; ce sont les étapes forcées de la pensée en des lieux où le corps n'est jamais. Ce « mal du pays » est une véritable manie qu'Haspel caractérisait « le regret exagéré que cause l'éloignement des milieux dans lesquels on a vécu un certain temps, avec le désir irrésistible d'y retourner ». Cela veut dire que le nostalgique ne regrette pas seulement le pays qui l'a vu naître, mais encore le pays — quel qu'il soit — où il a goûté le bonheur, et sur lequel toutes ses sympathies se sont concentrées.

Les causes de la nostalgie peuvent être classées en deux groupes : *causes prédisposantes* (âge, profession, éducation, etc.) ; *causes occasionnelles* (relatives à tous les incidents propres à réveiller et à exalter le souvenir du sol natal).

CAUSES PRÉDISPOSANTES. — 1° *L'âge*. L'adolescence est l'âge de prédilection de la nostalgie ; nous pourrions dire l'adolescence *sage*, car il est bien rare que la nostalgie, du moins à l'intérieur du pays, s'attaque aux insouciants, à ceux

qui s'amusent et trouvent dans le commerce des femmes ou les habitudes d'intempérance une arme contre les étreintes poignantes de l'absence et le souvenir des temps heureux. C'est entre dix-huit et vingt-deux ans — l'âge des illusions et de l'amour ardent, irréfléchi — du premier amour — que se montrent d'ordinaire les regrets des inclinations brisées, des projets caressés avec cette naïveté qu'apporte l'adolescent à son entrée dans la vie, la déception précoce des carrières entrevues, désirées, mais trouvées trop difficiles. A cette époque de la vie, le cœur parle trop, les sens également, tandis qu'à vingt-cinq ans l'homme a fini son service militaire, il a connu les tortures de l'absence; il ne songe plus qu'à s'établir, à fonder un foyer. Il aimera mieux, désormais, la famille qu'il a créée que le sol qui l'a vu naître, et il le quittera le cœur léger pour aller gagner ailleurs le pain de ceux dont il a la charge.

2° Le *sexe*. Les femmes sont peu portées à la nostalgie. De dix-sept à vingt ans, en effet, la jeune fille est appelée à se marier, à faire souche d'enfants ; les migrations que lui impose ce nouvel état ne l'étonnent pas ; elle s'adapte plus facilement que l'homme aux nécessités de l'existence, et c'est avec raison que Mme de Staël a dit de la jeune femme que l'amour devient pour elle toute l'histoire de sa vie, et supprime en elle tout retour vers le passé.

3° *Tempérament. Instruction*. Les tempéraments les plus divers payent un égal tribut à la nostalgie. Les nerveux, au cœur tendre, au caractère doux, timide, sont, pourtant, les plus enclins à cette maladie. L'éducation trop molle de la famille rend l'âme plus sensible, sans la fortifier contre les difficultés de la vie, et laisse l'enfant, devenu homme, mal armé contre la nostalgie.

4° *Profession*. La profession militaire est celle qui prédispose le plus à cette maladie par l'inconnu qui l'accompagne, les dangers dont elle menace sans cesse le novice, l'inflexibilité d'une discipline de fer, les fatigues de chaque jour, le dépaysement — et c'est ce dernier facteur qui joue le principal rôle; son action nocive est en raison directe de l'éloignement du pays natal et des difficultés de communication. C'est pourquoi la nostalgie est beaucoup plus fréquente et ses conséquences plus graves aux époques d'expéditions coloniales.

La nostalgie fait de grands ravages parmi les troupes de France appelées à servir éventuellement aux colonies, et c'est elle qu'il faut accuser au premier rang, parmi les causes qui ont favorisé à un degré si élevé l'aptitude pour les maladies des pays chauds des soldats de notre armée à l'intérieur qui ont pris part aux campagnes de Tunisie, du Tonkin, de Madagascar. Et c'est avec raison qu'en 1863 Arnould pouvait écrire que, si la paralysie générale constitue la forme la plus fréquente d'aliénation mentale chez les officiers, c'est la nostalgie qui s'observe le plus parmi les soldats. On ne saura jamais le nombre des victimes qu'a faites cette affection, parfois vraiment épidémique. C'est ainsi que, pendant les premiers temps de la Révolution, alors que les levées en masse enrôlaient dans la même demi-brigade tous les jeunes gens d'une province, la nostalgie opérait de terribles ravages dans les rangs. En l'an II, elle se déclara chez les Bretons de l'armée de la Moselle décimés par la dysenterie ; elle fut particulièrement fréquente à l'armée d'Egypte, après la prise de Saint-Jean-d'Acre ; à l'armée des Alpes (an VIII). En 1812, elle décima l'armée de Pologne épuisée par le froid et les privations. En 1813, les assiégés de Mayence, atteints par le typhus, sont achevés par elle. Après la malheureuse expédition de la Dobroudja (guerre de Crimée), une épidémie de nostalgie ravagea les troupes ; en 1870, elle se montra sur les mobiles Bretons enfermés dans Paris ; en Tunisie, au Tonkin, à Madagascar, ses méfaits furent lamentables.

La loi de 1832 sur le recrutement de l'armée, en confondant dans un même régiment des conscrits pris dans tous les départements, rendit plus rares, et même supprima ces épidémies de nostalgie, véritable contagion morale, fruit d'un échange continuel de regrets et de souvenirs portant sur les mêmes objets.

La nostalgie, maladie du repos prolongé dans l'attente énervante des combats, a été mise en cause par les médecins coloniaux de tous les pays comme cause importante de suicides. Comme notre armée en Algérie, en Tunisie, au Tonkin, à Madagascar, l'armée anglaise aux Indes enregistre deux fois plus de suicides que les mêmes troupes dans les garnisons d'Angleterre. Là-bas, quand les fièvres ont terrassé un soldat, la nostalgie l'achève : et celui qui, pour la première fois, a quitté la France, et ne voit ni les tableaux enchanteurs qu'il avait rêvés, ni l'ennemi qui se dérobe devant lui, s'il n'a pas un moral ferme et soutenu, pense alors à se détruire ; car la désillusion arrive vite lorsque, débarqué sous un ciel sans pitié, sur un continent noir ou jaune, la fatigue, puis l'oisiveté, la fièvre, les regrets le ramènent à la réalité.

Voici ce qu'écrivait dans son rapport officiel sur l'expédition de Madagascar, en 1896, M. le général Duchesne : « Il suffit, au surplus, d'avoir vu et entendu les malades du corps expéditionnaire, pour savoir que tous ne formulaient qu'une demande, ne caressaient qu'un rêve, rentrer en France, et retrouver au plus tôt l'air natal, la vue du pays et les soins de la famille. Cette observation est si vraie que l'interdiction, justifiée cependant, de continuer les rapatriements pendant les deux mois les plus chauds, provoqua, chez la plupart des malades, de véritables accès de désespoir. » Ce tableau est absolument exact, il n'y a que la justification de la cessation des rapatriements pendant les deux mois les plus chauds que nous ne saurions accepter. Quel que dût être le nombre des hommes jetés à la mer durant la traversée, il eût été toujours moindre que celui des moribonds qui dorment aujourd'hui sur la grève de Majunga.

Les Anglais, sujets au *spleen* en leur pays, sont peu nostalgiques au dehors. C'est qu'ils s'expatrient souvent avec le désir et l'espoir de planter leur tente aux colonies, où ils trouvent une solde rémunératrice, un avenir assuré, du confort et de nombreux compatriotes. Dans leurs possessions d'outre-mer — presque toutes enviables — on ne peut pas regretter le pays natal, car souvent on l'y retrouve. Notre soldat, au contraire, aime jusqu'à ses garrigues et ses montagnes pelées ; il ne songe qu'à y revenir.

Fréquente autrefois, la nostalgie est aujourd'hui rare dans l'armée de mer. Les hommes de l'Inscription maritime qui y servent, habitués à la mer, à ses dangers et aux fatigues qu'elle impose, ne deviennent nostalgiques que s'ils ne savent pas se plier à la discipline inflexible qui règne à bord, ou si, mariés, ils font des absences beaucoup plus longues que celles que nécessitaient jadis la pêche ou le petit cabotage. Quant à ceux qui proviennent de la conscription, pris dans les campagnes ou les villes de l'intérieur, ils entrent de plain-pied dans une vie nouvelle, le métier qu'on leur impose du jour au lendemain est dur, la règle inexorable, et bientôt le mal de mer, les plaisanteries dont ils se voient assaillis grâce à leur gaucherie, l'inhabileté de certains à se faire comprendre — comme les Bretons — les disposent à un état d'âme tel qu'ils sont mûrs pour la nostalgie.

5° La *race*. Cette maladie est de tous les pays, quel que soit le degré de civilisation, quelque pauvre que soit la terre regrettée. Les Lapons et les Grœnlandais transportés éventuellement en Danemark ne tardent pas à regretter leurs huttes enfumées ; les nègres émigrés en Europe ont souvent la nostalgie de leur soleil perdu, et les jeunes Algériens que leurs études appellent en France ont hâte de les terminer pour retourner sous leur ciel regretté. Les Français, peu portés à voyager, attachés à leur sol fertile, ne s'expatriant qu'avec répugnance, sont particulièrement enclins à la maladie, et chaque région de France fournit d'autant plus de nostalgiques que l'instruction et les voies de communication y sont moins répandues.

6° L'*esclavage*, la *transportation*, la *captivité*, l'*exil* sont des conditions très favorables au développement du *mal du pays;* nous n'insisterons pas. Rappelons seulement qu'on trouve plus de nostalgiques chez les écoliers internes que chez les externes, et que, parmi les montagnards de même âge, qui, chaque année, descendent dans les villes du *pays bas*, soit pour y faire leur service militaire, soit pour y exercer librement un métier, les premiers, seuls, sont enclins à la nostalgie. — ce qui montre le rôle évident que jouent dans la prédisposition à cette maladie la privation de la liberté, la crainte des punitions.

Causes occasionnelles. — Tout ce qui peut, à un moment donné, rappeler les lieux où l'on fut heureux, l'arrivée d'une lettre, la perte d'un confident, favorise la maladie. Jadis, l'effet de l'air du *Ranz des vaches* sur les soldats suisses au service de la France était si désastreux qu'on dut interdire de le jouer dans leurs régiments, parce qu'il faisait « fondre en larmes, déserter ou mourir ceux qui l'entendaient, tant il excitait en eux l'ardent désir de revoir leur pays ». Et lorsque, en 1881, dans la colonne de huit mille hommes qui, au Sud de la Tunisie, s'avançait de Tebessa vers Kaïrouan, la fièvre typhoïde eut fait de tels progrès que l'on crut devoir prescrire à la musique des zouaves de sonner tous les jours la diane à grand orchestre, ce concert de l'aube, succédant aux insomnies ou aux rêves mensongers de la nuit, entendu par des hommes que retenaient pour la plupart, sous la tente, les loisirs du stationnement ou quelque indisposition, leur rappelait les belles après-midi du dimanche passées dans les garnisons, au milieu de figures aimées et de gens en fête, et ne faisait qu'accroître la nostalgie de ceux que la maladie avait déjà effleurés. C'est une constatation que nous fîmes autour de nous chaque jour, à cette époque. De même les ballades écossaises, l'*Ananigouz* breton, sont chants attristants, entendus loin du milieu où d'ordinaire ils résonnent; n'évoquant que jeunesse et plaisirs passés, ils appellent le contraste avec le présent odieux. Enfin, l'état de *maladie* est la plus importante des causes occasionnelles. Comme les revers et les désastres, il plonge épidémiquement dans la nostalgie le soldat et le marin. Toutes ces causes, nous le répétons, ont été bien atténuées depuis un quart de siècle, à la faveur des nombreuses lignes de chemins de fer, de la bicyclette, des voies de navigation rapide, récemment créées, qui permettent à l'affligé, grâce à la perspicacité des médecins, de regagner le pays perdu en quelques semaines, quelques jours ou quelques heures.

Symptomes. — Au milieu de cet état d'indifférence, véritable mélancolie, dans lequel « il semble que l'âme du nostalgique ne réside plus dans le corps, et qu'elle a rompu tout commerce avec lui », le sommeil est perdu, les rêves évoluent autour de l'idée fixe du pays perdu, le réveil est pénible et triste. Les forces physiques diminuent, le système nerveux se trouble, les traits s'altèrent, l'appétit disparait, le cœur palpite, la respiration devient irrégulière et s'entrecoupe de soupirs, les yeux se creusent, le regard devient vague, le pouls se déprime et s'irrégularise. Du côté du tube digestif, on voit la bouche s'empâter, l'assimilation languir ; des alternatives de diarrhée ou de constipation se produisent, et il survient un profond amaigrissement. Parfois il y a refus de nourriture.

Pronostic. — La nostalgie invétérée peut entraîner la mort, soit par le dépérissement progressif qu'elle détermine, soit par l'aggravation des maladies et des blessures qu'elle complique. Mais bien des nostalgiques finissent par guérir sur place, surtout en France. La rechute est rare, et nous avons vu, en Tunisie, des officiers que la nostalgie avait absolument déprimés, au point de leur enlever l'énergie nécessaire pour faire tout leur service, partir peu après pour le Tonkin, sur leur demande, et y faire preuve de la plus grande vigueur pendant plus de deux ans.

Marche. Durée. Terminaison. — La marche de la nostalgie est habituellement lente, chronique et progressive. Elle se termine parfois, ainsi que nous l'avons dit, par le suicide. Dans ce cas, les nostomanes seraient de tous les mélancoliques ceux qui ont le plus de tendance à se détruire dès que leur état mental prend un caractère morbide (L. Colin). Brierre de Boismont avait déjà constaté, il y a plus de trente ans, que sur 52 cas de suicide par monomanie 13 étaient occasionnés par la nostalgie. Le rapatriement dissipe à peu près toujours la maladie, la certitude du retour suffit même quelquefois. Percy a vu des nostomanes mourir le jour même où ils apprenaient qu'on les avait trompés, et les sables de Madagascar recouvrent les corps de nombreux soldats du corps expéditionnaire qui, désignés pour être rapatriés, moururent en quelques jours, dès qu'on leur apprit que les convois vers la France étaient provisoirement suspendus, grâce aux réclamations de journalistes incompétents qui attribuaient au voyage seul — toujours bienfaisant pour les nostomanes — les nombreux décès survenus en mer à un certain moment.

Formes. Complications. — La forme la plus commune est la *nostalgie hectique*. Haspel ainsi que d'autres auteurs ont décrit la forme *cérébrale suraiguë*, la forme *cérébrale chronique*, et admis que l'excitation outre mesure de l'appareil cérébral par la préoccupation mélancolique, sa persistance et son énergie, finissent par déterminer une altération de texture du cerveau. Il est certain que cette poussée congestive incessante, inexorable, qui est la nostalgie, surchauffe la cellule cérébrale jusqu'à l'épuisement ; mais, au point de vue anatomo-pathologique, les conclusions de nos prédécesseurs sont évidemment discutables. Haspel admettait encore une *forme intestinale*. De tout temps, en effet, on a remarqué la coïncidence de la nostalgie avec la fièvre typhoïde, et L. Colin, considérant, il y a de nombreuses années, la fièvre typhoïde comme l'aboutissant de plusieurs affections, n'oubliait pas la nostalgie qui, d'après lui, agirait sur le développement de cette maladie en produisant presque toujours une altération des fonctions digestives : d'où dyspepsie, arrêt des sécrétions et des éliminations des matériaux putrides renfermés dans le tube digestif — véritable auto-infection.

Pour cet auteur, les nostomanes seraient également très accessibles à la tuberculose. Rien de plus vrai que la fréquence de ces deux maladies chez les nostomanes, et l'explication en est aujourd'hui bien simple. L'homme, à l'état de santé, au moral comme au physique, lutte victorieusement contre les microbes, commensaux ordinaires de son organisme, ou qui n'y font que passer, indifférents. Vient la nostalgie qui enraye la nutrition, épuise les forces, entrave la phagocytose. Les microorganismes, latents jusqu'alors, deviennent agressifs, et l'homme, sans défense, est la proie de la fièvre typhoïde, de la tuberculose, des épidémies qui passent. C'est une constatation faite au cours de toutes les guerres de la Révolution, du premier et du second Empire, et de nos jours. Et l'on peut dire, en définitive, que la nostalgie est tantôt antérieure, tantôt consécutive à la maladie. Dr Coustan.

NOSTANG. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Port-Louis; 1.179 hab. Monuments préhistoriques. Vestiges romains. Chapelle du XVIe siècle avec beau clocher gothique à Legeven. Chapelle de Locmaria. Maison Renaissance à façade sculptée.

NOSTITZ. Ancienne famille de Lusace, représentée par trois lignées comtales : *Rokitnitz* en Bohême (comte d'empire depuis 1692), *Rieneck* en Bohême et Silésie (comte d'empire depuis 1673) et *Jænckendorf*. On en peut citer *Johann-Nepomuk* (1768-1840), lieutenant feld-maréchal autrichien (1809), qui prit part à toutes les campagnes de 1788 à 1815 ; — son fils *Albert* (1807-71) ; — *August-Ludwig-Ferdinand* (1777-1866), aide de camp de Blücher (1813-15) qu'il sauva à Ligny, ministre prussien à Hanovre (1850-59) ; *Hermann* de Nostitz-Wallwitz, né le 30 mars 1826, qui fut, de 1866 à 1891, ministre de l'intérieur en Saxe, et y joignit en 1882 le portefeuille

des affaires étrangères; — son frère *Oswald* (1830-85) fut ministre de Saxe à Berlin de 1873 à 1885.

NOSTOC (Bot.). Genre d'Algues, de la famille des Nostocacées et de la classe des Cyanophycées, communes, se rencontrant fréquemment dans les lieux humides et à l'ombre des arbres. Le végétal se présente sous la forme d'une masse gélatineuse à contours très irréguliers, qui lui constitue une enveloppe vert bleuâtre. L'Algue est essentiellement composée de filaments simples ou trichomes et plus ou moins pelotonnés, constitués de cellules ajustées bout à bout, parfois toutes semblables entre elles, généralement différenciées en cellules vivantes, purement végétatives, et cellules mortes ou hétérocystes, qui semblent être des organes de fixation, présentant deux épaississements au niveau de leurs points d'attache avec les cellules voisines; ces dernières sont beaucoup moins nombreuses que les premières. Les Nostocs (V. Algues, fig. 1, t. II, p. 192) se multiplient par homogonies, toute la partie d'un filament comprise entre deux hétérocystes se détachant et allant reproduire un nouveau végétal à quelque distance. Ils ne forment pas de véritables spores, mais constituent des kystes de conservation lorsque les conditions extérieures deviennent défavorables : ces kystes se forment par l'accroissement d'une cellule végétative, souvent quelconque, dans certains cas localisée au voisinage immédiat d'un hétérocyste, qui cutinise fortement sa membrane de façon à la rendre très résistante; la formation des kystes peut gagner toutes les cellules d'un filament ou se borner à quelques cellules seulement. Ces spores de conservation germent comme les spores ordinaires et reproduisent un filament de Nostoc droit, qui se pelotonne dans la suite, son accroissement étant intercalaire et ses extrémités fixes; le filament jeune présente des mouvements d'oscillation analogues à ceux des Oscillaires. Les Nostocs, assez répandus dans la nature, ont été classés, d'après leur habitat : en Nostocs terrestres, paludéens et submarins, par Kützing; en Nostocs terrestres, bryophiles et aquatiques, par Rabenhorst. Ils affectionnent les endroits humides. Ils entrent dans la composition d'un certain nombre de lichens. Henri Fournier.

NOSTOCACÉES (Bot.). Famille d'Algues, de la classe des Cyanophycées, assez hétérogène et offrant de remarquables différences entre ses genres. Thalle ou filamenteux (*Beggiatoa, Oscillaria*), ou plan (*Merismopœdia*), ou massif (*Glœocapsa*), présentant généralement des hétérocystes dans les premiers cas, n'en offrant pas dans les deux autres; généralement vert bleuâtre, par suite de la superposition d'un pigment bleu, la phycocyanine, au pigment vert, la chlorophylle, ces pigments n'étant pas localisés sur des corpuscules spéciaux, mais étant uniformément répartis dans toute la masse protoplasmique; quelquefois complètement incolore (*Beggiatoa, Lemonostoc*), parfois seulement vert. Développement extrêmement rapide. Les Nostocacées ont les habitats les plus variés, mais affectionnent les lieux humides. Beaucoup sont aquatiques (*Anabœna Flos aquœ*); quelques-unes pullulent dans l'eau chaude (*Beggiatoa*) ou dans certains solfatares. Certaines ont la propriété de réduire les sulfates en emmagasinant le soufre et en mettant en liberté l'acide sulfhydrique. Le *Lemonostoc mesenteroides* intervertit le sucre de canne et se multiplie dans les sucreries avec une rapidité surprenante et désastreuse.

Van Tieghem divise les Nostocacées en trois groupes, suivant qu'elles présentent une, deux ou trois directions de cloisonnement, et en six tribus. Dans le premier groupe se classent quatre tribus : les Oscillariées sont composées de filaments constitués par des cellules toutes semblables, renfermant de la chlorophylle (genres *Oscillaria, Lyngbya, Glœothece, Aphanotece* et *Synechococcus*) ou n'en renfermant pas (genres *Beggiatoa* et *Lemonostoc*). Les trois autres tribus présentent des hétérocystes; chez les Nostocées, la croissance est uniforme : cette famille renferme les genres *Nostoc, Anabœna, Cylindrospermum, Sphœrozyga*); chez les Rivulariées (*Rivularia, Glœotrichia, Calothrix*), le sommet du filament est dépourvu de croissance et allongé en poil; chez les Scytonémées (*Scytonema, Tolypothrix, Stigonema*), la croissance est au contraire localisée au sommet; les filaments semblent se ramifier.

Les Mérismopédiées, à thalle membraneux et dissocié, constituent le second groupe et renferment les genres *Merismopœdia, Cœlosphœrium;* enfin le troisième groupe renferme des Algues à thalle massif et dissocié, réunies dans la tribu des Chroococées et renfermant les genres *Chroococcus, Glœocapsa, Aphanocapsa, Polycystis, Placoma,* la classification de plusieurs d'entre eux restant douteuse et ne paraissant être que provisoire.

Henri Fournier.

NOSTRADAMUS (Michel de Notredame, dit), astrologue français, né à Saint-Remy-de-Provence le 14 déc. 1503, mort à Salon le 2 juill. 1566. D'une ancienne famille juive, qui se convertit au christianisme quelques années après sa naissance, il avait pour grands-pères deux médecins, dont l'un fut conseiller du roi René, et pour père un notaire. Son grand-père maternel lui enseigna les éléments du grec et du latin; il fut mis ensuite au collège d'Avignon et, ses classes terminées, il alla étudier la médecine à Montpellier. Il y était encore lorsqu'une terrible épidémie de fièvre pestilentielle vint désoler le S.-O. de la France; pendant quatre ans (1525-29), il séjourna dans les principales villes, à Narbonne, à Toulouse, à Bordeaux, donnant ses soins aux malades, et, à son retour à Montpellier, se fit recevoir docteur. Peu après, on le trouve établi à Agen, où l'avait appelé Scaliger et où il se maria. Il eut deux enfants, mais il les perdit tout jeunes, ainsi que leur mère, et pour calmer sa douleur se mit à voyager; il parcourut ainsi, pendant une douzaine d'années, la Guyenne, le Languedoc, l'Italie, la Provence; en 1544, il se remaria avec une jeune fille très riche, Pons Jumel, et se fixa à Salon. En 1545, une nouvelle épidémie de peste éclata. A Aix et à Lyon, où elle sévit surtout, et où il fut successivement mandé par délibérations solennelles des autorités, il fit preuve d'un réel dévouement et employa, paraît-il, avec un grand succès, un remède secret, dont il était l'inventeur. La jalousie de ses confrères et leurs attaques l'obligèrent à vivre très retiré. Cette solitude exalta-t-elle son esprit au point qu'il crut se découvrir le don de prédire l'avenir, ou comprit-il, connaissant la crédulité de son époque, qu'il lui serait aisé de conquérir, s'il parvenait à se faire passer pour prophète, la considération et les honneurs? Quoi qu'il en soit sur ce point, qui a été très discuté, il se mit, dès 1550, à écrire dans un style énigmatique, et en quatrains, pour leur donner une allure plus prophétique, toute une série de prédictions, dont il publia à Lyon, en 1555, les sept premières *Centuries*. La vogue de ce recueil fut considérable. Tout le monde prit parti pour ou contre Nostradamus, et Catherine de Médicis, qui avait dans l'astrologie une confiance aveugle, l'appela à la cour, où il fut l'objet des distinctions les plus flatteuses. En 1558, il donna une nouvelle édition de son recueil, augmenté de trois centuries et, l'année suivante, la mort de Henri II, blessé dans un tournoi, vint mettre le comble à sa réputation. On voulut voir, en effet, la prédiction de cet événement dans le 35e quatrain de sa première centurie :

> Le lyon jeune le vieux surmontera
> En champ bellique par singulier duelle;
> Dans caige d'or les yeux luy crèvera :
> Deux classes une, puis mourir; mort cruelle.

Retourné à Salon, il y reçut en 1564 la visite de Charles IX, qui le nomma son médecin ordinaire. Mais nul n'est prophète dans son pays et il était traité comme un imposteur par ses compatriotes. Il mourut à l'âge de soixante-trois ans et fut enterré dans l'église des frères mineurs. Le bruit courut bientôt qu'il s'était fait enfermer tout vivant dans un caveau, avec une lampe, du papier, de l'encre, des plumes, et qu'il continuait à y écrire ses pro-

phéties. Parmi les nombreuses satires qui furent dirigées contre celles-ci, on cite surtout ce joli distique, attribué tour à tour à Jodelle, à Bèze et à Utenhove :

Nostra damus cum falsa damus, non fallere nostrum est,
Et cum falsa damus, nil nisi nostra damus.

Il convient de mentionner également une autre satire en vers due à Conrad Badius : *les Vertus de notre maître Nostradamus* (Genève, 1562). Les *Centuries* ont eu de nombreuses éditions; les plus recherchées sont, outre les deux premières (V. ci-dessus), les suivantes : Lyon, 1605; Leyde, 1650; Amsterdam, 1667. De nombreux commentaires en ont été donnés (V. ci-dessous Bibl.). On attribue encore à Nostradamus : *Traité des fardements* (Lyon, 1552; réimpr., Poitiers, 1556); *le Remède très utile contre la peste et toutes fièvres pestillentieles* (Paris, 1561); *Opuscule de plusieurs exquises receptes* (Lyon, 1572). Il a enfin publié, à partir de 1550 et jusqu'à sa mort, un *Almanach*, qui fut contrefait de son vivant et qui, continué sous son nom après sa mort, rivalisa longtemps, dans la faveur populaire, avec celui de Mathieu Laensberg. La Bibliothèque nationale a de lui de nombreuses lettres inédites (Corresp. de Peiresc, suppl. franç., n° 986, et fonds latin, n° 8589).

Jean de Notredame, son frère puîné, mort en 1590, était procureur au parlement d'Aix. On a de lui une compilation intitulée *les Vies des plus célèbres et anciens poètes provensaux* (Lyon, 1575), qui a été traduite en italien par J. Giudici (Lyon, 1575) et par Crescimbeni (Rome, 1710).

César de Notredame, son second fils (1555-1629), fit d'abord de la peinture (portrait de son père au musée d'Avignon), puis cultiva la poésie; mais il est particulièrement connu par son *Histoire et chronique de Provence* (Lyon, 1614, in-fol.), qui lui valut d'être nommé par Louis XIII gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Un autre fils du célèbre astrologue, *Michel de Notredame*, dit *le Jeune* (mort en 1574), tenta, comme lui, de prédire l'avenir, mais ayant annoncé que le Pouzin, petite ville du Vivarais assiégée par les troupes royales, périrait dans les flammes, il y mit lui-même le feu après qu'elle eût été prise et, surpris par le commandant des assiégeants, Saint-Luc, fut tué de sa main. Il a écrit : *Traité d'astrologie* (Paris, 1563). L. S.

Bibl. : Chavigny, *Commentaires sur les centuries de Nostradamus;* Paris, 1596. — E. Jaubert, *Vie de M. Nostradamus;* Amsterdam, 1656. — Guynaud, *la Concordance des prophéties de Nostradamus avec l'histoire;* Paris, 1693. — D.-G. Morhof, *Polyhistor;* Lubeck, 1708, liv. I, ch. x. — J. Leroux, *la Clef de Nostradamus;* Paris, 1710. — L.-J. de Haïtze, *Vie de M. Nostradamus;* Aix, 1712. — P. Tronc de Condoulet, *Abrégé de la vie de Michel Nostradamus;* Salon, s. d. — D'Artigny, *Mémoires;* Paris, 1749, t. II, III et VII. — Adelung, *Histoire de la folie humaine;* Leipzig, 1785, t. VII, p. 105. — Anon., *la Vie et le Testament de M. Nostradamus;* Paris, 1789. — Th. Bouys, *Nouvelles Considérations sur les sibylles et les prophètes et particulièrement sur Nostradamus;* Paris, 1806. — E. Bareste, *Nostradamus;* Paris, 1842.

NOTA (Alberto), auteur dramatique italien, né à Turin le 15 nov. 1775, mort le 17 avr. 1847. Il occupa divers emplois dans l'administration, d'abord sous le gouvernement français, puis, après 1815, sous celui de la dynastie de Savoie; d'abord secrétaire du prince de Carignan (Charles-Albert), il fut successivement administrateur des districts de Robbio, San-Remo, Pignerol, Casal et Coni. C'est dans les nombreux loisirs que lui laissaient ses fonctions qu'il écrivit pour le théâtre. Ses premiers essais sont des traductions ou imitations de Molière (*Il nuovo ricco, l'Ammalato per immaginazione*), puis de Goldoni. Même dans ses œuvres originales, il suit de près les traces de celui-ci : il se distingue surtout de lui en essayant de peindre plus exactement la réalité et en faisant plus de place aux préoccupations morales. Ses pièces sont bien construites, mais d'une invention médiocrement originale et d'une allure un peu traînante; de plus, son style académique et châtié convient parfois assez peu aux personnages de condition moyenne qu'il se plaît à mettre en scène. Ses pièces sont au nombre d'une trentaine; les meilleures sont : *la Fiera; Rivoluzioni in amore, Il Benefattore, la Pace domestica, l'Irrequieto, il Progettista, la Lusinghiera, Educazione e Natura, la Vedova in solitudine, l'Amor timido*. Ses œuvres ont eu, de 1816 à 1829, dix éditions; la meilleure est la dernière (Naples, 1829-30, 7 vol.). A. Jeanroy.

Bibl. : Mestica, *Manuale della lett. ital. nel secolo decimo nono*, II, 447.

NOTABLES. Cette désignation tout honorifique, empruntée à la hiérarchie nobiliaire du Bas-Empire, s'applique, sous l'ancien régime, aux individus nobles ou non nobles (en général de haute ou de bonne bourgeoisie) appelés par le roi à former des *assemblées* consultatives (V. Assemblées des notables, t. IV, p. 198). H. Monin.

NOTAIRE. I. Histoire. — On désignait à Rome, sous le nom de notaires, les scribes qui écrivaient en notes, c.-à-d. en une sorte de sténographie (V. Notes tironiennes). Ces scribes remplissaient les fonctions de secrétaires des princes, des hauts fonctionnaires, des écrivains, des avocats, des administrations, ainsi que celles de greffiers des tribunaux. Les écrivains qui avaient pour métier de rédiger les contrats portaient un autre nom, celui de tabellion. Organisés en corporation, les tabellions de l'empire romain finirent, aux derniers temps de l'empire, par acquérir la qualité de *personæ publicæ*, en vertu de laquelle les actes qu'ils rédigeaient avaient le caractère d'écritures publiques. Des constitutions impériales réglementèrent leur profession et déterminèrent le protocole qu'ils devaient employer. On ne saurait suivre l'histoire du notariat et du tabellionat après la chute de l'empire : en Italie au moins, ils paraissent avoir survécu aux invasions, mais en tombant dans la confusion et l'irrégularité comme toutes les institutions romaines qui ne furent pas alors anéanties.

Les notaires, avec le caractère de secrétaires, se retrouvent auprès des papes. Ils eurent charge de recueillir les actes des martyrs, et plus tard, organisés en collège sous la direction d'un *primicier*, et sous l'autorité du chancelier, ils furent chargés de la rédaction et de l'expédition des lettres apostoliques. On retrouve des notaires chargés à peu près des mêmes fonctions dans toutes les chancelleries et notamment dans celle des rois de France. Depuis le xiiie siècle, ils y forment la corporation des « notaires du roi », parmi lesquels un certain nombre, qui s'intitulent « notaires et secrétaires du roi », sont chargés de fonctions spéciales. Il existait de même des notaires auprès de chaque juridiction où ils remplissaient les fonctions de greffier. Les officialités, comme les prévôtés et les bailliages, avaient leurs notaires. Quant aux notaires qui dressaient les actes privés, il y a lieu de distinguer, pour la France du moins, entre les pays de droit écrit et les pays de droit coutumier. Dans les pays de droit écrit, c.-à-d. dans tout le midi du royaume, il existait des tabellions ou *notaires publics* (les deux titres paraissent avoir été indifféremment employés), ayant caractère de *personæ publicæ*, ayant le privilège de donner aux actes qu'ils dressaient, par l'addition d'un certificat et par l'apposition de leur seing manuel, le caractère d'actes authentiques. Ces notaires recevaient l'investiture de l'écritoire et de la plume de ceux qui détenaient une part de la puissance publique. Les seigneurs justiciers, les évêques, les communes créaient des notaires publics, seigneuriaux, épiscopaux, municipaux, auxquels ils conféraient le droit d'instrumenter dans le ressort de leurs seigneuries. Le pape et l'empereur, qui prétendaient à la juridiction sur le monde entier, non seulement créèrent des notaires publics ayant droit d'instrumenter partout, mais encore déléguèrent, concédèrent comme une faveur ou vendirent la faculté d'instituer des notaires. En sorte que, pour la plupart, les notaires publics, apostoliques et impériaux (un grand nombre réunissaient ce double titre) tenaient leur investiture, non pas du pape ou de l'empereur,

mais du sénateur romain, du préfet de Rome, de princes italiens, de seigneurs de l'empire. Les souverains de la plupart des Etats de l'Europe durent prendre des mesures pour imposer des limites aux prétentions de ces notaires qui pullulaient dans toute la chrétienté. Après la réunion à la couronne des provinces du Midi de la France, les rois y instituèrent à leur tour des notaires ayant faculté d'instrumenter *in terra quæ jure scripto regitur*, ainsi que le porte la teneur de leur serment professionnel.

Dans les pays de droit coutumier, il y avait aussi des notaires, mais qui, n'ayant pas de caractère public, n'avaient pas le privilège d'authentiquer eux-mêmes les actes qu'ils dressaient. Ils étaient attachés aux diverses juridictions ecclésiastiques, seigneuriales ou royales et devaient faire apposer aux actes qu'ils dressaient le sceau de la juridiction près de laquelle ils étaient assermentés. Ces notaires de cour ou de juridiction (*notarii curiæ*) étaient parfois aussi appelés tabellions ; ceux qui exerçaient près des juridictions royales étaient appelés « notaires royaux », titre qu'il ne faut pas confondre avec celui de notaire du roi. Depuis les règlements établis par Philippe le Bel, il y eut auprès de chaque juridiction royale une petite chancellerie placée sous la direction d'un garde du scel royal. Parfois même on en établit plusieurs dans le ressort de la juridiction. Chacune de ces chancelleries avait pour annexe un tabellionage ou bureau public d'écritures, dans lequel un notaire, tabellion juré, avait pour fonction principale de recevoir des notaires jurés du ressort les minutes des actes dressés par eux, de les transformer en expéditions originales ou « grosses », de leur faire conférer l'authenticité par l'apposition du sceau de la juridiction, et enfin de conserver les minutes. Les notaires chargés de rédiger les actes n'en avaient pas la garde, et parfois même il fut créé à côté des tabellionages des offices de gardes-notes, distincts de ceux de tabellion.

A Paris, l'organisation était un peu différente ; il n'existait pas de tabellionage, mais seulement une nombreuse et puissante corporation de notaires royaux, les notaires du Châtelet, qui remplissaient en même temps auprès de cette juridiction les fonctions de procureurs. Comme il n'y avait pas de tabellion, chaque notaire devait rédiger les actes en minutes, les grossoyer et les présenter chaque vendredi à l'audience du sceau où le scelleur du Châtelet devait y apposer le sceau de la Prévôté de Paris. Mais, en fait, les notaires du Châtelet prenaient peu à peu l'habitude de ne jamais rédiger les actes qu'en minutes et de les délivrer aux parties, signés seulement de leurs seings manuels sans sceau. Tandis que les notaires royaux des juridictions locales ne pouvaient instrumenter que dans le ressort, ceux du Châtelet le pouvaient faire dans tout le royaume et étaient seulement tenus à n'avoir pas leur domicile ailleurs qu'à Paris. Charles VI les plaça sous la sauvegarde royale, les autorisant en conséquence à placer sur leurs maisons les armes royales; c'est l'origine des panonceaux qui servent encore aujourd'hui d'enseigne aux notaires. En dépit des prescriptions multipliées pour les obliger à faire sceller leurs actes à la Prévôté, la pratique de les délivrer non scellés aux parties se perpétua, surtout à partir de l'époque où les signatures des parties et des témoins eurent été rendues obligatoires. Depuis le XVI[e] siècle, on eut de moins en moins recours à la formalité du sceau qui fut réservé aux actes auxquels on voulait assurer force exécutoire par voie parée. Cette pratique fut consacrée par les édits de juil. 1706 et d'avr. 1708, qui supprimèrent la différence qui existait entre les notaires publics du Midi et les notaires royaux du Nord, en supprimant les offices de garde-scel et en autorisant les notaires royaux à apposer eux-mêmes sur leurs actes un sceau aux armes royales.

La Révolution supprima les qualités anciennes des notaires, abolit la vénalité et l'hérédité de leurs offices et les réunit en un seul corps sous la dénomination de notaires publics. Elle en fit les délégués directs du pouvoir exécutif pour rendre exécutoires tous actes et contrats alors qu'autrefois on les considérait comme une émanation de l'autorité judiciaire. A. G.

II. Droit actuel. — Fonctionnaire public établi pour recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, et pour en assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des grosses et expéditions. Cette définition, qui est empruntée à la loi du 25 ventôse an XI, loi organique du notariat, n'est pourtant pas rigoureusement exacte. Il est certain que les notaires ne sont pas des *fonctionnaires*, mais des *officiers publics*, pourvus d'un office ministériel dont ils sont propriétaires et qu'ils peuvent céder à un successeur, moyennant un prix déterminé. En Algérie cependant, les offices de notaires sont incessibles, et il ne peut pas être traité ni du titre, ni de la clientèle (décret du 30 déc. 1842) ; dans cette colonie, les notaires sont véritablement des fonctionnaires.

Comme tous les officiers ministériels, les notaires sont nommés par décret du président de la République, sur la présentation de leur cédant, et après examen du traité de cession par la chancellerie. Leurs fonctions sont incompatibles avec celles de magistrat, de greffier, d'avocat, d'avoué, d'huissier, de commissaire-priseur, et avec les professions de banquier, courtier ou négociant, ou, d'une manière générale, avec toutes les professions commerciales. Cependant, il est de jurisprudence constante que, si un notaire se livre à des actes de commerce et qu'il vienne à tomber au-dessous de ses affaires, il peut être déclaré en faillite ou en banqueroute comme un véritable commerçant.

D'après la loi du 25 ventôse an XI, les notaires sont divisés en trois classes, suivant qu'ils appartiennent au ressort d'une cour d'appel, d'un tribunal de première instance ou d'une justice de paix. Ainsi la première classe comprend les notaires en résidence dans une ville où siège une cour d'appel ; la deuxième comprend les notaires en résidence dans une ville où siège un tribunal ; enfin, la troisième classe comprend les notaires qui habitent dans une commune où ne siège ni cour ni tribunal de première instance. L'intérêt de cette classification n'est pas purement théorique : d'une part, les notaires de première et de deuxième classe peuvent exercer leurs fonctions dans toute l'étendue du ressort de la cour ou du tribunal, tandis que les notaires de la troisième classe ne peuvent instrumenter que dans l'étendue de leur canton. La loi du 25 ventôse an XI défend à tout notaire d'instrumenter hors de son ressort, à peine d'être suspendu de ses fonctions pendant trois mois, d'être destitué en cas de récidive, et de tous dommages-intérêts envers les confrères du ressort voisin auxquels il aurait porté préjudice par une concurrence déloyale. Nous verrons, d'autre part, que les conditions de capacité varient, suivant qu'il s'agit d'un notaire de première, de deuxième ou de troisième classe. Il doit, en principe, y avoir deux notaires au moins et cinq au plus dans chaque canton. Dans les villes de 100.000 âmes et au delà, il doit y en avoir un au plus pour 6.000 âmes. Les créations de charges nouvelles et les suppressions d'offices se font comme il sera dit au mot OFFICE MINISTÉRIEL.

Pour être admis aux fonctions de notaire, il faut : 1° être Français ; 2° jouir de l'exercice de ses droits de citoyen ; 3° avoir satisfait aux lois sur le recrutement militaire ; 4° produire un certificat de moralité et de capacité ; 5° enfin justifier d'un stage déterminé. La durée de ce stage varie suivant les cas. Elle est, sauf exceptions, de six années entières et non interrompues, dont une des deux dernières au moins en qualité de premier clerc chez un notaire d'une classe égale à celle à laquelle il s'agit d'être nommé ; ce temps de stage peut n'être que de quatre années lorsqu'il en a été employé trois dans l'étude d'un notaire d'une classe supérieure, et lorsque pendant la quatrième l'aspirant a travaillé en qualité de premier

clerc chez un notaire d'une classe supérieure ou égale à celle à laquelle il se présente. L'aspirant qui a travaillé pendant quatre ans sans interruption chez un notaire de première ou de deuxième classe, et qui a été pendant deux ans au moins avocat ou avoué près d'un tribunal civil, peut être admis dans une des classes où il a fait son stage, pourvu que, pendant l'une des deux dernières années, il ait travaillé en qualité de premier clerc chez un notaire d'une classe égale à celle à laquelle il aspire. La durée du stage, telle que nous venons de la fixer, d'après les art. 36 et suiv. de la loi du 25 ventôse an XI, est d'un tiers en plus toutes les fois que l'aspirant, ayant travaillé chez un notaire d'une classe inférieure, se présente pour remplir une place d'une classe immédiatement supérieure. Enfin, pour être admis à exercer dans la troisième classe, il suffit d'avoir travaillé pendant trois ans chez un notaire de première ou de seconde classe ou d'avoir exercé pendant deux ans les fonctions d'avocat ou d'avoué près d'un tribunal ou d'une cour, et d'avoir, de plus, travaillé pendant un an chez un notaire. Quant au certificat de moralité et de capacité exigé par la loi du 25 ventôse an XI, il est délivré par la chambre de discipline des notaires de l'arrondissement dans lequel le candidat désire être admis à exercer. Il est accordé après un examen professionnel passé devant cette chambre.

Toutes les conditions que nous venons de résumer étant remplies, le candidat est nommé par décret du président de la République, qui indique en même temps le lieu de sa résidence. Chaque notaire doit résider dans le lieu qui lui est ainsi désigné ; il ne peut donc pas changer cette résidence, à peine d'être considéré comme démissionnaire, mais il peut être autorisé à effectuer ce changement par le ministre de la justice, sur l'avis de la chambre de discipline et du ministère public. Les notaires sont assujettis à un cautionnement fixé par le gouvernement et qui est spécialement affecté à la garantie des condamnations qui peuvent être prononcées contre eux à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Ces cautionnements varient suivant le chiffre de la population, et selon qu'il s'agit d'un notaire de première, de deuxième ou de troisième classe : ils sont fixés par la loi du 28 avr. 1816. Avant d'entrer en exercice, chaque notaire doit prêter serment de bien et fidèlement remplir ses fonctions, et déposer au greffe de chaque tribunal de première instance de son département la signature et le paraphe dont il compte se servir. En principe, tout acte notarié doit être reçu par deux notaires ; aussi ces actes commencent-ils uniformément par la mention : « Pardevant Me X... et son collègue, notaires à... ». Toutefois, l'assistance du notaire en second peut être remplacée par la présence de deux témoins. Exceptionnellement, quand il s'agit d'un testament authentique, l'art. 971 du C. civ. exige la présence de deux notaires et de deux témoins, ou d'un seul notaire assisté de quatre témoins.

Les actes notariés doivent énoncer le nom et la résidence du notaire qui les reçoit ; les noms, prénoms, qualités et demeures des parties contractantes ; les noms et demeures des témoins ; le lieu, l'année et le jour où ces actes ont été passés. Ils sont signés par les parties, les témoins et les notaires, et mention doit en être faite. Ils doivent être écrits en un seul contexte, lisiblement, sans abréviations, blancs, ratures ou intervalles (V. Acte), et enregistrés dans les dix jours de leur date, si le bureau d'enregistrement est à la résidence du notaire ; dans les quinze jours, au cas contraire. En dehors des actes qui constatent les conventions des parties, les notaires reçoivent encore beaucoup d'autres actes et sont chargés de fonctions multiples par des textes de lois spéciaux ; ainsi, ils représentent les présumés absents dans les inventaires, comptes, liquidations et partages dans lesquels ils sont intéressés ; ils sont chargés de notifier les actes respectueux (V. Acte) ; ils reçoivent la déclaration par laquelle le père nomme à la mère, pour le cas où elle lui survivra, un conseil spécial chargé de l'assister dans la tutelle des enfants communs ; ils procèdent aux licitations d'immeubles ; ils reçoivent le dépôt des testaments olographes ; ils représentent les parties absentes aux levées de scellés ; ils procèdent aux ventes d'immeubles appartenant à des mineurs ; ils peuvent faire les protêts d'effets de commerce concurremment avec les huissiers, etc. Les actes reçus par les notaires sont exécutoires quand ils sont revêtus de la formule exécutoire ; mais cette formule ne doit être donnée que lorsqu'il s'agit d'une grosse. Les honoraires des notaires sont fixés, pour un très petit nombre d'actes, par le décret du 16 févr. 1807 ; pour les autres actes, ils sont déterminés par un règlement applicable dans le ressort de chaque cour d'appel. Si une partie estime que les honoraires demandés par le notaire sont trop élevés, elle a toujours le droit de demander l'avis (qui n'a rien d'obligatoire) de la chambre de discipline de l'arrondissement, et la taxe du président du tribunal civil de sa résidence. Contre la taxe du président, on peut se pourvoir par action principale devant le tribunal. Les notaires doivent inscrire, jour par jour, sur un registre timbré, coté et paraphé, un sommaire de tous les actes qu'ils reçoivent ; ce registre porte le nom de *répertoire ;* il sert, d'une part, à retrouver la trace de divers actes, et, d'autre part, à faciliter la surveillance de l'administration de l'enregistrement.

En principe, tout acte nul par la faute du notaire qui l'a reçu expose celui-ci à des dommages-intérêts envers les parties. La jurisprudence, partant de cette idée que les notaires sont les guides et les conseils des parties, leur impose de plus l'obligation de les avertir des dangers auxquels les exposent les actes qu'elles font, et de leur indiquer les diverses formalités qu'elles auront à remplir pour assurer la validité de ces actes. Indépendamment de leur responsabilité civile envers les clients, les notaires encourent de plus une responsabilité pénale pour les diverses contraventions qu'ils peuvent commettre à la loi de l'an XI.

Pour assurer la régularité et la correction des notaires dans l'accomplissement de leurs délicates fonctions, la loi du 4 janv. 1843 a organisé dans toutes les villes, où siège un tribunal civil de première instance, une chambre de notaires chargée du maintien de la discipline parmi les notaires de l'arrondissement, sous la surveillance du ministère public. A Paris, la chambre de discipline se compose de dix-neuf membres ; dans les départements, les chambres des notaires comprennent neuf membres dans les arrondissements où il y a plus de cinquante notaires, sept membres seulement dans les autres. Pour que la chambre puisse émettre un vote régulier, il faut la présence de douze membres au moins à Paris, de sept membres dans les arrondissements qui comprennent plus de cinquante notaires, de cinq dans les autres. Les notaires de chaque arrondissement choisissent parmi eux les membres de leur chambre ; ceux-ci choisissent entre eux un président, un syndic, un rapporteur, un secrétaire et un trésorier. Le président dirige les débats et les réunions ; il a voix prépondérante en cas de partage ; il convoque la chambre quand il le juge à propos ou sur la réquisition de deux autres membres. Le syndic joue à peu près, dans les chambres de notaires, le rôle de ministère public ; c'est lui qui poursuit les notaires inculpés ; il donne ses conclusions et assure l'exécution des délibérations de la chambre ; il représente la chambre devant les tribunaux. Le rapporteur est chargé de procéder à l'instruction des reproches dirigés contre un de ses confrères et d'en faire son rapport à la chambre. Le secrétaire rédige les délibérations, garde les archives et dresse les expéditions. Indépendamment de ces fonctions spéciales, chaque membre de la chambre a voix délibérative dans toutes les assemblées ; par exception, lorsque le syndic, exerçant son rôle de ministère public, est partie poursuivante, il s'abstient dans la délibération. Les chambres de notaires se renouvellent par tiers chaque année, dans la première quinzaine du mois

de mai. Les attributions de la chambre sont : 1° de prononcer ou de provoquer, suivant les cas, l'application de toutes les dispositions de discipline ; 2° de prévenir ou concilier tous différends entre notaires, et notamment ceux qui pourraient s'élever, soit sur des communications, remises, dépôts ou rétentions de pièces, fonds et autres objets quelconques, soit sur des questions relatives à la réception et garde des minutes, à la préférence ou concurrence dans les inventaires, partages, ventes ou adjudications et autres actes ; et, en cas de non-conciliation, d'émettre son opinion par simple avis ; 3° de prévenir ou concilier également toutes plaintes et réclamations de la part de tiers contre des notaires, à raison de leurs fonctions ; de donner simplement son avis sur les dommages-intérêts qui pourraient être dus, et réprimer, par voie de censure et autres dispositions de discipline, toutes infractions qui en seraient l'objet, sans préjudice de l'action devant les tribunaux, s'il y a lieu ; 4° de donner son avis sur les difficultés concernant le règlement des honoraires et vacations des notaires, ainsi que sur tous différends soumis à cet égard au tribunal civil ; 5° de délivrer ou refuser tous certificats de bonnes mœurs et capacité à elle demandés par les aspirants aux fonctions de notaire, prendre à ce sujet toutes délibérations, donner tous avis motivés, les adresser ou communiquer à qui de droit ; 6° de recevoir en dépôt les états des minutes dépendant des études de notaires supprimées ; 7° de représenter tous les notaires de l'arrondissement collectivement, sous le rapport de leurs droits et intérêts communs. D'une manière générale, tout fait quelconque contraire à la probité, à la délicatesse professionnelle ou à la déférence due à la chambre, expose le notaire qui l'a commis à une poursuite disciplinaire. Spécialement, l'ordonnance du 4 janv. 1843 interdit aux notaires, soit par eux-mêmes, soit par personnes interposées, soit directement, soit indirectement : 1° de se livrer à aucune spéculation de bourse ou opération de commerce, banque, escompte et courtage ; 2° de s'immiscer dans l'administration d'aucune société, entreprise ou compagnie de finances, de commerce ou d'industrie ; 3° de faire des spéculations relatives à l'acquisition et à la revente des immeubles, à la cession de créances, droits successifs, actions industrielles et autres droits incorporels ; 4° de s'intéresser dans aucune affaire pour laquelle ils prêtent leur ministère ; 5° de placer en leur nom personnel des fonds qu'ils auraient reçus, même à la condition d'en servir l'intérêt ; 6° de se constituer garants ou cautions, à quelque titre que ce soit, des prêts qui auraient été faits par leur intermédiaire ou qu'ils auraient été chargés de constater par acte public ou privé ; 7° de se servir de prête-noms en aucune circonstance, même pour des actes autres que ceux désignés ci-dessus. Toutes ces infractions, et nous répétons que cette liste n'est pas limitative, exposent le notaire qui s'en rend coupable à l'application d'une des peines suivantes : le rappel à l'ordre, la censure simple, la censure avec réprimande par le président de la chambre devant la chambre assemblée ; la privation de la voix délibérative dans l'assemblée générale ; l'interdiction de l'entrée de la chambre pendant trois ans et pendant dix ans en cas de récidive. Outre ces peines, qui sont prononcées par la chambre de discipline, il en est d'autres, beaucoup plus sévères, qui sont prononcées par les tribunaux civils, sur la plainte des parties intéressées ou sur la poursuite du ministère public ; nous voulons parler de la suspension, de la destitution et des condamnations à des dommages-intérêts, réservées à des infractions particulièrement graves. Dans quelques cas déterminés, les décisions des chambres de notaires statuant en matière disciplinaire sont soumises à l'appel ; elles restent d'ailleurs toujours soumises au contrôle de la cour de cassation.

En dehors de leurs réunions disciplinaires, les chambres de notaires tiennent de droit, chaque année, deux assemblées générales, soit pour les nominations des membres de la chambre, soit pour délibérer sur tous sujets pouvant intéresser la profession. F. Girodon.

Bibl. : Les ouvrages sur les notaires et le notariat sont nombreux. De plus, des recueils périodiques, parmi lesquels nous citerons le *Journal des Notaires et des Avocats* et le *Répertoire du Notariat*, s'occupent des questions multiples que soulève chaque jour l'exercice du notariat.

NOTALGIE (Physiol.). On désigne sous ce nom une douleur siégeant dans le dos, sans phénomènes inflammatoires. La notalgie est très fréquente dans la neurasthénie et en est presque pathognomonique. Elle siège à la fois dans les muscles rachidiens et dans le squelette osseux du rachis. Le diagnostic devra être fait avec les affections inflammatoires de la moelle épinière ; dans la notalgie, la douleur est purement subjective, la moelle n'est pas atteinte. On observe encore de la douleur de dos sans lésion anatomique, après les fatigues prolongées, les efforts répétés ; d'autre part, dans certaines affections des viscères abdominaux, il y a une douleur par irradiation, qui est localisée entre les deux épaules pour les affections de l'estomac, dans la région des reins pour celles de l'utérus. Le traitement de la notalgie sera d'abord celui de ses causes : neurasthénie, dyspepsie, métrite, etc. Comme traitement local, on pourra, suivant les cas, employer l'hydrothérapie froide, la faradisation ou la franklinisation, les frictions térébenthinées ou à l'alcool camphré, les sinapismes, les vésicatoires, les pulvérisations de chlorure de méthyle. Dr L. Laloy.

NOTARAS (Lucas), conseiller des empereurs Jean VII et Constantin XI, amiral et grand-duc. Il joua un rôle important dans les derniers jours de Constantinople. Très hostile à l'union et aux Latins, d'humeur arrogante et hautaine, il eut d'aigres conflits avec le Vénitien Giustiniani ; pris avec les siens dans la catastrophe finale, et d'abord bien traité par Mohammed II qui songeait à lui confier l'administration de la ville conquise, il fut ensuite massacré avec son jeune fils par ordre du vainqueur.

NOTARCHUS (Malac.). Animal allongé, de forme ovale, convexe en dessus ; tête portant 4 tentacules, les postérieurs développés et coniques ; une branchie arquée, située sur la ligne médiane, dans une cavité étroite qu'elle déborde lorsque l'animal est en marche ; un pied très étroit, acuminé postérieurement. En arrière de la masse viscérale, se trouve une très petite coquille, de même forme que celle des Coriocelles, à spire peu développée. Les Notarchus habitent la Nouvelle-Guinée, les Antilles, la Méditerranée.

NOTARIAT (V. Notaire).

NOTATION. I. Mathématiques. — La notation est l'art de représenter les opérations arithmétiques ou algébriques par des symboles. La notation est à peu près la même chez tous les mathématiciens, elle a cependant un peu varié avec les temps. On sait d'ailleurs que les mêmes opérations peuvent être *notées* par des symboles différents. Ainsi l'opération $\frac{a}{b}$ peut aussi se noter $a : b$. Les anciens ont employé le signe α où nous employons le signe $=$; ils écrivaient volontiers aa au lieu de a^2, etc.

Notation abrégée. — On a donné le nom de notation abrégée à un chapitre de la géométrie analytique dans lequel les fonctions qui, égalées à zéro, représentent des lignes ou des surfaces, sont désignées par une seule lettre ; les coordonnées des points n'interviennent plus directement dans les calculs. Une foule de questions peuvent se résoudre ainsi d'une manière très élégante, et les formules sont alors d'une interprétation beaucoup plus facile, la position des axes de coordonnées reste alors complètement indéterminée. Pour faire comprendre l'utilité des notations abrégées, il suffira de traiter un exemple.

On sait que λ désignant une quantité indépendante de x et y, $S + \lambda S' = 0$ est l'équation générale des coniques passant par les intersections des coniques qui ont $S = 0$, $S' = 0$ pour équations. Soient $\alpha = 0$, $\beta = 0$, $\gamma = 0$, $\delta = 0$ les équations des quatre droites, $\alpha\beta + \lambda\gamma\delta = 0$ sera alors l'équation générale des coniques circonscrites au qua-

drilatère ayant pour côtés opposés $\alpha = 0$, $\beta = 0$ et $\gamma = 0$, $\delta = 0$. Interprétons alors l'équation $\alpha\beta + \lambda\gamma\delta = 0$, $\alpha\beta$ est à un facteur constant près le produit des distances d'un point de la conique aux droites $\alpha = 0$, $\beta = 0$; $\gamma\delta$ est le produit des distances du même point aux droites $\gamma = 0$, $\delta = 0$, toujours à un facteur constant près, et comme on peut écrire l'équation $\alpha\beta + \lambda\gamma\delta = 0$ sous la forme $\frac{\alpha\beta}{\gamma\delta} = -\lambda$, on a ce théorème : le produit des distances d'un point d'une conique à deux côtés d'un quadrilatère inscrit est proportionnel au produit des distances du même point aux deux autres côtés. L'x et l'y du point ne sont intervenus que virtuellement dans la question, et les axes n'avaient pas de position déterminée. On voit quel parti l'on peut tirer de ces notations abrégées. Il est bien difficile de dire à qui on doit en attribuer l'invention ; c'est, je crois, Plaecker qui en a fait systématiquement usage pour la première fois (*System der analytischen Geometrie*). On consultera avec fruit sur ce sujet l'ouvrage de Salmon, *Traité de géométrie analytique* et le *Cours lithographié de géométrie analytique* de Painvin et, dans un autre ordre d'idées, la *Géométrie de direction* de Paul Serret. H. LAURENT.

II. Musique. — Si nous recherchons les plus anciens vestiges de la notation musicale, ce n'est ni chez les Egyptiens, ni chez les Sémites que nous les trouverons, quelque ingénieuses que soient les hypothèses émises à cet égard. Par contre, les Indous et les Chinois semblent avoir figuré les sons au moyen de signes spéciaux. Est-ce à ces peuples que les Hellènes durent à leur tour leur système tonal ? Là encore les conjectures se sont donné carrière, et nous ne les examinerons point ici. Toujours est-il que la musique grecque fut notée d'abord au moyen des simples lettres de l'alphabet, puis celles-ci furent modifiées quant à leur position et à leur forme et groupées de diverses manières jusqu'à former un total de 1.680 et 1.620 signes, selon les uns, de 990 ou de 138, selon les autres. En outre, les Grecs se servaient pour la solmisation de quatre voyelles qu'ils joignaient à différentes consonnes pour discerner les modes d'articulation.

Les Latins n'adoptèrent pas la notation grecque, et le philosophe Boétius, soit qu'il ait le premier appliqué à l'échelle des sons compris entre les deux octaves les quinze premières lettres de l'alphabet romain,

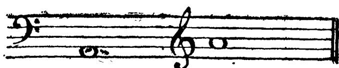


Fig. 1.

soit qu'il n'ait fait qu'enregistrer cette application, ne nous laisse aucun doute sur le fait même. De même, il est certain que le nombre des lettres employées dans ce dessein fut ensuite réduit à sept, mais il ne l'est nullement que saint Grégoire le Grand soit l'auteur de cette réduction.

Un autre système de notation dont les traces les plus anciennes remontent au VIe siècle de notre ère, mais dont les premiers spécimens réellement bien tracés appartiennent au VIIIe, vient, non pas encore détruire la notation alphabétique, mais coexister avec elle. Ce sont les *neumes*, sortes d'hiéroglyphes mystérieux et malaisément déchiffrables, qui ont exercé la patience des érudits sans l'avoir jusqu'ici complètement récompensée. Pendant cinq siècles, la notation neumatique subira de profondes et nombreuses modifications, mais restera toujours basée sur trois signes fondamentaux d'où naîtra la foule innombrable des signes dérivés. Ce sont le point (*punctus*), la virgule (*virga*) et l'inclinaison (*clivus*),

Fig. 2. Fig. 3. Fig. 4.

le premier désignant un son bref, le deuxième un son long, le troisième un groupe de deux notes. La distance à laquelle les neumes se trouvaient des mots du texte indiquait approximativement les différents intervalles des sons. Ce système, extrêmement imparfait, fut amélioré au Xe siècle par une invention assurément géniale et qui contenait en germe notre notation actuelle ; elle consistait en une ligne rouge, qui, tracée horizontalement au-dessus du texte, fournissait au chanteur une note invariable (F = *fa*) et aidait grandement à l'approximation des intervalles. A cette première ligne, une seconde, de couleur jaune (C = *ut*), fut ajoutée. Puis deux autres lignes, à l'encre noire, les surmontèrent, et la *portée* rendit dès lors la lecture incomparablement plus facile, en déterminant exactement la place des sons. Soucieux avant tout de retracer la généalogie de la notation moderne depuis ses origines, nous nous bornerons à citer en passant la portée imaginée par le moine Hucbald de Saint-Amand, et qui, se rattachant à l'ancien système grec des tétracordes, fut bientôt et définitivement abandonnée. Après un certain nombre de tâtonnements, la portée de quatre lignes fut adoptée pour la musique sacrée et celle de cinq lignes pour la musique profane. La coloration jaune et rouge de certaines lignes fut peu à peu supprimée et remplacée par les lettres F et C représentant nos notes *fa* et *ut*. Ces lettres peuvent être regardées comme les embryons de nos clefs dont les signes représentatifs ne sont autre chose que les déformations de lettres gothiques. On conçoit aisément que la portée munie de ses clefs devait amener la disparition ou tout au moins la simplification des neumes dont les complications devenaient inutiles en face d'un système aussi ingénieux que pratique. C'est à Franco de Cologne (XIe siècle) que nous devons le premier traité de notation mesurée nécessité par l'introduction de la *mesure* dans la musique, élément inconnu au *plain-chant* (V. ce mot) et qui devait apparaître avec la musique profane. C'est à cette époque qu'il convient de placer la naissance de la notation *noire*. Il est aisé, d'ailleurs, en comparant les signes qu'elle nous présente avec les neumes primitifs, de reconnaître les liens de parenté qui les unissent, la *double longue* et la *longue* dérivant de la *virga*, la *brève* et la *semi-brève* dérivant du *punctus*. Il résulte donc de ce qui précède que la notation *noire* s'est substituée peu à peu à l'antique système des neumes, par perfectionnements progressifs, sans que jamais un changement brusque soit intervenu pour remplacer, de propos délibéré, l'une par l'autre.

Suivant la *mesure* employée, la *longue* valait deux ou trois *brèves*, et la même relation subsistait d'une valeur à l'autre, suivant leur degré de durée.

Plus tard, Philippe de Vitry enrichit des deux signes suivants la série précédente :

Fig. 5.

Enfin, au début du XIVe siècle, la notation *blanche* commence à s'établir, et au siècle suivant nous la trouverons définitivement établie. C'est, après Jean de Muris, à Dufay et à Binchois que revient l'honneur de cette transformation. Voici le tableau des signes employés dans ce système :

Fig. 6. Fig. 7. Fig. 8.

Ce fut au XVIIIe siècle que la notation arrondie ou plutôt ovalisée, actuellement en usage, vint remplacer la notation carrée qui a continué d'être employée dans le plain-chant. Il est aisé, en supprimant les trois premières valeurs, de reconnaître dans la *semi-brève* et dans les

valeurs décroissantes qui la suivent l'image de la *ronde* et de ses sous-multiples, auxquels on a ajouté la double, la triple et la quadruple croche (V. MUSIQUE, § *Théorie*, où l'on trouvera l'exposé de notre système actuel de notation).

Les signes accidentels remontent, le *bémol* et le *bécarre* (♭ *molle* ou *rotondum* et ♭ *durum* ou *quadrum*), au xe siècle, le *dièse* (figuré d'abord par une double croix de Saint-André ⨳) au xiiie siècle. La barre de mesure date du xvie siècle, mais elle paraît n'avoir été d'abord employée que pour faciliter la lecture en servant à superposer exactement les portées. Ce n'est guère qu'au siècle suivant qu'elle servit à séparer entre elles les mesures et permit au lecteur de se rendre un compte exact de la division des temps. Quant aux indications de nuances, elles n'ont commencé à apparaître que vers la fin du xviie siècle.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'histoire de la notation musicale moderne. Bien des systèmes ont été proposés pour la remplacer, dans le but de rendre la lecture plus facile et de mettre la musique à la portée du plus grand nombre par la simplification de l'apprentissage. Nous ne nommerons ici qu'un seul de ces systèmes, parce qu'il a laissé dans les annales de la pédagogie musicale une trace assez profonde et a produit d'incontestables résultats. Nous voulons parler de la méthode Galin-Paris-Chevé, qui remplace par les sept premiers chiffres les sons des notes. Mais si cette méthode a rendu de réels services pour le déchiffrage du chant en partie, elle est inapplicable à la musique instrumentale et ne peut, par conséquent, prétendre à régir qu'un domaine très restreint.

René BRANCOUR.

III. Chimie. — La nomenclature chimique de Lavoisier a été complétée par Berzélius, qui a donné le moyen de représenter par des symboles les corps simples ou composés et les réactions auxquelles elles donnent naissance.

Deux systèmes de notation sont employés concurremment: la notation en équivalents et la notation en atomes.

Les corps simples se représentent ordinairement par la première lettre de leur nom ou par cette première lettre suivie d'une seconde dans le cas où il y a plusieurs corps commençant par la même lettre. O représente l'oxygène, H l'hydrogène, S le soufre, C le carbone, Ca le calcium, Cd le cadmium. Ces symboles représentent l'élément non seulement qualitativement, mais encore quantitativement; ainsi O représente non seulement de l'oxygène, mais un poids de ce corps égal à son équivalent, ou à son *poids* atomique, suivant le système de notation utilisé. L'équivalent de l'oxygène est 8, son poids atomique est 16. O représentera 8 gr. d'oxygène, quand on emploiera la notation en équivalents; 16 gr., si on emploie la notation atomique. Quand l'équivalent et le poids atomique sont égaux, comme cela arrive pour le chlore Cl, l'hydrogène H, les symboles Cl, H ont la même valeur dans les deux notations. On différencie quelquefois les symboles équivalentaires et atomiques quand ils n'ont pas la même valeur en barrant la lettre qui représente quantitativement le poids atomique de l'élément considéré. Ainsi O vaudra 8 gr. d'oxygène et ~~O~~ 16 gr. du même élément.

Les corps composés sont représentés par des formules obtenues en réunissant l'un à côté de l'autre les symboles des éléments constituants et en affectant chacun des symboles d'un exposant qui représente le nombre d'équivalents ou d'atomes (suivant la notation employée) contenus dans le poids moléculaire du composé. Ces nombres d'équivalents ou d'atomes sont toujours des nombres entiers, comme cela résulte des lois de Gay-Lussac et des nombres proportionnels. Ainsi le poids moléculaire de l'eau fixé par la densité de ce composé est égal à 18; de plus, l'analyse de ce corps établit qu'il renferme 1 gr. d'hydrogène pour 8 gr. d'oxygène. Si l'on consulte, d'autre part, la table des équivalents, on y trouve que l'équivalent de l'hydrogène est égal à 1 et celui de l'oxygène à 8, la formule de l'eau en équivalents sera donc H^2O^2; si, au contraire, on veut exprimer la formule en notation atomique, on consultera la table des poids atomiques :

Poids atomique de l'hydrogène = 1
— de l'oxygène = 16.

La formule est donc H^2O.

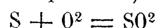
Une question se pose ici. Dans quel ordre faut-il placer les symboles des éléments? Faut-il écrire, par exemple, pour la première formule H^2O ou OH^2? On est convenu d'écrire le corps électro-positif le premier; l'hydrogène étant électro-positif par rapport à l'oxygène, on écrira H^2O.

La formule d'un corps établit donc à la fois sa composition qualitative, sa composition quantitative et la grandeur de son poids moléculaire. Ainsi le symbole Fe^2O^3 représente le sesquioxyde de fer constitué par l'union de deux atomes de fer pour trois atomes d'oxygène.

Remarquons en outre que, dans la nomenclature parlée, on commence toujours par désigner le corps électro-négatif, tandis que, dans cette notation, on écrit d'abord le symbole de l'élément électro-positif.

Comme conséquence des faits exposés précédemment, il est facile de transformer dans la notation en équivalents la formule d'un composé écrite dans la notation atomique et inversement. Il suffit de connaître le rapport entre le poids atomique et l'équivalent des éléments contenus.

Ces notations symboliques permettent de représenter d'une façon fort simple les réactions chimiques. Ainsi l'équation (notation en équivalents)



$$S + O^2 = SO^2$$

indique que, si l'on fait réagir dans des conditions convenables 16 gr. de soufre (1 équivalent) et 16 gr. (2 équivalents) d'oxygène, il se forme 32 gr. d'un composé SO^2, l'anhydride sulfureux.

C. MATIGNON.

BIBL. : MUSIQUE. — ALYPIUS, *Introduction à la musique*, mss de la Bibl. nationale, n° 3221. — BŒTIUS, *De Institutione*, l. V, éd. Glareau; Bâle, 1750. — CHRYSANTHE DE MADYTE, *Introduction à la théorie et à la pratique de la musique ecclésiastique*; Paris, 1821. — DE COUSSEMAKER, *Hucbald, moine de Saint-Amand*. — *Hist. de l'harmonie au moyen âge*. — DELDEVEZ, *la Notation de la musique ancienne comparée à la notation de la musique moderne*. — DÉMOTZ DE LA SALLE, *Remarque sur la manière d'écrire la musique*; Paris, 1726. — Franco de COLOGNE, *Ars cantus mensurabilis*, mss de la Bibl. nationale, n° 7360. — GALIN, *Exposition d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de la musique*. — Jean de MURIS, *Speculum musicæ*, mss de la Bibl. nationale, n°s 7027 et 7207. — Le P. Louis LAMBILLOTTE, *Antiphonaire de Saint-Gall*; Bruxelles, 1847. — Ernest DAVID et Mathis LUSSY, *Histoire de la notation musicale depuis ses origines*; Paris, 1882. — Th. NISARD, *Etudes sur les anciennes notations de l'Europe*; Paris, 1852. — Le P. PENNA, *li Primi Albori musicali per li principianti della musica figurata*; Bologne, 1679. — L'abbé RAILLARD, *Explication des neumes*; Paris, s. d.

NOTAWAY. Fleuve du Canada, tributaire de la baie James (baie d'Hudson); 500 kil. de long.

NOTE. I. Musique (V. MUSIQUE et NOTATION).

II. Diplomatie. — En diplomatie, on donne le nom de note à toute communication écrite, notamment en vue d'une négociation en cours, échangée par des agents diplomatiques entre eux ou avec le gouvernement auprès duquel ils sont accrédités. Les notes sont tantôt signées par celui dont elles émanent, tantôt non signées; ces dernières sont dites notes verbales. Les notes signées sont, en général, réservées pour les actes ou déclarations impliquant un engagement; les notes verbales servent à élucider des points de détail, à fixer une conversation, à rappeler certains faits ou certaines propositions, etc. Les notes sont rédigées à la troisième personne, tant pour le fonctionnaire qui les écrit que pour celui à qui elles s'adressent. — On appelle notes *ad referendum* les dépêches qu'un agent diplomatique adresse à son propre gouvernement pour obtenir, dans une négociation dont il est chargé, des instructions nouvelles ou supplémentaires.

Ernest LEHR.

III. Tachygraphie.— NOTES TIRONIENNES.— Ecriture tachygraphique latine employée dans l'antiquité et au moyen âge. Ce n'est pas une écriture conventionnelle, mais une écriture littérale, chaque mot étant représenté par un seul caractère ou signe dont les éléments sont des lettres de l'alphabet latin capital, tronquées, modifiées et liées en vue d'une très grande rapidité de tracé. Plutarque (*Cato Minor*, XXIII) rapporte que des discours de Caton d'Utique un seul avait été conservé, recueilli par des scribes que Cicéron avait placés dans la curie et à qui il avait enseigné l'art d'écrire rapidement en notes brèves dont chacune représentait plusieurs lettres. Suétone (*De viris illustribus*, § 106, dans *Suetoni reliquiæ*, éd. Reifferscheid, p. 135) attribue l'invention de ce système d'écriture à Ennius, qui aurait trouvé « onze cent notes servant à consigner par écrit les discours et les débats devant les tribunaux. A Rome, Tullius *Tiro* (d'où le nom de notes tironiennes), affranchi de Cicéron, le premier forma un recueil de notes ; après lui, Vipsanius, Philargyrus et Aquila, ce dernier affranchi de Mécène, ajoutèrent de nouveaux signes. Enfin Sénèque fit de ces notes un recueil général et en porta le nombre à 5.000. Les scribes qui pratiquaient ce système d'écriture prirent le nom de notaires ». Ces notes servaient à recueillir les discours, les plaidoyers, les dépositions des témoins, plus tard les sermons.

Pour faciliter la lecture des notes, l'on composa des lexiques. Ceux qui nous sont parvenus remontent à l'époque carolingienne. Jean Trithème, dans sa *Polygraphia* publiée en 1518, a recueilli trente notes tirées d'un psautier. Grüter en 1603 a donné dans ses *Inscriptiones antiquæ totius orbis romani* un glossaire. Le bénédictin Dom Carpentier publia, sous le titre de *Alphabetum tironianum seu notas Tironis explicandi methodus* (Paris, 1745, in-fol.), un formulaire composé à Saint-Martin de Tours, entre 828 et 832, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale sous le nº 2718 des manuscrits latins, et où les notes sont accompagnées de leur transcription en caractères ordinaires. Ce manuscrit a été à nouveau reproduit, en phototypie, par le Dr W. Schmitz, *Monumenta tachygraphica codicis parisiensis lat. 2718* (Hanovre, 1882-83, in-4). Au commencement de notre siècle, Kopp a exposé scientifiquement les lois et le système des notes tironiennes ; le premier volume de sa *Palæographia critica* (Mannhein, 1817, in-4) est consacré à l'étude de la tachygraphie des anciens, le second renferme un très ample *Lexicon tironianum*, divisé en deux parties : la première donnant les notes dans l'ordre de leur valeur alphabétique, avec transcription littérale et interprétation en regard ; la seconde, une liste alphabétique des mots latins avec renvois aux notes qui les expriment. Les deux volumes de Kopp sont restés l'ouvrage capital sur la matière et le plus utile pour le déchiffrement des notes. Jules Tardif a étudié à son tour les notes et dressé un lexique sous le titre de *Mémoire sur les notes tironiennes* inséré dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions* (1854, 2e série, t. III, p. 104). Le Dr Wilhelm Schmitz s'est fait en ces dernières années une spécialité du déchiffrement et de la publication des manuscrits en notes tironiennes. Th. von Sickel et Julien Havet ont plus particulièrement porté leurs efforts sur la lecture des notes des diplômes. L'un des lexiques tironiens les plus répandus à l'époque carolingienne est celui qui, conservé en quinze exemplaires, tous des IXe et Xe siècles, a été reproduit, d'après un manuscrit de Cassel, provenant de l'abbaye de Fulda, transcrit et commenté par le Dr W. Schmitz, dans ses *Commentarii notarum Tironianarum* (Leipzig, 1893, in-fol.). Cet ouvrage est précédé de prolégomènes comprenant, outre une dissertation sur l'origine et l'histoire des notes, une liste de tous les lexiques manuscrits.

Dans les manuscrits littéraires, ce système tachygraphique n'a guère été employé, du VIIIe au XIe siècle, que pour les gloses marginales. Quelques ouvrages ont été écrits intégralement ou partiellement en notes tironiennes. M. S. G. de Vries en a donné le catalogue dans ses *Exercitationes palæographic. in bibliotheca Universitatis Lugduno-Batavæ instauranda* (Leyde, 1890, in-8).

Les notes ont été aussi usitées dans les chancelleries, pour consigner sur les diplômes de brèves indications « relatives à la confection de l'acte ; le nom, par exemple, de celui qui l'a prescrit ou de celui qui l'a collationné, relu ou souscrit » (Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 521). En ce qui concerne la diplomatique mérovingienne, la plus ancienne note qu'on ait signalée se trouve dans un diplôme de Clotaire II, de l'an 625 ; c'est seulement à partir du règne de Thierry III que les notes deviennent fréquentes dans les actes royaux. Elles ont parfois une valeur historique ; c'est ainsi que des mentions comme celles-ci : *ordinante Ebroino majore domus*, *ordinante Pippino majore domus*, sont un témoignage du rôle important que jouait le maire du Palais dans le gouvernement. M. d'Arbois de Jubainville a donné la liste des diplômes des rois mérovingiens qui contiennent des notes tironiennes en y ajoutant le texte de celles qui ont été déchiffrées (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, XLI, p. 85). Julien Havet en a lu quelques autres (*Ibid.*, XLVI, p. 720). L'usage des notes se développa au IXe siècle. « Dans les diplômes des monarques carolingiens, depuis Louis le Pieux, les notes accompagnent le plus souvent, comme auparavant, la souscription de chancellerie et se placent dans la ruche, mais on en trouve aussi qui sont jointes à l'invocation monogrammatique du début, placées à la suite de la date, ou parfois même immédiatement après la teneur » (Giry, *ouvr. cité*, p. 522). Le plus souvent ces notes donnent le nom du personnage par l'intermédiaire duquel le diplôme a été obtenu. Au Xe siècle, les notes deviennent moins fréquentes dans les diplômes royaux ; elles sont souvent remplacées par des signes sans valeur qui en sont la simple imitation. Le dernier exemple de l'emploi des notes à la chancellerie royale de France se trouve dans des diplômes de Philippe Ier, à la fin du XIe siècle. Cependant la connaissance des notes tironiennes était courante à Tours au Xe siècle, et l'on en a relevé un grand nombre dans les chartes de l'archevêque Teotolon.

De plus, jusqu'à la fin du XIe siècle, le signe de *subscripsit* se conserva dans la plupart des chancelleries, mais, comme les scribes n'en savaient plus la valeur exacte, au lieu de le placer à la suite du nom du témoin, on le mettait devant ce nom au génitif, comme équivalent de *signum*. Les notes tironiennes ont également laissé des traces dans le système des abréviations ; l'abréviation de *us*, en forme de 9, dont l'emploi a persisté jusque dans les livres imprimés au XVIe siècle, est une note tironienne.

On ne doit pas confondre avec les notes tironiennes une écriture tachygraphique, dont Julien Havet a le premier déterminé les règles (*l'Ecriture secrète de Gerbert* et *la Tachygraphie italienne du* Xe *siècle*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 4e sér., XV) et qui fut employée par les notaires italiens au Xe siècle et dans les premières années du XIe siècle. Cette écriture se compose de caractères syllabiques, c.-à-d. que, pour écrire un mot, il faut autant de caractères que le mot a de syllabes. Tous les monuments de cette tachygraphie jusqu'ici signalés sont d'origine italienne, sauf les lettres de Gerbert qui contiennent quelques passages ainsi écrits, mais on doit remarquer que ce personnage, ayant séjourné dans la péninsule, a pu être initié à ce système d'écriture par des scribes italiens. M. PROU.

BIBL. : TACHYGRAPHIE.—Outre les ouvrages cités au cours de l'article précédent, V. : BRESSLAU, *Handbuch der Urkundenlehre*, I, p. 919.—A. GIRY, *Manuel de diplomatique*, p. 519 — J. HAVET, *une Charte de Metz accompagnée de notes tironiennes*, dans *Bibliot de l'Ecole des Chartes*, XLIX (1888).

p. 95. — LEHMANN, *Das tironische Psalterium der Wolfenbütteler Bibliothek;* Leipzig, 1885, in-8. — REUSENS, *Eléments de paléographie,* p. 27. — W. SCHMITZ, *Beiträge zur lateinischen Sprach-und Literaturkunde;* Leipzig, 1877, in-8. — Th. von SICKEL, *Acta regum Karolinorum,* I, p. 326, et *Beiträge zur Diplomatik,* II, p. 115. — J. TARDIF, *Une Minute de notaire du* IXe *siècle en notes tironiennes;* Paris, 1888, in-8. — L. TRAUBE, *Varia libamenta critica. Commentationes Woelfflinianæ,* p. 197. — WATTENBACH, *Anleitung zur lateinischen Palæographie,* 4e édit., p. 10. — K. ZANGEMEISTER, *Zur Geographie des römischen Galliens und Germaniens nach den tironischen Noten,* dans *Neue Heidelberger Jahrbücher,* II, p. 1.

NOTENCÉPHALE (Térat.) (V. MONSTRE, t. XXIV, p. 173).

NOTGER, évêque de Liège, né vers 940, mort en 1007. Issu d'une maison princière de Souabe, il se fit moine à l'abbaye de Saint-Gall et fut élevé à la dignité d'évêque de Liège par l'empereur Othon Ier en 972 ; il fortifia sa ville épiscopale, purgea le pays des voleurs de grand chemin qui l'infestaient, agrandit considérablement son diocèse, et obtint des empereurs Othon III et Henri Ier des diplômes confirmatifs de ses acquisitions. Il organisa des écoles qui devinrent célèbres, et fut considéré pendant tout le moyen âge comme le véritable fondateur de l'Etat liégeois. Un de ses biographes s'adressant à la ville de Liège dit : *Notgerum Christo, Notgero cætera debes.*

BIBL. : G. KURTH, *Une Biographie de l'évêque Notger au* XIIe *siècle* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* 4e sér., t. XVI, 1891).

NOTH. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de La Souterraine ; 865 hab.

NOTHIPPOS, poète tragique, contemporain de Périclès. Il était raillé par les comiques, par exemple Hermippe et Téléclide, pour sa gloutonnerie. On a conjecturé ingénieusement que ce nom n'était qu'un calembour désignant par allusion le tragique Gnésippos. Mais cette conjecture doit être abandonnée, puisque, dans une liste de poètes tragiques, conservée par une inscription (*C. I. A.*, II, 977a 4), le nom de Νόθιππος se restitue avec certitude.

NOTHNAGEL (Hermann), médecin allemand contemporain, né à Alt-Lietzegörike le 28 sept. 1841. Reçu docteur à Berlin en 1864, il enseigna successivement à Königsberg, à Berlin et à Breslau en qualité de privat-docent, puis en 1872 fut professeur de polyclinique médicale à Fribourg, en 1874 professeur de clinique à Iéna, puis à partir de 1882 à Vienne. Les travaux de pathologie nerveuse et de thérapeutique de Nothnagel sont universellement connus. Il a fait paraître : *Handbuch der Arzneimittellehre* (1870 ; 7e éd. avec Rossbach, 1894) ; *Topische Diagnostik der Gehirnkrankheiten* (1879) ; *Beitræge zur Physiologie und Pathologie des Darms* (1884). Depuis 1894 il publie à Vienne une revue, *Spezielle Pathologie und Therapie.* Dr L. HN.

NOTHOMB (Jean-Baptiste), homme d'Etat belge, né à Messancy le 3 juill. 1805, mort à Berlin le 16 sept. 1881. Après avoir pris à Liège le grade de docteur en droit en 1826, il se rendit à Bruxelles et entra dans la vie politique comme rédacteur du *Courrier des Pays-Bas,* journal de l'opposition belge. Il prit une part active à la résistance opposée par les habitants des provinces du Sud à la politique du roi Guillaume, et devint, après la révolution, membre du Congrès national pour le district d'Arlon, et secrétaire du comité constitutionnel. Il défendit le principe de la monarchie, l'institution de deux assemblées élues, la liberté de la presse, la liberté des cultes, et se prononça pour la candidature du duc de Nemours. Il fut appelé par le régent Surlet de Chokier au poste de secrétaire général du département des affaires étrangères, et, en cette qualité, contribua personnellement au succès de l'élection du prince de Saxe-Cobourg. Il brilla dans les discussions du Congrès et plus tard dans celles des chambres législatives, notamment à propos des traités dits des dix-huit articles et des vingt-quatre articles, qui réglèrent définitivement la séparation de la Belgique et de la Hollande. Il se démit de ses fonctions en 1836, et fut appelé l'année suivante à prendre le portefeuille des travaux publics ; réalisant les projets conçus par *Rogier* (V. ce nom), il travailla avec une grande activité au développement du réseau des chemins de fer et en fit construire plus de 300 kil. en moins de quatre ans. Le cabinet dont il faisait partie ayant dû se retirer en 1840, à la suite d'un vote hostile de la Chambre des représentants, J.-B. Nothomb fut envoyé en mission auprès de la Confédération germanique. La trêve des partis qui existait depuis la révolution de 1830 s'était rompue après la paix définitive avec la Hollande en 1839, et les libéraux et les catholiques se disputaient le pouvoir. Nothomb, qui était classé parmi les libéraux, accepta un portefeuille dans le cabinet catholique dirigé par le comte de *Muelenaere* (V. ce nom) en 1841, et il devint en 1843 président du Conseil. Il s'efforça de faire prévaloir une politique de modération et de tenir la balance exacte entre les prétentions rivales des deux partis, mais il fut vivement attaqué par ses anciens amis, Devaux, Lebeau et Rogier, qui l'accusaient d'avoir abdiqué ses principes, tandis que le ministre leur reprochait d'avoir déserté le drapeau unioniste pour adopter un libéralisme exclusif. Il succomba sous un vote de coalition en 1845 et rentra dans la diplomatie. Son œuvre principale fut la loi du 23 sept. 1842, organisant l'enseignement primaire dans toutes les communes du royaume et y admettant le clergé à titre d'autorité. Cette loi, votée à l'unanimité moins trois voix par la chambre des représentants, et à l'unanimité par le Sénat, resta en vigueur jusqu'en 1879.

Après sa sortie du ministère, J.-B. Nothomb se retira entièrement de la politique pour se consacrer à ses fonctions de ministre de Belgique à Berlin, qu'il occupa durant près de trente-six années avec une haute distinction. Comme parlementaire et comme homme d'Etat, il avait fait preuve d'un esprit souple, fertile en ressources, d'un talent oratoire remarquable, d'une grande puissance de travail et d'une rare modération d'esprit. Comme diplomate, il rendit des services signalés à son pays, notamment pendant les années de crise de 1866 à 1870. Il avait publié en 1833 un *Essai historique et politique sur la révolution belge,* qui eut trois éditions en une année (Bruxelles, 1876, 2 vol. in-8, 4e éd.), et qui est un des ouvrages les plus remarquables de l'époque. On ne sait, dit M. de Loménie, ce qu'il faut le plus admirer dans ce livre d'un homme d'Etat de vingt-sept ans, de la science des faits, de la perspicacité des vues et de la logique des déductions. Les détails de diplomatie les plus arides prennent sous la plume de M. Nothomb une physionomie attrayante et vive, le récit des négociations et des faits y est habilement mêlé de considérations générales pleines d'élévation ; l'auteur veut prouver que la révolution n'est pas un accident fortuit, qu'elle constitue plutôt le résultat historique et nécessaire d'un besoin de nationalité qui remonte à quatre siècles ; mais il a parfois le tort de forcer les faits pour établir cette thèse ; c'est la partie contestable de son œuvre. — Son frère, *Alphonse,* né en 1815, fut procureur général à la Cour d'appel de Bruxelles, puis, du 30 mars 1855 au 9 nov. 1857, ministre de la justice ; ultramontain militant, il siégea à partir de 1859 à la Chambre, reçut en 1884 le titre de ministre d'Etat ; lors de l'agitation revisionniste de 1891, il se déclara nettement démocrate catholique. E. HUBERT.

BIBL. : T. JUSTE, *le Baron Nothomb;* Bruxelles, 1874, 2 vol. in-8. — THONISSEN, *Histoire du règne de Léopold Ier;* Louvain, 1861, 3 vol. in-8. — T. JUSTE, *Histoire du Congrès national;* Bruxelles, 1880, 2 vol. in-8. — L. HYMANS, *Histoire parlementaire de la Belgique;* Bruxelles, 1877-80, 5 vol. in-8.

NOTHOSAURUS (Paléont.). Ce genre a été établi par Munster pour des Reptiles Sauropodes du trias, caractérisés par la tête longue et étroite, les fosses temporales très développées, les dents de l'intermaxillaire plus grandes que les autres, le cou allongé, composé de 20 vertèbres. La caractéristique de la famille des Notho-

saurídées est : cinq doigts, deux facettes articulaires aux vertèbres cervicales, clavicule distincte, coracoïdes non réunies à l'épisternon. Cette famille, outre le genre Nothosaure, comprend les genres suivants, speciaux aux terrains du trias : *Conchiosaurus* Meyer : dents en massue, à couronne plissée ; *Simosaurus :* crâne large et déprimé, museau tronqué ; *Lariosaurus* Curioni : apparence de lézard, cou allongé, ceintures pectorale et pelvienne puissantes ; *Pachypleura* Cornalia, ressemblant au genre précédent, mais de plus petite taille, 0m,25 à 0m,30, cou plus court, queue plus allongée comprenant 40 vertèbres au lieu de 35 ; *Dactylausaurus* Gürich, très semblable aux deux genres précédents, avec la main conformée comme celle des lézards avec cinq doigts d'inégale longueur. E. SAUVAGE.

BIBL. : ZITTEL, *Traité de paléontologie*, t. III.

NOTHROPUS (Paléont.) (V. MEGATHERIUM).

NOTHRUS (Zool.) (V. ORIBATE).

NOTICE. On a nommé au moyen âge notices, par opposition aux « chartes », la consignation par écrit d'actes antérieurs. Tandis que la charte est un acte authentique qui fait foi en justice, la notice ne constitue qu'un commencement de preuve. Les notices ont été le plus souvent rédigées par les bénéficiaires des actes qu'elles rappelaient. Tandis que la charte est généralement écrite à la première personne, la notice l'est généralement à la troisième. Les notices sont souvent dépourvues de dates, mais parfois aussi elles sont datées et, dans ce cas, la date se rapporte plus souvent à l'époque où l'acte a été fait qu'à celle où sa consignation a été écrite ; certaines notices portent une double date, celle de l'acte et celle de la notice. La plupart n'ont pour signes de validation qu'une longue énumération de témoins ; mais parfois aussi elles sont revêtues de souscriptions ou même de sceaux. C'est au xe et au xie siècle surtout qu'on trouve des actes rédigés sous cette forme.

NOTIFICATION (Procéd.). C'est l'acte par lequel on donne connaissance à une personne d'un fait ou d'une décision. Elle est judiciaire ou administrative. La première, qui porte le nom de *signification* (V. ce mot), se fait par exploit d'huissier. La notification administrative consiste, au contraire, dans une simple lettre remise à l'intéressé par un agent de l'autorité administrative. C'est dans cette forme, notamment, que l'Etat notifie aux parties les arrêtés rendus par les conseils de préfecture dans les instances engagées par lui ou contre lui (L. 22 juil. 1889, art. 51 et s.) ; la notification qui émane alors du préfet, et qui doit contenir toutes les mentions essentielles exigées pour les significations par huissier, est remise contre récépissé ; elle fait courir les délais d'appel, aussi bien contre l'Etat qui notifie, qu'en sa faveur. L'Etat a seul, d'ailleurs, le pouvoir d'imprimer aux significations faites par ses agents un caractère d'authenticité qui le dispense de recourir au ministère d'huissier ; si la signification est faite au nom d'autres personnes morales ou de particuliers, ce ministère est indispensable, quelle que soit la juridiction.

NOTION (V. IDÉE et CONCEPT). Ces trois termes *idée, concept* et *notion* s'emploient à peu près indifféremment comme des synonymes. Cependant Kant, dans sa terminologie, s'efforce d'assigner à chacun d'eux un sens spécial. Voici comment il s'exprime à ce sujet dans la *Critique de la raison pure* (*Dialectique transcendantale*, l. I, § 423, trad. Tissot, t. II, p. 24) : « Le mot générique est représentation (*repræsentatio*) ; il comprend la représentation avec conscience (*perceptio*). Mais une perception qui se rapporte simplement au sujet comme modification de son état est sensation (*sensatio*) ; une perception objective est connaissance (*cognitio*). Celle-ci est à son tour *intuition* ou *concept* (*intuitio* vel *conceptus*). L'intuition se rapporte immédiatement à l'objet, de sorte qu'elle est nécessairement singulière ; le concept s'y rapporte médiatement, par le moyen d'un signe, d'un caractère ou attribut qui peut être commun à plusieurs choses. Le concept est ou *empirique* ou *pur ;* et le concept pur, s'il a son origine dans l'entendement seul (et non dans une image pure de la sensibilité) s'appelle notion (*notio*). Le concept suscité par des notions et qui dépasse la possibilité de l'expérience est l'*idée* ou concept de raison ou bien encore concept rationnel. » — Dans Hegel, la notion (*Begriff*) est l'objet de la troisième partie de la logique, les deux premières ayant pour objet l'être et l'essence, et l'idée est le dernier terme de l'évolution de la notion, conséquemment de la logique elle-même : le concept semble n'être au contraire que le premier moment de cette évolution. E. BOIRAC.

NOTIOPHILUS (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères, de la famille des Carabides, établi par Duméril (*Zool. Anal.*, p. 194). Les *Notiophilus* sont de petite taille, très vif, d'un bronzé brillant et remarquables par la grosseur des yeux, les cannelures de la tête et la disposition des stries élytrales. On les trouve dans les endroits sablonneux et frais de la zone européo-méditerranéenne, du N. de l'Asie et de l'Amérique. Le *N. rufipes* Curt. se rencontre aux environs de Paris dans les mousses et les feuilles mortes.



Notiophilus rufipes.

NOTKER BALBULUS, moine bénédictin de Saint-Gall, né à Jonswil (cant. actuel de Saint-Gall) vers 830, mort à Saint-Gall le 6 avr. 912. Il perfectionna le chant d'église et fut le principal auteur des proses rythmées ou séquences latines ajoutées à la mélodie sans paroles de l'*Alleluia*. Wilmann lui attribue 35 mélodies et 41 textes rythmés. — Il fut canonisé en 1513.

BIBL. : WILMANN, au t. XV de *Zeitschrift für deutsches Altertum* de Haupt, 1871. — BARTSCH, *Die lateinischen Sequenzen des Mittelalters ;* Rostock, 1868. — G. MEYER VON KNONAU, *Lebensbild des heiligen Notker*, dans *Mitteil. Antiq. Gesellschaft* de Zurich, 1877.

NOTKER LABEO (*le Lippu*) ou TEUTONICUS, moine de Saint-Gall, né vers 952, mort le 29 juin 1022. Il vivait sous l'excellent abbé Purchard (ou Burkard) II (1001-22). Il fut le premier à introduire systématiquement dans l'enseignement la traduction des auteurs latins en langue vulgaire, c.-à-d. en allemand. Il commentait même souvent en allemand. On a conservé sa traduction des *Psaumes* avec commentaires (d'abord dans le *Thesaurus* de Schilter, à Ulm, 1727, t. I ; séparément par Heinzel et Scherer, à Strasbourg, 1876), une partie de l'*Organon* d'Aristote, le *De Consolatione* de Boëce, un petit traité de rhétorique avec exemples tirés de chansons populaires allemandes, etc. (dans Hattemer, *Denkmahle des Mittelalters ;* Saint-Gall, 1844-46, t. III). On a perdu ses traductions de *Job*, de l'*Andrienne* de Térence, des *Bucoliques* de Virgile. Il fut emporté par la peste que l'expédition d'Henri II rapporta d'Italie. Les œuvres complètes de Notker ont été données par Piper, dans le *Germanischer Bücherschatz* (Fribourg-en-Brisgau, 1883, t. VIII à X). F.-H. K.

BIBL. : HENRICI, *Die Quellen von Notkers Psalmen ;* Strasbourg, 1878. — KELLE, *Die Saint-Gallen deutschen Schriften ;* Munich, 1888. — Du même, *Verbum und Nomen in Notkers Boethius ;* Vienne, 1885 ; *Untersuchungen zur Ueberlieferung... der Psalmen Notkers* (1889) et des articles au t. XXX de *Zeitschrift für deutsches Altertum* et aux t. XVIII et XX de *Zeitschrift für deutsche Philologie*.

NOTKER PHYSICUS, moine bénédictin de Saint-Gall, mort le 12 nov. 975, élève de Notker Balbulus, peintre, scribe et médecin de la cour d'Otton Ier. Il décora l'église et plusieurs manuscrits de son couvent.

NOTO. Province maritime du Japon, sur la mer du Japon, formée d'une presqu'île du centre de Nippon, échancrée par le golfe de Nanao renfermant l'île Noto.

NOTO. Ville d'Italie, prov. et à 25 kil. S.-O. de Syracuse (Sicile), sur le fleuve côtier du même nom ; 20.000 hab. (avec la commune). Elle a remplacé *Noto vecchio*, l'antique *Necethum*, détruite par un tremblement de terre en

1693. — Le *val di Noto* fut jadis une des trois divisions (*compartimenti*) de la Sicile, bornée à l'O. par le Salos, au N. par la Giaretta.

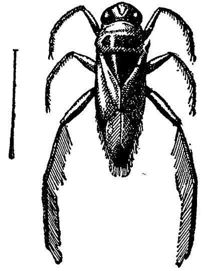
NOTOCIRRHUS (Zool.). Genre d'Annélides polychètes errantes, famille des Eunicides, tribu des Lumbriconéréines; ces animaux ont la tête dépourvue d'yeux et d'antennes, les pieds portent un cirrhe supérieur et des soies simples ou des soies simples et composées. Type : *N. Edwardsi* Saint-Vaast; la plupart des autres espèces sont exotiques.

NOTOCORDE (Anat.). La notocorde ou corde dorsale (*chorda dorsalis*) est une tige qui s'étend d'une extrémité à l'autre de l'embryon, au-dessous du canal neural, au-dessus du tube digestif et de l'aorte. Elle dérive du protendoderme; elle se façonne au-dessous du névraxe et progresse, comme lui, d'après une direction longitudinale. Elle représente le squelette axial primitif chez les vertébrés. C'est autour d'elle du moins que se développe le corps des vertèbres, d'abord cartilagineuses, puis osseuses, aux dépens des expansions mésodermiques (couche squelettogène), élaborées par les segments internes des protovertèbres ou sclérotomes. Au début de la période cartilagineuse du rachis, la notocorde offre l'aspect d'une tigelle cylindroïde, étendue de la poche pharyngienne de Seessel ou poche de Selenka, jusqu'au sommet de l'extrémité caudale. Elle se compose d'un cordon central cellulaire (cellules de la corde), qui acquièrent peu à peu une paroi, transforment leur protoplasme en suc muqueux, qui se réduit ensuite à une mince couche appliquée contre la paroi de la cellule, se tassent les unes contre les autres et donnent à la coupe transversale de l'organe l'aspect de la moelle de sureau. Ce cordon de cellules est entouré d'une gaine cuticulaire et d'un étui plus externe (gaine de la corde), dérivant du mésoderme et faisant corps avec la substance fondamentale des vertèbres cartilagineuses. Bientôt on remarque qu'elle se renfle de distance en distance. Les renflements correspondent au centre des disques intervertébraux. Là, les éléments de la corde persistent jusque dans l'âge adulte sous la forme du noyau mou des disques intervertébraux. Au niveau des corps des vertèbres, la notocorde disparaît au moment de l'ossification des vertèbres. En d'autres termes, la notocorde a l'aspect d'un chapelet et enfile la série des vertèbres et des disques invertébraux. Les étranglements sont vertébraux chez les amniotes et les mammifères; ils sont intervertébraux chez les reptiles et les oiseaux; ils ont les deux dispositions chez les amphibiens.

Chez l'amphioxus, la corde dorsale constitue à elle seule tout le squelette axial. Elle envoie une expansion supérieure en forme d'anneau (anneau neural) et une expansion inférieure (anneau hémal), et, en plus, des expansions latérales et transversales qui se réunissent aux bandes conjonctives, myotomes, qui séparent les segments musculaires. Elle forme encore chez les vertébrés inférieurs, même adultes, un organe plus ou moins volumineux. Chez les cyclostomes, les ganoïdes cartilagineux, les chimères, les dipneustes, le corps des vertèbres est remplacé par la gaine de la notocorde, très développée, dans laquelle se montrent, du côté dorsal et du côté ventral, des pièces cartilagineuses (arc neural et arc hémal). — Par contre, chez les amniotes, elle s'atrophie presque complètement durant le développement et ne joue un rôle que pendant les premières phases; elle est ensuite remplacée par un autre squelette axial. On comprendra maintenant comment la notocorde a pu être appelée colonne vertébrale primitive. Ch. Debierre.

NOTOMASTUS (Zool.). Genre d'Annélides polychètes sédentaires, famille des Capitellides; caractères : 12 segments thoraciques pourvus uniquement de soies subulées, les segments abdominaux exclusivement armés de soies en crochets; les peignes supérieurs des soies en crochet, au commencement de la partie postérieure du corps, sont relégués tout à fait sur le dos; branchies simples; organes segmentaires dans presque tous les segments abdominaux. *N. lineatus*; Naples.

NOTONECTE (Entom.). Genre d'Insectes Hémiptères-Hétéroptères, du groupe des Hydrocorises, établi par Linné (*Syst. Nat.*, éd., X, p. 439) et qui a donné son nom à la famille des Notonectidæ. Celle-ci comprend notamment les genres *Plea* Fieb., *Anisops* Spin., *Notonecta* L. Les Notonectes sont des insectes aquatiques, très carnassiers, nageant sur le dos et remontant fréquemment à la surface pour renouveler leur provision d'air. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces répandues sur toute la surface du globe. Le *N. glauca* L., long de 15 millim., d'un jaunâtre luisant, avec l'écusson noir, se trouve dans toute l'Europe et le N. de l'Afrique.

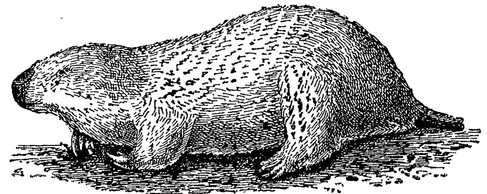

Notonecta glauca.

NOTOPODES (Zool.). Division des Crustacés Décapodes brachyures, caractérisée par l'insertion plus ou moins accusée sur la face dorsale de la dernière ou des deux dernières paires de pattes; les uns ne comprennent sous ce nom que la famille des Dromiides; d'autres y font rentrer, en outre, les Porcellanides, Lithodides et Dorippides.

NOTOPYGOS (Zool.). Genre d'Annélides polychètes errantes, famille des Amphinomines. Ces animaux ont quatre yeux; leurs branchies sont en houppes, situées à l'extrémité des rames supérieures; les soies dorsales sont bifides; l'anus est dorsal, éloigné de l'extrémité postérieure. *N. crinita;* Sainte-Hélène. R. Mz.

NOTORIETÉ (Acte de) (V. Acte, t. I, p. 463).

NOTORYCTES (Zool.). Genre de Mammifères marsupiaux créé par Stirling (1891) pour un animal récemment découvert dans le désert de l'Australie centrale où il vit à la manière des Taupes eurasiatiques et des Chrysochlores africains qu'il représente dans le groupe des Didelphes. L'unique espèce (*Notoryctes typhlops*) doit être considérée comme le type d'une famille à part que l'on place parmi les Marsupiaux polyprotodontes, à la suite des *Dasyuridæ*. La taille diffère peu de celle de la Taupe, mais les formes rappellent plutôt les *Chrysochlores* (V. ce mot). Le pelage est d'un jaune isabelle comme chez les


Notoryctes typhlops.

animaux déserticoles. La dentition est très remarquable : il existe trois paires d'incisives dans chaque mâchoire, deux paires de prémolaires et une canine très petites; les quatre vraies molaires ont une couronne triangulaire et à trois tubercules, rappelant celles des Chrysochlores. Les pattes, très courtes, ont cinq doigts très inégalement développés : aux pattes antérieures, le troisième et le quatrième doigt sont munis d'ongles énormes, comme chez les Chrysochlores; aux pattes postérieures, les ongles correspondants sont dirigés en dehors et décroissent du second au cinquième qui est court et atrophié aux deux paires de membres. La plante du pied est munie de tubercules en forme de sillon. La queue est très courte, nue, en cône tronqué. Le museau, court et obtus avec la bouche au centre, porte en dessus une plaque cornée dure : il n'y a pas d'oreille, ni d'œil visible extérieurement. La

poche de la femelle a son ouverture dirigée en arrière et contient deux petits mamelons. Le pelage est long et soyeux.

Les mœurs de cet animal, que les indigènes appellent « Ur-quamata », sont assez mal connues. On sait seulement que c'est un animal fouisseur qui vit sous terre et se creuse un chemin dans le sable à la manière de la Taupe d'Europe, s'aidant pour cela de la plaque cornée qu'il porte sur le nez, et se servant des grands ongles de ses pattes pour écarter le sable : il creuse ainsi un tunnel à quelques centimètres au-dessous du sol, venant à la surface au bout de quelques mètres, sans doute pour respirer, et s'enfonçant de nouveau. Dans ce mouvement sa rapidité est telle qu'il semble *nager* littéralement dans le sable, et si, après avoir capturé l'animal, on le laisse de nouveau s'enfoncer dans le sable, il est presque impossible de le rattraper même en se faisant aider de plusieurs personnes armées de pelles et de pioches. D'après les observations faites sur des animaux captifs, le *Notoryctes* se nourrirait de larves qui vivent dans les racines des acacias et probablement aussi d'autres insectes. E. Trt.

Bibl. : Stirling, *Trans. Roy. Soc. South Australia*, 1891, p. 154, avec planche. — Trouessart, *la Nature*, XIX, 2e sem., 1891, p. 290, avec fig.

NOTOTHERIUM (Paléont.). Genre de Mammifères fossiles, de l'ordre des Marsupiaux et de la famille des *Diprotodontidæ*, formant une sous-famille intermédiaire entre le *Diprotodon* (V. ce mot) et le Wombat (*Phascolomys*). La taille, encore considérable, était inférieure à celle du Diprotodon. Le crâne est court et large avec la région nasale étalée en dehors. Les dents, en même nombre que chez le Diprotodon, présentent des incisives coniques et non en ciseau, séparées sur la ligne médiane. Les deux paires de membres étaient d'égale longueur. La forme de l'humérus est semblable à celle du Wombat et indique un animal fouisseur. Ce type vivait en Australie à l'époque quaternaire. L'espèce la mieux connue est le *Not. Mitchelli* Owen, qui devait avoir la taille d'un bœuf. Les genres *Zygomaturus* et *Euowenia* appartiennent à la même famille et sont de la même époque en Australie.





Notoxus cornutus. *A*, profil de la tête et du thorax.

NOTOXUS (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères de la famille des Anthicides, établi par Geoffroy (*Hist. Ins. env. Paris*, 1762, I, p. 356). Les *Notoxus* sont caractérisés par le corselet prolongé en avant en forme de corne. Ils diffèrent des *Mecynotarsus* (V. ce mot) par les pattes simples et de longueur moyenne. Ce sont des insectes très petits, se nourrissant des parties molles de certains Vésicants. Le genre comprend quatre-vingts espèces environ répandues sur toute la surface du globe. Le *N. cornutus* Fab. mesure 4 millim. de long ; il est fauve avec trois bandes noires. On le trouve aux environs de Paris.

NÔTRE (André Le), célèbre dessinateur de jardins, né à Paris en 1613, mort à Paris en 1700. Son père, surintendant des jardins des Tuileries, le destinait à la peinture. Il fréquenta en effet l'atelier de Simon Vouet, où il se lia avec Lebrun ; mais il préféra succéder à son père dans son emploi, et il s'acquit rapidement dans l'art de tracer et de disposer les jardins une réputation assez grande pour que Fouquet le chargeât d'exécuter ceux qui devaient entourer son château de Vaux-le-Vicomte. Le Nôtre donna, à cette occasion, la mesure de son génie et créa le *jardin français*, aux allées droites et aux plates-bandes entourant des gazons plans ou des bassins, avec des portiques, des berceaux, des grottes, des treillages, des labyrinthes (V. Architecture, t. III, p. 739). Louis XIV, qui avait été convié par Fouquet à venir visiter ces magnificences nouvelles, en fut enthousiasmé et il confia à leur auteur, en même temps que la direction de tous les jardins de ses résidences, le soin d'aménager la terrasse et le parc de Versailles. Le Nôtre se surpassa ; il fit d'une plaine aride la merveille conservée à peu près intacte depuis deux siècles et demi, et, après avoir imaginé le grand canal, pour dessécher le marais malsain qui couvrait toute cette partie, dessina Trianon (V. Versailles). Ses autres chefs-d'œuvre, tous postérieurs, sont : la terrasse de Saint-Germain, le parterre du Tibre à Fontainebleau, les jardins de Clagny, ceux de Chantilly, de Saint-Cloud, de Meudon, de Sceaux, de Villers-Cotterets, la promenade de la Hotoie, à Amiens, les parcs de Greenwich et de Saint-James, à Londres, etc. En 1678, il visita l'Italie avec la permission du roi et reçut du pape Innocent XI le plus aimable accueil. Il apporta encore, à son retour, plusieurs améliorations dans les jardins royaux et ne prit sa retraite qu'âgé de près de quatre-vingts ans. Louis XIV, qui lui avait accordé en 1675 des lettres de noblesse et la croix de Saint-Michel, continua de le combler, jusqu'à sa mort, des plus flatteuses distinctions. On conte notamment qu'à Marly, au cours d'une promenade, il le fit monter près de lui dans une chaise semblable. Il fut enterré à Saint-Roch, dans une chapelle qu'il y avait fondée. Son buste a été sculpté par Coysevox. L. S.

NOTRE-DAME. I. Histoire religieuse. — Chandelle-Notre-Dame. — Bougie enroulée, dont les magistrats municipaux de Paris faisaient hommage chaque année à Notre-Dame. Cet usage avait été établi en 1357, à la suite d'un vœu fait par les bourgeois, pour obtenir la délivrance du roi Jean, prisonnier des Anglais, et être eux-mêmes délivrés du froid qui sévissait durement alors. La bougie devait avoir la même longueur que l'enceinte de la ville. En 1605, Miron, prévôt des marchands, la remplaça par une lampe d'argent en forme de navire, qui devait être allumée perpétuellement devant l'autel de la Vierge.

Ordres et Congrégations employant ces mots dans leur dénomination. — Les indications qui suivent ont été extraites du *recensement spécial de 1861*, le seul de nos documents officiels qui nous semble avoir été dressé avec l'autorité et le soin nécessaires. Depuis lors, le nombre et l'importance des congrégations, particulièrement des congrégations de femmes, ont considérablement augmenté. Il convient aussi de noter que les congrégations désignées sous le vocable Notre-Dame ne forment qu'une très petite partie des congrégations qui portent des noms empruntés au culte de Marie. On trouvera des renseignements sur la plupart de ces autres congrégations dans la série alphabétique des mots qui leur servent de titre. — Frères de *Notre-Dame de Pitié* : 1 maison, 6 frères. — Missionnaires de *N.-D. de la Salette* : 2 maisons, 19 missionnaires ; de *N.-D. de Garaison* : 2 m., 46 mis. — Pères de *N.-D. de la Paix* : 1 m., 27 pères. — Prêtres de *N.-D. de Sion* : 1 m., 10 prêtres. — Augustines de la *Charité de N.-D.* : 1 maison, 22 dames ; de la *Congrégation de N.-D.* : 2 m., 64 d. ; de *N.-D. de Miséricorde* : 1 m., 39 d. — Bénédictines de *N.-D. du Calvaire* : 4 maisons, 141 dames. — Franciscaines de *N.-D. des Anges* : 8 maisons, 58 dames. — Religieuses de *Notre-Dame* : 12 maisons-mères, 114 maisons, 1.902 religieuses ; de *N.-D. des Anges* : 9 m., 42 r. ; de *N.-D. du Calvaire* : 36 m., 206 r. ; de *N.-D. de Charité* : 4 m., 102 r. ; de *N.-D. de Charité du Refuge* : 13 m., 506 r. ; de *N.-D. de Compassion* : 2 maisons mères, 14 m., 144 r. ; de *N.-D. de Grâce* : 1 m., 12 r. ; de *N.-D. de la Providence* : 1 m., 19 r. ; de *N.-D. du Refuge* : 4 m., 87 r. ; de *N.-D. du Saint-Rosaire* : 3 m., 42 r. ; de *N.-D. des Sept-Douleurs* : 7 m., 57 r. — Sœurs de *N.-D. de Sainte-Croix* : 6 maisons, 52 sœurs ; de *N.-D. Auxiliatrice* : 19 m., 240 s. ; de *N.-D. de Bon-Secours* : 2 maisons mères, 58 m., 494 s. ; de *N.-D. de la Charité du Bon-Pasteur* : 35 m., 1.046 s. ; de *N.-D. de la Croix* : 11 m., 83 s. ; de *N.-D. de Lorette* : 3 m., 33 s. ; de

N.-D. de la Providence : 2 maisons mères, 14 m., 33 s.; de *N.-D. de la Présentation :* 3 maisons mères, 14 m., 136 s.; de *N.-D. de Sion :* 2 m., 113 s.; de *N.-D. de la Treille :* 2 m., 22 s. — *Total :* pour les Hommes : 9 maisons, 108 religieux; pour les Femmes : 277 maisons, 5.672 religieuses. E.-H. Vollet.

Notre-Dame de Sion (V. Doctrine chrétienne).

II. Ordres. — Ordre de Notre-Dame de Bethléem. — Cet ordre fut créé en 1459 par le pape Pie II, Æneas Sylvius Piccolomini, en vue de résister aux incursions des Turcs. Son siège était à Lemnos. Il ne survécut pas à la prise de cette île.

Ordre de Notre-Dame de Guadalupe. — Cet ordre fut fondé le 21 juil. 1822 par Iturbide, alors empereur du Mexique. Supprimé en 1823 par la République, rétabli en 1853 et supprimé de nouveau en 1855, il fut une dernière fois rétabli par Maximilien et reconstitué par lui le 10 avr. 1865. A sa chute, il cessa définitivement d'exister. Trois classes : grands-croix, commandeurs, chevaliers. Une étoile à cinq branches ; sur le médaillon, l'image de la Vierge. Devise : *Religion, Indépendance, Union.* Ruban bleu à la bordure lilas.

Ordre de Notre-Dame de la Concepcion de Villaviciosa. — Jean VI, roi de Portugal, institua cet ordre le 6 févr. 1818. Il est divisé en grands-croix, commandeurs et chevaliers. La devise est : *Padroeira de Reino,* patronne du royaume. Ruban moiré bleu clair, au liseré blanc.

Ordre de Notre-Dame de la Merci. — Cet ordre fut créé le 10 août 1218 par Jacques ou Jayme Ier, roi d'Aragon, avec le concours de Pierre Nolasque et de saint Raymond de Penafort. Tous trois avaient eu, dit la légende, un même songe où la sainte Vierge leur était apparue pour leur prescrire de fonder un ordre destiné au rachat des chrétiens prisonniers des musulmans. Le pape Grégoire IX l'approuva en 1230 et, le 8 janv. 1235, imposa à ses membres la règle de Saint-Augustin. Des dissensions étant survenues dans l'ordre en 1308, un très grand nombre de membres le quittèrent pour celui de Notre-Dame de Montesa. Ceux qui restèrent adoptèrent la règle de Saint-Benoît. L'ordre de la Merci eut un très grand éclat et se répandit dans le monde entier. Il comprit aussi des congrégations de femmes. Il disparut en France à la Révolution.

Ordre de Notre-Dame de la Noble-Maison (V. Étoile [Ordre de l']).

Ordre de Notre-Dame de Lorette (V. Lorette).

Ordre de Notre-Dame de Montesa. — Jacques ou Jayme II, roi d'Aragon et de Valence, fonda cet ordre en 1317 et le pourvut des biens des templiers, abolis en 1311. Il était destiné à combattre les Maures et soumis à la règle de Cîteaux. Les chevaliers portaient une croix rouge sur la poitrine et dans leurs armoiries une croix alésée de gueules sur champ d'or. Ils furent confirmés et réglementés par plusieurs papes, dont le premier fut Jean XXII. Cet ordre, qui rendit de très grands services, a, depuis 1587, le roi d'Espagne pour grand maître. Il est encore conféré aujourd'hui et ne comprend qu'une seule classe de chevaliers. Ruban rouge.

Ordre de Notre-Dame des Grâces. — A la suite de l'heureux succès de l'institution de l'ordre de Notre-Dame de la Merci, le roi Jacques Ier d'Aragon en créa un autre, en 1223, celui de Notre-Dame des Grâces, dans le même but, pour le rachat des chrétiens captifs des musulmans.

Ordre de Notre-Dame du Chardon ou de Bourbon, ou de la Ceinture de l'Espérance. — Cet ordre fut fondé en 1370 par Louis II, duc de Bourbon, à l'occasion de son mariage avec Anne d'Auvergne, comtesse de Forez, fille de Béraud II, comte de Clermont et dauphin d'Auvergne. Il comprenait une seule classe, de vingt-six chevaliers, y compris le duc. Les chevaliers portaient une ceinture de velours bleu, bordée d'or, sur laquelle était brodé le mot *Espérance.* Le collier était composé de losanges et de demi-losanges à double orle émaillés de vert, remplis de fleurs de lys d'or et du mot *Espérance* écrit en capitales, à l'antique. Au collier pendait un médaillon représentant l'image de la sainte Vierge, couronnée de douze étoiles, sur un soleil d'or, les pieds posés sur un croissant. Au bout, une tête de *chardon* émaillée de sinople, barbillonnée d'argent.

Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel. — L'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel fut la continuation, en France, de l'ordre de Saint-Lazare. Le pape Paul V, par une bulle du 16 févr. 1607, autorisa Henri IV à établir cet ordre, et le roi en nomma grand maître Philibert de Nérestang, dernier grand maître de l'ordre de Saint-Lazare en France. Cette famille de Nérestang conserva la grande maîtrise jusqu'à la cinquième génération. Louvois, Dangeau possédèrent aussi cette dignité. L'insigne était une croix d'or de huit rais, d'un côté d'amarante à l'image de la Vierge au centre, de l'autre de sinople à l'image de saint Lazare aussi au centre ; chaque rayon pommeté d'or, et des fleurs de lys d'or entre les rayons. Ruban amarante. Les chevaliers pouvaient se marier, faisaient vœu de chasteté conjugale et étaient astreints à certaines pratiques religieuses. Cet ordre disparut à la Révolution. V. d'Auriac.

Ordre de Notre-Dame du Rosaire (V. Rosaire).

Bibl. : Ordres.— Ordre de Notre-Dame de la Merci : *Histoire de l'ordre de Notre-Dame de la Merci ;* Paris, 1691, in-12.

Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel : *Mémoires, règles, statuts, cérémonies et privilèges des ordres militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Hierusalem,* par le P. C. M. D. ; Lyon, 1649, in-8.

NOTRE-DAME-d'Aliermont. Com du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu ; 424 hab.

NOTRE-DAME-d'Allençon. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Thouarcé ; 432 hab.

NOTRE-DAME-d'Aspres. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Moulins-la-Marche ; 402 hab.

NOTRE-DAME-de-Bellecombe. Com. du dép. de la Savoie, arr. d'Albertville, cant. d'Ugines ; 592 hab.

NOTRE-DAME-de-Bliquetuit. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Caudebec ; 356 hab.

NOTRE-DAME-de-Boisset. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Perreux ; 340 hab.

NOTRE-DAME-de-Bondeville. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Maromme ; 2.897 hab.

NOTRE-DAME-de-Briançon. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Moûtiers ; 227 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

NOTRE-DAME-de-Cenilly. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Cerisy-la-Salle ; 1.345 hab.

NOTRE-DAME-de-Commiers. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Vizille ; 223 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

NOTRE-DAME-de-Courson. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Livarot ; 793 hab.

NOTRE-DAME-de-Franqueville. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Boos ; 486 hab.

NOTRE-DAME-de-Fresnay. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Saint-Pierre-sur-Dives ; 203 hab.

NOTRE-DAME-de-Gravenchon. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Lillebonne ; 716 hab.

NOTRE-DAME-de-l'Epine (V. Lépine).

NOTRE-DAME-de-l'Isle. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. des Andelys ; 410 hab.

NOTRE-DAME-de-Livaye. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Mézidon ; 114 hab.

NOTRE-DAME-de-Livoye. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Brécey ; 211 hab.

NOTRE-DAME-d'Elle. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Clair ; 183 hab.

NOTRE-DAME-de-Londres. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Saint-Martin-de-Londres ; 419 hab.

NOTRE-DAME-de-l'Osier. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Vinay ; 536 hab.

NOTRE-DAME-de-Mésage. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Vizille ; 239 hab.

NOTRE-DAME-de-Monts. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Saint-Jean-de-Monts ; 1.369 hab.

NOTRE-DAME-d'Epine. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne ; 96 hab.

NOTRE-DAME-de-Sanilhac. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Pierre-de-Chignac ; 1.511 hab.

NOTRE-DAME-des-Landes. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Blain ; 1.884 hab.

NOTRE-DAME-des-Millières. Com. du dép. de la Savoie, arr. d'Albertville, cant. de Grésy-sur-Isère ; 794 hab.

NOTRE-DAME-d'Estrées. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer ; 307 hab.

NOTRE-DAME-de-Vaux. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de La Mure ; 986 hab.

NOTRE-DAME-d'Oé. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Vouvray ; 468 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

NOTRE-DAME-d'Or. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. de Moncontour ; 177 hab.

NOTRE-DAME-du-Bec. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Montivilliers ; 356 hab.

NOTRE-DAME-du-Cruet. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de La Chambre ; 251 hab.

NOTRE-DAME-du-Guildo. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Matignon ; 980 hab.

NOTRE-DAME-du-Hamel. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Broglie ; 475 hab.

NOTRE-DAME-du-Parc. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Longueville ; 164 hab.

NOTRE-DAME-du-Pré. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Moûtiers ; 496 hab.

NOTRE-DAME-du-Rocher. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. d'Athis ; 152 hab.

NOTRE-DAME-du-Thil. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. (N.-E.) de Beauvais ; 1.900 hab. Filatures de laine. Ancienne abbaye de Saint-Lucien dont il ne reste que le mur de clôture (xve siècle) et une tour (xiiie siècle).

NOTRE-DAME-du-Touchet. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Mortain ; 1.191 hab.

NOTRE-DAME-du-Vaudreuil. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche ; 889 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

NOTRE-DAME (Michel de), astrologue français (V. Nostradamus).

NOTRE-HEURE (La). Rivière du dép. du *Loiret* (V. ce mot, t. XXII, p. 474).

NOTT (Sir William), général anglais (1782-1845).

NOTTEBOHM (Martin-Gustav), compositeur et musicographe allemand, né à Lüdenscheid en 1817, mort à Gratz le 30 oct. 1882. Après avoir étudié à Berlin, sous la direction de Dehn et de Berger, il vint à Leipzig, où il se lia d'amitié avec Mendelssohn et surtout avec Schumann. En 1846, il s'établit à Vienne, où sa réputation comme professeur ne tarda pas à se répandre. Mais c'est surtout le critique et l'érudit qu'il y a lieu d'apprécier en lui. En effet, ses travaux historiques sur Beethoven et les belles éditions qu'on lui doit des œuvres des grands classiques sont précieux à tous égards et font à la fois honneur à sa science et à la loyauté de ses recherches. Outre ces ouvrages, Nottebohm a écrit un certain nombre de pièces pour piano et quelques morceaux de musique de chambre.

NOTTINGHAM. Ville. — Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de ce nom, au confluent de la Leen et du Trent, sur les pentes d'un coteau de grès surmonté par un beau château de 1674 restauré en 1831 ; 4.420 hect. ; 213.877 hab. (en 1891). C'est une ville très pittoresque, avec sa place du marché enveloppée de massifs de verdure où sont les boutiques élégantes, avec ses rues étroites et irrégulières, ses vieilles églises : la principale est celle de Marie ; on remarque aussi la cathédrale catholique bâtie par Pugin, l'université, édifice néogothique de 1881, le nouvel hôtel de ville en style Renaissance. Le château renferme un musée ; l'école latine date de 1513 ; les baptistes ont un collège à Chilwell. Nottingham est surtout une ville industrielle (V. Grande-Bretagne), centre de la fabrication des dentelles, qui occupait 21.700 ouvriers en 1891, et de la bonneterie (7.300 ouvriers). On y construit aussi des machines, des vélocipèdes ; on y fait des chaussures, etc. Elle se développe rapidement, car en 1871 la population n'était que de 138.876 hab.

Comté. — Comté du centre de l'Angleterre ; 2.184 kil.q. ; 445.823 hab. (en 1891), dont 231.946 seulement dans le comté administratif rural. Il est compris entre ceux de Lincoln à l'E., Leicester au S., Derby à l'O., York au N. C'est un pays ondulé, s'abaissant à l'E. vers la plaine humide où coule le Trent, s'escarpant à l'O. vers les collines du comté de Derby. Au S. sont les forêts, landes et bruyères qui continuent celles de Leicester ; à l'E., quelques débris de l'ancienne forêt de Sherwood. Le sol est très fertile, grâce à l'abondance de l'eau et à la douceur du climat, qui favorisent la culture et l'élevage. Les champs occupent 48 %, les prés 39 %, les bois 4 1/2 % de la superficie du comté. Il renfermait en 1890 21.000 chevaux, 82.000 bœufs, 231.000 moutons, 32.000 porcs. En 1894, on a extrait 6.822.000 tonnes de houille et 46.200 de plâtre (V. Grande-Bretagne). Les industries très actives sont la dentellerie et la bonneterie, puis la métallurgie. Les villes principales sont, après Nottingham, Mansfield et Newark. A.-M. B.

Bibl. : William, *Nottingham part and present* ; Nottingham, 1878. — C. Brown, *History of Nottinghamshire* ; Londres, 1891.

NOTTINGHAM (Thomas Mowbray, comte de), né en 1386, mort en 1405. Fils du premier duc de *Norfolk* (V. ce nom), il était en 1399 page de Richard II. En 1400, il épousait Constance Holland, nièce du roi, et participait en 1405 au complot du duc d'York. Ayant reçu son pardon, il se prit bientôt de querelle avec Warwick, et, mécontent que le roi eût pris le parti du comte, il entra dans les intrigues de Northumberland, dénonça le roi comme usurpateur et marcha avec une armée pour rejoindre les troupes de John Fauconberg. Mais, une armée royale ayant dispersé les partisans de Fauconberg, Nottingham fut fait prisonnier avec l'archevêque Scrope. Ils furent décapités tous les deux sous les murs d'York le 8 juin 1405. Nottingham avait porté le titre héréditaire de comte-maréchal d'Angleterre. R. S.

NOTTINGHAM (Comtes de) (V. Finch).

NOTTONVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. d'Orgères ; 614 hab.

NOTTS. Abréviation usuelle du nom du comté de *Nottingham* (V. ce mot).

NOTUM (Entom.) (V. Insectes, t. XX, p. 823).

NOTUS (Mythol.) (V. Vent).

NOU. Ile de la *Nouvelle-Calédonie* (V. ce mot).

NOUAGE (Tissage). Lorsque l'on doit tisser sur le même métier, successivement, plusieurs chaînes de même composition et présentant la même armure, on évite d'exécuter à nouveau le rentrage des fils de chacune de ces chaînes dans les mailles des lames et des dents du peigne, par l'opération du nouage. Cette opération consiste, lorsque le tissage de l'une des chaînes est terminé,

à rattacher chacun des fils de la nouvelle chaîne au fil correspondant de l'ancienne, pour continuer le travail du tissage sans autre interruption. La rattache se fait, non par un véritable nœud, mais en tordant ensemble les fils qu'il faut réunir. Dans le tissage à bras, le nouage se fait ordinairement sur le métier à tisser lui-même; dans les tissages mécaniques, on y procède sur de petits métiers spéciaux. P. G.

NOUAILHER (Les). Du xve au xixe siècle, les Nouailher, dont le nom originaire est *Noylier*, transformé sous Louis XIII en *Nouailher*, occupent une place importante dans l'émaillerie peinte de Limoges. Mais si les noms des membres de cette famille d'artistes parvenus jusqu'à nous sont nombreux, quelques-uns seuls méritent d'être retenus.

Le premier que nous rencontrons est *Couly* Noylier, équivalent, en patois, de Colin, diminutif de Nicolas. Il figure en 1503 dans un acte de partage. A. Darcel le suppose fils d'un Pierre Noylier que nous voyons consul à Limoges pendant les années 1513, 1519, 1525 et 1531. En 1567, un Nicolas Noylier est consul, ce ne peut être le même; pour être consul, il fallait avoir un certain âge, et cinquante-quatre ans séparent 1513 de 1567. Un acte de 1558 le dit frère d'un *Pierre* Noylier. Ce Couly Noylier vit encore en 1588. Il est donc évident qu'il y eut deux Couly; mais aucun renseignement positif ne permet de les distinguer l'un de l'autre. Les pièces au nom de Couly portent le millésime de 1539 et de 1545, ce qui n'autorise pas l'attribution à l'un plus qu'à l'autre. Comme il n'existe aucun point de repère, c'est donc l'archaïsme du dessin seul qu'il faut, en résumé, interroger. L'un, débutant à la fin du xve siècle, doit certainement conserver des traces d'influence gothique, même en pleine Renaissance, quand le second, au contraire, doit être absolument net de toute réminiscence du moyen âge. C'est ainsi que M. M. Ardant croit pouvoir faire une différence entre les pièces signées Colin et celles signées C. N. Et Darcel fait alors remarquer que, dans la collection du baron A. de Rothschild, un coffret, qui présente précisément des caractères d'archaïsme, se distingue également par une particularité du modelé qui fait voir, comme à travers un trou de la peau, les articulations des genoux et des coudes des personnages.

Si les émaux des pièces signées Couly sont merveilleux, par contre le dessin en est tout à fait négligé. Un excès de fondant en rend les contours pâteux et incertains, et les gris, de ce fait, deviennent légèrement transparents. Couly II, enfin, abuse réellement de légendes latines ou françaises, remarquables par leurs incorrections et leurs déformations invraisemblables.

Jacques Nouailher, né en 1605 de Pierre Ier et de Narde Guybert. M. Molinier donne comme date de sa mort le 9 déc. 1674; Darcel croit au contraire qu'il survécut à sa femme Catherine Cogniasse, décédée le 30 oct. 1680. Il demeure à Limoges, rue Magninie, et semble surtout s'être consacré à la fabrication des pièces ornées d'émaux en relief, modelés d'abord sur le cuivre avec une pâte d'émail blanc, qui recevait ensuite une coloration de couleurs vitrifiables.

Pierre Nouailher. Comme les Couly, il existe deux Pierre Nouailher. Le faire des pièces signées Pierre Nouailher et P. N. présente des différences si évidentes qu'il est impossible de les attribuer à la même main. Pierre Nouailher, né en 1657, ne peut être assez imprégné du style de la Renaissance pour être l'auteur des émaux, D. 424-428 du Louvre. De plus, nous venons de voir que Jacques Nouailher, né en 1615, était fils de Pierre Nouailher et de Narde Guybert; d'après M. Molinier, ce Pierre, qu'il faut appeler Pierre Ier, était frère de Couly II Nouailher.

Le *Pierre*, né en 1657, de Jacques Noylier et de Catherine Cogniasse, doit porter le nom de *Pierre II*. Il épouse Anne Faute, qui meurt en 1721 : Pierre était décédé en 1717. Telle est la filiation adoptée par M. Molinier. Darcel, au contraire, le fait descendre de Martin, de la branche des Chabrou, qui avait épousé Anne Guibert. Son style, qui procède par hachure, est absolument différent de celui de Pierre Ier, qui d'ailleurs signe Pierre Noualher, sans *i*.

Jean-Baptiste Nouailher. Ici encore ils sont deux, mais ce sont le père et le fils. Le père, fils de Joseph Nouailher et de Françoise Dumas, naît en 1699, il meurt le 8 juil. 1775; sa femme Anne Gay l'avait précédé dans le tombeau.

Le fils naît en 1732, épouse Anne Gaston et meurt en 1804. Tous les deux appartiennent à la décadence la plus complète. Il importe donc peu de savoir à qui attribuer les trois plaques D. 434-436 du musée du Louvre, signées I. B. N., et Bap^{te} Nouailher. Cependant, comme Jean-Baptiste II est en quelque sorte le dernier représentant de l'école limousine, on doit parler de son dessin lourd et sec, de ses couleurs criardes sur fond noir, enfin de ses ornements en reliefs, souvenir et imitation des compositions de Jacques Nouailher. F. de Mély.

Bibl. : *Archives de l'art français* (t. III), 1853-55. *Documents*, pp. 381-2. — M. Sarclant, *Couly Noylier* ; Angoulême, 1865, in-8. — Darcel, *Notices des émaux et de l'orfèvrerie du Louvre*, série D, 1867. — Labarte, *Histoire des arts industriels du moyen âge et à l'époque de la Renaissance;* Paris, 1881, in-4.

NOUAILLE (La). Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Gentioux; 1.455 hab.

NOUAILLÉ. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de La Villedieu, sur le Miosson; 850 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Monuments mégalithiques. Ruines de l'ancienne abbaye bénédictine de Nouaillé, fondée au vi^e siècle, reconstruite aux xiie, xve, xvie et xviiie siècles. L'église (mon. hist.) du xiie siècle est entourée d'une enceinte fortifiée, formée d'épaisses courtines flanquées de tours rondes. Dans un caveau orné de fresques anciennes se trouve le sarcophage de saint Junien. Une crypte, dite Notre-Dame de Sous-Terre, a été récemment mise à jour par des fouilles entreprises par le P. de La Croix. Des bâtiments de l'abbaye subsistent : le pavillon de l'Abbé, édifice octogone du xve siècle; des celliers, une curieuse cheminée, et une porte d'entrée entre deux tours.

NOUAINVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. d'Octeville; 238 hab.

NOUAN-le-Fuzelier. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Lamotte-Beuvron; 1.957 hab.

NOUAN-sur-Loire. Com. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Bracieux; 700 hab.

NOUANS. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de Montrésor; 1.462 hab.

NOUANS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Marolles-les-Braults; 576 hab.

NOUART. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Buzancy; 580 hab. Patrie de Chanzy. Combat du 29 août 1870, préliminaire de la bataille de Sedan (V. Franco-allemande [Guerre]).

NOUÂTRE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, sur la rive droite de la Vienne, arr. de Chinon, cant. de Sainte-Maure; 442 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Minerais d'argent et de cuivre. Fabrique d'instruments agricoles. Eglise du xve siècle. Vestiges d'un château féodal. Ruines de l'abbaye de Noyers, fondée en 1030.

NOUAYE (La). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Montfort; 191 hab.

NOUB (V. Hathor).

NOUBA. Mot arabe désignant dans le monde islamique un orchestre composé de plusieurs instruments concertants, principalement de tambours et trompettes. A l'origine, la nouba désignait exclusivement le concert qui se faisait entendre périodiquement devant le palais d'un prince ou d'un officier. Cela constituait une des prérogatives les plus caractéristiques de la souveraineté ou d'une haute charge, particulièrement militaire. R. Dd.

NOUBA. Peuple du Soudan oriental qu'on rencontre dans le S. du Kordofan.

NOUE (Charp.). Pièce de bois taillée à sa partie supérieure de façon à former un angle rentrant dont les faces se raccordent avec les surfaces des deux combles se pénétrant suivant la ligne de sommet de l'angle. On appelle *délardement* de la noue l'opération qui consiste à enlever de la pièce de bois un prisme triangulaire de façon à fermer la gorge de la noue. Dans les couvertures en tuiles, les noues sont recouvertes d'une série de tuiles creuses, et, dans les couvertures en ardoises ou en zinc, elles sont recouvertes de tables de plomb ou de feuilles de zinc, et c'est au travers des noues que l'on fixe souvent les barres de fer servant d'échelons pour former les chemins de service des combles. Charles LUCAS.

NOUE (La). Riv. des dép. de la Haute-Garonne et du Loir-et-Cher (V. GARONNE, t. XVIII, p. 554, et LOIR-ET-CHER, t. XXII, p. 487).

NOUÉ (Blas.). Se dit de la queue fourchue d'un lion, qui forme un nœud à la naissance de la fourche. On dit aussi d'une fasce qu'elle est nouée quand elle s'élargit à son milieu ; doublement nouée, si elle s'élargit deux fois.

NOUE (François de La) (V. LA NOUE).

NOUE (Jean SAUVÉ, dit de La), auteur dramatique français (V. LA NOUE).

NOUÉE ou **NOUEUSE** (Géom.). Le dictionnaire de Saverien dit que « M. Newton appelle ainsi une espèce d'hyperbole qui, tournant en rond, se croise elle-même ». Nous n'avons pas retrouvé dans les *Œuvres* de Newton l'indication de cette courbe, qui est peut-être la spirale hyperbolique.

NOUEILLES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Montgiscard ; 254 hab.

NOUER. Tribu du Soudan (V. AFRIQUE, t. I, p. 735).

NOUET (Nicolas-Antoine), astronome français, né à Pompey (Lorraine) le 30 août 1740, mort à Chambéry le 24 avr. 1811. Il entra dans l'ordre de Cîteaux, où il vécut plusieurs années, puis vint habiter Paris et fut admis, en 1782, à l'Observatoire. Envoyé en 1784 à Saint-Domingue pour y dresser la carte des côtes, il revint prendre, dès l'année suivante, ses travaux à l'Observatoire de Paris, fut nommé par la Convention, en 1793, l'un des quatre professeurs de cet établissement et, passé en 1795 au dépôt de la guerre, exécuta, d'abord dans les départements rhénans, puis en Savoie, de grandes opérations de triangulation. En 1798, il fut choisi pour faire partie de l'expédition d'Egypte et, avec ses deux adjoints, Quenot et Méchain fils, s'occupa, au milieu de difficultés et de dangers de toute sorte, de lever la carte du pays. Il remonta le Nil jusqu'à Syène, et détermina 36 positions ; mais ses calculs n'avaient pu avoir toute la précision désirable, et la valeur qu'il trouva pour l'arc du méridien fut forcément un peu hypothétique. De retour en France, il rentra comme ingénieur au dépôt de la guerre et alla continuer sa triangulation de la Savoie. Il mourut à Chambéry d'une attaque d'apoplexie. Outre des mémoires et notes parus dans le recueil de l'Académie des sciences (1788-89), dans la *Connaissance des Temps* et dans la *Décade égyptienne*, il a publié : *Exposé des résultats des observations astronomiques faites en Egypte du 1er juil. 1898 au 28 août 1800* (*Descript. de l'Égypte*, t. I). L. S.

NOUEUX (Blas.). Se dit d'un bâton ou chicot qui présente des nœuds.

NOUGARET (Pierre-Jean-Baptiste), écrivain français, né à La Rochelle le 16 déc. 1742, mort à Paris en juin 1823, auteur d'une quantité de romans souvent érotiques et de compilations dont le succès fut assez grand : *Lucette* (*la Paysanne pervertie*) (1765-66, 6 vol. in-18) ; *la Capucinade* (1765, in-12) ; *les Astuces de Paris* (1776, in-12), etc.

BIBL. : QUÉRARD, *la France littéraire*. — RAINGUET, *Biographie saintongeoise*.

NOUGAROULET. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. (N.) d'Auch ; 502 hab.

NOUGAT. Gâteau d'amandes ou de noix préparé en prenant, d'une part, des amandes (250 gr.) débarrassées de leurs pellicules, coupées en filets ou hachées grossièrement, que l'on fait sécher dans une casserole sur feu doux en ayant soin de toujours remuer. D'autre part, on fait fondre 200 gr. de sucre et, lorsqu'il est fondu et d'une belle couleur blonde, on y mêle les amandes, on retire du feu et on monte le plus mince possible autour d'un moule huilé avec soin. Le montage doit se faire le plus promptement possible pour ne pas laisser la composition se refroidir. Afin de ne pas se brûler les doigts, on se sert pour appuyer sur les amandes et le sucre d'un citron ou d'une carotte bien nettoyée et séchée. Si l'on fait des nougats de grande dimension, il faut s'y prendre à plusieurs fois pour la cuisson du sucre et des amandes : une personne monte le nougat pendant que l'autre veille sur le sucre et les amandes.

Pour obtenir les petits nougats à la crème, on garnit avec la préparation ci-dessus, à laquelle on a ajouté un peu de jus de citron ou d'acide citrique, de petits moules à tartelette de la grandeur d'une pièce de 5 fr. légèrement enduits d'huile d'amandes. On coupe au niveau des bords, on laisse refroidir, on démonte et au moment de servir on remplit chaque nougat avec de la crème fouettée, sucrée et parfumée, bien égouttée.

Le *nougat blanc* ou *nougat de Marseille* se prépare avec du miel, du sucre, des blancs d'œuf, des amandes et des pistaches. On fait d'abord bouillir pendant une heure du miel auquel on incorpore des blancs d'œuf fouettés (3 pour 500 gr. de miel). Quand le mélange est cassant, on le retire du feu et on y mêle 375 gr. de sucre cuit au cassé, 1.500 gr. d'amandes, 250 de pistaches et l'on aromatise avec du citron ou de la vanille. Le tout est ensuite versé sur une plaque à rebords, masquée de pains azymes, et étendu en une couche de 3 à 4 centim. d'épaisseur. Une autre plaque, également masquée de pains azymes et chargée d'un poids suffisant pour presser convenablement, est placée sur le nougat qui est ensuite divisé en carrés et livré à la consommation.

NOUHANT. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Boussac, cant. de Chambon ; 718 hab.

NOUÏ-CAC-BA. Montagne centrale de l'île Cac-Ba, située dans le golfe du Tonkin, dans la baie d'Halong, à peu de distance d'Haï-Phong.

NOUÏ-TÂNH-MAU. Montagne de Cochinchine, un des derniers contreforts du grand plateau qui forme la partie centrale de l'Annam.

NOUIC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Mézières ; 1.356 hab.

NOUILHAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr de Tarbes, cant. de Vic-en-Bigorre ; 210 hab.

NOUILLERS (Les). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Saint-Savinien ; 868 hab.

NOUILLES ou **NOULES.** Espèce de pâte faite avec de la farine et des œufs et qui reçoit les mêmes applications culinaires que le *macaroni* (V. ce mot). Pour leur fabrication, on se sert principalement de farine de froment dur, pétrie avec de l'eau chaude de façon à obtenir une pâte consistante souvent colorée avec du safran. Cette pâte est coupée au couteau en petites lanières, et dans l'industrie elle est jetée dans un cylindre à double paroi chauffé à la vapeur et à fond perforé. Une presse à vis comprime la pâte qui en sortant du cylindre reçoit la forme des trous. Les principaux lieux de fabrication se trouvent en Italie, en Allemagne. On en fabrique aussi en Auvergne.

NOUILLONPONT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Spincourt ; 302 hab.

NOUKA-HIVA (Ile) (V. MARQUISES).

NOUKHA. Ville de la Transcaucasie russe, ch.-l. de district du gouv. d'Elisavetpol, sur le Kych-tchaï (sous-affl. du Kour) ; 22.000 hab. Persans, Tatars, Arméniens. Soieries, teintureries, tanneries, savons, poteries ; 30 mosquées, 2 églises. Vaste citadelle bâtie en 1765 par les

khans de Chéki dont elle fut la capitale jusqu'à l'annexion à la Russie (1817).

NOULENS. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. d'Eauze; 203 hab.

NOULET (Charp.). Elément d'une petite ferme à deux branches établie à la rencontre de deux combles de hauteur différente et dont l'un, celui qui pénètre dans l'autre, est à deux égouts : ainsi la rencontre du toit d'une lucarne avec le comble d'un bâtiment. Dans ce cas, les *noulets* sont des chevrons formant les *noues* (V. ce mot) dont, au reste, ils tirent leur nom. Ch. L.

NOUMÉA. Ch.-l. de la Nouvelle-Calédonie, sur la côte O. de l'île; 6.968 hab. (en 1896). Elle fut choisie comme telle et fondée, en 1854, par le capitaine de vaisseau Tardy de Montravel, qui découvrit sa superbe rade et apprécia sa situation commerciale avantageuse. Il lui avait donné le nom de *Port-de-France*, qu'elle ne garda que quelques années. Celui qui a prévalu provient d'une tribu, dite Nguéa ou Nouméa, qui en occupait l'emplacement. Sa position géographique est à l'extrémité sud-occidentale de l'île, à 22° 16′ 12″ lat. S., 164° 6′ 53″ long. E. (mât du pavillon). Elle est bâtie sur une péninsule montagneuse découpée de baies et de criques et entourée d'îles et d'îlots; une grande brèche dans la ceinture de madrépores fait communiquer avec plusieurs rades abritées. La principale, au N.-N.-O., sépare l'île Nou et la presqu'île Ducos, elle pourrait aisément contenir une flotte entière. Tout le commerce se concentre dans ce port, qui, d'ailleurs, est le seul de la colonie, les autres n'étant que des petits ports d'escale. C'est aussi la seule ville de la Nouvelle-Calédonie, malgré l'importance que peuvent avoir diverses localités comme centres agricoles, miniers ou pénitentiaires. Elle est le siège du gouvernement et des administrations. Sur la population totale, il y a 4.010 hab. libres, dont 3.560 Français. Au dernier recensement (20 févr. 1898), la population blanche et libre de Nouméa (ville) était de 4.316 hab., dont 2.171 du sexe masculin et 2.145 du sexe féminin. Ses rues sont tirées au cordeau, elle possède de jolies avenues ombragées; la place des Cocotiers est la promenade favorite; il y existe encore beaucoup de maisonnettes en bois entremêlées avec les édifices civils et militaires; son aspect est agréable; les montagnes qui l'environnent sont franchies à l'aide de sentiers pittoresques jusqu'à la cote orientale. L'eau dont elle manquait lui arrive, par une conduite de 13 kil., pure et abondante. La ville et le port sont en voie de formation et de progrès. Température moyenne, 25°; quantité moyenne de pluie, à Nouméa, du 21 déc. au 21 juin, 120 millim.; du 21 juin au 21 déc., 60 millim.

Nouméa est le ch.-l. du premier arrondissement; conseil municipal (du 8 mai 1879) : c'est la seule commune qui en soit pourvue; tribunal de première instance; tribunal supérieur ; tribunal de commerce ; chambre de commerce; chambre d'agriculture (12 mai 1884) ; un évêque; succursale de la banque de l'Indo-Chine (ses billets ont cours dans la colonie); douanes; hôpital militaire ; hôpital de l'immigration.

En dehors des services publics, dont Nouméa est le siège, il est des industries et des maisons de commerce, telles que : fabriques de chaux et de briques; hauts fourneaux pour fondre les minerais de cobalt et de nickel; usine à vapeur pour fonderie, traitement du fer et fonte (à la pointe Chaleix) ; six compagnies minières, dont trois étrangères; distilleries; minoterie à vapeur; fabriques de savon, de tabac; imprimeries; six journaux. La pêche ne se pratique guère qu'à Nouméa, où le poisson est abondant. C'est le port de Nouméa qui est le point de départ ou d'arrivée et l'escale, pour la colonie, des communications avec l'Europe (Marseille en est distante de 21.027 kil. et de quarante jours), l'Australie (Sydney), etc. Des bateaux font un service régulier autour de l'île, en dedans de la barrière des récifs. Bureau télégraphique en rapport avec les diverses localités de l'île ; téléphone desservant Nouméa et ses faubourgs; câble entre la Nouvelle-Calédonie et a France (13 fr. le mot). Ch. Delavaud.

Bibl. : Cartes hydrograph., n° 1939. *Port-de-France...* levée par Bouquet de la Grye, en 1862, n° 4310 (1888, 1896). — *Exposition de Nouméa en 1877*, dans *Revue marit. et coloniale* (1878), t. LIV, p. 879.

NOUMÈNE (Νούμενον, c.-à-d. connu par le νοῦς, par la raison pure). Ce mot a été forgé par Kant qui l'oppose à *phénomène* (V. ce mot), comme la *chose en soi* à ce qui *apparaît*. On sait que les *catégories* (V. ce mot), indépendantes de l'expérience quant à leur *origine*, sont, dans leur *usage*, absolument limitées au monde de l'expérience. Les objets, tels que nous les connaissons, sont donc relatifs à la constitution de notre sensibilité et de notre entendement. Ce sont de purs phénomènes. Or la raison est tentée d'opposer à ces phénomènes ces mêmes objets conçus au point de vue de leur nature en soi, c.-à-d. des *noumènes*. Ce terme offre, d'ailleurs, une double acception, *positive* ou *négative*. Au sens positif, il désigne une chose qui peut être l'objet d'une intuition suprasensible ; au sens négatif, une chose qui ne peut pas être l'objet d'une intuition sensible. Le noumène positif est un concept problématique; sa possibilité dépend de la question de savoir s'il existe un entendement intuitif. Peut-être l'entendement divin (*intellectus archetypus*) est-il pourvu de ce pouvoir d'intuition intellectuelle. Mais l'entendement humain est discursif, et le noumène n'a pour notre raison qu'une valeur négative. Il peut devenir un principe *régulateur* mais non pas *constitutif* de notre connaissance.

Cependant la métaphysique dogmatique tout entière est fondée sur cette conviction que la raison peut atteindre la chose en soi. C'est précisément à dissiper cette *illusion transcendante* qu'est destinée la deuxième partie de la *Logique transcendantale*, la *Dialectique transcendantale* (V. Kant). Dans cette partie capitale de la *Critique de la raison pure*, la distinction du noumène et du phénomène intervient notamment pour résoudre les deux dernières des quatre *antinomies* (V. ce mot) auxquelles la raison se heurte quand elle prétend déterminer le monde comme une réalité absolue. Tandis, en effet, que les thèses et les antithèses des deux antinomies mathématiques (infinitude du monde, divisibilité à l'infini) sont également fausses, la thèse des deux antinomies dynamiques (impossibilité de la liberté et de l'être nécessaire) est vraie au point de vue phénoménal, et l'antithèse (réalité de la liberté et existence de l'être nécessaire) également vraie au point de vue nouménal. La liberté et l'existence de Dieu sont *possibles* dans le monde des noumènes. Il est vrai que la raison pure ne peut déterminer la *réalité* de ces idées. Mais la raison pratique, le fait de l'obligation attestent en faveur de la liberté de l'agent moral et de l'existence d'un législateur de l'ordre moral de l'univers. Th. Ruyssen.

NOUMÉNIE (V. Néoménie).

NOUMRIS (V. Béloutchistan, t. VI, p. 107).

NOUN. Région du Maroc, riveraine de l'Atlantique, au S. de l'Atlas, au N. de l'oued Draa, arrosée par l'oued Assaka ou Noun qui la sépare du Sous et signalée par le cap Noun ou Los Morretes (V. Maroc, t. XXIII, p. 245). C'est un pays pauvre, peuplé d'environ 45.000 hab. vivant de leurs moutons et de leurs chèvres. Le principal centre est Oughelmin (Aouguilmin), sur l'oued Noun (3.000 hab.). A 35 kil. E. sont les ruines de l'ancienne *Nouna* ou *Agadir*.

NOUNAT (V. Aphye).

NOUPÉ. Etat du Soudan central occupant les deux rives du Niger depuis le confluent de la Bénoué jusqu'au pays de Boussa. Il est borné au N. par le Boussa, le Yaouri et le Gando, au S. par le Yorrouba, à l'O. par le Borgou, à l'E. par le Sokoto dont il est tributaire. Le Noupé a pour capitale Bida, située à 25 kil. de la rive g. du Niger et qui compte 60.000 hab. D'autres villes, comme Rabba et Egga, comptent de 20.000 à 25.000 hab. Le chiffre de la population totale de ce royaume s'élève-

rait à 3 millions. Les habitants du Noupé sont de race peul ou foulah ; ils sont mahométans. Le Noupé fait partie depuis 1885 de la Nigeria ou Territoires de la Compagnie du Niger. Dr Rouire.

NOUR-Djihan ou **NOURMAHAL,** impératrice mongole de l'Inde, née en 1585, morte à Lahore en 1645. Fille du trésorier d'Akbar, elle fut aimée de l'empereur Djihan-guir, lequel fit tuer son mari qui refusait le divorce. Après une longue résistance, elle accepta l'amour du souverain sur lequel elle eut la plus grande influence (1611). Il fit ajouter son nom au sien sur les monnaies avec le titre de pâdichah (impératrice), lui éleva des palais à Agra et Delhi. Un parti opposant la combattit ; un moment emprisonnée avec Djihan-guir, elle fut, après sa mort, reléguée à Lahore. Son souvenir est resté très populaire.

NOUR ed-Dîn Mahmoud (El-Melik-el-Adil), souvent appelé le martyr, *el Chahid* par les historiens arabes), né à Damas le 21 févr. 1116 de l'ère chrétienne, mort à Damas le 15 mai 1174. Il était fils de l'*atabek* Imad ed-Dîn Zengi, qui, à force de victoires remportées sur les Francs, avait étendu son empire depuis Mossoul jusqu'à Homs, Hamah et Alep ; Zengi mourut le 25 sept. 1145, laissant ses possessions de Syrie à Nour ed-Dîn, et Mossoul ainsi que la province qui en dépendait à son fils aîné, Seïf ed-Dîn Ghazî. Nour ed-Dîn vint s'établir à Alep pour être plus à proximité des Francs, et il se prépara à leur faire une guerre sans merci pour les obliger à abandonner leurs possessions de Syrie. A peine Zengi était-il mort que Joscelin, qui résidait à Tell-Bashir, parvint à surprendre la ville d'Edesse, qui avait été sa capitale, et à l'enlever aux musulmans ; Nour ed-Dîn la reprit et fit raser les fortifications.

La prise de cette ville eut un grand retentissement en Occident, et ce fut pour l'arracher aux mains du prince d'Alep que saint Bernard prêcha la seconde croisade, dont les deux principaux chefs furent le roi de France Louis VII et l'empereur d'Allemagne Conrad III ; mieux conduite que la première croisade, cette expédition faillit amener la chute de l'empire de Nour ed-Dîn, et les croisés furent bien près de s'emparer de Damas, mais, Seïf ed-Dîn Ghazî étant venu à son aide, il put empêcher la prise de cette ville qui aurait rendu les chrétiens maîtres de toute la Syrie. L'abandon du siège de Damas lui permit de reprendre l'offensive, et, peu de temps après, il s'empara de plusieurs places fortes de la principauté d'Antioche ; en 1148, il détruisit la forteresse d'Oraïmah, qui dépendait du comté de Tripoli, et il détruisit une armée franque à Yagra ; la citadelle de Harim, qui était la clef de la principauté d'Antioche du côté d'Alep, fut également ruinée. Raymond, prince d'Antioche, fut battu et tué non loin d'Apamée (29 juin 1149) ; cette défaite fit tomber la ville d'Innib entre les mains de Nour ed-Dîn. Les deux années qui suivirent furent aussi désastreuses pour les chrétiens, et il n'y eut qu'à l'époque de Saladin qu'ils subirent une telle série de défaites : toutes les villes et les citadelles de la Syrie septentrionale furent prises et ruinées par Nour ed-Dîn.

A cette époque, la ville de Damas appartenait à un prince indépendant qui se nommait Modjir, et Dîn Abak, l'un de ses principaux généraux, était un émir nommé Anar, dont Nour ed-Dîn épousa la fille. Le sultan d'Alep avait depuis longtemps l'intention d'étendre son empire vers le Sud et de s'emparer de l'Egypte dont les khalifes fatimites étaient alors les maîtres, et il fallait, pour qu'il pût songer à le faire, que la ville de Damas lui appartînt. Modjir ed-Dîn n'était point très populaire parmi ses sujets et Nour ed-Dîn n'eut pas de peine à détacher complètement de lui la population de Damas ; quand l'émir comprit quel était le plan du sultan d'Alep, il pria les princes francs de lui prêter secours et de le défendre ; mais Noûr ed-Dîn arriva soudainement devant Damas et y entra sans coup férir ; Modjir ed-Dîn n'eut que le temps de se réfugier à Bagdad (1156).

Nour ed-Dîn fut empêché d'attaquer les colonies franques de Syrie et l'Egypte par un terrible tremblement de terre qui renversa les murs de ses principales villes fortes, puis par une grave maladie dont il fut atteint en 1159 et durant laquelle les chrétiens prirent les deux villes de Chaïzar et de Harim, tandis que son frère Nosret ed-Dîn cherchait même à se rendre maître d'Alep, et que Chirkouk tentait de se rendre indépendant à Damas. Quand Nour ed-Dîn reprit la guerre contre les chrétiens, Beaudoin III, roi de Jérusalem, lui infligea une sanglante défaite près du lac de Génésareth ; néanmoins, il parvint à éloigner l'empereur Manuel Comnène d'Alep et enleva plusieurs villes au sultan seldjoucide du pays de Roum ; en 1163, il s'empara de Renaud de Châtillon, qui avait dévasté la principauté d'Edesse.

Pendant ce temps, la situation de l'Egypte devenait de plus en plus critique par suite de la décadence de la dynastie des Fatimites. Le vizir du khalife El-Aded, Chaver, fut attaqué et mis en déroute par un officier égyptien nommé Dargham ; il s'enfuit à Damas, où il se mit sous la protection de Nour ed-Dîn et il s'engagea à lui payer un tribut considérable s'il envoyait au Caire une armée pour vaincre les révoltés et lui rendre les dignités dont il était revêtu. Nour ed-Dîn saisit avec empressement l'occasion qui lui était ainsi offerte de s'emparer de l'Egypte ou tout au moins d'y dicter ses volontés et il fit partir de Syrie une armée commandée par l'émir Chirkouh, gouverneur de Homs ; cet officier, qui était d'origine kurde, ne tarda pas à remettre l'ordre en Egypte et à rétablir Chaver dans son poste de vizir ; Chaver oublia bientôt les engagements qu'il avait pris volontairement envers Nour ed-Dîn et il refusa de payer le tribut qu'il avait fixé lui-même. Chirkouh prit immédiatement ses mesures pour attaquer le vizir, qui fit appel aux chrétiens de Syrie pour repousser les troupes de Nour ed-Dîn, assiégé dans Belbeis par des forces très supérieures. Chirkouk dut battre en retraite, pendant que son maître infligeait aux chrétiens une sanglante défaite près de Harim. Pendant le peu de temps qu'il avait passé en Egypte, Chirkouh n'avait pas été long à reconnaître que l'Egypte, bien que ruinée par un gouvernement d'une invraisemblable insouciance, était l'un des pays les plus riches du monde et que rien n'était plus facile que de s'en emparer. A partir de ce moment, il ne songea plus qu'au moyen de s'en rendre maître, et il fut assez habile pour se faire donner par Nour ed-Dîn lui-même les moyens d'arriver à ce but. Le sultan de Damas avait également fort envie d'ajouter l'Egypte à l'empire que lui avait légué Zengi et que ses victoires sur les Francs avaient considérablement agrandi ; aussi ne fit-il aucune objection à Chirkouh quand ce général lui demanda de lui fournir une armée pour envahir l'Egypte ; en même temps, il sollicitait du khalife abbaside de Bagdad la permission de s'emparer de l'Egypte pour la soustraire au joug des Fatimites hétérodoxes. Chirkouh n'eut qu'à paraître pour mettre l'armée égyptienne en pleine déroute et, malgré l'aide d'Amaury, roi de Jérusalem, Chaver dut s'avouer vaincu ; il fut assassiné par Saladin, neveu de Chirkouh, qui devint alors vizir du khalife El-Aded ; il ne jouit que pendant deux mois de sa dignité dans laquelle Saladin lui succéda. Nour ed-Dîn n'avait pas vu sans dépit les rapides succès de Chirkouh et du jeune Saladin dont il redoutait l'ambition par-dessus tout ; aussi il lui intima l'ordre de revenir en Syrie ; Saladin chercha à gagner du temps, quoiqu'il n'espérât guère pouvoir résister à Nour ed-Dîn ; il allégua que sa présence au Caire était absolument indispensable à la sûreté du pays et que son départ serait le signal du rétablissement de la dynastie déchue. Nour ed-Dîn, comprenant les motifs de son refus, rassembla une nombreuse armée, et il allait marcher sur le Caire quand il mourut subitement à Damas d'une maladie de la gorge, à l'âge de cinquante-huit ans ; il laissait le trône à son fils El-Melik-el-Salèh Ismaïl, qui n'était âgé que de onze ans. E. Blochet.

Bibl. : V. aux mots Egypte et Syrie les indications des

œuvres des historiens musulmans. Nous citerons en particulier Abou Chama, *le Livre des deux jardins*. — Beha ed-Dîn, *Histoire de Saladin*. — *La Chronique* de Guillaume de Tyr, etc.

NOURA. Rivière de la Sibérie occidentale (prov. de Sémipalatinsk et Akmolinsk), tributaire du lac Denghiz ; longue de 715 kil. à partir de la source de la Noura-Tchouroubai, elle décrit des détours à travers le steppe kirghis où elle forme plusieurs lacs (Ourta-Tchelkar, Kourgaldjin, etc.). En été, elle est souvent à sec ; au printemps elle déborde parfois et va s'épancher dans l'Ichim (affl. de l'Ob), près d'Akmolinsk.

NOURARD-le-Franc. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just-en-Chaussée ; 339 hab.

NOURPOUR. Ville de l'Inde, prov. de Djalandar (Pendjab), à 40 kil. N.-O. de Kangra ; 6.000 hab. Ruines d'un beau palais des radjahs. Ancienne capitale d'une principauté.

NOURRAY. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Saint-Amand ; 222 hab.

NOURRI (Blas.). Les plantes dont les racines ne sont pas figurées, la fleur de lys dont manque la partie inférieure, sont dites au pied coupé ou au pied *nourri*.

NOURRICE (Méd.). En principe, le nouveau-né doit être allaité par sa mère. Les causes qui peuvent autoriser une dérogation à cette loi naturelle ont été énumérées à l'article Allaitement. L'usage de remplacer le lait de la mère par le lait d'une nourrice mercenaire remonte à une époque reculée. D'exceptionnel et réprouvé qu'il était autrefois, cet usage passa dans les mœurs courantes, et au moyen âge il existait déjà des bureaux de nourrices. Rousseau remit à la mode pour quelque temps l'allaitement maternel qui tomba de nouveau en désuétude dans la première moitié du siècle actuel. Les efforts des accoucheurs et des médecins semblent depuis quelque temps faire gagner du terrain à la cause de l'allaitement maternel. Il existe deux variétés de nourrices : les nourrices *externes ou à distance*, auxquelles on confie l'enfant, qui s'élève ainsi à la campagne, le plus souvent loin de la surveillance des parents ; les nourrices *sur lieu*, que l'on prend à domicile. Ces dernières sont en réalité des nourrices de luxe, accessibles seulement aux personnes dont la situation est aisée. Les gages mensuels en sont en effet particulièrement élevés, car ils atteignent de 50 à 80 fr., sans compter les menus frais accessoires. Les nourrices à distance demandent en général de 25 à 40 fr. Ces nourrices à distance élèvent l'enfant au sein ou au biberon, suivant des conventions rarement observées s'il s'agit de l'allaitement au sein, car la surveillance est bien difficile. La nourrice est tout naturellement tentée de réserver son lait à son propre enfant au lieu d'en faire profiter l'enfant des étrangers. D'après une statistique établie par M. Petit, la mortalité qui frappe les enfants élevés au sein par une nourrice à distance est de 71 %, tandis que la mortalité des enfants élevés au sein par leur mère est seulement de 15 % et de 32 % s'ils sont soumis à l'allaitement artificiel dans leur famille.

La nourriture sur lieu présente beaucoup moins d'inconvénients pour le nourrisson qui en profite. Mais que dire de l'enfant de la nourrice qui est ainsi frustré de son aliment naturel ? Lorsque la nourrice, après un séjour plus ou moins prolongé dans un bureau de placement, dont les conditions hygiéniques laissent souvent à désirer, trouve ce que l'on est convenu d'appeler une bonne place, l'enfant sevré brusquement du sein est confié aux *soins* d'une *meneuse* pour être ramené au pays maternel. Ces deux voyages d'aller et de retour, effectués souvent durant la saison froide, ce sevrage brusque et habituellement prématuré, exercent des ravages considérables parmi ces malheureux, et la moitié au moins de ces enfants, robustes pour la plupart, périt à la suite de ce triste exode. Il y a là, au point de vue social, une perte considérable, un déchet qu'il faudrait se hâter de faire disparaître. L'emploi du lait stérilisé, en diminuant dans une certaine mesure les dangers de l'allaitement artificiel, l'application plus sévère et plus intellectuelle de la loi Roussel permettront, il faut l'espérer, de restreindre l'emploi des nourrices sur lieu et de le réserver aux cas où il est absolument indispensable.

Lorsque l'on doit procéder au choix d'une nourrice, il faut s'enquérir de son âge et de celui de son enfant : examiner son aspect extérieur, l'état général de sa santé, l'état de la glande mammaire et les qualités du lait ; le nourrisson sera en outre examiné avec attention. Une bonne nourrice a les qualités suivantes : elle ne doit pas avoir moins de vingt ans ni plus de trente. L'enfant n'aura pas moins de trois ou quatre mois. La nourrice sera robuste d'aspect et propre ; peu importe qu'elle soit brune ou blonde. Ses dents, si elles ne sont pas au complet, ne seront pas du moins cariées ; les amygdales ne seront pas trop grosses, ni la bouche ni le nez n'émettront pas d'odeur répugnante. La peau ne présentera aucune éruption récente ou ancienne ; les ganglions lymphatiques du cou et des aines ne seront pas perceptibles par la palpation. L'examen par la percussion et l'auscultation du cœur et des poumons révélera jusqu'à l'évidence que ces organes sont sains.

La *glande mammaire* est volumineuse ; la palpation sous un sein souvent pendant, mais sillonné de grosses veines qui lui donnent un aspect marbré, permet de reconnaître les nodosités formées par la glande. Le bout de sein est proéminent, sans présenter un volume exagéré ; à sa surface on distingue nettement les orifices des conduits du lait. Il ne présente ni gerçures ni excoriations. En pressant le sein vers la base du mamelon, l'on doit faire jaillir facilement le lait, dont on en doit recueillir un peu sur une cuiller ou sur l'ongle pour apprécier sa richesse autant que faire se peut.

L'examen de l'enfant de la nourrice est non moins important. Le nourrisson ne doit être ni maigre ni chétif. Il faut demander qu'on le déshabille complètement, après s'être assuré autant que possible de son identité. L'état de propreté dans lequel il se trouve est déjà un indice des habitudes de la nourrice. On examinera ensuite soigneusement l'aspect extérieur de l'enfant dont la peau doit être nette et marbrée, les chairs fermes. L'espace interfessier, les fesses, les plis de l'anus, la face plantaire des pieds et palmaire des mains seront l'objet d'un examen spécial pour constater s'il n'y a point là d'éruptions de nature syphilitique. La bouche, les lèvres, la muqueuse buccale et l'arrière-gorge ne doivent présenter ni fissures ni plaques. Par la palpation on se rendra compte du volume du foie qui ne doit déborder que de fort peu les fausses côtes.

L'interrogatoire de la nourrice viendra ensuite. On saura si elle est mariée ou fille, si elle est primipare ou multipare, ces dernières étant considérées comme meilleures nourrices. Par des questions indirectes, on cherchera à s'assurer qu'elle n'a eu ni pleurésie ni hémoptysies ; on s'inquiétera de savoir si elle n'a pas eu son retour de couches, etc. L'importance de ces questions et la difficulté de contrôler les réponses amènent à conclure que, lorsque l'on a besoin d'une nourrice, il est plus sage de la choisir ou de la faire choisir à l'avance dans le milieu où elle vit, et de la faire examiner par un médecin qui connaît ses antécédents et ceux de sa famille.

Il est impossible de donner des règles pour le choix qu'il convient de faire entre une nourrice mariée et une nourrice fille-mère. Les inconvénients que l'on peut avoir à supporter du fait d'une nourrice mariée sont les suivants : la mère de famille regrette son foyer et son enfant qu'elle prive de son aliment naturel ; l'affection qu'elle porte au père, le souci de savoir ce que deviennent les siens la portent à l'ennui. Malheureusement aussi, elle sait faire valoir toutes ces raisons, et elle est toujours prête à résilier son engagement, si on ne lui accorde pas l'augmentation qu'elle demande. La fille-mère a contre elle la

qualification même que l'on lui donne, et sa situation irrégulière. Il est bien certain que, si la fille-mère n'en est pas à son premier enfant, et par surcroît que ses enfants ne soient pas du même père, il y a lieu de la rejeter d'emblée et de ne pas l'admettre dans le milieu domestique. Nous résumerions volontiers les règles à suivre à ce sujet en un dilemme : ou une nourrice multipare et mariée ou une nourrice primipare et fille-mère. En tout cas, qu'elle soit mariée ou non, il convient d'interdire à la nourrice toute sortie non accompagnée, toute visite hors de la présence d'une personne de confiance. La nourrice ne doit pas sortir seule sous quelque prétexte que ce soit. Aussi convient-il de refuser absolument d'engager toute nourrice dont la famille ou les relations habitent la ville même où résident les parents du nourrisson. Il y a vraiment dans l'observance de ces règles, qui sont cependant indispensables, quelque chose de contraire à la dignité humaine, et même à la justice. Aussi doit-on désirer voir disparaître peu à peu la nourrice mercenaire, qui aliène sa liberté et vend en quelque sorte la vie de son enfant. Quelle pitié cependant méritent les mères, les vraies mères, qui sont réduites à cette nécessité par la misère, par le besoin pressant de gagner le pain quotidien pour elles-mêmes et pour leur petit enfant ! La société actuelle a également une bien grave responsabilité dans ce servage des nourrices dont la plupart sont des filles-mères abandonnées par le père de leur enfant.

L'hygiène des nourrices est soumise aux mêmes règles que celle de la mère qui allaite. On veillera tout particulièrement aux soins de propreté. Un bain hebdomadaire est indispensable. Le bout de sein sera lavé après chaque tétée à l'eau bouillie et couvert d'un linge fin. L'alimentation doit être abondante et riche en azote ; les graisses et les féculents doivent y entrer aussi pour une assez forte proportion. Les potages gras et maigres, les viandes de boucherie, les œufs, les poissons frais, le beurre, le saindoux, d'une part ; les lentilles, les petits pois, les haricots, d'autre part, en formeront la base. On interdira seulement la charcuterie, les coquillages, le gibier, les fromages fermentés, les choux, l'ail et l'oignon, les pâtisseries. Il est bon d'autoriser un repas supplémentaire dans l'après-midi si la nourrice le désire. Chez la femme qui allaite, la soif est toujours vive, par suite de la déperdition d'eau. Il est d'usage d'encourager les nourrices à boire de la bière. Mais cette bière doit être légère et la quantité ingérée ne dépassera pas un litre par jour. Comme supplément, on donnera une tisane quelconque. L'alcool, sous toutes ses formes, vin, liqueurs, etc., doit être proscrit. Il est fréquent de voir les enfants dont les nourrices ont fait usage d'alcool ou de café présenter des signes d'agitation. Tous les excitants moraux ou physiques seront d'ailleurs mesurés à la nourrice, à laquelle on évitera aussi toute cause de chagrin ou d'inquiétude. Ces divers agents ont leur retentissement fatal sur la santé de l'enfant en amenant des modifications qualitatives et quantitatives du lait. Les médicaments ne peuvent être administrés à la nourrice qu'avec la plus grande prudence. Les uns, tels que l'iodure de potassium, la rhubarbe, passent en partie dans le lait et agissent sur le nourrisson; les autres diminuent la sécrétion lactée, telle l'antipyrine.

Toute maladie de la nourrice amènera la suspension de l'allaitement, surtout s'il y a de la fièvre, les toxines et quelquefois les microbes eux-mêmes passant dans le lait ; si la maladie doit être de courte durée, on peut espérer suppléer à l'allaitement naturel à l'aide de l'allaitement artificiel.

La question de savoir si une nourrice qui a ses périodes menstruelles peut continuer à allaiter est encore controversée. Cependant, si la durée n'en est pas trop longue et surtout si l'enfant ne souffre pas durant cette période, il n'y a aucune raison de changer la nourrice. Le plus souvent, l'enfant cesse d'augmenter de poids durant quelques jours, ses garde-robes sont un peu vertes ; il présente un léger degré d'excitation. Mais ces phénomènes ne présentent pas habituellement de gravité et ne valent pas que l'on coure les risques d'un changement de nourrice.

Nous prions le lecteur de bien vouloir se reporter pour les détails complémentaires à l'art. ALLAITEMENT de cette *Encyclopédie*. Dr M. POTEL.

II. Législation. — NOURRICES EXTERNES (V. ENFANT, t. XV, p. 1041).

BUREAUX DE NOURRICES. — L'industrie des *recommanderesses* ou directrices de bureaux de nourrices est très ancienne. Dès 1350, un édit de Jean le Bon la réglemente ; il confère aux recommanderesses le droit exclusif de recevoir les nourrices amenées par les *meneurs*, mais il les frappe en même temps de peines sévères pour toute infraction à ses prescriptions, notamment à l'interdiction de confier plus d'un enfant par an à une même nourrice. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, les ordonnances se succèdent, ordonnances royales et ordonnances du lieutenant général de la police. En 1769, les bureaux de recommanderesses, au nombre de deux seulement, à Paris, jusqu'à Louis XIV, puis au nombre de quatre, sont supprimés et remplacés par un bureau unique, dirigé par quatre personnes, deux hommes et deux femmes. En l'an IX, ce bureau (*bureau municipal* ou *grand bureau*) passe des attributions de la police dans celles du conseil général des hospices et, finalement, de l'Assistance publique. Il ne se bornait pas à procurer aux Parisiens de bonnes nourrices ; il garantissait aussi le paiement de leurs salaires, dont le recouvrement était assimilé à celui des contributions indirectes. Il constituait pour les finances municipales une lourde charge et sa suppression, demandée dès 1866 par le directeur de l'Assistance publique et réclamée tous les ans par le Conseil général depuis 1872, a été prononcée en 1876. Il n'existe plus aujourd'hui, aussi bien à Paris que dans les départements, que des bureaux particuliers. La loi du 23 déc. 1874 ou *loi Roussel*, qui régit encore l'industrie nourricière (V. ENFANT, t. XV, p. 1042) et qui a complété le règlement d'administration publique du 27 févr. 1877, contient, dans sa partie finale, un certain nombre de dispositions concernant leur fonctionnement. Aux termes de l'art. 11, nul ne peut ouvrir ou diriger un bureau de nourrices, ni exercer la profession d'intermédiaire pour le louage des nourrices ou le placement des nourrissons, sans une autorisation préalable du préfet du département du domicile (du préfet de police à Paris). La demande fait connaître les divers départements dans lesquels doivent être pris ou placés les enfants ; le préfet, après l'avoir communiquée à ses collègues de ces départements et s'être assuré de la moralité du demandeur, de la salubrité des locaux et, s'il s'agit de meneurs, du bon état du matériel de transport, accorde ou refuse l'autorisation, qu'il subordonne, dans le premier cas, à l'observation de conditions particulières intéressant l'hygiène, les bonnes mœurs, l'ordre public, et qui est toujours révocable. Défense est faite aux directeurs des bureaux de nourrices et aux autres intermédiaires de pourvoir de nourrissons ou de reconduire dans leurs communes des nourrices non munies des pièces réglementaires. Dans chaque bureau et chez les logeurs de nourrices est tenu un registre coté et parafé, où doivent être inscrits les nom, prénoms, profession, domicile, etc., des nourrices et de leurs maris. Toute contravention à l'interdiction d'ouvrir un bureau de nourrices ou de servir d'intermédiaire sans autorisation est punie d'une amende de 16 à 100 fr. et, en cas de récidive ou si la santé d'un ou de plusieurs enfants a été compromise, d'un emprisonnement de un à cinq jours. L'amende est de 5 à 15 fr., avec application des art. 463, 482 et 483 C. pén., pour toutes les autres infractions à la loi et aux règlements d'administration publique s'y rattachant. Les établissements où l'on reçoit en nourrice ou en garde des enfants de deux ans sont d'ailleurs soumis, de même que les bureaux de placement, à la nécessité de l'autorisation préalable, et les nourrices qui y sont employées sont assimilées aux nourrices sur lieu. L. S.

BIBL. : Les divers traités d'accouchement, mais tout

particulièrement P.-S. Le Gendre, *Revue pratique d'obstétrique et d'hygiène de l'enfance*, 1888. — *Choix des nourrices*. — A.-B. Marfan, *Traité de l'allaitement;* Paris, 1899, pp. 244 à 273. On trouvera, en outre, dans ce dernier ouvrage, de nombreux renseignements bibliographiques.

NOURRISSON (Jean-Félix), philosophe français contemporain, né à Thiers (Puy-de-Dôme) le 18 juil. 1825. Il étudia d'abord le droit et se fit inscrire, en 1848, au barreau de la cour d'appel de Paris. Mais sa vocation philosophique ne tarda pas à se dessiner. Dès 1849, il enseignait la philosophie au collège Stanislas, et, en 1850, était reçu agrégé de philosophie. En 1852, il obtenait le grade de docteur ès lettres. Dès lors, nous le trouvons successivement professeur de logique au lycée de Rennes, chargé du cours de philosophie (1854), puis professeur titulaire (1855) à la faculté des lettres de Clermont-Ferrand, professeur de logique au lycée Napoléon (1858). Trois fois de suite, l'Institut le couronna : il obtient, en effet, deux fois le prix du budget (concours sur la philosophie de Leibniz, 1859, et sur le rôle de la psychologie en philosophie, 1862) et le prix Bordin (concours sur la philosophie de saint Augustin, 1864). En 1870, l'Académie des sciences morales et politiques l'appelle à siéger dans la section de philosophie. Après la guerre, il est délégué pendant trois ans aux fonctions d'inspecteur général de l'Université. Enfin, en 1873, il est appelé à la chaire d'histoire de la philosophie moderne du Collège de France comme professeur adjoint, et titularisé en 1874. M. Nourrisson est membre honoraire ou associé de plusieurs corps savants étrangers.

M. Nourrisson est l'un des nombreux représentants du spiritualisme français qui, sans renouveler dogmatiquement cette tradition philosophique, ont activement collaboré à la rénovation des études d'histoire de la philosophie inaugurée par V. Cousin. Ses principaux ouvrages sont: *Quid Plato de ideis senserit*, thèse latine (Paris, 1852, in-8) ; *la Philosophie de Bossuet*, thèse française (Paris, 1852 ; 2e éd., 1862) ; *les Pères de l'Eglise latine* (Paris, 1853, 2 vol. in-12) ; *le Cardinal de Bérulle* (Paris, 1856, in-12) ; *Tableau des progrès de la pensée humaine depuis Thalès jusqu'à Hegel* (Paris, 1858 ; 6e éd., 1886, in-8) ; *la Philosophie de Leibniz* (Paris, 1860, in-8) ; *Portraits et Etudes* (Paris, 1860, in-12) ; *Exposition de la théorie platonicienne des idées* (Paris, 1862 ; 2e éd., 1863, in-12); *la Nature humaine, essais de psychologie appliquée* (Paris, 1865, in-8) ; *la Philosophie de saint Augustin* (Paris, 1866, 2 vol. in-8) ; *Spinoza et le Naturalisme contemporain* (Paris, 1866, in-12) ; *la Politique de Bossuet* (Paris, 1867, in-12) ; *le Christianisme et la Liberté* (Paris, 1868, in-8) ; *Essai sur Alexandre d'Aphrodisias*, suivi du *Traité du destin et du libre arbitre*, traduit pour la première fois en français (Paris, 1870, in-8) ; *l'Ancienne France et la Révolution*, avec une introduction sur *la Souveraineté nationale* (Paris, 1873, in-12) ; *Machiavel* (Paris, 1875 ; 2e éd., 1883, in-12); *Trois révolutionnaires : Turgot, Necker, Bailly* (Paris, 1885, in-8); *Pascal physicien et philosophe* (Paris, 1885, in-12); *Philosophes de la nature : Bacon, Bayle, Toland, Buffon* (Paris, 1887, in-12) ; *Défense de Pascal* (Paris, 1888, in-12); *Voltaire et le voltairianisme* (Paris, 1896, in-8). Il faut y joindre un très grand nombre de rapports et travaux académiques publiés dans les *Mémoires de l'Institut*, et d'articles parus dans le *Journal des Débats*, la *Revue des Deux Mondes*, la *Revue Contemporaine*, le *Correspondant*, etc. Th. Ruyssen.

NOURRIT (Louis), chanteur dramatique français, né à Montpellier le 4 août 1780, mort le 23 sept. 1831. Après avoir appris la musique à la collégiale de Montpellier, où il était enfant de chœur, il vint à Paris, où Méhul, charmé de sa belle voix de ténor, le fit entrer au Conservatoire. Là, devenu élève de Garat, il mit à profit les leçons de cet admirable artiste, et devint un chanteur extrêmement distingué. Engagé à l'Opéra, il y débuta le 3 mars 1805 dans *Armide*, où on apprécia aussitôt le timbre pur et argentin de sa voix, la bonne émission du son, la justesse des intonations et l'élégance de la diction musicale. Ces qualités faisaient contraste avec les cris peu harmonieux qu'on avait coutume d'entendre alors sur la scène de l'Opéra, et Nourrit, après *Armide*, se fit vivement applaudir dans *Orphée* et *la Caravane du Caire*. Par malheur, il était gauche et froid comme comédien ; il acquit pourtant, par la suite, quelque expérience sous ce rapport. Devenu au bout de quelques années chef d'emploi, Louis Nourrit parcourut, jusqu'à l'arrivée de son fils, qui devait l'éclipser, une carrière intéressante, au cours de laquelle il fit un grand nombre de créations, dans *Abel*, *les Bayadères*, *les Abencérages*, *le Rossignol*, *Natalie* ou *la Famille russe*, *Olympie*, *la Mort du Tasse*, *Stratonice*, *Aladin* ou *la Lampe merveilleuse*, *les Deux Salem*, etc.
Arthur Pougin.

NOURRIT (Adolphe), chanteur dramatique français, fils du précédent, né à Paris le 3 mars 1802, mort à Naples le 8 mars 1839. Destiné au commerce par son père, qui lui fit donner une bonne éducation, c'est à l'insu de celui-ci que, passionné pour le chant, il alla prier Garat de lui donner des leçons. Garat hésita d'abord, puis, charmé par son admirable voix et sa rare intelligence musicale, il finit par céder, et ce fut lui-même qui, après avoir complété l'éducation de son élève, alla tout raconter à son père. Louis Nourrit fit mine alors de se fâcher, mais, séduit à son tour par les qualités qu'il découvrait dans son fils, il voulut ensuite le préparer en personne à la carrière qu'il ambitionnait. Adolphe Nourrit, âgé seulement de dix-neuf ans, débuta à l'Opéra le 1er sept. 1821, dans *Iphigénie en Tauride*. La beauté de sa voix, son intelligence scénique et la chaleur communicative de sa diction lui firent obtenir un succès complet. Des leçons excellentes de déclamation qu'il prit de Baptiste aîné, acteur du Théâtre-Français, complétèrent son beau talent de tragédien lyrique, et après s'être fait applaudir dans *les Bayadères*, *Orphée*, *Armide*, Adolphe Nourrit fit brillamment sa première création dans *le Siège de Corinthe* de Rossini, où il jouait le rôle de Néoclès, tandis que son père, à ses côtés, remplissait celui de Cléomènes.

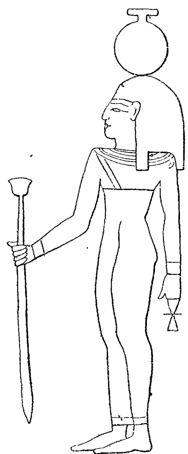
Son père s'étant presque aussitôt retiré, Adolphe Nourrit resta seul en possession de l'emploi de premier ténor, et l'on peut concevoir une idée de son admirable talent par les succès que lui valurent ses créations dans tous les ouvrages importants de cette période féconde en chefs-d'œuvre : *Moïse*, *le Comte Ory*, *la Muette de Portici*, *le Philtre*, *Guillaume Tell*, *le Dieu et la Bayadère*, *Robert le Diable*, *le Serment*, *la Juive*, *les Huguenots*, *Stradella*. Ces succès étaient de véritables triomphes, justifiés par un talent d'un genre absolument neuf et tel qu'on n'en avait encore jamais connu à l'Opéra. Mais justement, après une quinzaine d'années, l'administration de ce théâtre s'avisa avec raison que son avenir pourrait être compromis si le répertoire continuait de reposer sur un seul artiste, et elle engagea Duprez, qui s'était fait une grande renommée en Italie, pour partager avec Nourrit le poids de ce répertoire. Mais Nourrit, dont l'imagination était faible, ne l'entendit pas ainsi. Il crut qu'on n'estimait plus son talent à sa juste valeur, et, d'autre part, il craignit une comparaison qui pouvait lui être funeste. Il préféra se retirer et donna sa démission, en dépit de tous les conseils et de tous les efforts qu'on fit pour le retenir. Il alla donner des représentations à Bruxelles, puis à Marseille, où un accident qui lui arriva en scène détermina en lui comme une sorte de première crise de folie. Il se remit pourtant et partit pour l'Italie, où il trouva de grands succès à Milan, à Florence et à Rome ; mais décidément il était perdu, et à la suite d'une représentation à laquelle il avait pris part à Naples, il se précipita par la fenêtre de son hôtel et mourut sur le coup. Arthur Pougin.

Bibl. : L. Quicherat, *Adolphe Nourrit;* Paris, 1867, 3 vol. in-8.

NOUSSE. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Montfort ; 336 hab,

NOUSTY. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (E.) de Pau ; 604 hab.

NOUT (Myth. égypt.). Déesse personnifiant le Ciel sous la forme d'une femme courbée au-dessus de la terre et donnant naissance au soleil : elle est appelée de ce fait la *mère des dieux*. Peinte ou sculptée sur le couvercle des sarcophages, elle s'étend au-dessus de la momie qu'elle protège. On la représente aussi surgissant des branches d'un sycomore pour donner aux défunts l'alimentation d'outre-tombe. Elle est figurée quelquefois par une femme debout, coiffée du vase sphéroïdal, hiéroglyphe de son nom. P. P.


Déesse Nout.

NOUVEAU-BRUNSWICK (*New-Brunswick*). Province du Canada, située au S. de l'estuaire du Saint-Laurent, à l'O. du golfe de ce nom, au N. de la baie de Fundy, bornée à l'O. par l'Etat américain de Maine. Elle est rattachée par l'étroit isthme de Chignecto, entre le golfe du Saint-Laurent et la baie de Fundy, à la presqu'île d'Acadie ou Nouvelle-Ecosse, avancée orientale du continent américain. Compris entre 45° et 48° lat. N., 66° 10′ et 71° 25′ long. O., le Nouveau-Brunswick s'étend sur 72.780 kil. q. peuplés en 1891 de 321.263 hab., soit 4 hab. par kil. q. Les rivages ont 800 kil. de développement à partir de la baie de Passamiquoddy, limitrophe des Etats-Unis, jusqu'à la baie des Chaleurs (golfe du Saint-Laurent), limite septentrionale de la province. La baie de Chignecto termine la baie de Fundy au N. ; de l'autre côté de l'isthme, nous trouvons le détroit de Northumberland, qui isole l'île du Prince-Edouard, puis la baie de Miramichi. — Le Nouveau-Brunswick est plat au centre, escarpé au N. et au S., où les hauteurs approchent de 1.000 m. Les assises cambriennes et siluriennes sont le plus souvent recouvertes de terrains dévoniens et carbonifères ; ils sont fortement plissés dans le sens du N.-E. La culture n'utilise que les vallées où se sont déposés les terrains glaciaires et les alluvions ; les tourbières sont très vastes. Le sol, fertile, se partage entre de belles prairies et d'épaisses forêts de conifères, d'érables, de chênes, d'ormes. Le seul fleuve côtier important est le Saint-John, qui naît dans le Maine, lui sert de frontière au N. et traverse le Nouveau-Brunswick, passant à Fredericton, pour finir dans la baie de Fundy ; citons encore le Sainte-Croix, qui sert de frontière jusqu'à son embouchure dans la baie de Passamaquoddy, et le Miramichi. Le seul lac étendu est dit Grand Lac et se déverse dans le Saint-John. Le climat est rude ; la moyenne annuelle de Fredericton est de + 4°,6 sous la latitude de Bordeaux et de Lyon ; la température oscille entre + 36° et — 31°. La chute d'eau annuelle est de 850 millim., mais beaucoup d'eau tombe sous forme de neige et occupe à ce titre une épaisseur de 2^m,80. La flore et la faune sont celles du Canada (V. Amérique du Nord). Le sol renferme de la houille, du fer, du cuivre, etc.

La population comprenait, en 1891, 321.263 personnes dont 163.739 hommes et 157.524 femmes. Elle avait diminué depuis 1881 où l'on avait recensé 323.358 personnes. Le total des habitants de 1891 comprenait 1.500 Peaux-Rouges (Micmacs, Etchémin, etc.), 1.700 nègres, 22.100 Européens, 61.767 personnes de langue française établies surtout au N., descendant généralement des anciens Acadiens. Beaucoup des Anglais descendent de colons loyalistes émigrés lors de la guerre de l'Indépendance américaine. Les 1.585 écoles primaires recevaient, en 1892, 31.967 garçons et 28.849 filles, les écoles supérieures avaient 66 maîtres et 683 élèves, les écoles normales 36 maîtres et 269 élèves. Saint-John a une université. — Le pouvoir politique est partagé entre un lieutenant-gouverneur assisté de 7 ministres et un Corps législatif de 41 députés. Les revenus provinciaux étaient, en 1893, de 652.669 dollars, les dépenses de 676.483, la dette de 2.752.297 dollars.

Géographie économique. — La grande richesse du Nouveau-Brunswick est formée par ses bois dont il exportait, en 1892, 357.775 tonnes, charge de 455 navires ; les tarifs différentiels anglais, grevant lourdement les bois étrangers, favorisent l'importation de ceux des colonies. On cultive un peu plus de 500.000 hect. en prés, avoine, blé, orge, pommes de terre, racines, pommiers. Le bétail comprenait, en 1891, environ 60.000 chevaux, 202.000 bœufs, 181.000 moutons, 51.000 porcs. L'industrie progresse, occupant (en 1891) 26.000 ouvriers au travail du bois, aux constructions navales, à la papeterie, corroirie, tissage, etc. La valeur des produits dépasse 125 millions de fr. La pêche occupait, en 1893, 6.079 barques et bateaux montés par 12.265 marins et produisait en harengs, morues, saumons, homards, une vingtaine de millions de fr. — Le commerce se fait surtout avec la Grande-Bretagne à laquelle on achetait en 1893 pour 31 millions de fr. de produits manufacturés, lui vendant pour 38 millions et demi de bois, objets en bois, de poissons, fourrures, fer, etc. Des voies ferrées relient les principaux centres aux villes du Canada et des Etats-Unis. Le trafic maritime se fait par douze ports : Saint-Andrews et Saint-Stephen, sur la baie de Passamaquoddy ; Saint-John, à l'embouchure du fleuve ; Moncton, sur le détroit de Northumberland ; Chatham, sur la baie de Miramichi ; Dalhouse, sur la baie des Chaleurs, etc. Le principal marché intérieur est le ch.-l., Fredericton. La grande ville est Saint-John (Saint-Jean) avec son faubourg de Portland.

Histoire. — Le Nouveau-Brunswick, colonisé par les Français en juil. 1604, fut d'abord une dépendance de l'*Acadie* française (V. ce mot). Comme on ne s'entendit pas sur les limites, il fut contesté entre la France et l'Angleterre de 1713 à 1763, où la seconde l'acquit définitivement. En 1764, des colons écossais furent installés sur le Miramichi. En 1783, il reçut quantité de loyalistes sortis des Etats-Unis et fut alors érigé en province distincte, et en 1867 rattaché à la Puissance (Dominion) de Canada. La frontière actuelle avec le Maine a été réglée en 1842.

Bibl. : V. Acadie et Canada. — *Geol. survey of Canada*, rapports de 1878 et suiv. — *Public Documents of New Brunswick and Canada*, 1882. — A. Leith-Adams, *Field and forest ramble* ; Londres, 1873.

NOUVEAU-HANOVRE. Ile de l'Océanie, la plus septentrionale des grandes îles de l'archipel Bismarck ou de la *Nouvelle-Bretagne* (V. ce mot).

NOUVEAU-MECKLEMBOURG. Nom actuel de la *Nouvelle-Irlande* (V. Nouvelle-Bretagne).

NOUVEAU-MEXIQUE. L'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord ; 317.470 kil. q. ; 153.593 hab. (en 1890), 187.000 avec les Indiens libres. Compris entre 31° 20′ et 37° lat. N., 105° 20′ et 111° 20′ long. O., il confine au S.-O. au Mexique, au S.-E. au Texas, à l'E. au Texas, au N. au Colorado, à l'O. à l'Arizona. C'est un plateau d'une alt. moyenne de 1.850 m., en pente du N. au S., traversé du N. au S. par la profonde vallée du Rio Grande, qui descend environ 1.100 m. sur ce parcours. Au N. du Nouveau-Mexique et à l'E. du Rio Grande est un puissant massif qui termine au S. la rangée orientale des montagnes Rocheuses ; le Costilla y atteint 3.845 m., le Truchas 4.008 m., le Baldy 3.858 m. De ce massif découlent vers l'E. la Rivière Canadienne, affl. de l'Arkansas, vers le Pecos, affl. du Rio Grande. A l'O. et au S. s'étendent de vastes espaces infertiles, *mesas* (plateaux) ou bas-fonds salins et alcalins. Les mesas occidentaux (mesa de los Lobos, plaine de San Augustin) forment la zone de partage des eaux entre les océans, avec les monts de Zuni, de

Membres et plus au S. le plateau de la sierra Madre. A l'E. du fleuve, on remarque de vastes coulées de laves, dominées à l'O. par la sierra Soledad, à l'E. par le petit massif de la sierra Blanca (3.564 m.) et, au delà du Pecos, le désert du Llano Estacado. Vers l'O. se dirigent les rios San Juan et Gila, tributaires du Colorado. Aucun des cours d'eau souvent enfoncés dans les cañons de 300 m. de profondeur n'est navigable. Les monts sont boisés de pins, de sapins, de cèdres; les pentes des vallées, de chênes et d'érables, alternant avec les prairies qui tapissent aussi une partie des « mesas ». L'ours, le loup, le lynx, le biber, l'élan, le buffle sont encore assez nombreux. Le climat est sec; il ne pleut qu'en été, de juillet à octobre. La température moyenne annuelle de Santa Fé à 2.312 m. d'alt. est de + 10°,3 ; elle varie de + 31° à — 21°.

La population augmente régulièrement : en 1850, elle était de 61.547 âmes; en 1870, de 91.874; en 1880, de 119.565; en 1890, de 153.593 dont 83.055 hommes et 70.538 femmes, 1.956 nègres ou mulâtres, 361 Chinois, 9.903 Indiens sédentaires (Pueblos, Apaches). Il y faut ajouter 23.450 Apaches et Navajos, qui ont conservé leurs habitudes de vie sauvage. La population est en majorité métisse d'Espagnols et d'Indiens, parlant surtout l'espagnol, qui domine dans les écoles. L'instruction est, d'ailleurs, peu répandue, plus de la moitié des habitants ne savent pas lire; sur 44.200 enfants d'âge scolaire, 22.600 seulement allaient à l'école. Il n'y a pas d'enseignement supérieur ou secondaire. — Le territoire a un gouverneur et un grand juge désignés par le président des États-Unis, un Sénat de 12 membres, une Chambre de 26 députés; il élit un délégué au congrès fédéral. Son budget était, en 1890, d'environ 1.600.000 fr. aux recettes, 800.000 fr. aux dépenses, avec une dette de 15 millions (territoire, comté, communes). Le chef-lieu est Santa Fé.

On exploite des mines d'or et d'argent, de houille, de cuivre, de plomb, de fer, le sel des lacs salins. La production de métaux précieux représente 8 à 10 millions de fr. par an. — L'agriculture n'est possible que dans les vallées et les points qu'on peut irriguer ; elle s'étendait, en 1890, à 105.000 hect. de maïs, blé, avoine, pommes de terre; les fruits sont excellents. L'élevage du bétail est la principale ressource : 38.000 chevaux, 8.400 ânes et mulets, 577.500 bœufs, 1.250.000 moutons, 10.000 porcs. Le centre commercial est Santa Fé. Les voies ferrées ont remplacé les anciennes caravanes de bœufs. Le Southern Pacific et la ligne d'Atchison-Topeka-Santa Fé desservent la grande vallée.

Histoire. — Les grandes ruines des régions de Zuni et de Pecos attestent l'antique civilisation ruinée par les sauvages Indiens nomades. Près de Pecos, à l'E. de Santa Fé, se voient les restes de la cité de Cicuyé, patrie traditionnelle de Montezuma. Le premier Européen qui parcourut la région fut Cabeza da Vaca ; naufragé sur la côte du Texas, il traversa le continent jusqu'au golfe de Californie, visitant les cités des Indiens Pueblos. Le gouverneur de Nouvelle-Galice, Coronado, envoya en exploration un moine franciscain qui visita Zuni, alors appelé Cibola (1539). L'année suivante, le gouverneur s'y rendit lui-même. A la fin du XVIe siècle, Oñate amena de nombreux colons et les mines furent mises en exploitation. En 1680, les Pueblos asservis se révoltèrent, prirent Santa Fé et chassèrent les Espagnols. En 1693, Diego de Vargas reconquit le pays. Celui-ci forma une province sous son nom actuel. En 1804, le lieutenant américain Pike, remontant l'Arkansas, y pénétra et fut fait prisonnier. Les relations commerciales s'établirent à travers la Prairie avec les Etats-Unis. En 1820, le Nouveau-Mexique fut affranchi avec le reste du Mexique. En 1835, la constitution supprimant le fédéralisme, un gouverneur fut envoyé de Mexico. Ce fut la cause de la révolte du 1er août 1837, qui partit de Cañada ou Santa Cruz, ville des Pueblos; le gouverneur Perez fut mis à mort; un Indien Taos, du nom de José Gonzalez, fut installé à sa place. Le général Manuel Armijo comprima le mouvement et demeura gouverneur jusqu'à l'invasion américaine de 1846 ; il se retira sans combattre devant le général Kearney. Le traité de Guadalupe-Hidalgo céda le Nouveau-Mexique aux Etats-Unis. Il fut organisé en Territoire par acte du 9 sept. 1850. En 1854, la convention Gadsden l'agrandit d'une bande de terre au S. On y avait joint la partie de la Vieille-Californie acquise par l'Union. Mais en 1863 on détacha la moitié occidentale qui forma le territoire d'Arizona. Lors de la guerre de sécession, une armée du Texas occupa Santa Fé le 20 mars 1862, mais fut battue à Glorieta huit jours après et contrainte à la retraite. Les gens du Nouveau-Mexique demeurèrent fidèles à l'Union et lui fournirent 6.000 hommes. A.-M. B.

Bibl. : Ladd, *The Story of New Mexico;* Boston, 1891. — Bandelier, *History of the Southwestern portion of the United States;* Cambridge (Mass.), 1891. — Cf. la bibl. de l'art. Etats-Unis.

NOUVEAU-NÉ. I. Médecine. — La désignation de nouveau-né s'applique aux enfants depuis leur naissance jusqu'à une période indéterminée, la sixième semaine pour Parrot, l'apparition des premières incisives, de quatre à sept mois pour d'autres auteurs. On peut pratiquement fixer comme limite l'âge de cinq mois où se manifestent habituellement les phénomènes prémonitoires de la dentition du côté des gencives. Cette dénomination n'est cependant pas purement nominale, car elle détermine en réalité la période durant laquelle l'enfant sorti du milieu maternel, où il trouvait température constante et nutrition élémentaire, s'adapte aux conditions de sa vie nouvelle et individuelle. Ainsi que le dit Fonssagrives, le nouveau-né n'est qu'un fœtus qui se fait enfant. La nutrition et la respiration placentaires, servies par un système vasculaire spécial, cessent brusquement. D'un milieu liquide à température élevée et constante, 38°, l'enfant se trouve transporté dans l'atmosphère, où les conditions thermiques sont toutes différentes. L'organisme en entier subit donc une véritable crise durant les premiers jours qui suivent la naissance ; la chute du cordon ombilical, qui se produit du quatrième au sixième jour, est un des épisodes de cette crise, mais n'en marque pas la fin. Le changement de milieu est bien la cause des modifications qui se produisent, ainsi que la rupture du lien vasculaire qui unissait l'enfant à la mère, puisqu'elles se montrent quelle que soit la période où l'enfant est jeté hors de la vie intra-utérine, pourvu qu'il naisse viable. Elles ne sont donc point dues uniquement au développement spontané et naturel des organes.

Aussitôt après la naissance, la respiration pulmonaire, condition essentielle de la vie du vertébré dans le milieu aérien, s'établit d'emblée ; le sang suit de nouvelles voies, et le cœur se modifie en vue d'une distribution nouvelle du liquide sanguin. D'autre part, l'absorption et la digestion de l'aliment inaugurent un nouveau mode de nutrition. Les facultés de la vie de relation qui permettront plus tard au nouvel être de pourvoir à ses propres besoins se développeront peu à peu, mais elles vont rester au début dans un état de grande imperfection. Le nouveau-né humain diffère ainsi de beaucoup d'autres vertébrés, qui peuvent marcher dès la naissance, et dont un certain nombre, comme les poussins, sont aptes à chercher eux-mêmes leur nourriture dès le début de leur vie.

L'on conçoit que ces modifications profondes dans la vie organique ne peuvent s'accomplir sans exposer l'enfant à de nombreux dangers. Cette fragilité spéciale dure plus ou moins longtemps, suivant que l'enfant est vigoureux ou faible, suivant qu'il est né à terme ou prématurément. Il est nécessaire que pendant cette période l'enfant soit entouré de soins spéciaux, dont nous énumérerons les principaux après avoir examiné les caractères propres au nouveau-né.

Le *poids* du nouveau-né à terme est en moyenne de $3^{kg},200$ à $3^{kg},400$, suivant le sexe. La longueur varie entre 49 et 50 centim. Les filles pèsent en moyenne 150 gr. de moins que les garçons et ont en longueur 1 centim. de

moins. Les prématurés (enfants nés avant terme) ont en moyenne un poids inférieur, qui peut descendre jusqu'à 1kg,200 pour les enfants de six mois et demi, ou pour les enfants atteints de faiblesse congénitale : ce poids si faible est cependant compatible avec la vie et avec un développement ultérieur. Le poids et le volume des jumeaux est habituellement au-dessous de la moyenne, même lorsqu'ils naissent à terme, ce qui est rare. Il arrive souvent que l'un des fœtus succombe durant le cours de la gestation. Les jumeaux sont, le plus habituellement, de même sexe. Durant les deux premiers jours qui suivent la naissance, on constate une diminution du poids initial. Cette diminution est d'environ 150 gr. ; mais dès que l'alimentation s'établit de façon régulière, la descente s'arrête et, vers le septième jour, il y a retour au poids primitif. Lorsque l'équilibre s'est définitivement rétabli, l'enfant augmente rapidement de poids : cette augmentation est en *moyenne* de 20 à 30 gr. par jour durant les premiers mois. Quant à la taille, elle s'accroît de 4 centim. durant le premier mois, de 3 durant le second. Au moment de la naissance, la *peau* est couverte d'un enduit blanchâtre et gras, qui, enlevé, laisse apercevoir la coloration rouge ou rose foncé de la peau. Cette coloration persiste durant quatre ou cinq jours et pendant ce temps, si l'on presse sur les téguments, elle s'efface et la peau paraît jaunâtre. Les extrémités des pieds et des mains sont légèrement violacées. Dans un grand nombre de cas, les modifications du sang provoquent la mise en liberté de pigments qui colorent la peau en jaune. En ce même temps, l'épiderme primitif se fendille, desquame, et fait place à un épiderme nouveau. Dans la race nègre, les enfants présentent, au moment de la naissance, une couleur d'un rouge foncé ; le pigment noir est localisé presque uniquement autour de l'ombilic.

Durant les tout premiers jours, l'enfant ne présente pas d'ordinaire de sécrétion sudorale. Par contre, on constate très souvent chez les enfants des deux sexes un phénomène singulier, bien étudié par Natalis Guillot : c'est le gonflement de la glande mammaire et l'établissement temporaire de la sécrétion lactée avec production de véritable lait. Il peut même se produire au niveau de la glande de l'inflammation allant jusqu'à l'abcès.

Après la ligature du cordon, la partie qui reste adhérente à l'ombilic de l'enfant se dessèche peu à peu, puis en quelques jours se transforme en une sorte de lame dure et cornée qui tombe, laissant à sa place une petite plaie qui se couvre de bourgeons charnus et se cicatrise en huit jours environ. Il se produit là un phénomène de nécrose, le cordon n'ayant pas de vaisseaux propres. Ces modifications extérieures sont accompagnées de la production d'un caillot dans la veine ombilicale et du retrait des deux artères ombilicales. Le canal veineux s'oblitère et la circulation définitive s'établit dès les premiers moments. Le trou de Botal, qui faisait communiquer les deux oreillettes du cœur, s'oblitère peu à peu, la circulation pulmonaire permet au sang de s'oxygéner au contact de l'air et de rejeter au dehors l'acide carbonique.

Au moment de la naissance, la tête de l'enfant ne présente pas, sauf des exceptions rares, sa forme définitive, mais son passage à travers la filière pelvienne l'a plus ou moins déformée. Cette déformation disparaît rapidement, d'ailleurs, après la naissance. Si l'on explore la surface du crâne, on rencontre entre les os des espaces membraneux linéaires qui les unissent entre eux, et, à l'entre-croisement de ces sutures, des surfaces membraneuses auxquelles on donne le nom de fontanelles (V. Fœtus). La seule fontanelle appréciable au moment de la naissance est la fontanelle antérieure ou frontale, qui continue à s'accroître jusqu'au neuvième mois et qui ne disparaît qu'à la fin de la deuxième année. Le cuir chevelu, souvent infiltré dans les premiers jours (*bosse séro-sanguine*), est habituellement couvert de cheveux courts et forts qui sont remplacés par d'autres après quelques semaines. La peau est elle-même couverte d'un duvet fin qui tombe bientôt. Les ongles sont développés et atteignent l'extrémité des phalanges.

Les fonctions de l'enfant nouveau-né s'accomplissent suivant un type un peu spécial. Le sang subit dans les premiers jours une véritable crise qui se traduit par la multiplicité des globules blancs, et par une rénovation intense des globules rouges, qui sont plus nombreux et de dimension plus inégale que chez l'adulte. La circulation est également plus active, le cœur battant 137 fois par minute environ durant les deux premiers mois. Cette fréquence s'exagère encore pour la moindre cause. Dans les premiers instants qui suivent la naissance, l'enfant fait une première inspiration et crie. Cette première inspiration et celles qui suivent, tant que les battements du cordon ombilical persistent, font pénétrer dans la circulation la quantité de sang nécessaire pour remplir les vaisseaux pulmonaires. Les premières respirations sont continues mais irrégulières. Elles sont très fréquentes, puisqu'elles sont au nombre de 50 en moyenne par minute. Au début, la cage thoracique se dilate peu, et la respiration est presque uniquement diaphragmatique. La température centrale du nouveau-né est de 37° environ au moment de la naissance, elle tend à diminuer durant les instants qui suivent, d'où la nécessité fréquente de réchauffer le nouveau-né.

La bouche de l'enfant est sèche durant les trois premiers mois, la sécrétion salivaire étant peu abondante. Les muscles des lèvres, des joues, de la langue et du pharynx sont bien développés et aptes à la succion dès la naissance. Le nouveau-né entoure hermétiquement le mamelon avec la lèvre supérieure d'une part, la lèvre inférieure et la langue d'autre part ; le maxillaire inférieur et la langue, en se portant en arrière, aspirent le lait qui coule dans la bouche. Durant la succion l'enfant respire par le nez. Lorsqu'une série de succions ont rempli la bouche, l'enfant avale en produisant un bruit de déglutition. L'estomac de l'enfant nouveau-né est très petit. D'une contenance de 50 centim. c. au moment de la naissance, il ne contient encore que 100 centim. c. à trois mois. Durant les premiers jours, l'enfant ne prend qu'une très faible quantité de lait, ou plutôt de colostrum (V. Allaitement), en vingt-quatre heures, 30 gr., 120 gr., 300 gr., les premier, deuxième et troisième jours. Plus tard, durant le premier mois, les quantités quotidiennes de lait atteignent de 500 à 600 gr. Lorsque le lait arrive dans l'estomac du nourrisson, la caséine se coagule en fins grumeaux s'il s'agit du lait de femme, en caillots plus volumineux et de digestion plus difficile s'il s'agit du lait de vache ; puis le coagulum est en partie liquéfié et peptonisé. Le sucre de lait se transforme en acide lactique ; le beurre n'est pas modifié. L'estomac met deux heures environ à se vider. Dans l'intestin grêle la caséine achève de se modifier sous l'influence du suc pancréatique, le beurre se dédouble en acides gras et en glycérine, et les graisses s'émulsionnent pour l'absorption. La digestion s'achève presque complètement dans le duodénum, et l'absorption dans les parties supérieures de l'intestin grêle. Les phénomènes de la digestion chez le nouveau-né s'accompagnent à un très faible degré seulement de putréfaction. Les selles revêtent deux aspects différents. Les premières, qu'expulse l'enfant durant les deux jours qui suivent la naissance, forment ce que l'on nomme le *méconium* qui se présente sous l'aspect d'une masse épaisse et gluante d'un vert foncé. Puis viennent les fèces régulières, d'abord mélangées de méconium. Les selles du nourrisson élevé au sein sont d'une couleur jaune d'or, d'une consistance et d'un aspect rappelant les œufs brouillés, d'odeur faible, non fécaloïde. Elles ne doivent pas verdir à l'air. L'enfant élevé au lait de vache rend des selles qui sont grisâtres et présentent l'aspect du mastic de vitrier. Les évacuations sont chaque jour de trois ou quatre durant le premier mois, de deux ou trois durant le deuxième. Au moment de la naissance la vessie contient un peu d'urine qui est expulsée le premier

jour. Durant le premier mois, la quantité d'urine varie journellement de 200 à 300 gr. L'urine renferme une très faible quantité d'urée.

Le nouveau-né est plongé dans un état habituel de somnolence, et pour que l'état de veille se produise, il faut une excitation des nerfs sensitifs. La faim ou la douleur physique sont presque les seuls excitants qui amènent cet état de veille. D'autre part, l'action de téter et le cri provoquent rapidement la fatigue et ramènent de nouveau l'enfant à l'état de sommeil. Comme le remarque Preyer, si on laisse crier l'enfant qui a faim, il s'endort le plus souvent au bout de peu de temps, même quand on ne lui a rien donné. Si un enfant tète une nourrice dont le lait est peu abondant, il est habituel de voir l'enfant s'endormir durant la tétée. Le mode d'activité le plus habituel est donc, en dehors de la succion, le cri. Ce cri prend des caractères un peu différents suivant qu'il est provoqué par la faim ou par une impression désagréable ou un état de malaise. Le cri de la faim est plus faible que le cri de douleur, il ne se produit que par intervalles, la bouche est largement ouverte, la langue tirée en arrière, comme si l'enfant s'apprêtait à saisir le mamelon. Si on lui offre le sein, l'enfant tourmenté par la faim ouvre largement les yeux, tourne la tête de côté et d'autre. Les enfants nouveau-nés ne trouvent pas le mamelon sans y être aidés, ils n'arrivent au but d'eux-mêmes que quelques jours après la naissance. L'enfant suce souvent une partie voisine du mamelon sans se rendre compte de la différence. La fonction de succion n'est aussi développée que parce qu'elle est héréditaire.

Les mouvements musculaires, en dehors de ceux de la succion, sont un simple exercice musculaire et ne sont pas soumis au contrôle de la volonté qui n'existe pas encore. Ils n'ont ni précision, ni mesure, et l'ataxie apparaît surtout dans les divers mouvements des membres qui se font par petites saccades. La préhension du sein elle-même ne se fait qu'après un tâtonnement, ainsi que nous l'avons dit. Les doigts sont habituellement en flexion, et l'acte de la préhension n'est qu'un pur réflexe. Les mouvements volontaires n'existent pas durant les trois premiers mois. Les mouvements que l'on constate durant cette période sont ou innés ou réflexes ou instinctifs. Les déplacements des yeux eux-mêmes sont incoordonnés, les muscles du globe de l'œil comme ceux des membres, ne recevant pas encore des centres nerveux les excitations systématiques et synergiques qui sont nécessaires au bon exercice de la vision, et qui sont consécutives elles-mêmes à l'exercice du sens musculaire. Durant les premiers jours le regard est vague, puis l'enfant apprend à diriger les yeux d'un objet à l'autre, et plus tard à suivre du regard un objet qui se déplace. Il devient apte alors à regarder, à examiner les objets qui attirent son attention. Durant les premières semaines d'ailleurs l'enfant ne peut voir au sens propre du mot, il distingue seulement le clair de l'obscur. Le réflexe du clignement que l'on provoque en approchant rapidement de l'œil un objet quelconque manque aussi durant les premiers temps et ne s'acquiert que par l'expérience.

Au moment de la naissance, il n'y a pas d'air dans l'oreille moyenne, le conduit auditif externe n'est pas perméable; en outre, les centres de l'audition ne sont pas développés. Aussi durant un temps variable, mais qui peut aller jusqu'à plusieurs jours, le nouveau-né doit être considéré comme sourd. La sensibilité au contact, à la température, à la douleur est obtuse au moment de la naissance. L'odorat, mais surtout le goût sont relativement beaucoup plus perfectionnés.

Les sentiments de l'enfant durant la première période de la vie sont peu nombreux, mais ils peuvent être très vifs; la volonté se développe peu à peu par la mémoire de tout ce qui a provoqué une sensation agréable et par le désir d'amener le retour de cette sensation, d'éviter tout ce qui a provoqué une sensation inverse. La mémoire proprement dite, mémoire des visages, mémoire des lieux, n'existe pas avant le troisième mois. Les sensations désagréables, pour peu qu'elles soient vives, provoquent le cri qui s'accompagne de la turgescence du cou et de la face et de rougeur de ces parties; toute impression forte et subite amène la fermeture des yeux, et au plus léger sentiment de malaise les coins de la bouche s'abaissent. Les manifestations de plaisir ne sont pas variées; au début, la sensation de bien-être se manifeste par l'ouverture des yeux. Le premier sourire apparaît à une époque variable, pour certains à la quatrième semaine, plus habituellement vers la dixième. Prayer dit avoir constaté le rire véritable chez son enfant au vingt-troisième jour. Pour Pline, aucun enfant ne rit avant le quarantième jour.

Aussitôt après sa naissance, l'enfant doit être l'objet de soins spéciaux. Il faut l'entourer immédiatement d'une couverture chaude et procéder à la ligature du cordon dès que les battements de celui-ci ne sont plus perceptibles. Cette ligature doit se faire très soigneusement avec du fil fort ou de la soie chirurgicale conservés dans un liquide antiseptique. Cette ligature doit être appliquée à 5 centim. de l'ombilic de l'enfant; elle sera double et serrée. Une fois la ligature assurée, on procède à la section du cordon qui doit se faire au delà du fil, sur la partie maternelle du cordon.

Lorsqu'il s'agit d'une naissance gémellaire diagnostiquée ou seulement soupçonnée, il importe de faire sur le cordon deux ligatures, après la première naissance, et de ne pratiquer la section du cordon qu'entre ces deux ligatures. On ne doit négliger cette précaution que dans le cas où l'on a la certitude que les deux placentas sont complètement séparés.

Il arrive que, lorsque l'accouchement a été laborieux ou que la mère est atteinte d'une maladie telle que l'éclampsie, l'enfant ne respire pas au moment de la naissance et se présente en état de *mort apparente*. Il peut naître simplement *étonné* (P. Dubois), c.-à-d. en état de suffocation transitoire. Il suffit alors de débarrasser avec le doigt les voies aériennes des mucosités qui les encombrent et de pratiquer quelques vives frictions sur le dos et sur les côtés de l'enfant pour voir apparaître les mouvements de la respiration. Il est inutile de se hâter de sectionner le cordon. Dans d'autres cas, l'enfant naît en état de véritable asphyxie. Il naît alors complètement inerte, les membres souples, la tête tombe de côté et d'autre, sous l'influence de la pesanteur; les paupières sont entr'ouvertes, les yeux saillants, les conjonctives injectées, la face tuméfiée, la peau et les lèvres violacées. Mais, à l'auscultation, on constate que les battements du cœur persistent encore, bien qu'affaiblis, et souvent irréguliers. Après la section du cordon, qu'il est inutile de laisser saigner ainsi qu'on l'a conseillé, il faut se hâter de désobstruer les voies respiratoires, comme dans le cas précédent, puis pratiquer de suite la respiration artificielle. Celle-ci peut se faire directement de bouche à bouche, en interposant un linge fin; mais il vaut mieux employer soit le tube de Chaussier, soit l'insufflateur de Ribemont-Dessaignes. Ce dernier instrument est le plus parfait; on en introduit l'extrémité conique dans le larynx en se servant du doigt comme guide et comme conducteur. Il est muni d'une poire en caoutchouc qui permet d'envoyer de l'air dans les poumons, sans pression exagérée, et à l'aide de laquelle on peut aussi aspirer les mucosités. Les mouvements alternatifs d'élévation, puis d'abaissement des bras le long du corps avec pression sur les flancs peuvent être employés en même temps. Il convient d'agir avec calme et méthode. Les tractions rythmées de la langue, peu faciles à employer chez le nouveau-né, sont peu usitées. En même temps que l'on pratique la respiration artificielle, l'on doit faire préparer un bain chaud à 45°, ou un bain tiède sinapisé, et, dès que cela est possible, y plonger l'enfant. Les docteurs allemands emploient volontiers l'eau froide. Lorsque les accidents ont tendance à cesser et que l'état d'asphyxie s'améliore, on voit la coloration violacée faire place à une coloration rosée, les

mouvements du cœur deviennent plus amples et plus réguliers, une première inspiration spontanée apparaît, et est suivie de plusieurs mouvements respiratoires, faibles et irréguliers d'abord, puis tendant à devenir normaux. Il ne faut point abandonner l'enfant avant qu'il ait bien franchement crié. L'on doit aussi se souvenir qu'il est quelquefois nécessaire de continuer les manœuvres précédentes durant une heure et plus, avant d'arriver à ranimer le nouveau-né. Au lieu de présenter ces phénomènes de l'asphyxie bleue, l'enfant peut naître en état syncopal, en état d'*asphyxie blanche*. Il offre alors toutes les apparences de la mort ; la face et les téguments sont blancs et décolorés ; la résolution musculaire est complète, les sphincters sont relâchés. Les battements du cœur, lorsqu'ils sont perçus, sont très faibles et irréguliers. Le traitement indiqué ci-dessus convient encore, mais avec des chances bien moindres de succès. Il faut savoir, d'ailleurs, que, malheureusement, un grand nombre d'enfants ainsi ranimés, à la suite de phénomènes asphyxiques, succombent les jours suivants, le plus souvent à la suite d'affections pulmonaires.

L'on doit baigner l'enfant après sa naissance pour le débarrasser de son enduit sébacé. Le bain sera donné avec de l'eau plutôt chaude, bouillie ; il est utile d'employer le savon et une brosse douce ou une éponge ; on veillera surtout à la propreté des plis articulaires de la tête. Il est bon d'éviter que l'eau du bain n'atteigne les yeux de l'enfant, que l'on se contentera de laver avec un peu d'eau boriquée, sauf indication contraire. Quelques accoucheurs se sont élevés récemment contre cette coutume séculaire du bain, et se contentent de frictions effectuées à l'aide de ouate hydrophile et d'alcool ou d'eau de Cologne. On procède ensuite au pansement du cordon que l'on entoure simplement de ouate ou de gaze stérilisées et que l'on maintient sur le côté à l'aide d'une petite bande de flanelle modérément serrée. On doit ensuite habiller le nouveau-né.

L'habillement du nouveau-né se compose de deux parties, une partie pour ainsi dire inamovible, qui recouvre la moitié supérieure du corps, et ne doit pas descendre au-dessous du nombril, pour ne pas être souillée par l'urine et par les garde-robes, et une partie qui doit être fréquemment défaite et qui forme une sorte de gaine à la moitié inférieure du corps. La première se compose d'une chemisette en toile fine, en contact direct avec la peau, puis une brassière de tricot ou de flanelle, enfin une brassière plus large en piquet. Ces vêtements s'ouvrent en arrière, et c'est là qu'on les ferme en les croisant et en les fixant à l'aide d'une épingle de sûreté. La partie inférieure du corps est enveloppée dans une couche pliée en triangle et dont les bouts vont entourer et séparer les membres inférieurs ; puis vient une pièce carrée en laine, le lange, que l'on enroule autour de l'enfant, que l'on fixe par des épingles et dont on ramène le bout pendant en arrière pour l'y fixer également. Dans l'habillement dit à l'anglaise le lange de laine est remplacé par une petite culotte de flanelle, les jambes et les pieds étant recouverts de chaussettes et de chaussons. On superpose au tout, dans ce dernier cas, une longue robe le plus souvent de flanelle. Le premier mode, dit maillot à la française, convient durant le premier mois ; le second, l'habillement à l'anglaise, qui laisse plus de liberté à l'enfant, sera employé avec avantage dès le second mois, surtout en été. En tout cas, il faut bien se souvenir que les mouvements de l'enfant doivent être absolument libres et que le maillot ne doit le comprimer en aucun point. Il est bon d'ailleurs de laisser le nourrisson exercer ses petits membres chaque jour, en le débarrassant de ces entraves dans la chambre chaude. La tête de l'enfant doit être nue, sauf pour les sorties.

Il est bon dès les premiers mois de déshabiller l'enfant à chaque tétée, et de le placer sur un vase. Il prendra ainsi l'habitude de la propreté et se souillera plus rarement d'urine. Souvent l'enfant crie dès qu'il est mouillé et il est bon de le changer de suite. Il est bien entendu qu'en aucun cas l'enfant ne doit être couché dans le lit de la mère. La pièce dans laquelle il doit vivre sera, autant que possible, vaste et exposée au midi, largement éclairée. Il faut que la température en soit constante, au moins durant les premiers jours, et elle ne doit pas descendre au-dessous de 15° C. Le berceau de l'enfant sera en métal, afin de pouvoir être lavé périodiquement. On le garnira de deux petits matelas ou paillassons recouverts d'un drap et d'une toile imperméable. Le nouveau-né y sera placé tout habillé et on mettra près de lui deux boules d'eau chaude, pour peu que la température soit froide, mais en ayant bien soin qu'elles ne puissent le brûler. Il est inutile de garnir le berceau de rideaux, mais il est bon de le placer en face d'une fenêtre. Le nourrisson doit rester dans ce berceau sauf durant les tétées, au moins durant les premières semaines. Chaque fois que l'on change l'enfant, il est nécessaire de laver les régions souillées et de les saupoudrer de poudre de lycopode, préférable à la poudre d'amidon. Ces lavages doivent être faits avec de l'eau bouillie. Chaque jour l'on doit également donner un bain général à l'enfant, bain dont la température sera de 30° au plus et dont la durée n'excédera pas cinq minutes. Les narines, la bouche, les yeux et les oreilles doivent également être nettoyés à plusieurs reprises chaque jour avec du coton aseptique et de l'eau bouillie. Il faut réaliser, autant que possible, l'asepsie de l'enfant nouveau-né et ne pas le laisser manier et surtout embrasser par le premier venu.

On trouvera à l'art. Allaitement tout ce qui concerne l'alimentation des nouveau-nés. Nous nous bornerons à rappeler que l'enfant laissé à jeun jusque-là doit être mis au sein de six à douze heures après sa naissance ; on lui donnera successivement les deux seins, et l'on aura soin d'introduire le bout du sein dans sa bouche, en pressant la base du mamelon pour faire couler un peu de lait ou de colostrum. La seconde tétée aura lieu quatre heures au moins après la première, et il en sera de même jusqu'au troisième jour. A partir de ce moment, les tétées deviendront *régulières* et l'on donnera le sein à l'enfant toutes les deux heures et demie. La dernière tétée du soir doit se faire sur les onze heures et la première du matin vers cinq heures ; dans cet intervalle, l'enfant restera sans rien prendre. A chaque tétée, l'enfant sain et bien constitué prend en moyenne 70 gr. durant le premier mois, 100 gr. le mois suivant. S'il existe un doute sur la quantité de lait prise à la tétée, il est bon de le peser avant et après chaque tétée. On ne doit pas laisser l'enfant s'endormir au sein ; il faut, dans le cas où il aurait cette mauvaise habitude, le réveiller doucement et l'exciter par de petites pressions sur les joues. Il faut peser le nouveau-né régulièrement toutes les semaines, et même tous les jours s'il y a un doute sur la valeur de sa nutrition. Ces poids seront inscrits, et l'on établira la moyenne quotidienne de l'accroissement. Cette moyenne seule a une valeur. Ces pesées doivent être effectuées autant que possible à la même heure, ou plutôt dans les mêmes conditions physiologiques. Il est bien entendu que l'enfant sera dépouillé de son maillot avant de procéder à la pesée. La première sortie de l'enfant peut se faire en été à la fin de la première semaine, en hiver à la fin du premier mois. La vaccination ne doit pas être pratiquée avant le troisième mois, à moins qu'il ne soit né dans un milieu où la variole est fréquente.

Les enfants nés avant terme doivent être élevés dans une *couveuse* (V. ce mot). Ils sont souvent atteints de cyanose et se présentent habituellement en état de débilité congénitale. Ils sont aussi plus prédisposés que les autres à la gastro-entérite. Leur alimentation offre souvent des difficultés spéciales, car ils ne sont pas toujours en état de prendre le sein, et ils doivent être gavés.

Les maladies qui frappent les nouveau-nés sont, comme

on peut le concevoir, très nombreuses et très variées ; nous ne pouvons même pas les énumérer ici. On en trouvera la description aux divers articles de cette *Encyclopédie* (V. CORDON OMBILICAL, ENTÉRITE, PNEUMONIE, STOMATITE, MUGUET, HERNIE, BEC-DE-LIÈVRE), etc. Dr M. POTEL.

II. Législation. — Quiconque trouve un enfant nouveau-né est tenu, sous peine d'un emprisonnement de six jours à six mois et d'une amende de 16 à 300 fr., de le remettre, ainsi que les effets trouvés avec lui, à l'officier de l'état civil et de lui déclarer toutes les circonstances du temps et du lieu où il aura été trouvé. Un procès-verbal détaillé en est dressé, qui énonce, outre l'âge apparent, le sexe, les noms donnés, l'autorité civile à qui l'enfant est remis, et qui est inscrit sur les registres de l'état civil (C. civ., art. 58, et C. pén., art. 347). — V. aussi ENFANT, t. XV, pp. 1039 et suiv., et NAISSANCE, t. XXIV, p. 711.

NOUVEAU TESTAMENT. On a vu à l'art. CANON DU NOUVEAU TESTAMENT comment s'était formée la collection des livres sacrés propres à l'Eglise chrétienne. Les premiers chrétiens, qui étaient des israélites *réformés*, qui constituaient une secte ou branche particulière du judaïsme promptement séparée et détachée du tronc, professaient avec leurs coreligionnaires d'origine la foi en l'inspiration divine des livres sacrés de la synagogue ; mais ils appliquèrent à ceux-ci un système d'interprétation justifiant leur propre position, système d'après lequel la loi (Thora), les prophètes et les hagiographes n'étaient qu'un premier degré de la révélation accordée par Dieu aux descendants d'Abraham, que le premier étage d'un bâtiment, dont le couronnement était l'œuvre de Jésus de Nazareth, proclamé comme Messie ou Christ. Il était donc essentiel, du moment où la révolution surnaturelle qu'espérèrent les premiers disciples de Jésus se faisait attendre, de donner une forme matérielle et précise au système d'interprétation de la Bible adopté par le christianisme, de mettre par écrit les souvenirs relatifs à la personne de Jésus et aux débuts de la communauté chrétienne, d'exposer et de justifier le dogme et les institutions propres aux disciples du crucifié. Le recueil ainsi formé, qui seul livrait le sens profond et définitif des livres sacrés du judaïsme, devait jouir d'une autorité au moins égale à ceux-ci. Il se composa des *Evangiles*, traités historico-dogmatiques, destinés à démontrer que Jésus de Nazareth est le Messie annoncé par les prophètes, et des *Actes des apôtres* qui relatent les faits essentiels de la constitution de la société chrétienne. On y joignit treize lettres de l'apôtre saint Paul, *Epîtres aux Romains*, *aux Corinthiens* (au nombre de deux), *aux Galates*, *aux Ephésiens*, *aux Philippiens*, *aux Colossiens*, *aux Thessaloniciens* (au nombre de deux), *à Timothée* (au nombre de deux), *à Tite* et *à Philémon*, une lettre anonyme, dite *Epître aux Hébreux*, une lettre attribuée à saint Jacques, deux à saint Pierre, trois à saint Jean, une à saint Jude, toutes lettres qui défendent la doctrine chrétienne et fixent des points de discipline et d'organisation ; enfin une œuvre, conçue sur le modèle des prophéties dites apocalyptiques, l'*Apocalypse de saint Jean*, qui annonçait le triomphe complet de l'Eglise chrétienne. On trouvera une analyse suffisante de ces écrits aux art. EVANGILE, ACTES DES APÔTRES, PAUL (saint), HÉBREUX (Epître aux), JACQUES (saint), PIERRE (saint), JEAN (saint), JUDE (saint) et APOCALYPSE DE SAINT JEAN, en même temps que des indications sur leur origine probable. Il est très remarquable que la totalité de ces livres soit écrite en langue grecque, qui fut ainsi la langue officielle de la nouvelle forme religieuse. Comme ancienneté relative de ces différents écrits, l'avantage revient aux épîtres de saint Paul reconnues authentiques (notamment les épîtres aux Galates, aux Corinthiens et aux Romains) ; ce sont les seuls écrits pour lesquels on puisse proposer décidément une date antérieure à la destruction de Jérusalem par Titus (70 de notre ère). Les autres livres paraissent appartenir au dernier quart du Ier siècle, quelques-uns au premier ou au second quart du IIe siècle. Ils sont rédigés dans une langue assez médiocre et dans le dialecte dit *hellénistique*, c.-à-d. dans le grec tel qu'on l'écrivait en Syrie et en Asie Mineure. Ici encore, il faut distinguer les écrivains du Nouveau Testament selon leur degré de culture, visiblement très médiocre chez quelques-uns. On trouvera à l'art. CRITIQUE SACRÉE ET BIBLIOGRAPHIE DE LA BIBLE toutes les indications nécessaires sur l'évolution qui a, peu à peu, substitué les règles d'une interprétation historique, reposant sur les principes de la critique rationnelle appliquée aux œuvres littéraires, à l'interprétation dogmatique, qui a prévalu sans contradiction sérieuse jusque dans le cours du XVIIIe siècle. Le Nouveau Testament est, pour la science moderne, un document d'un prix infini pour l'histoire des idées et des institutions religieuses, mais ce document doit être abordé dans les conditions de rigueur et de précision que réclame l'étude de tous les monuments à nous parvenus des littératures anciennes. Il doit être soustrait aux polémiques des différentes Eglises qui appuient leur doctrine ou leur pratique sur son contenu, pour rentrer dans le cercle de ce qu'on peut appeler, au sens large, les humanités, par quoi nous entendons les institutions et les idées qui ont joué un rôle essentiel dans le développement des sociétés civilisées de la Grèce, de l'empire romain et du monde occidental jusqu'à nos jours.

Dans les traités dits *Introductions au Nouveau Testament*, on discute les questions touchant l'aspect que devaient offrir les manuscrits originaux des livres entrés dans la composition de ce recueil, manuscrits qui se sont perdus et qui ne nous sont connus que par l'intermédiaire de copies de date plus récente. Nous possédons notamment deux copies, qu'on peut faire remonter jusqu'au IVe siècle de notre ère, l'une dite le *Codex Sinaïticus*, l'autre le *Codex Vaticanus*, qui contenaient, à l'origine, l'Ancien Testament grec ainsi que le Nouveau. Le premier a été découvert en 1844 par le paléographe Tischendorf dans la riche bibliothèque du couvent grec (orthodoxe) du Sinaï et publié en 1862, et il est connu sous la lettre hébraïque *aleph* (א) ; le Codex du Vatican (désigné par la lettre B) représente un texte plus correct, malheureusement il offre une lacune assez considérable. Le nombre des manuscrits de date plus récente est considérable. A leur aide et en invoquant le témoignage d'anciennes traductions en diverses langues ou des citations que fournissent les textes des anciens écrivains ecclésiastiques, on a cherché à corriger le texte établi provisoirement par les savants de la Renaissance et à reconstituer, d'une façon quelque peu arbitraire, il faut l'avouer, le texte primitif des écrits sacrés du christianisme. Ce texte vulgaire, dit *texte reçu*, avait été lui-même établi sur des manuscrits trop modernes et renfermait, à côté de quelques grosses interpolations, de nombreuses erreurs de détail. A ce travail minutieux et délicat de correction sont attachés les noms de Griesbach, de Lachmann, de Tischendorf, de Tregelles, de Westcott et Hort. Nous emprunterons à M. Sabatier quelques indications autorisées touchant la délicate question de la reconstitution scientifique du texte grec du Nouveau Testament (*Texte du Nouveau Testament*, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger). « Le texte du Nouveau Testament, dit ce savant, n'est pas arrivé jusqu'à nous sans modifications. Il a une histoire, qui est l'exposé de ces vicissitudes et de ces changements. On y peut distinguer trois parties : l'histoire des modes de conservation, celle des altérations subies et celle enfin des efforts persévérants de la critique pour retrouver autant que possible le texte primitif. Dans ces trois parties, la découverte de l'imprimerie marque un moment capital, qui divise en deux périodes profondément distinctes l'histoire du texte du Nouveau Testament. — Les manuscrits originaux, ceux que l'on pourrait appeler les autographes mêmes des premiers livres chrétiens, ont disparu sans laisser dans l'histoire aucune trace certaine. Il faut tenir pour des fables tout ce que l'on raconte, dans l'antiquité et dans les temps modernes, de documents de cette nature retrouvés ou conservés dans quelques biblio-

thèques. — Les premières copies que l'on fit des livres apostoliques ne tardèrent pas à présenter de nombreuses variantes, qui se multiplièrent encore avec le nombre des copies elles-mêmes. C'était une chose inévitable. On peut ranger les variantes en deux classes : la première comprenant les erreurs involontaires des copistes ; la seconde, les modifications conscientes et intentionnelles. Rien n'est plus difficile que de copier exactement un long manuscrit ; et il faut compter toujours : 1° avec les erreurs des yeux, si le scribe lit lui-même le texte qu'il reproduit, qui lui font prendre un mot pour un autre ; 2° avec les erreurs de l'oreille, s'il écrit sous la dictée, qui lui font confondre des sons voisins ; 3° avec les erreurs de la mémoire, qui lui font échanger des synonymes ou des mots semblables ; 4° avec les erreurs de l'intelligence, qui lui font mal interpréter une phrase et mal lire ou partager les mots... Il vaut mieux insister sur la seconde classe de variantes, bien autrement importantes et qui proviennent d'une intention évidente d'améliorer le texte qu'on avait à reproduire : 1° on a voulu corriger la langue, la rendre plus correcte et plus claire là où elle paraissait fautive et obscure. Un grand nombre des variantes de l'évangile de Marc, par exemple, ont cette origine ; 2° on voulait écarter certaines erreurs géographiques ou historiques qui paraissaient évidentes... ; 3° des variantes ont été amenées par des usages liturgiques, comme la doxologie introduite dans l'Oraison dominicale de Matthieu ; 4° enfin, il faut noter les préoccupations dogmatiques. Sous ce rapport, les grandes controverses des premiers siècles ont exercé sur le texte du Nouveau Testament une action bien plus considérable qu'on ne le croit communément. » Après avoir donné à cet égard de curieuses indications, M. Sabatier déclare « qu'il est d'autres traces d'altérations plus profondes. On sait, par exemple, que la fin actuelle de l'évangile de *Marc* (XVI, 9-20) est une addition postérieure, quoique très ancienne... La fin de l'*Epître aux Romains* présente une confusion étonnante... J'oserais de même soupçonner les trois premiers versets de l'Apocalypse, qui ne sont qu'un titre ajouté au livre, sans doute après coup. Le récit de la femme adultère (*Jean*, VIII, 1-9) n'appartient pas plus au quatrième évangile que le passage 2 *Corinthiens*, VI, 14-VII, 1 n'appartient à cette lettre de Paul. On doit en dire autant du fameux passage des trois témoins (1 *Jean*, V, 7) et des versets *Jean*, V, 3 et 4, qui ont tout à fait l'air de glose explicative passée peut-être de la marge dans le texte, etc. On voit combien la critique a eu à faire pour arriver, je ne dis pas au texte certain, mais au texte probable des écrits apostoliques. Encore aujourd'hui, ce qu'elle peut scientifiquement établir, ce sont les textes les plus généralement admis d'une époque donnée, comme celles du Vᵉ siècle et du IVᵉ ; mais elle ne peut remonter au delà que par des conjectures toujours sujettes à discussion. » Voici enfin quelques indications touchant la constitution du texte grec, dit *textus recèptus*, et les différentes familles de manuscrits du Nouveau Testament : « Erasme publia en 1516, à Bâle, sa première édition, très hâtivement faite, du Nouveau Testament. On a retrouvé les trois ou quatre manuscrits, fort peu anciens, où Erasme a puisé son texte et l'on s'est rendu compte de son audace, pour ne pas dire de sa témérité. En 1519, il publia une seconde édition, beaucoup mieux étudiée... — Robert Estienne, son fils Henri et Théodore de Bèze réunirent cependant de nouveaux manuscrits et de nombreuses variantes. L'édition de 1550, surnommée la Royale, est célèbre. C'est dans celle de 1551, faite à Genève, qu'apparaît pour la première fois notre division vulgaire et souvent absurde du texte en chapitres et versets. Henri Estienne raconte que son père l'aurait faite à cheval durant son voyage de Paris à Lyon. Les éditions de Théodore de Bèze ne sont guère que la reproduction du texte des Estienne, qui est devenu aussi, à peu de chose près, celui des Elzévir. C'est dans la préface de leur seconde édition (1633) qu'ils présentèrent leur texte comme le *texte reçu par tous* (*textum nunc habes ab omnibus receptum*). Cette réclame de librairie, qui n'avait sans doute dans la pensée des éditeurs aucune valeur absolue, devint bien vite un dogme consacré par la superstition des théologiens, en sorte que toucher au texte reçu sembla longtemps un sacrilège intolérable ». Griesbach, il y a tantôt un siècle, eut le grand mérite d'esquisser pour la première fois une histoire ancienne des textes du Nouveau Testament ; il classe les manuscrits dans trois familles. Lachmann, à son tour, distingue entre un type oriental et un type occidental. « Le travail critique poursuivi depuis Erasme est loin d'être achevé, déclare M. Sabatier. La tâche consisterait à pouvoir suivre sûrement, à travers les siècles et les pays, les modifications du texte en remontant aussi haut que possible. Pour cela il faudrait, mieux qu'on ne l'a fait encore, établir l'histoire et la généalogie des manuscrits grecs et les comparer individuellement entre eux et avec les Pères de l'Eglise, comme avec les versions ou les lectionnaires auxquelles ils correspondent par leur date et leur lieu d'origine. Quand cela sera fait, on pourra écrire avec quelque précision une histoire du texte du Nouveau Testament. » On voit que la constitution du texte du Nouveau Testament obéit exactement aux mêmes règles que l'établissement scientifique de n'importe lequel des textes littéraires de l'antiquité classique. Mais la difficulté est rendue plus grande, d'une part par l'abondance extraordinaire des manuscrits, de l'autre par les préoccupations dogmatiques dont les paléographes ne savent pas toujours se débarrasser.

Maurice VERNES.

BIBL. : Nous renverrons à l'article intitulé CRITIQUE SACRÉE ET BIBLIOGRAPHIE DE LA BIBLE, et à l'excellent *Grundriss der theologischen Wissenschaften*, 7ᵉ division, *Einleitung in das Neue Testament*, par Adolf JÜLICHER ; Fribourg-en-Brisgau et Leipzig, 1894, notamment aux pp. 1, 6-18 (*Uebersicht ueber die Litteratur der Disciplin*), 19-20, 31, 39, 44, 51, 67-68, 78, 84, 97, 112, 130, 136, 147, 152, 161, 164, 183, 238, 251, 259, 273, 280, 349, 358, 364, 392, sans négliger les indications données au cours de l'exposition.

NOUVELLE (Littér.) (V. ROMAN).

Nouvelle à la main. — Nom donné au XVIIᵉ siècle à des gazettes clandestines imprimées en secret, qui donnaient les nouvelles de la cour ou de la ville souvent en forme satirique. Ce titre s'étendit à des gazettes simplement humoristiques, comme les *Nouvelles de l'ordre la Boisson chez Museau Cramoisi* d'Avignon. Les *mazarinades* (V. ce mot) rentrent dans la catégorie des nouvelles à la main, d'ailleurs prohibées par le Parlement de Paris dès 1620 et par arrêts des 18 août 1666 et 9 déc. 1670, sous peine du fouet et des galères pour les vendeurs. Le lieutenant de police La Reynie fut spécialement chargé de la réprimer et finit par y réussir. Elles reparurent sous la Régence où Mᵐᵉ Doublet publia un journal hebdomadaire intitulé *Nouvelles à la main* et dont Bachaumont a reproduit le contenu.

La liberté de la presse fit disparaître ces feuilles, mais les anecdotes dont elles s'alimentaient se retrouvent dans les journaux mondains, et le titre de *Nouvelle à la main* s'applique aujourd'hui à de courtes anecdotes ou à des « mots » généralement imaginés.

Nouvelles ecclésiastiques (Gazette janséniste) (V. FONTAINE [Jacques]).

NOUVELLE (La). Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Sigean, sur un isthme sablonneux séparant de la mer l'étang de Sigean, sur un chenal formé par le grau d'écoulement de l'étang ; 2.446 hab. Station du chemin de fer du Midi. Syndicat maritime, conseil de prud'hommes ; entrepôt des douanes ; vice-consuls d'Espagne et d'Italie. Bateau de sauvetage. Chantiers de constructions maritimes. Forges, corderies pour la marine. Raffineries de soufre ; tonnellerie, salaisons de sardines. Commerce de poissons. Bains de mer. Le chenal de La Nouvelle est relié à Narbonne par le canal de la Robine. Le port importe surtout des charbons, des bois du Nord, des salaisons, des oranges, des fruits secs, du soufre, des vins d'Espagne et d'Italie ; il exporte des vins, des eaux-de-vie, des huiles, des poteries, tuiles et briques, du sel, du salpêtre, du tartre,

des amandes, des farines, du soufre raffiné, des fourrages, du miel, etc.

NOUVELLE-AMSTERDAM (Guyane anglaise) (V. Amsterdam [Nouvelle-]).

NOUVELLE-BRETAGNE (archipel *Bismark*). Archipel de l'Océanie, situé au N.-E. de la Nouvelle-Guinée. On réunit sous ce nom, que les Allemands ont remplacé depuis 1885 par celui d'archipel Bismarck, les groupes de la Nouvelle-Irlande, du duc d'York, de la Nouvelle-Bretagne, de l'Amirauté et du Nouvel-Hanovre. On a quelquefois réuni toutes ces îles, sous le nom d'archipel Salomon, à celles qui portent plus spécialement ce nom. Les principales îles portent le nom de l'Echiquier, Rasco, Gerard de Nys, Nouveau-Hanovre, Gracieuse, Guillaume, Nouvelle-Irlande et Nouvelle-Bretagne (celles-ci sont les plus grandes), les douze îlots du duc d'York qui entourent le port Ferguson, etc. Elles sont séparées de la Nouvelle-Guinée par le détroit de Dampier. Elles sont encore très peu connues. Ces îles sont situées entre 0° 40′ et 6° 30′ lat. S., 140° et 153° long. E. L'ensemble mesure 45.000 kil. q., et on leur attribue 200.000 hab. Les deux principales îles, disposées en demi-cercle ouvert à l'O., sont : la *Nouvelle-Poméranie* (Nouvelle-Bretagne), 24.000 kil. q., et le *Nouveau-Mecklembourg* (*Nouvelle-Irlande*), 2.950 kil. q. Puis viennent au N.-O.: le *Nouveau-Hanovre*, 1.476 kil. q., les îles de l'Amirauté, 2.276 kil. q.; Matthias, 660 kil. q., etc. Souvent on ajoute à ce total 2.000 kil. q. pour les îles Rouk, Long, Dampier, Vulcan et Schouten, sises à l'O. de la Nouvelle-Poméranie. La plupart de ces îles, et surtout les deux grandes, sont longues et minces, avec de hautes montagnes (2.000 m. dans le Neuveau-Mecklembourg) en partie volcaniques. Elles sont placées sur une sorte de piédestal sous-marin formé par les coraux ; il paraîtrait qu'elles ont subi un affaissement, mais qu'aujourd'hui elles se soulèvent au contraire. On y trouve des volcans qui n'ont pas eu d'éruptions depuis longtemps. On a remarqué sur les côtes de la Nouvelle-Irlande des marées diurnes : le flux et le reflux y durent chacun douze heures ; il y a peu de points du globe où se trouvent réunies les conditions nécessaires à la production de ce curieux phénomène. Les côtes sont d'un accès difficile en raison de la présence des coraux qui offrent d'autre part des ports naturels de bonne tenue. Le climat est doux et humide et ne semble pas très sain. La Nouvelle-Irlande est très boisée et arrosée par de nombreux ruisseaux. Toutes produisent en abondance les bananes, les ignames, les patates, le taro, les noix de coco. On y trouve beaucoup de poules et de porcs et un grand nombre d'oiseaux. Les habitants appartiennent à la race papoue comme ceux de la Nouvelle-Guinée. Dans la Nouvelle-Bretagne, M Broon a trouvé une peuplade différant absolument de celles du reste de l'île ; la teinte est plus claire, les cheveux moins crépus ; ils parlent une langue inintelligible à leurs voisins ; les hommes et les femmes portent une couverture pour vêtement, tandis que les autres indigènes sont complètement nus. Les habitants des îles de l'Amirauté peignent en ocre rouge leur corps oint d'huile de coco. Presque toutes les peuplades indigènes sont cannibales. Les naturels habitent dans des huttes basses ; ils sont armés de massues, de lances, de casse-tête et de frondes. Les chefs sont élus et n'ont pas beaucoup de pouvoir. La population est, dit-on, divisée en deux classes distinctes ; un homme ne doit pas épouser une femme appartenant à la même classe que lui ; les enfants appartiennent à la classe de leur mère. Ces deux catégories portent le nom de *Maramara* et de *Pikalaba*. La polygamie est en usage. A l'âge de six ou huit ans, les jeunes filles, d'après les coutumes de la Nouvelle-Irlande, doivent être enfermées dans une vaste cabane qui est strictement *tabou*, jusqu'à ce qu'elles aient atteint onze à douze ans ; elles sont forcées de demeurer dans des espèces de cages à l'intérieur de cette grande hutte. On cite plusieurs autres traits curieux des mœurs et des superstitions indigènes. Les naturels ont plusieurs dialectes différents ; ceux des îles du duc d'York ont le nombre cinq comme base de leur système de numération. La monnaie du pays consiste en petits coquillages blancs. Les objets d'échange sont le tabac, les pipes de terre, les étoffes légères, les perles, les couteaux, les armes. On estime à 100.000 le nombre des habitants.

Les îles de l'Amirauté ont été découvertes par Alvaro de Saavedra en 1528 qui les nomma *Iles des noirs;* on ne connaît pas bien le voyage de Jorge Menezes, navigateur portugais, qui l'aurait, dit-on, précédé dans ces parages (1526). D'autres îles du même groupe furent découvertes par Hernando de Grijalva (1537) ; celle des Anachorètes, par Inigo Ortiz de Retes, qui l'appela *Ile des blancs* (1545) ; la Nouvelle-Irlande, par Schouten (1616) ; la Nouvelle-Bretagne, par Tasman (1643) et par Dampier (1699) ; le canal Saint-Georges (entre la Nouvelle-Bretagne et la Nouvelle-Irlande), par Carteret (1767). Il faut aussi citer les voyages de Bougainville (1768) ; Surville (1769) ; d'Entrecasteaux (1793) ; Dumont d'Urville (1827) ; Redlich (1873) ; Broon, Cerutti, Powell, Finsch, etc. Des missionnaires catholiques et protestants ont vainement essayé de convertir les indigènes Des négociants allemands ont fondé quelques comptoirs et acheté des terres. Le 19 mai 1889, des lettres impériales de protection ont été accordées à la Compagnie de la Nouvelle-Guinée et de l'archipel Bismarck qui s'était fondée l'année précédente à Berlin. Cette Société prétend à la possession d'une partie de la Nouvelle-Guinée et de « l'archipel Bismarck », c.-à-d. des « îles situées entre l'Equateur, le 8° de lat. S. et les 141° et 153° de long. E. L'Angleterre a reconnu à l'Allemagne la souveraineté de cet archipel ; le traité du 6 avr. 1886 a fixé une ligne de démarcation partant de White Rock, sur la côte N.-E. de la Nouvelle-Guinée, à 8° lat. S. et coupant les îles Salomon qui seraient ainsi partagées entre les deux puissances. La France, qui pourrait avoir certaines prétentions sur l'archipel Salomon, n'en a pas sur la Nouvelle-Bretagne. Un commissaire impérial représente le gouvernement allemand dans les pays protégés des mers du Sud. L. Delavaud.

Bibl. : Relations des anciens navigateurs espagnols, de Schouten, de Dampier, de Carteret, de Bougainville, de Dumont d'Urville. — Herrera, *Historia general de los hechos de los Castellanos en las islas del Mar oceano* ; Madrid, 1730. — Luis Torres de Mendoza, *Coleccion de documentos ineditos relativos al descubrimiento de las antiguas posesiones espanolas en America y Oceania* ; Madrid, 1866. — F. Coello, *la Conferencia de Berlin y la cuestion de las Carolinas* ; Madrid, 1885. — Redlich, *Notes on the western islands of the Pacific Ocean (Journal of the Royal geographical Society*, 1874). — Broon, *The Archipelago of New Britain (ibid.*, 1877). — *Missions catholiques*, nos 710, 726, 744, 765. — *The Islands of the New Britain group (The Colonies and India*, 26 nov. 1886). — *Nachrichten für und über Königs-Wilhelms Land und den Bismarck Archipel* (Berlin, périodique, paraît depuis 1885). — Hermann, *Deutschland in der Südsee* ; Leipzig, 1885. — Dr O. Finsch, *Die ethnologische Ausstellung der N. Guinea Cie in königliche Museum für Volkerkunde* ; Berlin, 1886. — Du même, *Uber die ethnologische Sammlungen aus der Südsee* ; Berlin, 1886. — Du même, *Uber Naturprodukte der westlichen Südsee, besonders der deutschen Schutzgebiete* ; Berlin, 1887. — Friederichsen, *Karte des westlichen Theiles der Südsee*, 1/3.000.000 ; Hambourg, 1885.

NOUVELLE-CALÉDONIE. Ile de l'Océanie (Mélanésie) appartenant à la France, ainsi que les îles voisines, dépendances immédiates. Son nom lui a été donné par Cook, l'auteur de sa découverte, peut-être parce qu'il lui trouva de la ressemblance avec l'Ecosse (anciennement *Calédonie*) par son aspect montagneux (le même nom a été porté en 1806 par une contrée à l'O. des montagnes Rocheuses, jusqu'en 1858, où il fut remplacé par celui de Colombie britannique). A l'O. de la rangée des archipels qui se terminent au S. par celui des Nouvelles-Hébrides, dont elle est séparée par l'archipel des Loyalty, la Nouvelle-Calédonie est la première terre qu'on rencontre en ce point à l'E. de l'Australie. Elle est ainsi isolée au milieu de possessions anglaises et allemandes. Tandis qu'elle est éloignée de la côte australienne de près de 1.400 kil., elle

est relativement voisine des Loyalty (ou Loyauté) (98 kil.) et des Nouvelles-Hébrides, à 235 kil. au delà (de Lifou à Tanna) et directement (de la côte E., presqu'île Naouandou à Tanna) 356 kil. Ce sont ses dépendances, mais ces dernières ne le sont encore qu'au point de vue géographique, étant régies par un condominium franco-anglais. La direction de la Nouvelle-Calédonie est du N.-O. au S.-E., parallèlement à la côte du Queensland ; il en est de même des îles Loyalty, de la portion septentrionale de la rangée d'archipels dont la portion, au S., néo-hébridaise, incline au N.-N,-O.-S.-S.-E.

Géographie physique. — La Nouvelle-Calédonie est comprise entre les lat. S. 20° 5′ (pointe Néréma) et 22° 24′ (cap N'doua), entre les long. E. 161° 40′ (Néréma, presqu'île du S.-O., pointe de Poumé) et 164° 41′ (baie du Goro) et, avec ses îles, lat. 19° 30′ (îles Belep) et 22° 48′ (île Nokanhui) ; long. 161° 15′ et 165° 15′ (mêmes îles). Elle a la forme d'une ellipse très allongée, d'une longueur de 400 kil. sur une largeur d'environ 50 kil. On évalue approximativement son pourtour à plus de 1.000 kil. et sa surface à deux fois celle de la Corse, soit environ 17.000 kil. q. ; on a donné les chiffres suivants : la grande terre, 16.712 kil. q. ; les îles adjacentes, 208 ; les Loyalty, 2.743 ; ensemble, 19.663 kil. q. Abstraction faite de l'Océanie occidentale, îles asiatiques et Australasie, c'est la plus grande île de la Polynésie.

Côtes et îles. — La Nouvelle-Calédonie est entourée par une ceinture de récifs coralliens qui ne se ferme pas sur la grande terre, mais se prolonge au delà de ses deux extrémités, s'immergeant à l'île des Pins, au S., et se prolongeant, au N., de 280 kil. au delà des îles Huon qu'elle enferme. La barrière de récifs ou grand récif affleure dans une largeur de 200 à 1.000 m., interrompue par des passes nombreuses sur l'une et l'autre côtes, entre la mer extérieure et le canal côtier. Celui-ci, large de 10 kil. en moyenne, offre aux navires une voie en eau tranquille et profonde, de 50 à 60 m., au milieu du chenal. Il est des points toutefois où les récifs longent de trop près la côte pour permettre aux gros bâtiments cette navigation intérieure, comme cela a lieu sur la côte O. depuis Ouaraı jusqu'à la baie Chasseloup, sur un espace d'environ 170 kil. En dehors de la muraille madréporique, souvent accore, où la mer vient briser, les fonds atteignent rapidement plus de 700 m. Un vaste plateau sous-marin de 325 kil. de large et de 0 à 2.000 m. de profondeur supporte la Nouvelle-Calédonie et les îles voisines, des Pins, Loyalty, Huon ; ce sont les restes non immergés d'une terre plus vaste.

Signalons les accidents naturels des côtes en les parcourant à partir de Nouméa par le N.-O. Elles sont très dentelées et morcelées, offrant un grand nombre de baies et de havres, de presqu'îles et de caps, d'îles, îlots et rochers. Nouméa, en premier lieu, est le point le plus remarquable à cet égard ; vers l'extrémité S. de la côte O., l'île Nou et la presqu'île Ducos forment la grande rade, la première constituant, de plus, avec la terre ferme, où est assise la ville, un port, le meilleur et presque le seul pratiqué de l'île entière, dont cette ville est la capitale. D'autres anfractuosités l'environnent au S., telle la baie des Pêcheurs, protégée par la pointe Chaleix et l'îlot Brun. Au N. de la presqu'île Ducos se trouve la baie de Dombéa (ou de Koutio-Kouéta), à l'entrée de laquelle sont les îlots Freycinet et Nié, et qui correspond au territoire de la rivière Dombéa, qui fournit de l'eau à la capitale par une longue conduite. Puis viennent : le port Laguerre, la baie Saint-Vincent fermée par plusieurs petites îles entre lesquelles s'ouvre la passe de même nom, et vis-à-vis des embouchures de deux rivières et des localités de Tomo et Bouloupari ; la passe et la baie d'Ouaraï viennent ensuite, en face de la Foa, Téremba, Moindou ; puis la baie de Bourail, localité importante ; le cap Goulvain ; baies de Porwy, de Muéo, de Koné, de Chasseloup, où est le poste de Gatope ; de Gomen avec le cap Devert qui supporte la ville ; baie de Néhoué, île et baie de Tanlé, pointe de Poumé, baie de Banaré, à l'O. de la presqu'île extrême N. de Néréma ; île Néba à l'O., île Yandé, îles Paäba et îlots Témaghié et Taanto, prolongeant la presqu'île au N. A l'E. de celle-ci et à l'extrémité de la grande terre, la baie d'Harcourt reçoit le Diahot et elle est fermée par les petites îles septentrionales Pam et Boualabio.

Nous allons maintenant suivre la côte E. Le havre de Balade se présente, nom primitif de la Nouvelle-Calédonie et point de débarquement de sa découverte et plus tard de sa prise de possession. On rencontre peu après le port de Pouébo ; puis, après Oubatche, le cap Colnett (c'est le nom de l'officier qui, le premier, aperçut la terre, à bord de la *Résolution*) ; le mouillage d'Hienghène, des îlots Yenga, Yengou, Ouao, le cap Touho, la rivière et la baie assez profonde de Tiouaka, le cap Bayes, les îlots d'Harcourt, le cap Bocage et le port de Bà, la rade de Ouailou, les baies de Konaoua et Laugier, la baie de Kanala entre le cap Dumoulin et la pointe Bogota, rappelant par sa disposition les rades de Toulon, avec la ville au fond, et à quatre ports naturels ; tout auprès, la baie de Nakéti, l'îlot Toupéti, les baies Konakoué et Ouinné, que sépare la presqu'île Naoundou, celles des Massacres ou de Pourina et de Yaté. Contournant l'extrémité S., on trouve : les îlots Nou (de l'E.) et Néa, le cap de la reine-Charlotte ; le canal de la Havannah, qui longe cette extrémité ; le cap N'doua, point du continent le plus méridional ; côté E. de la baie du Sud ou du Prony, dont le côté O. se prolonge par la petite île Ouén et par l'îlot Mato, et qui s'enfonce de 13 kil. dans les terres. La côte offre plusieurs autres baies, savoir : Ouié, Ngo, des Pirogues ou Koao, et de Boulari ; cette dernière, au fond de laquelle est Saint-Louis, est située sur le côté oriental de la péninsule qui porte Nouméa, ainsi que la baie Ouémo, le port N'guéa, l'île de même nom et l'île Ouéré. Enfin, après la pointe du mont N'Doï, les petites anses Vata et du Styx nous ramènent à la baie des Pêcheurs.

Dans l'axe de la Nouvelle-Calédonie se trouve, à 30 milles de l'extrémité S., l'île des Pins, de 16 kil. sur 14, et les îlots Koutoma et Nokanhoui, en dedans de l'anneau de corail, mais celui-ci ne se manifestant que par quelques récifs à peine émergents. Au N., à une distance de 27 milles, le groupe de Bélep, comprenant les îles d'Art et de Pott, s'élève dans le lagon, dont la ceinture ne se referme qu'autour des îles Huon, Fabre, Leleizour et Surprise, en constituant un véritable et vaste atoll. En dehors, mais sur le socle, est la chaîne des îles Loyalty, parallèle à la grande île néo-calédonienne. Elle commence au N.-O. par le récif de l'Astrolabe, comprend les îles Ouvéa, avec une pléiade d'îlots ; Lifou, la plus grande de l'archipel, 50 kil. sur 27 ; et Maré, quadrilatère de 21 kil. environ dans ses diamètres ; enfin la petite île Walpole. Cet archipel constitue avec la Nouvelle-Calédonie un ensemble géographique, mais diffère de celle-ci en ce que sa chaîne de montagnes sur lesquelles les polypiers ont bâti est plus ou moins profondément sous-marine. Quant aux îles Chesterfield, à 320 milles au N.-O. de la Calédonie, et qui appartiennent aussi à la France, elles ne sont point une dépendance géographique de la grande île, étant placées sur un socle différent, seuil prolongé de la Nouvelle-Zélande, émergeant pour former en passant l'île Norfolk.

Relief. — La Nouvelle-Calédonie est une terre élevée. On a cru dans les commencements, en l'apercevant de la mer, et d'après les cartes marines, que son système montagneux consistait en deux chaînes côtières séparées par une vallée, mais cette disposition ne se présente qu'aux deux extrémités de l'île. Ailleurs les monts sont épars ou en chaînes, entre les deux versants. La diversité la plus grande existe pour la forme et l'altitude des montagnes ou des collines et la nature des plaines. Au S.-E. les hauteurs forment des massifs isolés et nettement délimités s'élevant au-dessus des plaines horizontales marécageuses et arides. Au N., les monts occupent la largeur de l'île en s'abaissant vers le N.-O. C'est au N.-E. qu'ils sont les

p us élevés. Les sommets les plus remarquables sont, dans la portion sud, la Dent de Saint-Vincent (1.445 m.) et le pic de Humboldt (1.634 m.), plus rapproché de la côte orientale; plus haut, au centre, et visible des deux côtes, Table Unio; l'aiguille de Muéo; le Pic Table (1.243 m.); le pic Homodéboua (1.200 m.) et le mont Koàla (1.085), au N.-O.; vis-à-vis, sur la côte orientale, les plus grandes altitudes: le piton de Panié (1.642 m.) et une cime, sorte de plateau de 1.700 m. Bien d'autres sommets pourraient être cités, entre autres, au-dessus de Nouméa, le mont Dore (775 m.), le mont des Sources (1.025 m.), le mont Ouen (1.319 m.), le mont Mou (1.218). En général, le sol, bouleversé par d'anciennes éruptions, offre l'aspect de monts entassés, aux flancs profondément ravinés, aux vallées étroites et boisées; les plaines sont rares, un certain nombre sont fertiles.

L'île des Pins offre un plateau central d'origine éruptive, de 80 m. de hauteur, aride et ferrugineux, et un pic de 266 m., dit Nga. Au pourtour est une ceinture madréporique, de 2 à 3 m. d'alt., creusée de grottes, avec une bande intermédiaire étroite d'alluvions. Au S. se trouve également l'île Ouen, elle a 262 m. Les îles, au N., ont aussi d'assez grandes élévations. L'île Yandé a 326 m.; l'île Balabio, 282 m. Plus loin, dans les Bélep, l'île d'Art a 252 m. — L'altitude des îles Loyalty, bien qu'elles soient de nature corallienne, est assez grande. Elle augmente en allant au S. Après les récifs de Petrie et ceux de l'Astrolabe, situés à fleur d'eau, vient l'île d'Uvea, plateau de corail haut de 15 à 18 m. et renfermant un lagon de 18 m. de profondeur. Lifou, qui est aussi un ancien atoll, soulevé successivement jusqu'à 90 m., et où l'on distingue trois terrasses d'exhaussement. Maré s'élève jusqu'à 100 m. et montre cinq étages, ainsi qu'un noyau éruptif central. Les îles Huon, également madréporiques, sont peu élevées.

Géologie. — L'ossature de la Nouvelle-Calédonie est constituée par des roches de serpentine, formant une chaîne qui suit, dans le S., l'axe de l'île, et où s'élèvent les hautes cimes de Humboldt, de Saint-Vincent, de Table Unio; elle se divise entre Ouarail et Canala et se manifeste par de nouvelles rangées de monts, sur la côte O. jusqu'à l'archipel de Bélep, tandis qu'à l'E. elle forme une chaîne de Canala à Mou, se retrouve dans l'intérieur et disparaît sous les schistes micacés de la chaîne qui s'étend de Touho à l'île Balabio. Cette chaîne schisteuse est pittoresque et donne à cette portion orientale de l'île le plus agréable aspect. En dehors des terrains serpentineux et de ce lambeau de terrain cristallin, il est des terrains sédimentaires, fréquemment métamorphosés par des roches éruptives mélaphyriques; c'est à l'O. qu'on les rencontre. On signale, parmi les roches, en outre de celles magnésiennes serpentineuses et des porphyres mélaphyriques, des syénites, des diorites, des trachytes, même des pierres ponces en galets roulés par la mer, indices d'anciennes éruptions. Comme il y a une grande ressemblance géologique avec l'Australie orientale, il n'est pas étonnant que de l'or existe en Nouvelle-Calédonie; des veines aurifères ont été observées dans la partie nord. Mais ce sont surtout les métaux communs qu'on y rencontre. Le groupe du fer est représenté: d'abord, par le fer lui-même, à l'état d'oxydule et d'hématite brune, particulièrement dans le Sud, et à fleur du sol; par le manganèse; par le chrome ou fer chromé, également au S.; par le cobalt, très répandu (île Ouen, baie du Sud, cap Bocage, Nakéti, îles Yandé et Bélep, etc.); enfin, principalement, par le nickel, à l'état d'un minéral nouveau, silicate de nickel et de magnésie (à Boulari, Thio, Canala, Houaïlou, etc.). Tout ce groupe appartient aux régions serpentineuses. L'or, le cuivre, l'antimoine et le plomb se rencontrent dans les terrains anciens du Nord. Le cuivre sulfuré existe dans la vallée du Diahot, à Balade, Oégoa et à Koumac. Le sulfure d'antimoine a été découvert dans le district de Nakéti. Des gisements de plomb sulfuré argentifère ont été trouvés à Koumac, avec la pyrite cuivreuse et dans la mine d'or de Fern-Hill, où la galène est accompagnée de blende. La houille, si importante, a offert des affleurements sur la côte ouest, les recherches sont continuées et se poursuivent aujourd'hui activement. Dernièrement, on a découvert des pierres lithographiques dans le Sud, notamment à l'île Mato.

En ce qui concerne les madrépores, les passes que présente la ceinture de récifs dépendraient plutôt de l'isolement primitif des roches sous-adjacentes sur lesquelles les polypiers ont bâti, que de la destruction de ces animaux par le mélange avec la mer de l'eau douce des rivières; car les passes ne correspondent pas ici d'ordinaire avec les embouchures des cours d'eau. Il est à remarquer que la croissance des coraux s'y fait avec une rapidité extraordinaire; on y observe des astrées gigantesques de 30 m. de tour, dans les parties exposées aux vagues. Aux Loyalty, des coquilles appartenant aux espèces actuelles, et situées au-dessus du niveau de la mer, démontrent la date géologique récente de leur dernier exhaussement. Il faut y signaler des fissures nombreuses dans les falaises extérieures.

Régime des eaux. — Grâce aux nuages qui s'arrêtent sur les hauteurs, la Nouvelle-Calédonie est parfaitement arrosée. Le faîte de partage des eaux qui suit l'axe insulaire les déverse perpendiculairement sur l'un et l'autre rivage. Les cours d'eau sont fort nombreux, on pourrait en nommer près d'une centaine. Ils ont nécessairement une faible longueur et le caractère de torrents avec chutes, qu'on pourrait utiliser, et ils donnent lieu parfois à des inondations. Leurs embouchures sont le plus souvent obstruées par des roches ou autres obstacles, et un petit nombre seulement sont navigables à une faible distance. Le Diahot, le « fleuve », se distingue à cet égard, étant le plus considérable, navigable jusqu'à 40 kil. de son embouchure, mais il diffère aussi des autres parce qu'il coule dans le sens de l'axe: né dans les hauts massifs de Panié, il se jette au N., après mille détours, dans la baie d'Harcourt. Il est une autre particularité des rivières de la Nouvelle-Calédonie, c'est que plusieurs ont un cours souterrain, en sorte qu'en certains points, notamment au S., des montagnes sèches à la surface reposent sur une nappe interne. On entend à ses pieds, sous le sol, murmurer ces ruisseaux. Le plus curieux est la rivière de Tontouta, dont la source, au mont de Humboldt, est énorme, et qui disparaît et se montre alternativement avant de se jeter dans la baie Saint-Vincent. La rivière d'Hienghène serait plus remarquable encore. Après avoir disparu, elle viendrait sourdre au milieu de l'îlot de sable Yenga, à 5 kil. de la côte. On a attribué, du moins en partie, la salubrité des marais de l'île à ce que, par suite des fissures du sol, les eaux n'y séjournent pas et n'y sont pas stagnantes. Toutefois, des terrains marécageux offrent des lacs, tel est le plateau des Lacs, au S.-E. Les régions souterraines jouent un rôle remarquable; on voit des ruisseaux voisins, des cascades rapprochées, dont l'eau ici est chaude, et là fraîche et glacée, par exemple, sur la côte Nord-Orientale. Dans la baie de Prony, deux sources thermales jaillissent du fond de la mer. Plusieurs rivières sont d'un charme pittoresque, avec leurs vallées boisées et les villages épars sur les bords. Les plus connues sont, en contournant l'île comme précédemment: le ruisseau des Français, la Dombéa, la Tamoa; d'autres: Tontouta, Ouengué, Foa, Néra, Témala, Iouanga ou de Gomen, de Koumac, sur la côte Ouest; après le Diahot, et sur la côte Est, celles de: Pouéba, Ouaième, Hienghène, Tiouaca, Tchamba, Pounérihouen, Houaïlou, Ni, du Sud (baie du Prony). — Aux Loyalty, où il n'y a pas de montagnes pour retenir les nues, il n'y a point de cours d'eau; les habitants recueillent un peu d'eau de pluie à l'aide de rigoles creusées le long des cocotiers, et, d'ailleurs, ils boivent le lait de coco.

Climat. — Située dans la zone torride, la Nouvelle-Calédonie a une température assez élevée, 22° à 23° de

moyenne annuelle, les extrêmes étant 36° et 12° : on a observé, mais exceptionnellement, 38° et 7°. A Nouméa, d'après Campana, moyenne annuelle 24°,7, max. 36°,2, minim. 14°, écart 22°,2; à l'île des Pins (Mialaret), moyenne annuelle 23°,4, écart 19°. Les différences des températures pour les saisons sont moindres pour elle que pour les grandes îles de l'Océanie, plus ou moins continentales, mais, par contre, plus marquées que pour les autres, vu l'isolement où elle se trouve de la haute mer par son récif circulaire. La température moyenne de l'été, dans ses mois les plus chauds, décembre à mars, est 27°, celle de l'hiver, entre juin et août, 20°,5. L'été ou hivernage est la saison des pluies, des vents variables et des ouragans ; l'autre saison, qui dure huit mois, du 21 mars au 21 nov., est belle, plus sèche et fraîche. En réalité, la saison pluvieuse n'est pas déterminée nettement. Il est des années sèches, par exemple $0^{m},767$ d'eau en 1877, $1^{m},597$ en 1897. La moyenne de la pluie à Nouméa est, du 21 déc. au 22 juin, de 120 millim., et du 21 juin au 21 déc. de 60 millim. La côte occidentale offre des distinctions moins marquées dans ses saisons, étant influencée par les moussons de l'Australie, vents d'O. et de S.-O., en juillet, août, septembre. C'est dans les mois de janvier et février que sévissent, après s'être annoncés par la baisse du baromètre (750 millim.), les ouragans, cyclones tournant de droite à gauche (sens inverse des aiguilles d'une montre) avec translation dans le S., conformément à l'hémisphère S., d'ailleurs moins étendus en diamètre et moins dévastateurs qu'aux Mascareignes. Ces phénomènes ici sont rares et ne se présentent guère que tous les quatre ou cinq ans. Ils sont plus rares dans la partie N. que dans le reste de la contrée et moins violents, en raison des vents alizés qui remontent au N. et qui prédominent, continuant de souffler avec régularité du S.-E. et de l'E.-S.-E. Le tonnerre ne se fait presque jamais entendre sur la côte O. Les brises rafraîchissantes de mer et de terre sont inégales par rapport aux deux côtes, les premières dominant à l'E., les secondes à l'O. qu'on pourrait appeler la côte sous le vent. — La pression barométrique moyenne est de $758^{mm},5$. — Les jours les plus longs sont en décembre et ont 14 heures ; les plus courts en juillet ont 10 heures et demie. — La mer marne de $0^{m},80$ à $1^{m},20$.

La salubrité exceptionnelle de la Nouvelle-Calédonie permet aux Européens de travailler aux champs, en se préservant, bien entendu, des insolations, par des casques légers notamment. La mortalité de nos soldats y est moindre qu'en France. L'explication de ce fait est dans l'absence des causes telluriques, telles que celle des véritables marais, des corps en décomposition, des coraux morts, etc., et peut-être dans la présence des niaoulis, les analogues des *eucalyptus* ailleurs. Malheureusement, la lèpre, qui est répandue chez les naturels et atteint aussi les Européens, tend à envahir la colonie (1.500 à 4.000 individus environ, dont près de 60 blancs). Pour enrayer ce mal contagieux, on a établi une léproserie à l'île Art, que l'on va (1898-99) remplacer par des établissements moins éloignés.

Flore. — La richesse de la flore de la Nouvelle-Calédonie, où toutes les classes du règne végétal sont représentées, vient à l'appui de l'opinion d'après laquelle cette île n'a pas été toujours isolée et a dû faire partie d'un grand continent, une *océanide*. Sans compter les cryptogames amphigènes, algues, champignons, lichens, il y aurait plus de 1.500 espèces de plantes. Les cryptogames acrogènes sont surtout représentées par les fougères, souvent arborescentes ; il y a plus de 1.100 dicotylédones. Les graminées, dont il n'y a que 160 espèces, sont surtout nombreuses en individus. On remarque les familles suivantes : mimosées, césalpiniées, protéacées, santalacées ; le santal (*Santalum austro-caledonicum*), abondant jadis, est devenu fort rare ; laurinées ; saxifragées arborescentes ; nyctaginées ; malvacées ; tiliacées ; euphorbiacée: (*Aleurites*) ; térébinthacées ; sapindacées ; méliacées ; ulmacées (*Ficus, Artocarpus*) ; combrétacées (les badamiers) ; rhizophorées (les palétuviers) ; myrtacées (*Melaleuca viridiflora* ou niaouli) ; elles sont fort nombreuses ; clusiacées ; rubiacées (divers *Gardenia*) ; borraginées ligneuses ; apocynées ; sapotacées ; ébénacées (*Diospyros*) ; styracées ; épacridées, conifères (*Araucaria, Dammara* ou kaori), casuarinées (le filao) ; cycadées ; palmiers ; pandanées ; diorcorées (*Dioscorea, Tacca*) ; musacées (les bananiers) ; aroïdées (*Colocasia*) ; cypéracées ; graminées ; fougères, etc. Un très grand nombre d'espèces sont ligneuses et constituent les diverses essences des forêts. La végétation est inégalement répartie. Dans la région du Sud, aux terrains éruptifs inféconds, il est des espèces spéciales de myrtacées, casuarinées, conifères, mais non les plantes constituantes des pâturages. Celles-ci, graminées, papilionacées, composées, sont abondantes sur les terrains sédimentaires du Nord. Malheureusement, une graminée envahissante, *Andropogon allionii*, ne permet pas l'élève des brebis, ses graines s'accrochant à leur toison et déterminant des ulcères.

Faune. — Elle est pauvre en mammifères terrestres. On n'y trouve guère que : 2 variétés de roussette (*Pteropus*), *P. rubricollis*, grandes chauves-souris atteignant $0^{m},80$ d'envergure ; c'est un mets recherché des naturels ; une petite espèce de vespertilion, et 2 variétés de rats. Les mammifères marins sont : le phoque, le morse, le marsouin, le cachalot. Les mammifères introduits : chat, chien, cochon, cheval et âne, importés d'Australie ; bœuf, chèvre, mouton, également d'Australie ; lièvre, cerf. — Les oiseaux sont nombreux en espèces, plus d'une centaine : l'île, par plusieurs espèces, se rattache aux aires de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et des îles de la Sonde. Les passereaux dominent ; ils chantent et sont très vifs. Les palmipèdes et les échassiers sont abondants ; puis les oiseaux de proie et les grimpeurs. Les tourterelles offrent des espèces agréablement nuancées. Le kagou (*Rhinochetos jubatus*), qui ressemble aux hérons et aux grues, est fort curieux, il tend à disparaître. Il faut citer encore le n'diuo (*Gallirallus Lafresneyanus*) et le talève, poule sultane superbe, etc. Ont été introduits : poules, paons, pintades, pigeons, canards, oies, dindons, perdrix de Californie.

La classe des poissons est fort nombreuse et utile pour l'alimentation, mais certaines espèces sont dangereuses par leur piqûre venimeuse (*Diodon tigrinus*, etc.) ou par une chair toxique, ex. la Sardine vénéneuse (*Meletto venenosa*). Ces propriétés malfaisantes n'existent pas pour les poissons d'eau douce, qu'on peut manger sans crainte. Des raies pèsent jusqu'à 200 kilogr. Les requins sont trop nombreux. — Les reptiles sont peu nombreux en espèces. Le genre lézard domine. Il n'y a pas d'ophidiens terrestres venimeux, mais des serpents d'eau ou hydrophides, sur la côte, qu'on a crus inoffensifs, parce qu'ils mordent difficilement, ayant la bouche petite, en réalité deux espèces venimeuses des genres *Platurus* et *Hydrophis*. Il faut s'en méfier. Des tortues vivent en abondance dans les récifs ; on pêche la tortue caret dont l'écaille est précieuse. Les crustacés, fort nombreux en individus, ont des espèces remarquables. Plusieurs (lupées, langoustes) ont une chair délicate. Les insectes, s'ils offrent des espèces curieuses, des papillons brillants, n'en ont que trop de nuisibles, sauterelles, moustiques, puces répandues dans les champs, etc. D'autres espèces nuisibles sont des arachnides (scorpion) et des myriapodes. Il est des annélides terrestres ou marins. Les mollusques, entre tous, se font remarquer, terrestres, fluviatiles ou marins ; ils sont souvent alimentaires. Des nautiles, des *Turbo* sont nacrés. On remarque des *Pinna* et des bénitiers de plus d'un mètre. Les huîtres perlières (*Meleagrina margaritifera*) se trouvent généralement par de grandes profondeurs ; il y en a un banc sur le récif entre l'île Balabio et la pointe Nord. C'est dans les rayonnés qu'on range les holothuries ou *Tripangs* ou

biches de mer, aliment aphrodisiaque aimé des Chinois, et qui fait l'objet d'un commerce important. Enfin, les coraux eux-mêmes, si abondants, méritent l'attention des savants.

Géographie politique. — Découverte et histoire politique. — La Nouvelle-Calédonie fut découverte par Cook le 4 sept. 1774, ainsi que l'île des Pins, le 26. Il avait abordé à Balade. Ce fut en ce même point que mouilla, le 17 avr. 1793, d'Entrecasteaux, après avoir reconnu en 1792 l'île des Pins et exploré ces parages, tandis que Beautemps-Beaupré en dressait les cartes hydrographiques. Il faut placer ici les nombreuses explorations dans l'île et sur ses côtes par les navigateurs baleiniers et sandaliers : les vexations que subirent alors les indigènes expliquent leurs sanglantes représailles, aujourd'hui disparues sous l'influence de notre domination. En 1843, le *Bucéphale* y amena des missionnaires français, et hissa notre drapeau sur l'île. Le commandant, M. de La Ferrière, dut être désavoué par son gouvernement, par suite des réclamations de l'Angleterre. La *Seine* fut expédiée pour faire retirer le pavillon français. Dans cette mission ce bâtiment se perdit sur les récifs de Pouébo (4 juil. 1846), l'équipage revint en France sur un navire anglais, comme pour combler la mesure. En 1851, la corvette française *l'Alcmène*, commandée par le comte d'Harcourt, étant au mouillage de Balade, une de ses embarcations fut attaquée par les indigènes, et ses officiers et matelots furent tués et dévorés ; seul, un jeune novice de la marine échappa au massacre. Ce fait détermina la prise de possession de l'île, qui, d'ailleurs, semblait convenir, aux yeux des moralistes, pour l'internement des condamnés. Ce fut encore à Balade qu'elle eut lieu, par l'amiral Febvrier Despointes le 24 sept. 1853. A ce moment, un commodore anglais, Taylor, commandant d'une mission scientifique sur l'*Herald*, négociait à l'autre extrémité, avec le chef Vandégou de l'île des Pins, le protectorat de cette île. Sur ces entrefaites, arrive, avec sa corvette *le Phoque*, l'amiral français, prévenu par le P. Montrouzier à Balade. Il agit sur Vandégou, mis dans nos intérêts par nos missionnaires ; et ce fut notre pavillon qui définitivement fut arboré sur ce point. Le drapeau anglais, qui avait été déjà hissé par un des compagnons de Taylor, un des savants, nommé Clarke, fut amené. Le malheureux commodore, sensible aux reproches de son état-major, à cause de sa faiblesse, se brûla la cervelle à l'arrivée de l'*Herald* à Sydney.

Au mois de janv. 1854, le capitaine de vaisseau Tardy de Montravel, commandant la *Constantine*, découvrait l'excellente rade de Nouméa et choisissait ce port naturel, le plus rapproché de Sydney, pour y établir le chef-lieu ou capitale de la colonie : la ville reçut le nom de Port-de-France, qu'elle ne garda pas. De 1853 à 1860, la Nouvelle-Calédonie fut placée sous les ordres du gouverneur des établissements français de l'Océanie et dirigée, pendant ses absences, par un commandant particulier. Un décret du 14 juil. 1860 l'érigea en colonie distincte, sous l'autorité d'un commandant, à dater du 1er juil. Ce titre fut changé peu après en celui de gouverneur. Le capitaine de vaisseau Guillain fut le premier gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, ayant été nommé par décret du 14 déc. 1861. Il dut pourvoir à l'organisation, entreprendre des travaux, réprimer des soulèvements indigènes, un entre autres, en 1868. Ce fut en 1864, en mai, que le premier convoi de condamnés, au nombre de 250, arriva et forma le noyau du pénitencier de l'île Nou. Depuis, le nombre des criminels expatriés a progressé rapidement, il était, à la fin de 1884, de 11.358 individus ; en 1875, il y en avait déjà 6.647, sans compter 3.937 déportés. La déportation remonte à l'année 1871 et a pris naissance dans des circonstances exceptionnelles. Environ 4.000 de ces condamnés politiques furent placés, les uns à la presqu'île Ducos, enceinte fortifiée, les autres à l'île des Pins, déportation simple (4 oct. 1872). Leur concours pour la colonisation promettait de bons résultats ; nulle évasion, quoique facile, ne se produisit avant celle de Rochefort ; bientôt la perspective d'une amnistie prochaine annula tout service de leur part pour le développement de la colonie jusqu'à la fin de leur séjour, en 1880. En 1878, le 25 juin, une insurrection plus sérieuse que les précédentes éclata, déterminée par les préjudices causés, dans leurs propriétés et dans leurs idées religieuses, aux indigènes, malentendus qu'on aurait pu éviter. Heureusement, ceux-ci, étant divisés, ne purent que commettre des méfaits isolés et furent réprimés par les troupes, sous le haut commandement du gouverneur Olry. Cette insurrection n'en eut pas moins une répercussion fâcheuse sur la colonisation en montrant son insécurité ; et pourtant aujourd'hui, c'est dans ces mêmes indigènes que nous trouvons les meilleurs limiers pour s'emparer de nos forçats évadés. A la suite, ceux qui durent être punis furent exilés à l'île des Pins, ce qui était punir du même coup ses habitants et les déposséder. Après le départ des déportés, des condamnés et libérés, bientôt au nombre de 750, vinrent prendre leur place, qu'ils cédèrent à leur tour à la fin de 1886, car cette malheureuse petite île annexe reçut, le 25 janv. 1887, les 300 premiers relégués collectifs, un nouvel élément pénal, les récidivistes ou les incorrigibles, relégués loin de France, moins criminels que déshérités et misérables, privés de toute énergie, « parasites sociaux », et constituant une cause d'encombrement et une gêne plutôt qu'une aide pour la colonisation.

La Nouvelle-Calédonie est une île privilégiée : printemps éternel, salubrité parfaite, absence de tout danger des fauves et des serpents venimeux, soumission des naturels, perspective éloignée du péril anglo-saxon l'attirant dans l'orbite du grand continent océanien ; richesses minières exceptionnelles ; mais le nombre et la durée du séjour sont deux forces avec lesquelles il faut compter, quand il y a similitude de race. Or, ces deux forces, ce sont les condamnés qui les possèdent, la colonisation libre devrait prédominer par le nombre pour que cette colonie de peuplement ne fût pas un simple établissement pénal.

Administration. — En outre de ses dépendances géographiques, la colonie administre les îles *Wallis* (V. ce mot). Le gouverneur, commandant général, a sous ses ordres le commandant militaire et ceux des bâtiments de la station. Les troupes sont composées d'infanterie de marine, d'artillerie de marine et de gendarmerie. Au civil, le gouverneur, assisté d'un conseil privé, a sous ses ordres immédiats la direction de l'intérieur et la direction pénitentiaire, auxquelles il faut ajouter le service judiciaire, dirigé par un procureur général, celui de la marine, chef un commissaire des colonies, le service de santé, etc.

Au point de vue administratif, l'île est divisée, par tranches transversales, et du S. au N., en cinq arrondissements : 1er, ch.-l. Nouméa ; 2e, ch.-l. Canala ; 3e, ch.-l. Houaïlou ; 4e, ch.-l. Touho ; 5e, ch.-l. Ouégoa, comprenant les îles du Nord. Ce sont surtout des circonscriptions électorales. — Au point de vue de la surveillance à exercer par les administrateurs, elle est divisée, par arrêté du gouverneur du 16 avr. 1898, en trois territoires : 1er territoire comprenant le 1er arrondissement, avec Nouméa pour ch.-l. ; le 2e comprend tous les autres, versant E., ch.-l. Canala ; le 3e, également, versant O., ch.-l. (provisoirement) Moindou. — En ce qui a trait aux institutions libres, la colonie élit, comme représentant dans la métropole, un délégué ; il y a un conseil général, un conseil municipal à Nouméa, des commissions municipales dans les autres centres. — Des écoles, un collège, des pensionnats ; pour le culte catholique, des missionnaires maristes, un évêque, un pasteur protestant. — La police et des postes militaires protègent les colons ; la sécurité est réelle, particulièrement contre les criminels. — La défense contre les ennemis extérieurs n'est pas seulement confiée à nos troupes, elle se trouve déjà dans les moyens naturels du

pays, dans sa muraille de coraux, aux passes difficiles et assez éloignées pour que l'on n'ait pas à craindre un bombardement. — Le budget annuel de la colonie oscille entre 2 et 3 millions de fr. (1887).

Le personnel administratif de la transportation et de la relégation est considérable : bureaux, commandement militaire, surveillance, personnel technique, instruction et éducation, soins de médecins et de sœurs hospitalières. Les établissements sont nombreux ; comprenant les pénitenciers et les centres agricoles. Les pénitenciers et camps comprennent l'île Nou, Montravel, la baie du Sud et les chantiers de routes ; les centres agricoles sont Koé, Kouttio-Koéta, Fonwahary, la Foa, Téremba, Bourail, Pouembout et Koniambo, le Diahot, Canala, Oégoa, baie du Prony, île des Pins.

Géographie économique. — Démographie. — Les éléments de la population sont très divers : 1° par leur origine (européens ou blancs et noirs ou autres races) ; 2° au point de vue moral (hommes libres et condamnés). Des subdivisions sont nécessaires : 1° parmi les blancs libres (les colons, de nationalités et de sexes différents ; les fonctionnaires et les troupes) ; 2° parmi les noirs libres (indigènes de la Nouvelle-Calédonie et des Loyalty ; engagés, Néo-Hébridais, Chinois et Hindous, Africains) ; 3° parmi les condamnés (transportés et libérés, relégués, déportés). Dans cette classe, il y a à considérer les dates d'arrivée et de départ des catégories. En 1875, on avait (approximativement) : colons libres, 2.532 ; fonctionnaires et troupes, 2.394, total 4.926 sur lesquels 1.360 du sexe féminin ; indigènes de la grande île et des îles adjacentes, 21.250 ; des Loyalty ,17.600 ; total, 38.850 ; engagés néo-hébridais, africains et asiatiques, 2.600 ; total des individus de races non européennes, 41.450 ; transportés et libérés, 6.645 ; déportés, 3.937 ; total des condamnés, 10.584. Total général, 56.960. — En 1885 (les déportés ont été amnistiés et sont partis depuis cinq ans, les relégués n'arriveront qu'en 1887) : colons libres, 4.165, comprenant 2.505 hommes et 1.660 femmes, et comme nationalités, 3.535 Français, 517 Anglais, 45 Allemands, 66 divers ; officiers, troupes et familles, 2.158 ; surveillants militaires et familles, 857 ; total des blancs libres, 7.180. Indigènes de la Nouvelle-Calédonie, 23.000 ; des Loyalty, 17.000 ; total, 40.000 ; engagés, 2.165 ; races noires, 42.165 ; transportés et libérés, 11.358. Total, 60.703 hab. — En 1887 : colons, 5.585 ; fonctionnaires et troupes, 3.476 ; indigènes, 41.874 ; engagés, 1.825 ; transportés (7.477) et libérés (2.515), 9.992 ; relégués, 1.124 ; total général, 63.876. — En 1898, total général de la population blanche et libre : 10.595. Elle a donc augmenté constamment. Cette augmentation a porté principalement sur les colons, du moins nous en voyons 4.165 en 1885 et 5.585 en 1887 ; on peut évaluer leur nombre à 7.000 en 1898. Si, pour ce dernier recensement, effectué le 20 févr. 1898 de la population blanche et libre de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, on élimine les troupes, non les fonctionnaires, cet effectif étant 1.231 hommes, il reste 9.364 individus, pour lesquels on a constaté 4.963 hommes et 4.401 femmes. — Bien des éléments manquent encore en précision, pour établir des comparaisons exactes et en tirer des conséquences au point de vue où l'on se place, dont le principal est la colonisation libre. Il ne serait pas besoin d'une statistique minutieuse, si, comme dans tant d'autres contrées riches, le développement était ici ce qu'il doit être. L'obstacle est évidemment dans la transportation. C'est ce que l'autorité locale reconnaît, et récemment (oct. 1897) des territoires attribués à la transportation ont été désaffectés au profit de la colonisation libre. Il y a, du reste, un grand progrès depuis quatre ans, et la valeur des terres s'est accrue. — On a émis l'idée de la culture des îles Kerguélen (amiral Layrle) et de la transportation des condamnés en ces lieux. — Les fruits des unions passagères des Européens avec les femmes indigènes sont bien doués physiquement et intellectuellement ; la colonie a créé pour eux des orphelinats.

Colonisation. — La Nouvelle-Calédonie est une colonie de peuplement et d'exploitation, et jusqu'ici, malgré les progrès réalisés dans ces derniers temps, elle manque encore de colons et de capitaux. L'immigration européenne est faible, l'argent est craintif. En ce qui concerne les *émigrants* de France en nos possessions, ils trouveront au ministère des colonies des renseignements verbaux et des notices à leur usage. Enumérons ici ce qui, dans la notice concernant la Nouvelle-Calédonie, se rapporte à l'économie.

Lignes de navigation. — Les communications sont assurées par la Compagnie des Messageries maritimes, dont les paquebots partent de Marseille le 3 de chaque mois. Les émigrants peuvent obtenir la concession du passage de troisième classe à titre gratuit. La durée du trajet jusqu'à Nouméa (21.027 kil.) est de 38 à 40 jours. Le colon, à son arrivée, trouvera à la direction de l'intérieur et auprès de la société *l'Union agricole calédonienne* (créée en 1894) les renseignements utiles pour son établissement. Des concessions de terres lui sont octroyées sous certaines conditions. Une ligne de navigation est projetée, pour une compagnie française : 1° de Nouméa à Tahiti, par les Samoa et Tonga ; 2° de Nouméa à Saïgon avec escales à Batavia, etc.

Voies de communication intérieure. — La navigation fluviale ne comporte, pour les principaux cours d'eau, que 15 à 20 kil. avec des chaloupes ou des chalands. Les voies terrestres, encore insuffisantes, consistent : en routes carrossables, dans la partie S. de Nouméa à Bourail et à Nakéti (total, 192 kil.) ; et en sentiers muletiers jusqu'au N. et en travers de l'île. La navigation côtière est aisée, économique et s'effectue par un service bimensuel de bateaux à vapeur et par des navires marchands. Un chemin de fer de Nouméa à Bourail, en projet, a été déclaré (1875) d'utilité publique. Un chemin de fer privé a été inauguré aux mines de Nepoui en 1897.

Postes et télégraphes. — Ces services se font par des courriers, des bateaux côtiers, une malle-poste, des piétons indigènes, des bureaux télégraphiques dans les centres agricoles et miniers, le téléphone pour Nouméa et ses faubourgs. Des câblogrammes sont échangés directement avec la France, 13 fr. le mot. Le câble atterrit à Gomen pour Sydney depuis 1893 ; il est concédé à une société française. — Un service postal a été établi aux îles Wallis, le bureau est géré par l'administrateur (1894).

Travailleurs. — Pour les divers travaux, publics et privés, de l'Etat ou de la colonie, des compagnies et des particuliers, la main-d'œuvre est fort variée, mais laisse à désirer. En premier lieu, la main-d'œuvre pénale des condamnés en cours de peine et libérés est peu appréciée, on les emploie aux routes et aux mines. Les Européens libres, trop rares, peuvent exercer certains métiers et servir comme employés. Les indigènes sont paresseux et indépendants. Les engagés néo-hébridais sont estimés pour les travaux agricoles et la domesticité, leur recrutement est difficultueux. On a commencé à introduire des Annamites et des Javanais. L'immigration des Chinois offre des dangers en raison de leur concurrence commerciale.

Centres de colonisation. — Les principaux sont les suivants : La Foa, important au point de vue agricole, comporte deux territoires distincts, pour les colons libres et pour les libérés. Elevage. — Moindou, centre libre, prospère, où on cultive le café, le tabac, etc. — Bourail, centre presque exclusivement pénal, non prospère malgré de riches terrains. — Pouembout, centre pénitentiaire. Cultures secondaires. Dans le voisinage, exploitation de mines de nickel employant 200 engagés annamites. — Koné, centre libre, plantation de café importante. — Voh, libre, maïs, tabac. — Ouaco. Elevage. — Oégoa, pénitentiaire ; a perdu son importance minière. — Hienghène, libre. Plantations. — Pouérihouen, libre. Elevage. — Houaïlou, libre. Elevage, café. — Canala, mixte, caféeries, exploitation de nickel et de cobalt. — Thio, centre libre, le plus

important comme exploitation des mines de nickel. Elevage, café. On doit préconiser le système des petites propriétés et celui du métayage.

Produits naturels. — 1° *Minéraux*. La surface des mines de nickel est en Nouvelle-Calédonie de plusieurs centaines de mille hectares. L'exploitation s'est réduite par la surproduction et par la concurrence des minerais canadiens. L'exportation du minerai en 1893 a été de 52.400 tonnes, valant 6.241.912 fr. Il faudrait le transformer sur place. Les exploitations de cobalt sont nombreuses. Le minerai est fondu à Nouméa, dans de hauts fourneaux. On a exporté, en 1893, pour 101.080 fr. de minerai et pour 476.294 fr. de fonte. — Les nombreuses mines de fer chromé du Sud n'ont fourni à l'exportation, en 1893, que pour une valeur de 21.525 fr. — L'exploitation des mines de plomb argentifère d'Oégoa est arrêtée, et n'a exporté que pour 44.560 fr. de lingots en 1893. — Les mines de cuivre du Nord ont eu une courte durée vu leur teneur faible en métal. — Aucun travail n'a été fait pour les filons d'or. — A Nakéti se trouve une mine d'antimoine, qui a été abandonnée. — On n'a pas exploité les quantités considérables des riches minerais de fer dans le Sud. — La houille trouvée jusqu'ici paraît de bonne qualité et donne des espérances. — Les pierres lithographiques du Sud n'ont pas encore été jugées définitivement. — D'une manière générale, l'industrie minière subit une crise depuis quelques années. Une compagnie anglaise, *International Mining Society*, exploite plusieurs mines de minerais fort riches renfermant plomb, zinc, cuivre, argent, or. Il est bien d'autres mines qui attendent les capitaux français.

2° *Végétaux*. La superficie des forêts est d'environ 100.000 hect. On les observe sur les flancs des montagnes. Elles comprennent les essences les plus variées; nous en relevons près de 300 dans le catalogue de l'Exposition universelle de 1878. Les bois utiles de ces arbres ont été étudiés par M. Sébert. Rappelons le pin colonnaire (*Araucaria cookii*, qui se fait remarquer à l'île des Pins; le kaori (*Dammara lanceolata*); les *Casuarina;* le santal, encore assez commun à l'île des Pins; des ébénacées; le faux bois de rose (*Thespesia populnea*), etc. Des produits en sont retirés : résines du kaori, du pin colonnaire; caoutchouc du banian (*Ficus prolixa*) ; essence du niaouli; écorce du palétuvier (arbre du littoral); huile de bancoul; fibres textiles, etc. — Les cultures principales sont : celles du café, qui est d'excellente qualité et offre de l'avenir; du maïs, des haricots, du riz, du manioc; tabac (une manufacture à Nouméa); canne à sucre, abandonnée; luzerne et herbes fourragères; légumes de France; arbres fruitiers; ananas exquis; vanilles, céréales. Le cocotier, presque sans soins, peut donner, par le coprah, de grands bénéfices.

3° *Animaux*. Le gibier à poil ne consiste guère qu'en porcs devenus sauvages, et en des cerfs importés, qui vivent dans les forêts du Sud. Le gibier à plume est assez commun. — L'élevage comprend près de 800.000 hect. de pâturages, pour bœufs de boucherie, avec un débouché de conserves de viande; pour chevaux, de bonne race (il y a une société de courses); pour moutons, mais ici l'*andropogon* est nuisible : cette graminée n'existe pas à l'île des Pins. Citons encore comme animaux domestiques : chèvres, porcs, lapins, volailles. — La pêche ne se pratique qu'à Nouméa; le poisson (parfois à chair vénéneuse), les langoustes, huîtres, etc., sont abondants. — Rappelons le guano des îles Huon et Chesterfield.

Industrie. — En dehors des industries minière et agricole, celles manufacturières sont peu développées. Les principaux établissements sont : minoterie à vapeur; hauts fourneaux; fonderie; manufacture de tabac; usine à sucre; tannerie; fabriques de conserves de viandes, de savon et d'huile; scieries à vapeur. Toutes les professions et métiers sont à peu près occupés.

Commerce. — Les magasins se sont multipliés depuis que plusieurs articles de consommation se produisent dans la colonie. — Une succursale de la banque de l'Indo-Chine peut émettre des billets qui ont cours dans le pays. Le taux de l'argent est 8 % et même 12. — Les importations totales (de France, des colonies françaises et de l'étranger) ont été : en 1894, 8.661.293 fr.; en 1895, 7.374.522 fr.; en 1896, 9.192.606 fr.; en 1897, 8.679.236 fr. Les exportations correspondantes : 6.423.663 fr.; 7.779.441 fr.; 5.748.552 fr.; 7.045.624 fr. Le chiffre des importations de l'étranger, presque exclusivement de l'Australie, est fort élevé. Il a diminué depuis l'établissement de la douane (1er févr. 1893). Il était, en 1892, de 8.512.619 fr.; il est descendu en 1893 à 4.010.307 fr., en 1894 à 3.385.869 fr. et en 1895 à 3.564.215 fr. Contre l'envahissement, la production néo-calédonienne, très possible et en progrès, sera le moyen le plus efficace. C. Delavaud.

Anthropologie. — Il y a en Nouvelle-Calédonie de nombreux restes d'anciennes cultures du taro (*Arum esculentum*, Colocase) qui ont nécessité des travaux d'aménagement assez étendus. Ses premiers habitants connaissaient bien cette plante pour ses qualités nutritives. Ils en tiraient un plus grand parti qu'aujourd'hui ou étaient plus nombreux. Il n'est donc pas sans intérêt de faire remarquer que son nom indigène est à peu près le même à la Nouvelle-Zélande, à Taïti, aux îles Fidji, et que ce nom est étroitement parent du nom malais de la même plante. Les Néo-Calédoniens cultivaient aussi anciennement et avec autant de soins une igname, l'*Oubi* (*Dioscorea alata*), qui est de même très répandue à la *Nouvelle-Guinée*, aux Moluques, dans la Malaisie. Nous savons d'ailleurs, à n'en pas douter, que le fond premier de la population néo-calédonienne est du type des Papous de la Nouvelle-Guinée. Mais cette population a reçu une infusion de sang polynésien plus ou moins pur qui l'a relevé physiquement et intellectuellement. La plus récente immigration de Polynésiens déjà mêlés qui, des îles Loyalty, se sont répandus sur la côte orientale et à l'île des Pins, date du siècle dernier. En raison de cette double origine, on a toujours distingué parmi les Néo-Calédoniens deux types différents (Bourgarel, Moncelon). Les individus du premier, dans la proportion de deux cinquièmes (?), sont petits, ont les membres grêles, des cheveux crépus, courts, en masse floconneuse, un prognathisme considérable, d'énormes arcades sourcilières, la peau fuligineuse, le crâne étroit et allongé, le bord inférieur de l'ouverture nasale déprimé en deux gouttières simiennes. Les individus du second type, dans la proportion d'un cinquième (?) à peine, à Canala, ont la peau plus claire, rouge jaune, exceptionnellement du ton de celle des Taïtiens, les cheveux plus longs, quelquefois à peine crépus ou frisés, la taille grande, les membres mieux proportionnés, le crâne moins étroit, un indice nasal moins élevé. Ce sont des Mélano-Polynésiens et leur supériorité leur a permis de s'emparer des rôles de chefs. Mais il n'y a pas de démarcations bien tranchées entre les uns et les autres.

Ils ne sont pas localisés en groupes distincts. La majorité de la population se compose aujourd'hui d'un mélange où s'entre-croisent des caractères des uns et des autres. Ainsi le Néo-Calédonien, Papou par les cheveux, le prognathisme, la saillie des arcades sourcilières, est quelque peu Polynésien par la taille (moyenne, 1m,67), la proportion des membres, la corpulence, parfois le nez et la couleur de la peau. Il existe maintenant un nombre appréciable de métis de blancs et de femmes canaques, parvenus à l'âge adulte. Abandonnés jusqu'ici généralement à la discrétion des tribus de leurs mères, ils passent pour bien constitués, robustes, prolifiques, intelligents et enclins à tous les vices. Les caractères du blanc tendent à l'emporter chez eux.

On ne peut pas estimer aujourd'hui la population canaque à plus de 40.000 individus. Et elle tend à diminuer devant la colonisation. Les infanticides de filles étaient fréquents naguère, s'ils ne le sont plus (?). En tout

cas, le nombre des hommes l'emporte notablement sur celui des femmes. Et celles-ci, très ardentes à ne manquer aucune de leurs fêtes orgiaques (pilou-pilou), sont peu prolifiques. Elles donnent d'ailleurs le sein à leurs enfants souvent pendant plus de trois ans. Les mariages se font par convention entre les parents et alors que les futurs époux sont encore en bas âge. Les parents de la fille reçoivent des cadeaux de nourriture de ceux du garçon, et, dès lors, il y a achat irrévocable. Les unions sont par suite souvent mal assorties. Et la femme n'a alors d'autre ressource que de se sauver de son village et de se livrer au libertinage. Détail très particulier des mœurs néo-calédoniennes, les hommes habitent à part des femmes et des enfants, dans des cases distinctes, et ils ont, comme certains Polynésiens, des habitudes dépravées. Ils sont pourtant très jaloux de leurs femmes. Ils les tuent, a-t-on dit, lorsqu'ils les prennent en faute. D'après M. Moncelon, en cas d'adultère, les hommes de la tribu de l'homme outragé s'instituent ses vengeurs..., en faisant subir les derniers outrages à la femme du complice de l'adultère. Les hommes peuvent avoir autant de femmes qu'ils peuvent s'en procurer et en nourrir ; ils en font leurs esclaves. Les femmes doivent accoucher hors du village, où elles ne rentrent qu'après des purifications, une offrande au sorcier. Les chefs, qui sont héréditaires, ont toujours un sorcier comme second ; ils consultent aussi les vieillards. « La culture des ignames et des taros se fait presque toujours en commun, et tous ceux qui ont pris part à la préparation d'une planche d'ignames ou d'un bassin de taros ont droit à y puiser pour leur nourriture. » La propriété n'est donc pas nettement individualisée. Quiconque veut entreprendre un défrichement pour jouir personnellement d'une nouvelle parcelle de terre a besoin de la permission du chef. Ils travaillent la terre à l'aide de deux épieux, deux « piquets » de bois dur. Le bananier, le cocotier, la canne à sucre, sont, de leur part, l'objet de soins culturaux. Ils ont la ressource des coquillages, du poisson qu'ils prennent en quantité au filet, à la ligne, et surtout à la sagaie, et aussi du gibier, oiseaux divers, et de la roussette, grande chauve-souris charnue, très abondante. Ils possèdent des porcs, de la volaille, des chiens. Les vieux ont conservé le goût de l'*anthropophagie* (V. ce mot).

Leurs armes consistent, en outre de la sagaie, souvent travaillée avec art, dans la fronde, dans le casse-tête fait pour les chefs d'un disque en serpentine très curieusement emmanché d'une branche de banian, et en haches autrefois de pierre, etc. Ils ont grand soin de leur chevelure qu'ils peignent, lavent, teignent même fréquemment. Ils se couvrent la tête souvent d'une couronne ou d'un diadème de feuillage, d'écorce, etc. Ils se tatouent rarement, mais se perforent le lobe de l'oreille largement. Sauf des jarretières en poils de roussette, ils vont presque nus. Les hommes seulement enroulent leurs parties dans un morceau d'étoffe en écorce battue, qui forme ainsi un cornet de 50 à 60 centim. de long, retenu par une cordelette entourant la taille. Cet ornement bizarre est distinctif des Néo-Calédoniens, mais se rencontre cependant chez les habitants des Loyalty, de même composition ethnique, de même race qu'eux. Jusqu'à leur mariage, les filles ne portent, à part des colliers, qu'une cordelette autour des reins, et elles peuvent impunément se livrer au libertinage. Ensuite elles enroulent autour de leur taille une longue ceinture avec une frange d'environ 50 centim. de long formant jupon court. Leurs cases, en branchages, de forme conique pour les chefs, sont des réduits à unique ouverture très basse constamment enfumés. Les femmes savent fabriquer une poterie ovoïde. Les morts sont déposés dans des grottes, dans des troncs d'arbres, ou suspendus au sommet d'un arbre et boucanés. On brûle souvent leurs cases, et on mange leurs provisions. Les parents se font des brûlures en signe de deuil. Ils n'ont pas de religion, mais leurs sorciers sont guérisseurs. Et leurs fêtes, les *pilou-pilou*, qu'ils organisent lors de la récolte des ignames, à la mort des chefs et après une guerre, bien que consistant en danses, simulacres de combats et festins, ont un caractère religieux, car elles sont relevées de quelques prescriptions et cérémonies superstitieuses. Leur langue appartient au groupe papou. ZABOROWSKI.

BIBL. : *Catalogue de l'Exposit. univ. de 1878 ; Nouvelle-Calédonie*. — E. VALLÉE, *Essai d'une bibliographie de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ;* Paris, 1880. — ANDERSON, *Notes of voyage in Fiji and New Caledonia ;* Londres, 1880. — H. RIVIÈRE, *Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie. L'insurrection canaque ;* Paris, 1881. — Ch. LEMIRE, *Voyage à pied en Nouvelle-Calédonie et descript. des Nouvelles-Hébrides ;* Paris, 1884. — *Notices coloniales à l'occasion de l'exposition d'Anvers en 1885*, t. II. — DE LANESSAN et EGASSE, *les Plantes utiles des colonies françaises*, annexe aux notices précéd. ; Paris, 1886. — G. de LA RICHERIE, *Nouvelle-Calédonie*, dans *Atlas Mager*, 1885. — OPIGEZ, *Aperçu général sur la Nouvelle-Calédonie*, dans *Bull. Soc. géog.*, 1886. — *Les Colonies françaises*, notices sous la direction de M. L. HENRIQUE, Exposit. univ. de 1889, t. IV. Cette notice comprend une vingtaine d'articles bibliographiques, tels que : MONTROUZIER, *Notices* (1860) ; VIEILLARD, *Plantes*... (1865) ; GARNIER, *Géologie*... (1867) ; BAYAY, ...*niaouli* ...*anacardier* (1869) et autres mém. sur reptiles, etc. ; HEURTEAU, ...*constitution géologique et richesses minérales*... (1876) ; LEMIRE, *la Colonisation française en*...(1878) ; GAUHAROU, *Géographie de*...(1882) ; GALLET, *Notice*... (1884) ; PERRET, ...*culture du blé*... (1889) ; PORTE, ...*houille*... (1887). — RECLUS, *Géog. univ.*, t. XIV (1889), avec indications bibl. : CHAMBEYRON, *Bull. Soc. géog.* (1875) ; GRUNDEMANN, *Peterm. Mitteil.* (1876) ; GLAUMONT, *Bull. Soc. géog. comm.* (1888) ; BALANSA, *Bull. Soc. géog.* (1875) ; GIFFAULT. — Dr LEGRAND, *Au pays des Canaques. La Nouvelle-Calédonie*, 1890. — *Notice à l'usage des émigrants. La Nouvelle-Calédonie*, 1895. — MIALARET, *l'Ile des Pins ;* Paris, 1897 ; avec une liste bibliographique par M. REGELSPERGER, comprenant 28 articles, tels que : cartes hydrographiques ; le R.-P. GOUJON, dans *Annales de la propagat. de la foi* (1850) ; VINSON, ...*Topographie médicale*... (1858), etc. — PIERRE, *les Lépreux en Nouvelle-Calédonie*, dans *Annal. d'hyg. et de méd. colon.*, 1898, t. I, p. 149. — KERMORGANT, *la Lèpre à la Conférence de Berlin de 1897 ;* même recueil, I, p. 266. — *Annuaire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, année 1898 ;* Nouméa, 1898. — *Bullet. de la Soc. de géog.*, passim. — *Bullet. de la Soc. de géog. commerciale de Paris*. On y remarque les communications de MM. MONCELON, MORICEAU, FEILLET, CORDEIL, MERCIER, BENOÎT, etc.

ANTHROPOLOGIE. — DE ROCHAS, *Sur les Néo-Calédoniens*, dans *Bull. Soc. anth.*, 1860, p. 380. — BOURGAREL, *Sur les crânes des Néo-Calédoniens et des Polynésiens* (*ibid.*, p. 449). — *Sur les races de l'Océanie franç. Mémoires de la Soc. anth.*, t. I et II. — DEPLANCHE, *Ethnologie calédonienne*, dans *Bull. Soc. linnéenne de Normandie ;* Caen, 1870. — BERTILLON, *Etude des crânes néo-calédoniens du musée de Caen* (*Revue d'anthr.*, 1873). — MONCELON, *Présentation d'un Canaque Néo-Calédonien*, dans *Bull. Soc. anth.*, 1885, p. 353. — *Les Canaques de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides ;* Paris, 1886, 1 br. in-8.

NOUVELLE-CASTILLE (V. CASTILLE [NOUVELLE-]).

NOUVELLE-CORINTHE (La) (V. CORINTHE).

NOUVELLE-ÉCOSSE (V. ACADIE).

NOUVELLE-ÉGLISE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Audruicq ; 369 hab.

NOUVELLE-FRANCE (Compagnie de La) (V. COMPAGNIE, t. XII, p. 158).

NOUVELLE-GALLES DU SUD (*New South Wales*). Colonie britannique de l'Australie orientale ; 799.139 kil.q. ; 1.236.440 hab. (au 30 juin 1894). Riveraine de l'océan Pacifique à l'E., elle confine au S. à la colonie de Victoria dont la sépare le Murray, à l'O. à la colonie d'Australie méridionale, le long du 138° 40′ long. E., au N. à la colonie de Queensland. Les petites îles océaniques qui en dépendent (Lord Howe, Norfolk, Pitcairn) portent son étendue à 799.204 kil. q. — Le nom de Nouvelle-Galles du Sud fut donné à cette région par Cook qui, longeant le littoral en 1770, fut frappé de l'analogie de ces côtes escarpées avec celles du pays de Galles. Etendu à toute la moitié orientale de l'Australie, ce nom fut limité à la colonie actuelle par les démembrements successifs de celles de Victoria, Tasmanie et Queensland.

La géographie générale a été exposée dans l'art. AUSTRALIE. La colonie comprend trois régions : 1° zone côtière, très fertile, large de 50 à 200 kil. ; 2° zone des plateaux, qui s'élève brusquement au-dessus de la précédente et est

creusée de profondes vallées ; 3° zone de la plaine intérieure du continent. La chaîne côtière suit le bord de la zone des plateaux, à l'O. de laquelle se développent les massifs de la Great Dividing Chain, ligne de partage des eaux ; ce sont : du N. au S., les montagnes de Nouvelle-Angleterre, Liverpool, Bleues, Cullarin, Gourock, Mancroo et les Alpes australiennes, avec, près de la frontière méridionale, le groupe de Kosciuszko (mont Townsend, 2.241 m.; mont Clarke, 2.216 m. ; Mullers Peak, 2.196 m.). Au delà des grandes plaines et du cours du Darling s'élèvent les monts Grey et Barrier. — La zone côtière appartient aux formations secondaires et comprend au S. un bassin houiller ; la zone des plateaux est granitique, avec des coulées de trapp et des revêtements schisteux : c'est la région des mines d'or et du zinc ; la plaine occidentale est de formation tertiaire et quaternaire, avec de vastes étendues de trapp. — Les fleuves côtiers sont insignifiants, avec des embouchures envasées et un régime irrégulier, presque torrentiel. L'intérieur est parcouru par le Murray et ses grands affluents, Murrumbidgee, Lachlan, Darling. Le climat est chaud, la moyenne annuelle atteint + 19°,4 sur les côtes, + 12°,5 sur les plateaux, + 18° dans la plaine occidentale. La chute d'eau est : de 1.200 millim. à Sidney, sur la côte ; de 534 à Bathurst, sur le plateau ; de 158, le long du Darling. — Sur la *flore* et la *faune*, V. AUSTRALIE.

Des 1.236.440 hab. recensés au 30 juin 1894, 665.000 étaient du sexe masculin, 571.400 du sexe féminin ; 14.156 Chinois (dont 867 métis), 14.156 indigènes (dont 3.183 métis). L'immigration avait dépassé l'émigration de 8.059 têtes. Les trois quarts des habitants étaient protestants, 286.895 catholiques, 5.484 israélites, 9.356 bouddhistes, 528 musulmans, etc. En 1871, on ne comptait que 503.981 hab. et 751.468 au 3 avr. 1881. L'instruction se donnait dans 2.520 écoles primaires publiques, 620 écoles catholiques, 5 collèges, une université d'Etat à Sidney, laquelle comptait 48 professeurs et 586 étudiants dont 108 femmes. — Le gouverneur est nommé par la reine pour cinq ans et assisté de neuf ministres. La Chambre haute (*legislative Council*) est formée de membres nommés à vie par le gouverneur ; la Chambre basse (*legislative Assembly*), de 125 députés élus pour trois ans. Les revenus publics se montaient, en 1893, à 265 millions de fr., les dépenses à 274 millions, la dette à 1.464 millions. La force militaire locale comporte 534 soldats, plus 4.174 volontaires ; la flotte coloniale (indépendamment de celle de l'Australie stationnée à Sydney), 2 torpilleurs. Des batteries défendent les ports de Sydney, Newcastle, Wollongong.

L'agriculture prospère dans la zone côtière, les hautes vallées et la pente occidentale de la chaîne de partage des eaux ; le manque d'eau la paralyse dans la plaine intérieure livrée à la pâture des bœufs et surtout des moutons. Les montagnes orientales sont encore bien boisées. La grande richesse vient des troupeaux ; en 1894, on comptait 493.000 chevaux, 2.270.000 bœufs, 56 millions 981.000 moutons, 27.000 chèvres, 241.000 porcs. Les lapins sont un fléau. — La production minière, qui occupait 30.122 personnes, s'éleva en 1893 à 136 millions de fr., en plomb argentifère (75 millions), houille (29 millions), or (16 millions et demi), zinc (3 millions), anthracite (2 millions et demi), cuivre, antimoine, fer, cobalt, opal, etc. Depuis l'origine jusqu'en 1893, la colonie avait produit pour plus d'un milliard d'or, de 700 millions de houille, 400 millions de plomb argentifère, 150 de zinc et 92 de cuivre. Les grandes mines d'argent sont dans les monts Barrier, celles de houille à Newcastle, celles d'anthracite à Hartley Vale. — L'industrie est peu développée. Le commerce se fait par la côte et aussi par la colonie de Victoria et celle d'Australie méridionale. En 1894, on importa pour 398 millions de fr. d'objets manufacturés, vêtements, sucre, machines et objets métalliques, spiritueux, bière, thé, blé et farine, meubles, etc. ; on exporta pour 520 millions de laine, or, argent, zinc, houille, bétail, conserves de viande, peaux, cuirs, suif, bois. Sydney possède une puissante organisation financière et commerciale. C'est le principal port, puis viennent Newcastle, Grafton, Richmond, Tweed River, Eden. La flotte locale était, en 1893, de 475 vapeurs déplaçant 54.512 tonnes et 494 voiliers déplaçant 53.683 tonnes ; le mouvement de la navigation, de 2.590.000 tonnes. Il existait, au 30 juin 1894, 4.002 kil. de chemins de fer ayant transporté dans l'année 19.266.000 voyageurs et 3.494.000 tonnes de marchandises. Les lignes télégraphiques avaient une longueur de 19.355 kil. et expédiaient 2.765.000 télégrammes. La poste, desservie par 5.615 employés (1.827 bureaux), transportait 77.540.000 lettres, 850.000 cartes postales, 44.928.000 imprimés et 72.124.000 paquets.

La colonie remonte à l'établissement pénitentiaire de Port Jackson (1788) et son histoire se confond avec celle de l'*Australie* et de l'*Australasie* britannique (V. ces mots). A.-M. B.

BIBL. : LANG, *Historical and statistical account of New South Wales* ; Londres, 1874, 2 vol. — LIVERSIDGE, *The Minerals of New South Wales* ; Londres, 1888. — GRIFFIN, *New South Wales, her commerce and resources*, 1888. — BARTON, *History of New South Wales*, 1890 et suiv.

NOUVELLE-GRENADE (V. COLOMBIE).

NOUVELLE-GUINÉE. La Nouvelle-Guinée est la plus grande île du globe, si l'on considère l'Australie comme un continent. Sa superficie est de 785.360 kil. q. Elle est située dans la partie occidentale de l'océan Pacifique, entre 128° 41′ 50″ et 148° 51′ 50″ de long. E. et 0° 19′ et 10° 34′ de lat. S. La plus grande partie de l'intérieur est encore inconnue et le relevé même des côtes est à peine achevé. L'île fut découverte en 1526 par Jorge de Meneses, envoyé du vice-roi de Goa. Elle fut vue de nouveau en 1528 par un compagnon de Cortés, Saavedra. Le nom de Nueva Guinea lui aurait été donné en 1545 par Yñigo Ortiz de Retez, à cause de la couleur de ses habitants. Les Portugais ne connurent d'ailleurs que la côte septentrionale. La côte S. fut découverte par Valz de Torrès en 1605. Mais le secret de cette découverte resta caché jusqu'en 1762, année où les Anglais s'emparèrent de Manille, et l'on continua de croire que la Nouvelle-Guinée faisait partie de l'Australie. — En 1606, les Hollandais s'avancèrent sur la côte S. jusqu'au Valsche Kaap. En 1705, le navire hollandais *Geelvink* découvrit la grande baie du N. à laquelle il donna son nom. — Le voyage de James Cook, en 1770, eut une importance capitale : il doubla le cap York, refit le chemin de Torrès et donna au détroit le nom de son navire : *Endeavour*. Ce ne fut que plus tard que les géographes lui restituèrent celui de Torrès. — La fin du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe furent l'ère des grands voyages dans le Pacifique : en 1791, Mac Cluer explora le golfe étroit qui porte son nom, entre les deux presqu'îles du N.-O. D'Entrecasteaux en 1793, Duperrey en 1825, Dumont d'Urville en 1827 et 1839, firent de nombreux relevés sur la côte N. de la Nouvelle-Guinée. En 1835, les Hollandais découvrirent le détroit de la Princesse-Marianne, entre la grande île et l'île du Prince Frederik Henry qu'on croyait jusque-là rattachées. En 1845, le capitaine Blackwood découvrit dans le golfe des Papous le delta d'un grand fleuve qu'il remonta pendant 37 kil. et auquel il donna le nom de son navire, le *Fly*. L'exploration du fleuve fut continuée par Yule, par Owen Stanley et surtout par d'Albertis qui le remonta jusqu'à 200 kil. dans l'intérieur, en 1875. En 1874, le capitaine Moresby, à bord de la *Basilisk*, parcourut toute la côte de la péninsule S.-E. Russell Wallace et Allen firent des excursions zoologiques autour de la baie du Geelvink, et, à deux reprises, le Russe Mikloukho Maklay séjourna sur la côte de la baie de l'Astrolabe. — Depuis le traité de 1885, les Anglais, les Allemands et les Hollandais ont poussé avec vigueur l'exploration de leurs possessions respectives. Le résident hollandais de Ternate, de Clercq, a surtout fait connaître les deux presqu'îles du N.-O. et les îles de

la baie du Geelvink. Les Allemands Finsch, Dallmann, Schleinitz, ont découvert et exploré le *fleuve de l'Impératrice Augusta.* Schleinitz a également exploré la baie de Huon et le fleuve *Markham.* En 1895, une expédition allemande mal préparée, sous la conduite d'Otto Ehlers, échoua complètement; mais cet échec a été compensé en 1896 par le succès de l'expédition de Lauterbach, Tappenbeck et Kersting. — Les Anglais ont aussi fortement poussé la reconnaissance de leur colonie. Chalmers a découvert à l'E. du Fly le *Wickham* et a exploré une partie de la péninsule S.-E. En 1883, la partie de la côte encore inconnue, comprise entre le détroit de Torrès et l'île Frederik Henry, fut explorée par Robert Drew qui y trouva le *Chester River.* Des missionnaires catholiques ont découvert le fleuve *Saint-Joseph.* En 1887, Hartmann et Hunter ont atteint la crête de l'Owen Stanley. Enfin, de 1893 à 1896, le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Guinée anglaise, sir William Mac Gregor, a entrepris l'exploration méthodique de la péninsule du S.-E. qu'il est parvenu à franchir de part en part.

Orogénie. Relief. — La Nouvelle-Guinée est encore trop mal connue pour qu'on puisse rien affirmer de certain sur son histoire géologique. L'île paraît être essentiellement un morceau de l'arc montagneux déterminé par les ondulations, suite des effondrements des fosses Pacifiques. Ces ondulations ont été arrêtées par un massif résistant, l'Australie, autour duquel elles ont formé des plis montagneux. Le relief de la Nouvelle-Guinée se rattacherait ainsi, d'une part, à l'arc malais, d'autre part, à la Nouvelle-Calédonie et à la Nouvelle-Zélande. Les terrains paraissent formés surtout de grès et de calcaire; dans le S.-E., les roches volcaniques abondent; les formations coralliennes ont eu aussi une part importante dans la constitution de l'île : un cap voisin de Finschhafen porte le nom de *Fortification Point*, à cause de la forme caractéristique de ses terrasses de calcaire corallien. Sur la côte O., les sédiments, plus jeunes qu'à l'E., sont de l'époque jurassique.

La Nouvelle-Guinée paraît être traversée dans toute sa longueur par une suite de massifs très élevés ; elle porte les plus hauts sommets que l'on rencontre entre l'Himalaya et les Andes. La péninsule du S.-E. n'est qu'une arête montagneuse dont les principaux massifs sont : l'*Owen Stanley* (3.014 m.), le mont *Yule* (3.062 m.), le mont *Daymann* (2.794 m.). Dans la partie centrale, les crêtes semblent d'abord se rapprocher de la côte N. pour laisser place à la grande dépression où coule le Fly; puis la chaîne vient rejoindre la côte S., laissant au N. un large espace qui est la vallée de l'Ambernoh. Les différentes sections de cette chaîne centrale, sur la coordination desquelles on sait très peu de chose, ont reçu différents noms : monts *Musgrave,* monts *Albert-Victor,* monts *Charles-Louis.* Ces derniers ont plusieurs sommets à neiges persistantes, dont l'un atteindrait 5.200 m. La presqu'île du N.-O. est parcourue par une chaîne de direction générale S.-N., les monts *Arfak* (2.902 m.), qui marquent peut-être la première intersection des plis E.-O., avec les plis qui ont formé les Philippines et le Japon.

Côtes. — La nature des côtes est en relation directe avec le relief : tandis que la plaine ou coule le Fly donne lieu à une côte plate, la péninsule montagneuse du S.-E. est bordée de côtes abruptes. Les péninsules du N.-O. descendent en pente douce à l'O. vers la mer des Moluques, tandis que la côte O. de la baie du Geelvink, bordée par les monts Arfak, est escarpée. Le bord oriental de cette baie, jusqu'à la *pointe d'Urville*, est bas et limoneux. A l'E. du fleuve Ambernoh la côte se relève. — Cette côte N. de la partie centrale de l'île est la moins indentée : on n'y trouve guère que les deux baies peu profondes de *Humboldt* et de l'*Astrolabe.* En continuant à l'E. on rencontre le *mont Finisterre*, qui s'avance dans la mer vers l'île de la Nouvelle-Poméranie. La côte redescend alors au S. formant le grand golfe de *Huon.* Celui-ci, avec le golfe des *Papous*, qui lui est opposé sur la côte S., marque le commencement de la presqu'île du S.-E., sur les côtes de laquelle sont les baies de *Collingwood*, de *Goodenough* et de *Milne.* La côte S. est de plus en plus découpée, à mesure qu'on approche des deux presqu'îles du N.-O., *Onin* et *Berau*, séparées par le golfe étroit et profond de *Mac Cluer,* qui n'est séparé que par un seuil de 20 kil. de large de la baie du Geelvink. — La Nouvelle-Guinée est entourée d'un grand nombre d'îles qui font partie du même groupe géographique. Ce sont : au N.-O., les îles des *Papous* (*Waigeoe, Salawatti, Misool*) ; dans la baie du Geelvink, de nombreux îlots dont les plus importants sont *Jobie* et *Mysore;* entre la baie de Humboldt et le golfe de Huon, les îles *Dampier;* le long de la péninsule S.-E., les rangées parallèles des archipels d'*Entrecasteaux* et de *Moresby;* davantage à l'E., le groupe de la *Louisiade;* sur la côte S., l'île *Frederik Henry*, à peine séparée de la grande île, et les îlots d'*Arou* et de *Keï.*

Climat. Hydrographie. — Les quelques données précises que nous avons sur le climat de la Nouvelle-Guinée nous viennent de la partie allemande. A Hatzfeldthafen, sur la baie de l'Astrolabe, la température moyenne annuelle est de 26°. Le maximum moyen est 30°,8, le minimum moyen 22°,5 ; le maximum absolu est 35°,3, le minimum absolu 19°,3. Le mois le plus froid est juin, avec une moyenne de 25°,2, le plus chaud est février, avec une moyenne de 26°,7. La hauteur des pluies a été, en 1886-87, de 194 centim.; en 1887-88, de 249 centim. ; en 1888-89, de 238 centim. A Finschhafen, la moyenne des précipitations (1887-90) a été de 277 centim. — Pour le reste de l'île, nous en sommes réduits à des observations générales. Par suite de sa position dans les basses latitudes et de sa proximité des continents asiatique et australien, la Nouvelle-Guinée a un climat de mousson, maritime et tropical. Mais la grande hauteur des montagnes arrête tour à tour l'humidité des moussons alternatives et établit une légère différence entre le N. et le S. Ainsi la mousson du N.-E., qui souffle de novembre à avril, coïncide avec les hauteurs maximales de pluie dans la partie N., et c'est pendant le règne de la mousson du S.-O. d'avril à novembre que les plaines du S. sont le plus arrosées. Cependant, il pleut toute l'année, surtout la nuit, dans l'île tout entière. Malgré les réclames coloniales anglaises et allemandes, il semble bien que ce climat soit quelque peu insalubre ; cependant les fièvres malignes y sont rares ; le *béribéri* des indigènes est une dysenterie accompagnée de fièvre ; on croit qu'elle est due uniquement à l'insuffisance de la nourriture.

L'abondance des pluies donne lieu à un réseau hydrographique très développé ; toutes les explorations récentes tentées dans l'intérieur signalent une grande quantité de cours d'eau, navigables parfois jusqu'à une assez grande distance. Quelques-uns comme le *Fly*, le *Banxter,* le *Douglas,* le *Wickham*, le *Saint-Joseph,* l'*Ambernoh,* l'*Impératrice Augusta*, sont de véritables fleuves. Aucun d'eux, il est vrai, n'a été remonté jusqu'aux sources et nous n'avons que des renseignements épars sur le régime de leurs eaux.

Flore et faune. — La flore de la Nouvelle-Guinée marque la transition entre celle de l'archipel insulindien et celle de l'Australie. Dans le Nord, la forêt est touffue comme aux Moluques ; les arbres sont énormes, reliés les uns aux autres par des lianes. Le sous-bois est dénué de végétation. Cependant les espèces sont déjà moins nombreuses que dans les îles de la Sonde. Dans le Sud, la forêt s'éclaircit et l'on voit apparaître les arbres caractéristiques de l'Australie, l'acacia et l'eucalyptus. La faune, par suite sans doute de l'ancienne communication avec le continent voisin, est purement australienne. On y compte une vingtaine d'espèces de marsupiaux, dont un kangourou qui vit sur les arbres. On ne rencontre qu'un mammifère, de l'espèce porcine, qu'on classe comme une variété de sanglier

ou de babiroussa. Les espèces d'oiseaux sont, au contraire, excessivement nombreuses, et la Nouvelle-Guinée est le domaine propre de l'oiseau de paradis, dont les indigènes de la baie du Geelvink font un grand commerce. Le perroquet est représenté par des espèces de toutes les tailles et de toutes les couleurs ; les reptiles et les insectes sont très abondants : les scarabées et les papillons en particulier présentent les colorations les plus variées.

Ethnographie (V. Papous).

Géographie politique. — Par un acte du 17 mai 1885, l'Allemagne et l'Angleterre ont reconnu implicitement la souveraineté de la Hollande sur la partie de la Nouvelle-Guinée située à l'O. de 138° 40' de longit. E. (141° E. de Greenwich), et elles se sont partagé l'E. de l'île, l'Angleterre gardant la côte S. et la péninsule de l'Est presque tout entière. — La *Nouvelle-Guinée britannique* a une superficie de 229.111 kil. q. avec une population approximative de 350.000 hab., dont 250 Européens. Le régime administratif a été établi par l'acte de nov. 1887 et les lettres patentes du 5 juin 1888. Les frais d'administration sont évalués à 375.000 fr. par an et le payement en a été garanti pendant dix ans par le Queensland ; mais cette somme est partagée également entre le Queensland, la Nouvelle-Galles du Sud et Victoria. La Nouvelle-Guinée est une colonie de la Couronne. Le territoire est divisé en quatre districts et le centre de l'administration est établi à *Port Moresby*. On a commencé à instituer des magistrats et une police indigènes dans les villages. L'armée, exclusivement indigène, compte 60 hommes. Le revenu, en 1895-96, a été de 163.675 fr., provenant presque exclusivement des droits de douane. L'importation d'étoffes, de tabacs, de vêtements a été de 863.025 fr. ; l'exportation, limitée presque exclusivement aux perles et à l'or exploité dans la Louisiade et au mont Scratchley, dans la péninsule S.-E., a produit, en 1895-96, 485.025 fr.

La partie allemande de la Nouvelle-Guinée porte le nom de *Kaiser Wilhelms Land*. Le protectorat allemand y a été établi en 1884. Le territoire n'est pas administré par des agents de l'Etat, mais par une compagnie commerciale. En y comprenant les îles voisines, la superficie est de 181.300 kil. q. avec une population de 110.000 hab. dont 198 Européens. La capitale est *Finschhafen;* les deux meilleurs ports sont *Friedrich Wilhelmhafen* et *Hatzfeldthafen*, sur la baie de l'Astrolabe. Les principaux articles d'exportation sont le sagou, le bambou, le caoutchouc, le bois, le coton, le tabac et les perles. Le revenu en 1896-97 a été de 116.000 fr.

La *Nouvelle-Guinée hollandaise* n'a qu'une importance très faible au point de vue économique et politique. Elle est administrée par le résident général de Ternate, dans les Moluques. Quelques comptoirs, *Amberbaken*, *Doreh*, se sont établis au N. de la péninsule de Berau.

Ludovic Marchand.

Bibl. : James Alexander, *The Islands of the Pacific ;* New York, 1895. — Bässler, *Sudsee Bilder ;* Berlin, 1895. — Chalmers, *Pioneer life and work in New Guinea ;* Londres, 1895. — De Clercq, *De West en Noordkust van Nederlandsch Nieuw Guinea* (*Tijdsdschrift van het aardrijkskundig Genootschaft*, 1893, t. X). — Jack et Etheridge, *Geology and Paleontology of Queensland and New Guinea ;* Brisbane et Londres, 1892. — W. Mac Gregor, *British New Guinea, Country and People ;* Londres, 1897. — Carl Meinick, *Die Inseln des stillen Oceans ;* Leipzig, 1875. — Moresby, *New Guinea and Polynesia ;* Londres, 1876. — Hastings Romilly, *From my verandah in New Guinea, sketches and traditions ;* Londres, 1889.

Cartographie. — Langhaus, Carte des parties anglaise et allemande au 1/2.000.000e, *Deutscher Kolonial Atlas ;* Gotha, J. Perthes, 1893. — *Noordkust van Nieuw Guinea*, 1/1.000.000e ; Batavia, 1889. — *Queensland and British New Guinea, surveyor-general's Office ;* Brisbane, 1891. — *Kaiser Wilhelms Land und Bismarck Archipel*, 1/1.000.000e, *Deutsche Kolonialgesellschaft ;* Berlin, 1893.

NOUVELLE-IRLANDE. Ancien nom de l'île du Nouveau-Mecklembourg (V. Nouvelle-Bretagne).

NOUVELLE-ORLÉANS (La) (*New Orleans*). Ville des Etats-Unis, la plus grande au S. de Saint-Louis, la principale de l'Etat de Louisiane, située sur la rive gauche du Mississipi, à 162 kil. de son embouchure, par 29° 55' de lat. N. et 92° 25' de long. O. de Paris. Population, 242.000 hab. en 1890, 300.000 en 1898. Le fleuve est large en ce point d'un peu moins de 1 kil. La double courbe qu'il décrit, convexe en amont, concave en aval, a fait donner le surnom de Crescent City (Cité Croissant) à la ville de La Nouvelle-Orléans, dont les différentes parties, soudées graduellement les unes aux autres, s'étendent sur près de 20 kil. de la rive gauche. La ville est construite sur une plaine basse et marécageuse qui, aux hautes eaux, se trouve de $0^m,6$ à $1^m,2$ au-dessous de la surface du fleuve, et en temps ordinaire, émerge de 3 m. dans les parties les plus élevées. Elle couvre une superficie énorme, 467 kil. q., entre le Mississipi au S. et le lac Pontchartrain au N., mais les trois quarts de cette étendue se composent de marécages inhabitables. Une digue ou levée protège la ville contre les eaux du fleuve. Haute d'un peu plus de 4 m., avec une largeur variant de 5 à 100 m. dans la ville, de 4 à 5 m. dans la campagne, elle s'étend jusqu'à Plaquemines, à 190 kil. en amont de La Nouvelle-Orléans. Le climat est très chaud (les moyennes sont 27°,3 en été, 13°,3 en hiver, 20°,6 pour toute l'année), et humide (hauteur de pluie, 1.269 millim.). La fièvre jaune y a fait longtemps de grands ravages. Des mesures énergiques de défense ont fait reculer le fléau et diminué l'action des autres causes de la mortalité, qui a été cependant encore de 25 ‰ chez les blancs, et de 40 ‰ chez les gens de couleur en 1890. En 1890, il est mort, à La Nouvelle-Orléans, 6.875 personnes, dont 3.198 blancs natifs, 1.296 blancs étrangers et 2.367 personnes de couleur. Des citernes en bois et des puits artésiens constituent l'alimentation d'eau potable.

Les 242.000 hab. de 1890 se composaient des éléments suivants au point de vue des origines : Anglo-Américains 18 %, Français 17 %, Allemands 15 %, Irlandais 14 %, personnes de couleur 25 %, Italiens 8 %, Espagnols 2 à 3 %. Le nombre des habitants d'origine étrangère, nés à l'étranger, était de 34.500, dont 7.900 Irlandais, 11.300 Allemands, 1.599 Anglais, 5.700 Français, 3.622 Italiens.

Le quartier français ou créole, appelé « Vieux Carré », est séparé par la grande voie commerciale Canal Street de la ville nouvelle ou quartier américain, situé au S.-O. du quartier créole et dont les plus belles habitations se trouvent dans l'avenue Saint-Charles, parallèle au fleuve. Le « Vieux Carré » est presque exclusivement habité par des créoles, c.-à-d. par des descendants des colons français, nés en Amérique. La langue française y est d'un usage général. Les édifices, les mœurs, les coutumes y ont conservé le caractère des premiers habitants, Français et Espagnols. Les principales rues y portent les noms de Chartres, Royal, Bourbon, Dauphine, Rampart, Marais, Ursulines, Dumaine, La Harpe, Lapérouse, d'Abadie, Aubry, Carondelet, Esplanade, La Fayette, La Force, Libéral, Ferdinand, Montégut, Clouet, etc. On retrouve là les façades en stuc blanchies à la chaux, les jalousies, les portes cochères, les arcades, les balcons, des anciennes villes d'Espagne ou de la France méridionale, le tout encadré d'une végétation tropicale aux fleurs élégantes. Les maisons sont de construction légère, en bois ou en briques. Les édifices publics reposent sur des pilotis enfoncés de 20 ou 25 m. dans le sol. L'intérieur de la ville est sillonné de canaux dérivés du bayou Saint-John. A l'E. de la ville, les rues principales sont : l'avenue La Fayette, l'avenue Saint-Bernhart et les Elysian Fields (Champs-Elysées), toutes voies perpendiculaires au fleuve, près duquel leurs extrémités se rapprochent. La disposition en échiquier est à peu près complète dans le quartier français, entre l'avenue Saint-Bernhard et la rue du Canal. Le quartier neuf ou américain présente l'aspect d'un grand éventail ouvert dont la poignée est la jonction des rues Julia et Carrollton, et dont les branches sont les rues se dirigeant vers les divers points de la courbe convexe du Mississipi. Les principales de ces voies sont l'avenue

Tulane, la rue Melpomène, la route de la Félicité, les avenues Washington, Toledano, Louisiana, Napoléon, le parc de l'Exposition, et enfin, tout à l'O., l'avenue Carrollton. Ces voies sont coupées par une grande quantité de rues parallèles au fleuve dont elles reproduisent la courbe ; les principales sont les avenues Prytania, Saint-Charles, Clayborne et Broad. C'est dans ces quartiers du Sud-Ouest que se trouvent les maisons les plus élégantes, entourées de plantations d'orangers, de jasmins, de magnolias, etc.

Les principaux édifices publics, cathédrale de Saint-Louis (construite de 1792 à 1794 dans le style hispano-créole), douane, poste, hôtel de ville, archevêché (un vieux couvent d'ursulines), Bourse des produits, Bourse du coton, Bourse du sucre, Monnaie, Grand Opéra, Académie de musique, tribunaux (*cabildo* espagnol), salle des Odd Fellows, Université Tulane, sont concentrés sur la limite des deux principaux quartiers français et américain, en face de la pointe formée sur l'autre rive par l'avancée continue des terres depuis cent cinquante ans. Près de la cathédrale de Saint-Louis, sur le fleuve, se trouvent le square (ancienne place d'Armes) et la statue équestre du général Andrew Jackson, et le débarcadère de l'un des *ferries* qui font communiquer la rive gauche aux faubourgs usiniers d'Algiers, Mac Donoughville et Gretna de la rive droite. Tout le long de la rive gauche, sur une longueur de près de 10 kil., la « levée » est la promenade favorite de la population new-orléanaise.

La ville possède d'assez nombreux squares ornés de statues de personnages célèbres, un petit nombre de jardins, le City Park au N. (60 hect.), l'Exposition Park à l'O., longue et étroite bande de terrain boisée qui s'étend du fleuve à près de 4 kil. dans l'intérieur, et où eut lieu l'Exposition de 1884-85 ; des cimetières, qui sont une des curiosités de La Nouvelle-Orléans, les corps y reposant non sous terre, mais dans des *tumuli* ou *mounds*, monticules artificiels, parce que le sol est trop marécageux pour que l'on y puisse creuser des tombes : Cypress Grove Cemetery, près de City Park, Greenwood Cemetery, où un monument a été élevé à des soldats confédérés ; dans la rue Esplanade, de vieux cimetières français. A 8 kil. au N. de la ville s'étend le lac Pontchartrain, long de 65 kil. sur 40 de large. Le bayou Saint-John s'y jette. Au N.-O. se trouvent les jardins, dits Carrollton Gardens.

La Nouvelle-Orléans a dû sa prospérité et son développement à sa magnifique position commerciale qui, dès le commencement du XIX[e] siècle, attirait le long de ses quais les produits de toute la vallée du Mississipi, même des régions riveraines de l'Ohio. Il est vrai que ces produits étaient encore peu importants, et la brillante période de l'ancienne métropole de la Louisiane française a été celle du prodigieux développement de la culture du coton et de l'expansion de l'esclavage dans le S. des Etats-Unis, entre 1830 et 1860. Encore aujourd'hui, bien que les chemins de fer qui relient directement Saint-Louis, Memphis et les autres points importants de la grande vallée aux ports de l'Atlantique, aient enlevé au marché louisianais une bonne partie de son trafic de transit, La Nouvelle-Orléans a conservé le premier rang pour l'expédition des cotons. Presque tout le trafic se fait dans la rade que forme le croissant d'aval. « Une triple ou quadruple rangée de bateaux à vapeur, disposés comme un quartier insulaire de maisons à triple étage, borde les quais encombrés de balles, de caisses et de boucauts. Des embarcations de toute espèce animent le fleuve, les gros vapeurs se croisent en grondant, les petits remorqueurs attelés aux lourds trois-mâts les font pirouetter gracieusement sur l'eau, les ponts volants vont et viennent d'une rive à l'autre. Après la récolte des cotons, lorsque la première crue a dégagé les bateaux qui opéraient leur chargement sur les divers affluents du Mississipi, on voit parfois jusqu'à cinquante léviathans à vapeur descendre le fleuve en un seul jour, portant sur leurs ponts et sur leurs galeries trois, quatre ou cinq mille balles de coton. » (Elisée Reclus, *Nouv. Géogr. univ.*)

La Nouvelle-Orléans reçoit encore des Etats du Centre et du Nord de grandes quantités de denrées agricoles : maïs, blé, tabac en feuille, tourteaux, huile de graines de coton, riz, viande de porc ; elle recueille une partie du sucre produit dans la Louisiane. Elle reçoit d'autre part de l'Amérique centrale, de Cuba et des autres Antilles, du sucre et des fruits, surtout des bananes. Elle n'a qu'une part médiocre dans l'importation des produits manufacturés. Elle possède elle-même quelques filatures, mais peu actives. En 1890, son port a reçu 960 navires, portant 1.019.000 tonnes, et elle a exporté 1.650.000 balles de coton. En certaines années, le chiffre s'est élevé à 2 millions de balles. Mais Galveston (Texas) lui fait depuis quelque temps une redoutable concurrence sur ce terrain, où sa suprématie était naguère incontestée.

Le commerce général, intérieur et extérieur, de La Nouvelle-Orléans représentait en 1890 une valeur de 550 millions de dollars. Le total a été ramené à 483 millions en 1894 et à 455 millions en 1895. Cette diminution progressive n'est due qu'à la baisse du prix des denrées, car le volume des échanges a légèrement augmenté, 10.397.000 tonnes en 1895 contre 10.082.000 en 1890. Ce commerce est réparti comme suit pour 1895 : il est entré pour 231 millions de dollars de marchandises, dont 151 par chemins de fer et bateaux du Mississipi, 67 par cabotage et 13 par navires étrangers. Il est sorti 224 millions de dollars de marchandises, dont 111 par voie fluviale et chemins de fer, 44 par bateaux à destination d'autres ports des Etats-Unis et 68 à destination des pays étrangers.

Les chiffres du commerce extérieur, représentant la valeur des échanges de La Nouvelle-Orléans, exclusivement avec les pays étrangers, sont en décroissance continue. En 1890, les importations avaient été de 15.500.000 dollars, les exportations de 173 millions, dont 83 millions de coton. En 1891, les chiffres correspondants ont été de 21 millions aux entrées, 109 aux sorties ; en 1895, 13 millions aux entrées, 68 millions aux sorties, dont 58 millions (soit 290 millions de fr.) de coton. Là encore la baisse de prix des denrées entre pour une grande part dans la diminution constatée, mais il reste aussi l'effet de la concurrence de nouveaux ports, et surtout du déplacement des courants commerciaux par l'abaissement du fret sur les voies ferrées. La part de la France dans le commerce de La Nouvelle-Orléans est minime. En 1895, elle a importé de cette place pour 14 millions de dollars de marchandises, dont 12 1/2 millions représentant 450.000 balles de coton, et elle y a expédié pour 556.000 dollars d'eaux-de-vie, de liqueurs et de conserves.

La Nouvelle-Orléans a été fondée en 1718 par Jean de Bienville, gouverneur du petit établissement français qu'il avait lui-même créé depuis 1690 à Biloxi. En 1721, elle fut élevée au rang de capitale de la Louisiane, alors que cette colonie, livrée à la compagnie du Mississipi, venait de servir aux spéculations de Law (1717-21), puis de passer à la Compagnie française des Indes. La ville ne se développa que très lentement. Elle fut cédée par la France à l'Espagne, avec la partie de la Louisiane située à l'E. du Mississipi, en 1763 après la guerre de Sept ans. Les habitants s'organisèrent en gouvernement autonome et ne reconnurent qu'en 1769 la juridiction espagnole. En 1800, le traité de Saint-Ildefonse rétrocéda La Nouvelle-Orléans à la France, qui vendit, en 1803, la Louisiane aux Etats-Unis. Le territoire fut admis comme Etat dans l'Union en 1804. La guerre de 1812 contre l'Angleterre se termina par la célèbre victoire du général Andrew Jackson à La Nouvelle-Orléans (1815) ou, plus exactement, près de Chalmette sur le Mississipi, à 8 kil. au S. de Canal Street. Pendant la guerre de sécession, la Nouvelle-Orléans prit parti avec toute la Louisiane pour la cause sudiste, mais, l'amiral Farragut ayant forcé le passage à l'embouchure du Mississipi sous le feu des forts des deux rives et détruit la flottille confédérée devant les quais de La Nouvelle-Orléans, la ville se rendit au général Butler (1862). A. MOIREAU.

NOUVELLE-POMÉRANIE (Ile de la) (V. Nouvelle-Bretagne).

NOUVELLE-RUSSIE (*Novorossiskijkraj*). Région de la Russie méridionale comprise entre le Dniestr et les territoires du Don, les mers Noire et d'Azov et la Petite-Russie. Elle comprend les gouvernements d'Ekaterinoslav, Kherson, Tauride. Ce dernier nom, tombé en désuétude, fut donné par l'impératrice Elisabeth quand elle appela à coloniser ces steppes des immigrants serbes, auxquels se joignirent ensuite des Roumains, des Hongrois, des Polonais, des Arméniens, etc. En 1764, Catherine II constitua le gouvernement de Nouvelle-Russie, correspondant à ceux actuels d'Ekaterinoslav et Kherson. Après la conquête de la Crimée, le nom s'étendit à cette région aussi.

NOUVELLE-SIBÉRIE. Archipel de l'océan Glacial Arctique compris entre 73° 9′ et 77° 30′ lat. N., 133° 56′ et 156° 46 long. E. ; 25.966 kil. q. Il comprend les îles *Liakhov* (5.058 kil. q.), dont les principales sont Blishnii (3.907 kil. q.) et Malyi (808 kil. q.) ; un peu au N. le groupe d'Anjou ou de Nouvelle-Sibérie (16.079 kil. q.) avec les îles Kotelnoï (10.841 kil. q.), Faddeiev ou Thaddée (2.573 kil. q.) et de Nouvelle-Sibérie (2.316 kil. q.) ; enfin, plus au N., les îles *Delong* (4.829 kil. q.), Bennett, Henrietta, de la Jeannette. Ces terres rocheuses, sans arbres, presque constamment bloquées par les glaces, sont inhabitées. On y vient chasser des bêtes à fourrures et recueillir l'ivoire fossile et les os de mammouths, rhinocéros, buffles, etc. Elles sont rattachées administrativement au district de Verkhoiansk du gouvernement d'Iakoutsk. Le commerçant russe Liakhov découvrit en 1770-73 les îles qui ont gardé son nom, et d'où il rapporta l'ivoire des mammouths. La Nouvelle-Sibérie fut explorée par Sannikov (1805-11), Hedenstrœm (1809-10), Anjou et Iljin (1822), Toll (1885-87). L'Américain Delong trouva en 1879 les trois îles auxquelles on a laissé son nom.

NOUVELLE-SILÉSIE. Ancienne province prussienne, formée de districts polonais acquis en 1795, duché de Sévérie et partie du territoire de Cracovie. Ils furent cédés en 1807 au grand-duché de Varsovie.

NOUVELLE-ZÉLANDE. Le groupe d'îles appelé fort improprement Nouvelle-Zélande fut découvert en 1642 par Abel Tasman. Mais pendant plus d'un siècle les conséquences de cette découverte furent absolument nulles et les voyages de Cook eurent pour cette contrée toute la valeur d'une première exploration. Lors de son premier voyage, en 1769, il aborda dans un golfe de l'île du Nord, qu'il appela *Poverty Bay*. Il fit le périple de l'archipel, qu'il visita plus en détail au cours de ses deux autres voyages. La même année que Cook, un Français, Surville, aborda également à l'île du Nord. Depuis, la Nouvelle-Zélande est devenue une des parties les plus importantes de l'empire colonial anglais, et la connaissance que nous en avons repose sur des bases aussi scientifiques que celle de la plupart des contrées européennes. La longueur de l'archipel, du N. au S., est de 1.600 kil. ; sa plus grande largeur est de 320 kil. ; la longueur des côtes est de 48.000 kil. ; la superficie totale est de 269.957 kil. q., dont 115.175 pour l'île N., 151.570 pour l'île S., et 1.725 pour l'île Stewart.

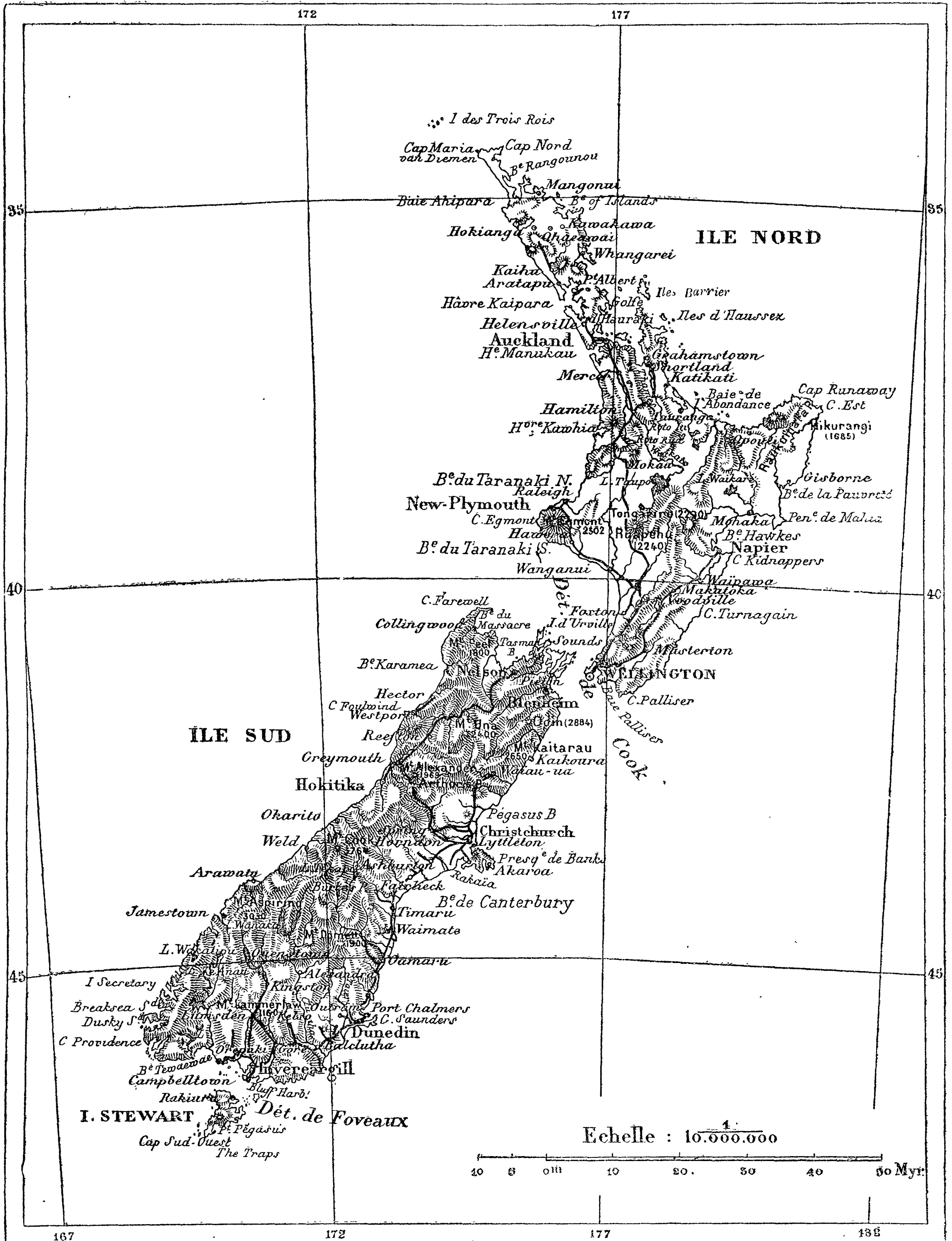
Orogénie. Relief. — La Nouvelle-Zélande est constituée par la section la plus méridionale du bourrelet montagneux produit par l'effondrement des fosses Pacifiques, bourrelet qui s'est collé, à l'époque tertiaire, contre le bord oriental du grand continent primaire connu en géologie sous le nom de continent austral. Situés au bord même des effondrements, les plis ont été affectés de cassures qui ont laissé fuser des coulées volcaniques ; les volcans de la Nouvelle-Zélande font partie de la ceinture qui entoure le Pacifique et qui est appelée *cercle de feu*. Dans l'île du Sud, le bourrelet montagneux n'est qu'un demi-pli, les roches sédimentaires des divers âges géologiques ne se retrouvant que sur un seul flanc. C'est un premier caractère de ressemblance avec les Alpes européennes, au moins dans leur moitié occidentale. Les Alpes néo-zélandaises commencent à l'O., le long de la mer de Tasman, par des gneiss et des granits. Puis vient une bande primaire formant les plus hauts sommets. Les sédiments secondaires ont été plissés en un grand synclinal ondulé ; enfin, la plaine de l'E. est formée de sédiments tertiaires. Dans le S.-E. de l'île méridionale se trouvent quelques volcans éteints. — Les mêmes couches géologiques se retrouvent dans l'île du Nord. Mais la plaine tertiaire de l'E. s'est presque complètement effondrée et il n'en reste qu'une bande étroite. La partie la plus considérable de l'île N., située à l'O., est entièrement volcanique. Les montagnes de l'île S., dans leur partie archéenne et primaire, sont riches en minéraux exploitables : or, argent, cuivre, chrome, antimoine, manganèse, houille.

L'effondrement des couches situées à l'O. de l'île du Sud a eu pour effet de rendre inégales les pentes des deux versants. La crête montagneuse suit le bord occidental de l'île. Ces montagnes, appelées Alpes néo-zélandaises, commencent dans la petite île située au S. de l'île méridionale, dont elle est séparée par le détroit de *Foveaux :* c'est *Stewart Island*, formée de tables de sédiments anciens. Le caractère tabulaire se continue dans l'île Sud où, jusqu'au *Milford Sound*, le relief est formé d'un plateau de 1.000 à 1.200 m. d'alt. A partir de là, l'arête se rétrécit. Elle est dominée par le *Castle Mountain* (2.146 m.), par les monts *Earnslaw* (2.793 m.) et *Aspiring* (3.023 m.). La crête se trouve alors interrompue par une véritable cluse, le passage de *Haast*, qui n'est qu'à 491 m. d'alt. Puis les sommets se relèvent aussitôt pour atteindre leur point culminant (3.768 m.) avec le mont *Cook*, accompagné lui-même de très hauts sommets : le *Hochstetter*, le *Lyell*, le *Darwin*, l'*Elie de Beaumont*, le *Malte-Brun*. Les Alpes se maintiennent à une alt. de 2.500 m. pendant près de 200 kil., jusqu'au *Harper's Pass* (1.067 m.). Au N. de cette échancrure on trouve encore quelques hauts massifs, comme le mont *Franklin* (3.000 m.), le mont *Arthur* (1.768 m.). Enfin les Alpes néo-zélandaises se terminent au N.-O. par le cap *Farewell*. Sous les latitudes où se trouve l'île Sud, la limite des neiges persistantes n'est qu'à 2.400 ou 2.450 m. Un grand nombre de sommets se trouvent donc couverts de névés. Ceux du mont Cook et des pics environnants sont énormes. Sur le versant E., le glacier de *Tasman*, dominé par le Malte-Brun, a 19 kil. de long et sa moraine frontale est à 715 m. d'alt. Sur le versant O., exposé à de plus fortes précipitations, le glacier descend jusqu'à 240 m. Après avoir occupé une surface beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, ces glaciers ont diminué, mais ils semblent entrer dans une nouvelle période d'accroissement.

Le modelé résultant de ces extensions glaciaires a eu pour conséquence l'établissement : sur le versant oriental, de lacs ; sur le versant occidental, de fjords. Les lacs ont été formés par des barrages morainiques et ils sont peu à peu comblés par les torrents qui s'y déversent ; aussi, dans le N. et le centre de l'île Sud, où la glace a disparu depuis un temps plus long, les barrages ont été déblayés, les lacs comblés, les cours d'eau régularisés. Dans le Sud, on compte encore plus de 60 grands lacs et de nombreux étangs. La plupart de ces lacs ont plus de 100 kil. q. de surface et de 100 m. de profondeur. Les principaux sont : le *Wakatipu*, qui a 80 kil. de longueur avec une largeur de 2 à 5 kil. et une profondeur maximale de 415 m., comportant une profondeur moyenne de 365 m. ; le *Te Anau*, le plus vaste de tous, qui a 340 kil. q. et 286 m. de profondeur maximale ; le *Manapouri*. — Sur la côte O., les vallées, autrefois remplies par la glace, tombent directement dans la mer, et les débris des moraines frontales se sont accumulés à la ligne même du rivage. Les vallées, protégées contre l'alluvionnement par la glace, barrées à leur embouchure, sont devenues des fjords quand les glaces ont disparu. Comme nous l'avons vu à propos des lacs, les fjords du centre, débarrassés de leur glace depuis un temps

plus long, ont, par érosion, perdu une grande partie de leur caractère. Les fjords véritables ne se rencontrent plus qu'à l'angle S.-O. de l'île Sud. Les principaux sont : le *Preservation Inlet*, le *Dark Cloud*, le *Dusky Sound*, le *George Sound*, le *Milford Sound*. Plusieurs fjords s'unissent quelquefois par des bras latéraux et forment des îles. La profondeur, dans la partie moyenne, est d'environ 220 m. Le Milford Sound atteint 360 m. Tous les fjords sont barrés

NOUVELLE-ZÉLANDE



à leur entrée par un seuil, en avant duquel la mer elle-même est peu profonde. — La côte E. de l'île du Sud est d'un caractère tout différent : les fleuves ont formé des plaines alluviales et étalé leurs limons jusque dans la mer. Aussi la côte offrirait-elle peu de bons ports sans la présence de deux grands caps d'origine volcanique : le cap *Saunders* et la péninsule de *Banks;* celle-ci n'est reliée à la terre que par une mince langue de sable et est décou...

pée par des baies : *Port Akaroa, Pigeon Bay, Port Levy, Port Cooper*.

Le relief de l'île du Nord est, à l'E., la continuation de celui de l'île du Sud. Mais, par suite de l'effondrement de la plaine tertiaire, la ligne des grands sommets se trouve très près du rivage oriental. Les sommets sont, d'ailleurs, beaucoup moins élevés et le point culminant, le mont *Hikurang*, situé près du cap *Est*, est à 1.688 m. d'alt. Sur le versant O., la montagne se relie par des plaines au reste de l'île qui est entièrement volcanique. Au centre de l'île sont les plus hauts cônes volcaniques : c'est d'abord le *Ruapehu*, dont les pyramides suprêmes, reposant sur un plateau de 1.000 m. d'alt., s'élèvent à 2.803 m. ; ce volcan éteint est couvert de forêts sur ses pentes O. Mais à l'E. s'étend le désert d'*Onetapu*, formé de cendres et de scories. A quelques kilomètres au N., le cône actif du *Tongariro*, en état constant d'éruption, s'élève à 1.981 m. Puis viennent le *Ketotahi*, le *Ngauruhoe* (2.280 m.), le *Pihanga*, qui limite au S. le lac *Taupo*, d'origine probablement volcanique. Ce lac est à 358 m. d'alt. et couvre une surface de 775 kil. q. Entre le lac Taupo et la baie de l'*Abondance* est un autre groupe de volcans et de lacs, dont le plus vaste est le *Rotorua*. C'est dans les environs de ce lac que se trouve le « Pays des Merveilles », région de *geysers* (V. ce mot, t. XVIII, p. 893), de sources thermales et minérales; à l'E. du lac, le volcan de *Tarawera*, qu'on croyait éteint, s'est réveillé en 1886, transformant complètement l'aspect de la contrée. — Au S.-O. de l'île Nord, le massif volcanique du *Taranaki* ou *mont Egmont* dresse au bord de la mer sa masse isolée jusqu'à 2.521 m. d'alt. Le N.-O. de l'île est formé par la *presqu'île d'Auckland*, amas de petits cratères éteints, peu élevés, mais nombreux; plusieurs de ces cratères ont été envahis par la mer et forment des baies excellentes pour les navires.

Climat. Hydrographie. — Le S. de la Nouvelle-Zélande est situé à la même latitude que la Bretagne, le N. à la même latitude que la Sicile. L'archipel est donc dans la zone de climat tempéré. Mais, d'une part, c'est un climat maritime; d'autre part, la température est généralement moins élevée dans l'hémisphère S. que dans l'hémisphère N. En juillet, le mois le plus froid, la température moyenne est de 6° dans le S. de l'île méridionale, de 8° dans le N., de 10° dans l'île septentrionale. En janvier, l'archipel est compris entre les isothermes de 14° et de 20°. L'inconstance des vents est très grande ; ils soufflent avec force et ont des sautes brusques, surtout dans le détroit de Cook. Sur la côte O. ils sont plus réguliers, la Nouvelle-Zélande étant sur le passage des *grands frais d'ouest;* mais il n'y a, pour ainsi dire, pas un jour dans l'année où l'atmosphère soit calme. C'est la persistance de ces vents d'ouest, arrêtés par le bourrelet élevé des montagnes, qui donne à la côte occidentale sa grande masse de précipitations. Depuis l'entrée du détroit de Foveaux jusqu'à la baie de Tasman, il tombe annuellement plus de 2 m. d'eau. Dans l'île Sud, la hauteur de pluie décroît progressivement vers l'E. jusqu'à 60 centim. La plus grande partie de l'île Nord reçoit en moyenne 1 m. d'eau, sauf en trois points, la presqu'île de Wellington, l'extrémité N.-O. de la presqu'île d'Auckland et le territoire du Taranaki, où les précipitations atteignent $1^{m},30$. On a souvent assimilé ces conditions climatériques à celles de l'Angleterre; mais il y a en faveur de la Nouvelle-Zélande une différence essentielle, c'est l'absence complète de brouillards, qui rend le climat de l'archipel très salubre.

Les masses de pluie sont suffisantes pour entretenir des cours d'eau importants. Une grande partie des précipitations tombe sous forme de neige dont la fonte alimente les lacs et les cours d'eau qui leur servent de déversoirs. Les principaux cours d'eau sont, dans l'île Sud: le *Waiau*, alimenté par les lacs Te Anau et Manapouri ; la *Clutha*, le fleuve le plus important de tout l'archipel, qui sert de déversoir aux lacs du centre et qui, grâce à sa position dans la région aurifère, est le mieux exploré ; le *Waimakaviri*, le *Waitaki*. Dans l'île Nord, ce sont encore les lacs, volcaniques ici, qui servent de réservoirs aux cours d'eau. Le lac Taupo reçoit dix-sept affluents, dont le principal est le *Waikato*, né dans les neiges du Ruapehu. L'affluent du lac s'appelle aussi Waikato ; à la chute de *Huka*, il saute de 15 m., reçoit à l'O. un affluent qui lui amène les eaux de la région des geysers et se termine au pied de la péninsule d'Auckland par un large estuaire. Du Ruapehu descend vers le détroit de Cook une autre rivière, le *Wangacha*. Enfin, les lacs du Nord s'écoulent par le *Awa o te Atua* (rivière des Dieux), qui descend au N.-E. et s'unit au *Rangitaiki* avant de se jeter dans la baie de l'Abondance.

Flore et faune. — La flore de la Nouvelle-Zélande présente de nombreuses analogies avec celle de l'Australie et surtout avec celle de l'Amérique du Sud. En effet, les arbres caractéristiques de l'Australie, l'acacia et l'eucalyptus, manquent totalement en Nouvelle-Zélande. Le nombre des espèces indigènes est assez restreint ; on en compte à peine un millier. C'est la contrée où les fougères arborescentes se sont le mieux conservées ; il y en a 130 espèces. L'arbre caractéristique des forêts est un pin spécial, le *kauri*. Les troncs, très élevés et très droits, donnent un bois excellent pour la construction et surtout pour la charpente des navires. La résine est très appréciée pour la fabrication des vernis. L'aire de végétation de ce pin était autrefois beaucoup plus étendue vers le S. ; on trouve, en effet, dans le S. de l'île méridionale, de véritables mines de résine fossile, dont la qualité est supérieure encore à celle de la résine extraite des arbres vivants. Les forêts, très étendues et très denses, sont assez monotones d'aspect ; les fleurs qu'on y rencontre sont ternes et peu apparentes ; l'absence presque complète d'oiseaux rend ces forêts tristes.

Avant l'arrivée des Européens, la faune était en effet assez pauvre. Les zoologistes pensent qu'elle ne comprenait qu'une seule espèce de quadrupèdes, une loutre, dont Haast a reconnu les traces et que quelques chasseurs ont vue, mais sans pouvoir s'emparer d'aucun individu. Le rat maori, aujourd'hui disparu, avait été apporté par les naturels, ainsi que le chien. On ne trouve ni serpents ni tortues; une seule espèce de grenouille vit dans l'île du Nord. Les lézards sont, par contre, assez nombreux. Avant l'arrivée des colons, on trouvait fort peu de poissons, à l'exception d'une espèce d'anguilles, analogue à celles qui vivent en Chine, aux Indes et en Europe, et d'une truite, qu'on retrouve également en Tasmanie et dans l'Amérique du Sud. Les oiseaux, formant la classe la plus riche, comptaient 150 espèces. Le *kiwi* ou *apteryx*, aujourd'hui disparu, n'avait ni ailes ni queue ; le corps était couvert de poils. Les quinze espèces de *moa* ou *dinornis*, très analogue au grand oiseau de Madagascar, ont également disparu; mais il semble que ce soit depuis fort peu de temps, car on a retrouvé des squelettes récents, des plumes et même des œufs d'un pied de long. — Les Européens ont amené avec eux une faune nouvelle, qui n'a pas tardé à prospérer. Dans les forêts vivent des chevreuils, des cerfs, des lièvres et des lapins ; les porcs sont redevenus sauvages dans quelques districts, ainsi que le chat ; les chasseurs ont introduit la perdrix grise, le faisan de Chine, la caille de Californie, qui a remplacé la caille indigène ; le faisan ordinaire avait prospéré, mais il a vite été détruit. Des saumons, des truites vivent dans les cours d'eau, et autour des habitations on voit, comme en Europe, des étourneaux, des fauvettes, des moineaux, des merles, des grives, des corneilles, des alouettes, des pinsons.

Ethnographie. — Lors du débarquement des premiers colons blancs, les îles de la Nouvelle-Zélande étaient habitées par une population de 120.000 hab., les *Maoris*, de race polynésienne. Les Maoris ne sont pas des autochtones; ils conservent encore des légendes très précises et

très détaillées sur leurs migrations; au XIIIe siècle, le Maori *Te Kupe* aborda dans l'île du Nord. Frappé des ressources du pays, il retourna dans son île natale d'Hawaïki et revint avec une flottille portant environ 700 guerriers. La traversée fut sans doute d'autant plus facile que dans cette partie du Pacifique les courants portent des archipels polynésiens vers la Nouvelle-Zélande. Il est possible que les Maoris aient trouvé une population déjà installée qu'ils auraient en grande partie détruite; des crânes néo-zélandais offrent, en effet, selon Huxley et Quatrefages, tous les caractères des crânes papouas. On n'a pas complètement identifié l'île d'Hawaïki. Peut-être est-ce l'île de Savaïi, dans l'archipel des Samoa, d'où auraient aussi émigré les naturels d'Hawaï; peut-être est-ce une île de l'archipel des Tonga. Comme tous les Polynésiens, les Maoris sont de haute taille ($1^m,76$); la poitrine est large, mais, proportionnellement, le buste est plus long et les jambes plus courtes que chez les Européens. La couleur de la peau varie du blanc jaunâtre à une teinte cuivrée. Les cheveux sont noirs, avec une tendance à friser; la barbe est assez rare. Les yeux, noirs, sont ouverts et droits; la tête est légèrement allongée, l'indice céphalique étant de 77. Les pommettes sont légèrement saillantes, le nez est droit, parfois aquilin, la mâchoire est très peu projetée. En arrivant dans un pays plus froid que leur île natale, les Maoris avaient dû compléter leur costume rudimentaire avec des peaux de chien. Mais ils conservèrent l'habitude du tatouage qu'ils portèrent à sa perfection et dont on trouve encore aujourd'hui de fréquents exemples. Mieux armés que le reste des Polynésiens, ils avaient des armes de pierre. Ils admettaient l'existence d'un esprit distinct du corps et croyaient détruire ou au moins s'assimiler le souffle spirituel d'un ennemi en mangeant son corps; le cerveau donnait son intelligence, le cœur son courage. L'anthropophagie avait d'ailleurs une autre origine que cette croyance, c'était le défaut de nourriture animale. Les Maoris étaient surtout agriculteurs. Avec des pointes de silex ils exécutaient des sculptures et des décorations d'une finesse étonnante; ils savaient filer les fibres du *phormium tenax,* teindre les étoffes, tanner les peaux de chien. Leur religion était celle des forces naturelles, combinée avec le culte des ancêtres. Ils sont aujourd'hui chrétiens; mais pendant la révolte de 1864, beaucoup d'entre eux abjurèrent le christianisme et fondèrent la secte des *hau-hau,* pratiquant un mélange de cérémonies chrétiennes et fétichistes. D'un caractère très élevé, ils ont en effet toujours su se faire respecter des Anglais. Peu à peu refoulés au centre de l'île Nord, ils s'étaient réservé autour du lac Taupo un territoire de 25.000 kil. q., appelé le *Pays du roi.* Les empiétements des colons anglais les poussèrent à une série de révoltes entre 1860 et 1870. La guerre fut surtout furieuse en 1864; retranchés derrière des ouvrages qui témoignaient d'une vraie science de la fortification, ils repoussèrent victorieusement les 4.000 soldats de Cameron. Malgré tout, la race maori disparaît; au recensement de 1896, ils n'étaient plus que 40.000. Ils se fondent aussi par mariages dans la population blanche; ils ont d'ailleurs adopté complètement les usages des blancs, leurs vêtements, leur genre de vie; ils sont instruits; quatre des leurs sont députés au Parlement où leur éloquence leur assure souvent des succès par sa logique.

Géographie politique. — La colonie fut fondée en févr. 1840 par des missionnaires australiens qui firent signer aux principaux chefs maoris le traité de Waitangi, par lequel ils acceptaient le protectorat anglais. Au mois de juillet de la même année, des colons français arrivèrent sur la côte orientale; mais il était trop tard, et ceux qui restèrent durent accepter la souveraineté de l'Angleterre. — Le traité de Waitangi ne régla pas d'une façon définitive les relations entre colons et naturels. Chez les Maoris, le sol était la propriété collective des tribus; quand le nombre des colons blancs s'accrut, les nouveaux venus tentèrent d'acheter des terres aux indigènes; mais les relations d'échange sont difficiles entre deux systèmes de propriété différents, et des conflits naquirent. Pendant la guerre de 1863-64, les blancs durent reculer; l'hostilité des naturels, entretenue par la secte religieuse des hau-hau, dura fort longtemps et ne cessa complètement qu'en 1883, par la réconciliation des blancs avec le chef Tewhiao, reconnu par presque toutes les tribus de l'île du Nord. Aujourd'hui, les Maoris possèdent, dans le centre de l'île Nord, un territoire de plus de 2 millions 1/2 d'hectares, dont une partie, il est vrai, sont des terres très pauvres. Le mouvement de la population blanche en Nouvelle-Zélande a été le suivant depuis 1864 :

1864........	172.158	1886........	578.482
1871........	256.260	1891........	626.658
1878........	414.412	1896...	703.360
1881..	489.933		

Pour le chiffre de 1896, il faut ajouter 39.854 Maoris et 3.711 Chinois, dont 26 femmes seulement. Les districts sont, par ordre décroissant du chiffre de la population : Wellington, Canterbury, Taranaki, Hawke Bay, Otago, Auckland, Nelson, Westland, Marlborough. En trente ans, la population a presque quintuplé; ce résultat n'est pas dû seulement à l'immigration, car si la Nouvelle-Zélande reçoit des colons, elle envoie aussi des émigrants; il est dû surtout à l'excès des naissances sur les décès, comme le montrent les tableaux suivants :

MOUVEMENT D'IMMIGRATION ET D'ÉMIGRATION

Années	Immigration	Emigration
1892	18.122	13.164
1893	26.135	15.723
1894	25.237	22.984
1895	21.862	20.967
1896	17.236	15.764

EXCÉDENT DES NAISSANCES SUR LES DÉCÈS

Années	Naissances	Décès	Excédent
1892	17.876	6.459	11.417
1893	18.187	6.767	11.420
1894	18.528	6.918	11.610
1895	18.546	6.863	11.683
1896	18.612	6.432	12.180

Comme la plupart des colonies anglaises de fondation récente et de faible population, la Nouvelle-Zélande était en 1840 une colonie de la Couronne, administrée entièrement par des fonctionnaires venus de la métropole (V. Australasie et Australie). Ce régime fut modifié par la constitution de 1852. La Nouvelle-Zélande devint une colonie autonome, régie par une représentation locale; le chef du gouvernement est un gouverneur nommé par la reine, mais qui n'a qu'un droit de veto suspensif et qui est obligé de choisir les ministres dans la majorité des Chambres. La constitution a été revisée en 1891, en ce qui concerne la Chambre haute, ou assemblée législative : les membres sont au nombre de quarante-six, payés à raison de 3.750 fr. par an; ceux qui étaient en charge avant le 17 sept. 1891 sont membres à vie; les autres sont élus tous les sept ans, et rééligibles. La Chambre basse, ou Chambre des représentants, comprend 74 membres, dont 4 Maoris; les députés reçoivent un traitement annuel de 6.000 fr. Pour être électeur, un Européen n'a besoin que d'un an de séjour dans la colonie, et de trois mois dans un district électoral. Les femmes font partie du corps électoral depuis 1893. On avait d'abord prétendu que l'exercice de ce droit, réclamé pour elles surtout par le parti socialiste, les laissait assez indifférentes. Les résultats des élections de 1896 semblent prouver le contraire; le nombre des femmes qui ont voté a été de très peu inférieur à celui des hommes : 142.305 femmes pour 196.925 hommes. Les Maoris ont pris part au vote au nombre de 13.008.

— Pour l'administration locale, la constitution de 1852 avait divisé le territoire en six provinces, portées plus tard à neuf. Ces provinces étaient administrées par des agents du pouvoir central. En 1875, les provinces ont été supprimées et remplacées par des districts, qui s'administrent d'une façon autonome. Cependant le pouvoir de l'Etat est très fort, grâce à la prépondérance du parti ouvrier. Ce parti, accusé d'opportunisme par les partis révolutionnaires d'Europe, est le seul en Nouvelle-Zélande qui ait une organisation réelle; dans ce pays jeune, les partis qui se rattacheraient à des traditions historiques font totalement défaut. Les partis sont factices, traînés à la remorque de certaines personnalités. En se coalisant tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, le parti ouvrier est maître de la situation. Il en a profité pour faire de la démocratie néo-zélandaise la démocratie du monde qui a obtenu le plus de résultats pratiques. Les libertés politiques, par suite du simple développement des libertés anglaises, sont acquises depuis longtemps; dans le Parlement néo-zélandais, les discussions portent le plus souvent sur des questions économiques; les séances sont très longues, durent souvent jusqu'à minuit ou une heure du matin. L'instabilité ministérielle est plus grande qu'en aucun pays d'Europe; les lois votées sont non seulement revisables en théorie, elles sont en pratique constamment remaniées sous la pression des circonstances. Les partisans du referendum deviennent de jour en jour plus nombreux, et il n'est pas douteux qu'il ne soit bientôt établi, annulant en fait le rôle de la Chambre haute. C'est cette poussée démocratique, déterminée elle-même par les conditions économiques, qui a dirigé toute la législation dans ces dernières années. L'état de l'industrie naissante a fait établir un protectionnisme rigoureux qui s'exerce même envers les produits de la métropole qui, elle, pratique le libre échange le plus large. Les postes, le télégraphe sont dans la main de l'Etat, ainsi que les chemins de fer. Le phénomène qui a eu en effet une importance capitale dans l'histoire de la Nouvelle-Zélande a été la découverte des mines d'or. La « fièvre de l'or » a attiré des colons beaucoup plus nombreux que n'en comportait l'exploitation. La quantité des *sans-travail* s'est accrue dans des proportions formidables; comme, d'autre part, l'Etat était riche, grâce aux droits de douane, il s'est mis à construire des lignes de chemin de fer nombreuses, qui n'avaient très souvent qu'une utilité électorale. Mais ce procédé même ne suffit plus; les tracés possibles de chemins de fer sont tous effectués et le nombre des sans-travail augmente, accroissant sans cesse la population urbaine. Pour remédier à cet état, les législateurs néo-zélandais en sont arrivés à toucher au principe même de la propriété. On expliquera plus loin (V. § *Géographie économique*) la méthode spéciale qui fut employée pour la colonisation de la Nouvelle-Zélande. Les grandes propriétés qui se sont établies à ce moment sont menacées. Les hommes d'Etat ont proclamé ce principe que la société est propriétaire du sol, et ils l'ont combiné avec un système de tenure perpétuelle. Une partie des terres de la Couronne est bien encore vendue aux nouveaux colons; mais ceux-ci ne peuvent acquérir qu'une étendue relativement restreinte sur laquelle ils sont tenus de faire des améliorations, sous peine de reprise. Pour le reste des terres, elles sont louées pour 999 ans. Comme les terres de la Couronne sont à peu près toutes aliénées, les Chambres ont donné à l'Etat, en 1894, le droit d'exproprier les propriétaires de plus de 400 hect. de bonne terre, de 800 hect. de terre moyenne, de 2.000 hect. de terre médiocre. Les terres ainsi recouvrées doivent être louées en petites exploitations. C'est là une extension toute nouvelle du principe de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Les Néo-Zélandais ne paraissent pas vouloir s'en tenir là : ils ont annoncé officiellement, en 1897, la préparation d'une loi assurant une pension à tout homme âgé de plus de soixante-cinq ans. Enfin, sous l'influence des idées propagées dans le pays ainsi qu'en Australie par le socialiste américain Henry George, on annonce la promulgation d'une loi reprenant sous forme de taxe ce que Ricardo a appelé la *rente du sol*, c.-à-d. la plus-value imprimée à une terre par autre chose que le travail personnel du propriétaire, par exemple par la mise en culture des terres environnantes moins fertiles. — Les ouvriers des villes ont aussi obtenu de ce gouvernement démocrate des lois de protection pour le travail industriel; la journée de huit heures, établie en fait par l'effort des syndicats, a été sanctionnée par les Chambres, qui ont aussi déclaré officielle la fête annuelle du travail. Les enfants âgés de moins de quatorze ans ne peuvent être employés dans les ateliers, et de quatorze à seize ans ils ne peuvent l'être que s'ils justifient d'un certain degré d'instruction. Le jour de repos hebdomadaire est obligatoire, et il s'y ajoute même une demi-journée dans le cours de la semaine pour les ouvriers âgés de moins de dix-huit ans. Enfin, comme en Californie, on a édicté des lois contre l'envahissement des ouvriers chinois.

Pour toutes les réformes démocratiques, c'est la Nouvelle-Zélande qui a donné l'exemple aux autres colonies anglaises d'Australasie. Sur un point seulement elle résiste à la tendance générale : en 1885, le Parlement d'Angleterre a voté un bill permettant la tenue d'un *conseil fédéral* chargé de préparer la fédération des colonies du Pacifique. La Nouvelle-Galles du Sud et la Nouvelle-Zélande s'abstinrent d'envoyer des délégués. En 1890, une nouvelle tentative, faite cette fois sur la proposition de la Nouvelle-Galles du Sud, faillit aboutir; mais elle fut arrêtée par la crise financière de 1893. Elle a été reprise en 1895 dans un congrès tenu à Hobart Town; mais jusqu'ici la Nouvelle-Zélande n'a pas participé aux efforts de ce congrès. Les Néo-Zélandais craignent que dans un système fédéral leur importance politique ne soit amoindrie au profit de la colonie australienne qui posséderait la capitale de la fédération.

Dans ce pays anglo-saxon, les forces militaires ont naturellement une importance très faible; l'armée ne comprend, avec les officiers, que 7.000 hommes. L'instruction est au contraire très développée. L'enseignement supérieur comprend 3 universités : celle d'Otago, à Dunedin, qui a 7 professeurs; celle de Canterbury, à Christchurch, avec 9 professeurs; celle d'Auckland, avec 5 professeurs. Le nombre total des étudiants est de 677. L'instruction secondaire était donnée, en 1897, à 2.473 élèves, par 181 professeurs, répartis dans 24 écoles. Enfin l'enseignement primaire, laïque, obligatoire et gratuit, comprend 1.533 écoles, 3.515 professeurs et 131.000 élèves. Il y a pour les Maoris 74 écoles de villages, avec 136 professeurs et 2.220 élèves. L'archipel possède en outre des écoles : de médecine, de mines, d'agriculture, d'ingénieurs, de sourds-muets, d'aveugles, 2 écoles normales, 4 écoles d'art, 6 écoles industrielles. Il n'y a pas de culte dont les ministres soient payés par l'Etat; mais, comme dans tous les pays anglais, la vie religieuse est très intense. La majorité des Néo-Zélandais sont des protestants, répartis dans un grand nombre de sectes. Les catholiques sont nombreux aussi, quoiqu'ils le soient moins que dans beaucoup de pays anglo-saxons, par suite du peu d'intensité de l'immigration irlandaise. On compte à peine 70.000 personnes qui refusent de se déclarer sectatrices d'aucune religion.

Géographie économique. — Les trois sources principales de produits en Nouvelle-Zélande sont l'agriculture, les forêts, les mines. Jusqu'à la découverte de l'or, en 1857, ce fut un pays uniquement agricole. La colonisation s'opéra au moment où les idées de Wakefield et de Torrens étaient en faveur (V. Colonisation). Il fut plus facile en Nouvelle-Zélande qu'en Australie d'appliquer leur système : l'étendue du territoire, beaucoup moindre, permettait moins aux salariés venus de l'étranger de se disperser dans le pays en formant une foule de petits propriétaires. On choisit aussi avec plus de rigueur le personnel des colons; ce furent uniquement des cultivateurs moyens, aisés, des officiers retraités, même des fils de familles riches. Il en ré-

sulta tout d'abord une société très différente de la société australienne, plus pondérée, plus uniforme, dont le caractère anglais était aussi plus fortement marqué. La découverte de l'or, en 1857, dans le S. de l'île méridionale, vint bouleverser ces conditions. Les immigrants devinrent beaucoup plus nombreux, en même temps que l'abandon partiel des théories de Wakefield ne permettait plus d'opérer parmi eux une sélection. Il semblerait que cet afflux de travailleurs réalisait naturellement un des points du programme de Wakefield, qui était de multiplier la main-d'œuvre aux colonies. Mais en même temps la Nouvelle-Zélande perdait en partie son caractère de colonie pour devenir du jour au lendemain une puissance économique dans le monde. Nous avons exposé (V. § *Géographie politique*) les dernières conséquences qu'eut ce bouleversement sur la vie politique de la Nouvelle-Zélande.

Malgré tout, et quel que devienne le régime de la possession de la terre, la Nouvelle-Zélande reste essentiellement un pays agricole. Ce n'est pas pourtant que la plus grande partie de sa surface soit utilisable pour l'agriculture : 8.095.000 hect. sont couverts de forêts ; 3.645.000 hect., occupés par l'eau des lacs ou formés de montagnes et de rochers dénudés, sont inutilisables. Il reste 4.065.000 hect. de terres labourables et 4.675.000 hect. de prairies. La population agricole s'élevait, au recensement de 1896, à 83.300. En 1897, l'archipel nourrissait 249.732 chevaux, 1.138.572 têtes de gros bétail et 19.138.493 moutons. La progression du nombre de têtes de petit bétail a été la suivante :

1858......	1.523.324	1874......	11.704.853
1864......	4.937.273	1886......	16.580.388

Par rapport à l'Australie, et en tenant compte de la différence d'étendue, le nombre des moutons est faible. La Nouvelle-Zélande, en effet, se prête difficilement à l'élevage des très grands troupeaux, par le développement même de l'agriculture proprement dite et par le manque des grands steppes herbeux qui forment la plus grande partie de l'Australie. En 1897, le nombre des porcs était de 209.853. La récolte en 1897 a été de 5.927.000 boisseaux de blé, 11.233.000 boisseaux d'avoine, 822.009 boisseaux d'orge et 140.837 tonnes de foin. Le rendement moyen du blé est de 21 hectol. à l'hectare ; c'est surtout dans le district de Canterbury qu'il est cultivé en grand.

Une grande partie de ces grains sont exportés en Europe et ils ont une grande influence sur les conditions de nos marchés, parce qu'ils arrivent avant ou après la récolte en Europe, celle de la Nouvelle-Zélande ayant lieu pendant l'hiver de l'hémisphère nord. Produits à meilleur marché que les blés européens, ils leur font une concurrence redoutable. Les agriculteurs du vieux monde ont essayé de reporter une partie de leurs efforts vers la production de la viande et des produits accessoires de la ferme : beurre, œufs, fromage, fruits, miel. Mais voici que là encore la concurrence des produits australiens menace de les frapper. Depuis longtemps déjà la Nouvelle-Zélande exportait en Europe de la viande conservée par congélation. Mais ce procédé avait le défaut grave de nuire sinon à la qualité de la viande, au moins à son goût. Or. en 1895, l'expérience décisive du vaisseau le *Gothic* a prouvé qu'on pouvait conserver la viande en la refroidissant simplement à — 2°. Le *Gothic*, parti de Wellington, après avoir traversé naturellement la zone équatoriale, a débarqué à Londres de la viande refroidie qui a été enlevée plus rapidement et à un bien meilleur prix que de la viande congelée. Les Néo-Zélandais font en ce moment des expériences pour transporter de la même façon le beurre et le miel.

L'exploitation du bois des forêts ne donne pas matière à exportation ; le pin kauri seul est apprécié dans toute l'Australasie par les constructeurs de navires. Mais c'est surtout par sa résine qu'il est une source de profits. D'ailleurs, la gomme de kauri fossile est encore plus appréciée ; des sociétés de capitalistes se sont formées pour l'exploitation des gisements de l'île S. ; la production totale de la gomme de kauri a été, en 1896, de 7.126 tonnes, ayant une valeur de 10.782.975 fr. — L'or se trouve dans la vallée de la Clutha et dans la région des lacs qui l'alimentent. Il y a longtemps déjà que le travail des orpailleurs de rivière est terminé et qu'on est obligé de traiter le quartz aurifère par des procédés mécaniques. La valeur de l'or extrait en 1896 a été de 26.035.700 fr. La valeur de l'argent a été de 264.725 fr. ; celle de l'antimoine et du manganèse, insignifiante. Le fer est de bonne qualité, mais entièrement inexploité. La Nouvelle-Zélande paraît, au contraire, être une réserve de houille pour l'avenir ; on évalue l'importance du gisement à 200 millions de tonnes. En 1896, on a extrait 792.851 tonnes de charbon, valant 10.716.200 fr. Cette production est d'ailleurs inférieure de 80.000 tonnes à la consommation des îles. La Nouvelle-Zélande pourrait largement suffire à ses besoins et même exporter de la houille si les mines étaient plus faciles à exploiter : situées à l'O. de l'île S., dans un pays montagneux où les transports sont difficiles, les mines sont, en outre, privées d'un bon port à leur proximité.

Le chiffre total de l'importation s'est élevé en 1896 à 178.433.000 fr. ; celui de l'exportation a été de 233.027.625 fr. Les principaux objets d'importation sont : les étoffes, le fer, les machines, le sucre, le thé, les spiritueux, le vin, la bière, le tabac, le papier, la houille, les sacs, l'huile, les objets de luxe. Les produits envoyés à l'étranger sont : la laine, l'or, le blé, les légumes, la farine, les viandes congelées, la résine de kauri, les graisses, les peaux, le cuir, le beurre, le fromage, le porc conservé, les semences de prairies, le phormium tenax. Le réseau des voies ferrées a été considérablement étendu pour les raisons politiques exposées plus haut. En 1897, il y en avait 1.250 kil. dans l'île Nord, 2.000 kil. dans l'île Sud, appartenant tous à l'Etat. Il n'y a que 270 kil. de chemins de fer appartenant à des particuliers. Au reste, la plus grande partie du commerce entre les différentes villes se fait par cabotage le long des côtes.

Le système des impôts est assez complexe ; aux anciennes sources de produits : douanes, location et vente de terres domaniales, recettes des services publics, droits de succession, impôts de consommation, sont venues s'ajouter de nouvelles taxes : un impôt foncier et un impôt sur le revenu ; celui-ci est progressif et les revenus inférieurs à 7.500 fr. en sont exonérés. Le produit des impôts en 1897 s'est élevé à 122.705.700 fr. Les dépenses ont été de 112.749.700 fr.

Les villes néo-zélandaises. — Dans une contrée où les dangers extérieurs sont nuls, on n'a pas été guidé dans l'établissement des villes par des raisons politiques, mais uniquement par des considérations économiques. Le peu de largeur des îles, la présence de bons ports naturels, la nature montagneuse du pays, ont fait que toutes les villes importantes se sont établies sur la côte. Celles qui sont situées à quelques kilomètres du rivage sont reliées à un port qui est comme un faubourg de la grande ville. D'ailleurs, la grande extension des faubourgs est aussi caractéristique qu'en Angleterre. L'aspect des villes néo-zélandaises est tout britannique avec ses maisons entourées de jardins et ne comportant que deux ou trois étages, sauf dans les parties de la ville qui sont le centre du commerce. Les plus importantes de ces villes sont : *Auckland*, fondée en 1840 au centre de la presqu'île du Nord-Ouest. La mer, pénétrant dans ce pays volcanique, a formé d'excellents ports ; Auckland se trouve entre deux baies, l'une de la côte N., l'autre de la côte S., à peine séparées par une langue de terre et que l'on projette de réunir par un canal. Auckland est le centre d'exportation du bois de pin et de la résine de kauri. — *Tauranga*, au fond de la baie de l'Abondance (Plenty Bay), est le lieu de débarquement des touristes qui vont visiter le lac Tarawera et le Pays des Merveilles. — *Napier*, au fond de la baie de Hawke, sur la côte E. de l'île Nord, est d'accès difficile : c'est cependant

un port important. — *Wellington*, la capitale de la colonie, a été fondée en 1840, quelque temps avant Auckland. Située sur la partie la plus étroite du détroit de Cook, elle est vraiment au centre politique et économique de l'archipel. — La ville de *Blenheim*, sur l'autre rive du détroit, profite des mêmes avantages. — *Westport* et *Greymouth*, sur la côte O. de l'île du Sud, sont les ports qui centralisent la houille pour l'expédier sur tout le reste de l'archipel. — *Christchurch*, sur la côte orientale, est située à quelques kilomètres de la mer; elle a pour port *Lyttelton*, refuge très sûr grâce aux échancrures de la presqu'île de Banks. — La position de *Port Chalmers*, à l'abri du cap Saunders, est tout à fait analogue ; Port Chalmers établit la communication avec la mer de la grande ville du Sud, *Dunedin*, d'origine écossaise. Toutes ces villes ont été d'abord des villes calmes, des centres du commerce des produits agriculturaux. Mais ce sont elles uniquement qui ont profité de l'afflux de population amené par la découverte de l'or. Elles sont sans doute appelées à se développer davantage encore, même si, par l'extension des industries extractives, il se fondait dans les districts miniers des villes industrielles. Le pays lui-même est tout entier dans une phase de développement très active. On a cru pouvoir prédire que l'étonnant excès des naissances sur les morts allait s'arrêter et que la population arriverait vite à un certain équilibre démographique. Les statistiques ne semblent pas encore confirmer ces prévisions. Il est certain que la surface disponible pour de nouveaux agriculteurs paraît maintenant très restreinte, puisqu'on essaye de réduire l'étendue des grandes propriétés. Mais la vie industrielle est à peine née en Nouvelle-Zélande, et, grâce aux mines de métaux et de houille, elle est susceptible de prendre un énorme développement et de précipiter encore l'évolution du pays.

Ludovic Marchand.

Bibl. : *New Zealand official year Book;* Wellington. — *Official Handbook of New Zealand;* Wellington, 1892. — *Report on the results of Census of New Zealand, 1896;* Wellington, 1897. — Fitzgerald, *Climbs in the New Zealand Alps;* Londres, 1896. — Gisborne, *The Colony of New Zealand ;* Londres, 1891. — Grey, *Polynesian Mithology and Maori Legends ;* Londres, 1885. — Harper, *Pioneer Work in the Alps of New Zealand;* Londres, 1896. — Hamilton, *On the forest of New Zealand (Transactions and Proceed. New Zealand Institute,* 1895, XXVIII). — Ferd. von Hochstetter, *Neu-Seeland;* Stuttgart, 1863. — Diels, *Vegetations-biologie von Neu-Seeland. Engler's bot. Jahrbuch;* Leipzig, 1896. — De Launay, *les Richesses minérales de la Nouvelle-Zélande*, dans *Annales des mines*, 1894. — Pierre Leroy-Beaulieu, *les Nouvelles Sociétés anglo-saxonnes ;* Paris, 1897. — Morton A. Aldrich, *Die Arbeiter bewegung in Australien und Neu-Seeland;* Leipzig, 1897. — Henri de Walker, *Australasian Democracy ;* Londres, 1897.

NOUVELLE-ZEMBLE (*Novaia Zembia*, c.-à-d. nouveau pays). Groupe de deux îles russes de l'océan Glacial Arctique; 91.070 kil. q. Elles sont situées sur le prolongement de l'Oural entre 70° 31′ et 77° 6′ lat. N., 49° 15′ et 66° 42′ long. E., séparant la mer de Kara de ce qu'on pourrait appeler la mer du Spitzberg ou de Barendsz. Les deux îles sont divisées par l'étroit bras de mer de Matochkin Char; l'île du Nord a 50.115 kil. q., l'île du Sud 40.955 ; mais elles forment un ensemble, qu'un détroit de 43 kil. de large sépare au S. de l'île de Vaïgatch, très voisine du continent. Dans son ensemble, la Nouvelle-Zemble a 950 kil. de long, depuis le cap des Glaces au N. jusqu'au cap Kussov au S., sur 60 à 145 kil. de large. On y rattache les petites îles Kussov, Mitiouchev, Gorboviyé, Pankratievii, Krestoviyé, Orange, Pachtousov, ensemble 321 kil. La Nouvelle-Zemble a une arête centrale qui atteint 1.400 m. de haut; la côte occidentale est creusée de profonds fjords où aboutissent les vallées ; toutefois la côte des Oies (Gussinaia Zemlia), au S.-O., est rectiligne sur 160 kil.; de même, le N. et le S. de la côte orientale. Au delà du 74° lat. N., les glaciers descendent jusqu'à la mer. — Le sol est formé de terrains siluriens et dévoniens ; au S., sont des chaînons porphyriques et des schistes carbonifères. — La flore comprend 185 espèces de phanérogames, beaucoup de mousses et de lichens; la faune, 43 oiseaux (hibou des neiges, cygne nain, eider, colombe), l'ours blanc, le renne, le loup, le renard blanc, l'hermine.

Dès le XIe siècle, les chasseurs de fourrures et d'eiders, les pêcheurs, visitaient les côtes de la Nouvelle-Zemble. Il y fut créé un établissement sédentaire en 1877, par le gouvernement russe, dans la baie Moller, où fut aménagée une station météorologique (1882). En 1888, Nossilov y amena une colonie de Samoyèdes et en fixa une autre dans le détroit de Matochkin. — La Nouvelle-Zemble dépend du gouvernement d'Arkhangel, cercle de Mezen. — Son premier explorateur fut Barendsz (1594-97), qui hiverna au N.-E. dans le Port des glaces; il faut encore citer Lütke (1821-24), Nordenskjœld (1875-78) et Nossilov.

NOUVELLES-HÉBRIDES. Archipel de l'Océanie (Mélanésie) qui a été neutralisé. Son nom est celui donné par Cook ; il a prévalu sur ceux antérieurement donnés de *Terra australia del Espiritu Santo,* par Quiros, et de *Grandes Cyclades*, par Bougainville. — Il constitue l'extrémité méridionale d'une longue rangée d'îles en forme de croissant à peine indiqué, située à l'E. de la Nouvelle-Guinée et de la Nouvelle-Hollande, comprenant les archipels de l'Amirauté, Bismarck et Salomon, dirigés à peu près N.-O.-S.-E., puis de Santa Cruz, de Banks et des Nouvelles-Hébrides à direction approchée du N.-N.-O. au S.-S.-E. Cette deuxième ligne s'étend du 10° de lat. S. au delà du 20° et même du 22° (îlot Matthew) ; si on laisse à part les Santa Cruz et cet îlot, la lat. au N. des îles Banks étant 13° 5′ et celle au S. de l'île Anatom étant 20° 15′, la différence est de plus de 7° ; celle des long. E. (O. de l'île Saint-Esprit 164° 10′, et E. de Erronan 167° 50′) est de 3° 40′. On distingue : un groupe S., formé de cinq îles, Anatom, Tanna, Erronan ou Futuna, Nina, Erromango ; un groupe N., que sépare un canal de 105 kil., formé de l'île Vaté ou Sandwich, qui est entourée au N. d'îlots : Protection, Déception, Vélé, Montague, etc. ; des petites îles Deux-Monts, Trois-Monts, des îles Shepherd ; de l'île Tongas, de l'île Api ; ici, il y a une bifurcation, et les îles, jusque-là arrondies, s'allongent dans le sens de la chaîne ; branche orientale : îlots Lopévi et Paama, et îles Ambrym, Pentecôte, Aurore avec Aoba (ou des Lépreux) à l'O. ; la branche occidentale comprend : Mallicolo, Saint-Barthélemy, Saint-Esprit. Ce second groupe devient le groupe du milieu si l'on comprend dans les Nouvelles-Hébrides les îles *Banks* (V. ce mot), séparées par un canal de 80 kil. Le troisième groupe montre : le Pic de l'Etoile ; l'île Santa Maria ; Vanoua-Lava, avec les îlots Mota, la Selle ou Valua, Ouréparapara, Vatou ; les îles Torrès : du Sud, Lô ou la Selle, du Milieu, du Nord. L'archipel de Santa Cruz, en outre de l'île de ce nom, renferme Vanikoro, où périt Lapérouse ; au N.-E. de cet archipel, Duff ; au S.-E., Tukopia, Anuda. Tout cet ensemble d'îles aurait une superficie de 13.000 à 14.000 kil. q., avec une population de 70.000 hab.

Géographie physique. — Aspect, relief, géologie, cours d'eau. — L'aspect de ces îles, accidentées et couvertes d'une végétation puissante depuis les bords de la mer jusqu'au sommet de leurs montagnes, est splendide et a frappé d'admiration tous les navigateurs. Ces montagnes constituent dans leur ensemble une longue chaîne dont les sommets varient entre 100 m. et 1.500 m. : 1° Anatom, 850 ; Tanna, 910 ; Erromango, 900 ; 2° Vaté, 275 ; Api, 900 ; Lopévi, 1.524 ; Ambrym, 1.065 ; Pentecôte, Aurore, 600 ; Aoba, 1.200 ; Saint-Esprit, 660 ; 3° Santa Maria, 700 ; Vanua-Lava, 931 ; îles Torrès, 180, 360. Les pics coniques sont nombreux et répandus dans toutes ces îles, ce qui dénote autant de volcans : plusieurs sont encore en activité. La ligne d'activité actuelle passe précisément entre les plus grandes îles, depuis le Tinakoro, un des îlots septentrionaux de Santa Cruz, qui est toujours en éruption, puis, dans le groupe des Banks, le

volcan d'Ureparapara, de 595 m., au cratère effondré, les sources thermales de Vanua-Lava ensuite, dans le groupe N. des Nouvelles-Hébrides proprement dites, le volcan d'Ambrym et celui de l'îlot de Lopévi, le plus haut de tous, jusqu'à l'île de Tanna (groupe S.), qui renferme le plus puissant, le Yasova, toujours en travail. Le sol est fréquemment agité par des secousses, qui se font sentir jusqu'en Nouvelle-Calédonie, et qui sont accompagnées d'éruptions sous-marines. Il est constitué par des roches récentes ignées, laves et cendres, pierre ponce, et par des basaltes, plus anciens. Une mine de soufre importante existe dans Tanna. A Santo, il y aurait des schistes ardoisiers et des terrains de sédiment anciens. Des madrépores forment une bordure plus ou moins large, ils sont aussi parfois soulevés à de grandes hauteurs, mais ce sont des coraux morts, comme si la chaleur ou les éruptions volcaniques avaient tué les zoophytes; ils ne montrent point de récifs ou de ceintures, si ce n'est à Vanikoro, archipel de Santa Cruz, contrairement aux archipels coralligènes entre lesquels les Nouvelles-Hébrides sont situées, et aucune île ici n'offre de lac intérieur ou d'atoll. Les débris et la poussière de leurs roches produisent avec l'humus, fort épais, une terre végétale fertile, rouge, noirâtre ou blanchâtre, trop souvent, sur les côtes, marécageuse et insalubre. L'instabilité est dans ces parages presque la règle, les commotions volcaniques donnant lieu à des effondrements ou au comblement des golfes. Les ruisseaux descendant en cascades sont nombreux, et se réunissent en rivières dont les eaux pures et claires (en dehors des lieux marécageux) fournissent d'excellentes aiguades; les marais sont dus à ce que ces eaux sont arrêtées dans leur cours inférieur par l'horizontalité du terrain ainsi que par l'enchevêtrement des broussailles et des racines de palétuviers. D'autre part, la mer, autour des îles et jusqu'au pied des rochers à pic, a de grandes profondeurs, et les côtes ont des anfractuosités constituant des havres naturels où les bâtiments sont à l'abri.

Climatologie. — Le climat est chaud et humide et il a une réputation (exagérée, il est vrai) d'insalubrité; il exige une hygiène scrupuleuse et, pour les immigrants, l'arrivée à une époque favorable (de mai à oct.). Le pays pourrait être assaini en le débroussant. La température est nécessairement différente aux deux extrémités de la ligne des archipels, soit, pour les moyennes, de 2° à 3°. On distingue deux saisons : l'une, sèche et relativement fraîche, de mai à octobre; l'autre, chaude et humide, de novembre à avril. A la fin de cette dernière, on a trouvé de 28° à 32°; et la température ne descendait pas la nuit au-dessous de 25°. Dans l'année la température varie de 14° à 35°. Il y a un ou plusieurs grains de pluie par jour. Même il n'est pas rare, dans les îles du Nord, qu'il pleuve beaucoup durant la saison sèche. Le régime des vents est semblable pour tout l'archipel, savoir : alizés du S.-E. en hiver (de l'hémisphère austral); dans l'été ou hivernage, de novembre à avril, ce sont des vents irréguliers; celui d'O. l'emporte, amenant des pluies, des orages, voire même des cyclones. Cette dernière saison est la plus insalubre, il en est de même du côté occidental, ou des pluies. Les maladies des Européens sont l'anémie, la dysenterie, la fièvre paludéenne, celle-ci d'ailleurs non pernicieuse, mais tenace et sévissant semblablement sur les naturels, décimés particulièrement par la tuberculose et sujets aux affections de la peau, entre autres le eokelau, et aux ulcères. Les indigènes évitent le contact des rivières marécageuses qu'empoisonnent les coraux en décomposition, et ils ont le soin de ne pas s'exposer aux brouillards des matins et des soirs; mais, en demeurant dans leurs cases, ils contractent par la fumée qui les emplit des maladies des yeux. Les hommes faits sont généralement robustes — c'est qu'il faut être robuste pour résister aux influences qui les entourent — ils sont des produits de sélection.

Flore et faune. — La végétation est luxuriante, mais les forêts vierges sont impénétrables; on ne connaît pas l'intérieur des îles, où mènent des sentiers étroits et boisés, dangereux par la présence dissimulée des sauvages. Sans doute cette flore ménage des surprises aux botanistes. Elle tient de celle de l'Inde, et l'on peut citer comme espèces spéciales une myrtacée de 12 m., au parfum pénétrant, une sorte de cèdre à feuilles d'olivier fort élevé, un grand nombre d'arbres à suc résineux, et surtout le sandal au bois odorant. Les Nouvelles-Hébrides appartiennent aussi au domaine néo-zélandais par la multitude de leurs fougères, par le dammara et l'araucaria. Les arbres à fruit sont ceux des autres îles océaniennes : cocotiers, sagoutiers, arbres à pain, bananiers. Un légume, ici principal aliment, c'est l'igname. La faune est pauvre en mammifères : des chauves-souris et des rats, espèces primitives; les cochons, à défenses recourbées, y vivent à l'état sauvage et domestique; les chiens y ont été introduits il n'y a pas longtemps. Il existe à Tanna une espèce particulière de pigeons, le pigeon du muscadier. Il n'y a pas de serpent. La mer est très poissonneuse.

Anthropologie et ethnographie. — Les habitants des Nouvelles-Hébrides sont des Mélanésiens ou des noirs océaniens dérivés de la race papoue. Leur peau est noir mat, leurs cheveux laineux; le crâne comprimé dans le bas âge, au moyen de planchettes ou de bandelettes, fuit en arrière ou s'allonge en pain de sucre. Ils vont presque nus; leur tatouage consiste en de simples entailles à cicatrices saillantes; ils aiment sur eux les ornements et les enluminures. La condition de la femme est inférieure, ils la traitent à la manière d'une bête de somme; ils la vendent, comme épouse, au plus offrant, pour un certain nombre de porcs. Leurs mœurs sont féroces; dès qu'un malade ne mange plus, on l'enterre; dans Anatom, la femme suit son époux dans la fosse; comme on lui met, quand elle se marie, une corde au cou, il ne reste plus qu'à la serrer. Ils sont anthropophages, bien que la base de leur nourriture soit purement végétale. Il y a peu de temps encore (1892), un équipage composé de Canaques hébridais ayant assassiné les officiers, le capitaine fut cuit et mangé dans une fête. Ce sont d'habiles navigateurs; leurs pirogues, simples ou doubles, sont à balancier. Les cases, aux toits établis sur quatre pieux, et les villages, sont entourés de palissades solides. Des troncs d'arbres creusés leur servent d'orchestre; leurs armes sont des casse-tête, des lances, des flèches empoisonnées. L'extrémité de celles-ci a été plongée dans des trous de crabes de la vase infecte des marais et se trouve imprégnée d'un double poison microbien, l'un septique et altérable, promptement mortel, l'autre tétanique et persistant. A ce dernier succomba un commodore anglais, Goodenough, en 1875. Il est une autre race plus belle, parmi les Néo-Hébridais, c'est celle des Polynésiens, à la large carrure, à la peau presque blanche, à la figure souriante, et dont les femmes, nullement esclaves, ont des attraits. Ils y ont émigré et, par leur mélange, ont donné lieu à une race intermédiaire. De même que les types, les dialectes sont fort divers, entre le rude langage mélanésien et le doux idiome maori. La religion est ici une grossière idolâtrie de fétiches en bois. Les sorciers ou prêtres sont redoutés et pratiquent la tyrannie du tabou. On croit aux esprits, à une vie après la mort; les ancêtres sont les dieux de la tribu. Il n'y a pas de roi ni de conseil comme en Polynésie, mais les chefs sont absolus et conduisent les guerriers au combat; ils ont un caractère sacerdotal.

Géographie économique. — Les cultures principales dans l'archipel, dont la terre est d'une grande fertilité, sont celles : du cocotier, qui constitue la première richesse du pays, en fournissant le coprah; du maïs, qu'on expédie à Nouméa; du tabac, besoin impérieux pour les indigènes, et d'excellente qualité d'ailleurs; du café et de l'igname. La fécule de ce tubercule du *Dioscorea sativa* est la base de l'alimentation des naturels; il y faut joindre le taro (*Colocasia esculenta*), le manioc, le fruit

de l'arbre à pain, la patate douce (*Convolvulus batatas*), l'amande de l'*Inocarpus edulis*, la banane et autres féculents. Celle-ci est aussi un fruit sucré, et l'on doit mentionner les goyaves, la pomme-cythère (*Spondias dulcis*), les oranges, les ananas, la canne à sucre, qui est consommée telle quelle par les indigènes et dont il n'existe que peu de plantations. Le kava, du *Piper methysticum*, est leur boisson enivrante, de préférence au vin et à l'eau-de-vie, qu'ils repoussent. Les produits industriels sont d'abord représentés par les bois d'ébénisterie dont les forêts sont remplies, tels que le chêne tigré, l'arbre à canot, le gaïac, le tamanou (*Calophyllum montanum*), le faux bois de rose (*Thespesia populnea?*), le bourao, le milnéa (*Nemedra eleagnoides?*), enfin, surtout le bois de fer (*Casuarina*), le plus utile et le plus commun. Le santal (*Santalum austro-caledonicum*), exploité jadis avec fureur ici comme en Nouvelle-Calédonie, est devenu fort rare dans les deux archipels océaniens. Citons encore : les bambous, les *Pandanus*, les palmiers, le banian, aux dimensions gigantesques ; les palétuviers du rivage, dont l'écorce pourrait être utilisée. On cultive le coton en certains points. La *Société française des Nouvelles-Hébrides*, ayant son siège à Nouméa et qui est représentée à Paris, possède dans l'archipel plus de 800.000 hect. de terres, avec de grandes plantations, de gras pâturages (à l'île Vaté) pour l'élevage des moutons, et les mines de soufre de Tanna. Les indigènes élèvent des volailles ; ils pratiquent avec brutalité (aujourd'hui au moyen de la dynamite) la pêche du poisson, qu'ils mangent cru. On prend à Saint-Esprit des tortues dont l'écaille est de premier choix, et l'on y trouve des huîtres à nacre en abondance. Un produit vivant, ce sont les naturels eux-mêmes dont se fait, pour la Nouvelle-Calédonie, les Fidji, l'Australie et les possessions insulaires allemandes, le trafic ou engagement comme travailleurs, qui fut souvent une traite déguisée.

Iles. — *Population et superficie. Ports.* Le tableau comparatif suivant donne (Reclus, *Géog. univ.*, XIV, 683) la superficie en kil. q. et la population approximative des îles dans les archipels voisins :

		Superficie.	Population.
Archipel de Santa Cruz	Santa Cruz......	560	5.000
	Vanikoro........	164	
	Autres îles.......	214	
Ensemble............		938	
Iles de Banks et de Torrès.....		926	4.500
Nouvelles-Hébrides	Espiritu Santo....	4.857	20.000
	Mallicolo........	2.268	8.000
	Ambrym........	644	3.000
	Vaté (Sandwich)...	518	3.000
	Erromango.......	1.041	2.000
	Tanna..........	380	10.000
	Anatom.........	160	1.280
	Autres îles.......	3.259	15.000
Ensemble............		13.127	62.280
Iles de l'Est : Tukopia, Anuda, etc.		66	650

La population spécifique, faible en général, serait donc : archipel de Santa Cruz, 5,3 ; pour celui des Nouvelles-Hébrides, 4,7 ; dans ce dernier, on remarque que la densité est d'autant plus faible que les îles sont plus grandes, comme si la population se portait vers le rivage ou était inconnue au centre ; celle de Tanna (26,3) est extraordinaire, relativement aux autres : Anatom, 8 ; Vaté, 5,8 ; Espiritu Santo, 4,1 ; Mallicolo, 3,5 ; Erromango, 1,9 seulement.

Dans le groupe Sud, *Anatom* possède deux ports : Patrick, au N., et Inyang, au S. ; ce dernier offre un mouillage sûr d'avril à octobre. C'est un pays malsain, où néanmoins les missionnaires séjournent depuis cinquante ans et où ils ont installé plus de 40 écoles. Habitants civilisés, quoique du type nègre océanien. On y voit des niaoulis (*Melaleuca viridiflora*), aux troncs blanchâtres. — *Tanna.* Son port le plus connu, Port Résolution, ayant été bouleversé par les derniers tremblements de terre, les navires mouillent actuellement à Uaisisi, dans une petite baie de sable (le *Segond,* en 1879). Race métissée malayo-polynésienne ; peuple belliqueux ; vivres en abondance. — *Erromango.* Il y a deux ancrages, dans les baies de Cook et de Polénia, entourées de récifs. Population hostile aux Européens, par vengeance de méfaits dus à ces derniers. Type nègre océanien.

Dans le groupe Nord, *Vaté* ou *Sandwich* possède les deux rades les plus fréquentées de l'archipel : Port Havannah, mouillage par 33 m., aiguade, vivres, point central des établissements de la compagnie des Nouvelles-Hébrides, qui peut fournir bœufs, moutons, cochons ; Port Vila ou Franceville, vaste baie d'un atterrissage facile. Cultures variées, admirables ; on emploie comme engrais des astéries de la mer ; pâturages, élève de troupeaux considérables. Indigènes de race métissée, guerriers et migrateurs. Colons européens, français surtout. Un délégué de l'*Alliance française* et un de l'*Alliance scientifique* y résident, ainsi que le directeur de la Société des Nouvelles-Hébrides. — *Api* (*Tasiko*). Cette île a deux bons mouillages, les baies Nelson et Foreland ; elle est très fertile et renferme une population considérable, de mœurs plus douces que dans les îles voisines et qui fournissent aux engagistes un grand nombre de travailleurs. — *Ambrym* a également deux bons mouillages, les pointes Dip et Rodds. — *Mallicolo* possède le port Sandwich, le meilleur mouillage de l'archipel, par 20 à 30 m. ; il y a aussi la baie du S.-O., havre excellent. Il faut y ajouter le port Stanley du petit îlot Urikiki, sa dépendance au N.-E., très bien abrité, 30 m. de fond. Type nègre océanien. A Port Sandwich est un délégué de l'*Alliance française*. — *Pentecôte.* Ile allongée, pittoresque, possède plusieurs mouillages, entre autres la baie de la Falaise. — *Aurore.* Trois bons ancrages sur la côte O. de cette île oblongue ; au S., baie de Latoto ; au milieu, baie Narovo-Rovo, 22 m. de fond, aiguade ; au N., baie de Laka-Réré. — *Aoba,* mal dénommée île des *Lépreux*. Sa population polynésienne se fait remarquer par ses formes gracieuses et par son hospitalité. Mouillage de Bice Road, assez bon, mais pas d'aiguade. — *Saint-Esprit* ou *Santo.* C'est sur la côte E. de cette île, la plus grande de l'archipel, que se rencontrent ses mouillages, qui sont très bons, savoir : port de l'île Aoré, baie du Requin, Port Olry, et surtout la vaste baie Saint-Philippe, où vint mouiller Quiros en 1606. C'est un abri parfait pour les plus gros vaisseaux. A son extrémité se trouve le port de Vera Cruz, entre deux rivières, que le navigateur portugais dénomma Jourdain et Saint-Sauveur. La végétation de l'île est remarquable. Les habitants sont de type croisé malayo-polynésien, les hommes sont grands et forts, les femmes sont bien proportionnées.

Voies de communication et commerce. — Les moyens de transport étaient bornés, jusqu'à une époque non éloignée, aux bateaux appartenant à la compagnie calédonienne et aux bâtiments de passage ; il existe actuellement un service régulier entre Nouméa et l'archipel néo-hébridais. Un vapeur, subventionné par l'Etat, parcourt les divers groupes, faisant escale dans les principaux ports pour prendre les produits de la compagnie, ainsi que les colons libres, et les porter à destination. De plus, les bateaux d'un service australien reliant Sydney aux Fidji relâchent à Port Sandwich. — Les marchandises exportées des Nouvelles-Hébrides arrivent d'abord à Sydney ou à Nouméa d'où elles peuvent être expédiées en France ou à Sydney par la voie des Messageries maritimes, paquebots mensuels. Il y a un service bi mensuel par la ligne australienne de Sydney à Port Vila par Nouméa. Des bâtiments à voile font aussi le service régulier des transports. La Compagnie nantaise Pénitentiaire pour Nouméa prend des passagers pour les Nouvelles-Hébrides.

Historique. — Le navigateur espagnol Mendana avait découvert en 1595 l'archipel de Santa Cruz. Il mourut la même année. Son pilote et son remplaçant, le Portugais Pedro Fernandez de Queiros, au service de l'Espagne, fit, en 1606, la découverte des Nouvelles-Hébrides ; il reconnut l'île Saint-Esprit, où il fonda la ville (imaginaire) de la « Nouvelle-Jérusalem ». Plus de cent soixante ans s'écoulèrent avant que Bougainville (1768) vînt explorer plusieurs des autres îles de l'archipel. Puis, six ans après, Cook (1774) compléta l'œuvre de son prédécesseur. En 1789, Bligh rencontra le groupe des îles de Banks. L'année précédente, Lapérouse avait parcouru ces parages, mais, à partir de sa relâche à Botany Bay, en janv. 1788, on ne sut ce qu'il était devenu, jusqu'à ce que l'Anglais Dillon retrouva, trente-neuf ans après, le lieu de son naufrage à Vanikoro. Après Lapérouse, les Nouvelles-Hébrides furent visitées en passant par les marins à la recherche de ses traces, d'Entrecasteaux (1793), Dillon (1827), Dumont-d'Urville (1828), ainsi que par des navigateurs russes. Vers 1840, des bâtiments y vinrent exploiter, particulièrement à Erromango, le bois de santal à destination de la Chine. Des missionnaires presbytériens, en 1843, s'établirent à Anatom. Lorsque l'amiral Febvrier des Pointes prit possession de la Nouvelle-Calédonie en 1853, les Nouvelles-Hébrides étaient en relations commerciales avec la grande île, grâce au capitaine Paddon, qui vivait dans ces parages depuis une douzaine d'années. Cette circonstance et leur proximité relative en faisaient une dépendance de la Nouvelle-Calédonie. Mais, en 1877, les missionnaires presbytériens menèrent une campagne pour l'annexion anglaise, précisément après la pétition, en 1876, des planteurs anglais eux-mêmes de l'île Vaté, réclamant, auprès du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, le protectorat de la France. Un arrangement provisoire fut conclu entre la France et l'Angleterre, sous le nom de « Convention de 1878 » : les îles furent neutralisées. Toutefois, les colons anglais et français, au point de vue des actes civils, n'y sont pas sur le même pied, par suite de la nomination, peu de temps après, du gouverneur des îles Fidji, en qualité de haut commissaire, donnant à ces actes force de loi, ce qui n'a pas lieu aux Hébrides avec le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie (1881). Les colons de cette dernière colonie craignant l'empiétement australien et l'influence anglaise, M. Higginson fonda, en 1882, la « Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides », qui acheta des terres considérables pour affirmer la suprématie de la France. La suite des affaires de cette société a été prise en 1894 par une association, également fondée par M. Higginson, sous le nom de *Société française des Nouvelles-Hébrides*. — En 1883 (déc.), le congrès de Sydney demanda l'application au profit de l'Australie de la doctrine de Monroë pour les terres du Pacifique sans maîtres européens. Alors, l'Angleterre et l'Allemagne se partagèrent les îles Salomon et la Nouvelle-Guinée (1885). Ce dernier gouvernement assura la France de son désintéressement quant aux Nouvelles-Hébrides, se réservant seulement la faculté d'y recruter des travailleurs. Durant les pourparlers entre la France et l'Angleterre survint un événement (avr. 1886), le massacre de colons français par les indigènes aux Nouvelles-Hébrides, qui amena le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à y envoyer des troupes.

La *question* des Nouvelles-Hébrides avait passé par les mêmes phases que celle des îles Sous le Vent : missionnaires anglais établis dans le pays avant l'intervention des puissances européennes ; occupation incomplète de la France en ces pays, négligeant leurs dépendances ; menées des missionnaires ; conventions entre les gouvernements français et anglais, et condominium, système bâtard ; scrupules du côté de la France vis-à-vis de ses engagements. Ici, la similitude fut telle que l'une des questions fut tranchée à la condition que l'autre ne le fût pas. La convention franco-anglaise du 24 oct. 1887 porte que le gouvernement britannique consent à abroger la déclaration de 1847 relative aux îles Sous le Vent de Tahiti aussitôt après l'accord suivant concernant les Nouvelles-Hébrides : surveillance par une commission mixte d'officiers de marine des stations navales française et anglaise ; retrait des postes militaires français. La question est donc encore indécise, et c'est une de celles que l'Angleterre veut régler actuellement (nov. 1898). En attendant, elle a planté de sa propre autorité son drapeau sur les Santa Cruz (août 1898). Quoi qu'il en soit, et malgré la concurrence d'une société australienne, les Français ont la prépondérance, jusqu'ici, aux Nouvelles-Hébrides, même par le nombre des colons. Du moins, en 1894, on y comptait 157 Français contre 60 Anglais et 18 colons de nationalités diverses. La Société française des Nouvelles-Hébrides a, en outre, des représentants dans le groupe Banks. D'autre part, afin de se conformer loyalement à la convention du protectorat mixte, la France n'a pas adopté pour Port Villa le nom de Franceville. — L'immigration des Néo-Hébridais comme travailleurs fut pratiquée d'abord par le capitaine Towns pour l'Australie. En 1875, à la suite de troubles, les naturels furent châtiés par le commodore Wiseman. Ceux-ci se vengèrent en 1867. Les missionnaires anglais, l'année suivante, dénoncèrent au Queensland cette « traite des travailleurs ». L'immigration en Nouvelle-Calédonie, suspendue en 1882, reprise en 1883, suspendue de nouveau en 1885, fut rétablie en 1890. Près de 600 travailleurs y furent introduits. Ch. Delavaud.

Bibl. : Brenchley, *South sea Islands*. — Meinicke, *Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde*, 1874. — Otto Finsch, *Anthropologische Ergäbnisse einer Reise in der Sudsee*. — Cl. Markham, *Cruise of the « Rosario » among the New Hebrides* (voyage en 1872). — Roberjot, *Sur les Nouvelles-Hébrides*, dans *Bull. Soc. géogr.*, 1883. — Monin, *les Nouvelles-Hébrides*, dans *Archives de méd. navale*, t. XXXVIII (1882) et t. XXXIX (1883). — Le Chartier, *la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides* ; Paris, 1883. — Lemire, *Voyage à pied en Nouvelle-Calédonie et description des Nouvelles-Hébrides* ; Paris, 1884. — Comte de Baudissin, *Notizen uber die Neu-Hebriden ; Annalen der Hydrographie*, 1886. — J. Lœsevitz, *la Question des Nouvelles-Hébrides*, dans *Gazette géographique*, 1886. — L. Moncelon, *la Question des Nouvelles-Hébrides* (*ibid.*, nouvelle série, 1886, t. XXI). — L. Catat, *l'Occupation française aux Nouvelles-Hébrides*, dans *Bull. Soc. géogr. commerciale de Paris*, 1886-87. — Polliart, *les Nouvelles-Hébrides*, dans même recueil, 1886-87. — Ormières, *Aux Nouvelles-Hébrides*, même recueil, 1887-88. — Le baron Michel, *Confér. sur les Nouvelles-Hébrides*, dans *Bull. Soc. franç. de colonisation*, nov. 1887. — Higginson, *les Nouvelles-Hebrides*, dans *Atlas colonial de Mager*. — Reclus, *Géogr. universelle*, t. XIV (1889). — *Les Colonies françaises* (à l'Exposition de 1889). — Imhauss. *les Nouvelles-Hébrides* ; Paris, 1890. — Speder, *les Nouvelles-Hébrides*, dans *Bull. Soc. géogr. commerc. de Paris*, 1891-92. — François, même titre, même recueil, même volume. — Le Dantec, *Origine tellurique du poison des flèches des naturels des Nouvelles-Hébrides*, dans *Arch. de médecine nav.*, t. LIX (1893). — Davillé, *Sur les Nouvelles-Hébrides*, même recueil, t. LXII (1894). — Du même, *la Colonisation française aux Nouvelles-Hébrides* ; Paris, 1895. — *Les Colons français aux Nouvelles-Hébrides*, dans *Revue coloniale*, déc. 1895. — Cartes hydrographiques : n° 4310 (1888) ; n° 4811 (1890-93).

NOUVELLISTE (V. Nouvelle à la main).

NOUVION (Le) ou **LE NOUVION**-en-Thiérache. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins ; 3.085 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Boissclleries, brasseries, filat. de laine.

NOUVION-en-Ponthieu. Ch.-l. de cant. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, à l'O. de la forêt de Crécy ; 716 hab. — Était autrefois une châtellenie et une pairie du comté de Ponthieu.

NOUVION-et-Catillon ou **NOUVION**-l'Abbesse. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre ; 818 hab.

NOUVION-le-Comte. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre ; 603 hab.

NOUVION-le-Vineux. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Laon ; 145 hab.

NOUVION-sur-Meuse. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize; 338 hab.

NOUVOITOU. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Châteaugiron; 1.541 hab.

NOUVRON-Vingré. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne; 337 hab.

NOUŸ (Lecomte du) (V. Lecomte du Nouÿ).

NOUZERNIES. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Boussac; 915 hab.

NOUZEROLLES. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Bonnat-les-Eglises; 480 hab.

NOUZIERS. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Boussac, cant. de Châtelus-Malvaleix; 874 hab.

NOUZILLY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Châteaurenault; 1.031 hab.

NOUZON. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Charleville, sur la Meuse; 6.603 hab. Naguère simple hameau composé de quelques cabanes de pêcheurs, aujourd'hui bourgade industrielle : forges, fonderies, fabriques de ferronnerie; clouterie, quincaillerie, etc. Stat. sur la ligne ferrée Mézières-Namur. E. Ch.

NOVA-Alexandria (autrefois *Pulawy*). Ville de la Pologne russe, gouv. de Lublin, r. dr. de la Vistule; 3.130 hab. Beau château où résidèrent les Czartoryski. Institut impérial pour l'éducation des jeunes filles.

NOVA-Friburgo. Agglomération urbaine centrale d'une colonie suisse de l'Etat de Rio de Janeiro, à près de 1.000 m. d'alt., dans une vallée de la *Serra dos Orgaos* (V. ce mot). On y a installé un sanatorium; c'est aujourd'hui une coquette résidence d'été où l'on se rend de la capitale fédérale en trois heures, après avoir traversé la baie de Rio (station de chemin de fer de Nichteroy) par une voie ferrée d'un système spécial (dérivation du système Riggenbach). Ch. Larr.

NOVA-Petropolis. Ville du Brésil, Etat de Rio Grande do Sul, sur le rio Cahy; 12.000 hab. (en 1892). Colonie allemande fondée en 1858; marché agricole dont les denrées s'exportent par Sao Sebastião, sur le Cahy.

NOVA (Joao da), dit *Joao Gallego*, navigateur hispano-portugais, originaire de la Galice. Il dirigea en 1501 une escadre de quatre voiles, découvrit à l'aller l'île de la Conception, se rendit par Mozambique à Cananore, détruisit la flotte du zamorin de Calicut, découvrit à son retour l'île de Sainte-Hélène. Revenu en Asie, il se brouilla avec Albuquerque, demeurant le dévoué ami d'Almeida aux exploits duquel il collabora.

NOVACELLES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. d'Arlanc; 711 hab.

NOVACULITE (Pétrogr.) Pierre schisteuse, à grain très fin et de couleur jaune, qui n'est d'ailleurs qu'une variété de *phyllade* (V. ce mot) et dont les couteliers se servent, sous le nom de *pierre à rasoir*, pour affûter la coutellerie fine. On la rencontre principalement dans le cambrien.

NOVAIA-Ladoga. Ville de Russie, gouv. de Saint-Pétersbourg, sur le lac Ladoga, au point où il reçoit le Volchov et le canal Ladoga; 4.159 hab. (en 1889). Grande foire en août. 4 églises. Ville bâtie par Pierre le Grand en 1704, à la place d'un couvent du xvie siècle.

NOVAIA-Ouchitza. Ville de Russie, gouv. de Podolie, sur le Kaljus; 4.783 hab. (en 1889). Toile, tabac.

NOVAIRI (Ahmed), historien et jurisconsulte arabe (V. Nowairi).

NOVAKOVITCH (Stoian), philologue, diplomate, homme d'Etat serbe, né à Chabatz le 13 nov. 1842. Après avoir fait ses études à la faculté de droit de Belgrade, il a débuté dans la carrière universitaire comme professeur de lycée (1863), poste qu'il quitta pour devenir directeur de la Bibliothèque Nationale (1869), et ensuite, ministre de l'instruction publique d'avr. à nov. 1873 et de déc. 1874 à août 1875. Nommé après professeur de philologie slave à la faculté des lettres de Belgrade (1876), il quitta cette chaire en oct. 1880 pour être successivement ministre de l'instruction publique, membre du conseil d'Etat (1883), ministre de l'intérieur (févr. 1884-mars 1886). De 1886 à 1891, il occupa le poste de ministre de Serbie à Constantinople, qu'il reprit en déc. 1897, après avoir été président du conseil des ministres du 6 août 1895 au 25 déc. 1896. S. Novakovitch, philologue de talent, est le meilleur élève de Daničic et l'un des premiers érudits slaves méridionaux. Ses mémoires se trouvent dans le *Glasnik* de la Société scientifique serbe, le *Rad* de l'Académie sud-slave de Zagreb (Agram), le *Starine* et l'*Archiv für slavische Philologie*. Parmi ses ouvrages, il faut citer : *Bibliographie serbe de 1741 à 1867* (Belgrade, 1869); *Histoire de la littérature serbe* (1871); *Ecriture des vieux Serbes et Slovènes* (1877); *Grammaire du vieux slave* (1884); *les Débuts de la littérature slave balkanique* (1893); *Serbes et Turcs aux* xive *et* xve *siècles* (1893). Ses passages au ministère de l'instruction publique ont été signalés par des réformes salutaires dans l'enseignement secondaire, de même que, pendant son séjour à Constantinople, il a réussi à obtenir quelques concessions en faveur du développement intellectuel des Serbes en Macédoine. Depuis la mort de Miloutine Garachanin (mars 1898), il est considéré comme le chef du parti progressiste. M. G.

NOVALAISE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Saint-Genix; 1.367 hab.

NOVALE (V. Dîme, t. XIV, p. 573).

NOVALE. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Valle-d'Alesani; 276 hab.

NOVALIS (Georg-Friedrich-Philipp, baron de Hardenberg, dit), poète et philosophe allemand (1772-1801) (V. Hardenberg).

NOVARE. I. Ville. — Ville d'Italie, ch.-l. de la prov. de ce nom, à 159 m. d'alt., sur une colline, entre l'Agogna et le Terdoppio; 26.206 hab. (en 1881) avec les faubourgs; 33.077 pour la commune entière. Vieille cathédrale qui remonte au ive siècle, mais fut refaite à l'époque romane, avec baptistère octogone de la première époque et cloître gothique. Eglises San Gaudenzio, bâtie en 1577 par Pellegrino Tibaldi, avec un étrange campanile de plus de 80 m.; San Pietro del Rosario, où furent anathématisés les partisans de Fra Dolcino. Hôtel de ville; ancien marché couvert; hôpital du ixe siècle; ancien château transformé en prison. Les anciens remparts, démolis en 1830, sont remplacés par des plantations. — Evêché. — Novare est le grand marché des céréales du N.-O. de l'Italie; on y fait aussi le commerce de la soie et des textiles, on y fabrique des cotonnades, des lainages, de la céramique. C'est un important nœud de voies ferrées au croisement des routes de Milan à Turin, du Simplon et du lac de Côme vers Alexandrie et Gênes.

C'est l'ancienne Novaria, cité gauloise et ligure colonisée par les Romains, saccagée par Radagaise (405) et Attila (452). Ce fut le chef-lieu d'un duché lombard, comté carolingien, l'une des principales cités lombardes. En 1110, Henri V la brûla; à la fin du xiie siècle, elle passa sous le protectorat de Milan. Le 6 juin 1513, les mercenaires suisses de Sforza y défirent les Français. Les ducs de Savoie, arguant d'un traité avec les Visconti, la réclamèrent longtemps et finirent par se la faire céder aux traités de 1735-38. Ce fut le ch.-l. du dép. français d'Agogna. Le 23 mars 1849, le général autrichien Radetzky y infligea un désastre complet au roi de Sardaigne Charles-Albert, qui abdiqua dans la ville. — Le rhéteur Albucius Silus et le peintre Gaudenzio Ferrari, dont Novare renferme beaucoup de tableaux, y sont nés. De célèbres musiciens y furent maîtres de chapelle (Paganini, Mercadante, Coccia, etc.).

II. Province. — Province du Piémont s'étendant du Pô aux Alpes Pennines ou Valaisanes qui la séparent de la Suisse, confinant à l'E. au lac Majeur, au Tessin, à la Sesia, qui la séparent de la Lombardie (prov. de Côme et de Milan), à l'O. à la prov. de Turin, qui ne dépasse pas le bassin de la Doire Baltée. Elle a 6.613 kil. q. et comptait 754.575 hab. (fin 1895), soit 114 hab. par kil. q. Elle se partage en

une région alpestre septentrionale et une région méridionale appartenant à la plaine du Pô, où les eaux aboutissent par la Sesia, l'Agogna et le Tessin. Les principaux produits sont le riz (2.100.900 hectol. en 1894), le blé, le maïs, le vin (311.000 hectol.), les châtaignes. On compte 188.000 bêtes bovines donnant beaucoup de lait et de fromage ; l'élevage du ver à soie est important. On exploite quelques minerais de fer, d'or, des pierres. On fait de la toile, des lainages, cotonnades, du papier, du cuir, des machines, des allumettes, de l'alcool, etc. Les principales villes sont : dans la montagne, Domo, d'Ossola, Varallo ; au débouché, Pallanza, Biella ; en plaine, Novare et Verceil. Ce sont les chefs-lieux des six cercles.

NOVAT (*Novatus*), prêtre de Carthage. Il s'était opposé à l'élection de Cyprien (248). Persévérant dans cette opposition, il devint un des meneurs les plus actifs du parti qui reprochait à cet évêque de refuser la réconciliation aux *lapsi*, c.-à-d. à ceux qui avaient apostasié devant les persécuteurs (pour la signification précise de ce mot, V. Donatisme), et d'exagérer les prérogatives de l'autorité épiscopale : ils prétendaient que tous les prêtres sont égaux, et que l'évêque n'est que leur président. Conformément à cette prétention, Novat avait reconnu comme diacre un laïque nommé Felicissimus, et il lui avait imposé les mains, sans demander l'autorisation de l'évêque. Cyprien avait quitté son siège pour se soustraire à la violente persécution édictée par Decius (250). Quand il fut rentré à Carthage, il convoqua un concile qui décida que les *lapsi* ne seraient reçus dans l'Eglise qu'en cas de péril de mort, et qui condamna les opposants. Novat se rendit à Rome et se joignit à un parti qui voulait exclure inexorablement de l'Eglise les *lapsi*, c.-à-d. leur appliquer une règle beaucoup plus sévère que celle que lui-même avait blâmée chez Cyprien. Il paraît avoir contribué puissamment à l'élection de Novatien (V. ci-après). Après la consécration de Novatien, il fut envoyé en Afrique, pour organiser le parti ; dès lors, on ne trouve plus mention de lui dans l'histoire ecclésiastique. E.-H. Vollet.

NOVATI (Francesco), érudit italien, né à Crémone le 10 janv. 1859. Il fut d'abord chargé du cours d'histoire comparée de littératures néo-latines à l'Académie scientifico-littéraire de Milan (1883), puis professeur extraordinaire à Palerme (1886) et à Gênes (1889), enfin professeur à Milan (1892). Après avoir publié quelques travaux sur la philologie classique (dans l'*Hermès* et la *Rivista di filologia classica*), M. Novati s'est depuis longtemps consacré tout entier à l'histoire des littératures romanes au moyen âge et à l'époque de la Renaissance. Il s'est signalé non seulement par quelques très heureuses trouvailles (un fragment du *Tristan* de Thomas, les *Noie* de Patecchio), mais surtout par des travaux dont un grand nombre ont une importance capitale pour l'étude du moyen âge italien ; quelques-uns ont été réunis en volume (*Studj critici e letterari;* Turin, 1889) ; on trouvera les autres dans le *Giornale storico*, l'*Archivio storico italiano*, l'*Archivio storico lombardo*, les *Studj di filologia romanza*, la *Romania*, etc. Une de ses dernières publications est la *Correspondance* de Coluccio Salutati (1891-96, 3 vol.), mine inépuisable de renseignements sur l'histoire de l'humanisme. Enfin par la fondation (1883) du *Giornale storico della letteratura italiana* (en collaboration avec MM. A. Graf et R. Renier), il a grandement contribué au progrès des études philologiques en Italie. A. J.

NOVATIEN, antipape, élu en 251. L'historien Philostorge (IVe siècle) écrit qu'il était né en Phrygie. Ce qui est plus certain, c'est qu'il appartenait à une famille païenne, et qu'avant sa conversion au christianisme il était philosophe, vraisemblablement de l'école stoïcienne. Ordonné prêtre par Fabien, évêque de Rome, il acquit par ses vertus et par son éloquence une grande autorité dans l'Eglise de cette ville. Il semble que jusqu'en 250 il avait professé à l'égard des *lapsi* des maximes très modérées. Mais les défaillances dont il fut témoin pendant la persécution de Decius le convainquirent de la nécessité d'une inexorable sévérité. Après la mort de Fabien, le siège de Rome resta vacant pendant plus d'une année. Au mois de juin 251 ou plutôt, suivant Lipsius, au commencement de mars, Corneille (V. t. XII, p. 985) fut élu. Il appartenait au parti de l'indulgence. Les fidèles rigides, excités par Novat (V. ci-dessus), lui opposèrent Novatien et le firent consacrer par trois évêques d'Italie. Cyprien de Carthage et Denis d'Alexandrie reconnurent Corneille ; Fabius d'Antioche refusa ou s'abstint. Vers la fin de l'année 251, Novatien fut formellement condamné par un concile de 60 évêques assemblés à Rome. Il entreprit d'organiser avec ses adhérents une Eglise constituée d'après les principes de rigidité intransigeante qui avaient motivé son élection ; et dans ce but, il expédia des lettres et des agents dans toutes les parties de l'Empire. Les renseignements précis manquent sur le reste de sa vie. Socrate rapporte qu'il souffrit le martyre sous Valérien (*Hist. ecclés.*, IV, 28). Jérôme (*de Viris illustribus*, LXX) attribue à Novatien de nombreux écrits : *de Pascha*, — *de Sabbato*, — *de Circumcisione*, — *de Sacerdote*, — *de Oratione*, — *de Instantia*, — *de Attalo*, — *de Cibis judaicis*, — *de Trinitate*. De tous ces traités, les deux derniers seulement nous sont parvenus. Ils ont été imprimés à Oxford (1724), à Londres (1728) et dans la *Bibliotheca græco-latina veterum patrum* de Galland (Venise, 1765-81, 14 vol. in-fol.).

Novatianisme. — Les novatiens n'étaient ainsi nommés que par leurs adversaires. Eux-mêmes s'appelaient les *chrétiens*, les *purs* : considérant l'apostasie et généralement *toute pactisation* avec l'apostasie et l'idolâtrie comme une corruption inconciliable avec la pureté essentielle à l'Eglise chrétienne. Ils administraient un nouveau baptême à ceux qui avaient été baptisés par des hommes entachés de cette indulgence corruptrice. La fondation de leur Eglise présente le premier exemple d'un schisme motivé uniquement par des considérations d'ordre disciplinaire. Avant eux, les *montanistes*, dont ils avaient repris les conceptions sur plusieurs points, prétendaient bien adhérer à tous les dogmes de l'Eglise catholique, mais ils professaient une doctrine différente sur les procédés et la continuité de la révélation. Les novatiens n'admettant aucune différence de ce genre, leur opposition portait principalement sur la rémission des péchés ; et à certains égards elle était conforme aux tendances de l'Eglise primitive et aux sentiments des chrétiens les plus zélés parmi leurs contemporains, ainsi qu'aux besoins d'une religion constamment menacée de persécution. C'est pourquoi leur secte se répandit rapidement et constitua en beaucoup de lieux une minorité respectable et respectée, dotée de sa hiérarchie propre et affrontant vaillamment le martyre. Pour maintenir sa supériorité morale et conserver sa raison d'être, lorsque le danger des persécutions diminua, elle augmenta l'énumération des péchés auxquels l'Eglise ne peut point accorder de rémission après le baptême. — Tant que l'empire fut gouverné par des princes païens, l'Eglise catholique resta dépourvue des moyens d'opprimer les novatiens. Constantin lui-même les traita avec égards. Cette tolérance dura jusqu'à ce que l'alliance de l'Eglise et de l'Empire eut augmenté les prétentions et la puissance du clergé officiel. Alors commença une série de mesures de compression qui aboutit à la destruction de la secte, déterminée d'autre part par sa fusion avec des sectes similaires, telles que celle des *donatistes*, et aussi par ses propres divisions. On connaît les noms de plusieurs de ses évêques à Rome jusqu'à la fin du IVe siècle, à Constantinople jusqu'à la fin du Ve. A Rome, Célestin lui enleva ses églises vers la fin du Ve siècle. A Alexandrie, quoiqu'ils eussent été traités fort rigoureusement par Cyrille et ses successeurs, les novatiens étaient encore nombreux au VIIe siècle. La dernière mention officielle de leur existence se trouve dans le XCVe canon du concile *in Trullo* (692). — Socrates rapporte aux mesures prises contre le novatianisme l'institution du *prêtre pénitencier* que nous avons déjà indiquée sommairement au mot Nectaire. Afin

d'apaiser les scrupules de ceux qui connaissaient des *lapsi*, les évêques avaient commis un prêtre pour recevoir secrètement la confession des pénitents. Cet office fut maintenu à Constantinople jusqu'au temps du patriarche Nectaire (391), qui l'abolit, à cause d'un grave scandale auquel il avait donné lieu. Dès lors, il fut décidé qu'on laisserait chacun à sa propre conscience, pour décider de sa participation aux saints mystères (*Hist. ecclés.*, XIX). Plusieurs théologiens latins nient ce fait, qui contredit leurs assertions sur la confession secrète. E.-H. Vollet.

Bibl. : G.-T. Stokes, *Novatianism*, dans le *Dictionary of christian biography* de W. Smith et H. Wace ; Londres, 1877-87, 4 vol. in-8.

NOVATION. I. Droit romain. — La novation, qui est l'extinction d'une obligation par la formation d'une obligation nouvelle, paraît figurer dans le système des modes d'extinction des obligations du droit romain dès une époque fort ancienne, dès une époque où les obligations nées de contrats ne pouvaient, en principe, s'éteindre que par un cérémonial inverse de celui de leur formation. La position anormale ainsi occupée par la novation tient probablement à ce qu'elle tire son origine d'un autre principe, également très ancien, du vieux droit romain, du principe, plus tard oublié en partie, selon lequel deux obligations ne peuvent coexister quant au même objet (V. par ex. Pomponius, *D.*, 45,1, *De V. O.*, 18). Ce principe n'excluait pas la pluralité de sujets actifs et passifs pour une obligation unique née dès l'origine au profit de plusieurs créanciers ou à la charge de plusieurs débiteurs (corréalité); mais il excluait la juxtaposition à une obligation ancienne d'une obligation nouvelle ayant le même objet, même probablement quand le créancier ou le débiteur nouveau n'était pas le même (ce qui porte à considérer le cautionnement comme plus récent que la solidarité), à plus forte raison entre les mêmes parties. En conséquence, ou il empêchait l'obligation nouvelle de naître, si elle était identique à l'ancienne, ou, si elle en différait sur un point quelconque, il ne lui permettait de naître qu'à condition qu'elle éteignît l'obligation ancienne — un peu, comme en vertu de la règle pareillement très vieille : *Bis de eadem re ne sit actio*, le droit déduit en justice est anéanti par l'acquisition même du droit d'obtenir un jugement qui résulte de l'accomplissement de la *legis actio* (V. Litis contestatio et Chose jugée).

Ce principe a plus tard été obscurci, presque totalement effacé ; mais il n'en faut pas moins remonter à lui pour comprendre l'origine de la novation, et c'est même par lui que s'expliquent le mieux les règles fondamentales qui, malgré la pression des besoins pratiques, ont continué en grande partie à la régir jusqu'au temps de Justinien.

Conformément à sa haute antiquité, la novation romaine ne peut être opérée qu'au moyen d'un contrat formel, peut-être seulement d'un contrat verbal. Résultant de l'incompatibilité de deux obligations tendant à un même objet, elle exige nécessairement une dette ancienne à éteindre, d'une part, une dette nouvelle à créer, de l'autre. Il est aussi d'accord avec sa pensée première qu'elle exige, à la fois, entre les deux obligations, l'identité d'objet (*idem debitum*), qui produit l'incompatibilité, et l'élément nouveau divers (*aliquid novi*) à raison duquel c'est l'obligation nouvelle qui tue l'ancienne et non pas l'ancienne qui empêche la première de naître. Il est moins conforme à cet esprit que la novation exige, comme condition propre, à côté de ses éléments matériels, un élément tiré de l'intention des parties qui procèdent au nouveau contrat, l'intention de nover (*animus novandi*); mais cette condition distincte n'est sûrement exigée qu'à une période du droit classique assez récente où l'institution formée brisait son ancien moule. Il faut arriver au temps de Justinien pour voir le droit romain rompre définitivement avec l'ancien principe en effaçant nettement une autre condition ancienne, l'exigence de l'identité d'objet, et en admettant la novation par changement d'objet.

Les utilités trouvées par la pratique à l'institution sont tirées de l'élément nouveau qui sépare l'obligation nouvelle de l'obligation ancienne. Cet élément est le créancier, dans la novation par changement de créancier, où le débiteur s'engage envers un nouveau créancier sur l'invitation de l'ancien et qui peut intervenir dans toutes les circonstances où l'on désire opérer une cession de créance. C'est le débiteur, dans la novation par changement de débiteur, où une personne promet ce que devait une autre et qui peut être motivée par toutes les raisons de nature à déterminer à assumer la dette d'autrui. Même sans changement de parties, la nouveauté peut consister dans la substitution d'une obligation contractuelle, perpétuelle et transmissible, née d'un contrat formel et de droit strict, à une dette qui était peut-être une dette délictuelle, temporaire, intransmissible passivement, une dette née d'un contrat de bonne foi, une dette née d'un contrat non formel ; si l'obligation primitive était déjà verbale, dans une modification de modalité ; depuis Justinien, dans un changement d'objet.

Quant aux effets, la novation éteint l'obligation ancienne ; par conséquent, à moins de précautions spéciales, elle libère définitivement le débiteur ancien, quand bien même le débiteur nouveau serait insolvable ; elle éteint aussi, au moins en principe, les garanties accessoires de la dette ancienne ; enfin elle libère le débiteur de la demeure. En retour, elle crée une obligation nouvelle ; mais c'est un point très controversé de savoir en quelle mesure cette créance nouvelle ayant le même objet que l'ancienne est exposée aux fins de non-recevoir qui étaient opposables à l'ancienne. A notre sens, la solution dépend, avant Justinien, de la formule du contrat novatoire. P.-F. Girard.

II. Ancien droit et droit actuel. — Les obligations s'éteignent, dit l'art. 1234 du C. civ. : 1°..... ; 2° par la novation. Eteindre une obligation, c'est détruire le lien de droit qui met le débiteur dans la dépendance de son créancier, c'est le délier (*solvere*) de son obligation (*ob-ligare*). Or, de même qu'une obligation n'a pas seulement pour objet une somme d'argent, mais toute espèce de *prestation* (V. ce mot), toute espèce de chose que le débiteur s'oblige à donner, à faire ou même à ne pas faire (art. 1101, C. civ.), de même aussi le paiement, au sens large qu'a ce mot dans la langue du droit, n'est pas seulement le fait de remettre la chose due au créancier ; en d'autres termes, une obligation ne s'éteint pas seulement par l'accomplissement envers le créancier de la chose qui fait l'objet de cette obligation ; l'extinction résulte de tout acte juridique ayant pour effet de libérer le débiteur, de faire qu'il ne doit plus la chose qu'il avait promise, qu'il n'est plus lié envers le créancier. La novation est un de ces faits juridiques : c'est une *manière de paiement*, dit justement Demolombe. Pothier la définit la « substitution d'une nouvelle dette à une ancienne ». Cette définition peut ne pas paraître rigoureusement exacte, puisque nous allons voir que la novation a lieu également par substitution d'un nouveau débiteur à l'ancien ou par celle d'un nouveau créancier. Mais comme la notion de créancier et de débiteur implique nécessairement une dette et une créance, si l'on va au fond des choses, c'est bien aussi une dette nouvelle qui, même dans ce cas, est substituée à une ancienne. Ainsi le contrat de novation est toujours complexe : on y peut toujours distinguer un double effet, l'un d'éteindre une obligation préexistante, l'autre d'en faire naître une nouvelle qui la remplace. L'extinction de la première obligation n'est donc pas complète et absolue ; il en reste et il *doit* en rester toujours quelque chose, soit le débiteur, soit le créancier, soit l'objet, parce que le caractère essentiel de ce mode de libération est qu'une nouvelle dette se substitue à l'ancienne, sans quoi la novation ne se réaliserait pas : car, si la première obligation continuait à subsister, il y aurait deux obligations concurrentes, ou plutôt la deuxième serait nulle faute de cause, et l'on se trouverait juridiquement dans la même situation que si l'on n'avait rien fait. Ainsi Paul doit 1.000 fr. à Pierre :

ils conviennent que Paul, au lieu de payer ces 1.000 fr. à Pierre, fera son portrait ou lui remettra 10 hectol. de vin de sa récolte. Par l'effet de cette convention, Paul doit toujours quelque chose, il n'y a de changé que la chose qu'il va maintenant devoir; quant aux 1.000 fr. qu'il devait avant, il ne les doit absolument plus désormais. Prenons garde toutefois que des additions ou des modifications faites à la première obligation peuvent ne pas en entraîner l'extinction dans toutes ses parties. Ainsi Paul qui devait 1.000 fr. à terme fixe obtient la faculté de se libérer par dixièmes, ou bien il devait sur parole, mais son créancier exige, pour lui accorder délai, qu'il donne des garanties. Ces modifications et autres semblables laissent intact le contrat primitif.

Ainsi la condition essentielle de la novation est qu'une nouvelle dette soit substituée à une ancienne qui est éteinte, ce qui a lieu de trois manières : 1° par le changement de dette; 2° par le changement de débiteur; 3° par le changement de créancier. — Nous avons donné plus haut des exemples de la novation par changement de dette. Cette manière de nover exige, on le comprend du reste, le concours du créancier et du débiteur. — Il y a novation par changement de débiteur quand le créancier accepte un nouveau débiteur qui s'offre de remplir l'obligation aux lieu et place du débiteur originaire. Cette novation exige le concours du créancier et du nouveau débiteur; mais l'opération peut se faire à l'insu de l'ancien. — La *novation par changement de créancier* a lieu quand un nouveau créancier est substitué à l'ancien envers qui le débiteur est définitivement libéré. Le concours de ces trois parties est indispensable pour opérer la novation : celui du précédent créancier, puisque lui seul peut libérer le débiteur, et celui des deux autres parties pour créer la nouvelle obligation. — Cette manière de nover se rapproche beaucoup d'un autre contrat avec lequel il faut se garder de la confondre, c'est la *subrogation* (V. ce mot) par laquelle un nouveau créancier, le *subrogé*, est mis aux lieu et place et aux droits du créancier originaire. Dans la subrogation la dette primitive reste intacte, le débiteur reste devoir ce qu'il devait et il continue même à le devoir, dans certains cas, au créancier envers qui il s'est engagé, parce qu'il reste étranger à l'opération faite entre le premier et le second créancier. De là il résulte qu'il peut opposer au nouveau créancier toutes les exceptions puisées dans la nature de la dette qu'il aurait pu opposer au créancier subrogeant : les cautionnements, hypothèques et autres garanties dont bénéficiait le subrogeant, continuent à exister au profit du subrogé, tandis que dans la novation ils disparaissent avec la dette elle-même. La cession de créance produit les mêmes effets que la subrogation.

La novation, en général, ne peut se faire qu'entre personnes capables de contracter, car la novation est une convention soumise à toutes les règles sur la validité des conventions. On comprend, d'après ce qui précède, que la novation suppose que l'obligation antérieure était valable puisqu'elle est la cause de l'obligation nouvelle. Si donc elle est affectée d'un vice qui en entraîne la nullité — par exemple si elle est nulle comme n'ayant point de cause, ou en ayant une contraire à l'ordre public ou à la morale — la novation ne peut avoir lieu, car on ne nove pas, on ne transforme pas le néant. — A l'inverse, la nullité de la nouvelle obligation ne laisse pas toujours subsister la première. Sans doute, si le créancier n'a pas la capacité exigée pour aliéner les droits qu'il tient du premier engagement, celui-ci subsiste puisqu'il n'a pu être détruit par le second qui est réputé ne pas exister. Mais si le créancier avait la capacité voulue, peu importe qu'il ait échangé un contrat valable contre un contrat inefficace. Par exemple, il a libéré son premier débiteur qui était solvable pour en accepter un qui ne l'était pas ou bien qui était incapable de s'obliger, la nullité ou l'inefficacité du second engagement ne fera pas revivre les droits du créancier contre le débiteur primitif. De même, si le créancier consent à ce que l'obligation de livrer un immeuble soit substituée à l'obligation de payer une somme d'argent, et qu'il soit évincé de l'immeuble qu'il a reçu du débiteur, il ne redevient pas créancier de la somme que lui devait en premier lieu celui-ci; il puise seulement dans le fait de l'éviction un recours en garantie contre lui; mais ce recours est tout à fait indépendant de la première obligation ; il se rattache au contraire intimement à la seconde.

La novation ne se présume pas, il faut que la volonté de l'opérer résulte clairement de l'acte (art. 1273). Il appartient aux juges du fait d'apprécier quelle a dû être la volonté des parties.

L'extinction de la dette originaire emporte l'extinction des garanties qui y étaient attachées; mais les parties peuvent décider le contraire dans l'acte même qui opère la novation, et transporter les garanties dans la seconde obligation. Mais, la novation éteignant la dette, le transfert de l'hypothèque à la créance nouvelle n'a pas l'effet d'une subrogation. L'hypothèque, ne pouvant préjudicier aux droits acquis à des tiers, ne prend rang qu'à sa date nouvelle et non à celle qu'elle avait lorsqu'était en vigueur la dette novée depuis. — La novation opérée à l'égard du débiteur principal, éteignant la dette, libère par cela même les cautions, car il n'y a plus de cautions quand il n'y a plus de dette. Cependant le créancier peut ne consentir à la novation qu'autant que les cautions accéderont au nouvel engagement. S'ils refusent, il n'y a pas de novation et l'ancienne dette continue de subsister.

La *délégation* est l'acte par lequel un débiteur indique à son créancier un autre débiteur qui paiera à sa place ou pour lui, mais sans que ce débiteur délégué soit pour cela substitué au débiteur déléguant qui n'en reste pas moins obligé. Pour réaliser une délégation, il faut le concours de trois volontés : celle du débiteur déléguant, celle du délégué qui devra payer pour lui et celle du délégataire qui accepte cet arrangement. Son avantage est évident puisqu'il a ainsi deux débiteurs au lieu d'un. Il ne peut y avoir dans ce cas novation puisque le créancier conserve ses droits contre son débiteur originaire. Pour que celui-ci soit libéré, il faut une déclaration expresse et non équivoque du créancier; son intention de nover ne se présumant pas. Il n'y a, dans ce cas, aucune place pour l'interprétation par le juge de la volonté des parties et son appréciation des circonstances. Mais si le créancier a expressément libéré son premier débiteur en acceptant le délégué comme seul débiteur, il ne conserve aucun recours contre lui si le délégué devient insolvable. Toutefois, si l'insolvabilité existait déjà au moment de la délégation, si le deuxième débiteur était déjà en état de cessation de paiements ou en déconfiture, le créancier a de plein droit un recours contre son premier débiteur. Mais il est bon de remarquer que dans ce cas le recours se borne à une simple action personnelle en paiement excluant tous droits d'hypothèque ou autres qui accompagnaient la dette originaire et qui se sont trouvés éteints avec la dette elle-même, par suite de la novation.

Une délégation régulière ne produit que les effets restreints dont il vient d'être question, mais au moins n'est-elle pas dénuée d'effets juridiques. Il en est tout autrement de la simple indication faite par le débiteur d'une personne qui doit payer pour lui ou par le créancier d'un tiers qui doit recevoir pour lui; ce n'est pas plus une délégation que la délégation n'est une novation. La loi ne veut y voir qu'un mode d'exécution de l'obligation propre à satisfaire les convenances des parties, mais dépourvu de toute sanction.

E. DRAMARD.

BIBL. : DROIT ROMAIN. — SALPIUS, *Novation und Delegation nach römischem Recht*, 1864. — SALKOWSKI, *Zur Lehre von der Novation nach römischem Recht*, 1866. — P. GIDE, *Etudes sur la novation et le transport des créances*, 1879. — WINDSCHEID, *Lehrbuch des Pandektenrechts*, II, 1891, §§ 353-355. — DERNBURG, *Pandekten*, II,

1894, §§ 60 et suiv. — P.-F. Girard, *Manuel de droit romain*, 2e édit., 1898, pp. 669 et 675-887.
Ancien droit. — Consult. tous les traités et commentaires de droit civil au titre des *Contrats et Obligations* (art. 1271 à 1281). — V. Dramard, *Bibliographie du droit civil*, nos 2102 et suiv. et 2245 à 2248.

NOVÉANT. Com. de la Lorraine annexée, rive g. de la Moselle; 14 kil. de Metz; 1.457 hab. (en 1895). Pont suspendu sur la Moselle. Première station allemande de la ligne Nancy-Metz. Extraction de minerais de fer aux environs. Mentionné en 858 (*Noviandum*). Ancien château seigneurial dans le hameau dit de l'Aître. E. Ch.

NOVEL. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. d'Evian ; 118 hab.

NOVELDA. Ville d'Espagne, prov. d'Alicante, sur le Vinalopo ; 10.000 hab. Dentelles, vins, fruits ; eaux sulfureuses.

NOVELLA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Calvi, cant. de Belgodere ; 520 hab.

NOVELLA, jongleur (V. Augier).

NOVELLARA. Ville d'Italie, prov. de Reggio-d'Emilie, entre Guastalla et Sassuolo ; 1.500 hab. Ancien palais des Gonzague. Soie, fromages.

NOVELLE (Ettore), écrivain italien, né à Velletri en 1822. Il est actuellement bibliothécaire à l'Angelica de Rome. Versificateur élégant et habile, il est l'un des meilleurs représentants de l'école dite romaine (V. Nannarelli). Il a donné une traduction de *Héro et Léandre*, de Musée (avec une introduction critique), et plusieurs volumes de vers (1881 et 1883).

NOVELLES (*Novellæ constitutiones*). Dénomination donnée sous l'Empire, en un sens large, à des constitutions nouvelles quelconques, mais surtout, dans un sens plus technique et plus fréquent, aux constitutions rendues en Orient et en Occident après la publication du code Théodosien et à celles rendues en Orient après la publication de la deuxième édition du code Justinien.

Les premières, les novelles post-théodosiennes, sont des constitutions qui, après la publication du code commun dans les deux moitiés de l'Empire, ont pu être rendues librement par chacun des deux princes dans le territoire soumis à sa souveraineté, mais qui, naturellement, n'acquéraient force de loi dans l'autre partie de l'Empire que par une promulgation distincte de l'autorité compétente, dont la preuve existe seulement pour des constitutions rendues en Orient et ainsi transmises en Occident. Les recueils faits dans l'Empire d'Orient des novelles qui y étaient obligatoires ont été mis hors d'usage par la codification de Justinien, et il ne nous en est parvenu aucun débris. Au contraire, la *lex Romana Wisigothorum* contient des fragments d'un recueil de ce genre fait en Occident, auxquels certains de ses manuscrits ajoutent même d'autres extraits de l'ouvrage original. La dernière édition en a été donnée par Hænel, comme complément de son édition des codes Grégorien, Hermogénien et Théodosien (*Novellæ constitutiones imperatorum Theodosii*, etc., édit. Hænel, 1844).

Les novelles de Justinien, rendues pour la plupart en langue grecque et en langue latine seulement pour des motifs spéciaux, ont été conservées dans trois collections principales, toutes trois d'un caractère privé : l'*Epitome Juliani*, recueil latin de 122 novelles attribué à un professeur de Constantinople nommé Julien, qui est le plus anciennement connu ; l'*Authenticum*, contenant environ 134 novelles, les latines en original, les grecques dans une traduction latine défectueuse qui paraît avoir été connue depuis le début du XIIe siècle, et auquel Irnerius semble avoir donné ce nom par opposition à l'*Epitome* de Julien ; enfin, une collection plus complète et meilleure de 164 novelles en langue grecque de Justinien et de ses successeurs, qui n'a été utilisée que depuis le XVIe siècle. La meilleure édition est celle commencée par Schoell et achevée par Kroll, en 1895, qui forme le tome III du *Corpus juris civilis* de Mommsen, Krueger et Schoell ; elle donne le texte grec, une traduction et l'*Authenticum;* une édition distincte de l'*Epitome Juliani* a été donnée par Hænel, en 1873. P.-F. Girard.

Bibl. : V. sur les novelles post-théodosiennes P. Krueger, *Histoire des sources du droit romain*, trad. Brissaud, 1894, pp. 390-392. — Sur les novelles de Justinien, V. le même ouvrage, pp. 472-480, 515-516. — Biener, *Geschichte der Novellen Justinians*, 1824, et la préface rédigée par Kroll, de l'éd. Schoell-Kroll.

NOVELLÈS (Jacques de) (V. Benoît XII, pape).

NOVELLI (Antonio), sculpteur italien, né à Castel-Franco (Toscane) en 1600, mort à Florence en 1662. Entré de bonne heure dans l'atelier de Gherardo Silvani, il y passa six ans, puis il étudia sous la direction d'Agostino Bugiardini, dont il devint le collaborateur. Après la mort de ce maître, Novelli fut désigné pour continuer le *Mausolée d'Arcangela Paladini*, et le caractère nouveau et original qu'il sut imprimer à cette œuvre le signala à l'attention de ses contemporains. Bientôt après, il produisit une colossale figure de pierre, *Vent déchirant une voile*, de nombreux bustes et une *Lucrèce couchée*, dont le succès lui valut des travaux considérables. Il entreprit successivement la décoration de la façade du palais Strozzi et l'ornementation d'une salle du palais Pitti ; l'exécution d'un *Michel-Ange assis*, deux statues des *Mois*, pour la reine Marie de Médicis ; quatre figures d'*Apôtres*, destinées au vestibule de la sacristie de Saint-Marc ; une *Madeleine*, que lui avait demandée la reine de Suède — c'est sa meilleure statue — enfin les fontaines du palais Ridolfi. Après un repos forcé de plusieurs années, nécessité par l'état de sa santé, il se remit à l'ouvrage, sur l'ordre de Cosme III, avec un *Atlas portant le ciel sur ses épaules*. Adonné, comme statuaire, aux figures colossales, Antonio Novelli, dont l'imagination était d'une rare souplesse, s'était acquis également, en qualité de ciseleur, une brillante renommée, et on lui doit, à ce titre, d'exquises créations. Il avait d'autres talents encore : il cultivait la poésie et la musique et pratiquait les sciences appliquées. G. Cougny.

NOVELLI (Pietro), dit le *Morrealese*, peintre et architecte italien, né à Morreale en 1608, mort à Palerme en 1647. Ses oncles, artistes médiocres, furent ses premiers maîtres ; mais, dès l'âge de dix-huit ans, les fresques qu'il exécuta à Palerme, dans l'église de San Giovanni di Dio, dénotèrent les excellentes qualités de cet artiste. A vingt ans, il entreprit le plafond des bénédictines de San Martino, près de Palerme, et le succès qu'il obtint fut tel que ses amis et protecteurs l'envoyèrent à Rome pour se perfectionner dans la peinture. Il y passa deux ans, puis revint à Palerme, dont il dota les églises de nombreux tableaux, parmi lesquels il faut citer : à la confrérie du Rosaire, *la Descente du Saint-Esprit ;* à Santa Maria di Valverde, *Notre-Dame du Mont-Carmel ;* à Santa Zita, *la Communion de la Madeleine ;* à Saint-Charles, *la Vierge avec saint Benoît et ses compagnons ;* à la cathédrale, un *Saint François de Paule*, et maintes autres toiles à Saint-Nicolas de Tolentino, à l'église des Jésuites, à la Conception, à l'hospice des Pauvres, au couvent de Saint-Martin, etc. La qualité maîtresse de Novelli, c'est la couleur, qui, chez lui, est brillante et ferme. Peintre consciencieux, il sacrifia peu aux grâces, mais sa forme est distinguée et savante. Il pratiquait aussi l'architecture, et les travaux qu'il avait dirigés à la maison des Pères de l'Olivella de Palerme et à la Porta Felice lui avaient fait conférer par Philippe IV les fonctions d'ingénieur royal ; il mourut en les exerçant, occupé à visiter les dégâts subis par les monuments durant les guerres civiles de cette époque. G. Cougny.

NOVELLI (Ermete), acteur et auteur dramatique italien, né à Lucques le 5 mars 1851, d'une noble famille de la Romagne. A l'âge de quinze ans, il se fit remarquer dans une revue à Milan, où il figurait comme amateur. Signalé à l'attention publique par la presse, il fut engagé dans la « Troupe romaine », et y tint l'emploi de comique de genre

(*generico*). Un an plus tard, il abordait les jeunes premiers comiques, avec l'impresario Cuniberti. Ses succès lui valurent un engagement d'un des plus célèbres impresarii de l'Italie, Giuseppe Pietriboni (1871), auprès duquel il se façonna dans l'art de la mimique. Il obtint « la grande vedette » dans la troupe de Bellotti-Bon, où il fut chargé des rôles « marqués » (*caratterista*). Après deux années de pratique avec Paolo Ferrari, considéré alors comme le plus grand artiste dramatique de son pays, la réputation de Novelli éclata au grand jour. En 1884, il prit lui-même la direction d'une de ces « tournées » qui, en Italie, remplacent nos théâtres réguliers de France. Comme son glorieux devancier, Molière, Novelli est à la fois impresario, acteur et auteur dramatique. C'est ainsi qu'il a parcouru l'Espagne, les Etats-Unis, le Brésil, l'Autriche, en provoquant partout l'enthousiasme par ses créations variées et par son jeu inimitable. A Monte-Carlo, à Paris surtout (1898), il a produit une sensation profonde. Comme auteur dramatique, il a écrit *les Distractions de M. Antonere*, avec Traversi, et *Monsieur Lecocq*, d'après un roman de Gaboriau. La plupart des œuvres représentées par sa troupe et par ses confrères italiens ont été modifiées, adaptées ou, comme on dit en Italie, « réduites » par ses soins. Parmi ses principales adaptations figurent *Hamlet, Otello*, *Shylock* de Shakespeare, ainsi que *la Mégère apprivoisée*, qu'il a fait connaître dans le Midi de l'Europe. Il faut citer encore : *Papa Lebonnard*, de Jean Aicard ; *Ma Femme n'a pas de chic*, de Valabrègue ; *l'Alleluia*, de Braga, dont il a renouvelé tout le troisième acte, et surtout *Nitouche* (*la Santarellina*), pour laquelle il composa une grande scène, adoptée par toute l'Italie. On lui doit aussi des centaines de monologues.

Mais c'est avant tout comme artiste que Novelli jouit d'une grande célébrité dans les pays latins. Sa renommée, assise dès 1884, devint universelle en 1890, lorsqu'il eut créé à Madrid le *Drame nouveau*, de Tamayo y Baus, une de ses plus remarquables adaptations. *Shylock* (1893) ; *Papa Lebonnard* (1893) ; *Otello* (1894) comptent parmi ses meilleures créations ; de même qu'*Hamlet*, *le Bourru bienfaisant*, de Goldoni ; *le Pain d'autrui*, de Tourgueniev ; *Kean*, et les grandes pièces du théâtre contemporain français. Il eut à lutter, en Italie, pour faire triompher le genre dramatique, complètement abandonné, et il y réussit, grâce à son énergie et à son talent. S'étant fait lui-même, Novelli a sa manière originale, caractérisée par la mobilité de sa physionomie, par le naturel de sa voix et de son geste, ainsi que par la simplicité pénétrante de son jeu. Sa femme, Mme Giannini, est l'étoile féminine de sa troupe. A.-P. de LANNOY.

NOVELLO (Mary) (V. CLARKE [Mme]).

NOVEMBRE (Astron.). Nom du onzième mois de l'année actuelle ; c'était le neuvième de l'année romaine de dix mois ; de là son nom.

NOVEMPOPULANIE. Province romaine au S. de la Gaule, correspondant plus tard à la Gascogne avec le Béarn, c.-à-d. au pays aquitain s'étendant entre l'Océan, les Pyrénées, la vallée de la Garonne et la ceinture orientale de son bassin supérieur. Les *Novem Populi*, qui ont donné le nom à la province, étaient ces peuples de race ibérienne qui, après la Constitution de Narbonne de l'an 27 avant notre ère, ne voulaient pas être confondus avec les peuples gaulois compris avec eux dans la province politique d'Aquitaine. S'il faut ajouter foi à l'inscription d'*Hasparren* (V. ce mot), ils auraient envoyé à l'empereur Auguste un délégué, pour lui demander, comme faveur, à ne pas être soumis au même régime que les populations celtiques. Ils formaient donc un groupe ethnographique très distinct et nettement délimité, représentant l'élément ibérien au N. des Pyrénées. Cependant, tout en admettant l'authenticité relative de l'inscription d'Hasparren, M. E. Desjardins suppose que la rédaction actuelle de cette inscription, reproduisant avec de légères modifications un texte du Ier siècle, ne date que de l'époque de Dioclétien ; car les *novem populi*, mentionnés par l'inscription, n'existaient pas encore du temps d'Auguste. Ptolémée, au IIe siècle, n'en connaît que cinq, et ces cinq peuples occupaient l'Aquitaine ibérienne dont l'étendue correspondait à la Novempopulanie, formée ultérieurement. Les peuples de race ibérienne, qui, d'après Ptolémée, occupaient, au IIe siècle, le territoire de l'Aquitaine proprement dite, étaient : 1° les *Vassarii* (*Vasates*) avec *Cossium* (Bazas) ; 2° les *Lactorates* ou *Datii* avec *Tasta* ou *Lactora* (Lectoure) ; 3° les *Ausci* avec *Elimberris* ou *Augusta Auscorum* (Auch) ; 4° les *Tarbelli* avec *Aquæ Tarbellicæ* (Dax) ; 5° les *Convenæ* avec *Lugdunum* (Saint-Bertrand-de-Comminges). L'expression géographique de Novempopulanie et le nombre de cités qui la justifiaient ne datent donc pas de l'époque d'Auguste, mais bien d'une époque postérieure. La liste de Vérone de 297 est le document le plus ancien qui mentionne neuf cités. Le territoire des cinq peuples primitifs avait été démembré et comprenait, du temps de Dioclétien, quatre cités nouvelles : 1° celle des *Boiates* (au N. d'Arcachon) ; 2° celle des *Elusates* avec *Eluza* (Eause), aux dépens des *Tarbelli* et des *Ausci* ; 3° celle des *Bigerri* (Bigorre) ou *Turba ubi castrum Bigorra* (Tarbes) ; 4° celle des *Consorani* (le Couserans) avec Saint-Lizier ; les deux dernières cités furent démembrées du territoire des *Convenæ*. C'est de cette époque probablement que date l'inscription actuelle d'Hasparren ; l'Aquitaine est maintenant vraiment la province des neuf peuples ibériens. Cependant, plus tard, le nombre des cités fut encore augmenté à la suite d'un nouveau fractionnement. La *Notice des Provinces*, rédigée vers le Ve siècle, nous donne douze peuples ou cités pour la *Provincia Novempopulana*, qui, plus tard, formeront douze évêchés. Cela n'empêcha pas la *Provincia Novempopulana* de garder un nom qui n'était justifié que pour la période de Dioclétien à Théodose. Les trois nouvelles cités, probablement détachées du territoire des *Tarbelli*, sont : 1° la *civitas Aturensium* (Aire) ; 2° la *civitas Benarnensium* (le Béarn) ; 3° la *civitas Iluronensium* (Oloron). La métropole de la Novempopulanie du Ve siècle était la *civitas Elusatium* (Eause). L. WILL.

BIBL. : DESJARDINS, *Géogr. de la Gaule rom.* — Baron CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Recherches sur la Novempopulanie* ; Paris, 1811. — A. du MÈGE, *Archéologie pyrénéenne* ; Toulouse, 1858-62, 3 vol.

NOVERRE (Jean-Georges), danseur français, né à Paris le 29 mars 1727, mort à Saint-Germain-en-Laye le 19 nov. 1810. Elève de Dupré, il débuta avec grand succès à Fontainebleau (1743), exerça à Berlin, à Paris comme maître de ballet de l'Opéra-Comique, à Londres dans la troupe de Garrick, à Lyon, Stuttgart, Vienne, Milan, à l'Opéra de Paris (1776) et prit sa retraite en 1780. Il a publié : *Lettres sur les arts imitateurs* (Lyon, 1767 ; 2e éd., Paris, 1807, 2 vol.). Sur son rôle et ses réformes dans le ballet, V. DANSE, t. XIII, p. 871.

NOVES. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. de Châteaurenard ; 2.173 hab. Stat. du chem. de fer de Barbentane à Orgon. Etablissements de moulinage, dévidage et filature de la soie ; fabrique de papiers et de cartons. Eglise des XIIe et XIVe siècles ; remparts avec portes crénelées et tours carrées. A peu de distance, sur la colline du Puech, chapelle de Notre-Dame de Pitié, appartenant à un ancien couvent d'observantins, aujourd'hui délaissé ; belle vue sur la vallée de la Durance ; sur une autre colline, chapelle de Notre-Dame des Fonts de Vaquières appartenant à un ancien ermitage. — La légende fait naître à Noves, en 1308, la célèbre Laure chantée par *Pétrarque* (V. ce nom) ; mais cette légende ne s'appuie sur aucune preuve certaine, et l'existence même de Laure reste douteuse. J. M.

NOVGOROD. Ville. — GÉOGRAPHIE (*Velîki Novgorod*, la Grande). — Ville de Russie, ch.-l. du gouv. de ce nom, sur le Volchov (affl. du lac Ladoga), à 2 kil. 1/2 en aval de sa sortie du lac Ilmen, à 52 m. d'alt. ; 24.786 hab.

(en 1893). Elle se divise en deux quartiers : à gauche de la rivière, la ville officielle Sofiiskaia Storona avec le Kreml ; à droite, la ville marchande Torgovaia Storona. Il subsiste 47 églises et 14 couvents, parmi les centaines qu'elle posséda au temps de sa puissance ; quelques-unes sont à 7 kil. du centre. La principale est celle de Sophie, cathédrale dans le Kreml, édifiée en bois en 989, rebâtie en pierre, après incendie, par des architectes byzantins (1044-51) sur le modèle de Sainte-Sophie. On y montre les reliques de plusieurs saints, métropolitains et anciens tsars, une image miraculeuse du Christ, qu'on fait remonter au XIe siècle, un autel chaldéen, des portes de bronze rapportées au XIIe siècle de la ville suédoise de Sigtuna et celles dites de Korssoun datées de 1152-56. Une puissante muraille enveloppe le Kreml ; elle remonte à 1302, fut agrandie en 1490. Dans cette vaste enceinte s'abritaient jadis quantité d'églises, de boutiques, de places où l'on se réunissait, en particulier la cour d'Iaroslav, lieu d'assemblée du conseil communal (vyetché), dominée par la vieille tour d'Iaroslav où siégeait la chancellerie. Citons encore les églises de Nicolas (1135), Nicolo Dvoritchki (1113), Paraskevy-Piænitza (1156), le monastère Saint-Antoine, celui de Iouriev, à 3 kil. N. de la ville, fondé en 1030 et somptueusement décoré. Un monument du millième anniversaire de l'Etat russe fut érigé par Mikiéchin en 1864. — Il se fait un peu de commerce de blé, fourrages, bois, fer, sel. Un embranchement relie la vieille cité au chem. de fer de Saint-Pétersbourg à Moscou.

HISTOIRE. — Novgorod se développa auprès de forts érigés par les Slaves sur le Volchov : le premier, Gorodich, au bord du lac où il existait encore au XIIIe siècle, le second ensuite (d'où le nom de nouvelle ville) un peu plus bas. Les Scandinaves ou Varègues s'y établirent au IXe siècle; ils l'appelaient *Holmgadr*, et dès ce moment elle exerçait une sorte de suprématie sur les villes de la région des grands lacs. En 864, Rurik y fixa sa résidence (V. RUSSIE, § *Histoire*). Elle continua d'appartenir au premier empire russe et d'être ainsi subordonnée à Kiev jusqu'à la fin du Xe siècle. Elle avait sauvegardé son autonomie municipale et obtint en 997, de son prince Iaroslav, une constitution qui dura cinq siècles et donna le gouvernement au vyetche ou conseil communal. Celui-ci élut les princes que jusqu'en 1136 on choisit dans la famille régnante de Kiev ou dans une autre branche de la famille de Rurik. Ils étaient chefs militaires ; le conseil, qui votait les dépenses, les expulsait en cas de conflit. La municipalité fut aussi divisée par les luttes entre l'aristocratie des grands marchands et la masse populaire. Enfin, comme le blé venait du pays de Souzdal, les princes de cet Etat, qui s'appuyaient sur le petit peuple, firent plusieurs fois élire leurs parents à la principauté de Novgorod. Grâce à sa position sur le réseau fluvial et lacustre qui faisait communiquer l'intérieur de la Russie et les pays de la mer Noire avec la Scandinavie et l'Allemagne, assez au N. pour être à l'abri des invasions asiatiques, Novgorod fut l'intermédiaire entre les Russes, l'Asie et l'Europe septentrionale et put maintenir son indépendance.

En 1270, quand les Mongols eurent asservi les princes du bassin du Volga, elle refusa d'en accepter plus longtemps et confia le pouvoir exécutif à un maire électif (*posadnik*). Elle prenait le titre de « Souveraine Grande Novgorod » (*Gospodin Velîki Novgorod*). Le pouvoir dirigeant appartenait au conseil (vyetche). La ville, qui comptait bien 100.000 hab. (on dit même 400.000 au XIVe siècle où la peste en emporta 134.000, mais ces chiffres doivent s'appliquer au territoire), était divisée en secteurs (*kontsy*) rayonnant du centre et subdivisés en rues (*ulitsy*), lesquelles correspondaient aux corporations professionnelles et s'administraient librement, élisant leurs prêtres, faisant leur police, réglant leur vie économique et leurs petites affaires judiciaires. Dans les corporations, on distinguait les marchands (*gosti*) des artisans. Par le Volchov et la Néva on communiquait avec les ports de la Baltique ; par le Dniepr, avec ceux de la mer Noire et Constantinople, et accessoirement, par le Volga, avec le reste de la Russie et les steppes turco-mongols. Les relations se resserrèrent au XIIe siècle avec les négociants de Wisby et bientôt avec la *Hanse* (V. ce mot et COMMERCE). Novgorod fut le grand entrepôt de l'Europe du N.-E. : le cuir, les fourrures, la cire, le suif, le lin, le chanvre de Russie s'y échangeaient contre les toiles, les draps, les objets métalliques, le plomb, le soufre, le vin, la bière, le parchemin, plus tard la poudre d'Allemagne et des Pays-Bas.

Les gens de Novgorod marchands, et, à l'occasion, pillards, furent, par la chasse aux fourrures, entraînés de bonne heure vers les rivages de la mer Blanche ; au XIe siècle, ils parcouraient la Nouvelle-Zemble. Ils colonisèrent le bassin de la Dvina septentrionale, et par le Volga, franchissant l'Oural, pénétrèrent en Sibérie. Les deux grandes colonies de Vologda et de Viatka, organisées sur le modèle de la métropole, civilisèrent la Russie septentrionale, tandis que des forts protégeaient les comptoirs du *Zavolotchié* (bassin de la Dvina). D'autres cités vassales (*prigorody*), dont les plus prospères furent Novyilorg (Torchok), Novaia, Ladoga, Pskov, grandirent dans la région des lacs. Pskov ne tarda pas à se rendre indépendante ; les autres continuèrent de coopérer avec la grande république. Celle-ci sut se défendre contre les princes de Sorzdal, puis contre les Scandinaves et les Allemands qui unissaient le prosélytisme religieux à la passion conquérante, mais furent battus à Ladoga (1240) et à Pskov (1242). Les Mongols s'arrêtèrent devant les marécages, mais leurs vassaux, les princes de Moscou, attaquèrent Novgorod qui paya aux khans un tribut, plus tard retenu en route par les princes moscovites. La république aida cependant ceux-ci contre les princes de Tver. L'alliance des Lithuaniens lui permit de repousser une attaque de Moscou (1332). Mais au XVe siècle les dissensions intestines et les troubles civils livrèrent Novgorod à ses ennemis.

En 1456, le grand prince de Moscou, Vasili Temnyi, appuyé par les boïards de la ville, lui impose un lourd tribut. Ivan III s'empare de ses colonies de la Kama et de Dvina, et, malgré une énergique résistance dirigée par Martha Posadnitza, il prend Novgorod (1475), abolit sa constitution, déporte 1.000 familles riches qu'il remplace par des Moscovites. Ivan IV le Terrible achève le désastre ; profitant des ravages de la peste, il prend prétexte d'une entente avec les Lithuaniens pour entrer en campagne. La ville fut occupée sans résistance ; les abbés des monastères furent bâtonnés à mort et Novgorod mise à sac ; les boutiques détruites, les marchands et le clergé massacrés ou noyés par masses dans la rivière ; on dit que 60.000 personnes furent égorgées (d'autres abaissent ce chiffre à 15.000). Les villages des environs eurent le même sort. Le butin fut emporté à Moscou. La famine acheva l'œuvre des soldats. Les survivants furent transportés à Moscou, à Nijni-Novgorod et dans d'autres villes moscovites. La Grande Novgorod ne se releva pas de ce coup. Au XVIIe siècle, les Suédois l'occupèrent sept ans ; elle tenta une fois encore, en 1650, de recouvrer sa liberté. Son rôle commercial passa à Saint-Pétersbourg. Elle gardait encore quelque importance par sa situation sur la route fluviale de la Neva au Volga et au Dniepr et sur la route de terre entre Saint-Pétersbourg et Moscou ; mais l'ouverture du canal, qui du Ladoga mène directement au Volga, et du chemin de fer de Moscou à Saint-Pétersbourg, qui passe à 75 kil. de Novgorod, ont consommé son effacement.

Gouvernement. — Province du N.-O. de la Russie ; 122.339 kil. q. ; 1.279.910 hab. (en 1892), soit 10 hab. par kil. q. Elle est comprise entre celles de Saint-Pétersbourg au N.-O., Olonetz au N., Vologda au N.-E., Iaroslav au S.-E., Tver au S., Pskov au S.-O. La partie S.-E. est occupée par le plateau de Valdaï (313 m.) que prolonge celui d'Alaun ; c'est la ligne de partage des eaux entre le versant de la Caspienne et de la Baltique. Vers l'O. le sol s'abaisse, à 32 m. au lac Ilmen ; vers le N.,

l'altitude est d'une centaine de mètres dans la région du lac Bielozéro, entouré de vastes marais dont l'ensemble occupe 16.000 kil. q. L'O. du pays est formé de calcaires et de grès dévoniens, l'E. d'assises carbonifères et, à l'extrémité, permo-triasiques. Une grande partie de ces terrains sont revêtus de limons pleistocènes. On compte environ 3.000 petites nappes lacustres. Le lac Ilmen, alimenté par le Lovat venu du S. et à l'E. par la Msta qui contourne au N. le plateau de Valdaï, s'écoule au N. par le Volchov dans le lac Ladoga. Celui-ci reçoit également le Sias, utilisé par le canal de Tichvin pour la communication fluviale avec le bassin du Volga, auquel reviennent, par la Mologa et ses affluents la Chekna (issue du lac Biélozéro) et la Tchagodochtcha, les eaux du N. et de l'E. du gouvernement. — Le climat est rude; la température moyenne annuelle, + 4°,4.

Les bois de pins, sapins et bouleaux couvrent 49 °/₀ de la superficie, les prés 16 1/2 °/₀, les champs 12 1/2, le reste est inculte ou aquatique. Les principales cultures sont l'avoine (4.500.000 hectol. en 1883-92) dont on exporte, le seigle (3 millions d'hectol.) qui ne suffit pas à la consommation, le lin. On comptait en 1892 : 251.000 chevaux, 460.000 bœufs, 251.000 moutons à laine grossière, 4.500 chèvres, 53.000 porcs. On chasse beaucoup. On extrait des mines du fer limoneux, de la houille mêlée de pyrites, du cuivre, un peu d'argent. Il y a beaucoup de sources minérales, notamment à Staraia Russa. — La population est russe, sauf 26.000 Caréliens, 7.000 Tchoudes, quelques Juifs et Allemands. Elle émigre beaucoup vers Saint-Pétersbourg et y cherche du travail. Le commerce se fait surtout aux foires locales de Kirilo-Novozersk, Staraia Russa, Tchérépovez. On exporte du bois, achète et revend le sel, les métaux, les grains des provinces du Volga. L'industrie se développe un peu : scieries, papeteries, allumettes, verrerie, céramique, toiles; elle occupait en 1893, dans 355 fabriques, 7.358 ouvriers produisant 8.880.000 roubles de marchandises.

Le gouvernement se divise en onze cercles : Biélozersk, Borovitchi, Demiansk, Kirilov, Krestzy, Novgorod, Staraia Russa, Tichvin, Tchérépovez, Oustiouchna, Valdaï.

A.-M. B.

NOVGOROD-Litovsky (V. Novogroudok).

NOVGOROD-Siéversk (*Novgorodok*). Ville de Russie, gouv. de Tchernigov, sur la Desna; 8.005 hab. (en 1889). 14 églises, 2 gymnases. Chanvre, huile, bois. Ville fondée au XIᵉ siècle.

NOVI. Ville de Bosnie, au confluent de la Sanna et de l'Unna; 2.147 hab. en 1885. Ancienne place forte où furent livrés de nombreux combats entre Turcs et Autrichiens en 1629, 1717 et 1789.

NOVI. Ville maritime de Croatie-Slavonie, comitat de Modrus-Fiume, sur le canal de Morlacca, en face de l'île de Veglia; 3.267 hab.

NOVI Ligure. Ville d'Italie, prov. d'Alexandrie, à la bifurcation des voies ferrées de Gênes à Alexandrie et à Pavie-Milan; 9.917 hab. en 1881 (com. 13.783 hab.). Filatures de soie et de coton. Le 15 août 1799, Souvorov y remporta sur Joubert, qui fut tué, une sanglante victoire; le 6 nov., Saint-Cyr y défit les Autrichiens de Kray.

NOVI-Seher (V. Zepče).

NOVI (Jean) (V. Caveirac [Novi de]).

NOVIANT-aux-Prés. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Domèvre; 355 hab.

NOVIBAZAR (*Ienipasar*). Ville de Turquie d'Europe, ch.-l. d'un sandjak du vilayet de Kossovo, sur la Rachka (sous-affluent de la Morava serbe), à 544 m. d'alt.; 12.000 hab. Thermes romains à coupole octogone, vieille église serbe Petrovo, installée dans un ancien temple païen; ruines du couvent d'Iourjovi Stoupovi. Novibazar a succédé à la ville de *Rassia*, importante dans l'histoire primitive des Serbes. C'est une position stratégique de premier ordre dominant le couloir qui relie la Macédoine à la Bosnie et coupant la Serbie du Montenegro. Le *sandjak de Novibazar*, auquel on conserve son ancien nom de *Rascie*, compris entre la Serbie, le Montenegro, la Bosnie et l'Albanie, a 7.350 kil. q. et 153.000 hab. dont un quart d'Albanais musulmans et trois quarts de Serbes. C'est un plateau calcaire sans eau ni verdure, incliné vers le Lim, affl. de la Drina qui le traverse du S.-O. au N.-E. Le ch.-l. est Sienitza, bourgade insignifiante. En vertu de l'art. 85 du traité de Berlin, l'Autriche-Hongrie a occupé militairement le district du Lim avec ses villes de Plevlié, Priépolié, Biélopolié. Elle a rendu aux Turcs le canton de Mitrovitza à l'extrémité S. du sandjak.

A.-M. B.

NOVICE (Mar.) (V. Marine, t. XXIII, p. 135).

NOVICIAT. Dans le système monastique, on appelle ainsi le temps pendant lequel on éprouve les personnes entrées en religion, avant de les admettre à la *profession*, par la prononciation des vœux. « Cette *probation*, disait un de nos anciens canonistes, est nécessaire, parce que la chair et le démon font tous les jours illusion à plusieurs, comme il appert de la conduite de certains religieux qui ne montrent de leur état que l'habit. » C'est pourquoi la plupart des règles monastiques prescrivent, tant pour le bien de l'ordre que pour celui des prosélytes, le noviciat et, même avant le noviciat, une sorte d'épreuve préliminaire qu'on appelle *postulation*. — Parmi les cas d'exclusion, les uns résultent du droit commun et sont reconnus par tous les ordres, les autres sont déterminés par la règle particulière de chaque ordre. Sont exclus par le droit commun : 1° les personnes mariées; 2° les esclaves sans le consentement de leur maître; 3° les évêques sans le consentement du pape; 4° ceux qui sont contraints par la force ou par la crainte; 5° les impubères, les fous, les imbéciles; 6° les personnes chargées de dettes. Cependant plusieurs saints docteurs enseignent que les dettes ne sont point un obstacle à la vocation d'une personne que Dieu semble *décharger de toute obligation* en l'appelant à lui : *Ex decreto Spiritus Sancti sit liber*. 7° Ceux dont les parents sont dans un état qui demande absolument leur secours. — Suivant les canons des anciens moines d'Egypte, la durée du noviciat était de trois ans; saint Benoît la réduisit à un an. Mais ces règlements furent mal observés. Plusieurs abbés et même les supérieurs des ordres mendiants, par suite des privilèges qu'ils obtinrent du pape, dispensaient de l'année du noviciat. Pour réformer ces abus, le concile de Trente (*Sess. XXV, c. 25*) décida que : « En quelque religion que ce fût, tant d'hommes que de femmes, on ne ferait point profession avant seize ans accomplis, et qu'on ne recevrait à cette profession personne qui n'eût passé au moins un an entier dans le noviciat, après avoir pris l'habit; que toute profession faite plus tôt serait nulle et ne produirait aucun engagement à l'observation de quelque règle ou ordre que ce fût, ni aucune autre chose qui pourrait s'ensuivre. » Cette décision fut reproduite par l'art. 28 de l'ordonnance de Blois. Mais les conditions relatives à l'âge étaient si mal observées, sous l'ancien régime, que Jacqueline Arnaud (la Mère Angélique) était abbesse de Port-Royal à huit ans, et qu'elle fit profession solennelle à neuf ans. Sa sœur Jeanne (la Mère Agnès) était abbesse de Saint-Cyr à six ans et fit profession à sept ans. Une déclaration de mars 1768 prescrivit l'âge de vingt et un ans pour les hommes et de dix-huit ans pour les filles. L'art. 7 du décret du 18 janv. 1808 fixe, pour les filles, à seize ans accomplis l'âge des novices qui pourraient contracter des vœux pour *un an*, avec le consentement de leurs parents. A vingt ans, l'art. 8 leur permet de s'engager pour *cinq ans*. — Un règlement de Clément VIII ordonne de séparer les novices des profès, et de leur donner pour maître un ancien religieux zélé et bien exercé dans la pratique de la règle. — Le concile de Trente (*Sess. XXV, c. 16*) a statué que, le temps du noviciat étant fini, les supérieurs recevraient à la profession les novices, en qui ils auraient trouvé les qualités requises; sinon, qu'ils les mettraient hors du monastère; » mais il a formellement exempté les *jésuites* de cette ordonnance,

« afin de ne point empêcher qu'ils ne rendent service à Notre-Seigneur et à son Eglise, conformément à leur pieux institut, approuvé par le saint-siège apostolique ». — L'habile organisation, qui est une des principales causes de la puissance de la milice créée par Ignace de Loyola, comprend *six états :* 1° les Novices, subdivisés en trois classes : les *novices destinés au sacerdoce*, les *novices pour les emplois temporels*, et les *indifférents;* 2° les Frères temporels formés; 3° les Scolastiques ou Ecoliers approuvés; 4° les Coadjuteurs spirituels formés; 5° les Profès des Trois-Vœux, qui sont toujours en nombre fort restreint; 6° les Profès des Quatre-Vœux, beaucoup moins nombreux encore. Ce sont les seuls qui aient entrée dans les congrégations où sont élus le général et les assistants; les seuls aussi qui puissent être nommés général, assistant, secrétaire général, provincial. E.-H. Vollet.

NOVIKOV (Nicolos-Ivanovitch), écrivain russe, né sur le domaine d'Avdotchino (gouv. de Moscou) le 8 mai 1744, mort à Avdotchino le 12 août 1818. Officier d'un régiment de la garde, Catherine II le distingua et lui donna un emploi administratif, auquel il renonça dès 1768 pour se vouer à la littérature. Il débuta par des journaux satiriques (*le Bourdon*, 1769-70 ; *le Peintre*, 1772-73) et des essais d'histoire littéraire (*Dict. d'hist. de la litt. russe*, 1772), entreprit la publication d'une Bibliothèque des anciens auteurs russes (1773), puis fonda en 1777 l'*Aurore* (*Utrennii Svet*), revue hebdomadaire qu'il continua plus de dix ans sous divers titres, assuma en 1779 la direction des *Nouvelles de Moscou*. Il s'occupa activement de développer la *franc-maçonnerie* (V. ce mot) en Russie, ce qui lui valut quatre années d'emprisonnement (1792-96).

Bibl. : Biographie par Neseliènov; Saint-Pétersbourg, 1875.

NOVIKOV (Olga), écrivain russe, née Kiréev, née à Moscou le 29 mars (10 avr.) 1840, d'une famille d'ancienne noblesse. Elle a épousé en 1859 le général Jean Novikov, curateur de l'Université de Saint-Pétersbourg († 1890) et dont le frère a été ambassadeur de Russie à Vienne et à Constantinople. Entraînée par le dévouement de son frère Nicolas Kiréev, mort en héros en 1877, elle a voulu, elle aussi, servir la cause slave. C'est son patriotisme qui lui a mis la plume à la main. Dans la crainte de créer des difficultés à son beau-frère par la franchise de ses convictions politiques, elle garda d'abord l'anonyme et ne signa ses publications que de ses initiales : O. K. Elle publia en russe, en anglais et en allemand des livres et des articles qui eurent un grand retentissement en Europe et lui conquirent immédiatement l'amitié des Gladstone, des Carlyle, des Froude, des Kinglake, des Tyndall, des Frohschammer, des Riehl, etc. Ses principales publications sont : *Is Russia wrong?* (Londres, 1877); *Friends or Foes?* (Londres, 1878) ; *Russia and England from 1876 to 1880; a Protest and an Appel* (Londres, 1880); *Skobeleff and the Slavonic Cause* (Londres, 1884); *Unsterblichkeitslehre nach der Bibel*, etc. Mme Novikov a publié, en outre, de nombreux et remarquables articles dans la *XIX Century*, le *Fraser's Magazine*, la *Contemporary Review*, le *Daily Graphic*, le *Russ* d'Aksakov, la *Gazette de Moscou*, la *Revue russe*, etc. Les thèses religieuses et politiques qu'elle soutient sont principalement la glorification de l'orthodoxie et celle du nationalisme. E. Michaud.

Bibl. : *Review of Reviews*, 11 févr. 1891, pp. 122-136. — V., sur plusieurs des articles précités, les articles de M. Gladstone dans la *XIX Century*, de E. de Laveleye dans la *Revue des Deux Mondes*, de M. Girard (Coriolis) dans la *Nouvelle Revue*, etc.

NOVILLARD. Com. du territ. de Belfort, cant. de Belfort; 152 hab.

NOVILLARS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux; 273 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

NOVILLERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Noailles; 152 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

NOVION-Porcien. Ch.-l. de cant. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel; 881 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Extraction de phosphates. Machines agricoles; briqueteries.

NOVION (L.-A.-J. Potier, marquis de) (V. Potier).

NOVO-ALEXANDROVSK. Ville de Russie, gouv. de Kovno, entre les lacs Ossa et Ossida ; 6.927 hab., en majorité juifs. C'est l'ancien village d'Esiórossy érigé en ville en 1836 pour remplacer Vidsy.

NOVO-BAYEZID. Ville de la Caucasie russe, prov. d'Erivan, à l'O. du lac Goktchaï ; 7.500 hab. (en 1889) arméniens grégoriens. Ch.-l. d'un cercle de 6.124 kil. q. (100.000 hab.).

NOVODVINSKAIA. Autre nom d'*Arkhangel* (V. ce mot).

NOVOGEORGIEVSK. Nouveau nom de *Modlin*, grande place forte et camp retranché de la Pologne russe, gouv. de Plock (Plozk), au confluent du Boug et de la Vistule. La citadelle est sur la rive droite du fleuve avec les casernements à l'épreuve de la bombe, enveloppés d'une muraille qui domine l'eau de 40 m.; extérieurement, une série d'ouvrages protègent les approches sur la rive gauche, et le long du Boug sont plusieurs forts. Novogeorgievsk, qui peut abriter 40.000 hommes, forme avec les places de Varsovie, Ivangorod et Brest-Litovsk, le quadrilatère polonais. Son importance stratégique fut signalée par Charles XII de Suède, qui y fortifia le village de Modlin. Napoléon Ier en fit une véritable forteresse (1807), où Dændels dut capituler devant les Russes le 1er déc. 1813. Alexandre Ier continua les travaux. Les Polonais prirent la place en 1830, mais le comte Ledochowski dut s'y rendre au général russe Golovin (7 oct. 1831). Elle fut reconstruite sur les plans de Dehn et récemment aménagée de nouveau. A.-M. B.

NOVOGEORGIEVSK (*Krylov*). Ville de Russie, gouv. de Kherson, près du confluent du Tiasmin et du Dniepr ; 9.042 hab. (en 1892). Suif, chandelles, cuirs, commerce de bois et de bétail.

NOVOGOROD. Ville de Russie (V. Novgorod).

NOVOGRAD Volynsk. Ville de Russie, gouv. de Volhynie, sur la Sloutch ; 15.345 hab. (en 1892). 15 églises ; commerce de blé et de bois.

NOVOGROUDOK (ou *Novgorod Litovsky*). Ville de Russie, gouv. de Minsk; 12.600 hab. (en 1891); 4 églises, mosquée. Ce fut la capitale d'une puissante principauté, dont le plus illustre souverain fut Witowt (1392-1430), qui embellit la ville et y implanta une colonie de prisonniers tatares dont 500 descendants y vivent encore. Casimir IV de Pologne y tint une diète en 1448. De 1581 à 1775, le tribunal provincial (transféré à Grodno) y siégea une année sur deux.

NOVO-MEXICANA (Viticult.). Ce cépage, considéré par M. T.-V. Munson comme une espèce, constitue, en réalité, un groupe d'hybrides très nets de *V. candicans* et de *V. Riparia;* peut-être même aussi, d'après M. Millardet, de *V. Rupestris.* Ce groupe d'hybrides, qui a pour type le Solonis, comprend plusieurs formes peu intéressantes au point de vue de la reconstitution; ce sont : l'Hutchison, le Mobeetie, le Doaniana.

NOVOMIRGOROD. Ville de Russie, gouv. de Kherson, sur le lac Longo ; 6.622 hab. Suif. Quatre foires annuelles.

NOVOMOSKOVSK. Ville de Russie, gouv. de Iékatérinoslav, sur la Samara; 19.106 hab. (en 1889). 4 églises. Grandes foires à chevaux et bestiaux. Suif. Tanneries qui emploient des racines de statice. Fondée en 1687, elle reçut son nom actuel en 1784, au lieu de celui d'Iékatérinoslav qu'elle portait.

NOVOPACKY (Jean), paysagiste et lithographe tchèque, né en Bohème en 1821. Après avoir suivi les cours de l'Académie des beaux-arts de Vienne, il séjourna longtemps en Italie d'où il rapporta des études très attachantes. Les musées de Vienne possèdent de lui des paysages (*Ruines d'églises*) qui ne manquent pas de saveur. On l'a quelquefois comparé à Ruysdaël. F. T.

NOVORADOMSK. Ville de la Pologne russe, gouv. de Petrokov, sur la Radomka ; 8.832 hab. (en 1890) dont beaucoup de juifs. Ancien couvent franciscain ; bel hôtel de ville.

NOVO-REDONDO. Ville de la côte occidentale d'Afrique, dans la province portugaise d'Angola, à 275 kil. S. de Loanda.

NOVOROSSIISK. Ville maritime de la Caucasie russe, ch.-l. du district de la mer Noire, sur une baie qui fournit un abri à de grandes flottes ; 19.309 hab. (en 1890). Elle a remplacé en 1838 la ville turque de Soudjouk-Kaléh, détruite par les Russes en 1812. Le port, achevé en 1893, sert de débouché aux mines de naphte du val de Koudako, aux céréales, graines de lin des campagnes voisines. Le mouvement s'élevait en 1891 à 1.000 navires et 355.800 tonnes de marchandises, les deux tiers sous pavillon anglais.

NOVO-TCHERKASK. Ville de Russie, ch.-l. du territoire du Don, sur une colline enveloppée par le Tourssov et l'Akssaï, au N. du fleuve ; 38.476 hab. (en 1891). 11 églises ; 2 foires annuelles. Marché actif de grains, de vin, de bois, de denrées coloniales. Minoterie, briqueterie, forges. Résidence de l'ataman Nakasnoï, chef des Cosaques du Don qui n'ont pas d'autre ville. Celle-ci fut fondée en 1805 par l'hetman Platov. A 30 kil. N., grandes mines d'anthracite de la Grouchevka.

NOVOZYBKOV. Ville de Russie, gouv. de Tchernigov ; 14.348 hab. (en 1889) presque tous raskolniks, 3 églises. On y prépare du cuir, de la toile, de l'huile, du sucre, des allumettes ; c'est le marché du blé, du suif, du bétail, du chanvre, du bois des campagnes environnantes.

NOVY-CHEVRIÈRES. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rethel ; 749 hab.

NOVYI-BOUG (jadis *Kouzourza Balka*). Ville de Russie, gouv. de Kherson, sur le chem. de fer de Nikolaiev à Kiev ; 8.000 hab. Ecole normale.

NOVYI-DVOR. Ville de la Pologne russe, gouv. de Varsovie, sur la presqu'île au confluent du Boug et de la Vistule, sorte de faubourg de Novogeorgievsk ; 5.641 hab. (en 1880) en majorité juifs. Faïences.

NOVYI-OUSEN. Ville de Russie, gouv. de Samara, sur l'Ousen ; 12.497 hab. (en 1889). Suif, tanneries. Deux grandes foires annuelles, dont celle de Pokrov, dans la première quinzaine d'octobre, est très importante, parce que les Kirghis de la Horde intérieure y viennent échanger leurs troupeaux contre des objets manufacturés. Erigée en ville en 1835.

NOWAWES. Ville de Prusse, district de Potsdam, sur la Havel ; 10.055 hab. (en 1895). Peluche, cotonnades, lainages.

NOXA (Dr. rom.). Terme juridique romain exprimant le dommage causé à un tiers par l'esclave ou par l'animal domestique d'autrui. Il donnait lieu à l'*actio noxalis* contre le propriétaire, lequel pouvait se libérer en abandonnant au plaignant l'esclave ou la bête. Cette action dirigée contre le propriétaire actuel (*noxa caput sequitur*) s'éteignait avec le *caput noxium*.

NOYA. Ville maritime d'Espagne, prov. de la Corogne (Coruña), à l'embouchure du Tambre, dans la baie de Muros ; 9.257 hab. (en 1888). Port. Papier, cuir.

NOYAL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Guise ; 366 hab.

NOYAL. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Lamballe ; 490 hab.

NOYAL. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant, cant. de Rougé ; 557 hab.

NOYAL-MUZILLAC. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Muzillac ; 2.368 hab. Monuments mégalithiques. Eglise des XIe et XIIIe siècles. Chapelles de Notre-Dame de Brangolo, de Notre-Dame de Logorenne, de Notre-Dame de Benneguy. Château de Keralio (XVe siècle).

NOYAL-PONTIVY. Com. du dép. du Morbihan, arr. et cant. de Pontivy ; 3.390 hab. Eglise des XIIIe, XVe et XVIe siècles avec porche orné de sculptures ; chape de saint Mériadec, chapelle et fontaine de Sainte-Noyale, lieu de pèlerinage. Chapelle Saint-Jean (XVIe siècle) et Sainte-Barbe (XVe-XVIe siècles).

NOYAL-SOUS-BAZOUGES. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. d'Antrain ; 1.050 hab. Menhir (mon. hist.) de 5^{m},10 de haut., désigné sous le nom de Pierre-Longue ou Pierre de Lande Ros.

NOYAL-SUR-SEICHE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (S.-O.) de Rennes ; 957 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

NOYALO. Com. du dép. du Morbihan, arr. et cant. (E.) de Vannes ; 382 hab.

NOYANT ou **NOYANT-D'ALLIER.** Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Souvigny ; 818 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

NOYANT. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Sainte-Maure ; 564 hab.

NOYANT. Ch.-l. de cant. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé ; 1.591 hab. Stat. des chem. de fer de l'Etat et d'Orléans.

NOYANT-ET-ACONIN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Soissons ; 269 hab.

NOYANT-LA-GRAVOYÈRE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Segré ; 1.021 hab.

NOYANT-LA-PLAINE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Gennes ; 243 hab.

NOYAREY. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Sassenage ; 727 hab.

NOYAU. I. BOTANIQUE. — Couche intérieure (endocarpe) du péricarpe qui, dans certains fruits (Prunées, etc.), devient ligneuse (V. CELLULE, FRUIT, etc.).

II. ECONOMIE DOMESTIQUE. — *Liqueur de noyaux.* Elle se prépare en prenant :

Noyaux de pêches ou d'abricots. .	n° 60
Eau-de-vie.	1 litre.
Sucre	150 gr.

On casse les noyaux et on les met en macération dans l'eau-de-vie. Au bout d'un mois on ajoute le sucre et l'on filtre. On opère de même avec les noyaux de cerises.

III. ANATOMIE (V. CELLULE).

Noyaux lenticulaire et caudé (V. CERVEAU, t. X, p. 95).

IV. TECHNOLOGIE (V. MODÈLE et MOULE).

V. ARCHITECTURE (V. ESCALIER, t. XVI, p. 235).

VI. ASTRONOMIE (V. COMÈTE, t. XII, p. 16).

NOYE. Rivière du dép. de l'*Oise* (V. ce mot).

NOYELLE-GODAULT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Carvin ; 1.982 hab.

NOYELLE (Charles de), 12e général de la Compagnie de Jésus, né à Bruxelles le 28 juil. 1615 ; élu le 5 juil. 1682, à l'unanimité des suffrages ; mort le 12 déc. 1686. Avant son élection, il était vicaire général, nommé par Paul Oliva, à qui il succéda. Lorsqu'il fut élu, le conflit entre Louis XIV et Innocent XI venait de provoquer la célèbre *Déclaration du clergé de France* (19 mars 1682). Ce conflit mettait dans une situation extrêmement difficile et périlleuse l'ordre des jésuites, qui était voué à la défense de toutes les prétentions de la papauté. L'habileté du père La Chaise et la souplesse de Charles de Noyelle firent prendre aux jésuites une attitude qui leur permit de conserver tout leur crédit en France, mais qui excita vivement la colère du pape. Il menaça de dissoudre leur Compagnie et lui fit défense d'admettre à l'avenir des novices et de recevoir aucun vœu, simple ou solennel (1684). E.-H. VOLLET.

NOYELLES ou **NOYELLES-SUR-L'ESCAUT.** Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Marcoing ; 716 hab.

NOYELLES ou **NOYELLES-SUR-SAMBRE.** Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Berlaimont ; 365 hab.

NOYELLES-EN-CHAUSSÉE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Crécy ; 480 hab.

NOYELLES-lès-Humières. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. du Parcq; 106 hab.

NOYELLES-lès-Seclin. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Seclin; 298 hab.

NOYELLES-lès-Vermelles. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Cambrin; 371 hab.

NOYELLES-sous-Bellonne. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois; 546 hab.

NOYELLES-sous-Lens. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lens; 1.469 hab.

NOYELLES-sur-Mer. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Nouvion; 883 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Estacade de 1367 m., sur laquelle le chemin de fer de Saint-Valery franchit l'estuaire de la Somme.

NOYELLES-sur-Selle. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Bouchain ; 654 hab.

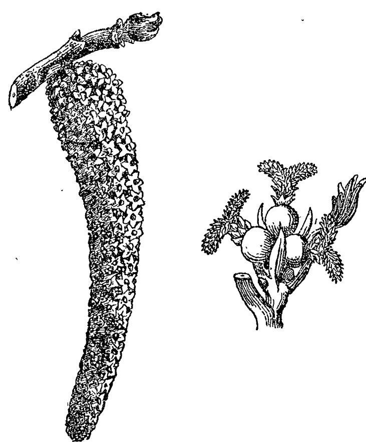
NOYELLES-Vion. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Avesnes-le-Comte ; 405 hab.

NOYELLETTE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Avesnes-le-Comte ; 157 hab.

NOYEN. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Malicorne, sur la r. dr. de la Sarthe; 2.534 hab. Stat. du chem. de fer de l'O. Etang de la Bonde. Fontaine ferrugineuse à la Chevalerie. Carrière; scierie mécanique; chaux; taillanderie; tuilerie; corderie; minoterie. Eglise moderne de style gothique flamboyant. Ancienne église des XIIe, XIVe et XVe siècles servant de halle. Manoir d'Aubigné (XVIe siècle). Fontaine intermittente du Chatelet. Pont suspendu sur la Sarthe.

NOYEN-sur-Seine. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Bray-sur-Seine; 508 hab.

NOYER (*Juglans* L.). I. Botanique. — Genre type de la famille des Juglandacées, dont les représentants sont de grands et beaux arbres à feuilles alternes, répandus ordinairement dans l'Asie occidentale et dans l'Amérique boréale. Les fleurs, apétales, sont monoïques, disposées chez les mâles en longs et grêles chatons, dont l'axe porte des bractées alternes. A l'aisselle de celles-ci se trouvent les fleurs, en général solitaires, et dont le périanthe présente d'ordinaire 6 divisions imbriquées et des étamines en nombre variable à anthères biloculaires extrorses. Les fleurs femelles sont ou solitaires, ou réunies en courts chatons ; le périanthe, protégé par des bractées axillantes, est formé de 4 folioles et surmonte un ovaire infère. En dedans du périanthe, il y a deux branches stylaires épaisses, chargées de papilles stigmatiques. L'ovaire est uniloculaire avec un placenta basilaire supportant un seul ovule orthotrope, dressé, à micropyle supérieur. Le fruit est une drupe de couleur verte, la *noix*, dont le mésocarpe fibreux ou *brou* (V. ce mot) est employé en pharmacie et dans l'industrie. Le péricarpe ligneux, qui s'ouvre en deux valves, vulgairement appelées *coquilles de noix,* au moment de la germination, renferme une graine unique, privée d'albumen, bosselée, toruleuse, et divisée en quatre lobes séparés les uns des autres, au sommet et à la base, par de fausses cloisons à testa membraneux mince. Elle est comestible (V. ci-après). L'embryon, exalbuminé, à cotylédons bilobés, charnus et huileux, offre des anfractuosités et des circonvolutions ; la radicule est courte, supère ; la gemmule présente 2 feuilles multifides. — Les espèces principales de ce genre sont : *J. regia* L., ou Noyer commun, bel arbre dont toutes les parties exhalent, si on les froisse, une odeur aromatique; il est originaire de la Perse et du Caucase, mais naturalisé depuis longtemps dans presque toute l'Europe. Les feuilles, riches en tannin, comme toutes les parties du noyer, servent à titre d'astringent sous forme de décoction (60 à 200 $^{0}/_{00}$) en injections contre la leucorrhée, et en bains dans les affections lymphatiques et scrofuleuses. On en connaît un grand nombre de variétés. — *J. nigra* L., espèce américaine, abondante surtout aux environs de Philadelphie. — *J. cinerea* L. (*J. cathartica* Michx, *J. oblonga* Mill.), répandu aux Etats-Unis d'Amérique, où son écorce interne sert de purgatif sous forme de décocté ou d'extrait; on a comparé cette action purgative à celle de la rhubarbe ; elle n'occasionne ni irritation, ni coliques et ne débilite pas le canal intestinal. — Le genre *Carya* Nutt., voisin des *Juglans*, n'en diffère que peu (V. Carya) ; il en est de même des genres *Pterocarya* Kunth et *Engelhardtia* Nutt., que nous ne ferons que nommer. Dr L. Hn.


Chaton de fleurs mâles et fleur femelle du noyer commun.


Rameau fructifère du noyer commun.

Noyer vénéneux (V. Mancenillier).

II. Arboriculture. — Le noyer se cultive de préférence dans les régions tempérées à sol profond, frais et perméable. Les noyers destinés à la plantation sont élevés de semis qu'on exécute en pépinière, après les gelées, avec des noix stratifiées dans le sable pendant l'hiver. On bine, on arrose les jeunes plants pendant trois ou quatre ans et on les repique pour qu'ils émettent un chevelu abondant. On les met ensuite en place, soit en bordure, soit en lignes à grand écartement, et on les greffe, après la reprise, en une ou plusieurs des variétés estimées pour la table ou pour l'huile, hâtives ou tardives. On peut aussi greffer en pépinière un an avant la plantation à demeure. G. Boyer.

III. Économie rurale et domestique. — La culture du noyer, autrefois importante en France, a diminué sensiblement, depuis le milieu de ce siècle, particulièrement sous l'influence de la concurrence faite aux huiles comestibles indigènes par les produits exotiques; il faut aussi ajouter à cette cause la négligence même des planteurs dont les arbres mal entretenus ont été souvent attaqués par certains cryptogames qui ont entraîné leur mort ou, tout au moins, réduit considérablement leur vigueur, et, par suite, les rendements. Les fruits du noyer arrivent à complète maturité, sous nos climats, depuis la mi-septembre jusqu'à la fin d'octobre; le *brou* se crevasse alors et se détache naturellement; le plus souvent, on provoque leur chute par le gaulage, opération que l'on doit exécuter avec beaucoup de précaution, en évitant de casser les brindilles terminales qui porteront les bourgeons à fleurs l'année suivante. Les noix sont transportées à la ferme et débarrassées le plus rapidement possible de leur enveloppe (*écalage*), puis on les dépose en couches de faible épaisseur (8 à 10 centim.) sur le plancher de greniers ou de chambres bien aérés; la dessiccation est complète au bout de trois à quatre semaines, on la facilite par des pelletages fréquents et même journaliers si la récolte a été effectuée par un temps humide; l'échauffement des fruits est prévenu également par ces manipulations. La conservation des noix sèches se fait dans des pièces un peu fraîches et gardant une température moyenne aussi constante que possible. La vente des noix de table se fait à l'état frais (*cerneaux*) ou après dessiccation, suivant les variétés et l'état du marché; on ne peut poser de règles générales à ce sujet. Les noix destinées à l'huilerie sont plus difficiles à conserver que les premières et doivent être livrées sans perte de temps, afin de prévenir le rancissement qui est une cause de dépréciation notable; leur valeur commerciale varie ordinairement entre la moitié et le tiers de celle des fruits de table.

Toutes les parties du noyer peuvent être utilisées avantageusement. Le fruit constitue, pour l'alimentation humaine, une précieuse ressource; pressé, il fournit une huile de bouche de bonne qualité et des huiles secondaires qui trouvent leur place dans quelques industries (V. Huile); son *tourteau* est encore un excellent aliment pour le bétail; il peut servir pour la préparation de confiseries saines et agréables au goût. Le brou macéré est employé comme teinture et comme liqueur; sa décoction jouit aussi de propriétés vermifuges (V. Brou). Les feuilles, douées de propriétés astringentes très prononcées, sont également utilisées en décoction et l'écorce de quelques espèces comme purgatif (V. ci-dessus, § *Botanique*). Le bois est très veiné et flexible, facile à tailler et à tourner et susceptible d'un beau poli; on l'emploie pour la fabrication des meubles et d'une foule d'objets divers. Enfin les racines sont utilisées en teinturerie.

Il serait impossible d'indiquer l'étendue consacrée à la culture du noyer en France, aussi bien que le nombre des arbres en rapport; les statistiques font défaut à ce sujet; elles nous renseignent uniquement sur les chiffres de production; cette dernière a varié, dans les dix dernières années, de 807.615 quint. à 1.349.827 quint., avec une moyenne générale de 831.147 quint.; elle est surtout spéciale aux régions montagneuses du Centre, du Sud-Ouest, des Alpes et de l'Est; la région des Cévennes et du Plateau central fournit à elle seule plus des trois quarts de la production totale (Dordogne, Lot, Corrèze, Drôme, Ardèche, etc.). La valeur totale moyenne de la production pour la période 1889-97 est estimée à 17.873.700 fr. et celle du quintal à 21 fr. 55; il faut remarquer que ces moyennes sont purement approximatives, car nous relevons, dans les cours, des écarts de 8 fr. à 65 fr.; les prix les plus élevés sont atteints dans le Dauphiné et le Sud-Est, nos meilleurs centres de production des noix de table; leurs fruits sont très estimés et donnent lieu à un mouvement commercial très important à l'intérieur et pour l'exportation : cette dernière atteint en année moyenne environ 120.000 quint., elle a lieu surtout vers l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, etc.; nos importations ne dépassent guère une moyenne de 5.000 quint.; elles proviennent presque exclusivement d'Italie et d'Espagne. Le tiers environ de notre production est consacré à la fabrication de l'huile; le rendement moyen est de 11 à 12 lit. par hectol. de fruits; il a varié, en 1892, de 8 à 18 lit. J. Troude.

NOYER (Le). Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Saint-Bonnet; 689 hab.

NOYER (Le). Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Vailly; 978 hab.

NOYER (Le). Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. du Châtelard; 568 hab.

NOYER-en-Ouche (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumesnil; 376 hab.

NOYER (Paul Cardel du) (V: Cardel).

NOYERS ou **NOYERS-Bocage**. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Villiers-Bocage; 694 hab.

NOYERS ou **NOYERS-près-Vesly**. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Gisors; 177 hab.

NOYERS. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Saint-Aignan; 1.822 hab.

NOYERS. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Lorris; 491 hab.

NOYERS. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Clefmont; 285 hab.

NOYERS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vaubecourt; 343 hab.

NOYERS ou **NOYERS-sur-Serein**. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre; 1.348 hab. Stat. du chem. de fer de Laroche à l'Isle-sur-Serein. Ruines d'un château et de remparts du XIIIe siècle.

NOYERS-Pont-Maugis. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. (S.) de Sedan; 769 hab.

NOYERS-Saint-Martin. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Froissy; 579 hab.

NOYERS-sur-Jabron. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron; 797 hab.

NOYON. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, sur la Verse, près du canal latéral de l'Oise; 6.144 hab. Stat. du ch. de fer du Nord. Petit séminaire. Bibliothèque publique. Société archéologique. Construction de bateaux; ateliers de constructions mécaniques; scierie mécanique; sucrerie; fabriques de chaussures, de chandelles, de chapeaux; brasseries; carrosseries; briqueteries; tanneries et corroirie; imprimeries; teintureries; saboteries; moulins. Important commerce de blé. Commerce de chevaux, de bestiaux, de grains, de haricots, de pois, de fruits, de chiffons et de peaux. Port sur le canal.

Histoire. — Noyon apparaît dans l'histoire au IVe siècle dans l'Itinéraire d'Antonin, sous le nom de *Noviomagus*, comme station de la voie romaine qui reliait Reims à Amiens; elle était comprise dans la cité des *Veromandui*. Au VIe siècle l'évêque de Vermand, dont la cité avait été à diverses reprises saccagée par les Vandales, les Huns et les Francs, transféra sa résidence à Noyon qui devint ainsi le chef-lieu du diocèse. La cité se développa obscurément pendant l'époque mérovingienne; un palais royal, une cathédrale y furent construits, et ce fut à Noyon que, le 9 oct. 768, Charlemagne fut reconnu et couronné roi, en même temps que son frère Carloman l'était à Soissons. Au IXe siècle, Noyon reçut à diverses reprises la visite des pirates normands; en 859, la ville fut saccagée et l'évêque tué; en 889, ils passèrent par Noyon en allant assiéger Reims; en 890, ils attaquèrent la ville, mais furent repoussés; en 925 enfin, ils incendièrent les faubourgs, mais furent également repoussés. Au XIe siècle, le pouvoir royal ne se manifestait plus dans la ville que par une tour, qui se dressait dans le voisinage de la cathédrale et de l'évêché, gardée par un châtelain royal. En 1027, l'évêque Hardouin de Croy arma les habitants et fit raser la tour;

condamné au bannissement par le roi Robert, il ne tarda pas à obtenir son pardon et demeura depuis lors le seigneur incontesté de la ville. Il exerçait ses pouvoirs temporels par l'intermédiaire d'un vidame qui prit plus tard le nom de châtelain, d'officier devint seigneur féodal et finit par être le rival de l'évêque. En 1108, la ville reçut de son évêque Baudry une charte de commune. Cette commune de cultivateurs, de clercs et de moines eut une existence fort tranquille. En 1223, seulement une émeute éclata contre le chapitre : l'archevêque de Reims et le roi de France vinrent la réprimer et depuis lors les institutions communales ne cessèrent de décliner. La faillite de la commune qui survint à la fin du XIIIe siècle acheva la ruine des libertés municipales en mettant la ville à la discrétion du pouvoir royal. La liquidation financière dura plus de cinquante ans (1278-1333). Depuis lors l'évêque fut le maître de la cité, et la commune ne subsista plus que de nom. Un traité d'alliance fut conclu à Noyon le 13 août 1516 entre François Ier et Charles-Quint. Les Espagnols assiégèrent vainement la ville en 1552, mais six mois plus tard ils revinrent et réussirent à l'emporter. Noyon embrassa le parti de la Ligue, fut prise par Henri IV en 1591, réoccupée par les ligueurs le 30 mars 1593, réassiégée par Henri IV et reprise par lui à la fin de 1594. Calvin est né à Noyon en 1509.

MONUMENTS ET DESCRIPTION. — De l'époque gallo-romaine subsistent des débris nombreux de l'enceinte fortifiée, dont le plus important est nommé le Château-Corbault. Le principal et le plus intéressant monument de Noyon est l'ancienne cathédrale (mon. hist.), aujourd'hui église Notre-Dame (V. les art. BIBLIOTHÈQUE, fig. 3 ; EGLISE, fig. 4, et FENÊTRE, fig. 5). C'est l'une des premières cathédrales construites en style gothique. L'église ancienne ayant été détruite par un incendie en 1131, un nouvel édifice fut commencé en 1135 par l'évêque Simon de Vermandois. Le chœur paraît avoir été construit tout d'abord en style roman, mais



Hôtel de ville de Noyon.

démoli bientôt après pour être mis en harmonie avec le reste de l'édifice ; il en subsiste des fragments dans le chœur actuel. L'édifice est construit tout entier en style gothique auquel cependant le grand nombre des ouvertures en plein cintre donne un aspect archaïque. Malheureusement, il a subi de trop nombreuses retouches : la façade restaurée à diverses reprises, augmentée d'un porche au XVIe siècle, est disgracieuse ; les voûtes de la grande nef, détruites par un incendie à la fin du XIIIe siècle, ne reproduisent pas les dispositions primitives ; les arcs-boutants sont une restauration moderne qui a remplacé des arcs-boutants refaits au XVIIIe siècle, en forme de consoles renversées ; les chapelles de la nef ont été ajoutées après coup, etc. La longueur de l'édifice est de 104 m. ; la hauteur sous voûte de la grande nef est de 23 m. ; les bras du transept se terminent par des absides ; la nef, le chœur et l'abside principale ont des bas côtés et des tribunes La façade est flanquée de deux tours dissemblables, hautes l'une et l'autre de 62 m. A côté de la cathédrale s'élève au N. un cloître avec arcades à meneaux du XIIIe siècle, une salle capitulaire, une salle du trésor de la même époque, et l'ancienne librairie ou bibliothèque des chanoines, édifice en bois du commencement du XVIe siècle. L'ancien palais épiscopal, reconstruit sous Louis XII en style de la Renaissance, est aujourd'hui une habitation privée. L'hôtel de ville (mon. hist.) est une belle construction partie gothique, partie Renaissance, élevée de 1485 à 1522. Sur la place qui précède l'hôtel de ville s'élève une fontaine ornée de statues, construite en 1770 par l'évêque Charles de Broglie. L'Hôtel-Dieu a conservé une tour du XVIe siècle.

EVÊQUES DE NOYON. — On a vu plus haut que c'est au VIe siècle que Noyon devint ch.-l. du diocèse. Voici la liste des évêques depuis cette époque : saint Médard, v. 531 ; nommé évêque de Tournai peu de temps après, il réunit les deux diocèses et cette union persista sous ses successeurs ; il mourut le 8 juin 545 ; Faustin ; Gondulf ; Chrasmaras, v. 575 ; Evroul ; Bertimond ; S. Achaire, v. 621-v. 640 ; S. Eloi, 640-1er déc. 659 ; S. Mommelin, 659 ou 665-685 ou 691 ; Autgaire ; Gondoin ; Garoul, 721 ; Framenger, 723 ; Hunuan, 730 ; Guy Ier, v. 741 ; S. Eunuce, v. 742 ; Elisée, v. 745 ; Alfred, 757-65 ; Dodon ; Gilbert, 769-82 ; Philéon, 798 ; Wandelmar, 814-47 ; Ragenaire, 825-29 ; Achard, 830-v. 839 ; Emmon, v. 840-59 ; Rainelme, 860-80 ; Hédilon, 880-v. 903 ; Rambert, 999 ; Airard, v. 915-32 ; Walbert, 932-26 déc. 936 ; Transmar, 938-22 mars 950 ; Rodolphe, 950-9 janv. 952 ; Fulchaire, 954-55 ; Adolphe, 955-25 juin 977 ; Liudulf, 977-88 ; Ratbod Ier, 989-v. 997 ; Hardouin de Croi, 1000-v. 1030 ; Hugues, v. 1030-44 ; Baudoin Ier, 1044-68 ; Ratbod II, 1068-janv. 1098 ; Baudry, 1098-1113 ; Lambert, 1113-20 ou 1123 ; Simon Ier de Vermandois. Sous l'épiscopat de Simon, en 1146, le diocèse de Tournai fut séparé de celui de Noyon ; Simon mourut en 1148. Baudoin II de Boulogne, 1148-2 mai 1167 ; Baudoin III, 1167-74 ou 1175 ; Renaud, 1175-88 ; Etienne Ier de Nemours, 1188-1221 ; Gérard de Bazoches, 1222-28 ; Nicolas de Roye, 1228-40 ; Pierre Ier Charlot, 1240-7 oct. 1249 ; Vermond de la Boissière, 1250-janv. 1272 ; Guy II des Prés, 1272-11 janv. 1297 ; Simon II de Clermont-Nesle, 23 juin 1297-1301 ; Pierre II de Ferrières, 1301-23 août 1303 ; André le Moine, 8 août 1304-avr. 1315 ; Florent de la Boissière, 27 juin 1315-17 ; Foucaud de Rochechouart, 1317-30 ; Guillaume Ier Bertrand, 6 avr. 1331-févr. 1338 ; Etienne II Aubert (pape Innocent VI), 1338-39 ; Pierre III d'André, 26 oct. 1339-42 ; Bernard le Brun, 1342-47 ; Guy III de Comborn, 1347-49 ; Firmin-Coquerel, 1349-janv. 1350 ; Philippe Ier d'Arbois, 23 janv. 1350-janv. 1351 ; Jean Ier de Meulan, janv. 1351-févr. 1352 ; Gilles de Lorris, févr. 1352-28 nov. 1388 ; Philippe II de Moulin, 24 déc. 1388-31 juil. 1409 ; Pierre IV Fresnel, 21 août 1409-15 ; Raoul de Coucy, 1415-17 mars 1425 ; Jean II de Mailly, 2 sept. 1425-14 févr. 1473 ; Guillaume II Marafin, 5 juil. 1473-7 avr. 1501 ; Charles Ier de Hangest, janv. 1502-25 ; Jean III de Hangest, 1er août 1525-4 févr. 1577 ; Claude Ier d'Angennes, 24 nov. 1578-88 ; Gabriel de Blaigny, 1588-90 ; Jean IV Munier, 1590-9 juil. 1594 ; François-Annibal d'Estrées, nommé 1594, démissionnaire 1596, sans avoir pris possession ; Charles II de Balzac, 10 janv. 1596-1625 ; Gilles de Lourmé, nommé déc. 1625, n'est jamais entré en possession ; Henri de Baradat, 2 août 1626-20 août 1660 ; François de Cler-

mont-Tonnerre, mars 1661-25 févr. 1701 ; Claude-Maur d'Aubigné, mars 1701-24 déc. 1707 ; Ch.-Fr. de Chateauneuf de Rochebonne, déc. 1707-juil. 1731 ; Claude II de Rouvroy de Saint-Simon, juil. 1731-sept. 1733 ; Jean-François de la Cropte de Bourzac, 9 nov. 1734-29 janv. 1766 ; Charles III de Broglie, mars 1766-77 ; Louis-André de Grimaldi, 1777-90. Supprimé en 1790, l'évêché de Noyon est resté depuis réuni à celui de Beauvais.

Conciles de Noyon. — 814. Concile présidé par Wulfaire, archevêque de Reims : il détermina les limites des diocèses de Noyon et de Soissons. — 1233. Quatre conciles furent tenus en cette année, à Noyon, à Laon et à Saint-Quentin pour le même objet (V. Laon, t. XXI, p. 936). — 1271 : canons disciplinaires. — 1280 : canons disciplinaires. — 1299 ? : décisions contre les usuriers et le trop grand nombre des avocats. — 1344. Concile présidé par Jean de Vienne, archevêque de Reims : dix-sept canons. La plupart concernent la protection de la juridiction et des biens du clergé. V : Excommunication des seigneurs qui empêchent leurs vassaux de rien vendre aux ecclésiastiques, de rien leur acheter et de labourer leurs terres. XII : Défense de publier des miracles nouveaux, sans la permission de l'évêque.

Bibl. : J. le Vasseur, *Annales de l'église de Noyon* ; Paris, 1633, 2 vol. in-4. — Moët de la Forte-Maison, *Antiquités de Noyon* ; Rennes, 1845, in-8. — A. Lefranc, *Histoire de la ville de Noyon* ; Paris, 1887, in-8 (*Biblioth. de l'Ecole des Hautes études*). — Cf. A. de Marsy, *Bibliographie noyonnaise*, au t. V. du *Bulletin du comité archéologique de Noyon*.

NOZAC. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. de Gourdon ; 541 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

NOZAL (Alexandre), paysagiste français contemporain, é à Paris le 7 août 1852. Elève de Luminais, il a débuté au Salon de 1876 avec *un Etang de la Brenne*. Il exposa en 1878 : *Effet d'automne en Berry* ; en 1879, *une Allée du parc de Saint-Cloud en janvier 1879* ; en 1880, *le Cap d'Antifer*, et depuis lors il a régulièrement envoyé des paysages à tous les Salons. On voit de lui, au musée du Luxembourg : *la Lande d'or* ; au musée d'Evreux : *une Bande d'étang en Brenne* ; au musée de Saint-Quentin : *Vieux Chênes au bord de l'eau* ; au musée de Châlons-sur-Marne : *Lever de soleil en automne dans un petit bras de la Seine au Petit Andely* ; au musée de Carcassonne : *l'Hiver à l'étang de Saint-Cucufa*, pastel ; au musée de Montpellier : *les Saintes Maries de la mer en Provence* ; au musée de Nantes : *Moisson sur le plateau d'Etretat*. Cet artiste très consciencieux a une vision toujours juste et précise des choses avec un goût particulier pour les effets de la nature aux fortes colorations. E. Br.

NOZAY. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. d'Arcis ; 158 hab.

NOZAY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriand ; 3.978 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Ancienne Ecole nationale d'agriculture fondée en 1830 (à Grand-Jouan), transférée à Rennes en 1895.

NOZAY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Palaiseau ; 323 hab.

NOZEROY. Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Poligny ; 751 hab. Petit séminaire diocésain. Ruines d'un château où les comtes de la maison de Chalon aimaient à faire leur résidence. Patrie de Gilbert Cousin, ami et secrétaire d'Erasme.

NOZEYROLLES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Pinols ; 448 hab.

NOZIÈRES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Lamastre ; 1.405 hab.

NOZIÈRES. Com. du dép. du Cher, arr. et cant. de Saint-Amand-Mont-Rond ; 283 hab.

NOZZARI (Andrea), l'un des plus fameux représentants de la belle école de chant italien, né à Bergame en 1775, mort à Naples le 12 déc. 1832. Elève d'un maître de chapelle nommé Petrobelli, puis de David père et d'Aprile, il débuta à Pavie âgé seulement de dix-neuf ans, et son succès fut tel qu'il fut engagé à Rome l'année suivante. Après avoir fait applaudir sa belle voix de ténor et son rare talent de chanteur à la Scala de Milan, il vint à Paris en 1803 et obtint de vifs succès à l'Opéra Italien, particulièrement dans *il Matrimonio segreto* de Cimarosa, qu'il chantait avec une suavité délicieuse. Cependant, le climat de la France étant défavorable à sa voix, il dut retourner en Italie l'année suivante. Sa voix retrouva alors toutes ses qualités, avec une puissance qui même lui était inconnue jusqu'alors. Après avoir remporté d'éclatants succès à Turin, à Rome, à Venise, à Milan, il se fixa à Naples, où il créa les rôles de ténor de tous les opéras que Rossini écrivait alors pour le théâtre San Carlo : *Elisabetta*, *Otello*, *Armida*, *Mosè*, *Ricciardo e Zoraide*, *Ermione*, *la Donna del Lago*, *Zelmira*. Il se retira de la scène en 1822, conservant seulement les fonctions de chanteur qu'il occupait à la chapelle royale de Naples.

NU. I. Beaux-arts. — Le *nu* est le fond nécessaire des arts du dessin, de la sculpture et de la peinture, et l'on ne saurait prétendre à les exercer avec succès si l'on n'a fait des études suffisantes de *nu*, c.-à-d. si l'on n'a pratiqué la représentation des formes vivantes, considérées directement et sans voile. Et l'histoire de l'art nous enseigne que les peuples qui se sont montrés les plus habiles dans les arts plastiques sont précisément ceux-là qui ont abordé cette étude du corps nu : là est le secret de la supériorité des Egyptiens, puis des Grecs, et aussi la raison de l'insuffisance du sculpteur assyrien quand il taille dans la pierre des personnages humains ; il n'a pas reçu ces leçons de la forme nue, indispensables à l'artiste. Mais, si, pour les anciens, et surtout pour les Grecs, le beau ne pouvait trouver de plus complète traduction que dans des formes matérielles accomplies et parfaites, aux yeux des chrétiens qui jetèrent l'anathème à la matière, la beauté principale devait résider dans l'expression du reflet de l'âme sur les traits du visage ; l'idéal moderne, surtout au moyen âge, diffère donc essentiellement, à ce point de vue, de l'idéal antique. Quoi qu'il en soit, l'importance du nu dans les beaux-arts n'est point contestable, et il est certain, par exemple, qu'elle est le principal objet de l'art statuaire, où le vêtement, la draperie apportent seulement un motif de variété, un supplément d'expression ou un raffinement de grâce. Au surplus, le nu en art est toujours chaste, parce qu'au lieu d'avoir les accents de la vie individuelle, il porte les empreintes de la vie générique. « Aucune idée, a écrit Charles Blanc, aucun soupçon même d'impudeur ne saurait s'attacher à Vénus, si elle est une statue impersonnelle de l'amour. » Gaston Cougny.

II. Architecture. — Surface plane, concave ou convexe, qui sert de champ pour recevoir un motif de décorations et à partir de laquelle on compte la saillie de ce motif : ainsi un bandeau sera indiqué comme devant faire saillie de 0m,05 sur le nu d'un mur, et un chiffre, ou tout autre ornement, sera coté avec une saillie de 0m,03 sur la table destinée à le recevoir. On appelle aussi nu dans les diverses industries du bâtiment le devant d'un ouvrage quelconque, tel que bâti ou panneau de menuiserie ou de serrurerie. Ch. L.

NUAGE. Si une masse d'air contient de l'humidité et qu'elle se refroidisse, soit, selon la règle, en s'élevant dans des couches plus hautes de l'atmosphère, soit pour toute autre cause, il pourra se faire qu'elle devienne sursaturée. En ce cas, son excédent de vapeur d'eau se transformera généralement en gouttelettes dont le diamètre peut varier de 6 à 100 microns (millièmes de millimètre). Cette transformation, comme l'a montré Aitken, est grandement favorisée par la présence de poussières microscopiques, qui servent de centres de précipitation. La température s'abaisse-t-elle encore, les gouttelettes passent à l'état de surfusion, puis finissent par devenir de petits cristaux de glace très fins. Toute agglomération de particules d'eau, liquides ou solides, flottant dans l'air, constitue un *nuage*. Il n'existe, en réalité, que deux sortes de nuages, les cirrus, formés

de glace, et les cumulus, formés d'eau ; les cirrus proviennent ordinairement des masses d'air, qui, après avoir été en contact avec la surface de la terre ou des eaux, sont envoyées à de très grandes hauteurs (10 kil. au delà) par le puissant tourbillonnement ascendant des cyclones et des bourrasques ; les seconds sont produits par un mouvement ascensionnel vertical, surtout aux heures chaudes de la saison chaude.

Ces deux espèces de nuages présentent de nombreuses variétés que Lamarck et Howard, puis Poëy, Cl. Ley, Köppen, Abercromby et H. Hildebrandsson ont cherché à classifier. La classification de ces deux derniers savants, prise comme base par la commission internationale des météorologistes, réunie à Munich en 1891, et un peu modifiée par un comité permanent, se retrouve dans l'*Atlas international des nuages,* dont la publication a été décidée lors de la réunion du comité permanent à Upsal, en 1894. Cet atlas, accompagné de figures, distingue deux formes dans les nuages : les uns sont divisés en fragments, les autres étalés en nappes ; en tout, dix espèces.

Les nuages supérieurs, de 9.000 m. d'alt. en moyenne, sont : les *cirrus,* vulgairement queues-de-cheval, à structure fibreuse, et les *cirro-stratus,* forme étalée et presque homogène des mêmes masses de glace, qui produit parfois des halos autour du soleil et de la lune. Les nuages moyens, de 3.000 m. à 7.000 m., ont deux formes divisées, le *cirro-cumulus* ou ciel pommelé ; l'*alto-cumulus,* à boules plus épaisses et légèrement ombrées ; l'un et l'autre laissant voir du ciel entre leurs balles. La forme étalée est l'*alto-stratus,* qui produit non des halos, mais des petites couronnes. Les nuages inférieurs planent au-dessous de 2.000 m. Ce sont les *strato-cumulus,* bourrelets de nuages sombres qui couvrent parfois tout le ciel, surtout en hiver, mais laissent voir du ciel bleu entre eux, et les *nimbus,* nuages à pluie, couche épaisse de nuages sombres et déchirés. Quand cette dernière couche se déchire en lambeaux très déchiquetés, ce sont des *fracto-nimbus.* Encore plus bas, au-dessous de 1.000 m., se trouvent les *stratus* ou brouillards élevés ; *fracto-stratus,* quand leur couche est déchirée en lambeaux. Les nuages de courant ascendant diurne, ou *cumulus,* ont leur base à 1.400 m. environ d'alt. On les reconnaît à leur forme arrondie de balles de coton. Leurs sommets sont à 1.800 m. Mais, pendant les journées très chaudes et humides, les courants ascendants peuvent former de grands bancs, des masses énormes de *cumulo-nimbus,* nuages à averses, nuages d'orage, dont la base est naturellement à 1.400 m., mais dont les sommets peuvent atteindre à 4, 6, 8 kil. et davantage. Comme ils pénètrent dans les couches glacées, leurs sommets sont souvent effilochés en cirrus, et forment même des « champignons » ou « enclumes » de cirrus, qui surmontent leur masse arrondie ou surélevée en grosses tours. Ces cirrus qui les surmontent, ou qui parfois flottent autour d'eux, sont de vrais nuages de cristaux de glace ; on les a pourtant appelés « faux cirrus » pour les distinguer des cirrus ordinaires, qui, formés par le tourbillon ascendant des bourrasques, ne quittent pas les régions supérieures de 9 à 10 kil. d'alt. Mais leur seule différence est dans la hauteur.

En règle générale, les nuages d'eau étalés se résolvent en pluie ; les nuages d'eau divisés restent en suspension, ainsi que les nuages de glace. La pluie d'orage est le résultat du mélange *brusque* des cirrus bas, ou faux cirrus, avec les sommets, en surfusion, des grands cumulus.

E. Durand-Gréville.

NUAGÉ (Blas.). En forme de nuées ; se dit des pièces présentant une suite de courbes semblables.

NUAILLÉ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay ; 327 hab.

NUAILLÉ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de Courçon ; 699 hab.

NUANCE (Mus.). On appelle *nuances* les différences d'intensité données aux sons par l'exécutant. Le compositeur les indique au moyen de mots français ou allemands, mais le plus souvent italiens, par des abréviations de ceux-ci ou encore par des signes. Voici le tableau des nuances les plus usitées :

Dolce	par abréviation	*dol.*	Doux.
Piano	—	*p.*	Doux.
Pianissimo	—	*pp.* — *ppp.*	Très doux.
Forte	—	*f.*	Fort.
Fortissimo	—	*ff.*	Très fort.
Forte-piano	—	*fp.*	Fort, puis subitement doux.
Piano-forte	—	*pf.*	Doux, puis subitement fort.
Mezzo-forte	—	*mf.*	A moitié fort.
Mezza-voce	—	*mez-voc.*	A demi-voix.
Crescendo	—	*cresc.* (ou <).	En augmentant.
Decrescendo ou Diminuendo	—	*decresc.* ou *dim.* (ou >).	En diminuant.
Sforzando	—	*sfz.*	En forçant.
Rinforzando	—	*rfz.*	En renforçant.

Bien que n'étant pas absolument des nuances, les termes et les signes d'accentuation s'y rattachent d'assez près pour que nous les fassions figurer ici :

Sostenuto....................	Soutenu.
Legato ou ⁀	Lié.
Marcato ou > /\ Λ = ...	Marqué, accentué.
Espressivo....................	Expressif.
Leggiero....................	Léger.
Staccato ou •	Détaché.

NUARS. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Tannay ; 396 hab.

NUBAR Pacha, homme d'Etat égyptien, né à Smyrne en janv. 1825, mort à Paris le 14 janv. 1899. Issu d'une famille chrétienne, il fut élevé en Suisse, puis en France, entra en 1842 au service de Méhémet-Ali, dont il devint, deux ans plus tard, secrétaire-interprète, et fut employé au même titre par Abbas Pacha, qui, à partir de 1850, le chargea de plusieurs missions diplomatiques à Londres et à Vienne. Abbas Pacha lui confia en 1856 l'organisation du transit égyptien pour l'Inde, tâche dont il s'acquitta avec succès. Sous Ismaïl (1863), il devint pacha, fut envoyé à Paris, où il aplanit, de concert avec Napoléon III, les difficultés qui s'étaient élevées entre le gouvernement égyptien et la Compagnie du canal de Suez (1864), occupa quelque temps le ministère des travaux publics et, nommé en 1866 ministre des affaires étrangères, fit accorder à son maître par le sultan le titre de khédive avec une notable augmentation de pouvoir. A partir de 1870, il se rapprocha visiblement de l'Angleterre, dont il favorisa de plus en plus les intérêts en Egypte, au détriment de ceux de la France. Ecarté du gouvernement en 1874, il y rentra l'année suivante, en sortit encore en 1876, mais y fut rappelé le 23 août 1878 comme président du Conseil. C'est lui qui, à cette époque, eut à réorganiser le *condominium* anglo-français, contre lequel le khédive Ismaïl essaya de réagir en 1879. Nubar dut se retirer, mais Ismaïl fut bientôt après déposé et remplacé par son fils, Tewfik Pacha, sous qui l'Angleterre put mettre la main sur l'Egypte, par suite des hésitations et des fausses manœuvres de la France (1882). Nubar, rappelé aux affaires comme président du Conseil et ministre de la justice (4 janv. 1884), se signala par sa complaisance pour le gouvernement britannique, surtout en matière financière et policière (suppression du journal *le Bosphore égyptien,* etc.). Il se produisit pourtant à la longue une lutte sourde entre cet homme d'Etat et le représentant de l'Angleterre (sir Evelyn Baring), qui voulait s'emparer de fait du service de la police en Egypte, et qui finit par

obliger Nubar à résigner ses fonctions (11 juin 1888). Il revint au pouvoir de 1894 à 1895. A. DEBIDOUR.

NUBÉCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Triaucourt; 257 hab.

NUBIE. Contrée de l'Afrique située sur le Nil, au S. de l'Egypte, et s'étendant à peu près d'Assouan à Khartoum et des oasis occidentales du désert de Libye à la mer Rouge. Cet espace d'environ 750.000 kil. q. a 1 million d'hab. Le nom de Nubie n'a pas de valeur officielle. On trouvera la description physique, politique et économique du pays à l'art. SOUDAN ÉGYPTIEN. La flore, la faune et l'ethnographie ont été traitées à l'art. AFRIQUE.

NUBILITÉ (V. PUBERTÉ).

NUBLE. Prov. du Chili, entre 31° 5′ et 37° 15 lat. N.; 9.210 kil. q., 165.529 hab. (en 1894), soit 18 hab. par kil. q. La zone maritime est fertile, puis viennent des llanos, puis la montagne avec ses bois et ses pâturages. Le ch.-l. est Chillan.

NUCELLE (V. CELLULE, OVULE).

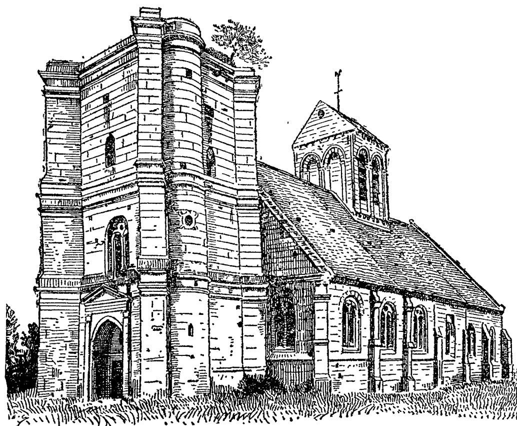
NUCERIA (V. NOCERA).

NUCINE (Chim. ind.) (V. BROU DE NOIX).

NUCK (Anton), anatomiste hollandais, né à Harderwyk en 1650, mort à Leyde en 1692. Il fut professeur d'anatomie et de chirurgie à Leyde. Ses découvertes en anatomie (glandes, lymphatiques, œil, etc.), ses recherches dans le domaine de la chirurgie, etc., le placent au rang des grands savants de son siècle. Dr L. HN.

NUCLÉINE (V. CERVEAU, t. X, p. 96).

NUCOURT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines; 366 hab. Stat. du chem. de fer de Chars à Magny. Eglise du XIIe au XVIe siècle, avec un beau retable de cette dernière époque. Carrières de pierre.



Eglise de Nucourt.

NUCULA. I. ZOOLOGIE. — Genre de Mollusques Lamellibranches, de l'ordre des Pectinacés, établi par Lamarck en 1799 pour une coquille de petite taille, épaisse, épidermée, trigone, équivalve et inéquilatérale ; entièrement close. Le ligament interne est reçu dans une fossette de chaque côté de laquelle existe une rangée de petites dents lamelleuses. L'impression palléale est simple et l'intérieur des valves nacré. Ex. *N. nucleus* L. Les Nucules habitent toutes les mers, quelques-unes à de grandes profondeurs.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les représentants de cette famille sont connus depuis le silurien où le genre *Nucula* est représenté, bien que beaucoup d'espèces décrites sous ce nom puissent aussi bien appartenir au genre *Tellinomyia*. Les genres *Cucullela, Cleidophorus* sont de la même époque. *Ptychostolis* est jurassique. *Leda*, encore vivant, date du silurien; il en est de même de *Yoldia*, genre arctique. *Malletia*, qui vit encore au Chili, se trouve dans le tertiaire d'Italie.

NUCULAINE (Bot.) (V. FRUIT, t. XVIII, p. 217).

NUDDEA (*Nadya*). Ville de l'Inde anglaise, prov. de Calcutta (Bengale), r. dr. de la Baghirati (delta du Gange); 9.000 hab. Port fluvial. Ancienne capitale du Bengale hindou, fondée par le roi Lakchman Sen en 1065, un des centres de la résistance aux musulmans. Ville sainte et littéraire, patrie du réformateur vichnouite Tchaïtanya; ses écoles sont très fréquentées.

NUDITÉ (Beaux-arts) (V. NU).

NUE PROPRIÉTÉ. La nue propriété est, comme l'on sait, une propriété dont on ne jouira qu'au décès d'une ou plusieurs personnes désignées (V. PROPRIÉTÉ). — Une nue propriété a une valeur vénale que l'on peut estimer comme il suit : soit V la valeur actuelle d'une nue propriété qui sera, pour fixer les idées, une somme d'argent (ou la somme d'argent estimation du capital qu'elle représente). Supposons que l'on ne puisse entrer en jouissance qu'à la mort d'une personne actuellement d'âge *a*. La valeur de cette propriété est évidemment égale à la prime d'assurance qu'il faudrait verser pour se procurer le capital V au décès d'une tête d'âge *a*. Elle se calculera donc comme il a été dit à l'article ASSURANCE. Mais il est clair que si la personne d'âge *a* est d'une santé débile, ou exposée à des risques qui mettent son existence en danger, le calcul n'a plus aucune prise sur l'estimation de cette nue propriété. H. L.

NUÉE (Blas.). La nuée se représente héraldiquement par une succession de plusieurs volutes nuageuses.

NUEIL-SOUS-FAYE. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. de Monts-sur-Guesnes; 510 hab.

NUEIL-SOUS-LES-AUBIERS ou **NUEIL-LES-AUBIERS.** Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Châtillon-sur-Sèvre; 2.129 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Ateliers de constructions mécaniques, moulins.

NUEIL-SOUS-PASSAVANT. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Vihiers; 1.790 hab. Eglise moderne. Monument érigé en 1894 à 15 habitants qui, le 27 avr. 1794, enfermés dans le clocher, résistèrent aux attaques de 600 Vendéens jusqu'à l'arrivée de l'armée républicaine.

NUEIL-SUR-DIVE. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. des Trois-Moûtiers; 618 hab.

NUELLES. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de l'Arbresle; 242 hab.

NUEVA BARCELONA (V. BARCELONA).

NUEVA-BERMEJA (Colon). Ville de Cuba, prov. de Matanzas, sur le chem. de fer de la Havane à Cienfuegos; 16.679 hab. (en 1887). Sucre.

NUEVITAS (SAN-FERNANDO-DE). Ville maritime du N. de Cuba ; 6.618 hab. (en 1887). C'est le port de Puerto-Principe auquel la relie un chem. de fer de 71 kil.

NUEVO-LEON. L'un des Etats unis du Mexique, au N. de la république; 62.381 kil. q. ; 293.793 hab. (en 1894). Il est compris entre les Etats de Coahuila à l'O., Tamanlipas au N. et à l'E., San-Luis-de-Potosi au S.-O. Montagneux à l'O. il s'abaisse à l'E. vers la plaine du Rio Grande del Norte, auquel le Pesquerto mène ses eaux. La capitale est Monterey. Culture d'agave, élevage de bétail ; mines d'argent, plomb, houille, soufre, salpêtre, fer.

NUFENEN (italien *Novena*). Col des Alpes valaisannes, conduisant du val d'Eginen (Valais) au val Bedretto, dans le Tessin, par le sud du Saint-Gothard. Alt., 2.441 m.

NUFFAR (V. NIPPOUR).

NUGENT, barons de Delvin, vieille famille irlandaise dont les membres les plus importants sont :

Sir *Gilbert* Nugent, qui reçut de Hugh de Lacy la baronnie de Delvin, vers 1172.

Sir *Richard*, qui fut shérif de Meath, en 1424, et prit une part importante à la guerre contre l'Irlande, durant laquelle il s'empara d'O'Conor (1427). Il fut nommé en 1444 lord député d'Irlande et, en 1452, sénéchal de Meath. Il mourut vers 1465.

Richard, mort vers 1538, fut employé à la répression

de la révolte de lord Clanricarde (1504), et il s'y distingua par son audace. Il fut nommé lord député d'Irlande en 1527. Son administration souleva les plus âpres critiques. Il essaya de traiter avec Brian O'Conor, qui par ruse s'empara de lui (1528) et le garda dix mois. Pourtant Delvin fut nommé de nouveau gouverneur d'Irlande en 1534, mais ce fut seulement en l'absence du comte de Kildare. Il rendit par la suite d'importants services militaires et ce fut lui qui annonça à Henri VIII la soumission de O'Conor et de Fitz-Gerald (1535). Aussi fut-il chargé de réprimer une nouvelle rébellion d'O'Conor en 1537 et mourut au cours des opérations.

Sir *Christopher*, petit-fils du précédent, né en 1544, mort en 1602, lutta comme ses parents contre les rebelles irlandais, notamment contre Shane O'Neill (1565). Mais en 1574, ayant refusé de reconnaître pour rebelle le comte de Desmond, il fut poursuivi par le gouvernement et dut faire amende honorable. En 1576, il excita encore le ressentiment d'Elisabeth, en poussant un grand nombre de gentilshommes irlandais à déclarer inconstitutionnelle la coutume de s'emparer d'approvisionnements pour l'armée à des prix arbitrairement fixés. Il fut emprisonné quelque temps. Après avoir été chargé de réprimer les incursions de Turlough Luineach O'Neill sur les frontières du Nord (1579), il tomba encore en disgrâce à cause de son catholicisme intransigeant et fut impliqué dans le complot de Baltinglas. Il fut emprisonné dix-huit mois à Dublin, et retenu ensuite en Angleterre. On lui permit en 1588 de revenir en Irlande, mais, toujours suspect, il fut surveillé de près. Cependant, lors de la grande révolte du comte de Tyrone (1593-97), il fut chargé de la défense du Pale et fit partie de la commission d'enquête sur les abus commis dans le gouvernement de l'Irlande. En 1600, il fut obligé de se soumettre à Tyrone. Arrêté peu après comme traître, il fut enfermé à Dublin et mourut avant l'ouverture de son procès. Delvin, qui était érudit et grand amateur de livres, a écrit: *A primer of the Irish Language* et *A Plot for the Reformation of Ireland*, publiés par Gilbert dans *Account of National Mss of Ireland*.

Sir *Richard*, premier comte de Westmeath, né en 1583, mort en 1642, fils du précédent, prit part en 1606 à une conspiration contre le gouvernement. Arrêté et emprisonné, il réussit à s'évader et à se réfugier dans les montagnes, où sir Richard Wingfield, envoyé à sa poursuite, ne parvint pas à le saisir. Il fit sa soumission en 1608 et il ne tarda pas à faire de l'opposition au gouvernement dans le Parlement. Le roi ne lui garda pas rancune et il fut créé comte de Westmeath en 1621. Il fut chargé d'une mission auprès de Buckingham à l'île de Ré (1627), et, lors de la révolte de l'Irlande de 1641, il demeura fidèle à l'Angleterre, malgré les prières et les menaces de ses compatriotes. R. S.

BIBL. : GILBERT, *Contemporary history of affairs in Ireland (Irish archœological Society*, I, 35).

NUGENT (George, baron) (1788-1850) (V. GRENVILLE).

NUGENT-CRAGGS (Robert, comte), homme politique et écrivain anglais, né en 1702, mort à Dublin le 13 oct. 1788. D'une bonne famille irlandaise, mais peu favorisé de la fortune, il s'enrichit colossalement en épousant successivement des veuves riches, sorte de talent qui inspira à Horace Walpole un mot nouveau, la « Nugentize ». Représentant de Saint-Mawes à la Chambre des communes, de 1741 à 1754, puis député de Bristol de 1754 à 1774, et de nouveau de Saint-Mawes (1774 à 1784), il fut nommé lord de la Trésorerie en 1754, devint vice-trésorier d'Irlande en 1760, président du bureau du commerce en 1766; il fut un ministériel imperturbable. Il était très populaire dans les milieux parlementaires et il essaya en 1784 de réconcilier Pitt et Fox. Il avait prêté de grosses sommes au prince de Galles. Georges II ne remboursa jamais les dettes de son fils, mais il créa Nugent vicomte, puis baron, puis comte. Grand, gros, doué d'une voix de stentor et infiniment spirituel, Nugent eût joué un plus grand rôle s'il n'avait été trop sceptique pour s'attacher à un parti quelconque. Il a laissé des poésies qui ne manquent pas de valeur, entre autres une *Ode à William Putney* (Londres, 1739), qui passa pour un chef-d'œuvre. Malheureusement, on a prétendu qu'il avait payé Mallet pour l'écrire. Citons de lui : *Odes and epistles* (1739); *Faith* (1774); *The Genius of Ireland* (1775). Glover, dans ses *Mémoires* (1813), a laissé de Nugent ce portrait : « C'était un joyeux et voluptueux Irlandais qui avait abandonné le catholicisme pour le protestantisme, l'argent et les veuves. » Sa fille aînée épousa en 1775 le marquis de Buckingham, qui prit dès lors le nom de Nugent et Temple et le transmit à ses héritiers. R. S.

NUGENT DE WESTMEATH (Comte Laval), feld-maréchal autrichien, né à Ballynacor (Irlande) le 3 nov. 1777, mort au château Bosilievo, près de Carlstadt, le 21 août 1862. Il descendait des barons de Delvin (V. ci-dessus). En 1793, il entra dans l'armée autrichienne, où son grand-oncle, *Jacob-Robert* NUGENT (1720-94), avait été feld-maréchal-lieutenant, se distingua durant la campagne contre l'Italie, et, promu en 1807 colonel, devint en 1809 chef d'état-major général de l'archiduc Jean. En 1813, il dirigea, comme général-major, les opérations contre le vice-roi d'Italie, Eugène de Beauharnais, fut une première fois repoussé par les troupes françaises, puis conquit la Croatie, l'Istrie, et se rendit maître de la vallée du Pô. En 1815, il eut le commandement, comme feld-maréchal-lieutenant, de l'aile droite de l'armée autrichienne en Italie, occupa Rome et battit Murat. En 1816, il fut élevé par le pape à la dignité de prince de l'Eglise, entra l'année suivante, comme capitaine-général du royaume de Naples, au service de Ferdinand Ier et, après la révolution de 1820, reprit du service en Autriche. Envoyé en 1848, à la tête d'un corps d'armée, au secours de Radetzky, il prit part, l'année suivante, à la soumission de la Hongrie et fut promu peu après feld-maréchal. L. S.

NUGENT-DUNBAR (Robert) (V. DUNBAR).

NUGENT-TEMPLE (V. GRENVILLE).

NUILLE-LE-JALAIS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Montfort; 438 hab.

NUILLÉ-SUR-OUETTE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Montsûrs; 344 hab.

NUILLÉ-SUR-VICOIN. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. (E.) de Laval; 1.184 hab.

NUISEMENT-AUX-BOIS. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont; 115 hab.

NUISEMENT-SUR-COOLE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons, cant. d'Ecury-sur-Coole; 181 hab.

NUIT. I. Astronomie. — La nuit est, par opposition au jour, dont elle forme le complément, l'espace de temps compris entre le coucher et le lever du soleil. Pourtant, il ne fait réellement nuit, au sens propre du mot, qu'assez longtemps après le coucher du soleil, et il cesse de faire nuit bien avant son lever; la lumière indécise, intermédiaire entre le jour et la nuit, qu'on observe le soir et le matin, alors que le soleil est entre l'horizon et un cercle situé à 18° au-dessous de cet horizon, constitue, le soir, le *crépuscule*, et le matin, l'*aurore* (V. ces mots). A Paris, au moment du solstice d'été, il n'y a pas de nuit absolue, le soleil ne descendant pas au-dessous du cercle précité. Dans les régions polaires, au contraire, il y a de longues nuits de plusieurs mois (V. POLAIRES [Terres]).

II. Législation. — Les lois et règlements emploient fréquemment le mot *nuit*. Parfois, ils en délimitent expressément la durée, et c'est alors cette délimitation qui doit être suivie. Ainsi, l'art. 1037 du Code de proc. civ., qui interdit de faire, durant la nuit, aucune signification ni exécution, fait courir cette nuit de six heures du matin à six heures du soir du 1er oct. au 31 mars et de quatre heures du matin à neuf heures du soir du 1er avr. au 30 sept. Mêmes limites sont fixées par l'ordonnance du 29 oct. 1820, qui défend à tout gendarme de pénétrer, la nuit

dans les maisons des citoyens, hors les cas d'incendie, d'inondation ou de réclamation venant de l'intérieur de la maison. Dans d'autres cas, au contraire, les textes sont muets sur la durée de la nuit : telle la loi du 3 mai 1844, qui interdit de chasser la nuit, tel le décret du 10 août 1852 qui ordonne d'éclairer les voitures circulant la nuit sur les routes, tels également les art. 381, 385 et 386 du C. pén. qui aggravent les pénalités du vol lorsque celui-ci est commis la nuit. Dans ces cas et dans les autres cas analogues, il semble que les tribunaux aient à procéder avant tout, pour établir la contravention ou le caractère du délit, à une constatation de fait et, à défaut d'indications contraires, à réputer la nuit commencée dès que le crépuscule a pris fin. Pourtant, un arrêt de la Cour de cassation du 6 févr. 1886 a décidé qu'en l'absence de toute énonciation contraire dans un règlement municipal ordonnant l'éclairage des voitures pendant les « courses de nuit », ce mot doit s'entendre de plein droit de tout l'intervalle de temps qui s'écoule du coucher au lever du soleil. L. S.

III. Mythologie. — La Nuit (*Nyx* des Grecs, *Nox* des Latins) n'a jamais été qu'une personnification allégorique figurant dans les poèmes ou les œuvres d'art. Homère chante sa puissance qui dompte par le sommeil les hommes et les dieux. La théogonie hésiodique la classe fille du Chaos, sœur et épouse de l'Erèbe, avec qui elle procrée l'Ether et le Jour ; seule elle enfante les divinités de la destinée, Kères et Moires, la Mort, le Sommeil, les Rêves, la Plainte, la Misère, la Faim, la Peur, la Némésis, la Discorde, la Folie (Atè), mais aussi l'Amour (Eros). Elle était représentée sur le fameux coffret de Kypselos (Cypselus) avec le Sommeil et la Mort dans ses bras. On prit l'habitude de la peindre la face voilée de noir, vêtue d'une longue robe noire semée d'étoiles, tantôt ailée, tantôt sur un char traîné de chevaux noirs, portant soit le Sommeil et la Mort, soit une torche renversée. A.-M. B.

IV. Histoire. — NUIT DU 4 AOÛT (V. AOÛT).

NUITS ou **NUITS**-SOUS-BEAUNE ou **NUITS**-SAINT-GEORGES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, sur le Muzin, à l'entrée d'une vallée pittoresque ; 3.625 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Commerce de vins ; vignobles renommés ; les crus les plus renommés sont Saint-Georges et Château-Latour. La seigneurie de Nuits appartenait aux sires de Vergy ; Alix de Vergy la porta en dot à Eudes III, duc de Bourgogne en 1198. Celui-ci dota en avr. 1212 les hommes de son *abergement* de Nuits d'une charte de liberté, par laquelle il les affranchissait de toute taille et exaction, ne se réservant qu'un cens annuel de cinq sols par manse. Cette charte fut confirmée en 1256 et 1268 par le duc Hugues IV. Les privilèges qui ne s'appliquent qu'à Nuits-à-Val furent plus tard étendus à Nuits-à-Mont. L'origine des magistrats municipaux est inconnue ; mais dès 1317 on constate l'existence d'échevins. Pour se préserver des pillages des Compagnies, les habitants obtinrent en 1362 du gouverneur de Bourgogne la permission de construire une forteresse. En 1477, Louis XI donna la ville, prévôté et seigneurie de Nuits, à Pierre Doriolle, chancelier de France. François Ier visita Nuits le 29 déc. 1533 ; d'autres souverains s'y arrêtèrent : Louis XIII en 1630, Louis XIV en 1658. En 1576, la ville, après un siège vaillamment soutenu, dut ouvrir ses portes au duc Casimir qui la livra au pillage et à l'incendie. Les Nuitons se montrèrent ardents partisans de la Ligue ; le maréchal de Biron entra dans la ville le 23 mai 1595. Pendant la guerre franco-allemande, Nuits a été le théâtre d'une sanglante bataille, le 18 déc. 1870, entre la première légion des mobilisés du Rhône et les mobiles de la Gironde, commandés par le général Cremer, et la division badoise de Glumer. L'issue du combat demeura indécise ; et tandis que les Allemands se repliaient sur Dijon, Cremer se retira sur Beaune. Un monument commémoratif en forme d'obélisque a été élevé sur le lieu de la bataille.

On a recueilli quelques silex taillés dans les excavations dites *Trous Légers*, creusées dans le flanc de la colline au-dessus du Muzin. A diverses reprises, on a trouvé des substructions et des antiquités romaines. L'*église* paroissiale de Saint-Symphorien est un monument remarquable de la fin du XIIIe siècle ; elle a la forme d'une croix latine avec transept n'excédant pas les bas côtés, et chevet plat ; le croisillon septentrional du transept a disparu au XVe siècle par la construction de la chapelle de Saint-Jean ; au carré du transept s'élève une tour carrée. L'église collégiale de Saint-Denis, dans Nuits-à-Val, a été naguère remplacée par une église dans le style roman : c'est une succursale de la paroisse. L'hôpital Saint-Laurent, qui existait dès 1445, est tenu par des religieuses du même Institut que les dames hospitalières de Beaune. Patrie du corsaire François Thurot. Les armes de Nuits sont : *Bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules, au chef d'or à trois tourteaux de gueules.* M. PROU.

BIBL. : H. VIENNE, *Essai historique sur la ville de Nuits* ; Dijon, 1845, in-8.

NUITS-SUR-ARMANÇON ou **NUITS**-SOUS-RAVIÈRES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc, sur l'Armançon. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., embranchements sur Châtillon-sur-Seine et sur Avallon ; 507 hab. Autrefois baronnie relevant de Châtel-Gérard. Voie romaine de Sens à Alise. Eglise de Saint-Cyr et Sainte-Julitte, avec portail du XIIe siècle ; vitrail de 1578 ; piscine de la Renaissance. Château Morin, manoir du XVe siècle. Château des XVIIe et XVIIIe siècles. Pont sur l'Armançon datant de 1738. Aux environs, restes de la commanderie de Saint-Marc : chapelle du XIIe siècle.

NUJEEBABAD. Ville de l'Inde (V. NADJIBABAD).

NUL (Math.). Un nombre est nul lorsqu'il devient égal à zéro, ou, pour parler plus exactement, le symbole zéro exprime l'absence de toute grandeur. En algèbre, on trouve grand avantage, en général, à rendre nul le second membre de toute équation. Ce symbole de la nullité s'introduit dans le calcul, mais exige des précautions particulières. C'est ainsi qu'on ne peut, par exemple, diviser par une expression les deux membres d'une équation sans avoir l'assurance que cette expression n'est pas nulle. Cette opération faite à la légère conduirait aux pires absurdités, et il est facile d'en présenter de nombreux exemples. Cela tient à ce que le produit de tout nombre par 0 est nul ; de $3 \times 0 = 7 \times 0$, on ne peut conclure $3 = 7$.

En géométrie, on considère quelquefois aussi des longueurs nulles. On dit souvent que l'équation $x^2 + y^2 = 0$, en coordonnées rectangulaires, représente un cercle de rayon nul, ce qui est surtout une forme de langage. L'une des définitions des foyers d'une conique consiste à dire qu'un foyer est un cercle de rayon nul, doublement tangent à la conique.

A un point de vue plus général que celui qui précède, il y a lieu de distinguer entre zéro et une quantité nulle ; zéro est nul en ce qui concerne l'addition ; mais si l'on multiplie un nombre par 1, on ne l'altère pas. Il serait donc permis de dire que 1 est nul par rapport à la multiplication, puisque la multiplication par 1 est de nul effet. En général, on peut considérer comme nul, dans une opération quelconque représentée par le symbole $a \frown b$, tout opérateur α tel que $\alpha \frown b$ soit identique à b, quel que soit b. C.-A. LAISANT.

NULES. Ville d'Espagne, prov. de Castellon, sur le chem. de fer de Valence à Tarragone; 4.500 hab. (en 1887). Vieille enceinte garnie de tours. A 2 kil. O., source ferrugineuse (+ 30°) de *Villavieja*.

NULL (Eduard van der), architecte autrichien, né à Vienne le 9 janv. 1812, mort (suicidé) à Vienne le 3 avr. 1868. Professeur à l'Académie de cette ville, il eut une grande influence sur le style des nouvelles constructions, dont il éleva un grand nombre en collaboration avec Siccardsburg, notamment la maison Haus (au Graben), le palais Larisch, l'Opéra. Il imitait le style Renaissance avec tendance au rococo.

NULLEMONT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. d'Aumale ; 172 hab.

NULLITÉ (Droit civ.). On peut appeler nullité tout vice qui en droit empêche un acte ou une convention d'avoir une existence légale et, partant, de produire effet. La théorie des nullités est une des plus compliquées de notre droit français ; cela vient surtout de l'insuffisance des règles tracées en cette matière par le législateur. La jurisprudence a bien, il est vrai, essayé en certains cas de suppléer à l'insuffisance de la loi, mais ses principes, bien que justes et relativement simples, sont souvent en pratique d'une application délicate. Les nullités peuvent se classer à différents points de vue : ainsi, on distingue les nullités absolues et les nullités relatives. Les nullités absolues sont celles qui ne peuvent être couvertes, qui peuvent être invoquées par tous ceux qui y ont intérêt et même par le ministère public. Les nullités relatives sont, au contraire, susceptibles d'être couvertes, et sont moins, à vrai dire, une nullité qu'une faculté accordée à une ou plusieurs personnes d'attaquer un acte ou un contrat. Les nullités sont aussi extrinsèques ou intrinsèques. La nullité extrinsèque est celle qui résulte de la forme extérieure d'un acte ; la nullité intrinsèque est celle qui résulte du fond même de l'acte. Enfin certains auteurs divisent les nullités en nullités de plein droit et nullités par voie d'action. Les premières sont celles qui sont expressément prononcées par la loi ou qui résultent d'un vice qui a empêché l'acte d'exister ou le contrat de se former. Les nullités par voie d'action sont celles qui doivent être prononcées par les tribunaux sur la demande des parties ou de l'une d'elles et qui résultent d'un ensemble de circonstances laissées à l'appréciation des juges.

La théorie des nullités s'applique à toutes les branches du droit et particulièrement aux actes de procédure, aux *exploits* (V. ce mot). En ce qui touche la nullité de ces actes, la loi a pris soin de formuler les règles générales. En principe, aucun acte de procédure ne peut être déclaré nul qu'autant que la nullité en est formellement prononcée par un texte ; c'est ce qu'on exprime en disant que les *nullités ne se suppléent point*. Par conséquent, alors même que la loi prescrit une formalité en termes impératifs, l'omission de cette formalité n'entraîne pas la nullité de l'acte si la loi ne le dit pas expressément. Inversement, dès qu'une nullité est prononcée par la loi, elle doit être prononcée par le juge, qui n'a, à ce point de vue, aucun pouvoir d'appréciation ; on dit, en ce sens, que les nullités ne sont pas *comminatoires*. Les nullités de procédure, les seules dont nous parlions actuellement, doivent, en règle générale, être proposées avant toute défense au fond. Un exemple précisera ces trois règles. Je suis assigné devant un tribunal en paiement d'une somme d'argent, mais l'exploit qui m'est signifié n'indique pas le nom de l'huissier qui l'a délivré ; c'est une cause de nullité, car l'art. 61 du C. de procéd. exige cette mention, à peine de nullité. Dès lors, si je relève cette omission, le juge devra nécessairement prononcer la nullité de l'exploit, car les nullités ne sont pas comminatoires. Je devrai d'ailleurs invoquer la nullité de l'ajournement avant de conclure au fond, car si j'accepte le débat, je suis réputé y renoncer. Mais, inversement, je ne serai pas admis à me plaindre de ce que l'exploit n'indique pas quel jour de la semaine il a été rédigé, car la loi n'exige pas cette mention, et les nullités ne se suppléent point. Il va de soi que la nullité ne peut être demandée que par la partie à qui l'acte est opposé et non par celle à la requête de laquelle il a été fait ; dans l'exemple précédent notamment, le défendeur peut seul relever la nullité de l'assignation. — L'acte de procédure une fois déclaré nul ne produit aucun effet, et, pour continuer l'exemple précédent, l'ajournement annulé n'interrompt pas la prescription, ne fait pas courir les intérêts et ne met pas le débiteur en demeure. On comprend combien une nullité ainsi commise peut entraîner de graves conséquences. Aussi la loi dit-elle que les procédures ou les actes nuls seront à la charge des officiers ministériels qui les auront faits et permet-elle, en outre, de condamner ceux-ci à des dommages-intérêts envers la partie lésée.

En ce qui touche les conventions, la théorie des nullités est beaucoup plus compliquée. D'une manière générale, le contrat nul est celui qui, bien que réunissant tous les éléments essentiels à sa formation, renferme cependant un vice suffisant pour le faire annuler. Ces causes de nullité sont l'incapacité d'une des parties contractantes, le dol, l'erreur, la violence et exceptionnellement la lésion, c.-à-d. le fait qu'un des contractants n'a pas reçu un équivalent suffisant. La nullité d'un contrat ne peut être prononcée que par la justice, aussi peut-on dire que la convention nulle est celle qui a été déclarée telle par un tribunal, et que, jusqu'à ce moment, elle n'est qu'annulable. Les contrats nuls (ou plus exactement annulables) ne peuvent être attaqués que par la partie en faveur de laquelle la nullité a été édictée, par celle, par exemple, qui était incapable ou dont le consentement a été surpris par erreur, dol ou violence. D'ailleurs, cette partie peut confirmer l'acte annulable dès qu'elle est devenue capable ou dès que son consentement est devenu libre. Cette confirmation peut être expresse, la partie qui pourrait attaquer le contrat déclarant le tenir pour bon et valable. Elle peut aussi être tacite, lorsque celui qui pourrait invoquer la nullité n'intente pas son action dans un certain délai. Ce délai n'est pas toujours le même : ainsi, quand il s'agit d'une demande en revision d'une vente d'immeuble pour lésion de plus de sept douzièmes, l'art. 1676 du C. de comm. le limite à deux ans. Mais, en règle générale, dans tous les cas où l'action en nullité n'est pas fixée à un moindre temps par une loi particulière, l'action dure dix ans. Ce temps court, dans le cas de violence, du jour où la violence a cessé ; dans le cas d'erreur ou de dol, du jour où ces vices ont été découverts ; pour les actes passés par des femmes mariées non autorisées, du jour de la dissolution du mariage. A l'égard des actes faits par des interdits, le délai de dix ans court du jour où l'interdiction est levée, et par ceux faits par des mineurs, du jour de la majorité. La nullité une fois prononcée, le contrat est réputé n'avoir jamais existé ; si donc il n'a pas encore été exécuté, il ne peut plus l'être, car il n'a engendré aucune obligation, ni civile, ni même naturelle. Si la convention a déjà été exécutée, les parties doivent être remises au même et semblable état que si aucun contrat n'était jamais intervenu entre elles ; par exemple, s'agissant d'une vente, l'acheteur doit rendre la chose vendue avec les fruits qu'il a recueillis depuis la passation du contrat ; par contre, le vendeur doit lui restituer le prix qu'il a payé et les intérêts. Par exception, s'il s'agit d'un incapable, mineur, interdit ou femme mariée, qui obtient la nullité d'un contrat à raison de son incapacité, il ne doit rembourser que ce qui a tourné à son profit, de façon qu'il ne soit pas *enrichi* aux dépens de son cocontractant. Enfin, par suite de la nullité prononcée, les droits que les parties peuvent avoir concédés à des tiers sont rétroactivement anéantis. P. Girodon et E. Tournerie.

NULLY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulevant, à la source du Martin-Champ, r. dr. du Ceffondet (affl. de la Voire) ; 474 hab. Moulins, tuilerie, carrières. Les seigneurs de Nully sont mentionnés au XIIe siècle (*Nuilleïum*) ; ils relevaient de la prévôté de Bar-sur-Aube. La seigneurie avait titre de baronnie ; elle appartenait à la famille de Mandat. L'ancien château subsiste. E. Ch.

NUMA (Marc Beschefer, dit), comédien français, né à Vincennes en 1802, mort à Sarcelles (Seine-et-Oise) en 1869. Après avoir fait de bonnes classes et commencé l'étude de la médecine, le goût du théâtre s'empara de lui, et, après s'être essayé sur le petit théâtre de société de Doyen, il accepta un engagement pour Versailles, d'où, en 1823, il était appelé au Gymnase, où l'on désirait le voir prendre la succession de Perlet. Mais Numa était un

comique trop fin, trop personnel pour chausser les souliers d'autrui. Les auteurs le comprirent, et les créations qu'ils lui confièrent lui firent bientôt conquérir sur le public une autorité que peu d'artistes peuvent se flatter de posséder. Comique froid en apparence, avec des allures de pince-sans-rire, mais plein de naturel et de bonhomie, il avait le don d'exciter la gaité à l'aide d'un flegme imperturbable. De plus, il était doué, à l'occasion, d'une émotion communicative, et savait par un mot, par un geste, tirer les larmes des yeux. A part quelques courtes escapades au Cirque, à la Gaîté, au Théâtre-Historique, aux Variétés, Numa resta pendant quarante ans au Gymnase et y fit plus de deux cents créations. Parmi celles qui lui firent le plus d'honneur, on peut citer : *Rodolphe, les Moralistes, la Cour d'assises, la Demoiselle à marier, Moiroud et Cie, l'Ambassadeur, les Malheurs d'un amant heureux, Geneviève, l'Article 213, le Premier Coup de canif, Bocquet père et fils, Jeanne et Jeanneton*, etc.

NUMA Pompilius. Le second des rois légendaires de Rome (715-672 av. J.-C.). Fils du Sabin Pompilius Pompo, gendre du roi Tatius, il fut quelque temps associé au trône de Romulus. On vint le chercher à Cures, après la mort de ce dernier et un interrègne d'une année, le peuple ayant forcé le sénat à rétablir la royauté que ce dernier voulait laisser vacante. A l'encontre du règne belliqueux de Romulus, le sien fut entièrement pacifique. On lui prête un caractère essentiellement pacifique et pieux et la légende en fait l'organisateur de l'État romain, et en particulier l'auteur de ses institutions religieuses. Il partagea entre les citoyens les terres conquises par Romulus, planta des bornes aux limites, érigea des sanctuaires à Terminus et à Fides. Il fit concorder l'année civile avec l'année solaire, créant douze mois au lieu de dix usités jusqu'alors, combla par des mois intercalaires l'écart existant avec l'ancienne chronologie, institua les collèges religieux des *Pontifes*, des *Augures*, des *Saliens*, des *Féciaux*, des *Vestales*, les *Flamines* (V. ces mots), érigea à Janus un temple avec une double porte qu'on ne devait ouvrir qu'en temps de guerre ; sous son règne, elle fut constamment close. Il régla les rites des prières et des sacrifices, des conjurations pour forcer les dieux à révéler leurs volontés par les éclairs ou le vol des oiseaux. Ces enseignements lui furent donnés par Faunus et Picus qu'il avait surpris et enchaînés, grâce aux avis de la nymphe Egérie. On contait en effet que Camena Egeria avait épousé Numa et qu'ils se voyaient dans un bois sacré des environs de Rome. On disait aussi que les livres sacrés de Numa avaient été enfermés dans un caveau voisin de sa tombe. En l'an 181 av. J.-C., on déclara les avoir découverts sur le Janicule ; 7 ou 12 livres étaient en latin, autant en grec ; sagement le sénat fit brûler les seconds et mettre de côté les premiers. Les Grecs ont voulu faire du sage roi romain un disciple de Pythagore, dont la personnalité historique est aussi bien brumeuse. Il n'est pas possible de dégager des faits historiques certains de la légende de Numa. On a mis sous son nom toutes les vieilles institutions religieuses, par un procédé évidemment artificiel. Retenons seulement son origine sabine qui affirme la dualité ethnique de la population dirigeante de la Rome primitive. On lui donnait une fille, Pompilia, qui, mariée à Numa Marcius, en eut Ancus Martius, quatrième roi de Rome. Ces versions sur les mariages et filiations paraissent en contradiction avec l'usage de l'exogamie que traduirait la légende de l'enlèvement des Sabines (V. Famille) ; elles seraient donc peut-être plus récentes. A.-M. B.

NUMANCE. Ville antique d'Espagne, dont les ruines se voient à Garray, au N. de Saria, sur le haut Douro (Duero). C'était la capitale des Arevaques, de race celtibère, bâtie sur une colline abrupte à 1.100 m. d'alt., ayant environ 4.500 m. de tour. Après la soumission des Celtibères par le consul Metellus (142), elle continua la résistance avec ses 8.000 combattants. Le consul Q. Pompeius fut mis en échec et forcé de traiter (139), mais le sénat romain rejeta la paix. Le consul M. Popilius Lænas fut repoussé ; son successeur, Gnæus Hostilius Mancinus, enveloppé et forcé de capituler (137) ; le consul et ses officiers, dont le questeur Tiberius Sempronius Gracchus, jurèrent le traité ; il n'en fut pas moins rejeté encore par le sénat, et Mancinus livré aux Numanciens qui refusèrent de l'accepter. Enfin, en 134, on envoya en Espagne le jeune Publius Cornelius Scipio l'Africain. Celui-ci refusa tout combat, dévasta la campagne aux environs de Numance et entoura la ville de circonvallations gardées par 60.000 hommes. Affamés, les Numanciens s'entre-tuèrent pour la plupart ; les survivants furent vendus comme esclaves, la ville rasée (133). Scipion obtint le triomphe et le nouveau surnom de Numantinus.

NUMENIUS d'Apamée, philosophe grec platonicien, qui vivait vers 150 après J.-C. Il soutint que la philosophie de Platon dérivait de celle de Pythagore, elle-même originaire d'Orient, développa le thème des trois hypostases de la divinité (esprit, créateur et Cosmos). On trouvera des fragments de ses œuvres dans Mullach, au t. III des *Fragmenta phil. Græc.*

Bibl. : Thedinga, *De Numenio philosopho platonico* ; Bonn, 1875.

NUMÉRAIRE (Econ. pol.) (V. Monnaie).

NUMÉRATEUR (Arithm.). Une fraction ordinaire, en arithmétique, se définit par une collection de parties égales de l'unité, celle-ci ayant été divisée en un certain nombre de parties égales. Le nombre de ces parties égales que l'on prend pour former la fraction s'appelle le numérateur de cette dernière, et le nombre des parties en lesquelles on a divisé l'unité s'appelle le dénominateur. Le numérateur s'écrit au-dessus et le dénominateur au-dessous, les deux étant séparés par un trait. La fraction cinq septièmes, par exemple, s'écrira $\frac{5}{7}$, et 5 est le numérateur. De même, dans une fraction algébrique $\frac{a}{b}$, a est le numérateur.

NUMÉRATION (Arithm.). Exprimer les nombres par le langage articulé et par l'écriture, tel est le but de la numération, qu'on distingue pour cette raison en numération parlée et en numération écrite, dans presque tous les traités. Cependant les principes essentiels restent les mêmes. Nous ne pouvons ici ni expliquer par le détail la numération décimale, aujourd'hui à peu près universellement en usage, ni nous livrer à des recherches historiques sur les numérations qui ont été ou qu'on croit avoir été employées successivement par les divers peuples et aux diverses époques.

Toutes les numérations semblent avoir reposé sur le principe uniforme des bases, lequel consiste au fond à mettre un nombre N sous la forme

$$N = a_0 + a_1B + a_2B^2 + \ldots\ldots,$$

B étant la base, et $a_0, a_1, a_2, \ldots$ des coefficients toujours inférieurs à B, qui sont les chiffres, par conséquent toujours inférieurs à B ; en y ajoutant le zéro qui sert à marquer la place d'un coefficient nul, cela fait donc B caractères différents. Dans la numération décimale, la plus usitée aujourd'hui dans le monde, $B = 10$, et il faut par conséquent 10 caractères pour écrire un nombre entier quelconque. Dans la numération binaire, due à Leibniz, $B = 2$, et on ne se sert que des deux caractères 0 et 1. La numération duodécimale, qui a quelquefois été proposée, exigerait deux chiffres de plus, représentant les nombres 10 et 11 par un seul caractère. Il importe, dans l'étude de l'arithmétique, de s'exercer à passer rapidement d'un système de numération à un autre.

Cauchy paraît être le premier qui ait proposé d'employer la numération décimale avec cinq chiffres seulement, 1, 2, 3, 4, 5, plus le zéro, bien entendu, en affectant certains chiffres d'un signe —, placé au-dessus d'eux et indiquant que le terme correspondant du développement ci-dessus doit être pris négativement. Par exemple, 3687 s'écrirait dans ce système $4\bar{3}\bar{1}\bar{3}$, car $4000 - 300 - 10 - 3 = 3687$. Il est possible, avec un peu d'usage, de calculer dans ce système aussi simplement (et peut-être plus simplement) qu'avec la numération décimale ordinaire.

Il est possible d'imaginer beaucoup d'autres méthodes de numération, en dehors du principe des bases. Nous indiquons, uniquement à titre d'exemple, dans cet ordre d'idées, la numération *factorielle*, où les chiffres successifs, de droite à gauche, indiquent les coefficients par lesquels il faut multiplier les factorielles $1! = 1$, $2! = 2$, $3! = 6$, $4! = 24$,... pour obtenir le nombre en ajoutant les produits obtenus. Ainsi, en numération factorielle, le nombre 36259 s'écrirait 7120301, comme il est facile de le vérifier. Dans un tel système, un chiffre est toujours au plus égal à son rang à partir de la droite; mais le nombre des chiffres à employer est illimité quand les nombres à représenter deviennent très grands, ce qui rend cette numération, pour ainsi dire, impraticable au point de vue des calculs ordinaires. Elle n'en est pas moins précieuse pour certaines questions purement scientifiques.

Dans tout ce qui précède, il ne s'agit que des nombres entiers. Nous rappelons seulement que l'usage de la virgule, et des chiffres décimaux écrits à la suite, permet d'écrire toutes les fractions décimales d'après un principe analogue à celui qui préside à la numération des entiers. Ainsi 37,568 représente $3.10 + 7 + \frac{5}{10} + \frac{6}{10^2} + \frac{8}{10^3}$.

C.-A. Laisant.

NUMERI. Un des quatre corps d'élite qui constituaient à Byzance la garde impériale, et dont la résidence était fixée au Palais sacré, auprès de la personne du basileus. On le désignait également par le terme d'"Ἀριθμος. Il semble que ce régiment, outre la garde du palais, fournissait des détachements pour le service des murs, du cirque, de certaines prisons. A la tête de ce corps était placé un officier appelé domestique ou drongaire. Ch. D.

NUMERIANUS (Marcus-Aurelius), empereur romain. Fils cadet de Carus, qui l'avait nommé césar, il avait accompagné son père à la campagne de Perse, tandis que son frère aîné Carinus restait en Occident. Il fut, après la mort étrange de Carus, tué par la foudre à ce que prétendit son entourage, proclamé empereur, avec son frère, par l'armée (déc. 283). Les troupes, effrayées par cette mort qu'elles rattachaient aux prophéties qui interdisaient à l'empire romain de dépasser le Tigre, exigèrent la retraite. Numerianus, qui était un lettré doux et aimable, céda. Durant cette marche qui dura huit mois, du Tigre au Bosphore, il fut bientôt confiné dans sa litière par une maladie des yeux. L'autorité fut exercée par son beau-père Avrius Aper, préfet du prétoire. A la fin, surpris de ne plus voir l'empereur, les soldats forcèrent l'entrée de sa tente et y trouvèrent son cadavre. Aper, accusé de meurtre, dans un conseil de guerre tenu à Chalcédoine, fut tué sur place par Dioclétien qui fut acclamé empereur (17 sept. 284). A.-M. B.

NUMÉRIQUE. Valeur numérique. — On appelle valeur numérique d'une expression $\Gamma(a, b, c...)$ la valeur évaluée en nombres de cette expression quand on y remplace $a, b, c...$ par des nombres donnés. Ainsi la valeur numérique de $\frac{2ab}{c} - d$ pour $a = 6$, $b = 5$, $c = 4$, $d = 1$, est 14.

Fonctions numériques. — On appelle fonctions numériques les fonctions qui ne sont définies que pour des valeurs entières de leurs variables. Ainsi la fonction $\varphi(N)$, qui désigne le nombre des entiers non supérieurs à N et premiers avec N, est une fonction numérique. L'interpolation des fonctions numériques est un problème très indéterminé qui a pour but de trouver une fonction continue qui prenne pour des valeurs entières de la variable les mêmes valeurs qu'une fonction numérique donnée. $\frac{n(n+1)}{2}$ est une fonction qui interpole la fonction numérique $1 + 2 + 3... + n$. — La fonction $\Gamma(x)$ de Legendre et d'Euler interpole le produit $1.2.3..(x-1)$ (V. Eulériennes). H. Laurent.

Bibl. : Laurent, *Traité d'analyse*, vol. III.

NUMÉRO. I. Art militaire. — Numéro matricule. — C'est le numéro qui est donné au soldat lors de son incorporation dans un régiment ou dans un bataillon formant corps. Il est porté sur son livret et reproduit sur tous ses effets et objets d'équipement, ainsi que sur les diverses pièces le concernant. Il est changé si le soldat change de corps et lors de son passage dans la réserve.

II. Marine. — Chaque bâtiment a, outre son nom, un numéro, qu'il conserve toujours, même quand il change d'escadre, de station, ou qu'il désarme : c'est son *numéro officiel*. Il reçoit en outre, lorsqu'il entre dans une escadre, un *numéro d'escadre*, qui lui est donné par l'amiral. Ces numéros permettent aux bâtiments de se faire reconnaître en arborant les signaux qui leur correspondent.

III. Voirie. — Numérotage des maisons (V. Voirie).

NUMÉROTAGE. I. Technologie. — Numérotage des fils. — Nous avons indiqué au mot fil quelles sont les bases des méthodes employées pour indiquer la grosseur des fils industriels, au moyen d'un numéro (ou titre lorsqu'il s'agit de fils de soie moulinés). Pour les soieries, le titre indique le poids que pèse une longueur déterminée de fil, tandis que, pour les filés d'autres matières, le numéro représente la longueur de fil qui correspond à un poids invariable.

Les systèmes employés pour les différentes matières textiles et dans les différents pays sont toujours établis d'après ces principes, mais varient par les unités de poids et de mesures dont on fait usage. Le poids base est ordinairement l'unité de poids usuelle du pays, et la longueur base est déterminée par la manière dont se fait le dévidage des fils lorsque la vente doit en être faite sous forme d'échevettes.

Le dévidoir dont on fait usage en France pour les fils de laine et de coton a un périmètre de $1^m,428$. L'écheveau, correspondant à la longueur base de 1.000 m., est composé de 10 échevettes formées chacune par 70 tours enroulés autour du dévidoir. Jusqu'il y a peu de temps, les écheveaux de laine comprenaient 5 échevettes formées de 100 tours, et contenaient par conséquent environ 710 m. de fil. Le dévidoir ordinairement employé en Angleterre a un périmètre de 1 1/2 yard équivalent à $1^m,3716$, et l'écheveau formé par 7 échevettes à 80 tours renferme une longueur de fil de 840 yards ou 768 m.

L'industrie du lin fait usage, même en France, d'un numérotage anglais dérivant d'un dévidoir ayant un périmètre de 2 1/2 yards ou $2^m,286$; l'écheveau contenant 300 tours renferme une longueur de fil de 300 yards ou 274 m. Le tableau ci-après indique les bases des systèmes les plus usuellement employés.

Rien n'est plus facile que de ramener les numéros pris dans un système à ceux d'un autre système. Pour établir la relation qui existe entre ces numéros, il suffit d'exprimer, au moyen des mêmes unités, le poids d'une même longueur de fil, en le déduisant des données des systèmes que l'on veut comparer, et d'égaler les valeurs de ces poids.

En prenant, par exemple, les numérotages anglais et français du coton, l'on trouve que le poids de 1.000 m. de fil a pour valeur, d'après le système français,

$$p = \frac{500}{N_F} \text{ grammes,}$$

et d'après le système anglais,

$$p = \frac{453,6 \times 1,000}{N_A \times 768} \text{ grammes.}$$

d'où, en égalant ces deux valeurs,

$$\frac{500}{N_F} = \frac{453,6 \times 1,000}{N_A \times 768}$$

par suite :

$$\frac{N_A}{N_F} = 1,18 \text{ et } N_A = N_F \times 1,18 \text{ ou } N_F = N_A \times 0,846.$$

SYSTÈME	LONGUEUR BASE	POIDS BASE
Métrique	1.000 m.	1kg.
Français du coton	1.000 m.	0kg,500.
Anglais —	840 yards = 768 m.	1 livre = 0kg,4536.
Belge —	840 yards = 768 m.	0kg, 500.
Ancien français de la laine	700 à 714 m.	1kg ou 500gr.
Anglais de la laine	560 yards = 512 m.	1 livre angl. = 0kg,4536.
Allemand de la laine	840 yards = 768 m.	1 livre de Berlin = 0kg,468.
Saxon de la laine	1.120 ellen = 750 m.	— —
Anglais de lin	300 yards = 274 m.	1 livre angl. = 0kg,4536.
Autrichien de lin	3.600 ellen de Vienne = 2.805 m.	10 livres anglaises = 4kg,536.

Un fil portant le n° 50 dans le système français aura par conséquent en Angleterre le n° 59, et un fil anglais du n° 60 sera désigné en France par le n° 50,76.

Signalons aussi pour les soies grèges et moulinées les bases des trois systèmes suivants :

SYSTÈME	LONGUEUR BASE	POIDS BASE
Ancien de Lyon..	400 aunes = 476m,43	1 grain = 0gr,0533
Nouveau de Lyon.	500 mètres.	Id. Id.
Suisse et Italie...	450 —	0,05 grammes.

Les titres fournis par ces systèmes diffèrent peu les uns des autres. Pour les schappes et autres déchets de soie filés, le numérotage des fils se fait comme pour le coton ou la laine ; en France, on leur applique le numérotage métrique. P. Goguel.

NUMÉROTEUR (Techn.). On désigne sous ce nom des appareils destinés à imprimer une série de nombres consécutifs et dans lesquels un mouvement de rotation, généralement automatique, permet qu'après chaque coup de l'appareil le chiffre qui vient d'être imprimé se déplace et soit remplacé par celui qui le surpasse numériquement d'une unité. Le numéroteur est composé d'une série de *molettes*, petits disques métalliques qui portent en relief, sur la tranche, la succession des chiffres de 0 à 9 inclus. La première molette de droite figure la colonne des unités ; la deuxième, celle des dizaines et ainsi de suite. Dans les timbres dateurs, le remplacement des chiffres du quantième ne se faisant qu'une fois par jour, on l'effectue généralement à la main ; il en est de même pour le timbre sec des correspondances d'omnibus. Pour le foliotage et pour le numérotage des billets de chemin de fer, billets de banque, etc., le mouvement est automatique.

Le problème le plus difficile est le numérotage des titres de Bourse (actions, obligations, etc.). On emploie alors non plus un numéroteur unique, mais une série de numéroteurs disposés dans des châssis spéciaux s'adaptant sur des presses typographiques mues à bras ou mécaniquement. Un jeu de tringles et de leviers permet d'opérer instantanément et d'un seul coup toutes les transformations de chiffres dans l'ordre où elles doivent se produire. Nous citerons, comme exemple des difficultés qu'on peut surmonter avec ces appareils, le numérotage fait, avec des machines de la maison Trouillet, de deux millions d'obligations des chemins de fer turcs, où chaque titre portait deux cents coupons, moitié au recto, moitié au verso, les premiers numérotés en chiffres romains, les seconds en chiffres turcs, avec, en outre, l'adjonction sur chaque coupon d'une autre série de numéros indiquant s'il appartenait à un titre de 5-10-25 ou 100 obligations. Chaque titre multiple présentait alors plus de 400 numéros, de 7 chiffres chacun, dans lesquels toutes les substitutions se faisaient à l'aide d'un seul coup de levier. E. Maglin.

NUMICIA (*Gens*). Vieille famille patricienne de Rome dont un membre, T. Numicius Priscus, fut consul en 469 av. J.-C. Elle disparaît, mais on trouve un Titus Numicius tribun de la plèbe en 320.

NUMICIUS. Petit fleuve côtier du Latium, aujourd'hui nommé rio Torto. C'est un ruisseau qui se jette dans la mer, entre Lavinium et Ardée. On contait qu'Enée avait été brûlé au bord du Numicius, et on lui rapportait un bois sacré et un autel consacrés à Jupiter Indiges, identifié avec le héros troyen. Auprès était le sanctuaire d'Anna Perenna, nymphe locale dont on fit une sœur de Didon.

Bibl. : Ovide, *Fast.*, III, 515-64. — Silius Italicus, VIII, 28-201. — Pline, III, 5. — Denys, I, 64.

NUMIDIE. I. Géographie ancienne. — Ancien royaume de l'Afrique septentrionale, correspondant à l'Algérie ; la Mulucha (Moulouia) le séparait de la Maurétanie à l'O. ; le Tusca (ruisseau de Tabarka), du territoire carthaginois, qui forma ensuite la province d'Afrique (aujourd'hui Tunisie). Au S., la région saharienne était occupée par les Gétules. Les Numides, dont les descendants sont les Kabyles, étaient divisés en tribus, dont les deux principales étaient, au IIIe siècle, les *Massyli* et les *Massæsyli*, formant deux royaumes séparés par l'Ampsaga (oued el-Kebir, entre les Sept Caps [Seba-Rous] et Djidjelli) ; les premiers à l'E., les seconds à l'O. Le nom de Numides dérive du mot nomade et fut donné par les Grecs. La cavalerie excellente de ces peuples était leur principale force militaire. Ils ignoraient encore le chameau, qui ne fut introduit qu'à l'époque des Ptolémées, et d'abord vers la Cyrénaïque, mais ils possédaient l'éléphant, qu'ils domestiquaient, chassaient la gazelle, l'âne sauvage, l'autruche, le lion, très abondants. Les principales ressources végétales étaient l'olivier, l'oranger, le ricin arborescent, le dattier. Les marbres veinés de Numidie furent les plus recherchés à l'époque impériale.

A l'époque romaine, où la région occidentale fut rattachée à la Maurétanie et la Numidie réduite au pays des Massyli, les principales villes furent : avec la capitale Cirta, (Constantine), son port de Rusicade (près Philippeville), Hippo Regius (près de Bône), Tabraca (Tabarka), Theveste (Tebessa), Lambæsa, Thamucadis (Timgad), Bulla Regia, sur le Bagradas (Medjerda), Sicca Veneria (le Kef), etc.

II. Histoire. — La cavalerie numide faisait la force des armées carthaginoises, et le contingent commandé par le métis Mutines faillit enlever la Sicile aux Romains. A cette époque, le roi des Massyliens était Gala, voisin et allié de Carthage ; le roi des Massæsyliens, Syphax, s'était, au contraire, rapproché de Rome. Masinissa, fils de Gala, fut, en 213, chargé de combattre Syphax, le vainquit et l'obligea à se réfugier chez les Maurétaniens, l'empêchant d'exiler les Romains en Espagne. Lui-même y passa avec ses cavaliers numides (212). On l'y retrouve

en 209 et en 206 à la bataille de Silpia où Scipion écrasa l'armée carthaginoise d'Asdrubal, Giscon et Magon. Le prince numide négocia alors avec le vainqueur, eut une entrevue personnelle avec Scipion et s'engagea à lui prêter son concours pour une invasion en Afrique. Cette défection fut, dit-on, motivée par un manque de parole d'Asdrubal, qui avait promis à Masinissa la main de sa fille, la belle Sophonisbe, et qui la donna à Syphax pour le gagner ; mais il se pourrait que cette rupture fût postérieure à l'entente secrète de Masinissa et de Scipion. Quoi qu'il en soit, le premier demeura en apparence fidèle à ses alliés. Sur ces entrefaites, son père, étant mort, avait eu pour successeur, selon l'usage numide, le mâle aîné de la famille, son frère Œsalcès, oncle de Masinissa, lequel mourut bientôt et fut remplacé par son fils, le faible Capusa, lequel fut évincé au profit de son frère, le jeune Lacumacès, sous le nom duquel le pouvoir fut exercé par un chef du nom de Mezetulus. Masinissa revendiqua la couronne, sollicita vainement l'appui de Bocchar, roi de Maurétanie, et n'en vainquit pas moins ses concurrents. Mais à peine était-il établi qu'il fut attaqué par Syphax et trois fois de suite complètement défait et réduit à se cacher. Il errait sur la côte avec une bande de maraudeurs quand Scipion débarqua (204). Il ne lui rendit pas moins de signalés services, embaucha des cavaliers numides, défit Hannon, fils d'Amilcar, et eut une grande part à la décisive attaque de nuit qui dispersa les forces d'Asdrubal et de Syphax. Masinissa, intimement lié avec Scipion et Lælius, révéla des qualités militaires remarquables, une énergie à toute épreuve, une fidélité qui ne se démentit jamais. Après une seconde défaite de Syphax et Asdrubal, il reconquit son royaume ; un retour offensif de Syphax fut repoussé et le roi fait prisonnier. Sa capitale, Cirta, fut prise avec ses trésors et sa femme, la belle Sophonisbe. Celle-ci était toujours aimée de Masinissa ; mais le général romain, redoutant l'influence de la fille d'Asdrubal, mit l'amoureux en demeure de choisir, et Masinissa invita Sophonisbe à s'empoisonner. En récompense, il obtint les honneurs royaux. Annibal, revenu en Afrique, fit une tentative pour le ramener à lui, mais sans y parvenir. Masinissa assistait à la bataille de Zama, avec 6.000 fantassins et 4.000 cavaliers, et commandait la cavalerie de l'aile droite ; après avoir mis en fuite les cavaliers numides, qui lui étaient opposés, il revint prendre à revers l'infanterie d'Annibal et eut part au choc qui décida de la victoire. A la paix, il obtint non seulement la protection romaine et ses anciens Etats, mais encore la plus grande partie de ceux de Syphax (201).

A partir de ce moment, le redoutable chef régna pendant cinquante années sur la Numidie. Son objectif constant fut l'annexion des fertiles territoires carthaginois, en particulier de l'Emporia (Tunisie centrale, Sahel de Sfax-Sousse). Les querelles étaient portées à Rome dont les Carthaginois invoquaient l'autorité pour faire observer le traité, mais qui favorisait en sous main les agressions numides. Masinissa fournissait des auxiliaires commandés par son fils Misagènes, des cavaliers, des éléphants, du blé pour les guerres de Macédoine et d'Asie. Enfin, en 150, on en vint à un conflit, le parti favorable aux Numides fut exilé de Carthage par les démocrates ; le roi prépara la guerre ; une ambassade envoyée par lui, avec ses deux fils Micipsa et Gulussa, ne fut pas reçue et même fut attaquée au retour. Masinissa vint assiéger Orocaspa. Asdrubal lui livra bataille sans résultat. Le jeune Scipion Emilien, venu visiter Masinissa, s'interposa sans pouvoir réconcilier les ennemis, Carthage ayant refusé de livrer les déserteurs numides. Asdrubal fut cerné, obligé de capituler, et une grande partie de ses soldats furent égorgés au mépris du pacte. Ce fut alors que les Romains intervinrent pour consommer la ruine de la cité rivale (149). Les négociations conduites par eux avec une perfidie insigne désarmèrent *Carthage* (V. ce mot), sans lui laisser d'autre issue qu'une résistance désespérée. Masinissa s'abstint au début de la troisième guerre punique, inquiet de voir les Romains opérer pour leur propre compte et peu soucieux du redoutable voisinage qu'allait procurer à son royaume leur installation permanente en Afrique. Il mourut plus que nonagénaire au moment où une ambassade romaine venait le mettre en demeure d'envoyer ses auxiliaires. Jusqu'à la fin, il avait conservé son activité physique et marché lui-même à la tête de ses troupes. Des 54 fils qu'il avait eus de ses femmes ou concubines, trois seulement survivants ont joué un rôle, Micipsa, Mastanabal et Gulussa. A son lit de mort, le vieux monarque avait mandé Scipion Emilien, le chargeant de régler sa succession (148).

Le fils aîné, Micipsa, eut Cirta et les trésors paternels ; la mort de ses frères le laissa bientôt seul roi de la Numidie agrandie jusqu'aux Syrtes après la chute de Carthage. Il fut fidèle à l'alliance romaine, envoya des auxiliaires pour les guerres d'Espagne, notamment contre Viriathe (142) et contre Numance. En 125, une peste ravagea la Numidie et fit périr 800.000 personnes. Micipsa, comme ses frères, était fort civilisé, s'entourant de lettrés et savants grecs ; il embellit beaucoup sa capitale. A sa mort (118), il laissa son royaume à ses fils légitimes Adherbal et Hiempsal et à son neveu Jugurtha, qu'il avait adopté. Il restait encore un fils de Gulussa, du nom de Massiva, et un autre fils de Mastanabal, du nom de Gauda, qui fut désigné comme héritier à défaut des trois premiers princes. De ceux-ci, le plus remarquable était Jugurtha, fils d'une concubine de Mastanabal ; son grand-père Masinissa l'avait tenu à l'écart, mais le doux Micipsa l'adopta et l'associa à ses fils Adherbal et Hiempsal. Jugurtha, très brave et habile aux exercices physiques, était populaire parmi les Numides ; il commanda brillamment le corps auxiliaire envoyé à Scipion contre Numance. Dès que Micipsa fut mort, la brouille éclata entre Jugurtha et ses cousins, surtout le plus jeune, le bouillant Hiempsal. On était convenu de partager le royaume et les trésors, mais pendant les pourparlers Hiempsal, logé à Thirmida chez un serviteur de Jugurtha, fut assassiné. Adherbal prit les armes, mais fut battu et se réfugia dans la province romaine d'où il gagna Rome afin de plaider sa cause devant le sénat.

Jugurtha, qui avait vécu devant Numance avec les nobles romains et savait leur corruption, expédia des ambassadeurs qui, par des présents bien distribués, calmèrent l'indignation des sénateurs. Ils décidèrent de partager la Numidie entre les deux compétiteurs et en chargèrent une commission qui vint en Afrique. Jugurtha la corrompit et se fit adjuger la portion occidentale, la plus vaste (117). Il ne tarda pas à reprendre ses tentatives pour devenir maître de tout. Adherbal supportant sans répondre ses agressions, il finit par envahir son royaume ; vainqueur, il le bloqua dans Cirta. Une ambassade romaine arriva pour ordonner la paix ; Jugurtha la renvoya avec de belles paroles et de l'argent et reprit le siège. Une seconde ambassade survint, dirigée par M. Æmilius Scaurus ; elle se laissa berner, et quand elle fut partie la garnison de Cirta capitula sur la promesse d'avoir la vie sauve : ce qui n'empêcha pas Jugurtha de faire aussitôt massacrer Adherbal et sa suite (112). C'était trop compter sur la longanimité romaine ; le tribun C. Memmius porta la question devant le peuple et la guerre fut déclarée.

Le consul L. Calpurnius Bestia débarqua en Afrique et envahit la Numidie ; Jugurtha l'acheta, ainsi que M. Scaurus, son lieutenant, et en obtint une paix favorable (111). L'irritation redoubla à Rome et l'intègre préteur L. Cassius fut dépêché au roi pour le sommer de venir à Rome se justifier. Il déféra à l'invitation, mais acheta un tribun de la plèbe qui, lorsqu'il parut devant l'assemblée du peuple, lui défendit de parler. Il resta à Rome, continuant ses intrigues, et eût fini probablement par s'en tirer, s'il n'avait eu l'audace de faire assassiner son cousin Massiva, fils de Gulussa, qui, allié d'Adherbal,

s'était réfugié à Rome, où il briguait le trône de Numidie (110). L'agent du crime, Bomilcar, fut mis en accusation, et Jugurtha reçut l'ordre de quitter l'Italie. A son départ de Rome, il s'écria, dit-on : « Ville vénale qui périrait vite s'il se trouvait un acheteur ! » Le consul Sp. Postumius Albinus, protecteur de Massiva, fut chargé de la guerre ; il ne fit rien, et son frère Aulus, qui le suppléait en son absence, laissa surprendre et battre son armée près de Suthul ; une partie passa sous le joug. Le traité consenti par Aulus fut annulé par le sénat, et le consul désigné, Q. Cæcilius Metellus, envoyé en Numidie (109). La campagne fut bien conduite, Jugurtha battu, mais Metellus ne put prendre Zama. Suivant la méthode romaine, il négocia, augmentant à mesure ses exigences, et, lorsque Jugurtha eut livré ses éléphants et une grande partie de ses armes et de ses chevaux, l'invita à se livrer lui-même. Le roi reprit la lutte, déjoua le complot de Bomilcar et Nabdalsa, deux de ses fidèles gagnés par l'ennemi, et qu'il fit tuer. Dès lors il n'eut plus confiance en personne et beaucoup de ses adhérents furent immolés à ses soupçons. Il se retira vers le désert, où Metellus lui enleva sa place forte de Thala, mais obtint l'alliance de Bocchus, roi de Maurétanie (108). Marius réussit alors à se faire donner le commandement aux lieu et place de Metellus (107). Il mena vivement la guerre, emporta toutes les forteresses du roi numide et conquit ainsi tous ses trésors. Désespérés, Jugurtha et Bocchus tentèrent une surprise, mais furent complètement défaits. Jugurtha fut livré à Sulla, questeur de Marius, par son allié au début de l'an 106. Il figura au triomphe de Marius le 1er janv. 104, puis fut étranglé dans son cachot. Ses deux fils furent internés à Venouse. L'histoire de ce cruel et rusé personnage nous a valu le chef-d'œuvre de Salluste.

L'héritier du trône était le faible Gauda qui avait épousé la cause des Romains et s'était attaché à Marius. Il eut probablement pour sa part la Numidie orientale, l'ancien royaume des Massæsyli étant cédé à Bocchus et annexé à la Maurétanie. On peut supposer que le roi Hiempsal, dont il est question ensuite, était le fils de ce Gauda, bien qu'une inscription le présente comme petit-fils de Masinissa et en fasse un fils de Gulussa. Quoi qu'il en soit, cet Hiempsal régnait en Numidie à l'époque de la guerre civile entre Marius et Sulla, et il se prononça contre les Marianistes (88). Il fut, en raison de cette attitude, renversé par Cn. Domitius Ahenobarbus, qui lui substitua Hiarbas. Mais après le triomphe des Sullaniens, Pompée vint en Afrique écraser Domitius et restaurer Hiempsal (81), lequel vivait encore en 62. Salluste parle de ses ouvrages en langue punique.

Il eut pour successeur son fils Juba, qui était venu à Rome en 62 pour plaider la cause de son père contre un Numide du nom de Masintha et eut à ce sujet une violente discussion avec César, alors préteur. Le royaume de Numidie s'étendait sur une grande partie des tribus gétules du désert. Juba, dans la guerre civile, resta fidèle à Pompée, d'autant plus que le tribun césarien Curion avait en 50 proposé de réduire son royaume en province. Quand ce même Curion débarqua en Afrique l'année suivante avec deux légions, Juba accourut au secours du général pompéien P. Attius Varus. Celui-ci avait été battu et rejeté sur Utique, mais Juba infligea une défaite sanglante à Curion qu'il avait su attirer sur les bords du Bagradas ; il resta sur le champ de bataille avec toute son infanterie ; les cavaliers survivants se rendirent à Varus, mais furent passés au fil de l'épée par ordre de Juba. Le sénat pompéien lui décerna les honneurs royaux ; César et son sénat le déclarèrent ennemi public. Ce fut en Afrique que se réfugièrent après Pharsale les chefs de la noblesse, à leur tête Scipion et Caton. En 46, César les y poursuivit ; en même temps, Bocchus, roi de Maurétanie, renforcé par un aventurier du nom de P. Sittius, qui s'était mis au service de César, avec la bande réunie par lui, envahit la Numidie et prit Cirta. L'arrogance du roi blessait vivement ses alliés romains, et ni ses éléphants ni sa cavalerie ne leur furent d'un grand secours. Les Gétules, qui avaient conservé le souvenir de Marius, passèrent du côté de César. Juba et Labienus furent d'abord battus dans un combat de cavalerie. Après la déroute de Thapsus, la forte place de Zama, où le roi avait abrité sa famille et ses trésors, lui ferma ses portes. Quand il apprit le suicide de Caton à Utique et la défaite de son général Saburra, qu'il avait opposé à Sittius, lui-même se donna la mort avec son compagnon romain Petreius.

La Numidie fut alors réduite en province romaine sous le titre de *Numidia propria* ou de *Nova Africa*, et l'historien Salluste chargé de l'administrer comme préfet avec pouvoir proconsulaire. Dion Cassius l'accuse d'avoir surtout pillé. La province fut d'ailleurs démembrée pour récompenser le concours de Sittius, qui reçut Cirta, et du roi de Maurétanie, qui reçut le pays jusqu'à Saldæ (Bougie) ou même jusqu'à l'Ampsaga. Tous deux y furent tenus en échec par un chef numide du nom d'Arabion. Lors du partage du second triumvirat, l'Afrique fut assignée à Octave (43). T. Sextius, ancien légat de César, gouvernait la Nouvelle Afrique. Il guerroya contre Q. Cornificius et Lælius qui tenaient l'ancienne Afrique au nom du parti républicain ; il les défit et les fit périr. Mais alors il fallut remettre les deux provinces à Lépide auquel les attribuait le nouveau partage fait entre les triumvirs après la bataille de Philippes. Elles revinrent à Octave en 36. Quand il fut seul maître, il rendit au jeune Juba II, fils du premier Juba, le royaume de Numidie. Elevé en Italie, celui-ci avait été le compagnon d'Auguste qui lui fit épouser Séléné, fille d'Antoine et de Cléopâtre. En l'an 25, Juba II échangea la Numidie contre la Maurétanie, l'empereur lui attribuant le double royaume de Bogud et de Bocchus.

La Numidie fut définitivement réduite en province romaine. Elle fut adjointe à l'Afrique, formant une province sénatoriale et proconsulaire, qui s'étendit de Saldæ à l'autel des Philènes aux limites de la Cyrénaïque. A Lambèse fut campée une légion (Tertia Augusta), noyau de la défense militaire de l'Afrique. Au temps de Caligula, on sépara l'autorité civile du commandement militaire confié à un légat qui paraît bien avoir administré sous l'empire la province de Numidie, séparée de celle d'Afrique par le Tusca sur la côte N. et le fossé de Scipion à Thenæ (entre Sfax et Maharès) sur la côte E. A l'O., la frontière avait été rapprochée par l'extension de la Maurétanie jusqu'au cours de l'Ampsaga au moment où Caligula en fit une province romaine. — A l'époque de Dioclétien, la Numidie était à peu près réduite à notre dép. de Constantine, par la formation des nouvelles provinces de Byzacène et Tripolitaine. Dans l'intervalle, son histoire avait été celle de l'Afrique romaine, très prospère, à peine troublée par quelques insurrections de tribus natives et la guerre civile des Gordiens (238). Au IVe siècle, les troubles s'aggravent, le schisme des donatistes, celui des circumcellions, devaient s'appuyer sur des éléments indigènes. La conquête vandale de 429 à 439 fut marquée par de cruels ravages ; elle désorganise le pays et les Maures ruinent les villes de l'intérieur. Les Byzantins luttent contre les Berbères jusqu'au moment où la conquête arabe efface jusqu'au nom de Numidie. A.-M. B.

BIBL. : BOISSIÈRE, *l'Algérie romaine*, 1883, 2 vol., 2e éd. — TISSOT, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, 1884-88, 2 vol. — PALLU DE LESSERT, *les Fastes de la Numidie* ; Constantine, 1888.

NUMISIUS, architecte romain, qui, d'après une inscription retrouvée en place, construisit le théâtre d'Herculanum (Mommsen, *Inscript. Neopolitan.*, 2449). Numisius vivait probablement au temps d'Auguste. On doit peut-être l'identifier avec l'architecte P. Numisius, que Vitruve (I, *præfat.*, 2) mentionne comme étant son collègue dans l'inspection des machines de guerre. P. M.

BIBL. : BRUNN, *Geschichte der griechischen Künstler* ; Stuttgart, 1889, t. II, p. 251, 2e éd.

NUMISMATIQUE. La numismatique (de *numisma*, monnaie) est la science des monnaies et médailles anciennes. Les spécialistes qui s'y adonnent étaient appelés, dans les siècles derniers, des *numismates* et plus souvent des *médaillistes* ou « des curieux de monnaies et médailles ». La Bruyère, dans son chapitre sur *la Curiosité*, raille spirituellement Diognète, le curieux « qui sait d'une médaille le frust, le feloux et la fleur de coin ». Aujourd'hui, quelques auteurs, qui font autorité dans la science, répudient les expressions de *médailliste* et de *numismate* pour leur substituer celle de *numismatiste*. Néanmoins, si le vieux mot de *médailliste* n'est plus guère employé, celui de *numismate* a persisté dans l'usage populaire et courant; le terme de *numismatiste*, forgé vers 1830, sur le modèle des mots comme « artiste, légiste, diplomatiste, etc. », a l'inconvénient d'être plus long et d'avoir une allure plus pédante. Si le mot *numismate* est critiquable au point de vue des règles de la morphologie, il peut cependant invoquer des analogues, tels que « gymnaste » (de gymnastique), « casuiste » (de casuistique), « linguiste » (de linguistique), etc. Enfin, il a pour lui l'antériorité, car jusqu'ici le *Dictionnaire de l'Académie française*, qui consacre l'usage, n'a encore enregistré que le mot *numismate*. Néanmoins, on lira des plaidoyers en faveur du terme *numismatiste*, écrits par F. de Saulcy (*Revue française de numismatique*, 1837, p. 11), Cartier (*Revue belge de numismatique*, 1847, pp. 447-451), Adrien de Longpérier et M. Deloche (*Revue numismatique*, 1893, p. 412). Le mot *numismatique* est employé à la fois substantivement et adjectivement; on dit : « une singularité numismatique, la Revue numismatique, des recherches numismatiques », etc.

Dans son acception la plus large, la numismatique embrasse l'étude des monnaies anciennes sous tous leurs aspects : elle doit les considérer, soit en elles-mêmes, soit dans les documents écrits qui les concernent, sous le rapport économique, social, métrologique, artistique, aussi bien qu'aux multiples points de vue des sciences historiques : mythologie, iconographie, épigraphie, géographie, chronologie, etc. Elle n'est pas seulement l'une des bases fondamentales de l'archéologie : c'est aussi l'une des sources les plus fécondes des annales de l'évolution économique des sociétés civilisées. Il est juste d'ajouter qu'à tous ces points de vue l'importance de la numismatique est en raison inverse de l'abondance des autres sources d'information historique. Une comparaison fera toucher du doigt ce que nous venons d'énoncer en principe. Plaçons-nous, un instant, par rapport à notre numéraire circulant, dans la situation où nous nous trouvons vis-à-vis des monnaies que nous ont laissées les Grecs et les Romains. Supposons que dans vingt siècles d'ici des savants cherchent à reconstituer l'histoire de notre civilisation, alors que le temps aura fait disparaître presque entièrement notre littérature et nos monuments : voici tout à coup un savant entre les mains duquel tombe une pièce de *5 francs*, au millésime de 1878. Que lui apprendra cette monnaie ? Il est aisé de démontrer qu'armé de la critique la plus rigoureuse, il en tirera des éléments propres à enrichir le domaine de toutes les sciences historiques et économiques. La légende *République française* lui indiquera la forme actuelle de notre gouvernement, et s'il a déjà rangé dans son médaillier un nombre raisonnable de monnaies de notre XIXe siècle, il constatera que notre régime politique a changé souvent; il pourra même préciser la durée de chaque régime. Dans l'inscription *Liberté, Egalité, Fraternité,* il verra la formule officielle de l'idéal social que nous poursuivons ; le type de l'Hercule debout entre la Justice et l'Equité lui donnera quelque idée des tendances philosophiques de notre temps en lui démontrant que, à l'encontre des siècles antérieurs, nous préférons ces allégories païennes aux emblèmes du christianisme. L'inscription *Dieu protège la France*, gravée sur la tranche, lui enseignera le fondement essentiel de nos conceptions religieuses et morales. En consultant son médaillier, il s'apercevra que la frappe de la pièce de 5 fr. est suspendue chez nous depuis 1878, ce qui lui servira d'argument pour disserter sur les questions économiques, telles que le monométallisme et le bimétallisme. La date 1878 témoignera de la persistance de l'ère chrétienne, tandis que les premières monnaies émises aux mêmes types révéleront l'existence momentanée d'une ère nouvelle, celle de la Révolution, et la durée de celle-ci dans les usages officiels sera rigoureusement indiquée à notre collectionneur par le seul examen de sa série numismatique. Cette même suite des monnaies du XIXe siècle lui permettra de mieux comprendre la valeur réelle et relative des choses à notre époque; d'interpréter avec plus d'assurance les comptes et les marchés dont le texte aura réussi à se conserver jusqu'à lui. Pour l'histoire de notre droit public, il constatera que la République française ne donne pas à ses présidents le droit d'effigie qu'ont eu nos souverains. Bref, on se rend compte, par ces considérations que nous pourrions multiplier, de toute la portée historique ou économique que nos monnaies modernes, ce vulgaire instrument de nos échanges quotidiens, si pauvre comme invention, pourrait néanmoins acquérir, dans un lointain avenir et dans une situation scientifique comparable à celle qui nous a été faite vis-à-vis de l'antiquité, par le temps et les révolutions des siècles.

Ainsi, les monnaies anciennes sont des témoins oculaires, indiscutables et officiels, appelés à déposer dans la vaste enquête entreprise par l'ensemble des sciences historiques sur le passé de l'humanité. De là, l'intérêt des études numismatiques, et l'importance des collections de médailles anciennes. Partout, dans l'antiquité grecque ou romaine, on trouve dans les monnaies le reflet des commotions politiques et économiques, de l'histoire de l'art, de la vie municipale, de l'activité commerciale, de l'expansion coloniale, de cette diversité d'institutions, d'usages, de traditions locales qui sont le principal aliment de l'étude de l'antiquité. La prodigieuse variété des types monétaires fait que chaque trouvaille nouvelle de monnaies grecques ou romaines n'est pas seulement un attrait pour les curieux et les amateurs, mais souvent le point de départ d'une découverte scientifique, venant compléter le récit des historiens, le rectifier au besoin, ou nous aider à le mieux comprendre (V. MONNAIE, t. XXIV, § XIII, p. 123).

La numismatique du moyen âge et des temps modernes n'offre pas, sans doute, aux investigations de l'érudit, la même abondance d'informations. Les types monétaires s'immobilisent, et les documents écrits deviennent trop nombreux pour qu'on puisse espérer combler des lacunes historiques par les monnaies. Cependant, la philologie et la géographie, par exemple, ont tiré un immense profit des 1.200 noms de localités et des 2.400 noms de personnes qu'on a jusqu'ici relevés sur les monnaies mérovingiennes. En outre, les plus utiles renseignements sur les origines de la féodalité ont été fournis par l'étude des espèces frappées du IXe au XIIe siècle. L'histoire monétaire a par elle-même son attrait et son importance. N'est-il pas nécessaire à l'historien et à l'économiste de savoir exactement ce qu'étaient les variétés d'espèces monétaires qu'ils trouvent mentionnées dans les textes : le parisis, le tournois, l'agnel, le florin, le franc, l'esterlin, le gros, la pougeoise, le ducat, le sequin, la pistole, le marabotin, pour ne citer qu'un bien petit nombre d'espèces, comparativement à toutes celles qui furent en usage ?

Ainsi, de quelque époque de l'histoire qu'il s'agisse, la numismatique revêt les caractères d'une science féconde, et elle ne saurait être considérée, ainsi que le font parfois les esprits superficiels et en dépit de l'attitude de certains collectionneurs, comme un délassement de curieux, un luxe ou une mode un peu plus relevée que la passion des timbres-poste. Le déchiffrement des pièces, leur attribution, leur classement géographique et historique néces-

sitent une expérience prolongée et une grande acuité de critique de la part de ceux qui s'y livrent et qui ont, en outre, souvent à se tenir en garde contre les entreprises des faussaires. De tout temps, les esprits éclairés se sont rendu compte du parti scientifique qu'on pouvait tirer de l'étude des monnaies. Les Romains déjà gardaient des collections de pièces anciennes et étrangères auxquelles ils avaient recours pour établir la réalité de certains événements (F. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 80). A l'époque moderne, on a, dès le XVIe siècle, imprimé des livres sur la numismatique considérée comme l'une des principales sources de l'histoire. Mais l'absence complète de critique, l'inexpérience des monuments et l'habitude qu'on avait alors de fabriquer des médailles telles qu'on supposait qu'elles avaient dû exister, enlèvent à ces premiers traités toute valeur scientifique ; ils ne peuvent être considérés que comme des curiosités de bibliophiles. Le plus ancien livre imprimé que nous connaissions sur la numismatique a pour titre : *Illustrium imagines, opus impressum Lugduni, in aedibus Antonii Blanchardi, calcographi, impensis honestorum virorum J. Mousnier et Fr. Juste* (1524, in-12). Un livre plus connu, imprimé aussi à Lyon, un peu plus tard, est le *Promptuaire des medalles des plus renommées personnes qui ont esté depuis le commencement du monde, avec briève description de leurs vies et faicts, recueillie des bons auteurs.* A Lyon, chez Guillaume Rouille, 1553, in-4°. Comme l'indique suffisamment leur titre, ces ouvrages avaient la prétention de donner, d'après les monnaies, les portraits de tous les grands hommes de l'antiquité. Mais, dans le *Promptuaire,* par exemple, cette suite de grands hommes commence par une médaille représentant Adam, pour finir à Henri IV, en passant par tous les patriarches, les rois mentionnés dans la Bible, quelques philosophes grecs, des poètes, des artistes, des rois, les empereurs romains. On n'y rencontre qu'un bien petit nombre de pièces authentiques, et encore mal interprétées ou défigurées. Tout le reste est une galerie de portraits supposés.

Un ouvrage déjà mieux documenté et plus sérieux est celui que Hubert Goltz (*Goltzius*) publia, en 1566, sur les monnaies de la République romaine, sous ce titre : *Fasti magistratuum et triumphorum Romanorum, ab Urbe condita ad Augusti obitum* (Brugis Flandrorum, 1566, in-fol. ; une 2e édit. a été donnée à Anvers en 1617) ; onze ans après, en 1577, Fulvio Orsini (*Fulvius Ursinus*) donnait, à Rome, un recueil du même genre, où abondent encore les pièces imaginées par les faussaires contemporains ; il est néanmoins jugé par les antiquaires des derniers siècles, tels que Scaliger et Spanheim, *aureum et divinum*, et Charles Patin le réédita, en l'améliorant, en 1663. Dans tous les pays de l'Europe, on voit ainsi paraître, au XVIe siècle, des traités où les pièces apocryphes sont plus nombreuses que les monnaies authentiques, véritables recueils de naïvetés, qualifiés *absurda ac frivola* par Eckhel. Nous citerons, entre autres, le livre, longtemps en vogue, d'Antonio Augustino, archevêque de Tarragone : *Dialogo de medallas, inscriciones y otras antiquedades* (Tarragone, 1587), ouvrage traduit en latin et en italien. Adolphe Occo publie à Anvers, en 1579, un catalogue des monnaies des empereurs romains ; Philippe Paruta, à Palerme, en 1612, compose le premier répertoire des monnaies de la Sicile. Viennent ensuite le *Commentaire historique* de Jean Tristan (1635), les *Selecta numismata* de Pierre Seguin, puis les ouvrages de Charles Patin, de François Mezzabarba, d'Henri Noris, d'André Morell, de Jean Vaillant : les nombreux et savants écrits de ce dernier sont parfois encore consultés par les érudits, de même que les *Dissertationes de præstantia et usu numismatum antiquorum* d'Ezechiel Spanheim (Londres, 1706, in-fol.). Les divagations du fameux P. Hardouin ont eu pour excellent effet d'aiguiser la critique de ses contradicteurs ; le P. Louis Jobert, Banduri, Nicolas Haym, Sigebert Havercamp, Christian Liebe, le P. Frœhlich, Gori, Arigoni, François Wiese, Henri Florez, Joseph Pellerin, le P. Khell, Beauvais et quelques autres, préparent et annoncent le P. Joseph Eckhel, l'immortel législateur de la numismatique. La *Doctrina numorum veterum* d'Eckhel (Vienne, 1792-98, 8 vol. in-4), qui traite à la fois des monnaies grecques et romaines, est un chef-d'œuvre de saine et sévère critique : il n'a pas encore été remplacé comme ouvrage d'ensemble.

Il n'est pas possible de songer à énumérer ici les ouvrages importants parus, dans le cours de ce siècle, sur les diverses branches de la numismatique grecque et romaine : ils forment toute une bibliothèque. Disons seulement que, comme livres de doctrine, les travaux de J. Brandis, de Th. Mommsen, de Fr. Lenormant font autorité ; comme répertoires généraux, on consulte couramment la *Description de médailles antiques* de T. Mionnet (1806 à 1837, 15 vol. avec le *Supplément*), la *Description des monnaies de l'empire romain,* de H. Cohen (1880-92, 2e éd., 8 vol.), les *Monnaies grecques* et les *Griechische Münzen* de M. Imhoof-Blumer (1883 et 1890, in-4), enfin la suite considérable des catalogues de cabinets numismatiques, en particulier les *Catalogues* du Musée britannique, du Cabinet des médailles de Paris et du musée de Berlin. Comme guide manuel pour la numismatique grecque, l'*Historia numorum* de M. Barclay V. Head (Londres, 1887, in-8) est supérieure à tous les autres livres du même genre. L'Académie de Berlin, enfin, se dispose à éditer prochainement un *Corpus numorum* destiné à remplacer le recueil vieilli de Mionnet.

Ce fut seulement au début du XVIIe siècle que parurent les premiers livres sur la numismatique du moyen âge et des temps modernes. C'est l'époque, d'ailleurs, où Henri IV faisait venir d'Aix en Provence le sieur Rascas de Bagarris, pour jeter les fondements de la collection royale qui est devenue aujourd'hui le département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale. C'est le temps aussi où Fabri de Peiresc (1580-1637) posait véritablement les bases de la critique archéologique : les lettres et manuscrits de Peiresc sont remplis de judicieuses réflexions sur des monnaies, soit de l'antiquité, soit de l'époque mérovingienne et carolingienne ou même des temps féodaux. En 1610, un antiquaire d'Orléans, Paul Petau, faisait imprimer son *Veterum numorum gnorisma*, dans lequel sont reproduites quelques monnaies mérovingiennes et carolingiennes. En 1619, J.-B. Hautin, conseiller au Châtelet, éditait un album de planches, intitulé *Figures des monnoyes de France*, commençant à la seconde race pour finir avec le règne de Henri IV. En Hollande, dès 1597, Erasme von Houweninghen publiait, sous le titre de *Penningboeck of te wechwijser der Chroniken*, une histoire numismatique des comtes de Hollande qu'on a, plus tard, complétée et éditée plusieurs fois. On cite en Allemagne un certain Tileman Friese qui, dès 1588, fit imprimer un *Münz-Spiegel*, recueil de dessins de monnaies anciennes, d'ailleurs sans portée scientifique. Dès la fin du XVIIe siècle, l'étude des monnaies du moyen âge et de la période moderne revêt un caractère de sérieuse érudition ; en tête des savantes publications qui vont éclore désormais de plus en plus nombreuses, il faut placer les dissertations de Du Cange et le magistral traité de François Le Blanc : *Traité historique des monnaies de France, depuis le commencement de la monarchie jusques à présent* (1690, in-4). Ce livre, un siècle avant la *Doctrina* d'Eckhel, fait époque dans l'histoire de la numismatique moderne : tous les écrits parus jusqu'à ce jour sur la monnaie française s'inspirent de l'œuvre de Le Blanc.

Comme pour l'antiquité, le nombre des écrits publiés, dans ce siècle, sur la numismatique médiévale et moderne, est immense ; mais tous ces travaux, il convient de le dire, ont un caractère descriptif ou documentaire : pour aucune contrée de l'Europe, il n'existe encore un traité doctrinal de son histoire monétaire.

Telle est l'expansion qu'ont prise les études de numismatique depuis soixante ans, que chaque pays a aujourd'hui une société de numismatique et une ou plusieurs revues de numismatique. Non seulement les grandes capitales, mais les villes provinciales qui sont dotées d'un musée tiennent à honneur de posséder un médaillier où, à côté de spécimens choisis de la numismatique grecque et romaine, on trouve rangées les monnaies frappées par les anciens ateliers locaux. Des découvertes développent et complètent journellement ces diverses séries. Le moment viendra bientôt où il sera possible d'entreprendre et de rédiger, non seulement pour les temps antiques, mais pour la période moderne, le catalogue général des monnaies de chaque pays. Ajoutons que la publication critique de tous les textes et documents écrits relatifs à la monnaie et à son histoire, aussi bien pour l'antiquité que pour les temps modernes, serait le plus utile corollaire du catalogue descriptif des pièces. Ce sont ces deux espèces de travaux — l'étude directe des monnaies elles-mêmes et la critique des documents monétaires — qui constituent l'ensemble si vaste et si complexe du domaine de la numismatique. E. BABELON.

BIBL. : NUMISMATIQUE. — Les principaux répertoires bibliographiques relatifs à la numismatique sont les suivants : J.-G. LIPSIUS, *Bibliotheca numaria, sive catalogus auctorum qui usque ad finem seculi* XVIII *de re monetaria aut numis scripserunt;* Leipzig, 1801, et deux suppléments, par LEITZMANN, 1841 et 1867. — J. FRIEDLAENDER, *Repertorium zur antiken Numismatik;* Berlin, 1885, in-8. — Arthur ENGEL et R. SERRURE, *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française;* Paris, 1887-89, in-8, 2 vol. et Supplément. — V. MONNAIE.

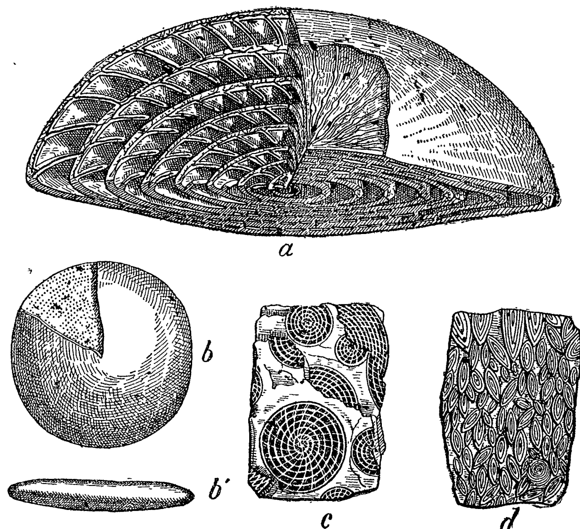
NUMITOR, roi d'Albe (V. ROMULUS).

NUMMULARIA (Bot.) (V. LYSIMACHIE).

NUMMULITES. I. ZOOLOGIE. — Genre de *Foraminifères* (V. ce mot), surtout connu à l'état fossile et qui présente les caractères suivants : coquille dure, calcaire, perforée de fins canaux pluriloculaires. Tours disposés en spirale ou en cercle. Cloisons composées de deux lamelles calcaires compactes tapissant l'intérieur des loges. Entre les lamelles des cloisons, il existe souvent un système de canaux ramifiés ; les cloisons ne sont perforées que d'un petit nombre de pores. — Ce genre, créé par d'Orbigny, est le type d'une importante famille qui a joué un rôle considérable dans la formation des couches géologiques, surtout à l'époque éocène. Les types encore vivants habitent les mers tropicales du globe à de grandes profondeurs, et sont assez mal connus. Ce sont les plus grands de tous les Foraminifères. Le nom du genre vient de la forme discoïdale, souvent à peine bombée au centre, que présente la coquille, forme que l'on a comparée à celle d'une pièce de monnaie. La famille des *Nummulitidæ* se subdivise en quatre sous-familles : les *Fusulinæ* tous éteints ; les *Polystomellinæ* représentés à l'époque actuelle par les genres *Nonionina* et *Polystomella* qui sont cosmopolites dans les mers chaudes ; les *Nummulitinæ*, vivants et fossiles, parmi lesquels nous citerons : *Amphistegina Lessoni*, des mers tropicales ; *Operculina ammonoides*, qui se trouve sur les côtes de France ; *Nummulites Cumingii*, des mers tropicales ; enfin les *Cycloclypeinæ* qui atteignent une assez grande taille et rappellent, sous ce rapport, les grandes formes fossiles (*Cycloclypeus gambelianus* des îles Fidji).

II. PALÉONTOLOGIE. — Les Nummulites constituent presque en entier certaines assises géologiques de l'époque tertiaire (calcaire nummulitique), notamment celles qui ont servi à bâtir les pyramides d'Egypte. Les plus anciennement connues sont les *Fusulina* du calcaire carbonifère ; les véritables Nummulites apparaissent pour la première fois dans le jurassique supérieur, et la famille a son plus grand développement dans l'éocène, où elle donne même son nom à un étage important qui forme en quelque sorte le bassin de la Méditerranée, et s'étend jusqu'aux Pyrénées. Elle décroît ensuite rapidement jusqu'à l'époque actuelle, où ses rares représentants sont confinés, à part quelques exceptions, dans les mers intertropicales.

Les genres principaux sont : *Archædiscus*, du calcaire carbonifère d'Angleterre et de Russie ; *Amphistegina*, encore vivant, est fossile dans le miocène et le pliocène d'Autriche. *Operculina* (vivant) date du crétacé et abonde dans l'éocène du S. de l'Europe et du N. de l'Afrique. *Nummulites* est caractérisé par sa coquille discoïdale, lenticulaire, renflée des deux côtés, parfois presque sphérique. Ce genre a été subdivisé en plusieurs sous-genres (*Assilina*, *Nummulina*, etc.). Les espèces les plus remarquables sont : *Assilina exponens* du nummulitique des Pyrénées ; *Nummulites lævigatus* du calcaire grossier parisien ; *N. gizehensis* du désert Libyque : le sable du désert autour des pyramides d'Egypte, et sur une étendue considérable, est presque entièrement formé de ces coquilles qui ont le diamètre d'un écu de 5 fr. ; d'autres nummulites se détachent des blocs de pierre dont sont construites les pyramides elles-mêmes, car ce calcaire en est littéralement pétri. *N. Ramondi*, beaucoup plus petit, est du calcaire nummulitique des Pyrénées ; *N. distans*, du même gisement, est de taille très variable ; *Polystomella* (vivant) date du crétacé, peut-être du calcaire carbonifère ; il en est de même de *Nonionina ; Cycloclypeus* est remarquable par sa taille supérieure à celle des autres Nummulites (jusqu'à 7 centim. de diam.) ; *Orbitoïdes* enfin s'étend du crétacé au miocène. E. TROUESSART.



Nummulites fossiles. *a*, *Nummulites Lucasanus*, coupes montrant les loges séparées par des cloisons et les canaux interseptaux (très grossi) ; *b*, *b'*, *Nummulites gizehensis* du désert Libyque, de champ et de profil (2/3 grand. natur.); *c*, calcaire à Nummulites des Pyrénées avec *N. distans* (coupe, 2/3 grand. natur.) ; *d*, calcaire à *N. Lucasanus* des Karpates (coupe transversale, 2/3 grand. natur.).

NUMMULITIQUE (Géol.). Nom donné au type méditerranéen des terrains tertiaires inférieurs ou éogènes. C'est une formation géologique caractérisée par l'abondance des Nummulites ; certaines roches qui y prennent part en sont presque exclusivement formées ; ce sont ou des calcaires (calcaires à Nummulites) essentiellement zoogènes, ou des marnes, ou encore des sables ou des grès. Les calcaires éogènes de l'Europe méridionale sont constitués, soit par des Alvéolines ou par d'autres Foraminifères, soit par des Algues calcaires du genre *Lithothamnium*. Les calcaires marneux sont souvent riches en Echinides,

en Zoanthaires, en Lamellibranches. Les Gastropodes abondent surtout dans les facies saumâtres. Le flysch est un facies schisteux ou gréseux, très peu fossilifère, atteignant des épaisseurs énormes.

Le nummulitique s'étend dans la région alpine, dans les Pyrénées et dans toute la région méditerranéenne, jusqu'en Asie Mineure. En dehors de l'Europe, il est confiné aux régions équatoriales (V. TERTIAIRE). Les mers du S. de l'Europe ne communiquaient pas directement avec le bassin anglo-parisien, où les Nummulites ne se rencontrent que temporairement (dans l'yprésien, *Nummulites planulata;* dans le lutétien, *Nummulites lævigata*); leurs eaux étaient évidemment plus chaudes que celles du N. de l'Europe, et c'est ce qui explique l'abondance des gros Foraminifères, des grandes Ovules, des grands *Corbis* et, en général, des êtres sécrétant de grandes quantités de calcaire. Cependant les Rudistes, qui, au crétacé, caractérisaient les mêmes régions, ont entièrement disparu, et leur disparition coïncide très exactement avec l'apparition des premières Nummulites dans la région méditerranéenne.

Dans les Pyrénées, ainsi qu'en Istrie, il y a concordance et continuité parfaite entre le crétacé supérieur et le nummulitique, de sorte que la paléontologie peut seule fournir une limite entre les deux systèmes. Dans la région alpine, par contre, il y a toujours une lacune entre le crétacé et le tertiaire, due à ce que, entre le dépôt du sénonien et celui de l'éocène moyen, il s'est produit des mouvements orogéniques qui se sont continués quelquefois pendant toute l'époque éocène. Lorsque la mer envahit à nouveau la région alpine, les premiers dépôts formés reposent souvent en discordance angulaire sur les terrains secondaires redressés, voire même sur les terrains cristallophylliens, comme par exemple au S. du massif du Pelvoux. La transgression du nummulitique débute alors, soit par l'éocène moyen, soit par l'éocène supérieur, soit même par l'oligocène inférieur.

La classification du nummulitique a été basée en partie sur la distribution verticale des Nummulites. Si, avec d'Archiac et Jules Haime, on divise les Nummulites en Lisses, Réticulées, Subréticulées, Granulées et Striées, on constate, d'après de La Harpe, que ces différents groupes sont répartis de la manière suivante dans l'éocène :

III. ÉOCÈNE SUPÉRIEUR

3. Striées, zone supérieure. *N. vasca, N. Boucheri.*
2. Réticulées .... *N. intermedia-Fichteli.*
1. Lisses .... *N. complanata-Tchihatcheffi.*

II. ÉOCÈNE MOYEN

4. Striées, zone moyenne.. *N. contorta-striata.*
3. Assilines (sous-genre)... *A. spira.*
2. Granulées .... *N. perforata-Lucasana.*
1. Subréticulées .... *N. lævigata.*

I. ÉOCÈNE INFÉRIEUR

Striées, zone inférieure.. *N. planulata-elegans.*

(Les espèces réunies par un trait d'union constituent des *couples* de formes toujours associées, qui ne sont autre chose que des générations alternantes d'une même espèce.)

On a beaucoup exagéré la valeur absolue de cette répartition ou *échelle* des Nummulites; en Algérie et en Egypte la succession n'est plus la même, de sorte qu'il est préférable de baser la classification du nummulitique sur l'ensemble de la faune et sur les caractères stratigraphiques.

ÉOCÈNE INFÉRIEUR. — Les couches les plus inférieures de l'éocène ne sont représentées dans la région méditerranéenne que dans un très petit nombre de points. On les connaît dans les Pyrénées, par exemple aux environs de Foix, où elles renferment comme fossiles caractéristiques : *Echinanthus Pouechi, Horiolampas Michelini, Nummulites spileccensis, Operculina Heberti.* Dans le Vicentin, l'éocène inférieur fait souvent défaut, mais au Monte Spilecco le niveau le plus inférieur existe et se trouve représenté par des tufs très fossilifères (*Nummulites spileccensis*, nombreux *Orthophragmina, Rhynchonella polymorpha*).

Un niveau plus élevé de l'éocène inférieur peut être parallélisé avec les sables de Cuise du bassin de Paris (yprésien). Il est représenté dans les Pyrénées par les couches à *Nummulites planulata* de la Chalosse. En Algérie, on peut lui attribuer une importante série de couches à nummulites, qui forme une bande continue dans la région des Hauts Plateaux, ainsi qu'une bande plus méridionale, séparée de la première par une terre émergée à l'éocène inférieur, comprenant les célèbres gisements de phosphates de Tebessa et de Gafsa. En Egypte, la partie inférieure de l' « étage libyen » de M. Zittel paraît occuper le même niveau.

ÉOCÈNE MOYEN OU ÉTAGE PARISIEN. — La succession des dépôts nummulitiques correspondant à l'éocène moyen est surtout bien nette dans le Vicentin et en Hongrie (Hébert et Munier-Chalmas). On distingue dans ces deux régions trois niveaux, que l'on peut caractériser chacun par une espèce de Nummulite :

1° Couches à *Nummulites lævigata*, correspondant par leur faune au calcaire grossier inférieur du bassin de Paris. Ce sont tantôt des calcaires à *Lithothamnium*, tantôt des calcaires à Alvéolines (Monte Postale), tantôt, comme à la célèbre localité du Monte Bolca, des schistes à Poissons.

2° Couches à *Nummulites perforata*, niveau de San Giovanni Ilarione. C'est un des horizons nummulitiques les plus répandus dans la région méditerranéenne, il est surtout caractérisé par ses Echinides (*Conoclypus conoideus, Amblypygus dilatatus, Prenaster alpinus*, etc.). On le retrouve avec la même faune en Istrie, dans les Pyrénées, dans le canton de Schwytz, au Kressenberg (Bavière), etc. Des calcaires à *Nummulites perforata* et grandes *Nummulites complanata* constituent aux environs de Nice et dans l'Ubaye (Basses-Alpes) le terme le plus inférieur de la série tertiaire. En Egypte, on retrouve au Mokkatam, près du Caire, les Echinides de San Giovanni Ilarione associés aux grandes *Nummulites Gizehensis*, tandis que *Nummulites perforata* se rencontre à un niveau plus bas. En Algérie, par contre, cette espèce se trouverait au sommet de l'éocène moyen, au-dessus des Assilines (Ficheur).

3° Couches à *Nummulites striata* et *contorta* de la forêt de Bakony (Hongrie), de Faudon près Gap, de Vence, de Biarritz (niveau moyen). A Roncà, dans le Vicentin, le même horizon est représenté par des couches saumâtres renfermant des espèces des sables de Beauchamp (*Fusus polygonus, F. subcarinatus, Cerithium corvinum*).

ÉOCÈNE SUPÉRIEUR OU ÉTAGE PRIABONIEN. — C'est encore dans le Vicentin que l'on rencontre le type le plus net de cet étage, aussi le nom de priabonien (de Priabona, Vicentin), qui lui a été donné par MM. Munier-Chalmas et de Lapparent, lui convient-il fort bien. A la base on observe, à la Granella, un niveau saumâtre qui renferme déjà plusieurs espèces oligocènes (*Cerithium plicatum, C. diaboli, C. margaritaceum, Bayania semidecussata*) et qui existe avec les mêmes associations aux Diablerets (Alpes vaudoises), à Entrevernes (Haute-Savoie), à Faudon près Gap, à Allons (Basses-Alpes). Puis viennent les couches de Priabona proprement dites, ce sont des marnes riches en Nummulites (*N. intermedia-Fichteli*), en *Orbitoïdes*, en Echinides (*Leiopedina Tallavignesi, Echi-*

nanthus scutella, Schizaster vicinalis, etc.), en Lamellibranches (*Ostrea Brongniarti*). L'étage se termine par les marnes de Brendola contenant de petites Nummulites (*N. vasca, N. Boucheri*) et un autre Foraminifère, particulièrement caractéristique, *Clavulina Szaboi.* Ces mêmes couches sont connues en Hongrie sous le nom de *marnes de Bude;* on les a retrouvées aux environs de Nice.

A Biarritz, le priabonien est également fort bien représenté ; M. Pellat y distingue un groupe inférieur, où abonde *Serpula spirulæa* et qui comprend les calcaires du rocher du Goulet, riches en Echinides, et les marnes du Port des Basques, sans Echinides, puis un groupe supérieur à Operculines, renfermant plusieurs espèces de Priabona.

En Algérie, l'éocène supérieur est représenté par des argiles et des grès à Fucoïdes très développés dans la région littorale ; M. Ficheur y a distingué deux termes, dont le supérieur, discordant et transgressif par rapport à l'autre, correspond aux grès de Numidie, qui possèdent une grande extension dans toute l'Afrique septentrionale. En Egypte, toutefois, il existe des calcaires priaboniens très fossilifères.

Oligocène. — Le priabonien peut avec autant de raison être attribué à l'éocène ou à l'oligocène, il correspond certainement à l' « oligocène inférieur » de l'Allemagne du Nord (lattorfien). En France, on a l'habitude de faire commencer l'oligocène par les « marnes supragypseuses » et on réunit dans l'oligocène inférieur ou tongrien les deux sous-étages sannoisien et stampien. Dans le Vicentin, le sannoisien est représenté par les tufs de Montecchio Maggiore, encore très riches en Nummulites, tandis que les calcaires de Castel Gomberto à *Natica crassatina, Macropneustes Meneghinii,* correspondent peut-être déjà au stampien, auquel appartiennent certainement les calcaires à *Cerithium plicatum* d'Isola di Malo. Dans les Alpes françaises, on connaît à Barrême (Basses-Alpes) et aux Déserts, près Chambéry, des couches sannoisiennes, surmontées à cette localité par des calcaires à Nummulites (*N. variolaria, Ramondi, striata, Guettardi, Boucheri*), et le stampien est représenté par des grès, des conglomérats, des schistes à écailles de poissons. Une grande partie du flysch des Alpes appartient à l'oligocène, il en est de même des grès de l'Embrunais et des grès d'Annot (Basses-Alpes), qui sont transgressifs par rapport aux calcaires schisteux du priabonien.

L'aquitanien, qui, dans le N. de l'Europe, se rattache à l'oligocène, dont il constitue le terme supérieur, a, dans les régions méditerranéennes, beaucoup plus d'affinités avec le miocène. On ne le connaît pas à l'état de calcaire à Nummulites. Emile Haug.

NUMMUS. Monnaie romaine (V. Monnaie, t. XXIV, p. 100).

NUNCQ. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol; 313 hab.

NUNDINES (Antiq. rom.). On appelait ainsi les jours de marché à Rome. Ils revenaient tous les neuf jours. Cette périodicité était invariable, si ce n'est que les *nundines* ne pouvaient avoir lieu aux calendes de janvier ni le jour des nones de chaque mois. Néfastes à l'origine, les nundines furent rendues fastes en 466 par une loi Hortensia, afin que les gens du peuple venus à Rome pour le marché pussent faire juger leurs procès ce jour-là et traiter leurs affaires privées. On affichait les projets de loi avant de les mettre en délibération, et les campagnards en prenaient connaissance. Les candidats aux magistratures profitaient aussi des *nundines* pour parcourir les marchés et entrer en rapport avec les électeurs.

NUNEATON. Ville d'Angleterre, comté de Warwick, au N. de Coventry ; 11.580 hab. Laine, filature de coton.

NUNEZ (Rio). Fleuve côtier de l'Afrique occidentale, colonie française des *Rivières du Sud* (V. ce mot), qui a reçu le nom du navigateur portugais Nuno Tristao († 1445). Il a 180 kil. de long et finit par deux bras enveloppant l'île du Sable (10° 36' lat. N.). A.-M. B.

NUNEZ-Alvares-Pereira. Com. de Portugal (V. Pereira).

NUÑEZ (Pedro), également connu sous les noms de *Nonius, Nunes, Nunnius,* mathématicien portugais, né à Alcazar de Sal en 1492, mort à Coïmbre en 1577. Il fit ses études à Lisbonne et à Salamanque, fut d'abord inspecteur des douanes à Goa, dans l'Hindoustan (1519), puis professeur de mathématiques transcendantes à l'Université de Coïmbre et cosmographe en chef du royaume. Il a fait faire d'importants progrès à l'art de la navigation, notamment par la découverte de la *loxodromie* (V. ce mot) et par l'indication de plusieurs procédés nouveaux d'astronomie nautique. On l'a aussi considéré, mais à tort, comme l'inventeur de l'instrument appelé, de son nom, *Nonius* (V. Vernier), car celui qu'il préconise dans ses ouvrages pour la mesure des petites portions d'arc n'a rien de commun avec le précédent. Il a laissé de nombreux écrits : *Tratado da Esphera* (Lisbonne, 1537) ; *De crepusculis liber unus* (Lisbonne, 1542) ; *De arte atque ratione navigandi* (Coïmbre, 1546), etc. Il a réuni en outre, sous le titre *Opera mathematica* (Bâle, 1566), une série d'opuscules sur la géométrie, l'art nautique, les projections cartographiques, la correction des instruments d'astronomie. L. S.

Bibl. : F. Navarrete, *Recherches sur les progrès de l'astronomie et des sciences nautiques en Espagne* (trad. fr. par M.-D. de Mofras) ; Paris, 1839.

NUÑEZ (Rafael), président des Etats-Unis de Colombie, né à Carthagène (Etat de Bolivar), en 1825, mort à Carthagène le 18 sept. 1894. Docteur en droit, avocat éloquent, il fut élu, en 1851, par la province de Panama, membre du congrès qui donna à la république de Nouvelle-Grenade (nom que portait alors la Colombie) une constitution démocratique, basée sur le suffrage universel direct. A ce moment, il appartenait à la fraction modérée du parti libéral. Sous la présidence du Dr Mallarino (1855-57), il eut le courage de prendre le portefeuille des finances, dans une situation lamentable, causée par une récente guerre civile, et il s'en tira à son honneur. La réaction conservatrice ayant repris le dessus avec le président Ospina, le Dr Nuñez se mit à la tête du journal *El Porvenir,* où il défendit, avec talent et vigueur, la politique fédéraliste, qui prévalut et aboutit à l'établissement de la Confédération Grenadine (1858). Le général Mosquera s'étant emparé, après une nouvelle guerre civile, du pouvoir suprême de la république (20 sept. 1861), qui reçut alors le nom qu'elle porte actuellement, Nuñez redevint ministre des finances, et rendit derechef des services marquants à son pays. Après la retraite constitutionnelle du dictateur (1864), il se fixa à New York, où il dirigea le journal *El Continental,* et exerça ensuite les fonctions de consul au Havre, puis à Liverpool. De retour dans sa patrie en 1874, il devint gouverneur de l'Etat de Bolivar, après avoir échoué aux élections pour la présidence ; mais il fut élu, le 1er avr. 1880, en remplacement du général Trujillo. Pour se rendre compte de l'énormité de la tâche qu'il assuma alors et des efforts qu'il dut faire dans le but de pacifier et de relever son pays, toujours divisé et ruiné de nouveau, il faut se reporter à ce qui a été exposé à cet égard à l'art. Colombie. Cette tâche colossale ne fut pas au-dessus de son génie politique et financier, et il le prouva pendant la première période de sa présidence (1880-82). Réélu en 1884, il eut à lutter, l'année suivante, contre sept Etats insurgés. Etant venu à bout de cette levée de boucliers à tendances séparatistes, il résolut d'en prévenir le retour. Il se rallia au mouvement centraliste, et fit voter, le 5 août 1886, une nouvelle constitution, qui remplaça le régime fédéraliste par une république unitaire (V. Colombie). Le Conseil national l'investit, en même temps, des fonctions présidentielles pour une période de six années. Ce coup d'Etat fit tout rentrer dans l'ordre, la pacification

des esprits s'opéra graduellement, et l'amélioration des conditions économiques du pays reprit un vigoureux essor. Adversaire du canal de Panama, il renouvela cependant, en 1890, le contrat avec la Compagnie concessionnaire et lui accorda, en 1893, une prolongation. Enfin, réélu pour la quatrième fois président de la république, le 7 août 1892, il eut la gloire de terminer le différend avec le Venezuela au sujet d'une importante question des limites territoriales, par une sentence arbitrale que la régente d'Espagne rendit en faveur de la Colombie (1873). Un an avant sa mort, il obtint du parlement national un congé permanent pour cause de santé, et se retira dans sa ville natale. Le vice-président, M. A. Caro, reçut alors le titre de chef du pouvoir exécutif. Poète à ses heures, le président Nuñez publia un recueil de *Versos* (Bogotà, 1880, in-8). On lui doit aussi des brochures politiques.

G. PAWLOWSKI.

NUNEZ CABEZA DE VACA (Alvar) (V. CABEZA).

NUÑEZ DE ARCE (Gaspar), poète, auteur dramatique et homme d'Etat espagnol contemporain, né à Valladolid le 4 août 1834. Docteur en philosophie de l'Université de Tolède, il débuta dans les lettres par des poésies dispersées çà et là et aborda le théâtre en 1859, avec des piécettes qui n'eurent que des succès éphémères. Député depuis 1865, il appartint d'abord au parti libéral modéré, figura plus tard parmi les soutiens du roi Amédée et se rangea ensuite du côté des partisans de la restauration des Bourbons. Sous l'influence des secousses violentes qui ont agité l'Espagne depuis la révolution de 1868, il se révéla poète politique d'une inspiration puissante dans ses *Gritos del combate* (Madrid, 1875, in-8), composés dès 1870, œuvre de désespérance et du doute, qui eut un retentissement formidable. Elle lui valut d'être reçu à l'Académie espagnole le 21 mai 1876. Sa gloire ne fit dès lors que grandir. Ses poèmes : *Ultima Lamentacion de lord Byron* (1879 ; trad. en franç. par Georges Bouret ; Paris, 1888); *la Selva oscura* (1879), un bijou de poésie lyrique ; *El Vertigo* (1879), résurrection du genre romantique ; *la Vision de Fray Martin* (1880), dont le héros est Martin Luther ; enfin *Raimundo Lulio* assurèrent à Nuñez de Arce la première place parmi les poètes lyriques contemporains de son pays, même à côté de Campoamor. Un de ses biographes dit qu'il est « la personnification de la plus haute inspiration et du génie le plus titanique de l'Espagne actuelle ». Il a su concilier l'idéal du temps présent avec la forme traditionnelle et classique de la poésie castillane, forme qui, sous sa plume, devient admirable. On peut encore citer parmi ses œuvres poétiques : *la Pesca* (1884); *Maruja* (1886), etc. Il a réuni en un volume (*Obras dramáticas*, 1880, in-4) ses meilleures pièces de théâtre : *Deudas de la honra*, *Quien debe paga*, *Justicia providencial* et *El Haz de leña*. Cette dernière, drame historique dont le sujet est la prison et la mort de Don Carlos, fils de Philippe II, a été comprise parmi les chefs-d'œuvre insérés dans le recueil *Autores dramáticos contemporáneos* (Madrid, 1881-82, 2 vol. in-4).

Nuñez de Arce fut ministre des colonies dans le cabinet Sagasta (9 janv. 1883-18 janv. 1884), puis sénateur et président de section au conseil d'Etat en 1888.

G. PAWLOWSKI.

BIBL. : M. DE LA REVILLA, *Obras* ; Madrid, 1883, gr. in-8. — Du même, *Criticas* ; Burgos, 1885, in-16. — MENENDEZ Y PELAYO, *Estudios de critica literaria* ; Madrid, 1884, in-16. — G. BOURET, *la Poésie lyrique en Espagne. D. G. Nuñez de Arce* ; Paris, 1889, in-18. — V. aussi la bibliographie de l'art. ESPAGNE, § *Littérature du* XIXe *siècle*.

NUNEZ DE BALBOA (V. BALBOA).

NUNEZ-DELGADO (Gaspar), sculpteur espagnol établi à Séville où il travaillait au commencement du XVIe siècle. Il avait été l'élève de Pedro Delgado, qui lui-même avait appris son art d'un sculpteur florentin, venu à Séville. Les ouvrages de Nuñez, parmi lesquels on cite principalement une figure de *saint Jean-Baptiste*, de grandeur nature, que Pacheco étoffa, c.-à-d. peignit en tons naturels, sont, au dire de Cean Bermudez, de véritables chefs-d'œuvre par la perfection du rendu et leur tournure grandiose. L'artiste avait exécuté beaucoup de terres cuites qui, malheureusement, ont été brisées ou ont été emportées à l'étranger.

P. LEFORT.

BIBL. : PACHECO, *Arte de la pintura* ; Séville, 1649.

NUNEZ DE GUZMAN (Hernan) (V. GUZMAN).

NUNEZ DE VILLAVICENCIO (Pedro), peintre espagnol et chevalier de Malte, né à Séville en 1635, mort à Séville en 1700. Quoique issu d'une famille noble, ses aptitudes et son inclination pour la peinture l'amenèrent à fréquenter l'atelier de Bartolomé Murillo, qui le prit en grande amitié et s'appliqua à développer ses dons innés. Pendant qu'il faisait ses caravanes et qu'il séjournait à Malte, l'élève de Murillo y rencontra Mattias Preti (*il Calabrese*), appartenant comme lui à l'ordre de Malte. Ce nouveau maître enseigna à Nuñez les mystérieuses ressources du clair-obscur et le perfectionna grandement dans l'exercice de l'art. Rentré dans sa patrie, Nuñez de Villavicencio se remit sous la direction de Murillo, devint son intime ami, le seconda dans ses travaux et ses entreprises, prenant part avec lui à la création d'une académie de peinture à Séville et contribuant largement par ses dons aux dépenses et à l'entretien d'un établissement qui était cher à Murillo. Lorsqu'en 1682 Murillo se sentit près de sa fin, ce fut Nuñez qui, nommé son exécuteur testamentaire, reçut le dernier soupir du grand artiste. Le talent de Nuñez est un reflet, mais assez vigoureux, des créations et des méthodes de son maître. On en a la preuve devant la vivante peinture de lui représentant des *Enfants jouant aux dés*, que conserve le musée du Prado. Bien des toiles de Nuñez, reproduisant surtout des *muchachos*, des sujets pittoresques, des scènes de la rue, en raison de l'analogie de facture et de coloris qu'elles offrent avec les mêmes sujets traités par Murillo, ont été fréquemment attribuées à ce maître.

Paul LEFORT.

NUNZIANTE (Vito), général italien, né à Campagna (princip. citér.) le 12 avr. 1775, mort à Torre-Annunciata, près de Naples, le 22 sept. 1836. De parents pauvres et sans instruction, il s'enrôla en 1794 dans un régiment d'infanterie et, de fourrier qu'il était en 1799, se promut lui-même colonel, mettant à la disposition du cardinal Ruffo, qui le continua dans son grade, le millier de volontaires qu'il avait rassemblés. Durant les seize années qui suivirent, il prit part aux affaires de Capoue, de Sienne, de Campotenese, de Reggio, fut nommé en 1807 brigadier, en 1814 maréchal de camp, en 1815 commandant supérieur des Calabres et présida à la condamnation et à l'exécution de Joachim *Murat* (V. ce nom). Récompensé du tact qu'il déploya en cette circonstance par le titre de marquis, il devint par la suite lieutenant-général (1819), commandant de Salerne (1820), commandant des divisions de Syracuse et de Palerme, inspecteur général de l'armée, quartier-maître général, vice-roi de la Sicile (1830), ministre d'Etat et commandant de toutes les troupes du royaume (1831).

L. S.

BIBL. : Fr. PALERMO, *Vita e fatti di Vito Nunziante* ; Florence, 1839.

NUORO. Ville d'Italie, prov. de Sassari (Sardaigne) ; 6.000 hab. Evêché. Carrières de marbre. Un chemin de fer la relie à Bosa.

NUPHAR (Bot.) (V. NÉNUPHAR).

NURAGHI (Paléoarchéol.) (V. ITALIE, t. XX, p. 1042).

NUPTIALITÉ. Mot qui, comme ceux de natalité et de mortalité, a deux significations distinctes en démographie : il signifie, à proprement parler, le rapport du nombre des mariages au nombre des habitants qui ont fourni ces mariages ; il signifie aussi, par extension, l'étude démographique des mariages. Le tableau suivant, déjà inséré à l'article DÉMOGRAPHIE, résume par périodes décennales la nuptialité française :

PÉRIODES	NOMBRE MOYEN de mariages annuels (en milliers d'unités)	NOMBRE de mariages par 1.000 hab.	NOMBRE de personnes mariées par 100 hab.
1801-10	222	7,6	15,2
1811-20	244	7,9	15,8
1821-30	246	7,8	15,6
1831-40	266	8	16
1841-50	279	8	16
1851-60	287	7,9	15,8
1861-70	294	7,8	15,6
1871-80	297	8	16
1881-90	280	7,3	14,6
1891-96	287	7,5	15

Quoique le mariage soit un acte libre, dépendant — dans les pays civilisés où le consentement de la femme est nécessaire — de la volonté des personnes qui le contractent, on peut dire qu'il est, comme la naissance et la mort, soumis à une certaine régularité qui constitue des lois démographiques. La mort est, à part quelques exceptions, un fait involontaire; la naissance est le résultat d'un acte volontaire, le rapprochement de l'homme et de la femme. Divers mobiles poussent au mariage. Le premier mobile est une loi naturelle : un instinct, qui est un des plus énergiques de l'homme comme des animaux, porte à la propagation de l'espèce; l'amour ennoblit ce sentiment instinctif et, dans une société civilisée, le sens moral enseigne que le mariage, c.-à-d. l'union permanente et légale de l'homme et de la femme, est le moyen légitime de fonder une famille. On pourrait penser que, d'après la loi naturelle, chaque génération doit entrer successivement tout entière dans le mariage à mesure qu'elle parvient à la puberté, les filles plus tôt parce qu'elles sont nubiles de bonne heure, les garçons plus tard; que, par suite, le nombre de mariages serait à peu près égal à celui des survivants du sexe masculin à l'âge d'une vingtaine d'années. Ce n'est pas ce qui a lieu, parce que des obstacles détournent du mariage une partie des individus de chaque génération ou en retardent l'époque. Ces obstacles sont : les uns, d'ordre physique, comme les infirmités et les maladies; d'autres, d'ordre moral, comme une affection contrariée, un caractère indépendant ou solitaire; d'autres, d'ordre social, résultant d'une obligation politique ou religieuse, comme le service militaire et les vœux monastiques, ou d'une convenance économique, comme le désir de parvenir à une certaine situation avant de fonder une famille ou celui d'assortir des fortunes. Les lois ont, comme les mœurs, une influence sur la nuptialité : par exemple, la prohibition du mariage à certains degrés de parenté, l'obligation du consentement des parents, etc.

Avant 1789, vers la fin de l'ancien régime, on évaluait à peu près à 8 le nombre des mariages annuels par 1.000 hab., peut-être même à un peu plus (cependant une des études les plus précises faites sur ce sujet : l'*Essai... sur le mouvement de la population de Roubaix*, de M. Faidherbe, donne moins de 7 pour cette ville). Depuis 1801 la statistique dispose, comme pour les naissances et les décès, des relevés annuels de l'état civil, et ces relevés sont plus à l'abri de la critique pour les mariages que pour les deux autres faits démographiques, parce qu'aucun mariage n'a pu être contracté sans être inscrit sur le registre de l'état civil. De 1801 à 1808, le nombre des mariages a varié entre 200.000 et 220.000, et la nuptialité, c.-à-d. le rapport du nombre des mariages au nombre des habitants de la France, a varié entre 7,2 et 7,5; autrement dit, sur 1.000 hab., il y en a eu 14,4 à 15 qui se sont mariés. Toutefois, l'année 1805 a donné une nuptialité plus forte : 7,9 ‰, parce qu'on levait alors la conscription pour la campagne d'Autriche et que beaucoup de jeunes gens se hâtaient d'entrer en ménage pour acquérir le droit de rester dans leurs foyers. Cet empressement se manifesta d'une manière plus sensible en 1809 lorsque la cinquième coalition nécessita de nouvelles levées; le nombre des mariages s'éleva à 267.964 et la nuptialité atteignit 9,1 par 1.000 hab. La même cause, après le désastre de Russie, fit monter le nombre des mariages en 1813 à 387.186. Jamais, même avec une population plus nombreuse, la France n'a enregistré dans la suite un tel chiffre : la nuptialité monta à 12,9. La loi de compensation se manifeste dans la nuptialité comme dans la natalité et la mortalité : ainsi en 1806 la nuptialité tombe à 7,2, en 1811 à 6,8, en 1814 à 6,5. Balance faite, la nuptialité moyenne de la période impériale a été de 7,8.

Sous la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe, période de paix, le nombre des mariages augmenta, 213.343 en 1818 et 283.338 en 1845, non seulement parce que la population augmentait, mais parce que le taux de la nuptialité s'élevait : la moyenne générale de 1833 à 1845 a été de 8,1. En 1815 et en 1816, le taux a été de 8,3 et de 8,5; la disette de 1817 l'a abaissé à 7; celle de 1847, à 7 aussi.

Après la révolution de 1848, le taux, grâce à de bonnes récoltes et malgré la crise politique, remonta jusqu'à 8,3 en 1850. Puis de mauvaises récoltes et le choléra le firent redescendre à 7,5 en 1854. Il se maintint ensuite à 8 environ pendant le second Empire. La guerre franco-allemande le fit descendre au niveau le plus bas qu'ait atteint la France au XIXe siècle : 6 ‰, taux d'où le mouvement de compensation le fit monter en 1872 jusqu'à 9,8. Depuis ce temps, la nuptialité a eu une tendance à faiblir. L'année 1890 n'a fourni que 7 mariages par 1.000 hab., c'est la plus mauvaise des vingt dernières années dont la moyenne ne dépasse pas 7,4. De 1887 à 1896, avec une population de plus de 38 millions d'âmes, le nombre total des mariages n'a pas été supérieur à celui qu'avait fourni de 1835 à 1845 une population d'environ 34 millions; la génération qui se mariait de 1887 à 1896 était celle qui était née pendant et après la guerre de 1870. Sans doute les mariages inconsidérés des prolétaires peuvent empirer l'état démographique d'une nation, et il n'est pas toujours désirable de les voir se multiplier. Mais la France, à la considérer dans l'ensemble, est, malgré certains symptômes fâcheux, plus riche aujourd'hui qu'il y a cinquante ans, et cependant on s'y marie moins. Quoique la statistique ne nous renseigne pas sur la fortune des mariés, l'analyse par départements montre que la nuptialité a diminué dans tous, et on peut en induire que cette diminution a porté sur toutes les catégories sociales; l'accroissement du nombre des ouvriers et des domestiques dans les villes a dû avoir pour conséquence plus de célibataires; l'augmentation, non du prix de chaque chose en elle-même, mais des dépenses générales de la vie, a dû tenir éloignées du mariage plus de personnes de la classe moyenne, etc. L'obstacle vient surtout d'un goût exagéré du bien-être.

Néanmoins, à considérer toute la durée du siècle, le nombre absolu des mariages a augmenté. De 1801 à 1805, 27 millions 1/2 d'hab. ont fourni en moyenne 205.000 mariages; de 1890 à 1896, 38 millions 1/2 en ont fourni 287.000. Quand on examine la courbe annuelle des mariages, on distingue l'influence de certains événements de l'histoire, surtout de l'histoire économique, crises, disettes, prospérité commerciale. Les disettes ont exercé une action très sensible jusqu'à l'époque où la liberté du commerce des céréales et la facilité des approvisionnements, qui a subsisté en partie malgré le rétablissement du droit de douane, en ont amorti les effets.

Il y a en France une géographie de la nuptialité, comme de la mortalité et de la natalité, c.-à-d. que l'état économique et moral de la population détermine un taux de nuptialité différent suivant les régions. Voici les dix départements dans lesquels la nuptialité était la plus forte et les dix dans lesquels elle était la plus faible au commencement du siècle et en 1893.

Départements où la nuptialité était la plus forte

En 1801-10	En 1893
Nuptialité : 10,5 à 8,9	Nuptialité : 9,3 à 8,0
Vendée.	Seine.
Allier.	Allier.
Indre.	Côtes-du-Nord.
Haute-Vienne.	Creuse.
Bas-Rhin.	Dordogne.
Nièvre.	Loire.
Pyrénées-Orientales.	Nord.
Finistère.	Seine-Inférieure.
Var.	Vaucluse.
Maine-et-Loire.	Haute-Vienne.

Départements où la nuptialité était la plus faible

En 1801-10	En 1893
Nuptialité : 5 à 6	Nuptialité : 5,5 à 6,6
Aveyron.	Basses-Pyrénées.
Ille-et-Vilaine.	Hautes-Pyrénées.
Ain.	Corse.
Ariège.	Savoie.
Lozère.	Hautes-Alpes.
Marne.	Alpes-Maritimes.
Basses-Pyrénées.	Côte-d'Or.
Vienne.	Lot.
Doubs.	Haute-Marne.
Cher.	Haute-Savoie.

Les départements de montagnes, qui sont pauvres et d'où les hommes émigrent à la recherche de travail, sont généralement dans les derniers rangs de la nuptialité, parce que la population nubile mâle fait défaut. Le même phénomène s'observe, mais d'une manière moins prononcée, dans les départements de forte immigration, parce que beaucoup d'immigrants n'ont pas l'intention de se fixer en fondant une famille. La Normandie a une faible nuptialité parce qu'on y redoute les charges du ménage. Au contraire, les Landes, le Massif central, etc., ont une forte nuptialité.

La nuptialité paraît souvent plus élevée dans les villes que dans les campagnes. Ainsi, en 1885, elle était de 8,3 dans le dép. de la Seine, de 7,4 dans la population urbaine et de 7,3 dans la population rurale. C'est une simple apparence : les populations des grandes villes comprenant en général, à cause de l'immigration, une proportion d'adultes supérieure à la proportion normale, il peut y avoir plus de mariages par rapport à la population totale, bien qu'il y en ait moins par rapport à la fraction de cette population qui est en âge de se marier.

En France, l'âge moyen du mariage est en moyenne de 30 ans environ pour les hommes et d'un peu plus de 25 pour les femmes. Cette moyenne se compose d'éléments divers. Entre célibataires, la moyenne descend à 28 ans 3 mois pour les hommes et à 24 ans 2 mois pour les femmes ; entre veufs et veuves, elle s'élève à 48 ans pour les hommes et à 42 1/2 pour les femmes. L'âge est d'ordinaire un peu plus précoce dans les campagnes que dans les villes et un peu plus tardif dans le dép. de la Seine que dans les autres. Les mariages entre célibataires sont de beaucoup les plus nombreux : 243.768 en 1895 sur un total de 282.915 mariages, soit 86,1 °/₀. Pour la période 1865-82, on a calculé que sur 100 mariages il y en avait eu 84,4 entre célibataires, 4,1 entre garçons et veuves, 7,8 entre veufs et filles, 3,7 entre veufs et veuves.

Voici comment se répartissaient, suivant l'âge, les mariages des célibataires en 1895 :

CÉLIBATAIRES du SEXE MASCULIN	MARIÉS AVEC DES CÉLIBATAIRES DU SEXE FÉMININ							TOTAL
	au-dessous de 20 ans	de 20 à 25 ans	de 25 à 30 ans	de 30 à 35 ans	de 35 à 40 ans	de 40 à 50 ans	au-dessus de 50 ans	
Au-dessous de 20 ans	0,67	0,77	0,69	0,12	0,03	0,004	»	2,29
De 20 à 25 ans......	7,29	14,81	4,84	0,89	0,17	0,04	0,003	28,02
— 25 à 30 ans......	10,08	23,19	10,58	2,15	0,46	0,10	0,008	46,58
— 30 à 35 ans......	1,81	6,20	4,31	2,13	0,53	0,15	0,011	15,16
— 35 à 40 ans......	0,34	1,34	1,56	1,04	0,59	0,19	0,015	5,10
— 40 à 50 ans......	0,07	0,31	0,49	0,54	0,42	0,37	0,06	2,28
— 50 à 60 ans......	0,01	0,03	0,05	0,09	0,09	0,12	0,07	0,46
Au-dessus de 60 ans.	0,001	0,002	0,006	0,011	0,015	0,03	0,04	0,11

Si l'on veut chercher la probabilité de mariage, c.-à-d. la chance qu'a un individu, homme ou femme, célibataire ou veuf, de se marier dans l'année, il faut diviser le nombre total des individus vivants de chaque âge par le nombre des individus de cet âge qui ont contracté mariage. Voici le résultat (calculé sur la période 1877-81).

GROUPES D'AGES	SUR 1.000 PERSONNES de chaque groupe d'âge. Nombre de ceux qui se marient dans l'année			
	CÉLIBATAIRES		VEUFS	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
De 15 à 20 ans (femmes)	»	39,9	282,0	160,5
— 18 à 20 ans (hommes)	12.5	»		
— 20 à 25 ans (les deux)	59,8	110,4		
— 25 à 30 ans —	119,2	112,6	238,6	98,3
— 30 à 35 ans —	109,9	79,8	226,2	75,2
— 35 à 40 ans —	79,1	49,3	161,5	74,1
— 40 à 50 ans —	34,8	21,1	76,1	18,9
Plus de 50 ans —	10,7	3,9	13,2	2,6

La moyenne générale pour toute la population masculine pendant cette période a été de 57 mariages par 1.000 hab. Les veufs à tout âge ont plus de chance de mariage que les célibataires. On comprend facilement pourquoi : les veufs avaient, au physique et au moral, l'aptitude au mariage puisqu'ils s'étaient mariés ; en outre, beaucoup d'entre eux ont besoin d'une compagne, soit pour élever leurs enfants, soit pour remplacer dans leur profession la compagne qu'ils ont perdue. Il en est tout autrement pour le sexe féminin : les veuves sont moins recherchées que les filles. Sur 100 hommes qui se sont mariés, on a calculé (période 1865-82) qu'il y avait 88,4 garçons et 11,6 veufs ; sur 100 femmes, 92,2 filles et 7,8 veuves.

Dans tous les pays on trouve des rapports de même nature relativement aux mouvements de la population. Toutefois, on doit observer que d'un pays à l'autre les différences sont plus considérables pour la nuptialité que pour la natalité. Entre la Serbie qui accusait 11,5 et l'Irlande qui ne donne que 4,4, la différence est de plus du simple au double. La moyenne générale de l'Europe, calculée sur la période 1865-83, a été trouvée de 8,4 mariages par 1.000 hab. La France se plaçait un peu au-dessous de cette moyenne. Les Slaves et Magyars occu-

paient le premier rang avec une nuptialité dépassant 8,5 et même 10, pour la Serbie. Les Germains étaient au second rang. La nuptialité est très forte dans certains pays d'immigration : le Massachusetts en est un exemple. Elle ne l'est cependant pas dans tous, surtout quand l'immigration amène peu de femmes : l'Australasie en est un exemple. Nulle part la nuptialité n'est aussi faible qu'en Irlande où les difficultés économiques opposent un obstacle considérable au mariage et d'où émigrent beaucoup d'adultes.

En divisant l'Europe en quatre régions, Sir W. Rawson a trouvé une nuptialité de 7 pour le N.-O. de l'Europe, 8 pour le S., 8,4 pour le centre et 9,4 pour l'E. Les Slaves doivent en général leur taux supérieur à la précocité du mariage et à la grande prédominance de l'élément rural. En Russie, 68 °/₀ des hommes se marient avant 25 ans ; le paysan marie même souvent son fils entre 16 et 20 ans ; la jeune fille qu'il lui donne est quelquefois à peine nubile, mais elle devient une servante de plus dans la famille. En Hongrie et en Serbie, les mariages sont précoces aussi : la vie rurale prédomine.

Une forte nuptialité peut avoir parfois une autre cause. Ainsi le Japon a accusé de 1883 à 1887 un taux de 6,8 à 9 par 1.000 hab., et même en 1896 un taux de 11,7 : c'est que la fréquence des divorces motivait un grand nombre de mariages nouveaux. Dans quelques pays ruraux, la naissance d'un enfant précède souvent le mariage : le Chili en fournissait naguère un exemple.

Le tableau suivant présente la nuptialité des Etats d'Europe et de trois Etats américains à trois époques ; ces Etats sont groupés d'après l'ordre de leur nuptialité à la dernière époque :

NUPTIALITÉ
(d'après les calculs de M. Bodio).

ÉTATS	1865-69	1876-80	1887-91
Serbie	11,29	11,48	»
Massachusetts	10,53	7,83	9,29 (2)
Saxe	9,18	8,86	9,23
Rhode Island	11,27	8,94	9,16
Hongrie	10,28	9,61	8,64
Prusse	8,82	7,88	8,08
Roumanie	»	»	7,99
Connecticut	9,21	7,30	7,95 (3)
Empire allemand*	8,86	7,83	7,93
Russie d'Europe	»	9,79	»
Autriche	8,69	7,74	7,74
Italie	7,30	7,51	7,69
Angleterre et Galles	8,36	7,67	7,51
France	7,89	7,61	7,26
Belgique	7,58	6,90	7,22
Finlande	7,01	7,81	7,12
Suisse	»	7,40	7,11
Pays-Bas	8,10	7,84	7,02
Danemark	7,90	7,78	6,97
Bavière	9,25	7,30	6,96
Wurttemberg	»	7,12	6,66
Ecosse	7,02	6,88	6,64
Norvège	6,45	7,18	6,36
Suède	6,18	6,58	5,98
Espagne	7,57	6,60(1)	5,61 (4)
Grèce	6,49	5,66	»
Irlande	5,29	4,56	4,41

* Total pour l'Empire allemand entier.
(1) 1878-80. — (2) 1886-90. — (3) 1885-89. — (4) 1887-88.

La nuptialité de chaque Etat est soumise à des variations accidentelles ou continues ; mais elle oscille en quelque sorte autour de la moyenne qui lui est propre. Ainsi la Prusse a éprouvé, comme la France, mais moins qu'elle, l'influence dépressive de la guerre en 1870 et en 1871 ; le mouvement de compensation s'y est fait brusquement sentir aussi en 1872, et la nuptialité, qui était tombée à 7,6, s'est relevée à 10,2 ; elle a diminué ensuite jusqu'en 1886, puis est remontée un peu et marquait 8 en 1894. La Norvège, de 1801 à 1815, période agitée, a eu une nuptialité faible qui est tombée à 6,4 en 1814 : la mer était alors fermée aux pêcheurs. Après la paix, les mariages se sont multipliés : la nuptialité a été de 10,2 en 1816. La crise commerciale de 1837 l'a fait tomber à 6,2 ; la prospérité l'a ramenée à 8,3 en 1846. Après les événements de 1870 et l'essor que prirent alors les affaires, elle s'éleva à 7,8 en 1875, elle est redescendue depuis, peut-être à cause de l'émigration et du ralentissement des affaires ; le taux moyen en 1887-91 était à peine de 6,4 ; il a été de 6,5 de 1892 à 1895.

Chaque Etat a pour l'âge des époux, comme pour tous les phénomènes démographiques, sa moyenne propre qu'expliquent le climat, les lois et les mœurs. Ainsi, sous le climat froid des Etats scandinaves, les hommes et les femmes se marient d'ordinaire tardivement. Nous avons dit qu'au contraire, en Russie, les paysans mariaient de très bonne heure leurs enfants, garçons et filles, coutume qui paraît être la conséquence du régime de communauté dans lequel vivent les familles. En Angleterre, d'autres mœurs, qui ont leur fondement dans une précoce émancipation morale, portent les jeunes gens à se marier plus tôt qu'en France, et comme ce sont eux-mêmes plus que les parents qui font les accords, il y a plus parité d'âge qu'en France : la différence moyenne est de 2 ans en Angleterre (28 ans pour les hommes et 26 pour les femmes), tandis qu'elle est de 4 ans en France (28 ans 3 mois et 24 ans 2 mois pour les mariages de célibataires). La différence est d'environ 2 ans 1/2 en Belgique, dans les Pays-Bas et en Norvège. En général, cette différence augmente à mesure que le mari est plus âgé et au contraire diminue à mesure que la femme est plus âgée : ainsi on a calculé qu'un jeune homme de 20 à 25 ans épousait une femme qui, en moyenne, avait seulement quelques mois de moins que lui et qu'un homme de 50 à 60 ans épousait une femme ayant en moyenne 15 ans de moins que lui.

La proportion entre les mariages des célibataires et ceux des veufs varie suivant les Etats, mais avec des différences qui ne sont pas considérables. Les extrêmes sont représentés par la Grèce qui a 86,1 °/₀ de mariages de célibataires et par la Croatie qui n'en a que 68,9. Il est naturel que, dans les pays où les mariages sont précoces, il y ait plus de jeunes veufs et veuves qui désirent se remarier. Le tableau suivant a été établi par M. Bodio pour la période 1865-83 :

PÉRIODE 1865-1883

ÉTATS	SUR 100 MARIAGES Nombre de mariages de : Garçons et Filles	Garçons et Veuves	Veufs et Filles	Veufs et Veuves	MARIAGES dans lesquels un des époux ou les deux époux étaient des divorcés.
Grèce	86,1	3,9	6,7	3,3	»
Irlande	85,7	3,1	8,6	2,6	»
Norvège (1876-82)	85,3	3,2	9,3	2,1	0,1
Suède (1869-82)	85,3	3,3	9,1	2,1	0,2
Ecosse	85,1	2,9	8,9	3,1	»
Roumanie	84,8	2,8	6,1	6,3	»
France	84,3	4,1	7,8	3,7	»
Belgique	83,4	5,0	8,1	3,5	»
Italie	83,2	3,7	9,4	3,7	»
Danemark	82,3	4,7	9,6	2,1	2,2
Angleterre	81,9	4,4	8,4	5,3	»
Espagne	81,1	4,0	10,1	4,8	»
Pays-Bas	80,2	4,3	10,3	4,8	1,4
Prusse	80,0	5,2	10,3	3,5	1,7
Bavière (1876-83)	79,8	5,3	12,2	2,4	1,3
Suisse (1876-83)	79,0	4,2	10,4	3,1	3,3
Finlande	78,8	5,4	11,3	4,5	»
Russie	77,2	4,2	9,8	8,8	»
Autriche	75,8	6,2	12,9	5,1	»
Hongrie	74,5	4,7	9,7	10,2	0,9
Croatie et Slavonie (1874-82)	68,9	4,3	12,0	14,7	»

On comptait en France, dans la période 1865-83, 1 mariage consanguin sur 100 mariages. C'est une proportion qui, quoique faible par elle-même, paraît un peu plus élevée que celle de la plupart des Etats d'Europe ; la Prusse en compte seulement 8 par 1.000, la Bavière 9, l'Italie 7, la Finlande 2. On a beaucoup écrit sur la question des mariages consanguins et on a produit des exemples et même des statistiques partielles en vue de prouver le danger des unions de ce genre. On les accuse d'être moins fécondes que les autres et de donner naissance à des enfants malingres ou infirmes, surtout à des sourds-muets et à des crétins. Il est certain qu'on citera des cas à l'appui de cette thèse pessimiste et qu'elle contient par conséquent une part de vérité. Mais il n'y a jamais eu de statistique précise portant sur une population entière et sur un nombre suffisant d'années qui permette d'établir à cet égard une loi démographique.

Les mariages ont, comme les naissances, leurs saisons. En France et dans quelques autres pays, comme la Belgique, la plus favorisée est le printemps. L'influence religieuse est marquée dans tous les pays catholiques en février et dans la seconde moitié d'avril par le grand nombre de mariages contractés avant et après le carême ; février donne le maximum et mars le minimum. C'est une influence économique qui se manifeste par le petit nombre de mariages en juillet, août et septembre, où la population est occupée dans les champs par les travaux de la moisson ; la compensation s'établit par les nombreux mariages de novembre. On s'explique aisément comment en juillet la moisson puisse être à la fois une cause de naissances illégitimes et un obstacle aux mariages. En Suède, pays protestant, l'influence du carême est très peu sensible ; mais l'hiver venant de bonne heure, le cultivateur ne doit pas perdre de temps, et les mariages d'été sont relativement bien plus rares qu'en Italie où la belle saison se prolonge longtemps ; aussi, en Suède, y a-t-il une grande accumulation de mariages en décembre, à l'époque où la neige tient le paysan enfermé dans son village. E. Levasseur.

Bibl. : E. Levasseur, *la Population française*, t. II, ch. x et xiv du livre II. — L'ouvrage de M. G. von Mayr (*Statistik und Gesellschaftslehre* contient une bibliographie détaillée du sujet dans le chapitre *Eheschliessungen*.

NURAGHI (Grec *Tholoi*, italien *Noraga*, *Nuracu*, *Nurhag* ou). Monuments d'architecture militaire, véritables tours fortifiées aujourd'hui ruinées, mais dont environ trois mille ont été reconnues avoir été élevées dans l'île de Sardaigne avant l'époque de la conquête romaine (259 à 176 avant notre ère). Ces monuments, décrits par Della Marmora (*Voyage en Sardaigne*, Turin, 1839-60, t. II, in-8), occupent généralement les sommets de montagnes naturelles ou de collines artificielles créées en vue de la protection des plaines environnantes ; ils affectent la forme de tronc de cône et, à l'origine, ils devaient être entourés de murs de circonvallation formant une enceinte à leur pied, de même qu'ils étaient surmontés de tourelles de guet. En outre, lorsque, ce qui était assez fréquent, deux de ces ouvrages étaient rapprochés, ils étaient reliés par une muraille. Leur maçonnerie se compose d'assises de pierres non taillées, assemblées sans liaison, et dont les pierres des rangs inférieurs atteignent parfois de très grandes dimensions : aussi, de temps immémorial, ces monuments ont-ils servi de carrières de matériaux pour la création des édifices des centres de population les avoisinant. Quelques-unes de ces tours ont de 10 à 20 m. de hauteur, et le diamètre de leur base varie de 10 à 30 m. Dans l'intérieur se distinguent deux ou trois étages, et des niches sont aménagées dans l'épaisseur des murs. On a reconnu de semblables constructions à Malte et dans les îles Baléares, et cet ensemble de monuments d'une antiquité reculée présente quelque analogie avec les *duns* d'Ecosse et les *clochans* d'Irlande ; mais c'est dans l'île de Sardaigne que l'on peut en observer le plus grand nombre et aussi la plus grande variété de forme et de groupement. Charles Lucas.

NUREMBERG (all. *Nürnberg*). Grande ville de Bavière, prov. de Franconie moyenne, sur la Pegnitz, sous-affluent du Main et la voie navigable du Danube au Rhin ; 113 hect. ; 162.380 hab. (en 1895). La ville intérieure, qui renferme 55.453 hab., est partagée en deux moitiés par la Pegnitz, qui portent le nom de leurs grandes églises : Saint-Sebald, à droite et au N. ; Laurent (Lorenz), à gauche et au S. La rivière forme quatre îles dont la première, seule considérable, s'appelle Schutt. Elle est franchie par 10 ponts et 11 passerelles ; le plus intéressant est le pont de la Boucherie, arche unique de 32 m. La ville intérieure possède encore son enceinte formée d'une double muraille flanquée de tours et de bastions et enveloppée d'un fossé de 10 m. de profondeur et 30 m. de large. Elle a 5 kil. de pourtour, 4 grandes portes garnies de grosses tours bâties par Unger (1555-68) et 6 petites portes. Sur plusieurs points on a récemment percé de nouvelles et plus commodes entrées. Les faubourgs, qui possèdent les deux tiers de la population, s'étendent autour de la vieille ville et renferment les fabriques.

La ville intérieure a gardé un aspect archéologique avec ses maisons du xviie et du xviiie siècle, présentant à la rue leur pignon et des avancées. Elle renferme beaucoup de monuments remarquables. L'église Saint-Laurent, en style gothique (1274-1477 ; restaurée), mesure 101 m. de long sur 34 de large, avec deux tours de 77 m., une rosace de 9 m. de diamètre, un portail très décoré de sculptures, trois nefs, la centrale mesurant 25 m. de haut. On y voit la maison du Saint-Sacrement, chef-d'œuvre d'Ad. Kraft, pyramide de 19 m. de haut sur laquelle est retracée la passion du Christ ; de belles boiseries, des vitraux, etc. — L'église Saint-Sebald, également gothique, a été commencée dans la première moitié du xiiie siècle, le chœur et les tours sont du xive ; elle a 94 m. de long sur 32 de large, la voûte est portée par 20 colonnes de 26 m. de haut. On y voit le célèbre tombeau de Saint-Sebald par P. Vischer (1508-19), avec les statuettes des douze apôtres, de pères de l'Eglise et autres personnages ; de vieux vitraux ; au dehors se voit le tombeau de Schreyer (pierre), par Ad. Kraft (1492), qui a aussi sculpté le *Jugement dernier* sur la porte S.-O. de la nef. L'église de Marie, gothique (1355-61 ; restaurée, 1878-81), se distingue par un vaste portail chargé de sculptures, des tableaux de Wolgemut, de beaux vitraux. L'église Ægidi (1711-18), en style italien, conserve une chapelle romane et un tableau d'autel de Van Dyck. L'église du Saint-Esprit (1333-41 ; rest. 1850) abritait jadis les ornements impériaux, aujourd'hui conservés à Vienne. L'église Saint-Jacques, bâtie par l'ordre Teutonique en 1283, a été refaite en 1824-25. L'église Saint-Jean, à 1 kil. de la ville, est entourée d'un cimetière où reposent Albert Dürer, Veit Stoss, Sandrart, Pirkheimer, L.-A. et A. Feuerbach, L. Spengler, Grubel, etc.

A l'angle N.-O. de la ville intérieure s'élève le château, la burg impériale, propriété commune du roi de Bavière et de l'empereur. Elle fut bâtie par l'empereur Henri II et prit sa physionomie actuelle sous Frédéric Barberousse. On y remarque la tour ronde Vestner, point culminant de Nuremberg (alt. 352 m.), la tour carrée des païens avec ses deux chapelles (de Marguerite et de l'empereur) superposées, la tour pentagonale qui est le plus ancien édifice de Nuremberg, des boiseries de Veit Stoss, des tableaux de L. Cranach, Burgkmaier, Schæufferlin, un grand tilleul dans la cour intérieure, auquel on attribue un âge de huit cents ans. A côté de la burg impériale s'élevait jadis le château du burgrave ; il fut brûlé en 1420 et remplacé par une halle au blé (1494-95), le Kaiserstall, qu'on aménagea ensuite pour contribuer à la défense entre la tour pentagonale et celle de Luginsland. — En face de Saint-Sebald s'élève l'hôtel de ville, en style italien (1616-22), avec sa façade à deux étages longue de 89 m. et ses trois portails ; dans la cour est le joli puits de bronze de Hirschvogel (1557) ; la grande salle

qui s'étend sur les deux étages a 39 m. de long sur 11 de large, et est décorée de fresques, d'après les cartons de Dürer, et de vitraux de Hirschvogel ; Essenvein a refait le côté N.-E. de l'hôtel de ville dans le dernier tiers du XIXe siècle. — L'hôpital du Saint-Esprit est à cheval sur la Pegnitz, à la pointe de l'île Schütt. — Un grand nombre de maisons particulières offrent un intérêt historique et esthétique. Citons celles de Nassau, avec une statue de l'empereur Adolphe de Nassau sur le puits ; de Grundherr, où fut rédigée la bulle d'or de 1356 ; d'Albert Dürer, de Hans Sachs, du poète Grübel, de Kraft, de Peller (en style vénitien, 1605), de Ruprecht, etc. — Les autres monuments notables sont les fontaines : celle du Marché (*Schœne Brunnen*), œuvre de maître Henri le Balier (1385-96), colonne de pierre de 19^m,5 à trois étages, finement ouvragée et décorée de jolies figurines ; celle de bronze connue sous le nom de l'Enfant à l'Oie ; celle de la Vertu (bronze) ; celle de l'Art, œuvre moderne érigée en 1835 pour commémorer l'ouverture du premier chemin de fer d'Allemagne (de Nuremberg à Fürth). On peut enfin citer les statues d'A. Dürer par Rauch, de Hans Sachs par Krauser, le monument de Grüber par Wanderer, les sept stations, colonnes de pierre, décorées par Ad. Kraft, qui s'espacent sur le trajet entre la maison de Pilate et le cimetière Saint-Jean.

La population, qui n'était en 1818 que de 26.854 hab., a sextuplé. Elle comprenait, en 1895, 117.714 protestants, 38.994 catholiques et 4.749 juifs, sur un total de 162.380 personnes (garnison comprise). — Nuremberg est une ville essentiellement industrielle. Ses jouets, sa quincaillerie, ses objets de laiton et d'acier, ses montres, ses crayons (Maison Faber depuis 1761), ses produits chimiques, ses couleurs (outremer) se vendent dans le monde entier ; ajoutez la brosserie, la cire à cacheter, la pâtisserie, le tabac, les cartes à jouer, les pantoufles, les machines et wagons, les appareils électriques de toute nature, les fonderies de caractères, l'imprimerie, la chromolithographie, toutes industries considérables, la fameuse bière noire, etc. Le mouvement de la succursale de la banque impériale était, en 1894, de 1.260 millions de francs. Nuremberg est aussi un marché de denrées coloniales importées des Pays-Bas, de houblon exporté vers l'Amérique, de céréales et farines, de pétrole, de timbres-poste. Le commerce se fait par voie ferrée. Le mouvement fluvial est insignifiant : 40.000 tonnes en 1893.

La ville est administrée par un Conseil comprenant 30 magistrats et 51 conseillers. Son budget était, en 1894, de 12.877.000 fr. de recettes, 12.080.000 fr. de dépenses, la dette de 26.370.000 fr. Parmi les musées et collections, il faut signaler le musée germanique national, fondé en 1852 et logé dans le couvent des Chartreux qui date de 1382. Ce musée, subventionné par l'empire allemand, par la Bavière, par une foule de particuliers, réunit une superbe collection de monuments archéologiques relatifs à toute l'histoire de la nation allemande, vie privée et vie publique. Ils sont répartis en 40 groupes, à commencer par les monuments préhistoriques, puis les œuvres architecturales et plastiques de toute nature, en particulier de céramique (poêles, carreaux), de serrurerie, quantité de moulages des principales œuvres du moyen âge (sculptures, tombeaux, etc.), une magnifique série numismatique, une collection considérable de vitraux du XIIe au XIXe siècle, plus de 200.000 estampes, parmi lesquelles quelques-unes remontant aux origines de la *gravure* (V. ce mot), des instruments et livres de musique, d'astronomie, de chirurgie, de géographie, de pharmacie, d'alchimie ; des séries historiques de tissus, broderies et dentelles, de l'époque romaine à nos jours ; plus de 5.000 objets d'ameublement ; plus de 2.000 armes (grâce à l'achat de la collection Sulkowski, cette série est presque sans rivale pour le moyen âge) ; un musée commercial, etc. La bibliothèque possède plus de 200.000 volumes, les archives 11.000 diplômes dont 8.000 sur parchemin, 4.000 recueils d'actes, 12.000 autographes. Le musée publie un annuaire, une revue, des guides spéciaux.

La bibliothèque municipale, logée dans l'ancien couvent des dominicains, n'a que 60.000 volumes, mais de précieux manuscrits et beaucoup d'incunables.

HISTOIRE. — Nuremberg était déjà une ville en 1062 ; elle obtint de Henri III la franchise du marché, le droit d'octroi et de monnaie. Frédéric II lui accorda l'immédiateté (1219). Le burgraviat mentionné à partir de 1105, où Henri V saccagea la ville, passa en 1191 aux comtes de Zollern (V. HOHENZOLLERN), mais n'arrêta pas le développement des libertés municipales de la ville, administrée par ses consuls dès 1236. Ce ne fut pourtant qu'au XVe siècle qu'ayant acquis les propriétés impériales, les bourgeois transformèrent en magistrats municipaux les officiers impériaux des finances et des forêts. La grande prospérité de la ville date du XIVe siècle, elle devint le grand entrepôt du négoce entre l'Italie et l'Allemagne du Nord ; les découvertes maritimes, détournant la route du commerce indien, la firent décliner. Toutefois, sa population ne semble pas avoir été considérable, variant de 20.000 à 40.000 âmes. En raison de sa position en plaine, entre le Danube, le Rhin et l'Elbe, beaucoup de diètes impériales y furent tenues depuis 1073 jusqu'à la fin du XVIe siècle ; la plus célèbre est celle ouverte le 25 nov. 1355 où fut rédigée la Bulle d'Or. De 1424 à 1806 les ornements officiels de l'empire furent conservés à Nuremberg. En 1247, la ville acheta au burgrave Frédéric VI son château et tous ses droits pour la somme de 120.000 florins. Elle eut cependant des luttes à soutenir à ce sujet avec les margraves de Brandebourg-Ansbach et Culmbach (1449-50 et 1552). Elle profita de la guerre de succession palatine (1583-87) pour agrandir son territoire vers l'E. et le S. A l'époque de la Renaissance, Nuremberg fut un des centres les plus brillants de l'art et de la science allemands (V. ALLEMAGNE), patrie de Martin Behaim, Coban Hess, Melchior Pfintzing, Joachim Sandrart, Wilibald Pirkheimer, Hans Sachs, Albert Dürer, Ad. Kraft, P. Vischer, Grübel, etc. Elle revendique avec plus ou moins de raison l'invention de la montre, de la clarinette, de la pédale, des globes, de l'arquebuse, du laiton. La Réforme fut acceptée en 1524. A Nuremberg furent conclues la première paix religieuse entre protestants et catholiques (23 juil. 1532) et une ligue de Charles-Quint et des Etats catholiques (10 juin 1538). La ville resta neutre dans la guerre de Smalkalde, adhéra à l'Union protestante du 10 mai 1609, vit en 1632 les savantes manœuvres de Gustave-Adolphe contre Wallenstein, traita avec l'empereur en même temps que l'électeur de Saxe (1635). Ruinée par les guerres de la Révolution, elle offrit, en 1796, de se donner au roi de Prusse qui refusa, conserva sa liberté en 1803, mais fut en 1806 annexée à la Bavière avec son territoire (1.266 kil. q., 80.000 hab.) ; il est vrai que la Bavière se chargeait de sa dette qui montait à 9 millions de florins. A.-M. B.

BIBL. : LOTTER, *Grossindustrie und Grosshandel von Nürnberg-Fürth und Umgebung*, 1895. — *Nurnbergische Chronik*, éd. par Hegel ; Leipzig, 1862-74, 5 vol. — SODEN, *Kriegs und Sittengeschichte der Reichsstadt Nürnberg* ; Erlangen, 1860. — PRIEM, *Nürnberger Sagen und Geschichten* ; Nuremberg, 1870. — Du même, *Illustrierte Gesch. der Stadt Nürnberg*, 1895, 2e éd. — STOCKHANER, *Nürnbergisches Handwerksrecht der 16ten Jahrh.* ; Nuremberg, 1875. — LUDEWIG, *Die Politik Nürnbergs im Zeitalter der Reformation* ; Gœttingue, 1893. — THODE, *Die Malerschule von Nürnberg im 14ten und 15ten Jahrh.* ; Francfort, 1891. — RŒSEL, *Altnürnberg in Zusammenhang des deutschen Reichs und Volksgeschichte*, 1895.

NURET-LE-FERRON. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Saint-Gaultier ; 762 hab.

NURLU. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Roisel ; 858 hab.

NÜRSCHAU (tchèque *Nyrany*). Ville de Bohême, district de Mies, sur le ch. de fer de Pilsen à Furth ; 5.159 hab. (en 1890) dont 3.088 Tchèques et 2.063 Allemands. Mines de houille (800.000 tonnes en 1894).

NURSERY (Archit.). Les Anglais désignent ainsi les pièces spécialement aménagées dans les grandes habitations, hôtels à la ville ou résidences à la campagne, pour recevoir les enfants en bas âge et les domestiques qui les soignent. Une nursery bien établie doit comprendre au moins deux grandes pièces, une pour le jour et une pour la nuit avec, à cette dernière, quelques dépendances. La pièce de jour, véritable salle de jeu des enfants, doit être au rez-de-chaussée et s'ouvrir largement sur la partie de jardin ou de cour plantée dans laquelle les enfants prennent leurs ébats, tandis que la pièce de nuit doit être à l'étage des chambres à coucher de la maison et à proximité de l'escalier la mettant en communication avec la pièce de jour. A la pièce de nuit, véritable dortoir, doivent être annexés une lingerie, une petite cuisine et un water-closet. Dans les grandes villes industrielles des Flandres, en France et en Belgique, où les familles comptent encore de nombreux enfants, il n'est pas rare de voir, dans une des ailes d'une grande habitation, un ensemble de pièces disposées comme il est dit ci-dessus et formant une véritable nursery. Charles Lucas.

Bibl. : Kerr, *The Gentleman's House*; Londres, 1871, in-8, 3e éd.

NURSIA (V. Norcia).

NÜRTINGEN. Ville du Wurttemberg, cercle de la Forêt-Noire, sur le Neckar; 5.738 hab. (en 1895). Filature de coton, bonneterie, teinture, ébénisterie. C'est l'ancienne *Niordinge*.

NUS (Eugène), auteur dramatique français, né à Chalon-sur-Saône le 21 nov. 1816, mort à Cannes le 18 janv. 1894. Il débuta en 1837 dans le journalisme, collabora à *l'Entr'acte*, au *Prisme*, à la *Revue critique*, s'essaya au théâtre et, après d'heureux débuts sur de modestes scènes de banlieue, obtint un grand succès à la Gaîté avec un drame mouvementé, *Jacques le Corsaire* (1844). Il continua donc dans cette voie et produisit un assez grand nombre de pièces, soit seul, soit en collaboration. Entre temps, il se jetait avec ardeur dans le mouvement socialiste de 1848, et, aux côtés des phalanstériens, combattait le bon combat dans la *Démocratie pacifique*. Ces idées altruistes ne l'abandonnèrent jamais et, en 1873, nous le retrouvons à la tête du *Bulletin de mouvement social*, et se faisant l'apôtre de la coopération et du mutualisme. Enfin, le mysticisme le gagna et, à la suite de Papus et de Stanislas de Guaita, il s'adonna à l'occultisme. Citons parmi ses œuvres : 1° Théâtre : *l'Enseignement mutuel* (comédie en 3 actes, 1846), en collab. avec Desnoyer; *le Comte de Sainte-Hélène* (drame en 5 actes, 1849), avec le même; *le Vicaire de Wakefield* (drame en 5 actes, 1854), avec Tisserand; *la Tour de Londres* (drame en 5 actes, 1855), avec A. Brot et Ch. Lemaître; *les Pauvres de Paris* (*id.*, 1856), avec Ed. Brisebarre; *Jane Grey* (*id.*, 1857), avec A. Brot; *la Femme coupable* (*id.*, 1863); *Léonard* (*id.*, 1863), avec Brisebarre; *la Vierge noire* (*id.*, 1869), avec Bravard; *la Camorra* (*id.*, 1873); *les Deux Comtesses* (comédie en 3 actes, 1875); *la Fièvre du jour* (comédie en 4 actes, 1870), avec Ad. Belot; *la Marquise* (1874), avec le même; *Madame de Navarret* (*id.*, 1881, 3 actes), avec Charles de Courcy; *le Mari* (drame en 4 actes, 1884), avec Arthur Arnould; *les Petits Concours* (comédie en 3 actes, 1881), avec Belot, etc. — 2° En dehors du théâtre : *les Dogmes nouveaux* (Paris, 1861, in-12), poésies; *la République naturaliste. Lettre à Emile Zola* (1879, in-8); *Choses de l'autre monde* (1880, in-12); *A la recherche des destinées* (1891, in-12); *Vivisection du catholicisme* (1894, in-12). R. S.

NUSCO. Ville d'Italie, prov. d'Avellino; 3.000 hab. Evêché.

NUSLE. Ville de Bohême, faubourg E. de Prague; 7.693 hab. (en 1890). Château, jolies villas, brasserie.

NUSSBAUM (Johann-Nepomuk von), chirurgien allemand contemporain, né à Munich le 2 sept. 1829. Il étudia à Berlin et à Wurtzbourg, puis à Paris sous Nélaton, à Londres sous Spencer Wells, à Edimbourg sous Lister, et, en 1860, fut nommé à Munich professeur de clinique chirurgicale et médecin en chef de l'armée. Il a écrit un très grand nombre de mémoires sur le cancer, l'extension des nerfs, l'ovariotomie, les greffes osseuses, les pansements antiseptiques, la cure radicale des hernies, la transfusion, etc. Dr L. Hn.

NUTATION. I. Astronomie. — La terre tourne autour d'un axe de rotation (ligne des pôles) sensiblement invariable par rapport à sa surface, mais cette droite est loin d'être fixe comme direction dans l'espace. Les astronomes lui rapportent cependant continuellement les positions apparentes des étoiles, il en résulte que ces dernières, ou, ce qui revient au même, la sphère céleste tout entière, paraissent animées de mouvements assez compliqués. Ils ont été décomposés en éléments plus simples, dont le principal est la précession : sujet qui sera traité ultérieurement vu son importance.

Si nous faisons abstraction de cette donnée, l'on trouve que l'axe polaire se meut autour d'une position moyenne en décrivant sensiblement une petite ellipse dans un intervalle de 18 ans 1/2. Cette période concorde avec celle du mouvement moyen des nœuds de l'orbite de la lune sur l'écliptique, et la théorie montre qu'il faut reporter principalement à cette cause l'oscillation dont nous venons de parler. Elle porte le nom de nutation luni-solaire, car l'on y fait rentrer aussi l'action du soleil.

Pour en percevoir la cause, quelques explications sont nécessaires; la lune et le soleil se meuvent sur des orbites passant par le centre de la terre, mais ne concordant pas avec son équateur. Si notre planète était rigoureusement sphérique et formée de couches concentriques homogènes, l'attraction de ces astres ne pourrait avoir aucune action sur la direction de son axe de rotation. En réalité, sa forme est celle d'un ellipsoïde de révolution; la portion équatoriale offre un renflement, une sorte d'anneau pesant, et, l'attraction de la lune ou du soleil étant légèrement plus forte sur la partie la plus voisine que sur l'autre, il en résulte une série de faibles déplacements. Abstraction faite de la précession, l'on trouve que l'un a pour période le mois lunaire, l'autre l'année solaire, et enfin le plus important est lié à la position du plan de l'orbite de la lune. Ce dernier tourne et reprend la même position au bout de 18 ans 222 jours environ; après ce laps de temps, tout se retrouve dans la position primitive.

La nutation au point de vue théorique avait été prévue par d'Alembert, mais, ne considérant que l'action du soleil, il trouvait que son effet était négligeable. Bradley en 1748, après la remarquable série d'observations stellaires qui lui permit de découvrir l'aberration, fit voir qu'elle était en réalité sensible et trouva sa relation avec le mouvement de l'orbite de la lune. Euler, Laplace, Poisson reprirent la question au point de vue théorique et établirent les formules qui donnent la solution du problème ; Peters, à Dorpat, Stone à Greenwich, Nyren à Pontkowa, pour ne citer que les principaux, firent des observations pour contrôler la théorie. L'on trouvera dans la *Mécanique céleste* de Tisserand (Paris, 1895-96) tous les développements désirables au point de vue mathématique. Il considère, comme ses devanciers, un ellipsoïde de révolution en rotation uniforme autour de son petit axe, et développe les équations de son mouvement en tenant compte des attractions luni-solaires sur ses différents points. La précession s'en déduit et, en réduisant les mouvements restants à leurs termes principaux, il retrouve l'ellipse de nutation. Ses éléments sont : grand axe, 18″,446; petit axe, 13″,735, quantités petites, mais non négligeables.

Par suite de la nutation et abstraction faite de l'action des planètes, l'obliquité de l'équateur sur l'écliptique moyen varie continuellement; de même l'intersection des deux plans a lieu tantôt en avant, tantôt en arrière de la position moyenne. Des formules de transformations de

coordonnées, fort simplifiées vu la petitesse des oscillations, permettent de rechercher les variations qui en résultent pour les coordonnées apparentes des étoiles. Chaque année, la *Connaissance des temps* donne les valeurs numériques des corrections (étoiles, formules de réduction), il est donc facile d'en débarrasser les observations. Elles sont réunies aux effets de la précession et de l'aberration, ce qui simplifie le calcul destiné à rapporter toutes les positions à l'équateur moyen de l'année (Position, janvier 0). OLTRAMARE.

II. Balistique (V. PROJECTILE).

NUTER-KHER (V. ENFERS, t. XV, p. 1048).

NUTRITION. I. PHYSIOLOGIE. — L'instabilité chimique est la caractéristique même de la cellule vivante; il est impossible, en fait, de comprendre une manifestation vitale quelconque, si simple soit-elle, sans dépense d'énergie. D'autre part, l'intégrité même de l'organite ne peut s'expliquer que par une tendance constante à maintenir l'équilibre chimique dans les éléments constituants de cet organite. Phénomènes de désassimilation ou de katabolisme et phénomènes d'assimilation ou d'anabolisme doivent donc se produire parallèlement, les uns l'emportant sur les autres temporairement, suivant les circonstances.

La nutrition doit comprendre non seulement les phénomènes d'assimilation qui se produisent dans l'être vivant, mais encore une partie des phénomènes de désassimilation qui font partie adéquate des premiers.

La digestion n'est qu'un élément de la nutrition, c'est grâce à elle que les éléments ingérés subissent une transformation première, mais non ultime, qui leur permet de pénétrer dans le milieu intérieur, dans le sang; dans le liquide sanguin encore la digestion continue; l'existence de véritables ferments digestifs est en effet démontrée : ferments diastasiques, lypasiques, etc. Puis ces éléments ainsi transformés arrivent en contact direct avec les cellules et subissent de nouveau des modifications plus importantes encore qui constituent le véritable stade de la nutrition, stade le plus intéressant, mais aussi le plus obscur. Si nous avons pu jusqu'ici en effet connaître approximativement, tout au moins, le mécanisme même de l'inversion du sucre par la salive ou le suc intestinal de la peptonisation des albuminoïdes par le suc gastrique ou pancréatique, de l'émulsion des graisses par le suc pancréatique encore, les transformations ultimes au contact ou dans l'intérieur de la cellule nous échappent totalement.

Prenons un exemple : chez un enfant nourri exclusivement avec du lait, nous voyons les matières albuminoïdes du lait servir à son entretien, à sa croissance, donner lieu à d'autres matières albuminoïdes à constitutions bien différentes. Un double travail de décomposition et de recomposition, d'analyse et de synthèse est nécessaire. La molécule albuminoïde au poids moléculaire si élevé (6.000) se désagrège en syntonine, en albumose, en peptone, puis se reconstitue ensuite pour former la sérumalbumine et la sérumglobuline, mais ensuite la phase d'intégration vraie nous échappe, et il existe une lacune peut-être immense dans nos connaissances sur les transformations nécessaires de la sérumalbumine en myosine, en chondrine, en hémoglobine. Pour Gauthier, le pouvoir électif des cellules est limité, déterminant simplement une modification des principes immédiats, ne portant que sur les annexes de la molécule, mais non sur les éléments qui donnent à ces corps leurs caractères fondamentaux. Cette restriction nous paraît aujourd'hui en contradiction avec les faits.

On peut admettre jusqu'à un certain point que les matières albuminoïdes, en apparence si différentes, qui entrent dans la constitution des tissus vivants, possèdent un noyau commun constant, et qu'elles ne donnent leurs propriétés particulières qu'à des modifications accessoires, parfois même à de simples glissements dans les combinaisons moléculaires. Mais comment expliquer alors la transformation des matières albuminoïdes et des hydrates de carbone en graisses. Il s'agit évidemment d'un phénomène de nutrition qui se passe dans la cellule même, et qui entraîne des transformations complètes des éléments primitifs. Parmi les phénomènes de nutrition, nous pouvons prendre pour type la fonction glycogénique. Sous l'influence des processus vitaux qui se passent dans un certain nombre de tissus, mais principalement dans les cellules hépatiques, les hydrates de carbone sont formés incessamment chez les animaux, alors que ceux-ci n'en reçoivent point par les aliments ou ne reçoivent même pas d'aliments pendant un certain temps. Quelque importantes que soient les critiques adressées aux idées de Chauveau, il n'en reste pas moins établi que c'est dans la combustion du sucre que réside la source essentielle de l'énergie dépensée par l'animal. Or chez l'animal en état d'inanition, la quantité d'hydrates de carbone disséminée dans les tissus est rapidement comburée; la dépense d'énergie n'en continue pas moins, parce que les graisses en réserve, puis, à défaut de graisses, les albuminoïdes des tissus viennent à leur tour former le glycogène et le glucose indispensables. Il va de soi que ces mêmes modifications se produisent avec les substances ingérées pour l'animal alimenté.

Dans un autre ordre d'idées, il faut noter les mutations qui se produisent dans l'organisme en faveur d'un tissu aux dépens d'un autre.

L'animal privé d'aliment meurt quand il a perdu le tiers de son poids (Chossas). Or à ce moment les pesées montrent que certains organes, comme le cerveau, le cœur, n'ont pas diminué, alors que d'autres, comme les muscles, sont émaciés, ont perdu jusqu'à la moitié de leurs poids primitifs, et cependant il est certain que pendant cette période de jeûne absolu, quelquefois très longue, quarante jours chez le chien, ces organes ont travaillé, usé par suite des matériaux qu'ils ont dû prendre aux autres tissus. Un exemple saisissant de cette mobilisation des principes nutritifs a été donné par Miescher. Les saumons pendant le temps qu'ils remontent le Rhin pour frayer ne prennent aucune nourriture, soit six mois de jeûne. Or, au début de la montée, les ovaires sont rudimentaires ; au moment de la ponte, ils atteignent un poids considérable, le quart de celui de l'animal. Par contre, les muscles, tout d'abord puissants et volumineux, sont réduits en rapport avec le développement même des ovaires. Les molécules azotées qui entraient dans la constitution du muscle sous forme de myosine, de syntonine, etc., se sont donc mobilisées pour aller, sous une forme nouvelle, constituer les ovoalbumines et autres corps azotés que l'on rencontre dans l'ovaire.

Sous quelle influence, sous quelle impulsion se produisent ces mutations? nous l'ignorons encore. Que le système nerveux exerce une réelle action trophique sur les cellules de l'organisme, c'est un fait indéniable, mais les phénomènes sont si complexes qu'il est impossible jusqu'ici de donner d'explication satisfaisante.

Ce que nous connaissons le mieux à cet égard, c'est l'action trophique de la cellule nerveuse sur ses prolongements cellulaires (V. NERVEUX); il semble, dans ce cas tout au moins, que les phénomènes de nutrition sont liés à l'intégrité du neurone. Pour les cellules musculaires et autres, le rôle du système nerveux est moins manifeste; nous voyons cependant que certaines conditions paraissent requises pour maintenir l'intégrité de la nutrition des organes. Il suffit d'immobiliser un membre pour constater l'amaigrissement des muscles. Par contre, nous voyons, sous l'influence de causes morbides multiples, certains éléments présenter, soit une activité nutritive exagérée, soit, au contraire, une diminution dans l'activité entraînant l'hypertrophie ou l'atrophie des organes.

Toute la pathogénie pour ainsi dire se rattache à l'étude des troubles de la nutrition cellulaire, puisque la maladie n'est, en fait, qu'une perturbation dans la nutrition de la cellule. J.-P. LANGLOIS.

II. Botanique. — Avant de traiter de la nutrition des plantes, il importe de dire quels sont leurs aliments. Les plus indispensables d'entre eux sont : le carbone, l'hydrogène, l'oxygène, l'azote, le phosphore, le soufre, le potassium, le magnésium, le fer, puis, à un moindre degré, le silicium, le zinc, le manganèse. D'autres éléments, tels que le calcium, le sodium, le chlore, se rencontrent chez les végétaux ; mais ils ne sont pas indispensables aux phénomènes essentiels de la nutrition chez toutes les plantes. Il y a cependant des végétaux calcicoles qui absorbent le calcium avec une grande activité ; d'autres qui en font autant du sodium ; enfin les plantes marines contiennent de l'iode, du brome, etc. Mais nous n'avons à nous occuper ici que de l'absorption des éléments nécessaires à toutes les plantes et non de ceux qui ne sont indispensables qu'à certains groupes végétaux ou dont la présence est simplement accidentelle. Nous n'aurons pas à parler ici de l'absorption de l'oxygène à l'état libre ; c'est là une fonction de *respiration* (V. ce mot), dont il sera traité plus loin. Mais la plante puise également ce corps dans l'eau et dans les divers composés organiques et inorganiques qui le contiennent. Le carbone est fourni à la plante par sa fonction chlorophyllienne, ou, si elle est privée de *chlorophylle* (V. ce mot), par les matières organiques toutes formées dont elle se nourrit. Mais, en tous les cas, la plante puise aussi des composés carbonés dans le sol. L'hydrogène et l'azote sont absorbés à l'état d'ammoniaque et d'autres combinaisons plus complexes. L'azote l'est également à l'état de nitrates formés dans le sol aux dépens de l'azote de l'air, grâce à l'activité de ferments nitrifiants (V. Azotate et Nitrification). Le phosphore, le soufre et le silicium sont pris à l'état de phosphates, de sulfates et de silicates. Quant aux autres éléments, ils sont métalliques et constituent les bases des sels que nous venons d'énumérer. L'oxygène, le carbone, l'hydrogène et l'azote proviennent en majeure partie, soit de l'atmosphère, soit de la décomposition de matières organiques, dont la présence est indispensable pour la grande majorité des plantes. Les autres éléments ont pour origine la destruction des roches superficielles de l'écorce terrestre sous l'influence des agents atmosphériques. Ces roches finement divisées et mêlées de matières organiques en décomposition constituent l'humus ou terre arable, dont l'épaisseur et la composition sont variables suivant les points du globe, mais dont la présence est indispensable à toute végétation terrestre, excepté à celle des lichens et de quelques autres plantes inférieures.

Nous éliminerons de notre étude : d'une part, les végétaux saprophytes qui utilisent les produits de la destruction d'autres organismes : tels sont, par exemple, le plus grand nombre de champignons ; d'autre part, les parasites, qui vivent aux dépens d'un hôte vivant et qui puisent en lui la totalité ou une partie de leurs aliments. Ils seront étudiés au mot Parasitisme. Nous éliminerons également les lichens qui ne se nourrissent guère que de substances contenues dans l'air et absorbées directement par toute la surface du thalle, et les végétaux aquatiques, dont les uns, comme la plupart des herbes de nos eaux douces, absorbent au moins une partie de leurs aliments par des racines fixées au fond de l'eau et rentrent donc partiellement dans le cas général, tandis que les autres, flottant dans ou sur l'eau, ou possédant de simples crampons de fixation, qui ne peuvent servir à la nutrition, absorbent par toute la surface de leur corps les aliments dissous dans l'eau.

Le premier acte de la nutrition est l'*absorption*, c.-à-d. l'acte par lequel le végétal extrait du milieu cosmique les substances qui peuvent lui servir d'aliments. Cette fonction, dans ce qu'elle a de plus général, a été étudiée au mot Absorption. Nous n'avons donc à nous occuper que de l'absorption effectuée par l'organe spécialement dévolu à cet usage dans les plantes supérieures, c.-à-d. par la *racine* (V. ce mot). La pénétration des liquides dans la racine n'a lieu qu'au niveau de la région pilifère. Cette pénétration, déterminée par l'osmose, se continue de proche en proche jusqu'au cylindre central. Le liquide monte ensuite dans le système ligneux, grâce à la capillarité qui l'aspire le long des éléments vasculaires. Il est attiré, en outre, vers les régions supérieures par la perte d'eau due à la *transpiration* (V. ce mot) et à la chlorovaporisation, et, à un moindre degré, par les différences de température, les parties aériennes du végétal étant en général à une température plus élevée que les racines, enfin, par l'appel exercé par la formation d'organes nouveaux. Ce liquide est la sève brute ou ascendante, dont les propriétés physiques et chimiques seront étudiées au mot Sève. Il nous suffira de dire ici que c'est une solution aqueuse très peu chargée en sels minéraux et en substances organiques et ne contenant aucun corps en suspension. Toute substance, pour être absorbée par le végétal intact, doit être préalablement dissoute. Aussi les poils des racines sécrètent-ils un liquide acide qui a la propriété de faciliter la dissolution de certains composants de l'humus. Chaque corps est dissous, au fur et à mesure de son utilisation par l'organisme, soit qu'il soit décomposé, soit qu'il donne lieu, en réagissant sur d'autres principes, à des combinaisons insolubles. Aussi, comme les plantes n'utilisent pas toutes les mêmes principes, si elles sont placées dans un milieu identique, toutes n'absorbent pas les mêmes substances contenues dans ce milieu. C'est ce qui avait fait croire au pouvoir électif des racines, qui étaient censées choisir dans le milieu les seules substances nécessaires au végétal. Dans la tige, la sève brute continue à s'élever surtout par les éléments vasculaires du bois. Elle commence aussi à se modifier en absorbant les matériaux de réserve qu'elle trouve sur son passage et, quand la tige n'est pas recouverte de parties imperméables, mais de tissus verts, en se concentrant par évaporation et en changeant de nature chimique par fixation du carbone. Ces modifications, transpiration, chlorovaporisation, fonction chlorophyllienne, atteignent leur maximum d'intensité dans la feuille, où elles sont d'ailleurs complétées par l'excrétion d'acide carbonique et la fixation d'oxygène dues à la *respiration* (V. ce mot). C'est là que la sève se concentre définitivement et transforme les principes minéraux et organiques qu'elle contenait en composés nouveaux, sur lesquels nous aurons à revenir. Elle prend dès lors le nom de sève élaborée ou sève descendante. Cette dernière expression est impropre. Car la sève élaborée ne fait pas que descendre, elle se transporte aussi obliquement et même en haut, partout où les aliments qu'elle contient peuvent être utilisés par le végétal. Elle ne circule pas à travers les vaisseaux ligneux, mais à travers les éléments cribreux du liber.

Les matières nutritives apportées par la sève élaborée aux tissus végétaux sont souvent directement assimilées par eux, c.-à-d. utilisées pour l'entretien des phytocystes ou cellules végétales ou pour la création de nouvelles cellules destinées à l'accroissement des organes anciens ou à la formation d'organes nouveaux. D'autres fois, elles sont mises en réserve, soit simplement dans les tissus de la plante, soit dans des organes modifiés de façon à servir de réservoirs de substances alimentaires. Ces organes se présentent sous la forme de bulbes, de tubercules, de rhizomes, de tiges épaissies, de vaisseaux laticifères. D'autre part, dans les graines des plantes, il y a toujours des réserves alimentaires, contenues, soit dans un albumen extérieur à l'embryon, soit dans les cotylédons eux-mêmes. Au moment de la germination, ces réserves doivent être digérées pour être rendues absorbables (V. Albumen, Cotylédon, Germination, Graine).

Les matières mises en réserve dans les plantes soit adultes, soit embryonnaires, sont, soit des composés ternaires, tels que l'amidon, l'inuline, les sucres, les tanins et les divers glucosides, les acides organiques, les huiles grasses, les essences volatiles, les résines, les cires, divers

alcaloïdes, soit des composés quaternaires, tels que l'aleurone, l'asparagine, le gluten et certains alcaloïdes. D'autres fois, elles constituent des liquides complexes nommés latex, contenus tantôt dans des vaisseaux spéciaux, les *laticifères* (V. ce mot), tantôt dans des phytocystes de forme variable, comme chez les champignons. Les latex sont, en général, des émulsions, c.-à-d. qu'ils sont formés d'un liquide incolore et limpide dans lequel flottent des globules de substances non dissoutes, qui lui donnent une consistance plus ou moins visqueuse, une couleur et des propriétés souvent très accentuées. Tantôt peu riche en globules et peu coloré, comme chez les fumariacées, le latex revêt, dans le pavot, les euphorbes, la laitue, une couleur blanche qui le fait ressembler à du lait. Ailleurs, il est jaune, comme dans la chélidoine, les plantes à gutta-percha et à gomme-gutte. Sa couleur devient de plus en plus brune à mesure qu'il contient plus de résine, comme dans les ombellifères, les conifères, etc. Le latex peut renfermer des alcaloïdes, comme dans le pavot; des principes volatils comme ceux de l'antiar, du manioc, de la laitue vireuse; du caoutchouc, comme dans les arbres qui sont utilisés pour l'extraction de cette substance; enfin, le latex de certaines euphorbiacées renferme de l'amidon. On avait longtemps pris le latex pour une substance excrémentitielle. On sait aujourd'hui qu'il est souvent repris par les liquides nourriciers et qu'il est susceptible de se modifier à leur contact. Il doit donc rentrer dans la grande classe des réserves nutritives. Les autres substances faisant partie de cette catégorie sont étudiées en détail au nom de chacune d'elles, ainsi qu'au mot CELLULE (Physiologie végétale). Tous ces corps, pour être repris et utilisés par la plante, doivent être solubilisés s'ils sont insolubles et à l'état solide, et, dans tous les cas, transformés chimiquement. Ce sont ces transformations qui constituent ce qu'on appelle la *digestion;* elle a lieu par l'intermediaire de divers ferments solubles (V. FERMENTATION), qui se forment dans la plante dans le voisinage des matières sur lesquelles ils doivent réagir. C'est ainsi que la diastase transforme l'amidon en dextrine, qui est soluble; un autre ferment fabrique également de la dextrine avec la cellulose de l'albumen dur et corné de certaines plantes, notamment du caféier. Un autre saponifie les corps gras des graines oléagineuses. De même les réserves azotées sont digérées au moment de la germination des graines qui les contiennent par une pepsine sécrétée par l'embryon. D'autres plantes contiennent d'autres ferments solubles destinés à agir sur les substances particulières qu'elles ont mises en réserve. Dr L. LALOY.

NUWA (Astron.) (V. ASTÉROÏDE, t. IV, p. 354).

NUYENS (François), historien hollandais, né à Avenhorn en 1823, mort à Westwoud (près Hoorn) le 11 déc. 1894. Il étudia la médecine à Utrecht et s'établit comme praticien à Westwoud, toutefois il se voua surtout aux études historiques et publia un grand nombre d'ouvrages inspirés par l'esprit ultramontain le plus étroit, mais où il fait preuve d'un incontestable talent. Les principaux sont : *Du Catholicisme dans ses rapports avec la civilisation de l'Europe* (Amsterdam, 1856, 2 vol. in-8); *Histoire du règne de Pie IX* (*ibid.*, 1862, 2 vol. in-8); *Histoire générale du peuple néerlandais* (1871-82, 20 vol. in-8); *Histoire du siège de Leyde* (Leyde, 1874, in 8); *Histoire du peuple néerlandais depuis 1815 jusqu'à nos jours* (Amsterdam, 1883-86, 4 vol. in-8). Tous ces ouvrages sont écrits en néerlandais. Il fonda, en collaboration avec le Dr Schaepman, en 1871, une revue catholique, *De Wachter* (la Sentinelle), qui se fusionna avec le *Katholiek* en 1874.

NUYTS (Pierre), navigateur hollandais, né à Amsterdam vers 1600. Chargé de conduire un navire de commerce à Batavia, il fut détourné de sa route par la tempête, et aborda en 1627 en Australie peu de mois après que Carpenter eut découvert ce continent. Il occupa ensuite les fonctions d'ambassadeur du conseil des Indes au Japon, et fut nommé vers 1629 gouverneur de Formose. Un acte de mauvais gré dont Nuyts se rendit coupable en 1630 rompit les relations de la Compagnie des Indes avec le Japon. Le Conseil destitua le gouverneur et le livra aux Japonais qui le retinrent en captivité pendant deux ans, puis le laissèrent retourner en Hollande. Il termina ses jours dans l'obscurité.

BIBL. : CHARLEVOIX, *Histoire du Japon;* Paris, 1715.

NUZÉJOULS. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Catus; 307 hab.

NYA-HALLA (V. HALA).

NYACK. Ville des Etats-Unis (New York), port fluvial de la r. dr. de l'Hudson; 4.111 hab. (en 1890). Villégiature d'été.

NYAM-NYAM (V. AFRIQUE, § *Anthropologie*).

NYAMINA ou **YAMINA.** Ville du Soudan français, sur la r. g. du haut Niger, à 55 kil. N.-O. de Koulikoro. Les habitants appartiennent à la race bambarave.

NYANGOUÉ. Localité de l'Etat du Congo, r. dr. du Loulaba, par 4° 15′ lat. S. et 24° long. E., à 530 m. d'alt. Deux quartiers dont chacun a son chef. C'est le grand entrepôt du commerce avec le Manyema et l'Ouroua, exercé par des traitants arabes. Routes de caravanes vers Albertville sur le Tanganyika et Lousambo, station des vapeurs sur le Sankourou. Livingstone y vint en 1871, Cameron en 1872, Stanley en 1876; le baron Dhanis s'en empara le 15 fév. 1893.

NYANZA (Lac) (V. NIL).

NYASSA (*Niandcha*). Grand lac de l'Afrique, compris entre 9° 30′ et 14° 25′ lat. S., 32° et 33° long. E., à 480 m. d'alt. Il a 570 kil. de long du N. au S., 90 kil. de largeur moyenne, 26.500 kil. q. de superficie, une profondeur moyenne de 130 à 170 m. C'est une profonde dépression des hautes terres africaines, encaissée entre de hautes montagnes qui ne laissent quelque espace de plaine qu'au N., entre les monts Beja (3.600 m.) et Oufafa (3.000 m.), et au S., le long du rivage oriental, se développent les monts Livingstone et Mosamba. Les îles sont petites, assez nombreuses au S. Les tempêtes et la force des vagues gênent la navigation. Les principaux affluents sont le Sougoué et le Rikourou au N.; au S. le lac Nyassa s'écoule par le Chiré dans le Zambèze. Le N. et le N.-E. appartiennent à l'Allemagne, le S.-E. au Mozambique portugais, l'O. à la colonie anglaise de Nyassaland. Au N. est la station allemande de Langenburg. Les Anglais ont plusieurs canonnières et vapeurs sur le lac. — Connu depuis le XVIIe siècle par les Portugais, il fut visité par Livingstone en sept. 1859. A.-M. B.

NYASSALAND (Ancien *Makololand*). Territoire protégé de la Grande-Bretagne dans l'Afrique méridionale. Elle s'en est emparée en 1891, forçant le Portugal à le lui abandonner. Il est compris entre l'Etat du Congo, auquel il confine vers les lacs Moero et Bangouélo, l'Afrique orientale allemande, le Mozambique portugais et la colonie britannique du Zambèze ou d'Afrique centrale. Il embrasse donc un vaste territoire à l'O. du lac Nyassa, et, de plus, au S. de ce lac, le bassin du Chiré moins son embouchure. C'est une région montagneuse de 1.000 à 1.800 m. d'alt., parcourue au centre par le Chiré et à l'O. par le Tchambezi, affl. du Congo, et le Loangoua, affl. du Zambèze. La température moyenne annuelle est de + 17°; le climat est supportable pour les Européens, le sol fertile en riz, café, etc. La population est de race cafre (bantou), le principal peuple est celui des Yao. Des compagnies anglaises ont enlevé le commerce aux Arabes et plantent du café. Le chef-lieu est Somba, sur le Chiré; le centre commercial, Blantyre. Il y a des forts à Maguire, Fort-Johnston, Port-Hérald, Tchiromo, Katounga. A.-M. B.

BIBL. : BANKIN, *The Zambesi basin and Nyassaland;* Londres, 1893.

NYÂYA est le nom d'un des six systèmes ou *Darçanas* de la philosophie indienne (V. INDE, p. 704), et celui dont l'étude forme la meilleure introduction à celle des cinq autres, à cause de l'importance qu'il donne à la logique :

aussi a-t-on pu l'appeler « la colonne vertébrale de la philosophie indienne ». Il a des rapports particulièrement étroits avec le système *Vaiçéshika :* on peut dire d'une façon générale que ce dernier complète par ses vues métaphysiques la dialectique du *Nyâya*, mais, en fait, aucun des deux systèmes ne s'interdit les digressions qui lui semblent utiles à son objet, à savoir, comme pour tous les Darçanas, l'obtention du salut par la science. Les *soûtras* de *Gotama* (V. ce mot) sont la base de l'étude du Nyâya, comme ceux de Kanâda, le « mangeur d'atomes », le sont du Vaiçéshika : on ignore la date exacte de la composition de ces *soûtras* qui devaient résumer un long développement spéculatif plus ancien, mais nous ne voyons aucune raison pour ne pas les croire antérieurs, comme on l'admet quelquefois, de trois à quatre siècles à notre ère. Disons toutefois que le commentateur le plus ancien dont l'ouvrage ait été conservé, Vâtsyâyana, dut vivre vers la fin du ve siècle ap. J.-C. : Udyotakâra le suivit de près. A partir du xe siècle, nous trouvons une suite ininterrompue d'écrivains *Naiyâyikas :* citons notamment Çrîdhara, auteur de la *Nyâya-Kandalî* (xe siècle) et Vachaspati, qui commenta Udyotakâra et fut à son tour commenté par Udayana, l'auteur de la *Kiranâvali* (xiie siècle). A la fin du xive siècle, Gangeça écrivait la *Tattva-Cintâmani* et fondait l'école dite nouvelle du Nyâya qui fleurit encore aujourd'hui dans les « tols » ou collèges indigènes de Nadia (anc. Navadvîpa) au Bengale et d'où sortit au xvie siècle le grand réformateur bengali Chaitanya. Ce fut une période de subtilités et de distinctions scolastiques amoncelées à plaisir et même de polémiques entre sectateurs du Nyâya et du Vaiçéshika. Elle amena, par une réaction naturelle, la confection au xviie siècle de manuels extrêmement simplifiés et combinant tant bien que mal les deux systèmes : le plus célèbre de ces manuels est le *Tarkasangraha* ou *Résumé des notions philosophiques,* ouvrage du pandit Annambhatta et qui est resté le livre classique élémentaire, toujours en usage dans les écoles de l'Inde. Faute d'un ouvrage européen auquel renvoyer le lecteur, c'est également de ce petit traité que nous nous servons pour donner un aperçu sommaire des deux systèmes Nyâya et Vaiçéshika.

Catégories. — Tout ce qui existe se répartit sous sept chefs principaux ou catégories (*padârtha*) qui sont : 1° la substance (*dravya*) ; 2° la qualité (*guna*) ; 3° l'activité (*karma*) ; 4° la généralité (*sâmânya*) ; 5° la spécificité (*viçesha*) ; 6° la coexistence (*samavâya*) et 7° l'inexistence (*abhâva*). Nous les examinerons tour à tour.

I. Substances. — Les substances sont au nombre de neuf : 1° la *terre*, caractérisée par l'odeur ; 2° *l'eau*, caractérisée par la froideur au toucher ; 3° l'*éclat* (lumière, feu, etc.), caractérisé par la chaleur au toucher ; 4° l'*air*, caractérisé par un toucher sans forme ni couleur ; 5° l'*éther*, caractérisé par le son ; 6° le *temps,* cause de l'emploi du présent, du passé et du futur ; 7° l'*espace,* cause de l'emploi des points cardinaux ; 8° l'*âme* (*âtman*), substrat de la connaissance ; 9° l'*esprit* (*manas*), sens du plaisir et de la douleur.

II. Qualités. — Les qualités ou attributs sont au nombre de vingt-quatre : 1° la *forme* ou la couleur, perçue seulement par la vue et qui est de sept sortes : blanche, bleue, jaune, rouge, verte, brune ou bigarrée ; 2° la *saveur*, perçue seulement par le goût et qui est de six sortes : sucrée, amère, salée, âcre, astringente ou piquante ; 3° l'*odeur*, perçue seulement par l'odorat et qui est de deux sortes, parfumée ou non ; 4° le *toucher*, perçu seulement par le tact et qui est de trois sortes : froid, chaud ou tempéré ; 5° le *nombre,* cause de l'emploi de l'unité, etc. ; 6° la *dimension,* cause de la notion de mesure et qui est de quatre sortes : petite, grande, longue ou courte ; 7° la *distinctivité,* cause de la notion de différenciation ; 8° la *conjonction,* cause de la notion de contact ; 9° la *disjonction*, négation du précédent ; 10° et 11° l'*éloignement* et la *proximité* tant dans le temps que dans l'espace ; 12° la *pesanteur*, cause de la chute spontanée et qui ne réside que dans la terre et l'eau ; 13° la *fluidité,* qui fait que les liquides coulent et qui est de deux sortes, naturelle dans l'eau, artificielle dans la terre et l'éclat (ex. beurre ou or fondus au feu) ; 14° la *viscosité*, qui fait que la farine se pétrit et qui ne réside que dans l'eau ; 15° le *son,* perçu seulement par l'ouïe et qui est de deux sortes, articulé ou inarticulé ; 16° l'*intelligence,* cause de toute notion ; 17° le *plaisir*, ce qui est conforme à la nature ; 18° la *douleur*, ce qui est contraire à la nature ; 19° le *désir* ou l'amour ; 20° la *haine* ou l'aversion ; 21° l'*effort* ou la volonté ; 22° le *bien,* ce qui est prescrit ; 23° le *mal,* ce qui est défendu et 24° la faculté ou *samskara* qui est de trois sortes : dans la terre, l'eau, le feu et l'air, c'est la vitesse ; dans l'âme, ce sont les traces de l'imagination, causes de la mémoire ; dans la terre, c'est l'élasticité.

Parmi ces vingt-quatre qualités, les numéros 16-23 sont spécifiques de l'âme : c'est à leur propos que sont introduites dans le système les théories de la cause et de la connaissance dont il faut que nous donnions une idée.

Théorie de la cause. La cause causante ou déterminante (*karana*) est définie « une cause (*kârana*) spécifique agissant au moyen d'une opération (*vyâpâra*) ». Une cause est un antécédent constant et nécessaire ; tel est, dans la production d'un pot, si nous prenons l'exemple traditionnel et familier aux écoles indiennes, le bâton dont le potier se sert pour faire tourner sa roue à l'exclusion de son âne dont la présence au même moment n'a aucune influence sur la production du résultat. Une opération est ce qui, produit par la cause, produit ce qui est produit par la cause : dans l'exemple choisi, c'est la révolution de la roue qui, produite par le bâton, produit le pot qui est produit par le bâton. Ajoutons que cette opération ne saurait jamais être une substance ; et ceci nous conduit à la distinction de trois sortes de causes : 1° la cause *coessentielle* (ou, comme nous dirions, matérielle), qui ne peut être qu'une substance ; 2° la cause *non-coessentielle,* qui ne peut être qu'une qualité ou une action, et enfin 3° la cause *instrumentale*, qui présente avec les deux premières cette différence qu'elle peut être détruite sans que l'effet soit du même coup détruit. Par exemple, dans la production d'une étoffe, les fils sont la cause coessentielle, le contact des fils est la cause non-coessentielle, le métier et la navette sont la cause instrumentale.

Théorie de la connaissance. La seizième qualité, la *Buddhi* ou intelligence, est la cause de toute notion ; c'est elle qui fait que nous communiquons entre nous par le langage. Elle est de deux sortes : la mémoire (*smriti*) qui est le produit d'impressions antérieures, et la connaissance nouvelle ou directe (*anubhava*). Toutes deux sont susceptibles d'être fausses ou vraies ; occupons-nous de la seconde. Etant donné un objet possédant tel attribut, si la connaissance que nous en avons a pour prédicat ce même attribut, elle est exacte ; dans le cas contraire, c.-à-d. si nous prédiquons d'un objet un attribut qu'il ne possède pas, elle est inexacte. Ex. : étant donné de l'argent, si nous disons : « c'est de l'argent, » notre connaissance est vraie ; étant donnée de la nacre, si nous disons : « c'est de l'argent, » notre connaissance est fausse.

La connaissance vraie (*pramâ*) est de quatre sortes : la perception (*pratyaksha*), la déduction par syllogisme (*anumiti*), l'induction par analogie (*upamiti*) et la parole (*çabda*). Analysons-les tour à tour.

a. La *perception* est une connaissance primitive, c.-à-d. non dérivée d'une connaissance antérieure. Elle est de deux sortes : 1° *indéterminée*, quand elle n'a pas de prédicat, comme quand on dit : « voilà quelque chose ; » 2° *déterminée*, quand elle a prédicat, ex. : « c'est un tel, c'est un Brahmane, » etc. Elle est produite par le « frottement » du sens et de l'objet ; ce frottement étant de

six sortes, elle naît donc : 1° par simple contact, comme la perception du pot par l'œil ; 2° par coexistence avec ce qui est en contact, comme la perception par l'œil de la couleur du pot qui est coessentielle au pot qui est en contact avec l'œil ; 3° par coexistence avec ce qui est coessentiel à ce qui est en contact, comme la perception par l'œil de l'idée de la couleur du pot, laquelle idée est coessentielle à la couleur qui est coessentielle au pot qui est en contact avec l'œil ; 4° par coexistence, comme la perception par l'ouïe qui n'est que l'éther contenu dans le creux de l'oreille du son qui n'est autre que la qualité spécifique de l'éther et lui est par suite coessentiel ; 5° par coexistence avec ce qui est coessentiel, comme la perception par l'ouïe de l'idée du son qui est coessentielle au son qui est coessentiel à l'ouïe, ou enfin 6° par « qualifiant et qualifié », comme quand, dans la perception de l'inexistence, on qualifie une place en contact avec l'œil par le fait qu'elle possède une absence de pot.

b. La *déduction* suppose : 1° la connaissance acquise par expérience, d'une concomitance invariable (*vyâpti*) entre une raison (*hetu* ou *linga* = moyen terme) et ce dont il faut démontrer l'existence (*sâdhya* = petit terme). Ex. : partout où il y a de la fumée, il y a du feu ; 2° la considération (*parâmarça*) que le sujet (*paksha* = le grand terme) possède justement le moyen terme, lequel entraîne l'existence du petit terme ; ex. : sur cette montagne il y a de la fumée, laquelle implique du feu. En fait, cette « considération » contient le raisonnement tout entier et c'est en ce sens qu'on peut dire qu'elle est la déduction même et la cause de la connaissance déduite, à savoir, dans ce cas particulier : donc sur cette montagne il y a du feu. Mais il faut distinguer deux cas, selon que l'on fait le raisonnement pour soi-même ou pour le bénéfice d'autrui : dans le premier cas, la démarche de la pensée est à peu près celle que nous venons d'esquisser : mais le syllogisme didactique procède autrement et comporte cinq membres : 1° la proposition (il y a du feu sur la montagne) ; 2° la raison (car il y a de la fumée) ; 3° l'exemple (partout où il y a de la fumée, il y a du feu, comme par exemple dans une cuisine) ; 4° l'application (il en est de même pour cette montagne) ; 5° la conclusion (donc il en est ainsi). Les raisons (ou moyens termes) sont de trois sortes ; à leur tour les fautes de syllogisme sont de six espèces, qui elles-mêmes comportent plusieurs subdivisions, etc. Il serait trop long d'entrer ici dans tous ces détails.

c. L'*induction par analogie* est proprement le fait de mettre un nom sur un objet. L'opération est ainsi décrite : quelqu'un qui ne sait pas ce que c'est qu'un rhinocéros a entendu dire à un chasseur que c'était un animal de la taille d'un petit éléphant avec une corne sur le nez : cette description lui est restée dans la mémoire, et un jour, dans la forêt, apercevant un animal qui y correspond, il connaît : « c'est là ce qu'on appelle un rhinocéros ; » cette connaissance est une *upamiti*.

d. La *parole* est la sentence d'une personne digne de foi ; une personne digne de foi est celle qui dit la vérité ; une sentence est une collection de mots ; un mot, c'est un son articulé qui a un sens ; le rapport des mots et de leur sens respectif est d'institution divine. Pour qu'une sentence soit compréhensible, il faut que les mots qui la composent soient : 1° subordonnés l'un à l'autre ; 2° compatibles entre eux et 3° énoncés à intervalles rapprochés. Il y a deux sortes de parole : la sacrée ou védique et la mondaine ou profane ; la première fait toute autorité ; pour la seconde, cela dépend de celui qui l'énonce.

Telles sont les quatre espèces de connaissance vraie. De son côté, la connaissance fausse est de trois sortes : 1° le doute, comme quand on dit : « c'est un tronc d'arbre ou un homme » ; 2° la méprise, comme quand on prend de la nacre pour de l'argent, et 3° l'absurdité logique, comme quand on dit : « voilà de la fumée sans feu, » proposition qui peut être immédiatement « réduite à l'absurde ».

III. Activité. — Elle est de cinq espèces : l'élévation, l'abaissement, l'expansion, la contraction et le mouvement en général.

IV. Généralité. — Elle est éternelle, une, existant en plusieurs : elle réside dans la substance, la qualité et l'activité. Elle est de deux sortes, supérieure ou inférieure. La supérieure, c'est l'idée d'être ; l'inférieure, c'est par exemple l'idée plus restreinte de substance.

V. Spécificité. — Les différences résident dans les atomes subtils des substances, lesquels sont éternels : elles s'excluent l'une l'autre et sont sans nombre.

VI. Coexistence. — C'est une relation intime et perpétuelle qui existe entre des couples qui se supposent mutuellement, comme le qualifiant et le qualifié, l'action et l'agent, l'espèce et l'individu, etc.

VII. Inexistence. — Elle est de quatre espèces : 1° l'inexistence antérieure, qui n'a pas de commencement, mais qui a une fin (ex. celle d'un effet antérieurement à sa production) ; 2° l'inexistence postérieure ou par destruction, qui a un commencement, mais n'a pas de fin (ex. : celle d'un effet après sa destruction) ; 3° l'inexistence absolue, à la fois passée, présente et future, comme quand on dit : « il n'y a pas de pot à cet endroit ; » 4° l'inexistence réciproque, comme quand on dit : « un pot n'est pas de l'étoffe. » Avec cette septième et dernière catégorie, nous avons épuisé la liste de tous les objets connus et terminé notre tableau général des choses.

Tel est, d'après Annambhatta, le résumé ou plutôt le squelette de cette philosophie : il y manque, il va de soi, dans les limites qui nous sont imposées ici, sans parler de plus d'une théorie importante, comme par exemple celle de la définition, toute la richesse des détails, tous les raffinements des commentaires, toute la saveur particulière des discussions d'école, c.-à-d. tout ce qui en fait la vie, la substance et l'intérêt. A. Foucher.

NYBLOM (Carl-Rupert), littérateur suédois, né à Upsal le 29 mars 1832. Il enseigne depuis 1860 l'esthétique et la littérature à l'Université d'Upsal. Chargé à diverses reprises de missions artistiques et littéraires en France, en Italie, en Finlande, en Allemagne, en Hollande et en Belgique, il a rapporté de ses voyages et de ses séjours de nombreuses et remarquables études sur l'art et la littérature de ces divers pays : *Etudes d'art à Paris* (1863), *De l'Art antique et de sa régénération* (1864), *Tableaux d'Italie dessinés par Carlino* (1864, remanié en 1883 sous le titre : *Un an au Midi*), *Etudes esthétiques* (1873 et 1884), etc. Il a publié en outre plusieurs volumes de *vers*, qui se distinguent par la perfection de la forme. Il a excellemment traduit les *Mélodies irlandaises* de Moore, les *Sonnets* de Shakespeare et d'autres auteurs anglais ou italiens, et a écrit sur plusieurs écrivains et artistes suédois de bonnes études (*Sergel, Lindblad, Runeberg, Nybom*, etc.). Il a contribué à la reconstruction de la cathédrale d'Upsal. Th. C.

NYBLOM (Hélène-Augusta), femme de lettres danoise et suédoise, femme du précédent, née à Copenhague le 7 déc. 1843. Fille du peintre danois Jœrgen Roed, elle voyagea avec lui en Angleterre, en France et en Italie (1861-62), où elle fit connaissance de C.-R. Nyblom, qu'elle épousa en 1864. Elle a publié des charmantes *Nouvelles* en danois, bientôt traduites en suédois et en allemand. Ses *Poésies*, composées en danois (1881 et 1886) révèlent un don poétique rare. On lui doit aussi plusieurs *Etudes* d'art et de littérature (*Ibsen, de Amicis, Turgenief*, etc.). Th. C.

NYBORG. Ville danoise, bâtie sur un golfe du Grand Belt, à 30 kil. d'Odense ; 8.755 hab. (1890). Nyborg, autrefois résidence royale, a un bon port. L'industrie et le commerce y sont assez développés.

NYCTAGINACÉES (Bot.) (*Nyctaginaceæ* A. Rich., *Nyctagineæ* Juss.). Famille de plantes Dicotylédones apétales, dont les représentants, propres pour la plupart aux régions tropicales du nouveau monde, rares sur l'ancien continent,

sont des herbes annuelles ou vivaces, à racines parfois charnues-tubéreuses, ou des arbrisseaux, quelquefois sarmenteux ; les feuilles sont simples, entières, opposées, rarement alternes, sans stipules ; les fleurs, en général hermaphrodites, axillaires ou terminales, sont solitaires ou groupées, dans un involucre caliciforme, monophylle ou polyphylle, qui présente souvent des couleurs éclatantes ; le périanthe pétaloïde, également coloré, est tubuleux, à limbe élargi en coupe ou en entonnoir, à 5 divisions, indupliquées-tordues. Les étamines, ordinairement au nombre de 5, alternes avec les divisions du périanthe et de longueur inégale, avec une anthère courte, biloculaire, sont insérées sur une sorte de disque glanduleux qui entoure l'ovaire libre. Celui-ci est uniloculaire et surmonté d'un style grêle, à sommet capité et ramifié. Il renferme, vers la base, un placenta que surmonte un ovule unique, ascendant, anatrope, à micropyle inférieur. Le fruit sec, akène ou plutôt caryopse, est enveloppé en partie par l'involucre et complètement par la base accrescente et persistante du tube du périanthe, de manière à constituer une sorte de péricarpe crustacé. La graine renferme un embryon recourbé sur lui-même et pourvu de cotylédons foliacés entourant un albumen farineux central. — On connaît une douzaine de genres de Nyctaginacées, parmi lesquels : *Mirabilis* L., *Boerhaavia* L., *Abronia* Juss., *Pisonia* Plum., *Boldoa* Cav., *Bougainvillea* Commers., etc., dont un grand nombre possèdent des propriétés purgatives.

Dr L. Hn.

NYCTALOPIE (Méd.). Ce mot, qui est employé par quelques auteurs pour désigner la cécité nocturne ou *héméralopie* (V. ce mot), doit en réalité désigner tout le contraire. Les nyctalopes voient mieux dans l'obscurité ou du moins dans la demi-obscurité. Cette anomalie de la vision s'observe ordinairement dans l'albinisme, la mydriase, le colobome de l'iris et dans quelques affections du nerf optique et de la rétine. Arlt décrit une rétinite nyctalopique dans laquelle la nyctalopie constitue le symptôme principal (V. Rétinite) ; dans ce cas, elle est sans doute le résultat d'une hyperesthésie de la rétine. Souvent aussi on observe la nyctalopie dans la cataracte centrale ; cela tient à la dilatation de l'iris dans l'obscurité et à la transmission des rayons lumineux par les parties du cristallin non atteintes d'opacité. Dr L. Hn.

NYCTÈRE (Zool.). Genre de Mammifères Chiroptères, devenu le type de la famille des *Nycteridæ*, qui comprend des Chauves-Souris insectivores à appendices cutanés bordant l'ouverture des narines, à grandes oreilles réunies au-dessus du front et munies d'un oreillon. Le doigt médian de l'aile a deux phalanges dont la première est étendue (au repos) en ligne droite avec le métacarpien ; il existe ou non une courte phalange à l'index. Les incisives supérieures font défaut ou sont rudimentaires au centre de l'espace qui sépare les canines. Les molaires, bien développées, ont des tubercules pointus disposés en W. Tous sont propres à l'Afrique, à l'Asie méridionale, à la Malaisie et à l'Australie. On y distingue deux sous-familles. Les *Megadermincæ*, avec le seul genre *Megaderma*, sont caractérisés par leur feuille nasale dressée, leur queue très courte. Le type du genre (*Megaderma spasma*) est une Chauve-Souris un peu plus grande que la Sérotine, à oreilles très grandes, largement soudées par leur bord interne, à oreillon large et bifide, à feuille nasale tronquée carrément, la base cordiforme. Elle habite l'Indo-Chine et la Malaisie jusqu'à Ternate. Le *M. gigas* est une grande et belle espèce récemment découverte dans le N. de l'Australie. Le *M. lyra* est de l'Inde, les *M. cor* et *frons* de l'Afrique chaude.

La sous-famille des *Nycterinæ* comprend le seul genre *Nycteris* où la feuille nasale est remplacée par un sillon profond ; la queue est longue, dépassant de beaucoup la membrane interfémorale. Le *Nycteris thebaïca* est une espèce un peu plus grande que notre Pipistrelle, bien reconnaissable au sillon profond qui sépare les deux narines et à sa queue, plus longue que le corps et bien dégagée de la membrane interfémorale. Elle habite l'Afrique orientale et remonte jusqu'en Egypte. D'autres espèces habitent l'Afrique méridionale et occidentale. Le *N. javanica* représente le genre dans la région orientale, à Java et à Malacca. E. Trouessart.

NYCTEREUTES (Zool.) (V. Chien, t. XI, p. 2).

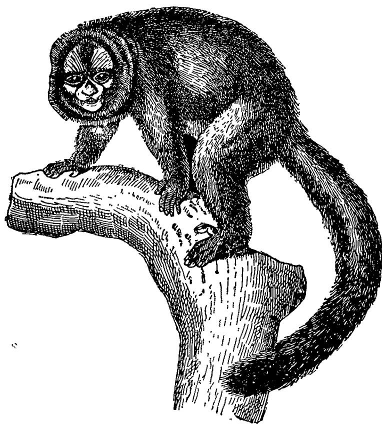
NYCTICÈBE (Zool.) (V. Loris).

NYCTICÉE (Zool.) (V. Vespertilion).

NYCTINE (Zool.) (V. Molosse).

NYCTIORNITHINES (Zool.) (V. Guêpier).

NYCTIPITHÈQUE (Zool.). Genre de Singes américains présentant les caractères suivants : incisives inférieures verticales ; queue longue non préhensile ; pouce bien développé ; tête ronde ; orbites très larges séparés par une cloison étroite ; narines moins séparées que chez les autres



Nyctipithèque (*Nyctipithecus vociferans*).

Singes américains. — Les Ouistitis exceptés, ce sont, avec les Saimiris, les plus petits Singes américains ; on les désigne au Brésil sous le nom de *Douroucoulis*. Leurs grands yeux de chat indiquent des habitudes nocturnes. D'après Bates qui les a observés sur les bords de l'Amazone, ces petits Singes dorment le jour dans des trous d'arbre et n'en sortent qu'à la nuit pour chercher les insectes et les fruits dont ils se nourrissent. Leur physionomie est plutôt celle d'un chat ou d'une chouette que celle d'un Singe, et rappelle aussi certains Lémuriens, leur face, à museau peu saillant, étant encore élargie par un collier de poils blancs. Le *Nyctipithecus trivirgatus*, déjà signalé par Humboldt, a la taille d'un chat de six mois, et son pelage est agréablement varié de gris, de noir, d'orangé et de blanc. Sa voix est forte et, d'après Humboldt, rappelle, pendant la nuit, le cri du jaguar. Il habite la Guyane et l'Amazonie jusqu'au Pérou. Des espèces assez voisines habitent plus au N. ; tels sont le *N. rufipes* du Nicaragua et le *N. vociferans* de Costa Rica et de Colombie. Au contraire le *N. Azaræ* est plus méridional : on le trouve en Bolivie et même dans le N. de l'Argentine, sur les bords du Rio Paraguay (V. Cébiens et Singe). E. Trouessart.

NYCTITHÉRIUM (Zool.) (V. Vespertilion).

NYCTOPHILE (Zool.) (V. Vespertilion).

NYDALA Kloster. Cloître dans le Småland (Suède), fondé, dit-on, par des moines de Clairvaux (*Clara Vallis, Nova Vallis, Ny dal*) en 1144. De riches trésors y furent réunis, mais il fut pillé par Christian II de Danemark, qui fit périr tous les moines qui y résidaient en les faisant jeter, les mains liées, dans le lac Rusken, au pied du cloître.

NYER. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. d'Olette ; 373 hab.

NYIR. Plateau sablonneux de Hongrie, au S. de la Tisza, occupant 4.800 kil. q. partagés entre le comita

de Szabolis et celui de Szatmar. Il comprend des marais, quatre lacs de natron. Il était jadis couvert de bouleaux (*Nyir*, en magyar).

NYIRBATOR. Ville de Hongrie, comitat de Szabolis; 5.061 hab. (en 1896) magyars, protestants. Résidence patrimoniale des Bathori. Tabac, alcool.

NYIREGYHAZA. Ville de Hongrie, ch.-l. du comitat de Szabolis; 27.014 hab. (en 1890), magyars et slovaques. Important nœud de chemin de fer vers Debreczin, Szerencs, Csap, Mateszalka. Grand marché agricole de moutons, de céréales, de tabac.

NYITRA (All. *Neutra*). Rivière de Hongrie, affl. du Vag, longue de 175 kil., née au mont Facsko; elle traverse le comitat auquel elle donne son nom.

NYITRA. Ville. — Ville de Hongrie, ch.-l. du comitat de ce nom, sur la Nyitra; 13.538 hab. (en 1890) magyars. La cité épiscopale, avec sa double cathédrale et son vieux château, est bâtie sur un rocher qui s'élève au milieu de la plaine et est fortifiée. La ville basse, où sont les monuments modernes, est industrielle et commerciale (farine, drèche, alcool, vinaigre, instruments agricoles). En face est le mont Zobor, couvert de vignes et de villas.

Comitat. — Province de Hongrie, rive gauche du Danube, limitrophe de la Moravie et du comitat de Poszoni (Presbourg); 5.742 kil. q.; 396.559 hab. (en 1890) slovaques, magyars et allemands. Région montagneuse parcourue par le Vag, la Marche (Morava). Le sol, sablonneux à l'O., est fertile au S. 50 °/₀ sont labourés, 25 °/₀ en prairies. Plusieurs sources minérales. Industrie active. Sucre, alcool, papier, verre, machines, toiles grossières.

NYKJŒBING. Nom de trois villes danoises : l'une, sur la côte O. de l'île de Falster; 6.087 hab. (1890); évêché; l'autre, sur la côte E. de l'île de Mors, près du Limfjord, 3.607 hab. (1890); la troisième, sur la côte N. de l'île de Seeland; 1.703 hab. (1890).

NYKŒPING. Ville de Suède, ch.-l. du læn (prov.) de Sœdermanland, située sur les deux rives de la Nykœpingså; 5.949 hab. (1891). Ruines de l'ancien château fort royal. Bonneterie, toiles, machines. Le commerce y est médiocre et consiste spécialement en exportation d'avoine et de minerais de fer. C'est une très ancienne ville, qui a joué au moyen âge un rôle important : c'est là que fut retenu prisonnier le roi Waldemar et qu'il mourut en 1302; c'est là aussi que le roi Birger Magnusson fit périr en 1318 ses frères Erik et Waldemar, dont il s'était emparé par trahison. Cet assassinat, connu sous le nom de *Festin de Nykœping* (*Nykœping gœstabud*), provoqua un soulèvement populaire qui renversa le roi. Les Russes détruisirent la ville en 1719.

NYLAND (*Unsimaa*, en finnois). Prov. de la Finlande, sur la côte S.; 11.814 kil. q.; 254.313 hab. (en 1887), dont la moitié Suédois. Ch.-l. Helsingfors. Les cours d'eau les plus importants qui la traversent sont le Karis, le Borgå, le Lapptræsk et le Kymmene. Le pays contient des mines de fer et est assez fertile. La partie à l'E. du Kymmene appartient à la Russie déjà depuis la paix d'Åbo (1743).

NYMEGEN (V. Nimègue).

NYMPHÆA. I. Mythologie (V. Nymphée).

II. Botanique (V. Nénuphar et Nymphæacées).

NYMPHÆACÉES (*Nymphæaceæ* Salisb.). Famille de plantes Dicotylédones, dont on trouve des représentants dans les eaux douces de toutes les parties du monde. Ce sont des herbes vivaces, à gros rhizomes souterrains couverts de cicatrices, à feuilles alternes, de forme variable, soit submergées et alors très découpées chez les *Cabomba* et genres voisins, soit flottantes et alors de forme arrondie, peltée, cordée, ou pliées en forme de cornet, etc. Les fleurs s'épanouissent à la surface de l'eau. Les pétales et les étamines, très nombreux en général, sont insérés suivant une spirale continue. L'ovaire, libre, renferme un grand nombre de carpelles multiloculaires à loges multiovulées. Le fruit, charnu, est indéhiscent; les graines sont renfermées dans une enveloppe succulente; l'embryon est droit, avec la radicule dirigée vers le hile. — H. Baillon divise les Nymphæacées en trois séries, ou en quatre, si l'on y comprend les Sarracénées : 1° Cabombées. Fleurs trimères. Carpelles libres insérés sur un réceptacle convexe. Ovules en petit nombre, insérés dans l'angle interne des ovaires (disposition rappelant les Alismacées). Double albumen autour de l'embryon. Genre : *Cabomba* Aubl. — 2° Nélumbées. Fleurs 4-5-mères. Carpelles libres, entourés par le réceptacle accru, qui isole chacun d'eux dans une cavité particulière. Ovules 1, 2, insérés en haut de l'angle interne des ovaires (analogues des Renonculées). Albumen nul. Genre : *Nelumbo* T. — 3° Nymphæées. Fleurs 4-5-mères. Carpelles unis sur la surface convexe ou concave d'un réceptacle commun. Ovules en nombre indéfini insérés sur les parois latérales des loges ovariennes (analogues des Lardizabalées, Podophyllées, etc.). Albumen double. Genres : *Nuphar* Sm. *Nymphæa* L., *Barclaya* Wall., *Euryale* Salisb. — 4° Sarracénées. Fleurs 4-5-mères. Carpelles unis en un ovaire partagé complètement ou incomplètement en loges peu nombreuses, multiovulées, analogues des Papavéracées, etc., albumen simple. Genres : *Sarracena* T., *Darlingtonia* Torr., etc.

Les Nymphæacées forment, à certains égards, la transition des Monocotylédones aux Dicotylédones, par exemple par l'inégalité de leurs deux cotylédons. Il faut aussi remarquer que les faisceaux caulinaires des plantes de cette famille sont dénués de cambium et se comportent comme ceux des Monocotylédones; au point de vue phylogénique, Saporta et Marion voient là plutôt un retour vers un état originaire qu'un résidu de cet état. Il paraît bien établi, d'autre part, que les Nymphæacées, de même que les Naiadées, ont fait retour au milieu primitif aquatique, à la suite d'une vie terrestre plus ou moins longue, dont elles ont gardé l'empreinte. Le genre *Nelumbium* apparaît le premier dans la craie; Saporta a trouvé le *N. provinciale* dans la craie campanienne de Provence. Dans l'éocène d'Aix, les premiers types de *Nymphæa* font leur apparition, et on retrouve des *Nymphæa* dans l'oligocène à côté des *Nelumbium*. Enfin l'étude des tufs calcaires de Cannstadt prouve que dans la flore quaternaire, si semblable à la flore actuelle de l'Europe centrale, existaient des espèces semblables aux *Nuphar* et aux *Nymphæa* actuels. Dr L. Hn.

NYMPHÆUM (Archéol.) (V. Nymphée).

NYMPHALE (Entom.). Genre d'Insectes Lépidoptères-Rhopalocères, établi par Latreille (*Hist. nat. Crust. Ins.*, XIV, p. 82) et qui a donné son nom au groupe des Nymphalides. Les Nymphalides comprennent les *Vanesses*, les *Argynnes*, les *Apatures*, les *Satyres*. Le genre *Nymphalis* est composé de beaux papillons (V. Danaïs) répandus sur toute la surface du globe, avec prédominance dans les pays chauds. Les chenilles sont en forme de limace; le dernier anneau est aplati et terminé en queue de poisson; la tête est ornée de cornes. Le *N.* (*Limenitis*) *populi* L., d'un brun velouté avec deux rangées de taches blanches, vit, à l'état de chenille, sur les jeunes trembles. On le trouve en France et en Allemagne.

NYMPHE. I. Mythologie. — Le mot *nymphe* est à rattacher au même radical que *nubere* et signifie, d'une façon générale, *femme*. Dans la mythologie gréco-romaine, il sert à désigner un ensemble de personnifications, qui, sous une forme gracieuse et animée, expriment la vie de la nature champêtre, les sources vives et jaillissantes, la végétation luxuriante des forêts, l'ombre fraîche des grottes, la verdure fleurie des prés. Ces personnifications sont des divinités d'ordre inférieur, mais leur généalogie les rattache aux grands dieux, à Zeus ou à Oceanos, qui, tous deux, sont appelés leur père, à la Terre qui est leur mère. L'imagination des Grecs se les représentait sous les traits de jeunes filles, d'une beauté ravissante, qui animent de leurs danses et de leurs chants les montagnes et les bois, prennent leurs ébats au sein de la mer, peuplent les bords des ruisseaux et des lacs, ou font leur résidence dans les antres

qui sont à la tête des fleuves. Les Nymphes de la mer sont appelées *Océanides* ou *Néréides,* suivant qu'on les fait descendre d'Oceanos ou de Nérée. Leurs noms expriment les aspects pittoresques et multiples, les énergies et les séductions de l'élément où elles habitent; Amphitrite, épouse de Poseidon, est une Néréide, et les Tritons sont leurs compagnons ou leurs frères. Sur des chars attelés de Tritons ou sur le dos des dauphins et des hippocampes, elles parcourent les flots, s'intéressent aux exploits des héros navigateurs, viennent au secours des naufragés et parfois aussi se vengent des femmes mortelles, qui leur ont contesté la suprématie de la beauté, en évoquant contre elles des monstres marins.

Sur la terre ferme où habitent les Nymphes proprement dites, elles s'appellent *Naïades*, quand elles président à la vie des sources, des rivières et des lacs, *Oréades* quand elles peuplent les solitudes des montagnes, *Dryades* et *Hamadryades* lorsqu'elles incarnent la force végétative des arbres dans les bois. La distraction qui leur est commune à toutes, parce qu'elle exprime le mieux leur nature légère et gracieuse, c'est la danse; on les voit également occupées à filer ou à tisser des vêtements, à soigner les abeilles dans leurs ruches et à puiser dans les fontaines avec des cruches à anses et des cratères : c'est ainsi qu'Homère, dans l'*Odyssée*, dépeint les Nymphes de l'île d'Ithaque : Pénélope, la fileuse, n'est que la plus éminente d'entre elles.

Mais ces Nymphes terrestres, personnifications de la vie riante, qui se manifeste par les phénomènes de la végétation sous l'action des eaux, sont aussi à l'occasion des agents de guérison par la vertu des plantes et des sources, des prophétesses qui rendent des oracles et même des divinités de l'inspiration poétique, puisque, sur l'Hélicon et au pied du mont Olympe, la religion des Muses n'a été d'abord qu'une forme de celle des Nymphes. Les Oréades sont déterminées à la fois par l'idée des grottes montagneuses, des sources qui s'en échappent, et par les distractions de la chasse, les courses infatigables à travers les halliers et les rochers; de même les Naïades, par les occupations plus calmes de la vie pastorale et rustique. Les Ménades elles-mêmes ne sont que les Nymphes de Bacchus, avec le caractère animé et le véhément enthousiasme qui est le propre de tout l'entourage de ce dieu; ce sont, du reste, les Nymphes qui se sont chargées de l'éducation du dieu dans les grottes parfumées de Nysa; et lorsque, dans sa force juvénile, il parcourt les bois, elles l'accompagnent de leurs ébats et de leurs chants. Les Oréades sont les compagnes d'Artémis-Diane, comme les Naïades font surtout partie du cortège d'Apollon pasteur ou d'Hermès-Mercure. Quant aux Dryades et Hamadryades, c'est en elles que s'incarne la vie des grands arbres au fond des bois; un hymne homérique raconte de celles du mont Ida que les hêtres et les chênes sont leurs sanctuaires, qu'il n'est permis à personne de violer ces arbres et que ceux-ci naissent et meurent avec elles. Quoique divines, elles ne sont pas, en effet, immortelles, mais leur durée dépasse neuf fois celle du palmier qui lui-même vit trois fois plus qu'un corbeau, lequel dépasse quatre fois la vie d'un cerf, etc. De là les fables qui veulent qu'une Nymphe ait sauvé la vie de l'arbre à laquelle la sienne propre est attachée, en accordant son amour; ou aussi qu'elle venge sur une race tout entière le dommage causé à l'arbre sacré par quelque mortel; dans l'*Iliade*, les Oréades elles-mêmes plantent des ormeaux sur un tertre funéraire.

Ces Nymphes sont l'objet de l'amour des dieux qui enfantent avec elles des héros et des rois; et même les hommes des générations primitives, ancêtres et fondateurs, ont obtenu leurs faveurs. Ainsi les légendes ont rattaché aux Nymphes les origines d'un grand nombre de peuples ou d'illustres familles. Dans le récit de ces amours ne manquent pas les épisodes d'une grâce idyllique ni quelquefois les complications tragiques; c'est le cas de la légende de Daphnis, berger sicilien, ou celui des amours de Narcisse et d'Echo. Souvent aussi les Nymphes frappent de délire ceux qui les offensent ou les trompent : on appelait ces victimes en grec νυμφόληπτοι et en latin *lymphatici*, par une identification du mot *lympha* avec celui de *nymphé* que la linguistique n'a pas confirmée. — Le culte des Nymphes a un caractère naïf et simple; on leur offre des agneaux et des chèvres, du lait, de l'huile et du vin; on leur consacrait les grottes qui par elles-mêmes se trouvaient être leurs sanctuaires dans la religion primitive; plus tard, on leur élevait des NYMPHEA, monuments qui n'étaient que des grottes artistiques, rappelant leur destination première en ce qu'elles servent d'ordinaire de réservoirs ou de châteaux d'eau. Ainsi Théagène, tyran de Mégare, construisit une sorte de temple orné de colonnes où s'écoulait l'eau des Nymphes Sithniennes; Zeus avec l'une d'entre elles avait enfanté, disait-on, Megaros, le héros éponyme du pays et l'ancêtre prétendu de Théagène. L'être des Nymphes est assez nettement déterminé par la poésie pour que l'art n'ait eu aucune peine à en tirer des figures aussi variées d'aspect et de fonctions qu'elles sont naturellement gracieuses; l'on peut dire que le charme des représentations qui en sont issues et qui contribuent pour une si grande part à varier les sujets en honneur dans la céramique à figures rouges ou polychromes, est demeuré inépuisable : les artistes de tout ordre, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, ont, en effet, exploité la conception hellénique des Nymphes au moins autant que ceux de l'antiquité. J.-A. HILD.

II. Entomologie (V. MÉTAMORPHOSE).

III. Anatomie. — Les nymphes ou petites lèvres sont deux replis cutanés, d'aspect muqueux et chagriné, greffés sur la face interne des grandes lèvres. Leur bord adhérent se continue en dehors avec la peau de la grande lèvre correspondante, en dedans avec la muqueuse du vestibule du vagin. Leur bord libre est souvent denticulé, ce qui fait que Boyer avait comparé la forme des petites lèvres à une crête de coq. Leur extrémité antérieure se bifurque pour embrasser le clitoris auquel elle forme un capuchon, prépuce du clitoris, qui ne recouvre que la demi-circonférence supérieure du phallus féminin. Les branches de bifurcation inférieures droite et gauche s'unissent à la face inférieure du même organe pour constituer le frein (frein du clitoris). L'extrémité postérieure des nymphes se perd en mourant à la face interne des grandes lèvres. Très rarement, elles se prolongent suffisamment en arrière pour se réunir et former en dedans des grandes lèvres un anneau complet. Elles sont encadrées dans l'aire des grandes lèvres ou les dépassent selon les femmes. Dans le premier cas, elles sont rosées; dans le second, brunâtres. Chez les Hottentotes, elles acquièrent d'énormes dimensions et sortent de la vulve où elles constituent le *tablier* de cette race humaine.

Leur structure est celle de la peau modifiée comme partout où la peau rentre dans les orifices naturels. Son chorion est papillaire et se trouve doublé d'un épithélium pavimenteux stratifié, analogue à celui qui constitue l'épiderme. Elles contiennent des glandes sébacées et des corpuscules du tact (corpuscules de la volupté). Leurs artères viennent des rameaux de la honteuse interne; leurs veines sont volumineuses et forment un plexus qui se continue avec ceux du clitoris et du bulbe du vagin; leurs lymphatiques vont aux ganglions de l'aine et leurs nerfs sont fournis par le nerf honteux interne. Elles dérivent des bords de la gouttière uro-génitale (partie préurétrale du vestibule), tandis que les grandes lèvres dérivent des bourrelets génitaux. Les anciens les ont appelées nymphes parce que, étant situées à droite et à gauche du méat urinaire, ils avaient pensé qu'elles étaient destinées à diriger le jet de l'urine. Ch. DEBIERRE.

IV. Ordres. — ORDRE DES CHEVALIERS ET DES NYMPHES DE LA ROSE. — Sous forme d'ordre chevaleresque, c'était une association de compagnons de plaisir fondée en 1780 par Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres

(Philippe-Egalité). Certains y ont vu une pensée politique.

BIBL. : MYTHOLOGIE. — PRELLER, *Griechische Mythologie*, I, p. 593, 2e édit., et *passim*. — WELCKER, *Griechische Gœtterlehre*, I, pp. 656 et suiv. ; III, 48 et suiv. — LEHRS, *Populären Aufsätze*, pp. 91 et suiv. — O. MÜLLER, *Handbuch des Archæologie*, § 403, etc. — CURTIUS, *Die Plastik der Hellenen an Quellen und Brunnen*; Berlin, 1876.

NYMPHÉE (Antiq. grec. et rom.). On appelait de ce nom des monuments en rapport avec le culte des Nymphes, ayant à la fois le caractère d'un temple et d'un château d'eau ; l'idée première en était tirée des grottes naturelles que l'opinion consacrait aux Nymphes. L'exemple le plus anciennement connu est celui du monument de Mégare, élevé par Théagène aux Nymphes locales, dont il se vantait de descendre. Strabon dit que toute la région de l'Arcadie était pleine de monuments en l'honneur d'Artémis, d'Aphrodite et des Nymphes, et que ces monuments s'élevaient dans des bosquets humides et fleuris. On a supposé que les *nymphæa* élevés par l'art étaient une imitation des grottes de stalactites ; ceux qui, à l'exemple des Grecs, furent construits par les Romains, étaient d'ordinaire des rotondes, ornées de statues et de peintures ; ils étaient placés sous la protection des Nymphes et disposés, dans certaines de leurs parties, pour servir de réservoirs, d'où l'eau se distribuait par les quartiers, dans d'autres pour offrir un lieu de réunion, où se célébraient surtout les cérémonies nuptiales ; on en cite à Corinthe, à Antioche, à Byzance ; Rome en possédait plusieurs. On vient de découvrir à Gennes, près de Saint-Maur (Maine-et-Loire), les restes d'un *nymphæum* très considérable : c'est une demi-rotonde avec colonnade, flanquée de deux salles rectangulaires de 19 m., le tout d'une longueur de 50 m. ; la rotonde était ornée de cinq statues. C'est le monument le plus curieux en ce genre qui ait été découvert hors de Rome. J.-A. HILD.

NYMPHENBURG. Village de Bavière, à l'O. de Munich ; 3.694 hab. Château royal de 1663, dont la galerie de tableaux a été écrémée au profit de la Pinacothèque de Munich. On y transféra en 1758 la fabrique de porcelaine de Naudeek, dont la marque était M. V. avec le bouclier bavarois en losange ; elle fabriquait des services de table et des figurines. Beau jardin en style français, avec plusieurs pavillons de plaisance.

Le *traité de Nymphenburg* du 28 mai 1741 fut conclu par l'électeur Charles-Albert avec l'Espagne, au début de la guerre de succession d'Autriche, pour attribuer à la Bavière une fraction des possessions allemandes, à l'Espagne les possessions italiennes des Habsbourg. L'Autriche mit en circulation un faux traité du 18 mai, prétendument conclu entre la France et l'électeur, pour le partage des possessions autrichiennes et des agrandissements de la France aux dépens de l'Allemagne. Ce faux grossier fit passer l'électeur pour traître à l'empire. Un autre traité réglant la succession palatine fut signé à Nymphenburg, le 5 sept. 1766, entre la Bavière, le Palatinat et les Deux-Ponts. A.-M. B.

BIBL. : REMLEIN, *Nymphenburgs Vergangenheit und Gegenwart*; Munich, 1885, 2e éd. — HEIGEL, *Das œsterr. Erbfolgestreit und die Kaiserwahl Karls VII*; Nœrdlingen, 1877. — DROYSEN, *Abhandlungen zur deutschen Gesch.*; Leipzig, 1876.

NYMPHODORE (Νυμφόδωρος), de Syracuse, chroniqueur grec du IIIe siècle. Il avait composé des ouvrages *sur les Merveilles de la Sicile* (περὶ τῶν ἐν Σικελίᾳ θαυμαζομένων), *sur les Législations barbares* (νόμιμα βαρβαρικά, en trois livres au moins), et un *Périple* ou description des côtes de la Méditerranée. Tous sont perdus. Une mauvaise leçon de manuscrit est cause qu'on a cru devoir le distinguer d'un soi-disant Nymphodore d'Amphipolis ; mais le fait est qu'il exerça à Syracuse la magistrature nommée ἀμφιπολία. — Les fragments de ses écrits se trouvent dans les *Fragmenta historicorum græcorum* de la collection Didot (t. II, pp. 375 et suiv.).

NYMPHOMANIE (Path.). Variété de délire érotique propre à la femme et consistant en une exaltation excessive et morbide de l'appétit vénérien. Elle relève le plus souvent d'une névrose générale, mais c'est de l'appareil sexuel atteint d'une manière primitive ou secondaire que dépendent les principaux symptômes. Les *causes* qui produisent cette affection sont : A. *cérébrales* ; B. *génitales*. A. On l'observe dans différentes formes d'aliénation mentale, telles que la période de début de la paralysie générale, la folie hystérique, la manie simple ou épileptique, l'imbécillité, l'idiotie. On la rencontre également chez les femmes à imagination vive à la suite de lectures érotiques, d'attachements romanesques contrariés, etc., en dehors de toute folie préexistante. B. Les *causes génitales* sont toutes celles qui peuvent déterminer une *irritation locale* des organes sexuels, telles que : excès vénériens, pratiques solitaires, etc., affections cutanées provoquant une démangeaison insupportable du côté des organes génitaux, les parasites du rectum, de la vulve, les altérations organiques du vagin, de l'utérus, des ovaires. — A tous les âges on a pu observer des cas de nymphomanie ; il existe des cas d'enfants de trois ans et de femmes de soixante-dix ans. En général, elle se manifeste pendant la période d'activité de l'appareil sexuel, entre la puberté et l'âge critique. Il n'est pas rare que ces malades présentent un développement exagéré du clitoris.

SYMPTOMES. — A un premier degré, l'affection est peu marquée ; elle est due à une cause locale, à une affection cutanée ; la femme peut réussir à dominer ses ardeurs. A un degré plus avancé, il n'en est plus de même, et la malade perd toute pudeur, d'autant plus que des démangeaisons intolérables l'obligent à se gratter. Dans la nymphomanie d'*origine cérébrale*, il n'existe plus aucune retenue : on est en présence d'une folle qui recourt à tous les moyens pour manifester ses ardeurs et les assouvir : regards hardis, gestes provoquants, propos obscènes traduisent la constante préoccupation de leur esprit ; elles sollicitent effrontément les faveurs de l'homme, relèvent leurs vêtements, etc. Jusque dans leur sommeil l'éréthisme vénérien persiste et se manifeste par des rêves lascifs. Parfois, à ces crises succède une dépression passagère accompagnée de remords, de désespoir, d'idée de suicide.

Il est rare que cette affection soit permanente ; elle finit par guérir. Quand elle dépend d'une dermatose, elle en suit les variations ; lorsqu'elle n'est qu'un symptôme accidentel de l'aliénation mentale, elle en subit les alternatives.

TRAITEMENT. — Le mariage doit être déconseillé. On prescrira le bromure de potassium qui donne les meilleurs résultats. L'hydrothérapie, les lavages locaux, le traitement de la maladie occasionnelle et le traitement moral ne seront pas négligés. Dr MARTHA.

BIBL. : TARDIEU, *Etude médico-légale sur la folie*.

NYOISEAU. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Segré ; 725 hab.

NYON (lat. *Noviodunum*, all. *Neuss*). Ville de Suisse, cant. de Vaud, au bord du lac de Genève ; 4.225 hab. (en 1888). Ancien château des avoués bernois. Auprès est le château de *Prangins*, résidence de Joseph Bonaparte, puis du prince Napoléon, fils de Jérôme. — Nyon est l'ancienne colonie romaine *Julia equestris*.

NYONS. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Drôme, sur la rive droite de l'Eygues ; 3.601 hab. Eglises réformée et baptiste. Collège. Hospice ; orphelinat. Sources minérales. Gisement de lignite. Fabriques de conserves alimentaires, de papier à cigarettes, de chaises, de poteries. Filature et moulinages de soie ; distillerie d'essences ; tanneries ; coutelleries ; chapelleries ; huileries ; moulins ; imprimeries. Ateliers de constructions mécaniques. Nyons est une très ancienne ville, déjà mentionnée par Ptolémée. Elle fut comprise depuis le XIe siècle dans le domaine direct des dauphins de Viennois qui lui concédèrent une charte de franchise en 1337. Restes d'anciennes fortifications flan-

quées de tours. Clocher gothique. Pont du XIVe siècle sur le rocher du Guard, vestiges de l'ancienne citadelle démolie sous Louis XIII. L'ancien quartier dit des Forts a conservé son aspect pittoresque du moyen âge. L'hôpital est établi dans les anciens bâtiments des Récollets. Ruines du château de Randonne, dont la tour est convertie, depuis 1863, en sanctuaire de Notre-Dame de Bon-Secours.

NYREN (Magnus), astronome suédois, né à Wermland le 21 févr. 1837. Il fit ses études à Upsal, se fit admettre en 1868 à l'observatoire de Pulkowa et en devint, en 1871, astronome adjoint, en 1873 premier astronome ; il en est, depuis 1892, sous-directeur. Observateur des plus actifs et des plus scrupuleux, M. Nyren s'est placé au premier rang parmi les astronomes modernes par de remarquables travaux sur la précession et la nutation, sur l'aberration des étoiles fixes, sur la hauteur du pôle à Pulkowa, sur les variations de sa latitude, etc. Il en a publié les résultats dans les *Mémoires* de l'Académie de Saint-Pétersbourg et dans plusieurs autres recueils. L. S.

NYROP (Christoph), philologue danois, né à Copenhague le 11 juin 1858. Il étudia à Paris et professe à Copenhague la philologie romane; il est l'auteur d'un remarquable ouvrage sur *Den Oldfranske Oheltedigtning* (1883, trad. ital. de Gorra, 1886), de travaux sur l'adjectif dans les langues romanes, etc.

NYS (Ernest), publiciste belge, né à Courtrai en 1851. Après avoir pris le grade de docteur en droit, il fut successivement chef de bureau au ministère de la justice et juge au tribunal d'Anvers; puis il passa au tribunal de Bruxelles, et devint en même temps professeur à l'Université libre. Il s'est voué surtout à l'étude du droit international et a publié un grand nombre d'ouvrages importants, qui ont été très remarqués des spécialistes; en voici les principaux : *la Guerre maritime* (Bruxelles, 1881) ; *le Droit de la Guerre et les Précurseurs de Grotius* (*ibid.*, 1882) ; *l'Arbre des batailles d'Honoré Bonet* (*ibid.*, 1883); *les Théories politiques et le droit international en France jusqu'au* XVIIIe *siècle* (Paris, 1891); *les Théories politiques en Angleterre* (Bruxelles, 1892); *les Origines du droit international* (Paris, 1894). M. Nys est un des directeurs de l'Institut et de la *Revue du droit international*. Il a traduit de l'anglais les deux travaux les plus considérables de James Lorimer : *les Principes du droit international* (Bruxelles, 1885) et *les Principes du droit naturel* (*ibid.*, 1890). E. HUBERT.

NYSA. I. MYTHOLOGIE GRECQUE. — Localité légendaire où serait né *Dionysos* (V. ce mot). On la situait en Thrace, dans l'Inde, en Arabie. Ce nom, attribué aussi à la nourrice du dieu, fille d'Aristée, fut ensuite donné à quelques villes historiques placées sous le patronage de Dionysos ; l'une en Cappadoce, près de l'Halys, sur la route d'Ancyre à Césarée ; une autre en Carie, au N. du Méandre, sur la pente S. du mont Mésogis, fondée par des Spartiates ; elle fut assez florissante à l'époque romaine et nous a laissé beaucoup de monnaies des empereurs d'Auguste à Gallienus. Ses ruines sont apparentes.

II. ASTRONOMIE (V. ASTÉROÏDE, t. IV, p. 353).

NYSLOTT (finnois *Savonlinna*). Forteresse de Finlande, gouv. de Saint-Michel, sur l'îlot de Kyrœnsaari, entre les lacs Pihlajavesi et Haukivesi; 1.543 hab. (en 1890). Deux églises. La ville est sur un îlot voisin de la forteresse. Celle-ci s'appelait primitivement Olofsborg et fut construite en 1475-77. Prise par les Russes en 1742, elle leur fut cédée par la paix d'Åbo (1743) et resta forteresse jusqu'en 1847. De 1855-59, elle servit de prison, brûla en 1868 et en 1869 et n'a pas été reconstruite depuis. C'est encore un des plus beaux monuments historiques de la Finlande.

NYSSA (*Nyssa* L.). Genre de Combrétacées, dont les représentants sont désignés indistinctement, dans l'Amérique du Nord, sous le nom de *Tupelos*. Ce sont des arbres à feuilles alternes, propres à l'Amérique septentrionale et aux montagnes de l'Inde et de la Malaisie ; on les cultive aussi en Europe, et il en reste de beaux exemplaires à Trianon. Les fleurs sont polygames-monoïques ; les mâles ont le calice divisé en 5 lobes ou plus, possèdent 5 pétales imbriqués ou plus, 5 à 8 étamines; les femelles ont le réceptacle concave, logeant l'ovaire infère et portant sur ses bords un petit calice à 5 dents. L'ovaire est uniloculaire avec un ovule descendant. Le fruit est une drupe aréolée au sommet, avec une graine albuminée et un embryon renversé. Dans la Caroline, on substitue fréquemment aux citrons les drupes acides du *N. biflora* Michx et celles du *N. capitala* Walt. Dr L. HN.

NYSSENS (Albert), homme politique belge, né à Ypres en 1855. Après avoir pris à Gand le grade de docteur en droit, il fut nommé, en 1880, professeur de procédure pénale et de droit commercial à l'Université catholique de Louvain. Il entra dans la vie politique, d'abord comme conseiller provincial du canton de Louvain en 1888, puis comme représentant de cet arrondissement en 1892. A ce moment, les Chambres avaient à se prononcer sur la revision de la Constitution. Les débats sur l'électorat législatif, longs et pénibles, n'aboutissaient pas : douze formules basées les unes sur le suffrage universel, d'autres sur la capacité, d'autres encore sur l'habitation, avaient été successivement rejetées. La situation devenait critique : des émeutes avaient éclaté à Mons et à Anvers, le sang avait coulé, et des troubles graves étaient à redouter dans les régions industrielles ; il était urgent de mettre un terme aux agitations. C'est alors que M. Nyssens parvint à réunir la majorité légale des deux tiers des voix sur sa proposition dite du suffrage plural. Cette solution, votée à la Chambre des représentants le 18 avr. 1893 par 119 voix contre 14 et 12 abstentions, était ingénieuse; elle accordait le droit de suffrage à tout citoyen belge âgé de vingt-cinq ans, mais créait en faveur de certaines catégories un ou deux suffrages complémentaires et, tout en décrétant le suffrage universel, accordait un privilège à la capacité et à la propriété. Le Sénat s'y rallia à la presque unanimité. Cette discussion mémorable avait mis M. Nyssens en évidence; il s'était montré habile tacticien autant qu'orateur distingué. L'année suivante, il fut appelé au ministère de l'industrie et du travail, nouvellement créé. Il y a fait preuve d'une grande activité, a obtenu des Chambres le vote d'une série de lois dites sociales, et organisé l'inspection du travail. Ces mesures n'ont pas été admises sans opposition; les socialistes reprochent au ministre de n'avoir proposé que des lois de façade, tandis que les conservateurs l'accusent de faire au parti interventionniste des concessions dangereuses. L'avenir dira si ces plaintes sont fondées. M. Nyssens est l'auteur de travaux juridiques remarquables; d'autre part, il a dédié à la mémoire d'Eudore Pirmez une étude considérable portant sur l'homme politique, l'économiste, le jurisconsulte, le savant, l'orateur et l'homme privé. Membre de la droite parlementaire, et écrivant la biographie d'un des chefs les plus éminents de la gauche, l'auteur fait preuve, dans l'appréciation des questions les plus délicates et les plus brûlantes, d'une grande hauteur de vues et d'une rare impartialité. On trouve largement esquissé dans son livre le tableau de la politique belge de 1856 à 1890. E. HUBERT.

NYSTAD. Ville de Finlande, prov. d'Abo-Bjœrneborg, sur le golfe de Botnie; 3.908 hab. (en 1890). Bon port, chantier de construction, commerce de bois. Fondée en 1617, on y signa le 10 sept. 1721 la paix qui consacra la déchéance de la Suède après la grande guerre du Nord engagée par Charles XII. Le 5 juil. 1855, les Anglais la bombardèrent.

NYSTAGMUS (Ophtalm.). Le nystagmus est un mouvement d'oscillation rythmique, rapide et de peu d'étendue, des globes oculaires, accompagné ou non de clignotement des paupières. Ces oscillations peuvent être verticales ou horizontales, consister en mouvements de rotation ou de circumduction, ou même en mouvements mixtes. Les deux

globes oculaires sont en général agités simultanément, surtout dans le nystagmus horizontal. Ces mouvements anormaux s'exagèrent par la fatigue de l'œil, la fixation prolongée de celui-ci sur un objet et par les efforts d'accommodation. On ne saurait les confondre avec les mouvements saccadés, non conjugués, dus à l'action des muscles oculaires restés sains, dans le cas de strabisme paralytique.

Le nystagmus peut être congénital, sans trouble notable de la vision, qui cependant n'est pas tout à fait normale ; il existe généralement, dans ce cas, quelque difficulté de la perception nette des petits objets (amblyopie). Il peut accompagner l'albinisme ; sa cause physiologique, dans ce cas particulier, est encore obscure. Le nystagmus acquis professionnel se rencontre chez les personnes travaillant avec un éclairage insuffisant (mineurs des houillères) ou obligées à exécuter des mouvements oculaires incessants toujours identiques (couturières, etc.).

Le nystagmus congénital, qui peut être considéré comme physiologique, malgré un certain degré d'amblyopie, se distingue aisément du nystagmus acquis, pathologique. Il suffit de faire fixer au sujet un objet qu'on éloigne de ses yeux de manière à le lui faire suivre et fixer dans les positions extrêmes de la vision distincte ; le nystagmus pathologique s'exagère dans la position la plus éloignée, celui qui est physiologique disparaît (Bard). Le nystagmus professionnel seul peut être considéré comme une maladie propre. Dans tous les autres cas, il n'est qu'un symptôme soit d'une lésion des muscles moteurs de l'œil, primitive ou consécutive à des anomalies de la réfraction, soit d'une altération des centres nerveux (sclérose en plaques, plus rarement maladie de Friedreich, plus rarement encore tabès et syringomyélie, exceptionnellement tumeurs cérébrales et encéphalites partielles de l'enfance) ; dans ces différents cas, les symptômes concomitants permettent de déterminer les maladies dont le nystagmus n'est le plus souvent qu'un symptôme accessoire. Enfin, il peut exister dans l'hystérie, l'épilepsie et la chorée.

Quelle que soit la cause du nystagmus, les mouvements qui le caractérisent s'accompagnent d'ordinaire de mouvements concomitants de la tête. Il augmente avec les excitations morales, les variations de l'éclairage et les efforts brusques d'accommodation. Le plus souvent il se présente sous la forme d'accès paroxystiques, mais il cesse d'ordinaire dans le sommeil profond, naturel ou provoqué. Les malades peuvent n'avoir pas conscience de ce trouble fonctionnel, surtout s'il est continu. Il en est tout autrement dans le *nystagmus* paroxystique des mineurs. Tout d'abord le nystagmus, chez ceux-ci, ne se produit que lorsque la ligne du regard est dirigée au-dessus du plan horizontal, et il consiste en un mouvement de va-et-vient de la cornée le long du diamètre vertical, d'où deux genres d'oscillations qui se combinent et alternent parfois chez le même sujet ; en même temps la vue est troublée, les objets placés devant les yeux paraissent tourner et se mouvoir dans le sens des oscillations, d'où des sensations de vertige. Tout cesse, quand le mineur regarde en bas. S'il persiste à *travailler à la veine*, il survient des maux de tête sous forme d'une barre frontale. A la suite d'excès de boissons, le nystagmus augmente d'intensité. Chez tous les mineurs atteints de cette maladie, on rencontre un bruit de souffle dans la région du cou (Dransart). Il y a en même temps des symptômes de déchéance générale. Nous ne pouvons ici décrire toutes les formes de cette maladie. Son étude approfondie a amené M. Dransart à la définir de la manière suivante : Le *nystagmus des mineurs* est une *myopathie* de la paire des élévateurs et du droit interne, intimement liée à l'*anémie* et à la *parésie de l'accommodation*. Cette maladie n'aboutit à des troubles définitifs de la vue que si le mineur persiste à travailler dans les veines. La première condition pour la guérison est donc de changer de profession ou du moins de ne plus travailler qu'à ce qu'on appelle l'*accrochage*. Puis on combattra l'état général, l'anémie, par les ferrugineux et le quinquina, et on tonifiera les fibres musculaires, dont l'action est en déficit, par l'électricité et la strychnine.

Quant aux variétés symptomatiques du nystagmus, le seul traitement qui leur convient est celui de la cause, c.-à-d. de la maladie dont il n'est qu'un symptôme. La ténotomie et la gymnastique des muscles de l'œil sont les meilleurs moyens à opposer au nystagmus d'origine musculaire. Dr L. Hn.

Bibl : Warlomont, Art. *Nystagmus* du *Dictionnaire encyclop. des sciences médicales*, 2e série, t. XIII. — Mayet, *Traité de diagnostic médical et de séméiologie* ; Paris, 1899, t. II, in-8. — Dransart, *Du nystagmus des mineurs* (*Annal. d'oculist.*, t. LXXVIII, p. 109). — Les Traités des maladies des yeux.

NYSTEN (Pierre-Hubert), médecin belge, né à Liège le 30 oct. 1774, mort à Paris le 3 mars 1817. Il fit ses études à Paris, y devint aide d'anatomie en 1798, fut envoyé en mission en Espagne et dans le Midi, et à son retour devint médecin de l'hôpital des Enfants. Il est surtout connu par le dictionnaire de médecine qui a porté son nom, et qui, à sa treizième édition, devint franchement matérialiste de spiritualiste qu'il était et ne porta plus que les noms de Littré et Robin. Depuis la quinzième édition, le nom de Robin a également disparu. Ouvrages principaux : *Nouvelles expériences faites sur les organes musculaires de l'homme et des animaux à sang rouge* (Paris, 1803, in-8) ; *Recherches sur les maladies des vers à soie* (Paris, 1808, in-8) ; *Nouveau Dictionnaire de médecine*, etc. (2e éd. [avec Capuron]), Paris, 1810, in-8 (la 1re éd. était de Capuron seul). Nombreuses éditions. Dr L. Hn.

LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE



1. Ms. visigothique du VIIIe siècle.
2. Ms. visigothique du VIIIe siècle.
3. Ms. anglo-saxon du IXe siècle.
4. Ms. anglo-saxon du IXe siècle.
5. Ms. italien du Xe siècle.
6. Ms. italien du XIIe siècle.
7. Ms. français du XIIe siècle.
8. Ms. français du XIIe siècle.
9. Ms. français du XIIIe siècle.
10. Ms. français du XIVe siècle.
11. Gothique des livres de chœur. Ms. du Mont-Cassin, XVIe s.
12. Bible de Wittemberg, XVIe siècle.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

O

O. I. Phonétique. — Quinzième lettre de l'alphabet latin. La voyelle *o*, longue et brève, constitue avec le *u* long ou bref, qui en est l'état faible, une série vocalique primitivement et essentiellement différente de celle dont *a* long ou bref est le premier terme et *i* long ou bref le dernier. Tout ce qu'on a pu dire sur la relation entre le *ā* du sanscrit *pād* (pied) et le ω du grec (dorien) πώς est donc chimérique. L'antécédent commun est *pōāds* (cf. vieux haut allemand *foaz*), et c'est l'élimination de *ō* qui a réduit cette forme à *pād*, alors que c'est l'élimination de *ă* qui l'a réduite à πώς. En un mot, ces deux voyelles sont primitives et irréductibles entre elles, du moins dans les langues de la famille indo-européenne.

Comme pour toutes les voyelles, la forme forte *ō* a précédé la forme affaiblie *ŏ*, ainsi que l'indiquent le vocalisme en *ō*, quand il appartient à cette série, de la plupart des monosyllabes sanscrits, grecs, latins, etc., et le fait que le sanscrit et le gothique ne connaissent encore que l'*ō* long.

Un état moyen de cette voyelle est représenté en grec par la diphtongue ου d'où, par exemple, l'ionien-attique πούς auprès du dorien πώς. Cf. en latin archaïque *douco* (*dūco*) pour un plus ancien *dōco*.

L'*o* bref est très souvent descendu en latin à *u* (prononcé *ou*) ; c'est ce qui explique l'*u* de *genus* (archaïque *genos*) auprès de l'*o* du grec γένος, etc. L'italien a conservé l'*o* primitif à la finale des mots de la seconde déclinaison ; exemple *bono*, auprès du latin *bonus, bonum*, antérieurement *bonos, bonom*.

Dans le passage du latin au français, l'*o* s'est maintenu surtout dans les cas suivants : *pondre* auprès de *ponere ; long* auprès de *longum ; ordre* auprès de *ordinem ; mordre* auprès de *mordere ; fort, mort, sort* auprès de *fortem, mortem, sortem*, etc. ; *sobre* auprès de *sobrium ; bon* auprès de *bonum ; son* auprès de *sonum ; honneur* auprès de *honorem ; dot* auprès de *dotem ; note* auprès de *notam ; proche* auprès de *proximum*. L'*o* commun du latin est représenté par la fausse diphtongue *eu* dans *honneur* auprès de *honorem, amateur* auprès de *amatorem, fleur* auprès de *florem*, etc. La fausse triphtongue *œu* représente l'*ō* long dans *cœur* auprès de *cor, sœur* auprès de *sororem, nœud* auprès de *nodum*, etc.

Enfin la fausse diphtongue *ou* tient lieu de l'*o* latin à titre d'état faible (eu égard à *eu*) dans *nous mourons*, cf. *je meurs ; courage*, cf. *cœur ; ouvrage*, cf. *œuvre ; amoureux*, cf. *amour* pour *ameur ; vouer*, cf. *vœu*, etc.

L'effet de la nasalisation a amené l'orthographe *on, om* pour *un, um* dans *monde* auprès de *mundum, fond* auprès de *fundum, ombre* auprès de *umbram, tombe* auprès de *tumbam, son* auprès de *suum, ton* auprès de *tuum*, etc.

Paul Regnaud.

II. Paléographie. — La lettre O de l'alphabet latin est l'*omikron* grec reproduisant lui-même l'*aïn* (œil) phénicien, détourné de sa valeur primitive (*gh*) pour prendre le son d'une voyelle. Entre la forme du signe phénicien et celle du caractère correspondant de l'écriture hiératique égyptienne, d'où dérive l'alphabet phénicien, il n'y a pas de rapport sensible ; aussi M. de Rougé, qui a fait le premier la démonstration de cette dérivation, l'a-t-il laissé en dehors de son système. Rien que de vraisemblable en effet à ce que les Phéniciens, tout en imitant pour la plupart de leurs lettres les caractères égyptiens, aient remplacé un caractère qui ne se différenciait pas suffisamment d'autres caractères analogues, par un signe nouveau aussi simple que l'O. Quoi qu'il en soit, le signe adopté par les Phéniciens a passé sans modification, un peu grossi seulement, dans l'alphabet grec, de là dans l'alphabet latin, et s'est perpétué tel quel jusqu'à nous. On conçoit en effet qu'une forme aussi précise et aussi simple ne pouvait se prêter à de grandes variétés d'interprétation. Parfois seulement les lapicides grecs ou latins ont trouvé plus facile de graver un losange qu'un cercle (V. tabl. 1). L'étrusque, qui ne possédait pas le son O, a cependant dans son alphabet le même signe, mais il y a une tout autre valeur ; c'est le θ grec (*th*) ; et il en est de même des alphabets italiotes dérivés de l'étrusque : ombrien, sabellique et osque. C'est même là, pour le dire en passant, l'un des indices que l'alphabet latin doit dériver directement de l'alphabet grec, sans intermédiaire de l'alphabet étrusque.

De toutes les lettres de l'alphabet latin, l'*o* est certainement celle dont la forme est demeurée la plus constante aux diverses époques, dans les différents pays et dans les diverses espèces d'écriture. Entre les formes capitale ou onciale et les formes cursive ou minuscule, il n'y a guère de différence que dans la régularité et la dimension. Dans les inscriptions seulement la fantaisie ou la commodité des graveurs a parfois donné à l'*o* la forme de losange que nous avons déjà signalée dans l'épigraphie grecque et latine. Dans ce qui nous reste de l'écriture antique, les *graffiti* et les tablettes de cire nous montrent des *o* dont la panse est souvent plus ou moins ouverte à droite ; les papyrus des rescrits impériaux nous font voir l'*o* cursif caractérisé par sa très faible dimension par rapport aux

1. ORIGINE ET DÉRIVATION DE L'O LATIN

Hiératique Égyptien	Phénicien	Grec cadméen	Eolo Dorien	Étrusque
				Latin archaïque

2. ÉCRITURES DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN AGE

	Inscriptions	Graffiti	Tablettes de cire	Capitale des manuscrits	Onciale	Semi-Onciale	Cursive	Minuscule
Ecriture antique..								
Ve siècle........								
VIe siècle........								
VIIe siècle.......								
VIIIe siècle......								
IXe siècle.......								
Xe siècle........								
XIe siècle........								

autres lettres ; et il en est encore de même dans les écritures cursives et minuscules des époques mérovingienne et carolingienne. Mais ce qu'il faut noter surtout, ce sont les traits de liaison qui rattachent l'*o* aux caractères qui le

3. ÉCRITURES DITES NATIONALES

	Capitale	Onciale	Cursive	Minuscule
Mérovingienne				
Lombarde				
Visigothique				
Irlandaise				
Anglo-saxonne				

précèdent ou le suivent, lui donnent très souvent la forme d'un 8 ouvert par le haut, parfois celle d'un *sigma* (σ) grec, parfois aussi celle d'un *b* ou d'un *d* minuscule (V. tabl. 2 et 3). Ces formes à traits parasites ont disparu d'assez bonne

4. ÉCRITURES GOTHIQUES

	Majuscule	Inscriptions	Sceaux	Minuscule	Cursive
XIIe siècle					
XIIIe siècle					
XIVe siècle					
XVe siècle					

heure (ixe siècle) dans les manuscrits, mais elles ont persisté dans les chartes jusqu'au cours du xie siècle. On retrouve il est vrai cette forme du 8 ouvert par en haut dans les manuscrits allemands du xiie et du xiiie siècle, mais

alors c'est un *o* surmonté d'un *u* suscrit, et c'est pour noter la diphtongue *ou*. Dans l'écriture anglo-saxonne on rencontre assez fréquemment la lettre *o* barrée d'un trait vertical, qui lui donne un peu l'aspect de certains φ grecs; c'est une manière de noter la diphtongue *oe*. On a fait usage de cette notation pendant le moyen âge dans la plupart des langues du Nord.

L'O n'est pas une des lettres caractéristiques des écritures dites nationales, et il n'y présente même absolument aucune particularité, comme on peut le voir par notre tableau 3. Il en est de même des écritures de la fin du moyen âge (tabl. 4). A l'époque gothique l'O a été souvent composé de traits juxtaposés qui ont transformé la forme normale du cercle en un quadrilatère ou un polygone plus ou moins régulier (tabl. 4 et 5). Dans l'écriture des bulles, l'O n'est plus composé que de deux traits lourds, parallèles et inclinés, qui n'ont guère plus de ressemblance avec la forme italique ou romaine que l'*aïn* phénicien avec

5. ÉCRITURES MODERNES

Néogothique	Romaine	Italique	Écriture des bulles	Bâtarde
O	O	*O*	◊	o

le caractère égyptien correspondant, et cependant ici la dérivation n'est pas douteuse.

Dans les majuscules, la fantaisie n'a pu se donner autant carrière que dans les autres lettres, et, même dans les grandes majuscules ornées, les ornements sont toujours accessoires et n'ont jamais beaucoup modifié la forme fondamentale de l'O. ***

III. Logique. — Les propositions particulières négatives, telles que : quelques oiseaux ne sont pas capables de voler ; il y a des gens qui ne sont jamais contents de leur sort, etc., se symbolisent, en logique formelle, par la voyelle O, comme l'indiquent les deux vers traditionnels :

Asserit A, negat E, verum generaliter ambo.
Asserit I, negat O, sed particulariter ambo.

Les propriétés principales des propositions O sont les suivantes : 1° elles ne peuvent se convertir ni simplement, comme E et I, ni par accident comme A (V. Conversion) ; on les convertit par une opération appelée contraposition qui consiste à ajouter la négation devant le sujet et l'attribut. Soit par exemple la proposition : *Quelque B n'est pas C;* elle devient par contraposition : *Quelque non-B n'est pas non-C,* et en cet état se convertit simplement : *Quelque non-C n'est pas non-B* ou, ce qui revient au même, *Quelque non-C est B*. On pourrait donc dire, sans avoir recours à la théorie de la contraposition (qui semble avoir été imaginée par Boèce), qu'il suffit pour convertir O de la transformer en I en faisant retomber la négation du verbe sur l'attribut et de convertir ensuite simplement la proposition I ainsi obtenue. Exemple : *Quelque B n'est pas C = Quelque B est non-C = Quelque non-C est B*. 2° Au point de vue de l'opposition, O est la subalterne de E, la subcontraire de I et la contradictoire de A : elle est vraie, si E est vrai ; mais sa fausseté entraîne celle de E ; si elle est fausse, I est fausse ; mais elle peut être vraie en même temps que I ; enfin, si elle est vraie, A est fausse, et si elle est fausse, A est vraie. 3° Enfin O est la conclusion de huit modes du syllogisme sur 19 ; *Ferio* (1re fig.), *Festino, Baroco* (2e fig.), *Felapton, Ferison, Bocardo* (3e fig.), *Fesapo, Fresison* (4e fig.).

E. Boirac.

O (Famille d'). Maison de Basse-Normandie qui remonte au xiie siècle. *Robert* d'O, chevalier, seigneur d'O, près Argentan, figure dans un acte de 1158. On rencontre *Godefroy* en 1195 et 1200, puis *Robert II* en 1257 et 1264. *Robert III* aida Philippe de Valois contre les Anglais en 1306. *Robert IV* épousa en 1345 Alix de Vendôme. *Robert VI,* capitaine des ville et château d'Exmes, fut tué à Azincourt. *Robert VII,* écuyer et échanson de Charles Ier, duc de Bourbon, hérita de sa mère, Jeanne le Baveux, les terres de Fresne, Baillet, Maillebois et Franconville. *Jean,* marié en 1454 à Jeanne de Montfaucon, succéda en 1473 au titre de sénéchal héréditaire du comté d'Eu, et devint conseiller et chambellan de Charles VIII. Son fils aîné, *Charles,* fut chambellan de Louis XII. Le fils de Charles, *Jean II,* chevalier de l'ordre, capitaine des gardes écossaises, grand maréchal de Normandie, eut de son mariage avec Hélène d'Illiers (1534) : 1° *François* (V. ci-dessous) ; 2° *Jean,* tige des seigneurs de Manou ; 3° *Françoise,* mariée à Louis d'Angennes. François n'ayant pas eu d'enfants, le titre passa à la branche de *Jacques,* second fils de Jean Ier, qui avait reçu de son frère Charles les terres de Baillet et Franconville ; il mourut à Pavie. De son mariage avec Louise de Villiers de l'Isle-Adam naquit *Charles II*. Le roi renouvela en 1699 le titre de marquis de Franconville en faveur de *Gabriel-Claude* d'O, gouverneur du comte de Toulouse, chef d'escadre, lieutenant des armées navales, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, mort en 1718. *Gabriel-Simon* († 1743) ne laissa qu'une fille, qui épousa Louis de Brancas. — Armes : *D'hermine, au chef endenté de gueules.*

H. Hauser.

Bibl. : La Chesnaye-Desbois. — Desvaux, *l'Abbaye d'Almenèches et le château d'O ;* Caen, 1890, in-8.

O (François, marquis d'), surintendant des finances, né à Paris en 1535, mort à Paris le 24 oct. 1594. Présenté à la cour à l'avènement de Henri III par son beau-père, M. de Villequier, l'un des favoris de ce prince, il ne tarda guère à être personnellement fort en faveur près de lui. Beaucoup moins frivole que la plupart de ses collègues dans l'amitié souveraine, Quélus et consorts, il ne dédaigna pas de coopérer à la besogne fiscale destinée à fournir la dépense commune. Aussi bien il fit merveille dans la voie des exactions plus ou moins légales : en quelques années, le revenu de la Couronne augmenta d'un tiers. Le roi lui sut grand gré de cette activité intéressée et l'en récompensa en lui conférant le collier du Saint-Esprit, puis en l'élevant à la surintendance des finances, poste en rapport avec ses tendances utilitaires, sinon avec ses capacités réelles. Bientôt même il le nomma, par surcroît, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France. Ce fut en cette dernière qualité qu'il fut appelé à faire prendre, lors de la *Journée des barricades* (déc. 1588), des mesures pour barrer la route à l'émeute. Il échoua d'abord complètement dans cette nouvelle direction de sa volonté. Son administration des deniers publics fut à son tour vivement attaquée par les Etats généraux assemblés à Blois au commencement de l'année suivante, et Henri III fut contraint de le relever de ces fonctions. Après l'attentat de Jacques Clément, il fut près de Henri IV le porte-parole des catholiques, résolus à ne lui conserver leur fidélité que s'il abjurait le pro-

testantisme. Cependant il ne poussa pas la défiance aussi loin que certains et demeura attaché au Béarnais encore huguenot. La direction des finances lui fut rendue alors. En 1593, il fut chargé par le roi de préparer avec les principaux prélats de France sa conversion, promise au catholicisme et ajournée jusque-là, moitié par dignité de souverain, moitié par répugnance de sceptique. Il mourut l'année suivante, ne laissant pas d'enfant de Charlotte-Catherine de Villequier, qu'il avait épousée en 1573.

Léon Marlet.

OABOU (Ile) (V. Sandwich [Iles]).

OAKHAM. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Rutland; 3.542 hab. (en 1891). Château ruiné du XIIe siècle. Non loin est le château de *Burley-on-the-Hill*.

OAKLAND. Ville des Etats-Unis (Californie), à l'E. de la baie de San-Francisco, terminus occidental du chem. de fer Central-Pacific; 48.682 hab. (en 1890). Entourée de chênes verts, elle possède de vastes docks, greniers, étables, abattoirs. Au N. est *Alameda*, au S. *Berkeley*.

OAKLEY (Barons) (V. Cadogan).

OAKS stakes (V. Course, t. XIII, p. 153).

OAKWORTH. Ville d'Angleterre, comté d'York (West-Riding), à 5 kil. S.-O. de Keighley; 5.880 hab. (en 1891). Cotonnades, draps.

OAMARU. Ville de la Nouvelle-Zélande, sur la côte E. de l'île du Sud ; 5.621 hab. Abattoirs, magasins de grains, minoterie.

OAN cheou cheng tien. Description des fêtes célébrées pour le soixantième anniversaire de l'empereur Khang hi, comprenant, avec des planches, le texte des décrets, pièces de vers, procès-verbaux des cérémonies. Ouvrage très soigné, publié par une commission de fonctionnaires (1713); des rééditions modernes à bon marché l'ont popularisé parmi les étrangers résidant en Chine. M. C.

OANG. Dynastie qui a régné sur la Corée de 918 à 1392 ; capitale principale à *Syong to* ou *Kai kyeng* (Kai syeng, à 60 kil. environ au N. de Seoul) ; près de la ville, on voit encore les tombes de la plupart de ses rois ; capitale secondaire à *Sye kyeng* ou *Ho kyeng* (Hpyeng yang).

Le fondateur de cette dynastie, Oang Ken, d'une origine obscure, était né à Syong ak (Syong to) en 877. Dans les troubles qui déchiraient le royaume de Sin ra, il entra au service de Koung yei, membre de la famille royale, l'un des principaux rebelles ; il se distingua comme général, aida son chef à se rendre maître du N. et du N.-O. du pays et fut mis à sa place, lorsque le peuple eut tué Koung yei, détesté pour sa cruauté (918). Il donna à son royaume le nom de *Ko rye* (d'où Corée), peut-être en souvenir d'un des anciens Etats de la péninsule (V. Trois Royaumes). Il soumit (935) Tjin Houen qui s'était rendu indépendant dans le Sud-Ouest (royaume de Paik tjyei postérieur, 892-935) ; il persuada à Kyeng syoun, roi légitime du Sin ra, d'abdiquer en sa faveur, il lui donna une riche dotation et épousa sa fille (935). Dès 918, il avait reconstruit Hpyeng yang abandonné depuis 668 ; il avait élevé d'autres citadelles encore plus au N. et étendu son pouvoir jusqu'à l'Ap rok kang (Ya lou) et au Tou man kang par des alliances avec les peuplades Nye tjin et Keui tan ; l'île de Quelpaërt paya tribut en 938 : à cette date, la Corée unifiée atteignait à peu près ses limites contemporaines. A l'intérieur, le roi, connu depuis sa mort sous le nom de *Htai tjo*, s'efforça d'organiser une société nouvelle à la place de l'aristocratie du Sin ra, et il s'appuya surtout sur les bonzes et sur ses compagnons d'armes.

Ses fils *Hyei tjong* (943-45), *Tyeng tjong* (945-49), *Koang tjong* (949-75) régnèrent après lui ; les deux premiers s'adonnèrent au luxe et aux grandes constructions, exemple que suivirent presque tous leurs successeurs ; le pouvoir fut tyranniquement exercé pendant plusieurs années par Oang Kyou, beau-père de Hyei tjong, qui joua le rôle d'un maire du palais et dont Tyeng tjong ne sut se débarrasser que par l'assassinat. Koang tjong gouverna par lui-même, poursuivit l'œuvre de la défense des frontières septentrionales et fonda des examens littéraires imités de ceux de la dynastie des Thang (958).

Après son fils *Kyeng tjong* (975-81), un autre petit-fils de Htai tjo, *Syeng tjong* monta sur le trône (981-97); il déploya une grande activité, organisa l'administration civile, institua des préfets et des sous-préfets, maintint dans le respect du pouvoir les bonzes toujours prêts à abuser de la faveur royale. C'est lui qui fit graver les planches pour l'impression du *Tripitaka* complet : un exemplaire tiré au XVe siècle sur ces planches se voit encore aujourd'hui à Tôkyô. Il eut à lutter contre les Keui tan (Khi tan) qui avaient fondé un empire sous le nom de Liao, étaient devenus voisins du Ko rye en détruisant le royaume de Pal hai (Po hai, 925) et réclamaient le N. de la Corée jusqu'à Hpyeng yang ; vainqueur (993), Syeng tjong maintint sa frontière à l'Ap rok kang, mais consentit à se servir des noms d'années des Liao et envoya des Coréens apprendre la langue keui tan.

Le règne de *Mok tjong*, fils de Kyeng tjong, fut marqué par les débauches et les conspirations de la reine mère (997-1009) ; le roi fut déposé et remplacé par *Hyen tjong*, petit-fils de Htai jo. De 1011 à 1020, les Keui tan envahirent plusieurs fois la Corée, occupèrent la capitale, chassèrent le roi vers le S. ; les principaux fonctionnaires militaires, se croyant indispensables, se rendirent, par leur arrogance, insupportables aux fonctionnaires civils et à la cour : ils furent massacrés (1015). Des discordes du même genre, avec les incursions des Nye tjin, tantôt soumis, tantôt révoltés, remplirent les règnes de *Tek tjong* (1031-34) et de *Tjyeng tjong* (1034-46), tous deux fils de Hyen tjong. Dès le règne de ce dernier, on avait commencé de donner aux Nye tjin (Niu tchen) et à d'autres tribus eptentrionales des terres situées à l'intérieur du royaume et dont on formait de nouveaux districts ; cette politique s'accentua sous les règnes suivants, surtout sous *Moun tjong* (1046-83), également fils de Hyen tjong. Ce prince reprit (1071) les relations avec la Chine, qui étaient interrompues depuis plus de cinquante ans ; en effet, la puissance des Keui tan était déjà sur son déclin. Moun tjong montra la plus grande partialité pour les bonzes : des districts entiers furent exemptés d'impôts et consacrés à la corvée pour la construction de la bonzerie de Heung oang, qui fut élevée sur un plan grandiose, magnifiquement ornée et somptueusement inaugurée en 1067 ; trois ans plus tard, les bonzes obtinrent de la fortifier. *Syoun tjong*, fils du précédent, ne régna que quelques mois ; *Syen tjong* (1083-94), également fils de Moun tjong, institua des examens spéciaux pour les bonzes (1084). *Syouk tjong* (1095-1105), troisième fils de Moun tjong, força son neveu *Hen tjong* (1094-95) à lui céder le trône ; il forma une importante collection de livres, dont une partie subsistait au XVe siècle ; il jeta les premières fondations d'une nouvelle capitale (1099) qui est devenue Seoul.

C'est sous son règne et sous celui de son fils *Yei tjong* (1105-22) que s'établit la puissance des Nye tjin : le premier chef important de ces barbares, Yeng ka, envoya une ambassade en Corée (1102) ; une défaite infligée par son successeur, O a syok, aux Coréens (1104), fut vengée par le massacre de quatre cents chefs invités à un banquet (1107), d'où résulta la pacification de la frontière du Nord pour quelques années. En 1114, A kol hta (Agouta), chef d'une branche plus septentrionale, parent de Yeng ka et descendant d'un bonze coréen et d'une femme nye tjin, se révolta contre les Liao et fonda l'empire des Kin. Il y eut entre le nouvel empire et la Corée quelques difficultés de frontières : mais le royaume accepta la suzeraineté des Nye tjin (1116) et eut moins à souffrir de leur part que de celle des Keui tan.

Les règnes de Yei tjong, de son fils *In tjong* (1122-46), de ses petits-fils *Eui tjong* (1146-70), *Myeng tjong* (1170-97), *Sin tjong* (1197-1204), ceux de *Heui tjong* (1204-11), fils du précédent, de *Kang tjong* (1211-13), fils de Myeng tjong, et les premières années de *Ko tjong*

(1213-59), fils de Kang tjong, furent calmes à l'extérieur. Mais à l'intérieur ils furent marqués par les prodigalités et le luxe des rois et par l'affaiblissement continu du pouvoir royal : rivalités sanglantes entre militaires et civils (1140, 70), pouvoir de Ri Tja kyem, beau-père des rois Yei tjong et In tjong (1122), révoltes des bonzes (1126-35, etc.), un roi déposé en 1170, mis à mort en 1173, un autre détrôné en 1196, un autre en 1211, tels sont les événements les plus saillants de cette période. A partir de 1170, le pouvoir appartint uniquement aux fonctionnaires militaires qui se réservèrent presque toutes les charges ; ce n'est qu'en 1275 que les fonctionnaires civils reprirent quelque influence. D'ailleurs, la tyrannie des grands chefs militaires fut telle qu'un personnage peu important, *Tchoi Tchyoung hen,* réussit à les renverser (1196) et fut considéré comme un sauveur : il s'empara de tout le pouvoir, nomma et destitua les fonctionnaires, réorganisa l'administration à son profit. Il fit d'ailleurs preuve de hautes capacités et d'une grande énergie et devint une sorte de maire du palais ; son fils *Tchoi Ou* (1218), son petit-fils *Tchoi Hang* (1249), son arrière-petit-fils *Tchoi Eui* (1257), héritèrent de son autorité et de ses dignités ; c'est par l'assassinat de ce dernier (1258) que s'éteignit cette dynastie comparable à celles des chôgouns japonais. Il faut encore noter pendant cette période la réunion au royaume de l'île de Quelpaërt transformée en sous-préfecture (1168) et la composition du *Sam kouk sa keui*, le plus ancien ouvrage d'histoire coréenne qui soit parvenu jusqu'à nous : il fut présenté au roi par son auteur Kim Pou sik (1145).

Les quarante dernières années de l'administration des Tchoi (1218-58) furent signalées par une lutte opiniâtre contre l'invasion mongole, plus terrible que celles des Keui tan et des Nye tjin. En 1231, soixante-douze résidents mongols furent installés en Corée, le pays dut payer tribut, donner des otages, fournir un million d'hommes à l'armée du khan ; mais l'année suivante, Tchoi Ou emmena la cour dans l'île de Kang hoa et prescrivit au peuple de se retirer dans les îles et dans les montagnes pour continuer la résistance. Après la mort de Tchoi Eui, le prince héritier fut envoyé à la cour du khan pour traiter (1259), et la première condition posée fut que le roi revînt sur la terre ferme. A son retour, le prince héritier monta sur le trône (*Ouen tjong*, 1259-74). Désormais, la Corée ne fut plus qu'une province mongole, gouvernée par des rois indigènes : ceux-ci étaient mariés à des princesses mongoles qui prenaient le pas sur eux dans les cérémonies publiques ; des conseillers mongols dirigeaient leur politique ; ils étaient appelés à Peking, exilés, déposés, remis sur le trône suivant les caprices du khan ; fils de mères mongoles, ils parlaient la langue de celles-ci, portaient des noms mongols, étaient privés d'une partie des honneurs posthumes rendus jusqu'alors à leurs ancêtres. Telle fut la situation de *Tchyoung ryel* (1274-98 et 1298-1308), fils de Ouen tjong ; de son fils *Tchyoung syen* (1298 et 1308-13), qui abdiqua pour vivre à Peking avec des lettrés ; de *Tchyoung syouk* (1313-30 et 1332-39), fils du précédent ; de *Tchyoung hyei* (1330-32 et 1339-44), fils du précédent ; de *Tchyoung mok* (1344-48) et de *Tchyoung tyeng* (1348-51), tous deux fils de Tchyoung hyei.

Pour la politique extérieure, les Mongols firent de la Corée leur base d'opérations contre le Japon ; malgré des préparatifs considérables (depuis 1270), Mongols et Coréens réunis furent plusieurs fois repoussés par les tempêtes et par le courage des Japonais ; après un dernier échec (1280), le khan Koubilaï renonça à son projet. Mais ces expéditions avaient appauvri la Corée d'hommes et de grains et avaient ajouté de nouvelles inimitiés à celles qui existaient déjà entre la péninsule et le Japon.

Grâce à l'affaiblissement de la puissance mongole, le roi *Kong min* (1351-74), fils de Tchyoung syouk, jouit de plus d'indépendance que ses prédécesseurs. Il tomba sous la domination des bonzes, particulièrement de Pyen syo, ou Sin Ton ; celui-ci sut persuader au roi que Sin Ou, son propre fils, devait la naissance au roi lui-même. *Sin Ou* (1374-88), puis *Sin Tchyang* (1388-89), fils de Sin Ou, succédèrent donc à Kong min ; ils s'attachèrent à la fortune des Mongols qui venaient d'être chassés de Chine. *Ri Syeng kyei*, principal chef de la noblesse, fut le général chargé de marcher contre les Chinois (1388) ; il refusa d'obéir, déposa le roi et le remplaça par *Kong yang* (1389), descendant de Sin tjong ; peu d'années après, il se sentit assez fort pour régner lui-même : il déposa Kong yang et fonda une nouvelle dynastie (1392).

Outre les événements rapportés ci-dessus, il faut noter que, sous cette dynastie, la noblesse territoriale du Sinra a graduellement disparu et qu'une nouvelle aristocratie, une « noblesse de pinceau », s'est peu à peu formée ; elle était constituée dès le XIe siècle avec les principaux traits qu'elle a conservés. En même temps est apparu un régime de castes qui a laissé des traces jusqu'aujourd'hui. D'autre part, les formes extérieures de l'administration ont été de plus en plus empruntées à la Chine. Maurice Courant.

Bibl. : Maurice Courant, *Bibliographie coréenne* ; Paris, 1895-97, 3 vol. gr. in-8.

OANG Ngan chi, célèbre réformateur politique chinois (1021-86). Doué d'un talent littéraire remarquable, il fut distingué par *Ngeou yang Sieou* (V. ce nom) ; sa carrière fut cependant ordinaire jusqu'à l'avènement de Chen tsong (1068) ; sa profonde connaissance de l'antiquité, la logique de ses idées et, ajoutent ses adversaires, ses adroites flatteries lui attirèrent la faveur du souverain qui le mit à la tête des affaires. Il élabora un plan de réorganisation du gouvernement chinois, portant sur les points suivants : formation de forces d'infanterie et de cavalerie au moyen du service obligatoire, le service étant dû par groupes de dix feux unis solidairement ; remplacement de la corvée et des prestations en nature par un impôt en monnaie ; avances de fonds par l'Etat à tout homme qui fournit des gages ; avances de grains par l'Etat aux cultivateurs, ces avances étant faites au printemps et remboursées après la récolte ; suppression de la propriété foncière individuelle, les terres étant chaque année distribuées également par les fonctionnaires locaux à tous les imposables du district.

Des essais partiels d'application furent faits dans différentes régions, malgré l'opposition de Ngeou yang Sieou, de Seu ma Koang et autres ; ils donnèrent lieu à toutes sortes de désordres et à des rébellions ; pourtant on n'abandonna totalement les idées de Oang Ngan chi que vers 1120. Il avait été privé de sa charge par Tche tsong (1085) et était mort l'année suivante. Maurice Courant.

OANNÈS. Divinité chaldéenne mentionnée par Bérose. On racontait que cet être, à corps et tête de poisson, seconde tête et pieds humains, à voix humaine, était sorti de la mer Erythrée pour enseigner aux Babyloniens, qui vivaient sans lois comme des animaux, l'écriture, les sciences et les principaux arts, arpentage, agriculture, etc.

OASIS (Egypt. *Ouit,* copte *Ouah,* arabe *Ouâh,* grec *Ouasis*). On désigne sous ce nom des points situés dans le désert et qui se distinguent du milieu environnant par une végétation plus ou moins abondante. Les oasis doivent leur fertilité aux sources qu'elles renferment et qui les arrosent. Si l'eau vient à tarir, l'oasis disparaît ; de même on peut créer artificiellement des oasis en forant des puits dans le désert. Le terme oasis, appliqué dans l'antiquité exclusivement aux îlots de verdure situés dans le désert égyptien (*Oasis d'Ammon,* auj. Siouah ; *Petite Oasis,* auj. Bahariêh et Farafrah ; *Grande Oasis,* auj. Khargêh et Dakhel), s'est généralisé et s'applique aujourd'hui aux îlots du même genre situés dans les déserts d'Afrique, d'Asie, d'Amérique, d'Australie. Leur emplacement détermine le trajet des routes de caravanes à travers le désert. Les plus vastes et les plus importantes oasis sont celles du désert de l'Asie centrale, le long du Tarim, autour de

Khotan, Yarkand, Kachgan, etc.; celle de Palmyre, au N. de l'Arabie, celles du Sahara, du Fezzan, du Touât, de l'Aïr, etc.

OATES (Titus), fanatique anglais, né à Oakham en 1649, mort à Londres le 12 juil. 1705. Fils d'un recteur, il se fait remarquer dès son enfance par son inconduite; chassé de diverses écoles, il quitte l'Université de Cambridge après des études incomplètes. Cependant il prend les ordres et devient vicaire de Bobbing (Kent), puis curé à Hastings. Impliqué dans un procès louche, il est emprisonné à Douvres. Il s'échappe, s'engage comme aumônier sur un navire de guerre. Bientôt chassé de la flotte, il réussit à tromper la confiance du duc de Norfolk qui l'engage comme chapelain. Il se lie avec de nombreux catholiques et, tombé dans la pire misère, songe à tirer parti d'une conversion opportune. Il s'introduit dans les maisons jésuites de Valladolid et de Saint-Omer d'où sa mauvaise conduite le fait encore expulser. Par vengeance ou désir de battre monnaie, coûte que coûte, il conçoit un abominable projet. Ayant appris à Saint-Omer que les jésuites se disposaient à tenir à Londres une assemblée secrète, probablement une de ces réunions ordinaires où ils discutent les intérêts de l'ordre, il fait passer au roi, en 1678, l'avis que les papistes tramaient un grand complot contre le protestantisme et contre la vie de Charles II. Le roi accueille cette confidence avec incrédulité. Oates la rédige avec soin, entrant dans les détails les plus extraordinaires, et affirme par serment, solennellement reçu par un magistrat de Londres, la vérité de sa relation. Il est mandé devant le conseil privé (28 sept.) où il répète son histoire avec la plus incroyable assurance et en la corsant de nouveaux détails. Il s'agissait, en un mot, de fomenter une insurrection en Irlande, de pénétrer en Ecosse sous le costume de cameroniens et d'assassiner le roi pour assurer le trône au duc d'York. Charles II se montrait de plus en plus défiant. Mais au moment où Titus Oates allait être renvoyé avec le mépris qu'il méritait, la correspondance de Coleman, secrétaire de la duchesse d'York, tomba entre les mains du gouvernement. Coleman parlait d'un projet d'entente avec Louis XIV, dans le but de convertir les trois royaumes et de « vaincre complètement l'hérésie pestilentielle qui a si longtemps dominé dans une grande partie du Nord ». Cette découverte donnait quelque couleur de vraisemblance au complot papiste imaginé par Oates. La situation fut savamment exploitée par Shaftesbury, pressé de ruiner la politique de Danby. Sur ces entrefaites, le magistrat devant lequel Oates avait déposé fut trouvé dans un champ des environs de Londres, le cœur percé de son épée. L'imagination populaire se monta. On eut la conviction d'un crime commis par les jésuites pour étouffer l'affaire. On fit à sir Edmundsbury Godfrey des funérailles solennelles. Londres et la province connurent toutes les folles extrémités de la panique. Sous la pression populaire, la Chambre des lords et la Chambre des communes nommèrent des commissions pour faire une enquête sur les révélations de Titus Oates. Shaftesbury s'arrangea pour la diriger (1679). Il accepta sans contrôle toutes les accusations nouvelles que le dénonciateur se prit à forger. Cinq lords catholiques furent envoyés à la Tour, deux mille suspects furent jetés en prison. Une véritable terreur s'abattit sur le pays. Shaftesbury apparaissait comme un sauveur et il ne négligeait rien pour fortifier cette apparence, faisant chasser de Londres tous les catholiques, appelant les milices aux armes, faisant voter un bill excluant les catholiques des Chambres. Au bout de quatre mois de ce régime, on commença à concevoir des doutes sur la réalité du complot papiste. Mais un autre imposteur, nommé Bedloe, se mit à inventer des atrocités plus fortes que celles qu'avait conçues Oates. Il ne parlait rien moins que du débarquement d'une armée papiste et du massacre général des protestants. Oates ne voulut pas se laisser distancer et il accusa la reine d'avoir participé à la conjuration contre son mari. L'affolement de la population parvint à son comble. Les lords catholiques furent mis en jugement sous l'inculpation de haute trahison, et Shaftesbury fit procéder à une série de meurtres juridiques qui débuta par l'exécution de Coleman ; mais il remplaça Danby à la tête du gouvernement. Il essaya encore de jouer du complot papiste pour lutter contre la réaction qui vint, inévitable. Ainsi, en 1680, il produisit de nouvelles révélations sensationnelles : complot contre sa vie, affiliation du duc d'York lui-même aux diverses conjurations papistes, etc. Il ne réussit qu'à provoquer de grandes processions aux flambeaux qui, après s'être promenées dans Londres, brûlèrent l'effigie du pape. Le jury acquittait, coup sur coup, les victimes désignées par les dénonciateurs et, Titus Oates, qui vivait grassement du produit de ses mensonges, fut un beau jour arrêté, condamné à 100.000 £ de dommages-intérêts et mis aux fers (1684). Dès son avènement, Jacques II lui fit intenter un procès pour parjure. Oates fut condamné (1686) au pilori et à la détention perpétuelle. Guillaume d'Orange le fit remettre en liberté (1689), et l'imposteur trouva encore moyen de faire des dupes en épousant une riche veuve, en obtenant son admission dans la secte des baptistes, d'où il se fit expulser d'ailleurs pour avoir sollicité un legs d'une dévote, etc. Il a laissé un abominable pamphlet contre Jacques II, l'Εἰκὼν βασιλική (Londres, 1696-97, 4 vol. in-4). R. S.

Bibl. : Thomas Seccombe, *Lives of twelve Badmen*; Londres, 1894.

OAXACA (*Oajaca*). **Ville.** — Ville du Mexique, capitale de l'Etat d'Oaxaca, dans une vallée voisine du fleuve Atoyac, à 1.542 m. d'alt.; 27.856 hab. (en 1894). Palais épiscopal dans le style des palais de Mitla; cathédrale achevée en 1729; grand couvent de dominicains au point culminant de la ville, souvent utilisé comme forteresse dans les guerres civiles; séminaire, école technique. On y fait des cigares, du chocolat, des cierges, du savon, des cotonnades. Elle a remplacé en 1522 la forteresse aztèque d'Huaxiacac, sise à 6 kil., et porta d'abord le nom d'Antequera. Non loin sont le bourg aztèque de Xalatlaca et Villa de Santa-Maria de Marquesado, ch.-l. d'un marquisat de Fernand Cortés. A 45 kil. E., les ruines de Mitla.

Etat. — L'Etat mexicain d'Oaxaca, riverain de l'océan Pacifique au S., embrasse 88.971 kil. q., peuplés de 793.419 hab. (8 hab. par kil. q.). Il s'étend entre 15° et 18° lat. N. et confine aux Etats de Chiapas à l'E., Vera Cruz et Puebla au N., Guerrero à l'O. Son territoire comprend les montagnes qui, du plateau d'Anahuac, vont à l'isthme de Tehuantepec, les hautes vallées qui descendent vers l'Atlantique et tout le versant du Pacifique. Le mont Zempoaltepec atteint 3.990 m. La côte, qui a 570 kil. de long, est peu accidentée et uniforme, sauf à l'E. de Tehuantepec où elle est échancrée par une vaste lagune. Les principaux fleuves sont : vers le S., le rio Verde, qui arrose Oaxaca; vers le N., le Papaloapan et San Juan, qui fusionnent à leur embouchure (Etat de Vera Cruz) et le Coatzacoalco. Le climat est celui du Mexique, frais et sain sur les hautes terres, chaud sur la côte et dans les vallées. Il pleut beaucoup, même durant la saison sèche; le littoral souffre de fréquents orages; les tremblements de terre sont assez fréquents. Les bois de teinture, le caoutchouc, la vanille sont exploités dans les bois où errent les onces, les léopards, les loups. Il existe des mines d'or, d'argent, de cuivre, de mercure, de fer, de sel, de pétrole, de houille.

La population est formée d'Indiens, avec moins de 10 °/₀ de métis. Elle vit d'agriculture et d'élevage, cultivant le maïs, le blé, l'agave, la canne à sucre, le cacao, le café, le coton, le tabac; l'industrie est à peu près exclusivement agricole ; sucreries, distilleries, manufactures de tabac, et, dans chaque petit centre, poterie et savonnerie. Le commerce se fait par Vera Cruz. Cette région fut un des foyers de la civilisation mexicaine (en particulier des prêtres Zapotecs), ainsi qu'en témoignent les belles ruines de Mitla, Miguitland, Achiutla, etc. A.-M. B.

OB. Fleuve de Russie (V. Obi).

OBADYAH, prophète (V. Abdias).

OBAID ou **LOBAIT** (El). Ville du Soudan égyptien, capitale du Kordofan, par 28° 31′ long. E. et 13° 10′ lat. N., à 585 m. d'alt., ayant une population de 30.000 à 35.000 âmes environ. La ville a 2 kil. de circonférence environ et s'étale dans une vaste plaine desséchée en été, parsemée d'une abondante végétation en hiver; elle se compose de six villages distincts, aux huttes entourées de haies épineuses, peuplées de gens de Dongola, du Bornou, du Borgou, du Daghirmi, du Darfour, et de diverses races nègres. On y fait des nattes, des vases, des ouvrages en filigrane. C'était avant la conquête mahdiste (17 janv. 1883) un marché d'exportation de gomme et de plumes d'autruche vers l'Egypte. Rouire.

OBAID-Allah, général arabe (648-685), fils de Ziyâd, que Moâwiya, 1er khalife omeyyade, avait reconnu pour frère, malgré l'illégitimité de sa naissance. Il servit la cause des Omeyyades sous les khalifats de Yazîd Ier, Moâwiya II, Marwân Ier et Abd-el-Melik, fils de Marwân. Gouverneur de Basra, puis de Koûfa, il fut chargé par Yazîd d'étouffer la rébellion des Alides dans la province d'Irâq. Après avoir soumis les Koûfiens, il tua al-Housain, fils d'Alî, et massacra ses partisans dans la sanglante journée de Kerbéla (680). Sa cruauté lui attira les reproches du khalife et les malédictions des Chiites. Obaid-Allah refusa ensuite de marcher contre Abdallah, fils d'Az-Zoubaïr, qui s'était révolté dans le Hidjâz, ne voulant pas commettre un second sacrilège en portant les armes contre La Mecque. En 684, il facilita à Marwân, fils d'Al-Hakam, l'accès du khalifat, par sa victoire de Merdj Rahat, près de Damas, contre Dahak ibn Kais, lieutenant de l'usurpateur de La Mecque. Envoyé par le khalife Abd-el-Melik contre les révoltés de Koûfa, il rencontra à Mossoul une armée ennemie commandée par Ibrahim ibn Malik Aschtar. Il fut battu et tué par ce dernier, qui avait juré de venger la mort des descendants d'Alî (685). G. Salmon.

OBAID Allah Abou Mohammed, surnommé *Al Madhy*, c.-à-d. Al-Madhy-billah, celui qui est conduit par Allâh, fondateur de la dynastie des Fâtimites, né en 882, mort en 934. Ce nom de *Madhy* était donné par certains chiites (V. les art. Chiites et Ismaéliens) à l'imam qui, dans l'opinion de ces sectaires, devait être envoyé par Dieu pour rétablir l'interprétation véritable du Coran et apporter la solution des questions difficiles de l'islam. Obaid Allah se disait le descendant d'Alî et de Fâtima, fille du prophète (d'où le nom de Fâtimites), par Hosain, le martyr de Kerbela. Au reste, la plupart des auteurs musulmans ont mis en doute l'authenticité de la généalogie, que ses descendants invoquèrent à l'appui de leurs prétentions. Dès le règne d'El Moktafy, Obaid Allah commença sa propagande par l'envoi de *daïs* ou missionnaires, en Arabie, en Egypte, en Syrie, dans le Maghreb. Dans ce dernier pays, le daï Abou-Abd-Allah Hasan Ibn Ahmed recruta de nombreux adhérents et détruisit la dynastie des Aghlabites. Vers 908, sous le règne d'El Moktadir, il invita Obaid Allah à passer en Afrique pour venir se mettre à la tête des partisans qu'il y comptait. Obaid Allah traversa la Syrie et l'Egypte, et parvint sain et sauf jusqu'à Sedjelmes, où il fut reconnu et arrêté sur l'ordre du gouverneur. Délivré peu de temps après par Abou-Abd-Allah, il monta sur le trône à Rakkada en 910, et ajouta au titre de *Madhy* celui d'*Amir-el-Mouminin*, prince des croyants.

Abou-Abd-Allah avait pensé que le Madhy se contenterait d'une autorité spirituelle, et que lui-même conserverait entièrement la conduite des affaires temporelles. Il ne tarda point à être déçu dans cette espérance. Obaid Allah, en même temps qu'il faisait peser sur ses nouveaux sujets une lourde inquisition, manifesta dès le début l'intention d'exercer sans partage tous les pouvoirs de la royauté; aussi, dès l'année 912, Abou-Abd-Allah se révolta contre celui qu'il avait appelé. Il fut vaincu, mis à mort, et les Berbères qu'il avait entraînés dans sa rébellion furent durement châtiés. Puis Obaid Allah, pour affermir son autorité naissante et assurer l'avenir de ses descendants, fonda la ville de Madhyya dans une forte position, entre le golfe d'Hammama et Gabès, et en fit sa capitale.

Il dirigea sans succès plusieurs expéditions contre l'Egypte : la conquête de cette province était réservée à l'un de ses successeurs. Il réussit mieux en Sicile. Son général, Abou Saïd, mit habilement à profit les discordes qui avaient éclaté dans ce pays entre Arabes et Berbères, chassa le gouverneur abbaside, et installa des garnisons à Palerme et à Girgent. A la mort d'Obaid Allah, l'île tout entière avait reconnu la suprématie spirituelle et temporelle des Fâtimites. W. Marçais.

Bibl. : Quatremère, *Mémoire historique sur la dynastie des Fâtimites*, dans *Journ. as.*, 1836. — Wüstenfeld, *Geschichte der Fatimiden-Chalifen*, 1884.

OBAMA. Ville maritime du Japon, île de Nipon, ken et à 80 kil. S. de Fonkoui, dans la baie de Vakasa; 20.000 hab.

OBAMBA ou **MBAMBA.** Peuple de l'Afrique occidentale dans le Congo français. Son habitat est la rive droite du haut Ogooué. Sa langue est le dialecte bantou.

OBAN. Ville d'Ecosse, comté d'Argyle, sur le lac Linnhe; 4.946 hab. (en 1891). C'est le centre d'excursions des touristes dans l'Ecosse occidentale.

OBANI (V. Bonny).

OBAZINE (V. Aubazines).

OBBI. Localité de la côte italienne des Somalis, à 5° 20′ lat. N., près du Ras Aouad; résidence d'un petit sultan local.

OBBOS. Peuplade du Soudan oriental égyptien habitant la rive droite du haut Nil, au midi du poste de Lado.

OBCHA. Riv. de Russie d'Europe, gouvernement de Smolensk, affl. de gauche de la Meja, bassin de la Dvina occidentale. Direction S., puis N.-O., longueur 130 kil., largeur, en été, de 10 à 40 m.; profondeur, par endroits, jusqu'à 3 m. Elle est utilisée pendant le printemps pour le transport de diverses marchandises de Bieli, principal bourg situé sur ses rives. P. Lemosof.

OBCHTCHI Syrt. Dénomination donnée à un plateau de faible élévation, au S.-O. des monts Oural, englobé partiellement par les provinces d'Oufa, Orenbourg et Samara, et qui forme le partage des eaux entre les bassins du Volga et de l'Oural. La région, qui n'est pas dépourvue de pittoresque, tranche également l'aspect physique du pays. Au N., le sol est couvert de vastes forêts et traversé par de nombreux cours d'eau; le Sud n'est plus qu'un steppe Importants gisements de cuivre.

OBDORSK (*Nosova, Nosovoïgorod;* ostiak *Polnowatwam;* samoïède *Salécharn*). Village de Sibérie, gouv. de Tobolsk, cercle de Berezov, près du confluent du Poloui et de l'Obi; le commerce s'est déplacé au profit de Touroukhansk. — On appelle *Obdorié* la plaine sise entre l'Obi, le golfe de l'Obi et les monts Oural, dénommés ici Obdor. Elle est peuplée de 3.000 Ostiaks et de quelques centaines de Samoïèdes.

OBÉDIENCE. Dans le régime monastique, on appelle *maison d'obédience* celle où un religieux doit faire sa demeure ordinaire, parce qu'il y est soumis aux ordres et corrections de ses supérieurs. — En un sens spécial et communément usité, le mot *obédience* désigne une ordonnance du provincial ou d'un autre supérieur de l'ordre permettant, à titre de faculté, ou enjoignant, en forme de commandement, de sortir d'un monastère pour aller dans un autre ou ailleurs. Le concile de Trente (Sess. XXV, c. 4) défendit aux réguliers de s'éloigner de leur couvent, même sous prétexte de se rendre auprès de leurs supérieurs, s'ils n'étaient envoyés ou mandés par eux. Plusieurs conciles avaient défendu aux religieux d'aller seuls dans les villes ou de demeurer seuls dans les prieurés. Néanmoins les anciens canonistes constataient, scandalisés, que rien n'était plus fréquent que de rencontrer des

religieux, même des ordres les plus austères, seuls et qu'on savait bien n'être pas employés à visiter et confesser les malades. Pour réprimer ces vagabondages, l'art. 109 du cahier de la Chambre ecclésiastique des États généraux de 1614 porte que, si quelque religieux est trouvé seul, hors de son monastère, sans son habit régulier et sans lettre d'obédience ou viatique, il sera appréhendé et châtié comme apostat. E.-H. Vollet.

Pays d'obédience (V. France ecclésiastique, t. XVII, p. 1057).

Lettre d'obédience (V. Lettre, § *Histoire religieuse*).

OBÉISSANCE (V. Discipline).

Vœu d'obéissance (V. Vœu).

OBÈLE (du grec ὀβελός, broche). Signe critique en forme de broche ou de raie transversale, employé fréquemment dans les anciens manuscrits, principalement dans les *Hexaples* d'Origène, pour indiquer une répétition, une surabondance de mots ou une transposition. Origène distinguait par un astérisque les suppléments qu'il a ajoutés au texte des *Septante*. Saint Jérôme dit que l'obèle se trouvait seulement dans les endroits où quelque chose avait été retouché des *Septante* comme superflu, et l'astérisque dans ceux où il manquait quelque chose. — On distingue : l'obèle *ponctuée* (∸ ou —̣) qui indique le doute où l'on se trouve d'ôter ou de laisser le passage ainsi marqué, l'obèle *surmontée de deux points* (÷) indiquant une transposition, etc. L'*astérisque* (V. ce mot) est une croix de saint André accompagnée de quatre points (⁘).

OBÉLION (Anat.) (V. Crâne, t. XIII, p. 264).

OBÉLISQUE (Archit.). Motif architectural, spécial à l'ancienne Egypte et consistant le plus souvent en un seul bloc de granit, de grande hauteur par rapport aux dimensions de sa base, dressé sur un plan carré, taillé à quatre faces légèrement pyramidales, terminé par une petite pyramide dite *pyramidion* et couvert d'inscriptions en caractères hiéroglyphiques. C'est à cause de cette forme élancée que les Grecs ont donné aux obélisques leur nom qui, en grec, signifie *broche* ou *aiguille*, dernier mot par lequel on désigne aussi ce genre de monuments. Les obélisques étaient généralement au nombre de deux, placés symétriquement sur des piédestaux peu élevés, au-devant et à droite et à gauche de la porte percée dans le pylône extérieur des temples égyptiens ; ils avaient alors environ de 20 à 30 m. de hauteur. L'obélisque de syénite rose, donné par Méhémet-Ali à la France, enlevé en 1831 de la façade du temple de Louqsor (Haute-Egypte) et transporté à Paris, où il fut dressé en 1836 sur la place de la Concorde par les soins de l'ingénieur de la marine Lebas, mesure exactement $22^m,83$ de hauteur et pèse environ 230.000 kilogr. M. P. Pierret (*Dict. d'archéol. égypt.*) a donné la traduction du texte couvrant une des faces de cet obélisque et rappelant les formules protocolaires de Ramsès II, pharaon qui l'avait fait ériger. Mais, à Louqsor, cet obélisque était, comme celui lui faisant pendant, élevé sur un socle décoré sur deux de ses faces de cynocéphales adorant le soleil et, sur les deux autres, de représentations du dieu Nil faisant ses offrandes à Ammon ; de plus, le pyramidion fruste et dégradé qui le surmonte devait, d'après Hittorff (*Précis sur les pyramidions de bronze*, etc. ; Paris, 1836, in-8, pl.), être recouvert d'une enveloppe métallique dorée. Peut-être même l'obélisque lui-même était-il doré sur toutes ses faces, ce qui aurait fait ressortir, en ton de granit sur une surface brillante, les caractères hiéroglyphiques qui le décorent et dont le fond a été soigneusement poli. On conçoit que, privé de son compagnon et de la façade du temple au-devant de laquelle il était élevé, l'obélisque de la place de la Concorde, semblant perdu dans un espace trop vaste, ne donne qu'une idée bien incomplète de l'effet décoratif produit par les obélisques égyptiens au xve siècle avant notre ère. On taillait aussi, et même dès la IVe dynastie, de petits obélisques monolithes de grès ou de calcaire, mesurant de 1 à 4 m. de hauteur et que l'on plaçait dans les tombes, à droite et à gauche de la porte de la chambre du défunt, dont ces obélisques portaient gravés le nom et les titres. Il ne faut pas négliger de remarquer que, dans les grands obélisques comme ceux de Louqsor, les faces présentent une faible convexité calculée de façon à ce que ces faces, par le seul fait de l'acuité des arêtes, ne paraissent pas concaves, et il faut peut-être chercher, dans cette courbure des faces des obélisques égyptiens, l'origine de la courbure si longtemps discutée des lignes des temples grecs. Les grands obélisques, malgré leur énorme poids, ont dû être mis à leur place primitive seulement à l'aide de cordages et de caissons de sable et, à voir les difficultés qu'ont éprouvées les ingénieurs des temps modernes à enlever ces monuments d'Egypte et à les transporter en Europe pour les dresser sur les places de quelques grandes villes, on ne saurait trop admirer la patience et la grande entente déployées par les milliers d'esclaves ou de fellahs qui les ont extraits des carrières souvent lointaines et les ont amenés, puis élevés devant la façade des temples. Au reste, cette coutume d'enlever les obélisques d'Egypte remonte à une assez haute antiquité, car, d'après G. Smith (*Transactions de la Société d'archéologie biblique*), Assurbanipal, au viie siècle avant notre ère, aurait rapporté à Ninive, et comme trophées d'une expédition en Egypte, deux grands obélisques enlevés à Thèbes, de même que d'autres monuments de ce genre ont été trouvés dans les ruines de plusieurs villes anciennes. Rome ne compte pas moins de douze obélisques qui y ont été amenés par les empereurs romains, et neuf d'entre eux ont été relevés en leurs places actuelles à diverses époques : trois de 1586 à 1589 par G. Fontana ; deux en 1667 par le Bernin, et trois de 1786 à 1792 par G. Antinori. Il y avait également à Constantinople trois obélisques dont un fut transporté à Venise en 1546 ; un autre, trouvé à Arles, fut placé sur un piédestal en 1675 ; il y en avait un à Florence, etc. On emploie assez fréquemment, dans les édifices modernes, les obélisques comme motifs d'amortissement et, dans la langue des arts, le mot *obéliscal* qualifie assez bien des membres d'architecture d'une trop grande hauteur par rapport aux dimensions de leur base. Enfin on appelle *obélisque d'eau* une pyramide dont les faces sont formées de nappes d'eau tombant par étages ou réduits et comme il en existe dans les jardins de Versailles. Charles Lucas.

OBER. Rivière de Prusse (V. Obra).

OBERALP. Route carrossable des Alpes suisses, massif du Saint-Gothard, établie de 1862 à 1864 (31 kil. de long), mettant en rapport les cant. des Grisons et d'Uri, de Dissentis à Andermatt. Le col où se trouve la limite est à 2.046 m. Près de là, un petit lac, l'Oberalpsee, de 1 kil. 1/2 de longueur. En 1799, il y eut dans ces parages un combat terrible où les Français battirent les Autrichiens.

OBERAMMERGAU. Com. de Bavière, prov. de Haute-Bavière, sur l'Ammer, à 841 m. d'alt. ; 1.366 hab. Elle est connue par ses représentations théâtrales populaires mettant en scène la Passion du Christ. Elles ont lieu tous les dix ans (1890, 1900, etc.), en souvenir de la peste de 1634. Les acteurs sont au nombre de près de 500. La mode s'en est engouée et, en 1889, on construisit près du village un théâtre de 4.000 places.

Bibl. : Daisenberger, *Oberammergau und seine Bewöhner* ; Munich, 1890, 2e éd.

OBERBERGHEIM (Alsace) (V. Bergheim).

OBERBEUTHEN (Prusse) (V. Beuthen).

OBERDANK (Wilhelm)', étudiant autrichien, né à Trieste, exécuté à Trieste le 22 déc. 1882. Affilié à l'*Italia irredenta*, il passa en Italie pour ne pas servir dans l'armée autrichienne, revint à Trieste, lors d'un voyage de l'empereur François-Joseph, y fut arrêté, le 16 sept. 1882, porteur de bombes Orsini, et condamné à mort par un conseil de guerre. Sa mémoire est célébrée en Italie par les irrédentistes comme celle d'un martyr.

OBERHALBSTEIN. Vallée de Suisse, cant. des Grisons, arrosée par un affluent de l'Albula qu'on nomme Rhin d'Oberhalbstein et formé par deux ruisseaux issus, l'un du Julier, l'autre du Septimer, qui se joignent à Stalla ou Bivio (1.776 m.), la plus haute des onze communes de la vallée. Celle-ci forme la route d'accès du Rhin vers les cols du Julier et du Septimer, fermée en bas par une véritable porte de rochers, le « Stein », et fort pittoresque. Les habitants, au nombre de 2.500, sont catholiques, sauf à Bivio, et de langue romanche : ils appellent leur vallée *Sur Seissa*.

OBERHASLACH. Com. de Basse-Alsace, cercle et cant. de Molsheim, sur la Hasel; 992 hab. (en 1895). Scieries. Cascades. Quatre *burgs* ruinées, dont la plus célèbre est *Niedeck*.

OBERHAUSEN. Ville de Bavière, prov. de Souabe, sur la Wertach, au N.-O. d'Augsbourg dont c'est un lieu de plaisance ; 6.454 hab. (en 1895).

OBERHAUSEN. Ville de Prusse, district de Düsseldorf, à l'O. d'Essen, dans le bassin houiller de la Ruhr; 30.159 hab. (en 1895), dont un tiers protestant. Fondée en 1845, ce n'était encore qu'un hameau en 1862. Important nœud de voies ferrées. Mines de houille. Grandes usines à fer, acier, zinc; ateliers de chemins de fer ; construction de chaudières. Verreries, porcelaine, produits chimiques.

OBERKAMPF (Christophe-Philippe), manufacturier français, d'origine allemande, né à Weissenbach (Bavière) le 11 juin 1738, mort à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise) le 4 oct. 1815. Fils d'un fabricant de toiles peintes, qui était venu fonder à Aarau, en Suisse, un établissement assez prospère et qui l'associa, tout jeune, à ses travaux, il se rendit à Paris à dix-neuf ans et, deux ans plus tard, ne disposant que d'un faible capital de 25 louis, il monta, dans une modeste chaumière des bords de la Bièvre, à Jouy, l'une de nos premières fabriques d'*indiennes* (V. Impression, t. XX, p. 612). D'abord, il y fit et fut tout; mais, grâce à son activité et aux perfectionnements qu'il imagina, elle devint bientôt la plus importante, et, de nos jours encore, il est considéré comme le véritable introducteur de cette industrie dans notre pays. Il jouit, du reste, de son vivant, de la plus grande considération. Louis XVI lui donna des lettres de noblesse, qui lui conféraient, du même coup, la naturalisation ; en 1790, le conseil général du département lui vota une statue, qu'il refusa, de même que, dix ans plus tard, un siège de sénateur ; en 1806, le jury de l'exposition lui décerna une médaille d'or, et, vers le même temps, Napoléon Ier lui attacha sur la poitrine, au cours d'une visite qu'il lui fit, sa propre croix. C'est aussi à cette époque que le « seigneur de Jouy », comme on l'appelait, fonda à Essonnes, près de Corbeil, notre première filature de coton. L. S.

Bibl. : *Notice historique sur Oberkampf*, dans *le Mémorial universel de l'industrie*, t. III, p. 220.

OBERKAMPF (Emilie), dame Mallet (V. Mallet).

OBERKIRCH (Baronne de), auteur de mémoires, née au château de Schweighausen, en Alsace, le 5 juin 1754, morte en 1804. Elle fut, dès son enfance, liée d'amitié avec la jeune princesse de Montbéliard, Sophie-Dorothée, qui devint, sous le nom de Marie-Feodorowna, impératrice de Russie par son mariage avec le grand-duc Paul, plus tard Paul Ier, fils et successeur de Catherine II. Mme d'Oberkirch ne suivit point son amie en Russie, mais elle resta jusqu'à sa mort en relation épistolaire avec l'impératrice et l'accompagna au cours des deux voyages fameux qu'elle fit en France avec son mari, le grand-duc Paul. Ses mémoires, écrits d'une plume alerte et piquante, sont précieux pour l'histoire de la principauté de Montbéliard et de l'Alsace au xviiie siècle ; ils peuvent être consultés avec fruit sur l'état de la cour de France à la veille de la Révolution. Beaulieu.

Bibl. : Baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, publiés par le comte de Montbrison ; Paris, 1853, 2 vol. in-18.

OBERLAHNSTEIN. Ville de Prusse, district de Wiesbaden, au confluent de la Lahn et du Rhin ; 7.037 hab. (en 1895). Mines de plomb argentifère. Sources d'acide carbonique. Couleurs ; fonte ; machines. Elle a gardé sa vieille enceinte garnie de tours. Ancien château des électeurs de Mayence, chapelle où fut déposé l'empereur Wenceslas (20 août 1400). On a restauré à côté la burg de *Lahneck*. Sur la rive droite de la Lahn, en face, est Niederlahnstein. Oberlahnstein fut un domaine royal, cédé en 900 à l'archevêché de Mayence, et reçut sa charte urbaine en 1324.

OBERLAND (soit haut pays). On désigne ordinairement sous ce nom la partie du cant. de Berne (Suisse) qui est située au pied des hautes Alpes. Elle comprend les districts de Thun, du Haut et Bas-Simmenthal, de Gessenay, de Frutigen, d'Interlaken et du Hasli, avec environ 95.000 hab. C'est une des contrées les plus pittoresques et les plus visitées du monde entier.

OBERLÆNDER (Adolf), dessinateur allemand, né à Ratisbonne le 1er août 1845. Elève de Piloty, il collabore depuis 1863 à la revue humoristique et caricaturale, les *Fliegende Blætter*, dont il est devenu le plus remarquable artiste. Son dessin est simple, sans brutalité, la caricature très spirituelle. Il réunit ses œuvres dans *Oberlænder-Album* qui, de 1879 à 1894, comptait déjà 9 vol. (Munich).

OBERLIN. Ville des Etats-Unis (Ohio); 4.376 hab. (en 1890). Formée autour du collège Oberlin qui comptait 70 professeurs et 1.462 étudiants, admis sans distinction de sexe ni de couleur.

OBERLIN (Johann-Friedrich), philanthrope alsacien, né à Strasbourg le 31 août 1740, mort au Ban-de-la-Roche, en Alsace, le 1er juin 1826. Il fit ses études à Strasbourg et devint, en 1767, pasteur au Ban-de-la-Roche, où il devait passer toute sa vie. Cette commune était l'une des plus misérables et des plus incultes des Vosges. Oberlin en entreprit la transformation matérielle et morale. En même temps qu'il se préoccupait de la culture des âmes avec un dévouement qui l'a fait appeler par un de ses biographes « un saint de l'Eglise protestante », il fondait, l'un des premiers, une salle d'asile pour les enfants, une caisse d'épargne et de prêt, un grenier d'abondance, améliorait l'agriculture et installait le tissage du coton. Il fit ainsi de sa paroisse un véritable modèle de prospérité et de moralité. A son exemple se fondèrent, pour la protection de l'enfance, un grand nombre d'associations qui prirent son nom (*Oberlinvereine*). Th. Ruyssen.

Bibl. : François de Neufchâteau, *Rapport fait à la Société royale d'agricult. sur l'agricult. et la civilis. du Ban-de-la-Roche*, 1818. — Lutteroth, *Vie d'Oberlin*, Paris, 1826 ; trad. en allem. par Krafft; Strasbourg, 1826, et par Schubert, Nuremberg, 1826, 2e éd., 1890. — Hilpert et Stœber, *Vie et écrits d'Oberlin*, trad. et éd. en allem. par Burckhart, Stuttgart, 1843 ; par Bodeman, *ibid.*, 1855, 3e éd., 1879, et par Spach, Strasbourg, 1864; édité en français par Bernard, Paris, 1867.

OBERMÜLLNER (Adolf), peintre paysagiste autrichien, né à Wels en 1833. Elève de Steinfeld et Zimmermann, auteur de paysages alpestres et polaires : *Obersee, Chamonix, Stilfser Joch, Ortler, Goldberggletscher* (galerie imp. de Vienne), *Kœnigssee*, etc.

OBERNAI (*Curia Ehenheim* 708, *Ehinhaim* 778, en allem. *Oberehnheim*). Ch.-l. de cant. de la Basse-Alsace, arr. d'Erstein, sur l'Ehn, affluent de l'Ill, et le chem. de fer de Saverne à Schlestadt, au pied du mont Sainte-Odile ; 3.966 hab. ; progymnase ; école normale (*Lehrerseminar*) ; tissage de coton, vins, carrières de chaux hydraulique, antiquités gallo-romaines. A l'époque mérovingienne, Obernai fut la *villa regia* du duc Adalric ou Etichon, et, selon la légende, le lieu de naissance de sainte Odile. Plus tard, les Hohenstaufen y construisirent un château qui servit de résidence à plusieurs d'entre eux. Obernai, entouré de murs dès 1260, fut élevé au rang de ville impériale, et, en 1330, affranchi par Louis de Bavière de

toute juridiction étrangère. Après avoir résisté, en 1444, aux Armagnacs, la petite ville, pendant la guerre de Trente ans, fut prise en 1622 par les troupes de Mansfeld, dix ans plus tard par les Suédois et en 1836 par Bernard de Weimar.

Monuments. — Des anciennes fortifications il subsiste encore quelques murs et une tour du XIIIe siècle. Hôtel de ville commencé en 1642 en style gothique et restauré en 1525 par l'architecte Hans Jüngling en style Renaissance, avec les armes de la maison de Habsbourg et des peintures du XVIe et du XVIIe siècle ; dans la chapelle de l'hôpital, peintures du XVe siècle, attribuées à tort à Hans Holbein ; belle fontaine de 1579 en style Renaissance ; près de l'église paroissiale on trouve, encastrées dans un mur, de curieuses sculptures provenant de l'ancienne église gothique du XVe siècle, démolie en 1867. Obernai porte : *parti diapré de gueules et de sable, à un aigle d'or brochant sur le tout.* — Patrie de Gœsli, poète (*Minnesœnger*) du XVe siècle ; de Thomas Murner, moine franciscain, poète satirique (1475-1536) ; du général Becker (1770-1840) et de l'abbé Freppel (1827-91). L. Will.

Bibl. : I.-Ph. Meyer, *Oberehnheim* ; Strasbourg, 1841. — Gyss, *les Vicissitudes du protestantisme à Obernai* ; Strasbourg, 1864. — Du même, *Hist. de la ville d'Obernai* ; Strasbourg, 1866. — Du même, *Notice hist. sur l'Hôtel de Ville d'Obernai*, dans *Bull. de la Soc. pour la cons. des mon. hist.*, 2e série, II, pp. 25 et suiv. — Du même, *Urkundliche Geschichte der Stadt Oberehnheim* ; Obernai, 1894. — Maurice Scheffer, *A travers Obernai* ; Strasbourg, 1887. — R. Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle* ; Paris, 1897, I, pp. 483-487.

OBERNDORF. Ville de Wurttemberg, cercle de la Forêt-Noire, sur le Neckar ; 4.067 hab. Grande manufacture d'armes des Mauser, qui occupe 2.500 ouvriers. Ruines de la *burg* de *Weseneck*. Possession autrichienne jusqu'en 1805.

OBERNETTER (Johann-Baptist), chimiste allemand, né à Munich le 31 mai 1840. Entré en 1860 dans l'atelier d'Albert, il a contribué à plusieurs perfectionnements de procédés photographiques : impressions photographiques sur porcelaine, émail et verre ; papier au collodion ; impressions aux encres grasses avec sous-couche d'albumine et de silicate de soude ; photogravure sans retouche. Il a aussi travaillé aux plaques sèches, à la photographie des couleurs et à l'orthochromie au moyen de l'éosine et de l'érythrosine.

OBERNKIRCHEN. Ville de Prusse, district de Cassel, sur le flanc du Bückeberg ; 3.282 hab. (en 1895). Vieille église renfermant les tombeaux de plusieurs comtes de Schaumburg. Ancien couvent bénédictin. Mine de houille (1.800 ouvriers) et grande verrerie (1.000 ouvriers).

OBERNYIK (Karoly), écrivain dramatique hongrois, né en 1816, mort en 1855. Il fit ses études à Debreczen et devint précepteur dans la famille de son oncle Kölcsey, poète et orateur ; finalement professeur à Kecskemét. Il remporta son premier succès par un drame intitulé *Föur és Pór* (Noble et Serf), qui fut couronné par l'Académie en 1843, et exprimait à merveille les idées ambiantes du jour. Bientôt suivirent : *l'Héritage* (1844) ; *l'Aîné* (1846) ; *l'Homme sans femme* (1846) ; *Mère et Rivale* (1850) ; *Khelonis* (1855), et son chef-d'œuvre, *Georges Brankovics*, qu'on trouva dans ses manuscrits. Cette tragédie historique s'est surtout maintenue grâce au génie de l'acteur Egressy, le Talma magyar. Obernyik a également écrit des nouvelles. C'est un disciple intelligent des auteurs dramatiques français dont l'influence a été si grande en Hongrie depuis la fondation du Théâtre National de Budapest (1837). Pathétique, souvent violent, exprimant les tendances politiques à la veille de la Révolution, le théâtre d'Obernyik a beaucoup perdu de sa valeur, mais son *Brankovics*, d'où Erkel a tiré un opéra, est une œuvre durable. J. Kont.

Bibl. : *Œuvres complètes d'Obernyik Karoly*, éditées par Joseph Ferenczy en 4 vol. ; Budapest, 1879, avec une bonne introduction. — Moravcsik, dans *Philologiai Közlöny* ; 1889 — Joseph Bayer, *A magyar drámairodatom története (Hist. de la littérature dramatique hongroise)* ; Budapest, 1897, vol. II.

OBERON (en français *Albéron*). Légendaire roi des Elfes. Une légende du moyen âge mettait en scène un frère ennemi de Mérovée, le sorcier Albéric, qui fit épouser à son fils aîné Valbert une princesse byzantine. Cette légende se retrouve dans le poème d'*Huon de Bordeaux* (éd. par Guessard de Grandmaison ; Paris, 1860), où Albéric est devenu le nain Albéron ou Aubéron, roi des génies ; on la trouve aussi dans le poème germanique d'*Ortnit*. C'est d'après Huon qu'elle passa dans la littérature romanesque, servit de thème à Chaucer, Spencer, Shakespeare (*Songe d'une nuit d'été*) et enfin à Wieland qui consacra à Oberon un poème épique (1780). Weber en fit un opéra d'après un livret de Planche.

OBERSTDORF. Station alpestre de Bavière, district de Souabe, aux sources de l'Iller ; 1.889 hab. (en 1890). Très visitée l'été, elle a une chapelle qui est un lieu de pèlerinage ; c'est aussi un centre d'élevage de la race bovine d'Algau et d'exportation de beurre et fromages. Draps.

OBERTYN. Ville d'Autriche (Galicie), district d'Horodenka ; 5.346 hab. (en 1890). Distillerie, marché de bestiaux ; ancienne forteresse.

OBERWESEL. Ville de Prusse, district de Coblentz, r. g. du Rhin ; 2.666 hab. (en 1895). Ruines d'anciennes fortifications (tour Rouge, tour du Bœuf, etc.). Eglise gothique de 1312. Au-dessus, un rocher porte les ruines de Schœnberg, burg détruite par les Français en 1689. Ancienne ville libre impériale, cédée par l'empereur Henri VII à l'archevêque de Trèves.

Bibl. : Ving, *Gesch. der Trechirgaues* ; Leipzig, 1884.

OBESITÉ. Définition. — L'obésité ou polysarcie ou polyadipose ou lipomatose généralisée est constituée par une accumulation de graisse dans l'organisme dépassant notablement la normale. La graisse se dépose d'abord en tous les points où il y a normalement du tissu adipeux, notamment dans le tissu conjonctif sous-cutané, où elle constitue un pannicule adipeux, puis dans le mésentère, le grand épiploon, la capsule adipeuse des reins, le médiastin, le péricarde. Dans les degrés les plus intenses de l'obésité, il se forme de la graisse même dans les régions qui n'en contiennent pas normalement, entre les faisceaux musculaires et dans les divers viscères. Il ne faut d'ailleurs pas confondre cette surcharge adipeuse des organes viscéraux, qui caractérise les stades extrêmes de l'obésité, avec la dégénérescence graisseuse de ces mêmes organes, qui constitue un phénomène d'atrophie accompagnant d'ordinaire les cachexies. Il n'en est pas moins vrai que chez les obèses les organes les plus essentiels à la vie, notamment le cœur, sont comprimés, étouffés par l'envahissement progressif du tissu adipeux. Le sang lui-même est altéré, et, d'après les expériences de Ritter sur des oies soumises à l'engraissement, il charrie des quantités beaucoup plus considérables de graisse qu'à l'état normal. Aussi les obèses meurent-ils fréquemment d'asystolie et d'asphyxie carbonique : les poumons, le cerveau, la rate sont souvent congestionnés et gorgés d'un sang noir et diffluent. Les obèses respirent mal ; ils ont de l'essoufflement, de l'oppression, des palpitations.

Symptomatologie. — Il y a une infinité de degrés entre l'embonpoint le plus aimable et cet état extrême d'engraissement qui rend le sujet difforme et l'expose souvent à la risée du vulgaire. Les obèses sont apathiques et rarement capables d'un travail long et soutenu ; tout effort leur est pénible, ils dorment dix, douze heures par jour, et leur vie se passe en quelque sorte d'une façon végétative. Ils sont, en général, de gros mangeurs ; Heysler rapporte l'histoire d'un Anglais polysarcique et mort à vingt-huit ans, qui mangeait 18 livres de bœuf par jour. La soif est également vive chez eux : la plupart sont grands buveurs de bière, de cidre, d'eau. Leurs urines contiennent assez souvent du sucre (V. Diabète), parfois de l'albumine. Les fonctions génitales sont peu développées et les femmes

obèses sont en général stériles. L'obésité peut n'être que partielle ; chez certaines femmes, les mamelles deviennent énormes. D'autres fois, ce sont les fesses qui se développent outre mesure et qui rappellent la conformation particulière aux femmes boschimanes et connue sous le nom de *stéatopygie* (V. ce mot). Les lipomes enfin, tantôt uniques, tantôt multiples, peuvent être considérés comme une obésité partielle.

Etiologie. — L'une des principales causes prédisposantes est l'hérédité ; le plus souvent, les enfants d'obèses n'héritent que d'une prédisposition à la polysarcie ; dans des cas bien plus rares, l'hypertrophie des tissus adipeux est réellement congénitale et peut devenir une cause de dystocie. Plus fréquemment, c'est immédiatement après la naissance que cette obésité infantile se développe. Une autre époque où la polysarcie apparaît de préférence est l'âge de la puberté, surtout chez les jeunes filles. Enfin, chez l'adulte, c'est ordinairement de vingt à trente ans que débute l'obésité, et chez la femme vers l'époque de la ménopause. On a dit que le sexe féminin avait une prédisposition pour l'obésité. Nous pensons que c'est plutôt au genre de vie plus sédentaire des femmes qu'il faut attribuer la fréquence plus grande de la polysarcie dans ce sexe. L'influence du climat et de la race est également problématique ; en pareil cas, il faut faire entrer en ligne de compte, outre le genre de vie, l'influence de la mode, qui porte les Orientaux et certains nègres à priser par-dessus tout l'obésité chez la femme. Une relation plus importante à noter est celle qui existe entre l'obésité et la diathèse arthritique, et cela aussi bien en ce qui concerne le tempérament de l'obèse lui-même que celui de ses ascendants. Les principales causes occasionnelles sont l'oisiveté, la vie sédentaire, une nourriture trop abondante, la grossesse, la cessation du flux menstruel, de même qu'une menstruation peu abondante, enfin la castration. Les aliments qui donnent le plus facilement naissance à l'obésité sont les aliments gras et féculents. Une nourriture exclusivement azotée ne produit l'engraissement que si elle est très exagérée comme quantité.

Traitement. — Le traitement est d'abord une question de régime ; on commencera par modérer la quantité des aliments et celle des liquides absorbés. Cependant il ne faut pas exagérer cette prescription ; on arriverait à tomber au-dessous de la ration d'entretien et à provoquer des phénomènes d'inanition graves. La base de la nourriture sera la viande rôtie, saignante et bien dégraissée. On rejettera toutes les viandes grasses, notamment le porc et l'oie grasse. On recommandera l'usage des légumes verts et des fruits acides. On permettra les œufs, le lait bien écrémé et comme boisson un verre d'eau et de vin à chaque repas et surtout du vin plutôt jeune. La bière, les liqueurs, les alcools sont formellement interdits. Si la soif est très vive, on peut permettre une décoction de café noir très léger ou du thé. D'ailleurs, une fois les malades habitués à prendre une moins grande masse d'aliments, on voit en général la soif ou *polydipsie* (V. ce mot) diminuer et disparaître. Un second point important du traitement, mais qui est parfois difficile à appliquer chez les sujets dont l'obésité est extrême, est l'exercice : promenades au grand air, gymnastique, canotage, natation, escrime, etc. Cette méthode est basée sur ce fait que le muscle qui travaille brûle non des matières azotées, mais des hydrocarbures, de la graisse et des matières amylacées ; elle met donc à profit les pertes que subit l'organisme par l'exercice musculaire. Elle est aidée d'ailleurs par les sudations qui accompagnent d'ordinaire tout travail chez les obèses. Comme médications internes, la plus utile est, sans contestation, l'usage répété des purgatifs salins. L'iodure de potassium est le type des médicaments dénutritifs ; il sera prescrit de préférence sous forme d'eau de Bondonneau à prendre avec le vin aux repas. Les alcalins seront donnés lorsque l'obésité se compliquera de manifestations arthritiques. Enfin on a préconisé récemment contre la polysarcie les extraits de corps thyroïde ; cette médication, qui n'a d'ailleurs pas encore fait ses preuves, pourrait donner lieu à des phénomènes de dénutrition graves. D'ailleurs, tous les médicaments que nous avons énumérés ne peuvent agir que comme adjuvants du régime et de l'exercice, qui sont les deux pierres angulaires du traitement de l'obésité.

Dr L. Laloy.

OBI. Petit groupe de onze îles de l'archipel des Moluques, dépendant de la résidence de Ternate ; 1.900 kil. dont 1.500 pour l'île principale (Obi, Ombirah). Forêts de muscadiers ; climat insalubre.

OBI ou **OB** ou **OBIUS.** Fleuve de Sibérie, l'un des plus vastes du globe. Il prend ses sources dans les monts Altaï (région de la Biéloukha, vers 50° lat. N., 85° long. E.) par une série d'affluents secondaires, dont les principaux sont la Bia et la Katoun ; se jette dans le golfe de même nom (mer de Kara, océan Glacial), après un parcours total de plus de 5.000 kil. Direction générale N.-O. Les eaux de l'Obi, ne rencontrant nul obstacle, s'épanchent librement à droite et à gauche, se divisent en branches nombreuses, entourant des îles, et forment, par endroits, de vastes lacs. Le fleuve devient particulièrement puissant à la cinquième partie de son cours, à 1.100 kil. environ de la mer, où il reçoit à gauche l'Irtyche, cours d'eau égal en importance à l'Obi, au point que les géographes hésitent parfois auquel de ces deux cours d'eau il convient d'attribuer le titre de fleuve principal. Les eaux de l'Obi sont partout troubles ; le fond argileux. Sa largeur varie, dans son cours moyen, suivant les saisons, de 1.000 à 2.000 m. La vitesse du courant est de 1 à 2 nœuds à l'heure, la profondeur de 4 à 40 m. ; en beaucoup d'endroits, la profondeur est plus considérable ; en d'autres parties, elle est, par contre, insignifiante. Les rives incessamment rongées sont couvertes de forêts de cèdres, de pins, de mélèzes, de bouleaux. Sur tout son parcours, la rive droite est plus élevée que la rive gauche ; près de l'embouchure, la berge du grand Obi domine les eaux de 60 m. environ ; c'est une vraie montagne revêtue de broussailles. Un peu avant son entrée dans la mer, le fleuve se divise en deux branches parallèles, le Grand Obi et le Petit Obi, séparées par un espace de 30 à 40 kil., mais unies entre elles par des bras innombrables. Son entrée dans la mer se trouve déjà au delà du cercle polaire (67° lat. N.) qu'il longe en partie après un brusque retour à l'E. La superficie du bassin de l'Obi est évaluée à près de 3 millions de q. c. et offre à la navigation un réseau d'une longueur de plus de 1.600 kil., malheureusement inutilisable par la gelée durant la plus grande partie de l'année. Sa profondeur permettrait pourtant la navigation aux plus grands navires. Comparé aux autres fleuves de la Sibérie, le mouvement sur ce cours d'eau est assez actif, mais limité au trafic intérieur. Le premier bateau à vapeur fut lancé en 1844. Plusieurs tentatives furent faites depuis pour pénétrer dans le fleuve par la mer de Kara. Quelques-unes échouèrent misérablement. En 1893, une expédition scientifique fut organisée sous les ordres du colonel Vilkitzky pour l'exploration des cours de l'Obi et du Yenisseï. Avec beaucoup de précautions, les voyageurs purent traverser la baie et remonter le fleuve jusqu'à Tobolsk, sur l'Irtyche. Deux années plus tard, en 1897, une flottille organisée par un groupe de négociants anglais réussit à pénétrer en Sibérie par cette même voie. Le gouvernement russe encouragea ces essais en faisant des remises de taxes de douanes. De nouvelles expéditions se préparent actuellement dans le même but. D'autre part, les travaux du chemin de fer transsibérien ne manqueront pas de donner une impulsion nouvelle aux entreprises à tenter sur les rives du grand fleuve. Au point de vue politique, le bassin de l'Obi a une réelle importance pour la Russie ; c'est par là qu'elle a commencé la conquête de ses territoires asiatiques. Les migrations de nombreuses familles slaves du S.-E. de l'Europe ont pour but les régions parfois très fertiles du bassin de l'Obi. Les tribus aborigènes des rives de l'Obi sont : les Tatars, les Ostiaks et les Sa-

moyèdes. Les villages sont assez nombreux dans la partie supérieure du bassin et comptent chacun 700 à 800 hab. A mesure qu'on s'avance dans le Nord, les habitations deviennent fort rares. Les villages, très disséminés, ne comptent habituellement que 70 à 100 hab. La majeure partie des habitants s'adonne à l'industrie de la pêche, tant dans l'Obi que dans ses affluents : esturgeon, saumon (nelma), lotte, éperlan, dauphin blanc.

L'Obi porte : chez les Tatars, les noms de Omar ou Oumor ; chez les Ostiaks, As, Yag ou Kolta ; chez les gens du Narym, Ema ; chez les Samoyèdes, Kouay. Les principaux affluents de l'Obi sont, ceux de gauche, en dehors de l'Irtyche : le Tobol, la Chaya, le Yougan, la Sosva, la Voïkara ; de droite : la Choulym, le Tom, le Liamine, le Polouy. Les communications d'une rive à l'autre se font encore sur toute l'étendue du fleuve (sauf le pont du chemin de fer transsibérien), au moyen de bacs. Aucune ville importante ne se trouve encore sur les rives de ce grand fleuve.

La baie (en russe : *Obskaya gouba*), formant une profonde entaille dans la terre, est séparée de la mer de Kara par la longue presqu'île de Yalmal. A droite, une autre échancrure, la baie du Taz, forme comme un puissant bras de la baie principale. Les rives ont une étendue de près de 600 kil. chacune ; sa profondeur est de 11 à 22 m. dans la partie supérieure ; elle est moindre dans la partie inférieure et près des côtes ; sa largeur dépasse, dans la plus grande étendue, 35 milles marins. Le fond est vaseux. L'eau est douce et nourrit une quantité considérable de poissons. Les premières informations sur cette vaste baie ne datent que de l'année 1734. De nombreux naufrages y eurent lieu par suite de l'absence complète d'instructions nautiques. Des travaux hydrographiques furent entrepris dans la baie pour la première fois en 1881 et continués en 1894-96 par l'expédition citée plus haut. Les rives, arides et dépourvues de toute habitation humaine, offrent un spectacle des plus désolés. La baie est prise de glace pendant près de huit mois de l'année, sauf de juillet à octobre. La partie supérieure reste parfois congelée durant toute l'année.

P. Lemosof.

OBIDOS. Ville du Portugal, prov. d'Estremadura, à 7 kil. de la mer ; 3.500 hab. Remparts mauresques, ancien château.

OBIDOS. Ville du Brésil, port amazonien de l'Etat de Para, r. g. du fleuve, à mi-chemin entre Belem et Manaos, ancienne capitainerie portugaise avec forteresse du XVIe siècle. — A cet endroit, l'Amazone ne forme pas d'îles et, resserré entre ses rives (1.800 m. de largeur moyenne), il a 80 à 100 brasses de profondeur (courant de 6 à 8 nœuds). La population, d'un millier d'hab., tend à diminuer : elle se porte vers les exploitations de caoutchouc. Le commerce consiste dans l'exportation du cacao récolté aux environs.

OBIER (Bot.) (V. Viorne).

OBII. Décoration instituée par Danilo Ier, prince de Monténégro, en l'honneur du général lieutenant du Gar Lajar qui se couvrit de gloire à Rossow et dont le nom et la bravoure sont restés légendaires dans les pays yugioslaves. Elle est purement locale.

OBISIUM (Zool.). Genre d'Arachnides, de l'ordre des *Chernètes*, type d'une famille différant surtout de celle des *Cheliferides* par les chélicères dépourvues de *galea* à leur article mobile et par les pattes manquant du petit article appelé trochantin. Le céphalothorax des *Obisium* est parallèle, tronqué en avant et dépourvu de stries, il porte de chaque côté en avant deux yeux contigus ; leurs téguments, lisses et généralement rougeâtres, sont garnis de poils simples, jamais claviformes. Les *Obisium* habitent dans les mousses et les détritus végétaux où on peut les trouver toute l'année ; ils sont très agiles et courent facilement à reculons. Plusieurs espèces : *O. muscorum* Leach, *Simoni*, *Simiis* L. Koch, sont communes dans les bois des environs de Paris. E. Simon.

OBIOU (Mont) (V. Isère, t. XX, p. 988).

OBIT, *Obitus, anniversarium.* Messe fondée, qu'on dit pour un défunt tous les ans, au jour de sa mort. Il est dû aux fabriques, pour les obits, comme pour tous les autres services religieux fondés dans les églises, des droits qui sont réglés par le tarif diocésain (*Décision ministérielle du 10 nov. 1853*). En France, le plus ancien obit était celui de Childebert, fondé en l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à Paris. Les obits étaient parfois accompagnés d'aumônes : argent, pain, sel, etc. Il y avait à Notre-Dame de Paris un obit appelé *salé*, parce qu'on y distribuait du sel.

OBITUAIRE. On appelle *obituaires* ou *nécrologes* des registres, en forme de calendriers, où les communautés religieuses du moyen âge inscrivaient les noms de leurs membres, confrères, associés spirituels ou bienfaiteurs, pour l'âme desquels elles étaient tenues de réciter des prières. Les noms qui servaient à désigner ces livres étaient en latin *obituarius*, *liber obituum*, et quelquefois *martyrologium*, *necrologium*, *calendarium*, *liber defunctorum*. Les obituaires n'apparaissent qu'au IXe siècle. Le plus ancien obituaire français est celui de Saint-Germain-des-Prés compilé par d'Usuar entre 858 et 869 et que l'on ne doit pas confondre avec le martyrologe proprement dit du même auteur. Toute église, abbaye, prieuré, chapitre de cathédrale, communauté de chanoines réguliers ou même simple paroisse pouvait avoir son obituaire. Il semble que primitivement, après la disparition de l'usage d'écrire les noms des défunts sur des diptyques d'ivoire qu'on posait sur l'autel et dont on lisait les listes au canon de la messe, on se soit d'abord servi des martyrologes pour y inscrire, dans les espaces laissés en blanc, les noms des défunts recommandés aux prières des fidèles. C'est ainsi qu'un obituaire de la cathédrale d'Auxerre, conservé à la Bibliothèque nationale, à Paris, sous le no 894 des manuscrits latins, n'est autre chose qu'un martyrologe écrit au Xe siècle et interpolé jusqu'au XIIe siècle. Les manuscrits obituaires contiennent d'ordinaire un martyrologe, celui d'Adon ou celui d'Usuard, puis une règle qui varie suivant l'église, la règle de Saint-Benoît ou celle de Saint-Augustin à laquelle on joignait les constitutions du concile d'Aix-la-Chapelle de 816, quelquefois la règle dite de Saint-Isidore, plus rarement celle de Saint-Basile ou celle de Saint-Gérôme, enfin l'obituaire proprement dit. L'obituaire se présente sous la forme d'un calendrier perpétuel ; en face de chaque jour l'on inscrivait les noms des défunts dont on devait célébrer l'anniversaire ou auxquels on se contentait d'appliquer le bénéfice des prières récitées par la communauté pour le repos des âmes. Les obituaires étaient tenus au courant ; l'on ajoutait les noms des défunts au fur et à mesure des décès. Les plus anciennes formules d'inscription sont très simples ; le nom du défunt est précédé du mot *obitus : obitus Guillelmi*, ou du mot *obiit : obiit Guillelmus*. On trouve encore *depositio*, *commemoratio*, *anniversarium talis*. Le nom du mort est suivi de sa qualité. Au cours des temps, les mentions s'amplifièrent ; on rappela les bienfaits du défunt envers l'église, les objets d'orfèvrerie et les livres qu'il avait donnés, ses constructions, ses fondations pieuses, ses legs en terres ou en argent, les constitutions de rentes qu'il avait faites et même les conditions, le temps et le lieu de leur perception, etc. Rarement on mentionnait l'année de la mort ; cet usage toutefois, qui apparaît au XIIIe siècle, tendit à se propager au XIVe siècle. L'obit d'un personnage n'est pas toujours marqué au jour anniversaire de sa mort. En effet, certains défunts ayant droit à un office spécial, il arrivait ou bien que son anniversaire coïncidait avec l'une des grandes fêtes de l'année, à date fixe, jour auquel on ne pouvait célébrer un office funèbre, ou qu'un même jour comprît plus de messes commémoratives que le nombre de prêtres de la communauté ne permettait d'en dire ; dans ces deux cas, on inscrivait l'obit à un jour différent de celui de sa mort, autant que possible la veille. Quand l'anniversaire se rencontrait avec un dimanche

ou une fête solennelle mobile, on le célébrait aussi la veille. Mais, d'une façon générale, l'obit est inscrit au jour anniversaire de la mort. Aussi les renseignements que les historiens peuvent tirer des obituaires sont surtout chronologiques, permettant de fixer avec précision la date de décès d'un personnage. Par exemple, soit un Guillaume, abbé d'un monastère quelconque, inscrit au 5 juil. dans un obituaire, si d'autres documents établissent qu'il vivait encore le 7 oct. 1251, mais qu'en mars 1253 il avait déjà un successeur, nous conclurons qu'il mourut le 5 juil. 1252.

Autre exemple : « Si l'on consulte les historiens du XIIIe siècle, écrit M. Molinier, on remarque qu'ils placent la mort de Philippe III dit le Hardi à des jours différents du 15 sept. au 15 oct. 1285. La question a son importance... ; si l'on arrive à prouver que le roi de France mourut à Perpignan, c.-à-d. au commencement d'oct. 1285, on détruit une légende rapportée par Muntaner. Or parmi les chroniqueurs contemporains, quelques-uns... disent que Philippe mourut à Perpignan le 5 oct. 1285, c.-à-d. le III des nones de ce mois ; cette date est également fournie par plusieurs obituaires. Nous en citerons seulement deux, celui de la cathédrale de Narbonne (on sait que dans cette église fut inhumée une partie du corps du roi) et celui des Trinitaires de Fontainebleau ; plus que tous les autres, ces religieux, chapelains ordinaires des rois durant le séjour de ces princes au château, devaient être bien renseignés » (A. Molinier). Ce qu'on a dit plus haut des mentions, qui, surtout à partir du XIIe siècle, accompagnent le nom du défunt, indique assez de quel genre sont les autres renseignements fournis par les obituaires.

Il convient de distinguer des obituaires les *livres d'anniversaires* où sont énumérés et déterminés les offices anniversaires dus par une église et les *livres de distributions* où sont énumérées les fondations pieuses faites en faveur d'une église, les charges à acquitter par elle et les distributions à faire sur les rentes léguées.

M. A. Molinier a dressé le catalogue des obituaires manuscrits des églises de France et la liste de ceux qui ont été imprimés. L'académie des inscriptions et belles-lettres a confié au même savant la rédaction d'un recueil général des obituaires français, dont le premier volume, comprenant l'ancien diocèse de Paris, est sous presse. Pour les obituaires des pays allemands, on en trouvera une bibliographie dans le *Deutschlands Geschichtsquellen* de Wattenbach (4e éd., t. II, p. 379). La commission des *Monumenta Germaniæ historica* a entrepris la publication des principaux nécrologes allemands. Le premier volume (Berlin, 1888, in-4) est intitulé *Necrologia Germaniæ. Diœceses Augustensis, Constantiensis, Curiensis ;* il est dû à M. L. Baumann. Sur les obituaires autrichiens, on consultera la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (année 1878, pp. 489 et 490) et des articles de MM. Friess et Budik dans *Archiv für œsterreichische Geschichte* (t. XLVI et LXV). Une bibliographie sommaire des nécrologes italiens a été donnée par M. Novati dans son édition de l'obituaire de Crémone, *Archivio storico lombardo* (années 1876 et 1880) ; on consultera en outre le livre de Giovine, *Kalendaria vetera manuscripta aliaque monumenta ecclesiarum Apuliæ et Japigiæ*. M. Prou.

Bibl. : Auguste Molinier, *les Obituaires français au moyen âge ;* Paris, 1890, in-8.

OBJAT. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. d'Ayen ; 1.772 hab.

OBJECTIF. I. Philosophie. — Objectif signifie littéralement ce qui appartient à l'*objet* (V. ce mot) et s'oppose à subjectif qui désigne tout attribut propre au sujet (V. Subjectif et Sujet). Le langage philosophique courant, indépendamment de toute théorie spéciale, reconnait un caractère objectif à toute réalité que l'esprit affirme comme extérieure à lui-même, comme indépendante, et investie d'une valeur propre. Le sens commun attribue l'objectivité à la matière et à ses qualités, à l'existence des esprits et des vivants ; le savant, aux lois générales qui lient les phénomènes. Mais le mot objectif est très loin d'être resté conforme, dans l'histoire des doctrines philosophiques, à cette acception réaliste. La plus simple réflexion amène l'esprit à se rendre compte qu'il ne connaît pas les choses en elles-mêmes, mais simplement les représentations, images ou idées plus ou moins déformées qu'il s'en fait. Les êtres ou qualités auxquelles nous accordons l'objectivité ne sont encore que des états subjectifs. Aussi Descartes désignait-il par réalité objective, non pas les objets extérieurs, mais l'idée même considérée comme un objet interne sur lequel se fixe l'attention. C'est le caractère représentatif des idées. Pour Kant, le mot objectif prend un sens tout autre, très spécial encore, quoique plus voisin du sens ordinaire. L'objectivité de la connaissance est constituée non pas par une accommodation tout empirique, et par suite contingente, de la pensée et de l'objet, mais par l'application des catégories, ou formes à priori de l'entendement, au divers de l'intuition. Toute connaissance dérive, il est vrai, de l'expérience, mais l'expérience même n'est possible qu'autant qu'elle est soumise à l'action unifiante des catégories. Or, cette unification même suppose que le sujet, saisissant son unité dans l'acte du « je pense », s'oppose, par cet acte même, au multiple qu'il coordonne. Il en résulte que le *cogito*, ou « aperception transcendantale » du sujet par lui-même, est la condition de la valeur objective des catégories, c.-à-d. de toute objectivité. Ce caractère est nécessairement valable pour tous les esprits, et Kant a pu, dans les *Prolégomènes*, définir l'objectivité : la nécessité et l'universalité d'une proposition. Il en résulte cette conséquence d'apparence paradoxale que l'objectivité dépend chez Kant des conditions subjectives de la connaissance et que les objets, que la raison dogmatique prétend découvrir derrière les phénomènes, n'ont qu'une valeur limitative (*Grenzbegriffe*) et nullement objective. Seule, la raison pratique rend à la croyance le droit d'affirmer la réalité objective de l'âme, de Dieu et de la liberté. Plus récemment, M. Renouvier a modifié le sens kantien du mot objectif, et désigne par ce terme le caractère de la représentation considérée par le sujet « à titre d'objet ». L'objectivité n'est plus dès lors qu'un point de vue admis par le sujet quand il s'oppose à ses propres représentations.

Th. Ruyssen.

II. Grammaire. — Ce mot en terme de grammaire s'oppose à subjectif comme *objet* s'oppose à *sujet*. Le sujet étant l'être dont l'action émane, l'objet est celui qui la subit. C'est ainsi que quelques grammairiens ont employé l'expression aujourd'hui abandonnée de *voix objective* pour désigner la voix passive, qui est la forme que prend le verbe quand le sujet subit l'action. De même on dit quelquefois *cas objectif* pour désigner le cas auquel se met le complément direct. On distingue parmi les différents emplois du génitif celui du *génitif objectif* servant à désigner la personne ou la chose qui est l'objet de ce que signifie le substantif complété : *indagatio veri*, la recherche du vrai, *amor Dei*, l'amour de Dieu, c.-à-d. l'amour dont Dieu est l'objet, etc.

III. Physique. — On désigne par objectif, en physique, une lentille ou un système de lentilles capable de donner une image d'un objet déterminé ; la plupart des instruments d'optique se composent de deux systèmes : l'un, l'objectif, donnant une image des objets, et l'autre, l'oculaire, placé près de l'œil, et avec lequel on regarde l'image fournie par l'objectif : tels sont, par exemple, le microscope et la lunette astronomique. En photographie, le système optique est réduit à l'objectif.

Les objectifs sont de natures très différentes : lorsqu'ils font partie d'appareils destinés à regarder des objets éloignés, les lentilles qui les composent ont des diamètres considérables qui peuvent atteindre $0^{m},60$ et plus dans les grandes lunettes astronomiques. Leurs rayons de courbures sont aussi très grands, plusieurs mètres ; leur distance focale est donc considérable. En effet, la grandeur de l'image qu'ils fournissent est indépendante de la distance

des objets très éloignés que l'on regarde, mais elle est proportionnelle à la distance focale de l'objectif, de là la nécessité pour avoir de grandes images d'employer les lentilles à grandes distances focales, c.-à-d. à grands rayons de courbures. Comme il faut, en outre, que ces images soient le plus éclairées possible, l'objectif doit être de surface aussi grande que possible. Ce qui limite les dimensions qu'on leur donne, ce sont les difficultés pratiques que l'on rencontre dans la fabrication de grandes lentilles bien homogènes; aussi ne peut-on pas dépasser un certain diamètre. D'autre part, à mesure que l'on prend des rayons de courbures plus grands, la longueur des lunettes augmente et, par suite, leur montage et leur entraînement régulier par un mouvement d'horlogerie, quand on les emploie pour suivre les astres, deviennent plus difficiles.

Dans les appareils destinés à regarder au contraire des objets très rapprochés, comme les microscopes, la grandeur de l'image fournie par les objectifs dépend à la fois de la distance focale de ceux-ci et de la distance de l'objet que l'on peut, dans ce cas, faire varier à volonté. En plaçant les objets suffisamment près du foyer de l'objectif, on aurait théoriquement une image aussi grande qu'on le voudrait; il suffirait pour cela d'employer des microscopes suffisamment longs, mais pratiquement on ne peut dépasser une certaine longueur, parce que, lorsque l'objet est trop près du foyer, les plus petites différences dans la distance de l'objet au foyer se traduisent par des changements considérables dans la distance de l'image à la lentille, de sorte que l'œil ne verrait nettement que les points situés dans une tranche extrêmement mince de l'objet. Il n'y a donc pas, dans la pratique, intérêt à dépasser une certaine longueur; mais on peut encore augmenter la grandeur de l'image en diminuant la distance focale de l'objectif; on n'est arrêté que par les difficultés que l'on rencontre pour travailler régulièrement les très petites lentilles. Depuis quelque temps, en employant des verres très réfringents, on a pu augmenter encore le pouvoir grossissant des objectifs.

Outre cette qualité de fournir des images très grossies, on demande aux objectifs de les donner aussi exactes que possible: les images des lignes droites doivent être droites, les contours des objets ne doivent pas être irisés sur leurs bords; c'est ce que l'on exprime en disant que l'aberration de sphéricité (V. Aberration) doit être nulle et l'achromatisme aussi parfait que possible (V. Achromatisme).

Objectifs photographiques. — Les objectifs photographiques doivent posséder un certain nombre de qualités; quelques-unes sont contradictoires, de sorte qu'elles ne peuvent être réunies dans le même appareil, mais, comme elles importent plus ou moins selon le but qu'on se propose, on en réalise l'une ou l'autre dans des objectifs spéciaux.

Le *champ* des objectifs, c.-à-d. la portion de l'espace dans laquelle doit se trouver un point pour être vu dans l'appareil, est toujours un cône dont le sommet est au centre optique de l'objectif; on l'évalue en indiquant en degrés l'angle au sommet de ce cône. Pour qu'une plaque photographique de dimensions a et b et par conséquent de diagonale $\sqrt{a^2+b^2}$ puisse être couverte par un objectif de distance focale f, il faut et il suffit que la tangente trigonométrique de la moitié de l'angle du cône soit supérieure ou au moins égale à $\frac{\sqrt{a^2+b^2}}{2f}$. Si, par exemple, avec un objectif ayant une distance focale de 12 centim., on veut couvrir la dimension quart de plaque ($a=9$, $b=12$), le rapport considéré devient $\frac{15}{24}$; or l'angle qui a pour tangente trigonométrique ce rapport est 32°. Le champ de l'objectif doit donc être de 64°. Les objectifs doivent être exempts de distorsion; en présence de lignes droites et parallèles, ils doivent donner des images également droites et parallèles. Ils doivent être, de plus, dépourvus d'*astigmatisme*. On constatera ces qualités dans un objectif en s'en servant pour photographier des lignes tracées en damier sur une grande feuille de carton: les lignes devront être sur la photographie bien droites et parallèles et en outre également nettes. Pour faire cette épreuve, il est indispensable que la feuille de carton et le cliché soient rigoureusement parallèles. Les objectifs doivent, de plus, être *aplanétiques:* les rayons centraux et marginaux des objectifs doivent avoir sensiblement même foyer. Les objectifs doivent être en outre *achromatiques*, c.-à-d. que les lignes qui forment les contours des objets ne doivent pas être irisées, ni au centre de l'image, ni sur les bords; il faut de plus qu'ils soient achromatisés pour les rayons chimiques, c.-à-d. que les rayons violets et ultra-violets aient leurs foyers au même point que les rayons les plus brillants (jaunes). *Leur surface focale doit être sensiblement plane*, c.-à-d. que le lieu géométrique de tous les foyers situés sur les axes secondaires doit être sensiblement plan. Toutes ces conditions ne peuvent être satisfaites avec une rigueur mathématique, mais il suffit qu'elles le soient suffisamment pour que l'œil, dont la justesse et la sensibilité sont limitées, ne s'en aperçoive pas. En particulier, l'image d'un point n'est pas rigoureusement un point, mais on admet que, si cette image est un petit cercle de diamètre de $0^{mm},2$, l'image est suffisamment nette si elle doit être regardée à l'œil nu; pour être regardée à la loupe, on reporte la limite à $0^{mm},1$. Grâce à cette tolérance de l'œil, les objets situés à des distances diverses de l'objectif peuvent paraître fournir des images également nettes. On appelle *profondeur de foyer* le déplacement que l'on peut imprimer à la glace dépolie d'un appareil sans que l'image d'un point lumineux cesse d'être nette, c.-à-d. sans que sa dimension dépasse la limite tolérée, $0^{mm},1$. Cette profondeur, pour un point situé à l'infini, est égale à $0,2 \times \frac{f}{d}$; dans cette formule, f est la distance focale principale et d le diamètre d'*ouverture utile* de l'objectif (V. un peu plus loin la détermination de cette constante). Pour un point situé à une distance p de l'objectif, cette profondeur est $0,2\,\frac{f}{d}\,\frac{p}{f-p}$. Il est bon qu'un objectif ait une profondeur de foyer notable, la mise au point est alors plus facile. On appelle *profondeur du champ* le déplacement suivant l'axe optique de l'objectif que l'on peut imprimer à un point sans que son image atteigne un diamètre supérieur à $0^{mm},1$. Avec les mêmes notations que précédemment, la profondeur du champ, pour un point situé à une distance p, est $0,2\,\frac{p\,(p-f)}{df}$. On appelle souvent *distance hyperfocale* d'un objectif la distance à laquelle un point lumineux doit se trouver d'un objectif pour que son image sur une glace dépolie, placée au foyer, ait un diamètre inférieur à $0^{mm},2$. Cette distance est donnée par la formule $\frac{fd}{0,2}$. Ainsi un objectif ayant pour diamètre utile 30 millim. et pour foyer 100 millim. aura pour distance hyperfocale $\frac{30 \times 100}{0,2} = 15.000$ ou 15 m. Pour un pareil objectif tous les objets placés à plus de 15 m. seraient nets, l'appareil étant, une fois pour toutes, réglé pour l'infini. On peut aussi se poser le problème suivant: avec un objectif d'ouverture utile de 20 millim., quelle distance focale doit-on employer pour que tous les objets soient nets à partir de 4 m.? On aurait alors l'équation

$$\frac{20 \times x}{0,2} = 4.000,$$

d'où l'on tire $x = 40$ millim. Les profondeurs de foyer et de champ étant, comme le montrent les formules citées plus haut, inversement proportionnelles à d, et cette quantité étant proportionnelle au diamètre du diaphragme employé, il en résulte que ces profondeurs sont inversement

proportionnelles à ce diamètre ; la distance hyperfocale est au contraire proportionnelle à ce diamètre. Au point de vue de la *clarté*, les objectifs doivent avoir la plus grande clarté possible et, en outre, éclairer d'une façon uniforme les divers points de la plaque sensible. D'après la définition du Congrès international de photographie de 1888, la clarté d'un objectif est le rapport entre l'éclat de l'image qu'il donne d'un objet situé à l'infini, sur l'axe principal, et celui de l'image que donnerait du même objet un objectif pris comme unité. Si l'on fait abstraction de la lumière perdue par réflexion à la surface des verres et par absorption, la clarté est proportionnelle à l'ouverture utile et en raison inverse de la distance focale principale ; mais la portion de lumière réfléchie et absorbée n'est nullement négligeable, elle peut dépasser 20 °/₀ de la lumière totale. Enfin l'objectif ne doit pas laisser arriver sur la plaque de rayons étrangers aux objets : pour éviter les réflexions intérieures, on a soin de noircir les objectifs en dedans ; il faut aussi pour la même raison que les lentilles de l'objectif soient absolument propres ; un léger dépôt de poussière sur la face antérieure de la première lentille peut produire un voile manifeste sur la plaque, surtout dans les photographies faites à contre-jour.

Divers types d'objectifs. On peut les diviser en objectifs simples, objectifs doubles et triplets. Les verres employés pour leur construction sont des flint et des crown. Depuis quelques années, on a fabriqué des verres nouveaux dont les indices de réfraction et la dispersion ont beaucoup augmenté le nombre de combinaisons possibles. Les *objectifs simples* se composent d'une ou plusieurs lentilles accolées. On a employé d'abord une simple lentille plan-convexe, sur la surface plane de laquelle on plaçait le diaphragme, puis un ménisque convergent, la face concave étant tournée vers l'objet avec un diaphragme situé en avant, à une distance égale au 1/5 de la distance focale. On a perfectionné ces appareils en prenant des verres achromatisés formés, par exemple, par l'ensemble d'un flint plan-concave et d'un crown biconvexe ou par juxtaposition d'un flint biconcave et d'un crown biconvexe, en plaçant toujours en avant la surface la moins convexe. Un objectif simple plus moderne consiste en un ménisque convergent en crown associé à un ménisque divergent en flint ; le diamètre des lentilles et la distance du diaphragme représentent 1/5 de la distance focale. Son ouverture a pour diamètre $\frac{b}{60}$. L'*objectif simple grand angulaire de Dallmeyer* se compose de 3 verres : un ménisque divergent en flint, compris entre deux ménisques convergents en crown ; le diaphragme est situé en avant, à une distance égale au diamètre des lentilles ; la distorsion est légère et la clarté plus grande que dans les objectifs précédents ; le champ est d'environ 90°. L'*objectif grand angulaire pour vues* (Landscape, 1886) est formé aussi de 3 lentilles analogues aux précédentes, de courbure un peu différente ; le champ n'est plus que de 50°, mais la clarté est deux fois plus grande et permet de faire des instantanés : on peut aussi rapprocher des objectifs simples un objectif rectilinéaire pour vues, formé d'une première lentille composée d'un ménisque divergent en flint et d'un ménisque convergent en crown, et à une très petite distance se trouve un ménisque convergent en crown ; le diaphragme d'une ouverture $\frac{f}{28}$ est situé en avant à une distance un peu plus grande que le diamètre des lentilles, le champ est d'environ 50° ; cet objectif, qui peut servir de transition entre les simples et les doubles, est mieux corrigé de l'astigmatisme et de la distorsion que les premiers. Les objectifs simples, les seuls employés au début, ont été abandonnés ensuite ; mais on y est revenu depuis peu, pour certains usages. Leurs défauts sont les suivants : ils présentent des aberrations de sphéricité et des distorsions notables, leur surface focale n'est pas très plane ; ils sont peu clairs et par suite peu rapides à cause de la petite ouverture des diaphragmes qu'il est nécessaire d'employer ; ils ne peuvent donc servir pour les photographies instantanées et pour les reproductions, mais pour les paysages ils donnent beaucoup de finesse et une meilleure répartition de la lumière entre les premiers plans et les lointains. Les *objectifs doubles* se composent de deux systèmes de lentilles formées elles-mêmes de deux ou plusieurs verres. Tantôt ces deux systèmes sont identiques et disposés symétriquement, tantôt ils sont différents. Le nombre des combinaisons adoptées est très considérable ; les nouveaux verres allemands, les verres français de M. Mantois, etc., ont permis de varier beaucoup plus qu'autrefois ces combinaisons. Parmi les objectifs déjà anciens, nous citerons le rectilinéaire rapide de Dallmeyer (1866), l'aplanat du Dr Steinheil (1866). Chacun des deux systèmes de lentilles est formé d'un ménisque divergent en flint et d'un ménisque convergent en crown (ou en flint lourd dans l'aplanat) ; les surfaces convexes de ces deux systèmes sont tournées vers l'extérieur. Comme variantes de ces systèmes, on peut citer les aplanétiques rapides de Berthiot, les rectilinéaires rapides de Français, les aplanats rapides d'Hermagis, les euryscopes de Voigtländer, etc. En rapprochant les deux systèmes de lentilles et en augmentant leur courbure on a obtenu des champs plus considérables : tels sont l'aplanat pour paysages et l'aplanat grand angulaire pour vues du Dr Steinheil. Citons encore parmi les objectifs de ce genre les objectifs grands angulaires de Martin, panoramique de Prazmowski, le pantoscope de Busch et le périgraphique de Berthiot dont les champs sont voisins de 100°. Dans les objectifs symétriques pour portraits, au contraire, on écarte les deux systèmes de verre et on diminue les courbures ; le champ est moins grand et peut descendre à 30°, et moins profond, mais la rapidité est augmentée. Les objectifs les plus récents faits avec des verres nouveaux, à base de baryte principalement, sont ceux qui constituent les diverses séries de Zeiss et de Goerz qui comprennent des champs variant entre 70 et 105°, puis l'aplanastigmat de Fleury-Hermagis, le planigraphe de la maison Darlot, etc. Parmi les objectifs doubles non symétriques se trouvent les rectilinéaires grand angle de Dallmeyer, les doublets de Ross, l'antiplanat pour groupes de Steinheil, formé de deux systèmes très différents ayant séparément des aberrations très notables de sphéricité et de réfrangibilité, mais se compensant d'une façon satisfaisante. Les eurygraphes de Lacour sont aussi des objectifs dissymétriques.

Parmi les triplets, objectifs formés de trois groupes de lentilles, on peut citer l'antiplanat pour portraits de Steinheil ; il est formé d'un crown biconvexe collé à un flint biconcave, puis d'un flint biconcaxe et enfin d'un crown biconvexe ; le champ est faible, mais la rapidité est grande. Le triplet de Dallmeyer sert principalement pour la reproduction de cartes et de monuments ou pour faire des agrandissements ; il se compose de trois lentilles doubles : la première, de diamètre moyen, formée d'un crown biconvexe et d'un flint biconcave ; la seconde, qui est la plus petite, d'un flint biconvexe et d'un crown biconcave ; et la troisième, qui est la plus grande, d'un flint biconcave et d'un crown biconvexe.

Détermination des constantes d'un objectif. La distance focale principale absolue, c.-à-d. la distance du point nodal d'émergence au foyer principal postérieur, se détermine en visant d'abord un objet très éloigné, et mettant au point sur la glace dépolie dont on note la position, puis on vise une circonférence tracée sur une feuille de papier et l'on déplace cette feuille jusqu'à ce que son image nette sur le verre dépoli ait un diamètre égal au sien ; il a fallu pour cela reculer la glace dépolie d'une longueur justement égale à la distance cherchée. On peut aussi la déterminer à l'aide du tourniquet du commandant Moëssard fondé sur les propriétés des points nodaux des objectifs : les points nodaux sont des points tels que, si un rayon lumineux, avant de pénétrer dans l'objectif, se dirige vers le

point nodal d'incidence, il en ressort suivant une direction émanée du point nodal d'émergence ; ces deux points jouent un rôle analogue à celui du centre optique dans la théorie élémentaire des lentilles. C'est à partir de ces points que l'on compte respectivement les distances p, p' et f qui figurent dans la formule $\frac{1}{p}+\frac{1}{p'}=\frac{1}{f}$. Le tourniquet se compose d'une boîte en bois sans fond ni couvercle AA (fig. 1), qui contient intérieurement une planchette BB qui peut se mouvoir parallèlement à elle-même à l'aide d'une vis non représentée sur la figure. C'est sur cette planchette que l'on adapte l'objectif que l'on étudie. Cette boîte peut tourner autour d'un axe vertical creux ; cet axe OO traverse une boîte CC qui est percée de deux grandes ouvertures pour laisser passer les rayons lumineux qui traversent l'objectif ; en arrière de cette boîte se trouve un soufflet qui relie la partie précédente à un cadre DD, où se trouve une glace dépolie que l'on regarde avec une loupe L ; on avance plus ou moins ce cadre à l'aide d'une crémaillère et du bouton V, et l'on mesure ces déplacements le long d'une règle graduée dont le zéro correspond au centre de l'axe O. De même le haut de cet axe est muni d'une manette M qui se déplace devant un cercle divisé. Pour mesurer la distance focale d'un objectif, on dispose celui-ci

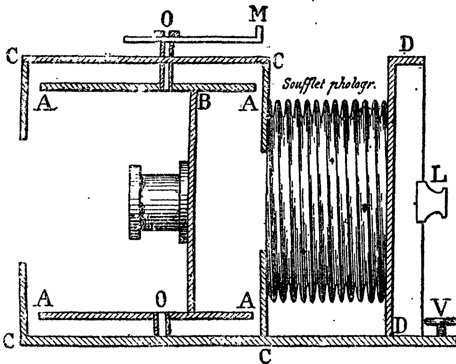


Fig. 1.

de façon que son axe géométrique rencontre l'axe O ; puis, l'appareil étant tourné vers des objets quelconques, on met au point leur image sur la glace dépolie et, tournant la manette M, on regarde si l'image se déplace. Si elle ne se déplace pas, c'est que l'axe OO rencontre l'axe géométrique

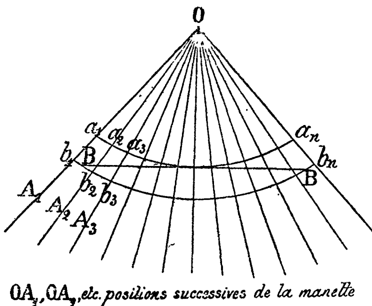


Fig. 2.

de l'objectif juste au point nodal d'émergence. Mais si l'image se déplace dans le même sens que la manette, c'est que le point nodal est en arrière de l'axe OO ; si elle se déplace au contraire en sens inverse de celui de la manette, c'est que le point nodal est en avant ; on modifie alors la position de la planchette BB jusqu'à ce que l'on obtienne l'immobilité de l'image malgré la rotation de l'axe ; on met alors au point de nouveau avec la vis V et le nombre lu sur la règle graduée donne immédiatement la distance focale cherchée. Pour marquer sur l'objectif la position du point nodal d'émergence, on introduit dans l'intérieur de l'axe O un poinçon portant comme marque un < dont le sommet est juste au centre de l'axe ; un coup très léger permet de marquer ainsi la position du point nodal. En retournant ensuite l'objectif, on détermine de même la position de l'autre point nodal.

Mesure du diamètre d'ouverture utile. Ce diamètre varie avec le diaphragme employé. Pour le déterminer, on met le plus grand diaphragme ; on met au point sur l'infini, puis on remplace la glace par un écran en carton percé d'un petit trou que l'on expose à une lumière vive, tandis que le reste de l'appareil est dans l'obscurité ; on voit alors un cercle lumineux à la surface antérieure de l'objectif, on mesure son diamètre avec un compas : c'est le diamètre cherché. Il n'est pas nécessaire de recommencer cette mesure pour les divers diaphragmes, il suffit de multiplier le diamètre trouvé par les rapports respectifs des diamètres des divers autres diaphragmes au diamètre de celui qui a servi à l'expérience. La profondeur de foyer, qui est inversement proportionnelle à ce diamètre d utile, se détermine par la formule $0,2\frac{f}{d}$. De même la profondeur du champ peut être calculée à l'aide de d et de f et des formules données plus haut.

Etude de la surface focale principale. Cette étude se fait avec le tourniquet : sur une feuille de papier on trace une série de rayons faisant entre eux des angles de 10° par exemple, puis, l'objectif étant placé sur la planchette du tourniquet et la manette étant à la division 0°, on met au point un objet très éloigné ; on mesure la distance focale et l'on porte la longueur trouvée sur l'une des lignes tracées sur le papier ; on déplace ensuite la manette de 10°, et on met de nouveau au point ; la longueur trouvée est ensuite portée sur la droite qui fait avec la première un angle de 10° et ainsi de suite ; en joignant par une courbe régulière les divers points a_1, a_2, a_3 ainsi tracés (fig. 2) sur le papier, on obtient une courbe qui est la méridienne de la surface focale cherchée. Cette surface focale variant avec le diamètre du diaphragme, on peut faire cette détermination pour ces divers diaphragmes, ou au moins pour le plus grand et le plus petit.

Etude du volume focal. A l'aide du tourniquet on vise un objet très éloigné présentant des détails ayant 1/10 de millim. sur la glace dépolie. On donne à la manette une certaine direction, on met au point comme pour l'étude de la surface focale et on lit la division du vernier, ce qui donne un point de cette surface, puis on déplace le verre dépoli jusqu'à ce que le détail de 1/10 de millim. ne soit plus visible et on lit de nouveau la position du vernier. On a un nouveau point qui représente, suivant la direction de la manette, la profondeur du foyer ; en recommençant ainsi pour diverses directions de la manette, on a deux séries de points qui représentent : l'une, la méridienne de la surface focale, $a_1, a_2 \ldots a_n$; l'autre, la méridienne limitant la profondeur du foyer, $b_1, b_2 \ldots b_n$; le volume focal est compris entre les surfaces correspondant à ces deux méridiennes.

Mesure du champ. Le *champ de visibilité* se détermine facilement à l'aide du tourniquet en notant l'angle compris entre les positions extrêmes qu'on peut donner à la manette sans cesser d'apercevoir une image ; le *champ de netteté*, qui ne comprend que les points pour lesquels la netteté est parfaite, se déduit facilement des deux méridiennes du volume focal. Au sommet de la courbe de surface focale principale on mène une tangente qui rencontre l'autre méridienne en deux points BB (fig. 2) dont la distance représente le diamètre du champ.

Clarté. La clarté normale d'un objectif se mesure en le munissant d'un diaphragme d'ouverture $\frac{f}{10}$. Pour comparer la clarté de deux objectifs on place au foyer principal de chacun d'eux une plaque sensible recouverte d'un

sensitomètre de Warnerke; c'est un ensemble de cases numérotées de 1 à 25 et recouvertes chacune d'un nombre égal au numéro qu'elles portent de couches de gélatine teintée avec du noir de fumée. On développe ensuite les plaques. Tous les numéros du sensitomètre n'apparaissent pas; si n_1 et n_2 sont les deux nombres les plus grands lus sur les clichés; le rapport des deux clartés $\frac{C_1}{C_2}$ est donné par $\frac{C_1}{C_2} = \left(\frac{4}{3}\right)^{n_1 - n_2}$.

Essai d'un objectif. L'essai d'un objectif comporte la détermination des constantes précédentes et la vérification d'un certain nombre de conditions.

Centrage. On s'aperçoit qu'un objectif est mal centré, c.-à-d. que les centres de ses diverses courbures ne sont pas sur une même droite en cherchant à déterminer la position du point nodal d'émergence à l'aide du tourniquet; on ne peut pas, dans ce cas, arriver à trouver un point tel que l'image soit immobile quand on tourne la manette. A l'aide du même instrument on peut contrôler le *travail des surfaces* en déterminant et marquant les points nodaux dans diverses sections longitudinales des objectifs, chaque série de points nodaux doit former une circonférence parfaite perpendiculaire à l'axe de l'objectif. La *position des diaphragmes* est correcte quand le champ de visibilité ne change pas avec les différents diaphragmes. Pour vérifier l'*achromatisme* on vise une série de secteurs numérotés et placés perpendiculairement sur un même axe, mais à des distances variables et disposés en éventail, de façon à ne pas se masquer les uns les autres; l'axe est dirigé vers l'objectif et on met au point sur le secteur 5 par exemple; on expose une plaque et on développe; si c'est le chiffre 5 qui sur la photographie se trouve le plus net, c'est que le foyer des rayons chimiques correspond bien au foyer des rayons lumineux qui servent pour la mise au point. Pour vérifier l'*aplanétisme*, on fait deux photographies: l'une en mettant au point, mais en masquant la partie centrale de l'objectif; l'autre sans changer la mise au point, mais en masquant la partie marginale; si l'aplanétisme est bon, les deux images développées doivent être également nettes. On vérifie l'absence de *tache centrale* en dirigeant l'appareil sur le ciel et exposant une plaque sensible qui ne doit pas présenter de tache centrale au développement. L'*astigmatisme* et la *distorsion* s'étudient en photographiant un réseau à mailles carrées de lignes d'épaisseur égale; l'image obtenue doit être formée aussi de lignes droites de même intensité. A. Joannis.

OBJET. I. Philosophie. — Pour le sens commun, un objet est un tout concret, matériel, présenté par l'expérience sensible. A ce point de vue, les objets se distinguent, en s'opposant les uns aux autres, suivant les régions de l'espace qu'ils occupent. Le langage philosophique courant supprime cette distinction purement spatiale et y substitue la distinction logique du moi, de l'esprit, du *sujet* (V. ce mot) qui connaît ou qui agit et de l'*objet* de cette connaissance ou de cette action.

Au point de vue de la connaissance, Platon avait reconnu déjà que la connaissance sensible est due à la coopération de l'esprit et des choses. Cependant, la distinction de l'objet du sujet est essentiellement moderne et prend, selon les théories, une signification très variable. Pour le réalisme, l'objet de la connaissance n'est autre chose que la matière avec ses qualités sensibles, premières ou secondes. Le phénoménisme le ramène aux impressions, aux états du moi. L'idéalisme de Malebranche et de Berkeley arrive à supprimer toute réalité en dehors des esprits, et l'objet véritable de la connaissance est Dieu manifesté par son action sur l'intellect et sur les sens. Le criticisme de Kant a singulièrement compliqué ce dualisme de l'objet et du sujet en distinguant radicalement, au moyen de deux mots, deux sens du mot *objet* que la langue française traduit malheureusement par le même mot: *Gegenstand* et *Object*. Au premier sens, l'objet (*Gegenstand*) est le *donné* offert à la sensibilité et à l'entendement, c'est le divers de l'intuition, le phénomène auquel l'esprit applique ses formes à priori; ainsi unifié par le sujet, le phénomène devient objet au second sens (*Object*); et le jugement qui opère cette réduction du divers à l'intuition prend une valeur objective. Quant à l'objet dont le réalisme affirme l'existence derrière le phénomène, Kant n'y voit qu'un X irreprésentable. La raison n'atteint pas d'objets au delà du monde de l'expérience et ne peut que concevoir des idées, des noumènes vides de réalité. — L'idéalisme issu du kantisme devait logiquement dépasser ce point de vue et nier l'opposition fondamentale de l'objet et du sujet. Le moi, suivant Fichte, *pose* le non-moi en même temps qu'il se pose lui-même. Chez Hegel, l'esprit et les choses dérivent également de l'idée qui les contient virtuellement. Pour Schopenhauer, l'objet n'est qu'une représentation, une illusion du sujet.

Au point de vue de l'action, l'objet, dans les doctrines eudémonistes ou utilitaires, détermine la valeur de l'acte moral. A cette conception, Kant oppose l'autonomie de la bonne volonté. Dédaignant de considérer la *matière* de la moralité, il n'en retient que la *forme* et demande au sujet seul de s'ériger en législateur de l'acte moral. De cette conception il déduit logiquement l'objet qui servira de matière à l'impératif catégorique, à savoir la dignité même de la personne morale. Th. Ruyssen.

II. Droit civil. — Tout contrat, toute obligation a un *objet:* relativement au contrat, c'est le droit que les parties veulent créer en contractant; relativement à l'obligation, c'est la chose ou le fait auquel ce droit s'applique. Le code civil confond du reste l'objet du contrat avec l'objet de l'obligation et, dans son art. 1126, il nous fait connaître que cet objet peut consister en une chose ou en un fait. Si l'obligation a pour objet une *chose*, il faut que cette chose remplisse trois conditions essentielles: 1° Elle doit être *in rerum natura*, c.-à-d. existante. Ainsi la vente d'une bête de trait morte la veille est nulle (art. 1601). 2° Elle doit être dans le commerce (art. 1128). Parmi les choses qui sont hors du commerce, les unes le sont par nature, tels l'air, la mer, etc., d'autres par destination, comme faisant partie du domaine public, tels les fleuves, les places fortes, les routes nationales, etc., d'autres enfin par des considérations d'ordre public, telles certaines armes et certaines substances, dont la vente est prohibée, et telles aussi les successions futures. En ce qui concerne ces dernières, l'art. 1130, qui permet, en principe, de prendre comme objet d'une obligation une chose future, une récolte à venir, par exemple, interdit, au contraire, de la façon la plus expresse, toute renonciation ou toute autre espèce de stipulation ayant pour objet une succession non ouverte, « même avec le consentement de celui de la succession duquel il s'agit » (V. Succession). 3° Elle doit être déterminée ou déterminable, au moins quant à l'espèce (art. 1129). Il faut en effet que l'obligation du débiteur soit sérieuse, et celui-ci ne pourrait s'engager à livrer « un animal », « du blé », « du vin ». Mais la convention serait valable si elle portait sur « un cheval », sur « un hectolitre de blé », sur « une pièce de vin », sans préciser davantage la qualité, et quitte ensuite, au cas de contestation, à rechercher la commune intention des parties. Le simple usage ou la simple possession d'une chose peut être d'ailleurs, comme la propriété même de la chose, l'objet d'un contrat (art. 1127). Si, maintenant, l'obligation a pour objet un *fait* (obligation de faire ou de ne pas faire telle ou telle chose), il faut que ce fait remplisse, lui aussi, sous peine d'inexistence du contrat et de l'obligation, trois conditions: 1° Il doit être possible. La promesse d'un fait impossible ne saurait en effet obliger le débiteur; mais il faut naturellement qu'il s'agisse d'une impossibilité absolue, générale, car l'impossibilité qui ne serait relative qu'à ce débiteur l'obligerait à des dommages et intérêts. 2° Il doit être utile au stipulant. Pas d'intérêt, pas d'action. 3° Il doit être licite, car les faits contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs sont lé-

galement ou moralement impossibles. Si la chose ou le fait ne réunit pas les diverses conditions qui précèdent, le contrat et l'obligation se trouvent *sans objet;* ils ne sont pas seulement nuls : ils sont inexistants (V. Convention). Il en est de même pour les sociétés. Art. 1833 : « Toute société doit avoir un objet licite et être contractée pour l'intérêt commun des parties. Chaque associé doit y apporter ou de l'argent, ou d'autres biens, ou son industrie. »

III. Administration. — Objets trouvés. — On a vu à l'art. Epave, t. XVI, p. 18, que l'inventeur d'un objet perdu doit, s'il ne veut s'exposer à être poursuivi pour vol, en faire le dépôt entre les mains de l'autorité publique, et qu'aucune disposition légale ne réglant la matière, il ne devient propriétaire de l'objet, s'il n'est pas réclamé, que par l'effet de la prescription, c.-à-d. après une possession de trois ans. A Paris, le dépôt doit être effectué, dans les vingt-quatre heures chez le commissaire de police du quartier si l'objet a été ramassé sur la voie publique, dans un théâtre, un magasin, etc.; il est de là envoyé à la Préfecture de police, où sont portés directement, dans les quarante-huit heures, les objets trouvés dans les voitures publiques et où tout est ainsi centralisé. Après un an et un jour et si son propriétaire ne l'a pas réclamé, l'objet est remis, sur sa demande, à l'inventeur, auquel il en a été donné reçu et qui, ainsi qu'il a été dit plus haut, en devient, deux ans après, définitivement propriétaire. Sur 64.177 objets déposés en 1897 à la Préfecture de police, 24.436 ont été réclamés par leurs propriétaires, 25.856 ont été rendus à ceux qui les avaient déposés; les autres, que personne n'avait retirés, ont été vendus aux enchères.

OBLADE (Ichtyol.). Genre de Poissons Téléostéens, de l'ordre des *Acanthoptérygiens perciformes*, de la famille des *Sparidæ*, créé pour une forme, l'*Oblada melanura*. Ce Poisson a le corps oblong; derrière les incisives se trouvent une rangée de très petites dents grenues, le dos est de couleur jaunâtre, les flancs d'un gris argenté nuancé de bleuâtre, et parcourus par des lignes longitudinales noirâtres ou d'un bleu foncé, le ventre est gris jaunâtre glacé d'argent, une tache noire se montre sur l'opercule, la tête est grisâtre à reflets dorés, la caudale est brune, les autres nageoires d'un gris plus ou moins foncé. Cette forme est spéciale à la Méditerranée. Sa chair n'est pas estimée.

Bibl. : Sauvage, dans Brehm, éd. fr.

OBLAT. Ce mot est employé avec des acceptions fort diverses. A l'art. Convers, nous en avons indiqué la première signification. — Anciennement, on appliquait aussi ce nom à ceux qui donnaient à un monastère leur personne et leurs biens. Quelques-uns même vouaient à ce servage leurs enfants et leurs descendants. Ceux-ci étaient dits *donnés*. On recevait les oblats en leur mettant autour du cou les cordes des cloches de l'église. Ces serfs par dévotion étaient distingués des *frères convers*, parce qu'ils n'étaient point religieux, et ne portaient point l'habit, ou du moins ne portaient pas un habit semblable à celui des religieux. On les distinguait aussi des serfs de naissance et des valets. — Nos rois mettaient en chaque abbaye ou prieuré de leur nomination un moine lai, appelé *oblat*. Les religieux devaient lui donner une portion monacale; ses fonctions étaient d'ouvrir les portes, de sonner les cloches et de rendre des services analogues. Ces places étaient ordinairement réservées à des soldats invalides. Les monastères qui ne voulaient point recevoir les oblats devaient leur payer une pension, qui fut fixée à 60, puis à 100, enfin à 150 livres. Ces obligations et redevances furent supprimées par la fondation de l'*Hôtel des Invalides* à Paris; mais les abbayes et les prieurés conventuels à la nomination du roi furent mis à contribution (*Arrêt du Conseil*, 7 juil. 1716) pour l'entretien de cet hôtel. — On donne encore le nom d'*oblats* et d'*oblates* à des personnes qui s'agrègent à des communautés religieuses, en leur faisant donation de tous leurs biens. Ces personnes portent un habit qui les distingue des séculiers, ordinairement l'habit religieux avec quelques retranchements; elles vivent dans le couvent et prennent part aux exercices. La plupart font des vœux simples. En certaines congrégations, notamment chez les *Olivetains*, elles peuvent devenir profès ou professes, en faisant des vœux solennels, après une probation plus ou moins longue. Dans l'ordre de Saint-François, les oblats sont chargés du maniement de l'argent, interdit aux profès. Un décret de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers (16 mai 1675) contient les principales règles relatives à cette variété de l'état monastique.

Enfin, ont été formées des Congrégations dont tous les membres portent le nom d'Oblats : 1° *Oblats de Saint-Ambroise:* Congrégation de prêtres fondée en 1578, par saint Charles Borromée, archevêque de Milan (V. t. VII, p. 445). Ces prêtres s'engageaient, par un vœu particulier, à s'*offrir* à leur évêque et à se rendre partout où il estimerait leur action utile. Leur institut fut approuvé par Grégoire XIII, qui lui accorda beaucoup de privilèges et leur attribua les revenus de la congrégation des *Humiliés*, récemment supprimée : les constitutions rédigées par saint Charles Borromée pour les oblats de Saint-Ambroise ont servi de modèle pour les congrégations analogues qui se sont établies en divers diocèses. — 2° *Oblats de Marie Immaculée:* Congrégation de prêtres fondée en 1815, à Aix en Provence, par Ch.-J. de Mazenod, approuvée par lettre apostolique du 17 févr. 1828. Œuvre des missions et des grands séminaires. La maison-mère, établie primitivement à Marseille, a été transférée à Paris, où réside le supérieur général; procureur général à Rome. Maisons en France, en Italie et en Angleterre; établissements missionnaires dans toutes les parties du monde. En France, 12 maisons et 190 prêtres, d'après le recensement de 1861. — 3° *Oblats de la Vierge Marie:* Congrégation de prêtres fondée en 1816, pour la perfection de ses membres et celle des fidèles; elle pratique les *exercices de Saint-Ignace*, fait l'éducation des aspirants à la prêtrise, envoie des prédicateurs partout où ils sont appelés avec la permission de l'Ordinaire, et répand les bons livres. La Sacrée Congrégation de la Propagande l'a chargée d'envoyer des missionnaires aux Indes et en Birmanie. Elle est dirigée par un procureur-majeur, avec un procureur général. En France, 2 maisons, 46 prêtres (recensement de 1861). — 4° *Oblats de Saint-Alphonse de Liguori*: Congrégation de prêtres, fondée par l'évêque de Bobbio et établie dans le célèbre monastère de cette ville. Institut loué en 1839, par la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers. — 5° *Oblats de Saint-François de Sales*. Il importe de ne pas confondre cette congrégation de prêtres avec la société des *Missionnaires d'Annecy* ni avec celle des *Salésiens de Turin*. Elle a été fondée par l'abbé Brisson, alors chapelain de la Visitation de Troyes; bénie par Pie IX et louée par décret en déc. 1875; constitutions approuvées par Léon XIII (déc. 1887). L'inspiratrice de cette fondation fut la Mère Marie de Sales Chappuis, morte en 1875. Objets : Salut des âmes conformément aux moyens employés par saint François de Sales, éducation de la jeunesse, missions en pays hérétiques et infidèles. Maison-mère à Troyes et divers établissements en Europe; préfecture apostolique du fleuve Orange (Afrique), mission de Rio Rambo (Equateur). A cette congregation de prêtres le même fondateur et la même inspiratrice adjoignirent celle des religieuses *Oblates de Saint-François de Sales*, qui a pour but de faire pénétrer dans le monde, au moyen des pensionnats et des œuvres, l'esprit de saint François de Sales. — 6° *Oblats de Saint-Hilaire:* Congrégation de prêtres fondée en 1850, par l'évêque de Poitiers, pour les missions et la direction des séminaires du diocèse. Louée en 1855, par la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers. 5 maisons, 33 prêtres en 1861. — Les *Missionnaires de Marie Immaculée* portent aussi dans leur nom le titre d'*Oblats de Saint-Hilaire*. — En ce qui précède, nous avons relevé les nombres présentés par le recensement spécial de 1861, lesquels forment un total de 19 maisons, 269 oblats, mais ne pou-

vaient point comprendre les *oblats de Saint-François de Sales*, non institués alors. Les nombres indiqués en 1877, à l'occasion des décrets relatifs aux congrégations d'hommes non autorisées, sont : 21 maisons, 231 oblats.

Pour ce qui concerne les congrégations d'oblats et d'oblates ne possédant pas de maisons en France, il convient d'ajouter aux *Oblats de Saint-Ambroise* et aux *Oblats de Saint-Alphonse de Liguori* la congrégation des *Oblats de Saint-Charles Borromée*, dits *Oblats de Westminster*, fondée en 1856, par le cardinal Wiseman ; les *Oblats de Marie* comprenant deux compagnies établies à Viterbe (Italie), par sainte Hyacinthe, franciscaine morte en 1640, pour les malades, les convalescents, les pauvres honteux et les prisonniers ; les *Oblates philippines*, instituées à Rome en 1620, sous la règle de Saint-Augustin ; les *Oblates de la Tour des Miroirs* (V. Françoise [Sainte], t. XVIII). E.-H. Vollet.

Oblats de Saint-François de Sales (V. Missionnaire).

Bibl. : André et Condis, *Dictionnaire de droit canonique ;* Paris, 1888-90, 3 vol. in-8. — Glaire, *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques ;* Paris, 1867, 2 vol. in-8.

OBLATE (Hist. relig.). On donnait ce nom aux pains qui servaient à la célébration de la messe. Il y en avait de deux sortes : les uns pour être consacrés, les autres pour être distribués aux fidèles, comme aujourd'hui le pain bénit.

OBLATION (Dr. canon) (V. Casuel, Dîme, Offrande et Offertoire).

OBLATIONARIUM. Se dit aussi *prothesis*. C'était, dans les anciennes basiliques chrétiennes, une absidiole latérale réservée à la cérémonie du pain et du vin. Au moyen âge, il y eut aussi dans les églises ou autour des églises des tables d'offrande ou d'oblation, analogues par leur forme à des autels, et sur lesquelles les fidèles déposaient leurs offrandes.

OBLATORIUM (Archit.). On désignait sous ce nom, dans la primitive église, une des absides latérales terminant les basses nefs dans les basiliques affectées au culte, lorsque, dans cette abside, avait lieu la bénédiction du pain et du vin.

OBLIGATION. I. Jurisprudence. — L'obligation est un lien de droit en vertu duquel une personne est tenue de donner quelque chose ou d'accomplir un fait au profit d'une autre personne. La première est le débiteur et la seconde le créancier. En général, tout créancier a une action en justice pour contraindre le débiteur à accomplir son obligation. Il existe cependant certaines obligations, dites *naturelles*, qui ne sont pas sanctionnées par des actions et ne produisent que certains effets civils. Cela tient à ce qu'au point de vue du droit civil elles sont entachées de quelque imperfection. Tels sont les engagements des personnes incapables, les obligations résultant de contrats ou actes soumis à des formalités qui n'ont pas été observées, comme les legs imposés aux héritiers par un testament qui n'est pas valable en la forme. De même, lorsqu'une dette civile est éteinte par la prescription, il subsiste encore une obligation naturelle. Bien que le débiteur ne puisse pas être contraint par action en justice à acquitter une obligation naturelle, cependant s'il la paie *volontairement*, c.-à-d. sachant qu'il s'agit d'une obligation naturelle, le paiement est valable et il n'y a pas lieu à répétition. Les obligations comportent encore beaucoup d'autres modalités dont il suffira de relever les principales. Ainsi elles sont pures et simples, lorsque le créancier peut exiger immédiatement le paiement ; à terme, si ce paiement dépend d'un événement futur qui, d'ailleurs, arrivera certainement ; sous condition, si l'existence de l'obligation elle-même dépend d'un événement futur et incertain (V. Condition, Terme). Certaines obligations sont solidaires, soit de la part des créanciers, soit de la part des débiteurs : c'est ce qui a lieu toutes les fois qu'il existe plusieurs créanciers ou plusieurs débiteurs de la même dette et que chacun des créanciers peut réclamer le tout, comme chacun des débiteurs peut être actionné pour le tout. Cette solidarité résulte tantôt de la loi elle-même, tantôt de la convention des parties (V. Solidarité). Il y a encore un autre cas où plusieurs personnes étant tenues d'une même dette, chacune d'elles peut être actionnée pour le tout : c'est ce qui a lieu si l'objet sur lequel porte l'obligation est indivisible (V. Indivisibilité). La solidarité et l'indivisibilité sont deux dérogations à la règle suivant laquelle toutes les fois que plusieurs personnes sont tenues d'une même dette, cette dette se répartit entre elles. Parfois une personne est tenue d'une obligation qui porte sur plusieurs objets, mais de telle sorte cependant qu'elle sera libérée par le paiement d'un seul de ces objets ; on dit alors que l'obligation est *alternative* et, à moins de convention contraire, le choix parmi les objets dus appartient au débiteur. Il ne faut pas confondre cette obligation alternative avec l'obligation *facultative*. Dans ce second cas, un seul objet est dû au lieu de plusieurs, mais le débiteur a la faculté de se libérer en livrant une autre chose. En cas d'obligation alternative, si un des objets dus vient à périr par cas fortuit, les autres n'en continuent pas moins à être encore dus, tandis que dans l'obligation facultative, si le seul objet dû vient à périr par cas fortuit, la dette est entièrement éteinte. Il arrive parfois que les parties contractantes, prévoyant le cas où le débiteur, par sa faute, n'accomplirait pas son obligation, fixent à l'avance le montant des dommages-intérêts que ce débiteur devra payer au créancier. On dit alors que l'obligation est contractée avec clause pénale (V. Clause pénale, t. XI, p. 589).

Les obligations naissent de quatre causes principales : le *contrat*, le *quasi-contrat*, le *délit*, le *quasi-délit* (V. ces mots). D'un autre côté, elles peuvent s'éteindre de bien des manières : par le *paiement*, par la *remise de la dette*, par la *novation*, par la *confusion*, par la *compensation* (V. ces mots). De même, lorsque, par cas fortuit, il devient impossible au débiteur d'accomplir son obligation, on l'en tient quitte et la perte est ainsi supportée par le créancier. D'un autre côté, toutes les fois qu'une obligation est entachée de nullité, soit pour vice de forme, soit pour incapacité de l'un des contractants, soit pour vice du consentement de l'une ou de l'autre des parties, l'action en nullité a aussi pour résultat d'entraîner l'extinction de l'obligation. Mais la lésion n'est pas en principe une cause de rescision au profit des majeurs ; ce sont seulement les mineurs qui peuvent attaquer pour cause de lésion et faire tomber les obligations qu'ils ont par eux-mêmes contractées (V. Lésion). Par exemption, la lésion est une cause de rescision entre majeurs dans deux cas, celui de partage et celui de vente d'un immeuble. Tout copartageant lésé de plus du quart peut demander la rescision du partage (V. Partage), et tout vendeur d'un immeuble lésé de plus des sept douzièmes peut demander la rescision de la vente (V. Vente). E. Glasson.

II. Philosophie. — Obligation morale (V. Devoir, t. XIV, p. 387).

III. Enseignement. — Obligation scolaire (V. Enseignement, t. XV, p. 1143).

IV. Finances. — Lorsqu'une société a épuisé la portion versée de son capital social et qu'elle a besoin de nouveaux fonds, elle se les procure, en général, au moyen d'une émission d'*obligations*. C'est aussi dans cette forme que les grandes villes contractent le plus souvent leurs *emprunts* (V. ce mot). L'*obligation*, qui constitue avec l'*action* et la *rente* (V. ces mots) l'une des trois catégories principales de *valeurs mobilières* (V. ce mot), diffère essentiellement de l'action en ce qu'elle rapporte un intérêt fixe et en ce qu'elle est remboursable dans des conditions bien déterminées. Tandis que l'actionnaire est un propriétaire et participe, à ce titre, aux risques aussi bien qu'aux gains de l'entreprise, l'obligataire est un créancier, qui n'a jamais droit, quelle que soit la prospérité de l'affaire, qu'au revenu convenu et au remboursement à l'échéance fixée, mais qui est assuré de l'un et de l'autre,

tant que la société ne sera pas devenue insolvable. Celle-ci vient-elle à être déclarée en faillite, il sera intégralement remboursé avant qu'aucun actionnaire ait pu toucher une part quelconque de son apport, et si l'actif est insuffisant, il concourra au marc le franc avec les autres créanciers. Il arrive même parfois que la créance de certaines obligations est privilégiée par rapport à certaines autres; il existe alors, parmi les porteurs, divers degrés de garantie et les obligataires privilégiés viennent, dans la répartition, avant les créanciers qui n'ont pas eux-mêmes un privilège d'un rang antérieur.

La différence entre les obligations et les rentes est moins grande, car les unes et les autres produisent un revenu fixe. Il n'en existe même, à proprement parler, qu'entre les obligations et les *rentes perpétuelles*, lesquelles ne sont pas remboursables; quant aux *rentes amortissables*, ce sont, à tous égards, de véritables obligations; mais on réserve plus ordinairement la première des deux dénominations aux fonds d'Etat.

Les principaux types d'obligations actuellement en usage sont : les obligations remboursables à époque fixe, les obligations remboursables par tirages au sort, les obligations à lots. Le porteur de l'*obligation remboursable à époque fixe* a droit au remboursement à une époque déterminée d'avance, soit que toutes les obligations d'un même emprunt doivent être remboursées à une date unique, soit qu'elles aient été fractionnées en plusieurs séries venant à échéance à des dates successives. Ce type, assez répandu aux Etats-Unis, est au contraire fort peu usité en France. Il a l'inconvénient d'astreindre l'emprunteur au remboursement simultané d'une somme considérable, ou, si le remboursement est fractionné, de créer autant de cours qu'il y a d'échéances, chaque série de titres ayant une valeur variable avec l'éloignement de son remboursement. L'*obligation remboursable par tirages au sort* est de beaucoup préférable. Avec l'aide des tables d'*amortissement* (V. ce mot), l'emprunteur qui a décidé de se libérer en un temps donné établit le nombre de titres qu'il lui faudra rembourser successivement chaque année pour que l'annuité (intérêt et amortissement) demeure constante, et, au lieu de désigner d'avance les titres qui composeront chacune de ces séries, il procède, le moment venu, à leur désignation, au moyen d'un tirage au sort. De cette façon, les titres non encore remboursés ont tous, à un moment quelconque, la même valeur, et il ne s'établit, pour tous, qu'un cours unique. Le remboursement a lieu, en principe, *au pair*, c.-à-d. pour la somme qui est portée sur le titre et qu'on appelle la *valeur nominale*. Elle est presque toujours supérieure au *prix d'émission* et la différence constitue la *prime de remboursement*. En outre, dans le troisième type, dans les *obligations à lots*, les premiers numéros désignés par le sort pour le remboursement reçoivent une seconde prime, le *lot*. Ces lots varient beaucoup et comme nombre et comme importance, le plus gros étant ordinairement de 100.000 ou 150.000 fr., les moindres de 1.000 fr. Ils équivalent à un supplément d'intérêt, très aléatoire, il est vrai, et les obligations qui en comportent ont une clientèle spéciale, que l'appât d'un gros gain possible attire beaucoup plus que le revenu lui-même, ce qui permet à l'emprunteur d'émettre à des taux très avantageux. Toutefois, comme de pareils emprunts constituent, en réalité, des loteries, une loi spéciale doit les autoriser. Ajoutons, pour terminer ce qui concerne spécialement les obligations à lots, que, presque toujours, le gagnant d'un lot perd son capital. Soit, par exemple, une obligation d'une valeur nominale de 500 fr. sortie au tirage dans un rang qui lui donne droit à un lot de 10.000 fr.; l'obligataire touchera en tout 10.000 fr. et non 10.500 fr. Les Villes-de-Paris 1855-60, aujourd'hui amorties, faisaient exception à cette règle.

Un quatrième type d'obligations mérite une mention. Il est d'ailleurs très onéreux pour l'emprunteur et l'on n'y a recours que dans des cas exceptionnels, lorsque le crédit est fort compromis. Aux termes d'une clause du cahier des charges, il est distrait immédiatement du produit de l'emprunt un capital, dont le montant a été calculé d'avance de façon à assurer, aux échéances successives, le service des remboursements et des lots, et qui est converti en titres de rentes ou en autres valeurs très sûres. Le dépôt en est effectué, avec privilège pour les obligataires, dans un établissement placé sous la surveillance de l'Etat (Banque de France, Crédit foncier, etc.), et, si l'emprunteur vient à tomber en déconfiture, les porteurs ne perdent que les intérêts, le remboursement au pair et, éventuellement, le paiement des lots gagnés se trouvant matériellement garantis par ce fonds spécial qui leur est affecté. C'est le type qui a été adopté par la Compagnie du canal de Panama pour son dernier emprunt.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des nombreuses sous-variétés d'obligations, les conditions du remboursement et du paiement des intérêts variant fréquemment, au moins dans leurs dispositions secondaires et pour un même type, voire pour une même société ou une même ville, d'un emprunt à un autre. Ainsi les tirages au sort sont tantôt annuels, tantôt semestriels, tantôt trimestriels; quelquefois même, ils ont lieu tous les deux mois. Les intérêts se paient en général par semestre, plus rarement par année ou par trimestre; souvent, le service des amortissements et celui des intérêts fonctionnent simultanément; souvent aussi ils sont distincts, l'un fonctionnant plus fréquemment que l'autre. Toutes ces conditions sont, du reste, relatées sur chaque titre. Il est nécessaire d'en tenir grand compte, ainsi que des chances de lots, lorsqu'on veut calculer mathématiquement la *valeur actuelle* d'une obligation. La formule qui la donne exactement est d'ailleurs trop complexe pour que nous croyons devoir la reproduire.

Comme les autres valeurs mobilières, les obligations sont frappées d'un double impôt (V. Valeur); elles comportent, comme elles, des titres nominatifs et des titres au porteur (V. Titre); elles sont susceptibles, dans les mêmes conditions, de *conversions* (V. ce mot); enfin, si elles ont été admises à la cote, elles se négocient de la même façon, en Bourse, au comptant ou à terme (V. Bourse). On trouvera au *Journal officiel* et à la *Cote officielle* la liste complète de toutes les obligations figurant sur notre marché. Les plus recherchées et les plus nombreuses sont celles de nos grandes Compagnies de chemins de fer, qui appartiennent au deuxième type, celles de la Ville de Paris, qui appartiennent au troisième type, celles du Crédit foncier (communales et foncières), qui sont également à lots.

Obligations à court terme (V. Dette, t. XIV, pp. 328-335).

Bibl. : *Code civil*, art. 1101 à 1387. — Aubry et Rau, *Cours de droit civil français*, t. IV. — Larombière, *Traité des obligations ;* Paris, in-8, 2e éd.

OBLINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Béthune; 163 hab.

OBLIQUE. I. Géométrie. — Quand une ligne droite n'est pas perpendiculaire à une autre ligne droite (ou à un plan), on dit qu'elle est oblique sur cette ligne (ou sur ce plan). Lorsque d'un point on mène, à une droite ou à un plan, une perpendiculaire et des obliques, la perpendiculaire est plus courte que toute oblique; des obliques qui s'écartent également du pied de la perpendiculaire sont égales, et la réciproque est vraie. Il s'ensuit que d'un point on ne peut mener à une droite que deux obliques égales, et que le lieu des pieds des obliques égales menées d'un point à un plan est un cercle ayant pour centre le pied de la perpendiculaire. — En topographie, pour la représentation figurée des terrains, on distingue la lumière verticale et la lumière oblique, correspondant aux deux conventions que l'on peut faire sur la façon dont on suppose le terrain éclairé. — En géométrie descriptive, on a quelquefois à considérer des projections

obliques, c.-à-d. faites parallèlement à une direction donnée, qui n'est pas perpendiculaire au plan sur lequel on fait la projection. C.-A. LAISANT.

II. Anatomie. — MUSCLES OBLIQUES. — *Obliques du ventre*. Il y en a deux : le grand oblique ou oblique externe, et le petit oblique ou oblique interne. — Le premier est un muscle large, inséré, d'une part, à la face externe des huit dernières côtes (face externe) et à l'aponévrose lombaire, et, d'autre part, à l'aponévrose abdominale (et par elle à la ligne blanche abdominale), au pubis, à l'arcade crurale et aux deux tiers antérieurs de la lèvre externe de la crête iliaque. Il est abaisseur des côtes, rotateur du thorax du côté opposé, compresseur de l'abdomen et, partant, expirateur. — Le petit oblique, situé au-dessous du précédent, s'attache, d'une part, à l'aponévrose lombaire, au bord inférieur des cartilages des quatre dernières côtes, et, d'autre part, à l'aponévrose abdominale (et par elle à la ligne blanche), aux deux tiers antérieurs de l'interstice de la crête iliaque et à la moitié externe de l'arcade crurale. Il est fléchisseur du tronc, compresseur de l'abdomen et rotateur du thorax du même côté.

Obliques de la tête. Grand oblique ou oblique inférieur : il s'insère, d'une part, à l'apophyse épineuse de l'axis, de l'autre, à l'apophyse transverse de l'atlas. — Petit oblique ou oblique supérieur : il s'attache en bas à l'apophyse transverse (sommet) de l'atlas, et en haut à l'occipital. Ces muscles sont extenseurs et rotateurs de la tête.

Obliques de l'œil. Grand oblique ou oblique supérieur : Il s'insère au pourtour du trou optique, se réfléchit au niveau du tubercule trochléaire en traversant un anneau ostéo-fibreux (poulie du grand oblique) et va s'insérer à la partie supéro-externe de la calotte postérieure du globe de l'œil. — Petit oblique ou oblique inférieur : il s'attache au plancher de l'orbite et sur le globe de l'œil au-dessous de l'insertion du grand oblique. Ces muscles sont protracteurs et rotateurs du globe de l'œil. Ch. DEBIERRE.

OBNUBILATION. C'est cet état qui précède la syncope ou la mort et dans lequel les objets sont vus comme à travers un nuage. L'obnubilation n'est cependant pas nécessairement suivie de syncope ; de même dans le vertige, les objets peuvent paraître tourner sans cesser d'être vus distinctement. L'obnubilation ou éblouissement indique, soit de l'anémie cérébrale, soit, au contraire, de la congestion. Elle peut donc être le signe avant-coureur d'une apoplexie. Elle a lieu également, de même que les nausées et la syncope, dans les douleurs vives. Enfin, certaines personnes, des cardiaques notamment, ont de l'obnubilation chaque fois qu'ayant été baissées, elles se relèvent brusquement. — Le mot obnubilation est quelquefois usité dans un sens tout anatomique, pour exprimer l'opacité d'un tissu ; on dit qu'il y a obnubilation de la cornée, lorsque celle-ci est couverte d'un voile ténu ressemblant à une toile d'araignée. Dr L. LALOY.

OBOCK (Ville). *Côte française des Somalis et dépendances* (V. SOMALIS). C'est de cette colonie que dépend Obock (ou Obok), situé sur la côte des Danakils. Naguère, son nom s'étendait, non seulement à son territoire, mais encore à la colonie tout entière, successivement agrandie, et dont la mince localité avait été le point de départ et le chef-lieu (1862). Dès 1892, à la suite d'une enquête faite à Obock, une commission présidée par M. Lagarde, gouverneur de cette colonie, approuvait le transfèrement à Djibouti du siège de son gouvernement. A la fin de 1895, un câble sous-marin reliait cette dernière ville à Obock, déjà en communication avec le réseau international par le câble aboutissant à Périm, et (12 nov.) l'escale de Djibouti était substituée à celle d'Obock dans l'itinéraire de la ligne postale (subventionnée) de Marseille à la Réunion (Messageries maritimes) par la côte orientale d'Afrique (*Journal officiel* du 4 oct. 1895). Le décret relatif au transfèrement du chef-lieu et au changement de la colonie est du 20 mai 1896.

Depuis lors, Obock est abandonné. On n'y compte guère comme blancs que l'employé du télégraphe. Ce n'est plus qu'un village d'indigènes ; les routes mêmes des caravanes vers l'Abyssinie sont délaissées pour la tête de ligne de Djibouti.

Obock, situé par 11° 57′ lat. N. et 40° 57′ long. E., à l'extrémité S.-E. du pays dafar ou dankali, sur la côte N. de la baie de Tadjoura, possède une rade entourée par des falaises madréporiques et protégée ainsi contre les vents du N.-N.-E. et du N.-O. Ces falaises sont le prolongement de celles qui encadrent la vallée dite des Jardins, en formant deux plateaux, au N. celui des Sources, et au S. celui des Gazelles. Le port, entre les deux caps Raz el Bir et d'Obock, est naturellement divisé en deux parties par des bancs de coraux. Les torrents de la vallée sont d'ordinaire à sec, malgré le nom de *Moya* (qui veut dire eau) donné au principal, qu'on appelle aussi rivière d'Obock. Le climat chaud et sec de cette localité est plus excessif qu'à Djibouti, mais non pas malsain comme dans des contrées chaudes et humides. — La population, peu nombreuse (200 à 300 hab.), est un mélange de Danakils, d'Arabes et de nègres, de quelques Abyssins et Somalis. Ch. DELAVAUD.

BIBL. : P. LOTI, *Obock en passant*, dans *Revue polit. et littér.*, févr. 1887. — POYDENOT, *Obock, station de ravitaillement*, 1889 (Pour la colonie, V. SOMALIS).

OBOIAN. Ville de Russie, gouv. de Koursk, près du Psiol, affl. g. du Dniepr ; 9.024 hab. (en 1894). Suif, huile, cire ; tanneries. Commerce de céréales et de bétail avec Moscou. Fondée en 1650.

OBOLE. Ancienne monnaie grecque (V. ATHÈNES, § *Numismatique*, t. IV, p. 439, DRACHME et MONNAIE). Frappée en argent, puis en cuivre, c'était la pièce divisionnaire usuelle. On mettait une obole dans la bouche des morts pour payer au nautonier Charon le prix du passage (V. ENFERS).

OBOLUS (Paléont.). Genre de Brachiopodes fossiles, type d'une famille qui présente les caractères suivants : coquille un peu inéquivalve, ronde ou en ovale transversal, calcaire, cornée. Bord cardinal épaissi avec sillon pour la sortie du pédoncule. Structure de la coquille semblable à celle de *Lingula*, mais le phosphate de chaux est plus abondant que la substance cornée. Les genres *Acrothele, Siphonotreta, Acrotreta*, etc., sont de cette famille. *Obolus Apollinis* est une coquille de petite taille, presque ronde, très commune en Russie dans le « grès à *Ungulites* » du silurien inférieur. *Ungulites* est synonyme d'*Obolus*. E. TRT.

OBONGOS (Ethnol.). Les Obongos, Bongos ou Babonkos, car ces noms ont le même sens en s'appliquant à des tribus dispersées dans des localités différentes, sont les descendants des Matimbas de Battell, des Bakkes-Bakkes de Dapper (V. NÉGRITOS). Du Chaillu a rencontré les nains qu'il appelle *Obongos* chez les Achangos, à l'E. de la Ngujai. Un homme mesuré par lui avait 1m,52, quatre femmes avaient 1m,42. Leur tête était relativement volumineuse, leur peau plus claire que celle des autres noirs (*l'Afrique sauvage*, 1868, p. 263). Les nains Babonkos, à peu de distance au S., ont été étudiés par la mission allemande du Loango. Des photographies qu'en a prises M. Falkenstein, deux ont été publiées par la *Revue d'ethnologie* de Berlin pour 1874 (VI, p. 16) et deux par M. Hartmann, dans son livre sur les Nigritiens (*Die Nigritier*, etc., 1876). Elles représentent deux adultes. L'un d'eux rappelle, par l'apparente dimension de sa tête, l'impression notée déjà par Dapper qui disait des Bakkes qu'ils avaient la tête extraordinairement grosse. Elle est en effet très grosse, mais par rapport à la taille qui n'est que de six têtes. Le nez est court et large, les lèvres sont retroussées et les oreilles relativement grandes. Les mâchoires sont robustes et leurs muscles fort accusés ; le thorax est ample et les avant-bras sont proportionnellement très longs. Le second adulte, d'environ quarante ans, mesurait 1m,36. Son indice céphalométrique

était de 80,45, c.-à-d. que son crâne n'était pas allongé comme celui de la généralité des nègres. Son apparence était encore plus robuste.

Les Babonkos vivent dispersés dans les forêts de l'intérieur du Loango, fuyant les autres noirs, et les individus observés par les voyageurs sont pour la plupart des esclaves. Dybowski a pu en voir plusieurs, et il en a pris des portraits. Ces photographies, présentées à la Société d'anthropologie en 1894, n'ont malheureusement pas été publiées encore, du moins à ma connaissance. Chez les N'javis, dans les montagnes à l'E. de la Ngujai, c.-à-d. dans la région où du Chaillu a vu les Obongos, Marche a observé des hommes de petite taille (au-dessous de 1m,60), qui par la forme de la tête, les traits du visage, le ton plus clair de leurs téguments, rappelaient ces nains. ZABOROWSKI.

OBOTRITES, ABODRITES, BODRIZES ou **BÉRÈGES.** Ancien peuple slave wende établi à l'angle S.-O. de la Baltique, au N. des bouches de l'Elbe, à l'époque de Charlemagne, auquel ils prêtèrent assistance contre les Saxons. Ils furent ensuite les alliés des Francs contre les Danois. Mais quand le royaume germanique eut à sa tête une dynastie saxonne, elle fit la guerre aux Wendes; les Obotrites, qui étaient partiellement convertis au christianisme, saccagèrent Hambourg (983), chassèrent leur prince chrétien Mistislav. Toutefois, le Holstein demeura germanique et chrétien. Le parti chrétien fut de nouveau massacré en 1060, dans un soulèvement où périrent le prince Gottschalk et quantité de missionnaires. Les Obotrites ne revinrent au christianisme qu'un siècle plus tard, lorsque Henri le Lion les soumit avec l'alliance de Waldemar Ier, roi de Danemark. Les princes obotrites se sont perpétués dans le duché de *Mecklembourg* (V. ce mot).

OBOUCHOVSK. Grand établissement métallurgique de l'Etat russe, à Alexandrovski près de Saint-Pétersbourg. Il suffit à fabriquer tous les canons d'acier de l'Empire et dépend de la marine. Il conserve le nom de son fondateur, l'ingénieur des mines Obouchov, qui l'établit en 1864.

OBOUTONG. Région de l'Afrique occidentale située sur la rive gauche du Vieux-Calabar ou Cross River. Ch.-l. Old Town. Elle est comprise aujourd'hui dans le Cameroun allemand.

OBRA. Rivière de Prusse (prov. de Poznan), née au N. de Koschmin, elle coule vers l'O. et s'épanche dans les vastes marais, aujourd'hui canalisés, de l'Obrabruck, longs de 82 kil., larges de 2 à 8.; de ce bas-fond part vers le Nord un bras canalisé qui va se jeter dans la Warta (Warthe) en aval de Schwerin; mais, d'autre part, l'Obrzycko (Faule Obra), descendant du N. au S., recueille une partie des eaux du canal de l'Obra et les amène à l'Oder au S. de Züllichau (Brandebourg).

OBRADOVITCH (Dmitriyé, puis de son nom de moine DOSITHEUS), né à Tchakovo dans le Banat (Hongrie) en 1739, mort à Belgrade le 7 avr. 1811. Ce fut le premier écrivain national serbe. La grammaire grecque et les *Vies des Saints* furent ses lectures favorites dans sa jeunesse; aussi finit-il par se faire moine (1753). Mais il quitta bientôt son monastère d'Opovo (Syrmie) et vint à Zagreb (Croatie) où il apprit le latin. Il séjourna longtemps pour étudier au mont Athos, à Smyrne (trois ans auprès du grec Hierotheos), à Corfou, à Vienne, en Italie, à Constantinople et Halle, toujours en qualité de précepteur ou de professeur. C'est à Leipzig qu'il publia en 1783 *Vie et Aventures*, en 1784 *Conseil d'un Esprit sain*, et en 1788 les *Fables d'Esope*, publications écrites en serbe vulgaire, qui devint de ce fait la langue littéraire, par laquelle l'auteur s'adressa directement au peuple qu'il voulait instruire. Jusque-là la langue littéraire était le slavo-serbe, mélange bizarre et disparate de russe ecclésiastique et de serbe, qui s'était formé, chez les Serbes de Hongrie, sous l'influence des instituteurs et des livres envoyés de Russie. Dosithée fit ensuite d'autres voyages à Paris, à Londres, en Russie (1788), à Venise (1802) et publia quelques ouvrages dans lesquels il se révèle de plus en plus comme le fondateur de la nouvelle école serbe. Le plus connu est son *Recueil de morale* (Vienne, 1793, continué en 1818 par Solaric sous le titre de *Mezimac*). En 1807, il vint en Serbie, au moment où ce pays venait de s'affranchir du joug turc, et fut nommé précepteur des enfants de Karageorges. En sa qualité de sénateur, il était chargé de la direction générale des écoles, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort. Une édition complète de ses œuvres fut publiée par G. Vozarovitch (Belgrade, 1833-40, 10 vol.). M. GAVRILOVITCH.

BIBL.: Sevic MILAN, *Dositheus Obradovic, ein serbischer Aufklärer d. XVIII. Jahrh.*; Neusatz, 1889, in-8. — PYPINE et SPASOVITCH (trad. Denis), *Histoire des littératures slaves*; Paris, 1888, in-8. — P.-J. SAFARIK, *Geschichte der südslavischen Litteratur*; Prague, 1865, in-8, t. III.

OBRAY (Esteban de), sculpteur espagnol, ou mieux tailleur d'images, que l'on croit originaire de la Navarre. C'est de ce royaume qu'il vint, en 1541, à Saragosse, prendre part à un concours ouvert pour l'établissement et la décoration sculpturale des stalles du chœur à la cathédrale d'*el Pilar*; le modèle présenté par Obray obtint la préférence et il fut chargé de l'exécution de la *silleria*. Elle se compose de cent quinze stalles, toutes en chêne des Flandres, et merveilleusement ornées de colonnettes, de rinceaux de feuillage et de figures d'angelots d'une rare délicatesse d'exécution. Dans ce travail qu'il commença en 1542 et termina en 1548, Obray eut pour aides et collaborateurs Juan Moreto, Florentin, et Nicolas Lobato. P. L.

OBRECHIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge; 227 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

OBRECHT (Jacques), musicien flamand, né à Utrecht vers 1440, mort à une date inconnue. Il exerça de bonne heure dans cette ville les fonctions de maître de chapelle, puis, après un séjour à Florence, il revint à Anvers, où il remplit un emploi analogue et acquit une grande réputation. Plusieurs de ses œuvres ont été conservées, notamment huit messes et une certaine quantité de motets et de chansons. Erasme, qui fut son élève, parle de lui avec le plus grand enthousiasme. R. BR.

OBRÉGON (Bernardin), né à Las Huelgas, près de Burgos, en 1540, mort en 1599. Il avait commencé par suivre la carrière des armes; en 1568, il quitta le monde, et institua en l'hôpital de la cour à Madrid les frères hospitaliers du tiers-ordre de Saint-François, appelés INFIRMIERS-MINIMES ou OBRÉGONS. Cet institut fut approuvé en 1669.

OBRENOVITCH, famille royale de *Serbie* (V. ce mot et les art. MILOCH, MILAN et MICHEL).

OBREPTION, SUBREPTION. Quelques canonistes présentent ces termes comme synonymes; mais la plupart les distinguent et appellent *obreptice* un exposé contraire à la vérité; *subreptice*, un exposé qui omet ou soustrait une vérité, dont l'exposant redoute les conséquences. Ainsi, l'obreption constituerait un *faux;* la subreption une *omission frauduleuse*. En matière bénéficiale, l'obreption et la subreption étaient généralement considérées comme déterminant la nullité de la grâce obtenue. E.-H. V.

O'BRIEN. Ancienne famille irlandaise, qui a fourni un nombre considérable d'hommes remarquables et qui descend de *Brian*, roi d'Irlande (926-1014). Nous mentionnerons :

Donough O'Brien, petit-fils de Brian, roi de Munster; il fut déposé en 1064 et mourut, la même année, à Rome où il accomplissait un pèlerinage.

Turlough, né en 1009, mort le 14 juil. 1086. Egalement roi de Munster, il passa son existence à guerroyer contre ses voisins.

Son fils *Murtough*, mort le 10 mars 1119, roi de Munster, est dépeint dans les vieilles chroniques comme un guerrier redoutable. Il fit des expéditions plus ou moins heureuses dans le Connaught (1093 et 1094), dans le Meath (1094), dans l'Ulster (1100) et, notamment en 1101, entreprit une

marche militaire tout autour de l'Irlande (*The Circuitous hosting*) qui le rendit fameux.

Domhnall, fils du précédent, mort en 1194, devint roi de Munster en 1168, battit les Normands à Thurles en 1174, lutta longtemps contre les Anglais, et fit sa soumission à Henri II à Caslue (1171).

Donogh Cairbrech, fils du précédent, mort en 1242, devint roi de Thomond en 1208, fit des expéditions heureuses dans le Connaught et repoussa une invasion anglaise du Thomond en 1235.

Son fils, *Conchobhar*, mort en 1267, fut roi de Thomond en 1242, battit les Anglais en 1257, et fut blessé mortellement à Belaclugga, en réprimant une insurrection de ses sujets qui refusaient de payer l'impôt.

Brian Ruadh, fils du précédent, mort en 1276, roi de Thomond en 1242, remporta de brillants succès sur les Anglais, prit le château de Clare (1270), fut expulsé en 1275 par une révolte de seigneurs qui lui opposaient un de ses parents, Turlough O'Brien, s'allia alors avec les Anglais, surprit les rebelles, les écrasa en diverses rencontres, mais fut battu par Turlough avec son allié de Clare qui, furieux, le fit pendre.

Conor, mort en 1539, descendant de Turlough, devint prince de Thomond en 1528 et eut à lutter contre les puissantes familles de Kildare et de Butler, ses rivales. Il s'allia aux Fitzgerald, tandis que son frère Donogh O'Brien, s'alliait aux Butler. Conor fut battu à Jerpoint (1534). Il combattit désespérément l'ingérence anglaise jusqu'en 1537. Une expédition anglaise le contraignit à la paix. Conor fut le dernier prince indépendant de Thomond.

Son frère *Murrough*, mort en 1551, continua la lutte contre les Anglais. Il fut obligé de reconnaître la souveraineté d'Henri VIII, qui fut reconnu roi d'Irlande en 1541. O'Brien, reçut le titre de comte de Thomond (1er juil.). Ce fut le premier pas fait par le roi dans la voie de la pacification de l'Irlande.

Conor, troisième comte de Thomond, né vers 1534, mort en 1581, fut dépossédé par son oncle de Clonroad, la vieille résidence des O'Brien. Avec l'aide des Anglais, il fut rétabli dans ses droits. En 1569, il se rebella et entra dans la ligue dirigée par James Fitzmaurice Fitzgerald. Obligé de se rendre au comte d'Ormonde, il passa en France où il causa des embarras à l'ambassadeur sir Henry Norris. On eut quelque difficulté à le faire rentrer en Irlande, où il reçut le pardon d'Elisabeth.

Son fils aîné, *Donough*, mort en 1624, baron d'Ibrickan, et plus connu sous le nom du « grand comte de Thomond », se montra fidèle à la maison d'Angleterre. En 1583, il réprime une révolte des montagnards irlandais, et en 1595, il joue le plus grand rôle dans la répression de la révolte de Tyrone. En 1599, il fut chargé, avec le comte d'Ormonde, de combattre O'Donnell, qu'il chassa du comté de Clare. Il entra au conseil privé, continua jusqu'en 1602 à guerroyer contre Mac Carthy Reagh et contre O'Donnell, assiégea et prit Kinsale, puis Dunboy (1601). En 1605 il fut nommé président de Munster.

Daniel, premier vicomte Clare, né vers 1577, mort en 1663, frère du précédent, l'assista dans ses combats contre les patriotes irlandais ; il fut blessé et fait prisonnier en 1599 et bientôt délivré par son frère. Il joua un rôle important au Parlement irlandais, où son indépendance déplut au gouvernement anglais. Membre de la confédération de Kilkenny en 1541, il prit vigoureusement l'offensive, mais en 1651 tous ses châteaux étaient pris et il se réfugia auprès de Charles II. Il jouit auprès de ce prince d'une grande faveur, fut rétabli dans ses possessions en 1660 et créé vicomte Clare en 1663.

Barnabas, sixième comte de Thomond, mort en 1657, fils de Donough (V. ci-dessus), fit partie du Parlement irlandais et demeura longtemps suspect au gouvernement anglais. Lors de la rébellion d'Irlande de 1641, il voulut demeurer neutre. Habile diplomate, il sut pourtant se ménager la faveur du roi, qui le nomma en 1645 marquis de Billing, puis celle de Cromwell.

Murrough, comte d'Inchiquin, né en sept. 1614, mort le 9 sept. 1674. Il prit part en 1641 à la répression de la grande rébellion de l'Irlande, se distingua au siège de Cork (1642), et remporta une victoire sur le général Barry à Liscarrol. Gouverneur de Munster, il entreprit en 1643 une campagne contre le chef irlandais Muskerry et traita avec lui sur l'ordre du roi. Les grands services qu'il avait rendus furent mal récompensés. Le gouvernement de Munster fut donné au comte de Portland. Fort mécontent, Inchiquin se fit restituer le gouvernement de Munster par le Parlement anglais et se donna tout entier à la cause parlementaire (1644). Le Munster fut envahi par une forte armée, sous le commandement de Castlehaven. Inchiquin, obligé de se retirer d'abord devant des forces supérieures, finit par reconquérir tout le pays ; cette réduction n'alla pas sans massacres et sans atrocités. En 1647, il était maître de tout le S. de l'Irlande et personne n'osait plus se mesurer avec lui. Mais comme le Parlement ne payait pas ses troupes, il se rapprocha d'Ormonde et des confédérés catholiques. En 1649, il s'empara de Drogheda dont Monk était gouverneur. Cromwell accourut à la rescousse, reprit la ville et obligea Inchiquin à se réfugier dans le Leinster. Toutes les villes du Munster se soumirent l'une après l'autre. Inchiquin, après une énergique résistance, finit par être acculé et s'empressa de passer dans le comté de Clare, et de là à Perros-Guirec, en Bretagne. Il se mit aussitôt en rapport avec la cour de Saint-Germain, et Charles II le nomma membre de son conseil royal. Avide de mouvement, il s'en fut guerroyer à Naples à la tête d'un régiment de réfugiés irlandais, qui fut détruit dans la néfaste expédition de Guise, puis en Catalogne. En 1659, il passait en Portugal et était capturé par des corsaires algériens. Délivré grâce à l'intervention active du gouvernement anglais, il devint par la suite intendant de la maison d'Henriette-Marie. En 1662, il fut chargé du commandement des forces que Charles II envoya au secours du Portugal. Les Espagnols se retirèrent devant lui, et son armée décimée par la dysenterie s'épuisa en longues marches à leur poursuite. En 1663, il était de retour en Angleterre où il vécut, depuis, tranquillement dans ses propriétés.

William, comte d'Inchiquin, né vers 1638, mort à Santiago de la Vega en 1692, fils du précédent. Il prit part à presque toutes les campagnes de son père, et fut, comme lui, capturé par les corsaires barbaresques. En 1674, il fut nommé gouverneur de la citadelle de Tanger, cédée à l'Angleterre par le Portugal et occupa ce poste six ans. Il se déclara en 1688 en faveur du prince d'Orange, ce qui amena la confiscation de ses propriétés d'Irlande. Il leva des troupes pour les reprendre, fut mal soutenu par le gouvernement et battu par Maccarthy. Il revint en toute hâte en Angleterre. Il figura ensuite à la bataille de la Boyne, accompagna Guillaume III à Dublin, et en 1690 fut nommé gouverneur de la Jamaïque. Il trouva l'île en pleine anarchie, augmenta encore les difficultés par son attitude intolérante et s'épuisa à vouloir rétablir l'ordre.

Charles, vicomte Clare, mort en 1706, fils de Daniel (V. ci-dessus). Il commanda un régiment dans l'armée de Jacques II en Irlande (1689-91), passa en France en 1692 et servit la France durant les campagnes de 1696 et 1697. Au début de la guerre de la succession d'Espagne, il s'enrôla dans l'armée allemande et combattit brillamment à Hochstædt (20 sept. 1703). En 1704, il fut créé maréchal de camp, servit dans l'armée de Flandre et fut mortellement blessé à Ramillies (23 mai 1706).

Charles, vicomte Clare, fils du précédent, né le 27 mars 1699, mort à Montpellier le 9 sept. 1761, demeura au service de la France. En 1715, il servait à l'armée d'Espagne ; il se distingua à Dillingen et encore plus à Fontenoy, à Roucoux, à Laeffelt et fut créé maréchal de France en 1757. Il devint par la suite commandant en chef du Languedoc. Il était connu sous le nom de maréchal de Thomond.

Sir Lucius Henry, homme politique irlandais, membre de la branche cadette des comtes d'Inchiquin et de Thomond, mort à Dromoland le 15 janv. 1795. Membre du Parlement à partir de 1763, il devint rapidement un des chefs les plus influents du parti populaire. Il s'occupa avec passion des moyens d'améliorer le sort de l'Irlande, notamment par la suppression des restrictions imposées au commerce irlandais.

James, marquis de Thomond, né en 1769, mort le 3 juil. 1855. Entré dans la marine en 1783, il eut un service très actif et se distingua notamment dans les campagnes de 1803 et 1804. Contre-amiral en 1825, il devenait amiral en 1847 et gentilhomme de la chambre de Guillaume IV en 1831.

James Thomas, né à New Ross (comté de Westmeath) en sept. 1792, mort à Londres le 12 déc. 1874, entra dans les ordres et devint évêque d'Ossory, Ferns et Leighlin (1842). Très érudit, il a laissé de nombreux ouvrages, entre autres : *Tractarianism* (1850) ; *An Attempt to explain the Doctrine of justification by faith only* (1833) ; *The Expediency of restoring at this Time to the Church her synodical Powers* (1843) ; *The Church in Ireland* (1866) ; *The Case of the established Church in Ireland* (1867-68).

William, acteur et auteur dramatique, de la branche des vicomtes Clare, mort en 1815. En 1758, il apparaît sur la scène de Drury Lane où il obtint de grands succès jusqu'en 1764. Il fut forcé de s'enfuir en Amérique ayant enlevé et épousé une jeune fille de bonne famille, et il obtint un emploi dans les bureaux du gouverneur de la province de New York. Il a écrit quelques comédies pour Covent Garden, entre autres : *Cross Purposes* (1772) ; *The Duel* (1773), qui est une adaptation du *Philosophe sans le savoir*, de Sedaine.

William Smith, célèbre agitateur irlandais, de la famille des comtes de Thomond, né à Dromoland (comté de Clare) le 17 oct. 1803, mort à Bangor le 18 juin 1864, petit-fils de sir Lucius (V. ci-dessus). Entré en 1828 à la Chambre des communes, lors d'une élection partielle dans le bourg d'Ennis, qu'il représenta jusqu'en 1831, il soutint l'émancipation des catholiques et il se trouva dès 1819 en opposition avec O'Connell. Réélu en 1835 par le comté de Limerick, il présenta diverses propositions relatives à l'allégement de la misère des Irlandais, à l'éducation, à l'émigration, etc., et il appuya fortement le cabinet whig en 1841. Après la mort d'O'Connell, il adhéra formellement au parti de la jeune Irlande, et devint une des personnalités politiques les plus en vue. Très populaire, malgré son infatuation aristocratique, et la complaisance avec laquelle il rappelait la longue lignée de ses aïeux, O'Brien eut bientôt la tête tournée par les ovations enthousiastes de ses partisans et sa situation de chef de parti. On crut trouver en lui le Lafayette de la révolution irlandaise. Mais il n'en avait pas l'étoffe. Après les événements de 1848, il conduisit auprès de Lamartine une députation de jeunes Irlandais qui fut assez froidement accueillie. Puis, poussé par John Mitchel, qui préconisait l'action dans son journal *l'Irlande unie*, il prêcha l'insurrection, surtout après l'arrestation de Mitchel, parcourant le pays, passant en revue les confédérés. Le gouvernement anglais lança contre lui un mandat d'arrêt et suspendit l'*habeas corpus* en Irlande. O'Brien se jeta dans la campagne et réunit un corps de partisans qui bientôt en vint aux mains avec la police à Ballingarry (29 juil. 1848). Les soixante policiers se défendirent énergiquement, et le pays ne bougeant pas, la révolte en resta là. O'Brien fut arrêté quelques jours après et jugé. Il fit preuve, durant son procès, d'une rare dignité et d'une vraie noblesse de tenue. Il fut condamné à mort, sous le chef de haute trahison, le 16 janv. 1849. La peine fut commuée en transportation à vie. O'Brien, envoyé en Australie, refusa de prendre part à l'évasion de Mitchel et de Meagher, ses compagnons de captivité, ne voulant pas manquer à son serment, car on le traitait assez doucement et il était prisonnier sur parole. Il fut gracié (1854), s'établit à Bruxelles, puis reçut l'autorisation de revenir en Irlande (1856). Il fit un voyage en Amérique en 1859, un autre en Pologne en 1863, et le reste du temps vécut tranquillement dans le comté de Galles. Il a laissé quelques écrits : *Considerations relative to the reneval of the east India Company's Charter* (Londres, 1830, in-8) ; *Education in Ireland* (Londres, 1839, in-8) ; *Principles of government, or meditations in Exile* (Dublin, 1856, 2 vol. in-8) ; *Du véritable caractère de l'insurrection polonaise de 1863* (Paris, 1863, in-8). L'arrivée de son corps à Dublin le 23 juin 1864 donna lieu à une immense démonstration nationaliste. Sa statue, œuvre de Thomas Farrell, a été élevée à Dublin en 1870.

James Francis Xavier, né en 1831, secrétaire de la ligue nationale irlandaise, fut condamné à mort en 1867 pour crime de haute trahison. Cette peine fut commuée en celle des travaux forcés, et O'Brien fut remis plus tard en liberté et amnistié. Membre de la Chambre des communes pour le comté de Mayo, de 1885 à 1895, et réélu par Cork aux élections de juil. 1895, il appartient au parti nationaliste.

William, né en 1852, entra à la Chambre des communes en 1883 pour le bourg de Mallow qu'il représenta jusqu'en 1885. Il fut ensuite député du Tyrone (Sud) (1886), puis de Cork (1892) et démissionna en 1895. Membre très influent du parti parnelliste, rédacteur en chef de l'*Irlande unie*, il prit part à la convention de Chicago (1886), fut emprisonné à diverses reprises, à cause de la violence de ses polémiques, et finit par se brouiller avec Parnell qu'il combattit au Parlement.

Patrick, né à Tullamore, en 1853, membre de la Chambre des communes pour Monaghan (Nord), de 1886 à 1892, et pour Kilkenny (1895), ingénieur distingué, prit aussi une part active au mouvement nationaliste, fut secrétaire de la « Land League », de la « Ligue nationale » et lui aussi subit plusieurs emprisonnements. Il demeura fidèle à Parnell. R. S.

Bibl. : O'Donoghue, *Memoirs of the O'Briens*, 1861. — Mac Carthy, *Histoire contemporaine d'Angleterre* ; Paris, 1885, t. II, in-8.

O'BRIEN (Donat-Henchy), amiral anglais, né en Irlande en mars 1785, mort le 13 mai 1857. Entré dans la marine en 1796, il fit naufrage à l'île de Sein en 1804, fut fait prisonnier et retenu trois ans à Verdun. Il réussit à s'échapper en 1808, reprit du service dans l'escadre de lord Collingwood, participa à l'affaire de Lissa (1811) et se distingua à diverses reprises pendant les campagnes de 1811 à 1813. Il avait été promu contre-amiral en 1852. On a de lui : *The Narrative, containing an account of his shipwreck, captivity and escape from France* (Londres, 1814) ; *My Adventures during the late war* (Londres, 1839, 2 vol. in-8). R. S.

O'BRIEN (James, dit *Bronterre*), écrivain socialiste anglais, né en 1805, mort le 23 déc. 1864. Elève de l'Université de Dublin, il fut inscrit au barreau de Londres en 1829, fonda en 1831 le *Poor Man's Guardian* où il développa des théories politico-sociales, inspirées, au début, des idées de Cobbett. En 1836, il traduisait l'histoire de la conspiration de Babeuf de Buonarotti et publiait en 1837 une apologie de Robespierre. Il créait encore deux journaux qui vécurent peu : le *Bronterre's National Reformer* et *the Operative*. Il se jeta avec ardeur dans le mouvement chartiste et bientôt y joua un rôle prépondérant. Poursuivi à outrance par le gouvernement, il fut condamné en 1840 à treize mois de prison. Remis en liberté en 1841, il eut avec O'Conor des polémiques amères, puis il reprit dans le *Bristish Statesman* (1842), dans le *National Reformer* (1845), la diffusion des théories chartistes. Après l'échec du chartisme en 1848, il se tint dans une retraite studieuse. Citons encore de lui : *Odes to lord Palmerston, and Napoleon Bonaparte ; elegy on Robespierre* (1856-59) ; *The Rise, progress, and Phases of human Slavery* (1885). R. S.

O'BRIEN (Henry), érudit anglais, né dans le comté de Kerry en 1808, mort à Hanwell (Middlesex) le 28 juin 1835. Il consacra sa courte existence à l'érudition et publia, entre autres, une traduction de Villanueva, *Phœnician Ireland* (1833, in-8); *The Round towers of Ireland* (Londres, 1834, in-8), ouvrage qui renferme pas mal d'extravagances. R. S.

O'BRYEN (Dennis), littérateur anglais, né en Irlande en 1755, mort à Margate le 13 août 1832. Médecin, il négligea fort la pratique pour s'occuper passionnément de politique. Partisan zélé de Fox, il publia, pour le soutenir, quantité de brochures. Ce zèle lui valut de grosses sinécures, comme celle de payeur général adjoint ou celle de maréchal de l'amirauté au cap de Bonne-Espérance. Citons parmi ses écrits : *Defense of the earl of Shelburne* (Londres, 1782, in-8) ; *A Friend in Need is a Friend indeed* (1783), amusante comédie, jouée à Haymarket sans le moindre succès ; *A Gleam of Comfort* (1784) ; *A View of the commercial treaty with France* (1786) ; *Lines written at Twickenham* (1788) ; *The Prospect before us* (1788), relatif à la question de la Régence ; *Utrum Horum? The Government or the Country?* (1796). R. S.

OBROUTCHEV (Nicolas-Nicolaiévitch), général russe, né en 1829. Entré au service en 1848, il se fit remarquer dès 1850 par un *Essai d'histoire de l'art militaire en Russie*, passa par l'école d'état-major (académie Nicolas) en 1852, publia une esquisse des documents manuscrits ou imprimés relatifs à l'histoire de l'art militaire avant 1725, devint professeur à l'académie Nicolas (1857), président du comité scientifique de la guerre (1866), avec rang de major général. Il eut dès lors un rôle considérable dans toute l'organisation militaire, fut promu lieutenant général (1873); attaché à l'état-major de l'armée du Caucase, dans la guerre russo-turque, il prépara et régla le mouvement tournant exécuté par Lazarev qui décida la victoire d'Aladja-dagh (15 oct. 1877). En 1881, il est devenu le chef du grand état-major. C'est un panslaviste ardent et un partisan convaincu de l'alliance française. Il a épousé une Française. On prise très haut son traité de statistique militaire publié en 1874.

OBSEQUENS (Julius), écrivain latin, de date inconnue, sous le nom duquel nous est parvenu un fragment d'un traité des prodiges (*De prodigiis*), extrait surtout de Tite-Live, publié par Alde (Venise, 1508, in-8), d'après un manuscrit, appartenant à Jodocus de Vérone et perdu depuis. Ce fragment se rapporte à la période de l'an 190 à l'an 11 av. J.-C. Citons les éditions d'Oudendorp (Leyde, 1720) avec commentaires, et de Jahn (Leipzig, 1853).

OBSERVATION. I. Philosophie. — L'observation est l'acte par lequel l'esprit s'applique à un fait ou à un ensemble de faits, en vue de le connaître et de l'expliquer. On peut donc dire que c'est un cas particulier de l'*attention* (V. ce mot). Mais tandis que l'attention peut être éveillée par la façon toute particulière dont un objet affecte notre sensibilité ou par son accord ou son désaccord avec notre vouloir, l'observation n'est suscitée que par ce qui intéresse notre intelligence. Elle est comme la forme intellectuelle de l'attention. Elle en est même la forme scientifique, en ce sens qu'il n'y a pas observation véritable s'il n'y a pas un désir et même un pressentiment d'une explication ultérieure des faits observés. L'attention se contente du fait en lui-même, l'observation ne l'enregistre que dans l'espoir d'en dégager une *loi*, ou d'y saisir un trait caractéristique d'une *espèce*. Nous distinguerons successivement l'*observation extérieure* qui porte sur les phénomènes du monde visible, et l'*observation intérieure* qui porte sur les faits de conscience. Quand nous aurons appris à connaître l'observation comme *méthode*, nous chercherons ce qu'elle exige en tant que *faculté* de l'esprit, pour se développer, c.-à-d. comment l'on peut acquérir et fortifier en soi l'esprit d'observation.

I. Observation extérieure. — Toutes les sciences physiques et naturelles débutent par l'observation des phénomènes. Comme c'est précisément pour cette raison que ces sciences sont dites dérivées, à des degrés divers, de l'expérience, on ne voit pas bien au premier abord ce qui peut différencier l'*expérience* (V. ce mot) et l'observation. Toutes deux semblent faites, comme dit Bacon, pour « amasser les matériaux ». En ce sens large, on peut dire en effet que le domaine de l'observation et celui de l'expérience coïncident. Mais on peut prendre ces deux mots dans un sens plus étroit et établir des distinctions. C'est ce que s'est efforcé de faire Claude Bernard (Introduction à l'étude de la *Médecine expérimentale*, 1re part., ch. Ier).

La première distinction que l'on croie pouvoir faire, dit cet auteur, entre l'observation et l'expérience, est celle de la *passivité* à l'*activité*. L'observateur constaterait simplement des faits ; l'expérimentateur les déterminerait. Mais, dit Cl. Bernard, l'esprit ne reste plus toujours inactif comme la main dans l'observation. S'il y a des observations passives, faites au hasard, sans idée préconçue (l'observation d'une maladie endémique quelconque qui se manifeste dans une contrée, ou d'une planète qui passe par hasard dans le champ de la lunette d'un astronome), il y a aussi des observations actives, faites « avec intention de vérifier l'exactitude d'une vue de l'esprit ». Peut-être même faut-il aller plus loin que Cl. Bernard et dire qu'il n'y a pas d'observation absolument passive, que, si l'on peut observer sans idée préconçue particulière, sans l'idée arrêtée d'une explication déterminée, l'on n'observe jamais sans l'idée d'une explication possible et de la nature même de cette explication. Observer, c'est déjà, dans une certaine mesure, interpréter. Toute observation consiste à faire un choix entre les nombreux faits de détail qui constituent un phénomène particulier et à ne noter que ce que l'on sait devoir être utile à la science : l'heure du passage de la planète observée, par exemple, à un point du ciel. D'un autre côté, continue Cl. Bernard, s'il y a des expériences actives, où la main de l'expérimentateur doit intervenir (pour établir une fistule gastrique, par ex.), il peut y avoir des expériences en quelque sorte passives, où l'opération est réalisée par un accident (la fistule de l'estomac peut se produire à la suite d'une blessure).

L'on est alors porté à croire que « l'observation consiste dans la constatation de tout ce qui est normal et régulier », tandis que l'expérience impliquerait « l'idée d'une variation ou d'un trouble *intentionnellement* apportés par l'investigateur dans les conditions des phénomènes naturels ». Cette distinction, dit Cl. Bernard, n'est pas beaucoup plus décisive que la première, car si elle admet qu'il n'y a expérience que si l'on fait varier ou si l'on décompose par l'analyse le phénomène à connaître, elle suppose toujours une activité intentionnelle de la part de l'expérimentateur. Or, nous avons vu que des troubles servant à l'expérience peuvent se produire spontanément ou fortuitement, par lésion pathologique ou par accident.

Pour établir une distinction réelle entre l'observation et l'expérience, Cl. Bernard distingue le *procédé d'investigation employé pour obtenir les faits* du *procédé intellectuel qui les met en œuvre*.

Du point de vue de l'investigation, qui est le point de vue concret, celui de la recherche des faits, l'observation se distingue de l'expérience en ce qu'elle est l'*investigation d'un phénomène naturel*, tandis que l'expérience est l'*investigation d'un phénomène modifié par l'expérimentateur*. Cette définition diffère de la première des deux définitions que nous avons successivement rejetées en ce qu'elle ne laisse pas l'observateur passif, mais le considère au contraire comme ayant le devoir d'aller au-devant des phénomènes par tous les moyens qui sont en son pouvoir, de les analyser *mentalement* (non *matériellement*, comme l'expérimentateur) et en se servant même d'instruments spéciaux pour n'en garder que l'essentiel, l'instructif. (Cf. à cet égard Stuart

Mill, *Système de logique inductive et déductive*, l. III, ch. vii, § 1.) Et elle diffère de la seconde définition rejetée en ce qu'elle est moins exclusive, en ce qu'elle ne prétend pas établir une distinction absolue et unique entre l'observation et l'expérience, fondée sur l'action réelle que l'expérimentateur seul a sur les phénomènes, en ce qu'elle laisse au contraire place à une autre définition, fondée sur l'analyse du raisonnement expérimental.

Du point de vue du raisonnement expérimental, qui est le point de vue logique, abstrait, observation et expérience ne diffèrent plus comme deux *méthodes* différentes, mais comme deux *moments* différents d'une même méthode. L'observation alors est, ou bien le fait qui sert de point de départ au raisonnement, ou bien l'action de l'esprit qui *montre* ce fait initial, tandis que l'expérience est, ou bien « le fruit d'un raisonnement juste appliqué à l'interprétation des faits », ou bien le fait décisif qui nous *instruit*, qui sert de contrôle ou de conclusion au raisonnement expérimental. L'expérience, considérée ainsi comme un fait permettant de contrôler une hypothèse et comme le dernier moment du raisonnement scientifique, peut être simplement une observation, au premier sens du mot, c.-à-d. un fait qui se sera produit naturellement, sans que nous ayons eu le besoin, ni même parfois le pouvoir de faire varier expérimentalement ses conditions.

C'est précisément ce qui se produit dans les sciences d'observation pure, comme l'astronomie, dans les sciences où nous ne pouvons pas expérimenter et où nous avons à retrouver les causes par les effets sans pouvoir faire varier les effets en agissant sur les causes (cf. S. Mill, *loc. cit.*, § 3 et 4). Dans ces sciences, comme le fait remarquer S. Mill, nous ne pouvons atteindre qu' « une antécédence invariable dans les limites de l'expérience, mais non une antécédence inconditionnelle ou la causation ».

L'observation étant ainsi définie et distinguée de l'expérience et de l'expérimentation, il nous reste à faire remarquer avec Cl. Bernard (*loc. cit.*, § 5 et 6) que dans l'expérience même l'observation reprend ses droits. Toute expérience, en effet, au sens de fait contrôlant une hypothèse, est, ou bien une *observation invoquée* pour le contrôle (dans les sciences d'observation pure), ou bien une *observation provoquée* par l'expérimentateur (dans les sciences d'expérimentation), c.-à-d. qu'une fois l'expérience commencée, il reste à observer ce que la nature répondra. Pour cela, il faut que le savant se débarrasse de toute idée préconçue, qu'il prenne bien soin d'observer réellement ce qui se passe, de ne pas faire d'inférences hâtives (cf. S. Mill, *loc. cit.*, l. IV, ch. i, § 2, et V, iv, 5) et d'éviter tous ces sophismes (*ibid.*, V, iv) qui viennent, ou bien de ce que l'on oublie de noter certains faits, ou bien de ce que l'on néglige des circonstances importantes d'un fait donné. L'observation devra être *exacte*, c.-à-d. qu'on ne devra rien ajouter ni omettre ; elle devra être *précise*, c.-à-d. qu'on devra autant que possible apprécier la quantité de faits observés, les mesurer ; elle devra enfin être *méthodique*, c.-à-d. « procéder régulièrement d'un objet à un autre » (cf. Rabier, *Logique*, ch. vii, § 2). Pour cela l'observateur ne devra négliger aucun instrument qui puisse étendre la *portée* ou augmenter la *précision* de ses sens, ou même les suppléer avantageusement.

II. Observation intérieure ou psychologique. — En psychologie, l'observation prend deux aspects très différents, suivant que par elle on prétend constituer une science psychologique rigoureuse ou simplement noter des faits utiles à la conduite de la vie ou pouvant servir de matière à des œuvres d'art.

1° *Observation scientifique ou introspection*. La méthode d'observation intérieure en psychologie fut surtout préconisée à la fin du xviiie siècle et au commencement du xixe par l'école écossaise (Reid, Dugald Stewart, etc.). Elle s'introduisit en France, principalement sous l'influence de cette école (cf. Boutroux, *Etudes d'histoire de la philosophie*) et par réaction contre la méthode constructive abstraite des condillaciens. On espérait, grâce à une observation rigoureuse de la conscience, recueillir un nombre suffisant de faits internes que l'on classerait et d'où l'on induirait des lois aussi certaines que celles des sciences de la nature. Victor Cousin d'abord, puis, avec des préoccupations moins métaphysiques, Jouffroy et Garnier furent les principaux propagateurs de la psychologie nouvelle. Maine de Biran vint en étendre le champ par sa philosophie de l'effort : ce ne sont plus simplement des phénomènes, des faits psychiques que la conscience saisit en elle, mais l'effort même de l'esprit qui les produit. Maine de Biran cependant faisait moins appel à l'observation et à l'induction qu'au sentiment et à la réflexion. Quoi qu'il en soit, on peut dire que tous les psychologues qui ont eu le souci de distinguer leur science de la physiologie ont adopté la méthode d'observation intérieure. Bain, S. Mill et tous les associationistes en font la méthode propre de la psychologie. Par elle cependant la psychologie peut-elle arriver à se constituer comme science de l'esprit ? Aug. Comte le nie. Selon lui, l'esprit ne peut pas plus s'observer que l'œil ne peut se voir lui-même. L'observation suppose deux termes : le sujet observant et l'objet observé. Il est absurde de supposer qu'on peut être les deux à la fois. Comte conclut que nous ne pouvons connaître l'esprit que dans ses manifestations extérieures. Il y a une double base à la psychologie : la sociologie et la phrénologie. C'est nier la psychologie comme connaissance directe de l'esprit par la conscience. Cette connaissance est pourtant un fait. Nous savons tous par expérience ce que c'est que penser, ce que c'est qu'un acte spirituel. La difficulté est de savoir comment nous pourrons arriver à une intelligence complète de la pensée. Or il semble bien que ce ne puisse être par la simple observation, si l'on entend ce mot en son sens précis. Des philosophes comme M. Ravaisson (cf. l'art. intitulé *Philosophie contemporaine* dans la *Revue des Deux Mondes* de nov. 1840, et les pp. 22 et suiv. de son *Rapport sur la Philosophie en France au* xixe *siècle*) et surtout M. Lachelier (art. intitulé *Psychologie et Métaphysique, Rev. philos.*, mai 1885) se sont efforcés de substituer à la psychologie d'observation pure qui chercherait à noter des faits de conscience et à en induire, sous le nom de lois psychologiques, des faits plus généraux, une psychologie réflexive qui chercherait surtout à fonder en raison et à rattacher à des premiers principes les diverses fonctions de la vie mentale.

Avec l'école anglo-américaine (James Ward, William James), la psychologie d'observation intérieure, reprise surtout en France par M. Bergson, s'occupe non plus de rechercher des lois de composition ou de combinaison entre des faits internes déterminés, mais de saisir, sous les déformations abstraites que les nécessités de la vie pratique introduisent dans notre conscience, la réalité psychique fondamentale (cf. J. Ward, art. *Psychology* de l'*Encyclopédie britannique ;* W. James, *Psychology*, surtout ch. ix du 1er vol. ; Bergson, *Essai sur les données immédiates de la conscience ; Matière et Mémoire*). Pour reprendre la très intéressante distinction de W. James, il y a dans la conscience des parties *substantielles* (images, sentiments), érigées par l'ancienne psychologie en réalités indépendantes, et des parties *transitives* qui sont surtout les processus psychiques, l'activité mentale continue aboutissant à ces sentiments ou à ces images. Les parties substantielles sont comme des choses dans la pensée ; c'est dans les parties transitives que l'observation intérieure doit s'efforcer de ressaisir la pensée même. Or elle ne le peut qu'en faisant appel à la connaissance immédiate que nous avons des réalités psychiques, en nous déshabituant des formes arrêtées, délimitées dans l'espace et dans le temps, que les nécessités de l'action nous font donner aux phénomènes, en nous faisant retrouver sous ces formes ce qu'il y a de fluide dans les états de conscience, la multiplicité vivante de transformations qualitatives qui se pé-

nètrent réciproquement. Mais cette méthode nouvelle, par cela même qu'elle consiste à prendre conscience de la vraie nature de la pensée, suppose que nous avons l'idée de cette vraie nature. En prendre conscience, ce sera confronter toutes les déformations inférieures, toutes les expressions inexactes de la pensée avec cette idée que nous en avons ; ce sera réfléchir sur elles et juger dans quelle mesure elles s'en approchent ou s'en éloignent. Il semble donc qu'il n'y ait pas là *observation* proprement dite, mais interprétation, *réflexion*.

2° *Observation littéraire et morale*. Cette seconde forme de l'observation psychologique est bien encore une forme de l'observation intérieure. Alors même que nous n'observons pas nos propres sentiments, mais ceux d'autrui, et que nous les observons par l'intermédiaire des actions extérieures qui nous les révèlent, nous ne pouvons interpréter ces actions et par là connaître ces sentiments que grâce à la connaissance intérieure que nous avons de nous-mêmes. C'est seulement en nous et par nous que nous pouvons connaître les autres. Les historiens et les littérateurs ne font œuvre de psychologues que dans la mesure où ils ont un sens affiné de la vie intérieure. Mais l'observation pour eux est plutôt un art qu'une méthode scientifique rigoureuse. Bien que certains romanciers aient émis la prétention d'expérimenter dans leurs œuvres, en soumettant leurs personnages à certaines conditions déterminées, ils ne sauraient atteindre ainsi que des probabilités et des vraisemblances. L'observation des *milieux* où vivent les hommes semble être, grâce à l'influence réelle et assez déterminée du climat, de la race, de la condition sociale, et en général des conditions physiques sur le moral, une source de connaissances plus certaines. Mais il ne faudrait pas oublier que le milieu n'est qu'une des nombreuses circonstances qui peuvent influer sur la formation du caractère individuel.

L'observation morale n'a pas seulement pour but la connaissance théorique des hommes ou le plaisir esthétique que l'on goûte à les faire revivre dans une œuvre d'art. Elle peut avoir aussi un intérêt pratique. Cet intérêt est double. Nous pouvons nous observer et observer les autres, ou bien dans l'intention morale de devenir nous-mêmes et de rendre les autres meilleurs, ou bien dans l'intention prudente de nous conduire habilement et d'user d'autrui pour des fins particulières Cette seconde forme de l'observation morale est ce que l'on entend ordinairement par « connaissance des hommes ». C'est celle que nous exigeons des politiques et que nous pratiquons à des degrés divers dans la vie quotidienne. Mais elle n'aboutit le plus souvent qu'à connaître les faiblesses d'autrui et repose au fond, si l'on en fait une règle de l'action, sur un certain mépris des hommes qui seul peut permettre de les traiter comme des moyens, c.-à-d. comme des choses. En ce sens, observer les hommes, c'est observer ce que nous croyons qu'ils sont, et nullement ce qu'ils peuvent être en réalité ou ce qu'ils sont capables de devenir. La véritable observation morale tient compte de ce progrès toujours possible : elle est limitée par la conscience de ce que nous ne pouvons observer. Elle est fondée sur la connaissance de notre devoir et porte sur les moyens pratiques que nous avons de le réaliser. Elle tire aussi un grand parti de la connaissance des sentiments que font naître chez les autres nos propres actions, et des résultats réels, que souvent, en dépit de nos intentions, nous avons atteints.

III. De la faculté d'observer. — Outre une santé parfaite de l'esprit et de tous les organes des sens, la faculté d'observer exige encore l'acquisition de certaines qualités mentales utiles à son complet développement, comme la patience et le désintéressement (cf. Rabier, *Logique*, ch. VII, § 1). Mais ce sont là des qualités que l'on ne peut demander qu'au savant ou à l'homme adulte. Chez l'enfant, la faculté d'observation est peu développée : elle ne porte guère que sur les objets qui peuvent servir à ses besoins. C'est dire qu'elle est surtout fort peu *désintéressée*. En second lieu, l'enfant n'*analyse* guère : il est trop ému par les choses pour les étudier (cf. l'art. *Observation* de M. Espinas, dans le *Dictionnaire pédagogique* de M. Buisson). Ne cherchant pas à connaître, mais à constater, il ne suit aucune *méthode*. Enfin, il *généralise*, mais hâtivement, sans réflexion. Dès lors, l'éducation de la faculté d'observer devra se faire en développant chez l'enfant ces qualités qui lui manquent. Pour éviter ces généralisations rapides et abstraites, on le mettra en présence des choses mêmes, en le forçant à les discerner, à les regarder de près. On évitera tout ce qui est conventionnel et artifice. C'est ce que les grands éducateurs comme Rabelais, Montaigne, Rousseau n'ont cessé de réclamer. On évitera aussi l'excès contraire qui serait de lui faire croire qu'il n'y a de vrai que ce qu'il touche : on lui fera sentir combien ses moyens d'investigation sont restreints ; on lui fera comprendre la nécessité d'instruments spéciaux pour étendre la portée des sens et pour mesurer ce qu'il serait tenté d'évaluer sommairement. Pour lui faire saisir la nécessité de la méthode, on l'habituera à reconnaître d'abord le trait essentiel, à savoir décrire et définir : la composition littéraire pourra être à cet égard un bon auxiliaire pour la formation de l'esprit scientifique. L'enfant pourra encore, grâce à elle, développer ses facultés d'analyse. C'est ainsi que peu à peu on le forcera à s'intéresser, non plus à l'utilité grossièrement pratique que les objets peuvent avoir pour lui, mais à ces objets en eux-mêmes. On rendra sa curiosité plus désintéressée. Par sa formation même et par son développement, l'esprit d'observation, en excitant et en dirigeant tout à la fois l'attention, est comme l'intermédiaire nécessaire entre l'instinct qui est l'esclave du besoin, et l'intelligence qui libère. G. Aillet.

II. Astronomie (V. Astronome et Astronomie).

III. Météorologie. — Pour connaître la situation météorologique générale d'un pays ou d'un continent, il faut savoir quels sont, au même instant absolu, dans le plus grand nombre d'endroits possible, la pression barométrique, la température, le degré d'humidité, la vitesse et la direction du vent, l'état du ciel plus ou moins couvert, enfin, la pluie, la neige ou l'orage, s'il y a lieu. Les trois premières sortes d'observations se font, soit directement, à l'aide du baromètre, du thermomètre et de l'hygromètre, celui-ci pouvant être remplacé par la comparaison du thermomètre sec et du thermomètre humide, soit indirectement, au moyen d'instruments enregistreurs qui inscrivent ou photographient en chaque instant, d'une façon continue, la valeur de l'élément auquel ils correspondent. La direction du vent s'observe au moyen d'une girouette, à laquelle on peut aussi adapter un cylindre enregistreur. Pour la vitesse des vents, on peut l'évaluer d'après une échelle variable selon les pays et la situation des observateurs sur terre ou sur mer. Les marins préfèrent l'échelle de Beaufort (de 0 à 12) ; les météorologistes français se contentent de l'échelle de 0 (calme) à 6 (ouragan). Ils évaluent la vitesse d'après l'effet produit par le vent sur les arbres, sur les voiles, ou simplement sur leur visage. Il existe, du reste, plusieurs sortes d'anémomètres qui enregistrent la vitesse du vent en mètres, yards, etc., par seconde ; de même, des pluviomètres enregistreurs pour la pluie ou la neige. L'état du ciel ne peut être observé que directement : on note, en le représentant par des initiales, les diverses espèces des nuages observés ; on indique la direction d'où ils viennent et aussi, ce qui n'est pas la même chose, leur orientation, c.-à-d. les points de l'horizon où les bandes parallèles des nuages, surtout supérieurs, *paraissent* converger ; la proportion du ciel couvert est compté de 0, ciel pur, à 10, ciel tout à fait couvert. Pour les *orages*, V. ce mot.

Dans chaque pays, le bureau ou institut central publie des *Instructions météorologiques*, destinées à mettre de l'unité dans la manière d'observer. Les observations du matin envoyées par voie télégraphique au bureau central

permettent d'établir tous les jours un *Bulletin international* dont les cartes servent à la prévision du temps pour le jour même et le lendemain (V. Bulletin et Bureau).

Le minimum du nombre des observations nécessaires est de trois par jour ; elles sont faites à des heures telles que leur moyenne journalière se rapproche de la moyenne réelle. Dans certains pays, elles se font à six heures du matin, deux heures après midi et dix heures du soir ; dans d'autres, à huit heures du matin, deux heures du soir et huit heures du soir. E. Durand-Gréville.

OBSERVATOIRE. I. Astronomie. — Il ne semble pas que les anciens aient eu de véritables observatoires. Les instruments dont se servaient leurs astronomes étaient fort rudimentaires, et ils les dressaient le plus ordinairement sur les places publiques ou sur les façades des temples. Peut-être y eut-il aussi quelques installations d'un caractère plus permanent, notamment dans la tour de Belus, à Babylone, au tombeau d'Osymandias, en Egypte, et, plus tard, dans les bâtiments de la bibliothèque d'Alexandrie. Mais ce furent des exceptions et il n'exista, en tout cas, aucune construction spécialement aménagée pour les observations célestes. Les premières remontent aux Arabes. Le khalife Almamon, au commencement du IXe siècle, les khalifes El-Aziz et El-Hâkim, au Xe siècle, firent ériger à Bagdad et au Caire des observatoires munis d'astrolabes, d'armilles et de quadrants : c'est là qu'Aboul-Wefa et Ibn-Younis effectuèrent les observations qui les ont rendus célèbres. D'autres observatoires s'élèvent ensuite, qui eurent également une grande réputation : celui de Meragah (Perse), qui fut bâti vers 1250 par l'ilkhan Houlagou ; celui de Samarkand, qui date de la fin du XVe siècle et qui est dû à Ouloug-Beg. En Europe, il n'y avait encore, à cette époque, que des installations particulières, établies tant bien que mal dans leurs propres maisons par les astronomes du moyen âge. Le premier observatoire public paraît avoir été celui de Cassel, construit en 1561 par ordre du landgrave de Hesse, Guillaume IV. Tous furent d'ailleurs bientôt éclipsés par celui d'Uranienborg, que le roi de Danemark, Frédéric II, fit élever en 1576, dans l'île de Hven, pour Tycho Brahe (V. Brahe), et qui fut, vingt ans durant, comme le temple de l'astronomie. Par la suite et avec les progrès réalisés dans la construction des instruments, les observatoires se multiplièrent. En Italie, les grandes congrégations religieuses en dotèrent leurs collèges. Puis toutes les capitales, toutes les grandes villes universitaires voulurent avoir le leur, et on en vit tour à tour surgir à Dantzig (1641), à Paris (1667), à Greenwich (1675), à Nuremberg (1678), à Berlin (1706), à Saint-Pétersbourg (1725), à Gœttingue (1734), à Vienne (1758), à Palerme (1787), etc. A Paris seulement, il y avait, à la fin du XVIIIe siècle, une dizaine d'observatoires : le grand observatoire, ou *observatoire national*, ou encore observatoire de l'Académie des sciences, qui a seul subsisté ; l'observatoire de l'Ecole militaire, où travaillèrent les Lalande ; l'observatoire du Luxembourg ; l'observatoire de la Marine, à l'hôtel Cluny, qui eut pour directeur Messier ; celui de Lemonnier, rue Saint-Honoré ; celui de Delambre, rue de Paradis ; l'observatoire de Sainte-Geneviève, dans les bâtiments actuels du lycée Henri IV, avec l'abbé Pingré ; l'observatoire du collège Mazarin, fondé par Lacaille, etc. La situation était, proportions gardées, à peu près la même en province et dans les autres pays d'Europe. Dans les contrées lointaines, au S. de l'Afrique, aux Indes, en Australie, l'Angleterre créa vers le même temps de nombreuses stations, où elle envoya ses meilleurs astronomes. Ce fut enfin le tour des Etats-Unis, qui ont eu, depuis un demi-siècle, une part très grande dans les progrès de l'astronomie pratique.

De nos jours, la tendance est à la limitation du nombre des observatoires, au profit du développement et de l'aménagement de ceux qui sont conservés ou qu'on construit nouvellement. Comme d'ailleurs les images fournies par les instruments sont d'autant plus nettes que l'atmosphère est plus pure et qu'il y a intérêt à pouvoir embrasser un horizon très étendu, on recherche de préférence les endroits élevés et éloignés des habitations. Les trépidations doivent aussi être évitées et, conséquemment, le voisinage immédiat des lignes de chemins de fer. Enfin, on *disperse* le plus possible les observatoires, afin d'avoir des observations sous toutes les latitudes. La mission principale d'un grand observatoire astronomique est la détermination de la position précise des astres, étoiles et planètes, par l'observation de leurs passages. On s'y occupe aussi, mais subsidiairement, de la recherche de planètes nouvelles ou de comètes, de l'étude de la constitution physique des astres, d'analyse spectrale, de mesure d'étoiles doubles, etc. ; mais ce sont là, nous le répétons, des travaux en quelque sorte extraordinaires, qui nécessitent des services spéciaux et qu'on poursuit le plus souvent dans des observatoires spéciaux ; il s'est ainsi créé des observatoires d'astronomie physique, de spectroscopie céleste, etc. D'autre part, la photographie céleste, qui a pris dans ces derniers temps une grande extension, a nécessité, elle aussi, l'installation de nouveaux services, et tous les grands observatoires sont aujourd'hui organisés de façon à pouvoir concourir à la confection de la carte du ciel.

Les principaux instruments dont doivent être munis les établissements de premier ordre sont : le *cercle méridien* (V. Cercle, t. X, p. 8), l'*équatorial* (V. ce mot) et le *télescope* (V. ce mot), tous trois pouvant recevoir, du reste, des appareils de spectroscopie et de photographie célestes. Des héliomètres, des altazimuts, de petites lunettes, d'excellents chronomètres, des appareils enregistreurs complètent l'outillage. Les plus grands instruments reposent sur des piliers de pierre à fondations profondes et indépendantes. De grandes ouvertures sont pratiquées suivant le plan de la méridienne, dans les sens vertical et horizontal, c.-à-d. du haut en bas des murs et au plafond des salles, pour les instruments de passage. Les équatoriaux, les héliomètres, les altazimuts sont placés au sommet de tours, dans des coupoles tournantes, ce qui permet l'observation dans toutes les directions. Enfin on ménage, en général, une terrasse pour la recherche des comètes et pour les observations en plein air.

Le nombre des observatoires astronomiques actuellement existants est de 300 environ, dont 130 datent des siècles précédents et dont une vingtaine à peine sont situés dans l'hémisphère austral. Le tableau de la page suivante en donne la liste pour la France et, pour les autres pays, les noms des plus importants, avec l'indication de la latitude (en degrés), de la longitude (en temps) et de la différence $\Delta\Theta$ entre le temps sidéral local à midi moyen et le temps sidéral à midi de Paris.

Des neuf observatoires français mentionnés dans ce tableau, et qui ont tous été construits ou transformés, sauf celui de Paris, postérieurement à 1867, huit seulement appartiennent à l'Etat, celui de Nice (V. ci-après) étant un établissement particulier. Celui de Meudon est spécialement consacré à l'astronomie physique ; celui de Besançon est plutôt chronométrique. Ce dernier est, en outre, de même que ceux de Bordeaux et de Lyon, en même temps météorologique. A signaler encore les observatoires de la marine de Toulon et de Brest et une trentaine d'observatoires privés, d'importance moindre, notamment l'observatoire de Juvisy, fondé en 1882 et dirigé par M. Camille Flammarion. — Comme *observatoire astronomique de montagne*, on ne peut guère citer, en France, que la station établie au sommet du mont Blanc (4.810 m.) par M. Janssen. C'est le point le plus élevé où l'on ait pratiqué des observations astronomiques ; mais l'installation se réduit à un simple édicule et l'on n'y peut opérer que l'été. L'observatoire du mont Hamilton, en Californie, est à une altitude beaucoup moindre : 1.480 m. ; par contre, il est l'un des mieux aménagés et des plus richement dotés comme instruments. Les observatoires astronomiques

de Nice, de Strasbourg et du mont Hamilton peuvent être considérés en effet, à l'heure actuelle, comme les premiers du monde. De même, l'observatoire d'astronomie physique de Potsdam est le modèle du genre. Quelques renseignements sur chacun de ces quatre observatoires sont indispensables. Nous les ferons précéder d'un rapide historique et d'une description sommaire de celui de Paris, demeuré, à plus d'un titre, le plus célèbre.

OBSERVATOIRES FRANÇAIS ET PRINCIPAUX OBSERVATOIRES ÉTRANGERS

OBSERVATOIRE	LATITUDE (en degrés	LONGITUDE (en temps)	Δ O	DIRECTEUR actuel
France				
Paris	48° 50′ 11″ N.	0h 0m 0s	0s,00	Lœwy.
Nice	43 43 11 N.	0 19 51 E.	— 3 ,26	»
Marseille	43 18 19 N.	0 12 14 E.	— 2 ,01	Stephan.
Toulouse	43 36 45 N.	0 3 31 O.	+ 0 ,58	Baillaud.
Meudon	48 48 18 N.	0 0 25 O.	+ 0 ,07	Janssen.
Lyon	45 41 41 N.	0 9 48 E.	— 1 ,61	André.
Bordeaux	44 50 7 N.	0 11 26 O.	+ 1 ,88	Rayet
Besançon	47 14 59 N.	0 11 36 E.	— 2 ,40	Gruey.
Alger	36 47 50 N.	0 2 48 E.	— 0 ,46	Trépied.
Angleterre				
Greenwich	51 28 38 N.	0 9 21 O.	+ 1 ,53	Christie.
Cambridge	52 12 52 N.	0 8 58 O.	+ 1 ,47	Ball.
Allemagne				
Berlin	52 30 17 N.	0 44 14 E.	— 7 ,27	Förster.
Leipzig	51 20 6 N.	0 40 13 E.	— 6 ,61	Bruns.
Bonn	50 43 45 N.	0 19 2 E.	— 3 ,13	Kustner.
Strasbourg	48 35 0 N.	0 21 44 E.	— 3 ,57	E. Becker.
Gotha	50 56 36 N.	0 33 30 E.	— 6 ,59	»
Potsdam	52 22 56 N.	0 42 55 E.	— 7 ,05	Vogel.
Kœnigsberg	54 42 50 N.	1 12 38 E.	—11 ,93	H. Struve.
Autriche				
Vienne	48 13 55 N.	0 56 1 E.	— 9 ,20	Weiss.
Italie				
Palerme	38 6 46 N.	0 44 5 E.	— 7 ,24	Zona.
Russie				
Poulkova	59 46 19 N.	1 51 58 E.	—18 ,39	Backlund.
Dorpat	58 22 47 N.	1 37 32 E.	—16 ,02	Lewitzky.
Afrique				
Le Cap	33 56 3 S.	1 4 34 E.	—10 ,61	Gill.
Amérique				
Mont-Hamilton	37 20 24 N.	8 15 56 O.	+81 ,47	Holden.
Cambridge (Harvard)	42 22 48 N.	4 53 52 O.	+48 ,27	Peckering.
Washington	38 53 15 N.	5 17 37 O.	+52 ,18	Harckness.
Rio-de-Janeiro	22 54 24 S.	3 2 2 O.	+29 ,90	Cruls.
Océanie				
Melbourne	37 49 53 S.	9 30 33 E.	—93 ,73	Ellery.

Commencé, nous l'avons déjà dit, dès 1667, sous l'influence de Colbert et d'après les plans de l'architecte Perrault, l'*Observatoire de Paris*, dont la construction exigea à peine cinq ans, fut terminé en 1672. Cassini protesta tout de suite contre son aménagement, qui ne répondait pas à sa destination ; mais Louis XIV ordonna qu'on n'y changeât rien. Il est, du reste, encore tel quel. Il a la forme d'un rectangle, dont chacun des côtés correspond aux quatre points cardinaux, la façade principale, qui termine l'avenue de l'Observatoire, au S. du jardin du Luxembourg, regardant exactement le N. Aux deux angles s'élèvent des pavillons octogones, surmontés de coupoles ; entre elles règne une terrasse dont le milieu est occupé par un observatoire minuscule de trois petites coupoles. L'ensemble de l'édifice, qui est tout en pierre et qui forme deux étages, le dernier beaucoup plus élevé, a une hauteur totale de 27 m. C'est également la profondeur des fondations, qui recèlent des caves à température constante (+12° C.), où sont conservés depuis 1671, à l'abri de l'influence de la chaleur solaire, des thermomètres-types. Le bâtiment lui-même est, aujourd'hui, plutôt un musée qu'un observatoire. Dans la grande salle centrale du deuxième étage, ornée des bustes des plus illustres astronomes et meublée d'anciens instruments, est incrustée en cuivre, sur le pavé dallé, la ligne méridienne. Les autres pièces sont affectées à divers usages, notamment à la bibliothèque et aux services de l'administration. Sur la terrasse et dans les coupoles des tourelles se trouvent des instruments météorologiques, le célèbre cercle répétiteur de Reichenbach, un petit équatorial de Gambey et deux fortes lunettes, de 5 m. et de 9 m. Toute l'activité est, de fait, concentrée dans les ailes et dans les nombreuses annexes du jardin. Les ailes, très basses, sont au nombre de deux, l'une à l'E., l'autre à l'O. Edifiées en 1834, elles renferment : la première, dont les faces N. et S. et le toit sont fendus comme par trois énormes traits de scie, le cercle méridien, une ancienne lunette méridienne et un cercle mural, ces deux derniers désormais sans utilité ; la deuxième, un amphithéâtre de 800 personnes, où professa Arago. Dans le jardin, absolument encombré, quoique assez vaste, s'élèvent plusieurs coupoles et autres constructions abritant des équatoriaux, parmi lesquels le bel équatorial du système coudé, dû à M. Lœwy (0m,60 d'ouverture), et l'appareil photographique de M. M. Henry (0m,33 d'ouverture), un nouveau cercle méridien, des appareils divers, enfin le télescope colossal de 7m,30 de hauteur et de 1m,20 de diamètre. Il est l'un des plus grands qui existent, mais non l'un des meilleurs, car son diamètre utile se trouve souvent réduit, par suite de la taille défectueuse de ses bords, à moins de 75 centim. D'ailleurs, la situation même de l'établissement au milieu des brumes de la capitale et dans le voisinage d'une ligne de chemins de fer s'oppose à toute observation rigoureusement précise.

L'observatoire de Paris a eu successivement pour directeurs : Dominique Cassini, Jacques Cassini, César-François Cassini, Lalande, Bouvard, Arago, Leverrier (1re fois), Delaunay, Leverrier (2e fois), Mouchez, Tisserand, et, depuis 1896, M. Lœwy. Placé jusqu'à la Révolution dans la dépendance de l'Académie des sciences, qui y installait ses astronomes, puis, jusqu'en 1854, dans celle du Bureau des longitudes (V. Bureau, t. VIII, p. 457), qui nommait son directeur, il fut, durant les quinze années qui suivirent, affranchi de cette tutelle, mais pour y retomber en 1868, à la suite des réclamations que souleva l'administration de Leverrier. Les décrets des 13 févr. 1873 et 21 févr. 1878 lui ont donné son organisation actuelle, qui est aussi celle des observatoires de province. Le personnel scientifique comprend, outre un directeur et un sous-directeur, des astronomes titulaires, des astronomes adjoints, des aides-astronomes, tous nommés par le ministre de l'instruction publique. Le directeur, assisté d'un conseil de 12 membres, administre l'établissement, sans intervention du Bureau des longitudes, dirige le service scientifique, pourvoit au service intérieur et est exclusivement chargé de la correspondance, ainsi que de la publication du résultat des travaux. Un arrêté du 31 oct. 1879 a réglementé en outre l'admission des élèves-astronomes. Pris, sur la proposition du directeur de l'observatoire, parmi les anciens élèves de l'Ecole normale et de l'Ecole polytechnique et parmi les licenciés ès sciences mathématiques âgés de vingt-cinq ans au plus, ils passent dans l'établissement deux années, durant lesquelles ils sont successivement astreints au service des calculs, au service du méridien, au service des équatoriaux et au service d'astronomie physique. Ils sont nommés ensuite, au fur et à mesure des vacances, aides-astronomes dans un observatoire de l'Etat. Il y a enfin des élèves libres, agréés par le directeur. Quant au personnel administratif, il se compose d'un secrétaire-agent comptable, d'employés de bureaux et de calculateurs. L'observatoire de Paris a poursuivi sans interruption, depuis le 1er janv. 1837, ses observations de passages. Chaque année, son service de calculs publie

un volume d'*Observations* (ann. 1858 et s.), qui constituent avec les *Mémoires* (ann. 1855 et s.), dont la publication est moins régulière, les *Annales de l'observatoire de Paris.* L'observatoire fait paraître, en outre, un *Bulletin astronomique* mensuel et il travaille à un grand catalogue d'étoiles.

L'*observatoire de Nice* s'élève à 378 m. au-dessus de la mer, sur le mont Gros, à 1 heure et demie au N.-E. de la ville (route de la Corniche). Dû entièrement à la générosité de M. Bischoffsheim, le banquier parisien bien connu, qui y a consacré près de 5 millions de fr., il a été commencé en 1881, sur les plans de l'architecte Charles Garnier, et terminé en 1887. Il comprend huit pavillons isolés et de dimensions différentes, mais tous magnifiquement installés. Celui du grand équatorial possède l'une des trois plus puissantes lunettes du monde (les deux autres sont à l'observatoire du mont Hamilton et à celui de Poulkova) : elle n'a pas moins de 18 m. de distance focale et sa lentille, de 77 centim. de diamètre, a coûté, à elle seule, une centaine de mille francs. Elle est placée sous une coupole de 22^{m},50 de diamètre intérieur, qui, au lieu de rouler sur des galets, se termine, à sa base, par un flotteur annulaire de 1^{m},50 de profondeur et de 0^{m},95 de largeur, plongeant dans une cuve également annulaire et remplie d'un liquide incongelable (eau et glycérine, chlorure de magnésium, etc.). Cette disposition, réalisée par l'ingénieur Eiffel et appliquée là pour la première fois, permet de déplacer très aisément, avec un contrepoids de 3 kilogr., l'énorme masse de 95.000 kilogr. que représente tout le système. Les autres instruments de l'observatoire sont : un équatorial de 38 centim. d'ouverture et de 7 m. de distance focale, un équatorial coudé, un grand cercle méridien de 20 centim. d'ouverture et de 3^{m},20 de distance focale, des instruments de passage portatifs, des lunettes photographiques, des appareils de spectroscopie et toute une série d'instruments de moindre importance. L'observatoire de Nice a, en outre, une station annexe au mont Monnier, près de la frontière italienne, à 2.740 m. d'alt. Son personnel, peu nombreux, est payé au moyen des subventions fournies par son fondateur.

Le nouvel *observatoire de Strasbourg,* qui a été inauguré en 1881, est une dépendance de l'université. Il se compose de trois bâtiments distincts, mais reliés par des allées couvertes : l'un affecté à l'administration, les deux autres aux instruments. Le principal est une tour à coupole, qui s'élève à 25 m. au-dessus du sol et qui a 11 m. de diamètre. Il abrite le grand *réfracteur* de Repsold, qui est monté, afin de le soustraire aux vibrations, sur un pied en fonte de 4 m. de hauteur et dont l'objectif a 43^{cm},7 de diamètre et 7 m. de distance focale. Un mécanisme d'horlogerie le fait mouvoir autour de l'axe des heures de façon à permettre l'observation continue d'une étoile, et contre la paroi de la salle règne une galerie semi-circulaire, pour l'observateur. Le même bâtiment contient encore la bibliothèque, une salle de conférences, et, au centre, des chambres voûtées à température constante pour le logement des chronomètres. L'autre pavillon d'observations comprend : 1° la salle méridienne, avec un cercle méridien de Repsold, de 0^{m},16 d'ouverture et 1^{m},09 de distance focale ; 2° la salle des passages, immédiatement contiguë, avec un vieil instrument de passage de Cauchoix et deux nouveaux instruments de passage portatifs de Repsold et de Bamberg ; 2° reliées par une galerie, deux tours à coupoles tournantes de 20 m. de hauteur, renfermant, celle du N. un altazimut avec une lunette de 13^{cm},6 d'ouverture, celle du S. une lunette de recherches de 6 pouces.

L'*observatoire du mont Hamilton*, en Californie, appelé encore du nom du riche américain qui a pourvu aux frais de sa construction, *observatoire Lick,* est le plus élevé et le dernier construit des grands observatoires astronomiques : il est, en effet, à 1.480 m. d'alt. et il a été inauguré en 1888. Son principal instrument est un réfracteur muni d'un objectif de Clark, de 91^{cm},5 d'ouverture et de 17 m. de distance focale. C'est la lunette la plus grande et la plus puissante qui existe. Elle est placée sous une coupole du poids de 90.000 kilogr., qui est mise en mouvement au moyen d'un appareil hydraulique. Elle a donné d'excellents résultats, non seulement pour les observations directes, mais aussi pour la photographie céleste et pour la spectroscopie. Le directeur, M. Holden, a notamment obtenu, avec elle, d'admirables clichés de la Lune. Les autres grands instruments de l'observatoire Lick sont : deux équatoriaux de 12 et de 6 pouces, un cercle méridien de 6 pouces et demi, un réflecteur de 3 pieds. Ils occupent, comme dans tous les nouveaux observatoires, des pavillons isolés.

L'*observatoire de Potsdam,* bâti sur la montagne du Télégraphe, près de la ville, est spécialement consacré, comme notre observatoire de Meudon, à l'astronomie physique. Doté de tous les derniers perfectionnements et pourvu des meilleurs instruments, il possède notamment un appareil photographique, dont la lunette optique a 50 centim. d'ouverture et 12^{m},5 de distance focale et qui a lui-même un objectif de 80 centim. d'ouverture et de 12 m. de distance focale. Dans des tours à coupole sont un grand réfracteur de 29^{cm},8 d'ouverture, pour les observations astronomiques, un autre, de 20^{cm},3, employé surtout pour la photométrie céleste, un photomètre de Wanschaff. Un observatoire météorologique, des laboratoires de physique, de chimie, d'optique, de photographie, complètent l'installation. L. S.

II. Météorologie. — D'une installation moins compliquée et moins dispendieuse que celle des observatoires astronomiques, les observatoires météorologiques n'ont en vue que l'étude de la météorologie et de la physique du globe. Il y en a de premier et de second ordre, selon que leur outillage est plus ou moins complet ; au-dessous viennent les simples stations, qui font moins d'observations par jour, et cela sur un nombre restreint d'instruments. En général, un observatoire, ou une station météorologique, est pourvu des instruments suivants : baromètres, thermomètres et psychromètres, à lecture directe et enregistreurs, pluviomètres (décuplateur, totalisateur, etc.), héliographe, magnétographe, anémomètres. — L'énumération de tous les observatoires météorologiques serait trop longue : il en existe dans toutes les capitales et dans beaucoup de villes secondaires. Les renseignements à leur sujet sont d'ailleurs assez faciles à obtenir. Nous nous occuperons seulement des principaux observatoires français, des observatoires de montagne et des observatoires des pays peu connus.

Les observatoires météorologiques appartenant à l'Etat sont, en France, outre le Bureau central météorologique (V. Bureau, t. VIII, p. 457), dont dépend l'observatoire du Parc-Saint-Maur, et les observatoires de Besançon, de Bordeaux et de Lyon, en même temps astronomiques (V. ci-dessus), ceux du Puy-de-Dôme, du pic du Midi de Bigorre, du Petit-Port, à Nantes, et de Perpignan. La ville de Paris possède, de son côté, l'observatoire du parc Montsouris, qui a une annexe à la tour Saint-Jacques. — L'*observatoire du Puy-de-Dôme*, qui rentre, de même que le suivant et que l'observatoire Vallot, dans la catégorie des observatoires de montagne (V. ci-après), a été créé par décret du 29 déc. 1871, sur l'initiative de M. Alluard, professeur à la faculté des sciences de Clermont-Ferrand. Les travaux ont été commencés en 1873 ; ils ont duré quatre ans. Admirablement situé, à 1.467 m. d'alt., l'observatoire se compose d'une tour ronde, au point culminant, d'un bâtiment d'habitation, à 15 m. au-dessous, et d'une galerie souterraine, qui les relie. Il est en communication constante avec la station de la faculté des sciences de Clermont. — L'*observatoire du pic du Midi*, qui a remplacé en 1881 la station établie par Nansouty à Sencours et qui appartient depuis 1882 à l'Etat (V. Nansouty), est à l'alt. de 2.859 m., sur un rocher isolé, à quelques kilomètres au N. de la crête des Pyrénées. Pendant six mois de l'année, les communications se trouvent interceptées par la neige,

et il a fallu prendre des dispositions spéciales pour l'hivernage. Le bâtiment d'habitation, qui a ses ouvertures au midi, renferme donc, outre les chambres, des magasins d'approvisionnement. Il communique par un tunnel avec une pièce circulaire voûtée où sont installés les appareils magnétiques, le baromètre, etc. Des stations annexes sont établies au lac d'Oredon (1.900 m.), à Barèges (1.230 m.), etc. — L'*observatoire du Parc Montsouris*, à Paris, est installé dans un pavillon en bois qui est une reproduction du Bardo (palais du bey de Tunis) et qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867. Dirigé d'abord par Sainte-Claire-Deville, et, après qu'un décret du 13 févr. 1873 en eût fait un établissement municipal, par Marié-Davy, il comprend un service météorologique, un service chimique et un service micrographique. — L'*observatoire Vallot*, qui a été construit par M. Vallot et qui est demeuré sa propriété, est sur la pente française du mont Blanc, au rocher des Bosses (4.365 m.). M. Vallot avait, en 1887, établi au sommet même, à 4.810 m., un poste d'instruments, remplacé aujourd'hui par la station astronomique de M. Janssen. L'observatoire actuel a été édifié en 1890 et agrandi en 1892. Il se compose de 8 pièces : 4 chambres d'observation, 1 chambre à coucher, 1 cuisine, 1 salle de provisions et 1 chambre pour les guides. Un refuge de 2 pièces y a été annexé, pour les ascensionnistes, avec lits, couvertures et fourneau à pétrole. Il va, du reste, être transporté à quelque distance, dans une situation plus favorable.

Les *observatoires de montagne*, qui deviennent de plus en plus nombreux, feront connaître les mouvements des couches moyennes de l'atmosphère. Voici la liste des plus importants en Europe et dans l'Amérique du Nord :

En Europe :

	Altitude
Hohenpeissenberg (Bavière)	994 m.
Brocken (Mont. du Harz)	1.141 —
Glatzer-Schneeberg (Prusse)	1.210 —
Ballon de Servance (Haute-Saône)	1.216 —
Briançon (Hautes-Alpes)	1.298 —
Vésuve (Italie)	1.300 —
Ben-Nevis (Ecosse)	1.342 —
Schneegruben-Baude (Prusse)	1.425 —
Puy-de-Dôme (Auvergne)	1.467 —
Aïgoual (Cévennes)	1.567 —
Schneekoppe (Allemagne)	1.599 —
Schaffberg (Autriche)	1.776 —
Righi-Kulm (Suisse)	1.790 —
Wendelstein (Bavière)	1.837 —
Mont Ventoux (Vaucluse)	1.900 —
Schmettenhöhe (Autriche)	1.935 —
Hospice du Saint-Gothard (Suisse)	2.100 —
Hoch-Obir (Carinthie)	2.148 —
Petit Saint-Bernard (Italie)	2.160 —
Monte Cimone (Italie)	2.167 —
Grand Saint-Bernard (Suisse)	2.478 —
Säntis (Suisse)	2.500 —
Stelvio (Italie)	2.543 —
Valdobbia (Italie)	2.548 —
Pic du Midi de Bigorre (Pyrénées)	2.859 —
Etna (Sicile)	2.950 —
Sonnblick (près Salzbourg, Autriche)	3.095 —
Col de Saint-Théodule (Suisse)	3.330 —
Rocher des Bosses (Mont-Blanc)	4.365 —
Elbrouz (Caucase)	5.636 —

Dans l'Amérique du Nord :

Mont Washington (Massachusetts)	1.915 m.
Pike's Peak (Colorado)	4.308 —

En Afrique, les stations sont assez nombreuses sur la Méditerranée ; en Asie, la Sibérie est assez bien pourvue, puis l'Inde, puis la Chine (obs. de Zi-Ka-Wei). L'Australie possède déjà un réseau assez complet, avec service journalier de prévision du temps ; l'observatoire Flagstaff y a été organisé par Neumayer. Dans l'Amérique du Sud, les pays qui ont un bureau central météorologique sont : le Chili, à Santiago, alt. 520 m. ; le Pérou, à Arequipa, alt. 2.489 m. ; avec plusieurs stations élevées : l'une, au sommet du volcan *El Misti*, alt. 5.856 m. ; une autre, au lac Titicaca, alt. 3.824 m. ; la République Argentine, à Cordoba, et d'autres observatoires à La Plata, à Buenos Aires, etc. ; l'Uruguay, à Villa Colon ; le Brésil, à Rio de Janeiro, sur le Morro do Castello. Ces divers bureaux publient leurs observations. E. Durand-Gréville.

OBSESSION, POSSESSION (Démonologie). Parmi les procédés que le Diable emploie pour séduire les hommes, les soustraire au règne de Dieu et les soumettre à son empire, les théologiens et les démonologues distinguent la *tentation*, l'*illusion*, l'*obsession* et la *possession*. — L'homme attaqué par la Tentation proprement dite jouit encore de son libre arbitre ou, du moins, de la part que lui en ont laissée la déchéance originelle et l'infirmité résultant de ses chutes précédentes ; mais il n'y a en lui ou hors de lui presque rien que le Diable ne sache utiliser pour le vaincre et pour se l'assujettir. Les promptitudes et les témérités de l'esprit, les faiblesses et les convoitises de la chair, les affections et les désirs du cœur, la crainte et l'espérance, les souvenirs et les regrets, l'ignorance et la connaissance, la maladie et la santé, la beauté et la laideur, la richesse et la pauvreté, les revers et les succès, tout devient arme aux mains du Tentateur. En outre, les prédispositions funestes qui constituent les *sept vices capitaux* : Orgueil, Envie, Colère, Avarice, Gourmandise, Luxure et Paresse, forment, pour ainsi dire, tout autant de provinces occupées, sous la direction de Satan, par des légions de démons aussi actifs qu'habiles en leur spécialité. Contre la tentation, l'Evangile recommande la vigilance et la prière (*S. Math.*, xxvi, 41) : l'ascétisme catholique y ajoute le jeûne, la solitude, le silence et les exercices préventifs ou répressifs de mortification ou de pénitence, dont les principaux instruments sont le *cilice* (V. ce mot) et le fouet en ses diverses formes (V. Discipline, Flagellation). — Entre la tentation et l'obsession se place l'Illusion. C'est ordinairement à propos des *illusions nocturnes* que les théologiens s'occupent de cet artifice du Diable. Les confesseurs les plus sévères innocentent ces illusions-là, lorsqu'elles n'ont point été provoquées durant la veille, par ces imprudences et ces complaisances du souvenir, ou de l'imagination que les casuistes appellent *delectatio morosa*. — Ce qui différencie l'Obsession de la possession, c'est que dans l'obsession le Diable agit en dehors de l'homme, tandis que dans la possession il agit en dedans. La série des *tentations de saint Antoine* présente plusieurs cas bien caractérisés d'obsession. D'autres légendes, pareillement canonisées par l'Eglise, permettent de compléter l'énumération de ce que les démons peuvent et savent entreprendre pour terroriser ou corrompre les fidèles. Elles les montrent commandant aux éléments, pour faire gronder le tonnerre et tomber la foudre, pour déchaîner les vents et soulever les flots, pour produire tantôt des paysages ravissants, tantôt des précipices épouvantables, tantôt des édifices prodigieux, tantôt les aliments les plus appétissants, tantôt les concerts les plus amollissants ou les cris les plus affreux. Les démons peuvent aussi prendre les formes de tous les êtres de la création, et même créer et revêtir des formes fantastiques, merveilleusement terribles ou merveilleusement belles, suivant le but proposé. Parmi ces créations, les théologiens et les démonologues classent, d'après d'éminents pères de l'Eglise, l'incubisme et le succubisme. Le démon qui se fait *incube* prend la forme d'un homme, pour séduire une femme et l'induire au péché. A l'inverse, le *succube* se présente sous la forme d'une femme, pour consommer la perdition d'un homme. Comme moyens de résister aux obsessions, les documents que nous analysons indiquent le signe de la croix et l'eau bénite. L'effet de ces deux moyens est tout

puissant, mais l'eau bénite semble préférable. Non seulement elle met en fuite le tentateur ; mais elle le punit de son entreprise, en lui infligeant l'horrible souffrance que le contact de cette eau fait toujours endurer aux démons.

Les formes et les effets de la POSSESSION sont très divers ; mais tous les cas présentent un caractère commun : l'introduction dans le corps d'un homme d'un ou de plusieurs démons, qui s'y établissent, s'emparent des membres, des sens et de l'esprit de cet homme, et les asservissent à l'accomplissement de leurs volontés. Au gré ou suivant la nature du diable qui le domine, le possédé devient paralytique, épileptique ou hystérique, sourd, muet ou aveugle; il se tord ou s'endort, sourit ou grimace, chante ou hurle, mais ordinairement blasphème et se livre à des paroles et à des actions fort impures et fort impies ; parfois aussi à des manifestations religieuses, dans lesquelles cependant un observateur orthodoxe peut toujours reconnaître les inspirations du *démon des hérésies*. Le remède spécifique contre la possession, ou plutôt le moyen officiel de délivrance pour le démoniaque, c'est l'EXORCISME. « Les chrétiens, écrit saint Cyprien (*Traité de la vanité des idoles*), conjurent les démons au nom du Dieu vivant, les contraignant de quitter le corps du possédé, de hurler, pleurer et souffrir, de confesser d'où ils viennent et de s'enfuir. » Ce n'est pas seulement du corps des hommes que l'exorcisme chasse les démons ; c'est aussi du corps des animaux et même des éléments qui composent les choses inanimées ; car on sait que toutes les parties de notre monde sont infestées par une multitude invisible d'esprits malfaisants, et que le Diable professe une prédilection marquée pour certains animaux, qu'il associe à ses maléfices. Pour les hommes, l'exorcisme s'opère suivant un *rituel* assez compliqué. Pour les animaux et les choses la cérémonie est plus simple ; elle consiste : 1° à supplier Dieu de faire cesser le mal ; 2° à sommer le démon, de la part de Dieu et en vertu de la puissance qu'il a donnée à son Eglise, de quitter le corps des animaux ou les lieux ou les choses dont il abuse pour nuire aux hommes. Des rites spéciaux sont destinés à exorciser les éléments dont l'Eglise se sert pour son culte : l'eau, le sel, l'huile, etc. Ces dernières opérations constituent l'*exorcisme ordinaire ;* celles dont on use pour délivrer les possédés, purifier les choses et les lieux infestés, écarter les orages, faire périr les animaux nuisibles, etc., sont appelées *exorcismes extraordinaires*. — Primitivement, le pouvoir d'exorciser était reconnu à tous les chrétiens, ensuite on en attribua l'exercice à un ministère spécial, qui devint alors très actif, celui des *exorcistes*. Il ne figure plus aujourd'hui que dans les ordres mineurs (V. ORDRE) et pour le titre seulement, titre sans emploi. Les prêtres eux-mêmes ne peuvent exorciser les personnes, sinon avec une permission de leur évêque. Des instructions de la sacrée Congrégation du Saint-Office (déc. 1700) et de la sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers (janv. 1713, sept. 1738, juil. 1787) prescrivent les règles à suivre en ces matières. Elles ont été écrites à l'occasion des troubles qui agitaient les religieuses de l'Annonciation (diocèse d'Iesi) ; de deux novices d'un couvent de Frésingue misérablement molestées par le Malin Esprit ; d'une religieuse choriste du couvent de Saint-Bernardin (évêché de S. Angelo in Vado) et d'une religieuse de Gallerata (diocèse de Milan). Elles recommandent les exorcismes contenus dans le livre intitulé *Flagellum dæmonum ;* mais pour les précautions et mesures à prendre, elles semblent avoir été influencées, sur certains points, par le doute moderne, qui prétend classer parmi les maladies naturelles, que la pathologie médicale réclame, ou parmi les passions humaines, des cas qui autrefois étaient incontestablement attribués à l'œuvre du Démon : Avant tout, observer sérieusement le confesseur ordinaire du couvent et l'écarter s'il paraît suspect ; puis s'enquérir, même avec des explorateurs secrets, si les religieuses obsédées sont encore ou ont jamais été prises d'amour profane ; si elles ont l'habitude de fréquenter les grilles du monastère ; si elles ont des correspondances d'amitié avec des séculiers ; si ces séculiers ont l'habitude de circuler de jour ou de nuit autour du monastère ; si leurs agitations peuvent dériver de causes et passions mondaines ou bien d'effets hystériques et naturels : pour cela, les faire examiner par un ou plusieurs médecins d'un âge avancé ; enfin, surveiller très attentivement les domestiques qu'on a coutume de faire entrer dans le couvent, pour les services manuels. Il est notable que tous les documents que nous venons de mentionner se rapportent à des cas advenus dans des monastères de femmes. En effet, il semble bien que les religieuses sont particulièrement l'objet des entreprises et des ruses de Satan. Il est avéré que ses suppôts Astaroth, Cédon, Asmodée, Uriel, Belzébuth et autres diables de haut rang, surent s'emparer du corps des Ursulines de Loudun (1633), en y entrant par le nez lorsqu'elles respiraient une branche de rosier fleuri, envoyée par Urbain Grandier, ainsi qu'ils le déclarèrent à l'évêque de Poitiers et aux autres exorcistes qui opéraient avec lui.

E.-H. VOLLET.

OBSIDIENNE. Les obsidiennes sont des roches d'origine éruptive ressemblant d'une façon frappante à un verre, de couleur habituellement noire, quelquefois rouge ; leur cassure est semblable à celle du verre et donne souvent naissance à des arêtes coupantes. Ces roches sont les correspondants vitreux de roches volcaniques bien définies et cristallisées, et leurs coulées sont souvent associées à d'autres ayant la même composition chimique en bloc, mais ayant partiellement cristallisé en prenant une structure microlithique et en donnant, suivant les cas, des *trachytes* ou des *andésites* ou encore des types plus acides, des *liparites*. La composition chimique de ces roches, de même que celle de toutes les roches éruptives, est d'ailleurs celle d'un verre. Ce sont des silicates complexes d'Al^2O^3, de Fe^2O^3, de K^2O, de Na^2O, de CaO, de MgO et de FeO, dans lesquels la proportion relative de ces divers éléments est assez variable. L'un des éléments les plus variables est la *silice*, dont la proportion à la masse totale de la roche caractérise le degré d'acidité de cette dernière ; cette teneur en silice varie depuis 78 °/o, dans les obsidiennes les plus acides, correspondant aux liparites, jusqu'à 60 °/o environ dans les plus basiques et descend même jusqu'à 50 °/o dans des verres analogues encore plus basiques, correspondant aux basaltes et qui ont reçu des noms spéciaux (*hyalobasaltes*, *tachylites* et *hyalomélanes*).

En l'absence d'éléments cristallisés (du moins d'éléments de quelque importance) dans les obsidiennes, celles-ci ne peuvent être classées comme les roches éruptives cristallisées, pour lesquelles la composition minéralogique joue un rôle de premier ordre et permet d'établir de nombreuses subdivisions. Pour les obsidiennes, on se borne généralement à considérer la teneur en silice, c.-à-d. à donner une idée de l'acidité de la roche ; pour une détermination plus exacte, il faut tenir compte des variations, parfois très grandes, des diverses bases combinées à la silice.

CARACTÈRES MICROSCOPIQUES. — Bien qu'à l'œil nu les obsidiennes paraissent complètement vitreuses, c.-à-d. dépourvues de tout produit de cristallisation, on constate fréquemment dans ces roches, étudiées en lames minces au microscope polarisant, qu'il existe des indices d'une séparation d'éléments cristallisés au milieu du magma resté pour la plus grande partie absolument vitreux. Dans les obsidiennes relativement basiques, correspondant aux andésites, on observe souvent de petits *microlithes* de pyroxène, c.-à-d. de très petits cristaux présentant des formes bien définies ; mais, en outre, l'emploi de forts grossissements révèle, dans presque toutes les obsidiennes, l'existence de toute une catégorie de formes élémentaires, très intéressantes parce qu'elles constituent pour ainsi dire quelque chose d'intermédiaire entre l'état amorphe et l'état cristallin.

Ces formes, désignées sous le nom de *cristallites*, se divisent, suivant la figure qu'elles affectent, en *longulites* et *globulites* (fig. 1), ou en *trichites* (fig. 2) ; ces derniers, qui ressemblent souvent à des paquets de cheveux entremêlés, peuvent aussi servir de support à des globulites ou être formés parfois de rangées de ces *globulites* (fig. 3). Parfois aussi il existe des sphérolithes. Ces diverses

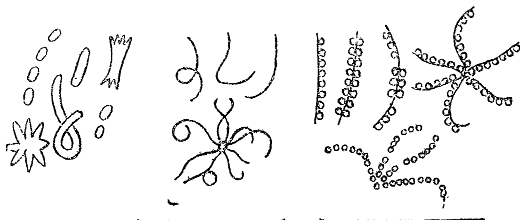


Fig. 1. — Longulites et globulites. Fig. 2.— Trichites. Fig. 3. — Trichites avec globulites.

formations cristallitiques, ainsi que les microlithes lorsqu'ils existent, se disposent fréquemment en traînées alignées, parallèles au sens de l'écoulement du magma liquide lors de son épanchement et nommées pour cette raison rangées *fluidales*. La fig. 4 montre très nettement ces



Fig. 4. — Traînées fluidales.

traînées fluidales de petits microlithes pyroxéniques, alternant avec des trichites, les uns vitreux, les autres garnis de globules cristallitiques de magnétite et de pyroxène. En outre, comme dans beaucoup de roches vitreuses, le retrait résultant du refroidissement fait souvent naître de petites fentes, les unes presque rectilignes, les autres circulaires ou spiraliformes (fig. 5): c'est la *structure perlitique*.

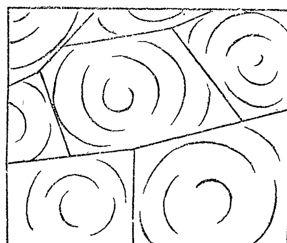


Fig. 5. — Structure perlitique (Aden).

Certaines obsidiennes sont très riches en vacuoles arrondies (pores gazeux) provenant de bulles des vapeurs qui accompagnent le magma fondu lors de sa venue et qui sont restées emprisonnées dans la masse pendant son refroidissement. Lorsque ces pores gazeux deviennent assez abondants et d'assez grande taille pour donner une structure absolument spongieuse, dans laquelle la roche solide forme seulement la trame, on a affaire à une *ponce* de couleur claire, si elle correspond à un trachyte ou à une andésite, ou à une *scorie basaltique* brun foncé ou noire, dans le cas où sa composition est celle d'un basalte. Cette structure spongieuse ou scoriacée se rencontre souvent à la surface des coulées, mais surtout dans les produits projetés par les éruptions, en raison même du rôle important des vapeurs dans la projection de ces blocs, qui constituent une sorte d'écume, et aussi de la rapidité de leur refroidissement. Les ponces peuvent parfois être assez légères pour flotter à la surface de l'eau (ex. Krakatoa).

Distribution. — Parmi les obsidiennes, certaines renferment autant de silice que les roches acides et correspondent aux liparites (*liparobsidiennes* et *liparoponces*). On peut citer par exemple dans ce groupe celles d'*Obsidian Cliff*, coulée de 40 m. de puissance sur 1.600 m. de long (Yellowstone), renfermant 75 à 78 °/₀ de silice, dont certaines variétés deviennent pierreuses (*lithoïdites*) et renferment des vacuoles dont les parois sont tapissées de quartz, tridymite, feldspath, fayalite et magnétite, provenant probablement de l'action exercée sur le verre fondu par les vapeurs qui s'en dégageaient pendant la consolidation. Il est intéressant de signaler, à propos de cette localité, une application ingénieuse des fentes de retrait produites par refroidissement brusque dans ces roches ; pour y creuser une route, les ingénieurs américains, renonçant à l'emploi direct des outils habituels dont l'action était presque nulle sur ces roches extrêmement dures et compactes, chauffaient fortement la surface et la refroidissaient ensuite brusquement avec de l'eau, de façon à produire ces fissures, qui permettaient ensuite une facile désagrégation. D'autres types d'obsidiennes acides se rencontrent en Californie, au Mexique, en Hongrie, aux îles Lipari (74 °/₀), à l'île Saint-Paul (74,5 °/₀), en Nouvelle-Zélande, etc.

Quant aux obsidiennes plus basiques, correspondant aux trachytes et aux andésites, elles renferment en moyenne 65 °/₀ de silice; elles sont aussi très fréquentes et prennent en particulier un grand développement en Islande, aux Açores, à l'île de Milo, etc. On y rencontre tous les intermédiaires entre des variétés ne renfermant pas trace d'ébauches cristallines, d'autres contenant des trichites et des granules globulitiques, et d'autres encore plus dévitrifiées (fig. 4) avec des rangées de petits microlithes, c.-à-d. de petits cristaux bien définis, de pyroxène.

Quant aux types vitreux des basaltes, et en général des roches basiques à olivine, ils ont été désignés sous les noms de *tachylites* (verres solubles dans les acides) et de *hyalomélanes* (verres insolubles) ; on les réunit souvent sous le nom d'*hyalobasaltes ;* ils renferment de 50 à 53 °/₀ de silice. Ces verres sont relativement beaucoup plus rares que ceux des roches acides ou neutres, ce qui tient probablement à la facilité plus grande de la cristallisation des magmas basiques par refroidissement. On peut en citer comme exemples certains accidents des laves à olivine de Kilauea (îles Sandwich) et de celles de la Réunion, décrites par M. Vélain. Léon Bertrand.

OBSONVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Château-Landon; 147 hab.

OBSTÉTRIQUE (Hist.) (V. Accoucheurs).

OBSTRUCTION (Polit.). Dans une assemblée parlementaire, l'obstruction est un moyen, pour la minorité, d'entraver les travaux législatifs et de jeter le discrédit sur la majorité. Elle ne va pas sans une connaissance approfondie du règlement et sans une organisation savante des partis. On verra dans l'art. Parlementarisme, par l'étude comparée des règlements intérieurs des principales Chambres du monde, quelles ressources les minorités peuvent y trouver, non pas seulement pour le maintien de leurs droits, mais surtout pour l'empiètement sur les droits des majorités, et de quelles armes les majorités disposent pour résister à de pareilles entreprises. Nous nous bornerons donc ici au bref récit des mémorables campagnes obstructionnistes, qui ont joué un rôle si marqué dans l'histoire du

parlementarisme, notamment en Angleterre et en Autriche-Hongrie.

L'obstruction en Angleterre. Le règlement anglais, respectueux, au delà de toute mesure, des droits des minorités, ne prévoyait jadis aucune mesure restrictive de la liberté de la parole ; il ignorait la clôture, c.-à-d. le droit pour la majorité de clore un débat lorsqu'elle se sent suffisamment éclairée. En 1877, les députés autonomistes irlandais (home-rulers) s'avisèrent d'abuser des facilités que leur prêtait le règlement, pour entraver le vote des lois qui tenaient le plus au cœur de la majorité. Les obstructionnistes n'étaient que sept, mais ils étaient infatigables, doués d'une intarissable faconde et connaissaient, par le menu, les prescriptions souvent embrouillées des *standing orders* (règlement). Ils s'attaquèrent, le 24 juil., en fin de session, au South-Africa Bill, et, prenant la parole à tour de rôle, Parnell, O'Donnell, Biggar, Kirk, Gray, Nolan et Power firent durer la séance du 24 jusqu'à deux heures un quart du matin, celle du 25 jusqu'à six heures du matin, celle du 31 jusqu'à six heures un quart du lendemain soir ! O'Donnell pour sa part avait rédigé et développé 73 amendements ! La majorité était harassée et furieuse, mais elle ne se décida pourtant pas encore à réformer son règlement. Les obstructionnistes continuèrent leur tactique, améliorée par l'expérience, pendant les sessions de 1878, 1879 et 1880. On édicta alors quelques dispositions pénales, qui ne purent venir à bout de l'habileté et de la ténacité des home-rulers. Le 25 janv. 1881, ils marchaient avec un admirable entrain à l'assaut des bills coercitifs destinés à réprimer les attentats criminels qui se multipliaient en Irlande. La séance traîna jusqu'à neuf heures du soir ; de neuf à dix heures, Biggar s'obstina à lire un volumineux dossier qui avait peu de rapport avec la question. Rappelé à l'ordre, nommé, il est enfin suspendu de ses fonctions par le speaker. Healy et O'Donnell réclament l'ajournement des débats jusqu'à ce que leur collègue exclu ait été autorisé à rentrer dans la salle. Le combat dura jusqu'à minuit. On proposa alors, comme transaction, de statuer sur l'urgence, le débat sur le fond devant être remis au lendemain. Un nouvel engagement eut lieu sur ce point et se prolongea jusqu'au lendemain deux heures de l'après-midi. La séance avait duré vingt-deux heures. La discussion fut reprise le lendemain, puis le surlendemain ; le 31 janv., elle devait se prolonger au delà de toute limite jusque-là connue ; la séance commencée le lundi à quatre heures après-midi se termina seulement au bout de 41 heures, le mercredi matin ; elle avait été semée des incidents les plus vifs et les plus singuliers, entre autres l'expulsion par la force de tous les représentants irlandais, un par un, et n'avait pu se clore que par un coup d'État du président qui, rompant avec tous les précédents, se décida à interdire la parole à tous les orateurs. Elle eut pour conséquence l'adoption d'un bill attribuant au speaker des pouvoirs extraordinaires, consistant en somme dans la faculté de repousser sans débat la motion d'ajournement, de limiter et d'interdire les discours oiseux, etc. Les home-rulers ne perdirent pas courage et, à propos du vote du bill agraire relatif à l'Irlande, ils reprirent avec succès leur campagne, si bien qu'au dernier jour de la session le gouvernement dut confesser avec amertume la stérilité des travaux législatifs. Il réclama alors contre l'obstructionnisme l'arme la plus efficace et celle à laquelle ont recours presque tous les parlements, la clôture. Les home-rulers se sentant atteints luttèrent désespérément contre une réforme aussi grave du règlement qui fut enfin adoptée non sans peine.

L'obstruction en Autriche-Hongrie. Au Reichsrath autrichien, une singulière mesure d'obstruction a été souvent employée par les partis, c'est la désertion en masse des bancs de l'assemblée. Jusqu'en 1881 cependant, elle n'avait point eu d'effets graves, lorsque tout d'un coup le parti des libéraux ou parti allemand (140 membres) disparut systématiquement de la Chambre (20 mai) au cours d'un débat sur une vérification d'élection. Cette manifestation produisit un effet énorme ; mais, comme l'absence des gauches n'empêchait pas en somme l'assemblée de délibérer, elles s'empressèrent de reparaître le lendemain pour renouveler cette politique d'abstention à diverses autres reprises, notamment en 1882-83, sans négliger néanmoins d'user des mesures dilatoires qu'on retrouve partout : longs discours, demandes de scrutins, motions d'ajournement, présentation d'amendements, etc., les querelles des nationalités étant extrêmement vives et déterminant entre les Allemands et les nationalistes, presque égaux en nombre, des luttes incessantes et surtout âpres, où tous les moyens sont bons pour écraser l'adversaire.

Les campagnes obstructionnistes ont repris avec une violence nouvelle en 1897. Les Allemands, en minorité au Reichsrath, ont usé de tous les moyens pour ruiner la politique de la majorité tchèque, et ils ont réussi, à force de discours dilatoires et en empêchant leurs adversaires de parler grâce à la violence et la persistance avec lesquelles ils frappaient leurs pupitres, à arrêter net tout le travail législatif. Le 2 juin sa session dut être close. Elle reprit en septembre et fut marquée par des incidents d'une violence inouïe : entre autres, des luttes corps à corps. La police ayant expulsé les plus enragés obstructionnistes, les étudiants et le peuple prirent fait et cause pour eux et, de guerre lasse, l'empereur, *cédant à une minorité tapageuse*, dut accepter la démission du ministère Badené, ce qui n'empêcha pas d'ailleurs l'obstruction de reparaître dans l'assemblée et même de passer du parlement dans tous les conseils municipaux de la monarchie.

Au Parlement hongrois, le règlement est bénévole ; cependant le ton des discussions y est plus élevé que partout ailleurs. Rien n'égale la fougue des débats qui dégénèrent en personnalités blessantes et aboutissent à des duels fréquents. L'obstruction ne consiste guère qu'en scènes tumultueuses, qui ont pourtant un correctif inattendu, l'urbanité dans les rapports personnels des députés et une camaraderie spéciale qui tempère et même annihile les excès des inimitiés politiques.

L'obstruction en France. Elle est rendue presque impossible par les prescriptions du règlement concernant la question préalable et la clôture. Néanmoins, les minorités ont essayé parfois — notamment au moment du boulangisme — de la tactique irlandaise de l'expulsion *manu militari*. Mais comme cette expulsion est suivie d'une exclusion assez longue du membre expulsé et même de pénalités pécuniaires, elle n'est pas de nature à faire perdre beaucoup de temps à l'assemblée. Les interpellations à jet continu constitueraient une meilleure méthode d'obstruction, mais la Chambre est toujours libre d'en refuser la discussion ou de la renvoyer à un mois (V. Parlementarisme). R. S.

OBTERRE. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Mézières-en-Brenne ; 590 hab.

OBTRÉE. Com. du dép. de la Cote-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine ; 141 hab.

OBTURATEUR. I. Mécanique. — Nom donné aux organes employés pour ouvrir ou fermer une conduite d'eau ou de vapeur. Pour les tuyaux d'arrivée de vapeur, on emploie comme obturateurs des robinets qui doivent avoir, s'ils sont à boisseau, une *garde* suffisante pour éviter les fuites. On emploie dans le même but des robinets à soupape actionnée par une vis. Quand les conduites sont de fort diamètre, on fait usage de robinets dits « peet-valves », dans lesquels l'obturation se fait au moyen d'un registre composé de deux coquilles qui sont plaquées sur leurs sièges par un coin intermédiaire. Dans les conduites d'eau, on emploie les robinets-vannes, sortes de registres coniques analogues aux peet-valves, mais en une seule pièce. Dans les pompes, l'obturation se fait au moyen de clapets en cuir ou en caoutchouc. Pour les presses hydrauliques qui subissent des pressions considérables, les obturateurs sont des cuirs *emboutis*. E. Maglin.

II. PHOTOGRAPHIE (V. PHOTOGRAPHIE).
III. ARTILLERIE (V. FERMETURE).
IV. ANATOMIE. — *Muscles obturateurs.* Il y a deux muscles obturateurs : obturateur interne, obturateur externe. Le premier, situé dans le bassin, s'insère à la face interne de la membrane obturatrice, au pourtour du trou obturateur et à la surface quadrilatère qui sépare le trou de l'échancrure sciatique, sort du bassin par la petite échancrure sciatique et va s'attacher par son tendon au grand trochanter du fémur. L'obturateur externe s'insère au pourtour du trou obturateur et à la face externe de la membrane obturatrice. Il se porte en dehors, son tendon contourne le col du fémur et va s'attacher dans la cavité digitale du grand trochanter du fémur.

Nerf obturateur. Il vient du plexus lombaire (des 2e, 3e et 4e nerfs lombaires), traverse le muscle psoas, descend dans le bassin dont il côtoie la paroi latérale, traverse le trou obturateur en compagnie de l'artère et de la veine obturatrice, apparaît à la racine de la cuisse (face interne) et se divise en branches qui vont innerver les muscles obturateurs, droit interne et les trois adducteurs de la cuisse.

Trou obturateur. Trou sous-pubien (V. ILIAQUE [Os]).

Ch. DEBIERRE.

OBTURATRICE (Anat.). *Membrane obturatrice.* C'est une membrane fibreuse qui garnit et ferme le trou obturateur. Elle est seulement interrompue à sa partie supérieure, au niveau de la gouttière sous-pubienne ou obturatrice, pour laisser passer les vaisseaux et nerf obturateurs.

Artère obturatrice. Elle vient de l'artère hypogastrique, sort du bassin par le canal sous-pubien et se divise en deux branches : une interne qui fournit du sang aux muscles obturateurs externes et adducteurs de la cuisse et aux organes génitaux externes (scrotum chez l'homme, grande lèvre chez la femme) et s'anastomose avec la circonflexe interne, branche de la fémorale ; une externe qui fournit des rameaux à l'articulation coxofémorale, aux muscles obturateurs et carré crural et s'anastomose avec l'ischiatique. Avant de sortir du bassin, l'obturatrice fournit une anastomose importante à l'artère épigastrique. Quand cette anastomose est d'un fort calibre, on dit que l'obturatrice naît de l'épigastrique. Cette anomalie est importante à connaître au chirurgien qui débride la hernie crurale.

Veine obturatrice. Elle accompagne l'artère et va se jeter dans la veine hypogastrique. Ch. DEBIERRE.

OBTUS (Géom.). Quand un angle tracé est plus grand qu'un angle droit et plus petit que deux, on dit qu'il est obtus. Cette désignation se rapporte à la figure apparente de l'angle, plutôt qu'à sa grandeur. Deux angles, en effet, qui diffèrent par un nombre entier de tours complets, sont représentés par la même figure. Ainsi, on ne dira pas généralement qu'un angle de 390° est un angle aigu, ni qu'un angle de 470° est obtus.

OBTUSANGLE (Géom.). Un triangle a des angles qui sont chacun plus petits que deux droits ; et leur somme étant de deux droits, il en résulte qu'un seul d'entre eux peut être obtus. On dit alors parfois que le triangle est obtusangle, par opposition à l'expression d'acutangle, qui s'applique à un triangle dont les trois angles sont aigus. Si le triangle a un angle droit (et il ne peut en avoir qu'un seul), le triangle est appelé rectangle. Ces notions se rapportent exclusivement aux triangles rectilignes ; elles n'auraient plus de raison d'être, par exemple pour les triangles sphériques, où la somme des angles peut approcher de six droits d'autant qu'on voudra.

OBUS. Projectile creux contenant une charge de poudre d'éclatement; le feu est communiqué à la poudre par une fusée vissée dans l'œil du projectile. Les mortiers lisses de petit et moyen calibre tirent des obus sphériques; ces obus diffèrent des bombes en ce qu'ils n'ont pas de mentonnet et n'ont pas le culot renforcé. Les canons rayés tirent des obus oblongs de forme cylindro-ogivale. Les obus des canons rayés se chargeant par la bouche sont munis sur leur pourtour d'ailettes en zinc (fig. 1) qui s'engagent dans les rayures et communiquent au projectile un mouvement de rotation autour de son axe.

Pour les obus des canons se chargeant par la culasse, ces ailettes sont remplacées, soit par des cordons de plomb (canons de 5 et de 7 et de 138, système de Reffye), soit par des ceintures en cuivre (canons du système de Bange) (fig. 2); en outre, ces projectiles sont renflés à la naissance de l'ogive. La ceinture du projectile mord dans les rayures à frottement dur, le renflement empêche le ballottement du projectile pendant son trajet dans l'âme de la pièce. Ce ballottement serait nuisible à la justesse du tir.

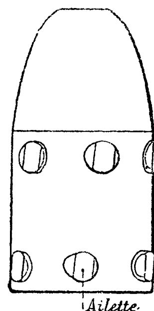


Fig. 1. — Obus ordinaire de 12.

Obus ordinaire (fig. 2). Obus dont le vide intérieur contient simplement une charge d'éclatement. Il est armé d'une fusée percutante. Ces obus existent dans les approvisionnements des canons et mortiers de siège; ils sont peints en noir.

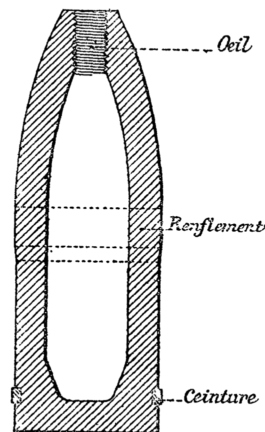


Fig. 2. — Obus ordinaire de 120, modèle 1878.

Obus à balles. Obus renfermant dans son intérieur des balles et une charge de poudre. L'idée de renfermer des balles dans les projectiles paraît due à un officier anglais nommé *Shrapnell*, d'où le nom de shrapnell donné à l'étranger aux obus à balles. Les modèles d'obus à balles sont très divers, ils diffèrent par la position respective des balles et de la poudre :

1° La charge d'éclatement peut être mélangée aux balles. Ce dispositif se rencontre dans l'obus Robin (fig. 3), actuellement en service dans les batteries de 80 millim. de campagne. Dans ces obus, les balles sont agglomérées avec de la poudre comprimée à une forte pression; un tube central contient une planchette d'inflammation qui communique le feu sur toute la longueur de l'obus. L'ogive est vissée sur le corps d'obus et porte

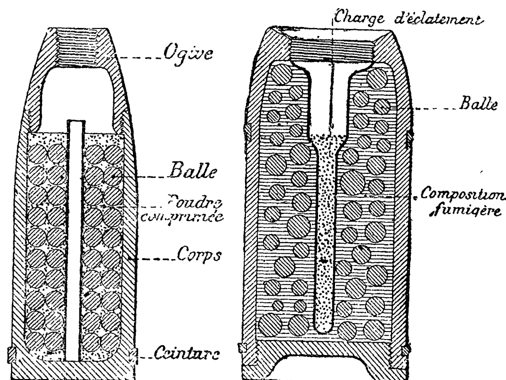


Fig. 3. — Obus Robin. Fig. 4. — Shrapnell allemand, modèle 1891.

une fusée à double effet. Ces projectiles donnent un très fort nuage de fumée. Pour les reconnaître on les peint en blanc.

2° La charge d'éclatement est contenue dans un tube central. Ce dispositif se présente dans l'obus à balles libres de 95 millim., ainsi que dans l'obus allemand, modèle 1891 (fig. 4). Dans ce dernier, les balles sont noyées dans une substance fumigère.

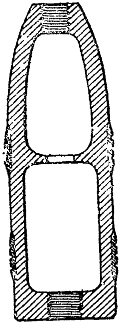


Fig. 5. — Obus à balles de 7.

3° La charge d'éclatement est séparée des balles et située en avant. Ce dispositif (fig. 5) présente l'inconvénient de diminuer la vitesse restante des balles si la charge d'éclatement est assez forte (obus à balles de 5 et de 7, système de Reffye), ou de faire très peu de fumée si cette charge est faible (shrapnell anglais; obus à mitraille); ce manque de fumée rend très difficile le réglage du tir.

4° La charge d'éclatement est placée à l'arrière de l'obus. Ce dispositif a été adopté dans la construction de l'obus à balles, modèle 1891, du canon de 120 court (fig. 6); l'obus comprend un corps d'obus contenant 630 balles de plomb durci maintenues entre deux diaphragmes; entre le diaphragme inférieur et le culot, une charge de poudre de 320 gr.; un tube de prise de feu traverse l'obus dans toute sa longueur, l'ogive est vissée sur le corps d'obus. Le shrapnell Boxer présente un dispositif analogue, son ogive est en bois.

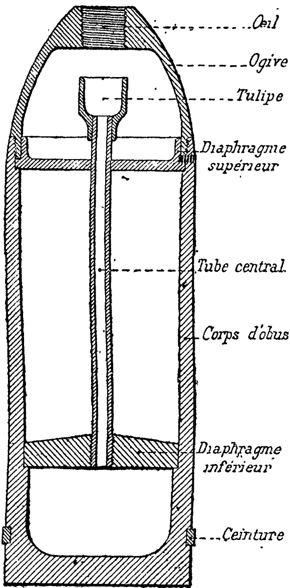


Fig. 6. — Obus à balles de 120, modèle 1891.

Obus à mitraille. Genre particulier d'obus à balles donnant un très grand nombre d'éclats. L'obus à mitraille de 90 (fig. 7) se compose de rondelles ou galettes en fonte dure, fragmentées d'une façon systématique et présentant des alvéoles hémisphériques; ces galettes sont superposées et renferment entre leurs alvéoles des balles en plomb durci. A la partie inférieure un culot, à la partie supérieure une grenade renfermant la charge d'éclatement; de la poussière de charbon remplit les interstices du chargement; une enveloppe en tôle d'acier recouvre ces divers éléments; elle est sertie sur le culot et maintenue par la ceinture.

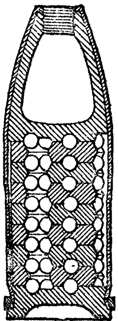


Fig. 7. — Obus à mitraille de 90.

L'obus à mitraille du canon de 155 (fig. 8) diffère un peu du modèle précédent; le vide intérieur de la grenade se prolonge par un tube en laiton qui règne dans toute la longueur du projectile et contient une partie de la charge d'éclatement; cet obus s'appelle obus à gerbe ouverte (V. Projectile). Les obus à mitraille sont peints en rouge; ils sont armés de la fusée à double effet.

Ces projectiles sont très efficaces contre le personnel; ils donnent un grand nombre d'éclats, environ 240 pour l'obus de 90 millim. et 160 pour celui de 80 millim.; on leur reproche de faire peu de fumée, leur charge d'éclatement étant très faible (80 gr. de poudre F_3 [à fusil] pour l'obus de 80 millim. de campagne); ce manque de fumée rend bien difficile le réglage du tir.

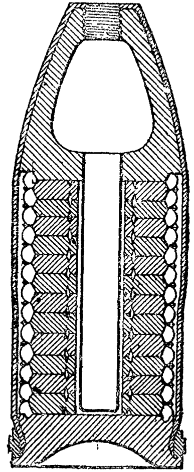


Fig. 8. — Obus à mitraille de 155.

Obus allongé, obus torpilles, obus à grande capacité (fig. 9). Ces trois désignations se rapportent au même obus, l'obus chargé avec une matière explosive. Il est plus long que les obus précédents, il a 4 calibres ou 4 calibres 1/2 de longueur, les précédents n'ayant que 3 calibres. Il est formé d'une enveloppe en tôle d'acier qu'on obtient par emboutissage, en partant d'un disque qu'on amène par emboutissages successifs à avoir la forme d'un cylindre terminé par une calotte sphérique; on forme ensuite le culot en refoulant le métal dans une matrice à l'aide d'un poinçon et du marteau-pilon, puis on forme l'ogive par étampage. Les obus allongés employés en France sont chargés en mélinite ou crésylite fondue; pour faire éclater cette charge, il est nécessaire d'employer un détonateur particulier, ce détonateur est lui-même enflammé par une fusée percutante. Ces projectiles sont employés dans le tir contre des obstacles. Les obus allongés, par un dispositif spécial, n'éclatent que lorsqu'ils ont pénétré dans l'obstacle. Ces obus ont une puissance de destruction considérable contre les maçonneries et contre les retranchements en terre; ils agissent surtout par le souffle produit par l'énorme quantité de gaz qui se forme par la combustion de la mélinite. Les obus allongés sont en général d'une seule pièce. Cependant le mortier de 220 millim. tire un obus allongé à culot vissé (fig. 10). Les obus torpilles italiens présentent également cette disposition.

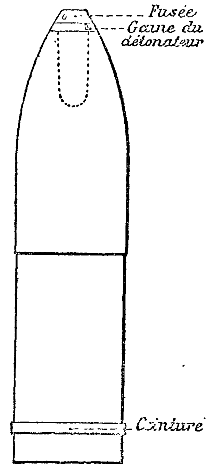


Fig. 9. — Obus allongé de 90 (4 calibres).

Obus de rupture. Projectiles en fonte dure ou en acier destinés au tir contre les cuirassements (fig. 11). Ces obus contiennent une charge d'éclatement et ne sont pas armés de fusées pour la plupart; la chaleur dégagée par le choc suffit à enflammer la charge intérieure. L'ogive est très massive et trempée. Quelques obus de rupture de petit calibre sont armés d'une fusée de culot (obus en acier de 37 millim.).

Obus incendiaires. Ils contiennent des matières incendiaires et sont destinés à mettre le feu aux localités bombardées. Au xviiie siècle, on employait les boulets rouges (rougis au feu) pour allumer les incendies. Ces obus n'existent pas en France, on en trouvait dans les approvisionnements en Autriche; ils ont été supprimés en 1878 après la guerre de Bosnie et d'Herzégovine, n'ayant pas donné les résultats qu'on attendait.

Obus à fragmentation systématique. Ces obus existaient dans les approvisionnements des canons de campagne français jusqu'en 1883; ils ont été remplacés par l'obus

à mitraille. Les canons de 80 millim. et de 90 millim. tiraient un obus à balles en fonte (fig. 12), formé de

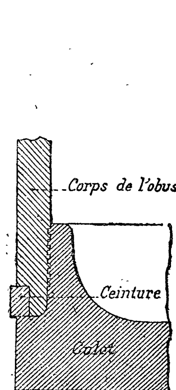


Fig. 10.— Culot de l'obus allongé du mortier de 22 centim. (4 calib. 1/2)

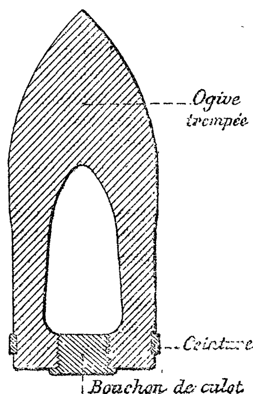


Fig. 11. — Obus de rupture en acier de 24 centim.

balles prismatiques empilées les unes sur les autres et formant des couronnes (fig. 13). Le canon de 95 tirait

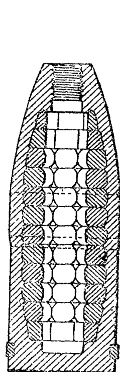


Fig. 12. — Obus à balles de 90.

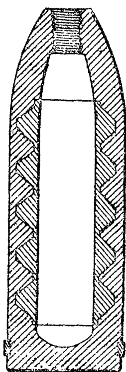


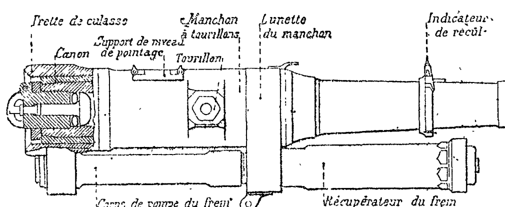
Fig. 13 . — Obus à double paroi de 95.

un obus à double paroi dont la paroi était préparée pour se rompre suivant certaines lignes.

Bibl. : *Règlements sur le service des canons de campagne, de siège et de côte.* — E. Jouffret, *les Projectiles*, 1881. — *Mémorial de l'artillerie de la marine; Revue d'artillerie; Cours de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie.*

OBUSIER. Bouche à feu lisse se chargeant par la bouche, dont la longueur était comprise entre celle des canons et celle des mortiers, la chambre à poudre était d'un diamètre inférieur à celui de l'âme; il était destiné à tirer des projectiles sphériques creux (obus). Les premiers obusiers qui furent tirés en France avaient été pris aux Anglais à la bataille de Nerwinden en 1693. Ils apparaissent régulièrement en 1749 dans le système d'artillerie de Vallière (obusiers de 8 pouces d'un modèle mal défini encore); Gribeauval en réglementa le modèle et fit construire des obusiers de campagne de 6 pouces. Ces obusiers étaient très courts; lors de la réorganisation de l'artillerie, en 1828, on augmenta leur longueur d'âme et on leur donna le nom d'obusiers de 15 et de 16 centim.; on construisit également un obusier de montagne. En 1853, un canon obusier fut créé. La marine n'adopta les obusiers qu'en 1827; les obusiers de la marine étaient en fonte.

La marine a conservé l'obusier rayé de 22 centim. Le terme d'*obusier* a disparu de la nomenclature des bouches à feu actuelles, pour être remplacé par le terme de *canon court.* Ainsi le canon de 155 court est un véritable obusier, destiné à tirer sous de grands angles. Le canon de 120 court (fig.) est un obusier de campagne. Le canon de 120 court présente la particularité de ne pas reculer pendant



Canon de 120 court et son frein hydro-pneumatique.

le tir. Son affût est muni d'une bêche de crosse qui s'enfonce dans le sol; quant au canon, il est relié à la tige du piston d'un frein hydropneumatique, et au moment du départ du coup, la pièce recule, entraînant avec elle le piston du frein; le recul de la pièce est ainsi limité à une course variant de 80 centim. à $1^{m},10$; pendant le recul de la pièce, l'air est comprimé dans un récipient (récupérateur) situé à l'avant du piston; la pièce revient d'elle-même à sa position de tir par la détente de l'air contenu dans le récupérateur.

OBVA. Rivière de Russie, gouv. de Perm, affl. dr. de la Kama; 215 kil. dont 40 navigables.

O'BYRNE (Fiagh-Mac-Hugh), patriote irlandais, né vers 1544, mort en 1597. Descendant du roi d'Irlande Cathaeir Mor, chef du clan redouté des O'Byrne, il favorise en 1569 l'évasion d'Edmund Butler, du château de Dublin, et trempe dans l'assassinat de Robert Browne de Mulcranan (1572). Poursuivi à outrance par le lord député William Fitz William, il pille le Wexford et le Pale. Le gouvernement dut lui accorder son pardon (1573). O'Byrne demeura tranquille pendant plusieurs années. En 1580, il envahit le Wexford pour venger le meurtre de plusieurs de ses parents ou alliés, mis à mort par le sénéchal; battit lord Grey de Wilton à Glenmalure, pilla et brûla Rathmore, Tassagard, Rathcoole, et menaça les faubourgs de Dublin. En 1581, il repoussa une expédition commandée par sir William Stanley et le capitaine Russell. On dut accepter, à la fin de l'année, et faute de mieux, ses offres de soumission. Mais sa présence aux portes de Dublin inspirait toujours les plus vives inquiétudes et le gouvernement chercha les moyens de le supprimer. En 1594, son gendre et ses fils, ayant brûlé la maison du shérif de Kildare, O'Byrne fut rendu responsable de ce crime, auquel il n'avait point eu de part. Il réussit à échapper à toutes les poursuites, mais le 8 mai 1597 il tomba, par surprise, entre les mains d'un sergent qui lui coupa la tête. R. S.

Bibl. : O'Byrne, *Historical reminiscences of the O'Byrnes;* Londres, 1843. — *Book of the O'Byrnes.* Ms. de la Bibliothèque du Trinity College de Dublin.

OC (Langue d') (V. Languedoc, Provence et Romanes [Langues]).

OCAGNE (Philbert-Maurice d'), mathématicien français, né à Paris le 25 mars 1862, issu d'une vieille famille normande, fixée à Paris au XVIIIe siècle. Son père, Mortimer d'Ocagne, a publié un ouvrage remarqué, *les Grandes Ecoles de France*, sur l'organisation de l'enseignement supérieur. Entré à l'Ecole polytechnique en 1880, M. Maurice d'Ocagne en est sorti dans le corps des ponts et chaussées. Il est actuellement (1898) attaché au service du nivellement général de la France, répétiteur à l'Ecole polytechnique et professeur à l'Ecole des ponts et chaussées. Il a été deux fois lauréat de l'Académie des sciences : en 1892 (prix Leconte), pour sa *Nomographie* (V. ce mot); en 1894 (prix Dalmont), pour l'ensemble de ses travaux mathématiques. Ceux-ci, d'une grande diversité, ont paru dans de nombreux recueils spéciaux, notamment dans les

Comptes rendus de l'Académie des sciences, le *Journal de l'Ecole polytechnique*, les *Nouvelles Annales de mathématiques*, l'*American Journal of Mathematics*, etc. Il y a lieu de citer ses études sur les invariants algébriques, sur les suites récurrentes, sur la probabilité des erreurs, sur de nouveaux systèmes de coordonnées et sur la géométrie infinitésimale. Mais son œuvre capitale est la création du corps de doctrine, appelé par lui *Nomographie*, concernant la représentation graphique des lois mathématiques à plusieurs variables ; il a en préparation (1898) sur cette matière un traité définitif dans lequel cette théorie est portée à son plus haut degré de généralisation. M. d'Ocagne fut l'un des premiers instigateurs du *Répertoire bibliographique des sciences mathématiques ;* désigné par le congrès international de 1889, parmi les cinq Français devant faire partie de la commission permanente de cette œuvre, il y a rempli les fonctions de secrétaire pendant plusieurs années. — Sous le pseudonyme de *Pierre Delix*, il a produit quelques essais littéraires, et notamment une comédie en un acte, *la Candidate*, qui a eu plus de cent représentations à Paris, au théâtre Cluny (1888-89). Les principaux ouvrages de M. d'Ocagne, publiés séparément, sont : *Coordonnées parallèles et axiales* (1885) ; *Nomographie ; les Calculs usuels effectués au moyen des abaques* (1891) ; *le Calcul simplifié par les procédés mécaniques et graphiques* (1894) ; *Cours de géométrie descriptive et de géométrie infinitésimale professé à l'Ecole des ponts et chaussées* (1896). C.-A. L.

O'CALLAGHAN (Edmund Bailey), historien anglais, né en Irlande le 28 fév. 1797, mort à New York le 29 mai 1880. Elève en médecine à Paris, il émigra au Canada en 1823 et s'établit comme médecin à Québec en 1827, à Montréal en 1830. Il se jeta dans la politique, devint rédacteur en chef du *Vindicator* (1834), organe des patriotes, et fut élu député de Yamaska. Un des chefs du parti révolutionnaire, il prit les armes en 1837, se battit à Saint-Denis et, le mouvement ayant avorté, s'enfuit avec Papineau aux Etats-Unis. Il demeura à New York, où il exerça la médecine et dirigea le *Northern Light*. Grand travailleur et chercheur sagace, il s'occupa avec passion des vieilles archives coloniales, où il trouva la matière de l'ouvrage qui a fait sa réputation : *History of new Netherland, or New York under the Dutch* (New York, 1846-49, 2 vol.). Il a encore publié : *State Records or documentary history of the State of New York* (1849-51, 11 vol. in-4) ; *Jesuite Relations* (1847), etc. R. S.

O'CALLAGHAN (John-Cornelius), historien irlandais, né à Dublin en 1805, mort à Dublin le 24 avr. 1883. Inscrit au barreau irlandais en 1829, il préféra la littérature à la chicane. Il fit ses débuts dans le *The Comet*, petit journal où collaborait O'Connell (1830-33), écrivit dans l'*Irish Monthly Magazine*, puis dans la *Nation*, le fameux organe de la « Jeune Irlande ». Il rassembla plus tard ses principaux articles dans un volume intitulé *The Green Book, or gleanings from the writing desk of a literary agitator* (Dublin, 1840, in-8). Mais c'est comme historien que O'Callaghan est surtout connu. Il publia une bonne édition du *Macariæ Excidium*, du colonel O'Kelly (Dublin, 1846, in-4), puis sa grande *History of the Irish brigade, in the service of France from the Revolution in Great Britain and Ireland under James II to the Revolution in France under Louis XVI* (Glasgow, 1869, in-8), précieuse par l'immensité et la sûreté de ses recherches. R. S.

OCAMPO (Florian de), chroniqueur espagnol, né à Zamora en 1499, mort en 1555. Elève du collège de San Ildefonso de l'Université d'Alcalá, il se fit ensuite prêtre et reçut de Charles-Quint le titre d'historiographe. En cette qualité, il entreprit d'écrire l'histoire du règne de ce souverain, mais il eut l'idée singulière de la commencer par les annales de l'Espagne depuis Tubal, petit-fils de Noé ! Il n'eut le temps de poursuivre son œuvre bizarre, d'une crédulité plus que naïve et d'un style prétentieux, que jusqu'à l'époque des Scipions. Ces quatre premiers livres de son ambitieuse *Cronica general de España* parurent d'abord à Zamora (1544, in-fol.) et eurent plusieurs éditions ; la meilleure est celle de Madrid, 1791, 2 vol. in-4. Ocampo avait annoté et publié, mais avec négligence, la première *Cronica de España*, compilée avec la participation personnelle du roi Alphonse X (Zamora, 1541, in-fol.). G. P-I.

BIBL. : J. DE REZABAL Y UGARTE, *Biblioteca de los escritores que han sido individuos de los seis colegios mayores;* Madrid, 1805, in-4 (contient la meilleure biographie d'Ocampo).

OCANA. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Bastelica ; 559 hab.

OCANA. Ville de Colombie, dép. de Santander, à 1.165 m. d'alt., dans la vallée de Hacari ; 6.000 hab. Mines de houille et de plomb ; commerce de peaux, de café, d'anis.

OCAÑA. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Tolède, à 780 m. d'alt., sur le chem. de fer d'Aranjuez à Cuenca ; 6.000 hab. Aqueduc antique ; palais des ducs de Frias. Savon, poterie, toile. — Le 19 nov. 1809, Mortier y détruisit l'armée espagnole d'Areizaga.

OCARINA. Instrument de musique dont la facilité de jeu fait le principal mérite. De forme ovoïde, l'ocarina est percé de dix trous et pourvu d'une embouchure fixe. Les sons qu'il émet présentent quelque rapport avec ceux du flageolet, leur étendue est d'une octave et une quarte. L'ocarina, construit, soit en terre, soit en métal, est parfois muni d'une pompe servant à l'accorder. Il comporte six formats différents, dénommés *ocarinas soprano, contralto, ténor, baryton, basse* et *contre-basse*.

OCARITZ (Jose, chevalier d'), diplomate espagnol, né dans la prov. de Rioja en 1750, mort à Varna en 1805. Il fut secrétaire d'ambassade à Turin, Copenhague, devint consul général à Paris (déc. 1788) et, après le rappel de l'ambassadeur Thomas Iriarte qui suivit le 10 août 1792, chargé d'affaires. Il déploya les plus grands efforts pour sauver Louis XVI, offrit par une lettre du 28 déc. 1792 la neutralité de l'Espagne et sa médiation vis-à-vis de l'Autriche et de la Prusse, si on voulait laisser le roi se retirer hors de France ; la lettre fut renvoyée au comité diplomatique. Le 17 janv. 1793, Ocaritz demanda un simple sursis ; la Convention passa à l'ordre du jour. Le 7 mars, la guerre fut déclarée par la France, et Ocaritz dut partir. Ce fut lui qui ouvrit les négociations pour la paix à Figueras en 1795. Quand elle fut signée à Bâle (22 juil. 1795), il rentra à Paris comme consul général, fut ensuite résident à Hambourg, ministre à Stockholm (1803). Nommé ambassadeur à Constantinople, il mourut en route. — Sa veuve, *Emilie-Lucrèce d'Estat*, fut pensionnée par Louis XVIII.

OCCAGNES. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. d'Argentan ; 532 hab.

OCCAM (Guillaume d'), philosophe, théologien, polémiste religieux et politique, né au village d'Occam, comté de Surrey, dans la dernière partie du XIIIe siècle, mort à Munich le 7 avr. 1347 (d'après Fabricius). Il aurait, si l'on en croit une tradition, été, dès l'enfance, remarqué par les franciscains, appelé dans leur ordre, et il aurait dû à leurs soins de faire à Merton College (Oxford) ses études, de les couronner enfin à l'Université de Paris. Là il suivit les leçons de Duns Scot, alors à l'apogée de sa gloire, et il s'instruisit directement de cette métaphysique réaliste que tout son enseignement propre et la longue influence qu'il devait exercer sur le cours de la pensée philosophique étaient destinés à renverser. Lui-même devint bien vite un maître de grande célébrité (*Venerabilis inceptor* et aussi *Doctor invincibilis*, fut le surnom que lui attribuèrent ses admirateurs). Aussi n'est-il pas surprenant qu'il passe pour avoir pris sa part de la grande lutte qui venait justement d'éclater entre Philippe le Bel et Boniface VIII. M. Hauréau, dans son *Histoire de la scolastique*, ne met pas en doute l'intervention résolue, passionnée du

philosophe anglais en faveur du roi de France, contre les prétentions du pape en matière temporelle. Il lui impute le libelle fameux, publié par Melchior Goldast : *Disputatio super potestate ecclesiastica prælatis atque principibus terrarum commissa,* libelle qui refusait au chef de l'Eglise le droit de blâme envers le souverain temporel et qui dénonçait comme une pure hérésie la doctrine de la suprématie pontificale à l'égard des princes. Tout autre est l'avis de M. Lindsay, selon qui l'intervention de Guillaume d'Occam dans le débat engagé entre le trône et le saint-siège relèverait de la légende. Quant au libelle *Disputatio,* etc., il faudrait, au dire du même écrivain, l'attribuer, non pas à notre philosophe, mais au juriste parisien Pierre Dubois. Quoi qu'il en soit de ce point d'histoire, ce qui est certain, c'est que le rôle de champion du pouvoir séculier en face des usurpations de la plus haute puissance ecclésiastique, Occam le jouera contre le pape Jean XXII. Sa rupture avec ce dernier date de 1322 : il avait, cette année-là, en qualité de provincial d'Angleterre, assisté à la grande assemblée de son ordre, qui se tint à Pérouse et qui préluda au soulèvement des franciscains contre l'autorité pontificale. Dans son libelle *Defensorium,* il s'était adressé directement à Jean XXII, formulant avec une hautaine indépendance les thèses protestataires. Il lui fut répondu par une citation devant les évêques de Ferrare et de Bologne et plus tard par un procès en hérésie. Les détails de ce procès nous sont inconnus. Nous savons seulement que dans la même accusation Michel de Césène, général des franciscains, et Bona Gratia de Bergame se trouvèrent impliqués ; qu'en 1328 tous trois étaient gardés dans le donjon du palais d'Avignon ; qu'ils prévinrent par la fuite une condamnation certaine ; qu'ils passèrent à Munich, où le prince Louis de Bavière, dont le pape refusait de reconnaître l'élection au trône impérial, trouva en eux d'infatigables auxiliaires dans sa longue querelle avec le chef de la chrétienté. *Defendas me gladio, defendam te calamo,* avait proposé Guillaume d'Occam à Louis de Bavière. De part et d'autre le contrat fut bien tenu. Nos religieux en révolte trouvèrent à Munich le refuge le plus sûr ; en retour, ils lancèrent les écrits d'attaque où les prétentions de la curie en matière temporelle étaient continuellement réfutées sans qu'il en coûtât rien à leurs convictions profondes, puisque l'indépendance des deux sphères, ecclésiastique et séculière, avait été l'un des grands principes au nom desquels ils avaient conduit la révolte.

Parmi ces pamphlets qui, se répandant en Europe, minaient la souveraineté papale, les écrits de Guillaume d'Occam occupaient une place d'honneur. Citons son *Opus nonagenta dierum* (1330-33) ; son *Tractatus de dogmatibus Johannis XXII, papæ* (1333-34) ; son *Compendium errorum Johannis XXII, papæ* (1335-38) ; son *Defensorium contrà errores Johannis XXII, papæ* (1335-39) ; ses *Super Potestate summi pontificis octo quæstionum decisiones* (1339-42), où, du point de vue théologique principalement, il travaillait à ruiner la doctrine de l'omnipotence du pape. Mentionnons également son *Tractatus de jurisdictione imperatoris in causis matrimonialibus*, composé pour revendiquer en faveur de la seule autorité civile le droit de trancher les cas de consanguinité en matière de mariage, contrairement à la prétention ecclésiastique de réserver exclusivement aux chefs de l'Eglise les questions relatives à l'obtention de ce *sacrement*. Jusqu'au bout, l'ardent controversiste combattra le même combat, puisque son dernier ouvrage, *De Electione Caroli VI*, sera consacré à soutenir les thèses de l'école franciscaine sur la séparation absolue des deux pouvoirs.

Les dernières années de Guillaume d'Occam ne nous sont guère mieux connues que le début de sa vie. Disons seulement qu'après la mort de Michel de Césène, qui eut lieu en 1342, d'Occam fut par son parti désigné comme général de l'ordre. Le point demeure obscur de savoir s'il se réconcilia, avant sa fin, avec cette curie romaine dont il avait été, depuis tant d'années, l'intraitable ennemi. Ce suprême raccommodement paraîtra bien peu vraisemblable et l'on inclinera à croire plutôt les récits qui nous le représentent comme mourant excommunié.

Le résumé qui précède montrerait suffisamment l'intérêt historique qui s'attache au nom de Guillaume d'Occam. Au déclin du moyen âge, ce religieux apparait comme l'avocat impétueux des revendications de l'esprit civil en opposition avec les exigences de l'autocratie sacerdotale. Quelque chose du hobbisme se laisse déjà pressentir dans les traités politico-ecclésiastiques de ce polémiste qui allait jusqu'à proclamer que « Jésus-Christ lui-même, *in quantum homo, in quantum viator mortalis,* n'avait pas le droit de censurer Tibère » et qui aurait entendu bien plutôt incliner sous la souveraineté séculière l'autorité sacerdotale. Mais là ne se borne pas l'originalité de son rôle militant. M. Lindsay remarque avec beaucoup de raison que l'adversaire de Jean XXII doit figurer au nombre des grands réformateurs qui appelèrent le rétablissement, au sein d'un christianisme dégénéré, de la primitive vie évangélique, vie d'humilité et de pauvreté. « Son *Compendium* choisit quatre constitutions pontificales, qui enveloppaient une déclaration contre la pauvreté selon l'Evangile et il les dénonce comme pleines d'hérésie. » On sait quels troubles firent naître dans l'Eglise ces protestations de la conscience morale contre la corruption grandissante de l'idéal chrétien, corruption à laquelle l'heure se fait proche où la Réforme apportera un remède radical. Occam ne pousse assurément point jusqu'où ira un Luther. Mai sa prédication sera imitée et reprise par ces nombreuses sectes monastiques à demi orthodoxes, à demi révolutionnaires, « Fraticelli, Beggards, Lollards, etc. », que l'Eglise combattra par toutes armes sans réussir jamais à les réduire entièrement.

Si Guillaume d'Occam a mérité de compter parmi les révolutionnaires religieux ; si le protestantisme anglais est autorisé à le réclamer comme l'un de ses précurseurs, c'est cependant en qualité de philosophe qu'il a obtenu la plus grande et la plus légitime célébrité. M. Lindsay passe trop légèrement sur son œuvre scolastique et il se méprend du tout au tout lorsqu'il lui dénie toute valeur originale. Que cette œuvre soit grandement redevable à l'enseignement logique de Psellus et de l'école byzantine, enseignement transmis au monde occidental par l'intermédiaire de Pierre d'Espagne, nous ne le contesterons pas. Mais la doctrine d'Occam dépasse bien la sphère de la pure logique ; elle est bien plus qu'une reprise savante et très perfectionnée du nominalisme paradoxal d'un Roscelin, bien mieux qu'une tentative ingénieuse et artificielle en vue de transformer en une sorte d'arithmétique des signes le travail du langage et de la pensée. Si l'action qu'elle était appelée à exercer va se prolonger durant tout le cours de la Renaissance, pénétrant les systèmes les plus divers, séduisant les maîtres du plus grand renom, c'est qu'elle inaugurait vraiment, dans la spéculation philosophique, une vie nouvelle et qu'un esprit tout moderne l'animait. Cet esprit est celui d'une philosophie éminemment critique, habile à l'analyse des concepts, inclinée à dériver des intuitions de nos sens ou de notre conscience les notions les plus générales de notre esprit. Assurément, ce grand devancier de Locke subit encore la tyrannie de la scolastique ; la syllogistique traditionnelle pèse sur sa pensée ; ses expositions et discussions se conforment aux méthodes dialectiques alors en honneur dans tous les enseignements. C'est que les théories les plus originales, les plus offensives même, revêtent fréquemment les formes consacrées qu'elles sont destinées à briser. Ainsi en arriva-t-il pour notre philosophe ; il pense en moderne ; il parle et expose à la vieille mode.

Les principaux ouvrages philosophiques d'Occam sont les suivants : *Quæstiones et decisiones in quatuor libros Sententiarum cum centilogio theologico* (Lyon, 1495) ;

Quodlibeta septem (Paris, 1487); *Tractatus de Sacramento Altaris* (Strasbourg, 1491), « dans lequel, tout en acceptant comme point de foi la doctrine de la présence réelle, il montre que l'on pourrait proposer une théorie plus rationnelle ; celle qu'il y formule au sujet de l'Eucharistie devait être plus tard adoptée presque au pied de la lettre par Luther, et elle est aujourd'hui connue sous le nom de consubstantiation » (Lindsay); *Expositio aurea et admodum utilis super artem veterem* (Bologne, 1496); *Summa logices* (Paris, 1488) ; *Quæstiones in libros Physicorum* (Strasbourg, 1491). L'intelligence de la philosophie occamiste nous est, d'ailleurs, bien facilitée par la compilation d'un disciple du XVe siècle, Gabriel Biel, premier professeur de théologie à l'Université de Tubingue (en 1477). Biel a, dans son *Collectorium super libros sententiarum W. Ockami* (Tubingue, 1501), synthétisé avec une pieuse exactitude les théories principales que le maître nominaliste avait disséminées dans ses divers écrits. Donnons-en une vue rapide.

Guillaume d'Occam aurait été, ce semble, en droit de s'appliquer le mot de Carnéade sur Chrysippe : « Si Duns Scott n'avait pas composé, je n'aurais pas eu de raison d'exister. » Et de fait, on peut dire, sans nulle exagération, que toujours il écrivit en ayant Duns Scot devant les yeux. Il ne pouvait, d'ailleurs, s'attaquer à un réalisme plus fortement soutenu. Dire ce que Guillaume d'Occam réfute, ce sera dire ce que lui-même établit. Or la doctrine de Scot, en laquelle plus d'un moderne a cru apercevoir une anticipation de l'hégélianisme, avait proclamé l'identité du réel avec le conçu; ce principe même, elle l'avait appuyé sur une double thèse savamment et laborieusement développée : 1° la dépendance logique se confond avec la subordination causale, et celle-ci n'est qu'une autre expression de celle-là ; 2° plus une notion se vide de ce qu'elle contenait de particulier, plus elle gagne en réalité véritable, et chacun des pas que la généralisation franchit rapproche de l'unité, c.-à-d. de l'existence. — A cette double proposition, l'occamisme n'est qu'un long démenti. Et ce démenti se déploie dans une théorie de la connaissance, aux termes de laquelle cette perception de l'universel à laquelle Scot avait cru se résout, à l'analyse, en éléments conceptuels, issus d'intuitions contingentes, élaborés, contrôlés et composés par l'activité de l'esprit.

La connaissance a son origine dans l'information sensible, sauf cette réserve qui sauvegarde les croyances et les aspirations du théologien : *Pro statu viæ hujus*. L'intuition est elle-même due à l'action d'un objet extérieur. Tel est le premier degré du savoir. Aux degrés suivants interviennent le *sensus communis*, puis « la connaissance mémorative ». Dans cette ère initiale, l'intellect proprement dit n'est pas encore, notons-le bien, entré en jeu. Mais, sans ce premier travail, l'action de l'intellect ne se produirait pas : elle le continue, elle en dérive. *Intellectus,* dit Biel, *qui est potentia superior operationem suam incipit a sensibus, neque enim non sentiens intelligit.* Et de se réclamer d'Aristote (Biel. L. I. *Dist.* 111, *Qu.* 6). Quel sera donc maintenant le rôle de l'intellect? Il consistera à abstraire, et cette opération, à son tour, comptera divers moments. De la connaissance de la chose sentie, l'intellect dégagera une notion d'abord vague, à laquelle, l'abstraction aidant, succédera la notion de singulier et de commun. L'opération abstractive poursuivra son œuvre. De plus en plus elle distinguera des circonstances multiples et changeantes le permanent et l'immuable. Elle ira de la sorte, simplifiant toujours davantage, jusqu'à ce qu'indépendamment des êtres singuliers soit atteinte une qualité une absolument. Grâce à l'observation des ressemblances et au discernement des similitudes essentielles seront composés des concepts de genres et d'espèces. Ces concepts deviendront autant de matériaux pour l'intellect qui les fera entrer dans ses propositions et, par le secours du langage, les disposera dans ses syllogismes, les agencera dans des suites de raisonnements qui lui permettront de construire la science et de procéder à la découverte. *Idem ex propositionibus syllogismos facit et alios discursus consequentiales quibus inquirit ex notis ignota* (*Ibid.*). On croirait par instants posséder comme une ébauche de l'*Essai sur l'entendement humain*, et l'empirisme moderne ne fera guère mieux.

C'est ainsi que la théorie occamiste tourne, comme sur son véritable pivot, autour de la notion abstraite. Les concepts, objets sur lesquels s'exercera l'activité ultérieure de l'intellect, le réalisme les prenait tels qu'ils s'offraient, comme des entités subsistantes, que disons-nous? comme les réalités primaires, comme les seules existences dignes de ce nom, au prix desquelles particulier et concret ne posséderaient qu'une apparente et insaisissable valeur. Mais voici que s'est ouvert le règne de l'analyse. Ces concepts, Occam les soumet à une investigation critique, et il résulte de cette enquête qu'ils ne sont nullement des choses données, des essences simples et absolues, tombées dans notre pensée comme du haut de l'éternité, ce qui les élèverait à la dignité d'archétypes transcendants et d'idées divines (Biel. L. I. *Dist.* 35, *Qu.* 5). Ils consistent, comme eût dit de nos jours un Taine, en des extraits, donc en des produits artificiels de notre labeur mental. Indispensables à l'esprit qui, sans eux, manquerait d'une matière sur laquelle agir, est-ce à dire qu'ils ne répondent à rien d'objectif? Si fait, mais à la condition que l'analyse nous rappelle sans cesse le processus de leur formation et les éléments perceptifs dont l'assemblage les constitua. Bref, l'abstrait n'a d'existence et même de signification que celles qu'il emprunte à la chose ou à l'ensemble des choses concrètes, particulières, dont il tient la place (*pro quibus supponit*, selon l'expression favorite d'Occam et de Biel). On comprend sans peine qu'une pareille doctrine rend parfaitement oiseuse l'hypothèse classique des *espèces*. Cette hypothèse avait déjà été bien malmenée par une suite de maîtres réputés. L'occamisme, on peut le dire, lui portait le dernier coup.

Parmi les œuvres de l'abstraction, il en est une qui dépasse immensément les autres, qui couronne tout ce labeur de composition : elle réunit en elle la *singularité* absolue et la plus haute universalité : la notion de Dieu. Cette idée, Occam l'examine et il découvre qu'elle se rapporte à un « composé » dont les parties ont été normalement abstraites des choses. Et il n'y a pas, nous est-il énergiquement déclaré, d'autre manière de connaître Dieu (Biel, L. I. *Dist.* 3. *Qu.* 2-4). La conséquence est évidente, notre intellect, qui ne s'élève à Dieu que grâce à l'artifice de l'abstraction, ne connaît pas en elle-même cette souveraine existence et ne saurait acquérir d'elle qu'une notion purement relative. Il est vrai d'ajouter que la distinction persistante entre la condition du *viator* et celle du *beatus* permet à Occam de réserver les droits de la théologie, étant bien entendu que la science absolue du divin relève, contrairement à ce que Duns Scot avait enseigné, de la pure foi. — On voit sans peine également comment Lindsay a pu dire que le scepticisme théologique, aux termes duquel les vérités de la foi chrétienne devaient être admises de confiance, en dépit des défauts logiques que la raison y découvrait, devint « presque un lieu commun, grâce à Occam qui lui donna pour base sa théorie de la connaissance ». Et l'on comprend que, parmi les écoles qui vont naître, les plus empressées à accepter le nominalisme réformé par ce maître seront précisément les plus mystiques. Il avait fait de l'intuition la source première de toute science. Ils diront comme lui, sauf à reconnaître une intuition spéciale, privilégiée, qui, celle-là, vient non pas des sens, mais du cœur : l'intuition du divin. Georges LYON.

BIBL. : PRANTL, *Geschichte der Logik*. — STÖCKL, *Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, vol. II. — RIEZLER, *Die literarischen Wiedersacher der Päpste zur Zeit Ludwig des Baiers*. — LINDSAY, *Occam and his Connexion with the Reformation* (*Brit. Quart. Review*, juil. 1872), ainsi que son art. *Occam* (*Encyclop. Brit.*, vol. XVII). — HAURÉAU, *Histoire de la philosophie scolastique* (2e partie, vol. II, ch. XXVII).

OCCASIONNELLES (Causes) (V. Cause, t. IX, p. 906, et Malebranche),

OCCEY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy ; 291 hab.

OCCHIATANA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Calvi, cant. de Belgodere ; 733 hab.

OCCHIOBELLO. Village d'Italie, prov. de Rovigo, r. g. du Pô. Le 12 avr. 1815, Murat y fut défait par l'armée autrichienne de Mohr.

OCCIDENT (Astron.) (V. Couchant).

Compagnie d'Occident (V. Compagnie, t. XII, p. 162).

OCCIONI (Onorato), écrivain italien, né à Venise en 1830, mort à Rome le 10 nov. 1895. D'abord professeur aux gymnases de Venise et de Trieste, puis à l'Université d'Innsbruck, directeur du gymnase de Trieste, puis, après la libération de la Vénétie, directeur du lycée Q. Visconti à Rome, enfin professeur de littérature italienne à l'Université de cette dernière ville. Il ne s'était pas assimilé les récentes méthodes philologiques, mais il avait une vaste culture littéraire et une grande sûreté de goût. Ce sont ces qualités qui recommandent sa traduction de Silius Italicus (publ. en 1878, et rééditée avec de nombreuses additions en 1889, en 2 vol. in-8) et ses autres ouvrages (nombreux articles dans la *Nuova Antologia; Scritti di letteratura latina*, 1891 ; *Vita ed opere di Orazio*, 1893). Il est en outre l'auteur d'un *Manuel de littérature latine* très apprécié du public des écoles.

OCCIONI-Bonaffons (Giuseppe), érudit italien, né à Venise en 1838. Il enseigne l'histoire à l'Ecole supérieure de commerce de sa ville natale ; il est l'auteur d'un très grand nombre de mémoires historiques sur la Vénétie et le Frioul ; le plus utile de ces ouvrages est une *Bibliografia storica friulana* (Udine, 1883-87, 2 vol.).

OCCIPITAL (Anat.). *Os occipital.* Os plat, incurvé sur lui-même, situé à la région postérieure et inférieure du crâne. Il est d'une seule pièce chez l'homme adulte, mais le développement du squelette et l'étude du crâne des animaux montrent qu'il est essentiellement composé : 1° d'un basi-occipital, d'un sus-occipital et de deux occipitaux latéraux (ex-occipitaux), d'origine chondro-cranienne; 2° d'un supra-occipital (inter-pariétal), de provenance dermo-cranienne. Chez les marsupiaux, la portion supérieure ou écailleuse reste toute la vie séparée de la portion inférieure ou basilaire. Chez les autres mammifères, ces pièces sont soudées. L'écaille présente extérieurement une crête médiane, la crête occipitale externe, aboutissant, en haut, à une saillie, la protubérance occipitale externe ou inion, et, de chaque côté, deux lignes horizontales arquées, les lignes courbes supérieure et inférieure ; intérieurement, elle offre quatre fosses, deux supérieures (fosses cérébrales) et deux inférieures (fosses cérébelleuses), séparées par une saillie cruciale, au centre de laquelle se trouve un mamelon (protubérance occipitale interne). Sur la saillie, qui s'étend au-dessous de la protubérance occipitale interne, on rencontre chez les singes, et à titre exceptionnel dans l'espèce humaine, une fossette (fossette vermienne, fossette aymarienne).

Dans sa portion basilaire, l'occipital est percé d'un grand trou, le trou occipital, par lequel passent la moelle, ses enveloppes et les artères vertébrales. De chaque côté, on voit les condyles de l'occipital, qui s'articulent avec les cavités glénoïdes de l'atlas. Chez les reptiles et les oiseaux, il n'y a qu'un condyle situé en avant du trou occipital. En avant des condyles, il y a le trou du nerf hypoglosse chez les mammifères ; en dehors s'observent deux apophyses (ap. jugulaires chez l'homme, paramastoïdes chez les autres mammifères). Chez un grand nombre de mammifères (marsupiaux, rongeurs, carnassiers, etc.), la portion supra-occipitale reste distincte (os interpariétal), ce que l'on observe aussi exceptionnellement dans l'espèce humaine (os épactal).

Muscle occipital. Muscle large recouvrant l'occiput. Il s'insère en avant à l'aponévrose épicranienne et en arrière, à la ligne courbe supérieure de l'occipital.

Artère occipitale. Elle vient de la carotide externe, se porte sur la région occipitale et donne une branche sterno-mastoïdienne, une stylo-mastoïdienne, une mastoïdienne ou méningée postérieure, une cervicale postérieure.

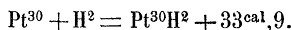
Veine occipitale. Elle correspond à l'artère occipitale et va se jeter dans la jugulaire interne.

Nerf occipital ou sous-occipital. Le *petit nerf sous-occipital* et le *grand nerf sous-occipital* sont les deux branches dorsales des deux premières paires des nerfs rachidiens. Ch. Debierre.

OCCLEVE (Thomas) (V. Hoccleve).

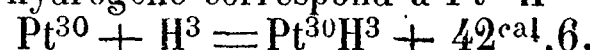
OCCLUSION. I. Chimie. — Graham a donné le nom d'occlusion à la propriété que possèdent les métaux de condenser les gaz et de les conserver même dans le vide. Graham voyait dans l'occlusion un phénomène spécial, complexe, à la fois physique et chimique. Les faits paraissent, d'après M. Berthelot, faire rentrer les phénomènes d'occlusion dans la classe des phénomènes chimiques. Le platine réduit par l'acide formique, puis séché à 100°, absorbe 114 fois son volume d'hydrogène en formant successivement deux hydrures, dont la formation respective dégage pour 1 gr. d'hydrogène entré en combinaison + 17 cal. et $14^{cal},2$. Les deux hydrures peuvent être portés à 200° dans le vide, mais le plus hydrogéné est lentement dissociable dans ces conditions. Le dernier hydrure absorbe l'oxygène à froid en formant de l'eau, ce qui permet d'en mesurer la chaleur de formation, au moins pour la portion d'hydrogène fixe qui surpasse le premier hydrure, si l'on a soin d'empêcher toute élévation notable de température capable de détruire le second hydrure.

Le second hydrure a une composition correspondant à $Pt^{30}H^2$



$$Pt^{30} + H^2 = Pt^{30}H^2 + 33^{cal},9.$$

Le plus hydrogéné correspond à $Pt^{30}H^3$



$$Pt^{30} + H^3 = Pt^{30}H^3 + 42^{cal},6.$$

L'addition du troisième atome d'hydrogène se fait donc avec un dégagement de $8^{cal},7$.

La mousse de platine et le platine fondu donnent des résultats analogues, mais une absorption totale d hydrogène moindre. La mousse absorbe seulement 35,5 fois son volume d'hydrogène, le platine fondu notablement moins. La mousse de platine absorbe l'oxygène libre avec dégagement de chaleur, mais la dose absolue d'oxygène absorbé est très faible. La chaleur dégagée paraît surpasser 34 calories pour un poids d'oxygène égal à 16 gr.

La chaleur dégagée par la formation des combinaisons hydrogénées et oxygénées du platine est la cause qui détermine la réaction bien connue du platine sur le mélange tonnant d'hydrogène et d'oxygène. Les mêmes composés jouent un rôle considérable dans les phénomènes de polarisation électrolytique observés avec des électrodes en platine. Ces mêmes hydrures de platine expliquent la transformation des composés oxygénés de l'azote en ammoniaque, quand on les chauffe avec l'hydrogène en présence de mousse de platine ; les composés avec l'oxygène rendent compte de la transformation inverse de l'ammoniaque en acide azotique, de l'oxydation de l'anhydride sulfureux en acide sulfurique, etc.

Le palladium condense 700 à 800 fois son volume d'hydrogène et donne un hydrure voisin de $Pd^{15}H$. Chaque gramme d'hydrogène absorbé dégage + $5^{cal},7$ au début de la réaction et seulement $3^{cal},9$ à la fin. Une lame de palladium, employée comme pôle négatif dans un voltamètre, absorbe l'hydrogène tout entier au début de l'électrolyse, en même temps que la lame augmente de volume, perd sa ténacité, sa conductibilité électrique et acquiert des propriétés magnétiques.

La plupart des métaux présentent avec l'hydrogène le phénomène d'occlusion, mais à un degré moindre que les deux métaux précédents. C. Matignon.

II. Médecine (V. Intestin, t. XX, p. 914).

OCCOCHES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Bernaville ; 210 hab.

OCCULTATION (Astr.). La lune, dans son mouvement de révolution mensuel autour de la terre, recouvre successivement pour un observateur terrestre une bande de la sphère céleste d'une largeur égale à celle de son disque. Les étoiles ou planètes situées sur cette bande sont cachées, occultées, pendant un certain temps, de là le nom du phénomène. Le commencement ou disparition de l'astre s'appelle immersion, la sortie émersion ; enfin, si l'étoile, sans être cachée par notre satellite, s'en rapproche beaucoup, l'on dit qu'il y a appulse.

Entre l'éclipse proprement dite et l'occultation existe une légère différence ; dans le premier cas, il s'agit en général d'un satellite qui, entrant dans le cône d ombre projeté par sa planète à l'opposite du soleil, voit sa lumière s'éteindre progressivement. Pour une occultation, au contraire, l'astre qui disparaît à nos yeux garde sa lumière propre. Toutefois, les éclipses de soleil, quoique étant en fait de véritables occultations, ne sont pas rangées dans cette catégorie. Certaines occultations peuvent être perçues à l'œil nu, et dans les anciennes chroniques l'on trouve mentionnés des phénomènes de ce genre ; ces données sont assez intéressantes, car elles permettent de fixer des dates et de contrôler les tables de la lune.

Observer une occultation consiste simplement à noter l'heure de la disparition ou de la réapparition de l'astre. La chose n'est généralement possible, même en s'aidant d'une forte lunette, que pour les belles étoiles, la lune fort brillante faisant disparaître par contraste les astres plus faibles, surtout lorsque le phénomène se produit sur le bord éclairé. Cette difficulté disparaît pendant les éclipses totales, le disque de la lune n'étant plus alors perceptible qu'en vertu d'une sorte de phosphorescence, les observations peuvent être multipliées. Les astronomes s'empressent d'utiliser une circonstance aussi exceptionnelle ; ils ont en vue la détermination de la grandeur réelle du disque lunaire, élément difficile à obtenir d'une manière très précise, un seul bord étant généralement éclairé et la diffraction venant en plus troubler les observations.

Les occultations ont prouvé que la densité de l'atmosphère à la surface de notre satellite est à peu près nulle. Si elle était sensible, nous devrions voir l'étoile se projeter pendant quelques instants sur le disque de la lune avant l'immersion et reparaître dans les mêmes conditions. Pour l'observateur, sur le bord obscur, la chose n'est pas appréciable, les apparences relevées sur le bord éclairé doivent tenir à la diffraction ; elle nous fait paraître le disque de la lune plus grand qu'il n'est en réalité. Toutefois, il résulte de la discussion d'un grand nombre d'observations que le diamètre de la lune déduit des occultations est d'environ 4″ inférieur à celui fourni par les mesures directes. L'atmosphère lunaire serait à peu près 900 fois moins dense que celle qui nous entoure, et diverses autres données conduisent à peu près à la même conclusion.

Avant l'invention du télégraphe, les occultations servaient aux astronomes à déterminer les longitudes ; les résultats étaient excellents, comme l'ont prouvé les méthodes plus précises employées depuis une quarantaine d'années. A l'heure actuelle, c'est encore le seul procédé irréprochable que puissent utiliser les explorateurs en pays non civilisés ; malheureusement, l'observation est assez délicate ; de plus, la recherche du moment où se produira le phénomène présente des difficultés plus apparentes toutefois que réelles, qui découragent nombre d'entre eux.

Prédiction des occultations. Le calcul est tout fait pour Paris (*Connaissance des temps*), Greenwich (*Nautical Almanach*), Berlin (*Berliner Jahrbuch*), mais dès que l'on quitte ces localités les résultats indiqués ne sont plus applicables. Il faut utiliser les éléments pour le calcul des occultations fournis par les grandes éphémérides que nous venons de citer, et nous croyons devoir donner à cet égard quelques éclaircissements. La méthode employée, due à Bessel, dégagée des formules de trigonométrie sphérique qui la résument, peut en effet donner une idée, sous forme simplifiée, de celle utilisée pour le calcul des éclipses. La lune n'est pas très éloignée de la terre, et en vertu de la parallaxe, l'observateur aperçoit notre satellite se projetant sur des points assez différents du ciel, suivant la localité qu'il occupe. Il en résulte que la bande découpée par le disque lunaire n'est pas la même pour deux lieux distincts, et il se peut fort bien qu'il n'y ait occultation que pour l'un des points. La latitude joue le rôle principal; la *Connaissance des temps* donne les limites en latitude des lieux pour lesquels le phénomène peut se produire ; il faut de plus que la lune soit levée et qu'il fasse nuit, autant de conditions faciles à vérifier une fois l'endroit donné.

Pour le calcul proprement dit, l'observateur, supposé d'abord au centre de la terre et ne participant pas à sa rotation, verra la lune se déplacer lentement sur le ciel, et les éphémérides calculés dans cette hypothèse lui fourniront les positions successives de notre satellite. L'étoile restera fixe et si, au point où elle est vue, nous considérons le plan tangent à la sphère céleste, la lune se mouvra sur ce plan, au voisinage du moment de l'occultation, d'un mouvement sensiblement rectiligne et uniforme. Les astronomes rapportent son déplacement à deux axes rectangulaires dont l'un n'est autre que l'intersection du plan tangent par le cercle horaire de l'étoile ; ils calculent l'heure T_0 où la lune passe sur cet axe (époque de la conjonction vraie en ascension droite). Cette donnée est fournie par la *Connaissance des temps*, ainsi que les coordonnées rectilignes du centre de la lune. L'on a, pour leur valeur, t étant le temps exprimé en portion d'heure et compté à partir de T_0 :

$$x = p' t,$$
$$y = q_0 + q' t,$$

p' q_0, q' étant des nombres tout calculés et indépendants de la position de l'observateur à la surface de la terre. Reste à introduire ce dernier élément. Le point ou l'on se trouve est connu, au moins approximativement ; l'on recherche la projection de ses coordonnées sur des axes parallèles aux précédents et passant par le centre de la terre pour l'époque T_0. Ce point se déplacera à peu près proportionnellement au temps, par suite de la rotation, et ses coordonnées pourront s'écrire à un instant quelconque :

$$x' = u_0 + u' t,$$
$$y' = v_0 + v t'.$$

Ce seront les points successifs où l'on verra l'étoile sur le plan tangent supposé fixe si nous observons les conventions suivantes :

1° Le rayon de la sphère céleste devra être pris égal à la distance vraie de la lune à la terre ; 2° le rayon équatorial de la terre pris comme unité sera supposé vu du centre de la lune sous un angle π égal à la parallaxe horizontale de cet astre à l'époque T_0. Cela fait, la solution du problème est immédiate : soit k le rayon de la lune exprimé en fraction du rayon terrestre pris pour unité, les deux astres se mouvant simultanément sur le plan tangent, il y aura occultation dès que la distance entre le centre de la lune et l'étoile sera égale au rayon de la lune ; d'où l'équation de condition,

$$(x - x')^2 + (y - y')^2 = k^2,$$

exprimant que la distance entre les deux points est égale à k. Substituant à x, y, x', y' les valeurs données plus haut, nous aurons une équation de second degré en t fournissant deux racines. L'une se rapportera à l'immersion, l'autre à l'émersion. Si ces racines deviennent égales, il y aura appulse sur le bord même de la lune ; si elles sont imaginaires, notre satellite passera à une certaine distance de l'étoile sans la recouvrir. La *Connaissance des temps* donne sous une forme très élégante la résolution de cette équation par les fonctions trigonométriques.

L'on peut encore, et c'est en général suffisant dans la pratique, avoir recours à une construction géométrique. Il suffit pour cela de laisser la lune fixe sur l'épure, rayon égal à K, position à l'époque T_0 et d'animer l'étoile de deux mouvements, celui de l'observateur et celui de la lune pris en sens contraire. Enfin, les mouvements de la lune et de l'observateur, n'étant pas en réalité rectilignes, il conviendra, si on le juge utile, de recommencer le calcul en substituant à T_0 les heures approchées comme origine.

La longitude s'obtient par une occultation observée, d'une manière très analogue; une valeur approchée étant supposée connue, l'on détermine la correction à lui apporter pour satisfaire rigoureusement à l'équation de condition. Incidemment, l'on peut faire la remarque que l'observation de l'occultation revient à déterminer l'instant où la distance lunaire devient rigoureusement égale au rayon apparent de la lune.

Pour les éclipses de soleil, la question se complique, car cet astre se déplace pour son propre compte et a de plus une parallaxe; les équations sont toutefois très analogues. Le commencement ou la fin du phénomène ont lieu au moment où la distance des centres est égale à la somme des rayons; les contacts intérieurs, lorsque cette même donnée est égale à leur différence.

La même méthode est applicable au calcul des passages de Vénus ou de Mercure sur le soleil. Dans les éclipses de lune ou de satellites de Jupiter, le disque rencontré n'est autre que la section du cône d'ombre ou de pénombre de la planète faite à une distance égale à la distance vraie du satellite. OLTRAMARE.

BIBL. : BESSEL, *Astronomische Nachritten*, 1829, mémoire réimprimé en 1875. — BERRY, *Théorie complète des occultations ;* Paris, 1880.

OCCULTES (Propriétés) (Alchim.). C'était une opinion très répandue au moyen âge, et provenant, disait-on, d'Aristote, que « toute chose douée d'une qualité apparente possède une qualité occulte opposée, et réciproquement. Le feu rendait apparent ce qui est caché, et inversement ». « Transforme leur nature, car la nature est cachée à l'intérieur, » disait le faux Démocrite. Les Arabes et leurs disciples précisent davantage. Dans ses qualités apparentes, le fer est chaud, sec et dur. Dans sa constitution secrète, il possède les qualités opposées, la mollesse, par exemple. Réciproquement, ce qui est, quant aux apparences, mercure est fer dans son intimité. Ce qui est extérieurement du cuivre est intérieurement de l'or et comme l'âme du métal. Dans n'importe quelle chose toute chose existe en puissance, même si on ne l'y voit pas. Pour accomplir la transmutation, il suffit donc de faire disparaître certaines qualités. Le cuivre, d'après Rasès, est de l'argent en puissance : celui qui en extrait radicalement la couleur rouge le ramène à l'état d'argent, etc. Toute cette théorie des qualités occultes a joué un grand rôle, au moyen âge, en philosophie et en médecine, aussi bien qu'en alchimie. M. BERTHELOT.

OCCULTISME. On peut grouper sous cette désignation un ensemble d'idées, de tendances constituant un domaine intermédiaire entre celui du surnaturel et celui de la raison, entre la religion et la science. C'est une croyance extrêmement répandue dans l'espèce humaine, et, jusqu'à une date récente, quasi-universelle, que celle de faits échappant à toute explication rationnelle et manifestant l'intervention de forces, d'êtres, de volontés généralement inaperçus, qui interviennent dans les affaires humaines ou dans la marche de l'univers d'une manière pour nous arbitraire. Sous sa forme la plus précise, celle du *miracle*, cette croyance au surnaturel semble à peu près inséparable de l'idée même de religion, le miracle étant la preuve sensible de l'existence de la divinité révélée par des phénomènes que les lois rationnelles sont impuissantes à expliquer. Seulement les progrès de la science et de la critique ont établi que jamais un miracle ne s'était produit en un lieu où il se trouvât des hommes capables d'en vérifier la réalité. Les faits qui semblaient jadis surnaturels ne paraissaient tels qu'à notre ignorance; la plupart ont reçu une explication rationnelle, et la conviction s'est enracinée qu'il n'y a d'autres bornes au domaine de la loi scientifique que celles de la perception humaine. Tout ce qui peut être perçu, c.-à-d. senti ou connu par nous à quelque titre que ce soit, est ou pourra être ramené à des lois abstraites. Un nombre chaque jour plus grand de personnes imbues de la culture rationnelle écartent toute idée de surnaturel. La supériorité de la pensée moderne s'affirme à leurs yeux par la substitution des notions scientifiques aux croyances religieuses qui, malgré d'ingénieux efforts et des concessions variées, sont inconciliables. Nous n'insistons pas sur cette question qui est traitée dans d'autres articles à ses divers points de vue. L'objet de celui-ci est d'examiner ce que furent et ce que deviennent, au moment de l'éviction du surnaturel par la science, les idées occultistes.

La prétention de leurs adeptes fut de tout temps d'étendre leur connaissance et leur pouvoir sur des forces différentes des forces matérielles et susceptibles pourtant d'être étudiées et méthodiquement employées. Ce domaine des sciences occultes, distinct de celui du surnaturel, puisqu'il demeurait accessible à l'action humaine, a été de plus en plus restreint par les progrès de la science rationnelle. Toutefois, aujourd'hui encore, ces idées ont de nombreux partisans et, fidèles à notre règle d'impartialité, nous avons confié à l'un d'eux l'exposé de leur système. On le trouvera plus loin. Ces théories nous paraissent une survivance des époques antérieures où la notion de loi scientifique n'était pas clairement dégagée. L'œuvre des savants a été précisément d'éliminer cette part de mystère qu'on mêlait autrefois aux pratiques et aux théories scientifiques. Ecartée des sciences exactes, elle tend à se confiner dans le champ encore obscur des rapports du physique et du moral. Quant aux imaginations développées par quelques écrivains occultistes sur la primitive histoire de l'humanité, elles sont purement fantaisistes. Avant d'en arriver à l'exposé de l'occultisme contemporain, il nous faut retracer brièvement les données les plus générales et l'historique de ces sciences du surnaturel, desquelles se sont peu à peu dégagées les sciences proprement dites, rejetant un encombrant résidu de superstitions qui n'ont plus d'intérêt que pour l'étude psychologique des diverses sociétés humaines.

A l'origine, les conceptions occultistes remplissent l'horizon tout entier; elles forment un amalgame confus d'où se dégageront ultérieurement la religion et la science confondues à ce stade de l'évolution. Les premières généralisations de l'*animisme* (V. ce mot) expliquent tout phénomène par l'action d'esprits semblables au nôtre. Ainsi que l'ont clairement montré les sociologues, notamment Spencer, pour le sauvage, l'immatériel, l'invisible paraît aussi réel que le matériel. Un nuage se forme, se dissout sur place ; que dire du vent dont on sait l'irrésistible violence ? de l'ombre, du reflet ? Les mirages montrent tour à tour au même endroit des objets fort divers. Les métamorphoses des insectes imposent la notion des transformations inattendues d'un même être. Les pétrifications, les fossiles témoignent qu'elles s'étendent de la nature vivante à l'inanimée. Le rêve conduit à distinguer du corps l'âme qui se promène au loin, accomplit les actes les plus variés, tandis que le corps demeure à la même place à peu près inerte. Une généralisation bien facile assimile la mort à un sommeil prolongé, à une émigration définitive de l'âme, d'autant plus que les survivants revoient en rêve les morts qu'ils ont connus. Les constatations de la vie courante aboutissent donc sans grand effort à cette idée que le monde est peuplé d'âmes, esprits, souffles, auxquels on attribue tout événement dont la cause échappe. L'animisme, le spiritualisme est à la racine de toute notre évolution mentale. Il n'en est pas le

résultat, mais le point de départ. Refoulé dans un domaine de plus en plus étroit, à mesure que s'agrandit à ses dépens celui de la science rationnelle, il survit obstinément dans les religions et dans l'occultisme.

Dès cette phase primitive où se confondaient en une généralisation inconsciente des rudiments confus et grossiers de philosophie religieuse et scientifique, la pratique intervient à côté de la théorie. On s'efforce d'entrer en relations avec les esprits ; des habitudes s'établissent à ce sujet, des règles sont posées, et voilà le culte avec ses rites. On s'efforce d'utiliser les concomitances, les correspondances que l'observation révèle dans les phénomènes naturels et d'en tirer parti par l'intermédiaire des esprits auxquels on les attribue ; on veut faire de ceux-ci des instruments au service des intérêts et des passions humaines ; cet art est la magie, la sorcellerie, dont le rôle fut et demeure immense.

Sous ce nom de magie, d'art des anciens mages de l'Iran (Perse, Médie), on a réuni une masse de croyances et de pratiques dont le caractère commun est de dépasser les effets et les causes que leur régulière succession a conduit les hommes à regarder comme naturels. Il est malaisé de définir les limites de la magie et de la religion, car la religion adopte souvent des pratiques magiques (c'est le cas, par exemple, de la transsubstantiation qui, par le pouvoir des formules et du prêtre, est censée changer la nature de l'hostie et du vin en chair et en sang) ; et d'autre part, l'efficacité des pratiques magiques est fréquemment attribuée à l'intervention d'êtres divins. Toutefois, la magie prétend être un art se suffisant pour ainsi dire à lui-même et dont les résultats sont obtenus par la volonté du magicien dominant les puissances naturelles ou divines au moyen des formules dont il a le secret. Il peut évoquer le fantôme des morts pour les questionner, pour les envoyer tourmenter les vivants, faire pénétrer les esprits dans le corps d'un homme ou d'un animal ainsi *obsédé* ou possédé (V. Obsession). C'est par l'intermédiaire des esprits qu'il peut déchaîner le vent, faire tomber la pluie, donner ou guérir les maladies, ressusciter les morts. Il sait lire dans les phénomènes naturels les intentions des dieux ; le cri des oiseaux, les combinaisons des astres lui révèlent les événements inconnus passés et même futurs ; c'est là une branche spéciale qui s'est développée séparément, la *divination* (V. ce mot). Elle est arrivée à coordonner ses méthodes au point de se détacher presque de l'occultisme.

Si nous jugeons la magie du point de vue expérimental et rationnel, ce qui la caractérise, c'est qu'elle n'est pas réelle. Aucune de ses prétentions n'est justifiée. Ses méthodes se présentent parfois avec une cohérence théorique, mais jamais elles ne produisent aucun résultat pratique ; elles n'ont donc pas de tendance à se perfectionner ; certaines de ces formules ou de ces règles se sont transmises depuis des milliers d'années toujours les mêmes, à l'opposé des recettes qui correspondent à un effet réel et que l'expérience perfectionne au cours des âges. Cependant, dans les pays et les époques où les idées occultistes sont dans toute leur force, des éléments réels sont mélangés aux pratiques de sorcellerie et de magie ; mais ils tendent à s'en détacher successivement pour constituer les sciences exactes. La valeur intrinsèque des formules étant nulle et tout l'effet tenant aux pratiques positives, celles-ci seules étaient susceptibles de progrès et se sont développées par l'expérience accumulée, de manière à devenir des spécialités distinctes.

Parmi les peuplades attardées aux degrés inférieurs de la civilisation, le rôle de la sorcellerie, l'importance du sorcier sont énormes. Les nègres natifs de l'Australie ont leur existence entière dominée par cette croyance et par la terreur du sorcier. Ne concevant la mort que violente, ils rapportent tous les cas de ce que nous appelons mort naturelle à un méfait des êtres invisibles ; de même toute maladie. Si un homme est malade, c'est qu'un esprit a pénétré dans son corps ; l'Australien sent la piqûre que fait le sorcier au moment où il s'enfonce et la compare à celle d'une pointe de cristal de roche ; avec un cristal, le sorcier ami pourra extraire du corps malade l'esprit hostile, sans quoi celui-ci le dévore peu à peu et le malade meurt de consomption. Le sorcier peut aussi venir invisible tuer sa victime endormie, en la frappant avec un os de kangourou. D'autres fois, il se contente de s'emparer d'une mèche de cheveux, et, en la brûlant, il fait périr celui auquel ils appartenaient. Quand un homme meurt, le premier soin des Australiens est donc de rechercher le sorcier qui l'a tué pour en tirer vengeance ; c'est aussi leur préoccupation quand un d'eux tombe malade ; la guérison est demandée au sorcier ami, qui cherche à enfermer le charme, l'esprit hostile dans une pierre, dans un os de poisson, ou à la faire sortir le long d'une corde dont il tient l'autre extrémité entre ses dents. C'est aux sorciers qu'on attribue l'orage, l'éclair, le tonnerre ; on suppose qu'ils peuvent se mouvoir dans le ciel, invisibles, sauf aux autres sorciers. On regarde les étoiles filantes et les comètes comme présages de catastrophes. L'art. Sorcellerie donnera des détails plus complets sur ce sujet. Nous nous bornons à en constater ici l'universelle extension.

Chez toutes les races humaines, nous rencontrons le sorcier (souvent identique au prêtre), qui est un des dirigeants des tribus peu civilisées. Dans les îles d'Océanie, les Européens trouvèrent une classe de sorciers dont l'influence s'exerçait principalement sur les malades ; il est bon d'observer que, dans ce cas, l'art magique peut produire un effet réel, non pas par ses pratiques, mais par *suggestion* sur le patient ; on sait combien est considérable à cet égard l'influence morale du médecin ; il y a tout un groupe de maladies où la conviction qu'a le patient de l'efficacité des exorcismes peut suffire à lui en procurer une. Nous retrouvons aussi dans l'Océanie cette idée que le sorcier, quand il possède des cheveux ou toute autre parcelle du corps d'un homme ou même simplement des objets lui ayant servi, acquiert pouvoir sur lui. — En Afrique, le sorcier *mganga* ou *nyanga* des nègres est tout d'abord un devin, conseiller toujours consulté par les chefs, qu'il s'agisse d'entreprendre une expédition, de retrouver du bétail volé, de choisir une résidence, de faire périr un ennemi. Sa fonction sociale la plus considérable est de procurer la pluie. On sait l'extension du *fétichisme* (V. Afrique, t. I, p. 740) chez les Africains. Ils sont copieusement munis de fétiches, amulettes, talismans, grigris auxquels ils attribuent une vertu surnaturelle. Lorsque le pouvoir occulte attribué au morceau de bois ou de pierre ou à la loque quelconque qui constitue le fétiche trompe leur attente, la seule conclusion qu'ils en tirent est de le changer pour un autre. Le fétichisme, dont la floraison complète se manifeste chez les nègres africains, persiste dans nos civilisations européennes où se trouve encore très répandu l'usage des porte-bonheur les plus bizarres, des objets rapportés d'un pèlerinage ou d'un sanctuaire célèbre, et auxquels on prête des qualités mystérieuses. — En Amérique, les sorciers que trouvèrent les Espagnols se préparaient en général à leur rôle par des initiations et des épreuves fort dures, retraite dans le désert, jeûne, souffrances. Ils atteignaient ainsi un pouvoir surhumain, devenaient capables d'entrer en relations avec les esprits, de consacrer des amulettes, d'agir sur le temps, d'interpréter les cris et actes des animaux. Ils absorbaient des narcotiques qui les plongeaient dans une sorte d'extase où ils croyaient converser avec les fantômes. Les danses produisaient à un moindre degré des effets analogues. Ces croyances se retrouvent chez les Indiens de Guyane et du Brésil. Ceux de l'Amérique du Nord attachaient plus de prix à l'œuvre médicale de leurs sorciers, que les Français désignaient sous le nom de médecins et qui avaient amassé des connaissances étendues sur les simples, herbes vénéneuses ou salutaires. Ils employaient aussi les instruments musicaux et la danse. Ils prétendaient agir sur les individus par des pratiques accomplies sur une image peinte

ou sculptée les représentant. — Dans toute l'Asie septentrionale et centrale et l'Europe septentrionale, le *chamanisme* (V. ce mot) est demeuré la forme des croyances religieuses, subordonnées aux théories et pratiques des sorciers. — Nous pourrions multiplier les exemples, mais ce n'est pas le lieu d'analyser et de classer les pratiques de *sorcellerie* (V. ce mot). Sur ce fonds commun aux peuples non civilisés se sont développées la magie et la divination des sociétés plus cultivées, prenant physionomie d'art et de science.

Les anciens Egyptiens avaient coordonné les idées et pratiques magiques en systèmes et rituels sur lesquels nous sommes amplement renseignés par plusieurs papyrus. Tantôt nous y trouvons des invocations à des divinités dont on veut obtenir ou contraindre le concours; tantôt des formules combinant des recettes médicales avec des appels au démon qui est supposé les rendre efficaces. A l'action physique du médicament s'ajoutait l'action morale sur l'imagination du malade. Les Egyptiens divisaient le corps humain en parties dont chacune était placée sous la protection spéciale d'une divinité. Ils avaient dressé une nomenclature des jours heureux ou néfastes, tenant compte de la nature de l'entreprise; on ne devait pas s'embarquer sur le Nil le 19 du mois Athor; l'enfant né le 5 du mois Paopi était condamné à mort. A côté de la magie officielle, pratiquée par les prêtres et scribes, et fort estimée, on signale des magiciens clandestins faisant usage de philtres, de poisons; à l'époque de Ramsès III eut lieu une condamnation à mort pour envoûtement. Toute la science d'alors avait d'ailleurs ce caractère occulte. Le secret des recettes industrielles (teintures, verreries, etc.) était préservé par un langage conventionnel à tournure mystique. On en trouvera des exemples saisissants dans les écrits alchimiques publiés et traduits par M. Berthelot.

La Chaldée fut la terre d'élection des sciences et arts occultes de la magie, de la divination, de l'astrologie. Son monde fourmillait de démons, de génies; l'art de les concilier ou de les expulser par des formules était un des principaux efforts de la pensée chaldéenne. Les inscriptions cunéiformes nous ont transmis quantité de ces formules. Une idée curieuse des Babyloniens était celle du double nom des dieux; à côté du nom officiel, ils avaient un nom secret auquel était attaché le pouvoir magique que sa connaissance conférait sur eux. Ces idées se répandirent ou se formèrent dans d'autres pays, en Italie notamment où l'on prétendait tenir caché le véritable nom du dieu protecteur des cités, afin que l'ennemi ne pût l'invoquer et l'influencer. La divination fut codifiée à Babylone où il faut chercher l'origine de beaucoup de pratiques gréco-romaines (V. Divination). La branche la plus développée fut l'*astrologie* (V. ce mot), dont toute la savante construction fut édifiée en Chaldée. C'est de là que viennent aussi les croyances sur les douze signes du zodiaque, sur les affinités des sept métaux et des sept planètes (Cf. Berthelot, *Chimie des anciens*), sur les qualités *occultes* (V. ce mot) des corps, envisagées comme complémentaires des qualités apparentes, etc. Bref, c'est en Chaldée que l'occultisme s'élabore en système complet où s'incorporent la philosophie et les sciences positives.

Les légendes de la littérature primitive des Grecs font une large place à la magie; rappelons seulement la Toison d'or et le rôle de Médée; celui de Circé dans l'*Odyssée;* l'évocation des morts dans le même poème. On trouvera dans l'art. Divination des détails sur les croyances divinatoires qui sont connexes à la magie et se confondirent avec elle aux derniers siècles de la république, lorsque les devins et magiciens orientaux envahirent l'Occident; le sénat et les empereurs les poursuivirent et les expulsèrent à plusieurs reprises. Les savants recueillent les faits positifs mêlés aux recettes magiques et en combattent les théories illusoires et les pratiques frauduleuses. Il faut lire à ce sujet Pline l'Ancien et Sextus Empiricus. Dans la philosophie pythagoricienne avait passé la science de l'Orient avec son mysticisme. Peu à peu la raison hellénique la dégagea de cet alliage et en tira nos mathématiques; mais les pythagoriciens demeurèrent fidèles à la tradition mystique, attribuant aux nombres des significations symboliques. Epurée par Platon, cette philosophie scientifique revient chez ses disciples alexandrins à la théurgie et à la magie (V. Pythagore, Platon, Alexandrie, Néoplatonisme, Théurgie). On recommence à tenter de se mettre en rapport avec les puissances démoniaques de l'univers, par les invocations, les sacrifices, les talismans. Les formules se multiplient et se compliquent; une des plus célèbres est l'*Abraxas*. On trouve dans les écrits apocalyptiques la trace de ces spéculations. Les Juifs y eurent une grande part; sans parler de la classification hiérarchique des anges et des démons, où l'influence iranienne est évidente, ils ont développé la théurgie et l'ont propagée à travers tout le moyen âge. Dans leurs écrits se trouvent amalgamés des détritus d'origine diverse : les grands démons Asmodée, Astaroth, Achéront nous reportent à la Perse, à la Syrie, à la Grèce; le pentagramme est emprunté aux pythagoriciens et adjoint au cercle magique pour l'invocation démoniaque. Cette figure géométrique, dont la construction parut une merveille, devint un signe de reconnaissance entre les mathématiciens, entre les initiés et, d'un bout à l'autre du continent, de l'Atlantique à la mer de Chine, il fut adopté par les magiciens.

Les musulmans ont emprunté la magie et la démonologie aux Juifs, aux Syriens, aux Iraniens, l'astrologie aux Chaldéens et aux Grecs. Les arts occultes sont alors à peu près codifiés; les procédés sont à peu près les mêmes de l'Espagne à l'Inde : fumigations, incantations, talismans, horoscopes, almanachs. On s'en fera une idée fort exacte par la lecture des *Mille et une Nuits*. Dans l'Inde, l'occultisme a un fond antérieur; la religion est inséparable de la magie, non seulement par le rôle prêté aux démons, mais par l'opinion que l'on peut, au moyen des sacrifices, de pratiques d'austérité ou même de formules et de charmes, acquérir un pouvoir sur les dieux. Le bouddhisme n'élimine pas l'élément magique, lequel a une grande importance au Tibet; en Mongolie, l'antique chamanisme persiste, combiné, comme dans l'extrême Orient, avec les calendriers zodiacaux et toute une divination astrologique rudimentaire. Les idées magiques se traduisent en *Chine* (V. ce mot) par les règles du *Foug-choui*, l'aménagement des maisons, des tombes, etc.

Dans l'Europe chrétienne, la magie fut pourchassée par l'Eglise, qui, assimilant les dieux des autres religions à des démons, enveloppe les cultes étrangers dans cette proscription. Elle sévit ainsi contre les vieux rites gréco-romains, puis contre ceux des Germains, des Celtes et des Slaves, traitant leurs prêtres de sorciers. Elle ne put cependant étouffer ni la sorcellerie, qui persista dans les classes inférieures, ni la magie, l'astrologie, l'alchimie qui conservèrent leurs adeptes dans les classes relativement instruites. Il était conforme à l'esprit général de l'époque, tout imbu de religion, de revêtir de formes mystiques ce qui avait survécu de science dans le naufrage de la civilisation antique. Le coup mortel fut porté à l'occultisme par la Renaissance. Lorsqu'on fut revenu aux méthodes critiques et expérimentales, on examina si les effets annoncés par les magiciens se produisaient réellement, et l'on constata bien vite le contraire; l'astronomie se dégagea de l'astrologie, la chimie de l'alchimie, ne retenant comme vérité scientifique que les faits, dégagés de l'alliage de spéculations mystiques. A l'époque contemporaine, des multiples théories et pratiques de l'occultisme il ne subsiste guère que le spiritisme qui a remplacé la nécromancie, et, d'une manière générale, des systèmes sur les relations du physique et du moral, des vivants et des morts. Dans les classes moins instruites, beaucoup des vieilles superstitions survivent : la divination compte encore de nombreux adeptes (V. Divination et

CHIROMANCIE); on croit aux revenants, au mauvais œil, etc.

Dans cette revue rapide nous ne sommes pas entré dans le détail et n'avons pas décrit les pratiques de la magie, de la sorcellerie, des enchantements. Mieux que par toute analyse on se mettra au courant par la simple lecture de quelques-uns des ouvrages où elles figurent : *l'Ane d'or* d'Apulée, *les Mille et une Nuits*, *les Contes de la nuit de Noël* de Souvestre, des romans du moyen âge, les grands traités ethnographiques et les récits de voyage où ils puisent leurs renseignements, les textes alchimiques grecs, syriaques, arabes publiés, traduits et commentés par M. Berthelot, etc. On trouvera d'ailleurs dans la bibliographie de cet article et de ceux auxquels il renvoie de nombreux renseignements.

L'occultisme est une survivance des conceptions primitives de l'humanité à une période où l'ignorance supposait partout des causes et des agents mystérieux. Dérivé d'une tendance philosophique où se confondaient les idées scientifiques et religieuses, il est très important dans l'évolution mentale de l'homme. L'analogie, avec ses généralisations hâtives et superficielles, est le précurseur du raisonnement scientifique. L'homme, se sentant partie d'un ensemble, fit effort pour déterminer et mesurer l'action du milieu sur lui et réciproquement pour agir sur le milieu. Ce second cas fut naturellement de beaucoup le plus commun, parce que pratique. Nous sourions aujourd'hui des vieux astrologues abordant sans sourciller des problèmes « dont le moindre écraserait tout l'appareil des mathématiques modernes », mais c'est en vue de ces tentatives qu'a été commencée la construction de ce puissant instrument de nos sciences. Les relations affirmées jadis entre les planètes et les métaux, entre des animaux et les signes du zodiaque, entre le calendrier et les phases de la vie humaine, nous semblent puériles, mais elles ont été un prétexte à des recherches où furent approfondies les propriétés réelles de la matière et mieux observée la manière d'être des vivants. Combien de prétentions chimériques de la magie la science n'a-t-elle pas réalisées ? la communication à distance par l'électricité, la vision à distance par les télescopes et longues-vues, la vision à travers les corps opaques à l'aide de la radiographie, une prodigieuse rapidité de translation, etc. On sait que les très habiles physiciens donnent le nom de *magie blanche* à l'art des illusions optiques par lequel ils stupéfient le public ; Robert Houdin en France, Maskelyne en Angleterre simulent des prodiges comparables à ceux dont se vantaient les magiciens ; non moins que les apparitions et disparitions de fantômes, que le décapité parlant ou l'homme déambulant en l'air, les automates habilement construits et truqués excitent l'admiration ; l'automate joueur d'échecs, étudié par Poë, a été dépassé par le joueur de whist, par le calculateur Psycho. Des fraudes et des trucs de ce genre ont pu intervenir quelquefois dans les opérations magiques. Toutefois, ce n'est là qu'un côté accessoire de la question.

Dans les arts et sciences occultes, nous discernons deux éléments longtemps enchevêtrés : un élément positif, un élément mystique et illusoire. Dans les pratiques médicales, dans les combinaisons alchimiques, dans les calculs astrologiques, quantité de faits et de relations parfaitement réels ont été découverts et utilisés. On conçoit aisément comment toute la science appliquée put être enveloppée de ce voile occultiste. Le secret des recettes et des procédés de fabrication encore observé dans certaines industries, malgré la garantie des brevets et la rapidité des progrès industriels, fut de règle autrefois. Les familles, les corporations se les transmettaient ; fréquemment, ces corporations avaient un lien religieux ou même étaient attachées à un temple. Les secrets techniques étaient transmis en un langage conventionnel à forme mystique. Avant l'imprimerie, les livres étaient rares, les connaissances limitées à quelques privilégiés qui les gardaient secrètes, écartant le vulgaire par l'obscurité du langage conventionnel. L'initié lui-même distinguait mal dans la science la part du fait positif, de la loi abstraite, et celle du langage, du signe par lequel on l'exprimait. Aujourd'hui même, constamment des savants confondent la relation abstraite, qui est seule objet de science avec le signe par lequel on la traduit en représentation imagée. La notion même de loi rationnelle ne fut nettement dégagée que par les Grecs du IVe au Ier siècle av. J.-C. Auparavant, tout était de nature à entretenir la confusion.

L'état d'esprit universel était la croyance à une sorte de pouvoir mystique des formules ; elle a des racines multiples dans la religion, dans la jurisprudence, dans les sciences exactes, et partout elle a sa raison d'être. Une opération physique ne réussit qu'à une température déterminée, ni au-dessus, ni au-dessous ; une combinaison chimique ne se réalise que dans des proportions déterminées ; il en est de même pour l'action thérapeutique. D'autre part, les civilisations commençantes ont, à un plus haut degré que quiconque, le sentiment de la stricte et littérale observation du formalisme juridique ; ce qu'on sait des Celtes irlandais et des Indous comparés par Sumner-Maine, des Scandinaves (cf., par exemple, la Saga de Nial) est frappant. L'application de ce formalisme à la religion, dont le rituel n'est pas moins minutieusement précisé, favorise cette conviction que les formules ont une valeur intrinsèque, et agissent par leur simple récitation non moins que par les actes accomplis en même temps.

Les sentiments religieux et mystiques de tout ordre manquent d'ailleurs presque toujours de précision, comportent des rapprochements et des généralisations intuitifs. De là l'idée de la force d'action extérieure de nos souhaits. La religion y fait intervenir la prière, qui suppose l'intermédiaire du dieu ; la magie supprime volontiers cet intermédiaire spirituel aussi bien que l'intermédiaire matériel et admet que, en remplissant certaines conditions, on puisse extérioriser sa volonté. Les superstitions populaires du mauvais œil, du sort jeté se réfèrent à cet ordre d'idées. A fortiori admet-on qu'on puisse agir sur un être à l'aide d'un symbolisme rudimentaire tel que celui de l'*envoûtement* (V. ce mot) usité chez les nègres australiens comme dans l'Europe du moyen âge et même dans la France contemporaine. Mieux encore que par l'image de la victime, on agit sur elle par la possession d'objets lui ayant appartenu. Ces superstitions sont très répandues et expliquent la terreur de tant de populations pour la photographie ; elles sont convaincues qu'on acquiert pouvoir sur l'homme dont on a le portrait.

Une autre forme très générale de l'occultisme est l'effort pour se mettre en communication avec les forces mystérieuses de la nature, en particulier avec celles qui président à la vie animale et végétale lors du retour périodique des moments de reproduction. Ce sentiment se manifeste dans les cultes enthousiastes (V. les art. DIONYSOS, MÈRE DES DIEUX, ADONIS, MYSTÈRE, ORPHISME), où par la danse, par diverses pratiques, les fidèles arrivent à l'état d'extase et à un véritable délire. Les hallucinations et autosuggestions réalisent pour eux toutes les chimères de leur imagination. Il serait difficile de comprendre la puissance et la ténacité des croyances occultistes, si l'on ne faisait entrer en ligne les illusions des sens qui leur donnent la même apparence de réalité qu'aux autres phénomènes. Dans les pays du Midi, le mirage, dans ceux du Nord, le brouillard, favorisent extrêmement la croyance aux enchantements. Mais plus encore il faut tenir compte des boissons et vapeurs qui troublent l'esprit et les sens, des narcotiques comme l'opium et le haschich, des solanées. Aussi les récits d'opérations magiques débutent-ils constamment par des fumigations.

C'est par un travail séculaire que l'expérience scientifique a fait le partage entre les influences réelles et chimériques, aidée peut-être par les religions constituées qui combattaient la magie, et par les gouvernements qui réprimaient un art dont les manœuvres secrètes les effrayaient et qui était couramment employé par des empoisonneurs

et par des charlatans pour l'exploitation des dupes. Le prêtre, confondu à l'origine avec le sorcier, s'en distingue avec le progrès de la *religion* et de l'*Etat* (V. ces mots). Il devient alors son ennemi et, bien qu'il utilise encore à l'occasion les ressources que les cultes enthousiastes, l'hystérie, fournissent à la production des miracles, d'une manière générale il combat les appels trop fréquents au surnaturel. Les Occidentaux ont emprunté à l'Iran la commode théorie du dualisme et attribuent au diable et aux démons tous les faits extranaturels qu'ils répudient. La *divination* (V. ce mot), mise au service de la religion dans l'antiquité, a été de même évincée par le christianisme. — Quant aux rapports de l'occultisme avec la science, ils lui ont été encore plus dommageables. A l'origine, il l'absorbait et lui fournissait sa philosophie; mais les pratiques et recettes techniques qui constituaient la partie réelle se sont développées avec l'expérience et spécialisées ; comme les sciences mathématiques se dégagèrent de l'astrologie, les sciences physiques de l'alchimie, la médecine et les sciences naturelles se dégagèrent de la magie. Lorsque le lucide génie des Grecs eut arrêté les principes de la méthode rationnelle, les éléments mystiques furent rejetés. Aucune des affirmations de l'occultisme n'a pu être prouvée par une expérience méthodique. Le cas est le même que pour le surnaturel et les miracles, et la critique rationnelle les écarte au même titre. De fait, entre l'Eglise qui a arrêté le dogme et discipliné le sentiment religieux, et la science qui a ruiné toute idée d'influence mystérieuse et qui déclare tout phénomène explicable, sinon expliqué, par les seules ressources de la raison, le champ de l'occultisme s'est sans cesse rétréci. Après s'être étendu sur toute la pensée humaine, il tend à se confiner aux rapports de l'âme et du corps, et ses destinées sont liées à celles, bien compromises, du spiritualisme qui affirme ce dualisme hypothétique. A.-M. B.

Conformément à notre règle d'impartialité, nous donnons ci-dessous un exposé des théories actuelles de l'occultisme (V. aussi les art. DIVINATION, SORCELLERIE, ALCHIMIE, ASTROLOGIE, SPIRITISME, THÉURGIE, MYSTÈRE, FRANC-MAÇONNERIE).

Occultisme. — Science du caché (*Scientia occultati*) ; science cachée [dans les enceintes réservées aux adeptes] (*scientia occultata) ;* science cachant [ses enseignements aux profanes] (*scientia occultans*) ; ainsi peut-on par voie de triple exposition, plutôt que de définition proprement dite, donner l'idée de ce qu'est l'occultisme ou la science occulte. Les deux termes sont rigoureusement synonymes. Mais le second a le défaut de se confondre aisément avec l'expression à peine dissemblable de sciences occultes et de la sorte de préparer l'esprit dès le principe à concevoir les notions comprises sous cette dénomination comme autant d'incursions aventureuses dans le domaine de l'hypothèse, non comme une synthèse de laquelle tout découle : ὂν τὸ πάν, selon l'axiome des alchimistes. Les sciences occultes sont à la science occulte ce que la pratique est à la théorie, ce que l'application d'un principe est au principe lui-même. Historiquement, on constate l'existence des sciences occultes aussi haut que remonte l'histoire (inscriptions et papyrus des premières dynasties égyptiennes, documents proto-chaldéens conservés jusqu'à nous soit en original, soit dans les copies sur argile prises bien plus tard par les scribes des rois d'Assyrie) ; quant à l'occultisme considéré en soi, ses principes n'ont été formulés que de nos jours, et il n'en pouvait être différemment avec les idées des anciens sur le caractère sacro-saint de la haute instruction. Pour eux celui-là seul devait en recevoir le dépôt qui s'était montré digne d'un tel bienfait. Il était licite à chacun d'y aspirer ; mais, avant toute révélation, il était astreint à fournir la preuve, en accomplissant un certain nombre de travaux pénibles, voire périlleux, qu'il avait une trempe morale l'élevant au-dessus du vulgaire ; ces travaux renfermaient en même temps des symboles entrebâillant devant lui les portes du mystère ; les *voyages* imposés par la franc-maçonnerie aux néophytes en sont un souvenir lointain ; on les trouvera décrites tout au long dans leur primitive pureté dans le *De mysteriis Ægyptorum*, attribué à Jamblique par quelques critiques, en tout cas rédigé sous l'influence de ses doctrines (IVe s. de J.-C.). L'alimentation intellectuelle qui attendait quiconque avait surmonté ces épreuves préliminaires ne consistait d'ailleurs nullement en un cours méthodique et complet *de omni re scibili ;* c'était simplement une initiation (*initium*), l'explication de certains signes, de certaines formules, des indications sommaires sur leur sens sous le triple aspect inhérent à toute chose, physique, psychique et divin. A la méditation personnelle, travaillant sur ces données, il appartenait de les féconder. L'initiation reprenait dès lors sur de nouvelles bases, et c'est ainsi que l'initié montait d'étape en étape vers l'omniscience. Pascal, découvrant une partie de la géométrie, fournit un exemple de cette savante et laborieuse autodidactie. De la remarque que tout le monde ne ferait pas ce que fit Pascal il est aisé de conclure que, pour des raisons identiques, était occultiste qui *pouvait*, non qui *désirait* l'être. En suivant les conséquences logiques de cette anecdote, il paraît singulier qu'on ait tant tardé à se demander s'il n'y aurait pas d'aventure une similitude entre les signes ou les sigles des sciences reconnues — si parlants, eux aussi, aux yeux et à l'esprit de ceux qui en ont la clef, si abstrus pour ceux qui ne l'ont pas — et les figures bizarres, les phrases en apparence dénuées de signification, dont sont remplis les écrits touchant à l'occulte. Ce sera l'honneur de M. Marcelin Berthelot, membre de l'Institut, d'avoir scruté l'imbroglio des grimoires alchimiques et d'avoir restitué en langage clair les combinaisons de corps qui s'y trouvaient très exactement décrites sous le voile de l'allégorie (V. ALCHIMIE). Du reste, exclusivement rationaliste en dépit de ses étrangetés d'expression, l'occultisme du haut en bas de l'échelle des connaissances nie avec une égale énergie et le hasard et le surnaturel. Il proclame l'ordre universel toujours identique à lui-même malgré la variété de ses manifestations. Le domaine de l'invisible et le domaine du visible sont régis par les mêmes lois. De ce constant parallélisme il suit que connaître celui-ci dans son essence, c'est connaître celui-là dans son essence. L'analogie rigoureusement appliquée à tout, telle est la méthode à l'aide de laquelle se démontrent la réalité et la cause de phénomènes échappant au contrôle des sens et semblant de prime abord les suggestions d'une imagination malade. Un exemple. La succession du jour à la nuit et de la nuit au jour, d'une part, la transition plus ou moins longue entre la clarté complète et l'obscurité complète ou *vice versa*, d'autre part, voilà ce que nul ne songerait à contester. Ce rôle de la *pénombre* vis-à-vis de la *lumière* et de l'*ombre*, l'état *liquide* le joue vis-à-vis de l'état *gazeux* et de l'état *solide*, les *sels* le jouent vis-à-vis des *acides* et des *bases*, etc. De ces faits il se dégage en définitive la loi suivante : Deux choses opposées ont toujours un point commun intermédiaire et procédant de l'une et de l'autre. Transposant du règne de la matière au règne de la pensée cette loi du ternaire, nous sommes contraints à l'habituelle compréhension de la constitution de l'homme — le corps et l'âme — de substituer celle-ci : le corps ; un intermédiaire entre le corps et l'âme : l'âme ; (cet intermédiaire porte différents noms : corps astral, corps fluidique, médiateur plastique, etc.; c'est ce que les philosophes, en particulier, appellent l'inconscient, et les spirites le périsprit ; en langage clair, c'est la vitalité). Par analogie, sortant de l'homme (*microcosme*) et portant nos regards sur ce qui l'entoure (*macrocosme*), à côté des deux entités communément admises, le monde ou plan physique (création), le monde ou plan divin (créateur), il faut bien en admettre un autre, le monde ou plan astral. Nous reviendrons tout à l'heure au macrocosme. Pour l'instant, bornons-nous à l'ana lyse du microcosme, de l'homme

Ce qui vient d'être dit de sa constitution ternaire n'est pas absolument exact, parce que, en vertu de la même loi, chacune de ses parties se détriple ; toutefois, l'assise supérieure de chacune des sections primitives et l'assise supérieure de la section immédiatement suivante se confondant en une seule, les principes constitutifs de l'être humain ne sont en somme ni au nombre de 3, ni au nombre de 9, mais au nombre de 7, dont voici la liste avec leur localisation dans les différents organes :

1	*a*	Matière		Liquor du sang.
2	*b*	Vie	du corps physique	Cellules organiques.
3	*c*	Partie animatrice	(Corps siège des besoins)	Ganglions du grand sympathique.
	d	Matière		
4	*e*	Vie	du corps astral	Plexus du grand sympathique.
5	*f*	Partie animatrice	(Vitalité siege des passions)	Cerveau.
	g	Matière [Intelligence]		
6	*h*	Vie [Spiritualité]	du corps psychique	Cellules supérieures du cerveau.
7	*i*	Partie animatrice [Idéal]	(Ame ou Esprit siege des sentiments)	Principe non incarné (le reflet de la divinité en nous).

Ces distinctions subtiles n'ont rien d'arbitraire. C'est par elles que s'expliquent quelques-unes des plus mystérieuses fonctions de l'existence, de la conception à la mort. — Au moment de la conception, deux éléments sont en présence : le premier (spermatozoïde) contient en germe le principe *a* (représenté par le *liquide albuminoïde ambiant*) en faible proportion, le principe *c* (représenté par la *tête du spermatozoïde*), plus un centre de réserve vitale spéciale (représenté par le *corps du spermatozoïde*) pour le bien ; le second (œuf) contient en germe le principe *a* (représenté par le *vitellus*) en forte proportion, le principe *b* (représenté par la *granulation du vitellus*), plus un centre de réserve vitale spéciale (représenté par les *tache et vésicule germinatives*). En d'autres termes, l'un possède ce qui manque à l'autre ; leur réunion (fécondation) n'est autre que la création du corps physique, qui, à son tour, générera, dans la période comprise entre la conception et la naissance, le corps astral ; celui-ci une fois constitué, la vie embryonnaire s'achève, la vie terrestre commence (naissance) ; avec le premier souffle, le premier cri de l'enfant, l'âme, par son principe inférieur (*g*), s'incarne en lui. Bien entendu, ces mots : création du corps physique, création du corps astral, création du corps psychique, doivent être pris dans leur acception la plus stricte : la débilité des organes physiques et des facultés psychiques au moment de la naissance, leur développement au cours de la vie, tous deux d'observation facile, montrent assez que, analogiquement, les principes *a* à *f*, notés ci-dessus comme déjà formés quand naît le principe *g*, ont, en réalité, un développement régulier à acquérir ; chacun d'eux traverse tour à tour différentes étapes qui se peuvent comparer à l'enfance, à l'adolescence, à la maturité ; lorsque celui qui s'est incarné le premier a atteint son apogée, le dernier incarné est en voie de croissance et encore très bas sur cette sorte d'échelle où d'autres occupent des places intermédiaires ; semblablement, les principes *g* et *h* évoluent jusqu'au terme de l'existence. — L'ascension de la matière brute vers l'esprit pur est à la fois graduelle et constante, de la conception à la mort. Dans la mort, il se produit un phénomène de dissociation inverse au phénomène d'association dont la conception a été le résultat. Le départ s'établit au niveau du principe *e*, qui se partage lui-même : les parties inférieures de l'être (moitié de *e, d, c, b, a*) restent dans le plan physique et passent dans de nouvelles combinaisons (décomposition organique) ; les parties supérieures continuent leur évolution. La vie n'était autre chose que la force reliant des éléments de pôle opposé ; elle constituait, en ce qui concerne le microcosme, l'équilibre universel figuré synthétiquement par deux triangles équilatéraux égaux, concentriques, mais pointant respectivement par un de leurs sommets, l'un vers le haut, l'autre vers le bas, et par conséquent se neutralisant réciproquement (cette figure est le *Sceau de Salomon* des *Mille et une nuits* et des formulaires magiques, l'*Etoile rayonnante* des francs-maçons) ; la mort est la rupture de l'équilibre du physique et du moral. Qu'advient-il alors ? L'éternelle analogie nous le révèle. De même que la conception était l'accession à la *vie embryonnaire*, de même que la naissance était l'accession à la *vie terrestre*, ainsi la mort est l'accession à une autre forme de vie, la *vie astrale* — une période de repos après la période d'activité reprise entre la conception et la mort et qui elle-même aura son terme : l'âme que nous venons de voir se désincarner se réincarnera. Aussi bien sa conception n'avait-elle été que le terme d'un repos antérieur, consécutif à une autre existence. Ces divers stades de la vie universelle sont en progrès les uns sur les autres, c.-à-d. que leur évolution est symétrique à celle que nous avons indiquée, de la conception à la mort dans l'être humain ; chacun sert de chaînon médian entre le précédent et le suivant ; les épreuves corporelles, intellectuelles et morales sont une conséquence des fautes commises durant la vie d'auparavant, en même temps qu'une promesse pour la vie d'après ; ainsi s'explique la variété de nos destinées ici-bas. Il est à peine besoin de rappeler que, par ce côté de ses enseignements, l'occultisme se rapproche singulièrement du bouddhisme. C'est que le bouddhisme est, en effet, la déformation grossière (du reste sous de multiples aspects, selon qu'on le considère à Ceylan ou au Japon, en Chine ou dans le royaume de Siam) des dogmes occultes ; on surprend là, sur le fait, la façon dont les cultes révélés se trouvent avoir au fond conservé le dépôt des traditions, le cachant non plus sous les symboles que nous avons mentionnés au début de cette étude, mais sous des fables, grâce auxquelles le vulgaire pouvait s'assimiler quelque chose de sa substance. Voilà, disons-le en passant, en quoi consiste l'opposition de l'Esotérisme (méthode *du dedans*, du sanctuaire — transmission par les hommes instruits) — et de l'Exotérisme (méthode *du dehors*, de la foule — transmission par les ignorants), séparés dans leurs moyens d'expansion et pourtant concourant au même but. Comme le bouddhisme, le transformisme est (quoique probablement à l'insu de ses fondateurs) un souvenir et la diffusion de l'occultisme. Avant Darwin, mais comme Darwin devait le proclamer en Occident, les initiés de l'Inde ne concevaient pas autrement que par une série de modifications, résultant d'une évolution nécessaire, les différences de conformation qui existent entre les divers ordres d'êtres créés, du plus bas au plus haut. De nos jours, les investigations des savants les plus autorisés et les moins suspects de partialité envers eux leur ont donné raison sur un grand nombre de points en ces matières si délicates où la science rationnelle n'en est, au demeurant, qu'à son premier balbutiement. De même, les astronomes et ethnographes modernes ont repris déjà beaucoup de leurs idées sur l'évolution des mondes et l'évolution des races humaines.

Le plan astral. Spiritisme. Magie. — Nous avons dit que l'âme humaine, après la mort terrestre, naît à une nouvelle existence, que nous avons appelée *vie astrale* par analogie avec le nom (*plan astral*) du domaine où elle est entrée, lui-même connu et baptisé par analogie avec le *plan physique* (création, *Natura Naturata*), seul étudié jusqu'ici, et le *plan divin* (Créateur, *Natura Naturam*), indéniable, mais que l'infirmité des facultés de l'initié le plus évolué ne peut songer à déterminer par le raisonnement. Les hôtes, si l'on peut ainsi parler, du plan astral sont de deux sortes : les *Elémentaires*, esprits conscients et volontaires des morts ; les *Elémentaux* ou *Elémentals* (les deux formes grammaticales coexistent), êtres inconscients qui n'ont jamais été incarnés et qui ne le seront jamais, recélant des forces aussi puissantes, une fois mises en action par une volonté extérieure, qu'incapables d'agir spontanément. La distinction est des plus importantes à plusieurs points de vue. Et d'abord, quant au parti qu'on peut tirer des uns et des autres, la volonté consciente étant la caractéristique de l'*Elémentaire*, il n'obéira à l'appel de l'évocateur que s'il lui plaît de le faire et dans les limites de sa convenance personnelle ; tandis que l'*Elémental*, fluide tout passif, crée le bien ou le mal selon le caprice de ce dernier, seul responsable : ce dernier d'ailleurs peut fort bien être victime de l'agent aveugle et irrésistible qu'il a déchaîné sans être suffisamment sûr de le savoir diriger et maîtriser (de la même façon l'électricité en a fort mal agi maintes fois à l'égard de ses manipulateurs, sans qu'ils pussent s'en prendre à d'autres qu'à leur propre maladresse). La manière d'avoir prise sur les forces de l'astral varie également selon qu'il s'agit des *Elémentaires* ou des *Elémentaux*. Le cas le plus habituel est celui qui consiste pour le non initié à recourir pour cela à un intermédiaire inconscient (*médium*) endormi du sommeil hypnotique (V. Hypnotisme) : c'est le *spiritisme* (V. ce mot) ; l'action qu'il donne est assez incomplète, étant indirecte, et de plus elle n'atteint que les *Elémentaires*. L'initié, au contraire, procède par auto-hypnotisme conscient sur toutes les forces astrales indistinctement : c'est la *magie*, applicable *à fortiori* aux forces physiques et qui peut se définir : *l'Application de la volonté humaine dynamisée à l'évolution rapide des forces vivantes de la nature*. Elle revêt deux modes différents selon l'objet qu'elle se propose ; lorsqu'elle poursuit un but soit de recherche désintéressée, soit de salut privé ou collectif, c'est la *magie blanche* ou *magie proprement dite* (*Nécromancie* dans le cas particulier des communications avec les *Elémentaires*) ; lorsqu'elle est guidée par la haine, fût-ce pour une revanche, quelque légitime qu'elle soit, c'est la *magie noire*, la *goétie* ou *sorcellerie*, dont les pratiques sont éminemment dommageables à l'évolution psychique de leur auteur ; les pratiques de l'envoûtement, si connues, si redoutées au moyen âge, depuis si souvent traitées de charlatanesques et dont les travaux du colonel de Rochas ont démontré scientifiquement la réalité en ces dernières années, se rangent dans cette seconde catégorie.

De la définition du mot *magie*, il résulte que la première préparation aux opérations qui en ressortissent est l'éducation de la volonté. Celle-ci, dans le courant de la vie ordinaire, subit sans cesse, souvent à son insu, des obstacles suscités par l'être impulsif, sous la forme d'instincts réflexes, habitudes, répugnances, affinités. Il faut tout d'abord diriger de ce côté un effort permanent sur soi-même, ne tolérer aucune manifestation des sens sans être à même d'y résister immédiatement et avec succès. Non moins nécessaire dès le début est une exacte connaissance des effets sur l'organisme des divers aliments et excitants matériels (viande, etc., bière, etc., comme aliments ; café, etc., comme excitants), des divers excitants intellectuels (musique, poésie, etc.), selon que la nature nous a donné tel ou tel tempérament et selon qu'on veut se rendre plus spécialement apte à tel ou tel genre de réalisation psychique. La pensée et ses fonctions doivent subir le même contrôle incessant que les sens et leurs fonctions : se rendre compte de toutes les idées qu'on exprime, donner toujours le pas à l'intelligence active sur la mémoire ; s'accoutumer à démêler dans tous les faits ambiants les lois qui les causent, à chercher l'idée *invisible* sous la sensation *visible*, puis les rapports des idées entre elles, étudier soi-même les analogies naturelles ; tels sont les divers exercices par lesquels on parviendra à conquérir un nouveau degré de la maîtrise de soi. Tout cela n'est pour ainsi dire que la préface. Pour se mettre en rapport avec le monde invisible, il faut encore s'être rendu compte par la méditation du pouvoir exercé par les diverses parties du microcosme entre elles et par les diverses parties du macrocosme sur le microcosme, ainsi que les réactions que ces courants provoquent en se croisant dans l'astral. La clef de l'occultisme, en pratique comme en théorie, est l'autodidactie. Celui-là seul est occultiste qui *veut* et *peut* l'être. Il faut *savoir*, au préalable, et tous les talismans du monde remis à un non initié lui seraient inutiles pour la plus banale des réalisations. Le reste des pratiques magiques (manœuvres combinées de la baguette, qui condense les forces, et de l'épée, qui les dissout ; incantations, gestes rythmés, consécrations de parfums, dessin *personnel* des figures talismaniques appropriées), sans parler du régime initial tendant vers le jeûne sans y atteindre, et vers l'abstinence totale des substances azotées susceptibles d'alourdir l'esprit de l'opérateur, tout cela n'est pas d'une valeur absolument incontestée. Dans la plupart des centres occultes, elles sont réputées indispensables, mais les rites présentent entre eux des divergences profondes. Certains initiés vont même jusqu'à leur accorder uniquement le mérite, du reste sérieux déjà, de servir comme de support à la volonté. En tout cas, les cérémonies décrites par les rituels sont d'une complication telle qu'à une description forcément écourtée nous substituerons le récit, d'après Eliphas Lévi, d'une évocation qu'il fit en 1854 ; il donnera une physionomie suffisamment claire de l'opération, en même temps comment les manifestations astrales se produisent (on pourra en rapprocher les nombreuses opérations décrites dans les *Mille et une Nuits*, particulièrement 5ᵉ, 26ᵉ, 69ᵉ, 80ᵉ nuits) :

« ... Tout était terminé le 24 juil. (1854) : il s'agissait d'évoquer le fantôme du divin Apollonius (de Tyane) et de l'interroger sur deux secrets, l'un qui me concernait moi-même, l'autre qui concernait cette dame... Le cabinet préparé pour l'évocation était pratiqué dans une tourelle. On y avait disposé quatre miroirs concaves, une sorte d'autel dont le dessus de marbre blanc était entouré d'une chaîne de fer aimanté. Sur le marbre blanc était gravé et doré le signe du pentagramme et le même était tracé en diverses couleurs sur une peau d'agneau blanche et neuve qui était tendue sur l'autel. Au centre de la table de marbre il y avait un petit réchaud de cuivre avec du charbon de bois d'aune et de laurier ; un autre réchaud était dressé devant moi sur un trépied. — J'étais vêtu d'une robe blanche assez semblable aux robes de nos prêtres catholiques, mais plus ample et plus longue, et je portais sur la tête une couronne de feuilles de verveine entrelacées dans une chaîne d'or. D'une main, je tenais une épée neuve et de l'autre le rituel. J'allumai les deux feux avec les substances requises et préparées et je commençai, à voix basse d'abord, puis en élevant la voix par degrés, les invocations du rituel.

« La fumée s'étendit, la flamme fit vaciller tous les objets qu'elle éclairait, puis elle s'éteignit.

« La fumée s'élevait blanche et droite sur l'autel de marbre. Il me sembla sentir une secousse de tremblement de terre. Les oreilles me tintaient et le cœur me battait avec force. Je remis quelques branches et des parfums sur les réchauds et, lorsque la flamme s'éleva, je vis distinctement devant l'autel une figure d'homme plus grande que nature qui se décomposait et s'effaçait. Je recommençai les évocations et vins me placer dans un cercle que j'avais

tracé d'avance entre l'autel et le trépied. Je vis alors s'éclaircir peu à peu le fond du miroir qui était en face de moi, derrière l'autel, et semblant s'approcher peu à peu. J'appelai trois fois Apollonius en fermant les yeux, et, lorsque je les rouvris, un homme était devant moi, enveloppé tout entier d'une sorte de linceul qui me sembla être gris plutôt que blanc; sa figure était maigre, triste et sans barbe, ce qui ne se rapportait pas précisément à l'idée que je me faisais d'abord d'Apollonius.

« J'éprouvai une sensation de froid extraordinaire, et lorsque j'ouvris la bouche pour interpeller le fantôme, il me fut impossible d'articuler un son. Je mis alors la main sur le signe du pentagramme et je dirigeai vers lui la pointe de l'épée, en lui commandant mentalement par un signe de ne point m'épouvanter et de m'obéir. Alors la forme devint plus confuse, et il disparut tout à coup.

« Je lui commandai de revenir. Alors je sentis passer près de moi comme un souffle, et, quelque chose m'ayant touché la main qui tenait l'épée, j'eus immédiatement le bras engourdi jusqu'à l'épaule. Je crus comprendre que cette épée offensait l'esprit, et je la plantai par la pointe dans le cercle à côté de moi. La figure humaine reparut aussitôt; mais je sentis un si grand affaiblissement dans mes membres et une si prompte défaillance s'emparer de moi que je fis deux pas pour m'asseoir.

« Dès que je fus assis, je tombai dans un assoupissement profond et accompagné de rêves dont il ne me resta, quand je revins à moi, qu'un souvenir confus et vague.

« J'eus pendant plusieurs jours le bras engourdi et douloureux. La figure ne m'avait point parlé, mais il me sembla que les questions que j'avais à lui faire s'étaient résolues d'elles-mêmes, dans mon esprit.

« A celle de la dame une voix intérieure répondait ce mot : *mort* (il s'agissait d'un homme dont elle voulait savoir des nouvelles). Quant à moi, je voulais savoir si le rapprochement et le pardon seraient possibles entre deux personnes auxquelles je pensais, et le même écho intérieur répondait impitoyablement : *mortes*.

« Je raconte ici les faits tels qu'ils se sont passés; je ne les impose à personne. L'effet de cette expérience sur moi fut quelque chose d'inexplicable. Je n'étais plus le même; quelque chose d'un autre monde avait passé en moi; je n'étais plus ni gai ni triste; mais j'éprouvais un singulier attrait pour la mort, sans être cependant aucunement tenté de recourir au suicide. »

Sciences divinatoires. — C'est en songeant à elles que je disais au début de cette étude : les sciences occultes sont à la science occulte ou occultisme ce que la pratique est à la théorie, ce que l'application d'un principe est à ce principe lui-même. L'occultisme a, par une analyse attentive du microcosme, déterminé les lois analogues présidant à la vie du macrocosme : les sciences divinatoires étudient les influences du macrocosme sur le microcosme. C'est sur les correspondances planétaires que sont basées, non seulement l'*astrologie*, mais par voie indirecte l'*onomancie* ou *astro-onomancie* (rapport entre la valeur numérique des lettres du nom, du prénom, etc., du consultant, d'une part, et les influx planétaires, d'autre part), mais la *chiromancie*, mais la *géomancie* (très utilisée dans les *Mille et une Nuits*; la clef en est aujourd'hui totalement perdue), mais la *cartomancie* ou divination par le Tarot, etc. (V. Divination).

Léon Marlet.

Bibl. : Tylor, *Primitive Culture*, 3e éd., 1891, 2 vol. — Waitz, *Anthropologie der Naturvœlker*, 1859-71, 6 vol. — Gaspari, *Urgeschichte der Menschheit*, 2e éd., 1877, 2 vol. — Wood, *Natural history of man*. — Sayce, *Records of the Past* et *Origin and growth of religion*, 1887. — Chabas, *le Papyrus magique Harris*. — Lenormant, *la Magie chez les Chaldéens*, 1874. — Maury, *la Magie et l'Astrologie*; 4e éd., Paris, 1877. — A. de Rochas, *l'Art des thaumaturges dans l'antiquité*, 1882. — Berthelot, *les Origines de l'alchimie*, 1885. — Du même, *Introduction à l'étude de la chimie des anciens et du moyen âge*, 1889, in-8. — Brand, *Popular antiquities*.

On trouvera des détails étendus dans Græsse, *Bibliotheca magica*, 1843. — Migne, *Dict. des sciences occultes* aux t. XLVIII et XLIX de son *Encyclopédie théologique*, 1846-48. — Salverte, *Des sciences occultes*, 3e éd., 1856. — Resie, *Histoire et traité des sciences occultes*, 1857, 2 vol. — Lacroix, *Curiosités des sciences occultes*, 1884. — Fabart, *Histoire philosophique et politique de l'occulte*, 1885. — Behre, *Spiritisten, Okkultisten, Mystiker und Theosophen*, 1890. — Plytoff, *les Sciences occultes*; Paris, 1891. — Kiesewetter, *Geschichte des neuern Okkultismus*; Leipzig, 1891.

Voici enfin la liste des principaux ouvrages invoqués par les occultistes :

Pythagore, *Vers dorés*, trad. par Fabre d'Olivet; Paris, 1813, in-8.—Jamblique (?), *De mysteriis Ægyptorum*; Lyon, 1652, in-12. — *Collection des anciens alchimistes grecs*, éditée et traduite par Berthelot et Ruelle; 1887-88, 3 vol. in-4.— M. Berthelot, *la Chimie au moyen âge* : 1° *Transmission de la science antique*; 2° *Alchimie syriaque*; 3° *Alchimie arabe*; 1893, 3 vol. in-4. — Hermès Trismégiste, *Pymandre*, trad. du grec par de Foix de Candole; Bordeaux, 1759. — Du même, *Œuvres*, trad. par Louis Ménard; Paris, 1866, in-12.— Roger Bacon, *Opus majus*; Londres, 1733, in-fol. — Henri-Corneille Agrippa, *Philosophia occulta*; La Haye, 1727, 2 vol. in-8. — Du même, *Artis Cabalistæ scriptores ex bibliotheca Pistorii*; s. l., 1587, in-fol. — François Bacon, *De dignitate et augmentis scientiarum*. — Heinricus Khunrath, *Amphitheatrum sapientiæ æternæ solius veræ christiano-kabalisticum, divino-magicum, nec non physico-chemicum, tertriunum...*; Hanovre, 1609, in-fol. — Le P. Esprit Sabbathier, *l'Ombre idéale de la sagesse universelle*, 1619. — Le P. Kircher, *Œdipus Ægyptiacus*; Rome, 1623, 3 vol. in-fol. — Du même, *Arithmologiæ, sive de occultis numerorum mysteriis*; Rome, 1663. — Gaffarel, *Abdita divinæ cabalæ mysteria*; s. l., 1625, in-4. — Du même, *les Curiosités sur la sculpture talismanique des Persans*; s. l., 1637, in-12. — Du même, *Kabbala denudata*; Francfort, 1684, in-fol. — J.-B. Robinet, *Considérations philosophiques sur la gradation naturelle des formes de l'être*; Amsterdam, 1768, in-4. — Claude de Saint-Martin, *Tableau naturel des rapports tant entre Dieu, l'homme et l'univers*; Lyon et Edimbourg, 1783, in-8. — Du même, *l'Homme de désir*; Lyon, 1790, in-8. — Du même, *Essai relatif à la question : Déterminer l'influence des signes sur la formation des idées*; Paris, 1799, in-8.— Du même, *l'Esprit des choses ou coup d'œil philosophique sur la nature des êtres et sur l'objet de leur existence*; Paris, 1800, 2 vol. in-8. — Du même, *Traité des nombres*; Paris, 1843, in-4. — Fabre d'Olivet, *la Langue hébraïque restituée*; Paris, 1815-1816, 2 vol. in-4. — Du même, *De l'État social de l'homme ou vues philosophiques sur l'histoire du genre humain*; Paris, 1824, 2 vol. in-8. — L'abbé Lacuria, *Harmonies de l'être exprimées par les nombres, ou les lois de l'analogie, de la psychologie, de l'éthique, de l'esthétique et de la physique expliquées les unes par les autres et ramenées à un seul principe*; Paris, 1847, 2 vol. in-8. — Eliphas Levi, *Histoire de la magie*; Paris, 1860, in-8. — Du même, *Dogmes et rituel de la Haute magie*; Paris, 1861, in-8. — Du même, *Clef des grands mystères*; Paris, 1861, in-8. — Du même, *Fables et Symboles*; Paris, 1862, in-8. — Adolphe Franck, *la Kabbale*; Paris, 1863, in-8. — Landur, *Recherche des principes du savoir et de l'action*; Paris, 1865, in-8. — Du Potet, *la Magie dévoilée*; Saint-Germain, 1875. — H.-T. Blavatsky, *Isis unveled*; New York, 1877. — Alexandre Saint-Yves, *les Clefs de l'Orient*; Paris, 1877, in-12. — Lady Caithness, duchesse de Pomar, *Fragments glanés dans la théosophie occulte de l'Orient*; Paris, 1884, in-8. — Henri Delage, *la Science du vrai ou les Mystères de la vie, de l'amour dévoilés*; Paris, 1882, in-12. — Louis Dramard, *la Science occulte, étude sur la doctrine ésotérique*; Bruxelles, 1885, in-8. — Eugène Maldant, *Matière et force* (extrait des *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*); Paris, 1883, in-8. — Dr Adrien Péladan, *Anatomie homologique; la triple dualité du corps humain et la polarité des organes splanchniques*; Paris, 1886, in-8. — Stanislas de Guaita, *Essais de sciences maudites* : *I. Au seuil du mystère*, 2e éd.; Paris, 1890, in-8; — *II. le Serpent de la Genèse*; Paris, 1895, in-8. — Papus, *Traité élémentaire de Science occulte*; Paris, 1888, pet. in-18. — Du même, *le Tarot, clef absolue de la Science occulte*; Paris, 1891, in-8. — Du même, *Traité méthodique de Science occulte*; Paris, 1891, in-8 de xxxvi-1092 pp. — Du même, *la Science des mages*; Paris, 1892, plaquette in-8. — Du même, *Traité élémentaire de magie pratique*; Paris, 1893, in-8. — Edouard Schuré, *les Grands Initiés, esquisse de l'histoire secrète des religions*; Paris, 1889, in-8. — Dr Gérard Encausse, *Essai de physiologie synthétique*; Paris, 1890, in-8. — Charles Barlet, *la Science secrète*; Paris, 1890, in-12. — Jules Lermina, *la Science occulte*; Paris, 1890, in-12. — Du même, *la Magie pratique*; Paris, s. d., in-12. — Augustin Chaboseau, *Essai sur la philosophie bouddhique*.

OCCUPATION. I. Droit romain. — Mode d'acquérir du droit des gens résultant de la prise de possession d'une chose n'appartenant à personne. L'occupation s'applique en droit romain aux choses prises à l'ennemi (*res hostiles*), aux choses qui n'ont encore appartenu à personne, telles que les

îles de la mer, le gibier pris à la chasse, le poisson pris à la pêche et, en dépit de certaines hésitations, aux choses abandonnées par leur propriétaire (*res derelictæ*) et au Trésor. Elle fait, dans le droit de Justinien, acquérir la propriété immédiate des choses sur lesquelles elle porte. Mais il est probable qu'à l'époque antérieure où la distinction des choses *mancipi* et *nec mancipi* était encore en vigueur, elle était aussi impuissante que la tradition à faire acquérir la propriété quiritaire des choses *mancipi* et, si comme on peut le supposer, il y a eu un temps où la propriété quiritaire ne pouvait s'acquérir que par les modes de droit civil, les choses sur lesquelles portait l'occupation n'ont pu devenir alors la propriété des occupants que par l'expiration du délai de l'usucapion. L'objection tirée de ce que les Romains considéraient comme la source par excellence de la propriété, l'*occupatio bellica*, disparaît, si l'on remarque que, dans le cas normal de guerre régulière, le butin n'appartient pas aux soldats, mais à l'Etat. P.-V. GIRARD.

II. DROIT CIVIL ACTUEL. — L'occupation est le fait d'exercer une mainmise sur une chose qui n'appartient à personne avec la volonté de se l'approprier instantanément. Elle a été le moyen primordial et par conséquent naturel de constituer, à son origine, le droit de propriété. Le premier qui entoura un champ d'une clôture et a dit : « Ce champ est à moi, » n'a pas commis un vol, ce qui supposerait qu'un autre, collectivité ou particulier, en était déjà propriétaire, mais il a fondé son droit de propriété sur l'adhésion tacite de ses semblables. Avant d'acquérir la propriété par l'échange d'abord et ensuite par l'effet des autres contrats, l'homme dut préalablement acquérir par l'occupation les choses mêmes qu'il pût échanger, donner ou vendre. Tout, au début, fut matiere à occupation, et l'on ne peut concevoir à l'origine des rapports des hommes d'autre manière de satisfaire leurs besoins que de s'approprier une partie de ce qui était commun à tous et n'était à personne. Cependant le fait matériel de l'occupation et le travail de l'occupant sont insuffisants pour légitimer l'acquisition par lui de la propriété, telle que l'entend le Code civil, surtout quant aux choses immobilières, parce que, outre que c'est la nature qui les a créées, une part plus ou moins considérable appartient à la société dans la création de leur valeur. Mais nous touchons ici au problème fondamental de la conception du droit de *propriété* que l'on trouvera traité à ce mot. La loi a consacré le fait de l'occupation en lui faisant produire des effets juridiques, en en faisant un droit. Ces effets sont déterminés par les art. 713 à 717 du C. civ.

L'art. 713 déclare d'abord que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à l'État. En déduisant de ce principe ses conséquences rigoureuses, on a été jusqu'à dire que l'Etat est propriétaire de l'air, de l'eau, puisque, tant que nous ne nous en sommes pas approprié une part quelconque, ils ne sont pas à nous. Il en serait de même du lièvre qui court dans les champs, du poisson qui nage dans l'eau courante, de l'oiseau qui vole dans les airs, puisqu'ils ne peuvent devenir une propriété privée que par la capture. Il faudrait conclure de l'art. 713 que l'occupation n'est pas un mode d'acquérir la propriété reconnue dans notre droit comme il l'était dans le droit romain, puisqu'il n'admet pas qu'une chose n'ait pas de maître, soit *res nullius*. Mais les articles suivants donnent une idée plus exacte de ce qu'a entendu le législateur. L'art. 714 démontre qu'il y a des choses qui, par leur nature même, échappent à toute espèce d'appropriation, fût-ce même de l'État. « Il est des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'*usage* est commun à tous. — Des lois de police règlent la manière d'en jouir. » Les choses auxquelles cette disposition s'applique sont celles que l'on a toujours appelées *choses communes*, c.-à-d. l'air, la lumière, l'eau courante, celle de la mer. L'eau qui s'écoule, par exemple, ne peut jamais être, dans son volume incessamment renouvelé, l'objet d'une appropriation, et les parties que l'homme en détache ne sont appréhendées que pour être presque aussitôt anéanties par l'usage qu'il en fait ; ce qui n'empêche pas, comme le disait Pothier, que celui qui, pour s'éviter la peine d'aller à la rivière, verserait dans sa cruche l'eau qui est dans la mienne, commettrait à mon préjudice un véritable vol, car l'eau de ma cruche est ma propriété.

On considère comme n'appartenant à personne le poisson, le gibier. Il tombe sous le sens, en effet, que le poisson qui est momentanément dans l'eau courante au droit de mon pré, le lièvre qui gîte d'ordinaire dans mon champ ne peuvent devenir ma propriété que quand je les aurai capturés, sauf mon droit d'interdire l'accès de mon champ.

La loi reconnaît quatre modes d'acquérir la propriété par l'occupation ; ce sont : 1° l'occupation simple dont nous avons parlé plus haut ; 2° la chasse ; 3° la pêche ; 4° l'invention en ce qui concerne plus spécialement les trésors et les épaves ou objets abandonnés par leur maître. Il est traité de ces divers modes d'acquisition aux mots qui les concernent. E. DRAMARD.

III. DROIT INTERNATIONAL (V. GUERRE, t. XIX, p. 529).

BIBL. : DROIT ROMAIN. — De CZYHLARZ, dans GLÜCK, *Ausführliches Erlaüterung der Pandekten, Serie der Bücher*, 41-42, I, 1887. — GIRARD, *Manuel de droit romain*, 1898, pp. 308-310, 2e éd.

OCÉAN. I. MYTHOLOGIE. — L'Océan, dans la mythologie grecque, est à envisager sous deux aspects différents : il est le premier, le plus grand de tous les fleuves, celui qui donne naissance à tous les cours d'eau sur la terre et qui enveloppe de toutes parts le continent. Il est ensuite une personnification anthropomorphique qui fait partie de la classe des grands dieux et donne lui-même naissance à la nombreuse lignee des divinités maritimes ou simplement aquatiques. Comme fleuve, il n'est question ni de sa source, ni de son embouchure ; sur ses bords habitent des peuples mystérieux, les uns dans une parfaite félicité, les autres au sein des brouillards et des ténèbres, dans le voisinage des régions de la mort. Le Soleil sort de son sein à l'Orient, il s'y plonge le soir vers l'Occident, et, au delà, il n'y a plus que le royaume de Pluton ; les deux phénomènes sont mis en relation par une course nocturne d'Helios (le Soleil) qui, contournant les bords du monde semblables à ceux d'une coupe immense, revient chaque jour à son point de départ. Hécatée de Milet fut le premier qui essaya, dans ces vagues notions, de mettre quelque précision géographique. Il soupçonne l'océan Indien et en fait dériver le Nil qui vient se jeter dans la mer Intérieure ; il connaît aussi les colonnes d'Hercule à l'O. et au delà l'océan Atlantique. Cependant au temps d'Aristote le nom d'Océan s'applique à la grande mer extérieure qui se répand vers les régions gréco-italiques, d'une part à travers les colonnes d'Hercule, d'autre part avec la mer Rouge et le Nil. Ce fut plus tard seulement, quand les régions du Nord furent explorées, qu'on distingua divers Océans indépendants et que l'unité de la conception mythique d'Oceanos, père de tous les cours d'eau, fut abandonnée.

En tant que personnification divine, Oceanos est un fils d'Uranos et Gaea (le Ciel et la Terre), l'époux de Téthys, la mère nourricière, le père d'Eurynomé, personnification des ténèbres profondes, et de Persé qui est elle-même l'épouse d'Helios. Il est, d'ailleurs, à l'origine de toutes choses et par là même le père de tous les dieux ; de sorte que le philosophe Thalès, qui faisait de l'eau le principe universel des êtres, interprétait simplement par une abstraction scientifique l'opinion des anciens poètes sur l'origine du monde, sorti de l'Océan. On se représentait Océanos comme un vieillard de noble prestance, de sentiments doux et bienveillants, qui vit bien loin des agitations, au sein des eaux profondes. La légende lui donnait pour fils les principaux fleuves connus et pour filles toute la lignée des Nymphes nommées *Océanides* (V. NYMPHES). J.-A. H.

II. GÉOGRAPHIE. — Les limites officielles des cinq grands océans ont été établies, en 1847, par la commission de la Société de géographie de Londres de la façon suivante : les deux

océans polaires sont limités par les cercles polaires, qui servent également de limites, au N., à l'océan Atlantique et au Pacifique, au S. aux trois océans Atlantique, Indien et Pacifique. La limite commune de l'Atlantique et du Pacifique est le méridien du cap Horn; celle de l'Atlantique et de l'océan Indien est le méridien du cap des Aiguilles, celle du Pacifique et de l'océan Indien, le méridien du cap S. de la Tasmanie. Les limites continentales de l'Atlantique sont nettement formées par les côtes de l'Amérique, de l'Europe et de l'Afrique; la limite E. du Pacifique, par l'Amérique. Entre le Pacifique et l'océan Indien, la limite est marquée par la côte E. de l'archipel australasien, de la Nouvelle-Guinée et de l'Australie. — (Pour les questions d'océanographie générale, de faune, de flore, V. l'art. MER.)

Océan Atlantique. — GÉOLOGIE. CONTOURS. — L'Atlantique est, géologiquement, le plus jeune des grands océans. Jusqu'à l'époque tertiaire, les régions maritimes de cette partie du globe ne correspondaient nullement, par leur direction, à la dépression N.-S. que nous connaissons aujourd'hui. Aux époques précambrienne, silurienne, carboniférienne, les trois séries de plissements appelées continents huronien, calédonien et hercynien faisaient émerger toute la partie N. de l'Atlantique comprise actuellement entre l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale. Après le plissement hercynien, une bande de terres plus méridionale s'étendait des Antilles et de la Guyane à l'Espagne et à l'Atlas. Une fosse marine étroite s'étendait de la dépression amazonienne à celle du Sahara; tout au S., le continent austral était ininterrompu des plateaux du Brésil à ceux de l'Afrique australe. Pendant la période de grande extension marine de l'âge secondaire, la fosse *méditerranéenne* s'élargit, la côte S. du continent austral est largement échancrée; mais l'Atlantique reste encore fermé au N. et au S. Ce n'est qu'à l'époque tertiaire, au moment des plissements alpins, que l'Atlantique prend à peu près sa forme actuelle, par l'effondrement des barrières N. et S. Cet effondrement tardif de masses fortement consolidées a eu une influence considérable sur l'aspect général des lignes de jonction entre le relief continental et la dépression maritime: les ridements montagneux sont rarement parallèles aux rivages; ils ont été coupés pour ainsi dire à angle droit. Comme pour témoigner de leur antériorité par rapport à la dépression, les réseaux hydrographiques ne sont pas, dans leur direction maîtresse, perpendiculaires à la ligne centrale de la masse océanique : le Mississipi et le Saint-Laurent contournent le massif des Apalaches, l'Amazone et les rivières de la Plata contournent le plateau brésilien, le Niger et le Congo ont des cours incertains, les fleuves allemands sont parallèles à l'Atlantique. Enfin, ce qui distingue nettement l'Atlantique du Pacifique et de l'océan Indien, c'est la grande étendue du socle continental : alors que pour l'ensemble des mers du globe 7 centièmes de la surface des océans appartiennent à la zone des profondeurs de 0 à 200 m., la proportion atteint 11,5 °/₀ dans l'Atlantique, et la zone de 200 à 500 m. y occupe 3,9 °/₀, chiffre presque double de celui qui convient à l'ensemble des mers. Or les endroits où le socle continental a sa plus grande étendue sont, au N., au large du canal de Bristol, de Terre-Neuve et de New York; au S., le long de l'Amérique, entre la Plata et la Terre de Feu, c.-à-d. à peu près dans les régions qui se sont effondrées le plus tard (de Lapparent).

Au point de vue des côtes, l'Atlantique N. est beaucoup plus indenté que l'Atlantique S., non seulement par les petites échancrures du rivage, mais par le grand nombre de mers adventives : Méditerranée, américaine et latine, Baltique, mer du Nord, mer d'Irlande, golfe de Saint-Laurent. L'Atlantique S. a aussi un caractère plus franchement océanique; il communique librement avec l'océan Indien et l'océan Antarctique, tandis que vers le N. il n'y a que quatre portes ouvertes sur la mer polaire : *a*, le détroit d'Hudson (112 kil.); *b*, le détroit de Davis (370 kil.); *c*, le canal Danois (240 kil.); *d*, le canal d'Islande (740 kil.). Les deux plus petites largeurs de l'Atlantique sont : 1° entre la pointe S. du Grœnland (cap Farewell) et la Norvège (2.780 kil.); 2° entre Monrovia (Afrique) et le cap San Roque (2.965 kil.). Les deux plus grandes largeurs sont : 1° entre le cap Bojador et Matamoras, au Mexique (8.335 kil.); 2° entre le cap des Aiguilles et l'embouchure de la Plata (6.850 kil.). Sur le cercle polaire, entre le méridien du cap Horn et celui du cap des Aiguilles, la distance est de 4.000 kil. — Enfin ce qui achève de déterminer le caractère *superficiel* de l'Atlantique, c'est, d'une part, le petit nombre d'îles, surtout d'îles océaniques qui y sont situées; d'autre part, le grand nombre de fleuves qu'il reçoit des continents. Tandis que le Pacifique ne sert de déversoir qu'à cinq grands fleuves : le Cambodge, le Yank-Tsé, le Hoang-Ho, l'Amour et la Columbia, dans l'Atlantique se jettent, soit directement, soit par le moyen des mers adventives : le Saint-Laurent, le Mississipi, l'Orénoque, l'Amazone, le Parana, le Paraguay, la Loire, la Garonne, le Douro, le Tage, le Guadalquivir, le Sénégal, la Gambie, le Niger, le Congo, l'Elbe, le Weser, le Rhin, la Vistule, l'Ebre, le Rhône, le Danube, le Don, le Nil.

(Nous n'étudierons, à propos de l'Atlantique, que celles des mers adventives qui sont en large communication avec l'Océan : la mer du Nord, le golfe du Mexique, la mer des Antilles. Pour les autres, V. les articles : BALTIQUE [Mer], MÉDITERRANÉE, NOIRE [Mer]).

RELIEF ET NATURE DU FOND. — L'Atlantique est nettement partagé en deux parties, E. et O., par une série de crêtes sous-marines à peu près ininterrompue qui court du N. au S. parallèlement aux deux lignes de côte et qui a, par suite, la forme d'un S. Cette crête est rattachée au N. au large plateau qui relie l'Europe à l'Islande, et, par là, elle est en communication également avec le *plateau du Télégraphe,* entre l'Islande et Terre-Neuve. Puis la crête passe à l'E. et au S. du groupe des Açores, où elle forme, entre 45° et 30° long. N., ce qu'on appelait autrefois le *banc du Dolphin,* qui est connu aujourd'hui sous le nom de *banc des Açores*. La partie de ce banc située immédiatement au S. du groupe d'îles, et où la profondeur est très faible, porte le nom de *banc de la Princesse-Alice,* depuis l'exploration qu'en a faite le prince de Monaco. — L'arête tourne ensuite au S.-O. jusque vers le 58ᵉ méridien (de Paris), formant au N. du tropique le *plateau Atlantique*. Elle descend alors droit au S. et s'infléchit au S.-E. avant d'atteindre l'équateur, où elle est marquée par l'île Saint-Paul : c'est l'*arête équatoriale,* qui, à l'E. de Saint-Paul, devient de plus en plus étroite et se termine même, probablement tout à fait, au bord de fosses profondes signalées par les explorations de l'*Enterprise* et de la *Romanche*. — Au N. de l'île de l'Ascension commence une autre arête qui s'élargit à mesure qu'elle descend vers le S., portant les îlots de l'Ascension, de Sainte-Hélène, de Tristan da Cunha, de Gough; c'est l'*arête de l'Atlantique S.*; l'état actuel des explorations ne permet pas d'affirmer que cette arête aille rejoindre le continent austral, lui-même encore hypothétique. — Outre cette arête longitudinale, il existe, à partir du coude qu'elle forme au S.-O., une élévation sous-marine qui va rejoindre la côte américaine dans les parages du cap Orange; la série occidentale des dépressions se trouve ainsi partagée en deux parties, N. et S.

Cependant, si l'ensemble des dépressions atlantiques est nettement partagé en trois groupes, il est facile de distinguer un certain nombre de cuvettes assez bien définies, auxquelles on a donné des noms différents. C'est ainsi que dans la mer du Nord, en général peu profonde et dont la plus grande partie est occupée par le *Dogger-bank* et ses dépendances, on trouve un sillon profond le long de la côte norvégienne et un autre entre les îles Feroë et Shetland. Le long du Labrador s'étend une cuvette bien

caractérisée. Entre les îles Bermudes et le banc de Terre-Neuve, la *cuvette de l'Atlantique N.* a des profondeurs de plus de 5.000 m. Le groupe des Açores est isolé par deux sillons, à l'O. où la profondeur maxima est de 5.260 m. et à l'E. où elle est de 5.760 m. entre Ténériffe et Saint-Thomas. Le golfe de Gascogne, considéré dans sa plus grande étendue, n'a, en général, que de faibles profondeurs, le N. étant formé par le socle continental de la Bretagne et le S. occupé par le *plateau du Travailleur;* mais entre ces deux régions de faible profondeur s'avance une dépression bien marquée, qui se rétrécit de plus en plus et forme, en face de l'Adour, le *gouf du cap Breton,* profond de 4.800 m. Au S.-O. du Portugal, par contre, le profond sillon oriental des Açores n'est pas ininterrompu, et au *banc de Gorringe,* entre le Portugal et Madère, la profondeur n'est que de 60 m. — Entre le plateau de l'Atlantique N. et l'arête équatoriale d'une part, le socle des îles du cap Vert d'autre part, la *cuvette du cap Vert* s'enfonce à plus de 5.000 m. Elle est en communication à l'E. avec la *cuvette africaine* où l'*Essex* a sondé des fonds de 6.000 m., et à l'O. avec la *cuvette brésilienne,* séparée en deux parties par l'île de Trinidad, et où la profondeur la plus grande mesurée jusqu'à ce jour est de 6.000 m. (moyenne 4.000-5.000 m.). La cuvette africaine et la cuvette brésilienne isolent l'arête de l'Atlantique S. qui n'est recouverte, autour des îles Gough et Tristan da Cunha, que par 2.000 m. d'eau; cependant, entre 30° et 40° lat. S., le *Challenger* et la *Gazelle* ont trouvé des fonds de 4.000 à 5.300 m.; à l'E. de ces îles, la profondeur descend encore jusqu'à 4.000 m., ainsi qu'entre les îles Falkland et Montevideo, tandis qu'entre les îles Falkland et le détroit de Magellan le sol se trouve seulement entre 100 et 200 m. — C'est dans la partie N.-O. de l'Atlantique que se trouvent les plus grandes profondeurs de cet océan, entre les Antilles et les îles Bermudes; le *Challenger* en 1879, le *Gettysburg* en 1876, l'*Enterprise* en 1886 y ont trouvé une profondeur moyenne de 5.200 à 7.100 m., avec des maxima de 7.086 m., 8.282 m., 8.341 m. — La mer des Antilles contient deux fosses profondes, l'une peu étendue au S., l'autre, la *fosse de Bartlett,* qui s'étend sur 1.130 kil. de longueur entre Haïti et le fond du golfe de Honduras, avec une profondeur maxima de 6.269 m., au S. de l'île du Grand-Caïman. Les passages principaux qui font communiquer la mer des Antilles et l'Atlantique sont : le *passage du Vent,* entre Cuba et Haïti, qui a une profondeur maxima de 3.517 m., mais dont le fond est très irrégulier; le *passage de Mona,* entre Haïti et Porto-Rico, qui n'a que 475 m. de profondeur; ce plateau sous-marin relie également entre elles toute la chaîne des Petites-Antilles, mais il est coupé, entre Saint-Thomas et Sainte-Croix, par un sillon de 4.500 m. de profondeur. — Le golfe du Mexique est peu profond dans son ensemble; l'isobathe de 200 m. est très éloignée de la côte américaine et limite une surface égale aux deux tiers de celle du golfe. La partie S.-E. est occupée par la *fosse de Sigsbee,* séparée du Yucatan par le *banc de Campêche* et de la Floride par le *banc de Floride.* La profondeur maxima est de 3.875 m. Le golfe communique avec la mer des Antilles par le *canal de Yucatan,* large de 286 kil. avec une profondeur maxima de 2.130 m., et avec l'Atlantique par le *canal de Floride,* large seulement de 29 kil. et dont la profondeur ne dépasse nulle part 630 m. — Si l'on s'en rapporte aux calculs de Krümmel, la profondeur moyenne de l'Atlantique N. est de 3.600 m., celle de l'Atlantique S. de 3.800 m., celle de la mer du Nord de 89 m., celle de la Méditerranée américaine de 1.830 m., le golfe du Mexique n'ayant qu'une profondeur moyenne de 875 m.

La nature du fond, très variable au voisinage des côtes où les sédiments participent de la diversité des roches continentales qui ont servi à les former, est au contraire très facile à caractériser pour les parties vraiment océaniques. L'Atlantique est par excellence le domaine des boues de foraminifères (*Globigerina, Orbulina, Pulvinulina, Sphæroïdina*). Ces boues se rencontrent à partir d'environ 1.000 m. de profondeur et subsistent jusqu'à plus de 4.000 m. A partir de 4.000 m., la boue calcaire est remplacée par une argile grise formant la transition entre les boues de foraminifères et l'argile rouge des grands fonds qui se rencontre exclusivement à partir de 4.500 m., et qui occupe par conséquent une très grande étendue. Il est à remarquer, cependant, qu'au voisinage des Canaries et dans la partie de l'Océan qui s'étend entre ces îles et l'île Saint-Thomas toutes les boues, aussi bien celles de foraminifères que les argiles, ont une couleur brun chocolat foncé; cette coloration est due à la présence d'une quantité notable de peroxyde de manganèse.

Densité. Salinité. — Le poids spécifique, qui est en rapport direct avec le degré de salinité, est soumis, dans l'Atlantique comme dans le Pacifique, à la loi générale suivante : il augmente des pôles vers l'équateur : mais, dans les régions équatoriales mêmes, à cause de l'abondance des pluies, une zone de faible densité et de faible salinité sépare les deux zones de grande densité, situées dans l'hémisphère N. au N. du tropique du Cancer, dans l'hémisphère S., un peu au N. du tropique du Capricorne. Les valeurs moyennes de densité et de salinité données par l'Atlas de la Deutsche Seewarte, calculées d'après de nombreuses observations et réduites à des températures de 15° à 17°,5 C. sont les suivantes :

ATLANTIQUE NORD			ATLANTIQUE SUD		
Lat. N.	Poids spécifique	Salinité °/o	Lat. S.	Poids spécifique	Salinité °/o
55°-50°	1,02665	3,48	0°-5°	1,02715	3,55
50°-15°	688	3,51	5°-10°	740	3,59
45°-40°	691	3,52	10°-15°	786	3,65
40°-35°	735	3,58	15°-20°	818	3,69
35°-30°	768	3,63	20°-25°	787	3,65
30°-25°	759	3,61	25°-30°	732	3,57
25°-20°	764	3,62	30°-35°	717	3,55
20°-15°	727	3,57	35°-40°	680	3,50
15°-10°	694	3,52	40°-45°	670	3,49
10°-5°	651	3,47	45°-50°	642	3,45
5°-0°	657	3,47	50°-55°	576	3,37

L'analyse de ce tableau montre qu'entre 20° et 10° la densité est plus grande dans l'Atlantique S. que dans l'Atlantique N.; mais à partir de 25° l'eau de mer est moins dense au S. qu'au N.; cependant, d'une façon générale, l'Atlantique S. est plus salé et plus dense que l'Atlantique N. — L'analyse de l'eau aux diverses profondeurs a montré que, dans les régions de grande concentration (tropicales et subtropicales), la densité diminue dans les couches de 366 à 550 m., tandis qu'aux mêmes profondeurs elle augmente dans la région équatoriale. Pour les profondeurs plus grandes, le chimiste du *Challenger*, Buchanan, a énoncé la loi suivante : la densité, sous toutes les latitudes, diminue jusqu'à la couche comprise entre 1.460 et 1.830 m., et elle augmente ensuite jusqu'au fond. — Dans l'Atlantique N., la région où l'eau est le plus dense (1,0285) est située entre les Açores, les Canaries et les îles du cap Vert; c'est entre 15° et l'équateur qu'elle est le plus faible. Dans l'Atlantique S. il y a deux régions de forte densité, atteignant 1,0285 : 1° à l'E. autour de Sainte-Hélène et entre cette île et celle de l'Ascension; 2° à l'O. au N. de San-Trinidad. — Les conditions de densité de la mer du Nord sont particulièrement bien connues depuis les travaux de la commission scientifique de Kiel pour l'exploration des mers allemandes; les mesures de l'aviso à vapeur *Pomerania* ont donné les résultats suivants :

RÉGIONS	Poids spécifique réduit à 17°,5 c.		Salinité %	
	Surface	Fond	Surface	Fond
Fjords norvégiens..	1,0198	1,0267	3,59	3,50
N. de la mer du Nord.	1,0263	1,0268	3,45	3,51
S.-O. — .	1,0257	1,0258	3,37	3,38

La salinité et la densité sont donc relativement faibles; cela tient à ce que l'influence des eaux douces apportées par les fleuves se fait sentir à une grande distance. Enfin, il est remarquable que, indépendamment de la salinité générale, la proportion des chlorures par rapport aux autres sels est beaucoup plus faible dans la mer du Nord que dans le reste de l'Atlantique.

Température. — Il faut noter tout d'abord que, d'une façon générale, l'eau de la surface des océans a une tendance à être un peu plus chaude que la couche d'air qui est immédiatement en contact avec elle ; mais cette règle n'est pas absolument vraie pour toutes les régions et toutes les saisons. En ce qui concerne la partie la mieux connue de l'Atlantique N., c.-à-d. entre 10° et 40° de long. O., de 20° à 10° lat. N., de juillet à février l'eau est plus chaude, de mars à mai plus froide que l'air ; en juin les températures sont sensiblement égales. Entre 10° N. et l'équateur, l'eau est plus chaude que l'air toute l'année ; entre l'équateur et 10° S., de mars à août l'eau est plus chaude, et de septembre à février plus froide que l'air. — Dans l'Atlantique S., pour la région orientale, l'eau est plus chaude que l'air dans le Nord mais plus froide dans le Sud. La région où il y a égalité de température entre l'air et l'eau est située entre 41° et 43° de lat. S.

La carte des températures annuelles de surface de l'atlas de la Deutsche Seewarte montre dans l'Atlantique deux régions de hautes températures, atteignant 28° C. La première est située sur la côte orientale de l'Amérique du Sud, entre Para et Cayenne, la seconde sur la côte O. de l'Afrique, entre Freetown et Cap Coast Castle. Les isothermes de 27° à 22° sont comprises entre l'équateur et 35° N. d'une part, 25° S. d'autre part; leur direction est sensiblement parallèle à l'équateur ; cependant, en allant de l'O. à l'E., les isothermes se rapprochent. — Les isothermes de 20° à 4° sont situées dans l'Atlantique N. entre 35° et 50° N., depuis la côte des Etats-Unis jusqu'à l'E. de Terre-Neuve ; à partir de là, elles s'éloignent les unes des autres et l'isotherme de 4° atteint 65° lat. N. Dans l'Atlantique S., ces mêmes isothermes de 20° à 4° s'étendent du tropique du Capricorne à 55° lat. S. Pour les diverses saisons de l'année la distribution est complexe. C'est en hiver et au printemps que les deux régions où la température atteint 28° sont le plus étendues vers la haute mer; en été, l'isotherme de 28° disparaît sur la côte africaine; mais on la retrouve en automne. En été, la région limitée par l'isotherme de 28° sur la côte américaine comprend la mer des Antilles, le golfe du Mexique, au moins dans sa partie E., les îles Bahama et Bermudes. — Les isothermes de 4° à 20° ont dans les différentes saisons des directions sensiblement parallèles aux isothermes annuelles ; dans l'Atlantique N., c'est en hiver et au printemps que l'isotherme de 4° descend le plus au S. jusqu'à 43°-40° lat. N. ; en été elle remonte à 57°, au N. de Terre-Neuve. Dans l'Atlantique S., dont le caractère océanique est mieux marqué, les isothermes se déplacent beaucoup moins en latitude, aux diverses saisons. — On se fera une idée assez exacte de la répartition annuelle des températures de surface au moyen du tableau ci-après donné par Boguslawski.

Ainsi, à latitude égale, l'Atlantique N. est sensiblement plus chaud à la surface que l'Atlantique S. Cette différence se maintient très forte jusqu'à 350-400 m. de profondeur. A partir de là elle s'atténue, et elle est insignifiante vers 3.000 m. Au fond de l'océan Atlantique, sur plus des trois quarts de la surface et par une profondeur moyenne de 3.650 m., la température moyenne est de + 1°,8, variant entre 1°,7 et 2°,1. D'ailleurs la diminution de la température ne s'opère pas avec la même rapidité aux différents points, et en particulier les conditions sont différentes dans l'Atlantique N. et dans l'Atlantique S. Si l'on met à part les couches superficielles, jusqu'à 2.750 m. l'eau est toujours plus chaude dans l'hémisphère N. que dans l'hémisphère S., les conditions de profondeur et de latitude étant égales d'ailleurs. Les isothermes de profondeur ne se comportent pas non plus de la même façon dans l'E. et dans l'O. de l'Atlantique, comme en témoigne le tableau suivant:

ATLANTIQUE NORD				ATLANTIQUE SUD			
Zone	Moy.	Max.	Min.	Zone	Moy.	Max.	Min.
50°-40°	14,2	26,1	0,0	50°-40°	10,7	18,9	0,6
40°-30°	19,4	27,2	9,4	40°-30°	16,8	26,7	7,2
30°-20°	23,9	29,4	14,4	30°-20°	20,8	27,0	12,3
20°-10°	24,9	28,3	17,8	20°-10°	22,8	27,8	15,6
10°-0°	26,9	28,9	23,3	10°-0°	25,2	28,9	20,6
50°-0°	21,9	28,9	0,0	50°-0°	19,5	28,9	0,6

ZONE	PROFONDEUR DES ISOTHERMES DE		
	10° C.	5° C.	2°,5 C.
	m.	m.	m.
Partie orientale.			
20°-40° lat. N........	550-820	1.050-1.650	2.200-2.925
20°-40° lat. S........	180-500	550-800	1.275-2.750
Partie occidentale.			
20°-40° lat. N.......	710-840	1.100-1.170	2.650-2.975
20°-40° lat. S...... .	230-550	370-730	1.550-2.200
Région équatoriale.			
10° N. — 10° S	250-380	550-900	2.100-2.925

La mer du Nord, en raison de son peu de profondeur et de sa situation, dans une certaine mesure, *méditerranéenne*, a des conditions de température assez spéciales. L'eau qui recouvre le Dogger-Bank, dont les hauts fonds occupent presque toute la partie S. de la mer, est aussi différente de l'eau du N. Dans le Nord, la couche d'eau influencée par la chaleur solaire en été est très mince et ne dépasse pas 40 m. A partir de 10 à 15 m. l'abaissement de température est très brusque. Ainsi la *Pomerania*, pendant l'été de 1872, sur le 58e parallèle, a trouvé de 10 m. à 40 m. des abaissements de température allant de 13°,7 à 8°,4 et de 15°,5 à 5°. Ce phénomène est dû à un courant froid coulant du N. au S. et que le *Porcupine* avait également constaté, en 1869, près des Shetland. Quant à l'eau de surface, elle présente aussi de notables différences de température entre la côte norvégienne et la côte écossaise. En été, l'eau superficielle n'a, près de l'Ecosse, qu'une température de 12° à 15°, alors que sur la côte norvégienne elle atteint 18° à 20°. Il faut attribuer cette élévation sur la côte norvégienne à l'arrivée des eaux de la Baltique et aussi à l'échauffement plus grand du continent. Pour les mêmes raisons, l'eau de la mer du Nord est plus chaude, à latitude égale, que l'eau de l'Atlantique. En hiver, par contre, l'eau de la mer du Nord, plus directement soumise aux influences continentales, est plus froide que celle de l'Atlantique. Dans la fosse norvégienne, la température décroît rapidement jusqu'à 20 m., et à 100 m. règne une température constante de + 5°. Mais nulle part, dans cette fosse, on

ne rencontre les basses températures de — 1°,3 trouvées à 1.170 m. seulement, près des îles Feroë. La fosse norvégienne, en effet, n'est pas en communication avec la mer arctique, dont elle est séparée à l'O. et au N. par des seuils qui s'enfoncent à peine à 400 m. Dans toute la partie septentrionale de la mer du Nord, la différence des saisons, dont nous avons vu la grande influence sur les eaux de surface, ne se fait sentir qu'à une faible profondeur; dans le Skager-Rak, elle a totalement disparu à 180 m. — L'eau qui recouvre le Dogger-Bank est plus chaude en été que celle de la partie septentrionale; les différences moyennes sont : à la surface de 1°,6, à 20 m. de 3, à 40 m. de 9°, à 50-70 m. de 8°,5. La commission de Kiel donne les chiffres suivants :

Régions	Surface	Fond
Baltique O., Belt, Cattegat......	17°,4	12°,5
Skager-Rak................	16°,9	5°,7
Côte norvégienne et fjords......	18°,4	5°,8
Mer du Nord, partie N.........	12°,6	8°,9
— partie S.........	17°,5	17°,1

En hiver, les eaux du Dogger-Bank se refroidissent beaucoup, mais il faut sans doute attribuer ce phénomène à l'influence des vents froids, car le *Drake* a constaté entre les Orcades et les Shetland l'existence d'un afflux d'eaux chaudes venant de l'Atlantique, atteignant la fosse norvégienne, et qui empêcherait ainsi toute communication entre le Dogger-Bank et les eaux de la mer de Norvège. — La partie S. de cette mer de Norvège est bien comprise dans les limites officielles de l'Atlantique, mais ses conditions de température dépendent entièrement de celles de l'Océan polaire et elles seront étudiées plus loin.

Il est nécessaire, par contre, de résumer, dès maintenant, les données que nous possédons sur la température des régions parcourues par le Gulf-Stream. On a longtemps cru que la mer d'où le courant a tiré son nom, le golfe du Mexique, contenait dans la totalité de sa cuvette une masse d'eau fortement échauffée. Or les dernières observations de Sigsbee, de Bartlett et de Pillsbury à bord du *Blake* ont détruit cette légende; s'il est vrai que la température de surface atteigne 28° et soit en moyenne de 25°, s'il est vrai qu'entre la Floride et le Yucatan on trouve encore une température de 15° à 460 m. de profondeur, dans toute la partie située à l'O. du 91° de longitude O. de Paris, on ne trouve à la même profondeur que 6°,7 à 9°,4, c.-à-d. des eaux plus froides que celles de la Méditerranée européenne, entre 3.000 et 4.000 m. Dans le canal de Floride même, le *Dacia* a trouvé la série suivante :

Profondeur....	0	180	315	550	730
Température...	28°,9	25°,0	17°,5	11°,9	9°,2

et pour l'axe principal du courant, jusqu'à Terre-Neuve, les dernières mesures n'ont pas sensiblement modifié les moyennes publiées par l'amirauté britannique :

RÉGIONS	Latitude	Hiver	Printemps	Été	Automne	Année
Golfe du Mexique (avec les réserves faites pl. haut).	28° N.	22°,8	25°,0	28°,3	26°,7	25°,7
Canal de Floride....	25°	25°,0	25°,6	28°,3	27°,8	26°,7
En face de Charleston............	32°	23°,9	25°,0	27°,8	27°,2	26°,0
En face du C. Hatteras...............	35°	22°,2	22°,8	26°,7	24°,4	24°,0
Au S.-E. de Nantucket..............	40°	19°,4	20°,0	26°,7	22°,2	22°,1
Au S.-E. de la Nouvelle-Ecosse......	43°	16°,7	19°,4	25°,6	20°,0	20°,4

Mais le Gulf-Stream n'est pas composé uniquement de cet axe principal et les plus récentes explorations ont montré qu'il était formé d'un véritable faisceau de bandes alternativement chaudes et froides. Au sortir du canal de Floride, ces bandes sont peu différenciées, mais elles s'élargissent vers le N.-E. A la hauteur du cap Hatteras par exemple, on compte en partant de la côte une première bande froide de 30 milles de large, une bande chaude large de 47 milles, une deuxième bande froide large de 25 milles, une deuxième bande chaude large de 45 milles; l'ensemble de ces trois dernières bandes, d'une largeur totale de 117 milles, est d'ordinaire marquée sur les cartes comme le courant proprement dit; mais plus à l'E. on trouve encore une bande froide large de 28 milles et une bande chaude large de 75 milles. Nous verrons d'ailleurs, au § *Courants*, que la position de ces bandes n'est pas fixe. Les bandes froides sont, à vrai dire, des contre-courants. La plus rapprochée de la côte, la plus anciennement connue, a été appelée par les Américains le « Cold Wall », le *mur froid*. Ce qui caractérise surtout cette bande froide, c'est moins la différence de température à sa surface et à celle du courant chaud, quoiqu'elle soit notable, que la rapide diminution de la température avec la profondeur: à 40 m. le Cold Wall a une température de 15°,5, à 200 m. de 8°, à 400 m. de 6°, à 600 m. de 4° à 5°,5, à 800 m. de 2°,5 à 4°,2. Quant au courant chaud lui-même, d'après les mesures du *Challenger* et du *Blake*, il n'aurait qu'une profondeur de 200 m. Il repose sur une couche d'eau puissante de 400 m. et dont la température varie de 15°,6 à 18°,3. A partir de 600 m. la température décroît rapidement et l'isotherme de 4°,4 n'est qu'à 1.200 m. La température continue d'ailleurs à baisser et sur le sol, dans les fonds de 4.000 à 5.000 m., elle varie de 1°,2 à 1°,6. L'opinion des savants du *Blake* est qu'il faut attribuer l'origine de la haute température du Gulf-Stream, au moins pour la plus grande partie, non pas à l'échauffement des eaux du golfe du Mexique, mais à celui de la région comprise entre les îles Bahama et le cap Hatteras.

Météorologie. — Alors que sur les continents la pression barométrique est notablement plus forte en hiver qu'en été, sur les océans elle est beaucoup plus uniformément partagée. Sur l'Atlantique, comme sur tous les océans, on trouve deux régions où la pression dépasse ordinairement 760 millim., la première entre 30° et 40° lat. N., la seconde entre 20° et 30° de lat. S. Entre les deux est une région de basses pressions, et dans les mers subpolaires, c.-à-d. vers 50° de lat., sont également deux zones de faibles pressions. Mais à l'intérieur de ces régions il faut noter, dans chaque océan, des positions bien déterminées où les maxima et les minima s'accentuent, qui varient avec les saisons, et qui sont la vraie cause des déplacements d'atmosphère appelés *vents*. La direction et la force des vents océaniques sont d'ailleurs aussi influencés par la position des foyers d'appel continentaux. En hiver, dans l'Atlantique N., il existe un centre de fortes pressions (765-767 millim.) au S. des Açores; la région comprise entre le Labrador, le Grœnland, le Spitzberg et le N.-O. de l'Europe est au contraire une région de basses pressions (moins de 750 millim.), le minimum (745 millim.) étant au S.-O. de l'Irlande. Dans l'Atlantique S., les maxima (plus de 764 millim.) se trouvent placés, pendant la même saison, près de la côte africaine. Les minima (745-740 millim.) sont situés en pleine mer par environ 60° lat. S. — En été, dans l'Atlantique N., les maxima (jusqu'à 769 millim.) restent dans le voisinage des Açores; les minima (756 millim. et 760 millim.) sont situés, d'une part entre l'Islande et la Norvège, d'autre part en plein océan, par 17° lat. N. — Dans l'Atlantique S. la zone des fortes pressions (765 millim.) va de l'Amérique à l'Afrique entre 20° et 30° lat. S. Les minima se répartissent tout le long du 60e parallèle.

Du fait que certaines régions de l'Atlantique, comme la ceinture équatoriale, sont des zones de faible pression toute l'année, tandis qu'en d'autres points les maxima et les minima se déplacent suivant les saisons, il résulte que

certains vents ont un caractère de constance très marqué, tandis que d'autres sont beaucoup plus variables. A quelques degrés au N. de l'équateur, sur une bande qui pendant l'été de l'hémisphère N. remonte jusqu'à 12° ou 14° de lat., on trouve entre l'Afrique et l'Amérique la zone des *calmes équatoriaux*, où ne règnent que des vents faibles et variables qui souvent cessent complètement de souffler. — Au N. de cette région, l'*alizé du N.-E.* souffle toute l'année ; en hiver il commence entre 30° et 25° lat. N. ; en été son origine remonte environ de 2°,5 vers le N. En hiver, il descend jusqu'à l'équateur sur la côte américaine, mais sur la côte d'Afrique il ne franchit jamais le 5° lat. N. — L'*alizé du S.-E.* est plus constant et plus fort que celui du N.-E., parce que le foyer d'appel, la zone des calmes équatoriaux, est située au N. de l'équateur. En hiver, quand le soleil s'avance le plus loin vers le S., l'alizé du S.-E. commence sur la côte américaine à la lat. de Rio-de-Janeiro (25°) et sur la côte d'Afrique dès le cap de Bonne-Espérance, par 30° de lat. S. En toute saison, il franchit l'équateur, ce qui fait qu'en été surtout il arrive à se confondre avec l'alizé du N.-E., la résultante des deux forces donnant une direction unique vers l'O., tandis que sur la côte africaine il se transforme en vent du S. et du S.-O. à cause du puissant appel d'air produit par l'échauffement du Sahara. — Au N. et au S. des régions d'alizés se trouvent deux bandes de largeur très variable suivant les saisons, qu'on appelait autrefois les zones de *calmes tropicaux*, et qui sont caractérisées par des vents variables encore plus que par des calmes. — Dans le N. de l'Atlantique le régime des vents est déterminé toute l'année par le centre de hautes pressions constantes des Açores : en hiver, par suite de la grande étendue de la zone des basses pressions, du Grœnland à l'Europe, les vents soufflent du S., de l'O. et du S.-O., avec une prédominance marquée de cette dernière direction. En été, la région des minima progresse vers le N.-O. en se rétrécissant, et sur toute la partie septentrionale de l'Atlantique les vents soufflent du S.-O. — Dans l'Atlantique S., pendant l'hiver, les plateaux sud-africains sont fortement échauffés, et comme il y a en même temps une zone de fortes pressions non loin de la côte d'Afrique, les vents viennent de l'O. dans la partie orientale ; en été, la direction du vent n'est pas sensiblement modifiée. Du côté de l'Amérique, la direction du vent est surtout causée en hiver par l'échauffement du plateau brésilien et les vents convergent vers la côte. En été, la zone des basses pressions qui règne vers le 60e parallèle appelle des vents de N.-O. ; ces vents s'infléchissent de plus en plus de l'O. à l'E., en descendant vers le S., jusqu'à prendre une direction parallèle à l'équateur. Vers 50°, ces vents d'O. sont très violents et soufflent toute l'année : ce sont les *grands frais d'ouest*.

COURANTS. — L'eau de l'Atlantique, comme celle de tous les Océans, ne reste pas immobile ; on distingue dans sa masse des courants chauds et des courants froids dont les limites ne sont pas fixes, qui s'entremêlent parfois d'une façon compliquée, mais qu'on peut cependant parvenir à différencier, en schématisant l'ensemble de leurs conditions respectives.

a. Le courant *nord-équatorial* est un courant de position essentiellement variable. Son bord méridional, dans l'espace compris entre 20° et 25° de long. O., se déplace dans les limites suivantes :

Janvier	8° l. N.	Juillet	11° l. N.
Mars	6° —	Septembre	12° —
Mai	6° —	Novembre	9° —

La limite N. est difficile à établir parce qu'à partir de 20° lat. N. la puissance du courant diminue très lentement. La vitesse moyenne, au S. de 20°, est de 15 à 17 milles marins par jour ; elle diminue vers le N. pour atteindre, vers 28° lat. N., 10 milles par jour. La direction, à l'E. de 35° long. O., est vers l'O.-S.-O. ; de 35° à 55° long. O., elle est franchement O. pour tourner, au voisinage des Antilles, à l'O.-N.-O.

b. *Courant sud-équatorial.* C'est un courant puissant, d'une grande constance de direction, de force et de superficie. Il s'étend au S. jusqu'à 15° de lat. S. et au N. il franchit l'équateur, de 2° environ sous le méridien de Greenwich, de 3° plus à l'E. ; d'ailleurs cette limite septentrionale varie un peu, car elle atteint 4° lat. N. de juin à septembre, tandis qu'elle recule en deçà de 3° à la fin de l'hiver. La force de ce courant est très grande ; entre 8° lat. et 3° lat. N., elle ne demeure jamais au-dessous de 20 milles par jour et atteint en général 24 milles ; on a même observé des vitesses de 72 milles. C'est dans la zone équatoriale jusqu'à 2° de lat. S. que la force est la plus grande ; elle décroît ensuite jusqu'à 6° pour augmenter de nouveau ; il y a donc en réalité deux courants. A l'E. de 20° long. E., la vitesse est moins grande que les chiffres donnés plus haut, mais elle devient considérable à l'O. de 40°, où l'on a observé des rapidités de plus de 100 milles par jour. Au cap San Roque, le courant se partage en deux tronçons, l'un qui se recourbe au S., l'autre au N.-O.

c. Ce dernier rencontre le courant de l'Amazone, puis la fin du courant nord-équatorial et l'ensemble de ces trois courants forme le *courant de Guyane*, qui a une vitesse de 30 à 60 milles par jour, mais dont l'inconstance a souvent causé la perte de navires mauvais voiliers.

d. *Courant des Caraïbes.* C'est la suite du courant de Guyane et de la partie principale du courant nord-équatorial. Selon l'expression de Rennell, ce n'est pas un courant dans la mer, mais la mer tout entière qui est en mouvement ; cependant c'est surtout vers la côte américaine que la force du courant est considérable ; dans la partie orientale de l'axe, elle varie de 24 à 72 milles marins par jour ; plus à l'O., elle n'est que de 12 à 36 milles. Le courant est d'ailleurs profond, et il est difficile d'y faire des sondages, le plomb de sonde se trouvant emporté au fil de l'eau. Le courant arrive enfin au détroit resserré qui, entre Yucatan et Cuba, n'a guère plus de 100 milles de large ; le courant ainsi rétréci acquiert une vitesse considérable en pénétrant dans le golfe du Mexique.

e. *Courant des Antilles.* Le courant nord-équatorial ne pénètre pas tout entier dans la mer des Antilles ; une partie des eaux en mouvement remonte à l'E. de la chaîne des Petites Antilles, où il forme un courant d'une vitesse moyenne de 12 milles par jour, mais qui, selon les observations du *Challenger*, atteint, entre Saint-Thomas et les Bermudes, 20 et 24 milles. Au cours de ce trajet dans une mer tropicale fortement échauffée en été, le courant acquiert une chaleur considérable qui est sans doute un des éléments de la chaleur du Gulf-Stream.

f. *Courant du Brésil.* La branche du courant sud-équatorial, qui se recourbe au S., suit vers le S.-O. la côte américaine. C'est un courant de force moyenne dont la vitesse dépasse rarement 24 milles par jour et est en général de 20 milles. La position du courant est assez variable et elle se déplace, suivant les saisons, par la prédominance des divers vents de mousson appelés par l'échauffement du plateau brésilien.

g. *Courant des Canaries.* Il s'étend en moyenne de Madère aux îles du cap Vert et est déterminé par la section orientale de l'alizé du N.-E. La vitesse de son cours varie de 8 à 30 milles par jour, mais elle se tient le plus souvent dans les environs de 15 milles. Venant de latitudes plus élevées vers des latitudes plus basses, c'est un courant relativement froid. L'extrémité S. du courant des Canaries est beaucoup plus méridionale en mars qu'en septembre ; mais, dans toutes les saisons, la plus grande partie de ses eaux rejoint le courant nord-équatorial, une faible partie seulement se détournant au S.-E. pour contourner la côte africaine.

h. *Courant de Benguela.* C'est l'analogue, dans l'hémisphère S., du courant des Canaries ; du Cap jusqu'au

N. de l'embouchure du Congo, un courant froid remonte le long de la côte d'Afrique avec une vitesse moyenne de 12 milles par jour et qui atteint rarement 30 milles. Au voisinage même de la côte, le courant est faible et irrégulier.

i. *Courant de Guinée.* C'est un contre-courant qui, au rebours des deux courants équatoriaux, va de l'O. à l'E. Ses limites N. et S. sont variables, surtout en plein Océan, par suite du déplacement des deux courants équatoriaux. Sa source, à l'O., varie aussi suivant les saisons, de 40° de long. O. en septembre à 28° en mai. La vitesse moyenne est de 18 milles par jour ; elle peut aller jusqu'à 40 ou 50 milles. La direction, qui est O.-E. en plein Océan, est détournée au S.-E. par la côte africaine ; à ce moment de sa marche, la largeur du courant se trouve ainsi rétrécie et sa vitesse augmentée.

k. *Gulf-Stream.* On peut dire que c'est le courant le plus célèbre, parce que c'est celui qui arrive sur les côtes d'Europe, dont il modifie d'une façon incontestable les conditions climatériques. Déjà signalé par Franklin, il a été surtout connu du grand public après la fameuse description de Maury qui commence par la phrase souvent reproduite : « Il est un fleuve dans la mer ! » On attribuait à ce fleuve un cours immuable, une vitesse énorme, dépassant parfois 120 milles par jour, une source incontestable, le golfe du Mexique, et pour cause, la rupture d'équilibre entre des eaux de salinité, de température, et par suite de densité différentes. Les observations vraiment scientifiques ont détruit une partie de cette théorie. Nous avons déjà vu que la température attribuée aux eaux du golfe du Mexique avait été fort exagérée. En outre, le courant qui sort du canal de Floride est inférieur en force et en vitesse au courant du Yucatan, en sorte qu'on est obligé de supposer l'existence d'un courant de compensation qui se recourberait dans les profondeurs vers la mer des Antilles. Dans le golfe du Mexique même, les conditions du courant varient suivant les saisons. Quand les alizés font trêve, le courant du Yucatan est moins violent et le courant de Floride est presque annihilé. Il semble donc que la vraie source du courant soit située entre les Bahama et le cap Hatteras, région fortement chauffée et soumise à une puissante évaporation, sous l'influence de l'alizé du N.-E. Cette évaporation produirait une circulation verticale, transformée en circulation horizontale du S.-O. au N.-E. sous l'impulsion première du vrai courant du golfe ; cette direction vers le N.-E. et la vitesse du courant seraient ensuite accentuées par la prédominance des vents d'O. dans l'Atlantique N. En tout cas, le Gulf-Stream se compose de plusieurs bandes de courants, comme nous l'avons déjà vu à propos de la distribution de la température. La position de ces bandes n'est pas absolument fixe : elles sont écartées de la côte américaine par les vents d'O. ; elles en sont rapprochées par les vents d'E. A partir du banc de Terre-Neuve les bandes d'eau chaude en mouvement, qui continuent à porter le nom de Gulf-Stream, divergent de plus en plus et sont aussi de plus en plus sous la dépendance des vents. Une partie de ces eaux chaudes se dirige à l'E., et, par sa jonction avec le courant des Canaries, forme un circuit fermé avec le courant nord-équatorial ; c'est à l'intérieur de ce circuit que se trouve la *mer des Sargasses.* La plus grande partie du Gulf-Stream se dirige au N.-E. vers les îles britanniques et pénètre dans la mer de Norvège entre l'Ecosse et l'Islande ; les eaux chaudes atteignent la banquise de l'océan Arctique. — Les cartes ont longtemps marqué une branche du Gulf-Stream qui se serait recourbée dans le golfe de Gascogne, et appelée *courant de Rennell.* Les expériences récentes et décisives de M. Hautreux ont démontré qu'il n'y avait là qu'un afflux des eaux vers la côte, quand les vents d'O. soufflent avec force. — Enfin une dernière partie des eaux du Gulf-Stream s'engage dans le détroit de Davis, où on les a constatées en été jusqu'à 50° lat. N., en hiver jusqu'à 46°, et dans le canal des Danois sous le nom de *courant d'Irminger.* — Le Gulf-Stream est un courant d'eau très salée et par suite très dense ; l'excès de salinité se traduit aux yeux par un accroissement de la couleur bleue de l'eau, que l'on distingue très facilement au milieu des eaux grises ou verdâtres des bandes plus froides.

l. *Courants du Grœnland et du Labrador.* Le courant qui descend du N. au S. le long de la côte E. du Grœnland, avec une vitesse moyenne de 5 à 6 milles par jour, se trouve presque entièrement annihilé à la rencontre du courant d'Irminger. Mais le courant du Labrador, dont on a constaté l'existence jusque dans les *eaux du Nord,* est le véritable charrieur des icebergs et des glaces détachées du pack. Il arrive au contact des eaux du Gulf-Stream au banc de Terre-Neuve, qu'il a contribué à former. En effet, la fusion des icebergs dépose au fond de la mer non seulement les débris de moraines qui sont à la surface, mais aussi les boues congelées à la base de ces icebergs ; en effet, dans leur course vers le S. de 10 milles par jour environ, ils ne peuvent atteindre Terre-Neuve dans le cours d'un seul été ; ils sont donc repris par la glace du détroit de Labrador, peu profond, dont ils arrachent, à l'été suivant, les débris du fond. Ce sont sans doute ces eaux du courant du Labrador qui forment la bande froide appelée Cold Wall.

m. *Courants de l'Atlantique S.* Vers la latitude de l'embouchure de la Plata, le courant du Brésil se recourbe assez brusquement vers l'E., et, quoique sa vitesse devienne assez faible, il va rejoindre, sur la côte africaine, le courant de Benguela. Plus au S., l'Atlantique est parcouru d'O. en E. par un courant froid, conséquence des vents généraux d'O. Une branche de ce courant, appelée *courant des Falkland,* remonte directement au N. C'est la cause principale des conditions climatériques froides de la côte orientale de Patagonie.

n. *Courants de la mer du Nord.* La mer du Nord étant en communication avec le reste des océans surtout par le N., c'est surtout dans la partie au N. du Dogger-Bank que les courants sont caractérisés. Le long de la côte de la Grande-Bretagne, un courant descend du N. au S., tandis que dans la partie E. le courant va du S. au N. Mais, en face des détroits de Danemark, les courants de sortie de la Baltique dévient fortement ce courant vers l'O., à tel point que les navires à voile s'en servent souvent dans la traversée de Norvège en Ecosse pour naviguer contre le vent de S.-O.

En résumé, si l'on jette les yeux sur une carte des courants de l'Atlantique, on constate que la région comprise entre 45° lat. N. et 40° lat. S. comporte deux systèmes de courants formant deux circuits fermés, séparés l'un de l'autre par le contre-courant de Guinée. Mais, tandis que dans l'Atlantique S. le courant du Brésil est arrêté dans sa course vers le S. par une circulation intense des eaux froides de l'O. vers l'E., dans l'Atlantique N., au contraire, la masse principale du courant chaud du Gulf-Stream se mêle avec les courants froids venus du N. sans être arrêtée par eux et parvient à pénétrer dans la mer polaire.

Océan Indien. — Géologie et contours. — Le nombre relativement faible des données que nous possédons sur l'océan Indien ne permet pas d'affirmer rien de définitif, surtout en ce qui concerne son histoire géologique. Il semble pourtant qu'à l'époque précambrienne l'espace actuel couvert par cet océan était une mer largement ouverte. Mais, à la fin du carboniférien, tous les îlots primaires s'étant réunis, une immense masse de terres émergées, le *continent austral,* s'étendit depuis l'Amérique du Sud jusqu'à l'Australie, en réunissant l'Afrique, Madagascar et le Décan. Dans la période de grandes transgressions marines qui dura pendant la plus grande partie des temps secondaires, le continent austral lui-même, au moins dans la partie qui nous occupe ici, se trouva fortement entamé. A la fin de l'époque jurassique le golfe éthiopien, en communication avec la Méditerranée, ne laissa subsister au

N. qu'une étroite bande entre l'Afrique, la partie E. de Madagascar et le Décan.

L'Inde et l'Indo-Chine se trouvèrent séparées par la coupure du golfe du Bengale ; de même Bornéo se trouva séparée de l'Australie. Enfin les grands bouleversements de l'époque tertiaire achevèrent de disloquer les morceaux du continent austral, pendant que le Décan se trouvait, par eux, soudé au continent septentrional. — Ces circonstances ont eu pour résultat d'individualiser fortement l'océan Indien en faisant de lui un océan purement méridional. Fermé au N., il n'atteint le tropique du Cancer que par les golfes terminés en pointes du Bengale et d'Arabie, et le 30ᵉ parallèle que par les golfes étroits de la mer Rouge et du golfe Persique. Au S., au contraire, l'océan Indien est en libre communication avec la mer Antarctique. Dans l'ensemble, l'océan Indien a la forme d'un ovale dont l'extrémité S. serait coupée par le cercle polaire. Du cap des Aiguilles au cap S. de Tasmanie, la largeur est de 11.100 kil. La longueur du N. au S. est d'environ 10.000 kil. — Par suite de sa formation géologique, des effondrements produits sans ridements au sein d'une masse compacte, l'océan Indien n'est pas bordé, en général, par des côtes montagneuses, mais plutôt par des rebords de plateaux ; le long de l'arc malais seulement le caractère montagneux est fortement accusé. L'océan Indien est plus riche en îles dans sa partie O. que dans sa partie E., et nous verrons que c'est aussi à l'O. que se trouvent les moins grandes profondeurs. L'océan Indien ne reçoit pas autant de fleuves importants que l'Atlantique, quoique ceux qui s'y jettent comptent parmi les plus puissants cours d'eau du globe : le Zambèze, le Tigre-Euphrate, l'Indus, le Gange-Brahmapoutra, l'Iraouaddi, le Salouen.

Relief et nature du fond. — Le relief du fond de l'océan Indien est encore très mal connu. Nous ne possédons guère que cinq séries importantes d'observations : celles du *Challenger* et de la *Gazelle* en 1874, dans le Sud ; les opérations préliminaires de la pose du câble entre l'Europe et l'Asie, dans le Nord ; l'exploration de l'*Enterprise* qui en 1883 est allée du Cap à Zanzibar, puis de Zanzibar au golfe du Bengale en traversant la région équatoriale ; enfin l'exploration de l'*Egeria*, qui, en 1889, a parcouru l'espace compris entre Java et Maurice et est revenue vers l'Australie en passant par les îles Saint-Paul et Amsterdam. — Au S. entre 35° et 66° lat. S., et 20° et 120° long. E., le *Challenger* et la *Gazelle* ont constaté l'existence d'un immense plateau sous-marin recouvert par une couche d'eau de moins de 3.500 m. Ce plateau porte les îles du Prince-Edouard, Crozet, Kerguelen, Mac-Donald, Saint-Paul et Nouvelle-Amsterdam. Il paraît être la continuation du grand plateau antarctique exploré par James Ross en 1840-43. Au S.-O. de l'Australie la profondeur moyenne atteint 4.000 à 4.500 m., et l'*Egeria* y a opéré des sondages de 5.500 et 5.600 m. Cette dépression de la grande baie australienne paraît s'étendre fort loin à l'O., la *Gazelle* ayant trouvé à l'E. des îles Saint-Paul et Nouvelle-Amsterdam une profondeur maxima de 5.276 m. — Entre ces îles et les Mascareignes, la profondeur atteint 5.000 m. (max. de l'*Egeria* : 5.260 m.). Entre les Mascareignes et Madagascar, la moyenne est de 4.000 à 4.600 m. De Zanzibar aux Maldives, l'*Enterprise* a trouvé comme plus grande profondeur 4.961 m. par 3° 2′ lat. S. et 48° 24′ long. E., tandis qu'entre les Maldives et les Chagos le fond se relève jusqu'à 1.878 m. Des Chagos à l'équateur, sous le méridien des îles Andaman, on trouve une profondeur uniforme de 4.000 à 4.500 m., avec un maximum qui atteint cependant 5.664 m.

La mer d'Oman a un fond extraordinairement plat dont la profondeur ne va jamais jusqu'à 4.000 m. ; le golfe du Bengale a au contraire la forme d'une vallée dont la profondeur est de 2.100 à 2.500 m. sur les bords, et de 3.400 à 4.300 m. au milieu. — C'est dans le grand golfe triangulaire qui s'enfonce entre l'arc malais et l'Australie qu'on a trouvé les plus grands fonds de l'océan Indien, à l'exception toutefois de la mer d'Arafoura, où la sonde n'atteint nulle part 200 m. La *Gazelle* a mesuré au S.-O. de Timor 5.505 m. et 5.523 m. et l'*Egeria*, entre Java et l'île Christmas, 5.850 et 6.205 m. Le fond se relève à 4.500 m. autour des îles Weihnacht et Keeling, pour s'enfoncer de nouveau au S.-O. à plus de 5.000 m., et se relever ensuite lentement, le long du 20ᵉ parallèle jusqu'à l'île Rodriguez où la cuvette n'a plus que 2.900 m. de profondeur. — De ces renseignements on peut se former, au moins provisoirement, l'idée générale suivante du relief de l'océan Indien : les grandes profondeurs sont situées à l'E. ; la fosse australindienne, de 5.000 à 6.000 m., s'avance à l'O. jusque vers 85° de long. E. ; elle s'enfonce en coin entre l'Australie et l'arc malais, et se recourbe au S.-E. pour former la grande baie australienne. L'isobathe de 4.000 m. part de la pointe N. de Sumatra, passe au S. de Ceylan, et de là se dirige au S.-O. jusque vers le méridien de la baie de Delagoa ; de là elle retourne vers l'E. jusqu'au S. de la Tasmanie, en formant vers le S. un golfe qui atteint presque les îles Crozet et Kerguelen, et dont le bord remonte à l'O. de Saint-Paul et de Nouvelle-Amsterdam. Au S., les profondeurs sont uniformément de 2.000 à 3.000 m. Au N.-O., une dépression de 4.000 m. comprise entre les Amirantes, les Seychelles, les Maldives, les Laquedives et la côte des Somalis est entourée d'une auréole dont la profondeur n'atteint pas 2.000 m.

Les sédiments qu'on trouve au fond de l'océan Indien peuvent se diviser en quatre groupes : — *a*, le long de toutes les côtes et dans les mers plates et peu profondes du N., le fond est formé de *boues bleues et vertes*, comme il arrive presque toujours au voisinage des masses continentales. Ces boues bleues se retrouvent aussi en grande quantité sur toute la surface du plateau méridional, semblant indiquer par là même la nature continentale des terres antarctiques ; — *b*, le centre de l'océan est formé de *boues de globigérines* qui occupent la surface la plus étendue (30 millions de kil. q.) ; — *c*, les *boues de diatomées*, qui sont proprement la caractéristique de l'océan Indien, occupent sur la carte des Reports du *Challenger* une surface de 13.600.000 kil. q. dans le S. de l'Océan, où on les trouve vivantes à la surface même ; — *d*, dans les grandes profondeurs de la dépression australindienne, le sol est couvert d'*argile rouge* sur une étendue de 12 millions de kil. q. Mais il est nécessaire d'ajouter que les profondeurs de plus de 5.000 m., qui paraissent nécessaires à la sélection complète de cette argile, sont loin d'être complètement explorées.

Salinité. Densité. — Les mesures opérées jusqu'ici sont encore fort peu nombreuses. Dans le Nord, nous n'avons guère que la série de sondages opérés par Liebscher du détroit de la Sonde à Aden. Il a observé en général une concentration de la salinité de plus en plus grande de l'équateur vers les hautes latitudes et du plein océan vers le golfe d'Aden, comme le montre le tableau suivant :

LATITUDE	LONG. E.	DENSITÉ	SALINITÉ %
5° 39′	84° 38′	1,0255	3,31
8° 7′	74° 50′	1,0262	3,44
12° 8′	72° 35′	1,0262	3,46
18° 7′	66° 55′	1,0264	3,40
15° 7′	57° 33′	1,0276	3,52
13° 39′	48° 14′	1,0276	3,50

Dans le Sud, ce sont les voyages du *Challenger* et de la *Gazelle* qui ont donné le plus grand nombre de renseignements. Le centre de concentration serait situé dans la zone des alizés S.-E., entre le S. de l'Afrique et l'Australie, c.-à-d. entre 20° et 36° de lat. S. et 60° et 80° de long. E., et où la densité moyenne serait de 1,0274. Entre 45° et 65° lat. S. la densité moyenne, aussi bien dans les profondeurs qu'à la surface, serait de 1,0260. En combinant ces données avec les rares mesures

postérieures, la *Deutsche Seewarte* a dressé dans son atlas de l'océan Indien une carte des densités qui n'a sans doute encore qu'une valeur schématique. On y distingue deux régions où la densité est comprise entre 1,0275 et 1,0280 : — *a*, l'entrée du golfe d'Aden, sur une surface limitée par une ligne qui part de 6° lat. N. sur la côte africaine, atteint 70° de long. E. et se recourbe au N.-O. pour toucher la côte d'Arabie par 19° lat. N. ; cette région est entourée d'une bande concentrique étroite dont la densité est de 1,0270 à 1,0275 ; — *b*, la surface comprise entre le tropique S. et 34° lat. S. et 80° long. E. et 110° long. E., où la densité atteint aussi 1,0280. Elle est entourée d'une large auréole allant du Cap à l'Australie, limitée au N. par le 18ᵉ parallèle S. et au S. par le 39ᵉ parallèle, et où la densité varie entre 1,0270 et 1,0275. — La ligne marquant la limite des densités inférieures à 1,0260 part de la côte hindoue au N. de Bombay et laisse au N. toutes les côtes de l'Hindoustan, de l'Indo-Chine et de l'arc malais jusqu'à Timor. Dans le golfe du Bengale lui-même la densité est très faible et atteint à peine 1,0245. Cette densité varie d'ailleurs selon les saisons, comme le montrent les cartes du Bureau météorologique de Calcutta : de mars à mai la densité est irrégulièrement distribuée et diminue en général du S.-O. au N.-E., c.-à-d. en allant vers les embouchures du Gange et de l'Iraouaddi. De juin à août, la densité décroît régulièrement du S. vers le Gange. De septembre à novembre, après la chute des pluies de moussons, la densité est excessivement faible jusqu'à près de 400 kil. des côtes. Elle recommence à croître de décembre à février.

Températures. — Les séries d'observations aux diverses profondeurs sont encore fort peu nombreuses. Dans la région comprise entre 34° et 52° lat. S. et 18° et 70° long. E., c.-à-d. entre le Cap, les îles Kerguelen et Mac-Donald, la température de surface est de 23° à 19° sur le banc des Aiguilles, alors qu'elle n'est plus que de 3° à l'île Mac-Donald. Le courant chaud des Aiguilles, analogue en cela au Gulf-Stream et au Kouro-Sivo, est formé de bandes alternatives, chaudes et froides, et la différence se marque moins encore entre les températures de surface que par l'abaissement beaucoup plus rapide avec la profondeur dans les bandes froides. Au fond, par des profondeurs de 2.900 à 3.500 m. la température est de 1°,7 à 0°,7. — A l'E. de 30° long. E., sous les hautes latitudes, la température décroît rapidement de l'O. à l'E. aussi bien dans les profondeurs qu'à la surface. A l'E. de 70° long. E. la *Gazelle* a constaté une augmentation régulière de la température du S. au N., allant, à la surface, de 3°,5 par 51° lat. S., à 14° par 40° lat. S., 22° par 35° S., 26°,5 par 22°,5 lat. S. A 200 m. de profondeur, la température augmente de 2° sous les hautes latitudes, à 15° sous le tropique. Sur le sol, quand la profondeur dépasse 3.000 m., la température ne varie qu'entre de faibles limites : 0°,8 à 1°,2. Dans la région équatoriale, à l'E. des îles Chagos, l'*Enterprise* a trouvé une température de + 0°,8 par 5.664 m. de profondeur. — Plus à l'E., entre le cercle polaire et l'Australie, le *Challenger* a aussi trouvé une augmentation de température notable du S. au N. : à la surface de 7°,2 à 12°,8, à 100 m. de 7° à 11°, à 500 m. de 3°,8 à 8°,7, à 1.000 m. de 2°,7 à 6°,9, au fond de 0°,1 à 0°,7. — Entre Maurice et l'Australie, la distribution en profondeur subit de grandes oscillations jusqu'au fond, où la température varie de 2°,2 à 0°,7. Entre l'Australie et Timor, la température s'abaisse de 27° à 28° à la surface, à 0°,9 dans les fonds de près de 6.000 m. — Dans les deux golfes du N., encore très mal connus à ce point de vue, on observe, entre 10° et 19° lat. N., une rapide diminution de la surface à 100 m., allant de 23° à 12° ou 14°. La température décroît ensuite plus lentement jusque dans les fonds de 2.000 m., où elle est de 1°,3.

La distribution de la température à la surface de l'océan Indien est mieux connue que la distribution en profondeur, grâce à ce que les navires de guerre des différentes marines font souvent des observations qui ne demandent pas l'usage d'instruments spéciaux. La *Deutsche Seewarte* a pu établir quatre cartes des distributions de température aux différentes saisons. En février, la bande des maxima (28°-29°) est limitée au N. par une ligne qui va de Witu (Afrique) à Atschin (Sumatra), et au S. par une ligne partant du cap Delgado (Afrique) et aboutissant à Rœburne (Australie) ; il y a en outre deux petites régions de 28°, l'une au N., entre 65° et 70° long. E., l'autre au S. sous les mêmes méridiens, et entre 10° et 12° lat. S. — Il y a deux lignes isothermiques de 25°, l'une allant de la côte arabique, au N. d'Aden, jusqu'à la côte hindoue, au N. de Bombay, l'autre au S. allant de Natal au cap Nord-Ouest (Australie). L'isotherme de 20° va du Cap au S. de l'Australie, et plus au S. les isothermes sont régulièrement espacées et parallèles à l'équateur jusqu'aux Kerguelen, où passe l'isotherme de 5°. — En mai, l'isotherme de 28° part de 5° lat. N. sur la côte africaine, descend aux Seychelles, aux Chagos, et de là court droit à l'E. jusqu'à Java. L'isotherme de 30° passe au fond de la mer d'Oman. Celle de 25° part de Sofala (Afrique) et aboutit au cap Nord-Ouest (Australie). Celle de 15° passe à Nouvelle-Amsterdam, celle de 6° aux îles du Prince-Edouard et Crozet. — En août, les isothermes de 24° et 25° sont situées sur la côte d'Arabie ; une autre ligne de 25° passe au N. de Madagascar et rejoint l'Australie à Rœburne. Le maximum (28°) est rejeté à l'E. sur la côte de Sumatra. L'isotherme de 5° passe aux îles du Prince-Edouard et Crozet, celle de 2° aux Kerguelen. — En novembre, il existe un maximum de 28° au centre de la partie N. de l'océan Indien, c.-à-d. au S. de la mer d'Oman, et une autre région de 28° au centre du golfe de Bengale. L'isotherme de 26° passe à l'entrée de la mer Rouge ; celle de 25° part de la baie de Delagoa et atteint l'Australie à Rœburne. Les températures des parties les plus méridionales sont sensiblement les mêmes qu'au mois d'août.

Pressions barométriques. Vents. — Les conditions barométriques de l'océan Indien, en raison de la ceinture continentale qui le ferme au N., sont, beaucoup plus que dans l'Atlantique et le Pacifique, dépendantes de l'échauffement des hauts plateaux asiatiques et africains. En janvier et février, il y a deux zones de maxima, de 765 millim. en moyenne : l'une au fond du golfe Arabique, l'autre entre 28° et 38° lat. S. et 52° et 100° long. E. Une région de minima atteignant 755 millim. occupe le golfe situé au N.-O. de l'Australie; une autre de 751 millim. s'étend au S. des îles du Prince-Edouard. — En mai, les deux régions de maxima (765 millim.) occupent : l'une l'espace compris entre le cap Corrientes et Natal à l'O. et 75° de long. E., l'autre le désert australien et la partie côtière de l'océan. Au fond du golfe Arabique et du golfe du Bengale règne une pression minima de 755 millim. Un autre minimum de 752^{mm},5 se trouve dans la région des Kerguelen. — En juillet-août, une première zone de maxima (765 millim.), fort étendue, commence sur la côte d'Afrique, au cap Delgado, descend au S. du Cap et atteint à l'E. le méridien de Java. Une autre zone de 765 millim. couvre les trois quarts de l'Australie. Sur les plateaux himalayens, au contraire, la pression n'est que de 750 millim., ainsi qu'aux îles Kerguelen. — En novembre, on ne trouve qu'un seul maximum de 765 millim. dans la région comprise entre le tropique du Capricorne et 37° lat. S. et 65° et 108° de long. E. Au fond du golfe de Bengale la pression est de 760 millim. Elle est de 757^{mm},5 sur la mer d'Arafoura et de 752^{mm},5 aux Kerguelen.

Du fait que l'océan Indien est fermé vers le N. et n'a qu'une étendue relativement restreinte au N. de l'équateur, il s'ensuit que l'alizé du N.-E. n'existe pas, et aussi que l'alizé du S.-E. n'occupe une grande aire que dans la partie orientale de l'océan. Le vent caractéristique des

régions N. et O. de l'océan Indien, c'est la *mousson* (de l'arabe *mossim*, saison). De novembre à mars, c.-à-d. pendant l'été de l'hémisphère S., les plateaux du S. de l'Afrique, fortement échauffés par les rayons perpendiculaires du soleil, forment un puissant foyer d'appel, et les vents se précipitent de l'Inde vers l'Afrique : c'est la mousson du N.-E. Cette mousson a sensiblement la direction que prendrait l'alizé du N.-E., mais elle en diffère en ce qu'elle est beaucoup moins régulière et que ce n'est un vent ni froid, ni sec. — Au printemps, le soleil revient au-dessus de l'hémisphère N., et le foyer d'appel remonte tout le long des plateaux africains. Au commencement de mai, la mousson du S.-O. atteint le cap Comorin, et de juin à septembre elle souffle sur toute l'étendue des golfes Arabique et du Bengale. En plein océan, elle atteint sa plus grande force de juin à août. Le résultat de ce régime de moussons est de contrarier et d'annihiler en partie la force de l'alizé du S.-E. Ainsi, pendant l'été de l'hémisphère S., c.-à-d. pendant le règne de la mousson du N.-E., les calmes sont très fréquents dans la région de l'océan Indien située en dehors du souffle de la mousson. Pendant l'été de l'hémisphère N., au contraire, comme la mousson du S.-O. occupe une aire moins grande que la mousson du N.-E., les calmes sont très rares dans la région où souffle l'alizé du S.-E. La limite N. de l'alizé du S.-E. est variable et difficile à déterminer ; sa limite S. commence sur la côte australienne par 33° lat. S. et s'étend jusqu'à l'E. des îles Rodriguez. — Au S. de 35° lat. S. règnent toute l'année des vents d'O. qui, dans les hautes latitudes, atteignent leur maximum d'intensité en automne et leur minimum en été. — Enfin, l'océan Indien est caractérisé, au moins dans certaines parties, par la fréquence et la violence de ses cyclones tropicaux. Ils se produisent surtout dans la région des Mascareignes et dans le golfe du Bengale, où ils partent, en général, des îles Andaman, pour se diriger vers l'embouchure du Gange.

Courants. — a. *Courants de moussons*. En partant de cette considération que les courants de moussons ont pour cause des vents de directions absolument contraires l'une à l'autre, les anciennes cartes traçaient dans la partie N. de l'océan Indien deux courants en sens opposé. Les faits ne répondent pas exactement à cette figuration. En hiver, dans le golfe du Bengale, le courant descend au S.-O. le long de la côte de Coromandel, aspirant les eaux de la côte de Birmanie, en sorte qu'au milieu du golfe la direction est franchement à l'O. A Ceylan, le courant se rétrécit, sa vitesse augmente jusqu'à 80 milles marins par jour, et même jusqu'à 100 milles. Dans la mer d'Oman, le courant va vers l'O. sur la côte du Baloutchistan, vers le S.-O. sur la côte d'Arabie. L'eau entre alors dans la mer Rouge, au moins en partie, tandis que le reste descend au S.-O. le long de la côte des Somalis. Le courant franchit l'équateur où il atteint des vitesses de 24, 48 et même 60 milles marins par jour. A l'époque de la mousson du S.-O., en été, le mouvement dominant, dans la mer d'Oman, s'opère vers le N.-E. Sur la côte des Somalis et d'Arabie il se produit un contre-courant venant de l'O. qui aspire l'eau de la mer Rouge, aspiration qui se fait sentir jusque vers le canal de Suez. En pleine mer, le courant s'infléchit vers l'E., et, sur la côte de Malabar, vers le S. atteignant son maximum de rapidité à Ceylan, où il parcourt 48 à 78 milles marins par jour. Dans le golfe du Bengale, les courants sont alors très variables ; il semble toutefois que la masse principale des eaux soit aspirée vers le S. à partir de la pointe N.-O. de Sumatra.

b. *Courant équatorial*. C'est un courant de direction E.-O. qui, en été, coule autour de l'archipel des Chagos et en hiver un peu plus au S. ; sa vitesse varie entre 12 et 36 milles marins par jour et elle atteint parfois 60 milles. A la rencontre de Madagascar, le courant est partagé en deux par l'île, vers 20° de lat. S., une branche allant au S., l'autre au N. Cette dernière forme autour du cap de l'Ambre un fort courant, allant d'abord au N.-O., puis à l'O. Ce courant O. pénètre dans la large baie de Zanzibar, se courbe de plus en plus au N. et à l'époque de la mousson du S.-O. se confond avec le courant qui remonte le long de la côte d'Afrique. A l'époque de la mousson du N.-E., il est rejeté vers le S. et forme la source du contre-courant équatorial. Une branche du courant N. est déviée au S. par le cap Delgado, et descend dans le canal de Mozambique, où les vents la serrent contre la côte africaine et la rendent dangereuse ; au cap Corrientes il a, toute l'année, une vitesse de 40 à 69 milles par jour ; le long de la côte O. de Madagascar remonte un contre-courant dont la vitesse est de 48 à 59 milles.

c. *Contre-courant équatorial*. C'est un courant de compensation du courant sud-équatorial, tout à fait comparable au contre-courant de Guinée. Il s'étend entre les îles Amirantes à l'O. et Sumatra à l'E. et l'équateur et 7° lat. S. Suivant quelques observations, il franchirait l'Equateur vers le groupe des îles Maldives. Sur la côte de Sumatra, une partie du courant se recourbe au N. ; la plus grande masse tourne au S., en face du détroit de la Sonde. Sa force moyenne est de 12 à 18 milles par jour ; elle atteint quelquefois 54 milles ; mais les calmes sont aussi très fréquents. C'est au moment de la mousson du S.-O., alors que les eaux de la moitié N. de l'océan Indien sont entraînées vers l'E., que le contre-courant équatorial atteint sa plus grande puissance.

d. *Courant des Aiguilles*. Il fut connu dès le XVIe siècle par les Portugais qui eurent à lutter contre lui dans leur conquête de la route des Indes. C'est la suite du courant de Mozambique et aussi, mais d'une façon moins nette, de la branche S. du courant sud-équatorial. Depuis le cap Corrientes, il se meut dans la direction du S.-O. avec une très grande rapidité, atteignant toute l'année des maxima de 100 à 110 milles par jour. Sa vitesse moyenne est en février de 51 milles, en juillet de 46 milles. Au S. de l'Afrique, le courant atteint le large banc des Aiguilles qui lui a donné son nom ; un contre-courant se forme alors, qui augmente encore les dangers de la navigation, et le courant des Aiguilles se recourbe à l'E. ; il reste encore très puissant sur une distance d'environ 20 milles seulement ; il rencontre alors le courant froid venu de l'Atlantique S. et, comme nous l'avons déjà vu pour le Gulf-Stream, il se forme un enchevêtrement de bandes froides et chaudes ; les différences de température ne sont pas aussi considérables qu'au banc de Terre-Neuve ; toutefois, il n'est pas rare de trouver, à 20 milles de distance, des écarts de 8°.

e. *Courant de l'Australie occidentale*. Il est de formation analogue à celle du courant de Benguela ; il a une direction générale S.-N. et une vitesse de 18 à 36 milles par jour, mais qui peut descendre à un chiffre insignifiant, comme l'a observé la *Gazelle*. Il y a au peu d'importance relative de ce courant diverses raisons : d'abord la convexité de la côte australienne qui empêche le courant d'être resserré contre elle sur une longue étendue et par là d'augmenter sa vitesse, et ensuite l'arrivée au N. d'un courant chaud venu de la mer d'Arafoura dont une partie, il est vrai, va rejoindre le courant sud-équatorial, mais dont une branche longe la côte O. de l'Australie du N. au S., puis vers le S.-E., avec une vitesse que la *Gazelle* a trouvée être de 16 milles par jour.

f. *Courant du S. de l'océan Indien*. Causé par les *grands frais d'O.*, il est la suite du courant de l'Atlantique S. Celui-ci, un peu à l'O. du méridien du Cap, remonte vers le N.-E. pour atteindre la côte africaine. Mais là il est rejeté au S. par le courant des Aiguilles, prend une direction d'abord S.-E., puis franchement orientale qu'il conserve dans toute la traversée de l'océan Indien. Il occupe donc toute la région de l'océan Indien située au S. du 35e parallèle. Sa vitesse n'est pas considérable, puisqu'elle n'est que de 10 milles par jour en plein océan ; mais sa constance est remarquable. Peu sensible dans la

grande baie australienne, il atteint au détroit de Bass, par l'adjonction des courants de marée, une vitesse moyenne de 24 milles par jour. Nous avons déjà vu que la rencontre de ce courant et du courant des Aiguilles produisait une alternance de bandes chaudes et froides. La présence des eaux chaudes dure très longtemps et elle se manifeste encore à plus de 2.500 milles à l'E. du méridien du cap des Aiguilles. Cette persistance des températures relativement élevées est-elle due à une branche du courant sud-équatorial qui se recourberait au S. avant d'aller rejoindre le courant des Aiguilles ? Le manque d'observations ne permet guère de l'affirmer. Mais il est remarquable que dans toute la région des îles Kerguelen et Mac-Donald les icebergs sont très rares.

Le système des courants de l'océan Indien ne ressemble donc pas à celui de l'Atlantique S., avec lequel il est pourtant le plus directement en relation. En effet, si le courant sud-équatorial et les courants de l'extrême S. venus de l'O. sont dans les deux océans reliés ensemble pour former un circuit, tandis que dans l'Atlantique S. le courant des Falkland est un courant froid allant du S. au N., dans l'océan Indien le courant des Aiguilles est un courant chaud allant du N. au S. Le courant des Aiguilles serait donc, dans une certaine mesure, comparable au Gulf-Stream.

Océan Pacifique. — Géologie. Côtes. — A l'encontre de l'Atlantique et de l'océan Indien, le Pacifique parait avoir été, dès les époques géologiques les plus reculées, une dépression fondamentale de l'écorce terrestre. Depuis la fin de l'époque primaire, il ne semble pas que des changements considérables soient venus modifier les conditions générales de la dépression pacifique. Aussi est-ce sur les bords de cet océan que l'on trouve les formes de relief les mieux en rapport avec les théories récentes des ridements de l'écorce terrestre. Le Pacifique est entouré d'un bourrelet montagneux parallèle à la côte ; le plissement des couches en a parfois provoqué la rupture, et tout autour du Pacifique se dresse une ceinture de volcans appelée le *cercle de feu*. Cependant, si la limite géologique est parfaitement nette le long des deux Amériques et aussi au N.-E. de l'Asie, si sur cet immense demi-cercle qui va du cap Horn à l'extrémité S. du Japon les grandes profondeurs océaniques sont très voisines des grandes élévations continentales, en revanche les géologues hésitent à fixer une limite occidentale au Pacifique. Faut-il, en effet, prendre comme suite naturelle de la chaîne japonaise les montagnes des Philippines et de l'Australie, ou la ligne Mariannes, Carolines, Nouvelle-Guinée, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande ? Les phénomènes volcaniques de l'O. sont-ils le résultat de l'effondrement du Pacifique, ou des effondrements partiels des différentes mers secondaires ? Pour répondre à ces questions, il faudrait connaître l'âge relatif des effondrements, ce que les explorations n'ont pas encore déterminé. Il est donc convenable de s'en tenir, au moins provisoirement, aux limites qu'on a l'habitude d'assigner à l'O. du Pacifique. — La côte américaine du Pacifique est presque dépourvue d'articulations ; le golfe de Californie au N., les îles et presqu'îles du Chili au S., marquent seuls des indentations un peu prononcées ; au centre, les golfes de Panama et du Pérou ne font qu'accentuer un peu la courbure générale de la côte. A l'O., au contraire, la côte Pacifique est découpée par une quantité de mers secondaires : mer d'Okhotsk, mer du Japon, mer Jaune, mers de Chine, de Java, de Célèbes, de Banda, du Corail, de Tasman. La même différence se remarque dans la distribution des îles : alors qu'elles sont très nombreuses à l'O. de 137° de long. O., on ne trouve que quelques îlots volcaniques dans la partie orientale. Et pour l'hydrographie encore, alors que le Pacifique ne reçoit sur la côte américaine que le Colorado, sur la côte australasiatique se jettent : l'Amour, le Hoang-Ho, le Yang-Tse, le fleuve Rouge, le Mékong, les fleuves de Bornéo et de la Nouvelle-Guinée. Il faut remarquer toutefois que ces fleuves de la côte occidentale débouchent tous dans des mers secondaires. — Enfin, ce qui achève, à la première inspection d'une carte, d'individualiser le Pacifique, c'est que s'il n'est pas, comme l'océan Indien, presque exclusivement limité à l'hémisphère S., il n'a pas non plus, comme l'Atlantique, une large communication avec l'océan polaire du N. En effet, le détroit de Béring, entre le cap Oriental et la pointe de Barrow, n'a pas 95 kil. de large et sa profondeur moyenne n'est que de 50 m. Ajoutons que la plus grande largeur du Pacifique est de 7.400 kil., sous le 5e degré de lat. N.

Relief et nature du fond. — Aucun océan n'a des écueils et des bas-fonds aussi nombreux que le Pacifique ; leur position d'ailleurs, pour beaucoup d'entre eux, n'est pas encore déterminée d'une manière certaine. Quant aux bancs de quelque étendue, ils sont situés surtout dans la mer de Chine, dans le détroit de Torrès, sur les côtes de Californie et du Chili. — Nous sommes très loin de posséder des renseignements complets sur le relief du fond du Pacifique et les cartes sont encore à ce point provisoires qu'il suffit parfois d'une seule exploration nouvelle pour modifier l'idée que nous nous faisons du relief. C'est ainsi que dans le Pacifique N. depuis les voyages du *Tuscarora* en 1874 pour la pose d'un câble télégraphique entre la Californie et les îles Sandwich, on avait cru pouvoir attribuer une étendue énorme à la fosse dite du Tuscarora. Les récentes explorations de l'*Albatross* ont montré que la zone des profondeurs dépassant 6.000 m. (maximum 6.985 m. par 52° 20′ lat. N. et 167° long. O.) ne forme probablement qu'un sillon étroit le long des Aléoutiennes. En revanche, l'*Albatross* a sondé 4.435 m. par 58° 51′ lat N. et 147° 45′ de long. O. ; il faut donc restreindre considérablement l'étendue du banc côtier qui est situé entre Vancouver et Kodiak. Il serait d'ailleurs prématuré d'affirmer qu'il n'y a pas de très grandes profondeurs dans la région située plus au S., et les renseignements précis du *Tuscarora* n'en subsistent pas moins : Entre la Californie et les îles Sandwich s'étend une grande dépression à bords abrupts et à fond plat ; la profondeur moyenne est de 4.400 m. et les minima de 5.600 à 5.700 m. ont été trouvés entre 23° et 24° de lat. N. et 152° et 154° de long. O. A l'O. des Sandwich, la dépression est encore très marquée, mais le fond est beaucoup moins uniforme. D'Honolulu aux îles Bonin, le *Tuscarora* trouva entre 20°,5 et 26°,5 lat. N. et 172° long. O. et 141° long. E., en sondant tous les 50 milles, sept montagnes s'élevant du fond de l'océan avec des pentes très raides ; six dépassaient la surface de 2.000 à 3.000 m. et entre elles se trouvaient des dépressions de 4.750 à 6.000 m. ; la plus grande profondeur mesurée a été de 6.010 m. par 25° 11′ de lat. N. et 142° 26′ de long. E. Entre les îles Bonin et la côte S.-E. de Nippon, des hauteurs de 800 m. à 4.400 m. au-dessus du niveau de la mer alternent avec des dépressions allant jusqu'à 2.950 m. — A une petite distance de la côte E. du Japon commence la fosse du Tuscarora, vers le golfe de Sandy. Les bords de la dépression sont très escarpés du côté du Japon et des Kouriles. La profondeur maxima mesurée jusqu'ici est de 8.513 m. La profondeur moyenne dépasse 7.000 m. dans la partie occidentale ; la fosse se prolonge très loin à l'E. jusqu'au S. des Aléoutiennes, mais nous avons vu qu'il faut considérablement restreindre son étendue vers le S. — Entre les îles Bonin et l'île Marcus commence la *Fosse du Challenger* qui a une profondeur maximale de 8.367 m. par 11° 24′ de lat. N. et 140° 56′ de long. E. ; sa profondeur moyenne est de 4.200 à 5.000 m. — Au S. de la fosse du Challenger, et séparée d'elle par le plateau sous-marin qui s'étend entre les îles Carolines et les îles Palaos, la *Fosse de Nares* s'étend jusqu'à l'équateur au N. de la Nouvelle-Guinée. Sa profondeur moyenne est de 4.000 m. et le point le plus profond où la sonde soit descendue est à 4.800 m., par 0° 40′ de lat. N. et 146° 21′ de long. E. — Droit au S. des îles Bonin, c.-à-d. dans l'espace compris entre les Mariannes et les Philippines et les îles Palaos et le S. de Nippon, se trouvent

une série de profondeurs atteignant 5.500 m., mais ne formant, la plupart du temps, que des fosses étroites. — Au S. des îles Sandwich, entre 20° de lat. et l'équateur, et 152° et 172° long. O., des profondeurs de 5.000 m. existent entre 127° et 132° de long. O. Entre le fond du golfe de Panama et les îles Galapagos, l'*Albatross* n'a pas trouvé de profondeurs supérieures à 3.600 m., mais elles s'étendent jusqu'à une très faible distance de la cote. — La partie la plus occidentale de l'océan Pacifique est formée par un certain nombre de mers adventives, véritables compartiments en partie fermés et ne communiquant pas librement soit entre elles, soit avec l'Océan même. Elles sont d'ailleurs imparfaitement explorées et pour quelques-unes nous n'avons que de très rares renseignements. La *mer de Chine* est séparée du grand Océan par une barrière rocheuse; sa profondeur moyenne est de 1.480 à 1.650 m. et le maximum connu atteint 3.840 m. La *mer de Soulou* ou de *Mindoro*, entourée de rochers et de bas-fonds, a une profondeur maxima de 4.660 m. La *mer de Célèbes* ne communique librement qu'avec la *mer de Banda;* la première atteint 4.755 m., la seconde 5.120 m. de profondeur; la récente exploration du *Penguin* a donné dans la mer de Banda un sondage de 6.505 m. La *me du Corail* ou de *Mélanésie* a une profondeur maxima de 4.850 m. — La *mer de Tasman*, entre l'Australie d'une part, la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande d'autre part, renferme deux fosses profondes, l'une au N.-E. de Brisbane, l'autre, la *fosse de Thomson*, entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui ont toutes les deux une profondeur moyenne de 4.500 à 5.000 m. — Au S.-E. des îles de Tonga et Samoa, les explorateurs de la *Gazelle* avaient trouvé une dépression profonde où ils avaient opéré des sondages de 4.750 à 5.475 m. L'exploration de cette *fosse des Tonga* ou d'*Aldrich* a été complétée par le *Penguin*. C'est la partie la plus profonde, non seulement du Pacifique, mais de toutes les mers du globe. Par 23° 39′ de lat. S. et 177° 24′ de long. O., un coup de sonde a donné une profondeur de 9.035 m., un second coup de sonde de vérification a donné 9.185 m. Par 28° 44′ de lat. S. et 178°24′ de long. O., la profondeur, encore plus grande, a été de 9.413 m. Deux autres sondages ont aussi dépassé 9.000 m. et pour le reste des mesures on a trouvé des variations de 4.000 à 7.000 m La fosse d'Aldrich paraît toutefois n'être qu'un sillon assez étroit; mais sa longueur est très grande du S. au N. où elle se termine tout près de l'archipel des Samoa. — Pour la partie du Pacifique S. située à l'E. de 132° de long. O. nous n'avons de renseignements que par les explorations parallèles du *Challenger* le long du 40e parallèle et de la *Gazelle*, entre 50° et 55° de lat. S., et les sondages de l'*Alert*, entre Tahiti et la côte chilienne. Ces trois séries d'observations semblent montrer une augmentation de la profondeur du N. au S., de 2.800 à 4.200 m. dans le Nord, jusqu'à 3.700-4.700 m. dans le Sud. Tout le long de la côte américaine s'allonge une fosse profonde de 5.800 à 6.160 m , très voisine de la côte, et dont la déclivité est presque à pic. — Sous les hautes latitudes, James Ross a trouvé 2.850 m. de profondeur par 65° de lat. S. et 170 de long. E. — En résumé, l'état actuel de nos connaissances ne permet guère de se faire une idée d'ensemble sur le relief du fond du Pacifique. Il semble que cette grande zone de dépression soit formée d'une juxtaposition de fosses profondes, mais on ne peut encore dire si ces fosses sont distribuées suivant certaines lignes directrices ni jusqu'à quel point elles sont en communication les unes avec les autres.

Si les boues de globigérines sont caractéristiques de l'Atlantique et les boues de diatomées caractéristiques de l'océan Indien par les grandes étendues qu'elles occupent dans ces deux océans, le Pacifique est le domaine propre des *boues de radiolaires*, au moins dans sa partie équatoriale. Entre 15° de lat. N. et 10° de lat. S., 142° de long. E. et 152° de long. O., elles couvrent tout le fond de l'océan même dans les très grandes profondeurs; sur des fonds de 8.184 m. et 8.367 m., le *Challenger* a trouvé le sol formé d'un tiers de boues de radiolaires et deux tiers de particules de peroxyde de manganèse. Plus à l'E., cette bande se divise en deux branches, l'une comprise entre 11° et 7° de lat. N., l'autre entre 2° et 10° de lat. S., jusque vers 148° de long. O. Dans cette partie les débris de radiolaires sont mélangés de boues de diatomées, mais on n'y trouve pas de globigérines. Celles-ci forment au contraire la totalité du fond entre les deux bandes de boues de radiolaires, c.-à-d. entre 7° de lat. N. et 2° de lat. S. Cette région correspond à la région équatoriale de globigérines de l'Atlantique, mais elle paraît beaucoup moins étendue. On trouve encore des boues de globigérines dans les régions peu profondes du Pacifique S., notamment à l'O. de la Nouvelle-Zélande, au S.-E. de l'archipel Toubouaï et le long du 40e parallèle, entre 120° et 107° et 100° et 82° de long. O. — A l'exception des régions équatoriales, les profondeurs de plus de 5.000 m. sont, comme dans l'Atlantique et l'océan Indien, caractérisées par des *argiles grises et rouges*. On les a rencontrées surtout entre Yokohama et Honolulu, entre les îles de la Société et les îles Toubouaï et au S.-E. de celles-ci entre 30° et 40° de lat. S. et 140° et 125° de long. O. Elles contiennent des fragments de ponces et de laves et surtout des nodules de peroxyde de manganèse d'une grosseur inconnue dans les autres océans. — Sur la route parcourue par le *Tuscarora*, entre l'Amérique et les îles Sandwich et entre celles-ci et les îles Bonin, le sol est formé d'une boue jaune brun contenant des débris de coraux et des morceaux de ponces et des laves. — Dans les mers profondes de l'O. qui sont des mers fermées, entourées de grandes îles ou de masses continentales, on ne trouve ni les boues de globigérines dans les parties peu profondes, ni les argiles rouges d'abîmes dans les grandes profondeurs, mais uniquement des boues d'argiles grises et bleues qui décèlent leur origine terrestre et organique.

Salinité. Densité. — Les observations de salinité et de densité sont très peu nombreuses. On a constaté un centre de maxima, où la salinité dépasse 3,55 °/₀ entre les îles Sandwich et les îles Bonin. De cette région vers le N. la salinité diminue: dans la mer de Béring, elle est de 3,30 °/₀; dans la mer d'Okhotsk, de 3,20 °/₀; dans le N.-O. du Pacifique, de 3,30 °/₀. Le contre-courant équatorial, par 10° de lat. N., paraît aussi correspondre à une région de faible salinité : 3,35 à 3,40 °/₀. — Il ne paraît y avoir, sur toute la surface du Pacifique, qu'un seul centre de concentration de densité autour des îles de la Société. La densité est là de 1,02719 (réduite à 15°,5 C.). Le maximum est donc plus petit que celui de l'Atlantique. Le minimum équatorial, correspondant au minimum de salinité dans le contre-courant équatorial, est de 1,02485, par 7° 26′ de lat. N. Dans le Pacifique N. la plus grande densité mesurée a été de 1,02644 par 30° 1/2 de lat. N. environ, et sur toute l'étendue du Pacifique septentrional les variations sont peu considérables. L'absence d'un deuxième centre de concentration dans les régions tropicales du Nord provient de ce que l'alizé du N.-E. est beaucoup plus faible que dans l'Atlantique; l'évaporation et la concentration sont par suite beaucoup moins fortes. Dans les mers fermées de l'Ouest, grâce aux pluies et à l'afflux des cours d'eau, la densité, très faible, descend à 1,0250. — La distribution de la densité en profondeur est soumise à la même loi que dans l'Atlantique : elle décroît depuis la surface jusque vers 1.830 m., et de là jusqu'au fond elle recommence à augmenter lentement.

Température. — Dans le Pacifique N., entre 55° et 20° de lat. N., la température de surface augmente en général, mais avec des oscillations notables de l'E. à l'O., ainsi que le montrent les chiffres du tableau ci-après, extraits du Manuel de Boguslawski.

Il est nécessaire d'ajouter que ces chiffres, qui sont le résultat des observations du *Tuscarora* et du *Challenger*

	Long. O.	Lat. N.	Temp. de surface
I	152° 21′ 152° 51′	53° 55′ 23° 10′	10°,1 C. 22°,7
II	158° 57′ 158° 45′ 158° 41′	53° 16′ 38° 9′ 21° 43′	13°,4 C. 19°,8 23°,2
III	165° 43′ 165° 46′ 165° 45′	51° 31′ 37° 37′ 20° 25′	5°,9 C. 18°,3 23°,6
IV	174° 31′ 174° 8′ 173° 53′	52° 58′ 37° 59′ 20° 41′	8°,6 C. 18°,4 23°,6
V	179° 8′ 179° 24′ 179° 30′	52° 11′ 37° 41′ 21° 21′	6°,2 C. 20°,7 22°,9
	Long. E.	Lat. N.	Temp. de surface
VI	170° 44′ 172° 11′ 171° 23′	52° 14′ 36° 23′ 22° 1′	7°,7 C. 20°,6 22°,8
VII	161° 6′ 164° 15′ 163° 53′	51° 47′ 35° 24′ 22° 59′	7°,8 C. 21°,7 23°,9
VIII	158° 48′ 159° 32′ 159° 30′	51° 6′ 35° 29′ 23° 31′	6°,6 C. 20°,3 21°,4
IX	155° 1′ 155° 22′ 154° 52′	49° 23′ 35° 41′ 23° 6′	6°,2 C. 26°,6 24°,2
X	153° 5′ 151° 19′ 151° 46′	48° 21′ 35° 20′ 21° 20′	6°,6 C. 18°,2 22°,7
XI	145° 28′ 144° 49′ 145° 27′	42° 34′ 35° 18′ 25° 51′	10°,6 C. 21°,2 22°,9
XII	138° 12′ 138° 2′ 138° 7′	34° 37′ 37° 58′ 22° 1′	22°,8 C. 20°,0 25°,8

ne représentent que des séries uniques de mesures et que les relevés ont été faits dans une saison plus avancée, sous les latitudes de 55° et de 35°, que sous les latitudes tropicales. On voit par là combien sont précaires les conclusions que l'on peut en tirer. Dans cette partie N. du Pacifique, comme dans le N. de l'Atlantique, les conditions de température sont encore compliquées par l'existence de deux courants : l'un chaud, le Kouro-Sivo ; l'autre froid, le Oya-Sivo. Comme le Gulf-Stream, le Kouro-Sivo est formé de bandes alternatives, froides et chaudes, et si la séparation est encore assez facile à établir le long du Japon, cela est beaucoup plus difficile à mesure que le courant remonte vers le N.-E. Les bandes chaudes du Kouro-Sivo sont d'ailleurs, en général, moins chaudes de 2° ou 3° que celles du Gulf-Stream, et cette différence se maintient jusque dans les couches les plus profondes de l'eau en mouvement. — Dans la partie intertropicale, la température de l'eau de surface est en général un peu plus basse (0°,5 à 1° de différence) au centre qu'à l'O. Cette température oscille entre 26° et 27°, les maxima se trouvant au voisinage de la côte N. de la Nouvelle-Guinée. — Dans le Pacifique S., dont les conditions de température sont plus mal connues encore, la *Gazelle* a constaté qu'entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande et 28° et 33° de lat. S. les eaux étaient protégées contre le refroidissement venant des eaux du S. par l'élévation générale du fond. Mais plus au S., entre 34° et 38°, le *Challenger* a remarqué une influence prépondérante des eaux antarctiques, qui se fait sentir davantage encore sous le méridien des îles Samoa. — Pour la distribution verticale de la température, on peut distinguer dans chaque partie N. et S. du Pacifique trois zones : orientale, centrale et occidentale. Partout, jusqu'à 1.830 m., profondeur au delà de laquelle les observations sont trop peu nombreuses, l'eau du Pacifique N. est plus froide que l'eau du Pacifique S. Cependant, entre 20° de lat. N. et 20° de lat. S., à partir de 725 m., l'eau est plus chaude au N. qu'au S., et à partir de 1.450 m. il y a sensiblement égalité de température. Dans cette même bande intertropicale, jusqu'à 1.500 m., l'eau est plus chaude à l'O. qu'à l'E. Entre 20° et 40° de lat. N., jusqu'à 2.745 m., l'eau est également plus chaude à l'O. qu'à l'E. Dans le Pacifique S., de 20° à 40°, l'eau de l'O. est au contraire plus froide que celle du centre et de l'E., au moins jusqu'à 365 m. Mais les conditions ordinaires des eaux pacifiques se retrouvent entre 365 et 1.830 m., où l'eau de la partie occidentale est plus chaude. — Sur le sol même du Pacifique, dans les fonds de plus de 4.000 m., la température est assez uniforme. Dans la région tropicale, au N. de l'équateur et vers le centre du Pacifique, la température moyenne est de 0°,95, tandis que dans l'O. elle est de 1°,22. La même différence se remarque au S. de l'équateur ; dans la partie centrale, la température moyenne est de 0°,8, dans l'O. elle est de 1°,8, sauf au fond de la mer du Corail dont nous donnerons plus loin les conditions spéciales. Dans le Pacifique N., entre 20° et 40° de lat. N., la température du fond est de 1°,8 entre la Nouvelle-Guinée et le Japon ; au centre, elle est en moyenne de 1° ; à l'E., elle n'est que de 0°,8. Au N. de 40°, près des Kouriles, on trouve — 0°,4 à 3.500 m., et à l'E. de Yéso — 0°,1 à 2.960 m. — Dans le Pacifique S., entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la température est uniformément de 0°,6 entre 4.000 et 4.750 m. Au centre, elle est de 0°,5 à 5.300 m., à l'E. de 0°,7 à 0°,9 dans les fonds qui dépassent 4.000 m. Au S. du 40e parallèle, la température du fond ne diminue pas sensiblement ; elle oscille de 0°,7 à 1°,1 entre 4.275 et 4.750 m. — Il faut mentionner à part, dans une étude de la distribution verticale de la température, les conditions qui règnent au sein des mers fermées de l'O. Comme il arrive pour la Méditerranée latine, la température décroît normalement avec la profondeur tant que la mer adventive est en communication avec le plein Océan. A partir du moment où l'on atteint la profondeur des seuils de limitation, la température reste constante jusqu'au fond. Dans la *mer de Chine*, la température de surface est en moyenne de 24° ; elle descend à 2°,3-2°,8 entre 1.100 et 1.650 m. et reste alors uniforme jusqu'au fond qui est à 3.840 m. — Nous avons déjà vu que dans les fosses situées entre les Mariannes, les Philippines, la Nouvelle-Guinée et le Japon, la température du fond est de 1°,8, mais cette température est atteinte dès 2.375-2.745 m. — A la surface de la *mer de Soulou*, la température est de 28°,6 ; elle reste uniformément de 10°,2 à partir de 730 m. jusqu'au fond, à 4.663 m. — Dans la *mer de Célèbes*, la température descend de 29°,4 à la surface à 3°,7 vers 1.300 m. ; elle se maintient là jusqu'au fond à 4.755 m. — Dans la *mer de Banda*, on trouve 28°,5 à la surface et 2°,9 de 1.640 m. à 5.120 m. — Enfin, dans la *mer du Corail*, la température minima de 1°,7-1°,8 est constante de 2.470 m. à plus de 4.000 m. — Si l'on compare les températures de l'Atlantique et du Pacifique, on constate que l'eau du Pacifique N. est plus froide que celle de l'Atlantique N., que l'eau du Pacifique S. est plus chaude que celle de l'Atlantique S. jusqu'à 1.300 m., mais qu'à partir de là elle est plus froide ; que les températures du fond sont en général plus basses dans le Pacifique que dans l'Atlantique.

Pression barométrique. Vents. — Pendant l'hiver il y a sur le Pacifique trois régions de maxima : l'une, de 765-767 millim. au N.-O. des îles Hawaï ; une seconde, de 765 millim. près de la côte E. de l'Asie ; une troisième, de 768 millim. le long de la côte de l'Amérique du Sud

Pendant la même saison, les minima sont situés : à l'E. du Kamtchatka (752 millim.) et dans la zone équatoriale (760-757 millim.). En été, nous ne trouvons plus que deux zones de maxima : dans le Pacifique N., entre 180° et 130° de long. O. (765-767 millim.) ; sur toute la largeur du Pacifique S., entre 20° et 30° de lat. S. (765 millim.). Une région de minima atteignant à peine 760 millim. s'étend le long de l'équateur ; une autre de 740 millim. se rencontre vers le 60e parallèle. — Le régime des vents du Pacifique est encore assez mal connu. Dans le Pacifique N., les vents dominants soufflent du N. et du N.-O., le long de la côte asiatique ; ils viennent franchement de l'O. quand on s'approche de la côte américaine. Dans le Pacifique S., les vents d'O. soufflent toute l'année. Le régime de la région intertropicale présente quelques différences avec celui de l'Atlantique sous les mêmes latitudes. Pendant l'été de l'hémisphère N., l'air est fortement attiré vers l'Asie dans la région O. ; les vents sont alors de véritables moussons. L'alizé du N.-E. est moins puissant que dans l'Atlantique et il franchit l'équateur en hiver ; par contre, l'alizé du S.-E. le franchit à son tour en été. Cette alternance est due à l'influence régulatrice de la grande étendue océanique qui rapproche sensiblement l'équateur thermique de l'équateur géographique, alors que dans l'Atlantique l'équateur thermique occupe toujours une position plus septentrionale.

Courants. — *Courant nord-équatorial.* Résultat de l'alizé du N.-E., il s'étend du 120° de long. O. jusqu'aux Philippines. Sa vitesse, très régulière, est en moyenne de 12 à 18 milles par jour, avec de très faibles oscillations et des calmes très rares. Il augmente de vitesse en approchant des îles Marshall et Carolines, et, avant d'atteindre les Philippines, il est fortement dévié vers le N. en augmentant sa vitesse jusqu'à 42 milles par jour.

Courant sud-équatorial. Dans sa partie orientale il présente de grandes analogies avec le courant correspondant de l'Atlantique. Comme lui, il franchit l'équateur et atteint 3° à 6° de lat. N. C'est aussi sur son bord septentrional qu'il est le plus rapide, avec une vitesse moyenne de 24 à 25 milles par jour, mais qui est souvent doublée et qui va parfois à 80 ou 100 milles. Vers la région des îles Marquises et de la Société, le courant redescend tout entier au S. de l'équateur, et il est alors nécessaire d'y distinguer deux parties séparées par une ligne qui joindrait les îles Samoa à la Nouvelle-Calédonie. Au N.-O. de cette ligne, quoique le courant soit brisé et ralenti par la rencontre de nombreuses îles, il conserve dans l'ensemble une direction E.-O., et une vitesse moyenne de 12 à 14 milles par jour. Au S. de la ligne Samoa-Nouvelle-Calédonie, le courant est plus mal connu, et il paraît être beaucoup plus irrégulier. Entre les Samoa et les Tonga une branche tourne au S.-O., puis au S. Entre les îles Tonga et Kermadec, nouvelle dérivation vers le S., et enfin entre les îles Tonga et la Nouvelle-Calédonie la dernière partie du courant s'infléchit au S.-O. Il y a donc pour cette partie du courant sud-équatorial une série de dérivations successives.

Contre-courant équatorial. Ce courant, dont on a autrefois contesté l'existence, est au contraire, selon les plus récentes observations, très régulier et très puissant. En été, il est plus fort que le courant nord-équatorial et il ne cesse pas, même en hiver, quand la réunion des deux alizés le réduit à son minimum. Il commence non loin des Philippines et coule entre 5° et 10° N. jusqu'au golfe de Panama. Il ne se recourbe pas vers le S., comme le contre-courant de Guinée, mais vers le N.-O. En hiver cependant, on constate un courant allant vers le S.-E. ; mais c'est un empiétement du courant froid de Californie, et il n'y a pas là, au dire des explorateurs les plus récents, de courants alternatifs de moussons, comme l'indique la carte de Berghaus. La vitesse du contre-courant équatorial atteint souvent 60 milles par jour.

Courant du Japon et Kouro-Sivo. Le courant du Japon est la suite du courant nord-équatorial. Celui-ci, détourné vers le N. par la rencontre des Philippines, s'infléchit davantage à l'E., après avoir suivi la côte E. de Formose, où il a une vitesse moyenne de 24 à 42 milles par jour. Il est là strictement limité et ne s'étend pas plus loin à l'E. que l'île Maïacochima ; il laisse les Riou-Kiou à gauche ; sa masse principale s'infléchit à l'E., tandis qu'une branche remonte vers le N., à l'O. de Kiou-Siou. A partir du 160° de long. E., le courant, alors fort étendu en superficie, mais diminué en puissance, est repris par les vents généraux d'O. comme il arrive pour le Gulf-Stream. Les analogies sont d'ailleurs nombreuses tout le long du parcours : le Kouro-Sivo est, lui aussi, d'une salinité très forte et d'une couleur bleue intense ; il n'est pas formé d'un courant unique, mais de bandes chaudes entre lesquelles s'intercalent des bandes froides ; enfin la position de ces bandes est variable : les vents d'E. les rapprochent de la côte asiatique, tandis que les vents d'O. les en éloignent.

Courant de Californie. Ce courant, analogue au courant des Canaries par sa direction et son rôle, est extraordinairement froid. Pendant l'hiver, sa direction et sa force sont très irrégulières, mais il existe toute l'année. Sa vitesse moyenne est évaluée à 14 milles par jour ; mais elle peut atteindre, dans sa partie S., 30 à 36 milles.

Courants froids du Pacifique N. Mal connus en ce qui concerne leurs conditions de vitesse et de température, leur existence n'en est pas moins certaine. Elle est témoignée dans la mer de Béring et la mer d'Okhotsk par un mouvement de dérive des glaces vers le S., lent à la vérité. La rotation de la terre dévie ces courants à droite et leur fait raser la côte asiatique, où ils entraînent avec eux les eaux douces de l'Amour.

Courant de l'Australie orientale. Malgré l'alternance des vents qui soufflent du N.-E. et du S.-O. en hiver, il règne toute l'année, le long de la côte australienne, un courant de direction et de force sensiblement constantes, s'étendant jusqu'à une distance de 20 à 60 milles du rivage. La vitesse est de un demi-nœud à 3 nœuds à l'heure. Le long de la côte, et surtout dans les anfractuosités, des contre-courants se produisent. Il semble qu'il faille expliquer ce courant constant et relativement chaud par un recourbement du courant sud-équatorial à sa rencontre de la côte australienne.

Courants du Pacifique S., du cap Horn et du Pérou. Sous les hautes latitudes règne naturellement un courant constant d'O. en E., suite de ceux qui parcourent l'Atlantique et l'océan Indien. Mais, entre 40° et 45° lat. S., la direction O.-E. n'est pas constante et il semble que des branches se détachent vers le N. allant à la rencontre des branches détachées successivement du courant sud-équatorial. Ces courants de direction N.-E. se font sentir d'abord des deux côtés de l'archipel néo-zélandais, puis entre 180° et 160° de long. O. ; enfin, près de la côte américaine. Ici la complication est plus grande encore ; car, si le courant froid du Pérou ou de Humboldt semble bien une déviation vers le N. du grand courant d'O. en E., le courant du cap Horn, qui a la même direction que le courant général, est un courant relativement chaud. C'est sans doute à lui qu'il faut attribuer la rareté relative des icebergs dans ces parages, et il est peut-être la suite de la première déviation du courant sud-équatorial à la rencontre des îles Marquises. — Ainsi, ce qui caractérise la circulation dans le Pacifique et ce qui le différencie de l'Atlantique et de l'océan Indien, c'est l'existence, dans l'hémisphère S., d'un système complexe de circuits enchevêtrés les uns dans les autres. En outre, si le Pacifique N. a, comme l'Atlantique N., un circuit fermé de courants, en raison de la barrière formée par le détroit de Béring, les eaux chaudes du Kouro-Sivo ne pénètrent pas dans la mer Polaire.

Océan Arctique. — Explorations. — Notre connaissance de la mer glacée du Nord n'a commencé qu'au

XVIe siècle, le souvenir des établissements scandinaves au Grœnland ayant presque disparu dès le XIIIe siècle. Mais, jusqu'au commencement du siècle présent, les recherches ne furent à peu près jamais faites dans un intérêt scientifique. Les récits de Marco Polo sur les richesses de l'Orient, la découverte de la route des Indes par les Portugais, de l'Amérique par les Espagnols, excitèrent des convoitises commerciales. Ce qu'on chercha, ce fut un passage vers les Indes. On s'attaqua d'abord au passage du N.-O. ; le peu de résultats obtenus par Cabot, Corte Real, Verazzano, Cartier, détermina, vers le N.-E., les entreprises de Willoughby, Chancellor et Burrough. Puis Frobisher, Davis, Hudson, Burton, Baffin, Fox essayèrent de nouveau de reprendre la route du N.-O. Ils n'y parvinrent pas, mais on obtint par eux une première connaissance des détroits qui donnent entrée sur l'archipel américain. La tentative de Barendsz, qui eut des résultats considérables, i elle ne parvint pas à découvrir le passage, marque la fin des efforts du côté de l'ancien continent avant notre siècle. Les explorations des Cosaques en effet, la grande expédition du Nord organisée par Pierre le Grand et dont le voyage de Béring n'était qu'une partie, furent simplement des voyages de délimitation. La seule tentative faite en vue d'atteindre le pôle fut celle de Hudson qui, en 1607, remonta le long de la côte E. du Grœnland. — A partir du troisième voyage de Cook (1776-79), les explorations ont toutes, au contraire, un but scientifique. En 1818, l'amirauté anglaise envoya John Ross et Parry pour chercher le passage du N.-O. Ils arrivèrent au 77° lat. N. et revinrent, Ross convaincu que le passage n'existait pas, Parry convaincu du contraire. Il s'ensuivit trois autres voyages de Parry et un de Ross, voyages qui eurent des résultats importants, mais qui ne changèrent rien aux convictions des deux voyageurs. La découverte du passage est due aux explorations faites pour retrouver Franklin. Le passage est d'ailleurs impraticable. Le passage du N.-E. au contraire, qui est une véritable route vers l'extrême Orient, ne fut presque pas recherché, et il faut arriver jusqu'à Nordenskjöld pour sa découverte.

Mais les voyages de la première moitié du siècle, aussi bien ceux du N.-O. que ceux de Hedenstrom, Anjou et Wrangel au N.-E., semblèrent confirmer l'opinion déjà ancienne que les espaces polaires étaient occupés par une *mer libre*, la *Polynia*. Le voyage de l'Américain Kane au N. de la baie de Baffin, en 1853-55, qui affirma l'existence de la mer libre sur le rapport de son stewart Morton, eut une grande influence sur les théories géographiques. Cette idée fut adoptée avec enthousiasme par les principaux géographes de l'époque, Behm, Maury et surtout Petermann. La recherche de la mer libre inspira toutes les expéditions jusqu'à l'échec retentissant du *Tegetthoff* qui, ayant tenté de parvenir au N. en suivant le courant chaud venu de l'Atlantique, fut pris par les glaces le jour même de son entrée dans le pack, le 21 août 1872. La perte de la *Jeannette* prouva, une fois de plus, que la glace n'est aussi compacte que dans le voisinage du courant chaud. Petermann lui-même abandonna l'idée d'une mer libre. Il faut arriver jusqu'au projet de Nansen, en 1890, pour retrouver une tentative aventureuse faite d'après des théories : la dérive de la *Jeannette*, qui, entrée par le détroit de Béring, avait été retrouvée au Grœnland, inspira à Nansen l'idée de s'avancer le plus loin possible en partant du détroit de Béring, de se faire prendre par les glaces avec un navire solidement construit et de se laisser porter par elles. Le projet, combattu par Nares, par Markham, par Nordenskjöld, est le premier dont l'accomplissement n'ait pas donné lieu à une désillusion : le *Fram* se comporta exactement comme Nansen l'avait prévu ; le pôle Nord n'est pas découvert, il est vrai, mais la détermination de ce point précis n'a plus désormais qu'un intérêt secondaire.

CÔTES. PROFONDEURS. — Il est tout à fait impossible d'esquisser l'histoire géologique de l'océan Arctique avec le peu de renseignements que nous possédons. C'est à peine si nous avons quelques notions précises sur son état actuel. Sur la moitié O. de la côte américaine et la moitié E. de la côte asiatique, on ne trouve pas d'articulations et les îles sont peu nombreuses : archipel de la Nouvelle-Sibérie, Terre de Wrangel. Le reste du pourtour est au contraire fortement indenté : golfe de l'Obi, mer Blanche, baie d'Hudson, et les îles sont nombreuses (V. POLAIRES [Régions]).

L'océan Arctique est une mer fermée sur presque tout son pourtour ; il ne communique avec le Pacifique que par le détroit peu profond et resserré de Béring ; il n'est véritablement ouvert que du côté de l'Atlantique. L'océan Arctique est une mer profonde. Avant le voyage de Nansen on savait déjà que la mer de Norvège atteignait 3.600 m. entre la Norvège, l'Islande et Jan Mayen et 4.800 m. entre le Spitzberg et le Grœnland ; dans la mer de Baffin, Ross et Parry avaient aussi trouvé des profondeurs dépassant 1.800 m. ; mais la mer de Barendsz a un fond plat situé en moyenne à 200 m. de profondeur, la mer de Kara atteint rarement 700 m. ; dans la mer de Sibérie, Nordenskjold a trouvé une profondeur moyenne de 30 à 60 m. et des maxima de 100 à 178 m. à l'E. du cap Tcheliouskin ; au N. du détroit de Béring, le fond n'est pas à 50 m. ; dans les détroits de l'archipel américain, la profondeur moyenne est de 120 à 300 m. On croyait donc que ces conditions restaient sensiblement les mêmes sur toute la surface de l'océan Arctique, et Nansen n'avait emporté que des sondes ordinaires, destinées aux faibles profondeurs ; pendant tout le voyage du *Fram* on trouva des profondeurs de plus de 3.000 m. et il arriva souvent que les fils de sonde, déroulés jusqu'à plus de 4 kil., cassèrent avant qu'on n'eût atteint le fond. — Nous n'avons presque pas de renseignements sur la nature même de ce fond ; dans la mer de Norvège, à partir de 1.800 m., on trouve une bouillie limoneuse contenant de nombreuses coquilles de foraminifères ; autour de Jan Mayen, la boue noirâtre semble indiquer une origine volcanique.

SALINITÉ. DENSITÉ. — Dans la mer de Norvège la densité décroît quand on avance vers le N. Aux Feroë, elle est de 1,0270, avec une salinité de 3,35 %. ; à l'île des Ours, elle est de 1,0267 ; plus au N., on l'a trouvée de 1,0261. Le phénomène s'explique probablement par la fonte de la glace, les observations ayant toutes été faites en été. Dans les profondeurs la densité est assez forte entre l'Islande et la Norvège ; elle décroît également vers le N. L'eau de la mer Blanche et de la mer de Sibérie, grâce à l'apport des fleuves, est très peu dense (1,01). La densité est encore moindre à la surface des détroits de l'archipel américain ; elle descend là jusqu'à 1,00217 et même 1,00037 ; elle augmente de nouveau, il est vrai, avec la profondeur, mais on n'a pas trouvé de densité supérieure à 1,0246. Pour l'intérieur polaire lui-même, la publication des résultats scientifiques de l'expédition de Nansen fournira sans doute les premières densités précises.

TEMPÉRATURE. GLACE. — C'est encore dans les parties de l'océan Arctique qui communiquent avec l'Atlantique que les conditions de température sont les mieux connues ; elles sont d'ailleurs en relation directe avec celles de l'Atlantique. Dans le canal des Danois, on trouve un enchevêtrement de couches froides et relativement chaudes qui continue l'état observé dans le Gulf-Stream dont le courant d'Irminger n'est qu'une branche. Immédiatement au N. de l'Islande, l'eau a encore une température de + 5° sur les fonds de 300 m., tandis qu'à 20 kil. plus au N. l'eau est au point de glace entre 300 et 400 m. Dans la mer de Norvège, l'arete sous-marine qui va des Feroé à l'Islande forme une première séparation entre les eaux chaudes de l'Atlantique et les eaux froides du N. Mais la séparation n'est pas complète, puisque entre l'Islande et Jan Mayen on trouve quatre couches alternativement chaudes et froides. L'ensemble des deux premières couches

a une épaisseur de 100 m. environ ; la température descend au-dessous de 0° ; puis une nouvelle élévation de température porte l'eau à + 1° ; vers 400 m. elle est à — 1°, et elle continue de se refroidir. Les plus basses températures observées sur des fonds de 1.900 à 3.630 m. ont été de — 1°,4 et — 1°,7 entre le Grœnland et Jan Mayen d'une part, entre la Norvège et le Spitzberg d'autre part. Il est remarquable que toute l'Islande, les Feroë, la côte norvégienne, Jan Mayen, l'île des Ours, la côte O. du Spitzberg sont entourées jusqu'au fond d'une couche d'eau chaude (supérieure à 0°) ; c'est ce qui explique la douceur relative de leur climat en hiver. Dans la mer de Barendsz, les explorateurs du *Tegetthoff*, Payer et Weyprecht, ont observé que l'eau était plus froide en été qu'en hiver, ce que Weyprecht explique par l'arrêt des courants chauds en été, arrêt causé par l'afflux des courants de fonte des glaces venant de la mer de Sibérie, et qui, élevant le niveau, déterminent un écoulement général des eaux vers le S. Dans la mer de Sibérie, Nordenskjöld et Palander ont observé presque partout que la température de 0° était atteinte très rapidement (entre 3 et 10 m.) ; entre 30 et 52 m., la température oscille entre — 1° et — 2°,4. Dans le détroit de Béring, la température sur la côte américaine est supérieure de 6° à 8° à celle qu'on trouve sur la côte asiatique (11° à 3°-5°). Il faut sans doute attribuer ce phénomène à une branche du Kouro-Sivo qui remonterait le long de la côte de l'Alaska. Dans les détroits de l'archipel américain, en raison du peu de largeur, le mélange des eaux froides et chaudes se fait plutôt par couches verticales que par juxtaposition de bandes superficielles. C'est ainsi que le *Polaris* a mesuré dans le canal de Robeson les températures suivantes :

0m	10m	35m	55m	90m	125m	370m
—1°	—0°,4	—0°,2	0°,0	+0°,1	+0°,6	+0°,4.

Pour l'intérieur polaire, nous attendons encore la publication des observations scientifiques de Nansen ; on sait toutefois que pendant toute la dérive du *Fram* la température des étés fut très basse, se tenant généralement vers 0° et s'élevant rarement à + 4° ; le maximum observé a été de 4°,44. L'eau de surface est à une température inférieure à — 2° ; mais à partir de 200 m. la température se relève, atteint + 0°,5 et reste jusqu'à 3.000 et 4.000 m., beaucoup plus forte qu'on ne le croyait.

La nature de la glace de mer et les conditions dans lesquelles elle se forme ont été expliquées à l'art. MER. La limite méridionale du pack est mal déterminée pour l'hiver. En été, elle descend à 50° lat. N. sur la côte du Labrador, remonte vers le N. jusqu'au détroit de Davis, s'infléchit au S. jusqu'à 50 milles du cap Farewel, remonte au N. le long de la côte E. du Grœnland, passe à l'O. de l'Islande et se dirige vers le Spitzberg ; le cap S. du Spitzberg est en général glacé au commencement de l'été, tandis que la côte O. est libre ; la ligne de limite atteint ensuite la Nouvelle-Zemble et elle laisse, au N. de la Sibérie et du détroit de Béring, un chenal libre dont la largeur est inconnue. Sous les plus hautes latitudes, on ne trouve ni une mer libre, ni une calotte de glace compacte, mais des *champs de glace* qui dérivent, se soudent les uns aux autres et se fragmentent de nouveau.

VENTS. COURANTS. — Il est encore impossible de caractériser la direction générale des vents au-dessus de l'océan Arctique, et l'échec d'Andrée n'est pas fait pour confirmer les théories émises jusqu'ici. Le *Fram* a bien été porté, dans la première partie de son voyage, par des vents soufflant du S. à partir du détroit de Béring. Mais vers 80° de lat. N., le sens de la dérive n'indique plus rien sur la direction du vent, puisque le navire était alors porté par un courant. — Les courants de l'océan Arctique sont eux-mêmes très mal connus. Vers l'Atlantique existe certainement un courant de sortie, le *courant du Grœnland*, dont la puissance, contrariée à la surface par les courants de l'Atlantique, paraît croître avec la profondeur. Le *courant du Labrador*, qui joue un rôle analogue, est surtout connu dans sa partie atlantique, et l'on ne sait rien de ses origines polaires. Au N. du détroit de Béring, les dérives parallèles de la *Jeannette* et du *Fram* prouvent l'existence d'un mouvement général des eaux vers l'Atlantique ; mais la source de ce courant est mal déterminée et il n'est vraiment caractéristique qu'à partir de 80° de long. E. Nansen croit que son existence prouve, vers le N., l'existence d'une grande étendue maritime, sans interposition de terres.

Océan Antarctique. — De cet océan nous savons fort peu de choses. Les explorations ont d'ailleurs été peu nombreuses. Pendant la grande période de découvertes qui va de la fin du XVIIIe siècle au milieu du XIXe, la mer polaire du S. ne fut guère visitée que par Cook (1773), Bellinsghausen (1819-21), Dumont-d'Urville (1838-40), James Ross (1839-43). Il faut ensuite aller jusqu'à 1874 pour trouver une incursion du *Challenger* dans ces parages. Mais les résultats de cette expédition ont engagé Murray à provoquer de nouvelles recherches faites par le *Jason* en 1893, l'*Antarctic* en 1895 ; enfin, en 1897, un navire belge, la *Belgica*, est parti avec un personnel choisi et des instruments perfectionnés pour séjourner dans les mers australes.

Les sondages de James Ross qui n'avaient nulle part révélé des profondeurs de plus de 1.000 m., les *boues bleues* recueillies par le *Challenger* au voisinage du cercle polaire, avaient fait conclure à l'existence d'un continent austral. Ce continent semble avoir été atteint par l'*Antarctic* au cap Adare, par 71° 33′ de lat. S. On a recueilli à cet endroit des granitoïdes, alors que Ross n'avait constaté dans les mêmes parages que des débris volcaniques. — Les températures de l'air observées par Ross en 1841 et par l'*Antarctic* en 1895 ne concordent pas :

CHIFFRES DE ROSS		CHIFFRES DE L'*Antarctic*	
Minimum absolu	— 10°,3	Minimum absolu..	— 2°,8
Maximum —	+ 5°,3	Maximum — ..	+ 6°,1
Moyenne de 60° à 68° lat...	— 0°,9	Moyenne à 66° lat.	0°,0
Moyenne de 75° à 78° lat...	— 1°,4	— de 70° à 74° lat.......	— 0°,2

Il semble que les premières observations aient été faites dans une année particulièrement froide et les secondes dans une année particulièrement chaude. Dans l'eau, le *Challenger* a trouvé des couches alternatives, chaudes et froides. Vers 62°,5 de lat. S., il a mesuré :

A la surface.....	— 1°,7	A 730 m.......	+ 0°,4
A 366 m.......	— 0°,8	A 900 m.......	0°,0
A 550 m.......	— 0°,1	A 2.063 m. (fond)	— 2°

L'*Antarctic* a observé que la température de l'eau était plus basse entre 65° et 68° qu'au delà de 70°. C'est d'ailleurs au S. de la Nouvelle-Zélande que le pack semble le plus facilement franchissable. Ross atteignit là 78° 9′ 30″. L'*Antarctic* s'arrêta à 74° 10′, mais les rapports de Borchgrevink et Kristensen constatent qu'ils auraient pu s'avancer beaucoup plus loin. Dans la direction opposée, c.-à-d. au S. de l'Atlantique, Ross parvint aussi à pénétrer jusqu'à 71° 31′. Mais partout ailleurs le pack semble fermé dès les environs du cercle polaire. Les glaces de dérive remontent dans les trois océans au N. du 40e parallèle ; on observe, certaines années, une telle quantité de ces glaces qu'on a cru pouvoir l'attribuer à une rupture partielle du pack par des secousses de tremblements de terre. Ludovic MARCHAND.

BIBL. : Pour les ouvrages généraux, V. Bibl. de l'art. MER. Ajouter : ERICH VON DRYGALSKI, *Die Eisbewegung, ihre physikalischen Ursachen und ihre geographischen Wirkungen*, dans *Pet. Mitteilungen*, 1898. — HANS, *Grundzüge der Ozeanographie und maritimen Meteorologie* ; Vienne, 1891. — HYDROGRAPH. AMT D. ADMIRALITÄT, *Die Forschungen S. M. S. Gazelle in d. J., 1874-1876* ; Berlin, 1888. — SUPAN, *Die Tiefseeforschungen in d. J. 1888 bis*

1890, dans *Pet. Mitteilungen*, 1892. — Thoulet, *Océanographie dynamique;* Paris, 1896, 1re part.

Océan Atlantique. — British Admiralty Charts, *Monthly current charts for the Atlantic Ocean;* Londres. 1897. — Buchanan, *The Relations of the Gulf-Stream and the Labrador Current*, dans *Report of the 6th internat geogr. congress;* Londres, 1896. — Deutsche Seewarte, *Atlantischer Ozean;* Hambourg, 1882. — *Segelhandbuch für den Atl. Ozean;* Hambourg, 1885. — Hautreux, *le Courant de Rennell*, dans *Bull. Soc. géogr. commerc. de Bordeaux*, 1893. — *Mémoires de la Soc. des sciences phys. et nat. de Bordeaux*, 1895. — Houette, *les Courants de la Manche*, dans *Service hydrographique de la marine*, no 756. — Krümmel, *Die Verteilung des Salzgehaltes an der Oberfläche des nord-atlantischen Ozeans*, dans *Pet. Mitteilungen*, 1890. — Lindenkohl, *Ergebnisse der Temperatur und Dichtigkeits Beobachtungen in den Gewässern des Golfstroms und des Golf von Mexico*, dans *Pet. Mitteilungen*, 1896. — Albert Ier de Monaco, *Résultats des campagnes scientifiques accomplies par la Princesse-Alice;* Monaco, 1894. — Pillsbury, *U. S. hydrographic Office Publication, no 110;* Washington, 1894.— *U. S. Coast Survey Report for 1890;* Appendice 10; Washington, 1891. — Pouchet, *le Voyage de la Manche*, dans *Nouv. Archiv. des miss. scient. et litt.;* Paris, 1894, t. V. — Hugh Rodman, *Report of Ice and Ice movements in the North-Atlantic;* Washington, 1890. — Simart, *Atlantique N.: carte de la direction et de l'intensité probable des courants*, dans *Service hydrogr. de la marine*, nos 4327 et 4328; Paris, 1889. — G. Schott, *Die Gewässer der Bank von Neufundland und ihrer Weitern Umgebung*, dans *Pet. Mitteilungen*, 1897. — United States hydrographic Office, *Pilot Charts;* Washington (mensuelles).

Océan Indien. — British Admiralty, *Monthly current Charts;* Londres, 1895-96.—Deutsche Seewarte, *Indischer Ozean;* Hambourg, 1891. — *Segelhandbuch fur d. I. Ozean;* Hambourg, 1891. — Meteorological Board of Calcutta, *Charts of the bay of Bengal and adjacent sea north of the Equator;* Calcutta, 1887. — Meteorological Council, *Meteorological charts of the portion of the Indian Ocean adjacent to cape Gardafui and Rashafun;* Londres, 1891. — G. Schott, *Wissenschaftliche Ergebnisse einer Forschungsreise zur See*, dans *Pet. Mitteilungen*, Ergh, 109.

Océan Pacifique. — British Admiralty charts, *Quaterly current charts;* Londres, 1897. — Deutsche Seewarte, *Stiller Ozean;* Hambourg, 1896. — *Segel handbuch für d. S. Ozean;* Hambourg, 1897. — Lindenkohl, *Das spezifische Gewicht des Meerwassers im Nordost pazifischen Ozean*, dans *Pet. Mitteilungen*, 1897. — Du même: *Physiographische Probleme, Salzgehalt und Temperatur des Pazifischer Ozeans betreffend*, dans *Pet. Mitteilungen*, janv. 1899. — Puls, *Oberflächen Temperaturen und Strömungsverhältnisse des Equatorialgürtels des Stillen Ozeans*, dans *Archiv. d. deutsch. Seewarte;* Hambourg, 1895.— G. Schott, *Die Meerströmungen und Temperature Verhältnisse in der Ostasialischen Gewässern*, dans *Pet. Mitteilungen*, 1891. — U. S. Hydrographic Office, *Pilot charts;* Washington (mensuelles).

Océan Arctique. — De Lapparent, *les Résultats scientifiques de la campagne du « Fram »*, dans *Correspondant*, 15 avr. 1897. — Mohn, *Die norwegische Nordmeer Expedition*, dans *Pet. Mitteilungen*, Ergh. 63. — Nansen, *Farthest North;* Londres, 1897. — Simpson, *Report of the sea and the movements in Bering sea and the arctic basin;* Washington, 1890. — Weyprecht, *Metamorphosen des Polareises;* Vienne, 1879. — Zimmermann, *le Voyage de Nansen et les théories sur les courants du pôle boréal*, dans *Annales de géogr.*, 1897, pp. 71 et 169. — *L'Intérieur polaire, d'après Nansen*, dans *Annales de géogr.*, 1897, p. 268.

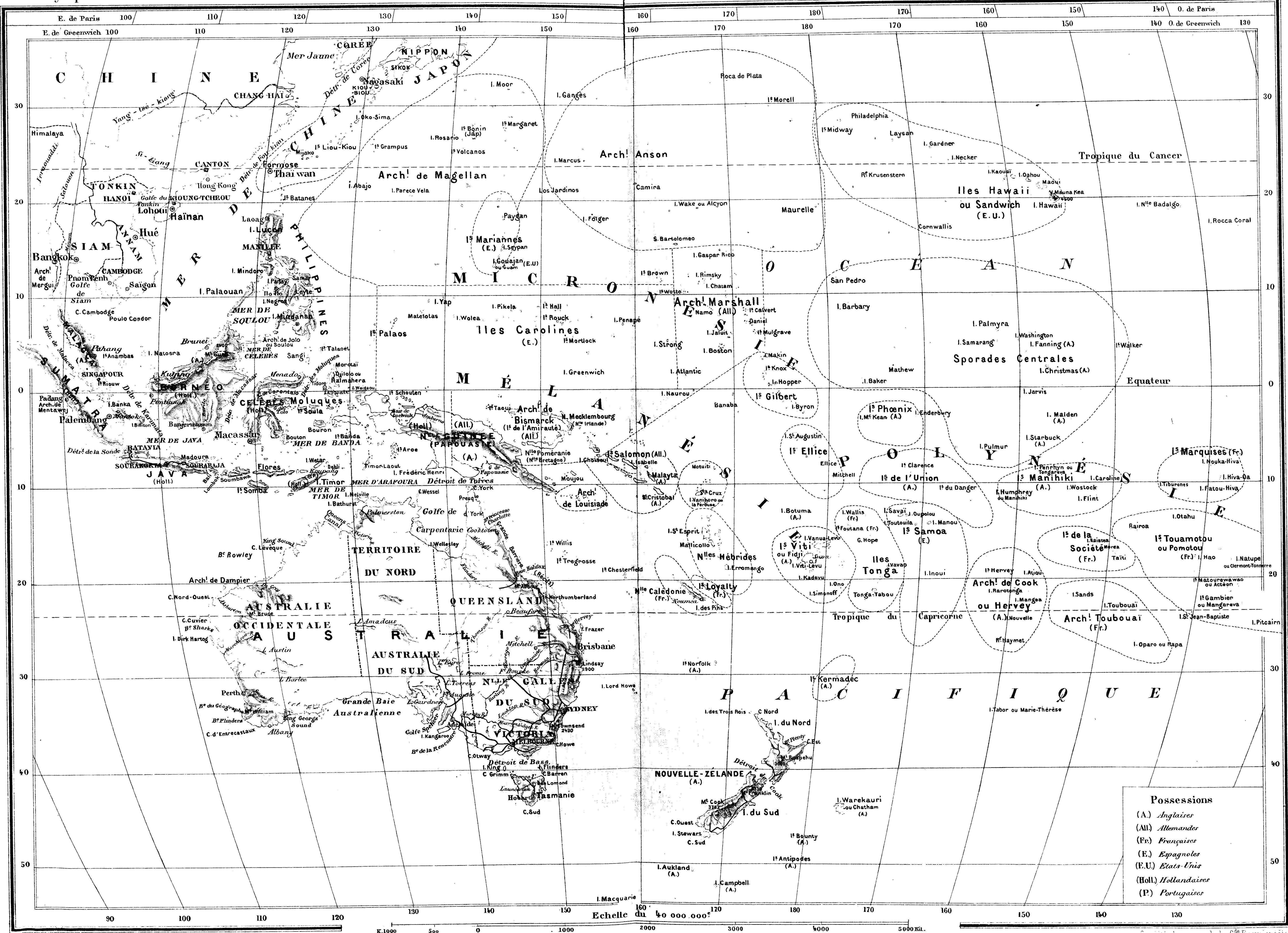
Océan Antarctique. — Buchanan, *Proc. of the R. G. S.;* Edimbourg, 1888, p. 11 (température de l'océan Antarctique). — Fricker, *Die Entstehung und Verbreitung des Antarktischen Treibeises;* Leipzig, 1893. — John Murray, *The Review al of antarctic exploration*, dans *Geographical Journal*, janv. 1894. — Supan, *Die Meteorologischen Beobachtungen des « Antarctic » im Südlichen Eismeere*, dans *Pet. Mitteilungen*, 1895.

OCEANIA (Zool.). Type d'un groupe de petites Méduses, les Océanides, appelées encore Phialidées; ce sont des Leptoméduses, c.-à-d. des Méduses issues d'Hydroïdes calyptoblastiques. Le manubrium, chez ces animaux, est sessile; ils présentent 4 canaux radiaux simples; il existe 12 à 100 otocytes et plus. Principaux genres: *Phialis, Phialium, Phialidium, Mitrocoma, Halopsis.* On ne connaît encore qu'un petit nombre d'Hydraires auxquels on puisse rattacher les nombreuses espèces de ce groupe et il en est, sans doute, pour lesquelles le développement est direct, par abréviation. R. Moniez.

OCÉANIDES (V. Nymphe).

OCÉANIE. Limites. — D'une façon générale, on entend par Océanie l'ensemble des terres insulaires comprises, dans le Pacifique, entre les deux tropiques. Mais on éprouve une certaine difficulté à établir les limites précises dans lesquelles on veut se renfermer. Il est hors de doute que l'Australie doit être mise à part. Mais, d'abord, la limite des tropiques n'a rien d'absolu; un certain nombre d'îles du groupe des Sandwich et de l'archipel de Magellan sont au N. du tropique du Cancer; bien au S. du tropique du Capricorne s'étend l'archipel de la Nouvelle-Zélande avec ses dépendances. A l'E., les îles Galapagos dépendent évidemment de l'Amérique. Mais c'est surtout à l'O. qu'il est difficile de faire la séparation entre l'Asie et l'Océanie. On comprenait autrefois dans l'Océanie toutes les grandes îles: les Philippines, Bornéo, Java, Célèbes, les Moluques, etc. Aujourd'hui, on en fait le plus souvent un monde distinct qu'on appelle *Insulinde* et qui correspond à l'ancienne *Malaisie.* Nous allons voir qu'en réalité ni la distinction de climat ni celles de la végétation, de la faune ou de l'ethnographie n'autorisent le tracé d'une frontière tant soit peu naturelle. L'ancienne division de l'Océanie en *Malaisie, Mélanésie, Micronésie, Polynésie* n'est pas non plus caractéristique. La Malaisie est une division ethnique, et cependant, au milieu des populations malaises, subsistent de nombreux îlots de populations noires. La Mélanésie, dont le nom rappelle une couleur très foncée des habitants, contient en effet la terre des Papous, mais aussi les Nouvelles-Hébrides, la Nouvelle-Calédonie, les Fidji ou Viti, où les Papous sont fortement métissés de Polynésiens. Avec toutes ces réserves, nous continuerons d'appliquer le nom d'Océanie avec son ancienne acception, en renvoyant, pour l'étude détaillée des grandes îles et des principaux groupes, aux mots: Bornéo, Célèbes, Philippines, Moluques, Sonde (îles de la), Java, Nouvelle-Guinée, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Sandwich (Iles). La *Malaisie* se compose des îles de Bornéo, Célèbes, Sumatra, Java, Bali, Lombok, Soumbawa, Florès, Timor, des archipels des Moluques et des Philippines. — Nous rangerons dans la *Micronésie* les groupes de Magellan, des Mariannes, des Carolines, des Palaos, de Marshall et de Gilbert. — Outre la Nouvelle-Guinée, la *Mélanésie* comprend l'archipel Bismarck, les îles Salomon, l'archipel de la Louisiade, les îles Santa-Cruz et Saint-Esprit, les îles Viti, les Nouvelles-Hébrides, la Nouvelle-Calédonie et les îles Loyalty. — Enfin, la *Polynésie* renferme les îles Hawaï ou Sandwich, les Sporades centrales polynésiennes, les îles Phœnix, Ellice, de l'Union, Manihiki, Marquises, Touamotou ou Pomotou, Gambier, de la Société, l'archipel Toubouai, l'archipel de Cook ou Hervey, les îles Samoa, Tonga, Kermadec et enfin le groupe de la Nouvelle-Zélande avec ses dépendances.

Explorations. — L'antiquité classique n'a pas connu l'Océanie. Ptolémée place à l'extrémité orientale du monde la *Chersonèse d'Or*, qui est sans doute l'île de Sumatra, et qu'il fait se recourber au S. pour venir rejoindre l'Afrique. Quant à la ville de *Thinæ*, qu'il place plus à l'E., on ne sait avec quoi l'identifier. Les Arabes, et parmi eux le plus célèbre de leurs géographes, Edrisi, appellent Sumatra *Soborma*, et leur île *Malai* est sans doute la presqu'île de Malacca. Ils connaissent aussi les épices et les volcans de Java, *Al-Jauah.* — A la fin du xiiie siècle, le voyageur vénitien Marco Polo dit qu'au S. du Japon s'étend la *mer de Chine*, où l'on ne compte pas moins de 7.440 îles, pour la plupart habitées, et produisant des épices en abondance. En 1280, Marco Polo visita la *grande Java* (Bornéo ou Java) et la *petite Java* (Sumatra), où il mentionne le rhinocéros et la fabrication du sagou. — Mais l'Océanie proprement dite ne commença à être connue qu'au xve siècle, au moment des grandes découvertes des Portugais et des Espagnols. En sept. 1513, Vasco Nuñez de Balboa, ayant traversé l'isthme de Darien, découvrit le Pacifique, qu'il appela *mer du Sud.* Le 16 mars 1521, Magellan arriva aux Philippines après avoir contourné l'Amérique par le détroit qui porte son nom et découvert les îles Mariannes, qu'il appela Ladrones. De l'Amérique



Gravé et imprimé par Erhard Fres, 35bis, Rue Denfert-Rochereau, Paris
Société Anonyme de la Gde Encyclopédie

aux Mariannes, Magellan ne rencontra que deux îles désertes, qu'il appela *Desventuradas* (Malheureuses). Après sa mort, ses compagnons touchèrent sur plusieurs points de Bornéo, passèrent au N. de Célèbes et abordèrent à *Tidor*, l'une des Moluques. La même année, les Moluques furent explorées plus complètement par Francesco Serrano. En 1525, les Portugais découvrirent Célèbes, où ils s'établirent en 1540. La Nouvelle-Guinée, découverte en 1726 par un envoyé du vice-roi de Goa, Jorge de Meneses, fut revue en 1528 par un parent de Cortez, Alvara de Saavedra, dans un voyage du Mexique aux Moluques. En 1542, Lopez de Villalobos donna son nom au groupe des Philippines, en l'honneur du prince Philippe d'Espagne. Les îles Sandwich furent aperçues une première fois en 1555 par l'Espagnol Juan Gaetano. Dans un premier voyage, en 1568, Mendaña, guidé par le pilote Hernando Gallego, découvrit les îles Salomon, auxquelles il donna ce nom pour faire croire qu'il avait retrouvé le pays d'Ophir ; la route fut d'ailleurs perdue après sa mort. Dans ce voyage, Mendaña avait aussi découvert Santa-Cruz. Pendant un second, en 1595, il aborda au groupe S.-E. des îles Marquises. C'est à cette époque, de 1577 à 1580, que se place l'extraordinaire croisière de l'Anglais Drake ; il avait juré une haine implacable aux Espagnols et avec quatre petits vaisseaux, dont deux furent perdus en route, il fit un butin considérable dans le Pacifique oriental, descendit au S. jusqu'à des îles glacées qu'on n'a pas identifiées, et, le premier, conçut le projet de chercher le passage du Pacifique à l'Atlantique par le N. de l'Amérique. En 1606, Pedro Fernandez de Quiros et Torres découvrirent les Nouvelles-Hébrides et l'île Sagittaria, qui est peut-être Tahiti. Puis Torrès, séparé de son compagnon, franchit le détroit auquel on a depuis donné son nom. En 1642, le Hollandais Abel Tasman aborda dans l'île N. de la Nouvelle-Zélande. Le 6 févr. 1643, il vit une partie du groupe oriental des Viti, qu'il appela *îles du prince Willems*, et la même année il découvrit les Tonga. En 1656, Le Maire et Schouten découvrirent les îles de l'Amirauté, auxquelles les Allemands ont donné le nom d'archipel Bismarck en s'y installant. En 1684, Dampier fit pour la première fois une étude détaillée des Galapagos, que les Espagnols avaient déjà nommées *Iles enchantées* et qui figurent sur la carte d'Ortelius de 1570.

Le groupe des Carolines fut découvert à la suite d'un événement curieux : déjà en 1686 l'amiral espagnol Francesco Lazeano avait trouvé à l'E. des Philippines une île qu'il appela San Barnabé, puis Carolina, en l'honneur du roi d'Espagne Charles II. En 1696, des indigènes firent naufrage sur la côte des Philippines ; on les recueillit et quand ils surent quelques mots d'espagnol, ils racontèrent qu'ils étaient originaires d'un groupe d'îles situé à l'E., et dont on leur fit faire une carte approximative avec des cailloux. Les jésuites résolurent d'évangéliser les sauvages de cet archipel, et des navires transportèrent aux Carolines le P. Cantova avec quelques missionnaires. La première moitié du XVIIIe siècle, en raison de l'épuisement général des nations européennes, fut peu favorable aux découvertes dans l'Océanie. C'est à peine si l'on peut citer une première découverte des Samoa en 1722 par Roggeveen, et en 1742 la croisière de l'amiral anglais Anson qui donna des renseignements sur les Mariannes. Mais à partir du dernier tiers du XVIIIe siècle, jusqu'au milieu du XIXe, les explorations reprennent ; c'est la grande époque des découvertes océaniennes. En 1765, Byron explora les Mariannes et découvrit l'île qui porte son nom dans l'archipel Gilbert. En 1761, Wallis avait exploré l'archipel Bismarck ; en 1766, accompagné de Carteret, il découvrit la Nouvelle-Zélande et retrouva Tahiti ; dans son dernier voyage, en 1777, Wallis continua de fixer l'hydrographie des Mariannes. Dans son voyage de 1867-68, Bougainville découvrit une seconde fois les Samoa, qu'il appela *île des Navigateurs ;* puis il toucha aux îles Salomon, de la Société, aux Nouvelles-Hébrides qu'il appela les *Grandes Cyclades*. En 1769, Surville fit quelques relevés des îles Salomon. En 1772, Crozet visita les Mariannes. C'est à ce moment que se placent les explorations de celui dont le nom domine toute la découverte des terres du Pacifique : James Cook. Dans un premier voyage, en 1769, il séjourna aux îles de la Société, pour l'observation du passage de Vénus sur le Soleil. Dans un second voyage, de 1772 à 1774, il découvrit ou explora la partie S.-E. des îles Marquises, les îles Tonga, les petites îles de l'archipel de Cook, l'île des Tortues, du groupe des Viti, la Nouvelle-Calédonie, l'ensemble des Nouvelles-Hébrides, auxquelles il donna ce nom quoiqu'une partie d'entre elles eût été appelée Grandes Cyclades par Bougainville. Dans son troisième voyage (1777-78), Cook retourna aux Tonga, découvrit les plus grandes îles de l'archipel qui porte son nom, et alla périr misérablement aux îles Sandwich. — En 1781, l'Espagnol Maurelle découvrit les îles N. du groupe des Tonga et parcourut l'archipel Bismarck. En 1787-88, La Pérouse toucha aux Samoa et à la Nouvelle-Calédonie, avant de mourir sur l'îlot de Vanikoro. En 1788, Marshall et Gilbert découvrirent la plus grande partie des îles qui forment les deux archipels qui portent leurs noms. En 1789, le capitaine de la *Bounty*, Bligh, abandonné par son équipage révolté sur un petit canot, découvrit au N. des Nouvelles-Hébrides les îles de Banks, que n'avait pas vues Cook, et aborda aux îles Viti. En 1791-92, d'Entrecasteaux, envoyé à la recherche de La Pérouse, alla d'abord en Nouvelle-Calédonie, puis parcourut les archipels Salomon et Bismarck. C'est en 1791 également que le capitaine Etienne Marchand passa aux îles de la Société, puis aux îles Marquises où il découvrit Nouka-Hiva, et qu'il appela *îles de la Révolution*. De 1792 à 1795, Vancouver étudia l'hydrographie des Sandwich et des Galapagos. Ces dernières furent aussi explorées avec soin en 1794, par un élève de Cook, Colnett. En 1796, Fanning donna son nom aux îles qu'il découvrit et, en 1797, Wilson, après avoir touché aux Viti, découvrit les *Gambier*, auxquelles il donna ce nom en l'honneur de l'amiral Gambier, le grand protecteur des missions protestantes anglaises dans le Pacifique. Au XIXe siècle, il n'y a plus guère, à proprement parler, de terres nouvelles à découvrir. On ne peut guère citer, en 1819, que la découverte des îles Ellice par Peyster et celle des Pomotou par Bellingshausen. Mais les voyages entrepris au point de vue hydrographique ou naturaliste sont nombreux. Ce sont : en 1804, le voyage de Krusenstern aux îles Marquises ; en 1817 et 1824, ceux de Kotzebue aux Carolines, aux Samoa, aux Gilbert ; en 1818, celui de Freycinet aux Mariannes ; en 1819 et 1824, ceux de Duperrey aux Sandwich, aux Gilbert et aux Carolines. A partir de 1820, des missionnaires venus des Etats-Unis évangélisèrent les Polynésiens des îles Sandwich et fournirent des renseignements nombreux sur l'archipel. En 1823, un baleinier, Coffin, découvrit de nouveau les îles Bonin-Sima, autrefois connues des Japonais. En 1825-26, Beechey explora les Pomotou et dressa la carte des Gambier. Dumont d'Urville dans son premier voyage, en 1827, recueillit une foule de renseignements sur l'histoire naturelle des Loyalty, des Tonga, des Viti, des Carolines.

Dans un second voyage, en 1838, il explora de nouveau les Viti, puis les Salomon et les Marquises. Lütke explora les Carolines en 1828, Stewart les Marquises en 1829, Bennett le même archipel en 1835. En 1836, les deux navires le *Beagle* et l'*Adventure*, sous le commandement de King, Stokes et Fitz-Roy, explorèrent en détail l'archipel des Galapagos. De 1838 à 1841 se placent les voyages de l'homme qui, après Cook, a le plus contribué à faire connaître l'Océanie, l'Américain Wilkes ; il explora avec un soin remarquable les Samoa, les Pomotou, les Sandwich, les Tonga, les Ellice, les Viti, les Gilbert. En 1838 et 1842, Du Petit-Thouars dressa la carte des Galapagos et prit, au nom de la France, possession des îles Marquises.

En 1860, la géographie des Viti fut définitivement fixée par la commission nommée à l'occasion de la proposition de cession à l'Angleterre. Enfin il faut mentionner, dans la découverte de l'Océanie, le grand rôle géographique joué par les missionnaires anglais et américains, Gulick aux Carolines, Laury et West aux Tonga, et une foule d'autres qui nous ont fourni les seuls renseignements que nous possédions sur l'intérieur des Salomon et des Samoa. — Dans la seconde moitié du XIXe siècle, les expéditions dans le Pacifique ont eu surtout un but purement océanographique. (Pour le détail des explorations des grandes îles, V. les articles qui les concernent.)

NATURE DES ÎLES. GÉOLOGIE. — Si l'on met à part les terres de l'Insulinde, dont la formation géologique se rattache à celle de l'Asie (V. aussi la géologie de l'OCÉAN PACIFIQUE), on peut distinguer en Océanie les îles montagneuses et élevées de l'O. : *Nouvelle-Guinée, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande* (V. ces mots), et les îles basses de la Polynésie. (Le groupe le plus important, celui des îles Sandwich, sera étudié à part. V. SANDWICH [Iles].) Les îles basses sont en général d'origine *corallienne*. Elles se présentent le plus souvent sous la forme d'alignements circulaires, ou même de cercles plus ou moins ébréchés dont l'ensemble a reçu le nom d'*atoll*, d'après le nom des îles de formation analogue qui composent l'archipel des Maldives dans l'océan Indien. Quand la mer pénètre à l'intérieur de l'atoll, elle y forme un bassin plus ou moins fermé appelé *lagon*. Les îles, même celles qui ne sont pas d'origine madréporique, sont presque toujours entourées d'une ceinture d'écueils coralliens. C'est de cette observation qu'était parti Darwin pour expliquer la formation des atolls ; il supposait un affaissement continu du fond du Pacifique qui faisait disparaître peu à peu l'île centrale ; les coraux, qui ne peuvent vivre au delà d'une certaine profondeur, exhausseraient peu à peu leurs constructions qui, à la fin, subsisteraient seules. Cette théorie, longtemps acceptée, a été vivement combattue par Agassiz et par le géologue du *Challenger*, Murray. Ils ont constaté que des régions signalées par Darwin comme des zones d'affaissements étaient au contraire des zones stables ou même en voie d'élévation. Ils en ont conclu que les atolls étaient simplement dus à des constructions coralliennes édifiées sur le bord de cratères sous-marins. Il est juste d'ajouter que des explorations récentes ont constaté des affaissements du sol dans la région de certains atolls. Peut-être faut-il attribuer ces formations curieuses à des causes diverses et attendre pour conclure un plus grand nombre d'observations précises.

CLIMAT. FLORE. FAUNE. — La plupart des îles de l'Océanie jouissent d'un climat tropical maritime, plutôt que d'un climat équatorial. Sous l'équateur même en effet ne se trouvent que Bornéo, Célèbes, les Moluques, l'extrême N. de la Nouvelle-Guinée et les îlots de l'archipel Gilbert. Au centre même de l'océan, la masse de l'eau régularise les effets de la course du soleil ; la zone des calmes équatoriaux ne se déplace guère, les alizés soufflent toute l'année. Il n'y a donc pas, à proprement parler, de saison sèche et de saison humide dans toute la Polynésie ; il pleut toute l'année sur le côté des îles qui est frappé par l'alizé ; il ne pleut presque pas sur l'autre côté. Dans la région occidentale, le régime change ; les grandes îles ont une étendue assez importante pour modifier les conditions océaniques ; sur les petites îles mêmes l'influence continentale de l'Australie et de l'Asie transforme le régime des alizés en régime de moussons ; l'écran des hautes montagnes contribue aussi à arrêter les vapeurs et à produire, sur les côtés N. et S., des alternances de saisons pluvieuse et sèche. — Cette différence entre les pluies d'alizés et les pluies de moussons établit une différence sensible dans la végétation : sur les îles frappées par les alizés, la végétation est intense du côté où il pleut ; elle est chétive sur le côté où il ne pleut pas. Dans la région des moussons, la végétation est luxuriante sur toute l'étendue des îles. Quant à la flore, elle est *indienne* dans l'Insulinde, dans la partie N. de la Nouvelle-Guinée, dans les Nouvelles-Hébrides, et en général sur toutes les îles basses. Elle est *australienne* dans le S. de la Nouvelle-Guinée et en Nouvelle-Calédonie. En Nouvelle-Zélande elle a, selon Grisebach, de nombreux rapports avec la flore de l'Amérique du Sud occidentale.

D'ailleurs les îles volcaniques, beaucoup plus élevées que les madréporiques, sont en général des centres de flore endémique. Ce phénomène est particulièrement remarquable aux îles Sandwich où les plantes endémiques couvrent la région forestière, entre 290 et 1.810 m. — Partout les espèces cultivées ont un caractère indien ; ce sont : le cocotier, le bananier, l'arbre à pain, l'igname. — Le manque d'espace n'a pas permis le développement d'une faune nombreuse. On ne compte qu'une cinquantaine d'espèces de mammifères, dont plus de la moitié en Nouvelle-Guinée. A l'exception de l'Insulinde, où la faune est purement indienne, on ne trouve en Océanie ni singes, ni ruminants, mais des cheiroptères, des marsupiaux et des rongeurs, surtout des rats. Les oiseaux, nombreux dans l'Ouest et surtout en Nouvelle-Guinée, deviennent rares dans l'Est. Le casoar, l'apteryx, le kogou, mal protégés contre la destruction par l'insuffisance de leurs ailes, disparaissent rapidement. Les reptiles et les insectes ne sont nombreux que dans la région occidentale.

ETHNOGRAPHIE. — Au point de vue ethnographique, on peut distinguer en Océanie quatre races principales : les *Malais*, les *Polynésiens*, les *Papouas* et les *Négritos*. (Pour leurs caractères ethnologiques, V. ces mots et RACES HUMAINES.) Mais les limites entre ces races sont impossibles à tracer ; l'Océanie en effet a été sillonnée par des migrations nombreuses qui ont produit des croisements ; les Malais et les Polynésiens surtout sont de grands navigateurs. En outre, même chez les rameaux restés purs, le changement d'habitat a nécessité des changements dans les mœurs, sinon dans les caractères anthropologiques. C'est ainsi que les Maoris, partis des îles Tonga ou Samoa, ont dû, en Nouvelle-Zélande, adapter leur vie à un climat plus rude ; ils ont, par contre, pu ajouter à une nourriture presque exclusivement ichtyophagique des produits agricoles. — Enfin, une dernière cause de mélange ou de disparition des races a été l'arrivée en Océanie des étrangers, Européens, Asiatiques ou Américains. Les Chinois se sont répandus au milieu des Malais ; les Japonais ont fortement métissé les indigènes de la Micronésie ; ceux de la Nouvelle-Zélande, de la Nouvelle-Calédonie, des Viti, des Sandwich, de Tahiti, sont très rapidement absorbés par la civilisation européenne ou détruits par elle. L'Océanie est en effet une région de colonisation. L'Insulinde, le pays des épices, a naturellement été la première proie des puissances colonisatrices. La Hollande y exploite les îles de la Sonde, Bornéo, Célèbes, les Moluques, la moitié occidentale de la Nouvelle-Guinée. Jusqu'en 1898, les Palaos, les Mariannes, les Carolines et surtout les Philippines formaient avec Cuba les derniers restes du merveilleux empire colonial de l'Espagne ; les Etats-Unis ont anéanti par la force le rôle colonial de leurs rivaux et annexé les îles Sandwich. L'Allemagne s'est installée à l'archipel Bismarck, dans le N.-E. de la Nouvelle-Guinée, et aux îles Marshall. La France est maîtresse de la Polynésie orientale : les îles de la Société, les Pomotou, les îles Marquises, Gambier, Toubouaï et de la Nouvelle-Calédonie. Le Japon s'avance vers l'archipel Magellan, où il possède les îles Bonin-Sima. L'Angleterre a transformé en pays anglo-saxons la Nouvelle-Zélande et les îlots qui l'entourent, les Viti ; elle est établie dans le S.-E. de la Nouvelle-Guinée, dans l'archipel de Cook et dans une foule d'îlots. On ne compte plus, comme archipels indépendants, que les Nouvelles-Hébrides, les archipels Salomon, Gilbert, Samoa et Tonga. Mais il est évident que cette indépendance est désormais précaire.

SUPERFICIE ET POPULATION. — D'après Wagner et Su-

pan (*Bevölkerung der Erde*, cah. VIII, 1891), les chiffres de superficie et de population sont les suivants :

Malaisie

	Superficie Kil. q.	Population Hab.
Iles de la Sonde, Bornéo, Célèbes, Moluques....	1.699.751	32.430.000
Philippines...........	296.182	7.000.000
Total......	1.995.933	39.430.000

Mélanésie

Groupe de la Nouvelle-Guinée..............	807.956	837.000
Archipel Bismarck.......	47.100	188.000
Iles Salomon (allemandes).	22.255	89.000
Iles Salomon (indépendtes)	21.645	87.000
Santa-Cruz............	938	5.009
Tucopia...............	66	659
Nouvelles-Hébrides......	13.227	85.000
Nlle-Calédonie et Loyalty.	19.823	62.714
Viti..................	20.837	124.919
Total......	953.878	1.479.300

Micronésie

Archipel Magellan.......	110	1.270
— des Mariannes...	1.140	10.172
— des Carolines...	1.450	36.000
— Marshall.......	410	11.500
— Gilbert........	430	35.000
Total......	3 540	94.100

Polynésie

Groupe de la Nouvelle-Zélande...............	271.067	673.500
Iles Sandwich..........	17.008	80.578
— Tonga............	997	22.000
— entre Tonga et Samoa	395	14.900
— Samoa...........	2.787	35.565
— Union............	14	514
— Phœnix...........	42	59
— Manihiki..........	137	1.850
— Fanning..........	668	200
— Cook.............	368	8.900
— Toubouaï..........	286	1.881
— de l'Amitié.........	1.650	16.030
— Pomotou...........	978	5.662
— Marquises..........	1.274	5.145
— Oster.............	122	150
— Clipperton.........	6	0
— des Cocotiers.......	33	?
— Galapagos..........	7.643	204
— Revillagigedo.......	»	»
— Ambrosio..........	»	»
— Juan Fernandez.....	»	»
Total......	305.475	867.138
Total général...	3.258.796	41.870.538

Si l'on met à part les grandes îles et les archipels les plus importants, dont les conditions économiques sont étudiées aux articles qui leur sont consacrés, il faut convenir que le rôle économique de la plupart des îles de l'Océanie est encore à peu près nul. En raison du peu d'étendue de ces îles, il est aussi fort peu probable qu'elles deviennent jamais des centres importants de production et de consommation; elles ne peuvent devenir que de faibles débouchés pour la colonisation. Mais leur importance s'accroîtra parce qu'elles peuvent devenir, au milieu d'une immense étendue maritime, des escales pour le charbon et l'eau douce. Depuis le milieu du siècle, en effet, le Pacifique a vu s'établir sur tout son pourtour, non pas de véritables colonies, mais des pays neufs, des puissances économiques qui grandissent avec rapidité : les États-Unis, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande. Un monde nouveau s'est formé là, avec tous les besoins modernes de l'ancien monde, avec une intensité de vie d'autant plus dévorante qu'elle est plus jeune. Le jour est proche où le Pacifique sera une voie commerciale presque aussi fréquentée que l'Atlantique et où les îlots du grand Océan devront entrer dans le mouvement général de la civilisation.

Ludovic Marchand.

Bibl. : Bastian, *Inselgruppen in Oceanien;* Berlin, 1882. — Cooper, *The Islands of the Pacific;* Londres, 1888. — Cotteau, *En Océanie;* Paris, 1888. — Dana, *On Corals and Coral Islands;* New York, 1872. — Darwin, *Journal of researches into the natural history and geology of the countries visited during the voyage of H. M. S. Beagle round the world;* Londres, 1860. — P. Deschanel, *la Politique française en Océanie;* Paris, 1884. — Carl Meinicke, *Die Inseln des Stillen Ozeans;* Leipzig, 1876. — Ratzel, *Die Naturvölker Ozeaniens;* Leipzig, 1887. — De Varigny, *l'Océanie moderne*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1887 et 1888.

OCÉANOGRAPHIE. Michelet dit que le premier sentiment inspiré à l'homme par la mer, c'est la terreur. Longtemps les peuples de l'Europe n'ont connu que la Méditerranée, qui est terrible dans les jours de tempête, et le *fleuve Océan*, où flottait la terre. Quelques hommes, les plus hardis, poussés par l'âpre désir du gain, se risquaient sur le désert liquide ; ils y trouvaient le plus souvent la mort, sans que leurs proches pussent accomplir pour eux les rites de la sépulture. L'Océan était donc l'ennemi de la lumière, du soleil, qu'il engloutit chaque soir et aussi de l'homme qu'il frappait dans sa croyance la plus chère. La mythologie de l'Océan est terrible, et les pratiques superstitieuses destinées à apaiser le monstre durent encore ; aucune force naturelle n'a été, comme lui, divinisée et les meilleurs esprits, à son aspect, ont cru à la fatalité ; une part de la poésie de l'Océan, depuis Homère jusqu'à Hugo et Richepin, est faite d'ignorance.

La science de la mer, l'*océanographie*, est née assez tard pour que l'on puisse se rendre compte des circonstances et des conditions de sa naissance. Au xvie siècle, le désir d'atteindre par des voies rapides le pays des épices, l'Inde et l'extrême Orient, fit opérer la traversée des trois grands océans, Atlantique, Indien et Pacifique ; on chercha aussi le passage vers les mêmes terres par le N. de l'Amérique et de l'Asie et l'on découvrit l'océan Arctique. Puis, pendant deux siècles et demi, on compléta la connaissance que l'on avait de la surface des mers. Mais ce n'était encore là que de la topographie. Il fallait, pour qu'on soupçonnât la possibilité d'une science de l'Océan, un certain progrès général des sciences et de la technique et aussi le besoin, de plus en plus impérieux, d'économiser le travail dans la concurrence vitale. Les sondages de grande profondeur n'étaient pas possibles avant l'invention de sondes spéciales dont la première, celle de Brooke, date de 1854 (V. Sondage [Instruments de]). On s'exposa à des erreurs énormes dans l'appréciation des températures tant qu'on laissa les thermomètres soumis aux pressions de colonnes d'eau considérables, et c'est d'hier seulement que l'étude de la chimie biologique permet d'aborder le problème de la vie sous-marine. — L'océanographie a été fondée par les Américains. Dès 1775, Franklin signalait l'existence du Gulf-Stream. En 1848, Maury publia ses cartes de vents et de courants, complétées plus tard par deux ouvrages explicatifs. Le but de Maury était d'abord tout pratique : c'était de réduire la durée de la navigation à voile en profitant des lois générales qui règlent la circulation à la surface de la mer. Maury fut par là amené à émettre des hypothèses en partie détruites plus tard, mais qui n'en restent pas moins la première tentative de systématiser les conditions physiques de l'Océan. D'ailleurs, la navigation à voile put être en partie remplacée par la navigation à vapeur sans que l'étude de la météorologie maritime fût désormais

interrompue. La connaissance de la topographie du fond fut la conséquence d'un autre système de communication entre les hommes : la pose des câbles télégraphiques nécessita une étude précise du relief, la réparation de ces câbles jeta un trait de lumière sur les conditions de la vie et de la sédimentation. Désormais, l'océanographie a pris rang parmi les autres sciences. Toutes les nations maritimes se préoccupent de la faire progresser, mais trois d'entre elles se sont mises à la tête du mouvement : l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats-Unis. L'Allemagne a établi deux grands observatoires, celui de Kiel et celui de Hambourg. En Angleterre, celui de Granton, près d'Edimbourg, est dirigé par les hommes qui ont pris part à la remarquable campagne du *Challenger*. Aux Etats-Unis, le *Coast and geodetic Survey* est un véritable service public dont les recherches actives, la méthode sûre et les résultats d'ordre général ou pratique conservent à la grande nation américaine le premier rang dans l'étude de la mer. Enfin, il faut noter que des particuliers consacrent leur temps et leur fortune à cette étude et que les marines militaires ont partout reçu la mission de faire servir leurs croisières à l'avancement de la science.

Tard venue, l'océanographie a profité du progrès général des sciences physiques et naturelles. Les océanographes n'ont pas tâtonné dans la recherche d'une méthode, et leur science a une place bien définie au milieu des autres sciences. La méthode est celle des sciences naturelles, c'est surtout l'observation ; l'expérimentation intervient sans doute, et l'on peut espérer que les recherches de laboratoire prendront une place de plus en plus importante en océanographie ; mais il est incontestable que c'est la nature même qui fournira toujours les renseignements les plus amples et les plus sûrs. — L'océanographie se sert des résultats de la géologie, de la physique, de la chimie, de la mécanique, de la météorologie ; elle profite des progrès faits par les sciences biologiques. Elle est l'application de toutes ces sciences à une partie de la nature, qui est l'Océan. Elle est donc, si l'on veut, la section de la géographie qui concerne la mer. Elle diffère pourtant de la géographie physique des continents autrement encore que par son objet ; en écartant, en effet, de la géographie tout finalisme, toute préoccupation anthropomorphique, il est cependant indéniable que l'homme a, comme les autres éléments de la nature, le pouvoir de modifier son habitat. Ce pouvoir est à peu près nul sur les conditions de l'Océan ; la destruction par lui de certains éléments de la faune marine est fort peu de chose par rapport à l'ensemble de la vie océanique, et l'exploitation scientifique des pêcheries prouve seulement que là, plus que partout ailleurs, l'homme ne se sert de la nature qu'en lui obéissant (V. aussi les art. MER, OCÉAN).

Ludovic MARCHAND.

OCELLES (Entom.) (V. INSECTES, t. XX, p. 826).

OCELLUS DE LUCANIE, pythagoricien du ve siècle avant notre ère, contemporain et disciple direct du fondateur de l'école. Alors que la personne de Pythagore est enveloppée dans un brouillard de légendes, il faut s'attendre à ce que ses élèves ne nous soient guère mieux connus et à ce que leurs noms patronnent des œuvres bien suspectes. Ocellus le Lucanien est un de ceux qui offrent le moins de jour à la vérité historique. Les seuls renseignements sur sa vie nous sont fournis par Diogène Laërce dans deux lettres que celui-ci rapporte et qui auraient été échangées entre Platon et le pythagoricien Archytas. Platon y répondait à Archytas en lui accusant réception de quatre traités d'Ocellus et il ajoutait à l'expression de sa reconnaissance quelques indications biographiques sur l'auteur de ces écrits. Ces indications n'offrent, par malheur, qu'un intérêt bien problématique, étant donné que les deux lettres qui les renferment ont un caractère évidemment apocryphe.

Des quatre pseudo-traités énumérés par Diogène, il en est un, sans doute, que nous possédons : *De la Genèse du monde* (que d'autres écrivains désignent différemment ; Philon : *De l'Immortalité du monde;* Stobée : *De la Nature de l'Univers*, etc.). Cet écrit, composé avec une certaine élégance, n'est nullement méprisable. Nous y trouvons proclamée cette thèse familière à la philosophie grecque, que l'univers est inengendré et qu'il est impérissable. « Nous ne le voyons ni naître, ni s'améliorer ou s'agrandir, ni se corrompre ou s'amoindrir ; mais bien il garde à jamais la même condition et il demeure à jamais égal et semblable à lui-même » (ch. I, § 6). Rien n'étant en dehors de lui, il sera donc la seule cause, une cause parfaite et qui se suffit. — A cette cosmologie succède une physique, dans laquelle le monde sublunaire est distingué du ciel. Le ciel a l'immutabilité ; le monde sublunaire est au contraire le théâtre du devenir. Comment ce devenir s'accomplit, de quelle manière se réalisent production et destruction, c'est ce que le chap. II du Traité fait connaître. Il pose d'abord la substance matérielle comme le commun réceptacle de la génération : τοῦτο δ'ἄν εἴη πανδεχές παὶ ἐκμαγεῖον αὐτῆς τῆς γενέσεως. Viennent ensuite les quatre propriétés contraires (ἐναντιότητες) ou encore les quatre puissances que la réalité matérielle revêt et qui n'admettent en elle ni naissance ni destruction : ce sont le chaud et le froid, le sec et l'humide. Puis sont énumérés les quatre éléments (αἱ οὐσίαι) dont notre philosophe fait, semble-t-il, l'actualisation de ces puissances ; ce sont le feu, l'eau, l'air et la terre : ces éléments sont aptes à se transformer les uns dans les autres. Et l'histoire de ces transformations, que complique l'addition aux quatre propriétés fondamentales de douze propriétés subsidiaires, se confond avec l'histoire de notre monde particulier, de sa naissance et de sa constitution. Quant à la cause d'où procède le mouvement de la génération, celle qui, dans la formation des corps, joue le rôle de père universel, elle n'est autre que la partie supralunaire du monde (ch. II, § 22). L'auteur du Traité en arrive bientôt au règne de la vie. Le monde est éternel ; éternelles sont ses parties ; éternelles seront donc aussi les espèces. Une espèce dominante habite chacun des grands quartiers du monde ; dans le ciel résident les dieux ; au-dessus de nous (ἐν τῷ μεταρσίῳ), les démons ; sur la terre, les hommes. Puis donc que les parties ne sauraient ne point coexister avec le tout, il suit que l'espèce humaine doit être perpétuelle (ch. III, § 3). Sur ce principe de la perpétuité de notre race s'édifie tout un système de morale et de politique qui compose la partie la plus originale et la plus intéressante de l'écrit. Si la divinité a doué l'homme d'attributs actifs, de facultés et de tendances, ce n'est pas pour qu'il fasse du plaisir la fin de son existence individuelle. Cette fin doit être la permanence de notre race : chacun de nous est périssable, mais notre race ne saurait périr. Le même principe présidera aux grandes institutions humaines : le mariage, la famille, l'organisation de la cité. Un idéal ascétique est présent à toute cette doctrine. Former des enfants beaux, forts et vertueux, ne rien négliger pour les élever dignement, tel est le devoir social par excellence, devoir dont l'accomplissement seul permet à l'homme de s'élever au-dessus de l'animalité (ch. IV).

Tel est ce curieux traité, qui correspond à un âge de la spéculation bien postérieur au temps de Pythagore. Qu'il émane réellement du vieil Ocellus, on ne saurait songer à le prétendre. Les dogmes essentiels de l'antique pythagorisme, tels que la théorie des nombres, la transmigration des âmes, la constitution arithmétique des vertus, n'y figurent point même par voie d'allusion. Par contre, des points de doctrine y paraissent, notamment en ce qui concerne la physique générale, qui furent très certainement étrangers à la pensée du fondateur. — D'autre part, cependant, quelque chose de l'inspiration pythagoricienne s'y retrouve. Aussi peut-on tenir, avec Mullach, pour hautement probable l'hypothèse selon laquelle l'écrit du Pseudocellus daterait du dernier siècle avant notre ère, alors qu'entre toutes les écoles anciennes celle de Pythagore avait été particulièrement remise en honneur et que les

livres réputés en provenir étaient curieusement recherchés. Quant au fait que le Traité est écrit en dialecte attique, Mullach conjecture qu'il faudrait l'attribuer à quelque lettré du moyen âge, qui aurait transcrit ce petit livre, en s'accordant cette petite liberté. G. Lyon.

Bibl. : Philon, *De mundo non interituro.* — Diogène Laërce, VIII, 80 et suiv. — Stobée, *Ecl.phys.*, I, ch. xxiv. — Mullach, *Arist. de Melisso*, etc., et *Ocelli Luc. de univ. nat.*, 1845, ainsi que *Fragmenta philosophorum græcorum*, t. I : *De Ocello Lucano*, etc. — Zeller, *Philosophie des Grecs* (trad. Boutroux), t. I, p. 291.

OCELOT (Zool.) (V. Chat, t. X, p. 876).

OCH. Ville du Turkestan russe, prov. de Ferghana, sur l'Ak-Boura, à 92 kil. E. de Marghilan, sur la route d'accès à l'Alaï (alt., 1.085 m.). A l'O., le roc du Trône de Salomon est un lieu de pèlerinage musulman.

OCH. Ville du Ferghana, Asie centrale russe, à l'E. de Marghelan, au fond de la vallée d'Akboura. Grande cité étagée en amphithéâtre autour de la montagne de Tachti-Soleiman. Sa fondation remonterait à l'époque d'Alexandre le Grand. Vaste bazar, très fréquenté par les Sartes des régions voisines; 14.000 hab. P. Lemosof.

OCHA. Rivière de Sibérie, gouv. de Tobolsk, affl. g. de l'Irtych, sortie du lac Ténis ; 180 kil. de long.

OCHAGAVIA. Ville d'Espagne, prov. de Navarre, à 48 kil. E. de Pampelune, ch.-l. de la vallée d'Ahescoa, au S. de la forêt d'Irati. Belle église du xiiie siècle ; deux châteaux ruinés. Eaux sulfureuses.

OCHANCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ault ; 340 hab.

OCHE (Géog. anc.) (V. Eubée).

OCHES. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Buzancy ; 178 hab.

OCHETODON (Zool.) (V. Hamster, t. XIX, p. 840).

OCHEY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.) de Toul ; 274 hab.

OCHIAZ. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Châtillon-de-Michaille ; 403 hab.

OCHILL. Collines volcaniques d'Ecosse, de Stirling à Perth (V. Grande-Bretagne, t. XIX, p. 150).

OCHINO (Bernardino), prédicateur et théologien italien, né à Sienne en 1487, mort à Schladow (Moravie) en 1565. Son penchant pour l'ascétisme le fit entrer dans l'ordre des franciscains, et passer, en 1534, dans celui des capucins. Ses prédications le firent bientôt remarquer. Charles-Quint, qui l'entendit à Naples en 1536, s'écria : « Cet homme remuerait les pierres ! » Le pape Paul III en fit son confesseur. En 1538, il fut élu général des capucins, et réélu en 1541. La Réforme gagnait alors des partisans en Italie ; l'Inquisition, instituée en 1542, étouffa le mouvement. Ochino protesta à Venise contre l'arrestation de Giulio di Milano ; par là il se rendit lui-même suspect d'hérésie et dut fuir. Il arriva à Genève en oct. 1542. Il avait déjà publié des sermons à Venise en 1539 ; il en publia divers petits volumes à Genève de 1542 à 1544, traduits en allemand (Bâle, 1545), en français (Genève, 1546 et 1561) et en anglais (Londres, 1548). Ne pouvant s'entendre avec Calvin, il quitta Genève. Alors commença pour lui une vie errante ; il est à Augsbourg (1545-47), à Londres (1547-53), à Zurich (1555-61). Là il se laissa aller à des spéculations qui furent jugées dangereuses, en particulier ce qu'il disait de la Trinité et de la polygamie (*Dialogi XXX in duos libros divisi, ...de Messia, ...de rebus variis, tum potissimum de Trinitate* (Bâle, 1563, in-8). Les magistrats l'exilèrent. Il se réfugia à Nuremberg, puis à Cracovie, d'où il fut expulsé en 1564. La mort le surprit en voyage. F.-H. K.

Bibl. : G. Büchsenschütz, *Vie et écrits de B. Ochino* : Strasbourg, 1871. — Benrath, *B. Ochino von Sienna* ; Leipzig, 1875 ; 2e éd. à Brunswick, 1892 (liste bibliographique des œuvres d'Ochino).

OCHLOCRATIE (V. Démocratie, t. XIV, p. 64).

OCHNACÉES (*Ochnaceæ* DC.). Famille de plantes Dicotylédones, composée d'arbres et d'arbustes, répandus dans les régions tropicales du globe, à feuilles alternes, luisantes, remarquables par leur mode de nervation, stipulées. Les fleurs dialypétales présentent un disque ni annulaire, ni glanduleux ; le gynécée est formé de carpelles ordinairement indépendants, dont le style gynobasique s'unit, en dedans de la base des ovaires, avec une certaine étendue de la portion centrale du réceptacle. Le fruit est soit charnu, soit capsulaire ; les graines sont tantôt albuminées, tantôt non albuminées. Les Ochnacées sont très voisines des Rustacées et renferment les genres *Ochna* Schreb., *Ouratea* Aubl., *Cuthemis* Jack., *Luxemburgia* A.-S. H., etc. Les deux premiers seuls nous intéressent : les *Ouratea* ont l'androcée diplostémoné, tandis que les étamines sont nombreuses dans les *Ochna*. Ce sont, en général, des plantes amères qui par là se rapprochent des Quassiées. Les *Ochna* sont propres à l'ancien continent ; l'*O. Jabotapita* L. fait maintenant partie des *Ouratea*, qui sont surtout américains. Au Brésil, les *Ouratea Jabotapita* H. Bn et *O. hexasperma* jouissent d'une grande réputation comme toniques amers et digestifs. L'écorce du dernier sert à traiter les plaies des bestiaux produites par la piqûre des insectes. Au Malabar, les racines et les feuilles de l'*O. angustifolia* H. Bn. (*Gomphea angustifolia* Vahl) sont préconisées comme stomachiques et antivomitives, en décoction dans l'eau ou le lait. Aux Antilles, on attribue les mêmes propriétés à l'écorce de l'*O. ilicifolia* DC. Enfin, les graines de l'*O. parviflora* fournissent, au Brésil, une huile employée comme condiment. Dr L. Hn.

OCHOA (Don Eugenio de), écrivain espagnol, né à Lezo (Guipuzcoa) le 19 avr. 1815, mort à Madrid le 29 févr. 1872. Il suivit à Paris les cours de l'école d'arts et métiers (1829), s'adonna à la peinture dont une maladie des yeux l'écarta, revint à Madrid (1834), collabora à la *Gaceta de Madrid* d'Alberto Lista, repartit pour Paris après la défaite de ses amis politiques et y travailla à la grande *Coleccion de los mejores autores españoles*, entreprise par Baudry, où il donna un *Epistolario* qui forme les t. XIII et XLII. Il fit paraître un volume de vers, *Ecos del alma* (1841), édita les œuvres du marquis de Santillana (1844), et un *Catalogo razonado* des manuscrits espagnols des bibliothèques de Paris. Derechef rentré à Madrid (1844), il entra à l'Académie des sciences, fut pourvu tour à tour d'emplois à la Bibliothèque, à l'Imprimerie nationale, au ministère de l'instruction publique, traduisit plusieurs ouvrages français, publia de nombreux articles politiques ou littéraires, des nouvelles, des drames, etc.

OCHOSIAS (Achazia). Nom de deux rois juifs : le premier, fils d'Achab, régna sur Israël (Dix-Tribus), de 895 à 893 av. J.-C. selon la chronologie vulgaire. Il est mal noté par l'écrivain des *Rois* qui l'accuse d'avoir consulté, à l'occasion d'une grave maladie, un oracle étranger au lieu de s'adresser à la divinité nationale (1 *Rois*, ch. xxii, et 2 *Rois*, ch. i ; cf. 2 *Chroniques*, ch. xx). — Ochosias, fils et successeur de Joram, roi de Juda (883 à 882), s'unit à Joram, roi d'Israël, pour combattre Hazael, roi de Syrie. Joram ayant été blessé devant Ramoth de Galaad, les deux rois revinrent à Jezrahel, où ils furent assassinés par l'usurpateur Jéhu (2 *Rois*, ch. viii ; cf. 2 *Chroniques*, ch. xxii).

OCHRIDA. Ville de Turquie d'Europe, vilayet de Monastir, au N. d'un grand lac (269 kil. q., 693 m. d'alt.), d'où sort le Drin. La ville a 10.000 hab., 7 mosquées, 7 églises, 1 citadelle. Ce fut jusqu'en 1767 le siège d'un archevêché grec. C'est une ville moderne, bâtie à 25 kil. N. de l'antique *Lychnidos*, capitale des Dessaretiens, conquise par Philippe II de Macédoine, puis par les Romains. Occupée par le prince bulgare Bogoris (861), elle devint, sous le nom d'*Achrida* ou Ochrida, capitale du royaume bulgare. A 2 kil. est le riche couvent de Saint-Naum.

OCHROCARPUS (Bot.) (V. Tovomita).

OCHS (Pierre), homme politique suisse, né à Nantes en 1752, mort à Bâle le 19 juin 1821. Il alla en 1779

s'établir à Bâle, lieu d'origine de sa famille. Il y devint bientôt chancelier d'Etat. Après la Révolution française, il exerça une influence considérable sur les affaires suisses. Il fut dans son pays l'homme du Directoire qui l'imposa même en 1798 au Directoire helvétique : il ne put s'y maintenir et démissionna en 1799. Il prit part à la Consulte convoquée à Paris par le premier consul et d'où sortit l'Acte de médiation. Dès lors il vécut à Bâle, où il s'occupa de travaux historiques et littéraires. Il a laissé des œuvres dramatiques en français sans grande valeur et une *Histoire de la ville et du pays de Bâle* en 5 vol.

OCHSENBEIN (Ulrich), militaire et homme politique suisse, né à Nidau (Berne) en 1811, mort à Nidau le 3 nov. 1890. Lors de l'effervescence politico-religieuse qui précéda le Sonderbund, Ochsenbein, alors capitaine d'état-major, prit le commandement des corps francs qui marchèrent sur Lucerne. Il fut battu et désavoué, mais, devenu chef du gouvernement bernois, il continua ardemment la lutte contre les cantons catholiques. Il commandait comme colonel un corps de réserve lors de la campagne du Sonderbund. Lors de la mise en vigueur de la constitution fédérale de 1848, il fut nommé au gouvernement central, où il siégea jusqu'en 1854. Non réélu, il s'offrit pour commander une légion étrangère pour la guerre de Crimée ; il avait obtenu ce commandement comme général au titre étranger lorsque fut signée la paix. Il rentra alors en Suisse et vécut dans la retraite. En 1870, il offrit son épée au gouvernement de la Défense nationale. E. K.

OCHSENHAUSEN. Village du Wurttemberg, cercle du Danube, sur la Rottum ; 2.090 hab. (en 1895). Ancienne abbaye impériale bénédictine, issue d'un prieuré de l'an 1100, érigé en abbaye en 1391, dont l'abbé devint prince d'empire (1746). Sécularisée en 1803, elle fut partagée entre le comte de Schæsberg (annexée au Wurttemberg dès 1806) et le prince de Metternich, qui vendit sa part au Wurttemberg pour 1.200.000 florins en 1825.

OCHSENHEIMER (Ferdinand), naturaliste allemand, né à Mayence en 1765, mort en 1822 à Vienne où il était acteur; auteur du traité le plus complet sur les papillons d'Europe : *Die Schmetterlinge von Europa* (Leipzig, 1807-35, 10 vol., achevé par Treitschke).

OCHTERVELT (Jacob), peintre hollandais. On ignore la date exacte de sa naissance et de sa mort, mais un document dit que sa femme, veuve, mourut en 1710, à l'âge de quatre-vingts ans ; il doit donc être né un peu avant 1630, ce qui s'accorde avec ce fait qu'il fut élève de Berchem (né en 1620), en même temps que Pieter de Hooch (né en 1630). D'autre part, il ne vivait plus en 1710, puisque sa femme est morte veuve. Il fut, de 1665 à 1672, membre de la gilde à Rotterdam, et en 1674 il vint à Amsterdam pour peindre son grand tableau : *les Régents de l'hospice des lépreux*. Cette importante peinture le classe à un rang élevé, tout près de Terburg, dont il a certainement connu les œuvres. On y trouve une sobriété, une tenue de valeurs et une justesse de dessin très remarquables, en même temps qu'un sens très fin de la physionomie des personnages. Ses tableaux de chevalet rappellent Metzu et Ter Borch, mais sans aucune imitation servile, et sont plus appréciés des connaisseurs que célèbres dans le grand public. On en trouve à Amsterdam (coll. Six), à La Haye, à Rotterdam, à Bruxelles (galerie d'Arenberg), à Carlsruhe, à Dresde, à Copenhague, à Saint-Pétersbourg. E. D.-G.

BIBL. : A. BREDIUS, *Chefs-d'œuvre du musée d'Amsterdam*.

OCHTEZEELE. Com. du dép. du Nord, arr. de Hazebrouck, cant. de Cassel ; 476 hab.

OCHUS (V. ARTAXERXÈS III).

OCKAM (Guillaume d') (V. OCCAM).

OCKAM (Peter KING, baron d') (V. KING).

OCKEGHEM, compositeur de musique (V. OKEGHEM).

OCKEL (Eduard), peintre allemand, né à Schwante (Brandebourg) le 1er févr. 1834. Elève de Couture à Paris (1858), disciple de l'école de Fontainebleau, il peignit ses premiers paysages en Normandie et dans la forêt de Fontainebleau, s'efforçant d'allier le sentiment poétique à l'exacte reproduction de la nature. Plus tard, il prit ses sujets dans le Brandebourg. Ses principales œuvres où souvent il figure des cerfs ou des daims sont : *Vaches près de Touques* (1861) ; *Cerfs à la mare aux Fées* (1863) ; *Lever de soleil à Sassenwall* (1864) ; *Cerfs sur la Schorfheide* (1868) ; *Daims au printemps* (1877) ; *Soir d'automne au lac Garmen* (1883) ; *les Quatre Saisons* (1892).

OCKER. Rivière (V. OKER).

OCKLEY (Simon), orientaliste anglais, né à Exeter en 1678, mort à Swavesey le 9 août 1720. Elève distingué de l'université d'Oxford, il prit les ordres, occupa diverses cures et, finalement, celle de Swavesey où il mourut. Travailleur acharné, il étudia passionnément l'arabe et publia son *Introductio ad linguas orientales* (Cambridge, 1706), qui fut accueillie avec faveur. Il donna ensuite la traduction de l'*Histoire des Juifs*, du rabbin italien Léon Modena (Londres, 1707) ; *The Improvement of human Reason exhibited in the Life of Hai ebn Yokdhan* (Londres, 1708), traduit de l'arabe Ibn-at-Tufail ; *The Conquest of Syria, Persia and Egypt of the Saracens* (Londres, 1708-18, 2 vol.), ouvrage qui eut un succès considérable et fut traduit en diverses langues, notamment en français (Paris, 1748). Ce succès valut à Ockley la chaire d'arabe à Cambridge (1711). Il publia encore : *Account of the Autority of the Arabic Mss. in the Bodleian Library*, etc. (1712) ; la traduction du second livre d'Esdras (1716) ; *Account of South-West Barbary* (1713), la traduction des *Sentences* d'Ali (1717), etc. R. S.

BIBL. : *Vie d'Ockley*, par Ralph Heathcote, dans CHALMER'S, *General Biogr. Dictionary*, 1761.

OCKLOCKONEE. Fleuve côtier des Etats-Unis, tributaire de l'Atlantique, qui naît en Géorgie et finit en Floride ; 225 kil.

OCMULGEE. Rivière des Etats-Unis, Géorgie, s'unit à l'Oconee pour former l'Altamaha ; il a 380 kil. dont 175 navigables, depuis Macon.

OCONA ou **LAMPA.** Fleuve côtier du Pérou, dép. d'Arequipa, qui suit le 75° 30′ long. E. ; 300 kil. de long. Vallée fertile.

O'CONNELL (Daniel), célèbre homme politique irlandais, né dans le comté de Kerry le 6 août 1775, mort à Gênes le 15 mai 1847. D'une vieille famille catholique, il termina son instruction au collège des jésuites de Saint-Omer et à celui de Douai. Il y puisa une horreur des principes de la Révolution française qui lui inspira, par la suite, la plus fausse appréciation sur ceux qu'il appelait les « rebelles de 1789 ». Inscrit au barreau de Londres en 1794, il revint en Irlande en 1796 et ne tarda pas à s'illustrer dans la carrière d'avocat. La politique l'attirait irrésistiblement. Il s'essaya dans des meetings catholiques où sa parole puissante, chaude, colorée, produisit une profonde impression. Il réclamait avec passion l'émancipation des catholiques et dès 1800 il ne cessa de protester contre l'union de l'Irlande à l'Angleterre. Il eut bientôt conquis une popularité sans précédent. En 1815, les violences de sa polémique relativement aux affaires municipales de Dublin l'entraînèrent à un duel avec le lieutenant de vaisseau d'Esterre qu'il tua. Il eut aussi une querelle grave avec Robert Peel, alors secrétaire pour l'Irlande, qui affectait de le considérer comme un agitateur de bas étage, et il faillit se battre avec lui. En 1822, il fonda la grande association catholique qui eut des ramifications dans toute l'Irlande et qui devint un tel instrument de propagande que le gouvernement dut la supprimer en 1825. O'Connell n'eut que la peine de la rétablir sous un autre nom et sous une autre forme. En 1828, il fut élu membre de la Chambre des communes par le comté de Clare. Cette élection, qui

avait donné lieu de la part du lord lieutenant à un imposant déploiement de forces, se passa fort tranquillement : elle excita dans toute l'Irlande un grand enthousiasme. Elle eut pour conséquence immédiate la création de clubs libéraux dans toutes les localités importantes. O'Connell ne pouvait siéger au Parlement, puisqu'il était catholique. Il plaida lui-même sa cause à la barre des Communes (15 mai 1829) : elle ne fut rejetée que par 190 voix contre 116. Mais bientôt l'émancipation des catholiques était un fait accompli, le gouvernement ayant redouté une guerre civile, et O'Connell, réélu le 30 juil. 1829, entrait à la Chambre où il devenait en peu de temps un des orateurs parlementaires les plus appréciés et les mieux écoutés de l'époque. Il s'attacha dès le début à réclamer l'abrogation de la loi d'union entre l'Angleterre et l'Irlande; et pour appuyer cette réclamation, il organisa savamment l'agitation dans le pays et fonda en 1830 la « Société des amis d'Irlande ». Réélu par Waterford le 24 juil., il créa une autre société, l' « Anti-Union Association », la précédente ayant été supprimée, puis une autre encore, pour le même motif, « les Volontaires Irlandais pour le rappel de l'Union », puis des « déjeuners publics » où, comme en nos banquets Réformistes de 1848, on ne faisait que parler politique. Ces banquets ayant été interdits à leur tour, O'Connell s'obstina et fut arrêté (19 janv. 1831). Dublin se souleva, à cette nouvelle. O'Connell, tout-puissant sur son peuple, sut calmer d'un mot cette effervescence et empêcher les plus graves désordres : le gouvernement renonça à sa poursuite. Député de Dublin, à partir de 1832, O'Connell inaugura avec succès un système politique qui accrut son influence. Il fit entrer à la Chambre ses fils, ses neveux, ses partisans les plus dévoués; c'est ce qu'on appelait plaisamment la « queue d'O'Connell ». Il tenait en ses mains la plupart des collèges électoraux d'Irlande et, dès qu'une vacance se produisait, il faisait élire un candidat partisan de sa politique. Aussi, lorsqu'en 1835 les élections eurent amené au Parlement un nombre presque égal de tories et de whigs, O'Connell fut-il maître de la situation. Il en profita pour obtenir diverses améliorations : cinq députés de plus pour l'Irlande, un bill en faveur des pauvres, etc. Puis il reprit sur une plus grande échelle l'agitation pour le « rappel de l'Union ». En 1836, il fondait l' « Association générale d'Irlande » ; en 1838, la « Precursor Society », enfin en 1840 la « Repeal Association ». De plus, comme il avait constaté qu'en soutenant le cabinet Melbourne il avait excité l'horreur des whigs contre le parti tory qu'ils accusaient de subordination au grand agitateur et qu'il avait finalement causé sa ruine, O'Connell songea à faire de l'intimidation en grand, en inaugurant les meetings monstres. Ces meetings se tenaient d'ordinaire le dimanche, en plein air, dans quelque lieu pittoresque et le plus souvent célèbre dans les annales irlandaises. Les partisans d'O'Connell accouraient de tous les environs, les prêtres marchant à la tête de leurs paroisses. On célébrait une messe, puis O'Connell prenait la parole, formulant en termes enflammés les griefs des Irlandais contre les *Saxons*. Il est impossible de décrire l'effet produit par ces discours sur ces foules immenses. Lord Lytton en fut si frappé qu'il essaya de le dépeindre dans son poème de Saint-Stephens. « C'est ainsi qu'un jour le géant m'apparut entouré de l'horizon immense, ayant au-dessus de sa tête la voûte du firmament sans bornes... Comme je rêvais, s'éleva la voix sonore; ainsi vibre la cloche argentine de la tour d'une église; elle planait, limpide, sur la vague aérienne, glissant semblable à l'oiseau. Elle arrivait jusqu'aux dernières limites de ce vaste auditoire ; elle se jouait avec les passions sauvages, augmentant le tumulte ou apaisant le murmure, déchaînant les rires ou excitant les sanglots. » Tous ces hommes eussent obéi aveuglément à un ordre d'O'Connell. Le gouvernement s'effraya de ces sortes de revues militaires qui réunissaient tant de gens qu'un seul mot eût lancés contre lui. Le journal *la Nation* venait d'être fondé et prêtait à la cause de l'agitateur tout l'éclat de sa renommée littéraire. Il était temps d'agir. Le 7 oct. 1843, une proclamation du lord lieutenant interdisait un meeting qui devait avoir lieu le lendemain à Clontarf, le but de cette réunion étant « d'exciter les craintes légitimes du gouvernement et d'obtenir un changement dans les lois constitutionnelles du royaume par l'intimidation et le déploiement de la force brutale ». O'Connell avait toujours été ennemi de la violence, il s'opposait même aux grèves. Il dédaigna l'espèce de provocation du gouvernement, car toute une population était déjà en marche lorsque parut la proclamation, et, affirmant sa toute-puissance, « le souverain sans couronne », comme on disait, ordonna de respecter les ordres du lord lieutenant et le meeting n'eut pas lieu. Poussant jusqu'au bout sa facile victoire, le gouvernement poursuivit aussitôt O'Connell et ses principaux lieutenants, les accusant « d'avoir ourdi une conspiration, d'avoir excité les sujets de S. M. au mépris et à la haine du gouvernement et de la loi constitutionnelle ». Le 24 mars 1844, O'Connell était condamné à douze mois de prison et à 50.000 fr. d'amende. Il en appela à la Chambre des lords, recommandant aux masses populaires le calme absolu : « Tout homme qui trouble en quoi que ce soit la paix publique est mon ennemi et celui de l'Irlande. » Son peuple lui obéit encore. Il resta dans la prison de Richmond, à Dublin, jusqu'à l'arrêt de la Chambre haute qui ne fut rendu que le 4 sept. 1844. O'Connell et ses compagnons étaient acquittés, le premier procès ayant été jugé souverainement impolitique. O'Connell, remis aussitôt en liberté, fut reconduit en triomphe à sa maison : il y eut en son honneur des banquets, des illuminations, des processions. Plus que jamais il affirma que l'heure de l'indépendance allait sonner, mais on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait perdu non pas sa popularité, mais son autorité, sa toute-puissance. Un profond politique, Cavour, en a très nettement indiqué les raisons. Il écrivait en 1843 : « Pour moi, le rôle d'O'Connell est fini. A la première manifestation un peu énergique de ses adversaires, il a reculé ; depuis ce moment, il a cessé d'être dangereux. » De ce moment date en effet une scission dans le parti irlandais. Toute la jeune Irlande abandonna l'agitateur. Les meetings monstres ne furent plus un objet de terreur pour l'Angleterre, et dès qu'il fut prouvé qu'O'Connell se bornait à l'agitation pure, il ne fut pas plus redouté qu'un apôtre quelconque du *tee-totalism*. Ses dernières années furent tristes. Malade, épuisé, profondément blessé de voir les jeunes déserter en masse son drapeau, il parla encore, en diverses occasions, à la Chambre des communes, d'une voix presque éteinte, mais qu'on écoutait avec le plus profond respect. En 1847, très souffrant, il s'embarqua pour un voyage à Rome. Il traversa la France à petites journées, recevant partout des marques de la plus vive estime, et, arrivé à Gênes, il y mourut d'une congestion cérébrale. Son cœur embaumé fut déposé à l'église Sainte-Agathe de Rome. Son corps fut ramené en Irlande où des honneurs presque royaux lui furent rendus le 5 août 1847. On a élevé en 1869 sur son tombeau, dans le cimetière de Glasnevin, une tour de 165 pieds de haut. O'Connell, véritable géant, a exercé sur tous ceux qui l'ont connu une impression profonde. Peu d'hommes ont été aussi aimés et aussi détestés que lui. Il avait l'habitude de prodiguer à ses adversaires des injures et des invectives si grossières et si mordantes qu'il s'en faisait des ennemis passionnés. On rappelle encore son apostrophe à Wellington, « ce caporal rabougri », et il osa appeler le *Times* « un vil chiffon de papier ». Il n'est pas étonnant, après cela, que le *Times*, durant des années, lui ait consacré un venimeux article de tête, qu'on l'ait surnommé « le Gros Mendiant » et qu'on l'ait accusé de vénalité, lui qui mourut pauvre, laissant des enfants dans le besoin. A la Chambre, il ne fut pas moins écouté et admiré que dans les réunions publiques. Son éloquence s'était pliée tout de suite au milieu parlementaire, et il peut être considéré comme l'un des plus grands orateurs politiques de l'Angleterre. Ses discours ont été publiés par son fils John

(Dublin, 1846, 2 vol.) et par M. F. Cusack (Dublin, 1875, 2 vol.), et il a laissé un ouvrage d'une valeur littéraire incontestable : *Historical memoir of Ireland and the Irish, native and Saxon* (Dublin, 1843). Fitzpatrick a publié : *The political and private Correspondence of D. O'Connell* (Londres, 1888, 2 vol.).

Son fils aîné, *Maurice* (mort à Londres le 18 juin 1853), fut député de Clare (1831), puis de Tralee (1833) aux Communes. Le troisième, *John*, né le 24 déc. 1810, mort à Kingstown le 24 mai 1858, député depuis 1833, succéda à son père dans la direction de la « Repeal Association », qu'il laissa dissoudre en 1848. Il accepta en 1857 une sinécure du gouvernement. Il a écrit la biographie de son père et *Recollections and Experiences during a parlementary carier from 1833 to 1848* (Londres. 1848, 2 vol.). René SAMUEL.

BIBL. : ROB HUISH, *Memoirs private and political of D. O'Connell;* Londres, 1836, in-8. — J. GRAESNE, *O'Connell, his contemporaries and career;* Dublin, 1842, in-8. — Louis de LOMÉNIE, *M. O'Connell, par un homme de rien;* Paris, 1842, in-12. — E.-A. MORIARTY, *Leben und Wirken O'Connell's;* Berlin, 1843, in-8. — PERCEVAL, *Tribute to O'Connell;* Dublin, 1844, in-8. — Ludwig SCHIPPER, *O'Connell's Leben und Wirken,* 1844, in-8. — John O'CONNELL, *Life and speeches of D. O'Connell;* Dublin, 1846-47, 3 vol. in-8. — G. VENTURA, *Orazione funebre nelle esequie di D. O'Connell;* Rome, 1847, in-8. — *Reminiscences of D. O'Connell, by a Munster farmer;* Londres, 1847 in-8. — Pascal DUPRAT, *D. O'Connell;* Paris, 1847, in-8. — G. DAIRNWŒLL, *la Libération d'O'Connell;* Paris, 1847, in-8. — J. GONDON, *Biographie de D. O'Connell;* Paris, 1847, in-18. — William FAGAN, *Life and times of D. O'Connell;* Londres, 1850, 2 vol. in-12. — J. de FRANCHEVILLE, *D. O'Connell;* Paris. 1848, in-8. — LACORDAIRE, *Eloge funèbre sur la tombe de D. O'Connell;* Paris, 1848, in-8. — DAUNT, *Personal recollections of the late O'Connell;* Londres, 1848, 2 vol. in-8. — W. MACCABE, *The last days of O'Connell;* Londres, 1848, in-8. — J. LUTZ, *Uber O'Connell and Pius IX;* Tubingue, 1848, in-8. — Elias REGNAULT, *Procès de D. O'Connell;* Paris, 1844, in-8. — SLY, *O'Connell und sein Process;* Crefeld, 1844, in-12. — RINTEL, *O'Connell's Process;* Munster, 1845, in-8. — John O'CONNELL, *Recollections and Experiences during a Parliamentary Career;* Londres, 1848, 2 vol. — J. O'ROURKE et O'KEEFFE, *Life of D. O'Connell;* Londres, 1875. — HAMILTON, *Life of O'Connell;* Londres, 1888. — Marc CARTHY, *Histoire contemporaine d'Angleterre;* Paris, 1885, t. I, in-8. — LEFÈVRE, *Peel and O'Connell;* Londres, 1887. — NEMOURS-GODRÉ, *O'Connell, sa vie, son œuvre;* Paris, 1890, in-12. — PAULI, *Wie O'Connell, zur Falle kam,* dans *Preussische Jahrbucher,* 1873, t. XXXI. — GLADSTONE, *Daniel O'Connell,* dans *Nineteenth Century,* 1889. — Ch. WŒSTE, *O'Connell et Parnell,* dans *Revue générale,* 1893.

O'CONNOR (Turlough), roi de Connaught, né dans le Connaught en 1088, mort en 1156. Il remplaça sur le trône, en 1106, son frère Domhnall, qui avait été déposé par Murtough *O'Brien* (V. ce nom). Son règne se passa en guerres perpétuelles avec ses voisins. En 1111, il envahit l'Ulster, ravagea le Thomond en 1114, s'avançant jusqu'à Limerick, fit des incursions dans le Munster de 1116 à 1119, puis de nouveau en 1121 et, finalement, en 1127, il partagea ce pays en trois parties, confiées chacune à un chef différent, politique qu'il avait appliquée dans le Meath en 1125. Nous ne suivrons pas O'Connor dans ses innombrables expéditions qu'il mena presque toujours à bien. Les anciennes chroniques le décrivent comme un homme charitable, bienveillant, hospitalier et chevaleresque. R. S.

O'CONNOR (Roderic), roi d'Irlande, né en 1116, mort en 1198. Fils du précédent, il lui succéda comme roi de Connaught en 1156. Conquérant, comme son père, il fit d'innombrables expéditions, soit contre ses voisins, soit contre les familles de son pays assez puissantes pour lui disputer la suprématie. Il conquit par les armes la couronne d'Irlande (1166) et réunit l'année suivante une grande assemblée de clercs et de laïcs qui délibéra diverses lois. En 1171, il assiégea Dublin, mais, surpris par les Normands, il fut complètement battu. Il se vengea de cet échec en battant Strongbow à Thurles en 1174 et en ravageant le Munster en 1175. Il finit par conclure avec Henry II le traité de Windsor (1175). En 1186, un de ses fils fit alliance avec les Anglais, le déposa et le chassa du Connaught. Après diverses tentatives pour ressaisir sa couronne, il se retira à l'abbaye de Cong, où il mourut. R. S.

O'CONNOR (Feargus-Edward), homme politique irlandais, né le 18 juil. 1794, mort à Londres le 30 août 1855. Inscrit au barreau irlandais, après avoir fait de fort médiocres études à Trinity College de Dublin, il écrivait en 1822 un pamphlet insignifiant : *A state of Ireland*, et se signalait davantage par de folles dissipations. Très exalté, il se lançait en 1831 dans la politique à propos de l'agitation réformiste. En 1832, il était élu membre de la Chambre des communes par le comté de Cork. Il vota avec les radicaux et prit souvent la parole sur des questions irlandaises. Il témoignait à O'Connell une véritable hostilité. Lors des élections de 1835, il stupéfia le peuple en se promenant dans un char avec un étendard représentant Roderic O'Connor, roi d'Irlande (V. ci-dessus), dont il prétendait descendre. Le 18 nov. 1837, il fondait l'*Etoile du Nord*, qui devint rapidement le plus populaire et le plus influent des organes chartistes. En même temps, il tenait force meetings, remuant les masses par des discours enflammés, gagnant leur cœur par son aspect imposant, sa haute taille, sa force herculéenne ; il fut reconnu pour le chef incontestable du *Chartisme* (V. ce mot). Le 11 mai 1840, il était condamné pour « libelles séditieux », publiés dans l'*Etoile du Nord*, à 18 mois de prison, peine qu'il subit au château d'York. A peine remis en liberté, il fut impliqué dans un second procès, d'où il réussit à se tirer (1842). Le 24 oct. 1846, il fondait, avec Ernest Jones, la « Chartist Cooperative Land Company », qui s'appela par la suite « National Land Company », sorte de familistère rural, dont les peintures séduisantes émerveillèrent les âmes simples. Un organe spécial, *The Labourer* (1847), fut créé pour répandre les idées de coopération agricole. Réélu à la Chambre des communes par Nottingham, en 1847, Feargus O'Connor joua bientôt un rôle prépondérant. La Révolution de Paris donna lieu de penser au grand chef du chartisme que le gouvernement pouvait tomber entre ses mains comme il était tombé entre les mains des républicains français. On résolut de tenir, le 10 avr. 1848, un immense meeting à Kensington-Common, sous la présidence de Feargus O'Connor. On espérait une collision avec la police et la force armée, et, le mouvement une fois engagé, y impliquer le peuple entier. Environ 25.000 hommes se rassemblèrent et jetèrent la terreur dans Londres. Cependant, la procession à la Chambre des communes, but du meeting, fut interdite, et le duc de Wellington avait pris toutes les précautions nécessaires pour le maintien de l'ordre. O'Connor comprit bien que le mouvement avorterait, et il combattit de toute son influence le projet que nombre de ses partisans avaient formé de recourir au besoin à la force et de s'armer. Il s'ensuivit une scission parmi les chartistes, les uns tenant pour une démonstration pacifique, les autres voulant recourir à la force. La procession ne se forma pas et la démonstration aboutit à un pitoyable échec. La fameuse pétition chartiste qui suivit éprouva une pareille aventure. O'Connor avait présenté à la Chambre des communes une prodigieuse liste renfermant, disait-il, 5.706.000 signatures. La commission des pétitions examina de près ce document et ne trouva que 1.975.496 signatures et encore la plupart d'entre elles étaient l'œuvre de mauvais plaisants qui avaient inscrit d'office : Robert Peel, Wellington, John Russell, le prince Albert, voire la reine, sans compter « Cheecks le marin », un héros de roman, et quantité de personnages imaginaires. La pétition avait produit une véritable impression sur la Chambre ; aussi les déclarations de la commission excitèrent-elles un fou rire qui s'étendit à toute l'Angleterre. Dès lors, on ne prit plus O'Connor au sérieux. Entre temps, la « National Land Company » avait fait faillite. Toutes ces désillusions avaient profondément affecté O'Connor. Il commença à se livrer à des plaisanteries déplacées au cours des séances de la

Chambre ; puis il insulta gravement un de ses collègues. Arrêté par le sergent d'armes, il fut soumis à un examen médical, qui conclut à la folie. D'abord enfermé dans une maison de santé, il fut confié à sa sœur, chez laquelle il mourut. R. SAMUEL.

BIBL. : GAMMAGE, *History of Chartism* ; Londres, 1854. — FROST, *Forty years Recollections* ; Londres, 1880. — J. MAC-CARTHY, *Histoire contemporaine d'Angleterre* ; Paris, 1885, in-8, t. I et II.

OCONTO. Ville des États-Unis, Wisconsin, sur la Green-bay (lac Michigan) à l'embouchure de la rivière Oconto ; 5.219 hab. (en 1890). Scieries, moulins.

OCOPA. Couvent du Pérou, dép. de Junin, fondé dans la vallée de Jauja par les carmes déchaussés, qui explorèrent les contrées voisines (bassins de l'Ucayali, du Huallaga, etc.) aux XVIIe et XVIIIe siècles et en dressèrent de bonnes cartes.

OCOS (Barre de). Estuaire de la côte américaine de l'océan Pacifique, à la limite du Mexique et du Guatemala. Ce dernier Etat y a ouvert un port franc en 1885.

OCOTAL. Ville du Nicaragua (V. SEGOVIA).

OCOTEA (*Ocotea* Aubl.). Genre de Lauracées-Ocotées, composé d'arbres et d'arbustes de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, au nombre d'une centaine, à feuilles alternes, à cymes disposées en grappes terminales et axillaires. Les fleurs sont dioïques, rarement hermaphrodites, à verticilles trimères, avec 9 étamines fertiles, les 3 intérieures pourvues de 2 glandes ; l'ovaire est libre ; la graine a un embryon épais et charnu, souvent chargé de matière grasse. Les *O. bullata* E. Mey (*Stink-wood* des Anglais) et *O. fœtens* Ait. fournissent un bois d'une fétidité extrême. Les feuilles de l'*O. guianensis* Aubl. s'emploient topiquement, à la Guyane, dans le traitement des abcès, des bubons, etc. L'huile essentielle jaune, qu'on extrait par distillation des fruits de l'*O. opifera* Nees ou *Canella de Cheiro* du Rio Negro, sert en frictions contre les douleurs rhumatismales. — Les *Ocotea* ont fait leur apparition dans le miocène supérieur par l'*Oreodaphne* (*Ocotea*) *Heeri* Gaud. ; il a été trouvé à Sinigaglia et d'autres espèces ont été rencontrées dans les tufs calcaires pliocènes de Meximieux. Dr L. HN.

OCQUERRE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Ourcq ; 311 hab.

OCQUEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Cany ; 580 hab.

OCRE (Chim. ind.) (V. BRUN, t. VIII, pp. 232-33).

OCRE (Th. Bonanni, baron d') (V. BONANNI).

OCREATUS, mathématicien du XIIe siècle, auteur d'un petit opuscule extrait de l'arabe, sous le titre : *Prologus N. Ocreati in Helceph ad Adelhardum Batensem magistrum suum*. Il a été publié dans le *Zeitschrift für Math. und Phys.*, en 1880, par M. Ch. Henry. Le nom de l'auteur, longtemps pris pour irlandais (O'Creat), est plutôt une traduction latine d'un nom anglais ou français signifiant *botté* (par exemple de la forme normande *Heuzé*). Le mot *Helceph* peut représenter l'*Al-Kâfi fil hisâb*, c.-à-d. l'arithmétique d'Alkarchi (qui vécut à Bagdad vers l'an 1000). L'opuscule d'Ocreatus, qui semble incomplet et dont le texte est défectueux, traite de la multiplication et de la division ; il est particulièrement intéressant à cause de sa date. T.

OCTAÈDRE (Géom.) On appelle octaèdre un polyèdre à huit faces. Les faces sont des triangles, les sommets sont au nombre de six, et à chaque sommet aboutissent quatre arêtes. L'octaèdre régulier peut se construire en accolant par leurs bases deux pyramides régulières à bases carrées, la hauteur de chacune d'elles étant égale à la demi-diagonale de la base. Les faces sont alors des triangles équilatéraux. Parmi les récentes études les plus remarquables sur les polyèdres, nous devons signaler celle dont il est question dans ce qui va suivre, et qui se rapporte à des octaèdres non convexes.

OCTAÈDRE ARTICULÉ. — On sait, d'après Cauchy, qu'un polyèdre, dont toutes les faces sont rigides, n'est, en aucun cas, susceptible de déformation. Mais la démonstration de l'illustre géomètre suppose essentiellement que les polyèdres auxquels elle s'applique sont *convexes*. Il y avait donc lieu de se demander si, dans certains cas, un polyèdre *concave* ne peut être déformable. S'il existe de tels polyèdres, tous leurs angles solides présentent au moins quatre faces, car un angle trièdre est nécessairement rigide. Les plus simples possible des polyèdres satisfaisant à cette condition sont les octaèdres à faces triangulaires. Pour résoudre la question indiquée ci-dessus, il était donc naturel de rechercher les conditions de déformabilité d'un octaèdre à faces triangulaires ; c'est ce qu'a fait M. Bricard dans un *Mémoire sur l'octaèdre articulé*, paru dans le *Journal des mathématiques pures et appliquées* (année 1898). L'auteur de ce mémoire a reconnu qu'il existe bien des octaèdres déformables (tous concaves, bien entendu), qui se ramènent à *trois* types distincts : 1° des octaèdres ayant leurs arêtes opposées égales deux à deux, et possédant un *axe de symétrie* ; 2° des octaèdres ayant leurs arêtes égales deux à deux, et possédant un *plan de symétrie* ; 3° des octaèdres dont tous les angles solides ont leurs faces opposées deux à deux égales ou supplémentaires, et qui peuvent être aplatis de deux manières différentes. Pour plus de détails, nous renverrons au mémoire signalé plus haut. Nous ajouterons seulement que les octaèdres du premier et du second type sont chacun le premier terme d'une série comprenant un nombre infini de polyèdres déformables. On rencontre en particulier, dans la première série, un *icosaèdre* déformable. C.-A. LAISANT.

OCTANT. Instrument à réflexion assez analogue au *sextant* (V. ce mot). Il sert, comme lui, à la mesure des angles et n'en diffère essentiellement qu'en ce que son arc divisé n'embrasse qu'un huitième de circonférence, d'où l'impossibilité de mesurer des angles de plus de 90°. En outre, il n'a pas de lunette, mais un simple tube portant à l'un de ses bouts, en guise d'oculaire, une plaque de cuivre percée de deux trous ; on vise par le plus rapproché ou par le plus éloigné du plan de l'instrument, suivant que l'image réfléchie est peu éclairée ou très brillante. L'octant a en général un rayon de 25 centim. ; son approximation est alors d'une demi-minute. Il est peu employé.

OCTASTYLE ou **OCTOSTYLE** (Archit.). Nom donné dans l'antiquité à l'ordonnance des façades des édifices quand ces façades se composaient de huit colonnes : le plus bel exemple que l'on puisse citer d'une ordonnance octastyle est la façade du *Parthénon* (V. ce mot) ou temple de Minerve, à Athènes. Ch. L.

OCTAVE. I. MUSIQUE (V. MUSIQUE et INTERVALLE).

II. LITURGIE. — Ce mot désigne les huit jours pendant lesquels la célébration de certaines fêtes est prolongée, par la répétition d'une partie de l'office de la fête : hymnes, antiennes, versets, avec une ou plusieurs leçons relatives au sujet ; mais il s'applique plus spécialement au huitième jour, *octava dies*. Les octaves sont classées en plusieurs ordres. Le premier comprend celles de Noël, Pâques, Pentecôte et Dédicace. Les doubles majeures n'ont que des octaves du second ordre. Celles du troisième ordre se rattachent à quelques fêtes de la sainte Vierge et de saints. — On appelle OCTAVAIRE le livre qui contient ou indique ce qu'on récite pendant les octaves.

III. ESCRIME (V. ESCRIME, t. XVI, p. 290).

OCTAVE (Caius Octavius) (V. AUGUSTE).

OCTAVIA (*Gens*). Famille romaine dont le plus célèbre membre fut l'empereur Auguste. Elle était plébéienne, originaire de la ville volsque de Vélitres et n'est historiquement connue qu'à partir de Cneius Octavius Rufus, questeur en l'an 230 av. J.-C. Plus tard, on lui fabriqua une légende qui la faisait naturaliser romaine par Tarquin l'Ancien et classer patricienne par Servius Tullius.

Le questeur Cneius eut deux fils, Cneius et Caius, de qui descendirent deux lignées. *Cneius*, préteur en 205, fit campagne en Sardaigne, ravitailla l'armée d'Afrique (203),

combattit à Zama, fut chargé de missions en Afrique (200), en Grèce (192). — Son fils, *Cneius*, fut préteur en 168, commanda la flotte qui captura Persée à Samothrace, obtint un triomphe naval et rapporta de grandes richesses à Rome. Il y fit ériger, près du cirque Flaminien, un beau portique (avec double rangée de colonnes corinthiennes), se construisit une maison sur le Palatin, fut élu consul pour 165. Au cours d'une ambassade en Syrie, il fut assassiné à Laodicée. — Son fils, *Cneius*, fut consul en 128. On ignore le degré de sa parenté avec son contemporain le tribun de la plèbe, Marcus Octavius, que Tiberius Gracchus fit déposer en 133 pour se débarrasser du veto opposé par lui à la loi agraire. — *Cneius*, fils de Cneius, fut consul en 87 ; il était du parti oligarchique, se brouilla avec son collègue Cinna, du parti marianiste, le chassa de Rome et le fit déposer par le Sénat ; mais quand Marius et Cinna reprirent Rome, il fut tué sur sa chaise curule, et sa tête accrochée aux rostres. Il eut pour fils *Lucius*, consul en 75, proconsul en Cilicie où il mourut (74). Le consul de 87 eut pour frère *Marcus*, tuteur de la plèbe, père de Cneius, consul en 76 ; le fils de celui-ci, *Marcus*, édile curule en 50, ami de Cicéron, prit parti pour Pompée, commanda une forte flotte dans l'Adriatique, guerroya en Illyrie après Pharsale, passa en Afrique où il disputa après Thapsus le commandement à Caton. On le retrouve à la bataille d'Actium commandant le centre de la flotte d'Antoine.

La seconde lignée de la gens Octavia, descendant de Caius, demeura dans l'ordre équestre ; après le premier Caius, viennent son fils, le second Caius, tribun militaire échappé du carnage de Cannes ; le troisième Caius, fils du précédent, vécut dans sa ville de Velitres où il s'enrichit par la banque et l'usure. Son fils, le quatrième Caius, père d'Auguste, fut tribun militaire, questeur, édile de la plèbe, juge, préteur (61). Sa richesse lui facilita l'accès des honneurs, non moins que son mariage avec Atia, fille de Julia, sœur de Jules César. Il avait d'ailleurs une excellente réputation. Il reçut le gouvernement de Macédoine, avec titre proconsulaire, détruisit en route une bande d'anciens esclaves, près de Thurium, défit les Thraces, fut proclamé imperator par ses troupes et mourut à Nole en 58, au moment où il allait briguer le consulat. De sa première femme, Ancharia, il eut une fille ; de la seconde, Atia, une fille et un fils. De la fille aînée, on ne sait rien. Le fils passa par adoption dans la gens *Julia* (V. ce mot) et, héritant de son oncle Jules César, devint empereur (V. Auguste).

La seconde fille *Octavia*, morte en l'an 11 av. J.-C., épousa avant 54 Caius Marcellus (consul en 50) ; son oncle Jules César songea à la faire divorcer pour la marier à Pompée, lequel refusa. Elle perdit son mari en 41 av. J.-C., et son frère Octave (Octavien), qui venait de se réconcilier avec Antoine, le lui fit épouser, bien qu'elle fût enceinte des œuvres de Marcellus. C'était une femme accomplie, dont on louait universellement la beauté et la vertu. Antoine lui échappa pour retomber sous l'influence de Cléopâtre, et, sous prétexte d'aller combattre les Parthes, il la renvoya à son frère (36). Elle tenta de le rejoindre, lui amenant des renforts pour la guerre d'Arménie ; il lui envoya à Athènes l'ordre de s'en retourner. Elle resta dans la maison de son mari, élevant le fils qu'il avait eu de Fulvie (sa première femme) avec ses propres enfants. Lorsque la guerre éclata entre Octave et Antoine, celui-ci divorça (32). Plus tard, elle recueillit les enfants d'Antoine et de Cléopâtre. Ses funérailles furent célébrées aux frais de l'État ; Auguste prononça son oraison funèbre. Elle eut cinq enfants : 1° Marcus Marcellus, successeur désigné d'Auguste, mort en l'an 23 av. J.-C. ; — 2° Marcella l'aînée, mariée à Agrippa, puis à Julus Antonius, fils du triumvir condamné à mort pour adultère avec Julie, fille d'Auguste (2 av. J.-C.), et en troisième lieu à Sextus Appuleius, consul en 14 ap. J.-C. ; — 3° une autre Marcella ; — 4° Antonia l'aînée, mariée à L. Domitius Ahenobarbus dont elle eut trois enfants, Cneius Domitius, mari d'Agrippine et père de *Néron ;* Domitia, épouse de Crispus Passienus, et Domitia Lepida, épouse de M. Valerius Messalla et mère de *Messaline ;* — 5° Antonia la jeune, mariée à Drusus, frère de Tibère, dont elle eut trois enfants : Germanicus, marié à Agrippine (fille de Julie, fille d'Auguste), père de Caligula, de la seconde Agrippine, etc. ; Livie, femme de Caius César, puis de Drusus, fils de Tibère ; l'empereur Claude. Celui-ci eut de sa troisième femme Messaline, outre le jeune Britannicus, une fille, la seconde Octavie (V. ci-après). On trouvera sur toute cette progéniture de la première Octavie des détails dans l'article consacré à la gens Julia, puisque c'est par ses descendants que se continua la famille impériale.

La seconde *Octavie*, née en 42, morte en 62 ap. J.-C., fut en 48 fiancée à Silanus ; mais Agrippine força celui-ci à se suicider et maria Octavie à son fils, le futur Néron (49). Celui-ci ne l'aima jamais, divorça en 62 sous prétexte qu'elle était stérile, en réalité pour épouser Poppée. Exilée en Campanie, les murmures du peuple la firent rappeler ; on lui intenta un procès d'adultère et, après un simulacre de jugement, elle fut exilée dans l'île de Pandataria et bientôt mise à mort (Cf. Tacite, *Ann.*, XI, 32 ; XII, 2 à 9 et 58 ; XIII, 12 ; XIV, 60-54). Elle est l'héroïne d'une tragédie attribuée à Sénèque et probablement écrite par Curiatius Maternus.

Le *portique d'Octavie* (différent de celui d'Octavius parfois appelé Corinthien), important monument de Rome, fut édifié par Auguste entre le cirque Flaminius et le théâtre Marcellus, à la place d'un ancien portique de Metellus Macedonicus, embrassant comme lui les temples de Jupiter Stator et de Junon. Il comprenait une salle de bibliothèque qui servit souvent de salle de réunion au Sénat, des collections d'œuvres d'art. Un incendie le ravagea sous le règne de Titus. A.-M. B.

OCTAVIE (V. Octavia).

OCTAVIEN (V. Auguste).

OCTAVIEN, antipape (1095-1164) (V. Victor IV).

OCTEVILLE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg ; 3.352 hab.

OCTEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Montivilliers ; 2.086 hab.

OCTEVILLE-la-Venelle. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Quettehou ; 369 hab.

OCTIBBÉHITE (V. Fer météorique).

OCTOBOTHRIUM (Zool.) (V. Octocotylides).

OCTOBRE. Le huitième mois de l'année chez les anciens Romains, d'où son nom. Depuis que l'année commence le 1er janv., il est le dixième. Il a 31 jours. Le soleil entre, en octobre, dans le signe du Scorpion.

Journées des 5 et 6 octobre 1789. — Depuis longtemps, l'Assemblée nationale délibérait sur la constitution. A Paris, les meneurs populaires trouvaient qu'elle n'avançait pas assez vite dans ses travaux et ils résolurent, afin de hâter ses décisions, de profiter de l'agitation que soulevaient les menées contre-révolutionnaires et les manifestations intempestives des gardes du corps (V. Assemblée, t. IV, p. 202) et du mécontentement causé par la disette. Le 5 oct. au matin, le tocsin appela le peuple aux armes et une foule d'hommes et de femmes, portant des piques, se rua sur l'hôtel de ville, qu'elle envahit. Depuis plus d'un mois, les gardes nationaux parlaient de marcher sur Versailles. Le mot d'ordre était donc virtuellement donné. Aussi dès que les assaillants, repoussés de l'hôtel de ville, se furent répandus sur la place de Grève, le cri : A Versailles ! fut poussé par des milliers de voix. La Fayette harangua le peuple, essayant de le détourner de son intention. Mais rien n'y fit et il dut se résigner, vers les quatre heures du soir, après avoir laissé passer le gros de la manifestation, à suivre le mouvement, en ayant toutefois la précaution de se faire accompagner par plusieurs bataillons. Les femmes dominaient dans cette foule qui s'était réunie aux Champs-Élysées, avait pris ensuite le chemin

de Versailles : ouvrières, boutiquières, beaucoup de femmes de mauvaise vie, et des excentriques comme Théroigne de Méricourt ; elles étaient précédées de tambours, suivies par des bandes d'hommes armés de la façon la plus bizarre. par Hulin et les volontaires de la Bastille. Sur leur passage, elles arrêtaient toutes les femmes, les contraignant de marcher avec elles, et tous les courriers, de sorte qu'on ignorait à Versailles ce qui se passait à Paris. A quatre heures, elles arrivent sur la place d'Armes. Les troupes ne savent quelle contenance tenir. L'armée féminine insiste pour voir le roi. Quatre déléguées sont introduites auprès de Louis XVI qui leur dit : « Vous devez connaître mon cœur ; je vais ordonner de ramasser tout le pain qui est à Versailles et je vous le ferai remettre, » et il embrasse Louison Chabry, la plus jolie des déléguées qui se retirent charmées. Les manifestants les accusent de s'être laissées acheter et exigent un ordre écrit du roi, relatif aux subsistances. Louis XVI le signe. Il est bien forcé de céder : les dragons, les soldats de Flandre font défection, cajolés qu'ils sont par les Parisiennes ; la milice de Versailles n'a pas de munitions et ne reçoit d'ailleurs pas d'ordre. Seuls les gardes du corps tiennent bon. Ils tirent des coups de feu qui font des victimes. La cour leur ordonne aussitôt de se retirer dans le jardin, puis de se diriger sur Trianon et Rambouillet. Ils étaient d'ailleurs trop peu nombreux pour résister et plusieurs, surpris par la foule exaspérée, sont décapités. Pendant que ces événements se précipitaient, Maillard, à la tête d'une fraction importante des manifestants, se présente à la barre de l'Assemblée nationale, réclame du pain et la punition des gardes du corps qui ont insulté la cocarde nationale. Une députation est envoyée au roi pour le presser d'accepter la constitution et d'assurer à la capitale les grains et farines dont elle a besoin. A huit heures du soir seulement, cette députation revient, apportant une réponse favorable en ce qui concerne les subsistances ; à neuf heures et demie, on obtient l'acceptation pure et simple de la constitution. Cependant, un grand nombre de manifestants étaient demeurés dans la salle et y faisaient un tumulte scandaleux. Grâce à La Fayette enfin arrivé, on réussit à les expulser non sans peine. Le général fit faire des patrouilles, plaça des postes et put enfin rétablir l'ordre. Mais le 6 oct., dès six heures du matin, la populace revenait à la charge et forçait les grilles du château ; les gardes du corps ayant tiré, elle devient furieuse, envahit les appartements. La garde nationale la repousse. La Fayette se rend auprès du roi ; du haut du balcon, il harangue la foule et annonce que le roi va partir pour Paris. La reine se montre aussi et La Fayette lui baise la main, aux vivats de la multitude. Enfin on mande un garde du corps, on le munit d'une énorme cocarde tricolore et le peuple applaudit de plus belle. A une heure de l'après-midi, Louis XVI montait en voiture avec sa famille. Il n'arriva à l'hôtel de ville qu'à neuf heures, perdu dans un cortège burlesque. Un gros détachement de troupes et d'artillerie formait l'avant-garde, puis venaient des quantités incroyables de femmes et d'hommes, montés les uns dans des fiacres, les autres dans des chariots, sur des caissons et des affûts de canons, etc. Les femmes portaient des branches de peuplier, des rubans tricolores. Venaient ensuite des voitures chargées de grains, entourées d'hommes portant les uns des branches de peuplier, les autres des piques. Après les cent Suisses, une garde d'honneur à cheval, la députation de la municipalité, une députation de cent membres de l'Assemblée nationale, les voitures de la famille royale, suivies de nouvelles voitures de grains et enfin encore une foule d'hommes armés de piques ou portant des branches de peuplier. On chantait, on criait : « Nous ne manquerons plus de pain, voici le boulanger, la boulangère et le petit mitron ! » La Fayette avait fait route auprès de la portière de la voiture du roi. Le maire de Paris, Bailly, reçut la famille royale dans la grande salle, la gratifia d'un discours de bienvenue. Le roi et la reine assurèrent qu'ils venaient avec confiance au milieu des habitants de Paris ; ils se rendirent ensuite aux Tuileries, toujours accompagnés par La Fayette. L'Assemblée nationale ne vint s'établir dans la capitale que le 19 oct. La Commune de Paris obtint alors tous les résultats qu'elle se proposait d'atteindre par les *journées* d'octobre. Elle tenait sous sa main le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. R. S.

Bibl. : Camille Desmoulins, *Révolutions de France et de Brabant*, t. III. — La Fayette, *Mémoires*. — Thiébault, *Mémoires*. — Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. III. — *Archives parlementaires*, t. IX, 1re série. — Mathieu Dumas, *Souvenirs*. — Walsh, *Journées mémorables de la Révolution française*. — Monin, *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Révolution française ;* Paris, 1889, in-12. — H. Gautier, *l'An 1789 ;* Paris, 1888, gr. in-4.

OCTODON. I. **Zoologie.** — Genre de Mammifères rongeurs devenu le type d'une importante famille (*Octodontidæ*), dont la plupart des genres sont américains et qui présente les caractères suivants : Rongeurs Hystrichomorphes, munis d'une clavicule bien développée, à molaires présentant un repli d'émail sur le bord interne et sur le bord externe, au nombre de quatre paires, c.-à-d. qu'il existe une paire de prémolaires aux deux mâchoires, sauf dans le genre *Ctenodactylus*. Les mamelles sont placées assez haut sur les côtés du corps. Ce sont des animaux à forme de Rat, vivant à terre, quelquefois fouisseurs ou nageurs. La famille a été divisée en quatre sous-familles : *Ctenodactylinæ*, *Octodontinæ*, *Loncherinæ* et *Capromysinæ*. La première habite l'Afrique (V. Cténodactyle) ; les trois autres sont propres à l'Amérique chaude, sauf le genre *Thryonomys* qui est africain.

Les Octodontes (*Octodon*) sont des Rongeurs ayant à peu près l'apparence de nos Loirs, mais atteignant la taille de l'Ecureuil. L'*Octodon degus* (ou *Ecureuil degus*) de Molina habite le Pérou et le Chili où il est commun. Le pelage est fauve, varié de noir et de gris, avec le bout de la queue brun. Ces animaux vivent en nombreuses sociétés, se creusant des terriers comme les Campagnols, et sont très nuisibles aux céréales. Ils peuvent grimper aux arbres. Le pelage est soyeux et doux au toucher comme celui du Chinchilla.

Les *O. Bridgesii* et *O. gliroïdes* habitent l'O. de l'Amérique méridionale, de Costa-Rica à la Bolivie et au Chili, s'élevant dans les montagnes jusqu'à 3.000 m. Les genres *Abrocoma* (ou *Habrocoma*) et *Spalacopus* (ou *Pœphagomys*) sont voisins et habitent également les régions montagneuses du Chili. — Le genre Ctenomys renferme des espèces plus trapues et rappelant sous ce rapport les Campagnols ; le Ctenomys brésilien (*Ct. brasiliensis*) est un animal de la taille du cobaye, à oreilles et queue courte, à pelage roussâtre. Il habite les régions sèches du Brésil, du Paraguay et de l'Argentine, s'élevant dans les montagnes jusqu'à 4.000 m. Il creuse de nombreuses galeries dans les prairies sablonneuses, ou *pampas*, et sur les plateaux des Andes, et y accumule des provisions végétales, particulièrement des oignons ; il est très nuisible aux plantations. D'autres espèces habitent l'Uruguay, la Bolivie, le Chili et la Patagonie (*Ct. magellanicus*). Le genre *Aconæmys* ou *Schizodon*, du Chili, forme la transition aux Octodontes.

La sous-famille des *Loncherinæ* ou *Echinomyinæ*, qui renferme les genres *Dactylomys*, *Thrinacodus*, *Kannabatomys*, *Loncheres*, *Thricomys*, *Cercomys*, *Echimys*, etc., a été traitée au mot *Echimys* (V. ce mot).

La sous-famille des *Capromysinæ*, dont le genre *Capromys* (V. ce mot) est le type, renferme en outre les genres *Myocastor* et *Thryonomys*. Le genre Myopotame (*Myocastor*), qui représente le type aquatique de la famille, ayant été décrit au mot *Echymis* (V. ce mot), il nous reste à parler du genre *Thryonomys* ou *Aulacodus* qui est africain. — L'Aulacode de Swinder (*Thryonomys swinderianus*), connu sur la côte de Guinée et au Congo sous le nom de *Cochon de terre*, *Rat de terre* et *Rat des bois*, est un gros Rongeur, plus grand qu'un lapin, mais avec

les formes d'un Rat ; le pelage est épineux, les oreilles courtes ; la queue, couverte également de poils épineux, ne dépasse pas la longueur de la moitié du corps. La couleur est d'un gris roussâtre, tous les poils étant annelés de noir et de roux : la queue est noire en dessus. Ces gros Rats sont très redoutés des colons en raison des dégâts qu'ils commettent, particulièrement dans les champs de maïs. D'autres espèces du même genre habitent l'Afrique centrale et orientale (*Thr. gregorianus*, *Thr. calamophagus*, *Thr. semi-palmatus*). Cette dernière, d'après la forme de ses pieds demi-palmés, aurait des habitudes nageuses. Toutes sont armées de puissantes incisives, fortement sillonnées sur leur face antérieure, et qui leur permettent de ronger les substances les plus dures, notamment l'ivoire des défenses de l'éléphant, substance pour laquelle ces animaux ont une prédilection marquée. On rencontre souvent des défenses présentant nettement l'empreinte de ces dents. E. TROUESSART.

II. Paléontologie. — Un grand nombre de genres fossiles, récemment décrits par Ameghino et Winge et provenant du tertiaire de l'Argentine ou du Brésil méridional, appartiennent à la famille des *Octodontidæ* : tels sont les genres *Dicœlophorus*, *Phthoramys*, *Platæomys*, *Dicolpomys*, *Morenia*, *Spaniomys*, *Scleromys*, *Orthomys*, etc., qu'il suffit de mentionner ici et qui sont voisins de ceux qui vivent encore dans le même pays. E. TRT.

OCTOGONE (Géom.). Polygone de huit côtés. L'octogone régulier convexe, inscrit dans un cercle dont le rayon est l'unité, a pour côté $\sqrt{2-\sqrt{2}}$ et pour apothème $\frac{1}{2}\sqrt{2+\sqrt{2}}$.

OCTON. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Lunas ; 503 hab.

OCTONVILLE (Raoul d'), gentilhomme normand, meurtrier de Louis, duc d'Orléans, né au XIV[e] siècle, mort après 1412. Garde de l'épargne du roi en 1396, conseiller supérieur des finances, gouverneur général des finances en Guyenne et Languedoc en 1398, il se vit en 1401 assigné par la reine devant le Parlement en restitution d'une somme de 10.000 livres et fut destitué de ses fonctions par le duc d'Orléans. Il entra alors dans le parti du duc de Bourgogne et, à son instigation, accepta de devenir le meurtrier du rival de Jean sans Peur ; il accomplit son crime le 23 nov. 1407 dans la rue Vieille-du-Temple, près l'hôtel Barbette, et reçut en récompense 800 fr. d'or. Il vivait encore en 1412 et figura à cette époque au nombre des écuyers ordinaires du duc de Bourgogne.

OCTOPUS (Malac.) (V. POULPE).

OCTOSTOMA (Zool.) (V. OCTOCOTYLIDES).

OCTOTOMUS (Paléont.). V. DINOCERE, dont ce genre, créé par Cope en 1885, est synonyme.

OCTROI. I. HISTOIRE. — Autorisation accordée par le suzerain au vassal, par le souverain aux villes ou communautés d'habitants, d'établir des taxes indirectes sur les objets et denrées de consommation ; par suite, ces taxes elles-mêmes. Tel est le sens le plus commun du mot : toutefois, inversement, il a également signifié l'autorisation votée par les Etats généraux du royaume ou par les Etats des provinces (ex. : celle de Languedoc) de percevoir telle somme au profit du trésor royal ; en pareil cas, on spécifiait en disant : l'*octroi des Etats*. Mais le droit monarchique l'ayant emporté sur le droit populaire, il fut de règle, dès la fin du XIII[e] siècle, que si les revenus patrimoniaux d'une collectivité d'habitants ne suffisaient pas à l'acquittement de ses dépenses (y compris ses impôts), le souverain, sur sa demande, lui octroyait la permission d'établir des droits indirects à l'entrée de son territoire, et de les percevoir comme elle l'entendrait. La forme de cette permission fut celle de lettres patentes enregistrées à la cour des comptes. Des *octrois* de ce genre subsistent en actes authentiques pour Lyon (6 av. 1295), Carcassonne (juin 1351), Paris (déc. 1377), Tournai (3 nov. 1463), Caen (14 fév. 1484), etc. La royauté ne tarda pas à y voir des moyens commodes d'exaction ; elle les subordonna soit au paiement d'une somme une fois donnée, soit à celui d'une certaine quotité du produit net annuel. Des charges de contrôleurs des octrois furent aussi créées (ex. : en mars 1514, en mars 1694), surtout dans les temps de pénurie financière, afin d'amener les villes à les racheter à cause des gênes et des frais supplémentaires de perception que ces charges impliquaient. On voit aussi certaines villes donner à ferme leurs octrois, à l'adjudication desquels procèdent les agents du pouvoir central, en dernier lieu les intendants (ex. : arrêt du Conseil du 17 oct. 1780). En 1784, d'après Necker, sur 78 millions que Paris payait en contributions annuelles, 36 étaient perçus sous forme de droits indirects à l'entrée de la capitale : sur cette somme, 2 revenaient aux hôpitaux, 4 à la ville, 30 au trésor royal. Quant à l'ensemble du royaume, l'édit de déc. 1663 et l'ordonnance du 12 juil. 1681 avaient établi que la première moitié de tous les octrois serait levée au profit du roi, et que les dettes et charges des villes seraient acquittées sur la seconde moitié ; or il est à noter que beaucoup de ces dettes et charges provenaient du fait de l'Etat. C'est pour sortir de cette confusion et de cet arbitraire, c'est aussi par besoin de popularité que la Constituante supprima tous les octrois par la loi du 19 fév. 1791 : « Tous les impôts perçus à l'entrée des villes, bourgs et villages sont supprimés. L'Assemblée charge son comité des impositions de lui présenter, sous huit jours au plus tard, les projets qui compléteraient le remplacement des impôts supprimés. » Mais cette suppression fut de pure forme en quelque sorte. Les localités qui ne pouvaient plus faire face à leurs dépenses ne tardèrent pas à s'adresser à l'Etat ; et l'Etat, n'ayant pas de moyen d'y subvenir à leur place (puisque le décret du 2 mars 1791 avait depuis aboli tous les impôts généraux indirects), finit par reprendre l'ancien système. La loi du 27 vendémiaire an VII rétablit l'octroi municipal de Paris ; celle du 11 frimaire an VII étendit l'autorisation aux villes qui, formant à elles seules un canton, n'étaient pas à même de présenter un budget en équilibre ; celle du 5 ventôse an VIII, à toute ville qui ne pourrait subvenir à l'entretien de son hospice civil. Il était stipulé d'ailleurs que l'établissement des taxes indirectes locales demeurait subordonné à l'autorisation expresse du gouvernement : les projets de taxes municipales, soumis d'abord au directoire du département (plus tard, au préfet), étaient ensuite transmis au pouvoir exécutif, qui les soumettait enfin au pouvoir législatif. En l'an XI, le Consulat ordonna par un simple arrêté (24 frimaire) le prélèvement pour le compte de l'Etat de 5 % du produit net, dans toutes les villes ayant plus de 4.000 âmes. Ce taux fut élevé à 10 % en 1806, et étendu à tous les octrois par la loi du 28 avr. 1816 (art. 153). La loi du 8 déc. 1814 et l'ordonnance du 9 déc. 1814, rendue en application de cette loi, ont modifié ou complété les dispositions antérieures relatives à la désignation des objets imposables (décret du 17 mai 1809), à la perception, etc. Elles peuvent être considérées, avec quelques dispositions de la loi du 28 avr. 1816, comme formant en quelque sorte le code des octrois. Il convient toutefois d'y ajouter la loi du 11 juin 1842, qui établit des tarifs *maxima* pour les boissons ; le décret du 17 mars 1852, qui supprima le prélèvement de 10 % opéré par l'Etat (la plupart des communes reprirent d'ailleurs à leur profit cette portion, en obtenant la majoration de leurs tarifs) ; la loi municipale du 24 juil. 1867, qui laissa un peu plus de jeu aux communes pour réduire ou supprimer les taxes, et même pour les élever de plus d'un dixième sous la réserve de la sanction préfectorale ; le décret du 12 fév. 1870, qui, au contraire, mit un frein aux augmentations de taxes que les municipalités votaient ou obtenaient trop aisément ; enfin les art. 137, 138 et 139 de la loi municipale du 5 avr. 1884, qui ont modifié diverses attri-

butions administratives. Somme toute, si l'initiative appartient aux conseils municipaux, comme son effet est subordonné, non seulement à l'avis du conseil général, mais à l'approbation gouvernementale après avis rendu en conseil d'État, le pouvoir central, en France, demeure le maître des octrois municipaux, et la question de leur suppression a toujours impliqué celle de leur remplacement. Une loi du 29 déc. 1897 ordonna une réduction des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques et, complétée par une loi du 12 mai 1898, prévit l'abolition totale des octrois, mais elle ne put être appliquée dans le délai d'un an et fut suspendue jusqu'au 31 déc. 1899.

H. Monin.

II. Administration. — Les objets qui peuvent être soumis à l'octroi sont désignés au tarif général annexé au décret du 12 févr. 1870 et répartis, depuis 1809, en cinq catégories : boissons et liquides, comestibles, combustibles, fourrages, matériaux, auxquelles on en a ajouté une sixième, objets divers. Les taxes ne peuvent frapper que des objets de consommation locale ; ceux qui sont employés à la fabrication d'objets de commerce général sont exempts. Les denrées alimentaires de première nécessité (farine, pain, légumes, sel, certains poissons salés) sont exemptes, de même les objets grevés de forts droits d'Etat (sucre, café, thé, poivre) ou monopolisés (tabac, poudre, allumettes) et ceux de commerce général (meubles, caisses, machines, outils, etc.), les matériaux d'empierrement et de réfection des chemins publics, les fourrages verts. Les huiles minérales ne peuvent être imposées que si les huiles végétales le sont aussi.

Les taxes sont graduées par catégories, proportionnellement à la population agglomérée ; toutefois, les maxima peuvent être dépassés avec l'autorisation du gouvernement. Sur les boissons, il faut une loi pour dépasser le taux des droits d'entrée du Trésor. Les tarifs sont prorogés par période de cinq années. Les frais de perception constituent une dépense obligatoire.

Le périmètre du territoire soumis à l'octroi est, autant que possible, limité à l'agglomération principale et aux habitations qui jouissent de ses avantages. On peut établir dans la banlieue des grandes villes des taxes spéciales dites *octroi de banlieue*, afin de diminuer la fraude ; les produits de ces taxes, établies après consultation des communes dont est composée cette banlieue, leur sont attribuées. L'octroi de banlieue de Paris frappant les eaux-de-vie, esprits et liqueurs s'étend à tout le dép. de la Seine.

La perception peut se faire soit en régie simple par l'administration municipale, laquelle fait souvent appel au concours des agents des contributions indirectes ; soit en régie intéressée (avec maximum de frais de perception fixé à 12 %, sauf cas spécial) par voie d'adjudication ; soit enfin à ferme par adjudication pure et simple. L'administration des contributions indirectes peut traiter de gré à gré avec les municipalités pour la perception des taxes d'octroi. — La perception est universelle, sauf les immunités diplomatiques accordées à Paris, et la franchise d'entrepôt concédée aux industriels pour les combustibles et matières premières employées à la fabrication d'objets de commerce général. Elle se fait généralement à l'entrée où tout porteur ou conducteur d'objets soumis à l'octroi est tenu de les déclarer et d'acquitter les droits ; s'il n'y a qu'un bureau d'octroi dans la ville, il doit s'y rendre directement. Les personnes ne peuvent être visitées sur leur personne ou à raison de leurs effets ; elles doivent, si on les soupçonne de fraude, être conduites devant un officier de police qui autorise la visite personnelle s'il y a lieu. Les instruments de vérification sont ceux employés par l'administration des contributions indirectes. L'abonnement individuel est interdit, mais les communes peuvent traiter avec des corporations ou classes de redevables pour les affranchir de la perception des taxes moyennant une somme fixe annuelle : tous les membres sont solidairement responsables, et leur adhésion doit être unanime. — Toute personne qui récolte, prépare ou fabrique, dans l'intérieur du périmètre de l'octroi, des objets compris au tarif, est obligée, sous peine de confiscation et d'amende, de les déclarer et d'acquitter immédiatement le droit, à moins qu'elle n'obtienne la faculté d'entrepôt. Cette règle s'applique en particulier aux propriétaires de bestiaux entretenus dans le rayon d'octroi. — Le porteur ou conducteur d'objets soumis à octroi, qui veut traverser un lieu sujet sans y séjourner plus de vingt-quatre heures, se munit d'un permis de *passe-debout*, après avoir versé un cautionnement ou consigné les droits qui lui sont restitués à la sortie, à moins qu'il ne préfère faire les frais d'une escorte. Le séjour en transit peut être prolongé jusqu'à trois jours ou davantage, selon les usages locaux, moyennant dépôt des objets en un lieu déclaré où les employés peuvent se les faire présenter à tout moment. Certaines facilités sont accordées, dans beaucoup de villes, aux objets amenés aux foires et marchés.

L'*entrepôt* est la faculté donnée à un propriétaire, commerçant ou industriel, de recevoir dans un lieu sujet à octroi, sans acquittement des droits d'octroi, des marchandises assujetties aux droits et susceptibles d'être réexpédiées au dehors. L'entrepôt est *réel* quand les marchandises sont déposées dans un magasin public ; *fictif* quand elles le sont au domicile de l'entrepositaire. Sa durée est illimitée. Il est réglementé par les municipalités. Les droits sont dus sur les quantités dont la réexpédition au dehors n'est pas constatée. Les combustibles et matières employés dans les établissements industriels sont affranchis des droits d'octroi au moyen de l'entrepôt dit *industriel* (décret du 12 févr. 1870). Les approvisionnements en vivres destinés aux armées de terre et de mer ne sont soumis à l'octroi que pour la partie qui est consommée sur place dans le lieu sujet ; les matières employées à la confection du matériel, les combustibles et autres matières embarqués sur les bâtiments de l'Etat et du commerce pour être consommés en mer, échappent à l'octroi et sont entreposés dans les magasins de l'État ou de la marine marchande. Les combustibles et matières destinés au service de l'exploitation des chemins de fer, aux travaux des ateliers et à la construction de la voie sont affranchis de tout droit d'octroi. Ceux-ci ne peuvent être perçus que sur les objets exclusivement affectés à une gare dans ses rapports avec la consommation locale (Cass., 21 juin 1880). Il en est de même de l'exploitation des mines.

Le personnel de l'octroi est communal, nommé par les préfets sur proposition des maires ; le traitement des préposés en chef d'octroi est sujet à une retenue de 5 % au profit de la caisse des pensions civiles, et leur pension de retraite est payée par l'Etat. Avant d'entrer en fonctions, les préposés prêtent serment devant le tribunal civil ou devant le juge de paix. Ils versent au Trésor un cautionnement. Ils peuvent être révoqués par les préfets, mais les préposés en chef seulement par le ministre des finances ; quand l'octroi est affermé, l'adjudicataire peut révoquer ses agents.

Les contraventions aux lois et règlements des octrois sont punis de la confiscation des objets saisis et d'une amende de 100 à 200 fr. Les chevaux, voitures et moyens de transport ne sont saisissables que pour la garantie de l'amende, à moins qu'ils ne soient truqués pour la fraude. Celle-ci, pour les spiritueux, entraîne de six jours à six mois de prison. La fraude par escalade, par souterrain ou à main armée, est punie de six mois de prison.

Les contraventions sont constatées par procès-verbaux, lesquels font foi en justice, même rédigés par un seul préposé. Les procès-verbaux constatant la fraude doivent être affirmés devant le juge de paix de l'arrondissement du siège de l'administration communale dans les vingt-quatre heures. Les objets saisis sont déposés au bureau le plus voisin, et, au bout de dix jours, il est procédé à la

mise en vente par voie d'affiche. Les maires peuvent transiger, sauf approbation des préfets. mais ce droit appartient exclusivement à la régie des contributions indirectes toutes les fois que la saisie a été opérée dans l'intérêt commun des droits d'octroi et des droits imposés au profit du Trésor. La moitié du produit des amendes ou confiscations est attribuée aux employés de l'octroi, l'autre moitié à la commune.

L'octroi de Paris a une organisation spéciale ; il a été institué par la loi du 27 vendémiaire an VII. Il est administré par un directeur et trois régisseurs (dont la fonction passe pour une sinécure) sous l'autorité du préfet de la Seine et la surveillance du directeur général des contributions indirectes. Le fonctionnement de l'octroi est réglé par l'ordonnance du 22 juil. 1831 et la loi municipale du 24 juil. 1867. Le conseil municipal ne statue définitivement que sur les suppressions ou diminutions de taxes ; les prorogations ou augmentations de taxes existantes et les taxes nouvelles sont subordonnées à l'approbation du gouvernement. L'entrepot à domicile est interdit, sauf pour les matières premières employées dans l'industrie. On a constitué, au quai Saint-Bernard et à Bercy, un double entrepôt général pour les vins et eaux-de-vie (depuis le 30 mars 1808). Pour les combustibles employés dans l'industrie, les industriels peuvent être dispensés des droits, n'ayant à payer qu'un abonnement annuel représentant leur consommation personnelle et les frais de surveillance.

Pour l'année 1896, il y avait en France 1.513 communes à octroi, et la population comprise dans le périmètre de ces octrois était de 12.904.760 hab. (d'après le recensement de 1891, c.-à-d., en 1896, de près de 13 millions 1/2). Les départements qui ont le plus d'octrois sont le Finistère (185 com., 587.800 hab. sur un total de 291 com. et 727.000 hab.), la Seine (45 com. sur 75 et 3.006.300 hab. sur 3.141.600). Les Bouches-du-Rhône (52 com. sur 109 et 553.400 hab. sur 630.600). Le produit total s'élève pour la France entière à 326.143.756 fr. de produit brut, d'où il faut défalquer 29.285.866 fr. de frais de perception, ce qui fait ressortir un produit net de 296.857.890 fr. La part contributive de chaque consommateur est de 25 fr. 27 ; la quotité des frais de perception, d'environ 9 %. Dans ces totaux l'octroi de Paris représente près de la moitié ; il percevait en 1896 un produit brut de 155.681.428 fr., soit 65 fr. 24 par consommateur, et, après déduction des frais de perception (10.484.483 fr. soit 6,73 %), le produit net s'élevait à 145.196.945 fr. Viennent ensuite le reste du dép. de la Seine (12.550.596 fr. de produit net), ceux du Nord (15.127.594 fr.), des Bouches-du-Rhône (11.095.355 fr.). c.-à-d. les régions urbaines. Voici pour la France et pour Paris les répartitions des produits suivant les catégories du tarif :

	France	Paris
1re Catégorie. *Boissons et liquides :*	Francs	Francs
Vins	81.328.888	51.402.084
Cidres	3.833.407	710.061
Alcools	30.418.469	15.044.407
Huiles comestibles	4.408.112	3.846.738
Bières	17.432.519	3.723.230
Autres liquides	2.249.368	841.826
2e Catég. *Comestibles :*		
Viandes	55.577.380	18.160.336
Autres comestibles	33.989.056	16.805.149
3e Catég. *Combustibles.*	42.280.601	22.823.315
4e — *Fourrages*	17.824.267	6.015.549
5e — *Matériaux*	31.770.816	13.714.056
6e — *Objets divers* (sel, cire, bougies, suifs, asphalte, etc.).	4.212.181	2.077.139
Recettes accessoires	818.692	520.530
Totaux	326.143.756	155.681.428

Les boissons représentent donc 139.670.763 fr., et les comestibles 89.566.436 fr. A Paris, les boissons fournissent à elles seules la moitié du produit global.

Le produit annuel des droits d'octroi de Paris était en

		Francs			Francs
1801...	de	10.936.416	1851...	de	77.277.971 (après l'annexion des com. suburb.)
1811...	—	21.016.982	1872...	—	100.436.693
1821...	—	25.976.891	1881...	—	148.630.830
1831...	—	19.943.750	1891...	—	149.097.200
1841...	—	31.248.003			
1851...	—	37.279.055			

Il représente la moitié des recettes du budget municipal.

Pays étrangers. — Il n'y a pas d'octroi en *Grande-Bretagne*, quoique quelques villes perçoivent des taxes sur certains objets de consommation, par exemple sur chaque voiture de légumes à Edimbourg. Le principe est d'ailleurs que les droits de consommation sont réservés au gouvernement. Le *Danemark*, la *Suède* n'ont pas d'octrois, dans ce dernier pays les communes perçoivent souvent un droit de détail sur la vente des spiritueux. — La *Russie* n'a pas non plus d'octroi, non plus que les *Etats-Unis*. — En *Suisse*, il n'a été fait appel à l'octroi que dans quelques communes de la région romande (Vaud, Genève, Tessin). — En *Espagne*, les droits sur les objets de consommation sont partagés entre les communes et l'Etat. — En *Portugal*, ils sont perçus surtout sur le vin et la viande et s'ajoutent à des droits de marché. — En *Italie*, les impôts de consommation sont impots d'Etat, mais les communes peuvent percevoir des taxes additionnelles, notamment sur le sel, le poivre, le thé, le café. Les taxes de l'Etat frappent les boissons, les viandes, la farine, le riz, les huiles, le beurre, les graisses, le sucre. La même loi règle les contributions indirectes et les octrois ; dans les villes fermées, les droits sont perçus à l'entrée dans le périmètre de l'octroi. — En *Egypte*, l'octroi a été organisé sur le modèle français ; universel en 1867, il a été restreint aux principales villes ; le taux des droits est en général de 9 1/2 % *ad valorem*. — En *Autriche*, les octrois peuvent être établis par les villes fermées comme ressources complémentaires. — En *Hongrie*, ils constituent le principal aliment du budget communal, mais seulement pour les villes ouvertes de plus de 2.000 âmes et pour les villes fermées. — En *Allemagne*, les taxes municipales sur les objets de consommation existent dans un certain nombre de villes, mais il est en général peu important, relativement aux taxes directes qui constituent la principale ressource communale. Il frappe surtout le malt ou la bière, la viande, le blé et la farine ou même le pain. En *Prusse*, les taxes d'octroi représentent une fraction insignifiante des ressources communales. — En *Belgique*, les octrois régis par le décret impérial du 17 mai 1809 ont été abolis en 1860. Ils étaient au nombre de 78 et donnaient en 1858 un revenu brut de 12.376.000 fr.. net de 10.876.000 fr. Leur abolition proposée dès 1847, par une commission d'Etat, fut réalisée en 1860 par Frère-Orban. Il fit admettre à la Chambre que la suppression de ces barrières stimulerait extrêmement les relations de ville à ville et de province à province et qu'elle était d'intérêt national. Ce fut donc l'Etat qui pourvut aux dépenses des communes en leur abandonnant 40 % des recettes postales, 75 % des droits d'entrées sur le café, 34 % des droits d'accise sur les vins et eaux-de-vie étrangères, sur les eaux-de-vie indigènes, les vinaigres, la bière et le sucre. Ces droits sont répartis entre toutes les communes (y compris celles qui n'avaient pas d'octroi) au prorata du principal des contributions directes, mais la quote-part des communes qui avaient un octroi doit être au moins égale au produit net qu'elles en tiraient. — Aux *Pays-Bas* (Hollande), les octrois, qui remontent au xive siècle, furent réglementés par le décret royal du 4 nov. 1805 et la loi du 29 avr. 1819. A l'exemple de la Belgique, ils furent abolis par la loi du 4 juil. 1865, l'Etat faisant remise aux communes à octroi de 80 % de

la contribution personnelle et les autorisant à créer des centimes additionnels et un impôt sur le revenu réel déclaré.

SUPPRESSION DES OCTROIS. — La suppression des octrois, réalisée en Belgique et aux Pays-Bas, est énergiquement réclamée en France. Les objections qu'on leur fait sont en premier lieu les mêmes que contre les autres impôts sur les objets de consommation (V. IMPÔT). Ils sont iniques parce qu'ils sont proportionnels aux besoins du contribuable au lieu de l'être à ses facultés. Perçus sur les denrées de première nécessité, ils pèsent très lourdement sur les travailleurs pauvres en majorant le prix de la vie dans les villes, et ils ne demandent qu'une contribution minime aux riches. Ils gênent les transactions entre les villes et les campagnes, et, en imposant l'emploi d'intermédiaires, en obligeant le vendeur à des débours anticipés, ils majorent le prix de vente d'une somme souvent très supérieure à celle perçue au profit de l'octroi, sans même parler des frais de perception qui atteignent un taux élevé (19 °/₀ à Versailles). — Les partisans de l'octroi plaident la facilité de perception, l'avantage qu'il y a à atteindre le visiteur de passage (à Paris on peut évaluer à 2 ou 3 millions par an la part payée par les étrangers dans les taxes d'octroi), l'imposition de certaines consommations de luxe comme le gibier et la volaille. Un dernier argument, constamment mis en avant, est que le dégrèvement des droits d'octroi profiterait, non pas aux consommateurs, mais aux intermédiaires qui augmenteraient leur prix. Cette allégation est contredite par les faits : le jeu de la concurrence entraîne en général une baisse au moins égale au chiffre de la détaxe. La loi du 26 mai 1878, ayant supprimé le droit de 5 fr. sur le savon, le prix baissa de 20 fr. par 100 kilogr. En 1880, le sucre fut détaxé de 0,40 par kilogr., le prix de vente tomba de 1 fr. 80 à 1 fr. 20. La chicorée se vendait 0,65 à 0,60 la livre ; après la suppression du droit d'Etat en 1879, droit qui était de 0,15, le prix diminua, de ce chiffre, s'abaissant à 0,50 et 0,45. De même après les dégrèvements des huiles (1883), du pétrole, du vin, etc. Le consommateur bénéficierait donc du dégrèvement, et le vendeur en profiterait par l'accroissement de la consommation, conséquence du bon marché, et par la disparition des frais accessoires qu'impose la barrière de l'octroi.

La question est à l'ordre du jour depuis la proposition Menier du 24 janv. 1880, rapportée par Pascal Duprat. Elle a fait l'objet de remarquables rapports de M. Guillemet, député, en 1893 et 1895. La réforme a été paralysée par les résistances des propriétaires qui auraient à supporter le poids des taxes directes de remplacement des octrois. Une loi du 29 déc. 1897 imposa aux communes une réduction des taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques (vin, bière, cidre), mais elles ne purent trouver de taxes de remplacement, celles qu'elles proposaient ayant été contestées par le gouvernement et, à la fin de 1898, le *statu quo* fut prorogé d'un an ; toutefois à Paris intervint un dégrèvement des vins compensé par une surtaxe de l'alcool. On trouvera dans les impressions parlementaires, rapports et discussions à la Chambre en 1897 et déc. 1898, et dans celles de la ville de Paris, de nombreux documents sur la question de la suppression des octrois et des taxes de remplacement. A.-M. BERTHELOT.

BIBL. : ISAMBERT, *Recueil des édits, ordonnances*, etc. — Edm. BONNAL, *Traité des octrois* ; Paris, 1873, in-8. — Aimé TRESCAZE, *Dictionnaire général des contributions indirectes* ; Poitiers, 1881, in-8. — V. aussi l'article *Octroi* : 1° dans le *Dictionnaire des finances* de Léon SAY (1890) ; 2° dans le *Dictionnaire de l'Administration française* de Maurice BLOCK (4e édition, 1898), article signé VUATRIN, remanié et mis à jour par Henri de PONTICH. — Cf. les propositions et rapports de GUILLEMET à la Chambre des députés visant la suppression totale ou partielle des octrois et ceux de VEBER au conseil municipal de Paris sur cette question.

OCTYLAMINE. Form. { Equiv.... $C^{16}H^{16}(AzH^3)$. Atom.... $C^8H^{17}(AzH^2)$.

L'octylamine ou caprylamine est une base qui se rattache à l'alcool octylique normal. Elle se forme par l'action de l'ammoniaque alcoolique sur l'iodure d'octyle. Liquide incolore, excessivement caustique, d'une saveur amère, bouillant à 180°. Les sels sont très solubles et peuvent être obtenus cristallisés. Le chloroplatinate est en écailles brillantes jaune d'or, insolubles dans l'alcool et l'éther.

On connaît des isomères de la caprylamine. C. M.

OCTYLÈNE. Form. { Equiv............ $C^{16}H^{16}$. Atom............ C^8H^{16}.

L'octylène ou caprylène est un homologue de l'éthylène que Cahours a obtenu en distillant un mélange intime d'acide pélargonique et de chaux potassée. Il semble prendre naissance dans la distillation de la plupart des huiles fixes.

On le prépare régulièrement en chauffant de l'alcool octylique avec du chlorure de zinc fondu. Il bout à 122-123°, sa densité est 0,722 à 17°. Ses propriétés rappellent celles de l'éthylène. C. M.

OCTYLIQUE (Alcool). Form. { Equiv .. $C^{16}H^{18}O^2$. Atom .. $C^8H^{18}O$.

L'expression octylique s'applique aux composés en C^{16}. On connaît plusieurs alcools octyliques primaires et secondaires et un alcool tertiaire. Nous ne parlerons que de quelques-uns d'entre eux. L'alcool octylique normal primaire ou alcool caprylique existe sous la forme d'éther dans l'huile des fruits de l'*Heracleum sphondylium*, de l'*Heracleum giganteum* et du *Paslinica sativa* ; on l'obtient par saponification de l'huile. Cet alcool oxydé fournit l'acide caprylique normal. Il bout à 190-192°, sa densité est 0,83 à 16°. Un alcool octylique secondaire, le méthylhexylcarbinol, qui bout à 179°,5, peut être obtenu quand on distille rapidement un mélange d'huile de ricin avec la potasse ou la soude caustique. Son oxydation engendre une acétone qui est la méthylhexylacétone. C. M.

OCULAIRE (Phys.). On nomme ainsi la lentille ou le système de lentilles dont on approche l'œil lorsqu'on regarde dans un instrument d'optique. Un premier système de verres, nommé objectif, donne une image de l'objet que l'on considère, et l'oculaire sert à regarder cette image, il fonctionne comme une *loupe* (V. ce mot) dans les oculaires positifs ; aussi la loupe peut-elle être considérée comme le type des oculaires ; c'est le plus simple. Les oculaires plus complexes que l'on emploie de préférence à la loupe, soit dans le microscope, soit dans les lunettes, donnent des images plus parfaites que les loupes, sous le rapport des aberrations de sphéricité et de réfrangibilité. Les plus simples sont composés de deux verres. On distingue les oculaires positifs des oculaires négatifs ; les premiers donnent des images virtuelles des objets réels, comme les loupes ; les seconds ne donnent que des images réelles d'objets, ils ne peuvent fonctionner comme loupes ; il est donc facile de reconnaître ces deux sortes d'oculaires en les employant comme des loupes ; si l'on ne parvient pas à voir les objets nettement, on est en présence d'un oculaire négatif ; il est positif dans le cas contraire. On dispose les premiers de façon à empêcher l'image donnée par l'objectif de se former ; les rayons qui viendraient former cette image se couperaient en un certain point compris entre les deux lentilles de l'oculaire si la première ne les déviait dans leur route, en substituant à l'image réelle qu'ils auraient donnée une image virtuelle ; c'est cette image virtuelle que l'œil aperçoit. Un des systèmes d'oculaires négatifs les plus employés est l'oculaire d'Huyghens : il se compose de deux lentilles plan-convexes dont les surfaces convexes sont tournées toutes les deux vers l'objectif ; l'une de ces lentilles ayant pour distance focale principale *f*, l'autre, celle qui est plus voisine de l'objectif, a pour distance focale 3*f*, et la distance des deux lentilles est 2*f*. Avec ce système d'oculaire le grossissement est les deux tiers de celui que donnerait la lentille de distance focale *f* employée seule, mais le champ est le double de ce que donnerait une lentille à oculaire simple de même grossissement ; aussi l'un des verres de cet ocu-

laire, celui qui a pour distance focale $3f$, est-il appelé verre de champ. Outre l'avantage présenté par l'agrandissement du champ, cet oculaire offre surtout celui de donner des images plus nettes et mieux achromatisées.

Comme oculaire positif, celui de Ramsden est très employé : il se compose de deux lentilles plan-convexes dont les surfaces courbes sont tournées l'une vers l'autre. On peut adopter diverses combinaisons pour les distances focales et pour la distance mutuelle des deux verres qui composent cet oculaire. L'une des plus fréquentes est celle-ci : les deux lentilles ont même distance focale f et leur distance est $\frac{2}{3} f$. Dans ce cas, le grossissement est $\frac{4}{3}$ de fois plus grand que le grossissement fourni par un oculaire simple de distance focale f. Le champ est aussi augmenté dans la même proportion, à égalité de grossissement.

Les oculaires négatifs peuvent être plus facilement achromatisés que les oculaires positifs, mais ils ne peuvent être employés quand les instruments d'optique doivent être munis de réticule ; on sait, en effet, que le réticule doit être placé dans le plan même où se forme l'image donnée par l'objectif; cette image ne se formant pas dans le cas d'un oculaire négatif et ce système ne pouvant fonctionner comme loupe, ainsi que nous l'avons remarqué au début, il n'existe pas d'endroit où l'on puisse placer le réticule pour qu'il soit aperçu nettement à travers l'oculaire. Aussi ne peut-on employer ce système dans les lunettes avec lesquelles on fait des visées comme dans les lunettes astronomiques ou géodésiques. Au contraire, on les emploie avec avantage dans les microscopes et les longues-vues.

On désigne sous le nom d'oculaire divergent une simple lentille biconcave qui sert d'oculaire dans la lunette de Galilée ; cet oculaire peut aussi être achromatisé par l'addition de lentilles convergentes collées contre la première, mais telles que l'ensemble reste divergent. A. Joannis.

Anneau oculaire (V. Anneau, t. III, p. 38).

OCULINES ou **OCULINIDES.** I. Zoologie. — Famille de Cœlentérés coralliaires, du groupe des Madréporaires. Ces animaux habitent les mers des pays chauds; ils ont un polypier arborescent qui s'accroît par bourgeonnement latéral; muraille très développée se continuant extérieurement avec un cœnenchyme compact; traverses lamellaires incomplètes, pas de synapticules; cloisons lamellaires peu nombreuses. Fossile dans les terrains secondaire et tertiaire. Genres principaux : *Stylophora, Lophohelia, Oculina, Cyathohelia, Sclerohelia, Amphihelia.* Type : *O. virginea* à rameaux nombreux, tortueux, blanc de lait, océan Indien, Méditerranée. R. Moniez.

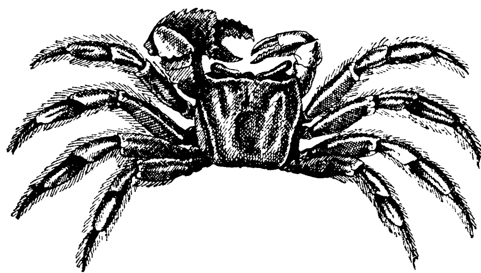
II. Paléontologie. — Les Polypiers de la famille des *Oculinidæ* sont relativement récents, les plus anciens (*Psammohelia*, *Prohelia*) datant du jurassique ; mais c'est seulement dans le tertiaire et de nos jours qu'ils prennent une certaine extension. Le genre *Oculina*, encore vivant, date du tertiaire. Les genres *Astrohelia, Enallohelia, Euhelia*, etc., sont tous éteints. E. Trt.

OCULUS (Archit.) (V. Œil).

OCUMARE. Ville maritime du Venezuela, Etat de Carabobo; 10.000 hab. Bolivar y débarqua en 1816.

OCYDROME (Ornith.). Le genre *Ocydromus* (Wagler, 1830) a été créé pour de petits Echassiers, voisins de notre Marouette (*Ortygometra*), mais bien distincts par leur bec élevé, comprimé et pointu, la longueur de la tête, et par un plumage mou, soyeux, décomposé au point que les rémiges semblent impropres au vol. Les ailes sont courtes et arrondies, mais les rémiges secondaires et les couvertures de l'aile sont allongées, à barbes décomposées, recouvrant et dépassant les pennes primaires ; la queue est assez longue, les tarses robustes, de la longueur du doigt médian, les jambes emplumées jusqu'au talon, le pouce court. Ces oiseaux habitent la Nouvelle-Zélande et les îles voisines où on les nomme *Weka*, et leurs mœurs ne sont pas aquatiques comme celles de la plupart des Ralles. L'*O. australis*, type du genre, est un oiseau de la taille de notre Foulque macroule : son plumage est varié de gris, de roux brun et de noir, le bec et les pieds sont d'un rouge marron. Il vole mal et ne va jamais à l'eau, mais court rapidement lorsqu'il est poursuivi ; il gratte le sol pour y chercher des vers et se cache dans des trous creusés dans la terre ou les troncs d'arbres ; c'est un bon gibier, peu farouche, car il s'approche volontiers des habitations pour y manger les œufs que les poules déposent à terre et même les souris qu'il peut attraper. E. Trt.

OCYPODES (Zool.). Genre de Crustacés décapodes brachyures, type d'une famille comprenant en outre le genre *Gelasimus*. Les Ocypodides ont la carapace rhomboïdale ou quadrangulaire, très large en avant, avec deux angles très nets, déprimée en arrière ; les pédoncules oculaires sont fort longs, les antennes externes rudimentaires. Des deux pinces, l'une est toujours beaucoup plus développée que l'autre. Ce sont des animaux exclusivement terrestres et qui ne peuvent séjourner dans l'eau ; ils sont, en effet, organisés pour respirer l'oxygène en nature et font pénétrer l'air dans la cavité branchiale par un orifice obturable. Ils vivent sur la plage et s'y creusent des terriers qu'ils habitent, n'allant à la mer que pour pondre ; ils sont généralement remarquables par la vitesse extrême de leur course. Les *Ocypoda* se distinguent par



Ocypode des sables.

leur carapace à peu près aussi large en arrière qu'en avant ; les *Gelasimus* sont beaucoup plus rétrécis en arrière. Types : *Ocypoda arenaria*, Amérique septentrionale, Antilles ; *Gelasimus annulipes*, mer des Indes. R. Moniez.

OCZAKOV (V. Otchakov).

OD (Phys.) (V. Reichenbach [Karl de] et Psychophysique).

ODACANTHA ou **ODONTACANTHA** (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères, de la famille des Carabides, établi par Fabricius (*Syst. el.*, 1801, I, p. 228), et qui a donné son nom à la tribu des *Odacanthinæ*. Cette tribu diffère de celle des *Trigonodactylinæ* par la forme du prothorax, et des *Ctenodactylinæ* par les élytres tronqués au bout. Les principaux genres sont : *Plagiorhytis* de Chaud., *Apiodera* de Chaud., *Casnonia* Lat., *Ophionea* Kl., *Odacantha* Fab. Ce dernier genre ne comprend que quelques espèces, de petite taille, de la Birmanie, du Sénégal et de l'Europe. *O. melanura* L. se trouve au bord des eaux.

Bibl. : Chaudoir, *Bull. Mosc.*, 1848, p. 126 et 1850, p. 28.

ODALISQUE. Femme attachée au service de la mère, des sœurs, des femmes et des filles du sultan. Les odalisques s'occupent des appartements ou de la table. Ce ne sont donc que les chambrières du harem. Mais, sous la plume de divers écrivains et même de lexicographes, elles sont devenues des Géorgiennes ou des Circassiennes d'une beauté remarquable, choisies avec un soin particulier sur les marchés d'esclaves et destinées aux plaisirs du Grand Turc dont elles seraient les favorites et les concubines. Cette opinion traditionnelle, consacrée en quelque sorte par

la peinture (V. les *Odalisques* d'Ingres et d'Eug. Delacroix), est radicalement fausse. On devrait écrire odalique, du turc *odaliq* (étym. *oda*, chambre). BARRAU-DIHIGO.

O'DALY (Daniel) (V. DALY).

ODARS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Montgiscard ; 242 hab.

ODAVARA. Ville maritime du Japon, prov. de Sagami, ken de Kanagava, à 45 kil. S.-O. de Yokohama ; 15.000 hab.

ODAX (Ichtyol.). Genre de Poissons téléostéens, de l'ordre des *Acanthoptérygiens Pharyngognathes*, de la famille des *Labridæ*, dont on connaît six formes des mers d'Australie et de la Nouvelle-Zélande. L'une d'elles, l'*Odax radiatus*, est un animal de petite taille, caractérisé par ses mâchoires tranchantes sans dents, par les dents triangulaires, sur le pharyngien inférieur, par les opercules couverts d'écailles et le museau conique. ROCHBR.

ODD FELLOWS (littéralement les *drôles-de-corps*). Puissante société secrète, fondée vers la fin du XVIIIe siècle en Angleterre et qui s'est surtout développée aux Etats-Unis d'Amérique. C'est, à ce qu'il semble, une branche détachée de la *franc-maçonnerie* (V. ce mot). Les Odd fellows reçurent leur organisation définitive en 1817, de Thomas Wildey, ouvrier anglais émigré en Amérique. Toutes les loges reçoivent leur direction des grandes loges de district et celles-ci dépendent de la grande loge souveraine des Etats-Unis, de la grande loge d'Australasie et de la grande loge d'Allemagne. La société a été introduite en Allemagne vers 1870 par l'Américain Morse ; elle y a prospéré et y compte plus de 6.000 adhérents. En Angleterre, il y a plus de 4.000 loges et 800.000 membres. En Amérique, les adhérents sont plus de 810.000 et ont un budget annuel de 370 millions. L'ordre des Odd fellows, dont les réunions et les pratiques s'entourent de mystère et où l'initiation a des rapports multiples avec celle des francs-maçons, s'occupe surtout de bienfaisance ; il distribue des secours aux membres nécessiteux ou malades, aux veuves, aux orphelins, subventionne des établissements considérables pour l'éducation des orphelins des sociétaires décédés ou pour l'entretien des sociétaires âgés et infirmes. Il ne se désintéresse pas pourtant des questions politiques et pèse d'un certain poids dans la balance électorale.

BIBL. : ANDRAAS, *Der Order der Odd Fellows* : Leipzig, 1882. — W.-S. HARWOOD, Article sur les sociétés secrètes en Amérique, dans *North American Review*, mai 1897.

ODE. Ce nom désigne, dans les littératures modernes, une espèce de composition lyrique qui peut n'être pas aisée à définir, mais qui enfin se distingue d'autres poèmes congénères, tels que l'*hymne*, le *cantique*, la *cantate*, le *dithyrambe* (V. ces mots). Le mot ᾠδή, chant, dont il est la transcription, s'applique à toute pièce destinée à être chantée, et, partant, à tout le genre lyrique : les Grecs appellent *ode* aussi bien les grands morceaux choriques de Pindare, divisés en longues strophes ou en triades (strophe, antistrophe et épode) que les petites chansons d'Alcée ou d'Anacréon, en courtes strophes, ordinairement de quatre membres (V. POÉSIE). En latin, *ode* ou *oda* reste longtemps un mot étranger : les poésies lyriques de Catulle et d'Horace, composées à l'imitation des Grecs, ne sont pas intitulées par leurs auteurs *odæ*, mais *carmina*. Quand Pétrone (*Satir.*, 53) emploie le mot *odarium*, c'est qu'il le met dans la bouche d'un ridicule qui affecte l'hellénisme. Ce terme d'*ode* se perd donc dans la littérature générale, à mesure que le grec s'oublie, et au moyen âge il n'est plus en usage nulle part. Il ne reparaît, pour caractériser une nouvelle forme poétique, qu'au XVIe siècle, d'abord en France. Dans l'*Epître au Lecteur* mise en tête de la seconde édition de ses *Odes* (1550), Ronsard se vante d'avoir employé le premier ce mot : « et osai le premier des nostres enrichir ma langue de ce nom d'*ode* ». La paternité ne lui en fut point contestée, même par du Bellay, qui avait pourtant publié quelques odes trois ans auparavant, à la suite de l'*Olive ;* mais il ne les avait composées qu'à l'exemple de son maître et ami. Des quatre livres d'*Odes* de Ronsard, le premier seul contient des poèmes dont la forme reproduit la triade des lyriques grecs : strophe, antistrophe et épode ; ce sont les *odes pindariques ;* les autres se rapprochent plus de celles d'Horace et se divisent en couplets similaires, ou souvent en couplets alternés de longueur différente, ou bien sont à l'imitation des poèmes pseudo-anacréontiques (V. ANACRÉON) et ne comportent pas de division strophique. Presque en même temps, en Italie, Bernardo Tasso renonçait à la forme de la *canzone* pétrarquesque, pour écrire des odes en courtes strophes égales ; très peu après, Trissin et Alamanni importaient en Toscane la forme pindarique en *triades* (*ballata, contraballata* et *stanza*, ou *volta, rivolta* et *stanza ; giro, rigiro* et *stanza*). Sous l'influence italienne, l'ode s'introduisit en Espagne au commencement du XVIIe siècle : le premier qui se soit servi du nom d'*ode* paraît être don Francisco de Medrano (1617), car les célèbres poèmes de Fernando de Herrera († 1595) sont encore intitulés *canciones*. En Angleterre, il ne paraît pas y avoir eu d'*odes* avant Samuel Daniel (1562-1619). Les *odes* allemandes de Weckherlin parurent en 1618 (*Oden und Gesänge*) ; après lui, l'ode fut en faveur chez les poètes de l'école de Silésie, Opitz, Tscherning, Fleming. — L'*ode* eut ainsi droit de cité dans toutes les littératures modernes, mais l'ode *pindarique* ne s'acclimata nulle part, et l'on prit l'habitude de ne désigner par ce nom que des poésies lyriques en strophes égales, qui pouvaient être rythmées ou mesurées, selon l'époque, le pays et surtout le caprice du poète. A la fin du XVIIIe siècle, Klopstock même parut très hardi en insérant dans ses odes des pièces en vers tout à fait libres. Quant au caractère poétique de l'*ode*, il ne pouvait se définir ni par la nature du sujet, ni par la destination du poème ; matière et objet variaient à l'infini. Si l'on est tenté de sourire, quand on lit dans les *Poétiques* et les *Traités de littérature* des siècles derniers que le caractère de l'*ode* est « l'enthousiasme », on s'aperçoit à la réflexion qu'il est difficile de distinguer par une marque plus nette l'*ode* de tout autre poème en strophes régulières. Il faut seulement donner au mot le sens de vivacité de sentiment, réelle ou feinte, et reconnaître qu'il y a dans la désignation des poèmes, en dehors de leur forme extérieure, une grande part d'arbitraire. On classait d'ordinaire les *odes* en quatre espèces : l'ode *sacrée*, souvent inspirée de la Bible, et distinguée de l'hymne ou du cantique en ce qu'elle n'était pas faite pour être chantée ; l'ode *héroïque ;* l'ode *philosophique* ou *didactique*, très en faveur dans la première moitié du XVIIIe siècle (La Motte) ; l'ode *anacréontique* ou *badine*. La plupart des poésies lyriques ou soi-disant telles portèrent ce nom, aussi bien chez les derniers classiques que chez les premiers romantiques. Lamartine, Victor Hugo écrivirent des odes, et l'on connaît ce qui est dit du renouvellement de cette forme dans la préface des *Odes et Ballades*. Nous pourrions évidemment étiqueter odes nombre de pièces des *Châtiments* ou des *Contemplations ;* mais la vérité est que ce nom tomba en désuétude vers 1840, et ne fut ensuite employé que par caprice (*Odes funambulesques* de Th. de Banville). La poésie parnassienne l'ignora presque complètement. Il a reparu plusieurs fois dans la poésie de ces dix dernières années, sous l'influence surtout du groupe de jeunes gens qui porta quelque temps le titre d'*école romane*. A.-M. DESROUSSEAUX.

ODEILLO. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Saillagouse ; 430 hab.

ODENAS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Belleville ; 839 hab.

ODENATH, empereur romain, mort en 266 ap. J.-C. C'était un chef des tribus arabes de la région de Palmyre, époux de la célèbre *Zénobie* (V. ce nom), qui s'illustra en battant le roi de Perse Sapor, vainqueur de Valérien ; il le chassa de Syrie, reprit Nisibis, s'empara du harem

royal et s'avança jusqu'à Ctésiphon. Il défit et tua à Émèse Quietus, fils de Macrin, qui prétendait à l'empire. Lui-même reçut de Gallienus le titre d'auguste et fut reconnu par lui comme son collègue pour l'Orient. Il fut bientôt assassiné par son cousin Mæonius, avec la complicité probable de sa femme.

ODENSE. Ville danoise dans l'île de Fionie, reliée par le canal d'Odense avec le fjord qui porte le même nom; 30.227 hab. (1890). Églises, dont l'une, Saint-Knut, en briques, remontant au XIIe siècle, possède une crypte, plusieurs tombes royales. Bel hôtel de ville. Le commerce de cette ville est assez important; on y fabrique de la bière, de l'alcool, du sucre, du verre, du papier, de la fonte, des machines, etc. On exporte surtout des œufs, puis du lard, de la viande, des peaux, des fruits. Le mouvement du port fut en 1894 de 71.658 tonnes. Nombreuses écoles, musée d'antiquités du Nord; galerie de tableaux. C'est une des plus anciennes villes du Danemark, et son nom, qui signifie le *sanctuaire d'Odin*, remonte à l'époque païenne. Son évêché fut fondé en 988 par Harald à la dent bleue. La diète d'Odense de 1527 accorda aux protestants le libre exercice de leur culte.

L'amt (district) d'Odense comprend 1.770 kil. q. et 136.117 hab. (en 1890) au N.-O. de Fionie et sur les petites îles voisines (Romsœ, Abelœ, Fœnœ, Bogœ, Thorœ, Brandsœ, etc.).

L'*Aa d'Odense*, rivière de 60 kil., naît au S. de l'île de Fionie, recueille les eaux du lac Arreskov et aboutit au canal d'Odense (7 kil. 1/2), creusé de 1796 à 1804 pour joindre la ville d'Odense au *fjord d'Odense*, baie du Cattégat qui entaille au N. l'île de Fionie et est encombrée d'îles.

ODENWALD (haut-allemand *Odowaldt*, bois). Massif montagneux d'Allemagne, r. dr. du Rhin, entre le Neckar et le Main, long de 75 kil., large de 30 à 50 kil. La partie occidentale, le long de la plaine rhénane, est formée de schistes cristallins, gneiss, granite, syénite, granulite, etc.; la partie orientale, de grès bigarrés. Les principaux sommets sont le *Melibokus* (515 m.), le Felsberg (501 m.), le Hardberg (592 m.) et le Katzenbuckel (628 m.), point culminant, au bord du Neckar. La région occidentale est très pittoresque avec ses forêts de chênes et de hêtres, ses jolies gorges et ses châteaux ruinés; celle du S.-E., boisée de conifères, est plus triste.

BIBL. : Guides de MONTANUS et WINDHAUS.

ODÉON. Ce nom, qui vient de ᾠδεῖον, chant, indique l'usage des monuments qui le portaient. C'étaient des théâtres destinés aux concours de poésie et de musique. Assez semblables par la disposition générale aux autres théâtres, ils étaient cependant plus petits et couverts, comme leur destination le réclamait, du moins à partir du temps de Périclès. Le plus ancien odéon d'Athènes est antérieur aux théâtres de pierre (76e Olympiade). Cet odéon était vaste et n'avait pas de toit. Entre temps, il servait aux distributions de blé, aux séances d'un tribunal, etc. Périclès bâtit le premier odéon de pierre. Mais l'on sait peu de chose sur sa construction. Ses colonnes étaient de pierre et la toiture, en forme de porte, était faite des mâts et des vergues des vaisseaux pris à Xerxès. Cet odéon fut brûlé lors de la prise d'Athènes par Sylla, et Pausanias dit que, lorsqu'on le rebâtit, on lui donna la forme de la tente de Xerxès. De ce renseignement un peu vague, on peut conclure que le toit n'était pas plat. Les architectes Caius et Marcus Stullius et Ménalippos furent chargés de cette réfection par Ariobarzane, roi de Cappadoce. Pausanias y vit les statues des rois d'Égypte de la famille des Lagides. Il y avait probablement un espace libre pour les chœurs (orchestre) et une estrade ou scène pour les musiciens. Comme les séances de l'odéon ne comportaient pas de mise en scène, la décoration était fixe. En effet, selon Vitruve, la scène de l'odéon de Tralles avait été peinte par Apaticrius d'Alabunda. A l'odéon de Smyrne, Apelle avait peint une Grâce. Un autre odéon, richement décoré et rempli d'œuvres d'art, fut élevé à Athènes aux frais d'Hérode Atticus. Il en subsiste des ruines considérables. Beaucoup d'autres villes grecques, Patras, Corinthe, etc., possédaient des odéons. Rome eut deux odéons, l'un bâti par Domitien, l'autre par Trajan. On voit les ruines d'un odéon à Pompéi, et les restes d'un autre dans la villa d'Adrien, près de Tivoli. André BAUDRILLART.

Théâtre de l'Odéon. — Le théâtre de l'Odéon occupe l'emplacement de la salle construite pour la *Comédie-Française* (V. cet art.) sur les terrains de l'ancien hôtel de Condé et inaugurée le 9 avr. 1782.

Abandonnée par la Comédie-Française le 23 déc. 1794, elle fut rouverte par Poupart-Dorfeuille, sous le nom d'Odéon. Il rouvrit le 8 avr. 1797 par un concert, qu'il renouvela le 16 du même mois. Puis il donna des *thiases*, c.-à-d. des bals, et commença sa vraie campagne théâtrale le 20 mai par un spectacle qui comprenait un *Prologue d'ouverture*, de Patrat (artiste du théâtre) et Weiss, *le Philosophe amoureux*, de Destouches, et *l'Apparence trompeuse*, de Guyot de Merville. Cette tentative échoua. Une autre fut risquée le 17 août sans plus de succès. On fit alors appel à la troupe tragique que Mlle Raucourt avait réunie au théâtre Louvois et qui comprenait les meilleurs artistes de la Comédie-Française toujours désorganisée. Cette tentative, dirigée par Sageret, fut arrêtée par l'incendie de la salle de l'Odéon le 18-19 mars 1798 (V. COMÉDIE-FRANÇAISE).

Lors de sa reconstitution, la Comédie-Française s'installa dans la salle du théâtre de la République, rue Richelieu, où elle se trouve encore aujourd'hui. Pendant ce temps, les artistes de l'Odéon, qui semblaient précisément constituer le second Théâtre-Français que les auteurs dramatiques réclamaient depuis si longtemps, se réunissaient à la salle Louvois, alors vacante, sous la conduite de leur camarade Picard, l'auteur de tant d'agréables comédies. Ils y restent jusqu'au 13 avr. 1799, où ils vont s'installer au théâtre du Marais, donnent aussi quelques représentations à l'Opéra et au théâtre Favart, puis, le 11 juin, s'en vont partager le théâtre de la Cité avec la troupe qui s'y trouvait, l'une et l'autre alternant leurs représentations. C'est là que Picard donne avec beaucoup de succès sa grande comédie de *l'Entrée dans le monde*. Le 1er oct. 1800, ils retournent au théâtre du Marais, et, un mois après, ils vont alterner leurs représentations avec la troupe d'opéra-comique du théâtre Feydeau. Enfin, le théâtre Louvois se trouvant libre, la troupe de l'Odéon, Picard toujours en tête, s'y installe définitivement et en prend possession le 5 mai 1801.

Picard alors se multiplie, et comme administrateur, et comme comédien, et comme auteur, et fait preuve d'une prodigieuse activité, si bien que, l'Empire à peine constitué, il obtenait pour son théâtre le titre de « Théâtre de l'Impératrice » et pour ses artistes celui de « comédiens ordinaires de l'Empereur ».

On lui donne alors comme auxiliaire la troupe de l'Opéra italien, qui donnera désormais ses représentations le lundi et le jeudi, tandis que les autres jours lui sont réservés. Le 1er nov. 1807, Picard, qui venait d'être élu membre de l'Académie française, était nommé directeur de l'Opéra, et on lui donnait comme successeur son confrère et son ami Alexandre Duval. Le départ de Picard amenait la dissolution de la société des artistes, qui ne s'entendaient pas entre eux. La direction du Théâtre de l'Impératrice devenait donc une entreprise, entre les mains d'un nommé Gobert, à qui Duval vendait son privilège, tout en restant directeur en titre. C'est le 1er janv. 1808 que la nouvelle administration entra en possession. Elle ne devait pas rester longtemps à Louvois, les travaux de la nouvelle salle de l'Odéon touchant à leur fin. Celle-ci, reconstruite par l'architecte Chalgnis, fut inaugurée le 15 juin 1808, sous le titre de *Théâtre de Sa Majesté l'Impératrice et Reine*. Le programme de ce premier spectacle était ainsi composé : Ouverture de Cherubini; *le Vieil Amateur*,

prologue d'inauguration d'Alexandre Duval; *le Volage*, comédie de Caigniez; *la Comédie au foyer*, épilogue d'Alissan de Chazet. Le nouveau théâtre de l'Odéon était considéré comme « annexe de la Comédie-Française », mais pour la comédie seulement, et la tragédie lui était interdite.

Quelques débuts de nouveaux artistes eurent lieu pendant les premières années de la nouvelle direction, et à la fin de 1810 la troupe, en partie renouvelée, se trouvait ainsi composée : Armand, Firmin, Perroud, Dugrand, Chazel, Leborne, Thénard jeune, Thérigny, Fusil, Saint-Aubin, Pélissier, Gobelain, et Mmes Molé, Delille, Régnier, Henry, Fleury, Charles, Descuillés, Perroud, Delmanci, Maillard, Descuillés cadette. Divers artistes vinrent encore successivement se joindre à ceux-ci : Martelly (auteur d'une jolie comédie, *les Deux Figaros*), Victor, Talon, Mlle Délia et la toute charmante Mlle Desbordes, qui devait se faire un si grand nom de poète sous celui de Mme Desbordes-Valmore. Le Théâtre de l'Impératrice continuait d'ailleurs de travailler avec une grande activité, sans toutefois être aussi heureux qu'il l'avait été avec Picard. De 1808 à 1814 on n'a guère à enregistrer, comme pièces à succès, que *l'Alcade de Molorido* et *la Vieille Tante*, de Picard, *le Retour d'un croisé*, d'Alexandre Duval (qui, lui aussi, se voyait élire à l'Académie française), *Jeunesse et Folie*, de Pigault-Lebrun, *la Servante de qualité*, de Pelletier-Volméranges, *le Valet intrigué*, de Justin Gensoul, et *Evélina*, de Rigault. En réalité, la direction de Gobert et d'Alexandre Duval avait été déplorable, et les résultats en étaient funestes. Au commencement de 1814, Gobert, seul responsable, était déclaré en faillite, laissant les artistes impayés. Les événements politiques n'étaient pas de nature à rendre au théâtre sa prospérité passée. Après la Restauration, celui-ci reprend son titre de théâtre de l'Odéon, et les comédiens, qui s'étaient constitués en société après la disparition de Gobert, supplient le ministre de leur rendre leur ancien directeur, Picard, qui venait d'abandonner la direction de l'Opéra. Picard est nommé en effet et reprend, le 1er janv. 1816, la direction de l'Odéon, devenu « Théâtre royal » avec une subvention de 27.000 fr. A ce moment, il n'a plus à se préoccuper de l'Opéra italien, qui est allé s'installer à la salle Favart, et il peut jouer tous les jours.

L'activité, l'expérience et l'honnêteté de Picard eurent raison de la mauvaise fortune et ramenèrent à l'Odéon un public qu'une administration désastreuse en avait éloigné. Picard ne s'était pas borné à reprendre la direction; il avait aussi retrouvé sa plume et donna de nouveau plusieurs comédies, dont deux au moins obtinrent d'éclatants succès : *M. de Boulainville* ou *la Double Réputation*, *les Deux Philibert, le Capitaine Belronde, Vauglas* ou *les Anciens Amis;* quelques autres ouvrages furent aussi bien accueillis : *le Valet de son Rival*, de Scribe et Germain Delavigne, *le Chevalier de Canolle*, de Saint-Georges, *l'Homme gris*, de Daubigny et Poujol, *Agar et Ismaël au désert*, de Népomucène Lemercier... Deux années s'étaient écoulées et la bienfaisante influence de Picard s'était fait sentir de la façon la plus heureuse, lorsque l'Odéon disparut tout à coup dans un nouveau désastre. Le 20 mars 1818, dix-neuf ans presque jour pour jour après le premier incendie, le feu se déclarait au théâtre en plein jour, à trois heures de l'après-midi, et pour la seconde fois le réduisait en cendres.

Voilà nos pauvres artistes obligés de nouveau de chercher un autre asile, en attendant que l'on reconstruise leur salle engloutie dans les flammes. Heureusement pour eux, la récente débâcle du Théâtre-Italien avait laissé libre celle du théâtre Favart. Ils allèrent s'y installer provisoirement et la rouvrirent le 2 avr. 1818, toujours avec Picard à leur tête. Ils allaient y rester dix-huit mois. Du reste, on s'occupa aussitôt de la réédification de l'Odéon, et, dès que les travaux furent achevés, ils reprirent possession de leur domicile naturel. Ils firent donc l'inauguration de leur nouvelle salle le 30 sept. 1819. Ce fut l'occasion d'une réorganisation complète de l'entreprise, établie par une ordonnance royale en date du 21 juil. 1818. Par cette ordonnance, le théâtre de l'Odéon, considéré comme annexe de la Comédie-Française, conservait son rang de théâtre royal et était placé sous l'autorité du ministre de la maison du roi; il devait jouer les tragédies, comédies et drames qui composent le répertoire du Théâtre-Français et qui appartiennent au domaine public, et les pièces du même genre qui lui étaient présentées par les auteurs; enfin, le privilège était accordé à une société de comédiens qui l'exploitaient « à leurs risque et fortune et aux mêmes conditions que celles imposées aux comédiens du Théâtre-Français ». La troupe de l'Odéon, qui avait subi de nombreux changements, était ainsi composée en 1819, lors de l'ouverture de la nouvelle salle : MM. Joanny, Victor, David, Provost, Eric-Bernard, Valmore, Chazel, Lafargue, Perroud, Armand, Samson, Duparai, Thénard jeune, Duvernoy, Ménétrier, Sabathier, Charles; Mmes Kléber, Laroche, Perroud, Délia, Fleury, Guibert, Millon, Clairet, Dufresnoy, Falcoz, Casaneuve et Sabathier.

La représentation du premier ouvrage nouveau donné dans la nouvelle salle fut un événement littéraire : c'était *les Vêpres siciliennes*, le début dramatique de Casimir Delavigne, qui, peu de mois après, allait donner avec non moins de succès *les Comédiens*. Un peu plus tard avait lieu un début éclatant, celui de Mlle George, la fameuse tragédienne, qui depuis longtemps déjà avait quitté la Comédie-Française. Cependant, l'Odéon n'allait pas tarder à entrer dans une des périodes les plus difficiles et les plus tourmentées de sa longue histoire. En 1821, Picard se retire, la société des artistes est dissoute et le théâtre passe aux mains d'un directeur responsable, nommé Gentil. Mais celui-ci est à peine installé qu'il donne sa démission et est remplacé par M. de Gimel. C'est sous l'administration de ce dernier qu'on voit paraître à l'Odéon Bocage, qui devait se faire un si grand nom, Anaïs Aubert et Elisa Wenzel. On joue *Louis IX en Egypte*, de Népomucène Lemercier, *Jean sans Peur*, de Liadières, *le Paria*, de Casimir Delavigne, *les Deux Ménages*, de Picard, Wuaflard et Fulgence, *les Machabées*, d'Alexandre Guiraud, *Saül*, de Soumet, *l'Enfant trouvé*, de Picard, *Rienzi*, de Gustave Drouineau, etc.

Mais, au bout de trois années, Gimel cède la place à un nouveau directeur, Bernard, qui prend possession le 27 avr. 1824. Ce nouveau directeur a fait inscrire dans son privilège la faculté de jouer le genre lyrique et de joindre l'opéra à la tragédie et à la comédie. Seulement, comme, en France, l'administration s'est toujours montrée absurde en matière de théâtre, retirant d'une main ce qu'elle donnait de l'autre, elle n'accordait à l'Odéon cette faculté qu'à la condition qu'il ne jouerait aucun opéra français nouveau, se bornant aux traductions et aux ouvrages tombés dans le domaine public. Quoi qu'il en soit, il fallait une troupe chantante, et Bernard en forma une qui comprenait les noms de Lecomte, Campenhout, Valère, Camoin, et de Mmes Montano, Letellier, Camoin, Pouilley, auxquels se joignirent ensuite Duprez (notre grand Duprez), Cœuriot, Léon Bizot, Mondonville, Thénard, Mmes Schutz et Mondonville. On inaugura le genre avec un prologue intitulé *les Trois Genres*, dont, par autorisation spéciale, Boieldieu et Auber avaient écrit la musique; puis on reprit une foule d'ouvrages de Grétry, Dézèdes, Dalayrac, Méhul, Monsigny, Devienne, qui avaient appartenu au répertoire de l'Opéra-Comique, et, enfin, on joua nombre de traductions et pastiches : *la Pie voleuse, Othello, la Dame du Lac, Tancrède, le Barbier de Séville*, de Rossini, *Don Juan, le Mariage de Figaro*, de Mozart, *Marguerite d'Anjou*, de Meyerbeer, *Robin des Bois*, de Weber, *le Sacrifice interrompu*, de Winter, etc. Pendant ce temps, l'Odéon donnait aussi des tragédies et des comédies de Draparnaud, Ancelot, Soumet, Mazères, d'Epagny, Hippolyte Bis, Bayard, Royou, Merville. Pourtant, après deux

ans d'exploitation, Bernard se retirait, cédant la place à Frédéric du Petit-Méré (1826), qui lui-même avait pour successeur Thomas Sauvage (1827), lequel passait la main à son tour en faveur de Leméthever. Les choses allaient toujours de mal en pis, si bien que Leméthever aboutissait à une catastrophe et laissait le théâtre fermé pendant six mois. Harel le rouvrait en 1829, en congédiant le personnel lyrique et en amenant avec lui de nouveaux artistes : Vizentini, Ferville, Delafosse, Stockleit, puis Frédérick Lemaître, et Mmes Moreau-Sainti, Nollet, Nadèje Fusil et Thénard. C'est alors que l'Odéon prit, avec la Comédie-Française et la Porte-Saint-Martin, sa part du grand mouvement romantique qui révolutionnait nos théâtres, et c'est alors qu'il joua successivement : *Amy Robsart*, de Victor Hugo et Paul Foucher, *Roméo et Juliette* et *Christine à Fontainebleau*, de Frédéric Soulié, *la Nuit vénitienne*, d'Alfred de Musset, *Norma* et *Une Fête de Néron*, de Soumet, *Charles VII chez ses grands vassaux*, d'Alexandre Dumas, *la Maréchale d'Ancre*, d'Alfred de Vigny, *le Moine*, de Fontan, etc. Cependant, la direction d'Harel, très aventureuse, ne fut pas plus heureuse que les précédentes et, à la fin de 1832, l'Odéon était définitivement fermé, cette fois pour longtemps.

Il fallut attendre en effet jusqu'en 1837 pour voir ses portes se rouvrir ; encore ne fut-ce que d'une façon fugitive et par le fait d'une combinaison de Vedel, alors directeur de la Comédie-Française, qui eut l'idée de faire de l'Odéon une véritable succursale de celle-ci et de l'exploiter avec ses artistes. Les résultats prouvèrent rapidement que l'idée n'était pas heureuse, et au bout de quelques mois l'Odéon redevint silencieux. C'est seulement le 28 sept. 1841 qu'il rouvrit ses portes, sous la direction de d'Epagny, qui, presque aussitôt, disparut devant Auguste Lireux. La troupe, entièrement nouvelle, comprenait les noms de Louis Monrose, Bocage, Baron, Bignon, Crécy, Milon, Derosselle, Bouchet, Rosambeau, Barré, Saint-Léon, Pierron, Rousset, Valmore, Mauzin, Rouvière, Ballande, et de Mmes Dorval, George, Maxime, Julie Berthault, Virginie Bourbier, Peyre, Tilly. A signaler alors les débuts éclatants d'Emile Augier avec *la Ciguë*, de Ponsard avec *Lucrèce* (l'une et l'autre refusées à la Comédie-Française), et de deux pièces de Léon Gozlan : *les Cinq minutes du Commandeur* et *la Main droite et la Main gauche*. Néanmoins Lireux fait place en 1845 à Bocage ; Vizentini succède à celui-ci en 1847, et en 1849 la direction passe aux mains d'Altaroche, qui en 1853 la cède à Alphonse Royer. Pendant ce temps la troupe se renouvelait avec Pierron, Tisserant, Tétard, Talbot, Clarence, Harville, Mmes Célestine Thuillier, Sarah Félix, Bilhaut, Siona Lévy, devenue, plus tard, la lectrice de poésies Mme Ernst, Ramelli, Roger-Solié, Lorentine Léon, Zulma Restout, et l'on voyait jouer successivement *Agnès de Méranie*, de Ponsard, *Echec et mat*, d'Octave Feuillet et Paul Bocage, *le Chariot d'enfant*, de Méry et Gérard de Nerval, *François le Champi*, *Claudie*, *Maître Favilla*, de George Sand, *les Contes d'Hoffmann* et *les Marionnettes du Docteur*, de Michel Carré et Jules Barbier, *l'Honneur et l'Argent*, de Ponsard (où Laferrière partage le succès de l'auteur), *la Conscience*, d'Alexandre Dumas...

Enfin, on allait voir ce qu'on n'avait encore jamais vu à l'Odéon : une direction qui durerait plus de dix années. C'est celle de La Rounat, car La Rounat succéda en 1856 à Alphonse Royer, qui était nommé directeur de l'Opéra, let il n'abandonna l'Odéon, à la suite d'un différend avec ee ministère, qu'en 1867. Son administration probe, active et intelligente ramena enfin la prospérité à ce théâtre et dlle fut marquée par plusieurs succès retentissants : *Madame de Montarcy*, *Hélène Peyron* et *la Conjuration G'Amboise*, de Louis Bouilhet, *le Testament de César dirodot*, d'Adolphe Belot et Edmond Villetard, *l'Usurier ce village*, d'Amédée Rolland et Ch. Bataille, *les Vacances du docteur*, d'Amédée Rolland seul, *le Marquis de Villemer*, de George Sand, *la Jeunesse*, d'Emile Augier. Durant cette période on vit paraître à l'Odéon de nombreux artistes : Berton, Brindeau, sortant de la Comédie-Française, Febvre, Kime, Thiron, Gibeau, Ariste, Laray, Laute, Grenier, Mmes Doche, Devoyod, Karoly, Méa, Périga, Jane Essler, Arène, Lacressonnière, Thaïs Petit. A La Rounat succéda de Chilly, ancien acteur et directeur de l'Ambigu, sous l'administration duquel on vit débuter nombre d'artistes, soit déjà renommés, soit destinés à se faire un nom : Taillade, Coquelin cadet, Berton et son fils Pierre Berton, Paul Deshayes, Reynard, et Mmes Sarah Bernhardt, Agar, Blanche Baretta, Emilie Broisat, Antonine Lambquin, Hortense Damain, Laurence Gérard, Marie Laurent. C'est alors aussi qu'on vit jouer *le Roi Lear*, de Shakespeare, traduit par Jules Lacroix, *le Passant*, de M. François Coppée, interprété par Agar et Sarah Bernhardt, et qui produisit sur le public un véritable enchantement, *la Contagion*, d'Emile Augier, dont, par autorisation expresse de la Comédie-Française, M. Got vint jouer à l'Odéon le rôle principal, *Didier*, de Pierre Berton, *le Bâtard*, d'Alfred Touroude, *le Drame de la rue de la Paix*, d'Adolphe Belot.

Après quelques années, M. Duquesnel succède à de Chilly, et sa direction, plus active peut-être qu'heureuse, n'en est pas moins intéressante. L'Odéon, pendant si longtemps malheureux, a d'ailleurs retrouvé un public sur lequel il peut désormais compter et qui ne lui marchande pas ses sympathies. M. Duquesnel offre successivement à ce public : *la Maîtresse légitime*, de Louis Davyl, *Un Drame sous Philippe II*, de Porto-Riche, *les Danicheff*, de Pierre Newsky, *Déidamia*, de Théodore de Banville, *l'Hetman*, de Paul Déroulède, *Joseph Balsamo*, d'Alexandre Dumas, *les Noces d'Attila*, de Henri de Bornier... Pendant ce temps, la troupe se renouvelle avec MM. Porel, Georges Richard, Tallien, Amaury, Baillet, Clerh, Marais, Keraval, Masset, Truffier, Gil Naza, et Mmes Léonide Leblanc, Hélène Petit, Crosnier, Elise Picard, Alice Lody, Kolb, Chartier, Sisos, Rousseil. Cependant, en 1880, Duquesnel est obligé de quitter la place, et l'Odéon retourne aux mains d'un de ses anciens directeurs, Charles de La Rounat, celui qui lui avait fait retrouver la prospérité. Sous cette direction de La Rounat, qui n'est pas moins heureuse que la première, on voit se produire plusieurs succès retentissants : *Jack*, d'Alphonse Daudet, *Formosa*, d'Auguste Vacquerie, *Madame de Maintenon* et *Severo Torelli*, de François Coppée, puis deux petits actes charmants, *le Klephte*, de Abraham Dreyfus, et *le Dîner de Pierrot*, de Millanvoye. Le personnel fait aussi de solides recrues avec Chelles, Paul Mounet, Albert Lambert père et fils, Cornaglia, Rameau, Duflos, Matrat, Mmes Tessandier, Marie Defresne, Grivot, Samary, Malvau, Laurianne, Hadamard, Nancy Martel, Rachel Boyer, Marie Laure, Elise Petit, Baréty. Mais La Rounat meurt à la fin de 1884, et c'est un de ses pensionnaires, non moins actif que lui, Porel, qui est appelé à lui succéder. Porel reste sept ans en fonction, puis, en 1892, laisse le théâtre aux mains de ses deux régisseurs, Emile Marck et Desbeaux, qui donnent leur démission en 1896. Le ministère nomme alors comme directeurs associés Paul Ginisty et Antoine (ce dernier, fondateur du fameux Théâtre-Libre), mais au bout de peu de temps un désaccord s'élève entre eux, M. Antoine se retire et depuis lors M. Ginisty reste seul à la tête de l'Odéon. Sous ces trois dernières directions on a vu jouer *Conte d'avril*, de Dorchain, *les Jacobites* et *Pour la Couronne*, de François Coppée, *Renée Mauperin*, de Henri Céard, *Numa Roumestan*, d'Alphonse Daudet, *la Marchande de sourires*, de Mme Judith Gautier, *la Belle Saïnara*, d'Ernest d'Hervilly, *Germinie Lacerteux*, d'Edmond de Goncourt, *Amoureuse* et *le Passé*, de Porto-Riche, *les Deux Noblesses*, d'Henri Lavedan, *le Chemineau*, de Jean Richepin, etc. Quant aux artistes qui se sont produits pendant cette période, ce sont MM. Segond, Calmettes, Céalis, Ma-

gnier, Fénoux, Colombey, Candé, Duményy, de Max, Siblot, Coste, et Mmes Segond-Weber, Cerny, Antonia Laurent, Rosa Bruck, Grumbach, Wanda de Boncza, Arbel, Dux, Rose Syma, Page, Wissocq, Yahne, Chapelas. A. P.

BIBL. : ROSA, *Uber die Odeon in Athen, Rom und Karthago*; Sœst, 1831.

ODER (lat. *Vidua*, slave *Vjodr*). Grand fleuve d'Allemagne, tributaire de la mer Baltique. Il naît en Autriche (Moravie), à 627 m. d'alt., dans les hauteurs qui prolongent au S.-E. les monts Sudètes, coule vers le S.-E., puis vers le N.-E., à travers la dépression qui sépare les Sudètes des Karpates, forme un instant la frontière entre l'Autriche et la Prusse, où il entre en aval d'Oderberg. Il se dirige vers le N.-O. à travers la Silésie, décrivant des sinuosités marquées, arrose Ratibor, Kosel, Oppeln, Brieg, Ohlau, Breslau, Steinau, Glogau, Beuthen, Neusalz, entre en Brandebourg où il prend, après Krossen, la direction du N., arrosant Francfort, Küstrin, Schwedt, puis, en Poméranie, Garz, Greifenhagen, Stettin. Après Küstrin, il entre dans la fertile plaine de l'*Oderbruch* (56 kil. de long sur 12 à 30 de large); le fleuve y décrivait une vaste courbe vers l'O. (Freienwalde), mais on lui a creusé un nouveau lit (1743-53). A partir de Schwedt, la pente est nulle (0m,20 au-dessus de la mer). A Garz, l'Oder se partage en deux bras : l'oriental, appelé Grande Reglitz ou Zollstrom, passe par Greifenhagen et débouche dans la lagune de Damm; le bras occidental, qui garde le nom d'Oder, passe à Stettin, d'où il détache vers l'autre la Petite Reglitz. Toutes les eaux se réunissent au N. de la lagune de Damm et, par le Pappen ou Pfaffenwasser, débouchent dans la grande lagune de l'Oder ou de Stettin, séparée de la mer Baltique par les îles de Wollin et d'Usedom ; les eaux s'écoulent vers la mer par le Dievenow à l'E., la Swine au centre, entre les îles, la Peene à l'O.

Le bassin de l'Oder mesure 112.000 kil. q.; son cours, 905 kil. dont 741 en Prusse, 716 navigables (à partir de Ratibor). La profondeur est très faible, s'abaissant à 1 m. en été, aussi bien en Brandebourg qu'en Silésie; la largeur est de 30 m. à Ratibor, 176 à Breslau, 250 dans l'Oderbruch. Les torrents qui lui viennent des monts Sudètes occasionnent souvent de fortes crues et des inondations. Les principaux affluents sont : l'Oppa (g., Silésie autrichienne), l'Olsa (dr., Teschen), la Klodnitz (dr.), la Malapane (dr.), la Neisse de Glatz (g.), l'Ohlau (g.), la Lohe (g.), la Weistritz (g.), la Weida (dr.), la Katzbach (g., Liegnitz), la Bartsch (dr.), la Bober (g., grossie de la Gneis), la Neisse de Lusace (g.), la Warthe (dr.), grossie de la Netze et presque aussi importante que l'Oder, l'Ihna (dr., Stargard). — L'Oder était médiocrement navigable, mais a été beaucoup amélioré par les travaux entrepris récemment à partir de Kosel; le port maritime est à Swinemunde, dans l'île d'Usedom, puis viennent Stettin et Breslau dont le mouvement atteignait, en 1893, 1.300.000 tonnes. La Klodnitz et son canal desservent le grand bassin houiller et industriel de la haute Silésie. Un canal de 100 kil. unit l'Oder à la Sprée; celui de Finow (56 kil.), l'Oder à la Hanel; par la Wartha et la Netze, on communique avec le bassin de la Vistule. A.-M. B.

BIBL. : BECKER, *Zur Kenntniss der Oder*, 1868. — CHRISTIANI, *Das Oderbruch*; Freienwalde, 1876. — Carte de l'Oder au 100.000e en 12 feuilles, éditée par le service de la navigation à Breslau, 1883-85. — *Führer auf den deutschen Schiffahrtsstrassen*, publié par le ministère des travaux publics de Prusse, 1893. — MOHR, *Der Oder und seine Bauten*, 1890.

ODERBERG. Ville de Prusse, district de Potsdam, sur l'ancien bras de l'Oder ; 4.100 hab. Ruines d'un château du XIVe siècle (*Bærenkasten*).

ODERBERG (Pol. *Bogumin*). Ville de Silésie autrichienne, à la frontière de Prusse, sur la r. dr. de l'Oder; 1.400 hab. Raffinerie de pétrole.

ODERIC DE PORDENONE (V. PORDENONE),

ODERICO (Gaspare-Luigi), antiquaire italien, né à Gênes en 1723, mort en 1803. Entré dans l'ordre des jésuites, il s'adonna quelque temps à la théologie et à la prédication; puis, ayant été comme professeur au collège des Ecossais à Rome, il y trouva l'occasion d'étudier la numismatique et l'épigraphie : il publia alors plusieurs mémoires et dissertations où il fit preuve de goût et de savoir, entre autres : *Dissertazione sopra un' antica Iscrizione novellamente scoperta* (Rome, 1756) ; *Dissertationes et annotationes in aliquot ineditas veterum inscriptiones et numismata* (Rome, 1765) ; *Numismata græca non ante vulgata* (Rome, 1777), etc. Il séjourna ensuite à Turin et à Gênes, où il devint conservateur de la bibliothèque publique. G. C.

ODERIGI DA GUBBIO, enlumineur et miniaturiste italien, né à Gubbio, près de Pérouse, vers 1220, mort à Bologne en 1299. Il fut le contemporain et l'ami de Giotto, et passa à Bologne la plus grande partie de son existence. C'est tout ce qu'on sait de lui. Ses enluminures, fort vantées de son temps, sont probablement perdues. Un passage de Dante, où le poète parle avec enthousiasme d'Oderigi et l'appelle l'honneur de Gubbio, l'*Onor da Gubbio*, prouve qu'il jouissait d'un grand renom. Il eut pour élève Franco le Bolonais. G. C.

ODERZO. Ville d'Italie, prov. de Trévise, sur le Monticano ; 2.500 hab. Evêché. Eglise du XIVe siècle. C'est l'antique *Opitergium*.

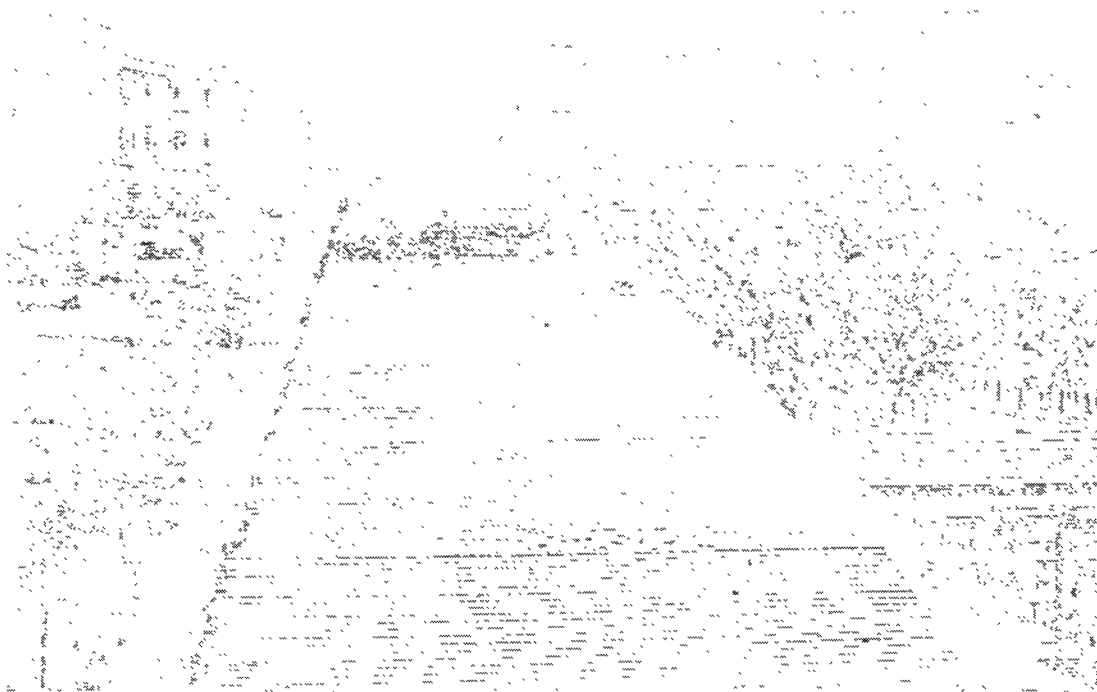
ODESCALCHI. Famille italienne, originaire de Côme, dont les principaux membres furent : *Pietro-Giorgio*, mort à Viterbe le 6 mai 1620, évêque d'Alexandrie, et son frère *Paolo*, gouverneur de Rome; le pape *Innocent XI* (V. ce nom) et son frère *Marco-Antonio*, mort à Rome en 1670, qui fit de son palais un hôpital ; leur neveu *Livio* (1652-1713), qui acheta aux Orsini le duché de Bracciano, fut candidat au trône de Pologne (1697) et transmit son héritage à Baldassare Erba, fils de sa sœur Lucrezia; *Benedetto* (1679-1740), archevêque de Milan (1712-37) et cardinal; *Baldassare*, duc de Ceri (1748-1810), fondateur de l'Académie des *Occulti*; *Carlo* (1785-1841), cardinal (1823) et archevêque de Ferrare.

ODESPUNG DE LA MESCHINIÈRE (Louis), ecclésiastique français, né à Chinon en 1597. La date de sa mort est inconnue. Il servit plusieurs fois de 1645 à 1652 de secrétaire rédacteur aux assemblées du clergé de France et publia les *Concilia novissima Galliæ a tempore concilii Tridentini celebrata* (Paris, 1646, in-fol.).

ODESSA. Ville maritime du Midi de la Russie, principal port de l'empire, située sur la rive septentrionale de la mer Noire, à 1.725 kil. S. de Saint-Pétersbourg, 1.415 S.-O. de Moscou, par 46° 28′ 36″ lat. N., 28° 25′ 17″ long. E. de Paris, 55 m. d'alt.; 450.000 hab.

Comme la capitale russe, à l'antipode de l'empire, Odessa présente ce type de cités modernes surgies brusquement au milieu de solitudes, s'épanouissant dans le court espace d'un siècle à l'instar des villes les plus florissantes des Etats-Unis de l'Amérique. Il y a un peu plus de cent ans, en 1789, l'emplacement occupé de nos jours par Odessa était un vaste steppe orné d'un fortin, Khadji Bey, du nom de l'un des princes (ou beys) tatares du XIVe siècle. Le fortin fut pris par les troupes russes, dans leur guerre contre les Turcs, en sept. 1789. Deux années plus tard, par le traité de Iassy, la région fut cédée à la Russie. Un nouveau fort fut construit en 1793, et l'année suivante le gouverneur de la région, de Ribas, reçut l'ordre de faire édifier par ses soldats une ville et de la baptiser Odessa, du nom d'une bourgade voisine *Odessos*, et que la grande Catherine prévoyait déjà devoir un jour rivaliser avec les principales villes de l'Europe. (On fait aussi dériver le nom d'*Odessa* des mots français *assez d'eau*, souvent prononcés par Richelieu à qui l'on faisait valoir que l'emplacement était privé d'eau potable : *Assez d'eau — Eau d'assez*.) 40.000 hect. de terre devaient être distribués aux nouveaux arrivants et une somme de 7 millions de francs fut assignée pour les frais de construction. Un appel fut fait aussi aux puissances maritimes étrangères. En 1796, 60 navires autrichiens, italiens, turcs

et grecs vinrent mouiller dans le nouveau port. La population se montait déjà à 3.150 hab. et la ville naissante comptait 352 maisons. Tels furent les débuts de la grande cité maritime. Les franchises accordées aux navires étrangers pour la circulation dans la mer Noire, en 1802, devaient accentuer ce mouvement, et Odessa devint bientôt le centre maritime le plus considérable de la mer Noire. Le duc de Richelieu, neveu du cardinal, émigré français, fut chargé en 1803, par Alexandre I[er], de l'administration de la province. C'est à lui que les annalistes russes attribuent la plus grande part des progrès faits par la cité. Lors de la nomination de Richelieu comme gouverneur, Odessa comptait 9.000 hab. environ, répartis dans 1.200 maisons d'habitation. Onze années plus tard, le nombre d'habitants était de 25.000 et la ville comptait plus de 2.000 maisons. Richelieu se consacra avec une rare intelligence à l'embellissement de la ville nouvelle, fit construire des temples pour les différents cultes, des écoles, des hospices, un



Grand escalier et statue de Richelieu, à Odessa.

théâtre, un jardin, un aqueduc pour amener à la ville de l'eau potable. Au point de vue administratif, son activité ne fut pas moins féconde. Investi des pouvoirs les plus étendus, le neveu du cardinal français contribua dans une large mesure à l'extension commerciale de la ville par la réduction des droits de douane ; il institua un tribunal de commerce, des banques de change et d'escompte, obtint l'installation de consulats étrangers, et fit appel aux artisans allemands, déjà établis en Russie, à venir exercer leurs métiers dans la province nouvelle. Son successeur, le comte Langeron, ne fut pas moins actif. En 1817, Odessa fut déclaré port franc, prérogative dont elle jouit jusqu'à l'année 1859. La ville se développe dès lors d'une manière normale. En 1852, elle comptait déjà une population de près de 100.000 âmes ; en 1866, 125.000 ; en 1887, 271.000 ; en 1892, 338.000 ; enfin le recensement de 1897 (février) accusait le chiffre de 404.651 hab., notablement augmenté depuis. Contrairement à la disposition habituelle des grandes villes maritimes, le choix de Catherine se porta, pour la fondation d'Odessa, non pas sur l'embouchure d'un fleuve, mais sur une éminence de 35 à 60 m. au-dessus du niveau de la mer, entre les embouchures des trois grands cours d'eau, le Dniestr, à gauche, le Boug et le Dniepr, à droite. Sur cette hauteur, la ville occupe une superficie de près de 45.000 hect., dont plus de 4.000 de terrains bâtis. Construite en grande partie dans le cours de la seconde moitié du XIX[e] siècle, Odessa a un aspect tout moderne : rues régulières, droites, constructions somptueuses, et se présente comme l'une des plus belles villes de l'Europe. Une promenade fort jolie, ornée d'une statue de Richelieu, se déploie le long de la mer à laquelle elle communique par un escalier monumental en pierre de 160 marches. De nombreux jardins, des villas échelonnées autour de la ville et le long de la mer compensent en partie l'inconvénient résultant de sa position découverte, exposée aux tourbillons du steppe ou aux intempéries. La population de la ville est un mélange de toutes les races et renferme une quantité considérable de représentants de divers coins du globe. Dans cette Marseille de l'Orient, le Français coudoie le Tatare et le Tcherkesse, l'Anglais trafique avec le Persan ; Grecs, Turcs, Juifs de tous les pays, Allemands, Slaves des Balkans, sont en contact constant avec les Russes, maîtres de la ville, mais qui n'en forment pas la grande majorité. Odessa jouit également, chez les Russes, d'une grande réputation comme ville d'eau ; sa plage est très fréquentée. La faible étendue des côtes de l'empire, surtout dans la zone tempérée, rehausse le prestige de cette ville maritime aux yeux de la majorité de la nation, privée de toute communication avec la mer.

Au point de vue commercial, Odessa occupe dans l'empire la première place pour l'exportation, la troisième pour l'importation, après la capitale, Saint-Pétersbourg, et Revel ; 20 % de toutes les exportations russes par la voie de l'Europe (500 à 700 millions de fr.) passent par cette voie. Plus de 10 % des revenus des douanes (13

millions de roubles) reviennent au port d'Odessa. La rade, vaste et profonde, n'est prise de glace que durant quinze jours ou un mois de l'année. Elle présente toutefois certains dangers à la navigation à cause des vents violents du S. et du S.-E. qui sévissent dans ces parages, particulièrement à l'époque des équinoxes. Aussi est-il recommandé aux navires de se tenir toujours prêts au départ. Des améliorations notables ont été apportées, durant ces dernières années (1880-95), tant au port même qu'aux quais de débarquement, pourvus d'appareils élévatoires et de transbordement de marchandises.

Le mouvement des navires varie sensiblement d'une année à l'autre ; le trafic étant alimenté principalement par les céréales amenées de l'intérieur de l'empire, partie par voie d'eau (38 °/₀), partie par les voies ferrées (54 °/₀) et par routes, toute mauvaise récolte se traduit par un ralentissement considérable dans la navigation. Ainsi, en 1892, année de disette, le nombre de navires étrangers ayant touché à Odessa était seulement de 500, alors que la moyenne de ces cinq dernières années (1893-98) atteint le chiffre de 1.150 environ avec un tonnage de 1.800.000 tonnes, tant à l'entrée qu'à la sortie. Céréales exportées, en moyenne, 800 millions de kilogr., dont 320 millions de kilogr. pour l'Angleterre, 120 millions pour la Hollande, 100 millions pour la France, 70 millions pour la Belgique, 65 millions pour l'Italie, 45 pour l'Allemagne. Après les céréales, les principaux articles d'exportation sont le beurre, le sucre, le caviar, l'alcool, le tabac, le bétail (12 à 15.000 têtes), dirigés habituellement : sucre pour l'Italie, la Turquie, l'Egypte ; tabacs, Italie ; alcools, Turquie, pays balkaniques, France. Les importations, d'une valeur moindre (150 millions de fr. environ), destinées à l'intérieur du pays, consistent en fruits, café, houille et thé. Ces deux derniers articles perdent considérablement de l'importance comme objets d'importation, à la suite du développement de l'exploitation minière dans l'intérieur de l'empire et de l'établissement des voies ferrées qui relient les villes du centre avec les pays producteurs, notamment la Chine. Près de la moitié des marchandises amenées par les navires à Odessa sont immédiatement dirigées sur Moscou. Le cabotage compte un total d'environ 3.100 à 3.200 embarcations par an avec un chargement, tant à l'entrée qu'à la sortie, de 5.600 à 6.520 tonnes. Le mouvement général d'affaires est évalué à un milliard de roubles environ (2 milliards 60 millions de fr.).

L'industrie est née à Odessa, il y a quelques années seulement, sous l'influence des mauvaises récoltes et des crises diverses dont souffrait le commerce des céréales. La ville compte environ 400 usines et fabriques diverses. Quelques-unes des plus importantes ont été créées durant les années 1895-98 par des sociétés étrangères, belges surtout. Les principales de ces usines ont pour objet la raffinerie du sucre. Viennent ensuite les fonderies, fabriques de produits chimiques, tanneries, entreprises vinicoles, savonneries. Odessa est aussi le siège de divers importants établissements financiers (banque d'escompte, banque russe pour le commerce étranger, Crédit lyonnais, banque foncière) et de compagnies d'assurance et de transport (compagnies du Nord, Volga, Russe, de Moscou, Lloyd russe, Nadejda). Un rapport consulaire français du mois de juil. 1898 évalue à plus de 50 millions de roubles (140 millions de fr.) le chiffre d'affaires de ces diverses entreprises. Au point de vue administratif, Odessa appartient au gouvernement de Kherson (distante à l'E. de 190 kil. environ) et forme un *gradonatchalstvo* (municipalité) sur le modèle de la capitale, Pétersbourg. La ville compte en outre 267 établissements d'instruction publique dont 14 d'enseignement secondaire, 1 université, diverses sociétés savantes, cercles artistiques, observatoire, etc. Principaux faubourgs : Peressype, Mol-davanka, Fontan, Dalnik. Le 22 août 1894, fut célébré à Odessa le centenaire de la fondation de la ville, et posée la première pierre du monument élevé à Catherine II. P. Lemosof

ODESSUS (Ὀδησσός). Ville grecque antique de la côte de la mer Noire, près de l'emplacement actuel de *Varna* (V. ce mot), à l'embouchure du petit fleuve Panysus. C'était une colonie milésienne, fondée dans la première moitié du VIe siècle. Elle avait un gouvernement démocratique et présidait une fédération des cinq colonies grecques de cette côte O. du Pont-Euxin, Odessus, Tomi, Collatis, Mesambia, Apollonia. Les Bulgares s'établirent à côté à Varna qui la remplaça.

ODET. Rivière du *Finistère* (V. ce mot, t. XVII, p. 490).

ODETTE de Champdivers (V. Champdivers).

ODEUR (Physiol.) (V. Olfaction).

ODEVAERE (Joseph-Dionisius), peintre belge, né à Bruges en 1778, mort à Bruxelles en 1830. Il peignit l'histoire et les sujets de batailles. Elève de l'Académie de Bruges, puis de L. David, à Paris, il eut, en 1804, le grand prix de Rome et, en 1812, la grande médaille d'or. Il fut nommé peintre de la cour en 1815. Nombreux ouvrages à Bruges, Bruxelles, etc. (*Couronnement de Charlemagne, Bataille de Waterloo, Bataille de Nieuport, Triomphe de Cimabue,* etc.).

ODHADA-Hraun (V. Islande, t. XX, p. 1009).

ODIERNA (G.-B.) (V. Hodierna).

ODIHAM. Ville d'Angleterre, comté de Hants, à 34 kil. N.-E. de Winchester ; 2.700 hab. Ancienne résidence des rois de Wessex. Ruines d'un château des rois normands où fut enfermé le roi David Ier d'Ecosse.

ODILE (Sainte), fille d'Adalric (Etichon), duc d'Alsace. Au VIIIe siècle, elle fonda près d'Obernai, sur le mont qui prit plus tard le nom de *Sainte-Odile* (V. ce mot), le couvent de Hohenbourg, dont elle devint la première abbesse. Les reliques, exposées à la vénération des fidèles sur l'autel de la chapelle conventuelle, et auxquelles, dès le IXe siècle, on attribuait des miracles, sont probablement les restes authentiques de la sainte. Elle fut vénérée, dès le moyen âge, comme la patronne de l'Alsace. On célèbre le 13 déc. comme le jour anniversaire de sa mort.

D'après la légende, Odile naquit à Obernai. Comme elle était aveugle de naissance, son père résolut de la tuer. Bereswinde, sa mère, chargea la nourrice de se réfugier avec elle dans le monastère de Palma (Baume-les-Dames, en Franche-Comté). C'est là que l'enfant recouvra la vue, après avoir été baptisée par Erhard, évêque de la Bavière. Plus tard, par l'entremise de son frère Adalbert, Odile retourna auprès de son père qui, touché de sa douceur et de sa piété, lui céda le château de Hohenbourg. Dans ce manoir, converti en couvent sous le vocable de Notre-Dame et de saint Pierre, elle rassembla autour d'elle une nombreuse congrégation de religieuses d'origine noble et accomplit beaucoup de miracles. Par ses prières elle arracha aux tourments du purgatoire l'âme de son père. Après la mort de ses parents qui furent enterrés à Hohenbourg, elle fonda au pied de la montagne le monastère de Niedermünster.

Quoique le nom de la sainte alsacienne ne se trouve mentionné dans aucun document authentique, relatif à l'histoire du duché mérovingien d'Alsace, son existence historique ne saurait être révoquée en doute. Dès le IXe siècle les traits fondamentaux de la légende existent, mais il est prouvé qu'ils sont en grande partie empruntés à la biographie de sainte Salaberge (*Bollandistes*, sept., t. VI, p. 523). Au Xe siècle, il se forma une biographie de la sainte qui devint en quelque sorte la légende explicative des reliques vénérées par les nombreux pèlerins. Cette *vita Ottiliæ*, qu'on lit dans de nombreux manuscrits datant en partie du XIe siècle, se répandit rapidement, fut traduite en allemand et en français et contribua beaucoup à faire de la fille d'Adalric une sainte populaire. Cette légende eut d'autant plus de succès que, plus tard, on greffa sur elle un curieux arbre généalogique, qui depuis a induit en erreur tous les historiens tant alsaciens que lorrains. Les descendants les plus illustres furent, de la façon la plus arbitraire, attribués à la famille de la sainte de Hohen-

bourg. Au XVIe siècle, Jérôme Gebwiller, humaniste alsacien, à la satisfaction de l'empereur Maximilien, parvint à relier à Adalric la maison des Habsbourg; et au milieu du XVIIe siècle, l'oratorien Jérôme Vignier fabriqua une vie d'Odile qu'il attribua à un auteur contemporain de la sainte, pour prouver que les ducs de Lorraine et les comtes d'Eguisheim avaient comme ancêtre commun le même Adalric, père de la patronne d'Alsace. Il n'est pas sûr qu'Odile elle-même ait créé Niedermunster. On peut tout au plus affirmer que ce couvent existait au commencement du Xe siècle et qu'à cette époque déjà on en attribuait la fondation à la première abbesse de Hohenbourg. Les fameux testaments de sainte Odile, sur lesquels plus tard les religieuses de Niedermunster, en litige avec le monastère de Hohenbourg, cherchaient à baser leurs prétentions, sont évidemment des titres falsifiés, fabriqués au XIIe siècle pour les besoins de la cause.

BIBL. : Ch. PFISTER, *le Duché mérovingien d'Alsace et la Légende de sainte Odile;* Paris-Nancy, 1892, avec une bibliographie complète.

ODILON-BARROT (V. BARROT).

ODILON DE MERCŒUR (Saint), 5e abbé de Cluny, né en Auvergne (962), mort en 1049. Fête, le 1er janv. Par la discipline sévère qu'il maintint dans la congrégation de Cluny et par son mérite personnel, il éleva au plus haut degré le renom de cette congrégation, et lui-même exerça une puissante action sur la plupart des princes et des princesses de son temps. On lui attribue la première institution de la *trêve de Dieu*. — Ses écrits, reproduits dans la *Bibliotheca cluniacensis*, sont : des *Vies de saints*, notamment une *Vie de saint Mayeul*, 4e abbé de Cluny, une *Vie de sainte Adélaïde ;* des *Sermons* dogmatiques, dont l'un a été attribué à saint Augustin; des *poèmes* et des *lettres*.

ODIN ou **ODEN** (*Wuotan, vada* = aller) est, dans la mythologie scandinave, le plus ancien et le premier des dieux ou *Ases*. Il est le petit-fils de *Bure*, le géant issu des rocs salés, couverts de frimas, que léchait la vache *Audhumbla*, la nourrice d'*Ymer* (V. ce nom). Son père est *Bœrr*, qui avait épousé *Bestla*, fille d'un géant, et il a deux frères, *Vilje* et *Vê*. C'est avec l'aide de ceux-ci qu'il tire du corps d'*Ymer* le ciel et la terre. Le soleil est son œil. Il crée la race des hommes avec le concours de *Hœner* et de *Lodur*. Tout provient de lui : la paix et la guerre, les sciences et les arts, et il est l'inventeur des runes. Il gouverne toutes choses; les divinités, comme les hommes, lui sont soumises. Sa vie est d'ailleurs un combat continuel contre les puissances du mal. Il est aidé dans cette lutte par les autres dieux, par les héros tombés sur les champs de bataille (*Einherjes*) et même par les nains. Sa demeure est le *Gladsheim* ou le *Valaskjalf*, et il réunit dans la salle d'or du Valhall ceux qui combattent avec lui. Son cheval, nommé *Sleipner* (le glissant), a huit pieds et est le plus rapide des coursiers. Les deux corbeaux *Hugin* (réflexion) et *Munin* (mémoire) qui viennent se reposer sur ses épaules parcourent le monde pour le renseigner sur tout ce qui se passe. Ses épouses sont *Iord*, *Frigg* et *Rind ; Thor* et *Brage* sont deux de ses fils; les *Valkyries* sont ses filles. Odin est représenté, en général, comme un grand et noble vieillard, à la longue barbe blanche; il est coiffé d'un grand chapeau à larges bords et porte un manteau bigarré. Sa main tient la lance (*Gungner*) et il a au bras l'anneau d'or (*Draupner*). Il est assis sur un trône élevé (*Lidskjalf*) et deux loups sont couchés à ses pieds, à moins qu'il ne chevauche sur les vents avec Sleipner. Au Ragnarœk il sera dévoré par le loup *Fenris*. Th. CART.

BIBL. : ANDERSEN, *Mythologie scandinave*, traduction de Jules LECLERCQ; Paris, 1886. — Th. WISEN, *Oden och Locke*, 1873.

ODIOT. Famille d'orfèvres français, dont le membre le plus renommé fut *Jean-Baptiste-Claude* Odiot, né à Paris en 1763, mort à Paris en 1850. Fils d'orfèvre, il voulut d'abord suivre la carrière militaire et, s'étant engagé comme dragon, il servit pendant trente mois en cette qualité dans les armées du roi ; puis il racheta son congé et revint travailler avec son père. Après la Révolution de 1789, il reprit quelque temps du service, se battit à Jemmapes, et plus tard (1814) se distingua, comme commandant de la garde nationale, à la défense de la barrière de Clichy. Entre temps, il s'adonna avec le plus grand succès à l'orfèvrerie, et les remarquables pièces sorties de ses ateliers lui valurent une réputation européenne : elles étaient exécutées le plus souvent d'après les dessins de Prudhon, Moreau, Garneray, Cuvillier ; les sculpteurs Dumont, Chaudet, Roguier lui prêtèrent également leur concours. En 1827, Odiot se retira et céda son établissement à son fils, qui continua dignement la tradition paternelle. G. C.

ODIVAL. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Nogent-en-Bassigny ; 302 hab.

ODO DE CHERITON OU DE SHERSTON, fabuliste anglais, mort en 1247. Prédicateur, appartenant probablement à l'ordre de Cîteaux, il a, suivant la mode du temps, introduit dans ses sermons quantité d'apologues, empruntés surtout au roman du Renard, aux bestiaires ou à d'anciens recueils de fables. Ces apologues ont été de bonne heure détachés des sermons pour former des recueils spéciaux. Il en existe un grand nombre en manuscrits du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle; ils ont été traduits en français (XIIIe siècle), en espagnol, en anglais, en allemand. Une excellente édition des fables d'Odo de Cheriton a été donnée par Hervieux : *Fabulistes latins* (Paris, 1884). Quant aux sermons, ils ont été publiés par Mathieu Macherel (Paris, 1520). On a, à tort, identifié Odo de Cheriton avec Odo de Canterbury. R. S.

BIBL. : BULŒUS, *Historia universitatis Parisiensis;* Paris, 1665, t. II. — FABRICIUS, *Bibliotheca mediæ ætatis*, 1736, t. V. — H. ŒSTERLEY, *Die narrationes des Odo de Ciringtonia*, dans *Jahrbüch für Roman. English Litteratur*, 1868-71, t. IX et XII. — Paul MEYER, *Romania*, 1885, t. XIV.

ODOACRE (*Odovakar*), roi d'Italie (476-493), tué à Ravenne le 5 mars 493. Fils d'Edecon, ministre d'Attila, et frère d'Onulf, il était du peuple des Scires ou Scyres que détruisirent les Ostrogoths (vers 463) dans une bataille où périt son père et devint le chef d'une horde ou armée formée des débris des Scires, de Rugiens, d'Hérules et de Turcilinges. Il entra au service de l'Empire et devint le chef de la garde impériale à Rome. Lorsque Oreste, qui venait de porter au trône son fils Romulus Augustule, refusa de distribuer aux mercenaires barbares le tiers des terres d'Italie, Odoacre les souleva et leur promit cette répartition. Il vainquit Oreste, le captura à Pavie et le fit périr ; Paul, frère d'Oreste, fut tué à Ravenne ; Romulus Augustule, déposé et banni en Campanie. Les anciens historiens regardent cet événement comme mettant fin à l'empire romain d'Occident (476) (V. EMPIRE). Odoacre fut proclamé roi par son armée ; il obtint de l'empereur d'Orient Zénon le titre de patrice, mais ne put se faire reconnaître par lui comme le régent légitime de l'Italie; il ne l'en gouverna pas moins et fit preuve de grandes qualités. Il fixa sa résidence à Ravenne, distribua à ses soldats le tiers des terres, d'ailleurs en grande partie abandonnées. Il s'efforça de faire fonctionner le régime romain, témoignant de sa déférence au Sénat, restaurant le consulat, chargeant de l'administration, de la justice et des finances des fonctionnaires italiens ; quoique arien, il ménagea le clergé orthodoxe. Il fit la guerre au meurtrier de l'empereur Nepos, qui occupait la Dalmatie, et annexa cette province (481). Il s'assura l'amitié des Visigoths en leur cédant la portion de la Gaule demeurée dépendante de l'Italie. Il défit les Rugiens qui voulaient se rendre indépendants dans le Norique; leur roi Felethens ou Faba fut pris avec beaucoup de ses nobles. Mais le reste, refoulé, demanda la protection du roi des Ostrogoths Théodoric. Celui-ci, encouragé par l'empereur Zénon, envahit l'Italie en 489. Odoacre fut battu sur l'Isonzo, près d'Aquilée, une seconde fois à Vérone. Il courut à Rome, mais les habi-

tants lui fermèrent les portes. Il revint alors à Ravenne, défit un corps de Goths et força Théodoric à s'abriter dans Pavie. Mais son adversaire concentra de nouveau ses forces et remporta une victoire décisive sur l'Adda (11 août 490). Odoacre fut alors bloqué dans Ravenne ; la troisième année, il capitula ; une convention stipula que Théodoric et lui régneraient conjointement sur l'Italie (27 févr. 493). Sept jours plus tard, il fut égorgé dans un festin avec son fils et ses amis. A.-M. B.

Bibl. : Ennodius, *Vita Epiphani*.

ODOARDS (Fantin des) (V. Fantin).

ODOFREDUS, célèbre jurisconsulte italien du xiiie siècle, né à Bologne, mort à Bologne le 3 déc. 1265. Il eut pour maîtres dans la jurisprudence Balduini, Hugolinus et Accurse, et exerça la profession d'avocat en Italie et en France ; en 1228, il professa le droit à Bologne avec grand succès et fut chargé par cette ville de négociations importantes. Les commentaires sur le droit romain connus sous son nom sont les cahiers de ses cours rédigés par ses auditeurs ; malgré leur incorrection, ils sont fort importants, car ils contiennent des renseignements très précieux sur la renaissance de l'étude du droit en Italie et sur la biographie des jurisconsultes du xiie et du xiiie siècle. On a de lui : *Lecturæ in codicem* (Lyon, 1480) ; *Lecturæ in digestum vetus* (Paris, 1504) ; *Summa de libellis formandis* (Strasbourg, 1510) ; *Lecturæ in tres libros* (Venise, 1514) ; *Lecturæ in digestum novum* (Lyon, 1552), et divers manuscrits dans les bibliothèques de Paris, de Berlin, et les archives de Bologne.

ODOIEV. Ville de Russie, chef-lieu de district, gouvernement de Toula, sur la Soukhaïa-Klevenka, affl. g. de l'Oupa ; 5.139 hab. Commerce de céréales, de bétail, de miel.

ODOLI. Première capitale de la dynastie mandchoue qui règne actuellement en Chine ; située dans les environs de Ningouta.

Bibl. : Howorth, *The northern Frontages of China*, dans *Journ. Soc. Asiat.* ; Londres, 1877.

ODOMÈTRE (Méc.). Instrument destiné à la mesure du chemin parcouru par un piéton ou par une voiture. Vitruve en parle déjà comme d'une machine très ancienne. C'était, de son temps, une roue portant une dent et déterminant, par tout un jeu d'engrenages successifs, la chute d'une pierre, d'un vase, après chaque mille parcouru. Souvent transformé depuis, mais demeuré d'un mécanisme très compliqué, l'odomètre a fait place, de nos jours, au *compteur kilométrique* de voiture et au *podomètre* ou *compte-pas* (V. ce dernier mot).

ODOMEZ. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Condé ; 575 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Fabr. de produits réfractaires, chicorée. Mines de houille.

ODON ou **EUDES** de Glanfeuil ou de Saint-Maur, hagiographe de la seconde moitié du ixe siècle. Il écrivit une relation des miracles de saint Maur où il raconte la ruine du monastère de Glanfeuil (Saint-Maur-sur-Loire) sous Pépin le Bref, sa restauration sous Louis le Pieux, les miracles faits au tombeau de saint Maur, la fuite des moines par crainte des Normands en Bourgogne, leur retraite au monastère des Fossés (depuis Saint-Maur-des-Fossés) et les miracles survenus au cours des pérégrinations et de la translation du saint. Cet écrit a été publié sous le titre de *Historia eversionis seu restaurationis monasterii Glannafoliensis*, mais les manuscrits ne lui donnent pas d'autre titre que *Miracula sancti Mauri*. Odon a fait précéder cet ouvrage d'une vie de saint Maur qu'il attribue à un auteur du nom de Faustus et qu'il raconte avoir trouvée et acquise dans des circonstances romanesques. L'œuvre entière a pour objet de prouver l'identité d'un disciple de saint Benoît du nom de Maur, mentionné dans les dialogues de Grégoire le Grand, avec le fondateur de l'abbaye de Glanfeuil, et de montrer que c'est par lui que s'est produite la propagation en Gaule de la règle Bénédictine. Odon se donne lui-même pour un moine de Glanfeuil, devenu abbé en 862 ; ce serait lui qui aurait emporté le corps de saint Maur, aurait guidé la communauté dans son exode et l'aurait conduite à chercher un refuge en 868 à l'abbaye de Saint-Pierre-des-Fossés dont il serait peu après devenu abbé. Mais il y a dans son œuvre tant d'erreurs et de contradictions qu'on ne saurait se fier même aux renseignements que l'auteur donne sur sa personne et qu'il n'est pas sûr qu'il n'ait pas mis au nom de l'abbé Odon de Glanfeuil le récit des miracles, comme il mettait au compte d'un prétendu Faustus le récit de la vie de saint Maur. La vie de saint Maur a été publiée plusieurs fois, notamment par les Bollandistes, *Acta sanctorum*, t. I de janvier (15 janv.), p. 1039, et par Mabillon, *Acta sanctorum ord. S. Benedicti*, sæc. I, p. 274. La relation des miracles a été publiée par les Bollandistes, *Ibid.*, p. 1051 ; par Mabillon, *Ibid.*, sæc. IV, part. II, p. 165. Une meilleure édition, mais incomplète, en a été donnée par Holder-Egger, *Monumenta Germaniæ Script.*, t. XV, 1re part., p. 462. A. G.

ODON (Saint), 2e abbé de Cluny, né dans le Maine en 879, mort en 943. Fête, le 18 nov. Fils d'un seigneur attaché à la cour de Guillaume d'Aquitaine, fondateur de l'abbaye de Cluny, il fit ses études à Tours et devint écolâtre de l'église de cette ville. Vers l'âge de trente ans, il entra dans l'abbaye de Cluny, récemment fondée. Après la mort de Bernon (927), il en devint abbé, et lui donna l'organisation et l'impulsion qui en firent le centre et le chef d'une très puissante congrégation (V. Abbaye, t. I, p. 37 ; Benoit, t. VI, p. 207 ; Cluny, t. XI). — La *Bibliothèque des Pères* (Lyon) et la *Bibliothèque de Cluny* de Du Chesne renferment les ouvrages suivants d'Odon : *Tractatus de reversione b. Martini de Burgundia*, des *Hymnes* et des *Antiennes* ; des *Sermons* ; un *Abrégé des Morales de saint Grégoire le Grand sur Job*. On lui attribue un traité *de Musica* et une *Vie du comte Saint-Gérault d'Aurillac*, dont le manuscrit authentique se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris, ancien fonds du roi, 5301.

ODON ou **EUDES** de Saint-Maur, moine de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, né vers l'an 1000, mort après 1058. Elevé à l'abbaye des Fossés, il passa une partie de sa vie à l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire ou de Glanfeuil, qui dépendait alors de la première, revint plus tard aux Fossés où il écrivit en 1058 une vie de Bouchard le Vénérable, comte de Vendôme, de Corbeil, de Melun et de Paris, protecteur et bienfaiteur de l'abbaye. C'est le seul ouvrage de lui qu'on connaisse, bien qu'il y ait annoncé l'intention d'écrire une vie des religieux de l'abbaye qui s'étaient distingués par leurs vertus, et une biographie de Renaud, évêque de Paris, neveu du comte Bouchard. La vie de Bouchard, intéressante pour l'histoire de la fin du xe et du commencement du xie siècle, a été plusieurs fois publiée. La meilleure et la plus récente édition est due à M. Ch. B. de la Roncière, *Vie de Bouchard... par Eudes de Saint-Maur* (*Coll. de textes pour servir à l'étude et à l'enseign. de l'histoire* ; Paris, 1892, in-8). A. G.

ODON, évêque de Bayeux et comte de Kent, mort en 1097. Il était fils de Herluin de Conteville et de Herleva de Falaise. Sa mère, avant d'épouser Herluin, avait été la maîtresse de Robert de Normandie et en avait eu un fils qui fut Guillaume le Bâtard. Odon était donc le frère utérin du futur conquérant de l'Angleterre. Il reçut de Guillaume l'évêché de Bayeux en 1049. Il fournit quarante nefs pour l'expédition de 1066 en Angleterre, prit part à la bataille de Senlac, et dans la *Tapisserie de Bayeux* il est représenté arrêtant et ralliant les fuyards. Il fut nommé gardien du château de Douvres et comte de Kent, et reçut d'importants domaines dans douze comtés. C'était « le second roi », dit Orderic Vital. Parvenu au comble de la fortune, il ambitionna la tiare, et résolut de partir pour Rome avec une troupe de chevaliers, pour briguer la succession de Grégoire VII ; mais son frère, que ces visées inquiétaient, le fit arrêter et l'envoya captif à Rouen. Libéré à

la mort de Guillaume le Conquérant (1087), Odon recouvra ses titres et ses biens, mais non son ancienne influence. Il se fit alors le principal agent des intrigues normandes contre Guillaume le Roux. Puni du bannissement et de la perte de tous ses biens en Angleterre, il vécut désormais en Normandie, et prit une influence prépondérante dans le conseil du duc Robert. Il partit avec lui pour la terre sainte en 1096 et mourut en chemin, à Palerme. Il fut enterré dans la cathédrale. Ce prélat menait une vie toute séculière. Il avait un fils appelé Jean. Il était dur et cruel, et, pendant ses années de puissance, il fut très impopulaire en Angleterre. Mais il avait du goût pour les arts. On lui doit la reconstruction de la cathédrale de Bayeux, et peut-être la fameuse tapisserie fut-elle faite pour lui.

Ch. Petit-Dutaillis.

Bibl. : Freeman, *History of the Norman conquest*; Oxford, 1877-79, 6 vol. in-8. — Du même, *The Reign of William Rufus*; Oxford, 1882, 2 vol. in-8.

ODON de Deuil, chroniqueur, né à Deuil, village de la vallée de Montmorency, mort à Saint-Denis vers 1062. Moine à l'abbaye de Saint-Denis, il suivit Louis VII en terre sainte en qualité de conseiller et de chapelain. Au retour, il devint abbé de Saint-Corneille de Compiègne, puis remplaça Suger comme abbé de Saint-Denis. On a de lui un opuscule intéressant pour l'histoire de la seconde croisade : *De Ludovici VII, Francorum regis, profectione in Orientem*. Il a été publié dans le *Sancti Bernardi genus illustre* de Chifflet (Dijon, 1660, in-4), et fragmentairement dans le t. XII du *Recueil des historiens de la France*.

Bibl. : *Histoire littéraire de la France*, XII, 614, et XIV, 188. — Kugler, *Studien zur Geschichte des zweiten Kreuzzuges*; Stuttgart, 1866, in-8.

ODONATES (Entom.). Insectes Névroptères Pseudo-Orthoptères, désignés aussi sous le nom de Libelluliens et comprenant les Libellulides, les Agrionides, les Eschnides. A l'état adulte, ce sont des insectes carnassiers, de grande taille, très élégants, au vol rapide pour la plupart, et nommés vulgairement *Demoiselles*. La tête est libre et mobile, les antennes courtes, les yeux saillants, les mandibules et les mâchoires fortes. Les ailes, finement réticulées, ordinairement avec un stigma près de leur extrémité, sont inégales chez les Libellulides et les Eschnides, semblables chez les Agrionides. L'abdomen, le plus souvent cylindrique, s'allonge d'une façon démesurée. Les larves sont carnassières et aquatiques et possèdent une respiration rectale. Celles des Agrionides ont des lames respiratoires terminales. Les œufs sont ordinairement pondus dans l'eau, soit isolément, soit par groupes. Les métamorphoses sont incomplètes. On rencontre ces insectes sur tous les points du globe, y compris les régions subarctiques.

O'DONNELL. Ancienne famille irlandaise à laquelle appartiennent: *Godfrey O'Donnell*, puissant chef irlandais, célèbre par les combats qu'il livra à Maurice Fitzgerald et ses victoires sur les Anglais en 1257. Il mourut en 1258.

Manus, lord de Tyrconnel, renommé pour ses talents militaires, défendit son pays contre les entreprises des O'Neills. En 1539, ayant fait alliance avec eux, il envahit le Pale. En 1541, il reconnut la suprématie de l'Angleterre: il fut nommé comte de Tyrconnel et demeura fidèle à cette alliance. Il mourut le 9 févr. 1564.

Calvagh, fils aîné du précédent, se rebella contre son père en 1547, et de nouveau en 1554, le fit prisonnier et obligea le gouverneur anglais à reconnaître son usurpation en 1558, et même à le créer comte de Tyrconnel en 1561. Mais il fut surpris et fait prisonnier par Shane O'Neill qu'il avait attaqué à l'instigation des Anglais. Il subit d'effroyables tortures et fut mis en liberté en 1564. Il réclama aussitôt à Dublin l'appui des Anglais, mais fut froidement accueilli et porta en personne ses doléances à la cour d'Élisabeth qui ne fit que lui témoigner une amicale compassion. Il rentra en Irlande en 1566, sir Henry Sidney ayant enfin reçu l'ordre de le rétablir en ses biens. Il périt peu après (26 oct. 1566) d'une chute de cheval.

Sir *Niall Garv*, petit-fils du précédent, né en 1569, mort en 1626, jura, lui aussi, fidélité à l'Angleterre; il combattit son cousin Hugh Roe O'Donnell, qui avait hérité du titre de comte de Tyrconnel, et l'obligea à passer en Espagne. Puis, mécontent de voir ses services mal récompensés, il se rebella. Arrêté, il dut aller faire sa soumission à Londres. Il demeura suspect au gouvernement qui l'accusa en 1608 de correspondre secrètement avec O'Dogherty. Il fut emmené en Angleterre et enfermé à la tour de Londres, où il mourut.

Hugh Roe, petit-fils de Manus (V. ci-dessus), né en 1571, mort en 1602, eut force démêlés avec son cousin Niall, relativement à la succession au titre de comte de Tyrconnel, qui finalement lui fut garanti par le gouvernement anglais. En 1587, il fut arrêté par ordre du gouvernement et enfermé à Dublin. En 1591, il réussit à s'échapper, fut repris, et, bien qu'on eût redoublé de surveillance, il s'évada encore. Cette fois, il parvint à gagner son pays non sans peine et sans souffrance: il eut les deux pieds gelés et dut se faire amputer. Il feignit de se soumettre et commença à nouer des intelligences avec l'Espagne en 1593. En 1595, il envahit le Connaught, s'empara de Sligo, et en 1597 il avait soumis presque toute cette province. En 1598, il aida le comte de Tyrone à battre sir Henry Bagnol au Yellow Ford (14 août), et en 1599 il dépêcha contre Essex, envoyé pour le réduire, O'Rourke qui le battit complètement. En 1600, il reçut de l'Espagne des subsides et des armes, mais sa politique agressive finit par lui attirer des représailles. Le comte de Clanricarde leva une armée contre lui. Mais O'Donnell, toujours allié aux Tyrone, enferma les Anglais à Kinsale. Des forces espagnoles, sous le commandement de don Juan d'Aquila, l'avaient rejoint. Le capitaine espagnol, trop pressé, essaya une attaque de nuit qui échoua piteusement. Furieux, O'Donnell s'embarqua pour l'Espagne et porta lui-même ses plaintes à Philippe III. Après s'être longtemps morfondu, il finit par obtenir la disgrâce d'Aquila. Mais il tomba dangereusement malade à Simancas où il mourut le 10 sept. 1602. Le bruit courut qu'on l'avait empoisonné.

Rory, comte de Tyrconnel, né en 1575, mort en 1608, frère du précédent, prit le commandement général lorsque son frère fut parti en Espagne, et en déc. 1602 il se soumit. Il fut gracieusement reçu par le roi à Hampton-Court, en 1603, et fut créé comte de Tyrconnel. Ce titre ne le satisfaisait pas; il envoyait plainte sur plainte, au grand ennui du roi. En 1606, il complota avec divers chefs, lord Delvin, le comte de Tyrone entre autres, de saisir par surprise le château de Dublin, et de mettre la main sur le gouverneur de l'Irlande et sur le conseil du gouvernement. Puis, effrayés soudain des conséquences que pourrait avoir ce complot, les comtes s'empressèrent de passer le détroit. L'ambassadeur anglais demanda leur extradition à Henri IV qui la refusa, mais qui ne leur permit pas de séjourner en France. Ils passèrent en Belgique et de là en Italie par le Saint-Gothard. Le pape les reçut avec de grands honneurs, mais Tyrconnel, ayant pris les fièvres, mourut à Rome le 28 juil.

Sa fille *Mary Stuart* eut les aventures les plus romanesques. Déguisée en homme, elle s'échappa de Londres en 1626, réussit à passer en France et de là en Belgique. Toujours en cavalier, elle fit force conquêtes féminines; elle finit par se marier avec John O'Gallagher, qui l'avait accompagnée dans ses escapades, et tomba dans une affreuse misère.

Daniel, né en 1666, mort à Saint-Germain-en-Laye le 7 juil. 1735, entra au service de la France dans la brigade irlandaise, et se distingua à Oudenarde et à Malplaquet. Il fut nommé brigadier général en 1719. R. S.

Bibl. : O Clery, *Life of Hugh Roe O'Donnell*; Dublin,

1893. — MEEHAN, *Fate and Fortunes of Tyrone and Tyrconnel.* — RUSSELL et PRENDERGAST, *Calender of Irish State papers* (1603-1608). — *Annals of the four Masters*, éd. O'DONOVAN.

O'DONNELL (Charles), comte de Tyrconnel, de la famille précédente, né en 1715, mort à Vienne le 26 mars 1771. Entré dans l'armée autrichienne, il se distingua à la bataille de Plaisance (1746), fut promu lieutenant feld-maréchal en 1757. Il joua un rôle prépondérant en 1758 et 1759 comme général de la cavalerie dans les combats d'Hochkirch et de Maxen. A Torgau il commanda en chef quand Daun fut blessé; il figura encore honorablement à Zittau, mais se fit battre en 1762 à Reichenbach par le duc de Brunswick-Bevern. En déc. 1762, il prit le commandement des Pays-Bas. Le reste de sa carrière fut plus tranquille : il entra au conseil privé en 1764, devint inspecteur général de la cavalerie en 1765 et gouverneur de Transylvanie en 1768. R. S.

O'DONNELL (Joseph-Henri), comte d'Abispal, né en 1769, en Espagne, mort à Montpellier le 17 mai 1834. Il entra jeune dans la garde royale espagnole. D'un courage à toute épreuve, il se distingua dès 1795 et surtout en 1810 dans les luttes contre Napoléon; il était alors général et commandait en Catalogne; il remporta un succès à Abispal, d'où son titre. Ayant refusé de reconnaître les Cortès, il fut emprisonné (1814); aussi, au retour de Ferdinand VII, il fut nommé capitaine général d'Andalousie; en 1818, gouverneur de Cadix. En 1823, pourvu du commandement de l'armée de réserve chargée de couvrir Madrid, il eut une attitude si suspecte que ses troupes elles-mêmes le déposèrent. Il passa en France. — Son frère, *Henri-Charles* (1780-1830), fut capitaine-général de la Vieille-Castille. R. S.

O'DONNELL (Léopold), comte de Lucena, duc de Tétuan, né à Sainte-Croix-de-Ténériffe le 12 janv. 1809, mort à Bayonne le 5 nov. 1867, fils du précédent. Entré lui aussi dans l'armée, il fut un des plus fidèles partisans de Christine et avança rapidement jusqu'au grade de général de division. Il demeura fidèle à la régente à Valence lors de son abdication (oct. 1840) et s'insurgea en sa faveur à Pampelune (1841). Il fit un assez long séjour en France et, en 1843, il contribua à la chute d'Espartero. Le nouveau gouvernement l'envoya à Cuba (1844). Rappelé en 1848, il entra au Sénat. Adversaire de Bravo-Murillo, il obtint du cabinet Narvaez le poste d'inspecteur général de l'infanterie qu'il garda jusqu'en 1851. Ministre de la guerre en juil. 1854, il obtint la présidence du conseil en juil. 1856, mais fut renversé par Narvaez en octobre suivant. Ministre de la guerre et des colonies, et de nouveau président du conseil en 1858, il fut chargé en 1859 de la direction générale de l'expédition du Maroc qu'il mena à bonne fin, ce qui lui valut le titre de duc de Tétuan. Il fut encore président du conseil du 15 janv. au 26 févr. 1863, et de juin 1865 à juil. 1866. R. S.

O'DONNELL (Maximilian-Carl-Lamoral), comte de Tyrconnel, né le 29 oct. 1812, mort à Salzbourg le 13 juil. 1895. Fils d'un lieutenantfeld-maréchal autrichien, Moritz, comte O'Donnell (1780-1843), il entra lui aussi dans l'armée autrichienne (1830), servit en Italie (1848), en Hongrie (1849). Lors de l'attentat de Libenyi (18 févr. 1853), il sauva par sa présence d'esprit la vie de l'empereur François-Joseph. Il jouit dès lors d'une grande faveur à la cour de Vienne et prit sa retraite en 1859. R. S.

O'DONOVAN ROSSA (Jérémy), agitateur irlandais, né près de Skibbereen (comté de Cork) le 4 sept. 1831. Fils d'un petit tenancier, il fit son apprentissage commercial à Skibbereen, où il ouvrit ensuite une modeste maison de comestibles. Doué d'une âme rêveuse et fortement épris de sa patrie, il fut séduit par les théories répandues par les membres de la Société *le Phœnix*, qui devint par la suite la Société des Fénians, et il y entra, comme membre actif, en 1856. Dix ans après, il fondait à Dublin *the Irish People* (1865), organe des Fénians, qui fut poursuivi par le gouvernement avec la dernière rigueur. O'Donovan, condamné le 15 sept. à la détention perpétuelle, fut choisi en 1869 comme député de Tipperary par les patriotes. Cette élection fut cassée par la Chambre des communes, mais elle eut pour résultat de faire mettre en liberté O'Donovan, qui passa en Amérique (1870). Il y fonda l'*Irish World*, puis l'*United Ireland*, où il prêcha cette théorie : que tous les moyens étaient bons, voire la dynamite, pour délivrer l'Irlande de l'oppression et de la tyrannie de l'Angleterre, qui n'étaient fondées elles-mêmes que sur la violence. Une Anglaise fanatique, le rendant responsable des attentats de la Tour de Londres et de Westminster (1885), lui tira un coup de revolver qui le blessa assez grièvement (2 févr.). Depuis, O'Donovan Rossa a peu fait parler de lui. Titulaire d'une fonction dans l'administration de New York, il continua à rédiger l'*United Ireland* et à faire une active propagande en faveur de ses malheureux compatriotes. R. S.

ODONTÆUS (Entom.) (V. BOLBOCERAS).

ODONTALGIE (Méd.) (V. DENT).

ODONTASPIS (Paléont.). Genre de Poissons fossiles voisin de *Lamna* (V. ce mot), et présentant des dents semblables, mais un peu plus épaisses et recourbées. Le corps est cylindrique avec la deuxième dorsale et l'anale un peu plus petite que la première dorsale. Ce genre est du crétacé et de l'éocène (*O. raphiodon* du cénomanien; *O. Hopei*, éocène). E. TRT.

ODONTINE (V. DENTIFRICE).

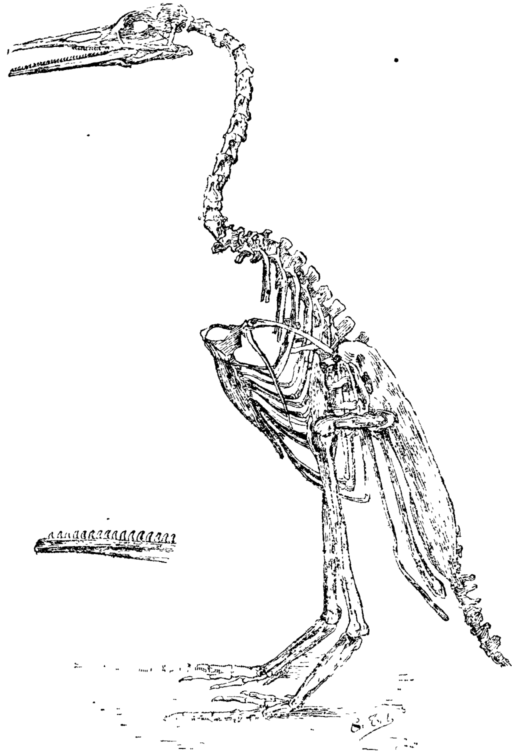
ODONTOGLOSSUM (Bot.) (V. VANDÉES).

ODONTOLABIS (Entom.) (V. LUCANE).

ODONTOLITHE (Minér.). Pierre bleu verdâtre et souvent appelée *fausse turquoise* ou *turquoise de nouvelle roche;* elle est constituée par des fragments de dents fossiles colorées par du phosphate de fer. Elle dégage au feu une odeur animale.

ODONTOPTERIS (Pal. vég.) (V. NÉVROPTÉRIDÉES).

ODONTORNITHES (Paléont.). On désigne sous ce nom



Hesperornis regalis.

un ordre ou sous-ordre d'Oiseaux fossiles essentiellement

caractérisé par un bec pourvu de véritables dents. Huxley et Zittel les considèrent comme un sous-ordre des *Ratitæ* (V. ce mot), parce que les ailes étaient atrophiées et le sternum plat comme chez ces derniers, mais il serait préférable d'en faire un ordre à part que Marsh désigne sous le nom d'ODONTOLCÆ. Chez ces Oiseaux, qui sont de l'époque secondaire, les maxillaires supérieur et inférieur étaient garnis de dents nombreuses, insérées dans une rainure commune; les ailes étaient rudimentaires et les membres postérieurs très robustes avaient des pattes probablement palmées. — Le genre type (*Hesperornis*) devait avoir à peu près le port des Plongeons (*Colymbus*) de l'époque actuelle. C'était un grand Oiseau nageur et plongeur de 1 m. de haut, à cou long et grêle. Les os n'étaient pas creux. Le crâne est long, étroit, le bec pointu avec 14 paires de dents en haut, l'intermaxillaire (c.-à-d. la partie antérieure du bec) en étant dépourvue, et 33 paires en bas. Le cerveau était très petit. Le sternum est grêle, allongé, sans carène. Aux pieds, le doigt externe est le plus développé et les doigts comptent de l'interne à l'externe successivement 2, 3, 4 et 5 phalanges. L'*Hesperornis regalis* du crétacé moyen du Kansas (Amérique du Nord) devait se nourrir de poissons. On connaît deux autres espèces du même genre et une du genre voisin *Baptornis*. E. TRT.

ODORAT (Physiol.) (V. OLFACTION).

ODOS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. (S.) de Tarbes; 727 hab.

ODOUMASI. Ville de la Côte d'Or (Afrique occidentale), à environ 10 kil. de la rive droite de la Volta. Population: 5.000 hab.

ODRY (Jacques-Charles), acteur français, né à Versailles en 1781, mort à Paris le 28 avr. 1853. Il commença sa carrière en 1802 au petit théâtre des Délassements-Comiques, d'où il passa en 1803 à la Gaîté, en 1805 à la Porte-Saint-Martin, et enfin en 1807 aux Variétés, où il devait rester près de quarante ans, c.-à-d. jusqu'à la fin de sa carrière. Pendant tout le cours de cette longue carrière, il ne cessa de faire la joie du public, et sa renommée fut telle qu'elle franchit même les frontières. C'était, si l'on peut dire, un grotesque de génie, qui n'avait qu'à se laisser aller à sa nature, et par sa seule présence, par ses gestes, par son organe, par sa bêtise béate ou solennelle, soulevait chez le spectateur un rire inextinguible. On a cité nombre de pièces dans lesquelles il n'avait qu'à paraître pour exciter l'hilarité : *le Valet ventriloque, l'Homme automate, l'Intrigue à la Rapée, les Cuisinières, M. Moufle, le Soldat laboureur, Chapolard, l'Aveugle de Montmorency, Quinze ans d'absence, les Ouvriers, M. Cagnard;* mais tout pâlit devant cette farce épique, *les Saltimbanques*, où, dans son rôle de Bilboquet, il fit courir tout Paris et dont, grâce à lui, le succès est resté légendaire. Et les triomphes d'Odry ne se bornèrent pas à Paris; dans des tournées fructueuses il se fit acclamer en province, à Lyon, à Lille, à Strasbourg, à Bordeaux, à Rouen, au Havre et jusqu'à Londres, où les Anglais lui firent un accueil enthousiaste. Odry, qui ne manquait pas d'instruction, a publié un petit poème burlesque intitulé *les Gendarmes*, qui est d'une étonnante insanité, et on a recueilli dans un petit volume intitulé *Odryana*, qui a eu plusieurs éditions, les plaisanteries, les bons mots, les calembours et jusqu'aux niaiseries dont il avait coutume d'émailler ses rôles. A. P.

ODRYSES ('Οδρυσαι). Peuple antique de Thrace, établi sur l'Artiscus (Arda) et le bassin supérieur de l'Hébrus (Maritza). Ils ne se soumirent pas à Darius, et leur roi *Teres* étendit sa domination jusqu'à la mer Noire, quoique mise en échec par les Thyns. Sa fille épousa Ariapesthès, roi des Scythes. Au ve siècle av. J.-C., son fils *Sitalcès* commandait à presque toute la Thrace, depuis le N. du Danube jusqu'à Abdère, et de Byzance au Strymon. Au moment de la guerre du Péloponèse, Athènes et Sparte sollicitèrent son alliance, que la première obtint grâce à son beau-frère Nymphodore. Il intercepta les ambassadeurs envoyés par Corinthe et Sparte pour demander l'alliance des Perses. Son fils Sadocus et lui-même reçurent le droit de cité athénienne. Il entreprit une grande expédition contre Perdiccas II, roi de Macédoine, rassembla 150.000 hommes dont 50.000 cavaliers, envahit la Macédoine et la Chalcidique, mais se retira en constatant l'absence de la flotte athénienne (429). En 424, il périt en combattant les Triballes. Son neveu *Seuthès* lui succéda; c'était l'allié de Perdiccas dont il avait épousé la sœur Stratonice; il maintint de bonnes relations avec Athènes; il avait un revenu annuel de 400 talents. Après lui, le royaume fut morcelé entre trois souverains: *Medocus* régna sur les Odryses, *Mæsades*, son frère, sur les Thyns, et *Teres* sur le Delta (presqu'île voisine de Byzance). Xénophon et ses mercenaires, les Dix Mille, à leur retour en Europe restaurèrent Seuthès II, fils de Mæsades, que plus tard nous voyons les Athéniens réconcilier avec son oncle. *Cotys Ier*, qui régna ensuite de 382 à 358, fut affaibli par les incursions des Triballes qui pénétrèrent jusqu'à Abdère. On le trouve en guerre avec les Athéniens à propos de la Chersonèse de Thrace à partir de 364. Il fut assassiné par deux Grecs d'Ænos. Son fils, *Cersobleptès*, qui partagea d'abord le pouvoir avec Bérisades et Médocus, fut gouverné par un aventurier eubéen du nom de Charidème. Il céda la Chersonèse aux Athéniens (357). Leur alliance l'engagea dans une longue guerre contre Philippe de Macédoine, qui finit par le rendre tributaire (343). Le roi de Macédoine fonda pour contenir les Odryses la cité de Philippopolis. Ils fournirent un contingent à Alexandre, mais leur roi *Seuthès III* se révolta plusieurs fois: après la défaite infligée par les Gètes au Macédonien Zopyrion (325), puis contre Lysimaque, qui ne le soumit jamais complètement. Ces montagnards insubordonnés sont encore en lutte contre les Macédoniens en 211, en 183. Les Romains s'allient à eux et les emploient à combattre les Macédoniens, puis à contenir les peuplades voisines, en particulier les Besses. Ceux de leurs rois dont le nom s'est conservé sont: *Cotys II*, contemporain de Persée ; *Cotys III*, allié de Pompée contre César; le fils de celui-ci, *Sadalès*, lègue son royaume au peuple romain (42) et Brutus en prend possession. Auguste les traite favorablement; M. Crassus leur cède en 29 un territoire consacré à Dionysos. Le régent *Rhæmetalcès*, qui gouvernait au nom des trois fils mineurs de *Cotys IV*, aide Sollius à soumettre les Besses (20) ; il est à son tour vaincu par eux (13 av. J.-C.), mais rétabli par L. Pison. Les rois des Odryses semblent avoir alors étendu sur toute la Thrace leur royaume vassal de Rome. A la mort de Rhœmetalcès, Auguste le divise entre son fils *Cotys V* et son frère *Rhascuporis;* celui-ci tua Cotys, mais Tibère le déporta à Alexandrie où il mourut bientôt, et maintint la division, donnant Trebellienus Rufus pour tuteur aux fils de Cotys, tandis que *Rhœmetalcès II*, fils de Rhascuporis, lui succédait dans la zone montagneuse. Deux ans après, les Odryses s'insurgent contre les Romains et contre leur roi Rhœmetalcès II. P. Velleius les subjugue. En 26 ap. J.-C., nouvelle insurrection comprimée par Poppæus Sabinus. En 38, Caligula donna la Thrace entière à Rhœmetalcès, assignant la Petite Arménie aux fils de Cotys, dont le seul connu s'appelait aussi Cotys. Finalement, Vespasien incorpore la Thrace à l'empire. On représente les Odryses comme un peuple aux mœurs rudes et féroces, adonné à l'ivrognerie. Le culte dominant était celui de Dionysos; leurs danses guerrières et leur musique barbare ont été décrites par Xénophon (*Anab.*, VII, 3). A.-M. B.

ODYNÈRE (*Odynerus* Latr.). Genre d'Hyménoptères, de la famille des Vespidés. Ce sont, comme les *Eumènes* (V. ce mot), des Guêpes solitaires, caractérisées par un corps ovalaire, des mandibules très allongées, des mâchoires et des lèvres courtes, des ailes à une cellule radiale et trois cubitales, les ailes antérieures offrant d'ailleurs cette particularité de se replier en deux, au repos, dans le sens longitudinal. Elles présentent au surplus l'aspect général et la coloration des autres Guêpes. L'espèce

type, *O. parietum* L., assez répandue en Europe, pratique dans les talus et dans les murs en terre des trous, divisés en trois ou quatre cellules et terminés, à leur ouverture, par une sorte de tuyau ou de cheminée saillant de 3 à 4 centim.; un œuf y est déposé, ainsi qu'une dizaine de larves d'insectes, destinées à la nourriture de celle qui sortira de l'œuf; puis le tuyau est détruit et le trou est bouché. — Il y a encore beaucoup d'autres espèces d'*Odynères*, ayant à peu près les mêmes mœurs : l'*O. des murailles* (*Vespa muraria* L.); l'*O. Reaumurii* Duf.; l'*O. lævipes* Schuck., qui fait son nid dans les tiges desséchées des ronces, etc.

ODYNIEC (Antoine-Edouard), poète polonais, né à Giejstuny (Lithuanie) en 1804, mort à Varsovie le 15 janv. 1885. Il se lia à Vilna avec Mickiewicz et fut un fervent romantique, traducteur de la *Lenore* de Burger; il fit paraître 2 vol. de poésies (1825), s'établit à Varsovie où il publia une revue très appréciée, *Melitele*, qui devint l'organe des romantiques, séjourna en Allemagne et en Italie avec Mickiewicz (1829-37), traduisant Byron, Moore, W. Scott, rentra à Vilna où il rédigea l'officiel *Courrier de Vilna* (1840-60), vécut à Varsovie à partir de 1866. Il a donné plusieurs pièces de théâtre : *Izora*, drame romantique (1829); *Felicyta* (1849); *Barbara Radziwillowa* (1858); *Jer Lubomirski* (1860). Il réunit ses poèmes, ballades, légendes (4e éd., Varsovie, 1875, 2 vol.). Ses récits de voyages (*Listy z podrozy;* Varsovie, 1875-78, 4 vol.) eurent un vif succès.

ODYSSEUS (V. Ulysse).

ODYSSEUS, héros de la guerre de l'indépendance grecque, né à Prevesa en 1785, mort à Athènes le 16 juin 1825. Fils du chef klephte Androutzos, il servit Ali, pacha de Janina, qui le nomma armatole de Béotie, Phocide et Doride, s'entendit avec les Klephtes, repoussa Omer-Vrione de Gravia (1821) et fut nommé généralissime de l'Hellade orientale par le premier congrès national (1822). Il échoua dans sa marche sur Lamia, fut blâmé par l'Aréopage, démissionna et se retira dans la caverne de l'antre Corycien. Au moment de la triple attaque des armées turques de Dramali, Resit et Omer Vrione, le gouvernement provisoire rappela Odysseus qui défendit victorieusement les Thermopyles contre Bairam Pacha et l'Acropole d'Athènes contre Resit Pacha. Il débloqua ensuite Missolonghi, mais ne put prendre Chalcis (1823). Destitué par le gouvernement, il passa aux Turcs, revint aux Grecs; son ancien lieutenant Goura le déclara prisonnier et l'expédia à Athènes où on le trouva mort sur l'Acropole.

ŒAGRE (V. Orphée).

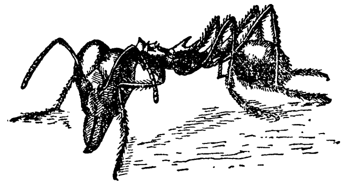
ŒANTHE. Ville de la Grèce antique, à l'O. du golfe de Crisa, dans le pays des Locriens Ozoles, temples d'Aphrodite et d'Artemis. Aujourd'hui *Galaxidi*.

ŒCHALIE (Οἰχαλία). Nom de plusieurs villes de la Grèce antique. L'une en Messénie, dans la plaine de Stenyclaros; Strabon l'identifie avec Andania, Pausanias avec Carnasium. A 2 kil. de là, sanctuaire d'Apollon Carnéen, d'Hermès Criophore, de Perséphone et de cultes mystiques confondus avec ceux de la grande déesse. D'autres en Etolie, en Eubée, près d'Erétrie; en Thessalie, près d'Ithonie. Chacune de ces villes revendiquait pour elle la gloire de la cité légendaire d'Œchalie, la capitale d'Eurytus, conquise par Héraklès, et cette expédition fut l'objet d'un des grands poèmes épiques (Οἰχαλίας ἅλωσις), lequel ne nous a pas été conservé.

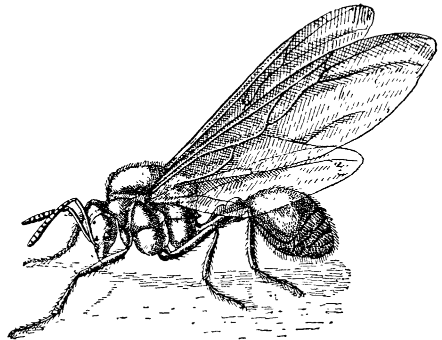
ŒCHELHAUSER (Wilhelm von), économiste allemand, né à Siegen le 26 août 1820. Il se destina d'abord à l'industrie et au commerce, fit de longs voyages à travers toute l'Europe, fut quelque temps attaché à la commission centrale fédérale de Francfort-sur-le-Main et, en 1856, prit la direction de la Compagnie continentale du gaz, à Dessau. Anobli en 1883, il est depuis 1893 membre du conseil colonial et il a reçu la même année le titre de docteur honoraire de l'Université d'Erlangen. De 1878 à 1893, il a fait partie du Reichstag, où il siégeait avec les nationaux libéraux. Il s'est acquis, comme économiste, une grande réputation, et a pris part, d'une façon toute spéciale, à l'élaboration de la loi sur les nouvelles sociétés commerciales à garantie limitée. Il a publié : *Die wirtschaftliche Krisis* (Berlin, 1876); *Die Nachteile des Aktienwesens und die Reform der Aktiengesetzgebung* (Berlin, 1878); *Die Tarifreform von 1879* (Berlin, 1880); *Die Arbeiterfrage* (Berlin, 1886); *Das sozialen Aufgaben der Arbeitgeber* (Berlin, 1887); *Soziale Tagesfragen* (Berlin, 1889), etc. On lui doit aussi des *Erinnerungen aus den Jahren 1848-50* (Berlin, 1892). Enfin, il est le fondateur et le président de la Société allemande shakespearienne et il a donné, outre une *Einführung in Shakespeares Bühnendramen* (Minden, 1895, 3e éd.), une grande édition des œuvres dramatiques de Shakespeare (Weimar, 1878, 7 vol.). L. S.

ŒCHSLI (Guillaume), historien suisse, né à Riesbach, près Zurich, le 6 oct. 1851, professeur au Polytechnikum (1887), puis à l'Université (1894) de Zurich; auteur de plusieurs manuels historiques et de *Die Anfænge des Glaubenskonfliktes zwischen Zürich und den Eidgenossen, 1521-24* (Winterthur, 1883); *Quellenbuch zur Schweizergeschichte* (Zurich, 1886-93); *Die Anfænge der schweizerischen Eidgenossenschaft* (1891), etc.

ŒCODOMA (Entom.). Genre d'Insectes Hyménoptères-Formicides, de la famille des Myrmicides. Ce genre, distrait des *Atta*, est remarquable par ses mœurs. Les *Œ.* (*Atta*) *cephalotes* ou *Fourmis de visite* forment des colonies dans lesquelles on distingue des mâles et des femelles ailés, des ouvrières à grosse tête, qui vont aux champs, des ouvrières plus petites, qui restent dans les fourmilières, et des soldats de taille énorme. Ces Fourmis habitent la Guyane et le N. du Brésil;



Œcodoma cephalotes soldat (1 1/2 gr. nat.).



Œcodoma cephalotes femelle (1 1/2 gr. nat.).

elles organisent de véritables expéditions pour la récolte des feuilles de caféiers qu'elles emmagasinent dans de longues galeries creusées dans le sol. Ces feuilles forment une espèce de terreau sur lequel poussent des champignons, servant à la nourriture des Insectes.

ŒCOLAMPADE (Jean Husgen et non Hauschein, dit), réformateur suisse, né à Weinsberg (Wurttemberg) en 1482, mort à Bâle le 21 nov. 1531. Il commença l'étude du droit à Bologne; mais n'ayant pu y prendre goût, il alla à Heidelberg (1499), où il étudia la théologie et les humanités; il préféra Gerson aux scolastiques. Étant re-

venu dans sa ville natale, où il eut une prébende, il prêcha avec succès. En 1512, il reprit ses études, se lia avec Mélanchthon à Tubingue, connut Reuchlin à Stuttgart, apprit l'hébreu avec un juif espagnol, et revint enseigner le grec et l'hébreu à Heidelberg. En 1515, il fut prédicateur à Bâle, où il connut Erasme, et prit ses grades théologiques. En 1518, il alla comme prédicateur à Augsbourg, où il se sentit de plus en plus attiré par Luther. Mais l'amour de l'étude le poussa à entrer, à la grande surprise de ses amis, dans le couvent des brigittes à Altenmünster (près Augsbourg). Il y resta deux ans ; mais y ayant prêché les doctrines de la Réforme, il dut s'enfuir, et se rendit à la Ebernburg, auprès de François de Sikingen, dont il fut le chapelain. En nov. 1522, il revint à Bâle, ou l'appelait son imprimeur Kratander, et il ne quitta plus cette ville, dont il devint le réformateur, tant par la prédication que par l'enseignement, comme pasteur et comme professeur de théologie. Il se lia avec Zwingle avec lequel il entretint une correspondance active. Il le remplaça au *colloque de Bade* (V. BADEN), en 1526, et l'accompagna à celui de Marbourg en 1529 (V. LUTHER, t. XXII, p. 785). Il partageait entièrement les doctrines sacramentaires du réformateur de Zurich. La Réforme ayant triomphé définitivement à Bâle (1529), il réorganisa l'Eglise, l'université et les écoles. En 1531, il alla, avec Bucer, introduire la Réforme à Ulm. Œcolampade avait un caractère essentiellement irénique, et se prononça toujours contre l'intervention du bras séculier dans les affaires d'Eglise. Sa tombe se trouve dans la cathédrale de Bale, à laquelle est aussi adossée sa statue. On n'a pas encore publié une édition complète de ses œuvres. Ses commentaires bibliques ont été fort appréciés. Ch. PFENDER.

BIBL. : HESS, *Lebensgeschichte Dr Joh. Œkolampads*; Zurich, 1791 (on y trouve la liste complète de ses ouvrages). — HERZOG, *Das Leben Joh. Œcolampads u. die Reformation der Kirche zu Basel*, 1848, 2 vol. (a été résumé en français par A. de Mestral ; Neuchâtel, in-8). — HAGENBACH, *Œcolampads Leben u. ausgewaehlte Schriften*, 1859. — HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs*, passim.

ŒCONOMOS (Constantin), théologien et littérateur grec, né à Tsaritsana (Thessalie) le 27 août 1780, mort à Athènes le 9 mars 1857. Il succéda à son père Cyriaque dans les fonctions de prêtre et d'économe de l'évêché d'Elassona. Soupçonné d'avoir pris part aux troubles de 1805 en Thessalie, il fut emprisonné pendant quelque temps à Janina, put payer une rançon, et vers la fin de 1808 fut appelé à Smyrne pour diriger, avec Koumas, une seconde école fondée sur les conseils de Koraïs ; il y enseigna la théologie et la littérature grecque pendant près de onze ans ; mais, à la suite de dissentiments avec l'école évangélique, il dut se retirer à Mitylène, d'où le patriarche Grégoire le fit venir à Athènes. Le soulèvement de la Grèce ne lui permit pas d'y rester longtemps ; il passa d'abord à Odessa, puis à Saint-Pétersbourg, où il composa un ouvrage (en grec, 1828) sur la parenté des langues russe et grecque, en trois volumes, et son livre le plus connu, Περὶ τῆς γνησίας προφορᾶς τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης (1833). Il fut membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg et membre correspondant de l'Académie de Berlin. Après un voyage en Allemagne et en Italie, il revint enfin en Grèce, et se fixa d'abord à Nauplie, puis à Athènes, qu'il ne quitta plus. Outre les deux ouvrages cités plus haut, Œconomos composa des ouvrages religieux, entre autres la Ἱερὰ Κατήχησις (Vienne, 1814), souvent réimprimée ; un traité en 4 volumes sur la traduction des Septante ; un poème en l'honneur du tsar Alexandre Ier (grec-russe, Saint-Pétersbourg, 1825) ; des discours et des oraisons funèbres, parmi lesquelles celle du patriarche Grégoire et celle de Kolokotronis ; une *Rhétorique* en 3 livres (Vienne, 1813), et une traduction de *l'Avare* de Molière, qu'il intitula Ἑξηνταδελώνης. Ses œuvres ont été rassemblées par son fils Sophoklis sous le titre de Τά σωζόμενα K. Οἰκονόμου (Athènes, 1864 et années suiv.). M. BEAUDOUIN.

ŒCUMÉNIQUE (V. SYNODE).

ŒCUS (Antiq. rom.). Ce mot, qui en grec signifie maison (οἶκος), désignait aussi un appartement spécial de la maison grecque. C'était une grande pièce dans laquelle la mère de famille filait avec ses servantes. On y installait aussi des tables et l'on y donnait les festins d'hommes, les femmes, dit Vitruve, ne prenant pas place avec les hommes dans les grands repas.

L'*œcus* ne faisait pas primitivement partie de la maison romaine. Il y fut adjoint par imitation de la maison grecque, et par la nécessité qu'imposait une vie de plus en plus large de disposer de pièces de luxe larges et commodes. Vitruve signale quatre sortes d'*œcus*, désignées chacune par un nom particulier. Ce sont : 1° l'*œcus tétrastyle* ou soutenu par quatre colonnes, pièce entièrement couverte, composée d'un carré formé par les colonnes, et d'une galerie entre les colonnes et les murs latéraux ; 2° l'*œcus corinthien* avec un toit en voûte, supporté par des colonnes, sans ouverture au milieu ; 3° l'*œcus égyptien*, à double rang de colonnes, avec un toit en terrasse, formant promenade ; 4° l'*œcus cyzicanus* avec portes et fenêtres en verre, servant surtout aux repas donnés pendant l'été.

BIBL. : PLINE L'ANCIEN, *H. N.*, XXXVI, 60. — VITRUVE, VI, 2, 3, 4, 7.

ŒDÈME (Méd.). L'œdème ou hydropisie est l'infiltration du tissu cellulaire par de la sérosité, localisée à une portion de l'enveloppe cutanée ou à tout autre organe. Dans l'anasarque, au contraire, l'infiltration est généralisée à toute ou à presque toute la surface du corps. Les téguments sont soulevés, tendus, pâles, froids, indolores ; ils cèdent à la pression du doigt dont ils conservent longtemps la trace. Ces caractères distinguent l'œdème vrai des autres tuméfactions de la peau, de l'emphysème sous-cutané, où il y a une crépitation caractéristique, de la *phlegmatia alba dolens*, qui est douloureuse, et des œdèmes dits inflammatoires, qui accompagnent l'érysipèle et le phlegmon, et où les téguments sont chauds, rosés et douloureux. Le liquide de l'œdème est séro-albumineux, transparent, et, contrairement à la sérosité inflammatoire, il ne se coagule pas au contact de l'air. L'œdème est un symptôme et non une maladie ; il résulte le plus souvent d'un trouble de la circulation sanguine. Aussi le voit-on survenir dès qu'un obstacle mécanique est opposé au retour du sang veineux vers le cœur. C'est ainsi que les parties les plus déclives du corps, c.-à-d. les membres inférieurs, s'œdématient dans l'asystolie, c.-à-d. lorsque le cœur n'est plus à même de subvenir à sa tâche. Dans l'ascite ou hydropisie accompagnant les affections du foie et notamment la cirrhose alcoolique, les rameaux de la veine-porte sont comprimés et, la pression veineuse augmentant, la partie liquide du sang s'extravase et vient remplir la cavité péritonéale ; il y a généralement en même temps de l'œdème des membres inférieurs et du scrotum. Les œdèmes de l'albuminurie paraissent tenir non seulement au trouble apporté à la circulation rénale, mais aussi à un vice de composition du sang. L'œdème du larynx accompagne, soit les inflammations aiguës de cet organe (brûlures, phlegmons, pustules de variole), soit les affections chroniques (tuberculose, cancer) ; il se termine presque toujours par la mort. L'œdème du poumon s'observe souvent en même temps que la congestion de cet organe, d'autres fois au cours des maladies dyscrasiques générales qui engendrent les hydropisies. L'œdème malin est une affection charbonneuse, qui se rencontre le plus souvent aux paupières ; il se termine par la formation de phlyctènes et d'eschares. D'autres œdèmes reconnaissent pour cause l'absorption de substances toxiques, notamment l'arsenic. D'autres encore surviennent au cours d'affections chirurgicales ou pendant la convalescence des fièvres graves. Enfin, il est des œdèmes primitifs ou essentiels ne pouvant être rapportés à aucun état morbide antérieur. Ils se développent à la suite d'un arrêt de règles ou sous l'influence d'un refroidissement brusque. Il est

probable qu'ils reconnaissent pour cause une action vaso-motrice.

La gravité pronostique de l'œdème est très variable, suivant la cause qui l'a produit. Son traitement variera également suivant cette cause. D'une façon générale, il consistera à favoriser l'élimination des liquides par les purgatifs, les diurétiques, les sudorifiques, à soutenir le cœur par la digitale et les médicaments analogues. On peut aussi donner issue à la sérosité par la ponction des cavités viscérales et par des mouchetures pratiquées sur la peau. Enfin, on ne négligera pas de donner aux parties œdématiées une position élevée et de faire des frictions dans le sens du courant veineux pour favoriser la circulation de retour. Dr L. Laloy.

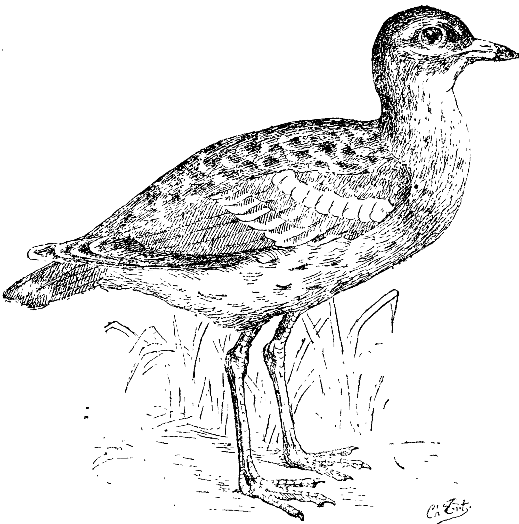
ŒDÉMÈRE (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères-Hétéromères, établi par Olivier (*Entom.*, 1795, III, p. 50) et qui a donné son nom à la famille des Œdémérides. Cette famille est très homogène — abstraction faite du genre *Mycterus*; — elle comprend des Insectes de forme allongée, ayant le facies des Longicornes. Ils diffèrent des Méloïdes par les organes buccaux et la tête rétrécie graduellement en arrière. Ils déposent leurs œufs dans le bois décomposé. Le genre *Œdemera* comprend des espèces de couleurs métalliques avec les élytres munis de lignes saillantes. Il renferme une quarantaine d'espèces appartenant à l'Europe, à l'Asie et au littoral de la Méditerranée. L'*O. Podagrariæ* L., long de 8 à 10 millim., d'un noir bronzé, à élytres fauves, se rencontre en France.

ŒDENBURG (V. Sopron).

ŒDER (Georg), peintre allemand, né à Aix-la-Chapelle le 12 avr. 1846. Il s'adonna sans maître au paysage, traitant de préférence des scènes de printemps et d'automne dans un sentiment mélancolique. Le musée de Berlin a son *Jour de novembre* (1880). Citons encore : *Matin d'automne* (1883); *Bois à l'automne* (1891); *Lande de Hollande* (1892), etc.

ŒDERAN. Ville de Saxe, cercle de Zwickau, sur le ch. de fer de Dresde à Chemnitz; 5.515 hab. (en 1895). Poteries, tapis, filature de coton, etc.

ŒDICNÈME (Zool.). Genre d'Échassiers, de la famille des *Charadriidæ* ou Pluviers, dans laquelle il forme la transition à celle des Outardes par sa taille et ses caractères. Le bec, de la longueur de la tête, est droit, épais,



Œdicnème criard.

robuste, triangulaire, renflé vers son milieu et pointu à son extrémité; les ailes sont longues, la queue médiocre, étagée, les tarses longs et grêles, dénudés jusqu'aux deux tiers du tibia, réticulés; les doigts courts, soudés à la base; le pouce manque complètement. Ce genre est cosmopolite, si l'on y comprend les genres *Burhinus Esacus*, et *Carvanaca* qui en ont été démembrés. — L'Œdicnème criard (*Œdicnemus crepitans*) est un oiseau de la grosseur d'une poule, à plumage varié de brun et de roux, chaque plume portant des mèches foncées sur un fond clair; la tête, grosse, avec les yeux grands et saillants, porte des taches blanches. Il habite les déserts et les steppes de la région méditerranéenne, du S. de l'Europe à l'Inde et à l'Arabie, et se trouve aussi en Algérie. En France, il se montre jusque dans le centre (Indre), recherchant les landes et les plaines arides, où il niche à terre, entre deux cailloux : les œufs sont d'un jaune roux, tacheté de brun, au nombre de deux. A la chute du jour, l'oiseau prend son vol pour chercher pâture et tourne dans l'air en poussant un cri prolongé et retentissant qu'on entend encore par la nuit noire. Il se nourrit de sauterelles, de coléoptères et de lombrics. A l'automne, la plupart émigrent vers le Midi pour revenir en mars, mais quelques individus hivernent dans notre pays. E. Trouessart.

ŒDIPE, héros principal de la légende thébaine, fils de Laïus et de Jocaste. Son nom signifie, d'après plusieurs auteurs anciens : l'*homme aux pieds enflés*. Sauf quelques détails accessoires, la première partie du mythe d'Œdipe est à peu près la même dans toutes les traditions. Laïus et sa femme Jocaste (Épicaste dans Homère), désolés de n'avoir pas d'enfant, interrogèrent l'oracle d'Apollon. Il leur fut répondu que, s'ils donnaient le jour à un fils, ce fils tuerait son père, contracterait avec sa mère un mariage incestueux, et ferait le malheur de sa patrie. Ce fils naquit pourtant : aussitôt Laïs et Jocaste l'exposèrent sur le Cithéron, dans l'intention de l'y laisser périr. Sauvé par un berger, il fut élevé par le roi de Corinthe, qui lui donna le nom d'Œdipe. Parvenu à l'âge d'homme, il se rendit à Delphes pour y consulter Apollon sur sa naissance; après avoir quitté le sanctuaire du dieu, il tua son père sans le connaître, délivra les Thébains de la tyrannie du Sphinx dont il devina les énigmes, et obtint en reconnaissance de ce service la royauté de Thèbes avec la main de sa propre mère, Jocaste. Pendant quelques années, son règne fut heureux et tranquille; mais bientôt les dieux irrités firent éclater une peste; l'oracle, pour la conjurer, ordonna d'expulser le meurtrier de Laïus. Œdipe prononça les imprécations les plus terribles contre ce criminel inconnu; mais le mystère de sa naissance ne tarda pas à se découvrir. Jocaste se pendit pour ne pas survivre à cette horrible révélation; Œdipe se creva les yeux.

Le récit des derniers jours d'Œdipe n'est pas le même dans toutes les légendes. D'après Homère, Œdipe aurait continué de régner à Thèbes, après la mort de Jocaste; il serait mort à la guerre, et des funérailles solennelles auraient été célébrées en son honneur (*Odyssée*, XI, 270 et suiv.; *Iliade*, XXIII, 679). Dans une autre version du mythe, Œdipe était immédiatement chassé de Thèbes par ses deux fils, Étéocle et Polynice, et par Créon, le frère de Jocaste; accompagné de sa fille Antigone, il se réfugiait en Attique. Suivant une autre tradition, il avait été emprisonné à Thèbes par ses propres fils, qui voulaient cacher au monde le déshonneur de leur père. Œdipe les maudit alors. Étéocle et Polynice, qui étaient montés sur le trône et qui exerçaient alternativement la royauté dans Thèbes, se prirent de querelle, en vinrent aux mains, et se donnèrent mutuellement la mort dans un combat singulier. Créon leur succéda et chassa Œdipe. Après de longues pérégrinations, le vieillard aveugle, guidé par sa fille Antigone, se rendit en Attique, où il demanda l'hospitalité au roi d'Athènes, Thésée. Arrivé près du bourg de Colone, il se réfugia en suppliant dans le bois sacré des Euménides; les ambassadeurs de Créon essayèrent de l'en arracher, pour le ramener à Thèbes, parce qu'un nouvel oracle d'Apollon avait prédit une grande prospérité à la terre où

serait enfermée la dépouille mortelle d'Œdipe. Thésée prit la défense de son hôte. Enfin Œdipe disparut mystérieusement dans le sanctuaire des Euménides.

La légende attribuait à Œdipe quatre enfants, deux fils, Etéocle et Polynice, et deux filles, Antigone et Ismène; d'après une tradition, Œdipe avait eu ces enfants de sa propre mère, Jocaste; d'après une autre, moins épouvantable, il les aurait eus d'une autre femme nommée Euryganeia.

Au temps de Pausanias, on montrait encore le tombeau d'Œdipe à Athènes, entre l'Acropole et l'Aréopage. D'autre part, près du bourg d'Etéonus, situé sur la limite de l'Attique et de la Béotie, existait dans un sanctuaire de Déméter un Œdipodeon, que certaines légendes représentaient comme le tombeau d'Œdipe.

Les principales formes de la légende d'Œdipe furent consacrées par la tragédie grecque. Eschyle en avait fait le sujet d'une trilogie entière, dont il ne reste que les *Sept devant Thèbes*. *L'Œdipe roi* et l'*Œdipe à Colone* de Sophocle sont parmi les chefs-d'œuvre les plus purs de l'esprit humain. Euripide s'inspira du mythe d'Œdipe dans ses *Phéniciennes*. Quoique ces œuvres aient été souvent imitées ou adaptées sur notre théâtre classique, aucune de ces imitations ou adaptations ne peut donner, même de loin, la sensation des tragédies athéniennes, surtout des drames incomparables de Sophocle. Citons toutefois, avec l'*Œdipe* de Voltaire, l'*Œdipe roi* de J. Lacroix. Le rôle du héros dans cette dernière pièce a valu à l'acteur Mounet-Sully un des grands triomphes de sa carrière.

La mythologie comparée a appliqué sa méthode au mythe du roi thébain. Elle s'est efforcée de l'interpréter par des phénomènes solaires. D'après MM. Bréal et Decharme, Œdipe ne serait autre chose que le soleil lui-même; les deux ennemis qu'il tue, Laïus et le Sphinx, personnifient, l'un et l'autre, les nuages orageux, que les rayons de l'astre percent comme des traits. Jocaste est l'Aurore. A la chute du jour, le disque du soleil paraît s'aveugler, lorsqu'il s'enfonce mystérieusement sous terre. Preller voit, au contraire, dans Œdipe une personnification de l'hiver. Le professeur italien Comparetti a essayé de réfuter cette interprétation purement naturiste en insistant sur le caractère moral de la légende d'Œdipe.

BIBL. : M. BRÉAL, *Mélanges de mythologie et de linguistique*, 2e éd., pp. 172 et suiv. — DECHARME, *Mythologie de la Grèce antique*; Paris — PRELLER, *Griechische Mythologie*; Berlin, 1872-75, 3e éd. — COMPARETTI, *Edipoe la mitologia comparata*; Pise, 1867.

ŒDOGONIUM (Bot.). Genre d'Algues de la famille hétérogène des Confervacées et de l'ordre des Chlorophycées, constituant, avec le genre Bulbochaete, la tribu des Œdogoniées. Thalle constitué par des filaments cloisonnés, non ramifiés, différencié en un appareil fixateur formé d'une sorte de crampon, un appareil nutritif et un appareil reproducteur, le filament pouvant se terminer par une sorte de poil transparent. La croissance est intercalaire et localisée dans la cellule que l'on considère au niveau d'un anneau de cellulose souvent très développé, remarquable exemple d'une modification passagère de la membrane végétale. — Les Œdogonium ont deux modes de reproduction, ils produisent : soit des zoospores, soit des œufs et, dans ce dernier cas, offrent une hétérogamie très nette. La zoospore naît par rénovation totale du contenu protoplasmique d'une cellule quelconque et est mise en liberté par gélification de la paroi de cette cellule le long d'une ligne circulaire : elle affecte une forme ovoïde, est animée d'un mouvement rapide de rotation de gauche à droite dû à une couronne de cils vibratils qu'elle porte, localisée autour d'une sorte de plateau à sa partie antérieure. L'anthérozoïde a un aspect analogue à celui de la zoospore : ses dimensions sont seulement beaucoup moindres, il naît de la même façon dans des cellules aplaties ou anthéridies qui produisent, tantôt un *Œdogonium curvum*, tantôt deux anthérozoïdes ; plusieurs anthéridies peuvent se trouver superposées dans le même filament ; elles mettent en liberté leur contenu par un déboîtement circulaire de leur membrane. Les Œdogonium peuvent être dioïques, mais sont généralement monoïques : la parenté des gamètes est alors fort étroite, oosphère et anthérozoïde provenant de deux cellules, quelquefois contiguës, du même filament. L'oogone provient d'une cellule : par une bipartition, cette cellule donne naissance à deux cellules filles ; la supérieure accroît considérablement ses dimensions et renferme l'oosphère ; l'oogone est percé d'un trou que ferme une masse hyaline de substance gélatineuse et par lequel s'opère la fécondation ; quelquefois l'oogone subit une première déhiscence qui isole de lui une sorte de couvercle, l'oosphère restant protégée par une mince couche de substance gélatineuse percée d'un orifice circulaire. La fécondation donne naissance à un œuf qui ne reproduit pas la plante directement : il germe en abandonnant complètement la membrane qui l'entoure et par une double bipartition engendre quatre zoospores, analogues à celles que nous avons décrites, chacune d'elles reproduisant dans la suite une plante semblable à celles dont elles proviennent.

Chez certaines espèces, dites *gynandrosporiques*, il se forme avant la maturité de l'oogone, par rénovation totale et dans des articles courts du filament générateur, des corps ciliés particuliers ou *androspores*, analogues aux anthérozoïdes, mais de plus grande taille ; après avoir été mis en liberté d'une façon quelconque, mais déterminée pour chaque espèce, ils germent dans le voisinage de l'oogone et donnent chacune naissance à un filament de dimensions réduites, formé de cellules aplaties, ajustées bout à bout, dont chacune produira un ou deux anthérozoïdes suivant l'espèce considérée ; le rôle de ces anthérozoïdes est d'ailleurs absolument le même que celui des anthérozoïdes nés directement des cellules d'un filament ordinaire : ils arrivent à maturité en même temps que les oosphères qu'ils doivent féconder. — Le genre Œdogonium constitue avec le genre Bulbochaete la tribu des Œdogoniées. Henri FOURNIER.

ŒHLSCHLÆGER (Otto), peintre allemand, né en Prusse le 16 mai 1831. Il entra en 1858 dans la magistrature, devint président de chambre à Berlin (1858), secrétaire d'Etat à l'office impérial de justice (1889) et succéda à Simson dans la présidence de la cour suprême de Leipzig (1891).

ŒHLENSCHLÄGER (Adam-Gottlob), poète danois, né à Vesterbro, près de Copenhague, le 14 nov. 1779, mort à Copenhague le 20 janv. 1850. Son père était organiste au château de Fredericksberg, dont il devint ensuite régisseur. Les ressources de la famille étaient très médiocres et la première instruction de l'enfant fut assez négligée, les bonnes écoles coûtant trop cher. Le poète nous a laissé dans ses *Souvenirs* (1850-51, 4 vol.) un tableau charmant de la vie libre et rêveuse qu'il menait dans les grandes salles du château, ornées des portraits des princes du Danemark, et dans le parc magnifique, qui entourait la demeure royale. On le mit cependant vers l'âge de douze ans — un professeur nommé Storm s'étant intéressé à lui et l'ayant pris sous sa protection — dans une école où il aurait pu faire des études sérieuses, si son goût pour la poésie et pour le théâtre ne l'avait détourné non seulement du commerce, auquel on le destinait d'abord, mais aussi du grec et du latin, qu'il étudia ensuite. En 1797, il débuta au théâtre royal dans les rôles de jeune premier et joua pendant près de deux ans, mais sans jamais attirer sur lui l'attention du public. Dégoûté, il renonce au théâtre, et sous l'influence de ses amis, les frères Œrsted, se met avec ardeur à l'étude du droit. Cependant, il compose divers poèmes que l'on écoute avec plaisir et remporte un accessit dans un concours ouvert sur cette question : *Y aurait-il profit pour la littérature du Nord à remplacer la mythologie grecque par la scandinave?* C'est alors, en 1802, qu'il rencontre un homme qui exerça sur lui une décisive influence, Henrik

Steffens, jeune professeur, qui rapportait d'Allemagne le romantisme et le culte de Gœthe. Après une conversation avec lui qui avait duré seize heures, Œhlenschläger écrivit le premier poème qui le révéla à ses compatriotes : *les Cornes d'or* (*Guldhornene*), du plus pur romantisme scandinave. Il avait trouvé sa voie : ses anciennes poésies, prêtes à paraître, il les supprime, mais publie en revanche, avant la fin de l'année, un recueil de *Poésies* (1802, non 1803, malgré le titre), qui obtint le plus grand succès et fait époque dans l'histoire de la littérature danoise.

Les années suivantes sont marquées par des œuvres nombreuses en vers et en prose, réunies en 1805 sous le titre d'*Ecrits poétiques* (*Poetiske Skrifter*, 2 vol.) et qui contiennent entre autres : la *Saga de Vaulundur*, l'*Evangile de la Nature*, le *Voyage de Langeland*, *Knud le Grand* et surtout le poème dramatique d'*Aladdin ou la Lampe merveilleuse*, charmant développement d'un des plus gracieux épisodes des *Mille et une Nuits*, dans lequel Œhlenschläger donne un libre essor à sa riche et juvénile imagination. En 1805, le poète se rend en Allemagne, à Halle, où il se rencontre avec Steffens, puis à Weimar où il fréquente Gœthe et écrit *Hakon Jarl*, la première de ses tragédies septentrionales et *Baldur le Bon*, en même temps qu'il traduit en allemand son poème d'Aladdin et quelques-unes de ses premières poésies. D'Allemagne il se rend à Paris, où il passe plus d'un an, visitant assidûment les théâtres et entretenant avec son compatriote Baggesen de très cordiales relations, qui furent rompues plus tard à la suite de vives polémiques, auxquelles prirent part plutôt ses amis qu'Œhlenschläger lui-même. Il compose à Paris la tragédie de *Palnatoke*, digne pendant d'*Hakon Jarl*, ainsi que le recueil des *Poèmes du Nord* (*Nordiske Digte*) où il rassemble des œuvres antérieures auxquelles il ajoute le *Voyage de Tor à Jotunheim*, poème en cinq chants. C'est alors aussi qu'il achève sa tragédie d'*Axel et Valborg*, dont le succès à Copenhague fut éclatant et qui est sans doute, encore aujourd'hui, le plus intéressant de ses drames. Il travaille en même temps à la traduction allemande de ses œuvres. Peu après, en 1808, il part pour la Suisse et l'Italie, où il séjourne jusqu'en automne 1809 et écrit en allemand, pour ne la traduire que plus tard en danois, sa tragédie du *Corrège*. A son retour à Copenhague, il est nommé professeur d'esthétique à l'Université, ce qui lui permet d'épouser Christine Heger, avec laquelle il était fiancé depuis 1801. Son activité littéraire ne se ralentit point : comme professeur sans doute, son succès est médiocre, mais il continue à composer des drames, des vaudevilles mêmes, des poésies et des poèmes, reçus avec faveur par le public, quoiqu'on y sente parfois quelque fatigue, une composition trop hâtive et qu'aucune de ces œuvres nouvelles ne surpasse les premières par l'invention ou par le charme du style.

Nous nous contenterons donc de citer parmi toutes ses créations diverses qui s'accumulent jusqu'à la dernière année de sa vie deux volumes de *Poésies* (*Digtninger I* et *Digtninger II*, 1811 et 1813), des cycles de romances et ballades : *Helge* (1814) ; *la Saga de Hroar*, composée pendant un séjour à Paris en 1817 ; *les Dieux du Nord* (*Nordens Guder*, 1819) ; le poème héroïque *Hrolf Krake* (1828) en douze chants, et les drames : *Yrsa* (1814) ; *Hagbarth et Signe* (1815) ; *Erik et Abel* (1820) ; *les Værings à Miklagard* (1827), pièce vivement critiquée par Heiberg ; *la Reine Marguerite* (1833) ; *Dina* (1842) ; *Amleth* (1846) ; *Kjartan et Gudrun* (1848), etc. En 1829, lors d'un voyage en Suède, il avait été couronné à Lund par Tegner « roi des poètes du Nord », et le 14 nov. 1849 les écrivains danois fêtèrent avec éclat le 71e anniversaire de sa naissance. Il mourait tranquillement deux mois plus tard : « Les spectacles de Copenhague furent suspendus et toutes les réjouissances publiques interdites pendant huit jours. La stalle qu'il occupait au grand théâtre resta vide et enveloppée de crêpe pendant six mois ». On lui fit de splendides funérailles dans la cathédrale de Copenhague et le prince royal, accompagné des ministres et des généraux, suivit son convoi. Œhlenschläger était digne de tels honneurs, car il est vraiment le poète national du Danemark.

Aucun n'a exercé sur la littérature de son pays une influence aussi considérable. Doué d'une imagination puissante et sachant user de toutes les ressources d'une langue, qu'il enrichit encore, il ouvrit des voies nouvelles en révélant la poésie merveilleuse de l'antique mythologie et des légendes du Nord. Presque toutes ses œuvres ont été traduites en allemand, plusieurs en anglais ; quelques-unes en français. Th. C.

BIBL. : *Poetiske Skrifter*, 1857-62, 32 vol., édition critique de Liebenberg. — Kr. ARENTZEN, *Adam Œhlenshläger, Litteratur historisk livsbillede*, 1879. — AMPÈRE, *Littérature, Voyages et Poésies*, t. I. — LE FÈVRE DEUMIER, *Œhlenschläger, le poète national du Danemark* ; Paris, 1854. — *Œhlenschlägers Werke*, traduction allemande en 18 vol., (Breslau, 1829) et en 21 vol. (1839) ; les vol. 1 et 2 consacrés à l'autobiographie. — *Lebens Erinnerungen* ; Leipzig, 1858, 4 vol.

ŒHLER (Gustav-Friedrich), théologien wurttembergeois, né à Ebingen le 10 juin 1812, mort à Tubingue le 19 févr. 1872. Maître d'études au séminaire protestant de Tubingue en 1837, professeur au séminaire de Schönthal en 1840, à l'Université de Breslau en 1845 et à partir de 1852 à celle de Tubingue, il attira partout la jeunesse. Il enseignait surtout la théologie de l'Ancien Testament. On a de lui deux ouvrages posthumes : les *Vorlesungen über die Theologie des Alten Testaments* (Tubingue, 1874, 2 vol.), traduit en français (Neuchâtel, 1880) et le *Lehrbuch der Symbolik* (Tubingue, 1876).

ŒHME (Ernst-Erwin), peintre allemand, né à Dresde le 18 déc. 1831 ; fils et élève du paysagiste *Ernst-Friedrich* Œhme (1797-1854), il est aquarelliste, peintre de décors et de tapisseries.

ŒHMICHEN (Hugo), peintre allemand, né à Bohrsdorf le 10 mars 1843, fixé à Dusseldorf (1870). Il peint surtout des scènes de genre de la vie populaire : *la Bénédiction du grand-père* (1864) ; *le Paiement des contributions* (1876, mus. de Dresde) ; *Noël* (1891), etc.

ŒHRINGEN. Ville du Wurttemberg, cercle de Jagst, sur l'Ohrn ; 3.554 hab. (en 1895). Bâtie à la place du *Vicus Aurelii* des Romains, elle devint le ch.-l. de l'Ohrngau, puis d'une seigneurie passée dans la famille de Hohenlohe. Ils y ont un beau château ; l'église renferme des boiseries de cèdre du XVe siècle. Le cloître, qui remonte à 1034, sert de bibliothèque.

BIBL. : KELLER, *Vicus Aurelii* ; Bonn, 1872.

OEI. Rivière de Chine, affluent de droite du fleuve Jaune ; elle ferme à peu près vers le S. la grande boucle que ce fleuve forme entre les provinces de Kan son et de Chan si. Sa vallée est limitée d'assez près au S. par la chaîne Tshin ling, qui la sépare du bassin du Han, affluent du Kiang (fl. Bleu) ; ces montagnes renferment des marbres ; le sol de la vallée est principalement formé de *loess* ; il produit du coton, du tabac, du froment, des fruits en abondance. La route qui va de Peking au Turkestan d'une part, au Seu tchhoan de l'autre, passe par cette vallée. C'est là un des centres les plus anciens de la civilisation chinoise : sur les bords de la Oei furent situées les capitales des Tcheou, des Tshin, des Han, des Thang ; Si ngan fou, capitale de la province du Chan si, s'élève entre la Oei et la chaîne Tshin ling ; la ville renferme d'intéressants monuments, et tous les environs en sont jonchés de ruines.

M. COURANT.

BIBL : Von RICHTOFEN, *China* ; Berlin, 1882, t. II, in-4.

OEI. Etat de la Chine ancienne, au N. du fleuve Jaune, sur les frontières des provinces actuelles de Chan si et de Ho nan ; il fut constitué en faveur d'un frère de Oou oang, fondateur de la dynastie des Tcheou, et fut supprimé par Chi hoang ti, fondateur de la dynastie des Tshin.

OEI. Ville de la Chine ancienne ; elle donna son nom à un Etat différent du précédent et situé également dans la partie méridionale du Chan si ; il fut conquis en 661 av. J.-C. par le prince de Tsin, qui le donna comme fief à l'un de ses serviteurs. Les descendants de celui-ci prirent une importance croissante dans le royaume de Tsin et le démembrèrent, d'accord avec les seigneurs de Tchao et de Han ; le nouvel Etat de Oei fut reconnu à titre de royaume en 402 ; il fut soumis par Chi hoang ti des Tshin en 225 av. J.-C.

Ce vieux nom, étendu à une grande région au N. du fleuve Yang tseu, donna un titre au général Tshao Tshao, qui fut prince de Oei (215 ap. J.-C.) et se déclara plus tard empereur de Oei (V. Trois Royaumes).

Oei a enfin servi de nom à une dynastie, de race Sien pei, dite des Oei septentrionaux. *Toba Yi lou*, fondateur de cette famille, fut en 315 investi d'un commandement comme prince de Tai, dans le N. du Tchi li et du Chan si ; un de ses descendants se proclama empereur, il est connu sous le nom de *Tao oou ti* (386-409) ; son successeur, *Ming yuen ti* (409-424), adopta les coutumes chinoises, employa des Chinois, organisa l'administration de ses Etats et construisit une muraille de 2.000 *li* pour arrêter les incursions des nomades septentrionaux. *Thai oou ti* (424-452) étendit sa domination jusqu'à la rivière Oei et au fleuve Jaune et commanda à la moitié de l'empire ; sous *Hien oen ti* (466-471), le Chan tong fut ajouté aux domaines des Oei. Mais au siècle suivant, des dissensions éclatèrent dans la famille impériale ; les *Liang*, dynastie méridionale, firent des progrès ; les Oei se divisèrent en deux branches, *Oei orientaux* (534-550), qui furent renversés par les *Tshi septentrionaux*, et *Oei occidentaux* (535-557), dont les États passèrent aux *Tcheou septentrionaux*. Après avoir favorisé le taoïsme et persécuté le bouddhisme sous le règne de Thai oou, les Oei se montrèrent fervents adhérents de la religion hindoue.

Maurice Courant.

ŒIL. Anatomie (V. Cornée, Rétine, Sclérotique, etc.).

Considérations générales. — L'œil est l'organe de la vue ; il nous permet de juger la distance, la couleur, le volume des corps : c'est le « toucher lointain » de Buffon. Ce petit organe si délicat, si merveilleusement constitué, a de tout temps fait l'étonnement et l'admiration des philosophes et des savants. Le même œil braqué à un télescope verra nettement les satellites de Jupiter situé à des millions de lieues ; un instant après, il pourra, placé sur l'oculaire d'un microscope, étudier le bacille de la tuberculose ou de la lèpre qui n'a que 5 à 6 millièmes de millim. : nous pouvons donc voir d'une façon distincte à quelques millimètres et à l'infini, l'œil s'adapte de lui-même, grâce à l'accommodation.

Configuration. — Le globe oculaire a la forme d'une sphère qui n'est pas géométriquement régulière ; il est aplati légèrement de haut en bas et en avant ; il existe une saillie très manifeste, c'est la cornée. Par ce fait, il

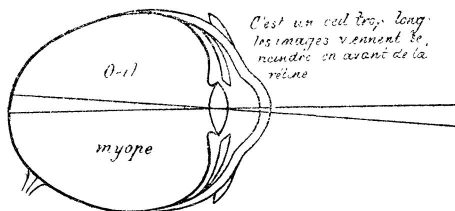


Fig. 1. — Œil myope (coupe schématique).

existe une inégalité plus ou moins prononcée, mais constante, dans les trois principaux diamètres du globe oculaire. Le diamètre transversal mesure 23 millim., le vertical 23 millim. et l'antéro-postérieur 25 et même 26 millim. en dehors de toute anomalie ; le globe oculaire étant à peu près achevé au moment de la naissance, la différence entre l'œil du nouveau-né et de l'adulte est minime, surtout si on le compare aux parties voisines : orbite, crâne et face. Lorsque le diamètre antéro-postérieur est trop long, les images viennent se peindre en avant de la rétine : c'est la myopie. Si au contraire ce même diamètre est trop court, les images viennent se peindre en arrière de la rétine : c'est l'hypermétropie. Le poids du globe oculaire varie de 7 à 8 gr. Sa consistance est très ferme et élastique sur le vivant, ce qui est dû non seulement à son enveloppe résistante (sclérotique), mais à la pression intérieure des liquides (humeur aqueuse, etc.) qui atteint jusqu'à 15 millim. de

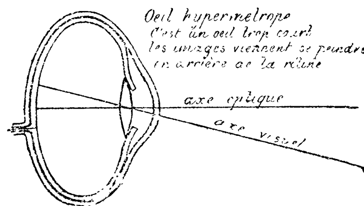


Fig. 2. — Œil hypermétrope (coupe schématique).

mercure ; c'est ce qu'on appelle la tonicité de l'œil, qui augmente dans le glaucome par exemple ou l'œil a la dureté d'une bille, ou qui diminue jusqu'a devenir nulle lorsque l'œil s'atrophie (phtisie du globe).

De même qu'au globe terrestre, on distingue au globe oculaire deux pôles : le pôle antérieur, qui correspond au centre de la cornée transparente ; le pôle postérieur, qui est situé au point diamétralement opposé, un peu en dehors de l'orifice d'entrée du nerf optique. Le globe oculaire n'est pas situé exactement dans l'axe antéro-postérieur de l'orbite, il est plus rapproché de la paroi externe et inférieure ; quant aux axes antéro-postérieurs des deux yeux, ils sont sensiblement parallèles.

Structure. — Le globe de l'œil ou bulbe peut être considéré comme composé de quatre appareils : 1° un appareil de protection formé par la sclérotique en arrière, par la cornée en avant ; 2° un appareil de vision : la rétine ; 3° un appareil de réfraction constitué par une série de milieux transparents : l'humeur aqueuse, le cristallin, le corps vitré ; 4° un appareil d'accommodation ou d'adaptation à la vision à différentes distances, constitué par le cristallin et ses annexes, muscle et procès ciliaires. L'œil se compose de plusieurs enveloppes qui sont de dehors en dedans : une membrane fibreuse entourant les trois quarts postérieurs de l'œil : la sclérotique qui, en avant, devient transparente : c'est la *cornée*, elle protège l'œil ; une membrane moyenne : la *choroïde*, formée d'un feutrage de vaisseaux qui assurent la nutrition de la rétine renfermant un pigment noir destiné à empêcher les réflexions intra-oculaires. Un diaphragme, l'*iris*, qui est une dépendance de la choroïde, se trouve devant le cristallin et sépare la chambre aqueuse en deux parties ; ce diaphragme est percé d'un trou central, la pupille, qui en se dilatant dans l'obscurité et en se rétrécissant à la lumière, sert à régler la quantité de lumière qui doit frapper la rétine. Le *corps vitré* ou *corps hyaloïde* est constitué par une masse sphérique gélatineuse, entièrement transparente, qui remplit tout l'espace compris entre la concavité de la rétine en arrière, le cristallin et la zonule en avant ; il a une membrane enveloppante, l'hyaloïde. Enfin la *rétine* (V. ce mot), qui n'est autre que l'expansion du nerf optique.

Si l'on considère sur une coupe transversale l'œil d'avant en arrière, on trouve la cornée dont le diamètre est de 12 millim. et l'épaisseur de presque 1 millim. ; ses lésions ulcératives pouvant aller jusqu'à la perforation (ulcères de la cornée) s'appellent les kératites. Derrière se trouve la chambre antérieure de l'œil contenant quelques gouttes

d'*humeur aqueuse;* celle-ci, analogue à l'eau distillée, s'écoule lors de l'incision de la cornée dans l'extraction du cristallin cataracté ; cette humeur se reproduit en quelques minutes. On donne le nom d'hypopion au pus formé dans la chambre antérieure. Toujours sur la même coupe transversale, on voit la section du cristallin avec son enveloppe la cristalloïde ; cette lentille est suspendue au centre de la pupille par les procès ciliaires qui l'entourent à la

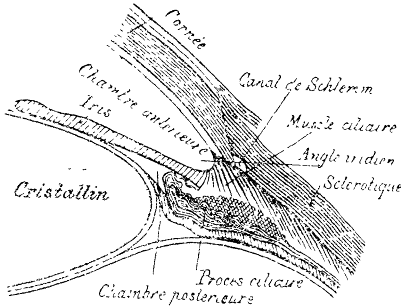


Fig. 3. — Coupe transversale du segment antérieur de l'œil.

façon des griffes du chaton d'une bague ; l'épaisseur du cristallin est d'environ 2 à 2 millim. et demi, son poids est de 20 à 25 centigr. ; à la partie postérieure on trouve le canal hyaloïdien, cordon par où passent pendant la vie embryonnaire les vaisseaux nutritifs du globe. Enfin, on voit la masse du vitré qui forme une sorte de matière de remplissage pour maintenir la sphéricité de l'œil et qui soutient la rétine, la choroïde, la sclérotique qui se confond avec la gaine fibreuse du nerf optique. A ce niveau, c.-à-d. au pôle postérieur, il y a un orifice par lequel entre le nerf en traversant la lame criblée pour s'épanouir en fibres rétiniennes ; il forme la papille, et, tout à fait dans l'axe antérieur de l'œil, la rétine, qui n'a plus que des cônes, forme la macula ou tache jaune.

Vaisseaux de l'œil. — Les artères viennent de l'ophtalmique, branche de la carotide interne ; accolée au nerf optique, elle donne l'artère centrale de ce nerf, puis les artères ciliaires; les ciliaires antérieures sont flexueuses et vont former le grand cercle et le petit cercle artériel de l'iris. Les ciliaires postérieures se subdivisent en ciliaires courtes qui fournissent 18 ou 20 petites branches entourant le nerf optique et pénétrant dans la sclérotique et allant dans la choroïde ; les ciliaires longues vont concourir à la formation du grand cercle arteriel irien ; toutes ces artérioles s'anastomosent entre elles. Les veines de l'œil se rendent dans la veine ophtalmique dont le tronc, après avoir traversé la fente sphénoïdale, se jette dans le sinus caverneux, les veines de l'iris s'unissent aux paquets veineux des procès ciliaires et aux veines en tourbillon de la choroïde.

Lymphatiques. — On ne connait aucun vaisseau lymphatique émanant du globe de l'œil, la lymphe de l'iris et des procès ciliaires se déverse dans la chambre antérieure à travers un système de fentes ; de la chambre antérieure, elle passe dans le cercle de Schlemm et dans les veines musculaires.

Nerfs de l'œil. — Les rameaux nerveux destinés à la choroïde émanent du ganglion ophtalmique; ils forment à sa surface externe le riche plexus nerveux choroïdien avec de nombreuses cellules ganglionnaires, puis le plexus ciliaire ; de là partent les nerfs ciliaires qui forment le plexus irien qui se résolvent en fibres sensitives et fibres motrices du sphincter pupillaire. Telle est dans ses lignes générales la structure de l'œil proprement dit.

Orbite. — Le globe oculaire est logé dans la cavité orbitaire qui le protège contre les violences extérieures : c'est une sorte de pyramide osseuse quadrangulaire ; sa base est le rebord orbitaire : c'est l'ouverture de la cavité où s'enchâsse l'œil; elle est constituée par l'arcade orbitaire plus ou moins proéminente, dépendance du frontal, la paroi supérieure forme une voûte excavée; sur son côté externe se trouve la logette de la glande lacrymale; la paroi inférieure est plane, la paroi interne très mince ; on y voit la gouttière lacrymale. La paroi externe la plus résistante est celle par où pénètre le chirurgien pour l'énucléation du globe. Le sommet de l'orbite est occupé

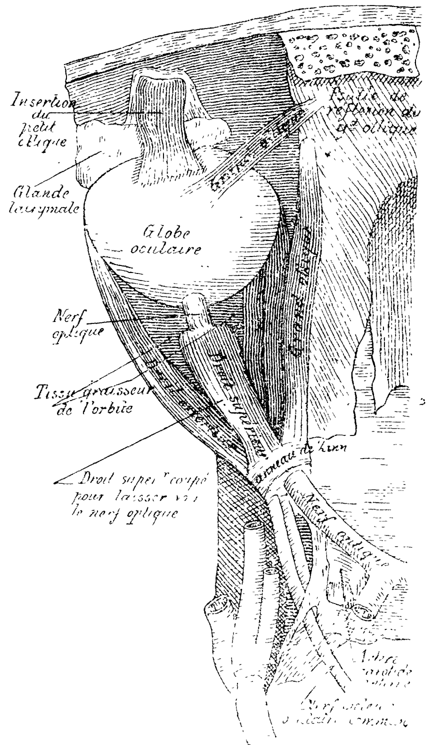


Fig. 4. — Vue supérieure des muscles de l'œil.

par la fente sphénoïdale. Le tendon de Zinn s'y insère : enfin on y voit le trou optique par où passent le nerf optique et l'artère ophtalmique.

Contenu de l'orbite. — Le périoste orbitaire, qui est la continuation de la dure-mère, tapisse toutes les parois osseuses, puis vers la base il se dédouble et une portion va former l'aponévrose orbito-oculaire ou de Tenon qui sépare en quelque sorte en deux loges la cavité orbitaire ; en avant elle enveloppe le globe oculaire et le sépare de la partie profonde ou loge postérieure où se trouve un tissu cellulo-graisseux jaunâtre formant une sorte de coussin élastique permettant à l'œil de se laisser refouler en arrière et amortissant les chocs auxquels il est exposé.

Annexes de l'œil. — Ce sont les *paupières*, la *conjonctive* (V. ces mots), puis les muscles et l'appareil lacrymal que nous allons décrire.

Muscles de l'œil. — Ils sont au nombre de sept, tous constitués par des fibres striées et volontaires. Ce sont les muscles extrinsèques de l'œil par opposition avec le muscle ciliaire qui entoure le cristallin et sert à l'accommodation et le muscle de l'iris, tous deux à fibres lisses et à contractions involontaires. Six muscles sont préposés aux mouvements du globe : le droit supérieur et le petit oblique pour l'élévation, le droit inférieur et le grand oblique pour l'abaissement, le droit interne pour l'adduction et le droit

externe pour l'abduction. Les grand et petit obliques, en même temps qu'ils tirent l'œil en dehors, impriment au globe oculaire des mouvements opposés de rotation autour de son axe antéro-postérieur. A ces six muscles, il faut ajouter le releveur de la paupière et chez les animaux le rétracteur du globe ou muscle choanoïde. Tous ces muscles, à l'exception du petit oblique, prennent leur insertion fixe sur le pourtour du trou optique au fond de l'orbite ; de là ils se dirigent en avant, logés dans leurs gaines, et forment une sorte d'entonnoir musculaire ouvert en avant où ils s'implantent dans la sclérotique. Seul le grand oblique fait exception. Parvenu à la partie supéro-interne du rebord orbitaire, il vient se réfléchir dans une poulie de renvoi, puis il se porte obliquement en arrière et en dehors pour se fixer sur le segment postérieur externe de la sclérotique. Le petit oblique s'insère au plancher de l'orbite

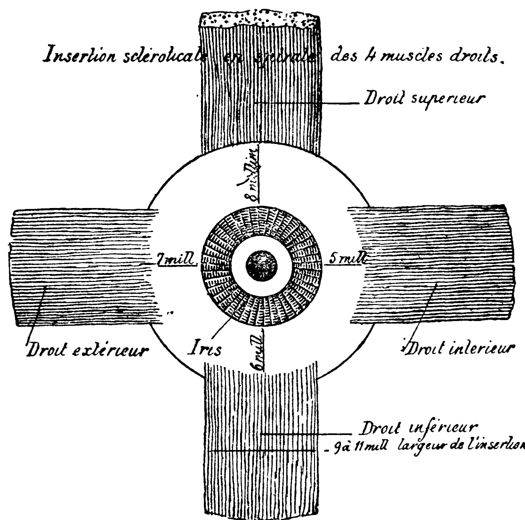


Fig. 5. — Insertion des muscles droits de l'œil.

en dedans, en avant et en dehors du sac lacrymal ; de là il se porte obliquement en arrière et en dehors et, après avoir croisé le droit inférieur qu'il recouvre, il contourne le globe pour s'attacher à la sclérotique immédiatement au-dessous du grand oblique. Les insertions des tendons des muscles droits sur la sclérotique suivent une ligne spirale : l'insertion du droit interne est la plus rapprochée ; elle est à 5 millim. de la cornée, la plus éloignée est celle du droit supérieur qui est à 8 millim. ; la largeur de l'insertion des tendons varie de 9 à 11 millim. Ces détails sont importants à connaître lorsque l'on doit sectionner ces insertions dans l'opération du *strabisme* (V. ce mot). Trois paires nerveuses craniennes innervent les muscles de l'œil ; le moteur oculaire commun ou 3ᵉ paire anime tous les muscles droits, à l'exception du droit externe, du releveur de la paupière et du petit oblique ; le nerf pathétique ou 4ᵉ paire innerve le grand oblique, le moteur oculaire externe innerve le droit externe.

Appareil lacrymal. — Il se compose de deux parties : l'une sécrétante, les glandes, et une excrétante, les deux canalicules lacrymaux, le sac et le canal nasal. La glande lacrymale se compose d'une portion orbitaire du volume d'une petite amande logée dans la fossette de l'angle externe du frontal ; la portion palpébrale aplatie est incluse dans l'épaisseur de la paupière supérieure. Cette glande est formée de lobules analogues à ceux des glandes salivaires ; une branche de l'ophtalmique l'irrigue, les nerfs viennent du trijumeau et du sympathique qui influence la sécrétion des larmes. Rien de plus variable que l'activité de cette sécrétion. On sait qu'il y a des individus, des femmes surtout, qui pleurent à tout propos ; chez l'enfant à la mamelle la sécrétion n'existe pas, aussi crient-ils sans verser de pleurs. Les larmes sont transportées sur la surface du globe par le clignement des paupières ; elles lubrifient l'œil et balayent les petits corpuscules. Les excitations physiques et morales influent sur leur sécrétion. Voici leur composition : elles sont alcalines ou neutres,

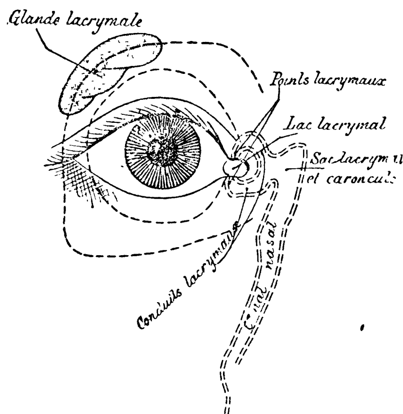


Fig. 6. — Appareil lacrymal.

contiennent 99 % d'eau, puis du chlorure de sodium (goût salé des larmes), des phosphates de soude et de chaux, de la graisse et de l'albumine. Les larmes sont aspirées par les *points lacrymaux* situés dans l'angle interne de l'œil, sur le bord libre des paupières ; chacun d'eux se trouve au sommet d'un petit tubercule, le supérieur un peu plus en dedans ; ils sont l'orifice d'entrée des canalicules lacrymaux qui ont de 6 à 8 millim. de long sur 1 à 2 millim. de large et vont s'aboucher dans un canal commun pour s'ouvrir dans le sac lacrymal ; celui-ci a la forme d'une ampoule de 12 à 15 millim. de long sur 5 à 6 de large. Le canal nasal fait suite au sac lacrymal, il s'ouvre sous forme d'une fente dans l'angle formé par l'union du cornet inférieur avec la paroi externe des fosses nasales (V. Nez). La muqueuse des conduits lacrymaux se continue avec la muqueuse nasale : ce qui explique la propagation de l'inflammation de l'un à l'autre.

Développement de l'œil. — Il se fait aux dépens de deux diverticules du cerveau, les vésicules optiques qui peu à peu se rapprochent des téguments. Arrivée au contact de l'épiderme, la vésicule optique prend la forme d'une coupe par l'invagination de sa paroi antérieure ; cette coupe se remplit par prolifération de l'épiderme d'une lentille transparente : c'est le cristallin ; derrière elle se forme un autre tissu transparent : c'est le corps vitré. Enfin, les deux parois de la coupe optique se soudent ensuite pour devenir : l'antérieure, l'épithélium sensoriel ; la rétine, la postérieure devient la couche pigmentaire.

De l'œil dans la série animale. — Si l'œil humain est le plus parfait, celui des primates (singes) n'en diffère guère. Chez les carnivores et les ruminants, les cellules pigmentaires manquent sur une partie de la choroïde : c'est ce qu'on appelle le *tapis* ou *miroir* (on connaît la phosphorescence des yeux de chat dans l'obscurité). La pupille est circulaire chez les primates, mais elle est elliptique à grand axe vertical chez les carnivores, ovale à grand axe horizontal chez les ruminants.

Oiseaux. Ils ont tous la vue perçante ; les rapaces, obligés de planer à des hauteurs considérables, voient leur proie de fort loin. Ils sont souvent obligés de changer la portée de leur vue ; leur œil est naturellement hypermétrope à cristallin plus aplati que les mammifères, et ils

possèdent pour l'accommodation le peigne allant du cristallin à la choroïde. On sait que les volailles, pigeons, poulets, voient les plus petits fragments de nourriture mêlés à la terre. Les nocturnes, chouettes et hiboux, ont de gros yeux.

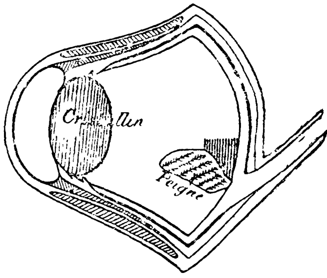


Fig. 7. — Coupe antéro-postérieure d'un œil d'oiseau.

Poissons. Vivant dans l'eau qui est d'une densité plus grande que l'air, ils ont besoin d'une lentille plus réfringente, aussi leur cristallin est-il sphérique et ils ont une vue de myope. Comme ils plongent et que leurs yeux sont soumis à une forte pression, leur sclérotique est en partie osseuse ; ceux qui vivent à une très grande profondeur sont aveugles ou ont de grands yeux ronds et élargis pour recueillir les moindres rayons lumineux ; quelques-uns sont phosphorescents. Certains ont des organes lumineux sur la tête, qu'ils allument pour chercher leur proie ou éteignent quand ils veulent se soustraire à un ennemi.

A mesure que l'on descend l'échelle animale, l'œil se simplifie ; chez les reptiles comme chez les poissons, il y a disparition complète des paupières, tandis qu'il y a une troisième membrane clignotante chez les oiseaux. Le caméléon a la curieuse propriété de remuer indépendamment un œil de l'autre ; il peut, par exemple, regarder en haut avec l'œil droit et en bas avec l'œil gauche. L'œil réduit à sa plus simple expression est formé d'une cellule spéciale se continuant par un nerf et renfermant du pigment rouge ou noir, impressionnable à la lumière. Les *insectes* voient presque tous très bien ; ils ont souvent deux espèces d'yeux : les *ocelles ;* l'œil simple se compose uniquement d'une lentille derrière laquelle est un liquide gélatineux transparent, puis la rétine sur laquelle s'épanouissent les faisceaux ; l'œil composé a sa surface divisée en hexagones nommés facettes ; au-dessous de chaque facette apparaît un cône où vient aboutir un faisceau de nerfs communiquant avec le nerf optique. La reine des abeilles a 5.000 facettes, la mouche 8.000 et certains scarabées jusqu'à 35.000 facettes ; il est donc probable que chez les insectes la vue est une série de mosaïques, une série de minuscules images ; les mollusques ont des yeux, tantôt sur les cornes, quelquefois entre les tentacules ; les crustacés, crabes et homards possèdent deux yeux composés, placés sur des pédoncules mobiles.

Parmi les plus petits, beaucoup ne peuvent distinguer la lumière de l'obscurité (ver de terre, etc.), mais tout leur corps est sensible ; car les téguments peuvent être sensibles à la lumière, c'est ce qu'on observe chez les animaux inférieurs ; il y a alors sensation dermatoptique.

Physiologie. — Nutrition du globe. — L'humeur aqueuse est sécrétée en arrière de l'iris par les procès ciliaires, la nutrition du cristallin et du corps hyaloïde est sous la dépendance de la rétine ; l'excrétion des liquides intra-oculaires se fait en avant par l'angle iridien, en arrière par les gaines du nerf optique.

Sensibilité générale de l'œil. — On sait que le moindre attouchement de la surface de la cornée est vivement ressenti, car celle-ci a un plexus nerveux sous et intra-épithélial extrêmement riche ; ses nerfs lui viennent, pour la plupart, du ganglion ophtalmique. C'est la cornée qui réagit en dernier dans la mort et l'anesthésie chloroformique ; on sait que la cocaïne a la précieuse propriété d'abolir la sensibilité de l'œil, ce qui a singulièrement facilité les opérations oculaires ; la sclérotique a une sensibilité fort obtuse, l'iris et les procès ciliaires jouissent d'une sensibilité exquise, grâce à leur richesse nerveuse : aussi les opérations d'iridectomie, l'iritis et la cyclite sont fort douloureux ; la choroïde est bien moins sensible. La rétine et le nerf optique sont à peu près dépourvus de sensibilité.

Motricité intrinsèque du globe. Seuls l'iris et le muscle ciliaire possèdent la propriété de se contracter sous l'influence des nerfs moteurs, grâce à la présence des fibres lisses ; la lumière contracte l'iris, l'obscurité la relâche ; la paralysie du moteur oculaire commun (qui anime l'iris) a pour effet de paralyser son sphincter et de dilater la pupille ; l'action du sympathique cervical est diamétralement opposé. On sait que l'atropine dilate la pupille ; c'est un mydriatique, tandis que l'ésérine la contracte : ces propriétés sont très utilisées en ophtalmologie. L'œil, dans son ensemble, est comparable à un appareil photographique, seulement la chambre noire de l'œil est globulaire, ce qui permet aux parties périphériques de l'image formée par l'appareil convergent de venir tomber exactement sur la membrane sensible, la rétine, qui fait office de plaque sensible. Il faut, pour qu'une image vienne se peindre nettement sur la rétine, la coïncidence toujours exacte du sommet du cône oculaire avec la rétine ; cela se fait grâce à l'adaptation : c'est la mise au point des photographes ; elle se fait instinctivement par l'accommodation, c.-à-d. par un changement de forme du cristallin dont la face antérieure augmente de convexité quand on adapte l'œil pour la vision d'un objet très rapproché ; le cristallin est donc une sorte de lentille vivante qui change de courbure grâce au muscle ciliaire, qui peut agir sur la périphérie du cristallin, par l'intermédiaire des procès ciliaires. La puissance accommodative, très puissante chez l'enfant, diminue peu à peu avec l'âge ; à dix ans, elle est de quatorze dioptries et de zéro à soixante-quinze ans, d'après Donders. Le diaphragme irien règle la quantité de lumière qui doit arriver à la *rétine* (V. ce mot), membrane sensible spécialement à la lumière, par ses cellules visuelles ; l'entrée du nerf optique, la pupille, est insensible à la lumière : c'est la *tache aveugle de Mariotte* ou *punctum cæcum* ; la partie la plus sensible de la rétine, c'est la *tache jaune* placée exactement au pôle postérieur de l'œil ; elle est remarquable par sa richesse en cônes. La vision des couleurs s'explique par la théorie de Young et d'Helmholtz, qui consiste à supposer que chaque fibre du nerf optique est composée de trois fibres élémentaires différemment excitables pour chacune des trois couleurs fondamentales.

Les *dyschromatopses* sont les individus qui sont aveugles pour une ou plusieurs couleurs ; les *daltoniens* sont ceux qui ne voient pas le rouge. Si l'on réfléchit au peu d'étendue de la partie vraiment sensible de l'œil, on comprendra de quelle utilité sont les mouvements du globe oculaire qui peuvent se faire instantanément en tous sens.

Champ visuel. — On donne ce nom à toute l'étendue qui peut être embrassée d'un seul coup d'œil. Ainsi, l'œil étant fixé sur un objet, les points les plus excentriques dont cet œil recevra une impression représenteront les limites du champ visuel. On l'examine au moyen d'un campimètre ou d'un périmètre ; il est plus étendu du côté externe que du côté interne où il est limité par la saillie du nez. On donne le nom de *scotomes* aux points obscurs dans l'étendue du champ visuel ; à l'état normal il y a un scotome physiologiqne dans le méridien horizontal du côté externe, il correspond à la tache aveugle de Mariotte. L'examen du champ visuel pour les couleurs montre que les limites de perception du bleu sont les plus étendues, les limites du vert les plus restreintes, le rouge et le jaune sont intermédiaires.

Cette sensibilité chromatique de la rétine est très importante à connaître, car elle est très souvent modifiée dans les affections des centres nerveux encéphaliques (intoxications diverses : alcooliques, saturniques, nicotiniques, etc.). On donne le nom de *champ du regard* à

toute l'étendue que l'œil peut embrasser, grâce aux mouvements que lui impriment ses six muscles, la tête restant immobile ; on comprend que ce champ du regard est modifié dans les paralysies des muscles oculaires. Les larmes qui n'ont pas été évaporées à la surface de l'œil sont aspirées par les points lacrymaux dans les fosses nasales qu'elles empêchent de se dessécher sous l'influence du courant d'air de l'inspiration.

Examen de l'œil. — Il faut l'examiner à l'éclairage naturel ; on se rend compte de l'état des annexes : paupières, voies lacrymales, conjonctive, cornée, etc. ; on se sert de l'éclairage latéral pour voir les éraillures, les ulcères, les taies, les corps étrangers de la cornée, les opacités du cristallin, les adhérences de l'iris ou synéchies ; pour examiner le cul-de-sac supérieur de l'œil où viennent si souvent se loger les corps étrangers (escarbilles, etc.), il faut retourner la paupière supérieure en faisant basculer le cartilage tarse. Pour l'examen du fond de l'œil, on emploie l'*ophtalmoscope* (V. ce mot). L'examen à l'image droite est difficile ; dans ce procédé, on se sert du miroir seul, l'image que l'on voit est virtuelle, droite et située en réalité derrière l'œil ; dans l'image renversée, on se sert du miroir et d'une lentille biconvexe : l'image que l'on voit est réelle, renversée et située entre notre œil et la lentille. Voici ce que l'on voit : le fond de l'œil apparaît rouge clair, ce qui est dû au sang de la choroïde, ce reflet varie avec la quantité de pigment ; dans les yeux bleus, le reflet est rouge clair ; dans les yeux noirs la teinte est plus sombre ; chez le nègre, il apparaît bleu foncé. Les parties du fond de l'œil qui exigent une attention spéciale sont la papille : c'est le point de repère, elle apparaît d'une couleur pâle qui tranche avec le rose d'alentour ; de son centre on voit émerger les vaisseaux sanguins de la rétine : ils se divisent habituellement en huit branches qui se dirigent deux par deux en haut et en bas, quatre sont des artères, les veines sont plus volumineuses et plus sombres ; la région de la tache jaune est reconnaissable à l'absence des vaisseaux sanguins et à une coloration rouge sombre, la rétine est entièrement transparente et incolore. Rien de plus variable que l'image ophtalmoscopique, aussi faut-il une grande habitude et une attention soutenue pour ne pas prendre dans certains cas un état physiologique pour un cas pathologique.

Pathologie. — Maladies de l'orbite. — L'ostéopériostite, surtout chez l'enfant, est la plus fréquente de toutes les inflammations ; chez l'adulte, on observe l'ostéopériostite syphilitique chronique.

Phlegmon de l'orbite. C'est l'inflammation du tissu graisseux du fond de la cavité orbitaire, il survient à la suite d'un traumatisme, de dacryocystite, de blessures les plus diverses ; mais pour qu'il y ait *phlegmon* (V. ce mot) il faut qu'il y ait infection microbienne, qu'elle vienne du dedans ou du dehors, ce qui est le plus fréquent. Il y a fièvre, frisson, protusion de l'œil qui est très douloureux et injecté, la vue n'est pas atteinte ; il faut faire une profonde et hâtive incision dans le sillon palpébro-sourcilier, car il peut survenir une thrombose du sinus souvent mortelle. On donne le nom de ténonite, affection rare, à l'inflammation de la bourse séreuse du globe. Les *traumatismes* de l'orbite, les contusions sont fréquentes (boxeurs), les fractures et les corps étrangers ne sont pas rares (fleurets, projectiles, balles de revolver dans suicide, grains de plomb dans accidents de chasse, etc.). S'il y a infection, il survient un phlegmon et souvent il y a amaurose par atrophie du nerf optique ; les fractures indirectes sont dues aux fractures du crâne. La luxation du globe par introduction du doigt dans l'orbite s'observe chez les aliénés, les lutteurs, les enfants dans les convulsions ; on réduit et l'on applique un bandeau compressif. L'hématome de l'orbite, rare, se voit dans l'hémophilie. On observe les exophtalmies pulsatiles ou non, celles du goitre exophtalmique, les exostoses, les kystes séreux et dermoïdes, enfin les néoplasmes dont le plus grave est le sarcome de l'orbite. Les traumatismes du globe oculaire sont des plus variables ; ils ont lieu par instruments piquants, plume, aiguille, fleuret, etc., ou instrument tranchant par projectile, plomb de chasse. La lésion peut intéresser la conjonctive, la cornée, le cristallin, tout le globe et, s'il y a infection, donner lieu à une panophtalmie qui nécessitera l'énucléation de l'œil.

Maladies des muscles de l'œil. — Quels que soient les muscles paralysés, il existe des symptômes communs :

1° *Symptômes objectifs.* Diminution des mouvements du globe du côté paralysé, l'œil devient strabique par suite des muscles antagonistes (V. Strabisme).

2° *Symptômes subjectifs.* Ce dont les malades se plaignent le plus, c'est de voir double : il y a *diplopie* (V. ce mot) binoculaire ; il y a deux images : l'une nette, celle de l'œil sain, l'autre pâle provenant de l'œil atteint. Les images sont *homonymes* quand celle située à droite appartient à l'œil droit et celle située à gauche, à l'œil gauche ; dans le cas contraire, elles sont *croisées*. On recherche cette diplopie au moyen de verres colorés, il peut y avoir du vertige ; l'*attitude* du malade est caractéristique : comme il est très gêné de voir double, il tourne la tête du côté paralysé.

Paralysie du moteur oculaire commun. C'est la plus fréquente de toutes ; on observe la chute de la paupière supérieure (ptosis), une diminution ou une suppression des mouvements du globe en haut, en bas et en dedans ; il y a diplopie croisée qui accompagne toujours le strabisme divergent, dilatation de la pupille, paralysie de l'accommodation. On comprend que la paralysie du muscle droit interne donnera lieu à une diminution de la motilité du globe en dedans et à un strabisme divergent. Dans la paralysie du droit supérieur, le malade renverse toujours la tête en arrière, ayant la vision nette dans toute la partie inférieure du champ visuel. Au contraire, dans la paralysie du muscle droit inférieur, le malade baisse la tête, et tourne les yeux en haut afin de voir par la moitié supérieure de son champ visuel qui est normale. Les cause les plus fréquentes des paralysies des muscles de l'œil sont la syphilis, puis celles résultant du tabes ou de l'ataxie locomotrice ; enfin celle due à un coup de froid, à l'hystérie, à une compression nerveuse, soit sur le trajet des nerfs, soit dans le cerveau. On soigne les paralysies des muscles de l'œil en traitant la cause, puis en électrisant les muscles.

Maladies des voies lacrymales. — Le *larmoiement* n'est pas une maladie, mais un symptôme fréquent dans de nombreuses affections oculaires. Pour le guérir, il faut en rechercher la cause et la soigner ; s'il y a obstruction d'un point lacrymal, il faut le dilater ou l'inciser. La dacryoadénite ou inflammation de la glande lacrymale est très rare, les tumeurs de la glande lacrymale sont variables. On donne le nom de *dacryops* à la tumeur formée par l'accumulation des larmes, résultat de l'oblitération du conduit excréteur. La déviation, le rétrécissement et l'oblitération des points lacrymaux résultent d'ulcérations, suite de maladies de la conjonctive. Si les produits de sécrétion du sac augmentent et que le canal nasal s'enflamme, il y a obstruction, d'où tumeur lacrymale ou mucocèle. Si le sac s'enflamme, on a une dacryocystite aiguë qui donne lieu à de la suppuration.

Toutes ces affections de sac et de canal nasal sont souvent très tenaces ; étant devenues chroniques, elles nécessitent l'incision et le passage de sondes pendant un temps fort long ; elles sont parfois incurables et un véritable tourment pour les malades.

De l'examen de l'œil dans les maladies générales. — Il apporte souvent un sérieux appoint dans le diagnostic d'affections générales. Ainsi une kératite interstitielle avec ses caractères si spéciaux pourra faire dépister une syphilis héréditaire. Une personne s'aperçoit que sa vue baisse : on constate à l'examen ophtalmoscopique une rétinite diabétique ou brightique ; l'intoxication alcoolique et taba-

gique donne lieu à une amblyopie spéciale. On observe chez la femme des iritis et choroïdites liés à des troubles utérins. Les signes oculaires de tabes sont souvent les premiers symptômes de cette terrible maladie et servent à la dépister ; ce sont des migraines ophtalmiques, la paralysie fugace des muscles de l'œil, du myosis, enfin l'atrophie du nerf optique. La syphilis cérébrale, la paralysie générale s'accompagnent de mêmes troubles, inégalité papillaire, ophtalmoplégies ; la sclérose en plaques donne lieu à des troubles de coordination dans les mouvements associés des yeux. L'hystérie donne lieu à des troubles caractéristiques (anesthésie de la cornée et de la conjonctive, rétrécissement concentrique du champ visuel, cécité des couleurs, sauf le rouge).

Les tumeurs cérébrales donnent lieu à des névrites optiques typiques, la papille est rouge, boursouflée et saillante. Le rhumatisme, la goutte peuvent déterminer des sclérites, iritis avec épanchement de sang. En résumé, bien des maladies générales retentissent sur l'appareil oculaire, son examen attentif permettra de les déceler.

Hygiène de l'œil. — Elle est d'une importance capitale, quand on veut bien réfléchir que, en tous pays, le nombre des aveugles est considérable, ce qui est une charge pour la société, et que *75 °/o, c.-à-d. les trois quarts des cécités, pourraient être évitées.* En France, il y a environ 39.000 aveugles.

C'est donc près de 30.000 individus qui seraient rendus à la société, utiles au lieu de lui être à charge, si toutes les maladies contagieuses oculaires venaient à être radicalement supprimées. Les causes dominantes de la cécité sont l'atrophie des nerfs optiques, contre laquelle jusqu'à ce jour on est malheureusement impuissant, et l'ophtalmie purulente des nouveau-nés (cause principale de tant de cécités de l'enfance) contre laquelle on peut tout ; avec une prophylaxie sévère, elle devrait disparaître, puisque c'est toujours la contagion facile à éviter qui en est la cause ; avec des soins appropriés, on pourrait presque toujours la guérir.

Les pouvoirs publics devraient tenir la main à ce que les théâtres, les casernes, les navires, les ateliers, hôpitaux, etc., soient largement éclairés et aérés ; la lumière, milieu naturel de l'œil, doit pénétrer à profusion dans toutes les habitations où il y a agglomération d'individus.

Hygiène scolaire. C'est surtout chez l'enfant qu'il faut surveiller l'état des yeux, les classes doivent être parfaitement éclairées, les livres imprimés avec des caractères très nets ; on doit exiger des écoliers une tenue droite pour éviter les déformations dues aux attitudes vicieuses, les yeux fixés à 30 centim. du livre ou du cahier pour lire ou écrire ; il faut examiner la réfraction des enfants et corriger leur amétropie ; on sait que la myopie augmente dans toutes les classes. L'éclairage artificiel devra être aussi parfait que possible (lumière électrique, lampe à pétrole ou lumière à incandescence).

Hygiène professionnelle. Certaines professions exigent une hygiène rigoureuse : graveurs, imprimeurs, etc. ; les ouvriers des tabacs, des fabriques d'alcool, de plomb, mercure, de sulfure de carbone, sont sujets à des troubles oculaires variés, dus à une action indirecte sur l'œil des produits qu'ils fabriquent. Les électriciens, les mineurs, les fondeurs, tous ceux qui manient l'acier sont sujets aux corps étrangers ; les professions à poussières et à gaz irritants donnent lieu à une action directe sur l'œil.

De l'acuité visuelle dans l'armée. — Quelles que soient les maladies des yeux, lorsqu'elles réduisent l'acuité visuelle au-dessous de *un quart* des deux côtés ou de l'œil droit, ou de un douzième de l'œil gauche, ou qu'elles occasionnent une diminution de la moitié environ de l'angle temporal du champ visuel, elles rendent impropres au service militaire à moins que l'amblyopie, dépendant d'un vice de réfraction, ne puisse être corrigée par des verres. On autorise pour les myopes le port de lunettes biconcaves de une à six dioptries. Pour la marine, le port des lunettes n'est pas autorisé ; l'acuité visuelle minimum a été fixée à un demi. Tous les employés de chemin de fer doivent avoir un sens chromatique parfait pour pouvoir distinguer les disques rouges des verts.

Thérapeutique oculaire.— Elle emploie surtout des collyres antiseptiques à base de cocaïne pour calmer la douleur, d'atropine ou d'ésérine, de pilocarpine pour dilater ou rétrécir la pupille, des pommades à l'oxyde jaune ou rouge de mercure, à l'iodoforme, à l'oxyde de zinc, des lavages avec des antiseptiques variés, les solutions de nitrate d'argent qui font merveille contre l'ophtalmie purulente. Toute inflammation de l'œil doit être combattue dès le début par des lavages et compresses tièdes à l'eau boriquée ou à toute autre solution antiseptique n'irritant pas l'œil, on préviendra ainsi bien des affections graves. Lorsque l'on est obligé de pratiquer l'énucléation de l'œil, ce qui devient de plus en plus rare, il faut avoir grand soin de conserver un bon moignon qui permettra à l'œil artificiel de se mouvoir.

La *prothèse oculaire* se faisait déjà dans l'antiquité, mais c'est au commencement du siècle que les yeux en émail furent découverts ou vulgarisés par Hazard Mirault. Les conditions nécessaires au port d'un œil artificiel sont une cavité saine, lisse ; il faut que le port en soit indolore ; la cavité doit être lavée matin et soir.

En résumé, l'œil, organe si compliqué, est sujet à de nombreuses affections, souvent suite de négligence ; avec une prophylaxie bien entendue, des soins immédiats, on éviterait de nombreuses cécités qui sont d'ailleurs proportionnées au degré de civilisation d'un peuple.

Dr L. Pinel-Maisonneuve.

Anthropologie. — L'œil fournit pour la distinction des races des caractères de premier ordre, et aussi des caractères sériaires. La membrane clignotante dont il n'y a que des vestiges dans les races blanches est plus apparente chez les nègres et se montre surtout chez les hyperboréens. La conjonctive, toujours injectée chez les noirs, y est jaunâtre. La sclérotique de même, alors que parmi les blancs elle est d'un blanc opaque. Le globe oculaire est peut-être plus volumineux chez les noirs. Il paraît très sensiblement plus petit chez les peuples de race mongolique, et aussi à fleur de tête. Ce ne sont que des apparences, dues, la dernière à l'effacement des os du nez aplati, la seconde à la configuration des paupières et de la fente palpébrale. Les peuples jaunes ont la paupière supérieure lourde et boursouflée et un pli transversal en masque le bord ciliaire. La commissure externe est comme pincée et tirée en haut et en dehors, et, à son niveau, les bords palpébraux s'accolent. A l'angle interne, un repli cutané, continuation du pli transversal de la paupière supérieure dont il vient d'être question, descend verticalement un peu au-dessus du point lacrymal, et recouvre à moitié la caroncule lacrymale. Il forme comme une *bride* retenant la paupière supérieure, lorsque l'œil est ouvert. Sa présence est un des signes les plus constants et les plus sûrs de la présence du sang mongolique. L'obliquité de l'œil en haut et en dehors est un caractère moins persistant. Chez les Lapons (V. Laponie), on l'a vu, cette obliquité est en sens inverse de ce qu'elle est chez la plupart des Mongoliques. Les autres variations qui ont une valeur ethnique sont celles que présente la couleur de l'iris. Celui-ci a, suivant les races, des *nuances fondamentales* qui peuvent se ramener à quatre : le *brun*, le *vert*, le *bleu*, le *gris*. Chacune de ces nuances offre différents degrés d'intensité, différents *tons*. Et le nombre de ceux-ci qui, au premier abord, paraît être très considérable, a été ramené également par Broca à quatre essentiels. Ces quatre tons s'expriment par des chiffres, suivant une échelle chromatique comprenant vingt numéros. On peut aussi les exprimer verbalement en ajoutant au nom de la nuance fondamentale, par exemple le *bleu*, l'un des cinq qualificatifs suivants : *très foncé*, *foncé*, *intermédiaire*, *clair* et *très clair*. Généralement les observateurs se contentent de classer tous les tons en *clairs* et

en *foncés*. Trop souvent même, ils omettent des indications relatives à la *nuance* dont la détermination exacte exige de l'attention, et classent les yeux de toutes nuances en *foncés* et en *clairs*.

« L'iris, dit Broca, est tellement mince, qu'il est toujours plus ou moins transparent ; il ne remplirait donc pas son rôle de diaphragme s'il n'était tapissé, sur sa face postérieure, d'une couche de pigment qu'on appelle l'*uvée*, sorte de vernis noir constamment et uniformément opaque. Les rayons qui traversent entièrement l'iris sont ainsi absorbés par l'uvée ; ceux qui se réfléchissent à sa surface sont renvoyés sans être décomposés et sans donner lieu à aucune couleur ; mais ceux qui, sans le traverser entièrement, pénètrent dans ses couches superficielles et se réfléchissent dans l'épaisseur de son tissu, sont décomposés en même temps que réfléchis, et donnent à l'œil de l'observateur la sensation d'une certaine nuance. C'est la nuance fondamentale de l'iris, et comme elle dépend de la structure de cette membrane, elle constitue un caractère anthropologique aussi important que si elle était due à une matière colorante spéciale. Le second caractère est fourni par la détermination du ton de la nuance. La même nuance, le bleu, par exemple, peut exister sur des yeux extrêmement clairs, et sur des yeux tellement foncés, qu'au premier abord ils paraissent noirs. Les causes qui produisent ces variations de ton sont au nombre de deux : 1° le degré de transparence de l'iris ; 2° la présence ou l'absence d'un dépôt de pigment noir dans l'épaisseur de cette membrane. Un iris très mince et d'un tissu peu serré laisse apercevoir par transparence la teinte noire de l'uvée, et la nuance fondamentale se trouve ainsi rabattue comme elle le serait si on la déposait avec un pinceau sur un papier préalablement teinté à l'encre de Chine. D'un autre côté, le pigment qui se dépose dans l'épaisseur de l'iris sous la forme d'un pointillé microscopique, ou de taches plus ou moins irrégulières, rabat la nuance comme le ferait un coup d'estompe ou un barbouillage au crayon noir sur un dessin colorié. Les iris très clairs sont ceux qui sont à la fois très peu transparents et privés de pigment propre. On voit d'après cela que, s'il importe de déterminer la nuance fondamentale, il n'importe pas moins de déterminer le ton de cette nuance. »

Je serais bien disposé à croire pour mon compte que, dans les variations de ton, le pigment propre de l'iris joue un rôle plus grand que l'épaisseur ou le plus ou moins de transparence de cette membrane. Les faits même ne me semblent pas réserver à ces deux dernières conditions une influence bien appréciable. Chez les enfants de parents dont l'un est brun et l'autre blond, par exemple, on observe souvent, s'ils relèvent du type blond, une seule tache brune dans les yeux clairs ou même dans un seul œil.

La nuance fondamentale des yeux est un caractère plus stable et qui se transmet plus sûrement que la couleur des autres téguments, peau et cheveux. Mais il y a une relation entre l'une et l'autre, et toutes deux tendent à se modifier dans le même sens.

Dans les mélanges, les nuances fondamentales et leurs tons divers persistent ou s'altèrent suivant des lois qui nous sont inconnues. Ainsi les yeux bleus, distinctifs des blonds, se conservent dans les mélanges avec les bruns, tout en devenant plus foncés, alors que tous les autres caractères des blonds ont disparu. D'autre part cependant, comme il n'y a pas d'yeux bleus chez les Mongoliques, dans leurs mélanges avec les blonds, ce ne sont pas les yeux bleus de ceux-ci qui l'emportent le plus souvent, semble-t-il ; ce sont les yeux verts. Mais il faudrait connaître d'avance les origines de tous les individus observés pour faire de ces observations des règles invariables. Or nous nous aidons de la couleur des yeux pour démêler ces origines, au lieu de la juger d'après elles. Nous ne formulons donc aucune loi. Nous proposons des exemples pour faire apprécier l'intérêt de la détermination de la nuance et du ton des yeux. ZABOROWSKI.

Zootechnie. — L'œil des animaux domestiques offre la plus grande analogie, comme description anatomique, avec celui de l'homme. Une lumière trop vive surexcite l'organe de la vision, affaiblit la vue, provoque des affections spéciales et peut déterminer la cécité. L'œil doit être grand, bien fendu, les membranes qui le composent : cornée lucide, sclérotique ; les humeurs qu'il renferme : humeur aqueuse, cristallin, corps vitré ou hyaloïde, doivent être limpides, et l'iris doué de mobilité. La vivacité du reflet de l'œil, la hardiesse du regard sont un indice d'énergie, et c'est à la qualité de l'organe que la tête doit son élégance et son expression. Les yeux peuvent être petits ou trop gros, inégaux par suite de l'inégalité de volume du globe oculaire ; ils sont cerclés, s'ils laissent voir un cercle blanc autour de la cornée, lequel n'est autre qu'une portion de la sclérotique. Il est quelques chevaux chez lesquels l'iris au lieu d'être brun est brun ou blanc ; on les appelle vairons. Sur la vitre de l'œil existent parfois un nuage, une taie ou un leucoma (cicatrice intéressant la cornée transparente plus profondément que la taie). La cataracte constitue l'opacité du cristallin ; on appelle glaucome une maladie de l'humeur vitrée qui de cristalline est devenue verdâtre ; l'amaurose ou goutte sereine est une paralysie de l'œil ; la fluxion périodique est une ophtalmie périodique qui apparait, disparait, revient à des époques différentes pendant le jeune âge surtout, et qui se termine par la perte des yeux. La fluxion constitue un vice rédhibitoire avec un délai de garantie de trente jours. L. GARNIER.

Botanique. — C'est la cicatrice qui, dans les fruits infères, marque le lieu de l'ouverture réceptaculaire. On donne aussi le nom d'œil aux bourgeons. Enfin, il sert à former le nom vulgaire d'un grand nombre de plantes : ŒIL DE BOEUF. L'*Anthemis tinctoria* L. — O. DE BOURRIQUE. La graine du *Mucuna prurita* Hook. — O. DE CHAT. La graine du *Cæsalpinia Bonduc*. — ŒIL DE CHRIST. Nom vulgaire de l'*Aster amellus* L. — O. DU DIABLE. L'*Adonis æstivalis* L. — O. DE PERDRIX. Le *Scabiosa columbaria* L. et l'*Adonis æstivalis* L. — O. DE SOLEIL. Le *Matricaria Parthenium* L. Dr L. HN.

Dermatologie. — ŒIL DE PERDRIX. — Variété de cor située entre les orteils, remarquable par une plus grande mollesse et des bords en saillie. La partie centrale, au lieu d'être proéminente comme dans les cors situés à la face supérieure des orteils, externe du petit, est au contraire déprimée. Certaines de ces productions sont très douloureuses, mais on en vient assez facilement à bout par l'application de substances décapantes et ramollissantes (savon mou, acide salicylique, etc.), les parties saines étant au préalable isolées par des linges ou des fragments de coton. Henri FOURNIER.

Minéralogie. — ŒIL DE CHAT. — Pierre taillée en cabochon et possédant un éclat chatoyant. L'œil de chat le plus estimé est une variété de chrysobéryl ou cymophane. L'œil de chat ordinaire est du quartz dont le chatoiement est fréquemment dû à des fibres très fines d'asbeste.

ŒIL DE POISSON. — Nom donné à plusieurs variétés de quartz laiteux ou transparent. Les lapidaires l'appliquent plus spécialement à une variété d'orthose à reflets nacrés, qu'ils appellent aussi *pierre de lune*, *argentine*, et qui vient de l'Orient, principalement de l'Arabie et de la Perse.

ŒIL DE SERPENT. — Petite pierre de peu de valeur, qui offre quelque ressemblance avec l'œil du serpent et qu'on monte en bague.

ŒIL DE TIGRE. — La crocidolite (variété d'amphibole) du Cap, ressemblant à de l'amiante, est souvent altérée par suite de l'oxydation du fer et l'infiltration de silice ; il en résulte une substance siliceuse compacte, d'éclat chatoyant, montrant des couches de couleur jaune clair, jaune foncé, et à laquelle l'on donne le nom d'*œil de tigre*. On la taille en cabochon pour des bijoux et

pour divers objets d'ornement. La trop grande quantité de crocidolite jetée sur le marché a fait baisser beaucoup la valeur commerciale de cette pierre.

Architecture. — On donne en architecture et en construction le nom d'*œil* à toute ouverture circulaire ou ovale pratiquée le plus souvent à la partie supérieure des édifices, attique, comble, dôme, fronton, voûte, etc., afin de laisser pénétrer l'air et la lumière. Les anciens avaient ménagé des ouvertures de ce genre au sommet des temples et des salles de thermes : ainsi, l'architecte Xénoclès avait éclairé par un œil dans le comble la grande salle des Mystères ou grand temple à Eleusis, et c'est bien de ce même mot œil qu'il convient de désigner l'ouverture circulaire ménagée au sommet de la voûte du Panthéon ou grande salle des Thermes d'Agrippa, à Rome, et qui a été tant de fois imitée depuis dans des édifices ronds ou ovales de moindres dimensions. — On appelle *œil-de-bœuf* les petites ouvertures, rondes ou ovales, percées dans une façade ou dans un comble et souvent décorées extérieurement avec grande richesse depuis la Renaissance. — L'*œil de tailloir* désigne la fleur ou le motif ornemental sculpté au milieu de chacune des faces de l'abaque du chapiteau corinthien. — L'*œil de volute* est le petit cercle placé au centre de la *volute* (V. ce mot) du chapiteau ionique et autour duquel s'enroulent les courbes formant cette volute : c'est à l'intérieur de cet œil que se trouvent placés les différents centres servant à décrire, à l'aide du compas, les parties de courbes qui, par leur raccordement, donnent la volute. — En architecture hydraulique, on appelle *œils de pont* les ouvertures rondes placées audessus des piles, dans les reins des arches du pont et traversant la construction de ce pont de part en part ; ces ouvertures ont le double but de rendre l'ouvrage plus léger et de faciliter l'écoulement des eaux lors des grandes crues. — En général, on appelle encore œil, toute ouverture, ronde ou ovale, ménagée dans le fer d'un outil pour y adapter un manche, et tout trou percé dans le bois ou dans le métal pour laisser passer un cordage ou pour recevoir une cheville ou une vis servant à maintenir un assemblage.

On donne plus particulièrement le nom d'*oculus* à l'œil ou petite baie ronde, ébrasée à l'intérieur et pratiquée dans le pignon de la façade des anciennes basiliques latines. Le style roman et le style gothique conservèrent cette tradition de l'oculus, mais en donnant souvent à l'oculus une importance considérable et en le décorant de meneaux enchâssant des verrières ; suivant Viollet-Le-Duc, les belles *roses* (V. ce mot) des grandes cathédrales gothiques ne seraient que le développement des oculus des basiliques primitives. Charles Lucas.

Le nom d'*œil de bœuf* fut appliqué à l'antichambre de la chambre à coucher de Louis XIV au palais de Versailles où les courtisans attendaient le *lever* du roi.

Météorologie. — Œil de la tempête (V. Tempête).

Bibl. : Anatomie, Physiologie, Pathologie. — Wecker, *Traité d'ophtamologie*, — Panas, *Maladies des yeux*. — Fuchs, *Prévention de la cécité*.

ŒILLADE. Cépage français, très répandu dans le Bas-Languedoc, la Provence et le Roussillon : il porte dans ces pays les noms d'Ulliade, d'Ouillade ; maturité de deuxième époque. L'Œillade noire donne d'excellent raisin de table, un vin fin délicat et de jolie couleur ; mais en raison de sa très grande sensibilité aux gelées et aux diverses maladies cryptogamiques, il est de plus en plus abandonné.

ŒILLET. I. Botanique. — Nom vulgaire des espèces du genre *Dianthus* (V. ce mot). On appelle encore *Œillet d'amour* le *Gypsophila saxifraga* L., *O. de Caroline* le *Spigelia marylandica* L., *O. de Dieu* le *Lychnis githago* L. et le *L. dioica* L., *O. des prés* le *Lychnis flos-cuculi* L., *O. marin* ou *de Paris* le *Statice armeria* L.

II. Horticulture. — Les Œillets se cultivent en pleine terre ou en pots. Un sol moyennement consistant, perméable et frais leur convient. On les multiplie par le bouturage ou par le marcottage. Les boutures sont faites sous bâche, dans une serre à multiplication ou sous cloches. Le marcottage s'exécute en été lorsque les rameaux sont en partie aoûtés. La région aoûtée est débarrassée de ses feuilles, incisée dans sa longueur, inclinée dans le sol où elle est fixée sous quelques centimètres de terre. La terre est maintenue fraîche. En quelques semaines les rameaux sont enracinés. On les sèvre et on les repique en pleine terre ou en pots. G. Boyer.

ŒILLETON (Phys.). C'est une pièce ronde de cuivre, qui est percée d'un trou très petit et que l'on place, dans les lunettes, en avant de l'oculaire, pour déterminer la position à donner à l'œil. Il est disposé, à cet effet, de telle façon que, l'œil en étant très près, la pupille coïncide avec l'*anneau oculaire* (V. Anneau, t. III, p. 39).

ŒILLETONNAGE (Hortic.) (V. Artichaut [Horticulture]).

ŒILLETTE. I. Botanique. — Nom vulgaire du *Papaver somniferum* L., var. *nigrum* (V. Pavot).

II. Agriculture (V. Pavot).

OEI LIAO, personnage chinois qui vivait à la fin des Tcheou et dont la vie est peu connue ; il était originaire du pays de Oei ou du pays de Tshi. Il a laissé un ouvrage, le *Oei liao tseu*, qui est l'un des sept classiques militaires.

ŒIRAS. Ville du Portugal, au N. de l'estuaire du Tage ; Fort São Julião. Château des Pombal.

ŒLAND. Ile suédoise, dans la Baltique, læn de Calmar ; elle est séparée du continent par le détroit de Kalmar, large de 4 à 25 kil. Elle a une longueur de 139 kil. et sa largeur varie de 7 à 20 kil. Superficie : 1.345 kil. q. Population : 32.936 hab. (1893). La constitution géologique de cette île est très intéressante : le noyau est formé d'une masse de calcaire rouge, l'*Allvar* (sommet 42 m.) à peu près inculte, tout autour s'étend la plaine alluviale du *Landberg* de 2 à 3 kil. de large ; elle est cultivée (céréales) ou en prairies, et on y élève une race de poneys très estimés. Peu de bois. La seule ville est *Borgholm* où l'on voit des ruines importantes sur la cote O. — L'île d'ŒLand a été habitée de très bonne heure ; on y a trouvé un grand nombre d'antiquités scandinaves. Au moyen âge elle était indépendante. En 1340, elle échoit en partage aux ducs Erik et Valdemar, et passe alternativement des Suédois aux Danois, et des Danois aux Suédois. De nombreuses et célèbres batailles navales ont été livrées sur ses côtes entre Suédois et Danois (1563, 1564, 1676), et entre Suédois et Russes (1789). Th. C.

Bibl. : Ahlqvist, *Œlands historia*, 1822-25. — Sylvanner, *Borgholms slott historia*, 1877.

ŒLETS (V. Eleuthes).

OËLLEVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt ; 459 hab.

ŒLS. Ville de Prusse, district de Breslau (Silésie), sur l'Œlsbach ; 18.030 hab. (en 1895). Château de 1558. Instruments agricoles, carrosserie, cloches, etc. — La *principauté d'Œls*, qui comprenait 1.760 kil. q. (Œls, Trebnitz, etc.), appartint aux ducs de Basse-Silésie, eut de 1312 à 1492 ses ducs particuliers de la famille des Piasts, passa aux ducs de Munsterberg (1495) et par alliance à une branche cadette de Wurttemberg (1647), à l'extinction de laquelle (1792) l'héritière la transmit à un cadet de Brunswick. En 1884, le fief fit retour à la Prusse, les alleux à la Saxe.

Bibl. : Häusler, *Gesch. des Fürstentums Œls bis zum Aussterben der piastischen Herzogslinie* ; Breslau, 1883.

ŒLSCHLAEGER (Adam) (V. Olearius).

ŒLSNITZ. Ville de Saxe, cercle de Zwickau, sur l'Elster blanche ; 11.557 hab. (en 1895). Vieille église, bel hôtel de ville. Tissus, peluche, meubles, corsets. Pêcheries de perles. Auprès sont les ruines du château de *Voigtsberg* (prison de femmes). Fondée par les Sorbes au

vi^e siècle, la ville appartint aux avoués de Planen, à la Misnie, aux burgraves de Nuremberg, à la Saxe (1418).
Bibl. : Jahn, *Cronik der Stadt Œlsnitz*, 1872-75, 2e éd.

ŒLSNITZ-im-Erzgebirge. Ville de Saxe, cercle de Zwickau, sur l'Œlsnitz; 11.571 hab. (en 1895). Mines de houille (2.500 ouvriers).

ŒN, roi de Suède (V. Aun).

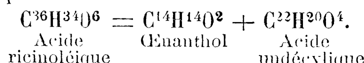
ŒNANTHE (*Œnanthe* L.). Genre d'Ombellifères, dont les représentants se rencontrent principalement dans les marais et les prés humides. Les fleurs sont disposées en ombelles, stériles et souvent irrégulières et rayonnantes sur la circonférence des ombellules, fertiles et régulières au centre. L'involucre est à folioles linéaires ou nuls ; les involucelles sont formées de bractées étroites ; le calice est denté, et le fruit oblong, sillonné, marqué de côtes égales séparées par des vallécules larges, présentant au fond une seule bandelette. Les espèces les plus importantes sont l'*Œ. fistulosa* L. ou *Persil des Marais*, l'*Œ. crocata* L. ou *Œnanthe safranée*, etc., toutes toxiques ; seul l'*Œ. pimpinellifolia* L. fait exception. L'*Œ. Phellandrium* ou *Phellandrie* (V. ce mot) est devenue le *Phellandrium aquaticum* L. — Les Œnanthes étaient employées jadis dans l'épilepsie, les scrofules, l'asthme, la leucorrhée, la dysenterie, etc. ; elles sont encore aujourd'hui d'un usage populaire contre la gale, les panaris, les hémorroïdes, etc. ; mais leur emploi n'est pas sans danger dans ce dernier cas. La médecine pourrait peut-être utiliser leur action révulsive, malgré leur grande toxicité. En effet, d'après Bloc, la solution alcoolique de résine produit sur la peau une action rubéfiante énergique et durable. — La résine extraite de la racine d'Œnanthe en constitue le principe actif. C'est un poison narcotico-âcre, qui provoque une inflammation gastro-intestinale très vive, des troubles circulatoires, des convulsions et le coma. Dans les cas d'empoisonnement, la médecine légale trouve un signe utile dans l'odeur de *céleri grillé* que répandent les matières rejetées par le vomissement ou restées dans l'estomac. Dr L. Hn.

ŒNANTHIQUE (Acide). Liebig et Pelouze en 1836 isolèrent du vin un éther éthylique nouveau qu'ils regardèrent comme le principe donnant au vin sa saveur caractéristique ; ils donnèrent à cet éther le nom d'éther œnanthique, de οἶνος, vin, et nommèrent l'acide correspondant l'acide œnanthique. L'acide œnanthique aurait eu pour formule $C^{14}H^{14}O^{3}$. Il a été démontré depuis que l'éther œnanthique n'est pas autre chose qu'un mélange d'éthers éthyliques dérivant des acides caprylique et caprique ; néanmoins, le nom précédent est resté aux composés de la série en C^{14} (V. Œnanthylique [Série]).

ŒNANTHYLIQUE (Série). Quand on distille l'huile de ricin, on obtient, à côté d'un acide undécylique, $C^{22}H^{20}O^{4}$, un composé aldéhydique, l'œnanthol, $C^{14}H^{14}O^{2}$, qui sert de point de départ pour la préparation d'une série de dérivés en C^{14}, lesquels constituent la série œnanthylique.

Œnanthol, $C^{14}H^{14}O^{2}$. On le prépare en soumettant l'huile de ricin à la distillation sèche, de préférence dans le vide ; on agite le produit obtenu avec une solution de carbonate de potassium et l'on chauffe, l'œnanthol vient nager à la surface sous forme d'une couche huileuse. On purifie l'œnanthol en passant par sa combinaison bisulfitique cristallisable. L'huile de ricin convenablement traitée donne 12 % d'œnanthol.

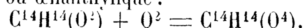
L'œnanthol provient de la décomposition de l'acide ricinoléique contenu dans l'huile :



$$C^{36}H^{34}O^{6} = C^{14}H^{14}O^{2} + C^{22}H^{20}O^{4}.$$
Acide ricinoléique — Œnanthol — Acide undécylique

C'est un liquide fortement réfringent, d'odeur aromatique très forte, très peu soluble dans l'eau. Il bout à 154° et possède à 17° une densité égale à 0,827.

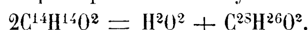
Par oxydation, l'œnanthol donne l'acide normal hexylcarbonique ou œnanthylique :



$$C^{14}H^{14}(O^{2}) + O^{2} = C^{14}H^{14}(O^{4}).$$

L'œnanthol est susceptible de se polymériser dans des conditions convenables en un produit solide fondant à 52-53°, soluble dans l'alcool et agissant comme réducteur sur la solution d'argent.

Le chlorure de zinc produit une condensation avec élimination d'eau et production d'un aldéhyde non saturé. Cette réaction est semblable à celle qui engendre l'aldéhyde crotonique à partir de l'aldéhyde ordinaire :



$$2C^{14}H^{14}O^{2} = H^{2}O^{2} + C^{28}H^{26}O^{2}.$$

Son oxime fond à 50°.

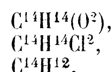
Acide œnanthylique, $C^{14}H^{14}(O^{4})$. Cet acide a été préparé synthétiquement à partir de l'alcool hexylique et du nitrile correspondant. C'est le même produit que celui obtenu par oxydation de l'œnanthol ou par oxydation directe de l'huile de ricin.

Huile incolore, d'odeur faible à froid, plus intense à chaud, qui se décompose à l'ébullition vers 148°.

Les œnanthylates sont, en général, bien cristallisés et facilement solubles. Les éthers méthylique et éthylique sont des liquides à odeur agréable.

Alcool œnanthylique ou heptylique, $C^{14}H^{14}(H^{2}O^{2})$. Produit de réduction de l'aldéhyde ; il bout à 176° et possède à 0° la densité 0,836.

A cette même série appartiennent encore : 1° l'heptane normal, $C^{14}H^{16}$, bouillant à 98° et pesant 0,683 à 20°, qui est contenu dans le pétrole de Pennsylvanie et dans les produits de distillation du cannel-coal et du bodgead ; 2° l'heptylène, $C^{14}H^{14}$, qui bout à 99° et possède une densité de 0,703 : on l'appelle aussi œnanthylène ; 3° l'heptylidène ou octylidène, $C^{14}H^{12}$, produit de l'action de la potasse alcoolique sur le chlorure dérivé de l'œnanthol :



$$C^{14}H^{14}(O^{2}),$$
$$C^{14}H^{14}Cl^{2},$$
$$C^{14}H^{12}.$$

Il bout vers 107° (V. Œnanthique [Acide]). C. M.

ŒNÉE (Οἰνεύς), roi légendaire de Pleuron et Calydon, en Etolie, fils de Portheus, frère d'Agrios et Melas, époux d'Althea, dont il eut Tydée et Méléagre. Cette famille joue un grand rôle dans l'épopée homérique : les poètes tragiques l'augmentent de nombreux frères et enfants d'Œnée, notamment de Déjanire qui serait sa fille. Détrôné par les fils d'Agrios, il fut restauré par son petit-fils Diomède (fils de Tydée) ou, d'après une autre version, emmené par lui en Argolide. L'auteur de l'*Iliade* ignore ces détails ; il fait d'Œnée le contemporain et l'hôte de Bellérophon et dit que sa négligence à sacrifier à Artémise irrita la déesse, qui envoya à Calydon le fameux sanglier chassé par Méléagre.

ŒNIADES (Οἰνιάδαι). Ville de la Grèce antique, en Acarnanie, à l'O. de l'Achélous, près de l'embouchure, sur une colline entourée de lagunes et de marais. Elle fut la place forte et le port de l'Acarnanie ; prise en 455 par les Messéniens de Naupacte, qui ne purent s'y maintenir, et vainement assiégée par Périclès (454), elle demeura l'alliée de Lacédémone jusqu'en 424 où Démosthène la réduisit. Les Etoliens la conquirent au temps d'Alexandre ; Philippe de Macédoine la prit en 219 et renforça ses défenses ; mais dès 211 les Romains s'en emparèrent, la restituant aux Etoliens, puis en 189 aux Acarnanes. Ses ruines se voient à Trikardo, près de Kardochi ; l'enceinte, en appareil polygonal, est bien conservée, avec ses portes.

ŒNINGIEN (Géol.). Nom donné à la mollasse d'eau douce supérieure, qui constitue un équivalent lacustre de l'étage tortonien (V. Néogène, t. XXIV, p. 936).

OEN OANG, célèbre monarque chinois ; père de Oou oang, fondateur de la dynastie des *Tcheou* (V. ce nom).

ŒNOBAROMÈTRE. Le dosage d'un vin en extrait sec par sa dessiccation, soit à 100°, soit dans le vide, est une opération très délicate et fort longue. En 1866, Lalouet a imaginé un instrument spécial, l'*œnobaromètre*, qui a été perfectionné depuis par E. Houdart, et qui permet d'effec-

tuer ce dosage assez facilement. C'est un aréomètre dont la graduation en cinquièmes de degré marque de 1 à 16 et correspond pour 1° à 0,987 de densité, pour 16° à 1,002, nombres qui représentent eux-mêmes l'extrême limite des densités du vin. On remplit de vin une éprouvette, on y plonge l'œnobaromètre, on lit sur la graduation la densité, on prend la température et on effectue à l'aide d'une table la correction nécessaire pour ramener l'observation à + 15° C. On détermine la richesse alcoolique du vin, soit au moyen de la distillation dans l'alambic (V. ŒNOMÈTRE), soit au moyen de l'*ébullioscope* (V. ce mot), et, dans une seconde table à double entrée (densité du vin et richesse en alcool), on trouve la richesse en extrait sec. On l'obtiendrait aussi par le calcul en appliquant la formule

$$p = 2{,}062\ (D - D'),$$

dans laquelle p est le poids d'extrait sec par litre de vin, D la densité du vin à + 15° C., fournie par l'œnobaromètre et la correction de température, D′ la densité du mélange d'eau pure et d'alcool pur ayant à + 15° C. la même richesse alcoolique que le vin, 2,062 une constante déterminée par le calcul. L. S.

ŒNOCHOÉ (V. VASE).

ŒNOÉ. Petite ville de la Grèce antique, à l'O. d'Argos, sur la route de Mantinée. Temple d'Artemis. Tombeau supposé d'Œnée. Défaite des Lacédémoniens par les Argiens.

ŒNOLINE. On donne le nom d'œnoline à la matière colorante du vin rouge. Elle est constituée par une poudre violette très peu soluble dans l'eau pure, insoluble dans l'éther, mais très soluble dans l'alcool. Le sous-acétate de plomb la précipite. Sa composition conduirait à une formule voisine de $C^{20}H^{10}O^{10}$. C. M.

ŒNOLIS (V. VIN MÉDICINAL).

ŒNOMANCIE (V. DIVINATION, t. XIV, p. 722).

ŒNOMAUS, légendaire roi de Pise en Elide, fils d'Arès et d'Harpinna (fille d'Asopus), mari de Sterope, père d'Hippodamie. Un oracle lui prédisant qu'il mourrait lorsque sa fille se marierait, il défiait les prétendants à une course de chars courue depuis Pise jusqu'à l'autel de Poseidôn, sur l'isthme de Corinthe. Il laissait le prétendant prendre les devants et, après avoir sacrifié à Zeus, se mettait à sa poursuite avec son quadrige guidé par Myrtilus et le perçait de sa lance quand il l'atteignait. Il en avait vaincu treize, lorsque Pélops, fils de Tantale, le vainquit à l'aide de chevaux donnés par Poseidôn, et après avoir corrompu Myrtilus. Œnomaus se suicida, et Pélops, épousant Hippodamie, lui succéda. On raconte aussi que Myrtilus, n'ayant pas reçu de Pélops la récompense promise et ayant été tué par lui, lança contre sa descendance une malédiction qui lui fut fatale.

ŒNOMÈTRE. Si le vin n'était qu'un mélange d'eau et d'alcool, l'alcoomètre centésimal (V. ALCOOMÈTRE) suffirait pour le dosage rigoureux de sa richesse en alcool. Mais il renferme un grand nombre d'autres substances, qui modifient sa densité, et l'on se trouve obligé, soit d'isoler tout d'abord l'alcool, par une distillation dans un alambic, et, lui ayant rendu par une addition d'eau le volume primitif du vin, de mesurer ensuite le degré de ce mélange d'eau et d'alcool, soit d'avoir recours à des instruments qui n'exigent pas qu'on tienne compte des divers principes constituants du vin. Ces derniers sont de deux sortes : les *ébullioscopes* (V. ce mot), qui ont déjà été décrits, et les *œnomètres* ou *pèse-vins*. Le plus ancien œnomètre est celui du Dr Tabarié (1833). C'est un aréomètre, dont les degrés, très étendus, sont divisés chacun en dix parties. On commence par déterminer la densité du vin à essayer, à + 15° C. par exemple, on fait bouillir un volume connu de ce vin, jusqu'à réduction de son volume à moitié, afin d'en chasser tout l'alcool, on laisse refroidir, on ajoute de l'eau jusqu'à reproduction du volume primitif, on prend de nouveau la densité à + 15°, et on a, appelant D′ la richesse alcoolique cherchée, D la densité du vin, Δ la densité du mélange privé d'alcool, d la densité de l'eau à + 15° (0,9992) :

$$\Delta - d = D - D', \text{ d'où } D' = d - (\Delta - D).$$

L'*alcoomètre-œnomètre* de Berquier et Limousin (1868) et le *compte-gouttes-œnomètre* de Duclaux (1874), qui n'est qu'un perfectionnement du premier, sont basés sur un autre principe : la variation de volume des gouttes d'un liquide spiritueux, à l'extrémité d'un tube capillaire, suivant la richesse en alcool de ce liquide et indépendamment des substances qui peuvent s'y trouver en dissolution. Le compte-gouttes-œnomètre de Duclaux a la forme d'une pipette, du volume de 5 centim. c. ; son orifice est réglé de telle façon que 5 centim. c. d'eau distillée à + 15° y donnent exactement 100 gouttes. Pour doser le vin, on le filtre, afin de le débarrasser de toute matière en suspension, on remplit la pipette par aspiration, on la place au-dessus d'un vase et l'on compte le nombre de gouttes qui en tombent. Une table, due à l'inventeur, fait connaître ensuite, pour les diverses températures, la relation entre le titre alcoolique du vin et le nombre de gouttes qu'il fournit. L. S.

ŒNONE (Οἰνώνη). Nymphe, fille du fleuve Cebren, première épouse de Pâris. Elle lisait dans l'avenir et l'avertit lors de son voyage en Grèce. Elle refusa de le soigner quand il eut été blessé par Philoctète et se suicida après sa mort.

ŒNOPIDES DE CHIOS, célèbre mathématicien grec du Ve siècle av. J.-C. qui est regardé comme pythagoricien. Il fut, dit-on, instruit par les prêtres égyptiens de l'obliquité de l'écliptique, fixa à 365 jours et un peu moins de neuf heures la durée de l'année solaire. Proclus lui attribue la 12e et la 23e proposition du premier livre d'Euclide.

ŒNOTHÈRE (*Œnothera* L., *Onagra* T.). Genre d'Onagrariacées, dont on connaît environ une centaine



Branche florifère d'Œnothère.

d'espèces, herbes ou plantes suffrutescentes de l'Amérique et de la Tasmanie, à feuilles alternes, à fleurs occupant l'aisselle des feuilles ou des bractées d'un épi terminal. Les fleurs sont tétramères, avec un réceptacle logeant l'ovaire infère et prolongé en tube au-dessus pour donner insertion aux sépales valvaires, aux pétales tordues et aux 8 étamines bisériées. L'ovaire est à 4 loges, su-

perposées aux pétales et multiovulées. Le fruit est une capsule loculicide, à graines exalbuminées. L'*Œ. biennis* L., de son nom vulgaire *Onagre, Jambon des jardiniers, Herbe aux ânes*, etc., offre une belle corolle jaune ; originaire de l'Amérique du Nord, il s'est naturalisé dans toute l'Europe. En Allemagne, on en mange les jeunes racines et les pousses, comme celles des mâches, des raiponces, etc. On le préconise comme détersif, vulnéraire et astringent ; il sert à nourrir les porcs, à fabriquer de l'encre, à préparer les peaux. — L'*Œ. affinis* Camb. est réputé apéritif et vulnéraire ; c'est l'*Erva minuana* des pharmacopées brésiliennes ; les *Œ. acaulis* Cav. et *Œ. mollissima* L., du Chili, jouissent des mêmes propriétés et, de plus, on mange leurs feuilles. — Enfin, les *Œ. grandiflora* Ait., *Œ. Muricata* L., *Œ. parviflora* L. et *Œ. suaveolens* Desf., espèces de l'Amérique du Nord, présentent les propriétés de l'onagre, et sont cultivés dans nos jardins pour la beauté de leurs fleurs. Dr L. Hn.

ŒNOTRIDES (Iles). Ilots rocheux de la côte d'Italie, en face de la Velia et de l'embouchure de l'Hales (auj. Alento).

ŒNOTRIE (Οἰνωτρία). Nom donné d'abord par les Grecs à la presqu'île d'Otrante. Elle était habitée par les Œnotriens, dont les principales tribus étaient les *Chones*, les *Morgètes*, les *Italiens*. Ce dernier nom fut appliqué à l'ensemble des Œnotriens, puis de tous les habitants de la péninsule. Les Œnotriens étaient parents des Epirotes et ont été regardés comme des Pélasges. Ils furent asservis par les colons grecs (V. Italie, t. XX, p. 1061) et plus tard par les Lucaniens. Ils avaient disparu à l'époque romaine.

OEN TCHANG, dieu chinois de la littérature, d'origine taoïste, adoré spécialement à Tseu thong (prov. du Seu tchhoan) ; son culte est célébré officiellement à Peking et dans toutes les préfectures et sous-préfectures de l'empire. Ce personnage est l'esprit des étoiles κ, λ, μ de l'Hydre, qui forment la constellation Tchang ; il s'est incarné sous le nom de Tchang à diverses reprises, aux xiie, ixe, viie siècles av. J.-C., et aussi aux iiie et ive siècles de notre ère ; ses différentes existences furent marquées de prodiges étonnants ; divers empereurs des dynasties Thang et Song lui ont décerné des titres honorifiques très élevés. Le culte de ce dieu est associé à ceux de *Koan Yu*, dieu de la guerre, et de *Liu Tong pin*. M. Courant.

OEN TCHEOU. Préfecture chinoise, prov. du Tche kiang, ouverte au commerce par la convention de Tchi fou (1876) ; les bureaux de la douane y furent installés en 1877. La ville est située au fond de l'estuaire du Ta khi; rebâtie en 1385, elle a jadis servi de retraite pendant quelque temps au dernier empereur de la dynastie des Song. Il n'y a pas de concession étrangère, et les étrangers sont fort peu nombreux. Les environs produisent de l'opium; exportation de bois, bambou, thé.

Bibl. : *Returns of trade and trade reports for China*, publiés à Chang-Haï par les Douanes chinoises.

ŒNUSES (Iles). Archipel de la côte S. de *Messénie* (V. ce mot). Les principales des cinq îles s'appellent aujourd'hui Sapienza et Schiza. — Le même nom est appliqué aux petites îles situées entre Chios et la côte d'Asie.

ŒOLINE (V. Harmonium).

ŒRLIKON. Localité à 5 kil. de Zurich (Suisse) et qui en est une sorte de faubourg industriel. Nombreuses fabriques, spécialement de machines utilisant l'électricité comme moteur.

ŒRSTED (Hans-Christian), physicien danois, né à Rudkjobing (île de Langeland) le 14 août 1777, mort à Copenhague le 9 mars 1851. Fils d'un pharmacien, il suivit, à partir de 1794, les cours de l'Université de Copenhague, prit en 1800 le grade de docteur en philosophie et commença, la même année, à enseigner la chimie. De 1801 à 1803, il fit, avec l'aide d'une bourse, de longs voyages en Hollande et en Allemagne, puis séjourna un an à Paris, et, en 1806, fut nommé professeur de physique à l'Université de Copenhague. En 1812, il se rendit de nouveau en Allemagne et y écrivit son *Ansicht der chemischen Naturgesetze* (Berlin, 1812 ; trad. franç. par Marcel de Serres; Paris, 1813), livre plein d'idées neuves, qui a beaucoup contribué aux progrès de la science. Sept ans plus tard paraissaient ses *Experimenta circa efficaciam conflictus electrici in acum magneticam* (Copenhague, 1820), où se trouve consignée sa mémorable découverte de l'*électro-magnétisme* (V. ce mot et Electricité, t. XV, p. 756). En 1822, il entreprit une nouvelle série de voyages à Berlin, à Munich, à Paris, à Londres, accueilli partout avec enthousiasme par le monde savant. En 1828, il fut fait conseiller d'Etat et, en 1829, il fut appelé à la direction de l'Ecole polytechnique de Copenhague, après avoir pris la part la plus active à sa création. Il était, depuis 1808, membre de la Société royale des sciences de Danemark, dont il devint, en 1815, le secrétaire perpétuel; en 1842, il fut élu associé étranger de l'Académie des sciences de Paris, qui lui avait décerné antérieurement une grande médaille d'or; il avait lui-même fondé en 1824 la Société danoise pour la propagation des sciences naturelles. On doit à Œrsted, outre la découverte qui a illustré son nom, un nombre considérable d'autres travaux, également très importants, sur la physique et sur la chimie. Citons notamment ses belles recherches sur la compressibilité de l'eau, qui datent de 1822 (V. Compressibilité, t. XII, p. 227). La liste de ses ouvrages, dont quelques-uns traitent de sujets philosophiques, est aussi fort longue. Nous avons déjà donné les titres de deux d'entre eux ; signalons encore, parmi les plus importants : *Naturlärens mechaniske Deel* (Copenhague, 1844 ; 3e éd., 1859 ; trad. allem., Brunswick, 1851) ; *Aanden i Naturen* (Copenhague, 1849-50, 2 vol. ; trad. allem., 6e éd., Leipzig, 1874) ; *Die Naturwissenschaft in ihrem Verhältnis zu Dichtkunst und Religion* (Leipzig, 1850) ; *Die Naturwissenschaft und die Geistesbildung* (Leipzig, 1850) ; *Neue Beiträge zur dem « Geist in der Natur »* (Leipzig, 1851) ; *Charaktere und Reden* (Leipzig, 1851). Ses mémoires et articles scientifiques, au nombre de plusieurs centaines, ont paru surtout dans le *Journal* de Schweigger, dans celui de Gehlen, dans les *Annalen* de Poggendorff, dans les *Annales de chimie et de physique*, et aussi dans la *Tidskrift for Naturvidenskaberne*, dont il était l'un des principaux rédacteurs. On lui doit enfin plusieurs petits poèmes. Une édition complète de ses œuvres a été publiée en 1850-51 (Copenhague, 9 vol.). Une statue en bronze lui a été élevée à Copenhague en 1876.

Son fils, *Anders-Sandöe* (1816-73), professeur de botanique à l'Université de Copenhague, a exploré de 1845 à 1848 l'Amérique centrale et a publie : *l'Amérique centrale, sa flore, etc.*, en franç. (Copenhague, 1863, inachevé) ; *Chênes de l'Amérique tropicale*, en franç. (Copenhague, 1868), etc. L. S.

Bibl. : Hauch et Forchhammer, *Vie d'Œrsted* (en danois) ; trad. allem. par Schold ; Spandau, 1853.

ŒRSTED (Anders-Sandoe), jurisconsulte et homme d'Etat danois, frère du précédent, né à Rudkjobing le 21 déc. 1778, mort le 1er mai 1860. Après d'excellentes études littéraires, il suivit, à Copenhague, les cours de droit et de philosophie, fut nommé en 1801 assesseur du tribunal de la ville, passa en 1810 à la haute cour et devint en 1825 procureur général. Commissaire royal aux états provinciaux des îles du Jutland à partir de 1834, ministre d'Etat en 1842, il dut démissionner en 1848 à raison de ses opinions antilibérales ; mais il revint au pouvoir comme chef du cabinet qui remplaça, le 21 avr. 1853, celui de Bluhme, et prit d'abord le portefeuille de l'intérieur, puis celui de la justice. Engagé avec les Chambres, au sujet des affaires du Schleswig-Holstein, dans une lutte à outrance, qui aboutit à la dissolution, il se retira, le 12 déc. 1854, après des élections tout à fait défavorables, et fut mis en accusation, ainsi que tous ses collègues, mais

acquitté (28 févr. 1856). Il vécut ensuite dans la retraite. Très versé dans les législations des pays du Nord, il contribua pour une grande part aux progrès de la science du droit dans son pays et rédigea les exposés des motifs de presque toutes les lois nouvelles promulguées de 1825 à 1848. Il a laissé de nombreux ouvrages en danois : *Eunomia* (Copenhague, 1815-22, 4 vol.; trad. allem., 1818-26, 3 vol.); *Manuel de jurisprudence danoise et norvégienne* (Copenhague, 1822-35, 5 vol.); *Histoire de ma vie et de mon temps* (Copenhague, 1851-57, 4 vol.), etc. Il a aussi publié une foule d'articles, sur des matières de droit et d'économie politique, dans les *Juridisk Archiv* (1804-11), dans les *Nye juridisk Archiv* (1812-20), dans la *Collegial Tidende* (1815-48), dans la *Juridisk Tidskrift* (1820-30), etc. L. S.

ŒRTEL ou **ORTELL** (Abraham), en latin *Ortelius*, géographe flamand, né à Anvers le 28 juin 1598. D'une famille très riche, originaire d'Augsbourg, il entreprit, ses études terminées, une longue série de voyages à travers toute l'Europe, en rapporta une riche collection d'antiques, de bronzes et de médailles, puis se consacra tout entier à la géographie et publia en 1570, à Anvers, un célèbre *Atlas* (*Theatrum orbis terrarum*), qui fut vraisemblablement le premier ouvrage de ce genre et qui eut le plus grand succès. Il a eu de nombreuses réimpressions et a été traduit en italien, en espagnol, en français. Philippe II nomma l'auteur son géographe, et ses contemporains l'appelèrent le *Ptolémée du* XVIe *siècle*. On a encore d'Œrtel : *Synonymia geographica* (Anvers, 1578), rééditée sous le titre : *Thesaurus geographicus* (Anvers, 1596), dictionnaire des noms géographiques anciens et modernes; *Itinerarium per nonnullas Galliæ belgicæ partes* (Anvers, 1584); *Theatri orbis terrarum Parergon* (Anvers, 1595), atlas de géographie ancienne, sacrée et profane; *Aurei sæculi imago* (Anvers, 1598), etc. L. S.

BIBL. : De MACEDO. *Notice sur les travaux géographiques d'Ortelius*, dans les *Annales des voyages* de Malte-Brun, II, 184-192.

OERTEL (Friedrich-Wilhelm-Philipp), écrivain allemand, plus connu sous le pseudonyme de *W.-O. von Horn*, né à Horn le 15 août 1798, mort à Wiesbaden le 14 oct. 1867. Pasteur à Mannbach, puis à Sobernheim, Oertel exerça une influence considérable sur son temps comme écrivain populaire. Il rédigea, à partir de 1846, un almanach, *Die Spinnstube*, qui eut un immense succès ; il publia, soit dans ce recueil, soit dans une revue mensuelle, *Die Maje* (1858), soit, sous forme de volumes détachés, un nombre immense de contes et de récits ; enfin il composa une collection d'écrits populaires, intitulée *Jugend und Volksschriften* (1853 et suiv.), qui ne compte pas moins de 75 vol. Par la diffusion prodigieuse de son œuvre, qui a eu des millions de lecteurs, Oertel mérite une place dans l'histoire de la culture allemande.

BIBL. : *W.-O. von Horn, ein wahrer Freund des Volkes*; Wiesbaden, 1868. — BRÜMMER, *Allg. deutsche Biogr.*, t. XXIV, pp. 135 et suiv.

OERTZEN (Georg von), poète allemand, né en 1824, auteur de nombreux recueils de poésies ou d'aphorismes. Principales œuvres : *Gedichte* (1854) ; *Heimgebrachtes* (1866) ; *Aus den Kämpfen des Lebens* (1868) ; *In Sonnenschein und Wind* (1868) ; *Alte Bilder und neue Blätter* (1869) ; *Unter dem Reichspanier* (1871) ; *Selbstgespräche* (1874) ; *Liebeslieder aus jungen Tagen* (1875) ; *Stimmen des Lebens* (1876) ; *Deutsche Träume, deutsche Siege* (1877) ; *Epigramme und Epiloge in Prosa* (1880) ; *Lieder und Leute* (1883) ; *Eines Lyrikers Chronik* (1888) ; *Sommerfahrt eines Junggebliebenen* (1890) ; *Lieder im Wiederhall* (1894) ; *Kapitel aus einem bewegten Leben [1855-64]* (1895) ; *Auf Schwarzwaldwegen* (1896).

ŒSCHINEN. Petit lac des Alpes Bernoises, situé à 1.592 m. d'alt., dans une situation magnifique. Il est encadré dans des montagnes escarpées dont les pentes à pic sillonnées de cascades plongent directement dans le lac.

ŒSEL. Groupe d'îles de la mer Baltique, à l'entrée du golfe de Riga, d'une superficie totale d'environ 2.700 kil. q. dont 2.500 kil. environ reviennent à l'île principale, Œsel, qui donne son nom à l'archipel. Capricieusement découpée par des baies profondes, l'île principale est entourée en outre d'une ceinture de bancs et de rochers qui en défendent l'accès de toutes parts. Au N. seulement quelques passages sont praticables aux navires. Sol plat, sauf dans le centre où une série de collines forment le partage des eaux entre le N. et le S. Carrières renommées. — Au point de vue administratif, les îles forment un district (*ouiezd*) du gouvernement de Livonie (Lifland) ; ch.-l. Arensbourg, au N.-O. de l'île principale ; 52.000 hab. environ, s'occupant d'agriculture et de l'extraction de pierres. P. LEM.

ŒSER (Adam-Friedrich), artiste allemand, né à Poszony (Presbourg) le 17 févr. 1717, mort à Leipzig le 18 mars 1799. D'origine saxonne, il se forma à Vienne, puis à Dresde (1739-56), où il fut élève de Dietrich et de Mengs et se lia avec Winckelmann. Il y décora le théâtre de la cour et peignit de nombreux plafonds. En 1764, il devint directeur de l'Académie d'art de Leipzig où quelques-uns de ses tableaux subsistent à l'église Nikolaï ; il y sculpta le monument de l'électeur Frédéric-Auguste. Comme graveur, il a laissé 45 planches originales ou d'après Rembrandt. Son enseignement, favorable au retour à l'antique, eut de l'action, notamment sur Gœthe. — Son fils, *Johann-Friedrich-Ludwig* (1751-92), a peint de jolies aquarelles et gravé d'après Rembrandt, Rubens, Rosa, etc.

BIBL. : DÜRR, *A.-F. Œser*; Leipzig, 1879.

ŒSER (Rudolf-Ludwig), écrivain allemand connu sous le pseudonyme d'*Otto Glaubrecht*, né à Giessen le 31 oct. 1807, mort à Lindheim, dans le Wetterau, le 13 oct. 1859. Curé de Lindheim depuis 1835, il a retracé la vie populaire de la Hesse dans une série de nouvelles d'inspiration piétiste.

ŒSLER (V. ESELLER).

ŒSOPHAGE. I. Anatomie. — L'œsophage est un conduit musculo-membraneux qui s'étend du pharynx à l'estomac. Dans la partie supérieure de son trajet, il est situé dans le cou ; il descend derrière la trachée-artère, en avant de la colonne vertébrale, pénètre dans la poitrine par son orifice supérieur, passe dans le médiastin postérieur et glisse derrière la bifurcation de la trachée, derrière la crosse de l'aorte, derrière le cœur, et pénètre dans l'abdomen en traversant le diaphragme (orifice œsophagien) ; là il se continue avec l'estomac. Il se compose de deux tuniques, l'une externe, musculaire, composée d'une couche superficielle de fibres longitudinales et d'une couche profonde de fibres circulaires lisses. La tunique interne est une membrane muqueuse, composée d'un chorion villeux et d'un épithélium pavimenteux stratifié chez l'adulte, cilié chez l'embryon, comme il reste toute la vie chez les Batraciens, renfermant des glandes acineuses mucipares. Les artères de ce conduit viennent des artères environnantes (thyroïdiennes inférieures au cou, bronchiques et intercostales dans le thorax). Ses veines se jettent dans les thyroïdiennes, les azygos, et ses lymphatiques dans les ganglions du médiastin. Ses nerfs viennent des pneumo-gastriques qui rampent à sa surface en descendant le long de la poitrine.

L'œsophage est un canal de transmission qui porte le bol alimentaire du pharynx dans l'estomac. Il est à peine différencié du reste de l'intestin chez les poissons, nettement distinct de l'estomac chez les reptiles, les oiseaux et les mammifères. Chez les oiseaux, il présente une dilatation à sa partie inférieure connue sous le nom de jabot. Une dilatation analogue existe chez les cétacés. Il constitue avec le pharynx et la bouche la portion sus-diaphragmatique du canal intestinal et dérive de l'endoderme. Ch. DEBIERRE.

II. Pathologie. — TRAUMATISMES. — L'œsophage peut être atteint par un corps vulnérant de dehors en dedans

ou de dedans en dehors. Dans le premier cas (piqûres, coupures, plaies par armes à feu), la lésion aggravée par le fait des lésions concomitantes des organes du cou est d'un diagnostic d'autant plus difficile que la plaie du cou est plus petite. Les plaies de dedans en dehors sont les perforations, les déchirures produites par les corps étrangers irréguliers ou par l'introduction d'une sonde. La douleur qui n'indique pas toujours le siège de la lésion, l'angoisse, les accès de suffocation, l'issue par la plaie des liquides ou même des solides ingérés, les spasmes, l'expulsion de glaires sanglantes font le diagnostic. Il est indiqué dans tous les cas de rétablir la continuité du canal par la suture aidée d'une sonde à demeure ; le siège intra-thoracique de la plaie paraît mettre cette lésion au-dessus des ressources de l'art. L'œsophage peut être encore, sous l'influence d'efforts, le siège de ruptures que l'alcoolisme favorise, de brûlures par des liquides bouillants ou corrosifs. Des corps étrangers de toute espèce peuvent s'arrêter dans l'œsophage. Les uns y sont tolérés plus ou moins longtemps (pièces de monnaie) et peuvent tardivement produire d'emblée des accidents mortels (ulcérations de l'aorte) ; d'autres, surtout ceux munis d'aspérités, provoquent des accidents initiaux analogues à ceux des plaies et, après une période de calme, des accidents consécutifs d'œsophagite, de périœsophagite, d'abcès, de phlegmons, etc., d'ulcération des organes et des vaisseaux voisins. L'indication consiste à ne jamais quitter un malade avant de l'avoir débarrassé de son corps étranger. On peut faire l'extraction par les voies naturelles à l'aide du panier de Graefe, de la pince œsophagienne, du balai d'anses de fil fixées à une sonde ; l'éponge fixée à la tige de Graefe, la sonde œsophagienne, le vulgaire poireau serviront à précipiter le corps étranger dans l'estomac. Enfin, si, par suite de la configuration du corps étranger, ces manœuvres sont imprudentes ou infructueuses, on en viendra rapidement à l'œsophagotomie externe (V. Œsophagotomie), précédée quelquefois de la trachéotomie imposée par les accidents de suffocation.

Lésions organiques. — La conséquence des inflammations consécutives aux traumatismes, surtout à l'ingestion des substances corrosives, est souvent la production d'un rétrécissement qui peut encore naître sous l'influence d'un ulcère, d'un néoplasme ou de la syphilis. Ces rétrécissements fibreux cicatriciels ou néoplasiques s'accompagnent souvent d'un spasme du conduit (*œsophagisme*) (V. ce mot), qui, par les sensations décevantes qu'il fait naître, peut tromper le chirurgien sur l'existence, le siège, la nature du rétrécissement. Caractérisé par la douleur fixe ou irradiée entre les deux épaules, par la dysphagie progressive, les phénomènes de régurgitation, la déchéance organique, le rétrécissement se démontre par le cathétérisme. Les adénopathies sus-claviculaires, les vomituritions sanglantes, la déchéance rapide de l'état général, feront admettre le cancer.

Le traitement consiste dans la dilatation du rétrécissement par le cathéter à olives de plus en plus grosses. Ce moyen est lent, mais donne de bons résultats. L'œsophagotomie interne aveugle, malgré quelques succès, n'est pas passée dans la pratique ; l'électrolyse a guéri quelques malades ; l'œsophagotomie externe, qui ne peut toujours se faire au-dessous du rétrécissement et qui, en tous cas, crée une bouche cervicale défectueuse, doit céder le pas à la gastrostomie qui permet de nourrir commodément le malade et a souvent permis par le cathétérisme direct ou rétrograde de recalibrer l'œsophage. En cas de cancer, la gastrostomie met au repos l'organe malade et, mieux que la sonde à demeure ou le tubage, met à l'abri des complications pulmonaires mortelles. Dr S. Morer.

Bibl. : Poulet et Bousquet, *Traité de path. externe*. — Tillaux, *Anatom. topog.*

ŒSOPHAGISME. C'est le spasme de l'œsophage qui, s'il prend une certaine durée, prend le nom de rétrécissement spasmodique. On l'observe chez les hystériques, les hypocondriaques, les nerveux, dans certaines affections utérines, dans les traumatismes, le cancer et dans les cas de corps étranger. Souvent brusque et intermittent, il peut durer un certain temps, empêcher l'alimentation et par suite altérer gravement l'état général. Une fois la cause combattue, le traitement consiste dans l'emploi des antispasmodiques et surtout dans le cathétérisme quotidien et progressif qui ne tarde pas à calmer le spasme, surtout si l'on a soin d'enduire l'olive de pommade belladonée ou mieux cocaïnée.

ŒSOPHAGITE. C'est l'inflammation de l'œsophage. Primitive, elle est la conséquence de tous les traumatismes ; secondaire, elle succède aux maladies infectieuses (diphtérie, variole, fièvre typhoïde). La muqueuse est rouge, ramollie, érodée, ulcérée ; les parois peuvent être perforées en totalité. L'œsophagite, qui peut donner lieu à un abcès, s'accompagne souvent de périœsophagite avec phlegmon du cou pouvant fuser dans le thorax. Le traitement antiphlogistique, les applications antiseptiques, le repos de l'organe, l'ouverture large des abcès, sont le traitement de cette affection.

ŒSOPHAGOTOMIE. C'est l'incision longitudinale de l'œsophage. Elle se fait de dedans en dehors : œsophagotomie interne peu employée, ou de dehors en dedans : œsophagotomie externe. Elle se fait dans les cas de corps étrangers contre lesquels tout a échoué et dans les cas de rétrécissements fibreux ou néoplasiques infranchissables. Nous avons vu que dans ces cas et surtout dans les cas de cancer la gastrostomie lui est préférée. La technique de l'œsophagotomie externe consiste à faire une incision verticale dont le milieu correspond ordinairement à un travers de doigt au-dessous du cartilage cricoïde et qui suit une ligne un peu en avant du sterno-mastoïdien. On pénètre entre ce muscle et les muscles thyroïdiens et en écartant dans la profondeur le canal laryngo-trachéal et les vaisseaux carotidiens. On met à nu l'œsophage que l'on incise sur le corps étranger ou sur une olive introduite jusqu'à l'obstacle ; on débride aux ciseaux sur la sonde cannelée. Le corps étranger est extrait ou précipité dans l'estomac. On ne suture pas d'ordinaire. On nourrit le malade par le rectum pendant deux ou trois jours, ou on met une sonde à demeure, ordinairement intolérée et qu'il est préférable de remplacer par un cathétérisme journalier avec une sonde molle. Dr S. Morer.

ŒSTERGŒTLAND. Province de la Suède méridionale, formant le læn de Linkœping ; 10.977 kil. q. ; 266.619 hab. (en 1890), soit 24 hab. par kil. q. ; bornée à l'O. par le lac Wetter, à l'E. par la mer, au N. par le læn d'Œrebro, au S. par celui de Jonkœping. La Baltique s'y enfonce par les profondes baies de Bråviken et Slætbaken, qui enveloppent la fertile presqu'île de Wikbokland. Le fleuve local est le Motala, déversoir du lac Wetter ; le principal lac, celui de Sommen. Les bois couvrent 61 % de la superficie, les prés 7 %, les champs 24 %. On a récolté, en 1894, 155.000 hectol. de blé, 473.000 de seigle, 276.500 d'orge, 1.314.500 d'avoine, 621.000 de pommes de terre, et l'on possédait environ 21.000 chevaux, 176.000 bœufs, 74.000 moutons, 36.000 porcs. Mines de fer de Skællvik ; mines de cuivre d'Åtvidaberg. Etablissements métallurgiques de la Motala. — Le ch.-l. est Linkœping.

ŒSTERLEN (Friedrich), médecin allemand, né à Murrhardt (Wurttemberg) le 22 mars 1812, mort à Stuttgart le 19 mars 1877. Il fut privat-docent à Tubingue, puis en 1845 devint professeur de clinique médicale à Dorpat. Il se retira en 1848. Il s'est occupé avec succès de physiologie, de pharmacologie, d'hygiène et de statistique médicale. Ses ouvrages les plus importants sont : *Handbuch der Heilmittellehre* (Tubingue, 1845 ; 7e éd., 1861) ; *Medicinische Logik* (Tubingue, 1852) ; *Handb. der Hygiene* (Tubingue, 1851 ; 3e éd., 1876) ; *Handb. der med. Statistik* (Tubingue, 1864 ; 1874) ; *Die Seuchen, ihre Ursachen, Gesetze und Bekämpfung* (Tubingue, 1873). Il a créé en 1845 *Jahrb. fur prakt. Heilkunde* et, en 1860, *Zeitschrift für Hygiene, medicin. Statistik*. Dr L. Hn.

ŒSTERLEY (Karl), peintre allemand, né à Gœttingue le 20 juin 1805, mort à Hanovre le 28 mars 1891. Élève de Matthæis, il vécut à Rome de 1824 à 1829 et publia avec Otfried Muller les *Denkmæler der Kunst*. Ses principales œuvres sont : *Die Tochter Jephthas* (1836) ; *Christus und Ahasverus* (1844) ; *Dornræschen* (1861), etc.

Son fils *Karl*, né à Gœttingue le 23 janv. 1839, élève de Deger à Dusseldorf, débuta par la peinture religieuse, puis s'adonna au paysage, retraçant avec talent l'aspect et la lumière des pays scandinaves : *Mitternachtsstimmung bei den Lofoten ; Norwegische Gebirgschlucht ; Raftsund; Nordische Sommernacht; Nordischer Urwald; Fischer in einem norwegischen Fjord*, etc.

ŒSTERSUND. Ville de Suède, ch.-l. du læn de Jemtland, sur le Storsjœ, en face de Frœsœ ; 5.333 hab. (en 1890). Scieries, fabriques de machines.

ŒSTRE (*Œstrus* L. = *Cephalomyia* Lat.). **I. Entomologie.** — Genre d'Insectes Diptères, établi par Linné et qui a donné son nom à la famille des Œstrides. Cette famille est très naturelle, à raison du caractère biologique de ces Diptères de vivre, à l'état larvaire, en parasites de l'homme et des grands mammifères. Les larves occupent trois stations principales chez leurs hôtes : 1° les *Cuticoles* vivant sous la peau (*Cuterebra*, *Dermatobia*, *Hypoderma*) ; 2° les *Cavicoles* habitant les narines et les sinus frontaux (*Cephenemyia*, *Cephalomyia*) ; 3° les *Gastricoles* vivant greffés à la paroi interne de l'estomac des Equidés (*Gastrophilus*). Les Œstres produisent les tumeurs où vivent leurs larves et ne déposent qu'un seul œuf en un point donné. Les larves sont fusiformes, sans tête distincte, privées d'yeux. Le corps est courbé et ne possède que deux paires de stigmates dont l'inférieure est logée dans une dépression.

II. Art vétérinaire. — Les Œstres comprennent diverses espèces de Diptères appartenant au genre Gastrophilus. L'Œstre du cheval est une grosse mouche jaunâtre et longue de 12 à 14 millim. ; aux heures les plus chaudes du jour, la femelle voltige autour des chevaux, se précipite sur eux, dépose son œuf et s'envole aussitôt. C'est sur les membres antérieurs et au poitrail qu'elle pond de préférence. Les œufs sont légèrement jaunâtres ; ils adhèrent aux poils ; au bout de trois semaines les œufs éclosent, une larve en sort qui rampe sous les poils et chatouille l'animal ; celui-ci se lèche, avale les larves qui se rendent à l'estomac. A son complet développement la larve est brune, formée d'une série de 10 à 11 anneaux, munie d'épines à ses extrémités et longue de 18 à 20 millim. Son évolution dure un an environ. Arrivée à maturité, elle quitte l'estomac, traverse l'intestin, se loge dans la terre ou le crottin et, au bout de vingt-quatre heures, se transforme en nymphe. Elle reste à l'état de nymphe pendant trente-cinq ou quarante jours, puis devient un insecte parfait.

Le Gastrophile hémorroïdal est une mouche œstre dont la larve se développe aussi dans l'estomac, et qui, dans la dernière semaine de sa croissance, se fixe dans le rectum et au pourtour de l'anus. On distingue encore : le *Gastrophilus pecorum*, observé à Paris sur des chevaux hongrois ; le *Gastrophilus nasalis*, qui se développe sur le pylore et le duodénum ; le *Gastrophilus flavipes*, commun chez l'âne, en Espagne, en Asie et en Afrique. Les bovidés et les ovidés ont aussi leur Œstre. L'Œstre du mouton pond sur les narines, pénètre dans les cavités nasales et dans les sinus frontaux. La présence des larves cause au mouton des douleurs excessives et le met dans une fureur telle qu'il se jette la tête contre les murs et se l'y briserait si on ne le surveillait pas. Les larves gastriques du cheval occasionnent rarement des maladies ; trop nombreuses (on en a rencontré jusqu'à six cents dans l'estomac et le pylore), elles peuvent déterminer l'inflammation et la perforation du ventricule et amener conséquemment la mort. Les larves des sinus du mouton sont plus dangereuses, en raison de leur siège. On débarrasse le cheval difficilement de ses larves accrochées à l'estomac, et c'est en vain que souvent à cet effet les purgatifs drastiques ont été employés. Quant aux larves des cavités nasales et des sinus, on parvient à en débarrasser les moutons au moyen de fumigations de goudron et d'huile empyreumatique. L. GARNIER.

III. Paléontologie. — Des Diptères appartenant à cette famille ont été trouvés dans l'ambre tertiaire et à Florissant, et la larve décrite sous le nom de *Dipterites obovatus* (Heer), provenant du miocène d'Œningen, paraît se rapporter à cette famille. E. TRT.

BIBL. : ENTOMOLOGIE. — BRAUER, *Monographie der Œstriden ;* Vienne, 1863.

ŒSTRYMNIDES (Iles). Nom donné par les anciens à un archipel de l'Atlantique ; le récit d'Avienus paraît confondre les îles Scilly et les Açores.

ŒTA (Mont). Montagne de *Grèce* (V. ce mot), aujourd'hui nommée Katavothra (2.158 m.). C'est la barrière qui sépare la Grèce centrale de la Thessalie, s'abaissant le long du golfe Maliaque, au défilé des Thermopyles. La mythologie plaçait au sommet le bûcher d'*Héraklès* (V. ce mot). Les pentes septentrionales de l'Œta formaient le petit pays d'Οἰταῖα, ayant pour centre la cité d'Œta.

ŒTINGER (Friedrich-Christoph), théosophe wurtembergeois, né à Göppingen le 6 mai 1702, mort à Murrhard le 10 févr. 1782. Il devait étudier le droit, mais le mystère éternel l'attirait puissamment. Il se tourna vers la théologie, mais s'occupa beaucoup aussi de sciences naturelles, d'alchimie, de médecine. Il voyagea pour entrer en contact personnel avec les esprits originaux dont il entendait parler. En 1738, il fut nommé pasteur à Hirsau, passa successivement par quatre autres paroisses et vécut comme surintendant ecclésiastique à Murrhard à partir de 1765. Vers 1778, son esprit commença à s'affaiblir. Son activité pastorale a laissé une profonde empreinte dans l'âme de ses paroissiens et de beaucoup de ses contemporains ; sa conception intime, mystique à la fois, et pratique de la piété demeure encore l'un des caractères marquants de la religiosité souabe. Ce n'est guère que vers le milieu de ce siècle que ses écrits ont été réédités, surtout par K.-Fr.-Chr. Ehmann (Stuttgart, 1858 et suiv., 10 vol.) et par J. Hamberger (œuvres spéciales). Le plus populaire est son *Dictionnaire biblique* (Stuttgart, 1843, et très souvent depuis lors) ; le plus caractéristique, la *Theologia ex idea vitæ deducta* (Stuttgart, 1765 ; trad. allemande par Hamberger, en 1852). L'étude de son *Autobiographie* (éd. par Hamberger, Stuttgart, 1845) est indispensable pour qui veut comprendre ses spéculations. Celles-ci procèdent de J. Bœhme, mais Œtinger a la prétention de ne développer que le contenu de la Bible. Il ramène tout à la pénétration et à la transfiguration de la matière (ou nature) par l'esprit. La corporéité (*Leiblichkeit*) est pour lui le terme des voies de Dieu. F.-H. K.

ŒTITE (V. FER OXYDÉ).

ŒTOBATIS (Paléont.) (V. MYLIOBATIDÆ).

ŒTTINGEN. Ville de Bavière, prov. de Souabe, sur la Wœrnitz ; 3.100 hab. (en 1895). Château princier. — Capitale de la *principauté d'Œttingen*, médiatisée en 1806, qui embrassait 990 kil. et a été partagée entre la Bavière et le Wurttemberg.

La famille d'Œttingen, qui prétend descendre des ducs de Souabe, occupait de date immémoriale le Ries et portait depuis le XIIe siècle le titre comtal. Elle se divisa en lignes de *Spielberg* (princes d'empire en 1734) et de *Wallerstein* (princes d'empire en 1774). Le seul personnage marquant fut *Ludwig*, prince d'Œttingen-Wallerstein, né le 31 janv. 1791, mort à Lucerne le 22 juin 1870, fils du prince Krafft-Ernst et d'une fille du duc de Wurttemberg. Sa principauté fut médiatisée sur son refus d'entrer au service français ; il dirigea le soulèvement national en Souabe en 1813, contribua à la rédaction des constitutions de Wurttemberg et de Bavière, perdit ses dignités (transmises à son frère Friedrich) par son mariage avec la fille d'un de ses employés (1823), fut ministre de l'in-

térieur (1831-37), envoyé extraordinaire à Paris (1846), forma en nov. 1847 le cabinet Lola Montez, renversé dès le 12 mars 1848, devint le leader de l'opposition à la Chambre (1849) et finit, totalement ruiné, par se retirer en Suisse.

OETTINGER (Eduard-Maria), écrivain allemand, né à Breslau le 19 mars 1808, mort à Blasewitz, près Dresde, le 26 juin 1872. Journaliste à Vienne, Munich, Berlin, Mannheim, Leipzig où il fit paraître le *Charivari* (1842-52) et *Narrenalmanach* (1843-49), à Paris et Bruxelles, de 1852 à 1860. Il a écrit: des nouvelles humoristiques (*Buch der Liebe;* Berlin, 1832; 5e éd., 1850; *Neues Buch der Liebe;* Dresde, 1852); des œuvres historiques (*Gesch. des dænischen Hofs von Christian II bis Friedrich VII;* Hanovre, 1857-59, 8 vol.) et bibliographiques (*Bibl. des Schachspiels;* Leipzig, 1844; *Iconographia Mariana*, 1852; *Bibliographie biographique*, 1850, 2e éd. 1854; *Moniteur des dates;* Dresde, 1866-68, 6 vol., continué jusqu'en 1878 par Schramm).

ŒTYLUS (Géog. anc.). Ville de Laconie, auj. *Vitylo*, sur le golfe de Messénie. Citée dès Homère (*Il.*, II, 585), elle fut l'une des cités éleuthéro-laconiennes. On y voit des ruines antiques, de belles colonnes ioniques, etc.

ŒTZTHAL. Vallée alpestre du Tirol, longue de 86 kil., inclinée du S. au N.; parcourue par l'Ache d'Œtzthal, affl. dr. de l'Inn. Elle compte 5.200 hab. La vallée inférieure est fertile; dans la vallée supérieure alternent les cirques et les défilés encaissés de hauts rochers, d'où se précipitent les cascades. A Zwieselstein (alt. 1.456 m.), le val se bifurque, une branche monte vers Vent (1.892 m.), l'autre vers Gurgl (1.910 m.), les deux localités habitées les plus hautes du Tirol. La route de la vallée s'arrête à Solden, en aval de Zwieselstein.

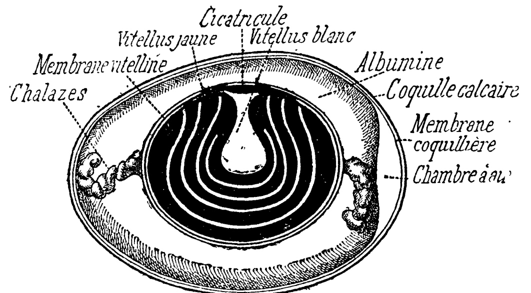
L'Œtzthal donne son nom au massif alpestre (schistes, gneiss, hornblende) d'où il descend et vers lequel il forme voie d'accès. Ce massif, situé au centre des Alpes du Tirol, est compris entre la vallée de l'Inn au N. (depuis le col de Finstermunz jusqu'à Innsbruck), le col du Brenner à l'E., le val de l'Eisack au S.-E., le val supérieur de l'Adige et le col de Reschen. Il embrasse ainsi 5.258 kil. q. dont 750 kil. q. couverts par les glaciers. Les vallées de l'Œtz et du Passeier (affl. de l'Adige) l'entaillent et le divisent en trois parties : massif de l'Œtzthal proprement dit à l'O., Alpes de Stubai au N.-E., Alpes de Sarnthal au S.-E. Le massif de l'Œtzthal, séparé des deux autres par la vallée de l'Œtzthal et la vallée du Passeier que divise seulement la crête du Timbler Joch (col à 2.480 m.), se développe en fer à cheval autour du val de Vent; 15 pics dépassent 3.500 m.; les principaux sont, en commençant par le S.-O.: la Wildspitze (3.774 m.), point culminant; la Weisskugel (3.746 m.); la Hintere Schwœrze (3.633 m.); le Similaun (3.607 m.). Le point de vue le plus accessible est la Kreuzspitze (3.455 m.). Les principales excursions sont le passage du Timbler Joch et celui du glacier de Hochjoch, entre le val de Vent et le val de Schnalser qui descend vers l'Adige. — Les Alpes de Stubai, longées au N. par l'Inn, à l'E. par la Sill et l'Eisack, sont dominées par le Zuckerhutl (3.511 m.); le val de Stubai en descend vers la Sill (affl. de l'Inn venu du Brenner). — Les Alpes de Sarnthal, dominées par le Hirzer (2.785 m.), enveloppent le val de Sarnthal, parcouru par la Talfer, affl. de l'Eisack à Botzen.

Bibl. : Carte spéciale du club alpin austro-allemand au 50.000e en six feuilles. — Guides de Meyer, *Deutsche Alpen*, t. I, et de Hess.

ŒUF. I. Anatomie. — L'*œuf* ou *ovule* est une cellule spécialisée, sexuelle (cellule femelle), ayant, chez les mammifères, de 150 μ à 200 μ de diamètre. Contenue dans la vésicule de Graaf (ovisac), elle dérive des bourgeons de l'épithélium germinatif de l'éminence sexuelle. Elle est constituée par : une membrane d'enveloppe, la membrane vitelline ; un corps de protoplasme, le vitellus ; un noyau, la vésicule germinative ou vésicule de Purkinje ; un nucléole, la tache de Wagner. La membrane vitelline (zone pellucide, chorion de l'œuf) est une membrane hyaline, transparente, élastique, formée d'une substance protéique molle qui laisse passer les spermatozoïdes. Chez certains animaux (poissons osseux), elle est épaisse et percée d'un trou (micropyle) destiné à laisser pénétrer les spermatozoïdes. Elle dérive des cellules de la membrane granuleuse (disque proligère) de l'ovisac. Le vitellus se compose de deux parties : le protoplasme (vitellus formateur) destiné à constituer l'embryon, et le deutoplasme ou lécithe (vitellus nutritif), constitué par des granulations protéiques et graisseuses employées à la nutrition de l'embryon. Le vitellus renferme d'ordinaire un corps nucléiforme temporaire, le corps vitellin de Balbiani ou vésicule embryogène, sur la nature duquel on n'est pas tout à fait fixé.

La disposition du vitellus a permis de diviser les œufs en quatre groupes : 1° les *œufs alécithes* (holoblastiques) ne renfermant qu'une petite quantité de vitellus nutritif distribué uniformément dans le vitellus formateur (éponges, méduses, échinodermes, amphioxus), œufs à segmentation totale et égale ; 2° les *œufs panlécithes,* dans lesquels le vitellus nutritif est distribué dans toutes les parties de l'œuf, tout en étant moins condensé à l'un des pôles (batraciens), œufs holoblastiques, à segmentation totale, mais inégale ; 3° les *œufs télolécithes*, dans lesquels les deux sortes de vitellus nutritif et formatif occupent respectivement les deux pôles de l'œuf (mollusques, vers, vertébrés), œufs méroblastiques, à segmentation partielle ; 4° les *œufs centrolécithes*, dans lesquels le vitellus nutritif est disposé au centre, entouré complètement par le vitellus formateur (arthropodes).

Tel est l'œuf ovarien. Lorsqu'il est mûr, l'ovisac se crève et l'abandonne (ponte ovarique). Cette rupture a



Coupe schématique d'un œuf de poule avant l'incubation.

pour corollaire, chez la femme, la menstruation. L'œuf tombe s'engage dans l'oviducte. S'il n'est pas fécondé, il se désorganise et disparaît. S'il est pénétré par un spermatozoïde, il passe à l'état d'œuf fécondé qui, dans son développement, reproduira un être semblable à celui d'ou il dérive. Chez les oiseaux, l'œuf ovarien ne correspond qu'au jaune. Reçu dans l'oviducte de la poule, cet œuf s'y entoure de couches successives d'albumine (albumen, blanc de l'œuf avec les chalazes), de la membrane coquillière (qui circonscrit au gros bout de l'œuf la chambre à air) et de la coquille composée d'une substance organique sulfurée (kératine), imprégnée de sels calcaires et parfois de pigments (coquille colorée ou tachetée). Dans l'œuf d'oiseau, le vitellus formateur, vitellus blanc, embrasse le vitellus jaune ou nutritif. En un point de sa surface, le vitellus formateur forme un épaississement lenticulaire (cicatricule, disque proligère) qui s'enfonce dans le vitellus nutritif sous la forme d'un battant de cloche (*latebra*). C'est dans la cicatricule qu'on trouve la vésicule germinative. Une fois ainsi constitué, l'œuf des oiseaux est expulsé au dehors (ponte définitive qu'il ne faut pas confondre avec la ponte ovarique ou ovulation). L'ovisac

rompu au moment de la ponte ovarique se cicatrise en formant à la surface de l'ovaire une tache appelée *corps jaune*.

L'ovule, mis en liberté par la rupture d'un ovisac, est mûr (maturation de l'œuf). Il a perdu sa limpidité ; son noyau (vésicule germinative) gagne la périphérie, et ses filaments nucléaires prennent la forme d'un fuseau (amphiaster), selon le procédé de la karyokynèse. L'un des pôles de l'amphiaster soulève le protoplasme de l'ovule sous forme d'une sorte de mamelon qui s'étrangle à sa base et se détache tout à fait du vitellus : c'est le premier globule polaire, renfermant le pôle ou aster supérieur du fuseau. Le fuseau se reforme en un nouvel amphiaster qui donne lieu à l'émission d'un nouveau globule polaire comme avait fait le précédent fuseau. A la suite de l'expulsion des deux globules polaires, le reste de la vésicule germinative se condense en un petit noyau sphérique appelé pronucléus femelle qui gagne le centre du vitellus. A ce moment, l'œuf est devenu une cellule sexuelle. Mais celle-ci est incomplète désormais ; elle ne peut se développer davantage si elle ne reçoit un appoint équivalent à la portion de noyau qu'elle a perdue. Cet appoint peut être fourni à la cellule femelle par le spermatozoïde ou cellule mâle. Ce dernier a lui-même subi l'élimination d'une partie de son noyau (corps problématique), de telle sorte que les deux éléments sexuels ont tendance à se réunir pour se compléter mutuellement, phénomène qui constitue la fécondation (V. Fécondation, Segmentation et Embryologie). Ch. Debierre.

II. Physiologie. — Œuf de Naboth (V. Utérus).

III. Botanique (V. Ovule).

IV. Économie rurale. — Le producteur doit avant tout faire choix d'une excellente race de poules, et, autant que possible, préférer des types appartenant à une race indigène qu'il peut améliorer par une sélection rigoureuse et continue, et en évitant avec le plus grand soin les mélanges de races, cause importante de dégénérescence. Le choix de la nourriture doit aussi attirer son attention : l'élevage réellement économique exige la disposition d'un libre parcours (cours, herbages, bois, etc.), la nourriture est complétée avec des graines et des criblures que l'on distribue à un endroit fixe et à des heures bien régulières. Il est bon d'avoir, dans toute exploitation, des poules de plusieurs couvées afin de prolonger la durée de la ponte ; celle-ci commence, pour les races précoces, vers l'âge de six mois, elle diminue sensiblement dès la quatrième année, et il est recommandable de réformer les sujets âgés de cinq années ; la ponte varie dans de grandes limites avec la race, l'âge, le régime, les conditions extérieures ; une moyenne de 400 œufs est rarement dépassée ; avril, mai et juin sont les mois de plus grande fécondité. La levée des œufs doit se faire chaque jour, à la même heure, et aussitôt après la ponte. De nombreuses méthodes (bain de chaux, de gélatine, conservation dans la sciure de bois, la tannée, la chaux éteinte, le sable, etc.) ont été proposées pour la conservation des œufs pendant l'hiver, époque où les prix se relèvent considérablement, mais elles ne sauraient être recommandées à l'agriculteur : celui-ci aura toujours intérêt à se débarrasser de sa production sans aucune perte de temps et à laisser au commerçant le soin d'en assurer la conservation (V. Conserve, t. XII, p. 544).

V. Commerce. — Le commerce des œufs présente, particulièrement en France, en Angleterre, en Belgique et dans la région méditerranéenne, une importance considérable. Paris consomme annuellement pour 40 à 50 millions de fr. d'œufs (15 à 20 millions de kilogr.) expédiés par des intermédiaires et vendus aux Halles centrales pour une proportion de près de 95 %, et provenant surtout de la Normandie, de la Picardie et de la Brie (œufs extra, 10 %), de la Touraine, de la Beauce et de l'Orne (gros ordinaires, 10 %), de la Vienne, de la Bourgogne, de la Champagne, du Nivernais et du Bourbonnais (ordinaires, 30 %), de la Bretagne, de la Vendée et de l'Auvergne (ordinaires faibles, 15 %), du Midi (gros et petits, 25 %), et enfin de l'étranger (Autriche-Hongrie, Italie, Belgique, Russie et Allemagne) (qualités moyennes et inférieures, 10 %). Nos importations restent actuellement stationnaires aux environs de 10 millions de kilogr., représentant une valeur moyenne de 8 à 10 millions de fr. Nos exportations ont diminué, entre 1884 et 1894, de près de 7 millions de kilogr.; elles se relèvent depuis quelques années et atteignent, en 1896, 22.364.300 kilogr., correspondant à une valeur totale de 23.482.515 fr. (Stat. des douanes) ; l'Angleterre est notre principal débouché, elle a absorbé, en 1896, 21.467.800 kilogr. d'œufs provenant surtout de la Normandie. Nos exportations pourraient être facilement et avantageusement accrues, étant donnée la faveur dont jouissent, à l'étranger, les œufs de provenance française. J. Troude.

VI. Pharmacie. — Les applications de l'œuf de poule en pharmacie peuvent être résumées sous les trois titres suivants : 1° préparation de médicaments où il joue un *rôle thérapeutique*, comme adoucissant, analeptique, ou reconstituant ; 2° *rôle chimique* (antidote du bichlorure de mercure); 3° *rôle physique* (adjuvant dans certaines préparations.

1° *Œuf considéré comme substance médicamenteuse.* Au premier plan doit être placée l'*huile de jaunes d'œufs* (V. Huiles animales, t. XX, p. 375).

L'*eau albumineuse* est employée pour combattre certains accidents inflammatoires de l'intestin. Le Codex la prépare ainsi : blancs d'œufs n° 4 ; eau distillée, 1.000 gr.; eau distillée de fleurs d'oranger, 10 gr. On délaie les blancs d'œufs dans une petite quantité d'eau, en les battant à l'aide d'un fouet d'osier, on ajoute le reste du liquide et on passe à travers une étamine. On aromatise avec l'eau de fleurs d'oranger. L'eau albumineuse possède la propriété de bleuir le papier de tournesol rouge, propriété due à la présence d'une petite quantité de soude libre. Après coagulation de l'albumine par la chaleur, et filtration, on peut déceler dans le liquide la présence de traces de sucre, de chlorures et de phosphates.

Le *sirop d'œufs* (Payen), médicament analeptique, facilement digestible, ordonné aux sujets affaiblis par une longue maladie, se prépare en additionnant de sucre et d'un peu de sel une émulsion d'œufs, blanc et jaune ; on aromatise avec l'eau de fleurs d'oranger. La dissolution se fait à froid, en agitant de temps en temps. Cette préparation se rapproche du *lait de poule*, remède populaire contre les rhumes et maux de gorge, que l'on prépare en délayant dans l'eau chaude un jaune d'œuf et additionnant de sucre et d'eau de fleurs d'oranger.

2° *Œuf, antidote du bichlorure de mercure (sublimé corrosif).* Bien que le jaune d'œuf ait été préconisé à la dose de un jaune pour 15 centigr. de sublimé ingéré, on emploie de préférence le blanc d'œuf. Le but cherché est de précipiter le sublimé à l'état de combinaison insoluble, par suite moins facilement absorbable dans l'économie et facile à évacuer. Si on verse dans une solution de sublimé une solution d'albumine, il se fait un précipité où l'albumine est associée au bichlorure de mercure. Cette combinaison se compose de 93,55 d'albumine pour 6,45 de sublimé non modifié, d'après Lassaigne. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans les chlorures alcalins (NaCl, KCl, AzH^4Cl) et dans un excès d'albumine. De là deux précautions à observer relativement à l'emploi de l'albumine comme antidote du sublimé : 1° éviter un excès d'albumine, et pour cela employer un blanc d'œuf par 20 centigr. environ de sublimé absorbé ; 2° expulser par des vomissements le composé insoluble formé, de façon à le soustraire à l'action du chlorure de sodium contenu dans les liquides de l'organisme.

3° *Œuf considéré comme adjuvant dans les préparations pharmaceutiques.* L'œuf joue un rôle physique dans la clarification des sirops, la préparation de la pâte

de guimauve et la confection des émulsions. Pour ce qui a trait à la *clarification*, nous renvoyons à ce mot.

Dans la *pâte de gomme*, nommée improprement pâte de guimauve, c'est également la coagulation de l'albumine qu'on utilise. Celle-ci communique à la pâte la propriété d'englober l'air par une agitation vive, ce qui la rend plus légère ; cette légèreté est conservée par la coagulation de l'albumine. Pour cela, on ajoute au mélange en proportions convenables de sucre, de gomme et d'eau, des blancs d'œufs battus en neige dans de l'eau de fleurs d'oranger. On agite vivement et on continue cette agitation pendant la cuisson. En forçant la proportion d'œufs, on obtient la pâte de guimauve, dite soufflée, plus légère que la précédente. Les matières albuminoïdes (albumine, vitelline, etc.), contenues dans le blanc et dans le jaune de l'œuf en font d'excellents agents émulsifs. Quoique les *émulsions* obtenues avec le blanc d'œuf soient peut-être plus stables que celles qu'on prépare avec le jaune, c'est à celui-ci qu'on a généralement recours, surtout pour émulsionner les substances grasses ou résineuses. L'*émulsion de résine de jalap* (Codex, 1866) peut être prise comme exemple. On triture fortement la résine de jalap (1 gr.) et le sucre (60 gr.), on ajoute peu à peu un jaune d'œuf, puis, lentement, de l'eau (120 gr.). On aromatise avec 20 gr. d'eau de fleurs d'oranger. C'est encore un rôle émulsif que joue le jaune d'œuf dans la préparation des *digestifs* (V. DIGESTIF). V. H.

VII. Alimentation et économie domestique. — Les œufs constituent un des aliments les plus répandus, les plus agréables et les plus complets. Leur préparation et leur assaisonnement sont très variés : on les mange à la coque, au beurre noir, brouillés, farcis, frits, au gratin, pochés, à la neige, cuits au lait, etc., etc. Tous les manuels de cuisine donnent à ce sujet les renseignements nécessaires. Les œufs sont encore la base de la préparation des crèmes, des pâtisseries, des entremets, de certaines sauces, etc. Pour la consommation, ils doivent toujours être choisis aussi frais que possible, et on reconnaîtra qu'un œuf est frais quand, placé entre l'œil et la lumière, il ne montre pas de ponctuations translucides et quand, agité avec la main, il ne fait entendre aucun battement. L'œuf vieux offre un vide plus ou moins considérable à la pointe et sa coque présente des petits points plus ou moins transparents et plus ou moins nombreux.

Pour déterminer l'âge d'un œuf, on fait dissoudre 125 gr. de sel de cuisine dans 1 litre d'eau pure et lorsque la solution est complète, on y plonge l'œuf dont on veut connaître l'âge : si l'œuf est du jour, il se précipite au fond du vase ; s'il est de la veille, il n'en atteint pas le fond ; s'il a trois jours, il flotte dans le liquide ; s'il a plus de cinq jours, il vient à la surface et la coque ressort d'autant plus que l'œuf est plus âgé.

VIII. Industrie. — Le blanc d'œuf est employé pour la clarification des vins et des sirops ; il sert à faire un vernis pour les tableaux ; mélangé à de la chaux, il forme un excellent lut pour le raccommodage des porcelaines (en Chine on raccommode les porcelaines avec un ciment composé de poudre de verre blanc broyé avec du blanc d'œuf). Les relieurs l'emploient dans l'application des feuilles d'or. — Le jaune est employé en grande quantité par la *mégisserie* (V. ce mot) pour la fabrication des gants de peau.

IX. Histoire. — ŒUFS DE PAQUES. — Leur origine remonte au temps où les œufs étaient prohibés en carême. Le samedi saint, on en faisait bénir une grande quantité, mise en réserve pendant six semaines; et le jour de Pâques, on les distribuait aux amis, aux enfants et aux domestiques. Ils étaient teints de diverses couleurs, ordinairement en rouge ; ou bien on les dorait, on les argentait ; parfois même, on y dessinait des emblèmes et des devises. Sous l'ancien régime, des corbeilles d'œufs peints et dorés étaient portées, après la grand'messe de Pâques, dans le cabinet du roi, qui les donnait aux personnes de la cour. On dit que cette coutume existe toujours en Russie. — En quelque provinces, les curés font encore quêter de maison en maison leurs œufs par le bedeau de la paroisse, afin de retrouver ainsi la part prélevée autrefois pour la bénédiction ; le plus généralement, les enfants de chœur les quêtent pour eux-mêmes, pendant l'octave de la fête. Mais, dans la plupart de nos villes, ce sont les confiseurs qui bénéficient aujourd'hui le plus largement de l'antique usage, la fabrication des œufs de Pâques fournissant un des meilleurs appoints de leur casuel. E.-H. V.

X. Alchimie. — ŒUF PHILOSOPHIQUE. — C'est un nom symbolique, représentant à la fois la création de l'univers et la transmutation des métaux. L'œuf du monde, origine de toutes choses, se retrouve dans un grand nombre de mythologies et spécialement dans celles de l'Egypte, où le démiurge Knoum façonne sur une roue à potier l'œuf mystérieux, et dans celles des Chaldéens. L'alchimie a pris cet œuf comme le signe de l'œuvre sacré ; il représente à la fois les appareils employés dans les opérations et les produits qui y figurent. Toutes ses parties ont une signification emblématique, dont l'énumération semble être la première forme des lexiques alchimiques. « L'œuf, disent-ils, est composé des quatre éléments ; on l'a nommé pierre de cuivre, pierre d'Arménie, pierre égyptienne, etc. La coquille de l'œuf est un élément semblable à la terre : on l'a nommée cuivre, fer, étain, plomb (métaux imparfaits qui servent à composer l'or et l'argent). Le blanc d'œuf s'appelle mercure, eau d'argent, eau de soufre natif ou eau divine, etc. Le jaune d'œuf s'appelle le misy (sulfate basique de fer), la couperose de cuivre, l'ocre attique, le vermillon, etc. » M. BERTHELOT.

XI. Physique. — ŒUF ÉLECTRIQUE. — C'est un ballon de verre de forme ellipsoïdale, muni à ses extrémités de deux tiges métalliques, dont l'une est fixe, tandis que l'autre, mobile, glisse à frottement dur dans une gaine de cuir, ce qui permet de faire varier leur écartement. De plus, le pied de l'appareil, creux et pourvu d'un robinet, peut se visser sur le plateau d'une machine pneumatique, de façon à faire, à volonté, le vide dans le ballon. Si, à la pression normale, on met les deux tiges en communication avec les pôles d'une machine électrique, il jaillit entre elles une série d'étincelles, dont la fréquence, l'éclat et l'aspect varient à mesure qu'on diminue la pression (V. ETINCELLE et RADIANTE [Matière]). Si, d'autre part, on substitue à l'air, dans l'appareil, un autre gaz, c'est la couleur de l'étincelle qui change : de blanc bleuâtre, elle devient bleue ou pourpre avec l'azote, cramoisie avec l'hydrogène, verte avec le chlore, jaune avec la vapeur d'eau, etc.

XII. Ameublement. — ŒUF D'AUTRUCHE. — Autrefois objet rare et de haute curiosité en Europe où il était employé, dès le moyen âge, à faire des coupes, des gobelets et autres vases finement sculptés et montés sur un pied de métal décoré avec art. Il est fait mention de pièces de service de table comprenant des œufs d'autruche dans des inventaires de rois ou de princes de la maison de France, dès la fin du XIVe siècle ; mais, de nos jours, les œufs d'autruche, devenus moins rares, ne sont plus que des objets de fantaisie employés avec des cordages de soie dans l'ornementation de pièces décorées dans le genre oriental.

BIBL. : ECONOMIE RURALE. — Dr BROCCHI, *Zoologie agricole* ; Paris, 1866. — GAYOT, *Poules et Œufs* ; Paris. — Du même, *la Culture intensive de l'œuf et son incubation*. — MARIOT-DIDIEUX, *Education des poules* ; Paris.

ŒUF (L'). Riv. de France (V. LOIRET, t. XXII, p. 475).

ŒUF-EN-TERNOIS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol-sur-Ternoise ; 386 hab.

ŒUILLY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne ; 240 hab.

ŒUILLY. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Dormans ; 394 hab.

ŒUM (Géogr. anc.). Ville de Laconie, ch.-l. du district de Sciritis, dans le défilé septentrional qui de Tégée donnait accès dans la vallée.

ŒUVRE. I. Architecture. — Terme générique employé en architecture, en construction et en ameublement pour désigner un édifice, un bâtiment ou un meuble quelles qu'en soient la nature et l'importance. C'est ainsi que l'on dit : *Mettre en œuvre,* pour indiquer le travail, la forme et la place à donner à une matière quelconque ; *En* ou *Dans œuvre* et *Hors œuvre* pour spécifier que des mesures sont prises à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments. On dit aussi, en architecture et en ameublement, qu'une partie, colonne, pilier, corniche, etc., se détachant en saillie sur le corps de l'édifice ou du meuble, est en *hors œuvre; Gros œuvre,* pour délimiter l'ensemble des parties principales : gros murs, poitrails ou poutres, voûtes, couverture, etc., d'une construction, celles en un mot qui donnent lieu aux grosses réparations mises par le C. civ. (art. 605 et 606) à la charge du *nu-propriétaire* en cas d'*usufruit; A pied d'œuvre,* des matériaux amenés sur un chantier de leur lieu d'exploitation ou de fabrication, etc. On dit encore *Reprendre en sous-œuvre* quand il s'agit de réparations, de modifications ou de reconstructions à apporter à la partie inférieure d'un bâtiment, en conservant, au moins pendant les travaux, la partie supérieure dans son état actuel (V. Banc-d'Œuvre, Main-d'Œuvre, Maître-d'Œuvre). Charles Lucas.

II. Droit ecclésiastique. — *Œuvre* désigne tantôt la fabrique elle-même, tantôt le revenu d'une paroisse destiné à la construction ou réparation des bâtiments et à l'entretien des services.

III. Alchimie. — Grand œuvre (V. Alchimie).

ŒUVY. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Fère-Champenoise; 166 hab.

OEVER (Hendrick ten), peintre hollandais. Il travaillait à Zwolle dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il peignit le paysage et le portrait. On trouve deux excellents paysages de lui, l'un, daté de 1675, à Edimbourg, l'autre, dans la collection Cramer, à Cologne, tous deux étoffés de fort bonnes figures. Il peignait aussi des paysages avec animaux.

ŒXMELIN (Alexandre-Olivier), voyageur belge, né en Flandre vers 1645, mort vers 1710. Il fit de longs voyages sur des navires de la compagnie des Indes, et écrivit une très curieuse *Histoire des flibustiers qui se sont signalés dans les Indes* (Paris, 1686, 3 vol. in-12; rééd., *ibid.*, 1744, et Lyon, 1774).

OËY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Ligny-en-Barrois; 205 hab.

ŒYNHAUSEN. Ville de Prusse, district de Minden (Westphalie), sur la Werre ; 2.900 hab. (en 1895). Jadis appelée *Rehmer*, elle a pris le nom du géologue *Karl von Œynhausen* (795-1865), qui fit sa fortune par la création d'une station balnéaire qui exploite ses eaux salines (+ 33°,7 ; 1.033 centim. c. d'acide carbonique par litre) ; 6.000 baigneurs par an.

Bibl. : Behr et Œtker, *Bad Œynhausen und Umgegend.*

ŒYREGAVE. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Peyrehorade; 428 hab.

ŒYRELUY. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Dax; 383 hab.

OFANTO (lat. *Aufidus*). Fleuve d'Italie, 160 kil. de long. Né à Nusco, prov. d'Avellino, il coule vers le N.-E., forme limite entre les prov. de Potenza et Avellino, puis de Foggia et Bari, passant au pied du mont Vultur, près de Melfi, près de Canosa, le long du champ de bataille de Cannes, se jette au N.-O. de Barletta dans la mer Adriatique.

OFFA. Ville du Noupé, dans le Soudan central, près de la frontière du Yoyrrouba. Fait partie aujourd'hui de la Nigeria anglaise.

OFFA, célèbre roi de *Mercie* (V. ce mot). Il régna de 757 à 794, succéda à Ethelbald, défit les gens de Sussex, les Northumbriens auxquels il enleva Nottingham (773), le roi de Kent qui reconnut sa suzeraineté (774), Cynewulf, roi de Wessex, auquel il enleva Oxford, Glocester, etc. (777). Il enleva ensuite aux Bretons le pays entre la Severn et la Wye et établit le long de la frontière, qui demeura la même aux siècles suivants, une fortification (mur et fossé) qui a gardé son nom et dont il reste des vestiges près de Montgomery. — Il fit ériger par les légats du pape sa ville de Lichfield en métropole des évêchés sis entre la Tamise et l'Humber. Il eut avec Charlemagne des relations diplomatiques parfois tendues, qu'Alcuin assouplit. En 793, il fit tuer son gendre Ethelbert, roi d'Estanglie, dont il prit le royaume. — Son seul fils *Egferth*, qui lui succéda, mourut au bout de quatre mois. A.-M, B.

OFFEKERQUE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Audruicq; 715 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

OFFEMONT. Com. du territ. de Belfort, arr. et cant. de Belfort; 541 hab. Carrières de grès rouges. Sources minérales abondantes, inexploitées, mais faisant mouvoir des usines.

OFFENBACH. Ville d'Allemagne, grand-duché de Hesse, prov. de Starkenburg, sur le Main ; 40.310 hab. (en 1895). C'est une grande ville industrielle qui dut sa prospérité aux huguenots français ; elle compte 450 fabriques d'objets en cuir, harnais, de produits chimiques, couleurs, parfumerie, d'objets en acier, de machines, de passementerie, etc. Citée dès 970, ce fut la résidence des princes d'Isenburg depuis 1685. Elle n'avait que 6.210 hab. en 1816.

Bibl. : Pirazzi, *Bilder und Gesch. aus Offenbachs Vergangenheit*, 1879.

OFFENBACH (Jacques), compositeur français, né à Cologne (Allemagne) le 21 juin 1819, mort à Paris le 5 oct. 1880. Après avoir, dès son arrivée en France (1833), suivi les cours du Conservatoire où Vaslin lui enseignait le violoncelle, il entra à l'orchestre de l'Opéra-Comique, puis fut directeur de la musique de scène au Théâtre-Français. C'est là qu'il écrivit, pour le *Chandelier* d'Alfred de Musset, sa charmante *Chanson de Fortunio*. Désireux d'attirer l'attention du public, il y réussit pour la première fois avec *les Deux Aveugles* et *le Violoneux*. En 1855, il fonda le théâtre des Bouffes-Parisiens, où commença à se dérouler la longue série de ses opérettes. Après de fructueuses tournées en province, en Angleterre et en Allemagne, il abandonna en 1866 son théâtre pour se consacrer exclusivement à la composition. Les livrets follement spirituels de Meilhac et Halévy convenaient parfaitement au talent caricatural d'Offenbach, et une ère de succès ininterrompus s'ouvrit devant ces chefs-d'œuvre d'un genre qu'on nous pardonnera de ne pas qualifier de supérieur. On ne saurait méconnaître chez Offenbach un sens de la bouffonnerie qui n'a guère été égalé. Le rythme joue dans sa musique un rôle prépondérant, et l'entrain, la verve, l'*humour* y abondent. Il est toujours et partout en situation, et le librettiste peut compter sur lui comme sur un indéfectible auxiliaire. M. Camille Bellaigue a pu dire avec raison qu' « intarissable mélodiste, Offenbach est un mélodiste souvent trivial, canaille même, toujours brillant, jamais banal et quelquefois exquis ». Il sait en outre développer un sujet, et cela avec des procédés qu'un maître classique ne désavouerait pas. Mais cette musique brillante et bruyante n'est pas la seule qu'il ait connue, et parfois la sentimentalité germanique a fleuri çà et là parmi les *flonflons* de l'opérette. — Outre un certain nombre de compositions vocales et instrumentales sans grand intérêt, il faut citer parmi les productions théâtrales d'Offenbach : *les Deux Aveugles* (Bouffes-Parisiens, 1855); *le Violoneux* (*id.*, 1855); *Tromb-al-Cazar* (*id.*, 1856); *le Financier et le Savetier* (*id.*, 1856); *Croquefer ou le Dernier des Paladins* (*id.*, 1857); *le Mariage aux lanternes* (*id.*, 1857); *la Chatte métamorphosée en femme* (*id.*, 1858); *Orphée aux Enfers* (*id.*, 1858); *Daphnis et Chloé* (Menus-Plaisirs, 1866); *Barkouf* (Opéra-Comique, 1860); *la Chanson*

de Fortunio (Bouffes-Parisiens, 1861); *le Pont des Soupirs* (*id.*, 1861); *le Roman comique* (Variétés, 1861), *Monsieur et Madame Denis* (*id.*, 1862); *les Bavards* (*id.*, 1863); *la Belle Hélène* (*id.*, 1864); *Barbe-Bleue* (*id.*, 1866); *la Grande-Duchesse de Gerolstein* (*id.*, 1867); *la Permission de dix heures* (Renaissance, 1873); *la Vie parisienne* (Palais-Royal, 1866); *Robinson Crusoé* (Opéra-Comique, 1867); *l'Ile de Tulipatan* (Bouffes-Parisiens, 1868); *la Périchole* (Variétés, 1868); *la Princesse de Trébizonde* (Bouffes-Parisiens, 1869); *Vert-Vert* (Opéra-Comique, 1869); *la Diva* (Bouffes-Parisiens, 1869); *les Brigands* (Variétés, 1869); *Boule-de-Neige* (Bouffes-Parisiens, 1871); *Fantasio* (Opéra-Comique, 1872); *les Braconniers* (Variétés, 1873); *Pomme d'Api* (Bouffes-Parisiens, 1873); *la Jolie Parfumeuse* (Renaissance, 1873); *Madame l'Archiduc* (Bouffes-Parisiens, 1874); *la Boulangère a des écus* (Variétés, 1875); *le Voyage dans la Lune* (Gaité, 1875); *la Boîte au lait* (Bouffes-Parisiens, 1876); *le Docteur Ox* (Variétés, 1877); *la Foire Saint-Laurent* (Folies-Dramatiques, 1877); *Maître Peronilla* (Bouffes-Parisiens, 1878); *la Marocaine* (*id.*, 1879); *Madame Favart* (Folies-Dramatiques, 1879); *la Fille du tambour-major* (*id.*, 1879); *Belle Lurette* (Renaissance, 1880); *les Contes d'Hoffmann* (Opéra-Comique, 1881).

Bibl. : Martinet, *Offenbach, sa Vie et son Œuvre*; Paris, 1892.

OFFENBURG. Ville du grand duché de Bade, sur la Kinzig; 9.744 hab. (en 1895). Marché agricole et centre industriel. — Ch.-l. d'un cercle de 1.593 kil. q. et 162.579 hab. (en 1895). — Citée en 1011, ville impériale depuis 1289, annexée à Bade en 1802. Le 24 sept. 1707 les Autrichiens y battirent les Français.

OFFENSE. L'offense est une injure de fait ou de parole. L'offense diffère de l'injure ou de l'outrage en ce sens qu'elle n'est point définie par la loi et par conséquent qu'elle est plus vague et plus générale. Quels faits et quels actes constituent l'offense? Les tribunaux ont en cette matière une grande liberté d'appréciation. La jurisprudence considère comme une offense tout fait qui peut porter atteinte à la dignité et à la considération de la personne offensée. L'offense pourra donc être un propos injurieux, une bravade ou même un simple geste de dédain; ce dernier point a été formellement établi par plusieurs décisions jurisprudentielles. L'offense est réprimée par notre loi pénale suivant sa gravité et suivant la qualité de la personne offensée. La loi punit d'une façon quelquefois rigoureuse les offenses faites à des fonctionnaires publics et particulièrement au chef de l'Etat. Sous l'ancienne monarchie, l'offense à la personne du roi était assimilée au crime de lèse-majesté et punie par conséquent de la peine de mort. Aujourd'hui, l'offense soit au président de la République, soit même au souverain des Etats étrangers est punie, suivant la gravité des faits, de l'amende et de l'emprisonnement. L'offense qui est faite soit à un magistrat, soit à un agent quelconque de l'autorité, est d'ordinaire qualifiée outrage et punie de peines variables (V. Outrage). Elie Tournerie.

OFFENSIVE (Art milit.) (V. Tactique et Stratégie).

OFFERTE. Cérémonie par laquelle le prêtre offre à la Sainte-Trinité, en son nom et au nom des assistants, le pain et le vin, avant qu'ils soient consacrés par la *secrète* (V. ce mot).

OFFERTOIRE. Ce mot désigne parfois l'offerte mentionnée précédemment, mais plus généralement l'*antienne* récitée par le prêtre, chantée par le chœur ou jouée par l'orgue, pendant qu'on prépare le pain et le vin pour les offrir à Dieu et que le peuple va à l'offrande. Dans les églises où l'orgue joue l'offertoire, le chœur ne fait que l'entonner, en chantant les deux ou trois premiers mots. — Saint Augustin est le premier écrivain qui en parle. Il ne fut prescrit par l'*Ordo romanus* que vers le commencement du IXe siècle.

OFFICE. I. Histoire et Législation (V. Officier, § *Histoire et législation*).

II. Droit canon. — Offices claustraux. — A l'art. Biens ecclésiastiques (t. VI, p. 740), nous avons constaté qu'on finit par partager les biens-fonds et les revenus des églises en autant de lots qu'on put trouver d'offices distincts. En conférant l'office, on investit le titulaire de la jouissance de la part de biens qui y était attachée. Les choses en vinrent à ce point, écrit Fleury, que chaque officier de l'Eglise eut son revenu séparé, dont il jouissait par ses mains, et dont il faisait emploi selon sa conscience, sans rendre compte à personne. Ce revenu joint à un office ecclésiastique s'appelait *bénéfice*. — Une évolution analogue s'opéra dans le régime monastique. On attribua à chaque office claustral une part des biens du monastère. Naturellement, la plus grande portion restait à l'*abbé*. Après lui venaient le *prieur*, le *prévôt*, le *cellerier*, dont les fonctions et les revenus furent entamés en faveur de l'*infirmier*, de l'*hospitalier*, de l'*économe* et du *trésorier;* enfin, le *pitancier*, le *chantre* et le *sacristain*. Chacun d'eux était chargé des dépenses relatives à son office ; il devait en rendre compte deux ou trois fois l'an; mais il ne le rendait guère, et il aspirait à administrer comme sa *mense propre* la portion assignée à sa fonction. Ce partage était contraire à la maxime que tous les biens d'un couvent doivent être communs; mais en fait il constitua au profit des réguliers toute une série de sous-bénéfices. Cette évolution, qui transformait en *titres de bénéfices* de simples administrations confiées primitivement par forme de commission révocable, s'accomplit parfois au moyen de fondations ou d'érections expresses, mais le plus souvent au moyen de résignations faites par les religieux, en cour de Rome : cette cour favorisant partout ce qui pouvait augmenter le nombre de ses protégés, à l'encontre des autorités locales. — En principe, les offices claustraux, qui étaient ainsi devenus des titres de bénéfices, ne pouvaient point être tenus par les séculiers. Mais quand on voulait les leur donner en commende, *titulo commendæ*, on prétextait qu'il n'y avait pas de réguliers pour les posséder, *defectu regularium*. On fit d'ailleurs des parts monacales, auxquelles on admit des séculiers. « Les réguliers, écrit un ancien canoniste, souffraient volontiers ce mélange, parce qu'il rendait leur état moins gênant. » — Les religieux qui prétendaient que les offices claustraux de leurs maisons étaient des titres de bénéfices devaient le prouver, parce que la présomption leur était contraire. Cette preuve se faisait soit par la production des actes de fondation ou d'érection, soit par la présentation de trois provisions, soit même, dans le dernier état de la jurisprudence, par une possession de quarante années. — Lors du partage des biens d'une abbaye entre les religieux et l'abbé commendataire, les dépendances des *offices claustraux amovibles* entraient dans la masse ; mais non celles des *offices claustraux possédés en titre de bénéfices*. E.-H. Vollet.

Office divin. — Ces mots désignent : 1° le culte public de l'Eglise, c.-à-d. le service divin en général; 2° un nombre déterminé de prières et de leçons, appelé *bréviaire*, que certaines personnes ecclésiastiques doivent réciter chaque jour, en suivant un ordre prescrit. Ce qui se rapporte à la première acception est traité en l'article Service divin. On y trouvera un exposé sommaire des origines et des développements du culte chrétien, et l'énumération des principales liturgies. — D'après plusieurs liturgistes, le nom de Bréviaire aurait été donné au recueil qu'il désigne, parce qu'il est l'abrégé des prières, des lectures et des hymnes de l'Eglise; suivant d'autres, Grégoire VII, désirant réserver un temps plus long à l'expédition des affaires dont lui et sa curie étaient chargés, abrégea pour l'usage de sa maison l'office qui y avait été chanté ou récité jusqu'alors. Cet abrégé fut appelé *Breviarium curiæ romanæ*, et le nom fut étendu à tous les ouvrages du même genre, composés dans les divers dio-

cèses. Le bréviaire comprend sept parties : Matines, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies, lesquelles doivent en principe être récitées aux HEURES CANONIALES (V. t. XX, p. 48). Cependant, suivant une interprétation indulgente, généralement admise, on satisfait à l'obligation de l'office divin en le récitant dans le cours de la journée, entre les *deux minuits*. La division qui vient d'être indiquée est commune à presque tous les bréviaires, mais on trouve entre eux des différences importantes, pour le nombre des psaumes, pour les jours de la récitation, pour le choix des leçons, pour les répons, les hymnes, les fêtes, etc. Plusieurs contiennent des textes empruntés aux écrits apocryphes et des légendes fabuleuses. Le *Bréviaire romain* lui-même n'en est point exempt, malgré les diverses réformes dont il a été l'objet. Celui qui en contient le moins est le *Bréviaire parisien*, qui présente en outre une partie poétique, très estimable, due à Santeuil et à Coffin. Il est maintenant abandonné, par suite du succès de l'unification ultramontaine. — L'Eglise impose à tous les *clercs qui sont dans les ordres sacrés* l'obligation de réciter le bréviaire tous les jours. S'ils n'en sont point légitimement empêchés, ils ne peuvent omettre cette récitation, en totalité ou en portion importante, sans se rendre coupables de péché mortel et sans encourir des peines disciplinaires. En outre, cette obligation était considérée autrefois comme une *charge des bénéfices ecclésiastiques*. Les clercs, disait-on, sont obligés par état de prier, non seulement pour eux, mais pour le peuple. L'Eglise ne leur accorde les revenus d'un bénéfice qu'à la condition qu'ils s'acquitteront de ce devoir. S'ils ne le remplissent point, les canons ordonnent qu'ils soient privés de ce revenu. De là obligation de restituer. La restitution peut se faire en donnant à des amis pauvres ou à d'autres la part de revenus afférente à la durée du temps pendant lequel l'office divin a été négligé. Il semble bien, en saine morale, que la restitution doit comprendre la part des appointements reçus de l'Etat. Saint Alphonse de Liguori estime qu'elle peut profiter au délinquant lui-même, s'il est pauvre, et être employée soit aux dépenses *nécessaires* de sa maison, soit à l'amélioration de son bénéfice, soit à l'entretien de son église. A ce propos, les anciens canonistes discutaient si un bénéficier non investi des ordres sacrés, et dont le bénéfice ne rapportait rien, était obligé à l'office divin. E.-H. VOLLET.

SACRÉE CONGRÉGATION DU SAINT-OFFICE (V. CONGRÉGATIONS CARDINALICES, t. XII, p. 423).

III. Droit international (V. BONS OFFICES).

IV. Architecture. — On désigne sous ce nom, d'une façon générale, toute la partie d'une grande habitation qui constitue ce que l'on pourrait appeler le *département de la bouche*, et qui comprend les cuisines, les garde-manger, les laveries et autres salles de service ou de resserre des provisions, tandis que, dans un sens plus restreint, l'office est une petite pièce placée à côté de la salle à manger, servant à renfermer la vaisselle et l'argenterie et dans laquelle on prépare les divers services du repas et surtout le dessert. L'office sert encore — et c'est de cet usage ancien qu'il tire son nom — de salle à manger pour les domestiques qui, autrefois, dans les maisons royales ou seigneuriales, portaient le nom d'*officiers*. La partie affectée aux offices est souvent considérable dans les grandes résidences de campagne, et les diverses pièces constituant ce service sont groupées autour d'une cour spéciale.

BIBL. : DROIT CANON. — P. GUÉRANGER, *Institutions liturgiques ;* Paris, 1885, 4 vol. in-8.

OFFICIAL, OFFICIALITÉ. L'OFFICIAL est un prêtre qui exerce la juridiction contentieuse d'un diocèse. Le mot OFFICIALITÉ désigne la juridiction de cet official et aussi, par extension, l'auditoire où il rend la justice. — La constitution définitive des officialités fut déterminée par la nécessité de restreindre la puissance des *archidiacres* (V. ce mot, t. III, p. 670) et de réprimer les abus commis par eux. Vers le commencement du XIIIe siècle, les évêques leur défendirent de connaître des causes les plus importantes, notamment des causes de mariage, et de déléguer leurs fonctions. Ils remirent l'exercice de la juridiction ainsi reprise à des prêtres qu'ils chargèrent de commissions révocables à volonté. Primitivement, ces commissaires étaient appelés indifféremment vicaires ou officiaux ; mais ensuite on les distingua. Le titre d'*official* fut réservé à ceux qui étaient commis à la juridiction contentieuse ; et on donna le nom de *vicaires généraux* ou de *grands vicaires* à ceux qui étaient chargés de la juridiction volontaire. Les officialités se multiplièrent excessivement. Les chapitres exempts voulurent avoir les leurs ; et les évêques en établirent quelquefois plusieurs dans un même diocèse, prétextant la multiplicité des affaires ; mais les juges séculiers leur répondaient que c'était précisément le nombre des officiaux qui produisait le nombre des procès. — Dans le dernier état de l'organisation ecclésiastique sous l'ancien régime, on distinguait trois sortes d'officialités : 1° les officialités *ordinaires*, instituées dans la ville de la cathédrale, et dont les appellations étaient portées au supérieur naturel ; 2° les officialités *foraines*, établies hors de la ville cathédrale, par tolérance d'un usage ancien ou parce qu'une partie du diocèse s'étendait, soit sur le ressort d'un autre parlement, soit sur le territoire d'un autre royaume. Telles étaient les officialités de *Saint-Denis*, dans le diocèse de Paris ; *Dreux, Dourdan, Mantes* (d. de Chartres) ; *Caen* (d. de Bayeux) ; *Saint-Lo*, *Valogne* (d. de Coutances); *Pontoise* (d. de Rouen); *Mortagne-en-Perche* (d. de Séez) ; *Rennes* (d. de Tours) ; *Domfront* (d. du Mans) ; *Mauriac* en Languedoc (d. de Clermont) ; *Poitiers* pour le parlement de Paris (d. de Bordeaux) ; *Mentanarez*, pour le parlement de Pau (d. d'Auch) ; *Pont-de-Vaux* (d. de Lyon) ; *Dijon*, *Chagny* (d. de Langres) ; *Moulins*, *Beaune*, *Avalon* (d. d'Autun) ; *Arpajon*, *Marcoles*, *Maurs* (d. de Saint-Flour) ; *Vic* (d. de Metz) ; *Brive*, *Chenerailles*, *Guéret* (d. de Limoges) ; *Tarascon*, *Villeneuve* (archevêché d'Avignon) ; 3° les officialités *privilégiées*, appartenant à des exempts, et dont les appels étaient portés au pape, *omisso medio*. Elles étaient regardées et traitées défavorablement en France. A ces trois sortes d'officialités, on ajoutait les *métropolitaines* et les *primatiales*. Les premières étaient celles des archevêchés où ressortissaient les appellations des officiaux des suffragants : les autres, comme celles de Lyon et de Bourges, formaient un degré de juridiction supérieur à celui des métropolitaines.

Des canonistes éminents, parmi lesquels le célèbre Panorme, enseignaient que l'évêque était tenu d'instituer un official devant exercer pour lui la juridiction contentieuse, à l'exemple des seigneurs qui ne pouvaient exercer par eux-mêmes la justice de leurs fiefs. Quoique cette opinion fût contestée, elle fit règle dans l'usage du royaume ; mais on y admettait des exceptions en faveur des évêques de la Provence et de quelques pays acquis, tels que l'archevêché de Cambrai, où les prélats restèrent en possession de tenir eux-mêmes le siège de leurs officialités. Quand des prélats étrangers refusaient de commettre des officiaux dans les parties de la France sur lesquelles leur juridiction s'étendait, les cours souveraines y pourvoyaient. — Les évêques nommaient à leur gré et destituaient, en observant certaines distinctions, les membres de leurs officialités. Les membres ordinaires étaient l'*official*, le *promoteur* et le *greffier*. L'OFFICIAL était considéré, moins comme l'officier de l'évêque que comme celui de l'évêché. L'ordonnance de Blois (art. 45) prescrivait qu'il fût prêtre et gradué en théologie ; une déclaration du 26 janv. 1680 exigea en outre qu'il fût licencié en droit canon. A proprement parler, il formait seul tout le tribunal. Lorsque, dans les matières difficiles, il prenait des assesseurs ou que l'évêque lui en adjoignait, ceux-ci n'avaient que voix consultative : l'official pouvait ne pas déférer à leur avis. En cas d'absence, de maladie, de récusation ou d'autre empêchement légitime, il était remplacé par un VICE-GÉRANT, qui était son suppléant. Les fonctions du PROMOTEUR étaient ana-

logues à celles du ministère public près des tribunaux civils, mais plus étendues. Il était chargé de veiller au bon ordre et à la répression des abus, d'instruire les affaires, de poursuivre les délinquants, d'assigner et de faire comparaître les accusés et les témoins. Le GREFFE pouvait être tenu par des laïques. La mise en jugement d'un accusé ne devait avoir lieu qu'après trois *monitions* (V. ce mot, t. XXIV, p. 95). Comme l'official n'exerçait que la juridiction de l'évêque, on ne pouvait point appeler de ses sentences à l'évêque ; mais seulement à l'officialité métropolitaine, si l'appel était *simple*, ou au parlement, par voie d'*appel comme d'abus*.

Pour la COMPÉTENCE, les officialités suivirent le sort de la juridiction ecclésiastique dont elles étaient les organes (V. APPELLATIONS ECCLÉSIASTIQUES, t. III, p. 417, 2e col.; JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE, t. XXI). A la fin de ce dernier article, p. 336, on trouvera des renseignements sur leur suppression. — En 1849 et en 1850, de nombreux conciles provinciaux furent tenus en France, pour restaurer la puissance de l'Eglise et pour lui rendre, par des moyens plus ou moins adaptés aux temps nouveaux, ce que la Révolution lui avait enlevé. Protégés par le pacte secret conclu entre le clergé et le président de la République, ils opérèrent avec grande habileté et grand succès. Parmi les mesures proposées, les conciles de Paris, de Reims, d'Avignon, de Lyon, de Sens, de Bourges, de Bordeaux, de Rennes pour la province de Tours, adoptèrent la RÉORGANISATION DES OFFICIALITÉS. Si le gouvernement ne craignait point de découvrir des institutions supprimées par les lois civiles, il trouverait des officialités rétablies dans la plupart des diocèses, sinon dans tous. Elles connaissent de toutes les causes concernant la foi, la discipline ecclésiastique et les mœurs, notamment de l'adultère, de l'inceste et du péché contre nature ; et aussi des causes matrimoniales. En matière temporelle, elles peuvent juger, par voie d'arbitrage, les différends entre les ecclésiastiques, sur la demande des parties. L'ORGANISATION diffère quelque peu, suivant les diocèses; mais généralement les nouvelles officialités se composent de trois ou quatre membres, outre le *promoteur*, savoir : de l'*official* et de deux *assesseurs*, quelquefois d'un *vice-official* et d'un *assesseur suppléant*. L'official seul est juge ; mais l'évêque peut toujours présider son officialité. Dans ce cas, l'official n'est plus qu'un troisième assesseur. Des *secrétaires* ou *greffiers* dressent les procès-verbaux, tiennent les registres et veillent à la conservation de toutes les pièces. Tous les ecclésiastiques d'un diocèse sont tenus, sous peine de censure, d'obéir aux assignations et réquisitions du promoteur et de l'official. L'INSTRUCTION présente des analogies avec les procédés de l'Inquisition. Les témoins sont entendus sous la foi du serment, séparément, mais en secret. S'ils ne veulent point être nommés, leur témoignage est reçu à titre de renseignement, et livré comme tel à l'appréciation du juge. Ceux qui refuseraient de déposer peuvent y être contraints par les moyens puissants dont l'Eglise dispose : censures, excommunications, si redoutés par tous les fidèles. L'accusé a le droit de présenter sa défense, de vive voix ou par écrit; il peut aussi se faire assister d'un ou de deux défenseurs; mais ces défenseurs doivent être pris parmi les prêtres approuvés du diocèse. Les PEINES sont : la réprimande, qualifiée aumône, la réclusion pour un temps dans une maison de retraite, la suspense partielle ou totale, l'excommunication, la perte du titre. L'APPEL doit être formé dans les dix jours ; il est porté devant l'officialité métropolitaine. — Ces choses extralégales sont aujourd'hui protégées par la constitution *Apostolicæ Sedis* de Pie IX (oct. 1869), édictant excommunication contre tous ceux qui, directement ou indirectement, contraignent les juges laïques à citer devant leurs tribunaux des personnes ecclésiastiques, contrairement aux dispositions canoniques ; et généralement contre tous ceux qui émettent des lois et des décrets contre la puissance et les droits de l'Eglise. Lorsque sera venu le temps, attendu par les espérances des fidèles, où l'excommunication prononcée par cette constitution lui aura donné force de loi sur toutes les consciences, les clercs seront soustraits à la juridiction civile pour tous les délits et crimes commis par eux, car les dispositions canoniques prescrivent qu'ils ne soient jugés pour ces faits que par des juges ecclésiastiques. E.-H. VOLLET.

OFFICIER. I. Armée de terre. — NOTIONS HISTORIQUES. — Le mot *officier*, appliqué à l'homme de guerre qui a un grade ou un commandement, se rencontre pour la première fois, avec cette acception spéciale et collective, dans le *Dictionnaire universel* de Furetière (1690). Jusqu'au XVIIe siècle, en effet, il servait surtout à désigner, d'une façon générale, toute personne pourvue d'une charge ou d'un office (V. plus loin, p. 289), et il n'avait, dans son sens actuel, aucun équivalent; de même dans les langues grecque et latine. Les armées anciennes ne comptaient, du reste, qu'un nombre relativement restreint d'officiers. A Rome, notamment, qui posséda de bonne heure l'armée la mieux organisée, il n'y eut longtemps, au-dessous des *tribuni militum* et des *præfecti socium*, pris dans les familles sénatoriales et équestres, que les *centurions*, sortis du rang. Plus tard, sous l'empire, ces derniers furent assistés d'*optiones* (lieutenants), de *tesserarii* (officiers d'ordonnance), de *vexillarii* (porte-drapeau), et ils purent s'élever à un grade nouveau, celui de *præfectus castrorum*, intermédiaire entre le tribunat et le centurionat (V. ARMÉE, t. III, pp. 994 et suiv.; ETAT-MAJOR, t. XVI, p. 499). En France, la condition et le mode de recrutement des officiers ont été bien différents, jusqu'à la Révolution, de ce qu'ils sont aujourd'hui. Nous passons sur la période du moyen âge, où l'organisation militaire était toute féodale et où il ne pouvait exister une hiérarchie militaire proprement dite, les cadres de l'armée se confondant avec les cadres permanents et héréditaires de la société civile (V. FÉODALITÉ). Sous Louis XIII encore, l'officier était plus gentilhomme que soldat; il combattait pour le roi avec ses hommes plutôt qu'avec les hommes du roi, et il tirait son autorité, non de l'armée, dont il ne faisait que momentanément partie, mais de son influence et de sa richesse personnelles. Dès la seconde moitié du règne de Louis XIV, la situation a notablement changé. Plus discipliné et plus assujetti, l'officier, qui maintenant est passé, d'ordinaire, soit par les compagnies de cadets, soit par les académies militaires, et qui porte, même pendant la paix, l'uniforme du roi, a, dans une hiérarchie professionnelle, semblable, en beaucoup de points, à la hiérarchie actuelle, un rang bien déterminé ; c'est de ce rang, de son grade dans l'armée, qu'il tire son prestige et son pouvoir ; cette armée est pour lui une carrière, et il reçoit du gouvernement une solde fixe, qui, en 1763, est, dans l'infanterie, de 4.500 fr. pour les colonels, de 3.500 fr. pour les lieutenants-colonels, de 3.000 fr. pour les majors, de 1.500 à 2.000 fr. pour les capitaines, de 600 à 900 fr. pour les lieutenants, de 540 à 600 fr. pour les sous-lieutenants, et qui est presque double dans la cavalerie. Au point de vue des origines, de la naissance, des modifications se sont également introduites. Il faut toujours, en principe, être noble pour être officier ; mais, de même que les grades, cette noblesse s'achète, et d'anciens roturiers pénètrent ainsi, en assez forte proportion, dans les *cadres* (V. ce mot). En outre, les bas officiers ont assez facilement accès, surtout dans la dernière période de l'ancien régime, aux grades inférieurs, jusqu'à celui de capitaine ; ils forment la classe des *officiers de fortune*, qu'on aurait pu appeler plus exactement les officiers sans fortune. Le nombre des grades est devenu, du reste, considérable. Celui de capitaine est le plus ancien. Il avait commencé à être fort en usage dès la fin du moyen âge, alors que les rois ajoutaient aux troupes fournies par leurs vassaux des *compagnies*, qu'ils donnaient mission de lever à quelques seigneurs ; ceux-ci prenaient le titre de *capitaines* de ces compagnies. Sous François Ier,

chaque capitaine commandait 1.000 hommes. Les colonels, institués en 1544, eurent tout d'abord une situation assez mal définie : capitaines de la 1re compagnie du régiment, ce ne fut que plus tard qu'ils devinrent de véritables chefs de corps et qu'ils réunirent effectivement sous leur commandement plusieurs compagnies, tout en demeurant d'ailleurs les chefs immédiats de la première. Les autres grades étaient, en commençant par le plus élevé : *lieutenant général des armées*, *maréchal de camp*, *brigadier d'armée*. Puis venaient les *colonels* ou *mestres de camp*, qui se distinguaient en *colonels de cavalerie légère*, *colonels de dragons*, *colonels d'infanterie*, ces deux derniers presque assimilés. Au-dessous du colonel prenaient rang successivement : le *lieutenant-colonel*, qui était capitaine de la 2e compagnie, les *capitaines* (capitaines en premier, en second, en pied, capitaines des guides, capitaines de mineurs, capitaines de charrois, etc.), les *lieutenants*, les *sous-lieutenants*, les *cornettes*, les *enseignes*, les *guidons*. Les officiers d'infanterie portaient l'esponton, sorte de demi-pique de cinq pieds de long; les officiers de grenadiers et de fusiliers étaient armés d'un fusil mieux fini et plus léger que celui des soldats; les officiers de cavalerie n'avaient que l'épée ou le sabre.

L'un des premiers actes de la Révolution fut de rendre accessibles à tous les grades supérieurs. En même temps, ils furent rigoureusement hiérarchisés, de façon qu'on ne pût les conquérir que successivement. Quelques modifications furent aussi apportées dans leurs dénominations, qui, par la suite, ne devaient plus guère changer. Le grade de *maréchal de camp*, qui avait absorbé celui de brigadier, fut remplacé par celui de *général de brigade*. Le nom de *chef de brigade* fut substitué à celui de colonel, qui reparut en 1804. On créa aussi des *adjudants-généraux*, dont la situation était intermédiaire entre celle de général de brigade et celle de colonel, et qui ne furent, du reste, pas conservés. Sous Napoléon, l'organisation du corps des officiers fut encore affermie. Il n'y a plus désormais, dans l'armée, d'autre supériorité que celle que conquièrent la valeur militaire, les services rendus, les actions d'éclat, et, les circonstances aidant, les officiers vont peu à peu constituer une sorte d'aristocratie nouvelle, qui s'attachera non plus à la race, mais à la personne et à l'emploi. Ils formeront dans le pays comme une classe à part, ayant des lois spéciales, une juridiction spéciale, et, quelque peu aussi, une vie spéciale, qui a survécu, quoique bien atténuée dans ses caractères, aux conditions nouvelles de recrutement de l'armée, à sa *nationalisation*, et qui continue à les tenir légèrement à l'écart de l' « élément civil » —. Pour plus de détails sur les origines des corps d'officiers des différentes armes, V. les mots INFANTERIE, CAVALERIE, ARTILLERIE, GÉNIE, ÉTAT-MAJOR, etc.

ORGANISATION ACTUELLE DU CORPS DES OFFICIERS. ÉTAT ET POSITIONS DIVERSES. — On trouvera à l'art. GRADE, t. XIX, p. 104, le tableau de la hiérarchie militaire, avec la correspondance des grades dans les différentes armes. Les généraux de division et de brigade sont compris sous la dénomination commune d'*officiers généraux;* les colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillon ou d'escadrons, sous celle d'*officiers supérieurs;* les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, sous celle d'*officiers subalternes*. Au point de vue de l'emploi, il y a tout d'abord les officiers d'*infanterie*, de *cavalerie*, d'*artillerie*, du *génie*, du *train des équipages*, d'*état-major*, de *gendarmerie*, etc. (V. ces mots et ORGANISATION DE L'ARMÉE), qui forment le groupe des *officiers combattants* et qui, seuls, prennent place dans la hiérarchie générale des grades; puis viennent les fonctionnaires et employés militaires, qui ont été pourvus de l'état d'officier, mais qui n'ont que la correspondance du grade : *intendants* (V. ADMINISTRATION), *médecins*, *pharmaciens*, *vétérinaires militaires*, *gardes d'artillerie*, *adjoints du génie*, *archivistes* d'état-major, *interprètes*, chefs de *musique*, etc. (V. ces mots); ce sont les *assimilés* (V. ASSIMILATION). Tous les officiers et assimilés sont nommés et promus par décret du président de la République. Leur titre et la propriété de leurs grades se trouvent garantis par la loi du 19 mai 1834 sur l'*état des officiers;* ils n'en peuvent être dépouillés que pour des motifs limitativement déterminés. L'emploi, au contraire, est conféré par le ministre de la guerre, qui prononce, par simple arrêté, les affectations et les mutations; l'officier en peut être privé, soit temporairement (mise en non-activité), soit définitivement (mise en réforme), pour fautes contre la discipline ou pour indignité. En tenant compte de ces deux situations, il y a pour les officiers de l'armée active (il n'est question que d'eux ici) six positions : 1° *activité*, position de l'officier compris dans les cadres constitutifs de l'armée et pourvu d'un emploi, ou de l'officier hors cadres employé temporairement à un service spécial ou à une mission; 2° *disponibilité*, position spéciale aux officiers généraux compris dans les cadres constitutifs, mais momentanément sans emploi; 3° *réserve*, position spéciale aux officiers généraux qui, étant atteints par la limite d'âge ou ne pouvant plus faire un service actif, ont été rayés des cadres constitutifs, mais n'ont pas demandé leur retraite; 4° *non-activité*, position de l'officier non compris dans les cadres constitutifs et momentanément sans emploi; 5° *réforme*, position de l'officier définitivement sans emploi et ne pouvant ni rentrer dans les cadres constitutifs, ni obtenir une retraite; 6° *retraite*, position de l'officier rendu à la vie civile avec une pension de retraite (V. ÉTAT DES OFFICIERS, t. XVI, p. 498; CONSEIL D'ENQUÊTE, t. XII, p. 468; ACTIVITÉ, DISPONIBILITÉ, RÉSERVE, etc.).

RECRUTEMENT ET AVANCEMENT. DÉCORATIONS. — Naguère encore, notre corps d'officiers avait une double origine : les uns sortaient des écoles, les autres du rang. Tous aujourd'hui passent par une école. Mais l'*unité d'origine*, au moins dans les corps combattants, n'a pas été complètement réalisée, comme en Allemagne et en Angleterre; il existe encore, comme en Autriche, en Russie et en Italie, un *dualisme* relatif, une partie des officiers provenant d'écoles de niveau supérieur (École spéciale militaire de Saint-Cyr, pour l'infanterie et la cavalerie, École Polytechnique, pour l'artillerie et le génie), où, de la vie civile, ils sont entrés directement, après concours, en qualité d'élèves-officiers, les autres étant au contraire d'anciens sous-officiers, qui, arrivés au corps comme simples soldats et y ayant servi au titre commun, ont été admis plus tard à suivre, pendant un an, les cours des écoles de Saint-Maixent, pour l'infanterie, de Saumur pour la cavalerie, de Versailles, pour l'artillerie, le génie et le train. Le nombre des officiers de la première catégorie tend, pour les diverses armes, à devenir proportionnellement plus grand ; chaque promotion des Écoles de Saint-Cyr et Polytechnique est, en effet, à l'heure actuelle (1899), supérieure d'au moins un tiers aux promotions correspondantes des Écoles de Saint-Maixent, de Saumur et de Versailles. Des unes et des autres, les élèves sortent, du reste, indistinctement sous-lieutenants, et ils ont ensuite, en principe, dans leurs armes respectives, les mêmes droits à l'avancement. Mais, tandis que ceux des trois dernières écoles sont versés tout de suite, avec leur grade, ainsi d'ailleurs que tous les officiers d'infanterie, dans un corps de troupe, ceux de la première qui ont choisi la cavalerie passent, préalablement, une année, en qualité d'officiers-élèves, à l'École de Saumur, ceux de la seconde qui se destinent à l'artillerie ou au génie deux ans, en la même qualité, à l'École de Fontainebleau; ce temps leur compte pour l'avancement. Mentionnons, en outre, l'existence d'un certain nombre d'écoles spéciales où des officiers des corps de troupe sont envoyés en cours de service pour y compléter certaines parties de leur instruction : écoles de tir, écoles de gymnastique et d'escrime, école de pyrotechnie militaire, etc. Ils peuvent enfin, après cinq années de services et sans distinc-

tion d'origine, ni d'arme, concourir pour l'Ecole supérieure de guerre, qui a remplacé l'ancienne Ecole d'application d'état-major ; ils en sortent, après deux années d'études, avec le titre d'*officiers brevetés* (85 à 90 chaque année) ; il ne leur confère aucun droit, mais il leur assure, en fait, un avancement plus rapide et il les désigne pour les fonctions d'officiers d'*état-major* (V. ce mot). Quant aux officiers des autres corps : intendance, service de santé, etc., ils proviennent également d'écoles spéciales : Ecole d'administration militaire de Versailles, Ecole de médecine et de pharmacie militaires du Val-de-Grâce, etc. (V. les articles consacrés aux différentes écoles militaires, t. XV, pp. 339 et suiv.).

Jusqu'au grade de colonel inclusivement, l'avancement se fait par arme. Après deux ans de services, les sous-lieutenants de toutes armes sont, de droit, lieutenants. Il faut ensuite, *au minimum*, deux ans pour passer capitaine, quatre ans chef de bataillon, trois ans lieutenant-colonel, deux ans colonel, trois ans général de brigade, trois ans général de division (L. du 14 avr. 1832 et ordonn. du 16 mars 1838). Ces minima, qui, en temps de paix, n'ont d'intérêt que pour les grades supérieurs, sont encore, en campagne, réduits de moitié ; il n'est même exigé aucune condition de temps en cas d'action d'éclat avec mise à l'ordre de l'armée, ou en présence de l'ennemi lorsqu'il est impossible de pourvoir autrement aux vacances. Les promotions au grade de capitaine ont lieu : deux tiers à l'ancienneté, un tiers au choix ; celles au grade de chef de bataillon ou d'escadrons, moitié à l'ancienneté, moitié au choix. Pour les grades supérieurs, tout est donné au choix. Les lieutenants et les capitaines doivent, pour être proposés respectivement aux grades de capitaine et de chef de bataillon ou d'escadrons, subir, lors de l'*inspection générale* (V. ce mot), deux examens portant, l'un sur les connaissances administratives, l'autre sur les connaissances tactiques. Pour tous les officiers, il faut un minimum d'ancienneté réel, qui est déterminé chaque année, pour chaque arme et chaque grade, par le ministre de la guerre et qui est réduit de six mois pour les officiers brevetés. Les propositions sont faites d'ailleurs d'après les prescriptions du décret du 3 mars 1899, qui a abrogé ceux des 22 mars et 4 août 1898, et qui est revenu au système du décret du 2 avril 1889. Les commissions d'armes et la commission supérieure de classement sont rétablies (V. Classement). Les premières prononcent définitivement l'inscription au tableau d'avancement pour les grades de capitaine et de chef de bataillon ou d'escadrons ; elles présentent des propositions d'inscription pour les grades de lieutenant-colonel, de colonel et de général de brigade. La commission supérieure opère l'inscription définitive pour les lieutenants-colonels et les colonels ; elle dresse une liste de présentation, par ordre de préférence et par arme, pour les grades de général de brigade et de division. Enfin les membres du conseil supérieur de la guerre dressent, individuellement, une liste semblable pour ces deux grades, et c'est le résultat du dépouillement de ces listes qui constitue le tableau d'avancement du généralat. Les mêmes membres sont consultés par le ministre pour les nominations de commandants de corps d'armée. Sauf pour les grades de général de brigade et de division, les officiers proposés figurent aux tableaux d'avancement par ordre d'ancienneté. En campagne, la moitié des grades de capitaine et la totalité des grades de chef de bataillon sont donnés au choix. Il n'est pas dressé de tableau d'avancement. Les propositions sont faites : pour les grades subalternes par le chef de corps, pour le grade de chef de bataillon par le général de brigade, pour celui de lieutenant-colonel par le général de division, pour ceux de colonel et de général de brigade par le commandant en chef. Ce dernier peut être autorisé, par décret spécial du chef de l'Etat, à faire provisoirement les nominations. Le même droit appartient au commandant d'une place investie pour les grades subalternes, s'il est lieutenant-colonel ou colonel, et jusques et y compris le grade de chef de bataillon, s'il est général.

Le minimum d'ancienneté exigé par la loi se trouve toujours, en fait, considérablement dépassé. Actuellement, il faut, en moyenne et au choix : dans l'infanterie, 9 ans de grade d'officier pour passer capitaine, 11 ans de ce dernier grade pour être promu ensuite chef de bataillon, puis encore 9 ans pour être promu lieutenant-colonel, 4 ans 1/2 colonel ; dans la cavalerie, respectivement, 9 ans, 10 ans, 7 ans et 4 ans ; dans l'artillerie, 9 ans, 12 ans, 8 ans et 4 ans ; dans le génie, 7 ans, 14 ans, 9 ans et 3 ans. Les généraux de brigade ont, au moment de leur promotion, 3 ans 1/2 à 6 ans 1/2 du grade inférieur ; les généraux de division, 3 ans 1/2 à 6 ans. A l'ancienneté, on passe capitaine au bout de 11 ans de grade d'officier dans l'infanterie, de 13 ans dans la cavalerie, de 10 ans dans l'artillerie, de 8 ans dans le génie ; chef de bataillon ou d'escadrons au bout de 14 ans de grade de capitaine dans l'infanterie, de 13 ans dans la cavalerie, de 17 ans dans l'artillerie, de 18 ans dans le génie. Au 1er janvier 1898, le plus jeune général de division avait 54 ans ; le plus jeune général de brigade, 48 ans ; le plus jeune colonel, 46 ans ; le plus jeune chef de bataillon, 37 ans ; le plus jeune capitaine, 26 ans 1/2. Enfin, dans chaque grade, il existe une limite d'âge maximum, laquelle atteinte, l'officier qui n'a pu arriver à un grade supérieur est mis d'office à la retraite (V. Age, t. I, p. 573). — Pour les règles spéciales aux officiers des armes non combattantes, V. Administration, Médecin, etc. Pour le haut commandement, V. Organisation de l'armée.

Les tableaux de concours pour la Légion d'honneur et pour la médaille militaire sont établis dans les mêmes conditions que les tableaux d'avancement. Pour la médaille militaire, pour les croix de chevalier et pour celles d'officier, ce sont les commissions d'arme qui prononcent, en ayant égard, dans chaque arme, à l'ancienneté dans le grade ; pour le grade de commandeur, c'est la commission supérieure ; pour celui de grand-officier, les membres du conseil supérieur de la guerre donnent leur appréciation sur les candidats dont les noms lui sont soumis par le ministre. Les officiers doivent d'ailleurs, pour pouvoir être proposés, remplir les conditions générales d'aptitude exigées de tous les postulants (V. Légion d'honneur). Ils n'en sont dispensés que pour actions d'éclat et blessures graves.

Solde et indemnités. — La solde est aujourd'hui la même pour toutes les armes (*solde unifiée*). Elle est décomptée par jour et payée par mois, à terme échu. Elle est nette de toute retenue pour la retraite. Elle doit pourvoir à tous les besoins de l'officier : logement, nourriture, entretien, et lorsqu'il est logé dans des bâtiments de l'Etat, il lui est fait une retenue. Il ne s'y ajoute qu'éventuellement des indemnités de monture, de rassemblement, d'entrée en campagne, etc. (V. Indemnité). L'indemnité de rassemblement est allouée dans les grandes villes ou dans les centres de garnison importants, où la vie est chère. Elle est remplacée, à Paris, par une indemnité de résidence spéciale. En campagne, la solde reste la même, mais l'officier reçoit, au début, une indemnité d'entrée en campagne et touche des rations de vivres : officiers généraux, 4 rations ; officiers supérieurs, 3 ; capitaines, 2 ; lieutenants et sous-lieutenants, 1 1/2 (V. Vivres). Aux grandes manœuvres et dans les marches à l'intérieur, il est alloué, en plus de leur solde, 10 fr. par jour aux officiers généraux, 5 fr. aux officiers supérieurs, 3 fr. aux officiers subalternes ; ils ne touchent aucune ration, mais ils ont droit au logement gratuit. Dans les déplacements pour le service, ils reçoivent : 1° une indemnité de chemin de fer, à peu près égale au quart d'un billet de première classe ; 2° une indemnité de frais de route de 6 fr. par jour (300 kil. en chemin de fer sont comptés pour un jour) ; 3° une indemnité fixe de 5 fr. pour le transport du domicile à la gare, (départ et arrivée). Dans la position d'*absence*, la solde est diminuée de moitié.

SOLDE D'ACTIVITÉ ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS ET ASSIMILÉS (*par jour*)

GRADES	SOLDE nette	INDEMNITÉ de monture	INDEMNITÉ de rassemblement N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	INDEMNITÉ de résidence dans Paris	INDEMNITÉ en Algérie et en Tunisie	INDEMNITÉ d'entrée en campagne
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
Maréchal	80 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	12.000
Général de division	52 50	» »	2 50	2 »	1 50	1 »	5 »	3 55	6.000
Général de brigade	35 »	» »	2 50	2 »	1 50	1 »	5 »	2 25	4.000
Colonel	22 60	1 50	2 »	1 50	1 »	» 50	4 60	1 35	1.800
Lieutenant-colonel	18 30	1 50	2 »	1 50	1 »	» 50	1 60	1 35	1.200
Chef de bataillon ou d'escadrons	15 30	1 50	2 »	1 50	1 »	» 50	1 »	1 35	1.000
Capitaine après 13 ans de grade	11 50	» 50	1 10	1 05	» 70	» 35	2 60	1 05	700
— après 10 ans de grade	10 50	» 50	1 10	1 05	» 70	» 35	2 60	1 05	700
— après 6 ans de grade	9 50	» 50	1 10	1 05	» 70	» 35	2 60	1 05	700
— avant 6 ans de grade	8 50	» 50	1 10	1 05	» 70	» 35	2 60	1 05	700
Lieutenant en 1er ou de 1re classe	7 50	» 50	1 »	» 75	» 50	» 25	2 60	1 05	500
— en 2e ou de 2e classe	7 »	» 50	1 »	» 75	» 50	» 25	2 60	1 05	500
Sous-lieutenant	6 50	» 50	1 »	» 75	» 50	» 25	2 60	1 05	500

PENSIONS DE RETRAITE (V. PENSION).

UNIFORME (V. UNIFORME).

EFFECTIFS ET AFFECTATIONS. — On trouvera à l'art. ÉTAT-MAJOR, t. XVI, pp. 503 et suiv., et au nom de chaque arme le détail des effectifs d'officiers dans chaque unité des corps de troupe. Le tableau ci-dessous, qui a été dressé d'après les prévisions du projet de budget de l'exercice 1899, ne donne que la répartition générale par service d'affectation et par grade. D'après l'arme, on comptait en 1898 (officiers supérieurs et subalternes) :

	Colonels	Lieut.-col.	Chefs de bataillon	Capitaines	Lieutents	S.-lieut.
Infanterie	186	295	1.114	5 079	5.115	1.492
Cavalerie	87	92	311	1.126	1.682	385
Artillerie	81	105	410	1.707	1.491	310
Génie	11	40	161	516	175	101
Train	»	4	20	164	164	21
Gendarmerie et gde répne.	13	15	101	299	299	36

1.480 de ces officiers étaient brevetés d'état-major.

	Colonels	Lieut.-col.	Chefs de bataillon	Capitaines	Lieutents
Infanterie	81	101	229	440	26
Cavalerie	21	19	44	70	15
Artillerie	30	32	114	182	1
Génie	5	7	21	36	»
Gendarmerie	»	»	1	2	»

Les assimilés, de tous grades comprenaient de leur côté : 304 intendants, sous-intendants et adjoints, 1.302 médecins, 115 pharmaciens, 465 vétérinaires, 500 gardes d'artillerie, 159 contrôleurs d'armes, 514 adjoints du génie, 1.370 officiers d'administration (intendance 496, subsistances 421, hôpitaux 348, habillement et recrutement 105), 37 interprètes, 180 archivistes d'état-major.

EFFECTIFS DES OFFICIERS ET ASSIMILÉS, AU 1er JANVIER 1899, PAR EMPLOI ET PAR GRADE

AFFECTATION		GÉNÉRAUX de division	GÉNÉRAUX de brigade	COLONELS	LIEUTENANTS-COLONELS	CHEFS de bataillon ou d'escadrons	CAPITAINES	LIEUTENANTS	S.-LIEUTENANTS	TOTAL
Administration centrale		2	13	5	20	66	111	17	10	244
Etat-major général		112	210	»	»	»	»	»	»	322
Service d'état-major		»	»	32	41	156	641	154	47	1.071
Contrôle de l'adminon de l'armée (1)		5	8	15	16	5	»	»	»	49
Intendance militaire		1	23	60	85	94	13	»	»	309
Etat-major particulier de l'artillerie		»	»	31	45	110	710	165	251	1.312
Etat-major particulier du génie		»	»	26	27	115	431	134	184	917
Ecoles militaires (2)		1	5	12	18	58	309	498	373	1.274
Corps de troupes	Infanterie	»	»	170	245	1.137	4.378	3.830	2.899	12.659
	Cavalerie	»	»	81	82	263	1.157	1.053	958	3.597
	Remonte	»	»	2	1	20	70	35	»	128
	Artillerie	»	»	40	41	329	1.074	1.630	169	3.283
	Génie	»	»	7	7	37	181	199	21	452
	Train	»	»	»	1	20	113	204	20	391
	Admon — Recrutement	»	»	1	8	1	1	»	»	11
	Admon — Service de santé	»	»	»	»	»	24	10	15	49
	Admon — Service administratif	»	»	»	»	»	26	8	20	54
Hors cadres	Recrutement	»	»	»	»	55	333	»	»	388
	Affaires indigènes	»	»	»	2	16	45	51	»	114
	Renseignements	»	»	»	»	3	7	13	»	23
Non classés dans les corps de troupes	Personnel de santé	1	7	42	16	129	207	168	113	713
	Personnel administratif	»	»	»	»	41	331	337	326	1.038
	Vétérinaires	»	»	6	1	»	»	»	»	7
	Interprètes	»	»	»	»	3	16	12	30	61
Invalides de la guerre		»	»	»	»	»	1	2	»	3
Gendarmerie		»	»	11	13	91	270	212	55	658
Garde républicaine		»	»	1	2	8	27	34	11	83
Cadre de réserve	*Etat-major général*	*121*	*190*	»	»	»	»	»	»	*311*
	Services administratifs	*11*	*42*	»	»	»	»	»	»	*53*
TOTAL		257	498	548	704	2.763	10.566	8.766	5.502	29.604

(1) Les contrôleurs n'ont pas, en principe, d'assimilation. On les a classés par analogie.
(2) Y compris les officiers-élèves.

Dispositions diverses concernant les officiers. Obligations. Prérogatives. — L'officier en activité est, au même titre et dans les mêmes conditions que les hommes de troupe, justiciable des tribunaux militaires pour les crimes et délits par lui commis (V. Justice, t. XX, p. 350). Comme eux aussi, il encourt pour les simples fautes des punitions disciplinaires (V. Punition). Comme eux encore, il ne peut voter, du moins s'il est en activité, et il est inéligible. Il a au corps un *dossier* qui se compose de trois parties : pièces d'archives (état civil, livret-matricule, etc.), dossier du personnel (feuillets de notes des écoles, copies des lettres d'éloges ou de blâme, etc.), feuillets de note d'inspection générale ; aux termes de décrets en date du 21 déc. 1897, la première est conservée par le trésorier, la seconde par le lieutenant-colonel, la troisième par le colonel. Il ne peut se marier sans autorisation, et sa femme doit, de toute façon, réunir certaines conditions de fortune (V. Mariage). Il loge où il lui convient, pourvu que ce soit à proximité de la caserne, et il est, en dehors des heures où il est commandé pour le service, entièrement libre, pourvu qu'il ne s'écarte pas, sans permission, du lieu de la garnison ; il doit pouvoir en effet répondre à une alerte. Il prend ses repas, lorsqu'il est célibataire, avec ses camarades (V. Mess); lorsqu'il est marié, en famille. Il paie directement sa pension, ainsi que ses autres dépenses. Mais une *retenue* peut être ordonnée d'office, sur son traitement, par son chef de corps pour l'acquittement des dettes qu'il aurait contractées, particulièrement de celles ayant pour objet sa subsistance, son logement, son habillement ; le ministre de la guerre peut, de son côté, en ordonner une autre pour aliments dus à sa femme, à ses enfants et à ses ascendants (Ordonn., 25 déc. 1837, art. 444 et 447). Il peut disposer, pour son service personnel, et, s'il est monté, pour le pansage de son cheval, d'un soldat *ordonnance* (V. ce mot). Il bénéficie, sur toutes les lignes de chemin de fer, de billets à quart de place, qui lui sont délivrés au guichet sur le vu d'une carte d'identité spéciale. Il est exempt d'une partie de l'impôt mobilier. Enfin, la loi lui a réservé, dans les administrations publiques, un certain nombre d'emplois civils qui lui sont dévolus par préférence, avec ou sans concours, lorsqu'il quitte l'armée après un certain nombre d'années de service. Mais il ne peut cumuler le traitement de l'un de ces emplois avec sa pension militaire que dans certaines limites (L. 26 déc. 1890, 6 avr. et 31 déc. 1897). L'officier mis à la retraite doit cinq ans de services dans la réserve ou dans l'armée territoriale, sans être assujetti toutefois, pendant ce temps, à aucune période d'instruction (L. 22 juin 1878, art. 2).

Officiers de la réserve et de l'armée territoriale. — Destinés à fournir ou à compléter les cadres des formations du temps de guerre, les officiers de la réserve et de l'armée territoriale ont leur situation réglée par le décret du 16 juin 1897 et par l'arrêté ministériel du même jour. Ils se recrutent parmi les officiers démissionnaires de l'armée active qui en font la demande, les officiers retraités depuis moins de cinq ans, les anciens élèves des Écoles polytechnique, forestière, centrale, les anciens sous-officiers de l'armée active, les anciens engagés conditionnels, les sous-officiers de réserve. Les candidats des trois dernières catégories sont soumis à des examens spéciaux. Les anciens sous-officiers doivent compter deux ans de ce grade et avoir obtenu au corps un certificat d'aptitude à l'emploi de chef de section ou de peloton. A l'exception des anciens officiers de l'armée active et des élèves des écoles précitées, tous les officiers de réserve ou de territoriale débutent par le grade de sous-lieutenant. Ils ne peuvent avancer qu'au choix et seulement jusqu'au grade de capitaine dans la réserve, au grade de chef de bataillon ou d'escadrons dans l'armée territoriale. Ils doivent compter au minimum quatre années d'ancienneté du grade de sous-lieutenant, le temps passé dans leurs foyers compris, pour être promus lieutenants, six années de ce dernier grade pour être promus capitaines, six années également de celui-ci pour être promus chefs de bataillon ou d'escadrons. Leur inscription aux tableaux d'avancement a lieu dans les mêmes formes que pour les officiers de l'armée active. L'officier de réserve passe dans l'armée territoriale avec sa classe de tirage au sort ou d'assimilation ; il y conserve son grade et son ancienneté ; il peut aussi être maintenu, sur sa demande, dans la réserve de l'armée active. L'officier de réserve ou de territoriale qui démissionne avant d'avoir été libéré de toutes les obligations militaires imposées à sa classe rentre dans le rang avec le grade qu'il avait antérieurement (sous-officier, caporal, etc.) et sert, avec ce grade, pendant les périodes de vingt-huit ou de treize jours qui lui restent à faire, ainsi qu'en cas de mobilisation. Les officiers de réserve et de territoriale sont convoqués, en principe, tous les deux ans, pour des périodes d'instruction : vingt-huit jours les premiers, quinze jours les seconds. Ils peuvent faire, en outre, en dehors de ces périodes, des stages volontaires de durée quelconque, avec ou sans solde, suivant la situation des crédits. Ils peuvent aussi, en cas d'insuffisance d'instruction, être astreints, l'année qui suit leur convocation normale, à un stage supplémentaire de durée égale. Durant ces convocations et en cas de mobilisation, les officiers de réserve et de territoriale sont assimilés de tous points aux officiers de même grade et de même emploi de l'armée active. Ils portent le même uniforme qu'eux, touchent la même solde, reçoivent les mêmes indemnités, jouissent des mêmes prérogatives et sont assujettis aux mêmes obligations. Toutefois, s'ils n'ont pas servi avec leur grade dans l'armée active, ils cèdent le pas aux officiers actifs de même grade, qu'ils soient ou non plus anciens qu'eux, et ils ne peuvent, dans aucun cas, à moins qu'ils ne soient d'anciens officiers de cette armée, exercer les fonctions soit de chef de corps ou de service, soit de commandant de dépôt. Hors le temps de service, il leur est interdit de se revêtir sans autorisation spéciale de leur uniforme.

Afin d'assurer, en dehors des périodes de convocation, l'instruction des officiers des réserves, il a été créé dans les diverses garnisons des *écoles d'instruction*, où sont organisés, sous la direction et avec le concours des officiers du régiment actif, des conférences et des exercices pratiques. Chaque officier est inscrit à celle de ces écoles qui est la plus proche de sa résidence, et il lui est accordé, pour s'y rendre, quart de tarif sur les lignes de chemins de fer. Mais l'assiduité n'est pas exigée, et elles sont toutes fort peu fréquentées.

Tous les services de l'armée ont, de même que les armées combattantes, des officiers des réserves : service de santé, services administratifs, etc. Certains ont même leurs cadres à peu près exclusivement constitués par eux : service des chemins de fer et des étapes, service de la trésorerie et des postes aux armées, service de la télégraphie militaire, etc. Les titulaires de ces emplois sont, en général, des agents des administrations publiques ou des compagnies de chemins de fer, qui, en cas de mobilisation, reçoivent une commission d'officier, dont la nature et l'importance dépendent de leur situation professionnelle et non de leurs services militaires proprement dits.

Le nombre total des officiers et assimilés de la réserve et de l'armée territoriale est de 65.000 environ.

Armées étrangères. — *Allemagne.* Les officiers sont recrutés pour un tiers parmi les *cadets*, pour les deux autres tiers parmi les *avantageurs*. Les *écoles de cadets* ont quelque analogie avec notre Prytanée de La Flèche. La Prusse en a sept ; il y en a, en outre, une à Munich, une à Dresde et une à Carlsruhe. La durée des études est de six années, embrassant tout l'enseignement secondaire ; mais on y peut entrer dans les deux dernières années. A la fin de la sixième année, les élèves passent un examen devant une commission spéciale siégeant à Berlin et, s'ils le subissent avec succès, sont en-

voyés dans un corps de troupe de l'arme par eux choisie, suivant leur classement de sortie. Les *avantageurs* sont des jeunes gens ayant fait leurs études dans des établissements autres que les écoles de cadets. Ils passent le même examen que les cadets ou fournissent un diplôme d'études supérieures. Ils sont incorporés, comme les cadets, dans un régiment de l'arme par eux choisie et, après cinq mois de service, les uns et les autres sont nommés *Fähnriche* (*Porte-épée-fähnriche* avant le 1er janv. 1899). Ils remplissent alors dans une compagnie, un escadron ou une batterie, un emploi de sous-officier, tout en ayant accès au casino des officiers et en vivant avec eux, et, au bout de cinq à six autres mois de service, sont dirigés par leurs chefs de corps sur l'une des onze écoles de guerre (*Kriegsschulen*). Les cours, qui correspondent à peu près à ceux de notre école de Saint-Cyr, durent trente-cinq semaines. Ils se terminent par l' « examen d'officier ». Les *Fähnriche* rentrent à leur corps, toujours avec ce même titre, et, lorsqu'une vacance de *Leutnant* (autref. *Sekonde-Leutnant*) se produit, le plus ancien est présenté pour la combler et soumis à un ballottage d'admission. Tous les officiers du corps votent, sous la présidence du colonel. S'il y a unanimité, l'admission est immédiate. S'il y a seulement une majorité favorable, les commandants aux divers degrés apprécient, et le souverain prononce. Si la majorité est défavorable, le *Fähnrich* est exclu du corps sans recours possible. Il peut essayer de se faire accepter dans un autre corps; mais il rentre, d'ordinaire, dans la vie civile. Ajoutons que quelques privilégiés, de plus en plus nombreux (un quart à un tiers), ne passent pas par toute cette filière : ce sont les meilleurs élèves des écoles de cadets, lesquels, à la fin de leurs études, se font admettre dans la *Division selecta*. Il en existe une aux écoles de Lichterede, de Dresde, de Munich. Les cours y sont semblables à ceux des *Kriegsschulen* et, lorsqu'ils sont terminés, les cadets qui les ont suivis subissent l'examen d'officier et sont nommés immédiatement *Leutnant*. Les officiers de l'artillerie et du génie doivent, d'ailleurs, qu'ils aient été ou non *Fähnriche*, aller, après un stage de deux ans (artillerie) ou d'un an (génie) dans un corps de troupe, une ou deux années aux écoles d'application de Berlin et de Munich. Quant aux officiers d'état-major, ils sont fournis par les académies de guerre de ces deux villes (V. ÉTAT-MAJOR). En somme, et sauf certains privilèges en faveur des cadets d'élite, il y a, parmi les officiers allemands, unité d'origine.

La hiérarchie des grades est la même qu'en France jusques et y compris le grade de général de division. Il y a ensuite un grade correspondant à notre emploi de commandant en chef; les officiers généraux qui y sont nommés portent le titre de *General*, auxquels ils ajoutent *der Infanterie, der Kavallerie, der Artillerie*, selon leur arme d'origine, où, jusque-là, ils ont tous été conservés. L'avancement à tous les grades a lieu exclusivement à l'ancienneté : dans le corps de troupe jusques et y compris le grade de major, sur toute l'arme pour les échelons supérieurs. Pour ces derniers avancements, c'est, au surplus, l'infanterie qui sert de règle; par suite, aucun major de la cavalerie ou de l'artillerie ne peut passer lieutenant-colonel, aucun lieutenant-colonel ne peut passer colonel, tant qu'il existe dans l'infanterie un major ou un lieutenant-colonel plus ancien. Comme d'ailleurs le grade est distinct de l'emploi, on trouve dans la cavalerie, arme où les vacances sont plus fréquentes, plus des deux tiers des régiments commandés par des lieutenants-colonels qui n'ont pu passer encore colonels et qui en font fonctions. Le fait inverse peut également se produire, et il existe dans l'infanterie des majors continuant à remplir un emploi de capitaine. Le droit strict d'avancer à l'ancienneté se trouve mitigé en ce qu'il pourrait avoir de fâcheux par la faculté que se réserve l'empereur de ne pas appeler un officier au grade supérieur lorsque son tour arrive : celui-ci demande alors sa mise à la retraite.

La statistique suivante, empruntée aux derniers annuaires allemands (fin 1898), donne une idée des conditions de rapidité de l'avancement chez nos voisins. Le plus ancien général faisant un service actif a 43 ans de grade d'officier, le plus jeune commandant de corps d'armée 32 ans. Parmi les généraux de division, il en est dont le brevet d'officier date de 1867, d'autres de 1865 et même de 1864. Quelques généraux de brigade ont été nommés officiers en 1861, les plus jeunes en 1868; seuls, les personnages princiers font exception. La promotion à l'emploi de commandant de régiment demande, en moyenne, de 30 à 32 ans de service; il faut, pour y arriver plus tôt, être passé par les états-majors. Le grade même de colonel s'obtient moins vite encore; ceux qui ont été récemment promus sont sous-lieutenants de 1862 à 1864 dans l'infanterie, de 1867 à 1869 dans la cavalerie, de 1865 à 1866 dans l'artillerie de campagne, de 1866 à 1868 dans l'artillerie à pied. De capitaine à major, l'avancement est aussi fort lent : dans l'infanterie, la promotion de 1872 n'est pas encore épuisée. Pour résumer, on passe capitaine vers 32 à 35 ans, major vers 42 à 44 ans, lieutenant-colonel vers 46 à 48 ans, colonel vers 48 à 51 ans, général vers 53 ans. Afin d'opérer un rajeunissement, de nombreuses mises à la retraite ont été prononcées, en ces derniers temps, dans le haut commandement. — Effectif des officiers de l'armée allemande en 1897 (armes combattantes) : 23.000.

Les officiers des réserves sont recrutés en Allemagne parmi les officiers démissionnaires et les anciens volontaires d'un an. Comme le nombre en serait insuffisant pour les besoins de la mobilisation, on a créé, en faveur des meilleurs sous-officiers présents sous les drapeaux, un grade intermédiaire entre les positions de sous-officier et d'officier (*Dienst-thuende-offizier*). De cette façon, les emplois sont pourvus, et le titre d'officier n'est pas conféré à des candidats que les idées allemandes font considérer comme insuffisamment qualifiés.

Autriche-Hongrie. Les *officiers* de l'armée austro-hongroise se recrutent : 1° parmi les élèves des académies militaires de Wiener-Neustadt (*Theresianische Militär-Akademie*) et de Vienne (*Technik-Akademie*), qui correspondent assez, la première à notre École de Saint-Cyr, la seconde à une fusion de nos Écoles Polytechnique et de Fontainebleau; 2° parmi les cadets-suppléants officiers. Ce dernier titre se donne, tant aux élèves sortis des quinze écoles de cadets, lesquelles sont tout à la fois des prytanées comme celui de La Flèche et des écoles militaires préparatoires, qu'aux autres jeunes gens, militaires ou civils, qui se présentent aux examens de sortie de ces écoles. Les élèves des académies, qui fournissent environ 1/6 des officiers d'infanterie et de cavalerie et 2/6 des officiers d'artillerie et du génie, sont nommés tout de suite au grade de *Leutnant*, leurs études terminées (3 à 4 ans). Le cadet-suppléant a une situation assez analogue à celle du *Fähnrich* allemand. Comme lui, il a au corps une situation intermédiaire entre celles de sous-officier et d'officier et, pour être promu *Leutnant*, il lui faut l'agrément des officiers du régiment. Il ne passe, toutefois, par aucune nouvelle école, ayant dû acquérir préalablement l'instruction théorique militaire.

D'après une loi récente du 29 déc. 1895, l'avancement a lieu en principe à l'ancienneté et exceptionnellement au choix. Jusqu'au grade de colonel, il porte sur l'arme; pour les grades supérieurs, les colonels et généraux de toutes armes concourent ensemble. Le grade est indépendant de l'emploi : dans l'infanterie, des bataillons sont commandés par des colonels; dans l'artillerie, la plupart des régiments le sont par des lieutenants-colonels, qui jouissent, d'ailleurs, de tous les avantages attribués au grade de colonel. Pour beaucoup d'officiers, la carrière s'arrête au grade de capitaine; mais lorsque ceux-ci se trouvent dépassés, ils ne sont pas tenus, comme en Allemagne, de démissionner. Un examen est nécessaire pour être promu

major. Le major dépassé peut être repris ensuite et promu lieutenant-colonel. Le lieutenant-colonel dépassé n'est jamais repris et ne va pas plus loin. — Effectif des officiers de toutes armes de l'armée austro-hongroise en 1897 : 24.500.

L'armée austro-hongroise a ses cadres de réserve constitués par les anciens officiers démissionnaires et par les anciens cadets et engagés conditionnels qui ont satisfait à des examens spéciaux.

Italie. L'armée italienne recrute ses officiers : 1° pour les deux tiers, parmi les élèves de l'Ecole militaire de Modène (durée des cours, 2 ans) pour l'infanterie et la cavalerie, de l'Académie militaire de Turin (durée des cours, 3 ans) pour l'artillerie et le génie ; 2° pour un tiers, parmi les sous-officiers qui ont été proposés pour l'avancement et qui ont suivi pendant deux ans les cours de l'Ecole des sous-officiers de Caserte. Les *officiers de complément* (élèves des écoles militaires démissionnaires, sous-officiers libérés et volontaires d'un an élèves-officiers) peuvent aussi rentrer dans l'armée active comme sous-lieutenants, en passant un examen équivalant à l'examen de sortie de cette dernière école. Les sous-lieutenants qui proviennent des écoles de Modène ou de Turin et qui veulent entrer dans les armes spéciales vont compléter leur instruction dans des écoles supérieures (Ecole de cavalerie de Pignerol, Ecole d'application du génie et d'artillerie de Turin), au sortir desquelles ils sont promus lieutenants. Il y a aussi, pour l'infanterie, une Ecole centrale de tir, à Turin.

CORRESPONDANCE DES GRADES DANS LES PRINCIPALES ARMÉES EUROPÉENNES

FRANCE	ALLEMAGNE	AUTRICHE-HONGRIE	RUSSIE	ITALIE	ANGLETERRE
Maréchal de France.	General feldmarschall. General feldzeugmeister. General oberst.	Feldmarschall.	Generalfeldmarsal. Generalfeldzeigmeister.	Maresciallo.	General Field marshall. Field marshall.
Général de division.	General. General leutnant.	Feldzeugmeister. General de Kavalerie. Feldmarschall-leutnant.	General polni. General. Generalleitnant.	Generale. Tenente generale.	General. Lieutenant general.
Général de brigade.	General major.	Generalmajor.	Generalmajor.	Maggiore generale.	Major general.
Colonel.	Oberst.	Oberst.	Polkovnic.	Colonnello.	Colonel.
Lieutenant-colonel.	Oberstleutnant.	Oberstleutnant.	Podpolkovnic.	Tenente colonnello	Lieutenant colonel.
Chef de bat. ou d'esc.	Major.	Major.	Felt (2).	Maggiore.	Major.
Capitaine.	Hauptmann. Rittmeister.	Hauptmann. Rittmeister.	Kapitan, stabskapitan. Rotmistr, stabstotmistr.	Capitano.	Captain.
Lieutenant.	Oberleutnant (1).	Oberleutnant.	Parrouchik.	Tenente.	Lieutenant.
Sous-lieutenant.	Leutnant (1).	Leutnant.	Podparrouchik.	Sottotenente.	Second-lieutenant.

(1) On disait, avant le 1er janvier 1899, Premier-leutnant, Sekonde-leutnant ; un ordre impérial y a substitué ces deux nouvelles dénominations. — (2) Grade supprimé.

D'après une loi nouvelle du 2 juil. 1896, l'avancement a lieu, en principe, à l'ancienneté par arme et par service, jusqu'au grade de colonel inclus. Exceptionnellement, pour le grade de capitaine, un quart des vacances sont données au choix. Les lieutenants proposés doivent se trouver dans le premier douzième de la liste d'ancienneté et avoir subi avec succès les examens de sortie de l'Ecole de guerre, ou bien des examens spéciaux dont le ministre établit le programme. Il leur faut d'ailleurs, pour s'y présenter, obtenir l'agrément de leur chef de corps et des généraux sous les ordres desquels ils sont placés. Pour les divers échelons du généralat, l'avancement a lieu exclusivement au choix et sur l'ensemble des armes. Enfin, il y a pour tous les grades un avancement exceptionnel au choix en faveur de quelques officiers d'élite que leurs aptitudes désignent d'avance pour le haut commandement. Les auteurs de la loi pensent qu'elle permettra aux officiers d'arriver au généralat, par le choix normal, entre 54 et 58 ans, par le choix exceptionnel, vers 50 ans. — Effectif des officiers italiens de toutes armes en 1897 : 14.500.

Les cadres des réserves comprennent : les officiers en position de service auxiliaire et les officiers de réserve, qui sont d'anciens officiers retraités ou démissionnaires, les officiers de complément (V. ci-dessus), qui correspondent à nos officiers de réserve, et les officiers de milice territoriale, dont on n'exige que la possession d'un diplôme équivalant à notre certificat de grammaire et une situation sociale et pécuniaire en rapport avec la position d'officier.

Russie. Les officiers se recrutent dans le corps des pages du tsar, dans les écoles militaires, dans les écoles de *younkers*, directement dans les cadres. Les pages sont des fils de hauts fonctionnaires. Ils passent neuf ans à l'Ecole des pages et, après un examen très sévère, sont placés, d'après leur numéro de sortie, soit, comme sous-lieutenants, avec un an d'ancienneté, dans un régiment de la garde ou dans un autre régiment de leur choix, soit avec le même grade, mais sans ancienneté, dans un régiment quelconque, soit comme sous-enseigne-younker dans un régiment, où, avant de passer sous-lieutenants, ils font, pendant six mois, fonctions de sous-officier. Ces écoles militaires sont au nombre de 3 pour l'infanterie, 1 pour l'artillerie, 1 pour le génie. Elles sont ouvertes aux jeunes gens de toutes les classes de la société ; on y est admis à 16 ans, soit après examen, soit sur la production d'un diplôme d'études délivré par l'un des 22 gymnases de l'empire russe ; la durée des cours est de 2 ans pour l'infanterie et la cavalerie, de 3 ans pour l'artillerie et le génie ; on en sort, suivant le numéro de sortie, sous-lieutenant ou sous-enseigne-younker. Les écoles des younkers, au nombre de 8 pour l'infanterie, 2 pour la cavalerie, 3 pour les cosaques, constituent la principale source de recrutement des officiers. Elles sont ouvertes aux sous-officiers volontaires aspirants officiers et aux miliciens justifiant d'une certaine instruction. La durée des cours est de deux ans. A la sortie, les élèves sont nommés sous-enseignes-younkers et promus sous-lieutenants d'après leur rang, après six mois ou un an de service. A titre exceptionnel, des sous-officiers peuvent être nommés directement officiers sans passer par les écoles, soit en récompense d'actions d'éclat, soit après de longs et excellents services.

En Russie, comme en Allemagne et en Autriche, la fonction est indépendante du grade. Les sous-lieutenants sont nommés lieutenants après 4 années de service. Les lieutenants sont, sauf de rares exceptions, promus capitaines à l'ancienneté. Cet avancement a lieu par régiment, dans l'infanterie et la cavalerie, sur l'ensemble de l'arme pour le génie et l'artillerie. L'avancement a lieu ensuite, pour toutes les armes, sur l'ensemble de chacune d'elles. Le grade de major a été supprimé en 1884. Les lieutenants-colonels sont pris au choix pour moitié dans l'infanterie et la cavalerie, pour un quart dans l'artillerie et le génie. On passe lieutenant-colonel de 38 à 41 ans au choix, de 48 à 50 ans à l'ancienneté. Pour le grade de

colonel et pour les grades supérieurs, l'avancement ne se fait qu'au choix. — Effectif des officiers russes (1897) : environ 36.000.

Les officiers de réserve sont ou des officiers en congé, ou d'anciens officiers démissionnaires ou retraités, ou d'anciens volontaires, ou enfin des élèves des écoles militaires ou des écoles de younkers, dont on dispose d'avance pour une mobilisation éventuelle. On arrive ainsi à un total de 26.000 environ; il en faudrait plus de 40.000 pour compléter les cadres des diverses unités mobilisées.

Angleterre. Jusqu'en 1871, les grades, dans l'armée anglaise, s'achetaient à des prix variables, mais d'ordinaire fort élevés. Le régime actuel résulte d'une ordonnance de 1877. Le grade de second lieutenant est conféré : 1° aux cadets du collège militaire de Sandhurst (infanterie et cavalerie) ou de l'académie militaire de Woolwich (artillerie et génie), qui ont subi avec succès les examens de sortie ; 2° aux officiers de la milice qui remplissent certaines conditions ; 3° aux sous-officiers méritants. Les officiers de ces deux dernières catégories sont fort rares, de sorte que l'unité d'origine existe en fait. Après trois ans de stage et un nouvel examen, le second-lieutenant est promu lieutenant ou congédié. Dans l'armée anglaise, plus que dans aucune autre, la fonction est indépendante du grade, presque toujours supérieur à celui qu'elle comporte. L'avancement est donné à l'ancienneté jusqu'au grade de major. Les lieutenants-colonels, lesquels sont commandants de régiment, sont nommés au choix et, au bout de quatre ans, reçoivent le titre de colonel. Les généraux passent à l'ancienneté. L'avancement est particulièrement rapide. A cela trois causes : la proportion des officiers supérieurs est très forte, la retraite est prononcée d'office à un âge très jeune et un grand nombre d'officiers sont en disponibilité. Ceux-ci reçoivent la demi-solde. La solde elle-même est, d'ailleurs, très élevée ; de même la retraite, qui, pour un capitaine, peut atteindre plus de 7.000 fr. Dans l'armée des Indes, la plupart des officiers subalternes sont indigènes. Les officiers supérieurs et ceux de l'état-major sont Anglais. Ces derniers avancent à date fixe, qu'il y ait ou non des vacances. Un lieutenant touche 7.800 fr., un colonel chef de corps 36.000 fr. Les officiers de la milice sont, sauf un adjudant-major par corps, qui appartient à l'armée, de simples citoyens nommés sur la proposition des autorités des comtés et après un examen superficiel. — Effectif des officiers de l'armée anglaise en 1898 (armée permanente) : 10.500.

II. Marine. — Officiers de marine, Officiers mariniers, Officiers de vaisseau, Officiers des troupes de la marine (V. Marine).

III. Histoire et législation. — Officiers de la couronne. — On désigna en France, à partir du XVIe siècle, sous le nom d'officiers de la couronne ou grands officiers un certain nombre de dignitaires qui remplissaient à la cour certaines fonctions en même temps qu'ils étaient les chefs de grandes administrations publiques. Ils se distinguaient des autres officiers royaux en ce que leur office était perpétuel, c.-à-d. viager, mais non héréditaire, et ne pouvait leur être enlevé que pour crime de lèse-majesté et après procès, qu'ils prêtaient le serment au roi et n'étaient pas tenus de prendre des lettres de confirmation aux mutations de rois et que chacun d'eux avait une justice particulière. Pour retrouver l'origine des grands officiers et pour se rendre compte du double caractère de leur charge, qui comportait le service particulier du roi et un service public, il faut remonter jusqu'à l'époque mérovingienne. Le roi s'étant approprié les droits de l'Etat et le palais étant devenu le centre du gouvernement, les officiers, qui, originairement, n'avaient à remplir vis-à-vis du roi que des services privés, se trouvèrent portés à la tête de l'administration du royaume. C'est ainsi, par exemple, que les *camerarii*, de simples gardiens du trésor royal, devinrent les plus hauts fonctionnaires de l'administration financière, le fisc public s'étant confondu avec le fisc royal ; ainsi encore que le connétable, qui n'avait d'abord que le soin des écuries royales, devint par la suite le chef de la cavalerie, puis de l'armée. La plupart des officiers qui deviendront les officiers de la couronne se rencontrent déjà dans le palais mérovingien : le sénéchal, le chambrier, le connétable ; seulement ils n'avaient pas encore la prépondérance sur les autres palatins. Le bouteiller et le chancelier n'apparaissent qu'à l'époque carolingienne. Sous les premiers Capétiens, les officiers du palais souscrivent aux diplômes, confondus avec les grands laïques et ecclésiastiques, et sans qu'aucune hiérarchie soit établie entre eux. Peu à peu, sous le règne de Philippe Ier, cinq officiers tendent à se dégager des autres : le sénéchal (*dapifer*), le connétable, le bouteiller, le chambrier, le chancelier. A partir de Louis VI, il est de règle que les noms de ces cinq officiers figurent à la fin des diplômes royaux.

L'ordre suivi dans leur énumération varie, sauf pour le sénéchal et le chancelier, dont l'un tient toujours la tête et l'autre le dernier rang. Mais sous Philippe-Auguste l'on s'arrête au système suivant : sénéchal, bouteiller, chambrier, connétable, chancelier. Il importe de remarquer que la souscription des grands officiers est fictive, c.-à-d. qu'elle n'indique pas qu'ils assistaient à l'expédition de l'acte, qu'ils étaient au lieu même d'où l'acte est daté, mais seulement qu'ils étaient en charge. On indiquait la vacance de l'office : *dapifero nullo*, par exemple, ou *vacante cancellaria*. Ces officiers s'efforcèrent de rendre leur charge héréditaire. L'accroissement de leur pouvoir effraya la royauté qui, au XIIe siècle, eut à soutenir des luttes contre ses officiers. Pour écarter le danger, les rois Louis VI, Louis VII et Philippe-Auguste dépossédèrent violemment certains titulaires, laissèrent les offices vacants et firent passer les attributions des grands officiers à des officiers inférieurs. Philippe-Auguste laissa, après 1185, la chancellerie vacante pendant trente-huit ans. Le même roi, en 1191, à la mort du sénéchal Thibault, comte de Blois, ne lui donna pas de successeur ; l'office ne fut cependant pas supprimé, et, jusqu'au XIVe siècle, les diplômes royaux portèrent l'indication de la vacance du dapiférat. Encore au XVIIe siècle, figurait au sacre un personnage qu'on décorait pour la circonstance du titre de sénéchal et qui en jouait le rôle dans la cérémonie.

Dans le premier quart du XIIIe siècle, l'usage s'établit d'ajouter au titre des grands officiers le qualificatif « de France ». Robert de Courtenay apparaît en 1223 avec la qualité de bouteiller de France dans l'ordonnance sur les juifs. La même année, Barthélemy de Roye et Mathieu de Montmorency figurent parmi les membres de la cour du roi, au Parlement, le premier comme chambrier de France, le second comme connétable de France. En 1224, à propos d'un appel porté à la cour par Jean de Néelle contre la comtesse de Flandre, la cour jugea que le chancelier, le bouteiller, le chambrier et le connétable avaient droit de siéger avec les pairs de France pour juger les pairs ; ces officiers sont qualifiés *ministeriales hospitii domini regis*, c.-à-d. officiers de l'hôtel du roi. Le nombre des officiers de la couronne a varié. Et les jurisconsultes ne sont jamais tombés d'accord sur les dignitaires auxquels il convenait d'accorder cette qualification. D'ailleurs, même aux deux derniers siècles de la monarchie dans les *Etats de la France*, qui donnent la liste des fonctionnaires et le tableau des administrations, les grands officiers ne forment pas une classe à part ; ils prennent rang, soit dans la maison du roi, soit en tête des administrations de la guerre. La dignité de chambrier fut supprimée en 1545 par François Ier, qui réunit les droits, profits et justice de cette charge au domaine de la couronne. Les fonctions du chambrier furent en partie dévolues au grand chambellan.

Une déclaration de Henri III, en date du 3 avr. 1582, réglant des questions de préséance, énumère les grands officiers dans l'ordre suivant : le connétable, le chance-

lier, le grand maître, le grand chambellan, l'amiral et les maréchaux. C'est encore le roi Henri III qui, en 1584, érigea en office de la couronne la charge de colonel de l'infanterie, en faveur du duc d'Epernon, qui prit le titre de grand colonel de France. Henri IV reconnut au grand écuyer la qualité d'officier de la couronne. Du Tillet, dans son *Recueil des roys de France,* publié en 1602, met au rang des officiers de la couronne le grand panetier, le grand échanson ou bouteiller, le grand queux de France. En 1613, Loyseau, dans son livre du *Droict des offices*, donne la liste suivante des officiers de la couronne : le connétable, le chancelier et le grand maître de France, qui sont les trois principaux : pour la guerre, les maréchaux de France, le colonel de l'infanterie, le grand maître de l'artillerie ; pour la maison du roi, le grand aumônier, le grand chambellan, le grand veneur, le grand prévôt. En 1627, Richelieu fit supprimer l'office de connétable, et ses attributions judiciaires furent confiées à un tribunal composé de maréchaux et connu sous le nom de tribunal de la connétablie. La charge de colonel général de l'infanterie fut supprimée en 1661. Quant à la dignité de grand aumônier, la question de savoir si elle était ou non office de la couronne resta toujours en suspens. Saint-Simon, dans ses *Mémoires* (édit. de Boislisle, VII, p. 196), dit que M. le cardinal de Bouillon « prétendoit très faussement que sa charge de grand aumônier étoit office de la couronne, comme force autres choses, et que, conséquemment, en ne donnant point de démission, elle ne pouvoit lui être ôtée sans lui faire son procès, dont sa pourpre le mettoit à l'abri ». Et le *Journal de Dangeau* (VII, p. 370) : « On dispute ici si elle est charge de la couronne ou si elle ne l'est pas ; les avis des courtisans sont fort partagés là-dessus, aussi bien que ceux des auteurs qui ont écrit sur cette matière. » Plusieurs des officiers de la maison du roi, qui prêtaient serment entre les mains du roi, prétendirent à la qualité d'officiers de la couronne, par exemple le premier écuyer, qui voulait se soustraire à l'autorité du grand écuyer.

Nous avons dit plus haut quels étaient au XVIIe siècle les caractères essentiels qui distinguaient les officiers de la couronne. Leur charge était viagère ; mais si le roi ne pouvait pas les dépouiller de leur titre, il pouvait leur enlever leurs fonctions, comme, par exemple, la garde du sceau de France au chancelier. Les officiers cherchèrent à convertir leur charge en fief et à la rendre héréditaire. Ils n'y parvinrent pas, en droit, mais, en fait, les rois autorisèrent la transmission de ces offices : par exemple, les ducs de Bourbon tinrent pendant plusieurs générations l'office de chambrier, qui ne leur fut enlevé que lors de la confiscation des biens de Charles de Bourbon. Les grands officiers étaient reçus sans information par le seul serment entre les mains du roi, et si quelques-uns ont fait enregistrer leurs lettres au Parlement, ils n'y étaient pas obligés, bien que le Parlement prétendît que les officiers, comme exerçant une juridiction, dussent être reçus par lui au même titre que les autres officiers de justice. Les émoluments des grands officiers consistaient en certains revenus du domaine ; de plus, ils disposaient des charges inférieures dépendant de leur département, prérogative qui devint une source de profits quand la vénalité des charges fut établie : « J'estime, dit Loyseau, que le plus beau droit qu'ayent à présent les officiers de la couronne, c'est la disposition des menus offices de leur charge, depuis qu'ils se sont licenciez de les vendre. » Quand le roi tenait séance au Parlement, ces officiers l'accompagnaient ; mais ils ne pouvaient entrer qu'à sa suite, bien qu'ils siégeassent aux hauts sièges avec voix délibérative ; cependant le chancelier, chef de la justice, avait son siège en bas parce qu'il était tenu seulement comme magistrat.

Les grands officiers de la couronne disparurent avec l'ancienne monarchie. Napoléon Ier les rétablit ; on distinguait sous l'Empire les grands dignitaires et les grands officiers. Les premiers étaient le grand électeur, le grand connétable, l'archi-chancelier, l'archi-trésorier, le grand amiral, le vice-électeur, le vice-connétable. Les grands officiers étaient les uns militaires, les autres civils. Les militaires étaient : les maréchaux, les inspecteurs et colonels généraux de l'artillerie, du génie, des troupes à cheval et de la marine, l'inspecteur général des côtes de la mer de Ligurie, l'inspecteur général des côtes de la mer du Nord. Les grands officiers civils étaient : le grand chancelier et le grand trésorier de la Légion d'honneur, le grand aumônier, le grand chambellan, le grand maréchal du palais, le grand écuyer, le grand veneur et le grand maître des cérémonies. La Restauration rétablit quelques-uns des officiers de la couronne de l'ancien régime, qui disparurent en 1830. Le second Empire créa un grand maréchal de palais, un grand chambellan, un grand maître des cérémonies et un grand écuyer. (Pour les détails, voyez les articles consacrés à chacun des grands officiers.)

M. Prou.

Offices. Officiers ministériels. — Agents institués par la loi pour aider à l'administration de la justice et pour prêter aux parties leur ministère, qu'ils ne peuvent refuser. La liste des officiers ministériels peut être dressée limitativement ; elle comprend : les avocats à la cour de cassation, les notaires, greffiers, avoués, huissiers, commissaires-priseurs, agents de change et courtiers. Ces divers officiers ministériels, qui sont nommés par le gouvernement, comme les fonctionnaires, présentent ce trait caractéristique qu'ils sont propriétaires de leurs charges et qu'ils peuvent les céder à un successeur, moyennant un prix déterminé. Au contraire, un conservateur des hypothèques qui reçoit un traitement de l'État et certains honoraires des particuliers, tout comme un greffier, n'est pas propriétaire de son office et ne pourrait par conséquent pas le céder : il n'est pas officier ministériel.

On appellait autrefois offices toutes les charges conférant des fonctions publiques. Longtemps les fonctionnaires furent nommés à prix d'argent, et le principe de la vénalité des charges paraît remonter aux premières époques de l'empire romain sous Tibère, alors que l'usage s'introduisit de donner les fonctions publiques à celui qui versait une somme d'argent appelée *suffragium*. Les *suffragia* n'étaient point cependant considérés comme un prix de vente, et les fonctionnaires n'avaient point la propriété de leurs charges qu'ils ne pouvaient transmettre par voie d'hérédité. En France, la vénalité des charges semble n'avoir été légalement reconnue que vers le milieu du XVe siècle ; auparavant les charges étaient temporaires, révocables et essentiellement intransmissibles, et cependant on voit déjà des ordonnances défendant la vénalité des charges, ce qui prouve combien peu était respectée en pratique la règle de l'intransmissibilité des charges. Quand Loyseau écrit son traité des *offices* sous Henri IV, après l'édit fameux de la Paulette, les jurisconsultes reconnaissaient en France trois sortes d'offices héréditaires. Tous les offices qui relevaient de la pure volonté du roi, c.-à-d., en fait, les plus nombreux, étaient vénaux. Déjà au temps de saint Louis, la prévôté de Paris était réputée vénale. Sous les règnes suivants, les abus ne firent qu'augmenter. Sous Henri III, l'ordonnance de Blois abolit la vénalité des charges de judicature, mais bientôt après elle est rétablie. Enfin, en 1604, survient l'édit de Henri IV, appelé édit de la Paulette, parce que Charles Paulet, secrétaire du roi, en avait fourni l'idée. Avant l'édit de 1604, dans toutes les provisions des offices, on insérait la clause suivante empruntée au droit canonique : « pourvu que le résignant vive quarante jours après la date des présentes ». En pratique, il était fait exception à cette règle par des dispenses qui étaient devenues de forme puisqu'elles étaient insérées dans toutes les provisions moyennant finances. L'édit de 1604 supprima la règle de quarante jours pour les officiers, soit de finances, soit de justice, qui payaient au roi au commencement de chaque année la soixantième partie du prix ou taxe de leur office, et établit ainsi, en

fait, l'hérédité et la vénalité des offices ; aussi vit-on le prix des offices considérablement augmenté, puisque, moyennant le paiement de l'impôt annuel dit paulette, chaque officier devenait propriétaire de sa charge. Si la vénalité des offices avait eu quelques bons résultats, notamment l'inamovibilité de la magistrature, il n'en est pas moins vrai qu'elle donnait lieu de toutes parts à des plaintes nombreuses. Nommés à prix d'argent, les officiers ne voyaient dans leurs charges qu'un moyen de faire rapidement fortune par toutes sortes d'exactions.

Ce système de la vénalité des charges dura, malgré les réclamations et les protestations, jusqu'à la fin de la monarchie. L'Assemblée constituante en décréta l'abolition dans la nuit du 4 août 1789. Pour ne pas dépouiller les titulaires d'offices d'une propriété qu'ils avaient régulièrement payée, diverses lois de 1791 décidèrent que ce prix leur serait remboursé sous forme d'une inscription de rente sur le grand livre de la Dette publique. Cependant, la vénalité des charges, abolie en droit, continua d'exister en fait pendant tout le Consulat et l'Empire. Un décret de 1791 et plus tard une loi du 5 germinal an XI avaient permis aux notaires remplacés de traiter de gré à gré avec leurs successeurs pour les recouvrements des honoraires qui leur étaient encore dus et pour le bénéfice des expéditions. Cette concession servit à masquer de véritables cessions d'offices. Les officiers ministériels qui désiraient céder traitaient avec leur futur successeur, et, sous couleur de stipuler une indemnité pour la transmission de leurs minutes, de leurs dossiers et de leurs recouvrements, ils fixaient un véritable prix. Puis, avec la connivence des chambres de discipline et la tolérance du gouvernement, le successeur désigné était régulièrement nommé, de sorte qu'en réalité il y avait bien eu vente ou cession d'office.

Après l'Empire, le Trésor étant ruiné et la France endettée, on imagina de tirer un revenu des cessions d'offices qui continuaient toujours à être pratiquées : à cet effet, la loi du 28 avr. 1816 (loi de finances) obligea les officiers ministériels à augmenter le montant de leur cautionnement, et, par compensation, leur reconnut le droit de présenter à l'agrément du roi leurs successeurs, pourvu que ceux-ci réunissent les conditions exigées par les lois : c'est la consécration de la vénalité des offices et d'une véritable propriété au profit des officiers ministériels.

Actuellement donc, les officiers ministériels sont propriétaires de leurs charges, ils peuvent les vendre, ou, comme on dit, les céder, mais il faut que leurs successeurs soient agréés par le gouvernement. D'après la loi du 25 juin 1841, tout traité de cession d'office doit être constaté par écrit et enregistré. Deux exemplaires sont produits : l'un, sur papier libre, doit rester au parquet du procureur général ; l'autre, sur papier timbré, est soumis à l'approbation de la chancellerie ; ce second exemplaire est accompagné d'un état des produits de l'office pendant les cinq dernières années, avec l'indication du prix de cession. Mais ce prix doit être agréé par la chancellerie, qui peut le réduire, si elle estime qu'il est exagéré. Il importe en effet à l'ordre public que les offices ministériels ne soient pas cédés à des prix trop élevés, car autrement les titulaires de charges s'efforceraient, pour retrouver l'intérêt de leur argent, de percevoir des honoraires abusifs ou de chercher des ressources dans des occupations étrangères à leurs fonctions. C'est ce désir d'augmenter leurs bénéfices qui a poussé tant de notaires à s'occuper d'opérations de banque pour le compte de leurs clients et à se transformer peu à peu en agents d'affaires. Jusque vers 1850, la chancellerie avait fixé d'une manière invariable les bases qui devaient servir à déterminer le prix d'un office : elle multipliait par 10 le chiffre du produit moyen des cinq dernières années et le total représentant le prix de la charge. Ce procédé n'attribuait aux offices qu'une valeur insuffisante, aussi y a-t-on renoncé. Actuellement, la chancellerie admet assez généralement que, pour déterminer la valeur en capital d'une charge, le produit moyen doit être multiplié par 15 ou 20 pour les huissiers, par 12 à 15 pour les commissaires-priseurs, par 12 pour les notaires et les greffiers, par 15 pour les avoués. D'ailleurs, cette base de calcul n'a plus rien d'invariable, et, si l'on s'en rapproche volontiers, du moins on apprécie dans chaque cas particulier les conditions spéciales où se trouve placé l'office dont il s'agit : sa situation, son avenir, sa réputation. Si le prix fixé par les parties paraît trop élevé, la chancellerie le réduit. Elle vérifie également si le candidat réunit toutes les conditions de capacité, et ensuite la nomination est faite par le Président de la République. Très souvent, afin de tromper la surveillance du gouvernement, l'officier ministériel et son futur successeur fixent un prix apparent, destiné à être soumis à la chancellerie, et stipulent un supplément dans une contre-lettre qui restera secrète entre eux. Cette fraude, d'un usage trop fréquent, n'est pas sans danger. Indépendamment des peines disciplinaires très graves (amende et même destitution) qu'elles entraînent contre le cessionnaire, pour le cas où la supercherie est découverte, ces contre-lettres sont contraires à l'ordre public et radicalement nulles : elles ne produisent aucun effet. Par conséquent, le cessionnaire n'est pas tenu de payer le supplément de prix stipulé ; s'il l'a payé, il est en droit d'en imputer le montant sur le prix, si celui-ci n'a pas été encore intégralement versé ; il peut même répéter ce supplément de prix versé, pendant trente ans ; enfin l'action en nullité de la contre-lettre n'est couverte ni par une renonciation, ni par une ratification, ni par une transaction.

Le nombre des offices ministériels d'un ressort déterminé n'est pas invariable : il appartient toujours au gouvernement de l'augmenter ou de le diminuer s'il estime qu'il est insuffisant ou trop élevé. Dans le cas de création d'une nouvelle charge, le titulaire la reçoit gratuitement, mais il doit payer une indemnité à ses confrères dont les produits se trouveront diminués par l'établissement d'une nouvelle charge. Inversement, quand il s'agit de la suppression d'un office, le gouvernement attend en général qu'un titulaire décède ou manifeste l'intention de se retirer, et il oblige ses confrères à lui verser à eux tous une indemnité égale au prix de l'étude supprimée. Les suppressions sont d'ailleurs incomparablement plus nombreuses que les créations de nouvelles charges, car le nombre des offices avait été, à l'origine, fixé à un chiffre trop élevé, sauf pour certaines grandes villes. La suppression d'un office ministériel ne dépend pas absolument de l'arbitraire du gouvernement, et certaines autorités doivent, au préalable, être consultées : ainsi la chancellerie demande l'avis de la chambre de discipline, du tribunal et de la cour d'appel, sur l'opportunité de la suppression projetée. F. Girodon.

IV. Police. — Officiers de police judiciaire. — On appelle officiers de police judiciaire les agents officiels qui sont chargés de l'exercice de la police judiciaire, c.-à-d. principalement de la recherche des crimes et des délits. Les officiers de police judiciaire sont, aux termes de l'art. 9 du C. d'inst. crim. qui nous en donne l'énumération : les gardes champêtres et les gardes forestiers, les commissaires de police, les maires et adjoints au maire, les procureurs de la République et leurs substituts, les officiers de gendarmerie et les juges d'instruction. L'art. 9 mentionne aussi les commissaires généraux de police qui ont été supprimés en 1815. Les préfets dans leurs départements peuvent aussi, dans certains cas, remplir des actes d'officier de police judiciaire. La police judiciaire est exercée sous l'autorité suprême de la cour d'appel, et chaque officier de police judiciaire a des attributions spéciales établies par le code d'instruction criminelle et est soumis à la double surveillance du procureur général et de la cour d'appel.

Elie Tournerie.

Officiers de paix (V. Police).

V. Médecine. — Officiers de santé. — Les officiers de santé constituaient une classe de médecins d'une instruction moins étendue que les docteurs en médecine. Institués par la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803), ils ne pouvaient exercer en dehors du département où ils avaient été examinés par le jury nommé à cet effet ; ils ne pouvaient pratiquer les grandes opérations chirurgicales sans l'assistance d'un docteur en médecine, et, dans le cas d'accidents graves arrivés dans une opération pratiquée en dehors de cette surveillance, il y avait recours à indemnité contre l'officier de santé coupable. Tout le monde sentait depuis longtemps tout l'illogisme de cette organisation, qui avait eu pour but, à l'origine, d'assurer les secours médicaux dans les campagnes et dont le seul résultat avait été de faire naître une concurrence regrettable entre les deux catégories de médecins, sans que pour cela les campagnes fussent mieux desservies. En effet, on trouvait autant d'officiers de santé dans les grandes villes que dans les petits centres. Enfin la loi de 1892 est venue faire cesser cet état de choses en décrétant la suppression de l'officiat. Les officiers de santé en exercice ont été invités à régulariser leur situation en passant les examens complémentaires nécessaires pour acquérir le diplôme de docteur.

VI. Distinctions honorifiques. — Officiers d'Académie et Officiers d'Instruction publique. — Ces deux grades de la décoration décernée par le ministère de l'instruction publique, et dont la vogue depuis tantôt un siècle est toujours allée grandissant, n'ont pas présenté, à l'origine de l'institution, le caractère qui leur appartient de nos jours. Maintenant, en effet, les *palmes académiques* — tel est le nom donné aux insignes qui les attestent — constituent une décoration officielle, au-dessous de la Légion d'honneur. Et, de même que la Légion d'honneur, primitivement destinée avant tout à récompenser la valeur militaire, a bien vite signalé également les services civils, de même les palmes académiques n'avaient d'abord d'autre fin que de désigner des fonctionnaires de l'instruction publique placés aux degrés supérieurs de la hiérarchie ou mis en lumière par leur activité et leurs talents ; puis, peu à peu, elles se sont étendues à des mérites très divers, mais qui ne concernaient l'enseignement que de loin. Bien plus, à parler exactement, les palmes ne composaient pas, dans la pensée de leurs fondateurs, un ordre proprement dit, et le mot de décoration les aurait alors très improprement dénommées. Elles correspondaient à des *titres*, comprenant trois degrés, dont un devait plus tard disparaître. Nous ne saurions mieux, d'ailleurs, retracer leur histoire qu'en citant ou en analysant les principaux articles des décrets et règlements s'appliquant à cet ordre.

« Cet *ordre* », disons-nous, et tel est bien le terme employé par le décret fondateur. Mais nous devons prendre garde, alors que nous en usons, à ne point commettre une équivoque. Quand le décret parle d'*ordre*, c'est au sens étymologique, pour désigner la hiérarchie selon laquelle il conviendra de répartir les différents dignitaires de l'Université. Il vise à établir la suite, le rang des membres attitrés de l'enseignement public. Il se propose non pas de fournir un appât aux amours-propres. mais une méthodique distribution des agents d'un grand service national. Ce n'est que plus tard que cette destination première sera perdue de vue et que les palmes joueront le rôle exclusif de distinction honorifique, conférée en proportions presque égales aux membres de l'enseignement et à des personnes dénuées de toute investiture universitaire. La fondation des palmes, définies de la sorte, est pour ainsi dire contemporaine de l'Université elle-même. Le règlement qui stipule leur mode de collation fait partie intégrante du décret impérial du 17 mars 1808 « portant organisation de l'Université ». Il est compris dans le titre IV traitant *de l'ordre qui sera établi entre les membres de l'Université, des rangs et des titres attachés aux fonctions.* De ce titre il occupe le § 2, que nous donnons en son entier :

« § 2. *Des titres attachés aux fonctions.* — 32. Il est créé, parmi les gradués fonctionnaires de l'Université, des titres honorifiques destinés à distinguer les fonctions éminentes et à récompenser les services rendus à l'enseignement. Ces titres seront au nombre de trois, savoir : 1° les titulaires ; 2° les officiers de l'Université ; 3° les officiers des Académies.

« 33. A ces titres seront attachées : 1° des pensions qui seront données par le grand maître ; 2° une décoration qui consistera dans une double palme brodée sur la partie gauche de la poitrine. La décoration sera brodée en or pour les titulaires, en argent pour les officiers de l'Université, en soie bleue et blanche pour les officiers des Académies.

« 34. Seront titulaires de l'Université impériale, dans l'ordre suivant : 1° le grand maître de l'Université ; 2° le chancelier de l'Université ; 3° le trésorier de l'Université ; 4° les conseillers à vie de l'Université.

« 35. Seront, de droit, officiers de l'Université, les conseillers ordinaires de l'Université, les inspecteurs de l'Université, les recteurs, les inspecteurs des Académies, les doyens et professeurs des Facultés. Le titre d'officier de l'Université pourra aussi être accordé par le grand maître aux proviseurs, censeurs, et aux professeurs des deux premières classes des lycées les plus recommandables par leurs talents et par leurs services.

« 36. Seront, de droit, officiers des Académies, les proviseurs, censeurs et professeurs des deux premières classes des lycées et les principaux des collèges. Le titre d'officiers des Académies pourra aussi être accordé par le grand maître aux autres professeurs des lycées, ainsi qu'aux régents des collèges et aux chefs d'institution, dans le cas où ces divers fonctionnaires auraient mérité cette distinction par des services éminents.

« 37. Les professeurs et agrégés des lycées, les régents des collèges et les chefs d'institutions, qui n'auraient pas les titres précédents, porteront, ainsi que les maîtres de pension et les maîtres d'étude, le seul titre de membres de l'Université. »

Sous le règne de Louis-Philippe paraissent diverses ordonnances modifiant ou complétant le décret de 1808, sans en altérer ni l'esprit ni les dispositions essentielles. L'ordonnance royale du 14 nov. 1844 autorise la collation du troisième grade, celui d'officier d'Académie, aux maîtres d'études des collèges. Celle du 9 sept. 1845 porte que les *titulaires* seront désormais appelés *hauts titulaires de l'Université* (art. 1er) ; elle étend le droit d'admission aux deux autres grades, à diverses catégories de fonctionnaires de l'enseignement, aumôniers, principaux des collèges, inspecteurs de l'instruction primaire, directeurs des écoles normales, instituteurs du degré supérieur ayant au moins dix ans d'exercice (art. 2 et 3) ; elle stipule que « les nominations aux grades d'officiers d'Académie et d'officiers de l'Université auront lieu deux fois par an, à l'époque des vacances et à celle des vacances trimestrielles, sur la présentation des inspecteurs généraux et des recteurs », et que le tableau des nominations devra être publié au *Moniteur* (art. 4). Enfin, l'art. 5 porte que « le titre d'officier d'Académie pourra être maintenu à ceux qui en étaient revêtus de droit, en vertu de fonctions qu'ils cessent de remplir ; les officiers de l'Université, en pareil cas, conserveront leur titre de plein droit, s'il n'en est ordonné autrement par une décision spéciale ; le titre de haut titulaire restera attaché à la personne de ceux qui en auront été revêtus de droit ». Cette dernière clause est particulièrement à retenir : car elle atteste à quel point ces divers grades étaient par destination complémentaires et inséparables des fonctions qu'ils étaient appelés à rehausser. L'ordonnance de 1845 marque une première et hésitante démarche en vue d'isoler le grade de la fonction et de l'attacher à la personne. Mais l'ordre demeure tou-

jours exclusivement universitaire, et le but de l'institution ne s'est en rien modifié. Une longue ordonnance royale du 1er nov. 1846 énumère quels sont les fonctionnaires de l'instruction publique auxquels appartiendra le titre d'officiers de l'Université et celui d'officiers d'Académie. L'art. 4, plus particulièrement, fait ressortir ce caractère éminemment professionnel. « Art. 4 : Nul ne peut être revêtu des titres universitaires, ni proposé pour ces titres par les inspecteurs généraux et recteurs, s'il ne remplit toutes les conditions de grades prescrites par les règlements pour les fonctions dont il est en possession. A l'avenir, nul ne sera revêtu de ce titre, s'il ne compte cinq ans de services dans l'Université. Nul ne sera promu à un titre supérieur, s'il ne compte cinq ans de services dans le titre inférieur. Il ne peut être dérogé à ces dispositions que par un arrêté individuel et motivé. » Sans doute, la dernière phrase de l'article ouvre une porte aux exceptions, mais une porte singulièrement étroite et par où il n'est point dit que des titulaires étrangers à l'enseignement public pourront pénétrer.

Le 9 déc. 1850, un décret du président de la République, rendu sur avis du Conseil supérieur, supprime implicitement le grade des « hauts titulaires ». Nous lisons en effet, dans l'art. 1er : « Les distinctions honorifiques attribuées aux membres de l'enseignement public et de l'enseignement libre sont au nombre de deux ; celle d'officier d'Académie ; celle d'officier de l'Instruction publique. La palme sera brodée en soie bleue et blanche pour les officiers d'Académie ; elle sera brodée en argent pour les officiers de l'Instruction publique. » L'art. 2 spécifiait les catégories de fonctionnaires aptes à recevoir l'un et l'autre grades. Remarquons que, pour la première fois, les membres de l'enseignement libre sont placés sur le même rang que ceux de l'Université. L'art. 3 porte, en effet : « Les distinctions honorifiques attribuées aux membres de l'enseignement public et de l'enseignement libre sont conférées par le ministre de l'instruction publique, sur la proposition des recteurs et l'avis des conseils académiques. » C'était évidemment là un corollaire des célèbres lois de 1850 d'où les écoles libres sont sorties.

Toutefois, même aux termes du décret de 1850, les palmes conservaient leur destination initiale qui était d'attester, par un signe honorifique, les services professionnels rendus dans l'un ou l'autre enseignement. Elles ne correspondaient plus forcément à des titres officiels, puisque des maîtres de l'enseignement privé les pouvaient obtenir. Elles constituaient, selon l'expression qu'emploiera Duruy, « à la fois un titre et une décoration ».

L'usage allait bientôt élargir les catégories de personnes aptes à les recevoir. Des dignitaires de l'armée, des corps politiques, des administrations, en furent revêtus. A cette extension sera corrélative une modification dans la forme extérieure des insignes elle-même. Ceux-ci désormais auront l'aspect d'une décoration particulière qui se pourra détacher, qui se pourra joindre aux insignes d'autres ordres. Le 7 avr. 1866, sur le rapport du ministre Victor Duruy, un décret impérial consacre cette transformation.

Il édicte que : « Le signe distinctif des officiers de l'Instruction publique est la double palme d'or, et celui des officiers d'Académie la double palme d'argent, conformes aux modèles annexés au présent décret. »

En application du décret du 7 avril, un arrêté ministériel du 25 mai de la même année portait que les promotions auraient lieu à trois époques : 1° à la fin de décembre ; 2° lors de la réunion à Paris des sociétés savantes des départements ; 3° au 15 août. A la première époque, seraient promus des membres de l'enseignement supérieur et secondaire ; à la seconde, des membres des sociétés savantes ainsi que « les littérateurs et les savants recommandés par leurs succès dans les cours libres ou par des ouvrages intéressant l'instruction publique » ; à la troisième, des délégués cantonaux, des membres de l'enseignement primaire, ainsi que « les personnes étrangères à l'Université qui auraient bien mérité de l'instruction publique, soit par leur participation aux travaux des divers conseils et commissaires établis près des lycées, des collèges et des écoles normales (conseils de perfectionnement et de patronage, bureaux d'administration, commissions administratives), soit par le concours efficace qu'elles auraient prêté au développement de l'enseignement à tous ses degrés et sous toutes ses formes ». L'art. 2 stipulait qu'à moins de circonstances exceptionnelles, aucune nomination ne pourrait avoir lieu dans l'intervalle de ces trois époques. Enfin, ce règlement revêtait une forme plus solennelle en même temps que plus précise et plus détaillée, grâce au décret rendu, après avis du Conseil impérial de l'instruction publique, le 27 déc. 1866. Ce décret énumérait quelles conditions seraient requises pour l'obtention des grades, sur quelles propositions nécessaires les nominations seraient faites. Nous n'en détacherons que l'art. 8, encore en vigueur aujourd'hui, qui montrera, mieux que tous les commentaires, comment les palmes devenaient de moins en moins un titre et de plus en plus une décoration immédiatement au-dessous de l'ordre national : « Art. 8. Nul ne peut être nommé officier de l'Instruction publique s'il n'a été pendant cinq ans au moins officier d'Académie. Il ne pourra être dérogé à cette règle qu'en faveur des personnes déjà titulaires du grade d'officier de la Légion d'honneur. »

Nous ne citerons que pour mémoire le décret du 30 juin 1880 qui se borne à désigner les trois époques où auront lieu les collations de palmes : 1er janvier, 14 juillet et époque de la réunion des sociétés savantes. Jusqu'en 1885, aucun décret ni arrêté ne vient modifier celui de 1866. Mais, parmi les dispositions de ce dernier, quelques-unes devinrent, par un abus insensible, objet de négligence : ainsi surtout celles qui exigeaient, comme condition préalable, des propositions officielles ; quelques autres furent tout à fait lettre morte : ainsi celle qui imposait la publication du tableau au *Journal officiel ;* d'autres enfin prêtèrent à une extension toujours croissante : ainsi la clause comprenant parmi les titulaires possibles de la promotion du 15 août « les personnes étrangères à l'Université *qui auraient bien mérité de l'instruction publique* ». Cette dernière addition était d'une élasticité indéfinie. Elle impliquait bien que les services à récompenser devraient avoir eu quelque répercussion heureuse sur l'enseignement. Mais une telle condition était si vague ; il y avait tant de manières de paraître la remplir que nul prétendant aux palmes ne devait plus raisonnablement désespérer de les obtenir.

Aussi le nombre des nominations s'accrut-il à l'excès, et le risque devenait-il grand que des distinctions honorifiques trop facilement et abondamment conférées ne finissent par être dépréciées. C'est pour arrêter l'abus et écarter le péril que, sur l'initiative du ministre Goblet, fut pris le décret du 24 déc. 1885, appuyé de deux circulaires, l'une aux recteurs et l'autre aux préfets. L'art. 2 fixait ainsi le chiffre maximum des décorations à accorder annuellement : 1.200 officiers d'Académie ; 300 officiers d'instruction publique, étant entendu que « la moitié de ces distinctions au moins serait réservée aux fonctionnaires de l'instruction publique ». C'est ainsi que cet ordre, purement professionnel à l'origine, devenait accessible par moitié à ces « personnes étrangères à l'Université », que le décret de 1866 avait si discrètement admises à y prétendre. Les art. 3, 4 et 5 déterminent quels sont les hauts fonctionnaires (recteurs, directeurs d'établissements littéraires ou scientifiques, préfets), dont la proposition sera requise pour les diverses catégories de candidats appartenant à l'enseignement. Notons, à l'art. 3, la stipulation concernant les « services rendus aux beaux-arts ». Citons également l'art. 6 : « Les distinctions honorifiques attribuées aux littérateurs et aux savants recommandés par leurs ouvrages ou par des services rendus à l'enseignement sont accordées sur la proposition des recteurs. » C'était un élargissement nouveau, consacré officiellement, de l'addition con-

tenue dans le décret de 1866. Désormais on peut dire que l'objet de la décoration fondée en 1808 était universalisé. Les palmes étaient ainsi désormais destinées à récompenser indistinctement les maîtres de l'enseignement public ou privé, les personnes en situation de faire valoir leurs bons offices, quelle qu'en fût la forme, envers l'instruction publique, les artistes, les auteurs d'ouvrages scientifiques ou littéraires. Enfin, l'art. 12 apportait à l'examen des titres une garantie efficace, en faisant revivre la clause qui exigeait la publication du tableau des nominations au *Journal officiel*, clause inscrite dans le décret du 17 mars 1808, mais qu'une fâcheuse négligence avait à la longue laissé tomber en désuétude.

Pour être complet, nous ne ferons que mentionner le décret du 25 juil. 1896 accordant annuellement le 14 juillet, en sus du contingent précédemment fixé, « aux instituteurs et institutrices publics qui auront dirigé avec le plus de zèle et de succès, des cours d'adultes et d'adolescents : 60 palmes d'officier d'Académie ; 20 palmes d'officier de l'Instruction publique ».

Si l'auteur du décret de 1885 s'était flatté d'endiguer la marée montante des nominations, grande fut son illusion. Deux ans à peine s'écoulèrent que l'abusive prodigalité à laquelle il avait tenté de porter remède reprenait de plus belle. En 1888, le nombre total des palmes d'officiers de l'instruction publique s'élevait à 551, au lieu du chiffre de 320 qui avait été fixé pour le contingent annuel. L'accroissement se continua dans les années qui suivirent jusqu'à atteindre, pour l'année 1897, le total invraisemblable de 1.048. Quant aux officiers d'Académie, cette même année 1897, leur nombre total qui, réglementairement, n'eût pas dû dépasser 1.260, s'élevait à 2.918 ! Une telle recrudescence devait enfin appeler des mesures protectrices, sous peine d'en arriver à cette extrême logique que tout citoyen français fût déclaré, par définition, revêtu des palmes.

C'est ainsi qu'un nouveau décret a paru à l'*Officiel* du 6 août 1898. Le ministre, après avoir, dans un rapport au Président, fait ressortir quel discrédit la méconnaissance du décret de 1885 risquait de jeter sur l'institution, conclut, pour tout remède, à la nécessité d'augmenter les chiffres déterminés par ce décret, « dans une mesure assez large pour n'offrir plus aucun prétexte à dépasser le contingent réglementaire, assez restreinte pour abaisser notablement le chiffre auquel on était arrivé dans la pratique ». Le décret fixait comme il suit le nouveau maximum des décorations à accorder annuellement : « aux fonctionnaires de l'instruction publique, 800 officiers d'Académie et 300 officiers de l'Instruction publique ; — aux fonctionnaires des établissements d'enseignement public ressortissant à d'autres ministères, 75 officiers d'Académie et 25 officiers de l'Instruction publique ; — aux personnes étrangères à l'Université, 1.200 officiers d'Académie et 300 officiers de l'Instruction publique. En aucun cas ces chiffres ne pourront être dépassés. » C'est là faire largement, comme l'on dit, la part du feu. On remarquera de plus que, d'après les proportions fixées par ce décret, la majorité des titulaires se trouvera composée de personnes étrangères à l'Université. On peut ainsi mesurer l'espace parcouru depuis 1808.

Le décret de 1898 aura-t-il meilleure fortune que ses aînés ? Les cabinets qui succéderont à celui dont il émane se montreront-ils plus respectueux que leurs devanciers des efforts accomplis pour prévenir l'avilissement d'insignes dont la création répondait à une pensée délicate et élevée : celle d'honorer, par un symbole visible, les pacifiques services rendus à l'éducation nationale, tout comme un signe glorieux atteste les bons mérites militaires et civils envers l'Etat ? Pour avoir droit d'y compter, peut-être une réforme plus profonde serait-elle nécessaire. Peut-être y faudrait-il la création d'une sorte de chancellerie, soustraite aux fluctuations de la politique, ayant charge de contrôler les propositions faites, de veiller à l'accomplissement des décrets et arrêtés. Que les palmes aient, à la longue, cessé de constituer un ordre étroitement professionnel ; qu'elles soient devenues le signe des bonnes œuvres intellectuelles, du talent, du savoir, du zèle éclairé pour les choses de l'esprit, leur valeur n'a pu qu'y gagner. Encore faut-il que les mains qui les dispensent ne s'ouvrent point toutes grandes, faciles et complaisantes aux indiscrètes prétentions des vanités. Georges Lyon.

Bibl. : Armée. — Corentin Guyho, *l'Armée, son histoire, son avenir* ; Paris, 1870. — G. J L. M., *l'Officier et les Cadres supérieurs* ; Paris, 1887-91, 4 vol. — A. Babeau, *la Vie militaire sous l'ancien régime* ; t. II, *les Officiers* ; Paris, 1890. — S. V., *de la Situation de l'officier dans la pratique courante* ; Paris, 1890. — J. Saumur, *Mémento militaire* ; Paris, 1893. — H. Genoux, *Mariage des officiers* ; Paris, 1893, 2e éd. — *Lois, décrets et règlements relatifs à l'organisation de l'armée* ; Paris, 1894. — P. de Pardiellan, *Graines d'officiers* ; Paris, 1895. — Commandant Francfort, *les Corps d'officiers des principales armées européennes* ; Paris, 1895. — Ducarne, *Recrutement et avancement des officiers* ; Bruxelles, 1897.

Histoire et législation. — Luchaire, *Hist. des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, t. II, ch. ii. — Du même, *Manuel des institutions françaises*, pp. 518 et suiv. — P. Viollet, *Hist. des institutions politiques et administ. de la France*, t. II, pp. 104 et suiv. — A. Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, 3e édit., pp. 440 et suiv. — A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 747. — Du Tillet, *Recueil des roys de France, leurs couronne et maison* ; Paris, 1602, in-4. — Ch. Loyseau, *Cinq livres du droict des offices* ; Paris, 1613, l. IV, in-4. — A. Favyn, *Traités des premiers officiers de la couronne* ; Paris, 1613, in-8. — P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, t. VI et suiv. — Vraye, *Des offices ministériels*. — Perriquet, *Traité des offices ministériels*. — Greffier, *Des cessions et suppressions d'offices*. — Durand, *Des offices*...

Distinctions honorifiques. — *Recueil des lois et règlements concernant l'instruction publique depuis l'édit de Henri IV en 1598 jusqu'à ce jour (1814)*, 1re série, t. IV.

OFFICINE (Archit.). Nom donné autrefois à la petite pièce, à la fois magasin et laboratoire, dépendant d'une pharmacie, et où l'on conserve et prépare les substances devant entrer dans la composition des médicaments.

OFFIGNIES. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix ; 115 hab.

OFFIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Campagne-les-Hesdin ; 278 hab.

OFFLANGES. Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Montmirey-le-Château ; 356 hab.

OFFOY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Grandvilliers ; 129 hab.

OFFOY. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Ham ; 393 hab.

OFFRANDE. Au mot Casuel (t. IX) et au commencement des articles Biens du clergé (t. VI, p. 736), Dime (t. XIV, p. 752), on trouvera, avec tous les développements nécessaires, des indications sur les moyens employés à diverses époques pour inviter ou contraindre le peuple à contribuer aux dépenses du culte, à l'entretien de ses ministres et, dans une certaine mesure, à l'assistance des pauvres. — Parmi les oblations, il ne s'agit ici que de celles qui étaient apportées dans l'Eglise pour la célébration du culte eucharistique, le *souper du Seigneur*, lequel était associé primitivement à un repas commun (V. Agapes, t. I). C'était un devoir pour tous ceux qui pouvaient le faire d'apporter le pain et le vin nécessaires. De très anciens documents relatent des reproches sévères adressés à ceux qui communiaient sans avoir fourni les aliments ou les éléments de la communion. Les formes de cette offrande ayant considérablement varié, suivant les temps et les lieux, nous n'en pouvons présenter ici que les traits les plus généraux, esquisse fort incomplète. Lorsque les lieux où se célébrait le culte chrétien n'avaient point encore reçu la division ou la disposition qui leur fut assignée plus tard, il est vraisemblable que les objets apportés par les fidèles étaient placés directement par eux sur la table de la communion, le pain dans des linges, le vin dans des vases. Quand le rituel et

la hiérarchie se furent développés, ces objets furent reçus, à l'entrée ou, dans tous les cas, en dehors du lieu réservé au clergé, par un diacre ou un sous-diacre, qui les plaçait sur l'autel. En Orient, il semble que le dépôt sur l'autel était fait par le célébrant. La faculté d'entrer dans le chœur pour l'offrande était un privilège qui n'était accordé qu'à l'empereur et à quelques hauts dignitaires. — Ces oblations étaient considérées comme ayant le caractère d'un *sacrifice*, et elles en reçurent le nom (V. Messe, t. XXIII, p. 749, 2e col.). On en faisait deux parts, l'une qui était consacrée pour la communion des assistants et l'envoi des *eulogies* (V. ce mot) ; l'autre qui était employée à l'entretien des ministres du culte, à l'assistance des pauvres et à la distribution des *antidores* (V. Eulogie). Les *Constitutions apostoliques* attribuent quatre parts à l'évêque, trois à un prêtre, deux à un diacre, le reste aux sous-diacres, aux lecteurs, aux chantres et aux diaconesses. En principe, étaient seuls admis à l'offrande ceux qui devaient participer à la communion. D'ailleurs, les autres, à l'exception de certains pénitents, devaient être absents ou sortis de l'église, au moment où se faisait l'office eucharistique. Mais le temps vint bientôt où l'on s'occupa moins d'interdire l'offrande aux indignes que de contraindre le peuple à y prendre part. Le second concile de Mâcon (585) enjoint aux hommes et aux femmes d'y aller au moins tous les dimanches. Les évêques, dans leurs visites, devaient s'informer si tous accomplissaient ce devoir ; à défaut des hommes, leurs femmes devaient le remplir. Ces ordonnances furent sanctionnées par les capitulaires de nos rois. Lorsque l'usage du pain levé fut aboli dans l'Eglise latine, le pain de l'offrande ne servit plus qu'à être distribué au peuple, comme symbole de communion, ou à être vendu au profit des ministres de l'église ou de la fabrique. Plus tard, on demanda de l'argent au lieu de pain, afin que l'église se pourvût elle-même du pain azyme et du vin nécessaires à la communion. C'est de cette manière que l'antique offrande du peuple s'est convertie en argent. Dès lors, divers conciles firent des règlements pour obliger tous les habitants de la paroisse, même les juifs, à la payer. Toutefois la coutume de porter du pain et du vin à l'offrande subsistait encore au siècle dernier, pour les messes de la consécration des évêques, de la bénédiction des abbés et des abbesses, du sacre des rois, de la canonisation des saints, etc. Aujourd'hui même, en quelques diocèses, la famille du défunt offre, pour la messe des morts, un pain et du vin, avec un cierge. — La cérémonie de l'offrande tombe de plus en plus en désuétude. Ce qui en reste se fait de manières fort diverses suivant les provinces. Mais la *Petite Encyclopédie ecclésiastique*, approuvée par l'évêque de Versailles (1847, in-8), se plaint de ce que les fidèles en profitent pour se défaire des pièces de monnaie qui n'ont plus cours. La règle en matière d'oblations est qu'elles appartiennent à ceux à qui elles sont attribuées par l'usage ou par la volonté expresse ou présumée des donateurs. Pour l'espèce d'oblation qui fait l'objet de cette notice, l'usage l'attribue généralement au curé, qui peut en disposer comme il le juge convenable. E.-H. Vollet.

OFFRANDES nationales (Caisse des). Elle a son origine dans la souscription publique ouverte pour venir en aide aux blessés de la guerre d'Italie. Frappé de l'importance des fonds recueillis, le comité de répartition pensa devoir transformer en une institution permanente cette œuvre charitable et, le 19 déc. 1859, il créa la *Caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer*, qui fut déclarée d'utilité publique par le décret du 18 juin 1860. Réorganisée par la loi du 27 nov. 1872 et le décret du 9 janv. 1873, elle est administrée par un comité qui siège au ministère de la guerre et qui est presidé par le ministre. Sa gestion financière est confiée à la Caisse des dépôts et consignations. Elle centralise les dons et legs faits par des particuliers en faveur de l'œuvre qu'elle poursuit, et les fonds qui peuvent être inscrits au budget pour le même objet. Son assistance comporte : 1° un complément de pension destiné à élever à 600 fr. la retraite des sous-officiers, caporaux et soldats des armées de terre et de mer et assimilés, admis à la retraite pour blessures reçues devant l'ennemi ou pour infirmités contractées en campagne, ayant entraîné l'amputation d'un membre ou la perte de l'usage d'un ou de deux membres ; 2° la continuation du service des suppléments de pension payés sous l'Empire sur les fonds de la liste civile ; 3° des secours permanents ou éventuels aux militaires et aux familles de militaires retirés du service dans des conditions dignes d'intérêt et ne touchant pas déjà une allocation sur les fonds de la Caisse. Ces secours varient, comme maximum, de 80 fr. pour les simples soldats ou assimilés, à 500 fr. pour les officiers généraux ou assimilés. En 1861, lorsque la Caisse des dépôts en prit la gestion, les recettes de la Caisse des offrandes nationales n'atteignaient pas 6.500.000 fr. Elle possède actuellement plus de 2 millions de rentes sur l'Etat.

OFFRANVILLE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, sur le plateau de Caux ; 1.721 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest. Filature de coton. Moulins. Commerce de bois. Eglise du xvie siècle en style gothique avec restes de vitraux intéressants. Château du xviiie siècle.

OFFRE et Demande (Econ. pol.) (V. Commerce, Economie politique, Libre-Echange).

OFFRES réelles (Dr. fr.) (V. Paiement).

OFFRETHUN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Marquise ; 106 hab.

OFFROICOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Vittel ; 306 hab.

OFFROY de Lamettrie (V. Lamettrie).

OFFROY Durrieu (V. Durrieu [J.-Jacques]).

OFILIUS (Aulus), jurisconsulte contemporain de César et de Cicéron, qui fut l'élève de Ser. Sulpicius et le maître de Q. Aelius Tubero, l'accusateur de Ligarius. Pomponius le représente à la fois comme ayant vécu dans l'intimité de César, et comme ayant fait des travaux d'ensemble sur tout le droit, et on a tiré de là beaucoup de conjectures gratuites sur de prétendus rapports de son activité scientifique et des projets de réforme législative de César. D'après le même texte en partie obscur de Pomponius, et diverses citations du Digeste, l'œuvre littéraire d'Ofilius comprenait, outre des *responsa*, un ouvrage sur l'édit des *libri juris partiti* au nombre d'au moins cinq, des *libri actionum* au nombre d'au moins seize, et un ouvrage *de legibus*, peut-être dédié à Atticus, qu'une corruption à peu près certaine du texte de Pomponius présente comme relatif à l'impôt de 5 % sur les successions, établi par Auguste (*de legibus vicensimæ*) et que l'on a particulièrement tenté de rattacher aux vues de codification de César.

Bibl. : Sources : Pomponius, *Dig.*, 1, 2 ; *De O. J.*, 2, 44. — Cicéron, *Ad Att.*, 13, 37, 4, et les cinquante-huit citations d'Ofilius rassemblées dans Lenel, *Palingenesia juris civilis*, 1889, I, pp. 795-804. — Commentaires : Karlowa, *Römische Rechtsgeschichte*, 1885, I, pp. 486-487. — P. Krueger, *Histoire des sources du droit romain*, trad. Brissaud, 1894, pp. 84-85 et les renvois.

O'FLAHERTY (Roderic), historien irlandais, né au château de Moycullen (comté de Galway) en 1629, mort à Parke (Galway) le 8 avr. 1718, d'une vieille famille qui tire sa descendance d'un roi d'Irlande. Il avait de grands biens dont il fut dépossédé après la guerre civile et qu'il se fit rendre en partie en 1653 et 1677. Il a laissé une histoire des rois d'Irlande qui est un guide précieux pour l'étude de ces temps troublés : *Ogygia, seu rerum Hibernicarum chronologia* (Londres, 1685, in-4), trad. en anglais (1793, 2 vol.) ; *Ogygia vindicated against the objections of sir George Mackenzie* (Dublin, 1775, in-8) ; *Chronological description of west or H-Iar Connaught* (1846), publié par la Société archéologique d'Irlande. R. S.

O'FLANAGAN (James-Roderick), littérateur anglais, né à Fermoy (comté de Cork) le 1er sept. 1814. Inscrit au barreau irlandais en 1838, il occupa, à partir de 1846 les fonctions de procureur du gouvernement pour la ville de Cork. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *Impressions at home and abroad* (Londres, 1837, 2 vol.) ; *Historical and picturesque Guide to the Blackwater* (1849); *Life and writings of the irish historian J. d'Alton*, qui parut dans les Mémoires de l'Académie royale d'Irlande dont il fut élu membre en 1853 ; *History of Dundala* (Dublin, 1861); *Bar life of O'Connell* (1866); *Bryan O'Ryan* (1866); *The Lives of the lord Chancellors of Ireland* (1870, 2 vol.) ; *The Irish Bar* (1878); *The Munster circuit* (1880), etc. Il a dirigé l'*Irish National Magazine* de 1845 à 1852. R. S.

OFOUÉ ou **OFOOUÉ.** Rivière du Congo français, laquelle est un affluent de gauche de l'Ogooué.

OG. Le *Deutéronome* rapporte qu'on montrait à Rabbat-Ammon (plus tard Philadelphie), capitale des Ammonites, un objet en fer (peut-être en basalte) qu'on désignait comme le lit du géant Og, ancien roi des Amorrhéens, que Moïse aurait battu et des territoires duquel il se serait emparé. Ce lit (peut-être un sarcophage, peut-être une sépulture mégalithique) aurait mesuré plus de 4 m. sur 2 (9 coudées sur 4). On voit comment l'interprétation populaire d'un monument mal compris a donné naissance à une assertion d'apparence historique (*Nombres*, XXI; *Deutéronome*, III et IV). M. VERNES.

OGADINE ou **OGADEN.** Région de l'Afrique orientale, qui est bornée à l'E. par le pays des Merdjoutines et la côte Somal, à l'O. par le pays Galla, au S. par le pays des Haouias et au N. par l'Ethiopie. Ses habitants, de race haouia, sont des nomades. Il n'y existe point de villes ou villages. Les points marqués sur les cartes ne sont que des puits autour desquels les nomades se reunissent avec leurs troupeaux. Les Ogadines sont musulmans fanatiques ; leurs pratiques semblent se rapprocher de celles des Wahabites d'Arabie. Aux termes de la dernière convention anglo-italienne, l'Ogadine rentrerait, partie dans la zone d'influence du Somaliland britannique, partie dans la zone d'influence italienne du Somaliland italien.

OGAMIQUE. Ancienne écriture irlandaise employée jusqu'au IIIe siècle de notre ère, époque de l'adoption de l'écriture latine. On la connaît par des monuments lapidaires du pays de Galles et d'Irlande et surtout par des inscriptions funéraires. Son nom viendrait, d'après la légende, du dieu Ogma ou Ogmios, de la mythologie celtique, dieu des armées et de l'éloquence et, à ce titre, inventeur de l'alphabet; mais, en réalité, Varron et Priscien racontent qu'elle tire son nom tout simplement de la lettre *agma*, représentant à peu près le groupe *ng*, lettre particulière à cette écriture et très employée dans l'irlandais ancien. L'alphabet ogamique compte vingt caractères qui correspondent aux lettres suivantes : *a, b, c, d, e, f, g, h, i, l, m, n, o, q, r, s, t, v, x, ng;* il dérive, pour la valeur des lettres, de l'alphabet latin classique. Quant à la forme des caractères, on a prétendu qu'ils dérivaient de branches d'arbres disposées de façons variées, et de fait chaque lettre y porte le nom d'un arbre ou d'un arbuste. Elles sont formées de traits parallèles dont le nombre varie de 1 à 5, placés à droite, à gauche ou au milieu d'un trait vertical. Ces traits sont tantôt disposés horizontalement et tantôt obliquement et ont, dans ce cas, une certaine ressemblance avec un arbre schématiquement figuré. Les voyelles sont formées soit de traits plus courts que ceux des consonnes, soit de gros points placés sur la barre verticale.

Nous donnons ci-après un tableau représentant l'alphabet ogamique tel qu'il a été dressé par M. d'Arbois de Jubainville.

On conçoit, d'après ce tableau et les noms que portent les lettres, comment a pu s'accréditer la légende que l'écriture ogamique était l'écriture secrète et magique des druides et qu'elle consistait en branches d'arbres divers entrelacées. Sa régularité semble provenir de ce que cet alphabet aurait été créé d'une manière conventionnelle et tout d'une pièce. Il paraît vraisemblable, dans tous les cas, qu'il dérive de bâtonnets à entailles qui ont été employés si longtemps comme moyen mnémonique.

i	*idhadh* (if).
e	*edhadh* (tremble).
u	*ur* (bruyère).
o	*onn* (genêt).
a	*ailm* (sapin).
r	*ruis* (sureau).
x *ou* ts	*straif* (prunier sauvage).
ng	*ngedal* (roseau).
g	*gort* (lierre).
m	*muin* (ronce).
qu	*queirt* (pommier).
c	*coll* (coudrier).
t	*tenne* (?)
d	*duir* (chêne).
h	*huath* (aubépine).
n	*nion* (frêne des plaines).
s	*sail* (saule).
f	*fern* (aulne).
l	*luis* (frêne des montagnes).
b	*beith* (bouleau).

BIBL. : HÜBNER, *Inscriptiones Britanniæ christianæ;* Berlin, 1876. — G. STEPHENS, *The old northern runic Monuments;* Londres, 1866-84, 3 vol. in-fol. — H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *l'Alphabet irlandais primitif et le dieu Ogmios*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1881.

OGASAVARA. Nom japonais de l'archipel Bonin ou *Bonin-Sima* (V. ce mot).

OGDEN. Ville des Etats-Unis, Utah, au pied des monts Wahsatch, au confluent du Weber et de l'Ogden; 15.000 hab. Les lignes ferrées de l'Union and Central Pacific et de Denver et Rio Grande s'y joignent. Poudre, lainages, bonneterie, minoterie, commerce de farine, de sel, etc.

OGDENSBURG. Ville des Etats-Unis, New York, sur le Saint-Laurent, au confluent de l'Oswegatchie, en face de Prescott (Canada) ; 11.162 hab. (en 1890). Evêché catholique. Commerce de céréales.

OGEECHEE. Fleuve des Etats-Unis, Géorgie, long de 275 kil. Il se jette dans l'Atlantique au S. de Savannah, dans l'Ossabaw-sound, près du fort Mac-Allister.

OGENNE-CAMPTORT. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Navarrenx; 430 hab.

OGER. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Avize; 832 hab. Vignobles renommés. Fabrication de vin de Champagne. Première mention en 1062 (*Ogerium*).

OGER (Louis d') (V. CAVOIE [Marq. de]).

OGEU. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (E.) d'Oloron ; 1.208 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Eaux minérales ferrugineuses (24° C.) qui avaient une certaine célébrité aux XVIe et XVIIe siècles.

OGÉVILLER. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blâmont; 515 hab.

OGGERSHEIM. Ville d'Allemagne (Bavière), prov. du Palatinat rhénan ; 5.053 hab. Grande fabrique de cotonnades et de velours. C'est l'ancienne *Agridesheim*, résidence des comtes palatins. Schiller y écrivit *Kabale und Liebe*.

OGGIONNO (Marco da), peintre italien, né à Oggionno (Milanais) vers 1470, mort vers 1540. Ce fut un des bons élèves et imitateurs de Léonard de Vinci, auteur de plu-

sieurs copies de la *Cène* (l'une à l'Académie de Londres, une autre au couvent de Castellazzo) ; le musée de Brera possède de lui cinq fresques remarquables peintes pour l'église Santa-Maria della Pace, et un beau tableau d'autel, *l'Archange triomphant de Lucifer;* à Hamptoncourt, on trouve *Enfant Jésus et Jean.*

OGIER (Charles), littérateur latin, né à Paris en 1595, mort le 11 août 1654. Avocat à Paris, secrétaire du comte d'*Avaux* (V. ce nom) qu'il suivit dans ses ambassades, il entra par la suite dans l'ordre des génovéfains. On a de lui : *Ephemerides, sive iter Danicum Suecicum, Polonicum*, etc. (Paris, 1656, in-8), relation fort intéressante de ses déplacements. — Son frère, *François*, né en 1597 ou 1598, mort le 3 juil. 1670, entra aussi dans les ordres, lui succéda comme secrétaire de d'Avaux, qu'il accompagna au congrès de Munster, et se fit une réputation de prédicateur et de bel esprit. Il a laissé : *Jugement et censure de la doctrine curieuse du P. Garasse* (Paris, 1623, in-12); *Apologie pour M. de Balzac* (1627, in-12); *Actions publiques* (1652-55, 2 vol., in-4), recueil de ses sermons, etc., sans compter des petits vers, assez bien tournés, épars dans les recueils du temps. M. A. Boppe a publié son *Journal du congrès de Munster* (Paris, 1893, in-8).

OGIER D'IVRY (Henri-Pierre-Georges-Marie, comte), poète français, né au Mans en 1843. Entré dans l'armée, il prit sa retraite en 1897 avec le grade de chef d'escadrons du 14e hussards. On a de lui : *Rimes de cape et d'épée, sonnets poudrés et choses de guerre* (Paris, 1876, in-12) ; *Nouvelles rimes de cape et d'épée* (1879, in-12) ; *Dernières rimes de cape et d'épée* (1887, in-12).

OGIER LE DANOIS, nommé aussi OGER, AGER et AUTCAIR, personnage de la cour de Charlemagne, originaire d'Austrasie, souvent célébré par les romans de chevalerie. Après avoir brillé sur les champs de bataille, il se serait fait moine et serait mort à l'abbaye de Saint-Faron à Meaux, vers la fin du IXe siècle. Le texte le plus ancien est celui de Raimbert, de Paris, édité par Barrois ; on cite aussi deux poèmes en haut allemand du XVe siècle dont la source serait néerlandaise : le premier conte la jeunesse ; le second, la suite de la vie du héros. On l'identifie avec *Autcharius* qui conduisit à la cour de Didier, roi des Lombards, les enfants de Carloman en 771, et combattit contre Charlemagne.

BIBL. : J.-B. BARROIS, *Ogier de Dannemarche ;* Paris, 1842, 2 vol. in-8. — VORETZSCH. *Ueber die Sage von Ogier dem Dænen ;* Halle, 1891.

OGILBY (John), écrivain anglais, né à Edimbourg en nov. 1600, mort le 4 sept. 1676. D'abord maître de danse, il dirigea un petit théâtre à Dublin et fut ruiné par la guerre civile de 1641. Il vint alors à Cambridge où il apprit, des étudiants, le latin et le grec. En 1661, il sut se glisser à la cour de Charles II, obtint une patente de commissaire ordonnateur des spectacles pour l'Irlande et reconstruisit son théâtre qui ne lui causa encore que des déboires. Il réintégra Londres où il gagna sa vie en traduisant et en publiant force livres. Il y établit ensuite une imprimerie d'où sortirent beaucoup d'in-folio magnifiquement illustrés, notamment une belle édition de Virgile (1658, in-fol., avec 101 illustrations de Lombart, Faithorne et Hollar). Citons parmi ses nombreux ouvrages : une traduction en vers de Virgile (Londres, 1649, in-8 ; 1654, in-fol., avec gravures de Hollar) ; une paraphrase en vers des *Fables* d'Esope (1651, in-4) ; une traduction de l'*Iliade* (1660) et de l'*Odyssée* (1665) ; une *Bible illustrée* (Cambridge, 1660, 2 vol. in-fol.) ; *The Relation of his Majesties Entertainment passing through the city of London to his Coronation* (1661, in-fol.) ; *The Entertainment of Charles II* (1662, in-fol.) ; de nombreux livres de géographie et de topographie, très bien illustrés ; des cartes, des atlas, etc. R. S.

OGILVIE (John), littérateur anglais, né à Aberdeen en 1733, mort à Aberdeen le 17 nov. 1813. Entré dans les ordres, il fut curé de Midmar, de 1759 à sa mort. Très répandu dans les cercles littéraires de Londres et d'Edimbourg, il a laissé des poésies qui sont plus recommandables par l'érudition que par le sentiment poétique, et des œuvres philosophiques où il s'attacha à combattre les théories de Hume. Citons : *The Day of Judgment* (Edimbourg, 1753) ; *Poems on several subjects, with Essay on lyric Poetry* (Londres, 1769, 2 vol.) ; *Solitude or the Elysium of the Poets* (1765) ; *Philosophical and critical observations on composition* (Londres, 1774, 2 vol.) ; *Rona* (1777) ; *Inquiry into the causes of Infidelity and Scepticism* (Londres, 1783) ; *The Fane of the Druids* (1789) ; *The Theology of Plato compared with the Principles of Grecian and Oriental Philosophers* (1793) ; *Britannia* (Aberdeen, 1801), poème épique, etc.

OGILVIE (John), érudit anglais, né dans le Banffshire le 17 avr. 1797, mort à Aberdeen le 21 nov. 1867. Fils d'un fermier, il fit ses premières études dans les écoles du soir, et à force de persévérance réussit à entrer à l'Université d'Aberdeen, où il occupa par la suite une chaire de mathématiques. Collaborateur de l'*Aberdeen Magazine*, il travailla à l'édition annotée de l'*Histoire de la Bible* de Stackhouse (1836), publia une œuvre immense, *l'Imperial Dictionary, english, technical and scientific* (1847-55), puis un abrégé du précédent *Comprehensive english Dictionary* (1863) et un *Students' english Dictionary* (1865), qui obtinrent beaucoup de succès. R. S.

OGINSKI. Famille de Lithuanie, dont les membres les plus connus furent : le comte *Michel-Casimir*, né à Varsovie en 1731, mort à Slonim le 3 mai 1799. Grand hetman de Lithuanie, il était artiste, bon musicien et dessinateur, protecteur des arts. En 1771, il fut à la tête de la résistance contre les Russes, ce qui l'obligea à fuir. Rentré en 1776, il continua à ses frais le *canal Oginski*, qui relie les bassins du Niémen et du Dniepr (joignant le Chara, affl. du Niémen, au Jassolda, affl. du Pripet); long de 55 kil., ce canal, commencé en 1770, ne fut terminé qu'en 1804. Michel-Casimir prit encore part à l'insurrection de 1794.

Son neveu *Michel-Cléophas*, né le 25 sept. 1765, mort à Florence en 1831, fut député à la Diète, envoyé extraordinaire en Hollande, grand trésorier (1793), leva un régiment de chasseurs pour coopérer avec Kosciuszko (1794), rentra sur sa terre de Zalezie, près Vilna, en 1802, passa en France après la paix de Tilsit, fut sénateur de Pologne en 1810, se retira en Italie en 1815. Il a laissé d'intéressants *Mémoires sur la Pologne et les Polonais de 1788 à 1815* (Paris, 1826, 2 vol.) et des compositions musicales sur les chants nationaux et les danses de Pologne.

OGIVAL, OGIVE (Archit.) (V. ARCHITECTURE, t. III, p. 727).

CROISÉE D'OGIVES (V. CROISÉE).

OGIVE, reine de France (V. EDGIVE).

OGLE (George), homme d'Etat irlandais, né le 14 oct. 1742, mort à Bellevue (comté de Wexford) le 10 août 1814. Fils de *George* Ogle (1704-46), littérateur renommé pour l'élégance et la fidélité de ses traductions latines et grecques, il reçut une bonne instruction, et dès sa jeunesse il composait des chants qui sont demeurés populaires. Elu membre du Parlement irlandais par le comté de Wexford, de 1768 à 1796, il eut bientôt acquis une grande influence, grâce à ses brillantes qualités oratoires. Whig décidé, il s'opposa néanmoins à l'émancipation des catholiques. En 1783, il entra au conseil privé d'Irlande et devint gouverneur de Wexford en 1796. En 1798, il fut réélu membre du Parlement par Dublin et vota contre l'union législative entre l'Angleterre et l'Irlande. Il rentra dans la vie privée en 1804. On lui a élevé une statue dans la cathédrale de Saint-Patrick, à Dublin. R. S.

OGLIASTRO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Nonza ; 307 hab.

OGLIO. Rivière d'*Italie* (V. ce mot, t. XX, p. 1039), affl. g. du Pô, long de 280 kil., dont 60 navigables (depuis Pontevica). Il naît au pied de l'Ortler, dans la prov. de Brescia, traverse le val Camonica, remplit le lac d'Iseo, où il entre à Pisogne, pour en sortir à Sarnico, traverse la plaine lombarde en séparant la prov. de Brescia de celles de Bergame et Crémone et finit en amont de Borgoforte. Il reçoit à g. la Mella (96 kil.), qui arrose le val Trompia, et passe près de Brescia, puis le Chiese venu du Tirol.

OGMIUS. Divinité celtique que Lucien nous décrit comme l'Hercule gaulois sous la figure d'un vieillard décrépit, revêtu d'une peau de lion, portant arc et carquois et entraînant derrière lui une foule de personnes enchaînées à sa langue par les oreilles. Suivant le rhéteur de Samosate, Ogmius serait le dieu de l'éloquence, captivant le peuple. Il est impossible d'identifier ce dieu, qui n'est mentionné que par Lucien, avec une divinité celtique quelconque.

OGNES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Chauny; 600 hab.

OGNES. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Fère-Champenoise; 120 hab.

OGNES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudouin; 190 hab.

OGNEVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Vézelise; 205 hab.

OGNOLLES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Guiscard; 339 hab.

OGNON (L'). Rivières de France (V. HÉRAULT [Dép.], t. XIX, p. 1141, LOIRE-INFÉRIEURE [Dép.], t. XXII, p. 462, et SAÔNE [Dép. de la HAUTE-]).

OGNON. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Senlis; 141 hab.

OGOESSE (Blas.). Tourteau de sable (V. TOURTEAU).

OGOOUÉ (Fleuve) (V. CONGO FRANÇAIS).

OGOUN. Fleuve de la côte occidentale d'Afrique qui prend naissance au N. du Dahomey, sur le versant méridional de la ligne de partage des eaux, entre le moyen Niger et le golfe de Bénin, descend au S., arrose le Yorouba, et après un parcours de 250 à 300 kil. débouche par un delta dans la lagune Kradou, et de là dans le golfe de Bénin. L'Ogoun est navigable jusqu'à Abbéokouta.

OGOURTCHINSKII. Ile de la mer Caspienne, à 55 kil. du littoral oriental, rattachée à la prov. Transcaspienne, district de Krasnovodsk; 84 kil. q., langue de sable de 38 kil. de long sur 300 à 2.500 m. de large: quelques nomades turcomans y vivent.

OGRE. Géant qui, dans les contes de Perrault et depuis, est représenté dévorant les enfants. On ne sait si ce nom est une corruption d'Oïgour ou même Hurmigour, de l'antique Orcus, où s'il faut chercher une autre étymologie.

OGULNIA (*Gens*). Famille romaine plébéienne dont les seuls membres célèbres furent deux frères, *Quintus* et *Cneius*, tribuns en 300, qui firent porter de quatre à huit le nombre des pontifes, et de quatre à neuf celui des augures, réservant aux plébéiens ces nouveaux sièges; l'égalité des ordres fut ainsi consommée. Ils furent ensuite édiles curules ensemble (296) et réprimèrent l'usure. Quintus fut chargé de deux ambassades et consul en 269.

OGYGES (Ὠγύγης), souverain légendaire de Béotie, roi des Hectènes. La région thébaine aurait porté d'abord le nom d'Ogygia. Le souvenir d'Ogygès est lié à celui d'un déluge qu'on explique par une crue du lac Copaïs inondant la plaine de Béotie. Ce nom fut aussi porté par le dernier roi d'Achaïe.

OGYGIE. Nom donné dans l'*Odyssée* à l'île de Calypso, à l'ombilic de la mer. Il est puéril de chercher à l'identifier avec une île réelle.

O'HAGAN (Thomas, baron), magistrat anglais, né à Belfast le 29 mai 1812, mort à Londres le 1er févr. 1885. Fils d'un commerçant, il se distingua dès l'enfance par son goût pour l'étude, et produisit une *Histoire de l'éloquence ancienne et moderne*, qui témoigne de réelles qualités. Inscrit au barreau de Dublin en 1836, il se lia avec O'Connell dont il appuya la politique dans un journal, le *Newry Examiner*, qu'il dirigea de 1836 à 1840. Il plaida brillamment des procès de presse, notamment celui de Gavan Duffy. Bien qu'il ne fût pas partisan du rappel de la loi d'union entre l'Irlande et l'Angleterre, il était fort populaire. Nommé en 1861 *solicitor general* pour l'Irlande, il fut élu membre de la Chambre des communes par Tralee en 1863 et prononça dans cette assemblée des discours qui firent sensation. Juge des plaids communs d'Irlande en 1865, il parvint en 1868 à la haute situation de lord chancelier d'Irlande et, créé baron en 1870, entra à la Chambre des lords où il fit voter d'excellentes mesures relatives à l'Irlande. Il démissionna en 1874 avec le cabinet Gladstone et reprit ses fonctions de chancelier lorsque cet homme d'Etat reprit le pouvoir en 1880, mais il se retira pour cause de santé après avoir éloquemment défendu l'Irish Land Bill (1881). On a publié de lui: *Occasional Papers and addresses* (1884); *Selected Speeches and arguments* (1885). R. S.

OHAIN. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Trélon; 1.362 hab.

O'HARA (Kane), littérateur anglais, né vers 1714, mort à Dublin le 17 juin 1782. Après avoir fait de bonnes études au Trinity College de Dublin, il donna au théâtre une série de pièces dans le genre burlesque qui, introduit d'Italie, faisait fureur en Angleterre. *Midas* (1759) fut joué avec un succès considérable à Dublin et à Londres et demeura au répertoire jusqu'en 1825; *The Golden Pippin* (1773); *Two Misers* (1775); *A fine day* (1777), etc. Il avait perdu la vue en 1780. R. S.

O'HARA TALES (V. BANIN).

OHERVILLE-AUFFAY. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. d'Ourville, sur le Durdent; 419 hab. Filature de coton. Moulins. Source ferrugineuse. Eglise en partie romane avec nombreuses réfections et restaurations modernes. A Auffray, beau château Renaissance (XVIe siècle) récemment restauré, à côté d'une motte et vestiges d'un château du moyen âge.

O'HIGGIN (Teague), poète irlandais, mort en 1617. D'une vieille famille irlandaise, qui a produit une quinzaine de poètes nationaux, il écrivit, sur des sujets irlandais, des poésies qui lui valurent une renommée considérable. Ses œuvres sont très nombreuses; on en trouvera l'énumération dans la biographie de Leslie Stephen. Les écrits d'O'Higgin sont pleins de fraîcheur et donnent des détails curieux sur les mœurs locales de l'Irlande; ils sont peu prisés en Angleterre, car le poète ne cesse d'y prêcher la haine et l'extermination des Anglais. R. S.

O'HIGGINS. Province du Chili, entre l'Océan et les Andes, les fleuves Maipo et Rapel ou Cachapoal; 6.537 kil. q.; 93.537 hab. (en 1894), soit 14 hab. par kil. q. Les plus hauts sommets sont le San José (6.096 m.) et le Maipo (5.384 m.). Mines d'or au Cerro d'Alhué (2.238 m.). Bien irrigué, le sol se prête à l'élevage. Le ch.-l. est Rancagua.

O'HIGGINS (Don Ambrosio), marquis de OSORNO, vice-roi du Pérou, né dans le comté de Meath vers 1720, mort à Lima le 18 mars 1801. De très humble origine, il fut remarqué par un jésuite, son oncle, qui le fit élever à Cadix. Le jeune homme, n'ayant témoigné aucune vocation religieuse, acheta quelques marchandises et alla tenter fortune à Buenos Aires, puis à Lima. Il se défit heureusement de sa pacotille, s'employa à l'établissement d'une route entre le Chili et Mendoza, plut au vice-roi du Chili, qui l'employa en 1770 avec le grade de capitaine contre les Araucans révoltés. Il les battit et fonda le fort de San Carlos. Promu colonel, puis brigadier général (1777), il fut nommé en 1786 intendant de Concepion. En 1789, il devenait major général et vice-roi du Chili, en 1794 lieutenant général et en 1795 vice-roi du Pérou. Il se distingua par l'habileté de son administration. R. S.

OHIO. Rivière des Etats-Unis, affluent de gauche du Mississipi, arrose par son cours principal et ses diverses branches un bassin d'une superficie égale à celle de la France, avec une population de 12 à 15 millions d'hab., et développe un réseau navigable de 8.000 kil. La vallée de l'Ohio recueille, pour les porter au Mississipi, les eaux descendant du versant occidental des monts Alleghanys et du faîte qui sépare ce bassin de celui du lac Erié. L'Ohio proprement dit commence à Pittsburg, où il est formé par la réunion des rivières Alleghany et Monongahela. L'Alleghany sort des montagnes de Pennsylvanie, et, après un court détour dans l'Etat de New York, coule du N. au S. et rencontre la Monongahela à Pittsburg, à 212 m. d'alt. La Monongahela, issue d'une haute vallée des Alleghanys de Virginie, coule du S. au N., grossie de la Youghiogheny, à travers une région comprise en entier dans les roches carbonifères. La jonction des deux rivières forme l'Ohio, dont le cours moyen se déroule entre des campagnes reposant sur des formations dévonienne et silurienne. De Pittsburg à Cairo, où l'Ohio se jette dans le Mississipi, la distance qui, à vol d'oiseau, est de 900 kil., est portée par les méandres à 1.570 kil. L'Ohio, durant ce parcours, descend de 114 m., Cairo étant à 98 m. d'alt. Le courant normal est paisible, mais la vitesse varie, avec le niveau des eaux, de 160 m. à 5.000 m. à l'heure. La largeur de la rivière est de 300 m. à Pittsburg, de 900 m. à l'embouchure. Les grandes crues augmentent la largeur dans des proportions considérables, la différence entre l'étiage et le niveau des hautes eaux atteignant 13, 15, parfois 19 m. à la fonte des neiges ou après de grandes pluies. En certaines années, l'écart a dépassé 20 m.; les eaux couvraient une grande partie de la vallée.

Au niveau normal, l'Ohio est souvent guéable en plusieurs points en amont de Cincinnati. Le lit est parsemé d'îles, de bancs de sable, qui entravent la navigation en été. D'autre part, la rivière est souvent prise par les glaces en hiver, et la débâcle arrête la navigation pendant plusieurs semaines. Dans les circonstances ordinaires, les steamboats du Mississipi remontent l'Ohio jusqu'à Pittsburg, contournant les rapides de Louisville par un canal long de 4 kil., dont la construction a été achevée en 1872. L'Ohio, après avoir arrosé durant 60 à 70 kil. la partie occidentale de la Pennsylvanie, atteint l'Etat d'Ohio, et coule dès lors, en détours sinueux, entre des falaises de 75 à 180 m. de hauteur, séparant les Etats d'Ohio, d'Indiana et d'Illinois sur sa rive droite, de la Virginie occidentale et du Kentucky sur sa rive gauche. Son cours général est au S.-O. Dans une première section, il reçoit à droite le Muskingum et le Hocking, à gauche la petite et la grande Kanawha (à Parkersburg et à Point-Pleasant) et le Big Sandy (près d'Ironton). Dans une seconde section (entre les Etats d'Ohio et de Kentucky) il reçoit : à droite, le Scioto à Portsmouth, le Miami près de Cincinnati ; à gauche, le Licking, entre Newport et Covington, en face de Cincinnati. Dans la troisième et dernière section, la plus longue (entre les Etats d'Indiana et d'Illinois à droite, et celui de Kentucky, à gauche), il reçoit : à droite, le Wabash ; à gauche, le Kentucky, le Green River, le Cumberland et le Tennessee. Il arrose sur son passage, depuis Cincinnati, les villes de Madison, Jeffersonsville, Louisville, New Albany, Evansville, Henderson, Paducah et Cairo. Les rivières Kentucky et Tennessee ont donné leurs noms aux Etats qu'elles traversent. Le confluent du Kentucky, en amont des rapides de Louisville, marque la limite naturelle entre le cours moyen et le cours inférieur du fleuve. En aval des rapides, la plaine alluviale s'étend à l'infini, les collines sont rares et lointaines, des îles ou des péninsules boisées cachent les embouchures des affluents. Le cours supérieur de la rivière Tennessee, formé du Clinch River, du Holston, du French Broad River, coule du N. au S. à travers une grande vallée longitudinale des Appalaches, qui est une des régions les plus pittoresques des Etats-Unis (V. Tennessee [Rivière et Etat]). A. Moireau.

OHIO. Un des Etats de l'Union de l'Amérique du Nord, situé entre 38° 25′ et 42° lat. N.; 32° 50′ et 87° 10′ long. O. Il a pour frontières naturelles, au N. le lac Erié, au S. la rivière Ohio. Des lignes conventionnelles le séparent de la Pennsylvanie à l'E., de l'Indiana à l'O. et du Michigan au N.-O. Sa superficie est de 106.000 kil. q., soit environ le cinquième de la France : sa population de 4.500.000 hab. en 1898. L'Etat d'Ohio est contigu à l'Indiana sur 290 kil., au Michigan sur 115, au lac Erié sur 336, à la Pennsylvanie sur 146, à l'Ohio sur 615, soit une périphérie totale de 1.502 kil. Tout le pays est une plaine ondulée, s'inclinant légèrement de l'E. à l'O., et du N. au S. dans le sens du cours de la rivière Ohio. Celle-ci est à 192 m. d'alt. à l'extrême frontière orientale de l'Etat, à 129 m. au point extrême occidental. La surface du lac Erié est à 139 m., les terrasses du port de Cleveland à 177 m. Dans la partie septentrionale de l'Etat, et de l'O. à l'E., un faîte à peine saillant sépare le bassin de l'Ohio de celui du lac Erié. Les plus hautes altitudes de ce faîte ne dépassent pas de 300 à 400 m. Un point, cependant, entre le Scioto et le Miami, atteint 470 m.

Tout le pays est aujourd'hui une succession de champs, de prairies, de bosquets et de vergers. On ne trouve la trace d'aucun soulèvement géologique. Depuis que le sol a émergé de la mer antécarbonifère, les pluies et les autres facteurs atmosphériques ont désagrégé les roches et érodé les vallées. Sur les bords des eaux on a trouvé par milliers des tertres ou monticules artificiels de toute forme, de 18 à 20 m. d'élévation, de 50 à 100 m. de tour, appelés *mounds* et dont on attribue la construction à des populations disparues depuis un temps plus ou moins reculé et désignées sous l'appellation vague de *moundbuilders*.

L'Ohio faisait partie, à la fin de la guerre qui fonda l'indépendance des Etats-Unis, du Territoire du Nord-Ouest, compris entre la rivière Ohio, le Mississipi et les Grands Lacs, pour lequel le Congrès et la Confédération édictèrent la célèbre Ordonnance de 1787, qui y interdisait à tout jamais l'esclavage. C'est de ce Territoire que furent formés successivement les Etats d'Ohio, d'Indiana, d'Illinois, de Michigan et de Wisconsin. Le plus oriental de ces Etats, l'Ohio, fut le premier constitué et admis dans l'Union en 1802. Longtemps avant cette époque, les Français avaient fondé des établissements dans les vallées principales. Mais le peuplement avait été retardé par des guerres avec les Indiens, qui ne disparurent définitivement du Territoire qu'au commencement du XIXe siècle. Marietta, la première ville anglo-américaine, sur la rive droite de l'Ohio, fut fondée en 1788, les premières maisons de Cincinnati furent construites la même année. La population de l'Etat atteignait déjà 230.000 hab. en 1810, et 581.000 en 1820. Elle dépassa 1 million 1/2 en 1840 et 3 millions en 1880. Le recensement de 1890 donna 3.672.000 hab. La population est évaluée à 4.500.000 en 1898. Le chiffre de 3.672.000, afférent à 1890, comprenait 87.000 individus de couleur et 458.000 nés à l'étranger, dont 236.000 Allemands, 70.000 Irlandais, 61.000 Anglais, 16.000 Canadiens, 10.000 Slaves, 7.000 Français et 4.000 Italiens. La capitale est Columbus, ville de 130.000 hab., sur le Scioto, près du centre géométrique de l'Etat, grand entrepôt de denrées agricoles, siège d'importants établissements d'industrie houillère et métallurgique. Les villes principales sont : Cincinnati, 400.000 hab. ; Cleveland, 385.000 ; Toledo, 135.000 ; Dayton, 85.000 ; Springfield, 36.000. Cleveland, Sandusky et Toledo sont sur le lac Erié. Toledo, à l'embouchure du Maumee, est le terminus des canaux de navigation qui font communiquer l'Erié avec les rivières Miami et Wabash et tout le réseau fluvial mississipien ; Findlay, sur le haut Maumee, est un des foyers les plus riches en réservoirs naturels de gaz d'éclairage. Lima, au S.-O. de Findlay, repose sur des lacs souterrains d'un pétrole plus épais que celui de Pennsylvanie, et que des conduites de métal portent à Chicago et dans d'autres villes, où on l'emploie comme combustible à la place de la houille.

Les principaux canaux de l'État sont : l'Ohio, de Cleveland à Portsmouth, 490 kil., 144 écluses, achevé en 1835, coût 4.695.000 dollars ; le Miami and Erié, de Cincinnati à Toledo, 453 kil., 97 écluses, achevé en 1835, coût 8.063.000 dollars ; le Hocking, de Carroll à Nelsonville, 68 kil., 26 écluses, achevé en 1843, coût 975.000 dollars ; le Walhonding, de Rochester à Roscoe, 40 kil., 11 écluses, achevé en 1843, coût 607.000 dollars.

L'Ohio possède de grandes richesses minérales. Ses gisements houillers couvrent 25.000 kil. q. et ont produit 10 millions de tonnes en 1890 et 13 millions en 1896 ; sa production pétrolifère ne le cède en importance qu'à celle de la Pennsylvanie. Le sol ne contient point de métaux précieux. La région est une des plus développées au point de vue agricole. On y comptait en 1890 un total de 251.000 fermes, comprenant 9 millions d'hect. en culture, et donnant des produits d'une valeur totale de 133 millions de dollars. Les principaux produits à cette date étaient :

	BUSHELS	DOLLARS	HECTARES
Maïs......	123.692.000	25.975.000	1.200.000
Blé.......	21.800.000	17.000.000	500.000
Avoine.....	32.553.000	5.534.000	400.000
Tabac (livres)	32.469.000	1.753.000	16.000

Dans les grandes villes de l'État prospèrent les industries les plus diverses, occupant 330.000 ouvriers, auxquels sont répartis des salaires pour 159 millions de dollars et livrant des produits d'une valeur estimée à 650 millions de dollars. 25.400 instituteurs donnent l'instruction primaire à 820.000 enfants inscrits aux écoles publiques et fournissant une assistance moyenne de 600.000. Les collèges pour l'enseignement secondaire et supérieur sont au nombre de 37, avec 877 professeurs et 12.000 élèves dont un tiers du sexe féminin. Les plus importants de ces établissements sont : l'Ohio State University, à Columbus ; l'Ohio Wesleyan University, à Delaware ; le Collège Oberlin, à Oberlin ; l'Université de Wooster, à Wooster ; la Western Reserve University, à Cleveland ; l'University of Cincinnati, à Cincinnati. L'État est divisé administrativement en 88 comtés. Sa législature est composée d'un Sénat de 36 membres et d'une Chambre de 109. Le parti républicain a presque constamment dominé dans les élections tant locales que fédérales. En 1896, le candidat présidentiel démocrate, Bryan, a obtenu 477.000 voix contre 526.000 données à M. Mac Kinley, le candidat républicain. L'Ohio envoie au congrès de Washington 2 sénateurs et 19 représentants. A. Moireau.

OHIS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Hirson ; 579 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

OHLAU (*Olawa*). Ville de Prusse, district de Breslau, sur l'Ohle (affl. g. de l'Oder, 98 kil.) ; 9.481 hab. (en 1895). Grandes foires de chevaux et bestiaux ; manufacture de tabac. Ville depuis 1291 ; résidence des Sobieski de 1691 à 1734.

OHLIGS. Nom porté depuis 1891 par l'ancienne ville de *Merscheid*, district de Düsseldorf ; 17.069 hab. (en 1895). Grands établissements métallurgiques (aciers dits de Solingen), fabriques de parapluies, etc.

OHLMÜLLER (Daniel-Joseph), architecte allemand, né à Bamberg en 1791, mort à Munich le 22 avr. 1839. Élève de Karl Fischer, et ayant voyagé en Italie et en Sicile, Ohlmüller fit construire, de 1816 à 1830, la Glyptothèque, à Munich, d'après les plans de Léon de Klenze, et, de 1831 à l'époque de sa mort, fit commencer, sur ses propres plans, l'église, de style ogival, de Notre-Dame-de-Bon-Secours, dans le faubourg d'Au. On doit encore à cet architecte deux autres édifices de style ogival : le monument commémoratif élevé sur l'emplacement de l'ancien château de Othon de Wittelsbach, ce berceau de la maison royale de Bavière, et la chapelle bâtie à Kiefersfelden, sur la frontière du Tirol, à l'endroit où le roi de Grèce, Othon Ier, quitta la Bavière pour se rendre à Athènes. Enfin, en 1837, à la mort du peintre V. Quaglio, Ohlmuller fut appelé à continuer les travaux du château de Hohenschwangau et nommé inspecteur des bâtiments civils à Munich. Il publia un recueil des *Monuments funéraires* de sa composition (Munich, 1824-39, 17 pl.).

OHM (*Aam*). Ancienne mesure de liquides usitée en Allemagne et Scandinavie ; elle valait 150 lit. en Norvège et en Brunswick, 149^{l},619 en Suède, 157^{l},839 en Prusse, 160 lit. en Hanovre, 154^{l},579 en Suisse.

OHM. *Unité électrique pratique de résistance.* L'unité électrique de résistance dans le système C. G. S. est un nombre beaucoup trop petit pour les besoins de la pratique, de sorte que le congrès des électriciens (1881) a adopté une unité 10^9 fois plus forte pour les besoins de la pratique, c'est l'*ohm*. Une fois la définition théorique adoptée, il a fallu déterminer les dimensions de cet étalon de résistance et le construire. Une condition nécessaire que doit remplir tout étalon de mesure, c'est de rester toujours identique : les métaux ne remplissent cette condition que d'une façon en général imparfaite ; le mercure cependant, lorsqu'il est pur, présente un état physique toujours le même. On a donc choisi ce métal pour former la matière de l'étalon ; mais son état liquide exige qu'on le renferme dans un tube qu'il faudra choisir avec soin et dont il faudra déterminer la section et la longueur. La section adoptée est de $0^{mq},001$. Diverses séries d'expériences ont été faites pour déterminer avec la plus grande précision possible la longueur qu'il fallait donner à une pareille colonne pour que sa résistance fût bien égale à 10^9 unités C. G. S. L'Association britannique avait tout d'abord adopté $1^{m},0493$; actuellement on prend $1^{m},063$. Comme il n'existe pas de tubes de verre d'un diamètre exactement uniforme et de surface égale à $0^{mq},001$, on prend un tube de verre aussi régulier et aussi voisin que possible du tube théorique et on étudie la valeur de sa section en divers points en y faisant promener un index de mercure dont on mesure la longueur en diverses régions à l'aide d'une machine à diviser. Le tube peut être alors considéré, non comme un cylindre, mais comme une succession de troncs de cône dont on connaît les dimensions par l'étude préalable faite avec l'index de mercure ; un calcul simple, indiqué par M. Crova, permet alors de calculer la longueur qu'il faut donner au tube que l'on possède pour que, rempli de mercure à 0°, il offre une résistance exactement égale à un ohm. Une fois un pareil étalon construit, comme il est fragile et encombrant, on lui compare des bobines de résistance construites avec un fil de maillechort (ou avec un alliage de 66,6 d'argent et de 33,4 de platine) de façon à avoir même résistance que l'ohm légal ; ces copies de l'étalon sont d'un usage plus commode ; mais comme le maillechort peut éprouver de légers changements moléculaires altérant sa résistance primitive, on doit les comparer de temps à autre à l'étalon mercure et même n'employer que ce dernier pour les expériences les plus précises. Il faut, de plus, connaître pour chaque copie d'étalon la température à laquelle on l'a étalonné et, pour chaque expérience, la température de l'appareil pour faire la correction nécessaire. A. Joannis.

OHM (Georg-Simon), physicien allemand, né à Erlangen le 16 mars 1787, mort à Munich le 7 juil. 1854. Fils d'un ouvrier serrurier, il montra, très jeune, des aptitudes toutes particulières pour l'étude des sciences, s'y appliqua avec ardeur, et fut nommé en 1817 professeur de mathématiques et de physique au gymnase de Cologne. Passé en 1826 à l'École de guerre de Berlin, directeur de l'École polytechnique de Nuremberg en 1833, professeur de physique à l'Université de Munich en 1849, il occupa cette dernière chaire jusqu'à sa mort. Il est surtout connu par ses admirables travaux sur l'électricité, qui l'ont conduit à la découverte de quelques-unes des lois qui régissent les *courants* (V. ce mot, t. XIII, p. 91). Elles se trouvent énoncées dans un ouvrage intitulé *Die galva-*

nische Kette mathematisch bearbeitet (Berlin, 1827; nouv. éd., Vienne, 1887; trad. franç., par Gaugain, Paris, 1860). On lui doit aussi une théorie des sons secondaires (1843). Outre l'ouvrage déjà cité, il a publié: *Beiträge zur Molekularphysik* (Nuremberg, 1849); *Grundzüge der Physik* (Nuremberg, 1854), etc. Son nom a été donné en 1881 par le congrès de Paris à l'unité électrique pratique de résistance (V. ci-dessus).

Loi de Ohm (V. Courant).

Bibl. : Bauernfeind, *Gedächtnisrede auf Ohm*; Munich, 1882.

OHM (Martin), mathématicien allemand, frère du précédent, né à Erlangen le 6 mai 1792, mort à Berlin le 1er avr. 1872. Reçu en 1811 agrégé de l'Université de sa ville natale, puis professeur de mathématiques et de physique au gymnase de Thorn, il fut nommé en 1824 professeur adjoint, et en 1839 professeur titulaire à l'Université de Berlin. Il faisait aussi un cours à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie. De 1849 à 1852, il fut député de Berlin à la seconde Chambre, où il siégea avec les libéraux conservateurs. Il a fait faire de grands progrès à l'enseignement par ses leçons et par ses ouvrages. Ces derniers sont très nombreux: *Reine Elementarmathematik* (Berlin, 1826, 3 part., 3e éd., 1844); *Versuch eines Rouxquenten Systems der Mathematik* (Nuremberg, 1822-52, 9 vol.; 2e éd. [t. I et II], 1853-54); *Lehrbuch für den gesamten mathematischen Elementarunterricht* (Leipzig, 1836; 5e éd., 1856); *Lehrbuch der gesamten höhern Mathematik* (Leipzig, 1839, 2 vol.); *Geist der mathematischen Analysis* (Berlin, 1842), etc.

OHNET (Georges), romancier et auteur dramatique français, né à Paris le 3 avril 1848. Son père, architecte, le poussa vers le barreau, mais il se sentit attiré par le journalisme et la littérature. Après 1870, il écrivit au *Pays* et au *Constitutionnel*, où sa polémique alerte et ses chroniques le firent remarquer. En déc. 1875, il fit représenter avec un vif succès sa première pièce, au Théâtre Historique, *Regina Sarpi*, drame en cinq actes, en collaboration avec M. Denayrouze. En 1877, M. Ohnet fit jouer au Gymnase *Marthe*, comédie en quatre actes. C'est à cette époque qu'il commença une série de romans qui parurent sous le titre général de *Batailles de la vie* et furent insérés d'abord dans des journaux ou des revues (*le Figaro*, *l'Illustration*, *la Revue des Deux Mondes*); ce furent: *Serge Panine* (1881), couronné par l'Académie française; *le Maître de Forges* (1882), qui obtint un prodigieux succès; *la Comtesse Sarah* (1882); *Lise Fleuron* (1884); *la Grande Marnière* (1885), roman qui se rapproche de la manière de George Sand; *les Dames de Croix-Mort* (1886); *Volonté* (1888); *le Docteur Rameau* (1889); *Dernier Amour* (1889); *le Curé de Favières* (1891); *Dette de haine* (1891); *Au fond du gouffre* (1899); il a publié aussi des nouvelles: *Noir et Rose* (1887), *l'Ame de Pierre* (1890). Georges Ohnet a transporté quelques-uns de ses romans à la scène, où plusieurs ont obtenu d'éclatants succès : *le Maître de Forges* fut joué au Gymnase (1883) pendant une année entière; puis vinrent *Serge Panine*, pièce en cinq actes (1884); *la Comtesse Sarah*, drame en cinq actes (1887); *la Grande Marnière*, drame en cinq actes (1888), jouée encore avec une fortune prolongée; *Dernier Amour*, pièce en quatre actes (1890); *le Colonel Roquebrune* (1897).

L'œuvre littéraire de M. Georges Ohnet a été l'objet des plus vives critiques. Elle est venue au moment où le naturalisme triomphait, et a paru se proposer une rénovation idéaliste à la manière de George Sand. La simplicité et la netteté avec lesquelles l'auteur exposait son sujet, conduisait l'action et amenait le dénouement, une réelle honnêteté d'intentions, ainsi que la moralité des sujets, ont conquis à ses œuvres un immense public dans cette partie moyenne de la bourgeoisie à qui ses occupations ne laissent pas le temps de raffiner beaucoup sur ses goûts littéraires. La fortune extraordinaire qu'elles rencontraient a attiré l'attention de ses confrères et des critiques qui ont poursuivi M. Ohnet avec acharnement. M. Jules Lemaître a commencé, par un article très sévère, véritable modèle de critique, démontrant tout ce qu'il y a de faux et de convenu dans l'idéalisme de M. Ohnet et l'extrême médiocrité de son style et de ses moyens. Ça été pendant longtemps le premier exercice de tout débutant dans la critique que l'éreintement de l'œuvre d'Ohnet; il faut ajouter que l'unanimité de ces attaques a fini par émouvoir l'opinion qui s'est peu à peu dépris de cet auteur. Peut-être la réaction contre le succès excessif des premières œuvres de M. Georges Ohnet a-t-elle été plus loin qu'il ne convenait : c'est un honnête romancier qui bâtit habilement des feuilletons mouvementés; mais le style est plat, la conception assez vulgaire et la psychologie des personnages trop élémentaire.

OHO-y-Gawa (Fleuve) (V. Japon, t. XXI, p. 21).

OHRA. Ville de Prusse, district de Dantzig, dont c'est un faubourg; 6.876 hab. (en 1895). Scieries; cultures maraîchères.

OHRDRUF. Ville d'Allemagne, duché de Saxe-Gotha, sur l'Ohra; 6.464 hab. (en 1896). Elle forme, avec les environs, le petit comté d'*Obergleichen*, appartenant aux Hohenlohe-Langenburg. Il y existait dès 725 un couvent.

OIDEMIA (Ornith.) (V. Macreuse).

OÏDIUM (Bot.). Champignon parasite des végétaux, à spores incolores ou non colorées en noir, sphériques ou ovoïdes, disposées en file droite, en chapelets fixés à l'extrémité de filaments cylindriques. La plupart des oïdiums peuvent être considérés comme des formes conidiales de Champignons dont la forme parfaite a jusqu'à présent échappé aux investigations des mycologistes; cette forme parfaite est connue dans un petit nombre d'espèces seulement. Il en est ainsi pour une Périsporiacée du groupe des Erysiphées (Tulasne), Oidium Monilioides, forme conidienne de l'*Erysiphe graminis* et pour l'oïdium de la vigne dont la forme à penthées a été observée plusieurs fois en France.

L'*Oïdium Tuckeri*, qui est, en effet, la forme conidienne de l'*Uncinula spiralis*, peut, en maintes circonstances, attaquer la vigne et occasionner des dégâts souvent considérables. Il n'est pas d'année que l'on ne signale ce parasite sur quelques points du vignoble français. Apparu depuis 1847, il s'est conservé, chez nous, aussi vivace, aussi redoutable qu'à ses débuts, lorsque les conditions favorables à son développement se trouvent réunies.

Caractères. — Les jeunes pousses, en raison de leur grande richesse en matériaux nutritifs, sont les premières attaquées. Elles offrent au champignon un excellent milieu de culture où il se développe rapidement, décelant son existence par des taches. Ces taches, d'abord légères, peu étendues, blanches, à peine visibles à l'œil nu, s'agrandissent et s'irradient irrégulièrement dans tous les sens, en même temps qu'elles prennent une teinte grisâtre ou gris bleuâtre. Elles constituent un enduit poussiéreux, gras au toucher, dégageant une forte odeur de moisi; enduit qui peut s'étendre à tout un côté du sarment et en particulier à celui qui est le plus exposé au soleil, ou l'enlacer complètement. Lorsque le mal est intense, le jeune rameau devient noir, semble carbonisé et ne se développe plus; son aoûtement se fait mal et son bois sèche l'hiver. Lorsque l'attaque est plus tardive, les taches, tout en étant parfois très nombreuses, restent isolées, disséminées çà et là sur les mérithalles. L'aoûtement peut alors se faire, mais, comme précédemment, le bois sèche parfois l'hiver. Les feuilles, à toute époque, à tout âge et indistinctement sur les deux faces, peuvent être envahies avec une grande intensité. Les pétioles subissent le même sort. Sur ces organes, on retrouve les inévitables taches caractéristiques de la maladie plus ou moins nombreuses, plus ou moins grandes, mais toujours formées de la poussière à odeur de moisi, d'abord

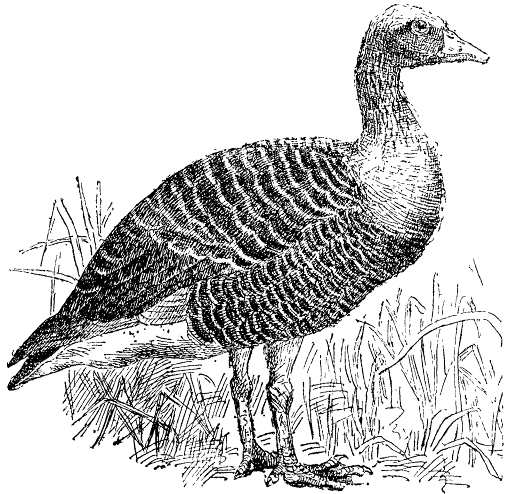
blanche, ensuite gris bleuâtre. Ces taches, par leur feutrage grisâtre, donnent aux feuilles une coloration noirâtre plus ou moins intense. Les raisins ne sont pas épargnés par le parasite ; fréquemment, au contraire, ils en subissent les néfastes effets, depuis la fécondation jusqu'à la véraison. Les jeunes grains, recouverts d'une poussière très abondante, blanche, grasse au toucher, à odeur de moisi très accentuée, se dessèchent, se rident et tombent, ou continuent à grossir sans cependant atteindre leur développement normal. Si, ce qui se produit fréquemment, ils ne sont que partiellement atteints, leur épiderme se fend en un ou plusieurs endroits, les divisant en deux, trois ou quatre parties et permettant à la pourriture de détruire la pulpe du grain.

Traitements. — De tous les nombreux procédés essayés pour entraver les dégâts occasionnés par l'oïdium, un seul, l'emploi du soufre répandu en fine poussière et à l'état sec, sur les divers organes de la vigne, a donné d'excellents résultats. Cette matière en contact avec le champignon le désorganise. Il faut, pour obtenir ce résultat, que la température, au moment du soufrage, soit d'au moins 25° C., car le soufre agit surtout sur l'oïdium par sa transformation en acide sulfureux et par l'émission de vapeurs. Le soufre est répandu sur la vigne à l'aide d'instruments soufreurs de types très divers. Le moment de la journée auquel on doit faire cette opération n'a que peu d'importance. La quantité de soufre à employer à chaque soufrage varie avec bon nombre de causes. D'une manière générale, on se conforme aux données suivantes :

ÉPOQUE des soufrages	SOUFRE trituré	SOUFRE sublimé
1er (avant la floraison)....	15 kilogr.	15 kilogr.
2e (au moment de la floraison...............	30 —	30 —
3e (entre la floraison et la véraison)..........	60 à 70 —	40 —
Soufrages intercalaires...	Doses intermédiaires suivant les époques.	

OIE. I. Ornithologie. — Genre de Palmipèdes lamellirostres, caractérisé par un bec de la longueur de la tête, à mandibule supérieure garnie de lamelles espacées, saillantes en forme de dents et portant un onglet terminal presque aussi large que le bec ; les formes sont plus élancées que chez les Canards, moins que chez les Cygnes ; les tarses sont épais avec les doigts médiocrement allongés ; le plumage est dépourvu de couleurs brillantes et tranchées, généralement gris, ou varié de brun et de blanc. — L'Oie cendrée (*Anser cinereus*) est l'espèce qui se montre en Europe et probablement la souche de l'Oie domestique. Son plumage est d'un gris roussâtre assez uniforme, plus foncé sur le dos, les plumes de cette région étant bordées de blanc ; les rémiges et les rectrices sont noires, à tige et extrémité blanches. Le bec est jaune, les pattes rouge pâle. La taille atteint 1 m. et plus du bout du bec à l'extrémité de la queue ; l'envergure est de 1m,78. Elle visite dans ses migrations tout le N. de l'ancien continent, jusqu'au 70° de lat. septentrionale, venant nicher au printemps en Écosse, en Norvège, en Islande et retournant vers le S. (Europe méridionale, N.-O. de l'Afrique, Chine) à l'automne. En France, elle est de passage régulier en février et en novembre, par bandes de 8 à 25 individus, qui s'arrêtent rarement pendant le jour, mais dont on entend, pendant la nuit, le cri retentissant dans les airs. Elle niche au bord des grands marais tourbeux, couverts d'îles où poussent des roseaux, des herbes et des buissons qui lui offrent un abri tranquille pendant la nuit. Le matin elle vient paître dans les champs et les prairies.

Le port de l'Oie cendrée est plus dégagé et ses mouvements plus rapides que ceux de l'Oie domestique. En volant, la bande est toujours disposée en triangle, et c'est tantôt le plus vieux mâle, tantôt la plus vieille femelle qui forme le sommet de l'angle et sert de guide au reste de la famille. Les jeunes mâles ne sont adultes et en état de se reproduire qu'à deux ans. Le nid, qui est placé au ras du



Oie cendrée.

sol, est assez grossier, formé de branchages, de chaumes et de roseaux entrelacés, d'abord très élevé, mais bientôt affaissé par le poids de la femelle qui le foule en y entrant ; des matériaux plus délicats et du duvet en garnissent le fond. La ponte est de 7 à 14 œufs suivant l'âge de l'oiseau ; la coquille est absolument semblable à celle de l'Oie domestique, d'un blanc jaune sale tirant parfois sur le vert. La ponte commence en mars ; au bout de 28 jours, les petits éclosent, et c'est seulement le lendemain que la mère les conduit à l'eau. Dès la fin de juillet, les jeunes sont en état de suivre les parents dans la migration qui se fait d'abord très lentement et par courtes étapes, puisque ce n'est qu'en novembre qu'ils quittent définitivement notre pays. La chair des adultes est dure, mais celle des jeunes est excellente. Le duvet est plus estimé que celui de l'Oie domestique.

Domestication. — La domestication de l'Oie cendrée paraît remonter à l'antiquité grecque, sinon plus loin encore. Il en est question dans l'*Odyssée* comme d'un oiseau domestique, et Aristote avait déjà remarqué qu'elle pondait quelquefois des *œufs blancs*, c.-à-d. non fécondés, comme la Poule. A. Pictet attribue sa domestication aux Aryas primitifs de l'Asie centrale, mais le fait n'est pas prouvé. Dans tous les cas, cette domestication a dû se faire dans un pays septentrional, puisque l'espèce ne niche pas dans le bassin de la Méditerranée.

Deux autres espèces d'Oies sauvages nous visitent à l'époque des migrations. Ce sont : l'Oie des moissons (*Anser sylvestris* ou *segetum*), à tête et cou brun cendré, le bec orangé, mais avec la base de l'onglet noir. Les bandes sont plus nombreuses que celles de l'espèce précédente. Elle mesure 0m,86 sur 1m,80. Les chasseurs la tirent par les grands vents qui la forcent à voler plus près de terre. Elle passe en janvier et en novembre et se rend en particulier à la Nouvelle-Zemble ; elle gîte de préférence dans les îles déboisées inhabitées et dans les marais. On en peut rapprocher deux variétés : l'*Oie des champs* (*Anser arvensis*), plus grande, qui pond en Laponie et au N. de la Finlande et passe en Allemagne en mars et octobre ; l'*Oie à pied rouge* (*A. brachyrhynchus*) qui vit au Spitzberg et hiverne sur les rivages de la mer du Nord.

L'Oie à front blanc (*Anser albifrons*), dite aussi *polonaise*, plus petite que les deux précédentes, a le front blanc, le devant du cou blanc entouré de brun, le dos

brun avec les plumes bordées de roux. Elle passe en bandes nombreuses en décembre, puis en février, les vols affectant toujours la forme d'un triangle. Elle est très sauvage, ne se pose que le soir et le matin, de sorte qu'on la tue plus rarement que les autres espèces. On en distingue deux autres variétés, l'*Oie islandaise* (*Anser intermedius*), longue de $0^m,76$, et l'*Oie naine* (*A. finmarchicus*) qui vivent l'été dans les terres arctiques et hivernent jusqu'en Egypte et dans l'Inde.

L'Oie canadienne (*A. canadensis* ou *Cygnopsis*), longue de $0^m,94$, large de $1^m,70$, plus élancée que l'Oie cendrée, a la tête, le bec, les pieds, la queue, l'arrière du cou noirs, la gorge gris blanc, la poitrine grise, le dessus brun gris; elle vit dans l'Amérique du Nord, refoulée vers le N. par les chasseurs. Elle descend en hiver jusqu'aux Etats-Unis par petites bandes; en avril et mai, elle retourne à la toundra, entre 50° et 67° lat. N., pour la ponte. Elle niche près de l'eau, dans les taillis ou l'herbe, pond de trois à neuf œufs. On la mange beaucoup fumée. Ses plumes sont fort appréciées. On l'a domestiquée et croisée avec l'oie cendrée ; les métis sont faciles à engraisser.

La *Bernache* et la *Cereopse* (V. ces mots) ont fait l'objet d'articles distincts, de même que l'*Oie d'Egypte* (V. Chenalopex).

Le genre *Chen* a été créé pour une espèce (*Ch. niveus*) propre aux régions arctiques de l'ancien continent. L'Amérique du Nord possède des espèces distinctes, mais très voisines. E. Trouessart.

II. Economie rurale. — L'oie est, sans contredit, le plus précieux des animaux de basse-cour après la poule ; elle est l'objet d'une exploitation très importante en Europe, particulièrement en Irlande (15.335.749 existences), en France (3.519.741 existences), en Suède (1.571.254 existences), en Danemark et en Hollande. La statistique générale de 1892 évalue à 2.346.360 le nombre de ces animaux livrés annuellement à la consommation en France, le prix moyen par tête étant de 4 fr. 52. Nos principaux départements producteurs sont l'Allier, la Haute-Garonne, les Landes, la Dordogne, la Sarthe, les Deux-Sèvres, la Mayenne, la Saône-et-Loire, le Gers, les Basses-Pyrénées, le Maine-et-Loire, la Nièvre, le Tarn-et-Garonne, l'Indre, le Cher, la Vienne, l'Yonne, etc.; les oies de la Haute-Garonne, du Tarn, du Lot-et-Garonne, de la vallée de la Loire et de l'Est sont les plus renommées et elles sont l'objet d'une grande recherche pour l'exportation, les chiffres font défaut sur ce dernier point. Nous exportons de 100.000 à 105.000 kilogr. de pâtés de foie, plus du double de nos importations de ces mêmes produits. On exploite en France deux races d'oies comprenant un assez grand nombre de variétés : 1° *Petite race, oie grise* ou *commune;* elle est encore la plus répandue et ne diffère guère des oies sauvages que par la nuance plus cendrée de son plumage et par son aspect général plus lourd; elle est très rustique, sa ponte n'est pas abondante, et le poids n'atteint que 3 à 5 kilogr. ; dans les bonnes exploitations on lui préfère les types de grosse race avec lesquels elle a souvent été croisée. 2° *Grosse race*. La *variété* la plus intéressante et donnant le meilleur rapport est dite *de Toulouse ;* l'aspect est massif et lourd, la poitrine est très développée et très basse, le cou très gros et les ailes saillantes; le plumage est gris brun dans l'ensemble, les plumes de la tête et du cou sont gris fer et forment liseré à partir de la gorge jusque sous le ventre et sur les cuisses; l'abdomen et le croupion sont nettement blancs ; la queue est grise avec l'extrémité blanche ; enfin les membranes des pattes et le bec sont de couleur rouge brique assez foncée ; l'œil est petit et vif, gris foncé presque noir. Le développement est rapide ; par une alimentation bien conduite le poids de 10 à 11 kilogr. peut être facilement atteint; la ponte est abondante, elle s'élève à 50 et même à 60 œufs (janvier à juin) annuellement. Les variétés de *Guinée* et d'*Egypte* fournissent une chair plus délicate que l'oie de Toulouse, mais elles sont moins rustiques ; la variété d'*Embden*, dérivée de l'oie de Toulouse, à plumage entièrement blanc, à bec et pattes jaune orangé, est très répandue en Angleterre et en Irlande ; elle est également de grande taille et donne un fort rendement. Les oies doivent avoir un logement spécial, aéré et bien sain et entretenu en parfait état de propreté ; la litière est renouvelée tous les deux ou trois jours et retournée fréquemment ; le couchage dans des parcs couverts et transportables donne aussi de bons résultats lorsque les oies pâturent sur les chaumes ou dans les prairies et ne rentrent pas le soir à la ferme. Les mâles ou *jars* sont toujours peu nombreux : un jars suffit pour 6 ou 8 femelles ; il ne doit pas être trop jeune, l'âge de deux ans à deux ans et demi est à préférer ; tout mâle d'élite doit être conservé avec le plus grand soin tant qu'il est bon. Avec une bonne alimentation la ponte peut commencer dès le mois de février ; l'établissement du nid est surveillé ; les œufs, de goût moins délicat que ceux de la poule, pèsent de 150 à 160 gr. en moyenne dans les belles espèces. L'oie est très bonne couveuse, l'éclosion a lieu ordinairement au bout d'un mois ; 15 œufs suffisent par couvée ; les oisons sont retirés au fur et à mesure de leur éclosion, puis on les place dans un panier ouaté ou garni de laine que l'on pose auprès du feu ou dans une pièce très chaude, le moindre refroidissement leur est fatal. Dès le lendemain, on peut les rendre à leur mère, mais, à moins que le temps ne soit très beau, on ne les laisse prendre le grand air qu'au bout de quelques jours ; leur première nourriture consiste en œufs durs hachés avec du pain émietté et des orties très tendres, puis en pâtées de farines, de remoulages et de pommes de terre cuites écrasées, mélangées avec de la verdure hachée ; les orties prennent une grande place dans leur alimentation ; les repas ont lieu cinq ou six fois par jour et même plus. Les bains peuvent commencer au bout d'une dizaine de jours ; il faut bien éviter de les donner pendant le milieu de la journée par crainte des coups de soleil ; après trois ou quatre semaines, on peut conduire les oisons au pâturage avec leur mère. L'élevage n'est réellement économique que si l'on dispose de grandes surfaces, prairies ou chaumes, avoisinant surtout des cours d'eau ; la nourriture est complétée avec des racines, des légumes et tous les débris végétaux encore frais dont on peut disposer ; on y ajoute plus tard avec avantage des graines ou des pâtées ; l'animal est ainsi bien préparé pour l'engraissement, cette opération commence dès le mois de septembre et dure de quatre à six semaines ; chaque jour les oies sont gavées à plusieurs reprises et à des heures bien régulières avec des pâtons de farine de maïs et de pommes de terre cuites. Les sujets sont séquestrés dans une pièce obscure et bien saine ; dans le Sud-Ouest on prolonge l'engraissement encore plus loin pour obtenir les *oies* dites à *foie gras*, très recherchées pour la fabrication des pâtés aux truffes. Bréchemin estime de 16 à 22 fr. le produit brut, suivant grosseur et qualité (graisse 6 fr., quatre membres à 1 fr. 50, foie 3 fr. 50 à 5 fr. 50 le kilogr., plume et duvet), d'une belle oie engraissée de Gascogne, mais ce taux est exceptionnel. Les vieilles oies sont plumées en mai, en juillet et à la fin de septembre, et les oisons vers la fin de juin et en juillet lorsqu'ils sont *croisés*, et à la fin de septembre, sauf dans le cas où ils sont destinés à l'engraissement ; le duvet est arraché après les plumes, mais sans dépouiller complètement le sujet ; on peut obtenir sur une vieille oie jusqu'à 300 gr. de plumes et 75 gr. de duvet par année ; l'oison donne au plus 150 gr. de plumes et 30 gr. de duvet. Dans quelques pays, la peau est ouverte et enlevée après le plumage et préparée avec des soins spéciaux pour être vendue comme peau de cygne ; la chair est alors débitée et vendue par morceaux à un prix inférieur à celui de la chair des animaux non écorchés.

J. Troude.

III. Alimentation. — L'oie fournit un mets substantiel et savoureux. On la mange en daube, avec de la choucroute, avec des navets et des pommes de terre, rôtie

et garnie avec une farce faite avec le foie et de la chair à saucisses, hachée et assaisonnée de sel, de poivre, de ciboule, de persil auxquels on peut ajouter quelques marrons passés dans du beurre chaud. La cuisson à la broche d'une oie grasse demande environ une heure et demie. La graisse est très bonne à conserver et s'unit délicieusement à différents légumes, tels que pommes de terre, épinards, haricots, etc. Les cuisses et les ailes, confites dans du saindoux ou de l'huile d'olive, font le régal de certains gourmets, particulièrement sur les bords de la Garonne. Le foie sert à la préparation de *pâtés* renommés (V. ce mot).

IV. Jeu. — Ce jeu, très ancien (il porte pour titre : « le noble jeu de l'oie, renouvelé des Grecs ») était pratiqué dans les dernières années du moyen âge et a été principalement en faveur au XVIIIe siècle, où il était joué aussi bien par les parents que par les enfants : un dessin de Chardin en fait foi. La vogue du jeu de l'oie est aujourd'hui passée, et il n'y a guère que les enfants qui s'y livrent encore de temps à autre. Ce jeu se joue avec une feuille de carton (dite le *jardin de l'oie*), sur laquelle est représentée une ellipse qui tourne deux fois sur elle-même et est divisée en soixante-trois cases. Chaque case numérotée représente une image dessinée d'une manière élémentaire et qui prête à l'hilarité et aux bons mots ; l'*oie* figure à la case 63, but final du jeu, et se répète six fois (de neuf en neuf numéros) dans le courant des cases précédentes. On peut jouer à plusieurs personnes et même à nombre indéterminé de joueurs ; les instruments du jeu sont deux dés, un cornet et le tableau ou jardin de l'oie. On tire au sort pour savoir qui commencera, et chaque joueur adopte une marque particulière.

Voici les règles du jeu, dans leur texte original, selon le règlement connu de nos ancêtres : « Pour jouer à ce jeu qui est composé de 63 cases, à prendre du n° 1 jusqu'au nombre 63, où il faut arriver pour gagner la partie, il faut que chaque joueur ait une marque distinctive pour marquer sur la case le nombre de points qu'il aura amenés. Mais il n'est pas facile d'arriver au *bosquet* (c'est le n° 63, siège de l'oie finale), car plusieurs empêchements se présentent avant qu'on puisse y aborder. Il faut avoir deux dés que chaque joueur jettera à son tour, et autant de points que les dés amèneront, il les marquera sur le jeu avec sa marque. Il faut faire attention que l'on ne peut pas s'arrêter sur les oies, qui sont disposées de neuf en neuf ; ainsi donc, si vous arrivez à une oie, redoublez le nombre de points que vous avez amenés jusqu'à ce que vous n'en rencontriez plus. Si, en marquant les points que vous amenez vers la fin de la partie, vous excédez le nombre 63, vous redoublez vos points et retournez en arrière, et enfin celui qui arrivera juste au nombre 63 gagnera la partie. » Le règlement est suivi d'observations : « Si, du premier coup que l'on tire les dés, on faisait 9, ce qui peut se faire de deux manières, savoir 5 et 4 ou 6 et 3, il faut que celui qui fera 6 et 3 aille au nombre 26, où sont représentés *deux dés*, et celui qui fera 5 et 4 au nombre 53, où sont deux autres dés. Celui qui fera 6, où il y a un *pont*, payera le prix convenu et ira au nombre 12 pour se noyer sous le pont. Celui qui ira au nombre 19, où il y a une *hôtellerie*, s'y reposera jusqu'à ce que les autres joueurs aient tiré chacun deux fois. Celui qui ira au nombre 31, où il y a un *puits*, payera le prix convenu et y restera jusqu'à ce qu'un autre, arrivant au même nombre, vienne l'en délivrer. Alors celui qui sortira du puits ira occuper la place qu'avait celui qui est venu le remplacer. Celui qui ira au nombre 42, où il y a un *labyrinthe*, payera le prix convenu et retournera au nombre 30. Qui arrivera au nombre 52, où il y a une *prison*, payera le prix convenu et y restera jusqu'à ce qu'un autre l'en retire. Quand on arrivera au nombre 58, où est représentée la *mort* (une tête de mort), on payera encore le prix convenu et on recommencera tout le jeu. Et celui qui sera rencontré par un des joueurs payera le prix convenu et ira se mettre à sa place. »

Les règles du jeu de l'oie sont très simples et à la portée des intelligences les plus enfantines. La vogue très grande qu'a eue ce jeu s'explique encore par les distractions et les retours philosophiques qu'il offre ; l'on a voulu y voir une image de la vie et l'occasion de mille enseignements familiers. Il a donné naissance à de nombreux jeux analogues, jeux plaisants ou instructifs, tels que le *jeu des monuments de Paris*, le *jeu de l'histoire*, le *jeu de l'hymen*, le *jeu de la guerre*, le *jeu du steeple-chase*, le *jeu de géographie*. Une des plus spirituelles imitations a été le *jeu d'oie parlementaire*, où l'on voit représenté le Corps législatif de 1870 ; il est divisé en droite et gauche, porte des portraits de députés ou des signes symboliques : *crédits extraordinaires*, *applaudissements*, *murmures*, *vote de confiance*, *changement de cabinet*, *dissolution*, etc. Il y avait deux jeux distincts, le jeu de la gauche qui comptait à partir de la case Rochefort, et le jeu de la droite qui commençait à Granier de Cassagnac. Déjà on avait adopté le jeu de l'oie à la fin du XVIIIe siècle en le débaptisant pour l'appeler jeu de la Révolution française. Ph. B.

V. Littérature — La mère l'Oie (V. Conte, t. XII, p. 777).

VI. Histoire. — Oies de mer (V. Gueux).

VII. Législation étrangère. — L'oie grise (V. Grágás).

VIII. Coiffure. — Petite oie (V. Coiffure, t. XI, p. 866).

OIE (L'). Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. des Essarts ; 854 hab.

OIGNEY (*Ougneyum*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Combeaufontaine ; 204 hab. Carrières de pierre. Traces de voie antique. Découvertes de ruines, sépultures et monnaies romaines, lieu dit *En Sarrazin*. Eglise du XVIIIe siècle (boiseries dignes d'attention). La seigneurie a appartenu successivement aux de Pesmes, de Rupt et d'Orsay.

OIGNIES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Carvin ; 2.439 hab. Mines de houille des concessions d'Ostricourt, de Courrières et de Dourges. Briqueterie ; brasserie. Eglise moderne de style roman. Château moderne.

OIGNON ou **OGNON.** I. Botanique et Thérapeutique. — Nom vulgaire de l'*Allium Cepa* L. (V. Ail). Liliacée dont on ne connaît pas la patrie, mais qu'on cultive pour ses bulbes qui sont comestibles. L'Oignon, par sa composition chimique, aussi bien qu'au point de vue bromatologique, n'est qu'un diminutif de l'ail. Le jus exprimé subit la fermentation alcoolique. L'Oignon frais a été préconisé comme stimulant, diurétique et anthelmintique. Pris avec modération, il augmente l'appétit et active la digestion. Il sert à fabriquer des cataplasmes maturatifs. — Le *vin d'oignon* se prépare par macération de deux oignons dans un litre de vin blanc ; il sert comme vermifuge, de même que le sirop d'oignon.

Le mot oignon est aussi employé, en botanique, comme synonyme de *bulbe* (V. ce mot, t. VIII, p. 397). Dr L. Hn.

II. Horticulture. — La culture ordinaire de l'Oignon consiste à semer ses graines vers la fin de l'hiver à la volée ou en lignes, en sol riche, non fumé de frais au fumier et fortement plombé après le semis. On sarcle, on bine les jeunes plantes suivant le besoin, on les arrose pendant leur pleine végétation. A la récolte, lorsque les feuilles jaunissent, on laisse ressuyer un jour ou deux au soleil, puis l'on rentre au grenier : la conservation se fait bien tout l'hiver, en lieu sec. On a de bonne heure des oignons frais au printemps, par des semis d'été exécutés en août et suivis du repiquage, en lignes, du jeune plant avant l'hiver. G. Boyer.

III. Alimentation. — L'oignon est très fréquemment employé dans la préparation de nos aliments : il entre dans la confection d'une soupe, d'une purée, de certaines sauces, d'omelettes ; on l'associe également aux viandes

en le faisant cuire avec elles ; on le confit dans du vinaigre soit seul, soit mélangé à des cornichons ; coupé en minces rondelles, il sert aussi quelquefois à assaisonner des salades, etc. Certaines personnes le mangent cru, ce qui rend l'haleine fétide et provoque des renvois fort incommodes, car il est très indigeste. — Pour donner au pot-au-feu une couleur et un fumet plus appétissants, on se sert d'une préparation d'oignons appelés oignons brûlés ou oignons glacés. Ce sont des tranches de bulbe d'oignons ayant subi un commencement de carbonisation ou plutôt de caramélisation. La préparation industrielle de ce condiment forme une branche commerciale assez importante. Dans le commerce, on rencontre quelquefois un produit analogue, mais préparé avec des carottes, du navet ou de la betterave. Un examen attentif, après ébullition, suffit pour découvrir la fraude.

OIGNON. Rivière du dép. du *Doubs* (V. ce mot, t. XIV, p. 1005).

OIGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets ; 296 hab.

OIGNY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Baigneux-les-Juifs ; 104 hab.

OIGNY. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Mondoubleau ; 268 hab.

OIGOURS (V. Turcs Ouigours).

OIHÉNART (Arnaud d'), historien et poète basque, né à Mauléon le 7 août 1592, mort avant le 14 janv. 1668. Fils d'un procureur du roi au pays de Soule, il fit à Bordeaux ses études de droit, devint en 1623 syndic du tiers état de Soule et par son mariage avec Jeanne d'Erdoy, d'une vieille famille de Saint-Palais, obtint l'entrée aux Etats de Navarre dans le corps de la noblesse. Reçu avocat au parlement de Navarre, il fut chargé de la gestion des immenses biens de la maison de Gramont, et les nombreux documents qu'il rencontra dans le chartrier de Bidache lui donnèrent le goût des recherches historiques. Il visita un grand nombre de dépôts d'archives, à Bayonne, Toulouse, Pau, Pampelune, où il fut fort mal accueilli, Lescar, Périgueux, Paris, Dijon, Précy-sur-Oise, et les vingt-trois volumes manuscrits qui furent le fruit de ses recherches sont aujourd'hui compris dans la collection Duchesne à la Bibliothèque nationale (vol. 96 à 99 et 101 à 119) ; ils furent envoyés à Colbert en 1675 par Gabriel d'Oihénart, son fils, au moment même où François Duchesne venait de donner à ce ministre quarante-cinq volumes de documents ayant appartenu à son père. Mais la bibliothèque d'Oihénart et une partie de ses pièces originales restèrent à Saint-Palais où D. Martène et D. Durand les virent en 1711 ; le comte d'Hérouville en acquit une partie en 1753, et ces papiers passèrent ensuite dans le cabinet de l'abbé de Vergès, historiographe de France, et de là aux archives du séminaire d'Auch. Un résidu important du cabinet d'Oihénart, resté à Saint-Palais, a appartenu jusqu'à ces dernières années à la comtesse de Brancion qui l'a légué à son parent, M. Labrouche, archiviste des Hautes-Pyrénées. Oihénart publia à Paris, en 1637, sous le titre de *Notitia utriusque Vasconiæ, tum Ibericæ, tum Aquitanicæ,* l'ouvrage auquel il doit sa célébrité, et dont une seconde édition parut en 1656 ; c'est un livre très recherché et utilisé encore de nos jours. On lui attribue aussi une *Déclaration historique de l'injuste usurpation et rétention de la Navarre par les Espagnols,* publiée en 1625 (in-8), et un extrait d'un livre, qui ne parut point, intitulé *Navarra injuste rea, sive de Navarræ regno contra jus fasque occupato* (pièce in-4 de 8 pp. qui se trouve dans Galland, *Mémoires pour l'histoire de la Navarre* (Paris, 1648, in-fol., *Preuves*, p. 110). Oihénart avait voulu écrire encore une histoire de la maison de Gramont, dont on trouve un résumé à la Bibliothèque nationale (fonds fr. 20222, fol. 169 et vol. 1163 de Clairambault). Comme poète, Oihénart avait écrit un recueil de proverbes basques et de poésies dans la même langue qui parut en 1657 à Paris et a été réédité en 1847 à Bordeaux par Francisque Michel. Il avait aussi réuni les éléments d'un dictionnaire basque. Henri Courteault.

Bibl. : J.-B.-E. de Jaurgain, *Arnaud d'Oihénart et sa famille ;* Paris, 1885, in-8.

OÏL (Langue d') (V. Romanes [Langues]).

OIL-City. Ville des Etats-Unis (Pennsylvanie), au confluent de l'Oil Creek et de l'Alleghany, au centre de la région du pétrole (V. Etats-Unis, t. XVI, p. 577) ; 19.902 hab.

OINGT. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. du Bois-d'Oingt ; 414 hab. Ancienne station romaine d'*Iconium,* sur la voie d'Aure à Feurs. Au moyen âge, c'était une place très forte qui fut ruinée en 1562 par le baron des Adrets. A l'O. de cette localité est l'ancien manoir de Prony, domaine patrimonial du physicien de ce nom. Ruines du rempart et du château.

OINVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Limay ; 506 hab.

OINVILLE-Saint-Liphard. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Janville ; 566 hab.

OINVILLE-sous-Auneau. Com du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Janville ; 298 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

OIRON (*Orio*). Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars ; 845 hab. Oiron était au moyen âge le siège d'une seigneurie qui passa à la maison d'Amboise, puis à celle de Sancoins. Lors du procès de Jacques Cœur, Charles VII la confisqua sur Jean de Sancoins et la donna aussitôt à Guillaume Gouffier. Artus Gouffier, fils aîné de celui-ci, commença, en 1518, la construction d'une église collégiale (mon. hist.) qui est aujourd'hui la paroisse du bourg. C'est un édifice à une nef terminée par une abside avec deux petites chapelles latérales et une tour à droite de la façade ; la construction est gothique, mais l'ornementation Renaissance ; les deux portes latérales sont l'une de 1540, l'autre du temps de Henri II ; l'intérieur contient de nombreuses curiosités parmi lesquelles tiennent le premier rang les tombeaux, malheureusement mutilés, de la famille Gouffier ; celui de Philippe de Montmorency, veuve de Guillaume Gouffier, celui d'Artus Gouffier, fondateur de la collégiale, celui de l'amiral Bonnivet, son frère, et celui de Claude Gouffier. Les deux premiers sont l'œuvre de Jean Juste, le père, et les deux autres de Jean Juste, le fils. L'église à peine commencée, Artus Gouffier entreprit la construction d'un château destiné à remplacer la résidence primitive des seigneurs d'Oiron, dont les restes, qui datent du xve siècle, se voient encore à Leugny, à 1 kil. au S.-E. Il mourut dès 1539, mais son œuvre fut continuée d'abord par sa veuve, Hélène de Hangest, qui lui survécut jusqu'en 1537, et ensuite par leur fils, Claude Gouffier. De cette construction subsistent deux ailes du château actuel, mais celle de droite a été remaniée à la fin du xvii[e] siècle, tandis que celle de gauche demeure l'un des plus précieux bijoux de la Renaissance française. Le bâtiment d'un seul étage s'élève au-dessus d'une galerie dont les arcades en anse de panier sont supportées par des colonnes torses ; les appuis des fenêtres sont ornés de médaillons représentant des Césars et Mahomet sculptés par Mathurin Boubérault, de Tours. L'intérieur contient un vaste escalier donnant accès à la salle des gardes ou des peintures, parce qu'elle est ornée de quatorze peintures représentant des scènes de l'*Enéide*, peintes au xvi[e] siècle par Pierre Foulon et Noel Jallier. Protectrice des arts et artiste elle-même, Hélène de Hangest avait établi auprès de son château une fabrique de faïences artistiques qui subsista jusque vers le milieu du xvii[e] siècle, et dont les pièces très rares — la plupart avaient été destinées au château et à l'église — sont aujourd'hui d'un prix inestimable. Saccagé en 1568 par les protestants de François de Coligny, le château fut acquis en 1667 par le duc de La Feuillade qui en entreprit la transformation ; c'est lui qui fit élever le grand

corps de logis central, et les deux pavillons dont il est flanqué; il n'eut heureusement pas le temps d'achever son œuvre. Mme de Montespan l'acquit en 1700, le donna bientôt à son fils, le duc d'Antin, en s'en réservant la jouissance; elle y passa les dernières années de sa vie et fonda l'hôpital qui subsiste encore et où se voit un beau portrait d'elle par Mignard. Le duc d'Antin vendit le château en 1745 au maréchal de Villeroy qui le conserva jusqu'en 1779. Dans le grand parc du château, qui comprend 390 hect., se trouve sur un petit plateau un groupe de quatre dolmens, dont le principal est formé de sept pierres supportant une table longue de près de 7 m. — Eaux minérales sulfureuses de Bilazais.

OIRY. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. d'Avize; 315 hab.

OISANCE. Rivière du dép. d'*Ille-et-Vilaine* (V. ce mot, t. XX, p. 561).

OISANS (V. Isère, t. XX, p. 988).

OISE (L'). Rivière du dép. de la *Loire* (V. ce mot, t. XXII, p. 435).

OISE (lat. *Isara*). Rivière de France, affl. dr. de la Seine. Elle a sa source en Belgique, prov. de Namur, à 300 m. d'alt. environ, descend vers l'O., entre en France au bout de 15 kil., sépare un instant les dép. du *Nord* et de l'*Aisne* (V. ces mots), s'engage dans celui-ci, où elle adopte après Guise la direction du S.-O., qu'elle conservera jusqu'au bout: elle est plus que doublée à La Fère par l'apport de la Serre, passe dans le dép. de l'*Oise* (V. ce mot) où elle reçoit son grand affluent, l'Aisne, et finit en *Seine-et-Oise* (V. ce mot), où elle s'unit à la Seine à Conflans. Elle a 302 kil. de long dans un bassin de 1.667.000 hect. La branche principale en est non pas l'Oise supérieure, mais l'Aisne. A partir de la source de l'Aire (affl. de l'Aisne), la rivière aurait plus de 400 kil. de long.

Mais l'Oise forme une route historique et économique de premier ordre entre le bassin de la Seine et ceux de la Meuse (Sambre) et de l'Escaut, entre Paris et les Pays-Bas. Navigable de l'embouchure à Janville, l'Oise est suppléée jusqu'à Chauny par un canal latéral. Sur ce tronc commun se branchent les grands canaux du Nord.

La vallée de l'Oise constitue également la voie d'accès militaire des Pays-Bas vers Paris. Elle est barrée par la forteresse de La Fère. A l'origine de la vallée se trouvaient les places de Marienbourg et Philippeville que les traités de 1815 ont attribuées à la Belgique afin de laisser ouverte une trouée dans notre frontière septentrionale.

L'Oise n'arrose aucune grande ville, ni même de cité de second rang; les principales sont Hirson, Guise, La Fère, Chauny, Noyon, Compiègne, Creil, Pontoise.

Pour les détails, V. les art. consacrés aux dép. de l'Aisne, de l'Oise et de Seine-et-Oise, §§ *Régime des eaux*, *Voies de communication*.

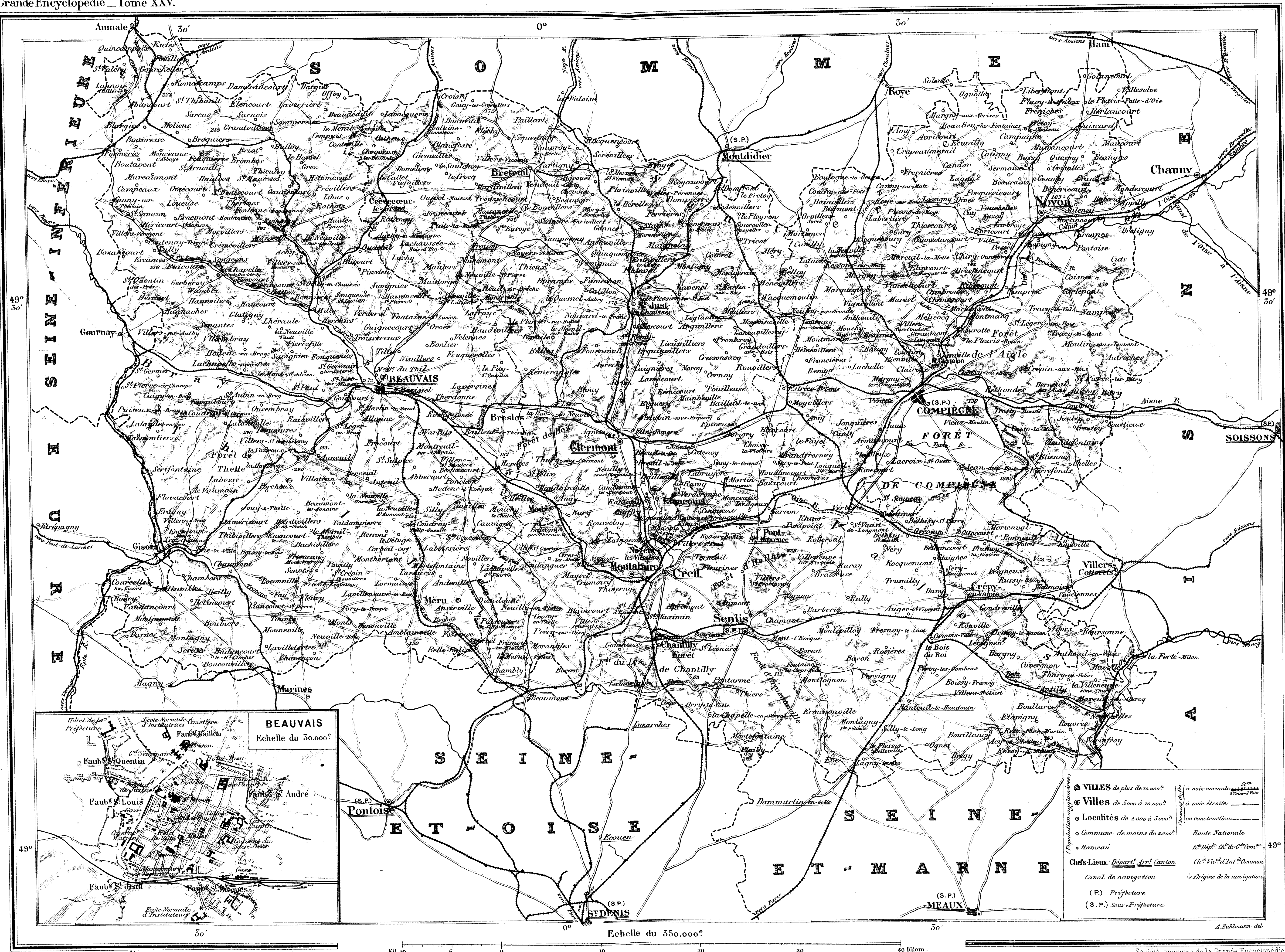
Canal latéral à l'Oise. — Canal creusé sur la r. dr. de l'Oise, pour assurer entre Chauny et Janville un tirant d'eau de 2 m. aux bateaux. Il a 34 kil. de long en y comprenant les 3 premiers qui portent le nom de *Canal de Manicamp*.

Canal de l'Oise à l'Aisne. — Canal creusé entre l'Oise supérieure et l'Aisne pour éviter au trafic entre le N. et l'E. de la France le détour par Compiègne et les difficultés de la remonte de l'Aisne. Il va de Chauny à Bourg. Il s'embranche à Abbécourt sur le canal latéral à l'Oise, franchit cette rivière sur un pont-canal de 67 m., coupe la Lette, remonte par Anizy-le-Château au moyen de neuf écluses jusqu'au bief de partage long de 7 kil., franchit le faîte par le souterrain de Braye (2.365 m.) et descend par quatre écluses vers l'Aisne qu'il franchit sur un pont de 62 m. de long à Moussy, il se raccorde à Bourg avec le canal latéral à l'Aisne. Sa profondeur est de 2m,20; sa longueur de 56 kil. Il est alimenté par des prises d'eau à la Lette et à l'Aisne (à Berry-au-Bac, d'où on les amène à Bourg et les refoule vers le bief de partage). Ouvert en 1890, il a coûté 32 millions de fr., dont 13.400.000 pour le souterrain de Braye.

Rigole de l'Oise. — Conduite d'eau qui amène au canal de Saint-Quentin des eaux prises dans l'Oise à 3 kil. aval de Guise. Elle a 25 kil. de long, dont une partie souterraine entre Bernoville et Fonsomme (source de la Somme).

OISE (Dép. de l'). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de l'Oise doit son nom à la grande rivière qui le traverse du N.-E. au S. Il appartient à la région septentrionale de la France, est compris entre les dép. de la Somme au N., de l'Aisne à l'E., de Seine-et-Marne et Seine-et-Oise au S., de l'Eure au S.-O. et de Seine-Inférieure à l'O. Son ch.-l. Beauvais est distant de Paris de 69 kil. à vol d'oiseau et de 79 kil. par le chem. de fer. Le dép. de l'Oise est situé entre 49° 3′ et 49° 46′ lat. N., 0° 50′ long. E. et 0° 39′ long. O. Sa forme est celle d'un rectangle assez régulier et orienté parallèlement aux degrés et méridiens; d'E. en O., il mesure 100 à 110 kil. du N. au S., 70 kil. à l'E., 52 au centre, 65 à l'O. Il n'a de limites naturelles que sur une faible partie de son pourtour, à l'O., où l'Epte le sépare des dép. de la Seine-Inférieure, puis de l'Eure durant une trentaine de kilomètres (sauf les banlieues de Gournay et de Gisors qui demeurent à ces départements voisins). Au S., la Thève, longeant la forêt du Lys, sépare pendant 5 kil. les dép. d'Oise et Seine-et-Oise; au S.-E., l'Ourcq et son affluent la Gergogne séparent chacun les dép. d'Oise et de Seine-et-Marne durant 3 ou 4 kil.; de même, à l'angle N.-O., la Bresle pour le dép. de Seine-Inférieure. Les autres limites sont purement conventionnelles. Le pourtour du département est de 425 kil. La superficie du dép. de l'Oise est de 585.500 hect. d'après le cadastre, de 588.500 hect. d'après le service géographique de l'armée.

Relief du sol. — Au point de vue orographique, le dép. de l'Oise appartient au bassin parisien. C'est un pays de plaine, d'un relief très peu accentué. Le point le plus bas est celui où l'Oise sort du département, à 20 m. environ; les plus élevés atteignent 240 m. (à l'O. de Savignies, au N.-O. et à l'O. d'Auneuil) sur la lisière orientale du pays de Bray, dont l'escarpement domine la vallée du Beauvaisis. Les deux traits essentiels de l'orographie du dép. de l'Oise sont cet escarpement du pays de Bray et de Thelle, orienté du N.-O. au S.-E., et la vallée de l'Oise, orientée du N.-E. au S.-O. La vallée de l'Oise forme un sillon profond et large; la rivière n'est qu'à 37 m. au-dessus de la mer au point où elle aborde le département et sa pente est de 0,17 par kilomètre durant ce parcours. Cette vallée, élargie en aval du confluent de l'Aisne, est creusée dans les terrains tertiaires. Elle laisse à gauche une région de collines boisées coupées par des vallons descendant de l'E. à l'O.: forêt de Carlepont, adossée à des coteaux de 159 m.; forêt de l'Aigle ou de Laigue (alt., 113 m.), séparée par l'Aisne de la forêt de Compiègne (Beaux Monts. 130 m.; mont Saint-Marc, 131 m.; Grands Monts, colline de Pierrefonds, 137 m.; plaine boisée, 50 m. environ); puis, au S. de la vallée de l'Authonne, la forêt d'Hallate (228 m. au N.-E.), séparée par la Nonette de celles d'Ermenonville (113 à 66 m.), de Chantilly et du Lys, moins accidentées. — Sur la rive droite de l'Oise, les mêmes terrains forment les collines du Noyonnais, moins bien boisées, qui atteignent 181 m. au N.-E. de Noyon, dans les bois d'Autrecourt, et 152 m. au mont Ganelon, qui domine le confluent de l'Oise et de l'Aisne. A l'O. de la vallée de l'Oise et jusqu'à celle du Thérain s'étend une plaine crétacée monotone, médiocrement mouvementée, dont l'altitude varie de 100 à 178 m., s'abaissant à 50 ou 60 m. au fond des sillons creusés par les cours d'eau. Les vallées perpendiculaires de l'Oise et du Thérain convergent vers Creil, dominées d'une centaine de mètres par les hauteurs du Clermontois qui atteignent 158 m. dans la forêt de Hez, 106 au-dessus de la grande vallée. — La vallée du Thérain longe au pied le soulèvement du pays de Bray, pro-


SOMME
AISNE
SEINE-INFÉRIEURE
EURE
SEINE-ET-OISE
SEINE-ET-MARNE
BEAUVAIS
Clermont
COMPIÈGNE
Senlis
Montdidier
Noyon
Chauny
Creil
Pont St Maxence
Breteuil
Crépy en Valois
Villers Cotterets
SOISSONS
Pontoise
St DENIS
MEAUX
Gisors
Gournay
Aumale
Ham
Roye
Chantilly
Montataire
Méru
Chaumont
Marines
Beaumont
Luxarches
Ecouen
Dammartin en Goële
Nanteuil le Haudouin
Forêt de Compiègne
Forêt de l'Aigle
Forêt de Chantilly
Forêt de Thelle
BEAUVAIS
Echelle du 30.000e
Faubg St Quentin
Faubg St Louis
Faubg St André
Faubg St Jean
Faubg St Jacques
VILLES de plus de 10.000h
Villes de 5.000 à 10.000h
Localités de 2.000 à 5.000h
Commune de moins de 2.000h
Hameau
Chefs-Lieux: Départt Arrt Canton
Canal de navigation
(P.) Préfecture
(S.P.) Sous-Préfecture
à voie normale
à voie étroite
en construction
Route Nationale
Origine de la navigation
Echelle du 350.000e
Kil. 10 5 0 10 20 30 40 Kilom.
A. Buhlmann del.

longé au S.-E. par les talus crétacés de la Thelle. Le bourrelet atteint 240 m., avons-nous dit; il encaisse une sorte de boutonnière jurassique, d'un niveau inférieur de 60 à 80 m., formant une région accidentée et herbeuse qu'arrosent de nombreux ruisseaux. L'angle N.-O. du dép. de l'Oise, dont l'alt. dépasse 200 m., est un faîte entre les bassins de l'Oise (Thérain), de la Somme et de la Bresle.

A.-M. B.

Géologie. — GÉNÉRALITÉS. — Considéré dans son ensemble, le dép. de l'Oise constitue une vaste plaine, faiblement inclinée vers le dép. de la Seine. Si l'on fait abstraction des terrains pléistocènes, on peut dire que les autres formations s'y succèdent progressivement dans la même direction. Cependant, cette disposition générale est dérangée, à l'O. du département, par la présence de la petite contrée connue sous le nom de pays de Bray. C'est une région assez peu élevée, alignée N.-O.-S.-E., resserrée entre deux falaises longitudinales qui l'isolent de la grande plaine dont elle interrompt la continuité. Une vallée verdoyante s'ouvre au milieu de ce bourrelet qui va s'élargissant dans la direction de la Normandie. La bordure du pays de Bray forme, par sa continuité, le trait le plus remarquable du relief du pays, et ce caractère ne peut être expliqué que par la géologie. Elle forme une série de coteaux commençant vers Précy-sur-Oise et s'étendant dans le dép. de la Seine-Inférieure jusqu'aux environs de Dieppe et constituant la partie la plus élevée de la contrée. — On ne trouve pas dans le dép. de l'Oise de terrains plus anciens que le kimméridgien et le portlandien, encore ces deux étages ne se montrent-ils que dans l'axe du pays de Bray. Ils sont entourés d'auréoles formées par le crétacé inférieur (néocomien, aptien, gault), le cénomanien et le turonien. Le sénonien ou étage de la craie blanche offre, au contraire, une extension considérable, puisqu'il forme une partie des plateaux de la Picardie et du pays de Thelle, c.-à-d. le territoire situé au N.-O. du département, au N. d'une ligne passant près de Beauvais, de Clermont et de Compiègne.

Une deuxième bande crétacée, de moindre importance, s'étend au S. du Bray, jusqu'à Chaumont-en-Vexin, Méru et Beaumont-sur-Oise. Le reste de la région est constitué principalement par l'éocène qui forme une partie des collines du Vexin et du Valois, aux contours dentelés et se poursuivant dans le Soissonnais et vers Paris. Le pléistocène couvre d'assez grandes surfaces, principalement sur la bande crétacée qui s'étend au S. du pays de Bray.

TECTONIQUE. — Le dép. de l'Oise est traversé dans une direction générale N.-O.-S.-E. par trois grands plissements formant des bandes parallèles. Ce sont du N. au S. : 1° l'anticlinal de Compiègne-Granvilliers, qui relève assez fortement le niveau de la craie, sépare le bassin de la Seine de celui de l'Oise et sert ainsi de ligne de partage des eaux; de part et d'autre de cet anticlinal, les couches plongent assez rapidement ; 2° le synclinal de Beauvais, très rapproché de l'anticlinal remarquable (3°) dont fait partie le pays de Bray. Le pays de Bray n'est pas, comme on le croyait, une vallée d'érosion ; c'est une sorte d'échancrure dont les falaises intérieures circonscrivent un fossé fermé en forme de fuseau très allongé et très aigu, ne communiquant avec le dehors que par d'étroites et profondes déchirures par où s'échappent les cours d'eau, comme l'Epte, qui ont pris naissance à l'intérieur. Cette large échancrure, au sol étrangement accidenté, qui s'ouvre brusquement au milieu des plateaux qui joignent la Normandie à la Picardie et fait succéder l'étonnante verdure de ses herbages à la teinte monotone des terres labourées, se détache d'une manière remarquable des plateaux uniformes qui l'enserrent de toutes parts. Ce qui lui donne un cachet particulier, c'est la netteté exceptionnelle avec laquelle son contour extérieur se révèle au premier coup d'œil.

A travers la déchirure en forme de boutonnière qui le constitue apparaît le système jurassique perçant une couverture de dépôts crétacés. L'axe anticlinal, remarquablement rectiligne et orienté N.-O.-S.-E., est situé tout près du bord septentrional de la région, qui prend le plus souvent les allures d'une faille ou d'un pli très brusque. Les calcaires lithographiques du kimméridgien s'y trouvent relevés jusqu'à plus de 210 m. d'alt., et si les agents d'érosion, profitant des fissures qui n'ont pu manquer de s'ouvrir au-dessus de la clef de voûte, n'avaient pas nivelé la contrée, ne laissant subsister aucune altitude supérieure à 240 m., la craie blanche atteindrait, sur le dôme de Bray, une hauteur de 600 m. au-dessus du niveau de la mer

La dislocation de Bray, qui est la mieux définie de celles que l'on constate dans le bassin de Paris et rappelle celle des régions montagneuses, quoique à une moindre échelle, est la ligne culminante d'un système de rides parallèles comprenant la vallée de la Seine. Le fleuve serpente, sans jamais s'en écarter beaucoup, autour d'une direction moyenne orientée 130°, exactement comme le Bray, et jalonnée par une série d'accidents. Le soulèvement qui a fait surgir le dôme de Bray semble avoir été progressif. Le principal mouvement aurait eu lieu à l'époque du gypse ; mais, sur son prolongement vers Senlis, les sables de Fontainebleau ont été également influencés. Il est à croire que cette ligne de fractures a rejoué à plus d'une reprise. La moitié S.-E. du dôme du Bray s'étend dans le dép. de l'Oise. La falaise qui le limite au N.-E. est celle où les terrains sont relevés le plus fortement. Elle passe à 2 kil. de Beauvais, coupe l'Oise à Précy-sur-Oise et se distingue encore jusqu'à la forêt de Chantilly. La deuxième falaise, échancrée par la vallée de l'Epte, est plus irrégulière ; elle s'étend, par Ons-en-Bray, vers Auneuil et Silly. La partie comprise entre les deux falaises de craie englobe le Bray proprement dit. L'axe du bombement, très rapproché de la falaise N., constitue la crête du haut Bray et s'étend seulement dans la partie centrale de la boutonnière vers Hodène et Glatigny.

STRATIGRAPHIE. — Le *jurassique* est la formation la plus ancienne affleurant dans le dép. de l'Oise, encore n'est-elle représentée que par ses termes les plus supérieurs : le kimméridgien et le portlandien, qui se montrent dans l'axe du Bray.

Le *kimméridgien* (*virgulien*) forme une assez large tache depuis Bouzancourt jusqu'à Glatigny et Villambray. Il est visible sur 100 à 200 m. et comprend des argiles bleues avec des intercalations de lits-lumachelles à *Ostrea virgula*. Certaines assises sont assez compactes pour avoir été exploitées comme marbre (marbre d'Hécourt). Au milieu de la série s'observe une couche de 3 à 4 m. de calcaire lithographique sans fossiles. L'ensemble renferme *Am. Lallierianus, Ostrea virgula, Gervilia kimeridgiensis*, etc. Le *portlandien* forme une auréole autour du kimméridgien. Il débute par une marne bleue à *Ostrea catalaunica*, que surmonte un grès en plaquettes à *Anonia lævigata*. Puis viennent des calcaires marneux et des marnes bleues calcarifères, enfin un grès calcaire glauconieux avec poudingue à galets arrondis de roches anciennes renfermant : *Hemicidaris Hoffmanni, Echinobrissus Brodiei, Ostrea Bruntrutana*. Cet ensemble, qui offre une épaisseur d'environ 30 m., représente le portlandien inférieur. Le portlandien supérieur est constitué par une argile bleue (12 m.) à *Ostrea expansa* (chaux hydraulique), avec quelques bancs de calcaire marneux bleu à grandes ammonites (*A. rotundus*). Cette argile est couronnée par un grès ferrugineux, épais d'une dizaine de mètres, quelquefois à l'état de sables et renfermant *Trigonia gibbosa, Mytilus*, etc. Vers son extrémité S., le portlandien supérieur se transforme en un sable sans fossiles, à gros galets de roches anciennes se reliant intimement aux couches infracrétacées et représentant sans doute le purbeckien.

Les divers termes du *crétacé* sont très inégalement répartis dans l'O. du département. Tandis que le crétacé inférieur, le cénomanien et le turonien n'affleurent que dans le pays de Bray, par suite du bombement dont nous

avons parlé, le sénonien occupe une grande étendue dans le N.-O. du département et au S. du Bray. Tous les termes du crétacé jusqu'au sénonien constituent donc des auréoles entourant le Bray, tandis que la craie blanche s'étale largement.

Le *néocomien*, dont la puissance est d'environ 60 m., comprend à la base des argiles réfractaires (5 à 6 m.) exploitées pour la faïence et les creusets de verrerie, surmontées par des sables blancs, quartzeux, micacés (20 m.) avec intercalation de lignites à *Lonchopteris mantelli*. Puis viennent de nouvelles argiles réfractaires (6 m., objets réfractaires) surmontées par des sables, et des grès ferrugineux avec minerai de fer géodique et lits marins à *Pleuromya neocomiensis, Cardium subhillanum*. Les argiles panachées, qui recouvrent le néocomien et représentent le *barrémien*, renferment des lits de grès et de sables, ainsi que des cristaux de gypse. Vient ensuite une couche argilo-marneuse (12 m.), gris verdâtre, à rognons de grès ferrugineux à *Ostrea aquila*, qui est l'équivalent de l'aptien.

Le *gault* débute par des sables verts (15 m.) avec petits silex, recouverts par des argiles (6 m.) gris bleuâtre, exploitées pour la fabrication de la faïence, où l'on recueille : *Am. Delucii*, *A. splendens*, etc. Certaines assises comprennent des nodules phosphatés. Le *cénomanien* est représenté à la base par une roche tendre, poreuse, grisâtre, surtout siliceuse, appelée *gaize*, renfermant des nodules de silex et de pyrite, et passant à la partie supérieure à une argile sableuse, gris bleuâtre, à *Am. inflatus* et *Am. auritus*. Au-dessus vient une craie glauconieuse (Auneuil), meuble, verdâtre, avec nodules phosphatés assez riches à *A. mantelli*, *A. gentoni*, etc. L'étage *turonien* est constitué par une craie marneuse, blanche ou grisâtre à *Ter. grandis* et *Cidaris vesiculosus*. — Le reste du crétacé forme ce qu'on appelle la craie à *micraster* et la craie à bélemnitelles.

Le sénonien inférieur (coniacien et santonien) comprend la craie à micaster (35 à 40 m.) qui occupe la partie élevée de la falaise du Bray. A la base, on trouve des calcaires durs, compacts, exploités comme pierre de taille et renfermant : *Micraster cor testudinarium* et *Ter. semiglobosa*, et à la partie supérieure une craie marneuse tendre avec silex (chaux grasse) à *Micraster cor anguinum*. Au-dessus vient la craie à *Marsupites ornatus*. La craie à bélemnitelles s'étend dans le N. du département et au S. de Bray. Elle est formée à la base par une craie blanche, tendre, avec un niveau inférieur à *Bel. quadrata*, *Offaster pilula*, *Ananchytes carinata* et un niveau supérieur à *Bel. mucronata*, *Magas pumilus*, *Ananchytes ovata*, *Micraster Brongniarti*. Toute cette craie blanche renferme des lits de silex noirs. Elle est exploitée pour la fabrication du blanc d'Espagne et dans les raffineries de sucre pour la production de l'acide carbonique.

L'émersion qui se produisit après le dépôt de la craie empêcha le dépôt des couches maëstrichtiennes supérieures. La mer, qui vint recouvrir le pays après cette émersion, déposa des sédiments dont on ne trouve que des lambeaux dans les environs de Paris. Dans l'Oise, le *danien* est *adossé* à la craie. Il se montre en un seul point, à Laversines, un peu à l'E. de Beauvais où il est constitué par un calcaire friable, grossier, celluleux, formé surtout de débris de fossiles brisés, principalement de *Lima Carolina* et de radioles de *Cidaris Tombecki*.

Le *tertiaire* occupe principalement la partie E. et S.-O. du département. Il forme la grande plaine du Valois, les coteaux du Vexin et ceux qui s'étendent sur les deux rives de l'Oise entre Senlis, Nanteuil, Clermont et Compiègne. Vers l'E., le tertiaire est limité, une première fois, par la falaise N. du pays de Bray qui s'étend depuis Alonne, près Beauvais, jusqu'à Précy-sur-Oise et la forêt de Chantilly. Ces divers étages du tertiaire sont en retrait successif du N. vers le S. C'est principalement l'éocène qui est ici représenté. Le miocène ne se montre guère que sous forme de lambeaux ; il forme le couronnement des collines les plus élevées (mont Pagnotte). Il existe, dans le dép. de l'Oise, un grand nombre de localités classiques au point de vue géologique et paléontologique.

L'*éocène* débute par une formation ravinant les dépôts crayeux et constituant un conglomérat de silex verts, scoriacés, empâtés dans une argile plus ou moins sableuse. Ce conglomérat est surmonté par des sables glauconieux, dits *sables de Bracheux*, caractérisés par *Ostrea Bellovacina, Cucullea crassatina, Cardita pectuncularis*. En quelques points qui s'alignent le long de la falaise du Bray, ces sables renferment des lits de gros galets. L'érosion a parfois enlevé les sédiments dans lesquels sont renfermés ces derniers, ne laissant subsister que des nappes de galets, comme cela se voit au pied des coteaux du Vexin. Sur les sables de Bracheux s'étend une *argile plastique*, pyriteuse et gypsifère que surmontent, par places, des lignites pyriteuses à Cyrènes (4 m.), exploitées pour la fabrication de la couperose et de l'alun. Cet ensemble est raviné par des sables passant à un calcaire lacustre marneux et bitumineux couronné par les *argiles plastiques proprement dites*, renfermant des intercalations de grès et de sables, et caractérisées par *Ostrea Bellovacina, Cyrena cuneiformis, Cerithium variabile, Melania, Melanopsis*, etc. Cette formation de l'argile plastique (15 m.) constitue la majeure partie du sous-sol des forêts de Laigue et de Compiègne et le soubassement des coteaux du Vexin. Viennent ensuite les *sables nummulitiques du Soissonnais* (35 à 40 m.), jaunes, siliceux, micacés et glauconieux à la base, calcarifères, gris verdâtre au milieu, avec veinules argileuses et lignitifères. Ils contiennent à divers niveaux des rognons tuberculeux de grès calcaire ou dolomitique, parfois siliceux, dits têtes de chats. Le seul fossile caractéristique et le plus constant de ce niveau est une petite nummulite (*N. planulata*). Ces sables sont bien développés à Cuise-la-Motte, Creil, près de Pont-Sainte-Maxence et aux environs de Noailles. Ils sont surtout fossilifères à leur partie supérieure : *Tur. edita, Nerita Schmideliana, Cyrena gravesi*. Le grand nombre d'espèces d'estuaires ou de rivages qu'ils renferment prouve le caractère littoral du dépôt, qui est encore accentué par la présence du *G. auricula*. Les sables nummulitiques, par suite du ravinement facile qu'ils ont subi, impriment au paysage un cachet bien spécial le long des vallées de l'Aisne et de l'Oise.

Le *lutétien* (ancien étage du *calcaire grossier*), particulièrement développé entre Clermont et Senlis, a été divisé en trois parties : la division inférieure caractérisée par *Num. lævigata, Cardita planicosta* est la moins développée ; elle est débordée par la division moyenne qui comprend les couches à *Cer. giganteum*, et à Milioles, reposant parfois sur les sables de Cuise, et enfin la division supérieure qui s'étend encore davantage et débute par un calcaire lacustre (émersion), celui du *banc vert*, à *Cerithium lapidum*, et se termine par des couches saumâtres, ou d'eau douce, dites *caillasses*, reposant, par places, sur une formation lignitifère, dans laquelle on a trouvé des restes de végétaux, de poissons et de *Lophiodon*.

Les caillasses sont principalement constituées par des marnes et des calcaires en plaquettes. Elles se présentent aussi sous forme de roches dures exploitées (Chantilly) et renfermant *Cer. lapidum*, *Cer. cristatum*. Mais les autres assises du calcaire grossier sont également exploitées non seulement dans l'Oise, mais dans tous les environs de Paris. Elles fournissent d'excellents matériaux employés dans la construction des habitations et des monuments de la capitale. Dans le Vexin, de nombreuses carrières sont ouvertes dans cette formation (30 m.) extrêmement fossilifère et dont certains niveaux sont connus sous les noms de *pierres à liards* (pierre à nummulites), *bancs à verins* (calc. à *Cer. giganteum*).

L'*éocène supérieur* comprend les *sables et grès de Beauchamp* (10 m.), qui constituent le sol des grandes forêts d'Hallatte et d'Ermenonville. Plusieurs niveaux ont été distingués au milieu de cette formation formée

par une série de sables, de grès (grès à pavés) présentant des intercalations d'argile verte plastique (tuiles), à la partie inférieure. Les sables sont activement exploités sur plus de 30 m. de haut, pour la fabrication des verres, dans les usines de Saint-Gobain, Aniche, et, pour le moulage, dans les fonderies de Montataire. Ils renferment : *Num. variolaria*, *Cer. Bouei*, *Cer. mutabile*, *Fusus polygonus*, etc.

En maints endroits, les sables de Beauchamp sont recouverts par les *calcaires* et *marnes* dits *de Saint-Ouen* (dépôt lacustre et saumâtre), composés de calcaires grisâtres, compacts, siliceux, avec intercalation de lits de marnes blanches à *Lymnœa longiscata*, *Cyclostoma mumia*, *Planorbis rotundatus*, *Hydrobia pusilla*. La base des collines de Neuilly, en Vexin, du mont Pagnotte et de Nanteuil est constituée par une série d'assises faisant partie de la fin de l'éocène supérieur. Elle comprend des *gypses* peu développés dans le département (Neuilly) et surtout des marnes à *Pholadomya ludensis*.

Le passage de l'éocène à l'*oligocène* est insensible. L'oligocène débute par des *marnes* plastiques, *vertes*, dites marnes à cyrènes (*Cyrena semistriata*, *Cer. plicatum*, *Bithynia Duchasteli*, planorbes, etc.). Les glaises vertes de la partie supérieure sont exploitées. Les *meulières* et les *calcaires* dits *calcaires de Brie* n'affleurent pas dans le département; ils sont surmontés sur quelques collines (au N. de Marines, mont Pagnotte) par des marnes à huitres, assez épaisses (*O. Cyathula*, *O. longirostris*), recouvertes d'une belle végétation, surmontées par des sables jaune clair, micacés, parfois transformés en grès, irrégulièrement stratifiés, correspondant à l'horizon des *sables* dits de *Fontainebleau*. Ces sables n'offrent ici que de rares fossiles. Ces collines sont couronnées par de petits lambeaux de calcaires compacts, passant à la meulière et présentant la texture et la faune des meulières de Montmorency (équivalent au *calcaire de Beauce*).

Il n'existe pas de dépôts miocènes et pliocènes dans le dép. de l'Oise. En revanche, les dépôts *pléistocènes* s'étendent sur une vaste étendue, car ils recouvrent la plupart des plateaux du N. du département, ne laissant affleurer la craie que dans les vallées. Ils sont principalement développés au N. et au S. du Bray.

Le limon *pléistocène* qui couronne ces plateaux provient, en partie, de la craie sur laquelle il repose, car il est constitué à la base par une argile de couleur foncée renfermant de nombreux silex brisés et un peu roulés, provenant de la décalcification de la craie sous-jacente, décalcification qui se poursuit encore de nos jours. Cette argile est recouverte par le limon proprement dit, qui est argilo-sableux et très fertile sur les plateaux tertiaires du Valois et du Vexin et sur les rives du Thérain. Ils sont plus maigres sur les pentes du Thelle et de la Picardie. On a trouvé des silex moustiériens sur plusieurs points de ce limon.

Les *alluvions anciennes* offrent une assez grande extension dans les vallées de l'Oise, de l'Aisne et du Thérain. Elles se composent à la base de cailloux roulés (graviers de fond), et, à la partie supérieure, de galets de graviers et de sables plus ou moins argileux exploités comme ballast. En certains points, ils s'élèvent jusqu'à 30 m. audessus des vallées actuelles. En plusieurs points (Méru, etc.), on a trouvé à la base de ce dépôt une faune de grands vertébrés : *Elephas primigenius*, *Rhinoceros tichorhinus*, *Ursus spelæus*, *Hyæna spelæa*, *Equus*, *Canis*, *Bos*, *Cervus*, etc.

Les *alluvions modernes* sont formées d'une alternance d'argiles sableuses, de sables et de marnes. Les graviers sont de dimensions plus réduites que ceux des alluvions anciennes. Par suite du peu de pente de certains cours d'eau, comme le Thérain, la Troesne, la Brèche, la *tourbe* continue à se former de nos jours. On l'exploite activement dans les marais de Sucy-le-Grand et de Bresle (5 m. d'épaisseur). On y a rencontré une faune très riche. Outre les ossements d'ours, de loup, de chien, de renard, de castor, de cerf, on y trouve de nombreux mollusques : *Helix hispida*, *Succinea oblonga*, *Limnea auricularis*, etc.

Géologie agricole. Plusieurs nappes aquifères sont utilisées par l'agriculture et l'industrie dans le dép. de l'Oise. La plus importante est celle de l'argile plastique où se développent les vallées de la Brèche, du Thérain et de l'Oise; l'Esche et la Troesne y prennent naissance. Un autre niveau existe au-dessus des glaises vertes.

Dans la région crayeuse, il en existe un à la base de la craie. Il faut citer également au S.-O. du Bray celui des argiles du gault et un autre, le plus important, qui reçoit les infiltrations de la masse crayeuse et détermine un horizon aquifère à la base de la craie verte. Enfin, les sables verts, qui s'enfoncent sous les assises précédentes pour reparaître à l'E. du bassin parisien, constituent le grand réservoir où s'alimentent les puits artésiens de la capitale.

Les cultures sont assez différentes suivant la formation sur lesquelles elles se trouvent. Les plateaux couverts d'un limon épais, généralement sec, donnent une excellente terre pour la culture des céréales et des betteraves; comme la chaux y manque généralement, il faut y suppléer par un marnage régulier. Sur le bord des plateaux affleure l'argile à silex qui constitue un sol froid, pierreux, difficile à cultiver et que l'on boise souvent; il convient donc également de maintenir des bois sur la surface du diluvium caillouteux, car toute autre culture y dépérit rapidement. Les belles forêts de l'Aigle, de Compiègne, de Chantilly sont installées sur des sables ou des argiles. En quelques points, l'argile plastique peut former le sol de prairies artificielles. Sur la craie végètent de maigres taillis, tandis que dans le pays de Bray le sol, ordinairement boueux, donne des herbages renommés. Ph. Glangeaud.

Régime des eaux. — Le bassin de la Seine, par l'Oise et accessoirement par la Marne et l'Epte, recueille les eaux de 525.000 hect. du dép. de l'Oise; 60.000 hect. s'écoulent par la Somme et 5.500 par la Bresle. — L'Ourcq est un affl. dr. de la Marne qui n'appartient au dép. de l'Oise que pendant 16 kil., commençant dans le dép. de l'Aisne et finissant en Seine-et-Oise; il roule, en moyenne, 1.100 litres par seconde, au maximum 6.000, mais il est saigné par le canal de l'Ourcq, à partir de Mareuil; 18.000 hect. du dép. de l'Oise se déversent dans l'Ourcq qui en reçoit la Grivette (dr., 15 kil.), qui passe à Betz, et la Gergogne (dr., 12 kil.), qui passe près d'Acy et de Rosoy-en-Multien.

L'Oise, l'un des grands affluents droits de la Seine, lui porte 100 m. c. d'eau par seconde en moyenne, 650 en crue, 30 en eaux basses. Elle draine un bassin de 1.667.700 hect., dont environ 457.000 compris dans le dép. qui prend son nom. Elle y parcourt 103 de ses 300 kil. de long et quintuple son volume. Sa largeur y varie de 30 à 50 m. en amont du confluent de l'Aisne, de 60 à 120 m. en aval. La pente étant faible, à peine 1.6000^{e}, elle inonde souvent les prés de sa vallée, ronge ses bords, crée et détruit des îles de sable et de limon. Elle pénètre dans le dép. de l'Oise à 37 m. d'alt., au sortir du dép. de l'Aisne, escortée à droite par son canal latéral. Elle coule vers le S.-O., décrivant des courbes autour des collines riveraines, passe à Brétigny, Varennes, entre Sempigny et Pont-l'Evêque, au S. de Noyon, à Ourscamps, Pimprez, près de Ribécourt, à Montmacq, Janville où cesse son canal latéral, s'unit, au pied du mont Ganelon, à l'Aisne plus forte qu'elle de moitié, plus longue de moitié et drainant un bassin moitié plus vaste (9 m. c. par seconde à l'étiage contre 6; 300 kil. contre 200; 775.000 hect. contre 500.000), mais qui est loin d'avoir la même importance comme voie historique et commerciale. L'Oise passe ensuite à Compiègne, longe la belle forêt de ce nom, passe devant les villes historiques de Verberie, Pont-Sainte-Maxence, Creil, centre industriel, voisin du confluent du

Thérain, puis à Saint-Leu-d'Esserent, Précy-sur-Oise, Boran et pénètre en Seine-et-Oise. Les affluents qu'elle reçoit dans le département sont des rivières à débit très stable, dont l'étiage s'abaisse rarement à la moitié du débit moyen et dont les crues ne font guère que doubler ou tripler ce débit. Voici les principales :

La Verse (dr., 20 kil., bassin de 15.000 hect., débit 305 litres par sec.) vient du dép. de l'Aisne, reçoit la Mève (dr.), passe à Noyon. — La Divette ou Bouy (dr., 15 kil., 270 l. p. sec., bassin de 8.000 hect.) vient de Lassigny et du château de Dipes. — Le Matz (dr., 26 kil., 550 l. p. sec., bassin de 18.000 hect.) passe à Ressons-sur-Matz. — L'Aronde (dr., 30 kil., 800 l. p. sec., 28.000 hect.) est alimentée par des sources abondantes et serpente dans un vallon marécageux. — L'Aisne n'a que ses 20 derniers kil. dans le dép. de l'Oise; elle y arrose Attichy et Choisy-au-Bac, reçoit le Vandy (g., 15 kil.), qui passe à Cuisse-la-Motte, et le ru de Berne (g., 15 kil.), venu de Pierrefonds à travers la forêt de Compiègne. — L'Authonne (g., 30 kil., 2 m. c. p. sec., 30.000 hect.), née près de Villers-Cotterets (Aisne), coule entre des prairies mouillées, où elle baigne Orrouy, Béthisy-Saint-Martin, Saintines, finit à Verberie. — La Brèche (dr., 50 kil., 3 m. c. p. sec., 50.000 hect.) a, comme les autres cours d'eau de ces régions, vu ses sources s'abaisser; elle commence maintenant à la Fontaine-au-But, près de la Neuville-Saint-Pierre, passe à Montreuil-sur-Brèche, Bulles, Etouy, se grossit de l'Aré (g., 16 kil.), venu de Saint-Just-en-Chaussée, passe entre Clermont et Fitz-James, à Liancourt où elle reçoit la Béronnelle (g., 12 kil.), se partage après Laigneville en deux bras, Petite-Brèche au N., Grande-Brèche au S., celle-ci voisine de Royaumont et de Nogent-les-Vierges; la partie la plus riche de la vallée de la Brèche porte aux environs de Liancourt le nom de Vallée-Dorée. — Le Thérain (dr., 86 kil., 5 m. c. p. sec., bassin de 115.000 hect.), rivière du pays de Bray, a sa source aux confins du dép. de la Seine-Inférieure, arrose Songeons, Milly où il reçoit le Petit-Thérain (g., 21 kil., 700 l. p. sec.), grossi à Marseille-le-Petit du Vivier-du-Coq et à Saint-Omer-en-Chaussée de l'Herpelle; le Thérain baigne ensuite Beauvais, où il reçoit l'Avelon (dr., 27 kil., 900 l. p. sec.), descendu du pays de Bray; il se divise en plusieurs bras, roulant de fraîches et pures eaux sur un lit tourbeux où son cours est obstrué de quantité de levées et de digues par les meuniers et usiniers; il actionne une cinquantaine d'usines et autant de moulins, baigne les bourgades de Hermes, Mouy, Bury, Cires-les-Mello, le grand centre industriel de Montataire. — La Nonette (g., 1.500 l. p. sec., 35.000 hect.), rivière du Valois, réunit plusieurs rivières du nom d'Aunette ou Nonette; la principale naît en Seine-et-Marne, alimente les étangs et cascades du parc d'Ermenonville, les étangs de Chaalis, et se joint près de Fontaine-les-Corps-Nuds à une autre venue de Nanteuil-le-Haudouin, par Versigny et Baron; à Senlis, arrive du N. une troisième qui baigne les prés de Chamant et dont les sources sises à Bully se dessèchent progressivement (de quatorze, il n'en reste que deux); la Nonette passe ensuite à Courteuil, Saint-Léonard, Saint-Firmin, enveloppe le magnifique château de Chantilly, dont la forêt longe au S. la rivière qui, après Gouvieux, s'absorbe dans l'Oise. C'est comme les autres une nonchalante rivière qui se promène parmi les prairies utilisées pour les haras et établissements d'entraînement des chevaux de pur sang (V. COURSES). — Il en est de même de la Thève (g., 25 kil., 700 l. p. sec., 26.300 hect., dont 18.100 dans le dép. de l'Oise), qui forme les pittoresques étangs du célèbre parc de Mortefontaine et de Commelle ou de la Reine-Blanche, entre les forêts de Coye et de Chantilly; elle arrose Pontarmé, La Morlaye. — L'Esches (dr., 22 kil., 800 l. p. sec., 19.000 hect.), dont le val remonte à la Neuville-d'Aumont, n'a d'eau qu'à partir de Lardières, arrose Méru, Esches, Fosseuse, Chambly et finit en Seine-et-Oise. — La Viosne, qui finit à Pontoise, n'a que sa source dans le dép. de l'Oise à l'O. de Lavilletertre.

L'Epte porte à la Seine les eaux de 50.000 hect. du dép. de l'Oise sur les 125.000 hect. de son bassin. Elle ne fait que le longer, appartenant surtout aux dép. limitrophes de Seine-Inférieure et d'Eure; elle a environ 100 kil. de long, 12 m. de large quand elle quitte le dép. de l'Oise et roule alors en moyenne 3.600 litres par seconde. Elle coule dans une étroite vallée bordée d'escarpements assez raides, sur un lit argileux, et déborde souvent en hiver. Elle ne baigne nulle bourgade importante du dép. de l'Oise; son volume y est plus que doublé par de nombreuses sources et par l'afflux de la Troesne (g., 25 kil., 900 l. p. sec., 25.000 hect.); celle-ci surgit à Henonville, forme des marais drainés par le canal de Marquemont, arrose Chaumont-en-Vexin, Trie-Château, reçoit l'Aunette de Labosse (dr., 10 kil.) et finit à Gisors (Eure).

La Somme qui passe à 4 kil. de l'angle N.-E. du dép. de l'Oise, vers Ham, en reçoit deux affluents notables, l'Avre picarde et la Selle. L'Avre y a sa source et ses 6 premiers kil. près d'Avricourt, d'où elle gagne Roye (Somme); son affluent la Roye vient également du dép. de l'Oise, où il réunit les eaux abondantes des rus de Vendeuil, de Sainte-Radegonde et du gué du Nil, arrose Breteuil. — La Selle a son origine près de Grandvilliers, dans des vallons aujourd'hui desséchés; la source actuelle jaillit à une douzaine de kilomètres à l'E., à Catheux, au N. de Crèvecœur; 8 kil. plus bas, la Selle passe au dép. de la Somme avec 510 litres par seconde de portée moyenne.

La Bresle naît à la limite des dép. d'Oise et de Seine-Inférieure et traverse ou côtoie le premier pendant 10 kil. pour le quitter à Aumale.

Climat. — Le dép. de l'Oise jouit du climat séquanien ou parisien, tempéré par le voisinage de la mer; la plaine septentrionale est balayée par les vents, les vallées sont humides et fréquemment brumeuses. La chute d'eau moyenne est de 600 millim. à l'E. et au centre (Beauvais, Senlis), 650 à 700 à l'O. (le Coudray-Saint-Germer, Noailles). Il pleut, en particulier dans la région forestière, une centaine de jours par an.

Faune et flore naturelles (V. FRANCE, § *Flore*, et FRANCE et EUROPE, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. État actuel. — Le dép. de l'Oise a été formé en 1790 de territoires appartenant aux anciennes provinces de l'Ile-de-France et de Picardie. A la première on a pris plus de 450.000 hect., à la seconde 130.009. L'Ile-de-France a fourni le Beauvaisis et le Clermontois (250.000 hect.), le Valois (121.000 hect.), le Noyonnais (62.000), un lambeau du Soissonnais (20.000 hect.); la Picardie (cant. N. des arr. de Beauvais et de Clermont); un morceau de l'Amiénois (30.000 hect.) et un plus vaste du Santerre (102.000 hect.). Cette région n'a plus sa grande importance historique d'autrefois, au temps des *Bellovaques*, des Francs, dont ce fut un centre avec ses villas mérovingiennes et carolingiennes de Bethisy, Compiègne, Cuise, Noyon, Senlis, Trosly, Verberie, des évêchés de *Beauvais*, *Noyon*, *Senlis*, etc. On trouvera son histoire passée dans ces divers articles et à celui consacré à l'*Ile-de-France*. Depuis la Révolution, le dép. de l'Oise subit les invasions de 1814, marquée par la vaillante résistance de Compiègne et Crépy, de 1815 et 1870-71 (V. FRANCO-ALLEMANDE [Guerre]). Les personnages célèbres du XIXe siècle qui y sont nés sont : les architectes Labarre (1764-1833), né à Ourscamps; Godde (1781-1869), né à Breteuil; l'archéologue Barraud (1801-74); le peintre Couture (1815-79), né à Senlis.

La population se divise en deux groupes, d'ailleurs assez voisins : paysans sanguins et colorés de la plaine picarde, blonds, à visage arrondi et stature assez haute; habitants des vallées et centres industriels, bruns, à visage ovale. Les premiers sont routiniers, entêtés, colériques; les autres plus turbulents, intelligents, mais im-

prévoyants. L'arr. de Senlis et l'ancien Valois avec la région forestière de la gauche de l'Oise demeurent un pays de grandes chasses et de grandes propriétés, villégiature de l'oligarchie financière parisienne, banquiers et terriens plus ou moins titrés. Dans le reste du département, la vente des biens du clergé a fait prédominer la petite propriété.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. de l'Oise comprend 4 arr. : Beauvais, Clermont, Compiègne, Senlis, subdivisés en 35 cant. et 701 com. On en trouvera plus loin le détail.

Justice. Police. — Le département ressortit à la cour d'appel d'Amiens. Arras est le siège de la cour d'assises. Il y a 4 tribunaux de première instance, 1 par chef-lieu d'arrondissement; 2 tribunaux de commerce, à Beauvais et Compiègne, une justice de paix par canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1891, de 266 gendarmes (53 brigades), 7 commissaires de police, 26 agents de police, 765 gardes champêtres, 1.082 gardes particuliers assermentés, 105 gardes forestiers. Il y eut 6.135 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède 1 directeur et 1 inspecteur des contributions directes à Beauvais, 1 trésorier-payeur général à Beauvais, 97 perceptions dont 3 de ville, Beauvais, Compiègne, Senlis, 3 receveurs particuliers dans les sous-préfectures; 1 directeur, 1 inspecteur, 5 sous-inspecteurs de l'enregistrement; 4 conservateurs des hypothèques (1 par arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 3 inspecteurs, 2 à Beauvais, 1 à Compiègne (sucres), 3 sous-directeurs (dans les sous-préfectures), 4 receveurs principaux entreposeurs (dans les ch.-l. d'arr.).

Instruction publique. — Le département relève de l'académie de Paris. L'inspecteur d'académie réside à Beauvais. Il y a 5 inspecteurs primaires, 2 à Beauvais, 1 dans chaque autre arrondissement. L'enseignement secondaire se donne au lycée de garçons de Beauvais, aux collèges communaux de garçons de Clermont et Compiègne; collège communal de filles de Beauvais. Beauvais a des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices. L'enseignement professionnel est représenté par un institut agricole congréganiste à Beauvais.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique le diocèse de Beauvais. Il compte (au 1er nov. 1894) 2 vicaires généraux, 8 chanoines, 39 curés, 501 desservants, 10 vicaires. — Le culte réformé comptait 1 pasteur pour un millier de fidèles.

Armée. — L'Oise appartient à la 2e région militaire (Amiens). La 6e brigade d'infanterie a son siège à Beauvais, la 2e brigade de cavalerie à Compiègne, la 4e brigade de cuirassiers à Noyon. Au point de vue du recrutement, l'Oise forme les 3e (Beauvais) et 5e (Compiègne) subdivisions de la 2e région.

Divers. — L'Oise ressortit à la 2e légion de gendarmerie, à la division minéralogique du Nord-Ouest, arr. d'Arras, à la 1re conservation des forêts, aux inspections de Beauvais et Compiègne, à la 3e région agricole (Nord). Il y a une chambre de commerce à Beauvais.

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté dans l'Oise une population de 404.511 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements :

1801........	350.854	1856........	396.085
1806........	372.676	1861........	401.417
1821........	375.817	1866........	401.274
1826........	385.124	1872.	396.804
1831........	397.725	1876	401.618
1836........	398.641	1881........	404.555
1841........	398.868	1886........	403.146
1846........	406.028	1891	401.835
1851........	403.857	1896	404.511

La population est à peu près stationnaire depuis un demi-siècle. Pour 1.000 hab. recensés en 1801, on en comptait 1.153 en 1896. Cet accroissement est relativement faible. Il ne s'est pas produit d'une manière uniforme. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1801, 1851 et 1896, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1851	Population en 1896
Beauvais	122.111	131.983	125.149
Clermont	79.802	90.515	82.546
Compiègne	79.859	98.190	95.009
Senlis	69.082	83.169	101.807
Totaux	350.854	403.857	404.511

DENSITÉ DE LA POPULATION PAR KILOMÈTRE CARRÉ

ARRONDISSEMENTS	1801	1851	1896	Augmentation de 1801 à 1896
Beauvais...........	63,2	67,3	63,8	0,6
Clermont...........	61,4	69,6	63,4	2
Compiègne.........	62,2	76,7	74,1	11,9
Senlis..	52	62	75,8	23,8
Département.....	59,7	68,6	68,7	9

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1881	1891	1896
Beauvais	123.712	125.555	125.767	125.149
Clermont	88.270	87.698	83 769	82.516
Compiègne	91.550	98.228	93 039	95.009
Senlis	90.272	98.074	99.260	101.807
Département.....	396.801	401.555	401.835	404.511

Au début du siècle, la densité était sensiblement la même dans les trois premiers arrondissements, et nettement inférieure dans celui de Senlis. Aujourd'hui, nous la retrouvons la même dans les arrondissements occidentaux (Beauvais et Clermont), qui sont tout à fait dépassés par ceux de la vallée de l'Oise (Compiègne, Senlis). Ce changement est dû à l'agglomération des hommes dans les centres industriels, et l'arr. de Senlis qui en a profité passe du dernier au premier rang, augmentant sa population de près de 50 °/₀ au cours du XIXe siècle.

L'accroissement a été général et régulier jusqu'en 1831; depuis cette date, le chiffre de la population est à peu près stationnaire, fléchissant lors des guerres de Crimée et de 1870-71 pour se relever ensuite. L'arr. de Beauvais a diminué depuis 1846 et légèrement regagné de 1872 à 1881. Celui de Clermont diminue constamment depuis 1851 et a perdu dans ce demi-siècle le dixième de ses habitants. La progression de l'arr. de Senlis fait plus que compenser ce déchet. Il augmente constamment. L'arr. de Compiègne demeure à peu près au même chiffre, sauf quelques variations d'un recensement à l'autre.

Au point de vue de la population totale, le dép. de l'Oise était, en 18 6, le 35e. Au point de vue de la population spécifique, il était le 31e avec une densité un peu inférieure à la moyenne française (71,8 hab. par kil. q.). Cette densité varie de 319 par kil. q. dans les cant. de Beauvais, à 34 dans le cant. de Nanteuil-le-Haudouin.

La population des chefs-lieux d'arrondissement se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

VILLES	Population municipale agglomérée	Éparse	Comptée à part	Totale
Beauvais	16.371	261	3.271	19.906
Clermont	3.809	»	1.922	5.731
Compiègne	12.380	543	2.302	15.225
Senlis	5.873	15	1.319	7.207

La population éparse est (en 1891) de 164 °/₀₀, proportion inférieure à la moyenne française (366 °/₀₀).

Le population se répartit comme suit, entre les groupes urbains et ruraux :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896	
Urbaine	96.774	Urbaine	106.030
Rurale	306.372	Rurale	298.481
Total	403.146	Total	404.511

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était de 18 en 1896.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, pour 100 hab. :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine.	17,49	19,58	24	26,21
— rurale..	82,51	80,42	76	73,78

La population rurale domine complètement, formant les trois quarts du total. Dans l'ensemble de la France, elle forme à peine 60 °/₀ du total.

Le mouvement de la population, en 1896, se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 7.923, dont 4.114 du sexe masculin, 3.809 du sexe féminin ; naissances naturelles, 813, dont 395 du sexe masculin, 418 du sexe féminin. Soit un total de 8.736 naissances. Il y eut 8.700 décès, dont 4.553 du sexe masculin et 4.147 du sexe féminin. L'excédent des naissances sur les décès ressortait à 36. Le nombre des mariages a été de 3.128, celui des divorces de 103. La situation démographique est peu satisfaisante.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné, en 1891, pour les 701 communes du département, 15 com. de moins de 100 hab. ; 132 com. de 101 à 200 hab. ; 152 com. de 201 à 300 hab. ; 112 com. de 301 à 400 hab. ; 31 com. de 401 à 500 hab. ; 145 com. de 501 à 1.000 hab. ; 28 com. de 1.001 à 1.500 hab. ; 14 com. de 1.501 à 2.000 hab. ; 7 com. de 2.001 à 2.500 hab. ; 2 com. de 2.501 à 3.000 hab. ; 2 com. de 3.001 à 3.500 hab. ; 4 com. de 4.001 à 5.000 hab. ; 5 com. de 5.001 à 10.000 ; 2 com. de 10.001 et plus (Compiègne, Beauvais).

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts, parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1897) :

Arrondissement de Beauvais (12 cant., 242 com., 196.168 hect., 125.149 hab.). — *Cant. d'Auneuil* (20 com., 18.071 hect., 8.950 hab.). — *Cant. de Beauvais* (N.-E.) (8 com., 5.571 hect., 15.809 hab.) : Beauvais, 19.906 hab. (aggl. 19.642). — *Cant. de Beauvais* (S.-O.) (3 com., 3.828 hect., 13.706 hab.). — *Cant. de Chaumont* (37 com., 28.769 hect., 11.939 hab.). — *Cant. du Coudray-Saint-Germer* (18 com., 20.293 hect., 9.562 hab.). — *Cant. de Formerie* (23 com., 15,172 hect., 7.921 hab.). — *Cant. de Grandvilliers* (23 com., 16.371 hect., 8.496 hab.). — *Cant. de Marseille* (19 com., 15.682 hect., 6.328 hab.). — *Cant. de Méru* (20 com., 16.506 hect., 13.379 hab.) : Méru, 4.558 hab. (4.414 aggl.). — *Cant. de Nivillers* (21 com., 18.322 hect., 8.978 hab.) : Bresles, 2.269 hab. (2.219 aggl.). — *Cant. de Noailles* (22 com., 16.054 hect., 11.985 hab.). — *Cant. de Songeons* (28 com., 19.631 hect., 8.096 hab.).

Arrondissement de Clermont (8 cant., 169 com., 130.091 hect., 82.546 hab.). — *Cant. de Breteuil* (23 com., 17.333 hect., 11.178 hab.) : Breteuil, 2.991 hab. (2.963 aggl.). — *Cant. de Clermont* (24 com., 21.184 hect., 15.631 hab.) : Clermont, 5.731 hab. (3.809 aggl.). — *Cant. de Crèvecœur-le-Grand* (20 com., 15.346 hect., 7.567 hab.): Crèvecœur-le-Grand, 2.189 hab. (2.050 aggl.). — *Cant. de Froissy* (17 com., 13.702 hect., 5.892 hab.). — *Cant. de Liancourt* (23 com., 13.957 hect., 13.573 hab.) : Liancourt, 4.169 hab. (4.163 aggl.). — *Cant. de Maignelay* (21 com., 15.480 hect., 7.421 hab.). — *Cant. de Mouy* (11 com., 8.281 hect., 8.850 hab.) : Mouy, 3.305 hab. (3.266 aggl.). — *Cant. de Saint-Just-en-Chaussée* (30 com., 24.710 hect., 12.434 hab.) : Saint-Just-en-Chaussée, 2.376 hab. (2.264 aggl.).

Arrondissement de Compiègne (8 cant., 157 com., 128.137 hect., 95.009 hab.). — *Cant. d'Attichy* (20 com., 21.087 hect., 11.252 hab.). — *Cant. de Compiègne* (12 com., 18.230 hect., 24.304 hab.) : Compiègne, 15.225 hab. (14.682 aggl.). — *Cant. d'Estrées-Saint-Denis* (18 com., 15.001 hect., 10.185 hab.). — *Cant. de Guiscard* (20 com., 12.471 hect., 6.227 hab.). — *Cant. de Lassigny* (22 com., 17.533 hect., 8.541 hab.). — *Cant. de Noyon* (23 com., 13.220 hect., 15.200 hab.) : Noyon, 7.458 hab. (6.884 aggl.). — *Cant. de Ressons-sur-Matz* (24 com., 16.588 hect., 8.567 hab.). — *Cant. de Ribécourt* (18 com., 13.319 hect., 10.733 hab.).

Arrondissement de Senlis (7 cant., 133 com., 134.277 hect., 101.807 hab.). — *Cant. de Betz* (25 com., 21.456 hect., 8.095 hab.). — *Cant. de Creil* (19 com., 18.003 hect., 34.180 hab.) : Chantilly, 4.211 hab. (3.905 aggl.) ; Creil, 8.456 hab. (8.416 aggl.) : Montataire, 5.936 hab. (5.815 aggl.) ; Nogent-les-Vierges, 3.076 hab. (2.968 aggl.). — *Cant. de Crépy-en-Valois* (25 com., 23.816 hect., 15.890 hab.): Crépy-en-Valois, 4.381 hab. (3.642 aggl.). — *Cant. de Nanteuil-le-Haudouin* (19 com., 24.814 hect., 8.392 hab.). — *Cant. de Neuilly-en-Thelle* (15 com., 13.951 hect., 10.865 hab.). — *Cant. de Pont-Sainte-Maxence* (13 com., 13.279 hect., 9.086 hab.) : Pont-Sainte-Maxence, 2.586 hab. (2.467 aggl.). — *Cant. de Senlis* (17 com., 18.437 hect., 15.299 hab.) : Senlis, 7.207 hab. (7.192 aggl.).

Les principales agglomérations urbaines sont, le long de l'Oise : Noyon d'abord, puis Compiègne, puis le groupe de Creil-Montataire-Nogent qui dépasse 17.000 âmes. Les vieilles cités historiques de Beauvais et Senlis sont sur des vallées latérales. Les autres villes sont de petits centres locaux.

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1891 de 1814 dans le dép. de l'Oise. Le nombre des maisons d'habitation, de 107.573, dont 101.888 occupées en tout ou en partie, et 5.685 vacantes. Sur ce nombre on en comptait 75.551 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 27.559 un seul étage, 3.981 deux étages, 447 trois étages, 35 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 129.898 logements ou appartements distincts, dont 123.009 occupés et 7.281 vacants; en outre, 12.637 locaux servent d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1891, 19.477 individus isolés et 103.401 familles, plus 131 établissements comptés à part, soit un total de 123.009 ménages. Il y a 19.477 ménages composés d'une seule personne ; 33.160, de deux personnes ;

26.956, de trois personnes ; 19.033, de quatre personnes ; 11.205, de cinq personnes ; 6.539, de six personnes ; 6.508, de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est à peu près la même que dans l'ensemble de la France (158 sur 1.000 ménages au lieu de 152).

La population résidante comptait 401.835 personnes, dont 382.850 résidants présents, 7.996 résidants absents et 10.989 personnes comptées à part. La population présente comportait 393.839 résidants présents et 7.768 personnes de passage, soit un total de 401.607. La population présente est donc presque exactement aussi nombreuse que la population résidante ; en général, en France elle est un peu moins nombreuse. La proportion de résidants absents atteint à peu près 2 °/₀ (moyenne française, 1,74).

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de l'Oise se divisait, en 1891, en :

Français nés dans la commune où ils habitent.	185.934
— dans une autre com. du dép...	113.468
— dans un autre département.....	82.356
— en Algérie ou dans une colonie française..........................	174
Français nés à l'étranger.................	825

Soit un total de 383.754 Français de naissance.

Il y faut ajouter : en premier lieu, 1.271 naturalisés dont 255 nés dans la commune, 212 dans une autre du département, 201 sur un autre point du territoire français, 603 à l'étranger ; en second lieu, 16.582 étrangers, dont :

Nés dans la commune où ils habitent.......	4.895
— dans une autre commune du département.	1.913
— dans un autre dép. ou dans une colonie..	1.297
— à l'étranger......................	8.477

Classée par nationalité, la population de l'Oise comprend 385.025 Français, 11.286 Belges, 1.632 Anglais, Écossais ou Irlandais, 16 Américains du Nord, 24 Américains du Sud, 628 Allemands, 62 Autrichiens et Hongrois, 154 Hollandais, 961 Luxembourgeois, 378 Italiens, 60 Espagnols, 8 Portugais, 1.118 Suisses, 193 Russes, 8 Scandinaves, 46 d'autres nationalités, 14 de nationalité inconnue. — Si nous nous en tenons à l'élément français, nous constatons qu'en 1891 le dép. de l'Oise possédait 300.399 nationaux nés sur son territoire et que l'on a recensé dans la France entière 381.664 originaires de l'Oise. Celui-ci a donc conservé 784 °/₀₀ de ses enfants ; des autres, 35.469 ont passé dans le dép. de la Seine, 10.857 en Seine-et-Oise, 6.766 dans l'Aisne, 7.305 dans la Somme, etc. En revanche, l'Oise renferme 82.356 Français originaires d'un autre département, dont 13.360 de la Somme, 10.648 de l'Aisne, 10.060 de la Seine, 5.530 de Seine-et-Oise, 5.631 de Seine-Inférieure, etc. La comparaison de ces chiffres établit que l'émigration intérieure et l'immigration se balancent.

D'après l'état civil. — Classée par sexe, la population se répartit en 199.123 hommes et 202.484 femmes ; c'est une proportion de 1.020 femmes pour 1.000 hommes, analogue à la moyenne française (1.014). Le sexe masculin compte 25.676, soit 129 °/₀₀, célibataires majeurs ; le sexe féminin, 15.408, soit 76 °/₀₀, proportions meilleures des moyennes françaises (174 et 137 °/₀₀). La proportion des personnes mariées sur le total des habitants est de 460 pour 1.000 (moyenne générale de la France, 400). On a recensé 37.380 veufs et veuves, soit 93 °/₀₀ (moyenne française, 81). Le nombre des mineurs est de 140.459, soit 350 °/₀₀ (moyenne française, 365). L'âge moyen des hommes est de 33 ans 4 mois 15 jours ; l'âge moyen des femmes, de 34 ans. Le nombre moyen des enfants vivants est de 188 par 100 familles (moyenne française, 210). Il est déplorablement faible.

D'après la profession. — La population de l'Oise se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance :

Agriculture................	142.205,	soit	355	°/₀₀
Industries manufacturières....	140.233	—	350	—
Transports.................	13.383	—	33	—
Commerce..................	38.310	—	95	—
Force publique.............	5.818	—	14	—
Administration publique......	9.227	—	23	—
Professions libérales.........	10.970	—	27	—
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus..........	33.139	—	82	—

En outre, 1.170 gens sans profession et 7.152 individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue. Au point de vue social, la population comprend : 70.477 patrons, 9.370 employés, 163.500 ouvriers. Les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 198.103, plus 11.755 domestiques. Il y a lieu de remarquer la forte proportion de rentiers ; c'est un fait commun aux départements voisins de Paris qui lui servent de villégiature.

Etat économique. — Propriété. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de 552.925 hect., dont 506.090 appartenant à des particuliers, 31.789 à l'État, 6.566 aux communes, etc. Des 506.090 hect. appartenant aux particuliers, 384.460 étaient des terres labourables, 42.226 des prés et vergers, 229 des vignes, 12.244 des jardins, 66.931 des forêts.

Le nombre des cotes foncières était, en 1895, de 312.138, dont 230.952 non bâties et 81.186 bâties ; le nombre des cotes non bâties a augmenté de 20.732, soit 10 °/₀ depuis 1826. L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé dans le dép. de l'Oise 244.356 propriétés non bâties imposables, savoir : 228.344 appartenant à la petite propriété, 14.739 à la moyenne propriété, et 1.273 à la grande propriété.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1894) :

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 10 ares...	52.520	2.577
— de 10 à 20 ares........	37.203	5.403
— de 20 à 50 —	50.233	16.303
— de 50 ares à 1 hect....	32.190	22.931
— de 1 à 2 hect........	27.141	38.644
— de 2 à 3 —	12.829	31.443
— de 3 à 4 —	7.668	26.635
— de 4 à 5 —	5.083	22.671
— de 5 à 6 —	3.474	18.991
Moyenne propriété :		
Biens de 6 à 7 hect........	2.632	17.056
— de 7 à 8 —	1.886	14.103
— de 8 à 9 —	1.509	12.773
— de 9 à 10 —	1.206	11.493
— de 10 à 20 —	5.050	69.622
— de 20 à 30 —	1.415	31.266
— de 30 à 40 —	673	23.231
— de 40 à 50 —	568	16.316
Grande propriété :		
Biens de 50 à 75 hect......	481	29.063
— de 75 à 100 —	252	21.968
— de 100 à 200 —	392	54.456
Au-dessus de 200 —	148	49.511
Totaux..........	214.356	539.486

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 185.598 hect. ; la moyenne, 198.890 ; la grande, 154.998. La moyenne propriété domine, avec la petite ; mais la grande est également étendue, surtout au S.-E., et de valeur considérable. La division du sol est beaucoup plus

grande que dans la moyenne de la France, puisque la contenance moyenne d'une cote foncière est de $2^{hect},28$ alors que la moyenne française atteint $3^{hect},53$.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897)......	113.246	1.685
	Francs	Francs
Valeur locative réelle...	27.204.342	3.184.462

Il faut y ajouter 1.636 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle (en 1887) de 333.740 fr. La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/89e de la valeur totale.

Agriculture. — L'agriculture ne fait vivre que 355 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint 460. C'est le cas des départements du N. de la France, particulièrement frappant ici, parce que l'Oise ne renferme aucune grande ville et a trois quarts de ruraux dans sa population.

On trouvera au § *Géologie agricole* des indications sur les qualités des terrains des diverses parties du département.

On peut distinguer trois régions : celle de l'Ouest, qui se rapproche de la Normandie, à laquelle le pays de Bray se rattache ; celle du Nord, qui prolonge la plaine de Picardie ; celle du Midi, où mûrit encore la vigne. Les deux tiers de la superficie sont occupés par les champs, un cinquième par les bois ; les prés sont peu étendus, sauf à l'O. Les champs de céréales s'étendent sur les deux cinquièmes du département, dont près de moitié pour le froment ; la jachère ne représente pas 5 % du territoire. Depuis 1852 ces chiffres varient peu, sauf la diminution des jachères. Les racines fourragères gagnent du terrain ; de même, la betterave à sucre ; tandis que les légumes secs et les textiles sont délaissés. Le voisinage de Paris développe la culture maraîchère. Les pommes à cidre se multiplient ; la vigne tend à disparaître. Nous donnons ci-dessous un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1896 (année bonne) :

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment.....	106.700	2.896.000 Quintaux 2.230.000
		Hectolitres
Seigle....................	12.000	282.000
Orge..............	7.000	142.000
Avoine	90.000	2.820.000
		Quintaux
Pommes de terre.........	9.900	1.050.000
Betteraves fourragères...	8.400	4.013.000
Trèfle.....................	8.000	429.000
Luzerne..................	29.500	1.194.000
Sainfoin..................	18 000	416.000
Prés naturels et herbages.	28.800	3.280.000
Chanvre.................	151	Filasse 1.781 Graine 874
Lin.......................	124	Filasse 878 Graine 680
Betteraves à sucre	27.660	11.504.000
Pommes à cidre..........	»	125.000
Noix......................	»	963
Prunes....................	»	57
		Hectolitres
Vignes....................	200	2.100

Dans la période décennale 1886-95, la production moyenne annuelle du froment (et méteil) fut de 2.378.000 hectol., celle du seigle de 294.000, celle de l'orge de 217.000, celle de l'avoine de 3.027.000. Les rendements sont bons, 27 hectol. à l'hect. en 1897 pour le froment (moyenne française, $17^{hl},42$) ; $23^{hl},3$ pour le seigle (moyenne, $16^{hl},3$) ; $31^{hl},38$ pour l'avoine (moyenne, $23^{hl},50$) ; 53,6 quintaux à l'hect. pour le trèfle (moyenne, $35^{hl},70$) ; 416 quintaux à l'hect. pour la betterave (moyenne, 314). Pour la betterave sucrière, ces rendements sont les meilleurs de France ; pour la quantité récoltée, l'Oise arrive au 3e rang après le Nord et l'Aisne ; pour le blé, il est au 6e rang ; pour l'avoine, au 7e des départements français. L'arr. de Compiègne est réputé pour ses fécules de pommes de terre.

Pour compléter ces chiffres, il faut tenir compte de 3.300 hect. cultivés en légumes secs, haricots, pois, fèves et féveroles, lentilles, de 1.500 en carottes et navets. On prise fort les haricots de Noyon et de Liancourt, les pois de Noyon. Les cultures de chanvre et de lin des vallées de l'Oise et de l'Authonne ont été stimulées par les primes de la loi de 1893. — La vigne, qui occupait encore 2.285 hect. en 1852, a presque disparu. Les cultures maraîchères sont variées : cresson dans la vallée de la Nonette, oignons à Verberie, artichauts à Noyon et Senlis, asperges à Compiègne, champignons de couche dans les carrières de Saint-Nicolas et Saint-Maximin, produits de toute sorte dans la vallée du Thérain. La fertilité et l'humidité des fonds de vallée les favorisent ; leurs produits se vendent à Paris. De même les cerises des cant. de Clermont, Liancourt, Noyon, les prunes, les noix, etc.

Les cultures fourragères jouent un grand rôle. L'enquête décennale de 1882 accusait 3.454 hect. de prairies irriguées naturellement, 1.696 hect. de prairies irriguées à l'aide de travaux spéciaux, 1.494 non irriguées. Les herbages pâturés du pays de Bray sont comparables à ceux de Normandie. En outre, les fourrages verts annuels étaient cultivés sur 15.190 hect., dont 9.157 de trèfle incarnat, 5.190 de vesces, 12 de choux, 426 de seigle en vert, 396 de maïs-fourrage. Aux chiffres donnés pour les prairies artificielles, il faut ajouter 705 hect. de mélanges de légumineuses. De plus, la pulpe des sucreries et distilleries fournit une masse alimentaire équivalant à la production de 20.000 hect. de prairies.

La surface boisée est estimée à 101.280 hect., dont 31.700 appartenant à l'Etat, 3.408 aux communes, 66.172 à des particuliers ; 19.000 hect. sont en futaie, le reste en taillis. La région boisée est celle de la rive gauche de l'Oise où se trouvent la magnifique forêt de Compiègne (14.636 hect.), celles d'Hallate (4.255 hect.), de Chantilly (2.450 hect.), d'Ermenonville (2.970 hect.), vers le midi ; de l'Aigle (3.866 hect.), d'Ourscamps (1.570 hect.), vers le septentrion. On peut encore citer la forêt de Hez (1.670 hect.), au centre du département, près de Clermont, et celle de Thelle (992 hect. à l'O.). Les essences les plus répandues sont le chêne, le hêtre, le charme, le tilleul, le bouleau. La production du bois est évaluée à 100.000 stères par an. Les industries annexes sont importantes ; la boissellerie, la vannerie, la tonnellerie, également. On fabrique un peu d'huile avec les faînes de hêtre dans l'arr. de Compiègne.

L'élevage est prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1896 était :

Espèce	chevaline..............	49.778
—	mulassière............	237
—	asine.................	2.348
—	bovine................	125.352
—	ovine.................	344.779
—	porcine...............	36.217
—	caprine...............	5.390

La population chevaline est stationnaire : les chevaux de ferme sont de race ardennaise et boulonaise. Chantilly, avec la région environnante, est le centre d'entraînement des chevaux de course en France. On fait des demi-sang dans les arr. de Compiègne et de Noyon. Les bêtes bovines sont en majorité de races normande et flamande ; les vaches laitières dominent. La production du lait fut, en 1896, de 1.291.000 hectol. valant 17.125.000 fr. ; il s'expédie à Paris ainsi que le beurre (2.300.000 kilogr.)

et le fromage : on fait surtout des bondons. Les principales variétés de fromages sont celles de Compiègne (oct. à déc.), Rollot, Macqueline, Thury-en-Valois. Autour de Chaumont on fait des fromages genre Mont-d'Or ; à Eragny, du genre Brie. L'engraissement des bêtes bovines n'a qu'un rôle secondaire, excepté dans les herbages de l'O. du département où il est facilité par la pulpe des distilleries. — Les moutons, moins nombreux qu'autrefois, sont de race mérinos ou picarde. Ils ont fourni 13.100 quintaux de laine valant 1.439.000 fr. Les porcs sont de race normande croisée avec des races anglaises. La volaille est abondante, près d'un million de poules, 50.000 canards, plus de 20.000 oies et presque autant de dindons. On élève aussi beaucoup de lapins. Enfin, en 1896, on a recensé 14.900 ruches en activité produisant 117.000 kilogr. de miel et 21.700 kilogr. de cire, d'une valeur totale de 203.000 fr.

Les exploitations petites et moyennes dominent : 38.577 ont moins de 5 hect., 5.626 de 5 à 10 hect., 6.471 de 10 à 40 hect., 1.894 plus de 40 hect. Il y a pourtant un assez grand nombre de grandes fermes, 392 de 100 à 200 hect., 148 de plus de 200 hect. Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est de 40.146, celui des fermiers de 7.725 ; il n'y a que 340 métayers. Les cultivateurs émigrant vers les villes, leur nombre diminue. L'abondance relative des capitaux a permis de perfectionner l'outillage agricole où les machines sont de plus en plus employées. Les associations agricoles sont nombreuses ; chaque chef-lieu d'arrondissement en possède une, ainsi qu'une société d'horticulture. Une grande école d'agriculture existe à Beauvais avec une station agronomique. Il y a une chaire départementale d'agriculture.

Industrie. — L'industrie fait vivre 350 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250), à peu près autant que l'agriculture. C'est dire qu'elle est bien développée, quoique l'Oise n'ait aucune mine. Les industries alimentaires dominent, la sucrière en particulier ; puis viennent les industries textiles et métallurgiques, favorisées par l'activité des transports par voies fluviale et ferrée et par le voisinage du marché parisien d'une part et de celui du Nord de l'autre.

Mines et carrières. Le dép. de l'Oise n'a pas de houille; il en a consommé (en 1896) 593.500 tonnes importées du bassin de Valenciennes (487.800) et de Belgique (103.100), d'une valeur globale de 11.981.000 fr., soit 20 fr. 19 la tonne sur le lieu de consommation. On extrait des tourbières de Bresles, Mello, Sacy-le-Grand et des rives de la Brèche et de l'Ourcq environ 18.000 tonnes de tourbe valant 220.000 fr. Aucun minerai n'est exploité dans ces terrains tertiaires ou secondaires. En revanche, les carrières représentent une richesse considérable.

Elles ont fourni les résultats suivants en 1896 :

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Pierre de taille tendre	276.000	2.415.000
Moellon	274.800	503.800
Sable et gravier pour mortier et béton	25.200	22.280
Plâtre	3.250	27.000
Silex et sable	28.500	22.500
Argile à faïence et poteries	13.600	71.900
— pour briques et tuiles	73.100	128.600
— réfractaire	16.200	486.000
Phosphate de chaux	8.200	186.300
Marne	179.200	224.000
Pavés	350	43.750
Matériaux pour ballast et empierrement	172.000	306.500
Total		4.437.630

On exploitait 93 carrières souterraines et 381 à ciel ouvert, où travaillaient 1.686 ouvriers.

Pour l'ensemble des pierres à bâtir, l'Oise partage le premier rang des départements français avec la Meuse. Les carrières de Creil et des alentours, Saint-Leu, Saint-Maximin, Saint-Vaast-les-Mello, et jusqu'à Liancourt et Chaumont, fournissent de magnifiques pierres de taille tendres qui alimentent depuis le moyen âge la construction parisienne. A Senlis, on extrait un liais plus dur qui est fort apprécié. L'arr. de Beauvais donne des argiles à briques, poteries et céramique dans les environs de son chef-lieu, à Savignies, Goincourt, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Aubin-en-Bray, Saint-Samson, etc. ; près de Senlis, le sable des buttes d'Aumont sert à fabriquer des glaces. — Des sources minérales ferrugineuses froides sont exploitées à Chantilly, Gouvieux, Fontaine-Bonneleau, Pierrefonds ; ces dernières sont sulfurées et sont administrées dans un établissement thermal.

Industries manufacturières. Il existait en 1896 dans le dép. de l'Oise 1.201 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 1.876, d'une puissance égale à 25.044 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux), se décomposaient en :

889	machines	fixes d'une force de	17.406	chev.-vapeur
414	—	mi-fixes —	4.358	—
531	—	locomobiles —	3.192	—
12	—	locomotives —	788	—

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	1.132	chev.-vapeur
Usines métallurgiques	5.972	—
Agriculture	3.216	—
Industries alimentaires	6.204	—
— chimiques et tanneries	587	—
Tissus et vêtements	3.472	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	2.553	—
Bâtiments et travaux	1.846	—
Services publics de l'État	92	—

Ce tableau place au premier plan les industries alimentaires, c.-à-d. la sucrerie concentrée dans une trentaine d'usines ; elles ont pour annexes des distilleries qui se trouvent également dans toutes les parties du département. Les féculeries se rencontrent surtout dans l'arr. de Compiègne. Les principales villes renferment des brasseries. On fait du chocolat à Compiègne et Margny. La meunerie est encore éparpillée sur toute la surface du pays. — Les industries textiles sont représentées par des spécialités renommées : dentelles de Chantilly, faites par des femmes dans les environs de cette ville ; tapis de Beauvais (manufacture nationale et manufactures privées); filatures de coton (27.000 broches) à Ourscamps, de bourre de soie (18.000 broches), de laine cardée (22.000 broches) et peignée (39.000 broches), notamment à Balagny et Cires-les-Mello; tissages de laine (1.100 métiers mécaniques); passementerie; tissage de rubans, de bretelles et jarretières. Beauvais fait des draps militaires, des flanelles, des étoffes teintes sur place ; on tisse des couvertures, molletons, lainages divers à Esquennoy, Herchies; des draps à Mouy, des cachemires à Crèvecœur-le-Grand; la bonneterie occupe 2.000 personnes autour de Saint-Just-en-Chaussée, spécialement aux bas de laine. Le chanvre se travaille dans la vallée de l'Authonne et à Breteuil; on fait des lacets à Inval; des feutres, à Clermont. — L'industrie du cuir est surtout développée à Noyon, Saint-Crépin, Senlis, Verberie; la cordonnerie, à Liancourt et Mouy.

La qualité des argiles et du sable a fomenté la verrerie (600 ouvriers, produits 2.500.000 fr.) à Creil, Saint-Germer-de-Fly, Roye-sur-Matz; on fait des vitraux à Beauvais et au Mesnil-Saint-Firmin ; des faïences et porcelaines opaques très renommées à Creil et Chantilly ; des carreaux de faïence et de porcelaine et des carreaux ordinaires à Auneuil, Creil, Briscourt, Blacourt, Liancourt, Ponchon,

Pont, Rainvillers, Saint-Aubin-en-Bray, Saint-Just-des-Marais, Saint-Paul, Villers-Saint-Barthélemy; des poteries communes et des briques dans tout l'O. du département. — L'industrie du bois est naturellement représentée par quantité de scieries, charpenteries, menuiseries; on fait de la boissellerie à la Croix-Saint-Ouen, Neuville-en-Hez; des bois de brosses à Saint-Sauveur, des caisses d'emballage à Béthisy-Saint-Martin, des chaises à la Croix-Saint-Ouen, Montjavoult, Parnes, des sabots à Beauvais, de l'ébénisterie à Crespy, Beauvais, Clermont, Méru, Mouy; de la carrosserie ou charronnerie à Beauvais, Compiègne, Méru, etc. — La tabletterie s'est développée au point de devenir l'industrie caractéristique de l'arr. de Beauvais; Méru en est le centre; mais il y a beaucoup d'autres manufactures à Beauvais, Sainte-Geneviève, Noailles, Andeville, Laboissière, Tracy-le-Mont, etc., pour les boutons en bois, os ou nacre, les éventails découpés en nacre ou bois, les dominos, dés à jouer, fiches et jetons, manches en os et ébène pour coutellerie, couverts en buffle et ivoire, brosserie fine, manches de parapluie, etc. Les instruments d'horlogerie, d'optique et de précision sont une autre spécialité du département : horlogerie à Beauvais, Ferrières et Liancourt; instruments d'optique à Cuise-la-Motte, Machemont, Saint-Pierre-lès-Bitry; verres d'optique à Saint-Samson, Sully, Songeons; orfèvrerie de table (alfénide) à Bornel, Ercuis; instruments de pesage et mesures à Saint-Paul, Berthecourt, Courteuil, Laboissière; appareils électriques à Neuilly-en-Thelle.

L'industrie métallurgique occupait, en 1896, 2 usines à fer considérables à Montataire. Elles produisaient par puddlage et affinage au charbon de bois 20.140 tonnes de fer ouvré valant 3.040.000 fr. (rails 15.820 tonnes valant 2.215.000 fr., tôles 4.320 tonnes valant 825.000 fr.). La production de l'acier était de 38.000 tonnes valant 6.880.000 fr., moitié de tôles et moitié d'aciers marchands. On lamine le zinc à Droitecourt et Sérifontaine, le cuivre à Saint-Victor. On fabrique des outils divers et instruments aratoires à Creil, Liancourt, Nogent-les-Vierges. — Pour compléter cet aperçu, il faut mentionner encore les constructions de bateaux des divers ports de l'Oise, les produits chimiques et savons de Beauvais, l'amidon de Gouvieux, les chandelles de Notre-Dame-du-Thil, Clermont, Mouy, les cierges de Clermont et Margny, la soude de Remy, les grandes fabriques de sels d'alumine et de baryte à Noyon, de produits antiseptiques à Villers-Saint-Sépulcre, des usines à gaz et des imprimeries dans les principales villes.

Il existait en 1894 dans l'Oise 7 syndicats patronaux (275 membres), 24 syndicats ouvriers (1.706 membres), un mixte (17 membres) et 3 syndicats agricoles (1.858 membres). La consommation moyenne d'alcool était en 1896 de 9^{lit},35 par tête, plus que double de la moyenne française. Il a été fabriqué en moyenne dans l'Oise, de 1887 à 1896, une quantité de 65.480 hectol. d'alcool par an, sans compter 120 hectol. distillés annuellement par les bouilleurs de cru. En 1894, la consommation du vin était de 42 litres par tête, celle du cidre de 32, celle de la bière de 11. — Il a été vendu, en 1896, 291.903 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 90.695 de tabac à priser, soit une consommation moyenne de 721 gr. par tête.

Commerce et circulation. — Le commerce fait vivre 95 personnes sur 1.000 (moyenne française, 103); ajoutez 33 qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Beauvais était en 1897 de 31.161.300 fr. (sur un total de 15.308.125.000 fr.). Le nombre des patentés en 1895 était de 19.353, dont 97 hauts commerçants et banquiers, 15.974 commerçants, 2.783 industriels, 499 personnes exerçant des professions libérales. Il existe une chambre de commerce à Beauvais.

L'Oise exporte des pierres et matériaux de construction, des terres réfractaires, des bois, des céréales, des légumes, des bestiaux, du lait, du beurre, du fromage, de la volaille, du sucre, de la mélasse, de l'alcool, des tapis, dentelles et passementeries, poteries et faïenceries, des verres, objets d'optique, instruments divers. Paris est le principal lieu de destination et aussi le marché où le dép. de l'Oise achète du vin, des denrées coloniales, de la houille, des fers et métaux bruts, du coton, de la laine, pour alimenter son industrie; des machines, des livres et objets de luxe pour l'ameublement et la toilette, etc. Le commerce se partage entre la voie fluviale et la voie ferrée.

Voies de communication. Le dép. de l'Oise avait en 1894 une longueur de 602 kil. de routes nationales dont 198 kil. pavés, 514 kil. de routes départementales, 2.982 kil. de chemins vicinaux de grande communication, et 4.372 kil. de chemins vicinaux ordinaires. La circulation sur les routes nationales avait été, en 1888, de 32.511.414 tonnes kilométriques de tonnage utile (le double en tonnage brut), soit un tonnage utile quotidien de 148 t. par kilomètre.

Le dép. de l'Oise est traversé en 1899 par 32 lignes de chemin de fer d'une longueur totale de 864 kil. Les 24 premières représentant 708 kil. sont des lignes d'intérêt général exploitées par la compagnie du Nord. Deux autres lignes d'intérêt général parcourant 36 kil. dans l'Oise sont exploitées par la compagnie de l'Ouest. Les autres sont des lignes d'intérêt local. En voici la liste : 1° La ligne de Paris vers l'Angleterre (*via* Calais) et la Belgique (*via* Lille, Valenciennes) par Amiens parcourt 70 kil. dans l'Oise; elle y pénètre après Survilliers, dessert Orry-la-Ville, *Chantilly*, *Creil*, remonte la vallée de l'Aré par Laigneville, Liancourt-Rantigny, *Clermont*, Avrechy, Saint-Remy-en-l'Eau, Saint-Just-en-Chaussée et continue vers le N. par Gannes, Chepoix, Breteuil-Gare et passe dans le dép. de la Somme. — 2° La ligne de Paris vers l'Allemagne et vers Bruxelles (*via* Maubeuge) se détache de la précédente à Creil et remonte la r. dr. de l'Oise; elle parcourt dans le département 66 kil., desservant Villers-Saint-Paul, Pont-Sainte-Maxence, Chevrières, Longueil-Sainte-Marie, le Meux, *Compiègne*, Choisy-au-Bac, Longueil-Annel, Thourotte, Ribécourt, Ourscamps, Pont-l'Évêque, *Noyon*, Babeuf, Appilly et passe dans le dép. de l'Aisne. — 3° La ligne de Paris à Creil par Pontoise et la r. dr. de l'Oise a 12 kil. dans le département, desservant Boran, Précy, Saint-Leu-d'Esserent. — 4° La ligne de Paris à Beauvais parcourt 37 kil. dans le département et y dessert Chambly, Bornel-Fosseuse, Esches, *Méru*, Laboissière, Saint-Sulpice, Warlins, Villers-sur-Thère où elle se confond avec la suivante. — 5° La ligne de Creil à Beauvais et au Tréport (85 kil. dans le dép.) remonte le Thérain, desservant Montataire, Cramoisy, Cires-les-Mello, Balagny, Mouy-Bury, Heilles, Mouchy, Hermes, Rochy-Condé, Beauvais, Saint-Just-des-Marais, Fouquenies-Troissereux, Herchies, Milly, Saint-Omer-en-Chaussée, Achy, Marseille-le-Petit, Grez-Gaudechart, Grandvilliers, Brombos, Feuquières, Moliens, Abancourt et Gourchelles, puis entre dans la Seine-Inférieure. — 6° La ligne de Beauvais à Gournay (25 kil. dans l'Oise) dessert Pentemont-Saint-Just, Goincourt, Saint-Paul, la Chapelle-aux-Pots et Saint-Germer. — 7° La ligne de Beauvais à Cambrai (45 kil. dans l'Oise), se détachant à Rochy-Condé de la ligne de Creil au Tréport, dessert Bresles, la Rue-Saint-Pierre, Bulles, Fournival, Saint-Just, Maignelay-Montigny, Dompierre-Ferrières et Domfront, avant d'entrer dans la Somme. — 8° La ligne de Clermont à la Rue-Saint-Pierre (9 kil.) dessert Ronquerolles, Étouy, et rejoint à la Rue la précédente. — 9° La ligne de Beauvais à Gisors (32 kil.), passe à Pentemont, Goincourt, Rainvillers, Saint-Léger-en-Bray, Auneuil, Labosse, au Vaumain à Boutencourt et à Trie-Château; puis elle entre dans l'Eure. — 10° La ligne de Paris à Soissons parcourt 27 kil. dans l'Oise où elle passe à Nanteuil, Ormoy, Crépy-en-Valois et Vaumoise. — 11° La ligne de Chantilly à Crépy-en-Valois (36 kil.) dessert Vineuil, Saint-Firmin,

Saint-Nicolas-Aumont, Senlis, Barbery et Auger-Saint-Vincent. — 12° La ligne de Clermont à Compiègne (20 kil.) dessert Breuil-le-Sec, Nointel-Saint-Aubin, Catenoy, Avrigny, Bois-de-Lihus, Estrées-Saint-Denis, où elle se raccorde avec la ligne d'Amiens. — 13° La ligne de Rouen à Amiens (14 kil.) dessert Formerie, Abancourt, Romescamps et Fouilloy. — 14° L'embranchement de Breteuil-Gare à Breteuil-Ville a 7 kil. — 15° La ligne de Saint-Omer-en-Chaussée à Amiens (25 kil.) dessert Oudeuil, Blicourt, Crèvecœur, Fontaine-Bonneleau et Croisy et entre ensuite dans la Somme. — 16° La ligne de Compiègne à Roye (25 kil.) dessert Coudun, Villers-sous-Coudun, Antheuil, Ressons-sur-Matz et Roye. — 17° L'embranchement du Meux à Crépy-en-Valois (19 kil.) se détache de la grande ligne de Paris à Bruxelles et dessert Verberie, Béthisy-Saint-Pierre, Orrouy-Glaignes, Duvy et Crépy. — 18° La ligne de Compiègne à Soissons (20 kil. dans l'Oise) dessert Rethondes, la Motte-Breuil et Attichy. — 19° La ligne de Compiègne à Villers-Cotterets (23 kil. dans l'Oise), se détachant à Rethondes de la ligne de Soissons, dessert Vieux-Moulin, Pierrefonds, Morienval, Éméville, puis entre dans le départ. de l'Aisne. — 20° La ligne de Compiègne à Amiens (33 kil. dans l'Oise) passe à Remy, Estrées-Saint-Denis, Moyenneville, Tricot, entre dans le dép. de la Somme. — 21° La ligne d'Estrées-Saint-Denis à Verberie (17 kil.) dessert Arsy-Moyvillers, Canly-Grandfresnoy et Longueil-Sainte-Marie. — 22° La ligne de Milly à Formerie (32 kil.) dessert Bonnières, Haucourt, Crillon, Martincourt, Vrocourt, la Chapelle-sous-Gerberoy, Gerberoy, Songeons, Hemecourt, Escames, Sully, Fontenay, Héricourt, Saint-Samson-la-Poterie, Canny-sur-Thérain et Formerie. — 23° La ligne d'Ormoy-Villers à Mareuil-sur-Ourcq (22 kil.) dessert Boissy-Levignen, Macquelines, Betz, Antilly, Thury-Boullarre et Mareuil. — 24° La ligne de Paris à Reims traverse durant 5 kil. l'angle S.-E. du dép. de l'Oise, desservant Mareuil-sur-Ourcq. — 25° La ligne de Paris à Dieppe par Pontoise remonte le cours de l'Epte et passe à plusieurs reprises de l'Oise dans l'Eure ou la Seine-Inférieure et réciproquement. Elle parcourt dans l'Oise 32 kil. et y dessert Liancourt-Saint-Pierre, Chaumont-en-Vexin, Trie-Château, Eragny, Sérifontaine. — 26° La ligne de Gisors à Vernon parcourt 4 kil. dans le département. — 27° La ligne d'intérêt local de Chars (S.-et-O.) à Magny se branche sur celle de Paris-Dieppe et parcourt ses 3 premiers kil. dans l'Oise où elle dessert Bouconvillers. — 28° La ligne d'intérêt local d'Estrées-Saint-Denis à Froissy par Saint-Just-en-Chaussée mesure 43 kil. — 29° La ligne d'intérêt local de Hermes à Persan-Beaumont par Noailles et Neuilly-en-Thelle mesure 32 kil. — 30° et 31° Les lignes d'intérêt local de Noyon à Guiscard et de Noyon à Lassigny ont respectivement 14 et 16 kil. — 32° La ligne d'Ercheu (Somme) à Bussy, qui se branche sur la précédente, parcourt 10 de ses 13 kil. dans l'Oise.

En somme, le dép. de l'Oise est traversé par toutes les grandes voies de la Compagnie du Nord qui, de Paris, rayonnent en éventail vers les plages de la Manche, la Picardie, l'Artois, la Flandre, l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne. Elles sont actuellement très fréquentées; mais ce trafic est de transit et ne revient pas au dép. de l'Oise; de Paris à Creil, il atteint une moyenne annuelle (ramenée à la distance entière) de 2.945.000 voyageurs et 1.583.000 tonnes de marchandises par an; de Creil à Amiens, 1.675.000 voyageurs et 2.022.000 tonnes; de Creil à Erquelines (Maubeuge), 1.005.000 voyageurs et 1.886.000 tonnes.

Il faut remarquer que la route ferrée des marchandises d'Amiens à Paris est doublée par la voie Amiens-Longueau-Estrées-Saint-Denis-Verberie-Ormoy-Villers, qui va joindre la ligne de Paris à Soissons; ce trajet est emprunté par plus de 1.500.000 tonnes de marchandises.

Pour les voies fluviales, il en est de même. A vrai dire, le dép. de l'Oise n'en possède qu'une, celle de l'Oise, la plus grande route de navigation intérieure de France, reliant Paris aux charbonnages et carrières du Nord. L'Oise jusqu'à Janville, puis son canal latéral forment un tronc commun à toutes les voies navigables qui convergent de Saint-Quentin vers la mer, vers l'Escaut, vers la Meuse (V. Nord [Dép.], Pas-de-Calais [Dép.] et Aisne [Dép.]). Elle est navigable dans toute son étendue départementale (103 kil.), mais suppléée, à partir de Janville à Chauny, par le canal latéral d'ailleurs beaucoup plus court. Sur l'Oise jusqu'à Janville (63 kil.), le tonnage annuel moyen ramené à distance entière est (en 1897) de 3.185.000 tonnes, chiffre qui (si l'on excepte le canal de la Sensée) n'est dépassé que sur la Seine (de Paris à l'Oise), sur le canal latéral où il atteint 3.398.000 tonnes et sur son prolongement du canal de Saint-Quentin (de Chauny à Cambrai, 4.452.000 tonnes), c.-à-d. sur les autres tronçons de la même voie fluviale. L'Aisne, navigable dans le dép. de l'Oise, a un tonnage moyen de 310.000 tonnes. Le canal de l'Ourcq, qui effleure le département, en transporte 172.000.

Les 5 bureaux de poste, les 69 bureaux télégraphiques et les 103 bureaux mixtes ont en 1897 produit une recette postale de 1.712.367 fr. pour les correspondances et 112.990 sur les envois d'argent et bons de poste et une recette télégraphique de 229.705 fr., produit des dépêches intérieures et internationales.

Finances. — Le dép. de l'Oise a fourni, en 1896, un total de 37.053.454 fr. 20 au budget général de la France. Ce chiffre se décompose comme suit :

	Francs	
Impôts directs	6.323.265	41
Enregistrement	6.164.433	77
Timbre	1.262.031	88
Impôt de 4 % sur le revenu des valeurs mobilières	116.643	46
Contributions indirectes	8.268.947	84
Sucres	5.463.967	14
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat	5.222.161	79
Domaines de l'Etat (non compris les forêts)	166.005	29
Forêts	1.485.549	25
Postes	1.744.653	35
Télégraphes	228.478	39
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles	208.790	58
Recettes d'ordre	351.967	35

Les revenus départementaux ont été, en 1896, de 3.702.062 fr. 47, se décomposant comme suit :

	Francs	
Produits des centimes départementaux.	2.199.281	20
Revenu du patrimoine départemental..	3.001	20
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers	1.499.780	07

Les dépenses départementales se sont élevées à 3.725.516 fr. 35, se décomposant comme suit :

	Francs	
Personnel des préfectures et sous-préfectures	49.795	36
Propriétés départementales, locations et mobilier	170.914	12
Chemins vicinaux	1.946.703	51
Chemin de fer d'intérêt local	347.839	17
Instruction publique	44.442	23
Cultes	4.500	»
Assistance publique	679.761	87
Encouragements intellectuels	12.687	80
— à l'agriculture	22.576	17
Service des emprunts	396.639	15
Dépenses diverses	48.945	97

La dette départementale était en capital de 3.854.544 fr. 12. La valeur du centime départemental

portant sur les quatre contributions était de 51.614 fr. 16, sur les deux premières (foncière, mobilière) de 38.421 fr. 64. Il y avait outre les 33 centimes additionnels départementaux ordinaires (dont 25 sur les deux premières contributions seulement), 16 centimes extraordinaires portant sur les quatre contributions.

Les 701 communes du département avaient en 1896 un revenu global de 6.857.700 fr. et dépensaient 6.756.981 fr. Le nombre des centimes était de 59.903 dont 4.762 extraordinaires, soit une moyenne de 85 centimes par commune. Il y avait 5 communes imposées de moins de 15 cent.; 14, de 15 à 30 cent.; 53, de 31 à 50 cent.; 427, de 51 à 100 cent.; 202, au-dessus de 100 cent. — Le nombre des communes à octroi était de 13; le produit net des octrois, de 1.104.307 fr. — La dette totale des communes s'élevait en capital, au 31 mars 1896, à 11.113.231 fr.

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de l'Oise est dans la moyenne. En 1894, sur 3.303 conscrits examinés, 154 ne savaient pas lire. Cette proportion de 47 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 58 ‰) place le dép. de l'Oise au 48e rang (sur 90 dép.) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 25e rang (sur 87 dép.), avec 96 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 968.

Durant l'année scolaire 1896-27, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élémentaires et supérieures*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre des écoles	977	19	31	104	1.131
Instituteurs.......	830		31		861
Institutrices.......	437		310		747
Elèves garçons...	25.737	259	249	1.586	27.831
— filles......	20.906	550	2.205	5.795	29.456

2° *Ecoles maternelles*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre d'écoles..	21	»	6	80	60
Institutrices.......	46	»	9	35	90
Garçons..........	1.740	»	256	1.171	3.167
Filles............	1.623	»	275	1.276	3.174

Ces chiffres montrent que la laïcisation de l'enseignement est fort avancée. Il y a peu d'écoles maternelles, la plupart des communes étant très petites. La même raison a fait généraliser le système des écoles mixtes ; on en compte 500, dont 495 publiques.

Le total de la population d'âge scolaire (six à treize ans) serait de 46.288 enfants inscrits dans les écoles ; cela s'explique par les doubles inscriptions et ceux qui changent d'école en cours d'année et aussi par l'acceptation de très jeunes enfants.

L'enseignement primaire supérieur public n'est représenté pour les garçons que par des cours complémentaires (155 élèves); pour les filles, par une école et un cours (16 et 12 élèves) ; l'enseignement privé a un cours comptant 40 élèves filles.

Les écoles normales primaires sises à Beauvais comptaient, en 1895-96, 67 élèves-maîtres et 43 élèves-maîtresses.

Le certificat d'études primaires élémentaires fut brigué, en 1895, par 1.399 garçons, dont 1.034 l'obtinrent, et 1.112 filles, dont 900 l'obtinrent. Le certificat d'études primaires supérieures eut 7 candidats dont 3 réussirent, 3 candidates toutes admises. — A l'examen du brevet de capacité se présentèrent 71 aspirants dont 38 furent admis, 97 aspirantes dont 65 furent admises. Au brevet supérieur, 18 aspirants dont 12 admis, 22 aspirantes dont 12 admises.

Ces chiffres attestent un développement convenable de l'enseignement sans rien de particulier.

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était en 1894 de 2.321.498 fr. 45. — Il existait 234 caisses des écoles avec 62.452 fr. de recettes et 46.381 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait dans trois collèges communaux (celui de Beauvais a été transformé en lycée) à 608 élèves, dont 360 internes. Le collège de filles de Beauvais comptait 118 élèves, dont 65 internes en 1896.

Etat moral. — La criminalité est assez élevée. La statistique judiciaire de 1892 accuse 51 condamnations en cour d'assises, dont 23 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 4 tribunaux correctionnels examinèrent 2.348 affaires et 3.054 prévenus, dont 138 furent acquittés, 61 mineurs remis à leurs parents, 26 mineurs envoyés en correction, 1.031 condamnés à l'amende seulement, 1.758 à un emprisonnement de moins d'un an, 40 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 33 récidivistes devant la cour d'assises et 1.573 en correctionnelle ; 15 furent condamnés à la relégation. — Il y eut 3.600 contraventions de simple police. — Le nombre des suicides s'éleva à 200 ; celui des morts violentes à 144. Les 4 prisons départementales renfermaient, au 31 déc. 1892, 379 détenus, dont 332 hommes et 47 femmes.

L'assistance publique est assez bien organisée. Les bureaux de bienfaisance étaient en 1894 au nombre de 387 ; ils assistèrent 14.984 personnes; leurs recettes furent de 434.807 fr., leurs dépenses de 432.695 fr. — Le nombre des hôpitaux et hospices est de 18, desservis par 33 médecins et disposant de 1.605 lits. Ils ont reçu 2.216 malades dont 256 décédèrent, 1.547 vieillards et incurables dont 129 décédèrent, 1.099 enfants assistés ; en outre, 452 enfants furent assistés à domicile. Le budget hospitalier était de 1.139.169 fr. de recettes et 1.221.437 fr. de dépenses; celui du service des enfants assistés, de 275.000 fr. de recettes et 281.438 fr. de dépenses. — Un asile départemental d'aliénés existe à Clermont-sur-Oise ; le département y entretenait 222 hommes et 169 femmes; la dépense totale était de 196.770 fr., dont 150.026 fournis par le département. — L'assistance privée était représentée par 37 établissements et 100 sociétés diverses.

Les œuvres de prévoyance sont normalement développées. La Caisse nationale d'épargne a reçu, en 1896, 27.043 dépôts (dont 3.244 premiers versements) se montant à 2.336.714 fr. 82. Elle a remboursé 7.965 dépôts, pour un total de 2.109.821 fr. 30. — Les 13 caisses d'épargne ordinaires et leurs 18 succursales avaient délivré au 31 déc. 1896 un total de 136.040 livrets ; au cours de l'année, il en avait été ouvert 7.378 et soldé 6.962. Le solde dû aux déposants était au 31 déc. de 70.639.608 fr. 47. Il avait déposé ou transféré 11.459.433 fr. 65 et remboursé 15.705.656 fr. 29. — La Caisse nationale de retraites pour la vieillesse a reçu en 1897 par 576 versements individuels 118.810 fr. et par 4.282 versements collectifs 53.831 fr. Les versements individuels ont diminué depuis 1893. A cette date, les pensions en cours étaient au nombre de 3.626, pour un total de 597.848 fr., ce qui indique que l'Oise est un des départements où on a le plus tôt compris les avantages de la Caisse nationale de retraites. — Les sociétés de secours mutuels étaient, en 1893, au nombre de 105 dont 78 approuvées (12.321 membres participants) et 27 autorisées (3.882 membres participants). Les premières avaient un avoir disponible au 1er janv. 1894 de 415.305 fr., encaissé dans l'année 174.885 fr. de recettes et dépensé 161.783 fr. ; les secondes avaient un avoir disponible de 60.159 fr., encaissé 70.562 fr. et déboursé 59.265 fr. — En 1893, les dons et legs aux établissements publics et reconnus d'utilité publique ont atteint 616.902 fr. A.-M. Berthelot.

Bibl. : V. Ile-de-France, Picardie, Beauvais, Com-

PIÈGNE, CHANTILLY, NOYON. — *Annuaire de l'Oise*, in-12. — *Annuaires statistiques de la France*, en particulier ceux de 1885, 1886 et 1891 (mieux établis que les derniers). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891 avec les résultats developpés. — *Statistique agricole annuelle*. — *Statistique* (annuelle) *de l'industrie minérale*. — *Situation financière des communes* (annuel); *des départements (id.)*, publiées par le ministère de l'intérieur. — *Résumé des états de situation de l'enseignement primaire* (annuel). — Ad JOANNE, *Géographie de l'Oise*, in-16. — CAMBRY, *Description du dép. de l'Oise*, 1803, 2 vol. in-8 et atlas. — PEUCHET et CHAULAIRE, *Statistique de l'Oise*, 1811, in-8. — GAVREL, *Géographie de toutes les communes du dép. de l'Oise;* Beauvais, 1865, in-18.

GÉOLOGIE. — L. GRAVES, *Essai sur la topographie géognostique du dép. de l'Oise*, 1847, in-8. — De LAPPARENT, *le Pays de Bray* (*Mémoire carte géol. France*, 1879). — H. THOMAS, *Contribution à la géologie de l'Oise* (*Bull. n° 23 serv. carte géol. France*, 1891). Cf. aussi C. R. *Coll. Bull. serv. carte géol. France*, 1893-97, *Bull. Soc. géol. Nord* et *Bull. Soc. géol. France:* Travaux de MM. BRONGNIART, HÉBERT, MUNIER-CHALMAS, DOLLFUS, etc. Feuilles géologiques au 1/80.000e de Beauvais, Soissons, Meaux, Montdidier, Rouen, Laon et Paris (*Serv. carte géol. France*).

OISEAU. I. Ornithologie. — Seconde classe des *Vertébrés* (V. ce mot), comprenant des animaux à sang chaud, couverts de plumes, ovipares, à respiration exclusivement pulmonaire; les deux paires de membres très différemment conformées : l'antérieure, en forme d'aile, de nageoire ou atrophiée; la postérieure, en forme de pied; les mâchoires dépourvues de dents et recouvertes d'un bec corné. — Cette classe, plus nombreuse que celle des *Mammifères* (V. ce mot), présente une beaucoup plus grande uniformité, au point que l'on a pu dire que tous les Oiseaux actuellement vivants pourraient être classés en trois ordres : un pour les *Ratites* (Autruches), un pour les *Impennes* (Pingouins), et le troisième renfermant tous les autres Oiseaux à aile normalement développée. Cependant l'usage a prévalu de diviser ce dernier groupe, de beaucoup le plus nombreux, en un certain nombre d'ordres qui n'ont, en réalité, que la valeur des familles naturelles admises par les botanistes. — Bien que ces Vertébrés se rapprochent des Mammifères par leur nature d'animaux à sang chaud et certains caractères qu'ils ont en commun avec les plus inférieurs de ceux-ci (V. MONOTRÈMES), ils sont, en réalité, beaucoup plus voisins des *Reptiles* par l'ensemble de leurs caractères internes, si bien que Huxley a proposé de réunir les deux classes en un groupe à part sous le nom de *Sauropsidæ*, par opposition aux Amphibiens et aux Poissons qui constituent les *Ichtyopsidæ*. — Les Oiseaux, répandus sur toute la surface du globe, jouent, à l'époque actuelle, un rôle considérable dans la nature. Nous étudierons successivement leur organisation, leurs mœurs, leur distribution géographique, leur utilité pour l'homme et leur classification.

ORGANISATION. — *Téguments*. La *plume* caractérise l'Oiseau comme le *poil*, le Mammifère. Cette plume est insérée dans un derme très mince, pauvre en vaisseaux, mais riche en organes sensoriels. Dans les couches profondes de la peau, un réseau de fibres musculaires lisses, pourvues de petits tendons aboutissant aux follicules des plumes, permet à l'Oiseau de secouer et hérisser son plumage. Il n'y a pas d'autres glandes cutanées que celle du croupion (*glande uropygienne*).

La plume se développe d'une *papille* formée par une saillie du derme : on voit d'abord un long cône à sommet libre (germe de la plume) qui s'enfonce par sa base dans le derme, y creusant une poche qui est le *follicule plumeux*. Le germe s'allonge et, en même temps, une partie de la *pulpe* qui en remplit l'intérieur (couche de Malpighi) se développe, formant des replis, puis des rayons cornés qui constituent les *barbes* primitives de la plume : à cet état, c'est la *plumule* ou *duvet embryonnaire*, tel qu'on l'observe chez les poussins nouveau-nés. Les Pingouins conservent cette forme jusqu'à l'âge adulte. La plume définitive se forme d'abord de la même manière, mais au moyen d'un second follicule qui se développe au fond du follicule de la plumule et repousse au dehors le tuyau de celle-ci qui tombe. La nouvelle plume est d'abord semblable à la plumule, mais bientôt un des rayons s'épaissit pour former la *hampe* ou axe de la plume, les autres constituant les barbes. Le tuyau s'allonge plus tardivement. Tuyau et tige sont d'abord recouverts d'une *gaine*, prolongement de l'épiderme, et qui croît avec la plume; mais

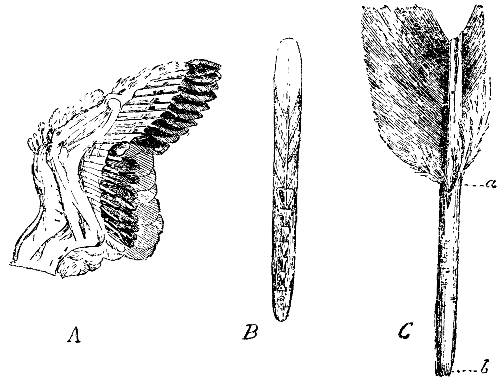


Fig. 1. — Développement des plumes. *A*, dessous de l'aile d'un jeune Pigeon montrant les pennes encore enveloppées en partie de leur gaine; *B*, plume de Hocco enfermée dans sa capsule; *C*, plume de Calao, complètement développée : *a*, ombilic supérieur; *b*, ombilic inférieur.

comme cette gaine est mince et se dessèche à l'air, l'oiseau la déchire et la fait tomber en se grattant, de sorte qu'on n'en voit jamais que la base, adhérente au tuyau. La tige semble ainsi sortir du tuyau comme d'un fourreau; d'ailleurs le tuyau est d'abord largement ouvert à sa jonction avec la tige, c.-à-d. au point où s'insèrent les barbes; mais sur la plume complètement développée il ne reste plus trace de cette ouverture qu'à l'origine du sillon inférieure ou *raphé* de la tige, où se voit l'*ombilic supérieur*. C'est un canal oblique, plus ou moins capillaire et qui s'oblitère souvent, mais qui permet toujours assez facilement l'introduction d'une aiguille fine ou d'un fil rigide. D'après Sappey, ce canal reste toujours perméable à l'air. L'*ombilic inférieur* est situé à la partie opposée du tuyau insérée dans le derme : c'est par là que pénètre la *papille* avec les vaisseaux sanguins nourriciers qui sont très développés pendant que la plume pousse : mais dès que son accroissement est terminé, ces vaisseaux s'oblitèrent; la papille se rétracte peu à peu en laissant de distance en distance les membranes sécrétées à sa surface et qui se sont successivement desséchées (*âme* de la plume); l'ombilic inférieur se resserre et s'oblitère complètement. Un seul tuyau porte quelquefois deux tiges (Casoar, Faisan). Les barbes de la tige et les barbules qui s'y insèrent latéralement, examinées à la loupe, se montrent munies, sur leurs faces en contact, de fins crochets cornés qui s'entrelacent et donnent ainsi aux pennes de l'aile la rigidité nécessaire au vol. Le duvet et les plumes décomposées manquent de ces crochets. Il existe des plumes dépourvues de barbes et semblables à des piquants et d'autres, plus fines, identiques à des soies ou à des poils; d'autres sont cornées ou écailleuses, etc. Les plumes d'ornement ont une variété de formes presque infinie.

Les plumes ne sont pas insérées également sur toutes les parties du corps. Elles sont disposées à intervalles réguliers, suivant des lignes longitudinales, parallèles à la colonne vertébrale comme des arbres le long d'une allée, et c'est en s'imbriquant de haut en bas et d'avant en arrière qu'elles arrivent à recouvrir le corps tout entier. Le milieu du ventre est toujours dépourvu de plumes : ce sont les plumes latérales qui le recouvrent. Cette disposition en lignes longitudinales est facile à étudier sur un oiseau plumé, les follicules restant béants après l'arrachement des plumes.

On connaît l'extrême variété de couleurs que présente le plumage des Oiseaux, au moins chez les Passereaux, les

Grimpeurs et les Pigeons et dans les régions intertropicales. Sous ce rapport, la plume est supérieure au poil des Mammifères. Les couleurs vives et tranchées, le rouge pur, le jaune, le bleu, le vert, le violet et toutes les nuances

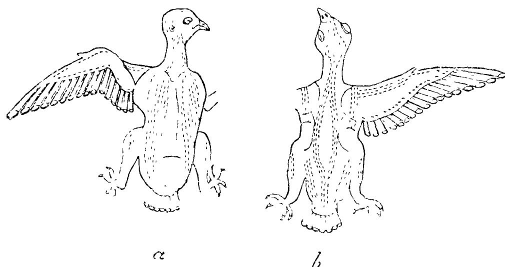


Fig. 2. — Ptérylographie : disposition des plumes sur la peau d'un Oiseau (Martinet, *Cypselus apus*). Les lignes pointillées indiquent l'insertion des plumes ; les pennes de l'aile et de la queue ont été coupées près de leur insertion ; *a*, dessous : *b*, dessus

intermédiaires, se rencontrent chez les Oiseaux ; les Insectes et peut-être les Poissons sont les deux seules classes qui puissent leur être comparées pour la variété des teintes. En général, ce sont surtout les mâles qui présentent ces couleurs vives : les femelles sont moins parées, aussi bien sous le rapport des couleurs que par le développement des plumes d'ornement (Paon, Faisan, Paradisiers); celles-ci caractérisent exclusivement le sexe mâle. Les Rapaces, les Echassiers, les Gallinacés ont d'ordinaire des couleurs plus atténuées et qui rappellent celles des Mammifères. D'une façon générale, on peut dire que les Oiseaux qui vivent à terre ont des couleurs ternes; ceux qui vivent sur les arbres ont des couleurs vives et tranchées.

Les plumes à reflets métalliques sont aussi très répandues chez les Oiseaux, mais presque exclusivement chez les

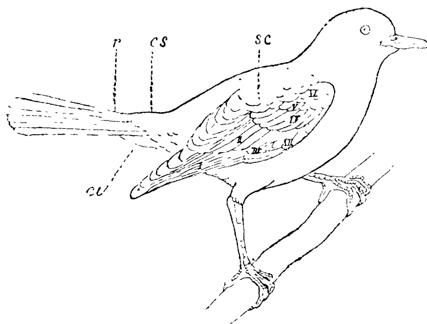


Fig. 3. — Dénominations principales du plumage d'un Oiseau (Passereau). I. rémiges primaires; II. rémiges secondaires; III. tectrices; IV, grandes couvertures de l'aile ; V. couvertures moyennes ; VI. petites couvertures ; VII. pennes bâtardes ou aileron ; *sc*, plumes scapulaires ; *t*, rectrices ou pennes caudales ; *cs*, couvertures supérieures de la queue ; *ci*. couvertures inférieures de la queue.

mâles. On a longtemps discuté sur la nature de ces couleurs changeantes qui donnent tant d'éclat aux Oiseaux-Mouches et aux Paradisiers. On sait aujourd'hui que cet effet est dû à un phénomène d'irisation, c.-à-d., suivant la définition des physiciens, à un « effet d'optique produit par les inégalités de réflexion d'un corps à surface striée ». Examinées au microscope, les plumes à éclat métallique se montrent uniformément noires : mais Heusinger a remarqué le premier que leurs barbes présentent de petites dépressions régulières dont le fond est poli et qui agissent comme autant de miroirs pour refléter la lumière ; l'effet est donc analogue à celui qui se produit dans l'arc-en-ciel et dans les lames de mica suivant leur épaisseur et l'incidence des rayons lumineux (V. Interférence).

Mue. On désigne sous ce nom la chute des plumes et leur remplacement par des plumes nouvelles. Ordinairement ce phénomène a lieu seulement une fois l'an, après la saison des nids, c.-à-d. vers la fin de l'été, au moins sous notre climat tempéré. On croyait autrefois, et l'on dit encore dans beaucoup d'ouvrages d'ornithologie, qu'il y a deux mues par an, l'une au printemps, l'autre à l'automne. En réalité la première n'existe pas, et les anciens naturalistes ont été trompés par une apparence : en effet, chez les jeunes Oiseaux qui prennent, au printemps, le plumage de l'adulte, ce changement ne s'opère pas par l'apparition de nouvelles plumes, mais par le développement et le changement de couleurs des plumes que l'Oiseau possède depuis l'automne précédent : c'est ce que l'on a appelé *métachromatisme* (Verreaux, Schlegel). Chez les Oiseaux qui deviennent blancs en hiver (Lagopède), on a admis jusqu'à trois ou quatre mues chaque année; en réalité, il n'y en a normalement qu'une véritable qui a lieu au printemps lorsque l'oiseau perd son plumage d'hiver pour revêtir celui d'été; à l'automne, les plumes de ce dernier plumage blanchissent par un phénomène analogue à celui qui fait blanchir les cheveux chez l'homme (Brehm). La mue ne se fait jamais d'un seul coup, mais peu à peu, de manière que l'oiseau ne soit jamais dévêtu : les pennes de l'aile, en particulier, ne tombent ordinairement que par paires et successivement, de telle sorte que l'Oiseau conserve toujours la faculté de voler. Les Palmipèdes lamellirostres (Canards), et quelques autres Oiseaux, font exception à cette règle ; ils perdent leurs pennes d'un seul coup, ce qui les force à se cacher dans les roseaux des marais, car ils sont incapables de s'envoler pendant tout le temps que les nouvelles pennes mettent à pousser. Les jeunes des deux sexes, après avoir perdu leur premier duvet, prennent une *livrée* particulière assez terne qui ressemble ordinairement au plumage de la femelle : ce n'est qu'au bout d'un ou deux ans, quelquefois de trois à six ans chez les gros Oiseaux, qu'ils prennent le plumage de l'adulte, et que le mâle acquiert son *plumage de noce*, dans les espèces où les deux sexes diffèrent sous ce rapport. Ce plumage de noce lui-même n'acquiert tout son développement et tout son éclat qu'au moment où les deux sexes se recherchent pour la reproduction, c.-à-d. au printemps, dans notre pays. Mais, comme nous l'avons dit, les *plumes d'ornement* ne sont pas de nouvelles plumes, mais des plumes ordinaires qui ont commencé à pousser l'automne précédent, et qui s'allongent souvent considérablement, ou changent de couleur, au moment où l'oiseau est apte à la reproduction. Les vieilles femelles qui ne pondent plus prennent quelquefois le plumage brillant du mâle (Poule faisane). Chez le mâle en plumage de noce, les parties nues du cou et du bec se revêtent aussi quelquefois de couleurs vives et tranchées (Toucan, Calao, Dindon, Casoar).

Squelette. Le squelette des Oiseaux ressemble à celui des Reptiles plus qu'à celui des Mammifères. Leur *colonne vertébrale* se développe de la même manière. Les vertèbres cervicales des Oiseaux, souvent très longues et très mobiles, s'articulent par emboîtement réciproque ; les apophyses transverses sont bifurquées à la base et percées d'un trou ; les côtes qui s'articulent avec elles sont également bifurquées. Les vertèbres du tronc sont moins mobiles, souvent tout à fait soudées par les disques fibro-cartilagineux intercalaires. Les vertèbres sacrées sont toujours soudées chez l'adulte, et les vertèbres lombaires, dorsales et caudales se soudent avec elles. Les apophyses transverses des deux premières vertèbres sacrées (vertèbres primaires ou vraies) doivent être considérées comme des côtes, de telle sorte que le bassin (comme chez les Reptiles) est porté par des côtes. Les vertèbres caudales présentent un caractère rudimentaire ou régressif, les dernières se soudant entre elles pour former une lame verticale, souvent élargie latéralement (*coccyx* ou *pygostyle*). Chez les *Ratites* seuls, les vertèbres restent distinctes jusqu'à l'extrémité de la queue, qui est d'ailleurs beaucoup

plus courte que celle de l'*Archæopteryx* fossile. Les côtes sont formées, comme chez les Lacertiliens, de deux parties, l'une vertébrale osseuse, l'autre sternale cartilagineuse, articulées de manière à faciliter la respiration ; la portion vertébrale est bifurquée (*apophyses uncinées*) de manière à s'imbriquer sur la côte précédente, ce qui donne à la cage thoracique plus de résistance. Le nombre des côtes qui se soudent au sternum varie de deux à neuf.

La *ceinture scapulaire* est conformée comme chez les Reptiles et les *Monotrèmes* (V. ce mot), c.-à-d. qu'il

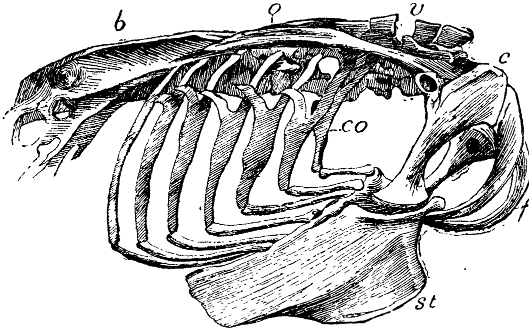


Fig. 1. — Ceinture scapulaire et cage thoracique d'un Faucon. *v*, colonne vertébrale ; *o*. omoplate ; *c*, coracoïde ; *f*, fourchette claviculaire ; *st*, sternum ; *co*, cotes avec apophyses uncinées ; *b*, bassin (sacrum).

existe des os *coracoïdes* distincts, s'unissant directement au bord supérieur et latéral du *sternum*. Celui-ci prend un très grand développement pour donner attache aux muscles des ailes. C'est une large plaque, munie sur la ligne médiane d'une crête ou carène longitudinale (*bréchet*), souvent fenêtrée ou découpée en arrière. Chez les *Ratites* qui ne volent pas, cette crête manque, et le sternum est en forme de bouclier faiblement bombé en avant. L'*episternum* des Reptiles manque ou est atrophié, tandis qu'il se retrouve chez les Monotrèmes.

Le *crâne* est construit sur le type de celui des Reptiles (Lacertiliens), mais la boîte cranienne est bombée,

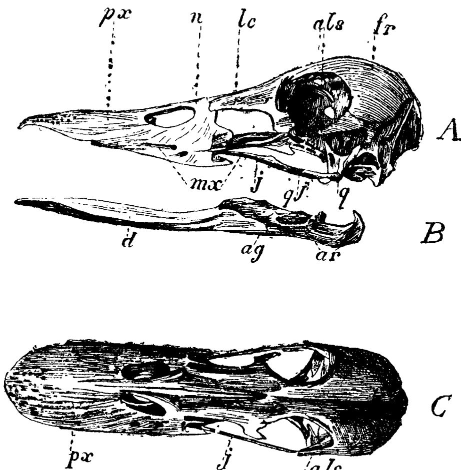


Fig. 5. — Crâne d'un Oiseau (Canard). *A*, vu de profil ; *C*, vu par sa face supérieure ; *B*. mâchoire inférieure de profil ; *px*. prémaxillaire ; *n*, nasal ; *lc*, lacrymal ; *als*, alisphénoïde ; *fr*. frontal ; *q*, os carré ; *qj*. quadrato-jugal ; *j*. jugal ; *d*, dentaire ; *ag*, angulaire ; *ar*, articulaire.

en rapport avec le developpement du cerveau, les os sont plus minces, spongieux, et les sutures disparaissent de bonne heure. Le *condyle occipital* (unique) n'est pas situé en arrière, mais en dessous, vers la base du crâne. Les *orbito-sphénoïdes* et *alisphénoïdes* sont plus développés que chez les Reptiles ; mais l'*os carré* reste mobile ; il ne se forme pas de voûte palatine ; les orifices postérieurs des fosses nasales sont toujours situés entre le vomer et le palatin. Les mâchoires sont toujours dépourvues de dents chez les Oiseaux actuels, mais les Oiseaux secondaires (*Archæopteryx*, *Hesperornis*) avaient des dents bien développées comme celles des Reptiles. Chez les Oiseaux actuels, les mâchoires sont revêtues d'un étui corné qui s'étend sur les intermaxillaires et qui remplace les dents. Chez les Palmipèdes lamellirostres, cet étui corné forme des replis saillants qui simulent de véritables dents et servent à l'Oiseau pour retenir la proie qu'il a saisie. Chez les Rapaces et les Passereaux dentirostres, la mandibule supérieure est ordinairement entaillée sur le bord en forme de dent.

Le *membre antérieur* comprend : une omoplate souvent très allongée en arrière ; un coracoïde volumineux articulé à angle aigu avec l'omoplate et dont l'extrémité supérieure contribue à la formation de la cavité glénoïde (le *procoracoïde* n'est développé que chez les *Ratites*) ; une clavicule bien développée et soudée avec sa congénère (fourchette), de forme et de dimension variables suivant la force de l'aile, par suite atrophiée chez les *Ratites ;* enfin le membre lui-même transformé en organe du vol, et qui est décrit à l'art. Aile (V. ce mot). La présence d'un ongle à l'aile est exceptionnelle à l'époque actuelle, et cet ongle n'est jamais conformé en forme de griffe préhensile.

La *ceinture pelvienne* qui soutient le *membre postérieur* comprend un *pubis* long et grêle, dirigé obliquement en arrière, parallèlement à l'*ischion* et à la partie *acétabulaire* de l'os iliaque : au point de rencontre de ces trois parties du bassin se trouve la *cavité cotyloïde*, ouverte en dehors et au fond de laquelle s'insère la tête du *fémur*. Le membre postérieur est ordinairement moins développé que l'antérieur (sauf chez les *Ratites*). Le *tibia* est volumineux, et le *péroné* rudimentaire lui est plus ou moins soudé. La réduction du *tarse* est considérable : chez l'embryon, il existe cinq métatarsiens distincts qui se soudent chez l'adulte (*tarso-métatarse*), tandis que les deux pièces du tarse se soudent au tibia, de sorte qu'il n'y a plus de *tarsiens* distincts. Il n'y a jamais plus de quatre doigts, et, chez l'Autruche, ce nombre est réduit à deux.

Le *système musculaire* est surtout remarquable par le développement excessif des muscles du bras, surtout du grand pectoral et des intercostaux, c.-à-d. des muscles utilisés pour le vol et la respiration. Par contre, les muscles de la région ventrale sont peu développés.

Système nerveux. Le cerveau des Oiseaux est plus volumineux et moins allongé que celui des Reptiles, mais la surface est dépourvue de circonvolutions. Les diverses parties de l'encéphale ont déjà cette tendance à se recouvrir qui s'accentue chez les Mammifères. Le *cerveau postérieur* reste seul à découvert. Les nerfs optiques sont très développés, tandis que les lobes olfactifs le sont très peu.

Les *organes des sens* présentent des particularités remarquables. L'*odorat* est peu développé. Il n'existe qu'un seul *cornet vrai* dans la cavité olfactive, les autres saillies (une dans la cavité nasale, l'autre dans le vestibule) sont de faux cornets comme ceux des Reptiles. Le cornet vrai, cartilagineux, est droit ou enroulé en spirale : au-dessus et en avant débouche le canal naso-lacrymal. La *glande nasale externe* est située dans le frontal et le nasal. Le *vestibule*, profondément situé, est tapissé d'un épithélium pavimenteux.

L'*œil* est très développé : il est allongé, surtout chez les Rapaces nocturnes et divisé en portion antérieure plus grande, portion postérieure petite. La *cornée*, fortement bombée, recouvre la chambre antérieure et le *muscle ciliaire* (ou *de Crampton*), strié et compliqué. Dans la

chambre postérieure, il existe un *peigne* très développé, entre le nerf optique et la capsule du cristallin, mais atteignant rarement celle-ci. Cet organe est bien l'homologue du *ligament falciforme* des Poissons, mais, chez les Oiseaux, il n'a plus d'utilité pour l'accommodation. C'est un repli de la choroïde, plissé et formé d'anses capillaires enchevêtrées, servant probablement à la nutrition du noyau de l'œil et de la rétine (privée de vaisseaux) La *sclérotique* présente un cercle de lamelles osseuses, comme chez les Reptiles, et ces lamelles osseuses se retrouvent quelquefois, formant un cercle ou un fer à cheval, autour du nerf optique.

Outre les *paupières*, qui ont des mouvements très limités, il existe chez les Oiseaux une *membrane nictitante*, située dans l'angle interne de l'œil, sous les paupières proprement dites, et pouvant recouvrir toute la face antérieure de l'œil (troisième paupière) ; cette membrane est mue par des muscles spéciaux (*carré* et *pyramidal*). La glande lacrymale est située derrière la paupière inférieure, et les points lacrymaux ont la forme d'une fente.

L'*oreille interne* présente un limaçon bien développé. Les *canaux demi-circulaires* ont une courbure excessivement prononcée ; l'antérieur et le postérieur viennent déboucher, en sens inverse, dans le sinus supérieur de l'utricule (ou renflement central). Ces particularités sont en rapport avec le développement de l'organe vocal et du *sens de la direction* qui paraît avoir son siège dans les canaux demi-circulaires.

Le *goût* est peu développé, car la langue n'est qu'un instrument de préhension et de tact présentant les formes les plus variées, souvent entièrement sèche, et les Oiseaux avalent, presque toujours, sans goûter et sans mâcher. Il en est de même du *tact*, bien que certains Oiseaux (Echassiers, Palmipèdes) aient l'extrémité du bec et la plante du pied garnis de papilles tactiles qui leur servent dans la recherche des vers et autres animaux dont ils se nourrissent.

Organes digestifs. Par suite de l'absence de dents, le canal digestif est plus compliqué que chez les Reptiles. A la suite de l'œsophage, dilaté en forme de *jabot* pour emmagasiner les aliments, et qui, dans certains cas, exerce déjà sur eux une action chimique (*jabot vrai*), on trouve l'estomac divisé en deux parties : l'antérieure (*ventricule succenturié* ou *estomac glandulaire*), très riche en glandes digestives, et la postérieure (*gésier* ou *estomac musculeux*), tapissée d'une *couche cornée* sécrétée par les glands de sa paroi, munie de muscles épais et de deux disques tendineux propres à broyer les aliments ; ces deux derniers organes sont moins développés chez les Rapaces et les Insectivores que chez les Granivores. L'*intestin grêle* ou *moyen*, qui fait suite au gésier, est un conduit cylindrique d'une longueur variable, suivant le régime. Vers le milieu de sa longueur, on remarque un petit cul-de-sac, reste de l'organe embryonnaire appelé *conduit vitello-intestinal*. Le gros intestin présente en général deux cæcums, très allongés chez les Lamellirostres, les Gallinacés et les Ratites, très variables dans les autres groupes, mais jouant un rôle important dans la digestion. Chez l'*Autruche*, un repli spiral augmente encore la surface de l'organe. Dans toute sa longueur, l'intestin est richement pourvu de glandes. Il débouche enfin dans le *cloaque*, cavité terminale qui lui est commune avec les conduits génito-urinaires chez tous les Oiseaux. Les glandes annexes du tube digestif (foie, pancréas) ne présentent rien de remarquable.

Organes respiratoires. Chez les Oiseaux, il existe un *larynx supérieur* et un *larynx inférieur* : le premier est l'homologue de celui des Mammifères, mais il est rudimentaire et incapable de produire des sons. Le *larynx inférieur* (ou *syrinx*), au contraire, est l'organe de la voix chez tous les Oiseaux ; il est situé au point de jonction de la trachée avec les bronches. L'extrémité inférieure de la trachée est quelquefois dilatée en forme de bulle osseuse (*tambour*) constituant un appareil résonnateur (Canard mâle). La longueur de la trachée elle-même est très variable : chez le *Cygne* et la *Grue*, elle forme une anse contournée derrière le bréchet, allant se loger jusque

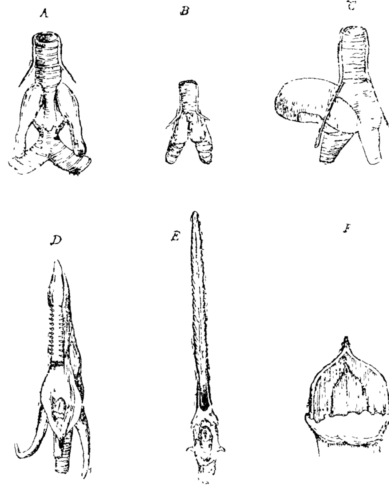


Fig. 6 — *A-C*, Larynx inférieur des Oiseaux ; *A*, Perroquet ; *B*, Rossignol ; *C*, Canard (avec tambour) ; *D-F*, langues d'Oiseaux ; *D*, Flamand ; *E*, Toucan ; *F*, Podarge.

dans la crête du sternum ; chez le *Phonygama Keraudrenii*, de l'ordre des Passereaux, la trachée forme plusieurs anses spirales logées entre la peau et les muscles thoraciques. Chez les Oiseaux à cri rauque et métallique, les anneaux de la trachée sont ossifiés et soudés entre eux ; chez les Oiseaux chanteurs, ils restent minces et flexibles.

Organe du chant. Le *syrinx* ou larynx inférieur est essentiellement formé par une membrane tendue à la partie inférieure de la trachée et formant au niveau de la bifurcation des bronches une valvule circulaire faisant saillie dans l'intérieur de la trachée. Cette *membrane*, tympaniforme, unique ou double (suivant qu'elle est au-dessus ou au-dessous de la bifurcation), est l'organe vibratoire qui produit les sons, sous l'influence de la colonne d'air chassée par le jeu des poumons et de la tension produite par de petits muscles, en nombre très variable suivant les espèces et très compliqués chez les Oiseaux chanteurs (Rossignol), qui ont jusqu'à cinq paires de ces muscles. Les Perroquets n'en ont que trois et les Rapaces une seule paire. Les *tambours*, quand ils existent, et la trachée plus ou moins longue, plus ou moins flexible, contribuent aussi à varier le son de la voix ou à lui donner une plus grande portée. On sait d'ailleurs que l'éducation fait beaucoup sous ce rapport, puisque l'on peut apprendre à chanter à des Oiseaux dont la voix ordinaire est peu harmonieuse, et qui ont, par conséquent, un syrinx moins parfait que les autres. Même à l'état sauvage, certains Oiseaux imitent le chant des autres Oiseaux (Moqueur).

Poumons et sacs aériens. La *bronche principale* de chaque poumon s'étend jusqu'à l'extrémité postérieure de l'organe qui n'a qu'un seul lobe ; dès son origine, elle donne une *bronche latérale* et, un peu plus loin, six autres *bronches divergentes*, puis un grand nombre de bronches collatérales qui se subdivisent et s'anastomosent entre elles (parabronches d'Huxley), puis, par un système de canaux réticulés, sont en contact direct avec le parenchyme du poumon. Les capillaires sanguins y sont presque à nu et baignés de tout côté par l'air, de telle sorte que la masse du poumon est peu considérable relativement à l'étendue de la surface respiratoire.

Les poumons sont fixés à la partie supérieure ou postérieure du thorax, mais par leur face inférieure ou anté-

rieure, qui est concave et libre, ils sont en rapport avec les *sacs aériens* qui communiquent avec eux par de nombreuses ouvertures qui en font de véritables diverticulums du poumon. Ces sacs, qui tapissent les parois et toutes les cavités du tronc, enveloppent tous les viscères d'une couche d'air, de telle sorte que Carus a pu dire que toutes les parties internes du corps de l'oiseau sont contenues dans les poumons et les sacs qui en dépendent. Les ouvertures des sacs dans le poumon sont à la face interne et inférieure de cet organe, au nombre de 5 à 9, de chaque côté, les sacs étant disposés symétriquement par paires (sauf pour le *supra-coracoïdien* ou *interclaviculaire*, qui est impair) ; les sacs cervicaux, diaphragmatiques antérieur et postérieur, abdominaux, etc., sont pairs. Ils

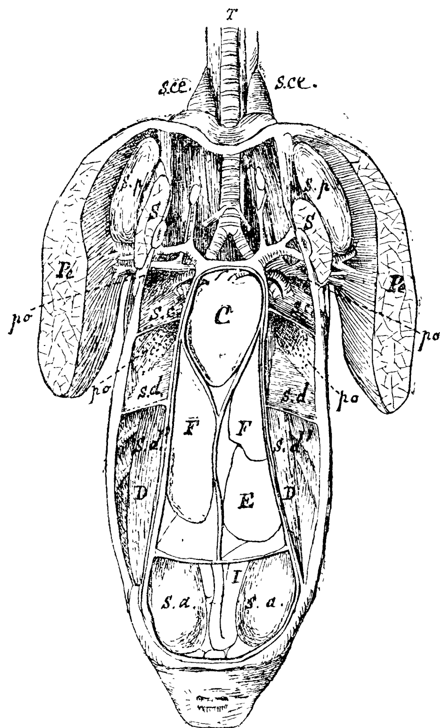


Fig. 7. — Poumons et sacs aériens d'un Canard (la paroi ventrale du corps a été enlevée ; les poumons et les sacs aériens sont ombrés ; les autres viscères sont figurés au trait). *Pe*, muscle pectoral ; *s.ce.*, sacs cervicaux ; *s.p*, sacs pectoraux ; *cs*, les deux moitiés du sac sus-coracoïdien impair ; *s.d.*, sacs diaphragmatiques antérieurs ; *sd'*, sacs diaphragmatiques postérieurs ; *s.a.*, sacs abdominaux ; *po*, poumons ; *T*, trachée ; *S*, muscle sous-clavier ; *D*, diaphragme thoraco-abdominal ; *C*, cœur dans le péricarde ; *F*, lobes du foie ; *E*, estomac ; *I*, intestin.

s'étendent non seulement dans le tronc et le cou, mais aussi entre les muscles, dans les os creux, sous la peau et jusqu'à l'ombilic inférieur des grosses plumes de l'aile : sur les os, les orifices aériens sont toujours situés à leur face concave ; un système particulier de cavités aériennes s'étend de la cavité naso-pharyngienne ou de la caisse du tympan dans les os du crâne. Toutes ces cavités (sauf celles de la tête) communiquent entre elles et avec le poumon, de telle sorte que, si on lie la trachée artère et que l'on pousse de l'air par un trou pratiqué artificiellement au fémur ou à l'humérus, on peut insuffler le corps tout entier, tandis que la piqûre accidentelle d'un des sacs amène le dégonflement rapide de tout l'appareil ; sur l'Oiseau vivant, cet accident, qui permet à l'air chaud de s'échapper, suffit pour ôter à l'Oiseau la faculté de voler.

Les sacs aériens servent surtout à assurer, par la variation de leur volume, la ventilation des bronches, sans que le parenchyme même du poumon subisse des déplacements étendus qui nuiraient à l'hématose. En outre, par la pénétration de l'air dans les os et les muscles de l'aile, il y a diminution du poids propre de ce membre, bien que la pneumaticité des os ne soit pas du tout indispensable au vol, comme le montrent les Chauves-Souris et certains Oiseaux bons voiliers dont les os contiennent cependant peu d'air (Mouettes). Enfin, la vaste surface interne de ces sacs sert aussi à la transpiration, suppléant ainsi la peau qui, chez les Oiseaux couverts d'un épais plumage, reste toujours sèche. Il est intéressant de noter que les Ratites (Autruches), incapables de voler, ont conservé des os très pneumatiques ; par contre, les *Dinornis* avaient des os beaucoup plus compacts, et ceux de l'*Archæopteryx* secondaire ne renfermaient pas d'air.

Système circulatoire sanguin. Le cœur des Oiseaux est à quatre cavités comme celui des Mammifères : la circulation est double et complète, et nulle part il n'y a mélange du sang artériel et du sang veineux. Les ventricules surtout sont très musculeux. C'est l'arc artériel droit qui devient la crosse de l'aorte (et non le gauche, comme chez les Mammifères), mais il n'y a qu'une seule crosse aortique dont les subdivisions envoient le sang artériel à tout le corps. Il existe dans la peau de la région ventrale un *plexus incubateur* correspondant extérieurement à des régions privées de plume et que l'Oiseau élargit encore en s'arrachant le duvet (Eider) à l'époque de l'incubation. Ordinairement ce plexus est surtout développé chez les femelles, mais chez les *Phalaropes* et les *Rhynchées*, où les mâles se chargent presque exclusivement de l'incubation, on le trouve très développé chez ceux-ci. On sait que la température du milieu intérieur atteint, chez les Oiseaux, 40° à 42° (tandis que chez les Mammifères cette température est de 27° à 37°) ; cette élévation est en rapport avec l'activité plus grande des fonctions respiratoires et circulatoires.

Organes génitaux et urinaires. Les *reins*, situés dans la région pelvienne, sont volumineux, moulés, en quelque sorte, dans la cavité du bassin, dont leur face dorsale présente en creux le relief ; la face ventrale aplatie est lobée, parcourue par des veines superficielles, et leur extrémité postérieure se fusionne souvent sur la ligne médiane. Les *uretères* sont plus ou moins allongés, et comme il n'y a pas de vessie, ils débouchent directement dans le cloaque, d'où l'urine est expulsée mêlée aux matières fécales. Les *testicules* sont situés sous les reins et le canal déférent s'accole à l'uretère pour déboucher dans le cloaque par un orifice distinct. Le testicule gauche est souvent plus développé que le droit. L'organe d'accouplement n'est bien développé que chez les Ratites et les grands Palmipèdes ; il est formé d'un tube reployé ordinairement sur le côté gauche du cloaque et qui peut se développer au dehors, soutenu par deux corps fibreux ; il est ramené dans le cloaque par un ligament élastique. Chez la plupart des Oiseaux, le rapprochement sexuel ne dure que quelques instants. L'*ovaire* est asymétrique, le *gauche* fonctionnant seul, ce qui lui permet de produire un très gros œuf, pendant que le droit s'atrophie. L'*oviducte* a des parois musculeuses et qui renferment des glandes destinées à sécréter l'albumine et la coque de l'œuf ; il décrit, à l'époque de la reproduction, de nombreuses circonvolutions avant d'aboutir au cloaque.

L'*œuf* des Oiseaux est gros, riche en *vitellus* destiné à nourrir l'embryon pendant la période incubatoire (V. Allantoïde et Œuf). Il n'est d'abord formé que du jaune (vitellus) renfermé dans la *membrane chalazifère*, et c'est sous cette forme qu'il se détache de l'ovaire et commence à cheminer lentement dans l'oviducte congestionné. La sécrétion de cet organe forme d'abord l'albumine qui s'accumule par couches successives et, par suite de la compression du canal, donne à l'œuf sa forme allongée, elliptique ; bientôt se forme la membrane opaque ou commune, qui se fait en deux temps, car cette membrane a deux feuillets. Enfin, continuant à cheminer, l'œuf arrive dans la partie inférieure de l'oviducte, dilatée et moins riche en fibres

musculeuses. Il y séjourne dix à vingt heures, suivant les espèces : là, un liquide blanc, laiteux, sécrété par des glandes spéciales riches en carbonate de chaux, se dépose autour de la membrane sous forme de petits cristaux qui se soudent et constituent la *coquille*. Bientôt il est expulsé sans s'arrêter dans le cloaque.

L'apparence de la coquille est très variable et, comme la forme, caractéristique des familles, des genres et des espèces ; cette coquille est toujours poreuse et perméable aux gaz. La surface extérieure est plus ou moins lisse ou rugueuse ; l'interne présente des sillons qui assurent l'adhérence avec le feuillet externe de la membrane commune. La forme est presque sphérique (Rapaces nocturnes), ovalaire, cylindrique, ovée, ovoïconique ou elliptique (O. des Murs), suivant les groupes. La coloration est excessivement variable, et fait d'une collection d'œufs d'Oiseaux un des spectacles les plus attrayants que l'on puisse rêver. Toutes les teintes de la palette des peintres s'y trouvent représentées. Si le blanc prédomine, le vert, le bleu, le rose, le lilas, l'orangé ne sont pas rares ; d'autres œufs (notamment ceux des Echassiers) sont tachetés ou marbrés d'une couleur plus foncée que la teinte fondamentale, et la disposition des taches est toujours agréable à l'œil. En parlant de chaque genre nous avons eu soin d'indiquer ces particularités qui, pour un naturaliste exercé, permettent de nommer l'oiseau sur la seule inspection de ses œufs.

Mœurs des Oiseaux. — Les mœurs des Oiseaux indiquent sinon de l'intelligence, tout au moins un instinct très développé. Cet instinct se montre surtout au moment de la reproduction : les deux sexes se recherchent et les mâles, revêtus de leur plumage de noce, déploient devant les femelles toute la grâce de leurs mouvements en étalant ce plumage de manière à lui donner plus d'éclat ; ils se *pavanent* ou *font la roue ;* et ceux qui possèdent un chant harmonieux ne cessent de le faire entendre, de manière à séduire les femelles à la fois par l'oreille et par la vue. L'union accomplie, tous deux concourent à la construction du *nid* (V. ce mot). Il n'y a d'exception que chez les Gallinacés polygames. Chez les Ratites, également polygames, c'est le mâle seul qui s'occupe de l'incubation ; mais chez la plupart des Passereaux monogames le mâle et la femelle se suppléent dans ce soin important. Quelquefois le rôle du mâle se borne à apporter la nourriture à la femelle qui ne s'éloigne pas de ses œufs. Les petits une fois éclos, l'intelligence et la tendresse des parents se montrent encore dans les mille ruses qu'ils emploient pour éloigner du nid, ou des petits encore sans défense, l'ennemi qui pourrait les détruire.

Migrations. Mais c'est surtout dans les migrations annuelles que les Oiseaux déploient toute la finesse de leur instinct. On sait que ces migrations sont nécessitées, surtout chez les espèces insectivores, par le besoin d'aller chercher au loin la nourriture qui leur fait défaut dans le pays où ils sont nés. Ces migrations se font toujours dans le sens parallèle au méridien. Presque toutes les espèces insectivores qui nichent en Europe ou dans le N. de l'Asie et de l'Amérique, quittent ces régions à l'approche de l'hiver et se dirigent vers les régions chaudes ou intertropicales qui ont leur saison humide, favorable aux insectes, pendant notre hiver. Les Oiseaux d'Europe vont en Afrique, ceux de l'Asie centrale dans l'Inde et la Malaisie, ceux de l'Amérique du Nord dans les Antilles et l'Amérique méridionale. On peut citer comme exemple nos Hirondelles dont les migrations s'étendent jusque dans le centre ou le S. de l'Afrique (pays d'Angola). Des migrations du même genre, mais dans le sens inverse, ont lieu dans l'hémisphère sud, mais ont été moins observées ; on sait cependant que certains Oiseaux d'Australie émigrent chaque année jusqu'à la Nouvelle-Zélande. Ces voyages se font toujours la nuit et par étapes successives ou graduées, les Oiseaux voyageant par grandes bandes qui prennent soin de ménager les jeunes qui se fatiguent plus vite. Mais lorsque la zone à traverser n'offre pas de nourriture suffisante ou est coupée par un large bras de mer, la traversée se fait avec une rapidité extrême et d'une seule étape ; c'est ainsi que la plupart de nos espèces migratrices traversent la Méditerranée en une seule nuit. La rapidité du vol de certaines espèces (Hirondelles, Pigeons) n'est du reste comparable qu'à celle des chemins de fer et des grands paquebots, et la surpasse même chez les espèces les mieux douées. Au printemps et presque à jour fixe, la plupart des espèces reviennent nicher au lieu même de leur naissance, ce qui indique un *sens de la direction* très développé ; d'après les expériences des physiologistes, ce sens particulier, si évident chez le *Pigeon voyageur*, aurait son siège dans les canaux demi-circulaires de l'oreille interne (V. plus haut).

Distribution géographique. — La répartition géographique des Oiseaux est beaucoup plus étendue que celle des Mammifères, car les Oiseaux sont encore nombreux et variés là où les Mammifères sont rares ou font complètement défaut, comme dans les archipels de la Polynésie. Ils le doivent évidemment à leurs ailes qui leur permettent de franchir de larges bras de mer, et nous avons vu que les Chiroptères sont dans le même cas et pour la même raison (V. Chauve-Souris). Sous ce rapport, d'ailleurs, il existe de grandes différences d'un ordre et d'une famille à l'autre : les Rapaces, les Pigeons, les Echassiers et les Palmipèdes renferment des types d'une vaste extension géographique, quelquefois cosmopolites, tandis que les Gallinacés et la grande majorité des Passereaux ont une extension plus limitée ; parmi ces derniers, les *Hirundinidæ* et les *Cypselidæ* font exception par leurs migrations lointaines et leur vaste dispersion. Tandis que chez les Mammifères on trouve un contraste marqué entre l'*Arctogée* et la *Notogée* (hémisphères Nord et Sud), ici le contraste est plus marqué entre la *Paléogée* (ancien continent et la *Néogée* (nouveau continent). Les Ratites, cependant, sont tous propres à la Notogée. Mais les familles suivantes sont toutes propres à l'ancien continent : *Platycercidæ, Bucerotidæ, Nectarinidæ, Muscicapidæ, Oriolidæ, Parasidæidæ, Ploceidæ, Sylviidæ, Timaliidæ,* tandis que les familles suivantes les remplacent en Amérique : *Conuridæ, Ramphastidæ, Trochilidæ, Tyrannidæ, Icteridæ, Tanagridæ, Sylvicolidæ, Formicaridæ.*

On doit considérer comme la patrie d'une espèce la région du globe où elle se reproduit, quelle que soit l'étendue de ses migrations. On dit que l'espèce est *sédentaire* lorsqu'elle passe toute l'année dans le même pays et n'émigre pas. L'espèce est de *passage régulier* lorsque dans ses migrations annuelles elle visite régulièrement un pays au printemps et à l'automne ; elle est de *passage accidentel* lorsque ces visites n'ont lieu qu'à long intervalle, sous l'influence des perturbations atmosphériques, et d'ordinaire en petit nombre. Très peu d'espèces sont communes aux deux continents, et la plupart de celles-ci sont sub-cosmopolites.

On peut, d'après Reichenow, diviser les régions ornithologiques du globe en 6 zones qui se subdivisent en régions de la manière suivante : 1° *Zone arctique* (une seule région circumpolaire) ; 2° *zone occidentale* ou américaine, comprenant une région *tempérée* et une région *sud-américaine ;* 3° *zone orientale*, comprenant l'Eurasie, la Malaisie, l'Afrique et subdivisée en *tempérée, éthiopienne* et *malaise* (celle-ci comprenant l'Inde) ; 4° *zone australe*, comprenant une région *australienne* (avec la Nouvelle-Guinée et la Polynésie) et une région *néo-zélandaise ;* 5° *zone malgache*, comprenant Madagascar, les Comores et les Seychelles ; 6° *zone antarctique*, avec une région circumpolaire. Chacune de ces régions est caractérisée par un petit nombre de familles qui lui sont propres. On peut, en outre, distinguer des sous-regions qui sont quelquefois assez restreintes : c'est ainsi que l'archipel des Gallapagos, celui des îles Hawaï et d'autres encore possèdent des genres et des espèces qui

leur sont propres et n'ont d'analogues nulle part ailleurs.

UTILITÉ DES OISEAUX POUR L'HOMME. — Outre les espèces domestiques dont on a fait l'histoire dans des articles spéciaux (V. COQ, DINDON, CANARD, OIE, etc.), et qui sont surtout alimentaires, un grand nombre d'espèces sauvages sont également recherchées pour leur chair comme gibiers (V. FAISAN, PERDRIX, etc.), ou pour leurs plumes (V. EIDER, GRÈBE), dont on fait des oreillers, des édredons, des fourrures, ou qui servent à orner la coiffure des dames et des costumes militaires (V. AUTRUCHE, AIGRETTE). Mais les Oiseaux insectivores sont surtout utiles à l'agriculture par la destruction énorme d'insectes qu'ils font pour leur nourriture. A ce point de vue, on peut dire que la grande majorité des Oiseaux de notre pays sont *utiles*, attendu que, sur 500 espèces environ signalées en Europe, il y en a à peine 25 qui soient réellement nuisibles (ce sont les grands Rapaces et quelques Passereaux de forte taille). Tous les petits Passereaux sont utiles, même les espèces granivores, attendu que chez ces derniers les jeunes sont nourris d'insectes jusqu'au moment où ils quittent le nid. On ne saurait donc trop se préoccuper de protéger les petits Passereaux et leurs nids qui deviennent chaque année plus rares en France. Pour cela il faudrait, avant tout, interdire la chasse des Oiseaux dits de *passage* qui se fait sur une grande échelle dans le Midi de la France. Ces Oiseaux, prétendus de passage, sont en grande partie des Insectivores migrateurs qui reviennent nicher dans notre pays et que l'on détruit ainsi, dès leur arrivée, au grand détriment de l'agriculture.

CLASSIFICATION. — G. Cuvier (1817) avait divisé les Oiseaux en six ordres : *Accipitres* (ou Oiseaux de proie), *Passereaux*, *Grimpeurs*, *Gallinacés*, *Echassiers* et *Palmipèdes*. Cette classification, longtemps restée classique, est encore adoptée par beaucoup d'ornithologistes, mais la plupart admettent en outre, d'après Blainville (1815), les trois ordres des *Préhenseurs* (Perroquets), *Pigeons* et *Coureurs* (Autruches), ce qui porte le nombre des ordres à neuf. Beaucoup d'autres classifications ont été proposées; celle de Temminck (1820) a joui d'un certain succès jusque vers 1840. Elle comprend *seize* ordres qui sont plutôt des familles naturelles : Rapaces, Omnivores, Insectivores, Granivores, Zygodactyles, Anisodactyles, Alcyons, Chélidons, Pigeons, Gallinacés, Alectorides, Coureurs, Gralles, Pinnatipèdes, Palmipèdes, Inertes. Is. Geoffroy Saint-Hilaire, dans son *Cours du Muséum* (et dans l'*Histoire naturelle* de Le Maout, 1855), admettait 3 divisions et 8 ordres : 1. Division des *Alipennes* (Rapaces, Passereaux, Gallinacés, Echassiers, Palmipèdes); 2. Division des *Rudipennes* (Coureurs et Inertes [Dronte]); 3. Division des *Impennes* (Manchots). La classification de Ch. Bonaparte mérite d'être signalée, car de 1855 à 1870 la collection du Muséum de Paris fut rangée d'après cette méthode : les Oiseaux sont divisés en deux sous-classes : les ALTRICES, dont les petits naissent nus et sont nourris par les parents, et les PRÆCOCES, qui naissent couverts de duvet et peuvent courir et chercher leur nourriture au sortir de l'œuf. Les *Altrices* comprennent 8 ordres (Préhenseurs, Rapaces, Passereaux, Ineptes, Colombins, Hérodions, Gaviés, Ptiloptères); les *Præcoces*, 4, qui forment une série parallèle aux quatre derniers des Altrices (Gallinacés, Gralles, Nageurs et Rudipennes), soit en tout 12 ordres.

Les classifications plus modernes cherchent surtout à tenir compte des caractères anatomiques et particulièrement de l'ostéologie. Telle est la classification de Furbringer (1888), qui comprend les formes fossiles et a été adoptée par Zittel (1892) dans son *Traité de paléontologie*. Furbringer forme une sous-classe à part (SAURURÆ) pour l'*Archæopteryx*. La sous-classe des *Ornithuræ* comprend tous les autres Oiseaux, et se subdivise en 7 ordres, savoir : *Struthiornithes* (Autruches); *Rheornithes* (Nandou) ; *Hippalectryornithes* (Casoar, Aepgornis, Kamichi); *Pelargornithes* (Palmipèdes, Hérodions, Impennes) ; *Charadriornithes* (Echassiers précoces ou Gralles), *Alectorornithes* (Apterix, Dinornis, Tinamons, Gallinacés, Colombins, Perroquets) ; *Coracornithes* (Passereaux et Grimpeurs). Chacun de ces ordres se subdivise en plusieurs sous-ordres constituant des familles naturelles. Cette classification, et celle de Seebom (1890) qui en dérive, est adoptée particulièrement par les ornithologistes anglais, notamment dans le *Catalogue of Birds* du Musée britannique. E. TROUESSART.

OISEAU DE NUIT (V. CHOUETTE et RAPACE).

OISEAU DE PROIE (V. RAPACE).

II. Paléontologie. — Les plus anciens fossiles qui se rapportent à la classe des Oiseaux datent du jurassique supérieur de Bavière (*Archæopteryx* [V. ce mot]) et montrent, par leur longue queue, les griffes de leurs ailes, leur bec garni de dents, leurs os pleins, des rapports étroits avec les Reptiles, bien que leur peau soit déjà couverte de véritables plumes. Dans le Crétacé de l'Amérique du Nord, on trouve les *Odontornithes* (ou *Odontoleæ*) avec les genres *Hesperornis* et *Baptornis* (V. ces mots), qui forment le passage aux Oiseaux actuels, malgré leur bec encore pourvu de dents. Les genres *Ichthyornis* et *Apatornis*, qui sont dans le même cas, mais dont les ailes étaient bien développées, sont encore plus voisins des Palmipèdes actuels. Dès le crétacé supérieur, en Europe et en Amérique, on trouve des Oiseaux à bec normal, dépourvu de dents (*Graculavus*, *Laornis*, *Palæotringa*, etc.). Dans le tertiaire, les Oiseaux sont plus abondants et se rattachent aux types actuels. De grands Oiseaux semblables aux Autruches ont laissé leurs débris dans l'éocène de France et d'Angleterre (*Gastornis*, *Megalornis*, *Dasornis*). Ce qui caractérise surtout la faune tertiaire, c'est la vaste extension des types actuellement confinés dans les régions chaudes du globe. C'est ainsi que le miocène de France a possédé des *Psittacidæ*, des *Trogonidæ*, des *Bucerotidæ*, etc., et les Flamands (*Palælodus*) étaient très nombreux, mais la faune de l'ancien continent est déjà distincte de celle de l'Amérique. La faune quaternaire de notre pays se rapproche de la faune actuelle et l'on y trouve déjà des débris de la Poule domestique, puis, pendant la période glaciaire, des types arctiques (Harfang, Lagopède).

C'est surtout dans l'hémisphère austral que vivaient à cette époque les Oiseaux gigantesques et sans ailes, tels que l'*Æpyornis* de Madagascar, le *Dinornis* de la Nouvelle-Zélande; mais le *Brontornis* de Patagonie paraît plus ancien. Enfin la faune des îles Mascareignes (Dronte, *Pezophaps*, *Leguatia*, etc.) ne s'est éteinte que dans les temps historiques, postérieurement à l'arrivée des Européens dans ces îles. E. TROUESSART.

III. Législation. — Les rapaces nocturnes (hibou, chouette, chat-huant, etc.) et presque tous les petits oiseaux sont insectivores. A ce titre, ils rendent à l'agriculture d'importants services, compensant et au delà les dégâts commis au temps de la récolte par ceux d'entre eux qui sont friands de grains (V. INSECTE), et comme, d'autre part, le plus grand nombre n'ont aucune valeur alimentaire, ils sont l'objet, dans tous les pays, de mesures de protection sévères. A l'étranger, ce sont, en général, des lois spéciales qui en prohibent directement la destruction. En France, l'art. 9 de la loi sur la chasse du 3 mai 1844, modifié par la loi du 22 janv. 1874, est demeuré le seul document législatif sur la matière. Il se borne à prescrire aux préfets de prendre des arrêtés « pour prévenir la destruction des oiseaux ou pour favoriser leur repeuplement ». Les préfets ont, de par ce texte, entière latitude. Toutefois, des circulaires du ministre de l'intérieur en date des 13 juil. 1877, 8 juil. et 16 déc. 1885 leur ont imposé, en même temps qu'une vigilance rigoureuse, un type général d'arrêté. Ils conservent le soin de déterminer, en tenant compte des intérêts particuliers de chaque département et du sentiment des populations, les espèces devant faire l'objet de l'interdiction, laquelle

s'étend, d'ordinaire, à tous les oiseaux autres que les rapaces diurnes (V. RAPACE) considérés comme animaux malfaisants, et que les oiseaux-gibiers (V. GIBIER); mais ces espèces une fois désignées, ils sont tenus de prohiber, outre l'enlèvement et la destruction de leurs nids, œufs et couvées, leur chasse en tout temps et par tout procédé (armes à feu, lacs, pièges, glu, etc.). Les contraventions aux prescriptions de ces arrêtés tombent, d'ailleurs, sous le coup de l'art. 11 de la loi du 3 mai 1844, qui punit les délinquants d'une amende de 16 à 100 fr. Toutes les autres règles spéciales relatives à la compétence, à la preuve, aux confiscations, aux circonstances aggravantes et atténuantes, à la prescription, sont les mêmes que pour les autres délits de chasse (V. CHASSE, t. X, p. 842). Les parents, maîtres et commettants sont civilement responsables (art. 28). Ajoutons qu'une commission internationale s'est réunie à Paris, au mois de juin 1895, en vue d'étudier la question de la protection des oiseaux utiles à l'agriculture. Elle en a dressé la liste et elle a préparé un projet de convention.

IV. Industrie et commerce. — OISEAUX EXOTIQUES. OISEAUX DE LUXE (V. OISELIER).

ACCLIMATATION DES OISEAUX (V. ACCLIMATATION, t. I, p. 288).

EMPAILLAGE DES OISEAUX (V. EMPAILLAGE).

PLUMES D'OISEAUX. OISEAUX DE PARURE (V. PLUME).

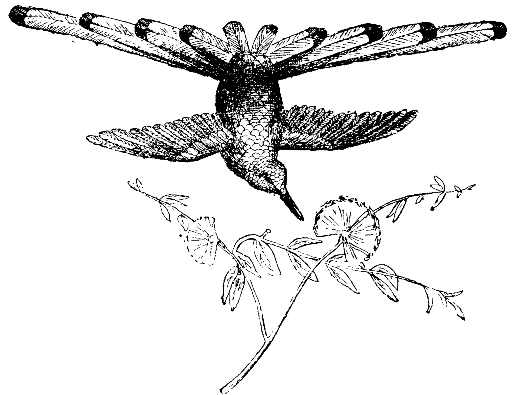
V. Mécanique. — OISEAUX MÉCANIQUES (V. AVIATION).

VI. Art héraldique. — Les oiseaux sont représentés généralement de profil ou de flanc. Exception est faite pour l'aigle, la merlette, la grue, le pélican, le phénix et le paon. On les dit animés, becqués, langués, membrés ou armés, selon que les yeux, le bec, la langue, les pattes ou les griffes sont d'un émail différent de celui du corps de l'oiseau.

BIBL. : ZOOLOGIE. — *Oiseaux vivants*. — SHARPE, GADOW, SEEBOM et SCLATER, *Catalogue of Birds in the British Museum*, 1874-98, 27 vol. in-8, avec pl. — SCHLEGEL, *Muséum d'histoire naturelle des Pays-Bas, Oiseaux* (incomplet), 1862-86. — GRAY, *The Genera of Birds*, 1844-49, 3 vol. avec 336 pl. — REICHENBACH, *Vollstandigsten Naturgeschichte der Vogel*, 1850-61, 20 parties et généralités avec plusieurs milliers de fig. col. — CHENU et O. DES MURS, *Histoire naturelle des Oiseaux*, 6 vol. et table avec fig. — O. DES MURS et VERREAUX, *Leçons élémentaires sur l'histoire naturelle des Oiseaux*, 1862, 4 vol. — DRESSER, *History of the Birds of Europe*, 1871-82, 8 vol. in-4 avec 633 pl. col. ; et les grands ouvrages in-fol. et in-4 avec pl. col. de GOULD, WILSON, AUDUBON, etc. — GIEBEL, *Thesaurus Ornithologiæ*, 1872-77, in-8, avec bibliographie plus complète. — NITZSCH, *Pterylography* (Roy. Soc.), in-fol., 1867.

PALÉONTOLOGIE. — A. MILNE EDWARDS, *Recherches anatomiques et paléontologiques sur les Oiseaux fossiles en France*, 1867-72, 4 vol. in-4, dont 2 de pl. — ZITTEL, trad. BARROIS, *Traité de paléontologie*, 1893, t. III, pp. 797-857, avec bibliographie plus complète.

OISEAU-MOUCHE. L'ancien genre *Trochilus* de Linné, qui comprenait tous les Oiseaux désignés sous les noms de *Colibri* et d'*Oiseau-Mouche*, est aujourd'hui le type d'une nombreuse famille (*Trochilidés*) qui renferme près de 500 espèces réparties en 127 genres, tous propres à l'Amérique chaude (région néotropicale). Cette famille, classée par Cuvier dans ses *Passereaux ténuirostres*, a été rapprochée, par les naturalistes modernes, des *Cypselidés* et des *Caprimulgidés*, en raison des caractères ostéologiques que les Oiseaux-Mouches présentent en commun avec les Martinets et les Engoulevents, malgré la forme du bec si différente à l'âge adulte ; mais les Trochilidés sortent de l'œuf avec un bec plus court, et qui s'allonge avec l'âge. Les caractères de la famille sont les suivants : bec grêle, cylindrique, allongé, droit ou recourbé vers le bas (rarement vers le haut), quelquefois finement dentelé en scie vers la pointe; langue extensible, tubuleuse, bifide ; ailes longues, pointues, suraiguës, ayant 10 pennes primaires dont la première est la plus longue; pennes secondaires réduites à six ; queue de forme très variable; pattes très courtes à doigts longs et minces, à ongles crochus. Souvent des plumes squamiformes brillantes sur diverses parties du corps. La taille varie de celle d'un Martinet (*Patagona gigas*) à celle d'un Bourdon, et la famille renferme les plus petits Oiseaux connus. La force et la longueur du bec varient beaucoup d'un genre à l'autre : il en est de même de la longueur des ailes et surtout de la forme et de la disposition des plumes caudales. Le plumage est ordinairement d'un vert cuivreux dessus avec les ailes noires, plus clair ou blanc dessous, mais relevé chez le mâle de plastrons de plumes écailleuses à reflets brillants et irisés où toutes les couleurs du prisme sont représentées du violet au bleu saphir en passant par le grenat, l'améthyste, le rubis, la topaze et l'émeraude. Ces plastrons affectent quelquefois la forme de cravates, de huppes,



Oiseau-Mouche (*Lesbia phaon*).

d'oreilles ou d'aigrettes plus ou moins détachées du corps. Les femelles sont plus simplement vêtues, sauf dans quelques genres (*Petazophora*, etc.) où elles ont la même parure que le mâle : elles ont aussi la queue plus courte dans les espèces dont le mâle a les pennes caudales très allongées. Les jeunes, jusqu'à l'âge de deux ou trois ans, et les mâles en dehors du temps des amours ressemblent aux femelles, ces parures constituant leur *plumage de noce*.

Le squelette est construit sur le même type que celui des Martinets et indique des Oiseaux très bons voiliers, ce que confirme la forme de l'aile. Il est aujourd'hui bien prouvé que les Oiseaux-Mouches se nourrissent non seulement du nectar des fleurs, mais surtout des petits Insectes qu'ils capturent dans la corolle de ces fleurs, à l'aide de leur langue bifide, car on trouve des débris de ces insectes dans leur gésier. Toutes les fois que l'on a essayé de les nourrir en captivité exclusivement à l'aide de miel ou d'eau sucrée, on les a vus mourir, au bout de quelques semaines, dans un état de maigreur extrême. La langue est longue et filiforme, fixée derrière le crâne par un os hyoïde grêle, semblable à celui du Pic, de telle sorte que l'Oiseau peut la faire saillir de toute la longueur du bec : son extrémité bifide forme deux petites spatules qui, enduites d'une salive gluante, saisissent facilement les petits insectes et se rétractent rapidement comme mues par un ressort. On les voit aussi saisir de grosses mouches au vol et même aller chercher ces insectes dans les toiles d'araignées.

Les Oiseaux-Mouches sont répandus depuis le S. du Canada (*Trochilus colubris*) jusqu'au Chili patagonien (*Eustephanus galeritus*), mais le plus grand nombre des espèces est propre au Mexique, aux Antilles, à la Colombie, à la Guyane, au Brésil, au Pérou et à la Bolivie. Dans la chaîne des Andes, ils s'élèvent jusqu'à 3 et 4.000 m., et le genre *Oreotrochilus* se voit au sommet du Pichincha et du Chimborazo, volant à la limite des neiges perpétuelles. Une espèce (*Eustephanus fernandensis*) est propre à l'île de Juan Fernandez; d'autres se trouvent aux

îles Tres Marias, mais on n'en trouve pas dans l'archipel des Gallapagos. Beaucoup d'espèces sont de passage, notamment aux îles Bahamas et dans le S. des Etats-Unis ; mais ces migrations ont été peu étudiées. En général, chaque espèce est cantonnée dans une région bien définie et remplacée ailleurs par des espèces du même genre ou de genres différents.

Les Oiseaux-Mouches sont des êtres d'une vivacité extrême. On les voit pendant le jour visiter les plantes couvertes de fleurs en faisant miroiter au soleil les plastrons de leur plumage qui jettent des feux comme des pierres précieuses. Leur vol bourdonnant (en anglais on les nomme *humming-bird*) avertit souvent de leur présence avant qu'on ait pu les apercevoir, et rappelle le bruit de l'aile de notre Sphynx bourdon (*Macroglossa*). Leurs mouvements ressemblent beaucoup à ceux de cet insecte, alors qu'ils se maintiennent, d'un rapide mouvement d'ailes, devant les fleurs tubuleuses, enfonçant leur bec au fond de la corolle pour y saisir les insectes. On prétend qu'ils peuvent voler le dos tourné vers le bas, en s'aidant de la queue, ce qui est très rare chez les Oiseaux. Leur cri est strident, mais faible, et leur chant est monotone. Leur vol est si rapide que l'œil ne peut les suivre au delà de quelques mètres : on ne les voit bien que lorsqu'ils butinent autour des fleurs ou se perchent sur une branche pour se reposer et lisser leur plumage.

Leur *nid* (V. ce mot) est très artistement tressé des matériaux les plus fins et tapissé extérieurement de lichens qui le dérobent à la vue au milieu des végétaux qui l'entourent. Ce nid est fixé à l'écorce d'une branche, à la face inférieure d'une grande feuille lancéolée ; souvent des toiles d'araignées servent à lui donner plus de consistance, ou bien un lourd pendentif fixé à sa partie inférieure l'empêche de se renverser sous l'effort du vent lorsqu'il est simplement suspendu. Les Oréotrochiles montagnards attachent leurs nids aux rochers comme les Salanganes. Il n'y a jamais que deux œufs blancs, sans taches, mais il y a souvent deux couvées successives chaque année : c'est le cas pour le *Trochilus colubris* des Etats-Unis. Les petits sont nourris par les parents qui leur dégorgent la nourriture à la manière des Hirondelles, jusqu'à ce qu'ils soient en état de quitter le nid. Les petites espèces surtout sont d'un naturel querelleur et batailleur, attaquant tous les autres Oiseaux, même de leur espèce, qui s'approchent de leur nid ou de l'espace qu'ils considèrent comme leur domaine, et mettant audacieusement en fuite des Oiseaux dix fois plus gros qu'eux. On les capture assez facilement, sur les fleurs, à l'aide d'un filet à papillons.

Les Oiseaux-Mouches vivent difficilement en captivité. Cependant, dans leur pays natal, on peut les garder en cage, pendant quelques mois, en leur donnant chaque jour les fleurs fraîches qu'ils recherchent d'habitude et dans lesquelles ils trouvent les petits insectes dont ils se nourrissent. Beulloch, au Mexique, en a réuni près de soixante-dix à la fois, d'espèces variées, dans une vaste cage où se trouvaient des vases remplis d'eau sucrée, dans laquelle trempait le pédoncule des fleurs, telles que celles du *Bignonia* ou du grand Aloès. C'est un spectacle curieux de voir les plus petits prendre des libertés surprenantes avec les grandes espèces. « Par exemple, lorsque la perche était occupée par l'Oiseau-Mouche à gorge bleue, le Mexicain étoilé, véritable nain en comparaison du premier, s'établissait sur le long bec de celui-ci et y demeurait pendant plusieurs minutes, sans que son compagnon parût s'offenser de cette familiarité. » Par contre, on a pu très rarement en transporter vivants jusqu'en Europe, et la plupart sont morts au bout de quelques jours, malgré tous les soins et faute d'une nourriture convenable. On sait la consommation que la mode a faite, à certaines époques et tout récemment encore, de la dépouille de ces charmants Oiseaux que l'on détruit par milliers dans leur pays d'origine ; cette destruction est infiniment regrettable et plusieurs espèces sont déjà d'une rareté extrême dans des régions où ils abondaient autrefois : on peut prévoir leur extinction complète.

La classification des Trochilidés présente de grandes difficultés en raison de la variété de formes que présente ce groupe d'une organisation d'ailleurs très uniforme. L'ancienne division en *Oiseaux-Mouches à bec droit* et *Colibris à bec recourbé* est depuis longtemps abandonnée, car



Oiseau-Mouche (*Docimastes ensifer*).

on trouve tous les intermédiaires. Salvin divise la famille en deux sections : les *Serrirostres* à bec dentelé sur le bord et les *Lévirostres* à bec lisse ; mais, comme le fait remarquer E. Simon, le fait que Salvin a été obligé de créer, sous le nom d'*Intermédiaires*, une troisième section plus nombreuse que la première prouve combien cette classification est artificielle. Il semble préférable de ranger les 127 genres de la famille en une seule série, comme l'a fait Simon, sans tenir compte de la serrulation du bec, qui n'est qu'un caractère générique, mais en groupant les genres qui ont des affinités réelles et passant insensiblement des types à bec fort et robuste aux types à bec grêle et faible. Dans cette revue rapide, nous signalerons seulement les types les plus saillants, renvoyant pour les autres aux monographies signalées dans la Bibliographie, notamment au grand ouvrage de Gould, où presque toutes les espèces sont admirablement figurées. A l'article Oiseau (V. ce mot), on a indiqué la structure des plumes écailleuses à reflets irisés, si communes chez les Trochilidés.

Les genres *Rhamphodon* et *Eutoxeres* renferment des espèces de grande taille, à bec robuste, droit dans le premier, fortement recourbé dans le second, à plumage peu brillant. Le bec est serrulé dans le premier, dépourvu de dents dans le second où la courbure du bec semble suppléer cette denticulation. L'Eutoxère à bec d'aigle (*Eutoxeres aquila*) est des Andes de Panama et de l'Equateur. Le genre *Phætornis*, très nombreux en espèces et à queue étagée, s'en rapproche, mais le bec est plus grêle et moins fortement recourbé. Le Colibri ermite (*Ph. eremita*) du Brésil en est le type. *Campylopterus* est remarquable par la force de ses ailes dont la penne externe a la tige dilatée en forme de faux. Les mâles ont la tête bleue. Ils sont de Colombie et remplacés au Mexique par le genre *Pampa*. Le Florisuge à gorge bleue (*Florisuga mellivora*) des Antilles, une des espèces les plus anciennement connues, a les tectrices caudales médianes aussi longues que les rectrices. *Aphantochroa* (V. ce mot) en est voisin. Le *Patagona gigas*, le plus grand des Trochilidés, a des couleurs assez ternes, le bec droit non dentelé. Il habite les Andes de l'Equateur, du Pérou et du Chili. Des *Amazilia* (V. ce mot) ou Becs de corail, on doit rapprocher

les genres *Uranomitra*, *Eucephala*, *Basilinna* et *Hylocharis*, qui sont souvent blancs ou fauves dessous avec un plastron bleu brillant chez les mâles, et habitent la Colombie, la Guyane et le Brésil. Près du genre *Chlorostilbon* (V. ce mot) se placent les genres *Ricordia* (des Antilles) et *Panterpe* de Costa-Rica; ce dernier, dont la femelle est aussi brillante que le mâle, porte un plastron d'un rouge orangé doré, suivi d'une tache bleue ; le dessus est d'un vert foncé lustré passant au bleu et au noir. Dans les *Thaluriana*, au contraire, les sexes sont très dissemblables (*Th. glaucopis*, commun au Brésil), les femelles n'ayant rien de la parure des mâles.

Par contre, *Petasophora*, dont le bec est dentelé et dont l'ANAÏS de Lesson est le type, nous montre des femelles ornées comme les mâles de petites ailes de plumes brillantes formant cravate des deux côtés de la tête et d'un bleu ou violet magnifique qui tranche sur le vert doré du reste du corps (*P. iolata* des Andes de la Colombie et du Pérou). *Avocettula* (V. ce mot) prend place ici. Le COLIBRI DE LA JAMAÏQUE (*Lampornis mango*) est en dessous d'un beau noir velouté avec les côtés du cou cravatés de rouge violet. Le RUBIS-TOPAZE (V. CHRYSOLAMPIS) a chez le mâle une huppe d'un beau rouge carmin avec la gorge d'un jaune doré éclatant; il vit à la Guyane et dans les régions voisines, et c'est une des espèces que l'on trouve le plus communément chez les plumassiers. Les *Eulampis*, dont le bec est fortement dentelé, recourbé, plus long chez les femelles que chez les mâles, sont des oiseaux relativement grands et trapus; le COLIBRI GRENAT (*E. jugularis*), noir avec la gorge d'un rouge violet, est de la Martinique.

Tous les genres qui suivent ont le bec dépourvu de dents. *Smaragdites*, *Chrysobronchus* (ou *Polytmus*) sont de la Guyane, des Antilles et de l'Amazonie. *Leucochloris* a, même chez le mâle, la poitrine blanche sans plastron brillant. *Aethurus polytmus*, de la Jamaïque, se distingue, dans la famille, par ses ailes dont la première rémige est un peu plus courte que les suivantes; le mâle a deux plumes de la queue très longues (trois fois plus longues que le corps) : c'est le COLIBRI A TÊTE NOIRE des anciens auteurs. Le genre *Topaza* renferme deux magnifiques espèces : le COLIBRI TOPAZE (*T. pella*), de la Guyane, d'un rouge sombre dessus, carminé dessous, avec la gorge dorée bordée de noir, et le *T. pyra* du Rio Negro, non moins brillant. Près de ce genre se place *Oreotrochilus*, si remarquable par son habitat au sommet des plus hautes montagnes et des volcans des Andes, de l'Equateur au Chili ; les mâles ont souvent la tête et la gorge d'un beau bleu irisé comme l'*O. chimborazo*, le reste du ventre blanc ou roux. *Urochroa* et *Sternoclyta* sont voisins; *St. cyanipectus* du Venezuela a la gorge émeraude avec la poitrine d'un bleu saphir. Chez les *Cœligena*, la gorge est bleue pâle, rose ou violette, suivant les espèces qui habitent le Mexique et la Nouvelle-Grenade. Le GRAND-RUBIS (*Clytolœma rubinea*), commun dans le S. du Brésil, a la gorge d'un beau rouge carminé. *Heliodoxa* et *Hylonympha* sont voisins. L'*Eugenia imperatrix*, de l'Equateur, a la queue profondément fourchue, une tache frontale émeraude et la gorge violette.

Les *Helianthea* ont un bec long, droit, au moins de la moitié de la longueur du corps, et certaines espèces (sous-genre *Diphlogaena*) à plumage roux ont le sommet de la tête très brillant, rouge feu, jaune d'or ou bleu saphir. Toutes sont des Andes, du Venezuela au Pérou et à la Bolivie. Mais le caractère du bec est encore exagéré dans le genre *Docimastes*, dont l'unique espèce (*D. ensifer*) a cet organe plus long que le corps entier, pointu, droit ou même légèrement recourbé vers le haut. Cet Oiseau, d'un vert brillant, de grande taille, habite les hautes montagnes du Venezuela et de l'Equateur. La femelle moins brillante a le bec encore plus long que le mâle. *Pterophanes Temmincki*, le plus gros des Trochilidés après *Patagona gigas*, en est voisin, ainsi qu'*Aglœactis* (V. ce mot) et *Boissoneauxia* (ou *Panoplites*).

Le genre *Spathura* est remarquable par les touffes de plumes blanches ou rousses qui garnissent les pattes au-dessus des doigts, formant de petits manchons floconneux. La queue est fortement fourchue et les rectrices externes se terminent par une palette arrondie, précédée d'un rétrécissement. Ces Oiseaux, plus petits que les précédents, habitent la Colombie, le Pérou, la Bolivie. *Engyete* et *Eriocnemys* ont des manchons du même genre, plus réduits dans *Urosticte*. *Adelomya* (V. ce mot), *Heliangelus* et *Metallura* ont la queue plus courte et souvent des plaques gulaires à reflets de couleur variée suivant les espèces. Le genre *Eustephanus* est celui qui pénètre le plus au S., comme nous l'avons dit (*E. galeritus* du Chili; *E. fernandensis* de Juan Fernandez et *E. Leyboldi* de l'île voisine de Masafuera) ; la tête est parée d'une huppe d'un rouge brillant.

Le genre *Lesbia* (ou *Sapho*) est le type d'un beau groupe très remarquable par sa queue fourchue deux ou trois fois plus longue que le corps, chez les mâles : dans *L. phaon* des Andes de Bolivie, la queue est d'un rouge carminé brillant; dans *L. sparganura* du Chili et de l'Argentine, elle est d'un rouge cuivreux; mais, chez les deux espèces, les rectrices sont terminées par une bande d'un noir velouté. Dans le genre *Cyanolesbia* (ou *Cynanthus*), la queue a la même forme, mais sa couleur est d'un beau bleu ou d'un vert changeant, et les espèces habitent les Andes de l'Equateur et de la Bolivie. Le bec est assez court, droit, et passe au genre suivant.

Ramphomicron se distingue par son bec plus court que la tête, ce qui est exceptionnel chez les Trochilidés. Le mâle du *Rh. microrhynchum*, de Colombie, porte une étroite barbiche d'un vert doré. Dans le genre voisin, *Oxypogon* des Andes de Colombie, le plumage est mou, peu brillant. *Augastes* (V. ce mot) et *Schistes* prennent place ici. *Heliothrix*, qui a le bec exceptionnellement denté, mais surtout *en lame de poignard*, porte une queue à rectrices étroites, plus courte chez le mâle que chez la femelle. *H. auritus*, très répandu, des Antilles au S. du Brésil, porte deux petites touffes d'un bleu violet en forme d'oreilles. *Heliactin cornutus* du Brésil, plus élégant encore, porte deux aigrettes d'un rouge doré tranchant sur les plumes bleues du sommet de la tête.

Dans les genres suivants, tous de petite taille, la disposition de la queue est très variable, souvent formée de plumes effilées, pointues ou inégales : *Thaumastura*, dont le type est l'OISEAU-MOUCHE CORA (*Th. cora*) du Pérou occidental, a la gorge d'un beau rose lilas à reflets gorge-de-pigeon ; la queue est longue, à rectrices étroites, blanches et noires. Les genres *Callithorax* et *Calliphlox* se placent ici. *Myrmia micrura*, de l'Equateur, est très petit, à plumage mou et peu brillant. Le genre *Trochilus* proprement dit a pour type l'OISEAU-MOUCHE RUBIS (*Tr. colubris*), qui vient nicher, au printemps, dans le S. des Etats-Unis, qu'il quitte à l'automne pour aller hiverner plus au S. *Acestrura* et *Atthis* (V. ces mots) sont voisins, et *Polyxemus bombus*, des Andes de l'Equateur, à gorge d'un beau rouge, est peut-être le plus petit de tous les Oiseaux-Mouches, n'étant guère plus gros que notre Sphinx bourdon. *Mellisuga minima*, des Antilles, considéré longtemps comme tel, est un peu plus gros.

Les genres *Bellona*, *Stephanoxis* (ou *Cephalolepsis*), *Claïs*, *Lophornis*, renferment de petites espèces très remarquables par les huppes et les cravates étalées en éventail, dont leur front et les côtés de leur cou sont ornés, et qu'ils relèvent en faisant la roue devant leurs femelles. Ils sont des Antilles, de Colombie et du Brésil, et sont désignés vulgairement sous les noms de HUPPE-COL, HAUSSE-COL et COQUETTE. Les genres *Abeillia* (V. ce mot), *Microchera*, qui renferment aussi de très petites espèces (*M. albocoronata*, des Andes de Panama), et *Popelairea*, terminent cette série. *Loddigesia mirabilis*, enfin, remarquable par ses ailes courtes et sa queue, dont les deux rectrices médianes, très longues, se terminent par une large

palette, est tout à fait isolé par ses caractères et habite le Pérou central. E. TROUESSART.

OISEAU DE PARADIS (V. PARADISIER).

BIBL. : GOULD et SHARPE, *The Trochilidæ or Humming-Birds with Supplement*; Londres, 1850-57, 420 pl. col., en 30 fasc. ou 6 vol. in-fol. — MULSANT et VERREAUX, *Histoire naturelle des Oiseaux-Mouches ou Colibris*, 1874-79, 4 vol. avec 120 pl. col. — LESSON, *Histoire naturelle des Colibris et Oiseaux de paradis*, 1822-35, 4 vol., 260 pl. col. — ELLIOT, *Classification and synopsis of the Trochilidæ, with* 127 fig., 1879. — REICHENBACH, *Vollstand. Naturg. der Colibris*, 1855-62, avec 176 pl. col., 534 fig. — SHARPE et SALVIN, *Catalogue of Birds in British Museum*, 1892, XVI. — E. SIMON, *Revision des genres de la famille des Trochilidés*, dans *Feuille des jeunes naturalistes*, 1897-98.

OISELAY-ET-GRACHAUX. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Gy; 550 hab.

OISELIER. Les oiseliers, que les anciennes ordonnances de police appellent aussi très souvent oiseleurs, ont été réunis de bonne heure en corps de métiers. Ils devaient, lorsque le roi faisait son entrée solennelle à Paris, effectuer un lâcher de 500 petits oiseaux, et, au moment de la Révolution, ils constituaient une corporation assez nombreuse, dont les statuts dataient de 1647. Leur quartier général était déjà au quai de la Mégisserie, sur la rive droite de la Seine, en plein midi. Il s'est étendu depuis à droite et à gauche, entre l'hôtel de ville, en amont, et la colonnade du Louvre, en aval, et il se tient, en outre, le dimanche, un marché aux oiseaux sur l'emplacement du marché aux fleurs de la Cité. L'industrie des oiseliers s'est, du reste, dans le courant du siècle, beaucoup développée. Ils font surtout commerce d'oiseaux de luxe ou d'agrément : oiseaux exotiques (perruches, inséparables, canaris, papes, évêques, veuves, colibris, bengalis, etc.) rapportés des pays lointains par les matelots ou reproduits en volière, et oiseaux de France (rossignols, pinsons, chardonnerets, rouges-gorges, fauvettes, etc.). Ils vendent aussi des œufs d'espèces rares de volailles et de gibiers, pour le peuplement des basses-cours et des parcs, ainsi que des couples reproducteurs desdites espèces. Quelques pies, des merles, des geais, des corbeaux blancs, des furets et des souris blanches apprivoisées complètent en général leur petite ménagerie.

OISELLERIE. C'est l'art de prendre et d'élever les oiseaux. C'est aussi l'établissement, le lieu, où cet élevage est pratiqué avec des soins particuliers et où sont mises en œuvre les différentes méthodes de multiplication et de croisement. Les oiseaux utiles trouvent, d'ailleurs, asile, tout aussi bien que les oiseaux d'agrément, dans les oiselleries, et, d'ordinaire, celles-ci comportent, outre une basse-cour, une faisanderie et une volière. Il en existe dans la plupart des jardins zoologiques, dans certaines fermes modèles et dans les communs des grands châteaux (V. au nom de chaque oiseau, et aux mots : BÂTIMENT, t. V, p. 786, FAISANDERIE, VOLIÈRE, etc.).

OISEMONT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens; 1.207 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Patrie du conventionnel André *Dumont* (V. ce nom).

OISILLY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Mirebeau-sur-Bèze; 174 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

OISLY. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Contres; 427 hab.

OISON (L'). Ruisseau du dép. de l'*Eure* (V. ce mot, t. XVI, p. 759).

OISON. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. d'Outarville; 236 hab.

OISONVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Auneau; 432 hab.

OISSEAU. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant (O.) de Mayenne ; 2.475 hab.

OISSEAU-LE-PETIT. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Saint-Paterne; 723 hab.

OISSEL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Grand-Couronne, sur la rive gauche de la Seine; 3.948 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Port sur la Seine. Industrie très active: chaudronnerie, filatures, blanchisseries, outils de filatures. Tuilerie. Pont du chem. de fer sur la Seine. Manoir de la Chapelle du XVIe siècle.

OISSERY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin-en-Goële; 438 hab. Fromageries. Curieux monument funéraire du XIIIe siècle (mon. hist.). Patrie de Guillaume des *Barres* (V. ce nom).

OISSY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame; 240 hab.

OISY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Clamecy; 637 hab.

OISY. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.) de Valenciennes; 261 hab.

OISY-LE-VERGER. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Marquion; 2.249 hab. Distillerie de betteraves, fabrique de sacs, tourneries, brasseries, briqueteries, fours à chaux. Commerce de lin. Eglise moderne de style roman, renfermant le beau reliquaire du XIIIe siècle de la Sainte-Epine. Ruines de l'abbaye des religieuses cisterciennes du Verger, fondée en 1255, dont le clocher a été converti en pigeonnier.

OISY (Huon d'), baron et poète français du XIIe siècle, mort vers 1191. Bien qu'il appartînt à l'une des plus puissantes familles feodales de l'Ile-de-France, ce qu'on sait de sa vie est fort peu de chose; il est surtout connu comme l'un des premiers poètes ayant cultivé au Nord la poésie méridionale, dont il transmit les secrets à son jeune parent, le célèbre Conon de Béthune. S'étant brouillé avec celui-ci, il dirigea contre lui un violent « serventois », où il lui reprochait d'avoir abandonné la Terre Sainte (1191) avant l'entier accomplissement de son vœu; l'authenticité de cette pièce a été récemment contestée sans raisons bien probantes. Il est, en outre, l'auteur d'une composition de sens assez énigmatique, *le Tournoiement des dames* (P. Paris voudrait la rapporter à l'an 1185), où il représente un grand nombre de nobles dames de son temps se livrant à une joute. Ces deux pièces ont été publiées plusieurs fois (V. Bibl.); une nouvelle édition de la seconde va paraître dans le numéro sous presse de la *Romania* (avr. 1899). A. J.

BIBL. : P. PARIS, *Romancero français*, 1833, p. 103. — A. DINAUX, *Trouvères cambrésiens*, 1836, p. 129. — LEROUX DE LINCY, *Chants historiques français*, I, p. 116. — *Histoire littéraire de la France*, XXIII, p. 623. — WALLENSKÖLD, *les Chansons de Conon de Béthune*; Helsingfors, 1891, p. 101. — BRAKELMANN, *les Plus Anciens Chansonniers français*, 1891, p. 56.

OÏTOZ. Col des Karpates (846 m.), menant du comitat transylvain de Haromszek à la vallée moldave du Trotus.

OIZÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Pontvallain; 796 hab.

OJEDA (Don Alonzo de), voyageur espagnol, né à Cuenca vers 1465, mort au commencement du XVIe siècle. Il fut un des premiers qui découvrirent l'Amérique : lieutenant de Christophe Colomb, il fut plus tard le compagnon d'Améric Vespuce et le chef de Pizarre et de Cortés. Elevé chez le duc de Médina-Celi, il se signala par un courage exceptionnel dans les guerres contre les Maures. Il fit partie des aventuriers recrutés par Colomb pour son deuxième voyage (25 sept. 1493); le 22 nov., le bateau aborda dans la baie de Samara, à la pointe est d'Hispaniola: Colomb apprit là le massacre des soldats qu'il avait laissés à La Navidad à son premier voyage et résolut d'envoyer un détachement commandé par Ojeda dans l'intérieur de l'île. Ojeda partit avec quinze cavaliers et atteignit Cibao après six jours de marche au S.; en avr. 1494, il fit une expédition sur les bords du Rio del Oro et s'empara par la ruse de Caonabo, un des caciques des Caraïbes.

Ojeda se brouilla peu de temps après avec Colomb et revint en Espagne intriguer contre lui auprès de l'évêque de Badajoz, Fonseca, son protecteur; puis il arma quatre vaisseaux et partit avec un des armateurs, Americo Ves-

puccio, le 20 mai 1499; après vingt-sept jours de traversée, il découvrit le continent américain et aborda à un endroit qu'il appela Venezuela (Petite-Venise, parce que les habitations étaient bâties sur pilotis); il suivit la côte pendant 80 lieues, jusqu'au golfe du Paria, puis, guidé par les cartes de Colomb, atteignit le cap de la Vela; en sept. 1499, il aborda à Yaquimo. Colomb, inquiet de son débarquement, envoya un de ses capitaines pour voir Ojeda : celui-ci ne put réaliser son intention qui était de déloger Colomb de Santo-Domingo et revint à Cadix (fév. 1500). où il vendit de nombreux esclaves pris pendant son voyage. En 1501, Ojeda et Vespuce repartirent de Cadix et abordèrent dans le golfe d'Uraba : Ojeda fut emprisonné par ses matelots et enfermé à Yaquimo. En 1508, il reparaît et obtient le gouvernement d'une province appelée Nueva-Andalucia : Ojeda reprit la mer avec 300 hommes parmi lesquels se trouvait François Pizarre ; Cortés, malade, s'était engagé dans l'expédition, mais ne put la suivre. Après des aventures diverses et des revers considérables, il fonda San Sebastian, puis débarqua à Cuba où les naturels détruisirent sa bande. Revenu à Hispaniola, il ne survécut pas à ses fatigues et fut inhumé dans l'église des Franciscains de Santo-Domingo. Ph. B

OKA. Mesure de capacité employée dans les Balkans. Pour les liquides elle vaut 1^{lit},283, pour les grains 1^{lit},537, en Valachie. Pour l'huile, en Grèce, elle pèse 1.280 gr. L'oka turque pesait 1.284 gr. et était comptée dans l'usage pour 4/9 de la livre viennoise. L'oka monétaire pesait environ 1.283 gr. Celle d'Egypte pèse 1.235^{gr},36, celle de Tripoli 1.220^{gr},8, soit 2 1/2 artal.

OKA. I. Rivière de Russie (Europe), principal affluent de droite du Volga (bassin de la mer Caspienne). Elle prend naissance dans les marais du gouvernement d'Orel, à 350 m. d'alt., et traverse les gouvernements d'Orel, Toula, Kalouga, Moscou, Riazan, Tambov, Vladimir et Nijni-Novgorod, pour se jeter dans le Volga, près de la ville de Nijni, après un parcours total de 1.500 kil. Direction générale N.-N.-O. avec plusieurs détours, dans son cours moyen, vers le S. et le S.-E. Cours d'eau considérable à la fois par son débit et par la valeur économique des régions qu'il traverse, considérées comme les plus importantes de l'empire. Son bassin occupe une superficie de près de 6.000 kil. q. Navigable sur la plus grande étendue de son parcours, l'Oka sert au transport de marchandises destinées à la province de Moscou et à Nijni, ou plus proprement au Volga. Sa largeur, à partir d'Orel, augmente sensiblement, 60 à 400 m. ; la profondeur n'atteint pas, en certains endroits, 1 m. ; en d'autres, elle dépasse 5 m. Peu d'îles ; par contre, divers gués, même dans son cours moyen. Fond plutôt sablonneux. Rives assez élevées, particulièrement la rive droite, et atteignant parfois, sur divers points (gouv. de Kalouga), jusqu'à 40 m. d'élévation. Trafic assez considérable, grâce aux villes importantes situées sur le parcours : Orel, Kalouga, Toula, Riazan, Nijni-Novgorod. Principaux objets transportés : céréales, lin, chanvre, foin, objets manufacturés (toiles, tissus, quincaillerie). La rivière est assez poissonneuse, mais peu exploitée sous ce rapport. La rivière gèle habituellement des premiers jours de novembre à la fin mars. L'Oka reçoit un très petit nombre d'affluents, tous peu importants. Quelques travaux de régularisation ont été entrepris en vue d'utiliser ce cours d'eau, à la suite de l'expédition organisée, en 1894, sous les ordres du général Tillo pour l'*étude des bassins supérieurs des principaux cours d'eau de la Russie* (Saint-Pétersbourg, 1894).

II. Rivière de Sibérie, affluent gauche de l'Angara, dans le gouvernement d'Irkoutsk. Descend des monts Sayan. Direction générale N. Long. environ 800 kil., obstruée, en grande partie, par des rapides. Reçoit un grand nombre de petits cours d'eau. — Le nom d'Oka est donné encore à plusieurs cours d'eau de moindre importance : 1° bassin de la Kama, affluent de l'Ay (gouv. de Perm et d'Oufa); long., 65 kil. ; 2° affluent de droite de la Kounia (bassin du lac Ilmen). gouvernement de Pskov ; long. environ 45 kil. P. Lem.

OKAK. Ile de la côte N.-E. du Labrador, par 57°31' lat. N.; 350 hab. (Esquimaux). Fondée en 1776.

OKANDA. Peuple de l'Afrique occidentale dans le Congo français. Son habitat est la contrée à cheval sur le cours moyen du fleuve Ogooué.

OKAYAMA. Ville du Japon, ch.-l. d'un ken de la prov. de Bizen, au S.-O. de Nippon, sur l'Asahi-Gava ; 51.665 hab. (en 1894). Grand palais de l'ancien daïmio.

OKEECHOBEE (Lac). Lac du centre de la Floride (Etats-Unis), au N. des Everglades. Long. de 70 kil., il occupe 2.600 kil. q., mais sa profondeur ne dépasse pas 3 m. On travaille à le dessécher. Il s'écoule par le Caloosahatchee dans le golfe du Mexique.

OKEGHEM (Jean), illustre musicien belge du XVe siècle, né à Bavay ou dans une autre ville voisine du Hainaut vers 1430, mort à Tours vers 1513. Les détails de sa vie sont peu nombreux et incertains : il fut probablement élève de Gilles Binchois, premier chantre du duc de Bourgogne. Il résulte d'un compte des officiers de la maison de Charles VII, qui reçurent des habits de deuil à l'occasion de ses funérailles, que Okeghem était en 1461 premier chantre du roi; il se rendit sans doute ensuite à l'abbaye de Saint-Martin de Tours, dont il devint plus tard chantre et trésorier et où il acheva sa vie. Okeghem jouit d'une grande réputation de science et forma un grand nombre d'élèves qui devinrent les musiciens les plus célèbres de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe; il paraît avoir été un véritable chef d'école : l'*imitation* et le *canon* prirent une forme plus régulière et plus de développement entre ses mains ; il fut aussi l'un des premiers qui proposèrent ces combinaisons hérissées de toutes les subtilités du contrepoint, qui contribuèrent à la perfection des formes scientifiques quand leur abus eut disparu. On a un *canon* à trois voix d'Okeghem, le *kyrie* à quatre voix et le *Benedictus* à deux voix de sa messe *Ad omnem tonum*, ainsi que le *kyrie* de sa messe *Gaudeamus* et plusieurs messes conservées à la chapelle pontificale, à Rome. On a prétendu qu'Okeghem avait écrit une messe à trente-six voix, mais une pareille composition ne paraît pas possible au XVe siècle, ou les morceaux écrits à six voix étaient très rares et où le personnel des chapelles royales était en petit nombre.

Bibl. : Brenet, *Jean de Okeghem*; Paris, 1893.

OKEHAMPTON. Bourgade d'Angleterre, comté de Devon, sur l'Okement; 1.879 hab. (en 1891). Ruines d'un château du XIe siècle. Truites.

OKEL (Archit.). Nom donné en Egypte aux édifices du genre de ceux que les Turcs et les Persans appellent *caravansérails* (V. ce mot). L'okel est à la fois un bazar, un magasin, un atelier et une auberge où se rendent les voyageurs et de préférence les marchands. Les okels sont nombreux au Caire et dans les principales villes d'Egypte et, lors de l'Exposition universelle de Paris en 1867, M. Drevet, architecte, avait été chargé par le vice-roi d'édifier au Champ de Mars un de ces édifices dont le plan, quoique un peu modifié pour recevoir certains services, salle de commission, musée d'anthropologie et café, et dont la décoration, empruntée à plusieurs okels d'Assouan, donnaient cependant bien une idée des principales dispositions et de l'aspect de ces édifices. Au milieu de l'okel est une cour avec fontaine et latrines, entourée de portiques sous lesquels s'ouvrent les boutiques et les magasins, tandis qu'au premier étage des chambres sont aménagées autour des portiques ou des terrasses couvrant ces portiques. Charles Lucas.

Bibl. : A. Normand, *l'Architecture des nations étrangères à l'Exposition de 1867*; Paris, 1870, dem.-fol., pl.

OKELLOS de Lucanie (V. Ocellus).

O'KELLY (Charles), historien irlandais, né au château de Screen (comté de Galway) en 1621, mort en 1695. Fils d'un lord catholique, il fut élevé au collège irlandais de

Saint-Omer, prit du service en 1642 dans l'armée du marquis d'Ormonde et, après le triomphe du Parlement, se retira en Espagne. De retour en Angleterre après la Restauration, il siégea en 1689 au Parlement irlandais et commanda un régiment. Battu en 1689 par le colonel Lloyd, il tint encore dans l'île de Bafin jusqu'au 20 août 1691 ; il fut alors obligé de se rendre à l'armée orangiste. Après le traité de Limerick, il se tint dans la vie privée. On a de lui : *Macariæ Excidium or the Destruction of Cyrus* (1641, nouv. éd. de la *Camden Society* en 1841, de l'*Irish Archæological Society* en 1850, et du comte Plunket en 1894). C'est une fort curieuse relation de la lutte de Jacques II contre Guillaume III, en Irlande. R. S.

O'KELLY (James), homme politique irlandais, né à Dublin en 1845. Après avoir terminé ses études, il prit du service dans l'armée française pendant la guerre franco-allemande. Il passa ensuite aux États-Unis, écrivit dans le *New York Herald* et alla à Cuba, comme correspondant de ce journal ; mais, emporté par la vivacité de son tempérament, il donna son concours aux Cubains révoltés, fut fait prisonnier et enfermé dans une forteresse, d'où il réussit à s'échapper. Il a raconté ses aventures dans un livre intitulé *The Mambi Land*. Il revint en Amérique, prit part à l'expédition contre les Sioux (1876), séjourna en Algérie et gagna le Soudan (1884) dans l'intention de servir dans l'armée du mahdi. Après une série d'aventures extraordinaires, il parvint dans les environs de Khartoum d'où il envoya au *Daily News* des lettres d'un vif intérêt. N'ayant pu réaliser son projet, car le gouvernement égyptien le fit arrêter à Dongola, il revint en Angleterre et se lança dans la politique. Un des partisans les plus actifs de Parnell, il fut élu en 1885 par Roscommon à la Chambre des communes, réélu en 1886, il fut battu en 1892 par un antiparnelliste. Il prit sa revanche en 1895. Toujours violent, M. O'Kelly fut à diverses reprises frappé par la Chambre des communes de la peine de la suspension. En 1881-82, il fut même emprisonné comme suspect. Il a fondé et dirige à Londres l'*Irish Daily Independent*. R. S.

OKEN (Lorenz), de son vrai nom *Ockenfuss*, naturaliste et philosophe allemand, né à Bohlsbachle le 1er août 1779, mort à Zurich le 11 août 1851. Oken est le plus célèbre des philosophes appartenant à l'école dite des Philosophes de la nature, qui s'efforça de faire pénétrer dans la science et d'appliquer au monde réel le système d'idées générales qui, depuis Kant, et à travers Fichte et Schelling, avait donné une direction nouvelle et originale à la métaphysique allemande. Déjà Schelling, en 1797, avait publié un livre intitulé *De l'Ame du monde*, hypothèse de haute métaphysique, pour expliquer l'organisme universel, dans lequel il indiquait comment on peut retrouver dans le monde, dans la vie même, les lois abstraites de la philosophie transcendantale. Oken se lança avec passion dans la voie de ces audacieuses constructions tout en essayant de leur donner, par une étude approfondie de l'histoire naturelle, une rigueur plus scientifique. L'idée générale, qui se dégage de son œuvre puissamment et aussi témérairement synthétique, est celle de l'unité absolue du plan de l'univers, qui réalise, à travers tous ses degrés et par l'infinité même de ses formes, l'unité divine. Un panthéisme universel, dans lequel il est possible de suivre et de retrouver, jusque dans les plus infimes détails de l'organisation matérielle, l'unité logique du développement divin, un infini qui se répète en se diversifiant : tel est le monde. Tous les êtres représentent Dieu, chaque être particulier manifestant une ou plusieurs qualités d'un être supérieur et résumant en lui les qualités des êtres inférieurs. La continuité est ainsi établie dans le monde, expression directe de l'activité divine : et l'œuvre d'Oken apparaît comme une exacte application, au domaine des sciences naturelles, du système de la monadologie.

La vie d'Oken donne l'exemple d'une prodigieuse activité intellectuelle. Dès 1802, il donne une vaste esquisse de sa théorie dans un premier ouvrage intitulé *Grundriss der Naturphilosophie, der Theorie der Sinne, und der darauf gegründeten Classification der Thiere*. Il expose dans ce livre que les classes d'animaux ne sont virtuellement rien de plus que la représentation des organes des sens : d'où la distinction des animaux en cinq classes : 1° les Dermatozoa ou Invertébrés ; 2° les Glossozoa ou Poissons ; 3° les Rhinozoa ou Reptiles ; 4° les Otozoa ou Oiseaux ; 5° les Ophtalanozoa ou Mammifères. En 1805, il publie la *Génération* (*die Zeugung*) où il soutient que tout être organique consiste primitivement en vésicules, masses protoplasmiques d'où sortent et se développent, par évolution, tous les êtres, hypothèse de génie que les découvertes récentes de l'analyse anatomique ont confirmée. L'année suivante, en 1806, publication d'un ouvrage intitulé *Beiträge zur vergleichenden Zoologie, Anatomie, Physiologie*, où l'on trouve des recherches neuves sur l'origine des intestins dans la vésicule ombilicale.

La récompense de ces travaux fut la nomination d'Oken comme professeur à l'Université d'Iéna, en 1807. A cette occasion, Oken prononça un discours d'ouverture en présence de Gœthe, conseiller privé et recteur de l'Université, où il traitait de la signification des os du crâne. Il en tira ensuite un mémoire qu'il publia sous le titre de : *Ueber die Bedeutung der Schädelknochen*, où se trouve développée une idée entrevue, en même temps, par Gœthe en Allemagne et par Dumeril en France, à savoir que la tête est composée de vertèbres modifiées : découverte qui apportait une confirmation éclatante aux idées générales d'Oken, puisqu'elle montrait l'unité réalisée dans le détail divers de l'organisation anatomique. En 1808, publication d'un traité *Ueber das Universum als Fortsetzung der Sinnensystems*, ou il expose que le monde et l'organisme ne se tiennent pas seulement en harmonie l'un avec l'autre, mais qu'ils sont un en espèce. En 1809, *Lehrbüch der Naturphilosophie*, classification nouvelle des éléments, minéraux, végétaux, animaux, d'après ses théories philosophiques. Chaque groupe d'animaux et de végétaux est caractérisé par le développement qu'y acquiert un des systèmes organiques, en sorte que les séries botaniques et zoologiques sont déterminées par les divers degrés de l'évolution organique. Oken y montre également que, de même qu'en chimie les combinaisons dérivent d'une loi définie numériquement, de même en anatomie les organes, en physiologie les fonctions, en histoire naturelle les classes, familles et genres, présentent entre eux des rapports arithmétiques semblables. Ce livre procura à Oken le titre de conseiller à la cour.

En 1816 commence, sous sa direction, la publication de l'*Isis, eine encyclopädische Zeitschrift vorzüglich für Naturgeschichte, vergleichende Anatomie and Physiologie* — revue générale, qui comprend non seulement des articles sur les sciences naturelles, mais aussi des articles littéraires et des bulletins politiques. Cette revue attira à Oken les remontrances des États allemands, et la cour de Weimar le mit en demeure de supprimer l'*Isis* ou d'abandonner sa chaire. Oken choisit ce dernier parti. La publication de l'*Isis* fut interdite à Weimar : mais elle continua à paraître, jusqu'en 1848, à Rudolstadt. C'est dans l'*Isis* qu'en 1821 Oken avait, le premier, exposé l'idée d'un congrès général périodique de naturalistes et de médecins allemands. Le premier de ces congrès eut lieu l'année suivante à Leipzig. C'est sur le modèle de ce congrès qu'a été organisée la British Association pour l'avancement de la science.

En 1828, Oken reprit son humble poste de privat-docent à l'Université de Munich, récemment créée. Mais il fut obligé de la quitter en 1832, à la suite d'attaques et de calomnies. Il se réfugia à Zurich où venait de se fonder une université.

Oken a ouvert à l'étude de la nature des voies nouvelles et pressenti des vérités dont plusieurs ont pris une place importante dans la science. Carus, Geoffroy Saint-Hilaire, Blainville, Owen lui doivent beaucoup. Peut-être son œuvre

est-elle gâtée par une forme emphatique et une trop grande systématisation d'idées. Il y avait là un danger pour le développement de la science, danger que les élèves d'Oken n'ont pas toujours su éviter. Oken a écrit en français un seul ouvrage intitulé *Esquisse d'un système d'anatomie, de physiologie et d'histoire naturelle* (1812).

DA COSTA.

BIBL. : ECKER, *L. Oken* ; Stuttgart, 1880. — GÜTTLER, *L. Oken und sein Verhœltniss zur modernen Entwickelungstheorie*, 1884

OKER. Rivière d'Allemagne, affl. g. de l'Aller, longue de 105 kil. Célèbre par les pittoresques rochers de son val supérieur (V. HARZ).

La bourgade d'Oker (2.700 hab.), au débouché de ce vallon, renferme de grands établissements industriels où on traite les minerais de plomb, et où on fabrique de l'acide sulfurique, des couleurs, etc.

BIBL. : SCHUCHT, *Geognosie des Okerthals*; Harzburg, 1889. — Du même, *Hermatskunde des Huttenorts Oker*, 1888.

OKHOTSK (Mer d'), dite aussi *mer Toungouse* ou *Lamoutique*. Mer de l'océan Pacifique au N.-E. de l'Asie comprise entre 44°-62° 16′ lat. N. et 133°-161° long. E. Superficie environ 1.507.600 kil. q. Elle est bornée à l'O. et au N. par les côtes de l'Asie, au N.-S. par la côte du Kamtchatka, au S. par la traînée des îles Kouriles et au S.-O. par l'île de Sakhaline. Elle communique avec l'océan par les nombreux détroits qui séparent les Kouriles, et avec la mer du Japon par le détroit de la Pérouse et la Manche de Tartarie. Le littoral baigné par la mer d'Okhotsk a un caractère assez varié. Trois grandes baies s'ouvrent au N. : la baie de Penjina, la baie de Ghiiga et la baie du Taoui où se jettent quatre rivières : l'Ola, l'Arman, la Iana et le Taoui avec la Kova. La côte E. de la baie de Penjina, très rocheuse, offre de nombreuses échancrures pareilles à des fjords. Plus à l'O. on rencontre la rade d'Okhotsk, l'estuaire de l'Aldoma, le golfe et le port d'Aïan ; au S. se découpent le grand golfe de l'Oud qui reçoit les eaux de la rivière du même nom et la baie du Tougour en face desquels émergent les îles Chantar. Les sondages opérés par le lieutenant Moser, sur l'*Albatros*, en sept. 1896, ont prouvé que le bassin de la mer d'Okhotsk présente un entonnoir dont la dépression s'allonge parallèlement à la chaîne des Kouriles ; ces dernières forment comme une muraille à pic du côté de l'île Sakhaline ; par contre, le fond est à pente douce. La plus grande profondeur trouvée par le lieutenant Moser, vers 47°-8° lat. N. et 149° 42′ long. E., était de 3.370 m Climat très rigoureux, ce qui s'explique par le voisinage du continent bordé de chaînes montagneuses où les neiges et les glaces s'accumulent et qui l'enserrent sur trois de ses côtés. La mer est prise depuis le commencement de novembre jusqu'aux premiers jours de juin ; les glaces ne disparaissent jamais complètement, même au mois d'août on en trouve encore dans les eaux du S.-O. La température de l'eau varie, en été, de 9° à 12° à la surface ; elle est de 0° à — 2° à la profondeur de 50 à 200 m., elle remonte sensiblement à partir de cette profondeur et l'on a constaté 2°,4 à 800 m. Particularité remarquable : les couches froides sont plus denses que les couches chaudes. Les dernières recherches ont démontré qu'il doit exister dans la mer d'Okhotsk un courant assez chaud venant de la mer du Japon. Les marées, très considérables, atteignent 3m,60 et quelquefois 6 m. en certains endroits. Malgré son climat rigoureux, la flore et la faune de la mer d'Okhotsk sont très riches. On y a trouvé plus de 50 espèces d'algues ; les saumons abondent ainsi que plusieurs espèces de phoques, de dauphins et de baleines. Depuis 1846, époque où les baleiniers (principalement américains) ont commencé à fréquenter ces parages, jusqu'en 1861, on a exporté pour 130 millions de dollars de baleine et de graisse. Une compagnie russo-américaine (depuis 1864) et depuis 1866 une compagnie russe (Lindholm) ont l'entreprise de la pêche de la baleine dans cette mer. Les premières explorations scientifiques de la mer d'Okhotsk remontent à Pierre le Grand.

MAR. C.

OKHOTSK. Ville de la Province maritime (Sibérie), à près de 10.000 kilom. E. de Saint-Pétersbourg. Port et chef-lieu de cercle, sur la côte septentrionale de la mer d'Okhotsk, à l'embouchure du Koukhtoui et de l'Okhota. Au début, simple centre d'approvisionnement de la première expédition du Kamtchatka dirigée par Bering et siège de la Compagnie commerciale, le port d'Okhotsk ne fut achevé qu'en 1741. En 1849, Okhotsk fut incorporée à la prov. de Iakoutsk ; mais, depuis 1858, la ville avec son cercle fait partie de la province maritime. Le cercle (200.000 kil. q.), y compris le ch.-l., ne compte que 4.800 hab. environ.

MAR. C.

OKHRIDA. Turquie (V. OCHRIDA).

OKINAVA (Ile) (V. RIOU-KIOU [Iles]).

OKLAHOMA. Territoire des Etats-Unis, 101.000 kil. q., limité au N. par le Kansas et le Colorado, à l'E. par le Territoire Indien, au S. et à l'O. par le Texas ; 310.000 hab. en 1896. Capitale, Guthrie, 28.000 hab. en 1896. Villes principales : Norman, siège de l'Université territoriale, et Stillwater, siège d'un collège d'agriculture. Le Territoire est arrosé par le Cimarron et la rivière Canadienne, coulant de l'O. à l'E., affluents de l'Arkansas. Il est desservi par 615 kil. de chemins de fer appartenant aux compagnies d'Atchison, Topeka and Santa-Fe, de Chicago-Rock-Island and Pacific, et de Choctaw Coal Road. En 1893, il y avait 284.000 acres cultivées en maïs, 222.000 en blé. Ces chiffres ont été considérablement dépassés depuis. Le Territoire est représenté au congrès de Washington par un délégué élu au suffrage universel. La législation territoriale se compose d'un sénat, ou conseil, de treize membres, et d'une chambre de vingt-six. Le gouverneur est nommé par le président des États-Unis. Les autres fonctionnaires principaux sont : un secrétaire, un trésorier, un attorney général, un surintendant de l'éducation. Il y a une cour suprême, composée d'un chief justice et de quatre juges.

Le 1er févr. 1889, un décret livra aux colons le district d'Oklahoma, enclave de 8.000 kil. q. sur les rives du Cimarron, au centre du Territoire Indien. « Toutes les mesures avaient été prises par les compagnies des voies ferrées, par les éleveurs de bétail et les spéculateurs, pour s'emparer du sol. Les plans des villes étaient déjà tracés ; on vendait, on achetait les lots aux enchères, avant même de les avoir vus. A l'heure indiquée, la foule franchissait les limites et se ruait sur les terres nouvelles ; les préempteurs du sol posaient leurs bornes ; les charrettes, les voitures creusaient leurs ornières sur les routes à venir ; les industriels plantaient leurs tentes sur l'emplacement de leurs magasins futurs. La vie économique et sociale des cités américaines animait soudain la solitude. La ville d'Oklahoma, celle de Guthrie, choisie comme capitale, apparurent ainsi, se dressant en quelques jours au-dessus des plaines. » (Elisée Reclus.)

L'Oklahoma de 1889 était un terrain que le gouvernement fédéral s'était réservé, mais que les Peaux-Rouges considéraient comme un territoire de pâture pour leur bétail. Le Territoire Indien avait encore alors 174.000 kil. q. et 186.000 hab. dont 108.000 blancs et 78.000 Indiens répartis en un grand nombre de tribus, dont celle des Cherokees était la plus nombreuse et la plus civilisée. Talequah est le siège de leur législature. Ils sont établis dans l'angle N.-E. du Territoire, sur les confins du Kansas, du Missouri et de l'Arkansas. Autour d'eux vivent les Ottawas, les Shawnees, les Wyandotts, les Senecas. Dans l'angle E. sont les Choctaws, qui s'accroissent en nombre comme les Cherokees et s'enrichissent par l'agriculture et l'élève du bétail (V. TERRITOIRE INDIEN).

En 1891, une partie des terres voisines de l'enclave de 1889 fut encore ouverte à la colonisation, et les compagnies de spéculateurs et de colons s'y précipitèrent. En 1893, enfin, de nouvelles adjonctions portèrent les limites

de l'Oklahoma, au N. jusqu'à la frontière S. du Kansas, et au S. jusqu'à la rivière Rouge, frontière du Texas. Les réserves militaires du N.-O. et tout ce qui restait de la partie occidentale du Territoire Indien, avec une bande étroite entre le N.-O. du Texas et le S.-E. du Colorado (*Cherokee Strip*), furent annexés à l'Oklahoma, dont la superficie fut dès lors portée aux dimensions actuelles, qui dépassent celles de ce qui subsiste du Territoire Indien.
Aug. MOIREAU.

OKOAS (Ethnol.). En 1861, le Dr Touchard signalait, comme ayant existé au Gabon, des nains appelés Akoas ou Okoas dont le nom a ensuite frappé pour sa similitude avec celui des nains de l'Ouellé, les Akkas (V. NÉGRITOS). Les M'Pongués, disait-il, les avaient détruits dans leur mouvement d'expansion vers l'O. En 1868, l'amiral Fleuriot de Langle a vu et photographié, au cap Lopez, un Akoa, qui avait été vendu aux Oroungous et amené de l'intérieur comme esclave. Il avait quarante ans et mesurait de 1m,35 à 1m,40. Il était bien proportionné; il avait le thorax bien développé et bien musclé, de même que les épaules, mais les membres inférieurs assez maigres. Sa tête était globuleuse et sa face peu prognathe. Il offrait, en un mot, les caractères observés chez les *Obongos* (V. ce nom). Un crâne akoa rapporté par de Langle a donné à M. Hamy un indice céphalique de 83,65.

En 1877, A. Marche (*Trois Voyages dans l'Afrique occidentale*) a visité un village d'Okoas, à quelque distance de Lopé. Ils se signalent par une peau plus claire. La taille moyenne était : pour les hommes, de 1m,50 à 1m,52 ; pour les femmes, de 1m,40 à 1m,43. Un seul, un vieillard qui passait pour un géant, avait 1m,62. Ces Okoas, évidemment partie détachée de la race, du peuple des Okoas, des Bongos, Obongos, Babonkos, etc., ne se mêlent pas volontiers aux autres noirs. Cependant ils leur ont emprunté leurs mœurs, et M. Marche signale l'usage pour les femmes, « très bien faites », dit-il, de s'arracher les cils, à l'exemple des femmes Okondas. Dybowski a vu de ces Okoas esclaves à Sette-Camma, et ce qui l'a frappé en eux, c'est que la peau, les yeux, les cheveux mêmes étaient de nuance plus claire que chez les autres nègres. ZABOROWSKI.

OKOLOMA (V. BONNY).

OKOTA. Peuple de l'Afrique occidentale. dans le Congo français, vivant sur les rives de l'Ogooué.

OKTAI ou **OGODAI,** fils de Djengis Khan (V. MONGOLIE, t. XXIV, p. 81).

OKUBO TOSHÉMITSU, homme d'Etat japonais, né à Satsouma, assassiné à Tokio le 14 mai 1878. Fils d'un samouraï, serviteur du daïmio de Satsouma, il eut une part active à la révolution de 1868 qui renversa le shogoun de Yedo et devint l'un des conseillers les plus écoutés du Mikado, auquel il persuada de transférer sa résidence à Tokio et d'abandonner l'ancien cérémonial qui l'isolait du monde extérieur. La conséquence fut la chute de la féodalité. Okubo devint ministre des finances (1871), puis de l'intérieur, participa à la grande mission en Amérique et Europe (1872-73), comprima l'insurrection de Saga (1884), signa la paix avec la Chine. L'énergie déployée contre les rebelles de Satsouma lui coûta la vie ; il tomba sous les coups d'un samouraï.

OKUMA SHIGENOBU, homme d'Etat japonais, né à Hizen en 1837. Il apprit l'anglais et le néerlandais, prit part à la révolution de 1868, devint en 1873 ministre des finances, se retira en 1882 pour fonder le parti réformiste (Kaishin-tô) favorable aux étrangers. L'empereur le créa comte (1883), lui confia en 1888 le portefeuille de l'intérieur. Okuma se voua à l'œuvre de la revision des traités internationaux et l'obtint de la plupart des puissances, mais en introduisant pour douze ans des juges étrangers dans les tribunaux japonais, ce qui irrita le sentiment national. Il fut victime d'un attentat à la dynamite (18 oct. 1889) et y perdit une jambe. Il se retira alors des affaires, ce qui ajourna la revision des traités, achevée depuis. Après être resté jusqu'en nov. 1891 dans le conseil d'Etat (Soumitsou-in), il se mit tout à fait à la tête de l'opposition constituée par son parti réformiste.

OLACACÉES ou **OLACINÉES** (*Olacineæ* Endl.). Groupe de plantes Dicotylédones dont M. Baillon fait une simple tribu, de la famille des *Loranthacées* (V. ce mot), caractérisée par l'ovaire supère et les ovules pendants. Le genre type est *Olax* L., caractérisé par les feuilles alternes, les fleurs hermaphrodites, la corolle infère 5-6-mère, avec autant d'étamines superposées à ses divisions et un nombre indéterminé de staminodes, l'ovaire uniloculaire à 3 cloisons incomplètes, avec un placenta central qui porte 3 ovules descendants. Le fruit est drupacé. Le genre *Olax* est représenté par 25 arbres ou arbustes des régions tropicales de l'ancien monde, parmi lesquels *O. Zeylanica* L., l'*Arbre à salade* de Ceylan (*Mælahola* des naturels). Ses feuilles et ses jeunes pousses constituent un aliment rafraîchissant. Son bois répand une odeur excrémentitielle très désagréable ; on l'employait jadis contre les fièvres. — Les autres genres sont *Opilia* Roxb., *Heisteria* L. et *Ximenia* Plum. Dr L. HN.

OLAF. Nom de plusieurs rois de Norvège.

1° *Olaf*, surnommé *Tryggvason*, roi de Norvège, né en 956, mort en 1000. Arrière-petit-fils de Harald Harfagar qui avait le premier dominé toute la Norvège, fils de Trygve, qui sous le règne d'Hakon le Bon avait gouverné une partie du pays, Olaf fut élevé avec soin en Russie où sa mère s'était réfugiée après le massacre de son mari. Olaf prit la mer et vécut du métier de corsaire, ravageant les côtes d'Angleterre et de France jusqu'au jour où il se fit baptiser par un ermite dans les îles Sorlingues. En 995, appelé par Hakon le Mauvais, roi de Norvège, qui voulait se défaire traîtreusement de lui, il se rendit avec quelques vaisseaux en Norvège ; à son arrivée, il fut reçu comme un libérateur et proclamé roi, pendant que l'on assassinait Hakon. Quand il eut consolidé son pouvoir, il attacha tous ses efforts à convertir ses sujets au christianisme et parvint à faire adopter la nouvelle religion au plus grand nombre par la persuasion ou la violence. Il fonda une nouvelle capitale en fixant sa résidence à Nidavos, plus tard appelé Trondhjem (Drontheim). En 998, il épousa Thyra, princesse danoise, qui avait abandonné son mari Burislav, prince de Poméranie ; Olaf fit une expédition pour s'emparer des domaines de sa femme dans l'île de Rugen ; mais attaqué au retour par les rois Olaf Skœlkonung de Suède et Sven de Danemark alliés contre lui, il fut accablé par le nombre et, ne voulant pas être fait prisonnier, se jeta dans la mer après une héroïque résistance.

2° *Olaf II*, surnommé *le Gros* ou *le Saint*, roi de Norvège, né en 995, mort le 31 août 1030. Fils de Harald Graenske, arrière-petit-fils de Harald Harfagar, il fut élevé chez le second mari de sa mère, le jarl Sigurd Syr. Dès l'âge de quinze ans, il s'embarqua et ravagea les côtes de Suède, d'Allemagne, de France et d'Espagne. En 1017 il donna son concours à Edouard le Confesseur qui se préparait à disputer à Canut, roi du Danemark, la couronne d'Angleterre ; après cette expédition, Olaf II se rendit en Norvège où régnait Sven, fils d'Haquin le Mauvais, sous la suzeraineté du Danemark et de la Suède ; il battit Sven sur mer et reçut la soumission de tout le pays. Le roi de Suède, Olaf Skœlkonung, fut obligé de lui donner en mariage sa fille Astrid. Olaf II rétablit le christianisme qu'il introduisit aux Orcades et aux îles Feroe, dont il s'empara ainsi que de l'Islande et de l'Ecosse (1025) et gouverna quelque temps avec justice et sévérité. Mais Canut le Grand, dont Olaf avait ravagé quelques provinces pendant le séjour du roi de Danemark à Rome, revint en 1208 en Norvège où il fut reçu comme un libérateur par le peuple. Olaf II s'enfuit en Russie auprès de son beau-père Jaroslav. En 1029, il tenta de reconquérir son royaume avec une petite armée, mais il fut vaincu et tué à la bataille de Stikleslad, près du fjord de Drontheim, par une armée norvégienne, le 31 août. Après sa mort, il fut regretté par ses sujets qui firent transporter son corps dans

la cathédrale de Drontheim. Son zèle pour le christianisme, qu'il fut le premier à implanter solidement en Norvège, lui valut plus tard une grande vénération : en 1164, il fut canonisé et déclaré patron de la Norvège. Les Skaldes lui ont consacré un cycle de légendes et de chants, et on a conservé jusqu'à nos jours des hymnes à sa gloire.

3° *Olaf III*, surnommé *Kyrre* (le Pacifique), roi de Norvège, mort en 1093. Fils de Harald III Hardrada, il lui succéda après sa mort en 1066 et partagea avec son frère Magnus II le gouvernement de ses Etats ; en 1069, Magnus mourut, et Olaf III régna seul sur la Norvège. De caractère doux et humain, il prit des mesures pour diminuer l'esclavage et adoucir les mœurs. Il aimait les fêtes et favorisa le commerce avec les étrangers ; il fonda dans cette intention la ville de Bergen en 1076.

4° *Olaf IV* (V), roi de Norvège, né en 1370, mort en 1387. Fils d'Hakon VII et de la célèbre reine Marguerite de Danemark, il fut en 1374 choisi par la diète danoise comme roi et en 1380 fut aussi appelé au trône de Norvège. Pendant sa minorité, le pouvoir fut exercé par sa mère et il mourut subitement peu de temps avant sa majorité. Ph. B.

Bibl. : V. Scandinavie. — Maurer, *Norvegens Schenkung an den heiligen Olaf* ; Munich, 1877.

OLAF (Ordre d') ou de Saint-Olaf. Ordre de chevalerie fondé le 21 août 1847 par le roi de Suède et de Norvège, Oscar Ier, en mémoire de saint Olaf, qui en 1015 introduisit le christianisme en Norvège. Trois classes : grands-croix, commandeurs, chevaliers. Ruban rouge, liséré bleu sur chaque bord entre deux filets blancs.

OLÁH (Miklos-Nicolas), archevêque hongrois, né en 1493, mort après 1566. Secrétaire de la reine Marie, il accompagna celle-ci dans les Pays-Bas, devint chancelier sous Ferdinand Ier et, après la mort de Thomas Nádasdy, gouverneur de la Hongrie. Pour combattre les progrès de la Réforme, il appela les jésuites en Hongrie et les installa à Nagy-Szombat (Tyrnau), où il fonda, en 1561, une université. On a de lui une correspondance et quelques œuvres historiques qui furent éditées par Arnold Ipolyi, dans les *Monumenta Hungariæ historica* (1876).

OLAI (Ericus), hist. suéd. (V. Ericus Olai).

OLARGUES. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, sur la rive gauche du Jaur ; 955 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Sources minérales. Carrières de marbre. Tanneries, moulins, taillanderies. Châtaignes, truffes. Huileries. Vieux pont sur le Jaur. Restes d'un château féodal dominant le bourg.

OLAVIDE (Paul-Antoine-Joseph), homme d'Etat espagnol, né à Lima (Pérou) en 1725, mort en 1803. Il acheva son éducation à Madrid et suivit, en qualité de secrétaire, le comte d'Arunda dans son ambassade en France. A son retour, il fut créé comte de Pilos par Charles IV et nommé intendant de Séville. Il conçut le projet de coloniser les vastes terrains qui s'étendent au revers méridional de la Sierra Morena. Il y fit venir de la Suisse et de l'Allemagne six mille colons. En 1767, il fonda la bourgade principale, qui fut appelée Carolina, par hommage au nom du roi. Associé aux entreprises du comte d'Aranda contre les jésuites, non seulement il subit le contre-coup de la chute de ce ministre et fut destitué de ses fonctions, mais il fut choisi comme victime des représailles que l'on n'osait point exercer contre son ancien protecteur. En 1776, il fut jeté dans les cachots de l'Inquisition à Séville. On l'accusait d'avoir appelé des hérétiques dans la colonie de la Sierra Morena, d'avoir manqué de respect aux dogmes et au culte de l'Eglise, d'avoir partagé les idées de philosophes français et adhéré au système de Copernic. Deux ans après, il fut condamné à la réclusion perpétuelle pour cause d'hérésie formelle, et contraint de rétracter cent soixante-dix propositions. Il réussit à s'évader, et se retira à Paris, où il vécut dans la société des libres penseurs les plus notoires. En 1798, le cardinal de Lorenzana lui fit accorder la permission de rentrer en Espagne. Les dangers auxquels il avait été exposé pendant la Révolution et vraisemblablement aussi l'effet de son éducation première avaient ramené Olavide à la foi catholique. Il consacra à l'apologie de sa conversion un livre qui eut quelque célébrité en son temps : *El Evangelio en trionfo o Historia de un filosopho desenganado* (Madrid, 1803). Ce livre a été traduit en italien, en allemand et en français, sous le titre : *Triomphe de l'Evangile ou Mémoires d'un homme du monde revenu des erreurs du philosophisme moderne* (Lyon, 1805, 4 vol. in-8 ; 2e éd. abrégée, 1821, 3 vol. in-8). Olavide a laissé en outre un recueil de poésies chrétiennes : *Poemas cristianas*. E.-H. Vollet.

Bibl. : J.-A. Llorente, *Histoire de l'Inquisition de l'Espagne* ; Paris, 1817. — Rossoeuw Saint-Hilaire, *Histoire d'Espagne* ; Paris, 1878.

OLAX (Bot.) (V. Olacacées).

OLBERS (Heinrich-Wilhelm-Matthias), astronome allemand, né à Arbergen, près de Brême, le 11 oct. 1758, mort à Brême le 2 mars 1840. Il était petit-fils et fils de pasteurs protestants. A quatorze ans, il montrait déjà un goût très vif pour l'astronomie. En 1779, il se trouvait à Gœttingue, où, depuis deux ans, il étudiait la médecine, tout en suivant assidûment les cours d'analyse infinitésimale de Kästner, lorsque fut signalée une nouvelle comète Il en observa la marche, calcula son orbite, d'abord à l'aide d'une construction graphique, puis par la méthode d'Euler, et publia ces premiers résultats, reconnus des plus exacts, dans le *Jahrbuch* de Bode. En 1780, il fut reçu docteur en médecine avec une thèse fort remarquée, *De oculi mutationibus internis*, et, l'année suivante, il s'établit à Brême. Les soucis de la clientèle ne lui firent pas négliger l'étude du ciel. Elle devint même bientôt sa principale préoccupation et, en 1797, il donna, pour le calcul des orbites des comètes, une méthode nouvelle, qui était beaucoup plus simple que toutes celles employées jusque-là et qui devait faire époque dans les annales de l'astronomie. La constitution physique de ces corps, la probabilité et les conséquences de la rencontre de l'un d'eux avec la Terre furent également l'objet de ses recherches. Mais son nom est surtout demeuré attaché à l'histoire des petites planètes (V. Astéroïde). Le 1er janv. 1802, il retrouva la première, Cérès, aperçue un an auparavant par Piazzi, puis perdue de vue ; le 28 mars suivant et le 29 mars 1807, il découvrit lui-même Pallas et Vesta, la deuxième et la quatrième ; enfin, en 1815, il en annonça une cinquième : c'était une comète périodique, à longue révolution (72 ans 6 mois), et elle a gardé son nom (V. Comète, t. XII, p. 20). Olbers, qui passait une grande partie de ses nuits dans un petit observatoire établi dans sa propre maison, à Brême, n'a pas limité, d'ailleurs, son activité à l'étude des comètes et des astéroïdes. Il a produit, en outre, de très intéressants travaux sur les aérolithes et les étoiles filantes, sur la mesure du temps, sur l'influence atmosphérique de la lune, qu'il niait, sur diverses questions d'analyse. Il a aussi beaucoup contribué à répandre l'emploi du micromètre annulaire et l'a perfectionné. Bessel et Gauss ont été, en même temps que ses amis, ses disciples. Il faisait partie de nombreuses sociétés savantes, notamment de l'Académie des sciences de Paris, qui l'avait élu en 1829 associé étranger. En 1830, sa ville natale fêta solennellement le cinquantenaire de son doctorat et fit frapper une médaille en son honneur. Les mémoires, fort nombreux, où sont consignés les résultats de ses recherches, se trouvent insérés dans le *Jahrbuch* de Bode (1782-1829), la *Monatliche Correspondenz* de Zach (1800-12), les *Astronomische Nachrichten* (1823-35) et l'*Astronomisches Jahrhbuch* (1837-43) de Schumacher, les *Archiv* de Kästner (1824 et suiv.). Il a fait paraître à part : *Abhandlung über die leichteste und bequemste Methode die Bahn eines Kometen zu berechnen* (Weimar, 1797 ; 3e éd., par Galle, Leipzig, 1864). Sa correspondance avec Bessel a été

publiée par A. Erman (Leipzig, 1852, 2 vol.). Une édition complète de ses œuvres, précédée de sa biographie, a été donnée par C. Schilling : *Wilhelm Olbers. Sein Leben und seine Werke* (Berlin, 1894 et suiv., 3 vol.). Une statue en marbre, due à Steinhauser, lui a été élevée à Brême en 1850. L. S.

Bibl. : V. l'ouvrage précité.

OLBIA ou **BORYSTHENES.** Ville antique de l'embouchure du Boug (Hypanis), colonie milésienne, fondée en 655 av. J.-C., enrichie par le commerce du blé. Elle eut, à partir de la fin du IIIe siècle av. J.-C., à lutter contre les Galates et les Scires, fut saccagée par les Gètes au Ier siècle av. J.-C., efficacement protégée par l'empire romain jusqu'au temps de Caracalla et finalement ruinée par les Goths en l'an 250 ap. J.-C. Les ruines se voient à Kondak, à 22 kil. S. de Nikolaiev. On possède beaucoup de monnaies et d'inscriptions d'Olbia.

D'autres villes antiques de ce nom, toutes maritimes, se trouvaient :

1° En Sardaigne, au N. de la côte orientale ; elle devint le principal port de l'île ; elle a pris depuis le nom de Civita, puis de *Terranova ;*

2° Sur la côte S. de la Gaule, colonie marseillaise à l'O. de Fréjus ;

3° En Bithynie, probablement la même qu'Astacus ;

4° En Pamphylie, entre Phaselis et Attalie.

OLBIADÈS, peintre grec, né sans doute à Athènes (première moitié du IIIe siècle av. J.-C.). Il fut chargé d'exécuter à Athènes, pour la salle des séances du Conseil des Cinq-Cents, un tableau commémoratif de la victoire des Grecs sur les Gaulois en 279 ; nous savons qu'il y avait représenté Kallippos, qui avait commandé alors le contingent des Athéniens aux Thermopyles (Pausanias, I, 3, 5 ; Cf. I, 42 ; X, 20, 5 ; 23, 14). P. M.

Bibl. : Brunn, *Geschichte der griechischen Künstler ;* Stuttgart, 1889, t. II, p. 197, 2e éd.

OLBREUSE (Eléonore Desmier, dame d'), née au château d'Olbreuse le 3 janv. 1639, morte le 5 févr. 1722. D'une famille noble protestante du Poitou, elle devint dame d'honneur d'Emilie de Hesse-Cassel, mariée au prince de Tarente, fut aimée du duc Georg-Wilhelm de Brunswick-Celle, qui la fit dame de Harburg (1665), comtesse de Wilhelmsburg (1674), et enfin, l'ayant épousée, duchesse régnante. Elle est la mère de la princesse d'Ahlden, Sophie-Dorothée de Hanovre.

Bibl. : Neigebaur, *E. d'Olbreuse ;* Brunswick, 1859. — Beaucaire, *la Dernière Duchesse de Celle.* — Sander. *E. d'Olbreuse ;* Berlin, 1893.

OLBY. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Rochefort ; 828 hab.

OLCANI. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Nonza ; 264 hab.

OLD Bailey. Surnom populaire de la cour criminelle de Londres (*Central criminal court*), qui siège à Newgate, au centre de la Cité.

OLDBURY. Ville d'Angleterre, comté de Worcester, sur la Teme, à l'E. de Dudley ; 20.370 hab. (en 1891). Ville de fabriques : wagons, instruments, vases en fonte, poteries, produits chimiques.

OLDCASTLE (sir John, lord Cobham), guerrier anglais. mort à Londres le 14 déc. 1417. D'une vieille famille établie dans le comté d'Hereford, il était garde des marches Welches, shérif du Herefordshire, et rendit d'importants services à la Couronne. A la suite de son mariage avec lady Cobham (1408), il siégea au Parlement. Très lié avec le prince de Galles, attaché quelque temps à sa maison, il fut chargé en 1411 de commander une armée envoyée au secours du duc de Bourgogne. Mais il s'affilia au lollardisme qui faisait les plus grands progrès, et ouvrit aux missionnaires persécutés les portes de ses châteaux. Après la mort du comte de Salisbury, il devint le chef du parti, à la grande exaspération de la Couronne, car il passait pour l'un des plus illustres guerriers du temps. Le château de Cowling devint le quartier général des prédicateurs lollards, et Oldcastle refusa nettement d'obéir aux prohibitions et aux sentences des évêques. Henri V, malgré son ancienne amitié pour Oldcastle, le poursuivit rigoureusement et le fit assiéger dans son château. Contraint de se rendre, le chef des lollards fut emprisonné à la Tour de Londres. Il réussit à s'en échapper dans des conditions si mystérieuses que le bruit se répandit que le diable avait contribué à son évasion. Il s'ensuivit une grande révolte des lollards ; ordre fut donné de se réunir dans les champs de Saint-Gilles pour coopérer avec les frères de Londres à renverser le gouvernement. Henri V réussit à empêcher la jonction des lollards de Londres avec ceux des campagnes. Ses troupes dispersèrent assez facilement les conjurés réunis à Saint-Gilles. Une persécution effroyable couronna le succès. Oldcastle avait réussi à s'échapper. Il fut arrêté quelques années plus tard et fut brûlé vit. R. S.

Bibl. : John Dale, *A brefe chronycle concernynge the examinacion and death of syr Johan Oldecastell ;* Marbourg, 1544, in-8, souvent réimprimé. — W. Gilpin, *Lives of Wycliffe, Cobham, etc. ;* Londres, 1765. — Thomas Gaspey, *Life and times of the good lord Cobham ;* Londres, 1843, 2 vol. in-12. — *The Writings and examinations of W. Bute, lord Cobham, etc. ;* Londres, 1831, in-8.

OLDENBARNEVELD (Jean van), homme d'Etat hollandais, né à Amersfoort le 25 sept. 1547, mort sur l'échafaud à La Haye le 13 mai 1619. Successivement avocat au Conseil de Hollande, négociateur de la Pacification de Gand, et pensionnaire de la ville de Rotterdam (1577), il fut le confident et le collaborateur préféré de Guillaume d'Orange. Après l'assassinat de ce prince et la prise d'Anvers par Farnèse, il obtint de la reine d'Angleterre un corps important de troupes auxiliaires commandé par le comte de Leicester ; mais, craignant l'ambition de ce favori d'Elisabeth, il fit confier à Maurice de Nassau les fonctions de stathouder et d'amiral. Oldenbarneveld, nommé conseiller pensionnaire de Hollande (1586), devint le ministre dirigeant de la province de Hollande, la plus influente des Provinces-Unies. Il déploya les plus grandes qualités dans la gestion des finances, des colonies et des relations extérieures. Il était le chef du patriciat des grandes villes. Durant la guerre qui se prolongea jusqu'en 1609, Oldenbarneveld fut chargé d'importantes négociations diplomatiques auprès des cours de France et d'Angleterre, et rendit à son pays des services signalés. A ce moment les forces de la république étaient épuisées, la paix était indispensable, et Oldenbarneveld employa toute son activité à la faire conclure. Ses efforts furent contrecarrés par son ancien protégé, Maurice de Nassau, qui voyait dans la continuation de la guerre le moyen d'étendre et d'affermir son autorité. Cependant les belligérants convinrent d'une trêve de douze années. Maurice, mécontent, profita des troubles causés par les dissensions des Arminiens et des Gomaristes pour exciter la populace fanatique contre le grand pensionnaire qui, avec l'élite de la nation, avait adopté les doctrines modérées d'Arminius. Le stathouder, malgré l'opposition des États de Hollande, convoqua le synode de Dordrecht et y fit condamner les Arminiens. Les Etats généraux et Maurice firent arrêter, le 29 août 1618, Oldenbarneveld, accusé de trahison. Il fut traduit devant une commission de vingt-quatre juges (mars 1619) qui le condamnèrent à mort malgré sa brillante défense, et comme il refusa de demander sa grâce, la peine fut exécutée. Il subit cette injustice avec une dignité rare et fut décapité dans le Binnenhof de La Haye. — Ses fils, *Willem* et *Reinier*, tentèrent de le venger ; le premier fut décapité en 1623 pour complot contre le stathouder.

Bibl. : Cornelis Bosch, *l'Histoire véritable de l'emprisonnement et de la mort de Jean van Oldenbarneveld* (en holl.) ; Amsterdam, 1648. — De Thou, Grotius, Bor, etc. — Deventer, *Souvenirs de J. v. Oldenbarneveld* (en holl.) ; La Haye, 1860-65, 3 vol. — Motley, *Life and death of John of Barneveld*, 1873, 2 vol. — Groen van Prinsterer, *Maurice et Barneveld ;* Utrecht, 1875.

OLDENBERG (Hermann), indianiste allemand, né à Hambourg le 31 oct. 1854, professeur de sanscrit à l'Uni-

versité de Berlin, puis de Kiel (1889). Parmi ses ouvrages on peut citer les éditions de textes pâli : *Vinaya pitakam* (Londres, 1879 et suiv., 5 vol.) ; *Dipavamsa* (1879, av. trad.) ; *Thera-Gâthâ* (1883) ; *Vinaya texts* (av. trad. dans *Sacred Books of the East* ; Oxford, 1881-85, 3 vol.) ; *Grihya-Sûtras* (*ibid.*, 1886-90, 2 vol.). En outre, un livre sur *Buddha* (Berlin, 1881 ; 2e éd. 1890) ; *Die Hymnen des Rigveda* (1888, t. I) ; *Die Religion des Veda* (1894).

OLDENBOURG. Ville d'Allemagne, capitale du grand-duché d'Oldenbourg, sur la Hunte (navigable), affl. du Weser ; 25.472 hab. (en 1895). Autour de la vieille ville aux rues étroites, enveloppée de beaux boulevards, se sont bâtis de nouveaux quartiers avec de grands jardins. Fonte, filatures, verreries, tabac, cuirs, gants ; grandes foires à chevaux. Bibliothèque de 160.000 volumes. Au S., faubourg industriel d'*Osternburg*. Fortifiée en 1155, Oldenbourg eut sa charte urbaine en 1345.

OLDENBOURG (Grand-duché d'). Géographie. — État d'Allemagne formé de trois parties : le duché d'Oldenbourg à l'O. du Weser maritime ; la principauté de Lubeck et la principauté de Birkenfeld. Le duché d'Oldenbourg a 5.383 kil. q. et 295.998 hab. (fin 1895) ; la principauté de Lubeck, 541 kil. q. et 35.504 hab. ; la principauté de Birkenfeld 503 kil. q. et 42.248 hab., soit pour l'ensemble 6.427 kil. q. et 373.739 hab. ; 58 hab. par kil. q.

Le duché d'Oldenbourg appartient à la plaine de l'Allemagne du Nord : riverain de la mer du Nord, il occupe la rive occidentale de l'estuaire du Weser à partir du territoire de Brême et le pourtour du golfe de Jade. Il possède l'île de Wangeroog, la plus orientale des îles de la Frise. Le sol forme une plaine de landes, de sables et de marais tourbeux. Les principaux cours d'eau qui l'arrosent sont la Hunte, affl. du Weser, et par leur cours supérieur la Vechta et l'Aue, affl. de l'Ems. Des canaux de dessèchement sillonnent les anciens marais, aujourd'hui les régions les plus riches du pays, en particulier les cantons de Jever à l'O. du Jade, de Butjading à l'E., le long de l'estuaire du Weser, de Steding au S. du précédent. Sur la frontière frisonne, à l'O., est le canton marécageux de Saterland ; au S., le district du Munsterland.

— La principauté de Lubeck est au N. de cette ville, sur la Baltique. La principauté de Birkenfeld, enclavée au S.-E. de la Prusse Rhénane, possède les sources de la Nahe ; elle est très boisée.

La population d'Oldenbourg augmente lentement puisque dès 1837 elle atteignait 262.171 hab. La cause est l'émigration vers les grandes villes et vers l'Amérique. Les trois quarts des habitants sont protestants, un quart catholiques. Dans le duché, 57 1/2 du sol sont cultivés. Les chevaux de la zone humide (*Moor* qu'on oppose à la *Geest*, plaine sablonneuse) sont estimés pour leur force ; de même les bêtes bovines. Birkenfeld est industrielle. — Le duché n'a eu de chemin de fer que depuis 1866 ; auparavant il se contentait de la navigation fluviale et maritime — Les principales villes sont : dans le duché, la capitale Oldenbourg, Delmenhorst à l'O. de Brême, Elsfleth et Brake sur le bas Weser, Jever ; dans la principauté de Lubeck, Eutin ; dans celle de Birkenfeld, le ch.-l. est Oberstein.

La constitution date du 22 nov. 1852. La dignité grand-ducale est héréditaire en ligne masculine exclusivement et par ordre de primogéniture dans la maison de Holstein-Gottorp, branche cadette. Le grand-duc, majeur à dix-huit ans, est assisté de trois ministres et d'une diète (*landtag*) de 34 députés (dont 4 pour chacune des principautés, 26 pour Oldenbourg). Chacune des trois parties a son administration financière ; le total formait en 1894-96 un budget de 7.930.000 marcs. La dette était de 46.800.000 marcs pour le duché, insignifiante dans les principautés. Les troupes forment un régiment d'infanterie de l'armée prussienne, un régiment de dragons et 2 batteries d'artillerie. Les couleurs du grand-duché sont bleu et rouge ; le drapeau, bleu avec croix rouge.

Histoire. — Le territoire d'Oldenbourg fit partie de la Saxe, formant les gaus d'Ammer et Leri. Les premiers comtes d'Oldenbourg connus sont Elimar Ier (1088), son fils Elimar II (1108), le fils de celui-ci, Christian Ier (1148-68), qui périt en combattant Henri le Lion ; mais à la chute du puissant duc de Saxe le comté acquit l'immédiateté. Ses souverains l'agrandirent aux dépens des libres Frisons de Steding (1234). Dietrich († 1440), qui réunit les possessions divisées des lignes d'Oldenburg et de Delmenhorst, eut de sa seconde femme, Hedwig de Holstein, trois fils : Moritz V, Christian VIII et Gerhard, dont le deuxième fut élu roi de Danemark en 1448 et devint aussi duc de Slesvig-Holstein ; Moritz entra dans les ordres ; Gerhard garda Oldenbourg : il dessécha les marais et guerroya contre Brême. Son fils Jean XIV soumit les Frisons de Butjading et se fit céder ce district et celui de Steding par le comte de Frise orientale (1517). Antoine Ier (1526-73) embrassa la Réforme. D'incessants partages continuent de diviser le comté : Jean XVI, qui a hérité de Jever, établit en 1603 le droit de primogéniture : mais son fils Antoine-Gunther, qui avait habilement sauvegardé sa neutralité dans la guerre de Trente Ans, meurt sans enfants le 19 juin 1667. Un pacte d'héritage du 16 avr. 1649 assurait la succession à la branche danoise et à la ligne d'Holstein-Gottorp. Le roi Christian V de Danemark entre en possession du comté en 1676 ; ses successeurs le conservent jusqu'au traité du 1er juin 1773 par lequel Christian VII le donne au grand-duc de Russie, Paul de Holstein-Gottorp, pour obtenir sa renonciation à ses prétentions sur le Slesvig-Holstein et les biens des Gottorp. Paul le transmet à son cousin l'évêque de Lubeck, Frédéric-Auguste, qui le fait ériger en duché par l'empereur le 22 mars 1777. Son successeur s'agrandit en 1803 et fait ériger en principauté héréditaire l'évêché de Lubeck. En 1806-07, les Français, en guerre avec la Russie, occupent le duché. Le 10 déc. 1810, Napoléon l'annexe à la France, et cette agression contre un parent du tsar contribua à la rupture. Restauré, le duc obtint au congrès de Vienne le titre de grand-duc et la principauté de Birkenfeld ; en 1823, le tsar Alexandre Ier lui céda Jever. La constitution absolutiste fut tempérée en 1848 et arrêtée à la forme actuelle en 1852. Les grands-ducs sont demeurés fidèles à l'alliance prussienne ; ils ont vendu à la Prusse le coin de terre où elle a établi sur le golfe de Jade son port militaire de *Wilhelmshaven* (1854). Ils ont acheté Kniphausen à la famille Bentinck en 1854. Ils combattirent les prétentions de leurs parents de Danemark sur le Slesvig-Holstein et protestèrent le 17 nov. 1863 contre la prise de possession des duchés par Christian IX. Le tsar ayant abdiqué toute prétention, le grand-duc réitéra en 1865 sa revendication des duchés. Mais il resta d'accord avec la Prusse et y gagna un arrondissement de sa principauté de Lubeck (cant. d'Ahrensbock). A.-M. B.

Bibl. : Kollmann, *Das Herzogtum Oldenburg in seiner wirtchaftlichen Entwickelung*, 1893. — Halem, *Gesch. des Herz. Oldenburg*, 1794-96, 3 vol. (inachevé). — Niemann, *Das oldenburgische Münsterland*, 1889-90, 2 vol.

OLDENBURG (Aldenburg). Ville de Slesvig, sur un canal qui joint les lacs Grub et Wessek ; 2.500 hab. Là fut de 948 à 1163 le siège de l'évêché transféré ensuite à Lubeck.

OLDENLANDIA (*Oldenlandia* Plum.). Genre de Rubiacées-Oldenlandiées, représenté par environ 250 herbes ou arbustes, des régions chaudes du globe, à feuilles opposées stipulées. La fleur présente un calice tubuleux et une corolle quadrifides, 4 étamines. Le fruit est une capsule subglobuleuse, biloculaire, à déhiscence loculicide, à graines nombreuses. L'*O. umbellata* L. (*Hedyotis indica* Rœm. et Sch.), des Indes orientales, a des racines minces, tortueuses, connues sous le nom de *Chaya-vair*, et qui fournissent une matière tinctoriale semblable à la garance ; elles contiennent de l'alizarine. Les feuilles sèches sont employées comme expectorantes ; pulvérisées et mélangées à de la farine, on en fait des gâteaux pour les

asthmatiques et les phtisiques. Aux Antilles, les racines de l'*O. lactea* DC. (*O. corymbosa* Ait.), le *radix Chayæ* de la pharmacopée des Etats-Unis, sont prescrites comme vermifuges. Dr L. Hn.

OLDENZAAL. Ville des Pays-Bas, arr. d'Almeloo, prov. d'Overyssel ; 4.500 hab. Stat. du chem. de fer d'Utrecht vers la frontière allemande. Fabriques de tissus de coton ; filatures, soieries, corroieries, teintureries ; fabriques de papier.

Monuments. — Eglise de Sainte-Flechelmi, dont la construction fut entreprise dès le xe siècle et dont la majeure partie remonte au xvie siècle. L'hôtel de ville renferme une belle collection d'antiquités.

Histoire. — Oldenzaal est une localité très ancienne ; on attribue sa fondation aux Francs et on a des raisons de croire qu'elle était déjà fortifiée au ixe siècle. La ville subit plusieurs sièges importants, notamment en 1503, 1509, 1517, 1560, 1597, 1605, 1665 et 1672.

OLDESLOE (*Odisloe*). Ville de Prusse, province de Slesvig, sur la Trave; 4.286 hab. (en 1895). Salines et eaux sulfureuses exploitées dès le moyen âge.

OLDFIELD (Anne), célèbre actrice anglaise, née à Londres en 1683, morte à Londres le 23 oct. 1730. Fille d'un soldat aux gardes, elle fit son apprentissage chez une couturière, puis elle aida une de ses tantes à tenir la taverne de la Mitre où fréquentaient des auteurs dramatiques. Farquhar et Vanbrugh, frappés de sa beauté et de son intelligence, la poussèrent au théâtre. Engagée en 1692 à Drury Lane, elle y fit une carrière brillante. Très belle, très gracieuse, aussi bonne dans les rôles tragiques que dans les comiques, elle peut être considérée comme une des meilleures actrices de l'Angleterre. Elle fit beaucoup de bien et elle était très considérée et très respectée. Elle eut deux liaisons bien connues, l'une avec Arthur Mainwaring, dont elle eut un fils, l'autre avec le général Charles Churchill, dont elle eut aussi un fils, qui épousa, du vivant de sa mère, lady Mary Walpole, en sorte que Mrs Oldfield se trouva alliée avec les plus grandes familles anglaises, y compris celle de Wellington. Elle fut enterrée à Westminster. R. S.

Bibl. : *Authentick Memoirs on the Life of that celebraded actress Mrs Oldfield;* Londres, 1730. — William Egerton, *Faithful Memoirs of the Life, Amours and Performances of Mrs Anne Oldfield;* Londres, 1731. — *The Lovers'miscellany ; a Collection of amorous tales and poems with Memoirs of the life and Amours ofMistress Ann Oldfield;* Londres, 1731, in-8.

OLDHAM. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre (où est enclavé le comté urbain qu'elle forme), à 8 kil. N.-E. de Manchester, sur le Medlock ; 131.463 hab. (en 1891). Grande ville manufacturière ; 30.397 ouvriers y travaillaient en 1891 le coton, 5.369 le fer, 4.561 construisaient des machines. *Chadderton* (22.087 hab.) en est un véritable faubourg.

OLDHAM (John), poète anglais, né à Shipton Moyne (Gloucestershire) le 9 août 1653, mort près de Nottingham le 9 déc. 1683. Après avoir terminé de bonnes études à l'Université d'Oxford, il occupa l'humble situation de maître d'école à Croydon, qu'il quitta pour devenir précepteur dans la famille d'un vieux juge, sir Edward Thurland, d'où il passa dans celle de sir William Hickes. Là il se lia avec plusieurs membres de la haute aristocratie, notamment le comte de Kingston, dans le château duquel il mourut prématurément de la petite vérole. Il a laissé des poésies fort originales qui ont influé sur les principaux poètes du xviiie siècle, notamment sur Pope. Ce sont des élégies d'une noble inspiration, des satires mordantes, entre autres *Satires upon the Jesuits* (1679-1681), des traductions des poètes latins et grecs, etc. On a publié ses *Poems and translations* (1683), *Remains in Verse and Prose* (1684), qui ont eu de nombreuses rééditions, dont la meilleure est celle de Edward Thompson : *The Compositions in Prose and Verse of J. Oldham* (Londres, 1770, 3 vol. in-12). R. S.

Bibl. : Thompson, *Memoirs of the life of J. Oldham*, en tête de l'éd. de ses œuvres ; Londres, 1770, in-12.

OLDTOVN. Ville des Etats-Unis (Maine), sur le Penobscot ; 5.312 hab. Commerce de bois.

OLÉAC-Debat. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc ; 96 hab.

OLÉAC-Dessus. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay ; 208 hab.

OLÉACÉES ou **OLÉINÉES** (*Oleaceæ* Lindl., *Oleineæ* Link). Famille de plantes Dicotylédones, composée d'arbres et d'arbustes à feuilles opposées, dépourvues de stipules, et à fleurs hermaphrodites, parfois dioïques, disposées en grappes ou en panicules. La corolle gamopétale présente la préfloraison valvaire ; les étamines, au nombre de 2, sont insérées sur la corolle et alternes avec ses lobes, à anthères biloculaires dorsifixes. L'ovaire, libre, renferme des ovules pendants, anatropes. Le fruit est une capsule, une drupe ou une baie ; les graines renferment un embryon droit qui occupe l'axe d'un albumen plus ou moins épais. Cette famille comprend deux tribus : 1° les Oléinées, caractérisées par le fruit drupacé ou bacciforme. Genres : *Olea* T., *Osmanthus* Lour., *Phillyrea* T., *Ligustrum* T., etc. ; 2° les Fraxinées, dont le fruit est capsulaire, tantôt samaroïde et indéhiscent, tantôt bivalve et à déhiscence loculicide. Genres : *Fraxinus* T., *Fontanesia* Labill., *Forsythia* Vahl, etc. Baillon fait une troisième tribu des Jasminées, qui se distinguent des autres Oléacées par la corolle à préfloraison imbriquée, les étamines à anthères basifixes, les ovules ascendants, les graines à albumen nul ou presque nul. Genres : *Jasminum* T., *Nyctanthes* L., etc. Dr L. Hn.

OLEAN. Ville des Etats-Unis (New York), sur l'Alleghany River ; 7.358 hab. Vaste entrepôt de pétrole à la limite de la Pennsylvanie, dans le district de l'huile. Produits chimiques.

OLÉANDRINE. L'oléandrine est une substance résinoïde qui se trouve dans les feuilles et les branches de laurier-rose (*Nerium oleander*). En précipitant l'extrait aqueux des feuilles avec le tanin, et en décomposant le précipité par la chaux, on obtient l'oléandrine sublimable en petits cristaux microscopiques qui fondent à 70-75° en donnant une huile verte. Ces cristaux sont peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther, ils ont une saveur amère et constituent un poison assez violent. Les sels de l'oléandrine sont amorphes. C. Matignon.

Bibl. : Lukowski, *Répertoire de chimie appliquée*, 1861, p. 77.

OLEARIUS (Adam Œlschlager, connu sous le nom latinisé d'), écrivain allemand, né à Aschersleben en 1603, mort à Gottorp le 22 fév. 1671. Il prit part à l'ambassade de Fleming en Perse et en publia une intéressante relation : *Beschreibung der Moskowitischen und Persischen Reise* (Slesvig, 1647). Il traduisit le *Gulistan*, de Sadi (*Persianisches Rosenthal*, 1654).

Bibl. : Grosse, *A. Olearius;* Aschersleben, 1867 (Progr.).

OLÉFINES. Ce sont des carbures d'hydrogène qu'on désigne plus généralement aujourd'hui sous le nom de carbures *éthyléniques* (V. ce mot). On les désignait autrefois sous ce nom, parce que le premier terme de la série, l'éthylène, donnait, sous l'action du chlore, naissance à une huile, comme l'avaient reconnu des chimistes hollandais.

OLÉINE. L'acide oléique forme avec la glycérine, trois combinaisons qui ont été préparées synthétiquement par M. Berthelot. Chevreul avait reconnu antérieurement la présence de la trioléine dans certains corps gras, notamment dans la partie liquide des huiles.

1. Monoléine. — Form. { Eq.......... $C^{42}H^{40}O^{8}$. / At.......... $C^{21}H^{40}O^{4}$.

La monooléine s'obtient en chauffant à 200°, pendant dix-huit heures, dans un tube scellé, un mélange d'acide oléique pur et de glycérine en excès. Le tube doit être rempli au préalable de gaz carbonique, pour prévenir l'action de l'oxygène sur l'acide oléique et sur l'oléine. On enlève l'excès d'acide oléique par la chaux éteinte, après

avoir séparé la glycérine n'ayant pas réagi, en évitant le contact de l'air. On sépare la chaux par dissolution dans l'éther. C'est un liquide neutre, huileux, jaunâtre, inodore, d'un goût presque nul, d'une densité égale à 0,947 à 21°. La monooléine se fige lentement entre 15 et 20° en produisant une masse molle, mêlée de grains cristallins. Une fois fondue, si on la refroidit brusquement jusque vers zéro, elle se solidifie; mais elle fond de nouveau, avant que la température soit remontée jusqu'à 10°. A la suite d'un repos prolongé à cette dernière température, elle cristallise spontanément et reprend dès lors son point de fusion normal. Soumise à l'action de la chaleur, elle peut distiller dans le vide barométrique. Chauffée à l'air libre, elle se décompose avec production d'acroléine.

DIOLEINE. — Form. { Eq............ $C^{78}H^{72}O^{10}$. At............ $C^{39}H^{72}O^{5}$.

Elle s'obtient en chauffant la *monooléine* pendant quelques heures à 250°, avec cinq à six fois son poids d'acide oléique ; ou bien encore en faisant réagir à 200° la glycérine sur l'oléine naturelle. C'est un liquide neutre. Sa densité à 21° est 0,921. Elle cristallise entre 10 et 15°.

TRIOLÉINE. — Form. { Eq......... $C^{114}H^{104}O^{12}$. At.......... $C^{57}H^{104}O^{6}$.

Ce corps se prépare en chauffant à 240°, en tube scellé, pendant quatre heures, la monooléine, avec quinze ou vingt fois son poids d'acide oléique. On extrait la matière neutre par la chaux et l'éther; on traite la dissolution éthérée par le noir animal, on la concentre et on la mêle avec huit ou dix fois son volume d'alcool ordinaire; la trioléine se précipite. On la recueille sur un filtre, et on la dessèche dans le vide. La trioléine est neutre, elle demeure liquide à 10° et même au-dessous. Elle est inodore, insipide. Sa densité est 0,92 à 0° et 0,85 à 100°. Elle est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, miscible avec l'éther et le sulfure de carbone.

Chauffée à feu nu, elle se détruit, avec production d'acroléine, d'acides gras volatils, d'acide sébacique et de carbures gazeux. 1 gr. de trioléine dégage en brûlant 9 calories, soit, pour 1 équivalent : 8,717 calories.

On désigne sous le nom d'*oléine naturelle* la partie liquide de l'huile d'olive séparée par la compression et les dissolvants. C'est évidemment un produit impur.

L'oléine exposée à l'air s'oxyde peu à peu ; elle devient acide et prend une odeur rance. En même temps, elle acquiert des propriétés oxydantes, analogues à celles de l'essence de térébenthine. L'absorption de l'oxygène, lente au début, s'accélère peu à peu, et donne lieu au gaz carbonique et à divers produits. Ces phénomènes sont dus à l'acide oléique : car l'acide isolé les manifeste d'une manière plus marquée que l'oléine elle-même. Les huiles qui renferment de l'oléine les présentent à un haut degré. L'oléine mise en contact avec l'acide hypoazotique, ou avec le nitrate acide de mercure, se change en un composé isomérique, l'*élaïdine*, substance cristalline, fusible à 32° et moins soluble dans les dissolvants que l'oléine. C'est un éther glycérique de l'acide *élaïdique*, acide cristallisé, isomérique avec l'acide oléique.

L'acide nitrique concentré attaque violemment l'oléine. L'acide étendu et bouillant l'oxyde en formant les acides monobasiques et volatils, $C^{2n}H^{2n}O^{4}$ et les acides fixes et bibasiques $C^{2n}H^{2n-2}O^{8}$. Ces phénomènes sont dus à l'oxydation de l'acide oléique.

Oléo. Mais indépendamment de la trioléine chimiquement pure dont il vient d'être question, et de la quantité plus ou moins grande de cette matière existant dans les différentes huiles, on retire aujourd'hui du suif une quantité assez considérable d'un produit appelé *oléo*, formé en majeure partie par de la trioléine, et qui sert à fabriquer la margarine, produit destiné à se substituer économiquement au beurre dans l'alimentation ; et cela grâce à la découverte de *Mège-Mouriès*, permettant ainsi au suif de s'écouler sous forme comestible alors que de nombreuses causes faisaient déprécier ce produit. Le suif de boucherie provenant des abattoirs (*suif en branches*), blanc rosé, d'aspect opalin, est transformé dans *le premier jus* (on élimine toutefois le suif de mouton, qui sent mauvais et celui du veau, qui s'altérerait). Pour cela, on le dessèche dans un atelier spécial, fortement aéré, puis il est haché et broyé de façon à le réduire en pulpe, au moment de le fondre. La fusion, qui s'effectue dans une cuve en bois de sapin, remplie au tiers d'eau, munie d'un barboteur en fer étamé et amenant de la vapeur d'eau chaude, est destinée à séparer les graisses des membranes. La graisse fondue, décantée dans un autre vase, est à nouveau décantée, après deux heures de repos, et répartie dans des bacs d'une contenance d'environ 50 kilogr. que l'on porte immédiatement dans une chambre à 38° et à l'abri de tout courant d'air ; on abandonne au repos pendant quarante-huit heures. La matière grasse cristallise, c.-à-d. que la stéarine se solidifie, tandis que l'oléine, fluide à la température de la chambre chaude, reste englobée dans les particules concrètes de stéarine.

Le produit ainsi obtenu, ou *premier jus*, grenu, de couleur jaune, est donc constitué par deux glycérides, l'un concret, la *stéarine*, l'autre liquide à 38°, l'oléine, déjà séparés. Ce mélange ayant un point de fusion trop élevé pour convenir à la fabrication de la margarine, il faut en retirer la partie huileuse qui constitue l'*oléo*, qui par ses propriétés physiques et organoleptiques est une substance analogue avec la graisse du beurre.

On isole l'oléine de la stéarine au moyen de la presse hydraulique. On forme de cette substance des gâteaux de 1 centim. d'épaisseur et de 18 centim. sur 20, renfermés dans des serviettes de toile résistante; 4 ou 6 de ces gâteaux sont compris entre deux plaques de tôle étamées, portées à 50°, et lorsque la presse est montée, elle comporte 160 à 200 gâteaux. La séparation de l'oléo commence sous l'action de la chaleur au cours du chargement ; l'oléo filtre à travers les serviettes et s'écoule dans un récipient placé sous la gouttière du plateau de la presse; la presse est mise en action lentement, et la température s'abaissant, la pression finale ne se fait plus qu'à 40°, température à laquelle l'oléo, encore liquide, se sépare de la stéarine, qui reste emprisonnée dans les serviettes sous forme de gâteaux durs. D'ailleurs, le travail de la presse étant d'un faible rendement, dans les margarinières sérieuses, on emploie des presses à double chariot, de manière à préparer une presse sur un chariot pendant que l'autre subit la pression.

L'oléo, de couleur jaune, a une saveur rappelant celle du beurre fondu. Certains fondeurs, ne transformant pas eux-mêmes l'oléo en margarine, vendent leurs productions aux margariniers ; alors on les refroidit pour les faire cristalliser. L'unique emploi de l'oléo est dans la fabrication de la margarine; son principal marché est Rotterdam ou les Américains en expédient régulièrement des quantités considérables; le marché de Paris est beaucoup moins important.

On a pendant un certain temps préparé un produit, appelé l'oléo-margarine, intermédiaire. Actuellement, la fabrication de la margarine consiste à partir de l'oléo précédent et à le baratter avec du lait et une petite quantité d'huile végétale (de coton sésame ou arachide) destiné à modifier la pâte de la margarine, trop courte ou trop cassante, lorsqu'elle n'est formée que de graisse animale. Pour donner une idée de l'importance de cette industrie, il suffit de remarquer qu'en 1893, en France, on a eu une importation totale de 65.001.650 kilogr. de margarine à 1 fr. 40 le kilogr. (prix moyen). L'oléo, produit intermédiaire, est donc lui-même très important. BOURION.

BIBL. : BERTHELOT, *Chimie organique fondée sur la synthèse*.

OLÉIQUE (Acide). Form. { Equiv.... $C^{36}H^{34}O^{4}$. Atom.... $C^{18}H^{34}O^{2}$.

L'acide oléique a été découvert par Chevreul lors de ses

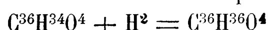
études classiques sur les corps gras. Il accompagne les acides saturés de formule $C^{24}H^{24}O^4$ et intervient, pour la plus grande part, dans la composition des matières grasses répandues dans le monde végétal et le monde animal, sous la forme de son éther, de la glycérine, l'oléine.

La fabrication industrielle de l'acide stéarique fournit de l'acide oléique en très grande quantité. Les matières grasses saponifères donnent de la glycérine et un mélange des acides gras. On profite de l'état liquide de l'acide oléique pour le séparer des autres acides solides à la température ordinaire par une simple compression. Abandonné à la température de 0°, la plus grande partie des acides stéarique et palmitique qui l'accompagnent se solidifient; on effectue une nouvelle séparation, puis on transforme l'acide en sel alcalin. Pour purifier l'acide oléique, on transforme le sel alcalin en sel de baryum par une double décomposition et l'on fait cristalliser plusieurs fois ce sel dans l'alcool; finalement, on le décompose par l'acide tartrique. Il faut soustraire l'acide oléique à l'action de l'oxygène de l'air.

Pour obtenir l'acide rigoureusement pur, le mieux est d'utiliser la solubilité de son sel de plomb dans l'éther bien exempt d'alcool; tous les sels de plomb des autres acides gras y sont insolubles. On effectue ainsi une séparation rigoureuse.

L'acide oléique, à la température ordinaire, est un liquide incolore, de consistance huileuse, sans odeur ni saveur, dont la solution alcoolique ne rougit pas le papier de tournesol. Il s'oxyde facilement à l'air en brunissant et donnant des produits à réaction acide et à odeur rance. Il se sursature facilement et il est nécessaire de le refroidir au-dessous de zéro pour obtenir sa solidification; il fond alors à + 14°. On ne peut le distiller sous la pression ordinaire sans décomposition; mais sous la pression réduite à 10 millim., il bout à 224°. La vapeur d'eau surchauffée à 250° entraîne l'acide oléique. La distillation de l'acide oléique avec une fois et demi son poids de chaux fournit un liquide oléagineux neutre, regardé comme l'acétone correspondant à l'acide oléique et nommé oléine. Sous l'influence de l'acide nitreux, l'acide oléique se transforme en un isomère, l'acide élaïdique solide, qui fond à 44°; l'acide élaïdique paraît être un isomère stéréochimique du premier, correspondant à l'isomérie des acides fumarique et maléique également non saturés.

Les deux acides oléique et élaïdique fixent une molécule d'hydrogène sous l'influence de l'acide iodhydrique et se transforment tous deux en acide stéarique:



$$C^{36}H^{34}O^4 + H^2 = C^{36}H^{36}O^4$$

La fonction éthylénique de cet acide se trouve accusée en outre par la fixation du brome, de l'acide sulfurique, par l'oxydation par le permanganate de potasse avec formation d'acide dioxystéarique.

Les oléates alcalins sont solubles, les autres insolubles. L'oléate de potasse est mou, celui de soude est solide; ils entrent l'un et l'autre pour une forte proportion dans la constitution des savons. — La plus grande partie de l'acide oléique produit dans la fabrication des bougies est transformée immédiatement en savon par l'addition d'une lessive de soude à l'acide brut. C. MATIGNON.

BIBL. : CHEVREUL, *Recherches sur les corps gras*, 1823, p. 75.

OLEKMA. Rivière de Sibérie, prov. de Iakoutsk, affl. de droite de la Léna. Elle prend sa source dans les monts Iablonoyi, coule d'abord vers le N.-E., puis vers le N.; elle reçoit à droite un affluent important, la Niougja, puis à gauche, près de son embouchure, dans la Léna, un autre affluent plus considérable, la Tchara, que grossit le Toko. Longueur du cours, environ 1.500 kil. Largeur en aval du confluent de la Nougja, 215 m., en aval du confluent de la Tchara, 750 m. Nombreux rapides. Courant impétueux. La vallée de l'Olekma est couverte de forêts où pullulent les bêtes à fourrure; les rives sont presque inhabitées, sauf à l'embouchure de la Niougja, emplacement d'une foire toungouse. Khabarov (1649) fut le premier explorateur de l'Olekma; le fleuve fut ensuite visité par les expéditions scientifiques de Kovanko et de Schwartz, puis par Orlov et enfin en 1857 par Oussoltzev. L'Olekma n'a pas beaucoup d'importance comme voie navigable à cause de son courant trop rapide, mais sa vallée a acquis de la célébrité par suite de la découverte de mines d'or en 1843.

OLEKMINSK. Ville de Sibérie, prov. de Iakoutsk. Ch.-l. de cercle, sur la r. g. de la Léna, à 12 kil. en amont de l'Olekma, au pied de la chaîne de la Léna. Elle fut fondée en 1635 par les cosaques du Iénisséi, en face du confluent de l'Olekma, et ne fut qu'assez longtemps après transportée à son emplacement actuel. Chef-lieu de cercle depuis 1822; 1.178 hab. (Iakouts, exilés, marchands), 46 établissements commerciaux. Foire active en été. Commerce de fourrures, poisson, bétail (40 à 70.000 roubles de transactions). Olekminsk possède 3 écoles, 2 églises, 6 chapelles, 1 hôpital.

Le *cercle* (*okroug*), dans le S.-O. de la province, a 340.000 kil. q.; 15.000 hab. Mines d'or.

OLEMPS. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Rodez; 881 hab.

OLEN ('Ωλήν) est le nom d'un très ancien poète grec, à qui l'on attribuait des hymnes, un entre autres à Ilithyie, et des nomes exécutés aux fêtes de Délos, encore au temps de Callimaque. Certains auteurs le regardaient comme l'inventeur de l'hexamètre. On faisait de lui tantôt un Hyperboréen, tantôt, et plus souvent, un Lycien. Son nom est ainsi lié à l'introduction dans les îles grecques du culte d'Apollon, originaire de Lycie. Si Olen a existé, il doit donc être placé vers le VIIIe siècle.

OLENDA. Village du Congo français, dans le bassin de l'Ogooué.

OLENDON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Morteaux-Coulibœuf; 240 hab.

OLENDIEN (Géol.). Nom donné à l'étage supérieur du groupe *cambrien* (V. ce mot).

OLENEK. Fleuve de Sibérie, prov. de Iakoutsk. Il naît à la frontière orientale du gouv. de Iénisseisk, dans une montagne peu élevée, le Iarghan; sa direction générale est S.-O.-N.-E. Il décrit de nombreux méandres et reçoit plusieurs affluents: à gauche, l'Arga-Sala, le plus important, et l'Oukykat; à droite, le Silgir. Dans la première partie de son cours, sa longueur moyenne est de 40 m.; il coule rapidement, resserré entre les falaises pittoresques, obstrué par des rochers et des bancs de sable qui empêchent toute navigation. Après avoir reçu l'Arga-Sala, l'Olenek s'élargit et atteint 425 à 640 m. Il coule alors à travers une région montagneuse et couverte de forêts, puis il entre dans la zone des toundras et sa largeur dépasse alors 1 kil. Après un parcours de 2.200 kil., il se jette dans l'océan Arctique par 72° 54′ de lat. N. L'Olenek mesure à son embouchure 9 kil. de largeur; il est gelé dans la partie supérieure de son cours depuis le commencement d'octobre jusqu'à la fin de mai.

OLENUS (Paléont.). Genre de *Trilobites* (V. ce mot).

OLENUS. Cité grecque de l'époque légendaire, détruite par les Etoliens. Strabon la place près de Pleuron.

OLENUS. Cité antique de l'Achaie, entre Patras et Dyme; elle fut détruite et annexée à Dyme au temps de la Ligue achéenne.

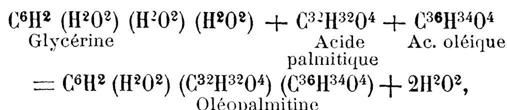
OLENUS CALENUS, devin légendaire d'Etrurie qui fut appelé par Tarquin, lors de la fondation du Capitole, quand on trouva en creusant les fondations une tête humaine (Cf. DEN. HAL., IV, 59-61, et PLINE, *H. N.*, XXXVIII, 2).

OLÉOMARGARINE (V. MARGARINE).

OLÉONE (Chim. indust.) (V. OLÉIQUE [Acide]).

OLÉOPALMITINE. Les oléopalmitines sont des éthers de la glycérine qui résultent, soit de l'union de la glycérine avec une molécule d'acide oléique et une molécule

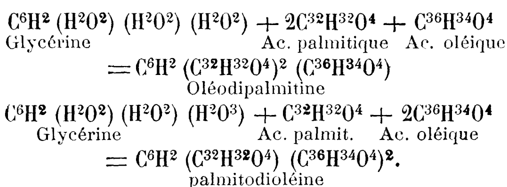
d'acide palmitique en même temps que deux molécules d'eau s'éliminent,



$$C^6H^2\,(H^2O^2)\,(H^2O^2)\,(H^2O^2) + C^{32}H^{32}O^4 + C^{36}H^{34}O^4$$
Glycérine — Acide palmitique — Ac. oléique

$$= C^6H^2\,(H^2O^2)\,(C^{32}H^{32}O^4)\,(C^{36}H^{34}O^4) + 2H^2O^2,$$
Oléopalmitine

soit de l'union de la glycérine avec deux molécules d'acide palmitique, une d'acide oléique, ou bien deux molécules d'acide oléique et une d'acide palmitique, dans tous les cas avec mise en liberté de trois molécules d'eau :



$$C^6H^2\,(H^2O^2)\,(H^2O^2)\,(H^2O^2) + 2C^{32}H^{32}O^4 + C^{36}H^{34}O^4$$
Glycérine — Ac. palmitique — Ac. oléique

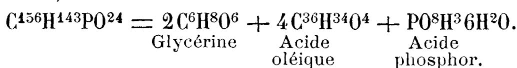
$$= C^6H^2\,(C^{32}H^{32}O^4)^2\,(C^{36}H^{34}O^4)$$
Oléodipalmitine

$$C^6H^2\,(H^2O^2)\,(H^2O^2)\,(H^2O^3) + C^{32}H^{32}O^4 + 2C^{36}H^{34}O^4$$
Glycérine — Ac. palmit. — Ac. oléique

$$= C^6H^2\,(C^{32}H^{32}O^4)\,(C^{36}H^{34}O^4)^2.$$
palmitodioléine

Ces substances possèdent des propriétés intermédiaires entre celles de la tripalmitine et de la trioléine. C. M.

OLÉOPHOSPHORIQUE (Acide). Cet acide a été découvert par Frémy dans le cerveau. Il paraît ne pas y exister à l'état libre, mais être un produit de décomposition de la lécithine ou plutôt de corps analogues, décomposition qui se produit pendant la préparation. C'est un liquide peu mobile, jaune, insoluble dans l'eau et l'alcool froid. Il contient environ 2 °/₀ de phosphore. Les alcalis convertissent cet acide en phosphates, en oléates et en glycérine, ce qui rendrait la formule suivante comme probable, $C^{156}H^{143}PO^{24}$.



$$C^{156}H^{143}PO^{24} = 2C^6H^8O^6 + 4C^{36}H^{34}O^4 + PO^8H^3 6H^2O.$$
Glycérine — Acide oléique — Acide phosphor.

L'ébullition avec l'eau donne simplement l'oléine et l'acide phosphorique.

Cet acide ne paraît pas avoir été isolé à l'état pur. C. M.

OLÉOSACCHARUM (Pharm.). On appelle *oléosaccharum, oléosaccharolé*, et plus couramment *oléosaccharure* tout médicament solide, pulvérulent, composé de sucre uni à une huile essentielle. La proportion ordinaire d'essence est de 1 goutte pour 4 gr. de sucre (2 gr. dans la pharmacopée suisse). Les oléosaccharures se préparent en triturant ensemble, au mortier, le sucre et l'essence. Ils permettent, en divisant l'essence, d'en faciliter l'administration, la solution, ou la mise en suspension dans l'eau. Le Codex de 1884 indique deux types d'oléosaccharures : 1° l'*oléosaccharure d'anis*, qui se prépare, avec l'essence d'anis, dans les proportions et de la façon indiquées ci-dessus (on prépare de même les oléosaccharures de *carvi, fenouil, menthe*, etc.) ; 2° l'*oléosaccharure de citron* qui se prépare en frottant sur 10 gr. de sucre la partie extérieure du zeste d'un citron. On triture ensuite le sucre au mortier. En préparant ainsi les oléosaccharures d'*hespéridées* (bergamote, cédrat, orange, etc.), on obtient un médicament plus aromatique que celui obtenu avec l'essence distillée. Les oléosaccharures sont facilement altérables. L'état de division extrême de l'essence facilite sa volatilisation et son oxydation. Aussi ces préparations ne doivent être faites qu'au moment du besoin. V. H.

OLERON (Ile d'). Ile de l'Océan située dans le golfe de Gascogne, auprès des rivages de la Saintonge et rattachée administrativement au dép. de la Charente-Inférieure. Sa superficie est évaluée à 17.520 hect. et elle compte 17.190 hab. répartis entre six communes : Saint-Georges, Le Château, Dolus, Saint-Trojan, Saint-Pierre, Saint-Denis et une infinité de villages. Cela fait environ 100 hab. par kilomètre carré, densité considérable si l'on observe que de la superficie totale il faudrait défalquer une grande quantité de sables et de dunes qui ne sont encore ni habitables ni productrices. L'île d'Oleron, inclinée du S.-E. au N.-O., a une longueur totale de 30 kil., du phare de Chassiron au N., à la pointe de Maumusson au S., sur une largeur maximum de 11 kil. par le travers de la pointe des Saumonards, mais sa largeur moyenne n'est que de 5 à 6 kil. Au N. elle est séparée de l'île de Ré et du continent par le pertuis d'Antioche ; ce bras de mer devient à l'O., à partir de la pointe des Saumonards, du fort Boyard et de l'île d'Aix, un détroit sinueux entre Oleron et la côte de Saintonge, large à peine de 500 m. à marée basse, entre des bancs de sable et de vase ; il se resserre encore entre la pointe d'Ors et le fort du Chapus où aboutit le chemin de fer de Marennes ; ce détroit du Chapus, large de 2.200 m. à haute mer, n'a plus que 1.200 m. à marée basse. Au delà du détroit s'étend la baie triangulaire de Seudre, qui se termine au S. par un nouvel étranglement, le pertuis de Maumusson, entre la pointe méridionale de l'île et la presqu'île d'Arvert. Ce pertuis de Maumusson, dont les courants sont redoutables, n'a pas plus de 500 m. de large aux basses mers ; il est large de 2.200 m. à la marée haute. Toute cette côte est s'envase et s'ensable rapidement, et sa séparation du continent n'est maintenue que par la violence des courants des pertuis.

En suivant cette côte est du N. au S., on rencontre d'abord au N. un massif rocheux isolé, le rocher d'Antioche, énorme écueil qui a donné son nom au grand pertuis du N. : puis le port Saint-Denis, la belle plage de la Brie, la pointe des Boulassiers et le port du Douhet, à partir duquel des sables et des dunes font suite au banc rocheux qui borde l'île depuis son extrémité septentrionale. Boyardville est un petit port en communication maritime avec Rochefort, l'île d'Aix et La Rochelle. Il y a quelques années, la marine avait conçu le projet d'en faire un grand port militaire, commandant la rade des Trousses ; elle y avait installé l'école des torpilleurs et commencé de vastes travaux pour l'élargissement du chenal ; ces projets sont aujourd'hui abandonnés. Au S. de Boyardville la côte devient basse et vaseuse, la mer découvre de plus de 3 kil. ; des marais salants pénètrent dans l'intérieur des terres, et des parcs d'huîtres occupent toute la partie recouverte par les marées. Le chenal du château d'Oleron, ville, citadelle et port, coupe cette côte basse ; plus au S., Saint-Trojan est un petit port de pêche sur la baie de la Seudre. La côte O., qui fait face à l'Océan, a reçu, comme dans les autres îles de l'Océan, exposées de même, le nom caractéristique de « côte sauvage » ; elle présente l'aspect uniforme d'un cordon de dunes supporté par un socle rocheux, qui atteint parfois 2.500 m. de large et s'élève dans le N., aux dunes de Domino, jusqu'à la hauteur de 26 m. et dans le S., aux dunes de Saint-Trojan, jusqu'à 32 m. Les villages se sont tous écartés du rivage à l'exception d'un seul, celui de la Cotinière, bourg de pêche, qui possède une dizaine de grandes chaloupes employées en été à la pêche de la sardine, mais qu'il faut hisser sur la côte aussitôt qu'arrivent les mauvais temps de l'équinoxe. Sur cette côte inhospitalière se trouve pourtant ménagée une vaste baie, où s'interrompt le soubassement rocheux de l'île, c'est celle de La Perroche A diverses reprises on a tenté d'y établir un port qui serait un abri précieux. En 1795, on avait construit une jetée au S. ; en 1825, on en établit une au N. ; en 1868, on avait commencé la construction d'une jetée en fer à cheval, protégeant la moitié de l'anse et donnant accès aux barques de pêche ou même à de grands navires que la tempête forcerait à se réfugier à La Perroche ; tous ces travaux ont été successivement emportés par la mer, et il n'en subsiste que des débris.

L'île est traversée par une seule route importante, dont le nom officiel est : route départementale n° 7, de Saintes à Chassiron ; en réalité, elle prend naissance à la pointe d'Ors, en face de la pointe du Chapus, où aboutit la route de Saintes, mais de chaque côté une chaussée pavée descend jusqu'au niveau des plus basses mers d'où une barque fait le trajet de 1 kil. qui sépare alors l'île du

continent, ce qui permet de considérer la route comme ininterrompue. De la pointe d'Ors, la route gagne le château, et va de là à Dolus, à Saint-Pierre et à Saint-Denis pour se terminer à la pointe de Chassiron. Les autres localités sont desservies par des chemins vicinaux. Les communications avec le continent sont assurées par des services de vapeurs entre Le Château et la pointe du Chapus, entre La Rochelle et Boyardville, et en été entre Saint-Trojan et la pointe du Chapus. Basse et plate, l'île d'Oleron, autrefois boisée, est aujourd'hui cultivée en vignes, ravagées naguère par le phylloxera, en céréales, en fourrages, en betteraves et en jardins maraîchers. Nulle part la propriété n'a été plus morcelée, et les arbres en ont presque totalement disparu. Une partie des dunes seulement a été plantée de pins maritimes destinés à les fixer. Les principales industries de l'île sont : l'ostréiculture qui occupe près de 600 hect. de claires, de parcs et de viviers, où l'on élève des huîtres plates et des portugaises ; un grand nombre des premières sont envoyées à Marennes pour les verdir, les autres sont livrées directement à la consommation ; l'industrie du sel qui est en décroissance à cause de la concurrence des salines du Midi et de l'Est ; la récolte du varech qui sert d'engrais dans toute l'île, et qui s'exporte aussi sur le continent, et enfin la pêche. Celle-ci s'exerce surtout au N. de l'île dans des pêcheries ou écluses à poissons disposées dans les immenses roches plates qui découvrent à marée basse, de façon à ce que le poisson y arrive avec le flot et y soit retenu lorsque la mer se retire. Chaque enclos est affermé à l'Etat par une association de cinq ou six personnes qui sont généralement des cultivateurs et non des pêcheurs de profession.

L'île est peu riche en monuments anciens ; l'église de Saint-Georges est de l'époque de transition et a une façade intéressante ; celles du Château et de Saint-Pierre sont modernes ; mais il faut signaler à Saint-Pierre une magnifique lanterne des morts du XIIIe siècle, haute de 20 m., qui s'élève au milieu d'un square sur l'emplacement de l'ancien cimetière. Près de la pointe de Meuson on a construit en 1895 un vaste hôpital maritime pour les enfants de l'Assistance publique de Paris.

Le phare de Chassiron, à l'extrémité N.-O. de l'île, est haut de 43 m. et porte un feu blanc à éclats d'une portée de 32 milles. Les autres phares de l'île, à La Perrotine et au Château, ne sont que des feux de ports ; toute la côte O., si dangereuse, est dépourvue de phares. A la pointe S. s'élève seulement sur les dunes de Saint-Trojan un amer en bois.

Au point de vue de la défense, la citadelle du Château est un édifice pittoresque du XVIIe siècle, qui sert de dépôt à une compagnie de discipline de la marine ; il y a également un ancien fort à Boyardville et un autre aux Saumonards. A ces ouvrages, sans grande valeur aujourd'hui, on a ajouté aux Saumonards une batterie annexe et un ouvrage avancé, à Boyardville une batterie, qui concourent avec le fort Boyard à la défense des rades de l'île d'Aix et des Trousses.

Histoire. — On est d'accord pour reconnaître Oleron dans l'île des Venètes nommée *Uliarus*, citée par Pline. Pomponius Mela, Strabon, Ptolémée la mentionnent à leur tour. Sidoine Apollinaire, qui parle des incursions des pirates saxons auxquelles elle était en butte, fait mention des fauves, sangliers, cerfs et daims qui la peuplaient. Un peu plus tard, elle fut exposée aux irruptions des Normands. Comprise d'abord dans le duché d'Aquitaine, elle fut conquise au XIe siècle avec le duché par le comte d'Anjou, Geoffroy Martel, qui concéda à l'abbaye de la Trinité de Vendôme le quart de l'île, l'église Saint-Georges, qui devint un prieuré dépendant de la Trinité, et les deux églises du Château-Notre-Dame et Saint-Nicolas. Un peu plus tard, l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, lors de sa fondation, en 1047, reçut en don la dîme des peaux de cerfs et de biches tués dans l'île, pour en faire des couvertures de livres. Eléonore de Guyenne apporta l'île en dot, d'abord au roi de France Louis VII, puis à son second mari, Henri Plantagenêt, devenu roi d'Angleterre en 1514. Pendant son court passage sous la domination française, l'île reçut quelques privilèges du roi de France. Eléonore de Guyenne y promulgua les lois maritimes qui, sous le nom de *Jugements de la mer* ou de *Rôles d'Oleron*, devinrent au moyen âge le code de tous les navigateurs de l'Occident. En 1197, Othon de Brunswick, en qualité de duc d'Aquitaine, concéda quelques franchises aux habitants de l'île. Quelques années plus tard, ils étaient organisés en commune jurée et recevaient, avec les mêmes privilèges que ceux de La Rochelle, la charte municipale connue sous le nom d'*Etablissements de Rouen*. Concédée en 1214 par Jean sans Terre aux Lusignan, l'île resta sous leur domination après la conquête de Louis VIII. Elle redevint anglaise en 1230 et Henri III eut même assez confiance en ses habitants pour octroyer aux hardis marins d'Oleron des lettres de marque pour armer en course contre la Fran e. Reconquise par les Français en 1294, elle dut être restituée en 1303, redevint française sous Philippe de Valois et fut concédée par lui à Foulque de Matha, seigneur de Royan, après la mort duquel (1359) elle fut réunie au domaine royal. Moins d'un an après, le traité de Brétigny la cédait une fois de plus à l'Angleterre ; en 1370, enfin, elle était reconquise, et Charles V la réunissait définitivement cette fois à la France. Les sires de Pons, descendants des Lusignan, essayèrent vainement d'y faire valoir leurs prétentions, et entamèrent avec la couronne un long procès qui ne fut terminé qu'au XVIIe siècle.

A travers toutes ses vicissitudes, l'île d'Oleron avait réussi à conserver ses privilèges, ses franchises et sa commune ; chacun de ses maîtres successifs s'était empressé de les confirmer ; et en 1344, elle avait fait rédiger sa coutume particulière. Au XVIe siècle, un grand nombre d'Oleronais embrassèrent la Réforme. Vers le milieu du XIVe siècle, ils se joignirent à la révolte des réformés de Marennes et d'Arvert. Agrippa d'Aubigné et les Rochelais s'emparèrent de l'île qui resta au pouvoir de La Rochelle jusqu'en 1625. A. G.

Rôles d'Oleron. — Les *jugements ou rôles d'Oleron* sont un recueil de décisions rendues par certains juges de la mer. On a réuni ces décisions pour en former un ensemble destiné à fixer les usages maritimes de l'Océan. C'est dans le même but que fut aussi composé le *Consulat de la mer* pour les usages maritimes de la Méditerranée. Les opinions les plus diverses ont été autrefois émises sur l'origine des rôles d'Oleron. Les jurisconsultes anglais en ont souvent et volontiers attribué la paternité à leur pays, mais sans preuves sérieuses. On relègue aujourd'hui parmi les fables les opinions suivant lesquelles les rôles d'Oleron seraient une œuvre législative que les uns ont attribuée au roi Richard et les autres à Eléonore de Guyenne. Il n'est plus douteux que nous sommes en présence, comme le prouve leur titre même, d'une œuvre privée de la fin du XIe ou du commencement du XIIe siècle. Ce recueil comprend un certain nombre de décisions émanées des juges de la mer d'Oleron. Ce qui reste douteux, c'est la question de savoir si ces décisions se rattachent à des affaires qui auraient été plaidées devant ces juges, ou s'il ne s'agit pas plutôt de simples déclarations de principes posés d'une manière abstraite, et en dehors de tout procès par ces mêmes juges pour fixer certains usages. Ce coutumier a joui d'une grande renommée. En France, il a été reconnu obligatoire par des ordonnances royales, et il a été également accepté par tous les pays étrangers riverains de l'Océan, de sorte qu'on peut dire sans exagération que, tout en comprenant un nombre très limité d'articles, il a, pendant plusieurs siècles, formé le droit commun privé maritime de l'Europe occidentale pour les rives de l'Océan, comme le Consulat de la mer pour les rives de la Méditerranée. E. Glasson.

Bibl. : Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 1895,

t. II. — *Les Iles de l'Atlantique.* — A. GIRY, *les Etablissements de Rouen*, 1883, t. I, ch. VI. — *Iles d'Oleron et de Ré.*
RÔLES D'OLERON. — PARDESSUS, *Collections des lois maritimes*, t. I. — Sir Travers TWISS, *Blackbook of the admiralty.* — François SAINT-MAUR, *les Rôles d'Oleron*, dans la *Revue de législation ancienne et moderne*, année 1873, pp. 163 et suiv. — POLS, *les Rôles d'Oleron et leurs additions*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, année 1885, t. IX, p. 454. — DUFOUR, *Droit maritime*, t. I, p. 32. — Arthur DESJARDINS, *Introduction historique à l'étude du droit commercial maritime*, p. 31. — GLASSON, *Histoire du droit des Institutions de la France*, t. IV, p. 267.

OLÉSA DE MONSERRAT. Ville d'Espagne, prov. de Barcelone, sur le Llobregat et le ch. de fer de Barcelone à Saragosse; 3.235 hab. Lainages.

OLESKO. Village de Galicie, district de Zloczow; 3.412 hab. (en 1890). Château où naquit Jean Sobieski. Eglise gothique.

OLESZCZYNSKI (Antoine), graveur polonais, né en 1796. Après avoir fait ses premières études artistiques à Saint-Pétersbourg, il alla les continuer à Paris sous la direction de Regnault. Son œuvre la plus connue, et devenue populaire, est un recueil de 100 estampes intitulé *Variétés polonaises*, où il a reproduit les épisodes les plus glorieux de l'histoire de son pays. F. T.

BIBL. : SUDHOFF, *K. Olevianus u. Z. Ursinus Leben und ausgewæhlte Schriften;* Elberfeld, 1857.

OLETTA. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, dans une situation très pittoresque sur le versant O. du mont Zuccarello (955 m. d'alt.); 1.194 hab. Vers à soie. Culture du mûrier et du cédrat, chênes-liège, châtaigniers.

OLETTE. Ch.-l. de cant. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades; 935 hab. Olette appartint longtemps aux vicomtes d'Evol, ses privilèges municipaux furent peu importants. Elle est située au confluent de la Tet et de la rivière d'Evol et faisait jadis partie de la viguerie de Conflent et Capcir. Le général Dagobert y battit les Espagnols (2 sept. 1793). Olette possède un établissement thermal. Ruines des châteaux d'Evol et de La Bastide. Tour carrée en face du pont de Cerdagne. Les principaux produits consistent en ardoises, vins, fruits, céréales.

BIBL. : J.-N. FERVEL, *Campagnes de la Rév. Franç. dans les Pyr.-Or.*, I, 123. — Dr M. PUIG, *Observ. sur les eaux thermales des Graüs d'Olette ;* Perpignan, 1863, in-8.

OLÉVIAN (Kaspar), réformateur du Palatinat, né à Trèves le 10 août 1536, mort à Herborn le 15 mars 1587. Il se laissa gagner aux nouvelles idées religieuses à Paris, où il faisait ses études. En 1557, il retourna avec le titre de docteur en droit dans sa ville natale, mais pour passer bientôt à Genève afin d'étudier la théologie auprès de Calvin. Dès 1559, il prêcha la Réforme à Trèves, et quand on lui ferma sa salle d'école, les bourgeois le firent monter dans la chaire de l'église Saint-Jacques. Accusé de rébellion en 1560, il dut se réfugier à Heidelberg, où il réorganisa l'Eglise réformée et publia, avec Ursinus, le catéchisme de Heidelberg (1563), le document le plus populaire des Eglises réformées de langue allemande. A la mort de l'électeur Frédéric III (26 oct. 1576), les réformés furent expulsés. Olévian se retira à Berleburg, puis à Herborn, où il ajouta à son activité réformatrice (synode de Herborn en 1586) une activité littéraire fort étendue.

F.-H. K.

OLFACTION. L'olfaction est destinée à donner les sensations odorantes, et l'appareil spécial adapté à ce but est disposé, dans la partie supérieure des cavités nasales, sur le passage de l'air qui traverse les narines pour pénétrer dans les poumons; la muqueuse pituitaire qui tapisse les fosses nasales est donc le siège de l'organe olfactif, mais en fait les éléments essentiels de l'olfaction, les cellules olfactives, n'occupent qu'une région assez limitée de la paroi des fosses nasales ; on les trouve uniquement dans la muqueuse que recouvre la partie moyenne du cornet supérieur et la partie correspondante de la cloison des fosses nasales. La muqueuse qui tapisse les fosses nasales, la pituitaire, est molle, vasculaire, présentant de nombreux replis qui augmentent la surface de ces cavités ; elle renferme de nombreuses glandes dont les produits de sécrétion ont pour but de maintenir constamment humide la surface des cavités nasales. Nous n'insisterons pas sur les cellules à cils vibratils qui tapissent cette muqueuse aussi bien dans la partie respiratoire que dans la région olfactive. Mais, dans cette région, il faut signaler des cellules véritablement spécifiques, les cellules olfactives.

Entre les cellules épithéliales, on rencontre, en effet, un certain nombre de cellules bipolaires présentant par suite deux prolongements, l'un externe, arrivant jusqu'à la surface libre de la muqueuse, où il se termine par un ou deux petits filaments ou cils qui dépassent le niveau de la muqueuse ; l'autre, interne, beaucoup plus grêle, traverse la partie inférieure de l'épithélium, arrive dans la sous-muqueuse, où il devient le cylindre-axe d'un des filets du nerf olfactif, qui, après avoir traversé la lame criblée de l'ethmoïde, pénétreront dans le bulbe olfactif et se mettront en contact avec les glomérules olfactifs cérébraux. On ne saurait trop insister sur cette disposition spéciale de la cellule olfactive, à la fois cellule sensorielle et cellule d'origine du nerf sensitif. Alors que pour l'appareil de la vision nous voyons la cellule sensorielle de la rétine, cellule à cône ou à bâtonnet, entrer en relation avec d'autres cellules nerveuses rétiniennes, ici la cellule chargée de percevoir l'impression gustative est en connexion directe par son cylindre-axe avec les cellules cérébrales ; l'organe de l'olfaction est donc le plus simple et le plus primitif des organes des sens.

Mais l'étude de l'appareil de l'odorat ne saurait s'arrêter là ; les terminaisons du nerf olfactif, c.-à-d. les cylindres-axes issus des cellules olfactives de la pituitaire, entrent en contiguïté dans le bulbe olfactif avec les ramifications de nouvelles cellules nerveuses, les cellules mitrales, qui, à leur tour, enverront des cylindres-axes dans les différentes régions de l'axe cérébro-spinal ; les unes iront directement vers l'écorce cérébrale, dans l'écorce grise temporale, où nous pouvons aujourd'hui localiser le centre cortical de l'olfaction ; d'autres, soit directement, soit par des relais successifs à travers la circonvolution de l'hippocampe et la corne d'Ammon, conduiront les incitations olfactives jusqu'au voisinage des noyaux des nerfs bulbaires. Les connexions du nerf olfactif proprement dit sont, on le voit, des plus multiples et des plus complexes, et il règne encore bien des incertitudes sur les voies suivies par ces impressions à travers le cerveau. Comment en serait-il autrement puisqu'on a refusé au nerf olfactif le rôle essentiel dans la conduction des sensations des odeurs. Le nerf olfactif n'est pas le seul nerf de la pituitaire. A côté de lui se trouve, en effet, le nerf trijumeau dont les dernières ramifications assurent à toute la muqueuse la sensibilité générale. On a discuté pour savoir si ce dernier nerf n'était pas susceptible de transmettre également les sensations olfactives. Cl. Bernard ayant constaté à l'autopsie, en 1858, l'absence de nerf olfactif sur un sujet chez lequel on n'avait pas noté pendant la vie de troubles marqués de l'olfaction, Magendie attribua au nerf de la cinquième paire la fonction olfactive. Mais cette observation est loin d'être suffisante, et les recherches de M. Duval sur des cas analogues à celui de Cl. Bernard ont montré qu'il n'y avait là qu'une prétendue absence, une simple réduction du nerf, et qu'il existait réellement des filets olfactifs dans la muqueuse pituitaire et de véritables moignons d'implantation des nerfs olfactifs sur le cerveau.

Nous avons défini l'olfaction la fonction spéciale qui nous fait percevoir les odeurs. Il faut donc, au préalable, étudier, au point de vue physiologique, ce que l'on entend par odeurs. En fait, les notions que nous possédons sur la cause matérielle des sensations dites olfactives sont des plus sommaires. Un fait paraît tout d'abord ressortir des nombreuses expériences faites pour étudier la nature physique des odeurs, c'est la matérialité de l'agent qui leur donne naissance. Nous ne sommes plus ici en présence de ces ondulations

vibratoires comme dans la vision et l'audition, il suffit d'évoquer la persistance des odeurs des objets exposés à une source odorante pour réfuter la théorie des ondulations.

On allègue, il est vrai, que certains corps très odorants comme le musc, par exemple, ne perdent pas de poids pendant une longue exposition à l'air. En fait, ce poids est très faible, mais il n'est pas nul. Berthollet a montré, par exemple, qu'un morceau de camphre placé dans un tube barométrique faisait baisser lentement le niveau du mercure, preuve évidente d'une émission de vapeur, et, d'autre part, les études olfactimétriques ont permis de reconnaître qu'il suffisait de moins d'un billionième de gramme de musc dans un mètre cube d'air pour que l'odeur en fût nettement perçue. On voit que la sensibilité de notre appareil olfactif dépasse de beaucoup celle des réactions chimiques et même l'analyse spectrale. C'est ainsi que, d'après Kirchhoff et Bunsen, l'analyse spectrale peut déceler la présence de 1/1.400.000 de milligrammes de sodium, tandis que l'odorat perçoit une quantité 250 fois moindre de mercaptan et 10.000 fois moindre de musc artificiel (Jacques Passy).

Propriétés caractéristiques des odeurs. Au point de vue physiologique, les odeurs se distinguent par leur qualité, leur puissance du pouvoir odorant, leur intensité. La qualité est ce qui nous permet de reconnaître une odeur, ce qui correspond à la couleur pour l'œil, au timbre pour l'oreille : l'odeur de rose, de jasmin. C'est à propos de la qualité que nous pourrions discuter ici la classification des odeurs. Il nous suffira de citer celles de Haller et de Linné pour montrer l'inanité de telles classifications : odeurs agréables, désagréables et indifférentes (Haller) ; aromatiques, fragrantes, ambrosiaques, alliacées, fétides, vireuses, nauséeuses (Linné). Passy définit l'intensité en disant que, lorsque deux odeurs sont en présence, la plus intense est celle qui masque l'autre. Remarquons que ce sont généralement les odeurs les plus fortes qui disparaissent les premières quand on diminue la dose. Enfin, la puissance ou le pouvoir odorant se définit par l'inverse du minimum perceptible : s'il faut 1.000 fois moins de vanille que de camphre pour provoquer la perception caractéristique, on dira que la vanille a un pouvoir odorant 1.000 fois plus grand.

Conditions physiologiques de l'olfaction. Pour que les particules odorantes impressionnent l'appareil olfactif, il faut que l'air qui les porte soit doué d'un certain mouvement et que le courant d'air produit se dirige de bas en haut. Or nous pouvons, suivant notre volonté, changer le type de nos mouvements respiratoires pour accomplir l'acte de *flairer*. On ferme la bouche afin que l'air ne s'introduise plus que par les fosses nasales et on exécute une série de petites inspirations saccadées et rapides, puis on chasse brusquement l'air qui s'est ainsi introduit successivement dans la poitrine. Les narines prennent une grande part au phénomène sous l'influence des muscles propres du nez, elles se dilatent au niveau de leur orifice inférieur et se rétrécissent en même temps au niveau de l'orifice supérieur qui se resserre par la traction en dedans que subit le bord inférieur du cartilage latéral du nez, le courant d'air pénètre ainsi facilement à travers l'orifice inférieur dilaté et subit un redoublement de vitesse au niveau de l'orifice supérieur rétréci.

L'olfaction ne peut-elle se faire que dans les conditions indiquées ci-dessus, c.-à-d. quand le courant d'air est dirigé de bas en haut, de l'extérieur vers l'intérieur ? Pour affirmer ce fait, les auteurs s'appuient sur cette observation courante que l'on ne perçoit pas normalement l'odeur propre de son haleine, alors qu'elle peut atteindre des qualités et une intensité remarquables : haleine fétide, alliacée, alcoolique.

Mais il faut objecter qu'il s'agit ici d'odeurs persistantes, qui finissent par ne plus être perçues. C'est l'odorat, en effet, plus que le goût qui nous permet de distinguer le bouquet ou le fumet des vins et des mets, et c'est par l'arrière-gorge que ces odeurs ou parfums arrivent en contact avec la muqueuse olfactive. Il n'y a donc pas lieu de faire cette distinction dans le courant d'air qui doit frapper la surface sensible.

On a cru pendant longtemps que les sensations olfactives ne pouvaient être déterminées que par le passage de l'air chargé de vapeur et qu'il était impossible de percevoir les odeurs introduites en solution dans les narines. On s'appuyait sur une expérience de Weber qui, ayant aspiré un mélange d'eau et d'eau de Cologne, déclarait n'avoir senti aucune odeur. Partant de là, Jolyet, reconnaissant que les animaux aquatiques perçoivent certainement les odeurs, suppose qu'ils ne les perçoivent pas comme telles, mais plutôt comme des saveurs. Or Aronsohn a montré que les odeurs étaient nettement perçues en milieux liquides, si ce milieu était isotonique, c.-à-d. inoffensif pour les cellules de la muqueuse olfactive. Dans une solution de sel marin à 8 $^{0}/_{00}$, non seulement on peut percevoir toutes les odeurs dissoutes, mais mesurer leur intensité avec beaucoup d'exactitude. La perte de l'olfaction, l'anosmie, peut se rattacher, soit à une lésion pituitaire, soit à des lésions cérébrales des centres perceptifs de l'odorat. J.-P. Langlois.

OLFUSA. Rivière d'Islande (V. Islande, t. XX, p. 1010).

OLGA (Sainte), simple paysanne russe qu'épousa le grand-duc Igor de Kiev, l'ayant vue à la chasse, morte en 969. Après sa mort, elle tint dix ans la régence (945-955) au nom de son fils mineur, puis se rendit à Constantinople, s'y fit baptiser et reçut le nom d'Hélène. Elle fut canonisée. Sa fête se célèbre le 11 juil. (ancien style).

Ordre d'Olga. — Fondé le 27 juin 1871 par Charles Ier, roi de Wurttemberg. Cet ordre, qui ne comporte qu'une seule classe, peut être conféré aux femmes. Ruban noir, liséré carmin sur chaque bord.

OLGOPOL. Ville de Russie, gouv. de Podolie, sur la Savranka ; 9.713 hab. (en 1891). Marché agricole. Fondée en 1795.

OLHAO. Ville maritime du Portugal, prov. d'Algarve, district et à 7 kil. E. de Faro, sur l'Atlantique ; 7.000 hab. Vins, cordes, poteries.

OLIAROS ou **OLÉAROS** (V. Antiparos).

OLIBAN (V. Encens).

OLIER (Jean-Jacques), ecclésiastique français, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, né à Paris le 20 sept. 1608, mort à Paris le 2 avr. 1657. Il fit ses études au collège d'Harcourt et à la Sorbonne. Après un voyage en Italie, il assista, de retour à Paris, aux conférences que saint Vincent de Paul donnait à Saint-Lazare sur les devoirs du sacerdoce. Cela fut décisif pour toute sa vie. Il avait été ordonné prêtre le 21 mars 1633. Il parcourut d'abord l'Auvergne et le Velay comme missionnaire, puis il refusa la situation de coadjuteur de l'évêque de Châlons-sur-Marne, que Louis XIII lui faisait offrir, pour se vouer à l'éducation de jeunes prêtres. Il loua une maison à Vaugirard et y commença, en janv. 1642, une association fraternelle ; pour débuter, il y eut trois membres, mais on ne tarda pas à en compter une vingtaine. Quand le nombre de ces prêtres augmenta encore, il les partagea en deux groupes : la congrégation de Saint-Sulpice, chargée de la direction du séminaire qui, en 1645, avait été transférée de Vaugirard à Paris et pour lequel Olier avait obtenu, en novembre de la même année, des lettres patentes. Le second groupe formait la communauté des prêtres de la paroisse ; le gouvernement de l'église lui était confié, sous la direction d'Olier, qui, le 10 août 1642, avait cédé aux instances de ses amis pour accepter la cure de Saint-Sulpice. Il la réorganisa admirablement, se fit remarquer dans le monde par un mouvement contre le duel (1651), mais se démit de sa cure dès juin 1652, afin de consacrer toutes ses forces à son séminaire. Ses dons personnels pour diriger les âmes étaient considérables ; avec une étrange perspicacité, une sorte d'intuition, il pénétrait dans les pensées de ceux qui vivaient autour de lui et qui venaient le con-

sulter. On l'a comparé à Ignace de Loyola ; il est une énergie morale et religieuse en face des procédés extérieurs du jésuite. « Ceux qui l'approchaient, dit un contemporain, remarquaient en lui une telle plénitude de l'Esprit divin qu'ils sortaient tout remplis du désir de servir Notre-Seigneur. » Bossuet l'a appelé *sanctitatis odore florentem*. Il n'est pas douteux que son influence sur une partie du jeune clergé au milieu du XVII[e] siècle ne fût bienfaisante, tranquille et profonde. L'histoire du séminaire de Saint-Sulpice ne saurait être faite ici. Mais, du vivant d'Olier, des établissements pareils furent créés, avec sa participation, à Rodez, au Puy, à Limoges, à Clermont-l'Hérault, à Nantes et jusqu'à Montréal au Canada. Parmi ses nombreux ouvrages de dévotion, réédités en 1830, on peut citer les *Lettres spirituelles* et la *Journée chrétienne*, l'un des plus populaires. Le *Catéchisme chrétien pour la vie intérieure* a fait accuser Olier d'un mysticisme répréhensible. Quand on entreprit, il y a une trentaine d'années, d'introduire auprès du Saint-Siège la cause de la béatification du fondateur de Saint-Sulpice, il se produisit dans le camp jésuitique des velléités d'opposition et des attaques contre la doctrine et la personne d'Olier. La polémique, fort instructive, suscitée ainsi, dure encore.

F.-H. K.

Bibl. (Le P. Giry) *la Vie de M. J.-J. Olier ;* s. l., 1687, in-12. — Nagot, *Vie de M. Olier ;* Paris, 1818. — *L'Esprit directeur des âmes ou Maximes et Pratiques de M. Olier touchant la direction ;* Paris, 1831, in-12. — De Bretonvilliers, *Mémoires sur M. Olier ;* Paris, 1841, 2 vol. — *M. Olier ;* Lille, 1861, in-12. — *Vie intérieure de la Très Sainte Vierge, ouvrage recueilli des écrits de M. Olier ;* Rome, 1866, 2 vol. (déféré à l'Index). — H.-J. Icard, *Doctrine de M. Olier ;* Paris, 1889. — Du même, *Explication de quelques passages des Mémoires de M. Olier ;* Paris, 1892.

OLIFANT (Archéol.). Ce mot désignait en vieux français l'ivoire, et plus spécialement les cors d'ivoire, en particulier celui du héros Roland qui le fit retentir à Roncevaux (V. Cor et Roland).

OLIFANT (Fleuve), c.-à-d. *Fleuve des Eléphants*. Nom de quatre cours d'eau du S. de l'Afrique : l'Olifant occidental, long de 250 kil., naît au N. du grand Winterhoek, coule vers le N., puis vers l'O., passe à Clanwilham et se jette dans l'Atlantique ; — l'Olifant oriental coule de l'E. à l'O. longeant au S. le grand Zwarteberg, arrose Oudtshoorn et s'unit au Gouritz, tributaire de l'océan Indien ; — l'Olifant Vley, rivière du steppe des Boschimans au N. des monts Karree, qui s'unit au Hartebeest, tributaire de l'Orange ; — l'Olifant Lepelule, affl. dr. du Limpopo, long de 700 kil., qui a presque tout son cours dans le Transvaal, à partir de sa source au Klipstapelberg, coule vers le N., puis vers l'E.-N.-E.

OLIGARCHIE (V. Aristocratie, t. III, p. 926).

OLIGISTE (Fer) (Minér.) (V. Hématite).

OLIGOCÈNE. Nom donné en géologie à la partie supérieure des terrains éogènes ou tertiaires inférieurs, proposé par Beyrich en 1854 (de ὀλίγος, peu, et de καινός, récent). L'oligocène est compris entre l'éocène et le miocène. Sa limite inférieure est placée tantôt au-dessous du gypse parisien, tantôt au-dessus ; sa limite supérieure passe, suivant les auteurs, tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de l'aquitanien.

Caractères généraux. — Pour la faune terrestre et la flore, V. Tertiaire.

La faune marine ne se distingue par aucun caractère de premier ordre de la faune éocène et de la faune miocène, c'est donc surtout sur des caractères stratigraphiques que doit être établi le groupe oligocène, et c'est sur la grande transgression du début de la période que Beyrich se basa pour introduire cette nouvelle subdivision des temps tertiaires. Les terrains éocènes manquent dans toute la plaine de l'Allemagne du Nord, et ce n'est qu'avec le début de l'oligocène que cette région est de nouveau envahie par la mer. Dans les régions méditerranéennes on observe non moins nettement la transgressivité du priabonien, étage qui correspond à l'oligocène inférieur du N. de l'Europe. Dans l'un et dans l'autre cas, la mer semble pénétrer dans des géosynclinaux situés à peu près sur l'emplacement de ceux de la période secondaire et qui seront le théâtre de plissements plus ou moins intenses vers la fin de la période tertiaire. Dans les régions étrangères à ces plissements, comme par exemple dans le massif central de la France et dans la vallée du Rhin, l'invasion marine n'a lieu qu'à l'oligocène moyen. Les eaux pénètrent dans de grandes dépressions limitées par des fractures dirigées N.-S. Dans tout le N. de l'Europe, l'oligocène supérieur ou aquitanien correspond à une phase de régression, tandis que dans les régions méridionales la transgressivité de cet étage inaugure les mouvements de submersion de la période néogène.

A une certaine distance des rivages et au fond des bassins, ce sont les facies vaseux qui prédominent. L'abondance des Dentales, des Pleurotomes, des Astartes, des Nucules, des Cyprines dans les couches argileuses du N. de l'Europe indique des eaux froides, et la présence dans ces dépôts de Foraminifères appartenant à des types boréaux vient encore corroborer ce résultat (A. Andreæ). Dans les eaux moins profondes on rencontre surtout des dépôts sableux, dans lesquels abondent les *Pectunculus*, les *Cytherea*, les *Natica*. Certaines couches marneuses et schisteuses de l'oligocène renferment souvent des Poissons des genres *Meletta* et *Amphisyle*. Le long des rivages il se forme des lagunes qui fonctionnent comme bassins d'évaporation ou qui sont dessalées par des cours d'eau et renferment alors une faune saumâtre, dans laquelle prédominent les Potamides, les Cyrènes, etc.

Beyrich a divisé l'oligocène en trois termes, dont l'inférieur correspond au *tongrien* (de Tongres, Limbourg belge) des géologues belges, dont le moyen constitue le *rupélien* (du Rupel, affluent de l'Escaut) des mêmes auteurs (stampien des géologues parisiens) et dont le supérieur est désigné sous le nom d'*aquitanien*. Le tongrien, tel qu'il a été défini par Dumont, comprend le sannoisien de MM. Munier-Chalmas et de Lapparent et une partie du ludien de ces auteurs ; sa partie inférieure renferme un mélange d'espèces éocènes et d'espèces oligocènes et correspond au priabonien de la région méditerranéenne.

Répartition géographique. — La plaine de l'Allemagne septentrionale est, dans l'état actuel de nos connaissances, la seule région où l'on rencontre en superposition les trois termes de l'oligocène, représentés par des dépôts marins fossilifères, et encore n'est-ce que dans des sondages que l'on a pu constater cette superposition. L'oligocène inférieur est surtout bien développé aux environs de Magdebourg, il est représenté par des sables glauconieux extrêmement fossilifères, riches en Gastropodes, en Lamellibranches, en Zoanthaires. Parmi les centaines d'espèces de Mollusques décrites par M. von Kœnen, on peut citer comme particulièrement fréquentes : *Pleurotoma Beyrichi, Bosqueti, Buccinum bullatum, Voluta decora, Arca appendiculata, Astarte Bosqueti, Ostrea ventilabrum*, etc. Ces sables marins reposent sur une série de lignites qui représentent quelquefois tout l'oligocène inférieur, comme par exemple dans les environs de Leipzig et de Halle, et qu'il faut se garder de confondre avec les lignites de la Poméranie, du Brandebourg et de la Prusse rhénane, qui reposent sur l'oligocène supérieur et appartiennent au miocène. C'est aussi dans l'oligocène inférieur que l'on doit placer les célèbres dépôts à ambre du Samland, près Kœnigsberg.

L'oligocène moyen, toujours marin, est formé par les sables de Stettin, à la base, et par les argiles à septaria, au sommet. Ces dernières atteignent quelquefois plus de 100 m. d'épaisseur, dans le centre du géosynclinal, comme par exemple à Berlin. Elles renferment comme fossiles caractéristiques : *Dentalium Kickxi, Leda Deshayesiana, Nucula Chasteli, Cyprina rotundata, Pleurotoma Duchasteli*, etc.

L'oligocène supérieur présente des caractères moins constants et s'est déposé dans des eaux moins profondes que

l'oligocène moyen; il est surtout représenté par des sables et par des grès. A la localité classique du Doberg, près Bunde, en Westphalie, on trouve surtout : *Terebratula grandis, Spatangus Hoffmanni, Echinolampas Kleini.*

Dans le centre de l'Allemagne, et en particulier dans le bassin de Mayence, l'oligocène inférieur fait défaut et l'oligocène moyen, représenté par des sables marins et par les argiles à septaria, repose immédiatement sur les terrains mésozoïques et paléozoïques. Il s'étendait vraisemblablement par-dessus le massif rhénan, de sorte que la vallée moyenne du Rhin communiquait directement avec la Belgique. L'oligocène supérieur est saumâtre et supporte des dépôts miocènes, formés dans une mer de plus en plus dessalée. Suivons maintenant vers l'O. et vers le S.-O. les dépôts de la mer oligocène du N. de l'Europe.

En Belgique, l'oligocène est surtout bien développé dans le Limbourg. Le tongrien inférieur y est toujours marin et se trouve constitué par des argiles et des sables renfermant une faune identique à celle de l'oligocène inférieur des environs de Magdebourg. Le tongrien supérieur, en revanche, est à l'état saumâtre et lagunaire. Il comprend : 1° les sables et marnes de Bautersem, à *Cyrena semistriata;* 2° les glaises vertes de Hénis, à *Cytherea incrassata;* 3° les sables et marnes de Vieux-Joncs, à *Cerithium plicatum.*

L'oligocène moyen ou étage rupélien comprend, comme dans l'Allemagne du Nord, des sables et des argiles, ces dernières prédominant dans la partie supérieure et connues sous les dénominations d'argiles à septaria, d'argiles du Rupel, d'argiles de Boom. L'oligocène supérieur fait défaut en Belgique.

La mer oligocène s'étendait du Limbourg par le Brabant et le Hainaut jusque dans le N. de la France, mais dans cette région les dépôts ont été détruits par ablation, et ce n'est que dans le dép. de l'Oise que l'on retrouve de nouveau des formations oligocènes.

Dans les environs de Paris l'oligocène inférieur ne comprend qu'exceptionnellement des dépôts franchement marins. Les marnes à *Pholadomya ludensis* se rattachent encore par leur faune au bartonien, bien qu'elles renferment déjà quelques espèces oligocènes ; mais le gypse doit être incontestablement parallélisé avec le tongrien inférieur du Limbourg. En effet les marnes, qui séparent la masse moyenne du gypse de la masse inférieure, contiennent une faune dans laquelle la proportion des espèces oligocènes est déjà considérable. D'autre part, les couches de Headon, dans l'île de Wight, qui sont en général lagunaires et ont fourni des ossements de *Palæotherium* et d'*Anoplotherium* identiques à ceux du gypse de Paris, présentent des intercalations marines caractérisées par des espèces de l'oligocène inférieur de l'Allemagne du Nord et du Limbourg.

Le « sannoisien » des environs de Paris correspond parfaitement au tongrien supérieur des géologues belges. Il est constitué à Argenteuil par les termes suivants :

1° Marnes supragypseuses à *Sphæroma margarum, Nystia plicata, N. Duchasteli, Limnea strigosa;*
2° Marnes à Cyrènes, avec *Cyrena convexa. Psammobia plana*, *Cerithium plicatum*, *C. conjunctum;*
3° Marnes vertes, avec mêmes fossiles et fissures de retrait ;
4° Marnes blanches et marno-calcaires avec *Cytherea incrassata* et *Natica crassatina.*

Cette série est lagunaire, à l'exception du dernier terme, qui est marin. Cependant, au S. et à l'E. de Paris, le sannoisien se termine par une formation d'eau douce, connue sous les noms de calcaire de Brie, de meulière de La Ferté-sous-Jouarre, de calcaire de Château-Landon. Dans l'île de Wight le sannoisien est représenté par les couches lacustres d'Osborne et de Bembridge.

L'oligocène moyen est depuis longtemps classique dans le bassin de Paris, où il est bien connu sous le nom de *sables de Fontainebleau* ou encore d'étage stampien, d'après la localité d'Étampes, où l'on a distingué les subdivisions suivantes :

1° Le stampien inférieur, qui comprend deux niveaux : *a*, le niveau de Jeurres à *Pectunculus angusticostatus, Ostrea cyathula, Natica crassatina, Deshayesia parisiensis, Cerithium conjunctum; b*, le niveau de Morigny à *Pectunculus obovatus, Lucina Heberti, Cytherea incrassata, C. splendida, Buccinum Gossardi;*
2° Le stampien moyen ou série de Pierrefitte, caractérisé par la présence d'espèces méditerranéennes, telles que *Cerithium Charpentieri, Venus Aglauræ;*
3° Le stampien supérieur, qui présente à la base l'horizon d'Ormoy, où abondent *Cardita Bazini*, *Lucina Heberti*, *Hydrobia Dubuissoni* et où *Potamides Lamarcki* fait son apparition. C'est à ce niveau que se trouvent les grès à pavés de Fontainebleau.

Les couches saumâtres d'Ormoy alternent à leur partie supérieure avec des calcaires d'eau douce, qui bientôt deviennent prédominants et sont connus sous le nom de *calcaire de Beauce.* On y trouve : *Hydrobia Dubuissoni, Potamides Lamarcki, Limnea cylindrica* et de nombreux *Helix.*

C'est au-dessus des calcaires de Beauce que l'on fait maintenant commencer l'aquitanien, représenté dans le S. du bassin de Paris par la *mollasse du Gâtinais* et par le *calcaire de l'Orléanais*, qui est caractérisé par *Melania aquitanica* et par des *Helix* différents de ceux du calcaire de Beauce.

Au S. et à l'O. de Paris, l'oligocène moyen se signale par sa transgressivité. Les sables de Fontainebleau reposent en discordance sur des couches de plus en plus anciennes et finalement sur la craie, comme l'a établi M. Dollfus; mais partout la mer demeure peu profonde, de sorte qu'il n'existe nulle part d'argiles analogues à celles du rupélien de Belgique. La présence d'espèces méditerranéennes dans les couches de Pierrefitte démontre que le bassin de Paris n'était pas une simple dépendance des mers de l'Europe septentrionale, mais qu'il communiquait également avec les mers chaudes de l'Europe méridionale, soit indirectement par la Manche ou la Bretagne et le bassin de l'Aquitaine, dont les dépôts seront étudiés plus loin, soit peut-être aussi par le Plateau central. Dans cette dernière région, en effet, la mer de l'oligocène moyen pénétrait sous la forme de deux golfes étroits, correspondant aux dépressions de la Limagne et de la vallée de la Loire, et qui sans doute établissaient une communication avec le bassin du Rhône, tout au moins par une série de lacs (Munier-Chalmas). De même que les vallées de l'Allier et de la Loire dépendaient du bassin de Paris, le golfe de l'Alsace constituait un prolongement méridional du bassin de Mayence, qui s'étendait vers le S. jusqu'à Montbéliard et Delémont. Ici toutefois il ne peut être question d'une communication avec les mers méridionales (W. Kilian), car il n'existe pas d'oligocène inférieur et moyen dans la plaine suisse, et l'aquitanien, qui suit tout le bord externe de la chaîne des Alpes, depuis la Méditerranée jusqu'à Vienne, est lui-même lacustre en Suisse et ne devient saumâtre que plus à l'E. et dans le S. du bassin du Rhône.

Après avoir suivi vers l'O. et vers le S. les prolongements de la mer oligocène de l'Allemagne septentrionale, il nous reste à voir comment cette mer s'étendait vers l'E. dans toute la Russie méridionale. Par la Pologne et la Lithuanie nous atteignons la région du Dniepr et du Donetz, où, grâce aux beaux travaux de M. Sokolov, la succession des dépôts tertiaires est actuellement bien connue. Au-dessous des marnes à *Spondylus* de Kiew, qui représentent le bartonien, on observe une série d'argiles sableuses et glauconieuses, qui renferment un grand nombre de fossiles caractéristiques de l'oligocène inférieur des environs de Magdebourg; c'est l'étage de Karkov. Puis viennent des sables et des grès à végétaux, alternant avec des

argiles sans fossiles ; c'est l'étage de Poltawa, qui correspond à l'oligocène moyen et supérieur.

Des formations analogues existent également sur le bord du Volga jusqu'à Simbirsk ; puis, au delà de la mer Caspienne, on connaît dans l'Oust-Ourt des couches renfermant une faune de l'oligocène inférieur (von Kœnen), et M. Karpinsky a rencontré sur tout le versant oriental de l'Oural des dépôts tertiaires paraissant en partie représenter l'oligocène ; enfin, les dépots oligocènes s'étendent vers l'E. dans le Turkestan. Il y a lieu de constater que toute la surface occupée par la mer oligocène a été précisément le théâtre des mouvements orogéniques de la fin du tertiaire, que M. Karpinsky a fait connaître dans la Russie méridionale et dans les régions caspiennes, et nous avons vu qu'il en était de même dans le N. de l'Allemagne.

Au S. de cette mer de la Russie méridionale l'oligocène possède un caractère méditerranéen ; les Nummulites, les Coraux deviennent plus abondants, et la répartition des dépôts suit à peu près celle des plissements alpins (V. Nummulitique). Il faut ajouter que, dans les régions alpines, l'oligocène est souvent représenté par de puissantes accumulations de schistes et de grès connues sous le nom de flysch. La Méditerranée oligocène communiquait certainement avec la mer septentrionale par la Crimée et par les Balkans, car à Bourgas, dans la Roumélie orientale, M. Toula a découvert une faune, étudiée par M. von Kœnen, qui renferme encore un assez grand nombre d'espèces tongriennes du Nord. A l'époque de l'oligocène inférieur, il n'y avait pas d'autre communication entre les deux grandes mers de l'Europe, mais à l'oligocène moyen, comme nous l'avons vu plus haut, il devait exister également une communication occidentale par le bassin de l'Aquitaine. Il nous reste à parler de cette dernière région.

Les couches de Biarritz comprennent une partie inférieure correspondant au priabonien et une partie supérieure correspondant au sannoisien. La partie inférieure est généralement considérée comme l'éocène supérieur par les géologues français, mais elle est incontestablement synchronique de la partie inférieure du tongrien du Nord, elle possède même quelques Echinides en commun avec les couches de l'ambre de l'Allemagne du Nord. La partie supérieure comprend les grès argileux à *Operculina*, *Pholadomya Puschi* et *Nummulites intermedia* de la Chambre d'Amour. Dans les environs de Bordeaux, le sannoisien est représenté par la *mollasse du Fronsadais* et par le *calcaire d'eau douce de Castillon*.

Le tongrien est constitué dans le Bordelais par les *calcaires à Astéries*, formation zoogène particulièrement riche en Echinides et contenant beaucoup de Mollusques des sables de Fontainebleau, associés à des espèces méridionales. Vers l'E., ces calcaires passent latéralement à la mollasse inférieure de l'Agenais ; vers le S., ils sont remplacés dans les Landes par la formation argileuse de Gaas.

L'aquitanien des environs de Bordeaux a été pris par M. Mayer-Eymar comme type de l'étage. Il débute par des couches marneuses à faune saumâtre (*Neritina Ferussaci*, *Cerithium plicatum*, *C. margaritaceum*, etc.), puis il comprend une série de calcaires lacustres séparée en deux parties par une intercalation de sables ou de grès coquilliers connus sous le nom de *faluns de Bazas* (*Ostrea aginensis*, *Arca cardiiformis*, *Pyrula Lainei*, *Cerithium bidentatum*, etc.). Dans l'E. du bassin, tout l'aquitanien est représenté par des formations lacustres.

Emile Haug.

Bibl. : A von Kœnen, *Ueber die Parallelisirung des norddeutschen, englischen und französischen Oligocäns* ; Berlin, 1867 (*Zeitschr. d. deutsch. geol. Gesellsch.*, t. XIX). — Cossmann et J. Lambert, *Etude paléontologique et stratigraphique sur le terrain oligocène marin aux environs d'Etampes* ; Paris, 1881 (*Mém. Soc. géol.*, sér. 3, t. II, n° 1). — N. Sokolov, *Die untertertiären Ablagerungen Südrusslands* : Saint-Pétersbourg, 1893 (*Mémoir s du Com. géol.*, t. IX, n° 2). — E. Fallot, *Contribution à l'étude de l'étage tongrien dans le dép. de la Gironde* ; Bordeaux, 1894 (*Mém. de la Soc. des Sc. phys. et nat. de Bordeaux*, t. V). — E. van den Brœckh, *Coup d'œil synthétique sur l'oligocène belge* ; Bruxelles, 1894 (*Bull. Soc. belge Géol. Pal. Hydrol.*, t. VII). — A. von Kœnen, *Das norddeutsche Unter-Oligocän und seine Mollusken-Fauna* ; Berlin, 1889-1891 (*Abhandl. z. geol. Specialkarte von Preussen*, t. X).

OLIGOCLASE (Minér.) (V. Feldspath).

OLIM. Ce terme générique désigne les premiers recueils de décisions du Parlement de Paris. L'usage de rédiger par écrit toutes les sentences ne s'introduisit qu'au XIIIe siècle à la cour des rois de France. Jusque-là on s'en rapportait uniquement à la mémoire des juges : leur *record* seul faisait la preuve des jugements rendus. La conquête de la Normandie peut n'avoir pas été étrangère à la modification de cet état de choses : depuis longtemps, les cours de justice anglo-normandes tenaient leurs archives avec soin. D'autre part, le développement donné à la procédure écrite, notamment en matière d'enquête, et l'accroissement du nombre des affaires, notamment par l'introduction de l'appel, commandaient le progrès dont nous parlons. Il nous apparaît dans la seconde moitié du XIIIe siècle comme un fait accompli. Des notaires du roi, parfois appelés « clercs des arrêts », sont délégués à l'audience du Parlement, et notent les décisions sur des *rotuli*, ou rouleaux formés de feuilles de parchemin cousues bout à bout. Mais ces rouleaux étaient incommodes à consulter. En 1263, l'un des clercs se mit à faire un choix de décisions, qu'il transcrivit, en totalité ou en partie, sur des cahiers. Les cahiers, reliés, ont formé le *Livre de maître Jehan de Montluçon*. Une note de l'auteur nous apprend que ce registre était une innovation. Jehan de Montluçon poussa son travail jusqu'à l'année 1273, époque de sa sortie de charge. Mais, d'autre part, il voulut faire remonter sa jurisprudence à l'année 1254, époque où saint Louis revint de la croisade. Ce retour avait été signalé par de nouveaux progrès apportés au fonctionnement de la justice. Notre clerc accomplit le travail pour les années 1254 à 1257. Son collaborateur et successeur, Nicolas de Chartres, compléta le livre de 1257 à 1263. Ce premier registre va donc de 1254 à 1273. — Nicolas poursuivit l'œuvre entreprise. Il sépara, dans sa rédaction, les décisions rendues dans les procès par écrit (*inqueste et processus*) des sentences rendues sur plaidoiries ou en conseil (*arresta*, *arrestationes*, *judicia*, *consilia*). Le livre des arrêts (de 1274 à 1298), *liber magnus cum pilo rubro*, dit un inventaire, nous est parvenu. C'est le *liber qui incipit : Olim*, et de ce mot initial lui vint le surnom de livre ou registre *Olim*. Ce vocable fit fortune dans la suite. Que ce soit en raison de l'importance attribuée au recueil ainsi désigné, ou en raison du sens même du mot latin, on le trouve constamment employé depuis le XVIIe siècle, pour désigner un quelconque des livres de notre collection. L'autre livre de Nicolas de Chartres, celui des enquêtes (de 1269 à 1298), *liber magnus cum pilo nigro*, a été perdu, nous ne savons comment, au XVIe siècle. Avec lui ont disparu un livre *Vayron* des pétitions (de 1280 à 1298), et un *parvulus liber* contenant la liste des enquêtes et procès remis à Nicolas de Chartres. — Son collaborateur et successeur, Pierre de Bourges, dont le *Mémorial* nous fournit les renseignements précédents, avec une intéressante description du greffe parlementaire, a laissé, lui aussi, un livre des arrêts et un livre des enquêtes, relatifs au temps où il fut en fonctions, de 1299 à 1318. A cette date cesse la collection dite des *Olim*. Geoffroy Chalop succède à Pierre de Bourges, après l'avoir d'ailleurs secondé pour l'auditoire du droit écrit, et nous voyons changer la façon d'enregistrer les sentences du Parlement. Elles cessent d'être écrites sur des rouleaux, et sont toutes portées sur deux collections de registres ; l'une dite « des jugés », pour les arrêts, et l'autre dite « du greffe », pour les décisions interlocutoires. Ces collections elles-mêmes ne tardèrent pas à être subdivisées.

Les Olim qui nous restent sont donc au nombre de quatre. On les désigne en leur particulier de I à IV, dans cet ordre : Livre de J. de Montluçon, Livre de N. de Chartres, Livre des arrêts et Livre des enquêtes de P. de

Bourges. Cette collection ininterrompue, qui va de 1254 à 1319, commence la série, continuée depuis, des registres du Parlement. Toutefois, il est douteux qu'ils aient le caractère officiel et authentique reconnu aux autres registres depuis 1319. On se demande s'il ne faut pas y voir simplement une compilation privée à l'usage des greffiers. A la vérité, il est certain que des arrêts y ont été insérés sur l'ordre du Parlement. Mais, d'autre part, la plus complète indépendance se manifeste dans la rédaction des arrêts et dans les annotations ajoutées par les clercs. En somme, la question reste discutée, et la controverse est peut-être insoluble dans l'état de nos connaissances. Elle n'a, d'ailleurs, qu'une importance relative. En premier lieu, d'où que soit venue l'inspiration, le but poursuivi par les auteurs a été atteint. Les Olim, plus faciles à consulter que les rouleaux d'audience, ont institué, à côté de la preuve par record, l'habitude de se reporter simplement au texte des jugements rendus. Ils ont aussi contribué, soit en fait, soit en droit, à fixer la jurisprudence du Parlement. En deuxième lieu, quand le seul texte officiel eût été celui des rouleaux d'arrêts, comme ceux-ci ont péri dans l'incendie du Palais de 1618, il reste vrai de dire que les Olim constituent pour nous le recueil des décisions rendues par le Parlement à l'époque contemporaine de leur rédaction.

Le texte des quatre *Olim* qui nous restent a été publié par le comte Beugnot, dans la *Collection des documents inédits*. Boutaric a donné l'inventaire chronologique des arrêts qui y sont contenus, dans la *Collection des archives nationales* (*Actes du Parlement de Paris*). L'on s'est aussi préoccupé de compléter ces recueils, et même de rétablir ceux qui sont perdus, à l'aide des ouvrages juridiques de l'époque et des pièces conservées dans les archives. L. Delisle a tenté la restitution du *Pelu noir* (Livre des enquêtes de Nicolas de Chartres) V. *Actes du Parlement de Paris*, t. I, et les fragments inédits publiés ensuite dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXIII, 2e partie. M. Langlois en a publié de nouveaux fragments dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1885.

La bibliographie des Olim commence au XVIIIe siècle, avec une copie que l'on en fit à l'insu du Parlement, et sur laquelle Voltaire disserta de leur caractère authentique, tant dans son *Histoire du Parlement* que dans l'art. PARLEMENT de l'*Encyclopédie*. On trouvera la suite de la controverse dans la notice placée par Beugnot en tête de son édition des Olim ; dans les *Travaux sur l'histoire du droit* (t. I), de Klimrath ; dans l'*Essai sur l'authenticité et le caractère officiel des Olim*, de Lot, et dans l'*Histoire du droit et des institutions de la France* (t. IV), de M. Glasson. — M. Grün a publié, en tête de l'inventaire des *Actes du Parlement de Paris*, une notice très détaillée sur les Olim.

Pour une bibliographie plus étendue, V. Langlois (*Textes relatifs à l'histoire du Parlement* [introduction]) et Viollet (*Histoire du droit civil français*).

A. LEFAS.

OLINDA. Ville du Brésil, État de Pernambuco. dont elle fut la capitale, fondée en 1534 par Duarte Coelho Pereira, sur la côte de l'Atlantique; 15.000 hab. Cette ville est le siège d'un évèché dont la création remonte à près de trois siècles. Située à quelques kilomètres au N. de Recife (Pernambuco), elle est reliée à cette ville par un tramway à vapeur. On prétend qu'elle a donné son nom (Olinde) à des lames d'épée très fines que l'on fabriquait là. — Son ancien commerce a émigré à Recife.

OLIOUTORA. Rivière de la prov. maritime (Sibérie), au N. du Kamtchatka. Elle prend naissance dans les monts Stanovoï, coule dans une direction générale N.-S. et se jette dans la *Baie de l'Olioutora* (mer de Bering). Longueur: plus de 320 kil. Principaux affluents: Kalkina et Glotova. Navigable seulement en aval du confluent de la Kalkina, à 85 kil. de la mer.

OLIPHANT (Margaret WILSON, Mrs), femme de lettres anglaise, née à Wallyford (Midlothian) en 1828, morte dans les environs de Londres le 25 juin 1897, parente du suivant. Mariée en 1852, elle se trouva, en 1859, veuve avec deux enfants et presque sans ressources. Elle essaya d'abord de la peinture, mais ne réussit pas et trouva dans la littérature sa véritable voie. Déjà, avant même sa majorité, elle avait publié : *Passages in the life of Mrs Margaret Maitland* (1849), description fort intéressante de la vie et des mœurs écossaises qui avait été accueillie avec faveur. Elle aborda tous les genres, le roman, l'histoire, la biographie, la critique, la poésie et réussit dans tous. Elle a produit un nombre énorme d'ouvrages qui lui ont valu en Angleterre et en Amérique une grande réputation. Nous citerons seulement, parmi ses romans : *Katie Stewart* (1852) ; *Chronicle of Carlingford* (1862-66) ; *The Minister's wife* (1869) ; *The Beleaguered City* (1879) ; *Young Musgrave* (1877) ; *Hester* (1884) ; *Oliver's Bride* (1886) ; *The Second Son* (1888) ; *A Poor gentleman* (1889) ; *Sons and daughters* (1890) ; *The Marriage of Ellinor* (1892) ; *The Sorceress* (1893) ; *Prodigals and their inheritance* (1894). En histoire, en critique, en littérature, on peut mentionner : *The Makers of Florence* (1876) ; *Literary history of England* (1882), des biographies de Dante, de Molière, de Cervantes, d'Edouard Irving et de Laurence Oliphant (V. ci-après), etc. R. S.

OLIPHANT (Laurence), littérateur anglais, né au Cap en 1829, mort à Londres le 23 déc. 1888. Fils d'un magistrat colonial, il fut élevé par un précepteur à Ceylan, accompagna ses parents dans un grand voyage en France, en Italie, en Grèce (1846-48), s'en fut chasser dans le Népâl, et s'arrêta enfin à Londres en 1851, et même se fit inscrire au barreau écossais en 1852. Mais il ne pouvait tenir en place. Après avoir publié *A journey to Khatmandu* (Londres, 1852), il visite la Russie et la Crimée et écrit *The Russian Shores of the Black Sea* (1853). De la Crimée il saute au Canada où il devient secrétaire du gouverneur général lord Elgin qu'il suivit peu après dans son poste de superintendant des affaires de l'Inde. Il publie : *Minnesota and the Far West* (1855), voyage dans la Circassie avec le duc de Newcastle, s'engage dans l'armée d'Omer Pacha. Après la chute de Kars, il retourne en Angleterre où il écrit *The Transcaucasian campaign under Omer Pascha* (Londres, 1856). Delane l'emmène avec lui aux Etats-Unis (1856) ; il s'engage dans une expédition du flibustier Walker et peu s'en faut qu'il ne se batte contre un navire anglais. Il a relaté cette aventure dans ses *Patriots and Filibusters* (1860). En 1857, Oliphant accompagne lord Elgin en Chine, d'où son nouveau livre : *Narrative of the earl of Elgin's mission to China and Japan* (Londres, 1859 ; trad. en fr., Paris, 1860). En 1860, n'ayant rien de mieux à faire, il revient en Italie où il se met en relation avec Cavour et où il complote avec Garibaldi une expédition dans le but de détruire les urnes où l'on recevait les suffrages du peuple relatifs à l'annexion de Nice à la France. Le projet n'eut pas d'autre suite qu'un pamphlet : *Universal suffrage and Napoleon the Third* (1860). Infatigable, Oliphant parcourt en 1861 le Montenegro et de là, sans transition, il passe au Japon en qualité de premier secrétaire de légation. A peine arrivé à Yeddo, il a à repousser une attaque des Japonais contre l'ambassade et il est dangereusement blessé. Là se borna sa carrière diplomatique. Il voyage en 1862 à Corfou, en Herzégovine, dans les Abruzzes, essaie de soulever les Polonais en 1863, visite la Moldavie, vient en Slesvig-Holstein pour assister aux opérations militaires. Enfin il paraît disposé à se fixer, et de retour à Londres fonde le journal *The Ow* (1864), et écrit *Piccadilly* (1865), son chef-d'œuvre, brillante satire de l'hypocrisie et de la corruption de la société. En 1865, il se fait élire membre de la Chambre des communes par les Stirling Burghs, mais il se dégoûte

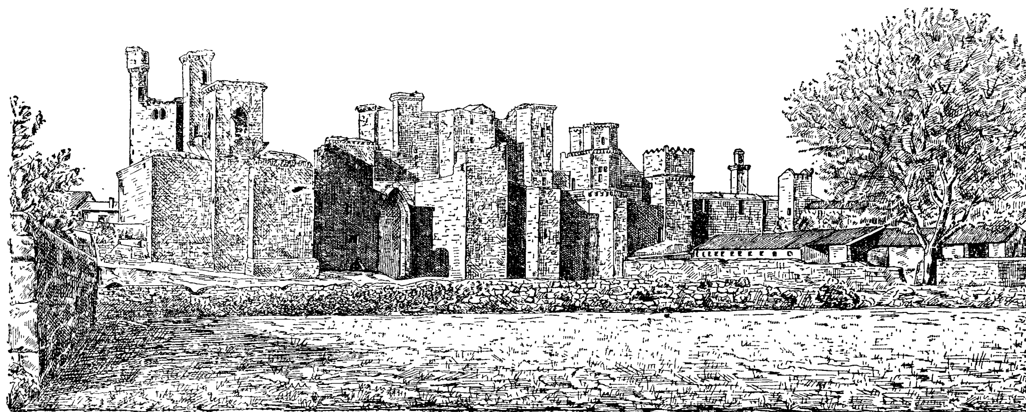
bientôt de la vie parlementaire et de ses intrigues et se retire en 1867. Entre temps, il avait versé dans un extraordinaire mysticisme et il s'était épris de Thomas Lake Harris, l'auteur du *Poème du Soleil*. Il s'affilie à la communauté formée en Amérique par cet excentrique et s'occupe avec lui de la régénération du monde.

En 1870, ses instincts de journaliste se réveillent et il accepte la correspondance du *Times* relative à la guerre franco-allemande, puis à la Commune. Il se marie en 1872, non sans le consentement de Harris, et fait entrer sa femme et sa mère dans la fameuse communauté pour laquelle il entreprend lui-même des spéculations commerciales fort habilement conduites. Harris le sépare de sa femme qu'il emmène avec lui à Santa Rosa, près de San Francisco ; il fait croire à Oliphant que sa véritable moitié appartient au monde extra-terrestre et peut communiquer avec lui par des chocs magnétiques. Négligeant alors sa femme terrestre, Oliphant s'embarque dans le projet d'une colonisation de la Palestine à l'aide des juifs. Le gouvernement turc ne consentit pas à lui accorder les autorisations nécessaires. Oliphant, qui avait écrit le compte rendu de ses excursions, *The Land of Gilead with excursions in the Lebanon* (1860), revint en Angleterre où il fut rejoint par sa femme. Les deux époux entreprirent un voyage en Egypte, décrit dans *The Land of Khemi up and down the Middle Nile* (1882) et, revenus en Amérique, finirent par se rendre compte que Harris n'était qu'un imposteur et avait profité de leur aveuglement pour mettre la main sur leur fortune. Ce fut toute une affaire pour lui faire rendre gorge. Oliphant publia encore : *Traits and Travesties* (1882), entreprit une nouvelle excursion en Palestine, avec sa femme, composa à Haïfa son *Altiora Peto* (1883) dans le genre de *Piccadilly*, et avec elle se convertit au bouddhisme ésotérique. Le premier résultat de cette étrange conversion fut un livre insensé composé en commun et intitulé *Sympneumata*. Mrs Oliphant mourut le 2 janv. 1887. Son mari prétendit qu'il était resté en communication avec elle, et commit nombre d'extravagances. Il se remaria pourtant en 1888 avec une Américaine, Miss Rosamond Dale Owen. Jusqu'à ses derniers jours, il voyagea de côté et d'autre et composa des ouvrages de plus en plus mystiques et de plus en plus étranges : *Episodes in a Life of adventure* (1887) ; *Fashionable Philosophy* (1887) ; *The Star in the East* (1887) ; *Scientific religion, or evolutionary forces now active in Man* (1888). R. S.

Bibl. : Margaret Oliphant, *Memoir of the life of Laurence and of Alice Oliphant, his wife* ; Londres, 1891, 2 vol. — L. Leesching, *Personal reminiscences of L. Oliphant*, s. d. — Scott, *L. Oliphant. Supplementary to his biography*, 1895.

OLISIPPO. Ancien nom de *Lisbonne* (V. ce mot).

OLITE. Ville d'Espagne, prov. de Navarre, sur le Zidaco ; 3.000 hab. Eglise San Pedro avec tour gothique ; vieux château des rois de Navarre.



Ancien château des rois de Navarre, à Olite.

OLIVA. I. Malacologie. — Genre de Mollusques Prosobranches établi par Bruguière en 1789 pour une coquille solide, épaisse, parfaitement polie et ornée de couleurs vives et brillantes, de forme subcylindrique, à spire courte, à suture canaliculée ; ouverture allongée, échancrée à la base, un peu dilatée inférieurement ; columelle verticale, calleuse et munie de plis obliques ; le bord externe lisse non réfléchi. Ex. : *O. porphyria* L., animaux vivant dans le sable, à tentacules grêles, épaissis à la base et portant les yeux vers le milieu de leur bord externe ; le pied très large peut se replier sur les cotés de la coquille. Les espèces du genre Olive habitent les mers tropicales.

II. Paléontologie. — Les représentants fossiles de ce genre datent du tertiaire (*O. Dufresnei*, *O. clavula*) ; une seule est du crétacé de Californie (*O. Mathewsiana*). Le genre *Ancillaria* ou *Ancilla* (V. ce mot), qui appartient à la même famille, se trouve dans le crétacé supérieur d'Europe (*Ancilla cretacea*). E. Trt.

OLIVA. Ville d'Espagne, prov. de Valence, près de la Méditerranée ; 8.800 hab. (en 1887). Château des ducs de Gandia. Soie, vin, huile, oranges, riz.

OLIVA. Ville de Prusse, district et au N.-O. de Dantzig, au pied de la butte du Karlsberg ; 4.215 hab. (en 1895). Belle église renfermant le plus grand orgue d'Allemagne et qui dépendait de l'ancienne abbaye cistercienne transformée en château royal. Cette abbaye, fondée par le duc Sobieslaw Ier de Poméranie en 1170, fut saccagée par les Prussiens païens en 1224, par les Hussites en 1432, par les gens de Dantzig en 1576, sécularisée en 1829. Elle a attaché son nom au célèbre *traité du 3 mai 1660* qui mit un terme à la guerre entre la Suède, la Pologne, l'empereur et l'électeur de Brandebourg. Le roi de Pologne, Casimir, renonçait à ses prétentions à la couronne de Suède et lui cédait l'île d'Œsel, l'Esthonie, le N. de la Livonie, conservant la Courlande. Les deux puissances reconnaissaient l'indépendance du duché de Prusse qui devenait Etat souverain (V. Prusse).

Bibl. : Schultz, *Gesch. des Friedens von Oliva* ; Labiau, 1860. — Haumant, *la Guerre du Nord et la Paix d'Oliva* ; Paris, 1894.

OLIVA de Jerez. Ville d'Espagne, prov. de Badajoz, sur la frontière portugaise ; 6.400 hab. (en 1887). Lainages, toiles.

OLIVA (Hernan Perez de), moraliste espagnol, né à Cordoue vers 1492, mort en 1533. Il étudia successivement aux universités de Salamanque, d'Alcalá et de Paris, séjourna ensuite à Rome, vint professer à Paris et retourna à Salamanque, où il devint un des premiers

membres du « Colegio del Arzobispo », fondé en 1528, puis professeur de morale et recteur de l'université. Sa mort prématurée fut considérée comme une perte nationale. Il avait, en effet, joué dans la littérature espagnole un rôle bienfaisant par ses efforts tendant à combattre le préjugé en vertu duquel on ne pouvait, sans commettre un sacrilège, employer que le latin pour des sujets graves. Prêchant d'exemple, il écrivit en castillan un dialogue didactique : *De la Dignidad del hombre*, puis des dissertations morales sur les facultés de l'âme, etc., dans un style souvent pompeux, mais solide et pur, et démontra ainsi la flexibilité et la richesse de sa langue maternelle. Le dialogue ci-dessus, resté inachevé, fut complété par Francisco Cervantès de Salazar et publié d'abord en 1546. Oliva traduisit librement l'*Electre* de Sophocle, l'*Hécube* d'Euripide et l'*Amphitryon* de Plaute. Ses œuvres furent publiées par son neveu, Ambrosio de Moralès (Cordoue, 1585, in-4 ; rééditées à Madrid, 1787, 2 vol. in-8).

BIBL. : J. DE REZABAL Y UGARTE, *Biblioteca de los escritores, que han sido individuos de los seis Colegios mayores;* Madrid, 1805, in-4.

OLIVA (Jean-Paul), onzième général des jésuites. Il ne reçut ce titre qu'en 1664, après la mort de Goswin Nickel; mais, dès le 7 juin 1661, il avait été élu vicaire général perpétuel avec droit de succession, sur la demande de Nickel, qui se trouvait affaibli par l'âge et les infirmités. Depuis lors jusqu'à la fin de sa vie (26 nov. 1681), il gouverna en réalité la Compagnie de Jésus. Il descendait d'une famille ducale de Gênes ; son grand-père et son oncle avaient été doges de la république. Avant d'être élevé à la dignité suprême de son ordre, il avait été maître des novices, puis recteur du Collège germanique.

OLIVARES. Faubourg de *Lisbonne* (V. ce mot).

OLIVAREZ (Don Gasparo de GUZMAN, comte d'), duc de San Lucar de Barrameda, célèbre homme d'État espagnol, né à Rome le 6 janv. 1587, mort à Toro le 22 juil. 1645. Fils d'un ambassadeur espagnol auprès du pape, il vint à la cour sous Philippe III, et par les femmes acquit une réelle faveur. L'infant Philippe le prit en affection et, étant monté sur le trône à seize ans (1621), s'en remit à Olivarez de la gestion des affaires. Il disgracia l'incapable duc d'Uzeda, favori de Philippe III, et le cardinal de Lerme, dont le vieil agent, le comte d'Oliva, fut décapité à Madrid. Olivarez reçut le titre de duc de San Lucar et la présidence du conseil des ministres, et garda vingt-deux ans la confiance royale. Tandis que Philippe IV s'adonnait aux fêtes et aux plaisirs, son ministre, qui ne partageait pas ses goûts, s'efforçait de réformer l'Espagne ; mais il lui manquait le génie et l'énergie de Richelieu, son contemporain et son rival. C'était un homme instruit, de mœurs simples, désintéressé, épris du bien public, mais orgueilleux à l'excès, dur et brouillon. Il combattit les déplorables abus introduits par Lerme et ses créatures, révoquant les fonctionnaires corrompus, essayant de stimuler l'industrie et le commerce. Mais il dut continuer d'alimenter le luxe de la cour de Madrid où il voyait un élément essentiel du prestige de la monarchie et de la grandeur de l'Espagne. Sa politique extérieure fut dominée par l'idée de l'hégémonie des Habsbourg et l'entente complète des souverains de Vienne et de Madrid ; elle engagea l'Espagne dans la ruineuse guerre de Trente ans et désorganisa ses finances ; en vain on créa de nouveaux impôts, des monopoles nouveaux, il fallut vendre les biens domaniaux, emprunter à des taux usuraires, mettre à l'encan les hauts emplois et les bénéfices ecclésiastiques, pressurer les colonies.

Les échecs infligés aux armes espagnoles par les Hollandais sur mer et les Français sur terre se compliquèrent d'insurrections dans la péninsule. Le régime castillan irritait les autres royaumes dont les vieilles franchises étaient menacées ; Olivarez voulait imiter l'absolutisme de Richelieu. Quand les Catalans se virent imposer, contrairement à leurs fueros, des impôts non consentis par eux et le service militaire à l'étranger, ils protestèrent ; Olivarez répondit qu'invoquer les privilèges locaux pour se soustraire aux charges communes était un acte de trahison et fit emprisonner leurs députés. Pour repousser l'invasion française en Roussillon, une armée castillane pénétra en Catalogne et y prit ses quartiers. Les excès des soldats déterminèrent une insurrection à Barcelone (12 mai 1640) ; le vice-roi fut tué (7 juin), la province entière soulevée. En Portugal, Olivarez ne fut pas plus habile. Il indisposa le peuple en violant les règles de la constitution de Thomar et humiliant la noblesse portugaise. Un impôt arbitraire, non voté par les États, provoqua des révoltes durement réprimées (1638). Se défiant du duc Jean de Bragance, Olivarez voulut l'endormir en lui confiant l'inspection et la mise en défense des ports contre la flotte française ; les commandants avaient l'ordre secret de s'emparer de sa personne. Bragance déjoua ces perfidies, profita du prestige de sa fonction pour augmenter le nombre de ses partisans et, le 1er déc. 1640, il était proclamé roi, et le Portugal séparé de l'Espagne. La reine Isabelle, fille de Henri IV, qui était hostile à Olivarez, réussit enfin à le culbuter, les plaintes des provinciaux opprimés, des nobles froissés, des employés trop surveillés formant un concert de haines. En janv. 1643, Olivarez fut remplacé par son neveu don Luis de Haro. Le ministre disgracié se défendit en publiant un mémoire, qui faisait l'apologie de son gouvernement et mettait en cause de grands personnages et des membres de la famille royale. Il fut exilé à Toro. A.-M. B.

BIBL. : DE LA ROCCA, *Histoire du ministère du comte-duc d'Oliveira;* Cologne, 1673.

OLIVE. I. Botanique, Thérapeutique et Récolte (V. OLIVIER).

II. Art culinaire. — Les olives ne se servent sur la table qu'après avoir subi certaines préparations destinées à leur enlever leur saveur âcre et désagréable. On les mange le plus souvent confites ; quelques variétés cependant peuvent être consommées fraîches, mais il faut les cueillir en pleine maturité. Celles qu'on se propose de confire sont mises, au moment de leur récolte, à macérer pendant plusieurs jours dans une lessive faible de potasse ou de soude additionnée d'une petite quantité de chaux. On les fait ensuite tremper pendant cinq à six jours dans de l'eau que l'on renouvelle deux fois par jour, puis on les recouvre d'une forte saumure et d'une infusion de plantes aromatiques, telles que cumin, coriandre, menthe, etc. Quand les olives sont ainsi confites, on les coupe en spirale avec un couteau bien affilé et l'on remplace le noyau par des câpres, des anchois, du thon mariné, des truffes. On les conserve ensuite dans des flacons remplis d'huile d'olive fine et hermétiquement bouchés. Ainsi farcies, elles forment un hors-d'œuvre excellent et des plus recherchés. On les appelle *pichalines*. On confit également des olives dans du vinaigre additionné de plantes aromatiques, de saumure et d'huile. D'autres procédés existent encore qui varient avec les localités. — Les olives accompagnent fréquemment la volaille et le gibier (V. CANARD) comme garniture.

HUILE D'OLIVE (V. HUILE).

III. Architecture. — Ornement de forme oblongue, rappelant le fruit de l'olivier et employé alternativement avec des *perles*, des *piécettes* ou des *pirouettes* pour former un motif sculpté ou moulé le long d'une baguette, d'un astragale, etc. En menuiserie et en serrurerie, on donne ce nom à des pièces ou à des ajustements de bois ou de métal ayant la forme d'une olive ; de même, en quincaillerie, pour des boutons ou poignées. Dans les chapiteaux corinthiens, on distingue ceux dont les feuilles sont taillées à l'imitation de feuilles d'olive ou d'olivier de ceux qui rappellent la feuille d'acanthe. En peinture, la couleur olive est un vert foncé formé de parties égales de vert clair et de pourpre avec addition d'un peu d'orange.

IV. Malacologie (V. OLIVA).

OLIVEIRA (Antonio de) (1640-90) (V. CADORNEGA).

OLIVEIRA MARTINS (Joaquim Pedro), homme d'Etat et écrivain portugais, né à Lisbonne le 30 avr. 1845, mort à Lisbonne le 24 août 1894. Elève de l'Ecole polytechnique, il devint directeur de chemin de fer à Porto (1874), écrivit de nombreux ouvrages historiques et sociologiques remarquables par la vie et l'éclat des exposés plutôt que par l'originalité. Il défendit d'abord les idées radicales, puis se rallia aux gouvernementaux et fut ministre des finances de déc. 1891 à mai 1892. Il débuta dans les lettres par un roman patriotique *Phebus Moniz* (1870, 2 vol.) et un dithyrambe sur Camoens, *Os Lusiadas* (1872, rééd. 1891). Parmi ses ouvrages historiques les plus goûtés sont : *Historia de Portugal* (1879, 4e éd., 1887), *O Brazil e as colonias portuguezas* (1880), *Portugal contemporaneo* (1883), *Os filhos de D. Joao I* (1891), *A vida de Nunalvares* (1892), *Portugal nos Mares* (1892) ; il en a aussi rédigé d'un caractère plus général *O : Hellenismo e a civilisação christaa* (1878) ; *Historia da republica romana* (1885, 2 vol.) ; *Historica da civilisação iberica* (1879 ; 3e éd., 1886). Ses ouvrages de vulgarisation scientifique et de sociologie sont : *Elementos de Anthropologia; As raças humanas e a civilisação primitiva; Systema dos mythos religiosos; Quadro de instituições primitivas; O regime das riquezas; Theoria do socialismo; A circulacão fiduciaria.*

OLIVÉNITE (Minér.) (V. EUCHROÏTE).

OLIVENZA. Ville forte d'Espagne, prov. de Badajoz, sur la frontière portugaise; 8.200 hab. (en 1887). Elle a gardé son vieux château et ses remparts. Siège de 1709 par les Espagnols et les Français; Soult la prit le 22 janv. 1811.

OLIVESE. Com. du dép. de la Corse, arr. de Sartène, cant. de Petreto-Bicchisano; 837 hab.

OLIVET. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. d'Orléans, sur la rive gauche du Loiret; 3.705 hab. Villégiature préférée des Orléanais. Importante fabrication de fromages dits fromages d'Olivet. Four à chaux. Fabriques de mèches pour lampes, de caramel, de balais. Blanchisseries de cire. Moulins. Eglise des XIIe, XVe et XVIe siècles. Châteaux modernes de la Fontaine et de Rondon.

OLIVET. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron ; 447 hab.

OLIVET (Pierre-Joseph THOULIER, abbé d'), écrivain français, né à Salins le 1er avr. 1682, mort à Paris le 8 oct. 1768. Fils d'un conseiller au parlement de Besançon. Elève brillant du collège de sa ville natale, il entra ensuite chez les Jésuites et passa dans leurs différents collèges de Reims, Dijon, Paris enfin, sous le nom de P. Thoulier, qui était celui d'un oncle maternel ; de 1690 à 1713, recherchant la société des écrivains célèbres, tels que Maucroix, le P. Oudin, le président Bouhier, Huet, La Monnoye, J.-B. Rousseau, auquel il resta toujours fidèle, Fraguier, Boivin, Boileau qui l'appréciait beaucoup et qu'il défendit contre l'accusation de jansénisme : partout passionné pour l'étude de Cicéron. Envoyé en 1713, par ses supérieurs, à Rome pour y aider le P. Jouvency à écrire l'histoire de l'ordre, il s'effraya si bien de ce travail qu'il quitta la Société de Jésus, malgré tout ce qu'on pût lui dire. Quelques traductions publiées en 1710 dans les *Œuvres posthumes* de Maucroix, et surtout celle des *Entretiens sur la nature des Dieux*, de Cicéron, parue en 1721 (3 vol. in-12), suffirent à lui ouvrir les portes de l'Académie française, où il succéda à La Chapelle (20 juil. 1723). Cela ne pouvait que l'encourager dans ses travaux de traduction : aussi le voit-on publier celles des *Philippiques*, des *Tusculanes*, des *Catilinaires* (1727), un choix des *Pensées* de Cicéron (1744). Cependant, à la sollicitation de l'Académie, il entreprit un travail plus original, en continuant l'*Histoire de l'Académie*, par Pélisson, qui parut en 1729 (2 vol. in-4) ; puis, toujours sur les conseils de ses confrères, des *Essais de grammaire* (1732, in-12) ; un *Traité de prosodie française* (1736, in-12) ; des *Remarques de grammaire* sur Racine (1738, in-8) ; tous trois réunis plus tard en un seul ouvrage sous le titre de *Remarques sur la langue française* (1767, in-12).

Il avait de nombreux amis, Mabillon, Fraguier, Boivin, Batteux, Gedoyn, Rollin, mais aussi des adversaires, Desfontaines, Duclos, Collé, Piron ; lui-même ne ménagea pas Crébillon, Moncrif, Marivaux, Montesquieu. Voltaire l'appréciait beaucoup. En 1740, il publia de Cicéron, son auteur favori, une édition (Paris, 9 vol. in-4) qui n'a été dépassée que par les nouveaux philologues, et dont la France se disputa l'honneur de faire les frais. Il était très assidu aux séances de l'Académie, et il eut à la suite d'un vif débat, à propos de l'abbé de Langeac, une attaque d'apoplexie qui précéda de peu sa mort. Eug. ASSE.

BIBL. ; D'ALEMBERT, *Hist. des membres de l'Académie française*, t. VI. — F. THUROT, *Disc. préliminaire* de sa traduction de l'*Hermès* d'Harris ; Paris, an IV, in-8. — MAIRET, *Eloge hist.*, 1839. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. XIV, p. 195.

OLIVET (A.-F. d') (V. FABRE D'OLIVET).

OLIVÉTAINS. Congrégation bénédictine, dont le chef d'ordre était le monastère du *Monte Oliveto* (diocèse d'Arezzo). Elle fut fondée par JEAN TOLOMEI ou PTOLOMEI, né à Sienne en 1272, mort en 1348, canonisé sous le nom de Bernard. Jean professait à Sienne, avec grand succès, le droit canon et le droit civil. Il perdit la vue par excès de travail, mais l'ayant recouvrée, par l'intercession de la sainte Vierge, il se voua à son culte. Il se retira sur une montagne solitaire, dans un lieu appelé *Acona*, qui lui appartenait. Deux sénateurs qu'il avait convertis, *Patricio Patrici* et *Ambrosio Piccolomini*, l'y suivirent en 1313. Ils se livrèrent ensemble à de sévères mortifications. La renommée de leur sainteté amena auprès d'eux plusieurs jeunes gens de haute condition, désireux de les imiter. Jean prit alors le nom de BERNARD, par admiration pour le célèbre abbé de Clairvaux. Il fit bâtir un couvent qu'il appela *Monte Oliveto*. Sa compagnie était désignée sous le nom de *Frères Ermites du Monte Oliveto*. Le pape Jean XXII leur ordonna de se rattacher à une des règles approuvées. En 1319, Ptolomée choisit celle de Saint-Benoît, y adapta quelques statuts spéciaux, et donna à son institut le titre de *Congrégation de la très Sainte Vierge du mont des Olives*. Cette congrégation se répandit rapidement en Toscane et ensuite dans toute l'Italie. Au siècle dernier, elle possédait quatre-vingts monastères, parmi lesquels ceux de Naples et de Bologne étaient renommés pour leur magnificence. Mais elle s'était fort relâchée de son austérité primitive. On n'y recevait plus que des nobles. D'abord, le vin avait été interdit aux religieux, ensuite on leur permit d'en boire, mais du plus faible qu'on pourrait trouver ; finalement, les constitutions admirent le vin tel qu'on le recueille, c.-à-d. de tous les crus. Depuis Paul III, tous les religieux prennent le titre de *Dom*. Les supérieurs de chaque couvent sont appelés *abbés*, et peuvent se servir d'ornements pontificaux, quoiqu'ils ne reçoivent point la bénédiction abbatiale. Le costume est de couleur blanche, comme celui des cisterciens. En 1582, Grégoire XIII réunit aux olivétains la *congrégation du Saint-Sacrement* instituée en 1328, par André de Paul, prêtre d'Assise, d'après la règle de Saint-Benoît et l'observance de Cîteaux. — Aujourd'hui, la maison-mère est à Rome, et porte, par translation, le nom de *Monte Oliveto*. — Pour ce qui concerne la France, le recensement de 1861 indique une maison d'*Olivétains* comprenant deux religieux. Mais une statistique dressée en 1877, à l'occasion des décrets contre les communautés d'hommes non autorisées, rattache (nous ne savons pourquoi) tous les bénédictins à une maison-mère située au Mont-Olivet, près Sienne ; elle indique 14 maisons et 239 religieux. — La *Gerarchia cattolica* publiée le 5 janv. 1887, relatant la division actuelle de l'ordre de Saint-Benoît, contient la mention suivante : 22° Ordre des *Bénédictins Olivétains*, dirigé par un abbé vicaire-général, avec un abbé procureur-général. E.-H. VOLLET.

OLIVÉTAN (Pierre-Robert), traducteur de la Bible, né à Noyon vers la fin du xve siècle, mort à Ferrare en 1538. Son véritable nom de famille pourrait bien avoir été Robert, et son surnom savant Olivetanus. Il était apparenté à Calvin et avait étudié comme lui à Orléans. On le trouve réfugié à Strasbourg en 1528. En 1533, il était précepteur à Genève et fut exilé pour ses idées religieuses. Il se retira à Neuchâtel, où, sur la demande des Vaudois du Piémont, il entreprit de traduire la Bible en français. Il s'aida des versions de Lefèvre d'Etaples, mais travaillait sur l'original hébreu. Les livres apocryphes et le Nouveau Testament sont traduits avec moins de soin. Cette version fut imprimée en 1535, chez Pierre de Wingle, sous le titre de *la Bible qui est toute la saincte escripture en laquelle sont contenus le vieil Testament et le nouveau translatez en françoys. Le vieil de Lebrieu, et le nouveau du grec.* C'est un volume in-folio, en caractères gothiques, fort recherché aujourd'hui. Améliorée dans la suite par Calvin et, depuis 1588, par le corps des pasteurs et professeurs de Genève, cette traduction devint la base de toutes les versions françaises de la Bible. F.-H. K.

OLIVETTE (Viticult.). Cépage français du Midi de la France. Maturité de quatrième époque. Il donne des raisins de table excellents, à grains moyens, en forme d'olive, et présente dans les diverses régions où il est cultivé trois variétés : l'Olivette noire, l'Olivette rouge, l'Olivette jaune.

OLIVIER (*Olea* T.). **I. Botanique et Thérapeutique.** — Genre d'Oléacées-Oléinées, composé d'arbres ou d'arbustes propres aux régions tempérées et chaudes de l'hémisphère boréal. Les caractères principaux sont : calice gamo-



Fleur et branche florifère d'Olivier.

sépale à 4 divisions, corolle gamopétale à 4 pièces, 2 étamines, fruit drupacé renfermant une semence pendante à albumen charnu. L'espèce type, *O. Europæa* L. ou Olivier proprement dit, est connue de toute antiquité dans l'Orient; il en est question dans la Genèse et dans Homère. Originaire de l'Asie Mineure, il est aujourd'hui naturalisé dans toute la région méditerranéenne, surtout en Provence. Ses feuilles et son écorce passent pour astringentes et fébrifuges; la gomme-résine odorante (*Gomme de Lecce, G. d'Olivier*), qui découle du tronc des vieux oliviers, était utilisée autrefois comme vulnéraire. Le fruit de l'Olivier d'Europe, l'*olive*, est une drupe ovoïde, lisse, d'un violet foncé à la maturité, à péricarpe verdâtre, et à noyau très dur, ovale-oblong, aigu à ses deux extrémités, et ne contenant qu'une graine. D'une saveur âcre, acide et désagréable à l'état frais, les olives prennent un goût agréable dans une saumure appropriée. Le péricarpe ainsi que l'amande renferment une huile jaune verdâtre, très fluide, onctueuse, transparente, d'odeur faible, de saveur douce et agréable, et qu'on appelle *huile de Lecce* ou *huile d'olive* (V. HUILE). Elle possède des propriétés adoucissantes, émollientes, laxatives, qu'on peut utiliser dans les inflammations gastro-intestinales et uro-génitales ; on la donne en lavements dans les coliques consécutives aux accouchements laborieux et dans les douleurs provoquées par les calculs vésicaux. Enfin elle jouit de propriétés vermifuges. A l'extérieur, on l'emploie en onctions sur la peau, après les fièvres éruptives, dans les brûlures (liniment oléo-calcaire), etc. — Les drupes de l'*O. americana* L., du N. de l'Amérique, fournissent une huile semblable. En Chine et au Japon, on se sert des fleurs de l'*O. fragrans* Thunb. pour aromatiser le thé. — D'autres plantes portent également le nom d'olivier : OLIVIER DE BOHEME. L'*Elæagnus angustifolia* L. — O. NAIN. Le *Cneorum tricoccum* L. — O. DES NÈGRES. Le *Myrobalan chébule*. — O. DE SABLE. Le *Dodonæa angustifolia* L. Dr L. HN.

II. Culture et Récolte. — La culture de l'olivier aurait été importée, suivant la plupart des auteurs, en Provence, vers l'an 600, par les Phocéens, puis elle se serait étendue successivement aux colonies de la Gaule et de l'Italie situées sur les côtes méditerranéennes. Elle fit de grands progrès sous le moyen âge, et, encore au siècle dernier, les oliviers occupaient toutes les provinces françaises situées sur la Méditerranée; depuis cette époque, principalement sous l'influence de conditions climatériques désastreuses (1709, 1789, 1802, 1812, 1829, etc.) et de la concurrence faite aux huiles d'olives par les huiles comestibles de fruits et de graines indigènes ou exotiques (V. HUILE), notre production a diminué considérablement ; elle est limitée aux dép. des Alpes-Maritimes, du Var, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault, de la Drôme, des Basses-Alpes, des Pyrénées-Orientales, du Vaucluse, de l'Ardèche et de la Corse. Hors de France, la culture de l'olivier est pratiquée en Italie (Toscane, Sicile, Sardaigne), en Espagne, en Grèce, en Turquie et en Asie Mineure ; elle a pris un grand développement en Tunisie, dont la production est devenue le triple de la production française, en Algérie, en Australie, et, encore plus, en Californie, où se trouvent les plus grandes oliveraies du monde. L'olivier redoute les climats extrêmes, aussi bien froids que chauds ; dans son habitat naturel, il commence à bourgeonner à 10 ou 11° C. de température moyenne (avril), fleurit vers 18-19° C., noue ses fruits à 28-22° C., et arrive à maturité, de septembre à janvier, après avoir reçu une somme totale moyenne de température diurne de 5.330° C. Il croît à une altitude variable suivant les régions, jusqu'à 800 m. dans les Alpes-Maritimes, 1.370 m. en Espagne, et 1.000 à 1.200 m. dans le Djurjura. Il craint surtout l'humidité et se montre assez indifférent sous le rapport de la nature du sol; les sols argilo-calcaires, même caillouteux, très sains et bien éclairés, lui conviennent particulièrement ; on les prépare par un défoncement très énergique et soigné, exécuté par rigoles, par fosses ou mieux en *plein*. La multiplication se fait par semis, par boutures, par drageons, rejets ou marcottes, et enfin par greffage sur sau-

vageons ; mais la seconde méthode est la plus suivie ; la mise en place définitive a lieu au bout de quatre ou sept ans ; on plante en plein (*carré ou quinconce*) ou en lignes, à des écartements variables avec le climat, la topographie et la nature du sol, et surtout avec les variétés, lesquelles sont très nombreuses : 40 à 50 en France (Cayone, Rouget, Olivière, Pigale, Pandoulier, Blanquetier [fruits pour huile], de Lucques, Picholine, Redoudale, Verdale, Moiral. Amellau, Saurine [fruits pour confire], etc.), 50 en Espagne, 30 à 40 en Italie, etc. Il serait utile de donner. chaque année. deux labours. l'un au printemps (supprimer en même temps les rejets et les drageons), et l'autre au moment de la fleur ; ces travaux sont très rémunérateurs : on les néglige cependant généralement. Bien que très rustique et très vigoureux, l'olivier se montre très sensible à l'apport des engrais ; il prélève chaque année. dans le sol, environ 20 à 25 kilogr. d'azote et de potasse, et 10 kilogr. d'acide phosphorique ; les engrais organiques. les déchets des huileries et les engrais minéraux peuvent être utilisés pour sa fumure ; les premiers sont enfouis, à l'automne, dans des fosses creusées autour des arbres ; les engrais solubles sont appliqués au premier printemps. L'opération de la taille, souvent mal conduite, est de la plus grande importance ; elle doit assurer la formation régulière (en gobelet ou à table ; préférer le gobelet) de l'arbre, le développement des branches mal équilibrées et l'éclairement de tout l'appareil aérien ; elle se fait après la récolte et doit porter, avant tout, sur les bois dressés. en se rappelant que l'olivier ne donne ses fruits que sur les rameaux d'un an et en une seule fois. Une taille complémentaire, un pincement et un ébourgeonnement s'imposent au printemps ; les gourmands trop nombreux sont encore taillés en vert en été. Des binages et des sarclages donnés dans le cours de la végétation sont d'un excellent effet. L'olivier est sujet à diverses maladies d'origine cryptogamique (fumagine, carie, blanc des racines, etc.), et aux attaques de quelques insectes (*Dacus oleæ* ou mouche de l'olivier ; *Phlœtribus oleæ* ou rongeur de l'olivier ; *Hylesina oleiperda*, etc.), contre lesquels nous connaissons peu de moyens réellement pratiques de lutte ; une bonne culture et un choix convenable des variétés et des plants peuvent seuls permettre de prévenir leurs ravages. La récolte des fruits à confire se fait à l'état vert, sauf pour les fruits à confire dans l'huile, qui sont cueillis à un état très avancé, de janvier en mars, au lieu d'août et septembre ; on opère à la main et en plusieurs fois. Les fruits pour huile devraient être cueillis fin janvier ou février. Dans le Sud-Est, dans le Languedoc et le Roussillon, on récolte en décembre ou janvier. Suivant la hauteur des arbres, on cueille directement ou l'on opère par gaulage. Les rendements varient dans de très grandes limites ; en Provence, ils atteignent de 10 à 20 litres par arbre. Les rendements moyens en huile sont compris en France entre 150 et 250 litres par hectare. J. T.

Bibl. : Marvin. *The Olive* : Chicago et New York. — Heuzé, *les Plantes industrielles* ; Paris, 1893, t. III. — *Manuale teorico-pratico per la coltivazione dell'ulivo* — Aloi, *Olivo ed olio* ; Milan, 1875.

OLIVIER, compagnon légendaire de Roland, qui, d'après la *Chanson de Roland*, périt à Roncevaux avec lui. Le poème de Girart de Vienne raconte un duel de Roland et d'Olivier à Vienne, suivi de leur réconciliation et du mariage de Roland avec la belle Aude, sœur d'Oliver.

OLIVIER (François), chancelier de France, né à Paris en 1487, mort à Amboise le 30 mars 1560. Il descendait d'une famille originaire de l'Aunis. Son père, Jacques, seigneur de Leuville en Normandie, était président au Parlement de Paris. Son oncle, Jean, abbé de Saint-Médard de Soissons, puis évêque d'Angers, penchait vers la Réforme. François fut nommé conseiller au Parlement en 1523, maître des requêtes en 1536. Protégé par Marguerite d'Angoulême, qui l'avait fait chancelier de son duché d'Alençon, il devint président à mortier en 1543. Chargé de la garde des sceaux en 1544, il succéda comme chancelier à Poyet en 1545. Il acquit une réputation d'intégrité et de sévérité. Le parti de Diane de Poitiers le combattit vivement, parce qu'il résistait aux prodigalités de Henri II ; il refusa de se laisser dépouiller de son titre de chancelier, mais on profita de ce qu'il avait les yeux malades pour lui enlever les sceaux, le 2 janv. 1551. Il se retira à Leuville. En 1559 il reprit les sceaux, et publia l'édit de tolérance du 2 mars 1560. Il passait pour favorable aux huguenots, mais il se laissa complètement dominer par les Guises et réprima durement la conspiration d'Amboise. On dit qu'il mourut de remords. Sa femme, Antoinette de Cerisay, lui donna cinq enfants, dont deux filles qui épousèrent des huguenots. Son frère Antoine, évêque de Lombez, s'était déclaré ouvertement pour la Réforme ; il suivit Renée de France à Ferrare, et ensuite à Montargis. Les Olivier de Leuville portaient : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, à 6 besants d'or, au chef d'argent chargé d'un lion naissant de sable, armé et lampassé de gueules,* et *aux 2 et 3 d'or, à 3 bandes de gueules, celle du milieu chargée de 3 étoiles d'argent.* H. Hauser.

Bibl. : La Planche, de Thou, *France protestante.*

OLIVIER (Aubin), graveur sur bois et graveur des monnaies françaises, né, suivant les uns, à Roissy, près Paris, suivant d'autres, à Roye en Picardie, en 1520, mort à Paris en 1600. Il a exécuté sur bois les soixante gravures qui ornent le *Livre de perspective* de Jean Cousin ; mais il mérita surtout de passer à la postérité par la part qu'il prit au perfectionnement des instruments du monnayage en France. L'Allemagne nous avait précédés dans l'application de la mécanique à la fabrication des espèces monétaires. Charles de Marillac, ambassadeur du roi de France à Augsbourg auprès de Charles-Quint, en 1550-51, ayant signalé à Henri II les nouveaux procédés qui remplaçaient avantageusement la frappe au marteau, le roi de France envoya à Augsbourg, pour se rendre compte de l'invention, Guillaume de Marillac, frère de l'ambassadeur, accompagné du maître de la monnaie de Lyon, puis, au retour de ce dernier, il dépêcha, près de l'ambassadeur, Aubin Olivier, « un excellent ouvrier en fer, pour la pratique de l'engin ». Un traité fut conclu avec l'inventeur allemand, et grâce à l'habileté d'Aubin Olivier, dès le 27 nov. 1550, Marillac pouvait annoncer à son gouvernement l'achèvement des machines qu'on transporta ensuite en France. En vertu de lettres patentes du 27 mars 1550, elles furent installées par Olivier à Paris, sur la Seine, au « logis des Etuves », à l'extrémité occidentale du jardin et de l'île du Palais, près de la place Dauphine. Les rouages hydrauliques qui mettaient les machines en mouvement firent donner à l'établissement le nom de *Monnaie au moulin*, qu'on emploie concurremment avec l'appellation de *Monnaie des Etuves*. Des lettres patentes du 3 mars 1553 et un édit de 1554 donnèrent la surintendance de la nouvelle Monnaie à Guillaume de Marillac, et créèrent au profit d'Aubin Olivier l'office de « maître-ouvrier, garde et conducteur des engins », chargé de la conduite de tout le matériel, des réparations et perfectionnements de l'outillage ; Marc Béchot fut nommé graveur général. Avec son esprit inventif, Olivier ne tarda pas à apporter d'heureuses modifications à l'invention du mécanicien d'Augsbourg, et le principe de son outillage est resté la base du monnayage jusqu'à nos jours. Olivier arriva à frapper mécaniquement les pièces en leur donnant une rotondité parfaite et en les marquant en même temps sur leur tranche, par l'invention de la virole brisée, de cannelures ou de lettres en creux. Olivier eut à lutter longtemps contre les préventions de la cour des Monnaies, essayant de défendre les droits des anciens monnayers qui se trouvaient ainsi dépossédés de leurs privilèges. Mais grâce à la protection royale, la réforme et le progrès triomphèrent de la routine. En 1585, les fonctions de graveur de la monnaie des Etuves furent confondues avec celles de maître-ouvrier garde et conducteur, et cet office important, créé pour Aubin Olivier, fut transformé en une entreprise privilégiée

au profit de sa famille. Alexandre Olivier, fils d'Aubin, succéda à son père dans ses fonctions, en 1581.

BIBL. : Albert BARRE, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1867, t. II, pp. 157 et suiv. — Pierre de VAISSIÈRE, *la Découverte à Augsbourg des instruments mécaniques du monnayage moderne*; Montpellier, 1892, in-8. — Du même, *Charles de Marillac, ambassadeur de France auprès d'Henri VIII, de Charles-Quint et des princes d'Allemagne*, in-8.

OLIVIER (Guillaume-Antoine), entomologiste français, né aux Arcs, près de Fréjus (Var), le 19 janv. 1756, mort à Lyon le 1er oct. 1814. Pendant la Révolution, il fut chargé d'un travail important sur la statistique de la généralité de Paris, puis en 1792 il fut envoyé en mission auprès du chah de Perse ; il visita l'Egypte, l'Arabie, l'Asie Mineure et la Perse et revint en déc. 1798, après avoir eu la douleur de voir mourir à Ancône son compagnon de voyage, le naturaliste *Bruguière* (V. ce nom). Il devint membre de l'Institut en 1800 et quelque temps après professeur de zoologie à l'Ecole vétérinaire d'Alfort. Ouvrages principaux : *Dictionnaire d'histoire naturelle des insectes, papillons, crustacés*, etc. (Paris, 1789-1825, 7 vol. et demi in-4, et 2 vol. de planches ; le 1er vol. est de Mauduit ; les t. II à VI sont d'Olivier) ; *Entomologie ou Histoire naturelle des insectes coléoptères* (Paris, 1789-1809, 6 vol. gr. in-4 avec 363 pl. col.) dans l'*Encyclopédie méthodique ; Voyage dans l'empire d'Orient, l'Egypte et la Perse* (Paris, 1801-7, 6 vol. in-8, et atlas). Dr L. HN.

BIBL. : CUVIER, *Éloges historiques*, t. II. — SYLVESTRE, *Notice sur G.-A. Olivier*; Paris, 1815.

OLIVIER (Louis-Henri-Ferdinand), pédagogue suisse, né à La Sarra (Suisse française, cant. de Vaud) en 1759, mort à Vienne. Il fit ses études à Lausanne. En 1778, il fut précepteur à Riga dans une famille noble, et, en 1780, professeur de français au Philantropinum de Dessau. Il y resta pendant quinze ans, jusqu'à la dissolution de cet établissement. Il fonda ensuite à Dessau un pensionnat, dont il abandonna la direction en 1801 pour se consacrer à la vulgarisation et au perfectionnement d'une méthode de lecture dont il était l'inventeur. Il se retira à Vienne, auprès de son fils, le peintre Ferdinand Olivier. D'un caractère droit, bienveillant et enthousiaste, il était très aimé de ses jeunes élèves. Ses distractions nombreuses sont restées célèbres et ont donné lieu à une foule d'anecdotes. Ce fut lui qui apprit à lire au roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV. Sa méthode de lecture fut d'abord employée par lui à l'enseignement du français ; mais il résolut de l'appliquer ensuite à la lecture de l'allemand. Ce qui caractérise cette méthode, c'est la prétention de ramener à une analyse rigoureuse et scientifique les éléments de la parole. Avant d'enseigner à ses élèves le nom des lettres et la forme des caractères, Olivier leur apprenait à distinguer les nuances des sons et à les classer selon les organes qui servent à les prononcer. Il enseignait ensuite l'alphabet usuel au moyen d'images représentant des objets dont le nom contenait la lettre à prononcer. C'est le système de *lecture par écho* déjà employé par Bertrand et Daubanton, ainsi appelé de ce que souvent, pour apprendre à prononcer certains groupes de caractères, il suffit de retenir le son final d'un mot, ou son écho : *moulin... in ; éventail... ail*. Olivier fait prononcer les consonnes en y joignant la lettre *e*, placée alternativement avant et après, *el, le ; em, me ;* ce procédé est celui du chanoine Cherrier. Les lettres, une fois connues, sont collées sur de petits morceaux de carton que l'élève apprend ensuite à assembler pour former les syllabes et les mots. M. Rapet a noté des analogies entre cette méthode et celle de François de Neufchâteau. Il faut aussi la rapprocher de la *stratilégie* de M. de Laffore. Après avoir attiré à Olivier un grand nombre d'élèves, même étrangers, cette méthode fut abandonnée comme compliquant l'enseignement de la lecture au lieu de le simplifier. Il publia : *Die Kunst lesen und rechtschreiben zu lehren...* (Leipzig, 1801, in-8 ; 2e éd. améliorée, *ibid.*, in-8 ; Suppl., *ibid.*, 1802, in-8) ; *Ueber den Charakter und Werth guter natürlicher Unterrichtsmethode* (1802, in-8) ; *Versuch einer Charakteristik volkommen naturgemæssen Leselehrart* (Dessau, 1804, in-8) ; *Orthoepographisches Elementarwerk*, manuel de l'art de parler, de lire et d'écrire correctement appliqué à chaque langue ; 1re partie théorique, ou exposition du système orthoépographique, 1re-3e section avec 4 pl. (Dessau, 1804). Une 2e partie contient les procédés utiles à l'usage du maître (1804, gr. in-8) ; *Folgende Lehrmittel* (3 grandes planches, 6 grands tableaux alphabétiques, livre de lecture élémentaire avec grandes et petites lettres).
Georges AILLET.

BIBL. : MEUSEL, *Gelehrtes Deutschland*.

OLIVIER (Johann-Heinrich-Ferdinand von), peintre et lithographe allemand, né à Dessau le 1er avr. 1785, mort à Munich le 11 févr. 1841, fils du précédent. Il suivit d'abord les leçons de K.-W. Kolbe et de Handenwang, puis, en 1804, il vint à Dresde étudier sous Jakob Mechau. En 1807, il se rend avec son frère Heinrich à Paris, chargé sans doute d'une mission politique, et il y peint un portrait équestre de *Napoléon Ier*, qui est à Dessau. En 1811, il quitte Paris pour Vienne, où il publie en 1823 une suite de lithographies sur le pays de Salzbourg. En 1833, il est nommé professeur de l'histoire de l'art à Munich. Il a peint des tableaux d'histoire et des paysages historiques signés F. O. On en voit aux musées de Leipzig et de Bâle, au musée de Stædel à Francfort et dans l'église de Wörlitz.

Son frère aîné, *Heinrich*, né à Dessau en 1783, mort à Berlin le 3 mars 1848, a beaucoup travaillé avec lui. Il y a des peintures de Heinrich dans les églises de sa ville natale.

Son plus jeune frère, *Woldemar-Friedrich*, né à Dessau en 1791, mort à Dessau en 1859, a suivi ses leçons à partir de 1811 ; en 1815, il voyagea en Angleterre ; en 1818, il était à Rome auprès d'Overbeck ; après avoir séjourné à Vienne, il vint à Munich en 1829 et il y exécuta des fresques dans le palais royal. Il a peint des paysages avec personnages historiques. E. BR.

OLIVIER (Juste), poète suisse, né à Eysins le 18 oct. 1807, mort à Genève le 7 janv. 1876. Il fit ses études à l'Académie de Lausanne où il eut un prix pour un poème intitulé *Julia Alpinula*. Un séjour à Paris en fit l'ami de Sainte-Beuve. Il enseigna la littérature à Neuchâtel, puis l'histoire pendant douze ans à l'Académie de Lausanne. La révolution de 1845 le déposséda de sa chaire ; il alla s'établir à Paris où il vécut vingt-cinq ans. Au moment de la guerre de 1870, il revint en Suisse. Eugène Rambert a consacré une étude importante à sa vie et à son œuvre qui compte un livre historique : *le Canton de Vaud;* des études d'*histoire nationale;* des romans, *le Pré aux noisettes, le Batelier de Clarens*, et surtout des remarquables volumes de vers, *Chansons lointaines, Chansons du soir*, etc. E. K.

BIBL. : BERTHOUD, *J. Olivier;* Neuchâtel, 1880.

OLIVIER (Urbain), écrivain suisse, frère du précédent, né à Eysins (Vaud) le 3 juin 1810, mort à Givrins (Vaud) le 25 févr. 1888. D'abord destiné à l'agriculture, Urbain Olivier ne commença à écrire qu'à trente ans. Il choisit pour cadre de ses romans, au nombre d'une quarantaine, le pied du Jura. On lui a reproché d'être un peu prêcheur, il n'en a pas moins exercé une grande influence morale dans la Suisse romande. Au nombre de ses meilleurs livres, il faut citer : *Récits de chasse, l'Orphelin, Adolphe Mory, le Manoir du Vieux-Clos, la Maison du Ravin, Rosette, l'Interné, la Paroisse des Avaux*. E. K.

BIBL. : DUPLAN-OLIVIER, *U. Olivier et son œuvre comme moraliste ;* Lausanne, 1889.

OLIVIER DE PUYMANEL, général annamite, d'origine française, né à Carpentras en 1767, mort près de Malacca en 1800. Il était officier de génie lors de l'arrivée en

France de l'évêque d'Adran, Pigneau de Béhaine, qui venait demander au roi Louis XVI aide et secours en faveur du roi de Cochinchine, Nguyen-Anh. Olivier de Puymanel s'embarqua avec lui sur la frégate *la Méduse*, pour aller tenter la fortune en Extrême-Orient. En compagnie de plusieurs officiers : Chaigneau, de Forçant, Vannier, Dayot, Guillon, Guilloux, Girard de l'Isle-Sellé, officiers de marine; Lebrun, ingénieur; Barisy, colonel; Despiaux, médecin, il débarqua à Saïgon en 1790 et fut, ainsi que ses compagnons, reçu à bras ouverts par Nguyen-Anh. Ce furent ces hommes qui réorganisèrent l'armée de Nguyen-Anh et fortifièrent le pays contre les incursions des Tay-Son. Olivier de Puymanel s'occupait plus spécialement des ouvrages du génie, fonte de canons, défense des côtes et des forteresses. Actif et intelligent, il fut si utile à Nguyen-Anh que celui-ci le nomma, en 1791, général en chef de ses troupes. Ce fut grâce à lui que Nguyen-Anh remporta des victoires sur ceux qui lui disputaient le pays. En butte aux sourdes menées des Anglais, qui voyaient avec peine un homme de cette valeur s'établir en Indo-Chine, ayant à subir de violentes attaques de la part de l'entourage de Nguyen-Anh, il donna sa démission. En reconnaissance de ses services, le roi de Cochinchine lui offrit un navire tout armé, chargé de marchandises, avec lequel Olivier de Puymanel trafiqua dans les mers d'Extrême-Orient. Il gagna ainsi de grandes richesses.

OLIVIER Le Dain (V. Le Dain).

OLIVIERS (Mont des). Nom donné dans l'Ancien et le Nouveau Testament aux hauteurs qui font face, de l'autre côté de la vallée du Cédron, à la colline du temple de Jérusalem. Le sommet le plus septentrional et le plus élevé (818 m.), le Karm es-Saiyad, fut appelé « Viri Galilæi » (les hommes de Galilée) parce qu'on y plaça la scène des *Actes des Apôtres* (I, 11). On a voulu y voir aussi la « Galilée » de Matthieu (XXVI, 32). Une petite chapelle moderne y a été construite. Le sommet voisin, le Djebel et-Tour, le mont des Oliviers proprement dit, passe pour le lieu de l'ascension du Christ (d'après *Actes*, I, 12); mais cette tradition est en contradiction avec le témoignage de Luc (XXIV, 50), qui indique Béthanie. A cette époque d'ailleurs, le Djebel et-Tour était complètement couvert de constructions. Constantin y fit élever une basilique sans toit, et l'on montrait comme aujourd'hui les traces sur le sol du pied de Jésus. Au VIIe siècle, une église ronde y fut construite par Modestus. Détruite par Hakem au XIe siècle, les Croisés la remplacèrent en 1130 par une grande église. Celle-ci fut encore détruite et, après Saladin, s'éleva à la place une construction octogone avec coupole à l'usage des musulmans, qui subsiste encore. Les chrétiens ont la permission d'y dire la messe le jour de l'Ascension. A côté est un couvent de derviches, l'ancienne abbaye des augustins. Près du village musulman de Kefr et-Tour sont bâties l'église russe et une tour dont la vue embrasse jusqu'aux monts de Moab. Aux Russes appartient encore, outre un jardin de Gethsémané à leur usage, le curieux tombeau dit des Prophètes, où sont gravés des graffiti grecs d'époque chrétienne. Les Latins possèdent le couvent des carmélites avec les emplacements du *Credo* et du *Pater noster*. Au-dessous, vers la vallée du Cédron, on rencontre le jardin de Gethsémané, l'église du tombeau de la Vierge et une vieille nécropole juive. Le versant E. porte Bethphagé et plus loin Béthanie. Le mont des Oliviers se prolonge au S. par le Djebel Batn el-Hawa qu'on identifie avec le mont du Scandale où Salomon adora les dieux étrangers (I. *Rois*, XI, 4 et suiv.). Au pied du versant O. de cette colline est construit le village de Siloé (Silouan).

René Dussaud.

OLIVILE. Form. { Equiv...... $C^{28}H^{18}O^{10}H^2O^2$. Atom...... $C^{14}H^{18}O^5H^2O$.

L'olivile a été découverte par Pelletier dans la racine d'olivier, sa composition a été fixée par Sobrero. On l'obtient simplement en traitant la gomme d'olivier, d'abord par l'éther, puis par l'alcool absolu bouillant. Ce dernier dissout l'olivile. Ce sont des aiguilles incolores, brillantes, aplaties et rayonnées qui fondent à 119°. Les solutions sont amères et sucrées. Il fournit de l'eugénol par distillation. Les agents d'oxydation le détruisent facilement : l'acide azotique, par exemple, le transforme en acide oxalique. Le permanganate de potasse donne de la vanilline. L'acide sulfurique versé dans une solution concentrée d'olivile précipite des flocons rouges insolubles dans l'eau d'une nouvelle substance, l'olivirutine. L'olivile est un corps réducteur vis-à-vis les solutions d'or et d'argent.

Bibl. : Pelletier, *Ann. de Chim. et de Phys.*, 1816, t. III, p. 105. — Sobrero, *Ann. der Chem. u. Pharm.*, t. LIV, p. 67.

OLIVINE (Minér.) (V. Péridot).

OLIZY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Grandpré; 537 hab.

OLIZY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Châtillon-sur-Marne; 229 hab.

OLIZY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Stenay; 514 hab.

OLKÉNIKI. Bourg de Russie, gouv. et à 46 kil. S.-O. de Vilna, district de Novyié-Troki, sur la Méretchanka; 319 hab.

OLKHON. La plus importante des îles du lac Baïkal (Sibérie), gouv. d'Irkoutsk, près de la rive N.-O. du lac dont elle est séparée par un détroit appelé *Olkhonskiia Vorota* et *Petite mer*. Olkhon n'est que le prolongement naturel de la chaîne des monts Kaikal rompue par la vallée du détroit. Longueur, 75 kil.; largeur, 15 kil. Le premier explorateur russe de l'île fut Kourbat Ivanov, en 1643. Au XVIIIe siècle, un autre voyageur, Georghi, visita la côte N.-O. de l'île. Ruines d'une forteresse mongole. Les Bouriates prétendent que les troupeaux de Djenghis-Khan paissaient sur l'Olkhon, et qu'on voit encore une chaudière abandonnée par ses troupes sur une des montagnes de l'île. Une grande partie d'Olkhon est couverte de forêts (pins, bouleaux, etc.). Nombreux oiseaux aquatiques, beaucoup de phoques sur la rive E. de l'île, les eaux environnantes sont très poissonneuses. Un millier d'habitants à peu près, tous Bouriates, s'occupent de l'élevage des chevaux et de pêche. Le plus grand village de l'île est Dolonargoun, plus de 100 hab. M. C.

OLKUSZ. Ville de la Pologne russe, gouv. de Kielce. Chef-lieu de district, sur la Baba; 4.000 hab. en majorité israélites. Jadis riche et populeuse, grâce aux mines d'argent et d'étain exportés alors dans le voisinage, la ville est maintenant en pleine décadence. Carrières de marbre noir dans les environs.

OLLA Podrida (*Oilli*, *Olio*). Ragoût de viande et légumes, très épicé, qui se mange en Espagne et dans le S. de la France. *L'olla podrida* ou pot pourri, mets national espagnol, comprend des poissons, de la volaille, du jambon, du lard, des oignons, des légumes variés, du poivre... ; le tout additionné d'un peu d'eau est cuit dans un vase bien clos.

La formule classique est la suivante : 6 livres de poitrine de bœuf désossée et roulée, une queue de mouton parée, une perdrix et un canard troussés comme pour entrée, 300 gr. de jambon fumé, 300 gr. de poitrine de porc fumé, deux petits saucissons, 6 laitues et un choux blanchis, 1 livre de pois chiches secs trempés pendant un jour entier. On peut avec ces ingrédients opérer comme pour un pot-au-feu ordinaire et préparer un potage au riz, ou bien faire revenir les viandes avec du lard fondu, ajouter les légumes et faire cuire en vase ferme pendant six à sept heures, à feu doux, sans rien ajouter. Les pauvres se contentent d'un peu de viande, avec du lard, des choux, une poignée de pois chiches, du piment rouge. — Les cuisiniers préparent les olla podrida les plus variées avec gibier, poissons, volailles, charcuterie, œufs durs.

Les différentes pièces cuites ensemble sont ensuite servies côte à côte avec sauces appropriées.

OLLAINVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon; 485 hab.

OLLAINVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois ; 184 hab.

OLLANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux ; 95 hab.

OLLÉ. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Illiers ; 493 hab.

OLLÉ-LAPRUNE (Léon), philosophe français contemporain, né à Paris le 25 juil. 1839, mort à Paris le 13 févr. 1898. Élève de l'Ecole normale supérieure de 1858 à 1861, agrégé des lettres (1861) et de philosophie (1864), professeur de philosophie aux lycées de Nice (1861-64), de Douai (1864-68), de Versailles (1868-71), au lycée Henri IV (1871-75), nommé en 1875 à la chaire de philosophie dogmatique de l'Ecole normale, reçu docteur le 4 juin 1880, élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section de philosophie), en remplacement de M. Vacherot, le 18 décembre 1897, Ollé-Laprune unissait au culte de la pensée la foi catholique la plus orthodoxe, et jamais il n'évita l'occasion de professer en public ce qu'il croyait la vérité. Présent en 1880 à l'expulsion des carmes de Bagnères-de-Bigorre, il signa la protestation rédigée contre cette mesure. A la suite de cet acte, il fut frappé de suspension pour une année.

Les principaux écrits de M. Ollé-Laprune sont : *la Philosophie de Malebranche* (1870) ; *De la Certitude morale* (thèse française, 1880) ; *De Aristoteleæ Ethices fondamento* (thèse latine, 1880) ; *Essai sur la morale d'Aristote* (1881) ; *la Philosophie et le Temps présent* (1890) ; *les Sources de la paix intellectuelle* (1892) ; *le Prix de la vie* (1894) ; *De la Responsabilité de chacun devant le mal social* (conférence faite le 15 mars 1895 sous les auspices du comité de défense et de progrès social) ; *Ce qu'on va chercher à Rome* (1895) ; *De la Virilité intellectuelle* (1896) ; *Eloge du P. Gratry* (1896) J. SEGOND.

OLLEHAIN (D') (V. BERGHES [Adrien de]).

OLLEY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Conflans ; 351 hab.

OLLEZY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Saint-Simon ; 263 hab.

OLLIER (V. NOINTEL [Ch.-F. OLLIER, marquis de], t. XXIV, p. 1172).

OLLIER (Edmund), littérateur anglais, né en 1827, mort à Chelsea le 19 avr. 1886. Fils de Charles Ollier (1788-1859), littérateur et grand ami de Shelley, descendant d'une famille de réfugiés français, il se consacra, lui aussi, tout entier à la littérature et fut un collaborateur assidu du *Daily News* et des revues littéraires. Citons parmi ses écrits : *Poems from the Greek Mythology and miscellaneous Poems* (1867) ; *Our British Portrait-painters* (1874) ; *Illustrated history of the war between France and Germany* (1871-72, 2 vol.) ; *Illustrated history of the russo-turkish War* (1877-79, 2 vol.), etc.

OLLIER (Léopold-Louis-Xavier-Edouard), chirurgien français contemporain, né aux Vans (Ardèche) le 2 déc. 1830. Interne des hôpitaux de Lyon, en 1851, il termina ses études médicales à Montpellier, où il fut reçu docteur en 1856. Nommé au concours chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, en 1860, déjà lauréat de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences, M. Ollier avait publié, de 1860 à 1863, plusieurs mémoires originaux : *De la moelle des os et de son rôle dans l'ossification; De l'accroissement en longueur des os des membres; De l'inégalité d'accroissement des deux extrémités des os longs ; Nouvelles Expériences sur la régénération des os;* lorsque l'Institut mit au concours en 1867, pour son grand prix de chirurgie de 10.000 fr. (porté à 20.000 par le chef de l'Etat), la question suivante : De la conservation des membres par la conservation du périoste et le *Traité expérimental et clinique de la régénération des os* (1867, 2 vol. in-8), M. Ollier obtint ce prix partagé *ex æquo* avec Sédillot. Cet ouvrage considérable acquit à l'auteur une juste et grande notoriété. Elu en 1874 correspondant de l'Académie de médecine et correspondant de l'Institut, il prenait possession, en 1877, lors de la création de la Faculté de médecine de Lyon, de la chaire de clinique chirurgicale. Excellent professeur, habile et prudent opérateur, il est l'auteur de travaux originaux devenus classiques, parmi lesquels : *Des résections des grandes articulations* (1870) ; *Traité des résections et des opérations conservatrices* (1885-90).

Dr A. DUREAU.

OLLIÈRES (Les). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Privas ; 1.872 hab. Consistoire protestant. Filatures et moulinages de soie.

OLLIÈRES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Spincourt ; 53 hab.

OLLIÈRES (Les). Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Thorens ; 486 hab.

OLLIÈRES. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de Saint-Maximin ; 219 hab.

OLLIERGUES. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert ; 1.766 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Filatures de chanvre et de lin. Tissage mécanique de toiles. Fabrique de chapelets. Restes d'un ancien château ; vieux pont.

OLLIOULES. Ch.-l. de cant. du dép. du Var, arr. de Toulon ; 3.966 hab. La ville est desservie par la stat. de Sanary-Ollioules, sur le chem. de fer de Marseille à Toulon. Mines de lignite. Vins estimés ; huiles renommées ; importantes cultures fruitières ; vergers d'orangers. Ollioules possède encore des restes de son château fort et de ses anciens remparts (XIIIe siècle). Dans l'église, chaire sculptée et ange attribué à Puget. Près d'Ollioules se trouvent les gorges célèbres que traverse la route de Marseille à Toulon et qui s'étendent sur une longueur de 4 kil., formant un défilé étroit et tortueux d'une complète aridité et d'un aspect étrangement sauvage. Les roches brûlées par le soleil, tourmentées et crevassées, affectent les formes les plus bizarres et revêtent les tons les plus éclatants ou les plus sombres suivant qu'elles sont plus ou moins éclairées ou laissées dans l'ombre. Le fond du précipice où coule un torrent intermittent, et que longe la route, est encombré de pierres et d'éboulis et ajoute encore à la sauvage grandeur du paysage. J. MARCHAND.

OLLIVIER (Démosthène), homme politique français, né à Toulon le 25 févr. 1799, mort à La Motte (Var) le 22 avr. 1884. Grand commerçant à Marseille, conseiller municipal de cette ville, il fut élu représentant des Bouches-du-Rhône à la Constituante le 23 avr. 1848. Il siégea à l'extrême-gauche et combattit assez vivement la politique de Louis-Napoléon. Non réélu, il continua à s'occuper activement de politique. Il fut arrêté et expulsé de France pour avoir protesté contre le 2 Décembre (1851). Il séjourna en Italie et rentra en France en 1860.

OLLIVIER (Olivier-Emile), homme d'Etat français, né à Marseille le 2 juil. 1825, fils du précédent. Inscrit au barreau de Paris en 1848, il fut, malgré sa jeunesse, nommé commissaire général de la République dans les Bouches-du-Rhône, où il réprima un mouvement socialiste lors des événements de juin. Il fut ensuite préfet des Bouches-du-Rhône et préfet de la Haute-Marne jusqu'en 1849. Il reprit la toge et plaida avec éclat plusieurs procès politiques. Le 5 juil. 1857, il était élu député de la Seine au Corps législatif. Membre de l'opposition, il ne tarda pas à prendre dans l'assemblée une autorité considérable ; orateur éloquent et clair, polémiste redoutable, il brillait parmi les personnalités si remarquables qui composaient le fameux groupe des Cinq. Réélu en 1863, Emile Ollivier se dégagea de l'opposition et, inclinant de plus en plus vers le pouvoir, appuya souvent le ministère avec les vues d'un véritable homme d'Etat. Réélu encore par le Var en 1869, il fut mis aussitôt à la tête du tiers-parti et, le 2 janv. 1870, il devenait ministre de la justice et des cultes et premier ministre, se chargeant de réaliser le rêve d'empire libéral que Napoléon III avait formé. Le

ministère Emile Ollivier, partie centre droit, partie centre gauche, fut accueilli avec froideur, presque avec défiance par le Corps législatif. Ollivier, avec une indomptable énergie, défendait ses idées et poursuivait l'application de son plan. Le projet de faire ratifier l'Empire libéral par un plébiscite détacha du cabinet les ministres des affaires étrangères (Daru), des travaux publics (de Talhouet) et de l'instruction publique (Buffet). Cette dislocation eut un effet inévitable, celui de ramener, par la force des choses, le système du gouvernement personnel et d'interdire par là à E. Ollivier la réalisation de son programme. Il fut bientôt débordé d'ailleurs par les événements formidables de la guerre franco-allemande. Le 15 juil. 1870, il avait déclaré qu'il en acceptait d'*un cœur léger* les lourdes responsabilités. On lui a souvent reproché ce mot, qui parut criminel, mais qu'il avait pourtant commenté aussitôt : « Je veux dire d'un cœur que le remords n'alourdit pas, d'un cœur confiant, parce que *la guerre que nous faisons nous la subissons...* » Les déclarations, puis les *Mémoires* de Bismarck ont depuis éclairé et justifié ce commentaire. Les échecs successifs de nos armées accablèrent le ministère. Les partisans de l'empire autoritaire reprenaient le dessus et le 9 août 1870 Emile Ollivier se retirait à la suite du vote de l'ordre du jour déposé par un ennemi personnel, Clément Duvernois : « La Chambre, décidée à soutenir un cabinet capable d'organiser la défense du pays, passe à l'ordre du jour. » Le ministre, dont l'avènement avait été si brillant et avait donné l'essor à tant d'espérances, disparut de la scène politique pour n'y plus reparaître. Emile Ollivier demeura en Italie jusqu'en 1873. Rentré en France, il y fut victime d'une persistante impopularité. Il essaya sans succès de briguer un siège de député à Brignoles et à Draguignan en 1876 et en 1877. Elu membre de l'Académie française en 1870, en remplacement de Lamartine, il ne put jamais lire son discours de réception ; il eut des conflits répétés avec la Compagnie et finit par renoncer à participer à ses travaux. Collaborateur d'un grand nombre de revues et de journaux où, à diverses reprises, il est intervenu d'une manière retentissante dans les questions qui passionnaient l'opinion publique (notamment les décrets sur les congrégations religieuses), Emile Ollivier a publié des ouvrages de jurisprudence, de politique et d'histoire écrits avec la netteté et la distinction qui caractérisent son eloquence. Citons : *Commentaire de la loi sur les saisies immobilières et sur les ordres* (Paris, 1859, in-8) ; *Commentaire de la loi sur les coalitions* (1864, in-32) ; *Démocratie et Liberté* (1867, in-8) ; *Le 19 janvier* (1869, in-12) ; *Une Visite à la chapelle des Médicis* (1872, in-18) ; *Lamartine* (1874, in-12), texte de son discours de réception à l'Académie française avec le récit des incidents qui en ont empêché la lecture en séance publique ; *le Ministère du 2 janvier* (1875, in-12) ; *Principes et Conduite* (1875, in-12) ; *Thiers à l'Académie et dans l'histoire* (1879, in-12) ; *l'Eglise et l'Etat au concile du Vatican* (1879, 2 vol. in-12) ; *le Pape est-il libre à Rome?* (1882, in-12) ; *le Concordat est-il respecté?* (1883, in-12) ; *le Concordat et le Gallicanisme* (1885, in-12) ; *Nouveau Manuel de droit ecclésiastique français* (1885, in-12) ; *1789 et 1889* (1889, in-12) ; *Michel-Ange* (1892, in-12) ; *l'Empire libéral, Etudes, Récits et Souvenirs* (1894-98, 3 vol. in-12) ; *Solutions politiques et sociales* (1894, in-12) ; *Marie-Magdeleine, Récits de jeunesse* (1896, in-12). R. S.

Bibl. : E. Frensdorff, *Emil Ollivier*, dans *Preussische Jahrbucher*, 1870, t. XXV.

OLLIVIER (Auguste), medecin français, ne a Saint-Calais le 13 mai 1833, mort à Paris le 5 mars 1895. Reçu docteur à Paris en 1863, il devint en 1865 le chef de clinique de Grisolle. Médecin du bureau central en 1867, agrégé en 1869, il remplit pendant plusieurs années les fonctions de sous-bibliothécaire à la Faculté de médecine jusqu'en 1876. Après avoir été attaché à l'hospice d'Ivry, à l'hôpital Necker et à l'hôpital Saint-Louis, il dirigea un service important à l'hôpital des Enfants-Malades. Il entra en 1887 à l'Académie de médecine dans la section d'hygiène publique et de médecine légale ; ce fut la consécration des remarquables rapports qu'il eut à faire comme membre du conseil d'hygiène de la Seine. Il a publié sur l'hygiène et la clinique infantiles des travaux de la plus haute importance. Il ne laissa d'ailleurs aucun domaine de la médecine inexploré et publia, en particulier sur les maladies gravidiques et nerveuses, une série de monographies extrêmement intéressantes. La plupart de ces travaux ont été réunis dans : *Etudes de pathologie et de clinique médicales* (Paris, 1887, in-8) et *Leçons cliniques sur les maladies des enfants* (Paris, 1889, in-8). Ajoutons qu'Ollivier était un érudit dans toute la force du terme et qu'il s'intéressait particulièrement à l'histoire de la médecine et à la bibliographie.

OLLIVIER d'Angers (Charles-Prosper), médecin français, né à Angers le 11 oct. 1796, mort à Paris le 3 mars 1845. Il servit dans l'armée et, lors de la Restauration, quitta le service pour étudier la médecine ; il fut reçu docteur à Paris en 1823. Il ne tarda pas à acquérir une grande notoriété par ses travaux sur la physiologie et la pathologie du système nerveux et sur la médecine légale à laquelle il se livra avec le plus grand succès sous les auspices d'Orfila. Il siégeait au Conseil de salubrité et à l'Académie de médecine, et dans maintes circonstances délicates fut chargé de rapports par les tribunaux. Ouvrages principaux : *De la moelle épinière et de ses maladies* (Paris, 1823, in-8) ; *Traité de la moelle épinière et de ses maladies* (Paris, 1824, in-8 ; 3e éd., 1837, 2 vol. in-8 ; trad. en allemand en 1824 et en italien en 1835-39) ; *Histoire anatomique et pathologique des bourses muqueuses de l'homme* (Paris, 1830, in-8) ; *Mémoire sur quelques points de la pathologie du cœur* (Paris, 1834, in-8) ; *Considérations sur les morts subites* (Paris, 1838, in-8) ; *Essai sur le traitement de la descente de l'utérus* (Paris, 1842, in-8) ; nombreux articles dans les *Archives de médecine*, le *Dictionnaire en 21 volumes*, etc. Dr L. Hn.

OLLOIX. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Saint-Amand-Tallende ; 445 hab.

OLLON. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Buis-les-Baronnies ; 58 hab.

OLLON. Localité du district d'Aigle (Vaud, Suisse) ; 3.250 hab. La commune comprend une vingtaine de villages et hameaux, dont plusieurs situés dans la montagne ; Chésières et Villars, par exemple, sont très connus comme séjours d'étrangers.

OLLULANUS (Zool.). Groupe de Nématodes, de la famille des Strongylides, dénommé de la forme de sa capsule buccale (*olla*, urne), établi par Leuckart en 1865 pour une espèce (*O. tricuspis*) parasite du chat. La bourse caudale du mâle est formée de deux valves dont chacune est soutenue par dix côtes ; il existe deux spicules épais et courts. La femelle ne dépasse guère 1 millim. de longueur, son corps est épais et terminé par trois pointes ; elle n'a qu'un seul ovaire et la vulve est en avant de l'anus ; elle est vivipare et ses embryons sont de taille considérable (320 μ de long sur 15 de large), aussi n'en contient-elle guère plus de trois. Pour pouvoir évoluer, ces embryons doivent quitter l'hôte maternel et gagner un autre hôte, mais beaucoup d'entre eux n'émigrent pas et se rendent dans les tissus de l'animal chez lequel ils sont nés, plèvres, diaphragme et surtout poumons ; ils s'enkystent dans ces organes, pour y périr bientôt, mais, quand ils sont abondants, ils peuvent déterminer les symptômes d'une tuberculose miliaire qui peut être mortelle. Les embryons qui sont rejetés avec les excréments ou avec le mucus bronchique peuvent seuls évoluer ; ils arrivent passivement dans un nouvel hôte qui est la souris ; ils se développent normalement chez cet animal jusqu'à ce qu'il soit dévoré par un chat, ce

qui met les larves en liberté dans l'estomac, et elles deviennent sexuées dans la muqueuse de cet organe.

OLMES (Les). Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Tarare ; 578 hab.

OLMET. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Courpière ; 941 hab.

OLMET-ET-VILLECUN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Lodève ; 109 hab.

OLMETA-DI-CAPOCORSO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Nonza ; 568 hab.

OLMETA-DI-TUDA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. d'Oletta ; 521 hab.

OLMETO. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Sartène, sur les hauteurs dominant au N. le golfe de Valinco ; 2.068 hab. Pâtes alimentaires, huileries.

OLMI. Rivière du dép. de la *Corse* (V. ce mot, t. XII, p. 1085).

OLMI-CAPPELLA. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Calvi ; 936 hab.

OLMICCIA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Sartène, cant. de Santa-Lucia-di-Tallano ; 403 hab.

OLMO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Campile ; 527 hab.

OLMO (Paléoethn.). Localité célèbre pour le crâne humain qu'on y a trouvé à une grande profondeur en creusant une tranchée pour le chemin de fer, avec des restes d'éléphant, de cheval et un silex taillé (V. ITALIE, t. XX, p. 1043).

OLMÜTZ (tchèque *Olomouc*). Ville d'Autriche, seconde capitale de la Moravie, sur la r. dr. de la March (Morava) ; 19.761 hab. (en 1890), aux deux tiers allemands. Les murailles, démantelées en 1886, sont remplacées par une belle promenade. Huit églises, dont celles de Saint-Venceslas du XIVe siècle, Saint-Maurice des XIe et XIIe siècles ; château archiépiscopal, palais de justice (jadis hôtel de ville), tour de 78 m. Brasserie ; produits chimiques ; objets de métal. De l'Université, créée en 1581, abolie en 1855, il reste une faculté de théologie ; bibliothèque de 75.000 vol. (1.000 incunables) et 2.500 manuscrits. Au N. de la ville sont l'ancien couvent de prémontrés de Hradisch, le Heiligeberg, lieu de pèlerinage. — Olmütz, citée dès le IXe siècle, fut, après le partage de 1055, la capitale d'une des principautés moraves des Przmyslides ; un évêché y fut créé en 1063 et bien doté. La colonie allemande reçut du margrave Vladislav (1197-1222) la charte de Magdebourg. Olmütz repoussa les Mongols en 1241 et demeura la capitale de la Moravie jusqu'en 1640, où elle dut céder ce rang à Brünn. C'était le centre de l'influence allemande dans le pays, contre les Hussites (1421-38), contre le roi, Georg Podiebrad ; Mathias Corvin y fut couronné. Torstenson la prit en 1642, les Prussiens en 1742. Ils l'assiégèrent en 1758, mais elle avait été fortifiée dans l'intervalle, et Daun la débloqua. Le 2 déc. 1848, l'empereur Ferdinand y abdiqua. Les 28 et 29 nov. 1850 se tint la *conférence d'Olmütz*, entre Manteuffel, au nom de la Prusse, Schwarzenberg, au nom de l'Autriche, Meyendorf, au nom de la Russie. Les affaires d'Allemagne y furent réglées dans des conditions humiliantes pour la Prusse. — L'évêché, institué en 1063, fut érigé en archevêché en 1777. Dès 1588, l'évêque eut rang de prince d'empire. L'archevêque est le seul d'Autriche élu par le chapitre, lequel a conservé ce privilège en raison de sa fidélité à l'empereur, en 1619-20. Les biens archiépiscopaux sont évalués à plus de 10 millions de fr. A.-M. B.

BIBL. : FISCHER, *Gesch. der Stadt Olmütz*, 1808-11, 2 vol. — W. MÜLLER, *Gesch. der Kaiserlichen Hauptstadt Olmütz* ; Vienne, 1882. — D'ELVERT, *Zur Gesch. des Erzbistums Olmütz* ; Brünn, 1895.

OLMÜTZ (Wenceslas d'), graveur du XVe-XVIe siècle (V. WENCESLAS).

OLNE. Ville de Belgique, prov. de Liège, arr. de Verviers, sur la Vesdre, sous-affl. de la Meuse, à 16 kil. de Liège ; 3.500 hab. Fabriques de tissus de laines et de canons de fusil ; carrières de pierre à chaux et à pavés.

OLNEY. Ville d'Angleterre, comté de Buckingham ; 2.400 hab. (en 1891). Fondée par les Flamands qui y importèrent l'industrie de la dentelle. Cowper y vécut de 1767 à 1780.

OLONA. Rivière d'Italie, affl. g. du Pô. Elle naît au N.-E. de Varèse (prov. de Come), descend vers le S.-E. dans la plaine lombarde, passe à Legnano, à Milan, et s'y joint au canal de Pavie ; ses eaux arrivent au fleuve par diverses branches ; la plus occidentale, se détachant à Binasco, garde le nom d'Olona et finit à San Zenone ; deux autres, Bettabia et Lambro méridionale, vont à Melegnano (Marignan) et San-Angelo se jeter dans le Lambro.

OLONETZ. VILLE. — Ville de Russie, gouvernement d'Olonetz, sur l'Olonka ; 1.610 hab. (en 1892). Citée dès 1137, comme centre principal des gens de Novgorod, dans ces régions elle eut quelque importance au XVIIe siècle et fut fortifiée en 1649.

GOUVERNEMENT. — Gouvernement de la Russie septentrionale ; 148.764 kil. q., dont 21.000 occupés par les lacs ; 357.491 hab. (en 1892), soit moins de 2 1/2 hab. par kil. q. Il confine à l'O. à la Finlande, au N. au gouvernement d'Arkhangel, au S.-E. à celui de Vologda, au S. à celui de Novgorod, au S.-O. à celui de Saint-Pétersbourg, dont le sépare le lac Ladoga. Le N. du gouvernement est une région accidentée, lacustre, continuation de la Finlande où les cultures boisées d'Olonetz atteignent 300 m. Elles s'abaissent à l'E. vers la vaste dépression comprise entre les mers Baltique et Blanche où se sont amassées les eaux des lacs Ladoga et Onéga ; ce dernier occupe le centre de la province. Au delà, vers le S., le sol se relève, les terrains du N. sont formés de schistes cristallins, granite, diorite, porphyre, schistes argileux. Entre les lacs Onéga et Ladoga, s'étendent des dépôts alluviaux ; au S. du Svir, des sédiments siluriens, à l'E. desquels paraît la formation dévonienne qui borde la lisière septentrionale du grand bassin carbonifère de Moscovie. Tout le gouvernement d'Olonetz porte les traces de l'action glaciaire et est parsemé de blocs erratiques. On y trouve quantité de gîtes métalliques, surtout d'excellent fer, et sur le fleuve Onéga des perles. — Sur ce territoire sont répartis 2.000 lacs ; le principal est de beaucoup l'Onéga (9.572 kil. q.), puis au N. le Ségoséro et le Wyg, reliés d'une part au grand lac et par lui à la Baltique, de l'autre à la mer Blanche, où le Wym conduit leurs eaux ; au N.-E., le lac Wodlo, tributaire du lac Onéga ; à l'E., le lac Latcha, d'où sort le fleuve Onéga, tributaire de la mer Blanche. Quant au lac Onéga, qui reçoit encore du S. la Wytégra, il se déverse par le Svir dans le lac Ladoga. — Le climat est froid et humide : moyenne annuelle + 1°,5 ; estivale + 13°,25, hivernale — 10°,1. Les variations de température sont très brusques.

Des 357.491 hab. la grande majorité sont Russes, environ 50.000 Caréliens et 9.000 Tchondes. Les bois couvrent 63 % de la superficie, les sols incultes 31 %, les prés 3 % et les champs 2 1/2 % seulement. Les marécages, très vastes, sont couverts de saules et d'aunes ; dans les forêts dominent les bouleaux et les pins. On récolte en moyenne (de 1883 à 1892) 517.000 hectol. de seigle, 760.000 d'avoine, 204.000 d'orge, 14.000 de pois, du lin et des raves. Il existait, en 1891, 65.000 chevaux, 133.000 bœufs, 96.500 moutons, 5.500 porcs. Les habitants vivent surtout de la pêche, de la chasse, de l'exploitation des bois. Ils expédient à Saint-Pétersbourg le gibier à plumes, des fourrures (ours, écureuils, hermines, martres), des champignons, des framboises.

Le gouvernement (constitué en 1802) se divise en sept cercles : Kargopol, Lodeïnoié-Polé, Onéga, Pétrozavodsk, Poviénez, Poudoch, Wytégra. Le chef-lieu est Pétrozavodsk (12.200 hab.).

BIBL. : HELMERSEN, *le District minier d'Olonetz*, dans *Mém. Ac.* ; Saint-Pétersbourg, 1860. — Du même, *Observ. géol. dans le district minier d'Olonetz*, 1882. — Carte de STEIN, au 1.260.000e, 1879.

OLONIER (Bot.) (V. ARBOUSIER).

OLONNAIS (Jean-David Nau, surnommé l'), chef de flibustiers, né aux Sables-d'Olonne en 1630, mort aux îles Barow, dans le golfe de Darien, en 1671. Il partit en 1650 de La Rochelle avec un propriétaire des Antilles au service duquel il resta trois ans ; puis il passa à Saint-Domingue et devint l'un des plus habiles boucaniers de l'île; les Espagnols résolurent soudain de chasser les chasseurs étrangers de l'île entière, et l'Olonnais n'échappa que difficilement au massacre de ses camarades ; il s'enfuit dans l'île de la Tortue qui appartenait aux Français et jura une haine mortelle aux Espagnols. Ayant armé un petit bâtiment, il fit plusieurs prises; le gouverneur français de l'île de la Tortue lui fournit un autre navire pour faire la course contre les Espagnols, après le naufrage du premier; le flibustier, après des exploits extraordinaires, faillit être massacré sur la côte de Campêche, où il s'était perdu ; il arma de nouveau deux canots et fit de nouvelles prises. Il se décida alors à s'organiser plus fortement; associé avec Michel le Basque, il réunit 440 hommes et forma une flottille de huit petits bâtiments. Avec ces forces nouvelles, il fit des prises considérables et s'empara successivement des villes de Maracaibo (1666) et San Antonio de Gibraltar qu'il pilla, puis Puerto-Caballo et San Pedro, torturant les prisonniers et menaçant les Espagnols. Il se proposait de marcher sur Guatemala, mais les flibustiers reculèrent et la moitié abandonna leur chef dont le vaisseau fut brisé par la tempête, près de l'île de Las Perlas. L'Olonnais gagna la presqu'île de Yucatan et s'y maintint quelques mois, vivant de chasse et de pêche; mais, pressé par la faim et manquant d'armes, il passa aux îles Barou, où il fut fait prisonnier par les Indiens qui le hachèrent en morceaux, le rôtirent et le mangèrent. Ph. B.

OLONNE. Com. du dép. de la Vendée, arr. et cant. des Sables-d'Olonne ; 2.929 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Château de la Pierre-Levée, l'un des quartiers généraux des Vendeens en 1793.

OLONOS (Mont) (V. Erymanthe).

OLONZAC. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons ; 2.110 hab.

OLO-OT (V. Bornéo [Anthrop.]).

OLORON. Ch.-l. d'arr. du dép. des Basses-Pyrénées, au confluent des gaves d'Aspe et d'Ossau, dont la réunion forme le gave d'Oloron ; 8.758 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Trois paroisses, nombreux couvents, petit séminaire. Bibliothèque publique. Vice-consulats d'Espagne, de la République Argentine et de l'Uruguay. Hospice civil ; hospice Bourt. Orphelinat. Filature de laines ; fabriques de couvertures de laine, de ceintures, de bérets, de bonneterie de Béarn, de toile à espadrilles, d'espadrilles, de peignes en buis, de coutellerie, de cierges et de chandelles, de cribles, de chocolat. Scierie mécanique, corroiries, tanneries, imprimeries. Commerce important avec l'Espagne par les cols d'Anso et de Somport, consistant en laines, peaux de moutons, jambons, chevaux, mulets, etc. Entrepôt des bois de mâture des forêts des Pyrénées.

Histoire. — Les deux gaves qui se rejoignent dans la ville la divisent en trois quartiers distincts : Sainte-Croix, sur le promontoire élevé qui domine le confluent des deux gaves ; Sainte-Marie, dans la plaine de la rive gauche du gave d'Aspe et le quartier neuf, sur la rive droite du gave d'Ossau. Sainte-Croix a remplacé l'ancienne ville celtibère, puis gallo-romaine d'*Iluro*, l'une des douze cités de la Novempopulanie. Dès l'époque d'Auguste, elle s'étendit dans la vallée et devint au ive siècle le siège d'un évêché. Désolée et ruinée par les invasions successives des Vascons au vie siècle, puis des Sarrasins au viiie siècle, elle fut à peu près abandonnée pendant plusieurs siècles. Au xie siècle, l'évêque Raimond Ier reprit possession de l'église de Sainte-Marie. Un peu plus tard, le vicomte de Béarn, Centule IV, prit possession de l'ancienne ville celtibérienne et y construisit un château et une église. La ville féodale et la cité ecclésiastique conservèrent longtemps une existence distincte. La ville épiscopale eut une histoire assez agitée : au xive siècle, par la rivalité de prélats qui se disputèrent l'évêché ; au xvie siècle, par les tentatives de l'évêque Gérard Roussel pour gagner les habitants à la Réforme. Renversé un dimanche de sa chaire par ses auditeurs, il mourut des suites de cette chute et Oloron devint le centre de la résistance catholique en Béarn. Montgommery y rétablit le culte protestant en 1569, et la Réforme y fit de nombreux prosélytes. En 1589, l'avènement au trône de Henri IV et la réunion du Béarn à la couronne qui en fut la conséquence firent cesser la séparation des deux villes, qui furent réunies sous la juridiction royale. En 1685, la révocation de l'édit de Nantes, mais surtout les dragonnades qui suivirent firent à peu près disparaître le protestantisme. Lors de la division de la France en départements, Oloron fut d'abord le ch.-l. du dép. des Basses-Pyrénées, mais Pau ne tarda pas à lui être substitué.

Evêques. — L'évêché d'Oloron, suffragant d'Auch, paraît avoir été fondé à la fin du ive siècle par saint Grat, qui siégea au concile d'Agde en 506. Voici la liste chronologique de ses successeurs : Agustius (?), 551 ; Lezer, 573-585. Sans résidence fixe, les évêques suivants sont douteux : Abientius, 653 ; Zozime, 659 ; Tructemonde, 661 ; Arcontius, 668. On connaît un seul évêque du ixe siècle, Gérard, en 850, et deux du xe, Gombaud, 977, et Arsius Raca, 992. Le siège ayant été rétabli dans la cathédrale de Sainte-Marie au xie siècle, la liste redevient plus certaine : Raimond Ier le Vieux, 1033-50 ; Etienne de Mauléon, 1060-78 ; Amat, 1070-83 ; Odon de Bénac, 1083-1101 ; Roger Ier de Sentes, 1102-14 ; Arnaud Ier d'Araux, 1114-35 ; Arnaud II d'Izeste, 1135-68 ; Bernard Ier de Sadirac, 1169-95 ; Bernard II de Morlane, 1196-1216 ; Bernard III, 1225 ; Guillaume Ier de Castanet, 1228-41 ; Pierre Ier de Gavarret, 1242-54 ; Guillaume II de Gaujac, 1255 ; Roger II, 1256-59 ; Compaing, 1260-83 ; Bernard IV de La Mothe, 1284-88 ; Guillard de Leduix, 1289-1308 ; Pierre-Raymond de Monein, 1308 ; Guillaume, Arnaud Ier, 1309-22 ; Arnaud III de Valensun, 1323-41 ; Bernard V d'En Julia, 1342-47 ; Pierre II d'Estiron, 1348-1370 ; Guillaume IV d'Assat, 1371-95. A l'époque du grand schisme, l'évêché fut disputé par divers prélats ; ceux de l'obédience d'Avignon furent : Armand Guilhem de Bury, 1396 ; Pierre Laforgue (?) ; Sance Ier Muller, 1404 ; ceux de l'obédience de Rome furent : Ogier Vilesongnes (?), 1378 ; Pierre de Montbrun (administrateur), 1404 ; Pierre Salet, 1412, avec lequel l'unité fut rétablie en 1417 et qui siégea jusqu'en 1421 ; Guicharnaud (Guillaume-Arnaud), 1422-26 ; Guiraux d'Araux (Gérard II), 1426-34 ; Arnaud-Raimond Ier d'Espagne, 1435-50 ; Garsias Ier de Faudoas, 1450-65 ; Garsias II de La Mothe, 1466-75 ; Sance II de Casenave, 1475-91 ; Jean Ier de Pardailhan, 1494-99 (le siège lui fut disputé par Antoine de Corneillan) ; Arnaud-Raimond II de Béon, 1507-19 (Amanieu, cardinal d'Albret, administrateur) ; Jean II, cardinal Salviati, 1520 ; Jacques de Foix, 1521-34 ; Pierre IV d'Albret, 1535 ; Gérard III Roussel, 1539-55, converti à la Réforme ; Claude Orégon, 1550-80 ; Arnaud IV de Maytie, 1599-1623 ; Arnaud V de Maytie, 1623-46 ; Louis de Bassompierre, nommé, mais non consacré, 1647 ; Pierre V de Gassion, 1648-52 ; Jean III de Miossens-Sansons, 1653-58 ; Arnaud VI, François de Maytie, 1661-58 ; François-Charles de Salettes, 1682-1704 ; Antoine de Maigny, 1704, nommé, mais non consacré ; Joseph de Révol, 1705-1735 ; Jean-François de Montillet, 1835-42 ; François de Révol, avr. 1742-83 ; J.-B.-Auguste de Villoutreix de Faye, 1783-90 ; Barthélemy-J.-B. Sanadon, évêque constitutionnel, 26 avr. 1791-93. Supprimé en 1793, l'évêché d'Oloron n'a pas été rétabli.

Monuments. — L'ancienne ville féodale de Sainte-Croix conserve des ruines du château du vicomte de Béarn (mon. hist.) du xive siècle, de ses anciens remparts, de vieilles

maisons des xve, xvie et xviie siècles, et l'église Sainte-Croix, bâtie au moment de la reconstruction de la ville ; c'est un édifice à coupole, avec bas côtés recouverts de voûtes demi-cylindriques ; elle contient d'anciens chapiteaux historiés et un portail latéral intéressant ; la façade principale, de style roman, est moderne. L'ancienne ville ecclésiastique renferme la cathédrale Sainte-Marie (mon. hist.), qui est aussi de construction romane, mais profondément remaniée au xive siècle ; on construisit à cette époque cinq chapelles absidales, on surhaussa la grande nef, on doubla les bas côtés. Un peu plus tôt (xiie et xiiie s.), on avait construit devant la façade O. une massive tour carrée percée à la base d'arcades gothiques formant porche. Sous ce porche subsiste l'ancien et très curieux portail roman de l'église primitive, historié de nombreuses sculptures. Du palais épiscopal subsiste une belle tour du xiiie siècle. Le quartier neuf possède une église moderne, Notre-Dame, de style roman. Y.

Gave d'Oloron (V. Landes, t. XXI, p. 868).

OLOT. Ville d'Espagne, prov. de Gerona, sur le Fluvia ; 8.158 hab. (en 1887). Filature de coton ; draps.

OLOTS (V. Eleuthes).

OLOZAGA (don Salustiano), homme politique espagnol, né à Logroño en 1803, mort à Enghien le 26 sept. 1873. Avocat à Logroño, il dut fuir en France à la suite d'un complot contre Ferdinand VII (1831) ; à la mort du roi, il rentra, fut élu député aux Cortès, où il fut remarqué pour son éloquence. Après de nombreuses variations politiques, il devint le favori de la reine Christine, fut nommé ambassadeur à Paris (1840) ; chargé en 1843 de former un ministère progressiste, il dissout les Cortès, est mis en accusation, s'enfuit en Portugal, rentre en 1846, est emprisonné et expulsé ; il revient de nouveau en 1847 et redevient un des chefs des progressistes ; il collabore à la constitution de 1855, reçoit de nouveau l'ambassade de Paris. O'Donnell la lui ôte en 1865 ; Olozaga travaille alors à la chute de la reine Isabelle et, quand elle est accomplie, le gouvernement provisoire lui rend en déc. 1868 son ambassade de Paris.

OLPÉ (V. Vase).

OLPERER (Mont). Montagne des Alpes du Zillerthal, 3.480 m. Très belle vue. Ascension difficile, par le val de Zams.

OLS-et-Rignodes. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, cant. de Villeneuve ; 260 hab.

OLSHAUSEN. Famille allemande, dont les principaux membres furent : *Detlev-Johann-Wilhelm* († 1823), théologien protestant ; ses trois fils : *Hermann* (1796-1839), théologien ; *Justus*, orientaliste réputé (V. ci-après) ; *Theodor* (1802-69), un des chefs du mouvement allemand au Slesvig-Holstein, auteur d'une *Gesch. der Mormonen* (Gœttingue, 1856) et d'une *Geographisch-statistische Beschreibung der Vereinigten Staaten* (1853-55, 3 vol., inachevée) ; — *Robert Michaelis* (né à Kiel le 3 juil. 1835), médecin, fils de Justus, gynécologue renommé, qui professe à Berlin et a pratiqué un des premiers l'ovariotomie et l'ablation totale de la matrice, collaborateur de Billroth dans ses ouvrages sur les maladies des femmes ; — *Justus* (né à Kiel le 10 avr. 1844), criminaliste, frère du précédent, auteur d'un bon *Kommentar zum Strafgesetzbuch für das Deutsche Reich* (Berlin, 1879-83, 2 vol., 4e éd., 1892). A.-M. B.

OLSHAUSEN (Justus), orientaliste allemand, né à Hohenfelde (Holstein) le 9 mai 1800, mort à Berlin le 28 déc. 1882. Elève de Silvestre de Sacy à Paris, professeur à l'Université de Kiel (1823), révoqué pour son opposition au Danemark en 1852, il fut appelé à l'Université de Kœnigsberg (1853), puis à celle de Berlin (1858-74). Il fit en 1840 un voyage d'études en Asie. Ses principaux ouvrages sont : *Fragments relatifs à la religion de Zoroastre* (av. Mohl, Paris, 1829) ; *Vendidad* (éd. critique inachevée, Hambourg, 1829) ; *Die Pehlewilegenden auf den Münzen der letzten Sassaniden* (Leipzig, 1843) ; des catalogues des manuscrits arabes et persans de la bibliothèque de Copenhague (1851 et 1857) ; des commentaires de Job (1852) ; des Psaumes (1853) ; *Lehrbuch der hebræischen Sprache* (Brunswick, 1861, 2 vol., dont le premier seul a paru) ; *Prüfung des Charakters der in den assyrischen Keilinschriften enthaltenen semitischen Sprache* (Berlin, 1864) ; d'excellents travaux dans les Mémoires de l'Académie de Berlin. A.-M. B.

Bibl. : Schrader, *Gedæchtnisrede auf J. Olshausen* ; Berlin, 1883.

OLTCHA ou **MANGOUN.** Peuple de Sibérie, sur le bas Amour, entre les Ghiliaks au N. et les Goldes au S. ; de race toungouse, très métissés de Ghiliaks. Ils vivent de pêche.

OLTEN. Ville de Suisse, cant. de Soleure, située dans un joli site, sur les bords de l'Aar, à 401 m. d'alt. ; 4.936 hab. (en 1889). Importantes fabriques de chaussures (en particulier au faubourg de Schœnenwerd) ; filatures de laine, tissus mélangés, teintureries. La gare est une des plus actives de la Suisse comme point de raccordement des lignes qui, de Bâle, se dirigent sur Soleure et le Jura, Berne et Thun, Lucerne et le Saint-Gothard, Zurich et l'Arlberg. Premier centre du mouvement vieux-catholique en Suisse.

OLTENITZA. Ville de Roumanie, cercle d'Ilfov (Valachie), port fluvial du Danube à l'embouchure de l'Ardchich ; 5.344 hab. (en 1889). Nombreux combats des Turcs et des chrétiens. Le 4 nov. 1853, Omer Pacha y battit les Russes ; le 29 juil. 1854, Saïd Pacha leur infligea un nouvel échec.

OLTMANN (Jean-Frédéric), littérateur néerlandais, né à La Haye le 1er sept. 1806, mort à Steenderen (Gueldre) le 29 janv. 1854. Il fut l'auteur de romans historiques très goûtés qui parurent d'abord sous le pseudonyme de *Jan van den Haage : Het slot Lœvenstein in 1570* (1834, 2 vol.) ; *De schaapherder* (1838, 4 vol.) ; une dizaine de nouvelles réunies sous le titre *Het huis van het zeewijf benevens verspreide verhalen* (Amsterdam, 1854, 2 vol.). Ses œuvres complètes furent réunies en 7 vol. (8e éd., Rotterdam, 1893).

Bibl. : Biographie par Jan ten Brink.

OLTRAMARE (Marc-Jean-Hugues), théologien suisse, né à Genève le 27 déc. 1813, mort dans cette ville le 23 févr. 1891. Ses études, très solides, furent terminées à Genève et complétées par un séjour à Tubingue et à Berlin. Après quelques années de pastorat, il accepta la chaire d'exégèse du Nouveau Testament à la Faculté de théologie protestante de Genève (1854), qu'il occupa jusqu'à sa mort. Outre de nombreux discours et brochures de polémique ou de théologie, on lui doit une traduction très estimée du Nouveau Testament, un *Commentaire sur l'épître aux Romains* (2e éd., 2 gros vol., Paris, 1881-82) et un *Commentaire* de trois volumes sur les épîtres aux Colossiens, aux Ephésiens et à Philémon. E. K.

OLTRAMARE (Gabriel), mathématicien genevois, né le 19 juil. 1816, d'une famille originaire d'Italie, réfugiée à Genève, et dont le chef avait été reçu bourgeois de cette ville en 1608 ; cette famille s'était distinguée par un attachement passionné à la Réforme, pour laquelle, non sans péril, elle avait quitté la terre natale. M. Oltramare, après avoir fait ses études de mathématiques supérieures à Paris, où il fut en relations scientifiques avec Cauchy, partit en 1843 pour l'Egypte, appelé à diriger l'éducation d'Achmet Pacha, fils d'Ibrahim Pacha. Il n'y séjourna guère qu'un an, des intrigues de palais l'ayant engagé à quitter le pays. Il retrouva l'année suivante à Paris son élève Achmet, resté sans amis et qui devait plus tard périr d'un accident, en 1858, avant d'atteindre à la dignité de vice-roi ; il est probable que, sans cette mort prématurée, la carrière de M. Oltramare eût été tout autre, étant données la confiance et l'estime que le jeune prince témoignait à son professeur. Celui-ci, appelé en 1848 à l'Académie, devenue ensuite Université de

Genève, n'a cessé d'y enseigner depuis lors les mathématiques supérieures et est devenu doyen de la Faculté des sciences. Les travaux de M. Oltramare se rapportent à l'analyse et à la théorie des nombres. Ils ont été publiés dans de nombreux recueils scientifiques, parmi lesquels le *Journal de Crelle*, les mémoires de l'*Institut national genevois*, et les comptes rendus de l'*Association française*. Nous citerons de lui : *Résolution de l'équation indéterminée* $ax + bky = z(x^2 + ky^2)$; *Note sur les relations qui existent entre les formes linéaires et les formes quadratiques des nombres premiers; Considérations générales sur les racines des nombres premiers; Sur la détermination des racines primitives des nombres premiers; Résolution des congruences du troisième degré; Note sur les formules algébriques qui déterminent une suite de nombres premiers; Mémoire sur les nombres inférieurs et premiers à un nombre donné; Transformation des formes linéaires des nombres premiers en formes quadratiques*. Dans ce dernier Mémoire, la plus belle contribution de l'auteur à la théorie des nombres, M. Oltramare généralise des résultats obtenus par Jacobi et Libri, en employant une méthode fort originale, qui n'est pas absolument rigoureuse, mais qui mériterait d'être étudiée en elle-même. Comme analyste, M. Oltramare n'a pas été moins fécond ; on lui doit notamment une *Note sur les séries décroissantes dont les termes sont alternativement positifs et négatifs*; et divers mémoires sur le calcul des résidus, sur les quantités infinies, sur les fonctions discontinues, sur la théorie des séries périodiques et mixto-périodiques. Enfin, en 1885, paraît son mémoire *sur la généralisation des identités*, dans lequel il pose les bases d'un nouveau calcul, *le Calcul de généralisation* (V. Généralisation, § *Mathématiques*), auxiliaire précieux dans beaucoup de problèmes difficiles. Depuis cette époque, les publications de M. Oltramare, qui se trouvent surtout dans les comptes rendus des Congrès de *l'Association française*, se rapportent à peu près exclusivement au développement et au perfectionnement de ce nouvel instrument analytique. C.-A. Laisant.

OLTU (Rio) (V. Aluta).

OLVERA. Ville d'Espagne, prov. de Cadix, sur le Salado; 8.613 hab. (en 1887). Vieille enceinte; château ruiné.

OLVIOPOL. Ville de Russie, gouv. de Kherson, sur le Boug, au confluent de la Sinoukha ; 5.686 hab. (en 1892). Commerce de sel, de poissons secs, de blé La ville s'est formée autour de la forteresse d'Orli, bâtie en 1743 sur la frontière turque, et reçut sa charte municipale en 1773.

OLYBRIUS (Anicius), empereur romain, mort en 472. Lorsque Genséric, roi des Vandales, établi à Carthage, vint piller Rome en 455, il emmena prisonnière Eudoxie, femme de Maxime et veuve de Valentinien III, et ses deux filles, Eudoxie et Placidie. Il maria aussitôt l'aînée à son fils Huneric, puis réclama la dot de sa bru et la rançon des deux autres femmes. Mais pendant sept ans ses réclamations furent vaines. Or Placidie avait été fiancée à Olybrius, descendant de l'illustre gens Anicia, et bien que, lors de la prise de Rome, le jeune homme, au lieu de rester aux côtés de sa fiancée, se fût enfui à Constantinople, celle-ci l'aimait encore. Genséric entra en rapport avec Olybrius et se servit de lui comme intermédiaire vis-à-vis de l'empereur d'Orient, Léon. Il lui promettait la main de Placidie s'il parvenait à le faire entrer en possession de la dot de sa sœur. Olybrius réussit dans ses intrigues et épousa Placidie.

Alors Genséric écrivit au sénat de Rome et à Léon pour leur persuader de choisir Olybrius pour empereur d'Occident. Mais cette ouverture fut accueillie avec dédain. Le Barbare s'en vengea en ravageant les côtes d'Italie, et partout ses soldats criaient à ceux qu'ils pillaient : « Faites Olybrius empereur d'Occident. » Mais les violences et les intrigues d'Olybrius furent vaines. A la mort de Maxime, Anthémius devint empereur d'Occident (466). Une expédition commune fut préparée contre Genséric. Elle échoua. Cependant le Goth Ricimer avait épousé la fille d'Anthémius. Mais la brouille survenant entre le beau-père et le gendre, celui-ci finit par se rapprocher de son mortel ennemi, Genséric, et songea à son tour à opposer Olybrius à Anthémius. Olybrius, qui, depuis plusieurs années, vivait dans la retraite, occupé de bonnes œuvres, se laissa tenter par ce retour de fortune, et accompagna Ricimer devant Rome. Anthémius s'enfuit, et Olybrius fut reconnu par le sénat tremblant. Il ne régna que quatre mois à peine et mourut de mort naturelle. André Baudrillart.

Bibl. : Amédée Thierry, *Récits de l'histoire romaine*, pp. 81-133.

OLYMPE (auj. *Elymbos*). Montagne du N. de la Grèce, sur la frontière de la Macédoine et de la Thessalie, en territoire ottoman ; elle se développe du N. au S., dominant la plaine littorale de *Piérie* jusqu'à l'embouchure du Pénée qui coule dans l'étroite vallée de Tempé, creusée entre l'Olympe et l'Ossa. Le point culminant atteint 2.973 m.

Mythologie. — L'Olympe de Thessalie a été la montagne sainte du polythéisme grec. Poussés par l'instinct naturel qui porte les peuples primitifs à placer sur les hautes montagnes le séjour de leurs divinités, les vieux Pélasges de Thessalie consacrèrent l'Olympe à leur grand dieu Zeus. Cette religion se conserva et se développa chez les Hellènes, dont les diverses tribus furent longtemps groupées autour de l'Olympe. Sur ces hautes cimes, qui semblaient inaccessibles, et que, le plus souvent, on voyait de loin briller, lumineuses, au-dessus des nuages, on se représentait la ville forte et le palais de Zeus, bâtis par Hephaistos (*Iliad.*, XI, 76; *Odyss.*, VI, 42). Dans une grande salle de ce palais se réunissaient non seulement les dieux de l'Olympe, qui formaient le cortège de Zeus, mais tous les autres dieux qui habitaient la terre ou la mer (*Iliad.*, XX, 5). Les portes de la cité divine étaient aussi celles du ciel (*Iliad.*, V, 749) ; si bien que l'on confondit insensiblement l'Olympe et le ciel, et qu'enfin les deux mots devinrent presque synonymes. C'est dans les légendes relatives à l'Olympe que les dieux grecs se dégagèrent peu à peu des symboles; ils se séparèrent des forces naturelles, dont ils étaient à l'origine la personnification, pour revêtir de plus en plus la force humaine. De là, cette conception se répandit dans tout le monde grec. On donna le nom d'Olympe à beaucoup d'autres montagnes, à des pics de Lesbos (938 m.), des environs de Smyrne, de l'Ida, du Taurus, de Bithynie (auj. Kechich-dagh, au S. de Brousse, 1.930 m.), de Chypre (auj. Troodos, 2.010 m.). On appela Olympe un des sommets du Lycée en Arcadie; c'est par là sans doute que le nom arriva dans la vallée de l'Alphée, où s'éleva le grand sanctuaire de Zeus Olympien. Mais l'Olympe de Thessalie resta, par excellence, le séjour des dieux. Depuis la chute du paganisme, les prophètes, les apôtres et les moines ont remplacé les dieux : un des sommets de la montagne sainte est consacré au prophète Elie, un autre à saint Denys, moine des Météores. P. Monceaux.

OLYMPE ou **OLYMPIADE** (Sainte) (368-410) (V. Olympiade [Sainte]).

OLYMPIA. Ville des Etats-Unis, cap. de Washington, au fond du fjord de Pugetsound, sur un embranchement du Northern-Pacific; 4.698 hab. (en 1890). Commerce de bois, fruits, laine.

OLYMPIADE (Sainte), née à Constantinople vers 368, morte entre 408 et 420. Fête le 17 déc. Héritière d'une immense fortune et orpheline, elle fut mariée, en 384, par son tuteur Procope avec Nébridius, qui la laissa veuve sans enfants, deux ans après. Son refus de se remarier avec un parent de Théodose l'exposa à des mesures de rigueur de la part de l'empereur, qui mit sous séquestre les biens de la jeune veuve, mais les lui rendit quelque temps plus tard, en la voyant inflexible. Elle se voua alors avec toutes les ressources de sa fortune aux bonnes œuvres.

Sa maison fut le rendez-vous de tous les indigents et de tout le clergé de la capitale. Le patriarche Nectaire la fit diaconesse avant qu'elle eût trente ans. Quand Chrysostome succéda à Nectaire, il dut ordonner à Olympiade d'employer avec plus de discrétion ses biens. Olympiade fut parmi les femmes qui prirent publiquement congé de Chrysostome exilé (20 juin 404). Elle fut, après cela, accusée d'avoir mis le feu à l'église où la scène des adieux avait eu lieu. Elle se défendit avec hauteur, mais dut quitter Constantinople, sans plus trouver de paix nulle part. On perd ainsi sa trace. F.-H. K.

OLYMPIADE. Chaque cité grecque avait sa chronologie particulière, fondée ordinairement sur la succession de ses magistrats. La seule ère commune à tous les Grecs fut celle des olympiades. On appelait *olympiade* l'intervalle de quatre ans qui s'écoulait entre deux célébrations des jeux Olympiques. Mais l'usage de supputer les années par olympiades ne remonte pas beaucoup plus haut qu'environ l'an 300 av. J.-C. Les magistrats Eléens avaient l'habitude, depuis l'an 776 av. J.-C., où l'Eléen Corœbos avait remporté le prix de la course à pied, de consigner par écrit le nom de tous les vainqueurs à cette course, et la liste en était gardée dans le gymnase d'Olympie. Selon Polybe, l'historien Timée de Sicile eut le premier l'idée de se servir de ces catalogues comme d'un instrument de controle chronologique. Il compara avec les olympiades, et vérifia par ce moyen les listes des archontes d'Athènes, des éphores de Sparte et des prêtresses d'Argos, bases de la chronologie à Athènes, Sparte et Argos. Un assez grand nombre d'écrivains, parmi lesquels Polybe, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, et quelquefois Pausanias, Diogène Laërte, Arrien, etc., comptent les années par olympiades. Thucydide et Xénophon font cependant déjà usage des olympiades, le premier une fois (III, 8) et le second deux fois (Hell., I, 2, § 1 ; II, 3, § 1). Encore Thucydide indique-t-il l'olympiade par le nom du vainqueur au pancrace, sans doute à cause de la célébrité de cette victoire. La supputation par olympiades dura jusqu'en 394 ap. J.-C., dixième année du règne de Théodose (293e olymp.). Le comput par olympiades ne fut jamais adopté officiellement. Même sur les inscriptions, on n'en trouve que deux exemples (Böckh, *Corp. inscr.*, nos 2682, 2999). Il faut noter que des doutes ont été émis sur la valeur de la chronologie d'Olympie. Mahaffy (*Journ. of. hell. stud.*, II, 1, 164) croit qu'aucune liste n'a existé à Olympie avant le temps de Thucydide. Hippias d'Elide aurait vers cette date tenté une reconstitution qui l'aurait mené jusqu'à 776. date présumée de la fondation des jeux. Il en résulterait que les dates fournies par Eusèbe pour les cinquante premières olympiades n'auraient aucune valeur.

Les auteurs anciens datent tantôt simplement par olympiade, tantôt par 1re, 2e, 3e et 4e année de chaque olympiade. Nous empruntons à M. S. Reinach (*Manuel de philologie classique*, 1re éd., p. 206, note 3) les formules à employer pour réduire les olympiades en années de l'ère vulgaire. 1° La date est antérieure à Jésus-Christ. Soit n le nombre des olympiades, p le chiffre additionnel (1re, 2e, 3e, 4e année de la n^e olymp.), on se servira de la formule : date $= 776 - [(n - 1)\ 4 + (p - 1)]$. Ex. : Salamine tombe olymp. 75, 1 ; c.-à-d. en appliquant la formule $= 776 - [(75 - 1)\ 4 + (1 - 1)] = 776 - 296 = 480$. La date est postérieure à Jésus-Christ. On résoudra la formule $(n - 1)\ 4 + p - 776$.

Nous croyons du reste utile d'ajouter ici le tableau comparé des olympiades et des années supputées d'après l'ère chrétienne depuis l'origine des olympiades jusqu'à l'an 301 ap. J.-C. Remarquons encore que les jeux Olympiques, étant célébrés vers le milieu de l'été, correspondaient chez les Athéniens au commencement de l'année (21 juin). Si donc une date appartient à la seconde moitié de l'année athénienne, il faut diminuer d'une unité le chiffre de l'année av. J.-C., puisque celle-ci commence au 1er janv. Ainsi la bataille de Salamine livrée en automne est de 480, mais les événements postérieurs au 1er janv. suivant, quoique appartenant à la même année de la même olympiade, sont de 479. Nous n'indiquons le détail des années que pour la première olympiade.

Av. J.-C	Olymp.	Année	Av. J.-C.	Olymp.	Année
776	1	1	140	160	1
775		2	100	170	1
774		3	60	180	1
773	1	4	20	190	1
772	2	1	16	191	1
768	3	1	12	192	1
764	4	1	8	193	1
740	10	1	4	194	1
700	20	1	Ap. J.-C.	Olymp.	Année
660	30	1	1	195	1
620	40	1	5	196	1
580	50	1	9	197	1
540	60	1	13	198	1
500	70	1	17	199	1
460	80	1	21	200	1
420	90	1	61	200	1
380	100	1	101	220	1
340	110	1	141	230	1
300	120	1	181	240	1
260	130	1	221	250	1
220	140	1	261	260	1
180	150	1	301	270	1

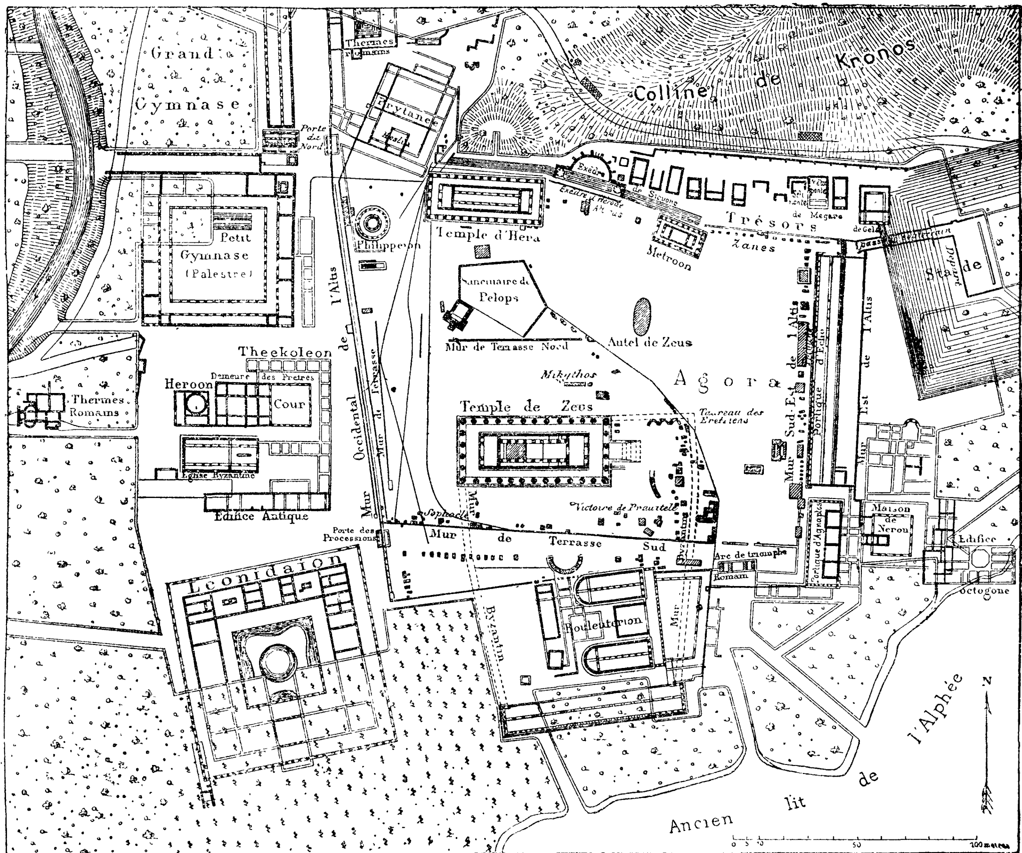
Il y eut sous l'empire romain une nouvelle ère olympique, qui commença en l'an 131 ap. J.-C. (olymp. 227, 3) après la dédicace de l'olympieion d'Athènes par Hadrien. On trouve cette ère sur des inscriptions ; elle servit même à dater des documents officiels. André BAUDRILLART.

BIBL. : BÖCKH, *Corp. Inscr.*, nos 342, 446, 1345.

OLYMPIAS, reine de Macédoine (390-315 av. J.-C.), femme de Philippe II et mère d'Alexandre le Grand, assassinée en 315 av. J.-C. Fille de Neoptolème, roi d'Epire, elle épousa Philippe en 357 et devint l'année suivante mère d'Alexandre. On nous la dépeint comme fort belle et très hautaine et ambitieuse. Son époux l'ayant répudiée pour se marier à Cléopâtre, nièce d'Attale, elle le brouilla avec son fils et eut probablement une part dans l'attentat auquel il succomba. Elle rendit hommage à la mémoire du meurtrier et fit pendre ou bouillir dans une chaudière sa rivale. Durant les campagnes d'Alexandre, Olympias fut en rivalité avec le régent Antipater. Après la mort de son fils, elle s'enfuit en Epire, mais après la mort d'Antipater, son successeur, le régent Polysperchon, n'ayant pas été reconnu par Eurydice (femme de Philippe Arrhidée), Roxane, veuve du conquérant, se réfugia en Epire avec son fils Alexandre Ægus. Olympias les ramena en Macédoine, avec l'appui d'Æacide, roi d'Epire, réclamant la régence au nom de son petit-fils. Elle fit tuer Arrhidée et Eurydice, Nicanor, fils d'Antipater, et une centaine de nobles macédoniens (317). Cassandre, fils d'Antipater, les vengea bientôt et acheva l'extermination de la famille d'Alexandre. Olympias, assiégée dans Pydna, dut se rendre (316) et fut mise à mort l'année suivante. A.-M. B.

OLYMPIE. Au pied du mont Kronion qui la domine au N., au-dessous de la colline de Pise, à l'E., entre l'Alphée et l'embouchure de son affluent, le Kladéos, s'étend une petite plaine dont la tradition voulait qu'une partie eût été consacrée à Zeus par Héraclès. C'est là que se développa le centre religieux le plus important de la Grèce, le sanctuaire le plus riche en monuments de l'art, celui que nous connaissons le mieux, grâce aux fouilles qui y ont été pratiquées. La légende amène successivement sur les bords de l'Alphée une foule de héros, personnification des divers peuples de race grecque qui, par apports successifs, avaient mêlé leur sang dans l'Elide. Chacun contribua pour sa part à l'établissement des divers cultes en honneur à Olympie. Les Pélasges y fondent l'autel d'Ou-

ranos et de Gaia, le Ciel et la Terre, puis un autel commun s'élève en faveur de Kronos, fils d'Ouranos et de Gaia, et d'Hélios, signe de luttes apaisées. Phéniciens, Crétois, Ioniens remontent la vallée de l'Alphée et donnent au sanctuaire son premier développement. Zeus enfant est amené de Crète par les cinq Curètes, dont le chef, Héraclès de l'Ida, ouvre le premier concours, et Apollon, vainqueur d'Arès et d'Hermès, reçoit la première couronne d'olivier sauvage. En l'honneur des Curètes, les jeux se renouvelleront tous les cinq ans. Le grand autel de Zeus est fondé. D'autres cultes orientaux, comme ceux de Zeus, Ammon et de Dionysos, s'introduiront plus tard à Olympie, grâce aux relations que, dès ces temps reculés, les prêtres établissent avec l'Afrique et l'Asie. D'autres peuples, venus du Nord, apportèrent des légendes thessaliennes, comme celle des Centaures et des Lapithes. L'histoire de Pélops, dont on vénérait les reliques à Olympie, rappelle une invasion d'Achéens qui restaurèrent les jeux et fondèrent le culte d'Héra. Les Doriens, conduits par Héraclès, fils d'Amphitryon, tracent l'enceinte du bois sacré, l'Altis, et célèbrent les jeux. Enfin une invasion étolienne donne à l'Elide sa forme définitive. Sous Oxylos, les populations d'origines diverses se fondent. Iphitos continue l'œuvre d'Oxylos, son aïeul, restaure les jeux, établit le culte d'Héraclès, met l'oracle d'Olympie en relations suivies avec celui de Delphes, fait proclamer la trêve sacrée, traite avec Pise, Elis et Sparte. Ceci se passe au VIIIe siècle. Olympie, la ville sacrée, symbole de l'unité grecque, atteint en même temps que la Hellade son plein épanouissement. Elis et Pise luttent d'abord pour la suprématie à Olympie. En



Plan d'Olympie.

572, Pise est entièrement rasée, et un siècle et demi de paix profonde suit la destruction de cette ville. Les jeux sont célébrés sans interruption, et l'invasion même des Perses n'empêche pas les Grecs de s'y rendre. L'influence de Sparte, qui préside la ligue du Péloponèse, domine à Olympie. Mais l'exemple d'Athènes au temps de Périclès amène partout des révolutions démocratiques. Le trouble règne en Elide. La politique et la religion se confondent. En 368, Sparte lassée abandonne définitivement aux Eléens la suzeraineté d'Olympie, et pendant huit siècles la paix n'est plus interrompue. Cessant d'être un centre politique, l'Altis devient de plus en plus le centre religieux de tous les Grecs. Dès le Ve siècle, la gloire de Delphes est surpassée. C'est là que les grandes familles viennent pendant les jeux étaler leur faste, que les ambitieux se montrent aux peuples, que poètes et artistes donnent à leurs œuvres une publicité inaccoutumée. Zeus reçoit les hommages et les dons du monde hellénique tout entier, toute guerre lui apporte une part de butin, il est le gardien des traités ; les Barbares tiennent à honneur de joindre leurs présents à ceux des Grecs. Jusqu'au triomphe du christianisme, Olympie attire la même affluence de fidèles, ses jeux sont célébrés avec une splendeur égale, et le sanctuaire exerce sur le monde grec son autorité, toute spirituelle et morale.

Un bois de platanes, aux arbres duquel on suspend des ex-voto, sur la colline l'autel de Kronos et d'Hélios, au pied un amas de pierres consacré à Zeus, Ouranos et Gaia, tel est le noyau primitif, dont le développement du VIIIe au IVe siècle constituera Olympie. Bientôt le sanctuaire offrira à l'admiration des visiteurs un incroyable ensemble d'édifices, temples, palais, portiques, divers par le style et les

dimensions, et, en outre, une multitude de monuments plus petits, chapelles, autels, trépieds, groupes, statues, ex-voto de toutes sortes, qui en feront le musée le plus riche de toute la Grèce.

De bonne heure on ferma l'enceinte sacrée agrandie à diverses reprises, surtout à l'époque macédonienne. Au centre était le grand autel de Zeus. Au VIIIe siècle s'élève le *temple d'Héra*, où s'abritèrent le coffre de Cypsélos et plus tard l'Hermès de Praxitèle. Au VIe siècle, hors de l'enceinte et au S., on bâtit le *Bouleutérion*, pour le sénat d'Olympie. Le Ve siècle voit se produire un grand événement artistique, l'érection du temple de Zeus, sous la direction de Libon, architecte du pays, qui travaille de 470 à 457. Un artiste inconnu sculpta sur les métopes les *Travaux d'Hercule*, et sur les frontons Pœonios et Alcamène, dit-on, représentent à l'E. la *Lutte de Pélops et d'Œnomaos*, à l'O. le *Combat des Centaures et des Lapithes*. Phidias, malgré des traditions postérieures, ne paraît avoir connu le temple que vingt ans après son achèvement. Il exécute alors, avec l'aide de Colotès et de Panainos, la fameuse statue chryséléphantine de Zeus olympien, et 700 ans plus tard les Eléens montraient encore avec orgueil la salle qui lui avait servi d'atelier. Au Ve siècle encore s'élèvent plusieurs palais pour les prêtres d'Olympie : le *Théocoleon*, pour les chefs du culte (*théocoles*), le *Prytanée* avec la chapelle d'Hestia et des salles de banquet, puis le temple d'Ilithye et de Sosipolis, et à l'E. de l'Agora un long portique. Tout cela est construit sur les ressources du trésor de Zeus, par les administrateurs du sanctuaire. En même temps les ex-voto, quadriges, portraits d'athlètes, figures de Jupiter ou *Zanes*, signés des artistes les plus célèbres, partout répandus, forment comme un répertoire complet de l'histoire de la sculpture grecque. Du VIe au IVe siècle, les archives des fêtes, gravées sur des tables de bronze, gardent les noms de vainqueurs aux jeux. Les divers Etats de la Grèce élèvent chacun leur chapelle particulière, avec leur trésor, le long d'une sorte de terrasse au N. Enfin, le stade et l'hippodrome ont reçu, à peu de chose près, la forme qu'ils garderont jusqu'à la fin.

Dès le temps des guerres médiques, les Macédoniens avaient revendiqué le titre d'Hellènes et avaient été les fidèles alliés des Eléens. Il n'est donc pas surprenant, quand s'élève la puissance macédonienne, de constater d'étroites relations entre Philippe, Alexandre, les successeurs de celui-ci et le sanctuaire. Philippe élève le *Philippeion*, consacré aux princes de sa famille, ce qui entraîne l'agrandissement de l'enceinte, puis un palais pour les magistrats, la palestre, le grand gymnase en dehors de l'enceinte, près du Kladéos ; dans l'Altis même, le *Métroon* ou temple de la mère des dieux ; les *Propylées* du Pélopeion, et beaucoup de statues. Tous les rois, Pyrrhus, les tyrans de Sicile, placent leurs images à Olympie. De leur côté, les Eléens érigent des statues à Philippe, à Alexandre, à Antigone, à Séleucos, et un groupe de Démétrius et ses fils, couronnés par Elis et la Grèce.

En 210, les Romains apparaissent à Olympie où ils déposent une copie de leur traité avec les Etoliens. Paul-Emile sacrifie au temple de Zeus. Mummius, le vainqueur de Corinthe, plein d'égards pour Olympie, y consacre de très riches ex-voto, et les Eléens lui érigent une statue. Au siècle, suivant ils consacrent un temple à la déesse Rome. Auguste protège Olympie, et bientôt un temple des empereurs romains s'élève à Elis. Néron se fait bâtir une maison grecque à Olympie où il vient en 67 pour prendre part aux jeux. Naturellement, il est proclamé vainqueur dans tous les concours. Hadrien tente de faire revivre les amphictyonies, achève l'*Olympieion* d'Athènes avec une organisation imitée de celles du célèbre sanctuaire et reçoit le surnom d'*olympique*. Les Thermes au N., un petit théâtre à l'O., les propylées monumentaux de la palestre et du gymnase, de grands portiques, une porte triomphale, l'aqueduc et l'exèdre d'Hérode Atticus avec ses belles statues, beaucoup de portraits impériaux, attestent l'intérêt que Rome ne cessa de porter au grand sanctuaire hellénique.

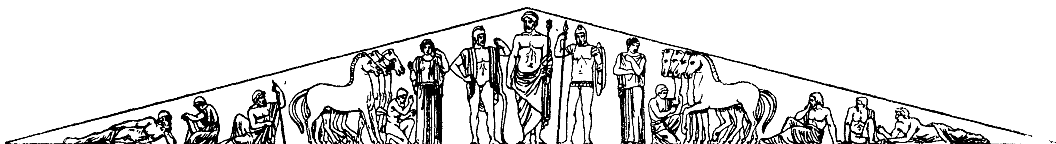
La fin d'Olympie est marquée par l'édit de Théodose en 393, qui interdisait les cérémonies païennes. Puis il est dévasté par les Goths d'Alaric en 395, par les émissaires de Théodose II en 426 qui détruisent les temples païens, par un tremblement de terre au VIe siècle, par les Byzantins qui y érigent une forteresse, par le Kladéos qui ensable la partie O. de l'enceinte où s'élève l'église byzantine. La cité byzantine ne dure pas, les Francs achèvent l'œuvre de ruine, et l'ère de l'abandon s'ouvre pour Olympie.

Au XVIIIe siècle, Montfaucon, le premier, rêve une exploration des ruines d'Olympie ; Winkelmann reprend ce projet. A la demande de l'Institut de France, lord Stanhope étudie le terrain dont il fait dresser le plan par un architecte. L'ouvrage de Quatremère de Quincy en 1815 et son essai de reconstitution du temple de Zeus éveillèrent l'attention du public, et lors de l'expédition de Morée, le maréchal Maison, qui, comme jadis Bonaparte, s'entoure de savants et d'artistes, permet aux archéologues Blouet et Dubois d'entreprendre d'importants travaux, trop vite interrompus par les chaleurs, le départ des Français et la nécessité de publier les travaux de la commission. On avait pu cependant mesurer une grande partie du monument, et découvrir un certain nombre de sculptures, parmi lesquelles la belle métope d'*Héraclès domptant le taureau*, que le Louvre possède.

En 1874 seulement les fouilles furent reprises, à la suite d'un accord survenu entre les gouvernements allemand et grec. Les Allemands devaient en faire tous les frais, sans qu'un seul morceau de sculpture pût enrichir leurs musées. Conduites avec autorité et persévérance par E. Curtius, secondé de MM. Hirtschfeld, Bœtticher et Adler, de 1875 à 1881, on peut dire qu'elles nous ont rendu Olympie. Des chefs-d'œuvre tels que la *Victoire de Pœonios* et l'*Hermès* de Praxitèle, des fragments considérables des frontons et des métopes du temple de Zeus, 130 statues en bronze ou en marbre, 1.300 objets de bronze, 6.000 monnaies, 400 inscriptions, 1.000 objets de terre cuite, 40 monuments, ont été le fruit de ces heureuses campagnes. Depuis 1887, grâce à la générosité d'un riche Hellène, tous ces objets ont été classés au musée Zingros, qui porte le nom de son fondateur.

Les fouilles et la relation de Pausanias permettent de tenter à coup sûr une restauration idéale d'Olympie. L'enceinte était un carré long, qui avait subi une déformation, surtout vers l'O., au temps des Macédoniens. Elle était percée de sept portes dont la principale paraît avoir été située à l'O., dans la direction d'Elée. Au milieu, à l'O. également, s'ouvrait une autre petite porte, puis une troisième au S., près du Bouleuterion, transformée à l'époque romaine en arc de triomphe ; quatre autres, dont l'une mettait en communication l'hippodrome et l'agora, facilitaient la circulation des pèlerins. L'intérieur de l'enceinte, rempli de monuments de toutes sortes, et rafraîchi par des bassins et des fontaines, était divisé en deux grandes régions : l'*agora* à l'E., et à l'O. le bois ou *Altis*. Le bois, où s'abritaient des temples, des chapelles, des statues et des autels, était entretenu dans sa fraîcheur par une savante canalisation qui emportait les eaux descendues de la montagne en hiver et en amenait pendant l'été. La voie sacrée, bordée de statues, traversait l'enceinte de la porte du S.-O. à la porte du N.-E. Au centre du bois s'élevait la terrasse de Zeus, où se dressait, monté sur un soubassement, le grand temple. Il avait 64m,10 de longueur, 27m,69 de largeur, était d'ordre dorique, hexastyle, périptère et hypètre. Les colonnes, au nombre de six sur les façades et treize sur les côtés, étaient hautes d'environ 10m,50. L'entablement avait environ 4 m. Sur les côtés principaux l'architrave était décorée de boucliers à ornements peints ; les triglyphes de la frise étaient d'un bleu

sombre; il n'y avait pas de métopes à l'extérieur. Les eaux s'écoulaient par des gueules de lions; le toit était couvert en tuiles de marbre. Le fronton oriental était surmonté d'une *Victoire sans ailes*, ex-voto des Spartiates après la bataille de Tanagra; deux trépieds de métal doré servaient d'acrotères. Il est probable que le fronton occidental avait une décoration analogue. L'entablement et les frontons offrent de nombreuses traces de polychromie, ainsi que l'échine des chapiteaux. Les sculptures portaient des appliques de métal. La décoration était complétée par vingt et un boucliers en bronze doré, donnés par Mummius et suspendus au-dessus des colonnes. Le fronton oriental, attribué à Pœonios, représentait les préparatifs de la course des chars où vont lutter Pélops et Œnomaos. Au milieu se dressait *Zeus*, à droite étaient disposés *Œnomaos*, barbu et casqué, sa femme *Stérope*, *Myrtile*, cocher d'Œnomaos, accroupi devant *quatre chevaux* cabrés qu'il s'efforce de maintenir, puis derrière les chevaux un *homme âgé* accroupi, le genou droit relevé sur lequel s'appuie sa lance, et une *jeune fille*, qui regarde le fleuve Alphée, dont les jambes s'allongent à l'angle du fronton. A gauche de Zeus se succédaient : *Pélops* debout, jeune et armé, *Hippodamie*, *Sphairos*, cocher de Pélops, vu de profil, le genou droit en terre et maintenant ses quatre chevaux; un *vieillard* chauve assis à terre, un *jeune homme* accroupi tourné vers le *Kladeos* étendu, figuré sous les



Fronton (restauré) du temple de Zeus, à Olympie.

traits d'un jeune homme. La symétrie est poussée jusqu'à la naïveté, avec une certaine recherche cependant pour varier. Le côté d'Ænomaos est réservé à la vieillesse, le côté de Pélops à la jeunesse, mais du premier se trouve une figure de jeune fille, du second une figure de vieillard.

Le fronton O. était attribué à Alcamène. On voyait au centre *Apollon*, père des deux races ennemies, puis de chaque côté un *groupe* de trois combattants; à la suite, toujours symétriques, un *Centaure* et un *Lapithe*, luttant agenouillés, un autre *groupe*, et enfin une *Nymphe*. Il y a dans ce groupement beaucoup plus de science et d'habileté que sur l'autre fronton. L'exécution de l'un et de l'autre fronton est loin d'être parfaite, et, malgré la rudesse, si originale du fronton E., la composition habile du fronton O., la beauté de plusieurs têtes et des parties nues, on voit que les auteurs, sur l'identité desquels il est difficile de se prononcer avec certitude, ne sont pas encore entièrement affranchis de la tradition archaïque et aussi qu'ils ont traité leurs figures à un point de vue trop exclusivement décoratif. La frise des portiques E. et O. était ornée de bas-reliefs, répartis en six métopes sur chaque façade, qui représentaient les *Douze Travaux d'Hercule*. Ces métopes, dont plusieurs sont d'une grande beauté, présentent de grandes inégalités dans la composition et dans l'exécution. Toutes ont quelque chose d'archaïque et doivent être antérieures au milieu du ve siècle. Elles portent de nombreuses traces de couleur.

L'intérieur du temple était divisé en trois parties : 1° le *Pronaos*, qui s'ouvrait dans toute sa largeur sous le portique oriental et que fermaient trois grilles de bronze; une mosaïque couvrait le sol; il était orné de nombreuses statues, parmi lesquelles : le groupe d'*Iphitos couronné par Ekekheiria*, déesse de la trêve sacrée, et la *Victoire sans ailes* de Calamis; 2° l'*Opisthodome*, complètement isolé de la cella, et où l'on donnait des séances littéraires et musicales; 3° la *cella*, large de 13 m. sur 28 de long, divisée en trois nefs par deux rangs de sept colonnes cannelées, comprises entre deux antes; deux ordres doriques étaient superposés; au fond était assise la statue de Zeus, si grande que, si elle se fût levée, elle eût dépassé le plafond. Cette statue était isolée par une balustrade qui fermait une partie de la cella, et que Panainos avait décorée de peintures. Une partie de la cella était à ciel ouvert, mais la statue était sous le plafond; un voile magnifique, qui préservait du soleil l'intérieur de la cella pendant le jour, retombait la nuit devant la statue pour la préserver de l'humidité. Une multitude d'ex-voto faisaient de la cella un musée.

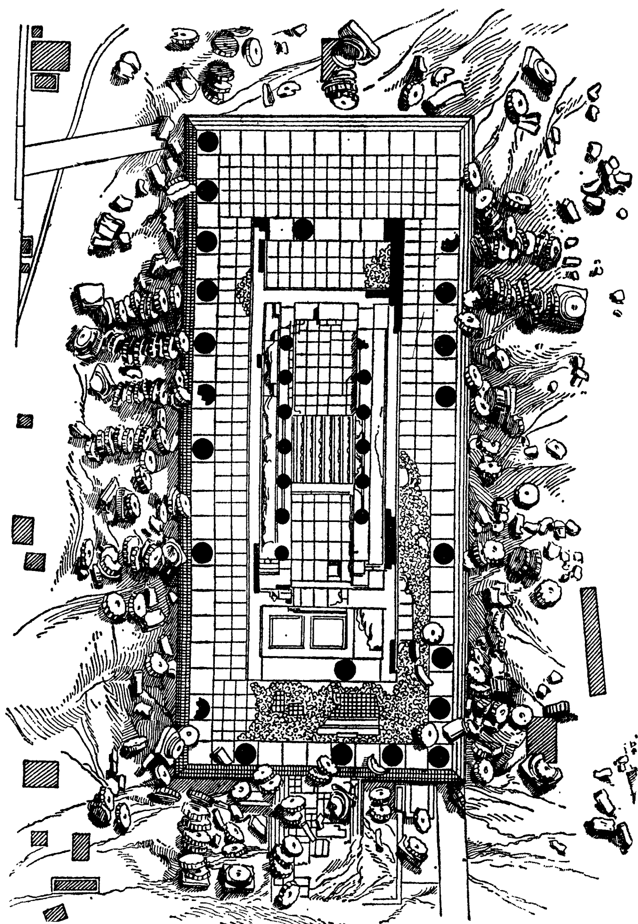
Zeus avait été très anciennement représenté à Olympie, où l'on trouve beaucoup de petites terres cuites archaïques à son image. Mais c'est Phidias qui a créé le type du *Père des dieux et des hommes*. La statue d'or et d'ivoire représentait Zeus assis sur un trône. Il portait toute sa barbe, et son épaisse chevelure était couronnée d'olivier. L'expression était celle d'un calme souverain. L'épaule droite et le buste étaient découverts en grande partie. La main gauche levée s'appuyait sur un sceptre; sur la droite, se tenait debout une Victoire chryséléphantine. Le trône était d'or, d'ivoire et d'ébène, orné de pierres précieuses, de bronze ciselé et de peintures. Derrière Zeus il se terminait en fronton, et sur l'escabeau où s'appuyait le pied du dieu étaient ciselés des lions d'or. Aux angles étaient des Victoires. Cette statue, emportée plus tard à Constantinople, périt dans un incendie.

Immédiatement au N. du temple de Zeus venait le *Pélopeion*, enceinte consacrée au héros national et peut-être le plus ancien monument de l'Altis après le grand autel de Zeus. Consacré par Héraclès, fils d'Amphitryon, il n'avait consisté d'abord qu'en un tertre, puis on avait ajouté une bordure en pierre; enfin, à l'époque macédonienne, on avait bâti de magnifiques Propylées et de larges escaliers qui conduisaient à un vestibule ouvert, précédé d'un portique et communiquant avec un vestibule intérieur, qui, par des portes latérales, donnait accès au chemin de ronde de l'enceinte. L'enceinte elle-même était plantée d'arbres et pleine de statues. Un peu au N.-O. s'élevait le *Philippeion* commencé par Philippe, achevé par Alexandre. C'était un temple ionique, rond et périptère, bâti sur un soubassement en pierre; la partie la plus originale de ce monument était une lanterne percée de fenêtres qui s'élevait au-dessus de la cella. Les ex-voto qui le remplissaient avaient tous une origine macédonienne. A l'angle N.-O. de l'enceinte était le *Prytaneion*. Il se composait d'une vaste cour à colonnes, précédée d'un portique et entourée de diverses salles, dont celles des banquets publics, et de chapelles, parmi lesquelles celle d'Hestia, où brûlait le foyer sacré d'Olympie. Au N. du Pélopeion, séparé de lui par la voie des processions et les statues qui la bordaient, se dressait un très ancien temple dorique, bâti à l'origine en bois sur un soubassement de pierre, long de 50 m., large de 18, avec six colonnes aux façades et seize aux côtés, l'*Héraion*. Peu à peu des colonnes de pierre, très variées de style, avaient remplacé les colonnes de bois. L'entablement n'a point laissé de trace, il était donc probablement de bois. Sous le portique s'abritaient de nombreuses statues. A l'intérieur, avec un soubassement, deux piédestaux semblables supportaient des statues de Zeus et de Héra. On pouvait, entre une foule d'autres œuvres, y con-

templer toute une collection de vieilles idoles en or et ivoire, de l'école des Argiens Dipoinos et Scyllis, et surtout l'*Hermès* portant Dionysos enfant, chef-d'œuvre de Praxitèle. Tout voisin de l'Héraion fut construit l'exèdre d'Hérode Atticus, au delà duquel, à quelque distance vers l'E., venait le *Métroon*. Bâti au IVᵉ siècle, il fut mal réparé au temps d'Auguste ou d'Hadrien. On ne sait si cette *Méter* qu'on y adorait était Athéna, Gaia ou Rhéa Cybèle. Le Métroon s'élevait sur un soubassement long de 20ᵐ,55 sur 10ᵐ,50 de large, et avait jusqu'à la pointe du fronton 17ᵐ,60 de haut; il avait six colonnes aux façades et onze aux côtés. L'architrave était sans doute décorée en bronze. L'intérieur présentait les trois divisions ordinaires. A l'époque romaine, on y plaça des statues d'empereurs. Derrière le Métroon, tout le long de l'enceinte N., s'étendait la terrasse des trésors, l'une des grandes curiosités d'Olympie. Bâtie en pierre, elle dominait l'Altis de 3 ou 4 m.; des murs de soubassement la protégeaient du côté de la montagne. Ces trésors, au nombre de douze, étaient de petits édifices consacrés à Zeus par des villes ou des nations et qui contenaient les offrandes de chacune d'elles. Tous offraient d'incroyables richesses artistiques et chacun présentait quelque caractère original, tous étaient pleins d'armes curieuses et antiques, offertes en ex-voto. Entre les trésors, trouvaient place sur la terrasse une foule de statues et d'autels.

L'*Agora* comprenait toute la partie N. de l'enceinte. Elle était limitée par la terrasse des Trésors au N., le Métroon, le grand autel de Zeus, le bois de platanes et la terrasse de Zeus à l'O., au S. par le Bouleuterion et le mur d'enceinte, à l'E. par le portique d'Echo, long de 97 m., d'ordre ionique. Le mur de fond du portique d'Echo était percé de quatre portes qui le faisaient communiquer avec un second portique reliant les deux chemins qui conduisaient au Stade et à l'Hippodrome. A l'angle S.-E. était une enceinte sacrée avec un bosquet, l'*Hippodameion*, où les femmes célébraient une fête annuelle, et dans le prolongement du portique d'Echo un autre portique moins long, dit d'*Agnaptos*. Au N., entre le Métroon et l'angle N.-E. de l'Agora s'échelonnaient les Zanes ou statues votives de Jupiter, en bronze, fondues avec le produit des amendes encourues dans les jeux. Les bases nous ont livré de curieuses inscriptions en vers dont quelques-unes indiquent le motif de l'amende. Beaucoup d'autres n'étaient dus qu'à la piété des villes ou des particuliers. Devant le portique d'Echo était un grand soubassement long de 20 m., où l'on montait par un escalier tournant situé au milieu. Il servait de tribune aux magistrats et était tourné vers le grand autel de Zeus.

Autour de l'enceinte, mais en dehors, se groupaient un certain nombre d'édifices destinés au service du sanctuaire. C'étaient au N.-O., vers le Kladeos, le grand Gymnase, limité à l'E. et au S. par de grands portiques de plus de 200 m. de long. A l'extrémité S. du côté E. s'ouvraient des propylées monumentaux qui donnaient accès dans le bâtiment. On conservait dans le Gymnase la liste des vainqueurs, des portraits d'athlètes, etc. Le Gymnase communiquait avec la *palestre* située au S. Dans ces deux monuments, les candidats aux concours s'exerçaient pendant le temps légal. Après la palestre venait le *palais des prêtres*, la grande salle appelée *Atelier de Phidias*, l'*Héroon*, la *salle des Processions*, etc. Sur le côté S. de l'enceinte et communiquant avec l'Altis, s'appuyait le *Bouleuterion*, palais du sénat olympique, et dans la cour duquel magistrats et athlètes prêtaient serment devant une statue de Zeus. A l'extrémité S.-O. était le *Léonidaion*, immense palais des Hellanodices, maison des hôtes pendant les fêtes et résidence choisie par les gouverneurs romains. Enfin, à l'E. s'étendaient l'*Hippodrome* et le *Stade*. L'*Hippodrome*, parallèle au Stade, était quatre fois plus long et beaucoup plus large. Une construction triangulaire, adossée au portique d'Agnaptos, le préservait des crues de l'Alphée. A l'O. étaient les *barrières* et de nombreux autels. On y affichait le programme des courses. Un dauphin de bronze tombant du haut d'une colonne, un aigle, de même métal, qu'un mécanisme soulevait, donnaient le signal du départ. Le *Stade*, creusé sur la pente du Kronion, avait une entrée réservée aux cortèges officiels, à l'angle E. de l'Agora. On avait fait de ce passage un tunnel long de 32 m. quand, à l'époque macédonienne, on avait exhaussé les talus du Stade, pour permettre à un plus grand nombre de spectateurs d'y prendre place. Ces talus n'étaient que des pentes ou des gradins gazonnés. La piste était limitée par une bordure en calcaire blanc, où de distance en distance des trous permettaient de ficher des poteaux. Entre les poteaux se plaçaient les coureurs. A une des extrémités était une tribune pour les Hellano-



Plan du Temple de Zeus (état actuel).

dices, et près d'un autel s'asseyait la prêtresse de Déméter Chamyné, seule femme qui assistât aux jeux. Une tente était réservée aux préparatifs des concurrents. Enfin là, comme partout à Olympie, les statues s'offraient en foule aux regards.

De tout cela, les fouilles nous ont rendu une grande partie : « Que manque-t-il à l'enceinte? écrit M. Monceaux, qui nous a servi de guide. Beaucoup de sculptures, d'ex-voto et d'autels, mais à peine quelques chapelles d'importance secondaire. L'ensemble est retrouvé et reconstitué... Pour le plan général, l'état actuel nous fait connaître des portions considérables du mur de circonvallation, le soutènement du temple de Zeus avec les tambours inférieurs des colonnes du portique et le dessin exact de la Cella ; au Pélopeion, la trace des Propylées et du mur pentagonal ; au Philippeion, la colonnade circulaire ; à l'Héraion et au Métroon, les murs de la Cella et de la galerie extérieure ; la forme de la plupart des trésors et des indications suffisamment précises sur les portiques de l'Agora et les monuments situés à la limite ou en dehors de l'enceinte. »

ADMINISTRATION ET CULTE. — Dépositaires du trésor de Zeus, le peuple et le sénat d'Elis, chargés de l'administrer, ne devaient en disposer que pour l'entretien ou l'embellissement du sanctuaire. En cas d'urgence, ils pouvaient cependant y faire des emprunts. Les magistrats éléens étaient intimement liés à la vie d'Olympie. Au moment de la foire qui accompagnait les jeux, les *agoranomes* s'y rendaient ; pendant les dix mois qui précédaient les concours, des *nomophylarques* instruisaient les Hellanodices des devoirs de leur charge. A Olympie même régnait un sénat dont la principale fonction était de gérer les finances du temple. Outre les dons immenses qu'il ne cessait de recevoir, le sanctuaire avait des revenus fixes, tributs payés par certains peuples, produits de terres cultivées ou louées, auxquels s'ajoutaient les amendes infligées pendant les jeux et que les peuples les plus fiers ne pouvaient refuser de payer s'ils en avaient encouru. Enfin, on recevait des dépôts d'or et d'argent, et l'on faisait des avances aux Etats et aux particuliers. Le sénat d'Olympie exerçait un contrôle général sur tous les fonctionnaires du sanctuaire, autorisait ou refusait la création de monuments ou l'érection de statues, réglait les différends relatifs aux jeux et au culte, et pouvait reviser les sentences des Hellanodices. Au temps de la ligue du Péloponèse, il fut comme une sorte d'arbitre entre les peuples confédérés. Le secrétaire du sénat était chargé d'exécuter les décrets de ce corps. A l'époque romaine, un épimélète ou inspecteur, sans doute élu par les Eléens, représentait l'autorité romaine.

Le culte exigeait un grand nombre de prêtres. Chaque temple en avait un ou plusieurs et tout un personnel. Au sommet étaient les trois grands prêtres ou *théocoles,* et leurs assistants, les trois *spondophores*, gardiens des traités et du droit olympique, et qui allaient de ville en ville convoquer les cités helléniques à assister aux jeux. Eux-mêmes étaient souvent secondés par trois sous-spondophores, ordinairement leurs parents ou leurs amis. Ensuite venaient les devins. Mais au-dessous de ces grands dignitaires existaient une foule d'autres fonctionnaires, sacrificateurs, musiciens, danseurs, artisans, médecins, cuisiniers, etc., dont la liste nous a été conservée, au moins en ce qui concerne les chefs de service. Les devins, qui dirigeaient l'oracle, jouirent en Grèce d'une immense autorité pendant mille ans. Cités, rois, chefs d'armée en appelaient auprès d'eux et les retenaient à prix d'or. Un devin assistait à chaque sacrifice offert à Olympie, et il s'en offrait une multitude. Un de ces devins, moins considéré que les autres, paraît-il, interprétait les songes. Tous se recrutaient dans trois familles d'Elide, les Iamides, les Klytiades, les Telliades. Le culte lui-même était très compliqué et tous les détails en étaient prévus et réglés avec un soin minutieux. Outre les sacrifices des pèlerins, d'autres, en nombre considérable, étaient obligatoires ; il y avait des cérémonies quinquennales, annuelles, mensuelles, quotidiennes. Les deux plus grandes fêtes étaient celles de Zeus et de Héra, qui revenaient tous les cinq ans et dont l'une était la fête des hommes, l'autre la fête des femmes. André BAUDRILLART.

BIBL. : PAUSANIAS, l. V et VI. — QUATREMÈRE DE QUINCY, *le Jupiter Olympien ;* Paris, 1815. — Abel BLOUET, *l'Expédition scientifique de Morée;* Paris, 1831. — E. CURTIUS, F. ADLER, G. TREU, W. DORPFELD, *Ausgrabungen zu Olympia ;* Berlin, 1876-81, 3 vol. — *Inschriften aus Olympia,* dans *Arch. Zeitung,* 1876-81. — O. RAYET, *Etudes d'archéologie et d'art;* Paris, 1888. — LALOUX et MONCEAUX, *Restauration d'Olympie ;* Paris, 1889.

OLYMPIODORE, alchimiste. On connaît sous ce nom un historien grec, natif de Thèbes en Egypte, qui prit part à une ambassade envoyée en 412 par Honorius à Attila. Il a voyagé chez les Blemmyes, en Nubie, visité les prêtres d'Isis à Philæ, et il a écrit l'histoire de son temps, une continuation d'Eunape en 22 livres, embrassant la période de 407 à 425 et dont Photius a conservé un extrait (Cf. Dindorf, *Historici græci minores,* t. I). Photius le désigne sous le nom caractéristique de *poiétès*, c.-à-d. opérateur en alchimie. Dans la collection des alchimistes grecs (publiée par Berthelot et Ruelle, texte et traduction, 1887-88, 3 vol. in-4), figure sous son nom un ouvrage alchimique considérable et fort intéressant ; il y cite les opinions des philosophes ioniens sur les principes des choses et les amalgame avec les idées des alchimistes égyptiens, Hermès et Agathodémon, dans un langage imprégné de gnosticisme : mélange singulier qui caractérise cette époque de syncrétisme et de décadence, qui marqua la fin de la civilisation antique. M. BERTHELOT.

OLYMPIQUES (Jeux). Les fêtes Olympiques constituaient la plus importante manifestation panhellénique de la Grèce ancienne. Tous les peuples grecs y étaient convoqués. Une trêve sacrée régnait pendant leur célébration et elles donnaient à tous ces petits peuples ordinairement si divisés une occasion de fraterniser. L'origine des jeux Olympiques est fort ancienne. Les traditions l'attribuaient tantôt à Augias, tantôt à l'Hercule Thébain, fils d'Amphitryon, ou à un autre Hercule plus ancien qui se rattachait à la légende des Dactyles du mont Ida, tantôt encore à Pélops, à Pisos, fondateurs de Pisa, enfin à d'autres héros. Quoi qu'il en soit, on ne saurait douter que des jeux Olympiques n'aient existé antérieurement au retour des Héraclides. Ils n'avaient point du reste, dans ces âges reculés, le caractère international que sut leur donner plus tard leur second fondateur, Iphitos. Interrompus pendant une période plus ou moins longue, ils furent rétablis par Iphitos, qui régnait en Elide au temps même où Lycurgue donnait des lois à Sparte. La péninsule était alors aux prises à toutes sortes de fléaux, guerres, divisions intestines, etc. Iphitos alla consulter l'oracle de Delphes, qui, pour remédier à ces maux, lui conseilla de restaurer les jeux d'Olympie. D'accord avec Lycurgue, il fixa les termes d'une trêve sacrée obligeant tous ceux qui prenaient part à la solennité. Toutes hostilités devaient cesser entre eux pendant un mois entier, à l'occasion des jeux. En même temps le territoire de l'Elide était déclaré neutre et inviolable sous peine d'anathème. Si des troupes devaient le traverser, elles déposaient leurs armes en y pénétrant et ne les reprenaient qu'en en sortant. La seconde partie de la convention fut d'ailleurs beaucoup plus scrupuleusement observée que la première, et les environs mêmes du temple servirent plus d'une fois de champ de bataille. Du temps de Pausanias, on montrait encore aux curieux un disque très ancien, quoique postérieur au rétablissement des jeux, appelé *disque d'Iphitos*, et sur lequel étaient gravés, avec le nom d'Iphitos et de Lycurgue, les articles de la trêve.

Les fêtes étaient consacrées à Zeus. Elles revenaient après chaque période de quatre ans accomplie, dans le courant de la cinquième année, au moment de la pleine lune du solstice d'été, et duraient un, puis cinq, six et

jusqu'à sept jours. A partir de 777, quelques années après leur restauration par Iphitos, elles servirent de base à la chronologie grecque (V. Olympiade). Les Eléens, chargés de veiller à la trêve sacrée et d'infliger une amende à ceux qui la violaient, avaient aussi en main la police des jeux; ils pouvaient également frapper d'une amende ceux qui en transgressaient les règlements. Quand revenait l'époque de leur célébration, ils envoyaient des députés à toutes les nations grecques pour les inviter à y prendre part. Celles-ci déléguaient alors une ambassade, chargée de représenter officiellement, et aux frais de l'Etat, la nation à Olympie. C'était la *Théorie*. Le chef était l'*Architheoros*, et comme de grandes dépenses lui incombaient s'il voulait remplir cette charge avec éclat, il en recevait beaucoup d'honneur. Arrivées à Olympie, les théories devenaient les hôtes de la cité, ou si l'affluence ne permettait pas de les loger et de les nourrir, on leur offrait du moins des banquets. De leur côté, elles célébraient en grande pompe des sacrifices, en particulier à Zeus Olympien. Outre les théories, on voyait affluer de toutes parts la foule des concurrents et des curieux. Alors tout ce monde s'établissait comme il pouvait dans la plaine, qui se couvrait de tentes et de baraques.

Les femmes mariées ne pouvaient assister aux fêtes, sous peine de mort. Une seule exception était faite en faveur de la prêtresse Éléenne de Déméter Chamyné, qui avait droit à une place d'honneur. Quant aux jeunes filles, elles pouvaient aller et venir librement. Il était interdit aux Barbares de prendre part aux sacrifices et aux jeux. Toutefois, exception fut faite en faveur des Romains. Tout Grec était admis à concourir, pourvu qu'il jouît de ses droits civils. Il devait seulement faire quelque temps à l'avance une déclaration aux magistrats d'Elis et prêter un serment par lequel il affirmait s'être sérieusement préparé aux exercices pour lesquels il prétendait lutter et s'engageait à en observer les règles. Ceux qui n'avaient jamais concouru devaient s'exercer pendant au moins trente jours dans les gymnases d'Elis. Des particuliers ou même des cités pouvaient aussi être exclus pour des motifs d'ordre politique ou religieux. Ainsi Thémistocle fit interdire à Hiéron de Syracuse d'envoyer ses chevaux pour concourir aux courses de chars, parce qu'il n'avait pas joint ses forces à celles des Grecs contre les Perses. Sparte subit une fois la même interdiction, parce qu'ayant violé le territoire de l'Elide, elle n'avait pas payé l'amende. Quand l'extension coloniale de la Grèce eut porté au loin la race hellénique, on admit aux jeux les originaires des colonies au même titre que ceux de la mère-patrie, et l'on vit des concurrents accourir d'Asie, de Sicile, d'Italie et d'Afrique.

Les juges et ordonnateurs des jeux, dont le nombre varia de un à douze, étaient appelés Hellanodices. Ils étaient Eléens et nommés par le peuple, dix mois avant les fêtes. Leur mission était de préparer celles-ci et de veiller à l'entraînement des concurrents. Ils habitaient dès lors un monument appelé *Hellanodikaion* et étaient mis au courant de leurs fonctions par les *Nomophylarques*, magistrats éléens. Les jeux venus, vêtus d'une longue robe de pourpre et couronnés de laurier, ils prenaient place dans une tribune voisine du point d'arrivée des courses. Ils veillaient à l'observation des règlements, jugeaient les concurrents, couronnaient le vainqueur. Sous leur direction, des agents subalternes, armés de bâtons, maintenaient l'ordre. Les jeux, suivant leur nature, avaient lieu au stade ou à l'hippodrome. Le premier, réservé aux courses d'hommes et aux exercices athlétiques, était un rectangle de 211 m. de long sur 32 de large. L'hippodrome où se donnaient les courses de chevaux et de chars était long de 770 m.

Nous connaissons en grande partie par Pausanias la liste des différents exercices et la date de leur introduction successive dans la solennité. A l'origine, les jeux Olympiques consistaient exclusivement en deux courses dont la première éliminait un certain nombre de concurrents. Le premier arrivant de la course définitive était proclamé vainqueur et son nom, à partir de 776, soigneusement gravé sur une liste dressée à cet effet. Le premier fut Corœbos dont le nom est en quelque sorte le point de départ de la chronologie régulière de la Grèce. Mais bientôt un



Course à pied.

spectacle si simple parut monotone et l'on voulut y apporter de la variété et des perfectionnements. Ce fut sur le même exercice qu'ils portèrent. La xive olympiade adjoignit à la course simple la course double qui comportait deux fois la longueur de la piste (δίαυλος); l'olympiade suivante vit ajouter la course longue où l'on fournissait sept fois la longueur du stade (δόλιχος). C'est de la xviiie olympiade que date la plus importante modification, puisque la course cesse alors d'être l'unique exercice. On introduit le *pentathlon*, ou quintuple combat, qui comprend le saut,

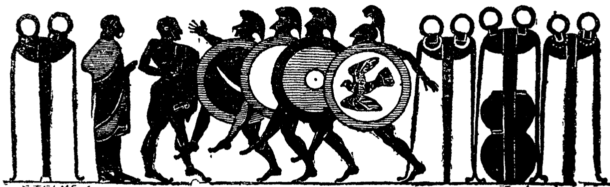


Lutteurs.

la course à pied, le jet du disque et du javelot, la lutte. Les sauteurs, s'élançant d'un point élevé, devaient franchir 50 pieds; ils ne prenaient aucun élan et ne recevaient d'autre secours que le balancement de leurs haltères. La course était la course simple. Dans le jet du disque, il s'agissait seulement d'envoyer le morceau de métal le plus loin possible, mais avec le javelot il fallait atteindre un but. Dans la lutte, on devait faire toucher trois fois la terre aux épaules de l'adversaire.

Il y eut du reste à partir de la même olympiade des concours spéciaux de lutte. Le pugilat, ou boxe avec lanières de cuir munies de barrettes en métal, s'introduit avec la xxiiie olympiade; le *Pancration*, mélange de lutte et de pugilat, avec la xxxiiie. En l'olympiade xxve commencent les courses de chars. Les attelages étaient de quatre chevaux et devaient faire onze fois le tour de l'hippodrome. L'olympiade xxxiiie inaugure les courses de chevaux montés. Puis viennent d'autres innovations : des concours spéciaux sont institués pour les adolescents : courses à pied et lutte (ol. xxxviie), le pentathlon (ol. xxxviiie), mais le dernier concours fut aboli aussitôt après, enfin le pugilat (ol. xxxixe). Dans la cxlv^e^ olympiade seulement, des luttes de pancration furent autorisées pour les adolescents. En vue de donner à la course un caractère pratique d'entraînement militaire, on institue (ol. lxve) une course d'un nouveau genre, la course armée, où les hommes portent le casque, le bouclier et des jambières. Plus tard, en

raison de la difficulté de cette course et de l'amollissement de la race, le bouclier seul fut conservé. Les courses de chars se compliquent. A partir de la LXXe olympiade, on voit des courses de chars attelés de mulets; à partir de la LXXIe, des courses de chevaux où le cavalier en approchant du but doit sauter à terre et accompagner son cheval en courant, sans cesser de tenir les rênes, puis des courses de chars attelés seulement de deux chevaux dans la force de l'âge (ol. XCIII^e), de quatre poulains (ol. XCIX^e), ou de deux poulains (ol. CXXVIII^e), des courses de poulains (ol. CXXXI^e). Il y eut aussi des courses de chevaux montés par des enfants. Enfin il y eut des concours de hérauts et de joueurs de trompette.


Course armée.

La grande multitude qu'attiraient de toutes parts les jeux Olympiques fournissait aux artistes et aux écrivains une occasion unique de se faire connaître. Aussi peintres et sculpteurs exposaient-ils volontiers leurs œuvres à Olympie, et à partir de 450 les écrivains y donnent des lectures publiques de leurs ouvrages. Il n'est pas certain qu'Hérodote y ait lu une partie de ses *Histoires*, mais on sait que le célèbre Gorgias et Hippias d'Elée y remportèrent de grands succès; le *Panégyrique* d'Isocrate, le *Discours olympique* de Dion Chrysostome furent lus à Olympie, et nous les possédons encore. Le soin et les longues années qu'Isocrate consacra au *Panégyrique d'Athènes* montrent assez quelle importance on attribuait à ce jugement public et panhellénique. Mais il importe de noter que ce n'étaient point là des concours et que ces lectures étaient en dehors du programme des jeux. Néron seul dérogea à l'usage en ouvrant à Olympie un concours de musique.


Course de chars.

Cette sorte de tableau montre ce que fut le développement progressif des jeux Olympiques et explique l'intérêt qu'il provoquait chez ce peuple épris de tous les exercices physiques. Ce développement lui-même est à la fois une cause et une conséquence du mouvement qui poussait les peuples de race grecque à affirmer en de solennelles occasions leur communauté d'origine et de sentiments. Les divers concours ne duraient primitivement qu'une seule journée. Ils commençaient dès l'aurore pour ne finir qu'à la nuit. Avec les premiers jeux célébrés après l'expulsion de l'invasion perse (ol. LXXVIIe), la fête prend un caractère plus grandiose, comme il était naturel à un moment où le sentiment panhellénique venait d'être violemment surexcité, et leur durée est portée à cinq jours. L'ordre dans lequel avaient lieu tous ces concours a soulevé de nombreuses discussions, et l'on n'est arrivé en somme qu'à des hypothèses. La question n'a du reste qu'un intérêt fort secondaire.

La fête s'ouvrait au son de la trompette et le héraut procédait à l'appel des concurrents. Un des Hellanodices leur rappelait leurs devoirs, les exhortait, et invitait à se retirer ceux qui auraient conscience de s'être insuffisamment exercés ou de ne pas remplir les conditions requises pour concourir. Puis le héraut proclamait leurs noms et avertissait ceux qui auraient quelque objection contre un des concurrents, à la formuler. Ensuite, à l'aide de caractères alphabétiques mêlés dans une urne d'argent consacrée à Zeus, on procédait au tirage au sort des adversaires. Si les concurrents étaient en nombre impair, il en restait un que l'on réservait pour combattre avec le vainqueur de tous les autres. En effet, les vaincus se retiraient, mais les vainqueurs devaient poursuivre entre eux la lutte jusqu'à ce qu'il ne restât plus qu'un seul concurrent. Si le nombre des athlètes était pair, celui-ci était proclamé vainqueur; dans le cas contraire, il devait combattre encore contre celui à qui le tirage au sort n'avait pas assigné d'adversaire, et c'était pour ce dernier un grand avantage que de n'avoir encore éprouvé la fatigue d'aucun combat. Si un athlète se trouvait sans concurrent, soit par suite de l'absence ou du retard de son adversaire, soit parce que sa réputation décourageait toute rivalité, il était proclamé vainqueur sans combat. Primitivement les coureurs avaient les reins couverts, mais à partir de la XVe olympiade l'habitude prévalut de paraître entièrement nu, et elle s'étendit également aux lutteurs.

Aussitôt le vainqueur déclaré par les Hellanodices, un héraut proclamait son nom; il recevait des Hellanodices une palme et était invité à se trouver présent à la distribution des récompenses. Dans les courses de chariots et de chars, ce n'était pas le conducteur ou le cavalier qui remportait le prix, mais les chevaux ou plutôt leur propriétaire. C'est ainsi que des femmes purent être couronnées aux jeux Olympiques, bien qu'elles n'eussent même pas le droit d'y paraître comme spectatrices. Aussi certains Grecs avaient-ils moins d'estime pour les courses de chevaux que pour les autres exercices. Tel n'était pas, cependant, le sentiment général; c'était un grand honneur pour une famille que d'avoir remporté des succès aux courses de chevaux et de chars, et l'on sait qu'Alexandre le Grand fit frapper des médailles commémoratives du triomphe de ses chars.

Dans les temps les plus reculés des jeux Olympiques, les récompenses étaient des objets de valeur, tels qu'en dépeint Homère: trépieds, vêtements précieux, armes, et même des sommes d'argent. C'est à l'Hercule Idéen qu'on attribuait la désignation de ces prix. Plus tard, l'oracle de Delphes en ordonna la suppression. Une simple couronne d'olivier, ornée de bandelettes, fut, à partir de la VIIe olympiade, l'unique récompense des vainqueurs. Ces couronnes provenaient toutes d'un seul olivier sauvage que l'on prétendait avoir été rapporté par l'Hercule Idéen du pays des Hyperboréens et planté dans le bois de l'Altis, près des autels d'Aphrodite et des Heures. Un jeune garçon, dont le père et la mère devaient être Eléens et encore vivants, en coupait les rameaux avec une faucille d'or. En même temps que chaque vainqueur recevait sa couronne, le héraut proclamait solennellement son nom, celui de son père et de sa patrie. Puis les vainqueurs allaient ensemble offrir divers sacrifices, accompagnés de chœurs qui chantaient un vieil hymne d'Archiloque ou quelquefois des poésies composées pour la circonstance. Enfin un magnifique banquet offert par les Eléens les réunissait tous au Prytanée.

Mais là ne s'arrêtaient pas les honneurs qui leur étaient rendus. Les plus grandes cités s'honoraient des succès obtenus par leurs citoyens aux jeux Olympiques, et les plus humbles en étaient illustrées. Les concurrents appartenaient souvent d'ailleurs à des familles déjà riches, nobles et célèbres. Certaines villes avaient établi des récompenses spéciales que l'on décernait à ceux qui avaient soutenu le renom de leur cité devant les Grecs assemblés. C'est ainsi qu'à Athènes une loi de Solon assurait aux vainqueurs une somme assez considérable, le droit d'occuper au théâtre une place réservée (*proédrie*), enfin la faculté d'être nourri au Prytanée leur vie durant. A leur retour, on se portait en foule au-devant d'eux. Processionnellement on les conduisait d'abord au temple de Zeus où l'on consacrait la couronne, puis au temple de Hestia où l'on offrait un sacrifice d'actions de grâce. Souvent le vainqueur entrait par une brèche pratiquée dans le mur de la ville, comme si, dit un auteur ancien, une ville qui possédait de pareils citoyens n'eût pas eu besoin de murailles. Les poètes célébraient leur gloire, et les plus illustres, comme Bacchylide, Simonide et Pindare, ne dédaignaient pas de leur offrir l'immortalité de leurs vers. Les poètes d'ailleurs y trouvaient un profit matériel considérable, car, dans l'exaltation du triomphe, les vainqueurs et leurs amis étaient naturellement portés à la générosité. Une autre gloire enfin leur était réservée : tout vainqueur pouvait faire placer sa statue dans le bois de l'Altis, et s'il triomphait pour la troisième fois, cette statue était un portrait véritable, et les traits du héros restaient ainsi exposés en exemple et en admiration aux regards de la postérité. Les Romains disaient que les honneurs décernés aux vainqueurs des jeux Olympiques valaient le triomphe accordé chez eux aux généraux vainqueurs.

Les jeux Olympiques ne furent pas seulement chez les Grecs une fête magnifique et une occasion de rapprochement entre des peuples de même race séparés le plus souvent par la configuration géographique de la contrée qu'ils habitaient autant que par les conflits d'amour-propre et d'intérêt : ils entretinrent chez eux le goût des exercices physiques et, avec ce goût, la vigueur corporelle, l'habitude et l'endurance de la fatigue, si nécessaires au métier des armes; ils contribuèrent à maintenir l'équilibre entre l'esprit et le corps dans une race, la plus merveilleusement douée qui fût jamais, mais dont la subtilité naturelle et l'imagination avaient besoin d'être contrebalancées par le sens pratique, la mesure, la maîtrise de soi, qu'exige la pratique des sports athlétiques. Enfin la sculpture, grâce à l'habitude de reproduire les traits des athlètes, dut pour une bonne part aux jeux Olympiques le goût de l'observation exacte, dont l'heureux mélange avec l'idéalisme est un des traits les plus caractéristiques de l'art grec. Les jeux Olympiques, célébrés en grande pompe pendant toute la durée du haut empire romain, qui leur accorda protection et privilèges, furent abolis en la CCXCIII[e] olympiade, l'an 394, sous le règne de Théodose. Les jeux Olympiques prêtèrent leur nom à des solennités analogues célébrées dans un grand nombre de villes. Athènes en possédait au temps de Pindare, et Hadrien en institua de nouveaux; Aegée en Macédoine, Alexandrie, Anazarbe en Silicie, Antioche en Syrie, Attalie en Pamphylie, Cyzique, Cyrène, Dium en Macédoine, Ephèse, Elis, Magnésie en Lydie, Naples, Nicée en Bythinie, Nicopolis en Epire, Olympe en Thessalie, Pergame en Mysie, Side en Pamphylie, Smyrne, Tharse en Silicie, Tégée en Arcadie, Thessalonique en Macédoine, Thyatire et Tralles en Lydie, Tyr en Phénicie, eurent leurs jeux Olympiques. Ceux d'Antioche surtout acquirent une grande célebrite. — A l'époque moderne, une tentative fut faite en 1896, a Athènes, pour reconstituer des épreuves athlétiques internationales, sous le nom de *jeux Olympiques*. On parle de donner une seconde réunion a Paris en 1900.

André BAUDRILLART.

BIBL. : TEXTES ANCIENS. — Il existait dans l'antiquité un grand nombre d'ouvrages sur les jeux Olympiques, et des documents officiels tels que les listes des vainqueurs conservées à Elis. De tout cela, il ne reste qu'un petit nombre d'écrits : fragments importants de l'ouvrage de PHLÉGON DE TRALLES, composé sous le règne d'Hadrien et intitulé Περὶ τῶν Ὀλυμπίων ou Ὀλυμπίων καὶ Χρονικῶν Συναγωγή; l'ouvrage de Julius AFRICANUS Ἑλλήνων Ὀλυμπιάδες ἀπὸ τῆς πρώτης, etc., conservé par Eusèbe; PAUSANIAS, surtout liv. V. — *Corpus Inscriptionum græcarum*. — A consulter : MEURSIUS, *Græcia feriata*, dans GRONOVIUS, *Thesaurus græc. antiq.* — KRAUSE, *Olympia oder Darstellung der grossen Olympischen Spiele*; Vienne, 1838. — CURTIUS, *Olympia*, 1852 (Cf. *Alterthum und Gegenwart*, 1882, t. I. — BÖTTICHER, *Olympia*, 1883. — HOLWERDA, *les Fêtes d'Olympie*, dans *Arch. Zeitung*, 1880. — REGINALD S. POOLE, *The Coins of Camarina*, 1873. — *Brit. mus. Inscrip.*, II, 13. — SCHŒMANN, *Antiq. gr.*, trad. Galuski, t. II. — LALOUX et MONCEAUX, *Olympie*.

OLYMPOS. Légendaire musicien de Phrygie, élève de Marsyas, ancêtre mythique d'une famille de joueurs de flûte. Un groupe antique le représente avec Pan qui lui enseigne le maniement de la syrinx.

OLYMPOS, sculpteur grec de l'école de Sicyone. Il avait exécuté la statue d'un vainqueur d'Olympie, Xénophon, fils de Menephylos, un athlète d'Ægion en Achaïe, vainqueur au pancrace (Pausanias, VI, 3, 13). On ne sait de lui rien de plus. On le place ordinairement après la LXXX[e] olympiade (460); mais le temps où il vécut reste incertain.

P. M.

BIBL. : BRUNN, *Geschichte der griechischen Künstler*; Stuttgart, 1889, t. I, p. 293, 2[e] éd.

OLYNTHE (Ὄλυνθος). Ville de la Grèce antique, sise dans la péninsule de *Chalcidique* (V. ce mot), au fond du golfe de Torone (auj. de *Kassandra*), à 12 kil. de Potidée (Pinaka), à quelque distance de la mer sur laquelle Mecyberna lui servait de port. Dans la fertile plaine de Bottiée, elle fut, vers le temps des guerres médiques, occupée par les colons grecs de Chalcidique. Elle fut prise par les Perses d'Artabaze, qui noya ses habitants dans un étang voisin. Le roi de Macédoine, Perdiccas, persuada aux Chalcidiens des petites villes, et en particulier de Torone, de s'y établir, et, grâce à la position centrale d'Olynthe, elle devint cité dominante de la Chalcidique. Les Bottiéens lui furent tout à fait assujettis. Elle fut impliquée dans la guerre de Péloponèse, se rendit indépendante de la confédération athénienne et, pour assurer également cette autonomie vis-à-vis des rois de Macédoine, se mit à la tête d'une confédération des cités de la Chalcidique, dans laquelle elle fit entrer, à partir de 392, les cités côtières de Macédoine et même Pella, en profitant de la faiblesse du roi Amyntas. La confédération était fondée sur des principes libéraux d'égalité des droits civils. Malheureusement, sa puissance fut brisée par Sparte, puis par Athènes. En 383, Sparte ayant, conformément au traité d'Antalcidas, qui stipulait l'autonomie de chaque cité hellénique, réclamé la dissolution de la confédération, à l'instigation d'Acanthe et d'Apollonie, jalouses d'Olynthe, celle-ci refusa. Une guerre s'ensuivit; les armées spartiates d'Eudamidas et de Téleutias, frère d'Agésilas, furent tenues en échec par la cavalerie olynthienne et la seconde essuya une défaite complète. Le roi Agésipolis, envoyé à son tour, mourut de la fièvre; mais Polybiades obligea Olynthe à céder; la confédération chalcidique fut dissoute et Olynthe obligée d'entrer dans la confédération lacédémonienne en jurant fidélité à Sparte. Un coup aussi grave fut porté par Athènes en suite de la Guerre Sociale; de 368 à 363, ses généraux, en particulier Timothée, vinrent s'emparer des rives du golfe Thermaique (aujourd'hui de Salonique), de Pydna, de Méthone, de Potidée. Affaiblie, Olynthe, qui était le principal boulevard de la Grèce, contre les rois de Macédoine et qu'effrayait la chute d'Amphipolis, demanda a Athènes la paix et une alliance, ne l'ayant pas obtenue, elle s'allia à Philippe et y gagna le territoire d'Anthemus et de Potidée (enlevée aux Athéniens), qui furent détruites. Mais peu après, elle s'aperçut du danger que lui créait la volonté du roi de Macédoine de constituer une puissance maritime en annexant toutes les villes de la côte. Elle traita alors

avec Athènes (352). En 350, éclata la guerre contre la Macédoine. Démosthène fit les plus grands efforts pour décider ses compatriotes à secourir leur vieille ennemie et prononça à cet effet ses *Olynthiennes* (V. Démosthène). Les secours furent tardifs et insuffisants. Des traîtres ouvrirent les portes à Philippe; la ville fut mise à sac, tous les survivants vendus comme esclaves. Olynthe fut complètement détruite. Quelques vestiges se voient au lieu dit Aï-Mamas. Il reste quelques monnaies d'Olynthe avec Hérakles vêtu de la peau du lion, ou avec une tête d'Apollon et la lyre au revers. A.-M. B.

Bibl. : Vœmel, *De Olynthi situ, civitate, potestate et eversione*; Francfort, 1829. — Cf. Démosthène.

OM ou **AUM**. Monosyllabe sacré exprimant à la fois l'affirmation, l'acquiescement et la bénédiction. Composé des trois lettres *a*, *u*, *m*, il représente les trois Védas, la trinité hindoue, etc., et résume en une seule émission de voix toute chose ineffable. C'est pourquoi on l'emploie au début des prières et qu'on l'écrit en tête des livres et sur les murs.

OM mani padme houm. Invocation bouddhique, restée extrêmement populaire au Tibet. Composée de deux mots sanscrits entre deux interjections magiques, elle signifie : « Om ! le joyau sur le lotus. Houm ! », et s'applique sans doute au Bouddha, l'un des « Trois joyaux » du bouddhisme et qu'on représente toujours assis ou debout sur un lotus épanoui. Son énonciation en toutes circonstances et son inscription en tous lieux passent pour avoir une grande vertu.

OM. Rivière de Sibérie, affl. dr. de l'Irtych. Traverse le gouv. de Tomsk et la prov. d'Akmolinsk. Naît dans les marais d'Omsk. Longueur environ 700 kil. Coule dans une direction générale E.-O. et se jette dans l'Irtych, près de la ville d'Omsk. La haute vallée de l'Om est généralement marécageuse, couverte de forêts et presque inhabitée. A mesure qu'on descend la rivière, le pays prend un caractère de steppe, et la population devient plus nombreuse. Au printemps, l'Om est navigable à partir de Kaïnsk, ville située à 235 kil. de l'embouchure. Le cours de l'Om est lent. Mar. C.

OM-Bedr. Oasis du Soudan oriental, entre le Kordofan et le Darfour, à 300 kil. environ d'El-Obéid et d'El-Fâcher.

OMA ou **HAROUKOU**. L'une des îles Moluques; 72 kil. q. ; 8.800 hab. Elle dépend d'Amboine.

OMACÉPHALE (V. Monstre, t. XXIV, p. 173).

OMAGH. Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de Tyrone, sur le Strule ; 4.039 hab. (en 1891). Toile.

OMAGNA (*Umaua*). Ancien nom des populations indiennes civilisées qui vivaient à l'E. des Andes, sur le N.-E. du Pérou, le N.-O. du Brésil et le S. de la Colombie, au temps de la conquête espagnole. On les appelait aussi *Campenas*, Têtes-Plates, parce qu'ils aplatissaient la tête des enfants. Ils se sont fondus avec les autres tribus.

OMAHA-City. Ville des Etats-Unis (Nebraska), rive droite du Missouri ; 160.000 hab. (en 1895), dont près de 10 % de Scandinaves. En 1870, elle ne comptait encore que 16.083 hab. C'est le terminus oriental du chemin de fer Union-Pacific et l'un des plus grands nœuds de voies ferrées de l'Amérique par la soudure des réseaux oriental et occidental. Belle ville aux larges rues se coupant à angle droit. La ville basse, formant terrasse au bord du Missouri, est consacrée aux affaires. La ville haute, sur les escarpements qui dominent la vallée, renferme les habitations de luxe, les parcs, les églises. — Usines de fonte et d'affinage d'or, argent, plomb et sulfate de cuivre, d'une très grande importance. Vastes ateliers de chemins de fer; abattoirs, où l'on tuait environ 1.300.000 porcs en 1893 ; préparation de saindoux ; briqueteries ; machines ; instruments agricoles. Grand commerce de céréales. Fondée en 1854, Omaha grandit rapidement.

OMAHAS (Ethnol.). Les Omahas sont une des tribus les plus réputées et les mieux connues du groupe de Peaux-Rouges auquel les *Sioux*, puis les Dacotas, donnèrent leur nom, le groupe du Missouri. Déjà au XVIIe siècle, ils s'étaient signalés à l'attention des Européens. Et encore, à la fin du siècle dernier, ils étaient redoutables par leur nombre et leur ardeur guerrière, occupant le territoire qui, de la rive droite du Missouri, s'étend de chaque côté de la Nebraska. Mais au commencement de celui-ci une épidémie de variole les a décimés, et leur nombre en 1804 était tombé à 60, d'après Lewis et Clark. Un de leurs chefs les plus fameux, Black-Bird, a succombé lui-même, après une visite à Washington (1804). Et la façon dont il se fit enterrer est un bon exemple de l'héroïque jactance de ces sauvages. Sur son ordre, une grande fosse fut creusée au sommet d'un pic dominant le Missouri. Il y fut placé en selle sur son cheval, l'arc en main, le bouclier et le carquois, la pipe et le sac à médecines (être habile sorcier, et il l'était, est le meilleur moyen de devenir chef chez les Peaux-Rouges) sur les épaules. Il avait la tête ornée de la coiffure de guerre faite de plumes d'aigles, et à sa ceinture son sac à tabac garni ainsi que son sac à pemmican et sa pierre à feu. Les *scalps* qu'il avait conquis pendaient à la bride du cheval. Après que ses guerriers eurent imprimé leur marque sur la robe de celui-ci avec leurs mains enduites de vermillon, on le recouvrit de terre, et au-dessus de ce haut tumulus une poutre de cèdre fut dressée.

Les épreuves ont toutefois, à ce qu'il semble, apporté quelque tempérament à leur intraitable orgueil. Toujours est-il qu'ils sont de ceux qui ne se montrèrent pas rebelles, à l'invitation plus ou moins impérative du gouvernement des Etats-Unis, à chercher leur subsistance, au moins en partie, dans la culture de la terre. Dès le milieu du siècle, en outre de l'élevage du cheval, qu'ils s'entendent admirablement à capturer et à dresser, ils pratiquaient diverses cultures sur une surface appréciable de leur territoire d'ailleurs très réduit. Cette circonstance paraît les avoir sauvés d'une disparition imminente. Ils ont été confinés dans une agence de l'Arizona où l'on en compte 1158 (en 1890). En 1883, une troupe de dix-neuf Omahas a été amenée à Paris. La présence du sang mongolique était très apparente chez ces individus, grands (h. adultes, de $1^{m},66$ à $1^{m},78$), conservant cependant le nez vigoureusement saillant qui est distinctif des Peaux-Rouges. Leur buste était long, épais et ils avaient de l'embonpoint. Leur peau, d'autant plus foncée, brune et rouge, que les parties étaient habituellement moins couvertes, était simplement jaune chez les enfants. Ces enfants présentaient aux yeux la bride précaronculaire (Manouvrier). Enfin presque tous avaient la tête franchement arrondie. Telle n'est pas la règle, d'ailleurs, on le sait, chez les Peaux-Rouges et même dans le groupe des Sioux ou Dacotas. Zaborowski.

OMALIUS d'Halloy (Jean-Baptiste-Julien, baron d'), géologue et administrateur belge, né à Liège le 16 févr. 1783, mort à Bruxelles le 15 janv. 1875. Il fut tour à tour maire de Skeuvre (1807) et de Braibant (1811), sous-intendant de l'arr. de Dinant (1814), secrétaire général de la province de Liège (1815), gouverneur de la province de Namur (1815), conseiller d'Etat, sénateur (1848). Consacrant aux sciences naturelles, et plus particulièrement à la géologie, tout le temps que lui laissaient ses fonctions publiques, il s'acquit, de bonne heure, comme savant, une grande célébrité et il devint, en 1816, membre de l'Académie de Bruxelles, qu'il présida à partir de 1850. Il était aussi correspondant de l'Académie des sciences de Paris (1842). Outre un nombre considérable de mémoires insérés dans le recueil de l'Académie de Bruxelles, dans les *Annales des mines*, dans le *Journal des mines*, dans les *Mémoires de la Société géologique de France*, etc., il a publié : *Description géologique des Pays-Bas* (Namur, 1828); *Eléments de géologie* (Namur, 1831; 3e éd., 1839); *Introduction à la géologie* (Namur, 1833); *Géologie de Belgique* (Bruxelles, 1842); *Des Races humaines*

(Paris, 1845; 4ᵉ éd., 1859), etc. On lui doit aussi, dans un autre ordre d'idées, un *Code administratif* (Namur, 1827, 2 vol.) et des *Notions de statistique* (Namur, 1840). L. S.

O'MALLEY (Thadeus), publiciste anglais, né près de Limerick en 1795, mort à Dublin le 2 janv. 1877. Entré dans la prêtrise catholique, il fut employé en Amérique où l'indépendance de ses idées lui valut une suspension ecclésiastique. Il revint à Dublin, où il fut attaché à la cathédrale. Pamphlétaire spirituel et mordant, O'Malley se jeta dans la politique et réclama avec insistance une loi sur les pauvres et la réforme du système d'éducation en Irlande. Lorsqu'il eut publié *A Sketch of the State of popular education in Holland, Prussia, Belgium and France* (1840, 2ᵉ éd. in-8), le gouvernement le nomma recteur de l'Université catholique de Malte ; mais sa rage des réformes lui fit bientôt retirer cet emploi. Il fonda alors (1845) *The Social Economist*, puis *The Federalist*, qui détachèrent d'O'Connell nombre de partisans. O'Malley fit de vains efforts pour fondre les deux partis de la jeune et de la vieille Irlande. En 1870, il appuya passionnément le mouvement en faveur du Home-Rule. Citons encore parmi ses ouvrages : *Harmony in Religion* (1870), qui lui valut des réprimandes du cardinal Cullen, et *Home Rule on the basis of Federalism* (Londres, 1873, in-16). R. S.

OMÂN. Région S.-E. de l'Arabie, riveraine de l'océan Indien, du golfe ou mer d'Oman et du golfe Persique. Elle forme un État dont le chef est le sultan de Mascate et qui s'étend le long du rivage sur 700 kil., depuis le Ras el Hadd, angle S.-E. de la péninsule, jusqu'au Ras Mesandoum, sur le détroit d'Ormuz. Cette bande cotière, dominée par les monts du djebel Akhdar qui dépassent 3.000 m., se divise en pays de Ras el Djebel, Kalhat, Baouatin ou Batna, Djebel Akhdar, Dahira, Sour, Djailan. La suzeraineté théorique du sultan s'étend, en outre, à l'O. du Ras Mesandoum, sur la presqu'île de Katar, jusqu'à la frontière turque, en face des îles Bahrein, au S.-O. du Ras el Hadd, sur le Dhafar (ch.-l. Mirbat), jusqu'au Mahra, un peu au delà des îles Khourian Mourian. La population totale est évaluée à un million d'habitants, dont un quart de nègres. Elle comprend les Bédouins nomades et les gens sédentaires des villes et des oasis souvent rançonnés par les premiers. Les deux villes importantes sont Mascate et Sour. Les deux tribus dominantes sont les Rafri venus du Nedjed et les Hinaoui venus de l'Yémen. La tolérance religieuse est absolue, et la tendance est de favoriser le commerce extérieur qui s'élève à une quinzaine de millions, dont moitié pour l'exportation (surtout des dattes). L'autorité du sultan n'est que nominale dès qu'on s'écarte de la côte; son revenu n'atteint pas un million de francs. Il a une monnaie de cuivre représentant le 1/20 (gasranz) et le 1/12 (peisa) du mahmoudi d'argent (0fr,436). La monnaie d'argent est la piastre espagnole, estimée 11 1/2 mahmoudis, et le thaler de Marie-Thérèse. On prend au poids et selon un change variable les pièces indiennes, persanes, turques.

L'Omân est historiquement connu depuis le début du xᵉ siècle, lorsqu'un chef de la tribu des Beni-Saméh-ben-Lavi le conquit au nom du khalife Motadhed. De 1749 à 1780 régna Ahmed-ben-Saïd, fondateur de la dynastie actuelle, dont le principal sultan fut son petit-fils Seyid-Saïd (1805-56), qui forma une grande flotte, conquit Zanzibar et la côte de Zanguebar, l'île de Socotora, enleva à la Perse les côtes du Mekran, les îles d'Ormuz, Kichm, Laredj, Bahrein. En 1846, il conclut un traité de commerce avec la France. A sa mort, son empire fut divisé entre ses fils : Thoweini eut l'Omân et les îles du golfe Persique, Mâdjid les possessions africaines, Amdjed les dépendances occidentales de l'Omân entre Barkah et le Katar avec Sohar, berceau de la dynastie. Il s'ensuivit des guerres civiles, la scission de Zanzibar, une invasion des Ouahabites du Nedjed imposant de nouveau le tribut dont Seyid s'était affranchi. L'Omân, bien qu'affaibli et privé des îles Bahrein et des possessions persanes, demeure la région la plus civilisée de l'Arabie. Il est compris dans l'arrangement franco-anglais de 1862 (abandonné pour Zanzibar), qui stipule le respect réciproque de l'indépendance des territoires de l'Imâm de Mascate. En fait, depuis la guerre de Crimée, l'Angleterre s'est attribué une véritable hégémonie sur toutes les côtes du golfe Persique (V. PERSE, § *Histoire*). En 1861, l'arbitrage de lord Canning, vice-roi des Indes, fixa définitivement les clauses du partage entre les souverains de Mascate et de Zanzibar. Le tribut de 40.000 couronnes, stipulé au profit du premier et à la charge du second, fut assumé en 1873 par l'Angleterre qui obtint ainsi une influence prépondérante. Elle en fit usage en 1899 pour gêner la concession d'une station de charbon à Bender-Issar accordée à la France. Une démonstration navale anglaise devant Mascate obligea le sultan à la révoquer, sauf à en donner une autre de moindre valeur. A.-M. B.

BIBL. : V. ARABIE, ouvrages de NIEBUHR, PALGRAVE. — WELLSTED, *Travels in Arabia*; Londres, 1840, 2 vol. — COLE, *Journey to Maskat*, dans *Mém. Soc. géogr. Bombay*; 1819. — A. GERMAIN, dans *Bull. Soc. géogr.*, oct. 1888, pp. 339-361. — BADGER, *History of the Imans and Seyyids of Oman*; Londres, 1871, in-8.

OMÂN (Golfe ou Mer d'). Partie de l'océan Indien comprise entre l'Omân et le Mekran persan ou baloutche. Elle a 300 kil. de large en face le Ras el Hadd, sur 600 kil. de long; le détroit d'Ormuz la relie au golfe Persique.

OMAR. Le deuxième des khalifes successeurs de Mohammed, né vers 592, mort en 644. On trouvera, à l'art. MOHAMMED, le récit de sa conversion à l'islamisme. Par son énergie, la sincérité de sa foi, la pureté de ses mœurs, il joua un rôle important pendant les années de la vie du prophète, postérieures à l'hégire. Abou Bakr, pendant sa dernière maladie, s'était fait remplacer par Omar, dans la direction de la prière. Désigné par là au choix des musulmans, Omar reçut le serment d'obéissance à Médine, le jour même où mourut le premier khalife (634). Ce rude croyant pratiqua sans relâche la guerre sainte contre les peuples infidèles voisins de l'Arabie. Sous son règne furent conquis les pays qui plus tard formèrent les plus belles provinces de l'empire des khalifes.

Damas venait d'être emportée d'assaut par les musulmans. Le premier acte d'Omar fut d'enlever à Khalid, qui s'était rendu coupable de cruautés et d'exactions, le commandement en chef des troupes. Ce fut Abou Obaïda qui reçut mission de continuer la conquête de la Syrie. Hamah, Laodicée, Emese furent prises. Une armée grecque, renforcée par des contingents d'Arabes chrétiens de Ghassan, fut mise en déroute à Yarmouk, après un sanglant combat qui dura plusieurs jours. Abou Obaïda assiégea Jérusalem; au bout de quatre mois, la ville dut capituler. Le khalife lui-même vint de Médine en Syrie pour recevoir des mains du patriarche Sophronius les clefs de la ville sainte. Pendant son séjour à Jérusalem, il jeta les fondements de la mosquée, qui aujourd'hui encore porte son nom. Alep, Antioche, Kinnasserin, tout le N. de la Syrie, tombèrent par la suite au pouvoir des musulmans; et Abou Obaïda, opérant sa jonction avec Saad ibn Aby Ouakkas, général des troupes de l'Irak, put repousser victorieusement une nouvelle armée grecque, commandée par Constantin, fils d'Héraclius.

La politique de la guerre sainte, activement poussée par Omar, n'épargna pas plus que les Byzantins leurs vieux ennemis les Sassanides. Déjà, sous le khalifat d'Abou Bakr, les musulmans s'étaient emparés de l'Irak Araby, et avaient jeté à terre la dynastie des rois de Hira, vassaux des Khosroès. Peu de temps après son avènement, Omar envoya contre les Perses une nouvelle armée, forte de 30.000 hommes, et commandée par Saad Ibn Aby Ouakkas. La première bataille livrée près de Kadesia dura trois jours, et se termina par la complète déroute des Perses (636). Le roi Iezdedjerd, abandonnant sa capitale Madaïn (Ctesiphon) aux mains des envahisseurs, se retira vers le Nord, à Holwan. Une deuxième victoire des Arabes, à Djaloula, l'obligea à gagner l'intérieur de la Perse. Takrit,

Maousil, Edesse se rendirent à Saad. L'armée musulmane occupa la Mésopotamie, l'Irak Araby où Omar fit fonder les villes de Koufa et de Bassora, et bientôt après la Susiane. Iezdedjerd tenta en vain de prolonger la résistance. Ses troupes, une dernière fois, furent vaincues à Nehawend. Ispahan, Reï, Hamadan reçurent des garnisons arabes, tandis que le malheureux monarque s'enfuyait au delà de l'Oxus chez les tribus turcomanes, et, s'il faut en croire les historiens musulmans, jusqu'en Chine.

Enfin, c'est sous le règne d'Omar que les musulmans pénétrèrent pour la première fois en Afrique; ils y commencèrent la série de leurs conquêtes en arrachant l'Égypte à la domination byzantine. Après de longues hésitations, le khalife autorisa Amr ibn el As, en 640, à envahir ce beau pays, à la tête d'une petite armée de 4.000 hommes. L'année suivante la conquête était achevée (V. Egypte).

Pendant que ses généraux reculaient les limites de l'empire arabe, Omar, resté à Médine, en organisait l'administration. Il fut le premier à nommer des *cadis*, qui jugèrent par délégation des pouvoirs du khalife. C'est lui qui fixa pour point de départ à l'ère mulsumane la date de l'hégire. Il institua enfin les *divans* ou rôles de l'armée, où furent relevés les noms de tous les musulmans. Chacun d'eux toucha désormais une somme dans la fixation de laquelle on tint compte des services personnels, de la date de la conversion, de la parenté avec le prophète. Les redevances imposées aux peuples vaincus fournissaient à ces pensions et à ces soldes. Tandis que les trésors de l'Egypte, de la Syrie et de la Perse affluaient à Médine, le khalife lui-même conservait dans ses habitudes de vie la plus grande simplicité. Suivant les historiens musulmans, on le voyait parcourir les rues et les marchés de sa capitale, vêtu d'une robe rapiécée, et armé d'un bâton dont il corrigeait ceux qu'il trouvait en faute. Omar, si détaché pour lui-même des biens terrestres, montrait néanmoins une avidité insatiable lorsqu'il s'agissait de grossir le *baït-el-mal* (trésor public musulman). Il pressait sans cesse ses gouverneurs de faire rendre davantage aux taxes dont étaient frappés les non-musulmans des provinces soumises. Cette avidité fut la cause indirecte de sa mort. Le gouverneur de Koufa, Moghaïra, avait imposé à un artisan, d'origine persane, une redevance excessive. Cet artisan, nommé Abou Loulou Firouz, vint se plaindre au khalife, mais fut repoussé par lui avec dureté. Il résolut de se venger de ce déni de justice, vint attendre le khalife à la mosquée, et le frappa de trois coups de poignard pendant qu'il faisait sa prière. Omar ne voulut point avant de mourir, quoiqu'on l'en pressât, désigner lui-même son successeur; mais il confia à dix des plus anciens *compagnons* le soin d'élire le nouveau khalife. Il fut enterré à Médine auprès du prophète et d'Abou Bakr (644). W. Marçais.

Bibl. : Weil, *Geschichte der Chalifen;* Mannheim et Stuttgart, 1846-69.

OMAR II, huitième khalife de la dynastie Omeyyade (717-720) qui succéda à son cousin Soleiman. Il était fils d'Abd-el-Aziz ibn Merwan, qui avait administré l'Egypte sous le khalifat d'Abd-el-Malik. Lui-même, avant son élévation au trône, avait montré dans le gouvernement de Médine les plus grandes qualités. Il était doux, charitable, et d'une piété comparable à celle du premier Omar. Pendant son khalifat, dit un historien musulman, les sujets habituels de conversation furent les prières et les jeûnes, comme ils avaient été les constructions du temps de son prédécesseur, comme ils furent les banquets et les femmes sous son successeur. Omar recommanda aux gouverneurs de provinces de traiter les *rayyas* avec douceur, et d'encourager le plus possible les conversions à l'islamisme. Ennemi des expéditions lointaines, il rappela en deçà de l'Oxus les troupes musulmanes et s'empressa de rapatrier les débris de l'expédition malheureuse dirigée par Maslama contre Byzance. Il mourut en févr. 720; on soupçonna Yezid, qui avait été désigné comme son successeur, de l'avoir fait empoisonner. W. Marçais.

OMAR ibn el Farid (V. Ibn el-Fâridh).

OMAR Kheyyâm, mathématicien, astronome, poète et libre penseur persan, né à Nichapour vers 408 de l'hégire (1017 J.-C.), mort à Nichapour en 517 (1123 J.-C.). Son vrai nom était Ghiyat-ed-din Abou l'Fath Omar ibn Ibrahim, surnommé *al-Kheyyâmi* parce que son père exerçait le métier de dresseur de tentes (Kheyyâm). Une grande obscurité règne sur sa vie. D'après certains auteurs arabes et persans, Omar aurait étudié d'abord au collège de Nichapour, sous la direction de l'Imâm al-Mouwaffak, en compagnie du jeune Abou Ali Hasan Thousî, plus tard vizir sous le nom de Nizam-oul-moulk, et de Hasan Sabbâh, qui devait fonder la secte des ismaéliens. Les trois camarades, dit la légende, prirent un engagement mutuel par lequel le premier d'entre eux qui arriverait au pouvoir devrait accorder aide et protection à ses deux amis. Nizam-oul-moulk, étant devenu vizir du sultan Melik-Chah, nomma chambellan Hasan Sabbâh et voulut donner une charge identique à Omar Kheyyâm, qui refusa pour s'adonner à l'étude des mathématiques. Une étude de M. Schukovski, introduite en Angleterre par M. Den. Ross, démontre que cette légende, qui ne s'appuie d'ailleurs sur aucun document sérieux, présente des anachronismes. Quoi qu'il en soit, nous savons que les travaux mathématiques d'Omar, et en particulier son traité d'algèbre en arabe, décidèrent Melik-Chah à lui donner la direction de l'Observatoire de Bagdad, où il prépara les fameuses tables astronomiques qui portent le nom de son bienfaiteur. Omar Kheyyâm était considéré par ses contemporains comme un philosophe distingué; ils le plaçaient sur le même rang qu'Avicenne. Il mourut un soir en lisant le Livre de la guérison, traité de métaphysique d'Avicenne. Son tombeau, situé à Nichapour, fut retrouvé, longtemps après sa mort, par son élève Nizami, à qui il avait laissé cette seule indication : « Ma tombe sera dans un lieu où le vent du N. pourra l'ensevelir sous les roses effeuillées. »

Travaux algébriques et astronomiques d'Omar Kheyyâm. Les travaux algébriques d'Omar Kheyyâm furent inconnus jusqu'au siècle dernier. En 1742, Gérard Meerman, publiant à Leyde son *Specimen calculi fluxionalis*, crut que le manuscrit d'Omar Kheyyâm, qui se trouvait à Leyde (fonds Warner), contenait la résolution algébrique des équations cubiques. Cette erreur se retrouva chez Montucla et Gartz et ne fut signalée qu'au commencement de notre siècle par L.-Am. Sédillot et Chasles. Woepcke mit fin à toute discussion en publiant, en 1851, une traduction du traité d'algèbre d'Omar. Ce traité se divise en cinq parties : 1° préface, définition des notions fondamentales de l'algèbre et tableau des équations que l'auteur se propose de discuter; 2° résolution des équations des deux premiers degrés; 3° construction des équations cubiques; 4° discussion des équations à termes fractionnaires, ayant pour dénominateurs des puissances de l'inconnue; 5° remarques additionnelles. Dans tout le cours de son ouvrage, l'auteur joint la résolution numérique ou arithmétique à la construction géométrique et vice versa, la résolution numérique étant d'après lui une résolution qui suppose que l'inconnue est un nombre; le coefficient de l'inconnue reste indéterminé. La construction géométrique sert de complément à la résolution numérique. « Pour trouver la source de cette séparation de la quantité rationnelle d'avec la quantité irrationnelle, dit Woepcke, il faut remonter jusqu'à Aristote. » Les équations du deuxième degré sont construites au moyen des propositions d'Euclide, mais Omar Kheyyâm n'est pas le premier, pense l'Italien Cossali, qui ait aperçu les relations de ces propositions avec la résolution des équations; Abou l'Wéfa avait déjà fait ce travail en commentant un traité d'Hipparque sur ce sujet. La construction des équations du troisième degré est entièrement l'œuvre d'Omar. Après avoir exposé l'histoire des tâtonnements des Arabes pour y arriver, il pose une théorie systématique et donne un grand nombre de solutions pratiques. C'est le premier mathématicien qui ait traité systématiquement des équa-

tions cubiques, en employant d'ailleurs des tracés de coniques pour déterminer le nombre des racines réelles et les évaluer approximativement. Il est probable que ce procédé avait déjà été pratiqué par Archimède et Apollonius, mais il n'y a pas de preuves qu'Omar ait pu utiliser des ouvrages grecs perdus pour nous. Malgré les erreurs que renferme son *Algèbre* sur certains points, elle n'en mérite pas moins la grande réputation dont elle a joui en Orient, tant que les mathématiques y furent cultivées. Outre son traité d'algèbre, Omar Kheyyâm écrivit plusieurs opuscules sur l'extraction des racines cubiques et sur certaines définitions d'Euclide, et construisit des tables astronomiques intitulées Zidji-Malikshahi. La réforme du calendrier fut également son œuvre. Entreprise sous la direction du sultan Melik-Shâh, en 1079 de J.-C., elle est connue sous le nom de réforme djelaléenne (V. Djelal ed din); elle consiste à introduire une année bissextile tous les quatre ans dans l'ancien calendrier perse. L'année djélaléenne est plus exacte que l'année grégorienne créée cinq siècles plus tard.

Omar Kheyyâm poète. Si grand qu'ait été et que soit encore à l'heure actuelle le renom scientifique d'Omar, chez ses compatriotes, il est éclipsé par son renom poétique, dû à ses *Ruba'i* ou quatrains. Ce sont des épigrammes comprenant chacun quatre vers, dont le premier, le deuxième et le quatrième riment ensemble ; le troisième est blanc. « Le quatrain, dit J. Darmesteter, est tout un poème qui a son unité de forme et d'idée ; manié par un vrai poète, c'est le genre le plus puissant de la poésie persane. » Dans ses quatrains, Kheyyâm fait l'éloge du vin et de l'amour, raille l'austérité des ministres de la religion et fait preuve même d'une singulière audace à l'égard de la divinité. Il entre en scène par une invitation à boire :

Un matin j'entendis venir de notre taverne une voix qui disait : A moi, joyeux buveurs, jeunes fous, levez-vous et venez remplir encore une coupe de vin avant que le destin vienne remplir celle de votre existence !

Et à chaque page nous retrouvons la même chanson d'ivrogne :

O mes compagnons libres penseurs ! Quand je serai mort, lavez mon corps avec un vin des plus rouges. A l'ombre d'un vignoble, creusez-moi une tombe !

Il n'oppose aucune résistance à ses passions, et, dans l'état d'abjection où il est tombé, il n'espère plus en la vie future :

Je suis hérétique comme un derviche, laid comme une femme perdue ; je n'ai ni religion, ni fortune, ni espérance de paradis.

D'ailleurs sa tolérance est si large qu'il est impossible de reconnaître en lui un vrai musulman :

Le temple des idoles et la Kaaba sont des lieux d'adoration, le carillon des cloches n'est autre chose qu'un hymne chanté à la louange du Tout-puissant. Le mihrab, l'église, le chapelet, la croix, sont en vérité autant de façons différentes de rendre hommage à la Divinité.

Répandue, publiée de bouche en bouche à travers toute la Perse, cette œuvre de libertinage, où court d'un bout à l'autre un souffle de gaieté délirante, devait soulever une tempête d'imprécations et d'anathèmes contre son auteur. On avait voulu refuser les honneurs de la sépulture à Hâfiz de Chirâz. Omar Kheyyâm échappa miraculeusement à la haine des prêtres fanatiques. Il était trop connu, trop aimé de ses compatriotes ; par son esprit satirique, par sa conception de la vie heureuse, il était trop en communauté d'idées avec eux ; on ne pouvait détruire son œuvre, on la faussa en lui donnant une interprétation nouvelle. Omar Kheyyâm devint un mystique, un soûfi, célébrant tour à tour l'amour divin et l'ivresse extatique. Il fut vénéré comme un saint, et M. Nicolas, qui traduisit pour la première fois en français les quatrains de Kheyyâm, adopta cette interprétation qu'il avait reçue d'un religieux de Téhéran. Les traducteurs anglais ont réagi contre ces idées. Omar fut, en effet, pendant sa vie, persécuté par les soûfis eux-mêmes. Nous citerons à ce propos les opinions de deux grands orientalistes français : « Les chansons à boire de l'Europe, dit J. Darmesteter, ne sont que des chansons d'ivrogne ; celles de la Perse sont un chant de révolte contre le Coran, contre les bigots, contre l'oppression de la nature et de la raison par la loi religieuse. L'homme qui boit est pour le poète le symbole de l'homme émancipé ; pour le mystique, le vin est plus encore, c'est le symbole de l'ivresse divine. » Et M. Barbier de Meynard écrit au sujet des quatrains : « Que ce livre soit, comme on l'a prétendu, une protestation contre le dogmatisme musulman, ou qu'il soit le produit d'une imagination maladive, singulier mélange de scepticisme, d'ironie et de négation amère, il n'en est pas moins curieux de trouver en Perse, dès le XIe siècle, des précurseurs de Gœthe et de Henri Heine. »

Omar Kheyyâm en Occident. Cette évocation des deux grands poètes allemands n'est pas la seule qu'ait suscitée l'œuvre d'Omar. Dès son apparition en Occident, le poète persan fut surnommé le Voltaire de l'Orient. Il a, en effet, la même ironie mordante, la même sympathie pour l'humanité souffrante, mais là doit s'arrêter la comparaison. Voltaire ne parla jamais avec tant de violence le langage de la passion ; jamais il n'attaqua avec une telle ardeur l'inexorable destin qui s'acharne à détruire tout ce qui fut grand, bon et beau. Les Anglais retrouvèrent chez Omar des traces de ce pessimisme amer et désespérant qu'ils aiment dans Byron et Swinburne ; mais plus intéressant encore, et peut-être plus exact, est le parallèle établi par l'Américain Phelps entre Omar Kheyyâm et Schopenhauer. Les quatrains de Kheyyâm ont été traduits souvent, dans le cours de ce siècle, et surtout en anglais. Mais leur plus grande vogue ne date que de la traduction de Fitz-Gerald. Ce nom évoque toute une époque de la littérature anglaise. La première édition de la traduction versifiée des quatrains parut en 1859 ; elle fut suivie de quatre autres éditions et de quatre réimpressions. Fitz-Gerald, poète lui-même, dut sa célébrité à cette œuvre originale qu'il avait rendue avec une rare compréhension. Et cependant « la différence entre lui et Kheyyâm, dit M. Keene, est la même qu'entre un groupe d'épigrammes et une longue satire ». Fitz-Gerald se substitua à Kheyyâm ; son œuvre éclipsa celle du poète persan. Parmi les autres traductions anglaises des quatrains, nous citerons celle de Whinfield (1882) et la toute récente édition avec traduction de M. Héron-Allen (1898). En 1896, les admirateurs d'Omar et, bien plus, de Fitz-Gerald, se réunirent en un club, qui fut fondé à Londres, sous le nom de Club des Omariens. Nous ne mentionnons l'existence de ce club que pour donner une idée de la grande vogue qu'a encore Omar Kheyyâm en Angleterre. Georges Salmon.

Bibl. : Il serait difficile de donner une bibliographie complète d'Omar Kheyyâm. La bibliographie de l'édition de M Héron-Allen ne comprend pas moins de 95 numéros, dont une soixantaine d'éditions ou d'impressions du texte : Woepcke, *l'Algèbre d'Omar Kheyyâm* ; Paris, 1851. — Reinaud, *Géographie d'Aboulfeda*, préfaces, p. 101. — Garcin de Tassy, *Notes sur les Rubaiyat d'Omar Kheyyâm* ; Paris, 1857. — Schukovski (en russe), traduit en anglais par Ed. Den. Ross, *Fresh light on Omar Kheyyâm* (*Journal of Roy. asiatic Society*, 1898). — Nicolas, *les Quatrains de Kheyyâm* ; Paris, 1867.

OMAROUROU. Localité de l'Afrique australe, située dans le pays des Damaras (Sud-Ouest allemand), à 200 kil. environ de l'embouchure de la rivière Oumarourou et sur la rive droite de cette rivière. Elle était à l'origine une station de missionnaires qui, en se développant, est devenue le principal marché de la tribu des Hereros.

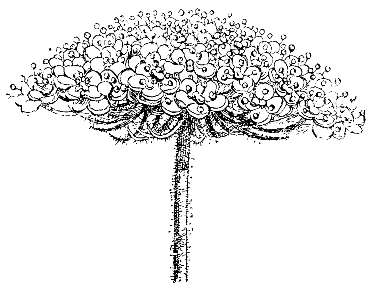
OMBAY, OMBLAY ou **ALLOR.** L'une des petites îles de la Sonde (Malaisie), au N. de Timor, dont la sépare le détroit d'Omblay ; elle a 2.570 kil. q., 110 kil. de long sur 30 de large ; 200.000 hab. (Malais) ; produit du riz, de la cire, des noix d'arec, etc.

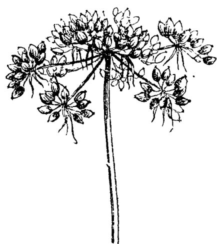
OMBELLE. I. Botanique (V. Inflorescence).

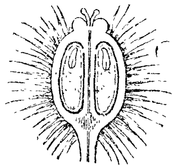
II. Art héraldique. — Espèce de parasol que l'on rencontre dans quelques armoiries italiennes. Les doges de Venise portaient l'ombelle sur leurs armes. Elle est fré-

quemment employée au-dessus des clefs de saint Pierre, dans les armoiries de concession pontificale.

OMBELLIFÈRES (*Umbelliferæ* Juss.). Famille de plantes Dicotylédones, dont les représentants, répandus surtout dans les zones tempérées de l'hémisphère boréal, sont des plantes herbacées, rarement des arbrisseaux, à tiges souvent fistuleuses, marquées de nœuds de distance en distance et de nombreuses stries ou cannelures dans les entre-nœuds; les feuilles alternes, pétiolées, dépourvues de stipules, à pétiole plus ou moins dilaté à la base (engainant), à limbe profondément divisé en général (feuilles décomposées), quelquefois entier (*Bupleurum*, *Gingidium*, etc.). Les fleurs, hermaphrodites, sont le plus souvent disposées en *ombelles*, rarement en capitules (*Eryngium*) ou en verticilles (*Hydrocotyle*). Les ombelles, rarement simples, d'ordinaire composées, sont pourvues ou non d'un verticille de bractées (*involucre*); les ombelles composées sont formées d'un certain nombre d'*ombellules*, qui sont ordinairement accompagnées chacune d'un verticille de bractéoles (*involucelle*). Le calice est formé de 5 sépales soudés en un tube adhérent à l'ovaire et à partie libre généralement réduite à 5 petites dents; la corolle, insérée au sommet du tube calicinal, est composée de 5 pétales libres, caducs; les étamines, au nombre de 5, alternent avec les pétales. L'ovaire, infère, comprend 2 loges uniovulées et est couronné par un disque épigyne, du centre duquel émergent 2 styles simples, d'ordinaire persistants, plus ou moins élargis en *stylopode* à la base. Le fruit sec (*diakène* ou *crémocarpe*) est formé de 2 carpelles (*méricarpes*) monospermes, indéhiscents, se séparant en général à la maturité et suspendus au sommet d'un prolongement filiforme (*columelle* ou *carpophore*), simple, bifide ou biparti. Chacun de ces méricarpes présente une face commissurale plane ou concave par laquelle il se réunit à son congénère, et une face dorsale convexe, marquée de 5 côtes plus ou moins saillantes (*côtes primaires*), quelquefois même prolongées en ailes et qui représentent les lignes de suture des bords des sépales et leurs nervures médianes, et séparées par des intervalles (*vallécules*), dans lesquels se développent parfois autant de *côtes secondaires* et au fond desquels on aperçoit des bandes ou des lignes longitudinales, ordinairement colorées en brun (*bandelettes* ou *vittæ*), qui sont des canaux résinifères ou à oléo-résine développés dans l'épaisseur du péricarpe. La graine unique de chaque carpelle est le plus souvent adhérente au péricarpe et renferme un albumen très épais, corné ou huileux, plane ou concave du côté de la commissure et enveloppant un embryon droit, très petit, placé à son sommet. — La présence ou l'absence des involucres ou des involucelles, leur disposition, l'aspect des côtes, le nombre et la situation des bandelettes, la forme des surfaces commissurales sont autant de caractères servant à distinguer les différents genres de cette famille, qui fournit de nombreux produits à la matière médicale et à l'alimentation. La famille des Ombellifères se divise en 6 tribus : 1° DAUCINÉES (genre : *Daucus* T., *Cuminum* L., *Laserpitium* T., *Thapsia* T., *Melanoselinum* Hoffm., etc.); 2° ECHINOPHORÉES (genre : *Echinophora* L.); 3° PEUCÉDANÉES (genres : *Peucedanum* T., *Heracleum* L., *Tordylium* T., *Angelica* T., *Meum* T., *Œnanthe* T., *Æthusa* L., *Crithmum* T., *Fœniculum* Adans., *Seseli* L., *Athamantha* L., etc.); 4° CARÉES (genres : *Carum* L., *Bulbocastanum* Lagasc., *Ammi* T., *Cicuta* L., *Apium* T., *Sium* T., *Coriandrum* T., *Bupleurum* T., *Smyrnium* T., *Conium* L., *Chærophyllum* T., *Myrrhis* T., *Scandix* T., etc.); 5° HYDROCOTYLÉES (genres : *Hydrocotyle* T., *Azorella* Lamk, *Eryngium* T., *Astrantia* T., *Arctopus* L., *Lagoecia* L., etc.). La sixième tribu est celle des ARALIÉES, ancienne famille des *Araliacées* (V. ce mot), qui ne diffèrent des autres Ombellifères que par le fruit, qui est drupacé. Dr L. Hn.


Ombelle simple (*Didiscus cæruleus*).


Ombelle composée (*Æthusa cynapium*).


Coupe d'un fruit de Carotte.

OMBILIC. I. ANATOMIE. — L'ombilic ou cicatrice ombilicale n'est autre chose que la cicatrice déprimée de l'orifice par lequel, à la naissance, passait le cordon vasculaire réunissant le fœtus au placenta. Le cordon ombilical est constitué par trois vaisseaux sanguins : la veine ombilicale qui se dirige vers le foie, les deux artères ombilicales qui vont se jeter dans les deux hypogastriques et le conduit de l'ouraque, débris allantoïdien situé entre les deux artères et réunissant l'ombilic et le sommet de la vessie. Après la naissance, le cordon lié tombe, les vaisseaux et l'ouraque s'oblitèrent et la peau se ferme par une cicatrice médiane, tantôt surélevée, plus souvent déprimée en infundibulum. Chez l'adulte, l'ombilic situé au-dessus du plan médian du corps présente l'aspect d'un infundibulum à bords plissés. La peau relativement immobile en ce point, surtout de bas en haut, s'enfonce en doigt de gant, tiraillée qu'elle est par les cordons oblitérés que forment les éléments du cordon. Elle adhère par les bords de l'infundibulum avec les couches profondes qui s'arrêtent à elles, formant un anneau (anneau ombilical) à bords très nets et qui, de la superficie à la profondeur, est constitué par le tissu cellulaire sous-cutané souvent considérablement infiltré de graisse et l'aponévrose entrecroisée de la ligne blanche. Au-dessous on trouve le tissu cellulaire sous-péritonéal et enfin le péritoine viscéral qui vient passer en arrière de l'ombilic en prenant quelques adhérences au pourtour de l'anneau ombilical.

II. PATHOLOGIE. — *Traumatismes*. Les blessures de l'ombilic ne présentent à noter que la minceur extrême des parois de l'abdomen au point où le péritoine est immédiatement adossé à la face profonde de la peau, et l'importance des organes intra-abdominaux sous-jacents.

Inflammations. Les inflammations ne présentent pas non plus un grand intérêt. En dehors du furoncle et de l'eczéma qui est fréquent par suite de l'incurie des gens peu soigneux, nous ne trouvons à mentionner que l'abcès de l'ombilic. Dû souvent à l'infection de petites plaies eczémateuses produites par la malpropreté et provoquant un certain degré d'angioleucite, cet abcès tend à se faire jour vers la partie inférieure de la cicatrice ombilicale où il s'ouvre et reste quelquefois fistuleux. Les soins de propreté préviennent le mal et l'ouverture large de l'abcès prévient la fistule.

Lésions organiques (Fistules). Outre cette forme de fistule, on peut trouver encore des fistules consécutives à la rupture de l'ombilic distendu par l'ascite ou par l'exsudat des péritonites purulentes ou tuberculeuses, rupture de l'ombilic qui a inspiré aux chirurgiens l'idée d'une intervention dans les cas analogues (Barbeau). En raison du mode de formation de l'ombilic, on conçoit qu'une anse intestinale puisse être pincée par le fil de la ligature du cordon, de là une fistule stercorale que la compression

suffit le plus souvent à guérir. L'ouraque à son tour peut rester perméable dans toute son étendue et donner lieu à une fistule urinaire congénitale dont, avec le professeur Forgue, nous avons observé un très bel exemple, ou bien ne s'être oblitéré qu'à son orifice ombilical. En cas d'arrêt dans le cours de l'urine, cette faible barrière se distend d'abord, puis cède, et on a une fistule urinaire dont la pathogénie indique le traitement.

Hernies. Que les lames ventrales subissent un arrêt dans leur évolution concentrique, et une partie des organes de l'abdomen pourra être maintenue au dehors, donnant lieu plutôt à une éventration qu'à une véritable hernie congénitale. Après la naissance, les cris, les efforts de l'enfant peuvent faire passer à travers l'anneau ombilical, encore peu fermé, un viscère, le plus souvent l'intestin ou l'épiploon, déjà inclus dans l'abdomen. C'est alors la hernie de l'enfant qu'une pelote compressive permet le plus souvent, grâce à l'évolution normale de l'ombilic, de guérir sans complications. La hernie de l'adulte, préparée par toutes les causes qui peuvent distendre ou affaiblir l'anneau ombilical (amaigrissement, ascite, grossesse, etc.), se produit par effort. Elle est d'habitude épiploïque et se reconnaît à sa matité et à sa consistance mollasse; intestinale, on la reconnaît à sa sonorité, à son élasticité et, comme la peau seule recouvre la hernie, on peut avoir une vue nette des anses intestinales. Cette hernie est réductible, et il est alors facile d'introduire le doigt à la suite de la hernie après sa réduction. Irréductible, elle est de diagnostic plus délicat. Non étranglée et réductible, elle sera aisément maintenue par un bandage approprié; non étranglée et irréductible, un bandage à pelote concave empêchera son expansion; étranglée, elle exige une intervention aussi précoce que possible sans se laisser arrêter par la possibilité d'une péritonite herniaire plus fréquente dans cette espèce de hernie. Le taxis sera peu essayé et on arrivera vite à l'opération rationnelle qui est le débridement en haut et à gauche. Il y aura lieu de tenter alors une cure radicale par résection du sac, résection de l'ombilic ou omphalectomie et sutures spéciales à cette région.

Tumeurs. Toutes les tumeurs peuvent se trouver à l'ombilic, mais on y observe spécialement le granulome qui est un bourgeonnement exagéré de la plaie laissée par la chute du cordon qu'une cautérisation argentique réprime facilement; la tumeur diverticulaire, bourgeonnement d'un diverticule intestinal sectionné par la ligature du cordon et qui doit être traité par l'ablation; enfin quelquefois, après cicatrisation, l'épithélium glandulaire peut plus ou moins tardivement donner naissance par sa prolifération à un épithéliome. Les tumeurs de l'ombilic sont mobiles, et leur ablation est facile, ou adhérentes, et il y a lieu alors d'emporter avec elles l'ombilic (omphalectomie) et de fermer soigneusement ensuite par des sutures appropriées le péritoine et les parois abdominales. Dr S. Morer.

III. Architecture. — Par ce seul fait que le mot latin *umbilicus*, comme le mot grec *omphalos*, dont il vient, désigne le *nombril* (V. ce mot), lequel est situé au milieu du corps de tout homme bien constitué, le mot ombilic a reçu des acceptions diverses, mais toutes découlant de cette situation centrale occupée par les objets auxquels on l'applique. C'est ainsi que le bouton saillant ou la pointe marquant le centre d'un bouclier sont appelés ombilic et que l'on donnait, en latin, ce même nom aux extrémités, en forme de boules, du rouleau de bois sur lequel s'enroulaient les feuilles de papyrus constituant les anciens livres. On donnait encore ce nom au point central ou tout au moins à la partie du sanctuaire d'un temple recevant le piédestal sur lequel s'élevait la statue de la divinité, et certains auteurs grecs faisaient du piédestal retrouvé par M. Lebègue, dans le temple primitif d'Apollon Cynthien, à Délos, l'ombilic ou le centre de la terre.

IV. Mathématiques. — Le mot ombilic a plusieurs significations, il a servi à désigner les foyers des coniques, mais il n'est plus aujourd'hui employé dans ce sens. On appelle ombilics du plan deux points imaginaires qui sont situés à l'intersection de la droite de l'infini et d'un cercle quelconque du plan. — Les droites qui passent par les ombilics portent le nom de droites isotropes.

Dans l'espace, tous les plans possèdent deux ombilics et le lieu de ces ombilics est une conique appelée ombilicale; l'ombilicale est l'intersection d'une sphère quelconque avec le plan de l'infini; les cônes, qui ont pour directrice l'ombilicale, sont des cônes isotropes ou des sphères de rayon nul.

On appelle ombilic d'une surface un point où les deux rayons de courbure principaux sont égaux; en ces points il existe une sphère osculatrice. Toutes les surfaces en général ont des ombilics, une surface algébrique de degré m en a :

$$m\,(10\,m^2 - 25\,m + 16).$$

Toutefois, certaines surfaces peuvent présenter des lignes *ombilicales*, c.-à-d. dont tous les points sont des ombilics, il y a même des surfaces dont tous les points sont des ombilics; ce sont: le plan, la sphère et les développables isotropes. Si l'on désigne par x, y, z les coordonnées d'un point d'une surface, les ombilics sont donnés par les formules suivantes et l'équation de la surface :

$$\frac{\dfrac{d^2z}{dxdy}}{\dfrac{dz}{dx}\,\dfrac{dz}{dy}} = \frac{\dfrac{d^2z}{dx^2}}{1+\left(\dfrac{dz}{dx}\right)^2} = \frac{\dfrac{d^2z}{dy^2}}{1+\left(\dfrac{dz}{dy}\right)^2}.$$

Bibl. : Anatomie et Pathologie. — Tillaux, *Anatomie topog*. — Forgue et Reclus, *Traité de thérapeutique chirurg*. — Forgue et Morer, *Des Fistules urinaires dépendant de l'ouraque*, dans *Gaz. de Montpellier*. — Poulet et Bousquet, *Traité de path. chirurgicale*. — Duplay et Reclus, *Traité de chirurgie*.

OMBLA (croate *Rieka*). Fleuve côtier de Dalmatie, formé par une source puissante où reparaissent les eaux englouties des plateaux calcaires de l'Herzégovine, en particulier celles de la Trebinjčica. Il a 20 kil. de long seulement, mais 140 m. de large près de son embouchure dans la baie de Gravosa. Vallée fertile.

OMBLAY (Île) (V. Ombay).

OMBLÈZE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Crest, sur la Gervanne; 281 hab. Gorges pittoresques; cascade de la Druise.

OMBOS ou **OMBI**. Ville antique d'Egypte, capitale d'un nome de la Thébaïde, rive droite du Nil, à 50 kil. N. de Syène. On y voit de vastes ruines, en particulier deux beaux temples de l'époque ptolémaïque. Le premier couronne une colline sablonneuse, et fut dédié à Aroeres (Apollon) par les soldats de la garnison; le second, plus petit, est consacré à Isis. Ils sont encore revêtus de leur décoration picturale. L'entrée, de grès, appartient à un temple plus ancien, élevé par Thoutmès III en l'honneur du dieu Sevak à tête de crocodile, patron de la ville, et qui figure sur ses monnaies. Le grand temple n'a pas de propylon et son portique est porté par un nombre impair de colonnes, 15, dont 13 encore debout. Il semble que ce fut une sorte de panthéon. Une inscription grecque rappelle qu'il fut érigé ou restauré par Ptolémée Philométor (180-145) et Cléopâtre, sa sœur et femme. On a trouvé dans les catacombes du voisinage des momies de crocodiles, l'animal sacré d'Ombos.

OMBRALE (Notat.). On appelle ainsi une notation employée par M. Sylvester pour représenter les déterminants. Les éléments étant désignés par deux lettres, le déterminant $\Sigma \pm a_{11}\, a_{22} \ldots a_{nn}$ aura son élément a_{ij} représenté par $\alpha_i\, \beta_j$ et le déterminant est lui-même représenté ainsi :

$$\left|\begin{matrix} \alpha_1 & \beta_1 \\ \alpha_2 & \beta_2 \\ \vdots & \vdots \\ \alpha_n & \beta_n \end{matrix}\right|$$

OMBRE. I. Physique. — On désigne sous le nom d'ombre géométrique d'un corps par rapport à un point lumineux la portion de l'espace dont tous les points sont tels que, si on les joint au point lumineux par une ligne droite, cette droite rencontre le corps considéré. Cette portion de l'espace n'est donc pas éclairée par le point lumineux. La surface qui limite la région de l'ombre est un cône à section irrégulière, dont le point lumineux est le sommet et dont les génératrices sont tangentes au corps opaque. Lorsque, au lieu d'un point lumineux, on a un corps lumineux, l'espace au lieu d'être divisé en deux régions, l'une d'ombre et l'autre de pleine lumière, se trouve partagé en trois ; aux deux premières vient s'ajouter la *pénombre*, c.-à-d. une portion de l'espace dont les points ne reçoivent qu'une partie de la lumière que le corps lumineux leur enverrait si le corps opaque n'existait pas. La pénombre est comprise entre deux surfaces, l'une qui limite l'ombre et l'autre qui limite la région de pleine lumière. La première surface peut être engendrée par un plan tangent au corps lumineux et au corps opaque prenant toutes les positions possibles, mais telles que ces deux corps soient du même côté du plan ; c'est la surface séparant l'ombre de la pénombre ; l'autre surface, celle qui sépare la pénombre de la pleine lumière, peut être engendrée par un plan, tangent encore aux deux corps qui se trouvent cette fois de part et d'autre du plan. La quantité de lumière reçue aux divers points de la pénombre varie suivant sa distance à ces deux surfaces limites. A. JOANNIS.

II. Astronomie (V. ECLIPSE).

III. Géométrie descriptive. — Les ombres sont employées en géométrie descriptive dans le but de compléter la représentation des corps, pour laquelle les tracés des épures ordinaires ne donnent pas toujours des figures faisant suffisamment image. Les corps sont, en général, supposés éclairés par des rayons lumineux émanant d'un point situé à distance finie ou infinie ; dans ce dernier cas, on suppose souvent les rayons lumineux parallèles à l'une des diagonales d'un cube dont deux faces sont situées dans le plan de projection. On remplace quelquefois le point lumineux par un corps éclairant de dimensions finies ; nous ne nous occuperons pas des constructions applicables dans ce cas ; elles sont notablement plus compliquées que les autres, et ne conduisent pas à des représentations plus avantageuses, quant à l'effet produit.

Dans tout ce que nous allons dire, le point lumineux sera supposé à distance finie : les tracés s'étendront d'eux-mêmes au cas où les rayons lumineux sont parallèles.

Nous ferons également remarquer qu'en géométrie descriptive on n'a pas égard aux dégradations d'ombre et de lumière que présentent toujours les corps éclairés dans la réalité, et dont la reproduction aussi exacte que possible constitue l'objet du *lavis* (V. ce mot) ; on suppose en conséquence que toutes les parties d'un corps qui reçoivent la lumière, sous quelque incidence que ce soit, présentent le même éclat, et de même que toutes les parties qui en sont privées sont uniformément assombries. D'après ces conventions, une épure ombrée présente aux yeux des régions auxquelles on a laissé la couleur du papier, contiguës à des régions couvertes d'une teinte ou de hachures d'une intensité constante. La recherche des ombres en géométrie descriptive consiste donc uniquement dans celle des lignes qui séparent ces diverses régions : ce sont les *lignes de séparation d'ombre et de lumière*, ou plus simplement les *lignes d'ombre*.

LIGNES D'OMBRE PROPRE ET LIGNES D'OMBRE PORTÉE. — Considérons un corps A éclairé par un point lumineux *a* ; si l'on circonscrit à A un cône de sommet *a* (*cône d'ombre*), la ligne de contact de ce cône sépare évidemment les régions éclairées du corps de celles qui se trouvent dans l'ombre ; on donne à cette ligne le nom de *ligne d'ombre propre*. Il y a cependant lieu de remarquer que *toutes* les parties de cette ligne de contact peuvent ne pas séparer des régions éclairées de régions obscures : supposons en effet qu'un rayon lumineux tangent au corps A ait déjà été intercepté par ce corps (ou par un autre) ; le point de contact appartiendra visiblement à une région tout entière obscure, et ne servira pas à la délimiter. On voit donc que la courbe de contact du cône d'ombre peut se composer d'arcs utiles pour la séparation de l'ombre et de la lumière, et d'arcs qui ne présentent pas d'intérêt sous ce rapport : on donne aux premiers le nom d'*arcs réels* et aux autres le nom d'*arcs virtuels*.

Supposons maintenant qu'il existe un second corps B, situé de telle manière que le premier corps intercepte une partie des rayons lumineux qui viendraient frapper B ; toute la partie de B située à l'intérieur du cône d'ombre de A sera dans l'obscurité ; la ligne qui sépare sur le corps B les régions éclairées et les régions obscures de ce fait, c.-à-d. la ligne d'intersection de la surface qui limite B et du cône d'ombre de A est dite *ligne d'ombre portée du corps A sur le corps B*. On voit sans peine qu'il y a encore à distinguer, sur la ligne d'ombre portée, les *arcs réels* des *arcs virtuels*.

Nous allons maintenant exposer les principales méthodes employées en géométrie descriptive pour la recherche des lignes d'ombre propre et des lignes d'ombre portée.

1° *Méthode des plans sécants*. On mène par le point lumineux des plans qui coupent, suivant certaines lignes, la surface qui limite le corps éclairé ; dans chacun de ces plans on mène par le point lumineux des tangentes à ces lignes. Les points de contact qu'on détermine ainsi appartiennent à ces lignes, en tenant compte de la distinction faite plus haut entre les arcs réels et les arcs virtuels. S'il y a deux corps en présence, cette méthode donne en même temps la ligne d'ombre portée.

2° *Méthode des projections coniques*. Soient deux lignes A et B : nous voulons déterminer le point de A qui porte ombre sur B, et l'ombre elle-même sur la ligne B. A cet effet, nous ferons usage d'un plan auxiliaire (P), et nous déterminerons les ombres portées sur ce plan par les lignes A et B, c.-à-d. les *projections coniques* de ces lignes sur ce plan ; il est clair que le point de rencontre de ces deux projections est la trace sur (P) du rayon lumineux qui rencontre à la fois A et B ; on détermine ainsi facilement les deux points demandés. Cette méthode s'applique avec avantage dans la recherche de l'ombre portée par un polyèdre sur un autre polyèdre ; elle donne également un tracé rapide de l'ombre portée par une surface de révolution dont l'axe est perpendiculaire à un plan de projection, sur ce plan de projection. A cet effet, on détermine l'ombre portée par chaque parallèle de la surface ; on obtient ainsi une série de cercles dont l'enveloppe limite l'ombre cherchée.

3° *Méthode des enveloppées circonscrites*. Cette méthode s'applique à la recherche de la ligne d'ombre propre sur les surfaces considérées comme enveloppes d'autres surfaces. Soit *a* le point lumineux, (S) la surface sur laquelle on recherche la ligne d'ombre propre, (S′) une surface variable qui enveloppe (S). Appelons C la ligne de contact des surfaces (S) et (S′) (*caractéristique*), et cherchons le point de C qui appartient à la ligne d'ombre propre : il suffit pour cela de construire la ligne d'ombre propre C′ de la surface (S′). Le point de rencontre des lignes C et C′ est le point demandé. On emploie cette méthode quand les surfaces (S′) sont d'une nature qui permette de déterminer facilement leur ligne d'ombre, ce qui est le cas par exemple quand ces surfaces sont des sphères. On appliquera donc la méthode des enveloppées circonscrites aux surfaces enveloppes de sphères, et en particulier aux surfaces de révolution. Ces dernières peuvent encore être considérées comme des enveloppes de cônes de révolution.

4° *Méthode des plans tangents*. Cette méthode est spéciale aux surfaces réglées. Soit (S) une pareille surface, L une de ses génératrices. Pour construire le point de la ligne d'ombre propre de (S) qui appartient à L, il faut déterminer sur cette génératrice le point de contact du

plan tangent à (S) qui la contient et qui passe par le point lumineux *a*. A cet effet, on emploiera un paraboloïde (quelquefois un hyperboloïde) de raccordement avec (S) le long de la génératrice considérée; le problème se ramène alors à trouver, sur une génératrice L d'une surface du second ordre, le point de contact du plan tangent à la surface qui contient L et qui passe par le point *a*. On sait qu'on résout ce problème en coupant la surface dont il s'agit par le plan (*a*, L). L'intersection se compose de L et d'une autre droite qui rencontre L au point cherché.

3° *Méthodes particulières*. Enfin la nature spéciale d'une surface peut conduire à employer des méthodes donnant une construction plus avantageuse que celles qui résulteraient de l'application des procédés généraux. Tel est le cas des *hélicoïdes réglés*, et en particulier des *surfaces de vis à filet triangulaire ou à filet carré*, pour lesquelles on arrive à des tracés d'une grande simplicité et d'une grande élégance. Les dimensions de cet article ne nous permettraient pas d'énoncer et encore moins de justifier ces constructions pour lesquelles nous renverrons le lecteur désireux de les connaître au beau *Cours de géométrie descriptive de l'Ecole polytechnique* de M. Mannheim (leçons 24 à 26).

Tangentes aux lignes d'ombre. — Le tracé des lignes d'ombre sur les surfaces doit être accompagné de celui de leurs tangentes. La construction de ces dernières droites s'obtient en appliquant les théorèmes suivants :

1° *La tangente en un point de la ligne d'ombre propre est la conjuguée du rayon lumineux par rapport à l'indicatrice de la surface au point considéré;* cela résulte immédiatement du théorème de Dupin sur les tangentes conjuguées. Pratiquement on emploie, soit l'indicatrice elle-même, soit les asymptotes de cette courbe. Il faut signaler une conséquence de ce théorème, très importante pour le tracé des épures : les lignes d'ombre propre de deux surfaces qui se raccordent simplement ne sont pas tangentes en général. Cela n'a lieu *certainement* que si les deux surfaces sont osculatrices.

2° *La tangente en un point de la ligne d'ombre portée par une surface sur une autre est la droite d'intersection des plans tangents aux deux surfaces, et dont les points de contact sont respectivement le point considéré et le point qui porte ombre sur celui-là*. La démonstration de ce théorème est immédiate.

Remarques particulières aux surfaces à courbures opposées. Nous avons déjà fait remarquer que la courbe de contact d'une surface et du cône d'ombre peut se composer d'*arcs réels* et d'*arcs virtuels;* c'est le cas général quand la surface est à courbures opposées, et l'on donne le nom de *points de passage* ou *points limites* aux points qui séparent les arcs virtuels des arcs réels.

On démontre qu'en un point limite *la courbe d'ombre propre est tangente au rayon lumineux, et que ce dernier est une asymptote de l'indicatrice de la surface au point considéré*. Il arrive généralement aussi que les surfaces à courbures opposées portent ombre sur elles-mêmes, et les lignes d'ombre portée que l'on a à considérer de ce fait présentent encore des arcs réels et des arcs virtuels, séparés par des points limites. *Ces points limites se confondent avec ceux des lignes d'ombre propre, et ces dernières s'y raccordent avec les lignes d'ombre portée*.

Nous n'avons pu dans cet article que donner une idée très sommaire des procédés employés pour le tracé des ombres en géométrie descriptive. Le lecteur trouvera les développements les plus complets et les plus intéressants dans le *Cours* déjà cité de M. Mannheim, et dans le *Traité de géométrie descriptive* de M. Javary. R. Bricard.

IV. Beaux-arts. — C'est un grand moyen d'expression dans les beaux-arts, et particulièrement en peinture, qu'une heureuse détermination des ombres : les effets qu'on en peut attendre dépendent de la position qu'occupe le corps lumineux par rapport au plan du tableau. Il est peu probable que la peinture grecque se soit servie de la lumière et de l'ombre pour ajouter, à l'intérêt de l'action représentée, la poésie du clair et de l'obscur; modelées une à une en plein air, les figures du tableau étaient sans doute juxtaposées comme celles d'un bas-relief : l'expression de l'ombre ne fut vraiment ressentie que par l'art moderne, et c'est à Léonard de Vinci que revient l'honneur d'en avoir le premier compris toute l'éloquence. C'est peu de modeler séparément chaque figure, il faut encore, si l'on peut ainsi parler, *modeler le tableau*, c'est-à-dire le traiter à son tour comme une seule figure, comme un seul tout, ayant ses grands partis de clair, de brun et de demi-teintes. Il suit de là que le choix du luminaire et la recherche des ombres sont pour le peintre une affaire importante et délicate; Léonard aime les lueurs tempérées du demi-jour. Exemple : *la Joconde*. C'est lui qui a écrit ces lignes : « Le visage acquiert une grâce et une beauté singulières par la fusion des lumières et des ombres. On en voit des exemples sur les personnes assises aux portes des maisons obscures et éclairées à la chute du jour. » Tandis que Rubens ouvre ses fenêtres toutes grandes au soleil et ne craint pas d'en imiter les splendeurs, Rembrandt, âme de penseur, fuit la banalité du grand jour : il prodigue les ombres et se complait dans la profondeur infinie des demi-teintes, à la fois sourdes et transparentes. Poète tendre et mélancolique, Prudhon trahit sa préférence pour les ombres adoucies et les lumières pâles. — Le luminaire une fois choisi, l'artiste le supposera-t-il étroit ou large, animé ou froid, diffus ou concentré? Tantôt il produira un relief énergique en augmentant par des ombres résolues la saillie de certains côtés de la forme (le Caravage, Ribera, Valentin), tantôt, comme Véronèse et Rubens, il obtiendra, par un luminaire élargi, abondant, des masses légères et gaies : c'est la lumière diffuse et splendide des *Noces de Cana* et du *Couronnement de Marie de Médicis*. Les tableaux de chevalet se prêtent mieux que les grandes toiles à la magie du clair et de l'obscur : les deux chefs-d'œuvre de Rembrandt, qu'on nomme *les Philosophes* (au Louvre), sont les deux diamants de la peinture sombre. — Reste à savoir enfin quel sera l'angle d'incidence de la lumière choisie; viendra-t-elle d'en haut, ou d'en bas, ou de côté? La supposera-t-on placée en face du tableau ou derrière les figures? Autant de questions qui réclament l'attention des artistes et que les maîtres ont diversement résolues, chacun suivant son génie propre et le penchant de sa nature.

On distingue dans les arts du dessin entre les *ombres réelles* et les *ombres portées*. Les premières sont celles qui recouvrent toute partie privée de lumière, les autres sont projetées par les corps qui, arrêtant les rayons lumineux, empêchent ceux-ci de frapper les surfaces placées derrière eux. Gaston Cougny.

V. Chimie (V. Brun, t. VIII. p. 234).

VI. Théâtre. — Ombres chinoises. — Il est peu de personnes qui, dans leur enfance, ne se soient essayées, le soir, à figurer en silhouette, sur le mur, par l'ombre de leurs dix doigts convenablement disposés, la tête de Henri IV, un cygne à la nage ou quelque quadrupède prenant gravement sa nourriture; un peu de pratique suffit pour y réussir merveilleusement, et tous les petits traités de physique amusante viennent en aide aux jeunes imaginations pour leur permettre de varier à l'infini ce divertissement innocent. Les *ombres chinoises* exigent plus de préparatifs et tout un matériel. Elles peuvent constituer soit un simple jeu de famille, soit un véritable spectacle. Chez soi, on se borne à tendre soigneusement, dans l'ouverture d'une porte de communication, un drap mince ou mieux une gaze blanche; dans l'une des pièces se trouvent les spectateurs, plongés dans une obscurité complète; dans l'autre pièce est placée, à $1^m,50$ environ en arrière de la toile, une lampe à réflecteur, assez puissante pour l'éclairer vivement; la partie supérieure apparaît seule : c'est la scène; la partie inférieure est rendue opaque, à $1^m,50$ ou $1^m,70$

au-dessus du plancher, par une épaisse couverture, et c'est derrière cet abri que se dissimulent, assis ou à genou, les opérateurs, en nombre au moins égal à celui des personnages en scène; ceux-ci sont des pantins articulés, de 30 à 40 centim. de hauteur, soigneusement découpés dans du carton ou du bristol; chacun est monté sur une tige; l'opérateur le tient d'une main, au-dessous du bord inférieur de la scène et le plus près possible de la toile, afin que la silhouette se détache nettement; de l'autre main, il fait mouvoir les fils qui commandent à la tête, aux bras, aux jambes; un dialogue, en vers ou en prose, des chœurs, de la musique accompagnent le défilé ou les gestes des personnages, et de petites pièces peuvent être ainsi représentées. En outre, des décors peuvent être figurés, soit en les peignant sur la gaze qui sert d'écran, soit en les y projetant à l'aide d'un appareil oxhydrique, comme dans la lanterne magique. Pour un spectacle public, la disposition est à peu près la même; l'ouverture de la porte est seulement remplacée par une baie rectangulaire, de $1^m,30$ de largeur sur $0^m,80$ de hauteur environ, pratiquée dans un châssis, et l'agencement des coulisses est naturellement plus compliqué — L'invention des ombres chinoises remonterait, d'après quelques auteurs, à une haute antiquité. C'est là une pure hypothèse. La première trace qu'on en trouve est, en effet, en Chine, où elles paraissent avoir été depuis lontemps en grande faveur, ainsi, du reste, que dans la plupart des pays orientaux: à Java, notamment, et aussi chez les Turcs et les Arabes, où le héros de toutes les pièces, Gargarousse, se répandait, de compagnie avec sa victime, le bel Hadjy-Ayouâth, et pour la plus grande joie des assistants, en propos d'une obscénité qui n'était dépassée que par celle de leurs gestes. En Europe, les ombres chinoises n'ont apparu qu'assez tard, et d'abord dans l'Allemagne du Sud, où, sous le nom de *Schattenspiele*, elles ont longtemps constitué l'un des amusements les plus populaires. En France, elles ont été importées en 1767, et l'une des premières pièces jouées a été l'*Heureuse Pêche* (1770). Quelques années plus tard, le célèbre *Séraphin* (V. ce mot) établissait à Versailles, dans le jardin Lannion, sur l'emplacement aujourd'hui occupé par le nº 25 de la rue de Satory, son premier théâtre, très fréquenté par les seigneurs et les grandes dames, et, en 1780, ses *ombres à scènes changeantes*, comme on les appelait alors, furent admises à la cour, où, pendant le carnaval, il donnait aux enfants de France trois représentations par semaine. En 1784, il se transporta dans les galeries du Palais-Royal, récemment achevées; c'est là que furent successivement donnés, d'abord sous sa direction, puis, après sa mort (1800), sous celle de son neveu, le fameux *Pont cassé*, la *Chasse aux canards*, le *Magicien Rothomago*, la *Clé du caveau*. En 1858, le gendre de Séraphin neveu, qui était depuis 1844 à la tête de l'entreprise, émigra au boulevard Montmartre. La vogue se maintint quelques années encore, et le théâtre ne ferma définitivement ses portes que le 15 août 1870. Les ombres chinoises avaient pour un instant vécu. Elles ont opéré leur résurrection, il y a une douzaine d'années, au cabaret du *Chat-Noir*, à Montmartre (V. CABARET, t. VIII, p. 584). En même temps, elles ont subi une transformation profonde. Ce n'est plus seulement un amusement d'enfants, c'est un spectacle pour les grands et les délicats; les vers de Mirliton, les images plus ou moins grossières, les farces de Polichinelle ont fait place à de jolis poèmes, à des silhouettes admirablement dessinées, à de spirituels dialogues, que soulignent de douces mélopées écrites par de jeunes compositeurs de talent. La chanson y vit illustrée par des ombres, et c'est désormais dans des décors ensoleillés, purs chefs-d'œuvre de couleur et de composition, que celles-ci s'agitent sur la toile. Le principal auteur de cette révolution artistique a été le dessinateur Henri Rivière. C'est lui d'abord qui eut l'idée de remplacer les pantins en carton par des pantins en zinc, plus solides et plus susceptibles d'une grande perfection. Il substitua ensuite au plan unique où s'agitaient les acteurs, sans horizon ni perspective, toute une série de plans en gradins qui lui permirent de rendre, de façon saisissante, le grouillement, le frisson des foules. Il imagina, pour les décors, un ingénieux procédé de gravure en couleur. Enfin, il dota l'intérieur du théâtre d'une machinerie plus savante et, certainement, beaucoup plus compliquée que celle de la plupart des grandes scènes. Les coulisses du Chat-Noir n'avaient pas moins, en effet, de 10 m. de hauteur. Les machinistes étaient au nombre d'une douzaine: les uns, juchés sur des échelles ou installés sur des passerelles, faisaient tomber du premier ou du second cintre les décors qui y étaient rangés; les autres, en bas, faisaient glisser les silhouettes dans les rainures et leur imprimaient les mouvements voulus. Quant à l'éclairage, il était fourni par un appareil oxhydrique de modèle spécial, confié à une sorte de harpiste, d'une extrême vigilance, qui ne maniait pas moins de 70 fils parallèles lui servant à déplacer verticalement et horizontalement les verres doubles sur lesquels étaient peints, à l'aide d'un émail particulier, cuit au feu, des fragments de décors. Deux pianos, un orgue, un célesta, des timbales et quelques choristes assuraient la partie musicale. L'une des premières pièces ainsi montées a été *l'Epopée*, de Caran d'Ache, où défilaient, avec une réalité saisissante, toutes les gloires de la sanglante tragédie napoléonienne, depuis la vieille garde victorieuse, avec ses aigles trouées et ses légionnaires en haillons, jusqu'aux débris de la grande armée, en retraite sur les routes glacées de Russie. Puis ont été représentées *la Tentation de saint Antoine* et *la Marche à l'étoile*, poème et musique de George Fragerolle, dessins de H. Rivière. *le Sphynx*, poème et musique du même, dessins de Vignola, *le Secret du manifestant*, paroles de Jacques Ferny, dessins de Fernand Fau, etc. En 1897, le Chat-Noir a, à son tour, fermé ses portes. Mais les ombres chinoises, qui ont maintenant leur répertoire, ont trouvé l'hospitalité, de façon moins large et moins luxueuse, il est vrai, dans plusieurs des cabarets artistiques de la rive droite. Elles commencent en outre à être très à la mode dans les salons, où elles permettent aux amateurs des deux sexes de se faire entendre sans s'exhiber et où elles remplacent quelquefois avantageusement l'insipide comédie d'antan. L. S.

VII. Mythologie (V. ENFER et MÂNES).

VIII. Art héraldique. — Image transparente sans émaux qui laisse voir le champ ou les pièces de l'écu.

OMBRE DE SOLEIL. — Certains héraldistes désignent ainsi le soleil lorsqu'il est de couleur au lieu d'être d'or ou d'argent. D'autres veulent qu'il soit sans nez et sans bouche.

OMBRE. I. ICHTYOLOGIE. — Genre de Poissons Téléostéens, de l'ordre des *Physostomes* et de la famille des *Salmonidæ*, caractérisé par une bouche très peu fendue, pourvue de petites dents courtes et pointues, nombreuses aux maxillaires et à la voûte palatine; la dorsale est longue, et commence en avant les ventrales. Parmi les cinq formes connues, nous citerons l'Ombre commune, *Thymallus vexillifer*, à corps allongé légèrement comprimé; le dos est blanc teinté de gris, les flancs argentés, avec des bandes longitudinales grisâtres; le museau est grisâtre, les joues et les opercules sont ornés de points noirs, la dorsale est d'un blanc rosé avec quelques taches brunes en bandes irrégulières, l'anale est couleur chair, les pectorales et les ventrales d'un rouge jaune lavé de gris et de brun. L'Ombre se trouve en France, en Italie, en Suisse, en Angleterre, en Hongrie, en Suède, en Laponie et en Russie; elle habite les rivières, les ruisseaux et les fleuves, la Meuse, la Moselle, l'Ain, le Doubs, l'Hérault, etc. C'est un Poisson regardé comme excellent pour la table. ROCHER.

II. ART CULINAIRE. — L'ombre fournit une chair blanche très délicate, analogue à celle du saumon et de la truite. On la mange préparée comme ces deux derniers. Ce poisson est très recherché.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Poissons*. — GUN-

THER, *Study of Fishes*. — BLANCHARD, *les Poissons d'eau douce de France*.

OMBRÉ (Blas.). Se dit des pièces dont le relief est accusé et relevé par des contours d'un émail différent.

OMBRELLE. Sorte de petit parasol couvert en soie ou taffetas dont les dames se servent pour se garantir du soleil. L'usage de l'ombrelle est très ancien et répandu naturellement dans les pays méridionaux, chez les Grecs, les Romains et, d'une manière générale, chez les peuples de l'Orient. Les femmes et les grands seigneurs faisaient porter leur ombrelle devant eux par des esclaves ; on trouve cet usage mentionné par Martial et divers auteurs : les *umbellæ* des dames romaines étaient montées en bambou des Indes ou sur une tige d'ivoire enrichie de pierreries ; elles avaient la forme des dais employés dans les cérémonies catholiques. Paciaudi, dans son *De umbellæ gestatione commentarium*, donne des détails plus précis que les reproductions qui figurent sur les vases antiques. Une vierge portait un parasol au-dessus de la tête de la déesse Aléa ou de la statue de Bacchus dans les processions et les fêtes de ces dieux. Le *parasol* (V. ce mot) est cité plus particulièrement en Chine où il est un signe de distinction ; on trouvera au mot PARASOL tout ce qui se rattache à son usage en Chine, dans l'Inde et dans l'Extrême-Orient. L'ombrelle était connue en France depuis longtemps. Montaigne en parle dans ses *Essais*. La fabrication s'est perfectionnée à la fin du siècle dernier et l'usage de l'ombrelle est devenu plus général : dans l'Amérique du Sud et en Espagne, elle est aussi employée que l'éventail et s'y substitue parfois. En Occident, l'ombrelle est souvent à peine plus légère que le parapluie et peut presque en tenir lieu au besoin. On trouvera au mot PARAPLUIE les détails techniques concernant la fabrication moderne des ombrelles et des parapluies. Pour l'ombrelle, on emploie en général une étoffe de soie unie ou à reflets changeants, de la moire ou une soie très légère couverte de dentelle blanche ou noire, vraies ou fausses. Le prix des ombrelles, qui sont un instrument de luxe, est relativement élevé : les plus modestes coûtent de 10 à 20 fr. Ph. B.

OMBRELLE DE SOIE. — Distinction accordée en Birmanie par le souverain aux membres de sa famille et parfois aux étrangers qu'il veut honorer de façon spéciale. Le diplôme qui confère l'honneur de l'*ombrelle de soie*, rédigé en langue sanscrite, est imprimé en repoussé sur une feuille d'or.

OMBRELLINO (V. CARDINAL, t. IX, p. 374).

OMBRIE, OMBRIENS (*Umbria, Umbri*, ...). L'Ombrie est la région de l'Italie centrale qui correspond à la province actuelle de Pérouse (Perugia), occupant le bassin supérieur du Tibre, au S.-O. des Apennins et jusqu'aux monts de la Sabine. A l'époque antique, le Tibre la séparait de l'Etrurie et le Nar (Nera) de la Sabine.

Les Ombriens étaient regardés comme très anciennement établis en Italie. Ils auraient possédé tout le pays, depuis le Pô jusqu'au mont Gargano, mais furent progressivement refoulés par les Etrusques, qui leur auraient enlevé 300 villes ; plus tard par les Gaulois Senons, qui s'emparèrent des pays riverains de l'Adriatique, et ils se trouvèrent confinés sur le versant méridional de l'Apennin et la rive gauche du Tibre. Leurs principales villes étaient : *Ocriculum*, près du haut fleuve, *Narnia* et *Interamna*, sur son affluent le Nar, *Tuder*, sur le fleuve, *Ameria* et *Carsulæ* au N. de Narnia, *Spoletium*, puis *Treba*, *Mevania*, *Fulginium*, *Asisium*, le long de la riche vallée transversale où coule le Clitumne ; *Iguvium* et *Camerinum*, dans la montagne, etc. — La langue des Ombriens nous est connue par les fameuses tables *Eugubines* (V. ce mot) ; elle est indo-européenne, très voisine du latin et surtout de l'osque ; les désinences et la phonétique sont altérées. — Leur rôle historique fut médiocre. Ils entrent en contact avec les Romains lors des guerres du Samnium ; divisés en plusieurs tribus, ils font cause commune avec les Etrusques, sont défaits à Mevania par le consul Fabius (308). Ils prennent part à la coalition de l'an 295 qui succomba à la bataille de Sentinum ; Ocriculum et Camerinum furent traités avec une faveur spéciale. Depuis lors, les Ombriens demeurent fidèles à Rome, sauf un soulèvement partiel lors de la guerre sociale de 90. Ils sont absorbés, et le nom seul d'Ombrie subsiste comme division géographique. Auguste y comprend l'*ager gallicus*, le pays des Senons, avec *Sena gallica*, *Pisaurum*, *Ariminum*. Depuis lors, ce nom géographique s'est conservé, restreint au moyen âge au duché de Spolète, puis étendu à la partie centrale des Etats du Saint-Siège, territoire de Pérouse, Orvieto, Rieti.

Beaucoup de peintres illustres sont nés dans ces montagnes et ces vallées de Cita di Castello, Pérouse, Foligno, etc. On en groupe souvent une partie, peintres religieux que paraît inspirer le doux piétisme de saint François d'Assise, sous le nom d'*école ombrienne*. Niccolo Alunno, Pietro Vanucci dit le Pérugin et ses disciples, le Pinturicchio, Giovanni la Spagna et le plus illustre, Raphaël. On y joint Francia, qui travaillait à Bologne (V. ITALIE, t. XX, pp. 4445 et suiv.). A.-M. B.

OMBRIEN (Dialecte). Le dialecte de l'ancienne Ombrie, que l'on réunit ordinairement avec les dialectes italiotes autres que le latin en un groupe appelé ombro-samnite, appartient à la branche italique des langues indo-européennes. Il est connu surtout par les sept tables de bronze découvertes en 1444 à Gubbio, l'ancien Iguvium, Eugubium au moyen âge, qui contiennent les actes d'une corporation de prêtres nommés les frères Attidiens. Deux d'entre elles sont écrites en caractères latins (VI et VII), ainsi que le verso de la table V ; les autres en écriture nationale ombrienne (V. EUGUBINES [Tables]). Cette écriture n'a pas de signes spéciaux pour *o*, *g*, *d*, qu'elle rend par *u*, *k*, *t* ; elle a un signe ꓷ (dans l'écriture latine *S*), qui représente un son sifflant issu du *k* devant les voyelles claires, et un signe ꟼ (dans l'écriture latine *rs*), qui était vraisemblablement une sorte de *r* analogue au *ř* tchèque. Le signe de l'*h* sert à indiquer que la voyelle précédente est longue. L'ombrien présente, en regard du latin, un grand nombre de traits caractéristiques que nous ne pouvons indiquer ici ; en voici seulement les principaux : *n* est souvent omis en finale : *puplu* = *populum* ; le groupe *ns* est représenté par *f* : *mefa* = *mensa* ; notamment aux accusatifs pluriels, dont le suffixe primitif était *ns* : *apruf* = *apros*, *tref vitluf* = *tres vitulos* ; à la première déclinaison, le génitif singulier est en *as* (*ar* sur les tables en écriture latine), ainsi que le nominatif pluriel : *tuta* (la cité), génitif *tutas*, *totar* ; à la seconde déclinaison, le nominatif pluriel est en *us* (*ur*, *or*) : *Ikuvinus* = *Igurini* ; le datif-ablatif des thèmes à consonnes est en *us* : *fratrus* = *fratribus*. L'infinitif est en *um*, *u* : *eru* = *esse*, *aferum* = *circumferre* ; au participe passé la terminaison *tus* s'est resserrée ... : *pihos* = *piatus*. L'ombrien fait un usage étendu des postpositions ; la plus employée est *en*, *e*, qui répond au latin *in* : *tukumen* = *in lucum*. M. BEAUDOUIN.

BIBL. : BRÉAL, *les Tables Eugubines* ; Paris, 1875. — BUECHELER, *Umbrica* ; Bonn, 1883.

OMBRONE. Fleuve côtier de la Toscane (V. ITALIE, t. XX, p. 1039), qui descend des coteaux de Chianti (prov. de Sienne) vers le S.-O., reçoit l'Orcia, traverse la Maremme et se jette dans la mer Tyrrhénienne, près de Grosseto, après un cours de 165 kil.

Département de l'Ombrone. — Département de l'empire français formé, en 1808, d'une partie de la Toscane avec Sienne pour chef-lieu. Il avait pour limites : au N., les dép. de l'Arno et de la Méditerranée, au S. le dép. du Tibre, à l'O. la principauté de Piombino et la mer, à l'E. les dép. de l'Arno et du Trasimène. Il cessa d'exister avec l'empire.

OMBRONES. Peuple antique qui vivait du temps de Ptolémée dans les Karpates, vers les sources de la Vistule. On a soutenu qu'ils étaient d'origine gauloise.

OMDURMAN. Localité du Soudan égyptien, sur la rive gauche du Nil, en face de *Khartoum* (V. ce mot). Elle avait été fortifiée par les Egyptiens. Le Mahdi y fixa sa résidence et y mourut le 21 juin 1885. Dans la plaine voisine fut livrée la bataille du 2 sept. 1898, gagnée par le sirdar Kitchener, qui anéantit la puissance mahdiste et fut signalée par le massacre systématique des musulmans vaincus.

O'MEARA (Barry-Edward), médecin irlandais, né en 1786, mort aux environs de Londres le 3 juin 1836. Ce médecin est célèbre par le rôle qu'il a joué auprès de Napoléon Ier, en captivité à Sainte-Hélène. Il était en 1815 chirurgien-major à bord du *Bellérophon*, lorsque Napoléon vint s'y rendre. Avec le consentement de l'amiral Keith, il accompagna à Sainte-Hélène le grand empereur déchu qui l'avait pris en affection. Sa tâche ne fut pas toujours facile, surtout sous le gouvernement de sir Hudson Lowe, qui le diffama si bien qu'il fut destitué le 14 mai 1818 sur un ordre de lord Bathurst. O'Meara revint en Angleterre et se justifia des accusations perfides que Hudson Lowe avait lancées contre lui. Il a publié les ouvrages suivants, tous traduits de l'anglais : *Documents historiques... sur la maladie et la mort de Napoléon Bonaparte* (Paris, 1821, in-8) ; *Documents particuliers sur Napoléon...* (Paris, 1819, in-8) ; *Lettre adressée à l'éditeur du Morning Chronicle...* (Paris, 1822, 2 vol. in-8) ; *Napoléon en exil, ou une voix de Sainte-Hélène...* (Paris, 1823, 2 vol. in-8), à la suite duquel il fut destitué ; *Relation des événements arrivés à Sainte-Hélène postérieurement à la nomination de sir Hudson Lowe au gouvernement de cette île* (Paris, 1819, in-8). Dr L. Hn.

OMÉCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Formerie ; 148 hab.

OMELETTE. Œufs battus et cuits dans la poêle avec du beurre, de l'huile ou de la graisse. Pour faire une omelette au naturel, on choisit des œufs aussi frais que possible que l'on casse dans un bol ou un petit saladier en y ajoutant sel, poivre, une légère quantité d'eau et quelques petits morceaux de beurre. A l'aide d'une fourchette on bat le tout jusqu'à ce que le mélange soit parfait et que la masse soit bien imprégnée de bulles d'air, ce qui rend l'omelette plus digestible. D'autre part, on fait fondre, sans le roussir, dans une poêle placée sur un feu vif, un morceau de beurre et l'on y verse les œufs battus. On agite l'omelette pour qu'elle ne brûle pas et que toutes ses parties viennent à leur tour en contact avec le beurre. Quand elle est presque cuite, on introduit dessous un petit morceau de beurre, on la roule en forme de chausson, et on la fait glisser sur le plat où elle doit être servie. On obtient une omelette plus délicate en supprimant une partie des blancs d'œufs, le quart environ. — Les variétés d'omelette sont considérables : on en fait aux fines herbes, aux épinards, à l'oseille, aux oignons, aux champignons, aux truffes, au fromage, au jambon, au lard, au sucre, aux confitures, au rhum, au kirsch, etc. Brillat-Savarin, dans sa *Physiologie du goût*, recommande spécialement l'omelette au thon, et il s'étend assez longuement sur sa préparation assez compliquée.

Sous le nom d'*omelette soufflée*, on désigne une omelette préparée de la façon suivante : on bat six jaunes d'œufs, par exemple, avec 125 gr. de sucre en poudre, du zeste de citron râpé, ou de la vanille, ou encore deux ou trois cuillerées à café d'eau de fleurs d'oranger ; d'autre part, on fouette les blancs en neige et on les mêle avec les jaunes. Le mélange est ensuite versé dans un plat beurré, puis saupoudré de sucre, et le tout est aussitôt mis au four de campagne. Six à huit minutes suffisent pour la cuisson.

OMELMONT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Vézelise ; 201 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

OMEN (V. Divination).

OMER (Saint), en latin *Audomarus*, mort à Saint-Omer en 667. Originaire de Constance, il se retira avec son père, sous l'influence des moines de *Colomban* (V. ce nom, t. XI, p. 1091), à Luxeuil. De là, il se rendit comme missionnaire chez les Morini, entre Boulogne et l'Escaut, et fut nommé évêque de Thérouane par Dagobert, vers 637. Alors, il fit venir des collaborateurs de Luxeuil, en particulier Mommolin, Ebertramn et Bertin. Au milieu d'un marécage, sur un îlot du nom de Sithin, s'établit ainsi un centre chrétien, qui devint plus tard l'abbaye de Saint-Bertin, autour de laquelle se construisit la ville qui prit le nom de Saint-Omer. Fête le 9 sept. F.-H. K.

OMER Pacha (Michael Latas, dit), général turc, né à Plasky (Confins militaires de Croatie) le 24 nov. 1806, mort le 18 avr. 1871. Fils d'un sous-administrateur du district d'Ogulin, il entra dans ce régiment comme cadet, déserta en 1828 parce qu'on avait cassé son père, se rendit à Vidin où il embrassa l'islam et entra au service du vizir Hussein Pacha comme précepteur de ses enfants. En 1834, il devint rédacteur au ministère de la guerre à Constantinople et, sous le titre d'Omer Effendi, précepteur du prince Abd-ul-Medjid, futur sultan ; il eut rang de capitaine dans l'armée ottomane, puis fut promu colonel et mis à la tête d'un corps opposé aux troupes d'Ibrahim en Syrie. Il battit des forces supérieures à Beksaya. En 1842, il devint gouverneur militaire du Liban, mais fut si violent contre les chrétiens qu'il dut bientôt se retirer. En 1843, il opéra, sous les ordres de Redschid Pacha, en Albanie contre le chef rebelle Djouléka, qu'il fit prisonnier ; en 1846, il soumit les Kurdes révoltés. Lors des troubles dans les principautés danubiennes (1848), il fut chargé de les occuper conjointement avec les Russes et nommé gouverneur militaire de Bucharest. En avr. 1850, on l'envoya réprimer un soulèvement en Bosnie. Dans la guerre d'Orient, il reçut le titre de pacha et fut mis à la tête d'une armée ; il défit les Russes à Oltenitza (4 nov. 1853), débloqua Silistrie, occupa Bucharest (1854). Puis il fut envoyé en Crimée à la tête de 30.000 Turcs pour coopérer aux luttes devant Sébastopol. L'année suivante, on l'envoya à Batoum pour secourir Kars, mais il arriva après la prise de la place. Omer Pacha fut ensuite gouverneur de Bagdad, mais commit de tels abus de pouvoir qu'il fut destitué et exilé à Kourspont (1859). On le rappela en 1861 à Constantinople pour lui confier le gouvernement de l'Herzégovine, où il comprima l'insurrection et vainquit les Monténégrins (1862). Il fut promu mouchir (maréchal) et préposé au 3e corps d'armée (Monatir). En 1867, on l'envoya en Crète, où il combattit férocement les insurgés sans arriver à les réduire. Il reçut le titre de généralissime (sirdar-ekrem) et fut un moment ministre de la guerre (1867-68). A.-M. B.

OMER-Vrione, général turc, né en Albanie en 1789, mort en 1836. En 1820, il était entré au service d'Ali, pacha de Janina ; chargé de défendre les défilés de Larissa contre les Turcs, il trahit et livra passage à l'ennemi. Récompensé de sa trahison par le pachalik de Janina, il prit part à la répression de l'insurrection des Grecs contre la Turquie : battu à Zeitoun, puis sur les bords du Sperchio en 1821, il marcha cependant sur Athènes et occupa l'Etolie ; au siège de Missolonghi (1822), il fut repoussé par les Grecs. En 1825, après avoir essuyé une nouvelle défaite à Mavrylle, il fut nommé pacha de Salonique, puis de Négrepont qu'il dut quitter en 1829, après la cession de cette île à la Grèce. Malgré ses défaites, Omer-Vrione fit preuve en diverses circonstances de courage et d'habileté. Il finit obscurément sa vie. Ph. B.

OMERGUES (Les). Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de Noyers-sur-Jabron ; 396 hab.

OMERVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny ; 328 hab.

OMESSA. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Corte ; 848 hab. Stat. du chem. de fer de Ponte-Alla-Leccia à Corte. Ruines d'un ancien château. Sur un mamelon, au N., chapelle de Sant'Angelo.

OMET. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Cadillac ; 247 hab.

OMEX. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes; 407 hab.

OMEY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Chalons, cant. de Marson ; 100 hab.

OMEYYADES (en arabe *Banou Omeyya*, du nom de leur ancêtre Omeyya, père de Harb, père d'Abou Sofyan, père de Moawyia), califes arabes. Les premiers, parmi les princes des croyants, ils formèrent une véritable dynastie où le principe d'hérédité assura la transmission du pouvoir dans une même famille. Avant eux, les quatre successeurs immédiats de Mohammed, connus dans l'historiographie arabe sous le nom de califes *orthodoxes* (râchidoun), avaient tenu leur autorité d'une élection. Au début du VIIe siècle. les Banou Omeyya occupaient à La Mecque le premier rang. Le triomphe de l'islamisme le leur fit perdre ; mais ils s'efforcèrent de le reconquérir, dans les trente années qui suivirent la mort du prophète. Ils y travaillèrent sourdement sous les califats d'Abou Bakr, d'Omar et d'Othman. Mais l'avènement d'Alî, gendre de Mohammed, obligea le chef de cette ambitieuse famille, Moawyia, à tenir une nouvelle ligne de conduite. Il était à craindre en effet que le califat ne demeurât dans l'avenir l'apanage exclusif des descendants du prophète. Moawyia démasqua ses projets et engagea ouvertement la lutte. Une longue guerre s'ensuivit (V. Alî, Moawyia, Hassan), et, après la mort d'Alî, Moawyia fut reconnu seul calife. On peut considérer le triomphe des Omeyyades comme la triple revanche du vieux paganisme arabe sur l'islamisme, des Coraïchites sur le prophète et sa famille, des populations conquises de Syrie sur les populations conquérantes de l'Arabie. Les califes de cette dynastie abandonnent sans retour les villes saintes de La Mecque et de Médine, et font de Damas leur résidence et la capitale de l'Empire.

La branche aînée des Banou Omeyya, arrivée au pouvoir avec Moawyia, fournit trois califes qui se succédèrent de père en fils : Moawyia Ier (661-680), Yezid Ier (680-83), Moawyia II (683-84). A l'intérieur, les règnes de ces princes furent troublés par des révoltes des Alides. La plus grave, survenue sous Yezid Ier, eut pour épilogue le meurtre de Hosain, fils d'Alî (V. Hosain). A l'extérieur, cette première période de la dynastie omeyyade fut marquée par des expéditions contre Byzance, et des conquêtes en Asie Mineure, dans le Maghreb, en Espagne. Moawyia II mourut sans postérité ; son frère Khalid, seul héritier de la branche aînée, était encore en bas âge. A ce moment, Abd allah ibn Zobaïr venait de lever dans le Hidjaz l'étendard de la révolte : il s'était fait reconnaître comme calife par les habitants des deux villes saintes. La situation des Omeyyades semblait plus critique encore qu'au jour où Moawyia luttait contre Alî. Leurs partisans appelèrent au pouvoir Merwan, fils d'Hakem, fils d'Aboul As, fils d'Omeyya, qui, il est vrai, appartenait à la branche cadette de la famille, mais était un homme d'âge mûr, et père d'une nombreuse postérité. Merwan ne régna qu'une année (684-85). Après lui, le pouvoir se transmit à dix de ses descendants, dans l'ordre suivant : Abd el Malik (685-705), Walid Ier (705-15), Solaïman (715-17), Omar II (717-20), Yezid II (720-24), Hicham Ier (724-43), Walid II (743-44), Yezid III (744), Ibrahim (744), Merwan II (744-50). C'est sous Abd el Malik que la dynastie omeyyade atteint son apogée : le long règne de ce prince est illustré par de nouvelles conquêtes en Afrique et en Transoxiane. La défaite et la mort d'Abd allah ibn Zobaïr ramènent définitivement le Hidjaz sous l'obéissance de la cour de Damas.

L'empire arabe se transforme sous les Omeyyades. La théocratie guerrière, rêvée par le prophète et ses deux premiers successeurs, tend à devenir une monarchie temporelle. L'Etat musulman s'organise, ses fonctions se multiplient. De cette époque datent plusieurs institutions, désormais rouages essentiels du gouvernement des califes les bureaux de la chancellerie, le vizirat, le service des postes. Pour la première fois, des monnaies sont frappées avec des légendes en caractères arabes ; un cérémonial de cour est adopté.

Cependant la dynastie des Omeyyades avait dans l'origine même de son élévation un principe de ruine. Un parti nombreux n'avait pas cessé de les considérer comme des usurpateurs. On n'oubliait pas que, pour conserver un pouvoir illégitimement acquis, ils avaient versé le sang du petit-fils du prophète. Aussi longtemps que les descendants d'Alî s'appuyèrent sur les populations perfides de l'Irak et de la Mésopotamie et ne tentèrent que des soulèvements isolés, les Omeyyades n'eurent pas de peine à triompher de ces rivaux ; mais ils succombèrent lorsqu'une vaste révolte s'organisa contre eux à l'instigation de la puissante famille d'Abbas. Ces Abbasides, qui devaient s'emparer du califat après la chute des Omeyyades, ne se montrèrent au début que les plus chauds partisans des Alides, leurs cousins. C'est comme champions de la légitimité qu'ils triomphèrent avec l'assistance de toute une province de l'empire, la Perse. Ce que les Syriens avaient fait pour les descendants d'Omeyya, les Persans le firent pour les descendants d'Abbas ; ils se vengèrent de la conquête en imposant aux conquérants une nouvelle dynastie.

Après la mort de Hicham, la décadence des Omeyyades se précipite. Des discordes intestines ensanglantent les règnes éphémères de Walid II, de Yezid III, d'Ibrahim et hâtent encore la chute du califat de Damas. Ibrahim ne reste au pouvoir que quelques jours ; il en est chassé par son cousin Merwan, petit-fils de Merwan Ier. Proclamé calife, Merwan II, malgré son énergie et ses talents, ne peut réussir à relever la fortune de sa maison ; pendant sept années, il prolonge inutilement la lutte. Les Abbasides lui arrachent une à une toutes les provinces de l'empire ; à la fin, les Syriens eux-mêmes l'abandonnent. Sa défaite et sa mort (750) consomment la ruine de la dynastie omeyyade. Le premier des califes abbasides, Aboul abbas as-Saffah, après son élévation au trône, ordonne un massacre général des Banou Omeyya. Mais un membre de cette infortunée famille, Abd-er-rahman, échappe à la mort, se réfugie en Espagne, et fonde dans ce pays une deuxième dynastie omeyyade.

Omeyyades d'Espagne. — Cette dynastie, issue d'Abd-er-rahman, petit-fils du calife Hicham Ier, régna à Cordoue et compta seize princes qui furent les suivants : Abd-er-rahman Ier (756-88), Hicham Ier (788-96), El Hakam Ier (796-822), Abd-er-rahman II (822-52), Mohammed Ier (852-86), Eld-Moundhir (886-88), Abd allah (888-912), Abd-er-rahman III (912-61), El Hakam II (961-76), Hicham II (976-1009 ; 1010-13), Mohammed Mahdy (1009-1010), Solaïman (1013-16), Ad-er-rahman IV Mourtada (1018), Abd-er-rahman V (1023-24), Mohammed II Moustakfy (1024-25), Hicham III Moutadd (1027). Les débuts des Omeyyades en Espagne furent extrêmement pénibles. Pour asseoir solidement leur pouvoir, les premiers princes de cette dynastie durent déployer la plus grande énergie et triompher de multiples difficultés : agressions des souverains chrétiens du Nord de la péninsule, discordes des tribus arabes, Yéménites et Modarites, établies en Andalousie, soulèvement des populations chrétiennes indigènes ; un chef de rebelles, Omar ibn Hafsoun, retranché dans la forteresse de Bobastro, réussit, pendant plus de vingt ans, à tenir en échec les troupes d'El Moundhir, et d'Abd allah. Le long règne d'Abd-er-rahman III marque l'apogée de cette dynastie. Jusque-là, les Omeyyades d'Espagne s'étaient contentés du titre d'émir. Abd-er-rahman III prend ceux de calife et de prince des croyants. Il triomphe également des Fatimides dans le Maghreb et des princes chrétiens du N. de l'Espagne ; il intervient même dans les querelles de ces derniers, et ramène sur le trône de Léon le roi Sancho, chassé par ses sujets. Cordoue devient la rivale de Bagdad ; la splendeur de ses palais

est proverbiale dans l'Orient et dans l'Occident. La cour des Omeyyades d'Espagne, comme celle des Abbasides, a ses poètes attitrés. Les écoles de jurisprudence et de théologie de Cordoue, qui suivent le rite malékite, sont célèbres dans tout l'islam. Toutefois, Abd-er-rahman prépare, sans y songer, la ruine de ses successeurs, en introduisant en Espagne un nombre considérable d'esclaves étrangers, destinés à sa garde. Rempli de défiance à l'égard de la noblesse arabe, il s'entoure de Berbères et de *Slaves* (par ce nom, les historiens arabes d'Espagne désignent les esclaves originaires de Provence, d'Allemagne et de Lombardie). Il ne confie les postes importants qu'à des affranchis dont la basse extraction lui semble garantir la soumission et la fidélité. Les chefs de cette milice étrangère deviendront tout-puissants sous les derniers Omeyyades et entendront disposer à leur gré du califat.

Une décadence rapide survient après la mort de El Hakam II. Hicham II est tenu à l'écart des affaires et règne sous la tutelle de son ministre Ibn abi Amir al Mansour. Ce ministre, véritable homme d'Etat, conserve à la dynastie omeyyade une partie du prestige dont l'ont entourée Abd-er-rahman III et Hakam II. Mais avec son fils Abd-er-rahman Sanchol une ère de troubles et de guerres civiles s'ouvre pour le califat de Cordoue. Sanchol, qui a osé jeter Hicham II en prison, et se faire proclamer calife, est renversé par un soulèvement populaire ; un petit-fils d'Abd-er-rahman III, Mohammed Mahdy, est porté au trône. Mais le chef des Slaves, Wadhih, fait mettre à mort ce nouveau calife, et rétablit Hicham II au pouvoir, tandis que les Berbères proclament un autre Omeyyade Soleïman. Une lutte terrible s'engage entre Slaves et Berbères. Cordoue est prise d'assaut et livrée aux horreurs du pillage. Puis la dynastie omeyyade subit une interruption, lorsque le Slave Khaïran appelle à Cordoue les Hammoudites d'Afrique. Elle revient avec Abd-er-rahman IV, est de nouveau interrompue par le triomphe des Hammoudites Kasim et Yahya, puis fournit encore trois princes, dont chacun ne règne que quelques mois et périt assassiné. Enfin, en 1027, le président du conseil de Cordoue, Ibn Djauhar, fait déclarer Hicham III déchu, et le califat définitivement aboli en Espagne. De nombreuses dynasties indépendantes, qui, depuis le règne d'Hicham II, ont arraché au califat de Cordoue les plus belles villes de l'Andalousie, s'élèvent sur les ruines de la dynastie omeyyade.

W. Marçais.

Bibl. : Sédillot, *Histoire des Arabes* ; Paris, 1854. — Weil, *Geschichte der Chalifen* ; Mannheim-Stuttgart, 1846-69. — Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne* ; Leyde, 1861.

OMICOURT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize ; 135 hab.

OMIÉCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Nesle ; 228 hab.

OMINO (L') (V. Lemur ou [G.-E.], t. XXII, p. 802).

OMISSY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Saint-Quentin ; 420 hab.

OMLADINA (c.-à-d. *Jeunesse*). Société secrète serbe poursuivant l'unification de tous les Serbes en un royaume indépendant. Elle fut fondée par des étudiants à Poszony (Presbourg), sous la forme d'une association littéraire qui fit imprimer des poésies sous le titre collectif d'*Omladina*, dès lors appliqué à l'ensemble des étudiants serbes. En 1866 fut constitué à Novisad (Neusatz), au S. de la Hongrie, un comité central, auquel s'affilièrent des comités locaux organisés dans toutes les localités serbes des deux rives du Danube, et qui publia des livres populaires, des almanachs, des journaux (tels que *Zastava*, rédigé par Milétitch), tint des réunions, fit des tournées de conférences. Dès l'année suivante, l'Omladina fut interdite en Hongrie, et le prince Michel Obrenovitch refusa de la laisser s'assembler à Belgrade. Elle se posa alors en adversaire de la constitution magyare et de celle de Serbie. Après l'assassinat du prince Michel (10 juin 1868), des poursuites furent exercées contre l'Omladina dont le rôle s'effaça.

Une omladina tchèque s'est formée en Bohême, groupant des étudiants et des ouvriers sur un programme nationaliste et radical. En 1893, elle fut poursuivie judiciairement à la suite de troubles dans la rue ; le traître Rodolphe Mrva fut tué par deux affiliés. Le procès s'engagea à Prague, en janv. et févr. 1894, sur le chef de haute trahison ; la plupart des 76 accusés furent condamnés. La société subsiste et représente une extrême gauche du parti des Jeunes-Tchèques.

OMMASTREPHES (Malac.). Genre de Mollusques Céphalopodes Acétabulifères, établi par A. d'Orbigny en 1835 pour un animal à corps allongé, cylindrique, atténué en arrière. Tête grosse ; yeux très grands, latéraux et mobiles. Les bras sont sessiles, inégaux, munis de deux rangs de cupules pédonculées d'un cercle corné et orné de dents à leur bord supérieur ; les bras de la troisième paire munis d'une membrane natatoire large. Les espèces de ce genre vivent en troupes nombreuses dans presque toutes les mers ; ils servent d'appât pour la pêche de la morue et forment la nourriture principale des dauphins et des cachalots ; quelques oiseaux de mer, tels que les albatros et les pétrels, leur donnent également la chasse.

OMMATOPHOCA (V. Phoque).

OMMATOPLEA (Vers) (V. Turbellariés).

OMMÉEL. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Exmes ; 342 hab.

OMMEGANCK (Balthazar-Paul), peintre belge, né à Anvers en 1755, mort en 1826. Élève d'Henri Anthonissen, il peignit le paysage avec animaux. En 1788, il collabora à la fondation de la Société des Amis des arts, d'où sortit la Société royale d'encouragement des arts, à Anvers. En 1789, il fut doyen de la gilde de Saint-Luc. En 1809, son tableau d'exposition fut acheté pour le Luxembourg. Ses œuvres sont un peu molles à force de délicatesse et de fini, mais on y sent un bon souvenir de l'ancienne tradition, et, sans être large, le dessin de ses animaux est juste.

OMMEN. Ville des Pays-Bas, prov. d'Over-Yssel, sur le Vecht ; 3.797 hab. (en 1879).

OMMERSCHANS. Ville des Pays-Bas, prov. d'Over-Yssel, au S.-E. de Meppel ; 1.000 hab. Colonie agricole nationale où l'on essaie de travailler les mendiants. Fondée en 1822 par une société privée, elle fut reprise par l'Etat en 1859.

OMMIADES. Dynastie de khalifes (V. Omeyyades).

OMMOY. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Trun ; 184 hab.

OMNIBONUS, canoniste, mort en 1185. Il fut professeur à Bologne, puis (1157) évêque de Vérone. En 1158, il assistait à l'assemblée de Roncaglia, où Frédéric II fit examiner quels étaient les droits régaliens qui lui appartenaient en Lombardie comme empereur, et où il établit une loi en faveur de l'école de Bologne, la première loi, dit-on, qui accorda des privilèges aux étudiants. Omnibonus fut vraisemblablement un des premiers élèves de Gratien. Des chroniques lui attribuent une *Abbreviatio Decreti*. On suppose que cette *Abbreviatio* de l'œuvre de Gratien, rédigée en 1156, est celle qui est copiée dans un manuscrit de la bibliothèque de Francfort.

E.-H. V.

Bibl. : Schulte, *Geschichte der Quellen und Litteratur des canon. Rechts von Gratian bis auf die Gegenwart* ; Stuttgart, 1875-80, 3 vol.

OMNIBUS (V. Transport en commun).

OMNIUM. Terme du langage financier anglais. Quand on procède à une nouvelle émission, il se trouve souvent des titres de différente valeur nominale et de divers taux de rente se référant à la même affaire. Les obligations isolées, envisagées comme fractions de l'ensemble, s'appellent *scrips* (abréviation de *subscription*). La somme représentée par ces titres de différente nature attribuée a

chaque participant forme l'*omnium*. On réunit et syndique par ce procédé de vastes groupements d'intérêts primitivement distincts.

OMO (*Umo*). Fleuve de l'Afrique orientale, tributaire du lac Rodolphe, qui naît dans le pays abyssin de Kaffa sous le nom de *Gibié*, près de l'Abaï (Nil Bleu). Il reçoit le Godjeb, le Bilinio, l'émissaire des lacs Dembel, Hogga et Boutourline.

OMOA. Ville maritime du Honduras, sur la mer des Caraïbes; 2.000 hab. Port petit, mais sûr, que tend à supplanter celui de Puerto Cortez.

OMODEO (G.-A.) (V. Amadeo).

OMOLON. Rivière de Sibérie. Affl. considérable de la Kolynna (tributaire de l'océan Glacial), dans la prov. de Iakoutsk. Prend sa source sur le versant septentrional des monts Stanovoï et coule dans une direction générale S.-S.-O.-N.-N.-E. entre les monts Stanovoï à droite, et les monts de la Kolyma à gauche. Longueur, 750 kil. La vallée de l'Omolon est couverte de forêts de mélèzes, de peupliers et de bouleaux. La rivière, très poissonneuse, est navigable sur un parcours de plus de 300 kil. en amont de l'embouchure. Mar. C.

O'MONROY (R.), rom. fr. (V. Saint-Geniès).

OMONT. Ch.-l. de cant. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières; 304 hab.

OMONT (Henri-Auguste), érudit français contemporain, né à Évreux le 15 nov. 1857. Sorti de l'Ecole des Chartes en 1881, M. Omont est entré à la Bibliothèque nationale où il occupe aujourd'hui les fonctions de conservateur adjoint du département des manuscrits. Ses travaux ont eu principalement pour objet la paléographie latine et grecque, l'histoire des manuscrits, l'histoire de l'imprimerie et la bibliographie. Il a publié un grand nombre de reproductions de manuscrits, mais il a rendu surtout d'inappréciables services en publiant un grand nombre de catalogues de manuscrits, et particulièrement ceux des différents fonds et collections de la Bibliothèque nationale. Il est l'un des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*.

OMONVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bacqueville; 233 hab.

OMONVILLE-la-Petite. Com. du dép. de la Manche. arr. de Cherbourg, cant. de Beaumont-Hague; 304 hab.

OMONVILLE-la-Rogue. Com. du dép. de la Manche; arr. de Cherbourg, cant. de Beaumont-Hague; 436 hab.

OMOPHORION. Ornement impérial byzantin, formé d'une écharpe semée de pierres précieuses que l'on jetait sur les épaules et laissait tomber sur la poitrine et le dos. Elle fut adoptée par le clergé grec au lieu du *pallium* (V. ce mot) des Occidentaux.


Omophron limbatum.

OMOPHRON (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères, établi par Latreille (*Hist. nat. Ins.*, III, p. 87), qui a donné son nom à la tribu des Omophroninæ. Le corps est plat, presque hémisphérique. Ces Insectes habitent l'Europe, l'Egypte, le Sénégal, l'Inde, l'Amérique du Nord. L'*O. limbatum* F. se trouve aux environs de Paris dans le sable, au bord des eaux courantes.

OMOPLATE. I. Anatomie. — L'omoplate est un os plat, triangulaire, situé de chaque côté de la partie postéro-supérieure du thorax, et constituant, avec la clavicule, la ceinture scapulaire. Il s'articule avec l'extrémité externe de la clavicule par une apophyse recourbée : l'acromion, et avec l'humérus par une facette ovalaire concave peu étendue située sur son bord externe : la cavité glénoïde, encroûtée de cartilage et entourée d'un bourrelet fibreux, le bourrelet glénoïdien. Elle est encore rattachée à la clavicule par de forts ligaments allant de cet os à l'apophyse coracoïde qui s'élève en dedans de la cavité glénoïde sur le bord supérieur de l'omoplate. Par sa réunion grâce à un fort ligament (acromio-coracoïdien) avec l'acromion terminant en dehors la saillie (épine) qui divise en deux la face postérieure de l'omoplate, l'apophyse coracoïde forme un toit qui surplombe la cavité glénoïde. L'omoplate est rattachée par des muscles à la colonne vertébrale, aux côtes, à l'humérus. La face antérieure, qui répond au thorax, est tout entière remplie par le muscle sous-scapulaire. La face postérieure est divisée par l'épine en une fosse sus-épineuse qui donne insertion au muscle sus-épineux, et une fosse sous-épineuse dans laquelle s'insèrent le muscle sous-épineux et les muscles petit et grand ronds. Cet os se développe de bonne heure. Le centre commence à s'ossifier dès le 45e jour de la vie intra-utérine.

II. Pathologie. — L'omoplate est peu importante au point de vue pathologique. On observe cependant des fractures de cet os qui, en raison des insertions musculaires sur les deux faces, ne présentent pas de déplacement; pour le même motif, la vitalité des esquilles est assurée et elles ne doivent être enlevées qu'en cas de suppuration prolongée. Les fractures de l'acromion et de l'apophyse coracoïde, les luxations scapulo-humérales et acromio-claviculaires sont intéressantes. L'omoplate est un lieu de prédilection pour les tumeurs osseuses, en particulier le sarcome. La résection de l'os est alors indiquée.

III. Anthropologie. — La forme de l'omoplate est en rapport avec la position habituelle et la fonction du membre supérieur. Son plus grand diamètre chez l'homme est précisément le plus petit chez les quadrupèdes; autrement dit, le rapport de sa largeur à sa longueur (*indice scapulaire*), toujours inférieur à 100 chez l'homme, est toujours supérieur à 100 chez les quadrupèdes, sauf des exceptions négligeables. Mais chez les anthropoïdes dont l'attitude est oblique, et même chez quelques cébiens, il est aussi inférieur à 100. Et, d'une manière générale, il est en même temps un peu supérieur à ce qu'il est chez l'homme. On a en conséquence recherché (Flower, Broca) s'il ne constituait pas un caractère hiérarchique pour les races humaines. En moyenne, il est en effet plus élevé chez les nègres (68,16) que chez les Européens (65,97). Mais ses variations sont très grandes au sein des groupes. Chez un noir de l'Inde, il était plus élevé de beaucoup (76) que chez les anthropoïdes, sauf les gibbons. Si donc son élévation est en elle-même une marque, d'ailleurs tout à fait relative, d'infériorité, il est d'une utilité médiocre pour le classement des races humaines.

OMOPLATOSCOPIE (V. Divination, t. XIV, p. 722).

O'MORAN (Joseph), général français, né à Delphin, en Irlande, en 1743, mort sur l'échafaud à Paris en 1794. Il servit en France, devint colonel sous la Révolution, puis maréchal de camp, fit avec Dumouriez les campagnes de Champagne et de Belgique, devint en 1792 général de division, prit Tournay et occupa Cassel. N'ayant pas prêté son appui à la division du général Ferrières, il fut arrêté, conduit à Paris, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté. Ph. B.

O'MORE (Rory), agitateur irlandais, mort en juin 1578. Fils d'un chef irlandais réputé par sa violence, il fut en continuelle rébellion contre le gouvernement anglais. En 1571, il combat à la fois le comte d'Ormonde et les troupes de la reine; en 1574, il s'affilie aux complots de Kildare; en 1577, il négocie avec l'Espagne pour obtenir des subsides, s'allie aux O'Connor et lève une armée. Il brûle, pille, terrorise le pays, mais tombe entre les mains des Fitzpatrick. Sa tête fut exposée sur les murs du château de Dublin. R. S.

O'MORE (Rory), agitateur irlandais du XVIIe siècle. Appartenant à la famille du précédent et, comme lui et presque tous ses parents, violent et impatient du joug anglais, il est en état de constante rébellion. En 1640, les Anglais ayant fort à faire en Écosse, O'More cherche à grouper tous les chefs mécontents et s'assure l'assentiment du fameux Shane O'Neill et de Richard Plunkett,

entre autres. O'More prépare un soulèvement dans l'Ulster, Richelieu promet des armes et de l'argent et on décide un coup de main sur le château de Dublin pour le 23 oct. 1641. Ce coup de main avorte, mais la révolte de l'Ulster éclate et O'More se met en campagne à la tête d'une forte armée. Il remporte une victoire à Julianstown (29 nov.). Peu après, Ormonde écrase les Irlandais à Kilrush (15 avr. 1642). Les autres chefs se découragent et O'More fait sa paix avec le gouvernement. Il reprend les armes en 1650 ; il est fait prisonnier et relégué dans l'île de Bafin en 1652. On ne sait ce qu'il devint par la suite. R. S.

OMOSO. Ville de Mandchourie, prov. de Girin (empire chinois), sur la Khoulkha, affl. de la Soungari. Omoso est située à environ 70 kil. en amont du lac Birtin, à peu près à égale distance de Girin et de Ningouta.

OMOUN. Ville de l'Afrique occidentale, sur le cours inférieur du Vieux-Calabar. Marché important fréquenté par les traitants des environs.

OMOURA. Ville maritime du Japon, île de Kiousiou, Ken et à 20 kil. N. de Nagasaki ; 10.000 hab. Pêcheries de perles. Camphrier de 17 m. de circonférence. — La baie d'Omoura, qui s'ouvre par un étroit goulet de 10 kil. de long, est très belle.

OMPHALE. Reine légendaire de Lydie, fille de Jardanos, épouse, puis veuve de Tmôlos, au service de laquelle *Héraklès* (V. ce nom) demeura trois ans, s'abaissant à des travaux féminins.

OMPHALIA (Bot.). Genre de Champignons Agaricinés, très voisins des Mycena. Stipe central, fistuleux, mince, mais s'élargissant vers le haut, de consistance cartilagineuse, portant peu ou pas de traces du voile, supportant un chapeau ombiliqué, de consistance membraneuse et de faible épaisseur ; les lamelles qu'il porte sont toujours décurrentes ; elles donnent naissance à des spores blanches, imparfaitement ovales et terminées en pointe à l'une de leurs extrémités. Ces champignons sont répandus dans toutes les parties du monde ; ils croissent sur les terrains humides ou sur le bois mort ; quelques-uns vivent sur les racines. On en compte jusqu'à 360 espèces. H. F.

OMPHALIER (*Omphalea* L.). Genre d'Euphorbiacées-Excæcariées, composé de sept ou huit espèces d'arbrisseaux sarmenteux propres aux régions tropicales de l'Amérique et à Madagascar. Les fleurs, disposées en petites cymes sur un axe commun simple ou ramifié, à grandes bractées axillantes, sont monoïques, régulières, apétales ; le calice est formé de 4-6 folioles imbriquées et entoure un androcée qui a la forme d'un champignon, portant sur le bord du chapeau 2 à 4 anthères biloculaires. Les fleurs femelles possèdent un ovaire à 3 loges uni-ovulées. Le fruit est charnu, à endocarpe indéhiscent ou partagé en 2, 3 coques élastiques, bivalves. Les graines, épaisses, ont un embryon à larges cotylédons renfermé dans un albumen charnu et huileux. Aux Antilles, on emploie topiquement les feuilles des *O. triandra* L. et *O. diandra* L. dans le traitement des ulcères. Leurs fruits, comestibles, sont connus sous les noms de *Noisette de Saint-Domingue* ou de *N. d'Amérique*. On fait avec la masse intérieure des graines des dragées et l'on tire de leur albumen une huile douce, cosmétique, alimentaire, pectorale. Les Omphaliers de Madagascar passent pour vénéneux. Dr L. Hn.

OMPHALOCÈLE (V. Hernie).

OMPHALOCÉPHALES (V. Monstre, t. XXIV, p. 173).

OMPHALOMANCIE. Mode de divination très répandu sur le globe, tirant des présages de la disposition du cordon ombilical lors de la naissance. Dans les pays celtiques, comme la France ou la Bavière, on prophétise d'après les nœuds du cordon combien la mère aura encore d'enfants. Certains peuples, tels que les Igarrotes, tuent les enfants qui naissent entourés du cordon, pensant qu'ils deviendront funestes à leurs parents. D'autres enterrent le cordon et plantent au-dessus un arbre, symbole de la destinée de l'enfant.

Bibl. : Ploss, *Das Kind*; Leipzig, 1881, 2 vol.

OMPHALOSITE (Térat.) (V. Monstre, t. XXIV, p. 173).

OMPS. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Saint-Mamet-la-Salvetat; 509 hab.

OMRI, roi d'Israël (V. Amri).

OMS. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Céret; 458 hab.

OMSK. Ville de Sibérie, centre administratif du gouv. général des steppes et siège du gouverneur d'Akmolinsk depuis 1895. Evêché des provinces d'Akmolinsk et de Sémipalatinsk et des cercles de Tara et d'Ichim (du gouv. de Tobolsk), formant le diocèse d'Omsk, pasteur protestant. La ville est située à 85 m. d'alt. sur la rive droite de l'Irtych à son confluent avec l'Om. Le terrain est uni, le sol sablonneux et des bouleaux entourent la ville presque de tous côtés. Le climat est excessif, l'air sec et pur. On observe à Omsk de brusques sauts de température et des vents violents. La température maximum est de + 36°,4, minimum — 41°,1 ; 43.226 hab. (laboureurs, éleveurs ou marchands), nombreuses usines et fabriques. Depuis la construction du chemin de fer, Omsk est devenu l'entrepôt des marchandises européennes pour la province de Sémipalatinsk et le gouvernement de Tobolsk. La ville possède une banque, une école militaire, plusieurs établissements primaires, divers cercles et réunions savantes, un musée d'ethnographie. Omsk est le siège d'une foire annuelle, dont le chiffre des transactions s'élève à 1 million de roubles. Ruines d'une ancienne forteresse. Pont de chemin de fer grandiose sur l'Irtych. Mar. C.

ONA. Tribu de la *Terre de feu* (V. ce mot).

ONAGRARIACÉES (*Onagrariaceæ* Lindl., *Onagrarieæ* DC.). Famille de plantes Dicotylédones dialypétales, dont les représentants sont des herbes terrestres ou aquatiques et des arbrisseaux à feuilles alternes ou opposées, parfois pourvues de petites stipules solitaires ou géminées et à inflorescences très variables. Les fleurs sont hermaphrodites, en général régulières, à périanthe et à androcée supères ; l'ovaire est infère, à loges pluriovulées et à ovule ordinairement descendant. Le fruit est généralement capsulaire, rarement charnu, septicide ou loculicide. Les graines sont nombreuses, à testa crustacé ou membraneux, quelquefois dilaté en aile (*Montinia*) ou frangé (*Clarkia*), ou chevelu à la chalaze (*Epilobium*) ; l'embryon est droit, ordinairement dépourvu d'albumen. Les genres principaux sont : *Œnothera* L., *Ludwigia* L., *Epilobium* L., *Fuchsia* Plum., *Gaura* L., *Circæa* L., etc. On rattache aujourd'hui à cette famille, comme simples tribus, les *Trapées*, les *Halorogées*, les *Gunnéracées* et les *Hippuridées* (Baillon). Dr L. Hn.

ONAGRE. I. Zoologie (V. Cheval, t. X, p. 1120).

II. Botanique. — Nom vulgaire des *Œnothères* (V. ce mot).

III. Art militaire. — Machine de jet, dont faisaient usage les Romains et qui devait peu différer de la *catapulte* (V. ce mot).

ONAN. Second fils de Juda, appelé par la loi du *lévirat* à assurer une postérité à son frère aîné défunt en fécondant sa veuve, se refusa à cette obligation, ce qui attira sur lui le courroux divin (*Genèse*, xxxviii, 6-11).

ONANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. d'Isle-sur-le-Doubs; 408 hab.

ONARD. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Montfort; 425 hab.

ONATAS d'Égine, sculpteur grec, l'un des plus brillants représentants de l'école d'Égine. Il florissait dans la première moitié du v[e] siècle av. J.-C. On sait en effet qu'il travailla pour Hiéron, qui mourut en 467, et qu'il avait exécuté pour Thasos, entre 480, où dominent les Perses, et 463 où les Athéniens s'emparent de cette île, une statue d'Hérakles. On mentionne de lui des œuvres assez nombreuses. Il avait copié pour les Phigaliens un très ancien *xoanon* (statue de bois), probablement d'origine étrangère, qui représentait une femme assise, avec une tête de cavale et des serpents enlacés dans la chevelure.

La copie était en bronze. Elle avait déjà disparu du temps de Pausanias. A Pergame, il avait fait un *Apollon* colossal. Il était l'auteur d'un *Hermès criophore*. Les habitants de Thasos avaient dédié à Olympie un *Héraklès* haut de 10 coudées, tenant de la main droite une massue, de la gauche un arc. Le type était phénicien. Les Thasiens, en effet, d'après Pausanias, étaient d'origine phénicienne. On a rapproché de cette description un bronze du Cabinet des médailles et des monnaies de Thasos (Rayet, *Mon. de l'Art ant.*, pl. XXV ; Collignon, *Hist de la sculpt. grecque*, p. 284 ; Pausanias, V, 25, 12). Un ex-voto des Achéens à Olympie figurait les héros grecs tirant au sort pour savoir qui répondra au défi d'Hector. Le groupe représentait Nestor et les neuf guerriers. Les fouilles d'Olympie ont rendu la base de la statue de Nestor. Néron avait soustrait à ce groupe la statue d'Ulysse pour l'emporter à Rome. Il y avait à Delphes un ex-voto des Tarentins, placé là en mémoire de leurs succès contre les barbares peukétiens, leurs voisins. C'était un groupe de fantassins et de cavaliers combattant. On y voyait le roi des Iapyges, Opis, mort, ainsi que les héros protecteurs des Tarentins, Taras et Phalante, ce dernier accompagné du dauphin qui l'avait sauvé du naufrage.

Il est assez difficile de rendre un compte exact du style d'Onatas. Il appartient à la dernière génération des sculpteurs archaïques, et il est fort vraisemblable que sa manière se rapprochait de celle qu'on remarque dans le fronton d'Egine. Il faut noter la haute visée de plusieurs des œuvres d'Onatas : ce sont des figures colossales, des groupes. Mais ces groupes sont moins composés que juxtaposés. La trouvaille de la base séparée de la statue de Nestor le confirme, et l'on s'explique ainsi que Néron ait pu enlever la figure d'Ulysse sans mutiler l'ensemble.

André BAUDRILLART.

BIBL. : Textes dans OVERBECK, *Antik. Schriftquellen*, n°s 421-428. — BRUNN, *Geschichte der griechischen Künstler*, t. I, pp. 88-95, 1re éd. — COLLIGNON. *Hist. de la sculp. grecque*. t. I, pp. 282 et suiv — LALOUX et MONCEAUX, *Olympie*, p. 61.

ONATE. Ville d'Espagne, prov. de Guipuzcoa; 6.152 hab. (en 1887). Ancien comté ; ancienne université. Cuivre, fer, cuir. Centre d'opérations de don Carlos dans la guerre civile.

ONAY. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Romans; 250 hab.

ONAY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Gray; 98 hab.

ONCE. I. Métrologie. — Poids ancien, qui a été, suivant les temps et les pays, le dixième, le douzième ou le seizième de la *livre* (V. ce mot). A Paris, l'once valait, en dernier lieu, avant l'adoption définitive du système métrique, 30^gr,59. On ne se sert plus aujourd'hui de cette dénomination que dans quelques industries spéciales, pour désigner un poids de 30 gr. — L'once a aussi été chez les Romains une mesure de longueur égale au douzième du pied et une mesure de superficie égale au douzième de l'arpent.

II. Monnaie. — Nom de diverses valeurs monétaires. A Rome, l'once a été longtemps une division de l'*as* (V. ce mot), mais elle s'est confondue avec lui le jour où l'as n'a plus pesé qu'une once (V. MONNAIE, t. XXIV, p. 123). De nos jours et à l'étranger, plusieurs monnaies d'or ont porté ce nom ; l'once valait 85 fr. en Espagne, 13 fr. à Naples, 86 fr. au Mexique, 92 fr. à la Havane, etc.

III. Zoologie (V. CHAT, t. X, p. 873).

ONCEIUM. Ville antique d'Arcadie, sur le Ladon. près de Thelpusa ; temples de Déméter Erinys, d'Apollon Onceates.

ONCHESMUS. Ville antique d'Epire (Chaonie), sur la côte, en face de la pointe N.-O. de Corcyre. A l'époque de Cicéron, c'était un lieu de passage de Grèce en Italie. On l'appelait aussi *Port d'Anchise*. A l'époque byzantine, le nom d'*Anchiasmus* prévalut.

ONCHESTE. Ville antique de Béotie, au S. du lac Copaïs, sur le territoire d'Haliarte. Célèbre temple de Poseidôn où se célébraient les fêtes des *Onchestia*, avec courses de chevaux. Ce fut probablement le centre d'une fédération religieuse et politique des villes du golfe de Corinthe.

ONCHOCOTYLE (Zool.). Genre de Trématodes polystomes à bouche située du côté ventral, sans ventouse latérale, dont le corps, d'une mobilité extrême et qui change très facilement de forme, est bifurqué en arrière. Il porte, à une certaine distance de l'extrémité, six fortes ventouses charnues, soutenues par une lame solide et munies d'un crochet chitineux. L'enveloppe des œufs est prolongée à chaque bout par un long filament. Ces animaux vivent sur les branchies des raies et squales. Type : *O. appendiculata*, long de 1 centim., large de 1 millim. ; vit sur les branchies de la roussette. R. MONIEZ.

ONCHOLAIMUS (Zool.). Genre de Nématodes libres, type d'une famille qui renferme une quinzaine de genres, dont les espèces, longues de quelques millimètres, vivent dans le sol, les eaux douces ou la mer. Presque tous les *Oncholaimus* sont marins. Ils se distinguent par la cavité buccale large, profonde, présentant trois protubérances fixes, dentiformes, dirigées en avant ; les spicules n'ont qu'une seule pièce accessoire ; il n'existe qu'un testicule.

ONCIALE (V. ECRITURE).

ONCIDIUM. I. MALACOLOGIE. — Genre de Mollusques Pulmonés établi par Buchanan en 1800 pour un animal à corps assez épais, allongé, cylindrique, obtus à ses deux extrémités ; manteau tuberculeux recouvrant tout le corps et le débordant ; tête petite, cachée sous le bord antérieur de la cuirasse ; palpes labiaux très grands ; deux tentacules courts, renflés et oculés au sommet. Les Oncidium vivent sur les plantes aquatiques croissant à l'embouchure des grands fleuves de l'Inde.

II. BOTANIQUE. — Genre d'Orchidacées Vandées, composé de plus de 200 herbes propres à l'Amérique, épiphytes, à pseudo-tubes, à inflorescences simples ou rameuses. Les fleurs sont caractérisées par un labelle resserré à la base, puis étalé en s'écartant de la colonne ; le limbe est large et étalé ; les sépales sont généralement libres ; la colonne est brève et, au niveau de l'antre stigmatique, porte deux auricules. La couleur des fleurs est blanche ou jaune, avec des mouchetures. Dr L. HN.

III. HORTICULTURE. — Ces plantes épiphytes se cultivent en terre de bruyère en morceaux mélangée de sphaignes. Ce mélange est mis en pots bien drainés ou dans des paniers à mailles larges que l'on suspend en serre chaude. On peut aussi installer les *Oncidium* sur des morceaux de bois de chêne en grume. G. B.

ONCIEU. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Saint-Rambert; 189 hab.

ONCKEN (Wilhelm), historien allemand, né à Heidelberg le 19 déc. 1838, professeur à l'Université de Heidelberg (1866), puis à celle de Giessen (1870). Il a publié avec trente collaborateurs une histoire universelle : *Allgemeine Gesch. in Einzeldarstellungen* (1878-94), où lui-même a rédigé les parties relatives à l'époque de Frédéric II, de la Révolution et de l'Empire, de l'empereur Guillaume Ier. Citons encore : *Œsterreich und Preussen im Befreiungskriege* (1876-79, 2 vol.).

Son frère *August*, né à Heidelberg le 10 avr. 1844, professe l'économie politique à l'Université de Berne (1878). Il a édité les œuvres de Quesnay (Francfort, 1888) et publié plusieurs ouvrages relatifs à *Adam Smith und J. Kant* (1877) ; *Der æltere Mirabeau* (1886) ; *Die Maxime Laissez faire, laissez passer* (1886), etc.

ONCLE (V. FAMILLE et PARENTÉ).

ONCOBA (*Oncoba* Forsk.). Genre de Bixacées-Oncobées, composé d'arbres et d'arbustes de l'Afrique tropicale, souvent épineux, à feuilles alternes et à inflorescences variables. Les fleurs, polygames, ont 3 à 12 parties dans chaque verticille du périanthe, de nombreuses étamines, un ovaire à 3-12 placentas pariétaux multiovulés.

Le fruit est charnu, lisse ou rugueux, déhiscent. L'espèce principale, *O. spinosa* Forsk., a le fruit comestible rafraîchissant, antigoutteux. L'*O. monacantha* Steud. jouit des mêmes propriétés. Dr L. Hn.

ONCOCHILUS (V. Nérita, § *Paléontologie,* t. XXIV, p. 958).

ONCOLOGIE (Térat.) (V. Monstre).

ONCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Châtel; 124 hab.

ONCTION. I. Thérapeutique. — L'onction n'est autre chose qu'une friction douce (V. Friction) faite à la surface de la peau pour l'enduire d'un corps gras ou d'une huile. Dans l'antiquité, c'était le complément ordinaire des bains, et elle était pratiquée par des personnes attachées aux établissements, les *unctores* et *unctrices*, encore désignées sous le nom commun d'*aliptes*, qui pratiquaient en même temps le massage. Les athlètes se faisaient faire des onctions d'huile, soit avant, soit pendant, soit après leurs exercices ou les luttes, pour assouplir et détendre le système musculaire et modérer la sueur. Ce dernier effet, très réel, est recherché par les peuplades de l'Afrique centrale, qui font des onctions avec l'huile de palme, en particulier sur la tête et la face. L'onction huileuse est, en outre, un préservatif contre le froid dont usent les habitants des régions boréales ; ce fut une ressource précieuse pour les soldats de Xénophon lors de sa fameuse retraite. On s'en sert dans la convalescence de la scarlatine pour faciliter la chute des squames et dans un grand nombre de maladies de la peau. Enfin, grâce au ramollissement de l'épiderme produit, les onctions médicamenteuses peuvent, comme les frictions, faciliter l'absorption des substances actives. Pour protéger la main qui pratique l'onction dans ce dernier cas, on se sert d'un gant de peau, ou on remplace la main par des plumasseaux d'ouate ou de charpie fine. Dr L. Hn.

II. Théologie. — Extrême-onction. — Au mot Chrême, nous avons indiqué les principales substances avec lesquelles l'onction religieuse est faite, ainsi que les personnes et les objets auxquels elle est ou elle était appliquée. — L'Eglise catholique a fait un Sacrement, *sacramentum exeuntium*, de l'onction administrée par un prêtre aux malades, *unctio infirmorum.* La matière éloignée de ce sacrement est l'huile d'olive bénite pour cet usage par un évêque (V. Chrême). Les effets que l'huile produit sur le corps représentent parfaitement, dit le *Catéchisme du concile de Trente*, ceux que le sacrement opère dans l'âme : comme l'huile calme les douleurs, repose des fatigues, augmente les forces, rétablit la santé, apporte la joie et fournit à la lumière un élément fécond, de même l'extrême-onction soutient l'âme du malade contre ses défaillances, la soulage de sa tristesse et de ses souffrances et fait descendre sur elle les illuminations du Saint-Esprit. La matière prochaine est l'onction faite avec cette huile ; car la matière prochaine d'un sacrement est l'application, au sujet, de la matière éloignée. — La forme consiste dans les paroles que le prêtre prononce en administrant l'onction : *Per istam sanctam unctionem, et suam piissimam misericordiam, indulgeat tibi Deus quidquid per visum aut odoratum, gustum, tactum, auditum deliquisti.* « Que par cette sainte onction et sa très pieuse miséricorde, Dieu te fasse grâce de tous les péchés que tu as commis par la vue ou l'odorat, le goût, le toucher, l'ouïe ». L'usage de l'Eglise latine est de faire l'onction sur les organes des cinq sens, en répétant ces paroles pour chacun d'eux. Le *Catéchisme du concile de Trente* indique, en outre, d'autres organes, notamment les pieds et les reins (*veluti voluptatis et libidinis sedes*). L'onction des reins est toujours omise chez les femmes. Dans les cas de nécessité, une seule onction suffit pour la validité du sacrement. Dans ces cas, il est convenable de la faire à la tête, comme siège principal de tous les sens. En l'Eglise grecque, on ne la fait qu'au front, à la poitrine, aux mains et aux pieds, mais elle est accompagnée de rites compliqués. Dans tous les autres sacrements, la forme est *positive*, exprimant un effet immédiat ; par exemple, dans le baptême : *Je te baptise;* dans l'ordre : *Reçois la puissance de...* Dans l'extrême-onction, au contraire, elle est *déprécatoire*, parce que, outre les effets spirituels que ce sacrement opère directement, il tend à rétablir la santé du malade, résultat qui se produit rarement et qui dépend d'une disposition future de Dieu. — Le ministre de l'extrême-onction est un prêtre. Tout prêtre peut l'administrer *validement;* mais il ne le peut *licitement* que s'il est approuvé par l'évêque et député par lui. Un seul prêtre suffit pour conférer ce sacrement, quoique anciennement il fût conféré par plusieurs. — Les effets de l'extrême-onction sont : 1° de rétablir la santé du corps, lorsque cela est expédient pour le salut du malade ; 2° de produire pour l'âme la grâce sanctifiante ; 3° de donner au malade des armes pour repousser les attaques du démon, qui redouble ses efforts contre les hommes, au moment décisif de leur mort ; 4° d'effacer les péchés véniels et même les mortels, lorsque le malade en conçoit un véritable repentir, et qu'il n'a point le pouvoir de s'en confesser ; 5° de délivrer l'âme de tous les restes de ses péchés, ce qui assure la tranquillité du malade agité par les souvenirs du passé. Par *restes du péché*, on entend ordinairement la peine temporelle due au péché, et aussi l'infirmité produite par le péché, soit originel, soit actuel, et qui empêche l'homme de se porter au bien. En effet, le concile de Trente enseigne que l'extrême-onction contient la consommation, non seulement de la pénitence, mais de toute la vie chrétienne. — Les personnes auxquelles ce sacrement peut et doit être administré sont les malades parvenus à l'âge de raison. La *maladie* est une condition nécessaire, parce que l'extrême-onction contient un vœu de guérison. Le péril de mort ne suffit pas, si on n'est point malade. C'est pourquoi on ne doit donner ce sacrement ni au soldat avant la bataille, ni aux matelots, ni aux passagers menacés de naufrage, ni aux condamnés à mort avant leur supplice. Mais il peut être réitéré. Les personnes guéries de la maladie pendant laquelle elles ont reçu l'extrême-onction peuvent la recevoir de nouveau, lorsqu'elles sont atteintes par une maladie nouvelle. — Quoique ce sacrement ne soit point nécessaire au salut d'une *nécessité de moyen*, il l'est d'une *nécessité de précepte divin.* Les malades dangereusement atteints ne peuvent, sans péché, négliger de le demander. Il peut être administré avant ou après le *viatique* (V. ce mot). Les rituels varient sur ce point.

Aucune Eglise protestante n'admet l'extrême-onction parmi les sacrements. En effet, un des caractères essentiels de tout sacrement est d'avoir été institué par Jésus-Christ. Or, on ne trouve nulle part dans le Nouveau Testament l'indice de pareille institution. On y voit bien que les apôtres, envoyés deux à deux par Jésus-Christ, oignirent plusieurs malades et qu'ils les guérirent (*Ev. saint Marc*, vi, 13). Mais il ne peut s'agir ici de ce que l'Eglise catholique appelle l'extrême-onction, puisqu'elle enseigne que ce sacrement ne peut être administré que par un *prêtre*, et qu'elle-même reconnaît que les apôtres ne reçurent le caractère sacerdotal, nécessaire à cette administration, que la veille de la mort de Jésus, dans le dernier souper où fut instituée la sainte Cène. D'ailleurs, l'effet constaté par l'*Evangile selon saint Marc* est toujours la *guérison.* D'autre part, l'apôtre à qui le concile de Trente rapporte la promulgation de ce sacrement, *insinué*, dit-il, dans l'évangile de saint Marc, *Apud Marcum quidem insinuatum, per Jacobum autem, apostolum ac Domini fratrem, fidelibus commendatum at promulgatum* (*Sess. XIV, cap. I, De Institutione sacramenti extremæ unctionis*), saint Jacques ne dit nullement que la pratique qu'il recommande a été instituée par Jésus-Christ, comme le fait saint Paul, quand il parle de l'institution de la sainte Cène. Voici littéralement le texte de son *épître :* « Si quelqu'un parmi vous

est atteint d'infirmité, ἀσθενεῖ, qu'il appelle les *anciens de l'Eglise*, τοὺς πρεσβυτέρους τῆς ἐκκλησίας, et qu'ils prient pour lui, l'oignant d'huile, au nom du Seigneur ; et la prière de la foi, εὐχὴ τῆς πίστεως, sauvera le malade, et le Seigneur le relèvera ; et s'il a commis des péchés, il lui sera pardonné (v, 14-15). Ici encore, l'effet principal, c'est la *guérison*. La rémission des péchés n'est mentionnée que conditionnellement, accessoirement. Ces effets sont produits par la *prière de la foi*. L'onction n'apparait que comme une circonstance, un remède concomitant, recommandé pour toutes les maladies, en conséquence de la vertu attribuée généralement à l'huile contre toutes les indispositions corporelles. Quant aux *anciens de l'Eglise*, qui devaient opérer l'onction et faire la prière, non seulement rien n'indique qu'il faille les distinguer des anciens qui formaient le conseil des premières Eglises chrétiennes, à l'instar des anciens des synagogues juives ; mais le pluriel dont se sert l'*épître* montre bien qu'il s'agit d'eux ; car, s'il y avait eu alors des prêtres, investis d'une *fonction sacerdotale*, distincte de celle des anciens, il serait invraisemblable d'en supposer plusieurs dans les communautés minuscules que les chrétiens formaient du temps de saint Jacques. — Si le rite recommandé par saint Jacques avait été institué par Jésus-Christ, on le trouverait indiqué et observé partout et dès le commencement de l'Eglise, comme le baptême et la sainte Cène. Or Tertullien et Cyprien, qui fournissent tant de renseignements sur les usages de l'Eglise d'Occident, n'en disent absolument rien. Au v[e] siècle, une lettre d'Innocent I[er], évêque de Rome, mentionne l'onction des malades, et l'appelle *genus sacramenti*. Cette onction était alors faite avec de l'huile préparée par les évêques ; mais tous les fidèles pouvaient s'en servir, aussi bien que les prêtres. On s'en servait dans toutes les maladies *pour obtenir la guérison*. Ce n'est guère qu'à partir du viii[e] siècle que l'extrême-onction est mentionnée quelque peu distinctement par les conciles. Le deuxième concile d'Aix-la-Chapelle en parle, non comme d'un sacrement, mais comme d'un usage pieux, fondé sur une simple croyance : *Unctio sancti olei, in qua salvatio infirmorum creditur*. La formation de la doctrine catholique sur le sacrement résulta ensuite d'une élaboration oscillante, fort pénible, confuse et parfois contradictoire. — Les conclusions que la théologie protestante tire de ces constatations historiques ont été formellement anathématisées par quatre canons du concile de Trente (*Sess. XIV*). E.-H. Vollet.

ONCY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de Milly ; 204 hab.

ONDAINE (L'). Riv. du dép. de la *Loire* (V. ce mot, t. XXII, p. 435).

ONDATRA (Zool.). Genre de Mammifères Rongeurs créé par G. Cuvier (1800) sous le nom de *Fiber* pour l'*Ondatra* des fourreurs que Linné avait placé, à tort, dans le genre *Castor*, avec lequel il n'a d'autres rapports que son genre de vie aquatique. Il se rapproche, au contraire, par tous ses caractères, des *Campagnols* (V. ce mot) et doit rentrer avec eux dans la famille des *Muridés* (V. Rat). Le genre *Fiber* présente les caractères suivants : crâne et dents construits sur le modèle de ceux des Campagnols, mais la queue, presque aussi longue que le corps sans la tête, comprimée, presque nue, écailleuse ou réticulée. Pieds incomplètement palmés, adaptés à la vie aquatique. L'Ondatra ou Rat musqué des trappeurs du Canada, le *Fiber zibethicus* des naturalistes, est le plus grand de tous les Campagnols, car il atteint la taille d'un jeune lapin (plus de 30 centim. sans la queue). Ses formes sont ramassées, sa tête grosse, ses membres courts ; les yeux sont petits et les oreilles dépassent à peine le pelage. Il y a quatre doigts et un pouce rudimentaire aux pieds de devant, cinq doigts bien distincts et palmés à la base aux pattes postérieures qui sont plus fortes que les antérieures. Le pelage ressemble à celui du Castor, mais il est plus court ; il est formé d'un épais feutrage de *bourre*, recouvert de longs poils brillants et soyeux (*jarres*) qui cachent la bourre. La couleur de ces longs poils est d'un brun marron foncé presque noir sur le dos, gris dessous. La queue et les pieds sont noirs. L'odeur musquée provient de la secrétion d'une glande inguinale qui se trouve dans les deux sexes. L'espèce habite l'Amérique du Nord, depuis la baie d'Hudson et l'Alaska jusqu'à la Californie et le Texas. Son pelage varie suivant les localités (du roux brun au brun foncé) et l'on en distingue deux variétés plus distinctes (*F. pallidus* de Montana et *F. rivalicius* de l'Alabama et de la Louisiane). En outre, l'Ondatra de l'île de Terre-Neuve est considéré comme une espèce à part, à pelage foncé (*F. obscurus* Bangs).

L'Ondatra vit au bord des rivières et des lacs, nageant et plongeant avec facilité, se nourrissant de racines, de bourgeons et de feuilles de plantes aquatiques. C'est un animal nocturne, passant tout le jour caché dans son terrier, creusé dans la berge des cours d'eau et formé d'une chambre munie de nombreux couloirs dont la plupart débouchent sous l'eau. Pour passer l'hiver, il construit une sorte de hutte à toit arrondi, à l'aide de joncs et de tiges d'herbes maçonnées avec de la vase. On chasse les Ondatras pour leur fourrure à l'aide de trappes ou en les perçant d'une lance au moment où ils sortent de leur trou. Cette fourrure est très belle et très chaude et n'a contre elle que son odeur musquée qui passe difficilement. — On a décrit récemment, sous le nom de *Neofiber Alleni* ou d'*Ondatra à queue ronde*, une espèce beaucoup plus voisine des véritables Campagnols, mais également de grande taille, et qui se trouve en Floride. C'est un Rongeur à pieds non palmés et à habitudes moins franchement aquatiques que celles du véritable Ondatra. Il est brun dessus, d'un blanc argenté mêlé de roux dessous, les deux couleurs se fondant insensiblement sur les flancs. On doit le considérer comme constituant un simple sous-genre de Campagnol (*Microtus*) à placer entre notre Rat d'eau (sous-genre *Arvicola*) et le véritable Ondatra.

E. Trouessart.

ONDE. I. Physique. — Généralités (V. Ondulation).

Longueurs d'ondes. — On appelle longueurs d'onde d'un mouvement vibratoire la longueur de fluide élastique mis en mouvement pendant la durée d'une oscillation complète du corps vibrant. On considère les longueurs d'onde en acoustique et en optique. En particulier, en optique, la longueur d'onde joue un rôle important, parce qu'elle sert à définir de la façon la plus précise les radiations lumineuses ; aussi définit-on les couleurs par les longueurs d'onde qui leur correspondent. On peut déterminer les longueurs d'onde par divers procédés, par exemple à l'aide des *interférences* (V. ce mot). Mais il faut pour cela produire les interférences à l'aide d'une lumière monochromatique, ce qui limite ou complique beaucoup les applications de cette méthode ; il est plus simple d'utiliser les *réseaux* (V. ce mot). Un réseau se compose essentiellement d'un série de bandes alternativement transparentes et opaques, très fines et très régulièrement espacées ; on obtient de bons réseaux en traçant sur une lame de verre, avec un diamant et à l'aide d'une machine à diviser, de 100 à 1.500 traits parallèles par centimètre. Si l'on reçoit normalement sur un réseau un faisceau de lumière parallèle émis par une fente et qu'on place l'œil derrière le réseau, on aperçoit à travers celui-ci, dans une direction normale, une image blanche mais pâle de la fente ; de part et d'autre, pour une certaine direction oblique faisant avec la normale un angle α, on aperçoit un spectre d'une grande pureté dont le violet correspond à la moindre déviation. Dans une direction plus oblique faisant avec la normale un angle 2α, on aperçoit un nouveau spectre deux fois plus étalé que le précédent et ainsi de suite pour les directions 3α, 4α, etc. Mais il arrive bientôt que ces spectres, de plus en plus étalés, chevauchent les uns sur les autres et ne donnent plus que des colorations plus ou moins grises. L'angle α

du premier spectre dépend de la longueur d'onde λ considérée et de l'épaisseur $a+b$ d'une bande claire et d'une bande sombre du réseau. S'il y a N traits sombres par millimètres dans le réseau, il y a aussi N parties brillantes, et l'ensemble d'une partie sombre et d'une partie brillante a pour longueur $\frac{1^{mm}}{N}$. On démontre que l'on a pour le premier spectre la relation $\frac{1}{N}\sin\delta=\lambda$ et pour le $n^{ième}$ spectre on a $\frac{n}{N}\sin\delta=\lambda$. Cette formule permet facilement de déterminer la longueur d'onde, mais elle suppose que le réseau est normal à la direction de la lumière incidente. Pour éviter cette cause d'erreur, M. Mascart place le réseau obliquement; si l'on appelle i l'angle d'incidence de la lumière sur le réseau, la formule précédente devient $2\sin\frac{\delta}{2}\cos\left(\frac{\delta}{2}-i\right)=N\lambda$.

Cette formule montre que la déviation présente un minima : en effet, le produit du sinus par le cosinus étant constant, le sinus sera minimum, et par suite la déviation δ sera aussi minimum quand le cosinus sera maximum, c.-à-d. quand l'angle correspondant sera nul ; la déviation minima correspond donc à $\delta=2i$. Une fois cette position déterminée, on inclinera le réseau en sens inverse sur les rayons incidents et l'on cherchera de nouveau la position correspondant au minima. La position ainsi déterminée fera avec celle qui avait été trouvée tout d'abord un angle 2δ. C'est la valeur de la moitié de cet angle que l'on introduira dans la formule $2\sin\frac{\delta}{2}=N\lambda$. En éclairant le réseau avec de la lumière solaire, on voit très distinctement dans les spectres les diverses raies de Fraunhofer, et il est facile de déterminer très exactement leur longueur d'onde. Ceci permet ensuite de graduer les spectroscopes en longueurs d'onde, c.-à-d. de déterminer quelles sont les longueurs d'onde qui correspondent aux divers degrés de l'échelle micrométrique. Voici les longueurs d'onde moyenne des diverses couleurs du spectre :

	Millim
Rouge	0,000620
Orangé	0,000583
Jaune	0,000551
Vert	0,000512
Bleu	0,000475
Indigo	0,000449
Violet	0,000423

A. Joannis.

Surface des ondes. — Si l'on considère, au sein d'un milieu élastique, une molécule animée d'un petit mouvement vibratoire, ce mouvement se propage dans toutes les directions. Le lieu des points qui, au même instant, se trouvent dans la même phase de vibration, est par définition la *surface des ondes*. Cette surface peut être regardée comme l'enveloppe des ondes planes, affectant toutes les directions possibles, qui auraient passé simultanément au centre d'ébranlement. Dans un milieu homogène et isotrope, la surface des ondes est sphérique. Dans un milieu anisotrope, comme celui que les cristaux biréfringents offrent aux vibrations lumineuses, la surface des ondes est du quatrième degré. En coordonnées rectangulaires, si a, b, c désignent trois constantes et si l'on pose $x^2+y^2+z^2=\rho^2$, l'équation de la surface des ondes est :

$$\frac{x^2}{\rho^2-a^2}+\frac{y^2}{\rho^2-b^2}+\frac{z^2}{\rho^2-c^2}=1.$$

On vérifie que cette surface est le lieu des points obtenus en portant sur chaque rayon de l'ellipsoïde dont les axes sont a, b, c, à partir du centre, des longueurs égales aux axes de la section diamétrale faite dans l'ellipsoïde par un plan perpendiculaire au rayon considéré. On en déduit immédiatement que la surface présente deux nappes distinctes, qui se raccordent en quatre points situés sur les rayons perpendiculaires aux sections circulaires de l'ellipsoïde. Les trois plans de symétrie coupent chacun la surface des ondes suivant un cercle et une ellipse. Il y a quatre plans qui touchent chacun cette même surface suivant un cercle. Les sphères $x^2+y^2+z^2=$ Const. et les ellipsoïdes $a^2x^2+b^2y^2+c^2z^2=$ Const. dessinent sur la surface des ondes un réseau de courbes orthogonales, sphériques et ellipsoïdales. Si l'on considère le cône ayant son sommet au centre et coupant l'une des nappes suivant l'une des courbes sphériques, il coupe l'autre nappe suivant une courbe ellipsoïdale et réciproquement. Lorsque deux des paramètres a, b, c sont égaux, la surface des ondes se décompose en deux surfaces du second degré, savoir : une sphère et un ellipsoïde de révolution ; la sphère touche l'ellipsoïde en ses deux pôles.

L. Lecornu.

II. Chimie. — Onde explosive. — L'étude des divers modes de décomposition des matières explosives a conduit MM. Berthelot et Vieille à admettre l'existence d'un mouvement ondulatoire particulier et caractéristique des phénomènes explosifs : c'est l'onde explosive.

Considérons un long tube dans lequel nous aurons placé un mélange détonant gazeux, par exemple de l'oxygène et de l'hydrogène en proportions convenables. Provoquons à l'une des extrémités du tube la combinaison des éléments par une étincelle électrique, la combustion une fois commencée se propagera dans tout le tube en produisant l'onde explosive. A un instant quelconque, cette combustion se produit dans un plan perpendiculaire à l'axe du tube, et il existe en cet endroit une surface qui réalise en tous ses points un même état de combinaisons, de température, de pression, etc. Cette surface se propage de couche en couche dans la masse entière par suite de la transmission des chocs successifs des molécules gazeuses amenées à un état vibratoire plus intense en raison de la chaleur dégagée dans leur combinaison et transformées sur place ou plutot avec un faible déplacement relatif. Les substances explosives, solides, liquides éprouvent le même mode de décomposition.

« De tels effets, dit M. Berthelot, sont comparables à ceux d'une onde sonore, mais avec cette différence capitale que l'onde sonore est transmise de proche en proche avec une force vive peu considérable, un excès de pression très petit et une vitesse déterminée par la seule constitution physique du milieu vibrant, vitesse qui est la même pour toute espèce de vibrations. Au contraire, c'est le changement de constitution chimique qui se propage dans l'onde explosive et qui communique au système en mouvement une force vive énorme et un excès de pression considérable. Aussi la vitesse de l'onde explosive est-elle tout à fait différente de celle des ondes sonores transmises dans le même milieu. Le mélange oxhydrique, par exemple, donne une vitesse de 2.841 m., tandis que la vitesse du son dans le même milieu est de 514 m. Le phénomène explosif ne se reproduit pas périodiquement ; il donne lieu à une onde unique et caractéristique, tandis que le phénomène sonore est engendré par une succession périodique d'ondes, pareilles les unes aux autres. »

L'onde explosive se propage uniformément, quelle que soit d'ailleurs la nature des parois du tube où elle se produit. La vitesse de propagation est indépendante de la matière du tube renfermant l'explosif, elle n'est fonction que de la nature du mélange détonant. Le diamètre du tube n'a pas d'influence sur la vitesse, à moins qu'il ne devienne trop petit, des tubes capillaires contenant le mélange oxhydrique donnent 2.390 m. de vitesse au lieu de 2.840 m. L'étude de la vitesse des ondes sonores conduit aux mêmes conclusions, avec cette différence que la vitesse est influencée par des dimensions de tuyau beaucoup plus grandes. La vitesse de l'onde explosive est indépendante de la pression, celle-ci, variant dans des limites comprises entre 1 et 3, n'a pas modifié la vitesse.

La vitesse de l'onde explosive constitue pour chaque mélange inflammable une véritable constante spécifique. Si l'on remarque que l'excès de force vive communiquée aux molécules par l'acte de la combinaison chimique n'est autre chose que la chaleur même dégagee dans la réaction, la pression exercée par les molécules sur les parois des vases en est la traduction immédiate. Or, d'après Clausius, la vitesse de translation des molécules θ est proportionnelle à la racine carrée du rapport entre la température absolue T et la densité du gaz rapportée à l'air ρ.

$$\theta = 29 \text{ m. } 354 \sqrt{\frac{T}{\rho}}$$

T sera donc la température théorique de la réaction, c.-à-d. la température à laquelle seront portés les produits de la combinaison sous pression constante par la chaleur dégagée dans l'acte même de cette combinaison explosive. Voici, d'après M. Berthelot, un tableau donnant pour différents mélanges explosifs les vitesses de propagation de l'onde mesurées et calculées :

NATURE du mélange	VITESSE mesurée	VITESSE théorique
Hydrogène $H^2 + O^2$..........	2.810 m.	2.831 m.
Oxyde de carbone $C^2O^2 + O^2$...	1.089 —	1.941 —
Acétylène $C^2H^2 + O^{10}$........	2.482 —	2.660 —
Ethylène $C^4H^4 + O^{12}$.........	2.209 —	2.517 —
Ethane $C^4H^6 + O^{14}$...........	2.363 —	2.483 —
Formène $C^2H^4 + O^8$.........	2.287 —	2.427 —
Cyanogène $C^4Az^2 + O^8$........	2.195 —	2.490 —

La formule théorique se trouve vérifiée d'une façon approchée. On peut regarder la vitesse théorique de translation des molécules gazeuses, conservant la totalité de la force vive qui répond à la chaleur dégagée par la réaction, comme la limite représentant la vitesse maximum de propagation de l'onde explosive. Le contact des gaz et autres corps étrangers diminue cette vitesse. La vitesse se trouve encore diminuée lorsque la masse enflammée au début est trop petite et trop rapidement refroidie par rayonnement; il en résulte alors, au début de l'inflammation, un régime variable qui précède le régime de détonation correspondant à l'onde normale. Pour que le régime régulier se produise immédiatement, il faut que les étincelles enflammant le mélange soient puissantes, sinon le régime variable peut se prolonger sur des parcours atteignant jusqu'à 10 m., et c'est seulement à partir de cette distance que la vitesse devient constante. En employant le fulminate de mercure comme détonateur, on donne de suite à l'onde explosive son mouvement uniforme, la période variable est réduite à sa plus simple expression. Cela se comprend d'ailleurs très bien, le fulminate développant des pressions élevées et subites. Quand on fait varier les proportions relatives d'hydrogène et d'oxygène dans le mélange détonant, il arrive un moment où l'onde ne se propage plus. La composition limite pour l'onde explosive est fort différente de la limite de combustibilité. Elle est beaucoup plus élevée et varie d'ailleurs suivant le mode d'inflammation et la nature de l'impulsion initiale.

La propagation de l'onde explosive est donc un phénomène tout à fait distinct de la combustion ordinaire ; entre ces deux régimes limites, il existe d'ailleurs des régimes intermédiaires, mais ne constituant aucun régime régulier. L'onde explosive, avec toutes ses propriétés, prend naissance également dans les systèmes explosifs, liquides et solides. L'existence de l'onde explosive a permis à M. Berthelot de fournir l'explication des explosions par *influence* (V. Explosion). C. Matignon.

III. Spéliologie. — Ondes sismiques (V. Tremblement de terre).

IV. Physiologie. — Onde musculaire (V. Contraction).

V. Beaux-arts — On donne ce nom à des lignes parallèles, formant une série de courbes alternativement concaves et convexes. Ce mot s'entend aussi des ornements qui offrent quelque analogie avec le mouvement régulier des vagues : c'est un genre de décoration fort ancien ; on dit. par exemple : les « ondes du point de Hongrie », les « ondes du point d'Angleterre », pour exprimer le dessin continu que décrivent ces points de tapisserie.

Bibl. : Chimie. — Berthelot, *Sur la force des matières explosives ;* Paris, 1883.

ONDÉ (Blas.). Se dit des pièces en forme d'ondes.

ONDÉCAGONE (Géom.). Ce terme, qui a servi jadis à désigner un polygone de onze côtés, n'est plus en usage aujourd'hui.

ONDEFONTAINE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. d'Aunay ; 480 hab.

ONDEREET (Charles), littérateur belge, né à Gand en 1804, mort à Gand en 1868. Il fut d'abord ouvrier relieur, et devint plus tard professeur de déclamation au conservatoire de sa ville natale. Il est l'auteur d'un grand nombre de comédies et de drames, tous en langue flamande, qui révèlent une connaissance approfondie de l'art scénique et qui obtinrent un vif succès en Belgique et en Hollande. Les plus importants sont *Baudouin à la hache*, drame lyrique en quatre actes, et la *Lionne des Flandres*, comédie en trois actes. La liste complète de ses œuvres se trouve dans Frederiks.

Bibl. : Frederiks et Van den Branden, *Biographie des littérateurs néerlandais* (en néerl.); Amsterdam, 1892, 2 vol. in-8.

ONDES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Fronton ; 442 hab.

ONDOIEMENT (V. Bapteme, t. V, p. 311).

ONDOYANT (Blas.). Se dit d'un serpent ou de la queue d'une comète.

ONDRES. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Saint-Martin-de-Seignaux ; 1.335 hab.

ONDREVILLE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Puiseaux ; 314 hab.

ONDULATION. I. Physique. — La théorie des ondulations permet d'expliquer et de prévoir tous les phénomènes de l'optique. Elle a été proposée dès 1690 par Huygens qui a réuni le premier, en un corps de doctrine, les idées très vagues que l'on avait eues avant lui sur la nature de l'éther lumineux et sur ses propriétés relatives à la propagation des ondes. Newton, d'abord partisan de cette théorie, ne put l'appliquer à l'explication des anneaux colorés qu'il venait de découvrir ; il abandonna ce système et proposa en 1704 la théorie de l'émission ; dans ce système, les corps lumineux lancent continuellement, dans toutes les directions, des particules spéciales non pesantes qui se réfléchissent, comme les balles élastiques qui frappent des corps solides, en faisant des angles de réflexion égaux aux angles d'incidence, qui se réfractent parce qu'ils sont attirés par les corps réfringents plus que par l'air ; ce système, beaucoup plus simple que le précédent, n'exigeant pas comme lui des calculs nombreux, fut longtemps adopté ; cependant il ne permettait pas d'expliquer certains phénomènes nouveaux, à moins d'introduire de nouvelles hypothèses qui venaient alors en altérer la simplicité. Le principe des interférences découvert par Young (1802), qui est une conséquence de la théorie des ondulations et qui permet d'expliquer un grand nombre de phénomènes, entre autres la formation des anneaux de Newton, ne suffit pas à faire rejeter la théorie de l'émission. C'est seulement après les nombreux mémoires publiés par Fresnel, de 1815 à 1827, pour montrer comment les phénomènes de la diffraction, de la double réfraction, de la polarisation s'expliquaient facilement avec la théorie nouvelle, que celle-ci fut définivement adoptée. Un point tout particulier contribua d'ailleurs beaucoup à persuader les derniers adversaires des ondulations : d'après ce système, la vitesse de propagation de la lumière dans les corps plus réfringents devait être moindre que dans les corps moins réfringents, tandis que la théorie de l'émission conduisait à une conclusion absolument opposée. C'était donc à l'expérience

à décider entre ces deux théories. Elle fut faite par Foucault et vérifia les prévisions de la théorie des ondulations.

Dans la théorie des ondulations, on admet que toute la nature est remplie d'une matière non pesante ou d'une densité extrêmement faible, qu'aucune expérience n'est capable de déceler et qu'on appelle l'éther ; l'éther existe dans tous les corps, transparents ou opaques, dans le vide le plus parfait que nous sachions produire, dans les espaces interplanétaires. C'est par son intermédiaire que la lumière du soleil nous est transmise, ainsi que sa chaleur ; cet éther est le siège de mouvements ondulatoires d'une amplitude extrêmement faible, mais d'une rapidité considérable, qui se propagent dans l'espace avec une vitesse énorme. Les formules de ces vibrations et de ces mouvements ont été données au mot *interférences*. Elles permettent de représenter l'état vibratoire d'un point lumineux quelconque, de calculer l'intensité de la lumière en ce point et en particulier de prévoir les accroissements et les diminutions de mouvement que produit la superposition de mouvements ondulatoires parallèles, c.-à-d. d'expliquer dans tous leurs détails les phénomènes des interférences. Ces formules s'appliquent aussi, avec des constantes différentes, aux mouvements de l'air qui produisent les sons, en particulier à la théorie des tuyaux sonores.

Principe d'Huygens. La propagation de la lumière en ligne droite est le point de départ de la théorie de l'émission, aussi s'explique-t-elle facilement dans ce système. Voyons comment la théorie des ondulations rend compte de ce fait d'expérience : imaginons une source lumineuse

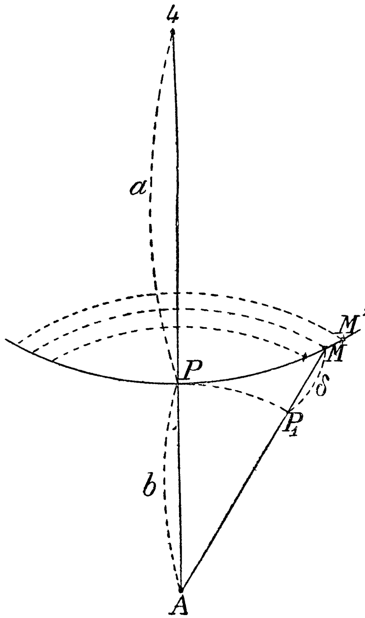


Fig. 1.

en L. Elle fait naître des vibrations qui se propagent sphériquement. Considérons (fig. 1) un point quelconque M qui vibrera aussi ; on peut considérer alors la lumière comme produite par les divers points de la sphère dont fait partie le point M, c'est le principe d'Huygens, mais on doit admettre que la sphère n'est pas lumineuse pour un point situé à son intérieur, parce que la lumière ne revient pas sur elle-même. Le point M envoie donc de la lumière dans toutes les directions, en dehors de la sphère et en particulier en A. Joignons LA ; le point P où cette droite rencontre la sphère est appelée le pôle. Du point A comme centre avec AP comme rayon, décrivons un premier cercle, puis un second, un troisième, etc., avec des rayons $AP+\frac{\lambda}{2}$, $AP+2\frac{\lambda}{2}$, ...$AP+n\frac{\lambda}{2}$, en appelant λ la longueur d'onde (V. Interférences). Soient $LP=a$, $AP=b$, $MP_1=\delta$. En appelant s l'arc PM, le triangle LAM donne :

$$(b+\delta)^2=a^2+(a+b)^2-2a(a+b)\cos\frac{s}{a}.$$

Si l'on suppose que les arcs tels que PM sont très petits, on peut remplacer $\cos\frac{s}{a}$ par $1-\frac{s^2}{2a^2}$ et l'on aura après réduction :

$$2b\delta+\delta^2=(a+b)\frac{s^2}{a},$$

δ étant petit, on peut négliger δ^2 devant $2b\delta$ et on tire de l'équation précédente :

$$\delta=\frac{a+b}{2ab}s^2,$$

d'où

$$s=\sqrt{\frac{2ab}{a+b}\delta}.$$

Supposons $\delta=\frac{n\lambda}{2}$, on aura $s=\sqrt{\frac{ab\lambda}{a+b}}\sqrt{n}.$

Considérons un point M′ voisin, correspondant à la différence $\delta=(n+1)\frac{\lambda}{2}$, nous aurons, s' désignant l'arc correspondant, $ss'=\sqrt{\frac{ab\lambda}{a+b}}\sqrt{n+1}$. La *zone* z comprise entre les deux cercles de rayon AM et AM′ est

$$z=\sqrt{\frac{ab\lambda}{a+b}}\left(\sqrt{n+1}-\sqrt{n}\right).$$

Cette quantité décroît quand n augmente. Considérons les deux rayons AM, AM′ ; ils sont à peu près parallèles ; leur différence de marche est $\frac{\lambda}{2}$, donc ils se détruisent. La lumière ne peut donc arriver en A que du voisinage du pôle ; donc elle se propage sensiblement en ligne droite, le rayon lumineux est la normale à la surface de l'onde. Lorsque la source lumineuse est placée très loin, l'onde est plane, et les rayons lumineux sont perpendiculaires au plan de l'onde.

Voyons maintenant comment on explique dans cette théorie les phénomènes de la réflexion et de la réfraction. Pour la réflexion, considérons un miroir AA′ et des rayons lumineux parallèles PI, P′I′ (fig. 2). L'onde est alors un plan et, d'après ce qu'on a vu, un point I du miroir ne reçoit sensiblement de lumière que du point P. A son tour, le point I se met à vibrer et envoie des ondes dans tous les sens. Un autre point I′ du miroir ne reçoit de lumière que de P′

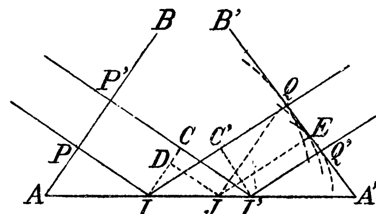


Fig. 2.

et se met à vibrer ; P et P′ sont dans le même état de vibration. Cherchons quels sont les points qui, après la réflexion, sont dans le même état de vibration. Pour cela menons IC parallèle à AB. I et C sont dans le même état de vibration ; du point I comme centre avec un rayon quelconque IQ, décrivons une sphère ; de I′ comme centre avec un rayon IQ′ égal à IQ — CI′, décrivons une sphère. Tous

les points de ces deux sphères sont dans le même état de vibration comme I et C, puisque la lumière a eu le même chemin à parcourir pour aller de C en Q′ par I′ que de I en Q. De même, pour un point intermédiaire, imaginons la sphère de rayon JE égal à IQ — DJ. Il est facile de voir que toutes ces sphères sont tangentes à un plan A′B′ symétrique de AB ; ce plan représente donc l'onde réfléchie ; l'angle que fait cette onde avec la normale au miroir est égal à celui que faisait l'onde incidente. On démontre d'une façon analogue que dans le cas de miroirs de forme quelconque donnant des images de points lumineux, les rayons arrivent aux foyers conjugués de ces points sans différence de marche.

Etudions maintenant la réfraction. Considérons le cas d'une onde plane et d'une surface réfringente également plane. Soient AC cette surface (fig. 3), SA un rayon quelconque face plane une seconde après le premier. BC est égal à la vitesse de propagation de la lumière. De A comme centre, décrivons une sphère dont le rayon soit la vitesse de la

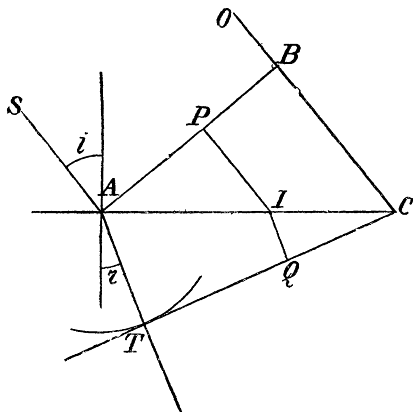


Fig. 3.

lumière dans le second milieu. Par C menons un plan tangent à cette sphère. Soit T le point de contact. Les points C et T sont synchrones ; il est facile de voir qu'il en est de même pour tous les points de CT. Soit en effet un rayon quelconque PI refracté suivant IQ. En appelant V et V′ les vitesses dans les deux milieux, on a $\frac{PI}{V} = \frac{AI}{AC}$ et $\frac{IQ}{V'} = \frac{IC}{AC}$. La somme de ces deux quotients $\frac{PI}{V}$ et $\frac{IQ}{V'}$ qui représente le temps employé par la lumière pour aller de P en Q est égale à $\frac{AI + IC}{AC} = 1$ seconde ; elle est donc constante et indépendante de la position du point I. Si l'on mène la normale en A, on a $BC = V = AC \sin i$, et $AI = V' = AC \sin r$. Les vitesses étant constantes, leur rapport n l'est aussi et l'on a $\frac{\sin i}{\sin r} = n$, ce qui est la loi de la réfraction. En particulier, si on considère un rayon lumineux passant de l'air dans l'eau, on a $n = \frac{3}{4}$ ou $\frac{V}{V'} = \frac{4}{3}$; la vitesse de la lumière dans l'eau est donc plus faible que dans l'air. Au contraire, dans la théorie de l'émission, on explique que le rayon lumineux réfracté se rapproche de la normale parce que le corps plus réfringent attire davantage les molécules lumineuses, attraction qui a en même temps pour conséquence d'augmenter leur vitesse.

Si on désigne par λ et λ' les longueurs d'onde d'une certaine couleur dans deux milieux différents, où les vitesses de propagation des rayons de cette couleur sont respectivement V et V′, on a $V = K\lambda$ et $V' = K\lambda'$, d'où l'on tire $\frac{\lambda}{\lambda'} = \frac{V}{V'} = n$. L'indice de réfraction d'une couleur est donc aussi le rapport des longueurs d'onde de cette couleur dans les deux milieux. Les mêmes notions permettent encore la considération des chemins optiquement équivalents ; on dit que deux chemins sont optiquement équivalents quand ils comprennent le même nombre de longueurs d'onde ; ils sont parcourus par la lumière dans le même temps ; ainsi le parcours BC dans l'air et le parcours AT dans le verre sont optiquement équivalents ; on a entre un chemin x parcouru dans l'air et un chemin e optiquement équivalent parcouru dans le verre la relation $x = ne$ dont on fait un usage constant en physique. La construction d'Huygens (V. Construction) est une application de la théorie des ondulations à la réfraction des rayons lumineux.

Comme on le voit, cette théorie se prête aussi bien à l'explication des phénomènes de la réflexion et de la réfraction que la théorie de l'émission. Mais, de plus, elle permet d'expliquer beaucoup plus simplement des phénomènes plus délicats, tels que ceux de la *diffraction* et de la *polarisation* (V. ces mots). Pour les phénomènes de polarisation, on admet que les vibrations de l'éther, dont nous avons parlé plus haut, sont perpendiculaires à la direction de la propagation de la lumière, mais dans des azimuths quelconques quand cette dernière n'est pas polarisée. Au contraire, dans la lumière polarisée, la vibration se fait dans un plan unique (polarisation rectiligne) ou dans deux plans rectangulaires avec des différences de phases (polarisation elliptique). A. Joannis.

II. Mathématiques. — On appelle points d'ondulation d'une courbe les points d'inflexion non apparents, c.-à-d. ceux où la tangente a un contact d'ordre impair avec la courbe.

III. Céramique (V. Céramique, t. IX, p. 1188).

ONÉGA. I. Lac. — Lac de Russie (gouv. d'Olonets), à 127 kil. N.-E. du Ladoga, entre 60° 52′-62° 52′ lat. N. et 31° 53′-34° 20′ long. E., 35 m. d'alt., second lac d'Europe par ses dimensions (après le Ladoga), dix-huit fois plus grand que le Léman. Longueur extrême, 235 kil. ; largeur extrême, 84 kil. Superficie totale, environ 10.000 kil. q. Son bassin est évalué à 70.000 kil. q. Les rives de l'Onéga offrent deux caractères bien distincts que sépare nettement une ligne tracée de l'embouchure de la Vodla à Petrozavodsk. Au S., elles sont uniformes et à peine découpées par de légères indentations ; au N., où l'action glaciaire s'exerça jadis plus activement, elles sont sinueuses et présentent de nombreuses, profondes et étroites échancrures ayant une direction générale N.-N.-O.-S.-S.-E. La rive occidentale du lac, au N. de Petrozavodsk, est plus particulièrement tourmentée. On remarque notamment la baie de Petrozavodsk, celle de Kondopajsk, de Lijemsk, d'Ounitsa, de Velikaia et de Povenets. Les baies d'Ounitsa et de Povenets forment la presqu'île de Zaonéjié.

Les îles sont nombreuses et toutes situées dans la partie septentrionale du lac ; la plus importante est celle de Klimenskii dont la population est assez forte. Les rives méridionales de l'Onéga sont basses et marécageuses, surtout dans les environs de la Vytegra ; les rives orientales sont sablonneuses, tandis qu'au N. et à l'O. elles sont couvertes de forêts.

Le lac Onéga reçoit plusieurs affluents importants : la Vodla, l'Andoma, la Vytegra, et de nombreux tributaires qui prennent leur source dans les lacs environnants. Un seul affluent, la Svir, porte toute cette masse d'eau dans le lac Ladoga. L'Onéga est très profond ; au N. de Petrozavodsk, la sonde atteint 124 m. Climat froid ; le lac est gelé de la mi-décembre à la mi-mai.

Les premiers bateaux russes qui parurent sur le lac sont probablement venus de Novgorod. Sous Pierre le Grand, l'Onéga acquit une grande importance au point de

vue commercial et devint la grande voie de communication entre Arkhangelsk et la Néva. De nombreux projets de route passant par le lac Onéga et reliant sans interruption la mer Blanche avec la mer Baltique ont été étudiés, mais aucun, jusqu'à présent, n'a été réalisé. Le lac est riche en poissons : saumons, lavarets, lottes, brochets. Le commerce de l'Onéga consiste principalement en bois et en fonte qu'on exporte à Saint-Pétersbourg ; l'importation comprend surtout les céréales. La navigation de transit se fait par le canal de l'Onéga qui longe la rive méridionale du lac et qui fait partie du système de navigation vers Mariinskaia.

II. Fleuve. — Fleuve de Russie traversant les gouv. d'Olonets et d'Akhangelsk. Il prend naissance dans le lac Latcha, suit d'abord une direction N.-N.-E. puis tourne vers le N.-N.-O. et se jette dans le golfe d'Onéga. Longueur, 398 kil. (d'après Tillo); largeur, 250 à 300 m. dans son cours supérieur ; 1 kil. 1/2 et plus vers l'embouchure. Des rapides (au nombre de cinq) entravent la navigation qui n'existe que dans le cours inférieur, ou des navires étrangers viennent chercher des planches provenant des scieries établies sur le fleuve. L'Onéga se divise à son embouchure en deux bras formant un delta (île de Kio). Le bras occidental est le plus profond. Principaux affluents : Voloksa, Kéna, Mocha. Pêche du saumon.

III. Golfe. — Golfe formé par la partie la plus méridionale de la mer Blanche. Longueur, environ 160 kil.; largeur extrême, 75 kil. Borné au N. par les îles Solovetzkii. Le golfe de l'Onéga reçoit dans sa partie méridionale le fleuve dont il porte le nom. Autres affluents : Souma, Vyg, Chonia et Kem. Les îles qui parsèment le golfe sont généralement disposées au large de la côte occidentale : îles Onejskiié à l'embouchure de l'Onéga, île Kio. Le golfe est peu profond ; au S. des îles Solovetzki, où la sonde descend le plus bas : elle n'atteint généralement pas plus de 80 m. Mar. C.

ONEGLIA. Ville d'Italie, prov. de Port-Maurice, sur le golfe de Gênes, à l'embouchure de l'Impero, que franchissent deux ponts de fer de 106 m. de long; 9.000 hab. Bains de mer, petit port (mouvement 42.300 tonnes en 1894). Commerce de fruits et pâtés. Patrie d'Andrea Doria.

ONEIDA. Lac des Etats-Unis (New York), 199 kil. q. Il s'écoule à l'E. par l'*Oneida*, lequel, uni au Seneca, prend le nom d'Oswego. Il est très poissonneux. Au point où le canal Erié sort du lac est la ville d'Oneida (6.083 hab. en 1890) renommée pour son houblon. A 5 kil. les Perfectionnistes ont fondé là communauté anarchiste d'Oneida. Ce nom d'Oneida était celui d'une tribu indienne de la confédération des *Iroquois* (V. ce mot), dont les débris vivent dans l'agence de Green Bay (Etat de Wisconsin) au nombre de 1.716 personnes (en 1890).

O'NEILL. Famille irlandaise qui a fourni des rois à l'Irlande pendant cinq cents ans (V. Irlande, t. XXI, p. 956).

O'NEILL (Sir Turlough Luineach), lord de Tyrone, né vers 1530, mort en sept. 1595. Très lié avec son cousin, le fameux Shane O'Neill (V. Irlande, t. XXI, p. 960), il essaya de le supplanter, comme chef de clan, pendant sa détention en Angleterre (1562). Il ne réussit qu'à s'attirer le mécontentement de Shane, et le gouvernement anglais exploita à son profit la froideur des deux parents. Cependant Turlough fit sa paix avec son cousin, il s'allia avec O'Donnell et fit des avances aux clans des Mac Donnell et des Mac Quillin. Inquiets, les Anglais essayèrent de l'arrêter, mais il déjoua leurs intrigues (1568). En 1572, il s'oppose au plan du comte d'Essex qui feignait une expédition contre l'Ecosse afin d'envahir l'Antrim. Elisabeth ordonne de pénétrer dans le Tyrone. Turlough souffrit beaucoup dans ses intérêts, mais il déploya de telles qualités diplomatiques que l'expédition anglaise put être considérée comme un échec. Un traité de paix fut signé le 27 juin 1575. En 1579, O'Neil reprit les armes, car il était toujours mécontent et réclamait sans cesse de nouvelles concessions, et les Anglais, fort occupés ailleurs, furent bien aise de traiter avec lui à Benburb en sept. 1580. En 1583, il envahissait le Tyrconnel parce qu'on ne lui avait pas donné les satisfactions promises. Mais il fut battu par O'Donnell à Drumleen. Le gouvernement anglais ne pouvant le réduire par la force réussit à le brouiller, pour des questions de titres et de propriétés, avec le comte de Tyrone. Il s'ensuivit une série de batailles où les deux adversaires s'affaiblirent mutuellement. Tyrone finit par l'emporter. Turlough fut alors protégé par l'Angleterre ; mais en 1594, bien qu'il fût fort âgé, ses instincts batailleurs reprirent encore le dessus; Tyrone finit par raser son château de Strabane, et il fut forcé de se réfugier dans une ruine voisine, où il mourut. R. S.

O'NEILL (Sir Phelim), patriote irlandais, né vers 1604, mort en 1653. Fils du précédent, il fit partie de la Chambre des communes irlandaise en 1641. La même année il entra, avec passion, dans le complot du comte d'Antrim, consistant à créer une diversion en Irlande en faveur de Charles I[er]. Phelim s'empara du château de Charlemont (22 oct.), lança une proclamation au peuple et fut nommé commandant en chef des armées du Nord. Il lut le 4 nov. à Newry une communication qu'il disait tenir du roi, mais qu'il avait fabriquée avec Rory Maguire. Le roi y autorisait formellement les Irlandais à se soulever contre le Parlement pour la défense de leurs libertés. Cependant ce manifeste produisit une immense émotion Le 15 nov. O'Neill s'emparait de Lurgan, mais le 28, il subissait une grave défaite à Lisburn. Il marcha alors au N.-O. et prit Strabane où il s'établit fortement. En janv. 1642, il vint participer au siège de Drogheda. Il fut obligé après quelques mois d'efforts inutiles, de se retirer à Armagh à cause de l'approche d'Ormonde, et de battre ensuite en retraite sur Charlemont. Le 16 juin 1641, il était battu à Glenmaquin après une énergique résistance ; il défendit désespérément le passage du Blackwater. Il se retira à Fort Montjoy et après sa prise (26 juin) revint à Charlemont. Il n'avait plus de ressources, plus de munitions et ses troupes se rebellaient. Owen Roe O'Neill vint à son secours, mais lui enleva le commandement général. Il en résulta entre les deux parents une froideur très favorable aux intérêts anglais. Le 6 août 1650, après une défense courageuse, Phelim fut obligé de capituler à Charlemont. Il put s'échapper et se cacha dans une petite île du comté de Tyrone. Trahi par un de ses parents, Philip Roe Mac Hugh O'Neill, il fut capturé en févr. 1653, jugé par la haute cour de justice de Dublin, condamné comme traître et exécuté le 10 mars.

Son fils, *Gordon*, mort en 1704, fut lord lieutenant du Tyrone en 1689, leva un régiment pour la cause royale, fut blessé au siège de Derry, combattit à La Boyne et à Anghrim ; passa ensuite en France où il devint colonel du régiment d'infanterie irlandaise de Charlemont, avec lequel il combattit jusqu'à la paix de Ryswick. R. S.

O'NEILL, comte de Tyrone (V. ce nom).

ONEÏZAH. Ville d'Arabie, prov. du Kacim, au N. du Nedjd, sur l'Ouadi el Roumem. Huber lui donne (en 1880) 20.000 hab. Ce fut longtemps la cité la plus commerçante de l'Arabie intérieure. Elle possède encore sa double enceinte et se divise en sept quartiers. Elle exporte vers le golfe Persique surtout des chevaux et des dattes.

ONEKOTAN (Île) (V. Kouriles).

ONEONTA. Ville des Etats-Unis (New York), sur le Susquehanna; 6.272 hab. (en 1890). Houblon. Ateliers de ch de fer.

ONEOS (V. Coiffure, t. XI, p. 855).

ONESANDER (Ὀνόσανδρος, ou plutôt Ὀνήσανδρος), philosophe platonicien, contemporain de l'empereur Néron. Il avait écrit, au témoignage de Suidas, des *Commentaires sur la république de Platon*. Nous avons de lui un Στρατηγικός λόγος, compilation sur l'art de la

guerre, qui témoigne de peu de connaissances pratiques, mais qui est précieuse à cause des sources grecques où l'auteur a puisé. Ce livre a été traduit en français : par Jehan Charrier, à la suite de l'*Art de la guerre* de Machiavel (Paris, 1546, in-fol.) ; par Blaise de Vigenère (Paris, 1605, in-4) ; par Charles Guischardt, avec des remarques intéressantes (*Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains* (La Haye, 1758, 2 vol. in-4) ; par le baron de Zur-Lauben, dans l'édition de Schwebel ; par Coray, avec le texte grec (Paris, 1822, in-8). A.-M. D.

Bibl. : Ed. princeps par Nicolas Rigault, Paris, 1598, in-8 ; éd. N. Schwebel, Nuremberg, 1712, in-fol ; éd. Koraïs, Paris, 1822 ; éd. H. Kœchly, Leipzig, 1860.

ONESSE-et-Laharie. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Morcenx ; 1.337 hab.

ONESTO da Bologna, poète lyrique italien des XIIIe et XIVe siècles. Tout ce qu'on sait de lui est qu'il était de Bologne et qu'il vivait encore en 1301 ; il est donc un peu plus jeune que Guittone d'Arezzo et Cino da Pistoia, avec qui il entretint une correspondance poétique. Il appartient à l'école métaphysique dont Guido Guinicelli est le chef ; l'obscurité de ses vers tient donc, non seulement à l'état défectueux où ils nous sont parvenus, mais aussi au dessein arrêté de l'auteur de n'être pas entendu. Il reste de lui deux chansons, une *ballata* et onze sonnets.

Bibl. : Nannucci, *Manuale della lett. ital. del primo secolo*, I, 153. — Gaspary, *Storia della lett. ital.*, I, 92.

ONET-le-Château. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Rodez ; 944 hab.

ONEUX. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Nouvion ; 503 hab.

ONGANIA (Ferdinando), éditeur italien, né à Venise en 1842. L'un des membres les plus entreprenants et les plus renommés de sa corporation, il s'est fait surtout une spécialité des publications de luxe concernant l'histoire de l'art dans la Vénétie, comme la *Basilica di San Marco*, *I camini di Venezia*, *Calli e Canali*, etc.

ONGARO (Fr. Dall') (1808-73) (V. Dall'Ongaro).

ONGIO Ola (Mont) (V. In-Chan).

ONGLE. I. Anatomie et Physiologie. — L'ongle est une lame cornée recouvrant les deux tiers inférieurs du dos de la phalangette des doigts et des orteils. C'est une production épidermique analogue aux plumes, aux poils, aux cornes des animaux. Enchâssé dans un repli du derme en arrière et sur les côtés, libre en avant, l'ongle représente un segment de cylindre allongé, à courbure transversale nettement accusée. Sa forme, sa longueur, sa coloration, sa consistance, etc., varient avec les individus, les races, les professions et aussi les états pathologiques. La surface de l'ongle est lisse, polie, rosée par transparence, sauf au niveau de la partie antérieure libre, qui est blanc grisâtre, et de la partie postérieure opaline ou lunule. On distingue à l'ongle une racine qui comprend la lunule, un corps qui présente des sillons parallèles sur sa convexité, des crêtes divergentes sur sa concavité et une partie libre qui dépasse la pulpe du doigt si on n'arrête sa croissance. L'organe producteur de l'ongle est le derme unguéal. Arrivé au niveau de l'ongle, le derme se plisse et se retourne en haut, c'est le manteau de l'ongle ou derme sus-unguéal ; dès que ce repli profond atteint une certaine hauteur, il se replie de nouveau en bas, formant la rainure de l'ongle et va s'étaler sur la face dorsale de la phalangette : lit de l'ongle. L'épiderme recouvre ces parties : au niveau du premier angle, il est très abondant et donne un repli considérable : le périonyx ; au niveau du second, il donne, par sa couche profonde, la partie muqueuse de l'ongle, et par sa couche superficielle, il forme la couche cornée, qui viennent se coucher sur le lit de l'ongle.

L'ongle apparaît dès le troisième mois de la vie fœtale et se forme par la prolifération des cellules muqueuses du repli de la matrice, qui bientôt se chargent de kératine repoussant les cellules préformées et étant repoussées par celles qui viennent ensuite. La vascularisation du derme unguéal est très riche ; on y trouve un réseau planiforme d'où partent des houppes vasculaires pour le manteau, la matrice et le lit. Les lymphatiques y sont très abondants à la périphérie, les nerfs y sont aussi nombreux.

L'ongle constitue la griffe des animaux, et, à mesure que le nombre des doigts diminue, il tend à les envelopper complètement (ongles de la chèvre, du bœuf ; sabot du cheval). Les ongles ont pour fonction, en soutenant la pulpe du doigt, d'augmenter la délicatesse du tact ; chez les animaux, ils sont surtout des moyens d'attaque et de défense.

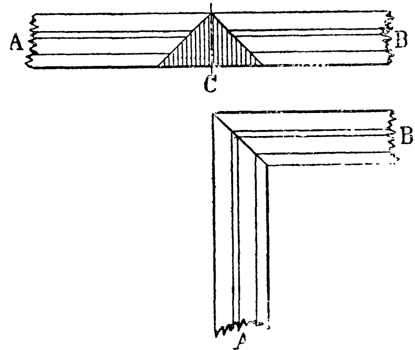
II. Pathologie. — La pathologie des ongles est extrêmement étendue ; elle comprend les maladies produites par des traumatismes de toute nature (décollement de l'ongle, panaris unguéal et sous-unguéal, onyxis et périonyxis de cause externe, ongle incarné) ; la présence de parasites (*favus*, *tricophyte*) ; les maladies professionnelles (usure, changement de coloration) ; les affections unguéales qui résultent de diverses maladies aiguës (fièvre typhoïde, fièvres éruptives) ou chroniques (diabète, tuberculose, lèpre, syphilis, dermatoses, telles que le psoriasis, l'eczéma, l'ichtyose, etc.) ; en dernier lieu, les affections propres aux ongles (hypertrophie, atrophie, anomalies de coloration, inflammation de la matrice unguéale ou onyxis et périonyxis) qui peuvent être parfois purement locales et exister en dehors de toute diathèse. H. F.

III. Malacologie. — *Ongle odorant* (V. Blatte [III]).

ONGLÉ (Blas.). S'applique aux animaux dont les ongles sont d'un émail différent. Synonyme d'*armé*. On dit, par exemple, qu'un lion est *onglé et langué* de gueules ou bien qu'il est *armé et lampassé* de gueules.

ONGLES. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Saint-Etienne ; 616 hab.

ONGLET. I. Menuiserie. — On donne le nom d'onglet à l'extrémité d'une pièce de bois, moulurée ou non, coupée sous un angle de 45° par rapport à son axe longitudinal. La coupe d'onglet s'emploie notamment dans les pièces moulurées, telles que cadres de tableaux ou de glaces, encadrement de portes, etc. A l'aide de deux coupes d'onglet



on enlève une partie triangulaire C, et en faisant pivoter la partie A de 90°, on obtient une moulure qui se retourne à angle droit et dont les lignes se raccordent rigoureusement. Pour éviter un traçage souvent inexact, on emploie la *boîte d'onglet*, sorte de gouttière en bois dans laquelle on place la pièce à découper et dont les parois verticales portent des entailles à 45°, qui servent de guide à la lame de scie. On obtient ainsi un travail toujours régulier.

II. Géométrie. — L'onglet sphérique est la portion du volume de la sphère comprise entre deux plans passant par un même diamètre. Le volume d'un onglet est proportionnel à l'angle dièdre formé par les deux plans, si bien que si α représente l'angle rectiligne qui correspond à ce dièdre, l'angle droit étant pris pour unité, le volume de l'onglet a pour expression $\frac{\alpha}{3}\pi R^3$, en appellant R le rayon de la sphère ; on peut encore l'écrire $\frac{\alpha}{24}\pi D^3$, en fonction du diamètre.

III. Reliure (V. Reliure).

IV. Botanique (V. Corolle, t. XII, p. 1018.

V. Art vétérinaire. — L'onglet est l'engorgement du corps clignotant de l'œil du cheval. L'œil affecté d'onglet est enflammé, larmoyant, presque constamment fermé. La conjonctive est rouge, et si l'inflammation n'est pas enrayée dans sa marche, elle peut gagner la cornée transparente et déterminer des troubles profonds de la vision et même la cécité. L. Garnier.

ONGLIÈRES. Com. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Nozeroy; 187 hab.

ONGLOUS (Isthme des) (V. Hérault. t. XIX, p. 1139).

ONGUENT (Pharm.). Médicament pour l'usage externe, formé de corps gras et de résines. Dans les pharmacopées étrangères, on désigne sous le nom de *unguentum* des médicaments externes de consistance molle, pouvant s'étaler facilement, quelle que soit leur base (graisse, lanoline, glycérolé d'amidon, huile et cire, etc.). Le nom d'onguent s'applique encore, dans un sens conforme à l'étymologie (*unguere,* oindre) à de véritables pommades (onguents citrin, napolitain, populeum, de laurier, etc.), à des emplâtres (onguent de la Mère, onguent Canet, etc.) et même à un acétomellite (onguent Ægyptiac). Si on ajoute que certains portent le nom de baume (baume d'Arcæus), on verra qu'il existe une certaine confusion de termes. Néanmoins, en s'en tenant à la définition stricte du mot onguent, la classe de médicaments ainsi établie peut se diviser en deux groupes : 1° les *onguents proprement dits,* à consistance de pommade ; 2° les *onguents-emplâtres,* à consistance d'emplâtre, mais se distinguant de ceux-ci par l'absence de sels de plomb.

Le mode de préparation est le même pour les deux groupes. On commence par faire fondre les substances, en commençant par les moins fusibles, on passe la masse fondue à travers une toile, on agite jusqu'à refroidissement. S'il entre dans la composition de l'onguent des substances volatiles, on les ajoute à la fin de l'opération. Quand on doit y incorporer des poudres, elles doivent être fines et ajoutées à l'aide d'un tamis clair, au moment du refroidissement. Les gommes-résines seront liquéfiées dans la térébenthine, s'il en entre dans la composition de l'onguent, ou bien elles seront délayées dans l'eau chaude par digestion, ou de préférence dissoutes dans l'alcool à 60° ; le produit sera évaporé en consistance d'extrait mou et incorporé à l'onguent par trituration.

Onguents proprement dits. — Nous citerons comme exemples, outre les *digestifs* (V. ce mot), les onguents suivants :

Onguent basilicum (onguent royal ou tétrapharmacum)

Poix noire	100 gr.
Colophane	100 —
Cire jaune	100 —
Huile d'olive	400 —

Faire liquéfier à une douce chaleur les substances ci-dessus, en commençant par les deux premières, passer à travers une toile, agiter jusqu'à refroidissement. En Allemagne on emploie, au lieu de poix noire, le suif et la térébenthine. L'onguent possède dans ce cas une couleur jaune.

Onguent d'Althæa

Huile de fenugrec	8.000 gr.
Cire jaune	2.000 —
Résine jaune	1.000 —
Térébenthine du mélèze	1.000 —

Fondre ensemble les trois premières substances, ajouter la térébenthine, passer et agiter jusqu'à refroidissement. Le nom d'*Althæa* vient de ce qu'autrefois il entrait dans la composition de ce médicament de l'*huile de mucilage* obtenue en évaporant au contact de l'huile une décoction mucilagineuse de guimauve (*Althæa officinalis*), graine de lin et fenugrec.

Onguent d'Arcæus

Suif de mouton	200 gr.
Résine élémi	150 —
Axonge	100 —
Térébenthine du mélèze	150 —

Préparer comme le précédent. L'emploi de térébenthine du mélèze, non siccative, permet d'obtenir des onguents ne durcissant pas.

Onguents-emplâtres. Citons l'*emplâtre-vésicatoire* (V. Cantharide) et les deux suivants :

Emplâtre de poix de Bourgogne

Cire jaune	1.000 gr.
Poix de Bourgogne	3.000 —

Fondre à une douce chaleur, passer, agiter, rouler en gros cylindres (*magdaléons*), en malaxant l'emplâtre et le roulant sur une table avec les mains mouillées.

Emplâtre de ciguë

Galipot (résine de pin)	940 gr.
Poix blanche purifiée	440 —
Cire jaune	640 —
Huile de ciguë	130 —
Gomme-ammoniaque purifiée	500 —
Feuilles fraîches de ciguë	2.000 —

On fait fondre à une douce chaleur les quatre premières substances, on ajoute les feuilles de ciguë contusées ; on chauffe jusqu'à dissipation de l'eau de végétation, on passe à la presse. On sépare le dépôt après refroidissement. Dans la matière fondue à nouveau, on ajoute la gomme ammoniaque purifiée (fondue et passée). On laisse refroidir, on roule en magdaléons. Les pharmacopées étrangères emploient, au lieu de feuilles fraîches, la poudre de feuilles sèches de ciguë.

Nous devrions nous occuper maintenant de médicaments auxquels on a conservé à tort le nom d'onguents. Mais la liste en serait trop longue ; aussi bien quelques-uns des plus importants pourront-ils figurer à l'article Pommade. Nous parlerons cependant ici d'un emplâtre bien connu, l'*onguent de la Mère Thècle* (du nom de la religieuse de l'Hôtel-Dieu qui en composa la formule)

Onguent de la Mère (emplâtre brûlé, emplâtre brun)

Huile d'olive	1.000 gr.
Axonge, beurre, cire jaune, suif, āā	500 —
Litharge	500 —
Poix noire	100 —

On fond ensemble les cinq premières substances dans une grande bassine de cuivre et on chauffe jusqu'à production de fumées. On ajoute par parties la litharge pulvérisée, en agitant avec une spatule de bois. On laisse sur le feu jusqu'à ce que la matière ait pris une couleur brun foncé. On ajoute la poix noire qu'on fait fondre dans la masse. Après refroidissement presque complet, on coule la masse dans des moules de papier.

L'emploi d'une grande bassine est nécessité par le dégagement de gaz : acide carbonique provenant de la litharge, qui contient toujours du carbonate de plomb, et gaz inflammables résultant de la décomposition des graisses par la chaleur ; il s'est formé des acides gras, de la vapeur d'eau, des carbures d'hydrogène et de l'acroléine, produit de déshydratation de la glycérine. L'action de la chaleur sur les corps gras détermine en outre la formation d'acide sébacique et d'acide acétique. Celui-ci, combiné avec la litharge, donne de l'acétate de plomb qui paraît au bout d'un certain temps sous forme d'efflorescence blanche à la surface de l'onguent. Cette production d'acide acétique

serait plus abondante si la poix noire était ajoutée dès le début de l'opération. La litharge sature les acides gras libres, et en fait des savons ou sels de plomb. La chaleur agissant sur ceux-ci donne du carbonate de plomb et des acétones (stéarone, oléone, margarone, etc.). Telles sont les principales réactions de cette préparation complexe.

ONGULES (Zool.). On désigne sous ce nom un ordre ou un groupe supérieur de Mammifères qui comprend les Pachydermes et les Ruminants de Cuvier, et qui est caractérisé par des ongles en forme de *sabots*, c.-à-d. épais et enveloppant complètement les phalanges unguéales, et des membres servant exclusivement à la marche, par suite dépourvus de clavicules. Le régime est ordinairement exclusivement végétal; quelques-uns sont omnivores (Porcins). Les Ongulés sont, pour la plupart, des animaux de grande taille et renfermant les plus grands de tous les Mammifères terrestres. C'est surtout la considération des Ongulés fossiles qui a porté les naturalistes à abandonner l'ancienne division des Ongulés en *Pachydermes* et *Ruminants* (V. ces mots), car on trouve, dans les couches géologiques, de nombreux passages entre ces deux groupes. Certains mammalogistes réunissent tous les Ongulés en un seul ordre; d'autres les divisent en *Périssodactyles* (à doigts en nombre impair) et *Artiodactyles* (à doigts en nombre pair). D'autres encore, et particulièrement les paléontologistes, les subdivisent, à l'exemple de Zittel, en 8 sous-ordres : *Condylarthra*, *Perissodactyla*, *Artiodactyla*, *Amblypoda*, *Proboscidea*, *Toxodontia*, *Typotheria*, *Hyracoidea* (V. ces mots). Au mot Mammifères nous avons indiqué la classification de Milne Edwards qui admet les 7 ordres suivants : *Proboscidiens*, *Hyraciens* (Damans), *Hippiens* (Chevaux), *Porcins*, *Caméliens*, *Traguliens* (Chevrotains) et *Pécoriens* (Ruminants).

ONIAS. Nom porté par différents personnages du haut clergé juif à l'époque qui sépare Alexandre des Macchabées. — *Onias Ier*, fils et successeur de Jaddus (Jaddoua), grand pontife, après que la Palestine fut passée sous la domination grecque. — *Onias II*, grand pontife vers 250 av. J.-C., fils de Siméon le Juste, entra en conflit avec Ptolémée Evergète. — *Onias III*, grand prêtre sous Séleucus Philopator et Antiochus Epiphane, fils de Siméon II, défendit, dit-on, les trésors du Temple contre l'avidité du roi de Syrie; c'est sous son pontificat que se produit le romantique incident d'Héliodore fustigé par les anges. Dépossédé de sa haute charge après des luttes compliquées, Onias périt assassiné (171 av. J.-C.). — Un fils de ce dernier, *Onias IV*, dépossédé du pontificat par ses oncles Jason et Ménélas, se réfugia en Egypte et y érigea, à Léontopolis, un temple, rival de celui de Jérusalem, dont il fut lui-même le grand prêtre. M. Vernes.

Bibl. : E. Schurer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*; Leipzig, 1886-90, 2e éd. — H. Grætz, *Histoire des Juifs*; Paris, 1881, t. II.

ONILAHY. Fleuve de *Madagascar* (V. ce mot, t. XXII, p. 904).

ONIMUS (Ernest-Nicolas-Joseph), médecin français contemporain, né à Mulhouse (Alsace) le 6 déc. 1840. Il a commencé ses études médicales à Strasbourg et les a terminées à Paris, où il a été reçu docteur en médecine en 1866. Elève du physiologiste Charles Robin, il est l'auteur d'un grand nombre de mémoires spéciaux, parmi lesquels nous devons citer ceux sur l'*Emploi de la photographie dans les mouvements du cœur* (1865-66); *de la Théorie dynamique de la chaleur dans les sciences biologiques* (1867); *de l'Emploi de l'électricité dans diverses affections nerveuses* (*Gazette des Hôpitaux*, 1868); plusieurs travaux *Sur l'influence des courants indirects* (1873-74); un *Guide pratique d'électrothérapie*, qui a eu plusieurs éditions; des études *Sur l'occlusion des orifices auriculi-ventriculaires et la contractilité artérielle* (1865-68). Dr A. Dureau.

ONIROCRITIQUE (V. Divination, t. XIV, p. 725).

ONIROMANCIE (V. Divination, t. XIV, pp. 718 et 724).

ONISCIA (Malac.). Genre de Mollusques Prosobranches édité par Sowerby en 1824 : coquille oblongue ou ovale, épidermée, à spire peu élevée; ouverture allongée, étroite, échancrée en avant; columelle rectiligne. bord columellaire épaissi, strié ou granuleux, l'externe réfléchi et plissé intérieurement. Ex. : *O. oniscus* L., coquilles ornées de couleurs brillantes répandues dans la mer des Antilles, sur les côtes de Chine et de l'Amérique.

ONISCUS (Zool.). Genre type d'une famille de Crustacés Isopodes, dont les espèces vulgaires portent le nom de *Cloporte* (V. ce mot). Les Oniscides ont la première paire d'antennes rudimentaire et la seconde bien développée; les mandibules sont dépourvues de palpes; l'abdomen est fait de six segments dont le dernier peu développé; les pattes sont conformées pour la marche; la lamelle interne des fausses pattes est membraneuse et sert à la respiration, la lamelle externe, plus consistante, protège la première contre la dessiccation; elle est parfois creusée de lacunes aérifères. Ces dispositions de l'appareil respiratoire permettent à ces Crustacés de ne pas vivre dans l'eau et même, à certains d'entre eux, de vivre dans des lieux très secs. Les Oniscides se divisent en deux tribus: 1° les Ligiines, principaux genres: *Ligia* (V. ce mot), *Titanethes*, genre vivant dans les cavernes; *Ligidium, Trichoniscus,* dont quelques espèces vivent dans les grottes ou dans les fourmilières; 2° les Oniscides, principaux genres: *Oniscus, Porcellio, Armadillo, Platyarthrus.* R. Moniez.

ONITCHA. Ville de l'Afrique occidentale, près de la rive gauche du bas Niger et de son confluent l'Amambara. Grâce à sa position à moitié chemin du confluent de la Bénoué et de l'embouchure principale du Niger, Onitcha est un marché important pour l'exportation de l'huile de palme et des noix de kola, ainsi que par ses relations avec l'extérieur.

ONITIS (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères de la famille des Scarabœides, établi par Fabricius (*Entom. Syst., Suppl.*, 1798, p. 25). Ce genre diffère surtout des *Bubas* par la présence d'un écusson. Ce sont des Insectes d'assez grande taille, parés de couleurs peu brillantes, et ayant les mêmes habitudes que les Coprides. On en compte une cinquantaine d'espèces appartenant surtout à la faune du bassin de la Méditerranée. L'*O. Olivieri* Illig. mesure 25 millim. de long, il est d'un noir brillant et se trouve dans toute l'Europe méridionale.

ONJON. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Piney; 318 hab.

ONKELOS. Onkelos est le nom sous lequel le Talmud de Babylone désigne Akylas ou *Aquila* (V. ce mot), l'auteur d'une traduction grecque de la Bible. Mais comme dans un passage de ce Talmud (Meguilla, 3 *a*), on a rapporté par erreur à la version araméenne du Pentateuque une notice du Talmud de Jérusalem (*Meguilla*, I, 9) relative à la traduction grecque d'Akylas, on a cru que cette version araméenne était l'œuvre d'Onkelos. C'est ainsi que les élèves du grammairien Menahem, dans leurs *Réponses*, parlent déjà du *Targoum Onkelos*. Le Talmud de Babylone lui-même ne donne jamais ce nom au *Targoum* du Pentateuque, qu'il cite fréquemment. Dans ces derniers temps, M. Friedmann a essayé de démontrer que la version araméenne était bien d'Onkelos, mais son opinion n'a pas prévalu. Le *Targoum* attribué à Onkelos était la version officielle dont on se servait en Babylonie à l'époque talmudique, car le Talmud l'appelle notre *Targoum*, mais il paraît être d'origine palestinienne. Le dialecte dans lequel ce *Targoum* est écrit est le dialecte de la Palestine, légèrement modifié par la prononciation babylonienne, et la version montre des traces de l'exégèse des docteurs de la Mischna. Après être restée longtemps à l'état de tradition orale, la traduction araméenne du Pentateuque a été probablement rédigée au IIIe siècle de l'ère vulgaire. Elle acquit une telle importance que les variantes furent

mises en marge comme pour le texte original et qu'il se forma ainsi une *massora* du *Targoum* qui a été éditée par MM. Berliner et Landauer. Le *Targoum Onkelos* est le plus souvent littéral, il ne paraphrase que les morceaux poétiques. Comme les anciennes versions, il évite les antropomorphismes. Presque toujours il s'accorde avec le texte masorétique, et il y a très peu de variantes à en tirer pour le texte original.

Le *Targoum*, depuis qu'il fut mis par écrit, a subi peu de modifications en ce qui concerne le texte consonantique. Lorsque les points-voyelles devinrent usuels (vers le VIIe siècle), le Targoum fut, lui aussi, ponctué et naturellement d'après le système babylonien. Les Juifs du Yémen ont conservé ce système pour le Targoum. Mais dans les pays européens cette ponctuation fut remplacée par la ponctuation palestinienne, et cette transposition ayant été mal faite, la vocalisation des manuscrits européens du *Targoum Onkelos* laisse beaucoup à désirer. On a pu de nos jours rétablir la véritable vocalisation de l'araméen du *Targoum*, grâce aux manuscrits du Yémen.

La première édition du *Targoum Onkelos* a paru à Bologne en 1482. La meilleure est celle de Sabionète (1557), qui a été reproduite par M. Berliner dans son édition de 1884. Le dialecte d'*Onkelos* a été étudié spécialement par Dalman dans sa *Grammaire de l'araméen palestinien*. Des spécimens du *Targoum*, d'après les manuscrits yéménites, ont été publiés par M. Merx, dans sa Chrestomathie targoumique. L'histoire du *Targoum Onkelos* a été traitée surtout par M. Berliner dans l'introduction à son édition. Parmi les recueils d'explications sur le *Targoum Onkelos*, les plus importants sont ceux de Luzzatte et de Schefftel. MAYER LAMBERT.

BIBL. : LUZZATTO, *Ohéb Ger* ; Vienne, 1830. — BERLINER, *Massora zum Targum Onkelos* ; Berlin, 1877. — LANDAUER, *Massora zum Targum Onkelos*, dans le *Letterbode*, années VIII et IX (1883-84); Amsterdam. — BERLINER, *Targum Onkelos* ; Berlin, 1884, 2 vol. — MERX, *Chrestomathia Targumica* ; Berlin, 1888. —SCHEFFTEL, *Scholien zum Targum Onkelos*, publié par Joseph Perlès ; Munich, 1888. — DALMAN, *Grammatik des jüdisch palästinischen Aramäisch* ; Leipzig, 1894. — FRIEDMANN, *Onkelos und Akylas* ; Vienne, 1895. — BARNSTEIN, *The Targum of Onkelos to Genesis* ; Londres, 1896.

ONLAY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Moulins-Engilbert; 899 hab.

ONNAING. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (E.) de Valenciennes; 4.412 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Mines de charbon des concessions d'Anzin, de Crespin et de Marly. Grands établissements métallurgiques, comprenant des fonderies, des fabriques d'appareils de mines, de grosse chaudronnerie, de tonneaux en tôle galvanisée, d'ustensiles de ménage, des ateliers de constructions métalliques et de matériel de chemins de fer. Brasseries; carrosserie; briqueterie; sucrerie; meunerie. Fabriques de chicorée, de faïence, de moutarde, de passementerie, de pipes. Eglise avec clocher du XVIe siècle.

ONNION ou **ONION.** Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Saint-Jeoire; 865 hab.

ONOBRISATES. Peuplade secondaire de l'Aquitaine, mentionnée par Pline, impossible à localiser.

ONOBRYCHIS (Bot.) (V. ESPARCETTE).

ONOD. Localité de Hongrie, comitat de Borsod, sur le Sajo; 1.942 hab. magyars. Théâtre de la défaite des Hongrois par les Mongols en 1241. En 1717, Rakoczy y tint une diète.

ONOFRIO DA MESSINA (V. GABRIELLO).

ONOLATRIE (Relig.). Adoration de l'âne que les païens reprochèrent aux juifs, puis aux chrétiens ; une caricature du Palatin fait allusion à cette légende.

ONOLSBACH (V. ANSBACH).

ONOMACRITE (Ὀνομάκριτος) d'Athènes, poète grec du VIe siècle. Il est cité parmi les auteurs chargés, suivant la légende, de la réunion des poèmes d'Homère, par l'ordre de Pisistrate. Hérodote le cite comme auteur d'oracles versifiés, et raconte même qu'ayant été convaincu par Lasos d'Hermione, le maître de Pindare, d'avoir inséré dans les oracles de Musée des vers de son cru, il fut chassé d'Athènes par Hipparque. Cela n'empêcha pas Onomacrite de rester en relations d'amitié avec les Pisistratides, puisqu'il les accompagna à Suse, après leur expulsion, et contribua à déterminer Xerxès à la guerre contre la Grèce, en lui communiquant des oracles favorables aux Perses. Il semble bien qu'Onomacrite ait recueilli, arrangé et complété à sa façon, sans doute, les vers qui couraient sous le nom de Musée. Tous les savants de l'antiquité lui ont également attribué la paternité de la plupart des vers orphiques qui avaient tant de crédit, et qu'il faut bien distinguer des hymnes orphiques que nous possédons (V. ORPHÉE). A.-M. D.

ONOMARQUE, général grec (V. PHOCIDE, § *Histoire*).

ONOMASTICON (Philol.). Nom donné par les Grecs à des dictionnaires groupant les mots généralement par ordre de matières et en donnant une explication avec détails sur la synonymie. Seul l'*Onomasticon* de Julius Pollux nous est parvenu. Ce nom a été également donné aux petits poèmes composés pour souhaiter la fête anniversaire de la naissance.

ONOMATOMANCIE (V. DIVINATION).

ONOMATOPÉE (du grec ὄνομα, nom, et ποιέω, faire). Il y a dans toutes les langues des mots dont le son reproduit un bruit propre à la chose dénommée, comme *tic tac, coucou* ; on dit alors que ces mots sont des onomatopées ou doivent leur origine à l'onomatopée. Dans un sens plus large, l'onomatopée est un principe constitutif du langage qui a pour effet d'affecter à la désignation des objets certains sons doux ou rudes en rapport à l'idée de douceur ou de rudesse exprimée par ces objets Ainsi entendue, l'onomatopée joue un grand rôle dans les théories qui attribuent au langage une origine naturelle. Un grand nombre de philosophes et de linguistes, dit M. Paul Regnaud, « ont pensé que les efforts spontanés de l'homme pour parler se sont modelés de bonne heure, ou même dès le début, sur les cris des animaux et les bruits de la nature. L'imitation de ces sons aurait même été le point de départ de la dénomination donnée aux êtres animés ou aux objets dont ils émanaient ». La théorie la plus ancienne de l'onomatopée se trouve dans le *Cratyle* de Platon ; mais c'est surtout chez les modernes qu'elle s'est développée : Leibniz, le président de Brosses, Renan, Whitney en sont les plus illustres défenseurs. M. Rabier, dans ses *Leçons de philosophie*, t. I, p. 609, a résumé en quelques formules cette doctrine, qui d'ailleurs est insoutenable, tant au point de vue de la physiologie qu'à celui de la psychologie et de la linguistique. Ch. Nodier a donné un *Dictionnaire raisonné des onomatopées françaises* (1808). M. BEAUDOUIN.

BIBL. : REGNAUD, *Origine et philosophie du langage* ; 1888, pp. 62-121.

ONOMITSI. Ville maritime du Japon, ken de Hirosima, au S.-O. de Nippon; 20.000 hab. Beau temple de Zenkozi. Commerce actif avec Osaka.

ONON. Rivière de Transbaïkalie (Sibérie). Elle constitue avec l'Ingoda, la Chilka, une des branches initiales de l'Amour. L'Onon naît en Chine, au mont Kenteï et, coule dans la direction générale du N.-E. Longueur, plus de 750 kil. Sa largeur, qui est d'environ 200 m. dans sa partie moyenne, diminue légèrement vers l'embouchure où elle n'atteint que 170 m. L'Onon reçoit plusieurs affluents : l'Ilia et l'Aga à gauche et l'Onon-Borzia à droite. Son cours, assez lent au début, devient très rapide à partir de la ville d'Akcha où la vallée, très pittoresque, est enserrée par des rochers abrupts composés de granits, de schistes et de porphyres. La rive droite est couverte de magnifiques forêts. La pêche est très abondante, et plusieurs espèces de poissons, qui manquent totalement dans les autres rivières sibériennes, vivent dans les eaux de l'Onon. Les riches pâturages de la vallée de l'Onon ont déterminé la plupart des riverains à se faire éleveurs. Djengis

Khan est né sur la rive droite de la rivière, à l'endroit nommé Délioun Boldok.

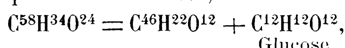
ONON-Borzia. Rivière de Sibérie, affl. dr. de l'Onon, dans la Transbaïkalie. Elle prend naissance dans les monts de Nertchinsk et coule d'abord vers le S.-O. à travers une contrée montagneuse, puis tourne vers le N. ; sa vallée change alors d'aspect et prend un caractère de steppe parsemé de lacs salés. Longueur 225 kil. La rivière déborde au printemps et inonde la contrée. Mar. C.

ONONDAGA. Lac des Etats-Unis (New York), se déversant dans le Seneca; au S.-E. est située la ville de Syracuse. Sources salines.

ONONDAGAS (V. Iroquois).

ONONÉTINE. Form. { Equiv... $C^{46}H^{22}O^{12}$. Atom... $\text{Є}^{23}H^{22}\text{Ө}^{6}$.

L'ononétine prend naissance dans la décomposition de l'onospine par les acides étendus,



$$C^{58}H^{34}O^{24} = C^{46}H^{22}O^{12} + C^{12}H^{12}O^{12},$$
Glucose

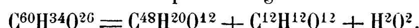
ou par l'ébullition de la formonétine avec l'eau de baryte. C'est une substance cristallisée en prismes incolores, cassants, groupés en rayons ou en faisceaux ; elle est peu soluble dans l'eau et soluble dans l'alcool et les alcalis. Le perchlorure de fer donne à ses solutions une teinte rouge cerise. C. M.

Bibl. : Hlasiwetz, *Jahresberichte*, 1855, p. 715.

ONONINE. Form. { Equiv... $C^{60}H^{34}O^{26}$. Atom... $\text{Є}^{30}H^{34}\text{Ө}^{13}$.

L'ononine est un principe cristallin découvert par Reinsch dans la racine de bugrane, *Ononis spinosa* L. Son étude et celle de ses dérivés ont été faites par Hlasiwetz. — On la prépare en faisant bouillir avec l'alcool la racine desséchée, l'extrait desséché est repris plusieurs fois par l'eau, enfin le résidu desséché après ébullition avec l'oxyde de plomb est amené à cristallisation.

L'ononine forme des aiguilles ou des paillettes sans odeur et sans saveur, insolubles dans l'eau froide, peu solubles dans l'eau bouillante et dans l'éther, solubles dans l'alcool bouillant. Elle fond vers 235° en se décomposant. L'ononine en solution alcoolique donne avec le sous-acétate de plomb un précipité floconneux blanc, mais elle ne précipite pas les autres solutions métalliques. Les acides étendus la décomposent en glucose et formonétine :



$$C^{60}H^{34}O^{26} = C^{48}H^{20}O^{12} + C^{12}H^{12}O^{12} + H^{2}O^{2}.$$

Bibl. : Hlasiwetz, *Journ. für prakt. Chem* , t. LXV, p. 419.

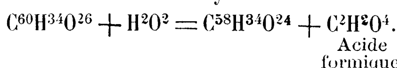
ONONIS (*Ononis* L.). Genre de Légumineuses-Papilionacées, composé d'herbes ou de sous-arbrisseaux, à feuilles trifoliolées ou réduites à une foliole et stipulées, à fleurs axillaires. Celles-ci possèdent 10 étamines monadelphes et un pistil surmonté d'un style subulé, genouillé au milieu. Le fruit est une gousse contenant un petit nombre de graines. Parmi les nombreuses espèces répandues en Europe et surtout dans la région méditerranéenne (environ 70), les plus intéressantes sont : *O. spinosa* L., encore appelée *Arrête-bœuf* ou *Bugrane épineuse*, haute de 0m,30 à 0m,90 avec rameaux épineux, fleurs roses ou blanches, répandue dans l'Europe entière ; *O. arvensis* Lamk ou *Bugrane des champs*, et *O. antiquorum* L. La racine de ces espèces, dont le goût est amer, passe pour apéritive, diurétique et astringente. Dr L. Hn.

ONOPORDON (*Onopordum* L.). Genre de Composées-Tubuliflores, tribu des Carduacées, voisin des *Carduus* (V. Chardon), dont il se distingue surtout par le plateau des capitules dépourvus de soies, les capitules toujours solitaires, les feuilles sinuées-épineuses. L'espèce type, *O. acanthium* L., connue sous le nom de *Chardon aux ânes*, *Chardonnette sauvage*, *Chardon velu*, *Fausse Acanthe*, *Pet d'âne*, est commune en Europe, dans le voisinage des habitations et au bord des routes. La racine, les capitules jeunes et les tiges décortiquées sont alimentaires. Les graines renferment une huile grasse bonne à brûler. Les feuilles, écrasées, servaient jadis en application sur le lupus et les ulcères de la face. C'est le *Carduus tomentosus* des formulaires. L'*O. illyricum* L., de l'Europe méridionale, a également des graines oléagineuses et des réceptacles comestibles. Dr L. Hn.

ONOSANDER (V. Onesander).

ONOSPINE. Form. { Equiv... $C^{58}H^{34}O^{24}$. Atom... $\text{Є}^{29}H^{34}\text{Ө}^{12}$.

L'onospine est un produit de dédoublement de l'ononine sous l'influence de la baryte :



$$C^{60}H^{34}O^{26} + H^{2}O^{2} = C^{58}H^{34}O^{24} + C^{2}H^{2}O^{4}.$$
Acide formique

On l'obtient sous la forme d'une masse cristalline fondant à 162°, insoluble dans l'éther, soluble dans l'eau chaude, dans l'alcool. Les solutions donnent avec le perchlorure de fer une coloration rouge cerise foncé et avec le bioxyde de manganèse et l'acide sulfurique une coloration rouge carmin. C. M.

Bibl. : Hlasiwetz. *Jahresberichte*, 1855. p. 715.

ONOZ. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet ; 281 hab. Sur le territoire d'Onoz, au bord de l'Ain, restes de la chartreuse de Vaucluse fondée vers 1139.

ONSEMBRAY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil; 950 hab.

ONSLOW (Georges), compositeur français, né à Clermont-Ferrand le 27 juil. 1784, mort le 3 oct. 1853. Fils de parents anglais, il eut pour maître *Reicha* (V. ce nom), et, après avoir consciencieusement étudié la grammaire de la musique, il écrivit trois opéras-comiques qui ne reçurent qu'un accueil réservé. Il se consacra dès lors à la musique instrumentale et composa des symphonies, et surtout des pièces de musique de chambre qui obtinrent quelques succès. En 1842, il fut élu à l'Académie des beaux-arts à la place de Cherubini. L'œuvre correcte, mais dénuée d'émotion, de cet estimable musicien, est de nos jours complètement délaissée. Elle se compose de trois opéras-comiques : *l'Alcade de la Vega*, *le Colporteur*, *le Duc de Guise*, de trois symphonies et d'un assez grand nombre de quintettes et quatuors pour instruments à cordes, outre des trios, des sonates et un sextuor. R. Br.

ONTAÑON (Gil de) (V. Gil).

ONTARIO. Lac. — Le dernier des cinq grands lacs de l'Amérique du Nord (V. Amérique du Nord, Canada, Etats-Unis et Niagara), situé entre les Etats-Unis (New York) au S. et à l'E. et le Canada (prov. d'Ontario) au N. et à l'O., compris entre 43° 20′ et 44° lat. N., 78° et 81° long. O. ; il a 318 kil. de long du S.-O. au. N-E., 85 kil. de largeur maxima, 60 kil. de largeur moyenne, une surface de 19.823 kil. q., un périmètre de 870 kil. Il est à 76m,2 d'alt. au-dessus de l'Océan, soit à 98m,5 en contre-bas du lac Erié dont il reçoit le trop-plein par le Niagara. Sa profondeur moyenne est de 185 m., maxima de 225, minima de 5 m. Le lac Ontario a dû être autrefois plus étendu, car du côté méridional s'étend, de 5 à 12 kil. du rivage actuel et le dominant de 50 à 60 m., un ancien rivage avec ses sables et ses graviers. Ce *Lake ridge* fut abandonné par le retrait des eaux après la période glaciaire, et c'est leur abaissement qui a déterminé la cataracte du Niagara. Il se déverse par le Saint-Laurent qui en sort à Kingston, à travers l'achipel des Mille Iles que la navigation évide par six canaux creusés entre le lac et Montréal. Les rivages du lac Ontario, formés d'assises siluriennes, sont en pente douce, parfois marécageux, largement boisés. Ils n'offrent d'aspérités, caps ou îles, qu'à l'extrémité N.-E. (baie de Quinté, baie et presqu'île du Prince Edouard, îles Gallop, Stony, etc.). Les bons ports sont nombreux, en particulier ceux de l'anse de Burlington, de Hamilton, de Toronto et de Kingston pour le Canada, Sacketts, Harbour et Oswego pour l'Etat de New York, qui possède aussi, à peu de distance du lac, la grande ville de Rochester. Le lac ne gèle pour ainsi dire jamais à cause de sa grande profondeur, et la

navigation y est aisée ; aussi a-t-elle pris un grand développement. Le canal Weyland relie le lac Ontario au lac Érié ; le canal d'Oswégo à l'Hudson, le canal Rideau à l'Ottawa.

Province. — Province du Canada, appelée autrefois *Haut-Canada*, comprise entre 42° 9′ et 52° lat. N., 76° 44′ et 97° 20′ long. O., s'étendant au N. du Saint-Laurent et des grands lacs, entre la province de Québec au N.-E., la baie James (baie d'Hudson), le territoire du Nord et la province de Keewatin au N., celle de Manitoba à l'O. ; 568.870 kil. q. ; 2.114.321 hab. (en 1891), soit 4 hab. par kilomètre carré. Il n'y en avait que 101.123 signalés comme parlant français, 358.300 catholiques, enfin 401.619 nés à l'étranger. — La partie riche et peuplée de la province est la presqu'île comprise entre les lacs Huron (et la baie Géorgienne), Érié et Ontario, région ondulée, bien arrosée. La partie septentrionale et occidentale, encore revêtue de forêts vierges, est peu peuplée. On appelle *Algoma* la région située au N. des lacs Huron et Supérieur ; au N. de celle-ci s'étendent les bassins de l'Abitibbi et du Moose-river, tributaire de la baie d'Hudson. Comme autres grands cours d'eau il faut citer l'Albany (baie d'Hudson) qui sépare l'Ontario du territoire du Nord, et l'Ottawa qui forme la frontière entre les provinces de Québec et d'Ontario. Les lacs abondent ; les plus vastes sont : le Simcoe, entre la baie Géorgienne et l'Ontario ; le Nipissing, entre la baie Géorgienne et l'Ottawa ; l'Abitibbi, plus au N., le Nipigon au N. du lac Supérieur ; le lac des Bois, sur la frontière occidentale ; les lacs Saint-Joseph et Lonely, sur la frontière N.-O. Tout le pays est peu accidenté et peu élevé, les gneiss et les granites des Laurentides, au N. des grands lacs, ayant été usés et nivelés au cours des âges ; le plus haut, le cap du Tonnerre, n'a que 60 m. d'alt. — Le climat est sec en été où la température moyenne de juillet est + 19° à Toronto ; celle de février s'abaisse à — 3°,5, la moyenne annuelle étant de + 6°, 8 (lat. de Nice et de Florence). Au N. les froids sont plus vifs et l'humidité plus grande.

Le chef-lieu de la province est Toronto ; elle est administrée par un lieutenant-gouverneur, nommé par le gouverneur du Canada et assisté d'un conseil de 8 ministres, d'une assemblée provinciale de 91 membres. Le budget était, en 1892, d'environ 24 millions de fr. aux recettes et 21 aux dépenses, la dette de 78 millions. On comptait, en 1890, 5.718 écoles publiques fréquentées par 251.307 enfants ; en outre 259 écoles catholiques et 7 protestantes. Il y avait 120 écoles supérieures, 10 collèges d'hommes, 6 de femmes, 4 universités (Toronto, Cobourg, Ottawa, Kingston). — L'agriculture est l'occupation principale ; l'Ontario produit plus de la moitié des céréales du Canada (blé, avoine, orge), beaucoup de légumineuses et de racines, du tabac, du chanvre, beaucoup de pommes, de pêches et autres fruits, un peu de vin. On y comptait, en 1891 : 761.700 chevaux, 1.895.800 bœufs, 994.700 moutons, 1.112.000 porcs. On exporte beaucoup de beurre et de fromage vers l'Angleterre. La pêche fluviale est assez active. Les forêts fournissent beaucoup de bois de construction, du sucre d'érable, etc. La presqu'île a du fer, du cuivre, du plomb, de l'argent, du nickel, du sel, du pétrole. La valeur totale de la production industrielle dépassait 1.280 millions en 1891 : après les scieries, ce sont les manufactures de lainages, de meubles, de voitures, de machines et d'instruments agricoles, d'horlogerie qui dominent. Le commerce se fait surtout avec les États-Unis, auxquels, en 1893, on vendait pour 260 millions de fr. de denrées et on en achetait pour 180 millions. Le mouvement de la navigation dans les 45 ports fut de 9 millions 832.000 tonnes. A.-M. B.

ONTENIENTE. Ville d'Espagne, prov. de Valence, sur l'Albaida ; 12.000 hab. Papeteries, toiles.

ONTEX. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Yenne ; 156 hab.

ONTHOPHAGUS (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères, de la famille des Scarabœides, établi par Latreille (*Gen. Crust et Ins.*, 1807, III, p. 141). Ce genre est caractérisé par : une tête cornue chez les mâles, simplement carénée chez les femelles ; des antennes de neuf articles dont les trois derniers en massue ; l'absence d'écusson. Ce sont des Insectes de taille moyenne ou petite. Ils vivent réunis dans les bouses et les matières animales. Le genre comprend plus de 300 espèces répandues dans les régions chaudes et tempérées. L'espèce la plus commune est l'*O. Taurus* Linn., complètement noir, avec de nombreuses variétés locales, que l'on trouve dans toute l'Europe méridionale, le Caucase et même dans les environs de Paris.



Ontophagus. — *A*. Profil de la tête et du thorax de la femelle. — *B*. Profil de la tête et du thorax du mâle.

ONTOLOGIE. Ontologie signifie proprement science de l'être. Aristote ayant défini la métaphysique « la science de l'être en tant qu'être », ce terme serait ainsi synonyme de métaphysique ; et il est, en effet, employé souvent dans ce sens-là. Mais plus souvent encore, il paraît désigner, soit une des parties dans lesquelles on divise la métaphysique, soit une façon particulière dont on en comprend l'objet et la méthode. Dans le premier cas, la métaphysique étant divisée en métaphysique générale qui traite de l'être en général, et métaphysique spéciale qui traite des diverses espèces d'être, telles que l'être matériel, l'être spirituel et l'être absolu, l'ontologie est le nom de la métaphysique générale, tandis que la métaphysique spéciale comprend la cosmologie, la psychologie et la théologie rationnelles. Ainsi l'entendaient Wolf et toute la philosophie allemande après lui. Dans le second cas, si on entend par métaphysique l'étude des premiers principes, la discussion des problèmes ultimes, il paraît évident que nul système philosophique ne peut contester la légitimité et la nécessité de la métaphysique ainsi comprise ; mais il reste à savoir si et comment elle résoudra ces problèmes, jusqu'à quel point et sous quelle forme elle saisira ces principes. Supposons avec tous les anciens métaphysiciens, comme aussi avec Descartes, Spinoza, Leibniz, etc., parmi les modernes, qu'elle puisse atteindre l'être même dans son fond absolu, elle pourra s'appeler alors *ontologie;* si, au contraire, on suppose avec Kant, Auguste Comte, etc., qu'elle ne puisse connaître que des lois formelles de l'entendement humain ou les vérités les plus générales dans lesquelles viennent se résumer toutes les sciences, elle devra renoncer pour jamais à toute prétention ontologique et se contenter de n'être plus qu'une *critique* ou une *philosophie générale*. On peut, croyons-nous, rapporter à ce dernier sens le nom d'argument ontologique donné par Kant à la célèbre preuve de l'existence de Dieu proposée d'abord par saint Anselme, puis renouvelée plus tard par Descartes. Cette preuve consiste, on le sait, à démontrer à priori que Dieu existe en déduisant son existence comme une conséquence nécessaire de sa perfection. Sully Prudhomme, dans son poème du *Bonheur*, l'a résumée, assez exactement mais peu poétiquement, en ces quatre vers :

> Anselme, ta foi tremble et ta raison l'assiste.
> Toute perfection en ton Dieu se conçoit ;
> L'existence en est une : il faut donc qu'il existe.
> Le supposer parfait, c'est exiger qu'il soit.

Kant, qui appelle cet argument l'Achille de la métaphysique, lui reproche de conclure illégitimement de l'idée à l'être. C'est encore à ce sens du mot ontologie que se rattache le nom d'*ontologisme* donné par quelques théo-

logiens contemporains au système philosophique de Rosmini. Ce système, qui a eu pour défenseur en France l'abbé Hugonin (plus tard évêque de Bayeux), ramène toutes les idées de la raison à une seule idée fondamentale, l'idée de l'être ; ou plutôt, c'est moins là une idée qu'une intuition, le résultat de la présence de l'être absolu au plus profond de notre conscience. L'ontologisme est, en somme, une sorte de rationalisme mystique. E. BOIRAC.

ONTONGIAVA. Groupe d'une trentaine d'Îlots allemands d'Océanie, à l'E. des îles Salomon. Ce sont des atolls boisés, dont l'ensemble occupe 35 kil. q. Ils sont peuplés de Polynésiens.

ONUPHIS (Zool.). Genre d'Annélides polychètes errantes, famille des Eunicides. Ces animaux ont les caractères suivants : pas de pieds aux deux premiers segments, le premier portant des cirrhes tentaculaires ; cinq antennes, deux palpes ; branchies simples ou pectinées ; soies simples et soies à crochets. Type : *O. eremita,* Atlantique.

ONURIS. Dieu égyptien de la ville de This figuré avec une corde à la main, un bouquet de quatre hautes plumes sur la tête.

ONVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Chambley ; 460 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

ONVILLERS. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Montdidier ; 136 hab.

ONYCHASTER (V. OPHIURE).

ONYCHIUM (Entom.) (V. INSECTES, t. XX, p. 824).

ONYCHODACTYLUS. Genre de *Batraciens Urodèles,* établi par Tschudi, pour des animaux dont les doigts sont pourvus d'un ongle, ce qui est une exception dans ce groupe de Batraciens. La langue est grande, arrondie, entière, libre seulement sur les bords, le palais est garni de dents disposées suivant une série en forme d'M majuscule. La seule forme connue est l'*Onychodactylus Japonicus*, la couleur est d'un brun grisâtre en dessus, avec une large raie d'un jaune rougeâtre s'étendant sur toute la longueur du dos. Cette bande, à bords irrégulièrement festonnés de taches brunes, se bifurque sur la tête, ornée de marbrures noires, le ventre est brun clair tacheté de brun. Cet animal est spécial au Japon, dans les provinces du Centre et du Nord ; il passe pour être un excellent vermifuge pour les enfants. Sa nourriture consiste en petits mollusques et en vers, il dort pendant la nuit en des retraites humides, au bord des ruisseaux où il se tient pendant le jour.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM., éd. fr.

ONYCHOMANCIE (V. DIVINATION, t. XIV, p. 722).

ONYCHOTEUTHIS (Malac.). Genre de Mollusques Céphalopodes Acétabulifères établi par Lichtenstein en 1818 : animal allongé, subcylindrique, tronqué en avant, atténué en arrière et pourvu en cette partie de deux nageoires terminales, très larges, triangulaires, réunies sur le dos ; tête bien distincte du corps, munie d'yeux grands, latéraux et saillants ; bras sessiles ornés d'une crête natatoire et armés de deux rangées de cupules à cercle corné ; bras tentaculaires terminés en massues et munis de cupules et de crochets. Ex. : *O. Bergii* Licht. Ces animaux vivent solitaires dans l'océan Pacifique et dans la Méditerranée.

ONYGENA (Bot.). Genre de Champignons constituant la tribu des Onygénées, de la famille des Périsporiacées, caractérisés par un péridium membraneux à déhiscence irrégulière. Ce périthèce est porté par un pédicelle assez volumineux et donne naissance à des spores ellipsoïdes et transparentes. Ces Champignons sont très peu nombreux et sont tous de très petite taille. On les rencontre sur les matières cornées, sur les poils des mammifères, les plumes des oiseaux, les sabots des ongulés, etc. H. F.

ONYX. I. JOAILLERIE. — L'onyx est une variété d'agate d'une grande dureté et susceptible d'un beau poli. On le rencontre principalement en Orient, en Allemagne et en Ecosse. Il en existe également en France. Ce qui distingue l'onyx de l'agate rubanée, c'est qu'au lieu d'être constitué par des bandes droites et parallèles, il présente des bandes curvilignes et concentriques (V. AGATE).

L'onyx est employé principalement dans la bijouterie ; on en fait des camées, des vases, etc. Celui dont on fait usage pour les camées présente deux couches blanches : l'une, extérieure, opaque ; l'autre, intérieure, translucide. Cette différence permet d'obtenir des effets très remarquables et qui font ressortir l'œuvre du graveur en lui donnant une grande finesse de tons. E. MAGLIN.

II. ARCHITECTURE. — L'onyx est employé en architecture comme une matière assez précieuse, à l'état de colonnettes, de gaines, de tables, d'incrustations, dans les ouvrages d'une certaine richesse où on l'associe le plus souvent à des motifs de marbre blanc. A Paris, l'escalier de l'ancien hôtel de Païva (aujourd'hui restaurant Cubat), aux Champs-Elysées, est en onyx, et le grand escalier de l'Opéra a sa main courante de même matière. Les carrières d'onyx du N. de l'Afrique avaient été exploitées par les Romains qui en avaient extrait des fûts de colonnes employés depuis par les Arabes dans leurs mosquées. Charles LUCAS.

ONYXIS (Méd.). Inflammation de l'ongle dépendant le plus ordinairement d'affections constitutionnelles ou acquises (V. SYPHILIS).

ONZA (*Unza*) (V. CHAT, t. X, p. 873).

ONZAIN (*Ozanum*). Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Herbault ; sur la rive droite de la Loire ; 2.385 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Tours par Orléans. — Depuis le règne de Louis-Philippe, il ne reste plus rien d'un château fort du XIIIe siècle remanié au XVe, qui, au moyen âge, avait appartenu au sire de Bury, et où, pendant dix ans, Louis XI tint prisonnier le cardinal Balue. Le prince de Condé, fait prisonnier à la bataille de Dreux (1562), y fut détenu. C'est aussi dans ce château que Voltaire écrivit la *Pucelle.*

ONZE. C'est le nombre qui, dans la numération décimale, surpasse d'une unité la base 10. De là ses curieuses propriétés arithmologiques. Toute puissance de 10 telle que 10^n est un multiple de 11 plus ou moins 1, suivant que n est pair ou impair ; la divisibilité par 11 résulte directement de cette proposition, qui donne aussi les preuves par 11 de la multiplication et de la division, qu'on trouve dans tous les traités d'arithmétique. Une autre propriété moins remarquée, bien qu'elle soit très simple, c'est que les premières puissances de onze, 11, 121, 1331, 14641, donnent précisément comme chiffres les coefficients qu'on rencontre dans le développement de la puissance entière $(a+b)^n$ d'un binôme. Cela devient vrai pour une base b quelconque de numération et pour les puissances du nombre $b+1$ immédiatement supérieur à b, tant que les coefficients restent inférieurs à b. Cette proposition est pour ainsi dire intuitive, quand on remarque qu'écrire un nombre dans un système de numération de base b, c'est le développer en un polynôme suivant les puissances de b, avec la condition que les coefficients restent inférieurs à cette base b. C.-A. LAISANT.

OO. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, à 934 m. d'alt., sur la rive g. de l'One ou Neste d'Oô ; 257 hab. Mines de cuivre, plomb, zinc, etc. Eglise romane. Oô est à l'entrée de la belle vallée du même nom, qui remonte au lac de Séculéjo ou d'Oô, un des plus jolis lacs pyrénéens, qui reçoit et renvoie un torrent, la Neste d'Oô, qui lui arrive par une chute de 273 m., la cascade d'Oô ; ce lac est à 1.500 m. d'alt., à 9 kil S.-O. de Bagnères-de-Luchon et à moins de 5 kil. de la frontière espagnole ; sa profondeur maximum est de 67 m. La vallée d'Oo est une des plus curieuses des environs de Luchon et le port d'Oô un des principaux cols des Pyrénées centrales. H. C.

OOGONE (Bot.). Dans la reproduction sexuée de certaines *Algues* (V. ce mot), l'oogone est la cellule où se forme la masse protoplasmique femelle ; il est généralement placé à l'extrémité d'un rameau et subit des modi-

fications déterminées par le mode d'accroissement de la plante (V. Reproduction).

OOKIEP. Localité de la colonie du Cap, district du Namaqualand; 1.900 hab. (en 1891) Hottentots, Herreras, Anglais et Allemands, exploitant des mines de cuivre d'où l'on retire annuellement 20.000 tonnes d'un minerai d'une teneur de 33 à 70 °/₀. Le débouché est Port Nolloth, sur l'Atlantique, relié à Ookiep par un chem. de fer de 145 kil.

OOLITHE. I. Pétrographie. — On désigne sous ce nom de petits grains arrondis de calcaire, d'oxyde de fer, de glauconie, etc., de très petite taille (leur diamètre est souvent voisin de 1 millim. ou même inférieur, et ne dépasse que rarement 3 millim.) ; suivant la nature du minéral, on a des oolithes calcaires, ferrugineuses, glauconieuses, etc. D'autre part, on rencontre souvent, au milieu des formations géologiques, des bancs formés uniquement ou presque exclusivement par les oolithes, habituellement calcaires ; on a pris l'habitude de reporter alors à la roche le nom de ses éléments et de désigner un calcaire oolithique formé à peu près complètement d'oolithes sous le nom d'*oolithe calcaire* ou même plus simplement d'*oolithe;* dans des conditions analogues, mais plus rarement, on aura une *oolithe ferrugineuse.*

Les *oolithes calcaires* les plus abondantes de toutes, se montrent généralement, lorsqu'on examine leur section au microscope, formées de couches concentriques emboîtées et souvent disposées autour d'un petit grain détritique de nature différente (tel qu'un grain de sable, par exemple), ou encore d'un débris d'organisme, ou même souvent d'un foraminifère de petite taille. La disposition des couches concentriques indique que ces oolithes se forment par concrétion du calcaire tenu en dissolution dans l'eau de mer où elles se forment ; il semble, en outre, qu'elles se forment d'ordinaire dans un milieu agité, à très faible profondeur, dans des points où se font sentir l'action des vagues et le jeu des marées. On peut généralement constater que les formations oolithiques les plus étendues se sont produites dans le voisinage de récifs calcaires, où l'eau de mer tient en dissolution beaucoup de calcaire. D'autres oolithes calcaires se forment aussi dans les eaux douces, auprès de sources pétrifiantes (celles de Carlsbad, par exemple). Certaines de ces oolithes ne montrent plus la disposition en couches concentriques et résultent d'un remplissage homogène, par de la calcite, de petites cavités arrondies existant dans le calcaire et qui proviennent de bulles gazeuses encroûtées dans la formation du calcaire et remplies postérieurement.

Certains calcaires oolithiques sont complètement formés d'oolithes à peine agglutinées par leurs bords et séparées par des vides polyédriques à faces courbes; comme exemple de ces calcaires, on peut citer l'*oolithe miliaire*, formée de petits grains de la dimension d'un grain de mil (d'où son nom) ; d'autres calcaires oolithiques sont compacts et formés d'oolithes plus ou moins nombreuses, englobées dans une masse générale de calcaire amorphe.

Les *oolithes ferrugineuses*, composées d'hydroxyde de fer, se forment dans des conditions analogues aux oolithes calcaires, dans le voisinage de rivages où débouchaient des rivières amenant en dissolution de l'oxyde de fer enlevé à des terrains plus ou moins riches en fer. Ces conditions ont été en particulier réalisées durant l'époque jurassique en Normandie, dans les Ardennes et sur la bordure du Massif central de la France, et par suite beaucoup de niveaux du jurassique y renferment des oolithes ferrugineuses plus ou moins abondantes, englobées dans du calcaire (ex. le calcaire de Bayeux) ou de l'argile. Ces oolithes, lorsqu'elles sont suffisamment abondantes et surtout lorsque le calcaire qui les englobe a été dissous suivant les affleurements par l'eau de pluie chargée d'acide carbonique, peuvent s'accumuler de façon à constituer un excellent minerai de fer. Dans les régions calcaires, ces oolithes sont parfois concentrées dans des poches creusées dans le calcaire et englobées au milieu d'une argile rouge, résidu de la décalcification du calcaire; elles appartiennent alors à ce qu'on désigne sous le nom de formations sidérolithiques.

D'autres minéraux encore peuvent se trouver en petits grains analogues : la *glauconie*, si répandue dans beaucoup de niveaux du crétacé ; certaines *chlorites* (bavalite, berthiérine) associées à de l'oxyde de fer ; le *phosphate de chaux* de la craie phosphatée, etc.

II. Géologie. — On désigne souvent en géologie sous le nom d'*oolithe* le jurassique moyen (bajocien et bathonien), à cause du grand développement des calcaires oolithiques dans ces deux étages, surtout dans le bassin anglo-parisien. On distingue principalement deux niveaux d'oolithe : 1° l'*oolithe inférieure,* ayant comme type le calcaire bajocien de Bayeux ; 2° la *grande oolithe,* correspondant à une partie du bathonien (V. Bajocien). L. Bertrand.

OOLITHIQUE (Calcaire) (V. Ooolithe).

OOMS (Carl), peintre belge, né à Desschel (prov. d'Anvers) le 27 janv. 1845. Élève de Keyser, peintre d'histoire et de portrait. On a de lui : au musée d'Anvers, *Philippe II rendant les derniers honneurs à don Juan d'Autriche;* au musée de Bruxelles, *Lecture défendue.* Citons encore : *le Duc d'Albe mourant*, *les Derniers Jours de Rubens*, *Descente de justice dans l'imprimerie Plantin*, etc.

OOMYCÈTES (Bot.). Ordre de Champignons, caractérisés uniquement par la propriété qu'ils ont de former des œufs, offrant une variété de formes et de structure considérable. Leur thalle, généralement peu différencié, affecte les aspects les plus divers ; il peut se reproduire par simple division ou par spores (V. Mucorinées), mais l'organe de conservation est l'œuf qui doit seul nous intéresser ici. Il se forme par fusion intime de deux corps protoplasmiques ; à cet effet, deux filaments mycéliens envoient l'un vers l'autre des prolongements à l'extrémité desquels, par une cloison, s'isole de chaque côté une masse de protoplasme constituant une gamète. Une fois ces deux prolongements en contact, la double membrane de séparation se gélifie ; les deux protoplasmes se fusionnent en se contractant légèrement en une masse qui s'entoure immédiatement d'une membrane de cellulose : l'œuf est formé. Si les deux gamètes sont identiques et si elles font le même chemin pour se réunir, il y a isogamie parfaite, l'œuf se trouve alors à égale distance des deux filaments générateurs (*Mesocarpus*) *;* le plus souvent, les deux gamètes ne sont pas égales ou l'une d'elles fait la plus grande partie du chemin, il y a alors hétérogamie ; toutes les formes de passage existent entre l'isogamie parfaite et l'hétérogamie manifeste. La formation de l'œuf que nous venons de résumer ne suit pas d'ailleurs toujours des règles aussi fixes, et le champignon emploie pour former son œuf les moyens les plus divers. De même, il est impossible de décrire d'une façon générale le passage de l'œuf à l'état d'embryon et la germination de ce dernier. Aussi, Van Tieghem, se basant plus sur la formation des œufs et des spores que sur la conformation du thalle, divise-t-il cet ordre hétérogène des Oomycètes en huit familles, qui sont, en partant des formes inférieures pour arriver aux organismes les plus élevés, les Chytridinées, les Vampyrellées, les Mucorinées, les Entomophthorées, les Ancylistées, les Péronosporées, les Saprolégniées et les Monoblépharidées. H. Fournier.

OONOPS (Zool.). Genre d'Arachnides, de l'ordre des *Araneæ*, qui a donné son nom à une famille spéciale, voisine de celle des *Dysderides*, dont elle diffère surtout par les pièces buccales courtes, les lames inclinées, les hanches globuleuses et espacées, les griffes tarsales garnies d'une double rangée de dents. Les *Oonops* sont de très petites Araignées de coloration rougeâtre ; quelques espèces, dont on a fait des genres particuliers (*Gamasomorpha*, etc.), ont l'abdomen recouvert de plaques indurées ou scuta. Ils vivent dans les détritus végétaux secs ; la seule espèce qui

étende son habitat à l'Europe tempérée, *Oonops pulcher* Templ., se trouve cependant dans l'intérieur des maisons; sa présence a été signalée dans les herbiers et même dans les boîtes des collections entomologiques, où elle vient sans doute chasser les *Acarus*. E. SIMON.

OOPHORITE (V. OVAIRE).

OORYPHAS (Nicétas), amiral byzantin du IXe siècle. Il reconstitua, sous Michel II, la flotte byzantine et chassa les Arabes d'une partie des Cyclades. Très en faveur sous Théophile et Michel III, il se montra d'abord fort hostile à Basile, mais par sa loyauté même il mérita bientôt la bienveillance du nouveau souverain. Drongaire de la flotte, il délivra, vers 867, Raguse, assiégée par les Arabes; plus tard, il battit à plusieurs reprises, en Orient, les pirates sarrasins de Crète. Il avait laissé la réputation d'un marin distingué et on se souvenait au XVe siècle encore de l'habile exploit par lequel il transporta ses navires par-dessus l'isthme de Corinthe, du port de Cenchrées dans le golfe de Patras. Ch. DIEHL.

OOSPHÈRE (Bot.). C'est la masse protoplasmique femelle qui naît dans l'*oogone* (V. ce mot). Après la fécondation, cette masse s'entoure d'une membrane propre et forme l'*oospore*. Chez les Fucacées, plusieurs oosphères se forment dans chaque oogone, et les oospores peuvent germer tout de suite, contrairement à ce qui arrive pour les autres Algues. Le sac qui renferme l'oospore s'appelle *oosporange* et quelquefois *archégone*. Dr L. HN.

OOSPORE (Crypt.) (V. OOSPHÈRE).

OOST-CAPPEL. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Hondschoote; 392 hab.

OOST-ROOSEBEKE. Com. de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arrondissement administratif de Thielt et arrondissement judiciaire de Courtrai, sur la Mandél, affl. de la Lys, et sur le canal de la Lys à Roulers, à 39 kil. de Bruges; 4.500 hab. Brasseries, distilleries, fabriques de toiles.

OOST (Jacques Van), *le Vieux*, peintre flamand, né à Bruges en 1600, mort à Bruges en 1671. Issu de la haute bourgeoisie, il fut élève de son frère, mort jeune, puis alla en Italie, d'où il rapporta l'influence marquée d'Annibal Carrache, qu'il mêla, dans ses tableaux religieux, à celle de Rubens et de Van Dyck. Ses portraits sont remarquables. On trouve ses nombreux ouvrages au musée et dans les églises de Bruges (*Déposition de Croix*, à l'église des Jésuites; *Baptême du Christ*, à l'église du Sauveur; *Naissance du Christ*, à Notre-Dame; *Présentation de Marie*, au temple Saint-Jacques), dans les musées du Louvre, de Vienne, de l'Ermitage, etc. Il eut de deux mariages six enfants, dont deux peintres. Le meilleur fut *Jacques* le Jeune, né à Bruges en 1636 ou 1637, mort à Bruges en 1713. Elève de son père, il alla en Italie, revint par Paris, se maria à Lille et y vécut quarante et un ans. Ses meilleurs et ses plus nombreux ouvrages de peinture religieuse se trouvent dans les églises (*Martyre de sainte Barbara*, à Saint-Etienne; *Christ enfant*, aux Capucins, etc.), les couvents et le musée de Lille. E. D.-G.

OOSTACKER. Com. de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. de Gand, sur le canal de Gand à Terneuzen; 5.200 hab. Stat. du chem. de fer de Gand à Saffelaere, à 7 kil. de Gand. Huileries, distilleries, fabriques de colle forte, de chicorée, de savon. On a érigé en 1874 à Oostacker une copie de la grotte de Lourdes qui amène dans cette localité un grand concours de pèlerins des deux Flandres.

OOSTCAMP. Com. de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. de Bruges, sur le canal de Bruges à Gand, à 5 kil. de Bruges; 6.200 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Ostende. Huile. Exploitations agricoles considérables. L'église de Saint-Pierre, assez remarquable, date du XIe siècle; elle aurait été construite sur les ordres de Robert le Frison, comte de Flandre.

OOSTERHOUT. Ville des Pays-Bas, prov. du Brabant septentrional, sur un canal qui aboutit à la Donge et à Gertruidenberg; 10.425 hab. (en 1889). Belle église catholique. Sucreries, tanneries, cordonneries, poteries, billards. Commerce de toile et de bois.

OOSTERZEE (Jean-Jacques Van), théologien hollandais, né à Rotterdam en 1817, mort à Wiesbade en 1882. Il fut successivement pasteur à Alkmaar et à Rotterdam, puis professeur de théologie à l'Université d'Utrecht. Il est l'auteur d'un grand nombre de travaux estimables sur l'histoire religieuse; ils ont été réunis sous le titre d'*Œuvres complètes* (en néerlandais) (Amsterdam, 1877-80, 3 vol. in-8). Il a publié aussi des poésies néerlandaises (Utrecht, 1882, in-8).

OOU. Région de la côte de Chine, au S. de l'estuaire du Yang tse kiang, où s'élèvent les villes de Oou si et de Sou tcheou. A l'origine de l'histoire chinoise, elle formait un Etat, dont les habitants parlaient une langue non chinoise et étaient appelés des barbares; cependant les rois de Oou voulurent se rattacher à la famille des *Tcheou*, et l'on raconta que *Thai po*, oncle de *Oen oang*, avait fondé la dynastie de Oou. C'est en 645 av. J.-C. que ce royaume est mentionné pour la première fois par les annales chinoises; en 585, ces annales constatent encore que les gens de Oou ne sont Chinois ni d'habit ni de langage; cependant Confucius et son école célèbrent *Ki tcha*, fils d'un roi de Oou, qui refusa le trône pour s'adonner à l'étude de la sagesse. Le royaume de Oou était en guerres continuelles avec celui de *Tchhou*, Etat également barbare situé à l'O.; on peut remarquer le développement pris par les flottes fluviales de ces deux royaumes. En 513, *Ho liu*, roi de Oou, fonda et prit pour capitale une ville qui est devenue Sou tcheou; il remporta d'importants succès contre le royaume de Tchhou et contre celui de *Yue* situé au S. de Oou, sur la côte; il fut tué dans une guerre contre Yue (494). Son successeur *Fou tchhai* fut vainqueur de Yue et de *Tshi* (O. de la prov. du Chan tong); mais à la fin, *Keou tshien*, roi de Yue, envahit Oou et prit la capitale; le roi périt et le royaume fut réuni à Yue (472 av. J.-C.).

Le nom de Oou a été conservé par la région: en 208 ap. J.-C., *Soen Khiuen*, gouverneur du pays depuis 202, fut nommé prince de Oou; il prit plus tard le titre d'empereur (V. TROIS ROYAUMES) et résida à Nanking. On trouve encore, au N. du Yang tsé, un royaume indépendant de Oou (901-937), qui fut remplacé par l'Etat de *Thang méridional* (937-975), et, au S. du Yang tse, un royaume de Oou yue qui dura de 894 à 978. Enfin, lors de la décadence de la dynastie mongole, *Tchang Chi tchheng*, puis *Tchou Yuen tchang* (*Thai tsou* des *Ming*), donnèrent à leur territoire le nom de royaume de Oou (1353-68). M. COURANT.

BIBL. : Le P. A. TSCHEPE, *Histoire du royaume de Ou* (*Variétés sinologiques*), n° 10; Chang-haï, 1895, in-8.

OOU HEOU, célèbre impératrice chinoise de la dynastie des Thang (V. THANG).

OOU HOU (*Wu-hu*). Ville chinoise (préf. de Thai phing, prov. de Ngan-hoei), située sur la rive droite du Yang tse, ouverte par la convention de Tche-fou (1876); la douane y fut installée en 1877. Situé à 80 kil. de la ville importante de Ning-koe, à portée de districts producteurs de thé et de soie, relié à tous les environs par des canaux, ce port semble destiné à prendre de l'accroissement. Concession anglaise peu peuplée; la ville contient 77.000 âmes. Dans les environs, mines de charbon. Exportation de bois, riz, froment. M. COURANT.

BIBL. : *Returns of trade and trade reports for China*, publiés à Chang-haï par les Douanes chinoises.

OOU KHI, général chinois, originaire du royaume de Oei II (IVe siècle av. J.-C.). Entré au service du royaume de Lou, il vainquit le royaume de Tchi; puis, il passa dans les armées de Oei III, et enfin de Tchhou; détesté par les fonctionnaires de ce pays, il fut tué après la mort du prince Tao qui l'avait accueilli. Un ouvrage qu'il a laissé, le *Oou tseu*, est compté au nombre des sept classiques militaires.

OOU OANG, célèbre roi chinois, fondateur de la dynastie des Tcheou (V. TCHEOU).

OOU TAI CHI. Histoire des cinq dynasties qui ont régné en Chine entre celles des Thang et des Song (*Liang* postérieurs, *Thang* postérieurs, *Tsin* postérieurs, *Han* postérieurs et *Tcheou* postérieurs, de 907 à 960). Il existe deux ouvrages portant ce titre et compris tous deux parmi les 24 histoires dynastiques : 1° *Ancienne histoire des 5 dynasties*, en 150 livres, par Sie Kiu tcheng ; 2° *histoire* (*ou nouvelle histoire*) *des 5 dynasties*, en 74 livres, par *Ngeou yang Sieou* (V. ce mot). M. Courant.

OPACITÉ. Un corps est opaque lorsqu'il arrête les rayons lumineux qui frappent sa surface ; un pareil corps arrête aussi en général la chaleur rayonnante, mais il ne s'oppose pas à la transmission de la chaleur par conductibilité. L'opacité des corps est une propriété relative, en ce sens que les corps les plus opaques peuvent cependant laisser passer la lumière lorsqu'on les emploie à l'état de lames suffisamment minces. L'or par exemple peut être amené à l'état de feuilles si minces (1/25000 de millim.) qu'elles laissent passer une lumière verdâtre complémentaire de la lumière qu'elles réfléchissent. L'opacité dépend aussi de la nature des rayons que reçoit le corps : ainsi une solution d'alun qui est bien transparente parce qu'elle laisse passer facilement la lumière est beaucoup plus opaque pour la partie infra-rouge du spectre qu'elle arrête complètement sous une épaisseur suffisante ; elle est opaque pour ces rayons. Au contraire, les solutions concentrées d'iode dans le sulfure de carbone semblent noires parce qu'elles arrêtent complètement tous les rayons lumineux ; mais elles ne sont pas opaques pour les rayons calorifiques qu'elles laissent passer au contraire facilement. De même, certains rayons (rayons polarisés), pour lesquels des cristaux convenablement taillés sont absolument transparents dans une direction déterminée, sont absolument arrêtés si l'on tourne ces cristaux d'un certain angle. Enfin la découverte récente des rayons X a beaucoup modifié l'idée qu'on se faisait, en général, de l'opacité. On sait que pour ces rayons, ce sont les substances légères, opaques ou non pour la lumière, qui sont transparentes, tandis que les substances lourdes sont opaques : une lame de carton laisse passer les rayons X, une lame de cristal les arrête. A. Joannis.

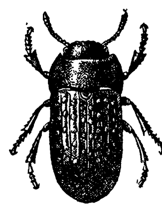
OPALE (Minéral.). Silice hydratée amorphe se présentant en masses transparentes quelquefois terreuses. L'éclat est vitreux, résineux ou perlé. La couleur est très variable. Blanche, rouge, jaune, verte, grise, bleue. Densité, 1,9 à 2,3 ; dureté, 5,5. La quantité d'eau n'étant pas toujours la même, les propriétés physiques sont très variables aussi ; on distingue un très grand nombre de variétés. Toutes sont solubles dans l'acide fluorhydrique et dans la potasse et la soude. Infusibles au chalumeau. L'*opale noble*, la plus précieuse de toutes, possède de belles couleurs dues aux fines fissures qui se trouvent dans la substance, aussi par suite des modifications de ces dernières produites par la chaleur, l'humidité, etc., les couleurs changent et même disparaissent. On dit alors que l'opale meurt. Ces opales employées en bijouterie viennent surtout de Hongrie et, depuis quelques années, d'Australie. L'*opale de feu* a une couleur rouge hyacinthe passant au jaune. Elle se trouve au Mexique. L'*opale girosol* est blanc bleuâtre avec des reflets rougeâtres. L'*hydrophane*, peu colorée, translucide, adhère à la langue et devient transparente lorsqu'elle est plongée dans l'eau. Le *cacholong* est opaque et blanc comme la porcelaine. L'*hyalite* constitue des concrétions globulaires ressemblant à du verre. La *forcherite* est une opale jaune colorée par de l'orpiment (Saint-Nectaire). La *ménilite* de Ménilmontant (Paris) est en concrétions opaques et grises, tubéreuses ou réniformes dans des dépôts argileux. P. Gaubert.

OPALIES (Myth. rom.) (V. Ops).

OPALINE (Zool.). Genre d'Infusoires ciliés, ordre des Holotriches, type d'une petite famille dont tous les représentants sont des parasites internes. Ils sont finement et régulièrement ciliés, dépourvus, par rétrogradation, de bouche et de pharynx. L'*Opalina ranarum*, commune dans le tube digestif des grenouilles, longue de 0mm,20 sur 0mm,12 de large, n'a pas de vésicule contractile, bien que cet appareil se retrouve dans des genres voisins. Le genre *Discophrya*, qui habite le tube digestif de diverses Planaires et Amphibiens, présente en avant une sorte de ventouse ; cet organe est moins développé chez les *Hoplitophrya*, parasites des Planaires et Oligochètes, mais il est armé de deux crochets fixateurs ; *Opalinopsis*, chez divers Céphalopodes.

OPATOW. Ville de Pologne, gouv. de Radom, ch.-l. de district sur l'Opatowka, affl. g. de la Vistule. Ville ancienne ; 6.942 hab. Fabrique d'instruments agricoles. Gisements de calcaires et de grès dans les environs.

OPATRUM ou **HOPATRUM** (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères, de la famille des Ténébrionides, établi par Fabricius (*Syst. Ent.*, 1775, p. 76). Ce genre est caractérisé par la tête transversale, fortement échancrée, des antennes de 11 articles, des élytres parallèles, arrondis en arrière et des tarses simples. Les ailes sont, selon les espèces, rudimentaires ou développées. La forme et la sculpture des élytres varient. On rencontre ces Insectes dans les lieux arides, sous les pierres. Le genre comprend 160 espèces environ appartenant surtout à l'ancien continent, particulièrement à la faune méditerranéenne. Le type du genre, *O. sabulosa* Linn., long de 8 millim., d'un brun noir, est très commun aux environs de Paris. Les larves de ce Pinnelide causent parfois d'assez grands dégâts dans les pépinières, attirées par l'alimentation facile et succulente que leur offrent les jeunes pousses étiolées à leur base. C'est surtout dans les terrains sablonneux ou légers que cet insecte se développe de préférence.



Opatrum sabulosa

OPAVA. Nom tchèque de la ville de *Troppau* (V. ce mot).

OPENSHAW. Faubourg de Manchester, réuni à cette ville en 1888 (V. Manchester).

OPÉRA. Action dramatique dans laquelle la poésie et la musique sont étroitement associées, le texte chanté étant en outre accompagné par un orchestre. En s'en tenant à cette définition, on peut faire remonter jusqu'à l'antiquité les origines de l'opéra. Dans les tragédies d'Eschyle et de ses successeurs, le dialogue était déclamé sur un rythme déterminé et avec des intonations musicales, et les chœurs se faisaient entendre, soutenus par les joueurs de flûtes et de lyres. — Plus près de nous, à dater du ve siècle de l'ère chrétienne, apparaissent de véritables drames sacrés dont la représentation précédait ou suivait, selon le cas, les cérémonies du culte. Tels sont *les Prophètes du Christ*, inspirés par un sermon de saint Augustin, *les Vierges sages et les Vierges folles*, comportant des chœurs et des *soli*. A ces drames, strictement religieux et interprétés par les seuls clercs, succédèrent des cérémonies d'un caractère burlesque dans lesquelles le peuple se délassait à cœur-joie de la gravité des primitifs mystères. Telle est la célèbre *Fête de l'âne* qui, du xie au xive siècle, déroulait annuellement sa grotesque procession, en mêlant des braiments aux chants de la messe. Du mélange de l'élément religieux et de l'élément populaire devait naître un genre mixte. Déjà au xiie siècle, l'église n'est plus indispensable à la représentation de ce qu'on a justement nommé des drames semi-liturgiques. *Daniel* est un modèle de cette catégorie, et il offre cette particularité remarquable que des instruments à cordes s'y joignent à l'orgue pour accompagner les chanteurs. *Le Fils de Gédron, le Massacre des Innocents, l'Adoration des Mages*, nous offrent d'intéressants exemples de transformation qu'un siècle avait suffi à produire. Dans ces *mystères*, la déclamation lyrique, le mouvement des chœurs, enfin la mise en scène s'unissaient pour donner

plus d'intérêt et d'animation à l'action dramatique. Nous savons que *le Jeu d'Adam* était représenté devant la façade de l'église, probablement sur un échafaudage portant, à gauche du spectacle, le paradis terrestre orné de fleurs et d'arbres fruitiers — à droite, l'enfer d'où une machination ingénieuse faisait jaillir des flammes. Les costumes n'étaient pas moins soignés que les décors. Quant à la pièce, elle suivait assez fidèlement le récit biblique. Mais, au point de vue spécial qui nous occupe, observons que deux éléments de l'opéra y sont déjà contenus, outre ceux que nous avons précédemment signalés : alternance de la déclamation dialoguée et du chant choral, et divertissements mimés et dansés.

Le théâtre, déjà à demi sécularisé, devait au XIIIe et définitivement au XIVe siècle se détacher de la liturgie. Une œuvre maîtresse nous servira à mesurer le chemin parcouru : *le Jeu de Robin et de Marion*, composé par Adam de La Halle et représenté en 1285 à la cour de Naples, a mérité à son auteur le titre de fondateur de l'opéra-comique. C'est une aimable pastorale satirique et galante, et qu'aucun lien ne rattache à l'Eglise. Le théâtre laïque était dès lors dûment constitué, mais la musique devait y perdre une grande part de son importance : instrumentistes et chanteurs coûtaient cher et produisaient d'ailleurs, à nombre égal, moins d'effet dans la rue que sous les voûtes des temples, en sorte que leur rôle se restreignit notablement. Nous nous bornerons donc à nommer l'association des *Confrères de la Passion et de la Résurrection de Notre-Seigneur*, celle des clercs de la *Basoche* et celle enfin des *Enfants-sans-Soucy* qui offrirent au peuple, pendant les XIVe et XVe siècles, les spectacles les plus divers, sans nous attarder à décrire ces derniers qui ne relèvent point de notre étude.

C'est à l'Italie qu'il faut à présent en demander la suite : comme la France, elle avait eu ses *mystères*, mais luxueusement représentés aux frais et par les soins des princes qui en offraient le divertissement à leurs courtisans et à leurs peuples, et dont la *Rappresentazione de' SS. Giovanni e Paolo* de Laurent de Médicis demeure le plus mémorable spécimen. Cependant c'est à l'antiquité, c'est à la mythologie, c'est à la tragédie grecque que l'Italie va désormais emprunter les sujets de ses drames. Déjà en 1475 Angelo Politiano fait exécuter à Florence sa « tragédie chantante » *Orfeo*. Les dieux et les déesses de l'Olympe se succèdent rapidement dans la *Céphale* de Visconti et la pastorale de *Tirsis* de César de Gonzague. Au siècle suivant appartiennent les *intermezzi* de Pietro Strozzi, la *Tragedia* de Claudio Merulo et les essais d'Alfonso della Viola sur différents poèmes pastoraux ou tragiques.

En même temps la cour de France se délecte aux mascarades et aux ballets, ces derniers comportant non seulement des danses, mais aussi des chants accompagnés par les instruments. L'influence italienne, prépondérante sous la domination de Catherine de Médicis, se retrouve dans le goût des fables mythologiques largement mises à profit par les poètes de la Pléiade. C'est à eux et notamment à Baïf que l'on doit le célèbre divertissement qui fut exécuté en l'honneur de l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, et dont la musique fut écrite en partie par le grand Orlando de Lassus, et surtout par Salmon et Beaulieu, musiciens de la cour. Ce « ballet comique de la reine » comportait des *soli*, des ensembles, des chœurs et une variété d'instruments à cordes et à vent qui en font un important document dans l'histoire de la musique dramatique.

Ce fut à peu près à la même époque qu'une réunion de lettrés et d'artistes, dont Giovanni Bardi, comte de Vernio, lui-même poète et musicien, était en quelque sorte l'âme, s'avisèrent de ressusciter la déclamation musicale de la tragédie grecque. Stroggio, Malvezzi, Vincenzo Galilée, père du célèbre astronome, Giulio Caccini, s'essayent à la réalisation de ce dessein. Emilio del Cavaliere fait paraître en 1590 ses *Scènes pastorales*. — Sous le patronage de deux autres mécènes, Giacomo Corsi et Pietro Strozzi, Jacopo Peri écrit la musique d'une *Dafne* due au poète Rinuccini (1597). Le succès de cet ouvrage fut éclatant et prolongé, il engagea les auteurs à composer un nouvel ouvrage : ce fut *Euridice* qui, écrite en collaboration avec Caccini, fut représentée le 6 oct. 1600 en l'honneur du mariage de Marie de Médicis avec Henri IV. N'oublions pas, toutefois, que nous nous trouvons en présence d'œuvres encore bien imparfaites. Des idées courtes, une mélodie ou plutôt une mélopée monotone et, par instants, cependant, une justesse remarquable dans la déclamation, tels en sont les caractéristiques, et l'on pourrait affirmer qu'à sa naissance l'opéra est beaucoup plus littéraire que musical. Il appartenait à Monteverde d'établir à cet égard un système mieux équilibré. Son *Orfeo*, joué en 1607, est accompagné par un orchestre extrêmement varié, bien qu'employé avec plus de zèle que de goût. Les chœurs sont importants et développés ; en revanche, le sentiment dramatique est souvent étouffé sous le luxe des ornements vocaux.

Cependant, le peuple commençait à prendre sa part de représentations qui ne devaient plus demeurer le privilège des grands seigneurs. Pendant la seconde moitié du XVIIe siècle, des salles de spectacle s'ouvrent dans les villes d'Italie. Cavalli, Cesti, compositeurs féconds et intelligents novateurs, réagissent contre le préjugé qui, en l'honneur de la déclamation antique, proscrivait la mélodie rythmée. Nous nous contenterons de nommer Pasquini, Legrenzi, Pietro della Valle, mais en arrivant au nom de Scarlatti, nous n'oublions pas de saluer en lui le musicien intelligent qui sut comprendre l'importance du savoir technique, si imprudemment dédaigné par ses prédécesseurs, et qui, joignant à de précieux dons naturels, une connaissance approfondie du contrepoint, sut traduire sans hésitation les nobles inspirations de son génie. C'est à Scarlatti que l'on doit l'*Air* régulier et les différentes formes du récitatif, qui donnèrent à l'opéra une diversité de moyens d'expression inconnue jusqu'à lui. Notons parmi ses contemporains Stradella, Rossi, Buononcini, Lotti et Freschi. La *Berenice* de ce dernier nous fournit une idée, à coup sûr extraordinaire, de l'importance de la mise en scène à cette époque, puisqu'elle n'exigeait pas moins de 300 choristes, 46 cavaliers, plus un certain nombre de chars et une étonnante collection de chevaux, lions, éléphants et autres animaux.

Pendant qu'en Italie l'opéra voyait s'agrandir ses destinées, la cour de France assistait avec un plaisir toujours infatigable à la représentation des ballets, qui devaient atteindre, pendant la minorité de Louis XIV, leur plus haut point de perfection. Certains d'entre eux ne manquaient point d'originalité, ainsi qu'on en peut juger par la *Festa teatrale della finta pazze*, pièce italienne, qui fut jouée devant Anne d'Autriche et dans laquelle dansaient des ours et des singes, puis des autruches, qui « se baissaient pour boire à une fontaine ». En outre, ainsi que nous l'apprend un chroniqueur de l'époque, le « spectacle finissait par un pas de quatre Indiens offrant des perroquets à Nicomède qui a reconnu Pyrrhus pour son petit-fils (*sic*) ». La légitime stupéfaction de Pyrrhus ne devait assurément pas dépasser la nôtre. Le succès de ce divertissement ne nuisit pas à celui qu'obtint à peu de distance la tragi-comédie d'*Orfeo*, mise en musique par le célèbre Luigi Rossi (V. ce nom). L'*Andromède* de Corneille lui succéda, mais la musique de d'Assoucy ne paraît pas avoir été fort écoutée. Les ballets se multiplient ainsi que les *Pastorales*. Le compositeur italien Cavalli vient faire applaudir à Paris son opéra de *Serse* pour lequel Lulli écrit des airs en vue d'un ballet fort singulièrement amalgamé au drame : Xerxès s'y rencontre avec Bacchus et Polichinelle ; la fille du roi d'Abydos y figure en compagnie de paysans et de singes. Mais quoi ! le jeune roi Louis XIV aime la pompe des divertissements, et les poètes vont chercher parfois l'originalité au delà des limites du bon sens et du goût !

Lulli, à qui n'avaient pas été inutiles les exemples de

Cavalli, voyait croître sa faveur, en même temps d'ailleurs que celle de Molière dont il était l'assidu collaborateur. Cependant un rival redoutable ne laissait pas de lui donner de l'ombrage. L'organiste Cambert venait de faire représenter sa pastorale de *Pomone* (1671) qui, en dépit d'un poème plus que médiocre, avait reçu un accueil enthousiaste. Il se disposait à donner au public une nouvelle œuvre, lorsque son librettiste, l'abbé Perrin, se vit déposséder par les intrigues de Lulli de son poste de directeur de l'Académie royale de musique. Cambert fut dès lors irrémissiblement écarté et s'exila en Angleterre où il mourut de langueur en 1677.

Par l'originalité de son talent et la fécondité de ses idées musicales, Lulli mérite d'être placé très haut dans l'estime des musiciens. Tour à tour pathétique, aimable ou gai, il est pour le poète un fidèle auxiliaire et respecte toujours le texte aussi bien que le sens du poème. Par la sobriété et la clarté de son style, il est bien le chef en même temps que le fondateur de l'école française.

En Angleterre, le XVIIe siècle vit également l'opéra naître du *masque*, sorte de divertissement dans lequel un sujet allégorique était traité par les talents combinés du poète, du peintre et du musicien. Purcell, qui présida à cette naissance ou plutôt à cette transformation, sut rester vraiment original et national dans ses ouvrages dramatiques où se trouvent des beautés de premier ordre. — En Allemagne, le premier opéra écrit dans l'idiome germanique semble être l'*Adam und Eva* de Theile (1678). De nombreux compositeurs se succèdent depuis cette date, mais aucun, sans contredit, n'est plus prolifique que Reinhard Keiser avec ses 120 opéras. Le peu qui nous en est parvenu nous a permis de voir en lui un artiste de grande valeur, très soucieux de l'impression dramatique. Ce fut sur la scène du théâtre de Hambourg, illustrée par lui, que devait débuter le jeune Hændel. Mais l'Italie l'attirait comme devait plus tard l'attirer l'Angleterre. Des diverses influences que subit son majestueux génie résulte un style unique dans sa grandeur et sa sérénité. Nous l'étudierons de plus près en traitant de l'*oratorio* (V. ce mot). Il convient pourtant d'ajouter que les opéras de Hændel firent naître plus d'enthousiasme en Angleterre qu'en Allemagne, où ceux de Graun et surtout de Hasse, infiniment moins remarquables, étaient très favorablement reçus.

En France, les successeurs de Lulli, Colasse, Campra, Destouches, Mouret étaient loin de l'avoir remplacé, et la gloire de leur maître emplissait seule la scène française. Aussi lorsque Rameau y vint présenter ses ouvrages, les plus cruels et les plus injustes sarcasmes l'accablèrent-ils tout d'abord. Pourtant la vigueur de son style, la richesse de son harmonie et de son orchestration rachetaient amplement certains défauts parmi lesquels il faut compter l'abus de la musique imitative. Après avoir longtemps lutté contre les lullystes, et au moment où l'opinion se déclarait en sa faveur, il eut, sur la fin de sa vie, à subir les conséquences d'une nouvelle invasion de l'art italien en France. La *Serva padrona* de Pergolèse, type charmant de l'*intermezzo* (sorte de composition chantée entre les actes des grands opéras et d'où devait sortir l'*opera buffa*), importée à Paris par des troupes italiennes, y fut chantée d'abord en 1746, puis en 1752. Dès lors, les musiciens et le public se partagèrent en deux camps : les partisans de Lulli et de Rameau, réconciliés contre l'ennemi commun, se groupaient à l'Opéra sous la loge du roi, et les admirateurs de la musique italienne sous la loge de la reine. La *Querelle des bouffons*, comme on l'appela, fit couler d'intarissables flots d'encre. Vingt-deux ans plus tard, elle recommençait, plus violente encore, entre les *piccinnistes* et les *gluckistes*, à l'occasion de la première représentation à Paris de l'*Iphigénie en Aulide* de Gluck dont le succès fut immense (1774). *Orphée*, puis *Alceste* et enfin *Armide* lui succèdent. Le *Roland* de Piccinni, que ses admirateurs opposaient au grand maître autrichien, fut joué en 1778 et fort bien reçu du public. Enfin les deux adversaires traitèrent, sur des livrets différents, le sujet d'*Iphigénie en Tauride* et la victoire demeura définitivement à Gluck.

Que l'on ne s'y trompe pas : en ces deux querelles successives, c'est moins deux hommes que deux écoles qui se trouvent en présence. L'Italie, en son amour idolâtre pour le *bel canto*, en était arrivée à lui sacrifier l'élément dramatique. Le musicien n'était plus que le collaborateur ou même que l'humble domestique du chanteur. L'illustre Marcello, dans les conseils ironiques qu'il donnait aux jeunes compositeurs, a spirituellement défini cette étrange situation : « Le compositeur moderne, écrit-il, détruira tant qu'il le pourra le sens des paroles... ; il ne faut point qu'il s'avise de lire le poème entier avant de le mettre en musique, de crainte d'effaroucher son imagination ; il le composera vers par vers et ne manquera pas d'appliquer aux airs les motifs qu'il aura préparés dans l'année... ; si un époux se trouve renfermé dans quelque prison avec son épouse, et que l'un d'eux sorte pour aller à la mort, l'autre devra rester pour chanter une ariette où tout exprime la gaîté... ; enfin, quand l'entrepreneur se plaindra de la musique, le compositeur protestera que c'est à tort, ayant employé près de trois jours à composer son opéra, et y ayant mis un tiers de plus de notes qu'on n'a coutume de le faire. » Sans doute, il faut ici faire leur part à la fantaisie et à l'exagération et ne pas oublier que Pergolèse existait au moment où le satirique patricien écrivait son *Théâtre à la mode*. Il faut aussi reconnaître que les librettistes étaient encore plus coupables que les compositeurs à qui ils ne fournissaient que des poèmes invariablement taillés sur le même patron et dépourvus de tout intérêt dramatique. Gluck, qui, d'ailleurs, ne commença son œuvre de réformation qu'après avoir pendant longtemps composé des opéras dans le genre qu'il devait si puissamment combattre, ne se borna pas à bannir de ses œuvres le faux goût et les vains ornements, il s'attacha à prêter à ses personnages un langage conforme à leurs sentiments et à leurs passions, il agrandit le rôle de l'orchestre et mit enfin la musique au service du drame.

Pendant que la grande œuvre rénovatrice s'accomplissait, une autre, à coup sûr plus modeste et de moindre envergure, s'élaborait également à Paris. L'*opéra-comique* dont les débuts avaient eu lieu sur le Théâtre de la Foire où, dès l'année 1712, s'étaient produites des pièces « en vaudevilles », c.-à-d. formées d'une succession de couplets, fut définitivement établi, après de nombreuses aventures, en 1752, sous la direction de Monet. Les *paroliers* Vadé, Piron, Favart, Marivaux, Sedaine ; les compositeurs Dauvergne, Gilliers, Philidor, Duni, Monsigny, Grétry, y produisirent leurs ouvrages. Le charme mélodique de la musique de Monsigny, la fidélité de l'expression qui caractérise celle de Grétry, méritent d'être rappelés ici. Dezède, Martini, Dalayrac continuèrent à soutenir les succès d'un genre dont nous continuerons tout à l'heure de retracer l'histoire. Revenons à l'opéra qui, avec Salieri, élève et imitateur de Gluck, avec Sacchini dont les nobles qualités ne furent malheureusement guère appréciées de son vivant, avec Paisiello, charmant et fécond mélodiste, poursuivait sa marche sans trop s'écarter de la voie tracée par l'auteur d'*Orphée*. Il appartenait à Mozart d'unir la suavité et la grâce italiennes à la profondeur germanique, l'inspiration à la science, la mélodie à l'harmonie, dans ces chefs-d'œuvre qui ont pour noms *les Noces de Figaro*, *Don Juan*, *la Flûte enchantée*. Sans se laisser conduire par une théorie déterminée, il réalisa cependant l'union souhaitée du poème et de la musique, avec cette merveilleuse souplesse et cette variété de moyens d'expression qui lui sont propres. Dans un domaine plus léger, son contemporain Cimarosa met les mêmes principes en usage et donne à l'*opéra bouffe* son chef-d'œuvre dans *Il Matrimonio segreto*. Le grand nom de Beethoven apparaît ici pour nous montrer, en son unique opéra de *Fidelio*, l'in-

comparable puissance du symphoniste s'attachant à la vérité dramatique. Le début du XIXe siècle nous présente en Méhul et en Cherubini deux des plus grands musiciens qui aient abordé la scène. La noblesse de la forme, la richesse de l'orchestration, caractérisent le premier, et sa partition de *Joseph* suffirait à en rendre témoignage, tandis qu'une habileté consommée dans le mouvement des parties, la logique dans le développement des thèses, souvent aux dépens de la rapidité de l'action, sont les traits distinctifs du génie de l'auteur des *Abencérages* et des *Deux Journées*. Les opéras de Catel, de Lesueur, de Steibelt ou de Kreutzer sont maintenant oubliés, de même que les opéras-comiques de Gaveaux ou de Devienne, mais il ne serait pas impossible que Berton dût quelque jour à sa piquante imagination un retour à la faveur du public.

Un grand musicien italien devait à son tour rendre à l'opéra français un service analogue à celui que Gluck lui avait rendu au siècle précédent. La recherche de la *couleur locale*, les effets ingénieux ou pittoresques, ressortissant quelquefois de la musique imitative, n'avaient pas laissé de détourner dans une certaine mesure les compositeurs français des conditions normales de la tragédie lyrique: Spontini, en joignant à la fidélité de l'expression la beauté de la mélodie soutenue par une harmonie puissante sinon toujours correcte, offrit dans *la Vestale*, que l'on peut regarder comme son œuvre maîtresse, un mémorable exemple de l'union des génies italien et français.

Passons rapidement sur Simon Mayer, Winter, Weigl et même Paër dont les compositions mériteraient pourtant d'échapper à l'oubli, et rappelons que l'opéra-comique n'avait aucunement déchu sous le premier Empire, et que la gracieuse musique de Nicolo Isouard, mais surtout l'œuvre charmante, d'inspiration libre et de facture aisée d'Adrien Boïeldieu enchantèrent justement nos grand'-mères. *La Dame blanche* marque une date dans l'histoire de la musique française, parce qu'elle caractérise précisément les goûts et les besoins de l'esprit national. Observons, à propos du représentant le plus populaire du genre que l'on a dit être « le plus éminemment français », que l' « opéra-comique » a pour traits distinctifs de contenir une certaine quantité de dialogue parlé, et de comporter un dénouement heureux, encore cette dernière condition n'est-elle pas absolument indispensable. Pour ne pas fatiguer le lecteur en passant trop fréquemment d'un sujet à l'autre, nous achèverons de dire ici ce qui a trait à l'opéra-comique. Deux noms y brillent sans conteste d'un vif éclat, ceux d'Hérold et d'Auber. Si les premières œuvres d'Hérold, écrites sur des livrets extrêmement médiocres, ne lui valurent que peu de succès, en revanche ses partitions de *Zampa* et du *Pré aux Clercs* le placèrent au premier rang parmi les compositeurs français. Par l'intérêt dramatique, par le charme des mélodies et la variété de l'instrumentation, ces ouvrages surpassent à coup sûr ceux d'Auber. Cependant on ne saurait dénier à ce dernier la verve discrète, l'esprit fin et délié et l'adresse dont il a fait preuve en illustrant de sa légère musique les livrets amusants de Scribe, son inséparable collaborateur. Pendant de longues années il sut éblouir par son talent aimable et sa prodigieuse fécondité la bourgeoisie française dont il représente à merveille les tendances artistiques, et plusieurs générations de jeunes filles chantèrent à l'envi les airs et les cavatines qu'elles avaient entendu retentir sur le théâtre matrimonial de l'Opéra-Comique. La gaieté parfois un peu vulgaire d'Adolphe Adam, la délicatesse de Victor Massé, se montrent à découvert dans deux de leurs plus brèves et meilleures productions : *le Chalet* et *les Noces de Jeannette*. Le Félicien David du *Désert* se retrouve dans sa jolie *Lalla-Roukh*. Bien que s'étant surtout adonnés au grand opéra, Gounod et Ambroise Thomas n'ont nullement dédaigné le « genre national », et ce dernier compositeur a pu, peu de temps avant de mourir, assister à la millième représentation de sa *Mignon*. Ernest Boulanger, Poise, Duprato, Semet, Maillart, bien d'autres encore, ont contribué à illustrer ce genre dont on a dit parfois trop de bien et souvent trop de mal. Incontestablement il a donné naissance à un certain nombre d'œuvres de premier ordre, et la *Carmen* de Bizet suffirait au besoin à nous le rappeler.

Si nous reprenons l'opéra là où nous l'avons laissé, un nom étincelant frappe tout d'abord notre regard. Dire de Rossini qu'il fut le plus sensuel des musiciens, c'est le dépeindre justement, mais incomplètement. Car si le soleil de l'Italie a semblé faire couler plus légèrement dans ses mélodies un sang plus ardent, si l'esprit, la grâce et une verve incomparable rythment et colorent ses compositions, il peut suffire de le constater pour rendre hommage à l'auteur du *Barbier de Séville* et de la *Cenerentola*, mais le chantre de *Guillaume Tell* a droit à une plus haute louange, et il y a dans ce dernier chef-d'œuvre des beautés immatérielles qui nous découvrent en Rossini un homme inconnu jusque-là. Le sentiment de la nature l'enveloppe d'un bout à l'autre, et la noblesse de l'inspiration musicale a su faire, d'un assez pauvre livret, une ode magnifique à la liberté. *Guillaume Tell* fut représenté à Paris en 1829. Quelques années plus tôt, en 1821, l'Allemagne assistait à l'éclosion d'un autre chef-d'œuvre d'un ordre bien différent. Le *Freischütz* de Weber ouvrait une ère nouvelle en substituant au langage conventionnel des héros d'opéras un langage simple, naturel, expression logique de passions et de sentiments humains. Si, dans Guillaume, l'amour de la liberté et la grandeur de l'épisode historique donnent à l'ensemble de l'œuvre un cachet héroïque et grandiose, rien de tel ne s'offre à nous dans le poème adopté par Weber. Les personnages sont d'humbles paysans qui se meuvent dans une action aussi peu compliquée que possible. Mais un élément nouveau s'est mêlé à leur vie, le surnaturel des vieilles légendes y est venu l'imprégner d'une indéfinissable terreur, et la nature même en a subi l'influence. Ce ne sont plus les altières montagnes de la Suisse que ses enfants veulent arracher aux envahisseurs et que font retentir les cantilènes agrestes ou les chants de l'indépendance ; c'est l'antique forêt germanique avec des taillis ténébreux, ses arbres aux troncs noueux et grimaçants, tels que les montre Albert Dürer en ses eaux-fortes ; au loin résonnent les appels étouffés des cors ; le vent passe en gémissant, des murmures inquiétants bruissent de toutes parts, et l'homme se sent bien faible et bien seul au milieu de ces voix et de cette ombre. Ce que la vieille Allemagne éprouvait, ce qu'elle avait ressenti depuis des siècles, son fils Weber le lui révéla.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur le contraste frappant que présente l'opéra « romantique », ainsi l'a-t-on appelé, de Weber, avec l'opéra rossinien. Le premier appartient à ce que nous nommerons l'art « intérieur », qui parle avant tout à l'âme ; le second, à l'art « extérieur », qui s'adresse avant tout aux sens. C'est de ce dernier que relèvent les œuvres dramatiques de Mercadante, de Donizetti, de Bellini, dont on ne peut méconnaître les qualités de vigueur ou de charme, mais qui visent à l'effet immédiat et ne vont généralement pas au delà.

Un grand dramaturge musical, Meyerbeer, essaya de synthétiser les traits distinctifs des écoles allemande, italienne et française auxquelles il avait successivement donné des gages de son talent éclectique et puissant. On sait quels succès récompensèrent ses efforts : *les Huguenots*, *le Prophète*, *l'Africaine*, sans parler de *Robert le Diable*, se sont maintenus au répertoire de notre Académie nationale de musique. Il est permis toutefois de considérer ces productions remarquables comme des œuvres de transition, d'un caractère hybride, et l'attrait qu'elles exercent sur le public comme n'étant pas dû exclusivement à la valeur de la partie musicale. Halévy peut être rattaché à la même école. Quant à Berlioz, son influence a été beaucoup moins considérable dans le domaine de la musique dramatique que dans celui de la musique instrumentale ; ses principes se rapprochaient d'ailleurs de ceux de Gluck dont nous avons parlé plus haut.

Il n'en est pas de même de ceux de Richard Wagner, quoi qu'on en ait pu prétendre. Sans doute, ainsi que l'auteur d'*Alceste*, il répugnait profondément à cet agrégat difforme auquel avaient abouti les tendances matérialistes de l'école italienne, et l'opéra ainsi conçu lui paraissait, au triple point de vue philosophique, poétique et musical, une véritable monstruosité. Mais les deux doctrines n'en diffèrent pas moins du tout en tout. Le principe de la tragédie gluckiste est la subordination absolue de la musique au poème qu'elle doit rehausser, embellir, mais en leur demeurant éternellement soumise. Les deux arts, l'un soutenant l'autre et s'en constituant l'inséparable auxiliaire, s'associent pour l'accomplissement d'une œuvre commune, mais chacun d'eux n'en conserve pas moins son identité. La doctrine wagnérienne est tout autre: la poésie et la musique disparaissent pour faire place à un nouvel être : le *drame*. Or, si le drame, en tant qu'action définie, ne saurait se passer d'une forme précise que seul le langage humain peut lui fournir; d'autre part, la musique seule peut exprimer jusqu'en ses plus intimes profondeurs l'essence même des choses et des pensées. Parce que la musique est le dernier des arts qui soit arrivé à maturité, elle a à nous dire ce que l'homme n'avait pas entendu auparavant. En conséquence, et si une classification hiérarchique était possible dans une si parfaite union, la musique est l'âme même du drame, et c'est pour cela qu'elle en est aussi la plénitude, puisqu'elle l'accomplit et l'achève en même temps qu'elle trouve en lui l'apogée de sa puissance expressive.

Il est aisé dès lors de juger que le drame ainsi conçu sera une vaste synthèse de tous les arts, et que la peinture, l'architecture, la mimique y prendront une part importante. Lorsque Gœthe songeait à la possibilité d'une « action commune de la poésie, de la peinture, du chant, de la musique et de l'art théâtral », il traçait à l'avance la théorie du drame de Wagner. On sait si celui-ci l'a fidèlement réalisée en ses immortels ouvrages. Sans nous attarder ici à un examen qui trouvera sa place dans la biographie du maître, nous rappellerons seulement qu'il n'est pas arrivé d'emblée à la formule, ni par conséquent à la mise en pratique de sa doctrine et que, peu perceptible dans ses premiers ouvrages, elle se développe et se montre de plus en plus précise dans *Tannhäuser*, *Lohengrin*, et surtout dans *Tristan et Yseult*, *les Maîtres chanteurs*, *l'Anneau du Nibelung* et *Parsifal*. Cette conception si particulière du drame lyrique exigeait que le poète et le musicien fussent réunis dans le même homme, et Wagner nous a en effet présenté l'union rare et complète d'un grand poète et d'un grand musicien. Sous ce dernier rapport, nous ne saurions passer sous silence l'emploi merveilleux qu'il a su faire des *leit-motiven* ou thèmes conducteurs qui, servant à caractériser certains personnages, situations ou même idées abstraites, offrent par leurs retours, leurs modifications et leurs combinaisons de précieux secours à l'illustration de l'action dramatique.

Parvenus à ce point de l'histoire de l'opéra, peut-être ne sera-t-il pas inutile de nous arrêter un moment pour résumer en quelques lignes l'esthétique des trois grandes écoles. On a vu comment l'école italienne, la plus ancienne en date, avait tenté un retour à la tragédie grecque, comment, peu à peu déviée de ce dessein, elle s'était tournée vers le culte de la virtuosité vocale et avait tout subordonné à celle-ci, notamment la déclamation lyrique qui ne pouvait guère conserver sa valeur au milieu des rythmes fortement marqués d'une mélodie brillante et superficielle, surchargée en outre d'*ornements* de tous genres. Plus fidèle à un point de départ analogue, l'école française, d'accord avec le goût public pour la littérature, s'attache à interpréter la tragédie en en accentuant les beautés à l'aide de la musique. Il est d'ailleurs évident que, sous Louis XIV, la passion que professaient ce roi et sa cour après lui pour les spectacles à grand apparat devait singulièrement détourner l'opéra de la simplicité de son modèle. La poésie aimable, ondoyante et molle de Quinault non plus que la charpente de ses pièces ni la musique même de Lully n'auraient pas suffi à ravir le public sans le secours des artifices du machiniste et du maître de ballet. Mais lorsque avec Gluck et Rameau l'opéra fut revenu à des principes plus vrais, la tendance littéraire reparut tout entière. Nous ne rappellerons pas les théories wagnériennes qui viennent d'être exposées plus haut, et nous pensons en avoir assez dit pour rendre discernables les traits caractéristiques des trois genres principaux qu'on pourrait, ce nous semble, désigner sous les vocables généraux d'*opéra*, *tragédie lyrique* et *drame musical*.

Si maintenant nous examinons la situation actuelle de la musique dramatique, nous ne manquerons pas d'être frappés tout d'abord d'une certaine confusion résultant en grande partie du choc produit par la doctrine de Wagner — choc considérable et dont tous les compositeurs, consciemment ou non, ont subi l'influence. — Un grand musicien italien, dont la féconde et glorieuse carrière n'est heureusement pas encore achevée, Verdi, nous en offre un remarquable exemple. Si ses premières partitions, quels que soient d'ailleurs leurs incontestables mérites, se rattachent pleinement à la manière colorée, sensuelle et, pour tout dire, un peu brutale de l'Italie moderne, en revanche, et, sans rien perdre de ses qualités, il les a affinées dans ses œuvres suivantes, et *Aïda*, *Falstaff*, *Otello* nous ont montré à coté du musicien un penseur et un dramaturge. Chez Gounod, la justesse de l'expression s'accommode parfaitement d'une mélodie définie et de morceaux coupés suivant la méthode traditionnelle. Enfin, pour citer une œuvre que l'on peut envisager, à juste titre, comme l'une des plus belles dont s'honore l'école française, le *Samson et Dalila* de M. Saint-Saëns nous paraît être un exemple excellent de ce que peut produire la juste interprétation d'un poème dramatique par une musique à la fois claire, élevée et tracée au demeurant par une main savante, plus soucieuse d'obéir à l'inspiration que de se soumettre docilement à une doctrine préconçue.

Et ceci nous amène, par une transition logique, à déplorer la naïveté farouche qui signale certains compositeurs, lesquels, en s'affublant de la livrée de Wagner et en collant sur leurs partitions l'étiquette wagnérienne, s'imaginent que le secret du génie réside dans l'adoption d'un système. A ceux-là le maître avait répondu d'avance lorsqu'il conseillait à de trop zélés disciples « d'éviter toutes les écoles, et surtout l'école wagnérienne », ou encore, lorsque, dans son livre, *Opéra et drame*, il concluait par ces paroles significatives : « Celui qui a compris mon livre de telle sorte qu'il a cru que je voulais y exposer un *système* arbitrairement inventé, et devant désormais servir de modèle, celui-là, sans doute, n'a pas voulu me comprendre ». Nous pensons que tout commentaire ne pourrait ici qu'affaiblir ces lignes si claires et si justes.

Gardons-nous donc de rendre Wagner responsable des œuvres, nombreuses, hélas! empreintes de talent, quelquefois — ennuyeuses, trop souvent — que ses prétendus successeurs nous ont ingénument apportées comme étant « de la famille ». N'en soyons pas surpris ; quand un Alexandre meurt, ses lieutenants se partagent sa succession, et peut-être avons-nous eu dans l'espèce moins de lieutenants que de caporaux !

Un musicien de grand talent et doué de vues très personnelles mérite d'être nommé ici, car, s'il a mis en pratique les théories de Wagner, si même il les a poussées jusqu'en leurs dernières conséquences, c'est à bon escient et sans d'ailleurs rien abdiquer de son originalité : M. Vincent d'Indy a, dans son *Fervaal*, employé avec une grande puissance les ressources de la polyphonie vocale et instrumentale ; il a, plus qu'aucun autre, brisé, assoupli la phrase en la modelant sur tous les contours de la parole, et sans doute on n'ira pas plus loin que lui sous ce rapport. Nous voici à un des pôles de la musique dramatique moderne. L'autre pôle ne sera-t-il pas le *grand opéra*

tel, par exemple, que l'a conçu Meyerbeer, avec ses récitatifs, où tout ce qui concerne la marche de l'action est rapporté sur une déclamation notée, soutenue ou non par un accompagnement, tandis que les airs, duos, trios, ensembles, chœurs, nettement séparés les uns des autres, formant chacun un tout détachable du reste, pourraient, la plupart du temps, être supprimés sans que la clarté du drame en souffrît, et ne sont, pour ainsi parler, qu'un prétexte à musique !

Ce système, presque universellement répudié aujourd'hui, l'a été au nom de la « vérité » qu'il trahissait. Ne pourrions-nous demander ici, à l'imitation de Ponce Pilate : « Qu'est-ce que la vérité ? » Est-il conforme à la « vérité » de parler en vers ? L'est-il beaucoup plus de chanter à deux que de chanter seul ? Chantons-nous « naturellement » avec accompagnement d'orchestre ? Il semble bien que l'on se soit souvent mépris sur la juste portée d'un mot si redoutable, et qu'on ait plus fréquemment considéré la vérité matérielle ou simple, que la vérité intérieure ou esthétique, beaucoup plus complexe et fuyant sans cesse devant nos investigations. Celle-ci ne se trouve-t-elle pas réalisée lorsque l'œuvre d'art nous apporte une satisfaction évidente, une émotion nouvelle ? Les théoriciens se donneront alors le plaisir de cataloguer les formes inédites — ou ressuscitées — qu'elle aura su employer, et y trouveront les éléments d'ingénieuses doctrines, mais ils n'auront rien inventé ni ne pourront rien inspirer. Et bien des malentendus seraient peut-être évités si l'on était plus attentif à ces truismes.

Observons que chacun des « moules », dans lesquels s'est tour à tour modelée la musique dramatique, a été adéquate aux besoins et aux désirs d'une génération qui le comprenait et l'appréciait. Rossini, Bellini, Donizetti, Auber et, faut-il le dire, Meyerbeer, si décrié aujourd'hui par une école intransigeante, ont été passionnément admirés, et sans parler des lignes éloquentes que leur consacrèrent des littérateurs et des critiques éminents, il n'est sans doute pas superflu de rappeler que Wagner, dont si souvent le nom a servi de signe de ralliement à des fanatiques dont il avait répudié les compromettantes maximes, parla avec une vive admiration de *Norma* et de *la Muette de Portici*.

Il convient de n'aborder qu'avec une extrême circonspection la période actuelle pour éviter de porter des jugements téméraires. Rappelons seulement quelques faits : Ambroise Thomas ne fut pas seulement l'auteur de *Mignon*. *Le Caïd* dans la musique bouffe, *Hamlet* dans le genre élevé du grand opéra, ont prouvé la souplesse en même temps que l'élévation de son talent. *Faust*, *Roméo et Juliette*, *Mireille*, *Philémon et Baucis* n'ont pas laissé oublier le nom de Gounod. Nous nous bornerons à enregistrer les succès nombreux de M. Massenet, dont la *Manon*, œuvre gracieuse et fine, demeurera vraisemblablement le petit chef-d'œuvre. M. Reyer, avec *Sigurd*, nous a rappelé, au moins par le sujet dont il s'est inspiré, le grand nom de Wagner. Le *Henri VIII* de M. Saint-Saëns est digne de la plume qui a écrit *Samson et Dalila*. *Le Roi d'Ys* a, bien tardivement, appris au public la haute valeur de Lalo. Avec des fortunes diverses, MM. Paladilhe, Théodore Dubois, Pessard, Benjamin Godard, Duprato, Salvayre, Victorin Joncières, Guiraud, Léo Délibes, Chabrier, ont honorablement soutenu le renom de l'opéra et de l'opéra-comique français. Parmi les plus jeunes, citons M. Bruneau dont les œuvres n'ont pas laissé de faire un certain bruit, MM. Coquard, X. Leroux, Erlanger, Chapuis — j'en passe et des meilleurs — mais je me garderai d'oublier M[me] Augusta Holmès, qui, à l'instar de Berlioz et de Wagner, a écrit elle-même le livret de son opéra, *la Montagne noire*, dont le poème nous paraît valoir la musique. En Allemagne, M. Humperdink ; en Russie, MM. César Cui, Tchaïkowsky, Rubinstein ; en Italie, MM. Boïto, Ponchielli, Marchetti, Puccini, Mascagni, se sont aussi adonnés à la scène lyrique.

Quant à l'opéra-comique, du moins avec le dialogue parlé qui en fait partie intégrante, il vit sur le fonds ancien, et laisse momentanément le champ libre à des comédies lyriques dans lesquelles la musique, ou peu s'en faut, soutient le poème lorsqu'elle ne le détruit pas. — Des noces morganatiques des genres *opéra-comique* et *opéra bouffe* est née en France, il y a quelque trente ans, une vilaine petite créature, sautillante, grimaçante et contrefaite que l'on a nommée *opérette*. Elle a fait rage pendant trop longtemps, mais bravement et au grand jour. Depuis une dizaine d'années, une honte bien compréhensible et un procédé peu honnête l'ont amenée à se dissimuler sous le pseudonyme d'*opéra-comique*. On ne laisse pas de rencontrer dans ces sortes de production des morceaux bien venus et d'inspiration aisée qui ne doivent cependant pas nous rendre indulgents pour la trivialité, le manque de noblesse et même de goût qui caractérisent le genre en soi. C'est de la musique faite par des gens qui ont bien dîné à l'intention de gens qui ont bien dîné. Un compositeur de talent, qui s'est fourvoyé dans l'opérette et l'a maintenue au plus haut degré de dignité qu'elle pût atteindre, M. Charles Lecocq, mérite seul d'être cité après Offenbach, le coupable créateur d'un genre où il a tristement gaspillé d'incontestables dons. On nous permettra de ne pas faire de réclame aux autres fabricants ; aussi bien n'en ont-ils pas besoin pour obtenir la gloire pécuniaire qui suffit à leur ambition.

S'il nous est permis en terminant de formuler un vœu, c'est que les compositeurs français qui se vouent à la musique dramatique puisent plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici dans le fonds de la littérature nationale si digne de les inspirer : il est permis de supposer que le *Roland à Roncevaux* et la *Jeanne d'Arc* de Mermet n'ont pas découragé les musiciens d'aborder ces magnifiques sujets. Et quant à la tragédie cornélienne, on a le droit de douter que le *Polyeucte* de Gounod ou le *Cid* de M. Massenet aient découragé nos jeunes maîtres de faire mieux ou autrement. Mais il suffit d'indiquer cette voie pour montrer combien elle est vaste. Espérons qu'elle sera de plus en plus fréquentée et que nous en verrons sortir des œuvres qui fassent honneur tout ensemble à la poésie et à la musique.

René Brancour.

Bibl. : G. Chouquet. *Histoire de la musique dramatique en France* ; Paris, 1873. — Ludovic Celler, *les Origines de l'opéra et le Ballet de la reine* ; Paris, 1881. — E.-G.-J. Grégoir, *les Gloires de l'opéra et la Musique à Paris* ; Paris, 1880, 3 vol. — Ed. Neukomm, *Histoire vraie des héros d'opéras et d'opéras-comiques*. — C.-H. Bitter, *die Reform der Oper durch Gluck und R. Wagner's Kunstwerk der Zukunft*. — Hanslick, *aus dem Opernleben der Gegenwart. Die Modern Oper*. — Dureau, *Notes pour servir à l'histoire du théâtre et de la musique* ; Paris, 1860. — Arteaga, *les Révolutions du théâtre musical en Italie*, 1783-86, 3 vol. — Castil-Blaze, *de l'Opéra en France* ; Paris, 1820, 2 vol. — *L'Académie nationale de musique* ; Paris, 1855, 2 vol. — C. d'Orville, *Histoire de l'opéra bouffon* ; Amsterdam, 1768. — Des Boulmiers, *Histoire du théâtre de l'Opéra-Comique* ; Paris, 1769, 2 vol. — D'Origny, *Annales du Théâtre-Italien* ; Paris, 1788, 3 vol. — Durey de Noirville, *Histoire du théâtre de l'Académie nationale de musique* ; Paris, 1757. — Martine, *de la Musique dramatique en France* ; Paris, 1813. — Le P. Ménestrier, *des Représentations de musique anciennes et modernes* ; Paris, 1681. — Les frères Parfaict, *Hist. de l'ancien Théâtre-Italien* ; Paris, 1753. — *Hist. du théâtre de l'Opéra-Comique* ; Paris, 1759, 2 vol. — Remond de Saint-Maud, *Réflexions sur l'opéra* ; Amsterdam, 1749. — Gilbert, *Histoire de l'Opéra* ; Paris, 1757. — Emile Solié, *Histoire du théâtre royal de l'Opéra-Comique* ; Paris, 1847. — Thurner, *les Transformations de l'Opéra-Comique* ; Paris, 1865. — Gustave Bertrand, *les Nationalités musicales étudiées dans le drame lyrique* ; Paris, 1872. — Ch. de Coussemaker, *Drames liturgiques au moyen âge* ; Rennes, 1860. — G. Desnoiresterres, *la Musique française au* XVIII[e] *siècle. Gluck et Piccinni* ; Paris, 1872. — D'Ortigue, *du Théâtre italien et de son influence sur le goût musical français* ; Paris, 1840. — Doni, *Trattato della musica scenica*, 1768. — Mattheson, *die Neueste Untersuchung der Singspiele*, 1744. — Planelli, *dell'Opera in musica*, 1722. — B. Marx, *Gluck und die Oper*, 1862. — G.-W. Pink, *Wesen und Geschichte der Oper*, 1838. — G. Hogarth, *Memoirs of the musical drama*, 1838, 2 vol. — *Memoirs of the opera*, 1851. — Edwards Sutherland,

History of the opera, 1862. 2 vol. *Lyrical drama*, 1861. — E. SCHURÉ, *le Drame musical*, 1875, 2 vol. — REISSMANN, *die Oper*, 1885. — L. NOHL, *das Moderne Musikdrama*, 1884. — H. RIEMANN, *Opern-Handbuch*, 1887. — Constant PIERRE, *l'Ecole de chant de l'Opéra au* XVIIIe *siècle*; Paris, 1896. — *Histoire de l'orchestre de l'Opéra.* — Albert SOUBIES, *Soixante-sept ans à l'Opéra. Soixante-neuf ans à l'Opéra-Comique*; 1893, in-4°. — NUITTER, *les Origines de l'opéra français*; 1886, in-8. — Romain ROLLAND, *Histoire de l'opéra en Europe avant Lully et Scarlatti.*

OPÉRA (Théâtre de l') (V. ACADÉMIE NATIONALE DE MUSIQUE, t. I, p. 224).

OPERA (Giov. dall') (V. BONDINI [Giovanni]).

OPÉRA-COMIQUE. Bien que le mot d'opéra-comique soit entré définitivement dans l'usage, on peut regretter l'emploi d'un pareil terme, qui ne répond point à son objet. Il n'y a rien de comique, en effet, dans le plus grand nombre des pièces de ce nom, et ces œuvres ne diffèrent guère de l'opéra proprement dit que par l'usage du dialogue parlé, alternant avec des morceaux de musique d'une assez grande étendue. Cette définition ne suffirait pas, il est vrai, à en marquer la différence avec les pièces appelées, au siècle dernier, *vaudevilles*, si l'on n'avait soin d'ajouter que la partie musicale du vaudeville consistait exclusivement, ou à peu près, en airs connus, adaptés à des paroles nouvelles, tandis que l'opéra-comique supposait toujours une musique inédite, spécialement composée.

Ce genre mixte, caractérisé par l'alternance du parlé et de la musique, est certainement d'origine française et ancienne, du moins sous sa forme primitive. M. Tiersot, en son *Histoire de la chanson populaire en France*, le signale déjà dans certains fabliaux, *Aucassin et Nicolette*, par exemple. Il n'y a là qu'une indication, mais, dès la fin du XVIIe siècle, l'opéra-comique apparaît presque complètement constitué sous la forme de comédies avec chansons, exécutées aux deux célèbres foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent. A partir de cette époque, avec des fortunes diverses, l'opéra-comique a subsisté, tendant toujours à se charger de plus en plus de musique et à se rapprocher du grand opéra, avec lequel il n'a plus, dans les temps modernes, que des différences extérieures et superficielles.

C'est aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent, avons-nous dit, que l'opéra-comique prit naissance. A côté des comédiens italiens, célèbres et fort à la mode, qui jouaient des pièces plaisantes, entremêlées de couplets et de chansons que ne dédaignaient pas d'écrire les musiciens les plus connus du temps, il existait de petits théâtres français d'un genre analogue, dont la vogue n'était pas moindre. Dès 1698, les frères Alard en exploitaient un, avec grand succès. L'expulsion des baladins italiens, chassés de France en 1697, profita singulièrement à ces spectacles. Bientôt même, cette prospérité excita l'envie des théâtres réguliers privilégiés, et la première moitié du XVIIIe siècle sera remplie des luttes de l'Opéra-Comique naissant avec l'Opéra et la Comédie-Française. Malgré toutes ces difficultés, sans cesse renaissantes, tantôt obligé de représenter ses pièces sous forme de simple pantomimes avec écriteaux explicatifs tirés au bon moment par l'acteur, tantôt privé de musique, de chanteurs ou d'orchestre, le petit théâtre soutint courageusement la lutte. Nous avons conservé le titre de quelques-unes des œuvres de son répertoire : une parodie d'*Alceste* en 1710, une autre de *Télémaque* en 1714, qui porte pour la première fois le titre d'opéra-comique. La pièce était de Lesage et la musique de Gilliers, violon de la Comédie-Française. A côté d'autres musiciens, fournisseurs de l'Académie de musique, qui ne dédaignaient pas d'écrire à l'occasion pour la foire, Gilliers vaut d'être mentionné pour sa grâce facile et légère. La *Foire de Guibray*, la *Ceinture de Vénus* de Lesage, et bien d'autres du même auteur, assurèrent pendant longtemps la vogue de l'entreprise. Le théâtre de la Foire avait, d'ailleurs, depuis 1713, traité régulièrement avec l'Opéra, qui, moyennant finances, lui reconnut le droit de chanter à sa guise. La Comédie-Française, toutefois, et les Italiens, revenus en 1716, continuaient seuls la lutte. L'Opéra-Comique se défendait courageusement avec des fortunes diverses et plusieurs fois le succès vint couronner ses efforts. Un homme hardi et entreprenant, Jean Monnet (1703-85), eut le talent d'assurer son succès définitif. Directeur en 1743, obligé par ordre d'interrompre ses spectacles l'année suivante, il tenta de nouveau la chance en 1752. L'excellente troupe vocale et instrumentale qu'il sut rassembler, sous la conduite de Davesnes, l'heureux choix des pièces, la richesse de la mise en scène et des décors, tout concourut à attirer la foule dans la salle luxueuse qu'il avait fait édifier à la foire Saint-Laurent. Dans la lutte entre les musiciens français et italiens, qui passionnait alors Paris, il prit hardiment parti pour la musique nationale, et les *Troqueurs* de Vadé, musique de Dauvergne (1753), peuvent être considérés comme le premier type de l'opéra-comique français.

Pendant plusieurs années, l'entreprise prospéra. Après cinq ans d'une direction brillante, Monnet se retira, et ses successeurs se virent de nouveau en butte aux tracasseries toujours renouvelées de la Comédie-Italienne. Enfin, en 1762, une transaction intervint : les deux théâtres fusionnèrent. L'Opéra-Comique se transporta à l'Hôtel de Bourgogne où jouaient les Italiens depuis 1719. Peu à peu, les comédies d'outre-monts se firent plus rares et le théâtre des Arlequins et des Scaramouches devint exclusivement celui de la comédie à ariettes.

Blaise le Savetier (1762) de Sedaine et Philidor fut la première pièce qui y fut représentée. Sedaine, Marmontel, Florian, y donnèrent tour à tour leurs plus jolis ouvrages ; Philidor, Gossec, Monsigny, Grétry, y firent entendre leurs mélodies les plus fines et les plus gracieuses. C'est l'époque la plus brillante de l'Opéra-Comique : celle où, définitivement constitué, il a eu la plus grande importance artistique, en réalisant en quelque sorte une fusion de la musique française et de la musique italienne. Tous ces musiciens donnèrent à la mélodie nationale quelque chose de la grâce et de l'élégance des Italiens, sans renoncer pour cela à l'expression juste et, dans les limites un peu étroites et conventionnelles du genre, à la force dramatique et la justesse d'expression dont ils trouvaient alors dans l'opéra sérieux français d'admirables exemples.

Philidor et Gossec, Monsigny et surtout Grétry, furent, nous l'avons dit, les plus célèbres de ces maîtres. La postérité injuste n'a guère retenu que les deux derniers noms. La sensibilité exquise et le dramatique touchant du *Déserteur* (1769), de *Rose et Colas* (1764), de *Félix* (1777) ont séduit les contemporains jusqu'à leur faire oublier, trop facilement peut-être, l'extrême négligence de la forme et les maladresses fréquentes qui déparent malheureusement ces partitions. Nous en dirons autant de Grétry, musicien faible et incomplet, mais que ses ouvrages, malgré leur peu de valeur musicale proprement dite, montrent doué cependant de rares et précieuses qualités. Moins sentimentales, moins émues, mais plus variées que celles de Monsigny, ses œuvres sont d'une finesse d'expression qui étonne. C'était l'esprit qu'il mettait ou croyait mettre dans sa musique qui ravissait ses admirateurs. Nous goûtons plutôt la justesse expressive de ses accents et la grâce précise de ses mélodies. *Richard Cœur de Lion* (1784) est resté son chef-d'œuvre, où toutes ses qualités, comme aussi tous ses défauts, se retrouvent. Mais nous pourrions citer encore *le Tableau parlant, les Deux Avares, Zémire et Azor, la Fausse Magie, l'Amant jaloux, l'Epreuve villageoise* et tant d'autres œuvres touchantes, gracieuses ou spirituelles où cet aimable talent s'est affirmé.

Pendant toute cette période, la popularité de ces maîtres fut telle, le goût du public se porta si exclusivement vers ces œuvres fines et légères qu'il semble que toute la musique fût bornée à ces limites étroites. Le nom de Comédie-Italienne dès 1780 avait fait place, au fronton du

théâtre, à celui désormais officiel d'Opéra-Comique. Bientôt même, un seul théâtre ne suffit plus. En 1789, le théâtre de Monsieur, concédé par privilège à Léonard Autier, coiffeur de la reine, ouvrait ses portes. Sous le nom de théâtre Feydeau, pendant la période révolutionnaire et impériale, cette nouvelle scène allait donner asile à toute une pléiade de jeunes musiciens, dont l'effort généreux devait entraîner l'ancien Opéra-Comique dans des voies toutes différentes. Les Cherubini, les Méhul, les Lesueur, les Berton, d'autres encore, dont l'énumération nous entraînerait trop loin, se préparaient déjà à singulièrement élargir le cadre étroit où s'étaient volontairement confinés leurs illustres devanciers. Mais avant d'aborder cette étude, nous devons chercher à caractériser brièvement l'évolution du genre, depuis les premiers essais jusqu'à l'opéra-comique des Grétry et des Monsigny. Dégageons, s'il est possible, ce qu'il peut y avoir de commun à des œuvres si foncièrement dissemblables.

Quand nous avons parlé des premiers essais des théâtres de la Foire, nous n'avons pas insisté, nous réservant d'y revenir, sur le caractère musical de ses tentatives et sur leur valeur réelle. Cette valeur est réellement très faible, et la musicalité de ces ouvrages, il le faut bien avouer, tout à fait inférieure. Si l'on met en regard de ces ébauches puériles les chefs-d'œuvre de l'opéra sérieux à la même époque, on se convaincra du premier coup d'œil que nulle comparaison n'est possible. Il n'y a dans ces pièces aucune tentative, si faible soit-elle, de musique dramatique, aucun effort pour réaliser musicalement quelque chose de vivant. Telles ariettes, tels couplets pris isolément peuvent être gracieusement tournés et se parer d'une mélodie élégante et fine : cela se comprend d'autant mieux qu'en somme les meilleurs compositeurs du temps n'ont pas dédaigné d'écrire, nous l'avons dit, pour ces théâtres d'à-côté. Mais cet ensemble de petits airs détachés, quelque agréables qu'ils puissent être, ne constitue pas une œuvre. De tels ouvrages, en somme, ne sont que de simples vaudevilles (dans le sens propre de ce mot), et la plus mince opérette contemporaine renferme infiniment plus de musique et procède d'une esthétique bien plus juste que les plus vantés de ces prétendus opéras-comiques, où certains veulent voir le genre vraiment national, la véritable musique française.

L'opéra-comique fut, à cette époque, le genre préféré de tous ceux à qui la musique était indifférente ou à peu près, et qui, dans ce spectacle, ne goûtaient vraiment que l'œuvre du poète. Tandis qu'ailleurs, la musique dramatique depuis Lulli cherchait à se créer une langue qui lui fût propre, et qui, sans disparate choquante, pût rendre également bien le dialogue ordinaire, les hautes effusions du lyrisme ou les mouvements dramatiques les plus violents, ceux que ces nobles efforts n'intéressaient point se contentèrent facilement de cet artificiel assemblage de deux éléments différents, où l'art qu'ils goûtaient peu se résignait à jouer le rôle le plus effacé. Sans doute, les efforts de ceux qui niaient alors l'existence et même la possibilité d'une musique française contribuèrent à faciliter ce compromis. Puisqu'il était impossible que l'opéra français existât — ainsi l'avaient décrété tant de beaux esprits depuis longtemps — puisque la musique dramatique italienne seule méritait qu'on l'admirât, il fallait bien chercher autre chose. Aussi bien, verrons-nous, pendant toute la première moitié du XVIIIe siècle, les partisans de la musique italienne exalter l'opéra-comique, et les admirateurs du grand Rameau, en général, n'en parler jamais ou n'en faire qu'une estime médiocre.

Cependant, il devait suffire que de véritables musiciens, ayant l'amour et le respect de leur art, fussent appelés à écrire pour l'Opéra-Comique, pour que la musique y prît peu à peu la place qui lui était due. Sans doute l'erreur initiale subsisterait toujours. L'œuvre, alternativement parlée et chantée, manquerait toujours d'unité et de cohésion ; mais cependant, de temps en temps du moins, le compositeur serait le maître, et oserait écrire autre chose que des couplets plaqués après coup, et qui auraient pu disparaître sans grand dommage pour l'ensemble.

Philidor et Gossec, Monsigny et Grétry que nous venons de signaler, marquent les progrès réalisés dans cet ordre d'idées. Voyez le *Déserteur* de Monsigny, par exemple : quelle transformation capitale et combien le cadre étroit et mesquin de l'ancienne comédie à ariettes s'est ici élargi ! C'est un drame lyrique poignant et humain, qui, avec des moyens très simples et une technique combien rudimentaire, se déroule aux yeux des spectateurs ! Mais si l'artiste ne possède pas la maîtrise de son art, si, pour tout dire, il n'est qu'un très médiocre musicien, de quelle expression intense et vivante il sait animer la trame indigente de son écriture ! Comme il a su du premier coup, malgré ses maladresses, remettre la musique à sa véritable place et en faire le plus puissant moyen d'émotion, et celui qui détermine tout l'intérêt du drame ! Avec les mêmes restrictions, nous en dirions tout autant de Grétry.

Aussi, quand les succès de Gluck à l'Opéra auront rappelé au public les nobles sensations du drame lyrique, quand ses accents pathétiques auront réveillé la muse tragique, qui sommeillait un peu depuis la mort du grand Rameau, la forte impulsion du maître orientera vers de plus vastes horizons les jeunes compositeurs qui vont illustrer la scène française. Et nous voici ramenés à l'époque où nous nous étions tout à l'heure arrêté.

Si les œuvres des Méhul et des Lesueur, des Cherubini et des Berton diffèrent si profondément, par la conception et la facture, de celles qui les ont précédées, plusieurs causes extérieures peuvent expliquer cette transformation. Le public français, pendant tout le XVIIIe siècle, n'avait guère connu d'autre musique que la musique nationale et, très imparfaitement, celle de l'opéra italien. Si ce dernier, en décadence sensible depuis longtemps, ne pouvait mettre en ligne que des œuvres de second ordre, que l'admiration complaisante des philosophes et des hommes de lettres tenait trop aisément pour des chefs-d'œuvre, la France, depuis la mort de Rameau, n'était pas beaucoup plus riche. Il était arrivé à notre art ce qui se produira toujours quand un genre particulier prend un développement tel, qu'il étouffe autour de lui toutes les autres manifestations. Pour les Français, la musique dramatique était devenue toute la musique, ou peu s'en fallait. La belle école symphonique des clavecinistes et des organistes du XVIIe siècle était oubliée, et personne n'était venu remplacer ces vieux maîtres, dont l'art sévère avait fourni aux compositeurs de théâtre de nobles exemples et de précieuses leçons. Aussi les musiciens français, ignorants des ressources et des procédés de leur art, eussent-ils été voués à une irrémédiable infériorité, si du dehors ne leur étaient venus de puissantes impulsions et d'admirables modèles. De grands génies s'étaient fait connaître à la France qui les avait longtemps volontairement ignorés. C'était Gluck, et plus tard Salieri et Sachini. C'était Mozart, dont on commençait à apprécier les œuvres. C'était Haydn, dont les symphonies habituaient les auditeurs au grand style instrumental.

Dans un autre ordre d'idées, la connaissance des poètes étrangers, Shakespeare par exemple ou Ossian, le goût plus répandu des antiquités nationales, si mal connues qu'elles fussent, préparaient l'évolution qui devait aboutir, trente ans plus tard, au mouvement romantique.

Tout contribuait donc à inspirer aux musiciens des idées plus hautes et plus profondes que les galanteries gracieuses et fades, où s'était trop complu le siècle précédent.

Aussi bien, dans notre domaine particulier, quelle transformation radicale, et par quelle aberration continue-t-on à désigner les œuvres des maîtres de cette époque de ce nom d'opéra-comique qui en donne une idée aussi fausse que possible? Sans doute, une tradition regrettable laisse subsister dans ces pièces une part, assez petite du reste, de dialogue parlé. Mais il y en a eu aussi dans la *Flûte enchantée* de Mozart, dans *Fidelio* de Beethoven ou dans le *Freys-*

chütz de Weber. Se croit-on pour cela autorisé à rattacher ces chefs-d'œuvre à la conception d'art qui a donné naissance au *Tableau parlant* ou à l'*Epreuve villageoise?*

Cet exemple suffirait à montrer les multiples inconvénients de ces classements artificiels, fondés sur des caractères extérieurs dont la signification, à proprement parler, est nulle.

Aussi, malgré ce préjugé populaire, ne nous croirions-nous point en droit, dans un article consacré à l'opéra-comique, de parler d'œuvres qui, comme le *Joseph* de Méhul ou la *Caverne* de Lesueur, se rattachent au style dramatique le plus noble et le plus élevé. Quand Beethoven, après avoir entendu la *Faniska* de Cherubini, alors éloigné de France par l'antipathie de Napoléon, le proclamait le *premier compositeur dramatique de son temps*. quand plus tard il lui faisait hommage de sa *Messe solennelle*, pense-t-on qu'il ne vit en lui qu'un musicien aimable, auteur d'œuvres élégantes et faciles? On a pu relever dans l'œuvre du grand symphoniste, assez de procédés d'instrumentation dont Méhul fut l'ingénieux inventeur pour en conclure que les œuvres de cet artiste lui étaient familières, et d'ailleurs toute l'école allemande de ce temps (Weber ne s'en cachait point) a puisé dans les opéras de ces maîtres les idées fondamentales de la conception de l'opéra romantique, dont *Freyschütz* ou *Obéron* sont restés les types les plus populaires. Ne nous y trompons point : si des œuvres comme *Euphrosine et Coradin*, *Stratonice*, *Uthal* ou *Joseph* de Méhul, *Médée*, *Lodoïska* et *Faniska* de Cherubini, la *Caverne* de Lesueur ou *Montano et Stéphanie* de Berton, *Joconde* de Nicolo sont classées en France parmi les opéras-comiques, cela tient à d'insignifiantes circonstances, qui les portèrent vers tel théâtre plutôt que vers tel autre. La richesse des idées et du style, les recherches d'instrumentation, le pathétique violent et le lyrisme de ces drames en font des œuvres de premier ordre, se rattachant directement à la grande tradition d'art élevé et sincère de l'opéra français.

Ce n'est pas, à vrai dire, que dans l'œuvre entière de ces maîtres on ne puisse trouver des pièces d'allure plus légère. Il en est qui ont conservé, avec plus de maitrise et de recherche, les grâces aimables et élégantes de l'ancien opéra-comique. Si ces œuvres de demi-caractère, toujours expressives et dramatiques, ne donnent pas une idée vraie ni surtout complète de leur talent, on ne saurait pourtant les passer sous silence. D'autant plus d'ailleurs que ce genre léger, élégant et facile, suffit à plus d'un artiste pour acquérir une réputation égale à celle des maitres : tel fut, par exemple, Nicolo, l'auteur de la *Joconde*, longtemps populaire. La fécondité de cet artiste, son sens réel du théâtre, sa verve souvent heureuse firent oublier aux contemporains ce que son style a souvent de lâché et de monotone, sa mélodie et son harmonie de fade et de négligé. Toutefois, pour se faire une idée nette des tendances de l'opéra-comique à cette époque, il sera préférable de chercher ailleurs. Il est un musicien de premier ordre, encore populaire de nos jours et connu de tous, qui a admirablement réalisé cet idéal: c'est Boieldieu.

Il est de mode aujourd'hui de railler cet artiste, et son chef-d'œuvre, *la Dame Blanche*, qui depuis plus de soixante-dix ans est au répertoire, est souvent un thème à plaisanteries faciles. S'il est des musiciens qui croient par là s'assurer une supériorité sur la foule, ceux d'entre eux qui ont une juste idée de l'histoire de l'art et qui savent comprendre des formes différentes de celles qu'ils pratiquent ne partageront point cette erreur. On pourrait peut-être reprocher à Boieldieu, en quelques œuvres, d'avoir subi l'influence rossinienne en ce qu'elle eut de fâcheux et d'avoir préféré, en de très rares passages, le brio factice et la virtuosité inutile à l'expression vraie. Mais que cela est peu de chose à côté des pages de premier ordre qui abondent! Quelle finesse et quelle précision dans le dessin des caractères! Quelle mesure et quelle réserve dans le style! Il n'y a dans cette musique ni passion, ni grandes émotions, cela est vrai; mais dans le domaine tempéré où il s'est volontairement enclos, le musicien est un maître, et son art dit merveilleusement ce qu'il veut dire, sobrement sans doute, mais sans rien omettre d'essentiel. Il suffira d'ailleurs de rappeler quels jugements Weber et plus tard Schumann (à propos de *Jean de Paris*) ont portés sur Boieldieu, pour faire comprendre le mérite de premier ordre de cet artiste que beaucoup n'estiment pas à sa valeur.

C'est avec la *Dame Blanche* que finit l'ancienne école française d'opéra-comique. Désormais ce genre évoluera de plus en plus vite et se transformera tous les jours. Mais l'influence étrangère de l'école italienne de Rossini y deviendra prépondérante, chez ceux de ces artistes surtout qui se borneront au drame de demi-caractère. Dans une certaine mesure, cette influence aura son utilité. La prestesse et la précision des rythmes, l'élégance (quelquefois banale) des mélodies, la légèreté spirituelle du style sont des qualités nouvelles, que l'ancienne école n'avait guère recherchées. Auber, dans sa longue carrière, les portera au plus haut point de perfection. Il est inutile de citer ici les œuvres de ce maître. Si leur vogue semble avoir diminué de nos jours, elles sont encore présentes à la mémoire de tous. Par son élégance et sa finesse, par son esprit surtout, Auber a su charmer le public : mais ne lui demandons ni profond sentiment dramatique, ni poétiques élans, ni sensibilité, ni tendresse, ni passion. C'est de tous les musiciens, a-t-on dit de lui, celui qui sut le mieux faire supporter la musique à ceux qui ne l'aimaient pas. Prenons pour un éloge (car c'en est un) cette boutade spirituelle: mais nous pouvons, tout en lui rendant justice, regretter l'influence néfaste de cette école sur ses nombreux imitateurs, qui copièrent aisément ses défauts sans avoir aucun de ses mérites.

Hérold, à la même époque, a mieux su conserver la tradition nationale des Méhul et des Cherubini. Le *Pré aux Clercs* et *Zampa*, que quelques formules rossiniennes (et non des meilleures) déparent par endroits, n'en sont pas moins des œuvres fortes et d'un intérêt dramatique puissant. La sensibilité, l'expression juste, le sentiment des situations, toutes ces qualités d'un grand artiste, Hérold les possède au plus haut point, et l'on peut déplorer que ce maître, plutôt fait pour le drame lyrique que pour l'opéra de demi-caractère, n'ait pu s'affirmer sur une autre scène que celle de l'Opéra-Comique. D'autres musiciens, sans s'être exclusivement consacrés à l'opéra-comique, ont remporté des succès plus ou moins durables, que l'opinion de la postérité n'a pas toujours consacrés, mais qui valent cependant d'être mentionnés. Ad. Adam, par exemple, dont les meilleurs œuvres: *Si j'étais roi* (1852), *le Chalet* (1834), *le Postillon de Longjumeau* (1836), nous paraissent aujourd'hui manquer de distinction et d'élégance et que nous classerions volontiers dans les compositeurs d'opérette; Halévy, avec le *Val d'Andorre* (1848), l'*Eclair* (1835), les *Mousquetaires de la Reine* (1846), où les défauts ne doivent pas faire oublier cependant de réelles qualités dramatiques et aussi les recherches souvent heureuses d'instrumentation et de rythme; Meyerbeer, dont le *Pardon de Ploërmel* (1859) et surtout l'*Etoile du Nord* (1854) ne sont pas indignes d'être mis à côté de ses plus beaux opéras. Citons encore les *Dragons de Villars* (1856) de Maillard; l'*Ombre et Martha* de Flotow; dans un genre plus original et plus intéressant, les opéras-comiques de Félicien David, *la Perle du Brésil* (1851), *Lalla-Roukh* (1862); ceux aussi de Victor Massé, *Galatée* (1852), *les Saisons* (1855), *les Noces de Jeannette* (1853), *Paul et Virginie* (1876), etc. Remarquons toutefois que beaucoup de ces œuvres ne sont des opéras-comiques que de nom. Destinés au théâtre lyrique, elles n'ont rien du caractère de la comédie à ariettes et se rattachent directement à la tradition plus

sévère des Méhul et des Cherubini, quoique subissant assez fortement en général l'influence rossinienne.

Mais nous voici maintenant arrivés à l'époque contemporaine : il suffira de citer les noms d'Ambroise Thomas, de Gounod, de Bizet, de Massenet, pour rappeler immédiatement au souvenir des artistes tant de pièces, que nos théâtres représentent encore tous les jours. Tous ces musiciens (ceci est à remarquer) ont écrit des opéras-comiques, mais aussi des drames lyriques et des opéras, et telle de leurs œuvres, écrite d'abord avec dialogne parlé, est devenue plus tard exclusivement musicale. Ceci seul indique assez combien tous les artistes de nos jours sentent vivement le vice fondamental de l'opéra-comique, c.-à-d. la juxtaposition d'éléments différents et contradictoires, le chant et la parole. Voici déjà longtemps que Théophile Gautier qualifiait ce genre de « bâtard et mesquin, mélange de deux moyens d'expression incompatibles, où les acteurs jouent mal sous prétexte qu'ils sont chanteurs et chantent faux sous prétexte qu'ils sont comédiens ». Cette discordance inévitable est d'autant plus sensible que le style musical est plus élevé et, supportable dans l'opérette légère ou la comédie à ariettes, choquera bien davantage, si le musicien s'est donné la peine d'écrire des morceaux développés et vraiment expressifs. Aussi tout l'effort des compositeurs tend-il à chercher les moyens de pallier ce défaut. On réduit autant que possible la part du dialogue, on le soutient, dans quelques cas, d'un accompagnement symphonique qui continue discrètement le fil du discours musical. Mais tous ces moyens, quelque ingénieusement employés qu'on les suppose, ne suffisent point. Ils laissent pressentir la nécessité d'une réforme radicale et complète, qui, à côté du drame musical, instaurera une comédie en musique, où nul élément étranger à l'art des sons ne se viendra mêler. Les *Maîtres chanteurs* de Wagner, *Falstaff* de Verdi, peuvent dès maintenant en donner une idée. H. QUITTARD.

OPÉRA-COMIQUE (Théâtre de l'). Le genre de l'opéra-comique, nous venons de le voir, eut d'humbles origines. Né sur un champ de foire, il eut pour première scène les tréteaux d'une baraque en plein vent. Jusqu'au jour où Jean Monet, tentant une dernière fois la chance, fit élever en 1752 une salle luxueuse, dont la riche décoration fit l'étonnement des contemporains, il est à croire que les premiers essais de comédies à ariettes eurent lieu dans de simples baraques en bois, ne différant que très peu de celles que nous voyons s'élever encore de nos jours sur les places. D'ailleurs, les représentations se donnaient tour à tour dans les deux principales foires de Paris et dans deux quartiers fort éloignés l'un de l'autre : la foire Saint-Laurent, entre le faubourg Saint-Denis et le faubourg Saint-Laurent ; la foire Saint-Germain, sur l'autre rive de la Seine, dans le quartier du même nom. L'Opéra-Comique ne cesse de se transporter de l'un à l'autre de ces emplacements, pendant les six mois de son existence annuelle : février, mars, avril, sur la rive droite ; juillet, août, septembre, sur la rive gauche.

Il était nécessaire de garder au théâtre de la Foire son caractère mobile et nomade, tant qu'il ne serait pas fixé définitivement quelque part. Aussi les plus belles de ces salles, celle où Monet lui-même attira tout Paris pendant les quelques années de sa seconde direction, étaient-elles de légères constructions, entièrement en bois ; le luxe de leur décoration intérieure ne changeait rien à leur caractère provisoire. Aussi quand, en 1762, l'Opéra-Comique eut fusionné avec la Comédie Italienne, il se transporta naturellement au théâtre que les Italiens, depuis 1716, tenaient de la munificence du régent. C'était à l'Hôtel de Bourgogne, rue Française et rue Mauconseil, une salle, d'ailleurs assez modeste, mais déjà fameuse dans les fastes de l'art dramatique : elle avait en effet, au siècle précédent, abrité les débuts de la Comédie-Française. L'Opéra-Comique y prospéra de 1762 à 1783. C'est là que le genre prit sa forme définitive, si l'on peut dire. Monsigny, Duni, Grétry, Philidor furent les compositeurs dont les œuvres firent le succès du spectacle.

Le théâtre était alors régi par les artistes, réunis en société : quinze acteurs et treize actrices, venant les uns de la Comédie Italienne, comme Mme Favart, Rochart ou Carlin ; les autres du théâtre de la Foire : Clairval, Laruette, Mlle Deschamps. Plus tard, cette liste s'enrichira de noms qui sont restés longtemps populaires : Trial, Chenard, Narbonne ; Mmes Trial, Laruette, Dugazon, etc.

L'orchestre, au début, comptait seulement 18 symphonistes, mais leur nombre augmenta peu à peu, par la suite, à mesure que les œuvres représentées prirent plus d'importance.

Le succès fut rapide et durable : les affaires des sociétaires prospérèrent si bien que, l'ambition leur venant, ils voulurent se faire construire un théâtre plus grand, et mieux amenagé au goût du jour. Le 4 avr. 1783, l'Opéra-Comique se transportait dans la première salle Favart, élevée sur les terrains de l'hôtel de Choiseul, entre les rues Favart et Marivaux, par l'architecte Heurtier. Malgré quelques infidélités forcées, l'Opéra-Comique devait rester fidèle à cet emplacement où il s'élève encore aujourd'hui.

La première salle Favart contenait environ 1.800 places : ceci seul indique quelle place ce théâtre occupait alors dans la vie parisienne. Comme celle des salles que nous avons connues sur le même emplacement, sa façade tournait le dos au boulevard ; il le fallait pour sauvegarder l'amour-propre des sociétaires. Théâtre du boulevard, à cette époque, était presque synonyme de théâtre de province ; les acteurs de l'Opéra-Comique voulurent empêcher une confusion dont leur orgueil eût pu souffrir.

L'exploitation fructueuse d'abord, grâce surtout à deux chefs-d'œuvre de Grétry, *l'Epreuve villageoise* (24 juin 1784) et *Richard Cœur de Lion* (21 oct. 1784) devint ensuite moins facile, quand le théâtre de Monsieur, plus tard le théâtre Feydeau, fit concurrence au théâtre Favart. D'abord installé aux Tuileries, puis au théâtre des Variétés, à la foire Saint-Germain, et enfin à partir du 16 janv. 1791 rue Feydeau, au n° 19, dans une salle bâtie par les architectes Legrand et Molinos, ce nouveau théâtre représentait aussi l'opéra-comique, jouant souvent les mêmes pièces que son rival ou faisant traiter un sujet analogue par d'autres compositeurs. Enfin, après une longue rivalité, en 1801 les deux théâtres fusionnent. Une troupe admirable fut ainsi formée : Martin, Elleviou, Chenard, Gavaudan, Philippe, Saint-Aubin, Gaveaux ; Mmes Dugazon, Gavaudan, Scio, Gaveaux, Auvray, Desbrosses, etc.

C'est à Feydeau que l'on débute, le 16 sept. 1801 ; en juil. 1804, on retourne à Favart ; puis, quelque temps, au théâtre Olympique de la rue de la Victoire (pendant les réparations de la salle). Enfin l'année suivante, on s'installe définitivement à Feydeau. L'administration du théâtre change. L'Opéra-Comique est affranchi de toute redevance envers l'Opéra ; à son tour, il a ses privilèges, mais, par un décret du 6 frimaire an XI, il est soumis à la surveillance d'un surintendant. Plus tard, en 1824, ce sont de simples directeurs qui administrent à leurs risques et périls : Guilbert de Pixérécourt, et, après lui, le colonel Ducis.

Malgré le succès des œuvres représentées (c'est le beau temps de Nicolo et de Boïeldieu, l'époque aussi des débuts d'Hérold et d'Auber), l'imprudente gestion des directeurs fit péricliter l'entreprise. Le 12 avr. 1829, le théâtre Feydeau fermait ses portes, qui ne devaient plus se rouvrir, car la salle menaçait ruine.

Ce fut salle Ventadour que huit jours après, l'Opéra-Comique renaissait. Mais le choix de ce quartier lui fut défavorable. Après plusieurs directions malheureuses, malgré le succès de *Fra Diavolo* d'Auber (20 janv. 1830) et de *Zampa* d'Hérold (3 mai 1831), les artistes, constitues en sociétét, se ransportèrent place de la Bourse, au théâtre des Nouveautés, plus tard le Vaudeville. Là furent donnés le *Pré-aux-Clercs* (déc. 1832), le *Chalet* (1834), le *Cheval de Bronze* (1835), le *Domino Noir* (1837,

enfin les meilleures pièces d'Auber, d'Adam et d'Halévy.

Mais l'incendie de la salle Favart, alors occupée par une troupe italienne, le 14 janv. 1838, devait permettre à l'Opéra-Comique de retourner au théâtre de ses anciens succès. La salle aussitôt reconstruite par l'architecte Carpentier, Crosnier, alors directeur de l'Opéra-Comique, s'empressa de saisir l'occasion. Le 16 mai 1840, la seconde salle Favart était inaugurée avec le *Pré-aux-Clercs*.

L'Opéra-Comique, avec des fortunes diverses, devait rester là quarante-sept ans. Pendant ce long espace de temps, plusieurs directeurs se succédèrent parmi lesquels sont à citer M. Emile Perrin, dont la première direction (1848-57) fut particulièrement brillante, et aussi Carvalho (1876-87), ancien directeur du Théâtre-Lyrique. C'est à ce dernier qu'on doit attribuer une grande part dans le mouvement, précédemment signalé, qui porte l'opéra-comique à se rapprocher de l'opéra, jusqu'à se confondre avec lui. Nous ne rappellerons pas les œuvres que cette période vit éclore : elles sont présentes à l'esprit de tous, puisqu'elles sont encore jouées tous les jours.

C'est pendant une représentation de *Mignon*, le 25 mai 1887, qu'eut lieu le terrible incendie qui détruisit la salle de l'Opéra-Comique. Cette catastrophe, où périrent dans les flammes un grand nombre de spectateurs et d'employés du théâtre, exila longtemps l'Opéra-Comique de son emplacement préféré.

Le 15 oct. de la même année, il se transportait provisoirement à l'ancien Théâtre-Lyrique de la place du Châtelet, en attendant que fût reconstruite la salle d'où l'incendie l'avait chassé. Cette reconstruction, menée avec une grande lenteur, devait durer dix ans. Le 7 déc. 1898 le nouveau théâtre de l'Opéra-Comique ouvrait ses portes, sur le même emplacement où plus d'un siècle avant il avait inauguré ses représentations. H. QUITTARD.

BIBL. : M. BRENET, *Grétry et ses œuvres*, 1884. — Henry COHEN, *Etude sur Berton* (*Art musical*), 1878. — GRÉTRY, *Mémoires ou essais sur la musique*. — GRIMM et DIDEROT, *Correspondance*. — A. HEULHARD, *la Foire Saint-Laurent*, 1878; *Jean Monnet*, 1884. — J. MONET, *Supplément au Roman comique ou Mémoires*. — POUGIN, *Boïeldieu*, 1875; *Cherubini* (*Menestrel*, 1880-83); *Méhul* (*id.*, 1883-84). — SOUBIES et MALHERBE, *Précis de l'histoire de l'Opéra-Comique*, 1887; *Histoire de l'Opéra-Comique*, 1892-93, 2 vol. — LESAGE et D'ORNEVAL, *Théâtre de la Foire ou de l'Opéra-Comique*, 1721-37. — BELLAIGUE, *G. Bizet, sa vie et ses œuvres*, 1890. — JOUVIN, *Herold, sa vie et ses œuvres*, 1868. — SAINT-SAËNS, *Harmonie et Mélodie*, 1885. — J. WEBER, *les Illusions musicales*, 1883 (V. également ci-dessus la bibliographie de l'art. OPERA).

OPERÆ (Dr. rom.). Expression technique désignant dans son sens le plus précis les services industriels, agricoles ou domestiques fournis à prix d'argent par des esclaves ou des artisans (*operæ locari solitæ*), quoique le mot se rencontre, par extension, appliqué, soit à des services d'ordre extrapécuniaire (*operæ officiales*), soit même aux services d'animaux (*operæ animalium*). Le droit s'occupe principalement des *operæ* : 1° en matière de louage ou le louage de services, la *locatio operarum*, ne peut porter que sur des services de ce genre, sur des *operæ locari solitæ* (V. LOUAGE) ; 2° en matière de servitudes personnelles, ou l'on a, par interprétation des dispositions de dernière volonté, fait des *operæ servorum* et même, dit un seul texte, des *operæ animalium*, une servitude personnelle distincte de l'usufruit et de l'usage ; 3° en matière d'affranchissement, ou l'affranchi est tenu sans convention envers son patron de certains services de dévouement et de complaisance, qui n'ont pas de valeur pécuniaire, et dont l'exécution ne peut être réclamée en justice (*operæ officiales*), mais où il s'oblige en outre, souvent par contrat exprès, à des services appréciables en argent et fondant une action en exécution (*operæ fabriles*, *industriales*) : la convention est alors rendue obligatoire par un contrat verbal fait au moment de l'affranchissement, soit dans la forme ordinaire de la stipulation, soit dans la forme exceptionnelle d'un serment (*jus jurandum liberti*), où l'on peut voir une preuve de l'antiquité de la pratique, et, que l'on ait employé une forme ou l'autre, le contrat fait naître une action spéciale, le *judicium operarum*, dont la formule contient encore certains indices de l'antiquité de l'institution et dont les préteurs se sont préoccupés de limiter l'étendue dès les premiers temps de la procédure formulaire. P.-F. GIRARD.

BIBL. : GIRARD, *Manuel de droit romain*, 1898, pp. 118, 361-62, 482-83, 557-58, 2e éd.

OPÉRATEUR (Mécan.). Les machines-outils, qui ont pour but de substituer le travail mécanique au travail manuel, comportent trois éléments distincts : le *moteur*, sur lequel agissent les forces produisant le mouvement ; la *transmission* qui les distribue aux endroits voulus, et l'*opérateur*, sur lequel agissent les résistances à vaincre pour accomplir le travail utile. L'opérateur est aussi nommé *outil* parce qu'il joue le même rôle que l'outil manuel dans la main de l'ouvrier. Ses formes sont innombrables comme ses emplois ; citons, par exemple, les mèches, fraises, poinçons, etc. E. MAGLIN.

OPÉRATION. I. Mathématiques. — THÉORIE DES OPÉRATIONS. — Toute opération considérée en arithmétique ou en algèbre peut être étudiée dans ses applications aux quantités qu'on lui soumet, ou bien en elle-même, au point de vue des propriétés qui la caractérisent. C'est ce dernier point de vue qui a donné naissance à la théorie générale des opérations. L'addition, par exemple, présente les propriétés suivantes : 1° pour $a = a'$, $a + b = a' + b$; 2° $a + (b + c) = (a + b) + c$; 3° $a + b = b + a$; 4° $a + 0 = 0 + a = a$. Ces propriétés subsistent dans l'addition des nombres, des longueurs, des angles, des forces appliquées en un même point et de même direction. Rien n'empêche de donner le nom d'addition à toute opération qui présentera ces quatre propriétés ; en le faisant, on sera conduit, par exemple, à l'addition des quantités négatives, puis à celle des quantités imaginaires, puis à celle des vecteurs. Quand on cherche ainsi à généraliser une opération, il peut arriver que la nature même des objets sur lesquels on opère ne se prête pas à une conservation totale des propriétés ; mais toute propriété de l'opération généralisée doit être applicable aux objets plus simples qui ont servi à la définition primitive ; c'est là ce que Hankel a appelé le *principe de permanence* des règles de calcul. S'il faut sacrifier quelques-unes des propriétés de l'opération, on doit chercher à conserver les plus importantes et les plus générales. — Si a et b sont deux objets, en les combinant par une opération déterminée et représentée par $\cap$, on obtiendra un nouvel objet p, et ceci s'exprimera par la relation $a \cap b = p$. Si, pour $a = a'$ et $b = b'$, on a $a \cap b = a' \cap b'$, l'opération est *uniforme;* si $(a \cap b) \cap c = a \cap (b \cap c)$, elle est *associative;* si $a \cap b = b \cap a$, elle est *commutative*. L'addition présente ces trois caractères. Si $\cap$ et $\curlywedge$ représentent deux opérations, et si l'on a $(a \curlywedge b) \cap c = (a \cap c) \curlywedge (b \cap c)$, l'opération $\cap$ est dite *distributive relativement à l'opération* $\curlywedge$. Elle le sera encore si $a \cap (b \curlywedge c) = (a \cap b) \curlywedge (a \cap c)$; dans le premier cas, $\cap$ est distributive par rapport à son premier terme, et dans ce dernier, par rapport à son second terme. Les deux définitions de la distributivité coïncident si $\cap$ est commutative. Ainsi la multiplication ordinaire est distributive relativement à l'addition, car $(a + b) \times c = a \times c + b \times c$, et $a \times (b + c) = a \times b + a \times c$. L'élévation aux puissances est distributive relativement à la multiplication, par rapport à son premier terme, mais non à son second, car $(a \times b)^c = a^c \times b^c$, et $a^{b \times c} = a^b \times a^c$. Dans l'addition, nous avons remarqué que $a + 0 = a$; dans la multiplication $a \times 1 = a$; en général, si $a \cap m = a$, on dit que m est le *module* de l'opération $\cap$. — Lorsque $a \cap b = c$, et que l'on considère l'opération qui donne a au moyen de c et b ou b au moyen de c et a, on dit que ce sont les opérations *inverses* de $\cap$. Si cette dernière est commutative, les deux opérations inverses se réduisent à une seule ; en la désignant par $\cup$ on aura $b = c \cup a$,

$a = c \cup b$. Lorsque $a \cap b = a \cap b'$ ne peut subsister que sous la condition $b = b'$, il s'ensuit que l'opération $\cup$ dédéfinie par $b = c \cup a$ est uniforme ; si une opération est uniforme, ainsi que ses opérations inverses, elle est dite *complètement uniforme.* — Soit $\cap$ une opération uniforme et associative, et $\cup$ son inverse définie par $(a \cap b) \cup a = b$, et considérons l'expression $x = (a \cup b) \cap c$; opérons par $b \cap$ sur chacun des deux membres : $b \cap x = b \cap (a \cup b) \cap c = (b \cap (a \cup b) \cap c$ puisque $\cap$ est associative ; mais par définition $a \cap ((a \cap b) \cup a) = c$, ou $a \cap (c \cup a) = c$. Donc $b \cap x = a \cap c$. De là, opérant par $\cup b$, $x = (a \cap c) \cup b$, ou $(a \cup b) \cap c = (a \cap c) \cup b$. Ce résultat montre en particulier que $\frac{a}{b}. c = \frac{a.c}{b}$, lors même que la multiplication n'est pas commutative, le quotient étant défini par la relation : dividende = diviseur $\times$ quotient. On démontrerait aussi que $(a \cup b) \cup c = a \cup (b \cap c)$, et en particulier $\frac{\left(\frac{a}{b}\right)}{c} = \frac{a}{b.c}$. Quand une opération $\cap$ est complètement uniforme, son module m s'obtient en effectuant l'opération inverse $\cup$ sur un objet quelconque : $m = a \cup a$, et l'on a $a \cap m = m \cap a = a \cup m = a$. L'objet $m \cup a = \bar{a}$ est dit l'objet *réciproque* de a. La réciprocité est mutuelle ; on a $a \cap \bar{a} = \bar{a} \cap a = m$, $c \cup a = \bar{a} \cap c$, $a \cap b = b \cup \bar{a}$, $a \cup c = c \cup a$, $b \cup c = c \cap b = b \cap c$. Ces diverses propriétés permettent, par l'introduction des objets réciproques, de ramener les opérations inverses à des opérations directes. — Les opérations inverses peuvent ne pas donner des résultats faisant partie de l'ensemble des objets sur lesquels on a opéré, et devenir en ce sens impossibles ; mais, si l'on considère un nouvel ensemble d'objets, définis par l'opération inverse elle-même, ou se prêtant à cette opération, la possibilité existera ; il faudra s'assurer si la propriété associative de l'opération directe se conserve pour les objets de ce nouvel ensemble ; et s'il en est ainsi, toutes les conséquences obtenues se conserveront aussi.

La commutabilité, la distributivité apportent encore aux opérations des propriétés nouvelles, par voie de conséquence ; nous ne pouvons entrer ici dans tous ces détails. Ce que nous avons dit doit suffire à faire comprendre la portée considérable d'une théorie qui trouve ses applications directes dans le calcul des quantités complexes et dans celui des quaternions, mais dont la généralité est encore beaucoup plus vaste. Cette théorie générale des opérations est appelée encore, croyons-nous, à bien des développements et à bien des progrès ; c'est elle, en réalité, qui seule tend à donner à l'algèbre son véritable caractère, à préciser cette langue des calculs, à en perfectionner sans cesse la grammaire et la syntaxe. Une fois bien établies, les propriétés essentielles d'une opération ou de groupes d'opérations, applicables non seulement aux quantités ordinaires, mais à des objets quelconques auxquels ces opérations sont applicables, ne peut-on arriver à constituer un symbolisme de nature à simplifier singulièrement les raisonnements et les recherches, tout en augmentant la rigueur des déductions ? Il y a lieu de rattacher à cet ordre d'idées les tentatives faites pour exprimer systématiquement les opérations logiques, celles qui ont eu pour objet l'application d'un symbolisme spécial aux faits de la chimie, etc. Si les *Lois de la pensée,* de Boole, si le *Calcul des opérations chimiques,* de Brodie, sont encore de simples tentatives isolées, il n'est pas déraisonnable de se demander si un jour ne viendra pas où chacune des sciences qui le comporte sera pourvue de son algèbre particulière, puisant ses principes dans la théorie générale des opérations. Il serait désirable, dans ce but, que les éléments essentiels de cette théorie fussent franchement introduits dans les programmes de l'enseignement supérieur. C.-A. Laisant.

II. Chirurgie. — L'opération chirurgicale est un acte destiné à remplir une indication posée par l'examen du malade. Bien qu'un certain nombre d'opérations se fassent sans effusion de sang (cathétérisme, lithotritie), la plupart comportent des dièrèses et des exérèses plus ou moins étendues. Nous n'avons pas à décrire la technique de chaque opération, mais toutes comportent un certain nombre de précautions générales, indispensables pour atteindre sans encombre le but, qui est la guérison des malades. Ces précautions, qui doivent être mises en œuvre avant, pendant et après l'opération, visent le milieu, le matériel (instruments et objets de pansements), le malade, le chirurgien et ses aides.

Milieu. — Lister avait donné une importance considérable à la préparation du milieu, de là les belles salles d'opérations que l'on trouve dans quelques hôpitaux, mais l'expérience a montré qu'on peut se passer de ce luxe qui n'est pourtant pas à dédaigner. Il suffit, en effet, que la salle d'opérations soit inondée de lumière, dépourvue de toute tenture, convenablement chauffée, d'une propreté méticuleuse et lavée au sublimé ou au chlorure de zinc. Pas de balayage, pas d'époussetage à sec ; par surcroît, le chirurgien fera avant l'introduction du malade un spray phéniqué d'une heure, qui fera tomber et fixera les poussières. Quelque utiles qu'elles soient, ces précautions ne sont même pas absolument indispensables et cèdent le pas, en cas d'urgence, aux mesures à prendre pour préparer le matériel, le malade, le chirurgien.

Matériel. — Tout le matériel opératoire, instruments et objets divers, tous les objets de pansement auront subi les diverses préparations (bouillissage, étuvage sec ou humide), qui doivent en assurer l'asepsie. Les objets de pansements seront même chargés de substances antiseptiques (iodoforme, salol, etc.), qui ajoutent à l'asepsie nécessaire l'appui si prudent d'une bonne antisepsie. Tous les instruments nécessaires à chaque opération seront prévus en tenant compte de toutes les éventualités possibles ; ils seront rangés méthodiquement dans des récipients stérilisés en métal ou en porcelaine, de façon à pouvoir être facilement trouvés et pris par le chirurgien.

Malade. — La préparation du malade est générale et locale. *Générale :* On lui inspirera confiance dans le chirurgien et dans le résultat final de l'opération, et on lui donnera la tranquillité d'esprit la plus complète. On se préoccupera, en outre, de tous les états morbides diathésiques ou accidentels qu'il peut présenter. Championnière a montré l'importance de l'élimination normale de l'urée, de la quantité des urines et, en général, de la dépuration normale de l'économie. Les anciens et, après eux Verneuil et ses élèves, ont insisté sur l'utilité de s'assurer avant toute opération du fonctionnement régulier des reins, du foie. Le diabétique, le goutteux, le pléthorique, l'obèse, tous victimes d'une nutrition retardante si favorable aux infections microbiennes, deviennent la proie facile des infections septiques. On en revient aux pratiques préopératoires des anciens : purgatifs, diète lactée, nourriture légère, bains, frictions, etc. C'est là, en augmentant les résistances du terrain, faire une antisepsie indirecte des plus importantes. Il ne faut cependant pas s'attarder outre mesure à ces précautions et différer une opération qui peut être le seul moyen de ramener l'état hygide ; d'ailleurs, en cas d'urgence, on opère, quitte à étudier bientôt son malade, le traitement des tares organiques étant le meilleur moyen d'activer la guérison. — *Locale :* indispensable, même en cas d'urgence, la mise au net de la région opératoire sera faite d'après les règles de l'asepsie et de l'antisepsie la plus sévère ; des compresses assureront le maintien de l'état aseptique sur tout le champ de l'opération.

Chirurgien et aides. — Les aides seront en aussi petit nombre que possible et instruits de l'acte opératoire à exécuter et de la méthode que suivra le chirurgien. Ils revêtiront des vêtements stérilisés et assureront autant que possible l'asepsie de leurs mains et de leurs avant-bras.

Nous ne pensons pas que les pratiques nouvelles d'outre-Rhin (gants d'opération, pièces stérilisées devant la bouche), peut-être utiles en certains cas, soient près d'entrer dans la pratique. Nous ne nous étendrons pas sur les qualités que doivent avoir le chirurgien et ses aides; mais si les derniers doivent être instruits, dociles, pleins d'initiative et de confiance, l'opérateur devra allier à une instruction complète une éducation d'amphithéâtre bientôt mûrie par la pratique. C'est ainsi qu'il pourra avoir le sang-froid qui lui permettra d'entreprendre les plus difficiles opérations de la pratique moderne et de les mener avec célérité. Car la fameuse formule des anciens, le *tuto, cito, jucunde*, n'a pas perdu de sa valeur. La première condition est remplie par l'asepsie fortifiée par l'antisepsie et aidée par la connaissance des tares organiques du malade; la troisième par l'*anesthésie* (V. ce mot) et la seconde par la connaissance des accidents produits par les trop longues anesthésies, par les expositions à l'air et les manipulations trop prolongées des viscères profonds qui ont montré que la vitesse opératoire n'est pas à dédaigner.

Après l'opération, le malade sera porté dans une chambre aérée, éclairée et débarrassée de toutes tentures, de tous meubles qui pourraient l'encombrer. Bientôt le malade se réveille de son sommeil anesthésique, peu à peu il reprend ses sens et, après quelques vomissements chloroformiques, tout rentre dans l'ordre. Mais après les graves opérations, d'autres dangers sont imminents. Le collapsus, d'abord, est à craindre, tantôt dû à des chocs locaux ou à distance du système nerveux, tantôt à des pertes sanguines exagérées. La position en tête basse, la caféine, l'éther en injections sous-cutanées, les lavements de champagne, de cognac, la respiration artificielle, les tractions rythmées de la langue, les inhalations d'oxygène et surtout les injections sous-cutanées ou intra-veineuses de sérum artificiel (eau salée à 7 $^{0}/_{00}$) seront les moyens à employer. On veillera avec soin au fonctionnement régulier des autres appareils : poumon (bronchites post-anesthésiques, dyspnée urémique, congestions réflexes); cœur (asystolie nerveuse ou par hypotension anémique); système nerveux (délire toxique, alcoolique, urémique, infectieux, médicamenteux, psychoses); appareil digestif et ses annexes, foie, reins, dont il faut maintenir la voie libre pour l'élimination des toxines. C'est ici que la diète des anciens reprend de la valeur. Championnière a montré combien il faut être sobre d'aliments azotés chez ces opérés dont le rein doit déjà suffire à une décharge organique si intense que la quantité d'urée peut être cinq fois plus forte qu'avant l'acte opératoire. D'ailleurs, les opérés qui n'ont pour ainsi dire pas perdu de sang, qui n'ont pas éprouvé, grâce à l'anesthésie, de dépense nerveuse, supportent avec une extrême facilité le régime léger qui leur convient. Dr S. MORER.

III. Finances. — OPÉRATIONS DE BANQUE (V. BANQUE, t. V, pp. 252 et suiv.).

OPÉRATIONS DE BOURSE (V. BOURSE, t. VII, p. 822, et AGENT DE CHANGE, BORDEREAU, COULISSE, COTE, COURS. DÉPORT, LIVRAISON, MARCHÉ, REPORT, TERME).

IV. Législation (V. BOURSE).

BIBL. : MATHÉMATIQUES.— GRASSMANN, *Ausdehnungslehre*. — HANKEL, *Vorlesungen uber die Complexen Zahlen und ihre Functionen*. — J. HOÜEL, *Théorie élémentaire des quantités complexes*; Paris, 1874.

CHIRURGIE. — FORGUE et RECLUS, *Traité de thérap. chirurg.*, dans *Semaine médicale*, passim.

OPERCULINA (Paléont.) (V. NUMMULITE).

OPÉRETTE. Le mot d'opérette est tout moderne, et l'objet qu'il désigne assez difficile à définir exactement. L'opérette n'est pas autre chose en effet que l'opéra-comique, et si dans l'esprit de ceux qui emploient ce mot, une différence existe entre ces deux genres, c'est dans le style et la tenue musicale de l'œuvre, et non dans la forme et les moyens employés qu'il faut la chercher. Comme l'opéra-comique, l'opérette se compose de parties musicales entremêlées de dialogue parlé, et la proportion de ces deux éléments, si elle n'est pas la même que dans les opéras-comiques les plus modernes (en ce sens que le dialogue y tient une place plus considérable), se rapproche sensiblement de celle usitée dans les opéras-comiques de l'ancien répertoire. Le sujet des opérettes est généralement plus gai et plus libre; dans bien des pièces contemporaines cette gaieté et cette liberté dépassent souvent les limites permises par le bon goût, et beaucoup de ces petits ouvrages présentent des situations scabreuses à l'excès: le dialogue y affecte des allures comiques souvent assez grossières. Quant à la partie musicale, il faut bien avouer, qu'à part quelques rares exceptions, sa valeur artistique est des plus médiocres. Les artistes qui interprètent ces pièces étant presque toujours très faibles musiciens, il serait impossible de leur confier des rôles d'une réelle importance. Aussi, trop souvent, la musique de l'opérette ne s'élève-t-elle guère au-dessus de celle des cafés-concerts. La plupart des morceaux y prennent des allures d'airs de danses et se déroulent dans des proportions fort restreintes, sans aucun développement, sur des rythmes rebattus, au milieu des modulations les plus plates et les plus vulgaires. Une certaine verve bouffonne, une diction propre à mettre en relief les parties comiques du dialogue, un jeu animé et spirituel, voilà ce qui fait le mérite des acteurs d'opérettes. Or ces qualités, quelque estimables qu'elles soient, n'ont rien précisément de musical.

Si la plupart des musiciens qui cultivent ce genre s'accommodent parfaitement de l'infériorité de leurs interprètes et mettent leurs inspirations exactement en rapport avec les conditions qui leur sont faites, quelques-uns ont montré plus de souci de l'art; ils ont réussi, malgré tout, à faire preuve d'un talent musical fort réel. Les nombreuses opérettes de Ch. Lecocq, par exemple, celles, plus modernes, de A. Messager, pour ne citer que ces deux noms, ne sont pas inférieures aux meilleurs opéras-comiques du répertoire. Le style, l'instrumentation, y sont également soignés: la vulgarité en est absente et, malgré les ressources restreintes mises en œuvre, le résultat est vraiment artistique et original. De telles pièces ne diffèrent de bien des opéras-comiques que parce qu'elles ne furent pas destinées à ce théâtre: bien des ouvrages du répertoire de la salle Favart leur seraient, sur plusieurs points, inférieures.

La plupart des opéras-comiques d'Adam, de Clapisson, de Grisar, etc., ne sont que des opérettes; et de telles œuvres, aujourd'hui, ne figureraient qu'à la scène des théâtres de genre. Ceci se comprend fort bien. Nous avons vu (V. OPÉRA-COMIQUE) que le style des pièces destinées au théâtre Favart ou à Feydeau s'était progressivement élevé jusqu'à se confondre avec le style des véritables opéras. Cette tendance ancienne s'est, de nos jours, affirmée à ce point qu'il n'y a guère que de légères différences extérieures entre le répertoire ordinaire des deux grandes scènes, et que plus d'une pièce a passé de l'une à l'autre. Aussi l'ancienne comédie à ariettes, le genre comique et familier où la musique tenait peu de place et n'employait que très petits moyens, peu à peu chassé du théâtre de ses débuts où il faisait disparate avec d'autres œuvres plus musicales, dut chercher ailleurs un refuge. Sur des scènes plus petites et sans prétention, telle pièce, qui se fut appelée jadis opéra-comique, prit un autre nom. Le nom d'opérette employé pour la première fois plût sans doute : il fit rapidement fortune.

Comme toute chose, ce genre, une fois constitué, évolua à son tour. Après avoir perpétué quelque temps les traditions de l'opéra-comique primitif, il se jeta délibérément dans le comique excessif, dans la folle bouffonnerie avec Jacques *Offenbach* (V. ce nom). Ce musicien, incorrect et vulgaire, mais à qui on ne peut refuser une verve et un entrain réels, fit fureur pendant une dizaine d'années (de 1860 à 1870 environ); mais le public se lassa de ces excentricités. Le mérite de ces pièces est d'ailleurs plus littéraire (si l'on peut user de terme) que musical, et comme les plaisanteries passent vite de mode, nous comprenons difficilement aujourd'hui ce comique que nous ju-

geons pénible et lourd. Les reprises des anciens succès d'Offenbach ont toujours excité plus de surprise que d'enthousiasme ; nous n'y retrouvons pas le plaisir qu'y prirent les contemporains.

Ch. Lecocq donna un des premiers le signal de la réaction ; ses opérettes d'un genre plus tempéré et plus sentimental aussi, et surtout infiniment mieux écrites et plus musicales, eurent un succès qui dure encore. Jonas, Audran, Varney, Planquette, Vasseur, Lacôme, Messager, etc., ont, avec des talents divers, suivi la même route ou à peu près. Cependant il y a quelques années, ce fut surtout dans la licence des sujets et le risqué des situations que l'on chercha un élément de succès. On semble aujourd'hui fatigué de ces plaisanteries d'un goût douteux et toujours identiques. Les sujets modernes sont à la mode, et la partie musicale se restreint de jour en jour dans beaucoup de ces petites œuvres, qui, à quelques exceptions près, tendent à se confondre avec de simples vaudevilles. D'une façon générale, on peut dire que le public semble un peu se détourner de ces spectacles ; les opérettes classiques, déjà connues, lui suffisent. Peut-être est-ce au goût de la vraie musique, qui fait des progrès quotidiens, qu'il faut attribuer la décadence de ces œuvres d'ordre inférieur. H. QUITTARD.

BIBL. : LACK, *Der Operettenführer* ; Berlin, 1891.

OPHAIN-BOIS-SEIGNEUR-ISAAC. Ville de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Nivelles, à 22 kil. de Bruxelles ; 1.800 hab. Exploitations agricoles.

OPHEL (littéralement la colline). Quartier S.-E. de Jérusalem à l'époque ancienne.

OPHELTÈS (Myth. gr.). Fils du roi de Némée Lycurgue. Lors de l'expédition des Sept contre Thèbes, sa garde, Hypsipyle, voulant indiquer une source à Lycurgue, déposa l'enfant dans l'herbe où il fut mordu par un serpent. Il en mourut et ce fut, dit-on, en son honneur qu'on institua les Jeux *Néméens*. Il y était vénéré sous le nom d'*Archemoros*.

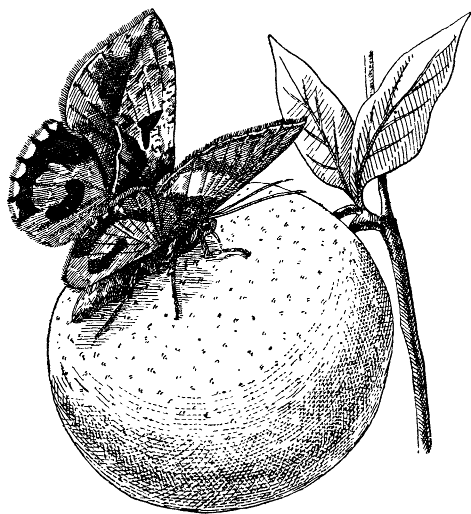
OPHICHTHYS. Genre de Poissons Téléostéens, de l'ordre des *Physostomes* et de la famille des *Murænidæ*, que Gunther différencie des autres types de la famille par les narines labiales et l'extrémité de la queue libre, sans nageoire. Ce sont des animaux propres aux mers tropicales, n'atteignant pas une grande taille, mais très voraces et armés d'une formidable dentition. L'*Ophichthys crocodilinus* est le type du genre. ROCHBR.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*.

OPHICLÉIDE ou **SERPENT** À CLEFS. Instrument de musique dérivé du *serpent* (V. ce mot) et inventé par le facteur français L.-A. Prichot en 1800. Nommé d'abord *basse-cor*, puis *basse-trompette*, après un perfectionnement apporté par l'inventeur, il reçut d'Halary en 1817 son nom définitif. Le bois puis le cuivre ont été successivement employés dans la construction de cet instrument. On a fabriqué des ophicléides *altos* en *fa* et en *mi* ♭, *basses* en *ut* et *si* ♭, et *contrebasses* en *fa* et *mi* ♭ grave. Mais l'ophicléide basse est demeuré à peu près le seul qu'on ait utilisé.

Peu d'instruments ont été aussi calomniés que celui-ci. Bien que possédant un son très personnel, à la fois profond et ample, il a été victime d'un préjugé fort répandu qui l'accusait de manquer de justesse. Mendelssohn, Berlioz ont employé l'ophicléide, mais il a été détrôné par le *tuba* (V. ce mot) qui n'a pas ses qualités de timbre. Peut-être un jour viendra où les compositeurs, mieux éclairés sur les ressources de cet instrument, lui rendront à l'orchestre la place qui n'aurait pas dû lui être enlevée. On doit à Berr, à Caussinus et à V. Cornette des méthodes d'ophicléide.

OPHIDÈRE (Entom.). Genre d'Insectes Lépidoptères Hétérocères, de la famille des Noctuelides, établi par Boisduval (*Faun. Madag.*, 1834). Ce genre est caractérisé par une particularité de la trompe qui, au lieu d'être souple, devient rigide, perforante, capable de tarauder les enveloppes les plus résistantes. Les individus sont de grande taille et habitent les régions intertropicales. L'espèce type



Ophidera fullonica mâle.

est l'*O. fullonica* L., d'une envergure de 120 millim., qui perce les oranges pour se nourrir de leur suc.

BIBL. : DUFORT, *Bull. Soc. d'Acclim.*, 1876. — KÜNCKEL, *Comptes rendus Acad. des sc.*, août 1875.

OPHIDERPETON (Paléont.). Huxley a établi ce genre en 1867 pour un Amphibien d'environ 0m.50 de long trouvé dans le carbonifère supérieur d'Irlande. Le corps serpentiforme, apodé, est recouvert sur le dos de petites écailles semblables à des grains de chagrin ; le ventre est protégé par des écailles étroites et allongées, qui, dans la région du cloaque prennent la forme d'écailles pectinées ; les vertèbres sont nombreuses, 100 environ, amphicoeliennes, avec les apophyses transverses très développées. Cinq espèces de plus petite taille que *O. Brownaggi*, type du genre, ont été découvertes dans le terrain permien inférieur de Bohème et décrites par Fritsch. Le genre *Ophiderpeton* fait partie de l'ordre des Stégocéphales, famille des Aistopoda. E. SAUVAGE.

BIBL. : LYDEKKER, *Cat. foss. Reptilia British Mus.*, t. IV. — ZITTEL, *Traité de paléontologie*, t. III.

OPHIDIENS (V. SERPENT).

OPHIDIIDES (V. SERPENT).

OPHIOCEPHALUS (Ichtyol.). Genre de Poissons Téléostéens, de l'ordre des *Acanthoptérygiens Channiformes* et de la famille des *Ophiocephalidæ*. Ce sont des animaux à corps allongé couverts d'écailles assez grandes, la tête est plus ou moins déprimée, aplatie en dessus, le museau très court, large, obtus, les yeux sont situés très en avant. Sur presque toute la longueur du dos règne une nageoire dont tous les rayons sont articulés. Les Ophiocephalus sont propres à l'Inde, à la Chine, à l'archipel Malais et à l'Ouest Africain. Une conformation particulière de l'appareil branchial fait que ces animaux peuvent vivre assez longtemps hors de l'eau. Leur vie est si dure, dit Valenciennes, qu'on les coupe en morceaux sans les tuer d'abord. On ne connaît que très imparfaitement l'appareil respiratoire des Ophiocephalus. ROCHBR.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Poissons*. — GUNTHER, *Study of Fishes*. — VALENCIENNES et CUVIER, *Hist. des Poissons*.

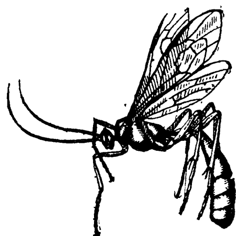
OPHIOGLOSSE. I. BOTANIQUE. — Genre de végétaux de la famille des Ophioglossées, ordre des Marattioidées ; classe des Filicinés. — Tige verticale, invisible, hypogée et courte, jamais ramifiée, produisant une feuille par an, soutenue par des faisceaux libéro-ligneux collatéraux, anastomosés en mailles larges ; écorce et moelle sans sclérenchyme.

La feuille complète, abritée par une production de la tige jusqu'à son développement, emprunte à la tige un seul faisceau libéro-ligneux, qui se ramifie dans son limbe, sans fournir de nervures extérieures, en trois, cinq ou sept branches; sa croissance est remarquablement lente; elle n'offre aucun sclérenchyme et présente un grand nombre de stomates. La racine est parfois protégée par quelques assises de liège; son écorce est particulièrement riche en amidon; son cylindre central renferme tantôt deux faisceaux ligneux réunis par leurs gros vaisseaux (*O. palmatum, macrorhiza*) ou séparés (*O. capense*), tantôt trois faisceaux (*O. pendulum*). Il contient autant de faisceaux libériens, sauf dans certaines espèces où à deux faisceaux ligneux ne correspond qu'un seul faisceau libérien (*O. vulgatum, pedunculosum*, etc.); il n'y a jamais dans ce cas formation de radicelles et, au contraire, production exagérée de bourgeons adventifs. — Les sporanges sont localisés sur un lobe séparé de la feuille qui affecte alors la forme d'un épi pédonculé, généralement aigu et comprimé d'avant en arrière, né soit au milieu du limbe (*O. pendulum*), soit à sa base (*O. vulgatum*), soit enfin à la base du pétiole de la feuille mère (*O. Bergianum*), généralement simple, mais pouvant être double ou triple. Les sporanges sont situés sur deux lignes parallèles; la déhiscence est horizontale.

Les spores, de forme tétraédrique, donnent naissance à un prothalle mal connu, massif, hypogé chez *Ophioglossum pedunculosum*, dépourvu de chlorophylle et pouvant atteindre des dimensions relativement considérables, toujours monoïque. Ce prothalle donne naissance, tantôt à des anthéridies très profondément enfoncées dans sa masse, tantôt à des archégones à col extrêmement court faisant à peine saillie à l'extérieur. — Les Ophioglosses se rencontrent également dans toutes les parties du monde; il en existe une espèce fossile: *Ophioglossum eocenum*. — Outre le genre *Ophioglossum*, la famille des Ophioglossées renferme les genres *Botrychium* et *Helmintostachys*, ce dernier se rencontrant uniquement dans l'Asie Mineure et ne différant guère des deux premiers que par l'horizontalité de sa tige et quelques autres caractères secondaires. Henri Fournier.

II. Paléontologie. — Les Ophioglosses (Ophioglossées), par leur organisation, répondent à un type végétal qui est certainement antérieur aux différenciations successives qui ont donné naissance d'abord aux Filicinées (V. Fougères), puis aux Lycopodinées et aux Rhizocarpées. Mais ces plantes à structure délicate et à rhizome souterrain ont dû périr, dans la majorité des cas, sans laisser de traces de leur existence (Saporta et Marion). C'est ce qui fait qu'on ne les retrouve pas dans les terrains anciens et qu'il faut arriver au keuper, dans le trias, pour trouver une véritable Ophioglossée, le *Chiropteris Kurriana* Schimp. Un autre type a été découvert dans le wealdien d'Osterwald (Allemagne du Nord), le *Hausmannia Dunkeri* Schimp., suivi d'autres espèces jusqu'à ce jour.

OPHION (Entom.). Genre d'Insectes Hyménoptères, de la famille des Ichneumonides, établi par Fabricius (*Ent. Syst., Supp.*, 1798) et qui a donné son nom à la tribu des *Opioninæ*. Cette tribu est caractérisée par l'abdomen comprimé verticalement, pétiolé, recourbé en faucille, et des antennes filiformes. Elle comprend les genres *Banchus, Anomalon, Ophion, Paniscus*, etc. Dans le genre *Ophion*, les deux nervures récurrentes aboutissent dans la première cellule sous-marginale. Ce sont des Insectes très élégants, de couleur jaune, rouge jaunâtre ou brun grisâtre. On les trouve sur les buissons, les haies en fleurs. Les larves vivent aux dépens des chenilles de Bombycides et de Noctuélides. On compte une trentaine d'espèces européennes. *O. luteus* L., d'un jaune testacé, à tête roussâtre, est commun en France.


Ophion luteus L.

Bibl. : Gravenhorst, *Ichneumonologia Europæa*, t. III, p. 451.

OPHIORHIZA (*Ophiorhiza* L.). Genre de Rubiacées-Oldenlandiées, composé de plantes herbacées ou sous-frutescentes, propres aux régions chaudes de l'Asie, à feuilles opposées, épaisses, stipulées, à fleurs disposées en cymes dichotomes ou unipares, axillaires ou terminales. Les fleurs, hermaphrodites ou polygames, possèdent un réceptacle subglobuleux qui porte un calice court à 5 divisions et une corolle infundibuliforme à 5 lobes obtus. L'ovaire, infère, est biloculaire. Le fruit est une capsule comprimée à 2 lobes et à déhiscence septicide ou loculicide. Les graines sont nombreuses et renferment un albumen charnu presque corné dont l'axe est occupé par un embryon orthotrope. Ce genre renferme 45 espèces, parmi lesquelles: *O. Mungos* L., le *Mungo* de Kæmpfer, commun à Ceylan, à Java et à Sumatra, et dont la racine présente une amertume telle que les Malais l'appellent *Hampaddu*, c.-à-d. *fiel de terre*. C'est le *Radix Mungos s. Serpentinum* des officines. Elle passe pour être un remède infaillible contre la morsure des serpents venimeux et contre le poison de l'*Antiaris toxicaria* L. Les indigènes l'emploient contre l'hydrophobie et le traitement des fièvres infectieuses; elle est aussi préconisée comme vermifuge. L'*O. Japonica* Bl. jouit des mêmes propriétés.

OPHIOXYLON (*Ophioxylum* L.). Genre d'Apocynacées-Ophioxylées, dont l'unique espèce, *O. serpentinum* L. ou *Serpentine* est un petit arbrisseau des Indes orientales, à feuilles verticillées, à fleurs disposées en cymes axillaires. Le calice à 5 lobes est persistant; la corolle infundibuliforme, profondément quinquélobée, est hypogyne; 3 étamines, presque réduites aux anthères, sont insérées sur le tube de la corolle. L'ovaire, didyme, est à 2 loges uniovulées. Le fruit est formé de 2 drupes noires ou rouges, renfermant chacune un noyau rugueux monosperme; l'embryon est placé dans l'axe d'un albumen charnu. — Son bois constitue un des *Bois de couleuvre* du commerce. Sa racine passe à Ceylan, aux Moluques et dans les îles de la Sonde, pour un spécifique infaillible contre la morsure des serpents venimeux et pour le meilleur antidote contre les flèches empoisonnées des Indiens. A forte dose, elle constitue un purgatif violent. Elle sert contre les fièvres intermittentes et comme vermifuge. Cette racine a longtemps passé pour être le *Chuen-lien, Chynlen*, etc., des Chinois; celui-ci vient d'une Renonculacée-Helleborée, le *Coptis Teeta* Wallich.

OPHIR. Pays oriental qui fut en relations commerciales avec les Hébreux par l'intermédiaire des ports édomites de la mer Rouge. On raconte que Salomon y fit chercher (par des marins tyriens) de l'or, du bois de santal, des pierres précieuses, de l'ivoire pour décorer le temple de Jérusalem (on en ramena aussi des paons). D'innombrables Mémoires ont été écrits pour en fixer l'emplacement. On a proposé l'Yémen, diverses régions des côtes de l'Inde, la presqu'île de Malacca (Baer), le pays africain de Sofala (Mauch), le golfe Persique (Glaser), et jusqu'à la Chine et même l'Amérique. L'hypothèse la plus généralement admise est celle de Lassen, qui place l'Ophir sur la côte N.-O. de l'Inde où se retrouvent des peuples pasteurs du nom d'*Abhira*. La richesse d'Ophir, en or très pur, rappelle celle de la satrapie perse de l'Inde *qui payait* seule son tribut en or. — D'autres pensent que le nom d'Ophir n'avait qu'un sens vague et désignait toutes les régions riveraines de l'océan Indien, au delà de la mer Rouge. A.-M. B.

OPHISAURUS. Genre de *Sauriens* de la famille des *Chalcididæ*, comprenant les animaux à corps cylindrique, serpentiforme, à tronc presque toujours confondu avec la

tête et la queue, portant circulairement des traces d'anneaux. La seule forme connue est l'*Ophisaurus ventrails*. Sa coloration assez variable consiste en général en bandes longitudinales brunes alternant avec des lignes jaunâtres, le ventre est blanc. Chez cet animal, la queue occupe les deux tiers de la longueur totale du corps. Il habite les parties S. des Etats-Unis et est assez commun dans les Carolines, il se tient dans les endroits secs et se nourrit d'insectes et de petits animaux. Il est extrêmement difficile de le capturer à cause de son excessive fragilité, il se brise au moindre attouchement, ce qui lui a valu le nom de *Serpent de verre*. ROCHBR.

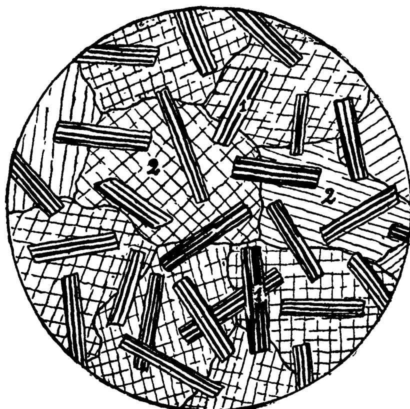
BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM., éd. fr.

OPHITE (Pétrog.). Le terme d'ophite a été créé par Palassou pour désigner certaines roches éruptives très fréquentes dans les Pyrénées, se présentant avec un faciès et un mode de gisement spéciaux, à tel point qu'on a discuté longtemps avant que leur origine nettement éruptive ait été admise d'une façon unanime ; des roches analogues se retrouvent en Espagne, en Algérie, etc. Toutes ces roches, caractérisées par la structure à laquelle elles ont donné leur nom (V. OPHITIQUE), n'ont pas une composition minéralogique constante et ne forment pas une famille pétrographique bien homogène, en sorte que le terme d'ophites, si fréquemment employé, a une valeur plutôt géologique.

Les ophites sont des roches de composition basique et de couleur très foncée, en général verdâtre, tantôt sans cristaux visibles à l'œil nu, tantôt avec des cristaux blancs de feldspath tranchant sur le fond de la roche. Au microscope, on y reconnait toujours l'existence de ces cristaux ophitiques de feldspath plagioclase (qui est, suivant les cas, de l'oligoclase ou du labrador), moulés par des plages irrégulières d'éléments ferromagnésiens, qui sont généralement un pyroxène voisin du diallage ou de l'augite, mais d'ordinaire transformé plus ou moins complètement par ouralitisation en amphibole secondaire, et même très fréquemment devenu presque méconnaissable par le développement ultérieur de chlorite et d'épidote. Ces roches sont donc généralement des roches très altérées, qui se rapportent le plus souvent à des diabases ophitiques ; mais on a aussi compris sous le même nom d'autres roches basiques très diverses.

La question de l'âge et du gisement des ophites n'est pas encore généralement résolue, et c'est l'un des problèmes les plus difficiles de la géologie des pays où elles se rencontrent. Ces roches sont souvent accompagnées de gypse et de sel gemme, attribués par certains géologues à l'action des vapeurs accompagnant leur venue sur les roches encaissantes, tandis que d'autres (et c'est l'opinion qui tend à se généraliser) considèrent les gypses et le sel gemme comme des roches sédimentaires triasiques, traversées par l'ophite. Les relations des ophites avec des couches sédimentaires d'âge connu sont, en général, très difficiles à observer ; autrefois, toutes les ophites des Pyrénées étaient considérées comme des roches très récentes, épanchées à l'époque tertiaire, et actuellement encore certains géologues algériens considèrent les ophites de leur pays comme miocènes ou pliocènes. Par contre, la constatation récente, en un certain nombre de points de l'Algérie, de l'origine sédimentaire et de l'âge triasique des gypses et sels gemmes qui pointent avec les ophites au milieu des terrains plus récents, ainsi que l'association très fréquente de ces roches avec des affleurements triasiques dans les régions disloquées, permettent de les considérer comme devant être très souvent d'âge secondaire et même peut-être en certains points de la fin du Trias, comme les roches basiques du Tyrol ; dans certaines localités des Pyrénées, M. Lacroix, en étudiant les phénomènes de contact très intéressants des ophites avec les roches encaissantes, a pu, par contre, constater que les calcaires jurassiques avaient été métamorphisés. D'un autre côté, ce qui précède n'exclut pas la possibilité d'autres venues plus récentes, à l'époque tertiaire, et il est très vraisemblable que les ophites, ainsi d'ailleurs que les divers types de roches éruptives, ont pu traverser la croûte terrestre à diverses époques. L'unité admise autrefois pour cette série de roches au point de vue géologique n'existerait donc pas plus que son homogénéité au point de vue pétrographique. L. B.

Structure ophitique. — On désigne sous ce nom une structure spéciale à certaines roches éruptives, complètement cristallisées et formées fondamentalement d'un feldspath plagiocase et d'un silicate ferromagnésien (pyroxène, plus rarement amphibole). Dans ces roches, la



1. Feldspath plagioclase avec lamelles hémitropes de la mâcle de l'albite ; 2. Pyroxène-augite.

cristallisation a commencé par l'un de ces deux éléments, en général le feldspath, qui se montre individualisé en cristaux bien définis et pourvus de la forme cristalline qui leur est propre, tandis que l'autre élément fondamental a dû mouler ces cristaux déjà formés et se présente en plages irrégulières dépourvues de formes propres.

Les diabases ophitiques (V. DIABASE), qui sont les roches les plus importantes présentant cette structure, sont formées de cristaux de feldspath plagioclase, aplatis suivant la face g^1 (010), ou allongés suivant l'arête pg^1 (001) (010), englobés dans des plages irrégulières d'augite. Certains basaltes complètement cristallisés montrent au second temps de leur consolidation une structure analogue, dite *microphitique;* mais dans certains d'entre eux il se produit une inversion dans le rôle respectif du feldspath et de l'augite : c'est alors l'augite qui se montre en cristaux définis, englobés dans des plages feldspathiques irrégulières (*ophitisme feldspathique*). L. B.

OPHITE. Nom général donné à une série de communautés gnostiques (V. GNOSTICISME). On range dans cette catégorie les *naasséniens* ou ophites proprement dits, les *pérates*, les *caïnites*, les *séthiens* (V. ces mots), puis des groupes moins importants ou moins connus, comme les stratiotiques, les phibionites, les borboriens, les barbéliotes et d'autres. Leur caractère commun est le rôle attribué dans leur symbolisme et dans leur culte au serpent (ὄφις en grec). Comme dans presque toutes les sectes ophiolâtres de l'antiquité, le serpent symbolisait une puissance salutaire, guérissante ; dans les écrits sacrés de l'église chrétienne, ces gnostiques mettaient en évidence l'histoire de Moïse et du serpent d'airain (*Nombres*, XXI), rappelée par Jésus-Christ (*Jean*, III, 14). Le serpent représentait d'ordinaire l'élément humide, fécond par excellence, qui pénètre tout et d'où émanent les éons, les incarnations les plus variées. Le serpent, pour eux, renferme tout en lui « comme la corne de la licorne ». Des serpents apprivoisés figuraient dans les cérémonies des cultes ; il en circulait sur les tables dressées pour l'eucharistie. Par un jeu de mots, on rapprochait le mot grec *naos* (ναός, « temple ») du mot sémi-

tique *nahas* (serpent), et on déclarait inséparables l'idée de culte et celle de serpent. F.-H. K.

OPHIUCHUS (Astr.). Grande constellation des hémisphères boréale et australe, appelée aussi *Aristée, Esculape*, le *Serpentaire*. Elle est située entre Hercule, la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, Antinous, l'Aigle et Cerbère. Comme déclinaison, elle touche au 16° N., et au 29° S.; comme ascension droite, aux 240° et 280°. Elle comprend une centaine d'étoiles visibles à l'œil nu, parmi lesquelles α Ophiuchus ou Ras-al-agh, de grandeur 2,2, β O. ou Celbabrai, de grandeur 2,9, η O. ou Alsabyk, de grandeur 2,5, et quatre étoiles doubles.

OPHIURE. I. Zoologie (V. Ophiurides).

II. Paléontologie. — On trouve déjà des Ophiures dans le cambrien de Bala (pays de Galles); ils appartiennent au genre *Protaster*. Ce même genre et les genres *Palæaster*, *Urastella*, *Palasterina* et *Tæniaster* sont plus abondants dans le silurien supérieur d'Angleterre et de l'Amérique du Nord, où se trouve pour la première fois une forme d'Euryale (*Eucladia*). Dans le dévonien et le carbonifère, les deux sous-ordres actuellement vivants continuent à se développer, mais toutes ces formes paléozoïques appartiennent à des genres éteints et se distinguent (à l'exception de *Xenaster* du grauwacke rhénan), par la disposition alternante des plaques ambulacraires; d'ailleurs à cette époque les caractères distinctifs des Stellérides et des Ophiurides sont encore indécis, et certaines formes (*Protaster*, *Tæniaster*) sont difficiles à classer. Dans le trias, *Aspidura* est très abondant, et dès le jurassique on trouve des formes peu différentes des genres actuels. Le *Geocoma elegans* se rencontre à la Voulte (Ardèche), par milliers, dans le grès ferrugineux callovien. L'étude des formes fossiles prouve que, chez les Euryalides, les bras ramifiés proviennent de bras primitivement simples. E. Trouessart.

OPHIURIDES (Zool.). Groupe d'Echinodermes caractérisé par de longs bras flexibles, très nettement distincts du disque aplati qui enferme en entier l'estomac et les glandes sexuelles. Les gouttières ambulacraires sont recouvertes de plaques ou fermées par une membrane qui forcent les ambulacres à saillir sur les côtés des bras. Les ouvertures génitales et la plaque madréporique sont situées au côté ventral; il n'existe pas d'anus. Un certain nombre de formes ont les bras ramifiés, soit à l'extrémité, soit dans toute leur étendue. La larve de la plupart des espèces prend la forme dite *Pluteus* (V. Echinodermes), mais il existe des formes vivipares. On divise les Ophiurides en deux sous-ordres : les Ophiures, dont les bras. simples, ne sont pas volubiles, et les Euryales, aux bras simples ou ramifiés, chez lesquelles les bras dépourvus de plaques calcaires peuvent s'enrouler vers la bouche. Ces deux divisions réunies comprennent plus de 80 genres actuels. R. Moniez.

OPHRA. Nom de deux localités de la Palestine ancienne, l'une dans la tribu de Benjamin, l'autre dans la tribu de Manassé, à l'O. du Jourdain; celle-ci était le siège d'un sanctuaire dont on faisait remonter l'origine au juge Gédéon, qui y serait né et y aurait été enseveli.

OPHRYON (Anat.) (V. Crâne, t. XIII, p. 265).

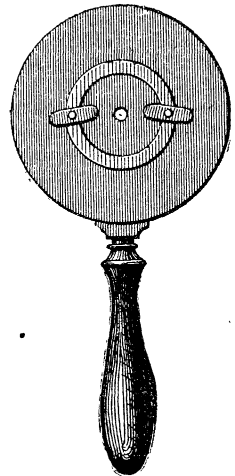
OPHTALMIE. Jadis on désignait ainsi toutes les maladies de l'œil et des paupières. Grâce aux progrès de l'oculistique, on désigne maintenant sous ce nom les inflammations de la conjonctive (V. Conjonctivite). On ne s'en sert plus guère que pour désigner l'*ophtalmie sympathique*, affection grave survenant dans un œil sain par propagation de l'infection de l'œil malade ou par phénomènes sympathiques. Lorsqu'il y a iritis, irido-cyclite dans un œil et que l'autre œil devient douloureux (douleurs ciliaires), il faut craindre l'ophtalmie sympathique, que seule l'énucléation de l'œil malade pourra enrayer et ainsi sauver l'œil resté sain, mais menacé.

OPHTALMIQUES (Nerfs, vaisseaux) (V. Œil).

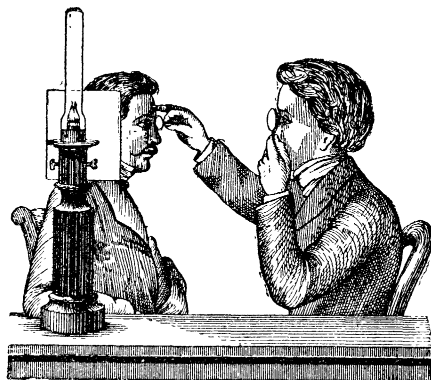
OPHTALMOLOGIE. On donne ce nom ou celui d'*oculistique* à la science qui s'occupe des maladies de l'œil. Elle était en honneur dès la plus haute antiquité, mais alors était empirique; ce n'est guère qu'au XVIIIe siècle qu'elle est devenue une science positive (opération de la cataracte par Daviel) et dans ces dernières années, elle a fait d'immenses progrès grâce à l'anatomie et à la médecine opératrice. L'antisepsie a été pour la chirurgie oculaire un immense bienfait; car, dans ces opérations sur l'œil, si délicates, la moindre infection amène la suppuration et l'insuccès complet. Enfin, grâce aux progrès de l'optique, les maladies de la réfraction, myopie, astigmatisme et hypermétropie, ont pu être corrigées, et l'emploi de l'ophtalmoscope a permis de diagnostiquer exactement les maladies du fond de l'œil.

OPHTALMOMÈTRE. Nom donné à plusieurs instruments imaginés pour mesurer les diverses parties de l'œil. Celui de F. Petit servait à déterminer la capacité de ses chambres; celui de Helmholtz, le plus connu, à obtenir les rayons de courbure des surfaces réfringentes de l'œil. Les optomètres sont également des ophtalmomètres (V. Optométrie).

OPHTALMOSCOPE. On donne ce nom à un instrument destiné à éclairer le fond de l'œil; il a été découvert par Helmholtz en 1851. Il en existe de modèles les plus variés. Le plus simple consiste en un miroir concave, percé d'un trou central et monté sur une petite tige d'ivoire qu'on tient dans la main. On s'aide également d'une loupe de quatorze dioptries environ, qui permet d'examiner l'œil à l'image renversée. L'examen doit se faire dans une chambre obscure, on éclaire avec une bonne lampe à huile, au pétrole ou au gaz. Il y a des ophtalmoscopes plus compliqués; ils consistent en un disque adapté derrière le miroir et contenant une série de verres concaves, convexes et même cylindriques, qui permettent, non seulement d'examiner le fond de l'œil des amétropes, mais de corriger leur myopie, hypermétropie ou astigmatisme; ce sont les ophtalmoscopes à réfraction, instruments indispensables à l'oculiste et qui demandent une grande habitude pour être bien maniés. C'est grâce



Ophtalmoscope.



Examen de l'œil à l'ophtalmoscope.

à l'ophtalmoscope et aux ombres portées qu'il projette sur la cornée que Cuignet a fondé une méthode simple et pratique de déterminer objectivement l'état de réfraction de l'œil. C'est la kératoscopie qui rend journellement d'im-

menses services. Sans l'ophtalmoscope, l'oculistique ne connaîtrait que les maladies externes des yeux. C'est grâce à ce merveilleux instrument que l'ophtalmologie est devenue une véritable science.

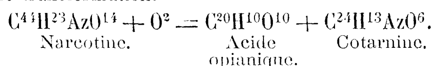
OPHTALMOSTAT. On donne ce nom à des instruments, pinces, etc., qui servent à fixer le globe oculaire en pinçant la conjonctive, ce qui permet de pratiquer plus facilement les opérations sur l'œil : cataracte, iridectomie, paracentèse, etc.

OPIANINE. Form. { Equiv......... $C^{44}H^{23}AzO^{14}$. Atom......... $C^{22}H^{23}AzO^{7}$.

Hinterberger a obtenu un alcaloïde, auquel il donna le nom d'opianine, en précipitant l'extrait aqueux de l'opium d'Egypte par l'ammoniaque. L'étude plus approfondie de ce corps a montré qu'il était identique à la *narcotine* (V. ce mot). C. M.

OPIANIQUE (Ac.). Form. { Equiv..... $C^{20}H^{10}O^{10}$. Atom..... $C^{10}H^{10}O^{5}$.

L'acide opianique a été découvert par Liebig et Wohler dans les produits d'oxydation de la narcotine sous l'influence d'un mélange de peroxyde de manganèse et d'acide sulfurique. La plupart des agents oxydants produisent la même transformation.

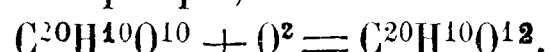


$$C^{44}H^{23}AzO^{14} + O^2 = C^{20}H^{10}O^{10} + C^{24}H^{13}AzO^6.$$

Narcotine. Acide opianique. Cotarnine.

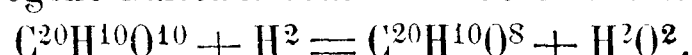
L'acide cristallise en prismes minces souvent groupés concentriquement et enchevêtrés. Il est incolore, d'une saveur amère et d'une faible réaction acide. L'eau bouillante, l'alcool, l'éther, le dissolvent facilement.

Les oxydants transforment l'acide opianique en un autre acide, l'acide hémipinique, $C^{20}H^{10}O^{12}$.



$$C^{20}H^{10}O^{10} + O^2 = C^{20}H^{10}O^{12}.$$

L'hydrogène naissant réduit l'acide en méconine :



$$C^{20}H^{10}O^{10} + H^2 = C^{20}H^{10}O^8 + H^2O^2.$$

Les acides chlorhydrique et iodhydrique lui enlèvent un groupe méthyle et le transforment en acide méthylnoropianique : $C^{18}H^8O^{10}$.

L'acide opianique est monobasique ; il décompose les carbonates et donne des sels cristallisés. Sa fonction acide est encore bien caractérisée par l'existence de ses éthers et de son amide. Le sel d'ammonium cristallise en grands cristaux tabulaires, le sel d'argent en prismes transparents et raccourcis, légèrement jaunâtres, contenant de l'eau de cristallisation. C. M.

BIBL. : LIEBIG et WÖHLER, *Ann. der Chem. u. Pharm.* — MATTHIESSEN et FOSTER, *Chemic. Soc.*, t. XVI, p. 315

OPIAT, synonyme d'*électuaire* (V. ce mot). Parmi les électuaires plus connus sous le nom d'opiats, deux sont inscrits au Codex de 1884 :

Opiat de copahu composé

Baume de copahu..................	100 gr.
Poudre de cubèbe..................	150 —
Poudre de cachou..................	50 —
Essence de menthe................	3 —

Il se prépare par simple mélange ; on l'emploie comme antiblennorragique à la dose de 10 à 30 gr. dans du pain azyme. Dans la pharmacopée suisse, cet opiat contient en outre du sous-nitrate de bismuth et de l'opium.

Opiat dentifrice

Poudre dentifrice acide.............	100 gr.
Miel blanc........................	75 —
Glycérine officinale................	25 —

On le prépare par simple mélange (V. aussi DENTIFRICE).

OPICO (Ile) (V. AÇORES).

OPICONSIVES (V. OPS).

OPIE (Amelia ALDERSON, Mrs), femme auteur anglaise, née à Norwich le 12 nov. 1769, morte à Norwich le 2 déc. 1853. Fille d'un médecin renommé, gracieuse et spirituelle, elle eut à Norwich un salon très couru. Dès son enfance elle avait composé des poésies et à dix-huit ans elle produisait une tragédie, *Adélaïde*, où elle joua le principal rôle pour l'amusement de ses amis. Elle avait déjà une certaine réputation et de nombreux adorateurs quand elle épousa en 1798 le peintre John Opie, mais elle n'était guère connue en dehors de Norwich, et Opie la poussa à écrire. Bientôt apparurent : *Father and Daughter* (1801), roman suivi d'un poème : *The Maid of Corinth*, qui obtint un grand succès ; un volume de poésies (1802), dont un certain nombre furent populaires, par exemple *The Orphan Boy* et *The Felon's Adress to his Child ; Adeline Mowbray* (1804, 3 vol.), roman pathétique ; *Simple Tales* (1806, 4 vol.). Après la mort de son mari (1807), Mrs Opie revint à Norwich où elle exerçait dans la bonne société une véritable royauté. Elle était liée maintenant à Sheridan, à Sydney Smith, à Mme de Staël, à Byron, à Humbold, à Wordsworth, etc. Elle continua à publier avec succès : *Valentine's Eve* (1816, 3 vol.) ; *Madeline* (1822, 2 vol.), mais l'amour d'un quaker, J.-J. Gurney, l'entraîna dans la Société des Amis dont les enseignements exercèrent sur elle une grande influence. Elle renonça à la littérature frivole. Elle donne alors : *Poetical epistles from Mary Queen of Scots to her uncle* (1823) ; *The Last voyage* (1828) ; *Illustrations of Lying in all its branches* (1825) ; *Detraction displayed* (1828) et consacre presque tous ses loisirs aux pauvres, aux prisonniers, aux hôpitaux. Son dernier volume : *Lays for the Dead* (1833), est funèbre ; il se compose de poèmes consacrés à la mémoire de ses amis défunts. Cependant Mrs Opie ayant vendu sa maison se mit à voyager. En 1829, elle est à Paris où elle visite David d'Angers, Cuvier, Mignet, Ségur, Mme de Genlis, Benjamin Constant, Lafayette ; en 1832, elle parcourt les Cornouailles, visite les montagnes d'Ecosse (1834), parcourt en 1835 la Belgique, l'Allemagne, la Suisse ; en 1851, malgré ses quatre-vingt-deux ans, elle vient à l'Exposition universelle. Ses romans, consacrés presque tous à des épisodes de la vie domestique, sont assez bien écrits, toujours moraux, mais toujours larmoyants. Ses poésies sont assez gracieuses. Citons encore d'elle : *The Warrior's return and other Poems* (1808) ; *Temper or domestic Scenes* (1812, 3 vol.) ; *Tales of real Life* (1813, 3 vol.) ; *New tales* (1818, 4 vol.) ; *Tales of the Hearth* (1820, 4 vol.) etc. On a donné une édition collective de ses romans qui comprend 12 volumes (1845-47). R. S.

BIBL. : Cecilia Lucy BRIGHTWELL, *Memorials of the life of A. Opie* ; Londres, 1854, in-8.

OPIMAN. Nom d'un cépage, issu du *Vitis vinifera*, cultivé dans le royaume de Cachemire (Inde).

OPIMES (Antiq. rom.). On appelait *Spolia Opima* les dépouilles enlevées au chef ennemi par le chef romain en personne, et consacrées par celui-ci dans le temple de *Jupiter Férétrien*. Ce fait devait nécessairement être très rare. En effet, dans toute l'histoire romaine on ne cite que trois généraux qui aient eu l'honneur de remporter les *dépouilles opimes*. Ce sont : Romulus, vainqueur d'Acron, roi des Coeniniens ; A. Cornelius Cossus, qui tua de sa main, en 437, Tolumnius, roi des Véiens ; C. Claudius Marcellus, qui vainquit et tua, en 222, Viridomar, roi des Insubres.

L'officier et le soldat qui tuaient le chef ennemi avaient droit à des honneurs analogues (*secunda spolia*, *tertia spolia*).

BIBL. : G.-B. HERTZBERG, *de Spoliis opimis Quæstio* (*Philologus*, 1816, pp. 1, 331, 339). — BOUCHÉ-LECLERCQ, *Manuel des Institutions romaines*, p. 291.

OPIMIA (*Gens*). Famille plébéienne connue depuis l'époque des guerres du Samnium où périt Caius Opimius Pansa, questeur (294). On cite ensuite *Quintus* Q. f. Q. N., consul en 154, qui soumit les Oxybiens et les Décistes, tribus ligures qui avaient saccagé Nicæa (Nice) et Antipolis (Antibes). Il obtint le triomphe. C'était, comme son fils, un homme de mauvaise réputation. Celui-ci, *Lucius* Q. f. Q. N, fut préteur en 125 et s'empara de Fregelles insurgée. L'un des plus violents chefs du parti oligarchique

et très influent au sénat, il combattit avec acharnement Caius Gracchus, qui le fit échouer aux élections consulaires pour 122, mais ne put empêcher son élection l'année suivante. Il s'ensuivit une lutte acharnée qui aboutit à la guerre civile lorsque Opimius eut obtenu du sénat le décret qui lui conférait une autorité dictatoriale ; il fit tuer Gracchus et ses partisans au nombre de plus de 3.000. L'année suivante, le tribun Q. Decius le mit en accusation pour ces meurtres; les juges, intimidés, l'acquittèrent. En 112, envoyé en *Numidie* (V. ce mot) pour régler la succession de Micipsa, il se laissa corrompre par Jugurtha, de sorte qu'en 109 le tribun C. Mamilius Limetanus ayant fait voter une loi d'enquête contre les fonctionnaires corrompus par Jugurtha, Opimius dut s'exiler à Dyrrachium où il mourut misérable et méprisé. Son nom demeura attaché à une année consulaire fameuse pour la chaleur de l'automne et la qualité du vin ; Cicéron, Pline l'Ancien vantent ce célèbre *vinum Opimianum* réduit à l'époque du second à l'état de pâte rouge ; il était très fort et se buvait dilué dans beaucoup d'eau. — *Quintus*, fils du précédent, tribun en 75, combattit l'oligarchie, ensuite de quoi il fut, l'année suivante, condamné par Verrès, alors préteur, et ruiné complètement. A.-M. B.

OPINION. I. Philosophie. — Dans la philosophie ancienne, à partir de Socrate, l'opinion s'opposait à la science. Elles représentaient les deux formes, l'une parfaite, l'autre imparfaite, de la connaissance humaine. Connaître par les sens des faits accidentels et incohérents dont on ignore la nature et la cause, voilà l'opinion ; connaître par la raison un système de lois dont on comprend les rapports et la nécessité, voilà la science. Chez les modernes, l'opinion est considérée comme l'un des « trois degrés de l'assentiment », ainsi que le dit Bossuet, les deux autres étant la certitude et le doute. Elle s'intercale entre l'un et l'autre, emplissant tout l'intervalle de ses innombrables degrés. En ce sens, l'opinion c'est la croyance, ou tout au moins la croyance probable qui peut devenir extrêmement voisine, soit du doute, soit de la certitude. Elle oscille en effet, selon que les raisons de croire l'emportent plus ou moins en nombre et en valeur sur les raisons de ne pas croire, étant fondée sur la probabilité et non, comme la certitude, sur l'évidence. Kant expose ainsi ses idées sur l'opinion (*Critique de la raison pure*, Méthodologie transcendantale, § 978, trad. Tissot, t. II, p. 406) : « La croyance présente les trois degrés suivants : l'opinion, la foi et la science. L'*opinion* est une croyance estimée avec conscience insuffisante, tant subjectivement qu'objectivement. Si la croyance n'est suffisante que subjectivement, et qu'elle soit en même temps regardée comme objectivement insuffisante, alors elle s'appelle *foi*. Enfin, si la croyance vaut subjectivement et objectivement, elle s'appelle *science*. » Kant fait remarquer que l'opinion elle-même suppose un certain degré de science ou de certitude : ce qui réfute indirectement le probabilisme, d'après lequel nous ne pouvons avoir que des probabilités et jamais de certitude. Il déclare qu'il n'est pas permis d'opiner dans les jugements par raison pure : il est absurde, dit-il, d'opiner en mathématiques pures ; là il faut ou savoir ou s'abstenir de tout jugement. Le plus sûr moyen, selon lui, de distinguer l'opinion de la certitude ou même de la foi, la « pierre de touche », c'est le *pari*. « Souvent il arrive que quelqu'un affirme ce qu'il dit, d'un ton si confiant et si imperturbable qu'il semble avoir déposé toute crainte d'erreur. Un pari cependant l'embarrasse. Quelquefois, à la vérité, il montre assez de persuasion pour qu'on puisse l'estimer un ducat mais non pas dix. Car il en mettra bien un en jeu, mais s'il s'agit d'en mettre dix, il remarquera à la fin ce qu'il n'avait pas remarqué d'abord, savoir qu'il est cependant possible qu'il ait tort. » (V. en outre les articles CERTITUDE, CROYANCE, JUGEMENT, PROBABILISME, PROBABILITÉ.) E. BOIRAC.

II. Politique. — OPINION PUBLIQUE (V. ÉTAT, t. XVI, p. 468).

III. Théologie. — A propos du mot *opinion*, les théologiens et les canonistes distinguent les matières de *foi* et les matières de *mœurs*. Ce qui regarde les MŒURS est indiqué au mot PROBABILISME. — Pour ce qui concerne les différences entre un *dogme*, une libre *opinion*, pour la transformation des opinions théologiques en dogmes, pour les exemples récents de cette transformation (*Immaculée conception, Infaillibilité des papes*) et ses conséquences, V. CATHOLICITÉ ; DOGME XIV ; EGLISE, t. XVI, p. 616 ; EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE, t. XVI, p. 624 ; FOI, t. XVII ; MARIE, t. XXIII, pp. 95 et suiv.

OPINIQUE (Ac.). Form. { Equiv. $C^{28}H^{10}O^{16}3H^2O^2$. / Atom. $C^{14}H^{10}O^{8}3H^2O$.

L'action de l'acide chlorhydrique sur l'acide hémipinique engendre deux acides nouveaux, l'acide opinique, $C^{28}H^{10}O^{16}3H^2O^2$, cristallisé en longs prismes brillants et l'acide isopinique ou hypogallique, $C^{28}H^{10}O^{16}3H^2O$, isomérique avec le premier, mais qui s'en différencie par son action sur le perchlorure de fer et ses propriétés réductrices vis-à-vis le tartrate cupropotassique. C. M.

BIBL. : LIECHTI, *Bullet. de la Soc. Chim*, 1870, t. XIII, p. 536.

OPIO. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. du Bar ; 346 hab.

OPISTHION (Anat.) (V. CRÂNE, t. XIII, p. 264).

OPISTHOBRANCHES. I. ZOOLOGIE. — Ordre de Mollusques Gastropodes branchifères, hermaphrodites, nus ou testacés, dont les branchies sont libres, placées sur le dos ou sur les côtés, derrière le cœur. Tous sont marins. Ce sont des animaux d'une organisation délicate qui recherchent les endroits habités au voisinage des côtes, de préférence sur les fonds sableux ou vaseux ; ils rampent lentement, ne se mettent en mouvement qu'à la tombée de la nuit, et leur nourriture est surtout animale ; quelques espèces habitent les eaux saumâtres stagnantes. On les divise en deux sous-ordres : les TECTIBRANCHES qui sont nus ou testacés, à branchies placées sous le bord palléal ou dans une cavité branchiale, et les NUDIBRANCHES (ou *Gymnobranches*), qui sont toujours nus, dépourvus de coquille, et dont les branchies, simples ou ramifiées, sont situées sur le dos et non recouverts par le manteau. Leurs larves seules possèdent une coquille embryonnaire très délicate (V. TECTIBRANCHES et NUDIBRANCHES).

II. PALÉONTOLOGIE. — Les Opisthobranches datent de l'époque paléozoïque, mais ne se trouvent qu'en petit nombre dans le carbonifère. Les genres *Actæonina*, *Actæonella*, *Cylindrites* sont très bien représentés dans le jurassique et le crétacé ; mais c'est seulement dans le tertiaire que ce groupe prend son développement, le nombre des formes fossiles étant inférieur à celui des espèces vivantes. Cela tient surtout à ce que le groupe entier des *Gymnobranches* (ou *Nudibranches*), étant dépourvu de coquille, ne s'est pas conservé à l'état fossile. E. TRT.

OPISTHOCOME (Ornith.). Le genre *Opisthocomus* (Illiger, 1811) a été créé pour un oiseau de la taille du Faisan, originaire de l'Amérique du Sud, et qui présente dans son organisation des particularités qui rendent sa classification très difficile. C'est l'*Hoazin* ou *Sasa* de Buffon, le *Faisan huppé* des colons de Cayenne, appelé aussi *Cigana* au Para et *Guacharaca de agua* en Colombie. Cuvier le classait parmi les Gallinacés, près des Pénélopes ; Lesson et Gray, le considérant comme un Passereau de grande taille, l'ont placé, près des Musophages, dans le groupe des *Anisodactyles* (V. ce mot). Lherminier a montré cependant que par ses caractères anatomiques il se rapprochait des Gallinacés, tout en constituant une famille à part ou même un groupe supérieur, isolé dans la nature actuelle, et que les modernes, se basant surtout sur l'ostéologie, rapprochent des *Tinamous* (V. ce mot). Le bec présente une fente nasale très longue, et le palais est hérissé de papilles coniques. Le jabot est énorme, recouvrant les pectoraux et presque tout le sternum, dont

la crête est, par suite, très en arrière; la longueur totale de l'intestin est de 1m.20 environ, le corps n'ayant que 30 centim. On a comparé ce jabot à la *panse* des Ruminants; le jabot des Gallinacés est très différent. Les caractères zoologiques sont : bec un peu moins long que la tête, dentelé intérieurement près du bord; narines percées dans une membrane. Ailes médiocres, concaves; queue longue et étagée; tarses robustes réticulés, de la longueur du doigt médian. Joues et gorge nues. Une huppe allongée, couchée en arrière, mais pouvant se relever. Le plumage est d'un fauve brun avec la poitrine blanc jaunâtre, les ailes et la queue marquées de raies blanches espacées de 2 à 3 centim.; les pieds sont jaunes, la peau nue de la gorge bleuâtre; la huppe est noire, blanche en dessous. L'Hoazin habite la Guyane, la Colombie, le Brésil septentrional. Il vit par petites troupes au bord des rivières, se nourrit des feuilles de l'*Arum arborescens* et se laisse facilement approcher. Mais sa chair, musquée comme les fruits de l'arbre dont il se nourrit, n'est pas mangeable et ne sert que d'appât pour la pêche. Il perche comme le Faisan. Son cri (*cra-cra*) est très fort, et le fait passer, au Para, pour un Oiseau de mauvais augure. E. TROUESSART.

OPISTHODOME (Archit.). Partie du temple antique située à l'opposé de la façade, derrière le *naos* ou la *cella*, et correspondant au *pronaos* (V. ce mot). L'opisthodome pouvait être plus ou moins important; il constituait parfois une véritable chambre, fermée par une porte de bronze ou par une grille et cette chambre renfermait le trésor du temple ou mieux de la divinité; car c'est dans l'opisthodome qu'étaient conservés les dons, les offrandes et les revenus provenant des biens sacrés et c'est à ce trésor, ayant sa comptabilité spéciale et dont il était fait de fréquents inventaires, qu'étaient contractés des emprunts publics en cas de guerres prolongées.

OPISTOGNATHISME (V. BOUCHE, t. VII, p. 530).

OPITERGIUM (V. ODERZO).

OPITZ (Martin), poète allemand, né à Bunzlau le 23 déc. 1597, mort à Dantzig le 17 août 1639. Dans sa vie, Opitz nous apparaît plutôt comme un homme avisé et prudent, habile à se tirer d'affaire dans les circonstances les plus difficiles que comme un grand caractère. Aussi bien n'était-il guère possible à un savant et à un homme de lettres allemand de traverser autrement la période troublée de la guerre de Trente ans. Opitz fit ses premières études à Bunzlau, puis à Breslau (1614-15), enfin à Beuthen (1616-18), où il se révèle déjà comme un érudit et un latiniste de talent. De 1619 à 1620, il fréquente l'Université de Heidelberg. Chassé par l'arrivée de l'armée espagnole de Spinola, il mène pendant quelques années une existence errante, voyageant en Hollande, où il fait la connaissance de Heinsius (1620), puis en Jutland, revenant ensuite en Allemagne, acceptant une place de professeur à Weiszenburg en Transylvanie (1622-23) pour rentrer de nouveau, peu après, en Silésie. En 1626 enfin, il trouve une position stable comme secrétaire du burgrave Charles-Hannibal de Dohna, qu'il avait accompagné l'année précédente à Vienne dans une députation auprès de l'empereur. Pendant sept ans, Opitz, bien que protestant, fut l'agent actif et dévoué de Dohna, qui était fougueux catholique et travaillait avec énergie à ramener la Silésie au catholicisme. Après la mort de son protecteur, en 1633, il passa de nouveau du côté des protestants, entra même un instant au service des Suédois, pour revêtir finalement la charge d'historiographe du roi Wladislas de Pologne (1637). Deux ans après, il mourait au cours d'une épidémie de peste. Sa destinée, on le voit, n'a rien d'héroïque. C'est un esprit délié et politique, peu embarrassé de scrupules de conscience, expert dans l'art de s'insinuer dans les bonnes grâces des grands et de tirer de son talent poétique le parti le plus avantageux possible.

C'est comme réformateur de la poésie et en particulier de la versification qu'Opitz a surtout mérité ce titre de « Père de la poésie allemande », qui lui était décerné, un siècle encore après sa mort, par Gottsched. — Dans ses deux ouvrages critiques les plus connus : *Aristarchus sive De contemptu linguæ Teutonicæ* (1617), et *Martini Opitii Buch von der Deutschen Poeterey* (1624; réédition moderne dans les *Neudrucke* de Halle, n° 1), Opitz a formulé les principes essentiels de la poésie allemande moderne. Tandis qu'avant lui la plupart des poètes composaient des vers plus ou moins informes, construits d'après le principe de la *numération des syllabes*, abstraction faite de l'*accentuation* et de la *quantité*, Opitz s'efforce de rendre le vers allemand régulier et de le construire d'une manière conforme au génie de la langue. Au lieu de se borner à *compter* les syllabes comme les poètes du temps, il proclame en outre qu'elles doivent se succéder selon un rythme régulier, iambique ou trochaïque; ce rythme est déterminé non pas comme dans la métrique ancienne par la *quantité* des syllabes, mais bien par leur *accentuation*; le vers se compose ainsi non pas d'une succession de longues ou de brèves, mais d'une alternance régulière de syllabes plus accentuées et de syllabes moins accentuées, de temps forts et de temps faibles. Opitz conciliait ainsi le principe de la numération des syllabes avec le vieux principe de la métrique germanique qui reposait sur l'accent. — La réforme d'Opitz n'est pas, à vrai dire, absolument originale. Des principes identiques aux siens avaient été exposés avant lui par Claius et surtout par les savants hollandais, en particulier par Vander-Milius; en Allemagne même, il semble qu'Opitz ait eu un précurseur immédiat en Ernst Schwabe von der Heyden, dont l'œuvre est malheureusement perdue aujourd'hui. C'est à lui, toutefois, que revient incontestablement l'honneur d'avoir fait triompher ces principes de métrique non seulement en les formulant avec justesse et précision, mais encore et surtout en joignant l'exemple au précepte et en composant des poésies d'un style soutenu et d'une forme irréprochable, qui se sont imposées à l'admiration et à l'imitation de ses contemporains et de la postérité. Pendant près d'un siècle, il a passé en Allemagne pour le poète par excellence; la muse de la poésie allemande a été baptisée *Opitzinne*; on a dit *opitzieren* pour « faire des vers ». Et si, au XVIIIe siècle, on a reconnu peu à peu les inconvénients des principes posés par lui, si, par l'imitation des mètres populaires ou des mètres antiques, on a cherché à introduire un peu de variété dans le vers d'Opitz si monotone avec son alternance régulière de temps fort et de temps faible, il n'en faut pas moins reconnaître qu'il a exercé une influence décisive sur les destinées de la poésie allemande.

La poésie d'Opitz n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt purement historique. On n'y trouve ni émotion ni imagination; aussi bien Opitz a-t-il une nature de courtisan et d'érudit plutôt qu'un tempérament de poète. Au point de vue de la forme comme au point de vue du fond, il s'inspire de modèles étrangers. Souvent il n'est qu'un simple traducteur. Nombre de ses Odes sont des imitations directes de Ronsard; d'autres fois, il s'inspire de modèles latins comme Horace, Lucilius et Caton ou traduit des poètes hollandais comme Grotius ou Heinsius. Comme auteur dramatique, il copie les librettistes italiens et traduit du Sénèque et du Sophocle. Dans le genre de la pastorale, il traduit ou imite Barclay et Sidney. C'est un industrieux arrangeur, médiocrement original et peu inspiré, qui manque de spontanéité et d'élan, qui laisse trop souvent l'érudition étouffer la sensibilité, mais qui a le mérite incontestable d'avoir donné le premier aux Allemands des modèles de poésie véritablement littéraire, assez artificielle, il est vrai, mais classique par la forme. A ce point de vue, les *Deutsche Poëmata* (premier recueil édité en 1624 par Zinkgref et désavoué par Opitz, qui publia, en 1625, une version remaniée de ses poèmes, sous le titre de : *Martini Opitii Acht Bücher Deutscher Poëmatum durch Ihn selber herausgegeben*) sont une

date importante dans l'histoire de la littérature allemande. Henri LICHTENBERGER.

BIBL. : Pour l'abondante bibliographie des œuvres d'Opitz, V. ŒSTERLEY, *Centralblatt fur Bibliothekwesen* Leipzig, 1885, pp. 383 et suiv.; GŒDEKE, *Grundriss zur Gesch. d. d. Dichtung*, t. III, pp. 40 et suiv.; PALM, *Beiträge zur Geschichte d. d. Lit. im 16. und 17. Jahrhundert;* Breslau, 1877. — On trouvera un choix de poèmes d'Opitz, soit dans le recueil de TITTMANN (Leipzig, 1869), soit au t. XXVII de la collection Kürschner. — Pour la biographie d'Opitz, on consultera, outre les histoires générales de la littérature allemande, Fr. STREHLKE, *M. Opitz ;* Leipzig, 1856, et surtout l'introduction d'Œsterley aux œuvres choisies de la collection Kürschner ; Berlin et Stuttgart, s. d.

OPITZ (Heinrich), orientaliste allemand, né à Altenburg le 14 févr. 1642, mort à Kiel le 24 févr. 1712. Il fut professeur à Iéna, puis, à partir de 1675, à Kiel. Son *Atrium linguæ sanctæ* (Hambourg, 1671) fut édité jusqu'en 1769 (13e éd.). Le *Novum Lexicon Hebræo-Chaldæo-biblicum* (Leipzig, 1709 ; 3e éd. en 1714) et sa *Biblia Hebraica* (Iéna, 1692 ; 2e éd., 1712) étaient extrêmement remarquables en leur temps.

OPIUM. I. Production et commerce. — L'opium est un produit demi-solide qu'on obtient en faisant évaporer le suc laiteux extrait par incision des capsules du *Papaver somniferum*, var. *album* ou pavot blanc (V. PAVOT). Il était connu des anciens, de Théophraste, de Dioscoride et de Pline, notamment, qui distinguaient très bien l'*opium* véritable du *méconium* ou suc extrait par compression. Plus tard, les Arabes en ont vulgarisé l'emploi sous le nom d'*asioun* et, au commencement du XVIe siècle, il était un des principaux articles de commerce des ports de l'Orient. Vers la même époque, sa culture faisait l'objet, dans l'Inde, d'un monopole d'Etat, au profit de la Compagnie anglaise des Indes orientales. De nos jours, il est récolté surtout dans les Indes orientales, en Perse, dans l'Asie Mineure et, depuis un demi-siècle, dans les provinces méridionales de la Chine. On en tire également de la Haute-Egypte, de la Turquie, de la Bulgarie, de l'Algérie, du N. de l'Amérique, de l'Australie. Chez nous, on a fait, de même que dans la Silésie prussienne et en Autriche, plusieurs tentatives pour l'exploitation de l'opium indigène; mais les résultats, théoriquement très favorables, ont été dans la pratique fort peu avantageux, et on paraît y avoir à peu près complètement renoncé, surtout en France.

Récolte. Pour extraire l'opium du pavot, on pratique, à la surface des capsules, quelques jours après que la fleur est tombée et alors que ces capsules sont proches de leur maturité, une ou plusieurs incisions circulaires. On ouvre ainsi les vaisseaux laticifères, et il s'en écoule un suc d'un blanc laiteux, qui se concrète par évaporation et demeure adhérent aux capsules sous forme de gouttelettes de couleur brunâtre (0gr,02 environ par capsule) : c'est l'opium. Le lendemain, on le recueille à l'aide d'un racloir, dans un vase suspendu à la ceinture de l'opérateur. Puis on le réunit en masses de différentes grosseurs, qu'on achève de laisser sécher jusqu'à la consistance de la poix, et qui prennent une teinte de plus en plus brune. Enfin, on les entoure de feuilles de pavot ou on les place sur des fruits de rumex qui y adhèrent.

Variétés commerciales. On distingue dans le commerce, d'après la provenance, plusieurs variétés d'opium : l'*opium de Smyrne* ou *d'Anatolie* est le plus estimé; il constitue l'*opium officinal*. Il est en pains de 200 à 500 gr., assez mou ; à l'air libre, il durcit et devient d'un noir rougeâtre. Il a une odeur vireuse très prononcée, et une saveur amère, âcre, nauséeuse. Il donne 50 °/o d'extrait et contient de 10 à 12 °/o de morphine, au minimum. L'*opium de Constantinople* ou *de Turquie*, plus mucilagineux et ordinairement moins riche en morphine, se présente tantôt en pains assez volumineux et plutôt durs, tantôt en petits pains de 5 à 6 centim., de forme lenticulaire; les uns et les autres toujours enveloppés de larges feuilles de pavot. L'*opium d'Egypte* ou *d'Alexandrie*, appelé aussi *opium thébaïque*, a été considéré longtemps comme étant de qualité inférieure; il passait même pour être obtenu par expression. Mais les conditions de la culture et de la récolte ont été très améliorées, et on tire aujourd'hui de la Haute-Egypte des opiums titrant 10 et 12 °/o de morphine. En général, l'opium d'Egypte sent un peu le moisi et, très hygrométrique, se ramollit à l'air, en même temps qu'il perd une grande quantité de sa morphine. L'*opium de Perse*, peu importé en Europe, est, comme le précédent, très hygrométrique. Sa consistance est molle, sa couleur foncée, sa saveur plus nauséabonde qu'amère. Il renferme plus ou moins de morphine et beaucoup de narcotine. Il est en bâtons cylindriques ou en pains sphériques. L'*opium de l'Inde* (Bengale, Bénarès) est le plus abondant; mais il n'en arrive pas en Europe, car il est exclusivement consommé en Chine, dans l'Inde et dans la Malaisie. Il s'expédie en boules de 1.200 à 1.500 gr.

Composition et caractères. — L'opium est, de toutes les substances organiques connues, celle qui a la composition la plus complexe. De nombreux chimistes l'ont étudié, notamment Merck, Buchanan, Hesse et les frères Smith. Ils y ont trouvé, plus ou moins saturés d'acide lactique, d'acide méconique et d'acide sulfurique, une vingtaine d'alcaloïdes : morphine, codéine, narcotine, narcéine, papavérine, thébaïne, pseudo-morphine, rhédine, cryptopine, méconidine, laudanine, codamine, lanthopine, protopine, laudanosine, hydrocotarnine, gnoscopine, tritopine, etc. En outre, l'opium renferme des substances neutres, telles que : de la gomme, du caoutchouc, de l'albumine, de la bassorine, de la cire, de la résine, de la glucose, et une matière particulière non azotée, la méconine. Quant à l'eau qui accompagne tous ces produits, sa proportion est très variable, suivant la qualité et l'état de dessiccation de l'opium. Il en est de même pour les alcaloïdes qui ont été énumérés et dont quelques-uns ne sont peut-être, d'ailleurs, que le résultat des transformations subies par la substance au cours des opérations de la récolte. La morphine, entre autres, peut y varier de 0 à 22 °/o. D'après les frères Smith, un bon opium doit contenir, au minimum, pour 100 parties :

Morphine.......	10 »	Narcéine........	0,02
Narcotine.......	6 »	Méconine........	0,01
Papavérine......	1 »	Acide méconique ..	4 »
Codéine	0,30	Acide lactique	1,25
Thébaïne	0,15		

Mélangé avec de l'eau froide, il doit se diviser complètement : le principe actif se dissout, en donnant une liqueur, d'abord trouble, qui s'éclaicit par le repos et prend une couleur brune; la partie résinoïde se sépare. Il brûle facilement, en ne laissant qu'une très faible proportion de cendres. En versant de l'ammoniaque faible dans une dissolution d'opium, on obtient un précipité d'autant plus abondant et plus coloré que la substance est de meilleure qualité.

Falsifications. A raison de sa valeur intrinsèque, qui est assez considérable, l'opium est l'objet de nombreuses falsifications. Déjà du temps de Pline et de Dioscoride, on le fraudait à l'aide de sucs de laitue et de glaucium. On y introduit également depuis longtemps de l'huile de lin ou de la graine de sésame, jusqu'au tiers et même jusqu'à la moitié de son poids. On y fait encore entrer des feuilles de pavot hachées, du cachou, de la gomme arabique, de la gomme adragante, du sable, des fécules, etc., et il a même été vendu de l'opium fabriqué de toutes pièces, qui ne contenait pas la moindre trace de cette substance et qui, cependant, grâce à certaines manipulations, présentait tous les caractères extérieurs du bon opium. Ce sont surtout les facteurs qui pratiquent ces fraudes avec une merveilleuse adresse. Parfois, un examen un peu attentif les fait découvrir. Mais on est le plus souvent obligé de recourir à l'analyse chimique. La morphine constituant le principe par excellence de l'opium, on s'attache surtout à

doser cet alcaloïde. De nombreux procédés sont employés. L'un des plus efficaces est celui de Regnauld. On prend 50 gr. d'opium, aussi finement divisé que possible, on les place dans un flacon en verre fermant à l'émeri, avec 150 gr. d'alcool à 70°, et on laisse ce flacon, pendant onze heures, dans une étuve chauffée à 35° ou 40°. On agite fréquemment. Lorsque le liquide est refroidi, on décante, on ajoute au résidu 50 gr. d'alcool, et, après quelques minutes de contact, on jette le tout sur un filtre. On fait bien égoutter, on lave le marc à deux reprises avec 100 gr. d'alcool, on verse lentement dans la liqueur, avec une burette graduée, de l'ammoniaque, on laisse reposer douze à quinze heures et on a, au fond du vase, un dépôt mixte, cristallin et à peine coloré, de morphine et de narcotine, qu'on recueille sur un filtre, puisqu'on broie dans un mortier avec 25 gr. de chloroforme. On filtre à nouveau et à plusieurs reprises. La narcotine passe avec le chloroforme, et la morphine reste sur le filtre. On fait sécher ce dernier à 100° et on fait évaporer le premier. On a ainsi toute la morphine et aussi toute la narcotine contenues dans 50 gr. de l'opium essayé.

Statistique commerciale. Dans nos pays, on n'emploie guère l'opium que dans certaines préparations pharmaceutiques (V. ci-après, § *Pharmacie*) et pour en extraire ses principaux alcaloïdes : la *morphine*, la *codéine*, la *narcotine*, la *narcéine* (V. ces mots); aussi n'y donne-t-il lieu qu'à des transactions relativement peu importantes. En Orient, au contraire, et surtout en Chine (V. ci-après § *Sociologie*), on le fume, et il fait l'objet d'un trafic considérable, qui constitue l'une des plus importantes sources de revenu du budget de l'Inde anglaise. La production varie, du reste, beaucoup avec les années. Dans ce dernier pays seulement, elle est en moyenne de 5 millions de kilogr., qui représentent une valeur d'environ 180 millions de fr. et dont plus des neuf dixièmes sont exportés en Chine et dans l'archipel malais. Elle a, du reste, beaucoup baissé depuis un quart de siècle. Elle a eu son maximum en 1872, où elle était comptée dans le budget de l'Inde pour 231 millions de fr. En Asie Mineure, elle s'élève à 500.000 kilogr. (48 millions de fr.), en Perse à 450.000 kilogr. (15 millions de fr.). En Chine, elle atteint aujourd'hui un chiffre considérable, mais elle n'est pas connue, même approximativement. Le prix du kilogramme d'opium se tient, en gros, entre 25 et 35 fr. L. S.

II. Physiologie. — L'opium est un anexosmotique (Ern. Martin), c.-à-d. un modérateur puissant des sécrétions. A doses modérées, il stimule les forces physiques et cérébrales en vertu de son action sur les centres nerveux, mais comme il n'apporte aucun élément réparateur, il peut, à la suite d'une excitation trop active et trop souvent répétée, entraîner un affaiblissement de l'organisme d'autant plus marqué que l'alimentation sera elle-même plus insuffisante à restaurer les forces dégagées par cette stimulation (Dr Martin). La principale action de l'opium est celle qu'il exerce sur le système nerveux dont il augmente, puis diminue l'excitabilité. Brown contestait l'action hypnotique de l'opium, prétendant que, loin d'émousser l'activité cérébrale, cette substance la stimulait : mais Brown absorbait de l'alcool, en même temps que de l'opium, et l'alcool est un antagoniste des opiacés. Il faut, en outre, tenir compte des idiosyncrasies : chacun a un système nerveux qui réagit à sa manière. Ainsi M. Pécholier, essayant l'opium sur lui-même et aux doses les plus diverses, assure n'avoir jamais ressenti sous son influence de propension au sommeil, mais au contraire une surexcitation intellectuelle. Mais ce sont là des exceptions qui ne font que confirmer la règle : l'opium est, sans contredit, un somnifère. Quel est le principe qui produit le sommeil ? C'est une autre affaire. Il est vraisemblable que celui-ci doit être attribué à l'action combinée des alcaloïdes qui entrent dans sa composition. Pourquoi l'opium fait-il dormir ? Nous renvoyons au mot SOMMEIL pour connaître toutes les théories qui ont été émises à ce sujet. Rappelons seulement que, jusqu'en ces derniers temps, deux théories principales divisaient les savants : les uns, prétendant que l'opium fait dormir parce qu'il dilate les vaisseaux du cerveau et y détermine un afflux de sang, ce serait donc un phénomène de congestion ; les autres, attribuant au contraire le sommeil à une anémie passagère du cerveau.

L'opium détermine, à doses modérées, une sorte d'*éréthisme musculaire*, bien connu de ceux qui l'ont employé ; mais cette excitation fait bientôt place à la dépression, surtout si l'on augmente les doses.

L'opium produit de la stimulation cardiaque : il paralyse les vaso-moteurs et dilate par suite les capillaires. A l'action circulatoire correspond toujours une action thermique : l'opium produit une sorte de fièvre transitoire, une élévation de température réelle. Le rythme respiratoire est naturellement modifié par l'opium : si on administre le médicament à doses physiologiques, le rythme est accéléré ; à doses toxiques, il est très ralenti ou devient très irrégulier.

L'opium a des propriétés sudorifiques qu'on ne songe plus à contester : cette action sudorifique s'accompagne presque toujours de prurit et parfois de ces efflorescences cutanées désignées sous le nom d'*éruptions sudorales*.

L'opium diminue toutes les sécrétions autres que la sécrétion sudorale. Peut-être est-ce parce que l'opium restreint la sécrétion urinaire, qu'il diminue la soif; en tout cas, le fait est certain, de même qu'il est sûr que l'opium diminue singulièrement l'appétit. L'opium est en outre un *aphrodisiaque* et un *exhilarant*.

Parmi les conditions qui peuvent faire varier l'action physiologique de l'opium, nous indiquerons, sans y insister, l'âge, le sexe, l'idiosyncrasie médicamenteuse, c.-à-d., comme nous l'avons dit plus haut, le mode de réaction varié de chacun à une substance médicamenteuse. En plus des conditions physiologiques et morbides qui font varier l'action de l'opium, il importe encore de signaler les conditions pharmacologiques : l'opium a, en effet, ses antagonistes et ses synergiques, c.-à-d. que son action est exaltée ou diminuée, selon qu'on lui associe tel ou tel médicament. Ainsi la belladone serait un antidote de l'opium et réciproquement ; l'alcool, les essences augmenteraient, par contre, son action. Si, en dernière analyse, l'on voulait préciser l'action de l'opium, on peut dire que ce n'est pas plus un *stimulant universel* qu'un *sédatif universel :* c'est un stimulant de tel appareil, c'est un sédatif de tel autre. Dr A. CABANÈS.

III. Thérapeutique. — Les emplois thérapeutiques de l'opium sont innombrables; nous nous contenterons de mentionner les principaux. Contre la douleur, on préfère, pour obtenir une action plus prompte, recourir aux alcaloïdes de l'opium. Cependant il est des cas où les pilules opiacées, à l'intérieur, l'*emplâtre d'opium*, le *liniment savonneux opiacé*, à l'extérieur, se montrent très efficaces.

Dans le délire ataxique, dans le délire nerveux des blessés et des opérés, l'opium rend de véritables services, seul, ou associé aux sels de quinine. Le délire des buveurs, le délire vésanique, ont été fréquemment combattus par les opiacés ; de même la toux spasmodique, les dyspnées. Dans les coliques hépatiques et néphrétiques, on préfère la morphine à l'opium ; mais dans les gastralgies, on doit plutôt recourir, au moins comme traitement de début, à l'opium qu'aux alcaloïdes qui en dérivent.

On a retiré de bons effets de la médication opiacée dans les perforations traumatiques ou spontanées du tube digestif (estomac, intestins), dans les spasmes du col utérin, de l'orifice anal (*ténesme*) ou vulvaire-vaginal (*vaginisme*), ainsi que dans la contraction spasmodique du col de la vessie.

On est parvenu à sauver des malades atteints de tétanos à l'aide de fortes doses d'opium : on l'a quelquefois associé, en ce cas, au sulfate de quinine, au chloral hy-

draté, au musc, aux affusions froides ou aux bains chauds prolongés. Quelques malades atteints de pneumonie, de péritonite ou de méningite, ont dû leur salut à l'emploi méthodique et persévérant de l'opium. Depuis l'introduction du quinquina dans la thérapeutique, on n'emploie plus guère les opiacés dans le traitement des fièvres. Nous avons vu que l'opium avait la propriété de diminuer toutes les sécrétions, à part la sécrétion sudorale. De cette propriété dérivent des applications intéressantes de ce médicament contre : la sialorrhée, le flux de ventre, la polyurie ou diabète insipide, le diabète sucré, certaines hémoptysies et métrorragies. Nous ne faisons que signaler l'emploi de l'opium dans les ulcérations de nature diathésique (phagédénisme syphilitique), et contre la gangrène spontanée. Les préparations médicamenteuses à base d'opium comporteraient une énumération aussi fastidieuse que longue. Qu'il suffise de savoir qu'on emploie la *poudre* et l'*extrait d'opium ;* le *sirop* et la *teinture d'extrait d'opium ;* les *laudanums de Sydenham et de Rousseau ;* le *sirop diacode ;* la *teinture d'opium camphrée,* qui se rapproche, par sa composition, de l'*élixir parégorique ;* les *pilules de cynoglosse* et deux électuaires jadis fameux : la *thériaque* et le *diascordium.* Dr A. Cabanès.

IV. Pharmacie. — Les principales préparations d'opium portées au Codex de 1884 sont les suivantes :

Poudre d'opium. L'opium est coupé en tranches minces, et séché à 40° à l'étuve. On le pulvérise par trituration. On passe au tamis de soie 100. La poudre d'opium contient 10 % de morphine.

Extrait d'opium

Opium de Smyrne	1 gr.
Eau distillée froide	12 —

On incise l'opium, on le fait macérer douze heures dans les deux tiers de l'eau, on passe avec expression. On fait de même une deuxième macération dans le reste de l'eau. Les liquides sont réunis, évaporés au bain-marie en consistance d'extrait mou. On reprend cet extrait par 10 parties d'eau, on sépare le dépôt, on évapore en consistance d'extrait ferme. 1 partie d'extrait équivaut à 2 parties d'opium.

Sirop d'opium (sirop thébaïque)

Extrait d'opium	2 gr.
Eau distillée	8 —

Faire dissoudre à froid, ajouter 990 gr. sirop de sucre. Une cuillerée à soupe (20 gr.) représente 4 centigr. d'extrait. Si on l'additionne de 50 % de teinture de succin, on obtient le sirop de Karabé.

Le *sirop diacode* se prépare de même avec 1 centigr. d'extrait pour 20 gr. de sirop.

Teinture d'extrait d'opium

Extrait d'opium	10 gr.
Alcool à 60°	120 —

On fait dissoudre par macération ; 0gr,60 de teinture contiennent 0gr,05 d'extrait.

Laudanum de Rousseau

Opium de Smyrne	200 gr.
Miel blanc	600 —
Eau distillée	3.000 —
Levure de bière fraiche	40 —
Alcool à 60°	200 —

On divise l'opium, on le délaie dans l'eau chauffée à 30-40°. On ajoute le miel, puis la levure. On expose à 25-30° jusqu'à fermentation complète. On filtre, on concentre au bain-marie jusqu'à réduction à 600 gr. Après refroidissement, on ajoute l'alcool. On filtre au bout de vingt-quatre heures. 0gr,40 de laudanum de Rousseau représentent 0gr,05 d'extrait d'opium.

Laudanum de Sydenham

Opium officinal divisé	200 gr.
Safran incisé	100 —
Cannelle de Ceylan concassée	15 —
Girofles concassés	15 —
Vin de grenache	1.600 —

Il se prépare par macération pendant quinze jours. On passe avec expression, on filtre. 0gr,80 de laudanum de Sydenham représentent 0gr,05 d'extrait d'opium.

Gouttes noires anglaises (V. Goutte, § *Pharmacie*). 0gr,20 représentent 0gr,05 d'extrait.

Poudre de Dower (poudre d'ipéca opiacée)

Azotate de potasse desséché	40 gr.
Sulfate de potasse desséché	40 —
Ipéca desséché	10 —
Opium desséché	10 —

1 gr. de cette poudre correspond à 0gr,05 d'extrait thébaïque.

Elixir parégorique de Dublin (teint. d'opium camphrée)

Extrait d'opium	3 gr.
Acide benzoïque	3 —
Huile volatile d'anis	3 —
Camphre	2 —
Alcool à 60°	650 —

Faire macérer huit jours. 10 gr. de cet élixir contiennent 0gr,05 d'extrait.

Parmi les autres préparations opiacées, nous citerons les *pilules de cynoglosse* (2 centigr. d'extrait par pilule de 20 centigr.), le *Diascordium* et la *thériaque* (0gr,05 d'extrait pour 8), le *sirop de lactucarium* (0,05 d'extrait pour 200), les *pâtes pectorale, de lichen, de réglisse brune* (0,05 pour 250). V. H.

V. Toxicologie. — Les empoisonnements accidentels par l'opium sont très fréquents ; l'empoisonnement criminel est plutôt rare (cas du médecin Castaing). L'intoxication se produit par les voies dermique, hypodermique et rectale, plus fréquemment que par les voies naturelles. On distingue trois formes d'empoisonnement par l'opium : *la forme foudroyante, la forme aiguë, la forme lente.* Les lésions anatomiques que l'on constate et qui sont constantes sont les suivantes, d'après Tardieu : congestion sanguine très prononcée du cerveau, accompagnée parfois de petits foyers d'apoplexie capillaire et d'infiltration séreuse sous l'arachnoïde et dans l'intérieur des ventricules ; congestion intense des poumons (rarement foyers apoplectiques) ; *sang noir, généralement fluide.* L'empoisonnement par l'opium ayant quelques caractères communs avec l'empoisonnement par l'alcool, d'une part, et la congestion cérébrale, d'autre part, voici la manière de faire la distinction : chez les sujets morts en état d'ivresse, l'odeur d'alcool trahit cette substance. Dans l'apoplexie cérébrale, on trouve, à l'autopsie, un foyer hémorragique ou un foyer de ramollissement dans le cerveau, qui explique la nature du mal. Chez les asphyxiés, la peau est cyanosée, marbrée de larges plaques rouges ; chez les empoisonnés par l'opium, la peau est, au contraire, pâle, décolorée et a l'aspect de chair de poule.

L'empoisonnement par l'opium soulève un certain nombre de questions d'ordre médico-légal : ainsi l'expert doit rechercher si la préparation d'opium et la dose administrées étaient capables de produire la mort ; si la putréfaction n'a pas pu déterminer la formation d'alcaloïdes cadavériques, ou *ptomaïnes,* dont les réactions sont analogues à celle de l'opium. Ce que l'on sait, en tout état de cause, c'est que la putréfaction ne détruit pas la morphine, même après plusieurs mois, et qu'il est toujours possible de la déceler dans les parties du corps où elle a coutume de se localiser. Dr A. Cabanès.

VI. Sociologie. — Mangeurs et fumeurs d'opium. — L'ivresse, accompagnée d'insensibilité et d'hallucinations agréables que procurent, à certaines doses, les vapeurs

d'opium, a propagé l'usage de cette substance chez la plupart des peuples de l'Asie et, plus particulièrement, en Chine, où elle est mâchée, fumée, préparée en boissons, et où elle a fini par devenir, comme le café et le tabac chez nous, un objet de première nécessité. Malheureusement, ses effets sont, à la longue, des plus funestes, et l'abus de l'opium exerce, dans le Céleste-Empire, parmi les hautes classes surtout, des ravages encore plus terribles que ceux des boissons alcooliques dans les pays d'Occident. Pendant des siècles, les Chinois n'employèrent l'opium que comme agent thérapeutique. A une époque assez difficile à préciser, mais relativement récente, l'usage s'introduisit parmi eux de le mâcher, puis de le fumer ; la Compagnie des Indes, qui y vit tout de suite une source de profits considérables, contribua de tout son pouvoir à en favoriser le développement et ce, malgré les prohibitions et les protestations du gouvernement chinois. Elle avait, à proximité des côtes, des entrepôts flottants d'opium, où de petites barques, montées par des hommes déterminés, venaient s'approvisionner du précieux poison pour en faire ensuite la contrebande, et, en 1800, l'importation annuelle était déjà évaluée à 250.000 kilogr. En 1833, un édit impérial renouvela la prohibition et, en 1839, 20.000 caisses, représentant une valeur de près de 100 millions de fr., furent jetées à la mer, en vue de Canton. Ce fut l'origine de la *guerre de l'opium* (V. CHINE, t. XI, p. 106), qui se termina par la victoire des Anglais et qui fut suivie d'une progression effrayante du chiffre de leurs importations. Celles-ci ont aujourd'hui beaucoup diminué, par suite de l'extension de la culture indigène et des importations de la Perse et de la Turquie. Mais la consommation est loin d'avoir décru. Le fléau a plutôt des tendances à s'étendre. La loi punit bien de mort les fumeurs d'opium. En réalité, tout le monde la viole, à commencer par les plus hauts personnages de la cour, et les marchands tiennent boutique, au nombre de cinq ou six dans chaque rue à Péking, au-dessous même des édits de prohibition. Dans les grands centres, un dixième environ de la population, dont très peu de femmes, est victime de cette terrible passion. Les mandarins, employés et lettrés, s'y livrent le plus. Les gens riches ont chez eux, à cet effet, des boudoirs somptueusement décorés. Le peuple va dans les fumoirs publics ou maisons d'opium. Nous ne dirons que peu de chose de ces établissements, si souvent décrits, de même que des phases de l'ivresse des fumeurs d'opium. La maison d'opium est, d'ordinaire, un réduit d'un aspect repoussant, très peu éclairé et hermétiquement clos. Les fumeurs s'y étendent, pour dormir, sur des lits de camp recouverts d'une natte. On leur a préalablement servi du thé, puis apporté la pipe. Celle-ci est un godet percé d'un petit trou et emmanché dans un tuyau de bois, de métal ou de jade d'un demi-mètre de longueur. On y place quelques grammes, non d'opium brut, qui brûlerait mal, mais d'un extrait d'opium qu'on obtient en faisant dissoudre l'opium dans l'eau et en en composant un sirop épais qu'on filtre et qu'on fait évaporer. La durée d'une pipe est d'une minute environ et le nombre des aspirations de vingt à trente. Dans les débuts (c'est, d'ordinaire, vers dix-huit ou vingt ans qu'on commence), l'organisme se révolte et il n'y a guère pour le fumeur que souffrance et dégoût. Mais bientôt l'accoutumance se fait et le malaise disparait. Pour un fumeur d'habitude, l'excitation nerveuse ne se manifeste qu'à la cinquième ou à la sixième pipe ; le pouls devient vif (90 à 100 pulsations), la transpiration abondante ; le fumeur se couche pour rêver, et, au bout de trois ou quatre heures, le sommeil vient, suivi, au réveil, d'une profonde lassitude. Si quelques fumeurs ne dépassent jamais une dose quotidienne de 3 à 5 gr. d'opium, le plus grand nombre vont jusqu'à 15 ou 20 gr., et plusieurs au delà de cette moyenne. L'intoxication est alors rapide. La face devient pâle, les yeux caves, l'air abêti, les forces vont diminuant chaque jour, de même que la sensibilité, le cerveau s'atrophie et le corps est secoué par un tremblement sans cesse grandissant. Une paralysie générale, la folie ou le suicide, terminent, à échéance plus ou moins brève, cette œuvre de destruction physique et morale.

Il n'est guère permis d'espérer, malgré les ardentes campagnes entreprises en ces derniers temps par quelques esprits humanitaires, qu'on puisse porter de sitôt remède à ce déplorable état de choses, qu'on arrive même à l'atténuer dans une mesure quelconque. Il y a en cause des intérêts commerciaux trop considérables. Les ravages de l'opium ne sont pas, du reste, localisés à la seule Chine, ni même aux autres pays orientaux, où sa consommation est depuis longtemps implantée : Japon, Inde, Malaisie, Turquie, etc. Le fléau sévit également dans l'Amérique du Nord, où quelques grands centres, tels que San Francisco, Chicago, La Nouvelle-Orléans, ont vu s'établir, avec l'apparition des premiers colons chinois, et malgré la guerre que leur fait la police locale, des maisons d'opium, à l'instar de celles de Péking et de Canton, et d'ou il s'est étendu à des villes, à des territoires dépourvus de Chinois et, dans les villes où il en réside, parmi la partie non chinoise de la population. Dans nos régions, il n'y a guère que l'Angleterre qui fasse tache. Le mal est signalé dès 1816 à Londres, à Manchester et dans plusieurs autres milieux industriels. Il y a pris depuis une propension assez grande pour qu'il se soit formé une ligue contre l'opium (*Anti-Opium League*. En 1896, elle a demandé au Parlement d'établir des mesures de répression, mais la commission nommée a conclu, après une enquête poursuivie auprès de 161 médecins indiens, que l'usage de l'opium n'a pas, en général, d'effets nuisibles et qu'à des doses modérées, il doit même être recommandé. L. S.

VII. Histoire. — GUERRE D'OPIUM (V. CHINE, t. XI, p. 106).

BIBL. : WINCKLER, *De Opio tractatus* ; Leipzig, 1635. — TRALLE, *Usus opii salubris et noxius in morborum medela* ; Breslau, 1757-60. — Th. de QUINCEY, *Confessions d'un mangeur d'opium* ; Londres, 1823. — COOK, *The seven sisters of sleep* ; Londres, 1860. — LIBERMANN, *les Fumeurs d'opium en Chine* ; Paris, 1863. — FAYK-BLEY, *Monographie des Opium* ; Berlin, 1867. — BIGNET, *Etude sur l'opium* ; Paris, 1875. — CHRISTLIEB, *Der indobritische Opiumhandel* ; Gütersloh ; 1878. — KANE, *Opium-smoking in Amerika and Chine* ; New York, 1881. — WISELIUS, *De Opium in Indie* ; La Haye, 1885.

OPOCÉPHALE (Térat.) (V. CYCLOPIE et MONSTRE, t. XXIV, p. 173).

OPOCNO. Ville de Bohême, district de Neustadt-sur-Mettau ; 2.262 hab. tchèques. Eglise du XIVe siècle. Château des Colloredo.

OPOCZNO. Ville de la Pologne russe, gouv. de Radom, sur la Drzevica ; 6.077 hab (en 1892), en majorité juifs. Elle fut fondée en 1365 et conserve les ruines du château où le roi Casimir le Grand abrita sa maîtresse, la belle juive Esther. En 1655, les Suédois y battirent les Polonais.

OPODYME (Térat.) (V. MONSTRE, t. XXIV, p. 174).

OPOIX (Christophe), chimiste et écrivain français, né à Provins le 28 févr. 1745, mort à Provins le 12 août 1840. Apothicaire à Provins, il fut envoyé par son département, en 1792, à la Convention, où il siégea parmi les modérés. Il occupa plus tard, sous la Restauration, divers emplois dans l'administration des eaux et forêts. Il s'était acquis une certaine réputation par d'intéressants travaux sur les eaux minérales, sur les couleurs, sur la fabrication de la poudre, et il était membre de l'Académie de médecine. Il s'était aussi occupé d'érudition locale et il avait notamment publié, en 1823, une *Histoire et description de Provins* (2e éd., Paris, 1848).

BIBL. : RAMON, *Notice sur C. Opoix* ; Paris, 1811.

OPOLE. Ville de Pologne, gouvernement de Lublin, district et à 29 kil. S. de Nowo-Alexandryja, dans une région lacustre, à dr. de la Vistule ; 3.000 hab.

OPONÉ. Ville antique de la côte E. d'Afrique, au pied du promontoire que nous appelons Ras Hafoun. C'était le port méridional de la région des Aromates, exportant de la cinname, de la gomme, de l'écaille, des esclaves.

OPONTE ou **OPUS.** Ville de la Grèce antique, capitale de la tribu des Locriens orientaux, dans un îlot du golfe Opuntien, derrière l'île d'Eubée. On disait que Deucalion et Pyrrha avaient habité auprès, que Patrocle y était né; dans le catalogue du 2e chant de l'*Iliade*, elle est indiquée comme relevant d'Ajax, fils d'Oilée. Les Locriens Opuntiens combattirent aux Thermopyles et furent les ennemis d'Athènes.

OPOPANAX. I. MATIÈRE MÉDICALE ET THÉRAPEUTIQUE. — On désigne sous le nom d'opopanax une gomme-résine qu'on suppose produite par le *Malabaila opopanax* H. Bn (*Opopanax chironium* Koch, *Pastinaca opopanax* L.). Elle vient de la Syrie et de l'Inde en larmes anguleuses et irrégulières, orangé rougeâtre, à noyau opaque. friables, de saveur âcre et amère et à odeur aromatique rappelant celle de la myrrhe. Il existe en outre dans le commerce un opopanax en masse, brun noirâtre, compact, de mauvaise qualité. L'eau pure forme par trituration, avec la moitié de son poids d'opopanax, une émulsion laiteuse qui laisse déposer une résine jaune à la longue. — L'opopanax présente les propriétés des autres gommes-résines fétides. Il est antispasmodique, expectorant, désobstruant, et a été préconisé contre l'hypocondrie, l'hystérie, l'asthme, le catarrhe bronchique, les affections viscérales chroniques; il est peu actif en somme. En revanche, il est très employé en parfumerie comme succédané de la myrrhe.

Dr L. Hn.

II. CHIMIE. — L'analyse faite par Pelletier lui a donné les résultats suivants :

Résine	42,	Cire	0,30
Gomme.........	33,40	Ligneux	9,80
Amidon	4,20	Caoutchouc......	traces
Acide malique....	4,40	Huile volatile et eau	5,9

La partie soluble dans l'alcool, c.-à-d. la résine, correspondrait à la formule $C^{80}H^{50}O^{28}$; elle fournit, par la fusion avec la potasse, de l'acide protocatéchique et un peu de pyrocatéchine. L'huile essentielle n'agit pas sur la lumière polarisée, elle passe à la distillation en grande partie vers 250°. C. MATIGNON.

BIBL. : HIRSCHSOHN, *Jahresberichte*, 1875, p. 860.

OPORIN (Jean), imprimeur et philologue suisse, né à Bâle le 25 janv. 1507, mort à Bâle le 25 janv. 1568. Il s'appelait *Herbst*, nom qu'il traduisit par *Oporinus*, et fut trois ans l'élève de Paracelse, puis devint professeur de grec et enfin imprimeur. En cette qualité, il a beaucoup contribué à répandre les auteurs anciens par des éditions demeurées célèbres. Il a imprimé le traité d'anatomie de Vesale et plusieurs des écrits d'Erasme. Sa notoriété lui valut d'être enterré dans la grande église de Bâle près d'Erasme et d'Œcolampade.

OPORTO. Cépage américain, hybride binaire de *Vitis Labrusca* et de *V. Riparia*. Plus vigoureux que ses congénères, le Vialla, le Clinton, l'Elvira, il n'est pourtant pas employé à la reconstitution des vignobles. Il a donné, avec un cépage français, le Colombeau, un hybride, l'Oporto-Colombeau, sur lequel on a appelé sans succès l'attention des viticulteurs.

OPORTO (V. PORTO).

OPOSSUM (Zool.). Nom indigène des petits Marsupiaux, notamment des Phalangers, en Australie, appliqué par extension par les Anglo-Américains aux Sarigues d'Amérique (V. SARIGUE).

OPOTCHKA. Ville de Russie, gouv. de Pskov, sur la Velikaia; 4.942 hab. (en 1893). Grand commerce de lin. Fondée en 1412.

OPOTCHNO (V. OPOCZNO).

OPOTHÉRAPIE (Méd.). On donne le nom d'opothérapie à une nouvelle méthode thérapeutique qui a pour but de suppléer à l'absence ou au défaut de fonctionnement d'une glande ou d'un organe. La méthode a été créée par Brown-Sequard, le mot par M. Landouzy. Le terme glande doit être pris ici dans son sens le plus général, et l'on doit admettre que tout groupe cellulaire formant un organe est doué, outre sa fonction physiologique spéciale, d'un pouvoir de sécrétion interne s'exerçant dans le milieu intérieur, dans le sang, et qui est nécessaire au bon équilibre vital. Nous prions le lecteur de se reporter aux art. PANCRÉAS, RATE, THYROIDE, SÉCRÉTION pour l'étude de tout ce qui concerne ces sécrétions véritablement intérieures.

Les organes dont on veut utiliser l'action, et que l'on emploie soit en nature, soit en extraits, sont empruntés à des animaux vivants ou fraîchement tués, reconnus sains, de développement et de taille suffisants. Les animaux de boucherie sont particulièrement désignés pour cet objet. Leur choix n'est pas indifférent, certaines glandes étant plus riches en produits actifs (mouton pour la thyroïde) chez les uns que chez les autres. Le moment où l'animal est sacrifié et sa préparation antérieure doivent être également examinés de près. On sait, en effet, que la sécrétion d'une glande s'effectue en deux temps par l'élaboration d'un produit *zymogène* qui donne secondairement naissance au produit de sécrétion définitif.

La forme sous laquelle est employé l'organe ou la glande peut varier beaucoup. Les produits organiques étant facilement altérables à la suite de fermentations et de germinations microbiennes, il convient de les stériliser s'ils ne doivent être employés de suite. La stérilisation par la chaleur ou par la filtration sur bougie de porcelaine est employée lorsque l'on fait usage de l'extrait aqueux. Le pouvoir actif de la préparation en est d'ailleurs réduit dans une certaine mesure. MM. Carnot et Gilbert ont préconisé une stérilisation par addition d'acide chlorhydrique, que l'on neutralise ensuite par la soude. En pratique, les organes sont employés, soit à l'état frais et consommés alors tels quels en hachis fin ou en extrait aqueux, soit à l'état d'extraits. Le corps thyroïde, connu en boucherie sous le nom de *glande du cornet*, est ainsi employé utilement à l'état frais. On peut aussi faire usage de la poudre d'organe ou de glande réduit en cet état par la dessiccation dans le vide. Quant aux extraits, qui sont toujours des extraits partiels, on les obtient en épuisant la pulpe ou la poudre d'organe par l'alcool, la glycérine, etc., et en recueillant le précipité qui est traité suivant les méthodes usuelles en physiologie. La *méthode de Bauman*, employée pour la préparation de la *thyroïdine*, consiste essentiellement à traiter les glandes par l'acide sulfurique au 1/10, à l'ébullition, puis à traiter le précipité par l'alcool. MM. Carnot et Choay soumettent la poudre d'organe à une digestion artificielle. Ces poudres ou ces extraits sont alors employés sous la forme pharmaceutique de tablettes ou de pilules. Tous les organes et glandes ou à peu près tous ont été ainsi soumis à l'expérimentation. Si les résultats obtenus n'ont pas été toujours absolument probants, il n'en reste pas moins acquis que la méthode opothératique peut rendre dès maintenant d'importants services, et il semble bien qu'elle est appelée à un grand avenir.

Les *extraits testiculaires* ont été les premiers employés. Les résultats obtenus, si l'on met à part ce qui revient à la suggestion, ne paraissent pas à l'abri de toute contestation. Les *extraits ovariens* ont donné de bons résultats dans les accidents de la ménopause physiologique ou chirurgicale. Le corps *thyroïde*, employé soit en nature, soit en extraits, a donné d'excellents résultats dans le myxœdème. Il réussit surtout chez les adultes, mais améliore grandement aussi l'idiotie myxœdémateuse des enfants. Son action n'est d'ailleurs que transitoire, et l'usage doit en être continué. Il joue donc un rôle de véritable suppléance. A la suite de son emploi, on voit disparaître la plupart des accidents, l'œdème de la peau, l'obésité, les troubles intellectuels. Il semble moins actif dans le traitement de l'obésité, bien qu'il ait donné quelque succès. Son emploi contre les accidents de l'arthritisme est trop récent pour que nous puissions en parler. Les organes et

glandes qui ont été employés après les précédents sont les suivants : les extraits de substance cérébrale et médullaire, la moelle osseuse, la substance rénale, la capsule surrénale, le pancréas et le foie. Les résultats publiés sur l'action de ces divers extraits ne sont point encore suffisamment probants pour que nous puissions nous en occuper ici.

OPPIDUM. Nom latin des réduits fortifiés qui servaient de centres défensifs, plus ou moins permanents, aux *Celtes* de Gaule et de Bretagne (V. Celtes, t. IX, p. 1079).

OPOTÉRODONTES (Erpétol.). Les Opotérodontes relient les *Sauriens* aux *Ophidiens*. Ce sont des Serpents toujours d'une taille faible, à bouche étroite non dilatable, ils manquent de sillon gulaire et n'ont de dents qu'à l'une ou l'autre des mâchoires. Le palais est dépourvu de dents, les os palatins sont étendus en travers au lieu d'être placés longitudinalement, les ptérygoïdiens externes font défaut. Ce sont des animaux propres aux parties les plus chaudes du globe, et plus particuliers à l'Australie et aux Indes orientales; ils vivent dans des galeries qu'ils se creusent sous les pierres, se nourrissent d'insectes et ne sortent qu'accidentellement le jour. Rochbr.

Bibl. : Sauvage, dans Brehm, éd. fr.

OPOUL. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, cant. de Rivesaltes, arr. de Perpignan; 883 hab. Localité très ancienne, comme l'indique son nom d'*oppidum*. Le château fort (xiiie siècle) dont il subsiste des ruines importantes figure dans l'histoire des guerres entre la France et l'Aragon. Opoul offre un exemple très intéressant de charte de *poblacio* donnée le 15 mai 1246 par Jacques d'Aragon en vue de la défense du pays et accordant aux habitants les coutumes de Perpignan. Opoul faisait partie de la viguerie de Roussillon et Vallespir. Outre le château, il faut encore citer comme curiosité un lac souterrain (*barranch*). B. Palustre.

Bibl. : Bruel, *Et. archéol. sur le château et le village d'Opoul*; Perpignan, 1892, in-8

OPPA. Rivière de Silésie autrichienne, affl. g. de l'Oder. 118 kil. de long. Elle arrose Jægerndorf et Troppau, et forme quelque temps la frontière de la Prusse et de l'Autriche.

OPPÈDE. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Bonnieux, sur le versant N. du Luberon; 1.070 hab. Carrières de pierres à bâtir. Filature de soie. Nombreuses maisons anciennes des xiie, xiiie et xive siècles, dont quelques-unes sont abandonnées et en ruines. Château bâti au commencement du xiiie siècle par le comte de Toulouse, Raimond VI, remanié et agrandi à l'époque de Renaissance.

OPPÈDE (Jean de Maynier, baron d'), magistrat français, né à Aix-en-Provence en 1495, mort à Aix-en-Provence en 1558. Fils d'un ambassadeur à Venise, il devint conseiller au Parlement d'Aix en 1522, premier président en 1543 et lieutenant général de Provence en 1544. Il dirigea le procès contre les Vaudois de Cabrières et de Mérindol et, de concert avec le baron de La Garde, se chargea de les exterminer. En récompense, le pape Paul III le créa chevalier de l'Eperon d'or et comte palatin. En 1551, sur la plainte de la dame de Cental, un procès fut intenté au Parlement de Paris contre d'Oppède, les commissaires qui avaient jugé les Vaudois et La Garde. D'Oppède se défendit lui-même avec beaucoup d'habileté, en disant qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres du roi. Il fut absous, et réintégré dans ses charges. Seul de tous les accusés, le procureur général *Guérin* (V. ce nom) fut condamné. D'Oppède a traduit en vers six *Triomphes* de Pétrarque (Paris, 1538, in-8). H. Hauser.

Bibl. : V. Guérin et Vaudois.

OPPEDETTE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Reillanne; 164 hab.

OPPELIA (V. Harpoceras et Ammonites).

OPPELN. Ville de Prusse, ch.-l. d'un district de Silésie, sur l'Oder; 23.018 hab. (en 1895). Vieille église de Saint-Adalbert, ancien château royal dans une île du fleuve; bel hôtel de ville. Commerce de céréales et de bétail. Connue dès l'an 1000, elle fut, de 1288 à 1532, la capitale d'un duché de la famille des Piast, et ensuite annexée à la Bohême, puis à la Prusse (1742).

Le *district d'Oppeln* comprend la Haute-Silésie : 13.219 kil. q. et 1.706.922 hab. (en 1895), dont près d'un million de Polonais et plus de 60.000 Tchèques. Il se divise en vingt cercles : Beuthen-Ville, Beuthen-Campagne, Falkenberg, Gross-Strehlitz, Grottkau, Kattowitz, Kosel, Kreuzburg, Leobschütz, Lublinitz, Neisse, Neustadt, Oppeln, Pless, Ratibor, Rosenberg, Rybnik, Tarnowitz, Tost-Gleiwitz, Zabrze. A.-M. B.

Bibl. : Idzikowski, *Gesch. der Stadt Oppeln*; Breslau, 1863. — Lutsch, *Die Kunstdenkmæler des Regierungsbezirks Oppeln*; Breslau, 1892-94

OPPENANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel; 107 hab.

OPPENHEIM. Ville d'Allemagne, grand-duché de Hesse, prov. de Hesse-Rhénane, r. g. du Rhin; 3.350 hab. Belle église Sainte-Catherine, gothique, des xiiie et xive siècles. Au-dessus sont les ruines du burg de Landskron (xie s.). — Oppenhejm est la station romaine de *Bauconica*. En 774, Charlemagne fit don de ce domaine au couvent de Lorsch, qui le rendit à l'empereur en 1147. En 1226, nous y trouvons une ville libre impériale, mais qui fut engagée dès 1252 à l'électeur de Mayence, et en 1375 à l'électeur palatin ; détruite par des Français en 1689.

Bibl. : Franck, *Gesch. der ehemaligen Reichstadt Oppenheim*; Darmstadt, 1859.

OPPENHEIM (Heinrich-Bernhard), économiste allemand, né à Francfort-sur-le-Main le 20 juil. 1819, mort à Berlin le 10 mai 1880. Issu d'une famille de banquiers juifs, il fit de fortes études et devint, en 1840, privatdocent à l'Université de Heidelberg, où il enseigna le droit international et les sciences politiques. Mais il quitta bientôt l'enseignement pour la politique et prit part, à Berlin et en Bade, à la Révolution de 1848. La réaction l'obligea à fuir hors d'Allemagne, et il voyagea en France, en Hollande et en Angleterre. De retour en 1850, il se lança dans la polémique de presse et attaqua vivement les adversaires du parti démocrate. En 1862, il fonda, pour défendre ses idées, les *Deutsche Jahrbücher für Politik und Litteratur*. Les événements de 1866 produisirent en lui un changement profond ; il quitta l'opposition pour entrer dans le parti progressiste prussien. Il fut député au Reichstag en 1873-77. Outre de très nombreux articles ou pamphlets politiques, Oppenheim avait écrit : *System des Völkerrechts* (Francfort, 1845) ; *Philos. des Rechts u. der Gesellschaft* (Stuttgart, 1850), qui forme le t. V. de la *Neue Encycl. der Wissenschaften u. Künste; Ueber polit. u. staatsbürgerl. Pflichterfüllung* (1864), où il dénonce l'idéalisme comme la maladie politique de son temps ; *Der Katheder-Sozialismus* (Berlin, 1872). Th. Ruyssen.

Bibl. : *Deutsche Rundschau*, juillet 1880.

OPPENORDT ou **OPPEN OOORDT** (Gilles-Marie), architecte français, né à Paris le 27 juil. 1672, mort à Paris le 13 mars 1742. Fils de Cander (Alexandre)-Johan Oppen Ooordt, Hollandais d'origine mais devenu Français, ébéniste du roi et à ce titre logé au Louvre, Gilles-Marie Oppenordt fut élève de Jules-Hardouin Mansart et ensuite pensionnaire de l'Académie de France à Rome : son séjour en Italie fut même de six années (1692 à 1698), dont il passa trois années à dessiner les monuments de la Lombardie. Depuis son retour à Paris jusqu'à sa mort, Oppenordt, qui fut architecte et surintendant des bâtiments du duc d'Orléans, devint sous la régence de ce prince directeur des manufactures et intendant des jardins des maisons royales ; il conquit alors une grande vogue en même temps qu'il exerça une réelle influence sur l'art de son temps ; il fut même surnommé *le père du genre rocaille* et le *Borromini français*. On doit à Oppenordt de nombreuses œuvres parmi lesquelles : une partie du portail Nord, le portail Sud, le maître-autel aujourd'hui détruit

et l'achèvement des nefs de l'église Saint-Sulpice, moins toutefois le grand portail occidental qui fut commencé par *Servandoni* (V. ce nom) ; le riche maître-autel de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, lui aussi détruit, mais dont les colonnes de marbre cipolin sont conservées au musée du Louvre ; le salon d'entrée de la galerie dite d'Enée au Palais-Royal, salon qui fut englobé dans la reconstruction du Théâtre-Français par Louis ; le petit château et l'orangerie dépendant du château de Pierre Crozat, à Montmorency ; le dessin des écuries du prince de Condé au château d'Enghien ; de nombreux tombeaux dont deux dalles de bronze dans la chapelle de la Vierge du couvent des carmes déchaussés, rue de Vaugirard, etc. Les œuvres d'Oppenordt furent publiées en plusieurs recueils et dessins qui contribuèrent à répandre son genre et son goût décoratifs, tels que : *Dessins, Couronnements et Amortissements convenables pour dessins de portes, voussoirs, croisées, niches*, etc... (Paris, 1740, in-fol.) ; *Son œuvre contenant différents fragments d'architecture* (Paris, 1750, fol., 120 pl.) ; *Premier livre de différents morceaux à l'usage de tous ceux qui s'appliquent aux beaux-arts* (Paris, in-4, 6 pl.) ; *Livre contenant 12 cartouches propres aux édifices* (in-fol.) ; enfin 109 dessins originaux de cet artiste sont conservés au musée royal de Stockholm. Charles Lucas.

OPPER de Blowitz (V. Blowitz).

OPPERT (Jules), orientaliste français, né à Hambourg le 9 juil. 1825, de parents israélites, neveu du juriste Ed. Gans. Il fit ses études classiques au Johanneum de Hambourg et alla en 1844 étudier le droit à Heidelberg, puis à Bonn et à Berlin où il changea de vocation. Il abandonna les études mathématiques auxquelles il s'était livré au gymnase de sa ville natale et aborda celles des langues orientales. Il acquit le grade de docteur en philosophie en 1846, à Kiel, avec une dissertation intitulée *de Jure Indorum criminali*. A cette époque, la religion était encore en Allemagne la cause de difficultés insurmontables : il vint donc chercher une carrière en France en 1847. Il avait déjà publié en Allemagne un travail important sur les textes perses cunéiformes (*Das Lautsystem des Altpersischen*), et cette étude attira l'attention de Burnouf, Letronne, Mohl et d'autres savants qui l'aidèrent à entrer dans l'instruction publique. Nommé en avr. 1848 comme maître d'allemand et d'anglais au lycée national de Laval, il échangea cette résidence contre celle de Reims en 1850 et fut désigné, en 1851, comme membre de l'expédition scientifique de Mésopotamie, avec MM. Fulgence Fresnel et Félix Thomas. Il resta sur les ruines de Babylone et de Ninive jusqu'en 1854, époque à laquelle il dut revenir seul de cette mission. Après la rédaction de la relation de son voyage, il fut, en 1857, chargé d'un cours élémentaire de sanscrit et de la philologie des langues indo-européennes, près la Bibliothèque impériale. En 1868, ce cours fut changé et transporté au Collège de France ; le cours de sanscrit, celui de philologie, d'arch éologie assyriennes, obtinrent une chaire régulière en janv. 1874.

L'activité de M. Oppert s'est étendue sur toutes les branches des textes cunéiformes, sur tous les genres, sur toutes les nationalités et sur toutes les sciences. Le premier, il publia un texte assyrien complet, transcrit, traduit et commenté dans l'*Inscription de Borsippa*. En 1858, il publia dans le second volume de l'*Expédition scientifique en Mésopotamie* le système complet de l'*Ecriture cunéiforme ; la Grammaire assyrienne* (1860 ; 2e éd., 1868) suivit de près cette publication. Les textes historiques furent traduits en entier dans les *Annales de philosophie chrétienne* de M. Bonnethy. Depuis ce temps, M. Oppert s'est occupé de la métrologie dans l'*Etalon des mesures assyriennes* (*Journal asiatique*), suivi d'une grande quantité de mémoires. Le côté le plus original des écrits de M. Oppert est l'interprétation des textes juridiques et la fixation du droit de l'Assyrie et de la Chaldée. Le premier grand travail est *Documents juridiques* (1877), auquel il associa son disciple, M. Menant. M. Oppert confirma et modifia ses traductions par beaucoup d'écrits postérieurs à 1877. En 1869, il fit paraître ses recherches sur la seconde espèce des inscriptions cunéiformes perses, dans son livre *le Peuple et la Langue des Mèdes*, dans lequel il compléta, entre autres, les interprétations données en 1852 dans ses *Inscriptions perses des Achéménides*.

L'enseignement de la langue sanscrite produisit la *Grammaire sanscrite* (1858 et 1864). M. Oppert s'est encore occupé des textes astronomiques des Chaldéens, et a produit des travaux de pure chronologie ; il a créé des méthodes générales et s'est placé au premier rang parmi les chronologistes de notre époque. Citons : la *Chronologie de la Genèse* (1878 et 1896) ; *Alexandre à Babylone* (1898). Quelques travaux de pures mathématiques sont à signaler, tels les articles dans le *Congrès de Carthage*.

Les travaux de M. J. Oppert sont répandus dans une foule de journaux divers, aussi bien dans les journaux français, allemands, anglais, italiens que dans les revues littéraires les plus différentes. On les trouve dans des recueils qui ont cessé de paraître et dans ceux qui existent encore. Ce sont surtout : le *Journal asiatique*, la *Revue archéologique*, les *Annales de philosophie chrétienne*, l'*Athenæum français*, la *Revue orientale*, la *Revue d'ethnographie*, l'*Athénée oriental*, la *Revue critique*, la *Revue historique*, la *Revue philologique*, la *Revue des études juives*, les *Mémoires* et les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. Une liste bibliographique de 366 numéros, jusqu'en 1891, se trouve dans les *Beiträge der Assyriologie* (t. II). Parmi les travaux non compris dans cette liste, nous signalons : *Die Schaltmonate bei den Babylonien und die ägyptisch-chaldäische Ära des Nabonassar* (1897) *Das Assyrische Landveracht* (1899) ; *Noli me tangere* (en anglais, 1897) ; *une Laïcisation au* XIIe *siècle avant l'ère chrétienne*, 1894) ; *Adadnisar, roi d'Ellassar* (*ibid.*, 1895) ; *un Dieu cadastre chaldéen* (1896) ; *un Dieu commerçant* (1897) ; *Alexandre à Babylone* (1898) ; *le Retrait lignager à Ninive* (1898). M. J. Oppert est un des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*.

OPPERT (Ernest-Jacob), né à Hambourg le 5 déc. 1832, frère du précédent. Il alla comme commerçant à Chang-hai en 1851 et visita — l'un des premiers Européens — en 1866 et 1868, trois fois la Corée. Il publia sur ce pays très peu connu un livre : *A Forbidden land* (Londres, 1867) et en allemand : *Ein verschlossenes Land* (Leipzig, 1880).

OPPERT (Gustave-Salomon), né le 30 juil. 1836, frère des précédents. Il étudia à Leipzig, Halle et Berlin (1858 à 1860) l'histoire et les langues orientales et fut employé à Oxford comme assistant à la bibliothèque Bodléienne, puis à la bibliothèque de la reine à Windsor. Nommé ensuite professeur de sanscrit au collège présidentiel de Madras en 1872, il resta dans ces fonctions jusqu'en 1894, et enseigne depuis cette époque les langues dravidiennes du midi de l'Inde à l'Université de Berlin. Il se fit connaître d'abord par son livre : *Der Presbyter Johannes* (Berlin, 1870, 2e éd.). Il publia, d'après des principes absolument originaux : *The Classification of languages* (Madras, 1879) ; *On the weapons, army of the ancient Hindu* (*ibid.*, 1880) ; *Contributions to the History of Southern India* (1882) ; *Nitipra Karika* (1882) ; *List of sanscrit manuscripts in Southern India* (1880 et suiv.); *On the aborigenes of India* (1894). Ses travaux sur les juifs noirs de l'Inde, ainsi que sur l'origine des Brahmans, partent de points de vue tout à fait nouveaux.

OPPIA ou **OBBIA** ou **HOPIA**. Ville du Somaliland italien, située sur l'océan Indien. Siège d'un sultanat indigène qui a reconnu le protectorat italien en 1887.

OPPIANOS (V. Oppien).

OPPIDO-Mamertino. Ville d'Italie, prov. de Reggio di Calabria ; 4.000 hab. Evêché. Elle fut détruite par le tremblement de terre de 1783.

OPPIEN (Ὀππιανός), poète grec, né à Corycos en Cilicie (auj. *Korghos*). Son père s'appelait Agésilas, sa mère Zénodote. Agésilas, homme riche et lettré, ayant négligé, lors d'une visite de Lucius Verus dans la contrée, d'aller au-devant de lui pour lui rendre hommage, fut exilé dans li'le de Malte. Il emmena avec lui son fils. Mais, après la mort de Verus (en 169 ap. J.-C.), le jeune poète se rendit à Rome, pour avoir audience de Marc-Aurèle, et obtint de lui, non seulement la grâce de son père, mais un riche présent en récompense de son talent poétique. Il mourut à l'âge de trente ans, victime de la peste ; ses concitoyens lui érigèrent un monument funèbre et une statue. Le poème didactique d'Oppien qui nous reste, *Sur la Pêche* (Ἁλιευτικά), en cinq livres, est dédié à Marc-Aurèle et à son fils Commode. Il témoigne d'une rare habileté de versification ; les descriptions en sont agréables ; on s'explique mal pourtant l'enthousiasme qu'il excita. Oppien avait en outre composé un poème (en 5 livres sur *la Chasse à la glu* (Ἰξευτικά), qui s'est perdu : une paraphrase d'Entecnios, qu'on a souvent regardée comme étant celle des *Ixeutiques* d'Oppien, est en réalité celle d'un autre poème de même titre, en trois livres, dont l'auteur est un certain Denys. On attribue à Oppien un autre poème *Sur la Chasse* (Κυνηγετικά), en quatre livres. Mais c'est l'œuvre d'un homonyme, désigné souvent sous le nom d'*Oppien le Jeune*, qui se donne lui-même pour un Syrien d'Apamée, et qui dédia son ouvrage à Caracalla. Il est d'ailleurs bien inférieur en mérite. Les *Halieutiques* ont été plusieurs fois traduites en français, entre autres en vers par Florent Chrétien (Paris, 1575, in-8) et en prose par Belin de Ballu (Strasbourg, 1787, in-8) ; J.-M. Limes (Paris, 1877, in-8) ; E.-J. Bourquin (Coulommiers, 1878 in-8).

A.-M. Desrousseaux.

Bibl. : Ed. princ., Florence, 1505, in-8 (procurée par C. Musurus, ne contient que les *Halieutiques*) ; éd. Aldine. Venise, 1517, in-8 (avec les *Cynégétiques* publiées pour la première fois) ; éd., A. Turnèbe, Paris, 1555, in-4 ; C. Rittersuys, Leyde, 1597. in-8 (avec un commentaire abondant) ; J.-G. Schneider, Strasbourg, 1776, gr. in-8 (avec des corrections de Brunck) ; F.-S. Lehrs, dans les *Poetæ bucolici et didactici*, de la collection Didot (Paris, 1846). Ces deux dernieres contiennent la paraphrase des *Ixeutica*, qui fut publiée pour la première fois par E. Vinding. d'après une copie d'Holstenius ; Copenhague, 1702, in-8. — Miller, *Oppiens des Jungern gedicht von der Jagd* ; Amberg, 1885.

OPPOLZER (Johann), médécin bohémien, né à Gratzen le 3 août 1808, mort à Vienne le 16 avr. 1871. Il fut nommé en 1841 professeur ordinaire de médecine à Prague, directeur de la clinique médicale et médecin en chef de l'hôpital de cette ville. En 1848, il passa au Jacobs Hospital de Leipzig, et en 1850 à Vienne, où il fut nommé professeur de clinique, et en 1861 devint recteur de l'Université. Il obtint en 1869 des lettres de noblesse. Ouvrages principaux : *Vorlesungen über specielle Pathologie und Therapie* (Erlangen et Stuttgart, 1866-72, 2 vol. in-8) ; *Vorles. über die Krankheiten des Herzens...* (Erlangen, 1867, in-8) ; *Vorles. über die Krankh. der Mundhöhle, der Speicheldrüsen, des Rachens* (Stuttgart, 1872, in-8), etc.

Dr L. Hn.

OPPOLZER (Theodor von), astronome autrichien, fils du précédent, né à Prague le 26 oct. 1841, mort à Vienne le 26 déc. 1886. Il étudia d'abord la médecine, puis l'astronomie, se fit recevoir privat-docent à Vienne, en 1866, et fut nommé en 1870 professeur-adjoint, en 1875 professeur titulaire d'astronomie et de géodésie à l'université de cette ville. Il était en outre depuis 1873 directeur du *Gradmessungsbüreau* de Vienne. D'une activité extraordinaire, il a publié, sur les questions d'astronomie et de géodésie plus de 300 mémoires originaux dans les recueils de l'Académie de Vienne, dont il était membre depuis 1869, et dans les périodiques spéciaux. Il a, en outre, donné à part : *Lehrbuch zur Bahnbestimmung der Kometen und Planeten* (Leipzig, 1870-80, 2 vol. ; 2e éd. du t. I, 1882), le meilleur ouvrage sur la matière ; *Syzygientafeln für den Mond* (Leipzig, 1881) ; *Tafeln zur Berechnung der Mondfinsternisse* (Vienne, 1883) ; *Ueber die Auflösung des Keplerschen Problems* (Vienne, 1885) ; *Entwurf einer Mondtheorie* (Vienne, 1886) ; *Kanon der Finsternisse* (Vienne, 1887). Ce dernier ouvrage fournit les éléments de toutes les éclipses de lune et de soleil, depuis 1207 av. J.-C. jusqu'à 2163 de notre ère.

OPPORTUNE (Sainte), abbesse de Montreuil en Normandie, morte vers 770. On vante sa douceur, puisqu'elle reprenait ses nonnes au lieu de les battre. Elle est une des patronnes de Paris. Sa fête est le 22 avr. ; mais elle n'est pas inscrite au martyrologe romain.

OPPORTUNISME (Polit.). Désignation donnée par ses adversaires à la politique du parti républicain qui eut pour chefs Gambetta, puis Jules Ferry et leurs amis, et gouverna la France de 1879 à 1885. Il disputa ensuite le pouvoir au parti radical, avec lequel il le partagea, mais sans lui laisser appliquer son programme de 1885 (ministère Brisson) à 1889 (ministère Floquet). — Après la victoire remportée en commun aux élections de 1889, sur les boulangistes qui avaient repris, avec l'appui de la droite cléricale, le programme de revision constitutionnelle soutenu par les radicaux depuis 1876, les opportunistes reprirent le pouvoir en s'entendant avec les éléments plus modérés de l'ancien centre gauche. Une rupture complète eut lieu entre eux et les radicaux en 1895 (ministère Bourgeois), et sous la direction de M. Méline, ils se rapprochèrent de la droite ; mais les élections générales de 1898 furent défavorables à cette politique et on en revint à l'alliance entre les républicains radicaux et opportunistes. Ceux-ci s'intitulent eux-mêmes républicains de gouvernement et, plus récemment progressistes, épithète qui englobe les ralliés d'origine réactionnaire. Au Sénat, les groupes ont conservé les anciens noms d'Union républicaine (gambettistes) et de gauche républicaine (ferrystes).

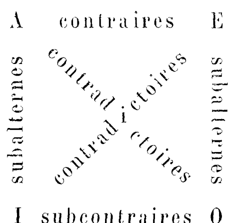
OPPOSÉ. I. Géométrie. — Ce mot est d'un usage continuel en géométrie, pour représenter des éléments de figures qui ont entre eux une certaine corrélation symétrique. Ainsi, dans une courbe à centre 0, si MOM' est un diamètre, on dit que les deux points M, M' sont opposés ; de même dans une surface à centre. Dans un triangle ABC, les sommets ou les angles A, B, C, sont opposés aux côtés BC, CA, AB, respectivement, et réciproquement BC est opposé à A, etc. Dans un tétraèdre ABCD, on dit que le sommet A et la face BCD sont opposés ; et que les arêtes AB, CD sont opposées. Dans un polygone dont le nombre des côtés est impair, on dit souvent qu'à un sommet A est opposé le côté qui serait traversé en son milieu par le rayon AO prolongé, si le polygone était régulier et convexe. Dans un polygone dont le nombre des côtés est pair, les sommets sont opposés deux à deux, ainsi que les côtés. Cette appellation facilite et abrège beaucoup certains énoncés. Nous n'en voulons pour exemple que celui de l'hexagone de Pascal : « Les côtés opposés d'un hexagone inscrit dans une conique se rencontrent en trois points en ligne droite », qui serait, sans cette ressource, beaucoup plus long et beaucoup moins clair.

II. Art héraldique. Deux pointes sont dites opposées quand l'une est dirigée vers le haut, l'autre vers le bas de l'écu, placées ainsi en sens inverse.

OPPOSITION. I. Logique. — On appelle ainsi, en logique formelle, l'ensemble des relations qui peuvent exister entre deux propositions qui *tout en ayant même sujet et même attribut* diffèrent, soit en quantité, soit en qualité, soit en quantité et qualité tout à la fois. Rappelons d'abord qu'au point de vue de la quantité on distingue les propositions en universelles (*tout B est C ; nul B n'est C*) et particulières (*quelque B est C ; quelque B n'est pas C*) et qu'au point de vue de la qualité on les distingue en affirmatives (*tout B est C ; quelque B est C*) et négatives (*nul B n'est C ; quelque B n'est pas C*) : d'où, en combinant les deux points de vue de la qualité et de la quan-

tité, quatre espèces de propositions : universelle affirmative, universelle négative, particulière affirmative, particulière négative, symbolisées respectivement par les quatre voyelles A, E, I, O. Dès lors, deux propositions opposées seulement en quantité, telle que A et I d'une part, E et O d'autre part, sont dites *suballernes*. Par exemple : la subalterne de la proposition A : *Tout B est C*, est cette autre proposition I : *Quelque B est C ;* et de même la subalterne de E : *Nul B n'est C* est O : *Quelque B n'est pas C*. La *subalternation* est donc la première forme de l'opposition (bien que certains logiciens contemporains aient fait remarquer avec raison que les propositions subalternes ne s'opposent pas véritablement entre elles, mais rentrent bien plutôt l'une dans l'autre). En second lieu, deux propositions opposées seulement en qualité sont dites *contraires* si elles sont toutes les deux universelles, et *subcontraires* si elles sont toutes les deux particulières. Par exemple : le contraire de la proposition A : *Tout B est C,* est la proposition E : *aucun B n'est C;* et la subcontraire de I : *Quelque B est C,* est O : *Quelque B n'est pas C.* Enfin deux propositions opposées à la fois en quantité et en qualité sont dites *contradictoires*. Par exemple la contradictoire de la proposition A : *Tout C est B*, est la proposition O : *Quelque C n'est pas B ;* et réciproquement la contradictoire de E : *Nul C n'est B*, est I : *Quelque C est B*. La contrariété et la contradiction sont donc les deux autres formes de l'opposition.

Les scolastiques avaient imaginé le tableau suivant des propositions opposées :



Cette théorie de l'opposition se rattache elle-même à celle des *inférences immédiates* (celles où l'on conclut d'une proposition à une autre sans faire intervenir, comme dans le syllogisme, une troisième proposition). Raisonner par *opposition,* c'est en effet conclure de la vérité ou de la fausseté d'une proposition quelconque la vérité ou la fausseté de la proposition opposée.

Voici les règles qui président à ce raisonnement : 1° pour les *suballernes,* si l'universelle est vraie, la particulière l'est aussi ; si la particulière est fausse, l'universelle l'est aussi ; 2° pour les *contraires,* si l'une est vraie, l'autre est fausse, mais elles peuvent être toutes les deux fausses en même temps ; 3° pour les *subcontraires*, si l'une est fausse, l'autre est vraie ; mais elles peuvent être toutes les deux fausses en même temps ; 4° enfin, pour les *contradictoires,* si l'une est vraie, l'autre est fausse, si l'une est fausse, l'autre est vraie. Elles ne peuvent pas être vraies ou fausses toutes les deux en même temps. E. Boirac.

II. Politique (V. Parlementarisme).

III. Procédure civile. — Procédure par laquelle la partie qui a fait défaut demande la réformation de la sentence rendue contre elle. L'opposition est une voie de rétractation, c.-à-d. que celui qui en use s'adresse au juge même qui a rendu la sentence et non à un juge d'un degré supérieur ; elle est donc portée, tantôt devant un tribunal, tantôt devant une cour d'appel, tantôt même devant un seul juge, s'il s'agit de l'opposition à une ordonnance rendue par défaut. Et, lorsque le tribunal ou la cour qui a rendu cette décision par défaut comprend plusieurs chambres, l'opposition doit être formée devant la chambre même de qui émane la décision par défaut.

On distingue deux sortes de jugements par défaut : le jugement par défaut contre partie, lorsque le défendeur assigné n'a pas comparu, c.-à-d. n'a pas constitué avoué, et le jugement par défaut contre avoué, lorsque l'avoué constitué par lui n'a pas conclu. Les règles de l'opposition varient suivant qu'on se trouve dans l'une ou l'autre de ces deux hypothèses. D'après l'art. 158 du C. de procéd. civ., si le jugement par défaut a été rendu contre une partie qui n'a pas comparu, qui n'a pas d'avoué, l'opposition est recevable jusqu'à l'exécution du jugement ; en d'autres termes, le défaillant peut faire opposition à ce jugement, tant qu'il n'a pas été exécuté. L'art. 159 indique d'ailleurs ce qu'il faut entendre par un jugement exécuté. Le jugement est réputé exécuté, dit-il, lorsque les meubles saisis ont été vendus, ou que le condamné a été emprisonné ou recommandé, ou que la saisie d'un ou de plusieurs de ses immeubles lui a été notifiée, ou que les frais ont été payés, ou enfin, lorsqu'il y a quelque acte duquel il résulte nécessairement que l'exécution du jugement a été connue de la partie défaillante. Tant qu'aucune de ces mesures n'a été prise, le défaillant peut former opposition : la loi suppose en effet qu'il n'a pas reçu l'assignation et qu'il ne connaît même pas le jugement.

Quand il s'agit au contraire d'un jugement par défaut faute de conclure (ou contre avoué), la partie n'a pas ignoré l'assignation, puisqu'elle a constitué avoué, aussi le délai d'opposition est-il beaucoup plus court : il est de huitaine à compter du jour de la signification du jugement à avoué. Si cette huitaine s'écoule sans que l'opposition ait été formée, celle-ci est irrecevable. D'ailleurs le jugement ne peut pas être exécuté avant l'expiration de ce délai (art. 155, C. pr.). Les formes de l'opposition varient également suivant qu'il s'agit d'un jugement par défaut faute de comparaître, ou d'un jugement par défaut faute de conclure. Au premier cas, l'opposition peut être formée soit par acte extrajudiciaire (par exemple, par un exploit d'huissier signifié au demandeur, et dans lequel le défaillant déclare faire opposition), soit par une déclaration sur les commandements, procès-verbaux de saisie ou d'emprisonnement, ou sur tout autre acte d'exécution. Mais, dans ce second cas, l'opposition ainsi faite par simple déclaration doit être renouvelée dans la huitaine par requête contenant constitution d'avoué.

S'il s'agit d'une opposition à un jugement par défaut faute de conclure, les formes changent ; elle doit alors être faite par requête d'avoué à avoué, c.-à-d. par un acte que l'avoué du défaillant signifie à l'avoué du demandeur, lui déclarant qu'il forme opposition. Cette requête doit contenir les moyens d'opposition, à moins que ces moyens n'aient déjà été signifiés dans les défenses écrites. Il est à remarquer, en effet, que la signification par l'avoué du défendeur de ses moyens de défense n'empêche pas que le jugement soit rendu par défaut : le jugement n'est contradictoire que si ces moyens de défense ont été déposés à l'audience dans des conclusions régulières.

L'opposition formée dans les délais et dans les formes que nous venons d'exposer a pour effet de suspendre l'exécution du jugement : celui qui a obtenu le jugement par défaut ne peut plus en poursuivre l'exécution : il doit s'arrêter. Les parties reviennent alors devant le tribunal, et l'affaire est examinée à nouveau, comme si rien n'avait été fait.

Cependant, et par exception, mais dans les cas seulement où il y a péril en la demeure, le juge peut ordonner que la décision qu'il a rendue par défaut sera exécutée nonobstant opposition ; dans cette hypothèse, l'opposition du défaillant n'empêche pas le demandeur de poursuivre l'exécution, mais, pour sauvegarder les droits du défaillant, le juge peut ordonner que son adversaire devra, pour continuer l'exécution, fournir une caution.

On désigne encore parfois sous le nom d'*opposition* l'acte par lequel un créancier défend au débiteur de son propre débiteur de verser entre les mains de celui-ci ce qu'il lui doit, avant que le juge l'ait ordonné. Cette pro-

cédure s'appelle plus exactement *saisie-arrêt*, et les règles en seront exposées sous ce mot. F. GIRODON.

IV. Beaux-Arts. — Opposition se dit en peinture, soit d'un contraste d'ombres et de lumières (V. OMBRE), soit d'un contraste de formes, de gestes, de mouvements. On l'emploie aussi en architecture pour désigner une différence marquée et systématique établie entre différentes parties ou ornements d'un édifice.

V. Astronomie. (V. CONJONCTION et PLANÈTE).

BIBL. : PROCÉD. CIVILE. — BOITARD, COLMET-DAAGE et GLASSON, *Leçons de procédure*.

OPPY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vimy; 422 hab.

OPRAXINE (V. APRAXINE).

OPS (Mythol. rom.). Divinité de la vieille religion latine, dont le nom signifie *abondance*, *fertilité*. On la considérait comme la mère de Saturne, dieu des semailles, et elle était comme lui un des esprits protecteurs de l'agriculture, une personnification de la terre nourricière. La principale fête célébrée en son honneur concordait avec la fin des moissons et tombait le 25 août : le sacrifice qu'on lui offrait à titre de *consiva*, gardienne des semailles, portait le nom d'*opeconsivia*. On lui recommandait aussi les enfants nouveau-nés pour qu'elle assurât leur nourriture. A Rome, elle possédait un antique sanctuaire, non loin du temple de Saturne, à la montée du Capitole : elle y était vénérée avec son époux, à la fin des semailles d'automne, vers le milieu de décembre (V. FÊTE) ; l'usage voulait qu'on lui adressât les prières en s'asseyant par terre et en touchant le sol, son domaine. Le nom d'une des plus anciennes nationalités de l'Italie, des *Opiques* ou Osques, est à rattacher à celui de la déesse Ops.

OPSIKION. Un des *thèmes* ou gouvernements militaires de l'empire byzantin. Il devait son nom à ce qu'originairement une partie du corps de la garde, τὸ θεοφύλακτον βασιλικὸν ὀψίκιον, était cantonnée dans les provinces qui le composèrent. Il comprenait la majeure partie de l'ancienne Bithynie ; sa capitale était Nicée. Constitué dès la fin du VIIe siècle, c'était l'un des grands thèmes asiatiques de l'empire ; mais, par une anomalie qu'explique son origine, son gouverneur, au lieu du titre de stratège, portait celui de comte de l'Opsikion. Dans ce gouvernement était cantonnée une importante colonie militaire slave, sous un catépan. Ch. D.

OPTAT, évêque de Milève (Numidie), vécut dans la seconde moitié du IVe siècle. On ne sait rien ni de sa vie, ni de sa mort. Mais il est l'auteur du principal document pour l'histoire du *donatisme* (V. t. XIV, pp. 901 et suiv.), le *de Schismate Donatistarum adversus Parmenianum* (éd. princeps à Mayence, 1549 ; l'éd. d'E. du Pin, à Paris, 1700, et corrigée à Anvers, 1702, reste précieuse à cause des notes et des dissertations ; nouvelle éd. critique du texte par C. Ziswa, à Vienne, 1893).

BIBL. : D. VOELTER, *Der Ursprung des Donatismus* : Fribourg-en-Brisgau, 1883. — O. SEECK, dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte* ; Gotha, 1889, t. X, pp. 565 et suiv. — L. DUCHESNE, *le Dossier du donatisme* ; Rome, 1890.

OPTATIF. L'optatif est un mode du verbe que l'on a ainsi nommé d'après l'une de ses fonctions qui est de présenter la chose énoncée comme l'objet d'un souhait. *Optare* veut dire souhaiter. L'optatif existe en grec, en sanscrit et en zend. Il se distingue généralement des formes correspondantes de l'indicatif ou du subjonctif par la présence d'une diphtongue en regard d'une voyelle longue ou d'une brève. Ainsi les optatifs grecs λύοιμεν et τιθεῖμεν correspondent aux subjonctifs λύωμεν et τιθῶμεν et aux indicatifs λύομεν et τίθεμεν. La diphtongue de l'optatif est *ya* en sanscrit ; en grec, elle se termine par la semi-voyelle *i*. L'optatif a dû exister dans toutes les langues de la famille indo-européenne et l'on en retrouve des formes conservées avec une autre signification en latin, en gothique, en lithuanien, en ancien slave. C'est ainsi qu'en latin les subjonctifs en *im*, *velim*, *edim*, *perduim*, *sim* sont d'anciennes formes d'optatifs. *Sim*, arch. *siem* = scr. *syâm* = gr. ἐ(σ)ίην. Il en est de même des subjonctifs de la 1re conjugaison en *em*, comme *amem* = amaim (cf. l'ombrien *portaiat* = *portet*), et des formes de futur en *es*, *et*, *emus*, *etis*, *ent*.

L'optatif s'emploie en grec dans les propositions principales, soit pour exprimer que la chose énoncée est l'objet d'un souhait, d'un désir, soit pour la présenter comme simplement possible. Il s'emploie dans les propositions dépendantes, soit encore pour exprimer la chose énoncée comme possible, soit pour remplacer le subjonctif après un verbe principal à un temps secondaire. Aussi un grammairien comme Kuhner a-t-il pu dire que l'optatif n'est que le subjonctif des temps historiques. Kock (grammaire grecque) définit l'optatif le mode de l'action possible et Madvig (syntaxe grecque) l'associe au subjonctif en disant que le rôle commun de ces deux modes est d'exprimer une chose comme n'existant que dans la pensée de celui qui parle, sans qu'il veuille l'énoncer comme une réalité, mais avec cette différence que le subjonctif a rapport au présent et au futur, et l'optatif au passé. La signification primitive de l'optatif serait, suivant les uns, le *désir*, et elle remonterait à une période où l'on n'aurait parlé que par propositions coordonnées ; suivant d'autres, elle doit, au contraire, être cherchée dans les propositions dépendantes, et Thurot, considérant que notre conditionnel est un ancien temps du passé, fait dériver la signification de souhait qu'a l'optatif de celle de temps passé. Paul GIQUEAUX.

BIBL. : DELBRÜCK, *Conjunctiv und Optativ*, 1871. — BERGAIGNE, *de Conjunctivo et Optativo*, 1877. — THUROT, *R. C.*, XII, 27.

OPTEVOZ. Com. du dép. de l'Isère, arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Crémieu; 475 hab.

OPTIMATE. Un des *thèmes* ou gouvernements militaires de l'empire byzantin. Il devait son nom à ce qu'originairement un corps de soldats goths d'élite, les *Optimates*, y avait été cantonné par les empereurs. Il comprenait une partie de la Bithynie et de la Mysie. Sa capitale était Nicomédie. Créé à la fin du VIIIe siècle par un démembrement de l'Opsikion, il avait à sa tête, non point un stratège, mais un gouverneur ayant le titre de domestique. On rencontre pourtant sur les sceaux tantôt des stratèges, tantôt des catépans de l'Optimate. Ch. D.

OPTIMISME. Conception de la vie et de l'univers d'après laquelle tout est bien, ou au moins tout est le mieux possible; s'oppose à pessimisme. — On peut distinguer deux variétés d'optimisme, l'un tout instinctif et sentimental, l'autre systématique et philosophique. L'état d'esprit de l'homme satisfait de son sort, content de tout, prenant tout par le bon côté, de même que l'état d'esprit inverse, tiennent évidemment, ou bien à des causes particulières et accidentelles, ou bien au tempérament même ; en ce sens, on naît optimiste ou pessimiste, et il n'est pas douteux que ce genre d'optimisme « béat » ne va pas sans beaucoup d'égoïsme et une grande indifférence aux douleurs d'autrui. Il ne peut d'ailleurs se justifier ni se fonder théoriquement : le fait seul que quelques individus souffrent, ou seulement croient souffrir, suffit à poser le problème de la nature et de l'origine du mal sous sa forme philosophique. On tend quelquefois, il est vrai, à réduire l'optimisme ou le pessimisme systématique à l'optimisme ou au pessimisme sentimental, en cherchant l'origine des doctrines dans la vie de leurs auteurs, leur bonheur ou leur infortune, leur bonne santé ou leurs maladies ; mais, quel que soit l'intérêt psychologique de ces explications, et en admettant même qu'elles suffisent à rendre compte de l'adoption par tel ou tel penseur de telle ou telle théorie, elles ne suppriment pas la théorie même, ni la valeur rationnelle qu'elle peut avoir.

Sous sa forme philosophique, le problème de l'optimisme ne paraît que tardivement dans l'histoire des idées ; il suppose, en effet, que l'homme se détache assez, par l'observation, de tout l'univers, et, par la réflexion, de sa propre souffrance, pour essayer de les juger ; à l'origine, l'homme

jouit ou souffre sans se demander pourquoi, aime ou hait les causes prochaines de ses joies et de ses douleurs sans prétendre systématiser ses sentiments et chercher la raison de la souffrance en général. D'autre part, il est vrai, la question est intimement liée à celle de l'existence et de la nature de Dieu ; et par suite, toutes les métaphysiques ou les religions, sous forme expresse ou implicite, symbolique ou directe, en enveloppent plus ou moins une solution. Les grandes métaphysiques antiques sont en général optimistes en ce sens. Mais le problème ne se pose guère avec précision que chez Platon, les stoïciens et les néo-platoniciens. Platon, dans le Xe livre de la *République*, essaie nettement de justifier l'existence du mal et de montrer que « Dieu en est innocent » ; le plus souvent, il semble présenter la douleur comme une punition, et l'idée de la Providence, sous forme plus ou moins mythique, joue un grand rôle dans sa doctrine, ainsi que plus tard chez les néo-platoniciens. Les stoïciens, eux, insistent sur l'idée qu'on ne pourrait juger du caractère bon ou mauvais de l'univers qu'en le connaissant dans sa totalité, et que le mal particulier peut servir à la perfection de l'ensemble. — Au moyen âge, la question prend une forme toute théologique ; c'est l'existence du mal moral, c.-à-d. du péché, qu'on veut concilier avec la prescience divine d'une part, d'autre part avec le dogme du concours divin, de la grâce et de la prédestination ; elle se trouve ainsi intimement liée au problème de la liberté, humaine et divine, et chez tous les grands penseurs de la scolastique, de saint Augustin à Duns Scott et à saint Thomas, elle tient une place éminente, ainsi que dans la plupart des grandes querelles religieuses : pélagianisme et manichéisme, socinianisme et protestantisme, molinisme et jansénisme. — La philosophie cartésienne rend au problème toute sa largeur ; c'est à la fois du mal physique ou de la douleur, du mal moral ou du péché, du mal métaphysique ou de l'imperfection, qu'il faut rendre compte. Si Descartes ne l'aborde guère de front, Malebranche le pose nettement, en montrant que le mal n'a jamais une cause propre, qu'il résulte de lois générales, et que la question revient dès lors à se demander si Dieu devait agir par lois générales ou par miracles continuels ; le dogme de l'incarnation lui semble d'ailleurs confirmer définitivement l'optimisme, puisqu'il donne à la nature humaine une dignité et une valeur infinies. Enfin, chez Leibniz, l'optimisme, approfondi sous tous ses aspects, dans ses relations avec l'idée de Dieu et avec la prédestination, avec la liberté et avec le mécanisme, devient une des pièces essentielles de sa philosophie, et l'on peut dire que depuis la formule n'en a guère changé.

Des trois formes du mal, la plus essentielle pour Leibniz, c'est le mal métaphysique, c'est l'imperfection ; or, si chaque substance prise à part était parfaite, elles seraient toutes semblables (*Théod.*, 200) ; « Dieu ne pouvait pas donner tout à une créature sans en faire un Dieu » (31) ; il fallait donc qu'il y eût des limitations de toutes sortes ; un univers à la fois créé et parfait est une contradiction dans les termes, et comme la cause du mal est toujours négative, déficiente plutôt qu'efficiente, qu'elle tient à la limitation des lois de la nature les unes par les autres, le mal métaphysique entraîne déjà en un sens et explique le mal physique ou moral. Reste à savoir si l'univers n'aurait pas pu être moins imparfait et moins mauvais qu'il ne l'est. « Absolument parlant, en effet, ni la douleur ni le péché ne sont nécessaires, puisque cela seul est nécessaire dont l'absence implique contradiction ; ils ne résultent pas fatalement de la nature des choses, mais du décret créateur de Dieu » (*Théod.*, 120 et *passim*). Est-ce donc à dire que Dieu veut proprement le mal ? En aucune façon. Si rien n'est nécessaire dans les actions humaines ou divines, tout est déterminé, tout a une cause ou une raison suffisante ; par suite, tout se tient dans l'univers ; le mal, physique ou moral, ne se produit que conformément à des lois générales ; il serait possible de supprimer telle infortune particulière, mais à condition que les causes ne s'en fussent pas produites et que les conséquences ne s'en produisent pas, c.-à-d. qu'il faudrait pour cela changer toute la série des choses, créer un autre univers. Pour que Sextus ne retourne pas à Rome et ne viole pas Lucrèce, il faut que toute l'histoire romaine et par là toute l'histoire du monde soit autre. Avant le décret créateur de Dieu, les possibles existaient déjà de toute éternité dans son entendement, et le mal entrait en plusieurs d'entre eux et même dans le meilleur de tous (21), et ces possibles sont les seules choses que Dieu n'ait point faites, « puisqu'il n'est pas auteur de son propre entendement » (380). D'autre part, parmi tous ces univers possibles, il doit y en avoir un meilleur que tous les autres : il est vrai qu'une substance particulière peut toujours être surpassée par une autre, « cela ne doit pas être appliqué à l'univers, lequel se devant étendre par toute l'étendue future, est un infini » (195). Dès lors, en créant cet univers, Dieu ne veut pas le mal, il le permet seulement, parce que le mal se rencontre comme une condition *sine qua non* dans le meilleur de tous les univers possibles, que seul il pouvait choisir en vertu de sa sagesse et de sa bonté : « ce serait un vice dans l'auteur des choses s'il voulait exclure le vice qui s'y trouve » (125). Par là, le mal des parties peut servir à l'excellence du tout ; « toute la suite des choses à l'infini peut être la meilleure qui soit possible, quoique ce qui existe par tout l'univers dans chaque partie du temps ne soit pas le meilleur » ; pour juger de l'univers, il faudrait tenir compte de sa totalité non seulement spatiale, mais encore temporelle, et il se pourrait qu'il « aille toujours de mieux en mieux » (202). Ainsi se concilient l'existence du mal et l'excellence du monde, la bonté divine et la souffrance humaine, la liberté et la sagesse de Dieu.

On peut considérer, en un sens, l'effort de Leibniz comme définitif ; non pas sans doute qu'il ait éclairci toutes les difficultés, et celles en particulier qui se rattachent à la nature du libre arbitre. Mais il a montré que le problème se résout nécessairement en un autre plus général, qu'il se confond avec le problème même de la création, et par là sa doctrine reste tout à fait au-dessus de critiques telles que celles du *Candide*. Aussi, peu importe qu'après lui l'optimisme se présente, au XVIIIe et au XIXe siècle, chez Condorcet par exemple, surtout comme un optimisme dans le temps, un optimisme d'espérance, l'optimisme du « progrès indéfini » ; peu importe que les évolutionnistes expliquent la douleur comme une condition du salut individuel, un avertissement des causes de destruction possible : on n'ajoute rien à sa doctrine qu'il n'eût prévu, rien qui en change l'économie ; le problème se ramène toujours à celui de l'existence de Dieu ; il s'agit désormais de savoir si oui ou non l'univers a un but, s'il y a une fin à la création ; mettre à la source des choses le vouloir-vivre aveugle de Schopenhauer ou la fatalité du matérialisme, c'est explicitement ou virtuellement tendre au pessimisme ; admettre une finalité dans les choses, c'est être optimiste.

Par suite, la question peut être considérée comme abandonnée en elle-même, voire comme supprimée ; Leibniz a définitivement démontré que le mal est une conséquence nécessaire de l'existence des choses, qu'il n'y a rien en lui d'arbitraire et de fortuit. Au point de vue psychologique, en effet, plaisir et douleur, joie et souffrance, apparaissent de plus en plus comme inséparables, comme conditions nécessaires l'un de l'autre, comme la forme même de la sensibilité et de la vie ; si la joie n'est qu'une tendance satisfaite, et la douleur cette tendance contrariée, nos aptitudes à jouir et à souffrir croissent ensemble et solidairement. Et comme d'ailleurs les causes externes par lesquelles notre développement peut être favorisé ou entravé résultent elles-mêmes de lois générales ; que ces lois sont tour à tour ou tout ensemble occasions de jouissance et de peine, le mal et le bien sont essentiellement unis et éléments nécessaires de l'existence des choses. — Au point de vue moral encore, le mal paraît logique-

ment lié à l'idée même d'une vie morale : si le devoir ou l'obligation ne s'entend que par opposition à l'entraînement et à la propension instinctifs, le mérite, la vertu, le bien sont inséparables du sentiment de l'effort, de la lutte contre la nature, de la passion dominée et vaincue, inséparables par là même de la souffrance. — Au point de vue métaphysique enfin, plus absolument encore que ne le faisait Leibniz, on reconnait que tout mal est négation et privation, que la cause originelle en réside donc dans notre imperfection d'êtres créés : c'est reconnaître que le monde ne pouvait pas être sans être imparfait, ni être imparfait sans être mêlé de mal ; et puisque c'est une hypothèse visiblement arbitraire et oiseuse que d'admettre que ce mal nécessaire aurait pu être moindre en quantité, une seule question semble pouvoir encore logiquement se poser : pourquoi l'univers a-t-il été créé, pourquoi l'être est-il ? Mais cette question à son tour, évidemment insoluble, est peut-être encore contradictoire, s'il est impossible de penser le néant. Tout revient donc à se demander, non pas si l'univers aurait pu ne pas être, mais si cette existence, nécessaire sans doute, est orientée vers une fin, ou n'est que la manifestation stérile et vaine d'une substance aveugle ; si au fond des choses est la pensée ou le hasard, si nous devons être par suite, en présence de la douleur et de la vie, résignés et confiants, ou sceptiques et désespérés. Le problème de l'optimisme se perd ainsi inévitablement dans le problème métaphysique et religieux.

D. Parodi.

Bibl. : Platon, *passim*. — Malebranche, *Entretiens métaphysiques*. — Leibniz, *Théodicée* et *passim*. — Schopenhauer, *passim*.

OPTION (Dr. internat.). Dans l'ancien droit, le changement de souveraineté territoriale entraînait de plein droit le changement de nationalité des habitants. De nos jours, les actes de cession d'un territoire reconnaissent, en général, aux régnicoles, le droit de conserver leur nationalité ancienne, moyennant une déclaration d'option faite dans un certain délai devant l'autorité compétente. L'option doit, en principe, être accompagnée ou suivie d'émigration, surtout lorsque la cession est le résultat d'une guerre et que l'acquéreur du territoire a un intérêt majeur à ne pas laisser le pays peuplé de sujets, plus ou moins hostiles, de l'Etat cédant. Les traités consacrent aussi un droit d'émigration, en vertu duquel les régnicoles sont autorisés à quitter le pays en emportant leurs biens : l'émigration constitue souvent, par elle-même, l'option pour la nationalité ancienne. Les conditions de l'option, le mode d'y procéder, les délais sont réglés par l'acte de cession, ainsi que par des décrets de l'État acquéreur. Il est superflu d'ajouter que la bonne foi qui doit régner entre nations exige que l'exercice du droit d'option stipulé et consenti ne soit pas entouré, après coup, de difficultés. On peut consulter, sur le droit d'option, les traités suivants : traité d'Hubertsbourg du 15 févr. 1763, art. 10 ; traité austro-russe du 3 mai 1815, art. 6-23 ; traité de Paris du 20 nov. 1815, art. 7 ; traité de Londres du 19 avr. 1839, art. 17 ; traité de Paris du 30 mars 1856, art. 21 ; traité de Zurich du 10 nov. 1859, art. 12 ; traité de Turin du 24 mars 1860, art. 6 ; pour la guerre franco-allemande, préliminaires de paix du 26 févr. 1871, art. 5 ; traité de Francfort du 12 mai 1871, art. 2 ; convention additionnelle du 11 déc. suivant, art. 1 ; traité de San-Stefano du 3 mars 1878, art. 21, etc. Ernest Lehr.

OPTIQUE. I Physique. — L'optique est l'étude de la lumière et des phénomènes qu'elle produit. La nature de la lumière a été longtemps méconnue. Bien que la connaissance que nous en avons maintenant résulte de l'étude approfondie de tous les phénomènes de l'optique, nous suivrons la marche inverse et nous exposerons tout d'abord la constitution de la lumière pour classer les diverses branches de cette science. Aux idées vagues des anciens sur la nature de la lumière, idées qui leur permirent seulement d'étudier la marche des rayons lumineux dans quelques cas simples, succédèrent au XVIIe siècle les spéculations de Malebranche, de Grimaldi et d'Huygens qui posèrent, le dernier surtout, les fondements de la théorie actuelle des ondulations ; puis en 1704 la théorie de l'émission fut développée par Newton qui réussit à la faire admettre par presque tous les physiciens jusqu'à ce que les beaux travaux de Fresnel (1815-27) l'aient définitivement ruinée (V. Lumière et Ondulation).

Un certain nombre de phénomènes lumineux peuvent être très bien étudiés sans que l'on ait recours aux théories de la lumière ; ils forment les chapitres de ce que l'on a appelé l'*optique géométrique*. En se basant sur quelques lois expérimentales très simples, toute cette optique peut être établie facilement. Ainsi quand un rayon se réfléchit sur un miroir, le rayon réfléchi reste dans le plan d'incidence, formé par le rayon incident et la normale à la surface au point considéré, et l'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence. De ce fait expérimental on peut déduire une série de conséquences en s'appuyant uniquement sur des considérations géométriques simples : la théorie des miroirs plans, celle des miroirs sphériques et paraboliques, les phénomènes de l'aberration des miroirs, etc. De même quand un rayon lumineux se réfracte, c.-à-d. quand il passe d'un milieu dans un autre, l'expérience montre qu'il le fait suivant deux lois simples : le rayon réfracté reste dans le plan d'incidence, et le rapport du sinus de l'angle d'incidence au sinus de l'angle de réfraction est un nombre constant qui ne dépend que de la nature des deux milieux, c'est l'indice de réfraction du deuxième milieu par rapport au premier. De ces lois de la réfraction se déduisent la théorie des prismes, celles des lentilles, des lunettes et, d'une façon générale, celles de tous les instruments d'optique. Là encore des notions de géométrie et quelques formules d'algèbre permettent de traiter tous les problèmes sans que la nature de la lumière ait à intervenir. Cependant cette partie de l'optique a permis de constater que ce que nous englobons d'une façon générale sous le nom de lumière ou de rayons lumineux était de nature beaucoup plus complexe que les anciens ne le pensaient. La *dispersion* qu'éprouve un rayon de lumière qui arrive du soleil et traverse un prisme nous montre que, quelle que soit la lumière, elle n'est pas *une*, mais bien formée d'une infinité de lumières, si l'on peut s'exprimer ainsi, ou d'une infinité de radiations ayant chacune une individualité propre et caractérisée par leur indice de réfraction, c.-à-d. par la réfraction qu'elles éprouvent dans des conditions déterminées, ou mieux par leurs longueurs d'onde (V. Onde).

D'autres phénomènes d'optique au contraire ne peuvent recevoir d'explications satisfaisantes si l'on ne fait pas intervenir la constitution de la lumière ; ils forment les chapitres de l'*optique physique*. Ainsi, par exemple, en optique géométrique, des règles simples, fondées sur la propagation de la lumière en ligne droite, permettent facilement, étant donnés un corps lumineux et un corps opaque, de tracer l'ombre et la pénombre. Mais l'expérience apprend qu'au bord de l'ombre géométrique, là où il ne devrait pas y avoir de lumière, on aperçoit des franges brillantes alternant avec des franges sombres ; ce sont des phénomènes de *diffraction* (V. ce mot) que l'on est arrivé à bien expliquer ; de plus, on a pu calculer la position et les dimensions exactes de ces franges en supposant la lumière produite par un mouvement vibratoire se propageant avec une vitesse V (vitesse de la lumière) jusqu'à une distance λ (longueur d'onde) pendant la durée d'une vibration complète ; mais il n'a pas été nécessaire de faire d'hypothèse sur la direction de ces vibrations. Les phénomènes des *interférences* (V. ce mot) sont de même expliqués par la même théorie sans hypothèses ou sans données nouvelles. Mais tous les phénomènes de l'optique ne peuvent être expliqués ainsi, et pour certains d'entre eux il nous faut tout d'abord préciser la nature des vibrations qui constituent un rayon lumineux. Un rayon de lumière tel que le soleil nous les envoie se compose d'une infinité de

radiations de couleurs différentes ; nous simplifierons donc la question en ne considérant qu'un de ces rayons de couleur unique, *monochromatique*. Dans la théorie des ondulations un rayon lumineux monochromatique se compose de molécules d'éther vibrant dans un plan toujours perpendiculaire au rayon lumineux, mais dans une direction quelconque de ce plan. Ce rayon monochromatique est caractérisé par sa longueur d'onde et, ce qui en est une conséquence, par la rapidité avec laquelle il se propage dans l'espace. En faisant éprouver à ce rayon certains phénomènes lumineux, en le faisant par exemple réfléchir un certain nombre de fois, et sous des incidences convenables sur des surfaces vitreuses, on a pu les modifier singulièrement et rendre parallèles toutes ces vibrations, qui s'effectuaient dans tous les sens perpendiculairement au rayon lumineux ; un pareil rayon ainsi modifié s'appelle *polarisé;* on appelle plan de polarisation un plan perpendiculaire à la direction des vibrations. Les divers procédés employés pour obtenir de pareils rayons et les propriétés qu'ils possèdent constituent le chapitre de la polarisation. On démontre que les phénomènes que présente la lumière naturelle, non polarisée, sont les mêmes que ceux que donneraient deux rayons superposés d'égale intensité polarisés dans deux plans rectangulaires. On peut même séparer ces deux rayons en faisant tomber de la lumière naturelle sur un cristal de spath d'Islande. En pénétrant dans cette substance le rayon lumineux se réfracte en deux autres ; c'est le phénomène de la *double réfraction ;* l'un de ses rayons en se réfractant suit la loi ordinaire de la réfraction ($\sin i = n \sin r$), c'est le *rayon ordinaire ;* il est polarisé dans la section principale du cristal, et le rayon qui ne suit pas la loi du sinus, et que l'on nomme pour cela le *rayon extraordinaire,* est polarisé dans un plan perpendiculaire au premier. L'étude de la double réfraction a été très féconde ; on l'a utilisée pour construire des *analyseurs* (V. ce mot) et des polariseurs. Elle a permis de se rendre compte de la marche de la lumière dans les cristaux et de la forme des ondes lumineuses qui s'y propagent. On sait que dans un corps amorphe ou cristallisé dans le système cubique la lumière se réfracte en suivant la loi du sinus, et que l'on peut tracer géométriquement la direction du rayon réfracté à l'aide de la construction d'Huygens (V. CONSTRUCTION), qui utilise la surface de l'onde à l'intérieur du corps transparent, surface qui est une sphère dans le cas des corps isotropes (corps amorphes ou cubiques). Pour les cristaux appartenant aux systèmes autres que le système cubique, la surface de l'onde est plus compliquée. On peut cependant faire rentrer ces différents cas dans une seule formule trouvée par Fresnel, qui est l'équation de la surface de l'onde dans un corps quelconque. Si l'on désigne par x, y et z les ordonnées d'un point de cette surface par rapport à trois axes rectangulaires (les trois axes d'élasticité de la substance), par a, b, c, les vitesses avec lesquelles se propagent les vibrations suivant les trois axes et par r la valeur $\sqrt{a^2 + b^2 + c^2}$, la formule de la surface de l'onde est :

$$\frac{a^2x^2}{r^2 - a^2} + \frac{b^2y^2}{r^2 - b^2} + \frac{c^2z^2}{r^2 - c^2} = 0.$$

Dans le cas où l'on a $a = b = c$, ce qui est le cas d'une substance amorphe ou cristallisée dans le système cubique, la formule se réduit à $r^2 = a^2$: la surface de l'onde est une sphère et il est facile d'appliquer la construction d'Huygens.

Lorsque les corps sont cristallisés dans le système rhomboédrique ou dans le système quadratique (cristaux à un axe optique), on a $a = b$. Dans ce cas, la surface de l'onde se compose d'une sphère de rayon a et d'un ellipsoïde de révolution dont les axes sont : a, b et c. L'axe optique du cristal est dirigé suivant la droite où l'élasticité est différente de celles qui se rapportent aux deux autres axes (ici l'axe des z, parce qu'on a supposé $a = b$ et c différent de a et de b). Quand cet axe optique est l'axe de plus petite élasticité, le cristal est dit *positif;* il est *négatif* quand c'est au contraire l'axe de plus grande élasticité. On peut encore dans ce cas tracer les rayons réfractés à l'aide de la construction d'Huygens, en remarquant que dans ce cas le plan de la figure coupe la surface de l'onde suivant deux lignes : une circonférence qui donne la marche du rayon ordinaire et une ellipse qui donne la position du rayon extraordinaire.

Dans le cas le plus général (autres systèmes cristallisés que les précédents) où a, b et c sont tous les trois différents, on dit que les cristaux sont à deux axes optiques ; les rayons lumineux qui les traversent ne suivent plus ni l'un ni l'autre la loi du sinus. La surface de l'onde est une surface du quatrième degré, dont nous avons donné la formule plus haut ; elle est coupée par chacun des trois plans de coordonnées suivant une circonférence et une ellipse ; ces sections, faciles à construire, permettent encore d'appliquer la construction d'Huygens.

On voit combien sont précieux les renseignements que l'étude de la double réfraction nous a fournis sur la marche de la lumière dans les substances cristallisées. Les recherches sur les propriétés des rayons polarisés n'ont pas été moins fructueuses ; on a constaté que ces rayons pouvaient interférer comme les rayons ordinaires, mais seulement lorsqu'ils étaient polarisés dans des plans parallèles ; ces recherches ont montré en outre que les rayons ordinaires et extraordinaires que fournit une lame biréfringente présentaient une différence de marche proportionnelle à l'épaisseur de la lame ; les deux ondes correspondantes se déplacent donc avec des vitesses différentes. Mais, si les rayons polarisés dans des plans perpendiculaires n'interfèrent pas, ils produisent un autre phénomène dont l'étude fait l'objet d'un nouveau chapitre de l'optique, celui de la *polarisation elliptique.* Deux pareils rayons, d'amplitudes respectives a et b, dont l'un a un retard de phase δ sur l'autre, impriment aux molécules d'éther un mouvement elliptique ; l'équation de cette trajectoire est, en prenant pour axes des x et des y les plans de polarisation des deux rayons primitifs :

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{\delta^2} - 2xy \cos \frac{2r\delta}{\lambda} = \sin^2 2\frac{\pi\delta}{\lambda},$$

λ étant la longueur d'onde de la lumière considérée. L'ellipse que représente en général cette équation peut se réduire dans certains cas à des droites

$$\left(\delta = 2k\frac{\lambda}{2} \text{ et } \delta = (2k + 1)\frac{\lambda}{2}\right)$$

ou à un cercle

$$\left(\delta = (2k + 1)\frac{\lambda}{4} \text{ et } a = b\right).$$

Si l'on reçoit sur un analyseur de la lumière polarisée elliptiquement, on ne peut pas l'éteindre complètement, mais seulement faire varier son intensité entre un maximum et un minimum correspondant aux deux axes de l'ellipse.

La lumière polarisée qui traverse des lames cristallines présente aussi les phénomènes très intéressants qui constituent la *polarisation chromatique :* il suffit pour observer ces phénomènes de placer une lame cristallisée entre un polariseur et un analyseur ; les aspects sont bien différents selon que l'on opère en lumière parallèle ou convergente. Dans la lumière parallèle, avec un analyseur biréfringent, on voit deux images de la lame cristalline, ces deux images sont de couleurs exactement complémentaires ; elles sont plus ou moins lavées de blanc, selon les positions relatives du polariseur, de la lame et de l'analyseur ; leur coloration est maxima quand le polariseur et l'analyseur sont à l'extinction, et l'axe de la lame à 45° de la section principale de l'analyseur. Quand on fait tourner la lame

cristallisée, elle conserve toujours la même couleur jusqu'au moment où elle passe sans transition à la couleur complémentaire. Dans la lumière convergente, au lieu d'apercevoir des teintes unies, on voit des franges colorées, très brillantes, de formes diverses (anneaux traversés par une croix noire ou blanche, courbes analogues à des ellipses, lemniscates, etc.).

La lumière polarisée qui traverse certaines lames cristallines, taillées convenablement, produit un phénomène tout différent, découvert par Arago, sur une lame de quartz taillée perpendiculairement à l'axe. Quand une pareille lame est placée entre un polariseur et un analyseur, et qu'on l'observe à la lumière blanche, on aperçoit deux images de couleurs exactement complémentaires, comme dans le cas de la polarisation chromatique, mais qui passent par toutes les couleurs quand on fait tourner l'analyseur. Si l'on fait tomber sur le polariseur une lumière monochromatique, qu'on mette l'analyseur à l'extinction et qu'entre les deux on place alors la lame de quartz, on constate que la lumière est rétablie, mais qu'on peut la faire disparaître de nouveau, ce qui prouve qu'on n'est pas dans le cas de la polarisation elliptique, en déplaçant l'analyseur d'un certain angle ; le plan de polarisation a donc tourné en traversant le quartz ; c'est un phénomène de *polarisation rotatoire*. Ces phénomènes ont reçu de nombreuses applications, un grand nombre de corps étant doués du pouvoir rotatoire. On a trouvé entre cette propriété physique et la constitution chimique de ces corps des relations intéressantes : tous les corps qui possèdent un atome de carbone relié à quatre radicaux différents sont doués du pouvoir rotatoire.

Faraday a montré de plus, en 1845, que les corps qui ne jouissaient pas du pouvoir rotatoire pouvaient acquérir cette propriété quand on les plaçait dans un champ magnétique puissant : les phénomènes de la *polarisation rotatoire magnétique* sont particulièrement intéressants par la relation assez inattendue qu'ils ont établie entre les phénomènes lumineux et magnétiques.

Comme on le voit par le rapide exposé qui précède, les phénomènes lumineux dont l'ensemble constitue l'optique sont en apparence très divers, mais la théorie des ondulations permet de les expliquer dans leurs moindres détails, de vérifier par le calcul tous les résultats des expériences. Le mouvement vibratoire de l'éther qui les produit correspond à des mouvements extrêmement rapides dont les données seront fournies par la mesure de deux quantités accessibles à l'expérience, les longueurs d'onde et la vitesse de la lumière. Les *interférences* et les *réseaux* (V. ces mots) ont permis de déterminer les premières ; des méthodes spéciales, qui seront exposées au mot Vitesse, permettent de déterminer la seconde. La valeur de cette vitesse (300.000 kil. environ par seconde) est très sensiblement égale à la vitesse de propagation des ondes électromagnétiques étudiées par Maxwell, qui, comme les ondes lumineuses, sont produites par des vibrations perpendiculaires, elles aussi, à la direction de leur propagation. Il y a donc au moins une analogie très grande entre ces deux espèces d'onde, et Maxwell a été amené à admettre leur identification complète : c'est la *théorie électromagnétique de la lumière*.

En résumé, l'optique peut être divisée en un certain nombre de livres et de chapitres : livre Ier, *Optique géométrique :* ch. i, Sources de lumière, réflexion de la lumière, miroirs ; ch. ii, Réfraction de la lumière, prismes, lentilles, instruments d'optique ; dispersion, spectroscopie, absorption de la lumière. — Livre II, *Optique physique :* ch. iii, Théories de l'émission et des ondulations ; ch. iv, Diffraction, interférences, polarisation rectiligne ch. v, Double réfraction ; ch. vi, Polarisation elliptique ; ch. vii, Polarisation chromatique ; ch. viii, Polarisation rotatoire ; ch. ix, Théorie électromagnétique de la lumière.

A. Joannis.

II. Anatomie, physiologie. — Nerfs optiques. — Les nerfs optiques forment la deuxième paire crânienne et sont situés sur les côtés de la protubérance annulaire ; ils s'anastomosent ensemble pour former le *chiasma optique ;* la partie située en arrière s'appelle la bandelette optique ; si on la suit plus profondément, on la voit croiser le pédoncule cérébral correspondant, puis se diviser en trois faisceaux dont l'antérieur se perd dans le pulvinar ; le moyen va au corps genouillé externe et, par son intermédiaire, au tubercule quadrijumeau antérieur, le faisceau postérieur va au corps genouillé interne et, par lui, au tubercule quadrijumeau postérieur. Au chiasma, les deux nerfs optiques font échange de fibres, de telle manière que les fibres les plus internes de chaque nerf passent dans la bandelette du côté opposé, les fibres externes restent du même côté ; il n'y a donc qu'un entre-croisement partiel, nécessité par la vision binoculaire. En avant du chiasma, chaque nerf optique va pénétrer dans le trou optique, accompagné de l'artère ophtalmique ; il pénètre dans l'orbite pour aller directement au globe oculaire ; une gaine fibreuse résistante, dépendant de la dure-mère, l'entoure. En dedans, cette gaine détache une gaine conjonctive qui pénètre entre les faisceaux nerveux. Un peu avant sa pénétration dans l'œil, le nerf optique reçoit l'artère centrale qui se place en son milieu et pénètre avec lui dans la *rétine* (V. ce mot), qui n'est autre que l'épanouissement du nerf optique. Ce nerf est doué d'une sensibilité spéciale ; si on le coupe, pince, on ne provoque aucune douleur, mais seulement des sensations lumineuses, et cependant la lumière n'est pas apte à exciter directement le nerf optique (la pupille, tache aveugle).

III. Pathologie. — Dans la plupart des rétinites et choroïdites, et dans un certain nombre d'affections cérébrales, la papille est intéressée, et à l'ophtalmoscope, au lieu de son disque blanc rosé qui tranche sur le fond rouge de l'œil, elle est gonflée, œdémateuse et rouge plus ou moins hypérémiée : c'est la *papillite*.

La névrite optique est, le plus souvent, symptomatique de certaines lésions encéphaliques (névrite par étranglement) ou d'une inflammation qui se propage de la base du crâne (névrite descendante) ; elle est due à la syphilis surtout, à des intoxications graves, aux méningites. Aux signes objectifs de gonflement et rougeur de la papille s'ajoute l'amblyopie, le champ visuel rétréci, attaque brusque de cécité. Ordinairement, la névrite optique est binoculaire et se termine presque toujours par l'atrophie du nerf optique. Le pronostic en est donc très sombre, un peu moins grave pour la névrite syphilitique qui peut guérir par un traitement énergique.

Atrophie du nerf optique. — Il y a trois formes : l'atrophie grise, de cause spinale, et l'atrophie blanche, de cause cérébrale, enfin l'atrophie essentielle, dont la cause échappe. Cette affection si grave a des causes nombreuses : elle succède à une névrite optique, à une atrophie glaucomateuse. On l'observe dans l'ataxie, dans les tumeurs cérébrales, dans les intoxications alcooliques, tabagiques.

Signes ophtalmoscopiques. Quelle que soit la cause, l'aspect de la pupille est caractéristique ; elle est blanc nacré et il se forme une excavation périphérique.

Signes fonctionnels. Les malades se plaignent d'un léger brouillard qui voile les objets ; tout ce qui est éloigné devient confus, puis la lecture disparaît. Il y a toujours un rétrécissement du champ visuel, au moins pour les couleurs : la vision du vert disparaît la première, le bleu persiste le dernier. Le pronostic est des plus graves, car les guérisons sont très rares, malgré les innombrables traitements.

Tumeurs du nerf optique. — Elles sont assez rares. Ce sont des myxomes, des gliomes, des gommes syphilitiques ; elles donnent lieu à des névrites optiques. Il en est de même de l'apoplexie du nerf optique et des ses contusions.

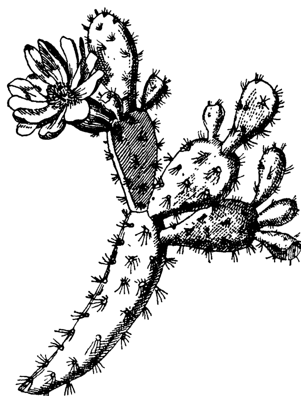
Dr Pinel Maisonneuve.

Bibl. : Physique. — Newton, *Lectiones opticæ* : Londres, 1669-71. — Newton, *Optics* : Londres, 170[illegible]. — Huygens,

Traité de la lumière; Leyde, 1690, in-4. — GREGORY, *Optica promota*; Londres, 1653, in-8. — DESCARTES, *Dioptrices*: Amsterdam, 1687. — BARTHOLIN, *Experimenta crystalli Islandici disdiaclastici*; Amsterdam, 1670. — BOUGUER, *Traité d'optique*; Paris, 1760, in-4. — BREWSTER, *Treatise on new philosophical instruments*; Edimbourg, 1813. — HERSCHELL, *Traité de la lumière*, traduction française par Verhulst et Quetelet; Paris, 1829, 2 vol. in-8. — GAUSS, *Dioptrische Untersuchungen*; Gottingue, 1838. — FRESNEL, *Œuvres complètes*; Paris, 1866-70, 3 vol. in-4. — BECQUEREL, *la Lumière*; Paris, 1867-68, 2 vol. in-8. — HELMHOLTZ, *Optique physiologique*, traduction française de Klein et Javal; Paris, 1867, in-8. — MASCART, *Traité d'optique*; Paris, 1889, 3 vol. in-8 et atlas. — POINCARÉ, *Théorie mathématique de la lumière*; Paris, 1889-93, 2 vol. in-8. — LANDOLT, *Das opstiche Drehungsvermogen*, 1898, in-8.

OPTOMÉTRIE. Partie de l'optique médicale qui s'occupe de la détermination de l'accommodation de l'œil, autrement dit de la recherche des limites de la vision distincte tant éloignées que rapprochées : *punctum remotum* et *punctum proximum* (V ACCOMMODATION, BESICLE, MYOPIE, PRESBYTIE). La méthode la plus simple et la plus courante consiste à faire lire de loin des caractères d'imprimerie de dimensions choisies, et à noter les distances auxquelles l'œil commence à les voir et cesse de les voir distinctement. On peut aussi faire usage d'une série de verres positifs ou négatifs qu'on applique successivement sur l'œil jusqu'à ce que celui-ci voie distinctement, avec l'un d'eux, des caractères éloignés et d'une grandeur proportionnée à la distance; la longueur focale de ce verre donne, en pouces de Paris, la distance positive ou négative du *punctum remotum*; on trouve ensuite le *punctum proximum* en présentant à l'œil un réseau de fils métalliques très fins, qu'on rapproche jusqu'à ce que la vision devienne confuse. Les résultats obtenus par ces deux moyens ne sont nécessairement qu'approximatifs. Pour en avoir de plus précis, on doit recourir aux *optomètres*. L'un des plus anciennement employés est celui de Portefield et Th. Young, qui est basé sur les expériences de Scheiner et qui a été décrit à l'art. BESICLE. Postérieurement, on a imaginé des optomètres de mécanisme un peu plus compliqué, mais aussi plus parfaits, et qui, par surcroît, offrent l'avantage de donner en même temps le degré d'astigmatisme de l'organe examiné. Le plus connu est l'*astigmomètre* ou *optomètre binoculaire de Javal* (V. ASTIGMATISME), qui a servi de type aux différents procédés usités de nos jours pour composer les séries optométriques et dont le Dr Javal a présenté, en 1880, un nouveau modèle au congrès ophtalmologique de Milan. L'*optomètre de Perrin et Mascart* est d'un maniement à la fois plus commode et plus rapide. Il se compose d'un tube cylindrique et horizontal en cuivre, monté sur pied à coulisse et pourvu, à l'une de ses extrémités, d'une lentille convergente servant d'oculaire, à l'autre extrémité d'un porte-objet. Celui-ci est un tube plus petit (long., 6 centim. environ), qui entre à frottement doux dans le premier, et qui se termine extérieurement par un cercle gradué en degrés, intérieurement par un objet éclairé par transparence. A l'aide du cercle, on oriente, dans le sens voulu, l'objet, qui est composé, pour les corrections sphériques, de caractères typographiques, ou de signes de grandeurs diverses, ou de petits trous arrivant à former des images, pour les corrections cylindriques, d'un système de lignes parallèles. Une lentille mobile concave, placée dans l'intérieur du grand tube et ayant un foyer plus court que la lentille convergente de l'oculaire, se meut le long d'une glissière, et à ses déplacements marqués par un index affleurant une règle graduée. Suivant la position qu'elle occupe par rapport à l'objet, cette lentille imprime aux rayons lumineux qui en émanent des directions telles qu'ils présentent, à leur sortie de l'oculaire et par graduations à peine sensibles, tous les degrés de divergence et de convergence de la myopie, de l'emmétropie et de l'hypermétropie. Il ne reste plus, la position convenable trouvée, qu'à lire ce degré sur la règle, au regard de l'index. Pour la détermination de l'astigmatisme, on introduit dans le porte-objet un cadran de Javal. Citons encore, dans la même catégorie d'instruments, l'*optomètre de Badal*, qui permet de mesurer simultanément la réfraction et l'acuité de la vision, et l'*optomètre de Loiseau*, qui a principalement en vue la constatation de l'aptitude au service militaire. Quant aux *ophtalmoscopes optométriques*, ils constituent une autre catégorie d'instruments, qui se rapprochent beaucoup des premiers, mais qui, à l'encontre d'eux, permettent d'opérer sans les réponses du sujet. Le premier qui ait été construit est celui d'Edw. Loring et et H. Noyes, de New York (1869). Depuis Knapp, Parent, d'autres encore, ont proposé des modèles plus simples et plus pratiques. L. S.

OPUNTIA (*Opuntia* T.). I. BOTANIQUE. — Genre de Cactacées, formé de plusieurs espèces de l'ancien genre *Cactus* de Linné, et toutes propres aux régions chaudes du globe, et dont les caractères essentiels ont été donnés à l'art. CACTACÉES. L'espèce type, *O. vulgaris* Mill. (*Cactus opuntia* L.), est connue sous les noms vulgaires de *Raquette* et de *Cardasse*. La plante, originaire d'Amérique, est cultivée dans les jardins; elle est naturalisée en Afrique, en Espagne, en Corse, en Italie et jusque dans le Valais près de Sion. Comme la plupart de ses congénères, elle fournit une sorte de gomme, appelée gomme de Nopal, et qui est analogue à la gomme de Bassora. Les fruits, nommés *figues de Barbarie* et improprement *figues d'Inde*, sont comestibles, mais leur usage prolongé amène une constipation opiniâtre ; on s'en sert d'ailleurs pour combattre la diarrhée et la dysenterie. — Une espèce voisine, pour plusieurs simple variété de la précédente, *O. Ficus indica* Haw., est également d'origine américaine et cultivée dans les régions chaudes. Les fruits atteignent de grandes dimensions et sont comestibles, rafraîchissants; ce sont les vraies *figues d'Inde*, mais le terme est tout aussi faux que pour l'espèce précédente. C'est sur l'*O. cochenillifera* Mill. qu'on élève, au Mexique, le *Coccus cacti* L. ou *Cochenille du Nopal* (V. COCHENILLE). L'*O. Tuna* Mill., à longues épines, sert aussi à la culture de la cochenille, et on mange ses fruits dans l'Amérique tropicale. Dr L. HN.



Tige florifère d'Opuntia.

II. HORTICULTURE. — L'Opuntia figue d'Inde croît sur les talus en pleine terre ou sur les rocailles dans les localités chaudes du midi de la France. On l'y considère comme une plante d'ornement. En Algérie, en Tunisie, il rend des services variés, et on les apprécie d'autant plus qu'il vient dans les milieux les plus arides. On en fait des haies défensives; ses fruits sont consommés par l'homme et ses articles servent à l'alimentation du bétail. Les autres espèces d'Opuntia, sauf l'Opuntia commun qui vient sur les rochers des régions tempérées de France, appartiennent à la serre, au moins pendant la saison froide. On leur donne, le plus qu'on peut, l'air, la lumière, la chaleur, pendant la pleine végétation, et des arrosages, des bassinages assez fréquents. Pendant le repos de la végétation, en hiver, on suspend presque les arrosages. Les Opuntia demandent un sol bien drainé. G. BOYER.

OPUNTIENS (V. LOCRIDE).

OPUS (Archit.). Mot latin signifiant ouvrage en général, mais appliqué encore, de nos jours, à différents genres d'appareils de construction en pierre ou à un dessin

spécial de mosaïque (V. Appareil : *Opus incertum, reticulatum, revinctum*, etc., t. III, et Mosaïque : *Opus Alexandrinum*, t. XXIV).

OPUS. Ville de la Grèce antique (V. Oponte).

OPWYCK. Com. de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles ; 3.000 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Termonde. Exploitations agricoles.

OPZOOMER (Cornelis-Willem), philosophe néerlandais, né à Rotterdam le 20 sept. 1821, mort à Osterbeek le 23 août 1892. Il devint professeur de philosophie à Utrecht (1846), président de l'Académie des sciences à partir de 1861. En philosophie, ce fut un empiriste spiritualiste admettant comme source de la connaissance le sentiment moral et religieux, de manière à distinguer le domaine de la foi de celui de la science. Son principal ouvrage est le *Chemin de la science* (néerl., Utrecht, 1851 ; remanié en 1861 sous le titre de *la Nature de la connaissance*, Amsterdam, 1861); c'est un manuel de logique où il tâche de définir la méthode des sciences naturelles et de l'appliquer aux sciences morales. Citons encore : *la Religion* (*De godsdienst*) en 1864. Ce fut un juriste distingué, auteur d'un grand commentaire du code civil néerlandais (La Haye, 1864-87, 11 vol.). On a réuni ses articles en 3 vol. de *Feuilles détachées* (La Haye, 1886-87).

Sa fille *Adèle-Sophie-Cornélie*, née à Utrecht le 21 juil. 1857, a épousé un Hongrois, M. d'Antal, qu'elle a suivi à Papa (Hongrie), et publié sous le nom d'*A.-S.-C. Wallis* des romans historiques. A.-M. B.

OR. I. Minéralogie. — L'or se rencontre le plus souvent dans la nature à l'état natif. Il est cubique et se présente, d'ordinaire, en octaèdres simples ou plus ou moins modifiés sur les arêtes et sur les angles. Les formes observées sont p, b^{1}, a^{1}, b^{2}, b^{4}, b^{3}, $b^{5\,2}$, a^{8}, a^{4}, a^{3}, a^{2}, (b^{1} $b^{1\,2}$ $b^{1\,4}$) (b^{1} $b^{1\,2}$ $b^{1\,3}$) (b^{1} $b^{1\,10}$ $b^{1\,18}$). Les cristaux sont fréquemment déformés ; par suite de leur allongement suivant l'axe de l'octaèdre et des groupements de plusieurs individus cristallins, les échantillons d'or cristallisé sont ramuleux, filiformes, réticulés, en lames minces et même spongiformes. Lorsqu'ils ont été roulés, ils sont en masses plus ou moins volumineuses, qu'on appelle *pépites* quand elles ont une certaine grosseur. Dans le sable des rivières l'or se trouve en petites écailles. L'or n'a pas de clivages. Il est très malléable et ductile. La dureté est 2,5 à 3 et la densité de 15,6 à 19.33. Cette variation dans la densité est due à ce que l'or natif renferme, comme on le verra plus loin, presque toujours des métaux étrangers. Sa couleur jaune varie également avec la composition du mélange.

L'or se trouve généralement, lorsqu'il est en place, sous forme d'*or de montagne*, dans des filons de quartz, coupant des roches métamorphiques qui sont le plus souvent des schistes argileux, talqueux, chloriteux, de couleur verdâtre, grisâtre, quelquefois des diorites, des roches porphyriques, des gneiss, des schistes à hornblende, rarement des granites. La roche appelée itacolumite, et qui est une quartzite, contient de l'or dans quelques régions (Brésil, Caroline du Nord). Au Transvaal, c'est un conglomérat quartzeux qui sert de gangue. Rarement l'or est dans un filon de calcite (Nouvelle-Galles du Sud). L'or en écaille a été aussi observé dans la serpentine. Dans ces gisements, l'or est visible à l'œil nu, formant parfois des masses considérables ; d'autres fois il est invisible. D'une manière générale les plus gros échantillons sont à la surface, et le filon va en s'appauvrissant à mesure que l'on s'enfonce dans le sol. Dans ce genre de gisements, l'or est cristallisé et il est associé à la pyrite, à la chalcopyrite, à la galène, généralement aurifères, à l'arsenic, au bismuth, à la stibine, au cinabre, à la magnétite, etc.

L'or se trouve également dans des alluvions anciennes provenant de la destruction de filons ou de roches quartzeuses aurifères ; il s'y rencontre sous la forme de grains très petits ou de paillettes. Les cours d'eau qui prennent leurs sources dans les terrains aurifères charrient des sables contenant de petites quantités du métal précieux ; ces sables, qui s'accumulent dans les atterrissements produits par ces rivières, se composent en grande partie d'argile et de sable quartzeux, entre lesquels on rencontre des lamelles de mica, des débris de syénite, de la chlorite argileuse, des grains de fer chromé et de fer magnétique, du spinelle, du grenat, etc. L'or y est associé au diamant, à la topaze, au corindon, au platine, au zircon, au grenat, etc. (placers de Californie, du Brésil, etc.).

L'or est distribué à la surface de la terre dans des roches appartenant à toutes les époques géologiques, depuis l'archéen jusqu'au tertiaire. Il existe dans la plupart des régions constituées par des roches cristallines et plus particulièrement dans les schistes cristallins. En France, on le trouve en place, en petite quantité, il est vrai, dans des filons quartzeux, à la Gardette, près de Bourg-d'Oisans (Isère), dans les filons stannifères de la chaîne de Bloud (Haute-Vienne), à Saint-Martin-la-Plaine (Vienne), dans le ciment argilo-schisteux du conglomérat houiller de Bordezac (N. du Gard), dans la granulite de la mine de Rodières, près de Nantes (route de Rennes), etc. Dans les alluvions de l'Ariège, de la Garonne, de la Tet, du Tech, de la Gagnière, du Gardon, du Tarn, de la Moselle, du Rhône, de l'Isère, etc., il est entraîné par les eaux. Les mines de Hongrie (Kœnigsberg, Schemnitz, Kapnik, Felsœbanya, Verespatak) renferment de l'or bien cristallisé.

A l'état natif, l'or contient toujours plus ou moins d'argent ; quand l'alliage d'argent renferme plus de 10 ou 12 % de ce dernier métal, on lui donne le nom d'*électrum*. L'or contient en outre presque toujours de petites quantités de fer, de cuivre et d'autres métaux. On rencontre aussi l'amalgame d'or, des combinaisons de bismuth et d'or, Au^2Bi. Le tellure est associé à l'or dans les espèces minérales suivantes, que l'on ne trouve que dans quelques mines des environs de Nagy-Ag, en Transylvanie : tellure auro-argentifère (*sylvane, or graphique*), tellure auro-plombifère (*tellure gris*), tellure plombo-aurifère (*nagyagite*). La *porpézite* ou *oro-pudre* est un alliage contenant 4 % d'argent et 10 % de palladium ; la *rhodite* renferme 43 à 53 % de rhodium allié à l'or. De petites quantités d'or sont contenues dans l'argent rouge, dans les pyrites de fer et de cuivre, l'antimoine sulfuré, la blende, la pyrite arsénicale et la galène.

Les grains d'or disséminés dans les sables atteignent quelquefois un volume assez considérable. Les *pépites* les plus remarquables ont été trouvées en Australie ; la plus considérable pesait 84 kilogr. ; on en avait précédemment rencontré une de 36 kilogr. dans l'Oural, et une autre de 42 kilogr. en Californie. Voici la composition de quelques ors natifs :

	TRANSYLVANIE	SIBÉRIE	CALIFORNIE	MONTGOMERY CAÑON (VIRGINIE)	PUNTA ARENAS COSTA RICA	AMÉRIQUE DU SUD
Or....	64,77	86,50	90.60	65.31	91,76	88,04
Argent....	35,23	13.20	10.06	34.01	7.47	11,96
Cuivre....	»	»	»	0,14	0.25	»
Tellure ...	»	»	»	»	1,22	»
Fer.......	»	0,30	0,34	0,20	»	»

P. G. et C. M.

II. Chimie. — { Equiv............ Au = 98.5. Poids atom........ Au = 197. }

L'or est un métal connu de toute antiquité ; il est signalé dans Homère et dans l'Ancien Testament. Sa couleur jaune tout à fait caractéristique et son inoxydation ont fixé l'at-

tention de l'homme et lui ont permis de le reconnaître partout ou il existe à l'état libre sous forme de paillettes ou de pépites. Tous les termes qui ont servi à le désigner, soit dans les langues anciennes, soit dans les langues modernes, dérivent, pour la plupart, de sa couleur ou de son éclat, c.-à-d. de ses propriétés physiques, qui furent tout de suite remarquées et le firent considérer comme le plus parfait, comme le roi des métaux. Les alchimistes le comparaient au soleil et le désignaient par le même signe ⊙; ils lui attribuaient les plus grandes vertus, et ils firent tous leurs efforts pour transformer en or les métaux communs (V. ci-après, § *Alchimie*). Les propriétés physiques de l'or ont été décrites par Pline et par Vitruve. Pline a indiqué également les méthodes de dorure du bois ou du marbre à l'aide des feuilles d'or et de la dorure du cuivre par amalgamation.

L'or est jaune brillant, sa teinte s'accentue et devient rouge quand on l'examine après plusieurs réflexions. Il est le plus malléable et le plus ductile de tous les métaux; il peut être réduit en feuilles de 1/100.000ᵉ de millim. d'épaisseur; il laisse alors passer une lumière verte complémentaire de sa couleur jaune. Précipité dans un grand état de division, il est violacé ou rouge pourpre par réflexion et bleu par transmission.

C'est un métal mou, sans ténacité, trop mou pour qu'on puisse l'utiliser tel quel dans la pratique courante. Il est dense, 19,5, fusible à une température voisine de 1.000°, qui serait de 1.045° d'après les recherches de M. Violle, effectuées au thermomètre à air ou par des méthodes calorimétriques. Chauffé au chalumeau, il entre en ébullition et se condense sur les parties froides sous forme de poussières violettes. L'or natif est presque toujours cristallisé en cristaux cubiques qu'on peut reproduire facilement, soit par des procédés électrolytiques, soit par les méthodes ordinaires de cristallisation.

L'or est inaltérable à l'air et par l'eau dans toutes les circonstances. Le chlore est sans action au rouge, parce que le composé chloré qu'on sait obtenir indirectement est décomposable par la chaleur seule. De là une application intéressante : étant donné de l'or impur, il suffit de le chauffer dans un tube de porcelaine au rouge vif, au milieu d'un courant de chlore, pour transformer en chlorures volatils les métaux qui le souillent. Le platine se comporterait comme l'or dans les mêmes conditions. Le chlore l'attaque par voie humide; une lame d'or se dissout dans une dissolution de chlore.

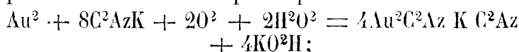
Il peut s'unir au phosphore, à l'arsenic. Si dans un tube de verre contenant de l'or, par exemple, on fait passer des vapeurs de phosphore, on obtient un phosphure fusible qui, par refroidissement, abandonne les vapeurs de phosphore; il se produit un véritable rochage avec formation d'or en chou-fleur.

Le mercure s'unit à l'or par simple contact. C'est avec un amalgame d'or qu'on dorait autrefois; en portant au rouge, le mercure se volatilisait et l'or restait adhérent à l'objet; la dorure ainsi obtenue était plus solide que la dorure par voie électrochimique. C'est encore ce procédé qu'on doit appliquer aujourd'hui quand on veut obtenir une bonne dorure. C'est la même réaction qui est utilisée pour extraire les paillettes d'or des roches qui les contiennent, le mercure les retient en formant un amalgame qu'il suffit ensuite de distiller.

Les acides simples sont sans action sur l'or. Seul l'acide sélénique fait exception. On isolera l'or d'un alliage or, cuivre et argent, en traitant, par exemple, par l'acide sulfurique qui dissoudra le cuivre, l'argent, et laissera l'or intact. Inattaqué par les acides azotique ou chlorhydrique, l'or se dissout rapidement dans le mélange des deux, l'eau régale.

Les alcalis en solution ou en fusion sont sans action sur l'or, pas plus que leur mélange avec les nitrates. Mais les composés sulfurés analogues, les sulfures et les sulfhydrates attaquent l'or en formant des sulfures doubles où le sulfure d'or joue le rôle de sulfure acide. Il suffit de chauffer l'or avec des produits sulfurés et des alcalis pour obtenir des produits très fusibles, solubles, en reprenant par l'eau. C'est, dit-on, en s'appuyant sur cette réaction que Moïse a fait fondre le veau d'or.

L'or est soluble dans le cyanure de potassium avec absorption de l'oxygène de l'air. La marche de la réaction paraît devoir se traduire par l'équation :

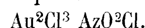


$$Au^2 + 8C^2AzK + 2O^2 + 2H^2O^2 = 4Au^2C^2Az\,K\,C^2Az + 4KO^2H;$$

il se forme un cyanure double aureux. C'est là le principe de la méthode Mac Arthur et Forrest utilisée pour extraire au Transvaal l'or des tailings, c.-à-d. des résidus de traitement par le mercure. Cette méthode est appliquée concurremment avec la méthode de chloruration qui repose sur la dissolution de l'or dans l'eau de chlore. La solution alcaline de brome, les solutions chaudes de bromure de fer dissolvent également l'or.

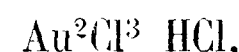
Le pourpre de Cassius, qui est utilisé pour la fabrication des verres rubis, est une laque stannique colorée par l'or qui se forme quand on réduit la solution de chlorure d'or par le chlorure stanneux en présence du chlorure stannique. C'est un précipité rouge pourpre et rouge brun formant, après dessiccation, une poudre brune qui devient rouge brique après calcination, sans perdre d'oxygène. Le mercure ne lui enlève pas son or à froid.

Chlorures d'or. — Il en existe deux, le sous-chlorure Au^2Cl et le trichlorure Au^2Cl^3. Le sous-chlorure n'est pas volatil, il est peu stable, il résulte de la décomposition partielle sous l'action de la chaleur du trichlorure. L'eau bouillante le décompose en or métallique et trichlorure. Le trichlorure Au^2Cl^3 est le principal composé de l'or. Quand on dissout le métal très divisé dans le chlore humide ou bien à l'aide de l'eau régale, on obtient dans ce dernier cas une liqueur jaune assez foncée, qui, évaporée et reprise par l'eau, laisse dégager des vapeurs rutilantes. C'est une combinaison qui renferme le groupe AzO^2Cl :



$$Au^2Cl^3\,AzO^2Cl.$$

En reprenant plusieurs fois le produit par l'acide chlorhydrique, on finit par obtenir une matière solide cristallisée :



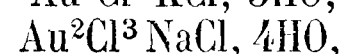
$$Au^2Cl^3\,HCl,$$

qui perd l'acide chlorhydrique quand on la chauffe convenablement. Il convient toutefois de conduire cette opération avec précaution; si l'on ne chauffe pas assez, il reste encore de l'acide; si l'on chauffe trop, on décompose partiellement le trichlorure.

C'est une masse cristalline brune, hygroscopique, qui se combine aux chlorures de sodium, de potassium, pour donner des chlorures doubles cristallisés :



$$Au^2Cl^3KCl,\ 5HO,$$



$$Au^2Cl^3NaCl,\ 4HO,$$

qui sont utilisés en photographie pour le fixage des épreuves. Le chlorure d'or est à la fois un oxydant et un chlorurant, car c'est avec la plus grande facilité qu'on peut en séparer le chlore du métal. La solution est ramenée à l'état métallique par un grand nombre de réducteurs : le phosphore solide, par exemple, déplace l'or du chlorure, il se recouvre d'or métallique cristallisé. Cette réaction avait été utilisée autrefois par Berzélius pour déterminer l'équivalent de l'or; les autres produits étant solubles, on obtient de l'or pur.

L'acide phosphoreux réduit le chlorure d'or; il en est de même des acides arsénieux, antimonieux, de l'acide sulfureux et des sulfites. La réaction exercée par le sulfate ferreux à froid donne un or très divisé qu'on utilise après lavage pour la décoloration de la porcelaine. Si le chlorure d'or est mélangé avec celui de platine, ce dernier n'est pas réduit par le sulfate ferreux.

Comme autre réducteur, on peut citer encore l'acide oxalique, qui précipite aussi l'or sous une forme extrême-

ment divisée et qui n'agit pas sur le platine. La réaction ici doit être faite à chaud, dans un ballon; si les parois du vase sont bien nettoyées, elles peuvent se trouver dorées dans ces conditions :



$$C^4O^8H^2 + 2Au^2Cl^3 = 2Au^2 + 6C^2O^4 + 6HCl.$$

On connaît également les deux bromures et les deux iodures correspondants.

Cyanures d'or. — Il suffit d'ajouter une dissolution de cyanure de potassium à une solution de chlorure d'or pour obtenir une solution de cyanure double :



$$Au^2Cy^3KCy, 3H^2O^2,$$

auquel correspond la combinaison Au^2Cy^3HCy, qui est un véritable acide. On connaît aussi le cyanure aureux : $Au^2Cy\ KCy$.

C'est toujours à l'état de cyanure double que l'or est employé dans les bains de dorure par voie électrochimique; l'objet est fixé au pôle négatif d'une pile et plongé dans un bain renfermant, pour 100 gr. d'eau, 1 gr. de chlorure d'or et 10 gr. de cyanure de potassium. On suspend au pôle positif de la pile une électrode soluble formée d'une lame d'or. La solution est neutre ou alcaline. On n'a pas là de réaction secondaire comme avec le chlore, qui pourrait redissoudre partiellement le métal déposé. Le bain est légèrement chauffé.

Oxydes d'or. — Ces composés sont d'une grande importance; on en connaît deux, le sous-oxyde, Au^2O, et le sesquioxyde, Au^2O^3. Celui-ci est facilement décomposable par la chaleur. Quand à une dissolution de chlorure d'or on ajoute de la potasse, on obtient un précipité brun; c'est l'oxyde aurique, $Au^2O^3 + H^2O^2$, qui dérive de $Au^2O^3 . 3H^2O^2$ par perte de $2H^2O^2$. Ce précipité est soluble dans la potasse en excès, et en n'employant pas un trop grand excès de celle-ci, on peut obtenir une combinaison cristallisée, $Au^2O^3KO3H^2O^2$, très soluble dans l'eau. — Le protoxyde Au^2O n'a point d'intérêt.

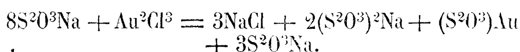
Sulfures d'or. — On obtient un sulfure en ajoutant quelques gouttes d'acide sulfhydrique dans le chlorure d'or; c'est un précipité brun très foncé. La précipitation de l'or peut être complète; elle a lieu à froid; le précipité est en suspension dans l'eau à l'état colloïdal très divisé. Il se dissout dans les sulfures alcalins. C'est, en effet, un sulfure acide qui donne des sulfosels. Avec le sodium, par exemple, on a obtenu :



$$NaS\ AuS^3\ 8HO,$$

en attaquant l'or métallique par un mélange de monosulfure de sodium et de soude. Quand on lui ajoute de l'acide chlorhydrique en quantité ménagée, on détruit la combinaison double; il reste le sulfure d'or, qu'il suffit de griller pour avoir l'or métallique.

Parmi les autres combinaisons de l'or, je citerai l'hyposulfite double d'or et de sodium employé en photographie. Il se forme quand on verse dans le chlorure d'or une solution d'hyposulfite de soude; le précipité qui se dépose peut être cristallisé. On a :



$$8S^2O^3Na + Au^2Cl^3 = 3NaCl + 2(S^2O^3)^2Na + (S^2O^3)Au + 3S^2O^3Na.$$

Cet hyposulfite aureux double se forme en même temps que du tétrathionate; il ne présente ni les réactions des sels d'or, ni celles des hyposulfites et possède une grande stabilité.

Quand on fait digérer le chlorure d'or avec un excès d'ammoniaque, on obtient un corps jaune fulminant qui retient toujours du chlore; traité par un mélange de potasse caustique et d'ammoniaque, il laisse un résidu de couleur grise qui détone par le choc, le frottement ou une faible chaleur; ce corps qui ne contient plus de chlore peut être regardé comme une combinaison d'ammoniaque et d'oxyde aurique. On l'appelle l'*or fulminant*.

Les sels d'or sont caractérisés par les propriétés suivantes : la potasse donne un précipité brun, soluble dans un excès de réactif; l'ammoniaque, un précipité jaune d'or fulminant. L'acide sulfhydrique donne un précipité noir qui n'apparaît que dans des liqueurs très acides ; ce précipité est soluble dans les sulfures alcalins. On peut déceler la présence de petites traces d'or par la réaction du pourpre de Cassius. La liqueur à étudier est additionnée d'un petit morceau d'étain, puis de quelques gouttes d'acide chlorhydrique et azotique. Il se développe au bout de quelque temps une coloration pourpre, d'autant plus intense que la liqueur est plus riche en or.

Or mussif (V. Etain, t. XVI, p. 444).

Essai des matières d'or (V. Essai et Coupellation).

C. Matignon.

III. Alchimie. — Les alchimistes avaient la prétention de fabriquer l'or au moyen des autres métaux. Ils regardaient tous les corps comme formés par l'association des quatre éléments. « En observant les qualités de l'or, dit Bacon, on trouve qu'il est jaune, fort pesant, et d'une telle pesanteur spécifique, malléable et ductile à un certain degré. Celui qui connaîtra les procédés nécessaires pour produire à volonté la couleur jaune, la grande pesanteur spécifique, la ductilité, etc.; celui qui connaîtra ensuite les moyens de produire ces qualités à différents degrés, verra le moyen et pourra prendre les mesures nécessaires pour réunir ces qualités dans tel ou tel corps : d'où résultera sa transmutation en or. » Telle était la théorie générale. Elle avait pris un sens ferme et plus précis dans la notion aristotélique des exhalaisons dont l'intérieur de la terre est le siège et qui produisent, sous l'influence des temps et des effluves des astres, les filons métalliques. Ainsi, disait Proclus, le Soleil engendre l'or, la Lune l'argent, Saturne le plomb, Mars le fer, Vénus le cuivre. Cette doctrine passa aux Arabes par l'intermédiaire des Syriens. Les corps transformés graduellement dans la terre, d'après Rhazès, arrivent à la longue à l'état d'or et d'argent; mais l'art peut produire ces effets en un seul jour.

Toutefois, la possibilité de la transmutation, admise ainsi à priori, finit par être mise en doute, par suite des échecs réitérés des opérateurs, et l'on s'aperçut que les qualités de couleur, de résistance communiquées à certains alliages métalliques, n'étaient que des apparences, ne résistant pas à un examen approfondi. C'est ainsi que, d'après Albert le Grand, « ceux qui blanchissent par des teintures blanches et jaunissent par des teintures jaunes, sans que l'espèce matérielle du métal soit changée, sont des trompeurs, et ne font ni vrai or ni vrai argent. » J'ai fait, ajoute-t-il, essayer l'or et l'argent alchimiques en les soumettant à six ou sept feux consécutifs : le métal se consume et se perd, ne laissant qu'un résidu sans valeur.

Ces doutes se sont fortifiés de plus en plus, et les chimistes d'aujourd'hui, sans repousser à priori la possibilité de la transmutation, n'en admettent plus la réalisation effective. Cependant, il subsiste toujours en Orient et même en Europe quelques alchimistes, obstinés dans leurs chimères, bien qu'ils n'aient jamais réussi à en donner la démonstration expérimentale. M. Berthelot.

IV. Mines et métallurgie. — Principaux gisements. — L'or se trouve dans un grand nombre de régions, généralement très disséminé dans les matières étrangères. A cause de sa grande valeur, on peut cependant exploiter des gisements dont la teneur en or descend à 20 et même à 10 gr. par tonne de matières. A l'origine, l'or était à peu près exclusivement retiré des alluvions; puis les progrès de l'industrie minière ont permis de s'attaquer à l'or filonien et, à mesure que les traitements métallurgiques se perfectionnaient, la production des gîtes aurifères augmentait ainsi que le nombre des gisements susceptibles d'un rendement rémunérateur.

En Europe, les gisements les plus importants sont ceux de Transylvanie : les centres miniers sont à Nagybanya, Schemnitz, Kremnitz, Kœnigsberg, Felsœlbanya, Kapnik,

Zalathna et Nagyag ; on y exploite surtout des minerais de cuivre auro-argentifères. On extrait également un peu d'or sur quelques autres points de l'Autriche (mines de Rauris, Gastien, Zoll, dans la Cisleithanie), en Allemagne, en Italie, en Suède, en Angleterre (mines de Glogau, dans le pays de Galles), en Turquie. En France l'orpaillage, qui était autrefois pratiqué sur le Rhône, la Garonne, l'Arve, le Gier, l'Adour et surtout l'Ariège, est depuis 1852 complètement abandonné.

En Asie, c'est la Russie qui possède les mines les plus importantes : dans l'Oural (Béresovsk, près d'Ekaterinenbourg), où l'or a été découvert en 1737 par un paysan russe, Taras Antonov, et en Sibérie (mines de l'Altaï, alluvions du haut Yénisséi et de l'Angora) Le rendement des mines de Sibérie a, de nos jours, notablement diminué, tandis que l'introduction de méthodes perfectionnées dans les mines de l'Oural augmente constamment leur production. Aux Indes, les provinces de Madras et de Mysore donnent chaque année de 8.000 à 9.000 kilogr. d'or. Les richesses aurifères de la Chine ne sont pas très connues, quoique fort importantes. Celles du Tonkin commencent à être exploitées (province de Son Tay).

La production aurifère de l'Océanie est très considérable ; c'est l'Australasie, formée par l'ensemble de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Tasmanie qui est le siège des principales exploitations. Les premiers gisements ont été trouvés en 1851, mais on en découvre constamment de nouveaux : on y exploite de l'or alluvionnaire et des filons de quartz et de pyrites. La province la plus riche est celle de Victoria (Ballarat, Beechworth, Maryborough, Ararat) ; elle a fourni 74.659.875 fr. en 1895 ; puis viennent les provinces de Queensland (Gympie, Palmer), qui a fourni 54.237.249 fr., de l'Australie occidentale et de l'Australie méridionale, qui ont produit respectivement 22.187.245 fr. et 3.248.134 fr. d'or en 1895. La Tasmanie (Mont-Arthur, rivières Timor, Picman) a donné la même année 5.354.937 fr. et la Nouvelle-Zélande (mines de Yvercargill, Waiotahi, Mountaiari, Waihi), 29.309.776 fr. En Nouvelle-Calédonie, on a d'abord exploité la concession de Fem Hill, actuellement abandonnée ; à la mine Eureka, il y a un filon de cuivre auro-argentifère contenant 50 gr. d'or à la tonne environ.

Pendant longtemps, c'est de l'Amérique que l'on a extrait la plus grande partie de l'or ; la production y est encore très élevée : les Etats-Unis à eux seuls ont fourni en 1897 pour 29 millions d'or, dépassés seulement par le Transvaal (V. ci-après, § *Statistique*). Les gisements les plus riches sont ceux du Colorado (régions du Boulder, Creek, avec les mines de Mountain Lion et Keystone, et du Cripple Creek avec les mines Independance, Isabelle, Rebecca, Victor, etc.) ; le Montana et le Dakota donnent, de leur côté, chacun environ 5.000 kilogr. d'or par an. La Californie est aussi très productive : les vallées du Sacramento et de la plupart de ses affluents contiennent d'immenses placers aurifères ; outre ces alluvions, on exploite de nombreuses mines de quartz aurifères, telles que la Sheep Ranch, la Utica, dans le district d'Angels, qui produisent par an respectivement 7.770.000 fr. et 16.783.200 fr. ; la production totale de la Californie est d'environ 100 millions de fr. Le Canada, la Colombie anglaise, le Mexique, le Brésil, le Pérou, la République Argentine, le Chili, la Guyane renferment également des gisements aurifères en pleine exploitation.

Depuis quelques années, la production aurifère des Etats-Unis est légèrement dépassée par celle de la République sud-africaine du Transvaal ; le Witvatersrand est le district minier par excellence ; il contient de nombreux filons quartzeux qui se présentent sous la forme de bancs disloqués et discontinus appelés reefs et dans lesquels l'or se trouve en présence de fer oxydé dans les parties voisines de la surface et sulfuré dans les parties profondes ; le plus important est le *main-reef*, qui a été reconnu sur une longueur de plus de 50 milles ; sa puissance varie de 2^{m},40 à 3 m. et son rendement de 30 gr. à 360 gr. à la tonne. Outre l'or filonien, on exploite encore au Transvaal de l'or alluvionnaire.

A l'extrémité occidentale du Canada, près de la frontière de l'Alaska, on avait reconnu, il y a une quinzaine d'années, la présence de l'or dans les alluvions de diverses rivières tributaires du Yukon : mais la rigueur du climat, la cherté des vivres rendaient l'exploitation peu fructueuse. De récentes recherches ont fait découvrir en 1896 des gisements extrêmement riches, dans la vallée de la Klondike, affluent de droite du Yukon : des fortunes de plusieurs centaines de mille francs y ont été amassées en quelques mois, et de nombreux mineurs, en proie à la fièvre de l'or, ont accouru dans cette région, où la température s'abaisse parfois jusqu'à — 50° et — 55° C. et où il faut souvent employer le feu pour rendre les alluvions plus faciles à attaquer. On y a trouvé aussi des pépites encore adhérentes à des morceaux de quartz, ce qui fait supposer la présence de filons à faible distance. La ville de Dawson City, bâtie au confluent de la Klondike et du Yukon, compte actuellement (1897) 4.000 hab., et on estime à 5.000 le nombre des mineurs occupés aux exploitations aurifères.

S. Moutou.

Exploitation des gisements. — Le mode d'exploitation du minerai d'or diffère suivant que ce minerai est à l'état d'alluvions, de filons ou de couches. Les amas d'alluvions, communément désignés sous le nom de *placers*, ou encore de *cañons* quand le dépôt s'est formé dans une gorge étroite et profonde, ont une épaisseur qui varie de 12 à 60 m. ; le minerai y est à fleur du sol et son enlèvement s'opère par les mêmes procédés que ceux employés dans toutes les carrières à ciel ouvert ; ce n'est, en définitive, qu'un simple travail de terrassement. Pourtant, en Californie, où les *placers* affectent, en général, l'aspect de petites collines, on les attaquait encore, il y a quelques années, à l'aide de jets d'eau d'une puissance énorme (4 à 5 atmosphères de pression), qui les sapaient à la base, désagrégeaient la masse et l'entraînaient directement dans les *sluices* (V. ci-dessous) ; mais les *hydraulic mines*, comme on les appelait, inondaient tout le pays, où ils répandaient la désolation, et, à la suite des réclamations des habitants, cette méthode a été interdite par une loi. Les filons et les couches s'exploitent par puits et par galeries, d'après les méthodes générales qui ont été décrites à l'art. Mine. Si la région est montagneuse, on peut le plus souvent se borner à percer des galeries horizontales, sans foncer des puits. Au contraire, lorsque le terrain n'est que légèrement accidenté et que le gîte a plus d'une vingtaine de mètres de profondeur, les puits deviennent nécessaires. Au Witwatersrand, dans le Transvaal, où l'on doit descendre jusqu'à 160 et 175 m., on en creuse quelquefois deux par mine, mais d'ordinaire un seul. Ils sont recoupés par des galeries distantes, en général, d'une trentaine de mètres et ayant une hauteur de 1^{m},50 à 1^{m},75. Quant aux machines d'extraction, elles n'offrent rien de particulier. Les frais d'exploitation varient entre 10 et 45 fr. la tonne de minerai, suivant la puissance du gîte et la disposition des travaux d'aménagement. L. Sagnet.

Traitement du minerai. — Le mode d'extraction de l'or du minerai varie avec la nature de ce minerai ; mais, quel que soit le mode de traitement final, il est toujours précédé d'une séparation mécanique qui repose sur la forte densité de l'or natif, densité qui descend rarement au-dessous de 14,8. Pour séparer la poussière d'or du sable et des matières terreuses qui l'accompagnent, les anciens se servaient de courants d'air qui, entraînant le sable et les autres substances plus légères, laissaient l'or en arrière. Cette méthode se pratique encore dans l'Arabie et dans l'Orient. On reconnut plus tard que l'eau effectuait la séparation plus rapidement et plus économiquement, et la méthode est appliquée aujourd'hui dans le monde entier. Le chercheur d'or (orpailleur) isolé, qui procède encore

de la façon la plus primitive et la plus simple, met de la boue aurifère dans une sébile ou *battée*, où le sable est remué et trié à la main sous un filet d'eau ou dans un cours d'eau ; l'eau entraîne les parties les plus légères, tandis que l'or, grâce à sa forte densité, se dépose au fond de la sébile. Le berceau (*rocker*), appareil de plus grandes dimensions, est constitué par une caisse rectangulaire, inclinée vers un de ses petits côtés qui est ouvert ; il est suspendu de manière à pouvoir osciller comme un berceau d'enfant ; la caisse est recouverte d'une grille métallique et le fond est garni d'une toile grossière. Le sable aurifère déposé sur la grille, sous la double influence du mouvement de la grille et du courant d'eau, cède ses parties les moins grossières qui traversent la grille et se subdivisent en portions légères entraînées par le courant d'eau et en portions lourdes contenant l'or, qui viennent se déposer sur la toile du fond.

La séparation par l'eau ne permet pas commodément d'effectuer une séparation complète de l'or et du minerai, car il est difficile d'enlever tout le sable sans perdre une partie de l'or finement divisé ; on y arrive plus facilement en utilisant la propriété que possède l'or de s'unir au mercure pour former un amalgame liquide très lourd, par conséquent très facile à débarrasser du sable granulaire. On triture les sables lavés et enrichis avec du mercure dans divers appareils d'amalgamation, bassins ou tonneaux animés d'un mouvement de rotation. L'amalgame recueilli et soumis à la distillation abandonne de l'or. Le procédé d'amalgamation est appliqué aussi bien par l'orpailleur qui travaille seul dans un cañon que par les grandes compagnies qui traitent des milliers de tonnes de minerais par jour.

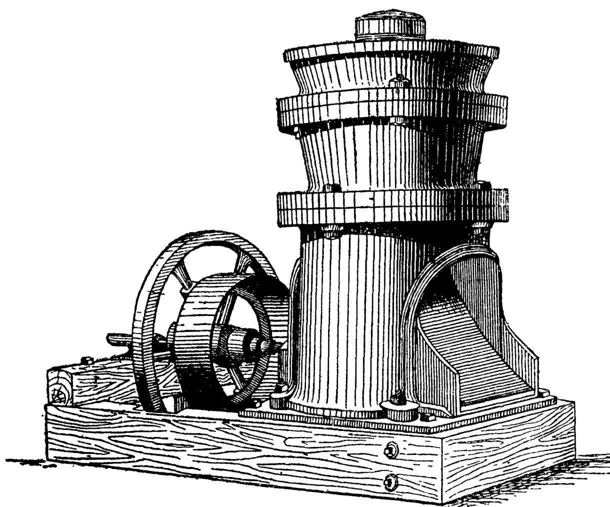
La disposition dite au *sluice* permet de travailler beaucoup plus rapidement. Le sluice est un canal incliné en planches, de $0^m,3$ de largeur et d'une longueur de 100 à 1.000 m. ; le fond est garni de saillies en bois et de cavités dans lesquelles on place du mercure. On jette à la pelle le sable aurifère dans le haut du sluice où il se trouve entraîné par un fort courant d'eau, l'or plus lourd est retenu par les saillies et par le mercure, un mineur peut avec cet appareil opérer le lavage journalier de 18 tonnes de sable. L'appareil est surtout employé pour l'exploitation des *placers* de montagnes.

Le lavage donne toujours lieu à des pertes considérables. Une partie de l'or est enclavée dans des fragments de quartz relativement trop gros pour que leur densité en soit changée et il faudrait broyer ces fragments pour en isoler le métal, mais les frais de broyage ne seraient en général pas compensés par l'augmentation correspondante du rendement.

Le traitement des roches et des filons aurifères doit être précédé du broyage qui transforme le minerai en un sable fin auquel il sera possible d'appliquer le traitement précédent. Nous allons exposer le traitement des minerais d'or au Transvaal, là où ce traitement a subi les plus remarquables perfectionnements.

L'or ne se rencontre pas ici dans la roche quartzeuse, mais dans un conglomérat de teinte marbrée que l'on désigne dans le pays sous le nom hollandais de banket (wougat). Le banket est formé de cailloux reliés les uns aux autres par une sorte de ciment siliceux qui contient des cristaux de pyrite ferrugineux. Au-dessus du niveau permanent des eaux, ces pyrites ont été partiellement oxydées au contact de l'air et de l'humidité. Ainsi la roche est de moins en moins oxydée ; à mesure que l'on descend au-dessous de la surface libre et, dans les grandes profondeurs, la roche est presque uniquement pyriteuse. La partie oxydée, désignée sous le nom de minerai *free-milling*, est extrêmement friable.

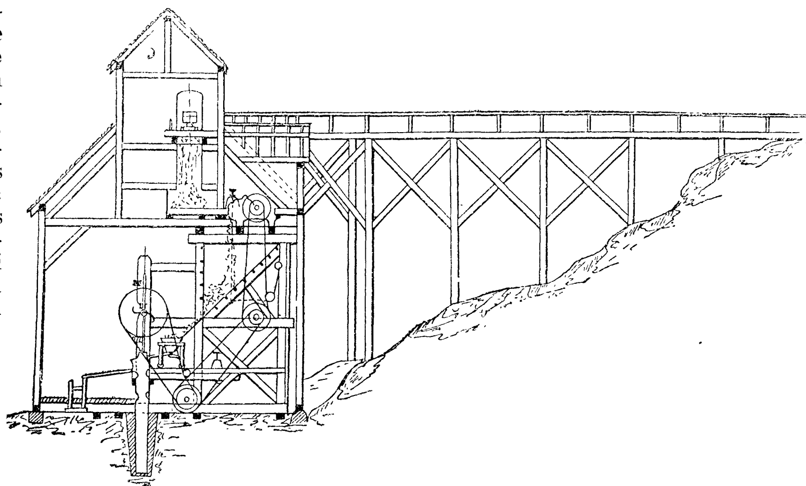
A la sortie de la mine, le triage du minerai se fait généralement sur une plate-forme faisant suite aux grilles sur lesquelles on décharge le minerai. Une prise d'eau permet l'arrosage du minerai, dont les gros morceaux sont simplement triés à la main sans être fragmentés. Le minerai est ensuite complètement désagrégé et réduit en fine poussière, afin que les éléments d'or, si petits qu'ils soient, puissent arriver au contact des réactifs qui seront chargés de les dissoudre. Le concassage se fait par des concasseurs à mâchoires ou mieux par un concasseur à mouvement de rotation excentrique ; l'un des plus employés, le broyeur Gatescounste, est un cône plein, à axe vertical, revêtu d'une enveloppe d'acier, qui tourne dans un vide conique, également revêtu de plaques à rainures en acier dur. Le minerai introduit entre les deux surfaces coniques se trouve rapidement broyé. Un tel broyeur concasse 24 tonnes par heure. Le minerai concassé est amené par un distributeur dans un mortier où se meuvent des pilons ou bocards. Dans chaque mortier se trouvent cinq bocards qui sont alternativement soulevés par une came en fonte, dont l'arbre est supporté par un bâti en bois. Sous l'influence de leur propre poids, ces pilons retombent sur un dé en même temps qu'ils tournent sur eux-mêmes, le minerai se trouve ainsi broyé. A la hauteur du dé, les parois intérieures du mortier sont revêtues de plaques de cuivre amalgamées, chargées de retenir les paillettes d'or. Le minerai sort, après broyage, entraîné par un courant d'eau, à l'état de boue ou de pulpe à travers une boîte métallique dont les dimensions règlent la finesse du broyage, et s'écoule en passant au-dessus d'une nouvelle plaque de cuivre amalgamé où l'or entraîné est retenu par le mercure. Chaque pilon pèse de 400 à 550 kilogr. ; il fait 92 chutes par minute et peut broyer 4 à 5 tonnes de minerai en vingt-quatre heures.


Broyeur à excentrique Cornet.

Les plaques d'amalgamation jouent un rôle important dans les bocards du type californien ; elles sont en cuivre très poreux et sont préparées avec un grand soin. Elles retiennent d'autant plus d'or que celui-ci est plus pur et se présente en paillettes plus volumineuses ; quand le métal est très divisé, l'or est entraîné en grande partie par l'eau. Aux Etats-Unis, au Venezuela, en Australie, où l'or est très pur et en grains assez volumineux, les plaques d'amalgamation absorbent 75 à 80 % d'or ; au Transvaal, on ne dépasse guère 55 %.

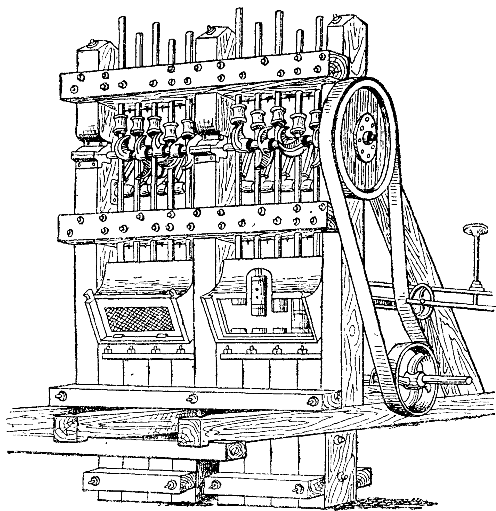
On recueille de temps en temps l'amalgame formé. On

gratte, au moyen de frottoirs en caoutchouc, la surface des lames et l'on retire ainsi l'amalgame qui est remplacé par du mercure. Le métier d'*amalgameur* réclame beaucoup d'attention et de pratique. La perte en mercure dépend de la nature du minerai : ainsi, elle est beaucoup plus grande avec les minerais pyriteux qu'avec le minerai oxydé de la surface. Au Transvaal, la perte en mercure est d'environ 28 gr. par tonne de minerai ; il en résulte que la consommation annuelle dans le district du Rand n'est pas inférieure à 2.000 bouteilles (de 32 à 34 kilogr.) représentant une valeur d'environ 300.000 fr.



Ensemble d'une batterie.

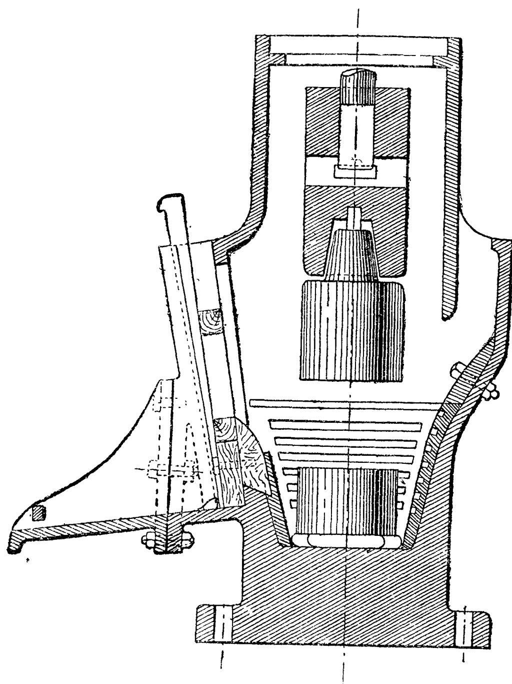
L'amalgame purifié par une addition de mercure, ce qui permet de le séparer de produits non dissous, est placé dans une presse dont la base est formée d'une plaque perforée recouverte d'une toile filtrante, comme dans les filtres-presses ordinaires. Cette opération permet d'éliminer l'excès de mercure, l'amalgame retiré de la presse



Batterie de 10 bocards.

est sec et consistant ; son aspect est celui de l'argent métallique. On le distille dans une cornue en fonte munie d'un tube de dégagement à circulation d'eau froide. L'or resté dans la cornue est fondu dans un creuset de plombagine avec une petite quantité de borax et de nitre, puis coulé dans des lingotières en fonte ; les lingots obtenus sont d'environ 28 kilogr., ils ont un titre de 800 à 835 millièmes, et contiennent de l'argent et d'autres métaux communs.

Le broyage et l'amalgamation simultanés laissent 40 à 50 % du métal précieux dans le minerai broyé, la *pulpe;* on en extrait la plus grande partie de l'or restant par deux procédés, la *chloruration* et la *cyanuration*, qui sont apppliqués : l'une, aux parties les plus lourdes de la pulpe ; l'autre, aux parties les plus légères. La séparation de la pulpe se fait à l'aide de différents appareils fondés tous sur le même principe et dont le plus répandu est le *frue vanner*. Ce frue consiste en une courroie sans fin en caoutchouc, légèrement inclinée et supportée par des rouleaux, sa largeur est de $1^m,20$ et sa longueur de $3^m,60$ Le minerai broyé et mélangé d'eau est amené à environ 1 m. de la tête de courroie et coule, lentement entraîné par des filets d'eau,

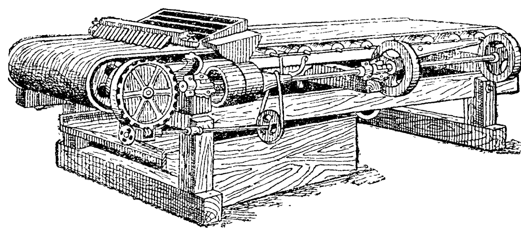


Mortier d'une batterie de bocards.

sur ce plan incliné qui, en plus de son mouvement de déplacement longitudinal (en sens inverse de la pente), reçoit régulièrement des secousses transversales. Il se fait ainsi une séparation entre les parties métalliques plus denses et par conséquent plus adhérentes à la courroie, qui remontent contrairement au courant d'eau et les parties quartzeuses légères entraînées par celui-ci, de sorte qu'on finit par obtenir, à un bout, les *concentrés* (pyrite et or),

tandis que de l'autre côté s'écoulent des résidus sableux (*tailings*) et des boues fines (*slimes*).

Les tailings et les slimes représentent la presque totalité du minerai broyé; les concentrés ne correspondent qu'à une faible fraction, environ 3 %. Ces concentrés sont très riches en or, ils contiennent généralement de 150 à

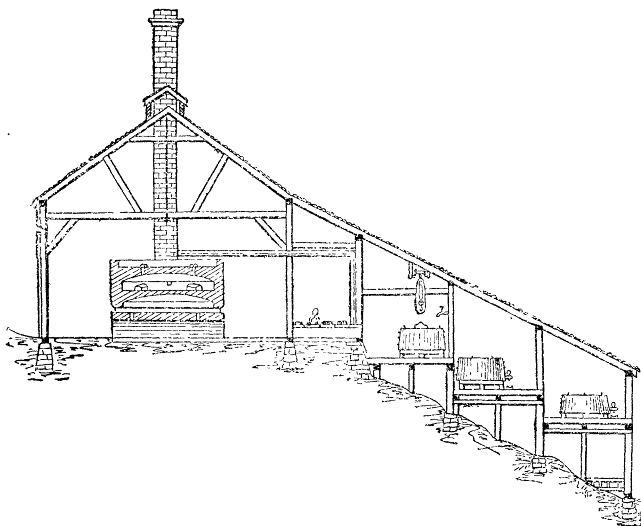


Frue vanner.

230 gr. par tonne. Ce sont eux qui sont soumis à la chloruration, chloruration qui ne se fait pas, généralement, sur place, mais dans un petit nombre d'usines qui centralisent tous les concentrés.

La chloruration repose sur la propriété que possède l'eau de chlore de dissoudre l'or en formant une solution aurifère où l'or peut être facilement précipité à la température ordinaire par addition de sulfate ferreux. La chloruration doit être précédée d'un grillage pour oxyder toutes les parties pyriteuses qui absorberaient inutilement du chlore au moment de la chloruration. Le soufre, l'arsenic, l'antimoine, sont éliminés, et les métaux, à l'exception de l'or, sont transformés en oxydes.

Le grillage s'effectue dans de longs fours à réverbère, puis le minerai oxydé est chargé dans des cuves en bois munies d'un double fond percé de trous. Le chlore, engendré en dehors, est conduit entre les deux fonds et pénètre graduellement dans la masse du minerai poreux et humecté d'eau. Cette eau se sature peu à peu de chlore qui agit sur l'or et le dissout; en ajoutant une nouvelle quantité d'eau, on entraîne le chlorure dans une cuve où on l'additionne de sulfate ferreux; l'or précipité se dépose lentement et, après vingt-quatre heures, on décante la solution qui surnage. Le précipité d'or lavé est fondu dans un creuset de graphite en présence d'un fondant oxydant.



Coupe d'une usine de chloruration.

Le procédé de chloruration imaginé par Plattner a reçu quelques modifications; quelquefois on opère avec le chlore sous pression; d'autres fois, on laisse digérer le minerai dans l'eau de chlore comprimée. La chloruration transforme l'argent en chlorure d'argent insoluble qui reste dans le résidu et se trouve par conséquent perdu.

Les portions du minerai broyé, entraînées par le courant d'eau du *frue vanner* se rendent dans des cuves de repos, la première de ces cuves retient les parties les plus lourdes ou tailings, la cuve suivante les parties les plus légères ou slimes. Les tailings représentent 60 % du poids du minerai primitif et contiennent de 7gr,5 à 10gr,5 d'or à la tonne; les slimes correspondent à 40 % de minerai broyé, elles sont moins riches et renferment seulement de 4 à 7 gr. d'or par tonne.

Les slimes entraînent avec elles un dixième de l'or total, or qui jusqu'ici est complètement perdu, car on n'a pas encore réussi à extraire cet or; des essais se font en ce moment au Transvaal qui pourraient bien aboutir à un résultat, mais on n'est pas encore fixé sur la valeur des procédés proposés.

Les tailings sont traités par la cyanuration, méthode imaginée en 1891 par Mac Arthur et Forrest. Elle repose sur la propriété que possède le cyanure de potassium de dissoudre l'or en formant un cyanure double d'or et de potassium dont la solution est précipitable par le zinc. En réalité, le zinc métallique précipite l'or très lentement si la solution est diluée, mais que dès que l'or a commencé à se déposer il se forme un couple or-zinc qui active la précipitation.

On mélange les tailings avec une solution de cyanure contenant en moyenne 0gr,4 % de cyanogène dans de grandes cuves pouvant contenir 70 à 100 tonnes de minerai. Ces cuves sont munies à la partie inférieure d'un filtre constitué par un châssis en bois recouvert d'une sorte de canevas formé de couches superposées de fibres de noix de coco; la solution traverse ce filtre quand la dissolution est terminée et se rend ensuite aux caisses à zinc. La plupart du temps on fait circuler méthodiquement une même solution de cyanure dans plusieurs cuves.

La quantité de cyanure consommée atteint jusqu'à 900 gr. de cyanure par tonne de minerai, et dépasse plus de 60 fois la quantité théoriquement nécessaire à la dissolution; c'est qu'en fait un grand nombre de substances du minerai agissent sur le cyanure pour le décomposer inutilement, par exemple les pyrites à demi oxydées et transformées en sulfates acides mettent de l'acide cyanhydrique en liberté. La plupart des métaux tels que le cuivre présentent aussi des inconvénients dans la cyanuration. Le zinc qui doit précipiter l'or de la solution cyanurique est préparé en rognures de manière à multiplier les surfaces de contact; 1 kilogr. de ce zinc représente une surface d'environ 10 m. q. et occupe dans la caisse un volume de 20 litres. Ces rognures peuvent être comprimées assez fortement de manière à former une masse élastique spongieuse que l'on place au fond des caisses à zinc. Le fond de ces caisses est formé par un treillis mobile, de manière à faciliter la circulation du liquide et la séparation de l'or qui se dépose. L'opération nécessite l'emploi de plusieurs de ces caisses à zinc. Des caisses à zinc, la solution de cyanure est envoyée dans une citerne, où l'on corrige son titre de façon à la faire servir de nouveau. Les caisses à zinc sont vidées deux fois par mois : le résidu solide est lavé à l'eau de façon à détacher le précipité d'or et à le faire passer à travers les mailles du treillis sur lequel repose le

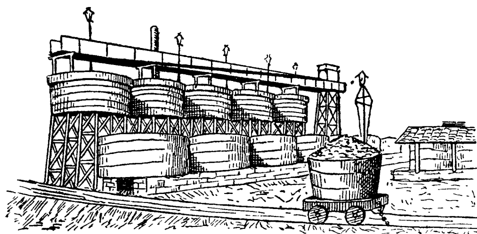
zinc. Les rognures de zinc dissoutes restent sur ce treillis. Le précipité est calciné, de manière à oxyder les métaux et à décomposer les cyanures, puis le résidu solide est fondu avec un mélange de carbonate de soude, de borax et de spath fluor. On coule l'or dans des lingotières.

Siemens et Haske ont donné un autre procédé pour isoler l'or de sa solution de cyanure. La méthode consiste à précipiter l'or au moyen d'un courant électrique en se servant d'une plaque de fer comme électrode positive et d'une feuille de plomb comme électrode négative. L'or et l'argent se déposent sur la feuille de plomb, tandis que le cyanure se porte sur le fer pour donner du bleu de Prusse. Ce précipité est recueilli, puis converti en cyanure par le carbonate de potasse. On sépare l'or et l'argent du plomb par coupellation. On a aussi proposé de précipiter l'or par l'aluminium.

Le procédé du cyanure de potassium appliqué aux tailings donne un rendement qui varie de 50 à 75 % suivant la marche plus ou moins soignée des réactions.

Les mines du Transvaal livrent leur or à l'état brut qui passe alors par l'intermédiaire du raffineur avant d'arriver à l'Hôtel des monnaies. Tout l'or du Transvaal arrive à Londres, et est traité dans des maisons de raffinage, comme les maisons Rothschild, Johnson et Masé, et celles-ci, après avoir prélevé un gros bénéfice, écoulent leur or fin aux divers consommateurs. L'or utilisé en France passe ainsi en grande partie par l'intermédiaire de l'Angleterre et supporte alors un droit d'entrée quatre fois plus fort que s'il venait directement du pays d'origine.

Les pays aurifères, riches en combustible, remplacent souvent l'amalgamation par la fusion des sables aurifères. Ce procédé fournit une grande quantité du métal précieux. On traite le sable d'or dans un haut fourneau avec des



Cuves de cyanuration.

fondants pour fonte aurifère, et de celle-ci on sépare l'or avec l'acide sulfurique.

Au Mexique, on fond le minerai avec de la litharge; il en résulte par réaction un plomb d'œuvre, riche en or, que l'on soumet ensuite à la coupellation.

Affinage. — Pour purifier l'or brut, on le soumet à l'opération appelée affinage; l'or est traité à chaud par l'acide sulfurique, de densité 1,848, pendant environ douze heures; l'argent, le cuivre se transforment en sulfates, et l'or reste inattaqué. Le sulfate d'argent insoluble se solidifie sous la forme d'une bouillie cristalline, on l'enlève et on le met dans une chaudière pleine d'eau bouillante, en contact avec des lames de cuivre qui précipitent l'argent. L'argent se dépose sous la forme d'une masse blanchâtre, grenue, appelée chaux d'argent par les ouvriers. La solution de sulfate de cuivre évaporée fournit le vitriol. Quant à l'or, il est traité à l'ébullition par du carbonate de soude, puis fondu et coulé en lingots. On a appliqué cette méthode à la récupération de la petite quantité d'or 1/1000 environ contenu dans les vieilles monnaies d'argent.

Les ateliers d'affinage à Paris remettent au propriétaire de l'argent aurifère à affiner, aussi bien l'argent que l'or séparés et ils reçoivent pour prix de leur travail 5 fr. à 5 fr. 50 par kilogramme de métal affiné, plus le cuivre contenu dans l'alliage. Quand l'alliage ne dépasse pas 1/10e d'or, ils retiennent 1/20000e de l'or et tout le cuivre, et comptent en outre une prime de 75 cent. par kilogramme de métal affiné. Pour l'affinage de l'or argentifère on prend, à Paris, 5 fr. par kilogramme. Paris et les environs affinent annuellement pour plus de 200 millions de fr. de métaux précieux pour la Banque de France, la Monnaie et la spéculation particulière.

Battage (V. Batteur d'or).

Alliages. — A cause de sa grande mollesse, l'or ne peut être utilisé qu'allié au cuivre ou à l'argent. La proportion de cet alliage constitue le *titre*. Le titre de la monnaie d'or est rigoureusement déterminé pour chaque pays (V. Monnaie, t. XXIV, p. 135 et suiv.).

Pour la confection des objets d'orfèvrerie, de bijouterie, pour les médailles, etc., les alliages d'or sont également soumis à un titre légal et garantis par un poinçonnage (V. Garantie). Ils présentent les titres suivants :

Orfèvrerie	1er titre.	920/1000e	3/1000e de tolérance au-dessous
	2e —	840 —	
	3e —	750 —	
Joaillerie	. . . . .	750 —	
Médailles	. . . . .	916 —	

	Proportions relatives Or.	Argent.	Cuivre.
Or dit de Nuremberg......	55	55	100
Soudures : pour objets de 750/1000e..	400	100	100
Soudures : Or rouge	300		100

C. Matignon.

V. Technologie. — Dorure (V. ce mot).

VI. Beaux-arts. — A cause de ses multiples qualités (ductilité, malléabilité, rareté), l'or, de tout temps considéré comme le plus précieux des métaux, fut travaillé, dès la plus haute antiquité, par les joailliers et les orfèvres : les peuples anciens l'appliquaient sur le bois, le cuivre, l'argent et le laiton ; plus tard, on imagina de l'associer au carton, au plâtre, au verre, à la céramique. L'importance attachée à la possession de l'or explique comment les rois, les princes, les seigneurs se montrèrent si jaloux de détenir en abondance des joyaux d'or : la vaisselle de table des rois français était en or, et les inventaires des ducs d'Anjou, de Bourgogne, de Berry, attestent que, chez ces princes, les grandes pièces de vaisselle d'or : hanaps, salières, chandeliers, burettes, flacons, gobelets, aiguières, plats, etc., étaient innombrables. Même abondance de pièces d'orfèvrerie dans le trésor des églises durant tout le moyen âge. Il est remarquable que vers le début du XVIe siècle, l'or cessant de constituer à peu près exclusivement la fortune mobilière de nos ancêtres, ce que l'on commença de rechercher dans les ouvrages d'orfèvrerie, ce fut moins la valeur intrinsèque que l'élégance de la forme et la beauté de l'exécution. Enfin, au milieu du XVIIIe siècle, l'or fut banni du mobilier ; le vermeil et le bronze doré prirent sa place, et, à dater de cette époque, le « roi des métaux » fut réservé pour la parure et pour ces menus objets qui sont comme les accessoires du costume, tels que nécessaires, boîtes et drageoirs de poche, tabatières, etc. G. Cougny.

VII. Statistique et commerce. — D'après une statistique qui a été dressée par M. de Foville et dont les données, naturellement très approximatives, ont été empruntées aux travaux de Soetbeer et aux publications de la direction de la Monnaie des Etats-Unis, la production de l'or, dans le monde entier, se serait élevée, depuis quatre siècles, à 13.864.900 kilogr., représentant, au cours actuel de 3.444 fr. 44 (or fin monnayé), une valeur de 47.755.300.000 fr., et se répartissant comme suit :

PÉRIODES	KILOGRAMMES d'or fin	VALEUR en francs
1493-1850....	4.752.000	16.367.600.000
1851-1875....	4.775.600	16.448.500.000
1876-1897....	4.337.300	14.939.200.000
1493-1897....	13.864.900	47.755.300.000

Pour les dix dernières années, la production annuelle a été la suivante :

ANNÉES	KILOGRAMMES d'or fin	VALEUR en francs
1888............	165.700	571 millions
1889............	185.800	640 —
1890............	178.500	615 —
1891............	196.500	677 —
1892............	220.600	760 —
1893............	236.600	816 —
1894............	272.600	939 —
1895............	300.000	1.033 —
1896............	305.400	1.052 —
1897............	357.300	1.230 —
1888-1897.......	2.419.000	8.333 millions

Ainsi, depuis la découverte du nouveau monde jusqu'au milieu de ce siècle, pendant une période de 357 ans, il n'avait été extrait que 4.752.000 kilogr. d'or. Les vingt-cinq années qui ont suivi, de 1851 à 1875, ont donné une production un peu supérieure, 4.775.600 kilogr., et, depuis, la moyenne annuelle est restée, en apparence, sensiblement la même : 4.337.300 kilogr. en vingt-deux ans. En réalité, il y a eu de 1876 à 1885 une diminution constante dans la production, qui a fait baisser la moyenne ; dans ces dix dernières années, au contraire, la quantité d'or extraite n'a cessé de croître, comme le montre le deuxième tableau, dans des proportions considérables : 357.300 kilogr. en 1897 contre 165.700 kilogr. en 1888.

Les Etats-Unis et l'Australie ont tenu longtemps la tête dans la production, suivis, à un moment, de près par la Russie, et très loin par le Mexique et l'Amérique du Sud :

PAYS	MOYENNE ANNUELLE (en milliers de kilogrammes) 1851 à 1860	1861 à 1865	1866 à 1870	1871 à 1875	1876 à 1880	1881 à 1885
Etats-Unis............	83	67	76	60	64	48
Australie.............	76	78	71	63	45	43
Russie................	26	24	30	33	40	35
Mexique et Amérique du Sud.............	7	7	7	7	7	7
Autres pays...........	8	9	8	11	16	16
Moyenne annuelle totale......	200	185	195	171	172	149

Depuis, les mines du Transvaal ont pris un rapide développement, en même temps que les Etats-Unis et l'Australasie sont revenus, grâce à l'amélioration des procédés d'extraction, à leur ancien chiffre de production et l'ont même finalement dépassé. La Russie est, au contraire, demeurée stationnaire. Voici, du reste, pour l'ensemble des années 1886 à 1897, quelle a été, pour ces quatre pays, la moyenne annuelle de la production :

PAYS	KILOGRAMMES d'or fin	VALEUR en francs
Etats-Unis...........	56.000	192.900.000
Australasie..........	52.000	179.000.000
Russie...............	34.000	117.100.000
Afrique du Sud.......	29.000	99.800.000
Autres pays.........	46.000	158.400.000
Total..........	217.000	747.200.000

Depuis trois ou quatre ans, le Transvaal marche de pair avec les Etats-Unis. Il les a même dépassés en 1897, comme le montre le tableau ci-après, qui a été établi par la direction de la Monnaie des Etats-Unis et reproduit par M. Edmond Théry dans son ouvrage *Europe et Etats-Unis*. Le kilogramme d'or fin y est évalué, comme dans tout ce qui précède, au cours légal de 3.444 fr. 44.

Production de l'or dans le monde entier en 1897.

PAYS	KILOGRAMMES d'or fin	VALEUR en francs
Afrique du Sud........	87.728,1	302.028.200
Etats-Unis...........	86.308,4	297.140.300
Australasie..........	83.782,4	288.444.100
Russie...............	34.975,5	120.412.700
Mexique.............	14.197,8	48.880.000
Indes britanniques.....	10.904,6	37.542.000
Canada,.............	9.068,4	31.220.400
Colombie............	4.513,8	15.540.000
Guyane britannique....	3.452,4	11.886.000
Autriche-Hongrie.....	3.363,7	11.580.400
Chine...............	3.323,8	11.443.100
Guyane française......	2.313,3	7.964.200
Allemagne......... ...	2.066,0	7.112.600
Brésil...............	1.811,8	6.238.000
Venezuela...........	1.424,1	4.902.900
Chili................	1.397,2	4.810.100
Bolivie..........	1.128,4	3.885.000
Corée...............	1.103,0	3.797.400
Japon...............	1.079,2	3.715.600
Pérou..............	944,9	3.253.000
Guyane hollandaise....	740,6	2.549.600
Amérique centrale.....	707,9	2.437.200
Italie...............	292,5	1.007.000
République Argentine...	207,0	712.800
Equateur...	200,0	688.400
Suède...............	127,0	437.200
Bornéo..............	69,1	238.000
Uruguay.............	55,0	189.000
Angleterre...........	52,8	181.800
Turquie.............	11,0	37.800
Total......	357.349,7	1.230.274.800

La distribution de l'or par pays et son emploi sont moins faciles à déterminer, car la statistique manque, à cet égard, de données précises, et les éléments qu'elle peut se procurer sont souvent contradictoires. L'or sert à de nombreux usages : pour fabriquer les monnaies, les bijoux, les pièces d'orfèvrerie, pour dorer l'argent, le cuivre, le zinc, le verre, la porcelaine. On en fait aussi divers composés qui ont des usages industriels : le chlorure d'or, employé principalement en photographie, la pourpre de Cassius, en peinture, etc. (V. ci-dessus, § *Chimie*). La fabrication de la monnaie paraît avoir absorbé à elle seule, depuis un quart de siècle, près de la moitié de l'or extrait. Si l'on prend, en effet, la période de 1873 à 1897, on constate que sur 16 milliards et demi de fr. d'or qui ont été produits, 7 milliards au moins ont été convertis en monnaie, le stock monétaire universel de l'or étant passé de 14 à 15 milliards environ en 1873 à 21.798 millions en 1897, se répartissant comme suit (évaluations de la direction de la Monnaie aux Etats-Unis) :

Monnaies d'or en circulation à la fin de 1897.

PAYS	Valeur en francs
France.........	3.860.000.000
Allemagne.......	3.272.500.000
Russie......................	2.920.000.000
Angleterre..................	2.934.000.000
Autriche-Hongrie............ ..	892.500.000
Italie.......................	484.500.000
Turquie.........	250.000.000
Espagne..........	225.000.000
Roumanie...................	193.000.000
Belgique....................	175.000.000
A reporter........	15.206.500.000

PAYS	Valeur en francs
Report	15.206.500.000
Suisse	120.000.000
Hollande	109.500.000
Danemark	77.000.000
Suède	53.000.000
Norvège	37.500.000
Portugal	27.500.000
Serbie	14.500.000
Bulgarie	5.000.000
Grèce	2.500.000
Total pour l'Europe	15.653.000.000
Etats-Unis	3.481.500.000
Autres pays	2.664.000.000
Monde entier	21 798.500.000

Pour la seule année 1896, la frappe de la monnaie d'or représente une valeur totale de 1.015 millions de fr., alors que la production de l'or n'est guère plus élevée : 1.052 millions.

De son côté, la consommation industrielle paraît se tenir annuellement aux environs de 300 millions de fr. C'est du moins ce qui ressort des statistiques de MM. Soetbeer. Haupt, Leroy-Beaulieu. D'après M. Haupt, les principaux pays ont employé pour cette consommation en 1886 :

Angleterre	58	millions	de fr.
France	43	—	—
Allemagne	41	—	—
Suisse	34	—	—
Amérique	66	—	—
Autres pays	48	—	—
Total	290	millions	de fr.

Tout compte fait, on arrive, pour la période précédente de 1873 à 1897, à une consommation industrielle totale de 6 milliards 200 millions de fr. Si on y ajoute les 7 milliards convertis en monnaie et 2 milliards et demi environ restés en Asie et en Afrique et perdus pour la circulation des autres pays du monde, on approche bien près du montant de la production totale, soit 16 milliards et demi. Il faudrait du reste, faire entrer aussi en ligne le *frai* et les pertes d'autre nature. Une commission monétaire suédoise a estimé, en 1869, l'usure annuelle subie par la circulation universelle de l'or à 60 millions de fr. Les statisticiens anglais Newmarch et Mac Culloch l'évaluent seulement, le premier à 0,25 % de la circulation totale, le second à 0,05 %.

Pour la France seule, la statistique douanière des métaux précieux indique, de 1884 à 1897, une importation de 1.384 millions de fr. d'or et une exportation de 400 millions de fr., soit un excédent net d'importation de 984 millions de fr. Pendant le même temps, l'encaisse or de la Banque de France s'est accru de 1.032 millions de fr., passant de 921 millions à 1.953 millions. L'augmentation a été d'ailleurs plus considérable encore pour d'autres banques d'Etat, notamment pour celle de Russie, dont l'encaisse or a passé de 700 millions de fr., à 3.095 millions.

Nous avons dit que le cours légal du kilogramme d'or fin était de 3.444 fr. 44. En réalité, la Banque de France l'achète 3.437 fr.; la différence, 7 fr. 44, correspond aux frais de monnayage. Pour les pièces d'or au titre de 9/10, la valeur réelle du kilogramme est, à ce cours, de 3.100 fr. Elle est de 2.755 fr. 56 pour les alliages aux 8/10, de 2.411 fr. 11 pour les alliages aux 7/10, etc. La Banque d'Angleterre achète l'or à l'once et dans l'hypothèse d'un alliage aux 11/12 (*standardgold*); le prix est de 77 shillings 9 pence (77 shillings 10 1/2 pence avec les frais de monnayage) ; en convertissant en kilogramme d'or fin et en liv. st. on obtient, comme cours du kilogramme d'or fin monnayé, 136 liv. st. 56, ce qui fait ressortir la livre sterling à 25 fr 221, et, réciproquement, le franc à 0,0396 liv. st. ; c'est la parité théorique de change. La Banque impériale d'Allemagne achète l'or à raison de 1.392 marks la livre de 500 gr. (1.395 marks avec les frais de monnayage) : donc 1 mark = 1 fr. 234 (V. CHANGE). Londres est le grand marché de l'or.

Depuis la suppression du bimétallisme, en 1873, la monnaie d'or est l'unique base du crédit international. Dans la plupart des pays, on a néanmoins conservé à la monnaie d'argent son ancienne valeur de la parité bimétallique :

$$1 \text{ kilogr. d'or fin} = \frac{4,50}{0,2903} \text{ kilogr. d'argent fin} = 15,5$$

environ. Mais le prix réel de l'argent a en réalité considérablement baissé, et le rapport, après s'être maintenu sur le marché de Londres, entre 15, 19 et 15,78 jusqu'en 1872, s'est élevé à 15,92 en 1873, pour passer à 18,64 en 1883, à 26,49 en 1893, à 34,23 en 1897 (V. ARGENT et MONNAIE). L. SAGNET.

VIII. Thérapeutique.—Les préparations auriques ont une action réelle contre la syphilis, surtout contre les accidents secondaires et tertiaires. On emploie à l'intérieur la poudre d'or à la dose de 1 à 20 centigr., le chlorure d'or (5 à 15 milligr.) et l'oxyde d'or. Les mêmes préparations peuvent être utilisées à l'extérieur sous forme de pommades. On a préconisé le chlorure double d'or et d'ammonium contre l'aménorrhée et la dysménorrhée. Enfin l'or est fréquemment utilisé en *métallothérapie* (V. ce mot). Au point de vue physiologique, les préparations auriques prises à doses faibles et prolongées exagèrent les sécrétions cutanée, salivaire et rénale, agissent comme stimulantes et modifient avantageusement le mouvement nutritif amoindri, affaibli par la syphilis. L'or a une action excitante sur l'économie en général ; il exalte les fonctions intellectuelles et génésiques et jouit de propriétés emménagogues énergiques. En résumé, son emploi pharmaceutique est parfaitement justifié, surtout pour les malades chez lesquels le mercure détermine des accidents.

IX. Art héraldique. — Le premier des métaux employés en armoiries. Il symbolise la gloire et la richesse. L'*or* s'indique en blason par un pointillé:

X. Monnaie (V. MONNAIE et ci-dessus, § *Statistique et Commerce*).

BIBL. : E. LEVASSEUR, *la Question de l'Or*; Paris, 1858. — A. PHILIPPS, *The Mining and Metallurgy of gold and silver ;* Londres, 1867. — RAYMOND, *Silver and Gold;* Londres, 1873. — SUESS, *Die Zukunst des Goldes ;* Vienne, 1877. — Vom RATH, *Ueber das Gold;* Berlin, 1879. — L. SIMONIN, *l'Or et l'Argent ;* Paris, 1880. — J. PERCY. *Silver and Gold ;* Londres, 1880. — BALLING, *Manuel pratique de l'art de l'essayeur* (trad. fr. par L. Gautier) ; Paris, 1881. — SOETBEER, *Materialien zur Erläuterung und Beurteilung der Edelmetallverhältnisse ;* Berlin, 1886 (2e édit.). — Th. EGLESTON, *The Metallurgy of gold, silver and mercury in the United States ;* New York, 1887. — A. RICHE, *l'Art de l'essayeur ;* Paris, 1888. — EISSLER, *The Metallurgy of gold;* Londres, 1888. — CUMENGE et FUCHS, *l'Or, ses propriétés, ses gisements et son extraction,* dans l'*Encyclopédie chimique* de Frémy (t. III et V) ; Paris, 1888-92. — A.-G. LOCK, *Practical gold mining ;* Londres, 1889. — C. ROSWAY, *l'Argent et l'Or : production, consommation et circulation ;* Paris, 1890, 2 vol. — SOETBEER, *Litteraturnachweis über Geld-und Munzwesen ;* Berlin, 1892. — HAUPT, *Gold, Silber und die Valutaherstellung;* Vienne, 1892. — FUCHS et DE LAUNAY, *Traité des gîtes minéraux et métallifères ;* Paris, 1893, 2 vol. — H. DE MOSENTHAL, *le Traitement des minerais d'or aux mines de Witwatersrand;* Paris, 1894. — ROSE, *The Metallurgy of gold;* Londres, 1894. — SCHMEISSER, *Ueber Vorkommen und Gewinnung der nutzbaren Mineralien in der Südafrikanischen Republik Transvaal;* Berlin, 1894. — SCHABEL, *Traité de métallurgie* (trad. franç. par L. Gautier) ; Paris, 1895. — FUTTERER, *Afrika in seiner Bedeutung für die Goldproduktion ;* Berlin, 1895. — F.-H. HATCH et J.-A. CHALMERS, *The gold mines of the Rand ;* Londres, 1895. — Ch.-S. GOLDMANN, *South African mines, their position, results and developments;* Londres, 1895-96, 3 vol. — L. WEIL, *l'Or;* Paris, 1896. — H. DE LA COUX, *l'Or, gîtes aurifères, extraction de l'or ;* Paris, 1896. — Edm. THÉRY, *Europe et Etats-Unis d'Amérique. Statistiques d'ensemble;* Paris, 1899. — *Annuaire français des mines d'or ;* Paris, 1896. — *Reports of the director of the mint upon production of the precious metals in the United States ;* Washington, ann. 1880 et suiv. — *Annales des mines.* — *Bulletin de la Société de l'industrie minérale.* — *Revue universelle des mines et de la métallurgie.* — *L'Economiste européen.*

OR (Iles d') (V. Hyères [Iles d']).

OR. Rivière de Russie, affl. g. de l'Oural. Naît dans la chaîne des Mougodjar, au mont Karataou. Coule dans une direction générale S.-N. Longueur 260 kil. Courant impétueux, coupé de bancs de sable; eaux légèrement salées et peu poissonneuses. Après avoir traversé une région montagneuse, l'Or coule à travers des prairies fertiles et atteint une largeur de 30 m. Ses principaux affluents sont l'Ouissoul Kara et la Kamychakly.

ORAÂS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Sauveterre; 460 hab.

ORACLE (V. Divination, t. XIV, p. 733).

ORADOUR. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Pierrefort; 890 hab. Filature de laines. Nombreuses ruines féodales : à Ribeyre, château de Malbec; à Rocheburne, château du XV[e] siècle; à Bennes, château du XV[e] siècle; à Serres, château du XIV[e] siècle; à Pierrefiche, ruines du XIII[e] siècle du village de Combret. Gorges de l'Espic et de la Truyère; pittoresques roches volcaniques à Bonnestrade.

ORADOUR. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. d'Aigre; 624 hab.

ORADOUR-Fanais. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. (S.) de Confolens; 871 hab.

ORADOUR-Saint-Genest. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. du Dorat; 1.355 hab.

ORADOUR-sur-Glane. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Rochechouart, cant. de Saint-Junien; 2.030 hab.

ORADOUR-sur-Vayres. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Rochechouart; 3.293 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Filature de laine. Fabr. de droguets.

ORAGE. Agitation violente de l'air, accompagnée de pluie ou de grêle, d'éclairs et de tonnerre. Le Verrier, dans son célèbre plan d'observation des orages, simplifia cette définition, la réduisant au strict nécessaire. D'après ce plan, qui a été suivi par les auteurs des *Instructions météorologiques* de tous les pays, l'orage commence avec le premier coup de tonnerre entendu et finit avec le dernier; les points à noter dans les bulletins d'orage sont : les heures du début et de la fin; la direction des points de l'horizon où l'orage apparaît et disparaît; la vitesse et la direction des nuages; la force et la direction du vent; l'intensité des éclairs, du tonnerre, de la pluie, de la grêle; la durée de la pluie ou de la grêle.

Les premières recherches vraiment scientifiques sur ce sujet remontent au siècle dernier. Le rapport de Leroi, Buache et Tessier sur le fameux orage du 13 juil. 1788, publié deux ans plus tard dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, montra la voie à suivre. Mais, à cause de la difficulté des communications postales (et télégraphiques, même après Chappe), l'étude d'un seul orage demandait un effort énorme. Ce n'est qu'à partir de 1863, que Marié-Davy, Fron, Plumandon, etc., en France; Mohn et Hildebrandsson, en Scandinavie; Lancaster, en Belgique; Ciro Ferrari, en Italie; Koppen, von Bezold, Franz Horn, Carl Tillmann, etc., en Allemagne; Prohaska, en Autriche, etc., dans des travaux approfondis, ont découvert un nombre considérable de faits définitivement acquis dont voici le court résumé.

En règle générale, les orages importants éclatent au même moment sur différents points d'une longue ligne *isochrone* qui se transporte parallèlement à elle-même vers l'E.-N.-E. avec la vitesse ordinaire aux bourrasques ou dépressions. En avant de l'isochrone, la pression barométrique et l'humidité relative baissent, la température augmente; sur cette ligne, *brusquement*, c'est le contraire qui se produit; en même temps, le vent tourne de 45° environ « avec le soleil » et souffle avec violence; le ciel se couvre de lourds nuages, la pluie ou la grêle tombe, accompagnée d'éclairs et de tonnerre, puis au bout de 10 à 120 minutes, le vent de tempête se calme graduellement et reprend sa direction première; la pression barométrique, qui avait eu un ressaut très brusque au début de l'orage, reprend son allure ordinaire; les phénomènes électriques s'éloignent vers l'E.-N.-E.; le ciel se découvre; la pluie cesse; l'humidité relative diminue; la température se relève un peu, mais reste parfois basse. Telle est la règle générale, sujette à des exceptions, surtout en ce qui concerne la direction du déplacement des orages et celle du vent.

On était moins d'accord quand on cherchait la cause des orages ou leurs relations avec la dépression principale qui les entraîne. L'isochrone d'orage est-elle le siège d'un très grand nombre de petites dépressions secondaires ou d'une seule? L'isochrone se trouve-t-elle entre deux minima secondaires, ou entre un maximum et un minimum secondaires très allongés, ou au fond des « anses » de basse pression appelées aussi « sacs d'orage »? Le vent de l'orage est-il produit par la chute de l'air froid qui est en arrière du bord de l'isochrone, ou par un tourbillon à axe horizontal? Y a-t-il des orages de chaleur et des orages de dépression, ou bien ces deux variétés sont-elles impossibles à distinguer l'une de l'autre? Le vent des orages est-il en conformité ou en contradiction avec la loi de Buys-Ballot?

Telles étaient les divergences qu'il s'agissait de concilier; tels étaient les points obscurs qu'il fallait éclairer. Un progrès important avait été fait, pourtant, en ce qui concerne la vraie nature de l'orage : on n'y considérait plus l'électricité comme une *cause*, et le fait est qu'elle n'y a guère plus d'importance que la fumée dans un coup de fusil. Kaemtz avait noté cela dès 1840; Mohn et Hildebrandsson, quarante ans plus tard, ont formulé une conclusion encore plus nette : « Nous arrivons, disent-ils, à ce résultat surprenant que, pendant un orage, le tonnerre même, ou les phénomènes électriques, sont des phénomènes secondaires. » Et la preuve évidente qu'ils en donnaient était que toute pluie qui arrive sous forme d'averse, même le grésil à une température au-dessous de 0°, est accompagnée *de variations identiques* dans la marche des instruments, qu'elle soit suivie de tonnerre ou non.

Presque simultanément, en France, en Belgique et en Italie (Manuel Johnson l'avait même déjà remarqué en Ecosse, en 1857, à propos du ressaut barométrique), on constatait que tel ou tel phénomène de pression, de vent, etc., prétendument caractéristique de l'orage, peut se produire soit entre deux stations très éloignées, frappées par l'orage, soit à une certaine distance d'une zone orageuse, soit, simplement, à propos d'une averse ou d'une giboulée.

En 1891, M. Durand-Gréville, s'étant aperçu que le ressaut barométrique brusque ou « crochet d'orage » se produit souvent non seulement sans orage, mais même sans averse ni giboulée, pourvu qu'il y ait en ce moment-là une hausse brusque de vitesse et un changement brusque de la direction du vent (ce que les marins appellent *grain blanc*), fut amené à rechercher en quoi les grains diffèrent des orages. Il ne trouva *aucune différence* autre que la présence ou l'absence de phénomènes électriques; et c'est ce qu'il essaya de rendre manifeste par le tableau suivant dans lequel est résumée l'étude des grains, plus large, mais un peu empirique, chez les marins, plus confinée mais plus scientifique dans les travaux d'Abercromby.

1. Hausse brusque de la vitesse du vent........				
2. Changement brusque de la direction du vent........	Grain blanc			
3. Hausse barométrique brusque........				
4. Baisse thermométrique brusque...		Grain de vent		
5. Hausse hygrométrique brusque...				
6. Augmentation rapide de la nébulosité........			Grain de pluie ou de grêle	
7. Averse, grêle........				Grain orageux
8. Eclairs et tonnerre........				

Il n'y a donc pas plus de différence essentielle entre le grain et l'orage qu'entre deux coups tirés avec le même fusil, l'un avec de la poudre ordinaire, l'autre avec de la poudre sans fumée.

Ce point établi, que l'*orage est un grain orageux*, il devenait très probable qu'entre deux points frappés par l'orage les stations intermédiaires devaient toutes enregistrer le même ressaut barométrique, les mêmes changements du vent, etc.; en d'autres termes que, sur les divers points de l'isochrone, il y a tantôt orage, tantôt simple grain, avec ou sans pluie, selon les conditions *locales* que rencontrait l'isochrone de *grain* (parfois orageux).

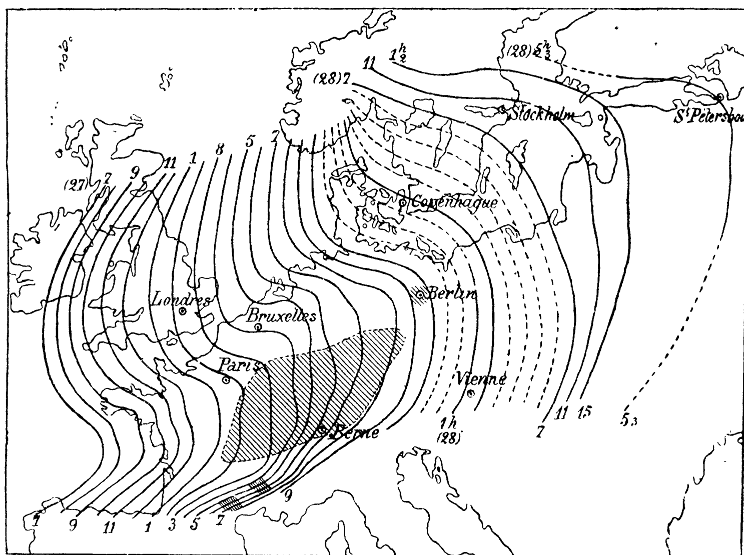


Fig. 1. — Isochrones du grain du 27-28 avril 1890.

Pour vérifier cela, il fallait étudier l'isochrone de grain non plus dans les limites d'un seul pays, mais tout entière et la suivre sur toute l'étendue de son déplacement à travers l'Europe, en accordant une importance égale aux points frappés ou non par l'orage, pourvu qu'ils fussent le siège de tout ou partie des troubles communs à l'orage et au grain. De plus, pour voir la vraie situation des orages dans l'ensemble de la dépression dont ils font partie, il fallait dresser des cartes d'isobares *sur toute l'Europe*, par millimètres et d'heure en heure.

La fig. 1 montre les avantages d'une étude d'ensemble. Cette carte, qui donne d'heure en heure la marche d'une ligne isochrone de *grain* (orageux par endroits), prouve d'abord que les isochrones peuvent s'étendre du centre d'une dépression jusqu'à sa circonférence. Cette *ligne* ou *rayon* de grain — bord antérieur du très étroit *ruban de grain* dans l'intérieur duquel se passent les phénomènes du grain orageux ou non — avait, le 27 août 1890, à sept heures du matin, abordé l'Angleterre et l'Espagne et devait passer par Saint-Pétersbourg le lendemain à cinq heures du soir. Elle n'était devenue *isochrone d'orage* que sur les points de son parcours, dans les régions ombrées sur la carte, où une température élevée et une grande humidité absolue avaient été les conditions *locales* de cette « préparation atmosphérique convenable », dont Marié-Davy, dès 1865, signalait déjà la nécessité.

Sur d'autres points de la ligne de grain, il n'y avait eu que des averses sans orage, mais toujours ayant pour cause l'introduction brusque d'un vent violent et froid. Sur d'autres, enfin, le vent seul et la pression avaient haussé brusquement, sans averse.

On se tromperait donc si on disait que l'orage et l'averse sont un phénomène purement local; de même, si on disait qu'ils ont une cause purement extérieure. La vérité est qu'il y faut à la fois une préparation locale et un trouble venu du dehors. Et cette remarque fait comprendre pourquoi, même dans l'intérieur des taches grises, tous les endroits n'ont pas eu de tonnerre à leur zénith, le passage de *la ligne de grain* ne pouvant éveiller d'orage que là ou l'humidité est assez abondante. Mais on se rend compte que *c'est la ligne de grain qui est continue*, tandis que les points frappés par l'orage se distribuent irrégulièrement sur elle, naissent et disparaissent selon les hasards de la préparation locale.

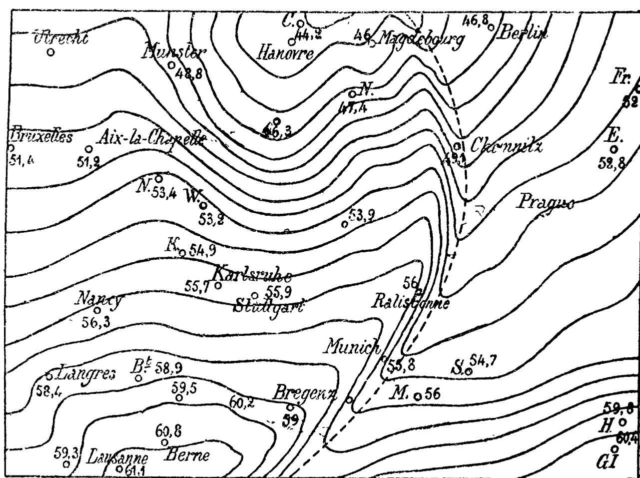


Fig. 2. — Carte des isobares du 27 août 1890 à 9 h. du soir, sur l'Europe centrale.

La fig. 2 représente, tracée par millimètres, la carte des isobares ou courbes d'égale pression barométrique le 27 août 1890, à neuf heures du soir, pour l'Europe centrale. Au premier coup d'œil, on voit combien le *zig-zag* des isobares d'une dépression à ligne de grain diffère de la forme presque circulaire des dépressions normales. La ligne de grain, en pointillé, part du centre de la dépression (non visible sur la carte) qui était au N.-N.-O. du Danemark, et passe par tous les points où l'isobare revient brusquement vers le centre. A sa droite, pression faible, vent relativement modéré; à sa gauche, hausse brusque de la pression et vent de tempête. Il n'y a pas d'orage en ce moment sur cette ligne, mais une demi-heure plus tard à Berlin, elle en éveillera un, parce qu'elle trouvera les conditions favorables.

Cette carte, qui donne pour la première fois la relation véritable, comme situation, des grains et des orages avec la distribution générale des pressions, fait voir la part de vrai qu'il y avait dans les idées courantes sur les anses, les couloirs, les langues de basse pression, les sacs d'orage, les « dépressions orageuses » (qui existent d'ailleurs dans des cas extrêmes, mais *sans tourbillonnement*), la position de l'isobare entre deux dépressions ou entre une dépression et une forte pression, etc.

Abercromby, dans son étude si remarquable sur les grains (non orageux), avait vu une partie de la vérité. Il attribuait aux isobares de grain la forme d'un V dont la bissectrice (notre ligne de grain) sépare les vents de N.-O., à gauche, des vents de S.-O., à droite. Une carte d'isobares plus étendue et plus détaillée, très difficile à faire, il y a quinze ans, à cause du petit nombre des observateurs et des instruments enregistreurs, lui aurait montré un *zig-zag* au lieu d'un simple V et lui aurait permis de raccorder son V avec l'ensemble de la dépression. Mais hâtons-nous d'ajouter que tout ce qu'il avait découvert subsiste et est confirmé par les recherches récentes. Signalons, en passant, que certaines dépressions ont deux ou plusieurs rayons de grain.

D'où vient le vent de grain ? Des couches supérieures, puisque le vent est relativement faible à droite et à gauche du ruban de grain (qui a de 20 à 80 kil. seulement de largeur) ; mais non des couches extrêmement élevées, puisque M. Hildebrandsson a vu que de violents orages ne troublaient pas la marche des cirrus, qui flottent à 10 kil. d'alt. E. Durand-Gréville.

ORAIN. Rivière du dép. du *Jura* (V. ce mot, t. XXI, p. 314).

ORAIN. Com. du dép. de la Cote-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Fontaine-Française ; 284 hab.

ORAINVILLE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel ; 273 hab.

ORAISON. I. Rhétorique. — Oraison funèbre. — Les *oraisons funèbres* sont essentiellement, comme l'indique l'étymologie latine, *oratio funebris*, des *discours* prononcés aux *funérailles* d'un ou de plusieurs personnages. Mais il faut distinguer ; les paroles d'adieu que l'on fait entendre aujourd'hui sur le bord d'une tombe ou devant un cercueil ne sont point des *oraisons funèbres ;* ce nom convient seulement à des œuvres oratoires d'un genre déterminé, qui n'étaient pas dans l'antiquité juive ou païenne ce qu'elles sont devenues avec le christianisme, et qui ne sauraient être aujourd'hui ce qu'elles furent au siècle de Louis XIV. Il est donc indispensable, si l'on veut se bien rendre compte des choses, de voir successivement ce qu'a été l'oraison funèbre : 1° dans l'antiquité ; 2° chez les Pères de l'Eglise grecque et latine ; 3° au XVIIe siècle ; 4° enfin dans les temps tout à fait modernes. Telle est la division naturelle de la présente étude.

L'oraison funèbre dans l'antiquité. — On sait que les anciens ont toujours eu pour les morts un véritable culte ; qu'ils cherchaient à les honorer par tous les moyens possibles, qu'ils visitaient leurs tombeaux et y offraient fréquemment des sacrifices à leurs mânes. De très bonne heure, ils s'attachèrent à faire revivre dans la mémoire des hommes, grâce aux séductions de l'éloquence, ceux qui n'étaient plus, et ainsi l'*oraison funèbre* fit partie intégrante de presque toutes les solennités funéraires. David pleura, dans un beau cantique, Saul et Jonathas (*IIe Livre des rois*, I) ; les Athéniens demandaient à leurs plus illustres orateurs l'éloge des guerriers morts pour la patrie, et la plus laconique de toutes les oraisons funèbres est celle qu'on pouvait lire sur la tombe des Spartiates tués aux Thermopyles : « Passant, va dire à Lacédémone que nous sommes morts ici pour obéir à ses lois ». Il reste un monument impérissable de cette éloquence, c'est le discours de Périclès ou, pour mieux dire, celui que lui a prêté l'historien Thucydide (II, 35-46). L'orateur commence par s'excuser d'avoir à parler malgré son insuffisance, mais il ne parle que pour obéir à la loi. Ensuite il fait brièvement l'éloge des anciens Athéniens et, très longuement, celui de ses compatriotes qui ont su faire de la république athénienne « l'école de la Grèce ». Il consacre à cet éloge, lui-même le dit naïvement, la plus grande partie de son discours. Vient alors la glorification des soldats morts sur les champs de bataille : ils ont été les dignes fils d'une telle patrie, et leurs noms ne périront pas, car « les grands hommes ont le monde entier pour tombeau... Même à l'étranger, la mémoire de leurs sentiments, plus encore que celle de leurs exploits, demeure immortelle ». Le discours se termine par quelques mots de consolation aux familles des guerriers morts, à leurs pères, qui auront peut-être d'autres enfants, à leurs frères, à leurs veuves enfin, et Périclès, cité plus ou moins fidèlement par Thucydide, adresse à ces dernières les étranges paroles que voici : « Le mérite des veuves, je le résume dans ce bref conseil : il consiste à demeurer fidèles au caractère de leur sexe, à faire que parmi les hommes il soit le moins possible parlé d'elles, soit en bien, soit en mal ». Après quoi l'orateur déclare qu'il a satisfait à la loi, et dit tout ce qu'il y avait à dire d'*utile*. « Maintenant, ajoute-t-il, après avoir payé un tribut de larmes aux morts qui vous appartiennent, retirez-vous. »

Par ce discours on peut juger de tous les autres, et les caractères de l'*oraison funèbre*, telle que la comprenaient les Grecs, apparaissent nettement. Il s'agit de louer, de glorifier ceux qui ont versé leur sang pour la patrie, et le véritable objet de ces harangues officielles, c'est en fin de compte d'exciter les vivants à imiter le courage de ceux qui ont péri : voilà ce que l'orateur trouve de plus « utile à dire », suivant le mot de Périclès. Aussi ne voyons-nous chez les Athéniens, peuple positif entre tous, que des *oraisons funèbres* collectives et faites en vertu de la loi ; on ne connaît pas de discours de ce genre consacré à la gloire d'un personnage illustre, d'un Solon, d'un Miltiade, d'un Périclès ou d'un Démosthène.

Tout autre fut la façon d'agir du peuple romain. Il ne lui parut jamais nécessaire de débiter de belles harangues pour exciter les citoyens à se faire tuer sur les champs de bataille, et il n'y eut pour honorer les guerriers morts ni funérailles solennelles ni *oraisons funèbres*. Mais il était permis aux particuliers de louer publiquement ceux qu'ils venaient de perdre, et, dès les premiers temps de la République, les familles patriciennes avaient adopté cet usage. Toutes les fois qu'il mourait un noble romain, homme, femme ou même enfant au berceau, on lui faisait, cela va sans dire, des obsèques pompeuses, et l'on chargeait un de ses proches de lui consacrer en plein forum un éloge emphatique. C'est ainsi que César prononça l'*oraison funèbre* de sa grand'tante Julia, veuve de Marius, et qu'il poussa l'hyperbole audacieuse jusqu'à la faire descendre en droite ligne de Iule, fils d'Enée, et par conséquent petit-fils de Vénus. L'orgueil de l'aristocratie romaine ne connaissait pas de bornes, et si l'on montrait dans l'atrium les bustes en cire de ses ancêtres illustres, on y conservait également, roulé dans des coffrets précieux, le témoignage écrit de leur antique noblesse et de leurs hauts faits. Si même nous en croyons Cicéron, qui ne voulait pas considérer les *oraisons funèbres* comme des pièces d'éloquence, ces discours n'auraient guère pu être consultés par les historiens, car on y mentionnait « de faux triomphes, des consulats trop nombreux, des généalogies falsifiées — *falsi triumphi, plures consulatus, genera etiam falsa* » (Brutus). Il en fut ainsi jusqu'au dernier jour de la liberté romaine ; ensuite Auguste « pacifia l'éloquence comme tout le reste », et le droit de prononcer des *oraisons funèbres* fut exclusivement réservé aux membres de la famille impériale. Nous possédons fort peu de ces discours ; il n'y a pas lieu de le regretter, car c'était nécessairement de la bien pauvre éloquence. D'ailleurs, chez les Romains comme chez les Grecs et même chez les Hébreux, il manquait à l'*oraison funèbre*

un élément que le christianisme seul a pu lui donner ; on n'y parlait jamais de l'immortalité de l'âme, de la croyance à une autre vie, de l'espérance enfin, qui est pour ceux qui restent la grande et même l'unique consolation.

L'ORAISON FUNÈBRE DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME JUSQU'AU XVIIe SIÈCLE. — Nous ne savons pas au juste comment les premiers chrétiens célébraient dans les catacombes les funérailles de leurs frères ; il est infiniment probable, puisqu'ils avaient pour autels les tombeaux des martyrs, qu'ils s'animaient mutuellement à imiter leurs exemples, et au temps des persécutions ils durent improviser par milliers des *oraisons funèbres* bien touchantes. Au IVe siècle, lorsque l'édit de Constantin eut accordé au christianisme le libre exercice de son culte, l'*oraison funèbre* se trouva être une des formes de l'éloquence religieuse, un genre que le paganisme n'avait pas connu, et les Pères de l'Eglise, qui étaient des lettrés délicats connaissant bien l'antiquité profane, lui donnèrent à la fois les caractères qu'elle avait eus séparément à Athènes et à Rome. Comme chez les Athéniens, elle eut pour objet de porter les vivants à imiter les vertus des morts ; comme chez les Romains, elle entra dans le détail des titres de gloire des particuliers. Mais surtout elle crut devoir insister sur le néant des grandeurs humaines, sur la brièveté de la vie présente et sur la vie future. L'*oraison funèbre*, qui n'était souvent qu'une homélie, eut essentiellement tous les caractères du sermon : elle fut instructive et par-dessus tout édifiante. Comme les Pères de l'Eglise grecque s'étaient formés dans les écoles des rhéteurs, et que d'ailleurs ils avaient le don naturel de l'éloquence, les *oraisons funèbres* qu'ils nous ont laissées ont une grande valeur littéraire. On ne saurait trop admirer certains passages de celles qu'a prononcées saint Grégoire de Nazianze, qui célébra successivement, en termes d'une véritable magnificence, son frère Césarius, médecin des empereurs, sa sœur Gorgonia, son père Grégoire, né païen, et mort évêque, puis saint Basile, son ami d'enfance, et enfin saint Athanase. Ces différents discours ont été, même au plus beau siècle de l'éloquence religieuse, étudiés avec fruit ; ils ont été souvent imités de très près par Bossuet, Mascaron et Fléchier. La péroraison de l'oraison funèbre du prince de Condé, pour ne citer que cet exemple, doit beaucoup aux oraisons funèbres de saint Basile et de Césarius. « Alors, disait saint Grégoire de Nazianze, je te reverrai, Césarius, non plus exilé sur cette terre, non plus sous ce linceul de mort, au milieu des pleurs et des regrets dont nous entourons ton cercueil ; tu m'apparaîtras couronné et glorieux, tel que souvent tu te présentais à moi dans mes songes, ô le plus chéri des frères ! » Et Bossuet, s'inspirant de ce passage, dit à son tour, en s'adressant au vainqueur de Rocroy : « O prince, le digne objet de nos louanges et de nos regrets, vous vivrez éternellement dans ma mémoire... Vous aurez dans cette image des traits immortels ; je vous y verrai tel que vous étiez à ce dernier jour sous la main de Dieu, lorsque sa gloire sembla commencer à vous apparaître... » Si les défauts du temps, c.-à-d. la subtilité, l'abus de l'érudition profane, l'afféterie, la prolixité, et finalement les écarts de goût les plus choquants ne déparaient pas les oraisons funèbres de saint Grégoire de Nazianze, elles pourraient soutenir la comparaison avec les plus belles œuvres d'Isocrate et de Lysias, puisque Démosthène est toujours hors de pair. Il en est de même, à des degrés divers, des *oraisons funèbres* composées par les autres Pères de l'Eglise grecque, et notamment de celles de saint Grégoire de Nysse, frère de saint Basile.

Quant aux Latins, la décadence des lettres ayant été chez eux plus rapide et plus complète, ils sont bien inférieurs à leurs frères d'Orient. L'*oraison funèbre* de Satyrus par saint Ambroise, son frère ; les éloges funèbres de Valentinien et de Théodose par le même orateur ; les discours écrits de saint Jérôme, etc., offrent assurément des beautés de premier ordre ; on y voit avec plaisir l'emploi souvent heureux des plus admirables passages de l'Ecriture, et les réflexions consolantes y abondent, celle-ci par exemple : « Séchons nos larmes... nos amis ne nous quittent pas, ils nous devancent ; ils ne sont pas la proie de la mort, ils entrent dans l'éternité ! » Mais les discours de saint Ambroise, de même que ses autres œuvres, sont d'une lecture bien difficile pour les lettrés délicats ; les jeux d'esprit puérils, les subtilités, l'abus des antithèses, l'obscurité de l'expression et la barbarie du style nous empêcheront toujours d'admirer ces compositions qui semblent vouloir lutter avec les harangues de Cicéron ou de Pline le Jeune.

Et s'il en était ainsi au IVe siècle, on peut juger des effets désastreux de l'invasion des barbares ; pendant toute la durée du moyen âge, l'éloquence religieuse cessa d'exister. L'Eglise continuait à pleurer ses morts illustres et à proposer leurs exemples aux vivants : saint Bernard consacrait une oraison funèbre latine à son frère Humbert ; on en fit en l'honneur de saint Louis, de Duguesclin et de beaucoup d'autres, mais il est difficile d'imaginer quelque chose de moins littéraire. Le XVIe siècle, tout imprégné de paganisme, ne fit pas mieux, et la plupart des oraisons funèbres qu'il nous a laissées peuvent être considérées comme des chefs-d'œuvre de pédantisme et de mauvais goût. Même dans l'oraison funèbre de Ronsard par le cardinal du Perron, où se trouve un très beau passage imité de Tacite, on lit cette ridicule apostrophe au poète vendômois, affligé, comme l'on sait, d'une surdité complète : « Bienheureux sourd, qui as donné des aureilles aux Français pour entendre les oracles et les mystères de la poésie !... » Une réforme radicale était nécessaire là comme ailleurs, et c'est au XVIIe siècle qu'en était réservée la gloire.

L'ORAISON FUNÈBRE AU XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLE ; THÉORIES ET APPLICATIONS. — L'éloquence religieuse de la fin du XVIe siècle était plus digne du théâtre de la Foire que de la chaire chrétienne ; les réformateurs catholiques du commencement du XVIIe siècle, saint François de Sales, Bérulle, saint Cyran, les Lingendes, saint Vincent de Paul et le P. Senault lui rendirent la gravité religieuse, la majestueuse simplicité qui lui convenaient, et l'*oraison funèbre* fut transformée, en même temps que le sermon, dès les premières années du règne de Henri IV, mais surtout sous Louis XIII. On commença par se demander ce que c'est au juste qu'une *oraison funèbre*, et la définition à laquelle on s'arrêta suffirait pour montrer quelles furent dès lors les règles du genre. L'*oraison funèbre*, telle que l'a comprise le XVIIe siècle tout entier, c'est à proprement parler *l'éloge d'un mort de distinction, prononcé à la demande de sa famille ou de ses amis par un prêtre, dans une église et pendant un service funèbre*. Pesons bien tous les termes : il s'agit avant tout d'un *éloge, laudatio funebris*, et s'il était impossible de louer quoi que ce soit dans la vie d'un homme, on ne le louerait pas en chaire. Le cardinal de Retz, malgré sa conversion et sa fin chrétienne, le cardinal Dubois, le cardinal de Tencin et quelques autres n'ont pas eu d'oraison funèbre ; celle de Harlay de Chanvallon, archevêque de Paris, prononcée par le jésuite Gaillard, souleva l'indignation générale. Et cet éloge, *demandé par la famille du mort ou par ses amis*, il est imprimé, relié avec luxe aux armes du défunt, distribué à ceux qui l'ont connu, conservé pieusement dans les archives de sa maison. Il résulte de là que l'orateur ne peut jamais prendre pour règle de conduite cet aphorisme célèbre : « On ne doit aux morts que la vérité ». Il n'est pas chargé de faire ce que nous appellerions un article nécrologique ou une notice biographique ; il est instamment prié de louer en termes magnifiques, d'élever lui aussi, après les architectes et les sculpteurs, un monument à la gloire du personnage que l'on pleure. Et enfin cet éloge, on ne l'a pas demandé à un poète émule de Pindare ou de Simonide, ni à des historiographes ou à des faiseurs de généalogies

comme d'Hozier ; c'est un *prêtre* qu'on en charge, et il doit être prononcé *dans une église, au milieu d'une messe de Requiem*. Or le prédicateur est essentiellement le porte-parole du Dieu de vérité ; il a pour mission de combattre partout et toujours le vice, l'erreur et le mensonge; comment fera-t-il donc pour louer des hommes, c.-à-d. des pécheurs et quelquefois des criminels ? Il se souviendra que l'éloquence religieuse comporte bien des genres divers, entre autres le sermon et le panégyrique des saints. Il se dira que les *oraisons funèbres* doivent être des panégyriques d'une espèce particulière, et qu'en outre elles tiennent beaucoup du sermon. Dans un sermon conforme au type réputé classique, il y a toujours un texte tiré de l'Ecriture ou des Pères, un exorde qui suit immédiatement la division, puis deux ou trois développements qu'on nomme les points du sermon, et finalement une péroraison. Le sermon a toujours pour objet d'instruire et d'édifier les fidèles, il tend à leur inspirer la piété, à les porter au bien, à leur proposer comme fin le bonheur du ciel. L'oraison funèbre aura, en style plus sublime, toutes les allures du sermon, et de plus elle procédera comme le panégyrique des saints. Le prêtre qui la compose ne se croira nullement obligé de tout dire. Bossuet, panégyriste de saint Pierre et de saint Paul, ne parle ni du reniement du premier ni de l'acharnement avec lequel le second persécutait les chrétiens ; de même, l'auteur d'une oraison funèbre dira seulement ce qui est à l'honneur de son héros ; il louera des actions qu'on puisse louer sans crainte dans la chaire de vérité, et résolument, en vertu d'un accord tacite entre lui et ceux qui l'écoutent, il passera les autres sous silence. En révélant des fautes ou des crimes, il manquerait aux plus vulgaires convenances. Il n'a pas à faire la biographie du personnage dont il parle : on la connait mieux que lui ; il a seulement à mettre en relief ses vertus, qu'il propose à l'imitation d'un auditoire chrétien. Aussi voyons-nous Godeau, évêque de Vence, réglementer dans son diocèse ce genre de discours : « Nous prohibons, dit-il dans ses *Ordonnances synodales*, de faire des oraisons funèbres *sans notre licence*. Et quand nous la donnerons, le principal objet du discours sera de la faiblesse humaine et de la vanité de toutes choses, pour porter les auditeurs au mépris de la terre plutôt que pour exciter en eux une vaine admiration de celui qu'on loue. » Et, vers la même époque, l'évêque Fromentières, auteur de plusieurs oraisons funèbres, disait nettement : « Une oraison funèbre n'est pas un discours curieux ; ce doit être une leçon utile ».

Telle fut, à dater de 1640, la théorie de l'*oraison funèbre* acceptée sans contestation par tous les orateurs qui se sont adonnés à ce genre d'éloquence. Mais il est aisé de voir au milieu de quelles difficultés se mouvait, pour ainsi dire, l'auteur d'une oraison funèbre. Il était contraint de louer, en ne disant néanmoins que la vérité, et comment louer des personnages médiocres ou même absolument insignifiants, tels que le roi Jacques II, mort à Saint-Germain quatorze ans après avoir été détrôné, ou Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, ou le dauphin son fils ? L'écueil du genre, c'était la banalité, l'enflure, la louange hyperbolique et fade, l'abus des lieux communs et la phraséologie. « L'oraison funèbre, comme le disait en 1757 un critique judicieux (l'abbé Albert, *Nouvelles observations sur les différentes méthodes de prêcher*), est un discours d'un caractère singulier et la pièce la plus difficile de l'éloquence chrétienne. Il faut que le prédicateur soit lui-même un héros dans son art et que l'auditeur ait quelque peine à décider lequel est le plus grand, ou de celui qu'il entend louer, ou de celui qui le loue. » On n'a donc pas lieu de s'étonner si, de 1.500 ou 1.800 oraisons funèbres qui ont été imprimées de 1620 à 1789, il s'en trouve dix ou douze tout au plus qui supportent la lecture. De cent cinquante orateurs qui prononcèrent au XVIIe siècle des discours de ce genre, on ne cite guère que Senault, Fromentières, Bossuet, Mascaron, Fléchier, Bourdaloue et Massillon ; et parmi ces derniers, il en est trois qui ne soutiennent pas la comparaison avec les autres, ce sont les oratoriens Fromentières et Senault et le jésuite Bourdaloue. Allons plus loin : ceux même qui se piquent aujourd'hui d'érudition pourraient citer de Massillon une ligne : « Dieu seul est grand, mes frères », et de Mascaron ou de Fléchier bien peu de fragments; Bossuet seul, grâce à l'écrasante supériorité de son génie, est considéré comme le représentant de l'*oraison funèbre* dans les temps modernes. Lui seul, en effet, a bien compris ce que peut donner ce genre d'éloquence ; lui seul a eu la notion claire et précise des droits et des devoirs de l'orateur qui prononce un « panégyrique funèbre des princes et des grands du monde ». Respectueux des convenances sociales, il n'a pas manqué de louer ses héros, mais il l'a fait avec beaucoup de circonspection. N'est-ce pas lui qui, en 1662, jugeait l'oraison funèbre en termes si sévères : « Pour orner une telle vie (celle du P. Bourgoing), je n'ai pas besoin d'emprunter les fausses couleurs de la rhétorique, et encore moins les détours de la flatterie. Ce n'est pas ici de ces discours où l'on ne parle qu'en tremblant, où il faut plutôt passer avec adresse que s'arrêter avec assurance, où la prudence et la discrétion tiennent toujours en contrainte l'amour de la vérité. Je n'ai rien à taire ni à déguiser ». Parfois même, il a cru pouvoir parler des fautes ou des crimes d'une princesse palatine tombée dans l'athéisme ou d'un Condé passant aux Espagnols. C'est qu'il avait conscience de ses droits de prêtre et qu'il voulait à tout prix instruire son auditoire : *Et nunc reges, intelligite, erudimini qui judicatis terram*. A la base de chacun de ses discours, il y a toujours une « leçon », tantôt grande et terrible, tantôt douce et consolante. L'oraison funèbre de la reine d'Angleterre a pour objet d'instruire les rois ; celle de la duchesse d'Orléans montre à tous les hommes, mieux encore que la fable de La Fontaine, que « la mort ravit tout sans pudeur » ; celle du vainqueur de Rocroy tend à prouver que « la piété est le tout de l'homme », et qu'un verre d'eau donné aux pauvres vaut mieux que les plus brillants faits d'armes ; l'oraison funèbre de la princesse palatine, enfin, est un sermon contre les libres penseurs. Voilà ce qui mettrait Bossuet hors de pair, alors même qu'il n'aurait pas eu plus que tous les autres les grands dons qui font l'orateur de génie, la puissance et, au besoin, l'exquise délicatesse, l'imagination forte et hardie, l'art de trouver toujours le mot juste. Faut-il donc s'étonner si Bossuet nous apparaît comme infiniment supérieur à ses émules, même les plus brillants, à Mascaron et à Fléchier ? L'oratorien Mascaron, dont l'éloquence ravissait Louis XIV, a prononcé cinq oraisons funèbres de 1666 à 1675, entre autres celles d'Anne d'Autriche, d'Henriette d'Angleterre et de Turenne ; la dernière seule peut être, je ne dis pas égalée, mais comparée à celles de Bossuet. Mascaron eut ce jour-là, suivant le mot de Mme de Sévigné, « les bouffées d'éloquence que donne l'émotion de la douleur ». Mais, d'une façon générale, l'évêque d'Agen n'est pas autre chose qu'un rhéteur habile ; son *moi* est singulièrement envahissant, et il a des écarts de goût incroyables. Il parle du « cœur sacré » d'Henriette et le montre successivement, ce sont les trois parties de son discours, comme un cœur docile, *cor docile*, comme un cœur noble et élevé, *cor splendidum*, comme un cœur intrépide, *cor confirmatum*. C'est lui, enfin, qui parle du dôme du Val-de-Grâce dont le sommet est « si loin des hommes et si près des anges ! »

Malgré ces défauts, Mascaron est supérieur à Fléchier, que ses contemporains appelaient « le roi de l'oraison funèbre ». Fléchier, en effet, a sans doute les qualités les plus brillantes, et l'on trouve beaucoup à admirer dans les huit *oraisons funèbres* qu'il a composées de 1672 à 1690 ; mais c'est de semblables discours que l'on peut dire : « L'art est merveilleux, mais il s'entrevoit », et même il se voit à plein. Aussi devrait-on faire étudier ses

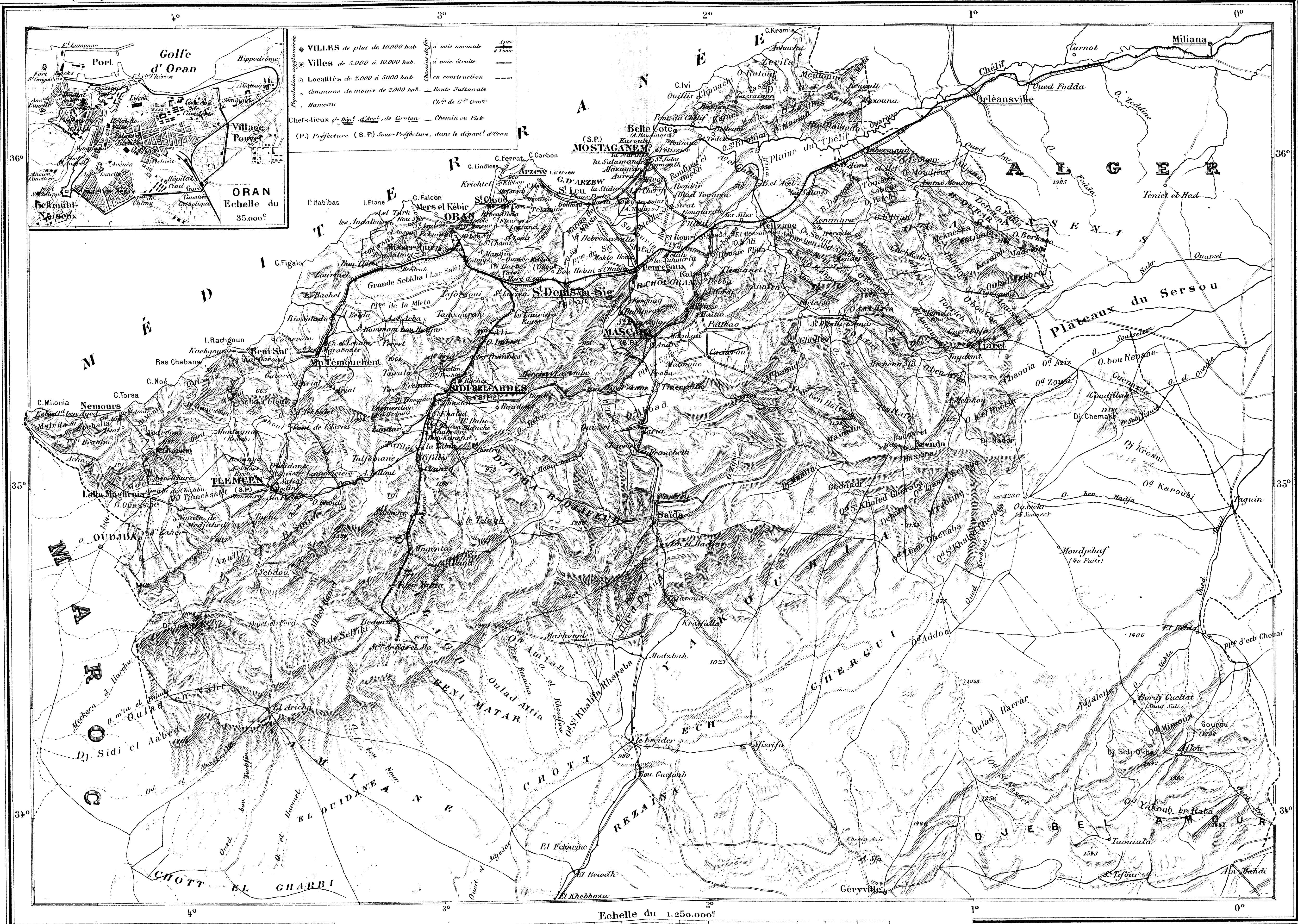
œuvres à la jeunesse avant de lui proposer comme sujet d'étude les *oraisons funèbres* de Bossuet; elle apprendrait ainsi, comme dans Isocrate ou dans Cicéron, tous les secrets de la rhétorique, et elle pourrait ensuite voir la prodigieuse différence qui sépare un déclamateur fleuri d'un orateur véritablement éloquent.

Tous les orateurs qui suivirent, sans en excepter l'illustre Bourdaloue, qui eut le tort de s'aventurer deux fois sur le terrain de l'*oraison funèbre*, n'ont fait qu'imiter avec plus ou moins de bonheur Bossuet, Mascaron, et surtout Fléchier. Il s'est produit pour ce genre d'éloquence ce qui se produisait pour la poésie dramatique après Corneille, Racine, Molière et Regnard ; on eut, pour ainsi dire, les Campistrons, les Crébillons, les Voltaires, les Lesages et les Marivaux de l'*oraison funèbre*. Le XVIIIe siècle, qui nous en a laissé en nombre presque infini, ne nous offre que de pâles imitations, quelquefois même des pastiches grossiers des chefs-d'œuvre réputés classiques. C'est comme par acquit de conscience que l'histoire littéraire a recueilli le nom du P. La Rue, qui osa faire à Meaux l'oraison funèbre de Bossuet, et ceux de l'abbé Anselme, du P. de Neuville, du P. Séguy, du P. Elisée, de Poncet de la Rivière, de l'abbé de Boismont, etc. Ecoliers sans génie, ils ont suivi servilement la trace des maîtres, et leur éloquence est insipide. Il en est même parmi eux qui ont imité sottement les passages les plus célèbres, et qui sont par suite d'un ridicule achevé. Il suffit de citer, pour le prouver, ce fragment d'une oraison funèbre de Stanislas prononcée par le carme Elisée, auteur de sermons passables : « O jour, ô moment affreux, où nous entendîmes autour de nous de longs sanglots entrecoupés de cette parole : Le roi est brûlé ! Le roi est dangereusement malade ! Au premier bruit d'un mal si étrange, qui de nous ne se sentit pas frappé comme si la mort eût menacé le plus tendre des pères?... »

Un seul orateur, le dernier en date, l'abbé de Beauvais, évêque de Senez, a su trouver quelques accents dignes de la chaire chrétienne, dignes de Bossuet parfois. Il faut étudier son oraison funèbre de Louis XV, dans laquelle il parle des fautes du prince, et dans laquelle se lit cette phrase reprise par Mirabeau : « Le peuple n'a pas le droit de murmurer, mais il a le droit de se taire, et son silence est la leçon des rois ». Il faut voir aussi, dans une édition classique faite par Villemain en 1822, les oraisons funèbres de l'évêque de Noyon, de Broglie et du curé de Saint-André des Arts, Claude Léger. Elles sont belles à tous égards ; mais ce sont des exceptions. Les oraisons funèbres de l'abbé de Beauvais sont les dernières lueurs d'un flambeau qui s'éteint.

L'ORAISON FUNÈBRE AU XIXe SIÈCLE ; L'AVENIR DE L'ORAISON FUNÈBRE. — La Révolution française a, comme on le sait de reste, donné naissance à l'éloquence politique, mais elle a frappé à mort l'éloquence religieuse, et, en particulier, l'*oraison funèbre* qui était, pour ainsi dire, l'apanage des privilégiés et des ci-devant nobles. Plus de funérailles pompeuses, plus d'inhumations dans les églises, plus de discours ayant un caractère religieux ; c'est à peine si, à dater de 1795, il y eut quelques éloges funèbres prononcés presque à huis clos et imprimés pour un petit nombre d'amis. D'autre part, on ne saurait donner le nom d'*oraisons funèbres*, même au sens païen de ce mot, aux œuvres déclamatoires qui ont été consacrées dans les clubs, sur la place publique ou au Panthéon, à la mémoire de Voltaire, de Mirabeau, de Le Pelletier, de Marat, des jeunes Barra et Viala, et finalement de J.-J. Rousseau. Quand le Concordat eut rétabli l'ancien état de choses et rendu au culte toute sa pompe, quand l'abbé Maury, devenu cardinal, eut publié son *Essai sur l'éloquence de la chaire*, l'*oraison funèbre* essaya de renaître, mais ce fut en vain. On peut citer, il est vrai, un orateur : Lacordaire, et une œuvre : l'oraison funèbre de Drouot, prononcée en 1847 ; mais c'est tout, et il y a loin de cette éloquence à celle de Bossuet. Celle de l'abbé de Boulogne, qui fit en 1815, après vingt-deux ans ! le panégyrique de Louis XVI, est purement académique, à la façon de Fléchier. Suivant toute apparence, il en est de l'*oraison funèbre* comme de la tragédie racinienne, de l'épître, de la satire, de l'épopée, et d'une infinité de genres littéraires qui ont brillé jadis du plus vif éclat ; on ne peut plus songer à faire des œuvres de cette nature, le moule en est à jamais brisé. En ce qui concerne l'oraison funèbre classique, les conditions de la vie actuelle la rendent impossible. Les morts vont vite, dit un proverbe, et pour les faire aller plus vite encore, notre civilisation raffinée a organisé ce qu'on appelle l'administration des pompes funèbres. En quatre ou cinq jours, on fait ce que le XVIIe siècle faisait en quarante jours au minimum : on tend Notre-Dame du haut en bas ; les catafalques, les baldaquins suspendus à la voûte, les lampadaires, tout est prêt. Les oraisons funèbres des XVIIe et XVIIIe siècles étaient prononcées, non pas le jour des funérailles proprement dites, mais au cours d'un service de quarantaine. Bossuet eut cent quarante jours pour écrire l'oraison funèbre du prince de Condé, et une année entière pour élaborer celle de la princesse palatine. Si l'on procédait aujourd'hui de la sorte, on serait exposé, tout comme au temps de Balzac, à pleurer une veuve dont le mari serait remarié. Aussi l'*oraison funèbre* a-t-elle fait place à l'*allocution funèbre*, qui est nécessairement improvisée, qui ne cherche pas à donner de grandes leçons, et qui ne peut avoir de prétentions littéraires. S'il y faut ajouter quelque chose, on a recours aux articles nécrologiques dans les journaux et dans les revues, ou aux discours académiques. Est-ce à dire pourtant que le genre ait évolué, comme on dit aujourd'hui, d'une manière définitive, et qu'il ne soit pas possible aux siècles à venir d'imaginer des œuvres oratoires qui méritent le nom d'*oraisons funèbres?* Il n'est pas permis de prophétiser d'une manière aussi absolue, surtout si l'on songe à ce qui s'est produit à des époques très diverses et singulièrement éloignées les unes des autres. Tout donnait à penser que l'*oraison funèbre* grecque ou romaine disparaîtrait avec le monde païen, et l'on sait pourtant ce qu'elle est devenue avec saint Grégoire de Nazianze et avec saint Ambroise. On pouvait croire de même, étant donné ce qui s'est passé du Ve siècle au XVIIe, que l'homélie funèbre des Pères grecs et latins n'était plus qu'un souvenir ; et chacun sait ce qu'elle est redevenue au temps de Louis XIV. Vienne donc un nouveau Bossuet, et l'éloquence religieuse refleurira, et sans doute on prononcera encore dans les églises des *oraisons funèbres*, d'un type plus ou moins conforme à celles que nous connaissons, la question n'est pas là, mais capables du moins de faire pleurer les auditeurs et d'arracher aux lecteurs des cris d'admiration. A. GAZIER.

II. Théologie. — ORAISON DOMINICALE ou PRIÈRE DU SEIGNEUR. — Cette prière a été ainsi nommée, parce qu'elle a été composée par Jésus-Christ lui-même. Les *Evangiles selon saint Matthieu et selon saint Luc* en donnent le texte avec quelques différences. Celui de saint Luc est plus court. La diversité des deux relations est plus importante en ce qui concerne les circonstances dans lesquelles Jésus a enseigné cette prière à ses disciples. Suivant *saint Matthieu* (VI, 7-13), il a joint à cet enseignement des recommandations que les théologiens protestants considèrent comme condamnant formellement les récitations verbeuses du *rosaire*, du *chapelet*, des *litanies* et autres du même genre, usitées dans l'Eglise catholique. Il dit à ses disciples : « Quand vous priez, n'usez point de vaines redites comme les païens ; car ils croient qu'ils seront exaucés en parlant beaucoup. Ne leur ressemblez point, car votre Père céleste sait de quoi vous avez besoin, avant que vous le lui demandiez. Vous donc priez ainsi : *Notre père, qui es aux cieux...* » Le récit de *saint Luc* (XI, 1-4) semble bien indiquer que, ordinairement, Jésus et ses disciples ne priaient point ensemble : « Un jour que Jésus était en prière, après qu'il eut prié, un de ses disciples lui dit :



Gravé et imp. par Erhard Fres, 35bis, Rue Denfert-Rochereau, Paris

Société anonyme de la Gde Encyclopédie.

Maître, enseigne-nous à prier comme Jean l'a enseigné à ses disciples. Il répondit : Quand vous priez, dites : *Notre père...* » Pour concilier ces deux relations, on a supposé que Jésus a enseigné deux fois la même prière à ses disciples. — Dans son traité *De Oratione*, écrit avant 200, Tertullien présente l'Oraison dominicale comme l'*Oratio legitima et ordinaria*. Cyprien (*De Oratione dominica*) l'appelle *publica nobis et communis oratio*. Les *Constitutions apostoliques* (VII, 24) recommandent de la réciter au moins trois fois par jour. La même prescription fut publiée vers le même temps, par plusieurs conciles provinciaux. L'Oraison dominicale fit partie très anciennement de la liturgie du baptême et de la Sainte-Cène. Mais à une certaine époque elle n'était permise qu'aux chrétiens baptisés. On pensait que les catéchumènes, n'ayant point encore reçu dans le baptême la grâce d'adoption, ne devaient point invoquer Dieu comme leur *père*. — Tertullien trouve dans cette prière le résumé de tout l'Evangile, *Breviarium totius Evangelii*. En effet, on peut en déduire les points essentiels de l'enseignement de Jésus-Christ. Outre *une invocation* destinée à rassurer celui qui prie sur la bienveillance et la puissance de Celui qu'il implore, elle contient *six demandes*, dont l'accomplissement donnerait une complète satisfaction à tous les besoins de l'humanité en général et de l'homme individuellement. Les *trois premières* sont exprimées sous une forme *impersonnelle*. Ce sont des vœux relatifs à la *sanctification du nom de Dieu*, à l'*avènement de son règne* et à l'*accomplissement de sa volonté*. La réalisation universelle de ces vœux délivrerait l'humanité de tous les *maux résultant du fait de l'homme*. Les *trois dernières* concernent tous les besoins légitimes de l'existence individuelle pour le corps et pour l'âme : pour le présent, le *pain;* pour le passé, le *pardon des péchés* et l'*indulgence mutuelle;* pour l'avenir, le *secours contre la tentation* et la *délivrance du mal*. — De toutes les paroles prononcées sur la terre aucunes n'ont été traduites en autant de langues que l'Oraison dominicale. E.-H. Vollet.

ORAISON. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. des Mées; 1.899 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Patrie de Gaspard *Itard* (V. ce nom).

ORAN. Ville maritime d'Algérie, ch.-l. du dép. d'Oran, sur le golfe d'Oran; 85.081 hab. Elle est située par 35° 43′ lat. N. et 2° 59′ long. O., à l'extrémité S. du golfe, ouvert de 21 kil. entre la pointe Canastel à l'E. et le cap Falcon à l'O., au point où l'abaissement des montagnes ouvre une coupure (arabe Ouahrân) vers l'intérieur. Ce massif montagneux dont les crêtes atteignent 589 m. dans le djebel Murdjadjo à E. de la ville, et que la plaine et un grand lac salé isolent des hauteurs de l'intérieur, constitue une sorte de rempart naturel dont il a été facile de fortifier l'extrémité pour protéger Oran. Les anciens châteaux des Espagnols transformés en forts le dominent à l'E. La ville proprement dite occupe le ravin de l'Oued-er-Rahhi (aujourd'hui souterrain) et s'étage en amphithéâtre sur les premiers versants de la montagne dans un espace de 72 hect. enclos de murs. La vieille ville espagnole, avec ses maisons blanchies à la chaux, est pittoresque et malsaine; elle n'occupait qu'une quinzaine d'hectares. Les agrandissements réalisés depuis la conquête française à l'O. du ravin ne suffisent pas à la population qui déborde dans les faubourgs, le long des routes : *Eckmuhl* au N.-E., *Saint-Michel* à l'O., *Gambetta* au N.-O. le long de la mer. Les anciens châteaux, forts actuels, sont, à partir du rivage : Lamoune bâti en 1509 ; Santa-Cruz ou Sainte-Croix, à 372 m. d'alt., plongeant sur la mer ; la Kasbah ou Château-Vieux de 1509, auquel correspond un Château-Neuf (1563) plus à l'O., entre la ville et la mer ; le fort Saint-Philippe (1563). Plus loin, au N., le fort Saint-André (1693) domine la rade de *Mers-el-Kébir*, bien abritée par les falaises du djebel Santou (318 m.), contre les vents du N. et du N.-O., et qui forme le port de refuge des navires en cas de mauvais temps. Le port d'Oran, couvert par une jetée de 1 kil., qui part du fort Lamoune, occupe 24 hect. avec des fonds allant jusqu'à 20 m. En temps ordinaire, il est bon. Le climat est doux et sec ; la température moyenne annuelle est de + 16° variant de + 12° en janvier, à + 24° en août. La chute d'eau annuelle est de 525 millim. en moyenne.

Oran n'a pas de monuments d'une réelle valeur esthétique ; à peine peut-on citer l'ancien palais des deys. Mais c'est une jolie ville, très pittoresque non seulement par sa situation, par l'éclat de ses blanches maisons accrochées aux pentes, par le contraste de la vieille cite espagnole avec la ville neuve aux larges rues et aux belles places, mais aussi par l'animation générale de cette population bariolée. Les Espagnols habitent surtout la vieille ville ; les indigènes, le faubourg méridional des Djahli, c.-à-d. des étrangers, appelé aussi village noir, et où les noirs soudanais, descendants d'esclaves, se mélangent avec les Arabes et les Berbers algériens ou marocains. D'après le recensement de 1896, la population était de 85.081 hab. dont 4.140 personnes comptées à part qui représentent surtout les troupes, et 80.941 de population municipale dont 80.350 agglomérés. Elle se divisait en 24.088 Français d'origine ou naturalisés ; 8.308 nés de parents israélistes naturalisés par le décret du 24 oct. 1870 ; 2.343 naturalisés par ce décret ; 11.463 sujets français (Arabes, Kabyles, Mzabites, etc.); 1.476 Marocains et Tunisiens ; 33.863 de nationalités diverses. Les musulmans ne forment que le huitième, les juifs indigènes étant en nombre égal, le total de la population indigène est seulement le quart des Oranais. Les Européens en forment donc les trois quarts ; parmi ceux-ci, l'élément espagnol domine. Si l'on tient compte des naturalisés d'origine espagnole, souvent encore assez peu assimilés, on constatera que les Espagnols forment bien la moitié de la population de la ville. — Celle-ci a rapidement augmenté sous la domination française. Le 31 déc. 1836, Oran n'avait que 3.047 hab., dont 959 Français; en 1856, on en recense 15.500 dont 6.500 israélites indigènes ; en 1866, environ 32.000 dont 8.789 Français, 14.342 étrangers, 5.637 israélites, 3.402 musulmans. En 1876, sur les 45.640 hab. on comptait 11.047 Français, 4.968 israélites naturalisés, 24.863 étrangers, et 4.782 musulmans. En 1886, 13.853 Français, 61.201 israélites naturalisés, 27.269 étrangers, 11.200 musulmans. L'activité commerciale est considérable : exportation d'alfa, de faîne, de céréales, de farines, de légumes secs, de chevaux, de bœufs, de moutons, de peaux, de vin, d'eau-de-vie.

Oran fut peut-être le siège d'une colonie romaine du nom de *Quiza*, mais, dans l'antiquité, la ville importante était *Portus divinus*, notre Mers-el-Kébir. Oran fut fondé en 902 par des musulmans andalous, sur un territoire des tribus des Beni-Morghen et des Nefzaoua ; plusieurs fois pillée, la ville prospéra, à cause du voisinage des ports espagnols vers lesquels elle est le débouché naturel de l'Algérie orientale. Les Catalans et les Génois y venaient également. Après la prise de Grenade et l'expulsion des Maures d'Andalousie, la piraterie se développa sur les côtes barbaresques. Les Espagnols passèrent la mer, et en 1505 prenaient Mers-el-Kébir, en 1509 Oran. Ils le gardèrent jusqu'en 1708 où le dey d'Alger s'en empara ; en 1732, ils le reprirent; le tremblement de terre du 8-9 oct. 1790 ruina la ville qui fut assiégée par le bey de Mascara et finalement évacuée en mars 1792. La domination espagnole avait été une époque de misère; isolé de l'intérieur, Oran n'avait plus aucun commerce ; la population était tombée à 3.000 âmes ; c'était un lieu d'exil pour les nobles disgraciés. Le 4 janv. 1831, les Français en prirent possession. La commune fut constituée le 31 janv. 1848. A.-M. B.

ORAN (Dép. d'). **Situation, limites, superficie.** — Département français d'Algérie, qui a reçu, comme l'an-

cienne province qu'il remplace le nom de son chef-lieu. Il occupe le tiers occidental de l'Algérie, de la mer Méditerranée au désert du Sahara. Son ch.-l. Oran est à 355 kil. O. d'Alger à vol d'oiseau, à 421 kil. par chem. de fer, à 1.040 kil. S.-O. de Marseille et à 1.450 kil. de Paris. Le dép. d'Oran est compris entre la mer au N., le Maroc à l'O., le dép. d'Alger à l'E. Au S., sa frontière est indéterminée du côté du désert. Le restreignant aux régions qui sont organisées administrativement en communes, le ministère de l'intérieur lui attribue 11.556.646 hect., dont 3.553.817 pour le territoire civil (100 com.) et 8.002.829) pour le territoire de commandement (5 com.). Du côté du Maroc comme du côté du dép. d'Alger la frontière est conventionnelle. Elle a été décrite aux art. ALGÉRIE, MAROC et ALGER [Dép. d'].

Côtes. — Le littoral du dép. d'Oran sur la mer Méditerranée a un développement de 430 kil. environ. Sa direction générale est vers l'E.-N.-E. ; il est assez accidenté, d'autant que beaucoup des escarpements sont d'origine volcanique. Jusqu'à la baie d'Oran, la mer est presque constamment bordée de falaises. Les principaux points à noter sont à partir du Maroc : le cap Milonia, l'embouchure de l'oued Kouarda ou Couerda (antique Popleto), la mauvaise rade de Nemours, à l'O. de laquelle sont les rochers des Deux-Frères et des Deux-Sœurs, le cap Torsa ou Lalla Setti, le cap Noé ou Honein, l'îlot d'el-Mokreum, l'embouchure de la Tafna en face de laquelle l'îlot de Rachgoun peut servir à créer un grand port ; l'îlot du Pain-de-Sucre, le petit port de Beni-Saf, le cap Oulassa et les falaises de Camerata, l'anse de Djelloul, l'embouchure de l'oued Melah, le cap Figalo, l'anse de Bou-Zedjar, les îlots Habibas (alt. 105 m.) en pleine mer, le cap Sigale, le cap Lindless, l'îlot Plane, la baie des Andalouses, la pointe Corales, le cap Falcon suivi du promontoire du Santou, qui abrite le port de Mers-el-Kébir ; entre celui-ci et la pointe Canastel s'évase le golfe d'Oran ; puis vient la presqu'île d'Arzew avec le signal de l'Aiguille (alt. 246 m.), les caps Ferrat et Carbon, le port d'Arzew, le golfe d'Arzew au fond duquel débouche la Macta, à l'E. du port aux Poules, la ville de Mostaganem, l'embouchure du Chélif, puis les rivages inhospitaliers du Dahra avec le cap Ivi, la baie Teddert, la pointe d'el-Aoua, le cap Kramis.

Relief du sol. — Le dép. d'Oran se divise, comme le reste de l'*Algérie* (V. ce mot), en trois zones parallèles à la mer, le Tell, les Hauts Plateaux, le Sahara. Ici cette division est très nette. Le Tell, qui s'étend de la mer à la chaîne septentrionale de l'Atlas, comprend les plaines, les vallées et les massifs secondaires qui les encadrent. Au S. du premier groupe de montagnes s'étend la région des Hauts Plateaux, sorte de cuvette dont les chotts occupent le fond. Elle est bornée au S. par l'Atlas méridional ou Grand-Atlas, dont le versant méridional s'abaisse sur le Sahara ; les eaux qui descendent de ce côté forment, à la lisière de la montagne et du désert, la région des Ksour, oasis échelonnées au débouché des vallées. Comparé aux autres départements algériens, celui d'Oran est caractérisé par la moindre étendue du Tell, une plus grande extension des steppes du Plateau, et le groupement des oasis au pied de l'Atlas. Le désert se rapproche plus de la mer.

La division orographique corrrespond à la structure géologique. La région du Tell est formée de sédiments tertiaires et quaternaires au milieu desquels émergent de petits massifs triasiques, jurassiques, crétacés et volcaniques. L'Atlas tellien forme une zone jurassique de 70 kil. de large ; l'Atlas saharien, une zone crétacée d'égale largeur ; entre les deux s'étendent les dépôts quaternaires des Hauts Plateaux sur une largeur de 70 à 150 kil., anciens sur les bords, récents au fond de la cuvette autour des chotts. Au S. de l'Atlas saharien, les dépôts quaternaires du Sahara et, au bout de 150 kil., les sables et la dune. Comme le rivage lui-même, ces zones successives sont orientées de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O.

La région la plus intéressante à tous égards et la plus variée est la première, celle du Tell. Elle est très montagneuse et accidentée. Les eaux ont raviné et découpé les terrains soulevés en quantité de massifs isolés, d'origine et de date diverses. Leur direction générale demeure celle que nous avons indiquée, et c'est aussi celle d'une sorte de fossé longitudinal constitué par les principales vallées, cours moyen de la Tafna et cours de ses affluents, la Mouila à gauche, l'Isser à droite, vallées de la Mekerra (Sig), de l'Hillil, du Chélif. Ce fossé divise les hauteurs telliennes en deux groupes : celui de la région maritime et ceux plus élevés de l'Atlas proprement dit, rebord septentrional du Plateau. Nous les décrirons successivement. Nous dirigeant de l'O. à l'E., nous rencontrons, en premier lieu, le massif des *monts de Nemours* où émergent les diverses assises jurassiques, flanquées de soulèvements volcaniques ; près de la frontière marocaine le djebel Sidi-bou-Krirat atteint 624 m., le Zendal, 613 m. ; puis au S. de Nedroma s'élève le Filhaoucen ou Fillaoussene (1.136 m.), dont le rattachement géodésique au pic de Mulhacen en Espagne a joint les réseaux trigonométriques d'Europe et d'Afrique. Au N.-O. se prolongent vers la Tafna les collines schisteuses des Traras, avec les sommets de Taouerta (778 m.), de Tadjera (861 m.), du cap Noé (465 m.). — A l'E. de cette dépression, les hauteurs sont médiocres : l'alt. du djebel Skouna, au S. de Beni-Saf, est de 409 m., le soulèvement volcanique de l'O. d'Aïn-Témouchent ne dépasse pas 448 m. ; à partir de là, les collines bifurquent, enveloppant la vaste plaine saline que traverse le rio Salado et au fond de laquelle dort le lac salé ou sebkha d'Oran (alt. 97 m.). Entre cette plaine et la mer sont deux îlots triasiques constituant les petits massifs côtiers d'Oran et d'Arzew ; le premier, qui porte le nom de djebel Murdjadjo culmine à 589 m. ; le second arrive à 631 m. au djebel Orous. Au S. de ces massifs, la plaine de la Mleta, qui borde la sebkha, se continue vers l'E. jusqu'à la saline d'Arzew (el-Mellaha, alt. 69 m.), qu'un pli de terrain (alt. 169 m. et 330 m.), couvert par la forêt de Mouley Ismail, sépare de la plaine marécageuse de la Macta. — Au S. de la sebkha d'Oran, la séparant de la vallée de l'Isser, s'élève le massif éocène (suessonien) et crétacé (craie intérieure) des *monts de Tessala*. Sur le faîte où se partagent les eaux entre les bassins de la Tafna (Isser), de la Macta (Mekerra) et du Metah ou rio Salado, on atteint 824 m. au djebel Touil, 791 m. au signal d'Anchez, 700 m. dans la dépression médiane où passe la voie ferrée ; mais plus à l'E., au N. de Sidi-bel-Abbès, le mont boisé de Tessala, l'*Astacilis* romain, s'élève à 1.061 m. Au N.-E., le chaînon crétacé a 923 m. au djebel Bou-Hanech, 949 m. au Kerma, 726 m. au Tafaraoui qui domine le val de l'oued Tlélat remonté par le chemin de fer qui joint la plaine d'Oran à celle de Sidi-bel-Abbès.

La zone montagneuse du littoral est interrompue par la large *plaine du Sig et de la Macta* que des collines pliocènes de 200 à 400 m. (pays de Mostaganem) séparent de la vallée inférieure et de l'embouchure du Chélif ; leurs plus hauts sommets atteignent 382 m. au bord de la mer, 546 m. au Keboubtsour sur la rive g. de la Mina. Quant à la plaine, elle s'abaisse doucement vers les marais de la Macta (alt. 8 à 9 m.). A l'E. du Chélif et au N. de sa vallée (alt. 50 m. environ), le massif côtier reparaît dans la région montueuse du *Dahra* (miocène autour d'un noyau du crétacé supérieur) qui se prolonge sur le dép. d'Alger ; dans celui d'Oran, l'alt. moyenne est de 500 m. ; un sommet monte à 760 m. au S. de l'oued Kramis. La carte au 800.000^e indique même 777 m. au marabout de Sidi-Saïd.

La région intérieure de l'Atlas tellien, formant bordure septentrionale des Hauts Plateaux, a une altitude plus grande. Essentiellement composée de terrains jurassiques des divers étages, depuis le bathonien jusqu'à l'astartoptérocérien, elle est bordée sur bien des points de crétacé. Cette formation plus récente domine au N. de la vallée de la Mina, dans l'Ouaransenis. A l'O. se trouve le massif des

monts calcaires et dolomitiques de *Tlemcen ;* le Ras Asfour, à la limite du Maroc, a 1.558 m. ; le Nador, au S. de Tlemcen (812 m.), s'élève à 1.579 m. ; le Kouabet à 1.621 m.; les plus hauts sommets sont au bord du Plateau : djebel Tnouchfi (1.843 m.), djebel Ouergla (1.717 m.). Un peu à l'E., l'Atlas, formé là de roches crétacées, prend le nom de *monts de Daya* (1.397 m. à la vigie de Daya); au S., la crête de partage des eaux entre les rivières du Tell et celles des Chotts atteint 1.409 au djebel Beguira. Suivant cette ligne de faîte vers le N.-E. nous trouvons les *monts de Saïda* qui ont à peine 1.200 m., la ville étant à 862 m. ; puis les monts de Frenda, où le djebel Lakdar, à l'E. de la ville, atteint 1.212 m. Le massif jurassique se prolonge vers l'E. jusqu'au dép. d'Alger, comme un sorte de promontoire avançant dans le bassin du Chélif; le djebel Chemakr s'y élève encore à 1.419 m. — Au N. du massif jurassique, nous trouvons en avant de Mascara, le long de l'Habra, les *monts* érodés et nus des *Beni-Chougran*, baptisés jadis pays de Crèvecœur; ces hauteurs crétacées et miocènes (helvétien) ne dépassent pas 808 m. (djebel Nador). Entre ce massif et le principal s'étend la *plaine d'Eghris*, au S. de Mascara. Au delà de la Mina, entre la vallée au S. qui la sépare du massif jurassique et celle du Chélif au N. se développe le puissant massif crétacé de l'Ouaransenis ; son point culminant est dans le dép. d'Alger ; celui d'Oran n'a que de moindres sommets, Seffalou (1.487 m.) et Saadia (1.492 m.) sur la limite. — La vallée du Chélif s'élargit en véritable plaine au confluent de la Mina.

La région des plateaux, des chotts ou des steppes représente entre les deux Atlas une sorte d'immense cuvette s'abaissant doucement vers son milieu; l'alt. varie de 1.250 à 850 m. ; le premier chiffre se retrouve à peu près le même à l'origine des vallées ; elles descendent vers les fonds où s'accumulent les eaux et les dépôts salins qu'elles ont entraînés ; le chott el-Gharbi, demi-marocain, est à 940 m. ; le grand chott ech-Chergui, au centre du département, est à 980 m. au S. du Kreider, à 875 m. à l'extrémité orientale; enfin l'oued Touil, origine du Chélif, quitte le dép. d'Oran à 850 m. d'alt. Nous n'avons pas à refaire la description du steppe oranais, dont l'aspect monotone est varié par des sortes d'îlots jurassiques et crétacés qui ont survécu à l'érosion. Exception faite de ces massifs insulaires, la physionomie est partout semblable : plateau uniforme couvert d'alfa, de genêts, d'armoises et autres plantes du steppe, rarement agrémenté d'arbustes, tamaris ou pistachiers. Les ravins sont nombreux, creusés par des ruisseaux temporaires qui descendent des deux bords vers le centre ; beaucoup s'arrêtent à des creux (oglats, redirs, daïas ou daïets) où se conserve un peu d'humidité entretenant quelque verdure. Les principaux vont jusqu'aux grandes dépressions des chotts, vestiges peut-être d'un ancien et vaste lac ; aujourd'hui, ils n'ont d'eau qu'en hiver ; en été, on n'aperçoit que les efflorescences de sel et de sulfate de soude que l'eau a déposées en s'évaporant. Dans cette région nous signalerons : au N.-O. le petit bassin fermé du Daïet-el-Ferd, entouré de hauteurs de plus de 1.300 m., au S. comme au N.; au S., elles semblent continuer le promontoire crétacé de Sidi-el-Aabed (1.360 dans le Maroc) ; le chott el-Gharbi est aussi divisé entre la France et le Maroc ; les bassins du chott ech-Chergui s'étendent de l'O.-S.-O. à l'E.-N.-E. sur 150 kil. de long ; à l'angle S.-O. s'allonge, du N. au S., un éperon jurassique d'une cinquantaine de kilomètres (djebel Amzig et djebel Antar, 1.450 m. à l'O. de Méchéria) ; à l'E. du grand chott, plusieurs îlots crétacés s'élèvent au-dessus du plateau ; le plus marquant est le djebel el-Aleg (1.406 m.) qui s'élève à 500 m. au-dessus de l'oued Touil.

L'Atlas saharien. épais massif crétacé, forme comme l'Atlas tellien un talus, parfois une falaise, au bord intérieur du plateau. Il est traversé par les vallées qui descendent vers les chotts ou vers l'extérieur, c.-à-d. ici vers le S. dans le désert. Dans ce massif profondément entaillé, elles ont percé des défilés (foum), portes, passages (kheneg), cols (teniet) par où les eaux s'écoulent. Les sommets les plus hauts sont, près du Maroc. le djebel Mezi (2.200 m.) sur la lisière ; le Mir-el-Djebel (2.100 m.), le djebel Mekta (1.980 m.), entre Aïn-Sefra (1.075 m.) et Moghar-Foukani (860 m.) ; le djebel Tassout (2.030 m.), à l'O. de Bou-Semghoun (990 m.), puis à l'E. de Géryville (1.307 m,), le Touila (1.937 m.). Cette partie de l'Atlas est désignée sous le nom de *Chaîne des Ksour*, appellation qui s'applique en particulier aux bourgs fortifiés qui gardent les débouchés des vallées de la montagne sur le Sahara et les oasis échelonnées à l'entrée du désert ; c'est la zone d'influence des Ouled-Sidi-Cheikh. — A l'E. du dép. d'Oran, séparé des monts des Ksour par les ravins de l'oued Melah, rivière saharienne, s'élève le massif du *djebel Amour*, caractérisé par ses plateaux tabulaires appelés *gada ;* le centre de dispersion des eaux est Aflou (sources du Chélif et du Mzi) ; le mont de Sidi-Okba a 1.642 m. ; le Gourou, au N. d'Aflou, 1.706 m.; le Meckeb, au bord du Sahara, 1.580 m.

Au pied des falaises crétacées de l'Atlas, l'alt. du Sahara est de moins de 1.000 m. au-dessus du niveau de la mer : 980 m. à Figuig, 800 m. à El-Abiod-Sidi-Cheikh, 830 m. à Brezina ; 945 m. à El-Maïa. Elle s'abaisse à mesure qu'on avance dans le désert et ne dépasse guère 550 m. quand on arrive à la région des dunes.

Régime des eaux. — Les eaux du dép. d'Oran se répartissent entre trois bassins correspondant aux trois régions ; la Méditerranée reçoit les eaux du Tell; celles du Plateau aboutissent à des bassins fermés ; celles du S. de l'Atlas se perdent dans le Sahara. Toutefois, il n'y a pas coïncidence parfaite entre les zones orographiques et les bassins hydrographiques ; le versant méditerranéen et le versant saharien empiètent sur celui des chotts du Plateau.

Bassin méditerranéen. Il n'y a de cours d'eau permanents que dans la région tellienne. Ce sont de l'O. à l'E : le petit oued Kiss qui n'a d'autre importance que de marquer la frontière du Maroc; le Kouarda, l'oued el-Mersa qui finit à Nemours. — La Tafna est le premier fleuve véritable ; elle mesure 150 kil. environ et débite 600 m. c. par seconde en crue, 600 litres seulement à l'étiage, 1.200 en moyenne. Son bassin mesure 8.200 kil. q., dont 5.500 au Maroc. Elle se forme, près de Sebdou, de l'union de ruiseaux nés au pied de la crête méridionale de l'Atlas tellien (monts de Tlemcen), dont elle traverse tout le massif, arrosant la belle vallée boisée de l'Azaïl, décrit une courbe vers l'O., reçoit à gauche la Mouila, rivière de Lalla-Maghrnia, dont le cours supérieur au Maroc porte le nom d'Isly, à dr. l'Isser occidental grossi lui-même à g. du Sikkah ou Saf-Saf, d'abord appelé Mekroug, qui forme prés de Tlemcen les belles cascades d'El-Ourit. — Vient ensuite le Hallouf (30 kil.), puis le Salado ou oued el-Mélah, long de 70 kil. environ, dont un affl. g., l'oued Senan ou el-Taieb, passe à Aïn-Témouchent. — A l'E. de la sebkha d'Oran qui constitue un bassin clos, de même que les petits lacs salins situés un peu au N.-E., nous trouvons deux fleuves plus considérables, la Macta et le Chélif.

La Macta est formée par la jonction, au pied de dunes dont le barrage crée un vaste marais, graduellement assaini et drainé, de deux rivières, le Sig et l'Habra. Ensemble leur bassin comprend 10.700 kil. q., la grandeur de deux départements français moyens ; c'est la région la plus fertile du territoire oranais. Le Sig ou Mekerra (220 kil.) naît dans les monts de Daya, où le chemin de fer remonte jusqu'à sa source, à Ras-el-Ma ; à 990 m. d'alt. jaillit une fontaine qui donne à l'étiage 250 litres par seconde ; il descend vers le N., à travers des terrains calcaires où ses eaux se perdent, disparaissant souvent tout à fait pour reparaître plus loin ; le long de cette vallée sont Bedeau,

Magenta où le débit d'étiage n'est plus que de 100 litres; la rivière qui a pris le nom de Sekaouzi, puis d'oued El-Hacaiba, reçoit après le confluent de l'oued Slissène (g.) celui de Tefellis ou Tiffilès, nom donné aussi à un village; elle disparaît encore une fois en amont de Chanzy, arrose ensuite la Tabia, Bou-Kanéfis, débouchant dans la belle plaine de Sidi-bel-Abbès, où il s'infléchit vers le N.-E.; il y baigne sous le nom de Mekerra les centres de Sidi-Lhassène, Sidi-bel-Abbès, Sidi-Brahim (Prudhon), Les Trembles, s'engage dans une région plus accidentée où il franchit les gorges des Cheurla, et en sort à Saint-Denis-du-Sig; dans cette partie plus resserrée, les barrages des Grand Cheurfa (17.000.000 m. c.) et de Saint-Denis (3.275.000 m. c.) emmagasinent ses eaux; mal construits, ils furent emportés, mais ont été reconstruits. Entre Chanzy et Zelifa la pente est considérable et développe une force motrice dès à présent mise à profit.

Le Sig, après avoir irrigué la plaine, s'engage dans la région marécageuse où ses eaux se confondent avec celles de l'Habra. Celui-ci, long de 240 kil., recueille les eaux des monts de Daya et de Saïda; celles de Daya par un oued tour à tour dénommé Messoulane, Taourira, Mouçabou-Sahran, Houenet; celles de Saïda par l'oued de ce nom qui, après le confluent de l'oued Traria (dr.) qui forme la belle cascade de Tifrit, prend le nom d'oued Sidi-Brahim; ce dernier recueille par l'oued Fekan les eaux d'une source puissante débitant 600 litres par seconde, et alimentée par la plaine d'Egris. La rivière, qui s'appelle maintenant oued el-Hammam (au voisinage des sources thermales d'Hammam-bou-Hanefia), traverse le massif crétacé de Mascara et emmagasine 14.000.000 de m. c. d'eau derrière le grand barrage de Perrégaux, long de 478 m., haut de 40 m., large de 39 à la base; il forme un triple lac dans trois vallons et débite régulièrement 2.500 litres par seconde. La rivière débouche dans la plaine sous le nom d'Habra avec un volume d'eau équivalent à celui du Sig. La Macta qui les réunit débite en moyenne 10 m. c. par seconde, en forte crue 800, à l'étiage 2; elle longe quelque temps le bourrelet de dunes avant de le rompre pour se jeter dans la Méditerranée.

Le Chélif, qui est le grand fleuve algérien, a dans le dép. d'Oran son cours supérieur et son cours inférieur. Il naît dans le djebel Amour, près d'Aflou, sous le nom d'oued Touil, descend au N. à travers le steppe du Plateau, passe dans le dép. d'Alger, près de Taguin, reçoit du dép. d'Oran à g. l'oued Sousselem venu du djebel Nador (à l'E. de Frenda) et le Nahr-Ouassel venu de Tiaret et quelquefois désigné comme la branche mère; il adopte la direction de l'O. qui le ramène au dép. d'Oran dans la vallée médiane de la région du Tell. Il y passe près d'Inkermann, de Saint-Aimé, de Bellevue, d'Aïn-Tedelès et finit au N. de la plaine ondulée de Mostaganem. Son cours est de 650 kil. dont 200 dans le dép. d'Oran, sa largeur finale de 160 m., son débit moyen de 10 m. c. par seconde, 3 à l'étiage, 1.500 en forte crue. Les principaux tributaires oranais sont : le Riou, le Djidiouia, la Mina, qui viennent du S. (rive g.). Le Riou (100 kil.) naît dans l'Ouarsenis, passe à Ammi-Moussa, Inkermann, débite en moyenne 1.100 litres par seconde, 500 m. c. en crue, 110 litres seulement à l'étiage; il irrigue 7.000 hect. du val du Chélif. Le Djidiouia (58 kil.) varie de 30 litres à 1.800 et remplit un réservoir près de Saint-Aimé. La Mina, qui draine un bassin de 10.000 kil. q., a 220 kil. de long; son débit varie de 600 litres à 1 million de litres par seconde; elle naît aux confins du steppe, recueille les eaux des monts de Frenda, se précipite de 42 m. à la belle cascade d'el-Hourara, passe au pied des monts qui portent Tiaret et le fort ruiné de Tagdempt, parcourt la dépression miocène creusée entre les massifs jurassiques de l'Atlas et crétacés de l'Ouarsenis, reçoit à gauche l'oued el-Tbat venu de Frenda, l'oued Abt (110 kil.) qui passe à Tagremaret, et finit dans la plaine saline de Relizane. De vastes barrages doivent régulariser son débit et celui de l'Abt.

Bassin des Chotts. Le versant des Chotts, compris entre les deux Atlas, comprend la cuvette quaternaire des Hauts Plateaux avec la partie relativement faible des montagnes qui inclinent de ce côté. Nous avons remarqué que dans sa partie orientale le steppe oranais appartenait au bassin du Chélif; à l'O., quelques oueds vont à la Moulouia (Maroc). Les autres, qui sont tous temporaires et privés d'eau courante en été, se terminent par des mares salines; les principaux vont en hiver jusqu'au chott ech-Chergui ou au chott el-Gharbi; on peut mentionner l'oued el-Aoued, issu des hauteurs de Géryville et finissant près de l'extrémité E. du chott ech-Chergui; l'oued Adjedar ou Khotti-el-Djidat qui aboutit à l'extrémité O., au terme d'une vallée de plus de 120 kil., qui commence au djebel Galloul sur la frontière marocaine.

Bassin saharien. Le versant saharien n'a, lui aussi, que des « fleuves sans eau », du moins la moitié de l'année. Ils en roulent un peu dans les gorges (kheneg) de l'Atlas, mais tarissent peu après leur entrée dans le désert. Il y faut discerner deux groupes. Les uns, descendant au S.-S.-E., finissent isolément dans des dépressions salines qu'ils n'emplissent qu'après les orages; les autres, à l'E., se rattachent au grand bassin des chotts sahariens (chott Melrir). Les premiers sont : l'oued en-Namous, qui commence près d'Aïn-Sefra, arrose Moghar Toukani (c.-à-d. du bas) et se perd le long de la frontière marocaine; l'oued el-Gharbi, qui recueille les torrents du djebel Tassout, d'Asla et Bou-Semghoun, d'El-Abiod-Sidi-Cheikk, arrose l'oasis de Benoud (726 m.); l'oued Segueur, qui commence près de Géryville, quitte la montagne vers Brezina et se perd dans la direction d'El-Goléa; l'oued Zergoun, qui passe à Tadjerouna et crée dans le Sahara de beaux pâturages. Dans une direction toute différente coule l'oued Mzi qui, des cimes du djebel Amour, descend par Tadjemout vers Laghouat (dép. d'Alger) et de là se dirige vers l'E. sous le nom d'oued Djeddi, recueillant les torrents du versant saharien de l'Atlas, vers le chott Melrir (dép. de Constantine), où convergent les oued Mia et Igharghar, venus du S.

Climat. — Le climat est analogue à celui du reste de l'Algérie. Le vent du Nord souffle davantage dans l'intérieur à cause de la moindre hauteur des montagnes côtières. Il pleut moins; à Oran, la moyenne annuelle n'est que de 446 millim.; le massif de Tlemcen est plus favorisé.

Faune et Flore naturelles (V. Algérie et Afrique).

Histoire depuis 1830. — A peine le bey d'Oran eut-il appris la prise d'Alger par les Français qu'il demanda leur protection, offrant de résigner ses fonctions et de leur remettre ses pouvoirs. Le 10 déc. 1830, Oran fut occupé, mais les indigènes demeurèrent insoumis, mécontents d'ailleurs de la dureté du général Boyer. Le général Desmichels (1833) occupa Arzew, Mostaganem, combattit les Gharabas, mais traita avec Abd-el-Kader dont il affermit l'influence. Le général Trézel fut battu par lui sur la Macta (1835); le gouverneur Clauzel prit bien Mascara, capitale de l'émir, mais l'évacua; il débloqua Tlemcen défendu par nos alliés Koulouglis et y laissa garnison, ainsi qu'à Rachgoun. Le traité de la Tafna (30 mai 1837) céda Tlemcen à Abd-el-Kader. Nous étions confinés sur le rivage dans la banlieue d'Oran, Arzew et Mostaganem, quand Abd-el-Kader reprit la lutte (1839). Elle aboutit à la conquête complète de la prov. d'Oran; malheureusement, après la défaite des Marocains, le traité de délimitation de 1845 fut rédigé avec une telle négligence qu'on abandonna la frontière historique de la Moulouia; on définit la limite par des noms de tribus nomades et au S. du 32e parallèle rien ne fut stipulé. Depuis cette époque, il n'y a eu de difficultés et de combats que dans la région saharienne et sur le Plateau : avec les Ouled-sidi-Cheikh de 1864 à 1870, puis en 1881-82 avec une branche de cette puissante famille et avec les tribus soulevées par le marabout Bou-Amama. La construction d'une voie ferrée poussée jusqu'à Aïn-Sefra assura la tranquillité dans le Sud oranais.

Les principaux personnages du XIXe siècle nés dans le dép. d'Oran sont : l'émir Abd-el-Kader (1807-83), né à La Guetna, près Mascara ; Étienne, homme politique, né à Oran le 15 déc. 1844 ; Thomson, homme politique, né à Oran le 29 janv. 1848 ; Viviani, orateur et homme politique, né à Sidi-bel-Abbès le 8 nov. 1863.

Divisions administratives actuelles. — Le dép. d'Oran se divise comme les autres d'Algérie en deux parties : territoire civil et territoire de commandement. Le territoire civil se répartit entre cinq arrondissements comprenant 100 communes, dont 82 de plein exercice et 18 mixtes. L'arr. d'Oran comprend 39 com. de plein exercice et 2 mixtes. L'arr. de Mascara, 5 com. de plein exercice et 4 mixtes ; l'arr. de Mostaganem, 20 com. de plein exercice et 6 mixtes ; l'arr. de Sidi-bel-Abbès, 12 com. de plein exercice et 2 mixtes ; l'arr. de Tlemcen, 6 com. de plein exercice et 4 mixtes. — Le territoire de commandement beaucoup plus vaste, mais moins peuplé, embrasse le S. du département, c.-à-d. une grande partie des Hauts Plateaux, le pays des Ksours et le Sahara. Il comprend trois subdivisions militaires : Mascara dont dépendent le cercle de Tiaret et l'annexe d'Aflou ; Tlemcen dont dépendent le cercle de Maghrnia et l'annexe d'El-Aricha ; Aïn-Sefra, dont dépendent les cercles de Géryville. Aïn-Sefra (com. indigène de Yacoubia), Méchéria et l'annexe de Saïda.

Les 29 cantons sont : Oran, Aïn-el-Arba, Aïn-Témouchent, Arzew, Lourmel, Perrégaux, Sainte-Barbe-du-Tlélat, Saint-Cloud, Saint-Denis-du-Sig ; — Mascara, Frenda, Palikao, Saïda ; — Mostaganem, Ammi-Moussa, Cassaigne, Inkermann, Relizane, Tiaret, Zemmora ; — Sidi-bel-Abbès, Boukanéfis, Mercier-Lacombe, Le Telagh ; — Tlemcen, Remchi, Lamoricière, Nemours, Sebdou.

Justice. — Le dép. d'Oran ressortit à la cour d'appel d'Alger. La cour d'assises siège à Oran. Il a 4 tribunaux de première instance à Oran, Mascara, Mostaganem, Sidi-bel-Abbès ; 30 justices de paix ; 1 tribunal de commerce à Oran.

Finances. — Il y a à Oran un trésorier-payeur général, 1 directeur et 2 inspecteurs des contributions directes, 1 directeur et 1 inspecteur de l'enregistrement, 1 inspecteur divisionnaire, 1 sous-inspecteur et 1 receveur principal des douanes ; pour les contributions diverses, on trouve 1 directeur et 1 inspecteur à Oran, 3 sous-directions (Oran, Mostaganem, Tlemcen).

Instruction publique. — Le département relève de l'Académie d'Alger. L'inspecteur d'académie réside à Oran. Il y a 3 inspecteurs primaires, à Oran, Mascara, Mostaganem, et 1 inspectrice d'écoles maternelles. L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans le lycée d'Oran et les collèges communaux de Mostaganem et de Tlemcen ; aux filles, dans le collège communal d'Oran. Il y a une école primaire supérieure de garçons à Sidi-bel-Abbès ; une médersa à Tlemcen, une école normale d'institutrices à Oran.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique le diocèse d'Oran ; il compte, en 1898, 2 vicaires généraux, 3 chanoines, 6 curés de villes, 78 paroisses. Le culte protestant compte 5 pasteurs. L'organisation des cultes israélite et musulman, qui est particulière à l'Algérie, est décrite à cet article.

Armée. — Oran appartient à la 19e région militaire et en forme une subdivision. C'est le siège d'une division d'infanterie. Le 2e zouaves est stationné à Oran, le 2e tirailleurs algériens à Mostaganem, le 1er bataillon d'infanterie légère au Kreider, le 2e régiment de chasseurs d'Afrique à Tlemcen, le 6e à Mascara. En outre, le département possède les deux régiments de la légion étrangère, le 1er régiment à Sidi-bel-Abbès, le 2e à Saïda.

Divers. — Oran forme une conservation des forêts, avec 4 inspections : Mascara, Mostaganem, Sidi-bel-Abbès, Tlemcen. Il y a une chambre de commerce à Oran, des conseils de prud'hommes à Oran et Sidi-bel-Abbès.

Démographie. — Le dénombrement de 1896 a constaté les chiffres suivants pour la population résidante :

ARRONDISSEMENTS	POPULATION totale	POPULATION comptée à part	POPULATION MUNICIPALE: Français et naturalisés	Israélites: Nés de naturalisés	Israélites: Naturalisés par le décret du 24 oct. 1870	Nationalités diverses	Sujets français (Arabes, Kabyles, Mzabites)	Marocains et Tunisiens
Oran	248.760	6.226	48 832	10.309	2.907	70.626	106.144	3.716
Mascara	154.910	4.460	11.680	636	236	9.027	127.125	1.746
Mostaganem	270.674	2.488	15.667	612	525	7.619	243.138	625
Sidi-Bel-Abbès	80.997	4.462	12.437	390	156	17.207	43.832	2.513
Tlemcen	132.836	2.761	6.938	3.477	2.107	7.303	107.136	3.111
Total du territoire civil	888.177	20.400	95.554	15.424	5.931	111.782	627.375	11.612
Territoire de commandement	140.071	5.933	1.706	491	176	1.517	129.430	818
Total général du département	1.028.248	26.333	97.260	15.915	6.107	113.299	756.805	12.430

La population a beaucoup augmenté depuis la conquête française qui a rétabli l'ordre. Le recensement de 1876 accuse un total de 653.481 hab., celui de 1881 en donne 767.322 ; à celui de 1886, on trouve 870.346 ; à celui de 1891, on recense 942.066 hab. En 1896, le total monte à 1.028.248. Pour la population européenne, la progression est naturellement plus rapide. En 1833, on ne comptait que 340 Français, 266 Espagnols et 436 étrangers divers, en partie juifs marocains.

En 1836	980	Français et	1.148	Espagnols.
1841	1.592	—	2.316	—
1846	9.747	—	10.848	—
1851	21.535	—	20.442	—
1856	26.821	—	19.841	—
1861	33.255	—	25.835	—
1866	35.697	—	28.065	—
1872	51.729	—	37.658	—
1876	45.320	—	53.017	—
1881	59.000	Français (env.)	65.662	Espagnols.
1886	65.417	—	86.500	Esp. (env.)
1891	78.930	—	99.000	—
1896	97.260	—	105.000	—

Plusieurs des chiffres donnés ci-dessus ne sont qu'approximatifs. En effet, les derniers recensements officiels, qui distinguent pour les Français la population municipale (seule indiquée ici), la confondent pour les étrangers avec la population en bloc ; c'est donc approximativement que nous avons défalqué la part de celle-ci dans le chiffre des Espagnols, afin de ne donner, pour eux aussi, que la population municipale.

D'autre part, depuis 1872, le chiffre global des Français comprendrait les Israélites algériens naturalisés en bloc par le décret du 24 oct. 1870. Comme ils ne sont pas de race française et constituent un élément indigène, nullement assimilé, nous les avons retranchés (approximativement pour 1872) du chiffre des Français.

Ces réserves faites, les conclusions à tirer des chiffres se dégagent nettement. On voit les progrès rapides de la colonisation après la soumission des pays, le ralentissement sous l'Empire qui y était peu favorable, enfin le progrès régulier durant la période actuelle. Quant aux Espagnols, la révolution et les guerres civiles de 1873-74 ont déterminé une forte émigration vers l'Algérie; elle s'est ralentie depuis.

En 1876, la population municipale comptait 45.316 Français d'origine, 12.412 Israélites et 71.341 étrangers (Européens presque tous). En 1896, nous trouvons 97.260 Français, 22.022 Israélites, et 113.299 étrangers. C'est donc la fraction française qui augmente le plus vite, par l'excédent de naissances, par l'immigration et aussi par les naturalisations.

La population agglomérée, représentant l'élément urbain, est, en 1896, dans les vingt villes citées ci-dessous, de 203.663 âmes. Sur ce total, la population comptée à part est de 24.205. Sur la population municipale de 179.458, on trouve 49.678 Français, 56.250 Européens étrangers, 18.488 israélites, 55.042 musulmans algériens ou étrangers. L'élément européen domine donc. A Oran, les Espagnols ont la majorité relative. A Tlemcen et à Mascara, il y a encore plus de moitié d'indigènes. Les Français ne sont en majorité absolue qu'à Saïda et à Mers-el-Kébir.

Voici par arrondissement la liste des communes dont la population agglomérée, en 1896, dépassait 2.000 hab. Nous y joignons les nom, surface et population des communes mixtes.

Arrondissement d'Oran (44 com., dont 2 mixtes, 608.337 hect., 248.760 hab.) : Aïn-Témouchent, 5.879 hab. (4.651 aggl.); Arzew, 5,669 hab. (4.097 aggl.); Mers-el-Kébir, 3.393 hab. (2.487 aggl.); Misserghin, 4.387 hab. (2.186 aggl.); Oran, 85.081 hab. (84.490 aggl.); Perrégaux, 8.634 hab. (2.925 aggl.); Saint-Cloud, 4.768 hab. (3.288 aggl.); Saint-Denis-du-Sig, 10.353 hab. (6.820 aggl.); Tiaret, 5.728 hab. (4.586 aggl.). La com. mixte d'Aïn-Témouchent a 107.322 hect. et 21.645 hab.; celle de Saint-Lucien, 93.548 hect. et 24.829 hab.

Arrondissement de Mascara (9 com., dont 4 mixtes, 978.704 hect., 154.910 hab.) : Mascara, 22.303 hab. (19.706 aggl.); Saïda, 7.803 hab. (6.219 aggl.). La com. mixte de Cacherou a 178.130 hect. et 31.954 hab.; celle de Frenda, 307.300 hect. et 21.632 hab. (2.061 aggl.); celle de Mascara, 206.554 hect. et 44.868 hab.; celle de Saïda, 264.543 hect. et 23.196 hab.

Arrondissement de Mostaganem (26 com., dont 6 mixtes, 959.640 hect., 270.674 hab.) : Mostaganem, 17.353 hab. (16.906 aggl.); Relizane, 7.930 hab. (3.933 aggl.); Aïn-el-Moussa (mixte), 180.517 hect. et 52.185 hab.; Cassaigne (mixte), 86.731 hect., 24.648 hab.; l'Hillil (mixte), 157,133 hect., 46.414 hab.; Renault (mixte), 72.814 hect., 25.898 hab.; Tiaret (mixte), 159.840 hect., 22.624 hab.; Zemmora (mixte), 173.240 hect., 36.163 hab.

Arrondissement de Sidi-bel-Abbès (14 com. dont 2 mixtes, 585.909 hect., 80.997 hab.): Sidi-bel-Abbès, 26.887 hab. (8.948 aggl.); La Mekerra (mixte), 126.822 hect., 17.126 hab.; Le Telagh (mixte), 352.317 hect., 16.870 hab.

Arrondissement de Tlemcen (10 com. dont 4 mixtes, 421.167 hect., 132.836 hab.) : Beni-Saf, 5.263 hab. (2.181 aggl.); Nemours, 3.308 hab. (2.092 aggl.); Tlemcen, 34.886 hab. (23.510 aggl.); Aïn-Fezza (mixte) 91.236 hect., 12.823 hab.; Nedroma (mixte), 63.588 hect., 29.159 hab.; Remchi (mixte), 128.295 hect., 25.340 hab.; Sebdou (mixte), 83.247 hect., 14.673 hab.

Territoire de commandement (5 com., 8.002.829 hect., 140.071 hab.): Géryville (mixte), 2.888.900 hect., 30.420 hab. (aggl. 2.746); Maghrnia ou Lalla-Maghrnia (mixte), 259.834 hect., 33.062 hab. (3.009 aggl.); Méchéria (mixte), 2.619.700 hect., 19.808 hab. (aggl. 3.926); Tiaret-Aflou (indigène), 1.580.350 hect., 37.078 hab.; Yacoubia (indigène), 654.045 hect., 19.703 hab.

Les principales agglomérations urbaines sont : en premier lieu, Oran, principal débouché commercial du pays sur la mer; puis l'ancienne capitale Tlemcen; Mascara, autre capitale indigène; la ville moderne de Sidi-bel-Abbès, au centre de la belle vallée de la Mekerra, Saint-Denis-du-Sig, un peu plus bas à l'entrée de la plaine maritime; Relizane, dans la vallée du Chélif; puis le long de la côte, les ports secondaires de Mostaganem et Arzew. Il faut encore citer, à l'entrée des Hauts Plateaux et des chantiers d'alfa, la ville de Saïda.

Habitations. — Le nombre des centres de population, hameaux, sections de communes ou de douars ou tribus est (en 1896) de 906 en territoire civil et 180 en territoire de commandement. Ils comportent 92.584 maisons dont 1.932 vacantes et 90.652 occupées en tout ou en partie; 47.854 n'avaient qu'un rez-de-chaussée, 16.377 un étage, 12.719 deux étages, 10.713 trois étages, 4.921 quatre ou davantage. Le nombre des locaux, logements ou appartements distincts était de 255.740 dont 7.666 vacants; en outre, on comptait 16.301 locaux servant d'ateliers, de magasins ou boutiques.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 18.254 individus isolés et 190.439 familles, plus 533 établissements comptés à part, soit un total de 209.226 ménages. Les ménages de sept personnes et au-dessus sont au nombre de 23.743, proportion considérable qui s'explique par la vie collective des populations indigènes.

La population résidante comprenait 1.028.248 personnes dont 994.269 résidants présents, 7.646 résidants absents, 26.333 personnes comptées à part. La population présente comprenait 1.029.093 personnes dont 1.020.602 résidants et 8.491 personnes de passage.

D'après le lieu de naissance et la nationalité. — Classée d'après le lieu de naissance, la population comprend 60.688 Français nés dans le département, 6.126 dans le reste de l'Algérie, 39.342 nés en France, 1.030 dans une colonie française, 3.658 à l'étranger, soit un total général de 110.844 Français (y compris 13.584 comptés à part, représentant surtout l'élément militaire qui est, d'ailleurs en partie, formé de colons). Les israélites naturalisés sont au nombre de 22.035 dont 5.139 nés à l'étranger, proportion considérable due à l'immigration des juifs marocains. Les sujets français se divisent en : 763.365 Arabes, 3 Kabyles, 970 Mzabites et 148 juifs du Mzab. On englobe sous la dénomination d'Arabes l'ensemble des indigènes qui n'appartiennent ni au groupe mzabite ni à celui de la Kabylie proprement dite. Les étrangers musulmans sont au nombre de 229 Tunisiens et 12.921 Marocains. Enfin on compte 118.578 personnes de nationalité diverse; à l'exception de 924 Africains, ce sont presque uniquement des Européens, et en immense majorité des Espagnols; on en compte 108.438, c.-à-d. autant que de Français; viennent ensuite les Italiens (3.894), les Allemands qui sont en partie les soldats de la légion étrangère, les Belges, les Suisses, etc.

Si l'on fait abstraction des troupes, l'élément espagnol est un peu plus nombreux que l'élément français, lequel d'ailleurs englobe un certain nombre de naturalisés d'origine espagnole. A s'en tenir au nombre des femmes, on constate 56.885 Espagnoles et seulement 49.752 Françaises. Le dép. d'Oran est le seul où il y ait plus d'étrangers que de nationaux, avec cette circonstance en outre que ces étrangers forment un groupe homogène. Toutefois, il convient de remarquer qu'ils sont plutôt concentrés dans les villes, et que dans la population rurale et surtout dans la propriété rurale les Français dominent.

Les colons nés sur la terre algérienne représentent dès à présent la grande majorité. Parmi ceux qui sont nés en France, tous les départements ont fourni leur contingent; les plus nombreux viennent de la Seine (2.118), du Tarn (1.878), des Pyrénées-Orientales (1.800), du Gard (1.559), de la Corse (1.168), de l'Hérault (1.126).

La répartition de la population entre le territoire civil et le territoire de commandement est la suivante :

	TERRITOIRE civil	TERRITOIRE de commandem^t
Français	105.842	3.002
Israélites algériens	21.391	644
Sujets indigènes	632.193	132.293
Etrangers africains	12.652	1.422
Espagnols	107.061	1.377
Autres étrangers	7.448	1.768
Totaux	886.587	142.506

L'élément européen représente dans le territoire civil 212.907 personnes, soit environ le quart du total; sur l'ensemble du territoire, il ne forme guère que le cinquième (après déduction des militaires, non algériens), car en territoire de commandement la population municipale européenne est à peine de 3.000 têtes.

D'APRÈS L'ETAT CIVIL. — Le classement des habitants d'après l'état civil accuse les résultats suivants :

	SEXE masculin	SEXE féminin
Français	61.092	49.752
Israélites algériens	12.047	9.988
Sujets indigènes	426.506	337.980
Etrangers africains	9.643	4.431
Espagnols	51.553	56.885
Autres étrangers	6.154	3.062
Totaux	566.995	462.098

Ces chiffres indiquent une prépondérance très forte de l'élément masculin (815 femmes pour 1.000 hommes), seuls les Espagnols faisant exception; elle s'explique pour les Français, les étrangers divers par la présence des troupes françaises et indigènes et de la légion étrangère. Pour les indigènes (792 femmes pour 1.000 hommes), l'écart est de nature à faire douter de la complète exactitude des déclarations en ce qui regarde les femmes, d'autant plus que cet écart est bien moindre dans le reste de l'Algérie.

La natalité des enfants nés vivants a été en 1894, 1895 et 1896 :

	1894	1895	1896
Français	2.716	2.734	3.042
Espagnols	3.980	4.229	4.076
Autres Européens	469	451	457
Israélites	1.495	1.466	1.253
Musulmans	18.473	21.006	23.648

La mortalité était la suivante (abstraction faite des mort-nés) :

	1894	1895	1896
Français	2.241	2.163	2.576
Espagnols	3.146	3.014	2.166
Autres Européens	268	292	203
Israélites	661	603	544
Musulmans	15.408	15.699	15.652

Sauf une réserve pour les chiffres des décès de 1896 qui sont certainement inexacts par attribution de la nationalité française à des décédés étrangers, on constate que l'ensemble de la situation est satisfaisant. L'excédent des naissances est considérable dans tous les groupes de la population ; pour les Français il est d'un cinquième environ, pour les Espagnols d'un quart, pour les israélites de près de moitié, pour les musulmans d'un quart des naissances. Si l'on voulait pousser plus loin cette étude, il faudrait tenir compte de la proportion des militaires et de celle des naturalisés qui forment des groupes de Français adultes sans contre-partie dans les mineurs. — Les naturalisations dans les années 1894-96 furent au total de 2.347, dont 883 d'Alsaciens-Lorrains, 417 d'Espagnols, 237 d'Italiens. Elles sont donc relativement rares. La convention de Madrid de 1862 autorise les Espagnols à faire pour le compte de leur pays un service militaire d'un an dans les corps français d'Algérie. Les mariages mixtes sont nombreux entre Français et Espagnoles et, l'action de l'école aidant, on peut espérer une assimilation progressive de l'élément ibérien.

La population indigène comprend les israélites auxquels le décret Crémieux a accordé la nationalité française, mais qui ne s'assimilent pas, et les musulmans. Ceux-ci dominent surtout dans les campagnes, où beaucoup conservent les mœurs nomades ou semi-nomades de la vie pastorale. Les grandes tribus n'ont à peu près conservé leur homogénéité que dans la zone du Plateau et des Ksours, où plusieurs vaguent entre le territoire français et le territoire marocain ; là, les principales sont les Beni-Matar, les Hamian, les Harar, les Rezaïna, les Trafi, les Yacoub, les Ouled-Sidi-Cheikh. Dans le Tell, les tribus ont été morcelées en douars, et nos cadres administratifs ont remplacé les vieux groupements historiques des Hachem, Flittas, Smelas, Ouled-Riah, Ouled-Sidi-Brahim, Beni-Smiel, etc. Ceux-ci ne subsistent guère que dans le Dahra et sur la frontière du Maroc (Beni-Snous, Oulhaça, etc.).

ÉTAT ÉCONOMIQUE. AGRICULTURE. — Le régime de la propriété a été étudié dans l'art. ALGÉRIE. On trouvera donc dans les chiffres suivants des indications sur l'importance relative des propriétés agricoles européennes et indigènes en 1896 :

	PROPRIÉTÉ européenne	PROPRIÉTÉ indigène
Superficie (en hect.)	504.524	2.128.535
Population agricole	80.472	663.629
Chevaux	18.681	49.423
Mulets	14.042	8.459
Ânes	4.680	88.401
Chameaux	36	79.177
Bœufs	41.254	222.429
Moutons	145.771	2.082.010
Chèvres	36.924	681.702
Porcs	40.889	50
Instruments agricoles (valeur)	10.255.085 fr	889.643 fr
Maisons	17.886	19.808
Moulins	210	66
Tentes et gourbis	2.520	115.252
Puits et norias	6.011	4.703
Valeur des constructions	148.616.255 fr	13.760.631 fr
Nombre d'hectares défrichés dans l'année	8.273 ht	1.162 ht
Arbres fruitiers à feuilles caduques	678.894	754.761
Bananiers, orangers, citronniers, etc.	172.855	34.872
Oliviers greffés	364.642	64.529
Mûriers	50.001	8.229
Arbres résineux, forestiers, etc.	1.243.608	15.615.684
Ruches d'abeilles exploitées	2.751	48.958
Nombre d'hect. cultivés en plantes potagères	6.045 ht	5.501
Pommes de terre	4.919 ht	3.244
Prairies artificielles	2.305 ht	517
Racines et plantes pour l'alimentation du bétail	2.450 ht	142
Plantes tinctoriales	153 ht	98
Blé tendre — Superficie	83.596 ht	32.867 ht
Blé tendre — Récolte	604.069 qm	128.099 qm
Blé dur — Superficie	34.506 ht	158.439 ht
Blé dur — Récolte	244.423 qm	680.441 qm
Seigle — Superficie	128 ht	
Seigle — Récolte	768 qm	

		PROPRIÉTÉ européenne	PROPRIÉTÉ indigène
Orge..	Superficie.	46.259 ht	310.237 ht
	Récolte...	412.185 qm	1.829.988 qm
Avoine.	Superficie.	47.049 ht	2.788 ht
	Récolte...	499.324 qm	20.291 qm
Maïs...	Superficie.	3.385 ht	1.744 ht
	Récolte...	52.456 qm	8.698 qm
Fèves.	Superficie.	2.393 ht	4.082 ht
	Récolte...	22.384 qm	21.719 qm
Bechna	Superficie.	259 ht	368 ht
	Récolte...	1.406 qm	2.637 qm
Vignes.	Nombre de planteurs	6.146	1.209
	Superficie.	49.892 ht	1.030 ht
	Vin récolté	1.590.771 hl	238 hl
Oliviers	Olives récoltées..	1.603.083 kg	1.729.498 kg
	Huile fabriquée.	3.236 hl	3.444 hl
Lin...	Paille....	5.000 kg	
	Filasse...	3.000 kg	
	Graines..	80.800 kg	
Tabac récolté (feuilles)		2.792 kg	32.532 kg

La propriété européenne agricole s'est accrue de 20.000 hect. entre 1894 et 1896, la propriété indigène de 65.000. Le caractère pastoral prédominant des indigènes se marque par la quantité des moutons et des chèvres; ils ont presque seuls des chameaux, tandis que le porc, honni des musulmans, est à peu près exclusivement élevé par les Européens. La majorité des musulmans vivent sous la tente; les colons possèdent dès à présent la majorité des points d'eau permettant une culture véritable; la différence de valeur des constructions et de l'outillage est saisissante; les indigènes n'en possèdent qu'un douzième. Les rendements culturaux sont médiocres pour les Européens, mauvais pour les Arabes; il est vrai que l'année 1896 fut mauvaise (sauf pour le vin) et que les récoltes de 1894 ou de 1898 furent plus fortes d'un bon quart pour le blé et l'orge. Les rôles du zekkat (impôt sur le bétail constatent, en 1898, chez les indigènes : 82.387 chameaux, 239.545 bœufs, 2.306.813 moutons, 860.780 chèvres, chiffres bien supérieurs à ceux de 1896. La propriété indigène et ses rendements sont stationnaires; la propriété européenne a doublé de valeur entre 1884 et 1896. La vigne est la richesse la plus considérable, malheureusement menacée par le phylloxéra. La superficie a passé de 4.046 hect. en 1872 à 15.307 en 1882, 50.922 en 1896. La sécheresse plus grande du Tell oranais y est défavorable aux cultures qui ont besoin d'eau; cependant, c'est le département algérien qui produit le plus de blé tendre (près des 3/4 de la récolte totale). En revanche, pour les oliviers et en général les cultures fruitières, il est fort en arrière. Les dattes sont rares et médiocres dans le Sahara oranais, à cause de la trop grande altitude des oasis; on y compte à peine 100.000 palmiers dans les ksour et les fruits mûrissent mal. En revanche, le Plateau fournit les trois quarts de l'alfa algérien. On exploitait, en 1897, sur 162 chantiers, 545.900 hect. dont 408.190 de propriétés communales, 99.060 de propriétés domaniales et 38.650 de propriétés privées. Le nombre des quintaux d'alfa récoltés fut de 305.552, d'un prix moyen de 4 fr. 50 au port d'embarquement.

Les forêts, qui sont presque toutes propriété domaniale, ne représentent que 7 % du Tell oranais, mais sont assez étendues sur l'Atlas tellien. Celles qui sont soumises au régime forestier représentent plus de 500.000 hect. Néanmoins, le dép. d'Oran est le moins boisé d'Algérie. Il ne possède presque pas de chêne-liège. On reboise aux environs d'Oran les monts de Santa Cruz. Le service forestier occupait, en 1897, 16 agents, 14 préposés sédentaires, 172 brigadiers et gardes français, 49 gardes indigènes. Les produits constatés furent de 112.751 fr. dont 50.544 pour le liège, 35.550 pour le bois.

Industrie. — L'industrie est assez développée pour un pays de colonisation aussi récente. Ce sont naturellement les industries alimentaires et extractives qui dominent, puis les textiles.

Mines et carrières. Le dép. d'Oran ne produit pas de houille; il en consomme 40.000 tonnes valant 1.162.400 fr., soit 29 fr. 06 la tonne sur le lieu de consommation, et qui sont importées d'Angleterre (38.200) et du bassin de Valenciennes (1.800). — On exploite à Beni-Saf une minière de fer qui occupe 600 ouvriers et a produit, en 1896, 260.800 tonnes d'hématite rouge manganésifère valant 7 fr. la tonne, soit un total de 1.825.600 fr. Il y a aussi du fer à Camerata, du zinc et du plomb au Filhaoucen, à Mazis, à Zemmora, du plomb argentifère à Gar-Rouban. Des lacs salés d'Oran, d'Arzew, Ben-Zian, etc., 142 ouvriers ont extrait, en 1896, 16.613 tonnes de sel valant 297.244 fr., soit 17 fr. 89 la tonne (brut). On a étudié les gisements bitumineux et pétrolifères de Cassaigne, de Renault, de l'Hillil (marnes saheliennes). — Des carrières on retirait 13.125 tonnes d'argile téguline valant 157.500 fr.; 738 tonnes de phosphate de chaux valant 29.500 fr.; 900 tonnes de marbre valant 130.500 fr.; ce sont les marbres bréchiformes du djebel Orous, entre Oran et Arzew, 370 tonnes de beaux onyx translucides de Tekbalet, valant 127.650 fr. La valeur totale des produits des mines, schistes et carrières est donc à peine de 3 millions de fr. — On a reconnu une vingtaine de sources minérales : Bains de la Reine, près d'Oran; Hammam-bou-Hadjar, près d'Aïn-Témouchent; Hammam-bou-Hanefia, près de Mascara; Hammam-bou-Rhara, près de Maghrnia, etc.

Industries manufacturières. Il existait, en 1896, dans le dép. d'Oran, 469 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 471, d'une puissance égale à 4.150 chevaux, non compris les machines des chemins de fer et des bateaux, se décomposaient en :

29	machines fixes d'une force de	420	chev.-vapeur.
84	— mi-fixes —	590	—
350	— locomobiles —	2.900	—
8	— locomotives —	240	—

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	362	chev.-vapeur.
Usines métallurgiques	77	—
Agriculture	1.875	—
Industries alimentaires	698	—
— chimiques	4	—
Tissus et vêtements	425	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	30	—
Bâtiments et travaux	619	—
Services publics de l'État	60	—

L'usage des machines se répand dans l'agriculture. Des industries, les seules qui aient quelque extension sont celles des produits alimentaires et des tissus : minoteries, fabriques de pâtes alimentaires, brasseries, distilleries, huileries. On peut citer encore les fabriques de crin végétal, de poteries. Les femmes indigènes font des tentes, des burnous, des couvertures, de beaux tapis; ces produits alimentent surtout la consommation locale.

Commerce. — Le commerce est assez actif. A l'intérieur les marchés sont très fréquentés; les nomades y viennent s'approvisionner et échanger leurs produits; les principaux sont ceux d'Oran, Mascara, Tiaret, Saïda, Saint-Denis-du-Sig, Sebdou, Maghrnia, Nedroma, etc. Le commerce extérieur se fait par les ports maritimes de Nemours, Beni-Saf, Mers-el-Kébir, Oran, Arzew, Mostaganem.

En 1897, le mouvement du port d'Oran fut pour le commerce avec l'extérieur (France ou étranger) : entrées, 1.032 navires d'un tonnage de 589.763 tonnes; sorties, 1.040 navires d'un tonnage de 581.610 tonnes; il y faut ajouter environ 250.000 tonnes aux entrées et 140.000 aux sorties pour le cabotage. Le pavillon français fait à peu près tout le commerce avec la France (380.000 tonnes environ aux entrées et autant aux sorties). Mostaganem a un mouvement de 20.000 tonnes environ (sorties) au commerce général et 70.000 (sorties) au cabotage ; Arzew de 25.000 tonnes (sorties) au commerce général (avec l'étranger) et 70.000 (sorties) au cabotage ; Beni-Saf, qui expédie ses minerais de fer à l'étranger, a de ce chef un mouvement de 134.600 tonnes aux sorties et 73.600 aux entrées, ce qui en fait le second port du département. Le commerce par terre avec le Maroc se fait aux postes frontières de Maghrnia et d'El-Aricha. Pour le mouvement des voyageurs, le port d'Oran est le premier d'Algérie, en 1896, avec 38.134 arrivées et 37.154 départs de passagers.

Le dép. d'Oran vend ses vins, ses céréales, ses moutons, ses laines, des bœufs, des chevaux, des peaux, son alfa, ses fruits, son huile, son fer, son marbre, etc. Il achète en France des tissus de coton, tissus de laine, vêtements et lingerie, des meubles, des outils, métaux ou cuirs ouvragés, de la bimbeloterie, de la parfumerie et autres denrées de luxe, des eaux-de-vie et liqueurs, des légumes secs, etc. ; à l'étranger, des bestiaux, de la houille, du café, des bois, des cotonnades, des grains, etc. — Les recettes douanières (octroi de mer) furent, en 1897, de 1.199.290 fr. pour le dép. d'Oran.

Voies de communication. Des routes de terre, les principales sont les routes nationales d'Alger à Oran par Mostaganem, d'Oran à Géryville (entièrement construite jusqu'à Aïn-el-Hadjar) ; de Relizane au Maroc, qui ne commence en fait qu'à El-Bordj (à 37 kil. de Relizane). Parmi les chemins, on peut citer, comme ayant une importance stratégique, ceux qui rayonnent autour de Tiaret vers Mascara, Relizane, Aflou ; la route côtière inachevée de Mostaganem à Tenès, celles de Géryville à Méchéria, à Bou-Guetoub ; de Nemours à Rachgoun, à Maghrnia ; de Tlemcen à Maghrnia, à Sebdou, etc.

Les chemins de fer sont assez développés. Le dép. d'Oran est desservi par six lignes d'un développement total de 1.118 kil. 1° Ligne d'Alger à Oran par la vallée du Chélif, qui parcourt 165 kil. dans le département, y entrant près de Merdja et desservant ensuite Inkermann, Saint-Aimé, Les Salines, Relizane, l'Hillil, Perrégaux, Saint-Denis-du-Sig, Sainte-Barbe-du-Tlélat, Arbal, La Senia ; elle appartient à la compagnie du Paris-Lyon-Méditerranée. Les deux suivantes forment le réseau de la compagnie Franco-algérienne (668 kil.). — 2° La ligne de Mostaganem et de Relizane à Tiaret par Relizane et la vallée de la Mina (202 kil.) — 3° La grande ligne de pénétration vers le Sahara, qui part d'Arzew, coupe à Perrégaux celle d'Alger-Oran, dessert Tizi) d'où un embranchement de 12 kil. mène à Mascara), puis Traria, Saïda, Kralfalla à l'entrée du Plateau, franchit le chott ech-Chergui entre le Kreider et Bou-Guetoub, passe à Méchéria et atteint Aïn-Sefra ; elle a 454 kil. L'État la prolonge d'environ 80 kil. jusqu'à Djenien-bou-Rezg, au voisinage de la grande oasis marocaine de Figuig.

Le réseau de l'Ouest algérien (285 kil.) comprend les lignes : 4° de Sainte-Barbe-du-Tlélat à Ras-el-Ma (151 kil.) par la vallée du Sig, desservant Saint-Lucien, Sidi-bel-Abbès, La Tabia, Magenta ; — 5° d'Oran ou plutôt de la Sénia à Aïn-Témouchent (70 kil.) ; — 6° de La Tabia à Tlemcen par Lamoricière (64 kil.). La ligne d'Alger à Oran, a par an 101.000 voyageurs à distance entière, le réseau de l'Ouest algérien 50.000, la Franco-algérienne 16.000. La première transporte en moyenne 74.000 tonnes de marchandises, la seconde 66.000, la dernière 22.000 (à distance entière en 1896). Les trains sont très lents. La recette totale d'exploitation était, en 1896, de 14.582 fr. par kilomètre pour la ligne d'Alger à Oran, le produit net de 5.120 fr. par kilomètre. Pour l'Ouest algérien, le produit brut est de 9.804 fr., le produit net de 3.070. La Franco-algérienne a un produit brut de 3.843 fr. par kilomètre, lequel laisse un déficit d'exploitation de 527 fr. par kilomètre.

Outre les lignes télégraphiques qui suivent les voies ferrées, nous trouvons dans la zone méridionale celle qui relie Laghouat à Aflou (et de là par El-Ousseukhr à Tiaret), Géryville (et de là à Bou-Guetoub), El-Abiod-Sidi-Cheikh, Aïn-Sefra. Le service postal et télégraphique est assuré par 8 bureaux composés, 65 bureaux simples, 3 bureaux mixtes, 67 établissements de facteurs-receveurs des postes, 25 distributions auxiliaires et 20 bureaux télégraphiques municipaux. Oran communique par téléphone avec Sidi-bel-Abbès. Des services maritimes postaux hebdomadaires joignent Oran à Marseille (trois fois, dont une par Carthagène), Cette et Port-Vendres, Tanger.

Finances. — Le dép. d'Oran a fourni en 1897 un total de 10.551.353 fr. 26 au budget de l'Etat.

Ce chiffre se décompose comme suit :

	Francs	
Contributions directes (propriétés bâties)	496.475	77
Patentes	566.128	60
Taxes assimilées	75.214	23
Impôts arabes Achour	480.709	24
— Zekkat	723.240	14
— Lezma	12	30
Dixième attribué aux chefs collecteurs.	248.718	98
Centimes additionnels généraux	161.836	68
Enregistrement	1.163.912	24
Timbre	1.204.113	35
Impôt sur les valeurs mobilières	16.944	37
Droit sur les alcools	1.472.64[illegible]	[illegible]
Licence des boissons (fabrication et vente)	554.025	
— tabacs — —	68 [illegible]5	
Autres contributions diverses	45.356	15
Vente des tabacs de l'Etat	70[illegible].575	65
Vente des poudres	176.288	99
Postes	900.806	30
Télégraphes	412.439	43
Téléphones	34.221	34
Forêts domaniales	113.363	62
Domaine de l'Etat (non compris les forêts)	443.380	08
Produits divers du budget	128.355	84
Recettes d'ordre	987.856	52

Les revenus départementaux ont été en 1897 de 3 millions 164.751 fr. 69 se décomposant comme suit :

	Francs	
Impôts arabes	1.473.713	03
Centimes additionnels	247.222	73
Produits éventuels	1.140.561	84
Recettes extraordinaires	303.254	09

Les dépenses départementales se sont élevées à 2 millions 894.653 fr. 18. Le nombre des centimes départementaux tant ordinaires qu'extraordinaires est de 29. La dette départementale était au 31 mars 1897 de 3 millions 700.531 fr. 95.

Les 105 communes du département avaient en 1898 un revenu global ordinaire de 7.386.761 fr. dont 1 million 712.415 pour la ville d'Oran. Elles dépensaient à ce titre 6.210.365 fr. La moyenne des centimes était de 28 par commune : 26 étant imposées de moins de 15 cent., 10 de 15 à 30 cent., 62 de 31 à 50 cent. et Oran de 78 cent. La dette totale des communes s'élevait au 31 mars 1897 en capital à 21.580.109 fr. dont 11.907.718 fr. pour la ville d'Oran.

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. d'Oran a encore beaucoup à gagner. Sur 1.829 conscrits de la classe 1895, et sur 1.695 dont a pu vérifier l'instruction, 172 ne savaient pas lire. C'est une

proportion de 10 illettrés pour 100, considérable pour une population française. Elle est bien pire pour les étrangers et pour les indigènes.

Durant l'année scolaire 1897-98, voici quelle était la situation scolaire. Il existait : 333 écoles primaires, dont 298 publiques (293 laïques) et 35 privées (5 laïques); 48 écoles maternelles, dont 30 publiques (26 laïques) et 18 privées (toutes congréganistes. (Le nombre des élèves était dans l'ensemble de ces écoles :

	Garçons	Filles
Français	8.308	8.230
Etrangers	9.855	9.539
Israélites	3.404	3.212
Musulmans	3.697	722

La proportion d'absences est en moyenne d'un peu moins de 30 %, les indigènes inscrits étant plus assidus que les Européens. Mais ceux-ci sont à peu près tous inscrits, tandis que l'immense majorité des enfants indigènes échappent à notre enseignement, en particulier les filles, desquelles il n'atteint guère plus de 1 %. On a créé pour eux 14 classes spéciales annexées aux écoles européennes et 25 écoles publiques spéciales ; ces dernières, moins développées dans le dép. d'Oran que dans les deux autres d'Algérie, reçoivent à peine 1.900 élèves. L'enseignement primaire supérieur public était donné en 1895 à 176 garçons et 99 filles, privé à 77 garçons et 16 filles. Le certificat d'études primaires fut décerné à 414 garçons et 342 filles, le certificat d'études primaires supérieures à 3 garçons. Une bonne école d'apprentissage fonctionne à Oran. Les cours d'adultes recevaient, en 1895-96, 1.328 auditeurs, dont 303 français, 210 israélites, 415 musulmans et 400 étrangers. Il y avait 6 bibliothèques pédagogiques, nanties seulement de 2.383 volumes. Les 39 caisses d'épargne scolaires avaient délivré, en 1895-96, 569 livrets, d'un montant de 12.307 fr. Les 6 caisses des écoles avaient encaissé 1.268 fr. et dépensé 1.013 fr. dans l'exercice. Ces institutions, annexes des écoles, sont donc peu développées ; beaucoup moins que dans le reste de l'Algérie. — L'École normale d'institutricee d'Oran a une quarantaine d'élèves, il n'y a pas d'école normale d'instituteurs. Le brevet de capacité fut obtenu en 1895 par 12 aspirants et 62 aspirantes ; le brevet supérieur par 12 aspirantes. Le total des dépenses de l'enseignement primaire public est de 1.600.000 fr. environ.

L'enseignement secondaire se donne au lycée de garçons d'Oran, aux collèges communaux de garçons de Mostaganem et de Tlemcen, comptant ensemble, en 1898, un total de 878 élèves, dont 691 français, 138 israélites, 18 musulmans et 31 étrangers. Le collège des jeunes filles d'Oran a 200 élèves.

État moral. — La criminalité est assez élevée et la sécurité souvent menacée. Du 1er juil. 1897 au 30 juin 1898, on a constaté 2.942 attentats contre les personnes, 5.241 contre les propriétés, 2.861 crimes et délits contre la chose publique. Il a été arrêté de ce chef 3.947 personnes. Les attentats commis par les indigènes contre les Européens représentent environ le tiers de ces chiffres : 1.089 contre les personnes, 1.740 contre les propriétés ; le premier surtout est très considérable, cinq fois plus que dans le reste de l'Algérie. La gendarmerie dispose de 59 brigades à cheval et 11 à pied. On a expulsé 255 étrangers dont 153 Marocains et 89 Espagnols. Les administrateurs des communes mixtes ont prononcé en vertu de leurs pouvoirs disciplinaires 5.624 condamnations dans l'année 1897, soit 12 pour 1.000 indigènes, généralement pour motifs fiscaux.

L'assistance publique s'organise progressivement. Il existe (en 1896) 11 bureaux de bienfaisance comprenant dans leur ressort 232.758 hab. ; ils ont secouru 838 Français, 3.099 Espagnols, 101 autres étrangers européens, 577 indigènes israélites et 1.259 musulmans. Leurs recettes de l'année étaient de 73.778 fr. ; leurs dépenses de 54.129, consistant surtout en distributions d'aliments. Le département n'a pas de dépôt de mendicité. Il a un mont-de-piété à Oran qui, en 1896, a prêté 1.109.830 fr. sur 77.050 objets ; les cinq sixièmes ont été dégagés. — Le département renferme (en 1896) 2 hôpitaux, 2 hôpitaux-hospices et 1 hospice, desservis par 18 médecins, 34 religieux, 69 employés et servants. Ils renferment 719 lits de malades, 228 de vieillards et infirmes, plus 94 pour le personnel. On y a traité 12.027 malades, dont 8.853 militaires ; 473 y sont décédés, dont 187 militaires. Le budget hospitalier était de 369.307 fr. aux recettes et 325.821 aux dépenses. Un hôpital indigène a été construit à El-Abiod-Sidi-Cheikh et fonctionnera en 1899. — Le département entretenait, au 31 déc. 1896, 165 aliénés. — Il avait à sa charge 122 enfants assistés pour lesquels il dépensait 54.280 fr.

Les œuvres de prévoyance sont assez développées, parmi la population française seulement. Il existait, en 1896, 14 sociétés de secours mutuels, comprenant 2.021 membres participants, dont 1.860 majeurs parmi lesquels 1.561 Français ; leur avoir disponible était au 1er janv. de 77.711 fr., leurs recettes annuelles de 44.547 fr., leurs dépenses de 42.426 fr. — L'administration a constitué dans 18 communes mixtes des sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de crédit mutuels qui possèdent 1.069.840 fr. dont 328.858 prêtés ; elles ont en silos des grains pour une valeur de 366.112 fr. et en ont prêté pour 201.442 fr. Avec les cotisations dues, leur actif total au 30 sept. 1897 est de 1.650.802 fr. — Les caisses d'épargne d'Oran, Mostaganem et Tlemcen avaient, au 31 déc. 1897, 3.083 livrets d'un montant total de 1.495.168 fr. Les déposants sont presque uniquement des Français. Pour l'année précédente, la caisse nationale d'épargne avait reçu de 26.085 déposants 2.605.383 fr. et avait remboursé 2.438.419 fr. à 13.248 déposants.

A.-M. Berthelot.

Bibl. : V. Algérie, — Les principaux documents officiels sont la *Statistique générale de l'Algérie* (triennale), l'*Exposé* annuel de la situation annexé aux procès-verbaux du Conseil supérieur de l'Algérie, la *Situation financière des communes* et les documents budgétaires, en particulier les *Comptes définitifs des recettes*, les Statistiques annuelles des chemins de fer (t. II), de l'industrie minérale, etc. — Le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences tenu à Oran en 1888 donna lieu à un bon résumé : *Oran et l'Algérie en 1887*. — *Le Bulletin trimestriel de la Soc. de géogr. et archéol. de la prov. d'Oran* est fort intéressant. — On peut encore citer : Général Desmichels, *Oran*; Paris, 1835. — Leclerc, *les Oasis de la prov. d'Oran* ; Alger, 1852. — Leon Fey, *Hist. d'Oran* ; Oran, 1858. — L. de Colomb, *Exploration des Ksours et du Sahara de la prov. d'Oran* ; Alger, 1858. — Capitaine V. Derrécagaix, *le Sud de la prov. d'Oran*, dans *Bull. Soc. géogr.*, janv. et mars 1873.

La carte au 1/50.000e ne s'étend encore qu'à une partie du Tell ; celle au 1/200.000 fort pratique ne dépasse guère non plus le Tell et est complétée par une carte du Sud oranais au 400.000 en quatre feuilles dressée en 1855 et revisée depuis. — Pomel et Pouyanne ont dressé une carte géologique d'Algérie au 1/800.000e dont les deux feuilles occidentales embrassent le dép. d'Oran.

ORANG (Zool.). Un des quatre genres de Singes *Anthropoïdes* (V. ce mot), désigné dans les catalogues systématiques sous le nom latin de *Simia*. Le nom d'*Orang* ou *Orang-Outan* est emprunté à la langue malaise et signifie « homme des bois ». Comparé aux autres grands Anthropoïdes (Gorille et Chimpanzé), l'Orang se distingue par son crâne plus arrondi, à région frontale élevée, le museau formant une saillie très prononcée au-dessous des orbites ; les membres antérieurs sont beaucoup plus développés que les postérieurs, les doigts touchant les chevilles dans la position verticale ; le pouce est très court, n'atteignant pas la base de l'index. Comme chez les autres anthropoïdes, la formule dentaire est celle de l'homme, mais les canines sont beaucoup plus développées et forment une saillie considérable aux deux mâchoires. La couronne des molaires porte des tubercules compliqués. L'Orang se trouve dans le N.-O. et le S.-E. de Bornéo et dans l'E. de Sumatra. Son pelage est d'un roux tirant plus ou moins vers le brun, avec la face et les autres parties nues d'un

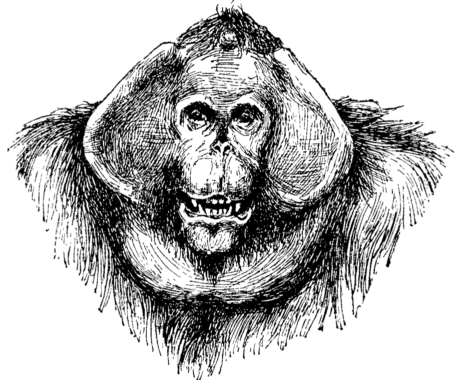
gris ardoisé. On n'est pas encore fixé sur la question de savoir s'il en existe une ou plusieurs espèces.

A Bornéo, ces grands Singes habitent les contrées basses, marécageuses et couvertes de forêts vierges de l'intérieur de l'île, où l'homme ne peut séjourner sans contracter les fièvres paludéennes si dangereuses sous les tropiques. Les Dayaks, qui habitent les côtes de Bornéo et pénètrent peu dans l'intérieur, construisent leurs habitations sur pilotis, mais quelques familles se sont établies sur les montagnes isolées qui dominent les vallées, et y ont planté des arbres fruitiers qui attirent les Orangs. Ceux-ci dévorent les fruits avant qu'ils soient mûrs, mais se retirent toujours le soir dans leurs forêts. Ils sont assez communs dans les parties basses de la vallée du Sadong; mais dès qu'on s'élève au-dessus des limites où l'influence des marées se fait encore sentir, empêchant le sol de sécher d'une façon durable, on ne trouve plus d'Orangs. Ceux que l'on capture ont souvent de la boue jusqu'aux genoux, ce qui prouve qu'ils ont marché dans des endroits dégarnis d'arbres, ce qu'ils ne font que lorsqu'ils y sont absolument forcés. Ces animaux ne vivent bien que dans ce milieu à la fois chaud et humide, où le sol reste constamment mou et spongieux comme dans nos serres chaudes à terre de bruyère; même à Bornéo, ils dépérissent rapidement lorsqu'on les amène sur la côte où sont installées les factoreries européennes.

Les mœurs des Orangs à l'état de liberté sont très mal connues. On trouve rarement plus de deux ou trois individus ensemble; ce sont généralement des jeunes qui suivent leur mère, mais, dès l'âge de trois ans, ils sont en état de se suffire à eux-mêmes et font bande à part. Les vieux mâles vivent solitaires en dehors du temps de la reproduction. D'ailleurs le régime de ces animaux ne leur permet pas de vivre en bande. Il faut chaque jour à un Orang adulte une grande quantité de fruits à sa convenance, qu'il ne se procure pas sans faire beaucoup de chemin dans les branches des arbres. Le fruit du Durion (*Durio zibethinus*), qui atteint la taille d'un melon, est celui dont il fait la plus grande consommation : la pulpe de ce fruit est savoureuse bien qu'elle ait une odeur musquée ou alliacée, à laquelle l'homme lui-même s'habitue assez facilement. Les Orangs détruisent beaucoup plus de fruits qu'ils n'en mangent, et la place où ils ont fait un repas se reconnaît facilement aux nombreux débris qui jonchent le sol au pied des arbres. Ils ne descendent à terre que pour boire, et seulement lorsque l'eau provenant des pluies et qui s'amasse à l'aisselle des grandes feuilles engainantes vient à faire défaut.

Pour passer la nuit, les Orangs se construisent une espèce de nid, ou plutôt d'abri, formé de branches d'arbres entrelacées; lorsque le vent est froid ou qu'il pleut, ils se couvrent à l'aide des grandes feuilles du *Pandanus*. Attaqués par l'homme, à coups de fusil, ils cherchent à se dérober dans le feuillage, et lorsque celui-ci n'est pas assez touffu, on les voit briser les branches à leur portée avec une aisance et une rapidité surprenantes et s'en former un rempart qui les dissimule aux yeux des assaillants. Même blessés, ils arrivent ainsi à se soustraire à la vue des chasseurs, et il faut isoler et jeter bas l'arbre qui les porte pour s'en emparer. Les Dayaks les prennent vivants en les cernant de proche en proche, abattant les arbres qui pourraient leur servir à s'échapper, et lorsqu'ils sont acculés sur un seul arbre les forçant par la famine de tomber dans un piège construit à l'avance. C'est une fosse profonde que l'on recouvre de branchages cédant facilement sous le poids de l'animal : au milieu, on place, en évidence, des fruits qui servent d'appâts. Les Orangs tombent dans la fosse, et dès lors leur capture est assurée. C'est ainsi qu'ont été pris, dit-on, les deux individus adultes que l'on a vu, à Paris, au commencement de 1894. Cette capture n'est pas toujours sans danger, car pendant que l'on jetait sur eux le solide filet destiné à paralyser leurs mouvements, l'un d'eux réussit à dégager un de ses énormes bras et étrangla deux des chasseurs.

Les deux Orangs de grande taille (désignés sous les noms de *Maurice* et *Max*) exhibés au Jardin d'Acclimatation en janv. 1894, ont permis de se faire une idée de la force de cet animal lorsqu'il a atteint tout son développement. Le tronc est massif et la capacité de la poitrine égale celle d'un homme de la plus grande taille; cependant *Maurice*, le plus grand des deux, n'avait que $1^{m},40$ du talon au sommet de la tête, ce qui tient à la brièveté des jambes, qui dépassent rarement $0^{m},90$, et du cou qui n'existe pour ainsi dire pas, comme chez tous les Singes Anthropoïdes. Par contre, les bras ont $1^{m},05$, et l'envergure (les bras étendus) est de $2^{m},62$, d'après les mesures prises sur *Maurice* immédiatement après la mort. Cet Orang pesait 73 kilogr. et demi, tandis que le poids moyen d'un Français n'est que de 65 kilogr. La brièveté des jambes donne, à première vue, l'impression d'un cul-de-jatte : elle est beaucoup plus marquée ici que chez le *Gorille* (V. ce mot), qui, dans la station debout, atteint $1^{m},67$. Il est évident que l'Orang se sert beaucoup plus rarement de ses membres postérieurs, et que l'habitude de vivre accroupi sur les branches a amené l'atrophie relative de cette paire de membres, qui, malgré sa brièveté, est cependant robuste et bien musclée et se termine par un pied énorme, en forme de main. Mais c'est le membre antérieur qui sert



Tête d'Orang, vue de face.

surtout à la locomotion et la main qui le termine est remarquablement allongée, ce qui fait paraître le pouce très court. Cette atrophie relative du pouce est en rapport avec la forme générale de la main, dont les doigts restent toujours plus ou moins recourbés en forme de crochet, et permettent à l'animal de se cramponner solidement aux arbres, même sans le secours d'un pouce opposable. La paume a 10 centim. de long et le doigt médian 13 centim. Le bras est très puissamment musclé : chez *Maurice*, sa circonférence au niveau du biceps dépassait 40 centim.

Ce qui donne à l'Orang adulte une physionomie bien différente de celle des autres Anthropoïdes, c'est la présence de ces protubérances, que nous avons nommées *protubérances ourliennes*, et qui se voyaient chez *Maurice* de chaque côté de la face, entre les joues et l'oreille. *Max*, bien que parfaitement adulte, en était dépourvu, ou du moins ne les présentait qu'à l'état rudimentaire. Il est probable que ce singulier ornement ne se développe que chez le mâle âgé, et la plupart des Orangs que l'on avait amenés jusqu'ici vivants en Europe n'en présentaient pas trace. La face de *Maurice* ainsi élargie par ces appendices, dont notre figure montre exactement la forme, avait 35 centim. de large; on a vu des Orangs qui avaient 38 centim. d'un lobe à l'autre. Sur *Maurice*, le bord de ces lobes était aplati comme le bord d'une assiette; mais il est probable qu'à l'époque de la reproduction, ces protubérances se gonflent en forme de bourrelets. L'examen histologique montre que ces appendices sont constitués d'un tissu cellulo-graisseux, soutenu par une trame fibreuse

recouverte par la peau ; les cellules adipeuses sont très abondantes ; on y trouve en outre quelques minces fibres musculaires striées et des lames élastiques. En somme, ces excroissances adipeuses paraissent correspondre à la *boule graisseuse* de Bichat, qui existe, à l'état rudimentaire, chez l'homme, plus développée chez les individus qui engraissent avec l'âge. Des excroissances adipeuses moins développées se voient chez l'Orang, au front et à l'occiput.

L'élévation du front, la petitesse des yeux très rapprochés l'un de l'autre et presque ronds, la dépression que présente la racine du nez et qui accentue encore le prognathisme des mâchoires, le peu de saillie et d'écartement des narines, la longueur de la lèvre supérieure très mince et très mobile, sont autant de caractères propres à l'Orang et qui le distinguent du Gorille et du Chimpanzé ; les oreilles sont petites comme dans le premier de ces deux genres. C'est surtout l'élévation de la région frontale qui donne à la tête de l'Orang un aspect plus humain que celui des grands Singes africains. Le crâne est brachycéphale, ce qui augmente cette ressemblance.

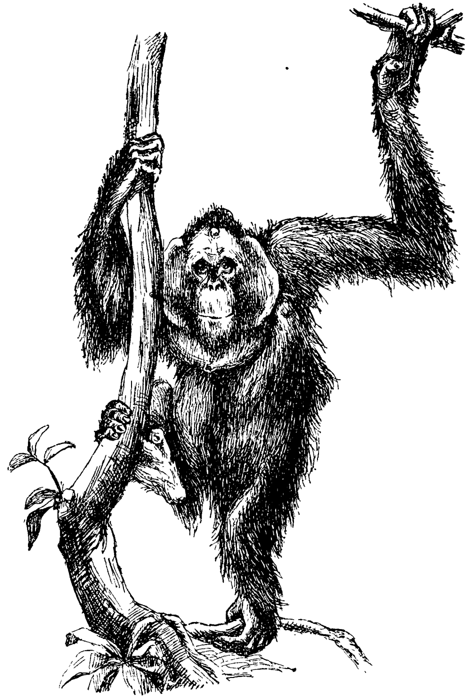
Un autre caractère qui sépare l'Orang à la fois de l'homme et des grands Singes africains est la présence de *sacs laryngiens* très développés et qui forment une saillie visible extérieurement sous les téguments du haut de la poitrine. Il existe deux sacs, mais ordinairement le gauche se développe plus que le droit, ce qui a fait croire qu'il était unique ; il forme une large poche médiane séparée



Tête d'Orang (*Maurice*), vue de profil (d'après une photographie).

du sac droit par une mince cloison ; tous deux ont une enveloppe commune de tissu conjonctif. Ces sacs revêtent le cou, le haut de la poitrine, et s'étendent jusque sur l'articulation scapulo-humérale. Sur *Maurice* la capacité du sac gauche était telle que l'on pût y injecter 8 kilogr. de suif. Ce sac communique par un pédicule avec la portion supérieure du ventricule de Morgagni ou ventricule laryngien. Il diffère sous ce rapport des sacs des Atèles qui sont situés au-dessous des cordes vocales : ici l'ouverture est *au-dessus* des cordes vocales. Cependant, il est certain que ce vaste réservoir aérien, qui se gonfle quand l'animal crie, modifie le son de la voix. Les Orangs, lorsqu'ils sont irrités, font entendre une sorte d'aboiement court et guttural qui résonne profondément dans leur poitrine. L'avortement du sac droit, néanmoins, semble indiquer qu'il s'agit d'organes en voie de disparition. Ces sacs ont probablement encore un autre usage : nous avons dit combien le cou était court chez l'Orang ; il en résulte que la tête est projetée en avant de manière que la mâchoire inférieure touche la poitrine : les sacs laryngiens constituent un coussinet aérien protecteur qui supporte le poids de cette tête, très lourde chez l'adulte, et la séparent des organes pulmonaires. Parmi les autres particularités anatomiques, il convient de signaler la présence d'un os pénial (qui existe aussi chez le Gorille et le Chimpanzé), et qui a 17 millim. de long. Cet os est enchâssé comme un ongle dans le corps caverneux.

Le cerveau est loin d'être aussi développé que pourrait le faire croire le volume extérieur de la boîte cranienne. Le cerveau de *Maurice* ne pesait que 400 gr., tandis que le cerveau de l'homme pèse de 1.350 à 1.400 gr. En effet, le volume de la tête chez l'Orang adulte dépend surtout



Orang adulte

des crêtes craniennes très élevées, et des muscles puissants qui s'y attachent, de la saillie de la région faciale deux fois plus développée que la région cérébrale ; cette tête est encore alourdie par le poids des protubérances ourliennes et des dents énormes qui garnissent les mâchoires. On sait que chez le jeune Orang, le crâne est moins épais et plus arrondi, les mâchoires moins saillantes et moins lourdes que chez l'adulte, de telle sorte que le cerveau est, relativement au volume de la tête, beaucoup plus développé. L'intelligence semble en rapport avec ces proportions du cerveau : le jeune Orang est beaucoup plus doux et plus éducable que l'adulte ; chez ce dernier, les facultés bestiales paraissent avoir pris le dessus, autant du moins qu'on en peut juger d'après les individus capturés à l'âge adulte. Reste à savoir s'il en serait de même chez les individus pris jeunes, et que l'on pourrait élever en captivité jusqu'à l'âge de quinze ou vingt ans.

On remarque, néanmoins, que chez ces grands Singes, les mouvements sont plus lents, plus mesurés et plus réfléchis que chez les autres Singes. A l'état de repos, leur attitude est calme, indifférente et débonnaire. Mais qu'on les irrite, immédiatement l'aspect change : les yeux deviennent vifs et menaçants, la tête se porte en avant, les sacs laryngiens se gonflent brusquement, les lèvres se

projettent dans une moue de menace ou se relèvent, découvrant les dents qui grincent ; le corps, penché en avant, est soutenu par les bras tendus, raidis, les mains fermées appuyant sur le sol par leur face dorsale ; l'animal présente alors un air de férocité à faire reculer l'homme le plus brave. Des deux Orangs dont nous avons parlé, *Max*, le plus jeune, était le moins sociable.

Malgré tout cela, l'Orang n'est pas dépourvu de sensibilité, et si l'on s'en rapporte à quelques faits observés en captivité, le sentiment de la famille serait très développé chez lui. Le Jardin zoologique de Calcutta possédait, il y a quelques années, une intéressante famille composée d'un mâle et d'une femelle qui allaitait son petit. De peur que le mâle ne nuisît à ce dernier, on l'avait séparé de la femelle, mais tous deux pouvaient se voir à travers les barreaux de leur cage. Malgré la température élevée du climat du Bengale, au bout de dix-huit mois de captivité, la femelle mourut la première. Le mâle en fut très affecté, et dès lors il ne cessa de dépérir. Chaque jour, il montait sur le toit de la grande cabane où on les avait logés et s'y tenait assis, les yeux fixés dans la direction où il avait vu emporter le corps de sa compagne. Il restait ainsi exposé aux rayons d'un soleil brûlant, sans qu'on pût le décider à se mettre à l'abri tant qu'il faisait jour. Il finit par être frappé d'insolation, et, devenu aveugle et paralysé, il fut incapable de se mouvoir. Il mourut sept mois après. Quant à la jeune femelle que la mère avait nourrie de son lait avec la plus grande tendresse, lorsqu'elle vit emporter le cadavre, elle montra tous les signes de la plus profonde affliction, s'efforçant de suivre le corps, et lorsqu'on s'y fut opposé se mit à pousser des cris plaintifs et se roula par terre dans un paroxysme de douleur. Les larmes seules manquaient à l'animal pour que sa douleur eût tout à fait une apparence humaine.

On sait que les anciens naturalistes avaient classé le jeune et l'adulte en deux genres différents (*Pithecus* ou *Simia* et *Pongo*), ne pouvant admettre que les différences qui les caractérisent puissent tenir simplement à l'âge. On peut dire que chaque individu décrit par les naturalistes européens a été considéré comme une espèce distincte, de sorte que la synonymie est très compliquée. Aujourd'hui encore, on n'est pas complètement fixé sur l'unité ou la pluralité des formes spécifiques que renferme le genre Orang. Les naturalistes du musée de Calcutta, qui ont examiné un grand nombre de spécimens de ce genre, sont portés à admettre que l'Orang de Sumatra constitue une espèce ou tout au moins une sous-espèce distincte de celui de Bornéo ; celui-ci gardant le nom de *Simia satyrus*, l'autre serait le *Simia Abelii* de Fischer, d'après la description de Clarke Abel (1825), Singe dont on ne possède plus que le crâne et dont le jeune serait le *Simia bicolor* d'Is. Geoffroy (1841) ; cette variété est en effet plus rare que celle de Bornéo. Mais aucun des caractères extérieurs indiqués comme propres à cette forme (pelage d'un roux plus clair, présence d'une longue barbe au menton, moindre développement des protubérances ourliennes, etc.) ne semble constant, et Milne-Edwards est d'avis qu'il n'existe qu'une espèce. Plus récemment, Selenka (d'Erlangen) a publié un travail dans lequel il admet jusqu'à neuf sous-espèces distinctes, provenant soit de Bornéo, soit de Sumatra, aux dépens du *Simia satyrus* des auteurs. — La paléontologie de ce genre est peu connue ; cependant on a des raisons de croire que l'Orang a existé sur le continent asiatique à l'époque tertiaire ; une canine du pliocène des Siwaliks a été décrite par Lydekker sous le nom de *Simia satyrus fossilis* (V. Anthropoïdes et Primates). E. Trouessart.

Bibl. : A. Milne-Edwards, Deniker, Boulart, De Pousargues et Delisle, *Observations sur deux Orangs-Outangs adultes morts à Paris* (Arch. Mus. Paris, 1895, VII, p. 31, avec 5 pl.). — E. Selenka, *Die Rassen und der Zahnwechsel der Orang-Utan* (*Mt. Ak.*, Berlin, 1896, III, p. 131).

ORANG-Koubou (V. Koubou).

ORANG-Ot (V. Bornéo [Anthrop.]).

ORANG-Sakaï (Anthrop.). Le nom d'*orang*, qui a le sens d'*homme*, est commun, en pays malais, à des peuples différents, généralement pas malais ou menant la vie sauvage. Et c'est le terme dont on l'accompagne, son attribut, qui sert à distinguer ces divers peuples (V. Sakaïs).

ORANGÉ. I. Industrie. — Il existe un grand nombre de couleurs et de matières colorantes orangées; nous ne citerons ici que les plus caractéristiques.

On rencontre dans le commerce sous le nom d'*orangé de chrome* ou de *pâte orange* des mélanges en proportions variables de chromate neutre et de chromate basique de plomb; leur nuance varie avec la proportion de ces deux substances et les conditions de la préparation. On obtient ces couleurs en précipitant l'acétate basique de plomb (extrait de Saturne) avec du chromate de potassium. On fait bouillir le jaune de chrome avec un lait de chaux, ou bien on traite le jaune de chrome, chromate neutre de plomb, par une quantité de soude insuffisante pour le transformer en rouge de chrome, c.-à-d. en chromate basique.

L'industrie des matières colorantes organiques produit des orangés de nuance et de solidité variables; il convient de citer en premier lieu l'orangé d'alizarine qui possède, comme toutes les couleurs dérivées de l'anthracène, la solidité de la garance, les orangés Poirier qui ont joué un rôle considérable dans l'histoire des matières colorantes, mais dont l'emploi a beaucoup diminué, les orangés Mikado, Victoria, d'aniline, de crocéine, etc.

Orangé d'alizarine. Strobel remarqua en 1875 qu'un tissu teint en alizarine prenait une belle teinte orange très vive quand on le soumettait à l'action des vapeurs nitreuses, il communiqua son observation à Rosenstiehl qui parvint à démontrer que le corps orangé était une alizarine mononitrée. Il en fit en outre la synthèse par l'action de l'acide nitreux sur l'alizarine. L'année suivante, Caro réussit à fabriquer industriellement la nouvelle matière colorante pour les usines de la Badische Aniline.

L'orangé d'alizarine est la β-mononitro-alizarine. Elle cristallise facilement en belles aiguilles orangées ou en lamelles qui fondent vers 240° en se décomposant partiellement. L'alcool, le chloroforme, la benzine dissolvent facilement ce produit qui possède une fonction acide, la présence du groupement nitré renforçant la fonction faiblement acide des groupes phénols ; aussi l'ammoniaque, les carbonates alcalins donnent avec elle des sels alcalins solubles dans l'eau en pourpre. L'acide sulfurique donne une solution d'un beau jaune d'or.

La baryte, la chaux donnent avec l'orangé d'alizarine des sels insolubles ; aussi faut-il éviter la présence des sels de chaux dans la teinture en orangé d'alizarine, ces sels précipiteraient une quantité notable de matière colorante qui serait perdue.

L'orangé teint les étoffes mordancées aux sels d'alumine en rouge orangé, en violet noir les étoffes mordancées au fer, et en brun les fibres passées au chrome. La laine et la soie fixent solidement cette matière sans intermédiaire de mordants; la teinte obtenue est rouge noire.

Divers procédés sont employés pour sa préparation. Au début, on se contentait de faire passer des vapeurs nitreuses sur de l'alizarine étendue en couches minces dans une chambre close; le procédé a été très amélioré depuis, et l'on obtient aujourd'hui des rendements presque théoriques. On fait passer le courant de vapeurs nitreuses jusqu'à saturation dans une solution d'alizarine, dans l'éther ou dans l'acide acétique. On peut même simplifier en évitant la préparation de vapeurs nitreuses; en solution acétique et en présence d'acide borique, l'acide azotique nitre directement l'alizarine sans l'oxyder.

Orangé d'aniline. L'orangé Victoria ou orangé d'aniline est un mélange des sels potassiques ou ammoniques du dinitroorthocrésylol et du dinitroparacrésylol. On le prépare en traitant par l'acide azotique les acides orthocrésolsulfonique et paracrésolsulfonique ou bien le diazo-

toluène. On l'a employé pendant quelque temps à la place du safran pour colorer les aliments jusqu'au jour où l'on a reconnu qu'il était vénéneux.

Orangés Poirier. Z. Roussin découvrit en 1876 un grand nombre de ponceaux et d'orangés résultant de la diazotation avec des naphtols ou des naphtols sulfonés. La même année, la maison Poirier en France les préparait industriellement. Cette découverte marque une époque importante dans l'industrie des matières colorantes, car c'est la première fois que les dérivés de la naphtaline prennent place dans cette industrie et en même temps les dérivés sulfonés qui devaient prendre par la suite une si grande importance. L'honneur de cette découverte revient incontestablement à Z. Roussin, quoiqu'on ait voulu en attribuer le mérite à Griess qui ne fit paraître sur la question qu'un simple mémoire théorique, mémoire qui d'ailleurs est postérieur à celui de Z. Roussin. Les premiers orangés résultaient de l'action de diazoïques de l'acide sulfanilique sur les α et les β–naphtols; Caro remplaça plus tard l'aniline par la naphtylamine, et Baum introduisit les dérivés sulfonés des naphtols.

Parmi les orangés obtenus, citons : l'*orangé I* ou *tropéoline* 000 résultant de la diazotation de l'acide sulfanilique et de l'α–naphtol, l'*orangé II* ou *chrysauriné* ou *orangé d'or* obtenu dans des conditions semblables, mais en remplaçant l'α–naphtol par le β–naphtol. L'*orangé III* ou *hélianthine* est préparé avec l'acide sulfanilique et la diméthylaniline. L'hélianthine est peu employée comme matière colorante, elle est surtout usitée par les chimistes comme indicateur en remplacement du tournesol; elle est rouge avec les acides, jaune avec les alcalis et n'accuse que des acides forts. L'acide phosphorique, par exemple, en présence d'hélianthine, vire du rouge au jaune quand on ajoute une molécule d'alcali pour une molécule d'acide phosphorique; l'hélianthine accuse l'acide phosphorique comme acide monobasique. L'acide borique, qui est un acide faible, n'agit pas sur l'hélianthine, de sorte que des solutions de borax se comportent comme des solutions alcalines. On peut en alcalimétrie remplacer les alcalis par le borax si l'on prend comme indicateur l'hélianthine.

Orangé Mikado. C'est une substance azotique qu'on obtient en traitant le paranitrotoluène sulfoné par les alcalis en présence des oxydants. Cet orangé est assez solide à la lumière, mais ses applications sont néanmoins assez limitées.

Orangé de salicyle. L'orangé de salicyle est le sel sodique de l'acide monobromodinitrosalicylique; il se forme quand on fait agir l'acide nitrique sur l'acide bromosalicylique. Le premier terme de la réaction est le dérivé mononitro ou jaune de salicyle. On n'emploie plus aujourd'hui ce composé en teinture. C. Matignon.

II. Art héraldique. — Cette nuance s'emploie quelquefois; il n'existe pas de hachures uniformément adoptées pour la désigner.

Bibl. : Rosenstiehl, *Comptes rendus*, 1876, t. LXXXII, p. 86. — Du même, t. LXXXIII, p. 73. — *Moniteur scientifique*, 1879, p. 561. — Lefebvre, *Traité des matières colorantes*, Paris ; *Revue des matières colorantes*, Paris.

ORANGE (V. Oranger).

ORANGE. Fleuve de l'Afrique australe. *Garib* des indigènes, nom qui, dans leur langue, signifie « rivière » et que les cartes hollandaises ont traduit par *Gariep;* les Boers dirent aussi « Grande Rivière », *Groote Rivier*. Le nom d'*Orange* lui fut donné pour la première fois en 1776 par le capitaine Gordon, au service de la Hollande, puis par lui et le lieutenant anglais Patterson, en 1779, en l'honneur du prince d'Orange. C'est un des fleuves de l'Afrique les plus considérables par sa longueur, sinon par sa masse liquide. Il traverse presque toute cette portion australe du continent. Si l'on tire une ligne droite de son embouchure, à l'O., par 28° 40′ lat. S., 14° 10′ long. E., à ses sources au Cathkin-Peak, et qu'on la prolonge, elle aboutit, sur la côte orientale, à l'embouchure de la Tugela, dans l'océan Indien, par lat. S. 29° 10′, long. E. 29° 10′. La distance à la source depuis l'embouchure est de plus des huit dixièmes de la traversée totale. Le cours développé est de 2.140 kil. (2.470 kil. pour le bas Orange et le Vaal, son grand affluent, dont les sources sont plus éloignées). Son bassin comprend un espace de 1.275.000 kil. q.

Le fleuve Orange naît au S. du Cathkin (3.160 m.) par une branche que l'on considère comme la rivière maîtresse, sous le nom de *Senkou*, et qui descend la haute vallée du Basutoland, comprise entre les Malouti au N.-O. et les Drakensberg au S.-E., en parcourant le district dans la direction du S.-O. Il reçoit, dans cette partie de son cours, à droite, le *Senkounyané* ou *Petit Senkou*, affluent important, puis le *Malitsounyané*, remarquable par sa cascade de 181 m. Plus bas, à gauche, c'est le *Tees*, qui naît du Witteberge ; puis, au sortir de la région montagneuse, à la frontière de l'Etat libre d'Orange et de la colonie du Cap, un affluent droit venant du mont Machacha, le *Kornet-spruit* ou *Makhaleng*, vient s'y jeter. Le fleuve Orange suit toute cette frontière méridionale en formant une courbe à concavité N. jusqu'au Griqualand West. Il reçoit dans ce parcours, sur sa rive gauche : le *Kraaï*, qui descend des Storm et, grossi du *Holle*, conflue près d'Aliwal-North ; le *Stormberg*, grossi du *Wanderboom* et qui passe par Burghersdorp ; à droite se présente ensuite un grand affluent, le *Calédon* ou *Mogokar*, né par deux branches, dites le *Grand* et le *Petit Calédon*, sur le versant oriental du mont aux Sources, séparant d'abord le Basutoland de l'Etat libre, puis arrosant, en le traversant par ses deux rives, le coin S.-E. de celui-ci avant de déboucher dans le grand fleuve, à 10 kil. au S. de Béthulie. Des affluents méridionaux viennent ensuite, la plupart sans importance. On peut citer le *Zuurberg*, venant de la chaîne de même nom, et surtout, parmi ces torrents souvent à sec, le *Zeekoe*, de 200 kil., qui naît dans les Sneewberg et traverse le comté de Colesberg du S. au N.

On entre sur la frontière du Griqualand à Rama Spring, ou plutôt dans le territoire de la colonie du Cap, sur la limite de ce nouveau district, qu'il sépare des divisions Hopetown et Victoria West. C'est là que se trouve le confluent, en ce moyen Orange, du plus grand tributaire, le *Vaal* (rive dr.) ou *Kai Garib*, « Rivière jaune » des indigènes. Une branche maîtresse naît comme le Calédon dans le massif du mont aux Sources, tandis que la source la plus éloignée est au S.-O. de Lourenço-Marquès, dans les Drakensberg, à l'O. du Swaziland. Le Vaal marque la frontière méridionale du Transvaal, qu'il sépare de l'Etat libre. Il a reçu divers affluents peu considérables, savoir : à gauche, le *Klip*, la *Wilge*, le *Valsche*, le *Vet ;* à droite, le *Zuikersbosch*, etc. Il pénètre dans le Griqualand-West en circonscrivant à l'O. le district de Kimberley et reçoit deux sous-affluents importants : le *Hart* (rive dr.) ou *Kolong*, qui vient du Marico (Transvaal), au N., et la *Modder* ou *Kaïb* (rive g.), qui vient de Bloemfontein et coule de l'E. à l'O. en limitant au S. la division de Kimberley. Peu après, le Vaal tombe dans l'Orange, à 29° 10′ lat. S. et 22° long. E. — A 100 kil. environ plus bas, le fleuve reçoit du S. l'*Ongar* ou *Grand Brak* qui arrose, supérieurement, Victoria West, chef-lieu, et se réunit au *Brak* venu de Tafelberg près Richmond.

Le fleuve coule au N.-O. ; à Kheiss, il quitte le Griqualand pour servir de limite avec la colonie du Cap au Béchuanaland britannique, dans le Kalahari. Il reçoit à gauche ou au S. le *Hartebest* (560 kil.), formé de l'*Oberer Zak*, né dans les Nieuweveld, et de l'*Unterer Zak*, venant des Roggeveld. Le premier reçoit à droite le *Grand* et le *Petit Brak ;* le second, à l'O., est formé des deux *Riet* et reçoit à gauche le *Great Fisch*. Le Hartebest reçoit ensuite, à droite, le *Hartog*, à gauche, le *Klaver Vley*, qui recueille un ouâdi du *Great Zout Pan* ou « grand marais salé » ; à droite l'*Olifant Vley*, qui traverse deux petits lacs.

A ce point, l'Orange a parcouru les trois quarts de son

trajet et se trouve encore néanmoins serpenter sur de hauts plateaux granitiques, à l'altitude de 800 m. Mais des chutes rapides vont abaisser son niveau de plus de 120 m., en formant un enchevêtrement de roches et d'îlots parmi lesquels se précipitent mille cascades. Cet endroit est appelé les *Anghrabies* ou *Chutes de Georges IV*. et s'étend sur 26 kil. A la saison des pluies, les torrents, les filets, les cascatelles se réunissent en une puissante nappe qui tombe dans une gorge profonde. M. Farini a décrit ces lieux avec détails, et en a fait la topographie, distinguant en amont les *Cent-Iles*, puis notant les hauteurs de chute diverses des cascades principales: *Grandes chutes d'Hercule*, 65 m.; chute d'*Heiki*, 90 m.; chute du *Tunnel*, 100 m., etc. Une dernière a été appelée par lui *Diamond's fall*, à cause de quelques diamants qu'il trouva au pied de la chute dans les sables. — Le fleuve n'offre plus, jusqu'à sa terminaison, d'affluents sur sa rive gauche et ses deux tributaires de la rive droite ; le *Hygap* et l'*Aoub*, malgré leur étendue, ne lui apportent guère d'eau des contrées sèches où il n'y a pas à drainer sensiblement. A une faible distance en aval des « Cent-Chutes », le premier a son confluent ; il est formé de la réunion de l'*Oub* et du *Nosob*, qu'on nomme les « Jumeaux », parce que leurs lits parallèles se rejoignent souvent ; et son bassin, de plus de 458.000 kil. q., l'emporte sur celui du Vaal même, mais c'est plutôt une ramure de ouâdis que de cours d'eau véritables. Les sources des plus hauts affluents du Nosob se trouvent jusqu'au delà du 22° lat. S. Un peu avant sa jonction avec l'Oub (ou l'*Oup*), il reçoit à gauche le *Malopo*, venu du Transvaal et coulant de l'E. à l'O., soit affluent, soit rivière maîtresse ; après la réunion des Jumeaux en un seul tronc, l'Hygap, celui-ci reçoit à gauche le *Kuruman*, venu aussi de l'E., et remarquable par sa source près de la localité de même nom ou Nouveau Littakou.

C'est à partir du 20°,6 que le fleuve entre par sa rive droite sur le territoire allemand, le Gross Namaqualand, tandis que sa rive gauche appartient au Little Namaqualand anglais. Le dernier affluent, distant, à vol d'oiseau, de 100 kil. de l'embouchure, est à droite, on le nomme Aoub et *Borradaille* et *Rivière du Grand Poisson*. Il vient du N., au delà du tropique du Capricorne. Son principal tributaire, le *Koan-Quip* ou *Goagib*, a son confluent, à droite, non loin de celui de l'Aoub, à 27° 25′ lat. S. et 15° 25′ long. E. Plusieurs affluents et sous-affluents arrosent les principales localités du Gross Namaqualand, telles que Rehoboth, Béthany, Bessébat, Nirbeth Bath, etc. Plus qu'ailleurs encore, ces rivières ne sont, dans ces régions arides, le plus souvent que des chemins de sable ravinés. — L'Orange fait ensuite un coude au S.-O. en redescendant à la mer au N. de la baie Alexander. Ce grand fleuve, torrentiel à son début, coule paisiblement dans les plaines du S. de l'Etat libre, pour entrer, après sa jonction avec le Vaal, dans les steppes de Kalahari. Il s'épuise, et davantage encore, après sa brusque descente du plateau central et se trouve amoindri au terme de son cours. Lorsque les ravins en regard de ses deux rives forment une sorte de chemin, il peut le plus souvent être passé à gué. Mais, en plusieurs points, il est bordé de falaises granitiques élevées à pic et infranchissables. Son embouchure est unique, sans delta, étroite et défendue par un banc de sable et des plateaux sous-marins. Les marins s'ils veulent prendre terre sont obligés de débarquer en dehors, dans la petite baie de Voltas, au S. Non seulement il n'est pas navigable, mais encore il ne permet pas sur ses bords, dans le moyen et bas Orange, l'établissement de colons, dont les maisons seraient emportées et les champs ravagés par ses eaux devenues impétueuses et gonflées brusquement au temps des pluies. Ch. DELAVAUD.

BIBL.: WATCHENAER, *Hist. des voy.*, 1829. t. XVII. — FARINI, *Huit mois au Kalahari*, dans *Tour du monde*, 1886, t. LII, 2e sem., p. 353. — Ed. JACOTTET, *Bull. Soc. géog.* — RECLUS, *Géogr. univ.*, 1888, t. XIII.

ORANGE (RÉPUBLIQUE OU ETAT LIBRE D') (en hollandais *Orange vrij staat*). Afrique australe. Cet Etat, qui tire son nom du fleuve, au delà duquel il se trouve au N. et qui lui forme comme une barrière du côté de la colonie anglaise du Cap, offre la forme d'une ellipse inclinée par son grand axe, du N.-E. au S.-O., et de 522 kil. environ, le petit axe ayant approximativement 257 kil. Il est compris entre les lat. S. 26° 48′ et 30° 40′ (le Vaal au N. de Niekerk et d'Heilbron, et le confluent avec l'Orange, à g. du Zuurberg) ; entre les long. E. 22° 15′ et 27° 20′ (Rama Spring sur la rive droite de l'Orange, et sources du Klip river, petit affluent gauche du Vaal). Il est confiné dans les terres, de même que le Transvaal, et éloigné de la côte de 761 kil. en moyenne, presque enclavé dans des possessions britanniques ; ce n'est qu'au N. et au N.-O. qu'il touche à la république sœur dans son sommet arrondi que délimitent le Vaal et son affluent le Klip ; à l'orient, la chaîne des Drakensberg le sépare du Natal, le Calédon, puis des contreforts, du Basutoland ; sa courbe inférieure est dessinée par l'Orange, le séparant des comtés de Herschel, Aliwal-North, Albert, Colesberg, Hopetown ; quant à la frontière O., primitivement naturelle et constituée, comme dans le reste de son cours, par le Vaal jusqu'à son confluent, elle a été reculée artificiellement à l'E., de manière à comprendre un espace triangulaire dont cette nouvelle limite forme un des côtés, le bas Vaal l'autre côté et le fleuve Orange la base. C'est qu'en cet espace, où est Kimberley, on avait trouvé des diamants, et, malgré le fait accompli d'une république indépendante appelée « Adamanta », fondée par les mineurs sur ce territoire, malgré les droits de possession des Boers, les Anglais s'en étaient emparés. De plus, ceux-ci y ajoutèrent le pays des Griquas, « bastaards » nés de Boers et de femmes hottentotes. — La superficie de l'Etat libre d'Orange est évaluée à 128.100 kil. q. Sa population est faible encore, malgré la fécondité des mariages (dix enfants environ) ; elle était, en 1891, de 206.600 hab. (on donne aujourd'hui le chiffre approximatif de 207.500), blancs et noirs, clairsemés sur un vaste territoire, soit moins de 2 hab. par kil. q. (V. AFRIQUE, BOERS, COLONISATION).

Géographie physique. — On a dit aux mots AFRIQUE et COLONIE DU CAP ce qui concerne le *relief* et la *géologie* de ces régions du Sud africain : les chaînes de montagnes au pourtour, les plateaux en gradins augmentant d'altitude vers le centre, des Karrou au désert du Kalahari ; le plateau distinct du N.-E., participant des hautes altitudes de la chaîne orientale, et qui, par suite, a une élévation plus grande, de 1.200 à 1.400 m., comprenant avec les comtés de la colonie du Cap, Richmond, Hopetown, Aliwal-North, etc., celui du Griqualand O. au delà de l'Orange, l'Etat libre et jusqu'à la région de Middelburg du Transvaal. L'Etat d'Orange, dans son ensemble, est un plateau de pâturages peu accidenté, avec quelques collines coniques ; il a de 1.300 à 1.400 m. d'alt., s'inclinant en pentes insensibles du N.-E. vers le S.-O. et n'offrant de terres fertiles que dans les régions orientales voisines de la montagne.

Quant à la géologie, on a dit, aux articles précités, l'ossature de granit, à nu ou cachée, mais perçant çà et là sous la peau, suivant l'expression de Livingstone. Une couche triasique, de formation lacustre, le recouvre dans l'Etat d'Orange, de même que dans les pays voisins. On y distingue trois étages, de bas en haut : brèche mélaphyrique ; schistes, argiles et grès fossilifères ; grès quartzeux, dans les Drakensberg, à l'E., où se trouve de la houille. Des éruptions de diorite se sont fait jour dans le trias, surtout à l'O. dans le désert. Le mica, élément du granit, se montre dans le sable reluisant des hauts affluents du fleuve, à l'orient de l'Etat libre. Dans son ensemble, l'Etat d'Orange à l'O., y compris Kimberley, appartient au trias moyen et inférieur ; à l'E. il appartient au trias supérieur à charbon. La coupe des mines de diamant des environs de Kimberley (Griqualand West) montre, autour de la cheminée diamantifère, la

superposition des terrains. Inférieurement, granit et gneiss primitifs, recouverts d'une formation triasique : schistes métamorphiques, argiles, schistes noirs, grès argilo-calcaires; vient une nappe de mélaphyre, surmontée de nouveaux schistes triasiques noirs ; enfin une coulée de diorite. Quant au puits ou cratère souterrain, il montre à sa partie supérieure, sous un tuf calcaire, une terre jaune, décomposée, et restée bleue et compacte dans les profondeurs. La république d'Orange en possède de semblables, au S.-O., dans le district de Fauresmith.

Les cours d'eau appartiennent exclusivement au bassin de l'Orange, mais les principaux, Orange, Vaal, Calédon, ne font que circonscrire le territoire et le baigner par une de leurs rives sans y pénétrer, sauf ce dernier au coin S.-E. La portion septentrionale est arrosée par des affluents gauches du Vaal : Klip, Wilge, Rhenoster, Valsche, Vet. A l'O., un affluent notable, le Modder ou Kaiba, venant de Bloemfontein, le traverse depuis cette région jusqu'à sa frontière, où il reçoit le sous-affluent Riet, qui coule dans la direction S.-E. à N.-O. Aucune de ces rivières n'est navigable ; on les utilise parfois pour des irrigations. Comme dans toute l'Afrique australe, elles sont presque à sec dans la saison sèche, et on les passe aisément à gué, tandis qu'à l'époque des pluies elles roulent des eaux impétueuses.

Climat. — Il est tempéré et sec, fort salubre. Les vents humides de l'E. sont arrêtés par les monts orientaux, les vents d'O. et de N.-O. arrivent sans obstacle et se sont desséchés en traversant le Kalahari. A Bloemfontein, lat. S. 28° 56′, alt. 1.370 m., la température moyenne de l'année est 16°,2, un peu inférieure à celle de Capetown ; les extrêmes moyens sont 34°,5 et — 5°,2, écart 39°,7, tandis qu'au Cap il n'est que de 28°,6 ; ce climat est toutefois moins excessif que ceux de Kimberley (Du Toit's Pan) 44°,9 et de Graaf-Reinet, écart 40°,4. La quantité de pluie, à Bloemfontein, est annuellement de 0m,58, plus grande que dans ces deux derniers points, mais moindre que dans les autres de l'Afrique australe, et faible d'une manière absolue.

Flore et faune. — La flore n'a pas l'originalité de formes qui caractérise l'aire du Cap et elle est moins riche que celle du Natal sans avoir les caractères de stérilité des déserts nord-occidentaux. La végétation arborescente est assez rare, sinon le long des fleuves et sur les pentes des montagnes. Elle consiste principalement en pâturages recouvrant de vastes plaines ondulées. On rencontre des troupeaux sauvages d'antilopes, de chevaux du Cap ou couaggas, de buffles, mais plus rarement qu'autrefois le rhinocéros, l'éléphant et le lion.

Ethnographie, démographie. — L'élément indigène, plus nombreux que l'élément blanc (77.000 Européens contre 129.600 indigènes, en 1891, se compose de diverses tribus refoulées au Nord, comme les Boers eux-mêmes, par l'irruption des Anglais. Tels sont les Koranas, que des auteurs disent ici aborigènes; mais, de race hottentote, ils vivaient primitivement sur les bords de Table-bay ; on les retrouve mélangés avec des Béchouanas, près la source du Kuruman, non loin de l'Etat d'Orange, et dans ce dernier pays, au S. du Witteberge. Cependant, les indigènes ne se groupent plus dans cet Etat en tribus, on ne les y tolère qu'en qualité de manœuvres et de domestiques. Une tribu de Béchouana, les Barolong, y occupaient un territoire enclavé, au nombre de 15.000, et plus de 6.000 se groupaient dans l'enceinte d'une seule ville, Thaba-Ncho, lorsque, en 1884, le Volksraad mit fin à cette autonomie par une décision à la suite de laquelle ils se dispersèrent ou s'enfuirent. Car les Boers, qui ont fui les Anglais, font à leur tour, à l'égard des naturels, le vide devant eux. Ce sont les Boers, qui, parmi les blancs, ont ici la majorité, de même qu'ils jouissent de la domination politique. Par leur multiplication, ils conservent cet avantage du nombre sur les Anglais qui s'introduisent pacifiquement chez eux. Mais ces derniers, plus instruits, peu à peu substituent leur langue au hollandais, par les écoles, dans leur propre domaine. Les Boers sont calvinistes. Les différents cultes étaient ainsi répartis dans la population blanche, en 1880 : réformés hollandais, 51.716 ; anglicans, 1.321 ; wesleyens, 514 ; catholiques romains, 340 ; divers, de religion non déterminée, 7.131. La population s'accroît sans cesse par l'excédent des naissances sur les décès.

Géographie politique. — Histoire politique. — Cette histoire est dominée par le sentiment d'indépendance des Boers vis-à-vis des Anglais envahisseurs, et par l'avidité de tous, chassant les indigènes de leurs territoires. Et elle s'est traduite par des guerres contre ceux-ci, en même temps qu'entre les Européens rivaux. On voit aujourd'hui, en ce qui concerne ces derniers, Anglais et Hollandais, succéder aux luttes armées celles des rivalités commerciales et de la prépondérance politique : questions de chemins de fer, d'union douanière, d'autonomie sud-africaine. Les Africanders luttent avec avantage, les Boers ont le nombre, leurs deux républiques s'unissent par des traités. Ce fut en 1837 que les Boers allèrent fonder leur colonie hollandaise de l'Orange, au delà de ce fleuve et en deçà du Vaal. Ils n'étaient point en sûreté, les Anglais les y poursuivirent et, malgré leur résistance, finirent par l'emporter, grâce au nombre et à l'alliance des Griquas. En 1848, l'Etat d'Orange était placé sous la souveraineté britannique. Cependant, l'héritage d'une guerre avec les Baassoutos, fort dispendieuse, fit renoncer plus tard le gouvernement de la Grande-Bretagne à cette annexion. L'Etat boer fut rétrocédé, en 1854. Il a prospéré depuis lors, et sa population a progressé d'une façon rapide et continue. Seulement, les Anglais avaient exigé l'abolition de l'esclavage, philanthropiquement, et en 1871, préparèrent l'achat dérisoire qu'ils firent aux Boers du Vrij-Staat, en 1877, des mines de diamant au Griqualand. Tout autour, des annexions anglaises se faisaient, jusqu'à celle du Transvaal même par le fameux Shepstone. Les deux républiques boers sont entrées dans le mouvement des voies ferrées et des lignes télégraphiques depuis une dizaine d'années (1899), mais elles ont senti que leur rapprochement était nécessaire, parfois contre des attaques faites au mépris du droit des gens (Jameson, 1896). Le traité d'alliance de l'Orange et du Transvaal de 1897 resserre les liens de l'acte de 1889, au point de vue commercial et défensif. Les deux pays se doivent, d'après ce traité, assistance ; les difficultés survenues entre eux seront soumises à un comité d'arbitrage ; un conseil de députés des deux Etats (cinq pour chacun), nommés par le président pour deux ans et siégeant alternativement à Prétoria et à Bloemfontein, a pour mission d'étudier leurs intérêts communs. La question de l'union fédérale n'a pas été encore tranchée.

Gouvernement. — La république d'Orange a reçu sa constitution le 10 avr. 1854, revisée le 9 févr. 1866. Elle est gouvernée par une chambre unique, le *Volksraad* ou « conseil du peuple », composée de membres (actuellement 56) représentant chacun un chef-lieu de district ou un cercle, et nommée pour quatre ans, renouvelable par moitié tous les deux ans. Les représentants, qui, pour être éligibles, doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et posséder des propriétés de 500 liv. st. ou plus, sont élus directement par le suffrage du peuple. Sont électeurs les blancs seuls, non les indigènes, à qui il est aussi défendu de porter des armes. Les électeurs doivent être nés dans les limites de l'Etat ou y avoir résidé trois années et remplir certaines autres conditions, enfin être âgés de vingt et un ans. L'assemblée élit son président. Le président de la république est élu pour quatre ans par le vote populaire et n'a dans l'assemblée que voix consultative, non délibérative. Il est assisté dans l'exercice du pouvoir exécutif par cinq membres, dont deux fonctionnaires. — Un magistrat ou *land-drost* siège dans chacun des districts. Tous les blancs sont soldats. — Une grande partie du budget est appliquée à l'instruction publique ;

les églises calvinistes sont subventionnées. Les revenus de l'année fiscale 1885-86 ont été de 5.044.450 fr.; les dépenses, de 4.922.175 fr.; la dette (qui était nulle précédemment), de 4 millions. Le pavillon porte sept bandes horizontales alternativement blanc et orange, avec, près de la hampe, les couleurs nationales des Pays-Bas : rouge, blanc, bleu. Il n'y a pas de monnaie nationale. Les monnaies, poids et mesures sont les mêmes qu'en Angleterre Le président actuel est S. E. M. Martinus Tennis Steijn.

Divisions administratives et localités. — Les agglomérations sont fort peu peuplées, car les Boers sont vraiment des « paysans » vivant aux champs, dans des fermes immenses et disséminées, qui les obligent presque à une vie nomade. Les districts sont nombreux, près de vingt. Le plus important est celui dont le ch.-l. est *Bloemfontein*, la capitale, presque la seule ville de la république. Elle est située à peu près à égale distance des frontières E. et O. et au tiers méridional, dans une plaine nue, sur le bord d'un ruisseau souvent à sec, qui coule vers le Modder; 3.400 hab. Communications télégraphiques avec l'Europe ; chemins de fer vers le Cap et Prétoria; service de poste aux lettres hebdomadaire pour l'Angleterre *via* le Cap (22 jours). Les rues sont régulières; il y a une bibliothèque publique, des clubs, un hôpital, une chambre de commerce, un musée, une société d'agriculture, quatre journaux, consulats. Lieu salubre, sanatoire. Au N. de la capitale, on voit les divers ch.-l. de district suivants : *Heilbron*, *Kronstadt*, stat. du chemin de fer du Cap au Transvaal, mine de houille ; *Frankfort* (district de *Vrede*); *Hoopstad*, sur le Vet; *Bethléem*, 1.800 hab., bibliothèque, club; *Harrismith*, sur le Wilge, à la frontière orientale, chemin de fer Durban *via* Ladysmith, bibliothèque, chambre de commerce, élevage; *Winburg*, 2.500 hab., dans une région accidentée et fertile; *Brandfort*, 1.800 hab.; *Vredefort; Boshof*, 2.000 hab.; *Ficksburg; Ladybrand*, sur la frontière de Basutoland, dans une région fertile. Près de là, à l'E. de Bloemfontein est la ville des Barolongs dont nous avons parlé, Thaba-Ncho. Dans la partie méridionale, les chefs-lieux de district et lieux importants sont : *Jacobsdal; Wepener; Fauresmith*, 2.000 hab., bibliothèque, clubs, société d'agriculture; plateaux peu fertiles, mais district de mines de diamant (production annuelle 1.250.000 fr.) à *Klipfontein*, *Koffyfontein*, *Jagersfontein*, où l'on a trouvé le plus gros diamant de l'Afrique, du poids de 500 carats. Dans cette localité, il y a une chambre des mines, une compagnie d'exploitation des mines de diamant; hôpital, bibliothèque. *Smithfield*, sur le bas Calédon, 2.000 hab., télégraphe, entrepôt agricole; *Rouxville*, sur l'Orange, vis-à-vis Aliwal-North, chemin de fer pour East-London; *Béthulie*, rive droite de l'Orange, où est jeté un pont, et sur le chemin de fer d'East-London à Bloemfontein, mission française, 2.000 hab.; *Philippolis*, vis-à-vis Colesberg, de l'autre côté du fleuve, où aboutit le chemin de fer de Port-Elisabeth.

Géographie économique. — L'*agriculture*, primitivement secondaire, en raison de la grande prééminence de l'élevage facile, s'est considérablement développée. Dans les districts orientaux, les terres sont fertiles et arrosées, grâce aux eaux apportées par le Calédon et par ses affluents; dans l'intérieur et à l'O., des barrages permettant des irrigations pourvoient à la sécheresse des rivières. On cultive dans la colonie le blé, le maïs, diverses céréales; les fruits et les légumes d'Europe. La production, lors de l'irruption des chercheurs de diamant par milliers, suffit à les alimenter. Ce sont surtout les pâturages qui sont abondants (la superficie du sol cultivé n'est que de 50.000 hect.) et qui nourrissent des troupeaux de gros bétail, de chevaux et de bêtes à laine. Il existe aussi quelques autrucheries. Le cheptel a été, recensement de 1880 : chevaux, 131.916; bœufs, 464.575; brebis, 5.056.500; chèvres, 675.924; autruches, 2.253.

L'*industrie* est extractive et s'adresse presque exclusivement aux diamants; l'or a été constaté, mais non en quantités rémunératrices; il y a quelques mines de houille.

Le *commerce* exporte de la laine, des peaux de bœufs, de brebis, des cornes, des diamants (pour 3 millions et demi de fr. dans moins d'une année en 1886-87). Le commerce se fait principalement par Durban et Port-Elisabeth. Les importations, en 1884, furent de 49 millions de fr., les exportations de 51 millions.

Voies de communication. Les lignes ferrées de la colonie du Cap ont été prolongées d'abord de Colesberg à Bloemfontein (1891), puis au Vaal, à Johannesbourg, enfin à Prétoria (1er janv. 1893). La ligne du Natal s'arrête à Harrismith. En 1895, le Volks-raad d'Orange a décidé la construction de chemins de fer de Bloemfontein à Harrismith, et d'autre part à Kimberley. Un autre projet met en communication directe Harrismith et Cronstadt. Ch. Delavaud.

Bibl. : Delegorgue, *Voyage dans l'Afrique australe*, 1847. — J. Sanderson, *Memoranda of a trading trip into the Orange river Sovereignty*, 1851-52. — Trollope, *South Africa*; Londres, 1869. — J. Mackenzie, *Ten years north for Orange river*, 1859-69; Edimbourg, 1871. — Weber (traduct. franç.), *Quatre ans au pays des Boers*; Paris, 1882. — Wolders, *Aus dem Orange-Freistaat*, 1885. — Reclus, *Géog. univ.*, 1888, t. XIII. — L. Delavaud, *Chemins de fer de l'Afrique australe*, dans *Revue universelle* du 20 mars 1893. — Du même, *le Télégraphe transcontinental africain*, même recueil, 20 juin 1894. — *Transvaal; Afrique australe*, dans *l'Afrique française*, oct. 1898. — *Revue française de Marbaud, passim.*

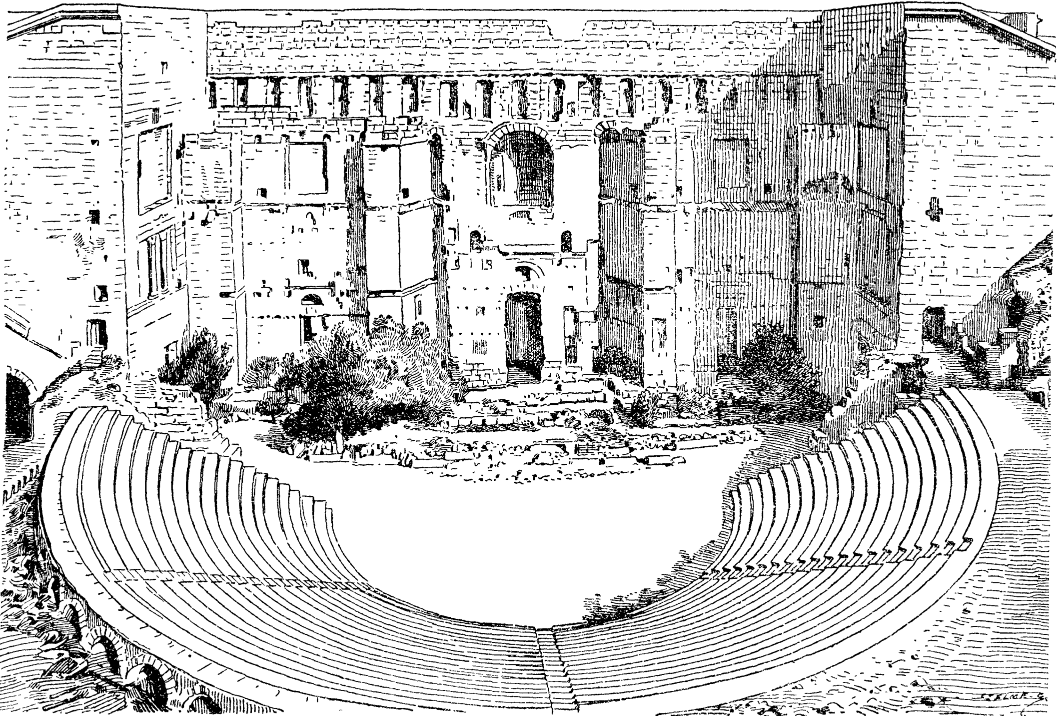
ORANGE (Cap). Cap de la Terre de Feu. Il forme l'extrémité septentrionale de la Terre de Feu, par 52° 27′ 40″ lat. S. et 71° 46′ long. O., à l'entrée du premier goulet du détroit de Magellan. Il est séparé par la baie Lomas de la pointe Sainte-Catherine à l'E.

ORANGE (Baie). Baie de la Terre de Feu. Située à l'E. de la presqu'île Hardy, dans l'île *Hoste* (V. ce mot), par 55° 31′ lat. S. et 70° 25′ long. O., cette baie est le meilleur mouillage de cette côte. Aussi avait-elle été choisie pour l'établissement de la mission du cap Horn par les officiers de la *Romanche* en 1882-83. Elle fut visitée auparavant par Rob. Fitz-Roy en 1830 et par l'Américain Wilkes en 1839. C. D.

ORANGE (*Arausio*). Ch.-l. d'arr. du dép. de Vaucluse, sur la Meyne ; 9.859 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Nombreuses maisons religieuses. Deux paroisses. Collège communal. Bibliothèque publique. Société d'agriculture, sciences et arts. Filatures de soies, fabriques d'étoffes de laine et de limousines, teintureries, importantes fabriques de carrelages céramiques et de mosaïques, sucreries, distillerie de betteraves, fabriques nombreuses de chaussures, fabriques de bijouterie, d'ébénisterie, de chaises, de balais. Fonderie de fer, ateliers de constructions mécaniques, fabriques d'instruments aratoires, scieries, tanneries, minoteries, carrosseries, chapelleries, confiseries, corderies, imprimeries, fabriques de pâtes alimentaires, fabriques de liqueurs. Commerce important de fruits, de truffes, de miel, d'eaux-de-vie, de grains et farines, de balais de millet.

Histoire. — La ville doit son nom d'*Arausio* à l'Araïs, fontaine située au N.-O., dont les eaux se perdent dans la Meyne. Elle existait avant l'arrivée des Romains en Gaule et était alors une des quatre villes des Cavares; devenue comptoir des Massaliotes, elle entra de bonne heure en relation avec Rome et, sous son influence, tenta vainement de s'opposer au passage d'Annibal. Lorsque les Romains envahirent la Narbonnaise, les Cavares tentèrent de résister, mais furent vaincus avec les Allobroges et les Arvernes. En 105 av. J.-C., l'armée romaine, commandée par les consuls Manilius et Cépion, s'avança jusque sous les murs d'Orange contre les Cimbres et les Teutons qui la taillèrent en pièces. Sous Auguste, la ville d'Orange devint l'une des plus importantes colonies de la province romaine, et acquit une prospérité dont témoignent les nombreuses ruines antiques qui subsistent encore. Les invasions des barbares y mirent fin du IIIe au Ve siècle. En 263 les Alamans, en 410 les Visigoths, plus tard les

Burgondes, puis les Francs, et plus tard encore les Sarrasins la saccagèrent et l'occupèrent successivement. Après avoir fait partie du royaume de Burgondie, elle fut comprise dans celui d'Austrasie, fut conquise sur les Francs par les Sarrasins auxquels Charlemagne l'enleva. Après la mort de l'empereur Lothaire Ier, elle fut comprise dans le lot de son fils Charles, qui forma le royaume de Provence, fit partie plus tard des États de Boson, de ceux des Rodolphiens et passa avec eux dans l'empire au XIe siècle. Mais, dès le IXe siècle, Orange avait ses comtes particuliers (V. l'art. suivant). En 1247, les habitants d'Orange se soulevèrent contre le comte Raimond Ier, mais ne tardèrent pas à être soumis; cependant, en 1282, Bertrand de Baux et son neveu Bertrand II leur concédèrent des franchises municipales. Au XVe siècle, une université fut établie dans la ville. Les calvinistes s'emparèrent d'Orange en 1561 ; les catholiques la reprirent le 16 mai 1562, y commirent de terribles massacres et l'incendièrent. Quelques années plus tard, en 1573, un aventurier nommé Glandage s'empara de la place et en fut chassé l'année suivante. Au commencement du XVIIe siècle, Maurice de Nassau fit de la ville d'Orange une des places les plus fortes de l'Europe. Pour transformer en citadelle l'ancien château féodal qui dominait la ville, il démolit une partie des anciens monuments romains ; le théâtre ne dut sa conservation qu'à ce fait qu'il devint



Intérieur du théâtre romain, à Orange.

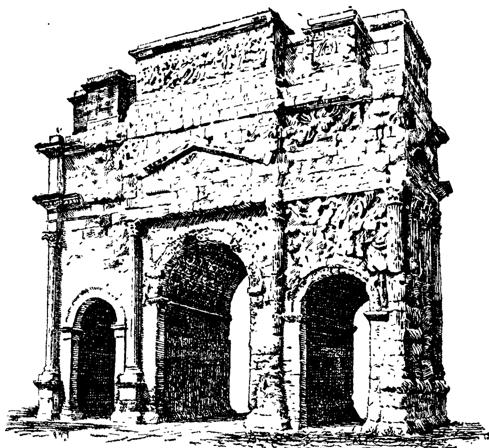
une sorte de bastion avancé de sa forteresse. Louis XIV s'en empara au mois de mars 1660 et ordonna de démolir les fortifications, et en 1673 de raser complètement le château; la ville ne fut cependant déclarée réunie à la France que par les traités d'Utrecht en 1713.

Évêques. — L'évêché d'Orange remonte au commencement du IVe siècle. Voici la liste chronologique de ses titulaires : Saint Luce, v. 300 ; Eradius, v. 356 ; Constance, 381 ; Marin, 433 ; Just, v. 440-v. 455 ; saint Eutrope, v. 455-475 ; Verus ; saint Florent, 517-524 ; Vindemialis, 527-549 ; Matthieu, 555 ; Trapecius, 584 ; Salicus, 788-798 ; Boniface, v. 820-839 ; Laudon, v. 840 ; Pons Ier, v. 852 ; Gémard Ier, 855-v. 862 ; Gémard II, 879 ; Ebroin, 910 ; Pons II, 914 ; Pons III, 982 ; Odalric, v. 1000 ou 1020 ; Martin, 1038 ; Géraud, v. 1070 ; Guillaume Ier, v. 1080-déc. 1098 ; Bérenger, 1107-27 ; Gérard, 1128-29 ; Guillaume II, 1130-38 ; Guillaume III, 1139-40 ; Bernard, 1141-v. 1170 ; Pierre Ier, 1173 ; Hugues Florent, v. 1180 ; Arnoul, 1182-v. 1198 ; Guillaume IV Elie, 1200-21 ; Amicus, 1222-v. 1240 ; Pierre II, v. 1240-71 ; Josselin, 1er mai 1272-v. 1278 ; Guillaume V, v. 1280-84 ; Guillaume VI d'Espinouse, 1285-1321 ; Rostaing Ier, 1322-24 ; Hugues, 1324-28 ; Pierre III, 1329-42 ; Guillaume VII, 1343-48 ; Jean Ier de Revol, 22 mars 1349-50 ; Guillaume VIII, 1350-51 ; François de Caritat, 1373-87 ; Pierre IV Didaci, 1389-29 juin 1413 ; Georges de Grano, 1413-14 ; Bertrand II de Tarascon, 1414 ; Raimond de Gras, 11 juil. 1416-17 ; Pierre V d'Ailly, 1417-22 ; Guillaume IX, 1422-27 ; Guillaume X, 1429-v. 1447 ; Bertrand III, 1438-v. 1442 ; Antoine Ferrier, v. 1444-50 ; Jean II Payer, 13 sept. 1454-9 janv. 1466 ; Guyot Adhémar, 13 janv. 1466-68 ; Jean IV Gobert, 1468-76 ; Pierre VI de Surville, 8 mars 1476-80 ; Laurent Alleman, 1481-83 ; Pierre VII Carré, 1483-5 janv. 1510 ; Guillaume XI Pélissier, 1510-27 ; Louis Pélissier, 31 mars 1527-13 nov. 1542 ; Rostaing II de la Baume de Suze, 18 juin 1543-60 ; Philippe de la Chambre de Maurienne, 1560-72 ; Jean V de Tulles, 16 juin 1572-1608 ; Jean VI de Tulles, 1608-3 oct. 1640 ; Jean-Vincent de Tulles, 1640-46 ; Hyacinthe Serroni, 1646-mars 1661 ; Alexandre Fabri, mars 1661-août 1674 ; Jean-Jacques d'Obheil, nov. 1677-août 1720 ; Louis Chomel, 1720-août 1731 ; François-André de Tilly, août 1731-74 ; Guillaume-Louis du Tillet, 17 juil. 1774-90. Supprimé en 1790, l'évêché d'Orange n'a pas été rétabli.

Description et monuments. — La ville d'Orange est située dans une plaine de la rive gauche du Rhône, au pied d'une colline sur laquelle s'élevait l'ancien château

féodal des princes d'Orange, rasé par Louis XIV en 1673, au milieu des vestiges duquel a été érigée une statue colossale de la Vierge. Les monuments les plus importants et les plus intéressants sont ceux qui datent de l'époque romaine. Le théâtre (mon. hist.), dont l'amphithéâtre est adossé à la colline, présente du côté de la ville une immense façade, formée par un mur énorme, haut de 36^{m},82, long de 103^{m},15 et épais de 4 m. Il est percé de trois grandes portes quadrangulaires qui donnaient accès sur la scène; au-dessus règne une arcature aveugle, surmontée d'une corniche, dominée par deux rangées de corbeaux percés de trous, destinés à recevoir les poutres qui soutenaient le *velarium*. La scène et le *proscenium* sont aujourd'hui dégagés ; l'hémicycle de gradins en amphithéâtre a 55^{m},60 de rayon et 77^{m},60 de profondeur ; on estime qu'il pouvait contenir 42.000 spectateurs. Depuis la destruction du château jusqu'au début du XIXe siècle, ce superbe édifice servit de prison ; dégagé depuis, il est en restauration sous la direction de M. Formigé. On sait que le Félibrige y a organisé de superbes représentations théâtrales qui, depuis 1896, sont devenues périodiques. Dans le *postscenium* a été installé un petit musée des fragments de sculptures et d'inscriptions trouvés dans les débris. Dans une rue voisine du théâtre se trouve une série d'arcades (mon. hist.), d'ordre dorique, qu'on présume avoir appartenu à l'hippodrome romain.

L'*arc de triomphe* (mon. hist.), situé au N. de la ville, est un des monuments les plus ornés de ce genre. C'est



Arc de triomphe dit de Marius (côté S.), à Orange.

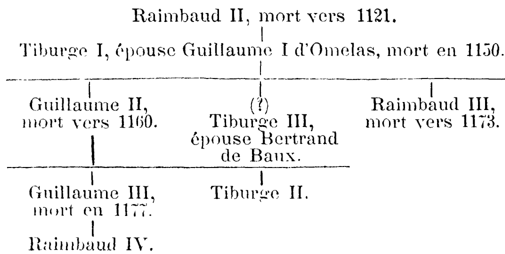
un arc à trois portes, soutenu par quatre colonnes corinthiennes, de 22 m. de haut sur 21 m. de large et profond de 8 m. La façade ouest n'a conservé aucune de ses sculptures, mais les trois autres faces sont ornées de fleurs, de fruits, de cornes d'abondance, de sirènes, de vaisseaux, de trophées d'armes, de gladiateurs et de captifs. Le mot *Mario*, gravé sur l'un des boucliers, avait donné à croire que c'était le nom au datif du vainqueur des Cimbres et des Teutons; on est d'accord aujourd'hui pour le considérer comme celui d'un chef barbare. Par contre, le nom de *Sacrovir*, qui figure sur un autre bouclier, doit être celui du chef gaulois de ce nom et on en tire cette conclusion que l'arc de triomphe a dû être érigé à Tibère après sa victoire sur Sacrovir en l'an 21. Le style de l'édifice convient parfaitement à cette date. L'architrave portait une inscription en lettres de bronze, malheureusement arrachées, mais où M. de Saulcy a pu, d'après les vestiges qu'elle a laissés, restituer avec vraisemblance la dédicace suivante : TI·CAESARI·DIVI·AVGVSTI·FIL·DIVI·IVLI·NEP·COS·IIII·IMP·VIII·TR·POT·XXIII·PONT·MAX·IIIIIIIII. Comme le théâtre, l'arc d'Orange a dû à la fois sa conservation et ses mutilations à ce fait que les seigneurs d'Orange l'avaient utilisé comme forteresse. C'était au moyen âge le *château de l'arc*. Les constructions parasites qu'avait nécessitées cette adaptation ont été démolies peu à peu et l'édifice a été discrètement restauré. — Sur la route de Caderousse, à 1 kil. environ de la ville, sont quelques ruines de l'*amphithéâtre* romain (mon. hist.).

Il n'y a pas à Orange d'autre édifice moderne à signaler que l'ancienne cathédrale. C'est une construction de la fin du XIe siècle et du commencement du XIIe, sans caractère à l'extérieur, dont le portail principal, complètement mutilé, n'a conservé que des débris informes d'une riche ornementation sculptée du XIIe siècle, mais dont l'intérieur, composé de quatre travées voûtées en berceau brisé, ne manque pas de caractère.

Orange a élevé des statues à Raimbaud II, comte d'Orange, l'un des héros de la première croisade (1846); à l'agronome Pierre de Gasparin (1864); un buste à l'architecte Caristie qui, le premier, a étudié les monuments antiques et commencé leur restauration, et enfin un monument aux Orangeois victimes de la guerre de 1870.

ORANGE (Maison d'). 1° Maison d'Adhémar. — Les origines de la première maison d'Orange sont des plus obscures. A en croire la légende, elle remonterait à Guillaume au Court-Nez, ou au Cornet, héros du cycle carolingien, que plusieurs chansons de geste placent sous Louis le Pieux et d'autres sous Charlemagne. Parent de Charlemagne et duc d'Aquitaine, il aurait repris Orange sur les Sarrasins, qui avaient tué le comte Theofred; Charlemagne, d'après une version acceptée par l'historiographe des princes d'Orange-Nassau, lui aurait donné en 793 la seigneurie d'Orange. Il aurait eu deux femmes, dont une Sarrasine, trois fils, et une fille Herimbrue à laquelle il aurait laissé le comté d'Orange. Il passe pour s'être retiré vers la fin de sa vie au monastère de Gellone (Saint-Guilhem-le-Désert, au diocèse de Lodève), qu'il avait fondé et où il mourut en 812. Il fut canonisé sous le nom de saint Guillaume de Gellone, ce qui n'a pas empêché certains hagiographes de le confondre avec saint Guillaume Magno, mort en 1157. Comment rattache-t-on à sa descendance la maison d'Adhémar ? G. de La Pise, l'historiographe officiel des Orange, dit que Herimbrue, mariée en 806 à un seigneur de Provence, eut deux fils, Ugon et Rorgon, qui en 839 gouvernèrent le comté en pariage. Il ignore s'ils eurent des enfants, et signale la présence à la tête du comté, vers 880, d'Alataïs, auquel succède en 910 son fils Raimbaud Ier. Puis on rencontre vers 914 un Boson (?), dont les successeurs sont inconnus jusqu'à Gérald-Adhémar, qui règne en 1086. La Pise, qui a eu à sa disposition les archives de la principauté, est une source assez sérieuse. Cependant d'autres historiens placent Gérald ou Giraud-Adhémar sous Charlemagne, et signalent parmi ses successeurs Raimbaud Ier et Bertrand Ier, qui aurait vécu vers 1062. On sort un peu de ces obscurités avec Raimbaud II, qui se croisa et mourut en Terre sainte vers 1121. Sa fille unique, Tiburge, épousa Guillaume d'Omelas, qui passe pour descendre d'Ugon. De ses deux fils, Guillaume II ou III (car Guillaume d'Omelas est parfois appelé Guillaume II) mourut en 1160, et Raimbaud III en 1173 ou 1174; ce dernier est connu comme poète provençal : on lui attribue la *Maestria d'Amor*. Guillaume II (pour adopter, de préférence à celle de La Pise, la numération courante) eut un fils, Guillaume III, et une fille, Tiburge ou Tibour II, qui succédèrent chacun à un quart du comté. Raimbaud III, de son côté, laissa la moitié du comté qui lui appartenait à Tiburge III, qui était probablement sa sœur (comme il est dit à l'art. Bertrand), et non pas sa fille (art. Baux). Cette Tiburge épousa Bertrand de Baux, fondateur de la deuxième maison d'Orange. Raimbaud IV, fils de Guillaume III, succéda en 1177 à un quart de l'ancien comté, mais sa tante Tiburge II et lui (tous deux moururent sans enfants) cédèrent l'un et l'autre leur part aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem; elles ne feront retour à la principauté

qu'en 1308. Autant du moins qu'il est possible de s'y reconnaître au milieu de ces obscurités, on peut tenter de dresser comme suit la généalogie de la maison d'Adhémar, du moins à partir de Raimbaud II :



Leurs armes étaient : *D'or au cor de sable* ou *D'or au cornet d'azur enguiché de gueules.* — Guillaume au Court-Nez n'est pas seulement le héros de nombreuses chansons de geste françaises, provençales, allemandes, néerlandaises, scandinaves ; il reparait dans le *Calendau* de Mistral. Raimbaud II, le croisé, figure dans la *Jérusalem délivrée.*

2° Maison des Baux. — Bertrand Ier, héritier de la maison d'Adhémar par son mariage avec Tiburge III, reçut au couronnement de l'empereur Frédéric Ier le titre de *prince* d'Orange. Vassal des comtes de Toulouse, son suzerain Raymond V le fit assassiner en 1181 (ou 1183). Il eut, de son mariage avec Tibour d'Orange, trois fils, dont l'un (l'aîné suivant La Pise, mais plus vraisemblablement le troisième, V. Baux) lui succéda dans la principauté sous le nom de Guillaume IV (ou V), surnommé *del Cornas :* est-ce en souvenir du premier Guillaume du Cornet ? est-ce à cause du cornet, signe de souveraineté, qu'il portait dans ses armes ? Il reçut de Frédéric II, en 1214, le titre de roi d'Arles ; prit part à la croisade contre les Albigeois, et fut écorché vif et écartelé par les Avignonnais, en 1218. Ses deux fils, Guillaume V, mort en 1239, et Raimond Ier d'Orange, mort en 1282, lui succédèrent. Guillaume VI, fils de Guillaume V, régna jusqu'en 1248 avec son oncle Raimond Ier et eut pour successeur son frère Raimond II, mort en 1272. Le fils de ce dernier, Bertrand II, régna d'abord avec son grand-oncle Raimond Ier, puis avec le fils de ce dernier, Bertrand III. Bertrand III acquit en 1289 la part de son neveu Bertrand II : Charles II de Naples lui substitua en 1308 les terres que ses prédécesseurs avaient aliénées à l'ordre de Saint-Jean. Il put donc reconstituer la principauté, qu'il légua en 1335 à son fils Raimond III (dont La Pise fait à tort un frère cadet de Bertrand II). Raimond IV (1340), comte d'Avellino, fortifia la ville d'Orange et y établit une université (1365). Mort en 1393, il ne laissa qu'une fille, héritière de toute la principauté, qui avait épousé en 1389 Jean IV de Chalon-Arlay, seigneur bourguignon.

3° Maison de Chalon. — Jean Ier d'Orange, époux de Marie des Baux, resta fidèle au parti de son suzerain le duc de Bourgogne, dont il fut le lieutenant général. Il fut nommé en 1415 grand chambrier de France, en 1417 lieutenant général du roi en Languedoc. Son fils Louis Ier le Bon (1418-63) fut aussi un *bourguignon*, mais refusa de prêter serment au roi d'Angleterre comme roi de France à la mort de Charles VI. Allié au duc de Savoie, il fut battu par les troupes françaises en 1429 et ses terres furent saisies. Elles lui furent ensuite restituées par Charles VII, et il contribua à réconcilier ce roi avec Philippe de Bourgogne. Guillaume VII (1463-75) fit le voyage de Terre sainte. Après avoir suivi Charles le Téméraire contre les Liégeois, il l'abandonna, et vit saisir ses terres de Bourgogne. D'autre part, Louis XI le fit emprisonner en 1473, le tint deux ans captif à Lyon, et ne le relâcha qu'aux conditions suivantes : il prêterait hommage au roi comme dauphin de Viennois, reconnaîtrait les appels du parlement d'Orange à celui de Grenoble, et paierait une rançon de 40.000 écus ; cependant on lui laissait le vain titre de *prince souverain* d'Orange et le droit de battre monnaie. Jean II (1473-1502), ayant pris le parti de Marie de Bourgogne, fut déclaré en 1477 criminel de lèse-majesté et condamné au bannissement perpétuel. Il lutta, non sans succès, jusqu'à la conclusion de la paix d'Arras. Il s'associa au soulèvement des seigneurs et fut pris à Saint-Aubin-du-Cormier. Il accompagna en Italie Charles VIII et Louis XII, et ce dernier lui rendit ses terres en toute souveraineté. Philibert de Chalon (1502-30), placé d'abord sous la tutelle de sa mère Philiberte de Luxembourg, eut une vie très agitée. Sa principauté ayant été de nouveau réunie à la France en 1515, il passa au service de Charles-Quint, qui lui donna le comté de Saint-Pol. Pris par les Français, il ne fut mis en liberté qu'après le traité de Madrid. Lieutenant de Bourbon devant Rome en 1527, il lui succéda comme chef de l'armée et fut tué devant Florence. Il désigna pour son héritier son neveu René de Nassau-Dillenburg, à charge pour celui-ci de porter son nom et ses armes : *De gueules à la bande d'or.*

4° Maison d'Orange-Nassau. — René d'Orange (1530-44) eut pour successeur son cousin Guillaume de Nassau-Dillenburg (1544-84), le célèbre *Guillaume le Taciturne* (V. ce nom). A dater de ce prince, les destinées de la maison d'Orange sont indissolublement liées à celles de la république des Provinces-Unies et du protestantisme européen. C'est le chant de Guillaume d'Orange qui devient le chant national des Néerlandais ; c'est la maison d'Orange qui est le symbole et l'instrument de la lutte contre l'Espagnol ; stathouders de Hollande, et le plus souvent stathouders d'une ou de plusieurs autres provinces, parfois même revêtus du titre de stathouder général, les princes d'Orange centralisent entre leurs mains toutes les forces militaires de la république. Chefs du parti militaire et de la noblesse, ils sont les adversaires nés des marchands, des riches armateurs de Hollande et de Zélande ; ils tendent à transformer à leur profit l'organisation fédéraliste des Provinces-Unies en un Etat unitaire ; ils s'appuient sur le bas peuple, opprimé par l'oligarchie bourgeoise, sur les petites provinces, jalouses des grandes ; ils cherchent à entraîner la nouvelle nation dans une politique de guerres perpétuelles, parce que la guerre (du moins la guerre continentale) rend nécessaire leur présence à la tête de l'armée et de l'Etat. Les très réelles qualités de la plupart d'entre eux comme généraux et comme politiques ont achevé de faire des Provinces-Unies, sous le nom de république, une véritable principauté aux mains de la maison d'Orange (V. Nassau, Pays-Bas et les articles biographiques consacrés aux principaux personnages : Guillaume, Frédéric-Henri, Maurice).

Guillaume le Taciturne laissait trois fils. L'aîné, *Philippe-Guillaume*, héritier de la principauté d'Orange, était prisonnier de Philippe II ; le second, *Maurice*, et le troisième, *Frédéric-Henri*, ont leurs biographies à ces noms. Pour mettre en échec Maurice, le roi d'Espagne relâcha en 1596 Philippe d'Orange ; mais les Etats des Provinces-Unies, le supposant gagné à l'Espagne, lui interdirent l'entrée de leur territoire. La querelle entre les frères fut apaisée par l'envoyé français Jeannin, et, à la mort de Philippe-Guillaume, *Maurice* hérita de la principauté d'Orange (1618). Il la transmit à leur frère cadet *Frédéric-Henri*, à la mort duquel elle passa au fils de ce dernier, *Guillaume II*, né en 1626, mort le 6 nov. 1650, marié à Marie, fille de Charles Ier d'Angleterre. Il succéda le 14 mars 1647 au stathoudérat général. Mais ses relations étroites avec les Stuarts inquiétèrent les Etats, qui licencièrent une partie des troupes hollandaises. Cependant, le 5 juin 1650, il obtint des Etats un décret lui donnant le droit, en cas d'urgence, d'exercer une véritable dictature. Il en profita pour faire emprisonner les députés qui lui étaient hostiles ; si la tentative qu'il fit faire contre Amsterdam par son cousin Guillaume-Frison, stathouder

de Frise, ne réussit pas, elle n'en eut pas moins pour effet d'intimider les Etats de Hollande. Il négocia avec la France, sans consulter les Etats généraux, un projet d'invasion des Pays-Bas espagnols. Lorsqu'il mourut prématurément de la petite vérole, en 1650, il avait déjà beaucoup fait pour préparer, dans les Provinces-Unies, le rétablissement d'une véritable monarchie. Son fils posthume, le célèbre *Guillaume III*, roi d'Angleterre (V. ce nom), qui fut le dernier des Orange-Nassau de la première lignée, légua le titre de prince d'Orange à Jean-Guillaume le Frison, fils de Henri-Casimir de Nassau-Dietz, tige de la maison qui règne actuellement sur les Pays-Bas (1702). Celui-ci, qui était stathouder héréditaire de Frise, était petit-fils d'Albertine-Agnès, seconde fille du prince Frédéric-Henri. Aussi vit-il, malgré le testament, ses titres contestés par le roi de Prusse, Frédéric Ier, qui était fils de Louise-Henriette, fille aînée de Frédéric-Henri, au nom du testament de celui-ci. Mais Louis XIV, qui avait confisqué en 1673 la principauté d'Orange, la fit réclamer par le prince de Conti, qui, par les *Longueville* (V. ce mot), était héritier légitime des Arlay-Châlon, spolié au XVIe siècle par les Nassau. Le procès de succession d'Orange fut tranché par le Parlement de Paris qui attribua au prince de Conti le domaine utile, au roi de France le domaine éminent. A la paix d'Utrecht (1713), ces décisions furent confirmées, mais, en compensation, les droits de Longueville sur *Neuchâtel* (V. ce mot) furent cédés au roi de Prusse; de plus, celui-ci eut le droit de prendre le titre et les armes d'Orange. De son côté, Jean-Guillaume le Frison les conserva et les transmit à ses descendants stathouders des Provinces-Unies de 1747 à 1795. Lorsque cette branche des Nassau vit constituer à son profit le royaume des Pays-Bas (1815), elle garda ce titre de prince d'Orange, qui est depuis lors attribué au prince héritier.

Les Orange-Nassau portaient, *écartelé : au 1, armes de Nassau; au 2, de Katzenelbogen; au 3, de Vianden; au 4, de Dietz. Sur le tout, écartelé : au 1 et 4, de Chalon; au 2 et 3, d'Orange. Sur le tout du tout, 5 points d'or équipollés à 4 d'azur. Supports : 2 lions d'or, armés et lampassés de gueules.* Devise : *Je maintiendrai.*

H. Hauser.

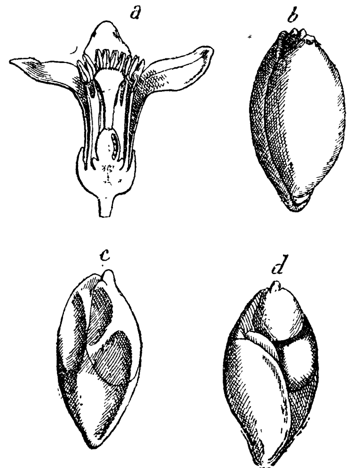
Bibl. : Gaston Pâris, *Hist. poétique de Charlemagne.* — Léon Gautier, *les Epopées françaises.* — *Vie de saint Guilhem, duc d'Aquitaine, premier prince d'Orange par un solitaire montagnard;* Lodève, 1862, in-8. — Jean de La Pise, *Tableau historique des princes et principauté d'Orange;* La Haye, 1639, in-fol. — P. Bonaventure, *Hist. d'Orange*, 1741, in-4. — Perret de la Menue, *Mém. de l'Acad. de Lyon*, 1879-80. — A. de Pontbriant, *Hist. de la principauté d'Orange;* Avignon, 1891, in-8. — *Catalogue* (en holl.) *de l'exposition des objets relatifs à la maison d'Orange-Nassau;* La Haye, 1880, in-8. — Vorsterman van Oyen, *la Maison princière d'Orange-Nassau* (en holl.); Leyde et Utrecht, 1882, in-fol. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange;* Leyde, 1835, et Utrecht, 1857-62, in-8. — V. la bibliogr. des art. Guillaume le Taciturne, Guillaume III. — V. aussi Waddington, *la République des Provinces-Unies ;* Paris, 1895-97, 2 vol. in-8.

ORANGER. I. Botanique (*Citrus* L.). — Genre de Rutacées, de la tribu des Aurantiées ou Citrées, dont on connait sept ou huit espèces, originaires des régions tropicales de l'Inde, de la Chine et des archipels océaniens, et qui sont aujourd'hui cultivées dans toutes les régions chaudes du globe pour leurs feuilles, leurs fleurs et leurs fruits. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux, souvent épineux, à feuilles composées, parfois trifoliolées, plus souvent unifoliolées, entières ou crénelées, coriaces et portées par un pétiole ailé, à fleurs blanches, douées d'une odeur suave, axillaires, solitaires ou réunies en cymes. Le calice est cupuliforme ou urcéolé, à 3-5 divisions; la corolle est composée de 4-8 pétales linéaires, oblongs, imbriqués, généralement sessiles, charnus, et l'androcée d'étamines en nombre indéfini, à filets unis entre eux dans une étendue variable, en faisceaux inégaux (*polyadelphie inégale*), et portant des anthères oblongues, biloculaires, déhiscentes par des fentes longitudinales. Le gynécée est formé d'un ovaire libre, entouré à sa base d'un disque annulaire ou cupuliforme et surmonté d'un style cylindrique, terminé par une tête



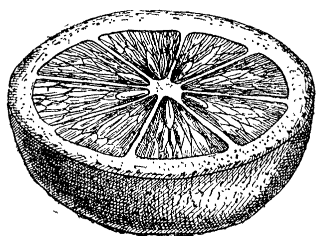
Tige florifère d'oranger (*Citrus aurantium* Risso).

stigmatifère lobée. L'ovaire est multiloculaire, et dans l'angle interne de chaque loge s'insèrent 4-8 ovules descendants, anatropes, disposés sur deux séries. Le fruit est une baie multiloculaire (*hespéridie*), globuleuse, parfois déprimée, dont le péricarpe, peu épais, est composé de trois couches. L'extérieure (épicarpe), de couleur jaune plus ou moins foncée, est odorante : ce qu'elle doit aux nombreux réservoirs d'essence dont elle est criblée. La moyenne (mésocarpe) est blanche, molle et spongieuse, en général inodore et sans saveur. L'intérieure (endocarpe), habituellement réduite à une mince membrane translucide, tapisse la paroi convexe du fruit et s'enfonce jusqu'au centre en formant des lames verticales rayonnantes, qui séparent les unes des autres les loges ou quartiers. La pulpe succulente, sapide, qui remplit ces quartiers, ne fait pas partie du péricarpe primitif; c'est une formation cellulaire, qui prend naissance à la surface interne de l'endocarpe ; les cellules, d'après Baillon, s'allongent en dirigeant leur sommet vers le centre jusqu'à la rencontre des placentas chargés d'ovules ou de jeunes graines, en formant autant de tubes, qui se déforment par compression réciproque et dans l'intérieur des-



a, fleur d'oranger, coupe longitudinale ; *b*, graine ; *c*, *d*, embryons.

quels se produit le liquide acidulé ou sucré. Les graines restent toujours en dehors des cellules en question et ne leur adhèrent pas. Ordinairement peu nombreuses, elles sont pourvues de téguments glabres, dont l'intérieur est parcheminé et résistant, et renferment un ou plusieurs embryons charnus, sans albumen. L'écorce odorante des oranges s'appelle encore *peau* ou *zeste*. Les espèces intéressantes sont : *C. limonium* Risso ou *Citronnier; C. medica* Risso ou *Cédratier* (V. ce mot) ; *C. limetta* Risso, ou *Limettier* (V. ce mot), arbre dont les diverses variétés fournissent les *limettes* et les *bergamotes; C. trifoliata* L., le *Ssi* de Kampfer, espèce rustique, même dans nos climats, dont on fait quelquefois un genre distinct sous le nom de *Pseudægle* Miq. ; *C. decumana* L. (*C. Pampelmos* Risso), ou *Pamplemousse* (V. ce mot), le *Schaddok* des Anglais ; *C. nobilis* Lour. ou *Mandarinier ; C. bigaradia* Duham ou *C. vulgaris* Risso, le *Bigaradier* ou arbre aux *oranges amères ;* enfin *C. aurantium* Risso, l'*Oranger* proprement dit, l'espèce la plus importante, qui fournit les *oranges douces*. Le *Bigaradier* n'est certainement qu'une variété du *C. aurantium*, et probablement aussi le *Mandarinier*. Entre l'oranger proprement dit et le bigaradier, ni Risso, ni les auteurs modernes n'ont pu même découvrir d'autre caractère distinctif que la saveur douce ou amère du fruit. La mandarine a, elle, une saveur propre, qui se rapproche de celle de l'orange douce, mais elle est plus petite, bosselée à la surface et déprimée en dessus ; de plus sa peau, peu épaisse, est d'odeur forte, plutôt désagréable, sa chair a presque toujours un aspect sanguinolent. Entre ces trois variétés d'orangers et les autres espèces d'Aurantiées, les différences sont plus profondes. Les orangers se distinguent notamment des citronniers, cédratiers, limettiers, etc., par leurs fleurs entièrement blanches, leur fruit jamais allongé, sans mamelon au sommet, à peau peu ou point bosselée, médiocrement adhérente avec la partie juteuse, et des pamplemousses par l'absence complète de poils sur les jeunes pousses et sur les feuilles, par un fruit moins gros, de forme sphérique et de peau moins épaisse.


Fruit d'oranger, coupe transversale.

II. Arboriculture. — L'oranger n'a été acclimaté dans le bassin de la Méditerranée et même dans l'Asie occidentale qu'à une époque relativement récente. Il était complètement inconnu aux Grecs et aux Romains. La fable du jardin des Hespérides peut concerner, en effet, le fruit d'une Aurantiée quelconque, le citron par exemple, qui est mentionné pour la première fois par Théophraste, au IIIe siècle av. J.-C., sous le nom de pomme de Médée ; il est loisible, en outre, étant donnée l'imagination fertile des anciens, de la placer où l'on veut, en Mésopotamie aussi bien que sur la côte d'Afrique. Gallesio, qui est l'auteur, ainsi que Risso, de remarquables travaux sur les Aurantiées, présume même que l'oranger n'était pas cultivé dans la partie occidentale de l'Inde au temps de Diodore de Sicile, de Néarque et d'Arrien, car il a étudié à ce point de vue leurs ouvrages et leurs relations, et il n'y est fait nulle part mention de cet arbre. Cependant le sanscrit avait un nom pour l'orange, nagrunga, dont les Hindous ont fait naroudji, les Arabes narounj, et qui serait devenu, au moyen âge, le latin *arancium*, puis *aurantium*. Mais ce nom s'applique à peu près sûrement au *Bigaradier*, à l'oranger à fruits amers, et c'est lui qu'ont connu le premier les Arabes, importateurs des orangers vers l'Occident. Originaire de la région orientale de l'Inde, peut-être aussi de Cochinchine et de la Chine méridionale, il se serait répandu, depuis les Romains, du côté du golfe Persique et, à la fin du IXe siècle, en Arabie, par l'Oman, Bassora, Irak et la Syrie. Les croisés le virent en Palestine et, dès 1002 on le cultivait en Sicile, probablement à la suite des incursions des Arabes. Ceux-ci l'introduisirent en Espagne et vraisemblablement aussi dans l'Afrique orientale, où les Portugais le trouvèrent établi lorsqu'en 1498 ils doublèrent le Cap. L'*Oranger proprement dit*, l'oranger à fruit doux, est d'importation encore plus récente. Originaire de la Cochinchine et de la Chine méridionale, où, à une époque lointaine, serait survenue, d'après une hypothèse assez plausible, une dérivation, soigneusement propagée, du bigaradier en oranger doux, il s'est répandu d'abord, par l'effet des semis, dans la région de l'Inde, peut-être vers le commencement de l'ère chrétienne ; il a gagné ensuite l'Occident, par des migrations vraisemblablement analogues à celles du bigaradier, mais postérieures de 400 ou 500 ans, car jusqu'au commencement du XVe siècle les ouvrages arabes et les chroniques ne parlent que d'oranges amères ou aigres. La date approximative de son introduction en Europe se place donc aux environs de 1400 et, dès les premières années du XVIe siècle, une foule d'écrivains parlent de l'orange douce comme d'un fruit couramment cultivé en Espagne et en Italie. Bientôt toutes les contrées que baigne la Méditerranée en produisirent. En 1566, les plantations d'orangers d'Hyères présentaient l'aspect d'une véritable forêt ; Fréjus, Aix, Marseille, puis la Corse et la Sardaigne en eurent à leur tour, et vers 1650 on voyait à Perpignan deux longues lignes d'orangers séculaires, qui ombrageaient une large rue. Dans le nord de la France, il n'a existé, pendant longtemps, qu'un seul oranger, et encore était-ce un bigaradier non greffé : semé à Pampelune, en 1421, il avait été transporté, déjà grand, à Chantilly, puis à Fontainebleau, et, de là, en 1684, à Versailles, baptisé successivement des noms de Grand Connétable, Grand Bourbon et François Ier. Louis XIV en fit venir et planter d'autres, et, comme il s'en montrait admirateur passionné, l'oranger devint en vogue pour l'ornementation des grands jardins à la Le Nôtre ; on les y alignait, ainsi qu'on le fait encore aujourd'hui, de chaque côté des allées principales, dans des caisses, et, pour les préserver des rigueurs de l'hiver, on leur construisit des serres monumentales, appelées *orangeries* (V. ce mot). En Amérique, on signale l'oranger un siècle à peine après la conquête et, maintenant, il en existe des bois jusque dans le midi des États-Unis. Quant au *Mandarinier*, qui paraît avoir pour patrie la Cochinchine et quelques provinces de la Chine, Rumph l'a rencontré, au milieu du XVIIe siècle, dans toutes les îles de la Sonde ; mais sa culture ne s'était pas encore répandue dans l'Inde, où elle a pris, depuis, une grande extension dans le district de Khassia, et, au commencement du XIXe siècle, elle était toute nouvelle dans les jardins d'Europe.

On cultive l'oranger en pleine terre ou en caisse. En pleine terre, il n'est pas exigeant sur la nature du sol, pourvu que celui-ci soit frais, bien drainé, ou, s'il est perméable, suffisamment irrigué. Il lui faut, par contre, un climat chaud et de préférence maritime, sans longues sécheresses et sans hivers rigoureux : le littoral de la Méditerranée, en Europe et en Algérie, lui convient, à cet égard, tout particulièrement. Pourtant, on a vu, en Provence, les orangers geler, mais jamais assez complètement pour qu'ils ne puissent être rabattus sur les branches principales et rétablis en peu d'années par la vigueur naturelle de leur végétation. Abandonné à lui-même, l'oranger peut atteindre dans nos contrées une dizaine de mètres de hauteur et il ne donne son maximum de production que vers l'âge de quinze ans ; il porte alors un nombre considérable de fruits. Par la greffe, on le fait produire beaucoup plus tôt et, si on le taille de telle sorte qu'il ne dépasse pas 3 m., on a moins de fruits, mais ils sont plus beaux et bien plus savoureux. La multiplication des orangers se fait quelquefois encore par marcottes ou par boutures ; mais

le procédé qui est aujourd'hui le plus généralement employé est la greffe en écusson ou en fente sur des sujets obtenus de semis : graines d'oranges douces, d'oranges amères ou de citrons. Longtemps la préférence a été donnée à ces dernières; mais il semble qu'il faille l'accorder aux secondes. On s'est souvent demandé, à ce propos, si les oranges douces donnent, quand on les sème, des oranges douces, les bigarades des oranges amères : Gallesio, qui a fait, dans nos contrées, de nombreuses expériences, est absolument affirmatif; Mac-Fadyen a, au contraire, vu fréquemment, à la Jamaïque, des graines d'oranges douces produire des arbres à fruits amers, mais jamais l'inverse ; cette différence de résultats tiendrait à la nature du sol. Quoi qu'il en soit, les semis de bigaradier et de citronnier sont ceux qui réussissent le mieux ; il n'y a, du reste, que trois ou quatre variétés d'oranges douces qui se reproduisent franches de pied par le semis de leurs pépins. On donne aux jeunes plants les soins et on fait les repiquages ordinaires. On greffe à deux ou trois ans. Il n'est besoin ensuite d'autres soins que ceux donnés aux arbres fruitiers en plein vent : on supprime le bois mort et on élague les branches chiffonnes de l'intérieur. D'après la destination des fruits, on en fait en général trois récoltes. La première a lieu en fin d'octobre, alors qu'ils ne sont pas encore bien mûrs : on peut à ce moment leur faire supporter, sans inconvénients, de longs voyages ; la seconde se fait en décembre, quand, presque mûrs, ils sont encore en état de voyager ; la troisième au printemps, quand ils sont tout à fait mûrs : mais ils ne peuvent plus alors se conserver au delà de quelques jours et doivent être consommés sur place. Les fleurs sont récoltées surtout sur le bigaradier. La floraison commence vers la cinquième année ; elle est à son maximum d'intensité vers la quarantième année. La récolte a lieu tous les jours, même deux fois par jour ; on ne laisse d'ailleurs pas porter fruit aux arbres cultivés pour leurs fleurs. Un bigaradier donne en moyenne 40 kilogr. de fleurs par an, un oranger véritable à peine la moitié. De même un bigaradier produit en moyenne 4.000 fruits, un oranger 3.000.

En caisse ou en pot, on installe l'oranger dans un sol meuble et enrichi de terreau sur un bon drainage ; chaque année on renouvelle la couche superficielle dans les récipients. La recette de ce terreau a été longtemps très compliquée et le chef de chaque orangerie en faisait un secret. On a reconnu l'inutilité de ces préparations et, depuis plus d'un demi-siècle, on n'emploie plus qu'un mélange à parties égales de bonne terre légère de jardin et de terreau de couches rompues. Au printemps et en été, on arrose fréquemment et on bassine le feuillage avec une pompe, de bas en haut. Dès le mois de septembre on diminue l'arrosage. Du milieu d'octobre au milieu de mai (à Paris), on rentre l'arbre dans une serre qu'on chauffe tout juste pour qu'il ne gèle pas et on ne lui donne plus que la quantité d'eau strictement nécessaire pour l'empêcher de mourir de soif. Quand le jeune oranger a son feuillage qui jaunit et tombe, il faut le dépoter à nu, le débarrasser de toute l'ancienne terre adhérente aux racines, le planter dans du terreau pur, sur une couche tiède ou sourde, et lorsqu'il est rétabli, le replacer dans une caisse pleine de nouvelle terre. On doit renouveler aussi de temps en temps la terre des grands orangers, qu'on cultive, à cet effet, dans des caisses dont les côtés s'ouvrent à charnière, comme les portes d'une armoire. On fait venir en général les jeunes orangers du Midi, sous forme de plant prêt à recevoir la greffe ou greffé depuis un an. Lorsqu'on sème, on le fait dans un mélange à parties égales de terreau de feuilles et de terre de bruyère, on conserve les pots enterrés dans le terreau d'une couche tiède, le premier et le second hiver, et on ne commence à les exposer tout à fait à l'air, l'été, qu'à 3 ou 4 ans. On ne doit pas tailler les petits orangers ; on taille les grands en mi-septembre, avant de les rentrer ; on leur donne d'ordinaire une forme arrondie et régulière, soit en demi-sphère ou champignon, soit en cylindre à face supérieure bombée. Sous le climat de Paris, l'oranger n'est guère qu'un arbre d'ornement ; il produit pourtant des fleurs, vendues chaque année. Les orangers de nos jardins publics et des grands parcs sont, du reste, en réalité, des bigaradiers. Quant aux *orangers nains*, *à feuilles de myrte*, ou *orangers de la Chine*, ce sont surtout des plantes d'appartement, qu'on tient en jardinière ou en pot, dans une chambre pas trop chauffée, et qui produisent de jolies petites oranges minuscules ; celles-ci sont toutes disposées à pulluler, mais elles épuisent la plante et il faut n'en conserver que quelques-unes, si l'on veut qu'elle fleurisse convenablement chaque année.

Les sous-variétés d'oranger sont nombreuses. Le jardinier du roi de Naples en avait dressé une monographie qui n'en comprenait pas moins de 250, toutes parfaitement distinctes. Parmi celles qu'on cultive pour leurs fruits (*orangers proprement dits*), citons : l'Oranger de Nice (*C. a. nicensis*), très productif, dont les fruits sont fort gros et à pulpe d'un jaune foncé ; l'O. de Gênes (*C. a. genuensis*), à fruits de moyenne grosseur et ronds, à la chair rougeâtre ; l'O. de Malte (*C. a. melitensis*), à fruits gros, de peau et de chair rougeâtres ; l'O. de Majorque ou de Portugal (*C. a. balearica*), à fruits moyens, de peau mince, jaune et lisse ; l'O. de Jéricho (*C. a. hierochuntica*), à fruits ronds, de peau jaune et de chair très rouge ; le *C. a. asperma*, aux fruits petits, ronds, sans pépins, de chair rouge, comestibles longtemps avant que la peau ait jauni ; le *C. a. limonoformis ;* le *C. a. duplex*, etc. Les *bigaradiers* se cultivent plutôt pour leurs feuilles et pour leurs fleurs, dont on fait l'essence de néroli, l'eau de fleurs d'oranger, etc. ; mais leurs fruits servent aussi à préparer, dans les espèces naines ou lorsqu'ils sont très jeunes (*petits grains* ou *orangettes*), les chinois confits, et, un peu avant leur maturité, l'écorce d'oranges amères ; on en distingue un nombre également fort grand de sous-variétés : *C. b. asperma*, *C. b. bizarria*, *C. b. corniculata*, *C. b. crispifolia*, *C. b. hispanica*, *C. b. myrtifolia*, *C. b. sinensis*, etc.

III. Thérapeutique. — Les propriétés de l'oranger et de sa variété, le bigaradier, sont identiques, mais plus actives dans ce dernier. Les feuilles, surtout en infusion chaude, sont sédatives et portent au sommeil, mais, en raison de leur âcreté, on leur préfère les fleurs, qui renferment d'ailleurs une plus grande quantité du principe aromatique et calmant. La décoction concentrée des feuilles ou les feuilles sèches pulvérisées ont été préconisées jadis contre l'épilepsie ; il ne s'agit là probablement que d'accès d'hystéro-épilepsie ; ce remède peut d'ailleurs être utile contre les accidents nerveux, tels que hoquet, toux convulsive, palpitations, etc. — Les préparations d'écorces d'orange sont toniques, stimulantes, carminatives ; la principale est le *Sirop d'écorces d'oranges amères* (V. ci-dessous). Le vin d'écorces est un excellent stomachique au même titre que le sirop. La décoction concentrée d'écorce, ainsi que l'essence de bigarade à forte dose, est anthelminthique. Les meilleures écorces viennent des possessions hollandaises, de Curaçao. — L'orangeade, moins acide que la citronnade, a les mêmes emplois que celle-ci (V. Citron). — Les oranges douces, consommées dans les pays chauds, calment la soif, éveillent l'appétit et facilitent la digestion.

IV. Pharmacie. — *Ecorces d'oranges amères*. On emploie sous ce nom le zeste du fruit du bigaradier (*Citrus vulgaris* Risso), récolté avant maturité et desséché. Il se présente sous forme de quartiers, obtenus en fendant l'écorce du fruit d'un pôle à l'autre, suivant plusieurs méridiens, ou sous forme de rubans obtenus en pelant directement le fruit. Le péricarpe (*flavedo*) est brun jaunâtre ou verdâtre avec nombreuses glandes à essence. Le péricarpe (*albedo*) est spongieux, blanc sale. Les écorces doivent être aussi peu riches que possible en albedo et contenir tout le flavedo. Aussi donne-t-on la préférence

aux écorces en ruban, pelées au couteau. On considère comme principes actifs de l'écorce d'oranges amères : l'essence qu'elle contient et des principes immédiats découverts par M. Tanret. Ce sont : l'acide *aurantiamarique,* corps résineux, amorphe, peu soluble dans l'eau froide, plus soluble à chaud, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, très amer ; l'*hespéridine*, glucoside cristallisé dédoublable en glucose et hespérétine, insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau bouillante ; l'*isohespéridine,* glucoside cristallisé, très soluble dans l'eau chaude ; l'*aurantiamarine,* glucoside soluble en toutes proportions dans l'eau et l'alcool. Ces principes amers font employer l'écorce d'oranges amères comme tonique et stomachique.

Le Codex (1884) en fait une teinture (1 partie d'écorces pour 5 p. d'alcool à 80°) et un sirop [100 p. de zestes sont mis à macérer dans 100 p. d'alcool à 60° pendant douze heures; on ajoute alors de l'eau distillée (1.000 p.) à 80°, on laisse en contact six heures, on passe, on filtre, et on fait par addition de sucre (180 p. pour 100 de colature) un sirop au bain-marie en vase clos]. Ce sirop est employé comme tonique, mélangé au vin de quinquina, ou pour dissimuler la saveur désagréable de certains médicaments.

Essence de néroli (V. Néroli).

V. Commerce. — Les orangers sont l'objet d'un commerce très important. On les cultive en grand dans toute l'Europe méridionale, dans les îles de la Méditerranée, sur la côte septentrionale de l'Afrique, aux Açores, en Orient, en Australie, au Cap, dans l'Amérique du Sud. Malte, Majorque et l'Espagne produisent les oranges les plus recherchées (*valences*) ; celles qui viennent de la Provence et du comté niçois sont moins juteuses et moins douces. La Sicile, le sud de l'Italie et le sud de l'Amérique sont réputés pour leurs mandarines. La Barbade et Curaçao fournissent les écorces d'oranges les plus estimées, puis l'Italie, Malte et la Provence. Les principaux marchés sont : dans le golfe de Gênes, Nice, Menton et Gênes ; en Sicile, Messine; en Espagne, Cadix et Malaga; au Portugal, Lisbonne et Santarès. Il faut citer en outre les ports de Trieste, de Bordeaux et de Hambourg. Les Açores, Malte et le Venezuela expédient surtout vers l'Angleterre; Alger et Majorque, vers la France. Il est difficile de connaître, même approximativement, la quantité d'oranges récoltée en France; les statistiques du ministère de l'agriculture indiquent en 1897, pour les dép. des Alpes-Maritimes, de la Corse et du Var, oranges et citrons réunis : 4.000.000 kilogr., 240.000 kilogr. et 144.200 kilogr., représentant une valeur totale de 875.000 fr.; mais ces chiffres sont fort au-dessous de la réalité. Les statistiques de la direction des douanes nous donnent au contraire une idée suffisamment précise du trafic dont ces fruits sont l'objet. Pour l'année 1897 les importations se sont élevées, en France, pour les oranges et les citrons (commerce spécial), à 61.782.072 kilogr., représentant une valeur de 9.267.311 fr. (provenances: Espagne, 55.970.129 kilogr. ; Angleterre [par transbordement], 1.467.377 kilogr. ; Italie, 1.242.570 kilogr. ; Roumanie, 69.855 kilogr. ; Algérie, 2.956.855 kilogr. ; Tunisie, 26.034 kilogr. ; divers, 49.252 kilogr.) ; les exportations ont atteint (comm. spécial) 2.218.539 kilogr. représentant une valeur de 443.708 fr. (destinations : Angleterre, 286.850 kilogr. ; Allemagne, 102.659 kilogr. ; Belgique, 14.535 kilogr. ; Suisse, 32.503 kilogr. ; Italie, 1.442.774 kilogr. ; Etats-Unis, 285.600 kilogr. ; divers, 53.618 kilogr.) ; 4.820.294 kilogr. sont passés en outre en transit. Les mandarines et les chinois ont donné lieu de leur côté à 1.075.290 fr. d'importations (4.301.159 kilogr., dont 2.252.885 kilogr. d'Espagne et 1.903.898 kilogr. d'Algérie) et à 32.108 fr. d'exportations (128.433 kilogr.), les écorces de citrons et d'oranges à 197.147 fr. d'importations et à 51.565 fr. d'exportations. La même année l'Espagne a exporté, au total, pour 52 millions de francs d'oranges et de citrons, l'Italie pour 25 millions, la Turquie pour 3 millions ; l'Angleterre en a importé, à elle seule, des différents pays, pour 67 millions et demi de francs. Le prix des oranges est très variable selon la saison et l'année. En 1896, il a oscillé, aux halles de Paris, entre 21 fr. 95 et 25 fr. 30 la caisse de 250 kilogr. ; celui des mandarines, entre 0 fr. 95 et 3 fr. 80 la caisse de 25 kilogr.

VI. Usages et économie domestique. — Toutes les parties de l'oranger sont utilisées. Le bois, assez dur, compact, souple, blanc jaunâtre à l'intérieur, légèrement odorant et susceptible d'un beau poli, est employé pour les ouvrages de tour et de tabletterie. Avec les feuilles, qu'on cueille sur l'arbre quand elles végètent encore (d'ordinaire en septembre) et qu'on fait sécher ensuite avec précaution, on prépare des infusions et des décoctions (V. ci-dessus, § *Thérapeutique*). Avec les pétales des fleurs, on fait l'*eau de fleurs d'oranger* (V. Hydrolat, t. XX, p. 452) ; on les emploie aussi séchées, comme les feuilles, en infusions; on en extrait une huile essentielle, l'*essence de néroli* (V. Essence, t. XVI, pp. 387 et 391, et Néroli) ; enfin, elles sont considérées, à cause de leur éclatante blancheur, comme l'emblème de la virginité et il en est fait une grande consommation dans les mariages, tant pour la décoration de l'autel, des voitures, de la table, que pour la parure de la jeune mariée. Les fruits, les oranges, sont mangés soit à l'état naturel — et il faut alors les choisir très lourds (mais non très gros), avec une peau mince et fine, — soit sous forme de diverses préparations (V. ci-dessous). L'écorce sert à confectionner le *sirop d'écorces d'oranges amères* (V. ci-dessus, § *Pharmacie*), l'*essence* ou *eau de Portugal,* huile volatile, qui en est extraite par distillation ou par expression (V. Essence), le *curaçao,* le *bitter* (V. ces mots et Alcoolé) ; elle entre aussi dans la fabrication de l'eau de mélisse, de l'eau de Cologne, etc.

VII. Art culinaire. — *Salade d'oranges.* On prend des oranges bien mûres et de bonne qualité, on enlève l'écorce ainsi que la peau blanche qui recouvre la pulpe, on coupe en rondelles minces, on fait sauter les pépins, on dispose dans un compotier, on saupoudre de sucre fin et on arrose de bonne eau-de-vie, de rhum ou de kirsch, ainsi que de quelques gouttes de fleurs d'oranger. Il faut préparer deux ou trois heures au moins avant de servir.

Beignets d'orange. On épluche l'orange, on la coupe en sept ou huit tranches, on les fait mijoter quelques minutes dans du sucre clarifié et on les jette dans la pâte à beignets. Lorsqu'ils sont frits, on les glace au sucre et on râpe dessus du zeste d'orange.

Orangeade. On la prépare de la même façon que la *limonade* (V. ce mot), à froid ou à chaud. On conserve aussi, en bouteilles bien remplies et bien bouchées, du *jus d'orange*, avec lequel on peut préparer, en toute saison, de l'orangeade.

Confitures d'orange. On confectionne avec les oranges des *compotes* et des *gelées.* Le mode de préparation est à peu près le même que pour les autres fruits (V. Confiture, Compote).

Quartiers d'orange glacés. Oranges confites (V. Confiserie).

Ratafia de fleurs d'oranger. — On laisse en contact pendant vingt-quatre heures 30 gr. de pétales de fleurs d'oranger et 1 litre de bon alcool à 36°. On passe, on mélange avec 1 litre d'eau de fleurs d'oranger et 1 litre de sirop simple, on agite soigneusement le mélange et on filtre. On a ainsi une liqueur un peu amère, mais très agréable et très tonique, qu'on conserve dans des bouteilles rincées à l'avance et bien séchées.

Bibl. : Ferrari, *Hesperides sive de malorum aureorum cultura et usu ;* Rome, 1646. — Gallesio, *Traité du Citrus ;* Paris, 1811. — Risso, *Essai sur l'histoire naturelle des orangers ;* Paris, 1813. — Risso et Poiteau, *Histoire naturelle et culture des orangers ;* Paris, 1818-19 (nouv. éd. par Du Breuil, 1872). — Goeze, *Beitrag zur Kenntniss der Orangengewächse ;* Hambourg, 1874. — Alph. de Candolle, *Origine des plantes cultivées ;* Paris, 1896, 4e éd.

ORANGERIE (Archit.). Grande salle, construite en pierre ou en brique, avec de larges baies garnies d'un double vitrage et ouvertes du côté du midi. On y renferme, pendant l'hiver, les orangers et autres arbustes des pays chauds qui ne peuvent supporter les froids du climat septentrional. Parmi les constructions les plus remarquables de ce genre, il faut citer l'orangerie du château de Versailles, adossée à la grande terrasse et que les escaliers conduisant à cette terrasse garantissent de droite et de gauche en laissant la façade principale seule exposée au soleil. Les trois galeries, une au fond et deux en retour, dont se compose l'Orangerie de Versailles, et l'ordre toscan qui la décore donnent à l'ensemble de cet édifice un caractère vraiment monumental. — On appelle aussi orangerie la partie d'un jardin à la française, située devant un bâtiment et dans les allées de laquelle sont disposés les orangers et autres arbustes de même essence, soit en pleine terre, soit dans des caisses. Charles Lucas.

ORANGETTE (Bot.) (V. Oranger).

ORANGISTES (V. Irlande [Histoire], t. XX, p. 962, et Pays-Bas [Histoire]).

ORANGO. Ile faisant partie de l'archipel de Bissagos, en face la côte occidentale d'Afrique. L'île d'Orango, qui mesure 45 kil. de long sur 20 kil. de large, est la plus grande du groupe.

ORANIENBAUM. Ville de Russie, gouv. et à 26 kil. de Saint-Pétersbourg, distr. de Peterhov, situation pittoresque à l'embouchure de la Karosta, golfe de Finlande, en face de Cronstadt; 5.333 hab. Lieu de villégiature fréquenté l'été par les habitants de Saint-Pétersbourg. Ruines de la forteresse de Peterstadt. Oranienbaum était primitivement un village finlandais que Pierre le Grand donna à son favori Mentchikov. Celui-ci fit construire en 1714 un palais entouré d'un grand jardin avec des orangeries et donna à l'endroit son nom actuel. En 1728, après la disgrâce du favori, Oranienbaum devint propriété de la couronne. Pierre III y fit construire la forteresse de Peterstadt. Mar. C.

ORANIENBURG. Ville de Prusse, district de Potsdam, au N.-O. de Berlin, sur la Haxel et le *canal d'Oranienbaum* (10 kil. de long., $1^{m},75$ de tirant d'eau) qui la supplée; 6.912 hab. (en 1895). Château royal, orphelinat, école normale, écoles d'agriculture et de musique. Produits chimiques, machines, etc. — Son nom d'Oranienburg lui fut donné en l'honneur de l'électrice Louise-Henriette, fille de Frédéric-Henri, prince d'Orange, stathouder de Hollande, qui y fonda en 1665 l'orphelinat. Auparavant elle s'appelait *Bœtzov*. Pourvue d'une charte urbaine dès le XIIIe siècle, elle eut un château fort que l'électeur Joachim II rasa et remplaça par un pavillon de chasse au lieu duquel furent édifiés par Memhard un château (1651), reconstruit, après incendie en 1842, pour loger l'école normale, puis, par E. de Gœthe, le château royal actuel (1698-1704).

ORASIUS Eximius (Paléont.) (V. Girafe).

ORATOIRE. I. Architecture. — Petite chapelle isolée de toutes parts, accotée à une église, ou comprise dans l'enceinte d'un château ou d'une abbaye, et devant sa construction à des motifs bien divers, tels que le désir de rappeler un événement religieux ou celui d'abriter et d'honorer les reliques d'un saint. Les plus anciens monastères durent leur origine à de petits oratoires élevés par la piété d'un religieux qui s'isolait dans un endroit éloigné de la vie active et autour duquel venaient se grouper d'autres religieux attirés par la sainteté de son existence. Il existait aussi des oratoires, véritables petites chapelles et parfois au nombre de trois, dans toutes les forteresses du moyen âge, et Viollet-Le-Duc reproduit dans son *Dictionnaire d'architecture* (VI, p. 448) un oratoire du XIIe siècle, qui se voit encore dans la cité de Villeneuve-lez-Avignon. De même, au sommet du donjon du château de Gisors, existent encore les substructions d'une petite chapelle, véritable oratoire, où officia Thomas Becket pendant son séjour dans ce château. Mais on appelait aussi oratoires de petites pièces retirées, quoique appartenant à des chapelles ou à des églises, comme Louis XI en fit aménager une entre deux contreforts de la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris, afin de s'y tenir pendant les offices, et comme il en existe une autre dans la chapelle du château de Vincennes. On peut encore voir dans l'église Saint-Gervais, à Paris, parmi les chapelles du côté droit des basses-nefs, une petite pièce dissimulée aux regards et où Mme de Maintenon, alors qu'elle était gouvernante des enfants de Mme de Montespan, venait entendre la messe et apercevait le prêtre à l'autel par une sorte de meurtrière pratiquée dans un massif de la construction. Ch. L.

II. Droit canonique. — Oratoire particulier (V. Chapelle, t. VI, p. 557).

III. Rhétorique. — Art oratoire. — L'*art oratoire* est à certains égards l'ensemble des procédés qui font les *orateurs*, c.-à-d. les hommes parlant en public, et en ce sens *art oratoire* est absolument synonyme de *rhétorique*. C'est donc au mot Rhétorique que l'on devra chercher les préceptes de l'art de persuader et de convaincre. Mais, d'autre part, on appelle indifféremment *art oratoire* ou *éloquence* l'ensemble des ouvrages qui ont été ou qui pourront être un jour composés par des orateurs; c'est ainsi que les mots peinture, sculpture, architecture et musique sont employés couramment. Dès lors nous devons nous placer à un tout autre point de vue; il nous faut étudier en eux-mêmes les différents genres de discours; il nous faut ensuite exposer brièvement l'histoire de l'*art oratoire*, c.-à-d. de l'*éloquence* à travers les âges.

I. Divisions de l'art oratoire, son caractère distinctif. — L'éloquence est aussi naturelle à l'homme que le chant et que la parole même; la preuve en est que le mot grec ῥήτωρ et son correspondant latin *orator* signifient étymologiquement *parleur*. Aussi trouve-t-on des discours, et en grand nombre, dans les plus anciens textes connus. Il y en a dans la Bible, dans les livres sacrés de l'Inde, de la Perse, de l'Egypte et de la Chine, et ces discours ne sont pas un ensemble de réflexions, d'arguments ou d'objurgations qui se suivent au hasard; ils sont composés avec art, et l'on pourrait proposer comme des modèles certains discours des livres de Tobie, d'Esther ou de Job. Mais c'est l'homme en société qui a surtout fait usage de la parole savante pour agir sur ses semblables dans les assemblées politiques, dans les tribunaux, sur les champs de bataille, dans les sanctuaires et enfin dans les lieux de réunion où l'on échange des vues sur les choses de l'art, de la littérature, de la philosophie et de la morale. C'est pour cette raison que les anciens auteurs de rhétoriques, suivant Aristote à la trace, ont réparti en trois groupes toutes les variétés de discours. Il y a, disent-ils d'un commun accord, trois genres distincts suivant que les orateurs s'occupent du présent, de l'avenir ou du passé; ce sont les genres *démonstratif*, *délibératif* et *judiciaire*. Aux choses du présent se rattachent les discours dont l'ensemble constitue le *genre démonstratif*, et dans ce cas les orateurs se proposent toujours de louer ou de blâmer ce qui se passe sous leurs yeux : ils font des panégyriques ou des satires, ils remercient, ils félicitent, ils se réjouissent d'un événement heureux ou enfin ils déplorent une calamité publique ou privée. — C'est toujours en vue d'un avenir plus ou moins éloigné que parlent ceux qui cultivent le *genre délibératif*, puisqu'ils se proposent de conseiller ou de dissuader, d'exhorter à la paix ou de pousser à la guerre, de préconiser telle mesure administrative ou politique, de faire adopter tel projet de loi, d'entraîner à leur suite une foule indécise ou de vaincre l'opposition d'une assemblée hostile. — Enfin les accusateurs et les avocats exercent nécessairement leur éloquence sur des faits passés qu'ils cherchent à incriminer ou à justifier, et ainsi le *genre judiciaire* a sa raison d'être aussi bien que les deux autres.

Telle est la division qu'ont adoptée durant de longs siècles les théoriciens de l'art oratoire ; elle est fort ingénieuse, et jadis elle donnait satisfaction à toutes les exigences ; mais les conditions de la vie civile, politique et religieuse ont complètement changé depuis l'établissement du christianisme, et la division adoptée par les anciens rhéteurs aurait dû être profondément modifiée si l'on n'avait eu pour Aristote le respect aveugle que tout le monde connaît. D'ailleurs, la distinction en trois genres n'est pas d'une rigueur absolue. parce que les subdivisions de la littérature ne peuvent pas être assimilées à celles de la science ; un orateur ne saurait se cantonner dans l'un de ces trois genres de manière à ne jamais empiéter sur le domaine des deux autres. L'auteur d'un éloge, d'un panégyrique, d'une oraison funèbre n'éprouvera-t-il pas le besoin de proposer son héros à l'imitation de ses auditeurs ? Ne cherchera-t-il pas à les porter à la vertu, à leur faire prendre de bonnes résolutions ? Le voilà donc qui, dans un discours du genre démonstratif, introduit des développements appartenant au genre délibératif. Si le personnage dont il fait l'éloge s'est trouvé, comme Socrate ou comme Phocion, en butte aux traits de l'envie, l'orateur invectivera les calomniateurs ; il prendra la défense du héros persécuté, et dès lors le panégyrique tournera au plaidoyer ; ce sera, en partie du moins, un discours du genre judiciaire. La possibilité d'une telle confusion apparaît mieux encore si l'on songe à l'extrême variété des harangues prononcées devant les tribunaux. Accusateurs et défenseurs s'adressent en effet à des juges ou à des citoyens qui vont délibérer, et souvent ils se croient dans l'obligation de blâmer ou de louer des personnes vivantes. Démosthène, auteur du *Discours pour la couronne*, fait son propre éloge en termes magnifiques, et l'on sait de quelle façon il drape le malheureux Eschine. Il est donc de toute évidence que la classification aristotélicienne n'a plus aujourd'hui sa raison d'être ; dès le milieu du XVIIIe siècle, le judicieux auteur des *Principes de la littérature*, l'abbé Batteux, pouvait terminer son chapitre sur les différents genres d'oraison par cette remarque : « Ce n'est pas sans raison que quelques rhéteurs modernes ont pris la liberté de regarder comme peu fondée cette division si célèbre dans la rhétorique des anciens. »

Mais si l'on rejette ainsi une division de l'*art oratoire* qui a pour elle une durée de vingt siècles, il faut lui en substituer une autre, et c'est à quoi les théoriciens modernes ont songé. Plusieurs classifications ont été proposées ; la meilleure paraît être celle qui tient compte des circonstances dans lesquelles peuvent être prononcés les discours et aussi de la qualité des orateurs qui les composent. Tantôt ce sont des hommes politiques ou des militaires s'adressant à un auditoire très spécial de législateurs ou de soldats ; tantôt ce sont des ministres du culte instruisant les fidèles du haut de la chaire chrétienne ; tantôt ce sont des gens de robe parlant dans le prétoire ; tantôt enfin ce sont des littérateurs, des savants, des philosophes ou des artistes faisant dans les académies ou ailleurs des discours d'apparat ou des conférences. On peut alors classer de la manière suivante les différentes parties de l'éloquence ou de l'*art oratoire :* éloquence politique, éloquence militaire, éloquence de la chaire, éloquence du barreau, éloquence académique. De cette façon, les inconvénients signalés plus haut disparaissent complètement ; les confusions ne sont plus à craindre, et s'il y a parfois des analogies frappantes entre tel discours et tel autre, c'est parce qu'en définitive l'*art oratoire* est un sous des formes variées ; partout et toujours il s'agit de persuader ou de convaincre, de plaire et au besoin d'émouvoir, en suivant les préceptes qu'enseigne la rhétorique (V. RHÉTORIQUE).

Chacun de ces genres d'éloquence a néanmoins ses règles particulières, parce qu'il a, si l'on peut s'exprimer ainsi, sa physionomie propre, et cela en raison des sujets qu'il traite. Évidemment, on ne parle pas de la patrie en danger sur le ton d'un académicien qui loue son prédécesseur ; à des sujets différents correspondra une éloquence différente. Pour bien se rendre compte de cet état de choses, il est bon de passer en revue les genres qui viennent d'être énumérés ; on verra ainsi quels sont leurs caractères distinctifs, et il sera possible de les comparer les uns avec les autres.

L'éloquence politique, appelée aussi éloquence de la tribune, était dans l'antiquité la plus grave de toutes et la plus importante, car chez les anciens, comme l'a si bien dit Fénelon, « tout dépendait du peuple, et le peuple dépendait de la parole ;... la parole était le grand ressort en paix et en guerre ». C'est vrai des Grecs et des Romains, c.-à-d. des peuples libres ; les autres n'ont jamais connu l'éloquence politique. On conçoit dès lors quelles qualités devait réunir un orateur digne d'agir sur ses concitoyens, de les exciter tour à tour à faire la paix ou à déclarer la guerre. Il était obligé de connaître à fond les choses de la diplomatie, de la politique extérieure ou intérieure, des finances, de l'armée, de la marine, de l'administration dans tous ses détails. Pour entraîner à sa suite des foules souvent houleuses, l'orateur politique devait avoir la logique serrée, l'argumentation pressante, la parole enflammée ; il nous est même impossible d'imaginer ce que pouvaient être sur la place publique d'Athènes ou à la tribune du sénat romain des hommes tels que Démosthène ou Cicéron. Quand nous lisons aujourd'hui les *Philippiques* ou les *Catilinaires*, nous sommes frappés d'étonnement et transportés d'admiration, et toujours il nous faut dire avec Eschine, commentant Démosthène devant de jeunes rhétoriciens : « Que serait-ce donc si vous aviez entendu le monstre lui-même ? »

Dans les temps modernes, l'éloquence de la tribune ne saurait avoir la même ampleur. Sauf de bien rares exceptions, on ne parle plus sur la place publique devant un auditoire composé d'inconnus. L'orateur politique prend la parole dans une salle fermée, en présence d'auditeurs qui sont ses collègues ou ses confrères, et qui ont la prétention de connaître aussi bien que lui les choses dont il va parler. Enfin les sténographes sont là qui. le lendemain, livreront les discours à des millions de lecteurs alors que la parole improvisée ne supporte pas la lecture. Les conditions de l'éloquence politique sont donc bien changées, et il est à peu près impossible que les orateurs modernes s'élèvent à la hauteur des anciens. Ce qu'on est en droit de leur demander, c'est une véritable connaissance des questions qu'ils traitent, beaucoup de clarté, une grande présence d'esprit et une certaine chaleur. C'est grâce à ces qualités que Mirabeau, le général Foy, Thiers et Gambetta se sont fait un nom et qu'ils ont agi sur des assemblées politiques autant qu'il est possible de le faire au moyen de la seule parole.

L'éloquence militaire ne ressemble guère à l'éloquence de la tribune, car sur un champ de bataille on n'a pas le loisir d'arrondir des périodes, et le général a beau avoir une voix de stentor, il ne peut pas se faire entendre de 40.000 ou 50.000 hommes. C'est le plus ordinairement par une proclamation écrite, par un ordre du jour ou par un bulletin que le chef d'une armée s'adresse à ses soldats ; et son discours doit être avant tout concis, nerveux et d'une véhémence qui n'exclut pas l'emphase. Il s'agit en définitive d'électriser les soldats et de les exciter à se faire tuer ; pour obtenir un semblable résultat, le général doit entretenir ou éveiller dans le cœur de ses hommes les grands sentiments d'honneur, de patriotisme, de dévouement et d'abnégation ; il doit leur communiquer ses espérances, sa confiance, parfois même sa rage. « Soldats, disait Bonaparte dans sa fameuse proclamation de 1796, vous êtes mal nourris et presque nus, le gouvernement vous doit beaucoup, mais ne peut rien pour vous. Votre patience, votre courage vous honorent, mais ne vous procurent ni avantage ni gloire. Je vais vous conduire dans

les plus fertiles plaines du monde; vous y trouverez de grandes villes, de riches provinces; vous y trouverez honneur, gloire et richesse. Soldats de l'armée d'Italie, manqueriez-vous de courage? » A Austerlitz, Napoléon s'écriait : « Soldats, il faut finir cette campagne par un coup de tonnerre! » Voilà l'éloquence militaire dans toute sa beauté, et l'on ne saurait rien citer qui fasse mieux ressortir les règles du genre, à moins pourtant qu'on ne cite cet admirable discours de La Rochejacquelein : « Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi. » A la différence de l'éloquence politique, l'éloquence militaire ne doit rien, ou presque rien à l'étude des modèles anciens, et rien n'empêche de croire que son avenir pourra être aussi brillant que son passé.

L'*éloquence de la chaire*, inconnue de l'antiquité païenne, aurait pu, à ce qu'il semble, ne lui emprunter aucun de ses procédés. Et de fait, pendant les trois ou quatre premiers siècles du christianisme, on ne voit pas de compositions oratoires qui aient des allures savantes. Les *Epîtres* des apôtres, les *Apologétiques* de saint Justin et de Tertullien ne sont en aucune façon tributaires de la rhétorique aristotélicienne, et il en est de même des *homélies* de saint Jean Chrysostome, des *sermons* de saint Ambroise et de saint Augustin. Mais les *oraisons funèbres* des Pères grecs et celles de saint Ambroise même sont des œuvres très littéraires (V. ORAISON FUNÈBRE) et plus tard, quand la scolastique aura cessé de tyranniser les intelligences, le sermon lui-même deviendra une œuvre d'art souvent admirable (V. SERMON). Les orateurs sacrés, compatissant à la faiblesse humaine, auront recours à tous les artifices de la rhétorique pour amener les auditeurs à se convertir; suivant une expression de Bossuet, ils lanceront la foudre pour percer les cœurs de pierre. Tantôt ils insisteront sur le dogme, et n'accorderont à la morale qu'une place restreinte, tantôt au contraire ils chercheront à moraliser leur auditoire pour que les mœurs le conduisent à la foi. Les deux systèmes auront d'illustres représentants, puisque Bossuet tiendra de préférence pour le premier et Bourdaloue pour l'autre. En tout état de cause, l'*éloquence de la chaire* se distinguera des autres par sa gravité, par son habitude de citer ou de paraphraser les textes sacrés, par ses analyses psychologiques et morales, et elle brillera du plus vif éclat alors que les autres genres, et en particulier l'éloquence de la tribune, subiront des éclipses plus ou moins complètes et plus ou moins longues.

L'*éloquence du barreau* est la plus variée de toutes, sans comparaison, puisque les avocats peuvent être amenés à traiter les questions les plus diverses, depuis les discussions relatives à un mur mitoyen jusqu'aux débats qui ont pour enjeu des têtes couronnées. Ce qui devrait donc distinguer l'avocat de tous les autres orateurs, c'est avant tout son extrême souplesse. Cicéron l'avait bien compris, lui qui fut sans doute le plus parfait des avocats; il exigeait de l'orateur du barreau la probité sans doute et le talent de parole, *vir bonus dicendi peritus*, mais aussi l'habileté merveilleuse que peut donner une longue et sérieuse préparation. A la science du droit, l'avocat vraiment digne de ce nom doit joindre une singulière aptitude à comprendre tout ce qui peut faire l'objet d'un litige soumis aux tribunaux; et il doit être successivement tout ce que sont les clients dont il soutient la cause. Les conditions de la vie moderne ont même changé d'une manière absolue le rôle des avocats lorsqu'ils plaident au criminel. On sait qu'alors ils n'ont plus affaire à des juges blasés, mais à des jurés, c.-à-d. à de simples citoyens qui sont censés ignorer les dispositions du code, qui ont pour mission de se prononcer en leur âme et conscience sur l'innocence et sur la culpabilité d'un accusé. Il ne suffit donc plus à l'avocat moderne d'avoir raison et d'établir à grand renfort de textes la justice de sa cause; il faut qu'il émeuve son auditoire, qu'il détruise les impressions fâcheuses qu'a pu laisser le réquisitoire du ministère public; il faut enfin qu'il arrache à force d'éloquence un verdict favorable. Aussi l'on peut dire que l'éloquence du barreau, admirable dans l'antiquité, moins brillante que les autres sous l'ancien régime, a pour ainsi dire pris sa revanche depuis la Révolution française, au temps des Berryer, des Jules Favre et de tant d'autres.

Que dire enfin de l'*éloquence académique*, la moins éloquente de toutes? Elle ne s'adresse jamais aux foules, mais il lui faut des auditoires d'élite; elle n'arrache pas de larmes, elle n'excite ni la pitié ni la colère, et les grands mouvements lui sont interdits. Elle se plaît en général à développer des lieux communs et à ciseler de belles phrases; enfin elle met en œuvre tous les artifices de la rhétorique. Le *Panégyrique d'Athènes* par Isocrate, le *Panégyrique de Trajan* par Pline le Jeune et les fameux *Eloges* de Fontenelle ou de Thomas semblent être les modèles du genre, et les auteurs de ces compositions trop savantes ont mérité le titre de déclamateurs fleuris que Fénelon infligeait à Isocrate. C'est à cette catégorie d'orateurs que songeait La Fontaine quand il a écrit ces deux vers :

> Je hais les pièces d'éloquence
> Hors de saison et qui n'ont point de fin.

Toutefois il ne faudrait pas se montrer injuste; puisque les hommes aiment à s'assembler pour écouter à loisir des discours de cette espèce, on est bien obligé d'en composer de tels; et beaucoup de harangues académiques, de leçons d'ouverture, de conférences ou d'allocutions sont des morceaux littéraires de haute valeur. Ce sont les érudits, les auteurs de classifications à outrance qui ont eu le tort de donner un nom trop ambitieux à des œuvres estimables qui sont à l'éloquence proprement dite ce que sont à la poésie les bouquets à Chloris ou les épithalames.

Telles sont les principales divisions de l'*art oratoire*; mais l'éloquence vraiment digne de ce nom échappe aux réglementations trop étroites : elle ne connaît pas de frontières, elle n'obéit pas à des lois immuables. On a même observé avec raison que la rhétorique n'est point la mère de l'éloquence, et que l'éloquence des premiers orateurs a au contraire donné naissance à la rhétorique. Bien plus, la grande éloquence a ce privilège qu'elle sort du cœur à la façon d'un torrent, *pectus est quod disertos facit*, et l'on sait, depuis Pascal, que le cœur a ses raisons que la raison ne comprend pas toujours. D'ailleurs, il est inadmissible que l'orateur véritable soit comme un écolier qui récite sa leçon ou comme un acteur qui débite son rôle; plein de son sujet, préparé par de longues études à comprendre vite les choses, il doit s'abandonner souvent à l'inspiration du moment et improviser des passages entiers. Le cri célèbre de Mirabeau « Silence aux trente voix! » et beaucoup d'autres du même genre sont des improvisations; l'orateur est comme un athlète qui doit savoir parer les coups de ses adversaires et leur en porter lui-même de terribles dès qu'ils prêtent le flanc. Il y a plus : les œuvres oratoires sont destinées à être entendues, et non pas à être lues; le discours parlé ne doit donc en aucune façon ressembler au discours écrit; il comporte notamment des redites voulues qui seraient insupportables à la lecture. Après avoir exprimé sa pensée d'une manière abstraite, l'orateur la reprend volontiers sous une forme concrète, et il la reprend encore une troisième fois pour mieux la faire comprendre à l'aide d'une image. L'écrivain au contraire croirait manquer de respect à son lecteur s'il insistait de la sorte; il sait fort bien que celui qui lit peut toujours s'arrêter et au besoin revenir en arrière. C'est pour cette raison que rien n'est ennuyeux, sauf quand il s'agit de l'éloquence académique, comme un discours écrit en entier et lu ou récité; c'est pour la même raison que la lecture des plus beaux discours de Lacordaire, de Berryer ou de Thiers est généralement pénible et cause à ceux qui la font une véritable déception. C'est encore pour cette raison que nous admirons si fort les sermons de Bossuet, publiés sur de simples brouillons, et conservant ainsi bien des traces de l'inspiration du

moment et de la fougue du grand orateur. Aussi l'éloquence occupe-t-elle dans la littérature une place à part, tout à côté de la poésie, et son histoire va nous montrer que les grands orateurs sont mis avec raison au rang des plus grands génies : « L'éloquence, dit un écrivain du XVIIIe siècle, est le despotisme du génie ; elle commande, et l'on obéit sans examen. »

II. HISTOIRE SOMMAIRE DE L'ART ORATOIRE. — Qu'il s'agisse de rhétorique ou d'éloquence proprement dite, l'*art oratoire* a fourni, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, une carrière brillante, et son histoire particulière est un des plus beaux chapitres de l'histoire littéraire des nations civilisées. On trouvera au mot RHÉTORIQUE l'histoire abrégée de l'art de bien dire ; c'est ici même qu'il faut conter brièvement l'histoire du bel art de persuader.

On a vu plus haut que l'éloquence est naturelle à l'homme ; aussi a-t-elle été en grand honneur chez les peuples anciens. Les poètes épiques, et à plus forte raison les poètes dramatiques, ont placé une infinité de discours dans la bouche de leurs personnages, et les historiens ont inventé de toutes pièces les discours qu'auraient pu ou dû prononcer en telle ou telle circonstance les hommes d'Etat ou les généraux dont ils racontaient les faits et gestes. L'*Iliade* et l'*Odyssée* d'une part, les *Histoires* d'Hérodote de l'autre, ont donné l'exemple, et cet exemple a été suivi durant de longs siècles. Mais c'est surtout en Grèce, et à dater du Ve siècle, que l'éloquence joue un rôle prépondérant dans les affaires publiques et qu'elle brille d'un éclat incomparable. Thémistocle et Aristide étaient de grands orateurs avant même d'être de grands politiques ; et Périclès, qui donna son nom au plus beau siècle de l'histoire grecque, dut surtout à son éloquence entraînante, les anciens disaient foudroyante, l'autorité qu'il a conservée durant trente ans. A leur école se formèrent les orateurs de l'âge qui suivit, et tant que la Grèce ne fut pas asservie, l'agora fut occupée successivement par une multitude d'orateurs de talent ou même de génie. Au premier rang se sont placés les maîtres de l'éloquence, Antiphon, Lysias, Isocrate, Eschine et enfin l'incomparable Démosthène, le plus grand de tous et le dernier en date. A force de travail et d'intelligence, Antiphon avait fait disparaître de ses compositions oratoires toute trace de pesanteur, de subtilité et de mauvais goût ; Lysias sut être à la fois élégant, simple et d'un naturel exquis ; Isocrate, qui n'osa jamais aborder les luttes de la tribune, soigna plus particulièrement la forme, et nul n'a contribué plus que lui à façonner, pour ainsi dire, cet admirable instrument dont Démosthène allait se servir avec toute la supériorité de son bon sens, de son patriotisme et de son génie.

Avec Démosthène, qui dut s'empoisonner afin de mourir libre, neuf ans après la mort d'Alexandre, périt la liberté d'Athènes, et avec la liberté disparut l'éloquence politique. Les orateurs qui vinrent ensuite ne furent plus que des rhéteurs, c.-à-d. des déclamateurs et des bavards dont l'art consistait à bien arrondir des périodes et à soutenir indifféremment le pour ou le contre. Mais du moins ces rhéteurs comprenaient et admiraient les chefs-d'œuvre de leurs illustres devanciers ; ils surent les transmettre à la postérité, et ils ouvrirent dans toutes les villes de l'Orient grec des écoles d'éloquence, comme l'avait déjà fait Eschine, vaincu par Démosthène et contraint de s'exiler. Dans ces écoles vinrent se former de jeunes étrangers, et c'est ainsi que la Grèce se trouva appelée à transmettre aux Romains les secrets de son incomparable éloquence.

Les Romains n'étaient pas aussi bien doués que les Grecs pour les choses de l'art et de la littérature, mais les conditions de leur existence politique les obligèrent, tout comme les Grecs, à cultiver l'art oratoire. Dès les premiers temps de la République, si nous en croyons les historiens, Ménénius Agrippa, introduisant dans un discours aux plébéiens révoltés la fable des Membres et de l'Estomac, dut à son éloquence un beau triomphe. Tout jeune Romain qui aspirait aux honneurs devait être également habile à parler, à administrer et à combattre ; sur le forum, au sénat, dans les provinces et même sur les champs de bataille, il fallait pouvoir discourir. Assurément, l'éloquence romaine fut d'abord grossière, sauvage, brutale même, et il en fut ainsi tant que les Romains ne connurent pas la Grèce ; mais en revanche cette éloquence eut les qualités de ses défauts ; elle fut naïve, forte et passionnée. Ce n'est pas à l'école des orateurs ou des rhéteurs grecs que s'étaient formés les Gracques ; il est pourtant bien éloquent, et même bien littéraire, le fameux discours de Tibérius Gracchus où l'on peut lire ce beau passage : « Les bêtes sauvages de l'Italie ont un gîte, une tanière, une caverne. Les hommes qui combattent pour l'Italie ont en partage l'air et la lumière, rien de plus. Ils n'ont ni toit, ni demeure ; ils errent de tous côtés avec leurs femmes et leurs enfants... On les appelle les maîtres du monde, et ils ne possèdent pas une motte de terre ! » L'éloquence du vieux Caton apportant au sénat des figues de Carthage encore toutes fraîches et concluant de là qu'il fallait détruire cette ennemie de Rome, *delenda est Carthago*, n'est pas moins digne d'admiration. La forme pouvait être rude, le fond était excellent, et le jour où les rhéteurs grecs vinrent ouvrir à Rome des écoles d'éloquence, les orateurs romains acquirent les qualités qui leur avaient manqué jusqu'alors. Les Scipions n'hésitèrent pas à étudier dans leur âge mûr les chefs-d'œuvre de l'éloquence grecque ; des hommes politiques plus jeunes les imitèrent, et, trente ans avant la naissance de Cicéron, Antoine et Crassus étaient célèbres comme orateurs. Ils avaient su emprunter aux Grecs leur disposition savante, l'abondance et la richesse de leurs développements, et enfin, dans une certaine mesure, la perfection de leur style et la divine harmonie de leur diction. Cicéron, formé par les meilleurs maîtres de son temps et déjà connu par quelques plaidoyers, n'hésita pas à voyager durant trois années consécutives en Grèce et en Asie Mineure, et l'on sait à quelle hauteur s'éleva son éloquence dans les *Catilinaires*, dans les *Verrines*, dans les *Philippiques*, dans les plaidoyers pour le poète Archias, pour Muréna, pour Ligarius, pour Marcellus, pour Milon et pour bien d'autres. On admire en lui le grand orateur politique ; l'avocat est plus admirable encore parce que, dans ses plaidoyers, Cicéron pouvait donner libre carrière à sa verve railleuse, à son esprit, à sa franche gaîté. Si Démosthène est le prince des orateurs politiques, Cicéron est le prince des avocats, et même comme orateur politique il est souvent bien près de Démosthène. Tous les autres orateurs grecs ou romains lui sont inférieurs, et c'est à peine si l'on ose citer à côté de lui César, Hortensius, Brutus, Cœlius et ceux dont il est parlé dans le *Brutus* de Cicéron ou dans le *Dialogue des orateurs* attribué à Tacite, ou enfin dans Quintilien.

L'asservissement de Rome par Auguste produisit sur l'éloquence des effets analogues à l'asservissement d'Athènes par Philippe et Alexandre ; elle fut « pacifiée », suivant le mot célèbre de Tacite, c.-à-d. qu'il ne fut plus possible à des orateurs dignes de ce nom, à des hommes indépendants, de discuter les affaires publiques au forum ou dans la curie. On continua sans doute à plaider devant les tribunaux, mais on le fit d'après les préceptes des sophistes et des rhéteurs ; l'éloquence telle que pouvait la comprendre le monde païen était véritablement morte.

Le christianisme ne tarda pas à la ressusciter en la transformant d'une manière complète. *Euntes docete omnes gentes*, avait dit le maître ; *Allez, enseignez toutes les nations ;* les apôtres obéirent, et ils furent tous des orateurs. L'amour du prochain engendra l'esprit de prosélytisme, inconnu aux religions polythéistes, et ainsi l'éloquence fut mise au service de la foi et de la charité. Fort peu soucieuse de la perfection littéraire tant que les chrétiens durent se réunir dans les catacombes ou dans les déserts, cette éloquence crut pouvoir ensuite se modeler sur les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome et montrer aux grands de la terre qu'elle était capable de s'adresser

à eux. Les Pères de l'Église grecque ou latine, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin étaient des humanistes fort distingués. Ils avaient étudié les orateurs, les poètes, les historiens et même les philosophes de la Grèce et de Rome, et il ne leur déplaisait pas de prouver aux princes et aux grands du monde que le christianisme savait à l'occasion parler la langue des Démosthène et des Cicéron. Les Pères grecs du IVe siècle peuvent être mis en parallèle avec les meilleurs écrivains de leur époque et même de celle qui a précédé; et si les Pères latins leur sont inférieurs, c'est parce que l'invasion des Barbares exerça ses ravages en Italie, en Gaule et dans toutes les provinces de l'Occident, alors que Constantinople protégeait efficacement la Grèce et l'empire d'Orient.

Bientôt même, à la fin du Ve siècle, le monde latin fut entièrement submergé par le flot qui montait toujours; l'éloquence disparut avec tous les autres genres de littérature et avec tous les arts. A Constantinople et chez les Néo-Grecs, ce furent les sophistes chrétiens qui la ruinèrent eux-mêmes à force de subtiliser, et parce qu'ils se livrèrent dès lors à ce qu'on a pu appeler des querelles byzantines. On ne pourrait citer un seul orateur grec ou latin durant les siècles qui suivirent, et lorsqu'enfin le goût des études reparut, les clercs qui savaient la langue de l'Église n'étaient guère à même de se faire comprendre des foules. Il faut ajouter à cela que le triomphe de la méthode scolastique n'était pas de nature à redonner la vie à l'éloquence proprement dite : quand on passe tout son temps à échafauder des raisonnements en *barbara* ou en *baroco*, on se condamne par avance à ignorer toujours les secrets de l'art de persuader. Et pourtant le clergé du XIe siècle agissait sur les masses; il faut bien admettre que Pierre l'Ermite et les autres prédicateurs de la croisade étaient éloquents à leur manière puisque leur parole enflammée excitait des centaines de mille hommes à tout quitter pour entreprendre la conquête du Saint-Sépulcre. Mais une telle éloquence n'avait rien de littéraire, rien qui pût faire songer aux belles et savantes harangues de l'antiquité. A l'éloquence proprement dite, plus encore qu'à la poésie, il faut une langue forte; et la prose du moyen âge, même celle de Joinville avec ses qualités charmantes, n'avait pas assez de vigueur pour convenir à l'art oratoire.

Chose curieuse, le XVIe siècle ne fit guère mieux sous ce rapport que les dix siècles de barbarie pour lesquels il s'est montré si sévère. Le sermon continua à être la seule forme de l'éloquence, et un sermon c'était un entassement de preuves disposées dans un certain ordre, toujours le même. Il y fallait un *thème*, le texte tiré de l'Écriture, un *prothème*, séparé du thème par un *Pater* qui devint un *Ave Maria* lors de l'apparition du protestantisme; une *teneur*, un *exemple*, une *péroraison* et une *prière* finale. La grande raison qui arrêta ainsi l'essor de l'éloquence religieuse, alors que la poésie prenait son vol avec Marot et Ronsard, c'est que, la Renaissance et la Réforme étant pour ainsi dire sœurs, le clergé commença par les envelopper toutes deux dans une même réprobation. Il prétendit rester fidèle aux traditions du passé, il ne voulut pas renoncer à la scolastique pour revenir à l'étude des Pères grecs ou latins; la seule concession qu'il fit enfin, ce fut d'ouvrir la porte à l'érudition, et les résultats furent désastreux. C'est à peine si, tout à la fin du siècle, alors que la véritable éloquence avait pourtant fait son apparition dans les écrits de Calvin, de Rabelais même et surtout de Montaigne, on put entendre quelques discours, notamment l'oraison funèbre de Ronsard par Davy du Perron, dans lesquels apparaissait le désir de faire œuvre d'artiste. Quant aux prédicateurs en vogue, les Raulin, les Menot, les Maillard et autres dont on nous a conservé les élucubrations, ils étaient parfaitement ridicules, et l'on voudrait croire qu'ils n'ont pas débité dans la chaire chrétienne des discours macaroniques d'une bouffonnerie si grossière.

L'éloquence du barreau et l'éloquence politique n'étaient d'ailleurs pas en meilleure situation au XVIe siècle; les plaidoyers, alors fameux, d'un Pasquier, d'un Arnauld, d'un Montholon, d'un Servin et de beaucoup d'autres encore, sont absolument illisibles en raison de l'insupportable pédantisme de leurs auteurs. Le chef-d'œuvre de l'éloquence laïque en ce temps-là, c'est la célèbre harangue prêtée à M. d'Aubray par les auteurs de la *Satire Ménippée;* mais c'est un discours de cabinet, et les orateurs proprement dits se seraient bien gardés de parler ainsi.

Tout change quand on arrive au XVIIe siècle, parce que, sous Henri IV et Sully, continués par Richelieu, le bon sens et l'amour de la règle sont enfin à l'ordre du jour. La réforme qui fut introduite dans la poésie par Malherbe, dans la prose par Balzac et l'Hôtel de Rambouillet, dans la philosophie par Descartes, on l'appliqua sans tarder à l'éloquence de la chaire et à l'éloquence du barreau, les seules connues alors, et l'Académie française ne tarda pas à constituer un troisième genre d'éloquence, l'éloquence académique.

L'éloquence religieuse est de beaucoup la plus favorisée à cette époque de notre histoire littéraire, et l'on sait de quel incomparable éclat ont brillé les grands orateurs de la chaire, les deux Lingendes, le P. Lejeune, le P. Senault, Fromentières, le P. Desmares, Bossuet, Bourdaloue, Fléchier, Mascaron, Massillon, le P. Cheminais, Soanen, le P. Séraphin, le P. Larue et tant d'autres. Ce n'est pas le hasard qui a groupé tous ces prédicateurs autour de Louis XIV; la chaire chrétienne a pu être illustrée de la sorte parce que tous ces hommes, fort bien doués sans doute, se sont attachés à mettre en pratique des règles précises qu'avaient établies, au début du siècle, quelques réformateurs véritablement apostoliques, saint François de Sales, le P. de Bérulle et les premiers oratoriens ses disciples, le P. de Lingendes et quelques autres jésuites, l'abbé de Saint-Cyran, Singlin et les hommes de Port-Royal. Sur ce point particulier, il n'y avait point de désacccord entre eux; le prédicateur devait être à leurs yeux tel que se le représentait saint François de Sales. Prêcher, c'était avant tout se proposer d'instruire et d'émouvoir un auditoire chrétien, de lui plaire par la sainteté de la doctrine et par les pieuses affections. L'orateur devait avoir toujours présente à l'esprit cette maxime du saint évêque de Genève : « Le cœur parle au cœur, et la langue ne parle qu'aux oreilles. » Compris de cette façon, le discours chrétien ne pouvait manquer de rejeter et les subtilités de la scolastique, et les faux brillants du bel esprit, et les interminables citations d'une érudition pédantesque. Ce qu'il supprimait ainsi, il le remplaçait aisément par un exposé lumineux des vérités dogmatiques, par une heureuse application des plus beaux passages de l'Écriture et des Pères, cités ou paraphrasés avec goût, par une peinture exacte du cœur humain et finalement par un appel aux nobles sentiments. La rhétorique n'était pas bannie de ce genre de discours, loin de là; mais ce devait être une rhétorique toute chrétienne. L'éloquence ne devait apparaître, le mot est de Bossuet lui-même, que comme la suivante de la théologie et de la morale évangéliques. Aussi les orateurs les plus puissants de cette belle époque, et Bossuet en particulier, n'ont-ils pas eu à innover en quoi que ce soit; ils n'ont fait que suivre, en hommes de génie, il est vrai, le chemin qui leur avait été tracé par des réformateurs catholiques. Ils se sont même astreints à conserver le cadre de l'ancienne prédication scolastique; ils ont respecté l'usage des divisions et des subdivisions. En définitive, ils ont fait simple, ce qui ne les a pas empêchés de faire grand.

L'éloquence judiciaire, objet de réformes timides dans la première moitié du XVIIe siècle, s'est élevée moins haut que l'éloquence religieuse; mais aussi faut-il convenir que la situation des avocats était moins favorable aux progrès de l'art oratoire que celle des prédicateurs. Ils parlaient

devant des magistrats qui appartenaient tous à une caste fermée, qui conservaient avec un soin jaloux les traditions du passé, qui ne voulaient rien changer à la langue archaïque des tribunaux, et qui auraient vu de très mauvais œil un avocat novateur. C'est pour cette raison que des hommes naturellement très éloquents, tels que Patru et Antoine Le Maitre, n'ont pas donné toute leur mesure et ne sauraient être mis en parallèle avec leurs devanciers d'Athènes ou de Rome. Toujours embarrassés et comme empêtrés au milieu des difficultés de la procédure, obligés de discuter et souvent d'épiloguer sur des textes de lois romaines, contraints, pour soutenir l'attention d'un auditoire quelque peu pédant, de prodiguer les citations d'auteurs sacrés et profanes, ils ne pouvaient pas arriver à la grande éloquence. Ils ont fait néanmoins tout ce qu'il leur était permis de faire, et les plaidoyers de Patru, ceux de Le Maître plus encore, se distinguent de ceux de leurs confrères par une sobriété plus grande, par des écarts de goût moins fréquents, enfin par la pureté de la langue et quelquefois par la vigueur et par la concision du style ; ils ont surtout des qualités d'écrivains. Les magistrats qui portaient la parole au nom du roi dans sa cour de Parlement ou ailleurs, les avocats généraux, les procureurs généraux, les Omer Talon, les Denis Talon, les Lamoignon, les Daguesseau et autres, n'étaient pas beaucoup plus à leur aise, puisque les grandes considérations politiques leur étaient interdites ; heureux encore quand il leur était permis de s'exprimer en français au lieu de débiter et d'écouter des harangues latines ! Pour amener une heureuse transformation de l'éloquence judiciaire, il fallait commencer par réformer le code lui-même, et c'est seulement sous le règne personnel de Louis XIV, au temps de Colbert et de Pussort, que cette importante réforme fut entreprise ; le XVIIe siècle était donc irrémédiablement condamné à ne pas compter de grands orateurs parmi ses avocats et parmi ses innombrables magistrats.

Que dire enfin de l'éloquence académique au siècle de Louis XIV ? L'institution des *Remerciements à MM. de l'Académie française* semblait promettre à la France une infinité de harangues éloquentes ; mais l'inéluctable nécessité de louer successivement Louis XIV, Richelieu, Séguier, l'Académie tout entière et en particulier le littérateur plus ou moins obscur dont on prenait la place, paralysa les efforts des plus grands génies eux-mêmes. Les discours de réception de Corneille, de Bossuet, de La Fontaine, de Boileau et des autres, sont à coup sûr leurs œuvres les plus médiocres. De toutes les harangues du XVIIe siècle, une seule mérite d'être mise à part ; ce n'est pas le discours de réception de Racine, car celui-là n'a pas même été imprimé, c'est l'admirable réponse que le grand poète fit au discours de Thomas Corneille en 1685 ; un discours sur plus de mille, on conviendra que c'est bien peu de chose !

L'histoire de l'art oratoire au XVIIIe siècle n'est malheureusement pas longue à raconter. Les innombrables prédicateurs de cette époque sont en général d'une désolante médiocrité parce qu'ils se sont attachés à copier servilement les modèles du siècle précédent, Bossuet et Fléchier pour l'oraison funèbre, Bourdaloue et Massillon pour le sermon. Ils auraient sans doute été plus dignes d'estime si, en s'inspirant des mêmes principes, ils avaient su être indépendants. C'est donc par acquit de conscience que les historiens de la littérature enregistrent les noms de Surian, de Terrasson, de Poulle, de Bridaine, de Le Chapelain, de l'abbé de Beauvais, le dernier en date et le meilleur de tous, et enfin de Saurin, ce Bourdaloue du protestantisme. Sans être aussi peu chrétiens qu'on s'est plu à le répéter, ces orateurs ont eu le tort de vouloir être avant tout des hommes de lettres ; c'est pour cette raison que, sauf l'abbé de Beauvais et Saurin, ils sont à nos yeux des rhéteurs qui ne méritaient pas d'atteindre la véritable éloquence.

Le même défaut de méthode produisit les mêmes résultats au XVIIIe siècle en ce qui touche l'éloquence du barreau. Les contemporains ont eu beau vanter les mérites extraordinaires des avocats de Sacy, Normant, Cochin et Gerbier, le Cicéron français ; la postérité se refuse à ratifier de si pompeux éloges. C'est tout au plus si nous mettons à part le chancelier Daguesseau, et encore est-il considéré comme un écrivain distingué plutôt que comme un grand orateur. Le siècle de la philosophie ne pouvait évidemment pas être celui de la poésie, et à plus forte raison celui de l'éloquence.

Au XVIIIe siècle a succédé la Révolution, sa fille, et l'on sait combien la Révolution française, funeste à la littérature proprement dite, à l'éloquence de la chaire et à celle du barreau, a favorisé au contraire l'éclosion d'une éloquence nouvelle, impossible sous l'ancien régime, de l'éloquence politique. Il suffit de nommer les principaux orateurs de la Constituante et de la Législative, Maury, les Lameth, Vergniaud, Barnave, Gensonné, Barbaroux, Mirabeau surtout, pour comprendre que les petits-fils des anciens Gaulois avaient hérité de l'éloquence si vantée de leurs ancêtres. Grâce à la Révolution, l'art oratoire a pu refleurir en France, et si les orateurs de la chaire, les Frayssinous, les Lacordaire, les Ravignan et leurs successeurs sont inférieurs aux grands maîtres du XVIIe siècle, il faut convenir que les militaires comme Napoléon, les hommes politiques comme Royer-Collard, Benjamin Constant, le général Foy, Casimir Périer, Thiers, Guizot, de Broglie, Lamartine, de Tocqueville, de Montalembert et Gambetta, et enfin les avocats proprement dits comme Berryer, Dufaure et Jules Favre, tiennent une belle place dans l'histoire de l'art oratoire en France.

Et si, pour compléter ce rapide aperçu, on jetait un coup d'œil sur les littératures étrangères, on pourrait ajouter quelques noms à ceux qui précèdent ; il serait injuste de ne pas mentionner des orateurs religieux comme Luther et Mélanchton en Allemagne, comme Tillotson et Blair en Angleterre. L'éloquence politique revendiquerait Savonarole pour l'Italie, lord Chatham, William Pitt, O'Connell et bien d'autres pour l'Angleterre ; chaque pays enfin apporterait des noms plus ou moins célèbres, parce que l'éloquence peut être de tous les temps et de tous les pays. Ce que l'avenir lui réserve, nul ne le sait, mais, bien que les conditions de la vie politique, civile et religieuse soient très changées depuis la prodigieuse diffusion des journaux, il est permis de croire qu'un orateur politique semblable à Mirabeau obtiendra toujours des triomphes dans les assemblées délibérantes ; qu'un prédicateur ayant le génie de Bossuet transportera toujours d'admiration un auditoire chrétien, et enfin qu'un avocat aussi merveilleusement doué que l'était Cicéron ravira toujours des juges ou des jurés. Ce ne sont pas les occasions qui manquent aux orateurs ; ce sont actuellement les orateurs qui manquent aux occasions, et rien ne prouve qu'il en sera toujours ainsi.

A. Gazier.

Bibl. : Rhétorique. — A consulter, outre les traités de rhétorique, les histoires des littératures et les dictionnaires de littérature. — Platon, *Gorgias*. — Aristote. *Rhétorique*. — Cicéron, *Orator*, *de Oratore*, *Brutus*. — Quintilien. *Institution oratoire*. — Tacite, *Dialogue des orateurs*. — Fénelon, *Dialogues sur l'éloquence*. — *Lettre sur les occupations de l'Académie française*. — Rollin. *Traité des études*. — Batteux, *Principes de littérature*, 1777. — Marmontel, *Eléments de littérature*. — La Harpe, *le Lycée ou cours de littérature*. — Maury, *Essai sur l'éloquence de la chaire*. — Villemain, *Tableau de l'éloquence chrétienne au* IVe *siècle*, 1819. — Géruzez, *Histoire de l'éloquence politique et religieuse aux* XIVe, XVe *et* XVIe *siècles*, 1837-38. — Bautain, *Etude sur l'art de parler en public*, 2e éd., 1863. — Lecoy de La Marche, *la Chaire française au moyen âge*, 1868. — Jacquinet, *les Prédicateurs au* XVIIe *siècle avant Bossuet*, 2e éd., 1885. — Hurel, *les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, 2e éd , 1874.

ORATORIENS. Ce qui concerne la congrégation des prêtres de l'Oratoire de Rome est relaté à l'art. Néri (saint Philippe de), t. XXIV. — Oratoire de France. La *congrégation des prêtres de l'oratoire de Jésus* a été fondée à Paris par Pierre de *Bérulle* (V. ce nom) sur les

instances et avec les conseils de César de Bus et de saint François de Sales. On dit que François de Sales avait promis d'en faire partie, mais que sa nomination à l'évêché de Genève l'en empêcha. Cette perte fut compensée par la puissante protection du cardinal de Gondi, évêque de Paris. Le 11 nov. 1611, Bérulle, qui s'était associé cinq prêtres : Jean Bence, François Bourgoin, Paul Matezeau, Antoine Bérard et Guillaume Gibieu, presque tous docteurs en théologie de la Faculté de Paris, inaugura son institut. Deux ans après (1613), cette congrégation fut approuvée par Paul V, malgré l'opposition des jésuites. Elle se répandit rapidement en France et dans les Pays-Bas. Louis XIII et sa mère lui avaient accordé leur faveur dès son origine ; ils la soutinrent toujours de leurs libéralités. En outre, quelques riches personnages y entrèrent et lui apportèrent leurs biens, notamment Philibert-Emmanuel de Gondi, après la mort de sa femme. — Pendant la vie de Bérulle, on ne songea guère à faire des règlements ; considéré comme un père plutôt que comme un supérieur, il était le seul maître et l'oracle de la communauté, et il s'inspirait de l'exemple de l'Oratoire de Rome. Le 1er août 1631, le P. de Gondren, son successeur, assembla à Paris les députés de toutes les maisons. Ils déclarèrent unanimement que, leur état étant purement ecclésiastique, ils ne pouvaient être astreints à aucuns vœux, ni simples, ni solennels. Pour sanctionner cette déclaration, ils statuèrent « que ceux qui voudraient obliger à des vœux les membres de la congrégation, encore qu'ils fussent en plus grand nombre, seraient censés se séparer du corps, et obligés de laisser les maisons et tous les biens temporels d'icelles, à ceux qui voudraient demeurer dans l'institut purement ecclésiastique et sacerdotal, bien qu'ils fussent la moindre partie ». Ce statut est tiré presque littéralement du décret de l'Oratoire de Rome que nous avons rapporté à l'art. NÉRI. Quelques communautés de moines et de religieux en prirent ombrage, jugeant que ces congrégations de prêtres séculiers tendaient à détruire leurs ordres. Dans la même assemblée, il fut arrêté que la plénitude de l'autorité appartenait à la congrégation dûment réunie ; que le général demeurait soumis à cette autorité, et qu'en toutes choses il devait suivre la pluralité des suffrages. Avec ces restrictions, la congrégation était gouvernée par un *supérieur général* à vie et aidé de *trois assistants*. Les chapitres généraux se tenaient tous les trois ans. Un bref d'Alexandre VII (1er juin 1656) permit d'y faire des règlements obligatoires pour toute la congrégation. Il fut aussi permis aux oratoriens de France d'enseigner dans des séminaires et des collèges ; ce que ne faisaient point ceux de Rome.

L'institution des Pères de l'Oratoire avait pour but principal d'*honorer les mystères de l'enfance, de la vie, de la mort de Jésus et de sa sainte mère*. Il semble que primitivement Bérulle n'avait en vue qu'une œuvre analogue à celle des oratoriens de Rome ; mais, ayant reçu plusieurs jeunes gens qui demeuraient sans emploi, il fonda des collèges pour les utiliser. En 1767, la congrégation possédait environ 80 maisons, soit séminaires, soit collèges, dont les plus renommés étaient ceux de Juilly et du Mans, soit communautés ; elle avait aussi des cures, dont quelques-unes étaient unies à ses maisons. Le premier établissement était situé dans la rue Saint-Jacques ; ensuite la maison centrale fut transférée dans la rue de l'Oratoire-du-Louvre. Vers la fin du XVIIe siècle, les oratoriens inclinèrent vers le jansénisme. Quand les jésuites furent supprimés, on leur donna plusieurs des collèges enlevés à cet ordre. A.-L. de Sainte-Marthe, Malebranche, Mascaron, Massillon, Richard Simon, Lelong, La Bletterie, Foncemagne, Dotteville, Daunou appartenaient à cette congrégation. — En 1852, l'abbé Petitot, curé de Saint-Roch, secondé par l'abbé *Gratry* (V. ce nom), rétablit l'oratoire de France sous le titre d'ORATOIRE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST ET DE L'IMMACULÉE VIERGE MARIE. Cette restauration a été approuvée par décret de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers (24 mars 1864). Les recensements officiels lui attribuent, en 1861, 2 maisons et 29 pères ; en 1877, 3 maisons et 21 pères.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : A. PERRAUD, *l'Oratoire de France au XVIIe et au XIXe siècle* ; Paris, 1866.

ORATORIO. Drame musical dont le sujet est emprunté à l'Ecriture ou aux légendes des saints. Nous avons, en retraçant l'histoire de l'*opéra* (V. ce mot), parlé des représentations semi-liturgiques ainsi que des mystères, qui peuvent être considérés comme les ancêtres de l'*oratorio*. La *Fête de l'âne* en est un des plus anciens et des plus mémorables exemples. Pendant le cours des XIIe et XIIIe siècles, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie connurent aussi des fêtes analogues. Les deux siècles qui suivirent sont fertiles, du moins pour cette dernière contrée, en ouvrages dramatiques dont les héros étaient saint Paul, les patriarches, Samson, etc., sans parler des paraboles évangéliques et des allégories religieuses, qui fournissaient aussi leur contingent. Quant à la musique, elle participait à la fois du plain-chant et du chant populaire. On croira aisément que les prêtres ne voyaient pas toujours d'un œil favorable ces mélanges hétérogènes ; néanmoins, on ne pouvait méconnaître la bonne influence qu'ils pouvaient exercer sur le peuple, à la condition d'être surveillés de près. Saint Philippe de Néri, fondateur de l'ordre des oratoriens, se plut à favoriser la réforme et le développement de la musique appliquée aux scènes de la Bible et des *Laudi spirituali* ou chants religieux et populaires appropriés aux diverses solennités de l'Eglise. L'*oratorio* dériva son nom de l'*oratoire*, qui avait présidé à sa naissance.

Cinq ans après la mort de saint Philippe, en 1600, apparaît *la Rappresentazione dell' Anima e del Corpo*, d'Emilio del Cavaliere, dont l'effet fut considérable ; des chœurs, des *soli*, écrits dans un style qui tient plus du récitatif que de la mélodie rythmée, le tout soutenu par un accompagnement instrumental, unissaient leurs ressources à celles d'un ballet qui pouvait d'ailleurs être supprimé à volonté, sans que cette suppression pût nuire à la clarté de l'allégorie. Parmi les successeurs d'Emilio del Cavaliere, Domenico Mazzocchi mérite d'être nommé pour le caractère pathétique de ses compositions. Mais c'est à Giovanni Carissimi que revient la gloire d'avoir élevé l'*oratorio* à une hauteur inconnue jusqu'à lui. Par la beauté et la justesse de l'expression comme par l'excellence de la facture, son *Jephté*, son *Ezéchias*, son *Jugement de Salomon*, d'autres encore, braveront à coup sûr les injures du temps et continueront d'exciter une admiration justifiée.

Scarlatti, digne élève d'un tel maître, se fit remarquer par la forme bien rythmée de ses mélodies et l'emploi judicieux qu'il sut faire des différents genres du *récitatif* (V. ce mot). Parmi ses meilleurs oratorios, nous citerons *Il sagrifizio d'Abramo* et *I Dolori de Maria sempre Vergine*. Parmi les contemporains de ce maître, Colonna, Léo, Stradella, ce dernier surtout, méritent d'être nommés.

Si maintenant nous remontons du XVIIIe siècle au XVIIe et passons d'Italie en Allemagne, nous saluerons Heinrich Schutz, le père de l'oratorio germanique. La Passion du Christ est pour lui, comme elle le sera pour ses successeurs, le sujet par excellence du drame religieux. Ce sont d'abord les récits des Evangiles qui sont mis simplement en musique, sans la moindre trace d'action scénique. Peu à peu la narration se divise en airs, en récitatifs, en chœurs. Et l'Allemagne pose son sceau personnel sur l'oratorio en y introduisant le *choral*, le chant populaire qui parle à l'âme du peuple parce qu'il en est sorti, et qui mêle au parfum mystique du récit évangélique la fraîche senteur de la terre natale. La fugue austère se développe en paix à côté du choral, telle une vaste et altière église avec la multiplicité de ses lignes architecturales, autour de laquelle fleurissent de riants jardins. L'ombre recueillie

de la cathédrale n'empêche pas le soleil de luire parmi les branches ni les oiseaux d'y chanter. Dès le début du XVIII[e] siècle, Reinhard Keiser, Hændel, Mattheson, Graun, ont traité le thème auguste de la mort du Sauveur. Jean-Sébastien Bach apparaît et donne en 1729 sa *Passion selon saint Matthieu*, œuvre colossale et sévèrement puissante, plus dogmatique pourtant que dramatique et que traverse le souffle « raisonnable » de la Réforme. Elle effraye par sa masse, par sa complexité, par les étonnantes combinaisons du contrepoint qui s'y jouent sans cesse. On se sent devant cette musique comme en face de ces palais souterrains de l'ancienne Egypte où, à travers des chambres qui se succèdent indéfiniment, à travers d'obscurs et inextricables labyrinthes, on ne pénètre qu'à grand'peine jusqu'à la salle où repose le souverain enseveli. Mais chez Bach, ce n'est pas un mort que nous découvrons au centre de son œuvre, après l'avoir pieusement scrutée, c'est un homme, un chrétien vivant, dont le cœur bat toujours et chez qui le temps n'a pas glacé un sang toujours chaud et généreux.

Avec Hændel, le contemporain de Bach, il n'est plus besoin de longs efforts pour pénétrer jusqu'à l'âme du chef-d'œuvre. Le palais qu'il a construit s'élève en plein air, dans la lumière du grand jour, qui entre largement dans les hautes salles par les baies largement ouvertes. Comme Bach, il croit, mais plus joyeusement ; il expose moins sa foi qu'il ne la proclame. Il a la vigueur d'accents, la voix énergique et rude des prophètes de l'Ancien Testament. Il n'interroge pas, il affirme, et quel doute pourrait résister à la carrure de son rythme d'acier? Entendez *Saül, Esther, Samson, Judas Macchabée*, écoutez surtout le *Messie*, avec son incomparable *Alleluia*, et vous comprendrez que la musique peut être l'auxiliaire de l'apostolat.

Si nous quittons l'Angleterre qui fut, comme on sait, le champ de la lutte et du triomphe pour Hændel, nous trouverons en Allemagne Hasse, dont les oratorios contiennent de réelles beautés; en Italie, Sacchini et Jomelli, qui écrivirent, à proprement parler, des opéras sur des paroles religieuses, et en Autriche enfin, le « père de la symphonie », Haydn, qui, ramenant le drame religieux à des proportions moins vastes et, si nous pouvons ainsi parler, plus humaines, l'écrit aussi en un style plus libre. En outre, il lui donne la nature pour vivant décor : dans la *Création*, les plantes, les animaux, l'eau des fleuves et des ruisseaux ont trouvé place. Le bon maître, arrivé au terme de sa carrière — il avait soixante-trois ans lorsqu'il composa cet oratorio — jouit et rend grâce en enfant des biens dont le ciel lui a fait présent. N'est-ce pas aussi ce qu'il fait dans les *Saisons*, où un chant de reconnaissance sépare les divers « tableaux de la nature » et où la mort même est envisagée avec la plus sereine confiance?

Ce n'est pas dédaigner les oratorios de Piccinni, de Salieri, de Cimarosa — ces derniers si expressément pathétiques — ni ceux de Winter, de Weigl et de Naumann, que de voir en eux des œuvres plus théâtrales que véritablement religieuses. Moins religieux encore, en dépit d'évidentes beautés, est le *Christ au mont des Oliviers*, le seul oratorio qu'ait composé Beethoven sur un poème assurément bizarre. Avec Spohr, et notamment dans son *Jugement dernier*, la musique religieuse, sans jamais perdre le caractère solennel qui lui est propre, revêt les aspects les plus divers réclamés par le texte et ne cesse pas d'y être continuellement appropriée.

Mendelssohn, par ses deux oratorios *Paulus* et *Elie*, se place à côté des plus grands musiciens. Nourri de la forte doctrine de Sébastien Bach, rompu à toutes les difficultés de la technique, il choisit et aborda résolument les grands sujets qui le tentaient. A la fois lyrique et dramatique, sa musique dessine fidèlement les caractères et s'unit étroitement au développement de l'action. Lumineuse, mélodique, aérée, elle *vit*, pour ainsi dire, le drame auquel elle s'est incorporée, et la profondeur de l'exécution s'allie sans défaillance à la pureté de la forme.

Après Mendelssohn, le genre qu'il a si noblement illustré va subir une importante métamorphose. A ses débuts, nous l'avons vu presque exclusivement liturgique, puis peu à peu se dramatiser, mais sans cesser pour cela d'être *actuel*, ou, plus exactement, d'être l'expression d'un besoin à la fois artistique et religieux chez les contemporains des maîtres qui s'y adonnaient. Dans la nouvelle période qui va s'ouvrir, l'oratorio sera bien plutôt une « illustration » de scènes religieuses, où le détail pittoresque, la recherche archéologique seront particulièrement goûtés. Nous ne voulons pas dire que la foi en soit toujours absente, mais qu'elle n'est plus l'âme même et la raison d'être de l'œuvre.

L'*Enfance du Christ* de Berlioz est, dans l'espèce, un délicieux modèle. Tout y est combiné pour donner l'illusion d'une œuvre ancienne soudain ramenée à la lumière. Un récitant, l'*Historicus* des oratorios du XVII[e] siècle, qui se chargeait de la partie narrative, remplit ici les mêmes fonctions. Une naïveté parfois trop voulue, mais souvent réussie, préside à la facture des mélodies et à leur harmonisation. Mais quel charme, quelle reposante simplicité dans la plupart des scènes ! Le *Repos de la Sainte Famille* suffirait seul à immortaliser cette charmante composition.

Il est doublement intéressant d'étudier chez Gounod, à la fois catholique convaincu et musicien de race, le résultat artistique de cette double qualité. Il lui appartenait, semble-t-il, de nous donner de l'oratorio une formule neuve et originale. Peut-être serons-nous ici un peu déçus, au moins dans *Rédemption*. Point d'unité, un mélange curieux de styles et d'époques différents, sorte d'hommage éclectique rendu à Palestrina, à Bach, à Mendelssohn, à Berlioz même, en un mot des beautés de détails, mais une impression d'ensemble par trop mêlée. *Mors et vita* est, en revanche, d'une tenue plus sobre, et, disons-le, plus vraiment religieuse; un souffle pur et grave ne cesse de l'animer d'un bout à l'autre.

Le *Déluge* eût suffi, croyons-nous, à placer M. Saint-Saëns au premier rang parmi les maîtres de la musique religieuse. Œuvre particulièrement heureuse où des dons si précieux ont pu être mis en usage ! La fugue y apporte son austérité et la solidité de son armature. La mélodie libre s'y déploie, dès la seconde partie du prélude, en un des plus beaux chants que l'oreille de l'homme ait entendus. Dans la scène effroyable de l'envahissement de la terre par les eaux vengeresses, la musique pittoresque atteint les sommets que — si nous exceptons certaines pages de Berlioz — elle avait désertés depuis Beethoven.

Faut-il classer *Eve* et *Marie-Madeleine* de M. Massenet parmi les oratorios ? Oui, si l'on enlève au mot l'acception sous laquelle il avait toujours été compris, et s'il suffit de revêtir de musique des sujets religieux, sans que la pensée religieuse préside à cet habillement ou plutôt à ce travestissement. Que la musique soit souvent exquise et tendre, toujours intéressante, c'est ce que nous n'avons garde de contester. Il serait même injuste de lui dénier l'émotion, la grâce, encore que maniérée par instants, et je ne sais quelle câlinerie suspecte dont est faite en grande partie l'originalité de l'éminent musicien.

Est-ce à dire que le drame érotico-religieux de M. Massenet doive avoir beaucoup d'imitateurs? Nous ne le pensons pas, et parmi ses contemporains il nous suffira de nommer MM. Théodore Dubois, Maréchal, etc., pour être rassuré à cet égard. Mais il est un nom par lequel nous voudrions terminer cette étude, parce qu'il est tout ensemble synonyme de foi religieuse, d'inspiration et de science : César Franck se survivra plus peut-être par ses oratorios que par ses autres compositions. Dans sa jeunesse, il écrivit *Ruth*, dont le sujet touchant le servit si bien. Plus tard, avec *Rédemption* et surtout avec les *Béatitudes*, ce que l'âme du compositeur renfermait de piété, de tendresse, se montre et s'épanouit complètement avec l'aide d'un talent consommé et d'une science pro-

fonde. C'est bien là, en effet, l'*oratorio* dont le musicographe allemand Bitter donnait une juste définition lorsqu'il lui donnait pour but « d'élever nos âmes, de purifier nos vies, et, autant qu'il est donné à l'art d'y contribuer, de fortifier notre foi ». Le genre de l'oratorio ne périra donc point, parce que, envisagé au double point de vue de l'art et de la religion, il répond à un des plus nobles besoins de l'âme humaine. René Brancour.

Bibl. : C.-H. Bitter, *Beiträge zur Geschichte des Oratoriums*, 1872. — Otto Wangemann, *Geschichte des Oratoriums*, 1882, 3e éd. — C. Bellaigue, *Psychologie musicale : la Religion dans la musique* : Paris, 1893.

ORAVICZA. District minier de Hongrie, comitat de Krasso-Szœreny, dans le Banat, au S.-E. du Karas, affl. gauche du Danube. Mines de houille, de fer et de cuivre, au voisinage desquelles se sont créées de grandes usines occupant 15.000 ouvriers.

ORB (L'). Rivière du dép. de l'*Hérault* (V. ce mot, t. XIX, p. 1141).

ORB. Vallée du dép. de l'*Hérault* (V. ce mot, t. XIX, p. 1138).

ORB. Ville de Prusse, district de Cassel, sur l'Orb, affl. de la Kinzig ; 3.450 hab. (en 1895). Sources salines, avec brome et iode. Etablissement thermal. On exporte aussi le *sel d'Orb*.

ORBAGNA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Beaufort ; 312 hab.

ORBAIS. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmort, sur le Surmelin, affl. de la Marne (r. g.) ; 940 hab. En pays de *Brie*. Ancienne abbaye d'hommes de l'ordre de Saint-Benoit fondée vers 680 par saint Réol ou Rieul, évêque de Reims. *Monasterium orbacense* en 849 (*Annales Bertiniani*). Eglise du XIIIe siècle. Débris d'un château fort (tour dite de Saint-Réol). Le nom d'Orbais, *Orbacensis* en latin, fut d'abord celui du Ruisseau (allem. *Bach*), sur les bords duquel furent élevées les habitations qui donnèrent naissance au bourg actuel.

Bibl. : Dom Du Bout, *Histoire de l'abbaye d'Orbais*, publiée par H. de Villefosse, 1886, in-8.

ORBAN. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Réalmont ; 348 hab.

ORBÁN (Balázs-Blaise), historien hongrois, né à Lengyelfalva en 1830, mort en 1890. Il fit ses études au collège réformé d'Udvarhely. Pendant qu'il voyageait en Turquie, en Arabie, en Syrie, en Egypte, éclata la révolution hongroise à laquelle il ne put prendre part. Il émigra néanmoins et se fixa d'abord à Constantinople, puis à Londres et à Jersey. Il rentra en Hongrie en 1861 et devint notaire en chef de Kolozsvár, puis fut élu député en 1871. Ses œuvres principales sont : *Voyage en Orient*, en six vol., et *Description du pays des Sicules*, également en 6 vol. J. Kont.

Bibl. : Eloge dans *Akadémiai Értesitö* (Bulletin de l'Académie), 1891.

ORBE (Astr.). Terme d'ancienne astronomie, dit le Dictionnaire de Saverien ; c'est une sphère creuse au moyen de laquelle on démontrait autrefois le mouvement des planètes.

ORBE. Rivière du Jura, qui naît en France, au lac des Rousses (V. Jura [Dép.], t. XXI, p. 313), coule vers le N.-N.-E. à travers la vallée de Joux, entre en Suisse (cant. de Vaud), forme les lacs de Joux (alt. 1.009 m.) et Brenet, où elle disparait. Ses eaux s'enfoncent dans des entonnoirs qu'elles ont creusés dans les roches calcaires. Elles continuent leur cours sous terre et rejaillissent à 787 m. d'alt., près de Vallorbe, au pied d'une falaise en hémicycle de 60 m. de haut, dans laquelle est creusée la *grotte des Fées*, ancien lit abandonné par l'Orbe. La rivière tourne bientot à l'E., passe à Orbe et s'unit à la Thièle, un peu au S. du lac de Neuchâtel.

ORBE (lat. *Urba, Urbigenum*). Petite ville de Suisse, cant. de Vaud, située sur une colline entourée par l'Orbe de trois côtés ; 2.000 hab. Foires fréquentées. Un tramway électrique relie Orbe à Chavornay, stat. de la ligne Lausanne-Neuchâtel. Orbe est le centre d'un vignoble estimé. L'*Urba* des Romains, dont on a trouvé des vestiges nombreux (mosaïques, marbres, médailles, etc.), était un peu plus au nord, à Boscéaz. La ville actuelle fut fondée vers la fin du VIe siècle par le roi mérovingien Gontran. Brunehaut s'y réfugia et y fut arrêtée en 613 pour être livrée à Clotaire. En 855, les trois fils de l'empereur Lothaire : Louis, Lothaire et Charles, s'y réunirent pour partager la succession. En 888, Rodolphe de Strœttlingen s'y fit proclamer roi de Haute-Bourgogne. Orbe demeura la capitale de la Bourgogne transjurane sous la dynastie rodolphienne, mais il ne lui reste de ce temps-là qu'un pont du XIIe siècle et les deux tours du château où fut réglée la succession de Lothaire et où séjournèrent Charles le Chauve et Charles le Gros. Au Xe siècle, la ville se reforma au pied du château royal ; en 1275, elle se munit d'une enceinte. Elle passa aux mains de la maison de Savoie avec le reste du pays de Vaud. En 1475, elle fut prise par les Suisses, qui égorgèrent la garnison. Elle demeura jusqu'en 1798 propriété des cant. de Berne et de Fribourg, puis fut incorporée au cant. de Vaud. Patrie du réformateur Viret et du cardinal Du Perron. E. K.

ORBEC. Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, sur l'Orbec ; 3.151 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Musée cantonal. Hôpital. Manufactures de rubans de fil et de coton ; blanchisseries, teintureries, scieries mécaniques ; moulins. Commerce de laines, de moutons, de bestiaux et de chevaux. Eglise des XVe et XVIe siècles ; portail sculpté, vitraux anciens. L'hôpital, à façade gothique en brique, est surmonté d'un beffroi (XVIIe s.) ; la chapelle du XVe siècle a conservé d'anciens vitraux. Maisons du XVIe et du XVIIe siècle. Ancienne vicomté de Normandie, la seigneurie d'Orbec fut donnée par Louis XI en août 1470 à Antoine, bâtard de Bourbon ; elle passa un peu plus tard (sept. 1475) à l'abbaye de la Victoire-lez-Senlis ; puis fit, en nov. 1569, partie de l'apanage de François, duc d'Alençon. Sur le coteau qui domine la ville se voient quelques ruines de l'ancien château féodal.

ORBEIL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. d'Issoire ; 567 hab.

ORBESSAN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. (S.) d'Auch ; 197 hab.

ORBETELLO. Ville d'Italie (V. Orbitello).

ORBEY (*Orbeiz*, 1050 ; en allem. *Urbeis*). Com. de la Haute-Alsace, composée d'une trentaine de hameaux vosgiens, cant. de La Poutroie, arr. de Ribeauvillé, sur la Weiss ; 4.454 hab. ; filatures et tissage de coton ; fromages. Patrie de Pierre de Blarru, poète latin (1437-1505) et de Matthias Ringmann, humaniste (1482-1511). Autrefois chef-lieu de bailliage du comté de Ribeaupierre. Orbey porte *d'argent à un monde d'azur cintré et croisé d'or*.

A 3 kil. au S., ruines de la célèbre abbaye de cisterciens de Paris (*conventus Parisiensis monasterii*, 1187), fondée en 1138 par le comte Ulric d'Eguisheim, dévastée en 1525 pendant la guerre des paysans, reconstruite au XVIIIe siècle, depuis convertie en hospice (V. Günther).

ORBI, ORBÆ (Dr. rom.). Personnes frappées depuis Auguste par les lois caducaires d'une incapacité partielle de recueillir les dispositions à cause de mort : elles ne sont pas frappées d'une incapacité totale, parce qu'elles sont mariées et qu'elles ont donc satisfait en partie aux exigences légales ; mais elles sont incapables pour moitié, parce qu'elles n'y ont satisfait qu'en partie, les hommes en n'ayant pas un enfant au moins, les femmes aussi en n'ayant pas un seul enfant, suivant une doctrine, en n'ayant pas le nombre d'enfants requis, à savoir trois enfants, si elles sont ingénues, quatre si elles sont affranchies, suivant une doctrine plus répandue et meilleure.

Bibl. : Hartmann, *Zeitschrift fur Rechtsgeschichte*, 1866, V, pp. 224-235. — Accarias, *Précis du droit romain*, 1886, I, p. 1006, 4e éd. — Girard, *Manuel de droit romain*, 1898, p. 853, 2e éd.

ORBICULAIRES (Muscles). *Orbiculaire des paupières*. Il est disposé en sphincter autour de l'orifice des pau-

pières, composé de deux portions, une palpébrale, une orbitaire. La première, située sous la forme d'une lame musculaire mince et pâle, dans l'épaisseur des paupières, s'insère en dedans à l'apophyse montante du maxillaire (tendon direct), à la crête de l'unguis (tendon réfléchi) et sur la paroi externe du sac lacrymal, et en dehors va se fixer sur le ligament palpébral externe et à la face profonde de la peau, au delà de la commissure externe. La portion orbitaire, composée de fibres plus rouges, s'attache en dedans à l'apophyse orbitaire interne et à la partie voisine du rebord de l'orbite et en dehors à la face profonde de la peau de la région orbitaire, en dehors de la commissure externe des paupières. C'est un muscle de l'expression, qui ferme les paupières et dilate le sac lacrymal.

Orbiculaire des lèvres. C'est le sphincter de la bouche. Il est composé de deux demi-anneaux, l'un contenu dans la lèvre supérieure (labial supérieur), l'autre dans la lèvre inférieure (labial inférieur). Les fibres du bord libre des lèvres forment une couche épaisse et se fixent à la face profonde de la muqueuse labiale; au niveau des commissures elles s'entre-croisent avec les fibres du buccinateur. Les fibres excentriques paraissent se continuer avec celles des buccinateurs, des releveurs et autres muscles qui se rendent aux commissures. Quelques-unes se fixent aux os.

Ch. Debierre.

ORBICULINA (Paléont.) (V. Foraminifères).

ORBIEU. Rivière du dép. de l'*Aude* (V. ce mot, t. IV, p. 597).

ORBIGNY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de Montrésor; 697 hab.

ORBIGNY-au-Mont. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Neuilly-l'Evêque; 276 hab.

ORBIGNY-au-Val. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Neuilly-l'Evêque; 190 hab.

ORBIGNY (Charles-Marie Dessalines d'), chirurgien et naturaliste français, né en mer sur un navire faisant la traversée d'Amérique en France le 2 janv. 1770, mort à La Rochelle le 21 oct. 1856. Il prit part en 1798 à l'expédition d'Irlande et l'année suivante inspecta, avec le titre de médecin principal, les hôpitaux des prisonniers de guerre français en Angleterre. En 1799, il se retira à Nantes. Parmi ses publications, citons : *Mémoire sur la géologie de la Charente-Inférieure* (La Rochelle, 1836, in-8); *Histoire des parcs ou bouchots à moules des côtes de l'arrondissement de La Rochelle* (La Rochelle, 1846, in-8).

Dr L. Hn.

ORBIGNY (Alcide Dessalines d'), naturaliste français, né à Coueron (Loire-Inférieure) le 6 sept. 1802, mort à Pierrefitte le 30 juin 1857, fils aîné du précédent. Tout jeune, il s'occupa d'histoire naturelle et dès 1825 présenta à l'Académie des sciences une monographie très importante sur les Foraminifères. En 1826, l'administration du Muséum le chargea d'une mission scientifique dans l'Amérique du Sud qu'il parcourut en tous sens. Riche de documents et de collections, il revint en France en 1834 et obtint le grand prix annuel de la Société de géographie; il publia la relation de ses découvertes dans : *Voyage dans l'Amérique méridionale* (Paris, 1834-47, 9 vol. in-4, 500 pl. col.). Dès 1840, d'Orbigny commença la publication de la *Paléontologie française* (Paris, 1849-54, 14 vol. in-8 avec 1.430 pl., inachevé), ouvrage de premier ordre, pour lequel la Société géologique de Londres lui décerna deux fois le fonds de Wollaston. En 1853, il fut nommé à la chaire de paléontologie, créée pour lui au Muséum. Citons encore de lui : *Galerie ornithologique des Oiseaux d'Europe* (Paris, 1836-38, in-4, pl. col.); *Monographie des Céphalopodes cryptodibranches* (Paris, 1839-48, in-4, pl. col.); *Histoire... des Crinoïdes vivants et fossiles* (Paris, 1840, gr. in-8, pl.); *Mollusques vivants et fossiles* (Paris, 1845, t. I, in-8, pl. col.); *Cours élémentaire de paléontologie* (Paris, 1849-52, 3 vol. in-18, fig.); *Prodrome de paléontologie stratigraphique universelle des animaux, mollusques et rayonnés* (Paris, 1850, 3 vol. in-18, pl.); *Voyage dans les deux Amériques*, publ. sous la direction d'Alcide d'Orbigny (Paris, 1867, gr. in-8, fig., cartes), etc.

Dr L. Hn.

ORBIGNY (Charles Dessalines d'), naturaliste français, né à Couëron le 2 déc. 1806, mort le 15 févr. 1876, frère du précédent. Il étudia la médecine à Paris et obtint, en 1832, une médaille décernée par la ville de Paris pour dévouement pendant l'épidémie cholérique, puis en 1835 devint aide-naturaliste de géologie au Muséum. On lui doit : *Description géologique des environs de Paris* (Paris, 1838, in-8); *Dictionnaire universel d'histoire naturelle* (Paris, 1839-49, 24 vol. in-8, pl., avec une collaboration de trente membres de l'Institut); *Tableau général des terrains et des principales couches qui constituent le sol parisien* (Paris, 1849); avec Gente : *Géologie appliquée aux arts et à l'agriculture* (Paris, 1851, in-8, pl.); *Manuel de géologie* (Paris, 1852, in-18); *Description des roches composant l'écorce terrestre* (Paris, 1868, in-8), etc.

Dr L. Hn.

ORBILIUS (Pupillus), grammairien latin du Ier siècle av. J.-C., né à Bénévent. Il tenait une école à Rome, après avoir jusqu'à cinquante ans professé dans sa ville natale. Horace, qui fut son élève, avait conservé de lui un assez mauvais souvenir. Il lui donne l'épithète de *plagosus* (le frappeur) et critique son goût pour les vieux auteurs, goût qu'il partageait d'ailleurs avec la plupart des grammairiens de son temps (Horace, *Epitres*, II). Orbilius était l'auteur d'un ouvrage dont on ne sait même plus le titre.

ORBISE (L'). Rivière du dép. du *Lot-et-Garonne* (V. ce mot, t. XXII, p. 588).

ORBITE. I. Anatomie (V. Crâne).

II. Anthropologie. — La forme de l'orbite, la mesure de ses dimensions proportionnelles en hauteur et en largeur, fournit un caractère de premier ordre pour la distinction des races humaines. De quadrilatérale à diamètre vertical très court absolument et par rapport au diamètre transverse, cette forme se modifie, en effet, suivant les races, jusqu'à devenir ronde et même ovale, à diamètre vertical absolument grand et plus grand que le diamètre transverse. Les orbites basses et très basses sont un apanage essentiel de races préhistoriques de l'Europe, celle dite de Cro-Magnon en tête. Les orbites arrondies et hautes sont une des caractéristiques les plus nettes et les plus constantes des mongoliques. L'*indice orbitaire*, rapport centésimal de la hauteur à la largeur de l'orbite, est donc l'un des trois plus importants indices à mesurer sur le crâne. Il peut descendre à 61 et dépasser 100. Ses moyennes extrêmes (77-95) présentent un écart d'au moins dix-huit unités. Les crânes à indice orbitaire élevé (au-dessus de 89) sont dits *mégasèmes*; ceux à indice en dessous de 82,99 sont appelés *microsèmes*. Les crânes à indice intermédiaire sont *mésosèmes*.

Zaborowski.

III. Astronomie. — C'est la courbe décrite par le centre d'une *planète* ou d'une *comète* (V. ces mots et les noms des diverses planètes). Avant *Képler* (V. ce nom), on croyait encore que les orbites des planètes étaient circulaires. Elles sont en réalité elliptiques, de même que celles de leurs satellites, qui obéissent, comme elles, aux lois de Képler. Quant aux orbites des comètes, certaines sont aussi elliptiques : ce sont celles des comètes périodiques; capturés par notre soleil ou par quelque grosse planète, ces astres se comportent en effet comme des planètes ou des satellites. Mais le plus grand nombre sont paraboliques. On a même émis l'hypothèse que quelques-unes pourraient être hyperboliques. La position et la forme de l'orbite d'une planète ou d'une comète sont déterminées par ses *éléments* (V. ce mot). Cinq sont nécessaires, si la courbe décrite est elliptique : longitude du nœud ascendant, inclinaison du plan de l'orbite, distance moyenne au soleil, excentricité, longitude du périhélie; quatre si elle est parabolique : longitude du nœud ascendant, inclinaison du plan de l'orbite, distance périhélie, longitude du périhélie.

On appelle *orbite apparente du soleil* la courbe que le soleil paraît décrire en vertu de son mouvement propre. La projection de cette courbe sur la sphère terrestre est un grand cercle de cette sphère, l'*écliptique* (V. ce mot) ; elle se détermine par l'observation du diamètre apparent du soleil et d'elle se déduit à son tour l'orbite terrestre (V. Soleil et Terre).

ORBITELLO. Ville d'Italie, prov. de Grosseto (Toscane), sur un promontoire qui s'avance au milieu de la lagune d'Orbitello, derrière le mont Argentario, auquel une digue la joint; 4.000 hab. Evêché ; église collégiale de 1376. Bagne. Pêcheries d'anguilles. Pâtes alimentaires. Au S.-E. sont les ruines de la cité étrusque de Cosa. Orbitello, que sa situation rendait presque imprenable, fut l'une des forteresses désignées sous le nom de *Présides* de Toscane et que leur insalubrité fit choisir pour lieu de déportation.

ORBITOLITES et **ORBITULITES** (Paléont.) (V. Foraminifères).

ORBOIS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Caumont ; 172 hab.

ORBONA (Myth.). Divinité romaine, qui avait près du temple des Lares, sur la Voie Sacrée, un autel où les parents privés de leurs enfants ou qui avaient des enfants malades venaient l'invoquer pour en obtenir d'autres ou sauver ceux qu'ils possédaient.

ORBRIE (L') ou Lorbrie (V. Lorbrie).

ORCADES (Iles) (angl. *Orkney*). Géographie. — Archipel situé au N. de la Grande-Bretagne, dont le sépare le détroit de Pentland, entre l'océan Atlantique et la mer du Nord. On compte 67 îles dont 29 habitées (30.453 hab. en 1891), d'une superficie totale de 1.004 kil. q. (dont 31 kil. q. de lacs). — Les îlots inhabités, appelés *holm*, sont exploités pour le pâturage, la chasse et la pêche. Les principales îles sont : du S. au N., *South Ronaldshay* (2.315 hab.) ; *Hoy* (1.320 hab.), dont le plus haut sommet atteint 2.474 m. ; *Pomona* ou *Mainland* (16.498 hab.), la plus vaste, avec la capitale Kirkwall ; *Shapinshay* (903 hab.) ; *Stronsay* (1.275 hab.) ; *Rowsay* (774 hab.) ; *Eda; Westray* (2.108 hab.) ; *Sanday* (1.929 hab.) et *North Ronaldshay* avec les rocs des autels de Linnay et le promontoire septentrional de Dennis-Head. Les détroits qui séparent ces îles très découpées sont encombrés d'écueils (skerries), qui découvrent à marée basse et sur lesquels on récolte les plantes marines pour en extraire la soude. Des courants d'une extrême violence rendent la navigation périlleuse ; on redoute en particulier les deux tourbillons qui se forment près de l'îlot de Swona, dans le détroit de Pentland. Au point de vue géologique, les Orcades sont constituées par le vieux grès rouge, avec quelques injections volcaniques dans l'île de Hoy et des gneiss et micaschistes, en face de Hoy, à Stromness, côte S.-O. de Pomona. Les îles portent la trace de puissantes actions glaciaires exercées d'E. en O. — Le climat est très doux, grâce au Gulf-Stream (V. Grande-Bretagne), qui rejette parfois sur les côtes des bois tropicaux. La température moyenne est de + 12°,9 en juillet et de + 3°,4 en février. Il tombe 930 millim. d'eau par an. Les tourbières couvrent une grande partie du sol, dont 37 1/2 % sont occupés par les champs et 8 1/2 % par les prés. Le terrain est fertile, formé de limon sablonneux ou d'argile friable qu'on bonifie par les amendements marins. On comptait en 1890 environ 5.900 chevaux, 24.000 bœufs, 32.400 moutons, 4.600 porcs, beaucoup de volaille (poules). Depuis que des routes ont été construites, l'agriculture s'étend, beaucoup de fermiers écossais ont immigré. Les oiseaux abondent le long des rochers, on mange leurs œufs et on exporte leurs plumes et leur duvet. En 1894, la pêche (hareng surtout) occupait 391 barques et 1.259 pêcheurs. — La population est de race scandinave sur fonds celtique, mais depuis le XVIIIe siècle, tout le monde parle anglais. Les îles Orcades forment avec l'archipel plus septentrional des Shetland un comté dont le ch.-l. est Kirkwall. Elles comprennent 18 paroisses. La population, qui était de 24.445 hab. en 1801, de 28.847 en 1831, de 32.395 en 1861, a un peu diminué depuis.

Histoire. — Les îles Orcades, ainsi nommées dès l'antiquité (Ptolémée, II, 3, 31), étaient peuplées de Pictes, lorsqu'au VIe siècle des missionnaires irlandais, disciples de saint Colomba, les convertirent au christianisme (vers 565). Il reste de l'époque antéhistorique deux cromlechs à Brogar et Stenness, beaucoup d'habitations souterraines et 70 tours (borgs ou brochs). Vers la fin du VIIIe siècle commencèrent les agressions des Normands, et au IXe, poursuivant les jarls qui avaient fui de Norvège pour s'installer aux îles Orcades (1872), le roi Harald Harfager les conquit comme les Hébrides (îles du Sud des Scandinaves), et les donna au jarl Rognvald de Mœri. Elles jouèrent un rôle important dans les expéditions et luttes des héros normands, dont les diverses sagas ont conservé le souvenir. Les comtes d'Orkney furent, après Rognwald, son frère Sigurd, puis deux fils de Rognvald, dont le second, Torf Eindr, défit les vikings. Le fils de celui-ci, Thorfinn Hausakliuf (950), épousa la fille du comte de Duncansby et y gagna le comté de Caithness. Puis régna Sigurd (980-1014), qui figure dans la saga de Nial ; il combattit les Ecossais, traita avec leur roi Malcolm, dont il épousa la fille, et périt dans la grande bataille de Clontarf, vaincu par Brian, roi de Munster (Irlande). Ses quatre fils se partagèrent son héritage ; mais le dernier, Thorfinn, né de la fille de Malcolm, finit par le réunir tout entier, se fit reconnaître par le roi de Norvège, alla en pèlerinage à Rome et érigea un évêché à Birsay. Il mourut en 1064, et ses deux fils, Paul et Erlend, furent bientôt supplantés par Sigurd, fils du roi de Norvège Magnus. Mais Sigurd étant devenu roi de Norvège, Hakon, fils de Paul, recouvra les Orcades. Son fils Paul succomba contre les vikings, et Harold, fils du comte d'Athole Maddad, finit par rester maître des îles, au milieu du XIIe siècle. Elles étaient alors très peuplées, pouvant fournir un contingent de 7.000 combattants pour les guerres extérieures. La lignée des jarls normands s'éteignit en 1231. Le comté de Caithness, comprenant l'archipel, fut attribué à Magnus, second fils de Gilbride, comte d'Angus. En 1321, il passa à la ligne de Strathearn ; en 1379, à Henry Saint-Clair ou Sinclair, qui bâtit le château de Kirkwall. En 1468, le roi de Danemark, Christian Ier, donna en gage les îles Orcades et Shetland pour garantir le paiement du douaire de sa fille Marguerite, mariée à Jacques III d'Ecosse. Le paiement ne vint jamais et les îles restèrent à l'Ecosse. En 1471, Jacques III donna au comte William Saint-Clair le domaine de Ravenscraig (comté de Fife) en échange de sa renonciation à son comté des Orcades, lequel fut, par un acte du Parlement en date du 20 févr. 1471, annexé à la couronne d'Ecosse.

En 1564, Robert Stuart (Stewart), fils naturel de Jacques V, fut fait shérif, et en 1581 comte des Orcades ; mais dès 1615 elles furent réunies de nouveau à la couronne. En 1626, Charles Ier donna ce titre à une branche latérale des Hamilton, desquels il passa aux O'Brien, puis aux Fitzmaurice (1820). C'est aux îles Orcades que Montrose forma son expédition de 1650. La langue norse consacrée par plusieurs inscriptions, notamment au grand cairn sépulcral de Mæshow, était encore parlée généralement au XVIe siècle, et les noms topographiques en gardent le souvenir. Au XVIIe siècle, elle disparut peu à peu. La juridiction ecclésiastique fut disputée entre les archevêchés de Hambourg, York et Bergen. A partir de 1102, les évêques norvégiens prévalurent. De 1508 à 1606, puis de 1638 à 1660, le siège épiscopal demeura vacant ; il fut supprimé en 1697. Les principaux vestiges archéologiques sont l'ancien palais des jarls à Birsay (au N.-E. de Pomona), ceux de l'église bâtie auprès par Thorfinn au XIe siècle, d'une église circulaire à Ophir, de la cathédrale de Kirkwall, de l'église fortifiée d'Egilshay (XIIe s.). A.-M. B.

Bibl. : *Orkneyinga Saga*, publiée et annotée par Ander-

son, 1873. — J. Ben, *Descriptio insularum Orchadiarum*, 1529. — Wallace, *Account of the islands of Orkney*, 1693, rééd. en 1884. — Low, *Tour through the islands of Orkney und Shetland in 1774*, 1879. — Du même, *Fauna Orcadiensis*, 1813. — Baikie et Heddle, *Historia naturalis Orcadiensis*, 1848. — Dennison, *Orcadian sketchbook*; Kirkwall, 1880. — Tudor, *Orkneys and Shetland, geology flora....*, 1883. — Fea, *Present state of the Orkney-islands*, 1885.

ORCADES du Sud (*South Orkney*). Archipel de l'océan Pacifique, formé des îles montagneuses *Coronation* (alt. 1.321 m.), par 60° 46′ lat. S. et 48° 13′ long. O., et *Laurie* (alt. 941 m.), par 60° 54′ lat. S. et 46° 45′ long. O., et des îlots *Powell* et *Saddle* situés entre elles, *Inaccessible* et *Despair-rock* à l'O. de Coronation. Découvertes par Smith (1819), explorées par Dumont d'Urville (1838).

ORCAGNA (A.), architecte, sculpteur et peintre italien (V. Cione [Andrea di]).

ORCANETTE (Bot.). Nom vulgaire de l'*Alkanna tinctoria* Tausch (*Anchusa tinctoria* Desf., *Lithospermum tinctorium* L.) (V. Alkanna). L'Orcanette croît dans les lieux sablonneux de la région méditerranéenne; elle a une grosse racine à écorce feuilletée d'un rouge violet, qui recouvre des faisceaux ligneux rouges extérieurement, blanchâtres intérieurement. Cette racine, *Radix alcannæ* s., *Alcannæ spuriæ* off., renferme une matière colorante employée dans la teinture, l'*anchusine* ou *orcanettine*, substance rouge amorphe, à cassure résinoïde, dont la solution alcoolique se transforme à la longue en une substance verte, le *vert d'alkanna*. Les couleurs formées par l'orcanettine résistent peu à la lumière, au savon et aux acides. En pharmacie, l'orcanettine sert pour colorer les pommades; elle est d'ailleurs douée de propriétés astringentes, antidiarrhéiques et détergentes. Dr L. Hn.

ORÇAY. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Salbris; 337 hab.

ORCÉINE. Sous l'influence simultanée de l'ammoniaque et de l'oxygène de l'air, l'*orcine* (V. ce mot) se colore peu à peu en rouge en donnant des principes nouveaux parmi lesquels se trouve un corps azoté, l'orcéine, dont la formule serait $C^{14}H^{7}AzO^{6}$. C'est une matière colorante rouge incristallisable, peu soluble dans l'eau, précipitable de sa solution par l'addition d'un sel neutre, fort soluble dans l'alcool, peu soluble dans l'éther. L'hydrogène naissant agit sur l'orcéine comme sur toutes les matières colorantes; elle se décolore, puis reprend la teinte rouge sous l'influence de l'air. D'après des recherches plus récentes, l'action de l'ammoniaque sur l'orcéine donnerait une orcéine cristallisée de formule $C^{56}H^{24}Az^{2}O^{14}$, un autre corps, $C^{42}H^{19}AzO^{10}$ et d'autres principes de la nature du tournesol. L'orcéine est l'un des principes constituants de la matière colorante naturelle l'*orseille* (V. ce mot). Le *tournesol* (V. ce mot) renferme des substances qui doivent se rapprocher de l'orcéine. C. M.

Bibl. : Robiquet, *Annal. de chim. et de phys.*, 2e série, t. XLII, p. 235. — Zulkowski et Peters, *Monatshefte*, t. XI, p. 231.

ORCEL (H.-F.-E.) (V. Dumolard).

ORCELLA (Zool.) (V. Dauphin).

ORCEMONT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Rambouillet; 325 hab.

ORCENAIS. Com. du dép. du Cher, arr. et cant. de Saint-Amand-Montrond; 523 hab.

ORCET. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Veyre-Monton; 908 hab. Patrie de *Couthon* (V. ce nom).

ORCEVAUX. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Longeau; 160 hab.

ORCEUL (Blas.). Poteau rond dont le socle et le couronnement sont carrés.

ORCHA. Ville de Russie, gouv. et à 80 kil. de Mohilev, ch.-l. de district, sur les deux rives du Dniepr (à l'endroit où il devient navigable) et au confluent de la rivière Orchitsa. Centre commercial assez important; 13.161 hab. Carrières de pierres calcaires dans les environs. Fondée au xie siècle, elle fut occupée par les Lithuaniens au xiiie siècle et plusieurs fois assiégée par les Russes. En 1772, elle passa à la Russie; la ville a été brûlée par les Français en 1812.

Le *district* a 5.000 kil. q. et 189.000 hab. (avec la ville).

ORCHAISE. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Herbault; 629 hab.; sur les rives de la Cisse. L'église renferme quelques anciennes sculptures. Au bas de la colline sur laquelle est construit le village, s'ouvre une grotte dont on n'a pu explorer encore toute l'étendue, et sur laquelle des légendes fabuleuses se sont créées pour expliquer l'origine du nom d'Orchaise. On a prétendu qu'au fond de cette grotte se trouvait une chaise d'or, ou, d'autre part, que les troupes de César y avaient établi leurs greniers (*horrea Cæsaris*). Une grange de l'époque de saint Louis se voit encore dans le village.

ORCHAMPS. Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Dampierre, sur le Doubs; 701 hab. Stat. du chem. de fer de Dole à Besançon. Ancienne station romaine de *Crusinia*. Eglise gothique du xve et du xvie siècle.

ORCHAMPS-Vennes. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Pierrefontaine; 890 hab.

ORCHARDSON (William-Guiller), peintre anglais, né à Edimbourg en 1835, vint à Londres où il obtint de grands succès dans la peinture de genre. Citons parmi ses tableaux : *Vieille Chanson anglaise* (1863); *Fleurs de forêt* (1864); *Hamlet et Ophélie* et *le Défi* (1865); *Christophe Sly; Talbot et la comtesse d'Auvergne* (1867); *Henri IV et Falstaff* (1868); *les Rêves du jour* (1870); *le Grand Canal de Venise* (1871); *Casus belli* (1872); *la Reine des épées* (1877); *le Décavé* (1879); *Portrait de Mme Winchester Clowes* (1879); *Napoléon Ier à bord du Bellérophon* (1880, au musée de South-Kensington); *Voltaire chez le duc de Sully* (1883); *Mariage de convenance* (1884); *le Salon de Mme Récamier* (1885); *le Jeune Duc* (1889), etc.

ORCHES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Lencloître; 726 hab.

ORCHESTES (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères, de la famille des Curculionides, établi par Illiger (*Mag.*, III, 1804, p. 105). Ce sont des insectes de petite taille, possédant la faculté de sauter; les cuisses postérieures sont renflées. Les larves vivent entre les épidermes des feuilles des aulnes, des ormes, des hêtres. Le genre comprend une cinquantaine d'espèces, appartenant surtout à l'Europe, à l'Algérie, au Cap. L'*O. Fagi* L., long de 3 millim., noir, couvert d'une villosité fine, attaque le hêtre; il est répandu dans toute l'Europe.

Bibl. : Brisout de Barneville, *Ann. Soc. ent. de France*, 1865, p. 253.

ORCHESTRATION (V. Orchestre et Instrumentation).

ORCHESTRE (ὀρχήστρα). I. Architecture. — Aire centrale circulaire des théâtres grecs, destinée aux évolutions du chœur autour de la *thymélé* ou autel de Dionysos. Elle était comprise entre la scène et les gradins inférieurs, qui entouraient les trois quarts du cercle. Plusieurs orchestres de théâtres grecs sont assez bien conservés, surtout ceux du théâtre de Dionysos à Athènes et du Hiéron d'Epidaure. Mais le premier a été remanié à l'époque romaine. Aussi doit-on prendre plutôt comme type celui d'Epidaure, qui se présente à nous presque intact, tel qu'il fut aménagé par Polyclète le Jeune au début du ive siècle. Autour de la base de la thymélé sont disposés deux cercles concentriques. Le cercle intérieur (10 m. de rayon), entouré d'une large bordure de pierre, est l'aire de sol battu où se déroulaient les évolutions du chœur (κονίστρα). Entre la κονίστρα et le premier rang de gradins s'étend une bande circulaire, en contre-bas; sur la moitié de la circonférence, du côté des gradins, elle est pavée de grandes dalles et formait une sorte de bassin. C'est par là que s'écoulaient les eaux de pluie, entraînées hors du théâtre par deux aqueducs souterrains. On entrait dans l'orchestre

par deux voies latérales (πάροδοι), disposées entre la scène et les murs qui soutenaient le côté des gradins. Au bout de l'orchestre, en face des spectateurs, se dressait un mur percé de trois portes et orné de colonnettes ioniques (ὑποσκήνιον), qui soutenait le plancher de la scène (προσκήνιον ou λογεῖον). Ces dispositions se retrouvent dans tous les théâtres grecs qui ont été récemment fouillés. Suivant une hypothèse récente, que défend avec obstination M. Dörpfeld, mais que repoussent la plupart des savants, les acteurs grecs se seraient tenus dans l'orchestre, presque mêlés aux choreutes et ne seraient montés sur le *logeion* qu'accidentellement. l'*hyposcenion* avec sa colonnade représentant la façade du palais, et le *logeion* l'étage supérieur ou la terrasse. — Dans les théâtres romains, l'orchestre était plus petit et avait la forme d'un demi-cercle. Il ne servait jamais aux évolutions d'un chœur ; il contenait simplement les places d'honneur pour les membres du Sénat. P. MONCEAUX.

II. MUSIQUE. — Le mot orchestre comporte diverses acceptions, selon qu'on l'emploie pour désigner : 1° l'endroit qu'occupent les musiciens instrumentistes dans nos salles de théâtres ou de concerts ; 2° ces musiciens eux-mêmes réunis en corps ; 3° la réunion des instruments dont ils jouent. Sur le premier point nous dirons seulement qu'actuellement l'orchestre est placé devant la scène, et de niveau (ou à peu de chose près) avec le parterre. Cependant Richard Wagner, dans le théâtre qu'il a fait construire à Bayreuth, pour la représentation de ses propres drames lyriques, a placé l'orchestre en contre-bas de la scène et l'a en outre rendu invisible aux spectateurs, au moyen d'un double écran qui le recouvre partiellement. Le résultat est extrêmement satisfaisant, mais il convient d'observer que les partitions du maître ont été instrumentées en vue de cette disposition qui ne saurait être, sans inconvénient, adoptée pour l'exécution des œuvres d'autres compositeurs. Dans les salles de concerts, l'orchestre est généralement placé sur une estrade disposée en gradins. Les instruments à cordes y sont habituellement groupés, sur le front de l'estrade (1ers violons à gauche du chef, 2es violons à droite, altos et violoncelles derrière, les contrebasses occupent souvent un des côtés de l'estrade). Ensuite viennent les instruments à vent en bois, puis ceux en cuivre, et enfin au dernier rang les instruments à percussion. Quant aux orchestres de théâtres, rien de plus variable que leurs divers groupements qui diffèrent suivant les opinions personnelles des chefs d'orchestre. Relativement aux instruments eux-mêmes, considérés sous le rapport de leur emploi dans la composition musicale, nous prions le lecteur de se reporter à l'article INSTRUMENTATION.

Envisagé dans sa masse et comme unité, l'orchestre peut être assimilé à un vaste instrument aux ressources complexes et variée qui se meut par l'impulsion et par les soins d'un instrumentiste qui est le chef et, suivant une heureuse expression, *joue de l'orchestre*. Les fonctions, ramenées à leurs éléments principaux, consistent à battre la mesure, à indiquer les changements de mouvements, les nuances, et, généralement parlant, tous les moyens d'expression susceptibles de contribuer à une bonne exécution. Il doit se conformer rigoureusement pour cela aux intentions exprimées par le compositeur et s'effacer devant lui, sans pour cela abdiquer sa personnalité, mais en la maintenant au second plan.

Pour effectuer les indications dont nous venons de parler, le chef d'orchestre se sert de signes dont les principaux se rattachent aux divers battements de la *mesure* (V. ce mot). Mais une extension plus ou moins grande du bras, armé de la baguette dont il se sert à cet effet, ainsi que certains gestes conventionnels de la main gauche, lui servent à indiquer aux exécutants les modifications multiples qu'entraînent les variations dans l'intensité du son et même dans l'expression du jeu.

Primitivement, lorsque le nombre des instrumentistes eut démontré la nécessité d'un mouvement régulièrement indéfini pour que l'ensemble fût satisfaisant, le *batteur de mesure* était armé d'un lourd bâton dont il frappait le sol pour marquer les temps en cadence. Peu à peu ce moyen barbare fit place à un procédé moins brutal. Mais longtemps encore le coup de baguette, frappé de temps à autre sur le pupitre, servait à ramener l'orchestre à une mesure plus rigoureuse. Le développement et l'accroissement de la polyphonie instrumentale ont naturellement rendu plus délicates et plus difficiles les fonctions du chef d'orchestre. La complexité des partitions de Wagner, par exemple, nécessite pour une bonne direction un coup d'œil singulièrement précis et une habileté consommée dans la lecture. Instruction musicale aussi complète que possible, connaissance des ressources de chaque instrument, goût et décision : telles sont les principales qualités requises pour que le directeur de la phalange symphonique soit digne de son rôle important. Pendant longtemps, un des violonistes appartenant au premier pupitre en a été chargé, et on admettait comme une indiscutable vérité la supériorité du violoniste comme chef d'orchestre. Cependant d'autres instrumentistes ou des compositeurs ne possédant la pratique d'aucun instrument ont victorieusement prouvé que cette supériorité n'était nullement incontestable.

Au nombre des principaux chefs d'orchestre dont les noms méritent d'être cités, nous nommerons, parmi les *violonistes :* Habeneck, Girard, Pasdeloup, Altès, Lamoureux, Colonne, Garcin, Danbé ; parmi les *non-violonistes :* Rietz, Hiller, Lachner, Hainl, Pasdeloup, Hans de Bülow, Taffanel, Mottl, Hermann Lévy, Hans Richter, Sucher, Chevillard, Weingarner, Leidl, Vianesi, Viotta, Joseph Dupont, Paul Vidal, etc. Un certain nombre de compositeurs célèbres ont été aussi renommés comme chefs d'orchestre ; de ce nombre sont : Mendelssohn, Weber, Berlioz, Liszt, Wagner, Rymsky-Korsakov, Messager, Richard Strauss.

René BRANCOUR.

BIBL. : ARCHITECTURE — DEFRASSE et LECHAT, *Epidaure ;* Paris, 1895. pp 193-228. — DÖRPFELD et REISCH, *Das griechische Theater. Beitraege zur Geschichte des Dionysos-Theaters in Athen und anderer griechischer Theater ;* Athènes, 1896.

MUSIQUE. — BERLIOZ, *l'Art du chef d'orchestre.* — DELDEVEZ, *l'Art du chef d'orchestre ;* Paris, 1878. — Maurice KUFFERATH, *l'Art de diriger l'orchestre*, Paris ; 1891. — Richard WAGNER, *Ueber das Dirigiren ;* Leipzig, inséré ensuite dans les *Gesammelte Schriften und Dichtungen*, t. VIII.

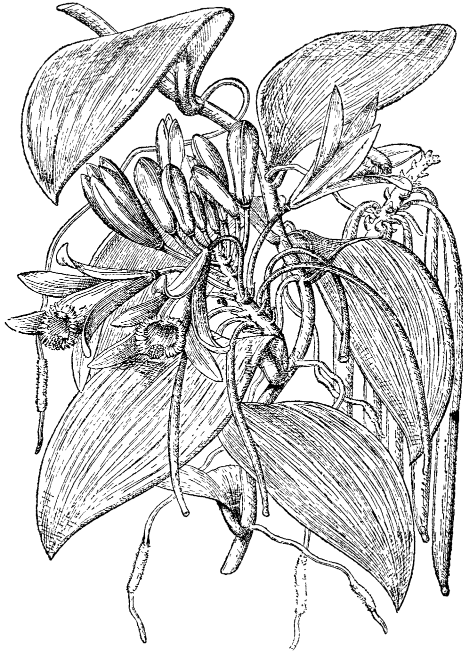
ORCHESTRION. Nom donné successivement à divers instruments de musique : 1° une sorte de piano-orgue, inventé par Antoine Kunz, de Prague, vers la fin du XVIIIe siècle ; 2° un harmonica, construit également à Prague, par un facteur nommé Sauer, en 1804 : 3° un instrument à clavier, pourvu de cordes de boyau, perfectionnement du *plectroeuphon* dû à Gama, avec addition par les luthiers viennois Heinrich et Bauer de trois registres distincts propres à imiter certains effets d'orchestre ; 4° un genre d'orgue expressif, établi par Fourneau en 1844.

ORCHEVAL. Rivière du dép. de la Haute-Loire (V. LOIRE [HAUTE-], t. XXII, p. 449).

ORCHIDEES (Bot.). Famille de plantes monocotylédones, comprenant des herbes vivaces, terrestres ou épiphytes, à feuilles indivises, sessiles, à nervures parallèles, disposées soit en rosette (formes terrestres), soit par 1, 2 ou 3 à l'extrémité d'un pseudobulbe (formes épiphytes), soit alternes-distiques, uniformément espacées (formes caulescentes). La famille des Orchidées, dans les classifications les plus modernes, est une division de l'ordre des Iridinées (Van Tieghem) ; elle se caractérise essentiellement par la régularité des fleurs et l'absence d'albumen. Les fleurs ont leur périanthe supère, irrégulier, bisérié ; leurs étamines, gynandres, sont au nombre de 1 à 2. L'ovaire est infère, à une loge, à 3 placentas pariétaux. L'embryon minime. L'inflorescence est ordinairement en épi ou en grappe.

Cette importante famille, la plus nombreuse de toutes

les Monocotylédones, comprend 334 genres avec 5.000 espèces réparties sur tout le globe, mais abondant surtout dans les régions chaudes des deux mondes et faisant défaut dans les régions arctiques. Les espèces terrestres sont celles des pays froids et tempérés ; celle qui remonte le plus au nord est la *Calypso borealis* qu'on rencontre jusqu'au 68° de lat. N. Les espèces épiphytes vivent dans les grandes forêts tropicales, attachées aux arbres par leurs racines adventives aériennes. Certaines n'ont



Vanilla claviculata.

pas de racines (*Epipogium Gmelini* et *Coralloraphis innata*). D'autres n'ont pas de feuilles, mais à leur place des écailles décolorées (*Corallorhiza*, *Limodorum*, *Neottia nidus avis*). Le nombre d'étamines peut être différent dans les variétés d'une même espèce. Du reste, la fleur des Orchidées présente fréquemment des cas de monstruosités, par dissociation de certains éléments ordinairement soudés (fleurs pélorieés), etc. Et tout semble concourir pour augmenter la confusion dans la systématique de cette famille, car l'hybridation y est très fréquente, les espèces les plus différentes pouvant se croiser ensemble et donner des produits féconds. En outre, la reproduction de ces plantes présente des phénomènes singuliers, surtout dans la fécondation qui ne peut guère avoir lieu, soit de pied à pied, soit sur un même pied, que par le concours des insectes. Les travaux de Darwin ont appelé l'attention sur les rapports des insectes et des plantes, à ce point de vue. Ce sont surtout les hyménoptères qui servent d'agents dans cette reproduction ; en butinant sur les fleurs, ils chargent leur tête de masses polliniques qu'ils transportent sur les organes femelles. Des phénomènes d'irritabilité viennent concourir à cet état de choses. Ainsi, chez la *Masdevallia muscosa*, l'insecte qui butine se trouve emprisonné par une contraction de la crête du labelle, et il est obligé, pour s'enfuir, de passer par une ouverture située près de l'anthère, et de se charger d'une masse pollinique, etc.

D'une façon générale, les fleurs des Orchidées sont remarquables par leurs couleurs brillantes et tranchées, leurs formes élégantes ou bizarres, qui varient souvent absolument de structure dans une même espèce. On peut citer bien des exemples de dimorphisme, sans pour cela en connaître les causes. Dans une Vandée, le *Renanthera Lowii*, l'inflorescence présente, à sa base, deux ou trois fleurs qui diffèrent en tout des autres. Chez les *Catasetum*, on avait été ainsi amené à faire des genres, tels que *Myanthus* et *Monachanthus* pour les individus dimorphiques, etc. En outre, dans la plupart des Orchidées, la fleur, se tordant sur son ovaire infère et son pédicule, occupe, une fois épanouie, une situation renversée.

La structure de la fleur peut se ramener, en plan, à un périanthe double, dont chaque rang comporte trois pièces qui peuvent se souder entre elles. On entend par *labelle* ou *tablier* la pièce de la corolle qui diffère toujours des autres par sa forme et ses couleurs ; c'est un pétale modifié dont la base porte fréquemment une saillie plus ou moins protubérante qui est l'*éperon*. On entend par *gynostème* ou *colonne* la masse que forment les organes reproducteurs confondus, étamines et style ; des premières le nombre normal est de trois ; mais souvent une seule est bien développée et munie d'une anthère, les autres étant réduites à de simples mamelons. Cette étamine fertile est diamétralement opposée au labelle. Il y a cependant des exceptions, c'est ainsi que, dans les *Neuwiedia*, les trois étamines antérieures sont toutes fertiles, etc. La déhiscence de l'anthère introrse est toujours longitudinale. Les grains de pollen sont solitaires ou groupés en masses polliniques ou pollinies, dont le nombre varie suivant les formes. Trois carpelles composent le pistil, et l'ovaire infère, ordinairement à une seule loge, peut en avoir parfois trois. Son style a un stigmate trilobé dont le lobe antérieur, correspondant à l'étamine fertile, est le plus développé et se nomme *rostellum*. On entend par *caudicules* les deux filets gommeux qui, dans certains types, relient ce *rostellum* aux pollinies en prenant attache, dans celui-ci, aux masses de tissu gélifié constituant le *rétinacle*. « C'est alors l'ensemble formé par les pollinies, les caudicules et le rétinacle qui est emporté par les insectes » (Van Tieghem). Les placentas, pariétaux dans la règle, axiles parfois, portent de nombreux ovules anatropes. Le fruit des Orchidées est une capsule ovoïde ou cylindrique, quelquefois très longue, comme dans la vanille, la déhiscence s'en fait de diverses façons. Mais toujours les graines sont très petites, nombreuses, membraneuses, avec un minuscule embryon sans albumen.



Fleur de Dendrobium.

Les Orchidées terrestres possèdent un rhizome rameux qui peut être dépourvu de racines, comme on l'a dit plus haut, mais qui, le plus souvent, en possède d'adventives dont la structure peut être charnue. Outre ces racines ordinaires, la plante a deux tubercules ovoïdes ou palmés par lesquels elle se reproduit. Les Orchidées épiphytes ont un rhizome avec des racines aériennes et souvent des renflements situés au bas des tiges, aériens, appelés *pseudobulbes*, etc. Il est de ces plantes qui, comme la vanille, arrivent à s'allonger jusqu'à ressembler à des lianes. Les racines adventives des Orchidées épiphytes sont glabres, grises ou blanchâtres, souvent luisantes, avec l'extrémité verte. Le tissu spongieux superficiel, formé de cellules spiralées, constitue le *voile*. Les cellules sont pleines d'air, et c'est pourquoi les racines ont cet aspect lustré et brillant, tandis qu'à l'extrémité de la racine ces cellules, contenant encore de la chlorophylle, suffisent à donner une coloration verdâtre. Le voile paraît destiné à absorber la vapeur d'eau qui représente la seule nourriture des Orchidées épiphytes, car ces plantes, nullement parasites, ne vivent pas aux dépens du végétal qui leur sert de sup-

port. Les racines adventives profitent surtout de l'eau des pluies et des rosées toujours abondantes dans les forêts des tropiques. Au reste, les Orchidées se plaisent dans les endroits très fourrés et ombragés, où l'humidité ne fait jamais défaut, comme aussi les débris végétaux qui finissent, en s'accumulant dans le lacis de ces racines aériennes,



Cattleya citrina.

par constituer une sorte de sol suspendu où les radicelles peuvent puiser la nourriture, et qui détient toujours de l'eau en quantité suffisante.

Les feuilles des Orchidées terrestres sont de consistance molle et herbacée, tandis qu'elles sont dures et coriaces dans la majorité des épiphytes ; leur coloration est très variable, verte uniforme ou marbrée de brun, de rouge, avec des lignes argentées, dorées, etc. Elles sont distiques ou spiralées, engainantes, avec le limbe entier, ovale ou linéaire, nervé en long, parfois réticulé.

On a divisé les Orchidées en cinq sous-familles, ainsi distribuées d'après le nombre des anthères, la disposition du pollen, par Van Tieghem :

1° Epidendrées, caractérisées par une anthère, les pollinies libres et circuses. Avec les principaux genres : *Pleurothallis, Stelis, Masdevallia, Malaxis, Liparis, Corallorhiza, Dendrobium, Bulbophyllum, Eria, Phajus, Bletia, Cœlogyne, Pholidota, Calanthe, Epidendrum, Cattleya*, etc.

2° Vandées. — Une anthère. Pollinies circuses attachées au rostellum. Genres : *Eulophia, Cymbidium, Cyrtopodium, Zygopetalum, Stanhopea, Catasetum. Maxillaria, Odontoglossum, Oncidium, Phalænopsis, Vanda, Angræcum, Notylia.*

3° Néottiées. — Une anthère. Pollinies granuleuses, pulvérulentes ou sectiles, libres. Genres : *Vanilla, Sobralia, Neottia, Listera, Spiranthes, Goodyera, Pogonia, Epipogium, Limnodorum, Cephalanthea, Epipactis*, etc.

4° Ophrydées. — Une anthère. Pollinies granuleuses, attachées au rostellum. Genres : *Orchis, Ophrys, Aceras, Serapias, Herminium, Habenaria, Satyrium, Disa*, etc.

5° Cypripédiées. — Deux ou trois anthères. Genres : *Cypripedium, Selenipedium, Apostasia, Neuwiedia.*

La plupart de ces genres sont propres aux forêts tropicales, surtout les Epidendrées si répandues en Malaisie et dans l'Amérique du Sud, comme les Vandées très abondantes à Madagascar, mais rares en Afrique. Les Néottiées sont surtout représentées dans l'Asie et l'Australie extratropicales ; enfin, les Cypripédiées et les Ophrydées habitent principalement les régions fraîches et tempérées de l'hémisphère nord. C'est à ces familles qu'appartiennent les Orchidées de nos pays, notamment les Orchis et les Ophrys. Dans le premier de ces deux genres rentrent les espèces indigènes dont on tire le *salep*. Et c'est là un des quelques produits utiles que nous fournissent les Orchidées. Le salep provient surtout d'Asie Mineure et de Perse, on le tire des tubercules des *Orchis mascula, morio, militaris, maculata*, etc., riches en fécule nutritive avec un principe gommeux, il sert à faire des gelées reconstituantes ; ses qualités analeptiques lui sont aujourd'hui contestées. Parmi les Orchidées utiles à l'homme, il faut compter la *Vanille*, fournie par les *Vanilla claviculata, planifolia*, et autres espèces de l'Amérique centrale et méridionale ; le *Faham* ou *Thé Bourbon*, feuilles de l'*Angræcum fragrans* des Mascareignes, est employé en pharmacie comme amer et pectoral ; l'*Elléborine* (*Epipactis latifolia*), racine spécifique contre les douleurs arthritiques ; le rhizome du *Cypripedium pubescens* est, dans la pharmacopée anglaise, un succédané de la Valériane ; les racines des *Spiranthes autumnalis, Platanthera bifolia, Himantoglossum hircinum* ont passé pour aphrodisiaques ; les fleurs du *Gymnadenia conopsea* sont encore considérées comme



Cypripedium caudatum.

antidysentériques dans l'Amérique du Sud, comme les tubercules du *Gymnadenia bulbosa* émollients. La racine du *Spiranthes diuretica* est employée comme diurétique au Chili, etc.

Mais le principal intérêt des Orchidées est dans l'importance extraordinaire qu'elles ont prise comme plantes d'ornement, à cause de la beauté et de la singularité de leurs fleurs qui émettent souvent des parfums très délicats et d'une nature rare. Les amateurs ou *adonistes* ont créé un grand mouvement d'importation ; toute une industrie de culture s'est développée, encouragée par les prix exorbitants atteints par certaines espèces et qu'entretiennent et la mode et les goûts artistiques, voire la littérature. Tout en étant difficile, la culture des Orchidées demeure dans les limites d'un élégant jardinage, sans nécessiter de

très grandes installations ni d'opérations rudes ou pénibles. Ces plantes délicates ne demandent pas qu'on remue la terre pour elles. elles se contentent d'un léger compost fait de débris végétaux. Elles n'exigent pas davantage de soins pendant les longs voyages qu'on leur fait subir, car elles peuvent rester jusqu'à cinq mois sans eau, sans lumière ni air. Au point de vue commercial, les collections d'Orchidées ne sont pas extrêmement coûteuses. et la vente des fleurs rémunère largement les horticulteurs de leur travail et de leurs achats, outre que ces fleurs peuvent, une fois épanouies, se conserver pendant plusieurs mois et qu'un même pied peut en produire beaucoup, et cela pendant plusieurs années de suite.

Si répandue aujourd'hui dans tous les grands centres des deux mondes, la culture des Orchidées date à peine d'un siècle. On connaissait bien quelques fleurs conservées dans les herbiers ou peintes par des voyageurs, comme celles des quelques espèces décrites par Linné, mais personne ne s'y intéressait en dehors des botanistes. Et cependant, dès le XVIe siècle, l'Académie des Lincei de Rome prenait pour emblème la fleur d'un *Anguloa*, Orchidée mexicaine; et cela, tout à la fois parce qu'elle était tachetée comme un lynx et parce qu'elle était figurée dans l'ouvrage du chanoine Hernandez (1532) qui avait dédié son histoire naturelle à l'Académie. C'est à la fin du XVIIIe siècle que l'on commença à élever les belles espèces épiphytes. En 1787, l'*Epidendrum cochleatum* fleurissait à Kiew, puis en 1788 ce fut l'*E. fragrans*. Mais, seulement en 1820, on se mit à cultiver en grand les Orchidées dans les serres chaudes d'Angleterre. Il y eut bien des tâtonnements et des déboires; l'ignorance où l'on était des conditions d'hygiène, aujourd'hui bien connues, faisait trop élever la température, négliger l'aération. Mais en 1838 on arriva à la chaleur convenable et à la bonne atmosphère « aussi douce et aussi agréable que le climat de Madère ». Et en 1841 on s'apercevait qu'il faut donner aux plantes une saison de repos, si on veut les voir fleurir. C'est de cette époque que les amateurs d'Orchidées datent l'ère moderne de leur science à laquelle venaient de tant profiter les grands voyages de J. Linden dans l'Amérique du Sud, d'où ce botaniste rapporta non seulement de grandes quantités de plantes, mais encore des observations importantes sur leur mode de vie et de reproduction.

Cette dernière fonction ne s'exerce pas de la même manière chez les Orchidées libres ou domestiques, si l'on peut dire. Car elles ne se reproduisent pas par graines dans nos serres. Il faut qu'une fécondation artificielle vienne là suppléer au rôle que remplissent les insectes dans la nature, et encore plus d'une année est nécessaire aux graines pour arriver à parfaite maturité. Si, par un hasard, elles lèvent, c'est au bout de plusieurs années seulement que paraît le rejeton. Les horticulteurs font cependant des semis, car c'est là pour eux la seule manière d'obtenir ces hybrides dont la valeur marchande atteint parfois des proportions fantastiques : on a payé certains plants jusqu'à 25.000 fr. Mais l'importation reste toujours la grande source d'alimentation du marché. Aujourd'hui, nombre d'établissements ou de riches particuliers soudoient des voyageurs qui parcourent les régions tropicales, intéressent les indigènes à leurs travaux et rapportent les plantes par quantités énormes. Mais toutes époques ne sont pas bonnes pour ces récoltes et pour leur expédition. il faut connaître et la nature des espèces et le climat du pays qui varie suivant les saisons. On recommande de récolter toujours les Orchidées avant leur plein développement, sans quoi elles pourrissent ou s'étiolent. Mais de non moindres accidents se produisent si on les enlève au début de leur saison d'activité, car elles émettent leurs pousses dans les caisses d'envoi, s'épuisent et ne produisent jamais de fleurs en Europe. Le moment le plus propice pour colliger est celui où les pousses mûries entrent dans la saison du repos, et ce repos se passe alors pendant le temps du transport. Ce repos a lieu, en règle, de janvier à avril. C'est sur ces données qu'il faut baser les expéditions, car on ne doit pas oublier qu'un plant qui a formé ses pousses pendant le voyage ne donnera, en général, plus jamais de fleurs. Il y a cependant des exceptions pour les Orchidées qui poussent toute l'année, comme les *Masdevallia* et les genres des régions froides. Il est aussi des hasards, des cas spéciaux, où, contre toutes prévisions, des plants réussissent, tant ces végétaux, encore mal connus dans leur mode de nutrition, sont capricieux et bizarres. D'une manière générale, l'achat des Orchidées d'importation est une affaire de confiance. Il convient donc de ne s'adresser qu'aux maisons sérieuses et de n'acheter dans les ventes publiques que quand on possède la science et l'expérience nécessaires. Les Orchidées doivent voyager dans des caisses solides, bien closes, et les trous sont inutiles. Car l'air circule bien par les joints des planches, et les souris et autres petits animaux nuisibles ne peuvent s'introduire. Les plantes doivent être fixées pour ne pas ballotter, ce qui les froisserait, briserait leurs parties tendres, feuilles ou bulbes, et les mettrait en danger de pourrir. Aussi convient-il de les serrer entre des lattes clouées transversalement, ou mieux, de les emballer avec des copeaux, de la paille, des débris d'écorce, matières qui doivent toujours être bien sèches, et qui laissent passer l'air entre elles. On évitera d'employer la sciure de bois, toujours hygrométrique, et qui amène trop souvent la moisissure.

Trois modes de culture ou, pour mieux dire, trois espèces de serres s'imposent dans nos pays pour les espèces exotiques, il y a même cinq sortes de serres qui sont : la haute serre chaude, la serre chaude, la serre tempérée, la serre mexicaine ou tempérée froide et la serre froide. Leur température doit demeurer constante pendant le jour et s'abaisser un peu pendant la nuit; on l'élève légèrement pendant la saison de croissance. La serre froide est chauffée entre 6° et 10° C., destinée aux espèces des montagnes ou des pays froids; elle convient aux : *Alda aurantiaca*, *Acrides japonicum*, *Barkeria elegans*, *lindleyana* et *Skinneri*, *Bonatea speciosa*, *Calanthe discolor* et *pleurochroma*, *Cochlodea* de toutes espèces, *Cœlogyne barbata* et *corrugata*, *Cymbidium ensifolium*. *Dendrobium japonicum* et *kingianum*, à toutes les *Disa*, *Hertwigia purpurea*, *Lælia flava* et *majalis*, toutes les *Masdevallia*, presque tous les *Odontoglossum* et beaucoup d'*Oncidium*, tels qu'*acinaceum*, *concolor*, *incurvum*, *pupes*, *lamelligerum*, *zebrinum*, etc. ; à la plupart des *Pleurothalis* et des *Restrepia*, *Sophronitis cernua* et *grandiflora*, *Vanda amesiana* et *kimballiana*. La serre mexicaine, ainsi appelée parce qu'elle convient à la plupart des Orchidées de l'Amérique centrale, est chauffée entre 8° à 12° ; on y doit mettre : beaucoup d'*Oncidium*, *Lælia albida*, *cinnabarina*, *autumnalis* et *anceps*, *Miltonia vexillaria*, *maxillaria*, *acineta Barkeri*, *chrysantha densa*, *Acropera armeniaca*, *aurantiaca*, *Angræcum falcatum*, *Anguloa Clowisi*, *eburnea* et *uniflora*, *Barkeria cyclotella*, *Brassavola cucullata*, toutes les *Bifrenaria* et *Houlletia*, *Oncidium batemannianum*, *Odontoglossum citrosmum*, *Sobralia leucoxantha*, *Stenia fimbriata*, *Zygopetalum Clayi*, *crinitum*, etc. La serre tempérée se chauffe de 10° à 14°, il faut y mettre les *Cattleya*, la plupart des *Acineta* et *Batemannia*, *Bletia*, *Bollea*, *Cirrhæa*, *Comparettia*, *Nanodes*, *Epidendrum*, *Eriopsis*, *Isochilus*, *Ionopsis*, *Gongora*, *Trichocentrum*, *Stenorhynchus*, *Zygopetalum*, *Trichopilia*. *Barkeria barkeriola* et *melanocaulon*, *Brassavola cucullata*, *Leptotes bicolor*, *Disa grandiflora*, etc. La température de la serre chaude varie de 15° à 18°; elle convient aux *Aganisia* ou *Acacallis cyanea*, *Epidendrum cinnabarinum*, *Oncidium anthocrene*, et en général aux *Acampe*, *Acanthephippium*, *Acropsis*, *Ærides*, *Aganisea*, *Angræcum*, *Ansellia*, *Bulbophyllum*, *Ce-*

phalanthera, Coryanthes, Cypripedium, Lissochus, Geodorum, Galeandra, Pachystema, Megaclinium, Pholidota, Rodriguezia, Selenipedium, Vanda, etc. C'est dans la haute serre chaude, dont la température varie de 19° à 22°, qu'il faut mettre les *Vanilla, Phalænopsis, Anoectochilus, Govenia* et *Hœmaria*.

La terre végétale, si légère qu'elle soit, ne convient guère aux Orchidées, même terrestres. Il faut remplir les pots, pour ces dernières, avec un compost fait de terre de bruyère, de terre franche et même de terre argileuse à laquelle on peut mêler un peu de sable fin, car ces plantes ne demandent pas ce drainage continuel, indispensable aux épiphytes. Celles-ci peuvent prospérer dans un compost où entrent, en proportions variables, les racines d'une fougère (*Polypodium vulgare* et des tiges de sphaignes (*Sphagnum*); les premières constituent la *terre fibreuse* des horticulteurs, les secondes leur *mousse blanche*. Le sphagnum devra, tout comme la terre fibreuse, être nettoyé, lavé; il faut qu'il reste vivant, ne pourrisse ni ne s'échauffe, et il doit être haché en bouts longs de 3 à 6 centim. Les Orchidées se rempotent dans ce compost dont la nature varie suivant les espèces à cultiver. Ainsi le sphagnum doit prévaloir pour les *Vanda, Ærides, Saccolabrum, Phalænopsis*, et même alors être employé seul et très pur. Au contraire, la terre fibreuse doit prévaloir pour les *Cypripedium, Lycaste*, etc. Toujours on devra attacher à la nature du compost, à son entretien, une importance première. Aéré, séché, avant tout débarrassé de toutes les impuretés, il doit être sévèrement gardé de la moisissure, réduit à la consistance et à la finesse du tabac à fumer, coupé soigneusement et non grossièrement haché et meurtri, autrement on verrait bientôt s'y développer des productions cryptogamiques. Les Anglais emploient, sous le nom de *Peat*, une terre fibreuse formée des racines et rhizomes de diverses fougères, qui n'a pas les qualités du compost précité. Les récipients, pots ou paniers, sont drainés au moyen de tessons poreux amassés en leur fond, et dans les grands pots on met, pour cet usage, un petit pot en terre, retourné. Le drainage parfait est une condition essentielle de réussite. Jadis, on croyait l'assurer au moyen de charbon de bois en morceaux, mais cette substance est nuisible au compost. Toutefois, on en emploie encore la poussière comme antiseptique pour saupoudrer les plaies, les cassures des Orchidées. et amener une cicatrisation rapide. Les pots et paniers doivent être choisis avec soin. Les premiers seront aussi poreux que possible, minces, pour permettre l'aération des racines. Les paniers de bois sont surtout bons pour les orchidées dont les grappes pendantes s'enfoncent entre les racines (*Stanhopea, Coryanthes, Gongora, Acineta*, etc.). On les suspend aux plafonds des serres autant pour le plaisir de l'œil que pour faire profiter les plants de la lumière. Il ne faut ni les accrocher trop haut, ni trop les serrer, pour pouvoir surveiller aisément, arroser isolément, etc. La culture en paniers est très minutieuse, elle réclame des arrosages plus fréquents, mais présente sur celle en pots l'avantage de redouter moins l'excès d'humidité et la pourriture. Les Orchidées à rhizome traçant réussissent bien sur un bloc de bois, de même celles à racines très délicates. On les attache sur leur support au moyen de fils de cuivre en attendant qu'elles se fixent elles-mêmes, ce qui ne tarde guère. Ces supports sont des planchettes ou des bûches qui souvent sont expédiées avec les plantes y fixées. Ainsi on reçoit fréquemment les *Zygopetalum Gautieri* et *grammifolium* sur des stipes de fougères, et le mieux est de les conserver tels quels.

Les étiquettes sur lesquelles on écrit au crayon le nom des plantes sont ordinairement de petites attelles de bois injecté, pointues d'un bout, peintes en jaune ou en blanc. On les fiche dans le compost des pots ou des paniers. Ceux-ci sont faits de légères charpentes de bois dur disposées par étages, croisées ou rayonnantes, formant seilles ajourées, etc. Ils conviennent surtout aux *Catasetum, Cynochis, Acineta, Gongora, Stenorhynchus*, etc., tandis qu'on mettra en pots les *Acampe, Anguloa, Bifrenia, Houlletia, Lycaste, Mycrostylis*, etc., et sur des blocs de bois les *Bulbophyllum, Cirrhopetalum*, etc.

Il n'est pas utile de procéder au rempotage tous les ans, mais seulement quand le compost noirci n'est plus frais, et un bon compost peut durer jusqu'à trois ans. On rempotera lorsque la plante, trop grande pour son récipient, laisse ses pseudobulbes dépasser les bords du pot et que ses racines n'ont plus de place. Le rempotage doit se faire à la fin du repos, alors que la plante entre en végétation. On plonge le pot pendant une heure ou deux dans l'eau de pluie, pour détacher les racines des parois, puis on le renverse prudemment en soutenant la plante. Il faut ensuite procéder au lavage des parties qui en ont besoin, et c'est toujours une opération délicate. Après quoi, on installe l'Orchidée dans son nouveau pot, en ayant soin de ne pas trop l'y enfoncer. La question de l'arrosage est une des plus importantes et qui demande des précautions méticuleuses. S'il ne faut pas ménager l'eau, il ne faut pas non plus la prodiguer à l'excès pour amener la pourriture des racines. Les Orchidées aiment l'humidité, surtout pendant leur époque de végétation. C'est alors qu'il faut arroser abondamment le compost, puis le laisser sécher pendant trois ou quatre jours. Les arrosoirs à long bec fin sont les plus pratiques, parce que ce bec peut passer entre les rangées de pots, distribue l'eau à la place utile, sur le compost et non sur les feuilles. On peut aussi plonger le pot dans un baquet plein d'eau sans mouiller la plante elle-même, mais en humectant le compost. Pour arroser les paniers suspendus, on se sert d'un arrosoir cylindrique à tuyau fin, semblable à l'appareil des allumeurs de réverbères. On recommande avec raison d'arroser toujours les tablettes, les rayons, les sentiers des serres pour maintenir la température humide. On y arrive en garnissant le sol de scories spongieuses qui retiennent l'eau. Il est utile de projeter de l'eau sur les tuyaux de chauffage, et d'en faire une pluie très fine sur les plantes, au moyen de seringues à pomme percée de mille trous. Encore cette pluie doit-elle être réglée prudemment, car il ne faut pas que l'eau séjourne au cœur des jeunes pousses, ce qui les ferait périr; mais on peut la diriger franchement sur les plants fixés sur blocs. Au reste, rien n'est plus minutieux, plus absorbant que la culture des Orchidées, elles demandent des soins continuels; leurs feuilles doivent être lavées de temps en temps pour les débarrasser de la poussière, des petits insectes, des cryptogames. Ces lotions se font avec une solution très diluée de jus de tabac, au moyen d'une éponge, et les replis sont visités avec un pinceau fin ou une petite éponge attachée au bout d'un petit morceau de bois, d'une plume, etc. Enfin il faut de temps en temps déplanter les étiquettes, pour chasser les insectes qui pourraient se loger à leur pied, soulever les pots pour dénicher les cloportes et les fourmis, et surveiller toujours la température et sa teneur d'eau en consultant les thermomètres et les hygromètres.

On est récompensé de ces soins par les fleurs des Orchidées, les plus belles et les plus singulières qui soient au monde, et dans les cultures bien menées on peut les voir apparaître aussi splendides que dans les forêts vierges de leurs patries. Ainsi on a obtenu, dans les serres de M. A. de Rothschild, en 1887, un *Renanthera Löwi* (Vandées) qui avait vingt-six tiges florales ayant chacune 2 m. de long et portait en tout 650 fleurs. Mais un pareil résultat est dû à une culture parfaite. Rien n'est plus beau qu'une serre d'Orchidées en fleurs, d'autant que certaines de ces fleurs durent jusqu'à quatre mois, comme celles du *Catasetum garnettianum*. Les prix qu'atteignent les Orchidées sont bien pour encourager leur culture. Citons au hasard quelques-uns des plus élevés : *Saccolabrum giganteum* 4.070 fr., vente Lee, 1887; *Cypripedium Stonei*, variété *platytænium*, 3.675 fr., vente Day,

1881 ; *Cattleya Trianæ*, variété, 18.375 fr., vente Lee, 1887 ; *Vanda Sanderiana*, 9.500 fr., vente Morgan, 1885 ; Hybride d'*Odontoglossum Pescatorei* et d'*O. triumphans*, 1.575 fr., etc., etc. Linden a établi qu'une culture d'Orchidées ordinaires, demandant pour s'établir un capital de 45.000 fr., fournirait un rendement de 13.000 fr. l'an. Voici sur quelles données cet auteur, dont l'autorité en la matière est certaine, a appuyé son assertion :

Construction des serres	8.000 fr.
Achat de 2.500 plants d'*Odontoglossum crispum*, d'importation, à 5 fr. l'un...	12.500 »
Achat de 2.500 *Cattleya Warocqueana* et *Trianæ* d'importation, à 10 fr. l'un....	25.000 »
Total.........	45.000 fr.

Ces plants produisent annuellement : *Odontoglossum*, 35.000 fleurs à 0 fr. 20 pièce, soit 7.000 fr. ; *Cattleya*, 10.000 fleurs à 0 fr. 60 pièce. Ensemble : 13.000 fr. Et il s'agit là de la vente en gros, aux fleuristes, qui, au détail, tiennent ces fleurs à des prix beaucoup plus élevés.

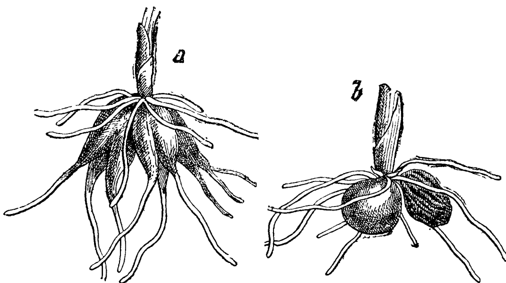
Maurice MAINDRON.

BIBL. : Van TIEGHEM, *Traité de botanique* ; Paris, 1884, in-8. — DUCHARTRE, *Éléments de botanique* : Paris, 1883, in-8. — DARWIN, *De la fécondation des Orchidées* (trad. Rerolle) ; Paris, 1870, in-12. — BLUME, *Orchidées*, ainsi que *Lindenia*, *Reichenbachia* et autres grandes publications à planches en couleurs. La bibliographie complète de la question se trouve dans Linden, *les Orchidées exotiques et leur culture en Europe* ; Bruxelles, 1894, in-8.

ORCHIES. Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. de Douai ; 3.918 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Sucreries, tuilerie et briqueterie, fours à chaux, distillerie de grains, fonderie de fer, fabrique de grosse chaudronnerie, fabrique de ouate et de filasse, de chicorée et de café de gland, brasseries, corroirie, imprimeries. Fabrique de faïences artistiques. Moulins à blé et à tan. Savonneries, scieries, taillanderie, tannerie. Pépinières. Commerce de graines de betteraves et de plantes oléagineuses. Orchies était au moyen âge le siège d'une châtellenie importante du comté de Flandre ; elle reçut en 1188 une charte de commune. Avant la Révolution française elle était la ville principale du pays de Pevèle.

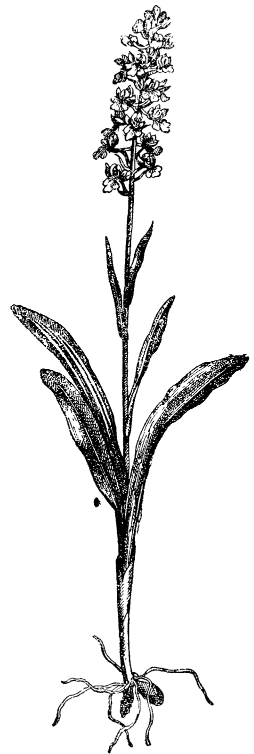
ORCHILLA. Cap occidental de l'île de Fer, dans l'archipel des Canaries, qui doit sa célébrité, dans le monde géographique, à ce que par là passait le méridien dit de l'île de Fer, qui était autrefois celui de toutes les cartes avant que les nations eussent adopté un méridien national : la France, celui de Paris ; l'Angleterre, celui de Greenwich ; l'Espagne, celui de Madrid, etc.

ORCHIS (*Orchis* L.). Genre d'Orchidacées, comprenant des plantes herbacées, à 2 tubercules ovoïdes ou pal-



a, Souche à bulbotubercules (Ophrydobulbes), forme palmée (divisés chacun en plusieurs racines), de l'*Orchis maculata* ; *b*, Souche à bulbotubercules (Ophrydo) bulbes) de forme ovoïde, de l'*Anacamptes* (Orchis *pyramidalis*.

més, à fleurs en épi ; le périgone a ses divisions extérieures presque égales, le labelle prolongé en éperon et trilobé. Le gynostème porte une seule anthère dressée ; le fruit est une capsule à 3 placentas pariétaux. Les espèces principales sont : *O. maculata* L., *O. militaris* L., *O. purpurea* Huds (*O. fusca* Jacq.) et *O. mascula* L., toutes répandues dans nos régions. Les tubercules servent à préparer le *salep* (V. ce mot). Dr L. HN.



Orchis mascula

ORCHITE. Terme générique signifiant : *inflammation du testicule* et, le plus souvent, des parties avoisinantes (épididyme, tunique vaginale). L'orchite peut être *aiguë* ou *chronique*. Les causes de l'*orchite aiguë* sont multiples. Ou bien c'est un traumatisme (efforts violents, plaies, contusions) qui détermine l'état inflammatoire, ou, plus généralement, une affection de l'urètre, une *urétrite*, que celle-ci soit due à la blennorragie, à un passage d'instruments, ou à une inflammation chronique de l'urètre, de la prostate, du col de la vessie. Mais il y a, en outre, des orchites de cause générale : telles sont les orchites des oreillons (*orchite ourlienne*), de la fièvre typhoïde, de la variole, etc. On a signalé encore une *orchite de la puberté*, une *orchite des coloniaux*, relativement fréquente chez des sujets ayant séjourné quelque temps aux colonies ; une *orchite due à l'onanisme*, etc. L'orchite ou orcho-épididymite — puisque l'épididyme et, presque toujours d'origine urétrale — est parfois précédée d'une sensation de tiraillement et de douleur dans l'aine ; puis elle débute par une douleur plus ou moins vive dans l'épididyme, douleur qui s'irradie aux lombes, à l'aine, à la cuisse et que le moindre contact, le moindre mouvement exagère. Les bourses sont rouges, œdématiées ; l'épididyme et le canal déférent sont augmentés de volume ; la tunique vaginale renferme ou non du liquide. Tous ces phénomènes locaux s'accompagnent presque toujours d'un état général fébrile. Les deux testicules peuvent être successivement pris, ce qui est particulièrement grave, car l'infécondité en est le résultat. Non moins sérieuse est l'orchite ourlienne, qui se termine le plus généralement par l'atrophie du ou des testicules. Si, après la chute des phénomènes inflammatoires, l'épididyme reste volumineuse, indurée, c'est que l'*orchi-épididymite* est devenue *chronique*. Si la tuméfaction de l'épididyme n'est pas franche, qu'on sente des bosselures ayant de la tendance au ramollissement, et qu'avec cela il y ait des symptômes de tuberculose bien avérés, on doit porter le diagnostic d'*orchite tuberculeuse*. On a décrit encore une *orchite syphilitique* : celle-ci est caractérisée par une lésion de la tunique albuginée (une des tuniques qui recouvre le testicule). La syphilis peut atteindre le testicule (1 fois sur 32 cas d'infection environ).

Le *traitement* de l'orchite diffère selon la cause qui lui a donné naissance. Pour l'*orchite urétrale*, rien ne vaut le repos au lit, des grands bains, les applications de cataplasmes et un peu plus tard de substances antiphlogistiques (pommade mercurielle belladonée notamment) sur les bourses préalablement relevées. Des purgatifs sa-

lins produiront une dérivation utile sur l'intestin. On a conseillé avec succès les applications de vessies de glace et de chlorure de méthyle gazeux. La période aigue terminée, on peut marcher avec un bon suspensoir fortement ouaté à sous-cuisses. Si l'inflammation passe à l'état chronique, on doit continuer le port du suspensoir.

Le traitement de l'*orchite syphilitique* se confond avec celui de la syphilis elle-même (mercuriaux et iodiques). Quant à la *tuberculose testiculaire*, si le traitement général de la tuberculose n'a pas empêché l'ulcération et la suppuration, on devra recourir au traitement chirurgical, seul efficace en ce cas, c.-à-d. à la *castration*. Celle-ci serait contre-indiquée, si la tuberculose avait déjà envahi les poumons. Dr Cabanès.

ORCHOE. Ville antique de la Babylonie méridionale, parmi les marais voisins du désert d'Arabie. On l'identifie à Our et à la localité actuelle de Ouarka, sur la r. g. de l'Euphrate. C'était probablement la cité des Orcheni, peuple qui s'étendait sur le bas Euphrate qu'il avait endigué pour le faire unir au Tigre.

ORCHOMÈNE (Ὀρχομενός, Ἐρχομενός). Nom de deux cités de la Grèce antique : Orchomène d'Arcadie et Orchomène des Minyens en Béotie.

Orchomène d'Arcadie. — Elle était située au N. de la plaine fermée de l'Arcadie orientale (V. Grèce), les petites collines d'Anchisia isolant au S. son bassin de celui de Mantinée, tandis que le mont Oligyrtus au N. le séparait des territoires de Phénée et de Stymphale, les montagnes atteignaient près de 1.800 m. à l'E., 1.300 à l'O. Au milieu de la plaine ainsi encadrée s'avancent deux contreforts issus des montagnes de l'E. et de l'O., qui ne laissent entre eux qu'un étroit ravin par lequel les eaux s'écoulent du S. au N.; sur le promontoire occidental très escarpé, nommé Τραχό, était l'acropole d'Orchomène, à une alt. de plus de 900 m., commandant les deux moitiés septentrionale et méridionale du bassin. Au S. de la ville était un temple d'Artémis Hymnia très anciennement vénéré. Orchomène paraît avoir eu une grande importance aux premiers temps de l'histoire grecque. Elle attribuait sa fondation à un éponyme, fils de Lycaon, soit à Elatos, fils d'Arcas. Ses rois avaient commandé à presque toute l'Arcadie, et c'est à ce titre que Pausanias en donne la liste. Les derniers furent Æchmis, son fils Aristocrate lapidé pour avoir violé une prêtresse d'Artémis Hymnia; son fils Hicétas et le fils de celui-ci, Aristocrate II, qui décida la ruine des Messéniens en les abandonnant à la bataille du Grand Fossé et fut lapidé pour cette trahison (V. Messénie). Ce fut la fin de la prépondérance d'Orchomène; mais, sans régner sur l'Arcadie, ses rois s'y perpétuèrent plus longtemps que dans les autres cités helléniques, jusqu'à la guerre du Péloponèse où Pisistrate fut mis à mort par l'aristocratie. La vieille cité avait envoyé 120 soldats aux Thermopyles, 600 à Platées. Elle fut prise en 418 par les Athéniens. La fondation de Mégalopolis dépeupla les bourgades de Theisoa, Methydrium et Teuthis qui lui obéissaient. Elle continua pourtant de guerroyer avec sa voisine Mantinée. Sa citadelle fut plusieurs fois occupée par les Macédoniens dans les guerres des IIIe et IIe siècles, par Cassandre (313), par Antigone Doson. Pausanias trouva la vieille ville du haut abandonnée, ses murailles et l'agora en ruines; une petite ville végétait au pied. L'abandon de la ville haute doit remonter au VIe ou Ve siècle av. J.-C. La ville basse possédait des temples d'Aphrodite et de Poseidôn, une statue en bois d'Artémis dans un cèdre. On en voit les ruines au village moderne de Kalpaki.

Orchomène des Minyens. — Une des plus célèbres villes de la Grèce, centre du peuple légendaire des Minyens. Elle se trouvait au bord N.-O. du lac Copaïs, sur une colline triangulaire contournée au S. et à l'E. par le Céphise, au-dessus du village actuel de Skriou ; sur le versant N. jaillissait la source Akidulia formant le Mélas, qui arrosait une plaine très fertile, entre la colline et le lac. A l'extrémité O. de la colline, celle-ci se termine à angle aigu par un roc escarpé, séparé du mont Acontion par un ravin; sur ce rocher de 36 m. de diamètre, on voit encore les ruines du château qui formait la citadelle d'Orchomène, à laquelle on accédait par un escalier de 92 marches taillé dans le roc. A partir de ce point, la colline s'élargit graduellement vers l'E., et les murailles de la ville qui en longent les crêtes, après n'être d'abord distantes que de 20 à 30 m., s'écartent. La muraille S., dominant le Céphise, est encore visible sur 1.200 m. de développement; du côté N., la muraille est incomplète, l'escarpement naturel suffisant à empêcher l'accès. Ces remparts sont pour la plupart de date relativement récente, de l'époque où Alexandre le Grand fit relever la ville détruite par les Thébains. La ville ancienne s'étendait sur le versant oriental de la colline jusqu'au Céphise, aux lieux où sont le monastère et le village actuels de Skripon ; c'est entre eux et la colline qu'est le fameux trésor de Minyas, tombe à coupole du même genre que celles de *Mycènes* (V. ce mot); la partie supérieure est détruite, mais dans la chambre carrée latérale on admire l'élégant dessin du plafond dont les dalles de schiste vert ont été ciselées en relief. Schliemann a fouillé en 1880-81 et 1886 les ruines d'Orchomène et y a découvert de très anciennes poteries monochromes. Pausanias mentionne des temples de Dionysos, des Charites (Grâces), une statue de bronze enchaînée au roc qu'on disait figurer Actéon, et près de la source du Melas un temple d'Héraklès. On a trouvé sous le monastère le piédestal d'un trépied consacré aux Charites et dans son église de vieilles inscriptions en dialecte éolique avec emploi du digamma.

Orchomène des Minyens est l'une des plus antiques cités de la Grèce, fameuse par ses richesses à l'époque homérique (*Il.*, IX, 380). Ce fut un des centres du peuple légendaire des Minyens (V. Grèce), qui y seraient venus de Thessalie ; le premier roi d'Orchomène aurait été Andreus, qui aurait partagé le territoire avec l'Etolien Athamas ; ce dernier adopta les deux petits-fils de son frère Sisyphe, appelés Haliarte et Coronée (c.-à-d. héros éponymes de ces deux cités béotiennes). Andreus eut pour successeur son fils Etéocle, le premier propagateur du culte des Charites. A sa mort, le royaume passa aux descendants d'Halmus, fils de Sisyphe, lequel avait eu deux filles, Chrysé et Chrysogeneia. Chrysé avait engendré, des œuvres du dieu Arès, le héros Phlegyas, qui régna sur Orchomène, donna son nom à la contrée ; la bande sacrilège des Phlégyens, qui se réclamait de lui, entra en conflit avec Delphes et fut exterminée par le dieu Apollon. Phlegyas, mort sans enfants, eut pour successeur son cousin Chryses, fils de Chrysogeneia et du dieu Poseidôn. Le fils de celui-ci fut l'opulent Minyas, père lui-même d'Orchomenos. C'est à cette époque antémycénienne qu'on peut faire remonter les grands travaux de canalisation et de drainage qui avaient asséché la plaine marécageuse emplie par le lac Copaïs. On cite encore un roi Erginus, lequel imposa aux Thébains un tribut dont ils furent affranchis par Héraklès, vainqueur des Orchoméniens. A la guerre de Troie, ceux-ci envoyèrent trente navires. On disait que soixante ans plus tard les Minyens furent renversés et supplantés par les immigrants Béotiens venus de Thessalie. Orchomène fit partie de la confédération béotienne et ne joua plus qu'un rôle secondaire. Il est surtout question de ses grandes fêtes des Charites (Grâces) avec concours de musiciens et de poètes. Gouvernée par le parti aristocratique, elle se soumit aux Perses dans la guerre médique. Lorsque, après la guerre du Péloponèse, la démocratie prévalut à Thèbes, Orchomène devint son ennemie. En 395, elle aida Lysandre au siège d'Haliarte; en 394, les Orchoméniens combattaient dans l'armée lacédémonienne contre les Thébains et les Athéniens à la bataille de Coronée. La paix d'Antalcidas assura son autonomie (387). Mais après la bataille de Leuctres, et malgré l'opposition d'Epaminondas qui retarda cette violence, les Thébains détruisirent Orchomène ; la ville fut brûlée, les hommes égorgés,

les femmes et les enfants vendus comme esclaves (368). Reconstruite durant la guerre sacrée par les Phocéens, qui avaient conquis la Béotie septentrionale, elle fut occupée par Onomarchos, de même que Coronée et Corsiæ. Mais, lorsque Philippe de Macédoine eut terminé la guerre sacrée, Orchomène fut de nouveau détruite sous ses yeux (346). Toutefois, après la bataille de Chéronée, ou plutôt après la prise de Thèbes par Alexandre, elle fut restaurée. Elle disparut à l'époque romaine, désertée comme presque toutes les villes de Grèce. A.-M. B.

BIBL. : K.-O. MÜLLER, *Orchomenos und die Minyer*; Breslau, 1844; 2e éd. — LEAKE, au t. II de *Northern Greece*. — KAMBANIS (en grec), *le Dessèchement du lac Copaïs par les anciens* (avec carte), 1892. Cf. *Bull. corresp. hell.* — PERROT et CHIPIEZ, *Hist. de l'art*. — SCHLIEMANN, *Orchomenos*; Leipzig, 1881.

ORCIER. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Thonon; 790 hab.

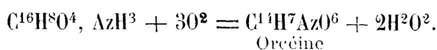
ORCIÈRES. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Alpes, arr. d'Embrun; 1.101 hab.

ORCINAS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Dieulefit; 83 hab.

ORCINE. Form. { Equiv..... $C^{14}H^{4}(H^{2}O^{2})^{2}$. Atom..... $C^{7}H^{6}(OH)^{2}$.

L'orcine est un homologue de la résorcine, une méthylrésorcine, qui possède par conséquent une double fonction phénolique. Elle a été découverte par Robiquet et étudiée surtout par Stenhouse et de Leignes. Sa synthèse a été réalisée par Vogt et Henninger en faisant agir la potasse fondante sur les chlorotoluénosulfates. L'aloès traité par le même réactif donne également de l'orcine. Sous l'influence de l'eau et des alcalis, l'acide *orsellique* (V. ce mot) se décompose en orcine et anhydride carbonique. Certains lichens tinctoriaux, notamment le *Roccella montagnei*, le *Lichen orcina* renferment quelques principes, tels que l'acide *orsellique*, l'acide *lécanorique* (V. ces mots), etc., qui possèdent la propriété de se décomposer sous certaines influences en donnant, entre autres produits, de l'orcine. C'est à ces lichens qu'on s'adresse pour sa préparation, on les traite par un lait de chaux dans des marmites closes chauffées à 150°; la décomposition des principes immédiats se produit et donne de l'orcine et de l'érythrite. Après précipitation de la chaux par un courant d'anhydride carbonique, on évapore et l'on obtient successivement une cristallisation d'orcine et une cristallisation d'érythrite. On purifie l'orcine par une cristallisation dans la benzine où l'érythrite est insoluble. La synthèse de Vogt et Henninger pourrait être appliquée à la préparation de l'orcine.

L'orcine cristallise avec une molécule d'eau en gros prismes rhomboïdaux solubles dans l'eau, l'alcool, l'éther. Elle fond à 56°, perd son eau de cristallisation, se solidifie et ne fond plus qu'à 107°; elle bout à 290°. En sa qualité de diphénol, l'orcine se combine aux bases alcalines et dégage en solutions étendues 8 calories avec la première molécule et 7 calories avec la seconde. Sa solution est précipitée par l'acétate de plomb, le perchlorure de fer colore sa solution en bleu violet. L'orcine rougit à l'air en présence de la lumière; elle s'oxyde rapidement en liqueur alcaline et absorbe l'oxygène de l'air. Le brome donne avec elle un produit cristallisable, l'orcine tribromée, $C^{14}H^{5}Br^{3}O^{4}$, sur la formation duquel on s'appuie pour doser l'orcine contenue dans une solution. L'anhydride phtalique ne donne pas de fluorescéine avec cet homologue de la résorcine. L'action de l'ammoniaque sur l'orcine en présence de l'air est remarquable; il se forme un composé azoté désigné sous le nom d'*orcéine* (V. ce mot). Si l'on opère à l'abri de l'air et en solution éthérée, on obtient un produit d'addition, $C^{14}H^{8}O^{4},AzH^{3}$, très instable, que l'air oxyde aussitôt en formant de l'orcéine :



$$C^{16}H^{8}O^{4}, AzH^{3} + 3O^{2} = \underset{\text{Orcéine}}{C^{14}H^{7}AzO^{6}} + 2H^{2}O^{2}.$$

On reconnait qu'un lichen est susceptible de fournir l'orcine, en le faisant bouillir pendant quelques minutes avec une solution de potasse à 5 %; on décante la solution claire, on y ajoute du chloroforme, puis on chauffe pendant dix minutes. La production d'une fluorescence jaune verte quand on ajoute de l'eau au produit obtenu est caractéristique de la présence de l'orcine. C. M.

BIBL. : ROBIQUET, *Ann. de chim. et de phys.*, 2e série, t. XLII, p. 345; t. LVIII, p. 320. — VOGT et HENNINGER, *ibid.*, 4e série, t. XXVII, p. 129. — STENHOUSE, *Bulletin de la Soc. chim.*, 1869, t. XII, p. 322.

ORCINES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. (N.) de Clermont; 1.615 hab.

ORCIVAL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Rochefort; 638 hab. Eglise romane (mon. hist.) du commencement du XIIe siècle, avec tour octogonale sur le carré du transept; chapiteaux historiés, anciennes portes recouvertes de peaux avec peintures; grilles romanes; ancienne statue de la vierge. Dolmen dit tombeau de la Vierge. Château de Cordès des XVe, XVIe et XVIIe siècles, avec jardins dessinés par Le Nôtre. Vestiges d'une villa romaine dans le bois de Chaumont.

ORCO. Rivière d'Italie, affl. g. du Pô, prov. de Turin, qui descend des Alpes Grées, au S. du Grand-Paradis, par le val de Locana, reçoit la Soana, se divise en plusieurs bras et finit près de Chivasso.

ORCONTE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont; 304 hab.

ORCONTÉ. Rivière du dép. de la *Marne* (V. ce mot, t. XXIII, p. 218).

ORCUS (Myth.). Nom donné par les Romains à l'Hadès grec; il désigne tantôt le monde souterrain des morts, tantôt le dieu qui y règne (V. ENFERS, t. XV, p. 1051).

BIBL. : SPEHER, *Lanx satura*; Amsterdam, 1886.

ORCZY (Lörincz-Laurent, baron de), général et poète hongrois, né en 1718, mort en 1789. Il se distingua pendant la guerre de Sept Ans et recruta à ses frais un régiment de hussards dont il devint le chef. En 1764, il quitta le service militaire avec le rang de général, devint préfet du comitat d'Abauj et se retira en 1784. Orczy, poète, est une des figures les plus marquantes de l'école dite *française*, qui, sous la conduite de Bessenyei, a préparé le renouveau de la littérature nationale. Orczy, plus âgé que les autres membres de ce groupe littéraire, leur prodigua des conseils, mais lui-même ne permit de publier ses vers que deux ans avant sa mort. Le recueil, où le philologue Révai a réuni les poésies d'Orczy avec celles de son ami Barcsay (*Két nagyságos elménck Költeményes szüleményei*), nous montre en Orczy un poète aimable, sans beaucoup d'envergure, mais qui a appris de ses modèles français le bon sens, la raillerie légère et la haine du fanatisme et de l'intolérance. Le patriotisme inspire à Orczy de nombreux traits satiriques contre les mœurs et l'imitation de la société viennoise. Rousseau lui a appris le culte de la nature dont il est le poète le plus éloquent de tout son groupe. Orczy a beaucoup de sympathie pour le paysan, le seul qui, à cette époque, représentait l'élément national, pur de tout mélange. La poésie : *Aux pauvres paysans*, imitée de Delille, est un de ses meilleurs morceaux lyriques. J. KONT.

BIBL. : ARANY, dans *Prózai dolgozatok* (Œuvres en prose, pp. 280-296) — BALLAGI, *A magy. Kir. testörség történcte*; Budapest, 1872.

ORDA. Chef de la horde blanche (V. HORDE D'OR).

ORDALIE (V. EPREUVE, t. XVI, p. 127).

ORDAN-LARROQUE. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Jegun; 845 hab.

ORDELAFFI. Nom d'une famille italienne qui donna des souverains à la Romagne et de grands capitaines à l'Italie. Les plus illustres membres de cette famille sont les trois frères *Scarpetta*, *Pino* et *Bartolomeo*, partisans des Gibelins, et qui combattirent contre Gênes, Florence, Lucques et le pape, de 1272 à 1296. Après avoir secoué le joug romain, ils gouvernèrent Forli jusqu'en 1310, époque de la cession de la Romagne à Robert de Naples par Clément V.

Francesco Ordelaffi eut de violents démêlés avec Clé-

ment VI, qui l'excommunia et publia une croisade contre lui. Après avoir longtemps lutté avec le concours de sa femme Marzia de'Ubaldini, à qui il avait confié la défense de son château, il dut se rendre sans conditions le 4 juil. 1359.

Enfin *Pino* et *Cecco*, neveux du précédent, furent d'abord chefs de *condottieri*. Cecco se mit plus tard au service de la république de Venise. Pino, reconnu seigneur de Forli par Paul II (1466), embellit cette ville, y attira les poètes et les artistes et s'associa son fils illégitime, Sinibaldo. Après la mort de Pino, Sinibaldo fut attaqué par deux de ses cousins. *Geronimo* Riario, neveu de Sixte IV, profita de cette guerre pour chasser tous les Ordelaffi et s'emparer du pouvoir. Ils se retirèrent à Venise dont ils devinrent citoyens. A. Jeanroy.

Bibl. : Poggio Bracciolino, *Hist.*, lib. V. — Sismondi, *Histoire des républiques italiennes.*

ORDENER (Michel), général français, né à Saint-Avold (Alsace-Lorraine) le 2 sept. 1755, mort à Compiègne le 30 août 1811. D'une famille peu fortunée, il reçut une éducation très incomplète, s'enrôla à dix-huit ans dans la légion de Condé, passa peu après aux dragons de Boufflers et conquit lentement ses premiers galons : brigadier en 1776, maréchal des logis en 1783, adjudant en 1787. Rallié à la Révolution, il en fit toutes les campagnes et eut dès lors un avancement des plus rapides : sous-lieutenant en 1792, il était l'année suivante capitaine et, en 1796, Bonaparte lui conférait, sur le champ de bataille, le grade de chef de brigade (colonel). Devenu, après le 18 brumaire, commandant de la cavalerie de la garde consulaire, puis général de brigade (1803), il reçut mission, le 11 mars 1804, d'aller arrêter à Ettenheim le duc d'*Enghien* (V. ce nom) et l'amena à Strasbourg ; mais il n'eut aucune part à son exécution. En 1805, il passa à la Grande Armée, se signala à Austerlitz et, trois semaines après, le 25 déc., fut promu général de division. Mais il était couvert de blessures et très affaibli. Appelé le 19 mai 1806 au Sénat, il prit sa retraite quelques mois après et reçut en 1808, avec le titre de comte, les charges de premier écuyer de l'impératrice et de gouverneur du palais de Compiègne. Il mourut dans cette résidence et fut inhumé au Panthéon.

ORDENER (Michel), général français, fils du précédent, né à Huningue (Alsace-Lorraine) le 3 avr. 1787, mort à Paris le 22 nov. 1862. Il s'engagea à quinze ans au 11ᵉ chasseurs à cheval, fut admis presque aussitôt à l'Ecole d'application de Metz et, à la fin de l'année suivante (1803), entra comme sous-lieutenant au 24ᵉ dragons. Aide de camp de son père, puis du général Duroc, il fit avec eux les campagnes de Pologne, d'Espagne, du Portugal, et, comme chef d'escadron (1809), celles de Russie et de Saxe. En 1812, il fut promu colonel, reçut le commandement du 30ᵉ dragons, et eut, à sa tête, une part active à la bataille de Waterloo. Mis en demi-solde par la Restauration, il ne reprit du service qu'après la révolution de Juillet, fut nommé en 1831 maréchal de camp, en 1846 lieutenant-général, et commanda successivement la 19ᵉ division à Bourges, la 16ᵉ à Caen. Appelé le 26 janv. 1862 au Sénat, il passa peu après dans le cadre de réserve.

ORDERIC Vital, historien anglo-normand, né le 16 fév. 1075, mort vers 1141. Son père, Odelerius d'Orléans, avait pris part à la conquête de l'Angleterre par les Normands, et obtenu un domaine près de Shrewsbury ; Orderic commença ses études à l'école de Shrewsbury ; puis son père, qui le destinait à la vie ecclésiastique, l'envoya dès 1085 en Normandie, au fameux monastère de Saint-Evroul, où il fut reçu moine la même année, le 21 oct., jour de la fête de saint Vital. Il porta dès lors le nom de Vital ; mais lorsque dans ses écrits il parle de lui-même, il ajoute fréquemment à ce nom le titre d'*Angligena*, comme pour manifester d'un mot la douleur qu'il avait éprouvée en quittant l'Angleterre, où il ne fit plus désormais que de courts voyages. Son *Histoire ecclésiastique*, qu'il commença à rédiger vers 1123 et qu'il termina en 1141, se ressent de l'affection qu'il garda toujours pour son pays natal. Cette compilation, qui prétend contenir les annales du monde depuis la prédication de l'Evangile, est intéressante surtout pour l'histoire anglo-normande. D'ailleurs, Orderic Vital eut sur les guerres de Guillaume le Conquérant et de ses fils de bonnes sources d'informations : l'abbaye de Saint-Evroul comptait parmi ses moines d'anciens chevaliers qui avaient pris part à ces campagnes, et elle était, pour ses intérêts matériels, en rapports constants avec l'Angleterre. L'œuvre d'Orderic est remarquable aussi par les renseignements qu'elle nous donne sur les mœurs du temps. C'est malheureusement un fatras de faits présentés sans aucun art et qui ne sont pas toujours authentiques. Ch. Petit-Dutaillis.

Bibl. : Léopold Delisle, *Notice sur Orderic Vital*, au t. V de : *Orderici Vitalis Historiæ ecclesiasticæ libri tredecim* ; Paris, 1838-55, 5 vol. in-8, éd. Aug. Le Prévost (*Soc. Hist. France*).

ORDIARP. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. de Mauléon, sur le gave du même nom, affl. du Saison ; 831 hab. Source minérale au quartier de Garraïbie. Ordiarp, qui faisait partie du vic de Peyriède, était au moyen âge le siège d'une commanderie et d'un hôpital dépendant du monastère espagnol de Roncevaux jusqu'en 1592, époque où ils passèrent aux mains d'Arnaud de Maytie, évêque d'Oloron ; de Henri IV à Louis XV, la commanderie devint un perpétuel sujet de représailles durant les guerres de France et d'Espagne, et depuis 1712 les évêques de Bayonne en revendiquèrent la propriété pendant plus de cinquante ans. H. C.

Bibl. : Abbé Dubarat, *la Commanderie et l'Hôpital d'Ordiarp* ; Pau, 1887, in-8

ORDINAIRE. I. Droit canon. — Ce mot, fréquemment employé par les canonistes, désigne les supérieurs en possession d'une juridiction conforme à l'organisation normale de l'Eglise. En règle générale, il s'applique, dans chaque diocèse, à l'évêque et à ceux qui exercent la juridiction en son nom ou par délégation de ses droits. Cependant on admet que d'autres peuvent avoir, par privilège ou par coutume, une juridiction *ordinaire*, le mot comportant dans ces cas la signification spéciale que présente la matière à laquelle on l'applique. Les ultramontains appellent le pape l'*Ordinaire des Ordinaires*. Cette qualification recevait en France beaucoup de limitations. — Pour notions complémentaires, V. Exemption, t. XVI. E.-H. V.

II. Administration militaire. — Ordinaire de la troupe. — On appelle *ordinaire* la réunion des caporaux et soldats d'une même compagnie, vivant en commun au moyen de prestations qui leur sont allouées individuellement. L'institution remonte au milieu du xviiiᵉ siècle (ord. des 20 mars 1764, 1ᵉʳ janv. et 1ᵉʳ nov. 1766, 25 mars 1776) ; mais elle a subi, jusqu'à la Révolution, plusieurs modifications. Depuis elle a très peu varié. C'est le capitaine qui dirige l'ordinaire et le plus ancien lieutenant qui en surveille les détails. Ses principales ressources sont : un prélèvement sur la solde (0 fr. 23 par jour dans l'infanterie), qui réduit celle-ci, pour le simple soldat, au sou de poche (V. Solde) ; l'indemnité représentative de la ration quotidienne de 300 gr. de viande fraîche (26 à 35 centim. par jour suivant la garnison et le cours moyen) ; un versement de 0 fr. 02 par jour imposé aux sous-officiers et aux hommes ne vivant pas à l'ordinaire pour le café du matin et la participation à certaines dépenses générales ; l'indemnité représentative de la ration hygiénique d'eau-de-vie ; les indemnités accordées dans des circonstances particulières. Elles s'augmentent par l'exploitation de jardins potagers dans les fossés des forts, par le produit de la vente des eaux grasses, par les économies réalisées sur la nourriture des permissionnaires de la journée, par les centimes de poche des caporaux et soldats punis de prison, etc. Elles doivent pourvoir : 1° à l'achat de toutes les denrées autres que le pain de munition et la moitié du café et du sucre, lesquels sont fournis en nature et à titre gratuit (pain de soupe, viande, légumes, graisse, sel, épices, complé-

ment de café et de sucre, etc.); 2° à l'achat des divers ingrédients de propreté et d'éclairage (cirage, encaustique, balais, lampes, huile, etc.); 3° aux dépenses du blanchissage. Dans les compagnies isolées, les achats de vivres sont faits par le capitaine. Quand plusieurs compagnies sont réunies, c'est la *commission des ordinaires* qui y procède; instituée en 1861, elle se compose, dans un régiment, d'un chef de bataillon, de quatre capitaines et d'un lieutenant secrétaire, secondé par un sous-officier; elle délivre les différentes denrées aux capitaines au prix coûtant et contre des bons signés par eux. La préparation des aliments est faite, dans chaque compagnie, par les *cuisiniers* (V. Cuisine), sous la surveillance du *caporal d'ordinaire*, qui assiste en outre aux distributions (V. Caporal). Les dépenses et recettes journalières sont inscrites sur le *livret d'ordinaire*, chaque jour de prêt, par le sergent-major, puis vérifié tant par le lieutenant que par la commission des ordinaires; l'excédent des recettes sur les dépenses constitue le fonds d'économie ou *boni* de la compagnie. En principe, tous les caporaux ou soldats doivent vivre à l'ordinaire; en peuvent être dispensés les convalescents, les ordonnances d'officiers, les hommes mariés, les garçons de cantine, etc.; ils reçoivent alors leur solde sans retenue (*prêt franc*) et l'indemnité représentative de viande. En campagne, les ordinaires fonctionnent d'après les mêmes règles, et les écritures sont à peu près les mêmes (carnet d'ordinaire), mais les hommes touchent en nature et à titre gratuit, non seulement la viande, mais des rations de légumes, vin, etc., plus ou moins fortes (V. Vivres); les ordinaires achètent le reste (condiments, complément de légumes, pain de soupe, etc.) par l'entremise de l'officier d'approvisionnement ou directement; la cuisson des aliments se fait en général, par escouade.

ORDINAIRE (Dionys), homme politique français, né à Jougne (Doubs) le 10 juin 1826, mort à Paris le 15 oct. 1896. Elève de l'Ecole normale supérieure (1848), agrégé des lettres (1856), il professa aux lycées d'Amiens et de Versailles, fut secrétaire particulier de ChallemelLacour, préfet du Rhône (1870), collaborateur de la *République française* et rédacteur en chef de la *Petite République;* il fut élu député de Pontarlier à l'élection partielle du 28 déc. 1880 et constamment réélu. C'était un des hommes les plus aimés du parti gambettiste.

Son fils, *Maurice*, né à Saint-Quentin le 7 févr. 1862, docteur en droit, a été élu député de Pontarlier le 22 mai 1898 et appartient au parti progressiste. Il est secrétaire de la Chambre.

ORDINAIRE (Marcel), paysagiste français contemporain, né dans le Doubs, à Maizières, près d'Ornans. Il a été l'élève de Courbet et de Français et a débuté au Salon de 1868 avec le *Ruisseau de Selegthal* (Doubs). Il a peint de nombreux paysages en Franche-Comté où il vit.

ORDINATION. Acte par lequel on confère les ordres ecclésiastiques. Les formes et les effets de l'ordination sont indiqués pour les *ordres mineurs* aux noms de ces ordres, pour les *ordres majeurs* ou *sacrés* au mot Sacerdoce.

ORDINAUX (V. Nombre).

ORDIZAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Bagnères-de-Bigorre; 427 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

ORDONEZ de Cevallos (V. Cevallos).

ORDONEZ de Montalvo (Garcia) (V. Montalvo).

ORDONNAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Lesparre; 508 hab.

ORDONNANCE. I. Ancien droit. — Ordonnances royales. — Observons d'abord, au sujet de cette locution, que l'on disait « ordonnances royaux » dans l'ancienne langue, où les adjectifs dérivés des adjectifs latins en *is*, tel *regalis*, avaient les deux genres semblables tout comme en latin. Au xviiie siècle, toutefois, cette façon de parler était jugée archaïque, et l'on disait plus volontiers « ordonnances du roi ». On entend aujourd'hui par ordonnances royales les actes législatifs des Capétiens. Ce sont les actes publics émanés des rois de France de la troisième race avec un caractère de portée générale : à la différence de ceux qui ont simplement un caractère individuel, comme les concessions de privilèges. Le terme d'ordonnance (*ordinatio*, *ordinacion*, *ordenance*, *ordrenance*, *ordonance*) a succédé, du xiiie au xive siècle, aux vocables de *statutum*, *constitutio*, *stabilimentum*, *establissement*, et a toujours conservé, depuis, le sens général que nous venons d'indiquer. Mais, à côté de cette signification, on lui en attribue une plus spéciale, à la fin de notre ancien droit. On distingue alors des *ordonnances* proprement dites les *édits* et les *déclarations*. La déclaration est une ordonnance par laquelle le roi explique, réforme ou révoque une ordonnance précédente. L'édit est une ordonnance que le roi publie de de son propre mouvement. L'ordonnance proprement dite est rendue sur vœux des particuliers ou remontrances des magistrats; aussi sa teneur est-elle généralement plus complexe que celle d'un édit. Cette terminologie, au reste, n'a rien d'absolu : de Ferrière note, par exemple, que « le règlement pour les baillis et sénéchaux, donné à Crémieu le 19 juin 1539, est rédigé en forme de déclaration et porte le nom d'édit de Crémieu. » Ajoutons que, parmi les ordonnances à proprement parler, certaines, plus importantes, plus immuables que les autres, ont reçu le nom de *loi* ou celui de *pragmatique sanction*. En revanche, le mot *Code*, appliqué à d'autres grandes ordonnances du xviie siècle, n'entra jamais dans la terminologie officielle des actes royaux.

A partir d'une certaine époque, les ordonnances royales se présentent sous la forme de lettres patentes de la grande chancellerie. Elles sont expédiées en parchemin, ouvertes au nom de l'autorité du roi, signées de celui-ci, contresignées du chancelier ou d'un secrétaire d'Etat, et parfois d'autres personnages. Elles sont enfin scellées du grand sceau, de cire jaune et sur double queue de parchemin pour les déclarations, de cire verte et sur lacs de soie rouge et verte pour les ordonnances proprement dites et les édits. La cire verte indiquait un acte perpétuel et irrévocable de sa nature. Dans le corps de l'acte on distingue d'abord le préambule, qui comprend une formule de début, des considérants, les titres royaux, l'attribution ou le salut et les formules de notification. Les édits et ordonnances étaient notifiés « à tous présents et à venir », et les déclarations, « à tous ceux qui ces présentes lettres verront ». Vient ensuite l'objet de l'acte. A la fin se placent les formules de ratification ou de validation, la mention des souscriptions, celle du lieu, celle de la date. Les déclarations sont datées des jour, mois et année; les édits et ordonnances, des mois et année seulement. Les ordonnances royales portent souvent, dans la langue, le nom du lieu où elles ont été rendues : mais cette habitude est loin d'être constante (V. *infrà*). — Mentionnons enfin, à propos des formalités, l'enregistrement et la publication des ordonnances par les Cours souveraines, et, concurremment, dans certains pays, par les Etats provinciaux. Cette formalité, constante à la fin du xive siècle, est devenue la base du droit de vérification au fond et de remontrances que les parlements se sont ensuite arrogés.

L'étude de l'objet et de la confection des ordonnances et la mention des plus importants d'entre ces actes se rattachent à l'historique de notre sujet; et cet historique est lié lui-même à l'histoire du développement de l'autorité royale. Jusqu'à la fin du xiie siècle, les actes émanés des Capétiens avec un certain caractère de généralité sont exceptionnels. Les derniers Carolingiens n'ont légué à leurs successeurs qu'un pouvoir nominatif, dont l'exercice se heurte à la conception féodale de la société. Dans cette conception, le pouvoir législatif est démembré comme les autres attributs de la souveraineté. Chaque seigneur ne peut « mettre ban » qu'en sa terre. Il n'y a point de rela-

tion directe entre suzerain et arrière-vassal, entre le roi et l'ensemble de ses sujets. Au surplus, l'autorité royale cesse de se manifester, même dans le territoire d'obédience qui lui est directement soumis, par des lois véritables, statuant à l'égard de tous et à toujours. Il faut arriver à Louis VII pour voir reparaître la tradition des capitulaires. Le grand recueil des ordonnances royales contient à la vérité un document d'intérêt général daté de 1080, et intitulé « fragment d'une ordonnance de Philippe I touchant les ecclésiastiques »; mais ce n'est qu'un extrait du concile de Lillebonne. L'Eglise seule, à cette époque, continue à légiférer pour son compte; par ailleurs, droit public et droit privé ne sont régis que par la coutume ou le privilège. Enfin l'on mentionne, en 1144, une ordonnance royale relative aux juifs. Nous ne pouvons vérifier cette indication faute de texte, les archives royales ayant été perdues au combat de Bellefoge. La première ordonnance dont la teneur nous reste est la *constitution de Soissons* de 1155, relative à la paix publique. Elle a été rendue dans un *concilium celebre*, à la demande du clergé, et, pour lui donner une portée générale, il a fallu, conformément aux principes féodaux, le consentement des hauts barons présents, lesquels ont juré de l'observer. L'*établissement des fiefs*, ou règlement sur les successions féodales, de 1209, offre le même caractère. Cependant avec Philippe-Auguste l'autorité royale se réveille, en matière législative comme ailleurs. Son développement au XIIIe siècle est constant et rapide. Deux ordonnances, de nov. 1223 et déc. 1230, s'imposent même aux vassaux qui n'y ont point adhéré. Le roi se voit attribuer, comme suzerain général par les feudistes, comme prince par les légistes, comme représentant de l'intérêt commun par les canonistes, la suprême capacité en matière de règlements. Il en profite largement dès Louis IX. Parmi les ordonnances de celui-ci, notons celles qui figurent en tête du recueil dit *Etablissements de saint Louis*, et qui ont trait à la procédure de la prévôté de Paris et à la preuve par témoins. Quant à la pragmatique sanction attribuée au même roi, elle est probablement apocryphe. Sous Philippe III, nous relevons, en date de 1279, la première des ordonnances somptuaires. — Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, l'intervention des vassaux, jadis capitale, passe au rang de simple consultation. Cette consultation même se restreint de plus en plus, en thèse générale, au conseil du roi. On ne put toutefois dépouiller les titulaires de grands fiefs de leurs attributions législatives. Ils les conservèrent jusqu'au bout dans l'étendue de leur domaine.

Avec Philippe IV, la législation royale prend une véritable importance. On rappelle, à côté de ses fameuses ordonnances monétaires, celles de 1302 sur l'administration de la justice et de 1311 contre l'usure. Plus tard, viennent l'ordonnance de 1315 sur l'abolition de la servitude, celle de nov. 1318 sur l'organisation du Parlement. Puis une ordonnance de févr. 1318 ouvre l'importante série des ordonnances générales, inspirées par les Etats, et touchant chacune, dans un esprit réformateur, aux matières les plus variées. La série se continue par les ordonnances de 1355, 1356, 1358 sur l'administration du royaume; par l'*ordonnance cabochienne* de mai 1413, par celle de févr. 1435 sur les finances, par celle de mars 1498 sur les réformes judiciaires et par les grandes ordonnances du XVIe siècle, que nous étudierons tout à l'heure. — Entre temps, la royauté prenait aussi d'elle-même d'importantes mesures: tels l'*édit* ou *loi* de nov. 1439 sur l'établissement d'une force militaire permanente et la levée des aides, l'*ordonnance de Montil-lez-Tours* (avr. 1453) sur la rédaction officielle des coutumes et la réforme de la justice, l'ordonnance de juil. 1493 sur la justice. Dès la fin du XIVe siècle, Bouteillier reconnaissait au roi la capacité législative sans conditions ni limites.

Il n'en était toutefois ainsi qu'en théorie. Le pouvoir législatif du roi, que nous verrons se développer jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ne fut jamais complètement exempt de restrictions quant à son exercice. Outre l'indépendance de fait des hauts barons, que nous avons signalée, nous aurons lieu d'examiner successivement l'obstacle qui pouvait résulter de l'intervention des Etats ou de celle du Parlement, voire de l'opinion publique ou de la simple routine. Pour le moment, signalons l'importante réserve qu'en matière de droit privé, la coutume imposait au souverain, institué pour assurer son maintien plutôt que pour la modifier. Nous voyons bien, à la vérité, aux XVe et XVIe siècles, la royauté intervenir dans la rédaction des coutumes et dans leur revision. Mais la nécessité d'un assentiment collectif s'y manifeste auprès d'elle, et l'on peut dire qu'avant le XVIIIe siècle elle ne tenta pas de faire œuvre générale, à elle seule, en ces matières. Les quelques exceptions que l'on rencontre au principe (*édit des secondes noces* de juil. 1560, *édit des mères* de mai 1567...) doivent être citées comme le confirmant.

L'administration, la police, la justice, voilà la véritable sphère de l'activité du roi, gardien suprême de la paix dans son royaume. Ici, l'œuvre législative du XVIe siècle fut considérable. C'est d'abord la célèbre *ordonnance de Villers-Cotterets* (août 1539), œuvre du chancelier Poyet, sur le fait de la justice et l'abréviation des procès; entre autres choses, elle réglementait l'enregistrement des actes judiciaires, des baptêmes et sépultures, des donations. Ce sont: l'*édit des petites dates* (juin 1550), à l'adresse des résignations de bénéfices *in favorem*; l'*édit des présidiaux* (janv. 1551); l'édit de févr. 1556 contre les mariages clandestins; la série des *édits de pacification*, dont le premier date de janv. 1561, et dont le plus célèbre est l'*édit de Nantes*, d'avr. 1598; l'ordonnance de févr. 1566, relative à l'inaliénabilité du domaine de la couronne. Ce sont aussi les trois grandes ordonnances rédigées par le chancelier de l'Hospital, sur les cahiers de doléances des Etats: l'*ordonnance d'Orléans* (janv. 1560); l'ordonnance de janv. 1564, dite *édit du Roussillon* du fait d'une déclaration qui y fut annexée: cette ordonnance fixa le début de l'année au 1er janvier; l'*ordonnance de Moulins* (févr. 1566), qui supprima les justices municipales, reconnut l'hypothèque judiciaire et exigea la preuve littérale en tout contrat excédant la valeur de 100 livres. Vient enfin l'*ordonnance de Blois* (mai 1579), rendue à Paris, mais sur les vœux des Etats de Blois: elle est surtout relative à la justice, comme toutes les grandes ordonnances précédentes; on y retrouve l'organisation de notre ministère public.

Ces Etats de Blois allèrent jusqu'à réclamer le partage du pouvoir législatif. Avant Charles VII, le vote des Etats avait été nécessaire à la levée des aides pour le roi. Les Etats du XVIe siècle soutinrent que leur adhésion était du moins nécessaire pour augmenter l'impôt. Puissants sous Henri III, ils demandèrent même que toute disposition unanimement adoptée par les trois ordres eût force de loi. Ils n'obtinrent seulement pas que les ordonnances tirées de leurs cahiers fussent soustraites à l'enregistrement des parlements, et avec eux prend fin le rôle effectif joué par les Etats dans la confection des ordonnances royales.

Un nouveau but s'offrait d'ailleurs à l'activité du pouvoir central. Les matériaux juridiques abondaient, mais l'édifice restait à construire. Les Etats de 1579 et ceux de 1614 s'étaient plaints de la confusion qui existait dans le droit des ordonnances et avaient réclamé une codification officielle. Une tentative incomplète eut lieu sur l'initiative du chancelier Michel de Marillac: ce fut la grande ordonnance de janv. 1629, dite *Code Marillac* ou *Code Michau*. Les parlements lui firent échec. A Louis XIV et à Colbert était réservé de poursuivre cette œuvre. La première de leurs grandes ordonnances est celle d'avr. 1667, dite *Code Louis*, sur la procédure civile et l'administration de la preuve. Le travail avait été commencé à la fin de 1665, sous la direction du chancelier Séguier, par des

conseillers d'État, assistés de praticiens et munis d'observations fournies par les parlements de province. Celui de Paris avait été tenu à l'écart, et pour cause, l'ordonnance en question devant porter atteinte au droit de remontrances. Ce droit, que les parlements s'attribuaient depuis le xve siècle environ, consistait à discuter au fond l'ordonnance royale avant de l'enregistrer, et à remplacer au besoin tout ou partie de l'enregistrement par des remontrances au roi ou un projet d'amendement. L'autorité royale hésitant à employer la contrainte des lettres de jussion ou des lits de justice, il n'était pas rare que des parlements fissent échec aux réformes proposées : l'édit de 1606, sur l'abrogation du sénatus-consulte Velléien dans les pays de droit écrit, et l'ordonnance de 1629 en étaient des exemples. Colbert voulut faire cesser cet état de choses. Mais le premier président Lamoignon, qui, de son côté, travaillait à l'unification du droit, put entrer avec d'autres magistrats dans la commission qui rédigeait l'ordonnance, et atténuer la rigueur du projet. L'ordonnance de 1667 fut complétée par celles d'août 1669 sur les évocations et de mars 1673 sur les frais de justice. Enfin, en févr. 1673, un édit supprima le droit de remontrances par l'exigence de l'enregistrement préalable. Ce fut l'origine d'une lutte qui se prolongea, avec des alternatives diverses, durant tout le xviiie siècle, entre la royauté et les parlements. — Les autres grandes ordonnances de Louis XIV sont : celle d'août 1669 sur les eaux et forêts ; celle d'août 1670, dite *Code criminel*, dans la discussion et l'amendement de laquelle Lamoignon et Talon jouèrent un grand rôle ; l'*ordonnance du commerce* (terrestre) de mars 1673, dite *Code Marchand*, œuvre favorite de Colbert, et qui porta aussi le surnom de *Code Savary*, du nom du commerçant qui la rédigea ; l'*ordonnance de la marine* (marchande) d'août 1681 ; l'édit de mars 1685 sur la police de nos colonies américaines (*Code noir*) ; l'ordonnance d'avr. 1689 sur la marine de guerre.

Parmi les ordonnances de moindre importance rendues au xviie siècle, citons un édit de déc. 1607 sur la voirie et le dessèchement des marais ; un autre de décembre 1604, établissant la Paulette ; celui de déc. 1656 sur les tontines; celui d'avr. 1667 sur l'administration des biens communaux; la déclaration de févr. 1673 quant au droit de régale ; la révocation de l'édit de Nantes (oct. 1685); l'édit de mars 1697 sur le consentement des parents au mariage. Ce dernier renouvelait des dispositions édictées par l'ordonnance de Blois : telle était la force de la coutume, qu'elle arrivait en fait à abroger les lois positives. La routine ou le mauvais vouloir étaient donc de sérieux obstacles à l'exercice du pouvoir législatif. A chaque instant, des ordonnances rappellent les tribunaux au respect des règlements. Un édit de mars 1673, établissant la publicité des hypothèques, dut être révoqué dès 1674, sur l'opposition de la noblesse ; et, cent ans plus tard, l'édit de juin 1771 dut se borner à organiser la purge, par l'établissement de conservateurs des hypothèques.

Malgré tout, à cette époque, la législation royale est passée au premier plan. Aussi voyons-nous le chancelier Daguesseau, s'inspirant de l'exemple de Colbert, s'attacher à la codification des matières comprises aujourd'hui dans notre code civil et restées jusqu'alors, en général, du domaine de la coutume. Son œuvre, volontairement fragmentaire, et à laquelle tous les parlements de France furent appelés à concourir, comprend les trois grandes ordonnances de févr. 1731 sur les donations, d'août 1735 sur les testaments, d'août 1747 sur les substitutions. Nommons encore l'édit d'août 1729, relatif à la succession des mères; la déclaration du 17 févr. 1731 sur l'insinuation, et celle du 9 avr. 1736 sur le tenue des registres d'état civil ; la remarquable ordonnance de juil. 1737, concernant le faux principal et le faux incident et la reconnaissance des écritures et signatures en matière criminelle ; le règlement du conseil de juin 1738, qui organisait le recours en cassation ; l'édit d'août 1749, relatif aux biens de mainmorte.

Le xviiie siècle se clôt par la série des ordonnances politiques : édits de févr. 1776, supprimant, l'un les corvées, l'autre les jurandes et maîtrises; édit d'août 1779 sur le servage ; déclaration du 24 août 1780 et édit de mai 1788 abolissant la question préparatoire et la question préalable ; édit de nov. 1787 sur les protestants ; édit de juin 1787 sur les assemblées municipales et provinciales ; édit de mai 1788 abolissant les tribunaux d'exception ; règlement de janv. 1789 sur les élections aux Etats généraux, etc.

Les recueils d'ordonnances des rois Capétiens, — tables, abrégés, compilations, collections complètes, — sont nombreux aux xviie et xviiie siècles. Citons, après le Code Henri III de Brisson (1587), le Code Henri IV de Cormier, le Code Louis XIII de Corbin, les compilations de Fontanon (1611), de Guesnois (1660), de Blanchard (éd. de 1715), de Néron et Girard (1720) ; enfin, le grand recueil des *Ordonnances des roys de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique*. Cette vaste publication fut commencée en 1722, sous le patronage des chanceliers de France, par de Laurière, qui avait publié en 1706 une table chronologique des ordonnances jusqu'à l'an 1400. Elle a été continuée dans notre siècle sous le patronage de l'Académie des inscriptions, et comprend actuellement 21 vol. in-fol., plus 2 vol. de tables et 1 vol. de supplément (très rare). Elle s'arrête au règne de François Ier (1514). La plupart des volumes portent en tête des essais d'histoire du droit, sur les matières qui font principalement l'objet des ordonnances publiées. Ces notices sont encore à consulter sur nombre de points. Aucune ne traite des actes dits ordonnances en eux-mêmes. Cette lacune a nui à l'œuvre : faute de définition rigoureuse, les rédacteurs ont inséré dans leur travail de simples chartes d'intérêt particulier. Par ailleurs, le recueil est insuffisant et ne fait pas oublier les collections qui l'ont précédé, notamment celles de Fontanon et de Néron. La collection Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises* de l'an 420 à 1789, éditée de 1827 à 1833, est commode, mais ne dispense pas de recourir aux anciens recueils. En dernier lieu, l'Académie des sciences morales et politiques s'est chargée de continuer le grand recueil des ordonnances. Elle a publié, comme préface, le catalogue des actes de François Ier. A. Lefas.

II. Procédure. — Décision d'un seul juge sur une demande qu'une partie lui soumet par requête, soit pour être autorisée à faire certains actes, soit pour être dispensée de certaines formalités. En principe, ces sortes de requêtes sont présentées au président du tribunal civil ou au magistrat qui le remplace, et, dans certains cas, au juge commis par le tribunal pour suivre une procédure déterminée. Il n'est pas possible de donner une énumération complète de tous les cas où la loi permet ainsi au juge de rendre des ordonnances : nous citerons seulement à titre d'exemples : le remplacement du juge rapporteur, en matière de délibéré; l'injonction à un avoué de rétablir des pièces communiquées; l'autorisation de procéder à une saisie-revendication; la permission de délivrer copie d'un acte non enregistré ; ou une seconde grosse ; l'autorisation d'assigner en séparation de corps ; la communication au ministère public de certaines procédures; l'indication des jour et heure où une levée de scellés sera faite; l'exécution d'un jugement arbitral; l'autorisation d'assigner à bref délai, etc., etc. D'ailleurs, on admet, d'une manière générale, que le président du tribunal peut rendre des ordonnances sur requête non seulement dans les cas formellement indiqués par la loi, mais encore chaque fois qu'il y a urgence, sauf, s'il s'agit d'une mesure contentieuse, à réserver à la partie absente le droit de lui en référer, en cas de difficulté : ainsi, et quoique la loi ne prévoie pas cette hypothèse, il est certain que le président peut rendre une ordonnance autorisant un mari à faire

réintégrer par sa femme le domicile conjugal ou prescrivant au mari d'y recevoir sa femme; de même encore il peut nommer par ordonnance un séquestre, un administrateur provisoire, un expert ou un traducteur, etc.

La procédure à suivre pour obtenir une ordonnance est des plus simples : elle se réduit à faire présenter par un avoué une requête sur papier timbré, exposant la demande et la justifiant. Le président examine la requête, entend s'il est besoin la partie ou son avoué, et rend, à la suite de la requête, une ordonnance qui peut, ou bien repousser purement et simplement la demande, ou bien y faire droit, en tout ou en partie. En principe, les ordonnances sont motivées, elles sont rendues à l'audience ou dans le cabinet du juge, ou même, en cas d'extrême urgence, en son hôtel particulier : dans cette dernière hypothèse, on admet généralement que, ni la présence ni la signature du greffier ne sont indispensables. Dans tout autre cas, notamment quand la mesure prescrite ou autorisée par le juge n'est pas exécutoire de suite, mais seulement sur l'ordonnance du juge préalablement déposée au greffe, la signature du greffier devient indispensable.

Les ordonnances du président sont exécutoires par les mêmes moyens que les jugements proprement dits, notamment par tous les modes de saisie, saisie-immobilière, mobilière, saisie-arrêt, saisie des fruits, etc.

Certains textes accordent à la partie contre laquelle une ordonnance a été rendue le droit de former une opposition ou d'interjeter appel devant la cour; en dehors de ces cas exceptionnels où la loi tranche elle-même la difficulté, la question de savoir si les ordonnances rendues sur requêtes sont ou non susceptibles de recours est très controversée; quoi qu'il en soit, il demeure certain que, nonobstant ces ordonnances, les parties conservent toujours le droit de saisir les juridictions ordinaires, tribunal civil, et plus tard cour d'appel, pour faire rapporter par elles les décisions du président.

On appelle plus spécialement *ordonnances d'exequatur* celles qui ont pour but de donner la force exécutoire à une sentence : ainsi, la décision des arbitres ne peut être mise à exécution qu'autant qu'elle a été homologuée par une ordonnance d'exequatur (V. aussi Référé).

P. Girodon.

III. Droit criminel. — Ordonnance de police. — Les règlements émanés du préfet de police ont conservé la dénomination d'*ordonnances de police;* mais ce sont en réalité de simples arrêtés, qui ne diffèrent en rien, comme autorité et comme sanction, de ceux pris par les autres préfets et par les maires en vertu de leurs pouvoirs de police (V. Arrêté, Contravention, Police, Préfet).

IV. Histoire.— Compagnies d'ordonnance (V. Compagnie, t. XII, p. 155).

V. Architecture. — Ce mot, quoique quelque peu synonyme des mots disposition et distribution, ne doit pas, suivant la distinction que Vitruve (I, ch. ii) s'est efforcé d'établir entre eux, être confondu avec eux : il exprime d'une façon plus générale la composition d'ensemble d'un édifice, ses grandes masses, les rapports qui y existent entre les pleins et les vides et le parti général de la décoration architectonique. Le mot ordonnance sert aussi à désigner la nature de l'*ordre* (V. ce mot) choisi pour décorer les façades ou les grands motifs d'architecture d'un édifice : c'est ainsi que l'on dit une ordonnance *dorique*, une ordonnance *corinthienne*, quand un édifice est décoré de colonnes doriques ou corinthiennes ; on dit même qu'un édifice est de telle ou telle ordonnance, suivant que ses proportions ou sa décoration rappellent les proportions ou l'ornementation qui caractérisent tel ou tel ordre d'architecture. Enfin, on emploie encore ce mot ordonnance en l'appliquant, surtout quand il s'agit de temples antiques, au nombre et à la disposition des colonnes, suivant la façade de ces édifices : ainsi, on dit une ordonnance *tétrastyle*, *hexastyle*, *octastyle*, *décastyle*, suivant qu'une façade présente quatre, six, huit ou dix colonnes. En peinture, une composition est dite d'une belle ordonnance, lorsque la pondération des masses et le mouvement des lignes produisent un heureux effet.

Charles Lucas.

VI. Peinture. — L'ordonnance, en peinture, c'est l'art de mettre en *ordre* les diverses parties d'un tableau, c'est quelque chose d'analogue à la mise en scène d'un drame. Ce terme a une acception moins étendue que celui de composition, qui ne s'entend pas seulement de l'arrangement d'une œuvre, mais de l'invention même de son auteur. L'ordonnance n'en est pas moins une opération des plus délicates pour le peintre, qui doit y observer, d'une part, la convenance pittoresque, laquelle domine dans une composition purement décorative, et, de l'autre, la beauté morale, celle qui touche au sentiment. Au moyen âge, la peinture gothique ne connut guère qu'une seule disposition : l'ordonnance symétrique, avec son caractère en quelque sorte sacramentel, avec son aspect tranquille, grave et recueilli ; les personnages étaient rangés en égal nombre, à droite et à gauche d'un milieu. Mais l'art traditionnel et compassé n'eut qu'un temps, et la peinture moderne, émancipée par le grand mouvement de la Renaissance, substitua à la symétrie la pondération, le balancement des masses correspondantes, l'opposition des groupes équivalents ; c'est ainsi que Raphaël, dans l'*Ecole d'Athènes,* a su déguiser, sous une variété charmante, l'admirable unité de sa composition géniale. L'unité, voilà, en somme, le véritable secret d'une ordonnance bien comprise. En effet, il doit y avoir dans la disposition des éléments d'un tableau une dominante. Les lignes horizontales expriment en peinture des idées de repos et de majesté, d'apaisement et de durée : voyez le *Testament d'Eudamidas,* par Poussin. S'agit-il de rendre les aspirations d'une âme naïve vers le ciel, Lesueur (la *Vie de saint Bruno*) exprimera ce sentiment par la répétition dominante et le parallélisme des verticales. La disposition pyramidale conviendra aux assomptions de la Vierge, aux ascensions de Jésus-Christ, aux ravissements des saints, aux apothéoses, mais pour que l'unité n'en souffre pas, il faudra que l'ensemble de la composition, se dessinant comme un ovale allongé, s'achève dans la partie inférieure en pyramide renversée. Multiples sont, d'ailleurs, les manières d'arranger un tableau : l'ordonnance convexe met en relief les principales figures ; l'ordonnance concave est une autre manière de concentrer les regards ; enfin la composition en diagonale, témoin la *Descente de Croix,* de Rubens, force l'attention par une obliquité inattendue.

Gaston Cougny.

VII. Armée. — Le mot *ordonnance* a, dans le langage militaire, plusieurs acceptions. Il sert d'abord à désigner des *plantons* (V. ce mot) placés, pendant la durée d'une garde (24 heures), auprès des officiers généraux pour porter leurs dépêches. — On appelle, d'autre part, *ordonnances des officiers* les soldats attachés à leur personne comme domestiques.Chaque officier, monté ou non, a droit à un soldat ordonnance (à deux, s'il a plus de deux chevaux) choisi parmi les soldats de 2e classe ayant terminé l'école de bataillon. Le soldat ordonnance est dispensé de service et de corvées, mais il se trouve aux inspections, marches et manœuvres ; de même, en campagne, il rentre dans le rang pendant les marches et le combat. Il est payé par l'officier 5 fr. par mois pour son service personnel et, en plus, si celui-ci est monté, 4 fr. pour son cheval. En garnison, les ordonnances des officiers supérieurs mariés portent d'ordinaire le costume civil et n'ont plus d'autre signe distinctif qu'une casquette en toile cirée, à liséré rouge. — Enfin, on donne le nom d'*officiers d'ordonnance* à des officiers brevetés hors cadre et à des officiers non brevetés détachés des corps de troupe, qui remplissent auprès des officiers généraux les fonctions des anciens *aides de camp* (V. ce mot). Tous les officiers généraux pourvus d'un commandement ont des officiers d'ordonnance : les commandants de corps

d'armée en ont chacun deux, du grade de capitaine ou de lieutenant; les généraux de division et de brigade n'en ont qu'un. Le président de la République a aussi des officiers d'ordonnance (*maison militaire*); de même, les ministres de la guerre et de la marine, même s'ils sont civils (*état-major particulier*). Les officiers d'ordonnance portent en grande tenue les aiguillettes, le brassard, et, si leur coiffure est le képi, un plumet en plumes de coq; en campagne le brassard seulement (V. Aiguillette et Brassard). Ceux du président de la République et des ministres ont en outre à leur pantalon une double bande d'or ou d'argent, suivant l'arme.

Bibl. : Ancien droit.— Dalloz, *Répertoire* (t. I : *Essai sur l'histoire générale du droit français*).— Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*. — De Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique*. — Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France*, t. IV et VI.— Guyot, *Répertoire de jurisprudence*. — Luchaire, *Manuel des institutions françaises*. — Viollet, *Histoire du droit civil français*. — Du même, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. II.
Peinture. — Ch. Blanc, *Grammaire des arts du dessin : la Peinture*.

ORDONNANCEMENT (V. Comptabilité, t. XII, pp. 244 et suiv.).

ORDONNAZ. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, can. de Lhuis; 514 hab.

ORDONNEAU (Maurice), auteur dramatique français, né à Saintes (Charente-Inférieure) en 1854. Fils d'un négociant en eaux-de-vie de Cognac, et d'abord employé à la préfecture de la Seine, il a donné au théâtre quantité de vaudevilles; nous citerons : *les Bonnes Filles de Béranger* (1872); *les Rosières de carton* (avec Buquet, 1874); *Minuit moins cinq* (av. V. Bernard, 1879); *Madame Grégoire* (av. Burani, 1881); *Mimi Pinson* (3 actes, 1882); *les Parisiens en province* (av. Raymond, 3 actes, 1883); *les Petites Godin* (3 actes, 1884); *Cherchons papa* (av. Bernard, 3 actes, 1885); *Mon Oncle* (av. Burani, 3 actes 1885); *Serment d'amour* et *la Fiancée des Verts-poteaux*, opéras-comiques en 3 actes, av. musique d'Audran (1886 et 1887); etc. La complication et l'invraisemblance des imbroglios sont les caractéristiques de ces laborieuses bouffonneries.

ORDONNÉE (Math.). En géométrie analytique, on rapporte un point à deux axes rectilignes Ox, Oy, dont le premier est généralement tracé horizontalement. Les coordonnées OP, OQ du point M considéré sont donc portées en grandeur et en signe, la première sur Ox, la seconde sur Oy; c'est cette dernière qu'on appelle l'ordonnée de M, tandis que l'autre est appelée l'abscisse. Comme conséquence, les axes Ox, Oy sont appelés respectivement axe des x ou des abscisses, et axe des y ou des ordonnées. Ces expressions, sur l'origine exacte desquelles on n'est pas absolument fixé, peuvent être parfois commodes et pourtant ne semblent guère recommandables dans l'état présent de la science. Il n'y a en effet nul motif pour distinguer un axe de l'autre par un nom particulier. On peut encore dire que l'abscisse et l'ordonnée d'un point M sont les projections du rayon vecteur OM sur les deux axes Ox et Oy, ces projections étant faites parallèlement aux axes (fig. 1).

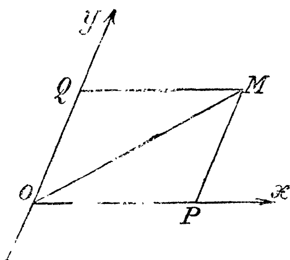


Fig. 1.

De même, en géométrie à trois dimensions, on appelle coordonnés d'un point M par rapport à trois axes Ox, Oy, Oz, les projections du rayon vecteur OM du point M sur les axes, ces projections étant effectuées parallèlement aux plans zOy, xOz, yOx respectivement. La projection OA de OM sur Ox est l'abscisse du point M, la projection OB sur Oy est son ordonnée, la projection OC sur Oz est sa cote (fig. 2).

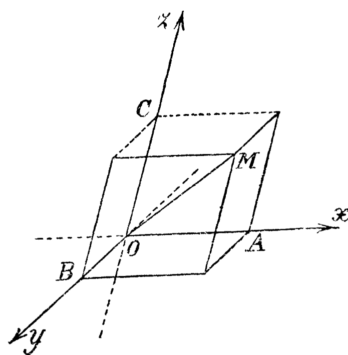


Fig. 2.

Polynômes ordonnés. — Un polynôme contenant une lettre x est ordonné par rapport aux puissances décroissantes de cette lettre quand on l'écrit $A_0x^m + A_1x^{m-1} + \dots + A_{m-1}x + A_m$; sous la forme $A_m + A_{m-1}x + \dots + A_1x^{m-1} + A_0x^m$, il est ordonné par rapport aux puissances croissantes. Toutes les opérations sur les polynômes, mais surtout la multiplication, la division, les extractions de racines et les opérations qui s'ensuivent ne peuvent être effectuées que sur des polynômes ordonnés. Dans le cas où des polynômes contiennent deux ou plusieurs lettres, les coefficients $A_0, A_1, \dots$ qui contiennent par conséquent ces lettres, doivent être ordonnés eux aussi. La lettre par rapport à laquelle on ordonne est dite lettre ordonnatrice. C.-A. Laisant.

ORDOS (*Hon-Tao*). Région de l'empire chinois, formant une partie méridionale de la *Mongolie* (V. ce mot), comprise entre la Grande Muraille au S. et le Hoang-ho (fleuve Jaune) au N. Elle est située dans le grand coude que ce fleuve décrit vers le N. et entourée par lui de trois côtés; il la sépare du pays d'Alachan à l'O., de celui des Ourots au N. (l'Ordos s'étendant toutefois, à 75 kil. au N.-O, du fleuve, jusqu'à l'ancien lit de celui-ci), de la prov. de Chan-si à l'E., tandis que la Grande Muraille la sépare du Chen-si et du Kan-sou au S. L'Ordos, dont l'étendue dépasse 100.000 kil. q., est un plateau d'un millier de m. d'alt., formé de puissants dépôts de lœss; ceux-ci sont, sur une largeur de 30 kil. au S. du fleuve, couverts par les sables et dunes du Kouzouptchi. Au delà, le sol s'élève dans les collines arides d'Arbouz-Oula, prolongement de l'Ala-chan; plus loin, s'étend la plaine saline du *Boro-Tokaï* (terre grise), parsemée de lacs salés : Dabassoun-nor, Alain-nor, Tsagan-nor, Khara-mangaï-nor, plus près du fleuve, etc. Enfin, au S.-E., le sol argileux retient les eaux pluviales en des étangs qu'entourent de belles prairies. — Le seul affluent notable du Hoang-ho est l'Oulan-mouren, grossi du Tjamkhak, au bord duquel la légende place la tombe de Djengis khan, qui y repose sous la tente, près de sa lance fichée en terre qui ne porte point d'ombre.

La population est formée de Mongols divisés en sept bannières (V. Mongolie) et vivant de leur bétail. Chacun de ces sept clans a son chef, celui de la bannière de Djoungar au N.-E. ayant la prééminence. Les habitants ont été en grande partie exterminés par les musulmans insurgés.

L'Ordos appartenait à l'ancien pays de Hia, l'empire *Tangout* (V. ce mot) détruit par Djengis khan. Il s'appelait *Ké-tao* ou *Ké-nan*. C'est sur son territoire que le conquérant mourut, et les Mongols Darkates y gardent, dans le district de Van, la tente de feutre sous laquelle repose, disent-ils, le conquérant; le vingt-cinquième jour du sixième mois de l'année, des milliers de pèlerins y viennent célébrer sa fête. Effroyablement dévasté par l'empereur mongol, le pays de Hia ne s'en est jamais relevé. La contrée des Ordos renferme encore des ruines nombreuses, en particulier celles de Tokhto-khoto (Tou-tchen) au N.-E., Boro-Balgassoun et Tsagan-Balgassoun au S.-E. Après la victoire des Ming sur les Mongols, ce pays fut dominé par le khan des Tchakars. Il se soumit en 1635 aux conqué-

rants mandchous de la Chine. L'Ordos a été traversé et décrit par Gerbillon (V. t. IV de Duhalde, *Description de la Chine*, 1735), le père Huc (V. t. I des *Souvenirs*), Prjevalsky (*Mongolie et pays des Tangoutes*, 1880), Potanin (V. *Bull. Soc. russe géogr.*, 1885, pp. 86 et 303, et 1887, n° 3). A.-M. B.

ORDOU. Nom turc du *corps d'armée;* habituellement il a à sa tête un *mouchir*.

ORDOUBAT. Ville de Russie, gouvernement d'Erivan (Transcaucasie), sur l'Ordoubat-tchaï, affluent de l'Aras, près du confluent; 4.200 hab. (en 1891). Mines de cuivre et fabrication d'objets en cuivre; soie et soieries; fruits.

ORDOVICIEN (Géol.) (V. SILURIEN).

ORDRE. I. Philosophie. — D'une manière générale, ce terme désigne, en philosophie, la disposition régulière et uniforme des parties d'un tout, des éléments d'un ensemble. Mais il apparaît, si on l'examine de près, susceptible de nuances très diverses. Dans la nature physique, où il est le plus apparent, l'ordre n'est que la succession constante des phénomènes liés par la loi de causalité qui s'énonce : les mêmes causes produisent les mêmes effets. Cet ordre est d'autant plus frappant que les phénomènes étudiés sont plus simples et plus généraux ; tels les grands mouvements astronomiques et les lois fondamentales de l'optique, de l'acoustique, de la thermodynamique, etc., que le physicien parvient à réduire à la rigueur de formules mathématiques. Aussi, sous la variété des apparences, y a-t-il, en réalité, passage du même au même, persistance de l'énergie actuelle, potentielle ou moléculaire. De là la théorie mécaniste de la nature, énoncée par Descartes, transformée par Leibniz et complétée par la physique moderne. Cet ordre, que la matière observe imperturbablement, à tel point que le hasard et le miracle sont à priori éliminés par toute enquête scientifique, est-elle capable de se le donner à elle-même? Subit-elle passivement une loi imposée du dehors ou évolue-t-elle en vertu d'une nécessité interne ? C'est là un problème que la métaphysique pose sans le résoudre d'une façon décisive.

Au-dessus de l'ordre physique, la vie, soumise d'ailleurs dans la plupart de ses manifestations, aux lois de la matière, ne peut cependant se réduire au pur mécanisme. Elle ne semble pas une pure résultante géométrique, mais le développement d'une énergie interne, spontanée, à la fois régulière et capricieuse, harmonieuse et variée. Cependant la persistance des types et des espèces, admise jusqu'à preuve du contraire, tout au moins pour les vivants supérieurs, est, malgré l'individualité irréductible de chaque vivant, l'expression la plus saisissante de ce nouveau degré de l'ordre naturel.

Enfin, dans l'homme même, la loi de nature domine la plus grande part de l'activité intérieure. Par sa sensibilité, par ses habitudes, par ses attaches physiologiques, enfin par sa raison même, l'être humain est soumis au double déterminisme physique et logique. Aussi comprend-on que la plupart des théologiens chrétiens et beaucoup de philosophes, frappés de la résistance ou de l'indifférence de la nature ou même de la raison pure au bien et à la beauté, aient conçu, au-dessus de l'ordre de la nature, l'ordre ou le *règne de la grâce*, l'ordre de la liberté, l'ordre moral. Dès lors, l'ordre naturel, corrompu par le péché, sera, pour les premiers, un véritable *désordre* que la grâce seule peut réparer. Pour les philosophes, les passions, les habitudes, tout ce qui, en l'homme, limite la liberté, seront la matière confuse que la moralité devra ordonner. Les anciens, Platon notamment, ont tous vu dans la loi morale, un principe d'harmonie intérieure faisant de l'âme un véritable κόσμος. C'est à la raison, dégagée de la sensibilité, qu'ils remettent le soin de réaliser cette harmonie, et la plupart des modernes donneront à la raison le même rôle organisateur. Le christianisme, au contraire, attend du seul amour inspiré par le modèle divin la réconciliation de l'homme avec le bien, c.-à-d. avec Dieu. Enfin Kant ne reconnaît de valeur morale qu'à la bonne volonté.

Cette idée de l'ordre moral intérieur rejoint tout naturellement celle de l'ordre moral de l'univers. La beauté et l'harmonie de ce monde, où le mal ne serait que l'exception, prouveraient, selon les uns, que l'univers, loin d'être le produit du hasard, serait organisé en vue d'une fin supérieure, par une intelligence souveraine. Suivant d'autres, au contraire, l'imperfection même du monde réel, l'impuissance où se trouve l'homme de réaliser dès cette vie la loi morale, seraient un gage d'une vie à venir meilleure, de l'avènement d'une cité où se rejoindraient, heureuses et parfaites, les volontés bornées (V. CAUSE, § *Causes finales*, IMMORTALITÉ, LOI, OPTIMISME, PROVIDENCE).

L'art et la science enfin, comme la morale, sont la réalisation d'un ordre supérieur à la nature. La science est un système de vérités générales coordonnées, d'où l'exception, le désordre est exclu. Toute œuvre d'art suppose également une subordination des parties à une idée directrice. Choix libre et intelligent, il exclut le banal, le laid, et l'énorme. Th. RUYSSEN.

II. Jurisprudence. — Procédure qui a pour but de distribuer le prix d'un immeuble aux créanciers inscrits, suivant le rang de leurs privilèges et hypothèques : on a vu que la *Contribution* (V. ce mot) est la procédure qui a pour but de distribuer une somme à des créanciers simplement chirographaires, au marc le franc. Le règlement des ordres étant souvent très difficile et demandant une grande expérience, puisqu'il faut combiner et classer les diverses catégories de privilèges et d'hypothèques, la loi en a confié le soin à un juge du tribunal civil. Dans les tribunaux où les besoins du service l'exigent, dit l'art. 749 du C. de procéd. civ., il est désigné par décret un ou plusieurs juges spécialement chargés du règlement des ordres; ils peuvent être choisis parmi les juges suppléants, et sont désignés pour une année au moins et trois années au plus. En cas d'absence ou d'empêchement, le président par ordonnance désigne d'autres juges pour les remplacer. Les juges chargés des règlements d'ordres doivent, toutes les fois qu'ils en sont requis, rendre compte à leurs tribunaux respectifs, au premier président et au procureur général, de l'état des procédures dont ils ont le soin. Dans la pratique, ces magistrats sont appelés les *juges aux ordres*.

La procédure d'ordre peut s'ouvrir, soit à la suite d'une adjudication sur saisie-immobilière, soit à la suite d'une vente amiable consentie par le débiteur, ou d'une adjudication en justice sans saisie. Mais il n'y a lieu à procédure d'ordre que s'il existe au moins quatre créanciers inscrits ; s'il n'en existe que trois ou un nombre inférieur, le règlement est fait directement par le tribunal. Nous indiquerons sommairement la marche générale de la procédure d'ordre. L'acquéreur doit tout d'abord faire transcrire son titre dans les 45 jours de sa date; puis, le saisissant a un délai de huit jours pour déposer au greffe l'état des inscriptions qu'il se fait délivrer par le conservateur des hypothèques, et pour requérir l'ouverture de l'ordre. Ces huit jours écoulés, toute partie intéressée peut demander l'ouverture de l'ordre devant le tribunal de la situation de l'immeuble dont le prix est en distribution. Le juge-commissaire, dans les huit jours de sa nomination, ou le juge désigné par décret, dans les trois jours de la réquisition, convoque les créanciers inscrits afin de s'entendre à l'amiable sur la distribution du prix : la partie saisie et l'adjudicataire sont également convoqués. Le délai pour comparaître est de dix jours au moins entre la date de la convocation et le jour de la réunion. Si la tentative d'ordre amiable réussit, tout est fini, le juge dresse procès-verbal, il ordonne la délivrance des bordereaux aux créanciers utilement colloqués et la radiation des inscriptions des créanciers non admis en ordre utile. Mais les créanciers ne sont pas obligés de consentir au règlement amiable, et, dans ce cas, la procédure continue. Le juge-commissaire somme les créanciers de produire leurs titres dans les quarante jours, à peine d'être déchus, puis il dresse d'office un règlement provisoire qui est dénoncé aux

créanciers saisissants et à la partie saisie. Si aucune contestation ne s'élève, le règlement provisoire devient définitif; si, au contraire, le règlement provisoire est critiqué, les parties sont renvoyées à l'audience, et c'est le tribunal qui statue, sur le rapport du juge-commissaire et les conclusions du ministère public. La décision peut d'ailleurs être frappée d'appel dans les dix jours, et, contre l'arrêt, le pourvoi en cassation reste ouvert. Quand le tribunal ou la cour ont statué, le juge arrête définitivement l'ordre des créances contestées et rend une ordonnance de clôture. Si celle-ci est à son tour contestée, les parties reviennent à l'audience et le tribunal statue. Si, au contraire, personne ne fait opposition à l'ordonnance de clôture, le greffier en délivre un extrait, sur le vu duquel le conservateur des hypothèques opère la radiation des inscriptions des créanciers non colloqués; chaque créancier reçoit un bordereau de collocation pour se faire payer, selon les cas, par l'adjudicataire ou par la Caisse des dépôts et consignations, à laquelle le prix de l'immeuble a pu être versé. En recevant le montant de sa collocation et en en donnant quittance, chaque créancier consent la radiation de son inscription. Telle est la marche générale de la procédure d'ordre dégagée de tous incidents; on comprend facilement combien elle peut se compliquer par suite du nombre plus ou moins grand de créanciers et de la difficulté de classer leurs privilèges et hypothèques. Nous ne dirons qu'un mot d'un incident qui se présente assez souvent, et qu'on appelle la *collocation en sous-ordre*. Les créanciers d'un des créanciers hypothécaires du saisi peuvent prendre inscription pour ce créancier hypothécaire qui néglige de la prendre lui-même, et demander que la somme qui lui sera attribuée dans l'ordre soit distribuée entre eux au marc le franc : c'est cette distribution qu'on appelle sous-ordre. Les créanciers, qui réclament ainsi leur collocation sur les sommes attribuées à leur débiteur, pourront suivre toutes les phases du règlement de l'ordre ouvert, comparaître à l'ordre amiable, contredire le règlement provisoire et l'ordonnance de clôture. Mais la distribution de la collocation de leur débiteur se fait entre eux par contribution, c.-à-d. sans tenir compte de leurs privilèges ou hypothèques.

P. Girodon.

III. Grammaire. — Ordre des mots. — L'ordre des mots dans la phrase sert essentiellement à exprimer l'ordre des idées. Il peut servir en outre à exprimer les rapports grammaticaux. Dans les langues anciennes, comme le grec et le latin, où la forme des mots exprimait leur fonction grammaticale, l'ordre dans lequel ils se suivaient ne pouvait exprimer que l'ordre des idées. En français, au contraire, où la fonction des mots n'est pas marquée par leur forme, l'ordre qu'ils suivent dans la phrase exprime bien toujours celui des idées, mais il sert en même temps à exprimer leurs rapports grammaticaux. De là cette différence que dans les langues anciennes l'ordre des différentes parties de la proposition était libre, tandis qu'en français il est soumis à des lois. On pouvait également dire en latin *Romulus condidit Romam,* ou *Romam condidit Romulus,* ou *Condidit Romam Romulus.* Le sens était le même, seul l'ordre des idées différait, le point de départ de la phrase étant successivement Romulus, Rome ou l'idée de fonder. On ne pourrait en français modifier l'ordre des mots dans la phrase *Romulus a fondé Rome,* car c'est la place des mots Romulus et Rome qui détermine leur fonction. Mais comme toute langue doit pouvoir reproduire l'ordre des idées, il suffit de changer la construction grammaticale pour donner successivement à la phrase française les mêmes points de départ qu'en latin. On traduira donc *Romulus condidit Romam* par *Romulus a fondé Rome; Romam condidit Romulus* par *Rome a été fondée par Romulus* et *Condidit Romam Romulus* par *La fondation de Rome est due à Romulus.* Il n'est donc pas vrai de dire, comme le croyaient les grammairiens du xviiie siècle, que les langues anciennes suivaient un autre ordre que les langues modernes. Il y a longtemps que M. Weil l'a montré, c'est simplement le rapport de la syntaxe à l'ordre des mots qui a changé. On voit d'après cela ce qu'il faut entendre par langues à construction libre et langues à construction fixe. Les langues anciennes, le sanscrit, le grec et le latin sont des langues à construction libre; le français, le turc, l'allemand, l'anglais, le chinois sont des langues à construction fixe. On distingue la construction ascendante, qui est celle où le complément précède le terme complété : c'est celle du turc et de l'allemand dans les propositions dépendantes; et la construction descendante qui place le complément après le terme complété : c'est celle qui domine en français et en allemand dans les propositions principales.

Paul Giqueaux.

IV. Mathématiques. — Ordre est synonyme de *degré* (V. ce mot).

V. Politique. — Ordre du jour (V. Parlementarisme).

VI. Art militaire. — Ordres de service. — On appelle *ordres*, d'une façon générale, toutes les décisions émanant du commandement. Ils sont en principe enregistrés. Leur transmission a lieu en suivant la voie rigoureusement hiérarchique, sans omettre aucun intermédiaire; exception n'est faite qu'en cas d'urgence : l'officier qui ordonne est alors tenu d'informer sans retard l'autorité intermédiaire, et celui qui reçoit l'ordre en rend compte le plus tôt qu'il le peut à son chef immédiat. Il est délivré un accusé de réception de tout ordre écrit. Dans une place, le commandant d'armes donne chaque matin au major de la garnison les ordres concernant le service de cette place; celui-ci les communique aux fourriers des différents corps venus au rapport. Dans un régiment ou dans un bataillon formant corps ou détachement, le colonel ou le chef de bataillon dicte chaque jour, au rapport, les ordres relatifs au service pour les vingt-quatre heures; en route à l'intérieur, l'ordre est donné à la dernière halte, avant l'arrivée au gîte d'étape.

En campagne, la transmission des ordres se fait d'après les mêmes principes. Toutes les fois que les circonstances le permettent, il est tenu chaque jour, aux différents quartiers généraux, une réunion appelée rapport journalier, où un officier de chaque commandement ou service relevant de ce quartier général vient recevoir les ordres du chef d'état-major. Ceux qui ne peuvent être communiqués ainsi en temps utile sont portés aux destinataires soit par des officiers désignés à cet effet, soit par un personnel spécial de sous-officiers, estafettes, plantons et vélocipédistes. Les ordres écrits importants sont confiés à des officiers initiés à leur contenu; les ordres verbaux sont toujours, quelle que soit leur importance, transmis par des officiers. Il y a trois séries d'ordres, dont il est tenu autant de registres et qui ont leur numérotage distinct : les *ordres généraux*, qui s'adressent à la totalité des troupes placés sous le commandement de l'autorité dont ils émanent; les *ordres particuliers*, ne concernant qu'une partie de ces troupes; les *ordres d'opérations*, généraux ou particuliers (ordres de mouvement, de stationnement, de combat, d'avant-poste, etc.). Lorsque l'autorité qui ordonne se borne à indiquer le but à atteindre sans préciser les moyens d'exécution, l'ordre prend le nom d'*instructions*.

Ordres du jour. — C'est par la *voie de l'ordre*, c.-à-d. au moyen d'ordre transmis hiérarchiquement (V. ci-dessus), et, en général, dans l'ordre dicté au rapport journalier, que le commandement (généraux, colonels, etc.) communique avec les troupes et leur notifie tout ce qui peut les intéresser : de là, les citations à l'ordre du jour (du corps d'armée, de la division, de la brigade, etc.) pour faits de guerre, actes de courage, etc., et le nom d'*ordre du jour* donné aux proclamations faites dans des circonstances solennelles, à la suite d'une victoire, par exemple, par les commandants en chef (V. Oratoire [Art]). La circulaire ministérielle du 12 févr. 1819 interdit expressément à tous gouverneurs, officiers généraux, chefs de corps, etc., de faire aucune publication

sous le titre de proclamation, ordre du jour, ou tout autre forme, autrement que sur des objets du service courant et pour l'exécution pure et simple des règlements ou des ordres de leurs supérieurs.

Mot d'ordre (V. Mot).

Ordre de mobilisation (V. Mobilisation).

Ordre d'appel. Ordre de convocation (V. Mobilisation, Réserviste).

Ordre ou feuille de route (V. Feuille, t. XVII, p. 379).

Ordre de marche. Ordre de mouvement (V. Marche et Colonne).

Ordre de bataille (V. Organisation de l'armée et Tactique).

Ordre dispersé (V. Dispersé).

VII. Histoire romaine. — Ordre équestre, Ordre sénatorial (V. Classe, t. XI, pp. 557 et suiv.).

VIII. Théologie (V. Sacerdoce).

IX. Histoire religieuse. — Ordres monastiques et religieux — On trouvera dans la série alphabétique de la *Grande Encyclopédie* des notices sur tous ces ordres et sur la plupart des congrégations qui ont quelque importance. Ce qui concerne l'histoire des origines, des développements et des effets du système dont ces diverses institutions font partie, est indiqué aux mots Régime monastique, Règle, Religieux, Religieuse.

X. Art héraldique. — Ordres de chevalerie. — Les premiers croisés arrivant en Palestine y trouvèrent les hospices fondés pour les chrétiens par saint Grégoire le Grand et restaurés par Charlemagne. A la constitution toute monastique de ces établissements, le besoin de défendre les terres conquises et d'assurer aux chrétiens d'Orient une protection efficace substitua rapidement une organisation militaire. Ainsi naquirent les ordres du *Saint-Sépulcre*, de *Saint-Jean de Jérusalem*, de *Saint-Lazare*, du *Temple* (V. ces mots). Affranchis par les papes de toute dépendance, ne reconnaissant d'autre autorité que celle de l'Eglise, ces ordres, où ne sont admis que les premiers de la noblesse, s'élèvent rapidement aux suprêmes degrés de la richesse et de la puissance : leurs grands maîtres sont presque les égaux des souverains. De nationalités différentes, les chevaliers qui, par leurs vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, renoncent à tout bien terrestre, à toute attache de famille, abdiquent toute individualité, ne visent pour buts que l'élévation de leur ordre et la plus grande gloire de l'Eglise. En osant faire juger et condamner Jacques de Molay, grand maître des templiers, Philippe le Bel porta un coup terrible à ces institutions. La plupart de ces ordres subsistent encore aujourd'hui, mais dépouillés à la fois de leurs caractères et de leurs formes, qui ne seraient plus en harmonie avec les mœurs contemporaines ; ils ne peuvent être considérés que comme des sociétés à base aristocratique d'un accès plus ou moins difficile.

Dans le but de grouper autour d'eux, en une milice d'élite, les plus puissants et les plus braves d'entre leurs sujets, ainsi que pour récompenser les services rendus à la personne royale ou à la patrie, les chefs des différents Etats créèrent des ordres de chevalerie. Les ordres d'Alcantara, d'Avis, de Notre-Dame de Montesa, etc., continuaient en Espagne la croisade contre les musulmans, et ce genre d'institutions, dérivé de son premier motif, s'étendait aux autres pays. A une époque où le roi n'était guère que le premier gentilhomme du royaume, il était habile de s'attacher ses vassaux et arrière-vassaux par un serment de fidélité qui les liait plus directement au souverain. En France, Jean II fonda en 1351 l'ordre de l'Etoile qui, tombé en désuétude sous Louis XI, fut remplacé par l'ordre de Saint-Michel. Plus tard, Henri III réunit l'ordre de Saint-Michel à celui du Saint-Esprit qu'il venait de fonder, d'où la qualification de *chevalier des ordres du roi*. L'ordre de Saint-Louis fut le premier ordre conféré à des roturiers ; bien qu'il fût destiné à récompenser les services militaires, il était nécessaire, pour y être admis, d'appartenir à la religion catholique. En 1759, Louis XV institua l'ordre du Mérite militaire spécialement pour les officiers de la religion protestante. Depuis la Révolution, les distinctions honorifiques sont accessibles à tous.

Voici une nomenclature générale des ordres tant éteints qu'existants. Nous marquons les premiers des lettres *ét.* Ceux qui sont autorisés en France seront accompagnés de la mention *aut.*

Agneau de Dieu (Suède), *ét.* ; Aigle blanc (Russie), *aut.* ; Aigle blanc (Serbie), *aut.* ; Aigle rouge (Prusse), *aut.* ; Aigle noir (Prusse), *aut.* ; Aigle d'Este, *ét.* ; Aigle d'Or ou Saint-Hubert, *ét.* ; Aigle mexicain, *ét.* ; Aigle de Saint-Michel (Portugal), *ét.* ; Albert le Valeureux (Saxe), *aut.* ; Albert l'Ours (Anhalt), *aut.* ; Albrac (France), *ét.* ; Alcantara (Espagne) ; Alexandre ou Dévouement ou Cordon jaune (France), *ét.* ; Alexandre (Bulgarie), *ét.* ; Ali (Perse), *ét.* ; Alliance (Suède), *ét.* ; Amarante (Suède), *ét.* ; Ancienne Noblesse ou Quatre Empereurs (Limbourg-Luxembourg), *ét.* ; Angéliques chevaliers dorés, *ét.* ; Annonciade (Italie), *aut.* ; Argata ou Dévidoir (Naples), *ét.* ; Argonautes de Saint-Nicolas ou de la Nef (Naples), *ét.* ; Asiatique de morale universelle, *ét.* ; Aviz ou Saint-Benoît d'Aviz (Portugal), *ét.* ; Bain (Grande-Bretagne), *aut.* ; Bande ou Echarpe (Castille et Léon), *ét.* ; Bethléem, *ét.* ; Bienfaisance (Espagne), *ét.* ; Bourdon ou Notre-Dame du Chardon (France), *ét.* ; Buste du Libérateur (Pérou), *ét.* ; Calatrava (Espagne) ; Calza della (Venise), *ét.* ; Camail ou Porc-Epic d'Orléans (France), *ét.* ; Cambodge (Cambodge), *aut.* ; Chapelet de Notre-Dame (Valenciennes), *ét.* ; Chardon ou Saint-André (Ecosse), *ét.* ; Charité chrétienne (France), *ét.* ; Charles-Frédéric ou Mérite militaire (Bade), *aut.* ; Charles XII (Suède), *ét.* ; Charles III (Espagne), *aut.* ; Schefakat (Turquie), *aut.* ; Chêne (Navarre), *ét.* ; Chien et Coq (France), *ét.* ; Christ (Portugal et Saint-Siège), *aut.* ; Chrysanthème (Japon), *aut.* ; Chypre (Chypre), *ét.* ; Cincinnatus (Etats-Unis d'Amérique), *ét.* ; Civil de Savoie (Italie), *aut.* ; Clef d'Or (Hongrie), *ét.* ; Collier (Savoie), *ét.* ; Colombe (Ségovie), *ét.* ; Colombo (Brésil), *ét.* ; Conception de la Bienheureuse Vierge Marie (Mantoue), *ét.* ; Concorde (Brandebourg), *ét.* ; Concorde (Castille et Léon), *ét.* ; Constance (France), *ét.* ; Constantinien de Saint-Georges (Naples), *ét.* ; Coq (France), *ét.* ; Cordelière (Bretagne), *ét.* ; Cosse de Genêt (France), *ét.* ; Couronne (France), *ét.* ; Couronne (Prusse), *aut.* ; Couronne d'Amour (Ecosse), *ét.* ; Couronne de Bavière (Bavière), *aut.* ; Couronne de Chêne (Pays-Bas), *aut.* ; Couronne de Fer (Autriche), *aut.* ; Couronne de Hawaï (Hawaï) ; Couronne de Roumanie (Roumanie), *aut.* ; Couronne de Rue ou Couronne de Saxe (Saxe) ; Couronne de Siam (Siam), *aut.* ; Couronne des Indes (Grande-Bretagne), *aut.* ; Couronne des Wendes (Mecklembourg), *aut.* ; Couronne de Wurttemberg (Wurttemberg), *aut.* ; Couronne d'Italie (Italie), *aut.* ; Couronne royale (France), apocryphe ; Couronne royale (Mantoue), apocryphe ; Croissant (Turquie), *ét.* ; Croissant (Naples), *ét.* ; Croissant (Anjou), *ét.* ; Croix blanche (Toscane), *ét.* ; Croix de Bourgogne (Saint-Empire), *ét.* ; Croix de Caracas (Venezuela) ; Croix de Duppel (Prusse) ; Croix de Fer (Prusse), *aut.* ; Croix de Jésus-Christ (ordre religieux) ; Croix de Juillet (France) ; Croix de Mentana (Etats de l'Eglise), *aut.* ; Croix de Mérite (Bavière), *aut.* ; Croix d'honneur (Reuss) ; Croix d'honneur civil (Reuss) ; Croix d'honneur (Guatemala), *ét.* ; Croix d'honneur (Lippe) ; Croix d'honneur (Schwarzbourg) ; Croix du Mérite civil (Autriche), *aut.* ; Croix du Sud ou Cruzeiro (Brésil), *aut.* ; Croix militaire de la Sanité (Hesse) ; Croix rouge (Grande-Bretagne) ; Cygne (Prusse) ; Dames de l'Echarpe (Castille), *ét.* ; Dames de la Hache (Aragon), *ét.* ; Dames esclaves de la Vertu (Clèves), *ét.* ; Danebrog (Danemark), *aut.* ; Danilo (Montenegro), *aut.* ; Décoration civique (Belgique), *aut.* ; Décoration commémorative (Belgique) ; Décoration du Brassard (France), *ét.* ; Deux-Siciles (Deux-Siciles).

ét.; Dévidoir (Naples), ét.; Dévouement ou Alexandre ou Cordon jaune (Mantoue), ét.; Dobrin ou de Jésus-Christ (Pologne), ét.; Doge, apocryphe; Dragon de l'Annam (Annam), aut.; Dragon renversé (Allemagne-Aragon), ét.; Ecaille (Castille), ét.; Echarpe (Castille), ét.; Ecu d'Or (France), ét.; Electeur Guillaume (Hesse), ét.; Eléphant (Danemark), aut.; Eléphant blanc (Siam), aut.; Elisabeth-Thérèse (Autriche); Epée de Suède (Suède), aut.; Eperon de Naples (Naples), ét.; Eperon d'Or (Etats de l'Eglise), ét.; Epi (Bretagne), ét.; Espagne (Espagne), ét.; Etoile ou de Notre-Dame de la Noble-Maison (France), ét.; Etoile (Aragon), ét.; Etoile (Sicile), ét.; Etoile africaine (Belgique); Etoile brillante (Zanzibar); Etoile d'Anjouan (Comores); Etoile de l'Inde (Grande-Bretagne); Etoile de Roumanie (Roumanie), aut.; Etoile de Service (Belgique); Etoile d'Océanie (Hawai); Etoile du Mérite (Calcutta); Etoile noire (Guinée); Etoile polaire (Suède), aut.; Etoile précieuse de la Chine (Chine); Etoile rouge (Bohême), ét.; Etoile d'Or (Venise), ét.; Faucon blanc ou Vigilance (Saxe); Fer d'Or ou Fer d'Argent (France); Fidélité (Bade), aut.; Fidélité ou Union parfaite (Danemark), ét.; Fidélité ou de Saint-Hubert de Lorraine (Lorraine), ét.; Florida ou du Griffon (Naples), ét.; Foi de Jésus-Christ (Avignon), ét.; Fortune (Palestine), ét.; Fous (France), ét.; François Ier (Naples), ét.; François-Joseph (Autriche), aut.; Frédéric (Wurttemberg), aut.; Frédéric le Grand (Prusse); Frères Hospitaliers de Burgos (Castille); Générosité (Allemagne), ét.; Genette (France), ét.; Griffon (Mecklembourg-Schwerin); Gueffes (Hanovre), ét.; Guillaume Ier (Pays-Bas), aut.; Henri le Lion (Allemagne); Hermine (Bretagne), ét.; Hermine (Naples), ét.; Imtiaz (Turquie); Intégrité Allemande (Saxe); Isabelle II (Espagne), aut.; Isabelle la Catholique (Espagne), aut.; La Jara ou du Vase de la Vierge ou de Notre-Dame du Lys (Espagne), ét.; Jardin des Oliviers (Jérusalem), ét.; Jarretière (Angleterre), aut.; Militaire de Jésus-Christ (Avignon), ét.; Jésus-Marie ou de Jésus et Marie (religieux); Kalakaua (Hawai), aut.; Kamehameha (Hawai), aut.; Kapiolani le Grand (Hawai), aut.; Légion d'honneur (France); Légion d'honneur (Haiti); Léopold (Belgique); Léopold (Autriche), aut.; Licorne d'Or (Brabant); Lion (France), ét.; Lion de Limbourg-Luxembourg de Holstein, ét.; Lion de Zœhringen (grand-duché de Bade), aut.; Lion d'Or (Hesse), aut.; Lion du Palatinat, ét.; Lion et du Soleil de Perse (Perse), aut.; Lion Néerlandais (Pays-Bas), aut.; Lionne (Naples), ét.; Lis (Navarre), ét.; Lis (Etats de l'Eglise), ét.; Lis (France); Livonie ou Porte-Glaives (Allemagne), ét.; Louis (Hesse), aut.; Louis de Bavière; Louise (Prusse), aut.; Lutte (Grèce), ét.; Machine dite de Harfleur (Normandie); Maison de Hohenzollern; Maison de Saint-Pierre (Montenegro); Maison ducale d'Ernestine de Saxe, aut.; Maison Husseinite (Tunis); Hospitalier de Malte ou de Saint-Jean de Jérusalem (Jérusalem); Marie-Eléonore (Suède), ét.; Marie-Louise (Espagne), aut.; Marie-Thérèse (Autriche), aut.; Marie-Victoire (Espagne); Maximilien-Joseph (Bavière); Maximilien pour la science et l'art (Allemagne); Medjidié (Turquie), aut.; Mère de Dieu (Italie), ét.; Mérite (Venezuela), aut.; Mérite (Waldeck), aut.; Mérite (Wurtemberg), aut.; Mérite agricole (France); Mérite civil (Chine); Mérite Civil (Prusse), aut.; Mérite Civil (Saxe), aut.; Mérite civil (Wurttemberg), aut.; Mérite civil de la Couronne de Bavière, aut.; Mérite des domestiques (Saxe); Mérite de Pierre-Frédéric-Louis (Oldenbourg); Mérite de Saint-Michel ou Ordre équestre de Saint-Michel (Munich), aut.; Mérite militaire (Bavière), aut.; Mérite militaire (Bade), aut.; Mérite militaire et Mérite civil (Prusse), aut.; Mérite militaire ou pour la Vertu militaire (Hesse); Mérite militaire (Pologne); Mérite militaire (Waldeck); Mérite militaire (Espagne), aut.; Mérite militaire (France), ét.; Mérite militaire (Toscane); Mérite militaire (Autriche); Mérite militaire de Charles-Frédéric (Bade); Militaire (Italie), aut.; Militaire (Bulgarie); Miroir (Castille); Montjoie ou Montfrac ou Truxillo (France), ét.; Navire ou Nef (Naples), ét.; Navire ou Coquille de Mer (France), ét.; Nichan el-Aaman (Tunis); Nichân el-Ahed (Tunis), aut.; Nichân el-Anouar (Tadjourah), aut.; Nichân el-Madjouah (Russie), aut.; Nichan Iftikhar de Tunis, aut.; Nichân Iftikhar de Turquie; Noble-Passion ou Querfurt (Saxe); Nœud ou Saint-Esprit au Droit-Désir (Naples), ét.; Nom de Jésus (Suède); Notre-Dame de Bethléem, ét.; Notre-Dame Guadalupe (Mexique), ét.; Notre-Dame de la Conception de Villa-Viciosa (Brésil), ét.; Notre-Dame de la Merci (Espagne), ét.; Notre-Dame de Lorette (religieux, Romagne), ét.; Notre-Dame des Grâces (Espagne), ét.; Notre-Dame du Lis (Navarre), ét.; Notre-Dame du Mont-Carmel (France), ét.; Notre-Dame du Rosaire (Espagne), ét.; Obilii (décoration), Montenegro), Olga (Wurttemberg), aut.; Ombrelle de Soie (Birmanie); Osmanié (Turquie), aut.; Ours (Anhalt), aut.; Ourson de Saint-Gall (Allemagne), ét.; Paix (France), ét.; Palme et de l'Alligator (Soudan); Palmes universitaires et académiques (France); Passion de Jésus-Christ (religieux); Pavillon (France), ét.; Pedro (Brésil), aut.; Phénix (Allemagne); Philippe le Magnanime (Hesse), aut.; Equestre de Pie IX (religieux); Pigeon (Castille), ét.; Porte-Croix (religieux); Portrait impérial (Perse); Pour les Dames (Perse); Pour les Familles (Siam); Principautés de Hohenzollern; Probité allemande ou de la Maison Ernestine, aut.; Quatre Empereurs ou de l'Ancienne Noblesse (Allemagne), ét.; Rédemption (Mantoue), ét.; Rédemption africaine (Libéria), aut.; Réunion (France), ét.; Rose (Brésil), ét.; Saint-Alexandre de Newski (Russie), aut.; Saint-André (Russie), aut.; Saint-Antoine; Saint-Charles (Mexique), ét.; Saint-Esprit (France), ét.; Saint-Esprit de Montpellier (France), ét.; Saint-Esprit de Saxia (religieux); Saint et apostolique roi Etienne (Hongrie), aut.; Saint-Etienne (Toscane), ét.; Saint-Faustin (Haiti), ét.; Saint-Ferdinand (Espagne), aut.; Saint-Ferdinand et du Mérite (Naples), ét.; Saint-Georges (Hanovre), ét.; Saint-Georges (Russie), aut.; Saint-Georges (religieux français), ét.; Saint-Georges (Allemagne), par Maximilien; Saint-Georges (Allemagne), par Frédéric III, ét.; Saint-Georges (Ravennes, religieux), ét.; Saint-Georges d'Alfama (Aragon), uni à l'ordre de Montessa; Saint-Georges, défenseur de l'Immaculée-Conception de la Vierge (Bavière); Saint-Georges de la Réunion (Sicile), ét.; Saint-Géréon (Allemagne), ét.; Saint-Grégoire le Grand (religieux); Saint-Henri (Saxe); Saint-Herménégilde (Espagne), aut.; Saint-Hubert (Allemagne), aut.; Saint-Jacques de l'Epée (Espagne), ét.; Saint-Jacques du Mérite scientifique, littéraire et artistique (branche de l'O. de Saint-Jacques de l'Epée); Saint-Janvier (Deux-Siciles), ét.; Saint-Jean (Prusse); Saint-Jean-Baptiste et Saint-Thomas ou de Saint-Thomas (religieux), ét.; Saint-Jean de Latran (Etats de l'Eglise), ét.; Saint-Joachim (Allemagne), ét.; Saint-Joseph (Autriche), ét.; Saint-Lazare de Jérusalem et Hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel (Jérusalem), ét.; Saint-Louis (France), ét.; Saint-Louis (Italie), ét.; Saint-Louis du Mérite civil (duché de Lucques), ét.; Saint-Marc (Saint-Marc), ét.; Saint-Marin (Saint-Marin), aut.; Saint-Michel (France), ét.; Saint-Michel et de Saint-Georges (Angleterre), aut.; Saint-Olaus ou Saint-Olaff (Suède), aut.; Saint-Ordre (Siam); Saint-Patrice (Angleterre), aut.; Saint-Paul (Etats de l'Eglise); Saint-Pierre (Etats de l'Eglise); Saint-Pierre et Saint-Paul (fusion des deux ordres précédents), ét.; Saint-Remy ou Sainte-Ampoule (France), ét.; Saint-Rupert (Autriche), ét.; Saint-Samson de Constantinople et de Corinthe (réuni à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem); Saint-Sauveur (Suède), ét.; Saint-Sauveur de Montréal (Montréal, Espagne), ét.; Saint-Sara (Serbie), aut.; Saint-Sépulcre (religieux); Saint-Sépulcre (Angleterre), ét.; Saint-Stanislas (Pologne); Saint-Sylvestre ou de l'Eperon d'Or réformé (religieux); Saint-Thomas-Becket (Angleterre), ét.; Saint-Wladimir (Russie), aut.; Sainte-Anne (Alle-

magne), *aut.;* Sainte-Anne (Haïti), *ét.;* Sainte-Anne du couvent des Dames de Munich ; Sainte-Anne du couvent des Dames de Wurtzbourg; Sainte-Brigitte (Suède), *ét.;* Sainte-Caroline de Jérusalem (Angleterre), *ét.;* Sainte-Catherine (Russie), *aut.;* Sainte-Catherine du Mont-Sinaï (religieux), *ét.;* Sainte-Elisabeth (Bavière), *aut.;* Sainte-Elisabeth ou de Santa-Isabel (Portugal), *aut.;* Sainte-Madeleine (France), *ét.;* Sainte-Marie de Mérude (Aragon), *ét.;* Sainte-Marie-Madeleine (Haïti), *ét.;* Saints-Maurice et Lazare (Savoie), *aut.;* Santa-Rosa ou de la Civilisation (Honduras) ; Sauveur (Grèce), *aut.;* Séraphins (Suède), *aut.;* Service distingué (Angleterre) ; Sidonie (Saxe), *aut.;* Soleil d'Or (Birmanie) ; Soleil levant (Japon), *aut.;* Table ronde (Angleterre), *ét.;* Takoro (Serbie), *aut.;* Temple (France), *ét.* en France et reconnu dans divers Etats d'Europe ; Tête de Mort (Wurttemberg), *ét.;* Teutonique (Autriche) ; Thérèse (Bavière), *aut.;* Toison d'Or (Fondé en Flandre, passé à la maison d'Autriche) ; Tour et de l'Epée (Portugal), *aut.;* Trésor sacré (Japon) ; Tusin (Allemagne), *ét.;* Union de Hollande (Hollande) ; Valeur (Angleterre) ; Victoria Ire (Angleterre) ; Victoria et Albert (Angleterre) ; Vierge (Italie), *ét.;* Wasa (Suède), *aut.;* Westphalie (Westphalie), *ét.*

Les Français ne peuvent recevoir et porter les insignes ou le ruban d'un ordre étranger qu'après en avoir obtenu l'autorisation du gouvernement. La première ordonnance royale relative à cette disposition est du 17 févr. 1815. Elle fut rendue en ces termes par Louis XVIII : « Il ne pourra être porté. cumulativement avec l'ordre de la Légion d'honneur, aucun des autres ordres royaux, à moins d'une autorisation spéciale de notre part ». Le 2 mars 1816, avis donné aux Français décorés d'ordres étrangers, par le grand chancelier de la Légion d'honneur, de solliciter l'autorisation du roi. 16 avr. 1824. Ordonnance du roi déclarant illégal et abusivement obtenu tout ordre non conféré par lui ou par un souverain étranger. L'art. 2 de cette ordonnance enjoint à tout Français décoré d'un ordre émanant d'un souverain étranger de solliciter l'autorisation de le porter ou de le déposer à l'instant. — Décret du 10 mars 1852 : « Tous les ordres étrangers sont dans les attributions du grand chancelier de la Légion d'honneur ». — Décret impérial du 10 juin 1853, contenant les mêmes dispositions que l'ordonnance royale de 1824 et donnant les instructions nécessaires pour solliciter l'autorisation exigée. — Décret du 25 mars 1875 fixant le chiffre des droits de chancellerie à acquitter selon le grade du décoré d'un ordre étranger. — Ordonnance de 1882, du grand chancelier, rappelant que depuis longtemps le conseil de l'ordre, dans le but d'éviter toute confusion, a décidé que les ordres du *Christ* du Portugal, de *François-Joseph* et du *Mérite* d'Autriche, dont le ruban est rouge, ne seraient jamais portés sans la décoration, et faisant connaître que pour compléter cette mesure, une décision approuvée par le président de la République étend cette prescription « aux décorations ci-après qui, toutes, comportent du rouge en quantité plus ou moins notable », savoir : Autriche : ordre de *Léopold ;* Belgique : *Léopold, Croix civique ;* Brésil : *Christ ;* Cambodge : *Croix du Cambodge ;* Hawaï : *Kamtehameha ;* Italie : *Couronne ;* Russie : *Sainte-Anne, Saint-Stanislas, Alexandre Newski* ; Saint-Siège : *Saint-Grégoire le Grand ;* Serbie : *Takowo ;* Siam : *Eléphant blanc ;* Suède : *Saint-Olaff ;* Tunisie : *Nichan ;* Turquie : *Medjidié ;* Zanzibar : *Etoile brillante.* En conséquence, les titulaires de ces ordres doivent suspendre à leur ruban ou rosette une croix de la largeur du ruban ou de la rosette et ne pouvant être moins de 1 centim., sous peine du retrait de l'autorisation et, en cas de récidive, de l'application de l'art. 259 du C. pén. 10 mars 1891, décret du président de la République, réglant le port des décorations dans cet ordre, de droite à gauche sur la poitrine : Légion d'honneur, médaille militaire, médailles commémoratives, décorations universitaires, décoration du Mérite agricole, médailles d'honneur, décorations étrangères.

COULEURS DES RUBANS DES DIFFÉRENTS ORDRES CONFÉRÉS. — RUBAN BLANC : Marie-Victoire pour la théologie, *Espagne ;* Victoria et Albert, *Grande-Bretagne.* — BLEU : Aigle blanc, *Russie ;* Couronne, *Prusse ;* Croix de Victoria (marine), *Grande-Bretagne ;* Eléphant, *Danemark ;* Etoile de service, *Belgique-Congo ;* Isabelle II, *Espagne ;* Jarretière, *Angleterre ;* Marie-Victoire (industrie et commerce), *Espagne ;* Mérite militaire, *Wurttemberg ;* Saint-André, *Russie ;* Saint-Patrice, *Angleterre ;* Tour et l'Epée, *Portugal ;* Valeur (marine) *Angleterre.* — BLEU DE CIEL : Croix de mérite, *Bavière ;* Frédéric, *Wurttemberg ;* Marie-Victoire (philosophie, littérature), *Espagne ;* Militaire, *Bulgarie ;* Séraphins, *Suède.* — JAUNE : Dragon, *Chine ;* Marie-Victoire (médecine), *Espagne.* — NOIR : Elisabeth-Thérèse, *Autriche ;* Etoile polaire, *Suède ;* Malte, *Etats divers ;* Noble-Croix, *Autriche ;* Saint-Jean, *Prusse ;* Saint-Sépulcre, *Saint-Siège ;* Teutonique, *Autriche.* — ORANGE : Aigle noir, *Prusse.* — ROSE : Marie-Victoire (beaux-arts), *Espagne.* — ROSE INCARNAT : Pour les familles, *Siam.* — ROUGE : Bain, *Angleterre ;* Calatrava, *Espagne ;* Charles XIII, *Suède ;* Christ, *Portugal, Saint-Siège ;* Croix d'honneur, *Reuss ;* Croix de Victoria, *Angleterre ;* Croix du Mérite civil, *Autriche ;* Faucon blanc, *Saxe-Weimar ;* François-Joseph, *Autriche ;* Légion d'honneur, *France ;* Lion d'Or, *Hesse ;* Marie-Victoire (jurisprudence), *Espagne ;* Mérite militaire, *Autriche ;* Montesa, *Espagne ;* Saint-Alexandre-Newski, *Russie ;* Saint et apostolique roi Etienne, *Autriche ;* Saint-Jacques de l'Epée, *Espagne ;* Toison d'Or, *Autriche, Espagne ;* Valeur (militaire), *Angleterre.* — ROUGE AMARANTE : Alexandre, *Bulgarie.* — ROUGE LIE DE VIN : Léopold, *Belgique.* — ROUGE POURPRE : Empire indien, *Angleterre* — VERT : Alcantara, *Espagne ;* Aviz, *Portugal ;* Chardon, *Angleterre ;* Couronne de rue, *Saxe ;* Lion et Soleil, *Perse ;* Saints Maurice et Lazare, *Italie ;* Wara, *Suède.* — VIOLET : Marie-Victoire (pharmacie), *Espagne ;* Palmes académiques et de l'Instruction publique, *France ;* Saint-Jacques de l'Epée, *Portugal ;* Saint-Jacques du Monte, *Portugal.* — BOUTON D'OR : Etoile précieuse, *Chine.*

RUBANS DE PLUSIEURS COULEURS. — BLANC LISÉRÉ DE BLEU : Saint-Sava, *Serbie ;* Couronne, *Hawaï ;* Mérite militaire, Thérèse, *Bavière.* — BLANC LISÉRÉ DE JAUNE ORANGE : Aigle rouge, *Prusse ;* Dragon (militaire), *Annam.* — BLANC LISÉRÉ DE ROUGE : Danebrog, *Danemark ;* Danilo, *Montenegro ;* Marie-Thérèse, *Autriche ;* Soleil levant, *Japon.* — BLANC, AU CENTRE, DEUX BANDES BLEUES ET LES BORDS ROUGES : Santa-Rosa, *Honduras.* — BLANC LISÉRÉ DE ROUGE, UNE RAIE PONCEAU AU CENTRE : Médaille pour le travail, *Portugal.* — BLANC, DEUX LARGES BANDES ROUGES : Saint-Charles, *Monaco.* — BLANC LISÉRÉ DE VERT : Croix de Caracas, *Venezuela ;* Mérite, *Saxe.* — BLANC LISÉRÉ DE NOIR : Bienfaisance, *Espagne ;* Croix de Fer, Croix de Mérite, Louise, *Prusse.* — BLANC ET VERT : Marie-Victoire (instruction), *Espagne.* — BLANC LISÉRÉ DE VERT ET DE ROUGE : Schefakat, *Turquie.* — BLANC, DEUX BANDES JAUNES : Isabelle la Catholique. — BLANC, TROIS BANDES NOIRES : Hohenzollern. — BLANC LISÉRÉ DU RUBAN NICHÂN IFTIKHAR : Nichân el-Aaman, *Tunis.* — BLEU BORDÉ OU LISÉRÉ DE BLANC : Couronne, *Roumanie ;* Maximilien pour les arts, Mérite civil de la Couronne, *Bavière ;* Sauveur, *Grèce.* — BLEU LISÉRÉ DE JAUNE : Saint-Henri, *Saxe.* — BLEU LISÉRÉ ORANGE : Lion néerlandais, *Pays-Bas.* — BLEU, LARGE RAIE ROUGE AU CENTRE : Militaire, *Italie ;* Saint-Michel et Saint-Georges, *Angleterre.* — BLEU BORDÉ DE ROUGE : Croix civile, *Reuss ;* Croix du Mérite militaire, *Hesse ;* Croix rouge, *Angleterre ;* Etoile noire, *Guinée ;* Mérite de Pierre-Frédéric-Louis, *Oldenbourg ;* Mérite de Saint-Michel, Sainte-Elisabeth, *Bavière.* — BLEU, DEUX LISÉRÉS ROUGES : Pie IX, *Saint-Siège.* — BLEU, UN LISÉRÉ ROUGE, UN LISÉRÉ JAUNE DE CHAQUE CÔTÉ : Couronne des Wendes, *Mecklembourg.* — BLEU DE CIEL LISÉRÉ DE BLANC :

Couronne des Indes, Etoile de l'Inde, *Angleterre ;* Notre-Dame de la Conception, *Portugal.* — Bleu de ciel liséré orange : Trésor sacré, *Japon.* — Bleu de ciel, raie blanche et raie noire sur chaque bord, Saint-Georges, *Bavière.* — Bleu de ciel, raie blanche et raie jaune sur chaque bord : Saint-Anne, *Bavière.* — Bleu bordé de vert, une raie jaune au centre : Couronne, *Siam.* — Bleu turquin et noir : Marie-Victoire (industrie, commerce), *Espagne.* — Bleu turquin et orange : Marie-Victoire (mines), *Espagne.* — Bleu turquin et rose : Marie-Victoire (travaux publics), *Espagne.* — Bleu turquin et violet : Marie-Victoire (minéralogie), *Espagne.* — Jaune liséré de blanc : Fidélité, *Bade.* — Jaune liséré de bleu : Epée, *Suède.* — Jaune clair liséré de rouge : Griffon, *Mecklembourg.* — Jaune liséré de vert : Médaille militaire, *France.* — Jaune liséré de blanc, au centre raie rouge : Mérite militaire de Charles-Frédéric, *Bade.* — Jaune bordé de blanc, rouge et bleu : Kapiolani, *Hawaï.* — Jaune liséré de rouge et de noir sur chaque bord : Mérite Waldeck. — Jaune, quatre bandes vertes : Médaille du Tonkin, *France.* — Orange, trois larges bandes noires : Saint-Georges, *Russie.* — Orange liséré de bleu : Couronne de Fer, *Autriche ;* Guillaume, Lion d'Or, *Pays-Bas.* — Rose, deux raies vertes sur chaque bord : Pour les dames, *Perse.* — Rouge et vert : Imtiaz, *Turquie.* — Rouge, raie blanche au centre : Couronne, *Italie.* — Rouge liséré de blanc : Etoile d'Anjouan, *Iles Comores ;* Etoile brillante, *Zanzibar ;* Kamchamcha, *Hawaï ;* Léopold, *Autriche.* — Rouge liséré d'argent : Sainte-Catherine, *Russie.* — Rouge liséré d'or : Croix d'honneur, *Lippe.* — Rouge liséré de bleu : Chrysanthème, *Japon ;* Louis, *Bavière ;* Monte, *Venezuela ;* Philippe le Magnanime. — Rouge, deux liserés bleus sur chaque bord : Etoile, *Roumanie.* — Rouge liséré de blanc et de bleu sur chaque bord : Takovo, *Serbie.* — Rouge, deux larges liserés bleu de ciel : *Serbie.* — Rouge, trois petites raies blanches sur les bords : Rédemption, *Liberia.* — Rouge liséré de bleu entre deux filets blancs : Saint-Olaüs, *Suède.* — Rouge ponceau liséré orange : Saint-Ferdinand, *Espagne ;* Saint-Grégoire le Grand, *Saint-Siège.* — Rouge bordé de jaune : Sainte-Anne, *Russie.* Rouge foncé bordé de jaune d'or : Henri le Lion, *Brunswick.* — Rouge liséré de vert : Cambodge, *Cambodge ;* Maison ducale d'Ernestine, *Saxe ;* Medjidié Nichân, *Turquie ;* Saint-Etienne, *Autriche.* — Rouge bordé de vert : Saint-Hubert, *Bavière.* — Rouge liséré noir au centre, bleu et blanc sur chaque bord : Nichân el-Anouar, *Tadjourah.* — Rouge a trois bandes vertes : Décoration commémorative, *Belgique.* — Rouge, deux liserés blancs sur chaque bord : Saint-Stanislas, *Russie.* — Rouge bordé de vert, au centre une raie bleue et une jaune : Eléphant, *Siam.* — Rouge, deux minces liserés jaunes : Croix militaire, *Hesse.* — Rouge liséré noir : Couronne, *Wurttemberg ;* Moreto, *Saint-Siège.* — Rouge lie de vin, deux bandes noires : Décoration civique, *Belgique.* — Vert liséré de blanc : Décoration générale, Albert le Valeureux, *Saxe ;* Etoile d'Océanie, *Hawaï.* — Vert liséré jaune orange : Dragon (civil), *Annam ;* Berthold, Lion de Zahringen, *Bade.* — Vert liséré de rouge : Albert l'Ours, *Anhalt ;* Osmanié, *Turquie.* — Vert liséré d'amarante : Mérite agricole, *France.* — Vert, deux liserés rouges sur chaque bord : Nichân el-Ahed, Maison husseinite, Nichân Iftikhar, *Tunis.* — Violet, deux raies blanches sur chaque bord : Sainte-Anne du Couvent, *Bavière.* — Violet deux larges liserés blancs sur lesquels un liséré vert : Sidonie, *Saxe.* — Violet, large raie blanche au centre : Marie-Louise, *Espagne.* — Noir liséré de blanc : Croix de Fer (guerre), Mérite civil, Mérite militaire, *Prusse.* — Noir liséré de blanc et de bleu : Maximilien-Joseph, *Bavière.* — Noir liséré de rouge : Louis, *Hesse ;* Olga, *Wurttemberg.* — Noir liséré de rouge et de jaune : Mérite militaire, *Waldeck.* — Noir, large bande rouge au centre : Saint-Wladimir, *Russie.* — Noir, deux larges liserés orange : Frédéric le Grand, *Prusse.* — Noir, trois raies rouges : Saint-Sylvestre, *Saint-Siège.* — Noir et vert : Marie-Victoire (art nautique), *Espagne.* — Rubans divisés en parties égales : Blanc, bleu, blanc : Civil de Savoie, *Italie.* — Blanc, rouge, blanc : Mérite militaire (services civils), Saint-Hermenegilde, *Espagne.* — Bleu, blanc, rouge, vertical et horizontal : Médailles sauvetage, honneur, *France ;* Maison de Saint-Pierre, *Montenegro.* — Bleu, blanc, bleu : Charles III, *Espagne.* — Rouge, jaune, rouge : Mérite militaire, *Espagne.* — Rouge, blanc, vert : Mérite des domestiques, *Saxe.* — Jaune, rouge, jaune : Croix de distinction, *Espagne.* — Jaune, bleu, rouge : Buste du libérateur, *Venezuela.* — Bleu, jaune, bleu : Etoile africaine, *Belgique-Congo.* — Rubans couleurs alternées : Trois raies bleues alternées de deux oranges : Croix d'honneur, *Schwarzbourg.* — — Quatre bandes bleues alternées de quatre blanches : Kalakaua, *Hawaï.* — Quatre bandes rouges alternées de quatre jaunes : Kapiolani, *Hawaï.* — Rose blanc, rose blanc, Sainte-Elisabeth, *Portugal.* — Vert, orange, vert, orange, vert : Couronne de Chêne, *Luxembourg.* — Blanc, bleu, blanc, bleu, blanc : Croix de Mentana : *Saint-Siège.* — Quatre raies rouges alternées de trois blanches (Com. et Chev.) : Kamchamcha, *Hawaï.* — Raies blanches et bleues : Médaille coloniale. — Bleu, quatre bandes vertes horizontales : Médaille de Madagascar, *France.* — Jaune, quatre bandes vertes : Médaille du Tonkin, *France.* Gourdon de Genouillac.

Ordre de la Foi (V. Nichân el-Aaman [Ordre]).

Ordre de la Gloire (V. Nichân Iftikhar [Ordre]).

Ordre de la Grandeur d'âme ou de la Pitié (V. Nichân i Schefakat [Ordre]).

Ordre de la noblesse (V. Imtiaz).

Ordre de l'Unique (V. Nichân el-Ahed [Ordre]).

Ordre des Lumières (V. Nichân el-Anouar [Ordre]).

Ordre du Courage (V. Nichân el-Madjouah [Ordre]).

Ordres du Roi (V. Saint-Michel [Ordre de] et Saint-Esprit [Ordre du]).

XI. Architecture. — De toutes les études spéciales à l'architecture, considérée à la fois comme la science et comme l'art de bâtir et envisagée au point de vue de la construction en même temps qu'au point de vue de la décoration, il n'en est pas qui, plus que celle des *Ordres*, soit intimement liée à la création et au progrès de cette science et de cet art dont la réunion constitue l'*Architecture* (V. ce mot. § 1, *Généralités*, t. III, p. 689). C'est ainsi que, à certaines époques de la civilisation, dans l'antiquité gréco-romaine et pendant la Renaissance, on ne saurait séparer l'étude des ordres de celle de l'architecture, tant ces deux études arrivent à se fondre en une seule, et, à ces époques, les différentes proportions des ordres, ainsi que l'ornementation particulière à chacun, sont régies par des traditions devenues de véritables règles, parfois assez étroites, mais néanmoins toujours respectées. C'est pourquoi, à cause même de cette si grande place que tiennent souvent les ordres dans les œuvres d'architecture, il est difficile de donner une définition simple et brève de ces ordres dont les innombrables exemples, malgré des différences plus ou moins accentuées dans les proportions ainsi que dans les détails, forment une sorte de chaîne ininterrompue depuis les plus anciens types connus jusqu'aux applications les plus modernes de ces types. De fait, si le mot *ordre* signifie en général la mise en place des éléments constitutifs d'un tout, suivant la place qui convient le mieux à ces éléments, en architecture, on désigne par ce mot ordre et aussi par le mot *Ordonnance* (V. ce mot) la combinaison des divers éléments entrant dans la construction d'un édifice, de façon à ce que ces éléments forment, par leurs proportions et par leur ornementation, un tout symétrique et harmonieux qui assure la stabilité de l'édifice en même temps qu'il lui donne un caractère de sévérité, de noblesse, de grâce ou de simplicité répondant à sa destina-

tion. Et on appelle plus particulièrement *ordres d'architecture* des types primitifs dans lesquels rentrent les différentes applications, si variées dans leur composition et dans leurs détails, de ces mêmes types, applications dont la variété même donne aux œuvres d'architecture le caractère spécial qui les différencie entre elles. Mais, en renvoyant au mot *Architecture* (V. ce mot, § 5, *Architecture grecque;* § 1, *Généralités*, t. III, pp. 698 et 699) et à de nombreux ouvrages spéciaux : encyclopédies, dictionnaires ou traités d'architecture, pour ce qui est des détails des hypothèses et des phases successives se rapportant à la formation et au développement des ordres d'architecture, lesquels sont au nombre de trois principaux, *l'ordre dorique, l'ordre ionique* et *l'ordre corinthien*, il doit suffire de représenter ici par des figures (V. fig. 1 à 13) quelques exemples de ces ordres, exemples choisis parmi ceux que nous ont légués la Grèce, Rome et la Renaissance italienne ; les alinéas accompagnant ces figures devant, mieux que toutes les considérations générales, montrer, en même temps que la diversité des ordres d'architecture, les données communes qui font de ces ordres, au travers de leurs diverses modifications au cours des âges, les reproductions variées d'un même type originel. Ce type, est-il besoin de le dire, est *la colonne* (V. ce mot, § 1, *Architecture*, t. XI, pp. 1123 et suiv.), ce point d'appui dont le fût, isolé dans sa hauteur, porte à son sommet des pièces de construction plus ou moins importantes reliant cette colonne à d'autres points d'appui. Il faut encore ajouter que, au point de vue de la distinction à faire parmi les ordres d'architecture, *le chapiteau* (V. ce mot, § 1, *Architecture*, X, pp. 566 et suiv.), cette tête de la colonne, sert, par sa forme et par ses ornements, plus que tout autre élément d'architecture, à distinguer les ordres entre eux ; c'est donc au mot chapiteau et aux alinéas de ce mot traitant de la *Grèce*, de *Rome* et de la *Renaissance*, ainsi qu'aux autres mots qui y sont cités et qui traitent des différentes parties du chapiteau, qu'il y a lieu de demander certains compléments aux indications qui suivent.

I. Ordres grecs. — Les véritables ordres grecs sont au nombre de *deux : l'ordre dorique* et *l'ordre ionique*. A l'art. Architecture grecque (*Généralités*) est reproduit (t. III, p. 699, fig. 1) le plus bel exemple d'ordre dorique grec, *l'ordre extérieur du Parthénon*, à Athènes, d'après une restitution de M. Paulin. Les cannelures et la diminution modérée du diamètre du fût ; le tailloir, l'échine et les annelets du chapiteau ; les triglyphes et les métopes de la frise ; les mutules ornées de gouttes sous le larmier de l'entablement, gouttes qui se répètent sous une bande au-dessous des triglyphes sur l'architrave, enfin l'aspect, à la fois sévère et élégant, empreint de calme dans sa simplicité, qui se dégage de l'ensemble du Parthénon, font de cet ordre le type achevé de l'architecture à la plus belle époque de l'art grec, vers l'an 444 avant notre ère. *L'ordre dorique du temple de Ségeste*, en Sicile (fig. 1) réduit, ainsi que les autres figures de cet article, d'après l'étude de M. P. Planat sur *les Ordres*, dans l'*Encyclopédie de l'architecture et de la construction*, date d'une époque quelque peu antérieure à celle du Parthénon ; de plus, le temple de Ségeste, élevé dans une colonie grecque, ne pouvait offrir, dans ses proportions et dans ses détails, le même degré de perfection que le plus beau temple d'Athènes, cette capitale du génie hellénique ; mais il est intéressant, en rapprochant ces deux exemples l'un de l'autre — comme le fait notre figure qui donne à gauche le demi-chapiteau du Parthénon et à droite le demi-chapiteau du temple de Ségeste, lequel est resté inachevé et a conservé ses colonnes dépourvues de cannelures — de prouver la fixité des règles que s'imposaient les architectes de l'antiquité grecque dans l'application des ordres d'architecture et surtout de l'ordre dorique.

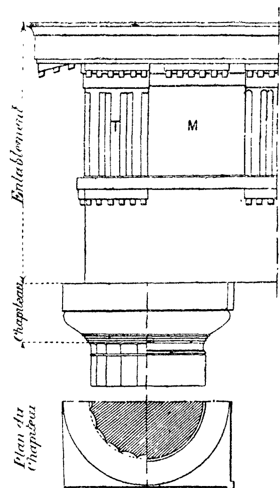


Fig. 1. — Ordre dorique grec du temple de Ségeste (Sicile). T, triglyphe ; M, métope.

La fig. 2 donne l'*ordre ionique du temple de la Victoire Aptère*, à Athènes, élégant petit édifice situé à l'entrée de l'Acropole, en avant et à droite des Propylées, et dont la construction primitive devait être antérieure à celle du Parthénon ; ruiné par les Turcs en 1687, ce temple fut restauré sur l'ordre du gouvernement actuel, sous la direction de M. Daumet. Cet exemple montre ce qu'était l'ordre ionique encore à ses débuts, mais ayant déjà presque atteint la perfection, ordre dont M. Aug. Choisy (*Histoire de l'architecture*, t. I, p. 335) dépeint ainsi les caractères généraux : « Sur une base annulaire s'élève un fût grêle à peine rétréci vers le sommet qui supporte, par l'intermédiaire d'un chapiteau à volutes, un entablement mince dont les éléments sont : une architrave à bandes, une frise sans triglyphes, une corniche peu saillante, sans mutules, généralement ornée d'une rangée de denticules ». L'entablement du temple de la Victoire Aptère, moins orné que ceux des temples construits à une époque postérieure, n'a pas de denticules ; mais le plan et l'élévation de son chapiteau présentent un exemple d'une particularité qu'offrent souvent les colonnes d'angle des temples ioniques : deux volutes contiguës sont réunies sous un angle de 45°, et deux faces voisines du chapiteau sont semblables sans alternance entre elles de coussinet. Tel est, déjà arrêté dans ses grandes lignes, l'ordre ionique grec qui deviendra plus richement orné par la suite et se distinguera par une profusion d'oves, de rais de cœur, de perles, d'olives et de palmettes, comme au temple de Minerve Poliade et à l'Erechtheion, dans l'Acropole d'Athènes.

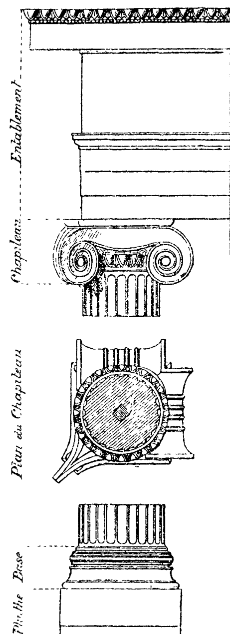
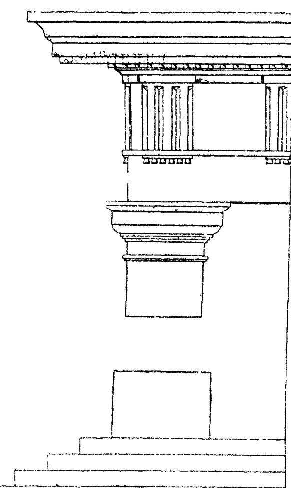


Fig. 2. — Ordre ionique grec du temple de la Victoire Aptère, à Athènes.

II. Ordres romains. — Les véritables ordres romains sont au nombre de trois : l'*ordre dorique*, l'*ordre ionique* et l'*ordre corinthien ;* l'ordre dit *toscan*, décrit par Vitruve sous le nom d'ordre étrusque, n'est de fait qu'une variété archaïque de l'ordre dorique, une sorte de *proto-dorique* romain, et l'*ordre composite* n'est autre qu'un ordre corinthien excessivement orné, et dont le chapiteau rappelle le chapiteau ionique par ses volutes, en même temps qu'il trahit son origine corinthienne par la double rangée de feuillage qui décore son gorgerin. Mais une innovation des Romains dans l'emploi des ordres d'architecture, ou tout au moins un mode d'emploi différent et

plus accentué, fait par eux de ces mêmes ordres, consiste dans la superposition de deux ou plusieurs ordres, soit que, comme au théâtre de Marcellus à Rome, l'ordre supérieur repose sur la corniche même de l'ordre inférieur — lequel est généralement un ordre dorique — soit que, comme aux arènes d'Arles ou au Colisée ou amphithéâtre Flavien, à Rome, l'ordre ou les ordres supérieurs reposent sur un stylobate ou piédestal, ressautant ainsi que l'entablement de l'ordre inférieur et formant dans le sens de la hauteur un ensemble de saillies qui peut avoir le même principe, au point de vue constructif, que le contrefort si usité dans l'architecture du moyen âge. Au Colisée, à Rome, trois ordres de colonnes engagées, l'un dorique, l'autre ionique et le troisième corinthien, sont superposés, mais sans ressaut dans les lignes d'entablement, et un quatrième ordre, celui-là de pilastres corinthiens, décore, au-dessus des trois premiers, un attique de grande hauteur. — La fig. 3 présente l'*ordre dorique du theâtre de Marcellus*, à Rome, édifice commencé par César et terminé par Auguste. Les proportions, mâles et élégantes de cet ordre, relevé dans les premières années de ce siècle par A.-L. Vaudoyer père, l'ont fait servir de modèle dans nombre d'applications faites de l'ordre dorique au temps de la Renaissance et encore de nos jours. On remarquera, en comparant cet ordre dorique romain de la belle époque aux ordres doriques grecs, la forme différente et plus compliquée du chapiteau, et aussi la substitution de modillons aux gouttes sous le larmier de l'entablement. — L'ordre ionique semble avoir été relativement assez peu employé par les Romains qui paraissent lui avoir préféré de beaucoup l'ordre corinthien, lequel répondait mieux à leurs idées de grandeur et de magnificence : aussi l'*ordre ionique du Temple de la Fortune virile*, à Rome, que représente la fig. 4, est-il un de ces rares exemples d'ordre ionique romain et il est, de plus, décoré avec toute la richesse que les architectes romains appliquaient à l'ordre corinthien. Remontant pour sa construction primitive au règne de Servius Tullius, le temple de la Fortune virile fut rebâti vers la fin de la République et est aujourd'hui transformé en église sous le vocable de Sainte-Marie-l'Egyptienne. Le fût de la colonne est cannelé et s'élève sur une *base attique* composée, au-dessus d'une plinthe, d'une *scotie*, S. entre deux *tores*, T, T. ; le chapiteau de la colonne d'angle, a, comme dans nombre de temples grecs, une *volute angulaire*. Mais si Vitruve nous a rapporté, d'après les traditions helléniques, que la colonne ionique avec son chapiteau rappelait les élégantes proportions du corps d'une jeune fille. il est difficile de croire que les Grecs eurent jamais pu penser à faire porter sur la tête, même d'une de leurs puissantes caryatides, un entablement aussi massif et aussi lourdement orné dans sa richesse que l'entablement du temple de la Fortune virile. —La *Grande Encyclopédie* a (t. III, pp. 703 et suiv. et fig. 1 à 3). dans l'art. ARCHITECTURE ROMAINE, reproduit le *plan*, la *façade* et un *détail du Temple de Vesta*, à Tivoli, temple qui offre une des premières et des plus remarquables applications de l'ordre corinthien romain ; car, si on ne saurait nier que l'origine du chapiteau corinthien ne puisse se trouver en Grèce, et à Athènes notamment, dans le *Monument choragique de Lysicrate*, dit *Lanterne de Démosthènes* et dont tant de reproductions existent dans les musées d'antiquités et de beaux-arts, c'est à la Rome des derniers temps de la République et des deux premiers siècles de l'Empire qu'il faut demander les beaux exemples de l'ordre corinthien, en tant qu'ordre d'architecture ayant atteint son entier développement. La fig. 5 donne un exemple moins archaïque et moins austère, mais beaucoup plus riche, que l'ordre du temple de Vesta, c'est l'*ordre du Temple dit de Jupiter Stator*, à Rome, ordre que nous ont conservé les trois colonnes restées debout sur le Forum romain ; mais les études récentes des archéologues,


Fig. 3. — Ordre dorique romain du théâtre de Marcellus, à Rome.

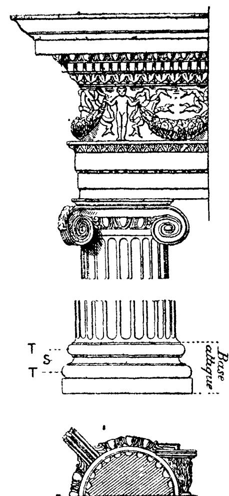
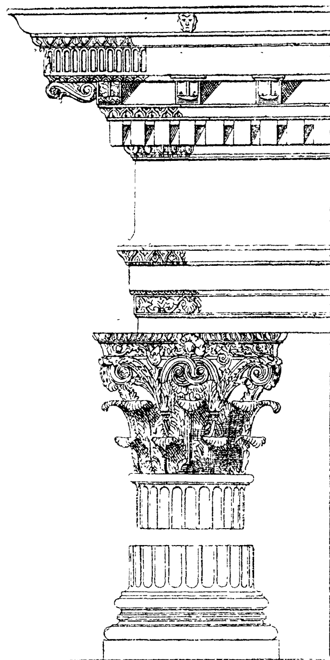
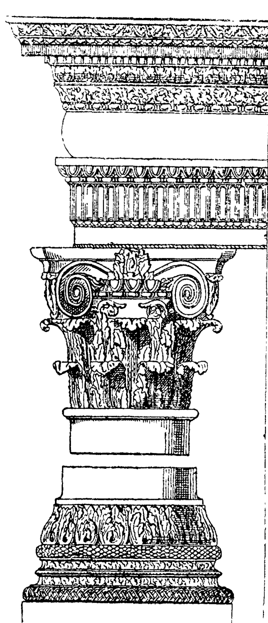


Fig. 4. — Ordre ionique romain du temple de la Fortune virile, à Rome. TT, tores ; S, scotie.


Fig. 5. — Ordre corinthien romain du temple dit de Jupiter Stator, à Rome.


Fig. 6. — Ordre composite romain du baptistère de Constantin, à Rome.

faites d'après les fragments du plan antique de Rome, l'inscription d'Ancyre et nombres d'autres documents, font attribuer ce temple aux Dioscures, Castor et Pollux. Comme l'ordre dorique du théâtre de Marcellus, cet ordre corinthien des colonnes du Forum est considéré comme l'un des plus beaux types qu'ait produits l'architecture romaine.

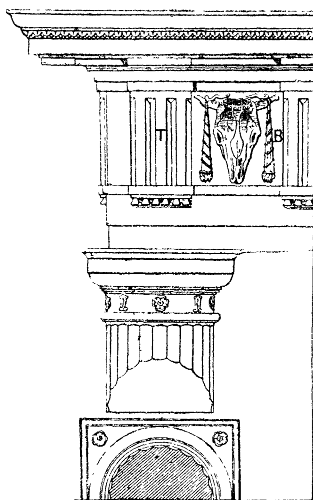
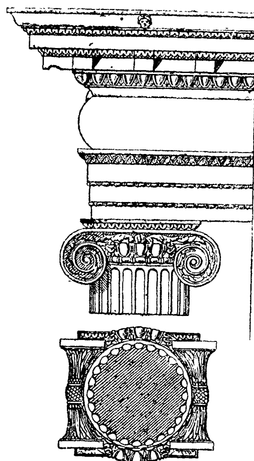
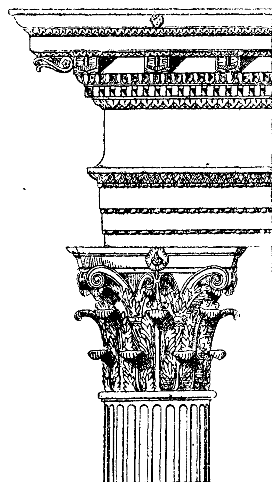


Fig. 7. — Ordre dorique, d'après Palladio. T, triglyphe; B, bucrâne.


Fig. 8. — Ordre ionique, d'après Palladio.


Fig. 9. — Ordre corinthien, d'après Palladio.

La base attique, dans laquelle la scotie unique est remplacée par deux scoties plus petites séparées par un petit tore entre deux filets; le chapiteau, d'une belle proportion et riche dans toutes ses parties; l'heureuse division, d'une régularité parfaite, des modillons, des denticules et des autres ornements de l'entablement; enfin l'harmonie malgré la richesse de tout l'ensemble, ont fait de cet ordre un des sujets d'études toujours choisis par les pensionnaires architectes à Rome, et toujours copiés dans les écoles et les ateliers d'architecture du monde entier. — Empreint d'une richesse plus grande encore que celle dont est paré l'ordre corinthien, l'*ordre composite* offre toutes les proportions de ce dernier ordre; mais il en diffère surtout par la composition du chapiteau, comme le fait voir l'exemple reproduit (fig. 6), d'après les colonnes antiques du *Baptistère de Constantin*, aujourd'hui *San Giovanni in Fonte del Laterano*, sur la place de l'Obélisque et en face du palais de Latran. Dans cet ordre, le chapiteau, qui semble être une combinaison de chapitea ionique pour la partie supérieure et de chapiteau corinthien pour la partie inférieure, comprend, au-dessus de deux rangées de feuillage, une échine décorée d'oves, des volutes angulaires beaucoup plus accentuées que dans le chapiteau corinthien et reliées par des rinceaux au fleuron, souvent très varié, qui se détache sur le milieu du tailloir. La base de la colonne est, elle aussi, plus richement ornée,

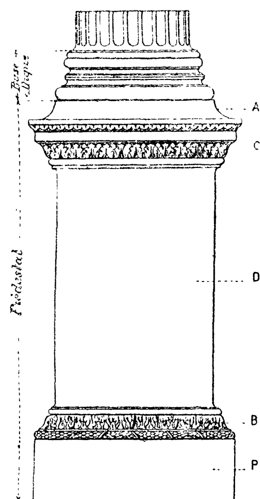


Fig. 10. — Ordre composite, d'après Palladio (piédestal). P, plinthe; B, base; D, dé; C, corniche; A, amortissement.

et, au-dessus du tore supérieur, une sorte d'atterrissement ou de pente, sur laquelle courent des feuillages, rachète la saillie de ce tore avec le filet marquant le départ de la colonne. Quant à l'entablement, toutes ou presque toutes ses parties sont richement décorées, et la frise, qui est restée nue, est bombée et semble attendre le ciseau du sculpteur pour faire sortir de son relief accentué des scènes ou des ornements complétant l'ensemble. Il y a, de plus, lieu de remarquer, avant de terminer cet aperçu des ordres romains, que les chapiteaux corinthiens et surtout les chapiteaux composites, trouvés dans les ruines des édifices élevés par les Romains dans les différentes provinces et jusqu'aux confins de l'empire, ne manquèrent pas d'exercer une influence réelle et prolongée sur les édifices construits pendant la première partie du moyen âge et dans lesquels furent utilisées ces épaves de l'art antique.

III. Les Ordres d'architecture à l'époque de la Renaissance. — Les architectes de l'époque de la Renaissance, d'abord italienne, puis française et ensuite européenne, se préoccupèrent vivement des ordres d'architecture qu'ils reconnurent dans les ruines des édifices de l'antiquité romaine, et ils s'efforcèrent d'en comprendre les règles en s'aidant des écrits de Vitruve. Mais, autant dans les premières périodes de la Renaissance, des effets charmants découlèrent d'une appréciation libre des ordres antiques, surtout des ordres romains — les ordres grecs ne furent étudiés et compris que plus tard — autant, sous les périodes suivantes, furent créées, pour l'emploi des ordres, des règles imposées avec trop d'autorité par les maîtres et suivis avec trop de zèle par de nombreux disciples. Enfin au XVIe siècle, Palladio, Scamozzi, Serlio et Vignole, en Italie; Philibert de l'Orme, en France, pour ne citer que des maîtres, et presque tous les traducteurs de Vitruve, enfermèrent peu à peu l'essor d'imagination des architectes dans une sorte de *canon* régentant les proportions des ordres, le choix des moulures de leurs diverses parties et même les ornements devant décorer ces moulures. On ne saurait, au reste, mieux donner une idée de cette tendance académique appliquée aux ordres d'architecture, à l'époque où elle fleurit avec le plus de force, qu'en reproduisant *les ordres dorique, ionique, corinthien* et *composite*, d'après *le Traité d'architecture* d'André

Palladio (V. fig. 7, 8, 9, 10 et 11), et, cette époque étant aussi celle où on superposa les différents ordres les uns sur les autres pour composer des ordonnances dans lesquelles chaque ordre comprenait piédestal, colonne et entablement; il est bon de faire remarquer (fig. 10) *le piédestal de l'ordre composite* d'après Palladio, piédestal qui, formant un tout complet, comprend à son tour : *plinthe*, P ; *base*, B ; *dé*, D ; *corniche*, C ; et *amortissement*, A ; et peut servir de type, d'une grande richesse, il est vrai, de cet élément des ordres d'architecture. Cette étude de vulgarisation des principales données des ordres doit être trop résumée pour comprendre tout ce qui a rapport aux proportions des divers ordres et au rapport de ces proportions entre elles, à la diminution du fût des colonnes, au mode un peu empirique employé par les différents maîtres pour calculer à l'aide du *module* (V. ce mot) les dimensions en hauteur et en saillie des diverses parties des ordres ; cependant il est facile d'indiquer les différentes hauteurs que peuvent atteindre les ordres d'architecture ayant leur entier développement et un même diamètre de base pour leur colonne, en se reportant au *Parallèle des cinq Ordres*, d'après Vignole (fig. 12) ; on voit ainsi les proportions trapues du *toscan*, ce dorique élémentaire fort en honneur sous la Renaissance italienne, les proportions plus élancées du *dorique* et de l'*ionique*, et enfin celles d'une sveltesse, que l'on ne saurait dépasser, des ordres *corinthien* et *composite*. Il est cependant encore une sorte d'ordre d'architecture employé à toutes les époques de l'art, depuis l'antiquité égyptienne jusqu'à nos jours, et que l'on ne saurait passer sous silence dans un aperçu des ordres d'architecture : c'est l'*ordre caryatide* dans lequel *une statue*, le plus souvent de femme, se substitue au fût de la colonne pour porter l'entablement. La *Grande Encyclopédie* a donné (t. IX, pp. 402-403, fig. 1 et 2) deux exemples de ces statues architecturales empruntées, l'une au portique méridional ou tribune de l'Erechthéion, à Athènes ; l'autre, à la chapelle funéraire de Henri II, de Condé, dans l'église de Vallery (Yonne) ; la fig. 13 donne, d'après Ch. Normand (*Parallèle des Ordres d'architecture*, pl. LVI) une des quatre caryatides dues à Jean Goujon et décorant la salle des antiques du musée des antiques, au Louvre. Un entablement composite très orné est supporté par un chapiteau dorique d'une rare élégance, lequel repose lui-même sur la tête de la statue et les pieds de cette dernière portent sur une *plinthe* au-dessus d'un *piédouche*, de sorte que tout l'ensemble forme un ordre complet dans lequel la fermeté s'allie à l'élégance.

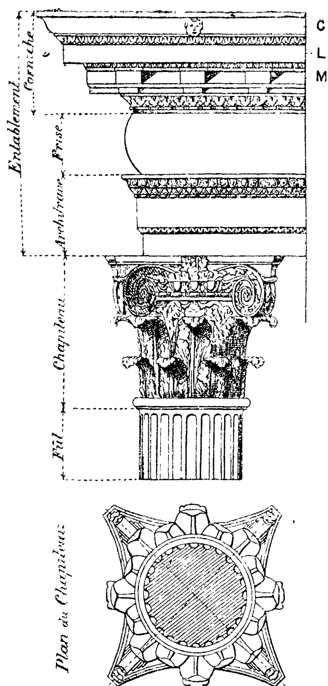
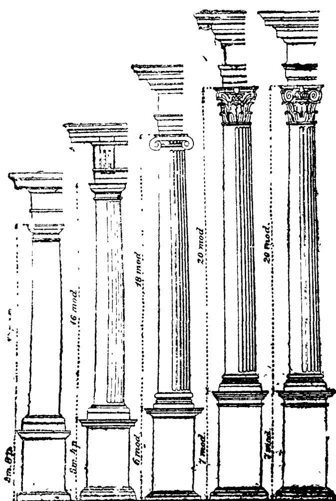


Fig. 11. — Ordre composite, d'après Palladio. C, cimaise; L, larmier; M, modillons.


Fig. 12. — Parallèle des cinq ordres, d'après Vignole.

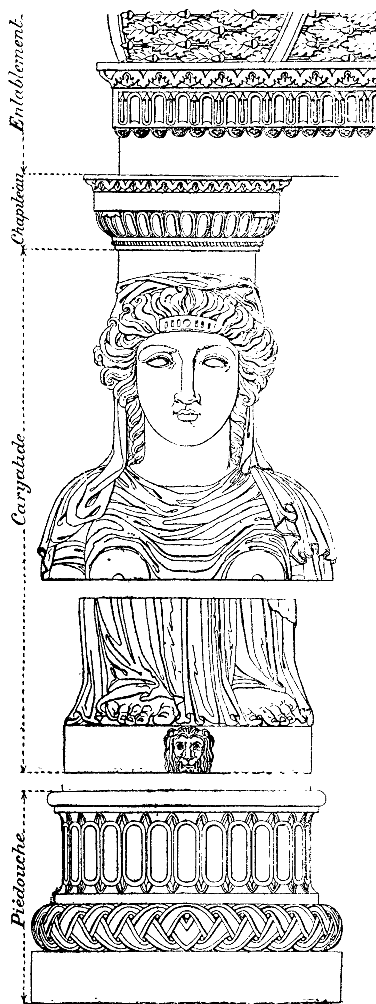


Fig. 13. — Ordre caryatide, de Jean Goujon (Salle des Antiques, au musée du Louvre).

Il est facile de rapprocher et d'assimiler tous les ordres d'architecture avec les types cités et reproduits au cours de cette étude ; mais il ne saurait être possible d'approfondir la connaissance des ordres d'architecture sans étudier et comparer entre eux les innombrables traités qui ont été

écrits sur ces ordres dans toutes les langues civilisées pour en régler les proportions et l'ornementation. Charles LUCAS.

BIBL. : PHILOSOPHIE. — JOUFFROY, *Cours de droit naturel*, leçons 28-30 — LACHELIER, *du Fondement de l'induction;* Paris, 1871. — BOUTROUX, *de la Contingence des lois de la Nature ;* Paris, 1874.— RENOUVIER, *les Principes de la Nature ;* Paris, 1892, 2 vol.

JURISPRUDENCE. — BOITARD, COLMET-DAAGE et GLASSON, *Leçons de procédure*, t. II.

GRAMMAIRE. — WEIL, *de l'Ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes*, 1879, 3e éd. — THUROT, *Revue critique*, août 1869, n° 21. — BERGAIGNE. *Mém. Soc. Ling.*, t. III ; *la Construction grammaticale considérée dans son développement historique.*

ORDUNA. Ville d'Espagne, prov. de Biscaye, mais enclavée dans l'Alana, sur le cours supérieur du Nervion ; 4.000 hab. Stat. du chem. de fer de Bilbao à Castejon. Vieille enceinte. Lainages, vins.

ORE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Barbazan; 355 hab.

ÖRE. Monnaie scandinave de cuivre valant le centième de la krone (couronne), c.-à-d. 0 fr. 014. Sa valeur fut de 1856 à 1874 d'un centième de riksdale. Au moyen âge, c'était une monnaie ou un poids de 1/8 de mark (= 1 once d'argent), que l'on divisait en trois œrtugar.

ORÉADE (Mythol.) (V. NYMPHE).

OREAS (Zool.) (V. ANTILOPE).

ÖREBRO. Ville de Suède, ch.-l. de la province (læn) de ce nom, sur les deux rives de la Svartå, à son embouchure dans le Hjelmar; 15.886 hab. (1894). On y compte 39 fabriques. Belle église du XIIIe siècle, hôtel de ville gothique construit en 1859-63 ; nombreuses écoles. Il a été tenu à Orebro de nombreuses diètes, notamment celle de 1540, qui proclama l'hérédité de la monarchie suédoise, et celle de 1810, qui désigna Bernadotte comme prince héritier. Le 12 juil. 1812 y fut conclu le traité de paix entre l'Angleterre et la Suède. — Le læn d'Örebro comprend les provinces de Nerike, la partie O. du Vestmanland et la partie E. du Værmland. Sa superficie est de 9.063 kil. q. (dont 803 de lacs); sa population était en 1893 de 184.708 hab. Au centre est la plaine fertile de Nerike enveloppée de bois; ceux-ci occupent 61 °/o de la superficie, les prés 11/2 °/o, les champs 18 °/o. Les villes sont Örebro, Askersund, Nora et Lindesberg. Les ressources de la contrée consistent en céréales (récolte de 1894 : 1.263.000 hectol. d'avoine, 248.000 de seigle, 65.000 de froment, 48.000 d'orge), en bestiaux (105.000 bêtes à cornes, 13.000 chevaux, 32.000 moutons, 23,000 porcs) et plus de cent mines de fer (185.000 tonnes par an), de plomb, d'argent, de cuivre, de zinc et de soufre.

ORÉDÈJ. Rivière de la Russie nord-occidentale, affl. de la Louga, tributaire du golfe de Finlande. Elle a 140 kil. de long, dont 100 kil. flottables au printemps.

OREFICE, peintre florentin (V. PIERO DI COSIMO).

ORÉGON. Fleuve des Etats-Unis (V. COLUMBIA).

ORÉGON. L'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, à l'angle N.-O. de la République, sur l'océan Pacifique ; 248.710 kil. q., 313.767 hab. (en 1890), soit 1,3 par kil. q. Compris entre 42° et 46° 20′ lat. N., 119° et 126° 55′ long. O., il est borné à l'O. par l'Océan, au N. par l'Etat de Washington, à l'E. par celui d'Idaho, au S. par ceux de Nevada et de Californie. C'est par la superficie le 5e des 43 Etats de l'Union, par la population le 38e, par la date de son admission le 33e. Il comprend deux régions bien tranchées : la région côtière sur un tiers de sa largeur, la région du grand bassin sur le reste ; elles sont séparées par la puissante chaîne des Cascades, formée de terrains volcaniques récents ; les cratères éteints y abondent ; le plus haut est le mont Hood (3.421 m.) ; le principal col, celui de Summit (1.705 m.), au S. du Diamond-peak. La région côtière est abritée de la mer par la barrière montagneuse des Coast-range (alt., 750 à 1.500 m.), qui s'élève le long du rivage ; entre celle-ci et les monts des Cascades se creuse une belle vallée parallèle au rivage et large de 30 à 75 kil. Toute cette région côtière est revêtue de magnifiques forêts. La région intérieure, à l'E. des monts volcaniques des Cascades, forme un plateau de 1.200 à 1.300 m. d'alt., steppe à peu près sans arbres, du moins au S. Au N. le sol est plus accidenté le long des vallées volcaniques du Snake et de la Columbia ; là s'élèvent, à 100 kil. O. du Snake, les montagnes Bleues (*Blue mountains*), prolongées au S. par les Steen mounts qui les relient aux monts des Pueblos de la Nevada.

Le Snake river forme sur plus de 300 kil. la frontière de l'Orégon et de l'Idaho, décrit un coude dans le territoire de Washington et s'y joint à la Columbia ou Orégon, qui sépare sur plus de 500 kil. les Etats de Washington et d'Orégon. Tout le N. et l'E. de ce dernier Etat appartiennent donc au bassin de la Columbia. Au Snake, il envoie l'Owyhee, né dans la Nevada, le Powder, la Grande Ronde ; à la Columbia, les rivières de John Day (520 kil.) et des Chutes (350 kil.), à l'E. des monts des Cascades, et la Willamette (350 kil.), qui arrose la belle vallée intérieure de la zone côtière. Les autres fleuves côtiers sont l'Umpqua (275 kil.), dont la vallée prolonge au S. celle de la Willamette, et la Rogue-river (200 kil.), descendue du mont Pitt. Aucun de ces cours d'eau n'est navigable sur un parcours étendu ; ils se précipitent à travers des dédales de rochers où se multiplient les cascades, les rapides, les gorges presque infranchissables. Entre les monts des Cascades et le bassin du Snake, la région des steppes privés d'eau n'a pas de rivières : plaines arides, parsemées de chaînons isolés, de lacs ou marais salins, lacs Malheur, Harney, Warner ou Christmas, Goose (partagé avec la Californie), Klamath, au pied des monts des Cascades.

Le climat est pluvieux dans la zone côtière, de novembre à avril (1.300 millim. en moyenne, 1.800 près du littoral); il tombe peu de neige, les orages sont très rares. Dans les vallées boisées de cette région, la température est douce (moyenne annuelle + 11°,7, estivale + 20°, hibernale + 4°). La fraîcheur de l'été, la tiédeur de l'hiver conviennent à merveille aux fruits d'Europe ; la végétation forestière est admirable par ses cèdres blancs et *Thuya gigantea*, ses sapins noirs, jaunes, Douglas, du Canada, ses pins jaunes, ses sequoias, ses ifs arborescents. Beaucoup de ces conifères atteignent 100 m. de haut, 4 à 5 m. de diamètre ; les taillis d'araliacées épineuses, d'*Arctostaphylus* et de *Vaccinium* sont aussi très luxuriants, ce qui contraste avec la Californie. Le gibier abonde, ours, loups, renards, martres, cerfs, antilopes. Le steppe intérieur, au ciel toujours serein, est très favorable à l'élevage, exception faite des déserts salins.

La population était (en 1890) de 313.767 âmes dont 181.840 hommes et 131.927 femmes, c'est donc une région en voie de peuplement. On compte 1.186 nègres ou mulâtres, 9.450 Chinois, 1.256 Indiens civilisés et 3.930 Indiens répartis entre cinq agences. Des 90.540 enfants d'âge scolaire, 72.322 allaient aux écoles desservies par 2.641 instituteurs. Les écoles secondaires et supérieures avaient 472 professeurs et 1.127 élèves. Une université existe à Wooster. La population est protestante, sauf 20.231 catholiques et les Chinois. Le gouverneur, les hauts fonctionnaires et les 30 sénateurs sont élus par le peuple pour quatre ans, les 60 députés pour deux ans. La capitale est Salem.

L'agriculture fait vivre 40 °/o de la population. On cultivait en 1890 environ 1.406.000 hect., dont 100.000 irrigués artificiellement, en blé et avoine principalement, puis en orge, maïs, seigle, houblon, pommes de terre, légumes ; on exporte quantité de pommes, poires, prunes, cerises, pêches, framboises. Il existait 225.000 chevaux, 5.000 mulets et ânes, 520.000 bœufs, 1.780.000 moutons (originaires de la bergerie française de Rambouillet),

210.000 porcs. La pêche représente un produit annuel de 15 millions de fr., dont deux tiers pour le saumon. Les mines ont fourni jusqu'en 1892 pour 110 millions de fr. d'or, extrait surtout des placers et mines du Rogue-river ; on trouve aussi dans cette vallée des mines de fer. La production industrielle atteignait 215 millions de fr. en 1890 ; après les scieries et minoteries, elle est représentée par des manufactures de lainages et de machines. Ses centres principaux sont Portland, au débouché de la vallée de la Willamette, Oregon-city et Salem, sur la même rivière, Astoria, à l'embouchure de la Columbia. Ce sont aussi les principaux centres de commerce, avec les petits ports cotiers de Yaquina et Coos-bay (mines de houille). Le développement des voies ferrées était en 1892 de 2.300 kil. ; la principale est celle qui joint Portland et la Columbia inférieure à la Californie par la grande vallée de la Willamette, de l'Umpqua et les mines du Rogue-river. Le commerce maritime se fait surtout par l'intermédiaire de San Francisco.

Le nom d'Orégon fut d'abord appliqué d'une manière vague à toute la région littorale de l'océan Pacifique jusqu'aux montagnes Rocheuses. Visitée par Cook en 1778, elle fut occupée théoriquement par les Anglais en 1792. Mais quand les Français leur eurent cédé la Louisiane, les Américains réclamèrent l'Orégon, exploré par Lewis et Clark (1806). En 1811, la compagnie américaine des fourrures, dirigée par Astor, fonda la ville d'Astoria, au S. de la Columbia ; mais bientôt elle la vendit à la compagnie anglaise du Nord-Ouest. Le pays reçut à la fois des immigrants canadiens français et yankees qui eurent à combattre les Peaux-Rouges Walla-Walla (à l'O. des montagnes Bleues), Klamath, Umpquas, Modocs, sur la côte, etc. Quand le traité de 1846 eut partagé la région du Pacifique entre l'Angleterre et les Etats-Unis (V. l'art. Etats-Unis, t. XVI, p. 614 et suiv.), l'Orégon fut organisé en Territoire (14 août 1848) et, pour y retenir les colons attirés en Californie par la recherche de l'or, le gouvernement leur accorda de larges concessions. En 1853 fut détachée de l'Orégon la moitié septentrionale qui forma le Territoire de Washington. En 1857, le peuple se donna une constitution, et, le 14 févr. 1859, le congrès admit l'Orégon au nombre des Etats de l'Union nord-américaine. La population, qui n'était encore que de 13.294 âmes en 1850, atteignait 174.748 en 1880, 313.767 en 1890 et continue d'augmenter rapidement. A.-M. B.

Bibl. : V. surtout les ouvrages d'ensemble cité à la bibliographie de l'art. Etats-Unis. — Moseley, *Oregon, its resources* ; Londres, 1878. — Nash, *Two years in Oregon* ; New York, 1882. — Dunn, *History of the Oregon Territory* ; Londres, 1844. — Gray, *History of the Oregon, 1792-1849* ; Portland, 1870. — Barrow, *Oregon, the struggle for possession* ; Boston, 1883. — Parkman, *Oregon trail*, souvent réédité ; Londres

OREGON-City. Ville des Etats-Unis, Orégon, sur la Willamette qui y tombe de 13 m. de haut, fournissant une puissante force motrice ; 5.000 hab. Minoteries, scieries, fabriques.

ORÈGUE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais ; 884 hab.

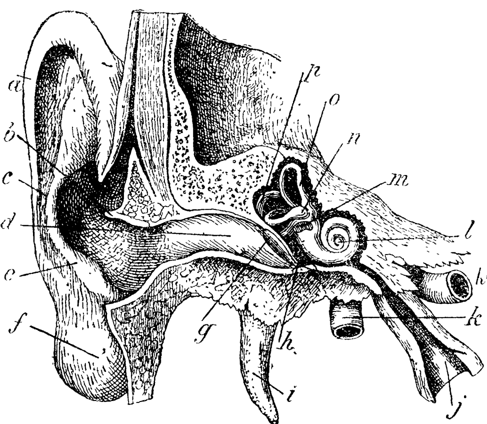
OREILLA. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. d'Olette ; 190 hab.

OREILLARD (Zool.). Genre de Chiroptères de la famille des *Vespertilionidæ*, dans laquelle il est le type d'un groupe à part caractérisé par le grand développement des oreilles qui, dans certaines espèces, sont presque aussi longues que le corps ; les narines présentent des replis qui doivent être considérés comme un rudiment de feuille ; les incisives supérieures sont accolées aux canines, et la dentition est, en général, semblable à celle des Vespertilions typiques. Les genres *Antrozous*, *Nyctophilus*, *Synotus*, *Plecotus*, *Euderma* et *Otonycteris* font partie de ce groupe. L'Oreillard d'Europe (*Plecotus auritus*), que l'on a figuré au mot Chauve-Souris, est une espèce de taille moyenne, à oreilles très grandes, soudées ensemble à leur base au-dessus du front ; l'oreillon, très grand, est en forme de couteau ; les narines sont percées au fond d'une rainure profonde ; il y a deux prémolaires supérieures et trois inférieures de chaque côté. L'Oreillard vit par couples ou isolé, habitant pendant l'été les arbres creux, les trous des toits, des hangars, des écuries et des étables où il passe tout le jour suspendu par les pieds, la tête en bas, ses longues oreilles rabattues le long du corps entre les flancs et l'avant-bras. Le soir il chasse les insectes dans les allées des jardins et des promenades et même dans les rues des villes. Son vol est irrégulier et peu élevé. Il ne sort pas quand le temps est au vent ou à la pluie. En hiver, il se retire dans les caves et les cavernes et s'y endort en attendant le retour du printemps. Assez commun en France, l'Oreillard habite toute l'Europe et l'Asie tempérée, au N. des monts Himalaya et se retrouve dans le N. de l'Afrique. Dans l'Amérique du Nord, il est représenté par le *Plecotus macrotis*, type du sous-genre *Corinorhinus*, qui ne diffère de l'Oreillard de l'ancien continent que par le plus grand développement des protubérances glandulaires qui forment la rainure du museau et qui se touchent au-dessus des narines. Le genre *Barbastelle* (V. ce mot) ou *Synotus* est propre à l'Europe et à l'Asie. Le genre *Nyctophilus* représente l'Oreillard dans la région australienne, de Timor à la Tasmanie et aux îles Fidji, à travers toute la Nouvelle-Hollande (*N. timoriensis*) ; il présente une petite feuille nasale bordant l'ouverture des narines et n'a qu'une seule paire d'incisives à la mâchoire supérieure, au lieu de deux que l'on trouve chez l'Oreillard. Il en est de même dans le genre *Antrozous*, qui habite le versant occidental de l'Amérique du Nord (Orégon, Californie jusqu'au Texas, N. du Mexique), et qui porte aussi une véritable feuille nasale rudimentaire à l'extrémité du museau ; bien que les oreilles soient séparées et moyennes, l'*A. pallidus* rappelle les *Mégadermes* (V. ce mot). C'est la seule espèce de *Vespertilionidés* qui n'ait que quatre incisives inférieures (au lieu de six). Le genre *Euderma* (ou *Histiotus*), récemment décrit par J.-A. Allen, a deux prémolaires à chaque mâchoire (au lieu de trois) et se rapproche par ses autres caractères de *Plecotus*. L'*E. maculata*, dont le pelage est varié de noir et de blanc, habite la Californie. Un dernier genre, *Otonycteris*, où les oreilles sont encore plus grandes que chez l'Oreillard, mais séparées, n'a qu'une seule paire d'incisives et une paire de prémolaires supérieures. La rainure du museau est moins marquée que dans le genre *Plecotus*. La taille est plus grande que celle de l'Oreillard. L'*O. Hemprichii*, découvert par Hemprich et Ehrenberg dans le N.-E. de l'Afrique, a été retrouvé, à une grande distance, d'une part à Gilgit, dans la chaîne de l'Himalaya (à 1.700 m. d'alt.), de l'autre à Ouargla, en Algérie. — On voit que le groupe des Oreillards est sub-cosmopolite, à part l'Amérique méridionale (V. Vespertilion). E. Trouessart.

OREILLE. I. Anatomie. — L'oreille est l'organe destiné à recueillir et à sentir les impressions spéciales produites par les vibrations sonores des objets extérieurs. Elle se compose : 1° de l'oreille externe, pavillon et conduit auditif externe ; 2° de l'oreille moyenne, caisse du tympan, à laquelle sont annexés la trompe d'Eustache et l'antre mastoïdien ; 3° l'oreille interne, en relation avec le nerf acoustique, et par lui avec le cerveau, par le conduit auditif interne. L'oreille externe et l'oreille moyenne sont des appareils de transmission des ondes sonores ; l'oreille interne est l'appareil de réception, le véritable organe de l'ouïe.

Oreille externe. — Elle comprend le pavillon et le conduit auditif externe. Le pavillon est une sorte de cornet qui fait saillie au dehors du méat auditif. Constitué par une (homme) ou plusieurs pièces (quadrupèdes) cartilagineuses recouvertes par la peau, le pavillon est pourvu de ligaments qui le rattachent au crâne (ligaments extrinsèques) ou qui maintiennent ses diverses courbures (liga

ments intrinsèques), de muscles rudimentaires (homme) ou bien développés (cheval, chien, chat, singes, etc.). Chez l'homme, il présente des saillies et des creux. Au pourtour (bourrelet de l'oreille) il y a une saillie appelée hélix; en dedans de celle-ci, il y a une deuxième saillie, anthélix, qui entoure une excavation (conque) au fond de laquelle on aperçoit le méat auditif. En avant de la conque s'élève une nouvelle saillie (tragus), et en arrière une autre analogue (antitragus). Au-dessous de la conque pend un appendice adipo-cutané (lobule de l'oreille) spéciale à



Coupe de l'oreille. *a*, hélix; *b*, tragus; *c*, anthélix; *d*, conduit auditif interne; *e*, antitragus; *f*, lobules; *g*, tympan; *h*, oreille moyenne; *i*, apophyse styloïde; *j*, trompe d'Eustache; *k*, *k'*, carotide interne; *l*, limaçon; *m*, vestibule; *n*, *o*, *p*, canaux semi-circulaires.

l'homme et où il pend les « boucles d'oreille ». Le pavillon se montre en vestige pour la première fois chez les crocodiles. Il fait défaut chez certains mammifères (taupes, cétacés). Le *conduit auditif externe* est un canal ostéo-cartilagineux (osseux dans sa moitié profonde, fibro-cartilagineux dans sa moitié superficielle), étendu du méat auditif à une membrane (membrane du tympan) qui sépare l'oreille externe de l'oreille moyenne. Sa longueur varie de 22 à 25 millim. chez l'homme, et son diamètre, selon les points, de 7 à 9 millim. Il est tapissé par la peau qui devient de plus en plus fine à mesure qu'elle s'enfonce dans le conduit, enduite d'une matière grasse et jaunâtre (cérumen) sécrétée par des glandes en grappe analogues aux glandes sébacées (glandes cérumineuses). Bien développé seulement chez les mammifères, on en voit les premières traces chez les sauropsidés.

Oreille moyenne.— Elle est constituée par une espèce de caisse (caisse du tympan) creusée dans le rocher, au-dessus de la cavité glénoïde. Sa paroi externe est constituée par une membrane vibrante (membrane du tympan), mince et translucide, tendue dans le cadre du tympan (os tympanal) et plus ou moins inclinée sur l'horizon (45° chez l'homme). Sa paroi interne est osseuse et répond à l'oreille interne. Au centre, on voit une saillie (promontoire) ; au-dessus une ouverture ovale (fenêtre ovale) fermée par la sole de l'étrier et communiquant avec le vestibule de l'oreille interne ; au-dessous un nouvel orifice arrondi (fenêtre ronde), fermé par une membrane fibreuse (tympan secondaire) et communiquant avec le limaçon. Chez l'homme, la caisse du tympan communique en avant avec la trompe d'Eustache, en arrière avec les cellules mastoïdiennes. En arrière et en bas, elle présente une saillie creuse (pyramide) qui renferme le muscle de l'étrier; en avant du promontoire s'ouvre le canal du muscle interne du marteau par un orifice elliptique (bec de cuiller). Elle est traversée par la corde du tympan, le nerf de Jacobson et la chaîne des osselets de l'ouïe. Celle-ci s'étend de la membrane du tympan à la membrane de la fenêtre ovale. Elle comprend: le marteau, dont le manche est enchâssé dans l'épaisseur de la membrane du tympan; l'enclume avec l'os lenticulaire, et l'étrier dont la sole vient s'appliquer sur la fenêtre ovale. Ces osselets s'articulent ensemble pour constituer une chaîne mobile mue par deux muscles, le muscle du marteau et le muscle de l'étrier. Ils sont enveloppés par la muqueuse de la caisse, amincie et quasi réduite à sa portion épithéliale. La caisse du tympan apparaît à partir des amphibiens (anoures). Chez les sauropsidés et chez les monotrèmes, elle est traversée par une tige (columelle de l'oreille) qui se fragmente et devient la chaîne des osselets de l'ouïe chez les mammifères. L'oreille externe et l'oreille moyenne dérivent de la formation de la première fente branchiale.

Oreille interne.— L'oreille interne ou labyrinthe, logée dans le rocher, se compose de deux capsules emboîtées l'une dans l'autre: une externe osseuse (labyrinthe osseux), une interne, membraneuse (labyrinthe membraneux). Un liquide lymphatique (endolymphe) remplit le labyrinthe membraneux qui, à son tour, est séparé du labyrinthe osseux par un liquide de même nature (pérylymphe). Ces deux liquides ne communiquent pas l'un avec l'autre.

Le *labyrinthe osseux* se compose d'une chambre constituée par trois parties communiquant ensemble : une centrale (vestibule), une postérieure (canaux demi-circulaires), une antérieure (limaçon). Le vestibule présente deux fossettes, la fossette ovoïde et la fossette circulaire, et des trous à son pourtour qui sont les orifices des canaux demi-circulaires. Les fossettes sont creusées de petits pertuis par où passent les nerfs vestibulaires (taches criblées). Les canaux semi-circulaires sont au nombre de trois, l'un horizontal (canal horizontal ou externe), les deux autres verticaux (canal supérieur et canal postérieur). Chacun d'eux présente une dilatation (ampoule) et débouche dans le vestibule par ses deux extrémités. Le *limaçon* peut être considéré comme un tube conique enroulé sur lui-même en coquille de limaçon, contenant lui-même un tube spiroïde membraneux (canal cochléaire). Son axe (columelle) est percé de petits trous suivant un trajet spiroïde par lesquels passent les filets du nerf limacéen; son écorce est appelée lame des contours, et dans son intérieur circule en spirale une lame osseuse qui se fixe en dedans, à la columelle, et n'atteint pas en dehors la lame des contours (lame spirale) sur laquelle se fixe le canal cochléaire qui, attaché d'autre part à la lame des contours, divise la cavité du limaçon en deux rampes, une qui aboutit à la fenêtre ovale (rampe vestibulaire), l'autre à la fenêtre ronde (rampe tympanique). Ces deux rampes, comme le canal cochléaire ne s'étend pas jusqu'à la coupole du limaçon, communiquent ensemble à ce niveau (hélicotrème); elles sont remplies de périlymphe et comprennent entre elles le canal cochléaire rempli d'endolymphe. Sur le plancher du limaçon, on voit l'orifice de l'aqueduc du limaçon (conduit périlymphatique) qui commence à paraître chez les reptiles et fait communiquer l'espace périlymphatique avec le système lymphatique de la tête.

Le *labyrinthe membraneux* est logé dans le labyrinthe osseux. Il comprend : 1° le vestibule composé de deux vésicules, le saccule et l'utricule, communiquant ensemble par un canal en *y*, l'aqueduc du vestibule, conduit endolymphatique qui existe déjà chez les myxinoïdes. Ces deux vésicules présentent des épaississements en forme de taches (taches auditives) au niveau desquels l'épithélium se modifie, devient neuro-sensoriel et porte des cellules ciliées (cellules à poils). Les fibres des nerfs utriculaire et sacculaire viennent se terminer dans ces taches. Dans l'intérieur des vésicules flottent de petits cristaux calcaires (otolithes) ; 2° les canaux demi-circulaires logés dans les canaux osseux de même nom, de même forme qu'eux et s'ouvrant dans l'utricule. Les ampoules (extrémité ampullaire) de ces canaux présentent des épaississements en forme de crêtes (crêtes auditives), analogues comme structure aux

taches auditives décrites ci-dessus et auxquelles aboutissent les filets ampullaires du nerf auditif; 3° le limaçon est constitué par un canal en doigt de gant contourné en spirale et circulant dans l'intérieur du limaçon osseux (canal cochléaire). Il décrit un trajet spiroïde comme la lame spirale osseuse et la lame des contours auxquelles il est rattaché. Terminé en cul-de-sac, au niveau de l'extrémité recourbée de la lame spirale osseuse (*hamulus*), il commence par un autre cul-de-sac logé dans la fossette cochléaire du vestibule, et, là, communique avec le saccule par un étroit canal (*canalis reuniens*, canal de Reichert). Une coupe du canal cochléaire démontre qu'il constitue un canal prismatique et triangulaire, fixé en dedans au bord libre de la lame spirale (protubérance de Huschke), fixé en dehors, par sa base, à la lame des contours dont le périoste épaissi constitue à ce niveau le ligament spiral. Sa paroi supérieure est constituée par une membrane très mince (membrane de Reissner), qui sépare le canal cochléaire (rampe auditive) de la rampe vestibulaire. Sa paroi inférieure est formée par une autre membrane (membrane basilaire) qui supporte l'organe de Corti et sépare le canal de la rampe tympanique. La membrane basilaire est constituée par des fibres parallèles, analogues aux cordes tendues d'une harpe, dont la longueur croît de la base au sommet du limaçon. Sur cette membrane est disposé un organe (organe de Corti) formé par une longue série d'arcs (arcs de Corti) composés chacun de deux piliers (piliers de Corti), l'un interne, l'autre externe, qui ne sont que des cellules épithéliales transformées. Au-dessous des arcs de Corti règne un véritable tunnel (tunnel de Corti). Adossées aux piliers externes règnent trois rangées de cellules ciliées, adossée aux piliers internes une rangée de cellules ciliées (cellules auditives, cellules de Corti). Ces cellules, véritables cellules neuro-épithéliales (cellules sensorielles) reçoivent une fibre du nerf acoustique. Ce dernier, au niveau de la base de la lame spirale, constitue un ganglion (ganglion spiral, ganglion de Rosenthal) qui émet une fibre cellulipète qui se porte à l'organe de Corti et une fibre cellulifuge qui se rend à l'encéphale.

L'oreille interne est d'origine ectodermique. Elle commence par n'être qu'une fossette garnie de cellules ciliées (poils acoustiques) dans la paroi de laquelle vient se terminer un nerf (crustacés, insectes, début de l'organe chez les vertébrés). A un stade plus élevé, c'est une vésicule renfermant un liquide (endolymphe) et des otolithes (cœlentérés, vers, tuniciers). Chez les céphalopodes, la vésicule auditive commence à se dédoubler en utricule et saccule ; chez les myxinoïdes, on voit survenir l'ébauche des canaux demi-circulaires, et chez les poissons osseux apparaît pour la première fois un rudiment de limaçon. La papille acoustique basilaire (origine de l'organe de Corti) ne commence qu'avec les batraciens. Le limaçon commence à se recourber chez les crocodiliens et les oiseaux et n'atteint ses trois à quatre tours de spires que chez les mammifères. L'oreille humaine, étudiée chez l'embryon, répète ces différents stades dans son développement. Ch. Debierre.

II. Physiologie. — L'oreille constitue l'organe de réception des ondes sonores; elle présente chez l'homme et les mammifères une complexité qui a pour objet d'assurer le perfectionnement de ce sens. Mais l'oreille ne donne pas seulement la notion du son, elle contribue encore, comme tous les sens d'ailleurs, à la notion de l'espace, de la direction, de la distance. Enfin il existe dans l'oreille un appareil annexe qui joue un rôle important dans notre équilibration : les canaux semi-circulaires. L'oreille n'est donc pas un organe essentiellement spécifique, et le nerf auditif ne saurait lui non plus être considéré comme constitué par un nerf spécial, destiné uniquement à la transmission des sons; il présente une dualité remarquable, telle qu'on doit considérer en lui physiologiquement deux nerfs distincts, l'un essentiellement auditif, l'autre sensitivo-moteur.

L'étude anatomique a montré qu'il existait dans l'oreille de l'homme trois parties : l'oreille externe, l'oreille moyenne et l'oreille interne, cette dernière seule essentielle à l'audition, les deux premières parties n'étant que des organes de perfectionnement. Nous étudierons successivement le rôle physiologique de ces différentes régions.

Oreille externe. — Les saillies et les dépressions que l'on remarque sur le pavillon sont disposées de telle sorte qu'elles font converger vers le fond de la conque, vers le conduit auditif, les ondes sonores. Le pavillon est donc un *collecteur* des sons. On diminue l'audition en effaçant les anfractuosités avec de la cire molle (Steiner). On désigne sous le nom de champ auditif la zone de l'espace où les ondes sonores peuvent être recueillies par le pavillon. Cette portion de l'espace est limitée par une surface tronconique. Le pavillon sert en outre à nous donner la notion de la direction du son. Si l'on place les deux extrémités d'un tube de caoutchouc dans les conduits auditifs externes et que l'on dispose une montre sur ce tube, le sujet ayant les yeux fermés, on peut déplacer le tube et la montre d'arrière en avant, et inversement sans que le sujet puisse indiquer l'emplacement de l'objet sonore par rapport à lui (Gellé). La membrane du tympan reçoit les ondes sonores qui pénètrent par le conduit auditif, et, sous leur influence, entre en vibration. On démontre en optique qu'une membrane vibrante n'entre en vibration que pour un son déterminé, qui est le son fondamental, ou pour un multiple de ce son, c'est-à-dire l'octave. Si la membrane du tympan était immuable, il en serait ainsi et elle ne répondrait qu'à un son déterminé, mais on sait que cette membrane est susceptible de vibrer pour une grande variété de sons. Cette propriété de la membrane du tympan, cette faculté d'accommodation est due à ce que sa tension peut être modifiée, grâce à un dispositif spécial. Si la membrane du tympan est fixée au cercle tympanique de telle sorte que sa circonférence ne puisse être changée, elle peut, par une modification dans sa courbure, diminuer sa tension. Cette modification est obtenue par l'action d'un muscle, le muscle du marteau qui agit par l'intermédiaire de ce petit os. Par sa contraction, il tire en dedans le manche du marteau. Quand la contraction cesse ou diminue, la membrane par son élasticité propre et par suite de l'entrée en jeu du muscle de l'étrier, antagoniste du précédent, reprend sa position d'équilibre. Elle se tend dans les sons aigus, se détend dans les sons graves.

Cette accommodation est si prompte que nous percevons distinctement deux sons qui se succèdent rapidement et qui ont une hauteur très différente, mais, dans quelques cas pathologiques, on observe un retard très marqué dans la perception nette du second son, il y a un retard dans l'accommodation. La fenêtre ovale transmet au liquide de l'oreille interne les vibrations de la chaîne des osselets. Quant à la fenêtre ronde, son rôle principal est d'assurer la régulation de la pression labyrinthique. Chaque fois que l'étrier vient comprimer la fenêtre ovale, la fenêtre ronde bombe dans le sens contraire, c.-à-d. vers la caisse ; il en résulte dans le liquide du labyrinthe une série d'oscillations, qui ne pourraient avoir lieu s'il n'existait pas dans l'oreille interne, en un point, une paroi extensible.

Oreille interne. — *Perception des vibrations.* Les vibrations transmises par la chaîne des osselets à la fenêtre ovale se propagent dans la périlymphe, en suivant la rampe tympanique, la rampe vestibulaire, pour aboutir à la fenêtre ronde et par contiguïté à l'endolymphe. Quel est le rôle, dans la sensation auditive, des différentes parties de la vésicule auditive ? Les animaux qui ne possèdent que cette forme primitive de la vésicule percevant les bruits qui se passent autour d'eux, il est hors de doute qu'ils constituent des organes de perception. C'est ce que la description anatomique fait prévoir, en outre, cellules sensorielles et otoscolithes. Gellé a montré que la destruction du limaçon n'entraîne pas la perte immédiate de l'audition. Mais il est probable que l'audition réduite à la saccule et à l'utricule est confuse, que l'on peut avoir la perception

des bruits, de leur intensité, mais non de leur hauteur, de leur timbre. Cette fonction perfectionnée est dévolue au limaçon, à l'organe de Corti. Helmholtz avait admis que les arcades de Corti vibraient synchroniquement avec les oscillations de l'endolymphe et venaient frapper des filets nerveux, comme les touches d'un piano frappent les cordes vibrantes. Mais le rôle si important des piliers dut être abandonné quand Hasse démontra que les oiseaux, dont l'ouie est si fine, le sens musical si développé, ne possèdent pas de piliers. C'est alors que l'on a fait intervenir les fibres radiées de la membrane basilaire; ces fibres, que Hensen compare à des cordes, ont, comme nous l'avons vu, des longueurs variables; elles seraient accordées chacune pour un son déterminé (il y en aurait 60.000 d'après Nuel). Par suite, un son de hauteur donnée ne ferait vibrer qu'une seule de ces cordes, celle accordée pour ce nombre de vibrations. Leurs oscillations se transmettraient aux cellules sensorielles et de là au centre nerveux. Chaque fibre nerveuse, ébranlée par les vibrations des fibres radiales, possède une sensibilité spéciale, et les différences dans les qualités des sons, la hauteur et le timbre, se trouvent rapportées à la diversité des fibres touchées ; pour chacune d'elles isolément, il n'existe de différences que dans l'intensité de l'excitation. Mais ce rôle principal accordé aux fibres radiales, dans la transmission de la vibration reçue aux cellules sensorielles, est fort hypothétique. On ne peut admettre qu'un rôle de transmission, car les fibres radiales ne reçoivent pas de filets nerveux ; or, elles ne sont en rapport direct qu'avec le pied des piliers externes de l'arcade de Corti et elles n'ont que des rapports assez indirects avec les cellules fusiformes, les cellules sensorielles.

Aussi Waldeyer et Gellé ont-ils émis l'opinion que les ondes développées dans le liquide du labyrinthe viennent agir directement sur les prolongements ciliés des cellules auditives. Ces cils ayant des longueurs variées, on peut supposer qu'ils sont adaptés pour recueillir des sons différents. Mais tous ces auteurs admettent, avec Helmholtz, que l'oreille est avant tout un appareil de résonance purement physique, constitué par une série de segments ayant la propriété d'entrer en vibration sous l'influence d'ébranlements de périodicité donnée. Depuis 1894, deux physiologistes, l'un Anglais, Hurst, l'autre Français, P. Bonnier, ont vivement critiqué cette hypothèse. Pour P. Bonnier, le limaçon est un appareil enregistreur, tout le dispositif compliqué que nous connaissons ayant pour effet « d'étaler l'ébranlement dans tous les détails de sa forme sur une longue surface de perception (appareil de Corti) dont les éléments contigus procurent une analyse continue ». Le nerf auditif n'analyserait pas le son, mais le transmettrait tel quel aux centres cérébraux. Chaque élément sensoriel ne serait donc plus adapté à tel son, à telle harmonique, mais transmettrait, après l'avoir enregistré, le bloc, pour ainsi dire, des vibrations arrivées au limaçon, comme un appareil enregistreur donne une courbe unique résultant de la fusion d'un ensemble de vibrations communiquées. Les recherches expérimentales de Corradi plaident pour cette conception : les destructions partielles du limaçon n'ont jamais altéré plutôt la perception des sons aigus que celle des sons graves, quel que fût le siège de la lésion.

Acuité auditive. L'intensité dépend de l'amplitude des vibrations ; elle est proportionnelle au carré de l'amplitude des vibrations et inversement proportionnelle au carré de la distance du point sonore à l'oreille ; il est difficile d'établir le minimum d'intensité du son perceptible pour l'oreille ; il existe d'ailleurs de nombreuses différences individuelles. On a donné cependant comme minimum le son produit par une balle de liège de 1 milligr. tombant de 1 millim. sur une plaque de verre à 5 centim. de l'oreille. En clinique, pour mesurer l'acuité, on utilise le plus communément le tic tac de la montre. Une bonne oreille entend ce bruit à $1^{m},80$ environ.

Limite des perceptions auditives. Un son n'est perçu par l'oreille que s'il est compris dans les limites déterminées. Dans les sons graves l'oreille distingue encore 33 vibrations (*do* de la contre-octave) par seconde, et dans les sons aigus 41.000, soit 11 octaves et demi. En deçà et en delà, les vibrations des corps ne seraient plus perçues par l'oreille. Ce chiffre de 41.000 vibrations est un maximum rarement atteint, et la limite normale est environ de 35.000. La disposition de l'oreille moyenne a pour effet d'offrir une réelle résistance à la propagation des notes très aiguës ; aussi est-ce dans le cas de destruction de cette partie, que l'on a noté la perception de son correspondant au chiffre extraordinaire de 80.000 vibrations (Blake). Certains animaux ont une acuité auditive remarquable, le chat entre autres. L'acuité auditive s'affaiblit avec l'âge ; les femmes auraient une acuité supérieure, mais qui présenterait un certain affaiblissement pendant la menstruation. Quelques cas pathologiques, notamment la néphrite interstitielle, s'accompagneraient dès le début d'une diminution dans l'acuité auditive (Dieulafoy).

Sensibilité auditive. Il y a lieu de distinguer l'acuité et la sensibilité auditive ; pour la première, l'intensité du son intervient seule ; pour la sensibilité, il faut ajouter la la hauteur et le timbre. La sensibilité de l'ouie nous permet de distinguer deux sons l'un de l'autre. Une oreille musicale distingue nettement des différences de 1/500 ; on arriverait même à 1/1000 dans quelques cas, mais cette sensibilité n'est pas la même dans la limite des sons perceptibles. Elle diminue aux deux extrémités, sons graves et sons aigus, pour atteindre son maximum vers la région du fa_5 au si_5, c.-à-d. pour un nombre de vibrations oscillant entre 2.800 et 3.000. Ce maximum est peut-être dû à ce que le son propre du conduit auditif externe correspond à cette hauteur de 3.000 vibrations. Plus encore que pour l'acuité, on constate pour la sensibilité des différences individuelles considérables. Certaines personnes « n'ont pas d'oreille », c.-à-d. qu'elles ne peuvent distinguer des sons différents entre eux d'un nombre considérable de variations. — Certains sujets ne perçoivent pas des sons d'une hauteur déterminée ; ce sont des daltoniens auditifs.

A côté de son rôle d'organe de l'audition, l'oreille exerce d'autres fonctions. Telle la fonction *baresthésique*, qui nous permet de connaître plus ou moins distinctement les variations de pression extérieures auxquelles nous pouvons être soumis : jeu de la caisse du tympan ; compression de l'oreille interne par transmission des pressions de dehors en dedans. Inversement, les pressions internes vasculaires sont également perçues par l'oreille : fonction manoesthésique. Mais la fonction la plus intéressante de l'oreille non auditive est certainement de nous assurer de l'orientation subjective directe, de nous donner la notion de l'équilibre. Une région déterminée de l'oreille est chargée de ce rôle. Ce sont les canaux semi-circulaires. — Flourens, en 1824, a montré que la lésion des canaux semi-circulaires provoquait des désordres moteurs, des phénomènes de déséquilibration. Il vit que ces troubles étaient en rapport avec la direction des canaux touchés. Quand on pique ou sectionne le canal horizontal, il y a tournoiement de la tête sur le plan horizontal. S'il s'agit du canal postérieur, on observe des phénomènes de culbute en arrière ; en avant, si c'est le canal antérieur qui est lésé. Après la section des trois canaux, la perte de l'équilibre est totale : il y a incoordination complète. Tous les expérimentateurs n'ont fait que confirmer les recherches de Flourens. Lussana a précisé davantage, en démontrant que c'était bien à l'irritation des crêtes ampullaires, et non du canal même que les accidents doivent être rapportés.

Flourens avait admis que les canaux semi-circulaires constituaient l'organe périphérique dans lequel résideraient les forces modératrices des mouvements. Goltz fait de ces canaux l'organe de l'équilibre, mais surtout de l'équilibre de la tête. Pour de Cyon, ce sont les organes périphériques du

sens de l'espace, c.-à-d. que les sensations provoquées par l'excitation des terminaisons nerveuses dans les ampoules de ces canaux servent à former nos notions sur les trois dimensions de l'espace. Aussi de Cyon appelle-t-il la branche ampullaire du nerf acoustique le nerf de l'espace. Pour P. Bonnier, les canaux sont le siège de l'orientation subjective directe, ou, si on veut, la source sensorielle de l'exercice de l'équilibration réflexe ou voulue. Au milieu de toutes ces théories, il est difficile de faire un choix, mais on peut néanmoins reconnaître que tous les auteurs sont d'accord avec Flourens pour admettre qu'après la lésion expérimentale ou pathologique des canaux semi-circulaires, il existe des troubles graves d'équilibration.

J.-P. Langlois.

III. Anthropologie. — Le pavillon de l'oreille, chez l'homme, est normalement ourlé, bordé en avant, supérieurement et en arrière par le repli de l'hélix, repli curviligne, et terminé inférieurement par une surface plane et souple, sans cartilage, qu'on appelle le lobule. Chez le chimpanzé et le gorille, le pavillon de l'oreille est à peu près aussi bien ourlé et aussi arrondi que chez l'homme; mais le lobule manque généralement. L'oreille simienne se distingue surtout par l'absence du repli de l'hélix, à l'extrémité postéro-supérieure du pavillon, qui a une tentance à s'ériger en forme de pointe. Darwin a signalé des traces de cette pointe simienne dans l'humanité. Et il est évident que, suivant les races et les individus, l'oreille extérieure présente plus d'une différence dans sa morphologie. Ainsi chez le nègre, elle est communément ronde, tendant au carré, tandis qu'elle est plus souvent ovale chez l'Européen. Il est admis que ces différences et certaines autres touchant le lobule se transmettent avec constance. Elles ne sont donc pas absolument indifférentes, bien qu'elles échappent aux descriptions rigoureuses. Et les défectuosités physiques des natures frustes ou ingrates ont une curieuse répercussion sur les dimensions, la forme, le mode d'attache, l'appareil circulatoire des oreilles. Zaborowski.

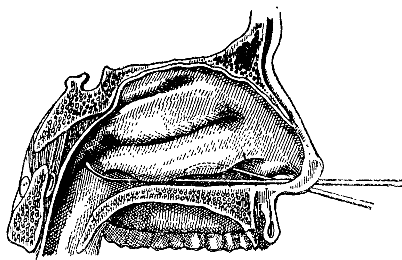
IV. Pathologie. — Considérations générales. — L'oreille moyenne (caisse du tympan, trompe d'Eustache, cellules mastoïdiennes) étant en communication directe avec la partie postérieure des fosses nasales et l'arrière-gorge par l'orifice de la trompe, on comprend combien facilement se propagent à l'oreille les inflammations si fréquentes du rhino-pharynx. On sait que souvent on est atteint de surdité passagère catarrhale, par obstruction de la trompe, lorsqu'on a un violent rhume de cerveau.

Les complications auriculaires ne sont malheureusement pas rares au cours ou à la fin de la fièvre typhoïde, des maladies éruptives, des oreillons, de la grippe, des angines, de la syphilis acquise ou héréditaire, de la tuberculose, des dermatoses telles que l'eczéma. Signalons également les tumeurs adénoïdes du pharynx qui, par propagation de voisinage, donnent lieu à des obstructions de la trompe et à des otites graves. On n'y fait pas assez attention, on les néglige par ignorance. Aussi, bien des enfants deviennent-ils plus ou moins sourds à la suite d'une rougeole, d'une scarlatine, etc., par suite d'otorrhée, de perforation du tympan. Certains deviendront sourds-muets si la suppuration a détruit l'appareil transmetteur du son. Sur 100 cas de surdi-mutité il y en a 25 qui surviennent à la suite d'écoulement d'oreille négligé et qu'on aurait pu guérir; 25 % des enfants de sept à quinze ans n'entendent pas normalement, et sur 100 conscrits réformés 27 le sont pour des affections de l'oreille. Enfin on n'ignore pas que toute otite purulente négligée peut amener la mort par complications cérébrales ou méningitiques.

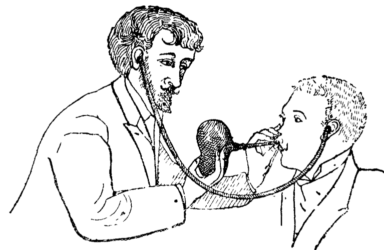
Les connexions intimes des fosses nasales et de l'oreille moyenne ont fait que les progrès de l'otologie ont marché de pair avec ceux de la rhinologie. C'est grâce à des méthodes d'exploration perfectionnées que l'on connaît mieux maintenant, et partant que l'on soigne d'une façon plus rationnelle les affections auriculaires.

Moyens d'exploration. — Pour le pavillon et le méat auditif, il suffit de regarder avec soin sans aucun instrument; pour le conduit auditif externe, on se sert d'un spéculum argenté dont on éclaire l'intérieur au moyen d'un miroir frontal qui réfléchit la lumière d'une lampe. L'introduction du spéculum se fait en tirant légèrement en haut et en arrière le pavillon; il faut agir doucement, ne pas enfoncer l'instrument à plus d'un centimètre et demi, et on ne doit jamais provoquer de douleur. Si l'on s'est bien éclairé, si l'oreille est propre, on aperçoit la membrane du tympan et l'apophyse du marteau qui doit servir de point de repère. A l'état normal, le tympan a un aspect gris perle nacré, on y voit le triangle lumineux; mais rien de plus variable que l'image donnée par cette membrane selon l'âge et les affections de l'oreille. On se sert également d'un stylet mousse qui doit être manié avec la plus grande prudence.

Examen de l'oreille moyenne. Il se fait au moyen du *cathétérisme de la trompe d'Eustache* qui renseigne si ce conduit est perméable ou non; il a été découvert par hasard au XVIIIe siècle par Guyot, maître de poste à Versailles. Voici un des procédés les plus usités: on introduit une sonde d'argent spéciale bien aseptique, le bec en bas, le long du plancher des fosses nasales;


Cathétérisme de la trompe d'Eustache.

lorsqu'elle est arrivée dans le rhino-pharynx, on lui fait décrire un mouvement de rotation de 180° en butant sur le bord de la cloison comme repère, et le bec de la sonde s'engage dans l'orifice de la trompe situé sur ce même plan. Si la muqueuse des fosses nasales est trop sensible, on a avantage à l'insensibiliser avec de la cocaïne. Seule l'habitude rend le cathétérisme facile, mais cette exploration demande beaucoup de douceur et d'expérience; certains malades sont tellement habitués à ce qu'on leur passe la sonde qu'ils arrivent à le faire eux-mêmes. Le cathéter introduit, on adopte un insufflateur à son pavillon et en insufflant de l'air on se rend compte si la caisse est aérable. Le bruit de l'air chassé de la trompe dans la caisse fait vibrer la membrane du tympan; ce bruit particulier est perçu par le patient et par le médecin au moyen d'un tube (otoscope de Toynbee) dont un des embouts est placé dans l'oreille du malade, l'autre dans celle du médecin. Cette sensation toute particulière que donne l'air refoulé dans les trompes, rien de plus facile de l'expérimenter sur soi-même en se mouchant fortement, la bouche close. C'est le *procédé de Valsalva.*


Auscultation de l'oreille.

Examen de l'oreille interne. Celle-ci, constituée par le labyrinthe, les expansions du nerf auditif, est située trop profondément pour se prêter à un examen direct. C'est en examinant le degré de l'*acuité* auditive qu'on pourra se rendre compte de l'état de fonction de l'oreille

interne. L'examen de l'ouïe par la voix, la parole est à la portée de tout le monde, la voix est entendue par une oreille saine jusqu'à 20 m. De même pour la montre dont le tic tac normalement est perçu jusqu'à $1^m,80$ environ. Mais avec le diapason spécial des auristes, on obtient des renseignements plus précis. Dans toutes les altérations de l'appareil de transmission, les vibrations du diapason sont mieux et plus longtemps perçues du côté malade. On place le diapason sur le sommet du crâne pour avoir la perception osseuse ; dans une oreille normale, le son du diapason placé sur l'apophyse mastoïde ne s'entendra plus, mais sera encore perçu si l'on place le diapason immédiatement devant l'oreille où on a alors la perception aérienne. Enfin, lorsque les perceptions osseuse et aérienne sont nulles, la surdité est incurable.

Bruits et bourdonnements. — Ce sont des symptômes habituels aux maladies des oreilles ; ils sont parfois si gênants, si incurables qu'ils poussent les malades au suicide. Les bruits de cloches, de sifflet, etc., se rencontrent dans les cas de lésions profondes, surtout s'il s'y ajoute des *vertiges ;* l'obstruction de la trompe donne naissance à un bourdonnement toujours le même : les malades le comparent au bruit de la mer ; les bruits d'échappement de vapeur accompagnent en général les altérations de la chaîne des osselets ; enfin les bruits vasculaires isochrones au pouls ne prouvent pas que l'oreille soit malade : on les observe dans l'anémie. Certains malades n'entendent pas un son auquel ils sont soumis, ils entendront un *la* pour un *do :* c'est la *paracousie;* d'autres entendent mieux une conversation au milieu du bruit que dans le calme : c'est la *surdité paradoxale de Wilis;* enfin certains entendent une note différente pour chaque oreille : c'est la *diplacousie.*

Maladies du pavillon. — On a vu des enfants naître sans pavillon ; chez les aliénés, les idiots, les déformations congénitales sont fréquentes ; on sait combien la forme de l'oreille se transmet par hérédité.

Traumatisme. — Le pavillon peut être complètement détaché par un coup de sabre ; personne n'ignore que couper les oreilles était une peine fréquente dans l'antiquité et se voit encore en Orient ; une suture immédiate peut donner une réunion parfaite. Les contusions chez les boxeurs, les déments paralytiques, amènent une bosse sanguine, c'est l'*othémathome* qu'on peut voir sur certaines statues antiques de lutteurs. L'eczéma du pavillon peut avoir pour point de départ chez les femmes lymphatiques la petite plaie du lobule où l'on passe la boucle d'oreille ; il envahit le conduit auditif, la joue et le cuir chevelu. L'érysipèle n'y est pas rare : on y observe aussi les engelures, qui peuvent déformer l'oreille, et les tophus chez les goutteux. La *syphilis* s'y voit rarement sous forme de chancre (morsure du lobule), plus souvent sous l'aspect de syphilides pouvant donner au pavillon un aspect éléphantiasique et simuler l'*épithélioma.*

Maladies du conduit auditif externe. — *Corps étrangers.* Il faut toujours y penser surtout chez les enfants ; ce sont en général des perles, des pois, des graines, etc., parfois des insectes qui déposent leurs larves ; les symptômes sont des plus variables pendant longtemps, il peut ne rien se produire ou bien il y a une légère surdité et un peu de bourdonnement ; *le malade souvent, surtout si c'est un enfant, perd le souvenir* de l'introduction du corps étranger qui à un moment quelconque, parfois *après des années*, occasionnera des accidents les plus variés exposant à des erreurs graves de diagnostic ; il peut survenir de l'otite aiguë, ulcération de la membrane du tympan, suppuration avec méningite ; parfois on observe des vertiges, des vomissements, des convulsions chez les enfants, une toux violente : tous phénomènes nerveux réflexes faisant croire à une affection cérébrale. Enfin certains malades se figurent avoir un corps étranger qui n'existe plus. Il faut être très prudent, ne jamais employer de pinces pour l'extraction, car elles pourraient produire des délabrements de l'oreille ; on se servira d'injections d'eau bouillie.

Bouchon de cérumen. L'accumulation de cette sécrétion physiologique se voit surtout chez les gens malpropres et peut donner lieu à des symptômes variés comme un corps étranger ; pendant longtemps il n'y aura aucun signe ; puis à la suite d'un mouvement brusque ayant déplacé le bouchon, une chute, un plongeon en se baignant, il survient une surdité plus ou moins complète ; ou bien ce sont des signes de compression sur l'oreille interne par l'intermédiaire du tympan, il survient des vertiges et vomissements pouvant donner lieu à de graves méprises. Pour les éviter, il faut toujours examiner l'oreille, et l'on apercevra sous forme d'une masse brun jaunâtre le bouchon cérumineux. Il faut pour l'extraire le ramollir pendant vingt-quatre heures au moyen d'instillations de glycérine tiède, puis l'expulser par des injections d'eau bouillie chaude et les phénomènes cessent comme par enchantement.

Eczéma de l'oreille. — Il est des plus fréquents, les démangeaisons étant des plus vives et intolérables, les malades se grattent et s'inoculent l'affection qui se propage à tout le conduit auditif qui peut être rouge et très diminué de calibre par le gonflement inflammatoire. Le traitement de choix, c'est d'introduire dans l'oreille une mèche de ouate imbibée d'une solution de nitrate d'argent à 1 pour 10 d'eau distillée. On laisse vingt-quatre heures et la douleur, la démangeaison disparaissent. Une des complications les plus fréquentes de l'eczéma du conduit, c'est la *furonculose ;* les petits furoncles siègent dans la portion cartilagineuse ; la douleur très vive dans le fond de l'oreille devient atroce quand les malades mastiquent ; il se fait des auto-infections, d'où séries de furoncles. Le meilleur moyen de les faire avorter est encore la solution de nitrate d'argent et l'on calmera la douleur avec une solution chaude de cocaïne (1 gr. pour 10 gr.).

Syphilis de l'oreille. — Les syphilides du conduit lorsqu'elles sont papulo-hypertrophiques ressemblent à s'y méprendre à une excroissance polypiforme non pédiculée. A toutes ses périodes, acquise ou héréditaire, la syphilis peut amener des désordres nombreux et complexes. La syphilis secondaire, lorsqu'elle siège dans le pharynx, peut déterminer non seulement de la surdité par obstruction de la trompe, mais aussi une otite moyenne purulente (V. Otite) par propagation jusqu'à la caisse. La syphilis peut être inoculée dans la trompe par une sonde contaminée. A toutes ses périodes elle peut provoquer des surdités incurables ; la surdité syphilitique peut être un symptôme de la période préataxique du tabes ; elle a ceci de particulier, c'est qu'on ne trouve aucune lésion de l'appareil transmetteur et que les malades deviennent sourds avec une rapidité foudroyante.

Maladies du tympan. — L'inflammation du tympan s'appelle la *myringite.* A l'examen on voit la membrane rouge, ses vaisseaux injectés ; elle survient à la suite de froid, de plongeons dans l'eau froide, après l'ablation d'un bouchon de cérumen, d'un corps étranger, d'injections trop violentes ou trop chaudes ou froides ; elle guérit assez facilement par des bains d'oreille à la cocaïne. Les *déchirures du tympan* ne sont pas rares ; elles sont dues à une injection violente, à une intervention maladroite (pinces), à une aiguille à tricoter (femmes, enfants) ; on en a observé à la suite de la coqueluche, chez les scaphandriers ; il n'y a rien à faire : la déchirure se refermant seule. Les pertes de substances sont toujours dues aux otites moyennes suppurées ; leurs formes et dimensions sont des plus variables, depuis un simple petit orifice difficile à voir jusqu'à une perte presque totale de la membrane laissant voir la caisse. Si la perforation siège dans le segment inférieur de la membrane, il peut y avoir encore une assez bonne acuité auditive ; mais, dans le segment supérieur, le moindre pertuis peut déterminer une notable surdité, car c'est là que se trouvent les organes nécessaires au bon fonctionnement de l'ouïe. On y remédie par un tympan artificiel ou mieux

par la *myringoplastie* qui consiste à plaquer sur la perforation la pellicule qui se trouve dans l'œuf: petite opération qui ne réussit pas toujours, étant très délicate.

Polypes des oreilles. Ils sont une des complications à longue échéance des otites purulentes anciennes, car toujours le polype est précédé d'un écoulement purulent de l'oreille; leur implantation se fait presque toujours dans la caisse; leur volume varie d'un grain de blé — et alors ils sont souvent plusieurs — à une noisette, et exceptionnellement ils peuvent remplir tout le conduit; muqueux, ils saignent très facilement; leur marche est lente ou rapide, les récidives rares, car la guérison est la règle. Leurs symptômes sont ceux de l'otite suppurée avec petites hémorragies, les signes de compression sont rares; on les voit au spéculum; après avoir bien nettoyé l'oreille, on les extirpe avec le polypotome spécial ou avec les caustiques.

En résumé, la pathologie de l'oreille dépend de sa situation topographique : communiquant largement avec le rhino-pharynx par la trompe d'Eustache, toutes les inflammations de ces parties pourront se propager à elle; c'est donc toujours grâce à une antisepsie sérieuse du nez et du pharynx qu'on évitera bien des affections auriculaires. Dr L. Pinel Maisonneuve.

V. Botanique. — Ce nom entre dans la désignation vulgaire de plusieurs plantes : O. d'abbé. L'*Umbilicus pendulinus* DC. (V. Cotylet). — O. d'âne. Le *Symphytum officinale* L. ou grande *Consoude* (V. ce mot). — O. d'homme. L'*Asarum europæum* L. ou *Cabaret* (V. Asaret). — O. de lièvre. Le *Bupleurum falcatum* L. (V. Bupleurum). — O. de rat. L'*Hieracium pilosella* L. (V. Hieracium). — O. de souris. Le *Myosotis scorpioides* L. (V. Myosotis) et aussi l'*Hieracium pilosella* L.

VI. Technologie. — Oreille ou Versoir de la charrue (V. Charrue, t. X, p. 799).

Bibl. : Physiologie. — Gellé, art *Audition*, dans le *Dict. de physiologie* de Richet, 1897. — P. Bonnier, *l'Oreille*, dans l'*Encyclopédie des aide-mémoires;* Paris, 1897. — De Cyon, *Recherches sur les fonctions des canaux semi-circulaires* (Thèse, doct. médecine); Paris, 1878. — Kœnig, *Etude sur les canaux semi-circulaires* (Thèse, doct. médecine); Paris, 1897.

Pathologie. — Hermet, *Leçons sur les maladies des oreilles*, 1892. — Castex, *Maladies du larynx, du nez et des oreilles*, 1898.

OREILLÉ (Blas.). S'applique aux animaux dont les oreilles sont d'un émail autre que celui de leur corps. — Se dit aussi des deux petits angles d'une coquille.

OREILLER (Archit.) (V. Coussinet et Chapiteau).

OREILLETTE (V. Cœur).

OREILLONS. I. Pathologie. — On donne ce nom à une maladie infectieuse, spécifique, ayant assez d'analogie avec les fièvres éruptives; on l'appelle encore les *ourles*. Très contagieux, les oreillons sont connus depuis longtemps puisque Hippocrate avait déjà, il y a plus de deux mille ans, fort bien décrit une épidémie survenue dans l'île de Thasos. Le microbe qui l'engendre, et qui doit pénétrer dans l'économie par la bouche ou le nez, occasionne un engorgement fluxionnaire des glandes parotides et des autres glandes salivaires : sous-maxillaires et sublinguales; l'incubation dure de quinze à vingt-cinq jours.

Description. C'est surtout un enfant qui, ayant été en contact une ou deux semaines auparavant avec quelqu'un atteint d'oreillons, se plaint d'un léger malaise, d'inappétence; il peut y avoir un mouvement fébrile avec frissons, courbatures et vomissements : c'est ce qu'on a appelé la *fièvre ourlienne*. On ignore encore quelle maladie va se déclarer lorsque survient un gonflement au-devant des oreilles qui éclaire le diagnostic. Cette tuméfaction d'abord unilatérale s'étend bientôt à l'autre côté : c'est la fluxion parotidienne à laquelle se joint souvent un gonflement du cou et de la face si caractéristique qu'on peut alors reconnaître la maladie rien qu'à la vue du patient. Sa face élargie, ses joues boursouflées lui donnent un aspect quelque peu comique. L'inflammation peut s'étendre aux amygdales et jusqu'au pharynx (angine ourlienne) et même elle peut précéder le gonflement parotidien; mais la peau reste normale. La douleur à la mastication est parfois très vive, mais vers le quatrième jour elle s'apaise, en même temps que l'inflammation décroît, tous les symptômes s'atténuent et la guérison survient du sixième au huitième jour.

Telle est habituellement la marche de cette affection en général très bénigne. Néanmoins, dans presque la moitié des cas, il survient, de préférence chez les adolescents et les adultes, un gonflement testiculaire : c'est l'*orchite ourlienne*, dont on peut observer tous les degrés depuis une légère fluxion qu'on méconnaît et qui ne laisse aucune trace jusqu'à ces orchites où les testicules sont très volumineux et très douloureux au moindre contact; cette fluxion peut s'accompagner d'une violente fièvre avec des symptomes graves et inquiétants, surtout si les oreillons ont été frustes et ont passé inaperçus; mais en quatre ou cinq jours tout rentre dans l'ordre. Parfois l'orchite et l'oreillon semblent éclater ensemble, plus rarement le gonflement testiculaire précède l'apparition de l'inflammation parotidienne. Chez les jeunes filles, on observe assez souvent un gonflement douloureux des mamelles. Si l'orchite a été très intense, il peut survenir lentement une atrophie testiculaire qui, après guérison apparente, aboutira au féminisme.

Comme dans toute maladie, on peut observer les formes les plus variables; mais, dans une forme atténuée et abortive, les oreillons n'en sont pas moins très contagieux; il n'est pas rare que les glandes parotides soient respectées et que la fluxion ourlienne se localise aux glandes sous-maxillaires et sublinguales.

Complications. Sauf l'orchite, elles sont rares; lorsqu'il y a de l'albuminurie, c'est l'indice d'une néphrite légère qu'on a vue très rarement aboutir au mal de Bright et à l'urémie. On a observé des troubles de l'ouïe amenant une surdité irrémédiable.

Etiologie. Les oreillons sont rares avant trois ans et après quarante ans; ce sont les garçons dans les pensions et collèges, les jeunes filles dans les couvents, les jeunes soldats à la caserne qui, grâce à une promiscuité constante, se contagionnent les uns les autres, et c'est là qu'on observe de petites épidémies. Les récidives sont bien rares, une première atteinte conférant l'immunité.

Bactériologie. Affection éminemment contagieuse et ne se développant jamais spontanément, les oreillons sont dus à un germe ou microbe qui doit être extrêmement diffusible. Charrin et Capitan en 1881, Laveran et Catrin en 1893 ont isolé du sang et des liquides de ponction un strepto-diplocoque qui paraît bien être l'agent spécifique de la maladie, mais la preuve irréfutable n'en a pas encore été faite comme pour toutes les maladies microbiennes : l'inoculation du microbe isolé et la reproduction de l'affection dont il est la cause.

Pronostic. Il est très bénin puisque sur 33.445 cas dans l'armée française, Catrin n'a signalé que 3 cas de mort; même dans les cas qui débutent à grand fracas avec des formes malignes, un état typhoïde, la guérison est la règle, cependant l'orchite ourlienne peut aboutir au féminisme et à la stérilité.

Diagnostic. On ne confondra pas les oreillons avec les parotidites qui parfois surviennent dans le cours ou le déclin des fièvres et aboutissent souvent à la suppuration. Dans l'orchite blennorragique, il y a toujours un écoulement urétral; dans certains cas, si la fluxion parotidienne a passé inaperçue, le diagnostic sera plus délicat; mais en interrogeant avec soin les malades on trouvera la contagion.

Traitement. Il faut isoler les malades depuis le début de la maladie jusqu'à vingt jours après sa disparition totale. L'antisepsie naso-buccale sera très précieuse pour éviter la contagion. Le traitement consiste dans la diète lactée et les purgatifs légers; il faut surveiller l'atrophie testiculaire qu'on combat efficacement par des courants continus. Dr L. Pinel Maisonneuve.

II. Architecture (V. Crossette).

Bibl. : Pathologie. — Trousseau, *Clinique médicale*.

— LAVERAN, *Société méd. des Hôpitaux*, 1878. — CATRIN, *Gazette des Hôpitaux*, 1895 — COMBY, *les Oreillons*.

O'REILLY (John Boyle), patriote et littérateur irlandais, né à Dowth-Castle, près Drogheda, le 28 juin 1844, mort à Boston le 10 août 1890. Apprenti typographe (1854-58), compositeur au *Guardian* de Preston (1859), il devint bientôt reporter de ce journal. En 1863, il s'engagea dans les hussards. Très populaire dans son régiment parce qu'il composait et chantait de jolies chansons et ballades irlandaises, il profita de cette popularité pour faire une propagande active en faveur du mouvement fenian. Le gouvernement ayant découvert ses agissements, O'Reilly fut arrêté (1866), jugé par une cour martiale et condamné à mort. Cette peine fut commuée en celle de vingt ans de travaux publics. Envoyé en Australie, il réussit à s'échapper en 1869 et passa aux Etats-Unis. A Boston, il devint rédacteur en chef du *Pilot*, prit part à l'expédition du général O'Neill au Canada (1870) et à la délivrance des prisonniers politiques irlandais internés en Australie (1876). Très répandu dans la Société littéraire de Boston, il a laissé, entre autres ouvrages : *Songs from the Southern Seas* (Boston, 1873) ; *Songs, legends and ballads* (1878) ; *The Statues in the Block* (1881) ; *In Bohemia* (1886) ; *The Poetry and songs of Ireland* (1889); des romans intéressants, surtout *Moondyne* (Boston, 1880), qui obtint un très grand succès ; un volume relatif au sport : *Ethics of Boxing and manly Sports* (1888), etc. R. S.

BIBL. : James-Jeffrey ROCHE, *Life, poems and speechs of John Boyle O'Reilly* ; Boston, 1891.

O'REILLY (Miles), pseudonyme de Ch.-Graham *Halpin* (V. ce nom).

OREL. Ville de Russie, ch.-l. de gouvernement, à 970 kil. S. de Saint-Pétersbourg, 370 kil. de Moscou, dans un vallon assez étendu, au confluent de l'Oka et de la petite rivière Orlik ; alt., 250 m. ; 70.000 hab. Edifié primitivement (1564 ou 1566) sur l'Orlik même, en vue d'opposer une digue à l'invasion tatare, le bourg d'Orel (signification : *aigle*) fut complètement détruit par un incendie en 1673 ; reconstruit, quelques années après, sur son emplacement actuel et entouré de plusieurs tourelles dont il ne reste plus trace. Dans l'histoire politique de la Russie, Orel s'est distingué par l'appui donné aux partisans du faux Dimitri (dernières années du XVIe siècle). La ville fut encore saccagée par les Polonais en 1611 pour avoir publiquement adhéré au nouveau gouvernement de Michel Romanov. Orel essuya aussi plusieurs sinistres, dont les plus désastreux furent, durant le XIXe siècle, les incendies de 1848 et de 1858.

La ville compte actuellement près de 6.500 constructions, dont 1.700 environ en pierre, parmi lesquelles une quarantaine d'églises et de chapelles, 42 écoles, palais du gouverneur, cercle de la noblesse, un vaste jardin, etc. Le commerce de la ville est assez actif, grâce à sa situation sur l'Oka, à l'endroit même où cette rivière devient navigable. La ville est reliée en outre par le chemin de fer à Moscou, à Koursk et à Vitebsk. Principaux articles de trafic : lin, chanvre, céréales. La ville possède environ 150 usines où sont employés près de 2.200 ouvriers. Budget municipal, 1.200.000 fr. environ ; dette, 1.800.000 fr. Erigé en ch.-l. du gouvernement en 1796.

Le *gouvernement d'Orel* (Orlovskaya goubernia) occupe une surface de 42 kil. q. et appartient à la zone agricole de la Russie d'Europe. Le territoire, légèrement ondulé, n'est pas d'égale valeur : l'E. de la province, le plus fertile, est aussi très densement peuplé ; le centre, région industrieuse ; l'O., enfin, pauvre et peu peuplé, ne produit même pas suffisamment pour sa consommation. Les terres sans cultures forment 46 % de la surface totale. Plus de 8.000 hect. sont occupés par des forêts. La moyenne annuelle des productions agricoles est de 57 millions de pouds (912 millions de kilogr.), dont 14 millions de semences, soit net, 43 millions. Consommation intérieure, 27 1/2 millions ; exportation, 15 1/2 millions. Pommes de terre, 17 millions de kilogr. — Les principaux cours d'eau qui traversent la région appartiennent aux bassins du Don, de l'Oka et du Dniepr. On y compte aussi une centaine de lacs et de lagunes de peu d'importance et de nombreux marais. Climat en général modéré. A Orel, moyenne annuelle 5°,8 ; barom., 745,8 ; pluie, 535,5. On y constate toutefois de brusques variations de température.

Le gouvernement compte 7.378 lieux habités dont 12 villes ou ch.-l. de district ; 2.055.000 hab., soit environ 48 par kil. q. Impôts directs, 3 millions de roubles ; indir., 7 millions environ, les 6/7 représentés par les droits sur les spiritueux. Ecoles primaires, 1.225 ; 73.600 élèves (11.600 filles). Sur 6.000 recrues, près de 2.600 illettrés, soit près de 42 % (en 1890, cette proportion dépassait encore 70 %).

Le district (*ouiezd*) a 2.800 kil. q. et 140.000 hab. (sans la ville). P. LEMOSOF.

ORÉLIE-ANTOINE Ier (Antoine de TOUNENS, dit), aventurier français, né à Chourgnac (Dordogne) en 1820, mort à Tourtoirac (Dordogne) le 19 sept. 1878. Après avoir exercé à Périgueux la profession d'avoué, il se rendit au Chili et de là en Araucanie, où il trouva des peuplades pauvres, barbares, divisées, auxquelles il persuada de s'unir sous son autorité, pour acquérir quelque force et faire respecter leur indépendance. Bientôt, il se proclama roi d'Araucanie et de Patagonie, sous le nom d'Orélie-Antoine Ier (1861), et annonça l'intention d'introduire de toutes pièces dans ses Etats les institutions et la civilisation européennes. Il lui fallait pour cela tout d'abord des capitaux. Mais la *souscription nationale* à laquelle il fit appel échoua misérablement en France. Sa prétendue souveraineté ne fut prise au sérieux que par le gouvernement chilien, qui, revendiquant les territoires dont il se disait le roi, annonça bientôt l'intention de le combattre. Encouragé par un chef de tribu nommé Guenterol, qui promettait de lui fournir 40.000 hommes, Orélie-Antoine s'apprêta à se défendre. Mais fait prisonnier dans la plaine de los Perales, par la trahison de quelques-uns de ses gens (4 janv. 1862), il dut se réclamer du gouvernement français, qui voulut bien intercéder en sa faveur. Peu après, il s'évada, fut repris, mais, déclaré fou par la cour d'appel de Santiago (2 sept. 1862), put retourner en France, où il ne devait effectivement pas faire preuve de beaucoup de bon sens.

Il n'eut plus dès lors qu'une idée fixe : reconquérir son royaume. Aussi fit-il bientôt au public de bruyants appels par des publications qui n'eurent pour résultat que d'augmenter le ridicule attaché à son nom (*Orélie-Antoine Ier, roi d'Araucanie et de Patagonie, son avènement au trône et sa captivité au Chili, relation écrite par lui-même ;* 1863, in-8. — *Historique, Appel à la nation française ;* 1863, in-8. — *Manifeste d'Orélie-Antoine Ier, roi d'Araucanie et de Patagonie ;* 1864, in-8). Les capitaux qu'il s'efforça de se procurer, soit par négociation privée, soit par souscription publique, lui furent partout refusés. Il se vit même poursuivi comme escroc pour une dette d'hôtel (oct. 1864). Il fut, il est vrai, acquitté. Mais sa royauté ne s'en porta pas mieux. Rien ne put pourtant le décourager. Il parvint enfin, en 1869, à retourner dans ce qu'il appelait ses Etats. Mais il y fut si froidement accueilli qu'il lui fallut se rembarquer. Cette nouvelle leçon ne le guérit pas. En 1871, il se fit journaliste, fonda une gazette non politique, intitulée *les Pendus*. Il créa peu après (1872) *la Couronne d'acier*, journal officiel d'Araucanie, institua gravement un ordre de chevalerie et prépara péniblement une nouvelle expédition, qu'il tenta en avr. 1874, avec quatre compagnons et fort peu d'argent. Cette fois encore la fortune se déclara contre lui. Après avoir touché à Buenos Aires, il venait de reprendre la mer, quand, à la demande du Chili, le gouvernement argentin le fit capturer par un navire de guerre (juillet). Relâché de nouveau, il put rentrer une fois de plus en France, où son incurable mégalomanie rendit la fin de sa vie aussi

misérable que ridicule. Poursuivi par ses créanciers, réduit à un dénûment absolu, il fut recueilli dans un hospice de Bordeaux, et mourut enfin, pauvre et délaissé, dans un village de la Dordogne, sans avoir renoncé à ses idées de grandeur. A. D.

ORELLANA (Francisco de), explorateur espagnol, né à Trugillo, mort en 1549. Compagnon de Francisco Pizarro, il coopéra à la conquête du Pérou et partit en 1540 avec Gonzalo Pizaro vers l'intérieur. Ils franchirent les Andes et atteignirent le rio Napo ; mais, tandis que le frère de Pizarro retournait à Quito, Orellana continua ; il descendit en barque le rio Napo, puis le fleuve des Amazones jusqu'à la mer qu'il atteignit au bout de sept mois (janv.-août 1541), découvrant ainsi le plus grand fleuve de la terre. Revenu en Espagne, il se fit charger de conquérir et de coloniser les pays qu'il venait de révéler, mais il mourut en route (V. Amazone).

Bibl. : Markham, *Expeditions into the valley of the Amazons*, au t. XXIV des publications de *Hakluit Society*.

ORELLE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de Saint-Michel ; 1.061 hab.

ORELLI (Jean-Gaspard d'), philologue suisse, né à Zurich le 13 févr. 1787, mort à Zurich le 6 janv. 1849. Il fut élève de Pestalozzi, puis pasteur à Bergame (1807) et à Coire, et professeur à l'école secondaire de Coire (1814), puis professeur d'éloquence au gymnase de Zurich (1819). Il prit une grande part à la fondation de l'Université de Zurich où il professa la philologie classique (1833). Il fut aussi bibliothécaire de la ville. On lui doit plusieurs volumes relatifs à la littérature italienne et surtout de remarquables travaux de philologie latine. Nous citerons son *Inscriptionum latinarum amplissima collectio* (Zurich, 1828, 2 vol. suppl. par Henzen, 1850) ; sa grande édition critique de Cicéron (1826-31, 4 vol. ; 2e éd., 1845-61), remaniée avec le concours de Baiter et Halm, qui revisèrent seuls les t. II et IV ; les *Ciceronis scholiastæ* (1833) et l'*Onomasticon tullianum* (1836-38), rédigés avec Baiter, forment les t. V et VI à VIII de l'édition d'ensemble. Orelli donna ensuite une grande édition critique d'Horace (1837-38, 2 vol. ; 4e éd. par Hirschfelder et Mewes, Berlin, 1886-92), dont il tira une petite édition en 2 vol. (1838 ; 6e éd. par Hirschfelder ; Berlin, 1882-84) ; une édition critique de Tacite (1846-48 ; 2e éd., t. I par Baiter, 1859 ; t. II par Schweizer-Sidler, Andresen et Meiser ; Berlin, 1877-95) ; il a aussi publié le texte seul de Tacite (1846-48, 2 vol.), et, avec Baiter, les *Fabellæ iambicæ* de Babrius (1845). Enfin il donna, avec Baiter et Winckelmann, une édition de Platon (1839-42, 2 vol.).

Bibl. : Adert, *Essai sur la vie et les travaux de J.-G. Orelli*, dans *Biblioth. univ. de Genève*, 1849.

ORENBOURG. Ville de Russie, ch.-l. du gouv. du même nom, à 1.216 kil. E.-S.-E. de Moscou (1.520 kil. par le chem. de fer), sur la r. dr. de l'Oural ; 72.740 hab. (en 1897). Fondée en 1735 au confluent de l'Or et de l'Oural (emplacement de la ville actuelle d'Orsk) pour servir de rempart contre les tribus nomades, elle fut rebâtie deux fois en 1740, là où se trouve Krasnogorsk, et en 1743 à son emplacement actuel. Au fur et à mesure de la pacification des Kirghis habitant les steppes de la rive gauche de l'Oural, Orenbourg a perdu toute importance comme place forte. Les fortifications mêmes ont été rasées en 1862. Orenbourg se compose de la ville proprement dite et d'un espèce de marché fortifié nommé Gostiny Dvor. Siège épiscopal. Nombreuses églises orthodoxes, deux mosquées, une église catholique et un temple protestant ; arsenal, casernes, nombreux établissements d'instruction, théâtre. Centre commercial très important. Orenbourg est l'entrepôt du trafic entre l'Europe et l'Asie. Industrie peu considérable : tanneries, fabrique de savon, distillerie.

Gouvernement. — Un des plus grands de la Russie d'Europe. Il a une superficie de 191.176 kil. q. (plus du tiers de la France) et le nombre de ses habitants était en 1897 de 1.609.388. Le gouvernement d'Orenbourg est traversé par l'extrémité méridionale des monts Oural qui se divisent en trois chaînes ; celle de l'O. porte le nom d'Ourenga, les monts Ilmen sont à l'E., et la chaîne médiane garde le nom de la grande arête : l'Oural. Le gouvernement d'Orenbourg est arrosé par le Tobol, qui appartient au bassin de l'océan Arctique, par l'Oural, la Samara, la Biélaïa et leurs affluents tributaires de la Caspienne. Les eaux sont surtout abondantes dans la partie occidentale du pays qui est très montagneuse, très boisée et dont l'aspect forme un contraste frappant avec la région orientale couverte de steppes et parsemée de lacs et de salines. Le climat du gouvernement d'Orenbourg est continental et présente assez de variations ; la température maximum est de + 40,8 et minimum de — 40,5. Les steppes de l'Est où le climat est particulièrement rigoureux l'hiver, se couvrent en été d'une végétation splendide et des melons d'eau renommés y mûrissent. Le sol, d'une grande fertilité, surtout dans les districts d'Orenbourg et de Tchéliabinsk, produit partout, sauf dans la région montagneuse, du blé en abondance, du froment, du seigle, de l'avoine, du sarrasin. Le bétail est nombreux : on remarque surtout les chevaux *bachkirs* et des moutons à grosse queue. Dans les montagnes de l'Oural, on trouve de l'or (mines du Mias), du cuivre, du plomb argentifère, des gisements de fer oxydé magnétique ; des pierres précieuses (aigues marines et topazes) dans les monts Ilmen, et, dans les environs d'Orenbourg, une riche mine de sel gemme d'*Iletskaïa Zachtchita*. L'industrie du gouvernement est peu développée (exploitation des mines, quelques fonderies de graisse, tanneries). Par contre, le commerce est très actif, et il se fait de grands échanges entre les produits manufacturés d'Europe et les cuirs, laines, suifs bruts d'Asie.

La région entre l'Oural et le Volga était peuplée autrefois par les tribus nomades des Bachkirs, des Nogaïs et des Kirghis ; elle fut tout d'abord conquise par les Mongols, puis tomba au pouvoir des princes moscovites. Les premiers Russes étaient des émigrés, des mécontents, fuyant Ivan le Terrible. Pierre le Grand avait prévu l'importance de ce pays qu'il regardait comme la porte ouverte entre l'Europe et l'Asie.

Le gouvernement d'Orenbourg compte cinq districts : Orenbourg, Orsk, Verkhné-Ouralsk, Tchéliabinsk et Troïtsk. Le district d'Orenbourg a 37.203 kil. q. et 409.844 hab.

ORENDEL. Poème allemand connu par un manuscrit du xve siècle et une édition de 1512, dont on fait remonter la composition au début du xiiie siècle et qui dériverait d'un original de 1190. Il amalgame une légende nordique contée par l'*Edda* et Saxo Grammaticus avec des imaginations chrétiennes et une médiocre imitation des légendes celtiques du saint Graal. Orendel, fils du roi Eigel de Trèves, part avec 22 navires pour conquérir la main de la belle Bride, princesse du Saint-Sépulcre. Après un naufrage, il est recueilli par le pêcheur Eise et pêche une baleine qui avait avalé la sainte tunique. Il revêt celle-ci et, devenu invulnérable, gagne la main de Bride et revient à Trèves, après mainte aventure ; il y dépose la sainte tunique et renonce au monde ainsi que Bride. Ce poème a été édité par Hagen (Berlin, 1844) et plus récemment par Berger (Bonn, 1888), traduit par Simrock (Stuttgart, 1845).

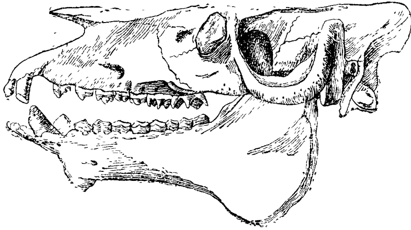
Bibl. : Harkensee, *Untersuchungen über das Spielmanns Gedicht von Orendel* ; Berlin, 1879. — Müllenhoff, au t. I de *Deutsche Altertumskunde* ; Berlin, 1890, 2e éd. — Heinzel, *Ueber das Gedicht vom Kœnig Orendel* ; Vienne, 1892. — Meyer, *Zum Orendel*, au t. XXXVII de *Zeitschrift für deutsches Altertum*, 1893.

ORÉNOQUE (espagnol *Orinocco*, *Paragua* ou *Orinucu* des Indiens). Grand fleuve de l'Amérique du Sud, qui appartient en entier à la république du Venezuela ; mais son bassin, d'environ un million de kil. q., est partagé entre le Venezuela et la Colombie qui possède le cours supérieur de plusieurs affluents de gauche. On en trouvera la description dans les art. Venezuela et Colombie, l'étude de l'Orénoque et de son bassin se confondant avec la

géographie physique du Venezuela et des territoires orientaux de la Colombie.

OREODAPHNE (Pal. vég.) (V. Ocotea).

OREODON (Paléont.). Genre de Mammifères fossiles, du groupe des Ongulés Artiodactyles, décrit par Leidy (1851), et devenu le type d'une importante famille, qui, dans le tertiaire de l'Amérique du Nord, paraît avoir tenu la place des *Porcins* et notamment des *Anaplotheridæ* et des *Hippopotamidæ* qui manquent au nouveau continent, et des *Anthracotheridæ* qui y sont rares. La famille des *Oreodontidæ* présente les caractères suivants : denture complète comprenant 3 paires d'incisives, 1 paire de canines, 4 paires des prémolaires et 3 de molaires aux deux mâchoires, en série continue ou avec diastème ; molaires sélénodontes, les supérieures à quatre ou rarement cinq croissants ; les prémolaires à un seul tubercule, comprimées latéralement, la première de la mâchoire inférieure



Crâne du Merycochœrus macrostegus.

fonctionnant comme une canine. Os du carpe, du tarse et des métapodes séparés. Pattes à quatre doigts : les formes primitives seules ont cinq doigts au membre antérieur. Ces Ongulés ont vécu dans l'éocène, le miocène et le pliocène inférieur de l'Amérique du Nord, et se sont éteints sans laisser de descendants. Chez les formes typiques le crâne rappelle celui des *Anoplothères* (V. ce mot), mais les molaires sélénodontes indiquent un régime plus franchement végétal. Les canines inférieures se distinguent peu des incisives, mais la première prémolaire inférieure prend la forme d'une canine. Les membres présentent la structure la plus primitive que l'on connaisse chez les Artiodactyles, toutes les pattes ayant au moins quatre doigts en fonction, les latéraux seulement un peu plus courts, le pouce seul atrophié (sauf à la patte antérieure de *Protoreodon*). Il n'y a pas de soudures au carpe, et les os de l'avant-bras restent séparés. Les phalanges ressemblent à celle des carnivores. En résumé, les Oréodontes représentent un type très primitif d'Artiodactyles, et les rapports que l'on a cru trouver entre eux et les Chameaux ou les Chevrotains ne sont probablement pas phylogénétiques : cette famille reste actuellement complètement isolée et s'est éteinte au début du pliocène, dans son pays d'origine. C'étaient des animaux de taille grande ou moyenne, habitant les marais, et les formes les plus récentes et les plus spécialisées (*Merycochœrus*, *Cyclopidius*) avaient des mœurs plus franchement aquatiques, comme l'Hippopotame et la Loutre. Le régime était exclusivement herbivore, consistant en racines, bulbes et feuilles de plantes aquatiques.

Le genre le plus ancien (*Protoreodon*) est de l'éocène (couches d'Uinta) aux Etats-Unis. Les pattes antérieures possédaient encore cinq doigts ; les orbites sont ouverts en arrière. La taille ne dépassait pas celle d'un lapin (*P. parvus*, du Wyoming). Dans le miocène de White River se montre *Agriochærus*, dont les orbites sont encore ouverts en arrière et qui présente un diastème entre la forte canine et la prémolaire supérieure ainsi qu'entre la première prémolaire inférieure, fonctionnant comme canine et la seconde prémolaire plus petite. Les espèces de la taille du mouton ou un peu plus grandes sont nombreuses dans le miocène inférieur du Dakota et de l'Orégon et dans le miocène moyen du même pays (*A. antiquus*, *A. latifrons*, *A. major*, *A. ferox*, *A. Gaudryi*, etc.). Les genres *Artionyx*, *Coloreodon* et *Agriomeryx* n'en diffèrent pas. Le genre *Oreodon* a les orbites fermés en arrière et présentant une fossette lacrymale ; la série dentaire est ininterrompue (comme chez l'*Anoplotherium*) ; la taille est celle des Pécaris ou des Sangliers, mais la tête était plus courte et plus ronde, le cou et les membres plus longs. Ce genre est très commun dans le miocène inférieur (*O. Culberstoni*, *O. gracilis*, etc.) ; il est représenté dans le miocène moyen (étage de John Day) par *Eucrotaphus* (*E. Jacksoni*) qui en diffère surtout par des bulles tympaniques très développées : *Eporeodon* n'en diffère pas. *Mesoreodon* (*M. chelonyx*) et *Merychyus* (ou *Ticholeptus*) sont du miocène supérieur et du pliocène inférieur du Nebraska et du Nouveau-Mexique : *Merychyus major*, par sa grande taille, forme la transition au genre suivant.

Le genre *Merycochœrus* représente la forme la plus grande et la plus spécialisée de la famille. Son crâne très grand, à orbites placés très haut, avec la région faciale allongée, les mâchoires pourvues d'un large diastème, les canines très développées et s'usant obliquement, les incisives inférieures proclives, les formes massives et lourdes rappellent l'Hippopotame, et il est évident que les *Merycochœrus superbus* et *M. macrostegus* ont remplacé ce genre (de l'ancien continent) dans les lacs et les fleuves du miocène moyen de l'Amérique du Nord. On sait, en effet, que l'Hippopotame est le seul des grands types d'Ongulés (Eléphant, Rhinocéros, Tapir, Cheval) qui n'ait pas de représentants en Amérique. Le *Merycochœrus cœnopus*, qui a vécu dans le pliocène inférieur (Loup Fork) du Wyoming, a été le dernier représentant du genre et de la famille tout entière qui s'est éteinte avec lui. Trois autres genres aberrants sont : *Leptauchenia*, remarquable par son crâne raccourci, sa mâchoire inférieure massive (*L. major*, *L. decora*, du miocène supér.) ; *Cyclopidius* à crâne large et déprimé, à incisives supérieures petites et caduques chez l'adulte (*C. emydinus*), et enfin *Pithecistes* (*P. brevifacies*) qui n'avait qu'une seule paire d'incisives. Les orbites placées au sommet du crâne, dans ces trois genres du miocène supérieur de Montana, indiquent des habitudes aquatiques. E. Trouessart.

OREOPITHECUS (V. Anthropoïdes, t. III, p. 167).

OREOTRAGUS (V. Antilope, t. III, p. 210).

ORENSE. Ville. — Ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. de ce nom, en Galice, sur la r. g. et au-dessus du Miño, à 144 m. d'alt.; 14.168 hab. (en 1887). Evêché. Un beau pont de sept arches, long de 370 m., franchit le fleuve. Eaux thermales (+ 68°), carbonatées et chlorurées sodiques, de *las Burgas*. Cathédrale gothique de 1220. Chocolaterie, lainages, fonderie de zinc, tanneries. Gare du chem. de fer de Monforte à Vigo.

Province. — La seule des quatre provinces de Galice qui ne touche pas à la mer, comprise entre la frontière portugaise au S., la prov. de Pontevedra à l'O., celles de Lugo au N., Léon au N.-E., Zamora à l'E. Elle mesure 6.979 kil. q. et avait, en 1887, 405.127 hab., soit 58 hab. par kil. q. Elle doit en compter en 1899 environ 420.000. C'est une région montagneuse ; à l'angle N.-O., le Montonto, ramification méridionale des Pyrénées cantabriques, atteint 1.521 m.; au centre de la province, la Cabeza de Manzaneda s'élève à 1.776 m., et la sierra de San Mamede à 1.616 m. ; à l'O. de ces sommets, le Penama n'a plus que 936 m. ; mais à l'E., la Peña Trevinca, borne frontière des prov. d'Orense, Léon et Zamora, atteint 2.024 m. Ces montagnes sont creusées de profondes vallées ; le Minho, à son entrée dans la province, n'est qu'à 77 m. d'alt. ; c'est le point où il reçoit le Sil, qui sépare les prov. d'Orense et de Lugo après les avoir traversées alternativement ; le Miñho traverse le N.-O. de la prov. d'Orense, puis va former la frontière portugaise. Le N. et l'E. de notre province alimentent son bassin par le Ribey, affl. g. du Sil, et l'Arnoya, affl. g. du fleuve ;

les eaux du S.-E. vont au Duero par le Tamega, celles du S.-O. alimentent le Limia, petit fleuve côtier portugais.

Le sol est très fertile dans les vallées, parmi lesquelles celle du Limia est la plus riche. Les pâturages des montagnes sont excellents. La population est robuste, laborieuse et honnête, mais avare, superstitieuse, vindicative, adonnée à l'ivrognerie. La contrebande s'y fait activement. Les principaux produits du sol sont les céréales, les légumineuses, les châtaignes, les amandes et autres fruits, les plantes textiles. On exploite les ardoises et les granites, plusieurs sources thermales (Burgas à Orense, Baños de Molgas, etc.). L'industrie est peu développée ; les paysans tissent eux-mêmes leurs vêtements. On tire un peu d'or des sables du Sil ; il y a de l'étain dans le val du Tamega et à Viana del Dollo, un peu de cuivre et de zinc, etc. — La province se divise en 11 *partidos*, districts judiciaires, et 96 communes. A.-M. B.

ORESMAUX. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty ; 1.069 hab.

ORESTE. Fils d'Agamemnon et de Clytemnestre, frère d'Electre et d'Iphigénie, sans compter une troisième sœur, Chrysothémis, qui ne joue dans la légende qu'un rôle très effacé, un des héros les plus célèbres de la tragédie grecque, à laquelle il est surtout redevable de son illustration. Il était enfant encore lorsque son père revint du siège de Troie ; selon Sophocle, il fut, après le meurtre d'Agamemnon, expédié par Electre à Phanoté auprès du roi Strophios ; là il se lia d'une amitié mémorable entre toutes avec Pylade, fils de ce roi. C'est avec lui qu'il revint à Mycènes quand ils eurent tous deux atteint l'âge viril ; avec lui, sur l'ordre d'Apollon, il égorgea Clytemnestre et son complice Egisthe, après s'être fait reconnaître d'Electre : la scène de reconnaissance est particulièrement touchante dans la tragédie de Sophocle qui porte le nom de cette héroïne. Mais les Erinyes vengeresses troublent son esprit et s'attachent à ses pas, le poursuivant à Delphes d'abord, puis devant l'aréopage d'Athènes (V. Orestie). Chez le poète Eschyle, l'expiation cesse devant ce tribunal ; les tragiques subséquents imposent à Oreste une autre épreuve, ils l'envoient en Tauride ravir l'image d'Artémis, honorée dans un temple dont *Iphigénie* (V. ce nom) est devenue la prêtresse. Suivant la loi du pays, Oreste, toujours accompagné de Pylade, va être immolé sur l'autel de la déesse par sa propre sœur, lorsque la reconnaissance s'opère. Iphigénie retourne avec les deux jeunes gens dans la patrie, et y transporte le culte d'Artémis Tauropolos ; divers monuments placés sur leur route sont l'objet de légendes dont le but est d'expliquer la réconciliation du héros parricide avec l'ordre divin.

Euripide cependant, dans sa tragédie romanesque d'*Electre*, réserve à Oreste de nouvelles aventures, auxquelles sont mêlés, avec Electre et Pylade, Ménélas, Hélène son épouse et Hermione sa fille. Pardonné enfin et rentré en possession de la royauté de Mycènes, Oreste va ravir Hermione, qui lui a été promise depuis longtemps, à Pyrrhus, roi d'Epire, qu'il tue à Delphes. Après son mariage avec la fille d'Hélène, dont il eut un fils, Oreste régna aussi sur Sparte et réunit sous le même sceptre Argos et Mycènes. Les premiers logographes le considèrent comme l'auteur de la colonisation de l'Asie Mineure par les Eoliens ; d'autres le mêlèrent à l'histoire de l'immigration des Doriens dans le Péloponnèse. Il mourut en Arcadie, et l'on montrait son mausolée près de la route de Tégéa à Thyréa : la possession de ses ossements, transportés à Sparte, assure la victoire des Lacédémoniens sur les Tégéates avec lesquels ils étaient en guerre. Par là, la conclusion des aventures d'Oreste ressemble à la fin d'Œdipe qui, purifié sur le sol d'Athènes par les Euménides, devint après sa mort le gage de la prospérité de l'Attique. Les hellénisants de Rome transférèrent ses cendres, les uns à Aricia, avec le culte de Diane rattaché à celui d'Artémis ; d'autres jusqu'à Rome même, où on les disait ensevelies auprès du temple de Saturne. Les tragédies, tant grecques que romaines, dans lesquelles Oreste jouait un rôle important sont innombrables ; celles qui sont en entier parvenues jusqu'à nous sont les *Choéphores* et les *Euménides* d'Eschyle, l'*Electre* de Sophocle, l'*Oreste*, l'*Electre*, l'*Iphigénie en Tauride* et l'*Andromaque* d'Euripide. Tous les tragiques latins l'ont mis à tour de rôle sur la scène (*scœnis agitatus Orestes*, dit Virgile, *En.*, IV, 471) et les modernes lui ont fait une place, peu s'en faut aussi importante, dans notre théâtre classique ; l'Oreste de Racine dans *Andromaque* est le plus célèbre en France, et celui de Gœthe dans l'*Iphigénie* en Allemagne. J.-A. H.

ORESTIE. On donne ce nom dans la littérature grecque à la célèbre *trilogie* (V. ce mot), la seule qui soit arrivée complète jusqu'à nous, où le poète Eschyle met en scène les principales aventures d'Oreste, depuis l'assassinat de son père Agamemnon jusqu'à l'acquittement du héros devant l'Aréopage d'Athènes. Les tragédies qui la composent sont : 1° l'*Agamemnon*, qui nous montre le roi des rois revenu de Troie à Mycènes pour y tomber, frappé de la hache par sa femme Clytemnestre et par Egisthe ; 2° les *Choéphores* ou *Porteuses de libations*, où Oreste revenu d'exil frappe lui-même sa mère et le complice de celle-ci, sur l'ordre d'Apollon ; 3° les *Euménides*, où nous assistons à la poursuite d'Oreste par les Erinyes vengeresses, au sanctuaire de Delphes d'abord, puis à Athènes devant le tribunal suprême des Héliastes ; l'intervention d'Athéna décidant de l'acquittement du héros et amenant la réconciliation des Erinyes avec la justice clémente personnifiée dans les dieux nouveaux, ce qui leur vaut le titre d'*Euménides*, c.-à-d. les *Bienveillantes*. L'œuvre dans son ensemble est une des plus hardies et des plus sublimes qui soient sorties d'un cerveau humain ; elle fait époque non seulement dans l'histoire de la poésie dramatique, mais dans celle de la moralité humaine ; elle est au point précis du temps où tombe l'antique loi du talion, où se lève sur l'Occident, du sein d'Athènes, foyer de lumière et de civilisation, la plus pure morale qu'ait connue l'antiquité. La purification qui, suivant Aristote, est le but de la tragédie, s'y opère par la réconciliation du coupable avec l'ordre universel. Le sujet a souvent inspiré les poètes modernes ; l'œuvre la plus récente et la plus remarquable est à chercher dans les *Erinyes* de Leconte de Lisle avec musique de Massenet. J.-A. H.

ORESTIDE. Province de l'antique Macédoine (V. Macédoine).

ORETANI. Peuple de l'Espagne antique, qui occupait, dans l'*Hispania tarraconensis*, le plateau où naît l'Anas (Guadiana alto) et la vallée supérieure du Bætis (Guadalquivir), ayant pour principales villes Oretum (ruines à Nuestra Señora de Oreto), Castulo (Cazlona) sur le Bætis, Tugia (Toya) et Vivatia (Baeza). Leur pays, intermédiaire entre Carthagène et l'intérieur, fut le théâtre d'opérations militaires décisives de la seconde guerre punique.

OREZZA. Stat. thermale du dép. de la Corse, com. de Rapaggio, arr. de Corte, cant. de Piedicroce, dans la pittoresque région de la Castaniccia. Les eaux d'Orezza sont bicarbonatées ferrugineuses, avec un peu de manganèse, de lithine et de cobalt, et avec de l'acide carbonique libre ; elles sont froides et ne s'administrent qu'en boisson, vu l'absence d'établissement balnéaire. Elles sont utiles dans la chlorose, la dyspepsie et les engorgements viscéraux consécutifs à la fièvre intermittente ; mais elles sont formellement contre-indiquées dans la phtisie et dans les maladies du cœur. Dr L. Hn.

ORFA (V. Edesse).

ORFANI. Ville de Turquie, vilayet de Salonique ; 5.000 hab. C'est le port de Sérès, sur le golfe de Rendina, près de l'embouchure du Strymon (Strouma) et des ruines d'Amphipolis.

ORFELLA. Tribu de l'Afrique septentrionale, vivant au S. du cap Misrata (Tripolitaine). Elle se dit arabe et parle arabe et serait venue de l'Egypte il y a dix siècles.

ORFÈVRE (Techn.). L'étymologie même de ce mot (*auri faber*) montre que les premiers artistes qui ont mis en œuvre les métaux précieux les travaillaient généralement au marteau, pour amincir les plaques de métal et leur donner des ornements en creux ou en relief. Ce mode de travail remonte à la plus haute antiquité, comme le prouvent les objets trouvés dans les fouilles; il est encore mis en pratique par les peuples nomades : Arabes, Tchèques, Tziganes.

L'outillage, tout primitif, s'est perfectionné peu à peu, de façon à permettre d'obtenir un travail plus délicat. — En France, l'orfèvrerie fut érigée en corps d'état, en l'an 1330, par Philippe VI de Valois, qui donna ensuite aux orfèvres leurs premiers statuts en 1345. Les armoiries de la corporation consistaient en *une croix d'or dentelée sur champ de gueules accompagnée de deux couronnes et de deux coupes d'or, à la bannière de France en chef.*

Pour être reçu *maître*, il fallait avoir accompli huit ans d'apprentissage, servi les maîtres comme *compagnon* pendant deux ans, fait chef-d'œuvre et donner une caution de mille livres. A la tête de la corporation étaient placés deux *gardes* et un *grand garde*, nommés tous les ans à l'élection, en présence du procureur du roi au Châtelet et du lieutenant général de police. Il fallait au minimum dix ans de maîtrise pour être élu garde et dix ans de garde pour pouvoir être grand garde. Sous le règne de Jean Ier, les orfèvres firent construire pour leur corporation une chapelle sous le vocable de saint Eloi, leur patron. Les huit ans d'apprentissage et les deux ans de compagnonnage ne suffisaient pas pour donner droit à la maîtrise, il fallait, en outre, subir un examen devant la cour des monnaies sur l'emploi des matières d'or et d'argent et les différents calculs d'alliages. Ce n'est qu'après avoir subi victorieusement cette épreuve que le candidat était admis à prêter serment et reçu maître sur avis favorable du procureur général.

En 1776 eut lieu la réunion au corps des orfèvres-bijoutiers de celui des batteurs d'or, puis en 1781 celle de la communauté des lapidaires, ce qui porta à 500 le nombre des marchands orfèvres de Paris, qui n'était auparavant que de 300. Dans ce chiffre ne sont pas compris les orfèvres ayant acquis la maîtrise, soit en vertu du privilège spécial accordé à l'hôtel des Gobelins, soit en vertu de celui accordé à l'hôtel de la Trinité. Le nombre des premiers n'était pas limité ; celui des seconds était de deux. Enfin, il existait encore six autres maîtres; quatre qui recevaient leur privilège de la prévôté et deux qui le recevaient du duc d'Orléans, premier prince du sang.

Chaque maître avait son poinçon particulier, reproduit sur deux planches de cuivre, déposées, l'une au greffe de la cour des Monnaies, l'autre au bureau des orfèvres.

Chaque pièce d'orfèvrerie devait, une fois ébauchée, être portée au bureau des orfèvres pour en faire la déclaration sur le registre des droits royaux et être marquée du *poinçon de charge*. Elle devait être ensuite déposée au bureau des gardes-orfèvres, qui en vérifiaient le titre et y apposaient leur poinçon. En dernier lieu, une fois les ouvrages terminés et les droits acquittés, le régisseur y appliquait le *poinçon de décharge* sans lequel on ne pouvait les mettre en vente.

Maintenant, ces formalités sont bien simplifiées ; l'orfèvre qui veut commencer un travail forge une plaque de dimension convenable, y appose son poinçon et la porte au contrôle, qui en vérifie le titre et la poinçonne à son tour. Cela fait, l'artiste exécute son travail qui, une fois terminé, est reporté au contrôle pour recevoir un nouveau poinçon qui en permet la vente.

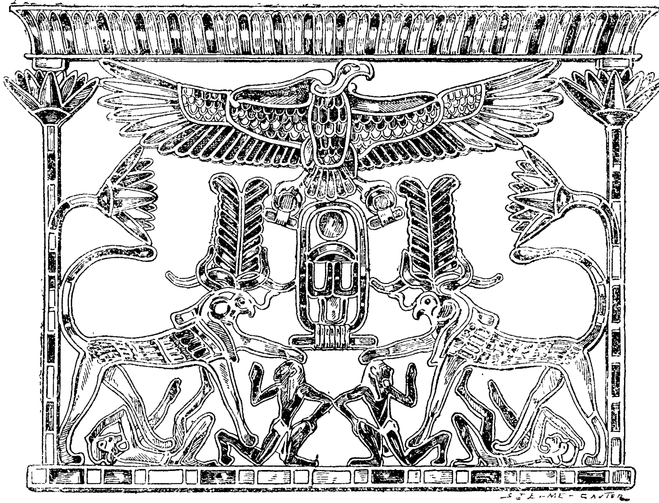
L'orfèvrerie est plus un art qu'un métier et exige de ceux qui l'exercent non seulement une remarquable habileté professionnelle, mais encore un goût et une éducation artistique très développés. Aussi bien des noms d'orfèvres célèbres sont venus jusqu'à nous ; le nom de Benvenuto Cellini est dans toutes les mémoires, et on sait que la colossale Minerve d'Athènes, dans laquelle les seules matières employées étaient l'or, l'ivoire et les pierreries, était l'œuvre de Phidias. E. Maglin.

ORFÈVRERIE. I. Archéologie. — L'orfèvrerie est l'art de mettre en valeur artistique les métaux précieux; mais ce dernier mot est absolument relatif, car, suivant le cours des siècles, certains métaux très rares sont devenus abondants, et, de précieux, communs, tandis que la science découvrait de nos jours de nouveaux métaux inconnus des anciens. Il faudra donc classer dans l'orfèvrerie des pièces de bronze, de fer, d'étain, de plomb même, comme à Mycènes, tout aussi bien que celles d'argent, d'or ou de platine. Ce qui caractérise particulièrement le travail de l'orfèvre, c'est que, dans la plupart des cas, la valeur artistique l'emporte sur la valeur vénale du métal. Plus peut-être qu'aucune autre branche de l'art industriel, l'orfèvrerie représente le développement artistique d'une race; elle doit, en effet, se plier non seulement aux goûts, mais aux besoins journaliers de la civilisation ; elle en reproduit les scènes religieuses, les cérémonies publiques, les fêtes populaires comme aussi les actes les plus simples de la vie, livrant ainsi à la postérité ses traditions, ses habitudes, ses costumes dans leurs phases les plus diverses. Elle nous montre le goût des barbares aussi bien que celui des races les plus délicates, et conserve les souvenirs les plus précis des peuples pour qui elle a été exécutée.

De tous les arts, l'orfèvrerie est celui qui a subi les moindres éclipses. Guerres, pillages, fontes générales ou particulières, loin d'arrêter l'essor des artistes, donnent, au contraire, un nouvel aliment à leur génie. Ce n'est pas une disparition complète, en effet, comme celle des statues de marbre utilisées comme pierres à chaux, mais une transformation imposée tantôt par la force, tantôt par le caprice ; la forme n'existe plus, la matière demeure : l'objet d'art devient lingot, monnaie, rentre dans les trésors : et pendant de longs siècles, comme le métal représente la seule valeur mobilière, des artistes, attachés beaucoup plus aux trésors qu'aux princes mêmes, mettent en œuvre la matière précieuse, l'approprient aux exigences du moment jusqu'au jour où, dans un instant de besoin, on la jettera de nouveau au creuset. Les inventaires qui nous décrivent tant de richesses disparues ne sont point seuls à nous apprendre que cette valeur artistique à laquelle nous attachons tant de prix ne comptait pour ainsi dire pas ni dans l'antiquité ni au moyen âge ; les merveilleuses pièces du trésor d'Hildesheim portent au revers, poinçonnée, la mention de leur poids, permettant ainsi à leur propriétaire de contrôler, quand il le voulait, la valeur de son épargne. Nous pouvons donc même nous étonner du nombre des pièces importantes qui sont parvenues jusqu'à nous ; elles n'ont été sauvées de la destruction que par de savantes dissimulations. Mais ce que la terre nous a rendu des argenteries de l'antiquité, ce qui a été épargné du moyen âge, nous permet de connaître et d'admirer les grandes écoles d'orfèvrerie qui se divisent en deux branches bien distinctes : l'une comprend les ornements personnels : c'est la bijouterie ; l'autre, les objets mobiliers de toute nature comme aussi les décorations architecturales métalliques : c'est l'orfèvrerie proprement dite.

La *bijouterie* se subdivise elle-même en joaillerie et en émaillerie (V. Joaillerie et Email). La première emploie, sertit, monte les pierres précieuses : tantôt la gemme est l'objet principal, la monture n'est alors que l'accessoire destiné à la faire valoir : le talent de l'orfèvre consiste à réduire son travail à la discrétion la plus artistique; tantôt, au contraire, des pierres précieuses moins importantes viennent rehausser de leur éclat les ciselures du métal. C'est à cette économie qu'il faut rattacher l'orfèvrerie émaillée, qui emprunte aux couleurs brillantes d'une matière qui épouse les plus délicats contours, une richesse que les gemmes, dans la raideur de leurs fa-

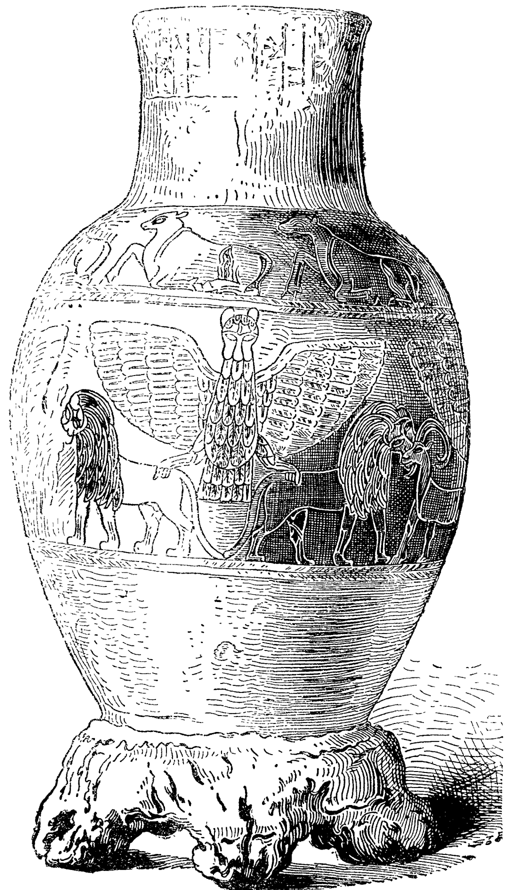
cettes, ne sauraient lui prêter. Il faut toujours utiliser la pierre telle qu'elle se présente ; l'émail, au contraire, obéit à la pensée de l'artiste, qui l'assouplit à sa volonté. L'émail, aux premiers siècles, dans la bijouterie gauloise, remplace, au moment où l'Inde et la Chine attirent à elles les produits des pêcheries de la Méditerranée, le corail, puis le jaspe et, chez les Carlovingiens, les grenats sertissés, qui ornaient naguère les beaux spécimens de l'orfèvrerie mérovingienne ; puis, au XIVe siècle, l'application des émaux translucides sur paillon donne un éclat nouveau à la bijouterie. La *nielle* (V. ce mot) est encore œuvre d'orfèvres, qui combinent en plus les alliages les plus complexes pour varier la couleur des métaux qu'ils emploient et augmenter ainsi la gamme des tons à leur disposition.


Pectoral d'Ousatersen III.

La bijouterie et l'orfèvrerie se tiennent si étroitement qu'il est impossible de les séparer lorsqu'on s'arrête aux écoles particulières, exécutées qu'elles sont par les mêmes maîtres ; on ne saurait nier également l'emploi des bijoux pour augmenter la valeur artistique de nombreuses pièces d'orfèvrerie, depuis la statue de Minerve du Parthénon jusqu'aux reliquaires les plus modernes ; elles resteront donc unies dans la rapide excursion que nous allons faire dans l'histoire de l'orfèvrerie.

Egypte. A voir les monuments merveilleux de délicatesse que nous ont livrés les tombeaux égyptiens, on ne saurait vraiment croire que plus de cinquante siècles nous séparent des richesses qu'ils renfermaient. La coupe de bronze de Khiti Ier, fondateur de la IXe dynastie des Pharaons, le pectoral d'Ousatersen III, de la XIIIe dynastie, montrent la sûreté de main des anciens orfèvres égyptiens et l'habileté qu'ils déployaient dans l'incrustation de lamelles vitreuses, de pierres fines serties dans un mince cloisonnage d'or : les lourds gorgerins, les gras scarabées d'onyx et d'améthyste, les fragiles bracelets découverts à Minieh Dashour, en 1894, par M. de Morgan, sont une révélation véritable. La barque d'or votive du pharaon Kamosou, de la XVIIe dynastie, du musée de Gizeh, le collier, les bijoux et les armes de la reine Ahhoptou Ire, de la XVIIIe dynastie, marqueraient plutôt une époque de décadence, si l'incrustation précieuse et les damasquinages finement gravés, qui se retrouvent dans les œuvres mycéniennes n'apportaient une note nouvelle dans l'art de travailler les métaux. Une peinture, du tombeau de Houi, de la XVIIIe dynastie thébaine, qui nous a conservé le modèle d'un bien curieux surtout de table, où des hommes et des singes cueillent des fruits dans les palmiers à travers lesquels deux conducteurs mènent des girafes apprivoisées, rappelle le luxe d'une civilisation que nous sommes loin encore d'avoir pénétré.

Asie Mineure. Les monuments de l'orfèvrerie chaldéenne sont rares ; quelques bronzes, quelques bijoux en or, mais surtout un vase en argent offert à Ninghersou par le patesi Entemena, montrent que les plus vieux orfèvres de la Chaldée ne le cédaient en rien aux meilleurs ouvriers de l'Egypte : les aigles qui décorent ce vase monté sur un petit socle de bronze, les sept génisses couchées qui allongent leurs têtes s'agencent ingénieusement, et leur structure générale nous répète que les descriptions d'orfèvrerie de l'Ancien Testament n'exagèrent en rien la richesse mobilière de la puissance sacerdotale des religions de l'Asie Mineure. Les Hébreux, eux, employaient l'or le plus pur pour décorer l'arche sainte soutenue par des chérubins, pour fondre le chandelier à sept branches, pour revêtir de lames métalliques les parois du temple, et les chap. XXXVI et XXXVII du *Livre de l'Exode*, qui décrivent les orfèvreries du peuple de Dieu, livrent à la postérité les noms de Beseleel et d'Ooliab, que leur célébrité artistique avait fait choisir par Moïse pour les exécuter. Les Phéniciens, en rapports constants avec les Egyptiens, les Grecs, les Chaldéens


Vase d'Entemena *(Monuments Piot).*

et les Hébreux, s'inspirèrent des principes qui présidaient à l'ornementation des objets d'or et d'argent que leurs navigateurs rapportaient du Delta ; ils y introduisirent, par exemple, les éléments étrangers des voisins que nous venons de citer. Deux coupes, qui ont échappé à la destruction, nous précisent les transformations que les orfèvres phéniciens firent subir à des motifs égyptiens en leur alliant des réminiscences chaldéennes. A l'autre extrémité de l'Asie Mineure enfin, les fouilles de Schliemann à Troie ont mis à découvert des monuments d'orfèvrerie, qui sont fortement imprégnés du sentiment artistique que nous allons retrouver dans les découvertes de Mycènes.

Grèce. Mycènes, « la ville où l'or abonde », dit Homère, a fourni des monuments précieux en plus grand nombre que nulle autre. La capitale d'Agamemnon l'emporte sur Orchomène, et les tombes ouvertes par Schliemann ne sont pas pour infirmer les dires d'Homère. Mais à quelle époque fleurit cette civilisation, très personnelle, s'étendant d'ailleurs sur une très longue période d'années, qui va du petit temple d'or « du 4e tombeau », de l'anneau carré, des plaquettes d'or à simples enroulements, du pectoral d'or rudimentaire, jusqu'au vase d'or de Vaphio, en passant par ces masques d'or si étranges, par ces poignards

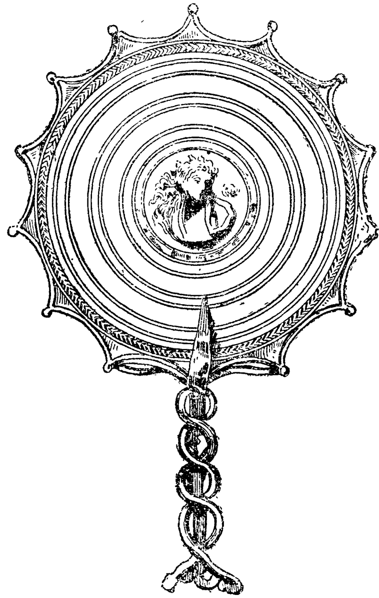


Vases d'or de Vaphio.

aux fines damasquinures, si rapprochés des armes égyptiennes de la XVIIIe dynastie, par ces amulettes de pierres gravées, aux montures si artistiques ; combien de siècles ont pu passer sur ces échantillons de l'habileté d'une race très particulière et qu'aucune influence étrangère ne semble avoir modifiée ? On se doute simplement que vers la XVIIIe ou la XIXe dynastie pharaonique, vers 1450, date de l'avènement d'Aménophis III, l'Egypte aurait pu être en contact avec la civilisation mycénienne et que c'est là qu'elle aurait connu ces alliages si importants de métaux, dans lesquels l'*électrum*, si discuté, n'est pas sans avoir pris une place prépondérante.

Ce n'est que plus tard que Samos occupe dans l'orfèvrerie grecque un des premiers rangs ; elle voit naître Rhœcus, Thélecles, Théodore, dynastie d'artistes dont parle Hérodote (*Clio*, I, § LI), à l'occasion des présents extraordinaires d'argenterie faits par Crésus à l'oracle de Delphes. La sculpture chryséléphantine, qui associe l'or, l'argent, l'ivoire, orfèvrerie pure par conséquent, n'a point d'œuvre plus célèbre que la Minerve du Parthénon de Phidias ; seul le Jupiter olympien pouvait rivaliser avec elle. La tiare d'Olbia enfin nous apprend que la réputation des orfèvres grecs, au moment où ils se rapprochent de l'ère chrétienne, n'était pas surfaite. A partir de cette époque, nous connaissons beaucoup d'orfèvres : Canachus, Théocles, Smilis d'Egine, Doryclas ; leurs noms nous ont été conservés par Athénée et par Pline. Il ne faut plus en mentionner qu'un, Acragas, parce qu'il doit être supprimé ; M. Th. Reinach a montré, en effet, que les pièces signées de ce nom sortaient simplement des manufactures d'Agrigente.

Italie. Il faut certainement chercher chez les Etrusques les orfèvres qui, s'inspirant de l'art grec, répandirent les premiers en Italie le goût de l'argenterie. Cassiodore, Tite-Live, Pline l'affirment du moins. Au milieu de la des-



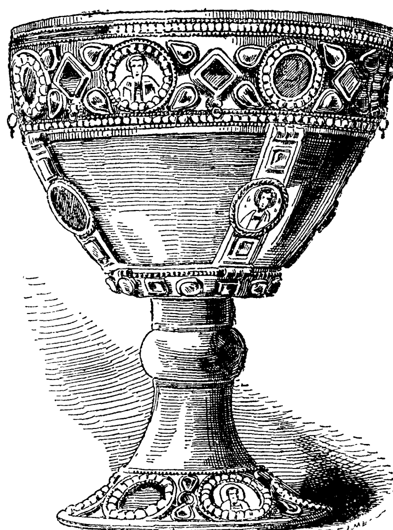
Miroir avec la tête d'Ariane (trésor de Bosco-Reale).

cription des richesses qui figuraient au triomphe de Lucius Scipion en l'an de Rome 565, des trésors de Paul-Emile, des orfèvreries de Lucullus, des services de Pompée, il n'est jamais question d'orfèvres romains. Toujours ce sont des Grecs établis à Rome qu'on voit cités, et leur manière est bien évidente dans les œuvres qui ont échappé aux fontes successives, comme la patère d'Hildesheim. Mais plus tard, l'art romain personnel prendra corps ; il aura son apogée dans la patère de Rennes, un des rares monuments romains d'or qu'on connaisse, dans le trésor de Bernay et dans le trésor plus récemment découvert de Bosco-Reale : là, par exemple, se fait sentir une influence alexandrine qui donne à l'orfèvrerie romaine une saveur très particulière. Mais alors que la décadence de tous les arts va survenir, l'orfèvrerie se survit à elle-même. Les papes ont déjà pris possession de Rome, abandonnée par les empereurs ; la cassette envoyée par le pape Damase Ier à saint Ambroise, archevêque de Milan, de délicates burettes chrétiennes reproduites par Bianchini, sont encore imprégnées, au IVe siècle, du souvenir de grandes traditions qui vont bientôt disparaître.

Gaule. Pendant que l'or et l'argent sont à peu près exclusivement employés par les artistes voisins de la Méditerranée, les Gaulois des bords de l'Atlantique connaissent seulement le bronze. Ils en font des bijoux qu'ils ornent d'émail, lorsque le corail leur fait défaut. Quand les Romains arrivent en Gaule, ils trouvent les ateliers d'orfèvres barbares, il est vrai, mais ayant un cachet très personnel : ils se rattachent à une série artistique, faite d'un mélange des goûts de tous ces peuples du Nord, qui, se

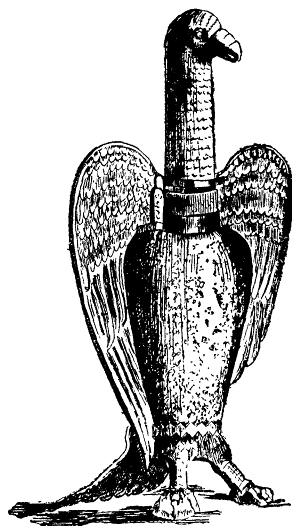
refoulant les uns les autres dans leurs immigrations successives, nous ont laissé, dans une suite d'objets d'or massif, les spécimens les plus curieux d'une industrie qu'on commence à peine à connaître. De l'extrême nord au midi, on la suit : de la Baltique au Bosphore cimmérien, du Caucase à la Gaule, à l'Espagne, à l'Italie même, partout, elle a laissé des trésors cachés que la terre rend au jour peu à peu. Le diadème de Novo Tcherkask, des bords du Don, les fibules du lac Ladoga, le trésor de Pétrossa, en Valachie, avec ses bijoux à inscriptions runiques, la coupe de Gunderstrup en Jutland, la couronne de Guarrazar, l'armure de Ravenne forment une chaine dont les branches différentes ne sauraient encore être bien définitivement cataloguées, mais qui jouit d'une existence propre et qui se développe par elle-même. La Gaule, conquise par Rome, en subit l'influence artistique jusqu'au départ des empereurs pour Byzance. Elle se reprend alors. Viennent des artistes comme saint Eloi, élève d'Albon, orfèvre de Limoges, qui renouvelle les traditions d'une race, disparues pendant quelques siècles, elle verra renaître une véritable école, l'orfèvrerie mérovingienne, dont Thillo, de l'abbaye de Solignac, est un des principaux représentants, et dont l'épée de Pouhan, les armes de Childéric, la châsse de Saint-Maurice d'Agaune sont les expressions les plus célèbres, nettes de toute influence grecque ou romaine, jusqu'à la Renaissance carolingienne.

Byzance. Lorsque Constantin transféra à Byzance le siège de l'Empire, l'art de l'orfèvrerie romaine n'eut guère à se transformer dans son émigration. En revenant dans son pays d'origine, l'ambiance grecque le ressaisit, seule la mode a changé. Il prend immédiatement un essor prodigieux sous Constantin, sous Théodose. De ces époques, où l'orfèvrerie s'introduit jusque dans les moindres détails du costume, il demeure non seulement des monuments précieux, comme le disque de Théodose, rares il est vrai, parce que la plupart, destinés au culte, furent détruits par les iconoclastes, mais les manuscrits prestigieux de l'art byzantin nous ont conservé le souvenir et la description de magnificences que saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople, se plaignait de voir exclusivement attirer les regards. Si Mycènes, si l'Egypte eurent des décorations architecturales d'orfèvrerie, si les Hébreux ornèrent leur temple de revêtements richement ciselés, Byzance n'épargna rien pour augmenter la somptuosité de ses sanctuaires. Sainte-Sophie, l'église des Saints-Apôtres, la Chapelle impériale furent meublées d'iconostases éblouissants, de parements d'or, d'argent, de bronze, damasquinés, où la niellure jouait un rôle important ; l'émail enfin, dont les artistes sont tout à fait maîtres, ne remplace plus seulement les pierres précieuses en les imitant, mais s'unit à elles, au contraire, et dans son cloisonnage d'or laisse bien loin en arrière l'orfèvrerie mérovingienne. Il semble que le xe siècle voie l'apogée de l'orfèvrerie byzantine, dont le trésor de Saint-Marc de Venise conserve de si précieux monuments, provenant en grande partie du pillage de Constantinople en 1204. La réputation de Byzance, l'éclat dont elle brille, ses cérémonies religieuses incomparables, sa puissance militaire, son goût pour les arts, sa richesse, tout contribue à répandre dans le monde son influence. On la trouve tout d'abord en Italie avec laquelle elle a conservé tous ses rapports politiques ; l'évangéliaire de Monza avec ses inscriptions latines a été fabriqué loin de Byzance ; mais bien d'autres encore, à inscriptions grecques pourtant, virent certainement le jour dans des ateliers éloignés des rives du Bosphore. Ne sait-on pas qu'avec les ambassades, avec les princesses qui vont s'asseoir sur des trônes éloignés, partent des artistes qui, tout imprégnés de l'art grec, obéissant au canon que nous a conservé le *Guide de la peinture*, livrent aux princes, aux abbayes les chefs-d'œuvre de leur industrie. Théophanie, fille de Romain II, allant retrouver son époux Otton II, empereur d'Allemagne (973), emmène avec elle des artistes grecs, accueillis avec faveur par Egbert, archevêque de Trèves, par Willegis, archevêque de Mayence, par saint Bernward, évêque d'Hildesheim, qui nous a légué des œuvres d'orfèvrerie sorties de ses mains mêmes. C'était


Calice d'onyx byzantin.

à cette époque dans les monastères d'ailleurs que se conservaient les traditions artistiques ; la règle même de Saint-Benoît prévoyait les écoles d'art sous ses cloîtres, et les *Chroniques*, comme le *Liber pontificalis*, nous signalent les merveilles qui sortirent des mains des ouvriers ainsi formés par un éclectisme, dont Charlemagne, avec son écrin donné à Saint-Denis par Charles le Chauve, dont le patriarche de Grado (IXe siècle) avec son calice, dont Angilbert II, archevêque de Milan (824), avec le paliotto de saint Ambroise, exécuté par Volvinius en 835, dont Didier, abbé du Mont-Cassin (1057), avec les portes de bronze de l'abbaye, dont Suger, abbé de Saint-Denis, avec son retable dû au talent des ouvriers barbares auxquels il l'avait commandé, donnèrent les preuves qui nous ont été conservées.

Occident. Aux terreurs de l'an mille et à la période d'obscurité qui le suit, succède une ère d'énergie débordante. Voici que l'Occident se lève contre l'Orient ; au retour de leurs expéditions, les croisés déposent dans les trésors de leurs églises les dépouilles des vaincus. C'est dans les plus curieux monuments de l'art oriental qu'ils rapportent les reliques qu'ils sont allés conquérir. Le *Livre du moine Théophile*, du XIIe siècle, nous montre, dans sa technique, l'état avancé de l'orfèvrerie au moment où il l'écrivait. Si l'influence des petits monuments est évidente dans une branche de l'art, c'est certainement dans l'orfèvrerie liturgique ; il faut habiller les reliques, monter les vases


Reliquaire (XIIe s.) donné par Suger au trésor de l'abbaye de Saint-Denis (Musée du Louvre).

précieux rapportés de Palestine, et les souvenirs d'Orient hantent les orfèvres. Mais encore chaque race développe-t-elle ce thème d'après son sentiment personnel, sur lequel l'arrivée subite de tant de pièces merveilleuses provenant de la prise de Constantinople en 1204 vient encore réagir. Puis, pendant que le développement de l'art gothique suit son évolution, alors que saint Louis fait élever, pour recevoir la couronne d'épines, la dentelle de pierre de la Sainte-Chapelle, l'orfèvre prend modèle sur ce précieux reliquaire vers lequel tous les yeux se tournent avec envie, et, jusqu'à la Renaissance, ne variera guère ses modèles que pour les alourdir; plus lourdes encore seront les œuvres allemandes, plus chargées les argenteries espagnoles, pendant que l'Italie, avec ses primitifs, sentant déjà ce souffle nouveau qui va devenir la Renaissance, dirige surtout ses orfèvres vers les représentations humaines. Ce sont de grandes pages que le retable d'argent de l'église du Sauveur à Venise, donné par l'abbé Benedetto vers 1290, ainsi que la porte de bronze de Saint-Marc, ciselée en 1300 par l'orfèvre Bertuccius. Pistoia, Orvieto, Sienne, Plaisance sont célèbres par les monuments que leurs orfèvres du XIVe siècle ont exécutés pour leurs basiliques. Au XVe siècle, ce sont alors des noms illustres dans la peinture, dans la sculpture, qui brilleront également dans l'orfèvrerie, comme Ghiberti, qui exécute les fonts baptismaux de Sienne et les portes du baptistère de Florence en 1424, comme les frères Turini de Sienne, comme Andrea del Verrocchio, comme Antonio del Pollaiuolo, comme Finiguerra, qui excellait dans les nielles, comme Luca della Robbia, enfin comme celui en qui se résume l'art du XVe siècle, Donatello, de son vrai nom Donato di Niccolò di Betto Bardi.

Mais voici qu'avec le XVIe siècle un souffle tout nouveau passe sur le monde occidental; jusqu'alors la femme, pour les rudes guerriers qui ne vivent que de combats, n'a point compté; le sentiment chevaleresque naît en même temps que disparaît cette grossièreté qui jusqu'alors s'imagine être la force. La beauté, la grâce deviennent l'idéal que poursuivent les artistes; sculpteurs et peintres rivalisent pour la célébrer; les orfèvres ne demeurent pas en arrière. Tout est destiné à la femme et tout la représente; tout est motif pour la chanter, et les massives argenteries gothiques font place aux chefs-d'œuvre que François Ier commande à son orfèvre attitré, Benvenuto Cellini. Bien peu sont parvenus jusqu'à nous; les pillages de 1552, les fontes ordonnées par Louis XIV, celles enfin de 1793 ont à peu près tout détruit : la plus importante des œuvres qui en restent, la fameuse salière d'or exécutée pour le roi, est aujourd'hui au musée de Vienne. (On en trouvera la représentation à l'art. CELLINI, t. IX, p. 1048.)

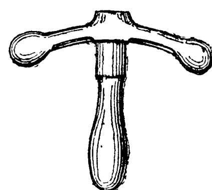
Désormais, les écoles vont se mêler, se confondre; les artistes voyagent, portent à l'étranger leur manière, et reviennent tout imprégnés du milieu dans lequel ils ont séjourné; leur personnalité de race disparaît; il ne demeure plus que des ouvriers très habiles. Cependant, Etienne Delaulne, né à Orléans en 1520, a laissé des modèles gravés d'orfèvrerie, qui révèlent dans leur pureté un talent incontesté.

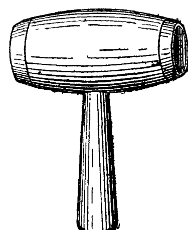
Mais n'est-il vraiment pas curieux de voir, à un moment où le luxe atteint son apogée, des artistes célèbres exécuter en étain les orfèvreries les plus précieuses. Et ce n'est pas de simples surmoulages qu'il s'agit. Les œuvres de François *Briot* (V. ce nom) doivent être placées parmi les plus excellentes orfèvreries du XVIe siècle; le peu de valeur de la matière qui les composait nous en a conservé plusieurs qui font aujourd'hui notre admiration.

Louis XIV fit exécuter de nombreuses pièces d'argenterie, mais ce ne sont plus que des artisans habiles, qui travaillent sous la direction de Lebrun; il n'y a plus là une école, mais simplement un style; aux conceptions curieuses du moyen âge, à l'idéal de la Renaissance, succèdent de simples contournements de feuillages, plus ou moins finement traités, suivant l'habileté de l'ouvrier, qu'il s'appelle Roettiers ou Germain, entremêlés de coquillages, suivant qu'on est sous Louis XIV ou sous Louis XV, se redressant peu à peu lorsqu'on arrive à l'Empire, pour n'avoir plus aucun caractère sous la Restauration. Aujourd'hui, nous avons les artistes les plus délicats, mais ils ne semblent peut-être pas assez se souvenir que c'est encore dans l'étude des chefs-d'œuvre du passé que se trouvent les plus utiles enseignements pour l'avenir. F. DE MÉLY.

II. Technologie. — Mise en œuvre des métaux précieux exécutée par l'orfèvre. Le travail au marteau est le plus anciennement employé dans l'orfèvrerie, et son usage est encore très répandu actuellement et nécessite un certain nombre d'outils spéciaux, qui peuvent être classés en cinq groupes principaux : Outils à marteler, à tracer, à couper, à percer, à dresser et polir.

1° *Outils à marteler*. Dans cette catégorie figurent de nombreux marteaux différents de forme et de dimensions. Les principaux sont le *marteau à emboutir* (fig. 1), en forme de quart de cercle, à gouges rondes et faces en tête de diamant; le *marteau à réparer* moins cintré que le premier; le *martelet* de dimensions plus réduites; le marteau à emboutir en boudin, qui a une surface très unie, un pan carré et l'autre terminé en pointe; le *marteau à achever*, à tranche arrondie; le *marteau à bouge* pour former la partie concave d'un plat ou d'une assiette; il en existe de nombreux modèles dont la tranche, toujours arrondie, est plus ou moins épaisse suivant les besoins. Le *marteau à devant*, à tranche et à panne, est employé pour le travail sur l'enclume, le *marteau à marlie* sert à former la moulure de ce nom, le *marteau à planer*, à panne plate, sert à faire disparaître les traces de coups trop visibles. Le *marteau à retreindre* est muni à chaque bout d'un tranchant arrondi et sert à étendre le métal sans le couper.


Fig. 1.


Fig. 2

Les maillets en bois, de formes variées, servent également au martelage. La fig. 2 représente un maillet destiné principalement à dresser les plaques avant l'emboutissage.

La diversité n'est pas moindre en ce qui concerne les outils destinés à recevoir le contre-coup du choc donné par le marteau. En premier lieu viennent les *bigornes*, sorte de traverse en fer montée sur un pivot et dont les deux bras sont, l'un rond, l'autre plat (fig. 3). La *bigorne à chantepleure* (fig. 4) se distingue par l'inégalité de ses bras. Dans la fig. 3, on remarque dans l'axe de la bigorne un trou carré *a* servant à river. Dans la fig. 5, les deux cannelures transversales *b* permettent de rabattre les bords du métal. La *bigorne à goulot* et la *grosse bigorne* sont également très employées. Il en existe encore beaucoup d'autres types tels que la *bigorne ronde* de gobeletterie, la *bigorne demi-ronde*, la *bigorne en boule*, la *bigorne*

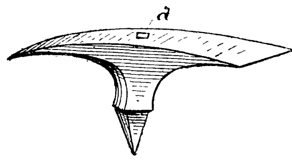
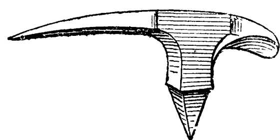


Fig. 3.


Fig. 4.

à œuf, etc. L'*enclume*, posée sur un billot en bois et aciérée à la surface, est généralement munie d'une bigorne pointue et d'une corne carrée. Les *tas* sont aussi de formes très variées ; le *tas à planer* a une surface supérieure plate et unie ; le *tas à soyer*, employé pour faire les rebords ou ourlets, ressemble beaucoup à une bigorne ; le *tas à canneler* (fig. 6) porte à sa partie supérieure des empreintes de cannelures de profils et de dimensions divers. La *boule* est également employée dans le travail au marteau ; c'est une tige de fer, de 20 à 25 centim., plantée dans un billot par son extrémité pointue et dont l'autre extrémité affecte la forme d'une boule ronde, demi-ronde ou aplatie. Elle sert pour commencer à rétreindre, avec un maillet de bois, les pièces qui doivent ensuite être continuées sur la bigorne.

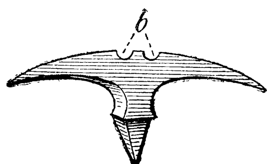
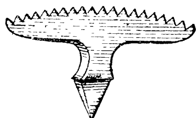


Fig. 5.


Fig. 6.

Dans l'emboutissage, on fait usage de *mandrins* appropriés aux formes à obtenir ; ils sont donc très nombreux dans un atelier d'orfèvre ; nous citerons les mandrins méplats (fig. 7), ronds (fig. 8) et carrés (fig. 9). Suivant l'usage auxquels ils sont destinés, ces mandrins se fabriquent en bois, fer ou cuivre jaune. Nous terminerons ce qui a trait aux outils à marteler en parlant de la *resingue* (fig. 10), qui remplace avantageusement la bigorne dans certains cas pour rétreindre le métal. Elle se compose d'une tige horizontale portant à une extrémité un tasseau *a* et à l'autre une pointe *b*, permettant de la ficher dans le billot.


Fig. 7.


Fig. 8.


Fig. 9.

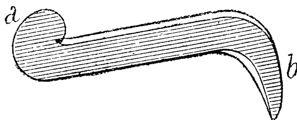
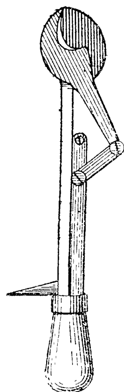


Fig. 10.

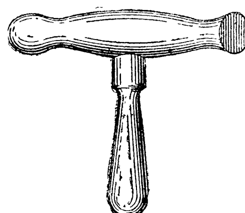
2° *Outils à tracer*. Le traçage joue un grand rôle dans l'orfèvrerie, car lorsqu'il est soigneusement fait il diminue la proportion des déchets, ce qu'on doit toujours chercher à faire, étant donné la valeur élevée de la matière première. Les outils sont très simples ; ce sont le *mètre*, l'*équerre*, le *compas* et la *pointe à tracer*. Cette dernière s'emploie fréquemment pour tracer sur le métal le contour d'un gabarit en fer-blanc ou en carton découpé à la forme voulue.

3° *Outils à couper*. La plupart de ces outils n'offrent pas de particularité spéciale : tels sont : la *cisaille à main*, la *cisaille à banc* et la *cisaille à lames circulaires* ; la fig. 11 représente un outil nommé *cisaille à levier brisé*, qui permet avec un faible effort de couper des épaisseurs relativement fortes.


Fig. 11

4° *Outils à percer*. Le perçage se fait habituellement à l'aide d'*emporte-pièces*, dont la partie supérieure, aplatie, reçoit le choc du marteau et dont la partie inférieure, tranchante, est découpée suivant la forme de la partie de métal à enlever. La *gouge*, destinée à festonner l'argent, a un tranchant demi-circulaire. Pour recevoir le contre-coup du poinçon, on applique le métal à découper sur un *plateau* en plomb durci par l'adjonction d'une faible quantité de régule d'antimoine pour qu'il ne s'écrase pas trop sous le choc.

5° *Outils à dresser et à polir*. Le *tas à dresser* est un tronc de pyramide, fiché dans un billot par sa pointe et présentant horizontalement sa base sur laquelle on place la plaque à dresser. Cet outil est en acier trempé et poli avec soin. On frappe le métal à l'aide d'un marteau de fer (fig. 12) ou d'un maillet en bois (fig. 2) ; non seulement le choc du marteau sur le métal placé sur le tas le redresse, mais en outre il en resserre le grain, il l'écrouit, en lui donnant une surface parfaitement lisse et susceptible de recevoir un beau poli. Enfin l'outillage général de l'orfèvre comprend également un assortiment de *tenailles*, *pinces plates ou rondes*, *limes* de diverses formes : *rectangulaires*, *trois-quarts*, *queues de rat*, de *grattoirs*, de *burins* ou *échoppes* (*ronde*, *plate*, à *champlever*, à *épailler*), etc.


Fig. 12.

Le *montage* des pièces martelées, qui a pour but de réunir les bords de la pièce, se fait soit par *agrafage*, ce qui est rare, soit par *rivetage* à rivets fraisés, soit, le plus communément, au moyen d'une *soudure*.

Moulage des pièces d'orfèvrerie. — Le repoussage au marteau ne peut se faire que sur des pièces d'une épaisseur relativement faible et peu susceptibles, par conséquent, de supporter un important travail de ciselure comme les pièces fondues. Les pieds et anses de vases et les figures en ronde bosse par exemple se font en métal massif, fondu et ciselé ensuite. Il est à regretter que le moulage de ces pièces ne se fasse pas toujours dans l'atelier même de l'orfèvre. A Paris, notamment, les orfèvres font souvent mouler leurs pièces au dehors et n'ont plus qu'à couler le métal en fusion dans les châssis ; quelquefois même font-ils faire également ce travail par un fondeur. Deux procédés sont employés pour le moulage : le *moulage au sable* et le *moulage dans les os de seiche*.

Le *moulage au sable* (V. Moulage) ne diffère pas sensiblement de celui des pièces de bronze ; toutefois les châssis employés sont généralement en bois, quelquefois en cuivre. Les modèles à mouler sont disposés dans le châssis suivant des rayons ayant pour centre commun le *maître jet*. Pour chasser l'humidité, on ne procède pas, comme pour le bronze, à un étuvage prolongé auquel les châssis de bois ne pourraient résister, on se contente de chauffer modérément. Comme pour le bronze, le sable de moulage doit être un peu gras et légèrement argileux. Les plus estimés sont en France, ceux de Fontenay-aux-Roses, et ceux de Pignan (près Montpellier), et en Suisse celui de Saint-Maurice-en-Valais.

Le *moulage dans les os de seiche* est beaucoup plus simple, mais ne s'applique qu'aux objets peu volumineux, particulièrement aux bas-reliefs. On sait que la *seiche* est un mollusque céphalopode dont la tête est garnie de tentacules et qui porte dans une sorte de poche située sur le dos un corps calcaire, de forme ovale, de 15 à 20 centim. de longueur sur 8 à 10 de large, et qui est connu communément sous le nom de *biscuit de mer*. Il est recouvert d'une coquille lisse très résistante, dans l'intérieur de laquelle est une substance poreuse et très légère, susceptible de bien prendre une empreinte par simple pression. L'os de seiche, tel qu'on le trouve en abondance sur les plages de sable, n'est pas bon pour le moulage, car son exposition au soleil l'a rendu cassant ; il est bien préférable de faire usage d'os pris sur le mollusque même qu'on pêche dans la Méditerranée où il est très abondant.

Avant de procéder au moulage, on commence par dresser soigneusement la partie tendre de l'os en la frottant contre une pierre bien plane ; cela fait, on y enfonce par pression l'objet à mouler en s'aidant d'un *poussoir*, corps dur appliqué contre le revers du modèle. Quand celui-ci a été enfoncé au niveau voulu, on le retire, simplement en retournant l'os sens dessus dessous, de façon qu'il se détache par son propre poids. Puis, à l'aide d'une lame, on évide un *jet* à ouverture très évasée ; on expose l'os à la fumée tant pour le sécher que pour boucher les pores, et on l'applique contre une brique réfractaire bien plane nommée *contre-os*. On saisit le tout dans des pinces et on coule le métal en prenant soin de se placer au-dessus d'une terrine contenant de l'eau dans laquelle vient se solidifier la matière fusible qui aurait pu tomber à côté du moule. Les petits sujets en ronde bosse peuvent aussi se mouler par ce procédé en remplaçant le *contre-os* par un deuxième os qui s'applique contre le premier. Par l'effet de la pression, le modèle s'incruste également dans les deux os. Pour bien pouvoir remettre les deux os dans leur position respective lors de la coulée, on prend soin, avant de retirer le modèle, de percer avec une tige d'acier un certain nombre de trous qui traversent les os de part en part, de façon à constituer des repères et d'y enfoncer des chevilles lors de la coulée.

Soudure des pièces d'orfèvrerie. — Elle a pour but de réunir entre eux les différents fragments d'une même pièce, après les avoir travaillés séparément. C'est donc une des parties les plus délicates et les plus importantes de la fabrication, puisque la moindre erreur peut mettre à néant tout le travail antérieurement fait.

Il y a deux manières de souder les grosses pièces d'orfèvrerie, soit qu'on fasse cette opération au feu de forge, à vent forcé, soit qu'on la fasse à feu couvert, sur une bassine en fer disposée de telle sorte que l'ouvrier puisse facilement tourner autour pour régulariser l'action du feu et surveiller le travail. La forme de la pièce et sa complication plus ou moins grande déterminent le mode qu'il convient le mieux d'adopter. Les parties à souder doivent être tout d'abort parfaitement grattées, puis mises en place et liées ensemble par des fils de fer. Aux points de jonction, on dispose les paillons de soudure en ayant soin d'y ajouter du borax, comme fondant. Ce borax est répandu au moyen d'un instrument nommé *rochoir*.

S'il existe déjà des soudures antérieurement faites sur la pièce à travailler, il faut prendre soin que la nouvelle soudure soit faite d'un alliage plus fusible que la première, c'est ce qui explique pourquoi les orfèvres ont des soudures différentes, comme nous le verrons plus loin. — Lorsque, la pièce étant arrivée au rouge blanc, on voit la soudure briller et couler en même temps dans les parties opposées, l'opération a réussi. On laisse la pièce refroidir, on enlève les liens en fil de fer, on décape pour enlever le borax, puis, à l'aide de la lime ou de l'échoppe, on fait disparaître la soudure en excès. Enfin, on adoucit les traits encore visibles à l'aide de la pierre ponce, puis de la pierre à polir, puis enfin du tripoli.

Soudures ordinaires des orfèvres. — Elles sont au nombre de quatre et se nomment *à huit, à six, au quart, au tiers,* ce qui revient à dire qu'elles contiennent un huitième, un sixième, un quart, un tiers de cuivre jaune, le reste étant de l'argent 1er titre. Plus la teneur en cuivre jaune est élevée, plus la température de fusion diminue ; c'est ce qui permet d'effectuer sur une même pièce des soudures successives, en faisant par exemple les premières à huit, les secondes à six et ainsi de suite, étant bien entendu que la soudure la plus élevée doit être néanmoins plus fusible que le métal à souder. Les soudures ci-dessus sont des soudures d'argent. Il existe également des soudures d'or *au quart, au tiers, au deux*, dans lesquelles l'or rentre pour les trois quarts, les deux tiers, la moitié ; le reste est un alliage d'argent et cuivre rouge à raison de 2/3 d'argent 1er titre contre 1/3 de cuivre rouge. Outre ces soudures types, il en existe un grand nombre d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici. L'outillage employé pour la soudure est simple et ne présente pas de particularités spéciales : la forge est en briques ou en fonte, à foyer creux et portant une tuyère pour l'arrivée du vent. — Le chalumeau, qui rend d'aussi grands services que la forge, rentre aussi dans les types connus, depuis le chalumeau de laboratoire jusqu'au chalumeau à gaz très en usage à Paris.

Finissage des pièces d'orfèvrerie. — Les différentes manipulations qu'a subies la pièce depuis le moment où on l'a mise en œuvre jusqu'à celui où on l'a parachevée ont terni l'éclat qui en fait une des principales qualités ; il faut donc raviver cet éclat et faire disparaître toutes les rayures qui ternissent la surface du métal. Il suffit pour cela, comme nous l'avons dit plus haut, d'un nettoyage à la pierre ponce pulvérisée et broyée dans l'huile d'olive, suivi d'un second nettoyage au tripoli délayé dans du vinaigre ou de l'eau-de-vie. Enfin on *donne le vif* à l'ouvrage en frottant avec du *rouge d'Angleterre* réduit en pâte fine dans de l'alcool.

Bien des procédés ont été préconisés pour le nettoyage de l'argent ; parmi les plus simples et les moins dispendieux nous citerons celui qui consiste à frotter l'argenterie avec une pâte composée de *suie tamisée* et délayée dans de l'eau. On a également obtenu un très bon résultat en recueillant la mousse épaisse et légère qui remonte, au printemps, à la surface des eaux tranquilles ; on la sèche et on la conserve dans des sacs. Il suffit alors d'en frotter les pièces d'argenterie pour les rendre brillantes sans aucune rayure.

Brunissage. — Cette opération, qui est la dernière, donne au métal le maximum d'éclat auquel on puisse atteindre. L'outil employé se nomme *brunissoir* (V. Brunissage) ; ses formes et ses dimensions varient à l'infini, mais il doit toujours être fait d'acier trempé de tout son dur et amené au plus haut degré de poli auquel il soit susceptible de parvenir. Lorsque son emploi ne suffit pas, on fait usage, pour la finition d'un brunisssoir, d'*hématite* ou *pierre sanguine ;* le frottement du brunissoir, qu'il soit d'acier ou d'hématite, est facilité en le trempant de temps en temps dans de l'eau de savon. A Paris le brunissage est fait le plus souvent par des ouvrières (brunisseuses) qui s'en acquittent avec succès ; il offre de réelles difficultés, surtout lorsque sur une même pièce on doit avoir à la fois des parties mates et des parties brunies.

Enfin lorsqu'au contraste du métal mat et bruni on veut substituer ou ajouter celui de l'*argent oxydé* ou argent noir, deux procédés peuvent être employés ; on sait en effet que le soufre donne à l'argent un ton *noir bleu* et que le chlore fournit un ton *brun*. On peut donc faire usage de *foie de soufre* ou de *sel ammoniac* suivant la tonalité qu'on se propose d'obtenir.

Une des branches les plus importantes actuellement de l'orfèvrerie est celle qui a rapport à la table, et principalement la fabrication des couverts. Mais cette dernière branche, précisément en raison de son extension considérable, a vu les procédés mécaniques se substituer aux anciens procédés. Les avantages sont évidemment considérables, tant au point de vue de la rapidité d'exécution que de l'absolue identité des pièces obtenues, mais en revanche le caractère artistique s'efface devant le caractère industriel. Nous ne parlerons donc pas de la fabrication des couverts, qui se fait mécaniquement, à l'aide de machines puissantes et compliquées. Cela rentre dans le domaine de l'estampage, du découpage et de la galvanoplastie, beaucoup plus que dans celui de l'orfèvrerie proprement dite. Dans la vaisselle plate et la vaisselle montée, les procédés mécaniques ont pris également une extension considérable ; les moulures se font à la filière et sont soudées ensuite ; le repoussage se fait au tour, etc. Beaucoup d'ornements, jadis ciselés, se font maintenant en comprimant très fortement le métal dans des matrices d'acier portant l'empreinte des dessins à reproduire sur la pièce.

Fabrication du plaqué. — Cette fabrication a pour but de recouvrir une feuille d'un métal tel que le fer ou le laiton d'une feuille d'or ou d'argent, qui fait corps avec elle, de façon à donner à l'objet fabriqué l'aspect d'une pièce entièrement faite en métal fin. Le placage diffère de la dorure et de l'argenture en ce que la feuille de métal fin y est beaucoup plus épaisse et que les procédés de fabrication sont absolument différents. Des statuettes assyriennes, des médailles romaines et diverses pièces attribuées aux Grecs montrent que l'antiquité employait déjà ce procédé. Les Normands l'importèrent en Angleterre ; il y resta stationnaire jusqu'en 1742, époque à laquelle le coutelier Thomas Bolsover créa la véritable industrie du plaqué.

Ce n'est que vers 1769 que Deranton et Vincent Huguet firent en France la première application de cette industrie ; les travaux de M. Jalabert en 1809, de MM. Levrat et Papinaud en 1811, de M. Thourot en 1828 et enfin de M. Gandois en 1832 portèrent chez nous cette industrie à son apogée. De nos jours, le placage est à peu près abandonné, et la galvanoplastie s'est substituée à lui dans la plupart des cas. Elle présente le grand avantage de déposer une couche de métal fin, or ou argent, sur le métal vulgaire préalablement travaillé, assemblé et soudé, tandis que dans le placage on travaillait des feuilles composées de deux métaux accolés l'un à l'autre, des *bi-métaux*, suivant l'expression qui a cours présentement.

Orfèvrerie d'imitation. — Dans les divers procédés qui la constituent, le métal fin, quand il existe, ne joue que le rôle de couverture d'un autre métal moins cher. Le cuivre ayant des propriétés toxiques dangereuses lorsqu'il s'agit d'orfèvrerie de table, on a songé à y substituer des alliages imitant l'argent et presque inaltérables à l'air. Ces alliages sont généralement à base de nickel ; le cuivre, le zinc, l'étain, le plomb, le fer, l'aluminium y figurent également. Les Chinois en ont fabriqué depuis l'antiquité la plus reculée (*cuivre blanc*, *packfung*, *toutenague*) ; les métaux blancs que nous employons maintenant en Europe peuvent être désignés sous le terme générique de *maillechort* ou *argentan*.

Voici quelques-uns des principaux alliages actuellement employés :

Maillechort (d'après M. Darcet)

Cuivre	50,00
Zinc	31,25
Nickel	18,75
	100,00

Alliages blancs (d'après M. Girardin)

	Nickel	Cuivre	Zinc	Plomb
Alliage pour couverts...	25	50	25	»
— pour garnitures de couteaux	22	55	23	»
Alliage pour laminer...	20	60	20	»
— pour objets à souder	20	57	20	3

Nous citerons encore les deux métaux blancs suivants :

Cuivre	55
Nickel	23
Zinc	17
Fer	3
Etain	2
	100

et :

Cuivre	70
Nickel	23
Aluminium	7
	100

Le *packfung* des Chinois a donné d'après les analyses la composition suivante :

Cuivre	43,8
Nickel	15,6
Zinc	40,6
	100,0

et le *toutenague* :

Cuivre	40,4
Nickel	31,6
Zinc	2,6
	100,0

Nielle. — La *nielle*, niellure ou niellage, a pour objet de décorer un métal fin, généralement l'argent, au moyen d'une gravure en creux dans laquelle on introduit des sulfures métalliques constituant une sorte d'émail très foncé. C'est donc la transition tout indiquée qui nous mènera à l'émaillage des métaux.

La *nielle* (V. ce mot) semble avoir été inventée au commencement de l'ère chrétienne par les Egyptiens ; elle passa de là en Perse, à Byzance et en Russie, elle pénétra même jusqu'en France, car au VIIe siècle les nielleurs marseillais jouissaient d'une grande réputation. Au XVe siècle, les artistes florentins la mirent en faveur au plus haut point. Jusqu'à la mort de Benvenuto Cellini cette faveur se maintint pour disparaître ensuite. La méthode en usage à l'époque de la Renaissance est décrite tout au long dans le *Traité de l'orfèvrerie*, de Benvenuto Cellini (traduit par M. Eug. Piot). La composition actuellement employée par nos nielleurs est la suivante :

Argent	38	parties
Cuivre	72	—
Plomb	50	—
Borax	36	—
Soufre	384	—

On met le soufre en fusion dans une cornue pendant que l'argent et le cuivre fondent dans un creuset ; le plomb est mis dans le même creuset vers la fin de l'opération. Quand les métaux sont complètement **fondus**, on les verse dans la cornue contenant le soufre et, dès que le mélange est opéré, on ajoute le borax.

Il se dégage à ce moment des vapeurs abondantes qui finissent par disparaître. On verse alors la composition dans un mortier en fer où on la réduit en poudre. Cela fait, on lave à l'eau acidulée de chlorhydrate d'ammoniaque, puis à l'eau contenant de la gomme en dissolution.

Pour appliquer la nielle sur la pièce gravée, on la prend à l'aide d'une spatule et on la fait pénétrer dans les traits du dessin. On enlève l'excédent et on transporte la pièce dans un moufle porté à la température nécessaire pour faire fondre la composition. Quand la fusion est complète, il ne reste plus qu'à laisser refroidir et à gratter et polir la pièce comme on le fait pour les objets d'argent. En 1830, MM. Wagner et Mention ont trouvé un procédé de niellage très économique, qui est le suivant : au lieu que ce soit l'artiste qui trace en creux son dessin sur les pièces à nieller, on se sert d'empreintes en acier qui servent à reproduire le dessin sur les pièces d'argent. Ce procédé, quoique donnant de bons résultats, n'atteint pas la finesse de la gravure à la main.

En Perse et en Russie, la composition employée pour la nielle est la suivante :

Argent	13^gr^,30
Cuivre	76
Plomb	106
Fleur de soufre	367
Chlorhydrate d'ammoniaque	76

Emaillage des métaux précieux. — D'après les plus anciens documents, l'émaillage des métaux précieux semble avoir pris naissance dans la Gaule occidentale 400 ans environ avant J.-C. Mais c'est surtout au moyen âge que

cette branche de l'orfèvrerie acquit son plus grand développement, en France et dans l'empire grec.

Jusqu'au XIIIe siècle, le seul procédé en usage consistait à couler la surface vitreuse dans des creux pratiqués sur une lame de métal, en produisant l'adhérence, soit par de légères saillies réservées dans le métal, soit par de petites cloisons soudées. L'estampage et le champlevé (travail au burin) étaient employés l'un et l'autre, quelquefois simultanément. L'invention des émaux translucides sur relief, qui semble due à Nicolas de Pise, date de la fin du XIIIe siècle. Un siècle plus tard, on voyait apparaître la peinture sur émail, dont l'école de Limoges nous a transmis de si remarquables spécimens.

L'application de l'*émail* (V. ce mot) sur les métaux présente de grandes difficultés, parce que la haute température nécessaire pour le porter en fusion peut déterminer soit une oxydation du métal (lorsqu'il s'agit d'argent ou de cuivre), soit une réduction de l'oxyde de plomb contenu dans l'émail, avec formation de plomb métallique. Il en résulte, dans l'un et l'autre cas, une altération de la couleur primitive. L'émaillage se fait de plusieurs façons, soit par l'application de simples couches d'émaux colorés, soit par l'exécution de la peinture sur émail. Dans ce dernier procédé, l'émail formant fond est opaque ; ceux employés pour peindre sont le plus souvent transparents. Les émaux transparents sont constitués par un mélange en diverses proportions de silice, minium, nitre et borax ; on les rend opaques en substituant au minium une *calcine* composée de plomb et d'étain. Enfin, la coloration des émaux s'obtient par l'adjonction d'oxydes colorants, en quantité convenable.

Pour appliquer l'émail sur une pièce, on le réduit en poudre très fine, on l'humecte d'eau et on l'étend avec une spatule en fer. On éponge ensuite au linge sec pour enlever la plus grande partie de l'eau, et on finit en séchant à une douce chaleur. La fusion s'opère ensuite. Pour cela l'émailleur fait usage d'un fourneau à réverbère, à moufle ; la pièce à émailler est placée sur une plaque de tôle qu'on introduit lentement dans le moufle préalablement porté au rouge vif. On reconnaît que l'opération est terminée lorsqu'on voit l'émail devenir brillant. On retire alors lentement et on laisse refroidir en évitant les courants d'air froid qui feraient craqueler l'émail. Le poli final se donne à l'aide de potée d'étain passée d'abord au moyen d'une lame d'étain, puis, pour achever, au moyen d'un morceau de bois tendre.

Le contrémaillage a pour but d'émailler l'envers d'une pièce pour éviter qu'elle ne se gondole, ce qui arriverait par suite de la différence de dilatation de l'émail et du métal. Cette opération n'est nécessaire que lorsque l'émail est appliqué sur une grande surface. E. MAGLIN.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — *Egypte* : MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique* ; Paris, 1895-97, 2 vol. in-4. — *Chaldée* : L. HEUZEY, *le Vase d'argent d'Entemena*, dans *les Monuments Piot* ; Paris, 1895, t. II. — *Grèce* : SCHLIEMANN, *Mycènes et Tyrinthe* ; Paris, 1878, in-4. — *Ilios, ville et pays des Troyens* ; Paris, 1885, in-4. — MASPERO, *Op. cit.* — O. PERROT et Ch. CHIPIEZ, *Histoire de l'art dans l'antiquité* ; Paris, 1891, t. VI. — *Rome* : HÉRON DE VILLEFOSSE, *le Trésor de Bosco-Reale*, dans *la Gazette des beaux-arts*, 1895, t. II. — E. BABELON et J. BLANCHET, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale* ; Paris, 1895, in-4. — *Gaule* : Ch. de LINAS, *Orfèvrerie mérovingienne, les Œuvres de saint Eloi et la verroterie cloisonnée* ; Paris, 1879, gr in-8. — *Byzance* : G. SCHLUMBERGER, *Un Empereur byzantin au Xe siècle, Nicéphore Phocas* ; Paris, 1890, in-4. — *L'Épopée byzantine* ; Paris, 1896, in-4. — KONDAKOW, *Histoire et monuments des émaux byzantins (Collection Zwenigorodskoi)* ; Francfort-sur-le-Main, 1892, gr. in-4. — *Gothique* : ODOBESCO, *le Trésor de Petrossa* ; Paris, 1889, in-fol. — Le baron de BAYE, *l'Industrie longobarde* ; Paris, 1888, in-4. — *Italie* : Eug. MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance* ; Paris, 1889-95, 3 vol. in-4. — *France et Belgique* : VILLARD DE HONNECOURT, architecte du XIIIe siècle, Son *Album*, publié par J.-B.-A. LASSUS, Paris, 1858, in-4. — KING, *Orfèvrerie et ouvrages en métal du moyen âge* ; Bruges, 1854, in-8. — DARCEL, *Notice des émaux et de l'orfèvrerie du Louvre* ; Paris, 1867, in-8. — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier français* ; Paris, 1871, in-8. — H. HAVARD, *Histoire de l'orfèvrerie française* ; Paris, 1896, in-4. — *Allemagne* : Dr Franz BOCK, *Die Goldschmiedekunst des Mittelalters* ; Cologne, 1855, in-8. — *Das heilige Köln* ; Leipzig, 1858, in-8. — *Die Kleinodien des Heil. römischen Reiches deutscher Nation* ; Vienne, 1864, in-fol. — *Espagne* : Le baron DAVILLIERS, *Recherches sur l'orfèvrerie en Espagne au moyen âge et à la Renaissance* ; Paris, 1879, in-4. — *Généralités* : Le moine THÉOPHILE, *Essai sur divers arts*, publié par le comte Charles de l'ESCALOPIER ; Paris, 1843, in-4. — Benvenuto CELLINI, *Due trattati. Uno intorno alle otto principali arti dell' oreficera. L'altro in materia dell' arte della Scultura* ; Florence, 1568, in-4, traduit en français par Eug. PIOT, dans *le Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, 1843. — L'abbé TEXIER, *Dictionnaire d'orfèvrerie* (collection Migne) ; Paris, 1857, in-4. — Ferd. de LASTEYRIE, *Histoire de l'orfèvrerie* ; Paris, 1877, in-8. — J. LABARTE, *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance* ; Paris, 1881, 3 vol. in-4. — La *Collection Spitzer* (émaux et bijoux) ; Paris, 1889, in-fol. — E. VINET, *Bibliographie méthodique et raisonnée des beaux-arts* ; Paris, 1877, in-8. ; n°s 1972 et suiv.

ORFILA (Matthieu-Joseph-Bonaventure), chimiste et médecin français, né à Mahon (île Minorque) le 24 avr. 1787, mort à Paris le 15 mars 1853. Il servit comme mousse d'abord, ensuite comme second pilote sur un navire de commerce. Mais ses dispositions naturelles le portaient vers l'étude et, en 1805, son père l'envoya à Valence, pour y faire sa médecine. Il passa de là à Barcelone (1806), puis à Madrid. Partout ses succès furent grands, surtout dans le domaine de la chimie, qui le passionnait, et, en 1807, il partit pour Paris avec une pension de 1.500 fr. que lui allouait la junte de Barcelone. La guerre franco-espagnole la lui fit supprimer ; il donna des leçons pour vivre, se fit recevoir en 1811 docteur en médecine et ouvrit peu après un cours de chimie, qui le mit rapidement en relief. Ses succès mondains y contribuèrent aussi pour une certaine part et, s'étant fait naturaliser Français (1818), il fut nommé en 1819 professeur de médecine légale et de toxicologie à la faculté de médecine de Paris, chaire qu'il échangea en 1823, lors de la réorganisation de l'école, contre celle de chimie, conservée jusqu'à sa mort. Il fut en outre, de 1830 à 1848, doyen de la faculté, et disposa, dans cette situation, d'une influence considérable. Il est l'auteur d'admirables travaux de toxicologie, qui ont rempli à peu près toute son existence et qui ont fourni à la thérapeutique de précieuses indications, en même temps qu'ils ont complètement révolutionné la médecine légale. Il fut même quelque temps, en cette dernière matière, considéré comme une sorte d'oracle et ce fut lui, on le sait, qui, dans le célèbre procès *Lafarge* (V. ce nom), décida de la condamnation par une expertise de la dernière heure. Comme doyen de la faculté de médecine, il provoqua, dans cet enseignement, de nombreuses réformes : création d'écoles secondaires de médecine en province, nécessité du baccalauréat ès sciences pour les études de doctorat, etc. Il fut le fondateur de l'Association de prévoyance des médecins de Paris. Outre de nombreux mémoires et articles parus dans le recueil de l'Académie de médecine, dans le *Journal de chimie médicale*, dans les *Annales d'hygiène publique*, dans le *Dictionnaire de médecine usuelle*, etc., il a publié : *Traité des poisons* (Paris, 1813, 2 vol. ; 5e éd., 1852) ; *Eléments de chimie médicale* (Paris, 1817, 2 vol. ; 8e éd., 1851, 3 vol.) ; *Leçons de médecine legale* (Paris, 1823, 3 vol.), refondues dans une 4e éd. sous le titre : *Traité de médecine légale* (Paris, 1847, 4 vol.) ; *Traité des exhumations juridiques* avec Lesueur (Paris, 1830, 2 vol.) son meilleur ouvrage ; *Dictionnaire des termes de médecine, chirurgie*, etc., avec Béclard, Chomel, H. et J. Cloquet (Paris, 1833, 2 vol.) ; *Recherches sur l'empoisonnement par l'acide arsénieux* (Paris, 1841), etc. L. S.

ORFORD. Village d'Angleterre, comté de Suffolk, sur l'Ore. Vieux château. Banc d'huîtres.

COMTES D'ORFORD (V. RUSSEL [Edward], WALPOLE [Robert et Horace]).

ORFRAIE (Ornith.). Nom vulgaire des *Aigles de mer* (V. AIGLE et BALBUZARD). Il est parfois attribué par erreur à l'effraie ou chouette des cimetières.

ORFROI. Ce mot semble dérivé d'*auriphrygiatum* (brodé d'or). C'est une large bande d'étoffe servant à border les vêtements. Les orfrois furent, suivant les époques, de plusieurs sortes : brodés de soie, de perles et de pierres précieuses, enfin décorés d'ornements d'orfèvrerie appliqués. L'orfroi, qui remplaçait le galon de la passementerie des vêtements antiques, le *clavus*, garnissait déjà les robes à la cour de Charlemagne. Mais c'est surtout à la fin du XIe siècle, qu'à l'imitation des somptuosités de la cour de Byzance, alors d'une richesse inouie, les seigneurs occidentaux firent border leurs vêtements des orfrois les plus précieux. Chaque siècle imprime aux orfrois un caractère particulier, et les tombeaux, les gisants, les statues des cathédrales fournissent les spécimens des nombreux dessins exécutés par les brodeurs. Le plus fréquemment, ce sont des broderies courantes, quadrillées, échiquetées, entremêlées de figures géométriques rehaussées de gemmes. Viollet-le-Duc a retrouvé un orfroi très ancien de l'époque carlovingienne, composé d'enroulements très délicats sur un fond de soie pourpre tout brodé de perles fines. Avec les croisades, les ornementations orientales, les arabesques font leur apparition ; il y aura même des orfrois sur lesquels le brodeur occidental, empruntant aux caractères coufiques un motif décoratif qui le frappe par son élégance, mais qu'il ne comprend pas, a présenté aux archéologues des problèmes incompréhensibles. Au XIIIe siècle, les feuillages, qui prennent dans l'architecture gothique une place si importante (V. FLORE, § *Architecture*), se substituent aux compartiments géométriques. Si, au XIVe siècle, les formes rectilignes reprennent faveur, la broderie est souvent remplacée par de petites pièces d'orfèvrerie estampées, cousues sur l'orfroi, composé dès lors d'une simple bande de drap d'or uni. Avec les XVe et XVIe siècles, les orfrois qui, suivant le *Cérémonial* de Lyon, devaient avoir dans les chapes, de chaque côté de la retombée, 11 pouces de large, deviennent de véritables tableaux où le brodeur déploie son habileté avec les nombreux points à sa disposition. Ils ne sont plus guère dès lors utilisés que pour les ornements liturgiques, et, ce qui naguère était l'accessoire, devient, avec le capuce, la décoration principale des vêtements ecclésiastiques. F. DE MÉLY.

ORGAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac ; 95 hab.

ORGANDI (Tissage). Tissu léger de coton, employé pour lingerie, soit en blanc, soit avec dessins imprimés ou tissés. Il fut d'abord fabriqué dans l'Inde, puis imité en Europe comme les autres mousselines. Il sert de doublure pour les robes de femme.

ORGANE. I. Anatomie. — L'organe est une partie du corps constituée par la réunion intime de parties (parties similaires, organes premiers) provenant de systèmes différents et constituant un tout de conformation spéciale et d'usage particulier. Les organes de diverses espèces, en se réunissant pour une même fonction, forment les appareils.

Organe de Corti (V. OREILLE).

Organes homologues (V. MONSTRE, t. XXIV, p. 175).

Organe de Jacobson. Tube cartilagineux dans lequel s'enfonce la muqueuse des fosses nasales. Il est placé sur le plancher des fosses nasales et communique avec le conduit de Sténon. Très développé chez les carnassiers, les ongulés, etc., il est avorté dans les primates. Chez l'homme il n'existe que durant la vie embryonnaire. La similitude de texture entre la muqueuse de cet organe et celle de la région olfactive, la terminaison identique des nerfs dans les deux cas, font de l'organe de Jacobson un annexe de l'appareil olfactif.

Organes plastiques. Ce sont ceux qui préparent les matériaux assimilables et servent à la nutrition (tube digestif).

Organe de Rösenmuller (V. UTÉRUS, WOLFF [Corps de], RÖSENMÜLLER [Organe de]).

Organes rudimentaires. Ce sont des organes atrophiés sans fonction actuelle, mais ayant joué un rôle dans les espèces souches. L'*adaptation*, la *sélection*, le *balancement* des organes en donnent l'explication. Les organes rudimentaires dérivant du corps de Wolff en sont un des plus beaux exemples. Ch. DEBIERRE.

II. Mécanique. — ORGANES DES MACHINES. — On appelle ainsi des appareils qui servent à communiquer le mouvement fourni par le moteur aux outils. Lantz et Bethancourt ont donné une classification des organes des machines, qui se trouve reproduite dans presque tous les traités de mécanique pratique. Cette classification peut se résumer ainsi : organes transformant un mouvement, qui peut être rectiligne ou circulaire, continu ou alternatif, en un autre qui peut être également rectiligne ou circulaire, continu ou alternatif.

Mais cette classification est mauvaise en ce sens qu'elle place dans des catégories différentes des organes, tels que, par exemple, les crémaillères et les engrenages, dont les théories sont fondées sur un même principe. Aussi, dans une bonne étude des organes des machines, doit-on n'avoir aucun égard à la classification de Lantz, d'autant plus qu'il existe des appareils (tels que les appareils à tiges) qui transforment des mouvements en d'autres qui ne sont ni circulaires ni rectilignes.

Quoi qu'il en soit, à défaut d'une bonne classification encore à trouver, nous suivrons celle de Lantz pour l'énumération des organes, en renvoyant pour leur description aux divers articles qui leur sont consacrés dans le corps de cet ouvrage :

1° *Transformation d'un mouvement circulaire continu en circulaire continu*. Rouleaux ou cylindres de friction ; courroies ; chaînes à la Vaucanson ; engrenages ; bielles ; vis sans fin ; engrenages coniques ; joint de Cardan.

2° *Transformation d'un mouvement circulaire continu en circulaire alternatif*. Bielle et manivelle ; excentriques ; cames ; encliquetages.

3° *Transformation d'un mouvement circulaire continu en rectiligne continu*. Treuil ; crémaillère ; vis.

4° *Transformation d'un mouvement circulaire continu en rectiligne alternatif*. Bielle ; excentriques (en cœur) ; engrenage de Lahire ; rainures et galets ; cames ; encliquetages.

5° *Transformation d'un mouvement circulaire alternatif en circulaire alternatif*. Balanciers ; pédales ; leviers.

6° *Transformation d'un mouvement circulaire alternatif en rectiligne continu*. Encliquetages.

7° *Transformation d'un mouvement circulaire alternatif en rectiligne alternatif*. Archet. Zigzag.

8° *Transformation d'un mouvement rectiligne continu en rectiligne continu*. Poulies ; moufles ; plan incliné.

9° *Transformation d'un mouvement rectiligne alternatif en rectiligne alternatif*. Rainures.

A ces organes il faut joindre les parallélogrammes de Watt et de Peaucellier et une foule d'autres appareils à tiges, aujourd'hui de plus en plus nombreux.

ORGANES DE MISE EN MOUVEMENT. — Ce sont la poulie folle, les embrayages, les cônes de friction, les appareils à détente.

ORGANES DE RÉGULARISATION. — Ce sont les volants, les freins, les régulateurs. H. LAURENT.

ORGANICISME (V. ANIMISME et VIE).

ORGANIQUE. I. Géométrie. — DESCRIPTION ORGANIQUE DES CONIQUES. — On appelle ainsi un mode de description des coniques donné par Newton et qui consiste à faire pivoter deux angles de grandeur constante autour de leurs sommets supposés fixes. Si l'on assujettit deux côtés à se rencontrer sur une droite, les points de concours des deux autres côtés décriront une conique.

II. Chimie (V. Chimie).

III. Géologie. — Roches organiques. —Sous ce nom on comprend souvent les roches sédimentaires qui doivent leur formation à l'activité d'organismes, animaux ou végétaux, ou du moins dans la formation desquelles cette activité joue le rôle prépondérant. Pour citer quelques exemples, on peut indiquer : 1° dans la *série animale*, les *calcaires coralliens* formés par l'accumulation de polypiers et des autres êtres à test calcaire qui habitent les récifs coralliens ; certains calcaires formés presque exclusivement de foraminifères (*calc. à Miliolites, calc. à Nummulites*), etc. ; 2° dans la *série végétale*, certains calcaires formés d'algues calcaires (*Lithothamnium, Gyroporelles*, etc.), le *tripoli*, formé de diatomées, algues siliceuses microscopiques, et surtout les *combustibles minéraux*, résultant de l'accumulation et de la carbonisation lente de végétaux ligneux (*tourbe, lignite, houille, anthracite*) (V. Roche sédimentaire).

IV. Histoire religieuse. — Articles organiques. — CULTE CATHOLIQUE. — Au mot France ecclésiastique (t. XVII, pp. 1053-63), nous avons indiqué, avec toute la précision qui nous a été possible, quelle était la condition de l'Eglise catholique sous l'ancien régime ; et d'après des documents relevés en 1788, c.-à-d. à la veille de la Révolution, nous avons montré quelles étaient la part du clergé dans le gouvernement de l'Etat, et la part de la cour et de la noblesse dans l'administration de l'Eglise et la jouissance de ses biens. Nous avons, en outre, annoncé que nous résumerions ici l'histoire de ce qui a succédé à ce régime. — Avant la convocation des États Généraux, Louis XVI, obéissant au vœu de la conscience publique, avait permis aux non-catholiques de vivre et de mourir en France, et d'y travailler sans être inquiétés pour cause de religion ; de se marier, de faire constater légalement la naissance de leurs enfants, d'enterrer décemment leurs morts et de certifier leur décès (nov. 1787, enregistré le 29 janv. 1788). Mais tout exercice quelque peu public de leur culte restait interdit. Le *27 août 1789*, l'Assemblée nationale vota l'art. VI de la *Declaration des droits de l'homme* : « Tous les citoyens, étant égaux aux yeux de la loi, sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leur talent ». Puis (29 nov. 1789) elle précisa les conséquences de cette déclaration, en décrétant l'admission des non-catholiques à tous les emplois civils et militaires. La liberté de leur culte ne fut formellement instituée que par la *Constitution du 14 sept. 1791*, garantissant « à tout homme la faculté d'exercer le culte religieux auquel il est attaché, et à tout citoyen le droit de choisir ou d'élire les ministres de son culte (*tit. I*). — Vers le même temps, l'organisation de l'Eglise catholique subissait de profondes atteintes : 10 août 1789, suppression du déport, du vacat et des annates ; 11 du même mois, suppression des dîmes et du casuel des curés ; *2-24 nov.* tous les biens ecclésiastiques sont mis à la disposition de la nation, à charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces ; 9-27 nov., sursis à la nomination de tous les bénéfices autres que les cures et ceux à charge d'âmes ; 13-19 févr. 1790, l'Assemblée déclare que la loi constitutionnelle du royaume ne reconnaît plus de vœux monastiques solennels, et supprime, sans qu'on puisse en rétablir de semblables à l'avenir, les ordres et congrégations régulières, dans lesquelles on fait de pareils vœux ; 19-26 févr., décret assurant une pension aux religieux qui sortiront de leurs maisons.

De ces mesures résultaient trois conséquences d'une importance capitale : 1° suppression du domaine terrien, de la fiscalité religieuse et des privilèges qui contribuaient pour une si grande part à la puissance de l'Eglise ; 2° subordination aux finances de l'Etat des ressources nécessaires à l'entretien du culte et à la subsistance du clergé maintenu en fonction ; 3° abolition radicale du clergé régulier, que ses intérêts et ses traditions attachaient à la cour de Rome. Pour achever son œuvre, l'Assemblée constituante continua à traiter comme chose négligeable le concordat conclu entre la royauté et la papauté, et elle entreprit, en vertu de son droit souverain, de doter l'Eglise de France d'une organisation adaptée à la nouvelle division du territoire français, destinée aussi à assurer l'indépendance de cette Eglise à l'égard de l'autorité des étrangers, à protéger le clergé inférieur contre l'oppression des prélats, et à remettre au peuple l'élection de ses pasteurs. Le 12 juil. 1790, elle décréta la Constitution civile du clergé.

Chaque département devait former un seul diocèse (t. I, 1). Les sièges des évêchés des 83 départements étaient ainsi fixés (2-3) : Seine-Inférieure, Rouen ; Calvados, *Bayeux ;* Manche, *Coutances ;* Orne, *Séez ;* Eure, *Evreux ;* Oise, *Beauvais ;* Somme, *Amiens ;* Pas-de-Calais, *Saint-Omer ;* — Marne, Reims ; Meuse, *Verdun ;* Meurthe, *Nancy ;* Moselle, *Metz ;* Ardennes, *Sedan ;* Aisne, *Soissons ;* Nord, *Cambrai ;* — Doubs, Besançon ; Haut-Rhin, *Colmar ;* Bas-Rhin, *Strasbourg ;* Vosges, *Saint-Dié ;* Haute-Saône, *Vesoul ;* Haute-Marne, *Langres ;* Côte-d'Or, *Dijon ;* Jura, *Saint-Claude ;* — Ille-et-Vilaine, Rennes ; Côtes-du-Nord, *Saint-Brieuc ;* Finistère, *Quimper ;* Morbihan, *Vannes ;* Loire-Inférieure, *Nantes ;* Maine-et-Loire, *Angers ;* Sarthe, *Le Mans ;* Mayenne, *Laval ;* — Paris, Paris ; Seine-et-Oise, *Versailles ;* Eure-et-Loir, *Chartres ;* Loiret, *Orléans ;* Yonne, *Sens ;* Aube, *Troyes ;* Seine-et-Marne, *Meaux ;* — Cher, Bourges ; Loir-et-Cher, *Blois ;* Indre-et-Loire, *Tours ;* Vienne, *Poitiers ;* Indre, *Châteauroux ;* Creuse, *Guéret ;* Allier, *Moulins ;* Nièvre, *Nevers ;* — Gironde, Bordeaux ; Vendée, *Luçon ;* Charente-Inférieure, *Saintes ;* Landes, *Dax ;* Lot-et-Garonne, *Agen ;* Dordogne, *Périgueux ;* Corrèze, *Tulle ;* Haute-Vienne, *Limoges ;* Charente, *Angoulême ;* Deux-Sèvres, *Saint-Maixent ;* — Haute-Garonne, Toulouse ; Gers, *Auch ;* Basses-Pyrénées, *Oléron ;* Hautes-Pyrénées, *Tarbes ;* Ariège, *Pamiers ;* Pyrénées-Orientales, *Perpignan ;* Aude, *Narbonne ;* Aveyron, *Rhodez ;* Lot, *Cahors ;* Tarn, *Alby ;* — Bouches-du-Rhône, Aix ; Corse, *Bastia ;* Var, *Fréjus ;* Basses-Alpes, *Digne ;* Hautes-Alpes, *Embrun ;* Drôme, *Valence ;* Lozère, *Mende ;* Gard, *Nîmes ;* Hérault, *Béziers ;* — Rhône-et-Loire, Lyon ; Puy-de-Dôme, *Clermont ;* Cantal, *Saint-Flour ;* Haute-Loire, *Le Puy ;* Ardèche, *Viviers ;* Isère, *Grenoble ;* Ain, *Belley ;* Saône-et-Loire, *Autun*. Cette réorganisation supprimait 52 évêchés. Les diocèses ainsi reconstitués furent répartis en *dix arrondissements métropolitains*, dont les sièges étaient (*Tit. I, 1-2*) : Rouen (*Métropole des côtes de la Manche*) ; Reims (*Métr. du Nord-Est*) ; Besançon (*Métr. de l'Est*) ; Rennes (*Métr. du Nord-Ouest*) ; Paris (*Métr. de Paris*) ; Bourges (*Métr. du Centre*) ; Bordeaux (*Métr. du Sud-Ouest*) ; Toulouse (*Métr. du Sud*) ; Aix (*Métr. de la Méditerranée*) ; Lyon (*Métr. du Sud-Est*). Dans la liste des évêchés, nous avons séparé par des tirets les groupes qui formaient les arrondissements métropolitains ; ils remplaçaient les dix-huit provinces ecclésiastiques de l'ancien régime, et comprenaient, en outre, les suffragances de Trêves, Mayence et Pise, ainsi que les enclaves des évêchés d'Avignon, de Carpentras, de Cavaillon et de Vaison. Il était défendu à toute église ou paroisse de France et à tout citoyen français de reconnaître, en aucun cas et sous quelque prétexte que ce fût, l'autorité d'un évêque ordinaire ou métropolitain, dont le siège serait établi sous la domination d'une puissance étrangère, ni celle de ses délégués résidant en France ou ailleurs, *sans préjudice de l'unité de foi et de la communion qui serait entretenue avec le chef visible de l'Eglise universelle* (4). Un seul séminaire serait conservé ou établi dans chaque diocèse, pour la préparation aux ordres. Il serait administré par un vicaire supérieur et trois vi-

caires directeurs, subordonnés à l'évêque (11, 13). — Immédiatement après la promulgation de la *Constitution civile*, il devait être procédé, sur l'avis de l'évêque diocésain et de l'administration des districts, à une nouvelle formation et conscription de toutes les paroisses du royaume. Le nombre et l'étendue en seraient déterminés selon des règles établies par cette constitution (6), et dont la principale était, que dans toutes les villes ou bourgs qui ne comprenaient pas plus de 6.000 âmes, il n'y aurait qu'une seule paroisse. Les autres seraient supprimées et réunies à la paroisse principale (15). Les assemblées administratives, de concert avec l'évêque diocésain, devaient désigner à la prochaine législature les paroisses, annexes ou succursales des villes ou des campagnes qu'il conviendrait de réserver ou d'étendre, d'établir ou de supprimer (17). Tous titres et offices, autres que ceux mentionnés en la *Constitution civile*, les dignités, canonicats, prébendes, chapelles, chapellenies, tant des églises cathédrales que des églises collégiales, et tous chapitres réguliers et séculiers de l'un et l'autre sexe, les abbayes et prieurés en règle ou en commende de l'un ou l'autre sexe, et tous les autres bénéfices et prestimonies, de quelque nature et sous quelque dénomination que ce fût, seraient éteints et supprimés du jour de la publication de la constitution, sans qu'il pût en être établi de semblables (20).

En somme, la *Constitution civile* ne conservait de l'ancienne organisation ecclésiastique que les *métropoles*, les *évêchés*, les *cures* et les *vicariats*. Elle ne reconnaissait qu'une seule manière de pourvoir aux *évêchés* et aux *cures*, savoir la FORME DES ÉLECTIONS (t. II, 1). On en trouvera la procédure, ainsi que celle de l'institution canonique, résumée au mot ÉLECTION, t. XV, p. 753). Il suffit de rappeler ici que toutes les élections religieuses devaient se faire par la voie du scrutin, dans la forme et par les corps électoraux indiqués pour les élections civiles. Le refus d'institution canonique, de la part du métropolitain, pouvait être attaqué en *appel comme d'abus*, par l'évêque élu; celui de l'évêque pouvait l'être par *recours* du curé élu *à la puissance civile* (II, 17, 38). Les évêques et les curés avaient le droit de choisir leurs *vicaires*, mais ils ne pouvaient les destituer qu'avec approbation du conseil diocésain (II, 22, 44). — Les attributions spéciales du MÉTROPOLITAIN étaient l'examen et la consécration des évêques élus pour son arrondissement, et la juridiction en appel sur les décisions de l'évêque (I, 5). — Pour la ramener à son état primitif, l'église cathédrale de chaque diocèse devait être en même temps église épiscopale et église paroissiale, et n'avoir d'autre pasteur immédiat que l'ÉVÊQUE. Tous les prêtres qui y seraient établis (seize pour les villes de plus de 10.000 âmes, douze pour les autres) seraient les vicaires de l'évêque et en feraient les fonctions (I, 7-8). Les vicaires des églises cathédrales, les vicaires supérieurs et directeurs du séminaire formeraient ensemble le CONSEIL HABITUEL ET PERMANENT de l'évêque, qui ne pourrait faire aucun acte de juridiction concernant le gouvernement du diocèse ou du séminaire, qu'après en avoir délibéré avec eux (I, 14). — En toute matière, la part du PAPE était réduite à la très simple expression de l'unité de foi et de communion qui devait être entretenue avec le chef visible de l'Eglise universelle (I, 4). C'était par hommage à ce titre que le nouvel évêque devait lui annoncer son élection, mais il ne pouvait demander aucune confirmation (II, 19). — Les évêques, curés et vicaires pouvaient, comme citoyens actifs, assister aux assemblées primaires et électorales ; y être nommés électeurs, députés aux législatures, élus membres du conseil général de la commune et du conseil des administrations des districts et des départements ; mais leurs fonctions étaient déclarées incompatibles avec celles de maire et autres officiers municipaux et de membres des directoires de district et de département (IV, 6). — Le titre III avait pour objet de supprimer les inégalités énormes que l'ancien régime avait introduites et qu'il perpétuait dans le traitement des ministres de la religion (V. DIME, t. XIV, p. 576). Tout en maintenant dans l'abondance les hauts dignitaires de l'Eglise, la *Constitution civile* promettait de délivrer de la misère les curés et les vicaires, et elle leur attribuait des émoluments fort supérieurs à ceux que l'Etat leur alloue aujourd'hui. Ces dispositions furent complétées par un décret du 24 juil. 1790, qui accordait en outre des pensions à tous ceux dont les offices ou les bénéfices avaient été supprimés. — Ces lois furent approuvées par le roi, malgré un bref du pape, mais après de longues hésitations ; elles furent promulguées le 24 août 1790.

Cette législation tendait à constituer en France une Eglise catholique, vraiment nationale, entretenant l'unité de foi et de communion avec le pape, comme chef visible de l'Eglise universelle, mais absolument indépendante de la cour de Rome; répudiant complètement le monachisme avec tous ses dérivés et toutes ses conséquences ; investie de la confiance du peuple qui élisait ses ministres ; vouée à la prédication et au service des idées de justice, de liberté, de rédemption sociale, qui étaient alors dans les vœux de la majorité des Français. Pour quiconque connaît l'action que la religion d'un peuple exerce sur sa mentalité, sur ses mœurs et sur ses aptitudes au régime de la liberté, il n'est pas douteux que si cette entreprise avait pu être accomplie, elle aurait fourni à l'œuvre des temps nouveaux des éléments précieux d'activité, en même temps que de modération, de continuité et de solidité. Mais la résistance qu'elle rencontra, les répressions et les tumultes que cette résistance provoqua, en firent, au contraire, une cause de faiblesse, de trouble, d'excès antireligieux et finalement de réaction cléricale. Les motifs de cette résistance étaient divers : d'abord l'hostilité systématique des partisans intransigeants de l'ancien régime ; puis le mécontentement des villes auxquelles la nouvelle répartition enlevait des sièges épiscopaux, des collégiales, des paroisses ou d'autres établissements ecclésiastiques, qu'elles considéraient comme appartenant à leur patrimoine ; celui des prêtres privés de leur poste ou menacés de l'être ; celui des dignitaires, des chanoines, des moines, des chapelains, des religieux et des religieuses, dont les titres, offices, bénéfices, communautés et prestimonies étaient abolis : abolition qui les avait rejetés dans le siècle avec une chétive pension, livrés aux turbulences de l'oisiveté, sans autre occupation que de cultiver soit un libertinage que le froc ne gênait plus, soit les rancunes d'une vocation déçue ; chez plusieurs théologiens, des scrupules sincères qui leur montraient la *Constitution civile* comme un instrument de schisme; chez beaucoup d'autres aussi, la crainte de l'avenir, la pensée que ces nouveautés ne dureraient pas, et qu'il serait dangereux de paraître les approuver; enfin, les alarmes des fidèles troublés dans les habitudes de leur dévotion et dans leur foi aux choses consacrées par le temps.

Les partisans de l'ancien régime comprirent que l'établissement et l'affermissement de la *Constitution civile* ruineraient leur cause pour toujours. Ils virent, en même temps, que les oppositions qu'elle rencontrait leur offraient l'occasion et les moyens de combattre la Révolution au nom de la religion, et de détacher des rangs de leurs adversaires beaucoup de ceux qui les avaient suivis jusqu'alors. Le 30 oct. fut publié un écrit signé par trente-deux évêques députés à l'Assemblée nationale, et rédigé par J. R. DE BOISGELIN (V. t. VII, p. 140), archevêque d'Aix et membre de l'Académie française, qui mêlait au genre sacré des poésies d'un genre très profane : auteur du *Temple de Cnide* et traducteur des *Héroïdes d'Ovide*. Cet écrit, intitulé *Exposition des principes sur la Constitution civile*, réprouvait énergiquement cette constitution, et conseillait le refus des démissions qui auraient permis de l'appliquer paisiblement. Cent-dix évêques français ou ayant en France des extensions de leurs diocèses adhérèrent à ce manifeste. Le 27 nov. un décret de l'Assemblée statua

que les évêques, les ci-devant archevêques, les curés, les supérieurs et les directeurs de séminaires, les vicaires des évêques et des curés, les professeurs des séminaires et des colléges et tous autres ecclésiastiques, fonctionnaires publics, prêteraient dans la huitaine le serment prescrit par la *Constitution civile*. Ceux qui ne l'auraient point prêté seraient réputés avoir renoncé à leur office et il serait pourvu à leur remplacement, comme en cas de vacance par démission. Ceux qui, ayant prêté ce serment, refuseraient ensuite d'obéir aux décrets de l'Assemblée acceptés par le roi, ou auraient excité des oppositions à leur exécution, seraient poursuivis comme rebelles à la loi, privés des droits de citoyens actifs et incapables d'exercer aucune fonction publique, et punis en outre de peines plus graves selon les cas. Des poursuites et des pénalités analogues étaient décrétées contre tous les membres des corps ecclésiastiques séculiers supprimés, qui exerceraient leurs fonctions publiques, et aussi contre tous ceux qui se coaliseraient, soit pour combiner un refus d'obéir aux décrets de l'Assemblée, soit pour former ou exciter des oppositions à leur exécution.

Ce décret ne fut promulgué que le 26 déc. Il prescrivait à tous les fonctionnaires ecclésiastiques qui étaient membres de l'Assemblée de prêter serment devant elle. Le jour fixé pour cette prestation était le 4 janv. 1791 ; mais dès le 27 déc., Grégoire (V. t. XIX, p. 369) l'avait accomplie avec 60 de ses collègues, et il avait prononcé un discours légitimant le serment civique exigé des fonctionnaires ecclésiastiques ; 25 autres se joignirent ensuite à eux. Le 4 janv., tous les autres ecclésiastiques refusèrent. Le serment du clergé de Paris devait être reçu le 9 janv. Sur 800 prêtres, 200 seulement le prêtèrent. La proportion de ceux qui satisfirent au décret fut sensiblement plus grande dans les provinces ; mais parmi les 135 évêques du royaume, il n'y en eut que 4 qui acceptèrent la *Constitution civile :* le cardinal Loménie de Brienne, archevêque de Sens ; de Jarente de Senas d'Orgeval, évêque d'Orléans ; Lafont de Savine, évêque de Viviers ; Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, auxquels on peut joindre deux évêques *in partibus*, celui de Lydda et celui de Babylone. — Les nominations qui résultèrent des élections destinées à pourvoir aux siéges établis par l'organisation nouvelle ou devenus vacants pour refus de serments eurent, en beaucoup de lieux, une valeur fort supérieure à celle qu'il est généralement convenu de leur attribuer. Parmi les élus, on trouve des oratoriens, des bénédictins, des génovéfains, des prêtres de la Mission, des prêtres de la Doctrine chrétienne, des carmes, des docteurs en théologie, en droit canon, des professeurs de ces deux sciences, des supérieurs de séminaire, des recteurs de collége, d'université, un jésuite professeur d'éloquence, un autre de théologie. Plus d'un tiers furent députés à l'Assemblée constituante, à l'Assemblée législative ou à la Convention : ce qui paraît un indice assez probant de l'estime de ceux qui les avaient ainsi élus deux fois. D'ailleurs, les fonctions qu'ils exerçaient avant leur élection exigeaient des études et un travail auxquels s'étaient soumis très peu de nobles prélats de l'ancien régime, destinés pour la plupart à l'épiscopat et aux plus hautes dignités de l'Eglise, dès leur naissance.

Le sacre des premiers ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS eut lieu le 25 févr. 1791, dans l'église de l'Oratoire à Paris. Le 10 mars et le 13 avr., le pape Pie VI adressa aux évêques députés à l'Assemblée et à tous les évêques de France deux brefs réprouvant presque tout ce que l'Assemblée nationale avait décrété en matière ecclésiastique, depuis sa réunion. « Conformément à l'avis des cardinaux et au vœu du corps épiscopal de France », il ordonnait à tous les ecclésiastiques, qui avaient prêté le serment, de le rétracter dans les quarante jours, sous peine de suspense ; il déclarait sacrilége l'élection des nouveaux évêques, et criminelle leur consécration. Le 3 mai, ces brefs furent brûlés tumultueusement au Palais-Royal, avec une effigie du pape ridiculement accoutrée. Des décrets de l'Assemblée ordonnèrent de poursuivre comme perturbateurs du repos public tous ceux qui donneraient publicité ou exécution aux brefs, bulles, rescrits, constitutions, décrets ou autres expéditions de la cour de Rome non autorisés par le Corps législatif (6-17 mai) ; de même tous les *anciens fonctionnaires publics ecclésiastiques* qui, depuis leur remplacement légalement ordonné, auraient continué ou continueraient les *fonctions publiques du culte* (20-28 juin). C'est à ceux-là seuls que la qualification d'ÉVÊQUES ou de PRÊTRES RÉFRACTAIRES peut être historiquement appliquée ; car un décret du 13 mai statuait que le défaut du serment ne pouvait être opposé aux anciens prêtres, qui se présentaient dans une église paroissiale ou succursale ou dans un oratoire national, seulement pour y dire la messe. Le 14 septembre, Avignon et le Comtat Venaissin furent déclarés réunis à la France. — Cependant les évêques et les prêtres réfractaires s'efforçaient de soulever le peuple contre leurs successeurs qu'ils appelaient des *intrus ;* ils excommuniaient ceux qui avaient reçu d'eux les sacrements, et ils déclaraient nuls les mariages bénis par eux. Dans l'Ouest et dans le Midi, ils suscitèrent des troubles fort graves. A Tréguier, un mandement de l'ancien évêque provoqua une émeute ; à Montauban, les protestants furent massacrés par les catholiques ; Montpellier, Nîmes, Toulouse, Castres furent ensanglantés par des meurtres et des combats. Dans le Gévaudan, le Poitou et la Bretagne, les paysans chassèrent des églises les prêtres constitutionnels. Dès le 26 novembre, l'Assemblée législative, qui venait de succéder à la Constituante, avait décrété des mesures tendant à prévenir ces révoltes ; mais le roi y avait opposé son *veto*. Elles furent reprises et complétées le 26 août 1792, après que Louis XVI eût été suspendu de ses fonctions : il fut statué alors que tous les ecclésiastiques qui n'avaient point prêté le serment exigé par la *Constitution civile*, ou qui l'avaient rétracté, seraient tenus de sortir du royaume dans la quinzaine (1). Ceux qui, passé ce délai, n'auraient point obéi, seraient déportés à la Guyane (3). Tout ecclésiastique qui, après avoir obtenu un passeport, resterait dans le royaume, serait condamné à dix années de réclusion (5). Les ecclésiastiques non assujettis au serment seraient soumis aux mêmes dispositions, s'ils occasionnaient du trouble ou si leur éloignement était demandé par six citoyens du département (6).

On attaquait toute l'œuvre de la Révolution au nom de la religion, et sous ce nom on liguait toutes les résistances que le regret du passé provoquait chez les anciens privilégiés, et toutes les rébellions que les instances du clergé réfractaire pouvaient susciter dans les âmes accessibles à ses exhortations. D'un autre côté, une grande partie de la nation fondait sur le succès de la Révolution ses meilleures espérances de liberté et de prospérité ; parmi les motifs de sa haine contre l'ancien régime, elle retrouvait au premier rang le souvenir de la dîme, et le ressentiment des exactions et des oppressions que le clergé lui avait infligées ; dans le présent, elle voyait tous les ennemis de la Révolution se présenter comme les amis de la religion : dans le même camp, le prêtre à côté du noble. Elle se rua donc furieusement contre la religion, contre toute Eglise chrétienne sans distinction ; car ce qu'on appelait devant elle religion chrétienne lui apparaissait comme une source de superstition et de fanatisme et comme un instrument de tyrannie, ainsi qu'on disait alors. L'Eglise constitutionnelle devait être submergée dans cette tourmente. parce qu'elle avait gardé tous les dogmes et la plupart des pratiques de l'ancienne Eglise. Afin de réduire au plus strict nécessaire les répétitions inévitables dans des matières qui ont entre elles des rapports si étroits, nous renvoyons à l'art. LIBERTÉ DE CULTE, t. XXII, p. 180. pour l'indication de ce qui advint alors ; mais nous prions le lecteur de corriger un mot : Nous avions écrit qu' « à aucune époque de la Révolution, la liberté du culte

n'avait été formellement *proscrite* » ; on a imprimé *prescrite*. Ce changement d'une seule lettre produit une énorme différence.

Grégoire s'empressa de profiter de la législation libérale, dont il avait été le principal promoteur, pour entreprendre de rassembler les membres dispersés de l'Eglise constitutionnelle et de la réorganiser. Dès la fin de 1794, il s'était formé un comité dit des *évêques réunis*, composé des évêques constitutionnels qui se trouvaient alors à Paris : Desbois (Somme), Grégoire (Loir-et-Cher), Saurine (Landes), Royer (Ain), Primat, Clément. Les premières réunions se tinrent chez Desbois, au presbytère de Saint-André ; les autres, dans la maison du prêtre Saillant. Tout en travaillant fort énergiquement à obtenir la législation qui vient d'être mentionnée et la libération des prêtres encore incarcérés, même des *insermentés*, on s'y occupait de rechercher ce qu'étaient devenus les prêtres constitutionnels, et d'exciter ceux qui en étaient restés dignes à continuer ou à reprendre l'exercice de leur ministère. La persécution et les périls avaient opéré parmi eux une épuration profonde. Sur le nombre des évêques élus en vertu de la *Constitution civile*, Grégoire en compte quatre qui abjurèrent, sept ou huit qui se marièrent. Plusieurs autres étaient morts. Cinquante étaient restés fidèles. Parmi les prêtres, deux mille environ s'étaient mariés. Des adversaires contemporains, Lally-Tolendal et l'abbé Emery nous ont laissé sur la valeur morale et sur les sentiments religieux de ceux qui se rallièrent à l'entreprise du relèvement de leur Eglise, des témoignages qui ne sont point suspects de complaisance. — Le 15 mars 1795, les évêques réunis adressèrent à *leurs frères, les autres évêques, et aux Eglises veuves*, une lettre encyclique contenant déclaration de leur foi, traçant des règles sur la célébration du culte et sur la discipline, et recommandant la formation de *presbytères*, c.-à-d. de conseils destinés à assister l'évêque dans l'administration de son diocèse ou à gouverner pendant la vacance du siège. Trente-deux évêques adhérèrent à cette première encyclique. Une seconde, datée du 13 déc. reçut l'adhésion de trente-cinq évêques et de dix presbytères récemment organisés. On y trouve des maximes d'une incontestable piété, la manifestation d'efforts sincères pour rétablir la discipline ecclésiastique dans sa primitive pureté, et l'indication pour le 1er mai 1796 d'un concile, qui ne s'assembla pas. Un journal, *les Annales de la religion*, fut fondé pour soutenir la cause. — Le 15 août 1797, *1er concile national*. Il se réunit à Paris dans l'église Notre-Dame, et fut clos le 12 nov. suivant. Il était composé de trente-deux évêques et soixante-dix-huit prêtres. Les délibérations de cette assemblée furent l'objet de plusieurs rapports, dont le plus intéressant est le *Compte rendu des travaux des évêques réunis*, redigé par Grégoire. Douze nouveaux évêques furent établis en 1798, et seize les années suivantes. Le *second concile national* s'ouvrit le 29 juin 1801 et fut fermé le 16 août suivant, par la conclusion du Concordat. Les actes de ces conciles ont été publiés.

Si Bonaparte avait maintenu le régime de la liberté et de l'égalité des cultes, affranchi de toute intervention de l'Etat, et tel que les décrets du 21 févr., du 20 mai et du 29 sept. 1795 l'avaient établi (V. t. XXII, pp. 180 et suiv.), il semble vraisemblable qu'après une longue et violente oppression, les catholiques sincères, qui ne cherchaient point dans la religion les arguments d'une opposition irréductible contre l'œuvre politique de la Révolution, auraient trouvé dans le libre exercice de leur culte une satisfaction suffisante. De l'autre côté, les constitutionnels auraient conservé et groupé, sinon la majorité de la nation, au moins une minorité vigoureuse, vouée aux idées d'antiquité chrétienne, de spiritualité en matière de dévotion, de sobriété en matière de culte et d'indépendance gallicane, que les dernières évolutions du jansénisme avaient développées. Bonaparte aurait ainsi évité les déceptions que Napoléon éprouva, lorsqu'il vit, à l'heure du péril, le clergé qu'il avait restauré, tourner contre lui la puissance dont il l'avait investi ; il aurait aussi épargné aux générations futures des conflits et des problèmes redoutables. Il ne serait peut-être pas exagéré de dire que la veille du Concordat marque dans l'histoire de notre peuple un moment décisif. Mais Bonaparte voulait faire de la religion l'instrument de son ambition ; il était d'ailleurs pénétré de la maxime exprimée par Portalis : « Un Etat n'a qu'une autorité précaire, quand il a dans son territoire des hommes qui exercent une grande influence sur les esprits et sur les consciences, sans que ces hommes lui appartiennent, au moins sous quelques rapports ». Il eut la naïveté d'espérer que le clergé catholique, inféodé à Rome, lui appartiendrait, par effet de reconnaissance. Avec ces sentiments, il lui était impossible d'admettre les élections, qui étaient un élément essentiel de l'organisation de l'Eglise constitutionnelle. Pendant ses négociations avec Pie VII, il menaça parfois de se rallier à cette Eglise, et il se servit de la réunion de son dernier concile national, comme d'un épouvantail pour réduire le pape à se soumettre à ses conditions. Quand il y eut réussi, il s'empressa de conclure le Concordat, dont il espérait la réalisation de ses espoirs (15 juil. 1801) ; et il dut se sentir tout fier de se voir reconnaître « les mêmes droits et prérogatives dont l'ancienne royauté jouissait près de la cour de Rome » (art. 16).

Les dispositions de ce pacte et les négociations qui en amenèrent la conclusion sont relatées au mot CONCORDAT (t. XII, pp. 312 et suiv.). Nous ne nous occuperons ici que de ce qui se rapporte à la *circonscription des diocèses* et à la *nomination des évêques*. Sur ces points, le Concordat faisait table rase à l'égard de tout ce qui existait auparavant. Une nouvelle circonscription des diocèses français devait être faite par le Saint-Siège, de concert avec le gouvernement (2). Sa Sainteté s'engageait à demander aux titulaires des évêchés, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même celui de leurs sièges. S'ils refusaient, il serait pourvu par de nouveaux titulaires au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle (3). La nomination à ces évêchés, de même qu'à ceux qui vaqueraient dans la suite, serait faite par le premier consul ; l'institution canonique serait conférée par Sa Sainteté, suivant les formes établies par rapport à la France, avant le changement de gouvernement (4 et 5) — Pour développements. V. NOMINATION, t. XXIV, p. 1192) — La nouvelle circonscription comprit pour les vastes territoires alors soumis à la République *dix métropoles* et *cinquante évêchés*. Elle fut sanctionnée par la bulle *Christi Domini* (3 des calendes de déc. 1801). Dans cette bulle, le pape constatait, *avec la plus vive amertume*, que plusieurs évêques n'avaient point répondu à l'invitation de donner leur démission, et que d'autres n'avaient répondu que pour exposer les motifs qui les portaient à la retarder. En conséquence, il leur *interdisait l'exercice de toute juridiction ecclésiastique, quelle qu'elle fût*. Les évêques constitutionnels, à qui le gouvernement avait demandé leur démission, la donnèrent sans résistance. Grégoire le fit en déclarant, pour toute protestation, qu'il regardait et qu'il regarderait toujours son élection comme légitime. *Douze constitutionnels* furent compris dans les nominations faites par le gouvernement. Le 12 mai 1802, Pie VII fit écrire à Portalis « qu'il avait vu avec douleur ces nominations... Ce qui le consternait davantage, c'était que les constitutionnels nommés n'avaient point fait, pour leur réconciliation avec le chef de l'Eglise, ce que ce dernier avait exigé d'eux, dans des termes de modération convenables, et du consentement même du gouvernement ». Cependant il ne s'obstina pas à refuser l'institution canonique, ayant fini par trouver que *ce qu'ils avaient fait était equivalent à ce qui leur était demandé*. Voici ce qu'ils avaient fait : la veille de la publication du Concordat (avr. 1802) : les évêques constitutionnels qui entraient

dans le nouveau clergé, s'étant rendus chez le cardinal Caprara pour le procès informatif, il exigea d'eux une *rétractation de leur conduite passée*. Le premier consul, averti à temps, *leur enjoignit de ne pas céder*, *promettant de les appuyer*. Portalis fut chargé d'annoncer au cardinal *que la cérémonie n'aurait pas lieu*, *que le Concordat ne serait pas publié et resterait sans effet*. Le cardinal céda enfin, mais très avant dans la nuit. Il fut convenu que les évêques pris dans le clergé constitutionnel subiraient chez lui leur procès informatif, qu'ils professeraient de vive voix leur réunion sincère à l'Eglise, et qu'ensuite on déclarerait qu'ils s'étaient réconciliés, *sans dire comment ni dans quels termes*. En définitif, *la rétractation demandée ne fut point faite*.

Par bref daté du 15 août, jour de la ratification du Concordat, Pie VII avait demandé aux évêques insermentés de renoncer spontanément à leurs sièges, dans les dix jours : il les avertissait que toute réponse dilatoire serait considérée comme négative. Plusieurs répondirent que de toutes les calamités qui frappaient l'Eglise, la plus grande serait peut-être leur abdication. L'interdiction prononcée contre eux, sans aucune autre cause que leur refus ou leur silence, sans aucune procédure régulière établissant leur indignité, fut une violation, inouïe jusqu'alors, des droits de l'épiscopat, un attentat condamné par les canons des conciles et par la jurisprudence constante de l'Eglise. Elle présentait, en outre, un autre vice, tout aussi grave aux yeux de ceux qu'elle atteignait : elle était une conséquence du Concordat, c.-à-d. d'un pacte conclu entre le chef de l'Eglise et un pouvoir révolutionnaire, une complicité avec ce pouvoir, une légitimation de la Révolution par l'Eglise, en un mot, une trahison du pape, une défection. non seulement à l'égard de l'Eglise de France, mais à l'égard des principes que les royalistes considéraient comme les fondements de toute société. Les plus indulgents, tout en condamnant l'acte et le déclarant illicite et nul, excusaient l'auteur, en supposant qu'il avait subi la contrainte de la peur et de la violence. Le nombre de ces évêques varie, suivant les auteurs, de 34 à 40. Beaucoup se trouvaient en Angleterre au temps où le Concordat fut conclu. Ils publièrent des mémoires et des livres pour exposer leurs griefs, et ils correspondaient en France avec les troupeaux qui leur étaient fidèles et qui s'associaient à leur résistance, en se séparant des évêques intrus. amenés par le Concordat, comme ils s'étaient séparés précédemment des intrus, amenés par la *Constitution civile*. Ces fidèles se tenaient écartés des églises où officiaient les prêtres nommés par les évêques nouveaux. — Cette dissidence avait des adhérents dans le Nord et à Paris, mais beaucoup plus dans l'Ouest et le Sud-Ouest, principalement dans les dép. de Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Charente-Inférieure, Dordogne, Ariège, Haute-Garonne. Dans son ensemble, elle prit ou on lui donna le nom de PETITE-EGLISE. La mort et les défections lui enlevèrent successivement ses évêques. En 1820, elle ne possédait plus que Thémines, évêque de Blois, qui mourut à Bruxelles, persistant à se dire *évêque de toute la France*, parce que de tous les évêques dépossédés par le Concordat il était le seul survivant ; mais il lui restait des prêtres. Ceux-ci sont morts à leur tour. Cependant, quoiqu'elle soit privée depuis longtemps d'épiscopat, élément essentiel à tout ce qui veut être catholique et qu'elle se trouve ainsi laïcisée, la Petite-Eglise conserve aujourd'hui encore des membres, fidèles à l'aversion contre le Concordat, contre la papauté et contre l'épiscopat, parce qu'ils en furent et en sont restés l'auteur et les complices : dans le Bocage, à Courlay, un centre important ; à Lyon, aux environs de Grenoble et aux environs de Gap, des groupements moins nombreux ; ailleurs des familles plus ou moins isolées.

Le Concordat, qui était un traité entre le Saint-Siège et le gouvernement français, fut présenté au pouvoir législatif et accepté par lui, accompagné d'une loi proprement dite, qualifiée ARTICLES ORGANIQUES. Ces deux instruments furent publiés ensemble comme faisant également partie d'une même loi de l'Etat (10 germinal an X : 8 avr. 1802). — Les articles organiques se composent surtout, en ce qui concerne les rapports de l'Eglise et de l'Etat, de règles plus ou moins formellement adoptées en France sous l'ancien régime, et de règles nouvelles motivées par la situation que le Concordat avait créée. Ils forment *quatre titres*, dont le *premier* traite du régime de l'Eglise catholique dans ses rapports généraux avec les lois et la police de l'Etat ; le *second*, des ministres, c.-à-d. des archevêques, des évêques, vicaires généraux, séminaires, des curés et des chapitres cathédraux ; le *troisième*, du culte ; le *quatrième* de la circonscription des archevêchés, des évêchés et des paroisses, des édifices destinés au culte et du traitement des ministres. Tous ces articles sont mentionnés, quelques-uns même amplement commentés dans les notices affectées aux objets qu'ils concernent. Nous ne nous occuperons ici que des généralités relatives au caractère et à l'histoire de cette législation. — Les *articles organiques* furent présentés en France et à Rome, sous des aspects différents. Pour Rome, vis-à-vis du pape, ils étaient des règlements ou des lois de police, dans lesquels il n'avait pas à s'immiscer. En France, vis-à-vis des pouvoirs législatifs, c'était une annexe de la convention conclue avec le pape ; elle en était inséparable et devait être acceptée avec elle.

Il était facile de prévoir les reproches qui seraient adressés aux *Articles organiques*. Portalis essaya d'y répondre d'avance, en prétendant « prouver que ces articles n'introduisaient point un droit nouveau, et qu'ils n'étaient qu'une nouvelle sanction des antiques maximes de l'Eglise gallicane ». Si cette preuve avait été possible, elle aurait été péremptoirement concluante ; car il paraît certain que le Concordat avait pour objet d'adapter au régime des temps nouveaux les traditions de l'ancienne Eglise gallicane. Mais il est plus incontestable encore que, sur plusieurs points de haute importance, tels que l'inamovibilité des curés (V. NOMINATION, t. XXIV, p. 1192, 2e col.). ces articles ont introduit dans l'organisation et la discipline de l'Eglise des changements énormes. Or, tous les canonistes enseignent que les princes n'ont pas le droit de faire des lois ecclésiastiques sans le consentement de l'Eglise, exprimé par ses représentants légitimes. L'Eglise ayant le droit absolu de définir le dogme et de régler la discipline, toute ordonnance du pouvoir temporel qui touche à ces matières, sans le concours du pouvoir spirituel, est radicalement nulle et n'emporte aucune obligation Si le pouvoir temporel ne peut, à lui seul, établir dans l'Eglise aucun règlement de ce genre, à plus forte raison pareille entreprise est-elle ilicite, lorsqu'elle rencontre une opposition formelle de l'autre pouvoir. Non seulement le pape ni les évêques de France dûment assemblés n'avaient point été consultés sur les *Articles organiques*, mais les papes ont constamment protesté contre eux. Aussitôt après la publication de ces articles, une note diplomatique du cardinal Consalvi, remise à Cacault, ministre plénipotentiaire de la France, déclara. par ordre de Pie VII, que *plusieurs de ces articles étaient en opposition avec les règles de l'Eglise*. Cette protestation fut renouvelée et très amplement exposée et motivée dans une lettre adressée le 18 août 1803 par le cardinal Caprara à Talleyrand, ministre des affaires étrangères. Cette lettre exprimait l'*extrême douleur* ressentie par le pape, en apprenant qu'on avait établi en France, sans le concours du Saint-Siège et contrairement aux droits imprescriptibles de l'Eglise, un code ecclésiastique concernant la doctrine, les mœurs, la discipline du clergé, les droits et les devoirs des évêques, ceux des ministres inférieurs, leurs relations avec le Saint-Siège et le mode d'exercice de leur juridiction. Mais en fait, comme cette lettre ne concluait qu'à la modification ou à la suppression de certains articles (1, 2, 3, 5, 9, 10, 11, 14, 15, 22, 24,

26, 35, 54, 61, 74), on peut, à la rigueur, supposer qu'elle admettait le reste; mais le reste n'a qu'une importance fort secondaire. Les réclamations de la cour de Rome n'obtinrent ni réponse ni satisfaction. Il est vrai qu'un décret du 28 févr. 1810 permit d'exécuter, sans aucune autorisation, les brefs de la Pénitencerie pour le for intérieur, et qu'il modifia et supprima en partie les art. 26 et 36. Mais Napoléon prit soin de déclarer dans le décret, qu'il adoptait ces mesures ponr donner une preuve de sa satisfaction aux évêques et aux Eglises de son empire et ne laisser dans les lois organiques rien qui put être contraire au bien du clergé. La loi d'organisation judiciaire du 20 avr. de la même année attribua aux cours impériales la connaissance des délits imputés aux évêques. Ces dispositions furent prises sur la demande d'une commission d'évêques formée en 1809 pour les affaires de l'Eglise.

Dans le Concordat conclu en 1817 entre Pie VII et Louis XVIII, et qui resta sans valeur légale en France (V. CONCORDAT), l'art. 3 était ainsi conçu : « Les articles organiques, qui furent faits à l'insu de Sa Sainteté et publiés le 8 avr. 1802, en même temps que le Concordat du 15 juil. 1801, sont abrogés en ce qu'ils ont de contraire à la doctrine et aux lois de l'Eglise. Le projet contenait une abrogation absolue. Le *Syllabus* édicté par Pie IX (1864) place parmi les erreurs condamnées la plupart des propositions légalisées par les *articles organiques*. — De son côté, le clergé français a manifesté et manifeste de plus en plus une réprobation analogue. Une lettre adressée à Pie VII le 30 mai 1819, et signée par trois cardinaux et soixante-quatorze archevêques ou évêques, exprime vivement le regret de l'échec du concordat de 1817, « qui avait abrogé les articles contraires à la doctrine et aux lois ecclésiastiques, faits à l'insu de Sa Sainteté et publiés sans son aveu ». Un concile tenu à Paris, au mois d'oct. 1849, protesta contre l'application des *articles organiques*, qu'il regardait comme virtuellement abrogés par les institutions nouvelles résultant de la Révolution de 1848. Sous la poussée du flot, toujours montant, de l'ultramontanisme, il est devenu du meilleur ton dans le clergé et les cercles cléricaux de ne point parler de cette loi sans la vilipender ou la ridiculiser. — En fait, un bon nombre de ses articles sont déjà tombés en désuétude : 12, appellation des archevêques et des évêques; 17, examen sur la doctrine; 20, interdiction de sortir du diocèse sans la permission du gouvernement; 24, souscription de la Déclaration faite par le clergé de France en 1682, et enseignement de la doctrine qu'elle contient; 26, obligation pour les évêques de soumettre au gouvernement et de faire agréer par lui le nombre des personnes à ordonner; 27, serment des curés; 39, liturgie et catéchisme ; 43, costume des ecclésiastiques ; 45, cérémonies religieuses dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes; 49, prières publiques ordonnées par le gouvernement. En son *Nouveau Manuel de droit ecclésiastique français* (Paris, 1885, in-12). M. Emile Ollivier enseigne « que presque tous les articles sont à abroger ». On exprimerait complètement la pensée intime du parti dont il est l'organe, en disant : « Tous, excepté ceux qui concernent le traitement des ministres ». — Au mot PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE, on trouvera avec l'indication des circonscriptions, des statistiques relatives à l'état actuel de l'Eglise catholique en France ; aux mots RÉGIME MONASTIQUE, RELIGIEUX, RELIGIEUSE, des renseignements sur la renaissance, le développement contemporain et les activités fort diverses des ordres et des congrégations. E.-H. VOLLET.

CULTE PROTESTANT. — Les églises protestantes unies à l'Etat se subdivisent en deux groupes distincts : l'un, celui de la *communion réformée*, adopte la doctrine de Calvin ; l'autre, celui de la *confession d'Augsbourg*, se rattache à la doctrine enseignée par Luther.

I. ÉGLISES RÉFORMÉES. — Les persécutions les plus cruelles ne parvinrent pas à briser l'organisation des Eglises réformées, qui dès leur origine furent constituées sous le RÉGIME PRESBYTÉRIEN SYNODAL.

D'après ce régime, l'élément laïque et l'élément ecclésiastique concourent ensemble au gouvernement de l'Eglise, à son administration temporelle et spirituelle. Le *Synode général* devient le centre autour duquel se rattachent les membres de l'Eglise et d'où part la direction générale. — Malgré les peines portées par les édits, les calvinistes avaient réussi à réunir huit synodes nationaux depuis la révocation de l'Edit de Nantes, le dernier se tint dans le Bas-Languedoc du 1er au 10 juin 1763. Quant aux synodes provinciaux, ils fonctionnèrent avec assez de régularité, dans certaines provinces, jusqu'en 1796. Sous la pression de l'opinion publique, Louis XVI se rendit aux vœux formulés par les philosophes et les jurisconsultes, et accorda (nov. 1787) aux protestants le droit de faire constater leurs naissances, leurs mariages et la mort de leurs parents. — En 1789, les protestants ne pouvaient point célébrer publiquement leur culte ; les édits qui les frappaient n'étaient point abrogés, aussi accueillèrent-ils avec enthousiasme la nouvelle de la convocation des Etats généraux, espérant voir succéder l'ère de la liberté à celle de l'intolérance. Le parti catholique, au contraire, multiplia ses efforts pour conserver son autorité et enlever aux protestants les avantages qu'ils tenaient de l'édit de tolérance. Dans certains bailliages, les cahiers du clergé demandent la révocation pure et simple de l'édit de 1787 « comme contraire aux lois ecclésiastiques » ; dans d'autres, plus nombreux encore, ils réclament qu'il soit constitutionnellement établi qu'on ne professera en France qu'une seule religion, la catholique, qui restera en possession de tous ses privilèges. Quand les assemblées préparatoires des élections sont réunies, les partisans de l'ancien régime cherchent à s'appuyer sur l'édit de tolérance, pour faire déclarer les protestants inéligibles aux Etats généraux. Le règlement du 24 janv. 1789 ne frappa les non-catholiques d'aucune incapacité, le roi appela tous ses sujets à concourir à l'élection des députés, et plusieurs protestants firent partie de l'Assemblée nationale.

Une des premières mesures de cette grande assemblée consista à faire disparaître l'inégalité qui existait entre les religionnaires et les catholiques. La *Déclaration des droits de l'homme*, dans son art. 10, proclame que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi » (Décr. 26 août, 3 nov. 1789) — A deux reprises différentes, le 13 févr. 1790, par l'organe de Mgr de la Fare, évêque de Nancy, le 12 avr. 1790, sur la proposition du chartreux dom Gerle, le côté droit de l'Assemblée tenta de faire décider : « que la religion catholique, apostolique et romaine est et demeurera pour toujours la religion de la nation française, et que son culte sera le seul public et autorisé ». Ce fut le dernier assaut de l'ancienne intolérance contre l'esprit nouveau ; et la séance du 13 avr., pendant laquelle l'Assemblée nationale proclama « qu'elle ne peut avoir aucun pouvoir à exercer sur les consciences et sur les opinions religieuses » fut une de celles qui eurent sur le sort des dissidents l'influence la plus féconde et la plus heureuse. — Déjà, la loi du 24 déc. 1789 avait rendu les non-catholiques capables de tous les emplois civils et militaires comme tous les autres citoyens; mais il restait encore à réparer les injustices du passé ; les ordonnances de Louis XIV avaient frappé les protestants dans leurs personnes et dans leurs biens. Leurs immeubles avaient été confisqués, et l'administration en était confiée à une régie spéciale. Le décret des 10-18 juil. 1790 ordonna la restitution des biens des non-catholiques qui se trouvaient encore entre les mains de cette régie. Les biens confisqués devaient être restitués aux héritiers des religionnaires, à charge par eux de justifier de leurs droits selon les formes que l'Assemblée se réservait de fixer.

Ces formes furent déterminées par le décret des 9-15 déc. 1790, préparé par Barère.

L'art. 22 de ce décret permet aux descendants des religionnaires fugitifs de recouvrer la qualité de Français, en venant se fixer en France et en prêtant le serment civique. Cette disposition a été maintenue avec certaines modifications par l'art. 4 de la loi du 26 juin 1889. — S'occupant de l'état civil, l'Assemblée nationale posa en principe (27 août 1791) que la loi ne reconnaissait le mariage que comme contrat civil. La tenue des actes fut confiée aux municipalités par la loi du 20 sept. 1792.

Cette œuvre de l'Assemblée nationale subit un temps d'arrêt pendant le règne de la Terreur. Les persécutions recommencèrent, et cette fois, catholiques et protestants furent frappés. Le culte de la *Raison*, celui de l'*Etre suprême* furent substitués aux cultes chrétiens, et dans la France presque tout entière les services religieux protestants furent suspendus dès le mois de juin 1794. Les cérémonies religieuses étaient assimilées à des attroupements, à des réunions fanatiques ; et ceux qui y assistaient pouvaient être traduits devant le tribunal révolutionnaire.

Les conventionnels envoyés en mission dans les départements exagérèrent les mesures votées par la Convention, prenant des arrêtés contre les pasteurs qui continueraient leurs fonctions et ne s'éloigneraient pas des communes où ils exerçaient leur ministère.

Malgré ces terribles menaces, les protestants renouvelaient les scènes du Désert, tenaient des assemblées, se réunissaient pendant la nuit dans des granges ou dans des caves, pour méditer ensemble les Ecritures et chanter leurs vieux psaumes.

Cette situation se prolongea jusqu'au moment où la Convention décréta (3 ventôse an III, 21 fév. 1795) la liberté des cultes et confirma la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, qui existait déjà depuis le décret du deuxième jour des Sans-Culottides an II (18 sept. 1794). Aussi à partir du mois de mars 1795, les temples commencèrent à s'ouvrir, et les pasteurs reprirent leurs fonctions, touchant un traitement qui leur était directement payé par les fidèles ; mais les églises ne jouissaient pas encore d'une tranquillité absolue : la loi du 11 avr. 1796 défendait de sonner les cloches ; les pasteurs ne pouvaient paraître en public avec un costume religieux.

Le premier consul voulut compléter son œuvre de réorganisation gouvernementale en concluant un concordat avec le pape et en fixant par une loi le régime sous lequel seraient à l'avenir placées les églises protestantes.

Au mois de nov. 1800, après l'ouverture des conférences qui se tenaient à Paris entre Mgr Spina, délégué du pape, et Bernier, représentant du gouvernement français, le premier consul chargea Blanc d'Hauterive, chef de division au ministère des relations extérieures, de préparer un plan de réorganisation des églises protestantes.

D'après un premier projet, approuvé par Talleyrand, les communions protestantes auraient pu exercer librement leur culte, à la condition d'adresser une demande à la commission de surveillance des cultes. L'autorisation d'ouverture des édifices religieux appartenait aux consuls, et le gouvernement aurait eu le droit de subventionner un certain nombre de pasteurs.

Après discussion, on supprima toute allocation pécuniaire, et l'on soumit la nomination des principaux ministres du culte à l'approbation gouvernementale. Dès que les Eglises protestantes eurent connaissance du sort qu'on leur préparait, elles adressèrent à Portalis, chargé de toutes les affaires concernant les cultes, des mémoires dans lesquels elles réclamaient des consistoires locaux, des synodes d'arrondissement, un synode national et quatre séminaires pour l'instruction des ministres.

Portalis modifia profondément ce projet, il en fit disparaître les synodes remettant toute l'administration ecclésiastique entre les mains des consistoires locaux et des pasteurs. Cependant, après de nouvelles réclamations des notables protestants, le projet définitif fit disparaître l'église locale pour lui substituer l'église consistoriale formée par l'agglomération factice de 6.000 âmes de la même communion, il rétablit les synodes d'arrondissement et promit l'érection de trois séminaires.

Les articles organiques furent soumis au conseil d'Etat le 12 germinal an X (2 avr. 1802). Portalis, dans un remarquable rapport, en résuma les dispositions essentielles. Ils étaient ensuite votés par le Corps législatif et par le Tribunat (7-8 avr. 1802) ; ils devenaient ainsi loi de l'Etat.

Loi du 18 germinal an X. — Par des dispositions préliminaires, l'Etat sauvegarde l'exercice de ses droits et son pouvoir de contrôle sur le fonctionnement des Eglises.

Les décisions doctrinales ou dogmatiques, les confessions de foi ne peuvent être publiées ou devenir matière d'enseignement qu'après l'approbation du gouvernement (art. 4). Tous les changements à la discipline sont soumis à la même autorisation (art. 5).

Les pasteurs seront, comme les ministres du culte catholique, soumis à la procédure de l'appel comme d'abus et pourront être déférés au conseil d'Etat (art. 6).

Il est en outre interdit aux Eglises protestantes et à leurs ministres, d'entretenir des relations avec une puissance ou une autorité étrangère (art. 2).

D'après l'ancienne discipline, chaque localité où avait lieu l'exercice du culte et qui possédait un pasteur, constituait une Eglise administrée par un consistoire. La paroisse était la base même de toute l'organisation. La loi de l'an X supprime la paroisse et la remplace par un groupe factice de 6.000 âmes de la même communion compris dans les limites du même département (art. 16).

A la tête de chaque circonscription consistoriale se trouvent un consistoire et des pasteurs. Le *pasteur*, qui doit avoir la qualité de Français (art. 1), est nommé par le consistoire, à la *pluralité* des voix ; mais sa nomination ne devient définitive qu'après confirmation du gouvernement, par décret (art. 26). Le pasteur reçoit un traitement de l'Etat (art. 7) ; il est inamovible, en ce sens qu'il ne peut être destitué que par le consistoire, après approbation du gouvernement (art. 25).

Le *consistoire* se compose des pasteurs de l'Eglise consistoriale et d'anciens choisis parmi les plus imposés et nommés pour la première fois dans les Eglises où il n'existait pas encore de consistoire, par la réunion de 25 chefs de famille les plus imposés. Une fois constitué, le consistoire se renouvelle par moitié tous les deux ans et procède lui-même au remplacement des membres sortants, en adjoignant aux membres encore en exercice un nombre égal de citoyens protestants choisis parmi les plus imposés au rôle des contributions directes de la commune où est située l'Eglise consistoriale (art. 23-24). Le nombre des anciens est au moins de dix, au plus de douze (art. 18). Le consistoire est présidé par le plus ancien des pasteurs, c.-à-d. par celui qui est attaché depuis le plus longtemps à l'Eglise consistoriale : la fonction de secrétaire est remplie par un laïque (art. 21).

Le consistoire a pour mission de veiller au maintien de la discipline, d'administrer les biens appartenant aux Eglises, les deniers provenant des aumônes (art. 20), de nommer les pasteurs (art. 26). Il forme un établissement public capable de recevoir des dons et legs, et il a pour cet objet les mêmes droits que les fabriques du culte catholique (art. 8).

Au-dessus des consistoires, la loi de l'an X a placé les *synodes particuliers*. La circonscription de chaque synode comprend cinq églises consistoriales (art. 17). Le synode se compose d'un pasteur et d'un laïque délégué par chacun des consistoires de la circonscription, de sorte que le nombre de ses membres ne peut être supérieur à dix (art. 29). Pour se réunir, le synode doit être autorisé par le gouvernement, qui examine et approuve

l'ordre du jour. Cette approbation est donnée par le ministre des cultes, et la convocation est autorisée par décret. La durée des sessions ne peut excéder six jours (art. 32). Le préfet ou le sous-préfet assiste aux séances, et une expédition du procès-verbal des délibérations est adressée par le préfet au ministre des cultes (art. 31). Le synode particulier est appelé à veiller à la célébration du culte, à l'enseignement de la doctrine et à la conduite des affaires ecclésiastiques; mais toutes ses décisions sont soumises à l'approbation du gouvernement (art. 30).

Cette loi de l'an X ne satisfit pas complètement les représentants des Eglises réformées; ils demandèrent, peu après sa promulgation, la création d'une *commission centrale*, pour remplacer le synode national, et réclamèrent la substitution de l'Eglise locale à l'Eglise consistoriale. Dans le but d'obvier aux fâcheuses conséquences de la création des circonscriptions consistoriales, le décret du 10 brumaire an XIV (1er nov. 1805) établit des *oratoires* rattachés au consistoire le plus voisin. — En 1814, les Eglises protestantes adressèrent au gouvernement de nouvelles réclamations, demandant la création d'un *conseil permanent* placé auprès du ministère des cultes et composé de membres des deux confessions, réformées et luthériennes, pour l'éclairer sur les intérêts protestants. Ce n'est qu'en sept. 1819 que M. Decazes consentit à instituer une commission centrale composée de membres choisis par le ministre des cultes. — En mars 1825, les notables protestants renouvelèrent leurs demandes; le gouvernement refusa de reconstituer le conseil permanent créé en 1819; mais pour donner une légère satisfaction aux pétitionnaires, il chargea (11 janv. 1828) le baron Cuvier de toutes les affaires des cultes non catholiques. — Sous la monarchie de juillet, les réformés demandèrent avec insistance le rétablissement de la paroisse. En 1839, l'administration des cultes fit préparer, par une commission spéciale, un projet en 107 articles constituant une réglementation complète des Eglises réformées. Les consistoires consultés furent en complet désaccord, les uns applaudissant à la réforme proposée, les autres concluant au maintien du *statu quo*. D'un autre côté, le conseil d'Etat fit remarquer que les conseils presbytéraux ne pouvaient être rétablis que par une loi. — En 1848, usant de la liberté de réunion, les Eglises réformées députèrent à Paris des représentants qui préparèrent un projet de réorganisation confiant au suffrage universel la nomination des membres des conseils presbytéraux.

Le gouvernement mit à l'étude les changements proposés et, dès le 5 mai 1850, les consistoires étaient appelés à adresser au ministre des cultes leurs délibérations sur ce sujet. Presque tous se prononcèrent pour la création des paroisses. — La refonte du projet définitif fut confiée à une commission de vingt membres, et c'est le travail de cette commission qui servit de base au décret du 26 mars 1852.

Les dispositions de ce décret du 26 mars 1852, combinées avec les articles encore en vigueur de la loi du 18 germinal an X, fixent encore aujourd'hui l'organisation des Eglises réformées.

La *paroisse* est rétablie, et elle existe dans toute localité où l'Etat rétribue un ou plusieurs pasteurs; elle est administrée par un ou plusieurs pasteurs et par un conseil presbytéral, élu par le suffrage universel paroissial (art. 1er). Les *pasteurs* sont nommés par le consistoire, sur la présentation d'une liste de trois noms dressée par le conseil presbytéral (art. 4). La nomination ne devient définitive qu'après approbation du gouvernement par décret. — Le *conseil presbytéral* se compose des pasteurs de la paroisse et de laïques élus, dont le nombre varie de quatre à sept (art. 1er). Les délégués laïques sont renouvelés tous les trois ans par moitié; les conseillers sortants sont rééligibles.

La présidence appartient de droit au pasteur qui exerce depuis le plus longtemps ses fonctions dans la paroisse. Le secrétaire et le trésorier doivent être choisis parmi les membres laïques. Le décret du 27 mars 1893 a soumis les finances des conseils presbytéraux aux règles de la comptabilité publique. Le conseil presbytéral administre la paroisse sous l'autorité du consistoire, il maintient l'ordre et la discipline sans le ressort paroissial, il veille à l'entretien des édifices religieux et administre, sous la surveillance du consistoire, les biens appartenant à la paroisse, ainsi que les biens provenant des aumônes. Il accepte, avec approbation de l'autorité supérieure, les dons et legs qui lui sont faits, et nomme sous la réserve de l'approbation du consistoire les pasteurs auxiliaires.

Il faut remarquer que les conseils presbytéraux ne représentent les paroisses et ne sont leurs organes qu'auprès des consistoires; ils n'ont pas qualité pour correspondre directement avec l'autorité supérieure.

Au-dessus des conseils presbytéraux, le décret de 1852 place les *consistoires*, dont il modifie la composition. Les consistoires comprennent: 1° tous les pasteurs titulaires de la circonscription; 2° tous les membres du conseil presbytéral de la paroisse chef-lieu; 3° des représentants des diverses paroisses élus par le corps électoral, appelés *membres doublants*, parce que leur nombre est égal à celui des membres laïques du conseil presbytéral de la paroisse chef-lieu; 4° de *délégués laïques* élus pour trois ans par le conseil presbytéral des paroisses sectionnaires (Décr. 26 mars 1852, art. 2. — Arrêté ministériel, 10 sept. 1852, art. 2 et 3). Les représentants laïques sont renouvelables par moitié tous les trois ans. Le président est élu par le consistoire; il doit être choisi parmi les pasteurs; le secrétaire et le trésorier sont désignés parmi les membres laïques. Le consistoire veille au maintien de la discipline et de la liturgie, ainsi qu'à la célébration régulière du culte. Il donne son avis sur les délibérations prises par les conseils presbytéraux, il approuve les budgets et les comptes, il nomme des pasteurs; il est appelé à voter pour le choix des professeurs et des chargés de cours des facultés de théologie.

La composition et la compétence des *synodes particuliers* n'ont point été modifiées par le décret du 26 mars 1852. Les cent trois consistoires de France et d'Algérie ont été répartis en vingt et une circonscriptions synodales par le décret du 29 nov. 1871; mais cette répartition n'était que provisoire. — Il résulte, croyons-nous, de l'examen des travaux préparatoires de la loi de l'an X, que le gouvernement n'a pas rétabli le *synode national*, puisqu'il a repoussé l'art. 11 du projet instituant « les synodes d'arrondissement et le synode national ». Cependant, dans un avis de principe des 13-15 nov. 1873, le conseil d'Etat estime que le synode national n'a été supprimé ni par la loi de l'an X, ni par le décret de 1852. — Un synode général a été convoqué en 1872, conformément aux règles fixées par le décret du 29 nov. 1871. Il élabora un projet complet de réorganisation de l'Eglise réformée; mais en présence de la division qui se produisit entre les deux fractions du protestantisme, ce projet ne fut pas soumis au Parlement.

Pour établir des rapports entre le gouvernement et les Eglises réformées, le décret de 1852 a institué un *conseil central* (art. 6).

Ce conseil, qui a son siège à Paris, se compose de quinze membres. Leur nomination appartenait pour la première fois seulement au gouvernement. Un décret devait réglementer le mode de nomination et conférer à l'Eglise le choix de ses représentants. Mais jusqu'à ce jour les membres démissionnaires ou décédés ont été remplacés par décret, sans consultation préalable de l'Eglise.

De nombreux consistoires ont exprimé le vœu que le décret de 1852 reçoive enfin son exécution, et que le gouvernement confère, soit aux conseils presbytéraux, soit aux consistoires, le droit d'élire les membres du conseil central.

Le *conseil central* n'a pas de juridiction propre, il forme un corps consultatif, un intermédiaire entre les con-

sistoires et le gouvernement. Il émet son avis sur les questions d'intérêt général qui lui sont soumises, soit par le ministre des cultes, soit par les Eglises; il est spécialement chargé de veiller à l'exécution des règles prescrites par le décret de 1852; il recueille les votes des consistoires pour la nomination des professeurs des facultés de théologie (art. 7). — L'Eglise réformée ne possède pas encore aujourd'hui une organisation conforme à ses origines historiques. La *conférence fraternelle*, qui se tint à Lyon au mois de nov. 1896, a chargé une commission de « préparer le rétablissement du régime presbytérien synodal, tel qu'il résulte des traditions des Eglises réformées de France ».

II. Eglise de la confession d'Augsbourg. — Tandis que les protestants réformés étaient persécutés, les luthériens d'Alsace jouissaient d'un calme relatif. Le traité de Westphalie, qui réunissait l'Alsace à la France, garantissait aux protestants des contrées nouvellement annexées la jouissance de tous les droits, franchises et avantages dont ils étaient en possession le 1er janv. 1624. Dans les villes libres, à Strasbourg par exemple, les droits épiscopaux étaient exercés par le magistrat; dans les autres parties du pays, ils appartenaient aux princes. — Les réformes profondes apportées à l'organisation politique et administrative de la France en 1789, par l'Assemblée nationale, eurent pour résultat de bouleverser la constitution ecclésiastique des Eglises luthériennes. Elles envoyèrent des délégués auprès du gouvernement de Louis XVI et obtinrent de l'Assemblée nationale le vote du décret du 17 août 1790, qui leur assurait la jouissance des droits. libertés et avantages concédés par les traités, et déclarait non avenues les atteintes portées à ces droits. Quelques mois plus tard, le décret du 1er déc. 1790 exemptait de la vente des biens nationaux les propriétés possédées par les établissements protestants de l'ancienne province d'Alsace. Les mêmes faveurs étaient concédées aux protestants des quatre terres de Blamont, Clémont, Héricourt et Chatelot, anciennes possessions des princes de la maison de Wurttemberg-Montbéliard (décrets des 9-18 sept., 1-10 déc. 1790). — Pendant la Terreur, les Eglises luthériennes eurent un sort analogue à celui des Eglises réformées; elles durent subir la confiscation et la vente d'une partie de leurs biens, en violation des décrets de l'Assemblée nationale. Les pasteurs éprouvaient de grandes difficultés à recouvrer leur traitement fourni par les cotisations volontaires des fidèles. Il n'existait plus de règles fixes ni pour la nomination des pasteurs, ni pour l'administration des biens des Eglises.

Aussi, dès que Bonaparte songea à réorganiser les cultes, les consistoires de Strasbourg et de Colmar se mirent en rapport avec les pasteurs de l'ancienne principauté de Montbéliard et rédigèrent ensemble une pétition dans laquelle ils réclamèrent du gouvernement une réorganisation complète des Eglises luthériennes.

La loi du 18 germinal an X tint grand compte des vœux formulés par les protestants d'Alsace et du pays de Montbéliard. A côté des *consistoires* et des *pasteurs*. dont les attributions étaient les mêmes dans les deux Eglises unies à l'Etat, elle plaça des *assemblées d'inspection* comprenant tous les pasteurs titulaires attachés à l'Eglise consistoriale, et un nombre égal de laïques (art. 35). L'*inspecteur ecclésiastique* et *deux inspecteurs laïques* étaient choisis par cette assemblée. Leur nomination était soumise à la confirmation du premier consul. Au-dessus des inspections se trouvait le *consistoire général*, composé d'un président laïque, nommé par le chef de l'Etat, de deux inspecteurs ecclésiastiques choisis par le gouvernement et d'un député élu par chaque assemblée d'inspection. Il était établi trois consistoires généraux, à *Strasbourg*, *Mayence* et *Cologne*. Dans l'intervalle des sessions, les attributions du consistoire supérieur étaient dévolues à un *directoire* composé du président du consistoire général, de l'inspecteur ecclésiastique le plus âgé, et de trois membres laïques, nommés, deux par le consistoire général et le troisième par le premier consul (art. 43).

Le décret-loi de 1852 apporta de profondes modifications à ce régime, en rétablissant le *conseil presbytéral*, en faisant élire les membres laïques des *consistoires* par le suffrage universel paroissial; en augmentant le nombre des membres du consistoire supérieur de Strasbourg qui furent portés de 9 à 27; en conférant la nomination des pasteurs et des inspecteurs ecclésiastiques au directoire, sous la réserve de l'approbation du gouvernement. Le *directoire* restait composé de cinq membres, l'inspecteur ecclésiastique qui en faisait partie était désigné par le gouvernement. — Ce régime resta en vigueur jusqu'à la guerre de 1870. Mais par suite de l'annexion de l'Alsace à l'empire d'Allemagne, l'Eglise de la confession d'Augsbourg se trouva privée des organes les plus nécessaires à son fonctionnement. Strasbourg, en effet, était le siège du consistoire supérieur et du directoire. Strasbourg était également avec son gymnase, son séminaire et sa faculté de théologie, la métropole de l'enseignement théologique.

Quand le traité de Francfort (10 mai 1871) eut, dans son art. 6, décidé que les communautés de la confession d'Augsbourg, restées françaises, cesseraient de relever du consistoire et du directoire de Strasbourg, l'Eglise luthérienne ne posséda plus en France que deux groupes correspondant aux deux inspections de Paris et de Montbéliard. Il n'existait plus, entre ces deux groupes, de lien administratif; chacun était réduit à sa vie propre et ne pouvait plus procéder *légalement* à la nomination de nouveaux pasteurs. Une réorganisation devenait urgente.

Dès la fin de mars 1871, les deux inspections se mirent en rapport et rédigèrent un projet de réorganisation. Il fut soumis à une assemblée synodale composée de 18 représentants (6 pasteurs, 12 laïques) élus par l'inspection de Montbéliard, et de 15 représentants (5 pasteurs, 10 laïques) désignés par l'inspection de Paris. Cette assemblée synodale se réunit à Paris le 23 juil. 1872; elle consacra six séances au vote du projet de loi organique à soumettre au gouvernement. Ce projet était précédé d'une déclaration de foi « proclamant l'autorité souveraine des saintes Ecritures en matière de foi, et maintenant à la base de la constitution légale de l'Eglise, la confession d'Augsbourg ». — Ce projet fut soumis à l'approbation du gouvernement; la chute successive de plusieurs ministères, les crises politiques, le faible intérêt porté aux choses religieuses par la majorité des membres du Parlement eurent pour conséquence de retarder pendant de longues années le vote des Chambres. — Le 19 mars 1878, M. Bardoux, ministre des cultes, déposa enfin sur le bureau du Sénat un projet de loi qui tendait à approuver purement et simplement les vingt-sept articles votés par le synode. La commission du Sénat substitua à l'article unique présenté par le gouvernement le texte même du projet de réorganisation, auquel elle apporta de nombreux changements; elle n'admettait pas que l'Etat pût traiter avec l'Eglise luthérienne, de puissance à puissance, et partager avec elle sa souveraineté.

Après de laborieuses négociations échangées entre la commission du Sénat, le gouvernement et la commission représentant le synode de 1872, le projet fut voté par les deux Chambres et devint la loi du 1er août 1879.

A la tête de chaque paroisse, cette loi place un ou plusieurs pasteurs et un conseil presbytéral. Le *pasteur* est nommé par le consistoire, sur la présentation du conseil presbytéral, et après approbation du gouvernement. — A côté du pasteur siège le *conseil presbytéral*, composé des pasteurs de la paroisse et de députés laïques, dont le nombre, déterminé par le synode particulier, ne peut être inférieur à huit. Les membres laïques sont élus par le suffrage universel paroissial; ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans (art. 8). Il est présidé par le plus

ancien pasteur de la paroisse. Il veille au maintien de la discipline dans la paroisse ; il est chargé de surveiller tout ce qui a trait à l'entretien et à la conservation des édifices religieux et des biens curiaux. Il administre les aumônes et les biens affectés au service du culte. Il délibère sur l'acceptation des dons et legs qui lui sont faits.

Le *consistoire* est appelé à contrôler les actes des conseils presbytéraux ; il est composé de tous les pasteurs de la circonscription consistoriale et de délégués laïques de chaque paroisse, choisis par le conseil presbytéral, à raison de deux délégués par chaque pasteur. Il a ainsi une composition beaucoup moins compliquée que les consistoires réformés. Il est renouvelable par moitié tous les trois ans. Le président est désigné par le vote de l'assemblée, qui doit exercer son choix parmi les pasteurs et nommer un secrétaire laïque. Ses attributions principales consistent à contrôler l'administration des conseils presbytéraux, tant au point de vue de la discipline que du règlement des budgets et des comptes, d'administrer les biens indivis appartenant aux églises du ressort consistorial.

Les diverses circonscriptions consistoriales sont divisées en *deux groupes*, celui de *Montbéliard* qui comprend les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et le territoire de Belfort. et celui de *Paris*, qui s'étend sur les autres départements et sur l'Algérie. — A la tête de chacun de ces groupes est placé un *synode particulier*, composé de tous les membres des consistoires. Le synode particulier remplace les anciennes assemblées d'inspection. Mais tout en lui donnant le droit de nommer encore l'inspection ecclésiastique, la loi de 1879 transforme cette assemblée électorale en un véritable corps délibérant. Le synode particulier nomme son bureau, il se réunit en session ordinaire une fois par an ; il examine toutes les questions intéressant l'administration, le bon ordre de la vie religieuse ; veille au maintien de la constitution de l'Eglise, de la discipline et prononce sur les contestations survenues dans l'étendue de sa juridiction, sauf appel au synode général.

La loi de 1879 conserve dans chaque circonscription synodale un *inspecteur ecclésiastique*, élu pour neuf années par le synode particulier. Les inspecteurs ecclésiastiques sont chargés de consacrer les candidats au saint ministère, d'installer les pasteurs, de consacrer les églises, de veiller à l'exercice du culte, au maintien du bon ordre dans les paroisses. Ils sont tenus de visiter périodiquement les paroisses, et de faire chaque année au synode particulier un rapport sur l'état de leur circonscription. La législation nouvelle supprime les *inspecteurs laïques*, qui sont remplacés par les trois membres laïques de la commission synodale.

La commission synodale représente chaque synode particulier pendant l'intervalle des sessions. Elle se compose de l'inspecteur ecclésiastique, membre de droit, de quatre délégués (un pasteur et trois laïques) désignés pour six ans par le synode particulier. Cette commission est chargée de donner suite à toutes les mesures adoptées par le synode, et de transmettre au gouvernement le procès-verbal de nomination des pasteurs.

L'autorité supérieure de l'Église appartient au *synode général*, composé des inspecteurs ecclésiastiques, membres de droit, de pasteurs élus par les synodes particuliers (Paris, cinq ; Montbéliard, six), d'un nombre de laïques double de celui des pasteurs et d'un délégué de la Faculté de théologie de Paris, appartenant à l'Église de la confession d'Augsbourg. Les députés au synode sont renouvelés par moitié tous les trois ans, ils sont rééligibles. — Le synode se réunit en session ordinaire tous les trois ans, alternativement à Paris et à Montbéliard. Il peut, si des circonstances graves l'exigent, être convoqué extraordinairement, soit d'office par le ministre des cultes, soit par la commission exécutive du synode sur la demande d'un des synodes particuliers. — Le synode veille au maintien de la constitution de l'Eglise, il approuve les livres ou formulaires liturgiques ; juge en dernier ressort les difficultés qui ont pu naître au sujet de l'application des règlements sur le régime intérieur de l'Eglise ; il est enfin compétent pour statuer sur toutes les matières qui rentraient dans les attributions du consistoire supérieur, et qui n'ont pas été dévolues par la loi du 1er août 1879 à une autre juridiction ecclésiastique. En un mot, il succède au consistoire supérieur de la loi de l'an X et du décret de 1852.

Une *commission exécutive* représente le synode général pendant l'intervalle des sessions. Cette commission se compose de neuf membres titulaires et de trois suppléants élus par ce synode, et renouvelés par moitié tous les trois ans. Les deux tiers au moins des membres doivent être laïques. — La commission a son siège à Paris ; elle présente au gouvernement, de concert avec les professeurs de la faculté de théologie de Paris, les candidats aux chaires vacantes et aux places de maîtres des conférences ; elle hérite des attributions du directoire pour la surveillance de l'enseignement et de la discipline ecclésiastique du séminaire. Elle convoque le synode constituant ; elle est enfin chargée de pourvoir à l'exécution des délibérations du synode général, d'instruire les affaires dont il doit être ultérieurement saisi et de statuer sur les questions pour lesquelles elle a reçu une délégation spéciale du synode.

Si les intérêts de l'Eglise exigeaient des modifications profondes dans son organisation, le synode général, par un vote réunissant les deux tiers au moins de ses membres, pourrait demander la réunion d'un *synode constituant*. Ce synode constituant se réunit à Paris ; il comprend les inspecteurs ecclésiastiques, deux délégués de la Faculté de théologie de Paris, des délégués ecclésiastiques et laïques nommés par les synodes particuliers en nombre double de celui qui a été fixé pour le synode général. La convocation est faite par la commission exécutive.

L'Eglise de la Confession d'Augsbourg est, d'après la loi du 1er août 1879, une démocratie religieuse reposant sur le principe électif. Ce principe se rencontre à la base avec le conseil presbytéral ; il existe également au sommet, puisque les membres du synode général tiennent leur mandat des synodes particuliers, qui, eux-mêmes, se composent des membres des consistoires. Cette législation constitue un grand progrès sur la loi de l'an X et sur le décret de 1852, qui tous deux attribuaient au gouvernement une influence prépondérante dans la composition des conseils de l'Eglise.

III. Statistique. — *Population*. D'après les dernières statistiques, la population protestante de France et d'Algérie s'élève à 639.825 hab. se décomposant ainsi :

Eglise réformée	540.483
Eglise de la Confession d'Augsbourg	77.553
Algérie	10.789
Eglises indépendantes de l'Etat	11.000
Total	639.825

Circonscriptions ecclésiastiques. L'Eglise réformée unie à l'Etat comprend en France : *101 églises consistoriales*, dont les chef-lieux sont répartis dans 42 départements. Ces consistoires se subdivisent en *533 paroisses*. Les 18 dép. des Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Cantal, Corrèze, Corse, Côtes-du-Nord, Creuse, Eure, Indre, Landes, Lot, Haute-Marne, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Haute-Saône, Yonne, territoire de Belfort n'ont pas de paroisses officielles réformées. — Ces paroisses sont desservies par *638 pasteurs titulaires*. Le culte se célèbre périodiquement dans *699 annexes*. Le nombre des *temples et oratoires est de 729*, celui des autres locaux non consacrés s'élève à 266. Le nombre des *presbytères* est de 160. — L'*Eglise de la Confession d'Augsbourg* se divise en *six consistoires* dont les chef-lieux se trouvent dans les dép. de la Seine, du Doubs et de la Haute-Saône ; les consis-

toires sont divisés en *49 paroisses*, desservies par *62 pasteurs titulaires*. Le nombre des *temples* est de 94 et celui des *presbytères* de 45. — Les *églises protestantes d'Algérie* se divisent en trois consistoires : Alger, Constantine, Oran. Il existe 17 paroisses desservies par 21 pasteurs, 11 appartiennent à l'Eglise réformée et 10 à l'Eglise de la Confession d'Augsbourg.

Budget des cultes protestants. La loi du 30 avr. 1898, portant fixation du budget de l'Etat pour 1898, alloue aux cultes protestants les crédits suivants : personnel des cultes protestants, 1.280.600 fr. ; indemnité et secours aux deux Eglises, 188.000 fr. ; dépenses des séminaires protestants, 26.500 fr. ; secours pour les édifices des cultes protestants, 43.000 fr. *Algérie :* personnel des cultes protestants, 97.000 fr. ; secours pour les édifices des cultes protestants et israélite, 1.200 fr.

Le budget de 1899, voté par la Chambre des députés, maintient les mêmes crédits. Armand Lods.

Bibl. : Géométrie. — Painvin. *Géométrie analytique.* — Salmon, etc.

Histoire religieuse. — *Culte catholique.* V. Concordat, et les ouvrages indiqués dans la notice sur Grégoire, t. XIX, p. 370. — En outre, Emile Ollivier, *le Concordat est-il respecté ?* Paris, 1883, in-12. — *Le Concordat et le Gallicanisme*, 1885, in-12.

Culte protestant Rabaut le jeune, *Annuaire ou répertoire ecclésiastique à l'usage des Eglises réformées de l'empire français ;* Paris, 1807, in-8. — Samuel Vincent, *Vues sur le protestantisme en France;* Nîmes, 1829, 2 vol. in-8. — Cunitz, *Considérations historiques sur le développement du Droit ecclésiastique protestant en France ;* Strasbourg, 1840. in-8. — Buob, *Manuel d'un code ecclésiastique à l'usage des deux Eglises protestantes en France ;* Strasbourg, 1855, in-8. — Lehr, *Dictionnaire d'administration ecclésiastique à l'usage des deux Eglises protestantes de France ;* Paris, 1869. in-8. — Beaujour, *l'Eglise réformée de France unie à l'Etat, son organisation codifiée;* Paris, 1883, in-8. — Hepp, *les Cultes non catholiques en France et en Algérie :* Paris, 1889, in-18. — Armand Lods. *la Législation des cultes protestants;* Paris, 1887, in-8. — Du même, *Traité de l'administration des cultes protestants ;* Paris, 1876. in-8. — *Circulaires, instructions et autres actes relatifs aux affaires ecclésiastiques ;* Paris, 1841, 1858, 1888, 3 vol. in-8. — *Recueil officiel des actes du directoire et du consistoire supérieur de la confession d'Augsbourg ;* Strasbourg, 1840-71, 26 vol. in-4. — *Recueil officiel des actes du synode général et des synodes particuliers de l'Eglise évangélique de la confession d'Augsbourg;* Paris, 1882-98, 6 vol. in-8. — Jackson, *Recueil de documents relatifs à la réorganisation de l'Eglise de la confession d'Augsbourg;* Paris, 1881, in-8. — Davaine, *Annuaire du protestantisme français ;* Paris, 1892, 1894, 2 vol. in-8. — *Revue de droit et de jurisprudence des Eglises protestantes* dirigée par Armand Lods, 1884-99, 15 vol. in-8.

ORGANISATION. I. Jurisprudence. — Organisation judiciaire. — Elle a sa base dans la loi du 24 août 1789. Comme d'ailleurs la matière se trouve traitée dans ses détails au nom des diverses autorités chargées de rendre la justice, nous n'en présenterons ici que le tableau général, avec l'indication des articles spéciaux à consulter.

Les juridictions peuvent être envisagées, soit au point de vue répressif, soit au point de vue civil. A la première catégorie se rattache l'étude des *tribunaux de simple police,* des *tribunaux correctionnels,* des *cours d'assises,* des *conseils de guerre* (V. ces mots).

Au point de vue purement civil, on distingue les juridictions ordinaires ou de droit commun et les juridictions extraordinaires ou tribunaux d'exception. Les premières sont celles qui ont une compétence générale leur permettant, en principe, de connaître de toutes les affaires qu'une loi spéciale ne leur a pas retirées ; les secondes, au contraire, n'ont qu'une compétence exceptionnelle, restreinte seulement aux matières qu'un texte particulier leur a formellement attribuées. Les juridictions ordinaires ou de droit commun comprennent : les *tribunaux de première instance* et les *cours d'appel* (V. ces mots). Les juridictions extraordinaires ou d'exception sont les *justices de paix*, les *tribunaux de commerce*, les *conseils de prud'hommes*, la *cour de cassation* (V. ces mots), cette dernière constituant en réalité une juridiction tout à fait spéciale et échappant par suite à la classification que nous venons de résumer.

Près des tribunaux et pour en surveiller l'action se trouve placée une magistrature spéciale, le *ministère public* (V. ce mot). Enfin, l'administration de la justice a comme auxiliaires des agents institués par les lois pour prêter aux magistrats et aux particuliers un ministère expressément défini, qu'ils ne peuvent refuser lorsqu'ils en sont légalement requis; nous voulons parler des officiers ministériels : *greffiers, avoués, avocats à la cour de cassation, huissiers, notaires, commissaires-priseurs* (V. ces mots et Officier ministériel). Quant aux *avocats* et aux *agréés* (V. ces mots), leur ministère, bien que rigoureusement réglementé, n'est pas obligatoire.

A côté de cette organisation, qui constitue l'organisation judiciaire proprement dite, il en existe une autre, complètement en dehors de l'ordre judiciaire, la *juridiction administrative*. Quelle est, en matière administrative, le juge de droit commun? Les uns prétendent que c'est le conseil de préfecture, les autres que c'est le ministre; à vrai dire, on n'en sait rien (V. Administration, t. I, p. 583). Les tribunaux ordinaires de l'ordre administratif sont les *conseils de préfecture* et le *conseil d'Etat* (V. ces mots). Il y a aussi des tribunaux administratifs d'exception : *cour des comptes, conseil supérieur de l'instruction publique, conseils académiques, conseils départementaux, conseils de revision, conseil des prises, jury d'expropriation* (V. ces mots). Le *tribunal des conflits* (V. ce mot) tranche les difficultés de compétence entre les tribunaux judiciaires et la juridiction administrative.

II. Histoire religieuse. — Organisation ecclésiastique (V. Clergé, Eglise, Pape, Patriarche, Prêtre, Primat, et, pour l'ensemble, Sacerdoce).

III. Armée. — Organisation de l'armée. — Les principes généraux qui président, en France, à l'organisation de l'armée sont contenus, aujourd'hui encore, dans la loi du 24 juil. 1873 (modif., l. 19 mars 1875 et 21 juin 1890), qui règle tout ce qui a trait à la division du territoire en corps d'armée, à leur composition, à leur commandement, à leur administration, à l'incorporation et à la mobilisation des effectifs, à l'organisation de l'armée territoriale ; dans la loi du 13 mars 1875 (modif., l. 21 juin 1890, 19 juil. 1892 et 8 avr. 1897), relative à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale; dans la loi du 3 juil. 1877 (modif., l. 5 mars 1890) sur les réquisitions militaires, complétée par les décrets des 2 août 1877, 23 nov. 1886 et 3 juin 1890 ; dans les lois des 20 mars 1880 et 24 juin 1890 sur l'organisation du service d'état-major, dans les lois des 23 juil. 1881 et 6 janv. 1892 sur le rengagement des sous-officiers ; dans les lois des 16 mars 1882 et 1er juil. 1889 sur l'administration de l'armée ; dans la loi du 15 juil. 1889 (modif., l. 6 nov. 1890, 2 févr. 1891, 19 juil., 11 nov. et 26 déc. 1892, 14 août 1893, 20 juil. 1895, 13 mars 1896, 24 mars et 1er mai 1897, 26 mars et 20 avr. 1898) sur le recrutement de l'armée, complétée par les décrets des 28 sept. et 23 nov. 1889, enfin dans la loi du 30 juil. 1893 sur l'armée coloniale.

La base du recrutement de l'armée est le service militaire obligatoire. Tout Français ayant l'aptitude physique nécessaire doit ce service pendant 25 ans : 3 ans dans l'armée active, 10 ans dans la réserve de l'armée active, 6 ans dans l'armée territoriale, 6 ans dans la réserve de l'armée territoriale (V. Armée et Recrutement). Les 13 classes les plus jeunes constituent, avec les cadres d'*officiers* (V. ce mot), qui ont un recrutement spécial, les effectifs de l'*armée active* et de sa réserve. Cette armée se compose : 1° du personnel de l'état-major général et des services généraux (*état-major général de l'armée, service d'état-major, corps du contrôle de l'administration de l'armée* [V. Etat-major et Administra-

TION DE L'ARMÉE]) ; 2° des corps de troupes des différentes armes (*infanterie, cavalerie, artillerie, génie, train des équipages* [V. ces mots]) ; 3° du personnel des états-majors et des services particuliers (*états-majors particuliers de l'artillerie et du génie, corps de l'intendance militaire, corps de santé militaire, officiers d'administration, sections de secrétaires d'état-major et du recrutement, sections de commis et ouvriers militaires d'administration, sections d'infirmiers militaires, vétérinaires militaires, interprètes militaires, service du recrutement et de la mobilisation, service de la trésorerie et des postes, service de la télégraphie, service des chemins de fer, écoles militaires, justice militaire, dépôts de remonte, affaires indigènes en Algérie, service des renseignements en Tunisie* [V. ÉTAT-MAJOR, INTENDANT, ADMINISTRATION DE L'ARMÉE, SANTÉ, SECRÉTAIRE, INFIRMIER, VÉTÉRINAIRE, etc.]) ; 4° de la *gendarmerie* (V. ce mot) ; 5° du régiment de *sapeurs-pompiers de la ville de Paris*. Elle n'a sous les drapeaux, en temps de paix, qu'une partie de ses cadres et de ses effectifs, complétés en temps de guerre par les officiers et les hommes de la réserve (V. MOBILISATION, OFFICIER, RÉSERVE). Les 12 classes les plus anciennes forment l'*armée territoriale*, qui a ses cadres spéciaux, exclusivement constitués par des officiers de cette catégorie, et qui n'est appelée sous les drapeaux, hormis la durée des périodes d'instruction, qu'en temps de guerre, pour des formations de seconde ligne et certains services de l'intérieur (V. MOBILISATION). Enfin les hommes appartenant à des services régulièrement organisés en temps de paix (*douaniers, gardes forestiers*) forment, en temps de guerre, des *corps spéciaux* destinés à servir soit avec l'armée active, soit avec l'armée territoriale. Quant aux *corps de vétérans*, que le ministre de la guerre est également autorisé à créer en temps de guerre, ils se recrutent, par voie d'engagements volontaires, parmi les hommes ayant accompli la totalité de leur service militaire.

Le groupement des différents corps de troupe et le sectionnement des services qui n'exercent pas, comme l'état-major général ou le corps du contrôle, une action d'ensemble, ont lieu par corps d'armée. Le territoire de la France est divisé, à cet égard, en dix-neuf régions (Ire à XVIIIe et XXe), englobant chacune un certain nombre de départements, chaque région en huit subdivisions de région (les VIe et XXe régions n'en ont chacune que quatre); l'Algérie forme, de son côté, une vingtième région, la XIXe, fractionnée seulement en trois divisions. Un corps d'armée occupe chaque région et en porte le numéro. Il comprend, en général, comme troupes de l'armée active, deux divisions d'infanterie à deux brigades de deux régiments, soit, au total, huit régiments, une brigade de cavalerie divisionnaire à deux régiments, une brigade d'artillerie de campagne à deux régiments, un bataillon du génie, un escadron du train des équipages, et, comme services administratifs et auxiliaires, un service de l'artillerie, un service du génie, un service d'intendance, un service de santé, un service vétérinaire (en commun avec un ou deux autres corps), une section de secrétaires d'état-major et du recrutement, une section de commis et ouvriers militaires d'administration, une section d'infirmiers militaires, une légion de gendarmerie. Dans le VIe corps, chaque brigade d'infanterie a, outre les deux régiments habituels, un bataillon de chasseurs à pied. Le XXe corps a une troisième division d'infanterie à trois brigades, composées chacune d'un régiment d'infanterie et, respectivement, de deux, trois et quatre bataillons de chasseurs à pied. Les Ie, VIe, VIIe, XIVe, XVe corps ont deux services d'intendance, l'un spécial à la région, l'autre au corps. Le XIXe corps, celui d'Algérie, est à trois divisions, de composition particulière (troupes d'Afrique). La Tunisie a une division spéciale d'occupation, ayant également une composition à part. Enfin, sur le territoire de chaque région sont stationnées, en nombre plus ou moins considérable, des troupes ne faisant pas partie du corps d'armée : régiments d'infanterie et bataillons de chasseurs à pied en excédent des formations régulières (quelques-uns sont réunis en brigades), régiments de cavalerie des divisions indépendantes, régiments du génie ne fournissant pas de bataillons aux corps d'armée, bataillons d'artillerie à pied, compagnies d'ouvriers d'artillerie, compagnies de cavaliers de remonte. Quant à l'armée territoriale, elle compte, dans chacun des dix-neuf corps d'armée du territoire français, sauf dans les VIe et XXe, qui, formés des sectionnements d'un seul, n'ont que la moitié des éléments territoriaux des autres corps : huit régiments d'infanterie (un par subdivision de région), un groupe de quatre escadrons de dragons, un groupe de quatre escadrons de cavalerie légère, un groupe de batteries d'artillerie de campagne, un bataillon du génie, un escadron du train des équipages, une section de commis et ouvriers d'administration, une section d'infirmiers. Tous les corps d'armée, ainsi que les diverses troupes qui n'entrent pas dans leur composition, sont pourvus, dès le temps de paix, du commandement, des états-majors, des services et, aussi, du matériel qui leur sont nécessaires pour entrer en campagne. A ce dernier sont affectés, dans chaque région, des magasins généraux d'approvisionnement, où se trouvent les armes et munitions, les effets d'habillement, d'armement, de harnachement, d'équipement, de campement, etc. ; chaque subdivision a, en outre, un ou plusieurs magasins particuliers, qui renferment des collections des mêmes objets et qui sont alimentés par les magasins généraux. Le matériel roulant est emmagasiné sur roues.

Au groupement par régions et corps d'armée vient se superposer, à Paris et à Lyon, en raison de l'importance de ces deux places de guerre, un autre organisme, le *gouvernement militaire* (V. ce mot), qui embrasse, pour Paris, les dép. de la Seine et de Seine-et-Oise ; pour Lyon, le dép. du Rhône et quelques communes des dép. de l'Ain et de l'Isère. Les troupes qui s'y trouvent stationnées et qui appartiennent presque toutes, pour le premier, aux IIe, IIIe, IVe et Ve corps, pour le deuxième, aux XIIIe et XIVe corps, continuent à relever, au point de vue de la mobilisation, de l'instruction, du personnel et de l'administration, de leurs corps respectifs ; mais elles dépendent, pour tout ce qui a trait à la discipline générale, au service, aux mesures d'ordre public, du gouvernement militaire. Les autres *places fortes* (V. ce mot) forment des groupes de défense, à raison d'un groupe par place forte principale et petites places fortes situées dans leur rayon d'action.

Le ministre de la guerre est le chef de l'armée. Secondé par les différents services (état-major général et directions) qui constituent l'administration centrale du ministère de la guerre et par les nombreux comités et commissions (conseil supérieur de la guerre, comités techniques des différentes armes, etc.) qui y sont rattachés (V. GUERRE [Ministère de la], t. XIX, p. 530), il règle, en se conformant aux dispositions des lois et décrets en vigueur, tout ce qui touche à son organisation, à sa mobilisation, aux opérations militaires, aux formations de troupes, et il a tout à la fois la direction et la gestion de son administration, dont les divers rouages fonctionnent sous sa responsabilité et qui est contrôlée par un corps spécial dépendant immédiatement de lui (V. ADMINISTRATION DE L'ARMÉE, t. I, p. 601, et COMPTABILITÉ MILITAIRE, t. XII, p. 252). Immédiatement au-dessous du ministre, le commandement est exercé, sous ses ordres, par les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon et par les généraux commandants de corps d'armée. Nous avons vu déjà que le gouvernement militaire était un organisme spécial à deux portions très limitées du territoire et ne correspondant en somme qu'à une mission d'ordre public ; les gouverneurs militaires, bien que placés, dans la hiérarchie du commandement, sous les ordres directs du ministre, ne

jouent donc, en réalité, dans l'organisation de ce commandement, qu'un rôle accessoire. Le rôle prépondérant appartient, dans chacune des vingt régions, au général commandant le corps d'armée. Nommé, en principe, pour trois ans, mais toujours maintenu, en fait, dans ses fonctions, il a sous son commandement le territoire, les forces de l'armée active et de sa réserve qui font partie du corps d'armée ou qui sont stationnées dans la région, celles de l'armée territoriale et de sa réserve, et tous les services et établissements militaires qui sont exclusivement affectés à ces forces. Il est, sous l'autorité supérieure du ministre, le chef responsable de l'administration dans son corps d'armée; les directeurs des différents services sont, à cet effet, tout aussi bien que les généraux commandant les divisions et brigades de la région, sous ses ordres immédiats. Ses devoirs sont multiples. Au point de vue militaire, il doit surveiller tous les détails de l'organisation, de l'instruction et de la mobilisation de son corps d'armée, officiers et hommes de troupe, armée active et armée territoriale, en vue d'assurer, dans les meilleures conditions, son entrée inopinée en campagne; il prescrit, à cet égard, dans la limite des règlements, toutes les mesures nécessaires; il concourt, en outre, à l'œuvre de la défense générale, en tenant le ministre constamment au courant des résultats obtenus, en appelant son attention sur les inconvénients observés et en lui proposant les modifications de toute nature (méthodes d'instruction, armement, discipline, etc.) que peuvent lui suggérer ses investigations et son expérience personnelles. Au point de vue administratif, il prévoit et expose au ministre, en temps opportun, les besoins du corps d'armée, donne, quand il y a lieu, l'ordre d'y pourvoir et de faire les distributions, veille à ce que les troupes reçoivent tout ce qui leur est alloué par les règlements, s'assure que les approvisionnements des magasins sont au complet déterminé, en bon état d'entretien et disponibles, enfin tient la main à ce que les lois et règlements soient exactement appliqués dans tous les services; il ne doit, au surplus, hormis les cas urgents ou de force majeure, rien prescrire qui entraîne pour l'État des dépenses non prévues par les règlements; lorsqu'il s'y trouve contraint par les circonstances, il donne l'ordre par écrit, sous sa responsabilité, même pécuniaire, et rend compte immédiatement au ministre; les directeurs des services sont tenus d'obtempérer, après observation, à ces ordres, dont ils adressent, de leur côté, une copie au ministre. Il est assisté d'un état-major, composé d'officiers d'armes différentes et divisé en deux sections, l'une active, l'autre territoriale (V. ETAT-MAJOR, t. XVI, p. 502). Bien qu'il n'ait que le grade de général de division et qu'en principe l'exercice de son commandement ne lui crée, dans ce grade, aucun privilège ultérieur de fonctions, il prend rang, tant qu'il en est investi, avant les généraux de division, même plus anciens, qui ne sont pas pourvus d'un commandement de même nature, et l'inspecteur d'armée (V. ci-après) n'a, à ancienneté égale, le pas sur lui que s'il opère dans la région. Au-dessous du commandant de corps d'armée, le commandement appartient, sous son autorité, aux généraux de division en fonctions dans le corps d'armée, puis, au-dessous de ceux-ci, aux généraux de brigade; les uns et les autres exercent à l'égard des troupes sous leurs ordres la même action de direction et remplissent les mêmes devoirs de surveillance, militaire et administrative, qui incombent, pour l'ensemble, aux commandants de corps d'armée, et, s'ils sont en même temps, comme c'est le cas le plus ordinaire, commandants de subdivisions de région, cette autorité et ce devoir de surveillance s'étendent à tous les établissements et services compris dans ces subdivisions : les chefs de service dans les divisions sont sous les ordres des généraux commandant ces divisions, les commandants des bureaux de recrutement, sous l'autorité hiérarchique des généraux de brigade. Les généraux commandant les divisions et les brigades non endivisionnées sont également sous l'autorité hiérarchique du commandant de corps d'armée de la région où tiennent garnison ces divisions et brigades; ils lui en exposent en temps opportun les besoins; en cas d'urgence ou de force majeure, ils y pourvoient, par ordre écrit et sous leur responsabilité pécuniaire, et lui rendent compte immédiatement. De même que le commandant de corps d'armée, les généraux de division et de brigade ont auprès d'eux un état-major, qui les assiste dans l'élaboration et la transmission des ordres, mais qui ne comporte, pour les derniers, qu'un officier d'ordonnance, plus un archiviste, s'ils ont en même temps le commandement territorial d'une subdivision. Les différents services que comprend chaque corps d'armée sont commandés : le service de l'artillerie, par le général commandant la brigade d'artillerie du corps; le service du génie, par un général de brigade, s'il y a dans la région plusieurs directions du génie, par le colonel ou le lieutenant-colonel placé à la tête de la direction, s'il n'y en a qu'une; le service de l'intendance, par un intendant général ou un intendant militaire; le service de santé, par un médecin inspecteur ou un médecin principal de 1re classe; le service vétérinaire, par un vétérinaire principal de 1re classe. Les groupes de places fortes ont à leur tête des commandants supérieurs de la défense, du grade de général, ou, exceptionnellement, de colonel; lorsque le groupe comprend une place principale, ils sont en même temps gouverneurs de cette place. Le commandant supérieur de la défense est investi en même temps du commandement territorial d'une ou plusieurs subdivisions de région; il relève directement du commandant du corps d'armée ou du général de division, suivant que lui-même est ou non général de division; il s'occupe de tout ce qui peut contribuer à assurer et à améliorer la défense des places de son groupe; il est pourvu d'un état-major et secondé, si l'importance du service l'exige, par un adjoint du grade de général ou de colonel; les chefs des divers services du groupe (artillerie, génie, intendance, santé) l'assistent dans l'accomplissement de sa mission, et il peut prescrire toutes les études et faire toutes les propositions qu'il juge utiles. Enfin, il existe, pour l'ensemble du territoire, six inspecteurs permanents de cavalerie, qui opèrent chacun dans trois régions (dans quatre régions pour la 3e inspection, dont font partie les VIe et XXe corps). Du grade de général de division, ils ont la direction de l'instruction, de la discipline intérieure, de l'administration et de la mobilisation des brigades de cavalerie des corps d'armée et servent d'intermédiaire, pour toutes ces matières, entre le commandant de corps d'armée et la brigade; ils n'ont pas à intervenir, au contraire, dans les questions de discipline générale, de service, et dans les mesures d'ordre public, et ils n'exercent aucune action à l'égard des divisions de cavalerie indépendante. Quant aux établissements spéciaux destinés à assurer la défense générale du pays ou à pourvoir aux services généraux des armées (ateliers de construction indépendants, fonderie de Bourges, manufactures d'armes, dépôt central de l'artillerie, directions et écoles du génie, dépôt des fortifications, direction de télégraphie militaire, service de l'aérostation militaire, colombiers militaires, magasins et docks de concentration, établissements des poudres et salpêtres, écoles militaires, pénitenciers militaires, établissements de la remonte, hôtel des Invalides, etc.), ils sont en dehors du groupement régional; les commandants de corps d'armée n'ont, en ce qui les concerne, qu'un devoir de surveillance, et les officiers et fonctionnaires placés à leur tête demeurent sous l'autorité immédiate du ministre, avec lequel ils correspondent directement et qui dispose seul du matériel et des approvisionnements.

Indépendamment des *inspections générales* (V. ce mot) qui incombent, dans la sphère de leurs commandements respectifs, aux gouverneurs militaires et aux commandants de corps d'armée, une haute surveillance est exercée sur tous les détails de l'organisation dont nous venons d'esquisser les grandes lignes et sous l'autorité immédiate

du ministre : au point de vue militaire, par les inspecteurs d'armée, au point de vue administratif, par le service du contrôle. Nous n'ajouterons rien à ce qui a déjà été dit de ce dernier à l'art. ADMINISTRATION, t. I, p. 601. Le rôle et la mission des inspecteurs d'armée appellent au contraire quelques explications. Membres du conseil supérieur de la guerre et éventuellement désignés pour commander, en temps de guerre, les armées, ils ont eu leur mission rendue de temporaire, permanente par le décret du 2 mars 1899 ; cette mission s'étend aux divers corps d'armée devant composer leur armée, ainsi qu'à toutes autres troupes, établissements militaires, forts, places, situés dans la région de ces corps et ne relevant pas directement du ministre ; elle a pour objet essentiel de constater leur état au point de vue de la préparation à la guerre et de la mobilisation, l'agencement et le fonctionnement des diverses armes ou services entrant dans la constitution des unités de guerre, la situation des places fortes, des voies de communication, des approvisionnements, du matériel, l'état de préparation et d'organisation des troupes de réserve et de l'armée territoriale. Pour l'accomplir, les inspecteurs d'armée, qui sont les délégués du ministre, jouissent des pouvoirs les plus étendus et, bien que simples généraux de division, ils ont le pas sur toutes les autorités militaires de leur région ; ils peuvent se présenter inopinément sur un point quelconque et procéder aussitôt à l'inspection ; ils peuvent aussi prescrire des revues, des manœuvres de garnison, la mobilisation immédiate d'un corps de troupes ou d'un service, la mise en état de défense d'un fort ou d'un ouvrage ; ils adressent, chaque fois, au ministre un rapport et lui donnent, avec leurs observations, leur appréciation sur les généraux et chefs de corps ou de services au point de vue de l'aptitude à la guerre ; ils signalent aux commandants de corps d'armée, qui donnent des ordres en conséquence, les infractions et abus à réprimer, mais ils n'interviennent ni dans le commandement, ni dans l'administration desdits corps, dont les chefs immédiats demeurent seuls responsables. Les lettres de service qui règlent l'inspection des inspecteurs d'armée sont renouvelées tous les ans par le ministre ; mais, de même que pour le commandement des commandants de corps d'armée (V. ci-dessus), ce renouvellement est, en fait, de pure forme. Le chef d'état-major général de l'armée, qui est, éventuellement, le major général du commandant en chef du groupe principal d'armées, peut être chargé, de son côté, dans les divers corps d'armée, d'inspections et de missions se rapportant à son service. Enfin, le vice-président du conseil supérieur de la guerre, qui est, toujours éventuellement, ce commandant en chef, procède, suivant les instructions ministérielles, à des tournées générales lui permettant d'embrasser l'ensemble du théâtre probable des opérations et des moyens principaux de défense ; il peut s'adjoindre le chef d'état-major général de l'armée et des inspecteurs d'armée.

En temps de guerre, toute cette organisation subit d'assez profondes modifications, qui ont été indiquées en partie à l'art. MOBILISATION. Quelques renseignements sur la formation des armées, leur commandement, le rôle des grands états-majors et le fonctionnement des services auxiliaires suffiront à les compléter. Le corps d'armée demeure l'organisme principal, la base de toutes les formations, l'unité de combat, mais plusieurs corps d'armée sont réunis en *armée*, sous un seul chef, et lorsque plusieurs armées opèrent sur un même théâtre de guerre, elles forment à leur tour un *groupe d'armées*, sous un commandement unique. La composition des corps d'armée est, du reste, susceptible de subir, au jour de la mobilisation, quelques modifications. En principe, un corps d'armée doit comprendre deux ou trois divisions d'infanterie, une brigade de cavalerie, une artillerie de corps, une compagnie du génie avec un équipage de ponts, des ambulances, des sections de munitions et de parc et des convois ; une division d'infanterie doit comprendre, à son tour, deux ou trois brigades d'infanterie, une cavalerie divisionnaire, une artillerie divisionnaire, une compagnie du génie, une ambulance, des sections de munitions et des convois. Les régiments de cavalerie qui ne font pas partie des corps d'armée sont réunis en brigades ou divisions de cavalerie, celles-ci, à l'occasion, en *corps de cavalerie*. Une direction des étapes est attachée à chaque armée, une direction générale des chemins de fer et des étapes à chaque groupe d'armées. La formation des troupes en corps d'armée, armées, groupes d'armée, l'affectation des brigades, divisions ou corps de cavalerie à ces diverses unités, constituent l'*ordre de bataille* : il est arrêté par le ministre dès le temps de paix et tenu secret. Le commandant d'un groupe d'armées est, de même que celui d'une armée, un maréchal de France ou un général de division, pourvu, par décret, d'une commission temporaire ; il prend, pour un groupe d'armées ou pour une armée opérant isolément, le titre de *commandant en chef*, et celui de *commandant d'armée* pour une armée faisant partie d'un groupe d'armées ; en fait, les inspecteurs d'armée sont désignés, dès le temps de paix, nous l'avons vu, comme commandants d'armée, et le vice-président du conseil supérieur de la guerre comme commandant en chef du principal groupe d'armées ; quant au titre de généralissime qu'on donne assez communément à ce dernier, il n'a rien d'officiel, ni même d'exact, car, dans l'hypothèse d'attaques simultanées sur plusieurs frontières, il y aurait autant de groupes d'armée, conséquemment de commandants en chef, que de théâtres d'opérations, et, de ce qu'il doit commander le principal de ces groupes, il ne s'ensuit pas qu'il doive avoir nécessairement autorité sur les autres commandants en chef. Le commandant de l'artillerie d'une armée est un général de division, celui du génie un général de division ou de brigade. Tout commandant en chef, peut, au cours de la campagne, modifier l'ordre de bataille ou effectuer, parmi les généraux sous ses ordres, les mutations qu'il juge nécessaires.

L'administration est centralisée, en campagne, par armée. Chaque commandant d'armée reçoit à cet effet la délégation d'une partie des pouvoirs administratifs du ministre de la guerre et dirige dans son ensemble l'administration de son armée, secondé par des chefs supérieurs de service placés sous ses ordres. Le commandant de corps d'armée est responsable vis-à-vis de lui de l'administration de ce corps, le commandant d'une division l'est, de même, vis-à-vis de son chef immédiat, et ainsi de suite. Les chefs de service du corps d'armée sont placés à la fois sous l'autorité du commandant du corps d'armée ou du directeur des étapes et sous la surveillance technique et administrative des chefs de service de l'armée.

Des états-majors, dont la composition varie suivant l'importance du commandement, sont placés auprès du commandant en chef, des commandants d'armée, de corps d'armée, etc. L'état-major d'un groupe d'armées porte le nom de *grand état-major général* et a pour chef d'état-major un officier général du titre de *major général*, qui n'est autre que le chef d'état-major général de l'armée, rapporteur du conseil supérieur de la guerre, et qui a sous ses ordres d'autres officiers généraux, les *aides-majors généraux* ; l'état-major d'une armée porte le nom d'*état-major général* et son chef est appelé *chef d'état-major général*. Comme fonctions courantes, le chef d'état-major transmet et fait exécuter les ordres du général, donne aux chefs des services les instructions que nécessite cette exécution, entretient avec ces chefs et les corps des relations suivies, afin de connaître à chaque instant dans tous leurs détails, leur situation, et tient le journal des marches et opérations, ainsi que des tableaux de la force et de l'emplacement des corps de troupes.

Les services sont, le plus ordinairement, répartis, par armée, en deux échelons : l'un, service de l'avant, à la disposition immédiate des corps d'armée, l'autre, service de l'arrière, subordonné à la direction des étapes. A l'avant sont : les services de l'artillerie et du génie, chargés, le pre-

mier, du service général des bouches à feu, de l'approvisionnement de l'armée en armes et en munitions, le second des travaux de fortification permanente et passagère, de l'établissement des ponts, des travaux relatifs aux voies de communication, des travaux de réparation et de destruction des chemins de fer, de l'aérostation militaire, des colombiers militaires ; le service de l'intendance, qui a pour mission d'assurer les subsistances, l'habillement, le campement, la solde, etc. ; le service de santé (service régimentaire, ambulances, hôpitaux de campagne), qui a en outre un service de l'arrière ; le service de la trésorerie et des postes, qui opère les recettes, acquitte les dépenses régulièrement ordonnancées et assure le transport des fonds et de la correspondance ; le service de la télégraphie militaire, qui établit et dessert les communications électriques, optiques, téléphoniques. A l'arrière fonctionnent, en même temps que la seconde fraction du service de santé, le service des chemins de fer et le service des étapes, qui ont pour objet d'assurer la continuité des relations et des échanges entre les armées en campagne et le territoire national ; ils sont reliés et coordonnés, dans un groupe d'armées, par la direction générale des chemins de fer et des étapes, dont le chef relève directement du major général.

L'organisation de ce qu'on appelle le *haut commandement*, c.-à-d. le commandement des armées et groupes d'armées, a donné lieu, dans ces dernières années, à de nombreuses polémiques. Quelques décrets en fixent seuls les bases, particulièrement ceux des 12 mai 1888 et 28 sept. 1893 sur le conseil supérieur de la guerre, du 28 mai 1895 sur le service des armées en campagne, du 2 mars 1899 sur les inspections permanentes d'armée. Encore les termes en sont-ils, sur quelques points, assez vagues et n'assignent-ils aux désignations qui peuvent être faites dès le temps de paix qu'un caractère essentiellement révocable. Plusieurs propositions émanées de l'initiative parlementaire et, en dernier lieu (1897), un projet du gouvernement ont été présentés, sans succès, aux Chambres, en vue de donner une constitution définitive et « légale » au conseil supérieur de la guerre, dont les membres seraient les chefs expressément désignés des futures armées et groupes d'armées, et de créer, en faveur de ceux-ci, un grade supérieur à celui de général de division, le grade de *général*. On a invoqué, en faveur de cette double réforme, d'une part, l'intérêt capital qu'il y aurait, pour les bien pénétrer de leur mission en temps de guerre et leur donner une connaissance approfondie des éléments qu'ils devront mettre en œuvre, à ce que les chefs d'armée, leurs chefs d'états-majors et leurs différents services fussent en contact, dès le temps de paix et de longue date, avec ceux qu'ils doivent mener à la bataille, d'autre part, les dangers que pourraient présenter des désignations de la dernière heure, sous la poussée de l'opinion publique, enfin le surcroît d'autorité qui résulterait, pour les chefs de nos grandes unités de commandement, de la collocation d'un grade exceptionnel. Parmi les critiques, les unes sont d'ordre purement militaire : il y aurait danger, dit-on, à répartir ainsi, d'avance, toutes nos forces, d'une façon visible, et à composer, avec un caractère définitif, quatre ou cinq grandes armées, dont il serait difficile, si des circonstances imprévues l'exigeaient, de modifier les éléments ; puis, des désignations de personnes, à si longue échéance, exposent toujours, pour d'aussi hautes fonctions, à de graves déceptions, car, outre qu'on compte trop sur leurs titulaires, on ne peut plus, une fois sortis du rang, les y faire rentrer. Des considérations d'ordre politique ont aussi été mises en avant : on appréhende surtout l'ingérence, dans la direction des affaires militaires, d'un conseil dont la composition même rendrait l'autorité ministérielle à peu près illusoire. Quant à l'exemple de nos voisins, il a été assez mal à propos invoqué. La situation, en effet, n'est pas la même. Dans la plupart des pays étrangers, le chef de l'Etat est, et en temps de paix, et en temps de guerre, le véritable chef de l'armée : les mesures qu'il prend, les désignations qu'il fait, alors même qu'elles sont tenues cachées et qu'elles affectent, par suite, un caractère révocable, ont, en réalité, un caractère définitif, parce que lui-même conserve, d'une façon permanente, l'autorité suprême et qu'il maintiendra, au jour de la déclaration de guerre, les unes et les autres. C'est ainsi, notamment, que les choses doivent se passer en Allemagne, où il existe, en fait, des groupes d'armées, avec des inspecteurs d'armées, du grade de General-feldmarschall, d'ores et déjà assurés de les commander ; quant aux simples commandants de corps d'armée, ils n'ont que le grade de General, supérieur toutefois à celui de général de division (General-leutnant [V. Officier]). En Italie, il n'y a, comme chez nous, en temps de paix, que des généraux de division, le grade de général d'armée ne pouvant être conféré, de même que notre maréchalat, que pour faits de guerre ; le commandement des armées sera exercé, en cas de mobilisation, par des généraux de division, commandants de corps d'armée, pourvus par le roi de lettres de commandement. En Autriche, il y a deux inspecteurs généraux de troupes, un commandant général de la landwehr cisleithane, un commandant général de la landwehr transleithane et un chef d'état-major général, du grade, comme les onze commandants de corps d'armée, de Feldzeugmeister ou de General der kavallerie, supérieur à celui de général de division. En Russie, il y a aussi, au-dessus des généraux de division, des généraux *complets* (general polni) ; tous les commandants de circonscription de la Russie d'Europe et du Caucase et deux des commandants des cinq circonscriptions militaires de la Russie d'Asie ont ce grade ; ce sont en réalité de véritables commandants d'armée ; quant aux commandants des vingt-deux corps d'armée, sept seulement sont généraux polni. En Angleterre, il y a un commandant en chef des troupes anglaises et un commandant des forces de l'Irlande, du grade de field-marshall, un commandant du district et du camp d'Aldershot, un commandant en chef des forces de l'Inde, un quartier-maître général du ministre de la guerre, etc., du grade de général, supérieur à celui de général de division. On sait d'ailleurs que, dans tous ces pays, sauf en Italie, le grade est distinct de l'emploi, souvent confié à un officier d'un grade hiérarchiquement inférieur (V. Officier).

IV. Marine. — Organisation de la marine de guerre (V. Marine).

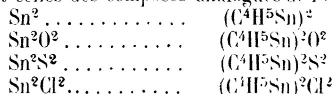
ORGANISME (V. Animisme et Vie).

ORGANISTE (Mus.) (V. Orgue).

ORGANO-Violine (V. Harmonium).

ORGANOGRAPHIE (V. Botanique, Zoologie).

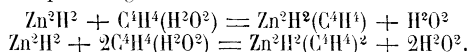
ORGANOMÉTALLIQUES (Composés). On donne ce nom, ou celui de radicaux métalliques composés à un certain nombre de composés artificiels renfermant des métaux associés au carbone et à l'hydrogène. Un certain nombre d'entre eux sont susceptibles de jouer le rôle du métal simple entrant dans la combinaison. Par exemple, le stannéthyle, C^4H^5Sn, donne comme l'étain un oxyde salifiable, un sulfure, un chlorure, etc., dont les propriétés rappellent celles des composés analogues de l'étain :



Sn^2	$(C^4H^5Sn)^2$
Sn^2O^2	$(C^4H^5Sn)^2O^2$
Sn^2S^2	$(C^4H^5Sn)^2S^2$
Sn^2Cl^2	$(C^4H^5Sn)^2Cl^2$

C'est surtout à Frankland que nous devons l'histoire de ces composés ; il en donna en 1849 une méthode générale de préparation et décrivit plusieurs d'entre eux. Cahours, en 1851, dans un travail remarquable sur les composés organométalliques de l'étain, généralisa les faits observés précédemment et montra que les propriétés des radicaux métalliques composés résultent de la saturation successive des radicaux simples générateurs. M. Berthelot a découvert en 1866 un groupe spécial de radicaux qui résultent de la substitution directe des métaux dans l'acétylène, radicaux susceptibles de fournir aussi des oxydes, des chlorures, des iodures, etc.

Examinons la genèse de ces produits. On peut admettre en général qu'à tout chlorure métallique correspond un hydrure, réel ou supposé, qui en diffère par la substitution de l'hydrogène au chlore. De cet hydrure dérivent tous les radicaux organométalliques. L'hydrure peut se combiner théoriquement aux alcools, avec élimination d'eau, en engendrant les radicaux; autant d'atomes d'hydrogène et de chlore seront liés au métal, autant de restes d'alcool pourront s'unir à lui. Prenons le composé Zn^2Cl^2, le chlorure de zinc, théoriquement on peut concevoir les deux équations génératrices suivantes :



$$Zn^2H^2 + C^4H^4(H^2O^2) = Zn^2H^2(C^4H^4) + H^2O^2$$
$$Zn^2H^2 + 2C^4H^4(H^2O^2) = Zn^2H^2(C^4H^4)^2 + 2H^2O^2.$$

On connaît, en effet, $Zn^2(C^4H^5)^2$, le zinc éthyle, et des dérivés chlorés, oxydés du premier $Zn^2H(C^4H^5)$, tels que $Zn^2Cl(C^4H^5)$, $Zn^2O^2H(C^4H^5)$, etc.

Un même métal peut souvent fournir plusieurs chlorures; l'étain, en particulier, donne les deux chlorures, Sn^2Cl^4, Sn^2Cl^2, le premier est seul saturé. A ces chlorures se rattachent les radicaux suivants :



$$Sn^2(C^4H^5)^4 \text{ et } Sn^2(C^4H^5)^2.$$

Le second sera, comme le chlorure dont il dérive, un composé incomplet; il pourra s'unir à 2 équivalents de chlore, de brome, d'iode, et en principe à 2 équivalents d'un élément quelconque ou d'un groupement jouant le rôle d'un élément.

On prépare ces radicaux par deux procédés différents; le métal seul ou allié au sodium réagit sur les éthers iodhydriques et quelquefois sur les éthers chlorhydriques :



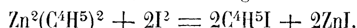
$$2Sn^2 + 2C^4H^5I = Sn^2(C^4H^5)^2 + Sn^2I^2.$$

Certains métaux réagissent sur les dérivés organiques d'autres métaux en s'y substituant :



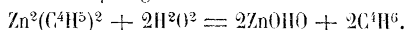
$$(C^4H^5)^2Hg^2 + Zn^2 = Zn^2(C^4H^5)^2 + Hg^2.$$

Les radicaux traités par l'iode ou par le chlore reproduisent, soit immédiatement, soit après quelques transformations intermédiaires, les éthers générateurs :



$$Zn^2(C^4H^5)^2 + 2I^2 = 2C^4H^5I + 2ZnI.$$

L'eau les décompose la plupart du temps en régénérant des carbures d'hydrogène :



$$Zn^2(C^4H^5)^2 + 2H^2O^2 = 2ZnOHO + 2C^4H^6.$$

Examinons les principaux termes de ce groupe.

Zinc éthyle. On le prépare par la réaction du zinc sur l'éther iodhydrique ; on remplace avantageusement le zinc par le couple zinc-cuivre. On prépare un couple zinc-cuivre très actif de la façon suivante : on réduit à la plus basse température possible de l'oxyde cuivreux, puis le cuivre obtenu est chauffé à l'abri de l'air avec neuf fois son poids de zinc en tournure mince; il se produit une réaction avec dégagement de chaleur, et la masse devient gris terne. L'éther iodhydrique réagit rapidement sur le couple et se transforme alors en zinc éthyle qu'on isole par distillation.

Le produit, qui s'enflamme spontanément à l'air, doit être conservé dans des vases scellés; on doit le manier seulement dans une atmosphère de gaz inertes, comme l'hydrogène, l'anhydride carbonique, l'azote.

Le zinc éthyle est un liquide incolore, mobile, très réfringent, doué d'une odeur pénétrante, de densité 1,182; il bout à 118°.

L'oxygène l'enflamme, mais l'action lente de ce gaz sur le zinc éthyle dissous dans l'éther engendre l'oxyde de zinc éthyle, $C^4H^4ZnO^2$, composé blanc, amorphe, que l'eau transforme en alcool et hydrate de zinc :



$$C^4H^5ZnO^2 + H^2O^2 = C^4H^6O^2 + ZnOHO.$$

Les métaux alcalins remplacent le zinc en formant des radicaux correspondants.

L'eau le décompose en donnant de l'éthane et de l'hydrate de zinc; d'autres substances produisent une réaction semblable en donnant naissance à des produits secondaires intéressants : ainsi l'alcool donne le corps, $C^4H^5ZnO^2$; l'ammoniaque, un amidure de zinc, AzH^2Zn; l'aniline, la substance $C^{12}H^6ZnAz$, etc.

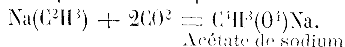
Le zinc méthyle présente avec le précédent les plus grandes analogies.

Stannéthyles. Ils ont été étudiés surtout par Cahours. On en connaît un certain nombre : le stannéthyle $(C^4H^5)^2Sn^2$, le stannotriéthyle $(C^4H^5)^3Sn^2$ et le stannotétréthyle $(C^4H^5)^4Sn^2$.

L'iodure de stannéthyle prend naissance dans l'action de l'étain sur l'iodure d'éthyle chauffé pendant 20 heures à 170°; c'est un corps solide jaune paille que les alcalis transforment en oxyde de stannéthyle $(C^4H^5Sn)^2O^2$, poudre amorphe blanche, soluble dans les acides en formant des sels d'oxyde de stannéthyle. Le zinc décompose ces derniers en formant le stannéthyle $(C^4H^5)^2Sn^2$, liquide oléagineux, décomposable par la chaleur en étain et stannotétréthyle $(C^4H^5)^4Sn^2$, liquide bouillant à 181°.

Le chlorure de stannotriéthyle prend naissance dans l'action de l'acide chlorhydrique sur le précédent.

Les métaux alcalins forment aussi des dérivés organométalliques quand on ajoute du sodium, du potassium au zinc éthyle; toutefois, ces corps n'ont pu être mis en liberté; leur existence est caractérisée par leur propriété d'absorber l'anhydride carbonique en donnant des sels.



$$Na(C^2H^3) + 2CO^2 = C^4H^3(O^4)Na.$$

Acétate de sodium

Le glucinium, le magnésium, le cadmium, le mercure, l'aluminium, le thallium, le plomb, forment des composés organométalliques ; la possibilité de donner naissance aux radicaux métalliques serait, d'après Mendeléef, en relation avec la loi périodique.

C. MATIGNON.

BIBL. : FRANKLAND, *Proced. of the Roy. Soc.*, 1859, t. IX, — CAHOURS, *Ann. de chim. et phys.*, 3e série, t. LVIII, p. 5.

ORGANON (V. ARISTOTE).

ORGANSIN (Tissage). Nom donné aux fils de soie dont on fait usage pour former les chaînes des tissus. Les organsins sont formés par deux ou plusieurs fils grèges, d'abord tordus sur eux-mêmes, puis retordus ensemble par un second apprêt. La grosseur et le degré de torsion de ces fils varie suivant les usages auxquels ils sont destinés.

ORGANUM (Mus.) (V. MUSIQUE, t. XXIV, p. 612).

ORGAOS (Serra dos). Chaîne de montagne qui se détache, au N. de Rio de Janeiro, de la *serra do Mar* et se prolonge dans la direction du N.-E. A sa naissance, sur le versant O., se trouve la ville de Petropolis, capitale de l'Etat de Rio. Les pics, en forme de tuyaux d'orgues (*orgaos*), ont une hauteur variant de 1.200 à 1.500 m. Le plus élevé est connu sous le nom de Doigt de Dieu (*Dedo de Deus*).

ORGE (*Hordeum* L.). I. BOTANIQUE. — Genre de Graminées, caractérisé par le chaume noueux et pourvu de feuilles engainantes et ligulées, les fleurs disposées en épillets réunis 3 ensemble sur les dents du rachis, appliqués et constituant un épi composé. Les épillets sessiles ne renferment qu'une seule fleur développée et hermaphrodite, à 3 étamines munies d'anthères linéaires et à ovaire surmonté de 2 styles plumeux étalés. Le fruit est un caryopse, convexe sur le dos. L'espèce la plus importante est l'*H. vulgare* L., que l'on croit originaire des parties occidentales de l'Asie tempérée, mais dont la culture s'étend depuis le cercle polaire, en Suède, jusqu'en Egypte et en Arabie. D'autres espèces cultivées sont l'*H. distichum* D. et l'*H hexastychon* L. Les espèces spontanées dans nos régions sont : *H. murinum* L., *H. secalinum* Schreb., *H. maritimum* With. etc. — En raison de la grande quantité d'amidon qu'elle renferme, l'*orge commune* constitue une matière alimentaire précieuse; mais, malgré la décortication, le pain d'orge est lourd et indigeste. L'orge décortiquée constitue l'*orge perlé* et l'*orge mondé*; ce dernier est

débarrassé de la partie superficielle seulement de son enveloppe, l'orge perlé de ses deux enveloppes extérieures, et par suite ne renferme plus le principe âcre du péricarpe. En médecine, on n'emploie que l'orge décortiquée, sous forme de tisane, de décoction (20 °/₀₀), dont les propriétés sont adoucissantes et légèrement alimentaires. Avec l'orge germée ou malt, on prépare une tisane plus nutritive. La décoction est encore employée dans des gargarismes avec le miel rosat, le chlorate de potasse, l'alun, etc. La farine d'orge, mêlée ou non de farine de graine de lin, sert à faire des cataplasmes. Enfin, l'orge sert à la fabrication de la *bière* (V. ce mot).

Dr L. Hn.

II. Agriculture. — Le grain d'orge est utilisé dans l'alimentation de l'homme, principalement à l'état de gruau ou après mondage ou perlage, et, plus souvent, dans l'alimentation du bétail. Son emploi le plus intéressant se trouve en brasserie, industrie à laquelle cette céréale fournit une matière première essentielle; son grain malté sert aussi en distillerie. Les orges alimentaires et fourragères doivent être surtout riches en matières protéiques, un grain long et vitreux répond le mieux à ce desideratum ; les orges industrielles, au contraire, doivent présenter une forte teneur en amidon : un grain rond et renflé, à cassure très farineuse et pesant, bien uniforme, est, dans ce cas, le seul à rechercher ; cette distinction est importante, tant au point de vue industriel qu'au point de vue agricole. L'orge peut s'adapter aux conditions climatériques les plus diverses, aussi son aire géographique est-elle très étendue ; mais elle ne peut livrer un bon grain industriel que sous les climats tempérés, tels que ceux de l'Europe centrale et de l'Europe occidentale (Hongrie, Moravie, Bohême, Saxe, Champagne, Bourgogne, etc.). Elle est beaucoup plus difficile, sous le rapport du sol, que le blé et le seigle : les terrains perméables profonds, riches en calcaire et fertiles, sont à préférer pour sa culture ; les fumures directes au fumier de ferme et aux autres engrais organiques à décomposition lente sont à rejeter pour la production de l'orge industrielle ; elles doivent être appliquées à l'automne ; on les complète, au printemps, par l'emploi d'engrais minéraux concentrés (sulfate d'ammoniaque à préférer au nitrate, phosphates, etc.). Le meilleur précédent se trouve dans les cultures sarclées, cependant on peut obtenir de bons résultats après une autre céréale ; l'orge fourragère peut venir après défrichement des prairies artificielles. L'escourgeon d'hiver se contente d'un déchaumage et d'un labour moyen donné peu avant la semaille ; la préparation doit être plus complète pour les orges de printemps ; elle commence par un déchaumage et par un labour profond, avant l'hiver ; un labour superficiel et des hersages sont encore exécutés au printemps. Les orges peuvent être classées, au point de vue agricole, en deux groupes :

I. *Orges à 6 rangs* auxquelles il faut rattacher les *orges dites à 4 rangs* ou *orges carrées*, comprenant quatre espèces : 1° orge commune ou orge carrée (escourgeons) ; 2° orge à 6 rangs proprement dite ou orge hexagonale ; 3° orge céleste ou orge nue à 6 rangs ou petite orge nue ; 4° orge trifurquée.

II. *Orges à 2 rangs* ou orges plates, ce sont les plus cultivées et les plus intéressantes au point de vue industriel ; elles comprennent quatre espèces : 1° orge à 2 rangs commune, elle est la plus répandue et fournit dans ses deux sous-espèces, *orge penchée* (variétés et sous-variétés : orges Chevalier, d'Annat, de Hongrie, Goldenmelon, de Hanna, Prima donna, etc.), *orge droite* (variétés et sous-variétés : orge de Saint-Rémy, d'Italie, Impériale, etc.), les meilleures sortes industrielles ; 2° orge céleste ; 3° orge nue à 2 rangs ou grosse orge nue ; 4° orge à 2 rangs noire. Le choix des variétés ne peut être arrêté, dans chaque situation, qu'après expérience ; le choix et la préparation (triage et criblage, sulfatage) des semences demandent beaucoup de soins ; le poids doit être élevé (60 kilogr. au minimum pour l'escourgeon, 65 kilogr. pour les orges Chevalier), et le volume aussi fort que possible. Les orges d'hiver se sèment, sous le climat de Paris, dans le courant de septembre, et dans les régions du Nord, vers la fin de ce mois ; les semailles du printemps doivent être hâtives (fin de février et première quinzaine de mars) surtout dans les sols légers, et, particulièrement, avec les orges Chevalier qui mûrissent assez tard. Les semailles en lignes (écartement de 20 centim. environ, profondeur de 6 à 8 centim.) sont les plus recommandables, la dose ordinaire est de 200 à 250 litres par hectare ; le sol doit être ensuite entretenu en parfait état de fraîcheur (roulages et binages) et de propreté (sarclages, échardonnage). Un choix convenable des variétés et une bonne culture peuvent seuls permettre de prévenir les accidents de la verse et de l'échaudage auxquels l'orge est sujette ; la rouille et le charbon (traitement de la semence par l'acide sulfurique dilué à 1/135) et quelques insectes (taupins, vers blancs, mouche des épis, *musca frit*, etc.) attaquent souvent aussi cette céréale, nous sommes désarmés contre les uns et les autres dans la pratique. La récolte se fait avant le blanchissement des épis, en année normale, sous le climat de Paris, en juillet pour l'escourgeon et en août pour les orges de printemps ; l'engrangement a lieu après complète dessiccation du grain. Le battage demande quelques précautions afin d'éviter d'avarier le grain ; celui-ci est pelleté fréquemment dans les greniers, et disposé en couche peu épaisse. Les rendements des escourgeons atteignent parfois 60 et même 70 hectol. par hectare, dans les Flandres et l'Artois ; dans les conditions ordinaires, ils s'élèvent facilement à 35 ou 45 hectol. Les orges de printemps, toujours moins productives, ne donnent guère, en moyenne, que 25 à 30 hectol. par hectare, mais ces chiffres peuvent être presque doublés en



Hordeum vulgare. *a*, port; *b*, fleur; *c*, inflorescence.

bon sol et avec une bonne culture. La moyenne générale des rendements, pour la France, a varié, depuis une dizaine d'années, de $13^{hl}.95$ à $20^{hl}.70$, avec une moyenne totale voisine de $18^{hl}.50$. Les poids moyens des orges françaises varient de 58 à 62 kilogr. pour l'escourgeon, de 65 à 72 kilogr. pour les orges à 2 rangs, et de 70 à 75 kilogr. pour les orges nues. Nos principaux départements producteurs d'orges industrielles peuvent être classés en cinq groupes : 1° groupe de Champagne ; 2° groupe de Bourgogne, fournissant l'un et l'autre d'excellentes sortes ; 3° groupe du Plateau central (orges du Puy et d'Auvergne) ; 4° groupe du Nord (escourgeons du Nord et du Pas-de-Calais) ; 5° groupe de la Touraine et de l'Anjou, dont les produits sont très recherchés par la malterie anglaise. Les exportations sont peu importantes (200 à 300.000 quintaux), tandis que nous importons, chaque année, de 1 à 3 millions de quintaux. De grands progrès seraient à réaliser chez nous dans cette culture et ils peuvent l'être facilement. La préparation du grain destiné à la malterie est de la plus grande importance, car les livraisons doivent être absolument homogènes et de parfaite qualité ; on évitera soigneusement, lors de l'engrangement et des battages, de mélanger les lots de variétés différentes ou ayant été récoltés à des époques différentes ; de plus, le grain doit être bien nettoyé et classé par grosseur ; enfin on achève de le rendre marchand par l'opération dite *ébarbage* exécutée avec des appareils spéciaux (V. aussi Céréales, t. X, p. 30).

Les principaux pays producteurs d'orge sont : la Russie (6.500.000 hectares produisant de 60 à plus de 100 millions d'hectol., Pologne non comprise), la Hongrie et l'Allemagne dont la production moyenne dépasse 20 millions d'hectol., la France (15 à 20 millions d'hectol.), l'Autriche (10 à 12 millions d'hectol.), la Grande-Bretagne (10 à 15 millions d'hectol.), les États-Unis (20 à 25 millions d'hectol.), le Danemark (6 à 8 millions d'hectol,), la Suède (5 millions d'hectol.), etc. L'importation en Grande-Bretagne atteint une moyenne annuelle de 125 millions de francs. J. Troude.

III. Confiserie. — *Sucre d'orge* (V. Bonbon, t. VII, p. 270).

Bibl. : Agriculture. — Garola, *les Céréales* : Paris, 1894. — Heuzé, *les Plantes céréales* ; Paris, 1897. — H. Heine, *Die Braugerste* : Berlin, 1889. — F. Sacher, *Culture de l'orge* : Le Puy, 1889.

ORGE. Rivière du dép. de *Seine-et-Oise* (V. ce mot).

ORGEANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Maîche ; 73 hab.

ORGEAT. Nom donné à un sirop préparé en prenant :

Amandes douces..............	500 gr.
— amères.............	150 —
Sucre.....................	3.000 —
Eau.......................	1.625 —
Hydrolat de fleurs d'oranger....	250 —

Les amandes mondées de leur pellicule sont réduites en une pâte fine dans un mortier ou sur une pierre à chocolat en y ajoutant 125 gr. de l'eau et 750 du sucre prescrits. Cette pâte délayée avec le reste de l'eau est passée ensuite avec forte expression ; à l'émulsion ainsi obtenue, on ajoute le reste du sucre que l'on fait fondre au bain-marie à une température ne dépassant pas 40°. L'eau de fleurs d'oranger est mélangée au dernier moment.

Le sirop d'orgeat est opalin et d'un blanc jaunâtre ; la matière émulsionnée se séparant souvent du liquide par le repos, on est forcé de l'agiter lorsqu'on veut s'en servir. Il est quelquefois falsifié par l'addition de sirop de glucose.

ORGEAU (Mar.) (V. Argeau).

ORGEDEUIL. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Montbron ; 433 hab.

ORGEIX. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. d'Ax ; 152 hab.

ORGELET. L'*orgelet* ou *orgeolet* est un petit bouton dur, rouge, gros comme une tête d'épingle, survenant sur le bord libre des paupières. Le bouton blanchit en peu de jours, s'acumine, s'ouvre, et il en sort un petit bourbillon. Il produit de vives douleurs et quelquefois un gonflement notable des paupières. A la suite de fréquentes récidives, les cils tombent. On localise la maladie, soit dans les glandes de Meibomius, soit dans les follicules pileux, soit dans les glandes sébacées. Rien de certain à cet égard.

Traitement. Application de cataplasmes de fécule. Eviter la vive lumière et la poussière, en portant des verres fumés.

ORGELET. Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier ; 1.490 hab. Orgelet était avant 1789 le siège d'un bailliage et d'une subdélégation.

ORGEMONT. Ancienne famille française qui donna aux XIVe et XVe siècles des personnages importants, entre autres, *Pierre II*, chancelier de France sous Charles V, qui mit en ordre et continua les chroniques de Saint-Denis, et *Nicolas* d'Orgemont, dit le Boiteux (1360-1416), qui embrassa l'état ecclésiastique, prit parti pour le duc de Bourgogne et fut l'âme du complot qui, le 19 avr. 1416, faillit aboutir au massacre général des Armagnacs. Tanguy Du Châtel ayant découvert le complot, d'Orgemont fut condamné par le Parlement, dépouillé de ses bénéfices et mis au pilori ; il mourut dans un cachot, à Meung-sur-Loire. Il avait un frère seigneur de Chantilly, dont la fille, Marguerite fit en 1454 passer par son mariage ce domaine dans la maison de Montmorency.

ORGEOLET (V. Orgelet).

ORGÈRES. Ch.-l. de cant. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, dans la plaine de Beauce ; 702 hab. Stat. du ch. de fer de l'Etat. Carrières de pierres. Fabrique de bonneterie.

ORGÈRES. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (S.-O.) de Rennes ; 1.475 hab.

ORGÈRES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Couptrain ; 362 hab.

ORGÈRES. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Gacé ; 301 hab.

ORGERUS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury ; 780 hab.

ORGES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Châteauvillain ; 747 hab.

ORGEUX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (E.) de Dijon ; 219 hab.

ORGEVAL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Laon ; 95 hab.

ORGEVAL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Poissy ; 1.373 hab., dans une situation des plus agréables, sur les pentes de collines qui bordent le ru d'Orgeval ; à 3 kil. de la stat. de Villennes (chem. de fer de Paris à Mantes). Orgeval est en outre desservi par des omnibus partant de Poissy et des voitures automobiles, allant de Saint-Germain à Ecquevilly. On y remarque une fort curieuse église romane (mon. hist.) de la fin du XIe siècle et du commencement du XIIe, renfermant un banc d'œuvre remarquable. La commune se compose d'une série de petites agglomérations : Orgeval proprement dit, Montamet, le Colombet, le Haut-Orgeval, les Beurreries, la Chapelle, la Maison-Blanche, etc.

ORGHIEÏEV. Ville de Bessarabie (Russie sud-occidentale). Ch.-l. de district à 41 kil. de Kichinev, sur la r. g. du Réout, affl. du Dniestr ; 11.585 hab. La ville a été fondée sur l'emplacement de l'ancienne forteresse des Daces, appelée Pétrodava, dont les restes subsistent encore. Jusqu'en 1812, Orghieiev était le chef-lieu de la Bessarabie septentrionale et appartenait aux Turcs.

ORGIBET. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Castillon ; 722 hab.

ORGIES bachiques (V. Dionysos, t. XIV, p. 613).

ORGLANDES. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; 545 hab.

ORGNAC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Vallon ; 535 hab.

ORGNAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Vigeois ; 1.095 hab.

ORGON. Ch.-l. de cant. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, sur la rive gauche de la Durance ; 2.616 hab. Stat. du chem. de fer de Cavaillon à Miramas et point terminus de la ligne de Tarascon à Orgon. Ville très ancienne, d'origine gallo-romaine, elle fut prise par Euric, roi des Visigoths. Le duc de Lesdiguières y battit le duc d'Epernon le 27 avr. 1594. Sur la colline, au pied de laquelle la ville est bâtie, se dressent les ruines d'un château qui fut reconstruit sous Louis XIII et qu'on appelle le fort du duc de Guise. Sur la colline de Notre-Dame de Beauregard, restes de la forteresse primitive. Orgon possède encore des vestiges de ses anciens remparts, une église du XIVe siècle et quelques maisons curieusement sculptées, ainsi que des ruines d'un aqueduc romain. J. M.

ORGUE. I. Musique. — L'orgue est assurément le plus complet de tous les instruments de musique, ou, si l'on préfère cette définition, il est comme une vaste réunion d'instruments divers ramenés à l'unité par la parenté de leurs espèces, et placés sous la direction d'un seul exécutant. Nous nous proposons de l'étudier : 1° dans son histoire ; 2° dans sa structure ; 3° au point de vue de la place qu'il occupe dans l'art musical.

1° L'ancêtre le plus éloigné de l'orgue est incontestablement la *syringe* ou flûte composée de tuyaux de différentes grandeurs formés de roseaux creux et assemblés à l'aide de la cire. La mythologie fait honneur de cette invention au dieu Pan :

> Pan primus calamos cera conjungere plures
> Instituit.
>
> (VIRGILE, *Eclog.*, II, v. 32.)

L'introduction directe de l'air fut ensuite remplacée par l'introduction indirecte au moyen d'une outre de peau, d'où l'air, après y avoir été préalablement insufflé, s'échappait dans les tuyaux. Pour obvier à l'inconvénient résultant de la résonance simultanée de tous les tuyaux, ceux-ci furent remplacés à leur tour par un tuyau unique percé de trous que l'on bouchait et débouchait alternativement, ce qui permettait d'en varier artificiellement la longueur, et par suite l'intonation des sons. Cet instrument fut le principe de la *cornemuse* (V. ce mot). La voie était ouverte aux perfectionnements qui consistèrent, entre autres, dans l'invention de soufflets distincts du réservoir d'air et d'un mécanisme permettant d'introduire le souffle dans chacun des tuyaux selon la volonté de l'exécutant. Trois siècles avant notre ère, l'Egyptien Ctésibius imagina de faire mouvoir les soufflets au moyen de l'eau, et l'appellation d'*orgue hydraulique* fut donnée à son invention, bien que cet adjectif convînt seulement au mécanisme et non à l'instrument lui-même.

Les premiers siècles de l'ère chrétienne ne sont signalés par aucun progrès déterminant dans le perfectionnement de l'orgue. Un passage du poète Claudien, une épigramme célèbre de l'empereur Julien, une description due à Cassiodore, une indication de Théodoret, nous montrent cependant que les tentatives d'améliorations ne manquaient pas. Quelques auteurs font mention de tuyaux métalliques. D'autre part, un monument égyptien du IVe siècle nous fait connaître que les soufflets étaient dès lors mis en mouvement par le poids du corps humain. Au reste et généralement parlant, il faut considérer le mot « organum » si fréquemment employé par les anciens auteurs, et qui se trouve entre autres dans la Vulgate (*Genèse*, IV, 21), comme le synonyme d'*instrument de musique*, sans application particulière à tel ou tel instrument spécial.

On attribue l'introduction de l'orgue dans l'église au pape Vitalien Ier (665), cependant quelques auteurs estiment qu'il fut mis en usage en 350 dans l'église d'Espagne. Au début du VIIIe siècle, il fit son apparition en Angleterre, et peu après (en 757) la France en était dotée par l'envoi que fit à Pépin le Bref l'empereur de Byzance, Constantin Copronyme, d'un orgue à tuyaux de plomb qui fut placé dans l'église de Saint-Corneille à Compiègne. En 822, Charlemagne reçut du calife Haroun-al-Raschid un orgue construit par un facteur arabe. A partir de cette époque, on voit en Allemagne et même en Italie surgir des constructeurs d'orgues. Au Xe siècle, l'Angleterre est dotée d'instruments considérables. Celui que fit construire l'évêque Elphège pour l'église de Winchester, en 951, comprenait, si nous en croyons la description du moine Wolstan, 400 tuyaux et 26 soufflets mis en action par 70 hommes, ce qui ne l'empêchait pas d'être extrêmement imparfait puisqu'il ne pouvait fournir qu'un nombre de sons très limité.

L'orgue de la cathédrale de Magdebourg (fin du XIe siècle), pourvu d'un clavier de 16 notes, marque un progrès notable. Toutefois, et bien que diverses améliorations aient continué d'y être apportées, l'orgue, dont tous les jeux parlaient à la fois sans que l'on eût encore trouvé le moyen de les faire résonner isolément, ne pouvait prétendre qu'à accompagner modestement le plain-chant. L'orgue de la cathédrale d'Halberstadt nous offre le premier exemple d'un usage indépendant des jeux, grâce à leur répartition en trois claviers distincts. Mais c'est au XVe siècle qu'appartiennent les inventions les plus marquantes dans la facture de cet instrument, notamment celle des pédales qu'on attribue à un organiste allemand du nom de Bernard. Le nombre des jeux s'accroît peu à peu. L'Italie et l'Allemagne voient apparaître des facteurs de plus en plus habiles. Dès les premières années du XVIe siècle, un orgue magnifique, comportant trois claviers dont un de pédales, fut construit pour une église de Lubeck, et près de deux siècles plus tard, Sébastien Bach et Händel devaient se rendre dans cette ville pour essayer ce remarquable instrument. D'habiles facteurs n'ont cessé depuis lors de travailler à l'amélioration de l'orgue : en Italie, Azzolino, Tamai, Callido ; en Allemagne, Silbermann, Wagner, Schrœter, Gabler ; en Hollande, Christian Muller ; en Suisse, Aloys Mooser ; en France, Dallery, Clicquot, Ducroquet ; en Angleterre, Abbey, Barker, William Hill, ont éminemment contribué à amener le « roi des instruments » au degré de perfection où nous le voyons aujourd'hui. En France, le nom de Cavaillé-Coll semble résumer la plupart des améliorations dont l'orgue a été pourvu. Nous ne saurions davantage oublier celle dont il est redevable à Jos. Merklin, notamment dans l'application de l'électricité aux grandes orgues.

2° L'orgue, considéré au point de vue de sa structure, se compose de deux parties principales (fig. 1) : les *tuyaux* (A) qui produisent le son, et le *mécanisme* dont l'objet est de faire parler les tuyaux ; cette partie comprenant la *soufflerie* (B), les *sommiers* (C), les *registres* (D), les *claviers* (E). L'enveloppe générale de l'orgue prend le nom de *buffet*, et sa façade, généralement ornée de sculptures encadrant d'inégales rangées de tuyaux, se prête, comme on sait, à d'heureuses combinaisons architecturales.

Les tuyaux se divisent en deux espèces : les tuyaux à *bouche* dans lesquels le son est produit par la vibration de la colonne d'air ; les tuyaux à *anche* dans lesquels le son est produit par les vibrations d'une anche battante ou libre, suivant le cas (V. ANCHE). Les tuyaux sont construits, tantôt en métal (étain pur ou allié au plomb ou au cuivre), tantôt en bois ; ils affectent en outre des formes diverses, cylindrique, rectangulaire, conique, etc. Les plus longs ont 32 pieds de hauteur et correspondent à l'*ut* 2 de 32,3 vibrations, les plus courtes ne dépassent pas une dizaine de millimètres. Chaque série de tuyaux forme un *jeu* distinct des autres par son *diapason*, son *intensité* ou son *timbre*. Il convient de dire quelques mots de ces différences.

Tous les jeux dits de *8 pieds* en langage d'organiste, c.-à-d. dont le tuyau le plus grave correspondant au dernier *ut* du clavier a huit pieds de longueur, donnent la note écrite, et le son qu'ils font entendre est précisément celui qui est indiqué par la touche du clavier qui les fait parler. Mais à côté de ces séries régulières, d'autres, en tous points semblables pour le timbre ou l'intensité, n'en diffèrent

que parce qu'elles sonnent une ou deux octaves plus bas (*jeux de 16* ou *de 32 pieds*), ou bien encore une ou deux octaves plus haut (*jeux de 4* ou *de 2 pieds*). Ces divers jeux peuvent se distinguer les uns des autres par ces seules appellations : par exemple *flûte de 16 pieds, flûte de 8 pieds,* ou porter des noms différents. C'est ainsi que la *montre*, le *prestant*, la *doublette* ne sont qu'un même jeu, de 8, 4 ou 2 pieds. De même pour la *bombarde* (16 pieds), la *trompette* (8 pieds) et le *clairon* (4 pieds).

D'autres jeux de même hauteur et de même timbre diffèrent entre eux par l'*intensité*, procédé que rend nécessaire le mécanisme de l'orgue (qui n'admet pas de modification dans la force du son de chaque tuyau) pour arriver à produire diverses nuances de *forte* ou de *piano*.

Mais c'est surtout par le *timbre* que les différents jeux se distinguent les uns des autres, surtout dans les orgues modernes, où cette variété est poussée de plus en plus loin. Divers procédés de facture permettent d'arriver à ce résultat. Pour les tuyaux à *anche*, outre la différence essentielle de l'anche battante et de l'anche libre, c'est en modifiant la forme des tuyaux, qui peuvent être coniques, plus ou moins évasés, cylindriques, prismatiques ou en cône renversé, que l'on parvient à imiter assez exactement le son de divers instruments (*trompette, clairon, trombone, hautbois, basson, clarinette, musette, cromorne, cor anglais, voix humaine,* etc...), bien que souvent il y ait peu de rapport entre le jeu et l'instrument dont il porte le nom. Pour les jeux à *bouche*, la forme du tuyau importe assez peu. On en fait varier pourtant le timbre d'une façon prodigieuse en modifiant le rapport entre la longueur du tuyau (qui reste toujours la même pour une note donnée) et le diamètre de ce même tuyau. Un tuyau large par rapport à sa hauteur donne un son plein, nourri et majestueux. Si son diamètre augmente encore, le timbre devient mou et sourd. Inversement, les tuyaux étroits, favorisant la formation des sons harmoniques, donnent un timbre pénétrant et mordant, dont le caractère s'accentue encore si le son est émis avec une certaine intensité. Tels sont les jeux de *gambe, salicional, violon, violoncelle,* etc. Au contraire, le *principal*, la *montre*, le *prestant,* la *doublette*, les *flûtes* appartiennent à la catégorie des jeux à large diamètre.

Tous ces jeux sont composés de tuyaux ouverts à leur extrémité. En bouchant cet orifice, on obtient une autre classe (*bourdon*, *quintaton*) d'un timbre spécial, mat et sans éclat, mais se fondant très bien dans l'ensemble et d'un usage constant.

La réunion de tous ces jeux ouverts ou bouchés de 32, 16, 8, 4 ou 2 pieds, ne différant les uns des autres que par des intervalles d'octaves, constitue ce que l'on appelle les *jeux de fonds*. A côté, d'autres, dits *jeux de mutation*, produisent, au lieu du son correspondant à la note frappée, un de ses harmoniques (*nasard* ou *quinte, tierce, larigot*), quelquefois même plusieurs simultanément (*cornet*, *fourniture*, *cymbale*, *plein-jeu*). Mentionnons aussi certains jeux formés par deux tuyaux *discordés*, c.-à-d. offrant une très légère différence d'accord, tels que l'*unda maris*, la *voix céleste*, etc. Il est bien entendu que cette liste très sommaire ne peut donner qu'une idée approximative de la variété des jeux des grandes orgues. Cette idée sera moins incomplète si nous ajoutons, par exemple, que l'orgue de Saint-Eustache contient 72 jeux et 4.356 tuyaux, et celui de Saint-Sulpice 118 jeux et 7.000 tuyaux.

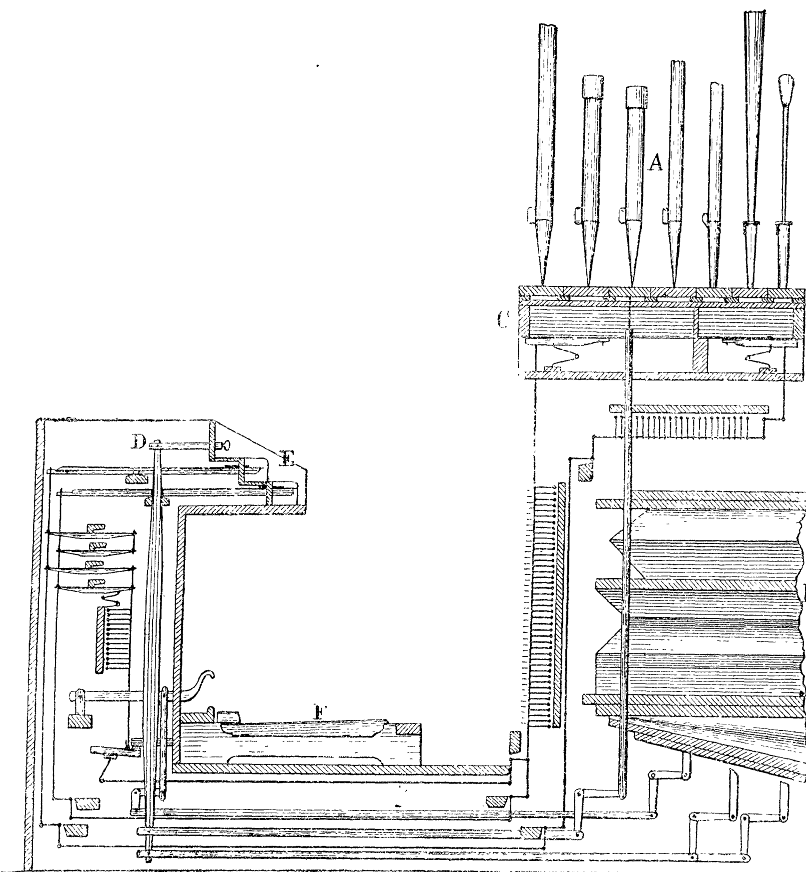


Fig. 1. — Structure d'un orgue (coupe schématique).

La *soufflerie* a pour but de porter l'air dans les tuyaux en le comprimant préalablement dans les *layes* et les *sommiers*, sortes de caisses dans la partie supérieure desquelles viennent se placer les extrémités des tuyaux. Ceux-ci sont, à la volonté de l'exécutant, ouverts ou fermés au moyen de *registres* qui laissent libre ou interceptent le passage du vent, selon que le *tirant* qui les commande est tiré ou non.

Les *claviers* sont en nombre variable (de un à cinq). Il existe en outre un clavier de pédales, ou simplement *pédalier* (F), dont le rôle consiste à faire entendre les basses de l'harmonie. La fig. 2 représente les claviers du grand orgue de Saint-Eustache tels qu'ils ont été établis dans la restauration de cet instrument par M. Merklin.

Des *registres de combinaison*, mus généralement au moyen de *pédales d'accouplement* (ou *copula*), permet-

tent, soit d'accoupler les jeux d'un clavier à ceux d'un autre, soit un ou plusieurs claviers avec le pédalier, soit enfin de faire garder le silence aux jeux à anches lorsque l'exécutant veut les séparer momentanément des autres.

Nous ne parlons que pour mémoire du mécanisme de transmission qui a deux fonctions distinctes à remplir : 1° de transmettre l'action de la touche au tuyau ; 2° de transmettre l'action du tirant de registre au jeu correspondant. L'application de l'électricité à ce mécanisme a eu pour effet d'en supprimer la plupart des pièces, la communication entre la touche et le tuyau se trouvant établie instantanément, de même celle qui a lieu entre le tirant et le jeu.

Nous avons cru devoir, pour rester clair sans devenir prolixe, nous borner, en ce qui regarde la structure de l'orgue, aux lignes principales et aux vues d'ensemble. Mais on croira aisément que l'extrême complication de ce magnifique instrument exige, pour être connue dans tous ses détails, un examen long et détaillé qui eût dépassé les limites que nous nous sommes tracées.

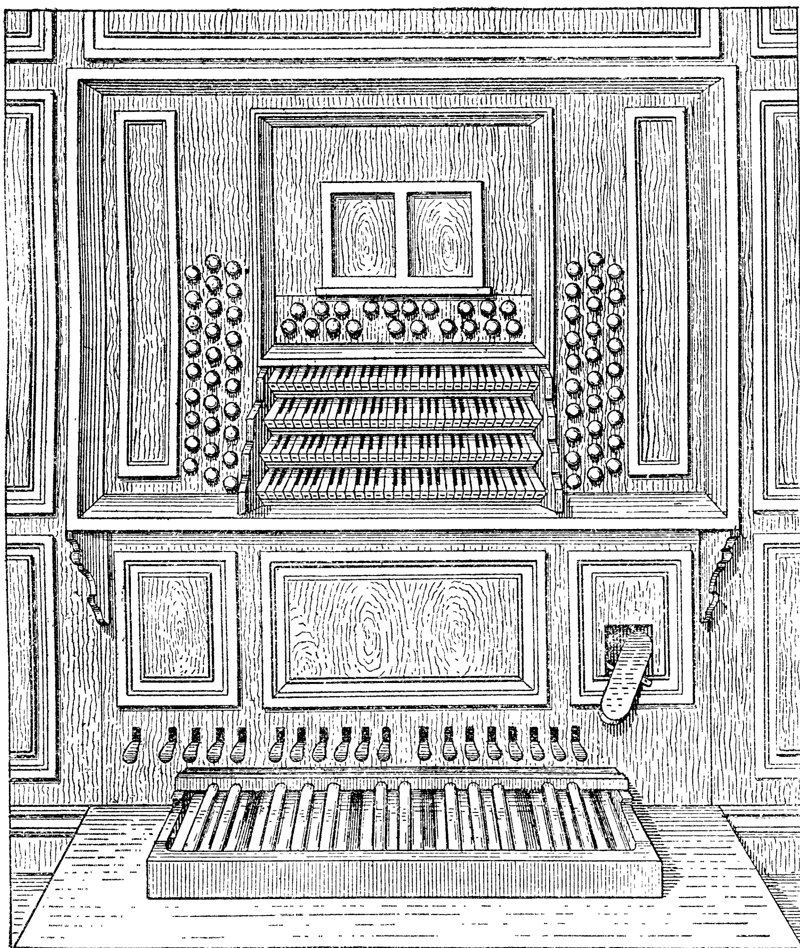


Fig. 2. — Claviers du grand orgue de Saint-Eustache.

3° La place qu'occupe l'orgue dans l'art musical est considérable et caractéristique. Il est l'instrument religieux par excellence. Par la multiplicité et la variété de ses voix, réduites cependant à l'unité sous une main directrice, il symbolise la diversité des âmes humaines réunies en une même croyance. Depuis les frêles voix d'enfants jusqu'aux voix graves des vieillards, tous les âges semblent chanter en lui. De même que l'Église qui anathématise et qui console, l'orgue sait faire entendre les plus doux comme les plus formidables accents. Aussi remplit-il dans les cérémonies du culte un rôle important, qui maintes fois a été défini et limité par les canons. En 1549, le synode provincial de Trèves interdit aux orgues de jouer pendant l'élévation. En 1558, un concile parisien condamne la coutume de leur faire exécuter des airs contraires à la majesté de l'office. En 1564, le concile de Reims leur défend de se faire entendre pendant le *Gloria in excelsis*, le *Credo* et le *Sanctus*. Au reste, rien n'est plus variable que les règles touchant l'emploi des orgues à l'église. Généralement on en joue à la rentrée des processions dans le chœur, pendant le *Kyrie*, le *Gloria in excelsis*, la prose, en alternant avec les chantres pendant l'offertoire que ces derniers ne font qu'entonner. Les orgues jouent aussi le *Sanctus* alternativement avec le chœur, l'*Agnus Dei*, et pendant la sortie de l'église. A vêpres, on les entend dans les antiennes, l'hymne, le *Magnificat*, le *Benedicamus domine ;* à complies, dans l'hymne, le *Nunc dimittis*, et au salut dans les hymnes, répons et antiennes, toujours en alternance avec le chœur. Jamais on ne les entend seules pendant le *Credo*. Malheureusement, lorsque le curé ou l'organiste, ou tous deux à la fois, sont dépourvus du goût et du tact nécessaires, les airs profanes se mêlent fâcheusement aux chants sacrés, et il n'est pas rare que les voûtes des temples répercutent des refrains dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont étrangement déplacés en pareil lieu (V. MUSIQUE RELIGIEUSE).

Il est vrai d'ailleurs que la tâche de l'organiste à l'église est une des plus complexes et des plus difficiles qui puissent s'imaginer. Le maniement des divers claviers, le choix et le mélange des différents jeux, la nécessité où il se trouve, pour satisfaire aux exigences de la liturgie, d'improviser dans la plupart des cas, tout cela forme un ensemble de conditions auxquels il n'est pas facile de répondre. On peut donc considérer à bon droit les organistes qui possèdent les qualités requises comme des musiciens d'élite, chez qui une connaissance complète de l'harmonie et du contrepoint, ainsi que des œuvres des maîtres, vient en aide à l'imagination dans la tâche périlleuse dévolue à l'improvisateur. Si nous parcourons la liste des organistes célèbres, nous rencontrerons parmi eux plusieurs des grands compositeurs qui aient illustré leur art.

Au XIVe siècle appartiennent Francisco Landino et Squarcialupi ; au XVe, Virdung, Hofhaimer et Bernhardt Murede ; au XVIe, Corteccia, auteur de nombreuses compositions

vocales; Guidetti, John Bull, Milleville, Schmidt, Senfel, Perego. Au XVIIe siècle brillent Buxtehude, dont les compositions sont remarquables par leur simplicité, et son élève Nicolas Bruhns qui, dit-on, surpassa encore le maître; Frohberger, Reincke. La France revendique les noms de Chambonnières, de Lebègue, de Nivers, de Raison et de Roquette qui fut organiste de Notre-Dame de

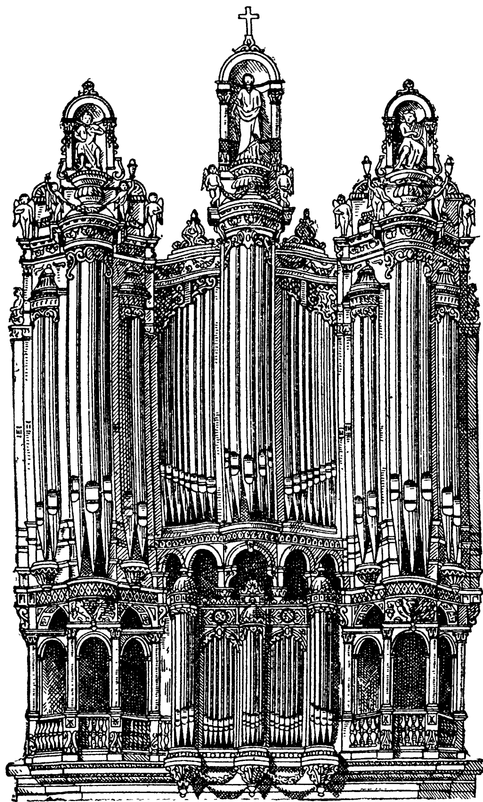


Fig. 3. — Grand orgue de Saint-Eustache, à Paris.

Paris. Plus féconde encore au siècle suivant, elle nous offre les noms de Balbastre, de Daquin, de Beauvarlet-Charpentier, des Couperin, de Marchand qui essaya, sans succès comme on peut le penser, d'entrer en compétition avec Bach. Rameau, Méhul dont on connait les belles compositions étaient de remarquables organistes. Il en est de même de Sébastien Bach et de Handel, ces deux géants de la musique religieuse. Les sonates, les préludes, les fugues pour orgue du premier constituent un vaste et magnifique répertoire où les beautés abondent, où la science la plus profonde est unie à la plus féconde inspiration. Les concertos pour orgue et orchestre du second sont de grandioses monuments qu'on ne se lasse pas d'admirer. Mozart a écrit un certain nombre de sonates où l'orgue est réuni aux violons, parfois aux violoncelles, à la contrebasse et aux instruments à vent. Albrechtsberger, Kirnberger, Kittel, Seegr, Telemann, Hesse, Eberlin, Van den Ghein, l'abbé Vogler ne doivent point être oubliés.

Notre siècle n'a pas été moins fertile en organistes. Mendelssohn ne s'est pas contenté d'en être un des plus remarquables, il a en outre laissé des préludes, des fugues et des sonates pour orgue. Benoist, Danjou, Boëly, Fessy, Lefébure-Wély, Lemmens, Chauvet, Rink, César Franck, Boëllmann, mériteraient plus qu'une simple mention. Parmi les vivants: MM. Saint-Saens, Théodore Dubois, Widor, Gigout, Loret, Pugno, Fissot, Sergent, Guilmant, Dal-er, Gabriel Fauré, Pierné ont porté haut la gloire de école française. On n'ignore pas que la plupart d'entre eux ont écrit des œuvres de haute valeur, non seulement pour l'orgue, mais aussi dans les autres domaines de la composition musicale. Parmi les facteurs actuels nous mentionnerons surtout MM. Cavaillé-Coll, Schutze, Merklin, Barker, inventeur du levier pneumatique; Dallery, Hill, Berington, Abbey, Green, Harris, Ducroquet, Daublaine.

Jusqu'ici nous avons envisagé l'orgue principalement en lui-même. Mais il est bon de faire observer qu'il a été maintes fois employé concurremment avec les instruments de l'orchestre, non seulement dans les concertos où il occupe naturellement la place prépondérante, mais aussi dans des œuvres lyriques. Autrefois, dans les oratorios, cantates, etc., l'organiste, se guidant sur les indications de la basse, improvisait sa partie au fur et à mesure. Plus tard, le compositeur écrivit complètement la partie d'orgue, et c'est ainsi qu'a fait par exemple Mendelssohn pour ses oratorios. Au point de vue de l'union de l'orgue à l'orchestre, nous croyons devoir reproduire l'opinion exprimée par Berlioz dans son *Traité d'instrumentation*. « Sans doute, écrit-il, il est possible de mêler l'orgue aux divers éléments constitutifs de l'orchestre, on l'a fait même plusieurs fois; mais c'est étrangement rabaisser ce majestueux instrument que de le réduire à ce rôle secondaire; il faut en outre reconnaitre que sa sonorité plane, également uniforme, ne se fond jamais complètement dans les sons diversement caractérisés de l'orchestre, et qu'il semble exister entre ces deux puissances rivales une secrète antipathie. L'orgue et l'orchestre sont rois tous les deux; ou plutôt l'un est empereur et l'autre pape; leur mission n'est pas la même, leurs intérêts sont trop vastes et trop divers pour être confondus. » Ces observations ne manquent évidemment point de justesse à la condition de ne pas être prises trop au pied de la lettre, car, d'une part, il est certain que dans la musique religieuse, messes, cantates d'église, oratorios, etc., l'orgue et, l'orchestre réunis produisent un excellent effet, et d'autre part, certaines scènes d'opéras exigent forcément la présence de l'orgue. Le quatrième acte de *Robert le Diable*, le quatrième acte du *Prophète*, le deuxième acte de *Zampa*, le troisième acte de *Faust*, en offrent des exemples connus. Le compositeur, lorsqu'il allie ainsi les deux « puissances », doit, cela va sans dire, user discrètement des instruments à vent de l'orchestre à cause de la concurrence qu'ils feraient aux jeux de l'orgue, et employer de préférence les cordes dont le contraste avec ce dernier offre de très heureux effets. Dans son admirable symphonie en *ut mineur*, M. Saint-Saens a fait intervenir l'orgue avec autant d'habileté que de bonheur, et cependant, loin de lui donner le premier rôle, il l'a au contraire dissimulé en quelque sorte derrière l'orchestre. Tout se réduit donc ici à une question de goût et de savoir technique. L'étude consciencieuse des œuvres des maitres sera pour les jeunes compositeurs le meilleur et le plus sûr des guides.

Bien que les concerts d'orgue n'aient pas, à beaucoup près, acquis en France l'importance qu'ils possèdent en Angleterre, néanmoins ceux d'éminents organistes, en tête desquels il convient de placer M. Guilmant, ont commencé à faire apprécier au public les sévères beautés de cet instrument. Il est à souhaiter que son exemple soit suivi et que nos grandes salles de concerts soient bientôt pourvues d'orgues, sans le concours desquelles quantité d'œuvres de premier ordre ne peuvent être exécutées.

Parmi les plus belles orgues, on cite celles de la Madeleine, de Saint-Sulpice, de Saint-Eustache, de Notre-Dame de Paris, de Fribourg, de Haarlem, de Weingarten, etc.

L'Angleterre, qui professe pour l'orgue un véritable culte, possède une institution dont nous devons dire quelques mots: *le Collège des organistes*, fondé en 1864 par R.-D. Limpus, a pour but d'étudier tout ce qui concerne la profession de ses membres et d'en émanciper le développement. Cette association fait subir des examens et délivre des diplômes qui sont fort recherchés. Elle possède un organe, *The Musical world*, qui publie d'intéressants articles relatifs à l'orgue et à la musique religieuse. R. Br.

Écoles d'orgue. — Les musiciens qui ont écrit pour l'orgue méritent, dans l'histoire générale de l'art, mieux qu'une simple mention, et il convient de leur réserver une place à part. C'est, en effet, dans les pièces composées pour cet instrument qu'on étudiera le plus facilement les modifications effectuées au cours des âges dans la théorie et la pratique : le progrès de ce genre spécial annonce et prépare presque toujours le progrès général de la musique. Si l'on considère que les plus grands maîtres furent le plus souvent d'excellents organistes, on comprendra sans peine qu'ils cherchèrent à réaliser, d'abord sur le clavier, les idées nouvelles qu'ils rêvaient. La commodité de l'instrument et ses grandes ressources leur facilitaient ce travail. Malheureusement pour nous, aucune pièce d'orgue antérieure à la deuxième moitié du xvie siècle ne nous est parvenue : nous ne connaissons que de nom les artistes antérieurs, français, allemands ou italiens. Jusqu'au milieu du xviie siècle même, les œuvres sont encore fort rares.

C'est à Venise que nous trouverons les premiers monuments de cet art. A partir de 1550, une école d'orgue brillante y est déjà constituée. Claude Merulo, organiste de Saint-Marc, un peu plus tard Jean et André Gabrieli, organistes de la Seigneurie, ont laissé des pièces en assez grand nombre. L'étude en est des plus intéressantes encore que, par la forme et le style, ces œuvres ne diffèrent pas sensiblement des compositions chorales polyphones d'alors, surtout des pièces de l'école vénitienne. La tonalité, très voisine de la tonalité grégorienne, y est assez indécise : tous les artifices du contrepoint y trouvent leur emploi, mais il n'y faudrait chercher rien qui annonçât le style expressif et récitatif qui, cependant, allait bientôt triompher. A côté des conceptions du grand Bach, de telles œuvres pâliraient, sans doute. Telles qu'elles sont, cependant, elles témoignent d'un art avancé déjà et d'une habileté consommée d'écriture. Pour la distribution et le mouvement des diverses parties, pour l'emploi des dissonances, pour le rythme, enfin, elles devancent certainement les œuvres vocales du même temps, qui s'en sont, d'ailleurs, certainement plus d'une fois inspirées.

C'est un successeur immédiat de ces artistes, l'illustre Frescobaldi (Ferrare, 1533-1644), qui devait porter ce style à son plus haut point de perfection, tout en l'orientant vers des voies nouvelles et fécondes. Élève de Luzzascho Luzzaschi, organiste de Ferrare et d'un maître français d'origine, Francesco Milleville, Frescobaldi n'hésita pas à aller en Flandre chercher, près des musiciens de ce pays, les sévères traditions des premiers contrapuntistes néerlandais. En pleine possession de son talent, il se fixa enfin à Rome comme organiste de Saint-Pierre. Son talent d'exécution, ses œuvres admirées de tous, les élèves qu'il forma, répandirent partout sa réputation. Dans un ouvrage récent de M. A. Pirro (*l'Orgue de Sébastien Bach;* Paris, 1895), on trouvera une excellente étude de l'œuvre de ce maître. Disons seulement qu'il semble avoir, le premier, clairement eu conscience de la tonalité moderne, et de ses ressources infinies pour l'emploi des dissonances, pour la modulation et le chromatisme. Par là, il s'élève fort au-dessus de ses contemporains, et ses tentatives presque toujours heureuses, quoiqu'à peine osées jusqu'alors, témoignent assez de la hardiesse de son génie. Ce fut surtout le virtuose ou l'improvisateur qu'apprécièrent en lui les musiciens de son temps, mais les modernes ont mieux jugé son rôle. « Ses œuvres, dit Ambros (*Geschichte der Musik,* IV), portent la marque du génie et se manifestent par leur tenue classique... Elles se relient, d'une part, à une ère qui va finir ; de l'autre, elles annoncent l'avenir plein d'espérances d'un art tout nouveau. »

A la même époque, dans les Flandres, florissaient des maîtres de premier ordre : Philipps, Pieter Cornet, et surtout l'illustre Jan Pieterszon Sweelinck, qui mériterait presque d'être égalé à Frescobaldi lui-même. La France et l'Allemagne participaient à ce mouvement. Les organistes allemands, élèves, pour la plupart, des maîtres vénitiens, sont assez peu connus encore, si ce n'est de nom ; mais nous pouvons citer en France, avec Roquette, organiste de Notre-Dame, et Thomas et Jacques Champion, dont les œuvres ont péri, Jean Titelouze (1563-1633), chanoine et organiste de la cathédrale de Rouen. Les pièces d'orgue de ce dernier (ce sont les premières imprimées en France) nous montrent un musicien digne de prendre place à côté des plus grands. Maître de plusieurs organistes du siècle Louis XIV, Titelouze doit être considéré comme un des principaux inspirateurs de cette belle école d'orgue du xviie siècle, féconde en talents de premier ordre.

Toutes les œuvres de cette première période tirent leur valeur des combinaisons ingénieuses ou puissantes du contrepoint, et leur mérite se mesure surtout à l'habileté technique du musicien. Elles mettent en œuvre les mélodies du plain-chant, rarement des mélodies populaires ou des thèmes originaux. Tandis qu'en Allemagne ce style va se perfectionner, pour aboutir aux chefs-d'œuvre du grand Bach, une tendance nouvelle se dessine en France. On introduira dans la musique d'orgue le style mélodique et récitatif ; enfin, l'art de mélanger judicieusement les différents jeux va créer des ressources nouvelles. Les orgues, par les travaux d'habiles facteurs, s'étaient fort améliorées, en effet, tant pour la commodité de l'exécution que pour l'ampleur et la variété des sons. La musique s'en ressentit Jusqu'alors les pièces écrites pour l'orgue eussent pu tout aussi bien être jouées sur le clavecin ou tout autre instrument à clavier. Il en était ainsi, d'ailleurs ; l'art de l'orgue et celui du clavecin se confondaient complètement. Quand les instruments furent enrichis de jeux variés et de claviers séparés, on songea à utiliser ces nouveaux moyens d'expression. On mit en évidence une mélodie confiée à un jeu tranchant avec l'ensemble ; on réalisa des oppositions de clavier à clavier ; on rechercha les sonorités variées et les contrastes de timbre. On fit enfin pour l'orgue ce que nous réalisons aujourd'hui dans l'orchestre par l'emploi de divers instruments, et ces inventions des organistes contribuèrent sans doute à donner aux musiciens l'idée de tenter quelque chose d'analogue dans les symphonies des opéras et des ballets. Du moins pourrait-on, dans les œuvres profanes des compositeurs de la fin du xviie siècle et du commencement du suivant (chez Bach lui-même), retrouver bien des procédés d'instrumentation que l'orgue a très probablement inspirés. Le redoublement à l'octave grave, régulier et presque constant des basses d'orchestre, par exemple, est certainement imité de l'effet des jeux de 8 et de 16 pieds des pédales de l'orgue.

Les musiciens français surtout entrèrent résolument dans cette voie pittoresque et expressive. Le Bègue, Gigault, Roberday, A. Raison, Nicolas de Grigny et bien d'autres encore surent faire dans leurs œuvres un judicieux emploi de toutes ces ressources. Peut-être même pourrait-on leur reprocher d'en avoir abusé quelquefois. Ce qui est certain, c'est qu'ils s'engageaient de la sorte hors des limites propres à la musique d'orgue et à l'art religieux en général. La nature même de l'instrument, la faculté qu'il possède de prolonger les sons sans pouvoir toutefois, sous les doigts de l'artiste, en faire varier l'intensité, l'absence d'*expression* qui en résulte, tout cela donne à l'orgue un caractère particulier qu'il n'est pas possible de méconnaître. Le style mélodique ne saurait lui convenir s'il ne s'entoure d'une riche floraison de savants contrepoints qui entourent et soutiennent la mélodie : tout au contraire, le style lié, tous les artifices de l'art polyphonique, imitations, fugues, lui conviennent à merveille... Si jamais les grands effets d'harmonie se perdaient, a dit quelqu'un, on les retrouverait dans l'orgue.

Les grands organistes du siècle de Louis XIV comprirent, pour la plupart, cette vérité. Même ceux d'entre eux qui s'écartèrent quelquefois des saines traditions avaient reçu de leurs savants prédécesseurs une culture harmonique assez forte pour qu'il leur en restât toujours quelque chose. Aussi leur musique garde-t-elle une tenue sévère

et classique ; en maints endroits, ils se montrent dignes des plus grands maîtres. S'ils n'ont pas fait avancer beaucoup la technique et l'art d'écrire, qui à la même époque en Allemagne faisait au contraire des progrès surprenants, du moins les ont-ils gardés dans leur pureté première. Mais, une fois cette génération disparue, la décadence fut rapide. Si le XVIIIe siècle compte quelques grands noms (et quelques-uns nous paraissent encore bien surfaits), les Marchand, les Daquin, les Balbastre, c'est dans sa première moitié seulement. Peut-être si les œuvres d'orgue de Rameau nous fussent parvenues, nous pourrions être moins sévères. Quoi qu'il en soit, à partir de 1750, on ne trouve rien qui vaille d'être cité. Il y eut encore des virtuoses habiles et brillants, des improvisateurs remarquables : mais, si nous les jugeons d'après ce qu'ils nous ont laissé, nous aurons une triste opinion de leur talent et de leur conscience. Aucun souci, chez ces artistes, du vrai style d'orgue ni de l'art religieux ; du brillant, du faux éclat, une habileté de main réelle mais sans goût, un papillotement continuel d'effets de timbres, des mélodies faciles et banales, une technique enfantine : voilà ce que nous rencontrerons chez les meilleurs.

Pendant ce même temps, l'école allemande s'élevait, avec Handel et surtout le grand Bach, à une incommensurable hauteur. Diverses circonstances avaient favorisé cette marche en avant. Les organistes protestants, contraints par les nécessités du culte à commenter sans cesse les thèmes consacrés des chorals chantés par les fidèles, durent chercher les moyens d'éviter une monotonie fâcheuse. Ils s'efforcèrent en conséquence d'approfondir l'art, de traiter un thème et de le développer sous mille formes diverses, riches d'harmonie et d'un intérêt polyphonique soutenu. Ces recherches constantes firent merveilleusement progresser la technique, tant sous le rapport de l'art d'écrire qu'au point de vue de l'exécution. Dans l'emploi du clavier de pédales notamment, la supériorité des Allemands était évidente. Ajoutons encore que les instruments, destinés surtout à soutenir un chœur de voix, ne comptaient point les jeux de détail, brillants et bruyants des orgues françaises, qui se faisaient presque toujours entendre seules pendant les offices, en des morceaux, le plus souvent, de pure virtuosité.

Aussi, tandis que l'école française s'en va déclinant, nous pouvons citer en Allemagne, au XVIIe siècle comme au XVIIIe, d'illustres artistes : Froberger, Johannes Kerl, S. Scheidt, tout d'abord ; un peu plus tard, Pachelbel, Reinken et surtout Buxtehude (1637-1707), le plus grand des précurseurs de Séb. Bach. Les œuvres de Buxtehude, longtemps inédites, viennent d'être publiées récemment. On pourra aisément voir à la simple lecture, de combien il l'emporte sur la plupart des organistes d'alors. La richesse et la variété de la forme, l'ampleur des développements, la majesté des proportions, la nouveauté et la hardiesse des harmonies, sont d'un grand maître. Toutes ces qualités, encore agrandies, se retrouveront dans les œuvres de J.-S. Bach, *le prince des virtuoses de l'univers sur le clavicorde et sur l'orgue*, comme l'appelait un de ses contemporains. On a tout dit sur ce grand homme, et à l'article qui lui est consacré il est suffisamment parlé de son génie, qui le met au-dessus peut-être de tous les autres musiciens. Sa musique d'orgue n'est pas indigne de ses autres œuvres et toutes ses qualités s'y retrouvent. L'inspiration la plus riche et la plus abondante s'y allie avec la science la plus profonde et les artifices les plus complexes du style figuré y sont employés avec une aisance qui tient du prodige. Sa réputation fut immense de son temps, surtout comme virtuose et improvisateur.

L'influence de ce maître fut féconde, en Allemagne du moins. Les élèves qu'il avait formés répandirent au loin ses œuvres et ses traditions, et l'école d'orgue allemande s'est maintenue sans déchoir jusqu'à l'époque contemporaine. Mais en France, il n'en alla pas ainsi. Les événements politiques qui marquèrent la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci n'étaient point faits pour favoriser l'étude d'un instrument encore exclusivement consacré au culte catholique. On n'eût certainement pas trouvé en France, il y a soixante ans, deux artistes qui eussent connaissance des œuvres de Bach ou d'aucun autre classique de l'orgue. Ce sont surtout les travaux des facteurs, comme A. Cavaillé-Coll et quelques autres, qui ont rappelé l'attention des artistes sur ce magnifique instrument et remis son étude en honneur. On trouvera cités plus haut les noms des principaux organistes de notre temps ; mais il ne faudrait plus chercher en eux quelque chose de particulier au pays qui les vit naître. Il n'y a plus aujourd'hui, à vrai dire, d'écoles nationales ; tous les organistes pratiquent les mêmes classiques et procèdent des mêmes traditions, qui sont précisément celles de l'école de Bach. C'est au vieux maître d'Eisenach qu'appartient la gloire d'avoir donné, en cet art spécial, des modèles définitifs, que les maîtres les plus illustres de tous pays ne peuvent se dispenser désormais de connaître. H. QUITTARD.

ORGUE EXPRESSIF OU HARMONIUM (V. HARMONIUM).

ORGUE DE BARBARIE. ORGUE À CYLINDRE. — Cet instrument populaire consiste essentiellement en un ou plusieurs jeux d'orgue mis en action par un procédé mécanique et capables de faire entendre un certain nombre de morceaux. Une roue que l'exécutant (si on peut lui donner ce nom) fait tourner à l'aide d'une manivelle, fait fonctionner à la fois la soufflerie et le mécanisme qui commande aux soupapes des tuyaux. Ce mécanisme est constitué par un cylindre sur lequel sont fixées un grand nombre de pointes de cuivre de différentes dimensions. Lorsque le cylindre tourne, ces pointes rencontrent les touches d'un clavier de forme appropriée et les soulèvent à leur passage : les soupapes des tuyaux correspondants sont alors ouvertes et ceux-ci parlent aussitôt. L'art de piquer les cylindres avec précision et régularité est le point le plus important du métier ; car il faut que ce cylindre puisse porter, sans avoir des dimensions exagérées, plusieurs morceaux. Suivant l'air que l'on veut jouer, on le fait avancer ou reculer d'une certaine quantité fixée d'avance : ce changement de position met en rapport avec le clavier une nouvelle combinaison de pointes correspondant à un air différent du premier.

Tel est l'instrument connu sous le nom d'orgue à cylindre ou plus communément d'orgue de Barbarie, sans qu'on ait jamais pu s'expliquer l'origine de ce nom d'une façon satisfaisante : soit qu'on y voit, comme certains, une allusion à la rusticité de cet engin, soit qu'on prétende y retrouver le nom corrompu, d'un certain Barberi, facteur italien, qui aurait inventé ou propagé cet instrument.

Les orgues de Barbarie, qui ne sont guère connus en France que depuis le siècle dernier, se sont beaucoup perfectionnés de nos jours au point de vue de l'importance et de la sonorité. Beaucoup de ces instruments ont cessé d'être portatifs, et le cylindre devenu très volumineux doit être mis en mouvement par un moteur mécanique. Les facteurs se sont efforcés d'y multiplier les jeux, en arrivant à l'imitation précise des divers instruments, surtout des orchestres militaires, et beaucoup y sont parvenus fort bien. Pour ces grands instruments, on a souvent substitué au cylindre, qui ne peut donner qu'un nombre limité de morceaux, un système de cartons perforés qu'on peut changer à volonté, analogue à ceux dont on use pour le *piano mélographe* ou le *pianista* (V. ces mots). Ces orgues mécaniques peuvent jouer de la sorte des pièces de grandes dimensions et renouveler facilement leur répertoire. En Russie, aux Etats-Unis, en Angleterre, ils sont fort répandus ; on les trouve dans tous les établissements publics, avec des dimensions monumentales. En France, on ne les a guère utilisés que dans les spectacles forains.

On a quelquefois, avec plus ou moins de succès, appliqué au service religieux des instruments analogues, dans les paroisses où on ne pouvait avoir d'organiste : mais cet usage est toujours resté exceptionnel. H. Q.

II. Art militaire. — Orgue de mort ou sarrasine (V. Herse).

Orgue à feu. — Machine de guerre encore employée aux XVIIe et XVIIIe siècles, pour la défense des brèches d'une place assiégée et qui se composait d'un assemblage de plusieurs gros canons de mousquet joints ensemble ; les lumières se communiquaient et on y mettait le feu simultanément au moyen d'une traînée de poudre.

Bibl. : Musique.— Dom Bedos de Celles, *l'Art du facteur d'orgues ;* Paris, 1766-78 — Didron, *Annales archéologiques*, t. III et IV.— Sponsel, *Histoire de l'orgue ;* Nurenberg, 1771.— Muller, *Mémoires historiques et archéologiques sur les orgues, leur origine et leur usage dans l'église ;* Dresde, 1718. — Bianchini, *De tribus generibus instrumentorum musicæ veterum organicæ dissertatio ;* Rome, 1742. — Gerbert, *de Cantu et Musica sacra*, 1774. — Fischer, *Description du grand orgue de la cathédrale de Breslau ;* Breslau, 1821. — Harthnoch, *Histoire de l'Eglise.* — Baumgarten, *Antiquités chrétiennes.* — Walchius, *Antiquitates christianæ compartitæ.* — Busch, *Dictionnaire des inventions.* — Ad. de Pontécoulant, *Organographie, essai sur la facture instrumentale ;* Paris, 1861. — J.-G. Mittag, *Historische Abhandlung von... Orgeln ;* Lünebourg, 1756. — Joseph Antony, *Die Orgel*, 1832. — E.-J. Hopkins, *The Organ, its history and construction.*— Rimbault, *History of the Organ*, 1855-70. — X. Van Elewyck, *Geschichte der Orgel.* — C.-L. Lindberg, *Handbok om Orgverket*, 1861. — Otto Wangemann, *Geschichte der Orgel und Orgelbaukunst*, 1879-80. — Dudley Buck, *Lecture on the influence of the Organ in History*, 1882. — Reiter, *Die Orgel unserer Zeit*, 1880. — K. Locher, *An explanation of the organ stops.* — Constant Pierre, *les Facteurs d'instruments de musique, les luthiers et la facture instrumentale;* Paris, 1893. — Louis Bony, *une Excursion dans l'orgue;* Paris, 1892. — Charles Locher, *les Jeux d'orgue, leur caractéristique et leurs combinaisons les plus judicieuses :* Paris, 1889. — G. Rietschel, *Die Aufgabe der Orgel im Gottesdienste bis in das 18. Jahrhundert geschichtlich dargelegt.* — Hamel. *Manuel du facteur d'orgues.* — Pirro, *l'Orgue de Sébastien Bach ;* Paris, 1895. — J.-C. Bertrand, *Histoire de l'orgue*, 1858. — L. Girod, *Connaissances pratiques de la facture des grandes orgues ;* Namur, 1875. — L'abbé Lamazou, *Etude sur l'orgue monumental de Saint-Sulpice et la facture de l'orgue moderne.* — Wilhelm Müller, *Die Orgel, ihre Einrichtung und Beschaffenheit. so wohl als das zweckmässige Spiel derselben ;* Meissen. 1882. — Joseph d'Ortigue, *la Musique à l'église ;* Paris, 1861 — L'abbé Ply, *la Facture moderne étudiée à l'orgue de Saint-Eustache ;* Lyon, 1880. — Sir George Grove, *A dictionary of music and musicians ;* Londres. 1895, t. II — Cavaillé-Coll, *de l'Orgue et de son architecture* — Alphonse Mustel, *l'Harmonium :* Paris. 1895.

ORGUEIL. « L'orgueilleux, dit Spinoza, se glorifie à l'excès ; il ne parle que de ses mérites et des défauts d'autrui ; il veut que tous lui cèdent le pas, s'avance enfin avec la gravité et la pompe qui d'ordinaire ne sont le fait que d'hommes placés bien au-dessus de lui ». Telle est l'attitude que le plus souvent prennent les orgueilleux ; quelquefois au contraire, et plus habilement, ils cachent leurs prétentions sous des dehors modestes ; ou encore ils se renferment dans un farouche isolement. Mais quelque apparence extérieure qu'il prenne, l'orgueil consiste toujours au fond à s'estimer soi-même plus que tout au monde.

Ce sont évidemment les succès qui rendent l'homme orgueilleux : parce qu'il est raisonnable, il en cherche la cause, mais parce qu'aussi il est ignorant, il ne la trouve que dans ses propres mérites ; comme le *moi* apparaît permanent et identique à travers le temps, il semble que ces mérites doivent durer autant que la personne même ; jusqu'ici nous avons réussi ; par une généralisation qui se fait à la fois grâce à la raison et contre elle, nous concluons que nous réussirons toujours et que rien au monde ne peut nous résister. Les succès que l'on peut remporter sont de deux sortes : contre la nature et contre les hommes. Ce sont les seconds surtout qui inspirent de l'orgueil : commander et être obéi sans discussion, c'est ne pas être éloigné de se croire infaillible ; mais rien ne contribue autant à nous faire croire à notre supériorité sur nos semblables, que lorsque ceux-ci, en paroles du moins, se mettent au-dessous de nous et nous offrent dans leurs louanges comme la formule de notre passion.

Deux cas alors peuvent se présenter : ou bien, et c'est le cas le plus fréquent, on en reste à la vanité, ou l'on s'élève jusqu'à l'orgueil. Le vaniteux, c'est un orgueilleux impuissant. Il est bien comme son modèle, tout rempli de lui-même ; mais le *moi* auquel il s'attache est celui qui se reflète chez les autres hommes, et dont ceux-ci lui renvoient l'image dans leurs éloges ou dans leurs dédains. Aussi le vaniteux, entêté de ses qualités apparentes, est-il en même temps plein de morgue pour ses inférieurs, humble à l'excès devant ses supérieurs ; tantôt il est aux nues, tantôt il se croit tombé au dernier degré de l'abjection. Le véritable orgueil est plus stable et ne connaît pas ces doutes et ces dépressions : le succès et la faveur ont beau faire place à la mauvaise fortune et au mépris ; l'orgueil ne périt pas pour si peu ; comme toutes les fortes passions, il s'exaspère au contraire devant les obstacles, et se raidit d'autant plus qu'il sent son objet sur le point de lui échapper.

L'orgueil n'est pas seulement l'idéal de la vanité : toutes les passions le contiennent, et l'on doit dire qu'il est la passion par excellence.

Etre passionné, c'est attacher à un objet fini une valeur telle qu'à nos yeux tout dans le monde, choses et hommes, doive y être sacrifié. Que nous possédions cet objet ou que nous le convoitions seulement, c'est à nous seuls que nous en réservons la jouissance, et sa splendeur fait pâlir tous les êtres de l'univers sauf un seul, nous-mêmes, en qui elle se reflète : si la passion nous soumet à son objet, elle nous dédommage en nous mettant au-dessus de la nature entière ; toutes les passions nourrissent l'orgueil. Du reste, les passions diverses ne rendent à l'orgueil que ce qu'il leur a prêté : elles sortent de lui comme les copies du modèle. Pourquoi prétendre que tel objet vaut plus que tout au monde ? La raison principale, en définitive, c'est que *nous* l'aimons : c'est son *moi* que de toutes manières, dans toutes ses passions, l'homme prend en adoration.

Nulle part le sentiment de la force n'est aussi exalté que dans l'orgueil. L'orgueil, c'est la passion même, dédaignant les procédés et les mensonges, et s'étalant dans sa vraie nature. L'orgueilleux, c'est comme un amant qui ferait la gageure d'aimer sans maîtresse, c'est Narcisse amoureux de son image. Dans l'amour, l'avarice, l'ambition, bien que le sujet soit lui-même l'artisan de toutes les perfections de l'objet auquel il s'attache, cet objet, du moins, est donné : c'est une femme, un trésor, les insignes du pouvoir ; tout cela peut être perçu, senti ; des plaisirs vraiment éprouvés sont le point de départ de la passion, le noyau réel autour duquel, comme un organisme, elle va, en rayonnant, se former et grandir. Dans l'orgueil, au contraire, ce soutien fait défaut ; que sommes-nous, en effet ? nous sommes dans un mouvement perpétuel ; notre être est suspendu aux fins que nous poursuivons, à ce qui sera peut-être dans l'avenir, mais maintenant n'est pas, à ce qui, dans son fond, ne sera jamais. Eh bien, de ces tendances, de ces imaginations, de ces idées, de ces riens, voici que l'orgueilleux fait un objet, bien plus, une idole.

Seulement il arrive qu'en lui-même l'orgueilleux ne trouve qu'un maigre aliment, de sorte que cette passion, qui tout à l'heure nous paraissait comme la plus héroïque est aussi de toutes la plus misérable. Toutes les passions nous trompent : être agité n'est pas agir, et nous pouvons nous croire plus forts, au moment même où nos forces diminuent ; cependant les passions sont naturelles et bonnes dans la mesure où leur objet est réel et mérite en effet l'attachement que nous y portons. Dans toutes les passions autres que l'orgueil l'objet, du moins, est séparé du sujet : un courant alors peut s'établir comme dans un circuit qui relie deux métaux de nature différente ; mais dans l'orgueil l'objet et le sujet de la passion ne font qu'un : or la loi la plus profonde de la vie est peut-être que l'individu ne se développe qu'en se rattachant à l'ensemble, aussi l'orgueil est-il sec et stérile ; ceux qui atteignent ce faîte de la passion ne peuvent plus redescendre ; l'amour, l'ambition même les laissent insensibles ; leur grandeur de plus en plus devient imaginaire.

Après avoir expliqué la nature de l'orgueil, il reste à le juger.

De tout temps, les moralistes ont été sévères pour ce sentiment. Il a fallu d'abord briser la rudesse de l'homme barbare; c'est par la crainte et l'humilité qu'on a mené les hommes à la sagesse. Mais aujourd'hui l'orgueil semble rare; et nos contemporains pèchent plutôt par vanité et lâche soumission à l'opinion d'autrui. S'il faut détruire l'orgueil, ce n'est plus en abaissant l'homme par tous les moyens, en tirant parti de ses échecs et de ses misères, c'est en montrant à l'orgueilleux qu'il ne prend pas encore une assez haute idée de sa personne, et qu'au fond de son « moi » il y a quelque chose de plus grand que lui.

C'est un mouvement naturel aux âmes médiocres, quand un homme hardi échoue, de rire et de l'accabler. La foule alors prend sa revanche : étonnée d'abord devant celui qui affectait les allures du génie, maintenant qu'il est tombé, elle se sent soulagée du poids de son admiration et méprise l'homme qu'elle a failli adorer. Et pourtant l'audace est belle et la cause de l'insuccès est souvent dans un hasard aveugle et imprévisible. Mais la foule, dans son acharnement contre l'homme, se range du côté du hasard; elle le divinise et prête généreusement à son dieu l'envie même qui lui inspire ses sarcasmes. C'est la divinité, disent ses prêtres, qui s'est vengée de l'orgueil humain; c'est la Némésis qui a puni l'ὕϐρις. La nature est pleine de dieux, pensaient les Grecs, et l'homme qui voudrait lutter contre elle pour se la soumettre est sacrilège. La nature est vouée au mal, disent les chrétiens, et l'homme qui cherche à la connaître et qui en attend quelque bien est un orgueilleux et un impie : Dieu est un Dieu jaloux.

Sans doute l'insuccès révèle toujours un manque en celui qui échoue; sans doute les prétentions de l'homme dépasseront toujours sa force vraie : car son savoir et son pouvoir ne seront à jamais que finis, et la nature est infinie. Mais il faut se garder de rompre cet élan qui emporte l'humanité dans la voie du progrès; il faut être sympathique aux audacieux ; quand un homme tombe il y a mieux à faire que de rire ou de déclamer contre la nature humaine; au lieu de se perdre en sarcasmes qui découragent les efforts, il faut rechercher les causes de l'échec, afin de voir si elles peuvent être supprimées ou évitées. Les Grecs se sont moqués d'Icare : Icare aujourd'hui monte dans les airs, et la science tous les jours fait des miracles. Au contraire, dit-on, c'est la science qui doit être détruite : n'est-ce pas pour avoir goûté à l'arbre de la science que l'homme est devenu orgueilleux d'abord, sujet par suite à toutes les passions? Il est vrai que les plus grands philosophes ont été d'avis que la passion n'existait en l'homme que parce qu'il est doué de raison. Mais rejeter un grand bien pour quelques maux qu'il entraîne à sa suite n'est pas le fait d'un sage; d'autant plus qu'il est trop tard et que nous ne pouvons dépouiller la raison; nous sommes embarqués; tendons énergiquement au port. Au fait, si un peu de science donne à l'homme beaucoup de suffisance, plus de science encore le ramène à la modestie. Mais nos adversaires protestent : la philosophie, disent-ils, qui est la science des sciences, n'est-elle pas aussi, dans sa fragilité, le plus beau monument de l'orgueil humain? Les plus farouches partisans de l'humilité veulent bien admettre aujourd'hui la vérité des sciences positives; mais ils s'indignent encore et crient à l'orgueil lorsque le philosophe, dépassant les faits particuliers, prétend assigner les lois de toute expérience, affirme, par exemple, que tous les phénomènes sont rigoureusement déterminés et que dans la nature il n'y a pas de place pour le miracle ; comme si ce principe avait la prétention d'égaler d'un seul coup la connaissance humaine à l'infini de la nature, comme si son rôle n'était pas seulement de régler les investigations de l'homme, et de lui imposer une méthode sévère et une prudente défiance de soi ! En vérité, si l'orgueil est quelque part, il est dans la prétention de ceux qui, en dépit des principes de la *raison*, s'imaginent recevoir une révélation particulière d'on ne sait quelle réalité supra-sensible.

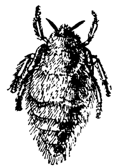
S'il risque d'avoir quelques prétentions injustifiées, celui-là du moins ne tombera pas dans l'orgueil, qui ne cessera d'avoir présente à l'esprit l'absurdité fondamentale et comme la monstruosité de cette passion. Etre orgueilleux, c'est ignorer ; c'est ignorer d'abord combien nos actions dépendent de notre tempérament, de notre corps, lequel, par des lois nécessaires, dépend étroitement de l'ordre total de la nature ; ce n'est pas seulement méconnaître ce que nous devons à la nature, c'est ignorer de plus ce que nous devons aux autres hommes ; il faut avoir le sentiment du peu qu'ajoute un individu, fût-il un génie, à la masse collective de la pensée qui se transmet à travers les générations, et à laquelle contribuent les plus humbles consciences, au moins pour une parcelle ; s'il est vrai, enfin, que les hommes de bien, les artistes, les savants, font avancer la pensée humaine dans la voie du bien, du beau et du vrai, qu'est-ce donc qui leur donne cette puissance? Ce n'est certes pas ce qui en eux est relatif à leur individu, c'est l'efficace et comme la grâce de la pensée parfaite qui les soutient et les attire : l'orgueilleux, injuste envers la nature, envers la société, l'est encore envers Dieu. En vérité, il est injuste pour lui-même : car il prétend adorer son *moi*, et il passe sa vie, qui est si courte, sans se douter des merveilles infinies qui, de la nature, de la société et de Dieu, affluent en lui-même !

Marcel RENAULT.

BIBL. : *Imitation de Jésus-Christ*, passim — DESCARTES, *Des passions de l'âme*, 3e partie, art 119-162 — SPINOZA, *Définition XXVIII*, *Ethique*, 3e partie

ORGUEIL. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Grisolles; 324 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

ORGYA (Entom.). Genre d'Insectes Lépidoptères-Hétérocères, de la famille des Liparides, établi par Ochsenheimer (*Schmett. Eur.*, III, p. 208). Ce genre est surtout caractérisé par l'atrophie des ailes chez les femelles. La trompe est nulle. Les mâles, pourvus d'antennes plumeuses ou largement pectinées, sont très vifs et volent pendant le jour à la recherche des femelles qui ne peuvent se déplacer. L'espèce type, très commune en France, est l'*O.* (*Notolophus*) *antiqua* L., *l'Etoilée*. Le mâle a les ailes antérieures d'un fauve brunâtre clair, traversées par des bandes sinueuses et ornées d'une lunule blanche. La chenille est noire avec les brosses jaunes; elle vit en mai et août sur presque tous les arbres forestiers et fruitiers. P. TERTRIN.


Orgya antiqua femelle.

ORGYIE. Mesure de longueur des Grecs, qui était la centième partie du *stade* (V. ce mot).

ORIA. Ville d'Italie, prov. de Lecce, sur une colline, entre Brindisi et Tarente; 8.000 hab. Aspect pittoresque. Evêché. Château du moyen âge. C'est l'antique *Hyria* ou *Uria* fondée par les Crétois.

ORIANDA. Propriété de la famille impériale de Russie, située sur la côte méridionale de la Crimée, à 6 kil. de Ialta, près de Livadia. Nicolas Ier l'acheta au comte Koucheleff-Bezborodko pour en faire don à l'impératrice. En 1894, Orianda a été restauré pour une somme de 2 millions et demi en l'honneur de Nicolas II.

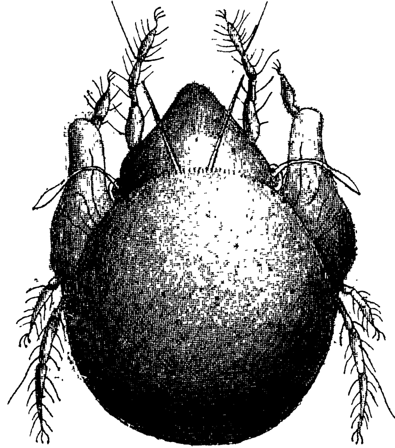
ORIANI (Le P. Barnaba), astronome italien, né à Garegnano, près de Milan, le 17 juil. 1752, mort à Milan le 12 nov. 1832. Il servit d'abord les maçons. Mais sa vive intelligence frappa les chartreux d'un couvent voisin; ils l'envoyèrent au collège Saint-Alexandre, à Milan, et, en 1776, peu après avoir pris les ordres, il entra comme élève à l'Observatoire du collège Brera. Nommé deux ans après astronome et tout de suite mis en vue par de remarquables travaux sur les mouvements de la lune publiés

dans les *Effemeridi di Milano*, il entra en correspondance régulière, à la suite d'un voyage en Angleterre et en France (1786), avec les plus illustres astronomes de l'époque, prit part à la mesure d'un arc du méridien et à des opérations de triangulation pour une nouvelle carte de la Lombardie, et, au début de l'occupation française, fut chargé de réorganiser les universités de Pavie et de Bologne (1801). Appelé ensuite à présider la commission d'établissement du système métrique, puis nommé tour à tour, par Bonaparte, membre du nouvel Institut italien, directeur de l'Observatoire de Milan, comte, sénateur, il procéda encore à plusieurs mesures d'arc de méridien, fut confirmé en 1814 par le gouvernement autrichien dans la direction de l'Observatoire de Milan et, jusqu'à sa mort, continua à publier, dans les *Effemeridi di Milano*, d'importants mémoires sur la lune, sur les comètes, sur le mouvement des montres, sur la diminution d'obliquité de l'écliptique, sur les réfractions astronomiques, etc. C'est lui qui trouva, en calculant l'orbite de Cérès, que l'astre découvert par Piazzi (V. Astéroïde) était une planète située entre Mars et Jupiter. Il détermina, le premier aussi, l'orbite d'Uranus. Il a publié à part quelques ouvrages, notamment de remarquables *Elementi di Trigonometria sferoidica* (Bologne, 1806, in-8), traité tout de suite classique. Il était membre de la Société royale de Londres et correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Deux statues lui ont été élevées, à Milan et à Brescia. L. S.

Bibl. : A. Gabba, *Elogio di Barnaba Oriani;* Milan, 1834.

ORIBASE, médecin grec du IVe siècle de l'ère chrétienne, né à Pergame, selon Eunape, ou à Sardes. Il fut le médecin de l'empereur Julien, qui le chargea de composer un *Corpus* de médecine comprenant tout ce que les anciens médecins avaient écrit. Une partie de cet ouvrage fut composée en Gaule, probablement à Paris. Oribase accompagna Julien dans son expédition contre les Perses, où il trouva la mort le 26 juin 363. La réaction chrétienne fut fatale à Oribase, qui fut banni chez les barbares (probablement vers le Danube). Plus tard, il put revenir et rentra dans ses biens. La grande collection d'Oribase (Συναγωγαὶ ἰατρικαί) ne nous est parvenue que mutilée ; de ses 70 livres nous n'en possédons que le tiers, environ 22 livres, partie en grec, partie en traduction latine. Une édition des œuvres d'Oribase a été publiée par Bussemaker et Daremberg (1851-76, 6 vol. in-8). Oribase avait écrit un abrégé de la grande collection, le *Synopsis*, en 9 livres, dédié à son fils Eustathius, et, de plus, les *Euporistes*, sorte de manuel de médecine populaire, en 4 livres, dédié à Eunape. Nous avons des versions latines du VIe siècle de ces deux abrégés. On lui a attribué à tort un mauvais commentaire d'Hippocrate (Cf. Littré, *Hippocrate*). Dr L. Hn.

ORIBATES. Zoologie. — Genre d'Acariens créé par Latreille (1804) et devenu le type d'une nombreuse famille (*Oribatidés*) qui présente les caractères suivants : palpes libres, tactiles, fusiformes, de cinq articles ; mandibules en pinces (chélicères). Stigmates situés (quand les trachées existent) à la base des quatre paires de pattes. Pattes de cinq articles, munies de un à trois ongles et de ventouses, propres à la marche et plus rarement au saut. Téguments très durs seulement chez les adultes. Pas d'yeux ; le céphalothorax porte une paire d'*organes pseudostigmatiques*, ainsi nommés parce qu'on les a pris longtemps pour des stigmates : il est probable que ce sont des organes d'un tact spécial transmettant aux centres nerveux les vibrations de l'air et peut-être les sons. Les larves hexapodes ont des téguments mous, et ne présentent généralement qu'un seul ongle à chaque patte. Il y a trois formes successives de nymphes, suivant le développement des organes génitaux. Ceux-ci sont situés à la face ventrale : le pénis du mâle est petit, tandis que l'*ovipositor* de la femelle très grand, invaginé au repos en doigt de gant, saillant au moment de la ponte et terminé par trois lobes hérissés de soies, a souvent été pris pour l'organe mâle. Il existe des ventouses génitales dans les deux sexes. Tous sont ovipares. Ces Acariens se nourrissent exclusivement de sucs végétaux et vivent librement, ou en faux parasites, sous l'écorce des arbres, au milieu des lichens qui tapissent le tronc, ou à terre dans la mousse humide. Leur taille varie de 1/2 à 1 millim. Les adultes sont ordinairement revêtus d'une carapace hémisphérique noire, dure et brillante, qui les fait ressembler aux petits Coléoptères du groupe des Cryptophagides : tels sont les genres



Oribata alata (très grossi).

Oribata et *Carabodes*. D'autres, au contraire, ont des formes anguleuses, des téguments ternes, à surface grenue (*Nothrus*). Les pattes sont courtes et les mouvements lents, sauf dans le genre *Damæus* où les pattes sont très longues. Les *Hoplophora* ont la faculté de rabattre leur céphalothorax sur l'abdomen, en rentrant leurs pattes comme les Tatous, de manière à présenter l'apparence d'une boule inerte. Les larves et les nymphes ont des téguments mous, plissés, pâles ou rosés ; mais, pour se protéger, elles gardent sur leur dos les plaques provenant des mues précédentes : on les voit ainsi grandir en portant une véritable pyramide de plaques, toutes de la même forme et régulièrement imbriquées, la plus petite étant en dessus comme la plus ancienne, et la plus grande en dessous (*Nothrus*). Dans certaines formes qui sont pourvues sur les flancs de poils en feuilles (*Leiosoma palmicinctum*, *Tegeocranus latus*, *Cepheus ocellatus*), ces couronnes de feuilles forment des verticilles superposés, d'un aspect très élégant, cachant le rostre et les pattes, de telle sorte que l'animal a tout à fait l'apparence d'un végétal : ce mimétisme et l'immobilité que garde la nymphe au cours de ses mues lui permettent d'échapper à ses ennemis. Dans le genre *Damæus*, les nymphes portent sur leur dos une petite masse de boue, adhérente aux poils dont cette région est pourvue et qui constitue un moyen de protection analogue. Ces Acariens ne s'attaquant qu'à l'écorce des arbres, aux lichens et aux mousses, on peut dire que leurs dégâts sont insignifiants. On ne les trouve jamais sur les feuilles ou les fleurs.

La famille se subdivise en trois sous-familles : *Oribatinæ*, *Nothrinæ*, *Hoplophorinæ*. La première est caractérisée par un céphalothorax ankylosé avec l'abdomen, celui-ci étant pourvu de deux expansions en forme d'ailes plus ou moins développées. Le plastron ventral est soudé au plastron dorsal. Deux genres : *Pelops* et *Oribata*. Ce sont les Oribatides les plus communs sous l'écorce des arbres, bien reconnaissables à leur carapace noire, brillante, hémisphérique. Les *Nothrinæ* sont dépourvus d'expansions aliformes : leurs formes sont souvent anguleuses, rappelant celles d'un parallélipipède (*Nothrus*), avec des téguments ordinairement ternes, chagrinés. Les genres

Liosoma, *Cepheus*, *Scutovertex*, *Carabodes*, *Notaspis*, *Damæus*, *Hermannia*, *Eremæus*, *Nothrus*, *Hypochthonius* prennent place ici. Quelques-uns sont aquatiques. Le genre *Serrarius* a les mandibules styliformes, et *Zetorchestes* saute à l'aide de ses pattes postérieures longues et formant ressort comme chez les Altises. Les *Hoplophorinæ* ont le céphalothorax mobile et susceptible de se rabattre dans une cavité de l'abdomen ; le plastron ventral n'est pas soudé au plastron dorsal. Les deux genres *Hoplophora* et *Tritia* composent cette sous-famille. — Les Oribatides sont répandus dans toutes les contrées du globe.
E. Trouessart.

Bibl. : Zoologie. — A.-D. Michaël, *British Oribatidæ* (*Ray Society*) ; Londres, 1887, 2 vol. avec pl.

ORIBATIDES (V. Oribates).

ORICHALQUE. Alliage métallique cité par les anciens. Hésiode et Platon le regardent comme un métal précieux. Il était préféré au cuivre de Chypre (cuivre rouge). C'était une variété de bronze, analogue à l'airain de Corinthe, mais dont la composition exacte n'est pas connue. Au moyen âge, ce nom a fini par s'appliquer à des variétés de laiton.
M. Berthelot.

ORICOURT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel ; 117 hab.

ORIDRYUS (V. Bergeyck [Arnold van]).

ORIEKHOV. Ville de Russie, gouv. de Tauride, sur la r. g. de la Konka ; 4.610 hab. La ville existe depuis 1801. C'était primitivement le refuge des fuyards, des serfs, des insoumis et des Cosaques. Près d'Oriekhov se trouvait autrefois le centre important des Zaporogues, le *Vélikii Loug*. Oriekhov a plutôt l'aspect d'un grand village que d'une ville.

ORIEL (Archit.). Petit oratoire domestique, assez fréquemment ménagé dans les riches habitations à l'époque du moyen âge, et qui consistait le plus souvent en une petite tourelle, circulaire ou polygonale, construite en encorbellement, et dans laquelle le chef de famille ou un hôte de distinction se tenait pour prier ou pour assister aux offices. Il y avait quelquefois un autel dans l'oriel, et ce n'est que plus tard, et par extension, que ce mot a été appliqué à de petites tours de guet établies au-dessus des portes d'entrée des châteaux ou aux emplacements projetés de nos jours en saillie sur le nu de la façade des maisons, où ils continuent le vide des baies et croisées, et que l'on appelle *bay-window*.
Ch. Lucas.

Bibl. : J.-H. Parker, *Glossary of architecture* ; Oxford, 1869, in-8, fig.

ORIENT (Astron.) (V Levant).

Compagnie d'Orient (V. Compagnie, t. XII, p. 162).

Question d'Orient (V. Question d'Orient).

ORIENT (Joseph), peintre hongrois, né en 1677, mort à Vienne en 1747. Il s'adonna presque exclusivement au paysage, où il s'est beaucoup inspiré de la nature pittoresque du Tirol. Les musées de Vienne et de Stuttgart possèdent quelques-unes de ses peintures.

ORIENTALE (République) ou *Banda orientale* (V. Uruguay).

ORIENTALE (Région). Région zoologique tropicale qui s'étend sur l'Inde, l'Indo-Chine, la Chine au S. du Yang-tsé-Kiang, la Malaisie presque entière, Formose, Ceylan. Elle est séparée de la région paléarctique par l'Indus, l'Himalaya, la vallée du Yang-tsé-Kiang, de la région australienne par la ligne de *Wallace* qui passe entre les îles de Bali et Lombok, Bornéo et Célèbes, contournant au S. les Philippines. Les subdivisions et les caractéristiques de cette faune sont exposées dans l'art. Malaisie.

ORIENTATION. I. Astronomie. — Les méthodes d'orientation varient avec le but qu'on cherche et les moyens dont on dispose. Lorsqu'on a besoin d'une indication précise, pour le placement d'instruments d'astronomie, par exemple, ou dans des opérations de triangulation, on recourt à la détermination de la *méridienne* par l'un des procédés expliqués sous ce mot, t. XXIII, p. 712. On se borne, au contraire, pour des levés topographiques à vue, à faire usage d'une simple *boussole* : le N. est, à Paris, en 1898, à 15° à droite de la pointe bleue de l'aiguille (V. Déclinaison). En route, dans un pays mal connu, c'est encore la boussole qui fournit les indications les plus précises ; elle a en outre l'avantage de pouvoir être employée à toute heure et en tout temps. A défaut, on s'oriente avec une approximation plus ou moins grande : *par la carte*, si l'on y a deux points de repère, en se portant, si l'on n'y est, à l'un de ces points ou sur la ligne imaginaire qui les joint, et en les réunissant par une droite ; *par le soleil*, en observant que la direction de l'ombre indique l'O. à 6 h. mat., le N.-O. à 9 h. mat., le N. à midi, le N.-E. à 3 h. s., l'E. à 6 h. s., ou encore, si l'on reste en place aux environs de midi, avant et après que la bissectrice de l'angle des deux ombres égales d'un même objet est exactement dirigée vers le N. ; *par la montre*, en la tenant horizontalement dans la main, la petite aiguille dans la direction de l'ombre de l'observateur et en menant mentalement la bissectrice de cette aiguille et du rayon allant du centre à XII, laquelle donne sensiblement la direction N. ; *par l'étoile polaire*, qui est la dernière de la Petite Ourse, sur le prolongement et à cinq fois la distance des deux étoiles arrière de la Grande Ourse et qui indique le N. (V. Constellation, t. XII, p. 630) ; *par la lune*, qui, allant de l'E. à l'O. en passant par le S., est pendant son premier quartier (forme d'un D) au S. à 6 h. s., à l'O. à minuit, lorsqu'elle est pleine, à l'E. à 6 h. s., au S. à minuit, à l'O. à 6 h. mat., pendant son dernier quartier (forme d'un C), à l'E. à minuit, au S. à 6 h. mat. — La *mousse* des arbres est aussi un indice ; elle est du côté de la plus grande humidité : le N.-O., en général, dans nos régions.
L. S.

II. Mathématiques. — Une droite est orientée ou a une orientation quand elle est censée parcourue par un mobile marchant toujours dans le même sens, qui alors est le sens de l'orientation. Un segment de droite orientée porte souvent le nom de vecteur. Ce segment a deux extrémités, le point de départ du mobile qui la parcourt est son origine, l'autre extrémité porte alors proprement le nom d'extrémité du segment ou du vecteur.

III. Archéologie égyptienne. — Les Egyptiens s'orientaient en regardant le sud qu'ils appelaient *Khent*, « le pays en avant », tandis que l'hiéroglyphe qui désigne le nord signifie en même temps *derrière, ce qui est par derrière*. Par suite, le mot qui exprime la droite exprimait en même temps l'occident, et c'est le même mot qui exprime la gauche et l'orient. Cette orientation peut être constatée dans les actes d'adoration des pyramides votives.

IV. Architecture. — Disposition donnée aux édifices en vue d'exposer ou non certaines de leurs pièces aux rayons du soleil et d'éviter d'ouvrir des baies du côté où soufflent les vents chargés de pluie : ainsi, les chambres à coucher et certaines pièces de réunion doivent être exposées au midi, tandis que pour la cuisine, l'exposition au N. est préférable. Pline le Jeune, dans la description de sa villa *le Laurentin*, montre la grande importance que les anciens mettaient aux avantages que procurent certaines expositions, ainsi que le charme d'agréables points de vue. L'orientation a été de tous temps une règle suivie dans la construction des édifices consacrés au culte ; c'est ainsi que, le plus souvent dans l'antiquité, la porte d'entrée des temples était disposée de façon à ce que le soleil levant frappât de ses rayons l'intérieur du temple et la statue de la divinité, et, si les premiers chrétiens n'observèrent pas cette règle de crainte d'imiter une coutume païenne, leurs architectes y revinrent à l'époque du moyen âge. De leur côté, les musulmans orientent le *mirhab* (V. ce mot) de leurs mosquées vers la Mecque, afin que le croyant, qui se prosterne devant ce mirhab, tourne sa face vers Dieu, qui se tient, croit-il, dans la kasbah.
Charles Lucas.

ORIENTEUR (Math.). En géométrie vectorielle et dans le calcul des quaternions, le nom d'orienteur est souvent

donné à un vecteur dont la grandeur est l'unité ; ce vecteur fixe alors une direction ou une orientation ; de là le nom qu'il a reçu. En choisissant une origine quelconque et en prenant trois unités rectangulaires I_1, I_2, I_3, un orienteur a pour expression $\alpha_1 I_1 + \alpha_2 I_2 + \alpha_3 I_3$, les trois quantités réelles $\alpha_1, \alpha_2, \alpha_3$, coordonnées de l'extrémité, étant assujetties à la condition $\alpha_1^2 + \alpha_2^2 + \alpha_3^2 = 1$.

ORIEUX. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay ; 254 hab.

ORIFICE (Hydraul.) (V. Écoulement des liquides, t. XV, p. 516, et Jet, t. XXI, p. 143).

ORIFLAMME. Bannière de l'abbaye de Saint-Denis, qui la conservait pendue sur le tombeau de son patron, et prétendait la tenir du roi Dagobert. Si l'origine exacte de l'oriflamme est inconnue, on ne connaît pas mieux sa nature matérielle. Ce semble avoir été une pièce de forte toile de soie ou cendal rouge feu, dont le champ fut, suivant les époques, couvert de flammes et d'étoiles d'or, et qui se portait soit fixée à une longue hampe dorée, soit attachée au cou du porte-étendard. Celui-ci fut, de droit, jusqu'au XIIe siècle, le comte du Vexin, avoué de l'abbaye de Saint-Denis et chargé comme tel d'en défendre les biens temporels. Mais, lorsqu'au commencement du XIIe siècle, le roi Louis le Gros acquit le comté du Vexin, il se trouva, de fait, porte-étendard de Saint-Denis dont il fit porter l'oriflamme à la bataille, avec la bannière de France. Cet usage demeura en vigueur sous ses successeurs, et c'est ce qui explique en partie le cri d'armes des gens du roi : *Montjoye Saint-Denis!* sans que l'on soit porté à considérer comme exactes les figurations des manuscrits médiévaux où l'on voit ce cri écrit en grands caractères sur l'oriflamme. L'oriflamme est signalée dans la *Chanson de Roland* (CCXXIII) comme une bannière royale d'abord appelée *Romaine*, puis *Munjoie*. Sans doute cette oriflamme carolingienne, qui aurait été donnée à Charlemagne par le pape de Rome, était fabuleuse. Quoi qu'il en soit, on est porté à croire que, plus les oriflammes étaient d'un type ancien, plus elles avaient de queues ; leur coupe était quadrangulaire et le bord libre, opposé à la hampe, déchiqueté en double lambel, tandis que les oriflammes des XIVe et XVe siècles sont à deux queues. Il a dû exister des confusions chez les auteurs anciens entre l'oriflamme, le gonfanon du roi et la bannière royale bleue fleurdelisée d'or ; cette dernière, qui semble avoir été l'image de la cape relique de Saint-Martin de Tours, était à l'origine montée sur une grande hampe dorée, dressée sur un chariot bardé de fer que traînaient des bœufs, tandis que le gonfanon du roi était son drapeau personnel, dont les couleurs variaient jusqu'au noir complet sous Charles VII ; il devint plus tard le drapeau royal (V. Drapeau).

Dans le rituel féodal et chevaleresque, le roy, premier vassal de l'abbé de Saint-Denis, en tant que comte du Vexin, fait hommage au saint avant que de prendre l'oriflamme qui, en temps de paix, ne quitte pas le tombeau du saint. La cérémonie a un caractère avant tout symbolique. Tête nue, la robe non ceinte, le roi a dû, à jeun, faire ses dévotions à Notre-Dame de Paris, puis à Saint-Denis même. La sainte bannière est alors remise au porte-oriflamme qui doit communier avant que de la recevoir et jurer de la défendre fidèlement. Mais celui-ci doit garder le précieux dépôt roulé dans une custode pour ne l'en sortir qu'au moment de la charge. La pièce de cendal vermeil, ornée, bordée de houppes de soie verte, est alors fixée au bout d'une lance, ou bien le roi l'attache à son cou et elle lui forme comme une robe d'armes. Cet usage s'accorde avec celui de ne mettre les cottes armoriées et de ne déployer les bannières qu'au moment de l'action, coutume qui fut observée toujours pendant le XIVe siècle. Si on connaît mal la nature exacte de l'oriflamme, on connaît mieux son histoire, à partir du XIIIe siècle. On la voit, en 1328, portée à la bataille de Cassel par le sire Miles de Noyers qui « estoit monté sur un grand destrier couvert de haubergerie, et tenait en sa main une lance à quoi l'oriflamme estoit attachiée, d'un vermeil samit, en guise de gonfanon, à trois queues, et avoit entour houppes de verte soye » (*Chronique de Flandres*, LXVII). On remarquera que l'oriflamme du XIVe siècle est bien différente de celle du XIIIe que Guillaume le Breton dépeint comme une simple pièce de soie rouge, pareille à celles dont on se sert pour les processions de l'église. Au reste, la forme de l'oriflamme a beaucoup changé, elle posséda deux, trois et même quatre queues suivant les temps, car bien qu'elle eût le privilège de marcher, à la bataille, avant toutes les autres bannières, elle n'avait pas ses bords libres entiers comme ceux de la bannière royale. Sans doute, l'oriflamme primitive fut souvent remplacée par des pièces plus neuves, elle subit d'ailleurs des fortunes diverses et fut prise maintes fois à la guerre. On a prétendu qu'elle disparut en 1382 à la bataille de Rosebecque ; elle tomba aux mains des Anglais à la journée de Poitiers, en 1356, où le porte-oriflamme Geoffroy de Charny périt aux côtés du roi Jean. Elle semble avoir eu une pareille fortune en 1415, à Azincourt, où elle était tenue par le sire Martel de Bacqueville. On en trouve encore des mentions plus tard ; ainsi les *Registra Delphinalia* (1456) citent « l'auriflambe en guise d'un gonfanon à deux queues, et tout autour houppes de soie verte », etc. Une des dernières traces est fournie par l'inventaire du trésor de Saint-Denis fait en 1536 par la chambre des comptes ; on y lit : « un étendard de cendal fort épais, fendu par le milieu, en façon d'un gonfanon, fort caduque, enveloppé autour d'un bâton couvert d'un cuivre doré, et un fer longuet aigu au bout. » L'oriflamme était déjà une relique. Tout porte à croire qu'elle disparut des champs de bataille après la guerre de Cent ans. Maurice Maindron.

ORIGAN (*Origanum* L.). Genre de Labiées, composé d'herbes annuelles et vivaces, à fleurs environnées de bractées imbriquées, formant des épis tétragones. Le calice, quinquédenté, est ové, campanulé, quelquefois bilabié ; la corolle est tubuleuse à 2 lèvres ; les 4 étamines didynames sont ascendantes et écartées ; l'ovaire quadrilobé est surmonté d'un style terminé par 2 lobes stigmatiques. Les espèces principales sont : *O. vulgare* L., vivace, très commun en Europe, dans les lieux incultes et sur la lisière des bois ; on l'appelle aussi *Marjolaine bâtarde, M. sauvage* ; ses propriétés sont aromatiques, toniques et stimulantes, grâce à une essence spéciale qu'elle renferme ; on l'emploie en infusions (10 °/oo) à l'intérieur et en fomentations à l'extérieur ; — *O. Dictamus* L., le *Dictame de Crète*, originaire de Crète et cultivé dans la région méditerranéenne ; on emploie ses sommités fleuries comme toniques, antispasmodiques et emménagogues en infusions (8 à 30 °/oo), en poudre (2 à 4 gr.) et en teinture au quart (4 à 8 gr.) ; elles entrent aussi dans la composition du diascordium, de la thériaque et de l'alcoolat de Fioravanti ; — *O. Majorana* L. ou *Marjolaine*, plante aromatique de l'Asie moyenne, de l'Arabie et de l'Afrique septentrionale, fréquemment cultivée dans nos jardins ; sa poudre est sternutatoire. On préparait jadis un onguent de marjolaine avec du beurre. Dr L. Hn.

ORIGÈNE, philosophe chrétien de l'école d'Alexandrie, né à Alexandrie en 185, mort à Tyr en 254. Né de parents chrétiens, d'un tempérament ardent, il embrassa de bonne heure le christianisme. Quand son père, Léonidas, fut emprisonné et, dans la suite, décapité durant la persécution de 202, le fils l'exhorta à ne pas fléchir. La mère dut cacher les vêtements du jeune homme pour l'empêcher de se livrer lui-même aux exécuteurs. La fortune de Léonidas ayant été confisquée, Origène donna des leçons pour se nourrir lui-même et sa mère. Il suivait, en même temps, les leçons d'Ammonius Saccas et étudiait Platon et ses commentateurs. Vers la même époque, il reprit l'enseignement catéchétique sur la demande de jeunes gens qui désiraient se faire instruire dans les doctrines du christianisme. L'évêque Démétrius confirma Origène dans cette charge ; celui-ci fut ainsi, dès 203, le successeur des grands maîtres de l'école catéchétique d'Alexandrie. C'est

à ce moment que, dans un accès d'exaltation, Origène se mutila, ce qu'il ne tarda pas à regretter. En 211, il fit un court séjour à Rome ; en 215, on le trouve en Arabie ; puis, vers 216, pendant une persécution dirigée surtout contre les savants alexandrins par Caracalla, il se retira en Palestine. Son ancien condisciple, l'évêque de Jérusalem, Alexandre, ainsi que Théoctiste, évêque de Césarée, lui firent donner des conférences dans leurs églises. Démétrius d'Alexandrie s'en montra jaloux et rappela Origène à l'école catéchétique. Ce premier mouvement d'humeur contre Origène marque le commencement de troubles qui empoisonnèrent la vie du philosophe chrétien. — Les plus considérables des ouvrages d'Origène furent composés pendant le séjour à Alexandrie qui sépare le premier voyage en Palestine du second. Un des amis d'Origène, Ambroise, lui payait des tachygraphes, des secrétaires, des copistes, travaillant sous ses ordres. Cela n'empêchait pas le savant de voyager. Vers 226 probablement, la princesse Mamée le fit venir avec une escorte d'honneur à Antioche pour s'entretenir avec lui. Sa réputation débordait au delà des cercles chrétiens. Aux environs de 230, pas avant, Origène alla en Achaïe, avec l'assentiment de Démétrius, sans doute pour des conférences contre des hérétiques ; il passa par la Palestine où ses amis Alexandre et Théoctiste l'ordonnèrent prêtre à Césarée, peut-être pour parer à de nouvelles réclamations de la part de Démétrius. Mais celui-ci s'en irrita, protesta contre l'ordination et exclut Origène de l'Eglise d'Alexandrie, après l'avoir accusé d'insubordination et d'hérésie. Origène se retira à Césarée en 231. — « Ayant retrouvé quelque sérénité », comme il le dit lui-même, après cette crise douloureuse, Origène reprit ses travaux littéraires et fonda une école de théologie. Le plan d'étude, renseignement rare et précieux, a été conservé par Grégoire Thaumaturge. Les élèves faisaient d'abord des études générales et surtout de dialectique pour arriver à l'étude de la morale. Puis, ils lisaient les philosophes et les poètes grecs, pour passer de là à l'Ecriture sainte, dont l'étude couronnait le tout. Dès le début, cela va sans dire, tout l'enseignement était donné au point de vue chrétien. Entre 235 et 238, au cours d'un voyage, Origène fut arrêté pendant une persécution en Cappadoce. Vers 240, il est à Athènes, et deux fois, après cela, il fut appelé en Arabie. Il échangeait des correspondances avec l'empereur Philippe. Quand, après le règne de ce souverain, la persécution de Dèce éclata (250), Origène fut emprisonné et mis à la torture ; il ne fut pas exécuté et mourut à Tyr dans sa soixante-dixième année.

Epiphane parle de 6.000 œuvres littéraires rédigées par Origène. Jérôme proteste et réduit ce chiffre à 2.000. Il faut y voir l'expression de l'étonnement que l'activité littéraire d'Origène produisait sur les générations postérieures. De son vivant, d'ailleurs, on l'appelait Adamantinos, « dur comme le diamant », c.-à-d. inaccessible à la fatigue. Parmi les travaux exégétiques d'Origène, il faut distinguer les scholies, courtes remarques sur les textes sacrés ; quelques fragments seulement ont été conservés ; puis, les homélies ou explications pratiques de la Bible ; il en subsiste près de 200, dont les trois quarts dans des versions latines seulement ; enfin, les commentaires proprement dits (τόμοι), « dans lesquels, au dire de Jérôme, Origène déployait toutes les voiles de son génie aux vents qui le poussaient, et, quittant la terre, s'avançait en plein océan ». Sur l'Ancien Testament, il ne reste que des fragments latins ; mais on possède encore le texte de 11 livres, parmi plus de 30, sur Jean ; le commentaire sur l'épître aux Romains n'est complet que dans la version latine, mitigée malheureusement, de Rufin. Comme exégète, Origène n'ignore pas les règles d'une saine interprétation grammaticale et historique ; mais il se laisse souvent emporter par l'explication allégorique qui tire du texte tout ce que l'imagination veut bien lui prêter. On y trouve l'opinion d'Origène ; il ne faut pas y chercher celle de l'écrivain commenté. Origène a montré son sens critique par ses laborieuses recherches sur le texte biblique, consigné dans les volumineuses *Hexaples* (50 vol.) dont la perte, sauf quelques fragments, réunis d'abord par le P. Morin (Rome, 1587), puis par Montfaucon (Paris, 1713), en dernier lieu par Fr. Field (Oxford, 1867-74, 2 vol. in-fol.), ne peut être assez déplorée. La disposition de l'ouvrage montrait, en six colonnes synoptiques, le texte hébreu, le même transcrit en lettres grecques, les traductions grecques d'Aquila, de Symmaque, des Septante et de Théodotion, le tout avec des signes critiques et des remarques. Parmi les œuvres philosophiques et dogmatiques, la principale est le Περὶ Ἀρχῶν, *Des Principes*, traitant, en 4 livres, de Dieu, des créatures, de la liberté et de l'Ecriture sainte. La version latine de Rufin donne seule le texte complet. Il ne reste que des fragments de 2 livres sur la résurrection et de 10 livres de *Stromates* (tapis tressés). Les 3 livres contre Celse sont quelque peu diffus, mais ont un très grand intérêt historique. Il n'existe plus que 2 des traités pratiques d'Origène, une exhortation à la constance dans le martyr et un traité sur la prière. Des 4 livres de lettres, 2 épîtres seulement et quelques fragments ont été conservés.

Pour donner une idée du système philosophique d'Origène, il suffira ici de résumer sa pensée sur Dieu, sur la chute et sur le rétablissement. La spéculation d'Origène est dominée par le néoplatonisme Il veut faire la philosophie du christianisme ; en réalité, il ne se dégage guère des spéculations cosmologiques qui absorbaient alors l'attention des penseurs. On l'a fort bien dit, « toutes les théories d'Origène, même les plus imaginaires, représentent l'état intellectuel et moral du siècle où il a paru ». Il prétend tirer tous les éléments de sa pensée de l'Ecriture sainte ; mais il méconnait entièrement le caractère historique de la Bible ; il projette en dehors du temps et de l'espace tous les objets de sa connaissance religieuse. La spéculation métaphysique est pour lui la vraie religion ; c'est le domaine de la gnose, de la connaissance ; le vulgaire peut se contenter des données historiques et de la foi. Cela posé, Origène estime que l'existence du monde des esprits créés postule l'existence d'une « source » de tout être qui est Dieu, esprit éternel, pur, un et immuable ; mais, plus que les philosophes grecs, Origène parle de Dieu comme d'un être personnel. En discutant les attributs de Dieu, il ergote sur les bornes de la toute-science et de la toute-puissance ; celle-ci est limitée par la volonté de Dieu et par une logique interne qui l'empêche de se contredire ; la toute-science est bornée par la liberté que Dieu a accordée aux esprits. Puisqu'il est bon, Dieu se manifeste, se révèle ; il le fait, par conséquent, de toute éternité. Etant donnée l'unité immuable de Dieu, il ne peut se révéler à la pluralité que par un organe dans lequel il se reproduit en se dépouillant dans cet organe de sa propre « apathie ». Cet organe révélateur est le logos (raison et verbe), image parfaite de Dieu, une sorte de second Dieu (terme néo-platonicien) en face du Dieu αὐτόθεος, coéternel avec lui et de même essence. Le mode de création du logos est « indescriptible » ; Origène n'emploie pas le terme d'émanation ; il parle de génération, mais c'est une figure ; « comme la lumière est engendrée par le foyer lumineux..., comme la volonté procède de l'esprit », ainsi le Fils est engendré par le Père. Le Père est la cause ; le Fils, l'effet. Le Fils n'est plus absolument simple ; il représente l'intermédiaire entre l'unité et la pluralité. Tout le christianisme est déterminé par cette doctrine. Logiquement, il suffit que l'humanité soit informée, éclairée : d'où l'importance de la connaissance (γνῶσις) ; la rédemption n'est, en somme, qu'un élément rapporté, soudé à son système. De même, quand il parle du Saint-Esprit, « créé par Dieu par l'intermédiaire du logos », c'est parce que cette troisième hypostase de la Trinité existait dans la tradition chrétienne. La construction systématique d'Origène s'en serait passée. Ici surtout on constate combien la spéculation d'Origène, un peu comme celle de Leibniz, n'a pas été authentique, indépendante ; elle est asservie à

la nécessité d'englober une tradition existante. On voit ainsi d'admirables audaces se briser soudain contre un conservatisme étrange. C'est à la fois le défaut capital de la philosophie d'Origène et l'imperfection de son christianisme. Comme chrétien, il n'a pas osé s'affranchir des données de la tradition chrétienne, et, comme philosophe, il n'a pas été capable d'assimiler quelques-uns des plus importants éléments du christianisme historique. Enfin, pour revenir à la théorie d'Origène, le logos a produit un grand nombre d'esprits ou « créatures raisonnables », dont le caractère essentiel est le devenir. Elles sont libres. Plusieurs se sont développées, contrairement à l'intention divine. — On arrive ainsi au deuxième point capital du système d'Origène, sa doctrine de la chute et de ses conséquences. Pour ramener les esprits dévoyés, tombés, le monde sensible a été créé. Les esprits y ont été incarnés et doivent s'y purifier, une affinité accidentelle de l'origénisme avec le bouddhisme. Pour Origène, le mal n'a pas de réalité ; il ne saurait être éternel ; *malum est bono carere;* le mal est un οὐκ ὄν ; il n'a pas d'existence en soi. Les hommes sont des esprits déchus et incarnés ; l'âme est une sorte d'esprit « refroidi, figé », un élément spirituel, emprisonné dans la matière. Tous les hommes sont donc, à priori, des pécheurs ; le monde est comme une grande maison de correction. — Voilà les prémisses du plan de la rédemption. On voit qu'Origène, au lieu de parler de rédemption, aurait pu se contenter de décrire le rétablissement de l'ordre troublé par la désobéissance des esprits. Le mal n'étant pas irrémédiable, il suffit d'instruire les hommes pour les ramener à Dieu. C'est ce qui s'est fait par les diverses incarnations d'esprits purs (les prophètes), envoyés par le logos à l'humanité, incarnations couronnées par celle du logos lui-même. Origène reconnait — c'est la conséquence correcte de ses prémisses — que la prédication du logos aurait suffi pour les hommes supérieurs ; mais pour les esprits trop matérialisés, il a fallu une *demonstratio ad oculos :* le logos s'est sacrifié pour éveiller l'attention des hommes grossiers. Mais Origène revêt tout cela de formules bibliques dont son système répudie le sens historique. Du reste, le vrai rétablissement n'est pas opéré par le logos ; c'est la mort de chaque homme qui le dématérialise et dégage son esprit. L'eschatologie chrétienne est de fait supprimée. Par contre. la correction et les progrès continuent, après la mort, pour ceux qu'une première incarnation ici-bas n'a pas suffisamment éclairés. Origène est le premier docteur qui parle d'un feu purifiant, ce qui est devenu, dans l'évolution du dogme catholique, le purgatoire. Finalement, tous les esprits seront affranchis du mal qui ne sera plus.

L'œuvre d'Origène est le premier et le plus remarquable des essais tentés avant le moyen âge de fusionner en un système les données du christianisme et les résultats de la spéculation philosophique de l'hellénisme. Le gnosticisme avait poursuivi le même but (V. l'art. Gnosticisme) ; tous ces essais informes furent supplantés par la philosophie d'Origène. Origène marque donc la fin du gnosticisme. Pendant plus d'un siècle, la pensée d'Origène, sa conception du christianisme, domina l'Eglise, en partie même en Occident. Après cela, elle défraya pendant des siècles les disputes théologiques ; et ceux qui condamnèrent au concile de Constantinople, en 533, l'origénisme, ne comprenaient plus combien ils étaient eux-mêmes des disciples d'Origène. F.-H. Krüger.

Bibl. : La seule édition complète des œuvres d'Origène est encore toujours celle du Père de La Rue, Paris, 1733-59, 4. vol. in-fol., réimprimée par Lommatzsch, à Berlin, 1831-48, 25 vol. in-8, et par Migne, *Patrologie*, série grecque, t. XI-XVII. — Huet, *Origeniana*, au 4e vol. de l'éd. de La Rue, t. XXII-XXIV de celle de Lommatzsch. — Thomasius, *Origenes ;* Nuremberg, 1837. — E.-R. Redepenning, *Origenes, eine Darstellung seines Lebens und seiner Lehre ;* Bonn, 1841-46, 2 vol. — J. Denis, *la Philosophie d'Origène ;* Paris, 1885.

ORIGINE (Math.) (V. Coordonnées). — *Origine des temps.* C'est le moment à partir duquel on compte le temps soit dans le passé, soit dans le futur. — *Origine d'une droite.* C'est celle de ses extrémités à partir de laquelle on la suppose parcourue lorsqu'elle est orientée.

ORIGNAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Bagnères-de-Bigorre ; 492 hab.

ORIGNE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Saint-Symphorien ; 233 hab.

ORIGNÉ. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. de Château-Gontier ; 361 hab.

ORIGNOLLES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montlieu ; 727 hab.

ORIGNY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon, cant. d'Aignay-le-Duc ; 102 hab.

ORIGNY-en-Thiérache. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Hirson ; 2.573 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Vannerie fine. Eglise fortifiée des xive et xvie siècles.

ORIGNY-le-Butin. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bellême ; 218 hab.

ORIGNY-le-Roux. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bellême ; 504 hab.

ORIGNY-le-Sec. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Romilly ; 826 hab.

ORIGNY-Sainte-Benoite. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Ribemont, sur la rive g. de l'Oise et le canal de la Sambre à l'Oise ; 2.549 hab. Stat. du ch. de fer du Nord. A Mont-d'Origny, port sur le canal ; transport de matériaux de construction, de charbons, d'engrais et de produits agricoles. Carrières de pierre de taille. Fabriques de châles et d'étoffes légères, barèges, linons, gazes, batistes. Distillerie agricole, sucrerie, scierie mécanique, brasserie, fabrique de chicorée, moulins, vanneries. Le village s'est formé autour d'une ancienne abbaye de femmes établie à l'époque mérovingienne auprès du tombeau de sainte Benoite, martyre du ive siècle.

ORIHUELA. Ville d'Espagne, prov. d'Alicante, sur la Segura ; 25.000 hab. Evêché, cathédrale gothique. Située au milieu d'une riche *huerta* et de beaux bois de palmiers, elle est un marché de fruits, de soie, de chanvre. Filatures et tissages de soie et de toile. On y fabrique des chapeaux, du savon, du salpêtre.

ORILLON (Fortification). On donnait ce nom à un prolongement de la face du bastion faisant saillie sur le flanc adjacent : en D, en C, en M, dans la fig., t. V, p. 678. Il affectait tantot la forme d'un bourrelet, tantôt celle d'un pan coupé. Employé dès 1550 par les ingénieurs italiens, il se retrouve dans les premières places fortes construites par Vauban. On y a depuis renoncé parce qu'il gêne les feux des flancs.

ORIN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (O.) d'Oloron ; 264 hab.

ORINCLES. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. d'Ossun ; 544 hab.

ORIOL-en-Royans. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Jean-en-Royans ; 528 hab.

ORIOL ou **AURIOL** (Pierre) (*Petrus Aureolus*), surnommé *Doctor abundans* et *Doctor facundus*, moine franciscain qu'il ne faut pas confondre avec Pierre de Verberie (Hauréau, pp. 315 et suiv.), et qui mourut en 1321, au moment où, en raison de la célébrité que lui avaient acquise ses leçons publiques, il était appelé à l'archevêché d'Aix. C'est un précurseur de Guillaume d'Occam, un adversaire des entités universelles, genres, espèces, matière première, défendues par son confrère, Duns Scot, un adversaire de F. Thomas, pour qui la recherche du principe d'individuation est une question vaine, pour qui il n'y a pas d'entité subjective ou de forme réelle sur laquelle s'exercerait la pensée, mais seulement des individus et des concepts qui sont les objets eux-mêmes en l'état d'être intentionnels. F. Picavet.

Bibl. : Petri Aureoli, *Comment. in quatuor libros sententiarum et Quodlibeta ;* Rome, 1576-1605, 4 vol., in-fol. — Hauréau, *Histoire de la philosophie scolastique,* II, 2,

pp. 315-326. — PRANTL, *Gesch. der Logik im Abenlande*, p. 319-327.

ORIOLLES. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Brossac ; 375 hab.

ORIOLUS (Ornith.) (V. LORIOT).

ORION. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr d'Orthez, cant. de Sauveterre ; 351 hab.

ORION. I. MYTHOLOGIE (Ορίων). Héros mythique de Béotie, fils d'Hyrieus, roi d'Hyria, géant et chasseur renommé. D'autres versions en font un fils de la Terre ou de Poseidòn et d'Euryale. On montrait sa tombe à Tanagra. Venu à Chios (*Ophiusa*), il s'éprit d'Æro ou Mérope, fille d'Œnopion, purgea l'île des bêtes féroces dont il lui offrit les dépouilles. Le père différant sans cesse le mariage, Orion pénétra de force dans la chambre de Mérope ; mais Œnopion invoqua l'aide de Dionysos qui endormit le héros ; il fut, durant son sommeil, aveuglé par Œnopion. Pour recouvrer la vue, un oracle lui ordonna d'aller vers l'E. et d'exposer ses yeux au soleil levant. Il vint à Lemnos, où Héphaistos lui donna pour guide Cédalion. Ayant recouvré la vue, Orion cherche son ennemi sans le trouver et passe en Crète, où il vit en chasseur avec Artémis. La légende crétoise le fait mourir de la piqûre d'un scorpion envoyé par la Terre, effrayée de voir le chasseur méditer l'extermination de tous les animaux. Une autre version faisait d'Orion l'amant d'Eôs (Aurore), victime de la colère des dieux qui le font percer d'une flèche par Artémis ; ou bien il est aimé de cette déesse elle-même, qui le tue involontairement par une ruse d'Apollon, ou encore pour se débarrasser de sa poursuite. Pindare rapporte un mythe différent, d'après lequel Orion aurait poursuivi cinq ans les filles de Pléione, les Pléiades, qui, pour lui échapper, finirent par obtenir de Zeus d'être placées parmi les étoiles. — Quoi qu'il en soit de ces mythes, la conclusion est toujours qu'après sa mort Orion est transporté dans le ciel pour former la constellation qui garde son nom ; son chien Sirius l'y accompagne. Ses filles *Menippe* et *Metioche* se sacrifient pour préserver la Béotie d'une peste et sont changées en comètes. A.-M. B.

II. ASTRONOMIE (V. CONSTELLATION et NÉBULEUSE).

ORION (Ωρίων), grammairien grec, de Thèbes en Egypte, vivait vers le milieu du ve siècle. Il enseigna surtout à Césarée et à Constantinople, où l'impératrice Eudoxie, femme de Théodose II, suivit ses leçons. Il lui dédia un recueil de sentences ('Ανθολόγιον γνωμῶν) dont nous n'avons que très peu. Il est aussi l'auteur d'une compilation (Περὶ ἐτυμολογιῶν) en forme de lexique, qui a servi de base aux trois étymologiques du moyen âge, l'*Etymologicum Magnum*, l'*Etym. Gudianum* et le Συναγωγή λέξεων de Zonaras. L'intérêt de ces ouvrages n'est pas dans la recherche des étymologies, mais dans les renseignements qu'on en tire sur l'histoire de la grammaire en Grèce, ainsi que dans les exemples d'auteurs qui y sont conservés. A.-M. DESROUSSEAUX.

ORIPEAU. On donne ce nom aux feuilles de laiton battu, polies et brillantes, qui de loin imitent l'or (V. LAITON et CLINQUANT). Il s'emploie aussi, par extension, pour désigner toute étoffe ou broderie de faux or ou de faux argent.

ORIS-EN-RATTIER. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Valbonnais ; 265 hab.

ORISSA (Côte d'). La côte d'Orissa (sanscrit *Ordra*) est une division de la présidence du Bengale, comprenant 23.446 kil. q. et 4.047.352 hab., auxquels il faut ajouter 17 principautés tributaires avec 39.333 kil. q., et 1.696.710 hab. La province est une région alluviale où se réunissent les deltas des fleuves Mahanadi, Brahmani et Baïtarani ; en arrière, les Etats tributaires occupent une région de collines granitiques qui s'étendent jusqu'à 960 kil. de la côte, vers la vallée du Gange (alt., 900 m.), revêtues de vastes bois. La chute d'eau annuelle varie de 1.400 à 1.850 millim., provoquant des crues formidables qui entretiennent les fièvres, le choléra, etc. La population est presque entièrement hindoue, sauf 133.000 sauvages des Etats tributaires (V. INDE). Le dialecte hindou dominant est l'oriya. Le ch.-l. est Kattak ; le principal port, Balassor ; le centre religieux le plus fameux, Pouri. — La dynastie bouddhiste d'Orissa fut évincée, dès le ve siècle av. J.-C., par une dynastie brahmane ; les musulmans conquirent le pays au xvie siècle, les Marathes en 1751, les Anglais en 1803 (V. INDE, t. XX, p. 673).

BIBL. : HUNTER, *Orissa* ; Londres, 1872, 2 vol. — RAJENDRALALA MITRA, *The Antiquities of Orissa* ; Calcutta, 1875-80, 2 vol. — SUTTON, *Grammar of Oriya language* ; Calcutta, 1831.

ORIST. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Peyrehorade ; 750 hab.

ORISTANO. Ville d'Italie, prov. de Cagliari (Sardaigne), à 6 kil. du golfe d'Oristano, sur la côte O. de l'île ; 7.000 hab. Archevêché. Cathédrale du xviie siècle. Son port est *Gran Torre*. Oristano fut depuis 1409 capitale d'un marquisat qui passa aux rois d'Espagne.

ORITHYIE ('Ωρείθυια), princesse mythique de Grèce, fille d'Erechthée et de Praxithea, enlevée par Borée sur les rives de l'Ilissus ; elle eut de lui Cléopâtre, Chioné, Zetes et Calais.

ORIVAL. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Chalais ; 258 hab.

ORIVAL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. d'Elbeuf ; 1.290 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest ; port sur la Seine. Ruines d'un château attribué à Richard Cœur de Lion.

ORIVAL. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy ; 270 hab.

ORIZABA (aztèque *Citlaltépetl*). Célèbre volcan du *Mexique* (V. ce mot, t. XXIII, p. 869), qui dresse à l'E. de l'Anahuac sa magnifique pyramide de 5.450 m. Il sommeille depuis 1566. Il a été gravi en 1846. La limite des neiges est à 4.300 m.

ORIZABA. Ville du Mexique, ch.-l. de l'Etat de Vera-Cruz, à 28 kil. S.-E. du pic d'Orizaba, et 1.227 m. d'alt., sur le chem. de fer de Vera-Cruz à Mexico ; 25.000 hab. La force hydraulique y actionne de nombreuses usines : cotonnades, papeteries, sucreries, minoteries, ateliers de chemin de fer.

RACINE D'ORIZABA (V. IPOMÆA).

ORIZZONTE. Surnom du peintre Jean-François Van *Blœmen* (V. ce nom).

ORJIVA. Ville d'Espagne, prov. de Grenade, au S. de la sierra Nevada, dans les Alpujarras ; 5.000 hab. Belle église.

ORKHON. Rivière de Mongolie (Asie orientale). Elle prend sa source dans les monts Soubour-Khair-Khan, qui bordent au N. le désert de Gobi ; ses principaux affl. de dr. sont la Tola, grossie de la Korotchka, et la Khara-Gol. L'Orkhon, après un cours d'environ 460 kil., se jette dans la Sélenga, qui alimente le lac Baïkal.

ORKNEY (V. ORCADES).

ORLAC (Austore d'), troubadour français de la fin du xiiie siècle. On ne connaît de lui qu'un *Sirvente* où il déplore les malheurs de saint Louis et de ses compagnons en Terre Sainte.

ORLAM. Tribu hottentote de l'Afrique australe. Elle a émigré du S. au N. du fleuve d'Orange et, sous la conduite du chef Afrikander et de son fils Jonker, opprimé les Damaras. Les Orlam sont répartis sur divers points du Grand-Namaqualand, dans la colonie allemande du Sud-Ouest africain.

ORLAMÜNDE. Ville d'Allemagne, duché de Saxe-Altenburg, au confluent de la Saale et de l'Orla (affl. dr.) ; 1.429 hab. Ruines de l'enceinte, de l'abbaye et du château. — Les comtes d'*Orlamünde* remontent à *Wilhelm Ier* de Weimar († 963). A la mort d'Otton (1039-67), le comté passe aux Ballenstedt, annexe Weimar (1112), est acquis par Albert l'Ours (1140). La ville fut annexée à

la Thuringe en 1346 et la seconde famille d'Orlamünde (branche de Lauenstein) s'éteignit en 1486.

Bibl. : Jovius, *Chronik der Grafen von Orlamünde ;* Leipzig, 1886. — Reitzenstein, *Regesten der Grafen von Orlamünde ;* Baireuth, 1871.

ORLANDINI (Niccolo), historien jésuite italien, né à Florence en 1554, mort à Rome le 27 mai 1606. Il fut l'un des secrétaires généraux de son ordre, publia les *Annuæ litteræ Soc. Jes.*, de 1583 à 1587, et rédigea l'*Historia Soc. Jes., pars Iª sive Ignatius* (Rome, 1615, in-fol.) publiée par le P. Sacchini.

ORLE et **ORLET.** I. Architecture. — Petite moulure plate, listel ou filet, qui se trouve placée à différents endroits d'une ordonnance classique : ainsi, au bas du fût de la colonne et à sa jonction avec la base. L'orle s'appelle aussi *ceinture ;* tandis que, servant de support à l'échine ou aux oves d'un chapiteau, l'orle porte encore le nom de *colarin* et qu'enfin ce nom d'orle est plus spécial au listel qui borde le contour de la volute ionique. On appelle *orlet* le listel de couronnement d'une cimaise. Ch. Lucas.

II. Art héraldique. — Pièce honorable de second ordre, qui sert souvent de brisure. Elle suit les contours de l'écu dont elle ne s'écarte que d'une distance égale à sa propre largeur. On dit aussi des pièces rangées dans le sens de l'orle qu'elles sont mises *en orle*. Lorsque l'orle est arrondi, il prend le nom d'*orle rond au cyclamor*.

ORLÉANAIS. La dénomination d'Orléanais, qui est à la fois celle d'un ancien pays de la France et d'une région naturelle, est devenue, aux derniers siècles, celle d'une province française beaucoup plus étendue que l'Orléanais proprement dit. L'ancien Orléanais (*pagus Aurelianensis*) occupait les deux rives de la Loire entre la Beauce (pays Chartrain et Etampois) au N., le Gâtinais à l'E., le Berry au S., le Blésois et le Vendômois à l'E. Il était plus étendu que la région naturelle de l'Orléanais, puisqu'il comprenait la Sologne. Au point de vue ecclésiastique, il constituait le diocèse d'Orléans. Compris à la fin de l'époque carolingienne dans les domaines de la famille capétienne, il resta dans le domaine royal lors de l'avènement au trône de Hugues Capet, et son histoire est celle du domaine royal. En 1344, Philippe de Valois en forma un apanage avec titre de duché pour Philippe, son cinquième fils, qui mourut en 1375 sans postérité légitime. Quelques années plus tard (1392), il fut concédé avec le même titre à Louis d'Orléans, frère de Charles VI, auquel succéda Charles d'Orléans (1407-65). Son fils, Louis, qui lui succéda, arriva au trône de France en 1498 et réunit de nouveau le duché d'Orléans à la couronne. Une troisième fois, en 1626, il fut donné au frère de Louis XIII, Gaston. Aussitôt après la mort de ce dernier (1660), Louis XIV rétablit le duché en faveur de son frère Philippe, auquel succéda, en 1701, son fils Philippe, qui devint régent de France sous Louis XV. Il laissa le duché d'Orléans à son fils, Louis (1723-52), auquel succédèrent Louis-Philippe (1752-85), puis son fils du même nom, Louis-Philippe-Joseph dit Egalité (1785-93). A la Restauration, le titre de duc d'Orléans fut rétabli pour le fils de Philippe Egalité, devenu roi en 1830 sous le nom de Louis-Philippe. Lui-même attribua le titre de duc d'Orléans à son fils aîné, Ferdinand, mort en 1842. De nos jours, le fils du comte de Paris a pris le titre de duc d'Orléans. Il est à peine besoin de dire que dès le xviiᵉ siècle le duché d'Orléans n'avait plus aucune autonomie. Il était compris dans le gouvernement militaire de l'Orléanais qui se composait, outre l'Orléanais proprement dit, de la Sologne, de la Beauce, du Dunois, du Vendômois, du Blésois, de partie du Gâtinais et du Perche. La généralité d'Orléans ne se confondait pas absolument avec le gouvernement d'Orléanais ; elle comprenait les douze élections d'Orléans, de Pithiviers, de Beaugency, de Montargis, de Gien, de Clamecy, de Blois, de Romorantin, de Dourdan, de Chartres, de Châteaudun et de Vendôme.

ORLÉANISTES. Parti politique français attaché à la fortune de la famille d'Orléans. Il apparaît à la Révolution française et poursuit la substitution de la branche cadette à la branche aînée des Bourbons, réalisée en 1830. Après 1848, les orléanistes persistent à côté des partis républicain, bonapartiste et légitimiste. Recrutés surtout dans la bourgeoisie, ils ont eu une certaine importance parlementaire. A l'*Assemblée nationale* (V. ce mot) de 1871, ils étaient nombreux, mais leurs sympathies cléricales, leurs exigences pécuniaires leur aliénèrent l'opinion. Le comte de Chambord n'ayant pas d'héritiers, les princes d'Orléans négocièrent une *fusion* pour s'assurer sa succession et l'appui ultérieur des légitimistes. Beaucoup de libéraux les abandonnèrent pour s'unir au parti républicain modéré. Le parti orléaniste s'est, depuis la mort du comte de Chambord (24 août 1883), confondu avec le parti royaliste. ***

ORLÉANS. Ch.-l. du dép. du Loiret, sur la rive droite de la Loire; 63.705 hab. Stat. des chem. de fer d'Orléans et de l'Etat. Evêché suffragant de Paris, grand et petit séminaires; neuf paroisses catholiques; nombreux couvents; église réformée consistoriale; cour d'appel; lycée de garçons; nombreux établissements libres d'instruction; école municipale professionnelle; institutions de sourds-muets; cours de dessin, d'architecture, de modelage, de coupe de pierres; laboratoire de chimie agricole; bibliothèque publique, musées de peinture, de sculpture, d'antiquités, historique, d'histoire naturelle, de Jeanne d'Arc. Jardin botanique. Théâtre. Chef-lieu du 5ᵉ corps d'armée. Manufacture de tabacs. Sociétés archéologique et historique; des sciences, belles-lettres et arts; des amis des arts et arts appliqués à l'industrie; académique de Sainte-Croix ; d'agriculture et d'horticulture. Chambre de commerce. Bourse. Prison départementale; prison militaire. Hôpital général; hospice d'aliénés; orphelinats catholique et protestant.

Fabriques de couvertures de laine, de couvre-pieds, de bonneterie de coton et de laine ; fonderies de fonte, de cuivre, de fer ; ateliers de constructions mécaniques ; tréfilerie de fer; fabriques de grosse chaudronnerie, de clous et de rivets ; serrurerie artistique, fonderie de cloches ; fabrique d'acide sulfurique, d'alcool à brûler, d'eau de Javel, de vinaigre, de vernis. Confitures dites Cotignacs ; fabriques de balais, de billards, de biscuits, de bouchons ; construction de bateaux ; briqueteries et tuileries ; fabriques de chandelles, de savons, de parfumerie ; chamoiseries ; chapelleries ; fabriques de casquettes ; corderies ; fabriques de cercles, de chocolat, de cire, de courroies, de conserves alimentaires, de cotons cardés, d'épingles à cheveux, de faïences et de porcelaines ; confiseries ; manufactures de confections ; huileries ; fabriques d'engrais ; de formes pour chaussures ; de machines à coudre, de râpes, de limes, d'outils de menuiserie, de meubles de jardin ; mégisseries ; tanneries ; imprimeries ; fabriques de parapluies ; de papier, de carton, de pâtes alimentaires, de sacs en papier ; scieries mécaniques ; taillanderies. — Le commerce consiste surtout en laines de la Beauce et de la Sologne, vins de l'Orléanais, céréales, vinaigres, eaux-de-vie, sucre, safran, bestiaux, fromages d'Olivet, volailles, sel, bois de construction. Importante culture maraîchère. Pépinières d'arbres fruitiers et forestiers et surtout de rosiers.

Histoire. — Les savants sont aujourd'hui à peu près unanimes à penser qu'Orléans occupe l'emplacement de l'ancien *Genabum*, centre commercial des Carnutes que l'on a longtemps prétendu identifier avec Gien. A l'époque de la conquête de la Gaule par Jules César, l'importance commerciale de Genabum y avait déjà attiré un grand nombre des négociants de la Narbonnaise. Impatients du joug que venaient leur imposer les Romains, les Carnutes profitèrent d'un jour de marché pour massacrer tous les Romains qui s'y trouvaient. Ce fut le signal du grand soulèvement de l'an 52 av. J.-C. César marcha contre la ville, s'en empara, la saccagea et n'y laissa que des ruines. Elle était reconstruite un siècle plus tard et

conservait son ancien nom de *Genabum*. Plus tard, un empereur, Marc-Aurèle ou Aurélien, lui attribua son nom : ce fut probablement alors qu'elle devint le chef-lieu d'une partie démembrée de la cité des Carnutes, qui prit avant la fin du IIIe siècle le rang de cité distincte, et par suite, lorsque l'Eglise catholique s'organisa en Gaule, fut le siège d'un évêché. Au Ve siècle, Orléans subit les chocs successifs des invasions barbares ; en 451, les Huns d'Attila, arrêtés d'après la légende par l'évêque saint Aignan, devenu patron de la ville, furent repoussés par le patrice Aétius ; en 471, les Saxons d'Odoacre auraient également subi un échec ; en 498 enfin, les Francs de Clovis s'emparèrent d'Orléans. A la mort de Clovis (511), la ville d'Orléans devint la capitale du royaume qui fut attribué à son second fils Clodomir. Celui-ci ayant été tué par ses frères en 524, ceux-ci se partagèrent ses Etats. Après la mort de Clotaire Ier, le royaume d'Orléans fut reconstitué, et, annexé au royaume de Bourgogne, échut à Gontran (567-573), après lequel il cessa d'avoir une existence propre et fut compris dans la Neustrie. Sous les Carolingiens, Orléans fut en butte à diverses reprises aux attaques des Normands ; repoussés une première fois, grâce à la résistance organisée par l'évêque Agius, ils revinrent en 855 et en 895, et chaque fois saccagèrent la ville et en détruisirent les monuments. Vers ce temps l'Orléanais entra dans les possessions de la famille Robertienne, et Orléans devint, depuis l'avènement de Hugues Capet, et demeura jusque sous le règne de Philippe-Auguste comme une seconde capitale du royaume de France. Incendiée en 999, la ville fut en grande partie reconstruite par le roi Robert qui y présida, en 1022, au premier autodafé d'hérétiques qui eut lieu en France. Philippe-Auguste fit d'Orléans, en 1223, le domaine de sa femme Ingilburge. Plus tard, le duché d'Orléans fut apanagé à des princes de la maison de France (V. ORLÉANAIS). On sait le rôle considérable joué par la ville d'Orléans dans la guerre de Cent ans. Trois fois au XIVe siècle, en 1356, en 1359 et en 1370, les Anglais se présentèrent devant la place sans oser en entreprendre le siège. Mais au mois d'oct. 1428, alors que le duc Charles était prisonnier en Angleterre, ils l'investirent et l'entourèrent d'une contrevallation flanquée de tours et renforcée de bastilles en bois. La prise d'Orléans eût entraîné pour Charles VII la perte des quelques provinces du S. de la Loire où son autorité était encore reconnue. Les capitaines les plus renommés Dunois, Xaintrailles, La Hire se jetèrent dans la place et, de concert avec les habitants, opposèrent une héroïque résistance aux efforts de l'ennemi. Orléans aurait succombé cependant sans l'arrivée de Jeanne d'Arc. Sans attendre la formation du corps de 6.000 hommes qu'on rassemblait à Blois, elle se dirigea avec une faible escorte sur la ville en longeant la rive gauche de la Loire, contourna les travaux anglais, traversa le fleuve en bateau et pénétra dans la ville le 29 avr. 1429 par la porte de Bourgogne. Dès le lendemain elle sommait les défenseurs des bastilles anglaises de se rendre, et commençait à les reconnaître. Le 4 mai, elle emportait de vive force la bastille Saint-Loup et recevait l'armée de secours conduite par Dunois ; deux jours après elle chassait les Anglais de la bastille des Augustins. Le 7 mai, elle traversait la Loire en bateau et conduisait la garnison à l'attaque du fort des Tourelles dont les Anglais s'étaient emparé avant sa venue et qui formait la tête du pont sur la rive gauche. Blessée à la première attaque, elle revenait bientôt à la charge, dirigeait elle-même l'assaut, chassait les Anglais et, le lendemain 8 mai, elle rentrait triomphalement par le pont, réparé à la hâte, dans la ville désormais délivrée. Le jour suivant, les assiégeants évacuaient les travaux d'approche de la rive droite. Les édifices en ruines furent reconstruits sauf la collégiale de Saint-Avit, et une nouvelle enceinte, élevée sous les rois Louis XI, Louis XII et François Ier, engloba dans la ville les faubourgs populeux qui s'étaient formés à ses abords.

L'anniversaire de la délivrance d'Orléans est célébré chaque année le 8 mai par une grande fête à la fois religieuse et patriotique. En 1894, notamment, ces fêtes ont eu un éclat extraordinaire ; presque tous les évêques de France s'y étaient réunis.

Dès 1107, les habitants d'Orléans avaient été affranchis par le roi Louis VI et, vers 1137, ils s'organisèrent en commune, mais celle-ci fut abolie presque aussitôt par le roi Louis VII et, depuis lors, la ville resta soumise à la juridiction royale tout en obtenant des privilèges, des franchises et même une administration municipale. Au XIIIe siècle, elle était gouvernée par douze procureurs de ville qui prirent plus tard le nom d'échevins. En 1309 y fut instituée une université qui devint bientôt célèbre et jeta surtout un vif éclat aux XVe et XVIe siècles ; l'enseignement du droit et en particulier du droit romain, interdit à Paris, y fut surtout prospère. Calvin compta parmi ses étudiants. Dès le règne de François Ier, les idées nouvelles s'y propagèrent, et sous Henri II les habitants, à l'occasion de l'établissement de nouveaux impôts, donnèrent des signes de mécontentement. Le roi se rendit dans la ville pour apaiser les esprits ; mais un accident arrivé alors à Diane de Poitiers fut l'occasion de manifestations hostiles, et, loin de se calmer, l'effervescence populaire ne fit que s'accroître. Lorsque, quelques années plus tard (1560), après la conjuration d'Amboise, le jeune roi François II, conduit par les Guises et Catherine de Médicis, vint y tenir des Etats, on fit désarmer la population et loger des garnisaires chez les habitants suspects. Le prince de Condé et Antoine de Bourbon mandés à Orléans y furent arrêtés et allaient payer de leur vie leur imprudence lorsque François II mourut dans le logis Groslot (l'hôtel de ville actuel) où il était descendu (5 déc. 1560). On sait que, par crainte des Guises, Catherine de Médicis pactisa avec les princes Bourbons, et qu'Antoine de Bourbon fut nommé lieutenant général du royaume. Les Etats s'ouvrirent et, à la suite de leurs doléances, le chancelier Michel de l'Hôpital fit proclamer une grande ordonnance pour la réforme de la justice et la discipline de l'Eglise, restée célèbre sous le nom d'ordonnance d'Orléans. Deux ans plus tard, la guerre civile avait éclaté, et le prince de Condé entrait sans coup férir à Orléans : ses troupes pillèrent et saccagèrent la ville, démolirent les édifices religieux, notamment Saint-Aignan et la cathédrale. En 1563, François de Guise, après avoir fait Condé prisonnier à la bataille de Dreux, vint attaquer Orléans ; il avait investi la ville, s'était emparé de la tête du pont, lorsqu'il fut assassiné par Poltrot de Méré (18 févr.). Orléans fut alors rendu au roi qui en fit raser les fortifications. En 1567, le 27 sept., le capitaine Lanoue put prendre la ville sans coup férir ; il y commit de nouvelles dévastations et la garda jusqu'à l'édit de pacification de 1568 qui le contraignit à l'abandonner. Toutefois, les protestants demeuraient nombreux dans la ville et, lors de la Saint-Barthélemy, les massacres organisés par le prédicateur et confesseur de Charles IX, Arnaud Sorbin, durèrent une semaine et furent effroyables. Sous Henri III, le duc Henri de Guise obtint comme place de sûreté Orléans qui demeura fidèle à la Ligue jusqu'en 1594 et se rendit alors à Henri IV. Pendant la Fronde, Mlle de Montpensier, fille de Gaston, duc d'Orléans, qui résidait à Blois, voulut s'emparer d'Orléans, et après un simulacre d'attaque fut reçue dans la place. Après la révocation de l'édit de Nantes, les protestants demeurés dans la ville furent préservés des dragonnades par l'évêque Coislin. Sous la Révolution, Orléans fut le siège de la haute cour de justice chargée de juger les attentats contre la nation. Lors de la campagne de France, en 1814, les Cosaques arrivèrent à plusieurs reprises jusque dans les faubourgs, mais la ville ne fut pas occupée. L'année suivante, lorsque l'armée française se fut retirée sur la rive gauche de la Loire, une garnison prussienne occupa la ville ; le maréchal Davoust se disposait à l'attaquer, lorsqu'elle se retira sur Blois. Pendant la guerre de 1870,

Orléans dut à sa situation stratégique d'être choisie par le gouvernement de la Défense nationale comme base des opérations destinées à tenter la délivrance de Paris. Prise une première fois le 11 oct. par les Allemands qui saccagèrent les faubourgs Bannier et Saint-Jean et incendièrent celui des Aydes, elle fut reprise par l'armée française un mois après (10 nov.) au lendemain de la victoire de Coulmiers. Mais les Allemands dirigèrent sur la Loire les forces que la capitulation de Metz rendait disponibles, et, après de sanglantes batailles, réussirent à reprendre Orléans dans la nuit du 4 au 5 déc. La ville dut payer d'énormes contributions et resta occupée jusqu'au 16 mars 1871 (V. Franco-Allemande [Guerre]).

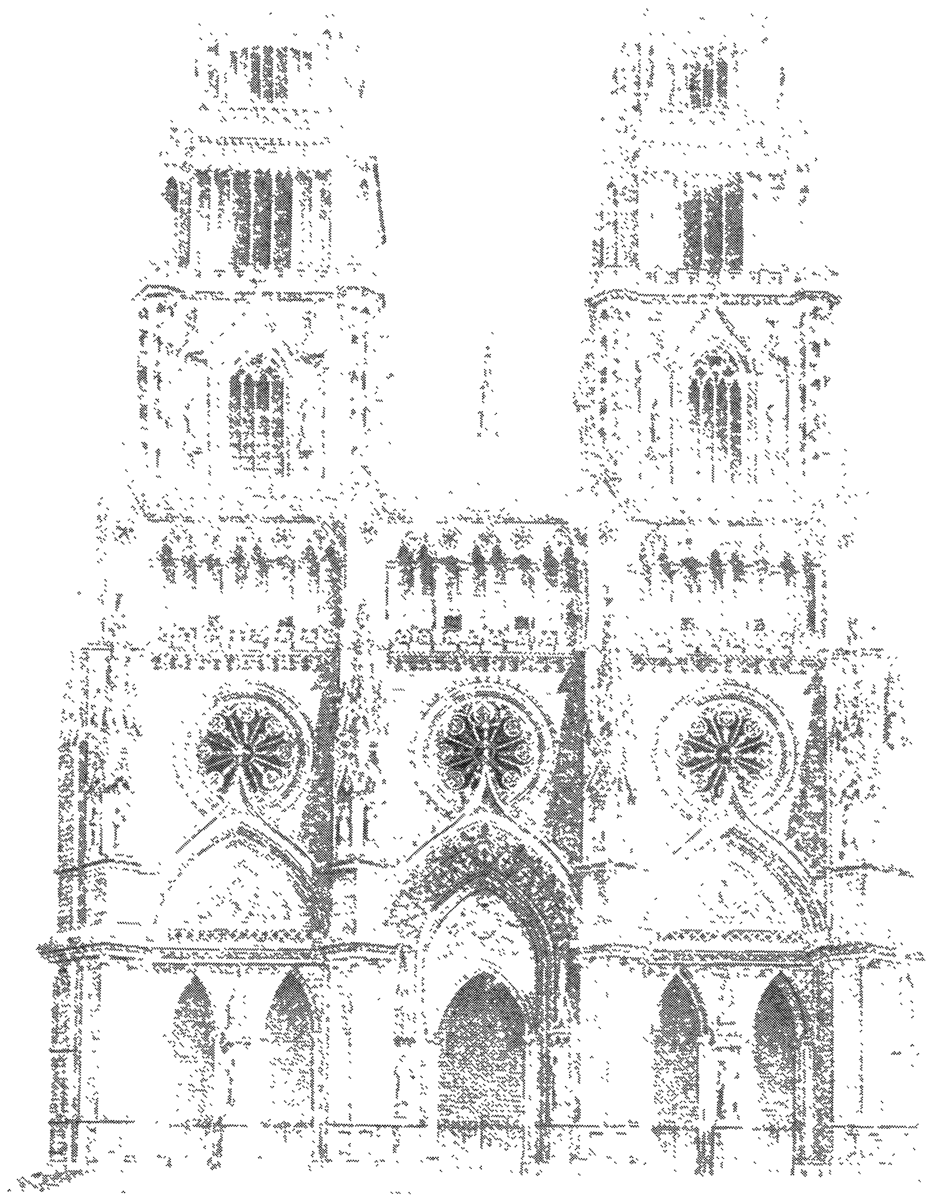
Orléans est la patrie d'un très grand nombre d'hommes célèbres parmi lesquels nous citerons : le roi Robert le Pieux, l'historien Abbon de Fleury, l'évêque Etienne de Tournai, l'imprimeur Etienne Dolet, le poète Florent Chrestien, le diplomate et érudit Jacques Bongars, le savant Denis Petau, l'historien Etienne de Foncemagne, l'orientaliste Stanislas Julien, l'érudit Jules Loiseleur, G. Vapereau, le publiciste Amelot de La Houssaye, le jurisconsulte Pothier, le littérateur E. Fournier, les mathématiciens Aleaume et D. Alexandre, le physicien J. de Hautefeuille, l'agronome de Morogues, le chirurgien Jacques Guillemeau, le philanthrope Antoine Petit. Parmi les artistes, il faut citer : Gabriel Pérelle, peintre et graveur; Guillaume Chasteau, Charles et Louis Simonneau, Jean Moyreau, graveur, Desfriches, dessinateur, Michel Corneille le Vieux et Antigna, peintres; Viart, Ducerceau l'Ancien, architectes; Romagnesi et Désiré Lanson, sculpteurs. Ajoutons encore : Marie Touchet, la maîtresse de Charles IX et sa fille Henriette d'Entraigues, maîtresse de Henri IV. Les habitants d'Orléans sont assez fréquemment désignés par le sobriquet bizarre et auquel s'attache une certaine intention malveillante de *Guêpins* dont on a proposé plusieurs explications toutes douteuses.

Evêques. — On ne sait exactement à quelle époque le christianisme fut établi à Orléans; dans tous les cas, un siège épiscopal y existait dans la première moitié du IVe siècle, et le premier évêque, Declopetus, était encore en fonction en 344. Voici la liste chronologique de ses successeurs : Desinianus; saint Euverte, v. 374-v. 391; saint Aignan, v. 400-17 nov. 453; saint Prosper, v. 460; Magnus; Febatus; Gratien; saint Moniteur; saint Flore; Dagon; Eusèbe, v. 500-v. 525; Léonce, 533; Antonin, 538; Marc, 541-49; Treclatus; Baudatus; Ricomer, 573; Namatius, 583-87; Austrinus, 604; Leudegisil, v. 635; Leger Ier, 641; Audon, 646-66; Sigobert, v. 670; Savary Ier, v. 695; Baldagus; Adamar; Leger II; Leodebert; Savary II; saint Eucher, 717 ou 718-20 févr. 738; Bertin; Adalin; Nadatime; Deotime; Theodulf, v. 787-821; Jonas, v. 822-43; Agius, 843-68; Gautier, 869-v. 892; Throan, v. 893; Bernon, 900; Anselme, v. 910-v. 940; Thierry Ier, v. 940-v. 944; Ermenthée, v. 945-72; Arnoul Ier, 972-v. 979; Manassé Ier, 980; Arnoul II, v. 985-déc. 1003; Foulque Ier, 1004-v. 1012; saint Thierry II, v. 1016-21; Odry de Broyes, 1021-v. 1035; Isembart de Broyes, 1033-63; Hadery de Broyes, 1063-v. 1067; Renier de Flandre, v. 1070-v. 1082; Arnoul III, 1083; Jean Ier, v. 1088-96; Sanction, 1096; Jean II, 28 déc. 1096-v. 1135; Elie, 15 avr. 1127-46; Manassé II de Garlande, 1146-86; Henri de Dreux, 1186-25 avr. 1198; Hugues Ier de Garlande, 1198-1206; Manassé III de Seignelay, 1207-21; Philippe Ier de Jouy, janv. 1222-33; Philippe II Berruyer, 1234-36; Guillaume Ier de Bussy, 1237-23 août 1258; Robert de Courtenay, 1258-6 août 1279; Gilles Pastai, 1282-1er sept. 1288; Pierre Ier de Mornay, déc. 1288-4 févr. 1296; Frédéric de Lorraine, 1296-4 juin 1299; Berthaud de Saint-Denis, 6 ou 13 mars 1300-7; Raoul Grasparmi, janv. 1308-18 sept. 1311; Milon de Chailly, 22 janv. 1312-15 ou 19 mars 1321; Roger le Fort, 13 juin 1321-28; Jean III de Conflans, 1329-13 ou 5 avril 1349; Philippe III de Conflans, 3-7 août 1349; Jean IV de Montmorency, 20 nov. 1349-4 nov. 1363; Hugues II Faidit, 30 janv. 1364-16 juin 1371; Jean V Nicot, 13 juil. 1371-83; Foulque II de Chanac, 1383-1er mars 1394; Guy de Prunelé, juin 1394-1426; Jean VI de Saint-Michel, 8 avr. 1426-38; Guillaume II Charrier, août 1438-9 janv. 1439; Renaud de Chartres, mars 1439-20 avr. 1444; Jean VII du Gué, 20 avr. 1444-7 oct. 1447; Pierre II Bureau, 20 nov. 1447-10 déc. 1451; Jean VIII, 10 déc. 1451-52; Thibaud d'Assigny, 3 mai 1452-24 sept. 1473; François Ier de Brillac, 3 nov. 1473-19 janv. 1504; Christophe de Brillac, 19 janv. 1504-3 juil. 1514; Germain Ier de Gannay, 10 août 1514-8 mars 1521; Jean IX d'Orléans, cardinal de Longueville, 13 juin 1521-24 sept. 1533; Antoine Seguin, cardinal de Meudon, 1533-20 oct. 1550; François II de Faucon, 20 oct. 1550-51; Pierre III du Chastel, 1551-2 févr. 1552; Jean X de Morvillier, 27 avr. 1552-6 sept. 1564; Mathurin de la Saussaie, 4 mars 1565-9 févr. 1584; Denis Hurault de Cheverny, 9 févr. 1584-86; Germain II Vaillant de Guelis, 21 déc. 1585-15 sept. 1587; Jean XI de l'Aubépine, 30 mai 1588-23 févr. 1596; Gabriel de l'Aubépine, 28 mars 1604-15 août 1630; Nicolas de Netz, 27 avr. 1631-20 janv. 1646; Alfonse d'Elbène, 27 mai 1647-20 mai 1665; Pierre IV du Cambout, cardinal de Coislin, 2 mai 1665-5 févr. 1706; Michel Le Pelletier, avr.-9 août 1706; Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville, 10 août 1706-juin 1733; Nicolas-Joseph de Paris, 9 juin 1733-53; Louis-Joseph de Montmorency-Laval, nov. 1753-oct. 1757; Louis Sentives de Jarente de La Bruyère, janv. 1758-88; Louis-François-Alexandre de Jarente de Senus d'Orgeva, 1788-93. Supprimé en 1793, l'évêché d'Orléans a été rétabli par le Concordat; d'abord suffragant de Sens, il était devenu en 1622 suffragant de Paris depuis l'érection en métropole.

Description et monuments. — La ville d'Orléans est tout entière située sur la rive droite de la Loire, et entourée d'une ceinture de boulevards, marquant le périmètre de l'ancienne enceinte, au delà desquels sont les populeux faubourgs de la Madeleine et de Saint-Jean à l'O., Bannier, des Aydes et Saint-Vincent au N., Saint-Marc et de Bourgogne à l'E. Un pont de pierre relie la ville au faubourg Saint-Marceau sur la rive gauche. Un autre pont sert de viaduc au chemin du fer de Paris à Toulouse. La *cathédrale Sainte-Croix* est un édifice, encore gothique de construction, élevé depuis la fin du XVIe siècle jusqu'en 1790 pour remplacer l'église détruite par les Huguenots en 1562. Le contraste du plan et de la construction gothique avec l'ornementation classique est fort choquant, surtout à la façade principale qui fut élevée sur les plans de Gabriel, en un style qui prétend imiter celui du XIIe siècle. Au moment de la Révolution, les deux tours étaient achevées, mais les voûtes du porche et les portails n'étaient pas terminés; ils ne le furent que sous la Restauration, et l'ouverture des portes fut célébrée le 8 mai 1829, lors de la fête annuelle commémorative de la levée du siège. En 1857, à la flèche centrale en bois, œuvre de Mansart, qui menaçait ruine, on substitua une flèche de plomb doré qu'éleva M. Bœswilwald. A l'intérieur la cathédrale, longue de 144 m., large au transept de 67 m. et haute sous voûte de 34 m., comprend cinq nefs, des croisillons avec bas côtés, un chœur avec double déambulatoire et onze chapelles rayonnantes qui sont les unes et les autres des restes de l'ancienne cathédrale du XIIIe siècle. Les deux croisillons sont occupés par des chapelles en l'honneur du Sacré-Cœur et de la Vierge établies par l'évêque Dupanloup; celle du Sacré-Cœur renferme depuis 1888 son tombeau, œuvre de Chapu. Il se compose, avec la statue du prélat, d'une statue d'ange, de deux allégories, le *Courage* et la *Science*, et d'un bas-relief représentant un épisode de la vie du défunt. Parmi les œuvres d'art qui décorent la cathédrale, il faut citer

le buffet d'orgues du XVIIIe siècle provenant de Saint-Benoît-sur-Loire, un *Christ* de Tuby, une *Mater Dolorosa* de Michel Bourdin, un tableau de Jouvenet et un autre attribué à Murillo.

De l'ancienne *église de Saint-Avit*, détruite en 1428, ne subsiste que la crypte retrouvée en 1852 sous les bâtiments du grand séminaire. Elle se compose d'une confession formée de deux voûtes d'arête retombant sur les murs et sur deux colonnes isolées, ouvrant par deux arcatures sur une abside, divisée en neuf compartiments voûtés d'arêtes, dont les retombées s'appuient sur six pilastres engagés dans le pourtour et sur quatre piliers isolés. Longtemps considérée comme mérovingienne, on a tendance à la reculer jusqu'au IXe siècle, et même à penser qu'elle a dû subir des remaniements après l'incendie de 999. — De l'*église Saint-Aignan* subsistent un transept et un chœur gothiques de la seconde moitié du XVe siècle. Deux fois démolie en 1370 et en 1428, à l'approche des Anglais, la basilique de Saint-Aignan, fondée au VIe siècle hors des murs de la ville sur le tombeau de l'évêque de ce nom, reconstruite de 1010 à 1029 par le roi Robert à l'instar, dit le chroniqueur Helgaud, de la cathédrale de Clermont, avait été reconstruite par Louis XI; en 1562, les protestants en démolirent la nef et la tour. Ce qui en reste est fort délabré; mais sous l'église se trouve une crypte ancienne fort intéressante, où l'on a cru reconnaître trois époques successives : construite par Charlemagne vers 810, elle aurait été restaurée après les ravages des Nor-



Cathédrale d'Orléans.

mands en 865, et agrandie par le roi Robert, auquel seraient dues les cinq chapelles absidales rayonnantes. — *Saint-Euverte* (mon. hist.), église fondée au VIe siècle, date dans son état actuel du XIIIe siècle, mais remaniée au XVe siècle à la suite du siège de 1428. — *Saint-Pierre-le-Puellier* (mon. hist.), jadis abbatiale d'un monastère de femmes, contient des parties qui peuvent remonter au IXe ou au Xe siècle, ou peut-être seulement à la reconstruction qui suivit l'incendie de 999. — *Saint-Pierre-du-Martroi*, succursale de la paroisse de Sainte-Croix, est un édifice gothique du XIIIe siècle. — *Saint-Donatien* est une église du XIIIe siècle, remaniée au XIXe. — *Saint-Paul* a une façade et une tour isolée de la Renaissance. — *Notre-Dame de Recouvrance*, construite de 1517 à 1519 en style de la Renaissance, restaurée en 1857, conserve une belle verrière du XVIe siècle. — *Saint-Paterne*, édifice reconstruit de nos jours en style gothique primitif. — *Saint-Marc*, construit de 1884 à 1886, également en style gothique primitif. — *Saint-Marceau*, construit de 1888 à 1892 en style roman. — *Saint-Laurent*, église des XVIIIe et XIXe siècles. Eglise commémorative élevée en l'honneur de Jeanne d'Arc de 1887 à 1895, dans le faubourg Saint-Marceau. Deux portes jumelles du XVe siècle, seul reste de la *chapelle Saint-Jacques*, ont été transportées en 1888 dans le square de l'hôtel de ville.

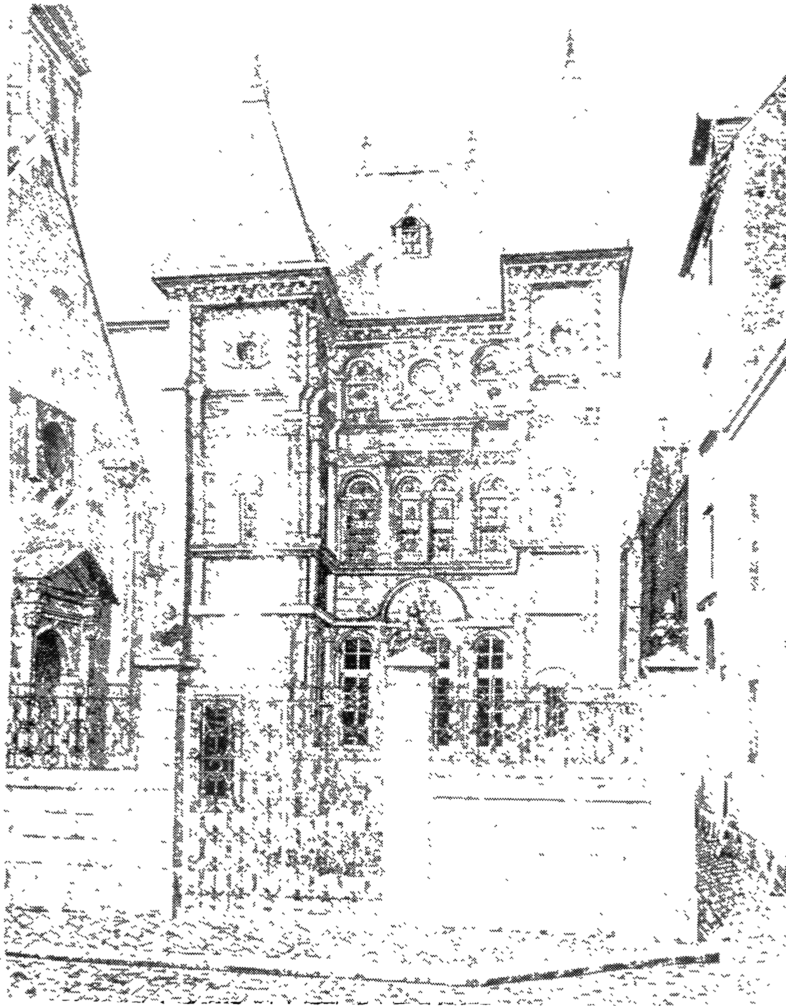


Galeries de la Maison d'Agnès Sorel, à Orléans.

Orléans possède un grand nombre de maisons ou hôtels anciens, la plupart de la Renaissance, d'un type tout à fait original qui caractérise une véritable école d'architectes orléanais. L'*hôtel de ville* actuel (mon. hist.) est une construction en pierres et en briques élevée sous François Ier et Henri II par le bailli Jacques Groslot pour lui servir d'habitation, ce manoir fut, de la fin du XVIe siècle jusqu'à la Révolution, la résidence des gouverneurs d'Orléans. Le balcon surmontant le perron est supporté par des cariatides attribuées à Jean Goujon; l'intérieur a été luxueusement restauré et orné de peintures et de sculptures décoratives. L'ancien hôtel de ville (mon. hist.), aujourd'hui le *musée*, est un bel édifice de la fin du XVe siècle, le plus ancien peut-être où le style de la Renaissance soit franchement accusé; sa façade principale, due à l'architecte Viart, est de 1498; le beffroi et sa tourelle sont de 1450. La *maison* dite de *Jeanne d'Arc* (mon. hist.) est ainsi nommée à cause du séjour qu'y fit la pucelle en 1429; c'était alors le logis de Jacques Bouchier, trésorier du duc d'Orléans; il devint au XVIe siècle un couvent d'Annonciades; toute la disposition intérieure en fut alors remaniée et le prétendu pavillon de la Renaissance n'est qu'une construction du XVIe siècle. La *maison* dite d'*Agnès Sorel* (mon. hist.) était sous Charles VII le logis d'un bourgeois du nom de Compaing; là encore la façade seule est du XVe siècle; la cour et l'aménagement intérieur sont de la Renaissance. La *maison* dite de *Diane de Poitiers* (mon. hist.) est un charmant logis de la Renaissance, construit en 1540 par un bourgeois nommé Cabu; il a été restauré et aménagé en 1862 pour recevoir le musée historique. L'*hôtel de l'intendance*, construction des XVe et XVIe siècles, a servi plus tard de résidence aux intendants. On ne saurait énumérer tout ce qu'Orléans possède encore de ces curieuses constructions de la Renaissance française. Sur la place du Martroi, deux pavillons, d'aspect assez monumental, ont été construits sous le règne de Louis XV; l'un d'eux, appelé la Chancellerie, renferma jusqu'à la Révolution les archives et les bureaux de la chancellerie du duché d'Orléans. Près de l'abbaye de Saint-Aignan, la *tour Blanche* est le seul vestige encore debout des fortifications du XVe siècle. Sous un grand nombre de maisons et même de rues de l'ancienne ville, sont de vastes caves, reliées par des galeries; les plus anciens de ces souterrains paraissent remonter au XIIe siècle, d'autres sont des XIIIe, XIVe et XVe siècles, ils semblent avoir été creusés pour servir de refuge en temps de siège. L'ancienne *salle des thèses* de l'Université d'Orléans est

un édifice de 1411 à deux nefs voûtées d'ogive ; elle était devenue en 1565 une bibliothèque à l'usage des étudiants, fondée par un procureur de l'Université ; elle sert aujourd'hui de salle des séances de la Société archéologique. L'ancienne halle au blé, aujourd'hui salle des fêtes, occupe l'emplacement de l'ancien *cimetière* abandonné depuis le XVIIIe siècle ; elle s'élève au milieu d'un vaste cloître du XVe siècle dont subsistent trois galeries. La *préfecture* occupe les bâtiments de l'ancienne abbaye bénédictine de Bonne-Nouvelle ; le *grand séminaire* est un bel édifice construit au XVIIIe siècle sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Avit. Le *palais épiscopal*, construction du XVIIIe siècle, renferme quelques tableaux intéressants, et un buste en bronze de l'évêque Jean de Morvillers attribué à Germain Pilon. Le *palais de justice* a été construit en 1824. L'*hôpital général* est un vaste établissement moderne, dont la chapelle est l'œuvre de l'architecte Gabriel.

Au milieu de la place du Martroi s'élève la statue équestre en bronze de Jeanne d'Arc de Foyatier, avec des bas-reliefs de Vital-Dubray ; elle a été élevée en 1855 et a remplacé la statue de Gois fils, qui avait été érigée en 1804, et qui a été transportée dans le faubourg Saint-Marceau, à l'entrée du pont. Dans le même faubourg, la *Croix des Tourelles*, érigée en 1817, marque l'emplacement du fort des Tourelles, qui défendait l'accès de l'ancien pont au XVe siècle. Une statue de *Poltier* par Vital-Dubray a été érigée en 1859, et une *statue de la République*, par Roguet, en 1882. Orléans possède plusieurs musées importants. Le *musée de peinture et de sculpture*, dans l'ancien hôtel de ville, contient un certain nombre de bons tableaux de l'école flamande et des toiles intéressantes des écoles françaises depuis le XVIIe siècle. Le musée de sculpture conserve des œuvres de Clodion, David d'Angers, Pigalle, Pradier, etc. Le *musée d'histoire naturelle* se trouve dans le même bâtiment. Le *musée historique*, dans la maison de Diane de Poitiers, contient des antiquités gallo-romaines de l'Orléanais, notamment des bronzes trouvés à Neuvy-en-Sullias, et des œuvres du moyen âge et de la Renaissance. Dans la cour on a remonté la façade d'une ancienne maison de bois. Le *musée Orléanais et de Jeanne d'Arc*, dans la maison de Jeanne d'Arc, contient des souvenirs du siège de 1428-29, et toutes sortes d'objets consacrés au souvenir de la Pucelle, depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours, où, à côté d'œuvres intéressantes, se trouvent un trop grand nombre de pièces dépourvues de valeur. ***



Maison de Diane de Poitiers, à Orléans.

Coutume d'Orléans. — La coutume d'Orléans est, avec la coutume de Paris et la coutume du Nivernais, une des plus importantes et des plus connues parmi toutes celles, en nombre considérable du reste, qui régissaient la France avant 1789. Bien que la rédaction des coutumes eût été prescrite dès 1453 par l'ordonnance de Montil-lez-Tours rendue sous le règne de Charles VII, la coutume d'Orléans ne fut rédigée pour la première fois qu'en 1509, en vertu de lettres patentes du roi Louis XII. Une seconde rédaction en fut faite en 1583, en vertu de lettres patentes du roi Henri III. Au fond comme en la forme, elle se rapproche sensiblement de la coutume de Paris dont elle ne diffère guère que sur des points de détail, et l'on peut dire qu'elle forme avec cette dernière le fonds commun de notre vieux droit coutumier auquel les rédacteurs du code civil ont fait de si fréquents emprunts. La coutume d'Orléans se divise en vingt-deux titres. Les plus importants et les plus curieux à étudier sont : 1° le titre Ier, qui traite des fiefs, de leur nature, des devoirs du vassal envers le suzerain, en un mot de l'organisation féodale et de la hiérarchisation des terres ; 2° le titre X, qui traite de la communauté entre homme et femme ; 3° le titre XII, qui traite du douaire, institution fort importante dans notre droit coutumier et aujourd'hui disparue ; 4° les titres XV et XVI, qui traitent des donations, et le titre XVIII

qui traite du retrait lignager. De même que la coutume de Nivernais avait été commentée par un jurisconsulte de valeur, Guy Coquille, de même aussi la coutume d'Orléans a été commentée par Pothier. Pothier, un des jurisconsultes les plus distingués du XVIIIe siècle qui fut conseiller au présidial d'Orléans et professeur à l'Ecole de droit d'Orléans, nous a laissé entre autres ouvrages un commentaire magistral de la coutume d'Orléans dont il avait chaque jour l'occasion d'appliquer le texte dans les procès qui lui étaient soumis. Il commente et analyse successivement avec une science juridique profonde et une clarté admirable chacun des titres de la coutume, et la lecture de ce commentaire est indispensable pour bien connaître et bien comprendre la coutume d'Orléans.

Elie Tournerie.

Conciles d'Orléans (*Aurelianensia concilia*). — Les premiers conciles tenus en cette ville sont considérés comme ayant une grande importance, à raison des circonstances dans lesquelles ils furent assemblés, et de la part qu'ils eurent dans la formation du droit ecclésiastique en France. — 511 (10 juil. ?). Concile convoqué par Clovis et présidé par Cyprien, métropolitain de Bordeaux. Parmi les 33 évêques qui s'y assemblèrent, plusieurs avaient leurs sièges dans les pays récemment conquis sur les Visigoths. On y fit 31 canons, dont quelques-uns entreprennent sur l'autorité civile. Ils furent tous adressés au roi, en le priant de les appuyer de son autorité. I et II. Confirmation et sanction du droit d'asile. IV. Défense d'ordonner des laïques sans la permission du roi ou le consentement du juge. VIII. Si un évêque ordonne un esclave, il payera au maître le double du prix de cet esclave. Le VIe canon reconnaît implicitement que toutes les Eglises tiennent du roi les fonds dont elles sont dotées. Certains canonistes ont trouvé dans cette disposition l'origine de la *régale*. XIV. L'évêque disposera du revenu des terres de l'Eglise; la moitié des offrandes faites à l'autel lui appartiendra; le reste sera distribué entre les clercs. XXIX. Les moines obéiront à l'abbé, et l'abbé à l'évêque. XIX. Confirmation des anciens canons défendant aux ecclésiastiques d'avoir chez eux des femmes étrangères. — 23 juin 532. Concile assemblé par ordre des rois Thierri, Childebert et Clotaire. 26 évêques, principalement des provinces de Lyon et d'Aquitaine, plus 5 prêtres députés par d'autres évêques. 21 canons, dont la plupart renouvellent des règlements antérieurs, vraisemblablement mal observés. XVI. Défense d'ordonner un prêtre ne sachant point lire ou ne sachant pas au moins administrer convenablement le baptême. XVIII. La bénédiction diaconale ne sera plus donnée aux femmes. XIX. Interdiction du mariage entre chrétiens et juifs. — 7 mai 538. Par ordre des mêmes rois que le concile précédent, 19 évêques et 7 prêtres représentant d'autres évêques. 33 canons. I. Sous peine d'être suspendu de ses fonctions, le métropolitain assemblera chaque année un concile dans sa province. XXI. Ce concile examinera les cabales des ecclésiastiques. IV. L'évêque emploiera à l'usage qu'il jugera convenable les biens donnés aux Eglises de la ville. Les biens de la campagne seront employés selon la coutume. XII. Défense d'aliéner les biens de l'Eglise. XXII. Les usurpateurs de ces biens seront excommuniés. XIII. Excommunication pour un an des chrétiens qui mangent avec des juifs. XXX. Défense aux juifs de se mêler avec les chrétiens, depuis le jeudi saint jusqu'au jour de Pâques, en aucun lieu, ni en aucune occasion, car, dit le concile, *avec la grâce de Dieu, nous avons des rois catholiques*. Pour la même raison, il ordonne, sous peine d'excommunication, de saisir et de faire punir par le roi tout hérétique qui aura rebaptisé un catholique (XXXI). Il s'agissait d'extirper l'arianisme des pays antérieurement soumis aux Goths. — 541. Sous la présidence du métropolitain de Bordeaux, 38 évêques. 12 prêtres députés par des évêques absents, et un abbé. 38 canons relatifs pour la plupart à la discipline purement ecclésiastique. VII. Défense aux seigneurs de mettre dans les chapelles de leurs terres des ecclésiastiques non agréés par l'évêque. XXXIII. Ceux qui veulent avoir une paroisse dans leur domaine doivent lui donner des terres et la pourvoir d'ecclésiastiques en nombre suffisant. On regarde ces canons comme l'origine du *patronage*. Le XVIe canon indique la persistance du paganisme: Excommunication de ceux qui jurent par la tête des bêtes et qui invoquent le nom des dieux. — 28 oct. 549. Ce concile, convoqué par Childebert, réunit 48 évêques et 21 prêtres représentant des évêques. Il est le premier dont les actes soient datés du règne de nos rois: *Regni domini nostri Childeberti regis Indict. XIII*. 24 canons. Le 1er condamne les sectateurs des doctrines de Nestorius et d'Eutychès et, suivant Baluze, des ariens dont l'hérésie se répandait dans les environs d'Orléans. Le IIIe interdit chez les clercs non seulement l'habitation des femmes étrangères, mais la familiarité des parentes, principalement aux heures indues. X. Le métropolitain et les évêques de la province consacreront l'évêque *élu par le clergé et par le peuple* du consentement du roi. XI. On n'imposera pas au peuple un évêque dont il ne veut pas. XVI. Approbation d'un hôpital fondé à Lyon par Childebert et la reine. — Outre ces conciles, les ouvrages spéciaux en mentionnent d'autres tenus à Orléans en 638 ou 645, en 766, en 1022, en 1029, en 1411 et en 1479. Le dernier seul serait intéressant pour l'histoire générale, si on en possédait les actes. On dit que la pragmatique sanction y fut renouvelée.

E.-H. Vollet.

Bibl. : F. Le Maire, *Histoire et antiquités de la ville et duché d'Orléans*; Paris, 1645-48, 2 vol. in-fol. — Polluche, *Description d'Orléans*; Orléans, 1778, in-8. — De Buzonnière, *Histoire architecturale d'Orléans*; Orléans, 1849, 2 vol. in-8. — F. Bonnardot, *Essai historique sur le régime municipal à Orléans*; Orléans, 1881, in-8. — V. aussi de nombreux travaux sur l'histoire d'Orléans, publiés dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.

ORLÉANS (Canal d'). Concédé par un édit de mars 1679 au duc d'Orléans, frère de Louis XIV, et achevé en 1692, il fut confisqué en 1791 au profit de la nation, vendu en 1809 à une société et racheté par l'Etat en 1860. Il part de Buges, près de Montargis, à la jonction des canaux du Loing et de Briare, remonte d'abord la vallée de la Bézonde, affl. g. du Loing, a son bief de partage dans la forêt d'Orléans, par 130 m. d'alt., descend la vallée du Cens, affl. dr. de la Loire, et atteint ce fleuve à Combleux, à 6 kil. en amont d'Orléans. Sa longueur est de 73kil, 5, son mouillage réglementaire de 1m,60; il compte 27 écluses. Son trafic, qui consiste à peu près exclusivement en matériaux de construction (plus des deux tiers), en bois à brûler et en combustibles minéraux, est relativement très faible : 887 bateaux chargés et 60.863 tonnes de tonnage effectif dans les deux sens, en 1897, ce qui le classe, comme intensité de circulation, le 95e parmi les voies navigables de la France.

L. S.

ORLÉANS (Maison d') (V. Orléanais et les biographies ci-après).

ORLÉANS (Blanche de France, duchesse d') (1328-1393) (V. Blanche de France).

ORLÉANS (Louis de France, duc d') (1372-1407) est surtout connu par ses relations avec Isabeau de Bavière, par sa rivalité avec Philippe le Hardi et Jean sans Peur, par son goût pour les lettres et les arts, par sa mort tragique. Second fils du roi Charles V, il était né le 13 mars 1372. Beau, intelligent, instruit, il eût été un prince des plus remarquables sans sa légèreté de caractère, son amour effréné du luxe et des plaisirs. Il n'eut d'abord qu'une rente de 12.000 livres, mais il se fit donner, malgré la sage ordonnance de Charles V, les comtés de Valois et de Beaumont-sur-Oise, le duché de Touraine (1386), échangé contre le duché d'Orléans (1392) et, plus tard, beaucoup d'autres grands domaines. Il épousa, en 1389, sa cousine, Valentine Visconti, fille du seigneur de Milan, Jean-Galéas Visconti. Elle lui apporta en dot une très grosse somme d'argent, avec le comté de Vertus, en Champagne, et celui d'Asti, en Lombardie. Ce mariage stimula l'ambition nais-

sante du jeune prince. Il se posa bientôt en rival de son oncle, le puissant duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, qui, depuis la folie de Charles VI, avait repris le pouvoir (1392). Quand le roi faillit être brûlé, pendant une fête, par l'imprudence de Louis d'Orléans (janv. 1393), celui-ci fut soupçonné de desseins criminels. Valentine, qui exerçait sur Charles VI une influence prépondérante, fut accusée de favoriser, par des maléfices, l'ambition de son mari. La rivalité de Philippe le Hardi et de son neveu se manifeste partout, au dehors comme au dedans: en Italie, où le duc d'Orléans voulait se créer un chimérique royaume d'Adria; en Bretagne, en Angleterre, en Allemagne, dans l'affaire du grand schisme. Quand il eut acheté le duché de Luxembourg (1401), « se logeant, comme une épine au cœur du Bourguignon », la guerre faillit éclater entre l'oncle et le neveu. Réconciliés un moment (1402), ils recommencèrent à se disputer le pouvoir. Après la mort de Philippe (avr. 1404), son fils, *Jean sans Peur*, dont la femme avait dit-on, cédé aux séductions de Louis d'Orléans, devint pour lui un adversaire plus redoutable. La liaison suspecte, sinon coupable, de Louis avec la reine Isabeau, leur avidité, leurs dépenses ruineuses furent habilement exploitées par Jean sans Peur, qui excita le peuple contre eux et leur enleva le dauphin. Ils allaient en venir aux mains, quand les ducs de Berry et de Bourbon parvinrent à opérer un rapprochement (oct. 1405). On reprit même la guerre nationale contre les Anglais (1406), mais le duc d'Orléans échoua en Guyenne et fut accusé d'avoir détourné tout l'argent destiné aux opérations militaires. Quand il revint à Paris (janv. 1407), la lutte devint plus violente. Sur les instances du vieux duc de Berry, Jean sans Peur feignit de se réconcilier encore avec son cousin, qui semblait sincère (20 nov. 1407). Trois jours après, il l'attirait dans un guet-apens et le faisait assassiner (mercredi, 23 nov.). Sa veuve mourut l'année suivante (4 déc. 1408), sans avoir pu obtenir justice. Comme son mari, elle aimait les arts, les lettres et protégeait les écrivains, notamment Eustache Des Champs et Christine de Pisan. Parmi les huit enfants de Louis d'Orléans (cinq fils et trois filles), il faut remarquer son fils aîné, *Charles*, le célèbre poète, qui fut le père du roi Louis XII, et le fameux bâtard qui fut le comte de Dunois. E. C.

BIBL. : Les chroniqueurs FROISSART, le RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, JUVÉNAL DES URSINS, MONSTRELET, P. FENIN. — Le *Journal* de Nic. de BAYE (Soc. de l'Hist. de France). — DOUËT D'ARCQ, *Choix de pièces inédites du règne de Charles VI* (coll. des documents inédits). — D. FÉLIBIEN, *Hist. de Paris*, IV. — De LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*, III. — Le P. ANSELME, I, 205-207. — UL. CHEVALIER, *Répertoire des sources hist. du moyen âge*, col. 1414 et Supp., col. 2717. — LAVISSE et RAMBAUD, *Hist. générale*, III, 124 et 159. — De BARANTE, *Hist. des ducs de Bourgogne*. — De LA SAUSSAYE, *Hist. du chât. de Blois*. — DURRIEU, *le Royaume d'Adria*, dans la *Revue hist.* de juil. 1880. — De MAULDE DE LA CLAVIÈRE, *Jeanne de France duchesse d'Orléans. Hist. de Louis XII*. — JARRY, *la Vie politique de L. d'Orléans*; Paris, 1889. — Surtout MICHELET, *Hist. de France*.

ORLÉANS (Charles d') (1391-1465) (V. CHARLES D'ORLÉANS).

ORLÉANS (Jean, bâtard d'), comte de *Dunois* (1403-1468) (V. ce nom).

ORLÉANS (Charles d') (1459-96) (V. CHARLES D'ORLÉANS).

ORLÉANS (Louis II, duc d') (1462-1515) (V. LOUIS XII, roi de France).

ORLÉANS (Antoinette d') (1572-1618) (V. ANTOINETTE D'ORLÉANS).

ORLÉANS (Gaston-Jean-Baptiste, duc d'), troisième fils de Henri IV et de Marie de Médicis, né à Fontainebleau le 25 avr. 1608, mort à Blois le 2 févr. 1660. De six ans et demi plus jeune que Louis XIII, il fut tenu sur les fonts le 5 juin 1614 par le cardinal de Joyeuse et la reine Marguerite, première femme de son père, et porta successivement le titre de duc d'Anjou, de duc d'Orléans en 1626, et fut appelé *Monsieur* depuis la mort de son frère le duc d'Orléans (1611) jusqu'à la mort de Louis XIII. De nature faible et versatile, ambitieux et poussé par son gouverneur, le maréchal d'Ornano, esprit remuant, qui le premier paya de la prison (4 mai 1626) ses mauvais conseils, sa vie ne fut qu'une conspiration et une révolte continuelles, d'abord contre son frère et Richelieu, contre la régente et Mazarin ensuite. En 1626, pour échapper au mariage politique qu'on lui avait ménagé dès 1608, il entre dans la conspiration de Chalais, l'abandonne, et treize jours avant que celui-ci soit décapité à Nantes, épouse dans cette ville, le 6 août 1626, cette même princesse qu'il repoussait, la plus riche héritière de France, Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, fille unique de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, mort le dernier de sa branche en 1608, et de Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, union bien éphémère, la nouvelle duchesse devait mourir l'année suivante (4 juin) en donnant naissance à la célèbre duchesse de Montpensier, l'héroïne de la Fronde. Quelques mois auparavant, il avait eu entrée au Conseil, et ce fut en faveur de ce mariage que lui fut constitué un apanage comprenant les duchés d'Orléans et de Chartres. A peine veuf, sa passion amoureuse ou son ambition le jette dans de nouvelles intrigues, avec Puylaurens, le président Lecoigneux, le cardinal de Bérulle, le comte de Moret, les ducs d'Elbeuf, de Bellegarde, de Roannez. Il demande une augmentation d'apanage et un grand gouvernement, celui de Champagne ou de Bourgogne. En 1629, il aspire à la main de Marie de Gonzague, âgée alors de dix-sept ans, mariage auquel sa mère, qui lui destinait une princesse florentine, s'oppose, et il se préparait à l'enlever, lorsque Mme de Longueville, tante de la jeune fille, la conduisit à Vincennes sous la protection du roi. En août, il se retire en Champagne, et de là chez le duc de Lorraine. La crainte de le voir se marier à l'étranger lui fait accorder un traité (2 janv. 1630) par lequel il obtenait le gouvernement de l'Orléanais, de l'argent et quelques places de sûreté. Dès l'année suivante, encouragé par la brouille du roi et de sa mère, il rouvre les hostilités en insultant Richelieu dans son hôtel (31 janv. 1631), se retire à Orléans, puis en Bourgogne, en Lorraine, où il s'éprend de la sœur du duc, la princesse Marguerite, qu'il épouse secrètement (3 janv. 1632), et, lorsque ce prince eut fait sa paix avec Louis XIII (6 janv.), va rejoindre sa mère à Bruxelles, d'où il inonde la France de libelles.

Le 18 mai, il joignit à Trèves l'armée de Gonzalès de Cordoue, avec quelques troupes entra en Bourgogne pendant que les Français occupaient la Lorraine, gagna le Languedoc, suivi par le maréchal de La Force, rallia à son parti le maréchal de Montmorency et l'abandonna lâchement à la bataille de Castelnaudary (1er sept.). Après avoir fait sa paix avec la cour (29 sept.), terrifié par le supplice de Montmorency (30 oct.), il fuit de nouveau en Flandre (10 nov.), voit son mariage avec Marguerite de Lorraine cassé par arrêt (5 sept. 1634), mais, brouillé avec sa mère, finissait par faire sa soumission, rentrait en France le 8 oct., et était reçu le 21 à Saint-Germain par son frère. La mort de Puylaurens (1er juil. 1635) le livra à un nouveau favori, l'abbé de La Rivière. Retiré à Blois d'abord, mais placé à la tête de l'armée contre Corbie avec le comte de Soissons, il entra dans le complot de celui-ci pour faire assassiner Richelieu à Amiens par Montrésor et Saint-Ibal, le fit échouer par sa pusillanimité, puis, après s'être prudemment mis en sûreté par la fuite (20 nov.), fit sa paix le 8 févr. 1637 aux dépens de ses complices. Tel fut encore son rôle, en 1642, dans le complot du malheureux Cinq-Mars; après avoir signé un traité avec l'Espagne par l'entremise de Fontrailles (13 mars), terrifié par l'arrestation de Cinq-Mars (13 juin), il le chargea dans sa déposition. Il obtint un pardon ignominieux, fut exilé à Blois et destitué de tout droit à la régence le 1er déc. La mort de Richelieu, trois jours après, changea sa situation. Le 14 mai 1643, il se réconcilie avec le roi, voit son mariage avec Marguerite de Lorraine reconnu, mais sous la condition d'une nouvelle célébration, qui a lieu à Meudon le

26 mai. Nommé lieutenant général du royaume, à la mort de Louis XIII, il se comporte honorablement pendant les trois campagnes des années suivantes : prises de Gravelines (28 juil. 1644), de Mardick, Béthune, Cassel, Saint-Venant (juil. 1645); Courtrai, Bergues, Saint-Vinoc (août 1646). Mais avec la Fronde, il retombe dans ses anciennes fluctuations et intrigues. On le voit successivement du parti de la cour, qu'il aide à bloquer Paris (janv. 1649), à faire la paix de Rueil (11 mars 1649), à arrêter le prince de Condé (18 janv. 1650); puis s'unir à ce même Condé qu'il ramène à Paris (16 févr. 1651); s'en séparer pour devenir le chef d'un troisième parti, celui des Frondeurs; enfin se réunir de nouveau à Condé, qu'il sauve au combat du faubourg Saint-Antoine (2 juil. 1652), et reprendre un instant le titre de lieutenant général du royaume. La rentrée de Mazarin à Paris (21 oct.) mit fin pour jamais à son rôle politique. Exilé à Blois, c'est là que, dans l'obscurité, il passa les huit années qui lui restaient encore à vivre. Outre ses aventures galantes avec Marie de Gonzague, Marguerite de Lorraine, il en eut d'autres avec Louise de la Marbelière, dont il eut un fils, le comte de Charny; Marie Porcher, M[lle] de Saujon et M[lle] de Saint-Mégrin. Il existe de lui des portraits par Mallery, Lasne, Moncornet, d'après Chauveau, Van Dyck. De son second mariage avec Marguerite de Lorraine-Vaudemont, morte à Paris le 3 avr. 1672, à cinquante-neuf ans, il avait eu cinq enfants: 1° *Jean-Gaston*, duc de Valois, né le 17 août 1650, mort le 10 août 1652; 2° *Marguerite-Louise*, née le 28 juil. 1645, femme de Côme III, grand-duc de Toscane (1661), morte le 17 sept. 1721 à Paris; 3° *Elisabeth*, née le 26 déc. 1646, femme de L.-J. duc de Guise (1667), morte à Paris le 17 mars 1696; 4° *Françoise-Madeleine*, née le 13 oct. 1648, femme de Ch.-Emmanuel II, duc de Savoie (1663), morte le 4 janv. 1664; 5° *Marie-Anne*, née le 9 nov. 1652, morte à Blois le 17 août 1656. Eug. Asse.

Bibl. : *Mémoires* de Richelieu, de Bois-d'Annemetz (*Mém. d'un favori*, 1667, in-12), d'Algay de Martignac, de Fontrailles, de Goulas (*Soc de l'hist. de fr.*), de Montglas, de M[lle] de Montpensier, de Rohan, de Bassompierre, de la duchesse de Nemours, de Brienne, de Motteville, de Retz, de Talon, de Conrart.

ORLÉANS (A.-M.-Louise d') (1627-1693) (V. Montpensier [A.-M.-L.]).

ORLÉANS (Philippe de France, duc d'). Tige de la seconde maison de Bourbon-Orléans, fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, né à Saint-Germain le 21 sept. 1640, mort à Saint-Cloud le 9 juin 1701. Il fut appelé d'abord duc d'Anjou, jusqu'à la mort de Gaston (1660), et *Monsieur* depuis l'avènement de son frère. A neuf ans (1649), il reçut pour précepteur La Mothe Le Vayer, que son livre de l'*Instruction de Monsieur le Dauphin* (1640) avait en quelque sorte désigné pour une illustre éducation, et ses progrès furent assez rapides pour que Mazarin, qui ne semble pas avoir tenu à ce qu'on développât autant son esprit, s'en alarmât. De très jolie figure, sa mère eut le tort de s'amuser de ses travestissements féminins, et ainsi de les encourager, ce qui développa peut-être en lui les goûts suspects dont on l'a accusé. Son mariage, le 31 mars 1661, avec Henriette-Anne d'Angleterre, sœur de Charles II, bien que très brillant, et la princesse charmante, ne fut pas heureux, et il se montra plus jaloux de la beauté de sa femme, que de ses légèretés de conduite, soit avec le comte de Guiche, soit avec le roi lui-même. Cependant, sur les conseils de Cosnac, évêque de Valence, son favori alors, il rechercha en 1667 la gloire des armes et se distingua aux sièges de Tournay, de Douai, de Courtrai qui capitula le 16 juil., d'Oudenarde, Ath, Alost et Lille. Les rapports entre lui et le roi étaient souvent assez aigres; l'arrestation du chevalier de Lorraine, son favori (1669), le mit dans une véritable colère. A son retour d'Angleterre (12 juin 1670), Madame fut très mal accueillie de lui, et le 24 il la confina en quelque sorte à Saint-Cloud, où le 29 elle commença à éprouver ces horribles douleurs d'estomac, dans lesquelles elle expirait le 31. Des bruits d'empoisonnement coururent, et Charles II refusa même de recevoir la lettre que Monsieur lui écrivit. Un an après, il épousait, en seconde noces, Charlotte-Elisabeth, fille de Charles-Louis, électeur Palatin (16 nov. 1671). L'année suivante, placé à la tête de l'armée de Flandres sous Louis XIV et Turenne, il assiège et prend Orsoy (12 juin), Wesel, Rheinberg, Arnheim, Zutphen; en 1676, Bouchain (16 mai); en 1677, il est plus heureux encore : chargé du siège de Saint-Omer, il bat, le 11 avr., Guillaume d'Orange à Cassel, et Saint-Omer capitule le 19 : dans cette campagne il avait montré de vrais talents militaires; et la présence du maréchal de Luxembourg à cette victoire ne doit pas lui en enlever la gloire; mais désormais il ne devait plus commander en chef. Il avait eu un cheval tué sous lui, et reçu un coup de mousquet dans ses armes. Treize ans s'écoulèrent sans qu'on le vît aux armées, et l'on parla beaucoup alors de sa liaison avec mademoiselle — on l'appelait Madame — de Grancey, fille du maréchal. Il accompagna cependant encore Louis XIV, avec son fils, le duc de Chartres, en 1690, au siège de Mons, qui capitula le 7 avr.; en 1692, à celui de Namur (17 mai-20 juin); et en 1693, en prévision d'une descente des Anglais, il reçut le commandement de toutes les côtes de l'Océan, ayant sous lui les maréchaux d'Humières, d'Estrées, de Bellefonds, le duc de Chaulnes, et son quartier général à Pontorson. Toujours assez mal avec le roi, il ne put obtenir ni le gouvernement du Languedoc à la mort du duc de Vermandois, son neveu illégitime, en 1683, ni celui de Bretagne, qui fut donné au duc du Maine (1695). En 1701, il protesta contre le testament de Charles II, qui instituait le duc d'Anjou héritier de la couronne d'Espagne, à laquelle il prétendait avoir des droits par sa mère. Le mercredi 8 juin 1701, il avait dîné à Marly avec le roi, qui, le trouvant fort rouge, lui dit qu'il était tenté de le faire saigner de force — car il ne le voulait pas; retourné le soir à Saint-Cloud, il fut frappé d'apoplexie, à souper, en versant à boire à M[me] la duchesse de Bouillon, et mourut le lendemain, après avoir reçu dans la nuit la visite de Louis XIV, qui se montra vivement affecté de cette perte. « Je ne saurais m'accoutumer, disait-il, à penser que je ne verrai plus mon frère. » Saint-Simon en a fait un portrait peu flatté (Ed. Boislisle, VIII, 333).

De son premier mariage, il avait eu quatre enfants, dont deux seulement avaient vécu : *Marie-Louise*, née le 27 mars 1662, morte à Madrid le 12 févr. 1689, mariée le 19 nov. 1679 à Charles II d'Espagne; *Anne-Marie*, née le 27 août 1669, morte le 26 août 1728 à Turin, mariée le 11 mai 1684 à Victor-Amédée II, duc de Savoie; de son second mariage, trois enfants, le duc de Valois (1673-76), *Philippe II*, le régent, et *Elisabeth-Charlotte*, née le 13 sept. 1676, morte à Commercy le 23 déc. 1744, mariée le 25 oct. 1698 à Léopold, duc de Lorraine.

Eug. Asse.

Bibl. : Saint-Simon, Dangeau, *passim*. — *Mémoires* de Sourches, de Cosnac, de Choisy, de Montpensier, de Motteville, de La Fayette, etc. — Spanheim, *Relation*. — *Correspondance* de la duchesse d'Orléans (Palatine). — *Lettres* de M[me] de Sévigné. — P. Clément, *Rev. des quest. hist*, 1[er] oct. 1867. — Miss Marie Belloc, *Life of the duchesse d'Orléans*.

ORLÉANS (Philippe II, duc d'), régent, né à Saint-Cloud le 2 août 1674, mort à Versailles le 2 déc. 1723, fils du précédent et d'Elisabeth-Charlotte, princesse de Bavière. Il porta le titre de duc de Chartres jusqu'à la mort de son père. Très bien doué par la nature, il eut pour gouverneurs des hommes du plus haut mérite, les maréchaux de Navailles, d'Estrades, le duc de La Vieuville (1683-89), surtout le marquis d'Arcy (1689-94), enfin Saint-Laurent, qui eut le tort de s'adjoindre l'abbé Dubois. A dix-sept ans, il fit ses premières armes au siège de Mons (15 mars-9 avr. 1691), et son mariage (18 févr. 1692) avec M[lle] de Blois, fille de Louis XIV et de M[me] de Montespan, auquel il consentit par faiblesse, et à la grande colère de sa mère

— elle le souffleta, dit-on — sembla d'abord lui rendre le roi très favorable. Pendant quatre ans, il fait brillamment campagne : il commande sous Luxembourg la cavalerie française à Steinkerque (3 août 1692), à Neerwinde (29 juil. 1693); en 1695, sous Villeroy qui ne put empêcher Namur de capituler. Les nouvelles défiances de Louis XIV à son égard le jetèrent dans des égarements de conduite qui arrêterent encore sa fortune. Cependant à la mort de son père (9 juin 1701), le roi parut lui rendre toutes ses faveurs. En 1706, il est mis à la tête de l'armée d'Italie, mais on lui adjoint les maréchaux de La Feuillade et de Marsin, dont les mauvaises dispositions lui font perdre la bataille de Turin (7 sept.), où il reçut deux graves blessures qui le forcèrent à quitter l'armée. En 1707, envoyé en Espagne, s'il arrive trop tard pour combattre avec Berwick à Almanza (25 avr.), il sait tirer parti de cette victoire, envahit les royaumes de Valence et d'Aragon, où il s'empare de Xativa (26 mai) et d'Alcaraz, pénètre en Catalogne et emporte Lérida (13 oct.).

Dans la campagne suivante, avec d'Asfeld sous lui, il prend Dinia, Alicante (12 nov. 1708), Tortose. C'est au milieu de ces succès qu'il est rappelé en France, sous le soupçon, qui paraît justifié, d'avoir ourdi des intrigues avec le général anglais pour se substituer à Philippe V comme roi d'Espagne. Cette politique fit tradition chez ses descendants, car en 1810 Louis-Philippe la suivit aussi en Espagne. Le bruit courut qu'on allait lui faire son procès, mais le roi prit soin de le démentir, et s'il n'employa plus le duc d'Orléans à la guerre, il consentit en 1710 au mariage de la fille de celui-ci avec son petit-fils, le duc de Berry (6 juil. 1710) : il est vrai qu'auparavant il avait exigé que le duc renvoyât sa maîtresse, Mme d'Argenton, et se rapprochât de la duchesse. Mais les morts soudaines du duc et de la duchesse de Bourgogne (févr. 1712), du duc de Berry (4 mai 1714), sa passion pour la chimie qu'il étudiait avec Hombert, firent courir sur lui des bruits sinistres, que plus tard sa conduite à l'égard de Louis XV devait hautement démentir. En nov. 1712, pour faciliter la paix, il avait renoncé à ses droits éventuels à la couronne d'Espagne, comme Philippe V avait renoncé aux siens sur la couronne de France. La mort du roi (1er sept. 1715) ouvrait une régence ; le duc d'Orléans y était appelé, mais un testament de Louis XIV lui enlevait la garde du roi et limitait sa puissance. Le 2 sept., il se rendit au Parlement qui, gagné, sauf le premier président, de Mesmes, par ses promesses, cassa le testament et lui conféra la plénitude du pouvoir. Le 12, un lit de justice confirma cet arrêt. Ce n'était pas l'intelligence qui manquait au régent, c'était la moralité et la justesse des idées. En gouvernement, en finances, il ne tarda pas à s'éprendre d'idées chimériques, et presque toutes ses réformes avortèrent.

Le 15, il rendit le droit de remontrances au Parlement, qui en usa bientôt contre lui et qu'il fit exiler (21 juil. 1720). Le même jour, à la place des ministères, il créa six conseils : de conscience, des affaires étrangères, de la guerre, de la marine, des finances, du dedans, et bientôt un septième, du commerce (14 déc.); mais dès 1718 (18 oct.), il fut obligé d'en revenir au régime des sous-secrétaires d'Etat. Une chambre de justice fut établie contre les financiers (1er mars 1716), mais on la supprima brusquement le 20 mars de l'année suivante, et l'on réhabilita ses victimes. Les princes légitimés, contre lesquels les ducs et pairs étaient exaspérés, se virent enlever le droit de succession à la couronne ainsi que leur qualité de princes du sang (8 juil. 1717), mais cela ne fit que jeter le duc du Maine et sa femme dans des intrigues avec le roi Philippe V, dont le régent s'était fait un ennemi en concluant, en vue de la sécurité de son pouvoir plus encore qu'en considération de la France intéressée à entretenir de bons rapports avec l'Espagne, une triple alliance avec l'Angleterre et la Hollande (14 janv. 1717). Ce changement de front dans la politique extérieure était l'œuvre surtout de l'abbé Dubois, et a été beaucoup louée ; elle pourrait être tout autant critiquée, car elle aboutit à un commencement de guerre avec l'Espagne, retarda de cinquante ans le pacte de famille, arrêtant le développement de toute la politique de Louis XIV. Le maréchal de Noailles, président du conseil des finances, aurait voulu combler le déficit par de sages économies et le développement graduel du commerce et de l'industrie, le régent préféra les idées aventureuses de Law appelé dès le 25 oct. 1715. Le 2 mai 1716, il lui accorde le privilège d'une banque générale, au capital de 6 millions, et le chancelier d'Aguesseau, qui lui est hostile, est exilé (28 janv. 1718); le 4 déc. 1718, elle est déclarée banque royale, et le 24 févr. 1720 réunie à la Compagnie des Indes nouvellement créée par la fusion, en mai 1719, de la Compagnie des Indes occidentales et de la Compagnie d'Occident. Dans les questions religieuses, il se montra d'abord favorable aux adversaires de la bulle *Unigenitus* qui, le 5 mars 1717, avaient renouvelé leur appel au futur concile, mais il dut bientôt imposer la loi *du silence* sur ces matières (7 oct.), même enfin il laissa enregistrer la bulle par le grand Conseil et par le Parlement ensuite (23 sept., 4 déc. 1720).

Peu après la visite du tsar à Paris (avr.-juin 1717), il avait signé un traité d'alliance avec la Russie et la Prusse (4 août 1717), et, l'année suivante, une quadruple alliance avec l'Angleterre, la Hollande, et l'Empire venait d'être signée (2 août 1718), lorsque fut découverte la conspiration de Cellamare (9 déc.), ce qui amena l'emprisonnement du duc et de la duchesse du Maine (29 déc.) et la déclaration de guerre à l'Espagne au commencement de 1719. L'énergie de Berwick qui franchit les Pyrénées, prit Saint-Sébastien et Urgel; la répression vigoureuse d'une révolte en Bretagne, décidèrent bientôt Philippe V à accepter une suspension d'armes (septembre) et à accéder même à la quadruple alliance (17 févr. 1720). Ce fut le côté glorieux de la régence du duc d'Orléans, ternie malheureusement par les excès d'abord de l'agiotage, la réduction des rentes de 5 à 2 % (17 avr.), le sacre de Dubois comme archevêque de Cambrai et les débauches publiques de ce prince. Le rappel de d'Aguesseau (17 juil.), l'exil du Parlement (21 juil.), ne purent prévenir la chute du *système*. Menacé par l'émeute, Law prit la fuite; le régent rappela alors le Parlement (14-16 déc.). Un traité d'alliance et de mariage entre le jeune roi et une princesse espagnole (27 mai 1721), un autre avec l'Angleterre, l'arrivée de la jeune infante (2 mars 1722), rendirent le régent un instant populaire. Le 22 août, la nomination de Dubois comme premier ministre fut un singulier prologue au sacre du roi qui eut lieu le 25. Le régent semblait vouloir se retirer de la vie politique, lorsque la mort du cardinal Dubois (10 août 1723) l'y rappela; mais ce ne fut que pour quelques mois; il avait accepté le titre et les fonctions de premier ministre lorsqu'il fut frappé d'apoplexie dans un entretien avec Mme de Parabère. Il avait quarante-neuf ans. — Il eut de son mariage un fils, qui vécut, et sept filles, dites Mlle *de Chartres* (1695-1719), mariée au duc de Berry; Mlle *d'Orléans* (1698-1743), abbesse de Chelles; Mlle *de Valois* (1700-61), femme du duc de Modène; Mlle *de Montpensier* (1709-42), mariée au prince des Asturies, plus tard Ferdinand VI, roi d'Espagne; Mlle *de Beaujolais* (1714-34); Mlle *de Chartres* (1716-36), femme du prince de Conti. Il eut aussi plusieurs enfants naturels : *Charles* de Saint-Albin (1698-1764), abbé d'Orléans, archevêque de Cambrai, fils de la danseuse Florence ; *Jean-Philippe*, chevalier d'Orléans (1702-1748), fils de la comtesse d'Argenton; *Angélique* de Froissy (1702-85), fille de la tragédienne Desmares, et femme du comte de Ségur. Eug. Asse.

Bibl : Piossens, *Mém de la régence*, 1749. 5 vol. in-12. — La Motte, *Vie du duc d'Orléans*, 2 vol. in-12. — *Mém* de Saint-Simon, Dangeau, Marais, Barbier, d'Argenson. Du Buisson, Buvat; *Corresp.* de la duchesse d'Orléans. — Anquetil, *Louis XIV, sa cour et le régent* — Marmontel, *Hist. de la régence.* — Lacretelle, *Hist. de*

la régence — CAPEFIGUE, *Hist. de Philippe d'Orléans, régent* — Alf. BAUDRILLART, *Philippe V et la cour de France*; Paris, 1890, t. II. — L. WIESENER, *le Régent*; Paris, 1891-91, 2 vol. in-8. — WEBER, *Die Quadrupel-Allianz vom Jahre 1748*; Vienne, 1887. — LESCURE, *les Maîtresses du régent*, 1860, in-12. — S. DE BARTHELEMY, *les Filles du régent*, 1857, 1858, 1859 et 1868. — D. LABORDERIE, *Conspir. de Pontcallec (Revue de Bretagne)*.

ORLÉANS (Elisabeth-Charlotte d'), duchesse de Lorraine (1676-1744) (V. ELISABETH-CHARLOTTE D'ORLÉANS).

ORLEANS (Louis, duc d'), fils unique du régent et de Françoise-Marie de Bourbon, Mlle de Blois, légitimée, né à Versailles le 4 août 1703, mort à Paris en l'abbaye Sainte-Geneviève le 4 févr. 1752. Tenu sur les fonts par le duc de Bourgogne et Madame, duchesse d'Orléans douairière, il reçut en 1716 le comte de Cheverny pour gouverneur et pour précepteurs les abbés de Court et Mongault, plus tard de l'Académie française, qui lui inspirèrent, avec beaucoup de piété, un grand amour pour les sciences. Il apprit même l'hébreu, le syriaque, le chaldéen, et forma un riche cabinet d'histoire naturelle, dont il choisit Guettard pour gardien. En 1718, son père l'introduisit au conseil de régence, pour s'instruire dans les affaires, en 1719 au conseil d'Etat, et en 1721 le nomma colonel général de l'infanterie française, ce qui ne l'empêcha pas de s'unir à l'opposition faite par le prince de Conti, les comtes de Charolais, de Toulouse, d'Evreux, les maréchaux de Villars et d'Alègre, et de refuser d'aller travailler chez le cardinal Dubois (1723). Après une liaison passagère avec Mlle Quinault, l'actrice, des attentions remarquées pour Mlle de La Roche-sur-Yon, sœur du prince de Conti, et quelques bruits de mariage avec une infante de Portugal et une petite-fille du roi d'Angleterre, il épousa, le 4 juin 1724, Augusta-Marie-Jeanne, princesse de Bade, fille du margrave Louis-Guillaume, le célèbre général, et de Françoise de Saxe-Lowembourg, née le 10 nov. 1704. Il la perdit le 8 août 1726, trois jours après la naissance d'un second enfant. Barbier a dit d'elle : « On ne peut pas dire qu'elle soit jolie ; elle a même l'air un peu grossier. Mais elle est bonne, généreuse, et tout le monde se loue fort d'elle. » Elle fut très regrettée. Dépourvu d'ambition, le cardinal de Fleury en profita pour obtenir sa démission de la charge de colonel général de l'infanterie (déc. 1730). A partir de cette époque, il fit des retraites de plus en plus fréquentes à l'abbaye de Sainte-Geneviève, et s'y fixa même définitivement en 1742, s'occupant : d'une *Traduction littérale des Psaumes*, d'après l'hébreu ; des *Epitres de saint Paul*. C'est là qu'il mourut ; il fut enterré au Val-de-Grâce. « Il était mal depuis quelque temps, dit Barbier, et sa maladie venait d'un sang appauvri par des austérités et par le travail. C'était un bon prince, d'un génie médiocre, qui faisait bien des aumônes et beaucoup de pensions. » De son mariage, il avait eu deux enfants, *Louis-Philippe* qui suit, et *Louise-Marie*, née à Paris le 5 août 1726, morte à Saint-Cloud le 14 mai 1728. On a des portraits de lui par Daullé et Drevet, d'après Coypel. Eug. ASSE.

BIBL. : SAINT-SIMON, *Mém* de DANGEAU, d'ARGENSON — LUYNES, *Journal*, passim. — BARBIER, *Journal*, t. I-V, VIII. — *Hist. de Louis, duc d'Orléans*; Paris, 1753, in-12. — J.-J. ROUSSEAU, *Oraison funèbre*.

ORLÉANS (Louis-Philippe, duc d'), né à Versailles le 12 mai 1725, mort à Sainte-Assise, château en Brie, le 18 nov. 1785, fils du précédent. Titré duc de Chartres à sa naissance, il ne prit le titre de duc d'Orléans qu'à la mort de son père en 1752. Il épousa, le 17 déc. 1743, Louise-Henriette de Bourbon-Conti, dont il eut deux enfants : *Louis-Philippe-Joseph* (V. l'art. suiv.), et *Louise-Marie-Thérèse-Bathilde* (1750-1822), femme du dernier duc de Bourbon. Avant ce mariage, il avait eu deux enfants naturels, les abbés de Saint-Far et de Saint-Albin ; veuf, il épousa secrètement, le 23 avr. 1773, Mme de *Montesson* (V. ce nom), dont il n'eut pas d'enfants. Colonel du regiment de Chartres par commission du 28 mars 1737, il commanda la cavalerie dans la campagne de Flandre de 1742 ; le 27 juin 1743, il eut un cheval tué sous lui à Dettingen. Maréchal de camp au mois de juillet suivant, lieutenant général le 26 juin 1744, il prit part aux sièges de Menin, d'Ypres, de Fribourg-en-Brisgau, puis, en 1745, à celui de Tournay et à la bataille de Fontenoy. Il fut (en survivance de son père) gouverneur du Dauphiné (8 nov. 1747), puis chevalier de la Toison d'Or (9 déc. 1752). En 1757, il se distingua à la bataille de Hastembeck : il ne reparut pas depuis à l'armée. Retiré à Bagnolet, il ne vécut plus guère que « pour le plaisir et pour l'amitié ». Il fit construire un théâtre et joua la comédie « de société », entre autres le rôle de Michau dans la *Partie de chasse de Henri IV* (V. COLLÉ) ; outre Collé, auteur de cette pièce, Saurin et Carmontelle étaient ses principaux « familiers de lettres ». Il eut la tentation de prendre parti pour le Parlement exilé contre le chancelier *Maupeou* (V. ce nom), mais il eut peur de la guerre civile et se rapprocha bien vite de la cour. Très aimé de Louis XVI, il consentit, malgré son propre fils, à lui vendre le château de Saint-Cloud pour la reine, d'après le vœu de la faculté de médecine qui considérait ce lieu comme le plus favorable à la santé et à l'éducation physique du dauphin (1784). Il était charitable, de manières affables avec ses gens, et populaire à Paris. Au lit de mort, il se réconcilia avec son gendre, le duc de Bourbon, dont sa fille l'avait éloigné ; il reçut les sacrements du curé de Saint-Eustache, et c'est dans cette église que l'abbé *Fauchet* (V. ce nom), vicaire général de Bourges, prononça son oraison funèbre. H. MONIN.

BIBL : V. [Gabriel PEIGNOT] *Précis... de la maison d'Orléans*; Paris, 1830, p. 86, gr. in-8 (*Notice bibliographique*).

ORLÉANS (Louis-Philippe-Joseph, duc d'), dit *Philippe-Egalité*, né à Saint-Cloud le 13 avr. 1747, exécuté à Paris le 16 brumaire an II (6 nov. 1793), fils du précédent. Il porta le titre de duc de Montpensier jusqu'à la mort de son grand-père (4 févr. 1752), puis celui de duc de Chartres jusqu'à la mort de son père (18 nov. 1785). Il eut pour gouverneur le comte de Pons-Saint-Maurice et fut beaucoup mieux élevé que la plupart des princes de cette époque ; c'était un esprit vif, curieux, doué d'une grande facilité d'assimilation. Il marqua de bonne heure du goût pour les arts, pour les exercices physiques. Mais la passion du plaisir l'emportait encore, et la femme qu'il épousa le 5 avr. 1769, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du duc de Penthièvre, ne paraît pas avoir exercé grande influence sur son caractère. Fanfaron de vices et d'incrédulité comme le régent, il se plaisait à heurter les préjugés, les convenances, les habitudes de la cour où sa naissance l'appelait à vivre. Le jour même de son mariage, comme il ne s'était pas placé du bon côté de l'autel, il sauta d'un bond par-dessus la longue traîne de la mariée, au grand scandale de l'assistance. « Ce n'est pas, dit un familier du duc de Penthièvre, G. Peignot, qu'il ait manqué précisément d'égards envers sa digne épouse, mais il préféra souvent la société de femmes qui ne jouissaient pas de l'estime générale, et elle ne l'ignorait pas, comme le prouve sa correspondance. » Le jeune prince avait une taille élevée et bien prise, une physionomie ouverte, des traits agréables et réguliers. Il montait parfaitement à cheval, faisait des armes, dansait « à ravir » et conduisait adroitement un char, à toute vitesse, à travers les embarras des rues de Paris, amusement qui ne manqua pas d'exciter la critique, car les jeunes seigneurs qui se plaisaient à l'imiter firent quelques victimes parmi les piétons. Quoique très riche, il s'endetta. Il eut alors l'idée d'une spéculation inouïe de la part d'un prince du sang. Il convertit en boutiques à louer tous les alentours du jardin du Palais-Royal, que son père lui avait donné en apanage, de sorte que ce vaste jardin, qui était une promenade publique où l'on venait respirer le grand air et où l'on était admis pourvu que l'on fût vêtu décemment, devint, par suite des portiques couverts en avant des nouvelles boutiques, une espèce de foire perpétuelle. « Récep-

tacle de ce que la capitale renfermait de plus commun et de plus pervers ». Le *palais marchand*, comme on le surnommait à la cour, fut terminé en 1786. Ni les bourgeois dérangés dans leurs habitudes, ni les courtisans, ne ménagèrent leurs sarcasmes au premier prince du sang.

Le prince était depuis longtemps méprisé et détesté de Marie-Antoinette, devenue toute-puissante sur l'esprit du roi Louis XVI. Il est difficile de connaître les véritables causes de cette hostilité. L'on est réduit à des hypothèses qu'il serait oiseux ici de discuter. Mais divers incidents sont bien connus. Par exemple, l'archiduc Maximilien, frère de la reine, étant venu la voir à Versailles, se dispensa, sur son conseil, de rendre visite au prince (encore duc de Chartres), injure qui lui parut préméditée. Ensuite il voulut avoir la survivance de la charge de grand amiral, qui appartenait à son beau-père, et le roi fit attendre son consentement. C'est alors, pour prouver sans doute au souverain et au public qu'il était digne de cette charge, que le prince prit du service sur la flotte du comte d'Orvilliers. Il montait le vaisseau le *Saint-Esprit* au combat d'Ouessant le 27 juil. 1778. Sa conduite paraît avoir été irréprochable : « M. le duc de Chartres, écrivait le secrétaire d'Etat de la marine Sartine au duc de Penthièvre, a donné les preuves d'un courage froid et tranquille et d'une présence d'esprit étonnante. Sept gros vaisseaux, dont un à trois ponts, ont successivement combattu celui de M. le duc de Chartres, qui a répondu avec la plus grande vigueur, quoique privé de sa batterie basse. Un vaisseau de notre armée a dégagé le *Saint-Esprit* dans le moment le plus vif et a essuyé un feu si terrible qu'il a été absolument désemparé... » Toutefois, le comte d'Orvilliers avait commis des fautes qui laissèrent la bataille indécise, et que l'on put attribuer à la présence du prince et à la responsabilité spéciale qu'elle entraînait. Il démissionna, et ce fut le prince qui désigna les officiers et marins de l'escadre aux récompenses du souverain. L'accueil triomphal que Paris lui fit (2 août) aigrit et indisposa les courtisans et le parti de la reine ; on fit courir le bruit qu'il s'était caché à fond de cale, qu'il avait arrêté la poursuite, empêché la victoire. On affecta de croire à ces récits calomnieux ; le prince n'obtint ni la charge de grand amiral que son beau-père offrait de lui céder, ni même la survivance. Louis XVI le nomma colonel général des hussards, ce qui fut pris plutôt comme une ironie injurieuse que comme une récompense. Il paraît que la reine s'opposa aussi à un projet de mariage que le duc avait mis en avant entre sa fille et un fils du comte d'Artois. Bref, il ne parut presque plus à la cour. Il fit un voyage à Londres, où il se lia avec le prince de Galles, le futur *Georges IV* (V. ce nom). Il avait dit au roi qu'il allait en Angleterre apprendre à penser : « A panser les chevaux », aurait réparti brutalement Louis XVI, qui n'avait aucun goût pour les idées constitutionnelles et parlementaires. Le prince revint engoué des opinions, des mœurs, et aussi des préjugés, des costumes, des équipages anglais. L'anglomanie de cette époque est d'ailleurs loin d'être ridicule en tout : « Plus de somptuosité, plus de broderies sur les habits des grands seigneurs, simplicité dans les manières et familiarité avec tout le monde, de sorte que la ligne des rangs et des dignités, tracée par l'étiquette, s'effaça insensiblement » ; ces dehors d'égalité annonçaient la Révolution. En même temps, La Fayette rapportait avec lui d'Amérique le mot de liberté ; nul ne sembla l'accueillir avec plus d'amitié et d'enthousiasme que le prince. D'autre part, à la mort du comte de Clermont, il se fit recevoir grand maître de toutes les loges des francs-maçons de France, ce qui servit dans une certaine mesure son influence politique. Dans la querelle de la royauté et du Parlement de Paris, il se prononça hautement pour le Parlement qui se refusait à enregistrer sans la formalité d'un lit de justice les édits bursaux préparés par Loménie de Brienne (19 nov. 1787) ; il tint tête à Louis XVI et rédigea, de concert avec les conseillers Freteau et Sabatier, une protestation qui les fit exiler tous trois. Le rappel de *Necker* (V. ce nom) fut le signal de son retour, qui fut triomphal. La convocation des Etats généraux fut résolue. Le duc d'Orléans fit alors répandre dans les domaines de son apanage une *Instruction donnée... à ses représentans aux bailliages*, rédigée d'après ses ordres par le marquis de Limon, et *suivie de délibérations à prendre par ses assemblées*, que le public attribua, sans être démenti, à l'abbé *Sieyès* (V. ce nom). Ces instructions étaient beaucoup plus hardies et énergiques que le plan du ministère et surtout que la politique du roi. Le prince s'était d'ailleurs formellement prononcé pour le doublement du tiers, qu'admit le gouvernement, et pour le vote par tête, sur lequel il ne se prononça point. Pendant le rigoureux hiver de 1788-89, le prince fut porté aux nues par le peuple à cause de ses actes de bienfaisance, qui n'allaient pas sans quelque étalage, et aussi à cause de ses opinions. Aussi la cour ne manqua-t-elle pas de lui attribuer l'émeute des ouvriers de la manufacture *Réveillon* (V. ce nom), dont les causes, parfaitement établies aujourd'hui, l'innocentent de la façon la plus absolue. Le seul grief précis fut que l'on avait vu, le 27 avr., sa voiture traverser le faubourg. Il n'y eut d'ailleurs sur sa prétendue participation aucune information judiciaire, bien qu'il se fût aliéné le Parlement depuis son vote, aux Notables de 1788, en faveur du doublement du tiers. Il fut élu député de la noblesse par le bailliage de Crépy sans s'être personnellement présenté ; le marquis de Limon avait, paraît-il, déclaré qu'il ne réclamait qu'un acte de déférence et qu'il ne siégerait pas. Aussi fut-il nommé par acclamation. Il accepta bel et bien, vint remercier ses électeurs et prêter le serment requis. Dans la Chambre de la noblesse, il se rangea toujours dans la minorité, soit contre la délibération qui portait qu'on voterait par ordre, soit lorsque cette minorité, après le 23 juin, se réunit le 25 au tiers état. Le 3 juil., il fut élu président de l'Assemblée nationale, mais il recula devant un honneur alors trop significatif, et fut remplacé par l'archevêque de Vienne, Le Franc de Pompignan. Après le renvoi de Necker, c'est dans le jardin du Palais-Royal, lieu à la fois privilégié et ouvert à tous, que se prépara la prise de la *Bastille* (V. ce nom). On promena dans le jardin et les rues adjacentes le buste du duc d'Orléans et celui de Necker : le dernier fut mis en pièces par la police ; le premier fut respecté. Il y avait certainement alors, sinon dans le peuple, au moins parmi les meneurs, un parti d'Orléans, qui le désignait d'avance comme lieutenant général du royaume, si Louis XVI, de gré ou de force, abdiquait devant la Révolution. Les trois couleurs (bleu, rouge et blanc) étaient celles de sa maison, et l'interprétation donnée aprè le 14 juil. au choix de ces couleurs (*ville de Paris* et *royauté*) ne fut évidemment inventée qu'après coup. Le parti d'Orléans fut d'ailleurs immédiatement dépassé par celui de l'Assemblée elle-même et de la ville de Paris, qui comptait faire du roi un instrument aussi docile que précieux, et surtout éviter la guerre civile par le respect du moins extérieur des traditions. Le duc remplit avec assiduité son role de député. Il siégeait à l'extrême gauche, surnommée d'abord par les courtisans « le Palais-Royal ».

L'émeute des 5 et 6 oct. fut attribuée, du moins en partie, aux excitations, aux agissements, à l'or même du duc d'Orléans : il avait en tout cas lié partie avec Mirabeau. La Fayette, qui, en dépit d'insinuations ultérieures, avait réellement fait tout son possible pour atténuer le choc de Paris et de la royauté, obtint du roi, malgré Mirabeau, que le duc d'Orléans fût éloigné. Le prétexte fut celui d'une mission en Angleterre. Mirabeau fut stupéfait de la docilité du prince, et n'eut plus dès lors la moindre confiance dans sa destinée politique. Muni des passeports de l'Assemblée nationale, le prince partit le 14 oct. : à Boulogne, le peuple s'opposa à son embarquement ; l'in-

tervention de l'Assemblée fut encore nécessaire. De Londres, il envoya par écrit son adhésion au serment civique « à la nation, à la loi et au roi » (séance du 4 fév. 1790). C'est à l'Assemblée, non au roi, qu'il demanda l'autorisation de prendre part à la fédération du 14 juil. 1790 : La Fayette essaya vainement de le retenir. Il revint à Paris le 7 juil. et renouvela le 14, à la tribune, le serment qu'il avait écrit. Les amis trop zélés du roi avaient mis à profit son absence. Une enquête était commencée au Châtelet contre les auteurs des journées des 5 et 6 oct. : il était principalement visé, avec Mirabeau. Mais à cette enquête, l'Assemblée en opposa une autre et, sur le rapport de Chabroud (2 oct.), décida qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre l'un ni contre l'autre. Le duc s'était lui-même énergiquement défendu dans un *factum* public ; et des royalistes d'une fidélité incontestée, comme le duc de Lauzun et le marquis de Ferrières, avaient hautement plaidé pour lui dans l'Assemblée nationale. Après la fuite et l'arrestation du roi à *Varennes* (V. ce mot), le duc d'Orléans fut encore accusé d'avoir fait rédiger par son secrétaire Chauderlos de *Laclos* et par *Brissot* (V. ces noms) la pétition de déchéance qui entraîna la sanglante journée du 17 juil. 1791 (V. Bailly). Le roi une fois rétabli dans ses fonctions, le duc fut publiquement attaqué, dans le club des Feuillants, comme traître à la royauté. Sillery déclara que c'était sans l'avis du duc d'Orléans que son secrétaire avait pris part au mouvement du Champ de Mars et qu'il l'avait désavoué. Mais le duc lui-même vint affirmer le lendemain que Sillery avait été mal instruit, et, sans dire un mot de la pétition, il déclara que Laclos avait toujours son estime et sa confiance. Dès lors, il ne parut plus aux Feuillants, et fut, au contraire, un assidu des Jacobins. Il devenait visiblement dangereux. Le roi crut faire acte de bonne politique en le nommant amiral (lieutenant général des armées navales) ; le duc se montra sensible à cette faveur trop longtemps attendue. Il vint un jour aux Tuileries, mais il essuya de la part des fanatiques du trône et des amis de la reine de telles avanies et de si grossières injures, que son parti fut pris de se venger et de se jeter à corps perdu dans la Révolution. Il admit à sa table Danton et les membres du club des Cordeliers. Il est pourtant impossible de saisir la trace de son action personnelle dans les journées du 20 juin et du 10 août. Si sa conduite fut tout à la fois ambitieuse et pusillanime, s'il ne sut jamais ni tenir énergiquement la tête d'un parti, ni se dégager de celui que les circonstances avaient formé autour de son nom, il faut néanmoins lui reconnaître une certaine suite et une certaine logique dans les actes, quel qu'en ait été le mobile. Il convient surtout de se rendre bien compte de la place que lui avait assignée dans l'État la Constitution de 1791. Le 24 août 1791, au nom des comités de rédaction et de revision de l'acte constitutionnel, Thouret avait proposé l'article suivant : « Les membres de la famille du roi, étant seuls appelés à une dignité héréditaire, forment une classe distinguée des citoyens, ne peuvent exercer aucun des droits de citoyen actif, et n'ont d'autre droit politique que celui de la succession éventuelle au trône : ils porteront le titre de..... » M. d'Orléans (c'est ainsi que le duc s'appelait depuis la suppression des titres nobiliaires) protesta contre cet article, comme contraire aux principes de la Déclaration des droits et à l'esprit de la Constitution, qui ne comportait ni privilège, ni titre féodal, ni exception au droit commun, et qui, d'autre part, accordait la qualité de citoyen français à tout homme né en France d'un père Français. Il demanda si c'était un crime pour lui d'être né parent du monarque. Il taxa de misérable subterfuge la distinction de citoyen français et de citoyen actif. Au reste, ne croyant pas pouvoir être privé de l'option entre la qualité de citoyen (éligible et électeur) et l'expectative du trône, il ajouta que si l'article des comités était adopté, il renoncerait expressément aux droits de membre de la dynastie régnante, pour conserver ceux de citoyen français. Cette déclaration fut accueillie par les applaudissements des tribunes et suivie d'une vive agitation. Dupont de Nemours objecta que l'Assemblée avait décidé de ne rien préjuger sur l'effet des renonciations dans la race régnante. Mais, comme le fit justement observer Rewbell, cette décision ne s'appliquait qu'à la branche d'Espagne. Sillery lut un long discours dans le sens du duc d'Orléans, dont il était le confident le plus intime. Il dit que le titre de prince avait été proscrit. Il rappela les frères du roi ligués avec l'étranger contre la nation, et opposa à leur conduite celle de la famille d'Orléans : « Si l'on rétablit aujourd'hui le titre du prince, concluait-il, on accorde aux ennemis de la liberté tout ce qu'ils ambitionnent, on prive de bons patriotes de tout ce qu'ils estiment. On les dégrade ; on les rejette dans la classe des malfaiteurs ». Cette discussion ne dura pas moins de trois jours (24, 25, 26 août) ; Chapelier, Voidel, Barnave, Lanjuinais, Buzot, Camus, Demeunier, d'André, Goupil, Robespierre y prirent part. A côté des arguments de logique ou de politique générale dont la forme seule changea, les sarcasmes et les insinuations malveillantes se firent jour. D'André fit observer que d'Orléans n'avait le droit de renoncer au trône ni pour lui, ni pour ses enfants, ni... pour ses créanciers. Goupil, ironiquement, montra la place des parents du roi auprès de son trône comme conseillers, ou à la tête des flottes, des grandes ambassades. La renonciation à un droit qui n'est pas ouvert n'est d'ailleurs pas valable. Si le déclarant eût voulu autre chose que capter quelques minutes de popularité, il eût du même coup renoncé à ses rentes apanagères et aux quatre millions que la nation lui avait accordés pour payer ses dettes. Robespierre, au nom des « trente », s'étonna de l'embarras du comité, et des points de suspension qui terminaient son projet d'article. Pour lui, les parents du roi étaient faciles à désigner : c'étaient les parents du roi, tout simplement. En somme, il fut voté que les membres de la famille royale pourraient exercer les droits de citoyen actif ; que ceux d'entre eux qui pourraient être éventuellement appelés à la succession au trône, porteraient le titre de prince français, sans désignation féodale : ils étaient donc réduits à leurs noms de baptême. L'important en tout ceci, pour Louis-Philippe-Joseph, était d'avoir conservé le droit de se faire élire, lui et les siens, aux futures Assemblées. Comme constituant, il fut, ainsi que tous ses collègues, exclu de la candidature à la première Législative. Mais, dès qu'il paraît évident que celle-ci n'ira pas jusqu'au bout de son mandat, son plan de campagne électorale se dessine. Le 26 juil. 1792, il écrit à ses deux fils : « Je ne serais pas étonné du tout de voir d'ici à fort peu de temps une Assemblée constituante. Je crois que dans ce cas vous devez désirer d'en être : faites-y vos réflexions, car ni vos âges, ni vos principautés françaises ne s'y opposent ». Le 4 août, dans une lettre datée du Raincy et adressée à son fils aîné, il lui annonce comme prochaine « la Convention dont on parle », et se réjouit de cet événement. Il désire que son fils aîné se présente à Sarreguemines, dont Voidel se dit sûr, et que le second cherche de son côté quelque siège électoral. La fixation de l'âge d'éligibilité à vingt-cinq ans le déconcerte un instant (lettre du 15 août) ; mais trois jours après, il conseille au ci-devant duc de Chartres, son aîné, de se faire nommer quand même. On verra bien après ! L'ambition paternelle ne peut longtemps servir de masque à l'ambition personnelle : d'ailleurs, il faut bien prévoir, même en temps de révolution, le souci de la légalité, et il est possible qu'à la vérification des pouvoirs, les élus mineurs de vingt-cinq ans soient invalidés. Le ci-devant duc d'Orléans ne peut donc plus passer la main à ses fils, suivant sa première intention. S'il veut garder ses chances, s'il veut même éviter une proscription toujours possible — car la déchéance du roi n'est plus douteuse — il faut qu'il se fasse élire député, non de quelque collège obscur, mais député de Paris. A la population encore frémissante des journées de *Septembre*

(V. ce mot), il faut donc qu'il fasse oublier cette maudite qualité de prince du sang, de parent du traître que la nation est prête à punir. C'est pourquoi, peut-être sur le conseil de *Manuel* (V. ce nom), mais certainement sans y avoir été obligé par personne, il écrivit au conseil provisoire de la Commune de Paris (vulgairement : Commune insurrectionnelle du dix-août) une lettre datée de Paris, 14 sept. 1792, l'an IV[e] de la Liberté, I[er] de l'Egalité, dans laquelle il exposait : qu'il n'avait jamais signé du nom *d'Orléans* depuis l'abolition des titres féodaux ; que pourtant il était inscrit sous ce nom sur la liste des électeurs de la section de la Butte des Moulins ; que le corps électoral en avait été étonné et désirait qu'il prit son nom de famille : « Il y a déjà longtemps, continuait-il, que mon amour pour l'Egalité, qui m'a toujours empêché de prendre celui de prince français, m'aurait fait adopter cette mesure, si j'en avais eu un. Mais je ne m'en connais pas. Je suis, par cette raison, fort embarrassé de satisfaire le désir de mes concitoyens, à trouver une manière de me faire reconnaître, ainsi que mes enfants. Je ne crois pas pouvoir m'adresser, pour me tirer d'embarras, à d'autres qu'à la Commune de la ville dont je suis citoyen ;... je serai très reconnaissant qu'elle ne dédaigne pas de me dicter ce que je dois faire en cette occasion..... » La Commune ne fit que répondre à cette missive par l'arrêté du 15 sept. : « Louis-Philippe-Joseph et sa postérité porteront désormais pour nom de famille : Egalité... Louis-Philippe-Joseph Egalité est autorisé à faire faire, soit sur les registres publics, soit sur les actes notariés, mention du présent arrêté. » (*Signé :* Boubo, président ; Coulombeau ; Tallien, secrétaire.) L'arrêté ne fut rendu public qu'après que la Commune en eut avisé l'intéressé, par une lettre signée du secrétaire Tallien, qui se terminait ainsi : « La nation française, qui a proscrit à juste titre la famille des Bourbons, se rappellera avec plaisir qu'un des membres de cette famille fut citoyen et éleva ses enfants pour devenir un jour de zélés défenseurs de la liberté et de l'égalité. » Egalité répondit à la Commune : « Citoyens, j'accepte avec une reconnaissance extrême le nom que la Commune de Paris vient de me donner. Elle ne pouvait en choisir un plus conforme à mes sentiments et à mes opinions. Je vous jure, citoyens, que je me rappellerai sans cesse les devoirs que ce nom m'impose, et que je ne m'en écarterai jamais. » Tels sont les textes authentiques qui réduisent à leur juste valeur les explications données après coup par Sergent-Marceau (*Revue rétrospective*, 1835, t. VIII, p. 330), et la légende très répandue d'après laquelle la Commune de Paris aurait imposé au duc d'Orléans le nom d'Egalité. L'initiative vint de l'intéressé. C'était une simple manœuvre électorale et qui ne lui réussit que tout juste. Trois jours après l'affichage de l'arrêté, il fut élu député de Paris à la Convention, le vingt-quatrième et dernier de la liste, sous le nom de famille Egalité : en tête venait Robespierre. Les candidats du club des Jacobins et de celui des Cordeliers l'avaient emporté en masse ; Egalité s'est donc par là même classé dans le parti de la Montagne, dont il ne se sépara jamais.

Sa femme l'avait quitté dès avr. 1791, pour se retirer auprès de son père. L'année suivante, pendant que ses deux fils faisaient campagne à l'armée du Nord, sa fille lui fut soi-disant enlevée par M[me] de Sillery; il obtint de la Convention qu'elle ne fût pas considérée comme émigrée, sous prétexte qu'elle « voyageait à l'étranger ». Peu de temps après (6 nov.), il rendait compte à la tribune de la victoire de Jemmapes, à laquelle ses fils avaient pris une part brillante dans l'état-major de Dumouriez. On l'attendait au procès du roi. Soit crainte personnelle, soit fureur de vengeance, soit conviction révolutionnaire — ces trois mobiles peuvent d'ailleurs s'être combinés dans le trouble de ses idées et de sa conscience — il prit dans toutes les questions le parti le plus rigoureux : peine de mort, sans appel au peuple, sans sursis à l'exécution. Le 20 janv. 1793, c'est probablement lui que cherchait le garde du corps Pàris qui, faute de mieux, assassina au Palais-Royal le « régicide » *Lepelletier-Saint-Fargeau* (V. ce nom). La mort de Louis XVI découvrit soudain à tous les yeux le parti d'Orléans dont la Montagne, au dire des Girondins, s'était faite l'instrument. Egalité ne fut plus pour les républicains, quels qu'ils fussent, qu'un prétendant à la royauté. Il fut accusé, sans preuve, d'avoir provoqué la défection de Dumouriez. Le 6 avr., la Convention décréta que tous les membres de la famille de Bourbon seraient mis en état d'arrestation, « pour servir d'otage à la République ». Quand Merlin de Douai vint au Palais-Royal lui annoncer cette nouvelle, le prince dînait en tête à tête avec son familier de Monville : « Est-ce possible? s'écria-t-il. Après tant de sacrifices ! Quelle ingratitude ! » Monville était en train d'assaisonner une sole : « Ils font de Votre Altesse, répondit-il, ce que je fais de ce citron après en avoir exprimé le jus » ; et il jeta le zeste dans la cheminée. Les Dantonistes, se jugeant plus ou moins suspects, renchérirent sur les Girondins, et firent ajouter aux Bourbons « les personnes à leur service ». Les biens d'Orléans furent déclarés nationaux. Le duc fut transféré à Marseille (nuit du 9 au 10 avr.). Il subit le 7 mai un interrogatoire devant le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône. On produisit contre lui des lettres qu'on prétendait lui avoir été adressées par Mirabeau. Voidel, son défenseur, démontra que ces lettres étaient fabriquées. Le duc se défendit avec sang-froid. Le tribunal, après les journées du 31 mai et du 2 juin, crut se conformer au secret désir des vainqueurs en déclarant innocent la victime des Girondins. Mais la Montagne ne voulait pas se compromettre pour lui : et le nouveau comité de Salut public ordonna de ne pas le relâcher : il fut alors interné au fort Saint-Jean. La mémoire de Voidel, le rapport de Ruhl en sa faveur, furent inutiles. Le 3 sept., avec les Girondins ses premiers proscripteurs, il fut décrété d'accusation par-devant le tribunal révolutionnaire, et transféré de Marseille à la Conciergerie. Aucun des griefs énoncés contre lui dans l'acte d'accusation (6 nov.) ne tient debout; et, depuis, les historiens n'ont pu citer de lui un acte ou une parole authentique dont on puisse conclure qu'il ait trahi la Révolution. S'il aspirait à la couronne, c'était dans le secret de son cœur. On lui reprocha d'avoir dit un jour à Poultier : « Que me demanderas-tu quand je serai roi? » A quoi Poultier aurait répondu : « Un pistolet pour te tuer ». Mais de cette anecdote aucune preuve n'existe. Il est vrai que dans son entourage on continuait par habitude à l'appeler prince et même altesse. Mais c'était contre ses ordres. Il avait même fait afficher à la porte de sa chambre que ceux qui les oublieraient payeraient une amende destinée aux pauvres. Ce sont donc les excès mêmes de son patriotisme révolutionnaire et égalitaire qui passèrent pour le témoignage d'une ambition profonde et d'une hypocrisie consommée. Il fut condamné à mort (6 nov.) comme complice de la conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République. Il entendit son arrêt sans émotion apparente. D'après Montgaillard, il déjeuna gaiement, et déclara qu'il n'avait pas de ressentiment à l'égard des vrais républicains : « Ma condamnation, ajouta-t-il, vient de plus haut et de plus loin ». Il alla au supplice en compagnie du général Coustard et de trois royalistes obscurs. Il était habillé, coiffé et poudré avec recherche. Au dire de témoins oculaires, son visage témoignait une fierté méprisante. Il ne se départit qu'un instant de cette attitude lorsque la charrette passa devant son palais, sur la façade de laquelle il put lire en gros caractères : propriété nationale. Sa maîtresse, M[me] de Buffon, était, il est vrai, penchée à une des croisées du palais, au coin de la rue des Bons-Enfants. Il mourut sans peur, sinon sans reproche. Il laissait quatre enfants légitimes : *Louis-Philippe*, roi des Français sous le nom de *Louis-Phi-*

lippe Ier (V. ce nom) ; *Antoine-Philippe*, duc de Montpensier, né le 3 juil. 1775, mort à Londres en 1807 ; *Alphonse-Léodegar*, comte de Beaujolais, né le 7 oct. 1779, mort à Malte en mai 1808 ; *Louise-Marie-Adélaïde-Eugénie*, surnommée *Mademoiselle* (V. Adélaïde).

H. Monin.

Bibl. : Annonyme, *Vie privée ou Apologie de Mgr le duc de Chartres, contre un libelle diffamatoire écrit en 1781... par une société d'amis du prince* ; à cent lieues de la Bastille, 1784, in-8. — *Emprunt de six millions ouvert par S. A. S. Mgr le duc d'Orléans...* ; s. l. n. d, pièce in-4. — *Etat de situation de M. Louis-Philippe-Joseph, prince français, et projet de libération et d'union qu'il propose à ses créanciers* ; Paris, 1791, pièce in-4. — *Union des créanciers de M. d'Orléans ; assemblée générale du 31 mai 1792* ; Paris, 1791 (sic), pièce in-4. — *La Vie et les Crimes de Philippe, duc d'Orléans* ; Cologne, 1793, in-8. — Rivarol, *Portrait du duc d'Orléans et de Mme de Genlis* ; s. l. n. d, pièce in-8. — *Exposé de la conduite de Mgr le duc d'Orléans dans la Révolution de France* ; Paris, 1790, pièce in-8. — *Mémoire justificatif pour Louis-Philippe d'Orléans, écrit et publié par lui-même, en réponse à la procédure du Châtelet* ; Paris, 1790, pièce in-8. — L. C. R [Rousselet], *Correspondance de L.-P.-J. d'Orléans avec Louis XVI, la Reine..., avec des détails sur son exil à Villers-Cotterets et la conduite qu'il a tenue aux 5 et 6 oct.* ; Paris, 1800, in-8. — *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, 2e partie, nos 73 et 74. — Gamache, *Récit de la translation de L.-P.-J. d'Orléans des prisons de Marseille à la Conciergerie de Paris en 1793* ; Paris, 1827, pièce in-8. — [Gabriel Peignot], *Précis historique... de la maison d'Orléans* ; Paris, 1830, gr. in-8. — Laurentie, *Histoire des ducs d'Orléans* ; Paris, 1832-34, in-8. — A. Nettement, *Philippe-Egalité* ; Paris, 1842, in-8 (V. Palais-Royal).

ORLÉANS (Louis-Philippe d') (1773-1850), roi des Français (V. Louis-Philippe Ier).

ORLÉANS (A.-Philippe d') (1775-1807) (V. Montpensier [A.-Ph. d'Orléans, duc de]).

ORLÉANS (Louis-Charles d') (1779-1808) (V. Beaujolais [Comte de]).

ORLÉANS (Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri, duc d'), prince français, fils aîné du roi Louis-Philippe, né à Palerme le 3 sept. 1810, mort à Neuilly-sur-Seine le 13 juil. 1842. Amené en France en 1814, il porta sous la Restauration le titre de duc de Chartres. Après avoir eu pour premier précepteur M. de Boismilon, qui fut plus tard son secrétaire des commandements, il fut, à l'âge de neuf ans, mis par son père, qui voulait le rendre populaire ainsi que lui-même, au collège Henri IV, où il reçut l'éducation de la bourgeoisie libérale du temps et obtint quelques succès scolaires. Nommé colonel de hussards dès 1824, il termina ses études classiques, fit en 1829 un voyage en Ecosse, puis alla prendre à Joigny le commandement de son régiment, auquel, à la nouvelle des journées de Juillet, il fit arborer la cocarde tricolore. Après l'avènement de son père au trône, il porta le titre de duc d'Orléans et celui de prince royal. Envoyé à Lyon, au mois de nov. 1831, avec le maréchal Soult, il contribua à la pacification de cette ville, dont l'émeute avait été plusieurs jours maîtresse. L'année suivante, Louis-Philippe, très désireux de lui faire acquérir une certaine réputation militaire, le chargea du commandement de la brigade d'avant-garde dans l'armée qui, sous le maréchal Gérard, alla faire le siège d'Anvers. Le duc d'Orléans prit une part honorable à cette opération (nov.-déc. 1832). Nommé un peu plus tard lieutenant général (1er janv. 1834), il alla en 1835 servir en Algérie sous le maréchal Clausel, assista à la prise de Mascara, mais rentra bientôt en France pour cause de maladie.

Louis-Philippe, préoccupé de consolider sa dynastie, rêvait depuis longtemps de lui faire épouser une archiduchesse d'Autriche. C'est pour cela qu'il l'envoya en 1836 à Vienne, d'où le jeune prince ne rapporta qu'une mortification, Metternich et son maître, l'empereur Ferdinand Ier, s'étant poliment dérobés à toute alliance de famille avec le fils du *roi des barricades*. Le duc dut se rabattre sur une princesse de Mecklembourg, qui devint sa femme le 30 mai 1837, et qui lui donna deux fils (le comte de Paris, né le 24 août 1838, et le duc de Chartres, né le 9 nov. 1840). Il reparut ensuite en Algérie, où, pendant la campagne de 1839, il prit part à la reconnaissance militaire des Portes de fer et, pendant la campagne suivante, contribua, à la tête d'une colonne d'attaque, à la prise de Médéah et à celle du teniah de Mouzaïa (1840). De retour en France, il s'occupa très activement de l'organisation des bataillons de chasseurs à pied qui, avant de prendre le nom de chasseurs de Vincennes, portèrent d'abord celui de chasseurs d'Orléans. Le 13 juil. 1842, sur le point de partir pour le camp de Saint-Omer, il se rendait en voiture à Neuilly, où il allait faire ses adieux au roi et à la reine, lorsque ses chevaux s'emportèrent. Ayant voulu imprudemment sauter à terre, il se brisa en tombant la colonne vertébrale et expira quelques heures après sans avoir repris connaissance. Il fut enseveli dans la chapelle royale de Dreux. Le duc d'Orléans s'était rendu populaire non seulement par ses services militaires, mais par ses amitiés littéraires et artistiques, ainsi que par un certain libéralisme politique dont on trouve le témoignage dans ces lignes de son testament : « Que le comte de Paris soit un de ces instruments brisés avant qu'ils aient servi, ou qu'il devienne l'un des ouvriers de cette régénération sociale qu'on n'entrevoit encore qu'à travers tant d'obstacles ; qu'il soit roi ou qu'il demeure défenseur inconnu d'une cause à laquelle nous appartenons tous, il faut qu'il soit avant tout un homme de son temps et de la nation, serviteur passionné, exclusif, de la France et de la Révolution ».

A. Debidour.

ORLÉANS (Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle-*Louise* d'), reine des Belges, née à Palerme en 1812, morte à Ostende en 1850. Fille de Louis-Philippe, duc d'Orléans, puis roi des Français, et de Marie-Amélie, princesse des Deux-Siciles, elle reçut, par les soins de son père, une instruction très étendue, épousa, le 9 août 1832, Léopold Ier, roi des Belges, pour qui elle fut, à l'occasion, une conseillère pleine de tact et de bon sens, et se rendit populaire en Belgique par sa bienfaisance. Elle a laissé trois enfants : *Léopold*, né en 1835, roi des Belges depuis 1865 ; *Philippe-Eugène-Ferdinand*, comte de Flandre, né en 1837, et *Marie-Charlotte*, née en 1840, qui, après avoir épousé l'archiduc Maximilien d'Autriche (1857), empereur du Mexique en 1864, est devenue folle par suite de la chute et de la fin tragique de son mari.

ORLÉANS (Marie d'), duchesse de Wurttemberg, née à Palerme en 1813, morte à Pise en janv. 1839. Seconde fille de Louis-Philippe, duc d'Orléans, plus tard roi des Français (1830), et de Marie-Amélie, princesse des Deux-Siciles, elle manifesta de bonne heure un goût très vif pour les beaux-arts, particulièrement pour la sculpture, et exécuta des œuvres d'un certain mérite, parmi lesquelles il faut citer sa statue de Jeanne d'Arc, qu'on peut voir au musée du Louvre. Mariée en 1837 à un prince de Wurttemberg, elle donna le jour à un fils l'année suivante et succomba peu de mois après à une maladie de poitrine.

A. Debidour.

ORLÉANS (L.-Ch.-Ph.-R. d') (1814-1896) (V. Nemours [L.-Ch.-Ph.-R., duc de]).

ORLÉANS (Franç.-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'), prince de Joinville, marin français, né à Neuilly le 14 août 1818. Troisième fils de Louis-Philippe et de Marie d'Orléans, il fut destiné à la marine et fut reçu à l'Ecole navale de Brest ; en 1836, il fut nommé lieutenant de vaisseau ; en 1838, il se distingua devant les portes de la Vera-Cruz, lors de la déclaration de guerre au gouvernement mexicain. En 1843, il se rendit à Rio de Janeiro où il épousa le 1er mai la princesse Francesca de Bragance, sœur de dom Pedro II. En 1845, il fut nommé vice-amiral ; entre temps, il siégeait à la Chambre des pairs. En 1848, il se retira en Angleterre et retrouva à Charlemont la famille royale exilée. Il vécut dans la retraite jusqu'en 1861, époque à laquelle il se rendit aux Etats-Unis où son fils, le duc de Penthièvre, et ses neveux, le comte de Paris et le duc de Chartres,

prirent du service. En 1870, le prince de Joinville tenta de rentrer dans l'armée active et, écarté d'abord, assista, sous le pseudonyme de *Colonel Lutherod*, aux combats du 15e corps en avant d'Orléans. Le 31 janv., Gambetta le fit arrêter, conduire à la préfecture du Mans, où il resta cinq jours, et embarquer à Saint-Malo pour l'Angleterre.

Aux élections du 8 févr. 1871, le prince fut nommé représentant dans la Manche et dans la Haute-Marne : il choisit ce dernier siège ; son élection fut validée (8 juin), après l'abrogation des lois d'exil. Aux élections générales du 20 févr. 1876, le prince de Joinville ne se représenta pas. Il était passé dans le cadre de réserve de la marine, quand il fut atteint par la loi du 23 juin 1886, expulsant les prétendants et leurs fils aînés, et excluant les autres membres de leur famille de toutes les fonctions publiques.

Sa fille aînée, la princesse Françoise-Marie-Amélie d'Orléans, née à Neuilly en 1844, a épousé son cousin, le second fils du duc d'Orléans, le duc Robert de Chartres. Son fils Pierre-Philippe-Jean-Marie, duc de Penthièvre, né à Saint-Cloud en 1845, a servi dans la flotte américaine, puis dans la flotte portugaise, et, le 10 oct. 1871, dans la flotte française, comme lieutenant de vaisseau : la loi d'expulsion de 1886 le frappa à ce titre.

Le prince de Joinville a publié plusieurs articles de marine et d'histoire dans la *Revue des Deux Mondes*, sous la signature du directeur ou du gérant de cette revue ; l'un de ces articles, intitulé *Note sur l'état des forces navales de la France*, fit sensation ; il a publié également : *Etudes sur la marine* (1859) ; *l'Angleterre, la Guerre d'Amérique* (1862); *Encore un mot sur Sadowa* (1868).
Ph. B.

ORLÉANS (Henri-Eugène-Philippe-Louis d') (1822-1897) (V. Aumale [Duc d']).

ORLÉANS (Hélène-Louise-Elisabeth de Mecklembourg-Schwerin, duchesse d'), femme du duc d'Orléans, fils aîné du roi Louis-Philippe, née à Ludwiglust le 24 janv. 1824, morte à Richmond le 18 mai 1858. Ayant perdu de bonne heure sa mère (1816), puis son père (1819), qui s'était remarié, elle fut élevée par la grande-duchesse Augusta, veuve de ce dernier, et reçut une éducation sérieuse, qui développa très heureusement ses solides qualités de cœur et d'esprit. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, qui la vit à Teplitz en 1830, lui voua une estime et une affection dont il lui donna la preuve en lui faisant épouser, malgré une certaine résistance de la cour de Mecklembourg-Schwerin, le duc d'Orléans, fils aîné et héritier présomptif de Louis-Philippe (30 mai 1837). Amenée en France, cette princesse, qui était protestante, fut tout d'abord un peu suspecte au parti catholique. Mais elle désarma peu à peu toute hostilité par sa bonne grâce, son tact politique et l'attachement qu'elle témoignait à sa nouvelle patrie. Devenue veuve par suite de la catastrophe de Neuilly (13 juil. 1842), elle se consacra dès lors presque exclusivement à l'éducation de ses deux enfants, le comte de Paris et le duc de Chartres. Le 24 févr. 1848, la révolution ayant éclaté et Louis-Philippe ayant abdiqué, elle se rendit en toute hâte, avec ses deux fils et le duc de Nemours, au Palais-Bourbon, où Dupin aîné et quelques autres partisans dévoués de la monarchie de Juillet s'efforcèrent vainement de faire reconnaître le comte de Paris comme roi avec la duchesse comme régente. La Chambre des députés fut bientôt dissoute de fait par l'irruption de la foule dans la salle des séances et, pendant que s'organisait le gouvernement provisoire, la duchesse d'Orléans, protégée par Jules de Lasteyrie, se retira aux Invalides, d'où elle prit peu après le chemin de l'exil. Retirée en Belgique, puis à Cologne, enfin à Eisenach (mai 1848), elle alla s'établir, après la mort de Louis-Philippe (26 août 1850) à Richemond, en Angleterre, et se consacra tout entière à l'avenir politique de ses enfants. Très jalouse de ce qu'elle considérait comme leurs droits, ou peu confiante dans les chances de succès d'une restauration légitimiste, elle s'opposa constamment aux projets de fusion qui furent agités, de 1850 à 1857, entre les deux branches de la famille de Bourbon et dont la condition *sine qua non* posée par le comte de Chambord était la soumission de la branche cadette (ou d'Orléans) à la branche aînée. A. Debidour.

ORLÉANS (L.-P.-R., duc d') (1838-1894) (V. Paris [Comte de]).

ORLÉANS (Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand d') (1840) (V. Chartres [Duc de]).

ORLÉANS (Henri-Philippe-Marie, prince d'), explorateur français, né à Ham-Cammons, près de Richmond (Angleterre), le 15 oct. 1867. Fils du duc de *Chartres* (V. ce nom), il a fait en 1889-90, avec Bonvalot, un voyage d'exploration dans l'Asie centrale et le N. de l'Inde, est allé en 1892 du Tonkin à Bangkok par les Etats Chans, puis, en 1895, du même pays, à la découverte du cours supérieur du Mékong et des sources de l'Iraouaddy. A la suite de ce dernier voyage, il a reçu de la Société de géographie de Paris sa grande médaille d'or (11 mars 1896) et du gouvernement français la croix de la Légion d'honneur. L'année suivante, il a été, en Abyssinie, l'hôte de Ménélik, a eu, à cette occasion, de vifs démêlés avec son ancien compagnon de voyages, Bonvalot et, à son retour en France (août 1897), s'est battu en duel avec le comte de Turin, qui avait jugé offensantes pour les officiers italiens des lettres envoyées par le prince au *Figaro*. Il a publié : *Six mois aux Indes* (Paris, 1889) ; *Une Excursion en Indo-Chine* (Paris, 1892) ; *De Paris au Tonkin* (Paris, 1892) ; *Autour du Tonkin* (Paris, 1894) ; *A Madagascar* (Paris, 1895) ; *Du Tonkin aux Indes* (Paris, 1897).

ORLÉANS-Longueville (Marie d') (1625-1707) (V. Nemours [Duchesse de]).

ORLÉANSVILLE. Ville d'Algérie, prov. d'Alger, située dans la plaine du Chéliff, à 136 m. d'alt., sur la rive gauche du Chéliff, au confluent du Tsighaout ; 2.910 hab. (12.210 hab. avec la commune). Depuis 1875, Orléansville est chef-lieu d'arrondissement ; la ville est entourée d'un mur bastionné. Il n'y a pas de monuments publiques dignes d'attention. Orléansville a été bâtie sur les débris de *Castellum Tigitii*, établissement romain, en 1843. Bien située, à mi-chemin entre Alger et Oran, elle a un avenir industriel et commercial certain, par suite de la fertilité de la plaine. — Le dimanche a lieu un marché arabe, fréquenté par plus de 10.000 indigènes. On reboise progressivement les environs. Ph. B.

ORLÉAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Lezoux ; 1.322 hab.

ORLEIX. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. N. de Tarbes ; 537 hab.

ORLENSINS (Nicolas) (V. Orlandini [Niccolo]).

ORLEY (Barendt ou Bernard Van), dit *Barendt Van Brussel*, peintre flamand, né à Bruxelles vers 1490, mort à Bruxelles en 1542. Il était fils de Valentin van Orley, né en 1466, mort avant 1532, le plus ancien d'une famille d'artistes qui exista à Bruxelles pendant plus de trois siècles. Bernard alla en Italie suivre les leçons de Raphaël. Après 1515, il retourna dans son pays, avec la mission, donnée par Léon X, d'y surveiller l'exécution des tapisseries qui furent faites pour le Vatican d'après les dessins des *Actes des apôtres*, de Raphael. Présenté par l'empereur Charles-Quint à sa tante Marguerite, régente des Pays-Bas, il fut, à partir de 1518, le peintre ordinaire de Marguerite, puis, après sa mort, en 1530, celui de la sœur de l'empereur, Marie d'Autriche. On voit, par les comptes des dépenses, qu'il recevait un sou par jour, en outre du prix de ses tableaux. Malgré une influence italienne assez marquée, ses ouvrages religieux, très inégaux, mais généralement très bien composés, gardaient une couleur bien flamande. Il peignit à plusieurs reprises, dans de grandes proportions, les *Chasses de Charles-Quint*. Il fit exécuter des

tapisseries d'après ses dessins, notamment ceux des *Chasses de Maximilien*, conservés au Louvre. Il fit aussi les dessins de très beaux vitraux pour l'église Sainte-Gudule, de Bruxelles, qui sont d'une étonnante richesse. A une époque où les derniers imitateurs des primitifs flamands semblaient suivre l'ornière, il eut, par un mélange singulier d'originalité et d'imitation de l'art italien, une grande part dans l'orientation nouvelle de la peinture de son pays. Son triptyque des *Epreuves de la patience de Job*, du musée de Bruxelles, est une imitation outrée de Michel-Ange; mais son *Jugement dernier*, de l'église Saint-Jacques, d'Anvers, dénote un vrai tempérament de peintre, et ses portraits sont très remarquables. Autres ouvrages au Louvre, à la National Gallery, à l'Ermitage (une belle *Descente de Croix*), à Lübeck, Vienne, Munich, etc. E. D.-G.

Bibl. : Alph. Wauters, *Bernard Van Orley, sa famille et son œuvre* ; Bruxelles, 1882.

ORLIAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Villefranche-de-Belvès ; 120 hab.

ORLIAC-de-Bar. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Corrèze ; 715 hab.

ORLIAGUET. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Carlux ; 301 hab.

ORLIÉNAS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Mornant ; 929 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Eaux minérales. Fonderie de cuivre.

ORLOV (Chevaux). Race de trotteurs rapides, créée à la fin du xviiie siècle par le comte Orlov-Tchemenski par croisement d'étalons pur sang anglais et de poulinières danoises et hollandaises.

ORLOV. Famille noble russe, qui a eu de nombreux représentants dans l'armée et la diplomatie russe. Son origine n'est pas nettement établie, et l'on prétend parfois qu'elle vient d'Allemagne. On la rattache en général à un certain *Ivan* Orlov, qui aurait été un vieux *Strelitz* (V. ce mot); conduit devant Pierre le Grand, à Moscou, en 1689, pour y être exécuté avec un groupe de mutins, il montra un tel courage, répondant à des reproches : « Tu fais bien de nous punir, autrement tu n'aurais jamais de repos », que Pierre le Grand le gracia et le nomma officier dans la garde. Les principaux membres de cette famille sont :

Grigorii-Grigorievitch, petit-fils d'Ivan, né le 17 oct. 1734, mort à Moscou le 24 avr. 1783. Il prit part à la guerre de Sept ans et fut un des auteurs du détrônement de Pierre III, qui amena le 9 juin 1762 Catherine II sur le trône. Il devint le favori de l'impératrice, fut nommé général en chef, comte russe (1762) et prince romain par l'empereur Joseph II (1772). Envoyé au congrès de Fokschani, il s'empressa de revenir en apprenant que Potemkin l'avait supplanté dans les faveurs de Catherine II. Il vécut ensuite dans la retraite à Moscou. De son alliance (et peut-être mariage morganatique) avec Catherine est issue la famille des comtes Bobrinskii, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Alexis-Grigorievitch, frère du précédent, né en 1737, mort à Moscou le 5 janv. 1808. Sa fortune date du renversement de Pierre III en 1762 ; il paraît établi qu'il frappa de sa propre main l'empereur, dans le château du comte Rasoumovskii, à Ropscha, où il avait été enfermé. Général en chef, il commanda la flotte russe lors de la célèbre bataille navale de Tchemenski, dans l'archipel (5 juil. 1770); il reçut le titre de comte de Tchemenski. Banni sous l'empereur Paul, il mourut à Moscou. Il s'était occupé beaucoup de l'élevage des chevaux et avait obtenu (V. Orlov [Chevaux], ci-dessus) une race de chevaux de course connue sous le nom d'Orlov.

Fedor-Grigorievitch, frère du précédent, né en 1741, mort à Moscou en 1796. Il prit part au coup d'Etat de 1762, ainsi qu'à la guerre contre les Turcs (1770), où il se signala à Navarin, et fut nommé général. L'impératrice anoblit ses cinq fils naturels, à qui elle permit de porter le nom de leur père.

Wladimir-Grigorievitch, le plus jeune des frères, né en 1743, mort en 1832, fut directeur de l'Académie des Suénos et contribua à l'organisation de l'expédition de Pallace.

Grigorii-Wladimirovitch, son fils, né en 1777, mort à Saint-Pétersbourg le 4 juin 1826, passa la plus grande partie de sa vie à Paris et en Italie. Il a laissé plusieurs ouvrages : *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le royaume de Naples* (1825), *Voyage dans une partie de la France* (1824).

La maison des comtes Orlov s'éteignit dans la ligne masculine légitime avec Grigorii-Vladimirovitch, mais le nom fut conservé par les fils naturels du comte Fedor-Grigorievitch. Le principal de ceux-ci fut :

Alexis, né en 1787, mort à Saint-Pétersbourg le 21 mai 1861. Il prit part aux guerres contre la France pendant l'Empire, contribua beaucoup, en 1825, à la répression du soulèvement de la garde, fut nommé comte, prit part à la guerre de Turquie (1828-29), assista comme ministre plénipotentiaire à la conclusion du traité d'Andrinople (14 sept. 1829) et fut envoyé ensuite comme ambassadeur à Constantinople. En 1832, il fut envoyé à Londres. En 1833, il commanda les troupes russes et fit signer ensuite au sultan le traité d'Hunkiar-Skelessi. En 1844, il devint commandant en chef de la gendarmerie et chef de la police secrète. Il accompagna l'empereur Nicolas dans tous ses voyages, en particulier à Olmütz et Berlin en 1853. En 1856, il fut l'un des représentants de la Russie qui signèrent le traité de Paris ; il fut à la même époque nommé prince.

Nicolas-Alexievitch (prince), fils unique du précédent, né en 1827, mort à Fontainebleau le 29 mars 1885. Il a assisté au siège de Silistrie où il perdit un bras et un œil. Diplomate et écrivain, il fut ministre à Bruxelles de 1860 à 1870, puis ambassadeur à Paris (1870-82) et à Berlin (1882-85). Il a laissé : *Au sujet de la guerre de 1806* (1856) et publié un *Mémoire sur l'abolition des punitions corporelles*, qui a beaucoup contribué à leur abolition (ukase du 17 avr. 1863). Ph. B.

ORLOWSKI (Boris-Ivanovitch), sculpteur russe, né en 1793, mort à Saint-Pétersbourg le 28 déc. 1837. Elève de Martos, Pisnenos et Thorwaldsen, professeur à l'Académie des beaux-arts, il fut auteur d'un buste colossal d'*Alexandre Ier*, de *Faune et Bacchante* (marbre), *Pâris*, *Faune jouant de la syrinx*, des statues colossales de *Koutousov* et *Barclay de Tolly* (à Saint-Pétersbourg).

ORLOWSKY (Alexandre), dessinateur, peintre et graveur polonais, né à Varsovie en 1777, mort à Saint-Pétersbourg en 1832. Elève de Norblin et de l'Académie de Saint-Pétersbourg, il a beaucoup voyagé à l'étranger où il a achevé son éducation artistique. Il a peint des batailles et des scènes de la vie populaire de Russie et de Pologne avec une véritable virtuosité de dessin et de coloris. Ses dessins et ses lithographies sont très recherchés des amateurs.

Bibl. : Comte Mycielski, *Histoire de la peinture en Pologne* (en polon.) ; Cracovie, 1896.

ORLU. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. d'Ax ; 315 hab.

ORLU. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Auneau ; 103 hab.

ORLY. Com. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, cant. d'Ivry ; 882 hab.

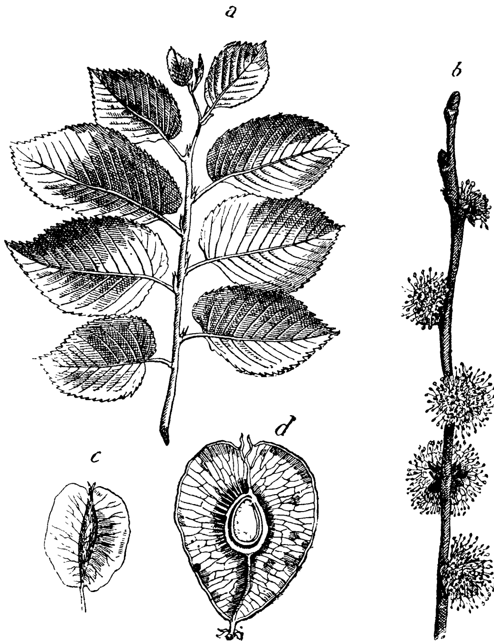
ORLY-sur-Morin. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rebais ; 376 hab.

ORMANCEY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Langres ; 195 hab.

ORMAZD (Myth. perse) (V. Ahura Mrzda).

ORME (*Ulmus* T.). I. Botanique. — Genre d'Ulmacées, composé d'arbres et d'arbustes propres aux régions tempérées de l'hémisphère boréal, à feuilles alternes, dis-

tiques, simples, souvent dentées en scie, asymétriques, avec stipules latérales, et à fleurs nombreuses, hermaphrodites ou polygames, qui se développent, avant les feuilles, de bourgeons axillaires écailleux et disposées en cymes ou en glomérules plus ou moins composés. Caractères principaux : réceptacle déprimé, calice gamosépale à 5 divisions ; 5 étamines superposées ; ovaire sessile au centre du réceptacle, formé de 2 carpelles uniloculaires ; généralement une seule loge fertile, avec un ovule descendant, anatrope ; fruit formant une samare aplatie renfermant une graine exalbuminée. Il y a des fleurs d'orme à 6, 7 ou 8 divisions. On en connaît une quinzaine d'espèces, parmi lesquelles : 1° *U. campestris* L., appelé vulgairement *Orme, Ormeau, Ormille, Orme blanc, Arbre au pauvre homme*, et qui est répandu dans presque toute l'Europe (sauf la zone glaciale), dans le N. de l'Afrique, en Asie Mineure et en Sibérie jusqu'à l'Amour ; 2° *U. parvifolia* Jacq., ou *Orme de Chine, thé de l'abbé Gallois*, petit arbre originaire de la Chine et du Japon, cultivé dans l'Inde ; 3° *U. alata* Michx ou *Wahoo, U. americana* Wild ou *White Elm*, et *U. fulva* Michx ou *Slippery Elm, Orme jaune*, propres aux États-Unis d'Amérique, etc. — On emploie en médecine la partie interne de l'écorce des jeunes branches de l'Orme d'Europe pour le tannin (2 °/₀) qu'elle renferme, comme tonique, astringent, diurétique et contre les affections cutanées, surtout sous forme de décoction. L'écorce de l'Orme jaune sert dans la dysenterie, les maladies des voies urinaires et celles de la peau. On en fait des infusions et des mucilages avec 30 gr. pour 500 d'eau bouillante. On s'en sert comme d'une boisson émolliente et nutritive dans les catarrhes, les affections rénales, les entérites. Le mucilage sert comme tonique dans l'érysipèle et les inflammations cutanées.

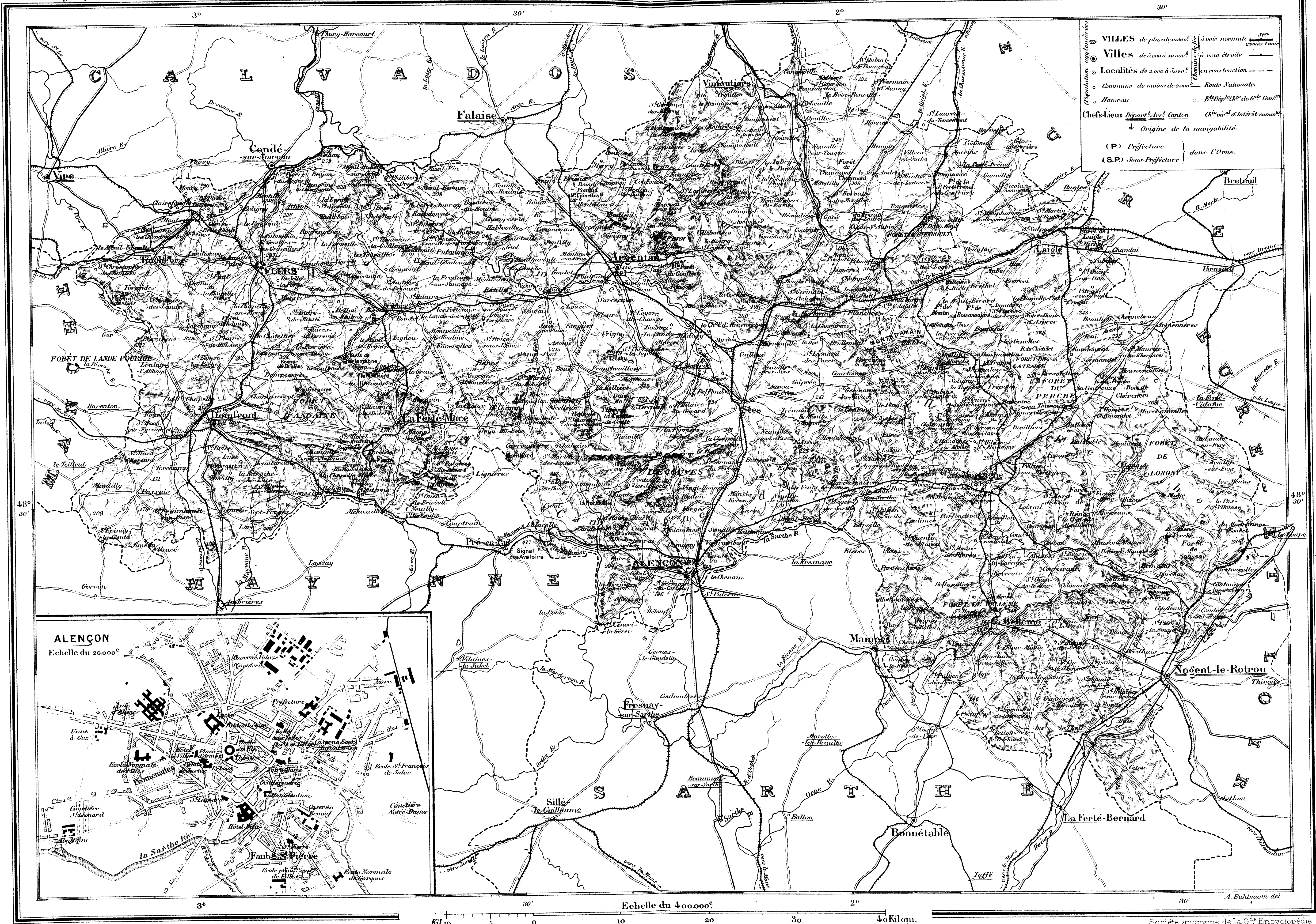


Orme. — *a*, branche feuillée ; *b*, branche florifère ; *c*, fruit entier ; *d*, fruit, coupe longitudinale.

D[r] L. Hn.

II. Sylviculture. — L'Orme croît à l'état disséminé dans les forêts où il serait souvent utile de lui accorder une plus large place. Cet arbre atteint de grandes proportions et vit très vieux. Il est propre à la futaie, et fréquemment dans les taillis on le réserve. Il rejette de souche et drageonne, et il convient à la culture en taillis. Il est d'ailleurs peu exigeant sur la nature minéralogique du sol. Les terrains frais, perméables, sont ceux qui lui conviennent le mieux. L'Orme produit ses semences de bonne heure au printemps. On les sème aussitôt pour la multiplication de cet arbre. Les feuilles d'Orme et son jeune branchage sont utilisés pour l'alimentation du bétail. Le bois est dur, difficile à fendre, surtout dans la variété dite Orme tortillard. On en fait des jantes, des moyeux de roues et différents objets demandant beaucoup de ténacité et de résistance à la fente. Le bois d'Orme est marqué, sur la section transversale, de lignes sinueuses de vaisseaux qui permettent de le reconnaître aisément. L'Orme champêtre est l'espèce forestière. On l'emploie beaucoup toutefois comme arbre d'alignement. L'Orme de montagne a le feuillage sombre et touffu, les feuilles grandes. Son bois est blanc et médiocre. C'est une espèce ornementale.

ORME (Philibert de L'), architecte, ingénieur et écrivain d'architecture français, né à Lyon vers 1515, mort à Paris le 8 janv. 1570. Petit-fils d'un tisserand aisé de Lyon et fils de *Jehan* de L'Orme, maître-d'œuvre dans cette ville, Philibert de L'Orme dut, fort jeune, diriger de grands chantiers de construction, dont peut-être celui de l'archevêché de Lyon et ceux des fortifications de cette ville ; car il écrit, dans ses *Nouvelles Inventions pour bien bastir*, p. 35 : « *Voire dès l'âge de quinze ans*, auquel temps je commençai à avoir charge et commander tous les jours à plus de trois cents hommes ». Étant allé à Rome pour y étudier les éléments de l'art antique, il y gagna la bienveillance de plusieurs prélats dont l'évêque Marcel Cervino (plus tard le pape Marcel II), qui le recommanda au pape Paul III, duquel Philibert de L'Orme obtint en 1535, « une *belle charge* à Saint-Martin della Bosco, à la Calabre ». Ce fut le cardinal Jean du Bellay qui détacha Philibert de L'Orme du service pontifical et le ramena en France où il semble d'abord s'être fixé à Lyon, y avoir construit *deux trompes*, rue de la Juiverie, 8, pour le trésorier général de Bretagne, Antoine Baillaud, et y avoir commencé les travaux du portail de l'église Saint-Nizier en 1542. Venu à Paris avec le cardinal du Bellay, qui devait lui faire construire un peu plus tard son château de Saint-Maur-les-Fossés, Philibert de L'Orme, d'abord contrôleur des bâtiments du château de Fontainebleau, fut chargé ensuite par François I[er] de visiter et fortifier les côtes du littoral de la Manche et de Bretagne et y remplit, avec le titre de capitaine, les fonctions d'ingénieur militaire et de commissaire de la marine; puis il fut nommé architecte du roi et, en 1548, inspecteur des bâtiments royaux de Fontainebleau, Saint-Germain ; en d'autres termes, écrit Ad. Berty (les *Grands architectes français de la Renaissance*, Paris, 1860, in-12) : « Surintendant des bâtiments de la couronne », dernière charge dont, à la mort de Henri II, il devait être dépouillé au bénéfice du *Primatice* (V. ce nom). Philibert de L'Orme fut encore conseiller et aumônier ordinaire du roi, abbé de Geveton, de Saint-Barthélemy-lez-Noyon, de Saint-Eloi-lez-Noyon, d'Ivry (plus tard Ivry-la-Bataille) au diocèse d'Evreux, enfin abbé de Saint-Serge-lez-Angers et chanoine de Notre-Dame de Paris, en compagnie de son confrère Pierre *Lescot* (V. ce nom). Quoique beaucoup des œuvres édifiées par Philibert de L'Orme aient été détruites ou considérablement remaniées, on peut, d'après ses ouvrages, en rétablir à peu près la liste qui comprend, avec des trompes à Lyon et à Paris, avec le portail de l'église Saint-Nizier, à Lyon et le château de Saint-Maur-les-Fossés: la chapelle Saint-Eloy, rue des Orfèvres, à Paris; la chapelle du parc de Villers-Coterets où il s'efforça, pour la première fois, de réaliser l'idée qu'il avait eue d'un ordre français avec tambours moulurés formant le fût de la colonne; une grande galerie avec services annexes au château de Saint-Germain-en-Laye ; la grotte du château de Meudon, un grand escalier, une salle de bal et des cabinets au château de Fontainebleau, lesquels furent recons-



Gravé et Imp. par Erhard, Fres 1899.

Société anonyme de la Gde Encyclopédie

truits par *Lemercier* (V. ce nom) sous Louis XIII; un escalier au château de la Muette près Passy, château dans lequel il fit pour la première fois l'essai du système de comble en charpente qui porte son nom; le château de Madrid, au bois de Boulogne, où il construisit des souches de cheminée et des escaliers; le château de Monceaux; le tombeau de François Ier dans l'abbaye de Saint-Denis (avec les sculpteurs Pierre Bontemps et Germain Pilon); la voûte de la chapelle du château de Vincennes, plusieurs parties du château d'Anet, pour Diane de Poitiers; le pavillon central avec les ailes adjacentes du château des Tuileries et divers autres édifices publics ou privés à Paris, dont une maison lui appartenant rue de la Cerisaie. Philibert de L'Orme est l'auteur de deux ouvrages qui exercèrent une grande influence pendant plus d'un siècle sur l'architecture et sur la construction en France; ce sont: 1° *Nouvelles Inventions pour bien bastir et à petits fraiz*, etc. (Paris, 1561, pet. fol.; réédité en 1568 et 1578); 2° le *Premier tome de l'Architecture de Philibert de L'Orme*, etc. (Paris, 1567, in-fol.). Ce volume, le seul paru de deux, que projetait de publier l'auteur, fut réédité en 1626 avec les *Nouvelles Inventions*, ouvrages auxquels il faut joindre un *Mémoire*, trouvé par M. L. Delisle, et édité par Ad. Berty sous le titre de *Instruction de monsieur d'Ivry dict de Lorme*, mémoire écrit probablement vers 1560 et donnant d'intéressants détails sur certains de ses travaux et sur sa famille. — *Jean* de L'Orme, frère de Philibert, et comme lui ingénieur et architecte, semble avoir été, en plus d'une circonstance, l'inspecteur et le collaborateur de son frère; il porta successivement les titres de maître général des œuvres de maçonnerie du roi, écuyer, sieur de Saint-Germain, « commissaire député par le roi sur le fait de ses édifices et bastiments », etc. Charles LUCAS.

ORMEA (Charles-François-Vincent FERRERO, marquis d'), homme d'Etat piémontais, né à Mondovi, mort à Turin en 1745. Victor-Amédée II le distingua et lui confia d'abord les finances, puis l'administration de l'intérieur où il réalisa d'importantes réformes; le 20 févr. 1728, d'Ormea conclut un concordat qui mit fin aux difficultés entre la cour de Turin et le Saint-Siège; ce concordat fut encore amélioré le 5 juin 1741. Après l'abdication de Victor-Amédée, le marquis d'Ormea resta ministre sous Charles-Emmanuel III et lui conseilla d'arrêter son père qui voulait reprendre le pouvoir (27 sept. 1730). Charles-Emmanuel, qui avait toute confiance dans son conseiller, le nomma ministre des affaires étrangères en même temps que de l'intérieur. Le marquis d'Ormea signa, en 1741, un traité avec Marie-Thérèse pour la défense du Milanais contre les Espagnols; en 1744, il défendit Coni contre les Français et parvint à faire lever le siège. Il mourut l'année suivante. Ph. B.

ORMEAU (Bot.) (V. ORME).

ORMEAUX. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy; 248 hab.

ORMENANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon; 140 hab.

ORMEROD (George), historien anglais, né à Manchester le 20 oct. 1785, mort à Sedbury (comté de Gloucester) le 9 oct. 1873. Il consacra entièrement sa longue vie à l'érudition, à l'archéologie, à la linguistique. Il avait réuni une riche bibliothèque qui fut vendue en 1875. Ormerod a laissé de nombreux ouvrages, dont le plus important est *The History of the county Palatinate and city of Chester* (Londres, 1819, 3 vol. in-fol.), qui est un admirable monument d'érudition. Citons encore: *Miscellanea Palatina* (Londres, 1851, in-8); *A memoir on british and roman Remains* (1852, in-4). R. S.

ORMES. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. d'Arcis; 291 hab.

ORMES. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Conches; 347 hab.

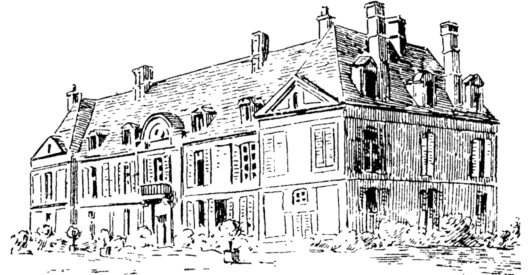
ORMES. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Patay; 682 hab.

ORMES. Com. du dép. de la Marne, arr. et 1er cant. de Reims; 250 hab.

ORMES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans; cant. de Cuisery; 734 hab.

ORMES (Les). Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Dangé, sur la r. dr. de la Vienne; 1.298 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Fours à chaux. Commerce de grains et farines. Tumuli à la Motte-de-Grouin. Château du XVIIIe siècle de la famille d'Argenson.

ORMES (Les). Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant; 476 hab. Menhir dit la Pierre-Frite.



Château de Bontin, aux Ormes.

Château de Bontin, en briques, construit au XVIe siècle. Il fut habité par Sully. Eglise du XVIe siècle.

ORMES-ET-VILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. d'Haroué; 350 hab. Mentionné en 1179 (*Allodium de Ulmis*). Jadis siège d'une châtellenie, et d'une baronnie unie au marquisat d'Haroué.

ORMES-SUR-VOULZIE (Les). Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Bray-sur-Seine; 728 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

ORMESBY. Ville d'Angleterre, comté d'York, district de Cleveland; 8.633 hab. (en 1891). C'est un véritable faubourg de *Middlesborough*.

ORMESSON. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Nemours; 117 hab.

ORMESSON. Hameau du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Montmorency, com. d'Enghien-les-Bains, dans la vallée de Montmorency; 190 hab. Dans l'antiquité, Ormesson n'était guère connu que par ses moulins; dès le IXe siècle, il est appelé en latin *Ulmicio*, pays d'ormes. Le dép. de la Seine a fondé dans cette localité un orphelinat de filles.

ORMESSON (LE FÈVRE D'). Famille qui a produit des magistrats et des administrateurs et qu'il ne faut pas confondre avec celles des Le Fèvre de Caumartin. Originaire de l'Ile de France, elle a formé quatre branches: 1° des seigneurs d'Eaubonne; 2° des seigneurs d'Ormesson, marquis d'Amboile, et des seigneurs d'Ormesson, barons du Chéray, éteints en 1764; 3° des seigneurs d'Estrelle, éteints en 1677; 4° des seigneurs de Lezeau, éteints en 1686. Armes: *D'azur, à trois lis de jardin d'argent, fleuris d'or, tigés et feuillés de sinople 2 et 1.*

ORMESSON (Louis-François de Paule LE FÈVRE D'), magistrat français, né le 27 juil. 1718, mort à Paris le 26 janv. 1789. D'une vieille famille de robe (V. ci-dessus), dont l'ancêtre, Olivier Ier LE FÈVRE D'ORMESSON D'EAUBONNE (1525-1600), avait été appelé, en 1577, de la trésorerie générale de Picardie à la charge de président à la chambre des comptes et qui avait épousé en 1559 Anne d'Alesso, petite-nièce de saint François de Paule, Louis d'Ormesson, fils lui-même d'un intendant des finances, et

neveu maternel du chevalier d'Aguesseau, fut d'abord avocat du roi au Châtelet (1739), puis avocat général au parlement (1741), et, nommé en 1755 président à mortier, devint en 1788 premier président, en remplacement de M. d'Aligre. Très éclairé et d'une rare intégrité, il servit plusieurs fois de médiateur entre la cour et le parlement, qu'à deux reprises il fit rappeler d'exil; il déconseilla à Louis XVI de convoquer les États généraux. Il était membre honoraire de l'Académie des inscriptions. L. S.

BIBL. : GAUBERT, *Eloge histor. de L.-F. d'Ormesson*; Paris, 1789. — MAHERAULT, *Eloge funèbre du présid. d'Ormesson*; Paris, 1789. — SALLIER, *Annales françaises*; Paris, 1813.

ORMESSON (Henri-François de Paule LE FÈVRE D'), marquis d'Amboile, contrôleur général des finances, né le 8 mai 1751, mort à Paris en 1807, fils du précédent et de Anne-Louise du Tillet de la Bussière. Maître des requêtes en 1770, puis intendant des finances en survivances, il succéda à son père dans l'administration de la maison de Saint-Cyr, ce qui l'amena à travailler avec Louis XVI, qui l'apprécia tellement qu'il le nomma (30 mars 1783) contrôleur général des finances à la place de Joly de Fleury. « Pour le coup, dit le roi, on ne dira pas que ce soit la cabale qui a fait nommer celui-ci. » Il montra peu de capacité dans cette charge, qu'il remit d'ailleurs à Calonne le 3 nov. de la même année. S'il n'avait pas les talents de l'homme d'Etat, il avait toutes les vertus de l'homme privé. Il n'émigra pas; élu au commencement de la Révolution président d'un des tribunaux de Paris, il déclina celle de maire, mais non celle d'administrateur du département qu'il remplit sous le Directoire et le Consulat. Il avait épousé le 13 avr. 1773 M[lle] Le Pelletier de Morfontaine, dont il eut plusieurs enfants. Eug. ASSE.

BIBL. : MONTYON, *Ministres des finances*. — A. RENÉE, *Hist. du règne de Louis XVI*. — GOMEL, *les Causes financières de La Révolution*; Paris, 1891, in-8. — JOBEZ, *la France sous Louis XVI*; Paris, 1881, t. II, p. 558. — AUGEARD, *Mém. secrets*. — MIRABEAU, *de la Caisse d'escompte*. — BACHAUMONT, *Mém. secrets*, t. XXIII. — DROZ, *Hist du règne de Louis XVI*.

ORMESSON (Olivier-Gabriel-François de Paule LE FÈVRE, comte d'), diplomate français, né le 3 janv. 1849, descendant d'une famille de magistrats. Attaché d'ambassade à Bruxelles de 1867 à 1871, il entra en 1876 dans l'administration et fut nommé sous-préfet de Tonnerre le 24 mai de cette année; en septembre il passa à Dinan, avec la même qualité, et, en févr. 1877, à Montluçon. Le 16 mai 1877, il donna sa démission et suivit la politique de résistance de Gambetta. Il fréquentait alors le comité de la rue de Suresnes. En déc. 1877, il fut nommé préfet de l'Allier et en avr. 1879 préfet des Basses-Pyrénées. Le 5 juil. 1886, il fut nommé conseiller d'ambassade à Saint-Pétersbourg, poste qu'il occupa depuis le rappel du général Appert, l'ambassadeur, jusqu'à l'arrivée de M. de Laboulaye. Il succéda à M. Mollard comme introducteur des ambassadeurs et directeur du protocole au ministère des affaires étrangères (1888). Le 10 avr. 1895, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Lisbonne et, le 24 déc. 1898, ministre plénipotentiaire à Athènes.

ORMESSON DE NOYZEAU (Anne-Louis-François de Paule LE FÈVRE D'), magistrat français, frère de Henri-François, né le 26 févr. 1753, mort sur l'échafaud le 1[er] floréal an II (20 avr. 1794). Conseiller au parlement (1770), président à mortier (1779), bibliothécaire de Louis XVI (1790), il fut député par la noblesse de Paris aux États généraux, signa la protestation du 15 sept. 1791, et, arrêté le 18 déc. 1793 avec *Bochart de Saron* (V. ce nom) et plusieurs autres, fut, comme eux, condamné et exécuté. C'était un helléniste distingué; en 1792, il avait été nommé membre de l'Académie des inscriptions et, dans sa prison, il s'occupait encore d'études grecques.

ORMOICHE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Luxeuil; 125 hab.

ORMONDE (Comtes, marquis et ducs d'). *James* BUTLER, comte d'Ormonde, né à Kilkenny le 4 oct. 1331, mort le 18 oct. 1382, fils du 1[er] comte d'Ormonde et d'Eléanor de Bohun, petite-fille d'Edouard I[er], fut vice-roi d'Irlande en 1359 et 1360. — *James*, 4[e] comte, petit-fils du précédent, mort à Atherdee le 23 août 1452, très lié avec Thomas de Lancastre et favori de Henri V, fut lord lieutenant d'Irlande en 1420 et en 1440. Il eut les plus âpres démêlés avec la famille Talbot. — *James*, 5[e] comte d'Ormonde et comte de Wiltshire, né le 24 nov. 1420, mort en 1461, fut un des partisans les plus zélés de la maison de Lancastre. Vice-roi d'Irlande en 1453, lord haut trésorier d'Angleterre en 1455, il figura à la bataille de Saint-Albans, poursuivit le comte de Warwick aux Pays-Bas, combattit à Wakefield (1460) et fut battu à Mortimer's Cross par le comte de March (2 févr. 1461). Il fut, dit-on, décapité à Newcastle le 1[er] mai suivant. — *John*, 6[e] comte, frère du précédent, mourut au cours d'un pèlerinage à Jérusalem en 1478. — Sir *Pierce*, 8[e] comte d'Ormonde, 1[er] comte d'Ossory, mort en août 1539, se distingua par la répression de plusieurs rébellions en Irlande, notamment celles de Thomas Fitzgerald et du comte de Desmond. Un de ses fils devint la souche des vicomtes Mountgarret. — *James*, 9[e] comte, suspect d'hostilité au gouvernement anglais, fut empoisonné à Londres et mourut le 28 oct. 1546. — *Thomas*, 10[e] comte, fils du précédent, né en 1532, mort le 22 nov. 1614, surnommé le « comte noir », eut de continuels démêlés avec la famille de Desmond. Il fut grand favori à la cour d'Elisabeth, combattit la Grande Armada et devint, en 1597, lieutenant général de l'armée d'Irlande. — *James*, 12[e] comte et 1[er] duc d'Ormonde, né à Clerkenwell le 19 oct. 1610, mort le 21 juil. 1688. Connu d'abord sous le nom de lord Thurles, il épousa en 1629 sa cousine Elizabeth Preston, fille du comte de Desmond, et, en 1632, devint comte d'Ormonde et d'Ossory. Lieutenant général de la cavalerie en Irlande (1638), lieutenant général de l'armée au début de la rébellion de 1641, il remporta des victoires signalées à Killsalghen, puis à Kilrush, ce qui lui valut le titre de marquis. Le 18 mars 1642 il battit Preston qui avait des forces supérieures, mais bientôt l'Ecosse ayant adopté la cause du Parlement contre le roi, Ormonde reçut l'ordre de traiter avec les rebelles afin de rendre disponible son armée. Il n'y réussit pas avant le 28 mars 1646, et encore rencontra-t-il de telles difficultés qu'il demanda à être relevé de son gouvernement, ce à quoi le roi ne voulut jamais consentir. Cependant les rebelles, appuyé par le nonce du pape, ne voulurent bientôt plus entendre parler de cette paix et vinrent mettre le siège devant Dublin. Acculé, Ormonde dut se rapprocher du Parlement qui lui envoya des renforts. Dublin fut dégagé. Ormonde signa un traité accordant certaines garanties aux protestants et revint en Angleterre où le roi approuva sa conduite. En févr. 1648, il passait en France d'où il regagnait l'Irlande à la fin d'août. Il s'y occupa de négociations et de démonstrations militaires qui aboutirent à la paix générale du 17 janv. 1649, entre les royalistes et les rebelles irlandais. Dès la mort du roi, il proclama Charles II et le pressa de venir en Irlande. Il s'empara de Drogheda et bloqua Dublin, mais bientôt les rapides et foudroyants succès de Cromwell, qui vint le combattre en personne, l'obligèrent à abandonner la partie. Il rejoignit Charles en France, l'accompagna à Cologne (1655), à Bruxelles (1656), commanda les six régiments anglo-irlandais au service de l'Espagne, et eut un cheval tué sous lui à Mardyke. Il fut employé à de nombreuses négociations, et même, étant revenu à Paris, à ce sujet, il fut gardé à vue par ordre de Mazarin. Il réussit, non sans peine, à retourner auprès de Charles et prit une grande part aux négociations avec Monck qui amenèrent la Restauration. En récompense de ses loyaux services, il reçut quantités d'honneurs et de fonctions, fut créé duc d'Ormonde (1661), nommé lord haut intendant d'Angleterre, etc. Sa faveur, l'austérité de ses mœurs excitèrent l'envie et la haine. Henry Bennet, lady Castlemaine, Buckingham, la reine-mère se liguèrent contre

lui. Ormonde tint tête, et la noblesse de son caractère l'emporta longtemps sur les entreprises de ses ennemis. Vice-roi d'Irlande, il gouverna le pays avec bienveillance et avec fermeté. En 1669, Buckingham réussit enfin à arracher sa révocation au roi. Bien mieux, le 6 déc. 1670 il essaya de le faire assassiner par un coupe-jarrets nommé Blood. Pendant sept ans, Ormonde, traité par la cour avec une froideur marquée, eut une correction d'attitude qui finit par frapper le roi. Charles reconnut son injustice et rendit au duc le gouvernement d'Irlande (1677). Ormonde sut maintenir la tranquillité la plus parfaite à une des époques les plus troublées de l'histoire d'Angleterre (complot papiste). Pourtant il fut brusquement rappelé en 1685 pour des raisons mal connues, mais en tout cas pour faire place au comte de Rochester. Jacques II lui conserva toutes ses charges et dignités, bien qu'il eût refusé formellement de se faire catholique. Mais dans les dernières années de sa longue carrière, Ormonde fatigué, malade, accablé par la perte de ses enfants et petits-enfants, ne joua plus qu'un rôle politique très effacé. — *James*, second duc d'Ormonde, petit-fils du précédent, né à Dublin le 29 avr. 1665, mort le 16 nov. 1745. Mécontent de la manière dont Jacques II avait traité son grand-père et son père le comte d'Ossory, il ne fit aucun effort pour se rallier à Guillaume d'Orange. Il combattit à la Boyne aux côtés du roi et aussitôt après il alla s'assurer de Dublin où il reçut Guillaume le 19 juil. 1689. Il suivit encore le roi à La Haye, figura à la bataille de Steinkerque (1692), et à celle de Landen (1693) où il fut fait prisonnier. Il gagna par la suite une popularité considérable en combattant les favoris hollandais du roi, notamment le duc d'Albemarle. En 1702, Ormonde fut chargé de diriger l'expédition de Cadix; le manque d'entente entre les généraux et amiraux placés sous ses ordres fit avorter l'entreprise, mais la brillante victoire qu'il remporta à Vigo (12 oct.) sauva sa popularité. En 1703, il était nommé vice-roi d'Irlande. Son gouvernement, marqué par des persécutions contre les catholiques et des troubles suscités par la rapacité de son entourage, fut peu heureux. Remplacé par Pembroke en 1706, il reprit son poste en 1710 et le quitta en 1711 pour prendre la direction de la campagne de Flandre. Le gouvernement lui avait donné l'ordre secret de ne participer avec les alliés à aucun siège et de n'engager aucune action sans instructions ultérieures; tandis qu'ouvertement il déclarait que l'Angleterre était décidée à pousser vigoureusement la guerre. Le résultat de cette duplicité fut désastreux pour Ormonde qui fut reçu plus que froidement par Heinsius, qui mécontenta le prince Eugène et qui excita par son incompréhensible conduite l'indignation de ses officiers. Par contre, l'exactitude avec laquelle il accomplit ses instructions lui valut la garde et l'amirauté des cinq ports et une pension de 5.000 liv. st. Il conserva la vice-royauté d'Irlande et les fonctions de capitaine général où il avait succédé au duc de Marlborough. A l'avènement de George, il fut privé de tous ses emplois. Déjà affilié par Bolingbroke aux intrigues jacobites, il fit, presque ouvertement, de sa maison le rendez-vous des partisans du prétendant. Stanhope provoqua sa mise en jugement. Ormonde s'enfuit en France. Ses biens furent confisqués Il tenta en 1715 un débarquement dans les environs de Plymouth. On l'avait assuré que les jacobites se soulèveraient en masse à son arrivée. Il n'en fut rien. En 1719, il consent à prendre le commandement de la flotte espagnole qui devait faire une démonstration en faveur du prétendant. Cette flotte est dispersée par une tempête, et deux vaisseaux seulement peuvent gagner les côtes de l'Ecosse. Ormonde revint à Madrid où il vécut d'une pension de la cour. Il passa les dernières années de sa vie à Avignon. — Le représentant actuel de la famille est *James-Edward-William-Theobald* Butler, 3e marquis d'Ormonde, né en 1844, qui a été capitaine aux Life Guards. R. S.

BIBL.: LODGE, *Peerage of Ireland*, 1789. — CARTE, *Life of James Duke of Ormonde*; Londres, 1851, 1 vol. — Du même, *Collection of original letters and papers concerning the affairs of England 1641-60, found among the duke of Ormond's papers*; Londres, 1739, 2 vol. in-8. — *Life of J. Butler, late duke of Ormond*; Londres, 1732, in-8.; trad. en fr., La Haye, 1737, 2 vol. in-12.

ORMONDE (Archibald DOUGLAS, comte d'), homme politique anglais, né en 1609, mort le 15 janv. 1655. Fils du comte d'Angus, il entra au conseil privé d'Ecosse en 1636; il ne sut prendre parti ni pour ni contre les covenantaires, signa le covenant en 1631, mais passa sur le continent dès que les signataires firent leurs préparatifs de campagne. De 1646 à 1653, il commanda le régiment français de Douglas. Dès l'arrivée de Charles II en Ecosse (1650), il fut créé comte d'Ormonde et occupa quelques hauts emplois à la cour. Mais il rentra dans la vie privée dès 1651. R. S.

ORMONTS (Vallée des). Vallée des Alpes vaudoise. (Suisse) aboutissant au pied des Diablerets (2.700 hab.)s parcourue par la Grande Eau. Sites très pittoresques visités par de nombreux étrangers.

ORMOS (Sigismond), écrivain hongrois, né en 1813, mort en 1894. Il fit des études de droit et embrassa la carrière administrative. Foispán (préfet) du comitat Temes de 1871-89, il fut nommé membre de la Chambre des magnats. Il débuta. en 1858, par un roman : *A banya Sziklája* (Le Rocher de la Sorcière), et s'adonna ensuite à la critique d'art. Il publia : *Souvenirs de voyage* (1860-63), en 6 vol.; *Fóth au point de vue artistique* (1862); *Description de la galerie Eszterházy* (1864); *le Monument Széchenyi et le réalisme dans la sculpture* (1864), et (en allemand) *Peter Cornelius und seine Stellung zur modernen deutschen Kunst* (Berlin, 1866), avec une préface de Schasler. Son ouvrage principal est l'*Histoire de la civilisation à l'époque des Arpad*.

ORMOY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Nogent-le-Roi; 187 hab.

ORMOY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey; 784 hab.

ORMOY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Corbeil; 316 hab.

ORMOY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Seignelay; 571 hab.

ORMOY-LA-RIVIÈRE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. d'Etampes; 384 hab.

ORMOY-LE-DAVIEN. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz; 133 hab.

ORMOY-LES-SEXFONTAINES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Vignory; 106 hab.

ORMOY-SUR-AUBE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Châteauvillain; 201 hab.

ORMOY-VILLERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois; 453 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

ORMOY (Marquis d') (V. COLBERT).

ORMOY (Sieur de l') (V. DUPLEIX [César]).

ORMSKIRK. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à 19 kil. N. de Liverpool; 6.298 hab. (en 1891). Belle église gothique qui renferme les tombeaux des comtes de Derby. Auprès est le magnifique château de *Lathom-house*, bâti à la place de celui que la comtesse Charlotte de Derby défendit en 1644 contre les parlementaires.

ORMSTUNGA (V. GUNNLAUG ILLUGASON).

ORMUZ. Ile rocheuse de la côte du Kirman (Perse méridionale), située au S.-E. de Bender Abbas, à la pointe E. de l'île Tavila, au fond du golfe qui forme la partie N. du détroit d'Ormuz qui fait communiquer le golfe Persique avec le golfe d'Oman et l'océan Indien. L'île d'Ormuz est un rocher de 20 kil. de tour; sa plus haute alt. ne dépasse pas 200 m. : la partie N. est formée par une plaine basse de sable, où s'élevait autrefois la ville d'Ormuz, peuplée de 40.000 hab. et où l'on ne trouve aujour-

d'hui qu'un misérable village et des ruines. Au XIIIe siècle, Ormuz fut la capitale d'un royaume et l'entrepôt du commerce de tout le golfe Persique. En 1506, Albuquerque obligea le roi d'Ormuz à laisser les Portugais construire dans l'île une forteresse qui devint une des stations portugaises les plus importantes, en même temps qu'une des places de commerce les plus puissantes des mers d'Asie. Mais en 1622, Abbas le Grand, shah de Perse, aidé par les Anglais, s'empara d'Ormuz, en chassa les Portugais et rasa la ville. Ph. B.

BIBL. : Lieutenant STIFFE, *The Island of Hormuz*, dans *Geographical Magazine*, 1871.

ORNACIEUX. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de La Côte-Saint-André; 338 hab.

ORNAIN. Rivière du bassin de la Seine (V. MARNE [Haute-], MEUSE et MARNE [Dép.]).

ORNAISONS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Lézignan ; 1.355 hab.

ORNANO (Famille d'). Quelques généalogistes la font descendre du légendaire Hugues Colonna, qui, ayant expulsé les Sarrasins de la Corse et de la Sardaigne, fut, au dire d'Alcuin, investi par Charlemagne de la souveraineté de ces îles avec le titre de comte (816). Des documents moins contestables nous montrent les Ornano parmi les seigneurs du pays constamment occupés à se battre contre les Pisans, les Génois ou les Aragonais, et le plus souvent entre eux. — Au XVIe siècle, *Sampiero* d'Ornano est le principal agent de la France contre les Génois. Après sa mort (1567), l'île accepte la domination des doges (V. CORSE). — Son fils, *Alphonse*, colonel général de l'infanterie corse au service de France, bientôt maréchal de France, fut lieutenant général de Henri IV en Guyenne et maire de Bordeaux de 1599 à 1610; une statue tumulaire lui fut élevée à Bordeaux, et en 1861 son nom a été donné à une rue de cette ville, en souvenir des services qu'il lui avait rendus pendant la peste de 1604. — *Jean-Baptiste* d'Ornano, fils d'Alphonse, également maréchal de France, fut lieutenant général pour le roi en Normandie et gouverneur de Gaston d'Orléans. Il excita, dans ces fonctions, les défiances de Richelieu et fut emprisonné deux fois, d'abord à la Bastille (1624), ensuite au donjon de Vincennes où il mourut (1626); son corps fut transporté à l'église d'Aubenas, où l'on voit encore les débris d'un magnifique mausolée que lui fit élever sa veuve, Marie de Montlaur. Au XVIIIe siècle, après la fuite de l'aventurier Théodore, qui fut un moment roi de Corse (1736), un *Luc* d'Ornano forme, avec un *Paoli* et *Giafferi*, le conseil de régence qui défendit la Corse contre les Génois, puis contre la France. On trouve enfin un troisième maréchal de France de cette famille dans la personne de *Philippe* d'Ornano qui, engagé à l'âge de quinze ans, fit toutes les guerres du premier Empire de 1800 à 1815. Les d'Ornano ont possédé des seigneuries en Corse, en Italie, en Provence, en Dauphiné, en Vivarais et en Touraine. Une des anciennes provinces de la Corse portait leur nom. A. MAZON.

ORNANO (Luc d') (V. CORSE, t. XII, p. 1099).

ORNANO (CUNÉO D') (V. CUNÉO).

ORNANS. Ch.-l. de cant. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, sur la Loue ; 3.204 hab. Ornans, sur la ligne de chem. de fer de L'Hôpital-du-Grosbois à Lods, est la ville industrielle la plus importante de la région du Doubs appelée Moyenne-Montagne (clouterie et tréfilerie, distilleries importantes d'absinthe, de kirsch, etc.). Église du XVIe siècle (tombeau du père et de la mère de Nicolas Perrenot de Granvelle, conseiller de Charles-Quint) ; église des Minimes du XVIIe siècle ; hôtel du XVIe siècle, dit maison Granvelle. Ornans est la patrie de Perrenot de Granvelle, du mathématicien Pierre Vernier (1580-1637), de l'historien Millot (1726-85). Le peintre Courbet est né dans les environs, à Flagey.

ORNE (Dép. de l'). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de l'Orne doit son nom au petit fleuve qui y a son cours supérieur. Il est situé dans la région N.-O. de la France, séparé de la Manche par le dép. du Calvados et par celui de la Manche. Son ch.-l. Alençon est distant de 170 kil. de Paris à vol d'oiseau, de 208 kil. par le chemin de fer. Il est compris entre 48° 10′ et 48° 59′ lat. N., 1° 21′ et 3° 12′ long. O., confine au N. au dép. du Calvados, à l'O. à celui de la Manche, au S. à ceux de la Mayenne et de la Sarthe, à l'E. à ceux d'Eure-et-Loir et de l'Eure. Ses limites sont généralement conventionnelles, quelquefois tracées par des cours d'eau : vis-à-vis du Calvados, par la Baise (affl. dr. de l'Orne), puis par l'Orne, puis par le Noireau (affl. g. de l'Orne), durant une trentaine de kilomètres, par la Jouvine (affl. g. du Noireau) sur 7 à 8 kil. ; vis-à-vis de la Manche, par l'Egrenne (sous-affl. de la Mayenne) durant 15 kil. Entre les dép. de l'Orne et de la Mayenne, la limite suit durant 6 kil. le lit du Colmont, durant 5 kil. celui de la Varenne, durant 25 kil. celui de la Mayenne, durant 10 kil. celui du Sarthon. La Sarthe sépare le dép. de l'Orne de celui auquel elle donne son nom, sur un premier parcours de 24 à 25 kil. en amont d'Alençon, puis sur 6 à 7 kil. avant de quitter le département.

La superficie du dép. de l'Orne est de 614.300 hect. d'après le service géographique de l'armée, de 609.700 d'après le cadastre, ce qui le classe au 44e rang des départements français avec une étendue voisine de la moyenne (630.000 hect.). Sa forme est assez irrégulière : la plus grande longueur, entre le Mans à l'E. et Saint-Christophe-de-Chaulieu à l'O., atteint 140 kil. ; la largeur du N. au S. au centre du département, entre Saint-Céneri-le-Gérei au S. et les Autels-Saint-Bazille au N., est de 65 kil.

Relief du sol. — Le dép. de l'Orne est, comme il est expliqué au § *Géologie*, situé à la limite du bassin parisien et du massif armoricain et partagé par moitié entre ces régions si différentes. Toutefois, à n'envisager que le relief du sol, il y a lieu de distinguer dans l'Orne trois régions orographiques, parce que la moitié occidentale se subdivise en deux parties : le *Perche*, correspondant à la zone crétacée et occupant le S.-E. du département (arr. de Mortagne) ; la *Campagne*, correspondant à la zone jurassique et occupant le centre du département ; enfin, la troisième région, formée par les terrains précambriens, cambriens et siluriens du massif armoricain, appartient au *Bocage normand*. Le Perche et le Bocage sont relativement élevés, leur relief est beaucoup plus accentué que celui de la Campagne, qui les sépare. Il faut toutefois remarquer, comme il est indiqué ci-après au paragraphe relatif à la tectonique, que les grands plissements qui ont déterminé le plus vigoureusement le relief et la structure géologique de ces pays, s'étendent à tout le dép. de l'Orne, aussi bien à la moitié jurassique crétacée et tertiaire de l'E. qu'à la moitié cambrienne et silurienne de l'O. Tel est le cas du grand anticlinal d'Alençon, qui dessine une ligne de faîte depuis les environs de La Ferté-Macé jusqu'à La Ferté-Bernard (Sarthe), et de celui de Falaise (Calvados), qui en dessine une seconde au N. d'Argentan par Le Merlerault, Tourouvre, jusqu'auprès de Rémalard. La structure ridée de la Bretagne et de la région armoricaine se fait sentir ainsi jusqu'aux plaines tertiaires de l'Eure et de la Beauce.

Le Perche est une contrée de prairies et de forêts, celle-ci couvrant surtout les sommets revêtus d'argile à silex ou de limon. Entre ces hauteurs s'enfoncent des vallées relativement profondes. Au S. de l'arr. de Mortagne, nous trouvons d'abord les collines crétacées et tertiaires de la forêt de Bellême (227 m. à l'O., 248 m. à l'E.), situées sur le prolongement oriental du petit massif de la forêt de Perseigne (dép. de la Sarthe). Ce petit massif est séparé du principal des collines du Perche par une dépression où coule l'Huisne, née près de Pervenchères, à 166 m. d'alt., sa vallée s'enfonce à une centaine de mètres au-dessous des coteaux voisins, et quitte le département à 92 m. près du Theil. Les vallons qui y aboutissent sont aussi d'une cen-

taine de mètres en contre-bas des hauteurs riveraines. — Au N. de l'Huisne se développent les collines du Perche; elles décrivent autour de Mortagne un arc de cercle, coïncidant avec la ligne de faîte et de partage des eaux entre les bassins de l'Océan et de la Manche et aussi avec la limite des affleurements tertiaires et crétacés, ceux-ci mis à découvert par l'érosion des cours d'eau tributaires de la Sarthe. Partant du S.-E., après une hauteur de 278 m. en Eure-et-Loir à la limite départementale, nous rencontrons, entre le val d'Huisne et les sources de l'Eure, des crêtes et plateaux boisés dépassant 220 m., qui portent les forêts du Saussay et de Longny (242 et 246 m.); au N. de l'Eure, le talus des forêts de Senoches et de La Ferté-Vidame est un peu plus élevé, mais il appartient au dép. de l'Eure, quoique le point culminant (287 m.) soit sur la limite. Au N.-O. des forêts de Longny et de La Ferté-Vidame, les collines du Perche s'élèvent à 268 m. dans le bois de Chérencey, près de Marchainville, puis, au N. de Tourouvre, atteignent 285 et 303 m. (côte Saint-Gilles) dans la grande forêt du Perche, où naissent l'Avre et l'Iton. On y peut rattacher au S. les hauteurs de Mortagne (287 m.) et de la forêt du Réno (241 m.). Les crêtes boisées de la forêt du Perche se prolongent au N.-O. par les forêts de la Trappe (273 m.), de Bonsmoulins (293 m.), de Moulins (300 m.) et par les monts d'Amain qui, en plusieurs points, atteignent 309 m. Nous voici à l'axe du Merlerault, d'où découlent vers le N.-E. la Risle, vers le N. la Touques, vers le N.-O. les affl. de l'Orne (Don, Ure), vers le S. la Sarthe; le point culminant est à 321 m. aux sources de la Touques, com. du Champ-Haut. L'altitude est d'ailleurs presque la même au N.-E. entre Risle et Touques dans la forêt de Saint-Evroult (312 m.) d'où sort la Charentonne et dans celle de Chaumont (308 m.). Vers le N.-O. l'alignement des collines du Perche ou plutôt de l'axe du Merlerault se continue dans la bande jurassique par les collines de la forêt de Gouffern (240 m. au N.-E. d'Argentan, 252 à Montabard), qui dominent de 100 m. la vallée de l'Orne au S., celle de la Dives au N. Jusqu'à la limite du dép. du Calvados, dans cette zone jurassique, entre la Dives, la Vie et la Touques, les plateaux couronnés d'argile à silex mesurent 225 à 260 m., s'abaissant doucement vers le N., tandis que le fond des vallées s'abaisse au-dessous de 100 m.

Entre l'hémicycle cénomanien des collines du Perche et le Bocage normand, nous trouvons plusieurs « Campagnes » jurassiques. En premier lieu, au S. des collines de Bellême, le *Saosnois* qui s'élargit vers Mamers; le soulèvement de la forêt de Perseigne (Sarthe) le sépare de la *Campagne d'Alençon*, vallée supérieure de la Sarthe à pentes jurassiques et fond alluvial. Des hauteurs peu accusées (200 à 225 m.) la séparent à peine de la vallée supérieure de l'Orne, plaine de Sées (175 m.) et d'Argentan (pays d'Houlme), qui s'allonge entre les hauteurs parallèles de l'anticlinal de Falaise au N. et de celui d'Alençon au S., c.-à-d. entre les collines du Merlerault et de Gouffern au N., de la forêt d'Ecouves au S. De l'autre côté de la forêt de Gouffern, la haute vallée de la Dives forme l'*Hiémois* (ch.-l. Exmes), prolongement méridional de la Campagne de Caen; les hauteurs crétacées et siliceuses de Vimoutiers en séparent l'origine du pays d'*Auge* (vallée de la Vie). Enfin, sur le flanc N.-E. des collines du Perche, le dép. de l'Orne possède le commencement des plaines tertiaires du bassin parisien, qui se continuent sous les noms de pays d'*Ouche* (bassin de la Risle), de *Terres françaises* (bassin de l'Iton) dans le dép. de l'Eure, de *Thimerais* en Eure-et-Loir.

Le Bocage normand, séparé du Perche par les Campagnes de l'Orne et de la Sarthe, occupe l'O. du département, l'arr. de Domfront, la moitié O. de l'arr. d'Alençon et le quart O. de celui d'Argentan. Ces terrains sont mouvementés, fortement plissés, répartis en larges bandes de granites, de schistes, de grès, alignées de l'E. à l'O. C'est à l'extrémité orientale que sont les massifs les plus élevés à cause du bombement granulitique d'Alençon qui a soulevé les anciens sédiments. On y trouve les points culminants de la France occidentale : 417 m. dans la forêt d'Ecouves comme, à 17 kil. S.-O., dans la forêt de Multonne, qui appartient au dép. de la Mayenne, mais confine à celui de l'Orne. La crête S.-O. de la grande forêt d'Ecouves atteint encore 408 m.; la crête N.-O., 400 m. près de Chahains; la Butte Chaumont, entre cette forêt et celle de Multonne dont la sépare le val du Sarthon, mesure 378 m.; au pied des rampes de la forêt d'Ecouves, l'alt. tombe à 180 m.; Alençon est à 136 m. Le relief de ces collines est donc considérable et leur donne un aspect quasi montagneux; pour en retrouver d'aussi hautes, il faut aller vers l'E. jusqu'au Morvan, au Sancerrois ou vers le N.-E. jusqu'à l'Ardenne. Au N. de la forêt d'Ecouves, le bois de l'Evêque atteint 328 m. A l'O. du Sarthon, on trouve encore des côtes de 334 m. au N. de Lalacelle, 363 m. au N. de Saint-Elier. La ligne de partage des eaux se trouve à 372 m. au bois de Monthard, auprès de Carrouges (alt. 329 m.), vers les sources de l'Udon, à 326 m. au S. du Champ-de-la-Pierre, de 275 m. au N.-E. de La Ferté-Macé; elle remonte à 310 m. au mont d'Hère et 346 m. à la Butte de Charlemagne, près de la Coulonche. Le Rocher des Brûlés en a 304; au N. de la forêt d'Halouse on trouve 341 m. de même qu'à Yvrandes; enfin, sur la limite de la Manche, la colline de Chaulieu s'élève à 367 m. entre les sources de l'Egrenne, du Noireau, de la Vire et de la Sée. Cette ligne de faîte manque de relief parce que le sol s'abaisse doucement vers le N. ou, jusqu'à l'Orne et au Noireau, on trouve des sommets de 260 m. au-dessus d'un val qui s'enfonce à 80 m. Au point de vue orographique, la chaîne la mieux accusée du dép. de l'Orne est celle des Andaines qui dresse sa muraille depuis la forêt de Monaye (Mayenne) jusqu'à Avranches (Manche) sur une longueur de près de 100 kil. Partout boisée, cette longue crête est d'autant plus pittoresque que, ne formant pas ligne de partage des eaux, elle a été découpée par les rivières qui y ont creusé de belles gorges et sculpté de hardis promontoires. Après la forêt de Monaye (321 m.) on franchit le ravin du Tilleul pour trouver la forêt de la Motte (259 m.) coupée par la Gourbe de celle de La Ferté (234 m.), que la Vée et le défilé de Bagnoles séparent de la grande forêt d'Andaine; ici se détache vers le N.-O. une crête secondaire qui atteint 306 m. au Mont-en-Géraume, 325 à l'E. de Dompierre, et rejoint au Rocher des Brûlés la ligne de partage des eaux. La crête principale des monts d'Andaine continue vers l'O., atteignant 281 m. au N. de Juvigny, 266 à l'E. de Domfront juchée sur un promontoire longé par la Varenne; entre la Varenne et l'Egrenne nous trouvons un peu au N. une colline de 251 m., puis à l'Epine d'Orbière 329 m. De l'autre côté de l'Egrenne s'étend la forêt de Lande-Pourrie (277 m.) qui se continue dans le dép. de la Manche. Le pays, parcouru par la ride d'Andaine, est appelé le *Désert*, depuis les sources de la Mayenne jusqu'à la forêt d'Andaine. Au S. de cette crête, le sol s'abaisse assez rapidement vers la Mayenne; cette partie était appelée *Pays bas* par opposition au Bocage, elle dépendait du diocèse du Mans, le Bocage de celui de Bayeux; signalons au S. de Domfront, près d'Avrilly, la butte isolée du mont Margantin (270 m.) qui offre un magnifique panorama sur l'ensemble de la région. A.-M. B.

Géologie. — Généralités. — Le dép. de l'Orne comprend, au point de vue géologique, deux régions bien distinctes : à l'O., un massif ancien se rattachant à la Bretagne; à l'E., une série de collines et de plateaux, constitués par des auréoles plus ou moins régulières et de plus en plus récentes de terrains secondaires et tertiaires. La ligne de séparation de ces deux régions est jalonnée par Neuvy-sur-Houlme, Argentan (3 kil. à l'O.), Fleury, Sées et Alençon.

Le granite, le précambrien, le silurien et quelques lambeaux de dévonien, qui constituent le massif ancien, sont

disposés sous forme de bandes alignées sensiblement E.-O. (structure rayée). Les diverses auréoles des terrains secondaires et tertiaires ont été dérangées de leur position primitive par les plissements qu'elles ont subis à plusieurs reprises et par les failles de direction E.-O. qui résultent de la rupture de ces plis. Ces failles font affleurer le jurassique à l'E., jusqu'au delà de Mortagne, tandis que des lambeaux de lias moyen et de cénomanien s'observent jusque sur le massif primaire. Le crétacé est principalement développé au S. et à l'E. de Mortagne; il apparait également dans les vallées du N. du département. — Le tertiaire ne se montre guère que tout à fait à l'E. où il forme des plateaux assez uniformes, en partie couverts de forêts. Les mouvements qui influencèrent, à diverses reprises, la Bretagne et la bordure O. du bassin de Paris, eurent pour résultat d'exonder la région qui forme le dép. de l'Orne. Chaque émersion fut marquée par une absence de dépôts sédimentaires (absence du dévonien moyen et supérieur, du permo-carbonifère, du trias, des étages inférieurs du lias, des étages compris entre l'astartien et le cénomanien, du sénonien, du danien et d'une partie du tertiaire).

Tectonique. — Les dislocations du sol dans le dép. de l'Orne sont assez nombreuses. Ce sont les assises précambriennes et siluriennes qui montrent les plissements les plus accentués. Elles constituent de larges bandes dont la terminaison orientale est assez complexe. Le plus curieux des accidents, dont on n'a pas tenu suffisamment compte jusqu'à présent, est la cuvette synclinale qui s'étend entre Macé, Sées et les forêts d'Ecouves, de l'Evêque et de Goult. Cette large cuvette, d'une netteté remarquable, est bordée par le cambrien et le silurien moyen, et son fond est constitué par le silurien supérieur ; elle a influé beaucoup sur la direction des plis qui sont assez resserrés sur son flanc nord. Un premier anticlinal cambrien a son axe jalonné par des affleurements importants de microgranulite (Le Bouillon, Fontenay-les-Louvets). A quelques kilomètres au S., on trouve le synclinal de Saint-Nicolas dont l'axe est tracé par des lambeaux de dévonien. Son flanc méridional bute par faille contre les phyllades précambriens qui font partie de l'anticlinal d'Alençon (granulite d'Alençon), qui se poursuit par celui de La Ferté-Macé à l'O. et se dirige à l'E. vers Mamers et La Ferté-Bernard. Au S. d'Alençon s'étend le synclinal d'Hesloup, prolongeant celui de Pré-en-Pail. Le pli le plus net est connu sous le nom de synclinal de Domfront-Bagnoles. Son axe est constitué par le silurien supérieur, et ses flancs par le silurien et le cambrien. Il s'étend dans la direction N.-O.-S.-E., depuis la forêt de Monaye jusqu'au delà de Domfront, mais sa lèvre N. vient buter contre les phyllades et le granite. Il se bifurque à Saint-Michel-des-Andaines, et sa branche N. se continue vers la forêt d'Halouse avec des caractères semblables (enfoncement par faille de la moitié N. du pli). Ces syclinaux siluriens comprennent entre eux l'anticlinal de Dompierre, dont l'axe est constitué par le granite. Ils sont également limités en grande partie par le granite, au N. et au S., sur plus de 30 kil. (La Ferté-Macé, La Ferrière au N. ; La Roche Mobile et Juvigny au S.). Plus au N. apparait la bosse granitique d'Athis, entourée de tous côtés par les phyllades précambriens, mais au N. la ligne de contact des deux formations a lieu par faille, et des lambeaux de silurien moyen viennent s'appliquer en plusieurs points sur le granite. La zone plissée la plus septentrionale s'étend dans la direction de Falaise, Montabard et la forêt de Gouffern. Cette zone présente deux synclinaux de direction N.-O.-S.-E., séparés par un anticlinal très accentué. Ces divers plissements s'étaient esquissés dès l'époque précambrienne, ils s'accentuèrent au silurien supérieur, puis au dévonien, au carbonifère et se rejouèrent de nouveau au jurassique, au crétacé et pendant le tertiaire, de sorte qu'ils sont la résultante d'une série de mouvements superposés, parfois difficiles à isoler les uns des autres. Ce sont ces plis anciens qui ont servi de charnière aux plis jurassiques, crétacés et tertiaires; aussi y a-t-il eu continuité du phénomène de plissement dans la même direction. C'est ainsi que l'anticlinal de Falaise se poursuit par celui du Merlerault où l'on voit le callovien buter contre les assises redressées du bathonien. Ce pli s'étend plus au S., un peu au N. de Mortagne, à Bonneval, et de Rémalard.

L'anticlinal d'Alençon se continue par celui de La Ferté-Macé, à l'E., et se dirige vers Mamers entre le Theil et La Ferté-Bernard. De petits anticlinaux et synclinaux secondaires se montrent entre ceux du Merlerault et d'Alençon.

Il faut également signaler au N. du département l'anticlinal de Senonches qui passe au S. de Vimoutiers et de Ticheville et se dirige vers La Ferté-Vidame. Outre ces plis, il existe une série de grandes failles, de direction sensiblement E.-O., celles du Merlerault, du Moulins-la-Marche, de Mortagne (plus de 30 kil.). Elles font buter les divers étages du jurassique entre eux ou avec le crétacé. La faille de Colouard, au S., met en contact le cénomanien et les calcaires à astartes. Dans les premières failles, c'est la lèvre N. qui est relevée par rapport à la lèvre S., c'est l'inverse pour la dernière.

Stratigraphie. — Le *précambrien* est la formation la plus ancienne du dép. de l'Orne. Il forme de larges bandes alignées sensiblement N.-O.-S.-E. La bande la plus méridionale s'étend au S. de Domfront, dans la direction de Pré-en-Pail (Mayenne) et réapparait vers Hesloup. La bande centrale part de l'O. d'Argentan et se dirige vers Ecouchère, la Bellière, Sentilly ; elle contourne le massif granitique d'Athis-Sainte-Honorine et s'étale largement vers Tinchebrai. Le précambrien comprend des schistes, quelquefois ardoisiers (Javron), bleu foncé ou vert sale, et des grès grossiers de couleur sombre. Des bancs de poudingue gris et de calcaire noir y sont intercalés ainsi que des schistes à blaviérite (forêt d'Ecouves, forêt de Multonne). Ces phyllades sont métamorphisés au pourtour du granite jusqu'à une distance de 3 à 4 kil. ; ils sont mouchetés de points noirs produits par la concentration de la matière charbonneuse des schistes. Ils deviennent gneissiques au voisinage de la granulite (Alençon). Des mouvements très importants eurent lieu après le précambrien ; ils redressèrent les assises de cet étage sur lesquelles le silurien repose en stratification discordante. Le *cambrien* débute par une formation, assez généralement développée en Bretagne sous le nom de *conglomérats, de poudingues* et de *schistes pourprés*, à *Scolithes* et *Tigillites*, que l'on observe dans les forêts d'Ecouves et de Bois-l'Evêque. Des grès feldspathiques et des brèches pétrosiliceuses y sont intercalés. Ces sédiments, de couleur rutilante, sont recouverts par un grès blanc très uniforme, dit *grès armoricain* (*silurien moyen*) jouant un grand rôle dans l'orographie de la région, car il dessine la ligne de crête des forêts. A Domfront, la masse de grès est coupée à pic par des gorges qui permettent d'en mesurer l'épaisseur, supérieure à 60 m. Ces grès, qui renferment *Asaphus armoricanus*, *Lingula Lesueuri*, offrent une remarquable extension dans les forêts d'Ecouves, de l'Evêque et de Monaye. Viennent ensuite des schistes dits à *Calymenes*, qui accompagnent et forment des bandes parallèles aux grès à bilobites ; ils sont caractérisés par *Calymene Tristani* et *Dalmanites socialis*. Une couche de minerai de fer (hématite), épaisse de 2 m., et autrefois exploitée dans les forêts d'Andaine et de la Motte, sépare les schistes des grès à bilobites. Au voisinage des porphyres, les schistes à *Calymenes* sont métamorphisés. A Saint-Barthélemy, sous l'action de la granulite d'Alençon, les schistes se sont chargés de belles mâcles d'andalousite. Ils sont surmontés par les *grès* dits *de May*, comprenant des assises de grès blancs, gris ou roses, micacés, alternant avec des schistes et des psammites. Ils constituent une assez large tache dans les forêts d'Andaine, de La Ferté et entre les forêts d'Ecouves et de Bois-l'Evêque. Aux Veaux, ils sont schisteux à la partie supérieure et ren-

ferment une lentille de calcaire noir à encrines. On y trouve *Homalonotus Bonnissenti*, *Orthis redux*, *Conularia pyramidata* et, à la partie supérieure, *Trinucleus ornatus*.

Le *silurien supérieur* est constitué par des lambeaux limités en partie par des failles, au N. de Domfront, Saint-Michel, Saint-Nicolas, La Ferrière, Saint-Barthélemy. Il est formé par des grès bruns et blancs (*grès culminants*), couronnés par des schistes argileux non cristallins, violacés, se débitant en menus morceaux, souvent chargés de matière charbonneuse et passant à des *ampélites*. On y observe des graptolites et des moules d'*Orthoceras* et de *Ceratocaris*. Le silurien supérieur occupe l'axe des synclinaux siluriens. Le dévonien est assez réduit dans le département, car il ne comprend que des grès à *Orthis Monnieri* (dévonien inférieur), qui se montrent sur le revers méridional de la forêt d'Ecouves, près de Nicolas-des-Bois. Ces grès noirâtres, micacés, alternant avec des schistes grossiers, noirs et bleuâtres, renferment *Orthis Monnieri*, *Pleurodictyum problematicum* et de nombreux articles d'encrines. Il n'existe aucune formation depuis le dévonien inférieur jusqu'au lias. Les mouvements les plus importants qui eurent lieu entre ces deux époques se firent sentir à la fin du carbonifère.

Les mers du *lias moyen* s'étendirent en transgression jusque sur le massif breton, aussi trouve-t-on des lambeaux épars jusque sur la granulite (Sainte-Opportune, les Tournelles), à une alt. supérieure à 270 m. Les affleurements les plus importants se montrent à l'O. d'Ecouché, jusqu'à Faverolle, où ils reposent indifféremment sur le précambrien et le granite ; ils ont une épaisseur de 15 à 18 m. et comprennent des poudingues à galets de quartz, des sables blancs et ferrugineux et surtout des grès blancs en grandes dalles (Sainte-Opportune). On a exploité jadis des lits de minerai de fer à ce niveau, où l'on rencontre abondamment : *Pecten æquivalvis* et *Rhynch. tetraedra*. Il est probable que le *lias supérieur* s'étendait encore plus loin que le lias moyen, mais à cause de sa faible consistance (argiles), l'érosion l'a rapidement fait disparaître, on ne l'observe qu'à Bazoches où il a été protégé par le bajocien. Le *bajocien* ne se montre qu'en quelques points aux environs d'Alençon et d'Ecouché. L'horizon inférieur est représenté par des calcaires plus ou moins sableux (Condé-sur-Sarthe) avec lits de sables renfermant des rognons de grès lustrés, silicifiés, rappelant les meulières (Buttes de Montrayé). Ils reposent sur la granulite ou les phyllades et renferment *Ter. infraoolithica*, *Rhynch. Wrighti*. Des lambeaux de meulières bajociennes existent au S. de La Motte-Fouquet, très loin des limites des affleurements actuels du jurassique. Le *bathonien* constitue une bordure discontinue et irrégulière à l'E. du massif ancien, depuis Neuvy-au-Houlme, Chambois jusqu'à Argentan, Mortrée, Alençon et Sées. Il débute par des calcaires en petits bancs, renfermant des silex noirs surmontés de calcaires compacts, en gros bancs, qui sont les équivalents de la pierre de Caen, et sont exploités ici comme pierre à chaux. Aux sources de l'Orne, ces assises passent à des sables. La partie moyenne de l'étage (*oolithe miliaire*) comprend des calcaires blancs, crayeux, ou sublithographiques, généralement oolithiques, renfermant *Ter. maxillata*, *Purpuroidea minax*, *Anabacia orbulites*.

La grande oolithe se compose de calcaires blancs sublithographiques (Sées) et de calcaires oolithiques jaunâtres (Le Merlerault) exploités comme moellons et caractérisés par *Ter. digona*, *Eudesia cardium* et *Ostrea costata*. En certains points, ces calcaires renferment des polypiers. Des lits charbonneux sont intercalés dans le bathonien supérieur des environs d'Alençon ; ils passent à de vrais lignites résultant de la destruction de cycadées et de fougères. Près de Sées ce sont des sables siliceux à *Equisetum* qui se montrent au milieu de l'étage. Partout le bathonien affecte la forme de dépôts de rivages (retrait de la mer à cette époque). La bande *callovienne* suit la bande bathonienne depuis l'E. d'Alençon, Lignières au S., jusqu'à Montabard au N., en passant par Sées et Thellière. L'étage affleure également près de Mortagne. Un fait très intéressant à signaler est la discordance du callovien sur le bathonien (Le Merlerault) indiquant l'existence de mouvements assez considérables à la fin de l'époque bathonienne. Le callovien est constitué à la base par des calcaires marneux gris bleuâtres et des argiles alternant avec des calcaires à *Am. macrocephalus*, *A. Herveyi*. Au-dessus viennent des calcaires marneux et des argiles jaunâtres à *Am. modiolaris*, *Am. Jason*. La partie supérieure est représentée par des calcaires marneux ferrugineux à *Am. coronatus*, *Am. Jason*, surmontés par des calcaires et des sables à *Am. athleta*. L'*oxfordien* couvre d'assez vastes surfaces à l'E. de la bande callovienne, depuis les environs de Mortagne, vers Buyres, Le Menil, Courtomer, Brullemail, au N. du Merlerault et à l'O. de Bellême. Il forme aussi les flancs des hautes vallées de la Touques et de la Vieille. La base de l'étage comprend des argiles bleues alternant avec des bancs de calcaires marneux gris bleu à *A. Mariæ* et *A. Lamberti*, *Am. goliathus* et *Ostrea dilatata*. Ces argiles, assez épaisses, sont recouvertes par des grès quartzeux ferrugineux passant parfois à des sables à *Am. cordatus*.

C'est également aux environs de Bellême, Mortagne, Moulins-en-Marche et sous forme de liséré dans les vallées de la Touques et de la Vieille qu'affleurent le *rauracien* et le *séquanien*, qui débutent par des bancs de calcaire oolithique grisâtre à *Echinobrissus scutatus*, *Hemicidaris crenularis* et polypiers ; puis viennent des calcaires marneux à grosses oolithes, des calcaires compacts ou sableux pétris de *Diceras minus* et de nérinées. — On trouve, au-dessus, des argiles grises, bleues ou noires alternant avec des calcaires lithographiques et des lumachelles d'*Ostrea Bruntrutana*, *O. deltoidea*, etc. Aux environs d'Echauffour, les calcaires sont recouverts par des sables à *Ostrea solitaria* et *Trigonia Bronni*. C'est avec ces dernières couches que se termine le jurassique.

Le *crétacé* est principalement développé dans la partie S.-E. du département, au N. de Mortagne. Il affleure également dans les vallées de la Touques et de la Vire, dont il constitue les escarpements, les flancs étant formés par le jurassique. Les lambeaux de cénomanien qui s'étendent jusque sur les phyllades précambriens et sur le granite, à l'E. d'Alençon, montrent l'importance de la transgression des mers à cette époque.

Le *cénomanien* est bien développé au S. de Mortagne. Il comprend, à la base, des couches argilo-sableuses, vertes, chargées de glauconie, de plusieurs mètres d'épaisseur, où l'on recueille *Ostrea vesiculosa*, surmontées d'une craie sableuse, jaunâtre, micacée, moins glauconieuse, renfermant des silex spongiaires et un grand nombre de fossiles : *Am. Mantelli*, *Pecten asper*. Au-dessus viennent des couches marneuses, plus ou moins glauconieuses, à *Am. Rothomagensis*. A la partie supérieure s'entremêlent des marnes glauconieuses où l'on trouve, outre les fossiles précédents : *Scaphites æqualis*, *Holaster subglobosus*. Les marnes supportent des sables dits *sables du Perche*, grenus, ferrugineux, dont l'épaisseur est assez considérable (40 à 50 m.). Ils sont caractérisés par *A. navicularis* et *O. Columba* et s'observent à Longny et dans la forêt de Bellême. Le *turonien* est beaucoup moins développé ; on ne le trouve que sous forme de lambeaux, aux environs de Longny et de Laigle. C'est l'étage de la craie marneuse à *Inoceramus labiatus*, exploitée comme chaux hydraulique ou comme marne pour l'agriculture. Cette craie est masquée le plus souvent par des assises tertiaires. Le crétacé supérieur (sénonien et danien) n'existe pas.

Le *tertiaire* s'étend à l'E. et au N. du département. Les assises inférieures (éocène) constituées par une *argile à silex* affleurent dans la plupart des vallées du N.-E. du département. Elles comprennent une argile généralement rouge avec silex de la craie (produit de décalcification). Au-

dessus, on trouve parfois des sables et des grès, visibles autour de Laigle et près de la forêt de Perseigne; ils sont recouverts par une argile rouge ou grise empâtant des silex brisés de la craie. Cette dernière formation, d'âge probablement *miocène*, recouvre indistinctement le crétacé et l'éocène; elle couronne la plupart des plateaux et elle supporte de grandes forêts. Le *limon des plateaux* (exploité pour briques) constitue les points élevés de l'E. du département (Laigle, Moulins-la-Marche, Longny). Il est formé d'argiles plus ou moins siliceuses, de couleur jaune, avec parties calcaires comprenant aussi des sables fins. Les alluvions anciennes n'offrent qu'une faible extension. On rencontre de la tourbe dans certaines vallées.

Géologie agricole. — Hydrologie. — Le granite et les phyllades précambriens forment une région de prairies naturelles et de terres où l'on cultive le sarrasin. Les grès du massif ancien dessinent des lignes de relief couvertes de forêts (forêts d'Andaine, de Monoye, de La Ferté, d'Ecouves, de l'Evêque, etc.). Ils présentent au carrefour de la Verrerie, dans la forêt d'Ecouves et au signal des Avaloirs, dans la forêt de Multonne, les deux points culminants de l'O. de la France (417 m.). La ligne de faite, connue sous le nom d'axe du Merlerault, sépare le bassin de la Seine de celui de la Loire. On a vu plus haut (§ *Tectonique*) qu'elle était due à un plissement important. A l'E. de cette ligne, le pays a la forme d'un vaste plateau incliné vers le N. et principalement formé d'argiles à silex avec quelques lambeaux de limon, tandis que dans les vallées assez encaissées qui le sillonnent affleurent le crétacé et le tertiaire; à l'O., les terrains sont, comme on l'a indiqué, beaucoup plus accidentés et fortement ravinés. Les calcaires bathoniens, les argiles à silex et la craie de Rouen sont cultivés en céréales; ils forment comme une annexe de la Campagne de Caen; la région des argiles callovienne et oxfordienne se rattache au pays d'Auge, par ses prairies naturelles et ses forêts établies sur les sommets crayeux. Les prairies sont également développées sur le crétacé et le tertiaire qui constituent un terrain très humide; les pommiers à cidre sont cultivés en grand; les bois et les forêts sont également installés sur les sables du Perche, l'argile à silex et les graviers anciens des vallées.

Les nappes d'eau souterraines se rencontrent dans les graviers anciens des vallées, les sables et les grès des différentes couches de la craie et dans les sables bajociens (source de l'Orne) et rauraciens; elles sont rares et donnent des eaux de mauvaise qualité dans les argiles oxfordienne et callovienne; sur ces terrains, ainsi que sur l'argile à silex, on y supplée au moyen des eaux superficielles que l'on recueille dans des citernes. Ph. Glangeaud.

Régime des eaux. — Les eaux du dép. de l'Orne se partagent également entre les bassins de l'Océan par la Loire et de la Manche par la Seine, la Touques, la Dives et l'Orne. Le département n'a de ces rivières que les sources et le cours supérieur; leur régime varie selon la nature des terrains; le débit moyen est toujours assez fort, mais les crues sont graves et l'étiage très faible dans l'O. du département aux sols imperméables; le débit est plus constant pour les rivières de l'E., et ce n'est qu'au dehors du département qu'elles s'enfoncent momentanément sous terre. Toute la partie qui relève du bassin de la Loire en est tributaire par l'intermédiaire des deux rivières qui forment la Maine, Sarthe et Mayenne.

La Sarthe (276 kil., dont 82 dans l'Orne, d'où elle emporte 4.300 litres par seconde en eaux moyennes, 200 seulement en très basses eaux, 50 m. c. en crue) naît près de Moulins-la-Marche, descend au S., absorbe l'Hoene (g., 15 kil., bassin de 7.800 hect.), qui passe à Bazoches-sous-Hoëne; elle baigne ensuite Le Mêle-sur-Sarthe, forme la limite du dép. de la Sarthe, reçoit a droite la Tanche (18 kil.) et la Vande (24 kil., bassin de 11.000 hect.), grossie de la Vesonne, traverse Alençon, ou elle recueille la Briante (18 kil.) issue de la forêt d'Ecouves, passe à Condé-sur-Sarthe, forme de nouveau la limite et, après avoir reçu le Sarthon au pied du coteau de Saint-Céneri-le-Géreі, quitte le département. Le Sarthon (29 kil., bassin de 12.000 hect., eaux moyennes 936 litres, étiage 14 l.) commence près de Carrouges, et descend droit au S. entre les forêts d'Ecouves et de Multonne. Cette région de la haute Sarthe formée de terrains imperméables a des sources nombreuses mais peu copieuses, dont les eaux, démesurément grossies après les pluies, tarissent presque durant la sécheresse. Il en est autrement du grand affluent de la Sarthe, l'Huisne (150 kil. dont 80 dans l'Orne). Née près de Pervenchères, elle se dirige vers l'E., parmi maints détours, arrose Saint-Denis-sur-Huisne où elle reçoit la Chippe (g., 12 kil.) venue de Mortagne, contourne Mauves, reçoit la Villette (g., 18 k.), puis à Boissy-Maugis la Commanche (g., 33 kil., 17.900 hect., débit normal 900 l. p. sec., étiage 360 l.) qui naît au N. de Mortagne, passe près de Tourouvre et reçoit la Jambée (g., 17 kil.) qui passe à Longny. L'Huisne passe ensuite à Rémalard, Dorceau, Condé-sur-Huisne où elle absorbe la Corbionne (g., 27 kil., 13.300 hect., débit 664 l. p. sec.); elle tourne alors vers le S.-O., entre en Eure-et-Loir où elle passe à Nogent-le-Rotrou, revient dans le département ou elle reçoit l'Evre (dr., 19 kil., 10.100 hect., 600 l. p. sec.) qui baigne Nocé; l'Huisne passe ensuite au Theil et quitte le dép. de l'Orne pour celui de la Sarthe à 90 m. d'alt., roulant 4.300 litres par seconde en temps normal, 1.700 à l'étiage; l'oolithe et la craie lui assurent un débit autrement régulier que celui des rivières granitiques et schisteuses de l'O. En dehors du département, elle en reçoit encore la Même (dr., 36 kil., 16.300 hect.), rivière de Bellême et d'Igé, grossie de la Coudre qui passe à la Chapelle-Souef. — Avant de recueillir l'Huisne, la Sarthe a encore reçu du dép. de l'Orne une jolie rivière qui n'y a que sa source et ses 16 premiers kil., l'Orne Saosnoise (50 kil., 42.000 hect., 1 m. c. p. sec.).

La Mayenne (204 kil., dont 27 dans l'Orne) naît au N. du signal des Avaloirs et au S. de Lalacelle, passe au bout de 2 kil. et demi dans le département auquel il donne son nom, puis le sépare de celui de l'Orne pendant 25 kil. avant de tourner vers le S. et de s'engager définitivement dans le dép. de la Mayenne. Elle a alors 28 m. de large, débite 5.422 litres par seconde en moyenne, 112 litres à l'étiage, 43 m. c. en crue. Son cours supérieur, assez sinueux, va de l'E. à l'O. Ses affluents dans le dép. de l'Orne sont : la Gourbe (19 kil., 13.000 hect., 845 l. p. sec.), qui emplit plusieurs étangs et reçoit de La Ferté-Macé la Maure; la Vée (19 kil., 8.800 hect., 613 l. p. sec.), qui descend du mont d'Hère et passe à Bagnoles-les-Bains, parcourant des sites charmants et d'un sauvage pittoresque; le ru de Geneslay, qui passe à Juvigny-sous-Andaine. En dehors du dép. de l'Orne, la Mayenne reçoit encore la Varenne (dr., 66 kil., 60.000 hect., débit moyen 5.200 l. p. sec.), qui naît au N. du signal de Charlemagne, passe près de Messei-Saint-Gervais, reçoit à droite l'Halouse, à gauche l'Andainette, passe au pied des schistes noirs et du donjon de Domfront en des gorges creusées à travers des grès vêtus de pins et de bruyères, reçoit à Torchamp l'Egrenne (dr., 28 kil., 17.400 hect., débit 1.260 l. p. s.) qui passe à Lonlay-l'Abbaye. La Varenne finit à Ambières, peu après avoir quitté le dép. de l'Orne; 1 kil. plus bas, la Mayenne reçoit le Colmont (dr., 50 kil., 24.300 hect.) qui, durant 7 kil., a séparé les dép. de l'Orne et de la Manche.

Le bassin de la Seine recueille les eaux de l'E. du département par l'Eure et par la Risle. Sur les 225 kil. de son cours, l'Eure n'a que les 10 premiers dans l'Orne : elle y naît dans la forêt de Longny, d'abord simple déversoir de l'étang de Rumien (alt. 234 m.), auquel se joint la Fonta, déversoir de l'étang des Personnes et de Saint-Laurent; elle passe à Neuilly-sur-Eure et entre en Eure-et-Loir, roulant à peine 270 litres par seconde : elle y reçoit bientot le Livier venu comme elle de la forêt de Longny. Deux de ses autres affluents naissent aussi dans

les collines du Perche, l'Avre et l'Iton. L'Avre (72 kil. dont 17 dans l'Orne) sort d'étangs de la forêt du Perche, arrose Randonnai, Irai, mais n'est encore qu'un mince ruisseau quand elle passe dans le dép. de l'Eure, débitant 266 litres par seconde (36 à l'étiage). — L'Iton (118 kil. dont 33 dans l'Orne. qui possède 14.000 des 112.500 hect. de son bassin, sort dans la forêt de la Trappe où il forme un grand étang, passe devant le monastère, descend au N.-E. à travers la plaine tertiaire, et débite seulement 627 litres par seconde quand il entre dans le dép. de l'Eure.

La Risle, Rille ou Rile (140 kil. dont 37 dans l'Orne, bassin de 231.000 hect. dont 50.000 dans l'Orne, débit final 10 m. c. par seconde, 8 à l'étiage, débit à la sortie de l'Orne 1.700 l. par sec.) commence au N. des monts d'Amain, à l'O. du Merlerault, arrose Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe, Rai, Laigle, Saint-Sulpice-sur-Risle et passe au dép. de l'Eure. Du dép. de l'Orne, elle reçoit la Somaire (g.), la Charentonne (g., 58 kil. dont 19 dans l'Orne, bassin de 47.700 hect., débit moyen final 2.860 l. par sec.), qui sort de la forêt de Saint-Evroult, passe près de La Ferté-Frênel; son affluent de gauche, le Cruel, naît dans le dép. de l'Orne, s'y engouffre sous terre et reparaît à la limite du dép. de l'Eure.

La Touques, sur 110 kil., a les 28 premiers dans le dép. de l'Orne où elle draine 18.400 hect.; née à Champ-Haut, à 4 kil. du Merlerault, elle descend au N. par Gacé, Neuville-sur-Touques, Ticheville, entre dans le Calvados avec un débit moyen de 1.900 litres par seconde (étiage 260 l.).

La Dives (100 kil. dont 40 dans l'Orne, où elle draine 42.000 hect.) naît entre Gacé et Exmes, descend vers le N.-O., arrose Trun, et passe dans le Calvados, à 70 m. d'alt. environ, roulant 1 m. c. par seconde en temps normal, 81 litres à l'étiage. Son affluent de droite, la Vie (59 kil. dont 29 dans l'Orne), née près de Gacé et à peu près aussi forte, arrose la petite ville de Vimoutiers et pénètre en Calvados où elle reçoit la Monne (g.) née dans le dép. de l'Orne.

L'Orne mesure 170 kil. dont 93 dans le département qui porte son nom et dont elle égoutte 165.000 hect. Elle naît à Aunou, à l'E. de Sées, dans la dépression qui sépare le Perche du Bocage, descend à l'O. par la petite ville de Sées, incline au N.-O., se grossit de la Senevière (g., 15 kil.), venue du signal culminant de la forêt d'Ecouves, de la Thouanne (g., 19 kil.), également issue de la forêt d'Ecouves et qui passe près de Mortrée et au château d'O. L'Orne passe ensuite à Médavy, reçoit le Don (dr., 29 kil., bassin de 13.200 hect.. débit 660 l. p. sec.) qui draine les pâturages du Merlerault; l'Ure (dr., 33 kil., bassin de 11.600 hect., débit 580 l.), qui naît au Ménil-Froger, arrose les prairies du fameux haras du Pin où elle se grossit de la Gueuge (g., 15 kil., rivière de Nonant-le-Pin. En aval du confluent de l'Ure, l'Orne baigne Argentan, reçoit la Baise (g., 17 kil.) alimentée par l'émissaire de l'étang de Vrigny, puis Ecouché où elle reçoit la Cance (dr., 26 kil., bassin de 11.300 hect., débit 570 l. p. sec.) venue de la forêt d'Ecouves, et l'Udon (g., 26 kil., bassin de 12.800 hect., débit 640 l. p. sec.), qui passe près de Carrouges. L'Orne décrit ensuite de capricieux méandres entre Serans et Putanges quand elle pénètre dans les roches cambriennes après le confluent de la Maire (g., 14 kil.). Elle reçoit à la limite du dép. du Calvados la Baise, rivière du pays d'Houlme, longue de 26 kil. dans un bassin de 12.400 hect. qui lui fournit 620 litres par seconde. Presque en face débouche la Rouvre (g., 38 kil., bassin de 28.750 hect., débit 2.520 l. par sec.); née au N.-E. de La Ferté-Macé, elle recueille la Briouze (g., 15 kil.). qui égoutte les marais du Grand-Hazé et baigne la ville de Briouze; la Rouvre s'encaisse ensuite entre d'étroits, profonds et sombres défilés. Le dernier affluent de l'Orne dans ce département est le Noireau (g., 42 kil., bassin de 46.560 hect. dont 26.200 en Orne), rivière de schistes et de granites. issue du massif de Chaulieu, centre du Bocage; elle passe à Tinchebray, Montsecret, Cerisi-Belle-Etoile, Caligny, Saint-Pierre-du-Regard, Condé-sur-Noireau (Calvados), Cahan, reçoit à dr. la Vère (20 kil.) qui vient de la forêt d'Halouse et arrose Flers.

Climat. — L'Orne possède le climat séquanien, doux et humide à raison du voisinage de la mer d'où lui viennent les vents pluvieux d'O. et de N.-O.; ceux du S.-O. et du N. sont également fréquents; ceux d'E., appelés ventaines, soufflent en mai où leur froidure nuit à la floraison. Les collines du Bocage normand sont une des régions les plus pluvieuses de la France occidentale, les nuages venant s'y condenser sur la chaîne des Andaines, notamment à Domfront; la chute d'eau moyenne y est de 1.400 millim.; elle décroît à mesure qu'on avance vers l'E., n'est plus que de 700 millim. dans le Perche, moindre encore sur la lisière tertiaire. On évalue la moyenne départementale à 900 millim. par an. La température est naturellement plus basse sur les sommets et dans les hautes vallées souvent brumeuses.

Flore et faune naturelles. — V. France, § *Flore;* France et Europe, § *Faune.*

Histoire depuis 1799. — Le dép. de l'Orne a été constitué en 1790 de territoires empruntés aux anciennes provinces de Normandie et du Maine; on a prélevé 316.867 hect. sur la Normandie propre, 94.848 sur le duché d'Alençon, 149.338 sur le Perche. L'histoire antérieure à 1789 se trouve aux mots Normandie, Alençon, Perche, Maine, Domfront, etc. La Révolution française fut accueillie avec joie, et les habitants inclinaient vers le parti girondin. L'armée vendéenne traversa le S. du département en 1793, et Chabot mit Alençon en état de défense. Les brigandages des Chouans, manifestés surtout par des pillages et des chantages, troublèrent les campagnes à l'époque du Directoire. Mais lorsqu'en 1799 Frotté voulut amplifier ce mouvement, fortifiant les châteaux de Flers, Glapion, Touvois, la Haye, le premier consul le fit saisir à Alençon et fusiller. — En nov. 1870, le dép. de l'Orne fut envahi par les Allemands; ils l'occupèrent d'une façon continue à partir de janvier après de petits succès au Theil et à Alençon.

Les personnages célèbres du XIXe siècle nés dans le dép. de l'Orne (pour l'époque antérieure, V. Normandie) sont: le général Ernouf (1753-1827), né à Alençon; le chef royaliste Puisaye (1754-1827), né près de Mortagne; les médecins la Billardière (1755-1834) et Desgenettes (1762-1837), nés à Alençon; l'archéologue Pouqueville (1770-1838), né au Merlerault; la devineresse Mlle Lenormand (1772-1843), née à Alençon; le musicien Catel (1773-1830), né à Laigle; le philosophe Thomas-Henri Martin (1813-84), né à Bellême; l'historien Feillet (1824-72), né à La Ferté-Macé; le peintre verrier Oudinot (1827-89), né à Alençon, etc.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. de l'Orne comprend 4 arrondissements: Alençon, Argentan, Domfront, Mortagne; ils sont subdivisés en 36 cantons et 512 communes. On en trouvera plus loin le détail.

Justice. Police. — Le département ressortit à la cour d'appel de Caen. Alençon est le siège des assises. Il y a 4 tribunaux de première instance, 1 par ch.-l. d'arrondissement; 5 tribunaux de commerce, à Alençon, Argentan, Flers, Laigle, Vimoutiers; 1 justice de paix par canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1891, de 267 gendarmes (52 brigades), 11 commissaires de police, 16 agents de police, 82 gardes champêtres, 694 gardes particuliers assermentés, 70 gardes forestiers. Il y eut 3.927 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède 1 directeur et 1 inspecteur des contributions directes à Alençon, 1 trésorier-payeur général à Alençon, 3 percepteurs de ville, à Alençon, Domfront. Mortagne; 3 receveurs particuliers, à

Argentan, Domfront, Mortagne; 1 directeur, 5 sous-inspecteurs de l'enregistrement, 4 conservateurs des hypothèques (1 par arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 2 inspecteurs à Alençon, 1 sous-directeur à Domfront, 2 receveurs principaux entreposeurs à Alençon et Domfront, 2 receveurs entreposeurs à Argentan et Mortagne.

Instruction publique. — Le dép. de l'Orne relève de l'Académie de Caen. L'inspecteur d'Académie réside à Alençon. Il y a 4 inspecteurs primaires (1 par arrondissement). L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans le lycée d'Alençon, les collèges communaux d'Argentan, Domfront, Flers, Sées et 3 institutions libres. Il existe une école primaire supérieure à La Ferté-Macé. Alençon a des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique le diocèse de Sées, suffragant de l'archevêché de Rouen. Il compte (au 1er nov. 1894) 2 vicaires généraux, 8 chanoines, 45 curés, 467 desservants, 135 vicaires. — Le culte réformé a 2 pasteurs pour environ 1.500 fidèles.

Armée. — L'Orne appartient à la 4e région militaire (Le Mans) et en forme les 7e (Alençon) et 8e (Argentan) subdivisions; la 4e brigade de cavalerie a son siège à Alençon qui renferme un dépôt de remonte.

Divers. — Le département ressortit à la 4e légion de gendarmerie (Le Mans), à la division minéralogique du Nord-Ouest, arr. du Mans, à la 13e inspection des ponts et chaussées, à la 1re région agricole du Nord-Ouest, à la 15e conservation des forêts, qui y a 2 inspecteurs, à Alençon et Mortagne; il possède 2 chambres de commerce. à Alençon et Flers, 4 chambres consultatives des arts et manufactures, à Laigle, La Ferté-Macé, Tinchebray, Vimoutiers.

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté dans l'Orne une population totale de 349.162 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801	395.738	1856	430.127
1806	424.669	1861	423.350
1821	422.884	1866	414.618
1826	434.379	1872	398.250
1831	441.881	1876	392.526
1836	443.688	1881	376.126
1841	442.072	1886	367.248
7846	442.107	1891	354.387
1851	439.884	1896	339.162

Il résulte de ces chiffres que la population a diminué de 56.576 depuis le commencement du siècle. De plus, comme le chiffre de 1801 est certainement trop faible, à cause d'omissions, si nous partons du chiffre de 1806, nous constatons en 90 années une diminution de 85.507 hab., soit 21 1/2 %. Ce mouvement ne remonte pas à l'origine du siècle. Jusqu'en 1836 la population a un peu augmenté; elle est ensuite demeurée stationnaire. et c'est seulement en 1846 que le déclin a commencé, pour devenir très rapide à partir de 1851. Dans les cinquante années écoulées de 1846 à 1896, le déchet est de 102.945 âmes. Le dép. de l'Orne se dépeuple avec une inquiétante rapidité, en pleine paix, sans qu'aucune catastrophe ou crise anormale puisse expliquer ce phénomène. Il est dû pour environ un tiers ou deux cinquièmes à l'émigration. pour les deux tiers ou les trois cinquièmes à l'excédent des décès sur les naissances. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Ce mouvement n'est pas tout à fait uniforme dans les diverses parties du département. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1801, 1851 et 1896, arrondissement par arrondissement.

Arrondissements	Population en 1801	Population en 1851	Population en 1896
Alençon	67.056	72.298	59.127
Argentan	101.616	106.851	77.730
Domfront	110.528	138.657	112.871
Mortagne	113.538	122.075	89.431
Totaux	395.738	439.881	339.162

Densité de la population par kilomètre carré.

Arrondissements	Superficie d'après le cadastre	1801	1851	1896	Variation de 1801 à 1896
	hect.				
Alençon	103.325	65	70	57,2	—7,8
Argentan	186.981	56	57,1	41,6	—11,1
Domfront	123.361	89.5	112.1	91,5	+2
Mortagne	196.056	57,8	62.3	45,6	—12.2
Dép. entier	609.729	65	72,1	55,6	—9,1

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

Arrondissements	1872	1876	1881	1886	1891	1896
Alençon	67.231	66.715	63.991	62.795	61.590	59.127
Argentan	90.838	89.158	86.781	83.990	80.920	77.730
Domfront	131.429	130.670	125.316	121.488	117.921	112.871
Mortagne	108.719	105.983	100.032	95.975	93.953	89.131
Totaux du département	398.250	392.526	376.126	367.218	354.387	339.162

En somme, les arrondissements qui diminuent le plus sont ceux où la densité est le plus faible : Argentan d'abord, puis Mortagne, puis Alençon, tandis que Domfront, après avoir pas mal progressé, a beaucoup reperdu, mais demeure encore un peu plus peuplé qu'en 1801. Dans la région de la plaine normande et des collines du Perche, la dépopulation remonte loin; dès le XVIIIe siècle, Voltaire la signalait; le phénomène est le même dans les départements voisins, Eure et Calvados, qui, sauf dans les arrondissements urbains d'Evreux et Caen, ont une population bien inférieure à celle du commencement de ce siècle. Enrayée un instant par l'amélioration que la Révolution apporta au régime de la propriété, la décroissance a repris. L'arrondissement bocager de Domfront, d'ailleurs plus industrieux. a une population spécifique double de celle des arrondissements orientaux.

Au point de vue de la population totale, le dép. de l'Orne était, en 1896, le 48e. Au point de vue de la population spécifique, il est le 52e, avec une densité de 55,6 bien inférieure à la moyenne française (73 hab. par kil. q.), alors qu'en 1801 et en 1851 encore, il était fort au-dessus de cette moyenne. Cette densité varie de 28 hab. par kil. q. dans le cant. de La Ferté-Frènel et dans celui d'Exmes, à 203 dans celui de Flers.

La population des chefs-lieux d'arrondissement et de la ville de Flers se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

Villes	Population municipale agglom.	Eparse	Comptée a part	Totale
Alençon	11.526	861	2.451	17.841
Argentan	5.070	523	716	6.309
Domfront	2.397	2.035	534	4.966
Mortagne	3.872	1.341	61	1.277
Flers	11.103	2.193	108	13.401

La population éparse est (en 1891) de 611 hab. pour 1.000, proportion double de la moyenne française (366 °/oo) et qui affirme la prépondérance de l'élément rural; elle est analogue à celle de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine et à la moyenne générale de la Bretagne.

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896	
Urbaine......	75.961	Urbaine......	74.709
Rurale.......	278.426	Rurale.......	264.453
Total.....	354.387	Total.....	339.162

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était en 1896 de 11, occupant une surface totale de 22.787 hect., contre 586.972 hect. occupés par les 501 communes rurales. Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896 pour 100 hab. :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine....	15,72	16,35	20,98	22,03
— rurale.....	84,28	83,65	79,12	77,97

La population rurale domine et forme encore près des trois quarts de la population, alors qu'en France elle n'en forme plus que 60 °/o.

Le mouvement de la population en 1896 se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 5.420 dont 2.723 masculines et 2.697 féminines; naissances naturelles, 342 dont 161 masculines et 181 féminines : soit un total de 5.762 naissances. Il y eut 284 mort-nés. Le nombre des décès fut de 7.744 dont 3.988 masculins et 3.756 féminins. Il s'ensuit que l'excédent des décès sur les naissances fut de 1.982, chiffre plus fort que celui d'aucun autre département français et représentant 6 °/oo de la population totale. Le nombre des mariages a été de 2.398, celui des divorces de 103. En somme, la proportion des mariages est de 7 par 1.000 hab., celle des naissances de 16 °/oo, celle des décès de 22 °/oo. Sur l'ensemble de la France on constatait par 1.000 hab. 8 mariages, près de 23 naissances et un peu plus de 20 décès; chiffres déjà bien faibles pour la natalité (V. France, Natalité, Mortalité, Nuptialité). Dans l'Orne la mortalité dépasse la moyenne, et la natalité est inférieure; la situation démographique est donc déplorable. Le nombre moyen d'enfants par famille, toutes familles réunies, est de 194 °/o (moyenne française 210); en ne tenant compte que des familles qui ont des enfants, il est de 237 (moyenne française, 259). La natalité est restreinte par le malthusianisme, d'autant plus que dans ces pays d'élevage on n'a pas besoin de beaucoup de bras; mais on trouve une moindre natalité dans d'autres départements ruraux; ce qui aggrave la situation de l'Orne, c'est le taux élevé de sa mortalité; il est dû pour beaucoup à l'alcoolisme, à la consommation de l'eau-de-vie de cidre, très toxique, et partout répandue à cause des fraudes que généralise la tolérance des bouilleurs de cru. Ces phénomènes sont les mêmes dans les quatre arrondissements, un peu plus accentués dans ceux d'Argentan et de Mortagne. L'âge moyen de la population est (en 1891) de 35 ans.

La répartition des communes d'après l'importance de la population a donné en 1891 pour les 512 communes du département : 3 com. de moins de 100 hab.; 56 com. de 101 à 200 hab.; 106 com. de 201 à 300 hab.; 69 com. de 301 à 400 hab.; 62 com. de 401 à 500 hab.; 134 com. de 501 à 1.000 hab.; 44 com. de 1.001 à 1.500 hab.; 16 com. de 1.501 à 2.000 hab.; 6 com. de 2.001 à 2.500 hab.; 4 com. de 2.501 à 3.000 hab.; 3 com. de 3.001 à 4.000 hab.; 4 com. de 4.001 à 5.000 hab.; 3 com. de 5.001 à 10.000 hab. et 2 com. de plus de 10.000 hab. (Alençon et Flers).

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts, parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1898) :

Arrondissement d'Alençon. (6 cant., 92 com., 103.325 hect., 59.127 hab.). — *Cant. d'Alençon* (E.) (8 com., 8.513 hect., 16.829 hab.) : Alençon, 17.844 hab. (16.980 aggl.). — *Cant. d'Alençon* (O.) (16 com., 16.645 hect., 12.441 hab. dont 3.564 pour sa part de la ville). — *Cant. de Carrouges* (24 com., 28.287 hect., 10.449 hab.). — *Cant. de Courtomer* (16 com., 14.643 hect., 5.023 hab.). — *Cant. de Mêle-sur-Sarthe* (15 com., 15.191 hect., 6.140 hab.). — *Cant. de Sées* (13 com., 19.970 hect., 8.245 hab.) : Sées, 4.275 hab. (3.278 aggl.).

Arrondissement d'Argentan (11 cant., 174 com., 186.984 hect., 77.730 hab.). — *Cant. d'Argentan* (11 com., 9.626 hect., 8.867 hab.): Argentan, 6.309 hab. (5.786 aggl.). — *Cant. de Briouze* (14 com., 15.361 hect., 7.117 hab.). — *Cant. d'Ecouché* (18 com., 18.929 hect., 8.271 hab.) : Ecouché, 1.448 hab. (1.339 aggl.). — *Cant. d'Exmes* (13 com., 15.876 hect., 4.568 hab.). — *Cant. de La Ferté-Frênel* (15 com., 20.483 hect., 5.753 hab.). — *Cant. de Gacé* (14 com., 16.221 hect., 5.818 hab.) : Gacé, 1.726 hab. (1.529 aggl.). — *Cant. du Merlerault* (12 com., 15.463 hect., 6.093 hab.). — *Cant. de Mortrée* (13 com., 15.789 hect., 5.225 hab.). — *Cant. de Putanges* (23 com., 20.746 hect., 8.479 hab.). — *Cant. de Trun* (22 com., 18.374 hect., 7.242 hab.): Trun, 1.570 hab. (1.443 aggl.). — *Cant. de Vimoutiers* (19 com., 19.945 hect., 10.297 hab.) : Le Sap., 1.282 hab. (1.030 aggl.); Vimoutiers, 3.539 hab. (2.451 aggl.).

Arrondissement de Domfront (8 cant., 96 com., 123.364 hect., 112.874 hab.). — *Cant. d'Athis* (16 com., 14.930 hect., 12.688 hab). — *Cant. de Domfront* (11 com., 26.228 hect., 17.410 hab.) : Domfront, 4.966 hab. (2.931 aggl.). — *Cant. de La Ferté-Macé* (9 com., 13.902 hect., 14.441 hab.) : La Ferté-Macé, 7.775 hab. (5.307 aggl.). — *Cant. de Flers* (14 com., 12.501 hect., 25.407 hab.) : Flers, 13.404 hab. (11.211 aggl.). — *Cant. de Juvigny-sous-Andaine* (13 com., 12.083 hect., 9.070 hab.) : La Chapelle-Moche, 1.937 hab. (1.100 aggl.). — *Cant. de Messei* (10 com., 13.535 hect., 8.248 hab.). — *Cant. de Passais* (8 com., 15.170 hect., 10.459 hab. — *Cant. de Tinchebray* (15 com., 15.628 hect., 15.181 hab.) : Tinchebray, 4.599 hab. (3.104 aggl.).

Arrondissement de Mortagne (11 cant., 150 com., 196.056 hect., 89.431 hab.). — *Cant. de Bazoches-sur-Hoëne* (12 com., 12.472 hect., 5.138 hab.). — *Cant. de Bellême* (15 com., 17.258 hect., 9.899 hab.): Bellême, 2.599 hab. (2.599 aggl.). — *Cant. de Laigle* (15 com., 20.405 hect., 11.619 hab.) : Laigle, 5.125 hab. (4.355 aggl.). — *Cant. de Longny* (13 com., 22.304 hect.. 6.582 hab.) : Longny, 1.860 hab. (1.263 aggl.). — *Cant. de Mortagne* (14 com., 16.305 hect., 11.072 hab.) : Mortagne, 4.277 hab. (3.933 aggl.). — *Cant. de Moulins-la-Marche* (17 com., 15.798 hect., 5.544 hab.). — *Cant. de Nocé* (13 com., 16.013 hect., 7.376 hab.). — *Cant. de Pervenchères* (14 com., 18.865 hect., 7.220 hab.). — *Cant. de Rémalard* (12 com., 22.828 hect., 10.332 hab.) : Rémalard, 1.616 hab. (1.197 aggl.). — *Cant. du Theil* (10 com., 17.365 hect., 9.171 hab.). — *Cant. de Tourouvre* (10 com., 16.442 hect., 5.478 hab.).

Il n'y a aucune grande agglomération urbaine; les seules qui aient quelque importance sont: la vieille capitale du pays, Alençon, qui en demeure le principal marché et petit centre industriel; puis, au second rang, les deux centres

du tissage, Flers et La Ferté-Macé ; au troisième, les trois sous-préfectures, la cité épiscopale de Sées, et les petites villes industrielles de Laigle, Tinchebray.

HABITATIONS. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1891 de 16.741 dans le dép. de l'Orne. Le nombre des maisons d'habitation de 102.095, dont 95.698 occupées en tout ou en partie et 6.397 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 70.864 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 25.403 un seul étage, 5.174 deux étages, 626 trois étages, 28 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 117.057 logements ou appartements distincts, dont 109.776 occupés et 7.281 vacants ; en outre, 12.637 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques. La proportion des locaux industriels ou commerciaux est de 105 °/₀₀, à peu près la même que sur l'ensemble de la France (105 °/₀₀).

Etat des personnes. — D'APRÈS LA RÉSIDENCE. — On a recensé, en 1891, 18.322 individus isolés et 91.360 familles, plus 94 établissements comptés à part, soit un total de 109.776 ménages. Il y a : 18.322 ménages composés d'une seule personne ; 27.135, de deux personnes ; 23.561, de trois personnes ; 18.128, de quatre personnes ; 10.877, de cinq personnes ; 6.317, de six personnes ; 5.342, de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est un peu plus forte que dans l'ensemble de la France (167 sur 1.000 ménages au lieu de 152).

La population résidante comptait 354.387 personnes, dont 344.178 résidants présents, 4.171 résidants absents et 6.038 personnes comptées à part. La population présente comportait 350.216 résidants présents et 3.658 personnes de passage, soit un total de 353.874. La population présente est donc presque exactement aussi nombreuse que la population résidante ; en général, en France, elle est un peu moins nombreuse.

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de l'Orne se divisait, en 1891, en :

Français nés dans la commune où ils habitent.	177.666
— dans une autre com. du dép....	120.381
— dans un autre département.....	55.082
— en Algérie ou dans une colonie française........................	49
Français nés à l'étranger..............	70

Soit un total de 353.248 Français de naissance.

Il y faut ajouter en premier lieu 110 naturalisés dont 62 nés à l'étranger ; en second lieu, 516 étrangers dont 386 nés à l'étranger.

Classée par nationalité, la population de l'Orne comprend 353.358 Français, 141 Belges, 86 Anglais, Ecossais ou Irlandais, 80 Allemands, 66 Italiens, 54 Suisses, 44 Espagnols et 45 étrangers divers. La proportion d'étrangers est insignifiante, moins de 1 1/2 °/₀₀ ; c'est le cas des départements ruraux et pays d'élevage de l'intérieur de la France.

Si nous nous en tenons à l'élément français, nous constatons qu'en 1891 le dép. de l'Orne possédait 298.047 nationaux nés sur son territoire et que l'on a recensé dans la France entière 384.666 originaires de l'Orne. Ce département a donc conservé les quatre cinquièmes de ses enfants ; des autres, 26.679 ont passé dans la Seine, 15.509 dans le Calvados 7.387 dans l'Eure, 6.670 en Eure-et-Loir, 7.343 dans la Sarthe et 4.332 dans la Mayenne, 2.418 dans la Manche, départements contigus, enfin 3.661 en Seine-Inférieure et 4.717 en Seine-et-Oise ; l'émigration se fait vers Paris et par échange avec les régions limitrophes. En effet, on trouve dans l'Orne 7.069 natifs du Calvados, 3.074 de l'Eure, 3.380 d'Eure-et-Loir, 10.335 de la Mayenne, 8.985 de la Sarthe, 3.830 de la Manche et 6.763 de la Seine (en partie enfants assistés). D'une manière générale, l'émigration a enlevé à l'Orne environ 30.000 habitants de plus que l'immigration ne lui en a amené ; l'âge moyen de la population étant de trente-cinq ans, et le déchet entre 1850 et 1891 de 75.000 âmes environ, on voit que l'émigration intervient dans la population pour les 2/5 et l'excédent de mortalité pour 3/5. Mais dans ces dernières années l'émigration s'est ralentie.

D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL. — Classée par sexe, la population se répartit en 171.826 hommes et 182.048 femmes, ce qui fait 1.060 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014), proportion semblable à celle des autres départements armoricains (Basse-Normandie et Bretagne), sauf le Finistère (à cause du port de Brest) et qui s'explique en partie par l'émigration plus prononcée des hommes vers les villes extérieures. Le sexe masculin compte 85.724 célibataires, le sexe féminin 81.491, proportions voisines des moyennes françaises. La proportion des personnes mariées est de 430 pour 1.000, donc supérieure à la moyenne générale de la France (400). On a recensé 34.706 veufs ou veuves, soit 98 °/₀₀ (moyenne française, 81). Par contre, le nombre des mineurs n'est que de 117.723, soit 333 °/₀₀ (moyenne française, 365). L'âge moyen des hommes est de 34 ans 4 mois, celui des femmes de 35 ans 7 mois 20 jours.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population de l'Orne se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique, non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leurs subsistance :

Agriculture................	185.603	soit 525 °/₀₀
Industries manufacturières....	75.816	— 214 —
Transports................	6.367	— 18 —
Commerce................	29.788	— 84 —
Force publique............	3.713	— 10 —
Administration publique......	4.331	— 12 —
Professions libérales.........	7.445	— 21 —
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus.........	25.117	— 71 —

En outre, 2.580 gens sans profession et 9.114 individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue. Au point de vue social, la population comprend : 77.673 patrons, 5.226 employés, 68.800 ouvriers. Les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 190.476, plus 17.558 domestiques.

Etat économique. — PROPRIÉTÉ. — Le nombre des cotes foncières était, en 1895, de 236.018 dont 151.613 non bâties et 84.405 bâties ; le nombre des cotes non bâties a augmenté de 8.811, soit 6 °/₀ depuis 1826.

La propriété ne se morcelle pas comme dans d'autres régions de la France, à cause de la rapide diminution de la population. — L'enquête faite en 1884 par l'administration des contributions directes a relevé dans le dép. de l'Orne 166.579 propriétés non bâties imposables, savoir : 146.746 appartenant à la petite propriété, 18.612 à la moyenne propriété et 1.221 à la grande propriété.

On voit, par le tableau que nous donnons ci-après, que la petite propriété détient 170.519 hect., la moyenne 259.094 hect. et la grande 140.595 hect. L'Orne est donc un pays de moyenne propriété. La contenance moyenne d'une cote foncière est de 3^hect^,4, analogue à la moyenne française 3^hect^,53.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897).....	126.113	957
	Francs	Francs
Valeur locative réelle...	15.475.151	1.000.636
Valeur vénale (en 1887).	316.050.011	19.424.097

Il faut y ajouter 1.292 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle de 265.390 fr. La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/147e de la valeur totale.

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 10 ares ..	30.803	1.206
— de 10 à 20 ares........	12.310	1.831
— de 20 à 50 —	24.505	8.331
— de 50 ares à 1 hect ...	23.953	17.414
— de 1 à 2 hect........	24.486	35.153
— de 2 à 3 —	13.043	31.875
— de 3 à 4 —	8.006	27.765
— de 4 à 5 —	5.631	25.103
— de 5 à 6 —	3.979	21.838
Moyenne propriété :		
Biens de 6 à 7 hect........	2.936	19.016
— de 7 à 8 —	3.239	17.351
— de 8 à 9 —	1.857	15.746
— de 9 à 10 —	1.458	13.849
— de 10 à 20 —	6.664	92.494
— de 20 à 30 —	1.995	48.728
— de 30 à 40 —	870	29.718
— de 40 à 50 —	503	22.212
Grande propriété :		
Biens de 50 à 75 hect......	593	35.908
— de 75 à 100 —	216	18.756
— de 100 à 200 —	274	37.944
Au-dessus de 200 —	138	47.987
Totaux........	166.579	570.208

Agriculture. — L'agriculture fait vivre 525 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint seulement 460. L'Orne est donc un département agricole ; d'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti de l'Orne représente environ le 1/68e de la valeur totale du sol français.

On trouvera au § *Géologie agricole* des indications sur les qualités des terrains des diverses parties du département. On y distingue, d'après le cadastre, 341.404 hect. de terres labourables, 85.802 de prés, 45.000 d'herbages, 67.281 de bois, 18.910 de landes, 1.071 de rochers et terrains incultes, 50.361 de superficies diverses. Ces chiffres ne correspondent pas à l'état actuel. Les bois occupaient, d'après l'enquête de 1882, 85.507 hect. dont 23.105 à l'Etat, 122 aux communes, 62.280 à des particuliers; les prés, 74.088 hect. dont 26.978 irrigués naturellement, 11.647 artificiellement ; les herbages 77.194 hect. dont 50.410 en plaine et 16.784 en colline; en y ajoutant 11.865 hect. de prés temporaires, on arrive à un total de 163.147 hect. pour les prairies de toute nature ; de plus, 4.153 hect. sont cultivés en fourrages verts et 57.330 en prairies artificielles, soit un total d'environ 225.000 hect. consacrés à l'alimentation du bétail. Cette étendue s'est encore accrue depuis lors et représente à peu près les 2/5 de l'étendue totale du département. Les champs labourés ont perdu du terrain, en particulier les cultures de céréales, mais comme l'amélioration des méthodes a restreint l'étendue des jachères, qui occupaient près de 80.000 hect. en 1852, la surface réellement utilisée chaque année pour les labours n'a guère diminué. On fait souvent alterner dans l'assolement les céréales avec les fourrages et les plantes sarclées.

Le tableau suivant indique la superficie et le rendement des terrains consacrés aux principales cultures en 1896. Ces chiffres répondent assez à la production moyenne, excepté pour le cidre dont la production moyenne décennale (1887-96) est de 1.100.000 hectol., dépassée seulement en Ille-et-Vilaine, Calvados, Côtes-du-Nord et Manche. Les rendements sont moyens pour les fourrages et les grains, et diffèrent peu de ceux de l'ensemble de la France. La culture maraîchère est insignifiante ; la vigne absente, en raison du climat, les cultures industrielles disparaissent; les oléagineuses, qui occupaient 569 hect. en 1852, 102 en 1882, ont été abandonnées ; le chanvre qui occupait 1.787 hect. en 1852 et le lin qui en occupait 128 l'auraient été sans les primes résultant de la loi de 1893. L'effort de l'agriculteur du Perche, de la Campagne ou du Bocage est tourné vers l'élevage, qui s'accompagne de la production des pommes et poires à cidre récoltées non seulement des arbres plantés dans les prés et le long des routes, mais aussi dans 6.000 hect. de vergers. Les meilleurs cidres sont ceux de l'arr. d'Argentan et du cant. d'Alençon ; celui de Domfront fait beaucoup de poiré. Une partie de la récolte est distillée pour produire (en particulier dans le cant. de Vimoutiers) l'eau-de-vie de cidre, connue sous le nom de calvados, très appréciée des consommateurs, malgré ou peut-être à cause de ses dangers pour la santé. On comptait, en 1896, 53.413 propriétaires récoltant leurs cidres et poirés et 32.760 bouilleurs de cru, 5 distillateurs de profession. — Les forêts sont considérables, en partie formées de belles futaies. Elles couvrent surtout les argiles à silex de l'E. du département et les grès de l'O. Les essences dominantes sont le chêne, le hêtre, le bouleau, le châtaignier (vers Domfront), le tremble, le pin sylvestre. On admire les forêts du Perche et leurs majestueuses avenues, en particulier celle de Bellême, jadis rattachée à la grande forêt du Perche ; de même, à l'O., la forêt d'Andaine est un reste de la vaste forêt Silvedine ; celle d'Ouche (*Uticensis*), qui couvrait l'Hiémois au temps mérovingien, a presque disparu. Les principales forêts actuelles sont celles d'Ecouves (7.543 hect.), d'Andaine (3.950 hect.), du Perche et de la Trappe (3.222 hect.), de Bellême (2.436 hect.), de Réno-Valdieu (1.587 hect.), de Moulins et Bonsmoulins (1.514 hect.), de La Ferté-Macé (1.375 hect.), d'Aunai-les-Bois renfermant des chênes géants, le Corbeau, le Gamord, etc.

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment..................	61.000	1.037.000 Quintaux 803.370
		Hectolitres
Méteil..................	9.200	147.200
Seigle..................	8.050	128.800
Orge..................	25.400	406.400
Avoine..................	58.900	313.200
Sarrasin..................	17.400	1.060.200
		Quintaux
Pommes de terre.........	1.670	373.300
Betteraves fourragères...	2.610	117.600
Trèfle.....................	3.320	1.089.600
Luzerne..................	3.950	158.000
Sainfoin..................	9.600	364.800
Prés naturels et herbages.	151.400	5.512.900
Chanvre..................	324	Filasse 2.430 / Graine 810
Lin..................	15	Filasse 90 / Graine 37
Pommes à cidre..........	»	713.000
Cidre....................	»	506.600

L'élevage est très prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1896 était :

Espèce chevaline..............	61.740
— mulassière..............	43
— asine..................	1.650
— bovine.................	241.269
— ovine..................	70.420
— porcine................	39.905
— caprine................	1.280

L'élevage du cheval est particulièrement développé, plus même que ne le ferait croire la simple considération du nombre total des animaux. Le pays y est très favorable, en particulier dans les fameux herbages du Merlerault, de Nonant-le-Pin, du Mêle, au milieu desquels est installé le grand haras national du Pin, le plus important de France. On élève des pur sang et des demi-sang anglo-normands, pour les courses au galop et au trot, c.-à-d. pour la reproduction, et aussi pour la remonte. Au centre et au N. du département, on a constitué une sorte de famille dite

du Merlerault qui passe pour la meilleure du type anglo-normand. Dans l'arr. de Mortagne et celui d'Alençon, on élève le robuste percheron, type du cheval de trait ; dans l'arr. de Domfront, le breton, plus petit et rustique, mais résistant. Il y a des écoles de dressage au Mêle et à Sées. Les grands marchés de chevaux se tiennent à Alençon (foire de la Chandeleur du 25 janv. au 4 févr.) et au Mêle (concours de poulinières du 8 oct. et foire de Saint-André pour les poulains de lait). — Les bêtes bovines sont généralement de race normande ; on engraisse dans les herbages des animaux achetés en Anjou et dans le Maine, et qu'on revend à Paris ou en Angleterre. La production du lait fut, en 1896, de 1.327.000 hectol. de lait valant 13.268.000 fr. ; on fait beaucoup de beurre très apprécié, notamment au Mêle, à Gacé, à Vimoutiers, au Merlerault, et aussi beaucoup de fromage, spécialement dans le cant. de Vimoutiers, l'excellent fromage de Camembert, dont il expédie annuellement plus d'un million. — Le nombre de moutons diminue ; ils sont généralement de race mérinos ; la production de la laine atteignit en 1896 1.750 quintaux valant 210.000 fr. Les porcs, de race normande, sont élevés surtout afin d'utiliser les déchets des laiteries. Les basses-cours ont une réelle extension ; on compte environ 700.000 poules et plus de 50.000 oies qu'on engraisse, pour l'Angleterre et Paris, autour d'Alençon, du Mêle, etc. Il y avait, en 1896, 16.500 ruches d'abeilles en activité ayant produit 66.000 kilogr. de miel et 24.750 kilogr. de cire d'une valeur globale de 153.500 fr.

Les exploitations agricoles sont de moyenne étendue, généralement 10 à 15 hect. ; les petites s'appellent closeries ou bordages ; sauf dans les plaines et le Perche, elles sont entourées généralement de fossés et de haies vives. On compte environ 40.000 propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres, moins de 200 métayers, et 13.000 fermiers. Les associations agricoles sont médiocrement développées. Il y a une ferme-école près de Domfront, au Saut-Gauthier.

Industrie. — L'industrie fait vivre 75.816 personnes, soit 214 sur 1.000 (moyenne française, 250). Elle est assez répandue et le dép. de l'Orne compte plusieurs petits centres manufacturiers, bien que la grande industrie ne s'y soit pas développée, le sol ne fournissant aucune ressource spéciale, et les communications étant plutôt gênées par la nature accidentée du pays.

Mines et carrières. Le dép. de l'Orne n'a pas de mines. Les minerais de fer, assez abondants vers Neuilly, La Lande, Heugon. Sap-André dans les bois de Valdieu, à La Ferrière-aux-Etangs, sont trop pauvres pour être exploités utilement. Le combustible minéral vient exclusivement du dehors. On consommait, en 1896, 103.100 tonnes de houille valant 23 fr. la tonne sur les lieux de consommation, soit un total de 2.371.300 fr. ; 30.800 tonnes provenaient du bassin de Valenciennes, 72.300 de Belgique.

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1896 :

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Pierre de taille tendre	2.300	24.000
— — dure	21.000	520.000
Moellon	64.600	105.600
Sable et gravier pour mortier et béton	37.200	46.500
Chaux grasse	9.400	94.000
— hydraulique	10.000	230.000
Argile à faïence et poteries	3.500	15.500
— pour briques et tuiles	30.000	120.000
— réfractaire	4.000	13.000
Marne	10.800	16.200
Pavés	1.700	39.100
Matériaux pour ballast et empierrement	245.000	735.000
Total		1.958.900

On exploitait 18 carrières souterraines et 650 à ciel ouvert, où travaillaient 1.974 ouvriers. On extrait surtout le granite à Condé-sur-Sarthe et Sainte-Honorine-la-Chardonne, du schiste à La Ferrière-Béchet, de l'ampélite (pierre noire des charpentiers) dans la forêt d'Ecouves. Condé-sur-Sarthe fournit aussi le quartz enfumé qu'on nomme « diamant d'Alençon ».

Les sources minérales sont assez nombreuses ; les plus connues sont celles de Bagnoles, thermales (+ 27°,5), chlorurées sodiques, sulfatées arsenicales ou ferrugineuses ; celles de la Herse (forêt de Bellême), bicarbonatées ferrugineuses, furent utilisées par les Romains. Il en existe d'autres ferrugineuses ou sulfureuses à Larré, La Ferrière-Béchet, Rânes, Villers-en-Ouche, La Ferté-Frênel, Irai, etc.

Industries manufacturières. Il existait, en 1896, dans l'Orne, 345 établissements industriels faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 403, d'une puissance égale à 6.165 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux) trouveront bientôt un complément important dans la force hydraulique des cours d'eau. Ces appareils se décomposaient en :

107	machines fixes d'une force de		3.944	chev.-vapeur
100	—	mi-fixes	849	—
191	—	locomobiles	1.272	—
5	—	locomotives	400	—

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	132	chev.-vapeur
Usines métallurgiques	503	—
Agriculture	1.211	—
Industries alimentaires	332	—
— chimiques et tanneries	57	—
Tissus et vêtements	3.165	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	214	—
Bâtiments et travaux	551	—
Services publics de l'Etat		—

Ce tableau fait ressortir l'importance relative de l'application des machines à l'agriculture et la prépondérance des industries textiles, seules importantes dans le département. Les industries métallurgiques occupaient, en 1891, 750 patrons et ouvriers ; 13 petites usines, sises à Randonnai, Pontchardon, Logeard, Moulins-Renaud, Laigle, faisaient, en 1896, de la fonte moulée en deuxième fusion, 4.690 tonnes valant 1 million de fr., pièces mécaniques, tuyaux et poteries de fonte. Longny possède un haut fourneau. Des tréfileries existent à Chandai, Glos, Rai. Laigle fait de la quincaillerie estimée, des clous, des épingles, aiguilles, agrafes ; Tinchebray, Glos, Chanu, Landisacq, font aussi de la quincaillerie ; Saint-Cornier-des-Landes a une grande clouterie, Moulin d'Aube fait de la chaudronnerie ; Boisthorel fond les cuivres. La fabrication d'objets en métal occupe plus de 2.000 patrons et ouvriers. — Il existe à Tanville une verrerie importante. Les tanneries sont bien achalandées, notamment celles des rives de l'Orne, dont l'eau est propice à cette industrie, elle est pratiquée à Argentan, Alençon, Laigle, Longny, Moulins-la-Marche, Trun. L'arr. de Mortagne a plusieurs papeteries, les principales au Theil.

Les industries textiles dont nous avons dit la prééminence étaient exercées en 1891 par 1.664 patrons et 15.357 ouvriers. L'Orne possède une douzaine de filatures de coton disposant de 62.000 broches, 3 filatures de laine (700 broches). 110 tissages de coton, chanvre, lin possédant 3.800 métiers mécaniques et 1.600 métiers à la main, ces derniers tendent à disparaître devant les autres, et le caractère de l'industrie se transforme. La filature, le tissage et le blanchiment du coton sont concentrés à Flers et dans les alentours, beaucoup de paysans combinant le travail industriel avec le travail agricole. La production des cotonnades est de 70 millions par an dont

40 pour Flers qui produit surtout des coutils rayés pour literie, du linge de corps, de table (damassé), des fils de coton, du satin d'ameublement; ces produits s'écoulent surtout dans le midi de la France. La Ferté-Macé tisse le coton à la mécanique et à la main et fabrique aussi des rubans, galons, sangles, etc. La passementerie se pratique aussi à Alençon; on fait des châles, des filets pour coiffure, des gants à Bellême, des toiles de lin et de chanvre à Vimoutiers dont les blanchisseries sont réputées, à Laigle, Mortagne et Alençon. Mais l'industrie propre au chef-lieu et qui est encore digne de sa vieille célébrité est celle des dentelles, du fameux point de France ou d'Alençon qu'y implanta Colbert, par l'intermédiaire d'une dame Gilbert, rappelée de Venise.

Il existait en 1895 dans l'Orne 4 syndicats patronaux (168 membres), 5 syndicats ouvriers (505 membres), 1 mixte (200 membres), 7 syndicats agricoles (5.535 membres). — La consommation moyenne avouée d'alcool était en 1894 de 6l,18 par tête, celle du vin de 7 litres, celle de la bière de 1 litre, celle du cidre de 77 litres par tête. — Il a été vendu, en 1896, 153.125 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 73.255 kilogr. de tabac à priser.

Commerce et circulation. — Le commerce fait vivre 29.788 personnes, soit 84 °/₀₀ (moyenne française, 103), il y faut ajouter 6.367, soit 18 °/₀₀ qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Ces chiffres montrent que les échanges ne sont pas très actifs. Le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Flers était en 1897 de 25.253.500 fr. sur un total de 15.308.125.000 fr. pour la France entière, soit 1/600e de ce total pour l'Orne. Le nombre des patentes était en 1897 de 15.887 dont 13.757 commerçants ordinaires, 113 hauts commerçants et banquiers, 1.533 industriels et 484 exerçant des professions libérales.

Le dép. de l'Orne exporte ses chevaux, ses bœufs, son beurre, ses fromages, ses volailles et leurs œufs, des grains, du cidre, de l'eau-de-vie, ses étoffes, tissus et filés divers, de la quincaillerie, des épingles, aiguilles, de la poterie, des cuirs, etc. Il importe de la houille, des matières textiles et des métaux pour ses industries locales, des machines, toute sorte d'articles de luxe, vêtements, meubles, etc., des denrées coloniales, du vin, etc.

Voies de communication. Le dép. de l'Orne avait en 1896 une longueur de 439 kil. de routes nationales, dont 6 kil. pavés, 2.025 kil. de chemins de grande communication, 1.494 kil. d'intérêt commun et 2.966 kil. de chemins vicinaux ordinaires, plus 260 kil. en construction ou en lacune.

Le dép. de l'Orne est traversé en 1899 par 16 lignes de chem. de fer, d'une longueur totale de 589 kil. dont 573 exploités par la compagnie de l'Ouest et 16 par une compagnie locale. En voici la liste :

1° La ligne de Paris à Brest parcourt 25 kil. 1/2 dans l'Orne où elle pénètre après La Loupe (Eure-et-Loir), dessert Bretoncelles, Condé-sur-Huisne, puis après Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), le Theil, avant de passer dans le dép. de la Sarthe. — 2° La ligne de Paris à Granville parcourt 122 kil. dans l'Orne où elle entre après Bourth (Eure) et dessert *Laigle*, Rai-Aube, Saint-Hilaire-Beaufai, Sainte-Gauburge, Planches, Le Merlerault, Nonant-le-Pin, Surdon, Almenèches, *Argentan*, Ecouché, les Yveteaux-Fromentel, Briouze, Messei, *Flers*, Caligny, Montsecret, puis passe dans la Manche. — 3° La ligne de Mézidon au Mans parcourt 45 kil. dans l'Orne, déduction faite des 15 kil. communs avec la précédente (entre Argentan et Surdon); elle y entre après Fresné-la-Mère, dessert Montabard, *Argentan*, puis au delà de Surdon, *Sées*, Vingt-Hanaps, *Alençon* et passe dans la Sarthe. — 4° La ligne de Caen à Laval appartient à l'Orne pendant 53 kil., y pénétrant après Condé-sur-Noireau, y desservant Caligny, *Flers*, Messei, Le Châtellier, Saint-Bômer-Champsecret, *Domfront*, Torchamp, Ceaucé et passant ensuite dans la Mayenne. — 5° La ligne de Paris à Alençon se détache de celle de Paris à Brest à la gare de Condé-sur-Huisne; elle mesure 66 kil et dessert Rémalard, Boissy-Maugis, Mauves-Corbon, *Mortagne*, Les Carreaux, La Mesnière, Le Mêle-sur-Sarthe, Neuilly-le-Bisson, Hauterive, Semalle. — 6° La ligne d'Alençon à Domfront, qui prolonge la précédente, mesure 51 kil. dans le dép. de l'Orne où elle dessert Damigni, Lonrai, Saint-Denis, Lalcelle, puis après un passage dans le dép. de la Mayenne, Couterne, La Chapelle-Moche, Juvigny. — 7° L'embranchement de Laigle à Conches appartient à l'Orne pour ses 2 premiers kilomètres, puis entre dans l'Eure. — 8° L'embranchement de Laigle à Mortagne, long de 37 kil., dessert Saint-Ouen, Crûlai, Randonnai-Irai, Tourouvre, Feings, Villiers. — 9° L'embranchement de Mortagne à Mamers a ses 34 premiers kilomètres dans l'Orne, où il dessert Saint-Denis-sur-Huisne, Le Pin-la-Garenne, La Herse, Bellême-Saint-Martin, Igé, Vaunoise, Origny-le-Roux, Saint-Remy. — 10° L'embranchement de Mortagne à Sainte-Gauburge (34 kil.) dessert Le Châtel, Lignerolles, Soligny-la-Trappe, Bonsmoulins, Moulins-la-Marche, le Rendez-Vous. — 11° La ligne de Sainte-Gauburge au Mesnil-Mauger (Calvados) parcourt 38 kil. dans l'Orne, desservant Echauffour, Cisai-Saint-Aubin, Gacé, Mardilly, Neuville-sur-Touques, Ticheville-le-Sap, Vimoutiers. — 12° La ligne d'Echauffour à Bernay (Eure), qui se détache de la précédente, parcourt 19 kil. dans l'Orne, et y dessert Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois, La Gonfrière, La Ferté-Frênel. — 13° La ligne de Couterne à Briouze, longue de 29 kil., dessert Bagnoles-Tessé-la-Madeleine, La Ferté-Macé, Lonlay-le-Tesson. — 14° La ligne de Falaise à Berjou-Pont-d'Ouilly, parcourt ses 9 derniers kilomètres dans le dép. de l'Orne, où elle dessert Mesnil-Vin, Le Mesnil-Villement, Mesnil-Hubert, Cahan. — 15° La ligne de Domfront à Avranches a 6 kil. dans l'Orne avant de passer dans le dép. de la Manche. — 16° La ligne d'intérêt local de Montsecret à Chérencé-le-Roussel (16 kil. dans l'Orne) a une longueur construite de 19 kil. jusqu'aux Maures, mais elle n'est exploitée que sur les 8 premiers jusqu'à Tinchebray.

Sur les voies ferrées de l'Orne le trafic, malgré le transit sur les principales, est médiocre. Sur celle de Paris à Granville, le tonnage moyen des marchandises est de 144.000 tonnes après Argentan, 243.000 avant Surdon; le nombre des voyageurs (ramené à la distance entière) étant respectivement de 309.000 et 191.000. On atteint 725.000 tonnes et 762.000 voyageurs sur la ligne de Paris-Brest (section Versailles-Rennes); 537.000 tonnes et 267.000 voyageurs sur celle de Mézidon au Mans; 133.000 tonnes et 126.000 voyageurs sur la ligne de Caen à Laval; mais seulement 25.000 tonnes et 50.000 voyageurs en moyenne sur les lignes de Mortagne à Laigle et Mamers; 39.000 tonnes et 95.000 voyageurs de Condé à Alençon; 32.000 tonnes et 73.000 voyageurs d'Alençon à Domfront, etc.

Le département n'a ni canal, ni rivière navigable.

Le service postal et télégraphique est assuré (en 1894) par 9 bureaux de poste, 62 bureaux de télégraphe et 82 bureaux mixtes ayant produit une recette postale de 1.060.861 fr. et télégraphique de 119.883 fr. pour 154.584 dépêches intérieures et 1.129 dépêches internationales.

Finances. — Le dép. de l'Orne a fourni, en 1896, 18.104.673 fr. 80 au budget général de la France. Ils se décomposent comme suit :

	Francs
Impôts directs	4.425.535 04
Enregistrement	4.200.552 36
Timbre	775.186 81
Impôt de 4 °/₀ sur le revenu des valeurs mobilières	32.971 43
Contributions indirectes	3.235.594 14
Sucres	176 04

	Francs
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat....................	2.841.767 54
Domaine de l'Etat (y compris les forêts)	1.003.129 02
Postes........................	1.187.781 51
Télégraphes	120.354 03
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles...............	46.684 85
Recettes d'ordre................	234.941 03

Ces chiffres indiquent une situation aisée, en particulier ceux relatifs aux contributions indirectes et impôts de mutation, qui sont assez élevés pour une population de 339.000 âmes, principalement rurale. Les rôles de 1897 comprennent 766 billards, 11 cercles, 2.470 vélocipèdes et 32.876 chiens imposés.

Les revenus départementaux ont été, en 1896, de 2.705.102 fr. 36, se décomposant comme suit :

	Francs
Produits des centimes départementaux.	1.938.076 90
Revenu du patrimoine départemental..	722 »
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers et produits éventuels	766.303 46
Revenus extraordinaires, produits d'emprunts, aliénation de propriétés...	000.000 00

Les dépenses départementales se sont élevées à 2.825.310 fr. 69, dont 25.780 fr. pour le personnel préfectoral; 90.267 fr. 86 pour les propriétés, loyers et mobiliers départementaux ; 1.735.175 fr. 87 pour la voirie ; 29.292 fr. 88 pour l'instruction publique ; 392.685 fr. 38 pour l'assistance publique, 72.442 fr. 54 d'encouragements divers, 435.899 fr. 27 consacrés au service des emprunts et 43.796 fr. 96 à des dépenses diverses. A la clôture de l'exercice 1896, la dette du département était, en capital, de 6.077.685 fr. 30.

Le nombre des centimes départementaux était de 55c,70 dont 30c,70 portant sur les quatre contributions; le produit de ce dernier centime était de 38.376 fr. 29, celui du centime portant seulement sur les contributions foncière et personnelle mobilière atteignait 30.396 fr. 99.

Les 512 communes du département avaient en 1898 un revenu global de 2.765.000 fr. correspondant à 2 millions 636.092 fr. de dépenses. Le nombre total des centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 14.049 dont 5.058 extraordinaires, soit une moyenne de 27 cent. par commune. Il y avait 74 communes imposées de moins de 15 cent., 253 imposées de 15 à 30 cent., 164 de 31 à 50 cent., 21 com. de 51 à 100 cent.

La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 7.919.418 fr.

Le nombre des communes à octroi était de 12, le produit net des octrois se montait à 697.768 fr.

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de l'Orne est un peu au-dessus de la moyenne. En 1894, sur 2.769 conscrits examinés, 85 ne savaient pas lire. Cette proportion de 31 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 58 ‰) place le dép. de l'Orne au 30e rang (sur 90 dép.) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 16e rang (sur 87 dép.), avec 974 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 967.

Durant l'année scolaire 1896-97, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élémentaires et supérieures*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Total
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre des écoles	613	5	145	84	847
Instituteurs.......	503		26		529
Institutrices.......	318		413		731
Elèves garçons...	18.298	161	415	900	19.774
— filles......	10.159	179	6.307	5.228	21.873

2° *Ecoles maternelles*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Total
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre d'écoles..	8	»	5	18	31
Institutrices......	19	»	9	25	53
Garçons.........	532	»	333	634	1.499
Filles............	487	»	317	639	1.443

Ces chiffres montrent que la laïcisation de l'enseignement est peu avancée, la majorité des filles sont élevées par les congréganistes qui occupent encore beaucoup d'écoles publiques. Il y a peu d'écoles maternelles, la plupart des communes étant très petites. La même raison a fait généraliser le système des écoles mixtes; on en compte 244 dont 239 publiques.

L'enseignement primaire supérieur public n'est représenté pour les garçons que par l'école de La Ferté-Macé qui avait, en 1895, 78 élèves; pour les filles, par 5 cours (127 élèves). Il existe à Flers une école industrielle (37 élèves).

Les écoles normales primaires sises à Alençon comptaient (en 1895-96) 36 élèves-maîtres et 35 élèves-maîtresses.

Le certificat d'études primaires élémentaires fut brigué en 1895 par 830 garçons dont 670 l'obtinrent, et 794 filles dont 645 l'obtinrent. — A l'examen du brevet de capacité se présentèrent 47 aspirants dont 25 furent admis ; 110 aspirantes dont 77 furent admises. Au brevet supérieur, 16 aspirants dont 12 admis ; 25 aspirantes dont 17 admises.

Ces chiffres attestent un développement convenable de l'enseignement sans rien de particuli r.

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était en 1894 de 1.265.880 fr. 06. — Il existait 158 caisses des écoles avec 34.254 fr. de recettes et 29.760 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans 1 lycée et 4 collèges communaux à 676 élèves dont 266 internes.

Etat moral. — La criminalité n'a rien de particulier. La statistique judiciaire de 1894 accuse 28 condamnations en cour d'assisses, dont 11 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 4 tribunaux correctionnels examinèrent 1.348 affaires et 1.584 prévenus dont 79 furent acquittés, 19 mineurs remis à leurs parents, 25 mineurs envoyés en correction, 508 condamnés à l'amende seulement, 934 à un emprisonnement de moins d'un an, 22 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 11 récidivistes devant la cour d'assises et 792 en correctionnelle ; 5 furent condamnés à la relégation. — Il y eut 1.898 contraventions de simple police. — Le nombre des suicides s'éleva à 77 ; celui des morts violentes à 111. Les 4 prisons départementales renfermaient, au 31 déc. 1892, 161 détenus, dont 142 hommes et 19 femmes.

L'assistance publique est assez bien organisée. Les bureaux de bienfaisance étaient en 1892 au nombre de 192 desservant une population de 219.396 hab.; ils assistèrent 10.998 personnes. En 1896, le nombre des secourus s'élevait à 11.304 personnes, le total des recettes à 324.574 fr., celui des dépenses à 324.834 fr. — Le nombre des hôpitaux et hospices est (en 1896) de 15, desservis par 23 médecins et disposant de 1.279 lits dont 100 pour militaires, 485 pour malades civils, 414 pour vieillards et infirmes, 110 pour enfants assistés, 170 pour le personnel des établissements. Le budget se montait à 565.258 fr. pour les recettes et 590.693 pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 2.729 malades dont 186 décédèrent; 496 infirmes et vieillards dont 97 décédèrent; 959 enfants assistés. En outre, 215 enfants étaient secourus à domicile. — Un asile départemental d'aliénés existe à Alençon; le 31 déc. 1896, le département y entretenait 449 aliénés dont 231 femmes. La dépense totale était de 181.479 fr. dont 117.815 fournis par le département. — L'assistance privée était représentée (en 1892) par 23 établissements et 32 sociétés diverses.

Les œuvres de prévoyance sont normalement développées. La Caisse nationale d'épargne a reçu, en 1896, 15.765 dépôts (dont 2.660 premiers versements) se montant à 2.460.255 fr. 39. Elle a remboursé 7.249 dépôts, pour un total de 2.325.304 fr. 70. — Les 9 caisses d'épargne ordinaires et leurs 2 succursales avaient délivré au 31 déc. 1896 un total de 55.920 livrets; au cours de l'année, il en avait été ouvert 3.909 et soldé 3.132. Le solde dû aux déposants était au 31 déc. de 25.458.797 fr. 71. Il avait déposé ou transféré 6.293.509 fr. 58 et remboursé 5.786.746 fr. 87. — La Caisse nationale de retraites pour la vieillesse a reçu en 1897 par 112 versements individuels 29.206 fr. et par 4.773 versements collectifs 26.617 fr. En 1893 les pensions en cours étaient au nombre de 1.773 pour un total de 264.428 fr. — Les sociétés de secours mutuels étaient, en 1893, au nombre de 33 dont 25 approuvées (4.901 membres participants) et 8 autorisées (571 membres participants). Les premiers avaient un avoir disponible au 1er janv. 1894 de 119.830 fr., encaissé dans l'année 69.945 fr. de recettes et dépensé 73.147 fr.; les secondes avaient un avoir disponible de 16.182 fr., encaissé 10.573 fr. et déboursé 8.066 fr. Les premières avaient secouru 1.311 membres dans l'année; les secondes, 154. — En 1896 les dons et legs aux établissements publics et reconnus d'utilité publique ont été au nombre de 38 pour un total de 201.831 fr. dont 122.640 aux hospices, 62.066 aux communes, 17.125 aux établissements religieux. A.-M. Berthelot.

Bibl. : V. Normandie, Alençon, Perche, etc. — *Annuaire de l'Orne*, in-12. — *Annuaires statistiques de la France*, en particulier celui de 1894 (mieux établi que les suivants). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891 avec les résultats développés. — *Statistique agricole, de l'industrie minérale, Etats de situation de l'enseignement primaire, Situation financière des communes, des départements, Comptes définitifs de chaque exercice*, etc. — Ad. Joanne, *Géographie de l'Orne*, in-16. — *Description abrégée du dép. de l'Orne*, par la Société littéraire d'Alençon, 1801, in-8. — La Magdeleine, *Statist. du dép. de l'Orne*, 1802, in-8. — Peuchet et Chanlaire, *Statist. de l'Orne*. 1812, in-4. — De Caumont, *Matériaux pour servir à une statistique de l'Orne*, 1836, in-8. — Léon de La Sicotière, *l'Orne archéol. et pittoresque*, 1851, in-fol., et *Notes statistiques du dép. de l'Orne*, 1861, in-8.

Géologie — Blavier, *Etudes géologiques sur le dép. de l'Orne*, 1840, 1 vol in-8, avec une carte. — Cf. travaux de MM Bizet, Letellier, Guyardet, Lecœur, Renault, Morière, Œhlert, Bigot, Léveillé, dans *Bull. Soc. géol. France*, *Bull. Soc. géol. Normandie*, *Bull. Société linnéenne Normandie*, *Assoc. franç. pour l'avancement des sciences*. — Dollfus, *Recherches sur les ondulations des couches tertiaires dans le bassin de Paris* (*Bull. Service carte géol. France*, 1891). — M Bertrand, *Sur la continuité du phénomène de plissement dans le bassin de Paris* (*Bull. Soc. géol. France*, 1892). — Œhlert et Bigot, *Not. sur le massif silurien d'Heslouп* (*Bull. Soc. géol. France*, 1898). — Feuilles géologiques au 1/80.000e d'Alençon, Mortagne, Falaise, Bernay, Avranches, Coutances et Mayenne.

ORNÉ (Blas.). On emploie ce terme en parlant de l'écu quand il est entouré de ses lambrequins.

ORNE de Voëvre. Rivière du dép. de *Meurthe-et-Moselle* (V. ce mot, t. XXIII, p. 834).

ORNE Saosnoise. Rivière des dép. de l'Orne et de la Sarthe (V. Orne [Dép.] et Sarthe [Dép.]).

ORNEÆ. Ville de la Grèce antique, au N.-O. de l'Argolide, à 24 kil. d'Argos. Citée dans l'*Iliade*, elle garda sa population achéenne (cynurienne) jusqu'en 416, époque de sa destruction par les Argiens.

ORNEL. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. d'Etain ; 52 hab.

ORNEMANISTE (V. Sculpteur).

ORNEMENT. I. Beaux-Arts (V. Art décoratif, t. III, p. 1153).

II. Musique. — Notes fugitives ajoutées à une mélodie. Autrefois en grand nombre et fréquemment employés, les ornements étaient ou indiqués par le compositeur ou introduits par l'exécutant, qui souvent en faisait abus. La musique moderne en est plus sobre, et les chanteurs ou les instrumentistes se bornent en général à l'exécution des agréments indiqués par l'auteur. Ceux actuellement en usage sont le *trille*, le *gruppetto*, le *mordant*, l'*appogiature*. En voici des exemples qui, mieux que toutes les explications, en feront comprendre la nature :

TRILLE



(Le trille est généralement suivi d'une terminaison indiquée ou sous-entendue.)



GRUPPETTO



MORDANT



APPOGGIATURE



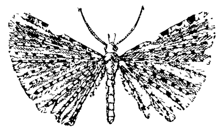
Telles sont les principales figures d'ornements ; elles comprennent une foule de variantes qui demandent une étude attentive et une grande délicatesse d'exécution.

III. Histoire religieuse. — Ornements sacerdotaux. — Cette désignation est ordinairement réservée aux six ornements communs aux évêques et aux prêtres, et qu'ils sont obligés de porter pour la célébration de la messe : *amict*, *aube*, *ceinture*, *manipule*, *étole*, *chasuble*. Excepté pour la ceinture, on trouvera sous leurs noms, dans la série alphabétique de notre *Encyclopédie*, des notices indiquant l'origine, parfois fort profane, de ces ornements, leur forme et les idées symboliques fort édifiantes, mais aussi fort différentes, que l'imagination des liturgistes y attache. Le nom de la Ceinture en indique suffisamment la forme et l'usage. Il suffit de noter ici que, suivant certains liturgistes, elle avertit le prêtre qu'il doit être ceint de continence et de chasteté ; suivant d'autres, elle doit lui rappeler les liens dont Jésus fut étreint ; suivant d'autres enfin, elle représente les fouets dont il fut ensanglanté à la colonne. — Aujourd'hui, ces ornements sont déclarés tellement nécessaires à la célébration de la messe, qu'on pécherait mortellement si on la célébrait sans les porter, quand même on ne le ferait que dans les cas de grande nécessité. Cependant, il n'est contesté par personne, même parmi ceux qui s'efforcent d'attribuer la plus haute antiquité à toutes les choses du catholicisme, que Jésus institua et célébra la sainte cène revêtu de ses habits ordinaires, et que ses disciples et, après eux, tous les chrétiens pendant plusieurs siècles la célébrèrent de même. Les ornements, ainsi que le costume professionnel des clercs, furent introduits dans les usages de l'Eglise, plus tard, les uns après les autres, à des époques fort différentes (V. Vêtement ecclésiastique). — Les ornements sacerdotaux ne peuvent être employés qu'après avoir été bénits par l'évêque ou par un prêtre qu'il délègue. Ils perdent leur bénédiction lorsqu'ils perdent la forme dans laquelle ils l'ont reçue, ou qu'on ne peut plus s'en servir décemment pour les fonctions du ministère. — La matière est la soie ou la laine. Mais la laine, dénotant la pauvreté ou la trop grande économie, n'est admissible que dans les ordres qui vivent d'aumônes. Le coton et le lin ne sont tolérés que pour la doublure. On peut convertir en ornement sacré ce qui a servi à des usages profanes, comme on peut consacrer à Dieu les temples des démons. Néanmoins, la question relative à la matière provenant des vêtements de femme reste controversée. — Les formes peuvent être ainsi classées : *romaine*, *gothique* ou *mozarabique*, *nationale* ; mais le progrès de l'unification de la liturgie tend à les ramener toutes à la *romaine*. — Pour la couleur, V. t. XIII, p. 47, 1re col. — L'art. 37 du décret du *30 déc. 1809 sur les fabriques* met à leur charge les dépenses relatives aux *ornements*. — Outre les ornements précédemment mentionnés, les évêques portent, dans l'exercice de leurs fonctions, l'*anneau* (V. t. III, p. 36), la *crosse* (V. t. XIII), la *mitre* (V. t. XXIII), les *caliges*, qui ressemblent peu à la *caliga* romaine (V. t. VIII, p. 94) et les *sandales*. Ces deux derniers objets, que le vulgaire appelle tout simplement des *bas* et des *souliers*, exhortent l'évêque à marcher dans les voies du Seigneur. Lorsqu'il retire sa chaussure ordinaire pour se revêtir des caliges et des sandales liturgiques, il doit, en outre, se rappeler que le Seigneur a dit à Moïse : « Déchausse les souliers de tes pieds » et que Esaïe s'écrie : « Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix ! » Tandis que sur sa tête les deux cornes de la mitre symbolisent l'une l'Ancien Testament, l'autre le Nouveau. E.-H. Vollet.

Bibl : Banier et Le Mascrier, *Histoire générale des cérémonies* ; Paris, 1741, in-fol., fig. — Fleury, *Institution du droit canonique* ; Paris, 1767, 2 vol. in-12. — De Vert, *Explication des cérémonies de l'Eglise* ; Paris, 1706-13, 4 vol. in-8. — Le Brun, *Explication des prières et des cérémonies de la messe* ; Paris, 1726, 4 vol. in-8. — Guiranger, *Institutions liturgiques* ; Paris, 1878-85, 4 vol. in-8. — L. Duchesne, *Origine du culte chrétien* ; Paris, 1889, in-8

ORNEMENTATION (Archit.). On désigne par ce mot l'ensemble des motifs décoratifs qui, appliqués sur un édifice ou sur une partie d'édifice, leur servent comme de vêtement ou de parure pour en rehausser la beauté ou en accentuer la destination, motifs recouvrant parfois une surface importante ou mettant seulement en valeur un point donné : c'est ainsi que toute la façade d'un temple grec du Ve siècle avant notre ère était revêtue d'une décoration polychrôme ; que des porches d'églises gothiques sont entièrement recouverts de statues et de bas-reliefs retraçant les mystères et les légendes du culte chrétien ; que des oves, des rais-de-cœur, des denticules et des modillons ornent les différentes parties de la corniche d'un entablement corinthien, ou que des cabochons de verre coloré se détachent sur des panneaux de terre cuite dans les appuis des croisées d'une villa suburbaine. Il semble inutile de rappeler que l'ornementation, si rudimentaire fût-elle à l'époque préhistorique, a existé dès cette époque et que les pierres debout, dressées en commémoration des événements les plus anciens, offrent parfois des figures en creux constituant une certaine ornementation, de même que, sur les premiers vases de terre séchée au soleil, se voient figurés en creux des lignes concentriques ou des zigzags, sorte de grecques élémentaires, mais véritables tentatives d'une ornementation toute primitive. Dans l'architecture, plus au reste que dans tout autre art, l'ornementation doit subir l'influence des matériaux qu'elle recouvre, et aussi l'influence des procédés de mise en œuvre de ces matériaux ; et il est à noter que, dans tout style d'architecture parvenu à son entier épanouissement, l'ornementation adaptée à ce style n'a jamais été inférieure, comme développement et comme perfection, aux autres données de ce style : dispositions du plan, proportions des membres d'architecture, moyens de construction ; en effet, tel motif de céramique arraché aux ruines du palais des anciens rois Perses, tel fragment de volute de chapiteau ionique d'un temple de l'acropole d'Athènes, tel sujet de vitrail d'une fenêtre de cathédrale gothique, ou telle boiserie sculptée d'un boudoir Louis XV ne le cèdent en rien, au point de vue de l'art le plus raffiné, aux autres éléments des styles d'architecture de ces diverses civilisations. L'histoire de l'ornementation ne peut au reste se disjoindre de l'histoire de l'architecture, et les transformations successives de l'ornementation s'associent et se confondent avec les transformations de l'architecture, ces diverses transformations portant l'empreinte des civilisations dont elles sont les monuments figurés les plus expressifs. C'est donc, au point de vue de l'architecture, aux divers articles sur les styles d'architecture et sur les pays ou sont éclos et se sont développés ces styles que se trouvent indiquées et résumées, ainsi qu'aux nombreux articles concernant les divers motifs d'ornements, toutes les données générales et spéciales de l'ornementation. Charles Lucas.

ORNÉODES (Entom.). Genre d'Insectes Microlépidoptères établi par Latreille et qui forme la famille des *Alucitidæ*. Cette famille est caractérisée par des ailes divisées chacune en six plumes. L'espèce typique est l'*O. polydactylus* Hubn ou *hexadactylus* Dev. d'une envergure de 13 millim. La chenille dévore les parties intérieures du calice des fleurs de chèvrefeuille. Le petit papillon se trouve au mois d'avril dans toute l'Europe centrale.



Orneodes hexadactylus L.

ORNES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Charny ; 913 hab.

ORNEVAL (D') ou **DORNEVAL**, auteur dramatique français, né à Paris, mort à Paris en 1766. On ne sait à peu près rien de sa vie, sinon qu'il vécut et mourut pauvre. Il avait composé une soixantaine de pièces, quelques-unes seul, la plupart en collaboration avec Fuselier, Autreau, Le Sage, Piron, etc. ; écrites dans un style

facile et spirituel, elles furent jouées principalement sur les théâtres des foires Saint-Germain et Saint-Laurent, où plusieurs obtinrent un grand succès : *Arlequin gentilhomme malgré lui* (3 actes); *Arlequin Hulla* ou *la Femme répudiée* (1 acte. 1716); *le Monde renversé* (1 acte, 1718) ; *les Pèlerins de La Mecque* (3 actes, 1726); *Achmet et Almanzine* (3 actes, 1728); *la Pénélope moderne* (2 actes, 1728); *la Princesse de la Chine* (3 actes, 1729); *Roger de Sicile* (3 actes, 1731); *les Trois Commères* (3 actes, 1733), etc. La plupart sont imprimées dans le *Théâtre de la foire*, qu'il édita avec Le Sage (Paris. 1721-37, 10 vol.). Dans les dernières années de sa vie, il s'acharna à la recherche de la pierre philosophale et épuisa en vaines expériences le peu de ressources qu'il avait amassées.

ORNEX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Gex, cant. de Ferney-Voltaire ; 316 hab.

ORNÉZAN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. (S.) d'Auch ; 255 hab.

ORNIAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Lauzès ; 408 hab.

ORNITHOBIE (Entom.). Genre d'Insectes Diptères, de la famille des Ornithomyies, établi par Meigen. Ce genre est surtout caractérisé par les ailes qui n'ont que trois nervures longitudinales et peuvent se briser à la racine. L'*O. pallida* Meig. vit sur les oiseaux et constitue la forme ailée du *Lipoptena cervi* Lin. (V. LIPOPTÈNE).

ORNITHODELPHES. I. ZOOLOGIE. — Sous ce nom, synonyme de MONOTRÈMES, on désigne un ordre de Mammifères qui occupe le rang le plus inférieur dans cette classe, formant la transition aux Oiseaux et aux Reptiles. Les caractères de cet ordre sont assez tranchés pour qu'on le considère comme constituant à lui seul une sous-classe que l'on a proposé de désigner sous le nom de PROTOTHERIA (Huxley), comme dérivant des Mammifères primitifs, et qui n'est plus représentée, à l'époque actuelle, que par les deux genres *Ornithorhynque* et *Echidné* (V. ces mots). Le nom d'ORNITHODELPHE fait allusion au caractère principal commun à ces deux genres : la conformation des organes génitaux qui rappellent ceux des Oiseaux.

Les caractères de ce groupe sont les suivants : le cerveau présente une commissure antérieure très grande et un corps calleux très petit, comme on l'observe déjà chez les Didelphes. Les hémisphères cérébraux sont bien développés et pourvus de circonvolutions (au moins chez l'Echidné). Les osselets de l'oreille sont d'un type très primitif, le marteau étant très grand, l'enclume petite et l'étrier columelliforme. L'os coracoïde est distinct, comme chez les Oiseaux, articulé avec le sternum, et il existe en outre un précoracoïde (épicoracoïde) et un épisternum (ou interclaviculaire) qui relie le sternum aux clavicules. Le bassin porte des os épipubiens ou marsupiaux, comme chez les Didelphes. Chez la femelle, les deux oviductes restent séparés dans toute leur longueur, comme chez les Vertébrés ovipares, sans former d'utérus ni de vagin distincts et viennent s'ouvrir par des orifices pairs dans un cloaque servant de vestibule commun aux organes génitaux-urinaires et à l'intestin. Les testicules du mâle restent toujours renfermés dans l'abdomen, et leur canal déférent s'ouvre dans le cloaque et non dans l'urèthre. Le pénis, fixé à la paroi ventrale du cloaque, est presque entièrement perforé, et non simplement creusé en gouttière comme chez les Reptiles et les Oiseaux qui possèdent un organe de ce genre. Par son contact temporaire avec le canal déférent, ce conduit forme un urèthre séminal, mais il ne sert jamais au passage de l'urine. Les uretères ne s'ouvrent pas dans la vessie, mais en arrière de celle-ci, dans la paroi dorsale du conduit génito-urinaire. Les glandes mammaires sont dépourvues de mamelon et déversent la sécrétion lactée par des ouvertures nombreuses, dans une dépression de la cavité abdominale qui forme une poche bien développée seulement à l'époque de la reproduction. D'après Gegenbaur, ces glandes seraient d'une structure très simple, en rapport avec les follicules pileux, et non groupées en forme de mamelle ; elles appartiendraient au type des glandes sudoripares et non à celui des glandes sébacées, comme chez les autres Mammifères. La région de l'abdomen, où ces glandes sont situées, est pourvue de muscles puissants dont les contractions favorisent la sortie du liquide sécrété ; celui-ci, coulant le long des poils, est léché par le jeune, de telle sorte que l'on peut dire qu'il existe un *téton pilifère*.

La femelle pond un ou deux œufs à enveloppe parcheminée. Cet œuf est *méroblastique* comme celui des Oiseaux, c.-à-d. qu'une partie seulement du vitellus se segmente pour former l'embryon, le reste servant à la nourriture de celui-ci. Au bout d'un certain temps, le petit déchire l'enveloppe de l'œuf et achève son développement en se nourrissant du lait sécrété par les glandes mammaires. La bouche du jeune diffère de celle de l'adulte : chez l'Echidné naissant, le museau est beaucoup plus gros et court et ressemble à celui du jeune Ornithorhynque ; chez celui-ci, il n'est pas encore revêtu du bec corné, qui se développe seulement lorsque le jeune animal est sevré et cherche lui-même sa nourriture.

La structure de l'œuf des Monotrèmes a été étudiée récemment par Semon. Comme chez les Sauropsides et les Didelphes, la vésicule allantoïde est une poche remplie de liquide dont les parois lisses et unies sont richement vascularisées, ce qui lui permet de fonctionner comme un organe de respiration embryonnaire. La face externe de la poche allantoïdienne s'accole à l'examnios pour former une seule membrane (*chorion embryonnaire*) qui la sépare de la coque de l'œuf. L'air passe au travers de cette dernière par des pores et arrive à la membrane vasculaire où le sang s'oxygénise en se débarrassant des produits oxycarbonés. En outre l'allantoïde sert de vessie urinaire extérieure, son pédoncule s'ouvrant dans le cloaque de l'embryon. La coque de l'œuf a la même structure dans les deux genres Echidné et Ornithorhynque. Lorsque l'œuf est dans l'oviducte, elle présente une couche interne homogène et une externe percée de canaux poreux. Plus tard, l'interne s'amincit, en même temps que l'externe devient plus épaisse, montrant des canaux tubuleux anastomosés qui la traversent dans toute son épaisseur : cet accroissement s'opère par l'apport de nouvelles couches de *kératine* que la coquille reçoit sans interruption pendant son séjour dans la portion de l'oviducte qui correspond à l'utérus.

Sur l'œuf pondu, on trouve une troisième membrane très épaisse, mais qui s'accole sans démarcation bien tranchée à la couche poreuse, et une quatrième (membrane tégumentaire), anhyste mais renfermant du pigment brun ou noir. L'œuf remplit presque entièrement la coquille : dans les stades les plus jeunes, il y a entre les deux enveloppes internes une mince couche d'albumine qui est bientôt résorbée. Le sac vitellin est un véritable organe nutritif qui augmente de volume au cours du développement. Les Monotrèmes n'ont qu'une seule portée par an. Chez l'Echidné, un seul œuf est fécondé et se recouvre d'une enveloppe de kératine pendant son passage dans l'oviducte gauche où s'opère son premier développement. L'ovaire droit produit bien aussi un œuf, mais cet œuf reste dans son follicule, et bien que l'oviducte droit soit richement vascularisé, on n'y trouve jamais d'œuf en voie de segmentation. L'œuf engagé dans l'oviducte gauche s'accroît, augmente de volume et de poids, en même temps que le diamètre de sa coque augmente. Chez le jeune, au moment de la naissance, la poche mammaire est bien développée dans les deux sexes. Plus tard elle s'atrophie pour ne plus reparaître que chez la femelle à l'époque de la reproduction. Les Monotrèmes sont remarquables par la faible température de leur milieu intérieur qui ne dépasse pas 27° (dix degrés de moins que chez la majorité des Mammifères).

Les deux genres actuels sont propres à la région australienne (Australie et Nouvelle-Guinée). Tous deux sont dépourvus de dents à l'âge adulte, mais chez le jeune Ornithorhynque, il existe de véritables dents correspondant aux *dents de lait* des autres Mammifères (O. Thomas). Cette découverte porte à supposer que les ancêtres des Monotrèmes étaient pourvus de dents à l'âge adulte, et l'on s'est demandé si les Mammifères jurassiques, dont on ne connaît que la mâchoire inférieure, n'étaient pas des Monotrèmes ovipares. Cope et Seeley ont insisté sur les rapports que les Monotrèmes présentent avec les Reptiles Anomodontes et Théromorphes : c'est surtout par la forme de la ceinture scapulaire, présentant trois os distincts (omoplate, coracoïde, épicoracoïde), et celle de l'humérus, que cette ressemblance est manifeste.

II. Paléontologie. — Dans les couches quaternaires d'Australie on trouve des débris indiquant, dès cette époque, la présence des deux genres actuels dans ce pays. Une espèce d'Echidné (*Echidna oweni* ou *gigantea*) atteignait une taille double de celle des espèces actuelles. — Des débris de Mammifères provenant de l'éocène de la Patagonie australe ont été rapportés par Ameghino au groupe des Monotrèmes. Ce sont des mâchoires inférieures pourvues de dents et des humérus qui se rapprochent par leur forme de ceux des Monotrèmes actuels (*Dideilotherium*, *Scotæops*, *Adiastaltus*, *Plagiocœlus*, *Anathitus*).

E. Trouessart.

Bibl. : I. Zoologie. — Semon, Klaatsch et Ruge. *Beobachtungen ueber die Fortpflanzung der Monotroman* (*Densk. Ges*; Iéna, 1894, V, pp. 1-74 avec pl.).

II. Paléontologie. — Seeley, *Researches on the structure*, etc., *of the Fossil Reptilia*; X., *Relation of the Anomodontia to the Monotramata* (*Prod. Roy. Soc. Lond.*, 1896, pp. 167-169).

ORNITHOGALE (*Ornithogalum* L.). Genre de Liliacées, composé d'herbes, à fleurs en grappes spiciformes ou en corymbe et caractérisé par le périgone marcescent à 6 divisions libres, les étamines hypogynes ou insérées à la base des divisions du périgone, l'ovaire triloculaire surmonté d'un style simple. Le fruit est une capsule ovoïde trigone, à 3 loges renfermant plusieurs graines. L'espèce type, *O. umbellatum* L., appelée vulgairement *Dame d'onze heures*, est répandue dans les champs, les vignes, les pâturages, la lisière des bois, en Europe. Ses bulbes ovoïdes passent pour sialagogues et diurétiques ; ils sont alimentaires. Près de Genève, on mange les jeunes pousses de l'*O. pyrenaïcum* L., qu'on rencontre assez communément dans nos forêts.

Dr L. Hn.

ORNITHOLOGIE. Science qui s'occupe de l'histoire naturelle des *Oiseaux* (V. ce mot).

ORNITHOMANCIE (V. Divination, t. XIV, p. 719).

ORNITHOMYIA (Entom.). Genre d'Insectes Diptères, établi par Latreille (*Hist. nat. des Ins.*, t. XIV, p. 402) et qui a donné son nom à la famille des Ornithomyides. Chaque espèce de cette famille vit spécialement sur une espèce animale déterminée : les unes attaquent les chevaux, les bœufs, les chameaux, les chiens (*Hippobosques*) ; d'autres, les moutons (*Melophages*) ; d'autres, les hirondelles (*Stenopteryx*) ; d'autres, enfin, les rapaces, oies, grives, etc. (*Ornithomyia*). L'*O. avicularia* L. est d'un vert obscur.

ORNITHOPODA (Paléont.). Ce sous-ordre, établi par Marsh, comprend des Dinosauriens dont les principaux caractères sont : vertèbres sans cavité interne ; cervicales plus courtes que les dorsales ; des post-zygoapophyses aux caudales antérieures et moyennes ; os des membres creux ; membres antérieurs beaucoup plus courts que les postérieurs ; cinq doigts à la main ; pieds digitigrades avec des griffes pointues ; postpubis longs, parallèles à l'ischion ; pas de squelette dermique. Le sous-ordre des Ornithopodes comprend les familles des Camptosauridées : intermaxillaire latéralement denté, vertèbres dorsales platycœles, postpubis allongé, quatre doigts à la patte postérieure ; Ignanodontidées : intermaxillaire denté, vertèbres dorsales platycœles, post-pubis incomplètement ossifié, trois doigts à la patte postérieure ; Hadrosauridées : intermaxillaire édenté, élargi en forme de cuillère, dents des maxillaires sur plusieurs rangées, vertèbres dorsales opisthocœles, postpubis allongé ; Nanosauridées : dents disposées suivant une rangée fortement comprimées et dentelées ; Orthomimidées : membres antérieurs courts, les postérieurs très longs. Les Ornithopodes, principalement les Orthomimidés, sont de tous les reptiles ceux qui, par la structure du bassin et du membre postérieur, présentent la plus grande analogie avec les oiseaux. Les Orthomimidés et les Hadrosauridés, les plus récents des Ornithopodes, sont du crétacique supérieur des États-Unis ; les autres familles sont du jurassique supérieur et de la base du crétacique d'Europe et de l'Amérique du Nord.

E. Sauvage.

ORNITHOPOLIS. Ville ancienne de la côte de Syrie. Elle doit probablement s'identifier avec le village actuel d'Adloun, qui possède quelques antiquités et d'anciens tombeaux creusés dans le roc.

ORNITHOPSIS (Paléont.). Ce genre a été établi en 1870 par Seeley pour les Dinosauriens du terrain wealdien de l'île de Wight, les caractères sont : vertèbres cervicales opisthocèles, longues, profondément creusées sur les faces latérales ; vertèbres dorsales avec deux grandes cavités latérales séparées par une cloison, les apophyses épineuses étalées distalement, les diapophyses longues. Ce genre, qui appartient au sous-ordre des Sauropodes, famille des Atlantosauridées, paraît devoir être réuni au genre *Pelorosaurus* de Mantell.

E. S.

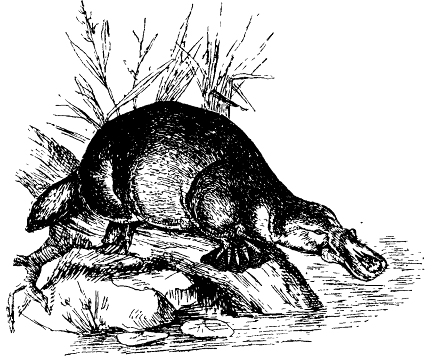
ORNITHOPTÈRE (Entom.). Genre d'Insectes Lépidoptères Rhopalocères, détaché du genre *Papilio* par Boisduval (*Sp. Gen.*, 1836, p. 173). Ce sont de magnifiques Papillons dépourvus de queues à la partie inférieure des ailes postérieures. Ils sont cantonnés dans les îles de la Sonde, les Moluques, les Philippines, la Nouvelle-Guinée et l'Australie. L'*O. Priamus* mâle a les ailes antérieures d'un velours noir avec les bords velours vert émeraude ; les ailes postérieures sont de cette même couleur, avec les bords de velours et des points jaunes. La femelle a les ailes d'un brun terne, tachetées de blanc. Il habite l'Australie et la Nouvelle-Guinée.

ORNITHOPUS (*Ornithopus* L.) (Bot.). Genre de Légumineuses, de la famille des Papilionacées-Hédysarées, à tige herbacée, duveteuse, à feuilles imparipennées et munies de stipules ; les fleurs, petites, sont portées par un pédoncule axillaire et groupées en forme d'ombelle contractée ; les fruits sont des gousses, disposées de même et simulant assez bien un pied d'oiseau, d'où le nom de la plante. On en connaît huit espèces, répandues dans toutes les régions méditerranéennes, les Canaries, l'Asie occidentale, l'Afrique tropicale et le Brésil. — L'espèce type, *O. perpusillus* L., ou *Pied d'oiseau*, recherche de préférence les terrains sablonneux ; on la rencontre notamment dans les environs de Paris, sur les coteaux et le long des chemins. Sa tige a 10 à 12 centim. de hauteur au plus ; ses fleurs sont rosées, leur calice est des deux tiers plus court que le tube ; la gousse a la forme courbe. Elle est trop petite et trop grêle pour fournir un fourrage pour le bétail ; mais on lui attribuait jadis des propriétés médicinales, et on l'employait soit en décoction dans du vin contre la gravelle, soit en cataplasmes contre les hernies. L'*O. sativus* Brot. ou *Serradelle* croît, à l'état sauvage, en Espagne et en Portugal ; elle est aussi cultivée, depuis fort longtemps, dans ce dernier pays et aux Açores comme plante fourragère. Elle a été décrite, pour la première fois, par Brotero. Elle est beaucoup plus grande que la précédente (30 à 60 centim.) ; le calice de la fleur est plus long que le tube ; la gousse est droite, étranglée de place en place et terminée par un bec fortement arqué. Importée en Belgique et en France, il y a une trentaine d'années, elle réussit très bien sur les sols sablonneux de la Campine et de la Bretagne et d'une façon générale dans les terrains silico-argileux, frais, mais non humides. Elle

n'exige pas un sol riche; néanmoins, une terre complètement pauvre donnerait un produit faible, et elle périrait dans des champs mal assainis. En Bretagne et en Portugal, on sème en septembre, sur terrain parfaitement ameubli à la surface, à 2 ou 3 centim. de profondeur, en mélangeant de seigle ou d'avoine, afin de soutenir les tiges, qui sont grimpantes; tout au commencement du printemps, en Portugal, à la fin de mai ou au commencement de septembre, sous nos climats, le fourrage, qui équivaut à celui de la vesce, est bon à couper. Dans les circonstances favorables, on peut obtenir jusqu'à 4.000 kilogr. de fourrage vert par hectare; la moyenne est de 2.000 kilogr. Si l'été est pluvieux, on peut avoir une seconde coupe, beaucoup moins abondante; mais en général la Serradelle ne repousse que comme plante à pâturer. En principe, toutes les espèces d'Ornithopes sont annuelles. Mais la Serradelle portugaise peut parfaitement vivre deux ou trois ans sous un climat à hiver tempéré. Par contre, une gelée de — 10° C. la fait périr. Aussi sa culture convient-elle mieux à l'O. qu'au N. de la France et, dans les pays, comme en Belgique, où le thermomètre descend l'hiver à — 10° C., on la sème au printemps, mêlée d'avoine, pour la faucher à la fin de l'été. — Deux autres espèces d'Ornithopes, l'*O. roseus* Dufour et l'*O. compressus* De Candolle, se rencontrent souvent dans les champs, mêlées à la Serradelle, dont elles diffèrent peu; la première a des gousses droites et non étranglées, la seconde les a courbées et aussi non étranglées; cette dernière a en outre des fleurs jaunes.

ORNITHORHYNQUE (Zool.). Genre de Mammifères Monotrèmes ou *Ornithodelphes* (V. ce mot), ayant pour type l'*Ornithorhynchus paradoxus* de Blumenbach, le *Platypus anatinus* de Shaw, que les colons d'Australie appellent vulgairement « Water-mole » ou Taupe aquatique. Ce genre présente les caractères suivants : os prémaxillaires et mandibule inférieure très développés en avant et recouverts d'un bec corné dont la forme rappelle celui d'un Canard. Les dents sont remplacées chez l'adulte par des lamelles cornées, étroites, allongées, qui bordent les deux côtés de la bouche; ces lamelles présentent en avant une arête coupante et s'élargissent en arrière pour former une surface plate, molariforme. Des molaires, fonctionnant réellement comme telles, sont présentes chez le jeune et s'atrophient chez l'adulte. Les pattes sont courtes, conformées pour nager; les doigts sont palmés, à cinq doigts bien développés, armés d'ongles grands et robustes que la membrane interdigitale dépasse aux pattes antérieures seulement. Corps allongé, queue assez courte, épaisse, aplatie. Pelage court et soyeux. Yeux petits. Langue non extensible. La surface des hémisphères cérébraux est dépourvue de circonvolutions. L'estomac est court et simple, l'intestin dépourvu de valvule iléo-cœcale, mais il existe un petit cœcum vermiforme, à parois glandulaires; la muqueuse de l'intestin grêle présente des plis ou sillons transversaux très fins. Le mâle présente au tarse un ergot corné, pointu et perforé, porté par un petit os additionnel aplati et recourbé, qui s'articule avec l'extrémité postérieure et inférieure du tibia et dont le canal est en rapport avec le conduit d'une glande située sous la peau de la jambe. Cet ergot paraît être un organe sexuel fixateur et excitateur, car, pendant l'accouplement, il est reçu dans une cavité que la femelle porte à la place correspondante du membre postérieur.

L'Ornithorhynque paradoxal, unique espèce du genre, habite toute l'Australie, à l'exception de l'extrême Nord (Queensland septentrional) et se trouve aussi dans l'île de Van Diemen (Tasmanie). C'est un animal de la grosseur d'un chat, le mâle étant notablement plus grand que la femelle. Le pelage est de deux sortes, les longs poils brillants et un peu frisés de la surface recouvrant un duvet court, mou et laineux. La couleur est d'un brun foncé rappelant le pelage de la Loutre; le dessous est d'un gris blanchâtre, le tour des yeux jaunâtre. Les mœurs sont aquatiques. L'Ornithorhynque creuse son terrier dans la berge des cours d'eau et des lacs, affectionnant les endroits où l'eau est calme et couverte de plantes aquatiques au milieu desquelles il cherche sa nourriture consistant en vers, insectes et larves, petits crustacés et mollusques, qu'il se procure en plongeant et fouillant le fond de l'eau avec son bec. Malgré son apparence cornée, ce bec est recouvert d'une membrane très fine et très riche en papilles



Ornithorhynque.

tactiles qui permet à l'animal de sentir les moindres mouvements des petites proies dont il fait sa nourriture. Il saisit ces proies avec son bec et les retient à l'aide des deux paires de lamelles cornées qui remplacent les dents et qui sont, comme nous l'avons dit, étroites en avant et séparées des lamelles postérieures. Celles-ci, qui remplacent les molaires, sont larges, tuberculeuses et divisées par des sillons transverses en trois cavités de différentes tailles. Ces lamelles cornées se développent aux dépens de la muqueuse buccale, au-dessous et autour des dents qui restent visibles tant que l'animal est encore jeune; elles recouvrent les alvéoles de ces dents. Celles-ci s'usent peu à peu par le frottement contre le sable que l'animal introduit dans sa bouche avec sa nourriture, et finissent par disparaître complètement. L'Ornithorhynque est en grande partie nocturne: on ne peut guère l'observer nageant et plongeant que le matin ou à l'approche du crépuscule du soir. Pendant le jour, il dort dans son terrier, roulé en boule.

Le terrier a son ouverture principale à 30 centim. environ au-dessus du niveau de l'eau, plus ou moins cachée par les plantes aquatiques; une seconde ouverture, placée sous l'eau, permet à l'animal de s'échapper en plongeant. L'ouverture principale se continue par une galerie sinueuse s'étendant jusqu'à 5 ou 6 m. de la rive et aboutit à une chambre ovale, plus large que le reste du terrier. A l'époque de la reproduction ce réduit est tapissé d'herbes sèches sur lesquelles la femelle dépose ses œufs, ordinairement au nombre de deux, et qu'elle couve à la manière d'un oiseau. L'œuf n'est jamais logé dans la poche mammaire comme nous avons vu que cela a lieu chez l'*Echidné* (V. ce mot). Le nombre des œufs, les faibles dimensions de la poche et surtout les habitudes aquatiques s'y opposent. Les jeunes sortant de l'œuf sont nus et dans un état de développement peu avancé: ils sont allaités pendant longtemps par la mère, et lorsqu'ils ont atteint la moitié de la taille des parents, ceux-ci leur apportent des insectes et des coquillages brisés; ce n'est que très tard qu'ils quittent le nid pour aller à l'eau et chercher eux-mêmes leur nourriture.

L'Ornithorhynque est un animal sauvage et craintif, très difficile à observer en liberté. En captivité, les individus pris jeunes deviennent rapidement familiers et montrent une intelligence plus développée que ne semble l'indiquer l'infériorité de leur cerveau. Au bout de quel-

ques jours ils reconnaissent un appel et nagent rapidement vers la main que l'on agite dans l'eau : il est curieux de voir les efforts qu'ils font pour se procurer le ver que l'on tient renfermé dans cette main. Leur odorat est assez fin pour reconnaître si la main contient réellement la proie convoitée. Lorsqu'ils sont irrités, ils font entendre un sourd grondement ressemblant à celui d'un jeune chien. — Une espèce de plus petite taille (*Ornith. agilis*) a laissé ses débris dans le quaternaire d'Australie. E. TROUESSART.

ORNITHOSCOPIE (V. DIVINATION, t. XIV, p. 720).

ORNITOPARCHUS (Andreas), musicien allemand, connu sous le nom de *Vogelsang*, né à Meiningen (Saxe). On a peu de détails sur sa vie; on sait qu'il voyagea et que son traité de musique est la reproduction de leçons publiques données à Heidelberg, Mayence et Tubingue. Son livre, un des meilleurs de cette époque, est intitulé *Musicæ activæ micrologus, libris quatuor digestus omnibus musicæ studiosus non minus utilis quam necessarius* (1517); cette édition, fort rare, se trouve à la Bibliothèque nationale; la Bibliothèque royale de Berlin en possède une autre de 1521. Le *Micrologue* d'Ornitoparchus se divise en quatre livres : 1° traité du plain-chant; 2° traité de la musique mesurée; 3° accents et points musicaux; 4° traité de contre-point. Ph. B.

ORNOLAC-USSAT-LES-BAINS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Tarascon; 421 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Eaux minérales (V. USSAT).

ORNON. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Bourg-d'Oisans; 488 hab.

ORO (Monte d') (V. CORSE, t. XII, p. 1083).

OROBANCHACÉES ou **OROBANCHÉES** (*Orobanchaceæ* Lindl., *Orobancheæ* Rich.). Famille de plantes Dicotylédones, dont les représentants sont des herbes vivaces, jamais vertes, parasites sur les racines de diverses plantes. Les tiges sont épaisses, succulentes, généralement simples, à feuilles squameuses colorées, éparses ou imbriquées. Les fleurs, hermaphrodites, irrégulières, sont en épis terminaux; le calice tubuleux ou campanulé est persistant, la corolle gamopétale, hypogyne, à limbe bilabié; 4 étamines didynames sont insérées sur le tube de la corolle. L'ovaire, libre, est muni à sa base d'un disque charnu et unilatéral. Le fruit est une capsule uniloculaire, renfermant un grand nombre de graines, petites et à testa épais ou tuberculeux. L'embryon est situé à la base d'un albumen charnu. Genres principaux, tous propres à l'hémisphère boréal : *Orobanche* L., *Phelipea* Meg., *Lathræa* L., *Clandestina* T., etc. Dr L. HN.

OROBANCHE (*Orobanche* L.). I. BOTANIQUE. — Genre d'Orobanchacées, composé d'herbes parasites de couleur fauve. Le calice est libre, à 4 sépales soudés par paires et quelquefois avec un cinquième sépale linéaire. La corolle est tubuleuse, hypogyne. L'ovaire, libre, est uniloculaire et multiovulé; le fruit est une capsule déhiscente par deux fentes longitudinales. L'*O. rapum* Thuill., qui est parasite, en Europe, sur les racines du genêt, et le *S. purgans* DC., étaient jadis employés contre les coliques venteuses. L'*O. major* L., parasite du *Centaurea scabiosa*, servait dans la diarrhée et pour déterger les plaies. Enfin, l'*O. epithymum* DC, parasite du thym et du serpolet, passait pour tonique et vulnéraire, et ses fleurs étaient réputées antispasmodiques. Dr L. HN.

II. AGRICULTURE. — Les Orobanchées, parasites de racines, causent fréquemment de grands dégâts dans les cultures; les plus dangereuses appartiennent au genre Orobanche, ce sont : 1° *O. minor* Sutt. (petite Orobanche du trèfle), très répandue dans certaines plaines, surtout à fond calcaire, et attaquant un grand nombre de plantes (légumineuses fourragères, carottes, pélargonium, etc.); on ne peut la détruire que par l'écimage effectué avant la formation des graines, par des sarclages répétés, et, si elle est trop abondante, par un changement de rotation; 2° *O.* (*Phelipæa*) *ramosa* L. (Orobanche rameuse), se développe sur des plantes très diverses (maïs, vigne, tomate, etc.), mais surtout sur le chanvre et le tabac : les sarclages et l'alternance des cultures peuvent seuls empêcher la propagation de ce parasite qui a causé parfois des ravages considérables, particulièrement dans la région du Nord; 3° *O. crinita* Viv. (Orobanche chevelue), parasite du *Lotus cytisoides*; 4° *O. rubens* Wallr. (Orobanche rouge), commune en Normandie, dans le Dauphiné, en Alsace, etc., et parasite de la luzerne cultivée. Les *Lathræa squamaria* (Lathrée écailleuse) et *Clandestina rectiflora* Lam. (*L. clandestina* L. ou Lathrée souterraine), appartenant à des genres voisins du précédent, la première vivant sur les racines de la vigne et la seconde sur les racines de divers arbres croissant le long des cours d'eau, doivent encore être considérées comme des espèces très dangereuses. J. TROUDE.

OROBE (*Orobus* L.). Genre de Légumineuses-Papilionacées, très voisin des *Lathyrus* ou *Gesses* (V. ce mot), est composé d'herbes à souche noueuse, à tiges grêles, munies de feuilles pennées, stipulées, à fleurs jaunes ou pourpres disposées en grappes, à gousse linéaire. L'*O. tuberosus* L. est commun dans les bois de l'Europe; ses tubérosités sont mangées en Écosse. L'*O. vernus* L., également répandu dans les bois, ne doit pas être confondu avec l'*Orobe bâtard* ou *Orobe des boutiques*, nom donné à l'*Ervum ervilia* L. et qui est seul officinal. Dr L. HN.

ORODES Ier, roi des *Parthes* (V. PERSE).

OROER. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Nivillers; 276 hab.

OROGENIE (Géol.) (V. TECTONIQUE).

OROGRAPHIE (V. GÉOGRAPHIE, t. XVIII, p. 768, et TECTONIQUE).

OROHIPPUS (V. CHEVAL, t. X, p. 1125).

OROIX. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. (N.) de Tarbes; 195 hab.

OROK ou **OLTA**. Peuplade de Sibérie, qui habite sur la côte orientale de l'île de Sakhalin. Les Oroks, qui font partie de la grande tribu des Toungouses, sont demi-nomades; l'hiver, avec leurs troupeaux de rennes, ils traversent l'île et gagnent le continent à l'embouchure de l'Amour. Ils demeurent quelque temps dans la vallée du fleuve, puis, par le même chemin, ils regagnent leur île. Les Oroks vivent dans des espèces de tentes de forme conique; ils chassent les rennes sauvages pour les apprivoiser et les élever. Les Oroks sont doux et hospitaliers. Ils sont au nombre de 300 environ.

ORON. District du cant. de Vaud (Suisse), dans la vallée de la Broie; 6.600 hab. Le chef-lieu est Oron-la-Ville, l'ancienne *Auronum*. Dans le voisinage, le château d'Oron, ancienne résidence des seigneurs d'Oron, puis des baillis bernois.

Le plus ancien connu des *seigneurs d'Oron* est *Wullierme Ier*, qui vivait en 1137, et les plus célèbres *Pierre*, qui fut chanoine de Lausanne, puis évêque de Sion dès 1274 et mourut le 13 févr. 1287; *Pierre*, qui fut élu évêque de Lausanne en déc. 1313 et mourut le 27 mars 1323; *Rodolphe IV*, seigneur d'Attalens, qui fut de 1335 à 1340 bailli de Vaud pour les comtes de Savoie; *Aymond II*, neveu du précédent, seigneur de Bossonens, bailli de Vaud en 1358 et 1359.

ORONGE (Bot.) (V. AMANITE).

ORONTE. Le plus important des fleuves de Syrie, actuellement *Nahr el-Asi*. Formé de plusieurs sources, dont l'une est voisine de Baalbek, l'Oronte coule entre le Liban et l'Anti-Liban, arrose l'antique Riblah et les ruines de la célèbre Qadech (Laodicée ad Libanum, actuellement Tell Nebi-Mindoh), puis se perd dans le lac de Homs, lac artificiel fermé par une digue qui régularise le cours du fleuve. L'Oronte passe ensuite à quelque distance de Homs (Émèse), arrose Er-Restan (Aréthuse), Hamah, Chaizar (Larissa) et Apamée (Qalaat el-Moudiq). Près des ruines de cette dernière ville, il forme une série de lacs marécageux. Dans l'antiquité, une digue déterminait en ce point

un grand lac — comme celui de Homs — et les vastes prairies qu'il servait à arroser étaient utilisées par les Séleucides pour l'élevage. Après avoir dépassé les villages de *Djisr ech-Chogr* et de *Deir Kouch*, l'Oronte, qui jusque-là coulait vers le N., s'infléchit à l'O., reçoit le trop-plein des eaux du lac d'Antioche, arrose cette dernière ville et se jette dans la Méditerranée un peu au-dessous des ruines de Séleucie de Piérie, après un parcours d'environ 350 kil. Sa largeur finale est d'environ 60 m.

L'Oronte est très sinueux. La légende veut que, frappé par la foudre, le serpent Typhon, dans sa fuite, en ait tracé le lit, et que la source qui lui donne naissance ait jailli du point où le monstre disparut dans le sol. Le fleuve se serait, en conséquence, appelé Typhon, nom changé en celui du satrape Orontès, qui le premier y aurait jeté un pont. Il est plus certain que les Macédoniens, qui aimaient à attribuer aux villes et contrées où ils séjournaient des noms rappelant ceux de la mère patrie, ont donné à ce fleuve le nom d'Axios. Le nom arabe *el-Asi* (le Révolté) qui en dérive, a été le point de départ d'un certain nombre de légendes explicatives. R. Dussaud.

OROPA. Eglise d'Italie renfermant une statue miraculeuse de la Vierge et lieu de pèlerinage très fréquenté; elle est bâtie à 1.160 m. d'alt., sur le mont Mucrone (1.250 m.), à 7 kil. N. de la ville de Biella (prov. de Novare). On y célèbre tous les cent ans (1725, 1825, etc.) une fête jubilaire de huit jours. On attribue la fondation du sanctuaire à saint Eusèbe, évêque de Verceil; l'église actuelle fut commencée en 1559.

OROPOS. Ville de la Grèce antique, aux confins de la Béotie et de l'Attique, sur l'Euripe. Elle possédait la fertile plaine de l'Asopus inférieur. La population semble avoir été de race ionienne. Les Athéniens la conquirent après les guerres médiques, mais la reperdirent en 412. Elle continua d'être disputée jusqu'en 312 où elle fut donnée aux Thébains par Antigone. A l'époque romaine, elle fut réunie à l'Attique. Son territoire renfermait le tombeau d'Amphiaraus (découvert en 1884).

OROSE (Paulus-Orosius), historien espagnol, né vers 390 ap. J.-C., prêtre chrétien. En 415, il présenta à Augustin son *Commonitorium de errore Priscillianistarum et Origenistarum.* Saint Augustin recommanda Orose à Jérôme qui vivait alors en Palestine. Là, l'Espagnol assista à un synode convoqué au sujet des affaires pélagiennes, et rédigea, encore en 415, son *Liber apologeticus de arbitrii libertate.* De retour en Afrique, il écrivit les *Historiarum libri VII adversus paganos* (éd. princeps à Augsbourg, 1471), son ouvrage le plus considérable. Il y démontre par des arguments historiques, la thèse que saint Augustin développera philosophiquement dans sa *Cité de Dieu*, à savoir que le christianisme n'est pas responsable des malheurs du temps. Ce fut un des manuels historiques les plus répandus durant le moyen âge. Il a mis en œuvre les historiens latins et une traduction latine d'Eusèbe, et conduit son récit jusqu'en 417. Malgré son ignorance et ses déclamations contre les païens, cet ouvrage est utile à consulter. Les principales éditions sont celles de Havercamp (Leyde, 1738) et de Zangemeister (Vienne, 1882, grande éd. renfermant aussi le *Liber apologeticus*). Schepss a édité le *Commonitorium* (Vienne, 1889).

Bibl. : Mœrner, *de Orosii vita ejusque historiarum libri VII;* Berlin, 1844.

OROTAVA (*Aurotopala*). Ville de l'archipel des Canaries, sur la côte N.-O. de Ténériffe; 10.000 hab. Séjour d'été des riches Canariens, Orotava a été célébré comme le lieu le plus délicieux du monde. Le pays est d'ailleurs charmant avec sa végétation moitié européenne, moitié africaine. La villa de La Paz renfermait le fameux grenadier de 15 m. de tour décrit par Humboldt, renversé par un orage le 2 janv. 1868.

OROTCHES (Ethn.). Les Orotches ou Orotchys sont des Toungouses qui, de même que les *Goldes* (V. ce mot), à l'O. de ceux-ci et au S. des Giliaks, sont établis sur le bas Amour, entre ce fleuve et la côte en face Sakhalin. Ils se donnent eux-mêmes le nom de *Kékar*. Lapérouse, qui les a visités, a signalé chez eux des tailles extrêmement petites, de 1m,38 (?). Ils sont en effet de petite stature (1m,47), chétifs, la tête grosse par rapport au corps, peu hardis, peu nombreux, et fortement mélangés de Chinois Manguns ou Man-tze. Ils ont les pommettes saillantes, les yeux obliques, à ouverture étroite, les sourcils peu marqués, le nez pas toujours plat, une grande bouche, de grosses lèvres rouges, des cheveux noirs, des yeux gris. Zaborowski.

Bibl. : Ravenstein, *The Russians on the Amur;* Londres, 1861. — V. aussi Schrenck, *Reisen und Forschungen im Amur-Lande;* Saint-Pétersbourg, 1881, t. III.

OROTCHONES (Ethn.). Les Orotchones, que de bons auteurs identifient aux Orotches, sont, comme ceux-ci, des Toungouses, mais moins altérés peut-être. Leur patrie s'étendait naguère au N. de la chaîne de Stanovoï, en plein pays toungouse. Ils occupent aujourd'hui la haute Chilka, jusqu'à l'Amour, dans la Transbaïkalie. Un voyageur polonais, A. Giller (*Opisanii Zabajkalsky Krainy;* Leipzig, 1867), qui a décrit leurs mœurs, dit d'eux qu'ils sont laids, d'une taille petite ou, plus rarement, moyenne, glabres, avec une tête ronde, un front bas, un teint brun, des yeux brun foncé ou noirs, petits, obliques, un visage osseux avec des pommettes saillantes, un nez plat, les cheveux noirs pendants, embroussaillés de poussière et de crasse. Leur langue est à peu de chose près celle des Toungouses. Zaborowski.

OROUBA (V. Oruba).

OROUST. Ile appartenant à la Suède, dans le Skager-Rack; la plus grande des îles suédoises sur la côte O. Elle se rattache aux gouvernements de Goteborg et de Bohus. Superficie : 336 kil. q. Population : 20.807 hab. (1891). Le sol est rocheux, mais les vallées sont très fertiles; la pêche y est importante,

OROUX. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Thénezay; 298 hab.

OROUX (Etienne), né à Saint-Léonard (Haute-Vienne) le 14 sept. 1720, mort à Saint-Léonard le 7 sept. 1786. Chapelain de Louis XVI, il a publié une bonne *Histoire ecclésiastique de la cour de France* (1778, 2 vol. in-4).

Bibl. : Arbellot, *l'Abbé Oroux*, dans *Bull. Soc. arch. du Limousin*, 1890.

OROYA (La). Village du Pérou, dép. de Junin, sur le Jauja, à 3.775 m. d'alt., réunie à Lima par un chemin de fer qui s'élève à 4.769 m.

OROZCO, sculpteur espagnol, établi à Léon dans la première moitié du xvie siècle; il y exécutait en 1549, dans un sentiment d'art remarquable, les deux bas-reliefs en pierre qui décorent la façade du couvent de Saint-Marc, appartenant à l'ordre des Chevaliers de Saint-Jacques. Ces bas-reliefs représentent le *Crucifiement* et la *Descente de la croix*. P. L.

ORPAILLEUR (Métier) (V. Or).

ORPHÉE. I. Mythologie. — Ce héros est, à côté de Thamyris, de Musée et de Linus, la personnification mythique la plus importante de l'inspiration poétique dans ses rapports avec le culte des Muses et d'Apollon, et aussi avec la religion enthousiaste de Bacchus. La légende plaçait ses origines en Thrace, au voisinage du mont Olympe et lui donnait pour mère la Muse Calliope, pour père le roi Œagros, héros éponyme de la contrée où l'Hèbre prenait sa source et où la vie pastorale, intimement liée aux commencements de la poésie, était en honneur. Quoique Homère ne le connaisse pas encore, et que le meilleur des embellissements dont sa personnalité fut l'objet de la part des poètes nous vienne des Romains, il n'est pas douteux que sa renommée ait été grande en Grèce dès le viiie siècle av. J.-C. Il représentait avant tout le pouvoir divin de la poésie, qui réjouit les âmes, apaise les forces brutales de l'humanité et exerce son empire, même sur les êtres ina-

nimés : c'est ainsi que Pindare déjà, Simonide et Eschyle représentent Orphée comme ayant exercé une fascination magique sur les oiseaux dans les airs et les poissons dans les flots, sur les arbres, les rochers et les animaux sauvages dans les solitudes, thème que la poésie des âges postérieurs exploitera jusqu'à l'abus. Epris de la belle *Eurydice* (V. ce nom) qui lui est ravie par la mort, Orphée va la réclamer jusque dans les royaumes de la mort, dont son chant fléchit les puissances redoutables. La fable est connue qui veut que son amante lui soit ravie à nouveau, dès qu'elle touche aux régions de la lumière ; Virgile l'a illustrée dans un des épisodes les plus beaux de ses *Géorgiques*, et elle a merveilleusement encore inspiré la muse de Gluck dans un opéra célèbre. A cet épisode se rattachent la tradition du dédain d'Orphée pour les Ménades, prêtresses de Bacchus, et celle de sa mort qu'il subit sous leurs coups. L'Hèbre roule dans les flots ses membres déchirés et bien loin, jusqu'aux rivages de Lesbos, la bouche décolorée murmure encore le nom d'Eurydice. C'est dans cette île, une des patries fameuses de la poésie lyrique, qu'Orphée trouve un tombeau ; aussi au voisinage de ses cendres les rossignols chantent-ils avec plus de suavité qu'en aucun lieu du monde (Virgile, *Géorg*, IV, 452-526 ; Ovide, *Métam.*, XI, 50 et suiv.).

Orphée étant le chanteur mythique par excellence, devient du même coup le prêtre des saints mystères et l'initiateur aux plus hautes leçons de la civilisation et de la philosophie. C'est à ce titre que l'on met sous son nom, depuis l'époque des Pisistratides, un grand nombre d'ouvrages connus sous le nom de poèmes *orphiques* (V. ce mot). Mais la réalité historique d'un poète du nom d'Orphée a été contestée déjà par l'antiquité ; et l'action religieuse exercée par les mystères dionysiaques et éleusiniens est à mettre au compte des philosophes comme Pythagore, des prêtres comme Mélampus et Epiménide, des lettrés comme Onomacrite, qui aimaient à abriter leurs doctrines sous le prestige du nom légendaire d'Orphée. J.-A. Hild.

Bibl. : V. Orphiques (Poèmes).

ORPHELIN. Est orphelin, au vrai sens du mot, quiconque a perdu ses père et mère ou l'un d'eux seulement. Bien que l'expression ne se rencontre pas dans notre code civil, il y est beaucoup question, comme dans toutes les législations, des orphelins mineurs, à propos, notamment, de la *puissance paternelle*, de la *tutelle*, de l'*émancipation*, des *successions* et *donations*, du consentement au *mariage* (V. tous ces mots). Le législateur s'est encore occupé d'eux à deux autres points de vue : il a institué, sous le nom de secours annuel, une sorte de pension temporaire en faveur des orphelins de fonctionnaires (V. Pension), et il a posé, pour tous les orphelins pauvres sans exception, le principe du droit à l'assistance. Mais il a alors donné au mot un sens plus restreint. « Les orphelins pauvres, dit l'art. 6 du décret du 19 janv. 1811, sont ceux qui, n'ayant *ni père ni mère*, n'ont aucun moyen d'existence. » L'art. 1er les assimile, du reste, aux enfants trouvés et aux enfants abandonnés ; l'éducation des uns et des autres est confiée à la charité publique, et, dans le département de la Seine, en particulier, il n'est fait aucune distinction : tous y jouissent, depuis longtemps, du même traitement, sous la dénomination générale d'*enfants assistés* (V. Assistance publique, t. IV, pp. 268 et 276, et Enfant, t. XV, p. 1040). Il n'en va pas de même partout. Le décret du 19 janv. 1811 a seulement pourvu, sur les fonds de l'Etat et des départements, aux dépenses d'entretien et d'éducation des enfants trouvés et des enfants abandonnés, paraissant laisser à la charge des communes et des hospices les dépenses de même nature relatives aux orphelins. C'est du moins l'interprétation qui a été, à plusieurs reprises, officiellement donnée, principalement par les circulaires ministérielles des 15 juin 1811, 8 févr. 1823, 24 nov. 1837 et 31 janv. 1840, invitant les préfets à distinguer soigneusement entre les dépenses extérieures des enfants trouvés et abandonnés, seules à la charge du budget départemental, et les dépenses extérieures des orphelins pauvres, exclusivement imputables aux hospices. Une nouvelle circulaire, du 12 juil. 1843, a, il est vrai, en conformité d'un avis du conseil d'Etat du 20 juil. 1842, prescrit l'assimilation complète ; mais les tiraillements n'en ont pas moins continué entre les départements et les communes, surtout depuis la loi du 18 juil. 1866, qui a remis aux conseils généraux le soin de statuer définitivement sur le service des enfants assistés, et ils ont abouti, dans plus d'un cas, à une pratique assez fâcheuse : des administrations locales, n'ayant pas les ressources suffisantes pour élever leurs orphelins, les ont fait délaisser, puis recueillir au titre d'enfants abandonnés. Le projet de loi soumis, en 1882, aux délibérations des Chambres, unifiait formellement toutes ces catégories d'enfants, mais la partie relative à l'organisation générale de l'assistance en a été détachée et, dans le texte définitivement voté (L. 24 juil. 1889), il n'a été conservé, outre le titre spécial à la déchéance de la puissance paternelle, que quelques dispositions réglant les droits et les devoirs de surveillance de l'autorité judiciaire et de l'autorité administrative à l'égard des mineurs de seize ans confiés par les parents ou tuteurs à des administrations d'assistance publique, à des associations de bienfaisance, à des particuliers, ou recueillis, sans leur intervention, par lesdits établissements ou particuliers. L'assistance départementale ou communale s'exerce principalement, à l'égard des orphelins comme des autres enfants assistés, sous forme de placement dans des familles, de préférence chez des agriculteurs. C'est surtout, au contraire, sous forme d'admission dans des asiles, portant le nom générique d'orphelinats, que les œuvres de bienfaisance leur viennent en aide et, détail à noter, tandis que la charité officielle a paru, pendant un temps, plutôt disposée à délaisser l'orphelin, la charité privée va à lui de préférence : cette prédilection s'explique par ce fait que, les revendications des parents n'étant pas à redouter, les bienfaits de l'éducation et, par suite, le fruit des efforts sont mieux assurés avec les orphelins véritables qu'avec les enfants trouvés ou abandonnés (V. Orphelinat).

ORPHELINAT. De tout temps, les pouvoirs publics se sont préoccupés de l'entretien et de l'éducation des jeunes orphelins : Moïse prescrivit de leur laisser une partie des fruits de la terre et de les admettre aux repas des fêtes ; à Athènes, à Sparte, les enfants dont le père était mort pour la patrie étaient élevés aux frais de l'Etat ; dans la république romaine, le magistrat prenait spécialement soin de la tutelle de l'orphelin et confiait à un tiers son éducation. Mais il faut arriver aux premiers empereurs pour trouver trace d'établissements spéciaux donnant asile aux enfants pauvres sans parents. Avec le développement du christianisme, leur nombre et leur importance s'accrurent ; en 335, un *orphanotrophium* fut créé à Constantinople, puis on en vit s'élever à Rome au VIe siècle, en Gaule au VIIe siècle. Il semble, du reste, qu'à l'origine, on n'y distinguât pas, pour l'admission, entre les orphelins proprement dits, c.-à-d. les enfants dont les parents étaient connus, mais morts, et les enfants trouvés (V. Enfant, t. XV, p. 1039). Avec la féodalité toutes les institutions de ce genre disparaissent : les orphelins abandonnés deviennent serfs de la glèbe, et le seigneur, qui a besoin de bras pour cultiver ses terres, fait pourvoir à leur entretien jusqu'à ce qu'ils puissent rendre des services. On signale cependant à Montpellier, au XIe siècle, un hospice d'enfants orphelins ou abandonnés créé par l'ordre du Saint-Esprit. En 1362, il en fut également construit un à Paris, place de Grève, par le même ordre ; mais des lettres patentes de Charles VII (1445) le réservent aux seuls enfants légitimes ; il ne reçoit, du reste, que les enfants nés et baptisés à Paris, et on le désigne communément, à cause de la couleur des vêtements, sous le nom d'hospice des Enfants bleus ; les enfants de la banlieue et de la province

vont à l'hôpital des Enfants-Dieu ou hospice des Enfants rouges, fondé un peu plus tard ; quant aux orphelins illégitimes et aux enfants trouvés, ils sont la propriété du premier venu, qui les vend, pour quelques livres, aux truands ou aux batteleurs. Au XVIe siècle, des arrêts du parlement remédient en partie à ce déplorable état de choses, en autorisant les enfants abandonnés à agir contre les seigneurs hauts justiciers pour faire valoir leurs droits à l'assistance. En même temps commencent à s'élever les hospices spéciaux aux seuls orphelins : ceux de Saint-Michel et des *Orfanelli*, à Rome, puis un grand nombre d'autres, dans les divers États de l'Europe, notamment la maison hospitalière de la Miséricorde, fondée à Paris, en 1624, par le président Séguier et destinée à recevoir cent orphelines pauvres de père et de mère, natives de la ville et des faubourgs de Paris. D'autre part, certaines classes d'orphelins sont l'objet de fondations spéciales. C'est ainsi que Louis XIV ouvre aux orphelines nobles la maison de Saint-Cyr, que la Révolution établit pour les fils de militaires le Prytanée de la Flèche et que Napoléon Ier crée, pour les orphelins de ses légionnaires, des bourses d'internat : dans les lycées pour les garçons, dans les maisons de la Légion d'honneur pour les filles.

De nos jours, le nombre des orphelinats s'est, de tous côtés, multiplié. En même temps, le caractère de ces établissements a quelque peu dévié et il est même devenu assez difficile d'en donner une définition précise ; car, légalement, les orphelins sont à la charge des départements ou des communes et rentrent, dès lors, dans le cadre des enfants assistés, si bien que les orphelinats contiennent, en général, non de véritables orphelins, au sens administratif du mot (V. ORPHELIN), mais des enfants ayant perdu un parent (semi-orphelins), ou délaissés, ou moralement abandonnés, ou appartenant à des familles indigentes, etc. ; en outre la gratuité, qui semble devoir être la base même de l'institution, n'est, le plus souvent, que relative ou exceptionnelle ; enfin l'œuvre n'est plus, en bien des cas, du pur domaine de la charité, mais s'est transformée plus ou moins complètement en entreprise industrielle.

En laissant en dehors les services des enfants assistés, qui incombent en principe aux départements (V. ASSISTANCE PUBLIQUE et ENFANTS TROUVÉS), il existe, en France, deux catégories d'établissements se consacrant à la garde et à l'éducation des enfants délaissés et indistinctement compris sous la dénomination générique d'orphelinats : les uns sont des établissements publics, annexés aux hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance, les autres sont des œuvres ou établissements de charité proprement dite, appartenant à des associations ou à des particuliers. La grande enquête faite en 1882 par le ministère de l'intérieur a révélé, au total, 1.140 établissements des deux catégories. Aux termes d'anciens édits royaux de 1666 et 1749, d'un avis du conseil d'État du 17 janv. 1806 et de circulaires ministérielles des 3 nov. 1806 et 5 mai 1852, les établissements de bienfaisance dirigés par des sociétés libres et qui rassemblent dans un bâtiment des malades, des orphelins, etc., ne doivent pas être tolérés sans autorisation. Cependant sur 914 orphelinats, dont la situation légale a pu être contrôlée, 103 seulement avaient été reconnus d'utilité publique et 292 autorisés ; les 519 autres n'avaient aucune existence officielle, simplement tolérés, ou même restés jusque-là à peu près ignorés. Les résultats de l'enquête s'en sont ressentis ; nombre de directeurs et de directrices d'orphelinats se sont refusés, en effet, sous des prétextes divers, à rendre aucun compte, ou à fournir aucune indication. Pour le dép. de la Seine 184 noms d'orphelinats ou d'établissements analogues ont pu être relevés ; sur 163 faisant l'objet de renseignements précis, 17 étaient laïques, 116 congréganistes : 30 étaient reconnus d'utilité publique, 121 autorisés et 12 seulement tolérés ; le nombre des enfants mineurs y était de 12.740, dont 5.687 au-dessous de douze ans, et 7.053 au-dessus. Dans les départements, le nombre des établissements était de 726, assez irrégulièrement répartis, mais groupés surtout dans les centres industriels et les milieux pauvres : 213 rentraient dans la catégorie des établissements publics, 713 dans celle des établissements privés, dont 100 laïques (33 établissements de garçons et 67 établissements de filles) et 613 congréganistes (97 établissements de garçons et 516 établissements de filles). La population totale, pour 840 établissements, était de 40.035 enfants, dont 31.668 filles (11.442 de moins de douze ans, 20.225 de plus de douze ans) et 8.367 garçons (4.727 de moins de douze ans, 3.640 de plus de douze ans) ; 191 en avaient de un à vingt, 327 de vingt à cinquante, 210 de cinquante à cent, 102 plus de cent. C'est principalement sur les établissements de la seconde catégorie, les orphelinats privés, qu'a porté l'enquête de 1882. Le plus grand nombre, près des cinq sixièmes, ont été fondés depuis le commencement du siècle : la moitié entre 1850 et 1880. La grande majorité, nous l'avons dit, échappe à tout contrôle de l'État. Quelques-uns sont placés, de par la volonté de leurs fondateurs, sous le contrôle de l'autorité préfectorale, d'autres, subventionnés par les communes, produisent à l'administration municipale des comptes rendus annuels. Les ressources comprennent les fondations (rentes sur l'État ou revenus de propriétés foncières), les dons et legs, les subventions de l'État, des départements, des communes, les cotisations des fondateurs, les rétributions scolaires, le produit du travail des enfants. Dans les établissements exclusivement charitables, ces deux dernières sources de revenus n'existent pas. Malheureusement c'est le petit nombre et, parmi les établissements congréganistes, l'exception. Dans la plupart, il y a une pension à payer, 200 à 300 fr. par an en moyenne, rarement 150 fr., quelquefois 400 fr., de sorte que l'orphelinat n'est plus qu'un pensionnat à bas prix, et, tandis qu'à l'étranger les annuaires d'œuvres de ce genre renseignent surtout sur leur origine, les noms des personnes qui les administrent, le nombre des orphelins assistés, l'importance des ressources, la somme à consacrer à chaque enfant, en France, le *Manuel des Œuvres* ne parle guère que du prix de la pension. Dans d'autres, également en très grand nombre, l'une des principales ressources, souvent même la ressource vitale, est le travail des enfants recueillis. On ne les admet plus alors à partir de six ou sept ans, comme c'est, dans les orphelinats véritables, la règle ordinaire (plus rarement à partir de cinq ou quatre ans, même de trois et deux ans), mais seulement lorsqu'ils sont en âge de produire un travail rémunérateur, à treize, quatorze ou quinze ans, et cette admission est à peu près exclusivement limitée aux filles, qu'on oblige le plus souvent à contracter l'engagement de rester dans l'établissement jusqu'à vingt et un ans. De presque tous, au surplus, qu'ils soient gratuits ou payants, simplement charitables ou industriels, on exclut les enfants estropiés, infirmes, épileptiques ou idiots, ainsi que les sujets vicieux ou insoumis. Enfin, il est une dernière source de revenus qui, pour être peu commune, n'en prend pas moins, dans certains orphelinats du Midi, une grande importance : la rétribution payée à l'établissement pour faire figurer les enfants aux enterrements, services de bout de l'an, etc.

L'absence de contrôle engendre nécessairement des abus. Beaucoup d'établissements ne donnent lieu, il importe de le constater, à aucune critique, ni sous le rapport du bien-être, ni sous celui de l'éducation. Mais il en est, en trop grand nombre, où l'alimentation, l'habillement et la literie sont insuffisants, la propreté et l'instruction très négligées. Il en est aussi où l'on exige des enfants un travail excessif : onze et douze heures parfois, dès l'âge de douze ou treize ans et chaque jour, en dehors des soins du ménage (V. OUVROIR). Comme, d'ailleurs, le profit est le but principal, on s'attache moins à leur apprendre un métier complet qu'à leur faire beaucoup produire en fractionnant le travail à l'infini, et, à leur majorité, il arrive souvent qu'ils se trouvent mis sur le pavé sans une instruction professionnelle suffisante. Aussi, dans les établissements, peu nombreux,

où l'on s'occupe de les placer, est-ce surtout comme domestiques. La vie religieuse en prend aussi un grand nombre : petites sœurs des pauvres, frères de la doctrine chrétienne, etc.

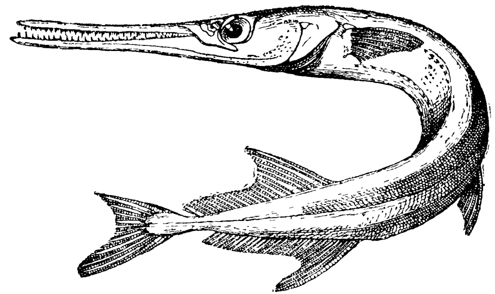
Sur les orphelinats qui dépendent, comme annexes, d'hôpitaux, d'hospices ou de bureaux de bienfaisance et qui constituent, par suite, des établissements publics, les renseignements sont plus précis et plus récents, grâce à l'enquête effectuée, en 1895, sous la direction du Dr Napias, en vue de l'élaboration d'un projet de règlement uniforme. 200 seulement ont pu être soumis à cette enquête. Il en existe certainement davantage, mais beaucoup dissimulent leur existence parce qu'elle n'est pas très régulière : ainsi des hôpitaux gardent 1, 2, 3, 4 orphelins, sous des prétextes quelconques, pour ne pas les jeter sur le pavé le jour où ils n'ont plus besoin de soins réellement médicaux. Sur les 200 orphelinats enquêtés, 97 donnent eux-mêmes l'instruction à tous les enfants, 14 aux filles seulement, 79 les envoient dans les écoles communales, 7 dans des écoles libres, 2 dans les unes et les autres, 1 à aucune. 107 ne donnent aux enfants à leur sortie aucun pécule, 93 leur remettent une partie du produit de leur travail, la plupart, un tiers, quelques-uns un quart ou moins encore, un très petit nombre, la moitié ; 170 leur font cadeau d'un trousseau. Du reste, la comptabilité de tous ces orphelinats est en général plutôt occulte ou, du moins, se confond dans celle de l'établissement principal. Le nombre des orphelins qui y avaient asile s'élevait, en 1894, à 7.632 : 2.344 garçons, dont 1.785 ayant moins de treize ans, 553 plus de treize ans, et 5.288 filles, dont 2.850 de moins de treize ans, 2.438 de plus de treize ans, 2.132 étaient orphelins de père et mère, 2.408 de mère seulement, 2.010 de père seulement, 1.082 des indigents non orphelins.

Nous ne pouvons donner, naturellement, une liste de tous les orphelinats et établissements analogues. On trouvera à l'art. BIENFAISANCE, t. VI, pp. 762 et suiv., les noms des plus importants d'entre eux, pour Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux. Dans les autres localités, nous mentionnerons seulement : l'*Orphelinat de Saint-Nicolas*, à Igny (Seine-et-Oise), fondé en 1854 (420 garçons) ; le *Bon Pasteur*, à Angers (585 filles) et l'*Ouvroir Sainte-Marie*, à Nantes (595 filles), qui viennent en tête, dans toute la France, pour le nombre d'enfants ; l'*Orphelinat* de Mme Groult, à Vitry-sur-Seine, fondé en 1869 (87 filles) ; l'*Internat manufacturier* de M. Huault, à Ivry-sur-Seine (65 filles) ; l'œuvre des *Maisons de familles agricoles*, qui a des établissements dans plusieurs départements, etc. Enfin, l'administration de la ville de Paris possède, en dehors de l'*Hospice des enfants assistés* (V. ASSISTANCE PUBLIQUE) et de ses annexes de Thiais et de Châtillon-sous-Bagneux, plusieurs orphelinats municipaux : *Orphelinat Riboutté-Vitallis*, à Forges (Seine-et-Oise), pour 41 garçons ; *Orphelinat Sainte-Jeanne*, à Ormesson (Seine-et-Oise), pour jeunes filles de neuf à treize ans ; *Orphelinat Prévost*, à Cempuis (Oise). Ce dernier, fondé en 1883, avec le produit d'un legs de M. Prévost et destiné à des pupilles des deux sexes, a fait le sujet de vives polémiques à l'occasion d'un système nouveau d'éducation, qui amena, par deux fois, le gouvernement à révoquer son directeur, M. Robin (1888 et 1894).

Au point de vue administratif, les orphelinats sont placés dans les attributions du ministre de l'intérieur (Direction de l'Assistance et de l'hygiène publiques, 2e bureau).

ORPHÉON. Nom donné en France aux sociétés instituées pour l'exécution du chant en parties. Ce n'est qu'en 1835 que la ville de Paris décida que le chant serait désormais enseigné dans les écoles communales. Wilhelm et Hubert prirent une grande part à cet enseignement qui ne tarda pas à porter ses fruits. Des sociétés orphéoniques ne tardèrent pas à se fonder en grand nombre, et leur zèle fut largement stimulé par les concours qui eurent lieu sur divers points du territoire. L'orphéon de Paris dut beaucoup à la direction de Gounod qui demeura à sa tête pendant huit ans (1852-60). A cette dernière date, il fut remplacé par Bazin et Pasdeloup. Depuis cette époque et sous des directions diverses, le chant n'a pas cessé d'être cultivé dans les écoles de la ville de Paris. D'autre part, les sociétés de province, moins nombreuses qu'avant la guerre de 1870-71, ne laissaient cependant pas de comprendre, il y a quelques années, 60.000 exécutants. Leur répertoire est nombreux, et des compositeurs, tels que Halévy, Gounod, Ambroise Thomas, Théodore Dubois, Laurent de Rillé, n'ont pas dédaigné d'écrire des chœurs spécialement en vue des sociétés orphéoniques. R. BR.

ORPHIE (Ichtyol.). Genre de Poissons Téléostéens de l'ordre des *Physostomes* et de la famille des *Scombresocidæ*, à corps très allongé, à tête aplatie en dessus ; les mâchoires se prolongent en un long bec garni de nombreuses dents coniques. Tous les rayons de la dorsale et de l'anale sont réunis par une membrane. Un caractère particulier à ce genre de Poissons consiste dans la coloration



Orphie vulgaire.

d'un beau vert de tous les os. L'Orphie vulgaire (*Belone vulgaris*) a le corps anguilliforme, le dos est verdâtre, le ventre d'un blanc nacré, les nageoires sont d'un gris plus ou moins foncé. Ce Poisson est commun sur nos côtes, il porte dans la Charente-Inférieure le nom d'*Aiguille*. A l'île d'Oléron, les pêcheurs ont un singulier moyen de le capturer. Dans les pêcheries échelonnées sur certains points de la côte, consistant en espaces délimités par des murs en pierres sèches percés de goulets pour l'entrée et la sortie de l'eau, les pêcheurs, à mer basse, pénètrent dans ces espaces où sont retenus différents poissons et surtout des Aiguilles, ayant à peine de l'eau jusqu'aux genoux, et armés d'une sorte de sabre recourbé en bois, ils frappent d'un coup sec les animaux en travers, et en prennent de cette manière d'assez grandes quantités. Assez estimées des habitants de ces parages, les Aiguilles servent également d'amorces pour des pêches plus importantes. ROCHER.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Poissons*. — GUNTHER, *Study of Fishes*.

ORPHIN. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (S.) de Dourdan ; 630 hab.

ORPHIQUES (Poèmes). On appelle de ce nom toute une littérature poétique et philosophique dont le point de départ se perd dans la nuit des temps, se rattachant à la personnalité fabuleuse d'Orphée, dont les œuvres les plus récentes sont contemporaines des origines du christianisme et sorties des écoles néo-platoniciennes. On peut ranger en deux catégories les monuments de cette littérature. La première, de beaucoup la moins étendue et la plus difficile à déterminer avec certitude, comprend les poèmes théogoniques greffés dès le VIIIe siècle sur l'œuvre d'Hésiode, poèmes que la critique de Schœmann, de Welcker, de Gerhard et de Flach a isolés pour la plupart de la *Théogonie* hésiodique, des *Œuvres et des Jours*, etc., sans compter certains passages d'Homère signalés par Wolff et ses disciples. Ils ont pour auteurs ou des secta

teurs inconnus de la religion des *Mystères* (V. ce mot) ou les poètes attitrés de cette religion, Phérecyde de Scyros, Cercops, Onomacrite surtout, qui dans ses fonctions de reviseur de l'épopée homérique et sans doute des œuvres d'Hésiode, se substitua plus d'une fois aux auteurs originaux. C'est ce que Lobeck appelle les produits de cette époque indécise où les philosophes poétisaient, où les poètes eux-mêmes s'essayaient à la philosophie. En dehors des interpolations qui se sont glissées dans les œuvres célèbres de la période épique, il y a encore un certain nombre de vers, cités et commentés par les écrivains du siècle de Périclès comme remontant à une vénérable antiquité.

La deuxième catégorie des poèmes orphiques se compose de vers absolument apocryphes, inconnus aux temps de Platon et d'Aristote, fabriqués les uns par les néoplatoniciens qui, cherchant à raffermir le polythéisme, prétendaient consacrer par des textes anciens leurs spéculations et leurs fantaisies ; les autres par les Pères de l'Eglise grecque, en vue de leur polémique avec les défenseurs du polythéisme, pour les besoins surtout de cette thèse, en elle-même insoutenable, que la sagesse mosaque a laissé son empreinte dans les idées de l'hellénisme primitif sur la notion divine et les rapports de Dieu avec le monde. L'écho de cette littérature a pénétré dans l'esprit latin par le canal des livres sibyllins (V. Sibylle) et c'est à elle qu'il faut faire hommage des idées messianiques qui étonnent si fort dans l'Eglogue à Pollion de Virgile. Les poèmes orphiques qui nous sont parvenus sont : *Argonautica*, poème épique du IVe siècle ap. J.-C. (éd. Schneider, Iéna, 1803) ; 88 hymnes chantés dans les mystères (éd. Dietsch, Erlangen, 1822) ; les *Lithica*, chants sur la vertu magique des pierres, qui paraissent dater du IVe siècle ap. J.-C. (éd. Abel, Berlin, 1880). J.-A. H.

Bibl. : Sur la première catégorie de poèmes orphiques, V. Schœmann, *Opusc. Academica*, II, et la monographie : *Die hesiodische Theogonie ausgelegt und beurtheilt*; Berlin, 1868. — Welcker, *Die hesiodische Theogonie* ; Elberfeld, 1865. — Sur la seconde, Lobeck, *Aglaophamus* (Kœnigsberg, 1829, 2 vol.), qui suffit d'ailleurs à la solution générale des problèmes soulevés par la littérature orphique. — Gerhard, *Orpheus und die Orphiker*, dans *Mém. Ac. Berlin*, 1859, — Kern, *de Orphei. Epimenidis theogoniis* ; Berlin, 1888. — Susemihl, *de Theogoniæ Orphei forma antiquissima* ; Greifswald, 1890. — Rohde, *Psyche*; Fribourg, 1890. — Maass, *Orpheus*; Munich, 1895.

ORPHISME (V. Orphée, Orphiques [Poèmes] et Mystère).

ORPIERRE. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, sur le Céans; 667 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Vignobles. Prunes. Carrière de marbre gris; calamine ; mine de zinc, de plomb, de cuivre, de la concession du Suillet. Fabriques de drap, de toile, de chapeaux. Commerce de mulets, de laines, de cuirs. Ruines d'anciennes fortifications et de constructions antiques attribuées aux Sarrasins. Défilé de Saint-Roch entre d'énormes rochers; grotte de la Vache d'Or; cascade de Bellerie; clus de Bagnots.

ORPIMENT. I. Minéralogie. — Arsenic sulfuré jaune ($As^2 S^3$) existant dans la nature et se présentant en masses jaunes ordinairement foliacées. Orthorhombique. L'angle des faces *m m* est de 62° 11'. Clivage parfait suivant g^1 donnant des lames sectiles, flexibles et dépourvues d'élasticité. Couleur d'un beau jaune. Translucide. Densité, 3,4 à 3,5, dureté à peu près égale à celle du gypse. Optiquement positif. Plan des axes parallèle à la base *p*. L'orpiment fond dans le tube fermé, se dissout dans l'eau régale. Accompagne l'arsenic et le réalgar dans les filons métallifères à Kapnick et à Felsobanya. A Commentry il est un produit de combustion des houilles enflammées.

II. Alchimie. — L'orpiment, sulfure d'arsenic, couleur d'or, a été souvent employé dans les essais de transmutation. Le plus ancien connu est celui de Caligula, rapporté par Pline. Il en fit calciner une grande masse, et réussit, dit cet auteur : mais le rendement fut si minime qu'il ne paya pas les frais de l'opération. Cet or préexistait dans les matières employées. M. Berthelot.

III. Chimie industrielle (V. Arsenic et Jaune).

ORPIN (Bot.) (V. Sedum).

ORQUE (Zool.) (V. Dauphin).

ORQUEVAUX. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Saint-Blin ; 254 hab.

ORRENTE (Pedro), peintre espagnol, né à Montealegre (Murcie) vers 1570, mort à Tolède en 1644. Il apprit son art, ou se perfectionna, dans l'atelier de Domenico Theotocopuli, *el Greco*, et ses premiers ouvrages furent exécutés à Tolède, notamment un tableau de *Saint Ildephonse*, qu'il peignait, en 1611, pour la nouvelle sacristie. A Murcie, où Orrente se rendit en quittant Tolède, il peignit pour le vicomte de Huertas huit tableaux dont les sujets étaient empruntés à la Genèse. En 1616, il était à Valence où il exécutait pour la cathédrale un très beau *Martyre de saint Sébastien* ; il avait ouvert un atelier à Valence, qui fut fréquenté par quelques bons élèves, notamment par Pablo Pontons ; Orrente avait également résidé quelque temps à Cuenca, où il existe quelques ouvrages de sa main et où il avait formé un élève, Cristobal-Garcia Salmeron, qui suivit son maître à Madrid. Dans la capitale, l'artiste fut tout de suite très goûté ; il fit quelques portraits et obtint même des commandes royales, destinées au palais du Buen Retiro. Le musée du Prado conserve huit tableaux d'Orrente qui montrent combien l'artiste, à l'école du Greco et sans doute par l'étude des ouvrages des Bassans, avait subi l'influence des peintres vénitiens, surtout dans ses paysages avec animaux et troupeaux en marche. Des œuvres de ce maître se voient encore dans diverses églises, à Murcie, à Séville, à Valence, à Tolède, à Cordoue et dans des collections particulières. Paul Lefort.

ORRERY (Comtes d') (V. Boyle).

ORRES (Les). Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. et cant. d'Embrun ; 878 hab.

ORRET. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon, cant. de Baigneux-les-Juifs ; 82 hab.

ORRHOËNUS (V. Jacques d'Edesse).

ORRIULE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Sauveterre ; 319 hab.

ORRONVILLE (Jean Cabaret d') (V. Orville).

ORROUER. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Courville ; 312 hab.

ORROUY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois ; 523 hab. Stat. (Orrouy-Glaignes) du chem. de fer du Nord. Féculerie. Eglise des XIIe et XVe siècles avec un beau clocher roman et un chœur qui renferme de magnifiques vitraux de la Renaissance. Ruines romaines de Champlieu, à 3 kil. N.

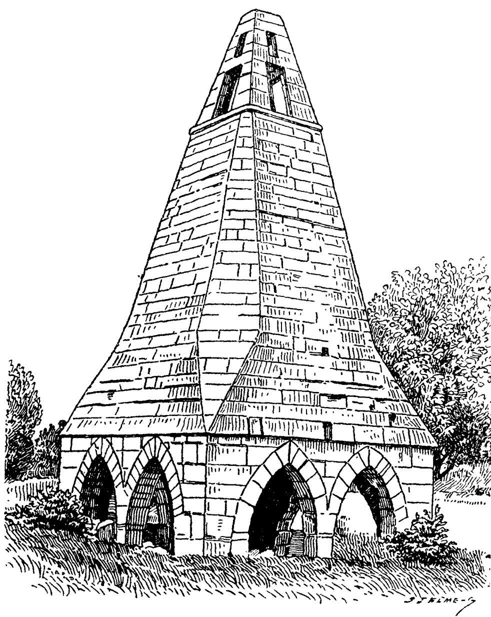
ORRY-la-Ville. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Senlis ; 844 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Cressonnières. Curieuse pyramide (mon. hist.) du XIIe siècle, haute de 11 à 12 m., ayant, croit-on, servi de lanterne des morts.

ORRY (Jean), seigneur de *Vignory*, financier français, né à Paris le 4 sept. 1652, mort le 29 sept. 1719. Conseiller secrétaire du roi (1701), il alla étudier les finances espagnoles ; le roi d'Espagne lui confia l'administration de ses finances ; il ne revint en France qu'en 1715. Ph. B.

ORRY de Fulvy (Jean-Henri-Louis), magistrat français, né à Paris en 1703, mort à Paris en 1751. Conseiller au Parlement (1723), puis intendant des finances (1737), il fonda à ses frais à Vincennes une manufacture de porcelaine très importante, qui fut achetée en 1750 par les fermiers généraux et transportée à Sèvres. Louis XV acheta cette dernière en 1759 et la confia à la surveillance du ministre d'Etat, Bertin. L'inconduite d'Orry l'avait fait peu estimer. Ph. B.

ORS. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. du Cateau ; 797 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

ORSAN. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Bagnols; 470 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.



Lanterne funéraire du XIIe siècle, à Orry-la-Ville

ORSANCO. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais ; 1.949 hab.

ORSANS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux ; 259 hab.

ORSANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Vercel ; 243 hab.

ORSARA-DANNO-IRPINA. Ville d'Italie, prov. d'Avellino, sur le chem. de fer de Naples à Foggia ; 5.300 hab. Église byzantine. Pâtes, huile.

ORSAY (*Orceacus, Orceiacus*). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Palaiseau ; sur la rive dr. de l'Yvette ; 1.852 hab. (il y en avait 550 en 1726). Stat. du chem. de fer de Paris à Limours. Ce village existait dès le XIe siècle. C'est dans la plaine qui s'étend au-dessus d'Orsay que, vers l'an 1000, Bouchard, comte de Corbeil, défit l'armée de Robert-Eudes, comte de Chartres. Au XIIe siècle, il y avait une forteresse à Orsay. Sous Charles VI, le possesseur de la terre d'Orsay, Raymond Raguier, y fit bâtir un château. Mais celui-ci ne tarda pas à devenir un repaire de brigands qui profitèrent des guerres civiles de cette malheureuse époque pour commettre tous les excès. En juin 1423, les Anglais assiégèrent le château, et en firent prisonnière la garnison, qu'ils amenèrent à Paris : les soldats liés deux à deux avec une corde qui leur serrait fortement le cou; les gentilshommes et les chevaliers tenant appuyée sur leur poitrine la pointe d'une épée, « en signe de gens rendus à la volonté du prince », dit le *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII* qui rapporte ces faits. Au XVIIIe siècle, le fermier général Grimod du Fort agrandit le château et l'embellit ; il fit aplanir la colline, et obtint que le cimetière fût transporté à l'extrémité du village. Le château devint, après la Révolution, la propriété de divers personnages, parmi lesquels Mme Hulot et Arrighi, duc de Padoue. Mme Hulot, belle-mère du général Moreau, fit élever en l'honneur du vainqueur de Hohenlinden un petit édifice, le *Temple de la Gloire*, qui est aujourd'hui tout ce qui reste de l'ancien château. L'église d'Orsay, construite aux XIIe et XIIIe siècles, mais presque complètement refaite au XVIIIe, n'offre pas grand intérêt. Aux environs d'Orsay se trouve le château du Grand-Launay, au milieu d'un parc arrosé par l'Yvette et qu'avait dessiné Morel, auteur de la *Théorie des Jardins*. F. BOURNON.

BIBL. : L'abbé LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, t. III, pp. 391-101 de l'éd. de 1883.

ORSCHWILLER (*Olleswilre* 848, en allem. *Orschweiler*). Com. de la Basse-Alsace, cant. et arr. de Schlestadt ; 727 hab. ; vins. A proximité, au sommet d'une montagne, on voit les ruines imposantes du château de HOHKŒNIGSBURG (*castrum Kunegesborc*, 1207). L'origine de ce château, le plus grandiose de l'Alsace, est inconnue. Fief des ducs de Lorraine, il fut successivement inféodé en 1250 aux landgraves de Werde ; en 1267, aux seigneurs de Rathsamhausen ; en 1350, aux comtes d'Oettingen qui, en 1380, le vendirent arbitrairement au siège épiscopal de Strasbourg. Après une longue lutte entre la maison de Lorraine et les évêques de Strasbourg, le vieux manoir et son domaine restèrent propriété de ces derniers. Tombé en 1454 entre les mains d'une bande de brigands, pris et détruit par les troupes de l'évêque, le seigneur de Ribeaupierre et l'archiduc Sigismond, il échut à la maison d'Autriche. Reconstruit en 1480, il fut d'abord inféodé aux comtes de Thierstein et, à partir de 1517, directement administré par la Régence d'Autriche. En 1533, il fut donné en gages aux seigneurs de Sickingen, auxquels succédèrent comme feudataires en 1606 Rodolphe de Bollwiller et en 1617 Ernest, comte de Fugger. En 1633, les Suédois assiégèrent le château, s'en emparèrent malgré la défense héroïque de Philippe de Lichtenau et le détruisirent. Désormais il n'est plus qu'une ruine qui appartient aujourd'hui à la ville de Schlestadt. L. W.

BIBL. : GRANDIDIER, *Œuvres hist. inéd.*, V, pp. 487-498. — L. SPACH, *le Château de Hohkœnigsbourg* ; Strasbourg, 1856. — *Bull. de la Soc. pour la cons. des mon. hist. en Als.*, 1857, pp. 15 et suiv. ; 1858, pp. 282 et suiv. — *Revue d'Als.*, 1859, pp. 227 et suiv. — *Bull. monumental*, 1865, pp. 187 et suiv. — KIRCHHOFF, *Die Hohkönigsburg* ; Strasbourg, 1878. — G. DIETSCH, *Château de Hohkœnigsbourg* ; Sainte-Marie-aux-Mines, 1882. — *Jahrbuch des Vogesen Clubs*, 1886, pp. 192 et suiv. — E. WINKLER, *Die Hohkönigsburg vom technisch-archäologischen Standpunkt* ; Colmar, 1886.

ORSEILLE (Indust.). L'orseille est une matière tinctoriale d'origine végétale dont la teinte varie du rouge grenat au rouge violacé et au violet. Elle s'obtient en faisant subir à certains lichens une préparation spéciale. La découverte de cette propriété des lichens aurait été faite vers l'an 1300 par un Florentin, Frederico, et l'Italie aurait conservé pendant plus d'un siècle le monopole de cette fabrication en utilisant les lichens des îles de la Méditerranée. Cette industrie est passée depuis en France et en Angleterre où l'on exploitait les lichens récoltés aux îles Canaries et dans les Pyrénées, mais depuis le développement de l'industrie des matières colorantes synthétiques, les couleurs rouge et violette des lichens ont beaucoup perdu de leur importance.

Les lichens, principalement ceux des genres *Roccella* et *Lecanora*, tels que le *Roccella tinctoria*, le *R. fusiformis*, le *R. Montagnei*, possèdent certains principes immédiats, tels que l'érythrine, l'acide lécanorique, l'acide roccellique, la roccellinine, etc., qui, en présence de bases comme l'ammoniaque et de l'oxygène de l'air, produisent la matière colorante connue dans le commerce sous le nom d'orseille, de persio, de cudbear. L'érythrine, l'acide lécanorique se dédoublent en présence des alcalis en donnant de l'*orcine* (V. ce mot), que l'ammoniaque et l'air transforment en plusieurs composés colorés, parmi lesquels se trouve l'*orcéine*. L'orcéine est donc l'un des principes actifs de l'orseille, mais il n'est pas douteux qu'à côté de ce dernier corps, il existe, en proportions variables, diverses autres matières colorantes, rouges et violettes, formées par l'action simultanée de l'air et de l'ammoniaque caustique sur les principes incolores des lichens.

Pendant longtemps, on a produit l'orseille en réduisant les lichens en poudre et laissant se putréfier la poudre

délayée avec l'urine. Le carbonate d'ammoniaque résultant de la putréfaction de l'urine agit sur les principes définis contenus dans les lichens avec absorption d'eau, élimination d'acide carbonique et formation de matières colorantes parmi lesquelles se trouve l'orceine. Pendant la fermentation, on ajoute un peu de chaux qui sert à mettre l'ammoniaque en liberté. Les fabricants substituèrent à l'urine l'ammoniaque, qui permet de régler et de graduer commodément son intervention en même temps qu'elle supprime l'emploi de la chaux. Mais le perfectionnement le plus important, dans cette industrie tout à fait empirique, a été la séparation préalable des matières colorables des lichens et leur transformation ultérieure en matière colorée. Les matières colorables n'imprègnent pas, en effet, toute la plante; ils sont concentrés à la surface sous la forme d'une poudre grise facile à séparer par des opérations mécaniques ou par des lavages répétés à l'eau froide. La préparation de l'orseille se partage donc aujourd'hui en trois phases : la séparation des parties utiles d'avec le ligneux par friction mécanique ou lavage, la concentration des parties colorables et enfin la coloration. Dans cette dernière phase, on ajoute une quantité déterminée d'alcali volatil et on abandonne au contact de l'air dans des cuves, en remuant d'une manière continue et en favorisant la réaction par une température convenable. L'orseille se présente sous la forme d'une pâte rougeâtre d'une odeur particulière, d'un goût alcalin.

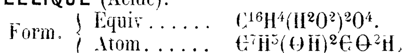
Le persio, cudbear ou indigo rouge est une espèce commerciale d'orseille qui se fabriquait autrefois en Écosse, il se présente sous la forme d'une poudre violet rougeâtre.

On trouve aussi deux préparations d'orseille qui contiennent, dans un grand état de pureté, les principes colorants de celle-ci et qui portent les noms de *carmin d'orseille* et de *pourpre d'orseille* (*pourpre française*). La pourpre d'orseille est un produit remarquable par la vivacité et la stabilité des teintes qu'elle fournit. L'orseille servait dans l'impression et la teinture de la laine et de la soie. Elle se fixe sur ces fibres sans mordant en donnant des nuances rouge, grenat, rouge violacé, violet, suivant la qualité du produit, qualité qui dépend des conditions de temps, de température et des proportions des ingrédients employés dans sa fabrication. L'emploi de l'orseille a beaucoup diminué; l'industrie des matières colorantes synthétiques a fourni des substituts d'orseille qui l'ont en grande partie remplacée. C. Matignon.

ORSEL (André-Jacques-Victor), peintre français, né à Oullins, près de Lyon, le 25 mai 1795, mort le 31 oct. 1850. D'abord élève de Révoil à Lyon, il suivit ensuite à Paris les cours de Guérin, qu'il accompagna à Rome quand celui-ci y partit en 1822 comme directeur de l'Académie de France. Orsel y étudia les préraphaélites ; il étudia aussi passionnément l'antiquité et subit l'influence de Cornelius et d'Overbeck. Il peignit, en 1822, la *Charité*, qui est à l'hôpital de Lyon ; en 1823, *Moïse sauvé des eaux* ; en 1824, *Adam et Ève après le meurtre d'Abel* (musée de Lyon); en 1827, un *Moïse présenté à Pharaon*, qui est également au musée de Lyon, et une *Sainte Madeleine ;* et vers le même temps un *Tableau votif du choléra* pour l'église Notre-Dame de Fourvière. Orsel était un peintre fervent en sa foi catholique, d'une grande élévation d'âme et de pensée, mais qu'avait envahi la froideur d'art d'Overbeck. Après *le Bien et le Mal*, qui est de 1833 et qui a été gravé par Victor Vibert, il travailla de 1833 à 1838 à l'*Histoire de David et de Bethsabée*, tableau en quatre parties ; et en 1836 il commença son œuvre capitale, la décoration de la chapelle de la Sainte-Vierge à Notre-Dame de Lorette, suite de soixante tableaux : il ne devait pas achever ce travail considérable qui fut terminé après sa mort par Périn. On citera encore de lui un portrait de *François Ier* peint sur émail (1833). Étienne Bricon.

Bibl. : *Œuvres diverses de Victor Orsel (1795-1850) mises en lumière et présentées par M. Alph. Périn* (100 planches accompagnées d'un texte explicatif) ; Paris, 1852-7., 2 vol. in-fol.

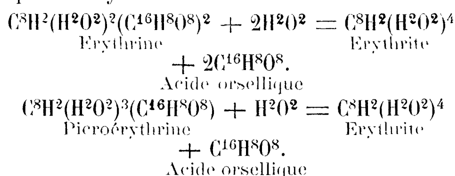
ORSELLIQUE (Acide).



Form. { Equiv...... $C^{16}H^{4}(H^{2}O^{2})^{2}O^{4}$. / Atom...... $C^{7}H^{5}(OH)^{2}CO^{2}H$.

Certains lichens tinctoriaux du genre *Lecanora* ou *Roccella* renferment plusieurs principes, l'érythrine, la picroérythrine, l'acide lécanorique, qui sont dédoublables en mettant en liberté de l'acide orsellique. C'est ainsi que Stenhouse le découvrit en 1848.

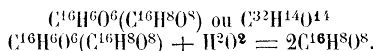
L'acide orsellique est un acide dioxytoluique. Il prend naissance : 1° quand on saponifie l'érythrine et la picroérythrine, qui sont l'éther diorsellique et l'éther monoorsellique de l'érythrite :



$$\underset{\text{Erythrine}}{C^{8}H^{2}(H^{2}O^{2})^{2}(C^{16}H^{8}O^{8})^{2}} + 2H^{2}O^{2} = \underset{\text{Erythrite}}{C^{8}H^{2}(H^{2}O^{2})^{4}} + \underset{\text{Acide orsellique}}{2C^{16}H^{8}O^{8}}.$$

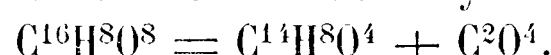
$$\underset{\text{Picroérythrine}}{C^{8}H^{2}(H^{2}O^{2})^{3}(C^{16}H^{8}O^{8})} + H^{2}O^{2} = \underset{\text{Erythrite}}{C^{8}H^{2}(H^{2}O^{2})^{4}} + \underset{\text{Acide orsellique}}{C^{16}H^{8}O^{8}}.$$

2° Par saponification de son propre dérivé éthéré, la lécanorine ou acide diorsellique ou encore acide lécanorique :



$$C^{16}H^{6}O^{6}(C^{16}H^{8}O^{8}) \text{ ou } C^{32}H^{14}O^{14}$$
$$C^{16}H^{6}O^{6}(C^{16}H^{8}O^{8}) + H^{2}O^{2} = 2C^{16}H^{8}O^{8}.$$

On prépare le mieux cet acide en faisant bouillir de l'érythrine avec de l'eau de baryte aussi longtemps que l'acide chlorhydrique donne un précipité dans la solution. L'acide orsellique cristallise en prismes incolores renfermant une molécule d'eau de cristallisation, solubles dans l'eau, l'alcool, l'éther et fusibles à 176°. L'eau et les alcalis le dédoublent en orcine et anhydride carbonique :



$$C^{16}H^{8}O^{8} = C^{14}H^{8}O^{4} + C^{2}O^{4}.$$

Le perchlorure de fer colore sa solution en violet. Les orsellates alcalins et alcalino-terreux sont solubles dans l'eau ; ils se décomposent facilement à chaud. C. M.

Bibl. : Stenhouse, *Ann. der Chem. u. Pharm.*, t. LXVIII, p. 61.

ORSENIGO (Les). Maîtres d'œuvres milanais des xive et xve siècles. *Simone* Orsenigo, *insegnerius* (ingénieur), fut inscrit dès 1387 sur la liste des maîtres d'œuvres de la cathédrale de Milan, immédiatement après Marco da Campione, qui ouvre cette liste, et alternativement, à plusieurs reprises, avec N. Bonaventure de Paris. Un autre maître de ce nom d'Orsenigo, *Paolino*, fut employé en 1400, avec le titre de *magister à lignamine* (charpentier), aux travaux de la même cathédrale. Ch. L.

ORSENNES. Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre, cant. d'Aigurande ; 2.302 hab.

ORSEOLO Ier (Pietro), doge de Venise, né vers 928, mort en 997. Élu à S. Pietro di Castello le 12 août 976, après le meurtre de Pietro Candiano IV et le fameux incendie de Saint-Marc, du palais ducal et d'une grande partie de la ville, allumé dit-on, d'après le conseil de Pietro Orseolo lui-même, il s'en défendit publiquement, et la critique moderne est disposée à le croire ; mais il n'en fut pas moins toujours en butte à l'opposition et aux conjurations du parti des Candiano. Homme d'une très grande piété, d'un grand désir de faire le bien de sa patrie, il s'appliqua à rétablir la paix en traitant avec Gualdrade, veuve de son prédécesseur, et sœur du marquis Hugues de Toscane. Cet accord força la République à prélever de nouveaux impôts qui, avec les anciens, permirent au doge de jeter les fondements de la nouvelle basilique de Saint-Marc (terminée en 1071). C'est Orseolo encore qui négocia à Constantinople l'achat de la fameuse *Pala d'Oro*. Orseolo s'attacha aussi à soulager les misères humaines. Il fonda des hôpitaux, des refuges pour les pèlerins ; il visitait les pauvres et les malades. Et, fatigué du pouvoir, à cinquante ans, le 1er sept. 978, il abandonna Venise et se renferma dans

un monastère, où il vécut encore dix-neuf ans. Après sa mort il fut canonisé. E. CASANOVA.

ORSEOLO II (Pietro), doge de Venise, mort en 1008, fils du précédent. Élu en 991, après la mort de Tribuno Memo. Il sut dès les premiers jours gagner l'empereur de Constantinople et celui d'Occident, et jusqu'aux Sarrasins, que Venise avait toujours combattus. Il traita avec les puissants évêques de la Vénétie, et put en obtenir de sérieux avantages pour le commerce de ses concitoyens. Cependant les Narentins, peuplade slave de la Dalmatie, appelèrent sur eux son attention par leurs continuelles pirateries; et il envoya contre eux une flotte commandée par Badoario, dit Bragadino, qui détruisit le nid des pirates de Lissa. Les Narentins survivants s'unirent aux Croates pour assouvir leur rage sur la Dalmatie. Appelé par celle-ci à son secours, Orseolo s'embarqua le jour de l'Ascension de l'an 998. Il aborda aux îles de Cherso et d'Ossaro, d'où il se dirigea vers la vieille Zara, qu'il occupa, ainsi que Spalato, Curzola et Lagosta. Ces conquêtes abattirent complètement les Narentins ; et Orseolo, après avoir visité de nouveau les ports dont il avait accepté l'annexion, s'en revint en triomphe à Rialto. Cette expédition eut les plus heureuses conséquences pour le développement de la République; et les Vénitiens le comprirent si bien dès les premiers jours qu'ils voulurent que le doge à son titre habituel ajoutât celui de « Duc de Dalmatie ». et que, chaque année, le jour de l'Ascension, il rendît visite à la mer au Lido, cérémonie qui devint dans la suite de plus en plus solennelle et prit, aux temps d'Alexandre III et du doge Ziani, le nom de *Sposalizio* (mariage de la mer). L'empereur Othon III vint incognito à l'île de San Servolo pour faire la connaissance personnelle du doge ; de là il se rendit à Venise même pour y traiter secrètement ses intérêts avec cette république qui devenait si puissante. Après son départ Orseolo conserva de très bonnes relations avec l'Empire, qui lui permirent en 1002, le jour de la Saint-Laurent, d'accourir au secours de Bari et des autres villes grecques des Pouilles, assiégées et ravagées par les Sarrasins. Il força ceux-ci à lever le siège de Bari. De retour à Venise, les empereurs de Constantinople lui envoyèrent leurs remerciements et la prière de leur envoyer son fils Jean, auquel ils donnèrent pour femme une princesse de leur maison. Les fréquentes relations de Venise avec l'Orient introduisirent alors pour la première fois à Venise la peste, qui décima la population et la famille même du doge. Orseolo, admiré et aimé de tous, mourut à peine âgé de quarante-huit ans. E. CASANOVA.

ORSEOLO (Ottone), mort en 1032, fils du précédent. Il devint doge de Venise en 1008, après la mort de son père dont il suivit les traces. Par d'heureuses expéditions contre l'évêque d'Adria et contre les Croates qui avaient de nouveau assailli la Dalmatie, il accrut la puissance de Venise. Mais si les étrangers n'osèrent point attaquer la République pendant la période agitée de la guerre entre Henri II et Ardouin d'Ivrée, à l'intérieur la trop grande autorité de la famille Orseolo et surtout du doge, qui avait épousé la fille de Geisa, roi de Hongrie, et avait placé sur le siège patriarcal de Grado son frère Orso, causa des troubles. A l'instigation de l'allemand Poppon, patriarche d'Aquilée, les adversaires d'Orseolo le forcèrent à fuir en Istrie avec son frère ; et Poppon, profitant de ces troubles, entra dans Grado qu'il mit au pillage. Ce fait frappa de terreur les Vénitiens qui rappelèrent le doge, et sous sa conduite repoussèrent l'ennemi et lui reprirent ce qu'il avait occupé. Ces prouesses ne suffirent pas à désarmer les adversaires d'Orseolo, qui, à cause de son refus de confirmer la nomination d'un jeune homme de dix-huit ans, de la famille Gradenigo, à l'évêché d'Olivolo, se soulevèrent, s'emparèrent d'Ottone, le rasèrent et l'exilèrent à Constantinople. Il eut pour successeur Dominique Centranico (1026).

ORSI (Lelio), peintre italien, né à Reggio en 1511, mort à Novellara en 1587. Admirateur du Corrège, dont il étudia les œuvres avec passion, et de Michel-Ange, Orsi exécuta dans sa ville natale, puis à Novellara, de nombreuses fresques, dont la plupart ont péri. Ce qui nous est resté de cet artiste, ce sont des tableaux : une *Sainte Famille* et une *Crèche*, à Florence ; une *Madone*, à Bologne ; *le Christ sur la croix*, à Berlin ; une *Madeleine repentante*, à Munich. Il s'est efforcé d'y unir les grâces aimables du Corrège au dessin énergique et puissant du grand Florentin. G. C.

ORSI (Paolo), archéologue italien, né à Roveredo en 1859. Il fit à Vienne, à Padoue et à Rome des études approfondies et reçut le grade de docteur en philologie. On a de lui : *la Topographie du Trentin à l'époque romaine* (Rovereto, 1880) ; *Voyage archéologique dans les vallées occidentales du Trentin* (1881) ; *Découvertes archéologiques et épigraphiques du Trentin* (1882), et divers mémoires insérés dans les *Annali degli alpinisti Tridentini*, dans les *Archeol. Epigr. Mittheilungen* de Vienne, etc. G. C.

ORSI (Pietro), érudit italien, né à Mondovi en 1863. Docteur ès lettres et professeur d'histoire et de géographie à Potenza, et (après des séjours à Paris et à Londres) à Catane et à Venise, il a collaboré principalement à la *Rivista storica italiana* et à la *Revue historique*. Le mémoire qui l'a surtout fait connaître est intitulé *L'Anno mille* (Turin, 1887).

ORSINI. Célèbre famille italienne qui a eu trois papes, plusieurs cardinaux et autres prélats, des hommes de guerre et de cour illustres, des hommes remarquables en tout genre, et à laquelle, avec plus ou moins de raison, prétendent se rattacher, à cause de sa célébrité, de grandes familles non seulement italiennes, mais encore de l'étranger, comme la maison régnante d'Anhalt et les comtes de Rosenberg. On ne peut sans témérité remonter dans l'histoire de cette famille plus haut que le xe siècle ; nous la trouvons alors en Piémont où elle s'est continuée jusqu'à la moitié du siècle présent. Cette branche, que souvent nous voyons rappelée par la branche de Rome dans ses fidéicommis, fut illustre dans les anciens temps par sa noblesse guerrière. Ce sont ces seigneurs de Rivalta, d'Orbassano et de Trana, qui, dès l'an 1085, se font remarquer par leur guelfisme et tiennent tête à Frédéric Barberousse lui-même. Ce sont encore ces familles des Falconieri et des Bersatori que nous voyons fleurir en Piémont et s'y éteindre aux derniers siècles. Mais beaucoup plus renommée est à Rome, dès l'an 1000, la principale branche de cette famille. Elle s'étendit dans la campagne romaine, où rivale des Colonna, par sa puissance, par ses adhérents, elle devint prépondérante. De là ses branches atteignirent le royaume de Naples, la Toscane. C'est ainsi qu'en nous bornant aux principaux de ses titres, nous voyons les membres de cette famille, seigneurs de Monterotondo, comtes de Nola, de Pitigliano, de Manupello, de Lecce, ducs de Bracciano, de Gravina, de Venosa, princes de Tarente, etc. Les papes de cette famille ont été Célestin III, Nicolas III, Benoît XIII. Jusqu'aux plus lointaines cours, on retrouve leurs traces; et la fameuse princesse des Ursins, et les Orsini de Paris en sont la preuve. Malgré cette grande expansion, cette réputation universelle, cette famille ne doit pas être confondue avec les centaines d'autres familles italiennes qui portent le même nom, pour la simple raison que celui-ci, comme tous les dérivés de *Orso*, était très répandu aux temps anciens dans la péninsule, soit dans les noms de personnes, soit dans ceux des localités.

La fortune de la branche romaine remonte à un neveu du pape Célestin III, dont le petit-fils *Matteo Rosso*, nommé sénateur de Rome par Grégoire IX (1241), gouverna durant la vacance du Saint-Siège qui suivit la mort du pape et combattit avec acharnement Frédéric II. — Son fils, Giovanni Gaetani, devint pape sous le nom de *Nicolas III* (V. ce nom). C'est de ses fils que descendent les trois lignées des Orsini romains. La plus jeune, issue de Napoleone, existe encore à Rome; elle acquit le titre de comte avec *Francesco* en 1417 ; celui de duc de Gra-

vina avec son fils Jacopo (1463), de prince d'empire avec Beroald (1724), enfin de prince romain.

Les plus célèbres membres de la famille des Orsini sont, en dehors de la princesse des *Ursins* (V. ce nom) :

Virginio, seigneur de Bracciano, mort le 18 janv. 1497, fameux condottiere qui servit Sixte IV contre Ferrare, battit les Napolitains à Campo Morto (1482), servit le roi de Naples contre Charles VIII, puis ce dernier (1496), et fut pris à Atella.

Niccolo, comte de Petigliano, né en 1442, mort à Lonigo en 1510, général du parti angevin qui combattit contre Naples, Sienne, Sixte IV, Florence, Venise. Capitaine général de l'armée vénitienne contre la Ligue de Cambrai, il reprit et défendit victorieusement Padoue.

Paolo-Giordano, né en 1541, mort à Salo en 1585. Créé duc de Bracciano par Pie IV (1560), il commanda les troupes rassemblées par Paul IV contre les Turcs (1566). Comme il avait tué le neveu de Sixte-Quint, premier mari de Vittoria Accoramboni, il dut quitter Rome à l'avènement de ce pape.

Vincenzo-Maria, devenu pape sous le nom de *Benoit XIII* (V. ce nom).

ORSINI (Felice), révolutionnaire italien, né à Meldola, dans les Romagnes, en déc. 1819, mort sur l'échafaud à Paris le 13 mars 1858. Fils d'un ancien officier du royaume d'Italie, Orsini fut élevé à Imola par un oncle paternel et termina ses études à l'Université de Bologne. Là, il ne tarda pas à prendre part aux conspirations contre le gouvernement pontifical. Arrêté en même temps que son père, le 1er mai 1844, il fut condamné aux galères à vie. Amnistié à l'avènement de Pie IX, il passa en Toscane. En 1848, capitaine dans la légion des volontaires romains qui allèrent combattre en Vénétie, il se distingua par son intrépidité à la journée de Mestre (27 oct.). Député de Forli à la Constituante romaine (févr. 1849), il fut envoyé à Ancône pour y rétablir la sécurité publique : il s'en acquitta avec une énergie qui lui fit grand honneur. La chute de la République rendit Orsini à la vie de conspiration. Mazzini le chargea de plusieurs tentatives insurrectionnelles, qui échouèrent toutes misérablement : affaires de Sarzane (2 sept. 1853), de la Magra (10 mai 1854), de la Valteline (juin-août 1854). Une mission périlleuse à Milan (oct. 1854) n'eut pas plus de succès. Las de la direction de Mazzini, Orsini résolut de s'en affranchir. De vagues projets le conduisirent en Autriche et jusqu'en Transylvanie. Arrêté à Hermanstadt (17 déc. 1854), il fut ramené à Vienne (17 janv. 1855) et, après un commencement d'instruction, transféré au château de San Giorgio à Mantoue (27 mars). Au bout d'un an, avant que la sentence fût prononcée, il réussit à accomplir la plus audacieuse évasion (30 mars 1856). Il se rendit à Londres (26 mai). Mazzini lui fit aussitôt de nouvelles ouvertures, mais Orsini n'avait plus confiance en lui. Le prophète de *Dieu et Peuple* lui apparaissait alors comme un illuminé, dont le despotisme était funeste à la cause italienne. Il se mit à faire, dans différentes villes d'Angleterre, des lectures sur la papauté et la nécessité de faire cesser l'intervention étrangère dans les Etats romains. Il refusa de partager le produit de ses lectures avec le comité mazzinien. L'entourage du chef ne lui épargna pas les calomnies. La rupture devint complète entre Orsini et Mazzini (nov. 1856). Le 31 mars 1857, Orsini écrivit à Cavour pour se mettre à la disposition du gouvernement sarde dans le cas où celui-ci serait décidé à commencer la lutte de l'indépendance. Cavour, tout en admirant sa lettre, ne lui répondit pas. Orsini fit traduire en anglais ses Mémoires et les publia en deux parties, sous les titres de *Austrian Dungeons in Italy* et de *Memoirs and Adventures* (mai 1857). *L'Italia del Popolo*, de Gênes, organe officiel de Mazzini, attaqua violemment ces publications en traitant leur auteur d'ingrat et d'apostat. Au même moment, *Ausonio Franchi* (V. ce nom), dans la *Ragione* de Turin, soutenait contre Mazzini une polémique très vive. Orsini, sans le connaître, rendant hommage à ses principes de liberté vraie, lui écrivit pour lui proposer de faire de la *Ragione* le centre et l'organe du parti républicain pur. Ausonio, après s'être assuré qu'il ne s'agirait pour lui que de propagande pacifique, accueillit sa proposition. Une correspondance suivie s'établit entre eux. Orsini envoya à Ausonio le manuscrit italien de ses Mémoires en lui confiant le soin de les publier. Il lui faisait espérer des fonds pour la transformation de la *Ragione*, qui était hebdomadaire. Mais, à partir du 16 nov., les lettres d'Ausonio restèrent sans réponses. Celui-ci se décida pourtant à faire paraître quotidiennement la *Ragione* (15 déc.). Il ne savait plus que penser du silence d'Orsini, lorsqu'une dépêche apporta la nouvelle de l'attentat du 14 janv. 1858. — Tout en s'occupant d'organiser la propagande pacifique, Orsini n'avait pas renoncé pour sa part à l'action violente. Reprochant à Mazzini de s'agiter vainement et de compromettre les patriotes les plus ardents sans payer de sa personne, il s'était proposé, lui, de frapper personnellement un coup qu'il croyait décisif. Persuadé que la mort de Napoléon III amènerait une révolution en France, et par contre-coup en Italie, il avait mûri le projet de faire disparaître celui qui, en restaurant le pape à Rome, lui semblait avoir arrêté le cours de la révolution italienne. Il voulait d'abord agir seul, mais il fut obligé de s'adjoindre trois aides : Pieri, Rudio et Gomez. Arrivé à Paris le 12 déc., avec un passeport anglais au nom de Thomas Allsop, il se logea rue Monthabor, nº 10. Ses complices le rejoignirent successivement. Il avait fait fabriquer en Angleterre, comme prétendus appareils pour des expériences de gaz, des bombes qu'il chargea avec du fulminate de mercure. Le 14 janv., l'empereur et l'impératrice devant aller à l'Opéra, il se posta avec ses compagnons dans la rue Lepelletier, en face du théâtre. Pieri, reconnu par des agents, fut arrêté avant d'avoir jeté la bombe dont il était porteur. Gomez lança la première, Rudio la seconde, Orsini la troisième. On connaît les horribles conséquences de la triple explosion, qui fit tant de victimes sans atteindre celui que visait l'attentat. Orsini lui-même fut blessé. Gomez fut arrêté presque aussitôt, Rudio et Orsini le furent dans la nuit. Ils passèrent tous les quatre en cour d'assises les 25 et 26 févr. Ils avaient fait des aveux. Orsini revendiqua pour lui la responsabilité de l'initiative. Jules Favre, qui le défendait, donna lecture, avec l'autorisation du destinataire, d'une lettre qu'Orsini avait adressée de Mazas, le 11 févr., à l'empereur des Français, pour lui recommander la cause de l'indépendance de l'Italie. Cette lettre, émouvante et très digne, ne fut peut-être pas sans influence sur les événements de 1859. Orsini, Pieri et Rudio furent condamnés à mort, Gomez aux travaux forcés à perpétuité. Rudio eut sa peine commuée. Le 11 mars, Orsini adressa à la jeunesse italienne une lettre dans laquelle il condamnait ouvertement le meurtre politique et donnait la pratique des vertus civiques comme le seul moyen d'affranchir l'Italie. Orsini et Pieri furent exécutés le 13 mars sur la place de la Roquette. En marchant à l'échafaud, Pieri, très surexcité, entonna le chant des *Girondins*. Orsini, très calme, ne rompit le silence qu'au dernier moment pour crier : Vive l'Italie ! Vive la France ! — Orsini laissait deux filles en bas âge, qui habitaient Nice avec leur mère.

Félix Henneguy.

Bibl. : *Memorie politiche di* Felice Orsini *scritte da lui medesimo e dedicate alla gioventù italiana, 2a ediz. aumentata di un' Appendice per Ausonio Franchi;* Turin, mars 1858, in-12

ORSINVAL. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. (O.) du Quesnoy ; 420 hab.

ORSK. Ville de Russie, gouv. et à 244 kil. d'Orenbourg, sur la r. dr. de l'Oural, en face l'embouchure de l'Or ; 20.990 hab. (en 1891). 2 églises et 2 mosquées. Ancienne place forte. Beaucoup d'usines (fondoirs de suif et tanneries).

ORSONNETTE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Saint-Germain-Lembron ; 301 hab.

ORSONVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise. arr. de Rambouillet, cant. (S.) de Dourdan; 321 hab.

ORSOVA. Ville de Hongrie, comitat de Krasso-Szæreny. sur la rive gauche du Danube. près de l'embouchure de la Cserna; 3.600 hab. C'est un point important de la navigation fluviale du Danube et le lieu de jonction des voies ferrées magyares (vers Temesvar) et roumaines (vers Verciorova). — A 2 kil. en aval se trouve la *Nouvelle-Orsova*, forteresse bâtie dans l'îlot d'*Ada-Kaléh*. Enlevée aux Turcs par les Autrichiens en 1718, reprise par eux après un siège d'un mois le 15 août 1738, elle leur demeura jusqu'en 1878. Lors de l'évacuation des places serbes en 1867. ils la gardèrent. Le traité de San Stefano en ayant stipulé l'évacuation, ils la remirent aux Hongrois le 25 mai 1878.

ORSZA. Ville de gouv. de Mohilev, sur le Dniepr; 6.200 hab. (en 1891); 9 églises. Forteresse citée dès 1116.

ORSTED (V. ŒRSTED).

ORT. Ancienne monnaie d'Allemagne et de Scandinavie, valant le quart de l'unité, soit pour les liquides le quart de la canne (Hanovre, 0l,2434; Frise, 0l,446); en poids, elle valait en Suède (jusqu'en 1861) le quart du kvintin, soit 977 gr. (monnaie, 919). Comme monnaie, c'était généralement le quart du thaler, gulden ou florin.

ORTA (Lac d'). Lac d'Italie, prov. de Novare, ancien *lacus Cusius*, à 290 m. d'alt.; 1.760 hect., 12 kil. de long sur 2 de large, s'épanchant au N. par la Stroma dans le lac Majeur. Il renferme l'îlot San Giulio avec chapelle fondée, dit-on, par saint Julius en 376 (?). et ruines du château où se réfugia Bérenger Ier que l'empereur Otton y assiégea (962). Le long du rivage oriental est le pittoresque village d'Orta dominé par le *Sacro Monte* (pèlerinage, église et 18 chapelles).

ORTA (Bento Sanches d') (V. DORTA).

ORTA ou **HUERTA** (Garcia de), de son nom latinisé *ab Horto*, médecin et botaniste portugais du XVIe siècle. Il fut pendant plus de trente ans médecin du vice-roi des Indes à Goa, où il créa un jardin botanique. Il a publié un ouvrage sur les plantes médicinales des Indes, presque introuvable aujourd'hui; il est rédigé sous forme de dialogue; l'édition portugaise est de Goa (1563, in-4); la traduction latine : *Aromatum et simplicium aliquot medicaminum apud Indos nascentium historia...*, a eu un grand nombre d'éditions à Anvers. de 1567 à 1605. Il existe une traduction française : *Histoire des drogues...* (Lyon, 1619, in-8). Dr L. Hn.

ORTA (Bernardo de), miniaturiste espagnol, établi à Séville au cours du XVIe siècle. Il y exécuta les enluminures des livres de chœur de la cathédrale. notamment le *Sanctoral* et le *Dominical*. Ces ouvrages, d'une exécution particulièrement remarquable, datent de l'année 1540 environ. L'artiste avait formé à Séville tout un groupe d'élèves enlumineurs, parmi lesquels figure son fils *Diego* de Orta. qui. vers 1555. travailla également à décorer, pour la cathédrale, des livres de chœur, tels que ceux qui sont en usage aux fêtes de saint Pierre et de la Trinité, ainsi que le nouvel office divin. terminé en 1575. Il eut pour aides dans ces derniers travaux deux de ses frères.

BIBL. : Cean BERMUDEZ. *Descripcion artistica de la cathedral de Sevilla*; Madrid. 1801

ORTAFFA. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Thuir; 592 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

ORTALE. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte. cant. de Valle-d'Alesani; 277 hab.

ORTE (lat. *Hortanum*). Ville d'Italie, prov. de Rome, r. dr. du Tibre. au confluent de la Nera; 3.000 hab. Bifurcation des lignes de Rome à Florence et Ancône.

ORTEGA (Juan de), mathématicien espagnol du commencement du XVIe siècle. Il appartenait à l'ordre des Dominicains et publia en 1512 à Barcelone une *Composicion de la arte de la arismetica y juntamente de geometria*, qui fut plusieurs fois rééditée et traduite, notamment en français, sous le nom de *Jean de Lortie* (Lyon, 1515). On a particulièrement signalé dans cet ouvrage de remarquables approximations de racines carrées.

BIBL. : Jos. PEROTT. *Bulletino Boncompagni*, XV. 163-169.

ORTEGA (Francisco de). sculpteur espagnol. établi à Séville au commencement du XVIe siècle. Fils du sculpteur sur bois *Bernardo* de Ortega. dont il avait été l'élève. Francisco fut à son tour le maître de *Bernardino* et de *Nufrio* de Ortega. ses fils. Toute cette famille d'artistes fut principalement employée, à la cathédrale, aux décorations sculpturales. de style gothique, du grand retable. Francisco dès 1509. et ses fils jusqu'en 1555. Francisco fut également chargé par le chapitre de réparer. en 1522 et en 1525, les stalles du chœur, dues aux sculpteurs Nufro Sanchez et Dancart ou Dansaert. P. L.

BIBL. : Cean BERMUDEZ. *Descripcion de la cathedral de Sevilla*; Madrid. 1801.

ORTEGO Y VEREDA (Francisco), peintre espagnol contemporain, né à Madrid et élève des cours de l'académie de San Fernando A l'exposition de 1864, il présenta : *la Mort de Christophe Colomb*, son plus important ouvrage, qui fut acquis par l'Etat et fait aujourd'hui partie du musée d'art moderne. On cite encore de l'artiste divers tableaux de genre : *Un Prodigieux Magicien*; des *Muchachos jouant à la brisque*; mais ce qui a donné le plus de réputation à l'artiste, ce sont les dessins et illustrations en très grand nombre qu'il a exécutés pour diverses publications littéraires et périodiques. Ses caricatures, parues dans le *Musée universel*, le *Gil Blas*, le *Momus*, le *Grelot*. etc., ont largement contribué, en Espagne, à rendre le nom d'Ortego populaire. P. L.

BIBL. : OSSORIO Y BERNAR. *Galeria biografica de artistas españoles*; Madrid, 1868

ORTEIL (Anat. et Path.). Les orteils sont au pied les représentants des *doigts* (V. ce mot) de la main. Ils sont plus courts que les doigts et légèrement recourbés en bas, sauf le gros orteil qui est plus volumineux que le pouce et présente une direction rectiligne. Ils ont la même constitution que les doigts et comprennent trois articles : la phalange, la phalangine, la phalangette : la première articulée par énarthrose avec le métatarsien correspondant. les autres s'articulant entre elles par des articulations trochléennes. Le gros orteil n'a que deux articles, mais son articulation métatarso-phalangienne présente deux gros os sésamoïdes fort importants. Ce squelette est recouvert par la peau; à la face plantaire, elle est doublée de graisse, surtout au niveau de la phalangette. A la face dorsale, sous la peau, on trouve une aponévrose lamelleuse au-dessous de laquelle s'étalent les tendons de l'extenseur commun. A la face plantaire, l'aponévrose plantaire, après sa division en languettes, forme avec le squelette des gaines dans lesquelles glissent les tendons du long fléchisseur et ceux du court fléchisseur. A la base de la première phalange du gros orteil s'attachent le court abducteur, le court fléchisseur, l'adducteur oblique et le transverse; à la base de la première phalange du petit orteil, le court abducteur, le court fléchisseur et le troisième interosseux palmaire; les interosseux palmaires et dorsaux, les lombricaux se fixent à la base des premières phalanges des autres orteils. Deux systèmes vasculaires venant l'un, le dorsal, de la pédieuse, l'autre, le plantaire, de l'arcade plantaire donnent des branches intermétatarsiennes qui, arrivées à l'espace interdigital, se divisent en deux branches pour les orteils entre lesquels elles se trouvent, constituant le système artériel des orteils; les veines sont surtout abondantes au dos du pied. Les lymphatiques qui suivent le trajet des veines vont indirectement aux ganglions cruraux. Des nerfs venus du tibial antérieur, des saphènes sur le dos du pied, du tibial

postérieur à la plante, forment aux orteils les nerfs collatéraux.

Les orteils peuvent être le siège de traumatismes plus ou moins profonds : piqûres, coupures, contusions, écrasements. On y observe aussi des fractures et des luxations parmi lesquelles la luxation de la première phalange du gros orteil est à remarquer. La peau est le siège fréquent d'excroissances épidermiques appelées cors, d'épaississements du derme (oignons), sous lesquels on trouve souvent une bourse séreuse. Les orteils sont facilement atteints de congélation et de gangrène athéromateuse ou diabétique ; ils présentent souvent une sueur fétide abondante qui macère l'épiderme et peut donner lieu à des ulcérations. Les lymphangites, les phlegmons circonscrits (panaris) y sont moins fréquents qu'à la main. Consécutivement à la cicatrisation de phlegmons profonds ou par des irritations dues à de mauvaises chaussures, on peut observer des déviations en haut ou en bas souvent fort gênantes pour la marche. Des déviations caractéristiques s'observent aussi dans certaines formes de rhumatisme et dans quelques affections nerveuses. Le gros orteil peut présenter une déviation en dehors qui le couche plus ou moins sur la face dorsale des autres orteils et qui est due à une saillie anormale acquise par irritation de la tête du premier métatarsien : c'est l'hallux valgus que l'on guérit par la résection de cette tête. Congénitalement les orteils peuvent être réunis par des palmures plus ou moins étendues ; d'autres fois, on observe des orteils surnuméraires et plus fréquemment encore l'absence d'un ou de plusieurs orteils. D. S. Morer.

ORTELIUS (A.), *géog. belge* (V. Œrtel [1527-1598]).

ORTELL (Abraham) (V. Œrtel).

ORTH (Auguste), architecte allemand, né à Mindhausen (Brunswick) le 25 juil. 1828. Élève de *Starck* (V. ce nom), et lauréat de l'Académie d'architecture de Berlin, Auguste Orth se révéla par la construction à Berlin, vers 1860, pour le roi Frédéric-Guillaume IV, de l'église gothique du Sion, ensuite il fut attaché comme architecte aux travaux des chemins de fer du Nord de l'Allemagne, en même temps qu'il devenait conseiller, puis professeur à l'Académie d'architecture de Berlin et membre de l'Académie des beaux-arts de cette ville. On doit à cet architecte, entre autres œuvres, les abattoirs de Berlin, les plans d'agrandissement de la ville de Strasbourg, l'église de Pyrmont (Waldeck), et le château d'Ibirow (Bohême).

ORTHAGORAS, historien grec du IVe siècle. Il est cité par les écrivains anciens comme auteur d'un ouvrage où il donnait des renseignements sur l'Inde et sur la mer Rouge. Comme son nom est joint à celui d'Onésicrite, il est probable qu'il était son contemporain, et qu'il fit, comme lui, partie de l'expédition commandée par Néarque. Il ne reste rien de lui.

ORTHAGORAS de Sicyone, qui vivait au VIIe siècle av. J.-C., devint, de cuisinier qu'il était, tyran de sa ville natale (665). Aristote (*Polit.*, V, 9. 21) vante la modération et le respect de la légalité dont fit preuve cette dynastie. Il était de race ionienne et renversa l'aristocratie dorienne avec l'aide de la population indigène (V. Sycione). Ses descendants, les *Orthagorides* se maintinrent un siècle : son fils Myron, puis Aristonyme, enfin Clisthène († 560), fameux pour ses richesses et ennemi mortel des Doriens et d'Argos, qui fut le dernier des Orthagorides. Sa fille Agariste épousa l'Athénien Mégaclès, de la famille des Alcméonides (V. Clisthène).

ORTHAGORIDES (V. Orthagoras).

ORTHE. Petit pays de Gascogne, compris aujourd'hui dans le dép. des Landes (cant. de Peyrehorade et de Pouillon) et borné par le gave de Pau, l'Adour, le Luy, le Bassec et le pays de Chalosse ; les localités d'Hastingues et Œyregave, situées au delà du gave de Pau, en faisaient en outre partie. Ce fut, du Xe siècle à la Révolution, une vicomté relevant de la vicomté de Béarn et appartenant à la famille d'Aspremont. La capitale fut d'abord Orthevielle, puis Peyrehorade que dominent encore aujourd'hui les ruines du château seigneurial ; à Cagnotte était une abbaye où les vicomtes avaient leur sépulture.

Bibl. : Oihénart, *Notitia utriusque Vasconiæ*; Paris, 1638, in-8. — Cauna, *Armorial des Landes*; Bordeaux, 1865, t. II, in-8.

ORTHE (L'). Rivière du dép. de la *Mayenne* (V. ce mot, t. XXIII, p. 453).

ORTHE (Adrien d'Aspremont, vicomte d'), né au château d'Aspremont, près Peyrehorade (Landes), mort à Peyrehorade en 1578. Gouverneur de Bayonne sous Charles IX, il est célèbre pour avoir refusé d'obéir aux lettres du roi, qui lui ordonnait d'imiter à Bayonne le massacre de la Saint-Barthélemy. Agrippa d'Aubigné lui a prêté à ce sujet une très belle lettre, dans laquelle il déclare n'avoir trouvé autour de lui « que des soldats, et pas un bourreau ». Malheureusement, cette lettre est presque entièrement de l'invention de d'Aubigné.

Bibl. : *Bull. hist. du protest. franç.*, t. I, pp. 208 et 418. — Tamizey de Larroque, *Lettres inéd. du vicomte d'Orthe*, 1882. — D'Aubigné, *Hist. univ.* (éd. de Ruble), t. III, p. 351.

ORTHEVIELLE. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Peyrehorade ; 730 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

ORTHEZ. Ch.-l. d'arr. du dép. des Basses-Pyrénées, sur la rive droite du gave de Pau ; 6.210 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Nombreux couvents. Église réformée consistoriale ; église libre protestante ; bibliothèque publique ; observatoire météorologique ; hospice ; orphelinat protestant ; asile protestant de vieillards. Carrières de marbre et de pierre ; tanneries et mégisseries ; papeteries ; fonderie de fonte ; teintureries ; clouteries ; fabrique de chocolat ; préparation de jambons dits de Bayonne, de confits d'oie, de conserves alimentaires ; fabrique d'espadrilles, de tissus de nouveautés, de toiles écrues. Commerce de jambons, de cuirs, de chaux, de blé.

Orthez faisait partie au début du moyen âge de la vicomté de Dax ; Gaston VI le Bon, vicomte de Béarn, l'acquit à la fin du XIIe siècle, Gaston VII y fit bâtir, en 1242, le château qui devint la principale résidence des vicomtes de Béarn. La Réforme fit de rapides progrès à Orthez dès le début du XVIe siècle, et Jeanne d'Albret y fonda une université calviniste où enseigna pendant quelque temps Théodore de Bèze. En 1569, Terride y fut envoyé par Charles IX pour rétablir le culte catholique, mais il fut bientôt obligé de s'enfermer dans la place pour s'y défendre. Montgommery l'attaqua et emporta la ville d'assaut dès son arrivée. Orthez demeura depuis lors un centre protestant, et ses habitants s'opposèrent longtemps à la réunion du Béarn à la France. En 1684, l'intendant Foucault fut envoyé par Louis XIV pour convertir la ville, mais il n'obtint que des succès apparents. Le 27 févr. 1814, le maréchal Soult fut battu près de la ville par l'armée anglo-hispano-portugaise de Wellington et se retira sur Saint-Sever.

Le monument le plus curieux d'Orthez est le donjon (mon. hist.) du XIIIe siècle, la *tour de Moncade*, qui subsiste seul de l'ancien château des vicomtes de Béarn ; c'est une construction pentagonale, dont trois faces sont rectangulaires, tandis que les deux autres forment en avant une sorte d'éperon aigu. On distingue encore çà et là aux environs de la tour des vestiges des trois enceintes qui défendaient le château. Quelques restes des anciens remparts de la ville sont encore debout. Le gave est franchi par un très curieux pont (mon. hist.) du XIVe siècle, à trois arches en tiers point de largeurs inégales. Au centre s'élève une tour percée à sa base d'un passage voûté, et éclairée d'une fenêtre donnant sur le gave et nommée fenêtre des prêtres parce que, d'après une légende, du reste controuvée, Montgommery aurait contraint les prêtres et les moines de la ville à se jeter de là dans la rivière.

Église de la fin du XII[e] siècle, avec additions des XIV[e] et XV[e] siècles, surmontée d'une flèche moderne.

ORTHIS (Paléont.). Genre de Brachiopodes fossiles, type de la famille des *Orthisidæ*, qui présente les caractères suivants: coquille plus ou moins déprimée, arrondie ou allongée transversalement, à bord cardinal long. Une area sur chaque valve. Ouverture du crochet présente ou absente; généralement sous le crochet on trouve une fente triangulaire souvent recouverte d'un pseudo-deltidium. Valve ventrale à deux dents cardinales bien développées, se logeant dans deux dépressions correspondantes de la valve dorsale, entre lesquelles est un prolongement cardinal dentiforme avec deux appendices (dits cruraux) qui portent les bras. Impressions musculaires très marquées. Coquille à structure ponctuée. Le genre *Orthis* est du dévonien. Les genres *Bilobites*, *Platystrophia*, *Mystrophora*, *Orthisina*, *Streptorhynchus*, *Strophomena*, *Leptæna*, *Davidsonia*, etc., font partie de cette famille et s'étendent du silurien au calcaire carbonifère : quelques *Leptæna* ont survécu jusqu'au lias inférieur (V. Brachiopodes, § *Paléontologie*). E. Trt.

ORTHITE (Minér.) (V. Epidote).

ORTHOBORATE (V. Borique [Acide]).

ORTHOCENTRE (Géom.). On appelle ainsi, dans la géométrie récente, le point de concours des trois hauteurs d'un triangle. Lorsque les quatre hauteurs d'un tétraèdre se rencontrent en un même point, on appelle aussi ce point l'orthocentre du tétraèdre, et l'on dit que ce dernier est orthocentrique. On a aussi appelé groupe orthocentrique de quatre points dans un plan, A,B,C,D, un système tel que la droite qui joint deux d'entre eux est perpendiculaire à celle qui joint les deux autres. Il est formé par les trois sommets d'un triangle ABC et par son orthocentre D. De même les quatre sommets A,B,C,D, d'un tétraèdre orthocentrique et son orthocentre H forment un groupe orthocentrique de cinq points A,B,C,D,H, tels que la droite qui joint deux quelconques d'entre eux est perpendiculaire au plan des trois autres.

ORTHOCERAS (Paléont.). Genre de Céphalopodes fossiles, du groupe des *Nautilides* (V. ce mot), type d'une importante famille qui a pour caractère essentiel une coquille droite ou faiblement arquée et que l'on peut considérer comme le type primitif des Nautilides. Dans cette famille, les genres à ouverture simple, non rétrécie, sont les plus nombreux; tels sont: *Piloceras*, *Orthoceras*, *Gonioceras*, *Bactrites*, etc. Un seul genre (*Gomphoceras*) a l'ouverture rétrécie ou composée. Cette famille est très ancienne, car elle s'étend du cambrien (*Piloceras*, *Orthoceras*) au trias où elle s'éteint, ayant son plus grand développement dans le silurien (*Endoceras*, *Orthoceras*). Le genre *Orthoceras* est le plus répandu, surtout dans le silurien du nord des deux continents. Il présente les caractères suivants: coquille droite, en cône allongé, à coupe circulaire, rarement elliptique ou triangulaire. Cloisons concaves, simples. Siphon central, sub-central, excentrique ou submarginal, en forme de tube cylindrique ou de collier de perles. Dernière loge grande. Ouverture simple à bords minces, de forme variable. Ce genre, qui comprend près de 1.200 espèces, a été subdivisé en un grand nombre de sous-genres. Comme représentant des Orthocères proprement dits, nous citerons *Orthoceras cochleatum* du silurien supérieur du Gothland, remarquable par son siphon épais, en collier de perles, que laisse souvent à nu la coquille brisée. *Actinoceras*, dont on a figuré le siphon, est un autre sous-genre (V. Actinoceras). E. Trouessart.

ORTHOCHROMATISME (Phot.) (V. Photographie).

ORTHOCLASE (Minér.). Syn. d'*Orthose* (V. Feldspath).

ORTHODOXIE. On appelle orthodoxe celui qui n'enseigne rien qui ne soit conforme à la doctrine de l'Eglise. En conséquence, l'orthodoxie est la conformité d'une opinion avec cette règle de foi (V. Dogme). Le contraire est désigné sous le nom d'*hétérodoxie* ou plus communément d'*hérésie* (V. ce mot). En fait, il y a autant d'orthodoxies que d'Eglises différentes. Se plaçant au point de vue de l'antiquité et de l'universalité, l'Eglise grecque revendique le privilège exclusif de l'orthodoxie et se donne le titre d'Église orthodoxe. Dans une certaine mesure, elle justifie cette prétention, en excluant des règles de sa foi tout ce que l'Eglise latine a ajouté aux définitions et aux décisions des sept premiers conciles œcuméniques, les seuls qui aient représenté toute l'Eglise catholique. E.-H. V.

ORTHODROMIE (Navig.). Vieux mot, qui servait à désigner la ligne la plus courte suivie par un navire pour se rendre d'un point à un autre. Cette ligne se confond avec l'arc de grand cercle ou, plus rigoureusement, avec l'arc de la ligne géodésique unissant les deux points (V. Arc, t. III, p. 603, et Navigation, t. XXIV, p. 872).

ORTHOGNATHISME (V. Prognathisme).

ORTHOGONAL (Math.). En géométrie, cette expression équivaut en général à perpendiculaire ou rectangulaire. Ainsi on dit qu'un système de coordonnées est orthogonal lorsque chaque axe est perpendiculaire sur l'autre, ou sur les deux autres; qu'une projection est orthogonale quand elle se fait en abaissant de chaque point une perpendiculaire sur le plan de projection. Lorsque trois familles de surfaces variables sont telles qu'en chaque point commun les plans tangents sont perpendiculaires deux à deux, de manière à former un trièdre trirectangle, on dit que ces surfaces forment un système triplement orthogonal. Les formules linéaires qui permettent de passer d'un système orthogonal de coordonnées à un autre système orthogonal de même origine constituent une substitution qui, en raison de son origine, a reçu le nom d'orthogonale; et par extension, on a qualifié de la même manière des substitutions linéaires qui présentent des propriétés algébriques analogues et qui représentent, si l'on veut, des transformations de coordonnées permettant de passer d'un système orthogonal à un autre, dans des espaces à plus de trois dimensions. C'est une manière commode d'exprimer, avec un langage géométrique, des propriétés purement analytiques, mais qu'il serait plus long et plus compliqué d'énoncer autrement. C.-A. Laisant.

Trajectoires orthogonales. On appelle trajectoires orthogonales d'une famille de courbes, une autre famille de courbes qui coupent celles-ci partout à angle droit. L'équation d'une famille de courbes étant $f(x, y, z) = 0$, toutes ces courbes satisfont à une même équation différentielle que l'on obtient en éliminant a entre $f = 0$ et sa dérivée

$$\frac{\partial f}{\partial x} dx + \frac{\partial f}{\partial y} dy = 0.$$

Soit

$$Mdz + Ndy = 0,$$

le résultat de l'élimination

$$Mdy - Ndx = 0$$

sera l'équation des trajectoires orthogonales. Ex. : les ellipses et les hyperboles qui ont deux foyers communs; les cercles passant par deux points fixes et les cercles lieux des points, tels que les rapports de leurs distances à deux points fixes soient constants, etc., sont des trajectoires orthogonales. H. Laurent.

ORTHOGRAPHE. L'orthographe, en ancien français *orthographie*, du grec ὀρθογραφία, est l'art d'écrire correctement les mots d'une langue. On distingue deux espèces d'orthographes, l'orthographe d'usage, qui est celle des mots considérés en eux-mêmes indépendamment du rôle qu'ils jouent dans le discours, et l'orthographe de règles qui apprend à les écrire dans leurs rapports avec les autres mots de la phrase, conformément aux règles de la grammaire.

L'orthographe d'usage en français n'est soumise à aucune loi générale. Elle n'est pas phonétique, car on n'écrit pas comme on parle, et si parfois elle est conforme à la prononciation, comme dans *vola*, le plus souvent elle est

en désaccord avec elle. Le mot *eau* ne contient le son d'aucune des trois lettres *e, a* et *u; doit* et *doigt* se prononcent de même, et ni dans l'un, ni dans l'autre, on n'entend le son d'un *o*, d'un *i*, d'un *t* ou d'un *g*. Elle n'est pas étymologique, car il n'existe aucune règle établissant quelle doit être l'orthographe d'un mot français d'après celle du mot dont il est formé ; le latin *computare* a donné à la fois *compter* et *conter; olographe* et *holocauste* ont pour premier élément le même mot grec ὅλος. Elle n'est ni analogique ni logique, car pourquoi écrire *coureur* avec un seul *r* et *courrier* avec deux, *aggraver* avec deux *g* et *agrandir* avec un seul, *trafiquant* avec *qu* et *fabricant* avec *c*? Elle est donc essentiellement irrégulière et capricieuse ; et ses défauts tiennent à plusieurs causes : d'abord, aux vices de notre alphabet qui n'est autre que l'alphabet latin, imparfait déjà pour la langue latine, et dont les caractères, même depuis le dédoublement de *u* en *u* et *v* et celui de *i* en *i* et *j*, sont encore bien moins nombreux que les sons voyelles ou consonnes de la langue française ; puis à l'habitude de conserver, une fois fixée à un certain moment, l'orthographe d'un mot, *loi* par exemple, malgré les changements postérieurs de sa prononciation; enfin, aux modifications que les clercs et les premiers traducteurs de l'antiquité au XIVe siècle, les savants de la Renaissance et les grands imprimeurs comme Robert et Henri Estienne à partir du XVe, ont voulu apporter à l'orthographe du moyen âge en ajoutant aux mots français, sous prétexte de mieux rappeler leur étymologie, des lettres parasites que l'usage et l'Académie française ont tantôt maintenues (poi*d*s, doi*g*t, ni*d*, pie*d*), tantôt fait disparaître (s*c*avoir, fai*c*t). C'est ainsi que dans l'écriture française : 1° certaines lettres se combinent en perdant leur valeur propre pour figurer : soit des sons composés, comme *oi;* soit des sons simples, inconnus ou non au latin, comme *ch, gn, ph, ai, au, eau, eu, ou, an, in*, etc. ; 2° que la même lettre ou la même combinaison de lettres peut représenter des sons différents, *s* dans *danser* et dans *baiser*, *c* dans *calcul* et dans *ciguë*, *t* dans *les éditions* et *nous éditions*, *en* dans *enfant* et dans *rien*, etc.; 3° que le même son est souvent figuré de plusieurs manières, le son *k* par *k, c, ch* ou *q*, le son *an* par *an, en, aen, ean, aon*, etc.; 4° que beaucoup de lettres s'écrivent et ne se prononcent pas, soit dans le commencement ou dans le corps des mots (*a*oût, *s*chisme, *h*omme, ba*p*tême, to*a*st), soit surtout à la fin (respe*ct*, den*t*, gran*d*, ne*z*, pa*s*, roche*r*, aim*ent*).

Avec de telles complications et en l'absence de tout principe, l'orthographe d'usage ne peut s'apprendre que par la lecture et la pratique du dictionnaire. Il n'en est pas de même de l'orthographe de règles que fait connaître l'étude de la grammaire. Mais là encore les difficultés sont nombreuses et les règles, surchargées d'exceptions, sont encore pleines d'incohérences et de contradictions. Pourquoi par exemple écrire au pluriel *choux* avec un *x* et *clous* avec un *s*? Les grammairiens ne s'accordent même pas toujours, soit entre eux, soit avec l'Académie française, comme par exemple pour la formation du pluriel dans les noms composés. Et puis il arrive souvent que les règles sont en désaccord avec la langue parlée. Ainsi il est bien certain que si l'on met à part les pluriels en *aux* des noms en *al* et en *ail*, les substantifs et les adjectifs français n'ont une prononciation spéciale au pluriel que dans le cas de liaison, où alors ils se terminent uniformément par la sifflante douce *z* : combien sont différentes les règles énoncées par les grammaires et qui déterminent l'orthographe ! De même pour les verbes, des formes comme *j'aime, tu aimes, il aime, ils aiment* ne se distinguent à l'oreille que par les pronoms sujets, tandis que l'orthographe les distingue au moyen de lettres muettes. Que dire de cette règle d'accord du participe passé accompagné de l'auxiliaire avoir, qui n'est appliquée dans la langue parlée qu'avec les participes terminés par une consonne comme *fait* ou *dit*, et que d'ailleurs la fonction actuelle du participe, autre que celle d'un attribut, ne justifie plus du tout?

L'orthographe de la langue française, sous quelque rapport qu'on la considère, est donc hérissée de difficultés. Aussi n'est-ce pas d'aujourd'hui que le besoin d'une réforme s'est fait sentir. Nos plus grands écrivains, Corneille, Bossuet, Voltaire ont réclamé successivement certaines améliorations de détail ; l'Académie française elle-même, dans les différentes éditions de son dictionnaire, depuis celle de 1740 jusqu'à celle de 1878, en a admis quelques-unes. Mais dès le XVIe siècle, il s'est trouvé des esprits plus hardis qui aspiraient à renouveler complètement l'orthographe et même l'alphabet. Citons au XVIe siècle, Louis Meigret (1542) et son école (Ronsard, Baïf), Jacques Pelletier du Mans (1559), Ramus (1562), qui est partisan d'une écriture phonétique, et Rambaud de Marseille (1578) qui invente un alphabet nouveau. Au XVIIe siècle, sans insister sur la grammaire de Port-Royal qui essaye d'établir les principes d'une écriture phonétique, on peut citer Robert Poisson (1609), le président Expilly (1618), Louis de l'Esclache (1668), Lartigaut (1669), l'abbé de Dangeau (1694), et aussi Somaize dans le *Dictionnaire des Précieuses* (1661) et Ménage (1673) qui réclament la suppression des lettres doubles. Au XVIIIe siècle, les critiques continuent. Le Père Gille Vandelis (1713), l'abbé Girard (1716), le Père Buffier (1723), l'abbé de Saint-Pierre (1730), de Wailly (1773) ont essayé de mettre en évidence les vices de notre orthographe et d'y proposer des remèdes. Au XIXe siècle, Urbain Domergue (1806), partisan de l'orthographe phonétique, invente un alphabet composé de 40 signes, 19 pour les voyelles et 21 pour les consonnes; Marle (1827) veut supprimer toutes les lettres inutiles et, sans changer les caractères de l'alphabet, en modifier la valeur. Adrien Féline (1848), Erdan (1854) sont aussi des réformateurs, et pendant que Raoux, professeur à l'Académie de Lausanne, publie son traité d'*Orthographe rationnelle* ou *Écriture phonétique* (1865), Ambroise-Firmin Didot, dans ses *Observations sur l'orthographe* (1867), reste partisan d'une orthographe étymologique. Depuis lors, tout le monde s'accorde à reconnaître la nécessité d'une réforme ou au moins d'une simplification de l'orthographe française ; et les récentes instructions ministérielles aux maîtres de l'Université leur recommandent de ne pas engager leurs élèves dans l'étude des règles trop subtiles ou d'une application exceptionnelle. Il est triste, en effet, de penser que nos enfants consacrent un temps précieux, et souvent plusieurs années, à une étude ingrate et stérile. Sous ce rapport seulement, la simplification de l'orthographe serait un bienfait national. Mais il y a plus : ses difficultés rendent la langue française pénible à apprendre pour les étrangers et par suite nuisent à son extension dans le monde. Elles sont sans doute au nombre des causes qui amènent sa disparition graduelle dans une ancienne colonie française comme la Nouvelle-Orléans, où la plupart de ceux qui parlent encore le français ne savent pas l'écrire et ne l'écrivent plus. Réformer l'orthographe serait donc une œuvre patriotique. Paul GIQUEAUX.

Des difficultés analogues se sont présentées dans tous les pays où la langue littéraire fixait l'orthographe des mots dont la prononciation continuait de varier ; l'orthographe phonétique, qui serait l'idéal, n'ayant jamais pu s'établir, ne fût-ce qu'en raison des très sensibles divergences de prononciation d'une province à l'autre, d'une ville à l'autre et même d'une personne à l'autre. Les deux moyens habituellement proposés pour rétablir la concordance entre l'orthographe et la prononciation sont la création dans l'alphabet de nouvelles lettres et l'élimination dans l'écriture de chacun des mots des lettres qui ne sont pas prononcées. A Rome, l'empereur Claude; chez les Francs mérovingiens, le roi Chilpéric tentèrent vainement d'enrichir l'alphabet de signes nouveaux. En Angleterre, où la divergence est plus grande qu'ailleurs entre la pro-

nonciation et l'orthographe, des tentatives semblables ont été faites récemment. En Allemagne, la difficulté, aggravée par la formation d'une littérature classique au XVIIIe siècle, le fut aussi par les efforts de J. Grimm, partisan de la théorie étymologique ou historique. Elle fut combattue par l'école phonétique, dont Raumer formula les principes. Le personnel enseignant prit en mains la réforme orthographique et, à la suite d'une conférence tenue à Berlin (1876), on fit adopter en Bavière et en Prusse (1880), puis dans le reste de l'Allemagne, un certain nombre de simplifications ; citons la suppression de l'*h* dans le *th* final et dans la finale *thum, thüm;* on écrit désormais *Armut, Not, Altertum*, etc. ; la suppression du second *s* dans la syllabe finale *nis ;* l'unification en *ieren* des formes verbales jusque-là écrites tantôt *iren*, tantôt *ieren*. Malgré la vive opposition de Bismarck qui, par circulaire du 28 févr. 1880, prescrivit à ses employés de s'en tenir à l'ancienne orthographe, la nouvelle fut adoptée par l'école et par les typographes et prévalut.

BIBL. : Max MÜLLER, *On Spelling;* Londres, 1876. — GLADSTONE, *Spelling reform*, 1878 — WILMANNS, *Die Orthographie in den Schulen Deutschlands.*

ORTHOGRAPHIQUE (PROJECTION) (Astron.) (V. CANEVAS, t. IX, p. 30).

ORTHOLITHE (Pétrogr.). Synonyme de *Minette* (V. ce mot).

ORTHOLOGIE (Géom.). Si les perpendiculaires abaissées des points A',B',C' respectivement, sur les droites BC, CA, AB, se rencontrent en un même point, on dit que le triangle A'B'C' est orthologique à ABC. Réciproquement, d'après la même définition, ABC est orthologique à A'B'C', si bien que l'orthologie est réciproque. Les propriétés des triangles orthologiques sont assez nombreuses et fort intéressantes, et cependant c'est un sujet sur lequel il reste beaucoup à faire ; on pourrait dire qu'il est à peine ébauché. Dans l'espace, on peut considérer aussi des tétraèdres orthologiques en appelant ainsi deux tétraèdres ABCD, A'B'C'D', tels que les perpendiculaires abaissées des sommets A,... de l'un sur les faces B'C'D',... de l'autre soient concourantes. C.-A. LAISANT.

ORTHONECTIDES (Zool.). Les Orthonectides et les *Rhombifères* (V. ce mot) forment les deux classes que comprennent les Mésozoaires. Ce sont des animaux parasites, de la cavité du corps des Ophiurides et qu'on retrouve aussi chez des Turbellariés, Némertes et Polychètes ; ils avaient déjà été observés par divers auteurs, quand Giard attira l'attention sur les particularités extrêmement remarquables qu'ils présentent et l'importance qu'ils ont dans

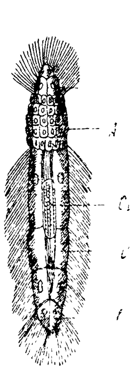


Fig. 1 — Rhopalura Giardi (mâle). *A*, tête à anneau papillifère ; *C. C*, anneaux du corps ; *Ct*, corps testiculaire (d'après Ch. Julin).

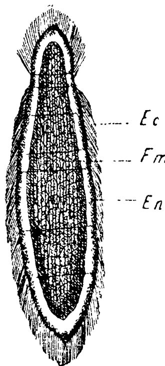


Fig. 2. — Forme cylindrique adulte d'un orthonectide, le Rhopalura Giardi (femelle). *Ec*, cellules ciliées de l'ectoderme ; *Fm*, fibrilles musculaires ; *En*, cellules de l'endoderme (d'après Ch. Julin).

la série taxonomique ; depuis, Metschnikov et Julin ont fait beaucoup progresser l'histoire de ces êtres curieux, au sujet desquels la science est loin d'avoir dit le dernier mot. Les cellules à cils vibratiles, qui limitent le corps des Orthonectides (exoderme), sont disposées de manière à former des sortes d'anneaux ; la cavité qu'elles circonscrivent renferme uniquement, suivant le sexe, un testicule ou un ovaire : les organes sexuels sont enveloppés d'une couche fibrillaire, formée sans doute aux dépens de l'endoderme. Dans la classe des Rhombifères, cette couche fibrillaire n'existe pas, et l'animal est uniquement formé des cellules exodermiques enveloppant l'unique cellule qui représente l'endoderme et fournit les germes. Il existe, chez l'espèce la mieux connue du moins (*Rhopalura Giardi*), deux sortes de femelles, l'une cylindrique, formée de huit anneaux et ne donnant naissance qu'à des mâles; on l'avait d'abord appelée *Intoshia gigas* lorsqu'on la croyait une espèce indépendante : l'autre est aplatie, elliptique, ses anneaux sont peu marqués et elle produit l'une ou l'autre sorte de femelles. Chez *Rhopalura Giardi*, les femelles mesurent environ un quart de millimètre, le mâle n'atteint pas la moitié de cette longueur. R. MONIEZ.

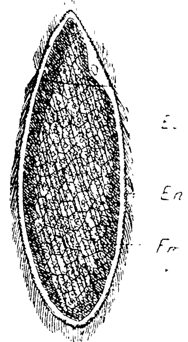


Fig. 3. — Forme aplatie adulte de Rhopalura Giardi (femelle) *Ec*, cellules ciliées de l'ectoderme ; *En*, endoderme ; *Fm*, fibrilles musculaires.

ORTHOPÉDIE. L'orthopédie est le « traitement des difformités ». A l'origine, cet art consistait à traiter empiriquement la gibbosité rachidienne et le pied bot. Plus tard, on s'occupa des déviations du cou. Andry étendit les tentatives de redressement à toutes les difformités des enfants ; le traitement préventif fut annexé au traitement curatif, les attitudes et mouvements gymnastiques ajoutés aux machines; les appareils furent perfectionnés, et les premiers lits à extension parurent. Vers 1830, la gymnastique, les lits mécaniques, l'hygiène générale furent l'objet de plus d'attention encore ; l'orthopédie devint une science. A ce moment la ténotomie et la myotomie sous-cutanées sont mises en pratique. Enfin, à l'époque contemporaine, les causes des difformités étant mieux étudiées et mieux connues, on détruit les obstacles et on redresse les déviations par la section ou la rupture de ces obstacles. Les moyens préventifs et régénérateurs généraux sont appliqués sur une large échelle (hygiène, gymnastique, hydrothérapie, traitement interne), et les moyens locaux (massages, douches, électrisation localisée) donnent les résultats les plus satisfaisants.

Indications générales. Les indications générales de l'orthopédie consistent à *prévenir* les déformations, *corriger* celles qui sont congénitales ou acquises, *maintenir* la correction. Pour *prévenir*, il faut combattre les attitudes vicieuses prises par les enfants dans les écoles, attitudes qui influent sur la taille, le bassin, les yeux. Lorsqu'il y a lésion articulaire, mais sans déviation encore, on applique des appareils pour maintenir les parties en bonne attitude. S'il s'agit de lésions musculaires, provoquant des déviations commençantes, on a recours au massage, à la gymnastique, à l'hydrothérapie, à l'électrisation localisée.

La *correction* des difformités peut se faire *lentement :* gymnastique, mouvements spontanés, mains du chirurgien, appareils (mouvements forcés, gradués) ; elle peut aussi se faire *brusquement :* mouvements forcés, brusques opérations (ténotomie, myotomie, ostéotomie, ostéoclasie). Le traitement nouveau des gibbosités par le redressement brusque est un réel progrès dans cette voie Enfin,

le *maintien* en bonne position se fera au moyen d'appareils amovibles, inamovibles, amovo-inamovibles. Dans tous les cas, on se rappellera que, la plupart du temps, les déviations ou déformations, apanage des sujets scrofuleux ou rhumatisants, exigent qu'un traitement général prolongé soit entrepris parallèlement au traitement local.

L'arsenal orthopédique comprend : tous les *bandages* pour toutes les natures de hernies d'organes : les *ceintures* de différents genres (obésité, dilatation stomacale, entéroptose, varices abdominales ; grossesse, antéversion, rétroversion, inversion, antéflexions utérines ; hystérophores ; reins mobiles, etc.) ; les *suspensoirs* ou *pelotes* variés (varicocèle, hydrocèle ; chute du rectum, etc.). Tiennent également une place importante : les *colliers*, *corsets* pour déviation des muscles de la tête, de la taille ; pour rachitisme et déviation des vertèbres ; pour carie vertébrale (mal de Pott) ; les *appareils* de cuir moulé, plâtrés, etc., les *claies* en osier ; les *tuteurs* pour lordose, cyphose, redressement des déviations scolaires : les *appareils pour luxation* congénitale des hanches : *lits* à extension, *treuils, gouttières* (Bonnet), les *voitures* pour coxalgiques ou pottiques ; les *appareils pour pieds bots* divers, déviations du genou, de la cheville, des orteils (paralysie infantile). Enfin, la *prothèse des membres* comprend les *membres artificiels* de toute sorte, *béquilles*, etc.

Ajoutons encore à cette nomenclature les appareils divers à fractures : à suspension, plans inclinés, gouttières, etc. ; les appareils pour résection, pour luxation, etc. Les *prothèses buccale, nasale, oculaire* ont été également perfectionnées en ces dernières années, au point que de cruelles infirmités passent inaperçues ou sont corrigées avec succès. D[r] A. Coustan.

Bibl. : Andry, *l'Orthopédie ;* Paris, 1741, 2 vol. — Busch, *Allgemeine Orthopædie ;* Leipzig, 1882.

ORTHOPHYRE (Pétrogr.). Les orthophyres sont des roches éruptives d'âge primaire, autrefois considérées comme formant un groupe spécial, mais aujourd'hui réunies aux *trachytes* d'âge tertiaire, dont elles sont l'équivalent ancien (V. Trachyte).

ORTHOPTÈRE (V. Aviation, t. IV, p. 904).

ORTHOPTÈRES. I. Entomologie. — Groupe d'animaux arthropodes qui constitue dans la classe des insectes un ordre dont certains types sont désignés vulgairement sous les noms de *Perce-Oreille, Cancrelat, Sauterelle, Criquet*, etc. Cet ordre, tel qu'il est généralement adopté, peut être caractérisé ainsi : insectes présentant des métamorphoses incomplètes, des pièces buccales disposées pour la mastication, des ailes antérieures plus petites et plus résistantes que les postérieures, ces dernières au repos se plissant en éventail et des appendices articulés au dernier anneau de l'abdomen. Linné les plaçait parmi les Hémiptères sous la désignation d'Hémiptères à mâchoires. Geoffroy les considérait comme une division des Coléoptères. Ce fut de Géer qui, en 1773, créa pour eux l'ordre spécial des Dermaptères, changé par Olivier en Orthoptères, nom qui a prévalu. Kirby en distraya les *Forficules* auxquels il conserva le nom de Dermaptères. Burmeister constitua sous le terme de Gymnognatha un ordre composé, non seulement des Orthoptères et des Dermaptères, mais encore des Névroptères, des *Thysanoures*, des *Physopoda* et des *Mallophaga*. D'autres naturalistes ont encore apporté des modifications à la classification de ces insectes, les divisant, les uns suivant la position des élytres, les autres d'après la forme des pattes. M. de Sélys-Longchamps établit trois sous-ordres : les Dermaptères (*Forficulides*), les Orthoptères proprement dits (*Acridides, Locustides, Gryllides*) et les Dictyoptères (*Blattides*), nom déjà donné par Clairville aux Névroptères. M. Brunner de Wattenwyl place les *Acridides* après les *Blattides* et termine par les *Locustides* et les *Gryllides*. M. Finot considère trois sous-ordres : les Thysanoures, les Orthoptères et les Orthoptères pseudo-Névroptères (Névroptères pseudo-Orthoptères). En écartant les *Thysanoures* (V. ce mot) et les Névroptères pseudo-Orthoptères (V. Névroptères), les Orthoptères peuvent se classer ainsi : les *Forficulides*, les *Blattides*, les *Phasmides*, les *Mantides*, les *Acridides*, les *Locustides* et les *Gryllides*.

Les *Orthoptères* sont en général des insectes de grande taille ; quelques Phasmiens atteignent jusqu'à 40 centim. de longueur. Ils sont ovipares, à l'exception de quelques Blattes chez lesquelles la viviparité a été observée. Les œufs sont pondus, tantôt réunis en masses régulières nommées *oothèques* (*Blattides* et *Mantides*), tantôt dans la terre isolément ou dans des coques ovigères (*Acridides*). Les métamorphoses sont incomplètes. Les rudiments d'ailes n'apparaissent que dans l'intervalle des deux dernières mues. Certaines espèces n'acquièrent que rarement des organes alaires ou n'en possèdent que de très rudimentaires. Dans ce cas, un petit nombre d'individus offre le développement complet, sans que pour cela les autres individus

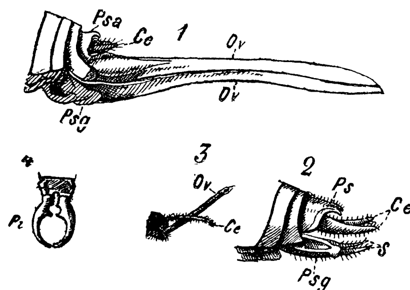


Fig. 1. — 1. Profil de l'extrémité de l'abdomen de *Locusta viridissima* L. ♀ ; *Ce*, cerques ; *Psa*, plaque susanale ; *Psg*, plaque sous-génitale ; *Ov*, oviscapte ; 2, profil de l'extrémité de l'abdomen de *Locusta viridissima* L. ♂ ; *Ce*, cerques ; *Psa*, plaque sus-anale ; *Psg*, plaque sous-génitale ; S, style ; 3, profil de l'extrémité de l'abdomen de *Grllides Nemobius sylvestris* L. ♀ ; *Ce*, cerques *Ov*, oviscapte ; 4, extrémité de l'abdomen de *Forficula auricularia* L. ♂ ; *Pi*, pince.

restés aptères soient impropres à la reproduction. On est d'accord pour admettre comme adultes les individus qui ont les élytres, grands ou petits, articulés. L'imperfection des appendices génitaux permet de reconnaitre la larve

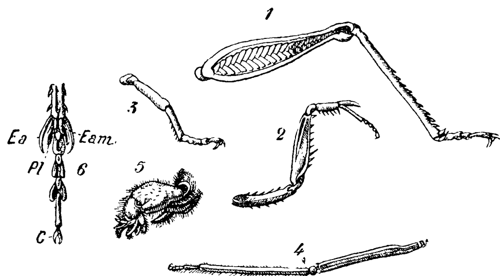


Fig. 2. — Pattes d'Orthopteres. 1, patte postérieure sauteuse (*Locusta viridissima* L.) ; 2. patte antérieure ravisseuse (*Mantis religiosa* L.) ; 3, patte intermédiaire coureuse (*Locusta viridissima* L.) ; 4. patte antérieure coureuse (*Bacillus gallicus* Ch.) ; 5. patte antérieure fouisseuse (*Grylletalpa vulgaris* Lat.) ; 6, tarse de *Platycleis grisea* Fab. : *Ea*, épine apicale externe ; *Eam*, épine apicale médiane , *Pl*, plantule libre ; *C*, crochets.

de l'adulte. La tete, mediocre et deprimee ou grande et globuleuse, est munie de pièces buccales très developpees, d'antennes très longues (*Blattides, Locustides*) ou courtes (*Acridides*) ou aplaties (*Truxales*). Le thorax est très long (*Mantides* et *Phasmides*), parfois muni d'épines (*Eumegalodon*). Les deux paires d'ailes sont différentes

comme texture. Les antérieures sont subcoriaces, égalant ou même dépassant la longueur de l'abdomen, à l'exception des *Forficulides* où elles sont très courtes. Elles se croisent généralement l'une sur l'autre. Les postérieures, plus amples, se replient en éventail et présentent parfois des colorations jaunes, roses, rouges ou bleues, avec des taches brunes ou noires. Les deux paires sont parcourues par des nervures dont l'étude a permis de tirer des caractères pour la classification. Les pattes sont semblables chez les *Blattides*, les *Forficulides*. La première paire est modifiée chez les *Mantides*, pattes ravisseuses, chez les *Gryllotalpa*, pattes fouisseuses. La dernière paire des *Gryllides*, des *Locustides*, des *Acridides*, a la cuisse longue et épaisse, servant au saut. Les pattes des *Phasmides* sont longues, grêles, parfois foliacées. L'abdomen

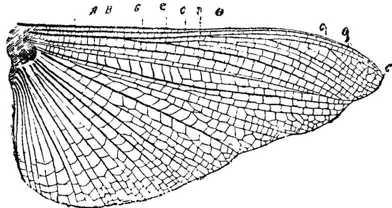


Fig. 3. — Schéma de l'aile postérieure de *Lohistocerca peregrina*. *A*, nervure costale; *B*, nervure sous-costale; *C*, nervure radiale; *E*, nervure médiane; *G*, nervure cubitale; *I*, nervure anale; *H*, nervure basse.

est variable de forme, tantôt plat et déprimé, tantôt convexe, cylindrique. Son extrémité est munie de divers appendices (cerques, etc.). Les femelles ont un oviscapte, court (*Acridides*), long, droit ou courbé en forme de sabre (*Gryllides, Locustides*).

Les *Locustides* et les *Acridides* émettent des sons produits chez les premiers par le frottement des deux élytres et chez les seconds par le frottement des cuisses contre les

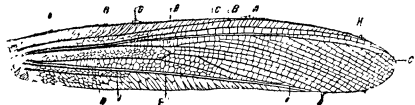


Fig. 4. — Schéma de l'aile antérieure du *Schistocerca peregrina*. *A*, nervure costale; *B*, nervure sous-costale; *C*, nervure radiale; *E*, nervure médiane; *G*, nervure cubitale; *I*, nervure anale; *H*, nervure basse.

élytres. Les Gryllides stridulent également et sont de plus pourvus d'organes *musicaux virtuels*, dont la fonction n'est pas nettement déterminée (Landois, *Journal de Zool. sc.*, 1872, p. 348).

Les Orthoptères sont des animaux terrestres, à l'exception des espèces du genre *Scelymena* Aud.-Serv. et des *Prisopus*. Quelques-uns sont carnassiers (*Mantides*),

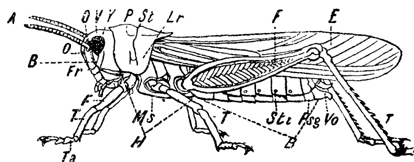


Fig. 5. — Schéma montrant la disposition des principales parties du corps. A, antennes; E, élytre; Fr, front; H, thorax; Ms, mésosternum; O, ocelles; P, pronotum; Psg, plaque sous-génitale; St, sillon transversal typique; Lr, lobes réfléchis du pronotum; Sti, stigmates; T, tibia; Ta, tarse; V, vertex; Vo, valvules de l'oviscapte; Y, yeux.

d'autres omnivores (*Blattides*), mais la plupart se nourrissent de végétaux (*Acridides*, etc.). On compte environ 5.000 espèces, répandues dans toutes les régions de la terre. Les *Mantides* et les *Phasmides* appartiennent principalement à la faune des pays chauds. Paul Tertrin.

II. Paléontologie. — Les véritables Orthoptères apparaissent seulement dans le trias. A l'époque paléozoïque ils étaient remplacés par les *Palæodictyoptera*. Les Blattes sont les plus anciens représentants du groupe actuel (*Neorthoblattina*, du trias du Colorado, *Blattidium* de Purbeck, *Mesoblattina* du lias et du jurassique d'Allemagne) : elles sont très abondantes dans l'oolithe. Les Forficules se montrent dans le lias d'Angleterre : *Labiduromma* est un genre remarquable de l'oligocène de Florissant. Les Mantes sont représentées à Œningen, les Phasmes à Florissant. Les Sauterelles ou Criquets commencent à se montrer dans le lias (*Gomphocerites, Acridites*). Dans le tertiaire, les restes sont mieux conservés (*Tettigidea gracilis* du miocène d'Œningen). *Gryllacris* prouve que les *Locustidæ* existaient déjà dans le lias d'Europe. *Locusta speciosa* est une grande et belle espèce, assez rare dans les schistes jurassiques d'Eichstätt et de Solenhofen. *Lithymnetes guttatus* est une espèce de grande taille, à ailes tachetées, de l'oligocène de Florissant. Les principaux groupes actuels sont tous déjà connus dans le tertiaire. E. Trouessart.

Bibl. : Entomologie. — Stephens, *Illust. Brit. Ent.*, 1835. — Curtis, *Brit. Ent.*, 1862 63. — Burmeister, *Handbuch der Entomologie*, 1839. — Brunner de Wattenwyl, *Prodomus der Orthopt.* — Finot, *les Orthoptères de France*, 1889. — Audiney-Serville, *Hist. nat. des Orth.*, 1839. — De Selys-Longchamps, *Catal. rais. des Orth. et Nér. de la Belgique*, 1888.

ORTHOPTIQUE (Courbe). On appelle courbe orthoptique d'une courbe plane donnée le lieu des sommets des angles droits dont les côtés sont deux tangentes à la courbe donnée. Lorsque cette dernière est une conique, le lieu est un cercle, réel ou imaginaire, qu'on appelle aussi, et plus généralement peut-être, cercle de Monge. Dans le cas où l'angle donné est constant, mais non plus droit, le lieu dont il s'agit est appelé courbe isoptique de la courbe primitive. Les isoptiques des coniques sont des courbes du quatrième ordre en général. On pourrait étendre à l'espace la notion des figures orthoptiques en remplaçant les courbes par des surfaces, et l'angle droit par un trièdre trirectangle dont les faces seraient tangentes à la surface donnée. Pour les quadriques tout au moins, on trouve ainsi comme lieu une sphère, réelle ou imaginaire, qu'on appelle sphère de Monge, ou sphère orthoptique; elle se réduit à un plan pour les paraboloïdes, et disparaît pour les cylindres; elle peut d'ailleurs être réelle ou imaginaire.

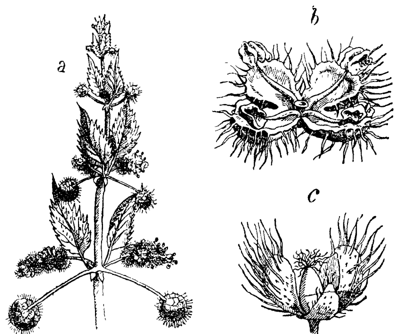
ORTHOSE (Minér.) (V. Feldspath).

ORTHOTROPE (Bot.) (V. Ovule).

ORTHOUX-et-Quilhan. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Quissac; 325 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

ORTIE (*Urtica* T.). I. Botanique. — Genre d'Urticacées, composé d'herbes annuelles ou vivaces, quelquefois frutescentes, dont on connaît une trentaine d'espèces, répandues principalement dans les régions tempérées des deux mondes. Les Orties ont les feuilles opposées, souvent dentées, pétiolées, avec 2 stipules latérales, les fleurs réunies en glomérules disposés sur un axe axillaire commun ou en capitules, grappes ou épis, dioïques ou monoïques, les inflorescences étant, dans ce cas, tantôt unisexuées et tantôt androgynes. Les fleurs sont dépourvues de corolle, tétramères, avec 4 étamines oppositisépales et, en général, régulières. L'ovaire est libre, uniloculaire, avec un seul ovule dressé, presque orthotrope. Le fruit est un akène comprimé, indéhiscent, entouré du périanthe persistant : la graine renferme un albumen charnu et un embryon droit. La plupart des Orties ont toutes leurs parties hérissées de poils raides piquants (*stimuli*), qui se brisent par le contact et laissent échapper un liquide âcre et caustique renfermant de l'acide formique libre. Quelques espèces sont tellement irritantes que leurs piqûres produisent des douleurs intenses pouvant durer plusieurs jours; de ce nombre

sont l'*U. ferox* Forst. ou *Ogua-wa* des naturels de la Nouvelle-Zélande, l'*U. stimulans* Miq., de Java, et l'*U. urentissima* Roxb., de Timor, ou *Herbe du diable* (*daoun setan* des indigènes), qui rentrent maintenant dans le genre *Laportea* (V. ce mot). Les espèces indigènes telles, que : *U. dioica* L. ou *Grande Ortie*, *U. urens* L. ou *Petite Ortie*, *Ortie grièche*, et *U. pilulifera* L. ou *Ortie romaine* sont très communes le long des murs dans les villages,



Urtica pilulifera L. *a*, rameau florifère; *b*, fleur mâle; *c*, fleur femelle.

dans les décombres, sur les bords des chemins, etc. Elles sont textiles et peuvent même servir à l'alimentation ; on les emploie à l'extérieur pour produire l'urtication. La racine de l'*U. pilulifera* a été vantée comme diurétique et astringente. L'*U. urens* a été préconisée comme fébrifuge, purgatif et antihémorragique. L'*U. membranacea* Poir., de la région méditerranéenne, était employée en Egypte dans les maladies de la poitrine et comme aphrodisiaque. Au Kamtchatka, on se sert du liber de l'*U. cannabina* L. pour la fabrication des filets de pêche. L'*U. nivea* L. appartient maintenant au genre *Boehmeria* Jacq. (V. Bœhmérie). On donne le nom d'*Ortie bâtarde* à des *Mercuriales* (V. ce mot), le nom d'*O. blanche*, d'*O. fausse*, au *Lamium album* L. (V. Lamier), le nom d'*O. morte* à cette même espèce et au *Stachys palustris* L., celui d'*O. jaune* au *Galeobdolen luteum* Huds., celui d'*O. puante* au *Stachys sylvatica* L., enfin le nom d'*O. rouge* aux *Lamium purpureum* L. et *L. maculatum* L., etc., toutes ces espèces présentant une certaine ressemblance avec les orties par leurs feuilles. Dr L. Hn.

II. Agriculture. — Certaines espèces d'orties sont très répandues dans nos cultures; elles sont vivaces et possèdent des racines nombreuses, longues et puissantes, aussi leur destruction présente de grandes difficultés; l'écimage effectué avant la maturation des graines, le ramassage des racines après les herbages, et des sarclages répétés peuvent seuls entraver leur propagation. Plusieurs espèces, notamment l'*ortie dioïque* (*U. dioica*), sont bien acceptées par le bétail, surtout lorsque la plante est jeune; la composition de ce fourrage est voisine de celle des bonnes herbes des prairies ; le fourrage vert convient particulièrement aux vaches laitières et aux bœufs ; on le laisse se mortifier pendant quelques heures avant de le mettre en distribution. La culture de l'ortie dioïque comme fourrage est faite en grand dans quelques régions, particulièrement en Suède et en Norvège; elle peut donner quatre ou cinq coupes par année, et en raison de sa réussite certaine dans les terrains arides, secs et rocailleux, elle est très recommandable pour l'utilisation des mauvais sols ; surtout en année de disette de fourrages, ses produits fourniraient une ressource précieuse. J. T.

ORTIGUE (Pierre d', sieur de Vaumorière), poète français, né à Apt en 1610, mort à Paris en sept. 1693. Il vint de bonne heure à Paris et s'y fit une réputation rapide dans la littérature *précieuse* de son temps. Admirateur de Scudéry, il rêva de mettre l'histoire de France en dialogues. Son amour du jeu le rendit pauvre. Sa femme, une *précieuse*, est nommée sous le nom de *Marsamine* dans le dictionnaire de Somaize. Il a laissé quelques romans : *le Grand Scipion* (1658); *Agiatis, reine de Sparte* (1685), une *Histoire de la galanterie chez les anciens* (1671) ; et *l'Art de plaire dans la conversation* (1688), auquel il était expert. Il a écrit les cinq derniers volumes du *Pharamond* de La Calprenède. Ph. B.

ORTIGUE (Joseph d'), musicographe français, né à Cavaillon le 22 mai 1802, mort à Paris le 20 nov. 1866. Destiné d'abord à l'étude du droit, il ne tarda pas à céder au penchant qui l'entraînait vers la musique et s'y consacra désormais. Outre une collaboration assidue à divers journaux, principalement au *Journal des Débats*, on lui doit un *Dictionnaire liturgique, historique et théorique du plain-chant et de musique religieuse*, ouvrage considérable et justement estimé (V. Niedermeyer).

ORTIZ (Pablo), sculpteur espagnol, qui florissait à Tolède pendant la seconde moitié du xve siècle. Il est l'auteur des deux magnifiques tombeaux du *connétable Alvaro de Luna* et de *Juana Pimentel*, sa seconde femme, qui sont placés dans la chapelle de Santiago, à la cathédrale de Tolède. Maria de Luna, leur fille, avait, à la suite d'un concours ouvert entre divers maîtres, choisi le projet présenté par Ortiz. Un contrat, daté du 7 janv. 1489, fut passé entre elle et l'artiste dans la ville de Manzanarès, et celui-ci dut commencer aussitôt ce beau travail, gothique encore de style dans ses diverses parties, ornementales et sculpturales. P. L.

ORTIZ (Luis), sculpteur espagnol, originaire de Malaga. Il fit son apprentisssage dans l'atelier de Diaz de Palacios. Vers 1628, Ortiz et son collaborateur Josef Micael obtinrent au concours l'exécution des deux rangs de stalles du chœur de la cathédrale de Malaga, travail qu'ils terminèrent en 1631. Ortiz, pour sa part, avait sculpté le rang inférieur ainsi que les cartouches et les couronnements du rang supérieur. Les quarante figures qui décorent cette *silleria* ne sont pas l'œuvre des deux artistes associés; elles sont du sculpteur Pedro de Mena, élève d'Alonso Cano, qui y travailla de 1660 à 1662. Appelé par le chanoine Vazquez de Leca, Ortiz alla s'établir à Séville, où, en 1647, il exécutait le retable de la chapelle royale de Notre-Dame des Rois, dont trois statues de *sainte Anne*, de *Saint Joseph* et de *Saint Joachim*, forment la décoration sculpturale. P. L.

ORTIZ (Fernando), sculpteur espagnol, né dans les premières années du xviiie siècle à Malaga, mort à Madrid en 1770. Il apprit et exerça son art à Malaga. On y conserve un *Christ au tombeau*, dans l'église des Augustins, qui est son œuvre. En 1756, l'Académie de San Fernando le recevait au nombre de ses membres, sur la présentation d'un bas-relief en marbre, destiné au palais de Madrid. P. L.

ORTLER. Massif des Alpes Rhétiques entre l'Adige et l'Adda (Valteline), sur la frontière de l'Autriche et de l'Italie. Il est compris entre le Stilfser-Joch au N., le col de Tonale au S. (reliant les vallées de l'Oglio et de Sulzberg). C'est un puissant massif formé de schistes cristallins au S., de calcaire au N. Le centre est le mont Cevedale (3.774 m.) d'où rayonnent vers l'E. le chaînon des pics de Venezia (3.384 m.) et d'Eggen (3.437 m.) vers le N.-O. celui de la Kœnigspitze (3.857 m.), du Zebru (3.735 m.) et de l'Ortler (3.902 m.), pyramide dolomitique qui est le point culminant des Alpes autrichiennes pour la première fois gravi le 27 sept. 1804. Au S. du Cevedale sont le mont Confinale (3.370 m.) et le Corno dei Tre Signori (3.329 m.). Le massif de l'Ortler comprend 70 glaciers. Le Club alpin austro-allemand en a dressé la carte au 50.000^{e}.

ORTLIEB, de Strasbourg, chef d'une secte panthéiste, au premier tiers du xiiie siècle. On ne sait rien de sa personne. Un document du temps nomme ses adhérents *Ortlibenses* et *Ortlibarii*. On les trouve dans toute la vallée

du Rhin moyen. Il faut vraisemblablement les considérer comme une ramification des *Amalriciens* (V. Amaury, t. II, p. 603). Ils faisaient remonter leur tradition à Adam. Jésus, simple pécheur, a été converti par la prédication de Marie, sa mère, qui l'a ainsi enfanté à la vie supérieure. Sa pénitence est la seule passion qu'il ait endurée. Il faut le suivre dans cette voie ; les sacrements et autres prescriptions de l'Eglise sont sans valeur. Suivant un sommaire contemporain, cela se réduit, en pratique, à « s'abstenir de tout ce qui est extérieur, pour suivre l'Esprit qui est en tout homme ». Les vrais ortliebiens suivaient une vie très austère. Cela n'exclut pas chez quelques-uns des écarts qui devinrent la règle plus tard parmi les frères du *Libre Esprit* (V. ce mot). F.-H. K.

ORTLOFF (Friedrich), juriste allemand, né à Erlangen le 10 oct. 1797, mort à Iéna le 10 oct. 1868. Professeur à Iéna (1819), puis président de la cour d'appel (1844), il fut l'auteur d'une excellente *Gesch. der Grumbachischen Hændel* (Iéna, 1868-70, 4 livr.) ; de *Sammlung deutscher Richtsquellen* (1836-60, 2 vol.) ; *Juristische Abhandlungen* (avec Heimbach, 1847-57, 2 vol.).

Son fils, *Hermann-Friedrich*, né le 17 sept. 1829, a professé le droit criminel à Iéna de 1862 à 1866, est entré dans la magistrature et a publié plusieurs manuels et traités spéciaux sur des points de droit.

ORTNITT, héros légendaire allemand du moyen âge, roi des Lamparts. Il conquiert avec l'aide de son père, le nain Albéric, la main de la belle fille du roi païen de Montabaur et la fait baptiser sous le nom de Sydrat. Il périt en combattant deux dragons envoyés par son beau-père. Le poème qui fut composé vers 1225 a été remanié. La meilleure édition est celle d'Amelung (*Deutsches Heldenbuch*, 1871, t. III).

ORTO. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Soccia ; 482 hab.

ORTOLA. Rivière du dép. de la *Corse* (V. ce mot, t. XII, 1085).

ORTOLAN. I. Ornithologie. — Nom vulgaire d'une espèce du genre *Bruant* (V. ce mot).

II. Art culinaire. — On mange les ortolans, comme les autres petits oiseaux, cuits à la broche. Leur chair est renommée pour sa délicatesse (V. Bec-Figue). Il faut environ un quart d'heure pour leur parfaite cuisson.

ORTOLAN (Joseph-Louis-Elzéar), jurisconsulte français, né à Toulon le 21 août 1802, mort à Paris le 27 mars 1873. Fils d'un juge de paix de sa ville natale, il fit aux collèges de Nice et d'Avignon de brillantes études, commença son droit à Aix, alla le terminer à Paris et fut reçu docteur en 1829. Il avait déjà publié à cette époque son *Explication historique des Institutes de Justinien* (Paris, 1827, 3 vol. ; 5e éd., 1851) et son *Histoire de la législation romaine* (Paris, 1828 ; 3e éd., 1845), deux remarquables ouvrages, dont le premier est devenu classique. Nommé bibliothécaire adjoint à la cour de cassation, puis, l'année suivante, après la révolution de juillet, secrétaire général du parquet de la même cour, il fut en même temps désigné, à raison de ses idées largement libérales, pour faire à la Sorbonne un cours de droit constitutionnel ; en 1831, la ville de Paris le chargea, à l'Athénée industriel, d'un cours de droit commercial et, en 1836, il fut appelé à la chaire de législation pénale comparée de la Faculté de droit de Paris ; il l'occupa jusqu'à sa mort, malgré les vives attaques que lui suscitèrent, sous l'Empire, ses opinions républicaines. Il avait fait à l'Ecole de droit, en 1848, à la demande du ministre Carnot, une série de leçons *sur la souveraineté du peuple et les principes du gouvernement républicain moderne* (Paris, 1848) et il avait été de 1848 à 1851 membre du conseil supérieur de l'instruction publique. Ce fut lui qui rédigea les programmes de l'Ecole d'administration. Outre les ouvrages déjà cités et un nombre considérable d'opuscules sur des questions de droit constitutionnel, de droit pénal, de législation comparée, etc., il a publié : *Histoire du droit constitutionnel en Europe pendant le moyen âge* (Paris, 1831) ; *Introduction philosophique au cours de législation pénale comparée* (Paris, 1839) ; *Introduction historique au cours de législation pénale comparée* (Paris, 1841) ; *Elements du droit pénal* (Paris, 1856 ; 3e éd., 1863). On lui doit aussi un recueil de poésies : *les Enfantines* (Paris, 1845 ; 2e éd., 1860).

Son frère, *Jean-Félicité-Théodore* (1808-74), entré en 1822 dans la marine et devenu en 1862 capitaine de vaisseau, est l'auteur d'un excellent traité, plusieurs fois réédité : *Règles internationales et diplomatie de la mer* (Paris, 1844-45, 2 vol.). L. S.

ORTOLAN (Eugène), compositeur français, né à Paris le 1er avr. 1824, fils du précédent. Il s'est fait connaître au théâtre par *Lisette* (Théâtre-Lyrique, 1855), la *Momie de Roscoco* (Bouffes-Parisiens, 1857). On lui doit aussi un oratorio, *Tobie*, exécuté à Versailles en 1867.

ORTOLANO (Giovanni-Battista Benvenuti, dit l'), peintre italien (V. Benvenuti [Giovanni-Battista]).

ORTONA. Ville d'Italie, prov. de Chieti, sur une presqu'île de la mer Adriatique ; 7.000 hab. Evêché. Petit port. Les Turcs la détruisirent en 1566. Fréquents tremblements de terre.

ORTONCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Rambervillers ; 229 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

ORTOSPANA. Ancienne ville de Bactriane que l'on identifie souvent avec Caboul, Ptolémée lui donnant le nom de *Cabura*.

ORTILLON. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis, cant. de Ramerupt ; 53 hab.

ORTIPORIO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Campile ; 406 hab.

ORTS (Auguste), homme d'Etat belge, né à Bruxelles en 1814, mort à Bruxelles en 1880. Il fit ses débuts politiques dans l'*Observateur belge,* journal de l'opposition libérale, et devint échevin de Bruxelles et membre de la Chambre des représentants. Il ne tarda pas à jouer un rôle prépondérant dans les débats parlementaires et se distingua par de rares qualités de tacticien et d'orateur. Bientôt reconnu comme un des chefs de la gauche modérée, il prit une part importante à la discussion des lois relatives aux questions judiciaires, à l'organisation militaire, à l'instruction publique, aux affaires extérieures et trouva de nobles accents pour défendre la neutralité belge mise en péril par la politique de Napoléon III. Il fut élu président de la Chambre en 1859. Orts était aussi un jurisconsulte éminent, il fut bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour de cassation et professeur d'économie politique à l'université libre de Bruxelles. Ses publications juridiques les plus importantes sont : *de l'Incapacité civile des corporations religieuses non autorisées* (Bruxelles, 1867, in-8) ; *la Pratique criminelle de Wielant* (Gand, 1872, in-8). Il est aussi l'auteur d'un ouvrage historique de premier ordre : *Histoire de la guerre des paysans*. (Bruxelles, 1863, in-8). E. H.

ORTVAY (Theodor), historien hongrois, né en 1843. Professeur à l'Ecole de droit de Pozsony (Presbourg). Ortvay a publié de nombreux ouvrages relatifs à l'histoire et à l'archéologie locales. On lui doit notamment une *Histoire de la ville de Presbourg* (en hong. et en all.) (1891-93) ; une *Histoire du comitat de Temes* (1896), et la *Géographie ecclésiastique de la Hongrie au commencement du* XIVe *siècle*. J. K.

ORTWIN. Nom de plusieurs héros des légendes germaniques. *Ortwin* de Metz est dans les *Nibelungen* le neveu et l'échanson de Gunther, l'un de ses principaux guerriers. — Un autre Ortwin est fils du roi Hettel d'Hegelingen et frère de Gudrun qu'il délivre de la captivité du roi d'Ormanie (Normandie).

ORTYGIE. Nom donné par les Grecs à l'île légendaire où Léto aurait donné le jour à Artémis et Apollon. La version la plus accréditée l'identifiait avec Delos. Ce nom

fut aussi appliqué à un bois sacré près d'Éphèse et à une île où se forma la ville de Syracuse.

ORUBA ou **ARUBA.** L'une des Antilles, faisant partie du groupe des Iles Sous le Vent, en face de la côte du Venezuela ; c'est la plus occidentale des Antilles néerlandaises, en face du golfe de Maracaibo, à 80 kil. O. de Curaçao. Elle a 165 kil. q. et 8.056 hab. Formée de roches éruptives anciennes, flanquées de roches coralliaires récentes, elle manque d'eau et d'arbres, mais possède de grands gisements de phosphates et de sel. La ville d'Oranje concentre la majeure partie des habitants.

BIBL. : MARTIN, *Reise nach Niederlændisch Westindien ;* Leide, 1887, 2 vol.

ORURO (*San Felipe de Asturia de Oruro*). VILLE. — Ville de Bolivie, ch.-l. du dép. de ce nom, à 3.743 m. d'alt., près d'une lagune salée distante de 12 kil. E. du Desaguadero ; 13.100 hab. (en 1893). Fondée en 1590, elle eut, dit-on, 70.000 âmes au XVIIe siècle.

DÉPARTEMENT. — Le dép. d'Oruro, à l'O. de la Bolivie, comprend 55.950 kil. q. et 189.840 hab. (en 1893). C'est un haut plateau entre la Cordillère côtière et celle de l'intérieur, parsemé de lagunes, parmi lesquelles celle très vaste de Pampa Aullagas. Mines de cuivre, d'argent et aussi de plomb, de zinc, d'antimoine, de fer et d'or.

ORUS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Vicdessos ; 321 hab.

ORVAL. Com. du dép. du Cher, arr. et cant. de Saint-Amand-Montrond ; 427 hab. Filat. de laine, scierie mécanique, fabr. de placages pour meuble.

ORUST (Ile) (V. OROUST).

ORVAL. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Montmartre-sur-Mer, sur la rive droite de la Sienne ; 1.008 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest. Carrière de marbre ; fours à chaux. Eglise construite du XIIe au XVe siècle avec un beau clocher roman et une crypte romane. Ancienne grange dîmière.

ORVAL. Dépendance de la commune belge de Villers-devant-Orval, prov. de Luxembourg, arr. adm. de Virton, arr. judic. d'Arlon. Saint Bernard de Clairvaux y établit au XIIe siècle une abbaye qui devint florissante ; partiellement détruite par les troupes françaises du maréchal de Châtillon en 1637, elle fut relevée au XVIIIe siècle avec une grande magnificence. Une armée républicaine la détruisit de fond en comble en 1793 ; il n'en subsiste que des ruines imposantes.

ORVAL (Gilles d') (V. GILLES D'ORVAL).

ORVAL (Duc d') (V. BÉTHUNE [François de]).

ORVAL (A.-E. de BÉTHUNE D'), abbesse et femme auteur française (1657-1733) (V. BÉTHUNE [François de]).

ORVAULT. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de la Chapelle-sur-Erdre ; 1.960 hab. Carrière de granit. Châtaignes. Chapelle Notre-Dame des Anges, de style gothique, construite en 1824. Calvaire élevé en 1877. Château de la Tour dont la chapelle renferme d'anciens vitraux. Manoirs anciens de Bel-Ebat et du Doussay.

ORVAUX. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Conches ; 155 hab.

ORVE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Clerval ; 151 hab.

ORVEAU. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de La Ferté-Alais ; 122 hab.

ORVEAU-GOLLAINVILLE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes ; 385 hab.

ORVET. Genre de *Sauriens* de la famille des *Scincoidæ*, ayant pour caractères une tête courte se terminant par un museau arrondi, la bouche étroite, les yeux très petits, saillants, la queue terminée brusquement en pointe conique de consistance cornée, le corps recouvert de petites écailles lisses et brillantes. L'*Anguis fragilis* (Orvet, Anvin, Borgne, Nielle) présente une couleur généralement plombée, passant parfois au cuivré sur les régions supérieures ; le dessus du corps est souvent piqueté de noir. C'est un animal des plus inoffensifs, et qui cependant a été accusé de bien des méfaits et passe encore, dans certains de nos départements, pour être des plus dangereux. Commun en France, on le rencontre également dans l'Asie occidentale, en Sibérie et sur la côte méditerranéenne de l'Afrique. L'Orvet se nourrit de limaces et de vers de terre, il a la faculté de se briser, lorsqu'on veut le saisir, par une violente contraction de ses muscles. ROCHER.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr — DUMÉRIL et BIBRON, *Herpét. génér.*

ORVIETO (*Urbs vetus*). Ville d'Italie, ch.-l. de cercle de la prov. de Pérouse, sur un rocher de tuf qui domine la r. dr. de la Paglia, à 355 m. d'alt. ; 8.000 hab. Evêché. Ancien palais des papes, palais épiscopal ; musée étrusque et médiéval installé dans l'Opera del Duomo. Célèbre puits de 61 m. creusé en 1527 et où l'on descend par deux escaliers en spirale comptant 248 marches. Un jardin occupe la place de l'ancienne citadelle. Des six églises, il faut signaler San Domenico (XIIIe siècle, tombeau du cardinal di Braye exécuté par Amolfo da Cambio en 1282) et surtout la cathédrale. Elle a été commencée en 1290 par le Siennois Lorenzo Martane, achevée seulement en 1580. La façade de marbre blanc, en style gothique, est admirable ; le portail central est roman, les deux autres ogivaux, chacun correspondant à une des nefs ; une élégante galerie allège cet ensemble surmonté d'un triple pignon et de quatre tours et décoré de bas-reliefs et de mosaïques. L'intérieur, porté par des colonnes, renferme, dans la chapelle San Brizio, les fameuses fresques de Luca Signorelli et du moine de Fiesole, un tabernacle d'argent de 1337, des fonts baptismaux de 1402.

Orvieto a pris la place de l'antique cité étrusque de *Volsinie*, située à 3 kil. à l'E. On a aussi découvert une nécropole étrusque près de la ville actuelle. Celle-ci ne paraît qu'au VIIe siècle ap. J.-C. Elle forma une république, régie au XIVe siècle par les Monaldeschi qui fournirent le pape Martin IV.

BIBL. : GRUNER, *Die Bas-Reliefs am Dom zu Orvieto ;* Leipzig, 1858, 83 pl. — FUMI, *Codice diplomatico della città di Orvieto, secoli XI-XV :* Florence, 1884. — Du même, *Orvieto, note storiche ;* Citta di Castello, 1891, et *Il duomo d'Orvieto ;* Rome, 1891. — Cf. le *Guida storico-artistica* de PICCOLOMINI ; Sienne, 1885.

ORVILLE (Jean CABARET D'), chroniqueur français de la première moitié du XVe siècle, qui n'est connu que par sa *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*. Originaire d'Orville (Pas-de-Calais), il écrivit en 1429, sur l'ordre de Charles Ier, comte de Clermont, dont on a dit sans preuves certaines qu'il fut le secrétaire, une vie du duc de Bourbon Louis II (1337-1410) ; il y fut aidé par Jean de Châteaumorand, compagnon d'armes du prince, et il n'a fait en réalité que recueillir et mettre au net les souvenirs du vieux chevalier. C'est ce qui explique les imperfections de toute nature, en particulier les erreurs de date, que l'on remarque dans sa chronique ; elle ne laisse pas cependant d'être une source historique importante pour l'histoire du XIVe siècle et n'est pas dépourvue d'une certaine valeur littéraire. Il en a été donné plusieurs éditions : la dernière — la plus correcte — a été publiée par M. Chazaud dans la *Collection de la Société de l'Histoire de France* (Paris, 1876, in-8).

BIBL : Introduction à l édition citée

ORVILLIERS (Louis GUILLOUET, comte d'), amiral français, né à Moulins en 1708, mort vers 1791. Fils d'un gouverneur de la Guyane française, il entra de bonne heure dans la marine : en 1754, on le trouve capitaine de vaisseau, et en 1764 chef d'escadre. Le 22 juil. 1778, il fut appelé au commandement de la belle flotte sortie de Brest, et qui comprenait trente-deux vaisseaux de ligne et quinze frégates. Dès le 27 juil., il livra une bataille terrible et indécise à la flotte anglaise, commandée par l'amiral Keppel, dans les eaux d'Ouessant. L'année suivante, d'Orvilliers reprit la mer, mais fit preuve de beaucoup d'incapacité ; il donna alors sa démission et se retira

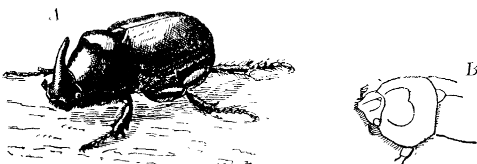
en 1783 au séminaire de Saint-Magloire à Paris; en 1790, il émigra et disparut. Ph. B.

ORYCTÉROPE (Zool.). Genre de Mammifères de l'ordre des *Edentés* (V. ce mot), présentant les caractères suivants : corps couvert de poils grossiers, épineux. Dents nombreuses, de structure complexe, étant traversées dans toute leur hauteur par des canaux parallèles où pénètre la pulpe dentaire. Pattes digitigrades à cinq doigts bien développés, sauf le pouce des membres antérieurs, munies d'ongles forts, médiocrement allongés, propres à fouir. Bouche allongée, tubulaire, avec la langue subvermiforme; oreilles très grandes; queue forte et bien développée. Ces Edentés, qui habitent exclusivement l'Afrique, se nourrissent d'Insectes et surtout de Fourmis. Les dents permanentes sont au nombre de 8 à 10 paires en haut, 8 en bas; mais elles ne sont jamais simultanément en place dans la mâchoire, les antérieures qui sont plus petites tombant avant que les postérieures soient développées: généralement, chez l'adulte, on n'en trouve que 5 paires en haut et en bas; les deux premières sont petites et comprimées; les deux suivantes sont grandes, sillonnées dans leur hauteur sur les côtés, la dernière simple, cylindrique; ces trois dernières dents doivent être considérées comme des molaires, tandis que les autres sont précédées par une dentition de lait, découverte par O. Thomas. Ces premières dents sont au nombre de sept en haut, la dernière, plus grande, ayant deux racines, et une couronne rudimentaire; les autres sont styliformes et les quatre premières, très petites, sont séparées les unes des autres par des intervalles égaux. En bas on trouve seulement quatre dents de lait, la dernière correspondant à la dent à deux racines de la mâchoire supérieure. Ces dents de lait paraissent sans usage, car elles ne percent jamais la gencive. Néanmoins elles permettent de considérer l'Oryctérope comme un type primitivement hétérodonte et diphyodonte, ces dents atrophiées représentant les incisives, canines et prémolaires, tandis que les trois dernières dents permanentes, qui n'ont pas de remplaçantes, sont de véritables arrière-molaires. Parmi les autres caractères anatomiques de l'Oryctérope, il convient de signaler son placenta franchement zonaire et son utérus bicorne, qui, joints aux particularités que présente sa dentition, prouvent que l'ordre des Edentés n'est qu'un assemblage hétérogène de formes ayant une origine bien distincte.

L'Oryctérope, appelé vulgairement *Cochon de terre*, est un animal nocturne qui se creuse un terrier dans les terrains sablonneux, au voisinage des nids de Termites : il sort après le coucher du soleil, et, creusant les monticules formés par ces nids à l'aide de ses ongles puissants, il met à nu l'intérieur et dévore les Insectes et leurs larves. C'est sa principale nourriture. On en distingue trois espèces : l'*Orycteropus æthiopicus* du N.-E. de l'Afrique (Kordofan); l'*O. senegalensis*, de l'Afrique occidentale et l'*O. capensis* qui habite toute l'Afrique orientale et méridionnale jusqu'à l'Angola, et qui a été figuré à l'art. Edentés.

Des débris fossiles du tertiaire de l'île de Samos (*O. Gaudryi*), du S. de la France (*Palæorycteropus quercyi*) et du quaternaire de Madagascar (*Plesiorycteropus*) ont été rapprochés de l'Oryctérope. E. Trouessart.

ORYCTES (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères, de la famille des Scarabæides, établi par Illiger (*Käfer*



Oryctes nasicornis. *A*, mâle ; *B*, tête et thorax de la femelle.

Preuss., 1798, p. 11). Ce genre est caractérisé par la présence sur la tête d'une corne simple et arquée chez les mâles; les femelles n'ont qu'un simple tubercule. Le corselet des mâles est excavé. Des organes de stridulation occupent toute la partie médiane du propygidium. Il comprend une quarantaine d'espèces d'Europe et d'Afrique. L'espèce type est l'*O. nasicornis* L. ou vulgairement *Rhinocéros*. C'est un gros Coléoptère d'un brun marron dont le mâle porte sur la tête une grande corne. La larve, dont le développement demande plusieurs années, vit surtout dans le tan épuisé des couches de jardin ou des serres. On le trouve communément à Paris.

ORYX (Zool.) (V. Antilope, t. III, p. 209).

ORYZOMYS (Zool.) (V. Hamster, t. XIX, p. 810).

ORYZORICTES (V. Tanrec).

ORZESZKO (Elise), écrivain polonais, née dans un village des environs de Grodno en 1842. Elevée dans le couvent des Dames du Saint-Sacrement à Varsovie, elle s'est adonnée de très bonne heure à la littérature. Dès 1867, elle a marqué, dans une série d'articles publiés par la *Gazeta polska*, ses vues sur le roman contemporain et ses préoccupations sociales. Son premier grand roman, *Dernier Amour*, un peu diffus et d'un style trop pompeux, dépeint la triste situation de la femme d'aujourd'hui qui ne trouve de remède à ses souffrances que dans l'enfièvrement romantique; dans les œuvres suivantes : *En cage, En province, les Vertueux, Monsieur Graba* et *les Mémoires de Waclawa*, elle critique vigoureusement la fausse éducation donnée aux jeunes gens comme aux jeunes filles. *Au fond de la conscience* est un roman de fine analyse et de profonde psychologie, où l'auteur traite la question de la renaissance morale; *Marthe* est l'histoire navrante d'une femme à laquelle on n'a pas appris à travailler. *Eli Makower* retrace d'une manière saisissante les relations entre les juifs et les propriétaires terriens en Pologne. *Meir Ezofowicz* représente la lutte entre l'ancienne et la nouvelle génération juive. Mentionnons encore : *Dans toutes les sphères*, recueil de charmantes nouvelles, pleines de sentiment et de poésie touchante; *Sylwek, les Spectres, Cham* (*le Paysan*) et *Sur le Niémen*, qui est peut-être son chef-d'œuvre. Il n'est pour ainsi dire pas de problème social que Mme Orzeszko n'ait abordé dans ses romans. Elle l'a fait souvent avec bonheur, toujours avec sincérité. Dans ses écrits de pure dialectique ou de critique littéraire, elle fait preuve d'une profondeur de pensée peu commune. Notons, dans cet ordre d'idées, son étude sur *le Patriotisme et le Cosmopolitisme*, ainsi que celle consacrée à Ernest Renan dans l'*Ateneum* de 1886. F. Trawinski.

Bibl. : Pierre Chmielowski, *Esquisse de l'histoire de la littérature contemporaine ;* Cracovie, 1895. — *Swiat (le Monde)*, recueil illustré, 1er oct. 1891.

OS. I. Anatomie. — Les os sont des parties dures, résistantes qui, articulées les unes avec les autres, constituent le *squelette* (V. ce mot). Celui-ci est, ou bien un dermosquelette (os de la voûte du crâne, carapace de la tortue, du tatou) ou bien un endosquelette, composé de leviers et caractéristique des vertébrés. La colonne vertébrale est composée, chez l'homme, de 26 pièces, le crâne de 8, la face de 14, le thorax de 25, les membres thoraciques de 64 et les membres pelviens de 62. Leur forme les a fait diviser en os longs, os courts et os larges. Quelle que soit leur forme, ils présentent des saillies et des creux. Les saillies sont ou articulaires (têtes, condyles, dentelures) ou non articulaires et destinées à des insertions musculaires (tubérosités, apophyses, épines, crêtes). Les creux articulaires sont appelés cavités; les non articulaires sont désignés sous le nom de fosses, gouttières, fentes, trous, canaux. Le tissu osseux se présente sous deux aspects, sous celui de substance compacte et de substance spongieuse. La première forme la diaphyse des os longs; elle est dure et serrée. La substance spongieuse, moins dure, est constituée par des aréoles intercommunicantes et entre dans la composition des os courts, des os larges et des extrémités des os longs. La surface des os est toujours limitée par une couche de tissu compact. Les os larges et courts sont

spongieux intérieurement. Les os longs sont spongieux seulement aux extrémités (épiphyses); leur partie moyenne (corps ou diaphyse) est creusée d'une cavité cylindrique (canal médullaire) qui manque rarement (paresseux, cétacés, chéloniens) et contient de la moelle, exceptionnellement de l'air comme chez les oiseaux (V. Moelle). — Les os sont constitués par une substance fondamentale (matière organique, osséine) qui se réduit en gélatine par la coction, incrustée de sels calcaires (terre osseuse), et creusés d'un système de canaux (canaux de Havers) contenant des vaisseaux et de la moelle, et d'un système de cavités microscopiques (ostéoplastes), communiquant entre elles au moyen d'un grand nombre de canalicules ramifiés (canalicules osseux). Si l'on coupe un os long en travers, on voit au centre un trou (canal médullaire) entouré d'un anneau de lamelles concentriques (système des lamelles périmédullaires), à la périphérie un autre anneau de lamelles concentriques (système des lamelles périphériques) et, entre les deux, une infinité de petits trous (canaux de Havers) limités eux aussi par des systèmes de lamelles concentriques (système de Havers) et séparés, au niveau des angles de rencontre, par des systèmes incomplets (systèmes intercalaires). Entre les systèmes de Havers on rencontre encore des fibres pâles (fibres de Sharpey), restes calcifiés de fibres provenant du périoste. Enfin, à la périphérie de l'os, il y a une membrane fibreuse et vasculaire, le *périoste* (V. ce mot).

Les canaux de Havers sont un système de canaux ramifiés et anastomosés. Les vaisseaux qu'ils contiennent ont la même disposition : à la surface de l'os, ils s'ouvrent sous le périoste, en dedans ils s'ouvrent dans le canal médullaire. Les lamelles qui les entourent (lamelles osseuses), comme celles de l'anneau sous-périosté et de l'anneau périmédullaire, sont constituées par la substance fondamentale des os. Ces lamelles sont creusées de cavités microscopiques (ostéoplastes) présentant des prolongements ramifiés (canalicules osseux) qui s'anastomosent entre eux. L'ostéoplaste contient la cellule osseuse présentant un noyau, une sorte de cuticule ou capsule, et des prolongements ramifiés qui s'enfoncent dans les canalicules osseux où ils s'anastomosent avec les prolongements des cellules voisines. Les ostéoplastes ou corpuscules osseux manquent dans les os de beaucoup de poissons. Les lames du tissu spongieux dans les os courts, les os larges et les épiphyses des os longs, ont la même structure.

La composition chimique du tissu osseux est la suivante (pour 100) : matière organique (osséine et graisse), 33; matière inorganique, 67 (phosphate de chaux, 51; phosphate de magnésie, 1; carbonate de chaux, 11; fluorure de calcium, 2; soude et chlorure de sodium, 1). — Les os ont des vaisseaux sanguins et des nerfs. Ceux-ci pénètrent dans l'os par les trous nourriciers.

Comment se développent les os? Le développement du tissu osseux (ossification) se fait soit directement, au sein d'un tissu fibreux (os de membrane, os dermique), soit au sein d'un cartilage temporaire (os enchondral).

Dans l'ossification, dans les pièces cartilagineuses du squelette primitif (os de la base du crâne, os du rachis et du thorax, os des membres), il y a prolifération des cellules dans les capsules cartilagineuses, ouverture de celles-ci et mise en liberté de cellules jeunes dérivées des cellules du cartilage, formation de couloirs dans le cartilage dont les parois se calcifient (calcification du cartilage, formation des travées directrices); les vaisseaux sanguins abordent le cartilage, s'engagent dans les couloirs limités par les travées directrices, apportant avec eux du tissu conjonctif jeune dont les éléments cellulaires sont les véritables agents de l'ossification (ostéoblastes). Ces ostéoblastes se déposent le long des parois des travées directrices, sécrètent de la matière osseuse autour d'elles. Celle-ci prend peu à peu la place du cartilage calcifié qui se résorbe et disparait. Ainsi se forment successivement les lamelles osseuses. Les ostéoblastes emprisonnés au sein même de leur sécrétion sont devenus les cellules osseuses et sont désormais renfermées dans les cavités de la substance osseuse ou ostéoplastes. Les prolongements rameux des ostéoplastes donnent de la même façon naissance aux canalicules osseux. On comprend maintenant pourquoi la structure de l'os est essentiellement stratifiée et comment naissent autour des couloirs les systèmes de Havers.

Quand un os de cartilage se produit, le début de ce travail au sein du cartilage préexistant constitue les *points d'ossification*, primitifs et secondaires, qui s'accroissent sans cesse en longueur et en épaisseur. L'os s'allonge jusqu'à l'achèvement du squelette par ossification au sein des cartilages de conjugaison qui se reforment incessamment pendant que leur surface est le siège de l'ossification. L'ossification est donc une substitution d'os au cartilage, une véritable ossification endochondrale. En même temps qu'il s'allonge, l'os grossit. A cet effet, le tissu conjonctif périchondral ou périostique prolifère; il forme à la surface de la pièce osseuse une couche dite ostéogène, renfermant des ostéoblastes et des vaisseaux. Les ostéoblastes édifient de l'os comme précédemment, et ainsi se forme à la surface de l'os endochondral une couche d'os périchondral ou périostal (virole osseuse), dans lequel le rôle de travées directrices est joué par les fibres du périoste qui s'incrustent de sels calcaires (ces fibres emprisonnées dans l'os deviennent les fibres de Sharpey). Le canal médullaire se produit par résorption modelante, et le tissu spongieux du début (l'os du début est partout spongieux) se transforme à la surface des épiphyses et dans la diaphyse en tissu compact par condensation du tissu et disparition des espaces aréolaires. Dans l'*ossification membraneuse* (voûte du crâne, face, etc.), on constate d'abord la calcification des faisceaux connectifs, puis la pénétration des vaisseaux qui apportent avec eux les ostéoblastes qui, là comme dans l'ossification dans le cartilage, sécrètent les lamelles osseuses et deviennent des cellules osseuses. Le *diploé* (V. Crâne) des os du crâne se produit à la façon du canal médullaire dans les os longs. La seule différence qu'il y ait entre l'ossification endochondrale et l'ossification membraneuse (ou périostale), c'est que la première est néoplastique tandis que la seconde est métaplastique. Ch. Debierre.

Os des Incas (V. Epactal [Os]).

Os occipital (V. Occipital).

II. Pathologie. — La pathologie des os comprend des *lésions traumatiques*, des *lésions inflammatoires*, des *tumeurs* ou *néoplasmes*.

I. Lésions traumatiques. — Les lésions traumatiques sont des *contusions*, des *plaies*, des *fractures* (V. ces mots).

II. Lésions inflammatoires. — Les lésions inflammatoires sont constituées par l'*ostéite*. L'*ostéite* est l'inflammation des os. On distingue, suivant leur étiologie, les *ostéites traumatiques* et les *ostéites spontanées* (Gosselin, Ollier).

Ostéite traumatique. — 1° *Dans le corps des os longs*. La maladie consiste en lésions du périoste, de la substance compacte, de la moelle. Dans une première période, l'ostéite est *hyperémique* et *plastique;* dans une seconde, elle est *productive;* dans une troisième période, elle est *suppurante*. Chacune de ces périodes se distingue par des symptômes particuliers. Les symptômes de l'ostéite dans le corps des os longs varient suivant que l'ostéite survient sans avoir été précédée d'une solution de continuité des téguments, ou après une plaie qui a mis l'os en contact avec l'extérieur (*ostéite abritée, ostéite exposée*). L'ostéite traumatique abritée n'est pas grave; repos, antiseptiques, compression, tel est le *traitement* à appliquer.

Quant à l'ostéite exposée, elle se présente sous la forme *modérée* ou *lente*, ou sous la forme *aiguë* et *suraiguë*. Elle est sans gravité quand elle ne suppure pas. La gravité dépend de la suppuration de cette ostéite profonde,

ou ostéo-myélite. Le *traitement* est celui des fractures avec plaie.

2° *Ostéite traumatique dans les extrémités des os longs (épiphyses), les os courts et les os plats.* Ici encore l'ostéite peut être abritée ou exposée. Dans les os courts, la gravité dépend de la limite du traumatisme : couche compacte extérieure, ou plaie pénétrante allant jusqu'au parenchyme spongieux. Dans les os plats, l'ostéite non exposée diffère peu de celle des os longs ; exposée, sa gravité dépend de la suppuration. Le *traitement* repose sur les mêmes principes que celui des mêmes lésions sur les os longs.

Ostéite spontanée. — 1° L'ostéite spontanée des os longs s'observe surtout pendant la seconde enfance et l'adolescence ; elle a une forme *aiguë* et une forme *suraiguë;* Gosselin en décrit cinq variétés cliniques ; 2° on connaît encore l'ostéite épiphysaire aiguë chez les nouveau-nés ; 3° l'ostéite spontanée chronique de l'enfance et de l'adolescence dans les extrémités des os longs et dans le tissu spongieux des os courts, *carie ;* 4° l'ostéite *cario-nécrosique,* ou *spina-ventosa* des petits os longs, chez les enfants ; 5° l'ostéite spontanée chez les adultes. Celle-ci peut être de cause rhumatismale, syphilitique, à forme névralgique (ostéo-névralgie), suppurante circonscrite.

III. Tumeurs ou néoplasmes des os. — Les os sont le siège d'un grand nombre de tumeurs dont l'histoire anatomo-pathologique et clinique est relativement récente. Quelques-unes présentent cependant encore bien des lacunes dans leur histoire. L'os est formé de *périoste,* de *tissu osseux* proprement dit, de *moelle ;* les tumeurs des os prennent naissance aux dépens de ces trois parties ; on trouve donc des tumeurs *périosseuses, parenchymateuses, intra-osseuses ;* on décrit encore des tumeurs centrales des os, ou issues de la moelle même. Dès lors, les *exostoses* semblent une déviation simple de l'accroissement de l'os malade ; elles sont formées d'os parfait ; les *fibromes, myoxomes* dérivent des éléments conjonctifs du périoste, de l'os ou de la moelle. Le cartilage existe à l'état normal dans l'os, jusqu'à vingt-cinq ans, et, d'après Ch. Robin, constamment sous forme de couche ostéogène sous-périostique, d'où la présence de *chondromes.* Les *kystes* s'expliquent par la présence des cavités du tissu osseux, et la vascularisation extrême de ce tissu donne l'explication de la production de *tumeurs vasculaires.* Quant au tissu des *sarcomes,* des *carcinomes,* des *épithéliomas,* il n'a pas son analogue dans l'os parfait. Cependant, toute une classe des sarcomes est composée des éléments médullaires (*myéloplaxes, médullocelles*) (Schwartz).

Au point de vue du pronostic, ou de leur gravité, les néoplasmes peuvent se diviser aussi en deux catégories, suivant qu'on a affaire à des *tumeurs bénignes* ou *malignes.* Parmi les tumeurs bénignes, nous rangerons les exostoses, fibromes, myxomes, lipomes, chondromes, kystes (*non parasitaires, hydatiques*), les anévrysmes des os. Parmi les tumeurs malignes, les sarcomes, tumeurs ostéoïdes, carcinomes, épithéliomas, lymphadénomes. Une classe de tumeurs, les *myéloïdes,* forment comme une transition à ces deux classes, car, *anatomiquement,* ce sont des sarcomes, et cliniquement, elles sont relativement bénignes. Enfin l'*ostéomalacie,* affection qui ne survient que chez les adultes, et surtout chez les femmes, est caractérisée par un ramollissement progressif de tout le système osseux, et des déformations résultant fatalement du manque de résistance des différentes portions du squelette. Dr A. Coustan.

III. Art vétérinaire. — Os naviculaire (V. Naviculaire).

IV. Chimie. — La matière des os est principalement constituée par deux parties, l'une organique, l'*osséine* (V. ce mot), l'autre minérale. Les matières minérales interviennent dans la proportion de 60 à 70 %, le reste étant constitué par l'osséine. L'osséine et la matière minérale sont associées à tel point que le microscope ne laisse point apercevoir de dépôt calcaire dans une lamelle osseuse. On sépare l'osséine de la plus grande partie des matières minérales en traitant l'os par l'acide chlorhydrique étendu dans lequel l'osséine est insoluble ; la plus grande partie des substances terreuses passent en solution.

Les matières minérales se composent : 1° d'eau en quantité variable ; 2° de phosphate de chaux tribasique mêlé ou combiné au fluorure de calcium, mais en proportion plus grande que dans l'apatite ; 3° d'un peu de phosphate de magnésie tribasique ; 4° de carbonate de chaux ; 5° de chlore sous forme de chlorure de sodium, de potassium, de calcium, de traces de silice, de fer. Ces substances seraient groupées dans les os d'après les proportions moyennes suivantes : 38 % de phosphate de chaux, 2 de phosphate de magnésie, 8 de carbonate de chaux, 2 de divers sels, tels que le fluorure de calcium, les chlocures de sodium, de potassium, sulfates, matières sableuses, etc., environ 10 d'eau.

En faisant entrer un peu d'arséniate de calcium dans l'alimentation, il est possible de remplacer par ce sel une certaine quantité de phosphate tricalcique ; on peut même substituer à la chaux la magnésie, la strontiane et même l'alumine. La composition chimique des os est variable avec la nature de l'animal, avec son âge, avec le régime auquel il est soumis. Voici, d'après M. Fremy, un tableau donnant la composition des os de divers animaux :

Provenance des os	Cendres d'os %	Phosphate de chaux	Phosphate de magnésie	Carbonate de chaux
Garçon de 18 mois	64,6	61,5	»	»
Garçon de 5 ans	67,80	»	»	»
Fille de 19 ans	67,85	»	»	»
Femme de 22 ans	64,6	»	»	»
Homme de 40 ans	64,2	56,9	1,3	10,2
Femme de 80 ans	64,6	60,9	1,2	7,5
Femme de 97 ans	64,9	57	1,2	9,3
Femme de 22 ans — fémur	68.6	»	»	»
Femme de 22 ans — humérus	69,25	»	»	»
Femme de 22 ans — crâne	69	»	»	»
Femme de 22 ans — omoplate	65.48	»	»	»
Femme de 22 ans — vertèbre	51,25	»	»	»
Femme de 22 ans — sternum	51,43	»	»	»
Lapin (fémur)	66,3	58,7	1.1	6.3
Eléphant indien	66,8	62,2	1.2	5.6
Bœuf (humérus)	70,4	68,7	1,7	8,6
Mouton	70	62,9	1,3	7,7
Cachalot	62.9	51,4	0,5	10.6
Aigle	70.5	60,9	1.7	8,4
Dindon	67,7	63,9	1,5	5,6
Héron	70,6	62,6	1,7	0,2
Carapace de tortue	61,3	58	1,2	»
Crocodile	64	58,3	0.5	7,7
Morue	61,3	55,1	1 3	7
Sole	54	58,3	0,5	»
Carpe	61,4	58,1	1,1	4,7
Anguille	57	56.1	traces	2.2
Raie	30	27,7	traces	4,3
Lamproie (tête)	2,2	?	?	?

V. Industrie. — L'abatage des animaux fournit annuellement une quantité d'os qu'on peut évaluer à environ 300.000 tonnes. En France, c'est le dép. de la Seine qui produit la plus grande quantité d'os. La ville de Paris a consommé, en 1896, 153.170 tonnes de viande de boucherie et 26.425 tonnes de viande de porc, ce qui fait un total de 179.595 tonnes de viande de boucherie et charcuterie, sans y comprendre la viande de cheval. Le poids des os forme les 2/10 de cette quantité, c.-à-d. en gros 36.000 tonnes. Une partie de ces os est brûlée ou emportée par les boues, mais les déperditions sont largement compensées par les os emportés à Paris des villes et des campagnes environnantes, dans un rayon de 50 kil.

On admet que l'industrie ne reçoit en moyenne que le tiers des os produits et l'on évalue à 100.000 tonnes le poids des os utilisés. En France, les os du dép. de la Seine étaient en grande partie convertis en noir animal, mais

la diminution de la consommation de ce dernier produit, en sucrerie notamment, a modifié l'industrie des os.

Les os ayant une dimension, une densité et une épaisseur suffisantes sont destinés à des ouvrages de tabletterie, on les désigne sous le nom d'os de travail; l'industrie paraît en utiliser de 2.000 à 3.000 tonnes qu'elle transforme en boutons, manches de couteau, etc. La fabrication de la *gélatine* (V. ce mot) absorbe la plus grande quantité des os, 90.000 tonnes environ; les os dégélatinisés fournissent du phosphate précipité ou des poudres d'os verts utilisés en agriculture. On emploie dans l'industrie de la gélatine quatre catégories d'os : 1° les os *canards* ou *caboches* qui donnent la plus belle gélatine et sont constitués par les têtes de bœufs, de vache, de cheval; 2° les *cornillons*, os intérieurs des cornes des ruminants, perforés comme des éponges, poreux, ils donnent un bon rendement et une bonne qualité; 3° les os *caboches* provenant de têtes de moutons; 4° les *omoplates*, os des jambes de moutons, ces deux catégories sont moins recherchées. Enfin les déchets des fabricants de boutons passent également à la fabrique de gélatine sous le nom de *dentelles de boutonniers* ou *escafillottes*.

Les os gras, humides, détachés de la viande cuite et non desséchés, sont dégraissés, puis transformés en noir animal; les os desséchés ou os secs subissent la même transformation sans dégraissage préalable. On ne consomme guère aujourd'hui que 5.000 à 6.000 tonnes d'os dans les fabriques de noir. Enfin on évalue à 2.000 tonnes la quantité d'os servant à la production du phosphore. Pour la fabrication de la *gélatine*, du *noir animal*, du *phosphore*, V. ces mots.

Dégraissage des os. On extrait les 9/100 de graisse que contiennent les os non desséchés en les faisant bouillir pendant quelques instants dans une grande chaudière en fonte remplie d'eau; on agite les os dans l'eau, la graisse fond et se détache de l'os pour remonter à la surface de l'eau où elle est enlevée à l'aide d'une grande cuiller peu profonde.

Les os qui se sont desséchés en perdant leur humidité ne cèdent plus leur graisse dans les conditions précédentes, mais on peut quand même l'en extraire à l'aide du sulfure de carbone, de la benzine ou du toluène.

Poudre d'os verts. On utilise comme engrais, sous le nom de poudre d'os verts, les os dégraissés et réduits en poudre. Cette poudre renferme environ 4 °/₀ d'azote et de 40 à 55 °/₀ de phosphate de chaux. Une poudre d'os verts provenant d'os dégraissés à la benzine a donné les résultats suivants à l'analyse :

Eau	5,85 °/₀
Phosphate de chaux	44,83
Carbonate de chaux	9,91
Osséine	29,31
Matière grasse	3,34

La pulvérisation des os dégraissés se fait au moyen de broyeurs spéciaux.

Poudre d'os dégélatinés. Les os, débarrassés de leur osséine par un traitement à l'eau sous pression, sont très poreux après la dessiccation et, par suite, faiblement broyables et assimilables; ils constituent après le broyage un excellent engrais, riche en phosphate, connu sous le nom de poudre d'os dégélatinés. Le départ de l'osséine (30 °/₀) fait monter la richesse en phosphate de chaux de 38 à 60-70 °/₀. Une semblable poudre a donné à l'analyse la composition suivante :

Eau	7,90 °/₀
Phosphate de chaux	63,31
Carbonate de chaux	12.93
Osséine	9,37
Matière grasse	1,22

La matière grasse disparaît en grande partie par saponification au moment de la transformation de l'osséine en gélatine. La disparition de l'osséine abaisse la teneur en azote de cet engrais à 1 °/₀.

Phosphate précipité. La préparation de la gélatine alimentaire dans laquelle on isole l'*osséine* (V. ce mot) par un traitement à l'acide chlorhydrique étendu laisse comme résidu une solution renfermant tout l'acide phosphorique. On la traite par la chaux pour précipiter cet acide sous forme de phosphate bicalcique soluble dans le citrate d'ammoniaque. Les phosphates précipités dosent de 35 à 40 °/₀ d'acide phosphorique.

Superphosphate d'os. On peut transformer les poudres d'os verts et d'os dégélatinisés en produits plus assimilables par l'action de l'acide sulfurique qui réagit sur le phosphate tricalcique contenu dans ces poudres. Ces superphosphates ne rétrogradent pas, car ils ne contiennent ni fer, ni alumine en quantité apréciable; en outre, ils renferment un peu d'azote. On les prépare simplement en disposant la poudre d'os en couronne circulaire sur un sol uni, on verse l'acide au milieu, puis à l'aide de ringards on mélange peu à peu l'acide et la poudre. Le mode opératoire est semblable à celui qui est suivi par les maçons dans la préparation du mortier. Après solidification du produit, on pulvérise le superphosphate obtenu.

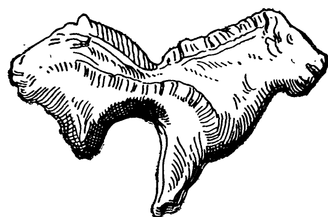
C. Matignon.

VI. Économie domestique. — Les os plats ne sont guère utilisables; seuls, les os contenant de la moelle, qui peut être mangée à part, entrent dans la préparation du pot-au-feu et augmentent la qualité du bouillon (V. Aliment).

VII. Anthropologie. — 1° Généralités (V. Ostéométrie).

2° Os wormiens. — Petits os surnuméraires du crâne signalés par Olaus Wormius, qui ont pour origine des centres supplémentaires d'ossification. Ils complètent la voûte crânienne, surtout là où celle-ci a quelque tendance à rester ouverte, à présenter des fontanelles. On en observe très fréquemment à la rencontre des deux sutures sagittale et lambdoïde (ou lambda). On en a vu jusqu'à 50 dans les deux branches de cette dernière. Lorsqu'au lambda un seul os, triangulaire ou losangique, remplaçant la pointe de l'écaille occipitale, dépasse les dimensions d'une pièce de 5 fr., il prend le nom d'os *épactal* (V. ce mot). Z.

VIII. Archéologie.— Le sol des cavernes habitées par les hommes préhistoriques a livré nombre d'objets qui furent les parures de nos ancêtres. Parmi les petits monuments de silex, d'ivoire, de corne, se sont rencontrés des os d'animaux habilement travaillés, qui servirent non seulement aux usages les plus courants, comme hameçons, aiguilles, pointes de flèches, mais étaient certainement de véritables bijoux.



Objet en os de l'époque celtique (Quicherat).

Au moyen âge, la rareté, par conséquent le prix élevé de l'ivoire, comme aussi la difficulté de le travailler, le fit remplacer dans nombre de cas par l'os, non pas seulement dans les travaux de marqueterie ou de petites pièces vernies ou encaustiquées pouvaient presque atteindre le poli de l'ivoire, mais également dans les petites sculptures, bas-reliefs, statuettes, ou tableaux cloants. En même temps, dans les inventaires comme dans les statuts des métiers, ivoire et os se confondent : patenostres, dés, boutons, couteaux, images; mais cependant, pour que les acheteurs ne puissent être trompés, certaines restrictions sont apportées à la vente d'objets d'os par les marchands qui tenaient en même temps boutique d'ivoire. Les couteliers

par exemple ne pouvaient monter en argent les couteaux à manche d'os. Quelques crosses d'évêque furent d'os, l'inventaire de Sienne de 1467 en mentionne une.

Dans certains cas, la forme même de l'os fut utilisée par les artistes pour la décoration extérieure des petits coffrets qui sortaient de leurs mains : l'os scié en deux dans sa longueur, appliqué, offre à l'œil l'aspect d'une lourde colonnade finement sculptée. Tels le coffret du musée civique de Pavie et celui de Borgo S. Donino que nous représentons.



Coffret nuptial en os de Borgo S. Donino.

Il est enfin, au moyen âge, en architecture, un emploi des os qu'on n'aurait pu soupçonner, si on n'avait découvert, en 1835, lors des réparations de la cathédrale d'Angers, que les panneaux des galeries étaient reliés entre eux par de longs os, admirablement conservés, dont les têtes formaient un lien très solide entre les différentes parties de la maçonnerie dans laquelle ils étaient noyés, remplaçant les chaînages de fer que les architectes de l'art ogival avaient été forcés d'introduire dans la légèreté des murailles succédant aux massives épaisseurs de l'époque romane. F. de Mély.

OS (Jean Van), peintre hollandais, né à Middelharnès en 1744, mort à La Haye en 1808. Elève de Schouman à La Haye, il fut très apprécié comme peintre de marines, de paysages avec animaux et surtout de fleurs et fruits. Son tableau *Fleurs et fruits*, du Louvre, date de 1771. On trouve ses ouvrages à la National Gallery, dans des galeries privées anglaises, à Amsterdam, à Genève, à Gotha, à Augsbourg, à Francfort (*marine*), à l'Ermitage, etc.

Son fils *Pieter* Gérard Van Os, né à La Haye en 1776, mort à La Haye en 1839, fut son élève, mais imita Paul Potter et K. Du Jardin. Capitaine des volontaires en 1813-14, il peignit des scènes de guerre. Il a peint beaucoup de *Scènes de chasse*, qu'on voit dans de nombreuses galeries.

OS (Georges-Jacob-Jean Van), peintre, né à La Haye le 20 nov. 1782, mort à Paris le 11 juil. 1861. Autodidacte, il illustra la *Flora batava* de J. Kops, se rendit en 1809 à Amsterdam et se fixa en 1812 à Paris, s'adonnant à la peinture des fleurs et fruits à l'huile d'abord, puis sur les porcelaines de la manufacture de Sèvres, qu'il décora aussi d'oiseaux. Il fut attaché à cette manufacture à partir de 1817.

OSAGE (Rivière) (V. Missouri [Etat]).

OSAGE-City. Ville des Etats-Unis (Kansas), sur le Salt Creek, au centre d'un bassin houiller ; 3.500 hab. Mines d'ocre jaune. Grandes carrières.

OSAGES. Tribu d'Indiens des Etats-Unis, de la famille des Dakotah. Ils vivaient jadis le long de la rivière Osage. De haute taille, de teint rouge brique, c'était un peuple de chasseurs et de guerriers, redoutés de leurs voisins. Les débris vivent aujourd'hui dans l'Oklahoma et s'adonnent à l'agriculture.

Bibl. : Dorsey, 6e rapport du *Bureau of Ethnology*.

OSAKA. Ville du Japon, l'une des trois capitales de l'empire, ch.-l. de la prov. de Setsou, sur la côte S.-O. de Nippon, à l'embouchure du Yodogava dans la baie d'Idzumina ; 482.961 hab. (en 1894). C'est la Venise japonaise, coupée de nombreux canaux. On admire son vaste château ruiné et ses temples, parmi lesquels ceux de Shitennoji, Summiyoshi et Temmangu. Monnaie. Osaka est le plus grand marché du Japon pour le riz, le coton, les soieries. Le commerce extérieur se fait par port de Kobé.

OSANN (Emil), médecin allemand, né à Weimar le 25 mai 1787, mort le 11 juin 1842. Professeur à l'Université de Berlin (1818), il fut l'auteur de *Physikalisch-Medizinische Darstellung der Heilquellen Europas* (Berlin, 1829-32 ; 2e éd., en 3 vol., 1839-42).

OSBORNE (Château d'). Résidence d'été de la reine d'Angleterre, située dans l'île de Wight, près de Cowes. Cette magnifique propriété, dont le parc et les jardins sont renommés, a appartenu à Eustache Mann. Mais le manoir primitif a été complètement transformé, dans le goût moderne, par le prince-consort.

OSBORNE (Francis), littérateur anglais, né le 26 sept. 1593, mort près de Deddington (comté d'Oxford) le 11 févr. 1659. Ecuyer du comte de Pembroke, il ne se plut guère à la cour et se retira en 1650 à Oxford pour se consacrer à l'éducation de son fils et publier divers traités d'histoire, de politique et de morale, dont les principaux sont : *Advice to a Son* (Oxford, 1650-52, 2 vol.), qui obtint un grand succès, provoqua une assez vive polémique et le pamphlet de John Heydon, *Advice to a Daughter* (1659) ; *Traditional Memoirs of the Reigns of Q. Elizabeth and King James I* (1658, in-4) ; *A seasonable expostulation with the Netherlands* (1652, in-4) ; *Political reflections upon the government of the Turks* (1656), etc. Les *Œuvres* d'Osborne ont eu plusieurs éditions collectives ; la 11e éd. parut en 1722 (2 vol.). R. S.

OSBORNE (Sir Thomas), comte de Danby, marquis de Carmarthen, duc de Leeds, homme d'Etat anglais, né en 1631, mort à Easton (Northamptonshire) le 26 juil. 1712. Poussé à la cour, après la Restauration, par son ami George Villiers, second duc de Buckingham, il prit un vif intérêt à la politique, se fit élire membre du Parlement par York (1665) et entra dans le parti des hauts cavaliers. Il attaqua vivement le chancelier Clarendon ; en 1668, il obtenait le poste de trésorier de la flotte ; en 1673, il entrait au conseil privé, et la même année il était nommé lord haut trésorier d'Angleterre et premier ministre, et recevait enfin le titre de comte de Danby (1674). Il sut se maintenir à la hauteur de cette rapide fortune. Reprenant la politique de Clarendon qu'il avait jadis si âprement dépréciée, il proclama l'union de l'Eglise et de la Couronne. Egalement éloigné des dissidents et des papistes, il signa avec les évêques la convention de Lambeth qui éloigna de l'entourage du roi tous les seigneurs catholiques. Il proposa ensuite que le serment du *Test* fût étendu à tous les fonctionnaires de l'Etat et il eût réussi à faire passer le bill aux Communes, si Shaftesbury n'avait excité habilement une querelle de prérogatives entre les deux Chambres. Enfin il usa largement de la corruption pour se créer une majorité au Parlement. Mais Charles II compromit gravement la politique de son ministre en signant avec Louis XIV, malgré ses énergiques représentations, le traité de 1676 qui le mettait dans la

dépendance de la France, et comme l'opposition reprenait de la force, Danby, recourant pour sa défense à des mesures exceptionnelles, fit enfermer à la Tour Buckingham, Shaftesbury, Wharton et Salisbury (1677) et gagna tout à fait les prélats en présentant un bill, dit de *sécurité*, qui décidait qu'en cas d'avènement d'un roi non anglican, la nomination des évêques serait faite par les prélats existants. Mais ce bill échoua devant les Communes; les succès de Louis XIV en Flandre affolèrent la nation. Pour éviter une guerre qui eût tari les subsides que le roi de France servait au roi d'Angleterre, Danby prorogea le Parlement. Les choses allèrent de mal en pis. Pour amener une détente, Charles II permit le mariage du prince d'Orange avec Marie, fille aînée du duc d'York, événement qui excita un immense enthousiasme. Par contre, Louis XIV se montra très offensé: les rapports entre les deux cours se tendirent, et Danby rappela l'ambassadeur de Paris et convoqua le Parlement (1678). Mais cette attitude énergique n'existait qu'en façade. Charles II profita de la situation pour réclamer de Louis XIV une nouvelle pension pendant trois ans, et, après le débarquement d'une brigade de 3.000 hommes à Ostende, il s'offrit à la rappeler et la rappela, moyennant une nouvelle pension. Rien n'empêcha donc Louis XIV de signer le traité de Nimègue (1678) qui fit de la France l'arbitre de l'Europe. Charles II, de son côté, se montrait fort content; il avait touché près d'un million. L'opposition aux abois inventa ou du moins exploita la fameuse affaire de Titus Oates, ce complot papiste qui devait porter un coup funeste à la religion protestante. Shaftesbury, remis depuis peu en liberté, prit la direction d'une enquête sur les accusations de Titus Oates et s'arrangea de manière à accroître la terreur populaire. Il y eut une véritable persécution des catholiques. Là-dessus, Edmond Montagu, ambassadeur en France, ayant été rappelé par Danby, fit connaître à la Chambre, pour se venger, la lettre envoyée par le roi à Louis XIV pour réclamer le payement des services qu'il lui avait rendus pendant les négociations de 1678. Danby, qui avait contresigné la lettre, tomba du coup et de plus fut accusé de haute trahison et enfermé à la Tour (1679) où il demeura près de cinq ans, sans qu'on se décidât à faire son procès. Enfin il fut mis en liberté sous caution en 1684 et on finit par abandonner la poursuite. Danby reparut sur la scène politique comme le chef du grand parti tory. Il se déclara nettement en faveur de Guillaume d'Orange et se montra l'adversaire forcené de la politique française. Il signa la lettre d'invitation portée à La Haye le 30 juin 1688 et envoya son fils au prince d'Orange. En même temps, il prépara avec lord Lumby et le comte de Devonshire le soulèvement des comtés du Nord. Dès que Guillaume eut débarqué à Torbay (5 nov.), Danby se précipita sur York à la tête d'une centaine de cavaliers et donna le signal de la révolte. Une véritable armée se rallia autour de lui. Anne elle-même, la fille de Jacques II, le rejoignit à Nottingham. Jacques II avait perdu sa couronne. Danby obtint de Guillaume le titre de marquis de Carmarthen (1689), fut nommé lord-lieutenant des trois Ridings (1690-92), et président du conseil. Mais il désirait reprendre le poste de lord haut trésorier et, ne l'ayant pas obtenu, il ne cacha pas son mécontentement. En 1690, Guillaume le mit décidément à la tête des affaires, à la grande fureur des whigs, qui se vengèrent par des pamphlets et par les sobriquets piquants qu'ils lui lancèrent à la tête: « Le roi Thomas — Tom le tyran — Blanc marquis — le Guillaumite — l'Anti-Anglais, etc. ». Le roi le soutint énergiquement. Alors on changea de tactique. Des bruits coururent qu'il était resté en communication avec Jacques II; ils ne trouvèrent point de créance et Danby fut même créé duc de Leeds (1694) en dédommagement de ses ennuis. Ses ennemis ne se lassèrent point et l'accusèrent d'avoir reçu de forts pots de vin de la Compagnie des Indes. Cette fois il se justifia mal de cette accusation. Il resta bien à la tête du cabinet, mais il perdit toute influence et fut enfin forcé de se retirer en mai 1699. Malgré son âge et ses infirmités, il continua jusqu'à son dernier jour à lutter à la Chambre des lords pour essayer de reconquérir le terrain perdu. Il a écrit pour sa défense: *Copies and extracts of some Letters written to and from the earl of Danby in 1676-78* (Londres, 1710) et *Memoirs relating to the empeachment of Thomas earl of Danby in the year 1678* (Londres, 1710). R. S.

Bibl.: Green, *History of the english People*. — Courtenay, *Lives of eminent British Statesmen*, t. V. — Macaulay, *Histoire d'Angleterre*.

OSBORNE (Francis), cinquième duc de Leeds, homme d'Etat, né le 29 janv. 1751, mort à Londres le 31 janv. 1799. Député de Eye à la Chambre des communes (1774), réélu par Helston en 1774, il passa à la Chambre des lords en 1776. En 1777, il fut nommé chambellan de la reine. Il prenait souvent la parole au Parlement, combattant la politique de lord North. En 1783, il fut nommé ambassadeur à Paris, et à la fin de la même année secrétaire d'Etat aux affaires étrangères dans le cabinet Pitt. Son plan fut la formation d'une alliance avec la Russie et l'Autriche, dirigée contre la France; ses collègues ne l'approuvèrent pas et il démissionna le 21 avr. 1791. Jusqu'à sa mort il continua à prendre part à tous les débats politiques importants. On a de lui: *An address to the independent Members of both Houses of Parliament* (Londres, 1782, in-8); *Political Memoranda* (Londres, 1884), publ. par Oscar Browning pour la Camden Society. Ses manuscrits très importants (*Osborne Papers*) figurent au British Museum.

Le représentant actuel de la Pairie est George Godolphin Osborne, dixième duc de Leeds, né en 1862, membre de la Chambre des communes pour Brixton (1887-96), trésorier de la maison royale (1895-96). R. S.

OSCA. Ville d'Espagne (V. Huesca).

OSCAR ou **OSKAR** Ier (Josef-Frans), roi de Suède et Norvège, né à Paris le 4 juil. 1799, mort à Stockholm le 8 juil. 1859. Fils du général Bernadotte (plus tard roi de Suède et Norvège sous le nom de Charles XIV Jean) et d'Eugénie-Bernardine-Désirée Clary, il fut désigné comme héritier du trône de Suède dès 1810 et reçut la même année de Charles XIII le titre de duc de Södermanland. A l'âge de vingt-quatre ans (19 juin 1823), il épousa la fille du prince Eugène de Beauharnais, Joséphine de Leuchtenberg, qui devait lui donner quatre fils: *Charles* (1826-72, roi de 1859 à sa mort); *Gustave* (1827-52), *Oscar* (1829, actuellement roi de Suède); *Auguste* (1831-73) et une fille, *Eugénie* (1830-89). Très aimé de son père, auquel, grâce à sa connaissance parfaite du suédois, Oscar servait souvent d'interprète auprès de ses sujets, il fut rapidement élevé aux plus hautes dignités du royaume et remplit d'abord plusieurs fonctions assez importantes: vice-roi de Norvège pendant une partie de 1824, chancelier de diverses académies et de l'Université de Lund, etc. A partir de 1830 cependant, ses relations avec son père deviennent de plus en plus tendues, et celui-ci le tient autant que possible à l'écart des affaires; de fait, il est, pendant cette fin du règne de Charles XIV, l'espoir, sinon le chef, de l'opposition libérale. Il s'occupe activement de questions sociales et économiques, écrit en français un mémoire sur l'*Education à donner au peuple* (1839) et publie en suédois, sans nom d'auteur, un très important *Essai sur les lois pénales et les établissements de répression* (*Om Straff och Straff-anstalter*, 1840), essai traduit presque immédiatement en plusieurs langues européennes et qui valut à son auteur les éloges très mérités des criminalistes les plus compétents. S'inspirant de Beaumont, de Tocqueville et d'autres, il demande avant tout aux punitions d'améliorer le coupable. Au début de 1844, pendant une maladie de son père, il est chargé de la régence; le roi étant mort peu après, Oscar monte sur le trône le 8 mars, acclamé des libéraux et de l'ensemble de ses sujets. Il écarte la camarilla toute-

puissante sous le précédent règne et compose un ministère libéral. Bientôt, il réunit le Riksdag (1844) et accorde son approbation à plusieurs réformes importantes, telles que la réunion du Riksdag tous les trois ans (au lieu de tous les cinq ans), une législation plus libérale en matière de presse et surtout l'égalité des droits de succession pour les frères et les sœurs dans la noblesse, comme c'était déjà le cas dans la bourgeoisie; de plus, il fait nommer une commission pour étudier une réforme de la constitution et principalement de la représentation nationale. Le projet que celle-ci élabora, mollement soutenu par le gouvernement, refroidi peut-être dans son libéralisme par les troubles de l'année 1848, fut rejeté par le Riksdag dans la session de 1850. En revanche, on modifia d'une façon plus équitable la répartition des impôts, on développa le commerce en supprimant les droits d'entrée prohibitifs et surtout on réglementa très rigoureusement la fabrication de l'alcool, interdite aux particuliers et frappée de lourds impôts (1854). C'est du règne d'Oscar Ier que datent aussi en Suède les chemins de fer et le télégraphe électrique. Tout le règne d'Oscar fut pacifique. Il y eut bien, en 1848, une levée de troupes (20.000 h.) concentrées à la frontière pour soutenir éventuellement le Danemark contre l'Allemagne, mais il n'y eut aucun engagement. En 1855, lors de la guerre de la France et de l'Angleterre contre la Russie, la Suède resta neutre, contre la garantie qu'aucune portion de son territoire ne serait cédée à la Russie. Vis-à-vis de la Norvège, où jamais il ne fut populaire, Oscar, sans être intransigeant tout à fait, fut cependant très ferme : il lui accorda une sorte de « ministère de l'intérieur » spécial, mais lui refusa énergiquement, pour sa marine marchande, le pavillon aux couleurs norvégiennes qu'elle réclamait. A la fin de l'année 1857, fatigué de corps et surtout d'esprit, Oscar abandonna le pouvoir à son fils Charles (XV), dont la régence dura près de deux ans. Th. C.

OSCAR ou **OSKAR II** (Fredrik), né à Stockholm le 21 janv. 1829, roi de Suède et Norvège, fils du précédent et de Joséphine de Leuchtenberg. Il reçut, ainsi que ses frères, une instruction très soignée. Ce qui, dès son jeune âge, l'attire surtout, c'est la marine : il entre dans la flotte dès l'âge de dix ans et subit avec succès, en 1845, l'examen d'officier de marine. L'année suivante, il visite, sur la frégate *Eugénie*, Saint-Pétersbourg, l'Angleterre, les côtes de la Méditerranée et s'arrête à Athènes et à Rome. A son retour, il fréquente pendant quelques semestres les cours de l'Université d'Upsal, tout en restant attaché à la flotte, dont il est nommé contre-amiral en 1856. En mai de cette même année, il fait un nouveau voyage en Europe; fort bien reçu par l'empereur Napoléon III et par la reine Victoria, il revient par la Hollande et les pays du Rhin et rencontre à Neuwied la princesse *Sophie de Nassau*, née le 9 juil. 1836, qu'il devait épouser le 6 juin de l'année suivante (1857) à Biberich. En 1859, son frère aîné, Charles XV, qui avait perdu déjà son fils unique, monta sur le trône; comme son autre frère, le prince Gustave était mort en 1852, le prince Oscar se trouvait être le plus proche héritier du trône. Cependant, durant tout le règne de Charles XV, sans d'ailleurs se désintéresser des affaires publiques, il ne prend pas une part active au gouvernement. Il consacre tous ses soins à la réorganisation des écoles militaires, à l'amélioration de la flotte, à la publication des archives d'histoire militaire et au développement de diverses sociétés artistiques, dont il préside une des plus importantes, l'Académie de musique, pendant une période de neuf ans. Son frère mort, il lui succède le 18 sept. 1872. Il est couronné en Suède le 12 mai 1873 et en Norvège le 18 juil. de la même année. Si la situation était alors exempte de grosses difficultés au point de vue de la politique extérieure, il n'en était pas de même au point de vue de la politique intérieure. Là se posaient plusieurs graves problèmes, dont le plus important. les relations entre la Suède et la Norvège, semble, malgré l'esprit à la fois conciliant et ferme du roi, plus éloigné que jamais d'une solution conforme à ses désirs. Cependant c'est actuellement l'affection dont le roi jouit des deux côtés du Kolen qui est le plus solide lien entre les deux peuples frères, et si les efforts d'Oscar n'ont pu garantir l'avenir de l'Union, ils ont tout au moins reculé la définitive rupture. D'autres questions telles que la réforme des impôts et une complète réorganisation de l'armée ont été heureusement résolues. D'autres enfin, et principalement l'organisation du suffrage plus ou moins universel, restent pendantes. L'agriculture, l'industrie, le commerce ont pris sous le règne d'Oscar II un développement extraordinaire : le rendement des récoltes a augmenté de 20 à 30 %; le nombre des animaux domestiques s'est accru dans des proportions analogues; les fabriques sont deux fois plus nombreuses et occupent un nombre triple d'ouvriers (pour la Suède : 52.000 ouvriers en 1871 et plus de 140.000 en 1895); le réseau des chemins de fer suédois, qui n'était pas de 2.000 kil. en 1872, dépasse aujourd'hui 10.000 kil. et s'étend jusqu'à Gellivara; les lignes télégraphiques et téléphoniques couvrent le royaume.

Le roi ne borne pas sa sollicitude à la prospérité matérielle du pays, il encourage non seulement les expéditions arctiques auxquelles, resté grand voyageur, il porte un intérêt tout spécial, mais aussi, d'une façon générale, les beaux-arts et les lettres. Il a publié en 1857 un recueil de vers : *Souvenirs de la flotte suédoise* (*Ur svenska flottans minnen*), dédié aux officiers de la marine. C'est un cycle de récits héroïques et de ballades qu'il avait envoyé, sans se faire connaître, à un concours ouvert par l'Académie suédoise et auquel celle-ci avait accordé le prix. A défaut d'une grande originalité, la poésie d'Oscar II a du souffle et de la vigueur; c'est l'œuvre d'un marin, non rêveur mais hardi et homme d'action, qui se réjouit à chanter les hauts faits des marins, ses devanciers. A ces premières poésies était jointe une esquisse dramatique : *Quelques heures au château de Kronoborg, le 29 oct. 1658* (*Några timmar på Kronoborgs slott...*), esquisse qui fut traduite en très médiocres vers français dès l'année suivante. Plus tard, Oscar y ajouta encore des poésies diverses (*Nytt och gammalt af. O...*), dont plusieurs sont gracieuses, et des traductions habiles du *Tasse*, de Gœthe, dédié à sa femme, du *Cid*, de Herder ou de poésies latines, anglaises et françaises. Sa ballade. *Sire Hjalmar et la belle Ingrid* (1865) et l'idylle, *la Surprise des Fleurs* (*Blommornas undran*, 1860), ont été mises en musique par le compositeur Hallström. Outre quelques récits et notes de voyage d'un tour aisé, Oscar a publié en prose des *Etudes sur l'histoire de la Suède en 1711, 1712 et 1713*, et un volume de *Discours prononcés à l'Académie royale de musique* (1864-71). Le roi est un des premiers orateurs de la Suède; il est aussi mathématicien et compositeur. L'Université de Lund lui a accordé, lors du jubilé bi-centenaire de sa fondation, le titre de docteur en philosophie.

Oscar a eu de sa compagne dévouée, la très pieuse reine Sophie, quatre fils: *Gustave* (né en 1858), prince royal, qui a épousé en 1881 Victoria de Bade, dont il a trois fils : Gustave-Adolphe, Wilhelm et Erik; *Oscar* (1859), dont il est parlé ci-dessous; *Charles* (1861), qui a épousé en 1897 Ingeborg de Danemark, et *Eugène* (1865), qui est un peintre de talent. Th. C.

BIBL. : *Samlade skrifter af Oscar Fredrik;* Stockholm, 1875, 2 vol. — *Ur svenska flottans minnen;* Stockholm, 1858, nouv. éd., 1861, 1885; traduction allemande, 1861 et 1877. — *Högtidstal hållna i Kongl. Musikaliska Akademien;* Stockholm, 1861-71. — *Några bidrag till Sveriges historia*, dans les vol. XXII, XXIV et XXV des *Vitt. hist. o. ant. Akad. handl.* — *Nordisk Familjebok*, t. XII. — *Jubilæumsalbum vid Hans Maj^st^. Konung Oscar II' 25-åriga Regering;* Stockholm, 1897. — RYDFORS, *Konung Oskar II och Sveriges folk;* Stockholm, 1897. — LINK, *Konung Oskar II;* Stockolm, 1897.

OSCAR ou **OSKAR** (Carl-August, prince *Bernadotte*), ci-devant prince héritier de Suède et Norvège, né à Stock-

holm le 15 nov. 1859. Deuxième fils du roi Oscar II, il renonça en 1888, à la suite de son mariage avec une jeune fille de la noblesse, Ebba-Henrietta Munck, à tous ses droits à la couronne, pour lui et pour ses enfants, ainsi qu'aux titres et aux prérogatives d'altesse royale. Il a fait de fortes études, a beaucoup voyagé sur mer, et est contre-amiral de la flotte suédoise. Très religieux, ainsi que sa femme, il vit assez retiré et s'occupe principalement d'œuvres de piété et de bienfaisance. Th. C.

OSCHATZ. Ville de Saxe, cercle de Leipzig, sur la Dœllnitz; 10.012 hab. (en 1895). Grande bergerie, sucre, lainages, cordonnerie, sellerie, etc. — Elle doit son origine à un château du roi d'Allemagne Henri Ier.

OSCHERSLEBEN. Ville de Prusse, prov. de Magdebourg, sur la Bode; 12.465 hab. (en 1895). Grandes sucreries, distilleries et brasseries.

OSCHOPHORIES (Mythol.) (V. Dionysos, t. XIV, p. 612, et Thésée).

OSCILLA (Antiq. rom.). Ce nom désigne des petites figures ou masques représentant des hommes, que dans des fêtes rustiques les anciens Latins avaient coutume de suspendre par un lien léger aux branches des arbres, comme une offrande symbolique à l'adresse de certaines divinités. Varron qui affirme que ces *oscilla* faisaient primitivement partie de la religion de *Dis Pater*, dieu des morts, en laisse transparaître la signification originelle : ce sont des substitutions à d'antiques sacrifices humains ; les Grecs en connaissaient d'analogues sous le nom d'*αἰώρα*. On les offrait également à Jupiter durant la fête des *Féries latines* et à *Liber Pater* ou Bacchus pour obtenir de fertiles vendanges. Virgile dans les *Géorgiques* (II, 380 et suiv.) nous montre les Italiens des premiers âges qui, se couvrant le visage avec des masques grossiers d'écorce, chantent les louanges de Bacchus et font balancer aux pins élevés des *oscilla* délicatement travaillés : les cantons vers lesquels le dieu en oriente la face auront les meilleures vendanges. J.-A. H.

OSCILLARIÉES (Bot.). Tribu d'Algues de la famille des Nostocacées, ordre des Cyanophycées, composée des genres *Oscillaria, Lyngbya, Glœothece, Aphanothece, Synechococcus, Beggiatoa* et *Leuconostoc*. — Thalle uniformément teinté de vert bleuâtre, quelquefois incolore (*Beggiatoa*), filamenteux, animé de mouvements curieux d'oscillation sous l'influence de la lumière ; les filaments sont réunis par l'intermédiaire d'une substance mucilagineuse spéciale, amincis à leurs extrémités, constitués de cellules toutes semblables entre elles, ne présentant pas de noyaux et revêtues d'une membrane rigide de cellulose. — Les Oscillariées ne forment jamais d'œufs, ni de spores et se multiplient seulement par homogonies ; elles vivent dans les endroits humides, principalement au pied des vieux murs ou à la surface des terrains bourbeux. Quelques espèces sont aquatiques. H. F.

OSCILLATION. I. Mathématiques. — On dit qu'un point matériel est animé d'un mouvement oscillatoire lorsqu'il décrit indéfiniment un même segment de droite ou un même arc de courbe, en allant d'une extrémité à l'autre, et en reproduisant périodiquement les mêmes circonstances de mouvement. Cela revient à dire que la position du point sur sa trajectoire doit être définie par une fonction périodique du temps. Le cas le plus simple est celui où le chemin parcouru est proportionnel au sinus d'une fonction linéaire du temps : on dit alors que les oscillations sont *pendulaires*. Soit s le chemin parcouru à partir d'une origine fixe. Dans le cas des oscillations pendulaires, on peut écrire $s = A \sin \left(2\pi \frac{t}{T} + \varphi\right)$. Cette formule renferme trois constantes : A, T et φ. La première désigne l'*amplitude* de l'oscillation. T désigne sa *durée*. La troisième constante φ s'appelle la *phase :* elle est nulle quand, à l'origine du temps, le mobile se trouve au milieu de l'arc parcouru. Dans le cas général, la fonction périodique qui représente le déplacement peut, en vertu d'un théorème dû à Fourier, être représentée par une série de termes dont chacun est de la forme $A_n \sin \left(2 n \pi \frac{t}{T} + \varphi_n\right)$, n étant un nombre entier quelconque, et A_n, φ_n désignant des constantes. Le mouvement, quelle que soit sa complexité, est ainsi décomposé en une infinité de mouvements pendulaires ayant pour durées T et des sous-multiples de T.

Si l'on projette sur une direction quelconque un mouvement oscillatoire, la projection décrit une oscillation de même période. En projetant sur trois axes rectangulaires concourants, on obtient trois mouvements oscillatoires dont la composition reproduit le mouvement primitif. Mais il faut remarquer que la composition de plusieurs mouvements oscillatoires rectilignes ne conduit pas nécessairement à un mouvement oscillatoire proprement dit. Si, par exemple, on compose dans un plan les deux mouvements $x = \sin t$, $y = \cos t$, effectués suivant deux axes rectangulaires, le mouvement résultant est une rotation continue et uniforme, effectuée sur un cercle de rayon égal à l'unité.

Les mouvements oscillatoires sont très fréquents dans la nature ; on peut citer : les vibrations de l'éther, auxquelles on attribue la chaleur et la lumière ; les vibrations de l'air, qui produisent le son ; les mouvements pendulaires, ceux des ressorts de toute nature, etc. Dans tous ces cas, les oscillations sont dues à ce fait qu'un système légèrement dérangé d'une position d'équilibre stable tend à y revenir, mais la dépasse en vertu de sa vitesse acquise, ce qui l'oblige à effectuer un mouvement inverse, etc. S'il n'y avait aucune cause d'amortissement, les oscillations dureraient perpétuellement ; mais, en réalité, les résistances de toute nature réduisent progressivement l'amplitude, et le système finit par s'arrêter dans la position d'équilibre. L. Lecornu.

Oscillation d'une fonction. — On appelle oscillation d'une fonction, dans un intervalle donné a, b, la différence entre la plus grande et la plus petite valeur que prend la fonction dans cet intervalle. H. Laurent.

Centre d'oscillation (V. Centre).

II. Physique. — Oscillations électriques. — La théorie électro-magnétique de la lumière, imaginée par Maxwell en 1868, a montré que l'on pouvait déduire les lois de la lumière et de l'électricité des propriétés d'un seul et unique milieu, l'éther. On sait d'autre part combien sont grandes les analogies de la chaleur et de la lumière. La théorie de Maxwell présentait un très grand intérêt puisqu'elle permettait de réunir en un seul corps de doctrine des théories plus ou moins éparses; par contre, les difficultés que présente cette théorie la rendirent inaccessible à bien des lecteurs, sans présenter en elle-même d'avantages bien nets sur les théories qui l'avaient précédée, abstraction faite de son intérêt philosophique. Il en a été de même longtemps de la théorie des ondulations, en optique, qui, plus compliquée que la théorie de l'émission, n'a été universellement admise que lorsque les expériences de Fresnel sur la vitesse de la lumière dans l'air et dans l'eau ont montré que seule elle s'accordait avec l'expérience. Or, il semble tout d'abord que l'assimilation des phénomènes électriques aux phénomènes optiques est beaucoup plus difficile que celle des phénomènes calorifiques. La découverte de la chaleur rayonnante et des propriétés des radiations calorifiques tout à fait semblables aux radiations lumineuses montre l'analogie étroite de ces phénomènes. Le travail mémorable de Hertz sur les oscillations électriques est venue justement montrer par la découverte de véritables *rayons électriques* combien étaient justes les idées de Maxwell sur la nature de l'électricité.

On sait que la lumière est produite par un mouvement vibratoire de l'éther, mouvement très rapide, puisque chaque vibration complète ne dure qu'un demi-quadrillionième de seconde. En outre, ce mouvement ondulatoire se propage

avec une vitesse d'environ 300.000 kil. par seconde. On sait aussi, depuis longtemps, que lorsqu'on lance un courant électrique dans un circuit, il se développe dans un corps conducteur voisin un courant d'*induction*. Mais jusqu'à ces derniers temps on ignorait si l'effet du corps inducteur sur le corps induit était instantané ou demandait un temps variable avec la distance de ces deux corps. Si l'effet n'était pas instantané, tout, du moins, annonçait que le retard existant devait être très faible; on ne pouvait donc espérer le constater que sur des distances notables; or les phénomènes d'induction deviennent très faibles dès que la distance est un peu grande. La vérification expérimentale de ce fait semblait donc à peu près impraticable. Voici cependant comment Hertz a réussi à mettre nettement en évidence cette propagation de l'onde électrique. On prend une

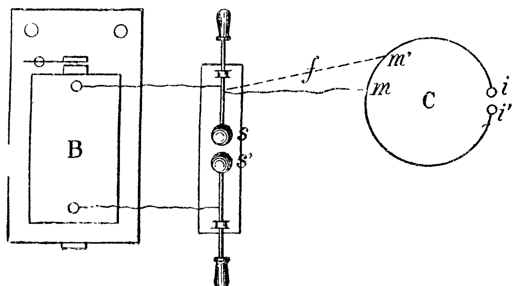


Fig. 1.

bobine de Ruhmkorff B, susceptible de donner dans l'air des étincelles de 10 centim., et l'on met ses pôles en communication avec deux sphères SS, bien polies, situées à une distance de 1 centim. (fig. 1); des étincelles jaillissent continuellement entre ces sphères. On met l'une d'elles en communication avec un fil métallique C, replié suivant une circonférence, mais présentant en *i* une interruption; en *i* se trouvent deux petites boules métalliques qu'on peut rapprocher plus ou moins l'une de l'autre à l'aide d'une vis non représentée sur la figure. Tout d'abord le fil *f* communique avec la circonférence C par le point *m* également distant des deux petites boules *ii'*. Dans ces conditions, en faisant marcher la bobine, les étincelles éclatent entre S et S' mais non en *i*, comme on pouvait s'y attendre. Si alors on fait communiquer le fil *f* avec C, non plus par le milieu *m*, mais par un point un peu différent *m'*, on voit cette fois des étincelles jaillir non seulement entre S et S' mais aussi en *i* et *i'*. Cela tient à ce que l'état électrique de *m'*, qui varie entre deux limites déterminées un très grand nombre de fois par seconde, ne se propage pas dans le même temps suivant *m'i'* et *m'i*, de sorte que l'état électrique des deux boules *i* et *i* n'est pas le même et qu'une étincelle peut jaillir entre elles si cet état est suffisamment différent ou si ces deux boules sont suffisamment rapprochées. Comme, d'autre part, la vitesse de l'électricité dans les fils métalliques est d'environ 200.000 à 300.000 kil. par seconde, il en résultait que pour qu'une différence de quelques centimètres dans les chemins *m'i* et *m'i'* fût appréciable, il fallait que la durée d'une période de variation de l'état électrique en *m'* fût inférieure à un milliardième de seconde. Comme cette variation est due aux étincelles jaillissant entre S et S', il fallait donc que ces étincelles fussent d'une durée extraordinairement courte. Il fallait de plus qu'elle fussent régulières, ce que Hertz a obtenu à l'aide de la disposition représentée fig. 2. Ce savant prend deux sphères métalliques de 30 centim. de diamètre, S et S', qu'il relie à l'aide de fils rectilignes à deux boules *s* et *s'* en métal bien polis de 4 centim. de diamètre; une vis micrométrique permet de les rapprocher plus ou moins; il relie ces deux boules aux bornes d'une bobine d'induction. Chaque fois qu'une étincelle jaillit entre *s* et *s'* les deux électricités se combinent, mais le courant ainsi développé se prolonge au delà de cette combinaison même et crée sur les deux sphères des charges inverses de celles qu'elles présentaient d'abord, de sorte qu'il se produit une nouvelle décharge et ainsi de suite; il se forme donc une série d'oscillations entre l'électricité des deux sphères. Ce système se comporte donc comme un diapason qui, écarté de sa position d'équilibre, revient d'abord à cette position, mais la dépasse aussitôt en produisant une série d'oscillations; c'est ce que Hertz appelle un diapason électrique. Comment maintenant rendre sensibles les effets de ces oscillations électriques dans l'espace environnant? Pour cela Hertz a recours aux phénomènes d'induction. Comme circuit induit, ce savant prend une circonférence de 75 centim. de diamètre, présentant une interruption que l'on peut réduire, autant qu'il est nécessaire, à l'aide d'une vis micrométrique. Nous représentons en perspective en R ce circuit. Pour donner une idée de la sensibilité que présentent ces phénomènes d'induction, avec cette disposition, disons tout de suite que la circonférence R se trouvant à une distance de 15 m. du diapason électrique SS', on percevait encore de petites étincelles dans l'interruption de R; les phénomènes d'induction des décharges entre *s* et *s'* peuvent donc être manifestés à une distance de plusieurs mètres. Mais cette action est-elle instantanée? Si elle n'est pas instantanée, si elle se propage avec une certaine vitesse, on doit pouvoir obtenir des interférences, comme dans le cas de la lumière; c'est ce que Hertz a constaté à l'aide du dispositif que voici: devant S et S', ce savant dispose deux plaques métalliques P.P', lesquelles portent normalement deux fils qui se prolongent parallèlement sur une longueur de 10 à 20 m. Dans l'intervalle on place le circuit R perpendiculairement à la direction des fils. Si l'on part alors de l'extrémité A et qu'on se rapproche de B, on voit tout d'abord les étincelles de R diminuer, puis cesser à une distance de $1^m,50$ de l'extrémité. Si on continue d'avancer vers B, on voit les étincelles reparaître et être très vives quand on est à 3 m. de A; puis elles disparaissent à $4^m,50$ et ainsi de suite, à intervalles égaux. Il y a donc interférence dans les ondes qui se propagent dans les fils entre l'onde directe et l'onde réfléchie à l'extrémité du fil. La circonférence R se comporte donc comme une sorte de *résonnateur* et met en évidence la position de ce que l'on peut appeler des nœuds et des ventres par comparaison avec les phénomènes des tuyaux sonores. La propagation des phénomènes d'induction n'est donc pas instantanée.

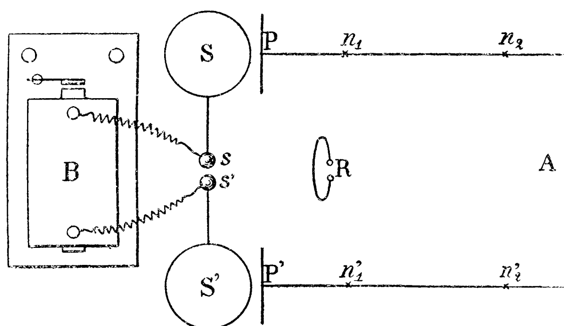


Fig. 2.

Voici maintenant toute une série d'expériences où Hertz reproduit avec ces ondes électriques des phénomènes comparables à ceux que donnent les rayons lumineux. Dans ces nouvelles expériences, l'excitateur, ce que nous avons appelé le diapason électrique, est un tube de laiton de 26 centim. de long et de 3 cent. de diamètre, partagé en

deux pour le passage de l'étincelle excitatrice. Le résonnateur employé est un fil droit de 1 m. de long présentant en son milieu un excitateur de très petites dimensions. Un pareil système, seul, ne permet pas de constater les ondulations à plus de 2 m.; mais si l'on adjoint à l'excitateur et au résonnateur deux miroirs concaves cylindriques de section parabolique et que l'on place l'excitateur et le résonnateur suivant la droite focale de ces cylindres, on peut percevoir les ondes jusqu'à 20 m. Si l'on fait jaillir des étincelles dans l'excitateur, on constate que le miroir cylindrique renvoie dans l'espace un système d'ondulations analogues à celles d'un rayon lumineux; on peut les réfléchir, les réfracter, etc.

1° *Propagation.* Si l'on dirige l'axe du faisceau de l'excitateur, c.-à-d. ce que l'on peut appeler le rayon électrique vers un corps non conducteur, on constate que ce corps ne l'arrête pas; il est *transparent* pour lui, car le résonnateur placé de l'autre côté montre par ses étincelles que le rayon électrique continue sa route. Si l'on interpose au contraire un corps métallique, il arrête cette transmission et forme une sorte d'*ombre* dont on peut suivre en quelque sorte les contours, le résonnateur à la main. Les rayons électriques se propagent en ligne droite.

2° *Réflexion.* Si comme corps métallique on prend une lame plane, elle se comporte comme un miroir plan. Il faut placer l'axe du résonnateur faisant avec la lame métallique un angle égal à celui que fait l'axe de l'excitateur pour pouvoir constater la présence d'étincelles.

3° *Réfraction.* Pour ces expériences, Hertz employa un grand prisme formé d'une matière non conductrice, transparente par conséquent pour cette sorte de rayons électriques; c'était un prisme en asphalte de $1^m,50$ de haut sur $1^m,2$ de large, l'angle réfringent étant de 30°. Le rayon électrique envoyé sur l'une des faces ne pouvait plus être révélé de l'autre côté dans la direction primitive par les étincelles du résonnateur, mais dans une direction un peu différente, déviée vers la base du prisme, on put obtenir de nouveau des étincelles; on put constater un minimum de déviation, comme en optique, et s'en servir pour calculer un indice de réfraction qui fut trouvé de 1,7.

4° *Polarisation.* On sait qu'un rayon de lumière naturelle est produit par la vibration de molécules d'éther s'effectuant dans un plan perpendiculaire au rayon lumineux, mais dans toutes les directions possibles. Au contraire dans un rayon de lumière polarisée, toutes ces vibrations, toujours perpendiculaires au rayon lumineux, sont, de plus, orientées dans un plan unique. Dans les expériences de Hertz, les oscillations électriques produites, par suite de la disposition même de l'appareil, s'effectuent dans une direction constante et doivent produire des effets comparables à ceux de la lumière polarisée; c'est en effet ce que l'on observe.

Expérience analogue à celle des nicols croisés. On sait qu'un rayon lumineux qui traverse un premier nicol en se polarisant est arrêté par un second nicol lorsque l'axe de ce dernier est perpendiculaire à celui du premier; il le laisse au contraire passer si ces axes sont parallèles. Ici l'excitateur et le résonnateur laissent passer des étincelles lorsque les deux miroirs cylindriques dont nous avons parlé sont tous les deux verticaux ou tous deux horizontaux; les étincelles cessent si l'un est vertical et l'autre horizontal.

Expérience analogue à celle d'une lame cristallisée entre deux nicols. Si entre deux nicols croisés, à travers lesquels la lumière ne passe pas, par conséquent, on place une lame cristallisée, on voit que la lumière est rétablie. De même si entre l'excitateur et le résonnateur placés, l'un horizontalement, l'autre verticalement, on interpose une série de fils métalliques tendus parallèlement sur un cadre de bois de façon que la direction de ces fils soit inclinée à 45° sur la verticale, on voit de nouveau se produire des étincelles dans le résonnateur.

On voit par ces expériences fondamentales combien est grande l'analogie des rayons lumineux et de ce que Hertz appelle à juste titre les rayons électriques. A. JOANNIS.

MÉTHODE DES OSCILLATIONS POUR LA MESURE DES ATTRACTIONS ÉLECTRIQUES (V. ATTRACTION, t. IV, p. 533).

III. Géologie. — OSCILLATIONS DU SOL (V. SÉISMIOLOGIE).

OSCILLATOIRE (Math.) (V. OSCILLATION).

OSCINIS (Entom.). Genre d'Insectes Diptères, du groupe des Muscides acalyptérés, établi par Latreille (*Hist. des Ins.*, t. XIV, p. 383). Ce genre a été détaché de l'ancien genre *Chlorops* de Latreille. Les larves ravagent sur pied les céréales, rongeant les grains de blé, d'orge et d'avoine. On compte 80 espèces environ. La plus commune est l'*O. Frit* L., longue de $1^{mm},5$, d'un noir luisant, qui attaque, dans le N. de la France, les feuilles centrales de l'orge et ronge l'intérieur des tiges.

OSCLE. L'oscle ou osclage ne doit être confondu ni avec le douaire ni avec l'augment de dot. Il était particulier à certaines coutumes dans lesquelles, quoi qu'il fût probablement d'origine romaine, il s'était greffé au régime de communauté. Dans la coutume de La Rochelle, l'oscle ou osclage était une certaine somme que la femme survivante prenait dans la succession de son mari et qui avait été fixée par l'usage à la moitié de ce que la femme avait apporté en mariage. Cette libéralité supposait en outre que la femme était renonçante, mais d'ailleurs elle se cumulait avec le douaire. L'osclage se retrouve aussi dans le Berry et le Limousin,

BIBL. : LA THAUMASSIÈRE, *Commentaire de la coutume de Berry*, p. 301. — HUET, *Commentaire de la coutume de La Rochelle*, p. 441. — *Coutume de La Rochelle*, art. 46. — LAURIÈRE, *Glossaire du droit français*, v° *Ousclage*.

OSCULATION. A l'art. CONTACT, nous avons donné la définition de l'osculation, nous allons dans cet article examiner quelques cas remarquables d'osculation.

CERCLE OSCULATEUR DES COURBES PLANES. — Le cercle contenant trois paramètres dans son équation, ou, ce qui revient au même, pouvant être assujetti à passer par trois points arbitraires, toute courbe plane possède en chacun de ses points un cercle osculateur; ce cercle est par définition un cercle qui passe par trois points infiniment voisins et qui, par suite, touche la courbe et a avec elle un contact de second ordre. Le cercle osculateur se confond avec le cercle de courbure, c.-à-d. avec le cercle dont le rayon serait l'inverse de la courbure. Le lieu des centres des cercles osculateurs est la développée de la courbe. Le cercle osculateur, quoique tangent, traverse ordinairement la courbe, à moins qu'il ne soit surosculateur; dans ce cas, le contact est du troisième ordre, et le point où il touche la courbe est ce que l'on appelle un sommet.

Si $f(x, y, z)$ est l'équation d'une courbe en coordonnées homogènes et si l'on désigne par H le hessien de f, les coordonnées du centre du cercle osculateur sont :

$$X = x - \frac{\Delta^2}{H}\frac{\partial f}{\partial x}, \quad Y = y - \frac{\Delta^2}{H}\frac{\partial f}{\partial x}$$

son équation est :

$$\left(X - x + \frac{\Delta^2}{H}\frac{\partial f}{\partial x}\right)^2 + \left(Y - y + \frac{\Delta^2}{H}\frac{\partial f}{\partial y}\right)^2 = \frac{\Delta^3}{H^2}$$

ou $$\Delta^2 = \left(\frac{\partial f}{\partial x}\right)^2 + \left(\frac{\partial f}{\partial y}\right)^2.$$

PLAN OSCULATEUR. — Le plan osculateur d'une courbe en un point donné de cette courbe est un plan qui a avec cette courbe en ce point un contact de second ordre; il peut encore se définir un plan qui rencontre la courbe en trois points confondus; un plan qui passe par une tangente parallèlement à la tangente infiniment voisine. Si l'on appelle X, Y, Z les coordonnées courantes, x, y, z les coordonnées d'un point d'une courbe, l'équation du plan osculateur en ce point sera :

$$\begin{vmatrix} X - x, & Y - y, & Z - z \\ dx, & dy, & dz \\ d^2x, & d^2y, & d^2z \end{vmatrix} = 0.$$

L'enveloppe des plans osculateurs d'une courbe est une

développable qui a pour arête de rebroussement la courbe elle-même (V. Stationnaire).

Cercle osculateur d'une courbe gauche. — C'est un cercle tangent à la courbe et qui a avec elle un contact du second ordre; il passe par trois points infiniment voisins de la courbe. Il a pour plan le plan osculateur, son centre est ce que l'on appelle le centre de courbure de la courbe, son rayon est le rayon de courbure ou l'inverse de la courbure. Avec les notations de l'article précédent, le rayon de courbure R est donné par la formule :

$$\frac{1}{R^2} = \frac{(d^2y dz - d^2z dy)^2 + (d^2z dx - d^2x dz)^2 + (d^2x dy - d^2y dx)^2}{(dx^2 + dy^2 + dz^2)^3}.$$

Si l'on prend l'arc s pour variable indépendante, on a :

$$\frac{1}{R^2} = \left(\frac{d^2x}{ds^2}\right)^2 + \left(\frac{d^2y}{ds^2}\right)^2 + \left(\frac{d^2z}{ds^2}\right)^2$$

et les coordonnées du centre de courbure sont:

$$x + R^2\frac{d^2x}{ds^2},\ y + R^2\frac{d^2y}{ds^2},\ z + R^2\frac{d^2z}{ds^2}.$$

Il va sans dire que ces formules s'appliquent aux courbes planes en faisant $z = 0$.

Sphère osculatrice d'une courbe. — C'est la sphère qui a un contact du deuxième ordre avec la courbe; elle passe par le cercle osculateur. Si l'on appelle T le rayon de torsion de la courbe, ρ le rayon de la sphère osculatrice, on a avec les notations précédentes :

$$\rho^2 = R^2 + T^2\left(\frac{dR}{ds}\right)^2.$$

Les axes des cercles osculateurs d'une courbe sont, sur la surface enveloppe, des plans normaux que l'on appelle la surface polaire de la courbe, l'arête de rebroussement de la surface polaire est le lieu des centres des sphères osculatrices. Enfin toute courbe gauche a une infinité de développées, c.-à-d. qu'il existe une infinité de courbes dont les normales sont tangentes à la courbe; le lieu des développées est la surface polaire. Le lieu des centres de courbure n'est jamais une développée, sauf dans les courbes planes.

Sphère osculatrice d'une surface. — En général, en un point d'une surface, il n'y a pas de sphère osculatrice, les points où il existe une telle sphère sont les ombilics.

H. Laurent.

Bibl. : Tous les traités d'analyse.

OSÉE (V. Josué).

OSÉE, le dernier roi d'Israël (Dix-Tribus). Il régna de 728 à 719, selon la chronologie traditionnelle, et tenta de secouer le joug de Salmanasar, roi d'Assyrie, en s'alliant avec l'Egypte. Jeté en prison, il ne put défendre sa capitale, Samarie, qui succomba après trois ans de siège (2 *Rois*, xvii).

OSÉE (Le prophète). Sous le nom d'un certain Osée, contemporain de Jéroboam II, roi d'Israël et d'Ozias, Jotham, Achaz et Ezéchias, rois de Juda (viiie siècle av. J.-C.), les livres sacrés du judaïsme nous offrent un intéressant recueil d'allocutions prophétiques. En voici le résumé. — La divinité donne au prophète l'ordre d'épouser une femme de mauvaise vie, qui symbolisera l'impiété des gens des Dix-Tribus, autrement dit de la nation, épouse de Yahvéh (Jéhovah). Après une série de calamités, Israël, réduit à un faible reste, prendra soudain un développement extraordinaire. Les habitants d'Israël et de Juda, jetés les uns comme les autres sur la terre étrangère, mettront fin à leurs vieilles rivalités, se réuniront sous la conduite d'un chef unique, descendant de David, et rentreront triomphalement à Jérusalem. Un second discours met en lumière l'idolâtrie, qui contraint la divinité à frapper et à déporter Israel, jusqu'à ce que celui-ci, sincèrement repentant, voie s'ouvrir devant lui les glorieuses perspectives du retour et les joies de l'ère messianique. Dans une série de morceaux, dont il est assez malaisé de marquer la liaison, le prophète censure les crimes, les vices et l'idolâtrie du peuple, qui cherche son appui tantôt en Egypte, tantôt en Assyrie, au lieu de se confier en la divinité. Aussi seront-ils dispersés au sein des peuples même, dont ils ont imprudemment sollicité le concours; mais la divinité se laissera fléchir et rouvrira les portes de la Palestine à ses enfants repentants. — En dépit d'un certain nombre d'obscurités, le livre d'Osée est d'une intelligence générale très satisfaisante. Il roule sur la catastrophe finale du royaume des Dix-Tribus, qui sera la punition de trois sortes de méfaits, fautes morales, idolâtrie, alliances conclues avec les nations étrangères; Juda, coupable aussi, succombera à son tour, jusqu'à ce que le peuple, cruellement décimé et jeté sur la terre d'exil, revienne sincèrement à Yahvéh et retrouve sa faveur. A la période d'épreuves, à la ruine, à la déportation, succèderont les joies d'une paisible et glorieuse restauration, d'une union intime et inaltérable entre la divinité et son peuple. — D'après ces indications, on ne peut pas considérer que ces discours soient, en réalité, la reproduction des réprimandes adressées par un prophète du viiie siècle avant notre ère, à ses contemporains. L'auteur a visiblement derrière lui la destruction de Samarie et même celle de Jérusalem, la déportation, la captivité étrangère et le retour en Palestine. Ou bien c'est une œuvre ancienne, qui a été remaniée et refondue après plusieurs siècles; ou bien, ce que nous préférons croire, c'est une composition libre datant des temps du second Temple.

Maurice Vernes.

Bibl : Renan, *Histoire du peuple d'Israël;* Paris, t. II, 1889. — Vernes, *Précis d'histoire juive;* Paris, 1889. — Cornill, *Einleitung in das Alte Testament;* Fribourg-en-Brisgau, 2e édit., 1892. — Reuss, *les Prophètes;* Paris, 1876. — Vernes, *Examen de l'authenticité des écrits prophétiques*, dans *Du prétendu Polythéisme des Hébreux;* Paris, 1891.

OSEILLE. I. Botanique. — Nom vulgaire d'un groupe de plantes de la famille des Polygonacées, le groupe des *Oseilles*, qui forme avec le groupe des *Patiences* le genre *Rumex* (V. ce mot). L'*O. commune* est le *Rumex acetosa* L., la *Petite Oseille* est le *R. acetosella* L. — La plante appelée *O. de bûcheron*, *O. des bois* ou *O. à trois feuilles*, n'est autre que l'*Oxalis acetosella* L. (V. Surelle). — L'*Oseille de Guinée* est l'*Hibiscus Sabdariffa* L.

Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Cette plante, peu exigeante sur la nature du terrain, se cultive communément dans les jardins en bordure ou en planche. On l'obtient de semis printaniers ou d'été faits à la volée ou en lignes, ou bien d'éclats des touffes. Les soins de culture consistent en binages et arrosages.

G. B.

III. Art culinaire. — L'oseille entre dans la préparation de soupes, dites soupes vertes; mélangée aux épinards, elle en relève la fadeur. On la mange le plus généralement en purée que l'on prépare de la façon suivante : après avoir fait blanchir l'oseille à l'eau bouillante, on la met, égoutée et hachée, dans une casserole et du beurre et on la tourne jusqu'à ce qu'elle soit bien fondue. On lie ensuite soit avec un peu de crème ou des jaunes d'œufs, du jus de viande, de la graisse de volaille. Cette purée peut aussi se servir avec des œufs durs ou des croûtons frits dans du beurre.

Conserve d'oseille (V. Conserve, t. XII, p. 545).

OSELLO (Gasparo), connu aussi sous le nom de Avibus (Gaspard ab), graveur italien. Il vivait dans la seconde moitié du xvie siècle à Padoue. Il se donna pour modèle George Ghisi, dit *Mantovano*, et s'inspira de sa manière, sans réussir à l'égaler. Parmi ses ouvrages les plus remarquables, il faut citer principalement les 64 portraits

de la maison d'Autriche, qu'il publia en un volume in-folio, d'après les peintures de Francesco Terzi de Bergame.

OSEN. Nom de plusieurs princes bulgares (V. Asen).

OSER (Friedrich-Heinrich), poète suisse, né à Bâle le 29 févr. 1820, mort en déc. 1392. Il est connu surtout par ses poésies religieuses : *Sechzig Kreuz und Trostlieder* (1856 ; 2e éd., 1866) qui ont été souvent mises en musique et ont acquis ainsi une certaine popularité bien qu'elles n'aient pas grande originalité. Autres ouvrages : *Liederbuch 1842-74* (1875) ; *Leben und Streben* (1878); *Geistliche Triolette 1852-81* (1882) ; *Neue Lieder 1874-84* (1885) ; *Jugendgeschichten* (1888).

OSERAIE (Agric.) (V. Osier).

OSEROV (Vladislav-Alexandrovitch), auteur dramatique russe, né dans le gouv. de Tver en 1770, mort en 1816. Elevé au corps des cadets, il passa dans l'administration civile. Parmi ses tragédies, du type classique français, on cite *Œdipe à Athènes*, *Dmitri-Donskoï*, *Polyxène* et aussi *Fingal*. Elles ont été réunies en 1816, rééditées ensemble en 1856 et séparément dans la collection de Suvorin (1887-91).

OSERY (Comte d') (V. Hulot [Baron]).

OSES (Mythol.). Divinités scandinaves (V. Ases).

O'SHAUGHNESSY (Arthur-William-Edgar), poète anglais, né à Londres le 14 mars 1814, mort à Londres le 30 janv. 1881. Bibliothécaire au British Museum, il débuta dans les lettres par un livre de poésies, *Epic of women and other Poems* (Londres, 1870), qui produisit grand effet. Ses autres œuvres ne remplirent pas les promesses de ces brillants débuts. Citons : *Lays of France* (Londres, 1872), adaptation des poèmes de Marie de France ; *Music and Moonlight* (1874). Très versé dans la littérature française, écrivant élégamment notre langue, il était le correspondant anglais du *Livre*. R. S.

Bibl. : L.-C. Moulton, *Arthur O'Shaughnessy, his life and his work* ; Londres, 1891.

OSHKOSH. Ville des Etats-Unis, Wisconsin, sur le lac Winnebago ; 22.836 hab. (en 1890). Scieries, carrosserie, meubles, commerce de bois. La production industrielle atteignait 45 millions de francs en 1890.

OSIANDER (Andreas Hosemann, dit), théologien protestant allemand, né à Gunzenhausen, près Nuremberg, le 19 déc. 1498, mort à Kœnigsberg le 17 oct. 1552. Après avoir étudié la théologie à l'Université d'Ingolstadt, il enseigna l'hébreu dans le couvent des augustins de Nuremberg, et publia en 1522 une édition de la Vulgate, revisée d'après le texte original. Il fut le premier prédicateur de la Réforme à Nuremberg, prit part au colloque de Marbourg (1529) et à la diète d'Augsbourg (1530) et fut un des signataires des articles de Smalcalde. En 1537, il publia à Bâle une *Harmonia evangelica*, en grec et en allemand. Mais à la suite de l'*intérim* (V. ce mot), il dut quitter Nuremberg (1548) ; il fut appelé, par Albert de Brandebourg, comme prédicateur et professeur de théologie à la nouvelle université de Kœnigsberg (1549). Il avait depuis longtemps émis des idées divergentes sur la doctrine fondamentale de la Réforme, la justification par la foi ; au lieu de l'imputation des mérites du Christ, il mettait en avant la communication du Christ par la parole (*inhabitatio Christi*). Aussi longtemps que Luther vécut, la paix fut maintenue ; mais après sa mort, la querelle éclata. A Kœnigsberg, Osiander commença une polémique violente, qui partagea en deux camps les prédicateurs de la ville. Cependant l'osiandrisme ne survécut que peu d'années à son auteur. En 1566, tous les osiandristes furent destitués ; Funk, gendre d'Osiander, fut décapité, et le *Corpus doctrinæ pruthenicæ* mit fin à cette doctrine en Prusse. Ch. Pfender.

Bibl. : W. Mœller, *Andreas Osianders Leben u. ausgewaehlte Schriften* ; Elberf., 1870 — Hase, *Herzog Albrecht von Preussen u. sein Hofprediger*, 1879. — Ritschel, *Die Rechtfertigungslehre des Andreas Osiander*, dans *Jahrbücher f. d. Theologie*, 1857, II.

OSIANDER (Lucas), théologien protestant, né à Nuremberg le 16 déc. 1534, mort à Stuttgart le 17 sept. 1604. Il était le fils aîné du précédent, duquel sortit toute une lignée de théologiens, dont plusieurs sont encore aujourd'hui en activité. Lucas Osiander fut prédicateur de cour à Stuttgart. Il exerça une influence très grande, quoique bienfaisante, sur le duc Louis, mais tomba en disgrâce sous le duc Frédéric, vis-à-vis duquel il avait gardé une courageuse indépendance. Il fut banni, et ne put rentrer à Stuttgart que sur la fin de ses jours. Il prit part à de nombreux colloques et conférences, et contribua beaucoup au perfectionnement du chant d'église. Principaux ouvrages : *Biblia latina, ad fontes hebr. textus emendata, cum brevi et perspicua expositione illustrata* (1573-86, 7 vol. in-4, 1609, in-fol.). — Il résuma et continua les centuries de Magdebourg, cet important ouvrage historique interrompu depuis 1574 : *Epitomes historiæ eccl. centuriæ XVI, in quibus breviter et perspicue commemoratur quis fuit status ecclesiæ Christi a nat. Salvatoris usque ad annum 1600* (Tubingue, 1592-1604, in-4).

OSIANDER (Johann-Adam), théologien protestant, né à Vaihingen (Wurttemberg) le 3 déc. 1622, mort à Tubingue le 26 oct. 1697, petit-fils du précédent. Il fit ses études à Tubingue, pendant le temps calamiteux de la guerre de Trente ans, et devint professeur de théologie (1660) et chancelier de cette université (1680). Il fut considéré comme un des plus grands théologiens de son temps, surtout comme exégète de l'Ancien Testament. Il fut un adversaire du cartésianisme. Il se fit aussi remarquer comme dogmaticien, comme polémiste et comme moraliste.

OSIER. I. Botanique. — Nom vulgaire de plusieurs espèces de Saules, aux branches souples et pliantes, telles que *Salix viminalis* L. ou *Osier blanc*, *O. vert* ou *O. des vanniers*, *S. triandra* L. ou *O. brun*, *S. purpurea* L. et *S. rubra* Huds, qui sont l'*O. rouge* (V. Saule). — On donne le nom d'*O. fleuri* ou d'*O. de Saint-Antoine* à l'*Epilobium spicatum* L. (V. Epilobe).

II. Sylviculture. — L'osier occupe une place très importante parmi les cultures arbustives ; on lui consacre annuellement, en France, un peu plus de 7.000 hect., notamment dans les vallées de l'Aisne, de l'Oise, de la Marne, de la Somme et de la Garonne ; les principaux départements producteurs sont : les Ardennes (983 hect.), l'Aisne (900 hect.), la Gironde (585 hect.), la Haute-Marne (493 hect.), la Meurthe-et-Moselle (415 hect.), le Pas-de-Calais (377 hect.), les Bouches-du-Rhône (300 hect.), la Marne (299 hect.), etc. ; la production livrée par 41 départements ayant cultivé plus de 10 hect. d'osier a atteint, en 1892, environ 10,000.000 de kilogr. représentant une valeur totale de 2.636.958 fr. Nos exportations ont varié, dans les dix dernières années, de 873.195 kilogr. à 1.974.969 kilogr., avec une moyenne de près de 1.100.000 kilogr., elles ont lieu surtout vers l'Angleterre, l'Espagne, la Suisse, l'Allemagne et la Belgique. La France recourt beaucoup aux importations d'osiers exotiques, elle achète annuellement 600.000 kilogr. environ de produits d'origine belge, allemande, etc., la République Argentine a pris aussi très rapidement une place considérable sur notre marché. — Les variétés sont très nombreuses ; les plus appréciées appartiennent aux espèces suivantes : 1° *Salix fragilis* L. (saule fragile, croquant, etc.) : donne d'excellents liens, mais il est souvent ramifié et son décortigage est difficile ; 2° *S. alba* L. : comprend la variété dite *S. vitellina* (osier jaune, saule des vignes, vitellin) très répandue dans les Ardennes françaises et très bonne pour la vannerie, la tonnellerie et les liens, l'écorce est lisse et luisante et d'un beau jaune quelquefois orangé, les sols frais et meubles lui conviennent particulièrement ; 3° *S. purpurea* L. (osier pourpre, rouge, à une étamine, etc.), à brins d'une finesse remarquable et d'une fente facile, convenant pour la vannerie fine et pour les liens ; il est très cultivé en France et en

Belgique; il prospère surtout dans les sols sablonneux, riches et frais et dans les régions à climat chaud; la pleine récolte n'est atteinte qu'après trois ou quatre ans; la sous-variété dite saule pourpre hélice ou saule nain (*S. p. helix*) est l'une des meilleures; 4° *S. triandra* (amygdalina) Dub. (saule amandier, osier brun, noir des Flandres, franc, triandre, à trois étamines, etc.): vigoureux, à brins souples et d'une fente facile, à bois très blanc et très durable, excellent pour les paniers à linge, pour la vannerie commune ou fine; les sols les plus variés lui conviennent, et il tend à se répandre de plus en plus; 5° *S. viminalis* L. (saule des vanniers, viminal, osier blanc, vert, à longues feuilles, romarin, queue de renard, etc.), surtout commun en Belgique, en Hollande et en Allemagne : rustique, à jets très vigoureux, gros et à moelle cassante, non ramifiés, convenant surtout pour la vannerie commune; il supporte très bien la taille annuelle et redoute seulement les terrains très humides, les terrains tourbeux ou à sous-sol imperméable; ses sous-variétés sont nombreuses, il faut préférer celles à écorce jaune orangé. Les sols meubles et frais des vallées et des cours d'eau, fertiles et riches en calcaires, chauds et bien éclairés, doivent être surtout recherchés; le terrain destiné à l'*oseraie* est assaini, s'il y a lieu par des drainages, puis on le défonce à une profondeur de 50 à 60 centim. avant l'hiver ou au début du printemps; on l'épierre en même temps, et, dans certaines régions, on le divise encore en planches de 3 à 6 m. de largeur, suivant sa nature; des façons superficielles complètent la préparation. Les plantations du printemps sont les plus générales, on les termine au plus tard avant le 15 avr., lorsque la sève se met en mouvement. La reproduction par boutures (*plançons* ou *plantards*) est seule usitée dans la culture; les plançons ont de un à quatre ans d'âge, on les coupe, le plus souvent, au-dessus d'un œil, à la longueur de 25 à 30 centim., et on les conserve avec le plus grand soin, de préférence sous une légère couche de terre, ce qui permet de les préparer quelque temps à l'avance en évitant toutefois, pour cette opération, le moment où le bois est gelé. La densité des peuplements varie avec de nombreux facteurs, mais elle doit être assez élevée; les écartements de 30 à 45 centim. entre les lignes et de 15 à 20 cent. sur les lignes sont les plus communs; les lignes sont tracées au préalable et la mise en terre de la bouture se fait au plantoir, ou à la bêche, ou même à la charrue; deux bourgeons émergent seulement du sol; il est bon de ménager des sentiers de service. L'entretien de l'oseraie doit être soigné, surtout au début (binages, sarclages, nettoyage des souches, etc.); les vides sont regarnis au fur et à mesure de leur apparition par repiquage ou par marcottage en serpenteau; le rechaussement des plants est souvent une opération heureuse, et l'irrigation modérée (par infiltration ou par submersion) est recommandable dans certains sols, surtout dans les années sèches. La fumure est indispensable, particulièrement dans les terrains secs et frais et peu riches naturellement (fumier de ferme et engrais concentrés complémentaires); les fossés sont curés chaque année après la récolte, opération qui réclame les plus grands soins et que l'on effectue après la chute des feuilles, de la fin d'octobre au 15 mars au plus tard; on coupe sur le jeune bois, à 1 ou 2 centim. de la souche, avec une serpette bien tranchante. L'osier est vendu brut (vannerie commune), écorcé ou *blanchi* (vannerie ordinaire et vannerie de luxe), non écorcé et fendu (liens); les procédés de récolte et de préparation varient suivant les cas; les produits sont toujours séchés et bottelés, puis conservés dans des locaux bien secs et aérés. Le revenu net par hectare varie de 300 à 500 fr. en France, de 300 à 450 fr. en Prusse, de 187 à 215 fr. en Saxe, de 142 à 170 fr. en Hanovre (Damseaux). La durée moyenne des oseraies est de huit ans, elle varie d'ailleurs dans de très grandes limites. J. TROUDE.

III. TECHNOLOGIE. — Les branches d'osier, à la fois flexibles et résistantes, peuvent se tresser et sont employées pour la fabrication de paniers légers et solides, propres au transport des objets lourds et peu fragiles, tels que boulons, petites pièces de fonte ou de cuivre, etc. On en fait également des claies très résistantes, capables de retenir les terres. L'osier possède, en outre, l'avantage d'être imputrescible à l'eau, ce qui permet de l'employer pour la fabrication de certains engins de pêche, tels que nasses, casiers à homards, etc. E. MAGLIN.

BIBL. : SYLVICULTURE.— DAMSEAUX. *Culture de l'osier*; Bruxelles, 1883.— HEUZÉ, *Plantes industrielles*; Paris, 1893, t. I.— MOITRIER. *Traité pratique de la culture de l'osier*; Paris, 1855. — KRAHE, *Die Korbweidencultur*; Aix-la-Chapelle, 1879. — TALBOTIER, *Agriculture nouvelle* (1895 à 1898).

OSIMA. Ile du Japon, la plus grande du groupe des îles Lou-tchou ou Riu-Kiu (V. RIU-KIU); 790 kil. q. environ et 48.000 hab. Le détroit Porpoise, étroit et sinueux, la sépare de Katona. Les côtes sont extrêmement découpées : la baie Nasé forme le port principal. Dans les eaux japonaises on trouve un grand nombre d'îles appelées *Osima* (Grande île).

OSIMA. Prov. du Japon, située dans la partie méridionale de l'île de *Yéso* (V. ce mot).

OSIMA-NO-IDZOU (appelée aussi *île de Vries*). Ile du Japon, sur la côte S.-E. de Nippon, dans des parages très fréquentés, à 25 kil. au S.-E. de la province d'Idzou. Elle a 17 kil. de diamètre et contient un volcan en activité (790 m.); 4.000 hab. Motomoura, le plus grand des villages, est situé au centre de l'île, au pied du cratère de Miharayama, qui a encore des éruptions. La légende veut que le grand archer Minamoto Tamétomo ait été banni à Osima d'où il avait passé aux îles Lou-tchou.

OSIMO (Antique *Auximum*). Ville d'Italie, prov d'Ancône, r. g. du Musone, à 275 m. d'alt.; 5.000 hab. Evêché. Vieille enceinte, musée d'antiquités romaines; 4 églises, palais épiscopal.

OSINSKI (Louis), écrivain polonais, né à Kock en 1775, mort à Varsovie le 27 nov. 1838. Secrétaire général du ministère de la justice du grand-duché de Varsovie, puis greffier de la cour de cassation, il se fit une grande réputation d'éloquence, dirigea ensuite le théâtre national, professa à l'Université (1818-34), fut attaché au conseil d'Etat. Il a traduit plusieurs pièces de Corneille et de Voltaire, composé des poésies, vigoureusement combattu le romantisme de Mickiewicz. On a publié ses œuvres complètes en 4 vol. (Varsovie, 1861).

OSIRIS. I. Mythologie égyptienne.— En raison de l'importance énorme que les Egyptiens attachaient aux pompes de la mort, le dieu qui y présidait, Osiris, roi de la région infernale et juge des morts, tenait par la nature de ses fonctions et leur caractère mystérieux le premier rang parmi les divinités. Hérodote et Plutarque nous disent que les initiés se faisaient scrupule de prononcer son nom; cette assertion est confirmée par les textes, car on lit dans le *Livre des Morts* (ch. XLIV, 4) « le résident de l'Amenti déteste qu'on prononce son nom ». D'après la légende rapportée par les anciens, Osiris a régné sur la terre où il a laissé un tel souvenir de ses bienfaits qu'il y est devenu le type même du bien sous le nom d'Ounnofré et que Typhon, c.-à-d. Set, son meurtrier, est devenu le type du mal. Set, après avoir tué Osiris, dispersa son cadavre; les membres épars du dieu furent recueillis par ses sœurs, Isis et Nephthys, et embaumés par Anubis qui devint le dieu de l'ensevelissement. Horus, né d'Osiris et d'Isis (cette tradition mythologique autorisa en Egypte le mariage entre frère et sœur), succéda à son père et le vengea dans un combat contre Set : aussi est-il appelé le « vengeur de son père ». Cette légende est étroitement liée au symbolisme solaire. Quand l'astre a disparu aux regards de l'Egyptien, quand il est pour lui le soleil mort, il s'appelle Osiris et il renaît à l'orient sous le nom d'Horus, *Har-em-khou* (Armakhis), « l'Horus de l'horizon ». A ce moment, il a triomphé des ténèbres, ses ennemies, que personnifie tantôt Set, tantôt

le grand serpent Apap (Apophis). Cette nouvelle forme de soleil ressuscité, triomphant des ténèbres, que représente Horus, est véritablement la vengeresse de la forme précédente de soleil disparu que représente Osiris. Les deux déesses, Isis et Nephthys, protectrices d'Osiris, forment un parallélisme parfait avec les deux déesses protectrices de Ra, le soleil diurne, qui personnifient la lumière de ses yeux et sont symbolisées tour à tour par les deux vipères de son diadème, les deux plumes de sa coiffure, la couronne blanche et la couronne rouge et les deux ailes du disque.



Osiris, d'après une vignette de la traduction anglaise de Bunsen, *Place de l'Egypte dans l'histoire*.

La vie de l'homme était assimilée à la vie du soleil : il disparaît dans la tombe, située à l'ouest, en Egypte, comme le soleil disparaît à l'occident; il s'appelle Osiris comme le soleil disparu et, comme lui, il renaîtra pour de nouvelles existences. Telle est la doctrine consolante que l'Egyptien emportait en quittant la vie.

Osiris est le dieu des morts, c'est son domaine qui est affecté au châtiment des coupables et à la récompense des justes, récompense ou châtiment résultant d'un jugement prononcé par lui et enregistré par Thot. Le rôle d'Osiris est parfaitement expliqué par son costume : il porte le maillot de la momie et il est coiffé de la mitre solaire. Dans quelques anciens manuscrits, il est représenté avec un visage noir.

De même que la mort de l'homme est assimilée à la mort du soleil, la mort du soleil est assimilée à la mort de l'homme, et le soleil disparu, le soleil nocturne, est figuré dans la personne d'Osiris par un dieu en forme de momie. La nuit ayant précédé le jour, elle semble lui donner naissance, et Osiris est appelé « la demeure du soleil », c.-à-d. son lieu d'origine ; c'est là le sens du nom hiéroglyphique de ce dieu *As-Ra* écrit par le *siège* et le *disque*, nom dont un monument de Leyde nous offre la curieuse variante *As-Har-Khouti*, « demeure d'Armakhis », c.-à-d. du soleil levant. En conséquence, Osiris prend le rang de dieu primordial comme Noun, Ptah-Tanen, Khnoum, etc., et il est qualifié de dieu de la première fois. Il a été fait grand bruit, en 1898, de la découverte par M. Amélineau, à Abydos, du tombeau et du sarcophage d'Osiris considéré par lui comme un roi divinisé. Il a vu également des rois préhistoriques divinisés dans ceux dont les légendes lui ont été livrées par ses fouilles précédentes. Cette théorie n'a pas été ratifiée, quoique lesdits rois aient été reconnus pour appartenir à la Ire et à la IIe dynastie. L'avis des meilleurs juges est que le prétendu sarcophage d'Osiris doit être attribué à un pharaon du Moyen Empire, non encore déterminé. Paul Pierret.

II. Alchimie. — Le nom d'Osiris figure chez les alchimistes comme une réminiscence des origines égyptiennes de leur art. Il est donné dans les lexiques comme synonyme du plomb et du soufre. Olympiodore compare la chimie au tombeau d'Osiris, dont les membres sont cachés et le visage seul apparent. Le tombeau d'Osiris figure d'ailleurs dans la plupart des compositions magiques données par les documents démotiques. M. B.

Bibl : Mythologie.— Lefébure, *le Mythe osirien;* Paris, 1874-75, 2 vol. — Cf. l'art. *Egypte*.

OSISMI. Peuple gaulois de la Celtique proprement dite, mentionné par César au nombre des *civitates maritimæ armoricæ*. Leur territoire, qui confinait à l'E. aux *Veneles* et aux *Curiosolites*, fut compris sous Auguste dans la province Lyonnaise et s'avançait à cette époque juqu'à l'extrémité méridionale du dép. du Finistère ; ils auraient donc occupé tout le littoral occidental de la Bretagne. Suivant M. Longnon, la *civitas Osismorum* aurait compris le territoire occupé depuis par les diocèses de Tréguier et de Saint-Pol-de-Léon. Les *Osismi* furent soumis à la domination romaine par P. Crassus. Leurs villes étaient : *Vorganium*, qui, au IVe siècle, prit le nom de *civitas Osismorum* et qu'on a identifié avec Coz-Castell-Ac'h ; *Vorgium* (Carhaix) et le port de *Gesocribate* (Brest). L'île de *Sena*, située vis-à-vis de la côte osmienne, était renommée à cause de son oracle. Pomponius Mela raconte que les prêtresses de ce sanctuaire, au nombre de neuf, avaient le pouvoir de déchaîner les vents et les tempêtes par leurs incantations. L. Will.

Bibl. : R.-F. Le Men. *Etudes hist. sur le Finistère*. — Du même, *la Cité des Osismii*, dans *Rev. archéol.*, nouv. sér., XXIII.

OSIUS, évêque de Cordoue (V. Hosius).

OSKALOOSA. Ville des Etats-Unis, Iowa, sur la rivière Des Moines ; 6.558 hab. (en 1890). Mines de houille et de fer.

OSKAR. Rois de Suède (V. Oscar).

OSKARSHALL. Château royal, construit en 1847-52, sur une île près de Christiania. Collection d'œuvres d'artistes norvégiens.

OSKARSHAMN. Ville et port en Suède, læn de Kalmar ; 5.834 hab. (1891). Commerce maritime assez important (bois, céréales). Ateliers de construction de bateaux, fabriques d'allumettes, de tabac, etc. Bonnes écoles.

OSKOL. Grande rivière de Russie, affl. du Donetz septentrional. Elle naît dans des coteaux de 250 m. d'alt., près de la ville de Tim, traverse une partie du gouv. de Koursk, les gouv. de Voronèje et de Kharkhov. Longueur, 370 kil. Les rives de l'Oskol, formées de rochers crayeux et argileux, offrent un aspect très pittoresque, surtout dans la partie moyenne de son cours.

OSKOLD (V. Askold).

OSLON. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Chalon ; 414 hab.

OSLY-Courtil. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne ; 201 hab.

OSMA. Ville d'Espagne, prov. de Soria, r. dr. de l'Ucero ; 1.300 hab., en face d'*El Burgo de Osma* qui en compte 3.500. C'est une vieille cité, dont l'évêché date du VIe siècle. En 938 le roi de Leon Ramiro y vainquit Abd-er-Rhaman de Cordoue.

OSMAN ou **OTHMAN** Ier Al Ghazi, sultan turc, le premier des Ottomans ou Osmanlis auxquels il a laissé son nom, né à Soukout (Bithynie) en 1259, mort en 1326. Il succéda en 1288 à son père Ertoghrul à la tête de la horde de pasteurs turcs campée en Phrygie qui devait fonder l'empire ottoman. En 1299, il se proclama indépendant et prit le titre de sultan, justifié par les victoires qui lui assujettirent tout l'O. de l'Asie Mineure. Il s'empara de Nicée en 1304, de la prov. de Marmara en 1307 ; son fils Orkhan prit Brousse en 1326. Il résidait à Karahissar et frappa monnaie à son effigie. C'est de lui que ses successeurs et son peuple prirent le nom d'Osmanlis et d'Ottomans.

OSMAN II, sultan turc ottoman (1618-22), né le 4 nov. 1605, tué à Constantinople le 20 mai 1622. Fils aîné d'Ahmed, il était fort brave, succéda à son oncle déposé Mustafa Ier, fit la guerre à Sigismond III, roi des Polonais, échoua au siège de Choczim (1621) ; exaspéré contre les janissaires, il annonça l'intention de les supprimer ; ils se révoltèrent et il fut étranglé par le grand-vizir Daoud-pacha.

OSMAN III, sultan turc ottoman; il succéda à son père, Mahmoud I[er], le 30 oct. 1754 et régna jusqu'au 22 déc. 1757, changeant constamment ses vizirs et sans rien faire de notable.

OSMAN-DIGNA (Georges Nisbet, dit), c.-à-d. *le Barbu* (*dikn*, barbe). Chef soudanais, né à Rouen en 1836 de parents français qu'il suivit à Alexandrie en 1849. Sa mère, devenue veuve, se remaria à un commerçant musulman du nom d'Osman et fit élever son fils dans la religion musulmane. Il passa par l'école militaire du Caire, fut emmené par son beau-père († 1865) à Souakim, où il s'adonna au commerce de denrées et d'esclaves. Il devint l'un des hommes les plus influents de Souakim et, en 1882, s'associa à l'insurrection d'Arabi Pacha, son ancien camarade. Les cheikhs du Soudan oriental le prirent pour chef, et il reconnut le *Mahdi* (V. ce nom). Il combattit intrépidement les Anglo-Egyptiens, perdit le bras gauche à la suite d'une blessure. Ses exploits les plus frappants furent accomplis en 1887-88 auprès de Souakim où il s'était fortifié près de Tokar; il ne fut délogé par les Anglais de Grenfell qu'au prix de pertes cruelles. A.-M. B.

OSMAN-Nouri-Pacha, surnommé *Ghazi* (le Victorieux), général turc, né à Amasie en 1837. Il se distingua dans les guerres de Crimée et de Crète, fut promu général de brigade (1874), de division (1876); placé à la tête du corps de Vidin dans la guerre de Serbie, il fut vainqueur à Yeliki-Izvor (18 juil. 1876) et Zaïtchar (4 août). Lorsque éclata la guerre russo-turque de 1877, il commandait 35.000 hommes à Vidin. Au mois de juillet, quand les Russes entreprenaient le passage des Balkans, il les attaqua sur leur flanc gauche, occupa Plevna d'où il repoussa Schilder-Schuldner (20 juil.), s'empara de Lovatz (27 juil.) et défit Krudener et Schakhovskoï (30-31 juil.). Il improvisa alors autour de Plevna de formidables ouvrages en terre derrière lesquels il réunit successivement jusqu'à 60.000 hommes, arrêtant complètement la marche des Russes qui furent contraints de masser des renforts et de tourner leurs efforts contre lui. Ils reprirent Lovatz le 3 sept. et, avec l'appui de l'armée roumaine, attaquèrent les lignes de Plevna. Après un bombardement général, ils donnèrnt l'assaut le 11 sept., n'enlevèrent que les premières redoutes qu'Osman leur reprit le lendemain. Un nouvel assaut donné le 19 oct. fut également repoussé, et les Russes entreprirent alors l'investissement complet de Plevna et de l'armée turque. Celle-ci n'ayant été en aucune manière secourue, le manque de vivres obligea Osman Pacha à tenter une sortie vers Vidin le 10 déc. Il ne put percer, et les Russes, prévenus par des traîtres, ayant occupé les lignes évacuées, Osman ne put y rentrer; blessé lui-même, il dut mettre bas les armes. Depuis il fut mis à la tête de l'armée de Constantinople (30 mars 1878), nommé ministre de la guerre (4 déc. 1878), poste qu'il garda jusqu'en 1888, malgré des faits de concussion, et enfin maréchal du palais. Il jouit de la faveur personnelle du sultan qu'il accompagne dans ses sorties officielles. A.-M. B.

Bibl. : Levaux, *Ghazi Osman Pacha, souvenirs historiques;* Paris, 1891, 2e éd.

OSMANIÉ (Ordre de l'). Cet ordre fut fondé en Turquie en 1862 par le sultan Abd-ul-Azis. Les statuts en ont été modifiés en 1867. Ruban vert à deux liserés rouges.

OSMANLI (Ethn.) (V. Turc).

OSMANVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. d'Isigny; 456 hab.

OSMAZOME. On donne ce nom à un extrait de viande à odeur particulière qu'on obtient par l'ébullition de la viande avec l'eau et précipitation de l'extrait par l'alcool et évaporation. C'est un mélange de créatine, de créatinine, d'acide lactique, etc.

OSMERUS (Ichtyol.). Genre de Poissons Téléostéens, de l'ordre des *Physostomes* et de la famille des *Salmonidæ*, à corps allongé plus ou moins fusiforme, couvert de très petites écailles caduques; les dents assez fortes sont réparties sur les machoires, le vomer, les palatins, les ptérygoïdiens et la langue. L'*Osmerus eperlanus* ou *Eperlan commun*, est ordinairement d'un vert grisâtre plus ou moins pointillé de noir sur les régions supérieures, une bande d'un beau vert, sépare la teinte du dos de celle du ventre, celui-ci d'un blanc argenté. La dorsale est grisâtre, l'anale et les ventrales blanches. C'est surtout dans la mer du Nord et dans la Baltique que l'on pêche l'Eperlan; il est également commun dans la Manche, il est assez rare dans l'Océan. Ce Poisson remonte les fleuves à l'époque de la ponte, il est d'un goût délicat et assez estimé. Rochbr.

Bibl.: Sauvage, dans Brehm, éd fr. *Poissons.* — Gunther, *Study of Fishes.*

OSMERY. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Dun-sur-Auron; 526 hab.

OSMETZ. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Trie; 191 hab.

OSMIDROSE (Méd.) (V. Bromidrose).

OSMIE (Entom.). Genre d'Insectes Hyménoptères, de la famille des Apides, établi par Panzer (*Krit. Rev.*, 1806, II, p. 230). Ce sont des Abeilles maçonnes construisant leurs nids dans les trous des murailles, les creux d'arbres, les branches sèches, sous les écorces, dans les nids abandonnés par d'autres Apides ou même dans des coquilles d'*Helix*. Elles bâtissent, avec du sable et de la terre humectés de salive, plusieurs cellules en forme de dés à coudre. Leurs nids sont parfois envahis par des commensaux, les *Stelis*, ou par des parasites, les *Chrysis*. On compte plus de 300 espèces de tous les pays. L'*O. rufa* L. ou *bicornis* présente chez les femelles deux cornes sur les côtés de la tête et se trouve communément aux environs de Paris. P. T.

OSMIUM (Chim.). { Equiv.......... Os = 95. Poids atom..... Os = 190. }

L'osmium existe toujours dans les minerais de *platine* (V. ce mot), particulièrement sous forme d'osmiure d'iridium. Tennant l'y a découvert en 1803. Il tire son nom de l'odeur particulière qu'il répand (ὀσμή, odeur) quand on le grille à l'air. Vauquelin, Berzelius, Fremy, particulièrement Sainte-Claire-Deville et Debray, Joly se sont occupés de son étude.

Le grillage des osmiures riches en osmium dans l'oxygène à haute température fournit de l'acide osmique volatil, qui sert de point de départ pour la préparation de l'osmium. On sature l'acide osmique par l'ammoniaque et l'on fait bouillir avec du sulfure d'ammoniaque, pour obtenir du sulfure d'osmium. On décompose ensuite le sulfure en le chauffant à haute température dans un creuset de charbon de cornue. On obtient ainsi une poudre ou une masse spongieuse d'un bleu plus ou moins foncé suivant son état de division; il est alors oxydable à l'air et exhale une forte odeur d'acide osmique.

Sainte-Claire-Deville et Debray, en faisant passer des vapeurs d'acide osmique dans un tube de charbon très fortement chauffé, ont préparé l'osmium en petits cristaux d'un beau bleu teinté de gris, de densité 22,48. Chauffé dans le dard du chalumeau à gaz oxhydrique, le métal disparaît rapidement soit qu'il se volatilise, soit qu'il se change en peroxyde volatil, mais l'œil exercé, qui suit attentivement le phénomène, ne peut saisir dans les morceaux d'osmium qui disparaissent rapidement la moindre trace de fusion. Joly et Vèzes ont pu fondre l'osmium dans l'arc électrique et l'obtenir sous une forme métallique comparable au ruthénium. On opère dans un appareil clos, traversé par un courant lent de gaz carbonique et dans des coupelles en charbon. Si le métal est porté rapidement à la plus haute température de l'arc, il fond sans se volatiliser sensiblement.

L'osmium fondu est très brillant à la surface, sa couleur est gris bleuâtre, sa cassure est cristalline; plus dur que l'iridium et le ruthénium, il entame profondément le verre, raye le quartz, mais il est rayé par la topaze, les limes les mieux trempées ne réussissent pas à l'entamer. Ainsi fondu, l'osmium n'est plus oxydable à l'air, à la

température ordinaire. Il est le plus lourd des corps connus. L'osmium est comparable, comme métal, au ruthénium; ces deux métaux forment un groupe fort net comme le rhodium et l'iridium d'une part, le palladium et le platine d'autre part. L'acide azotique, l'eau régale, oxydent l'osmium à l'état d'acide osmique. Parmi les alliages d'osmium, le plus intéressant est l'osmiure d'iridium, qui se rencontre dans les sables platinifères et aussi de temps en temps dans les sables aurifères sous la forme de paillettes brillantes, dont le poids spécifique varie de 18,8 à 20,5; cet osmiure contient, outre l'osmium et l'iridium, des quantités variables de ruthénium et de rhodium. L'osmium forme avec l'oxygène un grand nombre de composés : le protoxyde OsO, le sesquioxyde OsO^3, le bioxyde OsO^2, l'anhydride osmique OsO^4, constituent les principaux termes de ce groupe.

L'anhydride osmique OsO^4 est un corps éminemment volatil qui se condense dans les ampoules froides en belles aiguilles flexibles ou en un liquide dense très réfringent, qui se solidifie à 40° en une masse cristalline incolore. Ce composé bout vers 100°, mais émet déjà des vapeurs à la température ordinaire en même temps qu'une odeur très forte de raifort. Les vapeurs osmiques sont très dangereuses à respirer, elles affectent vivement les yeux et les voies respiratoires. Deville s'étant trouvé soumis accidentellement à l'influence des vapeurs osmiques éprouva un grand trouble dans la vision; après une cécité presque complète de vingt-quatre heures, le sens de la vue resta altéré pendant longtemps, par suite de la formation d'une couche d'osmium à la surface de la cornée, couche qui ne disparut ensuite que lentement. L'intoxication par l'acide osmique est aussi accompagnée d'affections plus ou moins graves de la peau (dartres), etc. L'acide sulfhydrique est un antidote de l'acide osmique. L'acide osmique est assez soluble dans l'eau, mais il s'y dissout lentement; l'alcool, l'éther le dissolvent rapidement, mais ne tardent pas à le réduire à l'état d'osmium métallique. Cette réduction est produite par un grand nombre de matières organiques et en particulier par celles qui sont contenues dans le système nerveux, aussi utilise-t-on une solution d'acide osmique au 1/100 pour étudier le système nerveux des animaux inférieurs. La substance des nerfs noircit en réduisant l'acide étendu que les autres tissus altèrent plus lentement. Beaucoup de métaux, le fer, le zinc, le cuivre, le mercure réduisent l'acide osmique. L'ammoniaque en excès décompose l'anhydride osmique en donnant des combinaisons azotées complexes; la potasse ne donne pas d'osmiates, mais en présence de réducteurs elle fournit un osmite $OsO^3KO, 2HO$; ce sel est en cristaux octaédriques, soluble dans l'eau en violet.

Le caractère le plus saillant des composés d'osmium est leur propriété de dégager de l'acide osmique, reconnaissable à son odeur, quand on les chauffe avec de l'acide azotique; la même réaction a lieu quand on les chauffe à l'air. On peut facilement reconnaître l'osmium, lors même qu'il est uni à l'iridium, en chauffant la matière à essayer sur le bord de la flamme d'une lampe à esprit-de-vin; l'osmium qui se volatilise à l'état d'acide osmique donne à la flamme un grand éclat et une coloration blanche particulière; si on enfonce alors le métal complètement dans la flamme, l'oxydation cesse en même temps que le phénomène, qui se reproduit de nouveau quand on ramène la cuiller sur les bords. Pour *doser* l'osmium, on commence par l'isoler à l'état d'anhydride osmique qui est recueilli dans la potasse, puis transformé en osmite de potasse et finalement, sous l'influence du chlorhydrate d'ammoniaque, dans la combinaison complexe, $Os^2O^4(Az^2H^6)Cl^2$, on réduit par l'hydrogène et l'on pèse le métal. C. MATIGNON.

BIBL. : FREMY, *Annales de chim. et de phys.*, 3e série, t. XLIV, p. 389. — DEVILLE et DEBRAY, *ibid.*, 3e série, t. LVI, p. 385.

OSMOND ou **OSMER** (Saint), évêque de Salisbury, mort le 3 déc. 1099. Il était fils du comte Henri de Séez et d'Isabelle, la sœur de Guillaume le Conquérant; il accompagna ce dernier en Angleterre en qualité de chapelain. En mars 1072, il fut élevé à l'office de chancelier, puis fut fait évêque de Salisbury, alors Sarum, en 1078. Il collabora au *Domesday Book*. Il construisit la cathédrale de Sarum, réorganisa son clergé sur le modèle normand, rédigea un nouveau rituel, dont l'original a disparu; il en existe une copie, *de Officiis ecclesiastici*, datée de 1222. Ces innovations ne rencontrèrent qu'une faible opposition; elles furent assez rapidement acceptées dans toute la Grande-Bretagne et y furent conservées jusqu'au XVIe siècle. Osmond assista au concile de Sarum (1086) et à celui de Rockingham (1095), où il prit le parti du roi; mais il ne tarda pas à se réconcilier avec Anselme. F.-H. K.

BIBL. : W.-H.-R. JONES, *Register of St Osmund*; Londres, 1883 et 1884, 2 vol.

OSMONDACÉES ou **OSMONDÉES** (Bot.) (V. OSMUNDA).

OSMONT (Auguste-Adolphe), général français, né à Montpellier le 31 janv. 1818. Sorti de l'école de Saint-Cyr, il fit campagne en Afrique (1848), prit part à l'expédition de Rome et se distingua en Crimée (1854), puis en Italie, en Syrie, au Mexique, où il fit preuve d'un grand courage. Général de brigade en 1865, il resta jusqu'en 1867 au Mexique. En 1870, on le trouve chef d'état-major du 4e corps (Ladmirault) de l'armée du Rhin. Blessé à Servigny, prisonnier de guerre à la capitulation de Metz, il rentra le 24 mars 1871 en France et commanda une brigade du 2e corps de l'armée de Versailles à la tête de laquelle il enleva les barricades établies devant Bagneux et Cachan. Général de division en 1871, il commanda les divisions d'Oran et d'Alger (1878), puis le 13e corps d'armée (Clermont-Ferrand) en 1881. En 1883, il fut admis à la retraite. Ph. B.

OSMOSE (Phys.) (V. ENDOSMOSE).

OSMOY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Levet; 208 hab.

OSMOY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Houdan; 160 hab.

OSMOY (Charles-François-Romain LE BOEUF, comte d'), homme politique français, né à Osmoy le 27 nov. 1827. Il débuta par la littérature et fit jouer sans grand succès quelques pièces au Palais-Royal, à l'Odéon, au Gymnase; il renonça à la littérature et se retira dans ses propriétés d'Osmoy. Il fut battu, en 1869, aux élections législatives par le candidat officiel. Il s'engagea pendant la guerre; en 1871 il fut élu membre de l'Assemblée nationale dans l'Eure, et siégea dans le centre gauche avancé. Battu au Sénat en 1876, mais réélu à la Chambre en 1877, puis en 1881 à Pont-Audemer. En 1885, il fut élu sénateur dans l'Eure. M. d'Osmoy a écrit, en collaboration avec Flaubert et Bouillet, une féerie, *le Château des Cœurs* (1879), et un volume de poésies, *Mélodies* (1880). Ph. B.

OSMUNDA (*Osmunda* L.). I. BOTANIQUE. — Genre de Fougères herbacées, constituant avec le genre *Todea* la famille des Osmondées, qui renferme ainsi une dizaine de plantes environ. Ce genre présente un certain nombre de caractères remarquables; la tige offre un détail de structure particulier; elle possède des faisceaux libéro-ligneux collatéraux; les tubes criblés ne présentent de substance calleuse à aucun moment de la vie de la plante; les parois des cellules corticales sont généralement très minces; l'épiderme offre des solutions de continuité, quelquefois assez considérables, situées à la base des feuilles : ces lacunes sont parfois comblées par une substance transparente, ayant la consistance de la gélatine, mais sont le plus souvent remplies d'air; le rhizome porte çà et là des écailles dont les dernières protègent le bourgeon terminal. — Les feuilles ont l'allure générale des feuilles de Fougères : certaines d'entre elles abritent des bourgeons; par différenciation de l'une de leurs parties, toujours dépourvues de parenchyme, les feuilles fertiles prennent l'aspect d'un épi de sporanges; la soie n'est recouverte par aucune indusie; les sporanges

sont portés par un court pédicelle, ont une forme sphérique, sont pourvus d'un anneau horizontal court et incomplet et portent chacun un petit groupe de cellules particulières; la déhiscence est longitudinale; la spore donne naissance à un prothalle qui prend une forme rappelant celle d'une large feuille dont la nervure médiane serait représentée par le coussinet développé ici d'un bout à l'autre du végétal. Ce prothalle doit se reproduire par une sorte de marcottage naturel. L'*O. regalis* L. se rencontre dans les bois humides de l'Europe. — Les *Osmunda* existent à l'état fossile dans l'éocène inférieur, en compagnie de palmiers, de bambous et des premières mousses.

Henri Fournier.

II. Horticulture. — L'Osmonde royale, grande Fougère très belle et très décorative de 0m,30 à 1m,50, se cultive au bord des pièces d'eau, des ruisseaux, dans les sols siliceux mouillés ou tourbeux.

OSMYLE (Entom.). Genre d'Insectes Névroptères, de la famille des Raphidides, établi par Latreille (*Gen. Crust. et Ins.*, III, p. 196). Ce genre est caractérisé par la présence de trois ocelles disposés en triangle. On compte une douzaine d'espèces d'Europe, des Indes, d'Australie, de Tasmanie et de la Nouvelle-Zélande. L'espèce type est l'*O. Chrysops* Lin. dont la larve vit dans la terre humide. L'adulte se trouve au mois d'août, dans les environs de Paris, sur les arbustes qui bordent les ruisseaux et les mares. P. T.

Bibl. : Girard, *Métamorphoses des Insectes*, p. 133 — *Traité élém. d'entom.*, p. 413. — De Selys-Longchamps, *Catal. rais. des Orth. et des Névropt.*, p. 59.

OSNABRUCK. Ville de Prusse, ch.-l. d'un district de la prov. de Hanovre, dans la vallée de la Hase; 45.431 hab. (en 1895) dont un tiers catholiques. Hôtel de ville du xve siècle avec portraits des 44 négociateurs des traités de 1648; maisons en bois des xvie et xviie siècles. Cathédrale de la première moitié du xiiie siècle en style de transition. Grandes carrières, établissements métallurgiques, ateliers de ch. de fer, fabrication de machines agricoles, de produits chimiques, de toiles et lingerie. Commerce actif des produits locaux, de jambons de Westphalie, de pompernickel, etc. — Des missionnaires francs s'y établirent en 772; en 888, la ville reçut les droits de marché, de domaine, de monnayage; elle fut fortifiée en 1082, s'affilia à la Hanse; s'enrichit par la fabrication des toiles et sauvegarda son indépendance contre l'évêque. Ruinée par la guerre de Trente ans, elle vit la conclusion de la paix entre le Saint-Empire et la Suède le 24 oct. 1648 (V. Westphalie [Traités de]).

L'*évêché d'Osnabrück*, fondé par Charlemagne vers 810 et suffragant de Cologne, adopta la Réforme sous Franz de Waldeck (1532-53). Le traité de Westphalie stipula que les évêques seraient alternativement catholiques et protestants de la maison de Brunswick-Lunebourg. Sécularisé en 1802, l'évêché fut annexé au Hanovre. Il s'étendait entre l'Ems et la Hune. Il a été rétabli en 1857.

Bibl. : Mœser, *Osnabrückische Gesch.* — Friderici et Stüve, *Gesch. der Stadt Osnabruck*, 1816-26, 3 vol. — Guide de Meinder, 1894. — Stüve, *Gesch. des Hochstifts Osnabrück* (jusqu'en 1618); Iéna, 1853-82).

OSNE (L'). Rivière du dép. de la Haute-Marne (V. Marne [Haute-], t. XXIII, p. 233).

OSNE-le-Val. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Chevillon; 860 hab. Au val d'Osne, hauts fourneaux et fonderie de fonte moulée en objets d'art.

OSNES. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Carignan; 333 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

OSNY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise; 488 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

OSOR-Apis (Mythol.) (V. Hâpi).

OSORNO. Ville du Chili, prov. de Llanquihu, sur le Rahné, affl. navigable du Bueno; 4.000 hab. Fondée en 1558, elle fut saccagée par les Araucans (1603); rebâtie en 1788. — A 92 kil. S.-E., *volcan d'Osorno* (2.257 m.).

OSORNO (Marquis de) (V. O'Higgins).

OSQUES (V. Italie, § *Anthropologie* et § *Histoire*).

OSSA (Mont). Montagne de *Grèce* (V. ce mot, t. XIX, p. 274).

OSSAGES. Com. du dép. de Landes, arr. de Dax, cant. de Pouillon; 807 hab.

OSSAS-Suchare. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Tardets; 270 hab.

OSSAT (Arnaud d'), cardinal et diplomate français, né à Laroque en Magnoac le 23 août 1536, mort à Rome le 13 mars 1604. Son père étant mort de misère, il fut élevé dans la maison d'un gentilhomme voisin, dont il accompagna, vers 1557, les fils à Paris en qualité de précepteur. Il était entré dans la carrière ecclésiastique en se faisant tonsurer le 26 déc. 1556. Il ne fut ordonné prêtre qu'à Rome, après 1574. Quand ses élèves eurent quitté Paris, en mai 1562, il suivit les leçons de Ramus et défendit sa philosophie, sans le suivre vers le protestantisme; puis il se familiarisa avec le droit sous Cujas, à Bourges, et finit par obtenir une charge de conseiller au présidial de Melun. Il avait alors le titre d'abbé de Varennes. Il avait rencontré Paul de Foix, plus tard évêque de Toulouse, qui se l'attacha et l'emmena en qualité de secrétaire, quand il alla comme ambassadeur à Rome, en 1574. C'est là que, surtout après la mort de son protecteur (mai 1584), il travailla, de son propre mouvement, à la réconciliation de Henri IV avec le Saint-Siège. Il fut nommé membre de la commission qui, sous la direction du duc de Nevers, Louis de Gonzague, fut chargée officiellement de ces négociations. De Gonzague y allait trop militairement et échoua; d'Ossat persévéra et réussit. En 1595, on lui adjoignit Du Perron, pour recevoir l'absolution au nom d'Henri IV. Clément VIII demanda que la couronne de France fût déposée aux pieds du trône pontifical. D'Ossat résista avec fermeté et obtint enfin l'absolution le 16 sept. 1595. En récompense, le roi le fit nommer à l'évêché de Rennes, en janv. 1596, et, l'année suivante, lui donna le titre de conseiller d'Etat, mais d'Ossat continua de résider à Rome comme agent diplomatique. Comme tel, il négocia le divorce du roi avec Marguerite de France (déc. 1599), ainsi que son union avec Marie de Médicis. Par ses démarches, les pays de Bresse, de Bugey et de Valromey furent assurés à la France. Il réussit de même à faire accepter au pape l'édit de Nantes et les mesures contre les jésuites. Il avait plusieurs bénéfices, dont il ne tirait pas grand'chose; il fut créé cardinal le 3 mai 1599, et, en juin 1600, il fut nommé à l'évêché de Bayeux, dont il se démit dès 1603, puisqu'il ne pouvait y résider. Sully, dont il n'approuvait pas la politique intérieure, le détestait, et réussit à lui faire supprimer la pension du roi. Ses *Lettres* (Paris, 1624, in-fol.; plusieurs fois réimprimées), adressées au ministre Villeroi, sont bientôt devenues un modèle de correspondance diplomatique.

Bibl. : Mme d'Arconville, *Vie du cardinal d'Ossat*; Paris, 1771, 2 vol. in-8.

OSSAU. Vallée du dép. des Basses-Pyrénées (V. Pyrénées [Basses-]).

OSSE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Roulans; 205 hab.

OSSE (L'). Rivière du dép. du *Gers* (V. ce mot, t. XVIII, p. 866).

OSSÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. de Châteaubourg; 659 hab.

OSSE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. d'Accous, sur l'Arricq, affl. du gave d'Aspe; 600 hab. La population d'Osse est restée en partie protestante, cette communauté ayant été un des centres réformés les plus florissants de la vallée d'Aspe. H. C.

Bibl.: A. Cadier, *Osse. Histoire de l'Eglise réformée de la vallée d'Aspe*; Paris, 1892, in-8 — Abbé Dubarat, *la Réforme en Béarn et au pays basque* (réfutation de l'ouvrage précédent); Paris, 1895, in-8

OSSÉINE. L'osséine est une matière albuminoïde d'origine animale qui existe dans les os. Son étude est due

surtout à Fremy, Schutzenberger. M. Berthelot a montré qu'elle constituait un amide complexe. On la prépare en plongeant les os dans l'acide chlorhydrique étendu de neuf fois son poids d'eau; on renouvelle l'acide de temps en temps en diminuant l'acidité de la solution jusqu'à ce que les os deviennent mous, élastiques et transparents. On lave finalement à l'eau, à l'alcool et à l'éther. L'osséine constitue une matière solide jaunâtre, insoluble dans l'eau. Sa propriété fondamentale est de se transformer en *gélatine* (V. ce mot) quand on la maintient dans l'eau à l'ébullition ; la transformation est plus rapide quand l'eau est légèrement acidulée. Les analyses suivantes sont relatives aux osséines de différentes provenances :

	Carbone	Hydrogène	Azote
Os de bœuf..........	49,2	7,8	17,9
— de veau......... .	49,9	7,3	17,2
— de hibou	49,1	6,8	»
— de carpe...........	49,8	7,1	»

L'osséine contient en outre, comme toutes les matières albuminoïdes, quelques millièmes de soufre.

L'albumine, l'oxyde de fer, l'oxyde de mercure et le tanin forment avec elle des composés inaltérables à l'air. L'hydrate de baryte, à une température de 200°, dédouble l'osséine en mettant en liberté 3,55 % de cette substance sous forme d'azote ammoniacal, 3,62 % d'acide oxalique, 3 % d'anhydride carbonique et 1 % d'acide acétique. Les osséines de différentes provenances se transforment en gélatine dans des temps différents. En outre, celle qui provient d'un jeune animal se convertit plus rapidement en gélatine que celle que l'on retire d'un os d'un animal adulte. Un os s'altère beaucoup plus lentement que l'osséine ; l'attaque est empêchée par le phosphate et le carbonate de chaux, qui s'accumulent à la surface libre de l'os et forment une couche de plus en plus épaisse. Les os contiennent environ 30 % d'osséine. C. Matignon.

OSSÉJA. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Saillagouse; 885 hab.

OSSELET. I. Anatomie. — On donne le nom d'osselets à la petite chaîne osseuse de l'oreille moyenne, formée par le marteau, l'enclume, l'os lenticulaire et l'étrier (V. Oreille).

II. Jeu. — On appelle osselets de petits os en forme d'S, tirés de l'articulation du gigot de mouton et qui servent de jeu aux enfants. On en fait également en ivoire et en bois façonné de diverses façons. L'origine du jeu d'osselets est très ancienne. En effet, il était déjà connu des Grecs qui appelaient les osselets ἀστράγαλοι et des Romains qui les nommaient *tali*. Chez les anciens il se jouait ordinairement avec quatre osselets marqués de points sur les quatre faces, comme nos dés actuels. On produisait des coups différents auxquels les Grecs avaient donné le nom des dieux, des héros, des hommes illustres et même des courtisanes célèbres. Il y avait deux manières de jouer : la première et la plus commune avait beaucoup d'analogie avec celle qui se pratique encore aujourd'hui; elle consistait à jeter en l'air les osselets et à en recevoir le plus possible sur le dos de la main, ou bien encore à en jeter un ou deux en l'air et, avant que ceux-ci fussent retombés, à en ramasser un ou plusieurs autres posés à terre ou sur une table. La seconde manière de jouer consistait à jeter les osselets, comme on a coutume de jeter les dés, avec la main ou avec un cornet; chaque côté de l'osselet portant un nombre différent, on faisait le total des points donnés par chaque face. Le coup le plus favorable s'appelait *coup de Vénus :* il consistait à amener quatre points différents; le plus mauvais (*coup de chien*) était celui qui réunissait quatre as. La grande quantité d'osselets trouvés dans les ruines d'Herculanum nous prouve que ce jeu était commun chez les Romains. Une peinture découverte à Résine représente deux femmes occupées à ce jeu, l'une d'elles ayant lancé les osselets en l'air en reçoit trois sur le dos de la main droite.

Aujourd'hui, les enfants jouent avec quatre, cinq, six ou huit osselets, qu'ils jettent en l'air de la main droite, un à un ou simultanément, et qu'ils reçoivent ensuite dans l'intérieur ou sur le dos de la main, après avoir relevé les osselets tombés ou laissés précédemment. Les exercices auxquels on peut ainsi se livrer sont fort variés et plus ou moins compliqués : le joueur jette en l'air les osselets et les reçoit sur le dos de la main; il fait alors passer dans la main gauche les osselets ainsi retenus, à l'exception d'un seul qu'il jette en l'air et qu'il reçoit de la main droite pendant que, de la gauche, il ramasse un à un les osselets qui, au premier coup, sont restés éparpillés. Quand ceux-ci sont tous passés dans la main gauche, ils sont déposés sur le tapis ou la table qui sert à jouer et doivent alors être ramassés d'un seul coup de la main gauche et cela, pendant que la droite jette en l'air un osselet et le reçoit. D'autres exercices encore offrent des difficultés plus grandes, tel celui qui consiste à faire passer entre les doigts écartés de la main gauche chacun des osselets pendant qu'un autre est jeté en l'air.

OSSELI (Marquise d') (V. Fuller [Sarah-Marg.]).

OSSELIN (Charles-Nicolas), homme politique français, né à Paris le 22 nov. 1752, décapité à Paris le 26 juin 1794. Avocat, il embrassa les idées nouvelles et fut un des électeurs du 14 juillet 1789 et membre de la municipalité parisienne. Il fut, en cette dernière qualité, affecté au département de la garde nationale. Electeur de la section de la Fontaine de Grenelle en 1790, il rédigea l'*Almanach du juré français* et ouvrit dans la grande salle des ci-devant Jacobins Saint-Dominique, rue du Bac, le 1er janv. 1792, un cours public et gratuit d'instruction pour le jury. Il devint membre de la Commune du 10 août 1792 et président du tribunal criminel, et il fut élu, le 16 sept. 1792, député de Paris à la Convention, le 18e sur 24. Il se prononça, le 22 sept., pour l'élection des juges et réclama, le 10 oct., le renvoi au comité d'instruction publique des projets de vente des collections de livres, tableaux et objets scientifiques. Le 19 oct., il présenta, au nom du comité de législation, le projet de loi contre les émigrés et il prit une part active à la discussion. Le 13 déc. 1792, il devint secrétaire de la Convention. Il vota la mort de Louis XVI et entra au comité de sûreté générale. Le 24 mai 1793, il dénonça la commission des Douze et, le 31, il se prononça contre les Girondins. Le 13 sept., il fut accusé aux Jacobins d'avoir fait mettre en liberté Bonne-Carrère et d'autres citoyens de la section de la Fontaine de Grenelle. Le 20 sept., il fit un rapport sur la loi contre les accaparements, qu'il fit adopter le 2 oct. Le 23 sept., il fit décréter d'accusation son collègue Perrin de l'Aube. Le 1er nov., il demanda et obtint que toutes personnes sorties de France avant la Révolution et non rentrées seraient considérées comme émigrées et traitées comme telles. Le 9 nov., Osselin fut dénoncé pour avoir cautionné une émigrée, Charlotte de Luppé, comtesse de Charry, et, le 17 nov., il fut décrété d'accusation. Le 5 déc., il fut condamné à la déportation. Transféré à Bicêtre, il fut impliqué dans la fameuse conspiration des prisons. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort le 26 juin 1794 et exécuté, après avoir vainement tenté de se suicider. Étienne Charavay.

OSSELLE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Boussières; 290 hab. Grottes, ouvertes sur la r. g. du Doubs, avec des stalactites d'un fort bel effet.

OSSEN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes; 414 hab.

OSSENX. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Sauveterre; 143 hab.

OSSERAIN-Rivareyte. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais, au confl. de la Héourque et du gave de Mauléon; 422 hab. Église en partie gothique; ancien château restauré. C'est à Osserain, à la limite du Béarn et du pays basque, qu'eut

lieu le 3 mai 1462, entre Louis XI et le roi Jean II d'Aragon, une entrevue où fut signé un premier traité, par lequel le roi de France s'engageait à aider Jean II à reconquérir la Catalogne et reçut en gage le Roussillon et la Cerdagne. H. C.

OSSÉS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Étienne-de-Baigorry; 1.846 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Nombreuses fabriques de sandales.

OSSÈTES (Ethnog.) (V. Caucase, t. IX, p. 883).

OSSEUX (Tissu) (V. Os).

OSSEY-les-Trois-Maisons. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Romilly; 378 hab.

OSSIAN. Personnage légendaire de la littérature irlandaise. Il figure dans une série d'épopées dont les événements sont placés par la tradition vers la fin du IIIe siècle de notre ère. Cormac Mac Art régnait alors en Irlande. Il avait auprès de lui une espèce de milice permanente appelée Fianna d'Erin (Feena), commandée par son gendre Finn (Fingal). Parmi les principaux héros qui figurent autour de Finn, nous pouvons citer son fils Oisin (Ossian), Oscar, fils d'Oisin, Dermot, Gaul Mac Morna, chef de la Feena de Connaught, Kylta Mac Ronan, Conan Mail. Lorsque Cormac fut mort et qu'en 266 lui succéda son fils Carbery, celui-ci fut obligé de supprimer la Feena dont l'esprit d'indépendance menaçait sa sécurité. La milice de Finn et les partisans de Carbery en vinrent aux mains dans la sanglante bataille de Gabhra (Gavra), près de la colline de Skreen (comté de Meath). Carbery tua Oscar en combat singulier, mais il fut tué lui-même par un vassal félon, au moment où il se retirait, blessé, du champ de bataille. Ce fut la fin de la Feena (283). D'après la légende, Ossian et Caillte échappèrent au massacre de la milice. On les retrouve cent cinquante ans après, conversant avec saint Patrick, et lui racontant, au cours d'un voyage à travers l'Irlande, les exploits de leurs compagnons, soit à la guerre, soit à la chasse. Ils moururent baptisés.

Les légendes relatives à la milice des Finns nous sont conservées par des récits épiques, en prose, interrompus parfois par de longs passages en vers. Ces fragments versifiés paraissent être le plus souvent des citations d'une version plus ancienne du même récit. Ils sont, en général, plus archaïques et plus difficiles à comprendre que la prose. L'ensemble de ces récits, d'un intérêt historique incontestable, mais d'une valeur littéraire assez mince, forme ce qu'on a appelé le cycle ossianique. Les manuscrits les plus anciens de ces épopées ne semblent pas remonter au delà du XIIe siècle. Le plus grand nombre d'entre eux ont été rédigés au XVe siècle et dans les siècles suivants. La légende de Finn fut, en effet, pendant longtemps des plus populaires, et le souvenir en fut conservé non seulement par des récits manuscrits, mais par la tradition orale, aussi bien en Irlande qu'en Ecosse. Malgré les grands progrès des études celtiques dans la deuxième partie de ce siècle, on n'est guère arrivé qu'à des résultats hypothétiques, relativement à l'origine de ces manuscrits, à leurs auteurs, à la formation des légendes qu'ils nous ont transmises, à leur contenu historique, à l'existence, au véritable caractère des personnages qu'ils mettent en scène, à la date des événements auxquels ils font allusion. Quelques manuscrits attribuent à Oisin lui-même quelques-uns de ces récits ossianiques. Il est infiniment probable qu'Oisin fut étranger à leur composition. Mais, comme assez souvent les héros ossianiques étaient en même temps des bardes et chantaient leurs propres exploits, on en vint à faire de ce guerrier un poète épique.

Les poèmes ossianiques de Macpherson. — On put croire, vers le milieu du siècle dernier, qu'une nouvelle source d'informations sur Ossian et la poésie ossianique venait d'être découverte. Un instituteur écossais, *Macpherson* (V. ce nom), avait publié, en 1760, des fragments d'anciennes poésies, recueillies chez les Highlanders. Le Dr Blair, que cette publication avait intéressé, prit l'initiative d'une souscription, qui devait permettre à Macpherson de continuer ses recherches. Un groupe de savants répondit à l'appel du Dr Blair, et, en sept. 1760, Macpherson fit un premier voyage de découverte au N.-O. de l'Invernessshire, aux îles de Skye d'Uist, de Benbecula. On lui communiqua, paraît-il, des manuscrits, on lui récita des poèmes que des érudits comme Gallie, Morrison, lui traduisirent et lui commentèrent. Puis il fit un second voyage à Mull, sur la côte de l'Argyllshire, où il recueillit encore quelques manuscrits. Le 17 janv. 1761, il annonçait à un de ses correspondants la découverte d'un poème épique, *Fingal*. L'année suivante, il en publiait à Londres une traduction. Le poème avait six chants et racontait l'invasion de l'Irlande par Swaran, roi de Lochlin (Danemark) et sa délivrance par Fingal, roi d'Ecosse. Cette épopée, traduite du gaélique, avait été composée, selon Macpherson, par Ossian, barde du IIIe siècle, fils du roi Fingal. En 1763 parut une traduction de *Temora*, poème en huit chants, attribué au même Ossian. Malheureusement, des doutes ne tardèrent pas à s'élever sur l'authenticité de ces œuvres. Macpherson avait bien fait précéder ses soi-disant traductions d'une étude critique de Blair, mais cette étude, intéressante d'ailleurs au point de vue littéraire, était à peu près dénuée de sens critique. Blair n'y traitait qu'incidemment la question d'authenticité et avec une telle maladresse que ses arguments se retournent presque tous contre lui. Sa dissertation n'était donc guère de nature à dissiper les soupçons qui planaient sur la publication de Macpherson. Blair avait communiqué son étude à Hume, en le priant de lui faire connaître l'impression qu'elle avait produite à Londres. Hume lui répondit, le 17 sept. 1763, par une lettre qui fut le point de départ des discussions ultérieures sur les poèmes d'Ossian. « Les personnes qui font l'éloge de votre dissertation, lui disait Hume, contestent néanmoins l'authenticité des poèmes ossianiques et accusent Macpherson de faux littéraire. C'est l'opinion générale des hommes de lettres de Londres. L'orgueil de Macpherson, qui refuse obstinément de satisfaire ceux qui mettent en doute sa véracité, tend à confirmer ce scepticisme. On se demande d'abord comment de tels poèmes auraient pu se conserver, par la tradition, pendant quatorze siècles. On se demande ensuite si ces poèmes gaéliques existent bien et s'ils ne sont pas tout simplement une invention de Macpherson. Et, pour lever ce premier doute, ce ne sont pas des arguments qu'il faut fournir, mais des témoignages, des preuves matérielles. Si Macpherson a réellement traduit ces œuvres du gaélique, qu'il nous montre ses manuscrits, on les fera examiner par des érudits qui se prononceront sur leur authenticité. Si Macpherson ne les a pas lui-même en sa possession, on pourra du moins faire une enquête sérieuse, destinée à vérifier les sources auxquelles a puisé Macpherson. On s'assurera qu'on lui a bien fourni des documents, on analysera le contenu de ces documents, leur provenance, etc. »

Blair communiqua cette lettre à Macpherson qui se mit fort en colère, s'irritant qu'on mît en doute sa bonne foi. Il refusa absolument de produire ses originaux gaéliques. Il paraît cependant qu'il en fit le dépôt chez son libraire de Londres. Celui-ci les tint quelque temps à la disposition des amateurs qui voudraient les consulter. Comme personne ne se présentait, il les retourna à Macpherson. Le fait est-il parfaitement exact? Quels était le nombre et la nature de ces manuscrits? Nous l'ignorons. Macpherson partit alors pour la Floride. Il emporta, dit-on, ses manuscrits avec lui. Quelques-uns d'entre eux se perdirent en route, ce qui vint encore compliquer cette question, passablement embrouillée déjà.

Une dizaine d'années plus tard, les attaques contre Macpherson redoublèrent de violence. Johnson fit un voyage aux Hébrides, pour contrôler les dires de Macpherson. A

son retour, il fit savoir, dans la relation de son voyage, que son enquête l'amenait à nier formellement, non seulement l'existence des originaux ossianiques, mais même celle de toute tradition poétique de ce genre dans ces îles. Il traita Macpherson d'imposteur et de gueux. Celui-ci lui envoya un cartel. Johnson se munit d'un solide gourdin de chêne et défia Macpherson à son tour. En 1781, la même comédie recommence avec des personnages de moindre importance. Un Ecossais, William Shaw, refait le voyage de Johnson et publie, à Londres, une enquête sur l'authenticité d'Ossian, dans laquelle il fortifiait de témoignages nouveaux les assertions du maître de la critique. Un deuxième Ecossais, Clarke, d'Edimbourg, prit le parti de Macpherson, et se mit à insulter grossièrement William Shaw. C'est ainsi que la polémique ossianique se termina cette fois, comme une querelle de portefaix.

Après la mort de *Macpherson* (V. ce nom), on voulut liquider une bonne fois cette affaire. On s'imaginait qu'on allait pouvoir résoudre enfin cette question des originaux de Macpherson. Celui-ci, en effet, après avoir si longtemps refusé de les communiquer, avait, paraît-il, l'intention de les publier quelque temps avant sa mort. Par son testament, il les léguait à un de ses amis, Henri Mackenzie. On pourrait donc enfin les étudier. Malheureusement ces manuscrits, d'ailleurs en petit nombre, n'étaient que des copies rédigées de la main de Macpherson, et parfois même, c'étaient des traductions en langue gaélique faites évidemment d'après les soi-disant traductions anglaises publiées par Macpherson. On fit une enquête dans les Highlands, conformément au programme tracé antérieurement par Hume. Cette enquête, souvent mal conduite, rendue plus difficile d'ailleurs par la disparition des personnes qui avaient pu fournir des renseignements à Macpherson, par le patriotisme mal compris des Ecossais, n'apprit pas grand'chose sur les fameux manuscrits de Macpherson. Elle établit seulement que des légendes relatives aux héros ossianiques existaient réellement chez les Highlanders. Ces traditions s'étaient conservées dans des poèmes que beaucoup de personnes se souvenaient d'avoir entendus dans leur jeunesse. Mais depuis l'insurrection de 1745 les poètes nationaux n'étaient plus écoutés avec autant de charme. L'impression que produisait cette poésie était beaucoup plus forte et plus énergique que celle des poèmes de Macpherson. Le comité avait pu se procurer quelques manuscrits de ces poèmes ossianiques écossais. Mais aucun des fragments recueillis ne coïncidait, ni par le titre, ni par le texte, aux traductions qu'avait publiées Macpherson.

Les assertions du comité furent reprises et précisées par Malcolm *Laing* (V. ce nom) qui, après avoir précédemment étudié sommairement la question ossianique dans un appendice à son *Histoire d'Ecosse*, publia en 1805 les poèmes d'Ossian, avec des notes destinées à détruire l'autorité du texte. Le livre de Laing a été fort bien analysé dans un article de la *Revue d'Edimbourg* (juil. 1805) par W. Scott qui adopte à peu près toutes les conclusions de Laing. D'après eux, des témoignages anciens et nombreux établissent l'existence ancienne de traditions irlandaises relatives à la milice des Finns, dont nous avons parlé au début de cette étude. Ces traditions se mêlèrent à d'autres traditions relatives à une autre milice, antérieure d'un siècle environ, et commandée par Cuthullin. Les exploits de ces deux classes de héros furent conservés dans une série de poèmes variés dont il existe une collection à Dublin. Grâce aux relations des deux peuples irlandais et écossais, les légendes de Finn et de Cuthullin étaient devenues également célèbres en Ecosse. Des auteurs du XIVe et du XVIe siècle témoignaient de l'ancienneté de cette légende en Ecosse. Des noms de rivières, de montagnes, de lacs avaient été tirés de légendes ossianiques. Les arguments de Johnson et de Shaw se trouvaient donc par là même réfutés en partie. Mais si les poèmes de Macpherson se rattachent, en une certaine mesure, à une vieille tradition écossaise et irlandaise, il était incontestable qu'ils n'étaient pas l'œuvre d'Ossian, personnage du IIIe siècle. Les erreurs chronologiques grossières qu'ils contenaient démontraient amplement qu'ils n'avaient pas été rédigés par un contemporain des événements qu'ils rapportaient. Laing comparait les faits sur lesquels reposent les principaux poèmes de Macpherson à ceux que rapportaient les ballades populaires irlandaises et écossaises publiées antérieurement, ou recueillies par la Highland Society et par Laing lui-même. Il rapprochait ainsi Fingal de Magnus aux pieds nus, la bataille de Lora d'Erragon, Dar-Thula de Deirdre, Temora de Cath-Gabra, Lathmon de Lathmon le Grand. Il montrait que la plupart du temps on avait, dans Macpherson, transformé le caractère des événements primitifs, bouleversé la topographie, la chronologie traditionnelles. Le caractère des héros, leurs habitudes, leurs croyances, différaient complètement dans Macpherson et dans les ballades populaires. Dans celles-ci, la férocité, la sauvagerie dominaient; dans Macpherson, tout était raffinement, courtoisie, sensibilité. Nulle trace de fantômes ossianiques dans les ballades. Le style en était plat, trivial ou ampoulé; les traductions de Macpherson donnaient l'idée d'un style éloquent, imagé. Dans la deuxième partie de son travail, Laing établissait des rapprochements fort curieux entre certains passages de l'Ossian de Macpherson et certains vers de Shakespeare, de Milton, de Thomson, d'Homère, de la Bible ; en certains endroits, la ressemblance était telle qu'on pouvait sans hésitation accuser Ossian de plagiat. Rappelant d'ailleurs les discussions sur les manuscrits de Macpherson que nous avons résumées au début, Laing en arrivait à cette conclusion : les poèmes ossianiques sont de Macpherson. Il n'a pris dans l'antiquité irlandaise et écossaise que quelques noms, quelques faits qu'il a transformés à sa fantaisie sans aucun souci de la chronologie ou de la vraisemblance historique. Il a brodé à loisir sur ces événements, pillant Homère, Shakespeare, Milton, quand l'inspiration ne venait pas.

La plupart des conclusions de Laing subsistent encore aujourd'hui. Néanmoins, on peut dire d'une manière générale qu'il s'est montré beaucoup trop subtil dans son étude des plagiats de Macpherson. Aucune œuvre poétique ne résisterait à l'action corrosive d'une analyse telle que la sienne. D'autre part, des découvertes nouvelles ont permis de modifier et de préciser sur quelques points les solutions de Laing relativement aux sources de Macpherson. En 1841, en effet, Mac Gregor publiait à Londres ses *Ossian's entire remains*. En 1862, T. Mac Lauchlan publiait le *Livre du Doyen de Lismore* (avec introduction de W.-F. Skene) contenant de nombreux fragments de poésie gaélique, écrits à différentes époques, réunis entre 1512 et 1526 par James Mac Gregor, doyen de Lismore. Enfin, en 1870, Archibald Clark donna une nouvelle édition critique des *Poèmes ossianiques* de Macpherson. Aujourd'hui nous pouvons distinguer avec plus de netteté que Laing en quoi les poèmes de Macpherson s'écartent de la tradition du cycle ossianique. Quelle que soit leur époque, les récits épiques de ce cycle ne confondent jamais les deux traditions parallèles relatives, l'une à Cuthullin, l'autre aux compagnons de Finn et d'Ossian. Dans *Fingal*, *Temora*, les deux légendes sont confondues. Cuthullin, qui, selon la légende, vivait au Ier siècle de notre ère, devient un contemporain de Finn, héros du IIIe siècle. D'autre part, dans Macpherson, ces mercenaires irlandais deviennent des héros écossais. Ils vont porter secours au roi d'Irlande menacé par les Norses. Or ceux-ci n'apparaissent sur les côtes d'Irlande qu'aux VIIIe et IXe siècles. Les véritables poèmes ossianiques abondent en descriptions détaillées d'armes et de meubles. Ces descriptions manquent totalement dans Macpherson. Par contre, on y trouve de nombreuses descriptions de paysages, qu'on ne rencontre jamais chez les vieux bardes. Chez eux, les actions des héros sont au premier plan ; leurs récits ne sont souvent qu'une

sèche nomenclature de leurs exploits. C'est une littérature narrative. Dans Macpherson, les héros n'ont qu'une place secondaire, un rôle effacé.

Ces remarques faites, nous pouvons reprendre les conclusions de Laing : les poèmes d'Ossian ont été rédigés au XVIIIe siècle par Macpherson. Il s'est inspiré de légendes qui ne remontent pas au delà du XIIe siècle. Il les a complètement transformées, modifiant la chronologie, les noms des héros, la nature des événements. S'est-il inspiré, pour ses développements lyriques ou pittoresques, des ballades irlandaises et écossaises des XVIIe et XVIIIe siècles? La supériorité des poèmes ossianiques sur les premiers essais poétiques de Macpherson permettrait de le supposer, quoiqu'on n'en ait pas de preuve formelle.

Influence des poèmes de Macpherson. — On peut et l'on pourra discuter longtemps sur le degré d'authenticité de ces poèmes ossianiques. Mais ce qui, du moins, est incontestable, c'est le retentissement prodigieux qu'ils eurent non seulement en Angleterre, mais en France, en Allemagne, en Italie. Ossian fut en effet traduit, imité en France, traduit en vers italiens par l'abbé Cesarotti. On en donna plusieurs traductions en allemand, en suédois, en danois, en hollandais.

Différentes causes contribuent à expliquer ce succès. Et tout d'abord, lorsque les poèmes ossianiques parurent, on avait, en Angleterre notamment, une tendance à s'occuper de l'histoire du moyen âge, un goût prononcé pour l'archéologie, la philologie médiévales. Ce mouvement fut signalé par des travaux d'histoire, d'érudition. La littérature celtique, presque inconnue, soupçonnée seulement, attirait plus particulièrement les esprits. En 1755 parut l'*Introduction à l'histoire de Danemark*, de P.-H. Mallet, qui fut suivie des *Monuments de la mythologie et de la poésie des Celtes, et particulièrement des anciens Scandinaves*. Cette œuvre avait eu beaucoup de succès. Les érudits anglais et allemands avaient frémi de joie en voyant s'ouvrir à leurs explorations cette sombre et mystérieuse forêt de la littérature celtique. On comprend dès lors quel enthousiasme allait soulever la publication des poèmes d'Ossian. Quel riche sujet de controverses, de discussions à perte de vue sur l'origine, l'antiquité, l'authenticité de cette civilisation et de cette poésie ossianiques! Nous avons déjà indiqué, en résumant le débat relatif aux sources de Macpherson, l'importance que prit cette discussion.

Ce fut cependant à des qualités indépendantes de leur caractère d'antiquité et d'authenticité que les poèmes ossianiques durent leur succès européen, qualités qui subsistent dans ces poèmes, qu'on les attribue à Macpherson, à Ossian ou à tout autre barde anonyme ou inconnu. L'auteur de ces poèmes avait su rendre, en effet, avec beaucoup de bonheur, certains aspects de la nature écossaise : les collines au-dessus desquelles flotte la brume; au pied, la vallée étroite et rocheuse, où le torrent gronde sur les cailloux; les landes nues et désertes, où le vent siffle sur la bruyère. On trouvait çà et là de fort jolies esquisses, scènes matinales, pleines de fraîcheur et de grâce, couchers de soleil majestueux et colorés. Puis de ces poèmes se dégageait une mélancolie douce, plaintive, un peu vague, mais d'un vague qui n'était pas sans charmes, mélancolie dans laquelle entraient des sentiments vieux comme le monde, mais que le poète avait su rajeunir en les combinant d'une manière ingénieuse, ou peut-être, tout simplement, en les éprouvant lui-même : sentiment de la fuite rapide des années, regret de la jeunesse si vite disparue, vanité du présent, amertume de la vieillesse, sentiment de notre isolement, vagues aspirations vers un monde nouveau, vers un idéal indécis et lointain. Le poète avait assez habilement associé sa vision pittoresque de la nature à ses émotions intimes, soit en illustrant ses sentiments au moyen d'images gracieuses ou grandioses, souriantes ou tristes, empruntées au paysage qui l'entourait, soit en attribuant directement à la nature elle-même, à la fleur vacillant au souffle du vent d'automne, du vieil arbre solitaire, abandonné dans la plaine, des émotions analogues aux siennes propres. Notons enfin dans ces poèmes l'absence totale de toute idée religieuse proprement dite. Aucune adoration de la divinité chez ces héros ossianiques. Le Dr Blair l'avait remarqué dans sa dissertation. Il avait exprimé le regret qu'on ne trouvât pas dans ces poèmes la notion d'un Être suprême. Macpherson s'était expliqué là-dessus dans une note. Il attribuait, ingénument, ou peut-être malicieusement, cette absence à la décadence du druidisme à l'époque d'Ossian. En tous cas, cette conception d'un état d'esprit dans lequel l'idée religieuse était remplacée par de vagues aspirations, par le sentiment confus de la mélancolie universelle, était une idée assez originale, qui devait avoir une singulière fortune.

La plupart des idées et des sentiments que nous avons cru retrouver dans la poésie ossianique étaient déjà familiers aux Anglais. Ils avaient eu, avant Macpherson, de grands peintres de la nature, et, tout récemment encore, Thomson, l'auteur des *Saisons*. La mélancolie d'Ossian n'apportait rien de nouveau non plus aux lecteurs de Young, Gray, Collins. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles Ossian fut, en somme, moins goûté en Angleterre qu'en Allemagne et surtout en France. Il ne fut qu'une voix dans le chœur des poètes mélancoliques du XVIIIe siècle anglais. De plus, les polémiques érudites, auxquelles Macpherson avait dû sa célébrité première, contribuèrent également à le faire oublier dès qu'on crut s'apercevoir que ses poésies n'étaient qu'une habile supercherie. Enfin, il eut le tort irrémédiable d'être suivi par Wordsworth, Byron, Shelley, assez riches de leur fonds pour ne rien lui devoir, ou presque rien, et tellement supérieurs à lui qu'ils l'éclipsèrent complètement.

En Allemagne, on admira bruyamment les poésies ossianiques, pour des raisons à la fois philologiques, littéraires et patriotiques. On était heureux en effet de pouvoir enfin opposer au Grec Homère, ancêtre des littératures méridionales, l'Ecossais Ossian, ancêtre des littératures du Nord. Ossian fit fureur pendant quelques années. Klopstock, Voss, Lerse, Herder, Heyne s'en firent les panégyristes dans leurs lettres et leurs discours. Burger l'imita. Gœthe s'en inspira, notamment dans *Werther*. Il devait analyser plus tard avec beaucoup de finesse, dans ses *Mémoires*, l'action des poésies ossianiques sur la jeunesse allemande. Grâce à Ossian, la mélancolie devint à la mode. « Pour que toute cette mélancolie eût un théâtre fait pour elle, dit Gœthe, Ossian nous avait attirés dans la lointaine Thulé, où, parcourant l'immense bruyère grisâtre, parmi les pierres moussues des tombeaux, nous voyions autour de nous les herbes agitées par un vent horrible, et sur nos têtes un ciel chargé de nuages. La lune enfin changeait en jour cette nuit calédonienne ; des héros trépassés, des beautés pâlies, planaient autour de nous ; enfin, nous croyions voir dans sa forme effroyable l'esprit même de Loda. »

C'est en France qu'Ossian obtint le succès le plus vif. Les mêmes raisons, qui expliquent le succès de J.-J. Rousseau, expliquent également celui des poèmes ossianiques. On les lut avec avidité, on en admira tout, récits épiques, descriptions de paysages, effusions lyriques, on trouva des mérites jusque dans la monotonie du style. Pendant plus d'un demi-siècle, la vogue d'Ossian fut prodigieuse en France. Le premier consul, poète à ses heures, fit d'Ossian son auteur favori. Les critiques littéraires dissertèrent à l'envi sur les qualités des épopées ossianiques, et la comparaison d'Homère et d'Ossian, inaugurée par Blair, devint un thème de développements faciles, à la Plutarque, et parfois ingénieux. Des poètes studieux, des académiciens comme Baour-Lormian, des généraux, firent de consciencieuses imitations du vieux barde. Lesueur en tira un sujet d'opéra, et Girodet un sujet de tableau (Salon de 1802. Les *Bardes* de Lesueur sont de 1804). Les

esprits subtils, comme Mme de Staël, analysèrent les poèmes ossianiques, en firent la base de systèmes littéraires, dont la solidité fut fort compromise quand l'authenticité d'Ossian fut mise en doute. Il n'en reste plus aujourd'hui que les ruines imposantes. Enfin et surtout, des hommes de génie comme Chateaubriand, puis Lamartine, Alfred de Vigny, Alfred de Musset reprirent les thèmes pittoresques et lyriques de Macpherson en les modifiant, en les nuançant, en les enrichissant de sentiments et d'idées nouvelles, en les élargissant d'une manière magnifique. Ainsi la mélancolie ossianique entra pour une part dans le désespoir romantique de Chateaubriand et de ses disciples, dans les vagues rêveries lamartiniennes. Vigny et Musset ont plutôt été séduits par les beautés pittoresques de Macpherson. Leur mélancolie n'a, en effet, presque rien de commun avec celle du poète anglais. Les origines en sont toutes différentes. Ce qu'ils doivent à Ossian, ce sont des images, des détails de paysage. C'est à ce point de vue qu'*Eloa*, *le Cor*, peut-être *la Maison du Berger* rappellent parfois Macpherson et ses imitateurs. Quant à Musset, ses poésies renferment maintes réminiscences écossaises. La couleur locale tirolienne de la *Coupe et les Lèvres* ne vient pas moins d'Ossian que du *Manfred* de Byron. Dans les *Nuits*, plus d'une image vaporeuse et fugitive rappelle les comparaisons de Macpherson. Enfin, on sait que les jolies stances du *Saule* : « Pâle étoile du soir... », ne sont qu'une reprise mélodieuse du thème initial des *Chants de Selma*.

Aujourd'hui l'Ossian de Macpherson est presque complètement oublié, aussi bien en Angleterre qu'en France ou ailleurs. La littérature du XIXe siècle nous a rendus plus difficiles sur la question d'art. Les défauts de ces récits épiques nous choquent. Quelques détails heureux ne peuvent nous faire oublier la monotonie de l'ensemble. Puis, malgré tout, on flaire toujours autour de ces poèmes on ne sait quelle odeur de mystification. De peur d'être dupe, l'on préfère les laisser de côté. Les poèmes ossianiques ont vécu. Ils sont sortis du domaine de la littérature pour tomber dans celui de l'érudition. J. DOUADY.

BIBL. : 1° CYCLE OSSIANIQUE.—*Transactions of the Ossianic Society* ; Dublin, 1857-61. — MAC LAUCHLAN, *The Book of the Dean of Lismore* ; Londres, 1862. — HENNESSEY'S, *Letters*, *Academy*, 1873. — *Die Altirische Sage und die Ossianfrage* : Leipzig, 1878. — *Windische Irishe Texte*, 1880. — D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *la Littérature ancienne de l'Irlande et l'Ossian de Macpherson* (*Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, 1880, p. 475 et suiv.). — Du même, *Cours de littérature celtique*. — O'GRADY, *Silva Gaelica*, 1895, etc., et en général *Revue celtique*.

2° POÈMES OSSIANIQUES DE MACPHERSON. — MACPHERSON, *Fragments of ancient poetry, collected in the Highlands and translated from the gaelic or else language* ; Edimbourg, 1760. — FINGAL, *An ancient epic poem in six books, together with several other poems, composed by Ossian, the son of Fingal, translated from the gaelic language*; Londres, 1762.— TEMORA, *An ancient epic poem in eight books together with several other poems, composed by Ossian, the son of Fingal, translated from the gaelic language* ; Londres, 1763. — W. SHAW, *Dissertation on the authenticity of the poems of Ossian*, 1781. — J. CLARK, *An answer to Shaw*, 1781. — W. SHAW, *A rejoinder*. — LAING, *History of Scotland*, 1805. — *Report of the Committee of the Highland Society of Scotland*, Edimbourg, 1805. — LAING, *The Poems of Ossian, containing the poetical works of James Macpherson, in prose and verse with notes et illustrations*, 1805. — MAC DONALD ARCHIBALD, *Some of Ossian's lesser poems rendered into english verse with a preliminary discourse in answer to Mr Laing's critical and historical dissertation on the antiquity of Ossian's poems*. — Dr John SMITH, *Ossian in the original*, 1805. — BLAIR, *Dissertation* (en tête de l'édition de *Fingal*), 1762, réimprimée avec les poemes d'Ossian, 1806.— CESAROTTI, *Dissertation sur Ossian*, 1806. — Patrick GRAHAM, *On the authenticity of Ossian*, 1807. — Robert MAC FARLANE, *The Poems of Ossian in Gaelic with a literal translation into latin; with a dissertation on their authenticity, by sir John Sinclair and a translation from the italian of the abbe Cesarette's Dissertation on the controversy respecting Ossian, with notes by J. Mac Arthur*, 1807. — James GRANT, *Thoughts on the gaelic*, 1811. — F. SKENE, *The Highlanders of Scotland, their origin, history and antiquities*, 1837, etc. — ALLIBONE, *Dictionary of english literature*, art. *Macpherson*.

3° INFLUENCE DES POÈMES DE MACPHERSON. — BAILEY SAUNDERS, *The Life and letters of James Macpherson*; Londres, 1894. — Erich SCHMIDT, *Richardson, Rousseau und Gœthe* ; Iéna, 1875. — Arvède BARINE, *Journal des Débats* (13 et 27 nov. 1891). — TEXTE, *J.-J. Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire*, 1895.

OSSIFICATION (Pathol.) (V. Os).

OSSINGTON (Vicomte) (V. DENISON [John-Evelyn]).

OSSOLINSKI (Georges), homme d'Etat polonais, né en 1595, mort en 1650. Il étudia à Gratz, voyagea dans l'Europe occidentale, combattit les Russes, fut envoyé en Angleterre par le roi Sigismond (1621), devint grand trésorier de la couronne (1630) et fit élire roi le prince Wladislav sous le nom duquel il gouverna. Le pape Urbain VIII le fit prince d'Ossolin, l'empereur prince d'empire (1634). Gouverneur militaire de Prusse, il signa avec la Suède la trêve de Stumsdorf (sept. 1635), représenta la Pologne à la diète de Ratisbonne de 1636, où il appuya la candidature de Ferdinand III, et conclut le mariage de son roi avec l'archiduchesse Cécile-Renée. Il fut encore voïvode de Cracovie (1639), vice-chancelier (1643), grand chancelier (1645), présida le colloque de Thorn entre catholiques et protestants, fit élire roi Jean-Casimir (1648), traita avec les Cosaques (17 août 1649). G. Fœrster publia ses discours (Dantzig, 1640).

Son arrière-petit-fils, *Joseph-Maximilien*, comte de Tenczyn, né à Vola Mielecka (près Sandomir) en 1748, mort le 17 mars 1826, fut élevé au collège des jésuites de Varsovie, s'établit à Vienne où il réunit les lettrés slaves, fut préposé par l'empereur François Ier à la bibliothèque impériale (1809), fonda un institut national pour la Galicie à Léopol (Lemberg). A la fin de sa vie, il devint aveugle. Il a publié *Etudes de critique historique sur la littérature polonaise* (Cracovie, 1819, 3 vol.; suppl. de Bielowski; Léopol, 1852); *Soirées de Bade* (1852); des imitations du *Décaméron*, etc. A.-M. B.

OSSONE (P. TELLEZ Y GIRON [duc d']) (V. OSUNA).

OSSUAIRE (Archit.). Nom donné à des constructions peu importantes, semblables à de petites chapelles élevées autrefois dans les cimetières, ou à des réduits et parfois à de simples petits renfoncements ménagés dans la maçonnerie des cloîtres ou des églises, lesquels servaient à recevoir et à conserver, dans un lieu consacré, les ossements trouvés à la suite de fouilles faites dans les cimetières ou à l'intérieur des églises. L'ancienne province française de Bretagne possède encore un certain nombre de ces ossuaires en forme de petites chapelles, par exemple celui qui se trouve accolé à l'église du Faouet (Finistère). A Paris, l'ancien cimetière des Innocents était entouré d'un cloître qui était un véritable ossuaire, où, pendant plusieurs siècles, on a accumulé une prodigieuse quantité d'ossements, lesquels ont, après la destruction du cimetière, été portés dans les catacombes de la rive gauche de la Seine. Ch. L.

OSSUN. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes; 2.315 hab. Stat. du chem. de fer du Midi, de Toulouse à Bayonne. Commerce de jambons, gisement de lignite. Au N.-O., sur une hauteur, vestiges d'un camp romain, où Crassus, lieutenant de César, s'arrêta, d'après la tradition, et qui pouvait contenir 5.000 hommes. Entre Adé et Ossun est une vaste plaine, jadis inculte, aujourd'hui couverte de champs de maïs, appelée *Lanne Mourine*, champ de bataille où, d'après la légende, les débris des Sarrasins, vaincus par Charles-Martel, auraient été écrasés par les Bigourdans. H. C.

OSSUN-ÈZ-ANGLES. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes; 111 hab.

OSSUNA (V. OSUNA).

OSSYEBA (Ethnog.) (V. FAN).

OST (Féod.) (V. HOST).

OSTABARÈS. Ancien pays de la France qui était compris dans la Basse-Navarre et avait pour capitale Ostabat (Basses-Pyrénées).

OSTABAT-ASME. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. d'Iholdy; 398 hab.

OSTACHKOV. Ville de Russie, ch.-l. de district, gouv. et à 250 kil. N.-O. de Tver, sur le bord méridional du lac Seliger, ch.-l. de district, environ 230 m. d'alt. ; 12.104 hab. (en 1892). Ancienne forteresse érigée dans les premières années du XVI[e] siècle, mais qui ne possède plus aucun vestige de ses murs. Ville manufacturière. Principales industries : fabrication de chaussures et d'objets de quincaillerie. — Le *district*, dans la partie occidentale du gouvernement de Tver, a 8.000 kil. q. (y compris le lac Seliger) et 40 000 hab.

OSTADE (Adriaen Van), peintre et graveur hollandais, né à Haarlem le 10 déc. 1620, mort à Haarlem le 27 avr. 1685. Il fut dès sa jeunesse élève de Franz Hals et reçut des leçons de Rembrandt. Son ami Brouwer le conseilla et lui fit adopter la manière qui lui est personnelle. Van Ostade peignit des épisodes de la vie des paysans, peu remarquables par les idées qui s'en dégagent et très peu agréables par les sujets ; mais la vérité des personnages, le sentiment de la nature et de la vie, la disposition générale du tableau, l'harmonie de la couleur et l'habileté technique du peintre, les rendent très intéressants. Ses premières toiles ont subi visiblement l'influence de Franz Hals, tandis que les dernières se rapprochent beaucoup plus de la manière puissante et harmonieuse de Rembrandt. La meilleure époque de Van Ostade et ses toiles les plus réputées sont de 1640 à 1676.

Les tableaux de Van Ostade représentent surtout des danses de villages, des fêtes paysannes, des écuries, des rixes de cabarets, de même que des intérieurs d'auberge ; ses personnages sont en grande majorité de rudes paysans, des fumeurs ivres ou des paysannes occupées aux travaux de la campagne. Il n'égale pas Brouwer par l'originalité et l'énergie ; mais, bien que ses tableaux ne soient pas purs de grossièreté ou d'obscénité, il possède tant de réalisme et d'action, tant de finesse dans le coloris et de comique dans le détail, que le charme de sa peinture est très grand : le dessin laisse souvent à désirer, et les compositions sont parfois un peu lourdes.

Les tableaux du peintre, en majorité de petit format, sont disséminés dans les galeries de Hollande, de France, d'Allemagne et d'Angleterre. On considère comme ses chefs-d'œuvre : *Un Joueur de violon* (Amsterdam), *Trio* (musée de Bruxelles), *Peintre dans un atelier* (Dresde, 1663) ; *Joyeuse société dans une ferme* (Munich, vieille Pinacothèque), *Intérieur de hutte* et *Marchands de poissons* (Paris), *Danse devant une auberge* (Saint-Pétersbourg). On trouve encore de nombreux tableaux de Van Ostade à Francfort, Madrid, Rotterdam ; en Angleterre, chez M. Hope, lord Ashburton, lord Overstone, M. Field, M. Walter, M. Holford ; à Paris, chez MM. Delessert, Papin, Rothan, etc. On possède un grand nombre de dessins de Van Ostade, à Vienne et à Rotterdam. Il gravait fort bien à l'eau-forte, et l'on a publié de lui un recueil de cinquante-deux pièces sous le titre de : *Het Werk von Adriaen van Ostade*. Ses tableaux ont été gravés par Nische et Suyderholf. Ph. B.

Bibl. : Gaedernz, *Adriaen Van Ostade, sein Leben und seine Kunst* ; Tub., 1869. — Bode, *Adriaen Van Ostade als Zeichner und Maler* ; Vienne, 1880. — Faucheux, *Catalogue raisonné de toutes les estampes qui forment l'œuvre gravé d'Adrien Van Ostade* ; Paris, 1862. — M. Van de Wiele, *les Frères Van Ostade* ; Paris, 1891.

OSTADE (Isaak Van), peintre hollandais, né à Haarlem en 1621, mort à Haarlem le 16 oct. 1649, frère du précédent. On sait très peu de détails de sa vie. Elève de son frère, il commença d'abord par faire des scènes d'auberge, des querelles de buveurs et des paysans au coin du feu. Le ton dur et rembruni de sa peinture ; un certain manque de réalité dans l'expression des figures grossières, pittoresques, que son frère peignait avec un si puissant naturel et tant d'humour, le firent d'abord peu apprécier. Mais, lorsque Isaak Van Ostade abandonna les scènes d'intérieur pour peindre des paysages, canaux gelés, rivières couvertes de traîneaux et de patineurs, il se révéla grand peintre ; ses paysages ont un coloris si puissant, une telle largeur de facture, un clair-obscur si délicat, que c'est de tous les peintres celui qui se rapproche le plus par là de Rembrandt. La plupart de ses toiles se trouvent en Angleterre, surtout à Londres (National Gallery) ; ce sont : *Scènes de village*, *Rivière gelée et Patineurs* ; *Voyageurs devant une auberge* (chez lord Ashburton) ; *Paysage d'hiver* (M. Baring) ; *Joyeuse Société* (M. Perkins) ; quelques tableaux d'Isaak Van Ostade sont à Manchester. A Amsterdam, *Voyageurs devant une auberge* ; à Bruxelles, *Halte de voyageurs* ; à Dresde, *Patineurs* ; à Copenhague, *Après-midi d'hiver* ; à Madrid, tableaux de genre dans la manière de son frère ; à Munich, *Paysages* ; à Paris, au Louvre, *Patineurs sur un canal* ; à Saint-Pétersbourg, *Paysage d'hiver*, *Voyageurs devant une auberge*, etc. Ph. B.

OSTANÈS, alchimiste. C'est le nom d'un personnage persan, beau-père de Xerxès, auquel se rattachent les traditions des magiciens et des alchimistes au commencement de l'ère chrétienne. Il est cité par Pline, Origène, Tertullien, etc. D'après Synesius, il aurait initié Démocrite dans le temple de Memphis, et il serait l'auteur des axiomes célèbres : la nature se plaît dans la nature ; la nature triomphe de la nature, etc. Il existe sous ce nom des traités apocryphes en grec et en arabe, qui se rattachent aux traditions et aux traités, aujourd'hui perdus, de l'alchimie sassanide. M. Berthelot.

Bibl. : Berthelot, *Collection des anciens alchimistes grecs* (texte, trad. et commentaire). — *Histoire de la chimie au moyen âge*, *Alchimie arabe*

OSTE. Rivière du Hanovre, affl. g. de l'Elbe ; son cours est de 135 kil. dont 78 sont navigables.

OSTÉITE (Path.) (V. Os).

OSTEL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vailly ; 212 hab. Ruines d'un château féodal des XII[e] et XIII[e] siècles. Restes d'un prieuré du commencement du XIII[e] siècle. Une haute roche isolée a été souvent considérée comme un menhir.

OSTENDE. Ville de Belgique, ch.-l. d'arr. administratif de la prov. de Flandre occidentale, arr. judiciaire de Bruges, sur la mer du Nord ; 27.000 hab. (en 1894). Tête de ligne du chem. de fer vers Bruxelles et d'un service de paquebots vers Douvres, à 125 kil. de Bruxelles. Tribunal de commerce, athénée royal, collège épiscopal, école industrielle, école de navigation, académie de musique. La principale industrie d'Ostende est la pêche maritime qui occupe plus de 300 bâtiments ; il y existe aussi des huîtrières, des parcs à homards, des fabriques de cordages, des chantiers de construction, des brasseries, des fabriques de tabac. Ostende est une des premières villes balnéaires de l'Europe.

Monuments. — L'église des Saints-Pierre et Paul, dans le style de la Renaissance, date du XVIII[e] siècle ; on y remarque un beau monument consacré à la mémoire de la première reine des Belges, décédée à Ostende en 1850. Le Kursaal contient des salles de fêtes magnifiques. Le port est important et peut contenir jusque 1.000 navires ; il date du XV[e] siècle, mais les grands établissements maritimes ont été entrepris par Joseph II (1780-90) et considérablement développés dans le courant du siècle actuel. Le phare a 53 m. de hauteur et porte à près de 30 kil.

Histoire. — Ostende n'était avant le XIII[e] siècle qu'un petit village de pêcheurs ; Robert le Frison, comte de Flandre, y fit construire une église vers 1072 ; la pêche s'y étant développée, Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre, éleva Ostende au rang de ville en 1267. La première enceinte date de Philippe le Bon ; elle fut remplacée en 1583 par des fortifications remarquables, construites par les ordres du prince d'Orange. Ostende, occupé par une garnison hollandaise, subit un siège mémorable de trente-neuf mois : la place, investie par l'archiduc Albert le 5 juil. 1601, ne se rendit que le 22 sept. 1604

au général Spinola. Ce n'était plus qu'un monceau de ruines. Rebâtie par les archiducs, la ville ne reconquit sa splendeur commerciale qu'au XVIIIe siècle, par la création de la Compagnie d'Ostende pour le commerce des Indes. Mais la jalousie mercantile de la Hollande et de l'Angleterre força le faible Charles VI à dissoudre la société déjà florissante. Plus tard, sous le règne de Joseph II, la situation redevint brillante, grâce aux circonstances politiques : guerre de l'indépendance américaine, guerre de l'Angleterre contre la république des Provinces-Unies, grâce aussi aux travaux que le jeune empereur décréta après avoir étudié par lui-même les besoins du commerce. Conquis par les armées républicaines, Ostende fit partie de la France jusqu'au traité de Paris de 1814.

Les armoiries d'Ostende sont : *D'or, au chevron de sable, à trois clefs de sable posées 2 et 1*. Devise : *Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam*. E. H.

COMPAGNIE D'OSTENDE (V. COMPAGNIE, t. XII, p. 162).

BIBL. : PASQUINI, *Hist. de la ville d'Ostende* ; Bruxelles, 1842. — HENRARD, *Hist. du siège d'Ostende* 1601-1604 ; Bruxelles 1890

OSTENDE (Canal d'). Ce canal commence à Bruges près de la porte de Damme et se termine à la mer ; à Bruges, il se rattache au canal vers Gand et, à Plasschendaele, au canal de Nieuport. Sa longueur totale est de 28.600 m. ; sa largeur, de 40 m. à la flottaison et de 12 m. au plafond ; sa profondeur, de 4m,65. Il est de niveau depuis Bruges jusqu'aux grandes écluses de Sly Kens, à 1.350 m. de la mer. Il a été creusé au XVIIIe siècle.

OSTEN-SACKEN. Famille poméranienne établie en Russie, dans les provinces Baltiques, où elle est représentée par trois lignes : Bathen, Dondangen et Rothof. Ses principaux personnages sont : *Fabian-Gottlieb*, né en 1752, mort à Kiev le 19 avr. 1837, engagé comme sergent (1769), se distingua sous Souvorov contre les Turcs, les Polonais, sous Korssakov en Suisse où il était major général, commanda, en 1807, le 2e corps sous Bennigsen et fut remarqué à Pultusk et Eylau. En 1812, il commandait l'armée de Volhynie qui fut battue le 16 nov. par les Autrichiens à Volkovysk. En 1813-14, il coopéra avec Blucher à la Katzbach, à Leipzig, Brienne, Montmirail, Craonne, Laon, à l'attaque de Montmartre, fut gouverneur militaire de Paris. En 1815, le tsar le nomma feld-maréchal et lui confia l'armée de l'Ouest (Kiev), avec laquelle il comprima l'insurrection polonaise en Volhynie et Podolie (1831). Il fut fait prince en 1832.

Demetrius, né en 1790, mort sur son domaine, dans le gouv. de Kherson, le 27 mars 1881, fit la campagne de France, devint général d'une brigade de uhlans (1825), chef d'état-major de Paskevitch (1827), enleva aux Turcs Akhalkaki et Gertvissy (1828), commanda l'aile gauche à la bataille de Kainly (1er juil. 1829), prit part à la répression des insurgés de Pologne (1831), devint général de cavalerie (1843), fut préposé en 1853 au 3e corps qui occupa les principautés danubiennes, reçut sous Gortchakov le commandement de Sébastopol en 1855 et fut créé comte et membre du conseil d'empire.

Son fils, *Nicolas Dmitrievich*, né le 26 mars 1831, entra au ministère des affaires étrangères (1853), fut attaché au gouverneur de Varsovie, puis au commandement en chef de Sébastopol durant la guerre, secrétaire d'ambassade à La Haye (1856), chargé d'affaires à Madrid (1857), Berne, Turin (1864-69), ministre à Darmstadt (1869), Munich (1880-82 et 1884-95), ambassadeur à Berlin (1895). A.-M. B.

BIBL. : A. d'OSTEN, *Nachricht über Herkunft, Verzweigung... der Osten-Sacken* ; Berlin, 1893.

OSTENSOIR. I. ARCHÉOLOGIE. — L'ostensoir est le vase liturgique destiné à exposer visiblement, à l'adoration des fidèles, l'hostie consacrée. Ce nom, appliqué à cet objet spécial, est relativement moderne. On ne le trouve pas encore dans Furetière (XVIIe siècle); il apparaît pour la première fois dans le *Dictionnaire de Trévoux* (XVIIIe siècle), écrit *ostensoire* et désignant alors tout spécialement la monstrance, transformée en soleil pour l'exposition et la procession du Saint-Sacrement. Dans l'antiquité et dans le haut moyen âge, *ostensorium* est un des noms de l'*ambon* (V. ce mot) ; plus tard, dans le *Cérémonial des évêques*, il est synonyme de *tabernaculum* ; il s'entendait alors du vase liturgique ou de la pyxide, contenant les hosties, suspendu en l'air au-dessus de l'autel, à l'extrémité d'une crosse, comme aussi du plateau avec couverture, sur lequel posait le vase que l'on abritait sous une ample tente d'étoffe. Il est devenu le tabernacle actuel, dans lequel on renferme le saint ciboire. L'ustensile sacré, appelé aujourd'hui ostensoir, n'est pas une réminiscence, comme tant d'autres objets du culte, de l'image du soleil radieux, placée sous verre, qui s'avançait, suivant Quinte-Curce, la première dans les pompes des rois de Perse ; il ne prend naissance en effet, et on ne le voit se transformer peu à peu, qu'à partir de l'institution de la fête du Saint-Sacrement. Le développement de cette fête, célébrée pour la première fois à Liège en 1247, recommandée en 1253 par Hugues de Saint-Cher, légat en Allemagne, autorisée par Urbain IV en 1264, généralisée en 1311 par le concile de Vienne, organisée définitivement enfin par le concile de Cologne en 1452, amène les différentes modifications de l'ostensoir, qu'on trouve dans les inventaires sous les noms de : arche, coupe-couverte, custode, *expositorium*, gloire, joyau, majesté, Melchisédec, porte-Dieu, porte-sacre, sacraire, Saint-Sacrement, soleil.

Parmi les premiers ostensoirs on peut citer des statuettes de Christ en croix, de Christ ressuscité, dans lesquelles l'hostie était placée dans le cœur protégé par une pierre transparente, ou par un cabochon, comme aussi des images de la Vierge, de saint Jean, à Saint-Ménéchou par exemple, où l'enfant et l'agneau étaient remplacés par un croissant pour soutenir l'hostie ; il est certain, qu'alors que la fête n'était pas encore bien établie, d'anciennes *monstrances* (V. ce mot) furent au premier moment utilisées, dans lesquelles on remplaça les reliques enlevées, par un croissant d'or ou d'argent qui supportait l'hostie : ce n'étaient donc pas à proprement parler des ostensoirs, exécutés pour cette spéciale destination. Avec les transformations successives et l'appropriation en soleil rayonnant de l'ostensoir, le croissant fut remplacé par une lunette en cristal, dans laquelle est insérée l'hostie, qu'on peut dès lors fixer et enlever ensuite sans y toucher, dans l'emplacement ménagé à cet effet au centre du soleil : l'ostensoir proprement dit doit donc être étudié en réalité seulement à partir de la fin du XIIIe siècle. Aussi, quand Douet d'Arcq croit voir dans l'inventaire de Clermont-Ferrand du Xe siècle un ostensoir, n'est-il pas difficile de lui opposer qu'il ne pouvait en exister à cette date, puisque la fête n'était pas encore établie et que l'hostie ne pouvait être, ostensiblement, adorée. Tout au plus, pourrait-on admettre comme ostensoir véritable celui de 1286, donné par Heildewige de Dist au prieuré d'Herkenrode, actuellement à l'église de Saint-Quentin, à Hasselt, car nous sommes en Belgique, et la fête du Saint-Sacrement prit naissance dans ce pays ; ce serait alors le plus ancien connu. Celui de Conques, du XIVe siècle, est un des premiers qui présente la forme d'un soleil. L'Italie conserve toujours la forme de tour : tel celui exécuté par Pietro Vanini d'Ascoli, en 1425, tandis qu'en Allemagne, l'ostensoir lourd, chargé, garde, comme à Halle, l'aspect d'une monstrance très peu modifiée. Du XVe siècle aussi, sont ceux à clochettes que Linas a vus en Allemagne : nous les retrouvons dans le trésor du roi de Hanovre.

Deux ostensoirs du XVIe siècle présentent un intérêt tout particulier. Celui de Belem (Portugal) qui est, comme le monastère des hiéronymites pour lequel il fut exécuté, le reflet de toutes les préoccupations artistiques de cette époque.

L'inscription qu'il porte, gravée autour du pied, a fait beaucoup chercher les archéologues :

O MVITO ALTO PRINCIPE E PODEROSO SENHOR REI
DON MANVEL I A MANDO FAZER DO OVRO
I DAS PARTAS DE QVILA AQVABOVE CCCCCVI.

Ce nom d'Aquabove, celui de l'orfèvre, n'a pu être tiré au clair. Quelle est son origine ? Est-il Portugais, Italien, Flamand? D'autant que l'ostensoir présente des caractères de style italien et flamand. L'influence de Pietro Vanini est évidente : et quand on compare cet ostensoir avec le portail de Belem, exécuté un peu plus tard, quand on sait que l'architecte de don Manoel s'appelle Boytaca, on a tout lieu de croire que cet Aquabove est précisément le nom véritable d'un artiste italien, orfèvre et sculpteur, qu'un anagramme syllabique a transformé dans son pays d'adoption en Boytaca. Le deuxième est celui d'Aix-la-Chapelle, donné, dit-on, en 1520 par Charles-Quint. Dans son extrême légèreté, on reconnait cependant l'ancêtre de celui d'Eichstadt exécuté en 1611. Mais pendant que l'Allemagne et l'Italie, continuant les véritables traditions liturgiques, n'admettent que de très légers ostensoirs, que le prêtre *seul* peut porter, sans aucun aide, suivant les prescriptions de la Congrégation des rites, la France et l'Espagne ne songent qu'à faire grand, énorme. L'ostensoir de Notre-Dame de Paris a 1m,65, celui de Gérone 1m,85, celui de Valladolid 3 m., celui de Séville 3m,23, celui de Tolède 4m,50. Quant au poids, celui de Perpignan pesait 400 marcs, celui de Barcelone exigeait huit prêtres pour le porter, et vingt-quatre hommes soutenaient difficilement dans les processions celui de Séville, véritable monument pesant 500 kilogr. — Au bout du collier des chevaliers du Sang de Jésus-Christ pendait un petit ostensoir, soutenu par deux anges à genoux, dans lequel étaient trois gouttes de sang.

L'ostensoir est l'attribut de sainte Claire, de saint Norbert et de saint Bernard. F. de Mély.

II. Liturgie. — Au mot Eucharistie, t. XVI, p. 740, on trouvera l'histoire des développements du dogme et des dévotions qui correspondent à l'usage, relativement récent, de l'ostensoir. — Cet instrument d'exposition doit être bénit comme le ciboire. La matière n'est point déterminée; mais la *lunule* doit être en or, au moins en argent doré; car, disent les liturgistes, on ne saurait trop faire pour l'*Hôte sacré*. L'ostensoir de la cathédrale d'Erlach, en Bavière, pèse 40 marcs d'or, il est enrichi de 350 diamants, de 1.400 perles, de 250 rubis et de plusieurs autres pierres précieuses. Les prescriptions romaines interdisent les couronnes princières et les fleurs sur la croix. E.-H. V.

OSTÉOÏDE (Pathol.) (V. Os).

OSTÉOMALACIE (Pathol.) (V. Os).

OSTÉOME. Production osseuse survenue hors du lieu où siègent normalement les os. On en trouve surtout dans les muscles, mais on en a vu dans les ganglions lymphatiques, la moelle, la peau. On les rencontre assez fréquemment dans l'armée, où la maladie prend alors le nom d'*ostéome du cavalier*, *ostéome du fantassin*. Chez le premier, il occupe surtout les adducteurs de la cuisse; chez les seconds, le deltoïde, le brachial antérieur, et on les range parmi les affections musculaires. C'est une lésion professionnelle ; Billroth nomme *Reiterknochen* (os des cavaliers), Virchow *ossa præpubica* la forme d'ostéome qui va presque toujours du bord antérieur du pubis et de l'ischion aux insertions musculaires et aponévrotiques de la région supéro-interne de la cuisse. La maladie a sa cause dans l'usage exagéré des muscles de la cuisse chez le cavalier novice; du deltoïde, du brachial antérieur dans l'exercice du fusil chez le fantassin; d'où le nom allemand d'*Exercix-Knochen*. — En résumé, pressions réitérées, chocs fréquents, efforts, telles sont les causes de cette tumeur, qui est dure, résistante, inégale, allongée suivant les directions du muscle malade. Celui-ci devient souvent de plus en plus dur, malgré le repos, le massage, les iodures, les douches. Parfois, ce traitement seul réussit. La transformation osseuse se produit toujours non loin de l'insertion des muscles. On a vu des *ostéomes* ayant jusqu'à 9 et 19 centim. de longueur. On pense que ces productions osseuses ont pour point de départ l'arrachement d'une portion du périoste, accompagné ou non d'un fragment osseux. Cette rupture aboutirait primitivement à un épanchement sanguin, transformé progressivement par un travail simultané de régression et d'ostéogénèse. La théorie de Seydler (transformation cartilagineuse, puis osseuse du caillot sanguin) a prévalu.

Traitement. Au moment de l'accident, repos, immobilisation, massage, compression élastique du membre. Plus tard, si la tumeur persiste, douloureuse, diminuant la capacité de travail de l'intéressé, on pratique l'*extirpation*. A. Coustan.

OSTÉOMÉTRIE (Anthrop.). On entend plus spécialement par ostéométrie la mesure, l'étude des os, surtout des os du tronc et des membres, des os longs, indépendamment de ceux du crâne. Son objet est la connaissance des proportions du squelette, dans l'humanité comparée au groupe voisin des anthropoïdes et dans les races humaines comparées entre elles. Les proportions du squelette varient chez les différents genres d'anthropoïdes, mais ceux-ci, pris en général, se caractérisent, comparés à l'homme, par un tronc plus long eu égard à la taille, par des membres supérieurs beaucoup plus longs, et des membres inférieurs plus courts. Sauf le chimpanzé, semble-t-il, tous les anthropoïdes ont le membre supérieur plus long que le tronc, que la colonne vertébrale, et tous, le chimpanzé compris, ont le membre inférieur plus court. C'est exactement l'inverse dans toutes les races humaines. Mais le rapport des membres au tronc ou à la taille n'est pas le même dans toutes les races humaines. Ainsi les nègres ont quelque tendance irrégulière à avoir le membre supérieur plus long, plus simien, et ont toujours le membre inférieur plus long, moins simien que les Européens, par excès de longueur du fémur. Les deux segments du membre supérieur ne varient pas parallèlement. L'humérus est de même longueur chez le nègre que chez l'Européen, mais le radius est plus long et par là se rétablit la hiérarchie des deux types. Dans les races jaunes, à l'opposé de ce qui a lieu chez les noirs, le membre inférieur est constamment plus court, comparativement à la taille, que chez les races blanches pures. Le membre supérieur a aussi généralement une tendance à être plus court, le buste étant, toutes choses égales, plus long dans le groupe des jaunes. La longueur relative de la main, des doigts, offre aussi, suivant les races, des différences très appréciables. Nonobstant les variations des rapports existant entre les membres et la taille, comme ceux-ci sont relativement constants chez les races d'un même groupe, la longueur d'un os long quelconque de l'un des membres, étant connue, nous permet de fixer avec une approximation suffisante la taille du sujet auquel il a appartenu (Manouvrier, *la Détermination de la taille d'après les grands os des membres*, dans *Mémoires de la Soc. d'Anthr. de Paris*, 1892, t. IV, 2e série). Ce résultat assigne à l'ostéométrie une place importante dans la palethnologie en particulier. Zaborowski.

OSTÉO-PÉRIOSTITE (V. Dent, t. XIV, p. 136).

OSTÉOSARCOME (Path.) (V. Os).

OSTER. Rivière de Russie, dans les gouv. de Smolensk et de Mohilef, affluent du Soj. Elle prend naissance à la limite du district de Ielnia et se jette dans le Soj près du village de Biel. Longue de 192 kil., large de plus de 20 kil., elle a une profondeur de 1 à 8 m. Flottable aux crues de printemps. Ses affluents sont : *Malyi* et *Stomiat'*.

OSTERBOTTEN. Ancien nom des gouv. finnois, de Vasa et Uleåborg, sous la domination suédoise.

OSTERGÖTLAND (V. Œstergœtland).

OSTERLAND (*Marchia orientalis*). Nom primitif de la Marche septentrionale de Thuringe, que le margrave Gero (940-965) agrandit de la Saale au delà de la Mulde et de l'Elbe. Elle comprenait le pays de Landsberg (à l'E. de Halle) et d'Eilenburg. Transmise en 1017 à Dietrich de Wettin, elle fut réunie à la Misnie (1123) et à la Lusace (1136) (V. Wettin, Saxe et Thuringe). Le nom d'Osterland se conserve jusqu'à la fin du xive siècle; mais par suite des partages successifs, son acception s'étend sur le pays de Weissenfels, sur la Misnie entière, d'où Landsberg est détaché de 1298 à 1347, enfin sur les pays de la Pleisse et Gera.

OSTERMANN (André-Ivanovitch, comte), homme d'Etat russe, né à Bochum (Westphalie) le 30 mai 1686, mort à Berezov le 25 mai 1747. Etudiant à Iéna, il tua en duel un adversaire, s'enfuit en Hollande, fut recommandé par le vice-amiral Cruys à Pierre le Grand qui le prit à son service (1704) et lui donna bientôt sa confiance. Il eut une grande part aux traités du Pruth (23 juil. 1711) et de Nystad (10 sept. 1821), fut nommé baron et, en 1725, vice-chancelier de l'Empire. Catherine Ire le désigna comme surintendant de la cour et membre du conseil de régence de Pierre II. L'impératrice Anne le fit comte et ministre des affaires étrangères (1730). La princesse Anne de Brunswick, en prenant l'administration de l'empire, conserva sa confiance à Ostermann, mais celui-ci s'était attiré la haine d'Elisabeth qui, lors de son accession au trône, l'accusa d'avrir falsifié le testament de Catherine Ire et décidé l'impératrice Anne à exclure Elisabeth de la succession. Elle fit condamner Ostermann au supplice de la roue. Gracié sur l'échafaud le 27 janv. 1742, il fut exilé en Sibérie. — Ses deux fils moururent sans enfants, et le nom fut continué par les descendants de sa fille mariée au général Tolstoï.

OSTERMANN-Tolstoï (Alexandre-Ivanowitch, comte), général russe, né en 1772, mort à Petit-Saconnex (sur le lac de Genève) le 12 fév. 1857. Il se distingua dans les guerres contre les Turcs et les Polonais, commanda en 1805, en qualité de lieutenant général, le corps russe chargé de faire une diversion dans l'Allemagne du Nord, fut gouverneur de Saint-Pétersbourg (1806), commanda en 1807 une division de l'armée de Bennigsen, en 1812 le 4e corps, fut blessé à Bautzen et perdit le bras gauche à Kulm où il commandait la garde (30 août 1813). Il assiégea et prit Dresde avec Klenau, fut ambassadeur à Paris, mais peu de temps (1815), séjourna dès lors en France et en Italie, et, après un voyage en Orient (1833), se fixa à Petit-Saconnex (1837).

OSTERNBURG. Ville d'Allemagne, grand-duché d'Oldenbourg, sur la Hunte; 5.610 hab. (en 1895). Filature de coton.

OSTERODE. Ville de Prusse, district d'Hildesheim (Hanovre), sur la Sœse; 6.923 hab. (en 1895). Eglise Ægidi qui remonte à 724 et fut réédifiée en 1578 après incendie (beaux tombeaux des comtes de Grubenhagen). Magasin de blé destiné aux montagnards du Harz. Toiles, lainages et cotonnades, blanc de céruse, carrières de plâtre, etc. Ce fut de 1361 à 1452 la résidence des ducs de Brunswick-Lunebourg-Grubenhagen.

OSTERODE. Ville de Prusse, district de Kœnigsberg, sur le lac Drewenz; 11.278 hab. (en 1895). Château de 1270. Ateliers de chemin de fer; scieries; distilleries; machines.

ÖSTERSUND. Ville de Suède, ch.-l. du læn de Jamtland, sur la rive E. du Storsjö, et ville unique de la province; 5.880 hab. (1893). Grandes brasseries.

OSTERVALD (Jean-Frédéric), théologien neuchâtelois, né à Neuchâtel le 25 nov. 1663, mort à Neuchâtel le 14 avr. 1747. Il étudia à Zurich, à Saumur, à Orléans et à Paris. Son ministère débuta en 1686 par l'instruction chrétienne des enfants à Neuchâtel; mais bientôt il se fit remarquer comme prédicateur, disert plutôt qu'éloquent, rappelant à ses auditeurs qu'à côté du dogme il y a la vie chrétienne. Son *Traité des sources de la corruption qui règne aujourd'hui parmi les chrétiens* (Amsterdam et Neuchâtel, 1700), réimprimé jusqu'en 1774, traduit en anglais, en néerlandais, en allemand, fut le point de départ d'une réorganisation de l'Eglise neuchâteloise et d'un réveil de la vie religieuse dont les effets s'étendirent jusqu'à Genève et à Bâle, grâce à l'amitié et au commerce épistolaire qui unissait Ostervald à J.-A. Turretin de Genève et à S. Werenfels de Bâle. Ce fut comme un faible écho du mouvement piétiste allemand. Mais Ostervald est surtout connu par deux travaux littéraires. D'abord, par son *Catéchisme* (Neuchâtel, 1702), divisé en deux parties : la foi chrétienne ou les vérités à croire et la vie chrétienne ou les devoirs à remplir. Les théologiens de Berne ne le trouvaient pas assez orthodoxe; mais il fut traduit en anglais, en allemand, en hollandais, en partie même en arabe, et l'*Abrégé* de ce catéchisme est encore en usage dans plusieurs Eglises. Ensuite, Ostervald revisa la traduction française de la Bible et rédigea des arguments et des réflexions sur chaque chapitre. Ces explications, communiquées à l'archevêque Wake de Canterbury, un ami de l'auteur, furent d'abord publiées en anglais (Londres, 1716 et 1718). Elles furent éditées avec le texte biblique à Amsterdam en 1724, in-folio. La meilleure édition est celle de 1744 de Neuchâtel. Le *Traité contre l'impureté* (Amsterdam, 1707, 418 p. in-8), un des premiers sur la matière, fit autant de bruit que de bien. Une hémiplégie frappa Ostervald en chaire le 14 août. Il mourut huit mois après. F.-H. K.

OSTERWALD (Wilhelm), poète allemand, né à Pretsch le 23 févr. 1820, mort à Muhlhausen le 25 mars 1887. Philologue et grand connaisseur de la vieille poésie allemande, Osterwald s'inspira en général dans ses œuvres poétiques de la littérature du moyen âge ou de la poésie populaire. Ses meilleures productions sont ses poésies lyriques : *Gedichte* (1848); *Im Grünen, Naturbilder, Märchen und Arabesken* (1853); *Zur häuslichen Erbauung* (1854). Dans son poème épique, *König Alfred* (1855) et dans son drame sur la légende des Nibelungen, *Rüdiger von Bechelaren* (1849), l'érudition fait tort à la poésie.

OSTERWIECK. Ville de Prusse, district de Magdebourg; 6.378 hab. (en 1895). Sucrerie, gants, cuirs, blanc de céruse, etc.

OSTHEIM. Ville d'Allemagne, grand-duché de Saxe-Weimar, enclavée en Bavière; 2.325 hab. (en 1895). Bois ouvragés. Variété de cerises acides rapportées de la sierra Morena par Klinghammer en 1714. Ruines du château de *Lichtenburg* où l'on admire un lierre millénaire. Ville depuis 1586.

OSTHOFF (Hermann), philologue allemand, né à Billmerich (Westphalie) le 18 avr. 1847, professeur à l'Université d'Heidelberg (1877), auteur de *Forschungen im Gebiet der indogermanischen nominalen Stammbildung* (Iéna, 1875-76, 2 vol.); *Das physiologische und psychologische Element in der sprachlichen Formenbildung* (Berlin, 1879); *Schriftsprache und Volksmundart* (Berlin, 1884); *Zur Gesch. des Perfeks im Indogermanischen* (Strasbourg, 1884); *Morphologische Untersuchungen* (avec Brugmann, Leipzig, 1878-90, 5 vol.).

OSTIAKS. I. Géographie. — Peuple finnois de Sibérie, établi dans les gouv. de Tobolsk et de Tomsk, sur l'Ob et le Iénisséi inférieur, depuis Tobolsk et Tomsk au S. jusqu'au delà du 65° lat. N. (67° le long de l'Ob). On les évaluait en 1880 à 22.560 dont 22.350 dans le gouvernement de Tobolsk. Ils se divisent en quantités de tribus conduites par un ancien (*starchina*). Leur organisation politique paraît avoir été plus avancée au xve siècle, car ils purent opposer des armées aux envahisseurs cosaques, et ils possédaient des villes. Les Russes en détruisirent 41 dans la campagne de 1501. Des ruines se voient encore autour d'Obdorsk. Actuellement, ils décroissent rapidement, surtout à cause de la mortalité infantile et des

famines. Leur langue est du groupe finno-ougrien et se divise en dialecte septentrional (obdonien, kondien ou de Bérézov) et méridional (Sourgout ou de l'Irtych). Les *Ostiaks de l'Iénisséi* et les *Ostiaks-Samoyèdes* diffèrent des véritables Ostiaks et sont compris dans les populations hyperboréennes.

II. Ethnographie. — L'importance du peuple ostiak pour la connaissance même des origines finnoises m'a déterminé à exposer à part ce que nous en savons aujourd'hui (V. Finnois). Ce peuple, classé de tout temps par sa langue dans le groupe finno-ougrien, occupe en effet à l'E. la position la plus reculée, et son isolement, sous un climat difficile, l'a mis jusqu'à notre époque à l'abri des invasions méthodiques ou violentes qui ont réduit les autres peuples finnois à l'état d'ilots éparpillés dans la grande masse de populations différentes. Si tous ces peuples ont constitué une race spéciale, c'est chez les Ostiaks qu'on doit retrouver plus distinctement qu'ailleurs les véritables caractères de cette race, du moins ceux que ne peuvent pas altérer des conditions d'existence particulièrement misérables. Leur nom d'Ostiak n'apparaît qu'au XVIe siècle. Antérieurement, ils étaient confondus avec d'autres, notamment les Vogouls, sous le nom plus géographique qu'ethnique d'*Ougres*. Ce dernier tire lui-même son origine de l'établissement des Huns, entre l'Oural et la Caspienne. Il ne nous apprend rien sur les Ostiaks, et l'histoire, jusqu'à la conquête russe, a toujours ignoré ceux-ci. D'après des faits dont j'ai cité déjà ici quelques-uns (V. Finnois) et que j'ai relatés dans le mémoire consacré spécialement à l'étude des crânes de Kourganes sibériens rapportés par M. de Baye, il est permis d'avancer qu'ils sont les premiers occupants de la Sibérie occidentale. Ils y sont venus d'Europe ; n'ayant encore qu'un outillage de bois et de pierre. Ils ont conservé d'ailleurs cet outillage, malgré la connaissance du métal [assez ancienne, d'après des pièces travaillées recueillies dans la vase tourbeuse du lac Chighir (Oural)] jusqu'à l'époque contemporaine. Lors de la conquête de l'ataman des Cosaques du Don, Iermak (1581), la plupart de leurs pointes de flèche étaient en os. Et encore aujourd'hui, outre que les flèches sont restées leurs armes de chasse, le bois et l'os sont les deux matières principales de leur outillage. Nous n'avons donc pas la preuve formelle que les Ostiaks, autochtones de la Sibérie occidentale et adaptés admirablement à son climat, y sont établis depuis des époques reculées. J'ai tout lieu de croire qu'ils étaient naguère répandus au S. et à l'E., au delà de leurs limites actuelles et qu'ils ont été sur l'Irtych longtemps en contact avec les Huns avant d'être refoulés par la conquête tatare un peu au delà de Tomsk et à peu près à l'horizon de Tobolsk. J'ai d'ailleurs prouvé qu'ils comptent parmi les auteurs des Kourganes de la zone cultivable de la Sibérie occidentale, zone où ils n'ont plus de représentants. Le territoire qu'ils occupent seuls est encore immense. Les *Vogouls* (V. ce mot) ne faisant qu'un peuple avec eux, il s'étend de l'Oural à l'Iénisséi, touchant sur l'Obi au cercle polaire et descendant au S. jusqu'au-dessous du 57° de lat. Leur nombre n'est cependant pas estimé à plus de 25.000. La colonisation russe ne les a encore pénétrés que le long des fleuves. Ils se mêlent toutefois au N. depuis bien longtemps avec les Samoyèdes, au N.-E. avec les Zyrianes, autres Finnois imprégnés de sang scandinave, et au S. avec les Tatares et Mongols. Ils sont petits. Sur 95 hommes mesurés par Sommier, 4 seulement avaient de $1^{m},65$ à $1^{m},69$. La moyenne était de $1^{m},56$. La taille moyenne des femmes ($1^{m},44$) est légèrement au-dessous de celle observée parmi les Lapons ($1^{m},45$). Leurs membres sont grêles et ils sont d'apparence débile, quoique doués d'une extraordinaire résistance aux privations et à la fatigue. Leur peau est d'un blanc opaque, mais on en distingue rarement la couleur naturelle masquée par la crasse. Leurs cheveux sont abondants, longs et *souples ;* mais ils ont peu de poils sur le corps, et leur barbe est rarement fournie. Leurs yeux sont un peu obliques, et comme ils sont souvent malades par suite de l'action irritante de la fumée épaisse de leurs cabanes, leur ouverture se présente comme une fissure linéaire s'évasant à l'angle interne. Mais ils ne sont pas bridés. Deux traits de leur face les singularisent : c'est d'abord leur nez, aplati à sa racine, et brusquement relevé à son extrémité qui présente parfois une apparence trilobée ; c'est ensuite leur défaut de sexualité. Les figures des hommes comparées à celles des femmes ne se reconnaissent pas toujours aisément ; car les caractères masculins ordinaires sont très peu accentués ou même absents. Cela ne tient pas seulement à leur constitution commune d'aspect chétif, mais encore à la morphologie de leur tête, car, par exemple, la saillie de la glabelle et des arcs sourciliers est faible ou absente. Sous le rapport même de la voix, les hommes se distinguent peu ou pas des femmes. L'enquête si consciencieuse de M. Sommier a établi que les cheveux et les yeux ont rarement les tons foncés des Mongoliques. La proportion des cheveux franchement blonds et des yeux purement bleus est de près de 15 °/₀. Les nuances intermédiaires l'emportent. Mais ce sont, du moins parmi les hommes, les yeux clairs (du châtain au gris et au bleu), qui sont en majorité (60 cas sur un total de 106). Cela suffirait à établir une nette distinction entre eux et les Mongoliques, si nous ne savions déjà que par leur peau, rarement jaune, par leurs cheveux souples, ils se classent à part de leurs voisins, Samoyèdes et Tatares. L'élément blond étant pour moi européen, sa présence chez les Ostiaks est un témoin suffisant de l'origine principalement européenne de ceux-ci, indépendamment de toute considération tirée de la langue et de l'archéologie. Ces deux dernières fournissent d'ailleurs des arguments péremptoires dans le même sens. Mais c'est l'étude des crânes qui passe avant tout, et elle nous fixe d'une façon définitive. M. Sommier a établi que les crânes des Ostiaks purs appartiennent indubitablement à un type dolichocéphalique. Sur 37 crânes de provenance bien certaine qu'il a mesurés, il n'y en a en effet qu'un seul qui ne soit pas dolichocéphale, et encore s'éloigne-t-il peu des autres. M. Mantegazza les décrivait ainsi : « De moyenne grandeur, dolichocéphales, d'un bel ovale, bas, quelquefois un peu en toit, avec attaches musculaires faibles et sutures compliquées (?). Apophyses mastoïdes peu prononcées, front étroit et un peu fuyant. Caractères sexuels très incertains. Orbites grandes (?) Os du nez très petits, chez la plupart écrasés, avec espace interorbitaire assez grand. Face pas très large, avec zygomas peu saillants... Aspect de la face légèrement mongolique. Forme générale différente de celle de tout type européen ». De mon côté, j'ai fait voir qu'ils présentent une association de trois caractères essentiels en contraste absolu avec les caractères des races environnantes, en particulier des races mongoliques. Ce sont : un diamètre antéro-postérieur long, d'une longueur relative d'autant plus significative qu'elle n'est pas accrue par la saillie de la glabelle comme chez la plupart des autres crânes dolichocéphales ; un nez court et élargi à la base ; des orbites basses. Cette association s'exprime par ces trois termes : dolichocéphalie, platyrhinie, microsémie orbitaire. Cette association de caractères, je l'ai d'ailleurs observée aussi sur les crânes de Kourganes peu anciens de Saint-Pétersbourg. Et c'est ainsi qu'a été démontrée ma thèse que les auteurs des Kourganes de la Russie du Nord-Ouest et du Centre sont bien les ancêtres immédiats de tous les Finnois. Prouvée aussi se trouve cette évidente présomption que les Ostiaks ont conservé, mieux que les autres Finnois, les caractères distinctifs essentiels de la race, bien que l'ancienne influence hunnique et l'action du milieu climatérique et du genre de vie, multipliée par le nombre des générations qui l'ont subie, ont très sensiblement affecté leur aspect extérieur et diminué leur taille.

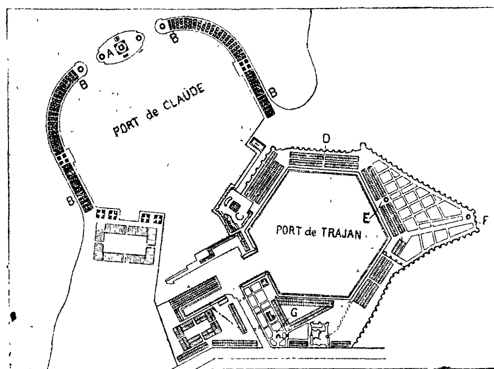
Les Ostiaks ont trois sortes d'habitations. La plus simple est la tente conique faite de perches assemblées à

leur sommet et garnies d'écorce de bouleau. C'est absolument l'ancienne *kota* finlandaise. Les Ostiaks eux-mèmes l'appellent *kot*, ayant conservé le nom comme la chose. Les Russes la désignent du mot (peut-être d'origine tongouse) de *cium*, comme toute demeure mobile de ces gens, et appliquent le terme tatare de *iourte* à leurs habitations fixes. Pour se préserver des grands froids, les Ostiaks construisent aussi la *kota* enterrée, *tal-kot*, de 1 m. au-dessous du niveau du sol et couverte de mottes de terre. Ils vivent là dans un air irrespirable, chargé d'une fumée épaisse et au milieu de détritus. Ils ont appris enfin des Russes, comme leurs congénères finlandais, à construire avec des rondins de véritables cabanes assez spacieuses avec lucarnes et toit à deux pentes.

Les femmes portent une longue chemise flottante ouverte sur la poitrine, qu'elles fabriquent avec la fibre d'ortie et ornent, surtout aux manches, de bandes colorées. Au-dessous, sur la peau, est une ceinture de cuir à laquelle se fixe une large lanière passant entre les cuisses. Par-dessus elles revêtent une seconde chemise de cotonnade européenne beaucoup plus ornée et avec ceinture. Elles ont souvent des sandales tatares. Elles disposent leurs cheveux sur le cou en une ou deux touffes semblables à des nattes qui sont entortillées avec un ruban rouge de laine et auxquelles elles suspendent divers objets d'ornements. C'est là une vieille mode des Finnois de la Russie. M. de Baye a eu l'occasion de signaler dans les sépultures anciennes de Mouranka, sur le Volga, de soi-disant tresses de cheveux dans des gaines d'écorce ou entortillées de lanières. Et les femmes tchérémisses, les Mordvines arrangent encore leurs cheveux ainsi, parfois autour d'un bâton tout comme les femmes ostiaks. Celles-ci enfin se couvrent souvent la tête d'un châle, à l'imitation des Tatares. Le costume des hommes est moins original. Ils portent en effet une chemise de toile et un pantalon court; quand il fait froid, une tunique de drap serrée à la taille par une ceinture à laquelle pend un couteau dans sa gaine en bois et une pierre à aiguiser, et sur la tête un chapeau de feutre ou une casquette avec visière à la russe. Dans la région du renne, la peau de ce précieux animal remplace généralement, surtout pour les pauvres qui ne peuvent pas acheter de drap, tous les vêtements. Les Ostiaks en fabriquent deux amples sacs avec manches, ouverts en bas et terminés en haut par une ouverture et un capuchon. Le premier (*malitza*) a le poil en dedans, le second (*gus*), pour les grands froids, a le poil en dehors. Il est très difficile de s'en revêtir pour des étrangers. Les femmes les portent ouverts par devant, du haut en bas, et plus amples. Des bottes en fourrure complètent cet accoutrement. L'usage des patins de bois des Lapons leur est connu. Ils se nourrissent exclusivement de chasse et de pêche et fabriquent des flèches variées pour les divers animaux. Même dans la région du renne, le poisson, si abondant, est la base de leur alimentation. Ils le mangent cru, sans sel et sans pain, en mordant à même de longues tranches qu'ils coupent au ras des lèvres. Quand ils ont tué un renne, ils enlèvent les intestins et coupent les artères pour que le sang se ramasse dans le ventre. Les convives trempent dans ce sang chacun des morceaux de la viande crue qu'ils mangent. Ils boivent du thé et des infusions de feuilles de *Rubus arcticus* de saveur âcre. Le mariage continue à se faire par achat, mais une union peut être consacrée à la suite d'un rapt. La polygamie est pratiquée même par ceux qui se sont convertis au christianisme pour avoir du tabac et de l'eau-de-vie. On les dit chamanistes, et ils ont en effet des prêtres qui ont emprunté quelque chose aux chamans. Mais leur religion consiste dans le culte d'idoles grossières, les unes, véritables dieux lares (*sciaitan*) auxquels ils sont très attaches (Sommier, p. 342), les autres, divinités *de bois sacrés*, auxquelles on fait des sacrifices. Et ce n'est pas en Asie qu'il faut chercher les affinités de leurs plus vieilles superstitions. Leurs morts, enfermés dans une sorte de cercueil avec leurs armes, outils, objets précieux, etc., sont déposés dans une solide caisse de madriers à toiture à deux pentes, faite de rondins, apparente réduction d'une cabane, qui rappelle les anciennes tombes sous Kourgane (tumulus) de la région cultivable. Ils viennent faire un repas funéraire autour de ces monuments, à l'anniversaire du décès de ceux qu'ils recouvrent. Ils représentent aussi l'esprit de ceux-ci par de grossières figurines, *sciongot*, qu'ils gardent auprès d'eux et auxquelles ils rendent des devoirs. M. Sommier dit d'eux avec raison : « Quand on entre sans être invité dans une *cium*, on est toujours bien accueilli, et les habitants ne montrent ni étonnement ni mauvaise humeur pour une telle violation de domicile. — Eu égard à l'état de culture de ces peuples, on peut être émerveillé de trouver en eux tant de bonnes qualités. L'honnêteté de tous mérite spécialement d'être relevée. Durant tout mon voyage, ils ne m'ont pas causé le plus petit dommage ». Dans les collections rapportées à Paris par MM. Rabot et de Baye figurent un bon nombre de produits de l'industrie ostiak. ZABOROWSKI.

BIBL. : On trouvera tous les renseignements bibliographiques et autres concernant les Ostiaks dans les deux ouvrages de M. SOMMIER, *Un estate in Siberia* ; Florence, 1885, gr. in-8, et *Sirieni, Ostiacchi e Samoiedi del' Ob* : Florence, 1887, gr. in-8. — V. aussi mon mémoire sur *les Populations anciennes et actuelles de la Sibérie occidentale, les crânes de la collection de Baye et les Ostiaks et autres Finnois*, dans *Bull. Soc. d'anthrop.*, 1898. — Pour la langue, les ouvrages fondamentaux sont : SCHIEFNER, *Castrens Versuch einer ostiakischen Sprachlehre* ; Saint-Pétersbourg, 1858. — AHLQVIST, *Ueber die Sprache der Nord-ostiaken. Sprachtexte und Vörtersammlung* : Helsingfors, 1880. — IADRINZER. *Peuples étrangers de Sibérie* (russe); Saint-Pétersbourg. 1891.

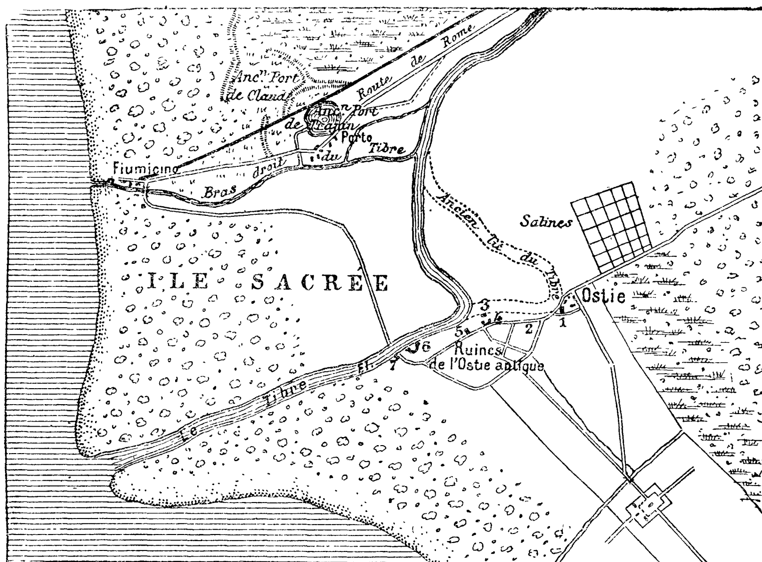
OSTIE. Ville d'Italie, ancien port de Rome, à l'embouchure du Tibre, au S. du fleuve. On attribuait sa fondation à Ancus Marcius. Ses salines alimentaient Rome et la région voisine. Son port acquit une très grande importance aux derniers siècles de la République, comme station permanente de la flotte romaine et comme lieu d'importation des marchandises étrangères et en particulier des blés indispensables à la capitale (V. ANNONE). Aussi l'un des quatre questeurs d'Italie y résidait. Mais



Ports de Claude et de Trajan, à Ostie.

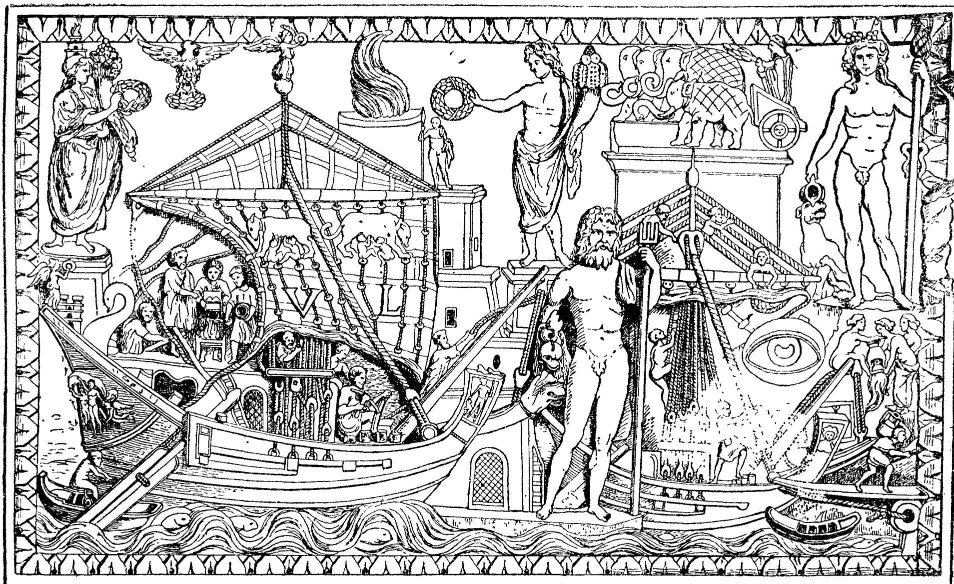
les alluvions du Tibre comblant le port, celui-ci devint absolument insuffisant. César projeta de creuser un bassin artificiel. Claude le fit exécuter à 2 milles au N. d'Ostie, relié au Tibre par un canal ; il était protégé par deux môles et un brise-lames, sorte d'ile artificielle jetée dans la mer. Ce grand ouvrage s'appela *Portus Augusti*. Trajan y ajouta en arrière un bassin intérieur de forme hexagonale (*Portus Trajani*) et élargit le canal de communication avec le Tibre (*Fossa Trajana*). Ce nouveau port prit dans l'usage, au lieu d'Ostie, le nom de Portus, et son trafic essentiel était celui du blé, importé pour nourrir les deux millions de Romains. Outre l'ancienne *via Ostensis*, route de la rive gauche

du Tibre qui reliait Rome à Ostie, on traça sur la rive droite une *via Portuensis*. Ostie ne déclinait d'ailleurs pas et demeurait une ville opulente et station balnéaire très fréquentée. Adrien, Septime Sévère l'embellirent; Aurélien y construisit un forum décoré de cent colonnes de marbre de Numidie. Mais son bras du Tibre continua de s'ensabler, de sorte qu'il devint impraticable. D'autre part, Portus était fortifié et Ostie ne l'était pas, si bien qu'au temps des guerres civiles et des invasions (IVe et Ve siècles), Ostie déclina. Elle finit par se dépeupler; en 827, elle était en ruines. Le port artificiel s'ensabla à son tour et les alluvions du Tibre l'isolèrent de la mer, si bien qu'au Xe siècle, époque où les incursions sarrasines achevèrent de dépeupler les rivages, il était réduit à une lagune sans communication avec la mer. On recommença alors à passer par le bras ancien du Tibre, celui du midi; un château fut bâti par le pape Grégoire IV à la place de l'antique Ostie. En 1612, Paul V fit draguer et recreuser le bras du N. qui fut prolongé jusqu'au rivage moderne, où on établit le petit port de Fiumicino par lequel passa désormais le minime trafic du Tibre.



Plan d'Ostie et embouchure du Tibre (échelle de 1/100.000e). 1, château; 2, via de Sepolcri; 3, forum; 4, théâtre; 5, temple; 6, emporium; 7, tour Boacciana.

Voici quel est l'aspect actuel: le village moderne est à l'E. et en amont de la ville antique, à l'ancien coude du fleuve. L'Ostie romaine, dont les ruines sont encore apparentes, s'étendait depuis ce hameau jusqu'à la tour Boacciana, vieille tour de guet, bordant le Tibre sur une longueur de 4 à 5 kil. L'Ostie moderne n'a qu'un château, bâti par Sangallo pour le pape Jules II, alors cardinal (1483), et une église de la même époque. On arrive de là aux ruines par une route bordée de tombeaux, puis, descendant vers la mer, on rencontre à droite: les nouveaux thermes découverts en 1891; la caserne des


Bas-relief d'Ostie, découvert près du port en 1863

vigiles bien conservée; le forum déblayé en 1880-81, place carrée de 80 m. de côté, bordée de portiques; à celui du S. s'adossait un grand théâtre en partie subsistant. On trouve ensuite trois petits temples et un sanctuaire de Mithra, puis une rue antique de 6 à 7 m. de large, bordée de galeries, mène à un temple visible de loin; à gauche, le long de la voie Laurentine, un sanctuaire de la Grande Mère, puis des tombeaux et columbaria; à droite, le long

du Tibre, des vestiges de vastes magasins antiques en partie submergés, une belle maison, et enfin les traces du grand emporium ou marché maritime au pied de la tour Boacciana.

De l'autre côté du Tibre, le village de Porto, distant maintenant de 3 kil. de la mer, possède un petit lac qui est l'ancien bassin du port de Trajan ; au N., dans les prés mouillés, se voient les restes du port extérieur ou port de Claude. A.-M. B.

OSTIGLIA (antique *Hostilia*). Ville d'Italie, prov. de Mantoue, r. g. du Pô, au confluent du canal Molinella ; 5.000 hab. Vannerie.

OSTINATO. Ce terme désigne, en musique, une figure rythmique ou un trait d'accompagnement, de peu d'étendue en général, se répétant *obstinément* sous la même forme. Cet artifice de composition produit d'autant meilleur effet qu'il tranche le plus par son caractère avec le reste de l'harmonie. Un bel exemple d'*ostinato* sera le trait rapide des violons en doubles croches qui, dans l'ouverture de *Tannhäuser* de Wagner, accompagne le large choral des instruments de cuivre.

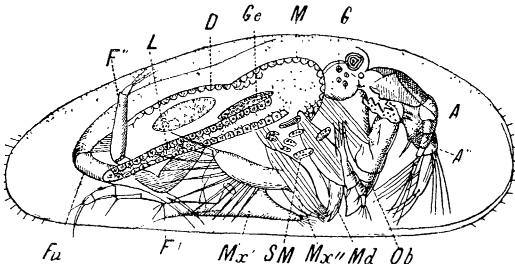
Si le trait *ostinato* est placé à la basse, on a ce que les Français nommaient autrefois *basse contrainte* (V. Basse). Certaines danses, la chaconne par exemple, tiraient une partie de leur effet de cet emploi obligé de la basse contrainte ou *ostinato*, dont la monotonie voulue s'opposait heureusement à la marche indépendante des parties supérieures. H. Q.

OSTRACION. Genre de Poissons Téléostéens, de l'ordre des *Plectognathes* et de la famille des *Gymnodontes*. Les Ostracions ou *Coffres* ont le corps renfermé dans une carapace osseuse et immobile. Les pièces de cette carapace sont unies les unes aux autres comme une sorte de mosaïque. Sur divers points du corps se montrent des épines souvent assez longues ; le museau, la base des nageoires et la partie en avant de la nageoire caudale sont revêtus d'une peau molle permettant le mouvement de ces organes. Les Ostracions sont des Poissons abondants dans les mers tropicales. On en connaît environ trente-cinq formes, parmi lesquelles nous citerons l'*Ostracion quadricornis*, d'un bleu rougeâtre, orné de taches sombres irrégulières ; la queue est d'un brun verdâtre avec des macules arrondies plus foncées ; les autres nageoires sont jaunâtres. Ce Poisson appartient à l'océan Indien. Rochbr.

Bibl. : Sauvage, dans Brehm, éd. fr., *Poissons*.

OSTRACISME. Institution judiciaire des anciens Grecs d'Athènes, d'Argos, de Mégare, de Milet, de Syracuse. Dans cette dernière ville, elle s'appelait *petalisme*, le vote ayant lieu avec des feuilles et non avec des coquilles. Tout citoyen dont l'influence paraissait dangereuse pour la liberté, ou dont l'opposition gênait la marche des affaires, pouvait être exilé sans qu'il en résultât aucune atteinte à son honneur ou à ses biens. L'ostracisme fut introduit à Athènes par Clisthène. Chaque année on demandait au peuple s'il y avait lieu d'appliquer ou non l'ostracisme. Si la réponse était positive, le vote avait lieu dans l'assemblée suivante, présidée par les Archontes et les Cinq Cents. Le vote avait lieu au moyen de coquilles, de tablettes de poterie sur lesquelles chaque citoyen inscrivait le nom de celui qu'il voulait bannir ; 6.000 suffrages entraînaient le bannissement prononcé pour une période de dix années, ultérieurement réduite à cinq. Il fut appliqué par les Athéniens à Hipparque fils de Charmos, à Clisthène (507), accusé d'intelligence avec les Perses, à Aristide (483), Thémistocle (471), Cimon (461), Thucydide fils de Mélésias (444), et enfin au démagogue Hyperbole (417), contre lequel s'entendirent Nicias et Alcibiade, chefs des deux grands partis, qui redoutaient l'issue d'une lutte directe. Cette intrigue disqualifia l'ostracisme qui ne fut plus appliqué à Athènes. A.-M. B.

OSTRACODES. I. Zoologie. — Ordre riche en genres et en espèces de Crustacés entomostracés caractérisés par leur corps, comprimé latéralement dans une *carapace* bivalve qui l'enveloppe complètement, portant 7 paires d'appendices plus ou moins modifiés pour la locomotion : 2 paires d'antennes, 1 paire de mandibules, 2 paires de mâchoires et 2 paires de pattes. Les deux valves, qui donnent à ces animaux une grande ressemblance avec de très jeunes Lamellibranches, sont libres dans la plus grande partie de leur étendue et souvent dissymétriques ; elles sont mues par un ligament dorsal et par des muscles adducteurs, dont la trace d'insertion sur les côtés des valves fournit un important caractère spécifique. Le *corps* n'est guère nettement segmenté qu'en deux portions, céphalothorax et abdomen ; ce dernier, à la base duquel aboutit l'anus, est grêle, recourbé vers le bas et en avant, formé de deux moitiés latérales allongées en forme de pied, ou lamelleuses et alors d'ordinaire soudées ; il porte à l'extrémité une armature de caractères variables suivant les espèces ; rarement cet organe reste rudimentaire. Les 4e, 5e et 6e paires de membres portent des lamelles, dites *branchiales*, plus ou moins développées, elles ne favorisent la *respiration* que par leurs oscillations, qui entraînent un courant d'eau constant ; cette fonction s'exerce généralement par toute la surface du corps et quelquefois par des tubes branchiaux placés très haut sur les côtés. Beaucoup de ces animaux sont dépourvus de tout *appareil circulatoire* ou possèdent un cœur, simple sac allongé, avec deux fentes latérales pour l'arrivée du sang et une ouverture antérieure par laquelle ce liquide est projeté dans la cavité générale. Le *système nerveux* est formé d'un ganglion cérébral bilobé et d'une chaîne ventrale avec des paires de ganglions très rapprochées, qui peuvent se fusionner en une masse commune ; il existe un œil médian, formé de deux moitiés quelquefois séparées, ou un petit œil impair et deux gros yeux latéraux composés et mobiles. Les organes des sens ont la forme de poils ou de bâtonnets. Les *sexes* sont séparés. Les *glandes génitales*, tubuleuses, pénètrent dans l'épaisseur de la carapace. La forme et les dimensions des spermatozoïdes sont très remarquables ; ils dépassent quelquefois de beaucoup la longueur du corps de l'animal. La reproduction se fait par des œufs. Les espèces d'eau douce ne présentent pas moins de neuf phases successives au cours de leur *évolution* ; ces stades sont séparés par des mues qui, à chaque fois, changent la forme de la carapace et le nombre ou la forme des membres. Le nauplius des Ostracodes est déjà fortement comprimé et enveloppé d'une mince coquille bivalve. Ces phases du développement s'accomplissent dans l'œuf chez les espèces marines. Les mâles de certains Ostracodes n'ont pas encore été rencontrés, ce qui a fait conclure à une reproduction parthénogénétique ; cette conclusion s'appliquait autrefois à beaucoup plus d'espèces, mais nous avons pu trouver ce sexe chez plusieurs genres et chez un certain nombre d'espèces d'autres genres où ils n'étaient pas connus, ce qui nous porte à croire que, là où il n'est pas connu encore, le mâle ne paraît que



Femelle de Cypris non encore arrivée à maturité sexuelle, et dont la valve droite a été enlevée. *A′*, Antennules ; *A″*, Antennes ; *Ob*, lèvre supérieure ; *Md*, mandibule avec son palpe pédiforme ; *G*, ganglion cérébroïde avec l'œil impair ; *SM*, muscle du test ; *Mx′ Mx″*, mâchoires de la première et de la seconde paire ; *F′* et *F″*, 1re et 2e paires de pattes ; *Fu*, queue (*furca*) ; *M*, estomac. — *D*, intestin ; *L*, appendice hépatique ; *Ge*, rudiment des organes génitaux.

pour un temps très court et que c'est plutôt le manque d'observations qui a permis cette conclusion. Les Ostracodes sont des animaux de petite taille, mesurant au plus quelques millimètres et très abondants partout; ils vivent dans la mer et dans les eaux saumâtres. On en trouve dans toutes nos eaux douces stagnantes; ils recherchent, en effet, les eaux tranquilles dans lesquelles ils rampent ou nagent; ils ont une nourriture animale. Leurs œufs peuvent supporter une dessiccation prolongée, qui explique le repeuplement rapide des mares et la facilité avec laquelle on a pu étudier en Europe les espèces de contrées lointaines, en mettant dans l'eau la vase desséchée rapportée de ces pays. Trois *familles principales* se partagent les Ostracodes : 1° les Cypridinides (V. Cypridina) ; 2° les *Cythérides* (V. ce mot et Cythere, Eucythere, Elpidium,) ; 3° les Cyprides (V. Cypris). La famille des Conchœcides comprend deux petits genres (*Conchœcia, Halocypris*) ; deux autres familles sont représentées par un genre unique (*Cytherella, Polycope*). Enfin, la petite famille des Ascothoracides est particulièrement intéressante en ce qu'elle renferme quelques formes hermaphrodites et qui sont parasites des Coralliaires (*Laura, Petrarca* et *Synagoga*). R. Moniez.

II. Paléontologie. — Les Ostracodes fossiles ne sont guère connus que par leur coquille, ce qui rend leur détermination exacte très difficile. Cependant on peut dire que toutes les familles actuelles (sauf une) sont connues à l'état fossile. Les *Leperditidæ* sont les formes les plus anciennes, datant du cambrien : *Entomidella* (des *Cypridinidæ*) est seule dans le même cas. Les *Leperditidæ*, tous éteints, sont remarquables par leur coquille de grande taille, épaisse, lisse ou ornée; mais leur organisation interne n'est pas connue (*Leperditia hisingeri* du silurien du Gothland, de la taille d'une grosse noisette). Cette famille n'a guère dépassé l'aire paléozoïque (*Hippa, Beyrichia, Elpe, Kirkbya*, etc.). Les *Cyprinidæ*, de plus petite taille, abondent dans le calcaire carbonifère (*Cypridina primæva, Cypridella, Cyprella*) et le dévonien supérieur (schistes à Cyprinides ou *Entomis* du Nassau). *Polycope* et *Cytherella* existaient déjà dans le calcaire carbonifère; *Cythere*, dans le crétacé et le tertiaire marin. Les *Cypridæ*, qui sont surtout d'eau douce, forment quelquefois des couches abondantes dans le tertiaire (*Cypris faba* du miocène d'Œningen). *Palæocypris Edwardsi*, beaucoup plus ancienne, s'est conservée avec ses antennes, ses pattes et ses yeux intacts, à l'intérieur des fruits d'un *Cardiocarpus*, dans le terrain houiller de Saint-Étienne.

OSTREA (Malac.) (V. Huître).

OSTRÉICULTURE. L'ostréiculture, dont l'origine remonte à des temps très anciens et doit être recherchée en Italie, comprend deux parties bien distinctes : la production et l'élevage.

Production. — L'embryon ou *naissain* est recueilli sur des *collecteurs* établis dans un lieu abrité, au voisinage d'un courant et d'un banc naturel; les collecteurs les plus employés sont des tuiles de terre que l'on chaule et que l'on dispose, si le fond est solide et l'eau limpide, en ruches, la concavité tournée vers le sol (Arcachon), ou, dans le cas contraire, en bouquets ou champignons (Bretagne). Les collecteurs en bois, moins employés, sont passés d'abord au coaltar, puis chaulés; le chaulage facilite le *détroquage* ou détachage et paraît attirer le naissain. L'époque de la pose des collecteurs est réglée par celle de la ponte, soit, dans le S.-O., vers la mi-juin, et, en Bretagne, du 25 juin au 15 juil. Le plus souvent, faute de place, on laisse les collecteurs à la mer pendant l'hiver. Le détroquage commence ordinairement au mois de mars, et le naissain est placé dans des caisses en bois à fermeture supérieure en toile métallique (*caisses ostréophiles*) que l'on fixe solidement dans l'eau; pour éviter l'emploi toujours coûteux de ces caisses, certains producteurs laissent le naissain pendant dix-huit mois sur les tuiles, d'autres découpent la tuile en autant de tessons qu'elle porte d'embryons (*huîtres à tesson*), la méthode de conservation en caisses est bien préférable; le système de bassins (*claires*) de 8 à 10 m. de longueur, 2 m. de largeur et 20 centim. de profondeur, recommandé par le Dr Gressy, est encore recommandable. Le naissain doit être surveillé avec le plus grand soin jusqu'au moment de la vente.

Élevage. — Le sol doit être formé de sable vaseux ou être macadamisé; si l'on se propose simplement de faire *pousser* l'huître (*demi-élevage*), le parc de dépôt doit être traversé par un courant assez énergique; le dépôt dans une eau légèrement saumâtre est indispensable en vue de l'engraissement (*élevage*); les pratiques sont d'ailleurs variables dans chaque centre d'élevage.

Principaux centres ostréicoles. — *France*. Dans la mer de la Manche, se trouvent : Dieppe (parcs de dépôt), Dives-Cabourg (banc naturel, aujourd'hui presque ruiné par les bateaux dragueurs), Courseulles (bons parcs d'engraissement), Grandcamp (quelques parcs assez bons), Saint-Waast-la-Hougue (banc naturel et parcs de passage), Granville (banc naturel ravagé par les dragueurs), Cancale (banc naturel et quelques parcs d'élevage; la production diminue considérablement), etc. Sur les côtes de l'Atlantique : Concarneau et la baie de la Forêt, rivière de Belon (parcs d'engraissement, justement renommés), Lorient, Carnac, golfe du Morbihan, Le Croisic, Les Sables d'Olonne (bons parcs d'élevage), Marennes et La Tremblade (élevage d'huîtres vertes et d'huîtres blanches; l'eau des claires n'est renouvelée, dans le premier cas, qu'aux nouvelles et pleines lunes; les huîtres blanches sont placées dans des parcs situés près de la mer, en face de l'île d'Oleron; le naissain est acheté en Bretagne ou à Arcachon; la vente annuelle atteint une valeur de 4 à 5 millions de francs); île d'Oleron (l'huître portugaise tend à faire disparaître l'espèce indigène; la vente dépasse 3 millions de fr.); Gironde (huîtres portugaises, production et élevage), Arcachon (bassin d'élevage très florissant; le prix des huîtres a diminué de près de moitié depuis l'introduction, vers 1875, des huîtres portugaises à Arcachon; cependant la vente annuelle dépasse 5 millions de fr.; elle était évaluée, en 1868, à 319.000 fr.). La Méditerranée ne possède, tout au moins sur nos côtes, aucun banc naturel; quelques parcs d'élevage existent dans la rade de Toulon. Nos exportations de naissain, anciennement très importantes (353.135 kilogr. en 1891), ont beaucoup diminué, elles ont été de 12.478 kilogr. en 1894; elles tendent à remonter depuis cette époque (77.200 kilogr. en 1896); les exportations d'huîtres se sont accrues de 43.756.000 en 1889, à 94.407.000 en 1896, avec une tendance assez faible à progresser. Les importations de naissain sont presque nulles; celles d'huîtres sont tombées, dans les dix dernières années, de plus de 1 million, elles varient entre 800.000 et 2.900.000 pour la période 1894-97.

Angleterre. Les parcs ou *pecheries* de ce pays sont très nombreux et donnent lieu à un commerce considérable; ils ne sont destinés qu'à l'élevage et ils s'approvisionnent de naissain en France, pour une très grande part, nos ostréiculteurs négligent malheureusement trop ce débouché. Les pêcheries de la Colne, de la Lyne, près de l'embouchure de la Tamise, de Whitstable, de l'île de Whigt, etc., sont les plus renommées; c'est dans la Tamise que sont élevées et engraissées la plupart des huîtres vendues sous le nom d'huîtres d'Ostende. Un certain nombre de parcs d'élevage existent également en Irlande.

Hollande. L'ostréiculture est surtout pratiquée sur les anciens polders de Berg-op-Zoom et de Kruiningen; elle a pris naissance, dans ce pays, en 1875, et fournit aujourd'hui au commerce de 20 à 30 millions d'huîtres par année; la reproduction se fait en bassins clos; l'importation des huîtres étrangère est interdite.

Suède, Norvège et Allemagne. Les tentatives faites en vue de l'introduction de l'ostréiculture dans ces États n'ont encore donné que des résultats médiocres. J. Troude.

Bibl. : Dr Brocchi, *Traité d'ostréiculture*; Paris, 1883.

— A. Landrin, *les Plages de la France*; Paris, 1866. — H. de La Blanchère, *Culture des plages maritimes*; Paris, 1866. — Hubrecht (*Journal de la Société néerlandaise de zoologie*, 1883-84).

OSTREVANT. Ancien pays de la France dont on trouve déjà le nom sous la forme d'origine germanique Avstrebanto, c.-à-d. district de l'Est, sur des triens de l'époque mérovingienne. Il formait alors l'un des deux *pagi* de la cité d'Arras. Cette circonscription a persisté au moyen âge dans l'archidiaconé d'Ostrevant qui eut quelque temps des comtes particuliers, mais qui se réduisit plus tard à la seule châtellenie de Bouchain (Nord). De nos jours, deux villages du Pas-de-Calais, Marcq-en-Ostrevant et Sailly-en-Ostrevant, en ont seuls perpétué le nom.

OSTREVILLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol ; 347 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

OSTRICONI. Rivière du dép. de la *Corse* (V. ce mot, t. XII, p. 1085).

OSTRICOURT. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Pont-à-Marcq; 791 hab.

OSTROG. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Volhynie, à 220 kil. E. de Jitomir, au confluent de la Vilia avec le Goryn ; 20.000 hab. (en majorité juifs). Nombreuses ruines d'ancienne domination polonaise, d'établissements religieux de catholiques, couvent de jésuites, etc. Ostrog, qui remonte au IXe siècle, fut le centre d'une principauté polonaise de religion grecque, illustrée par *Constantin* qui défit plus de trente fois les Tatars et les Moscovites au début du XVIe siècle ; sa petite-fille, la belle *Elisabeth* (Helszka), fut enlevée d'un couvent où elle était religieuse par le prince Sangusko qui l'épousa (1554) ; veuve et remariée au comte Gorka, la mort de son second époux la rendit folle. — Le prince *Constantin-Vasili*, mort en 1533, fut pris par les Russes en 1500 ; libéré, il devint grand hetman de Lithuanie, défit les Russes à Orsza (8 sept. 1514), fut nommé voïvode de Troki. — Son petit-fils, le duc *Constantin*, mort en 1608, fut un ardent partisan de la religion grecque et adversaire des jésuites ; il tenta de s'entendre avec les protestants au colloque de Thorn ; fonda dans sa ville d'Ostrog une Académie ou école supérieure, la première des Petits-Russiens, une imprimerie qui publia une traduction slave de la Bible (1581). — La princesse *Aloïza* introduisit les jésuites, qui fondèrent à Ostrog un grand collège (1629). La ville fut saccagée par les Cosaques de Bogdan Chmelnicky (1648), puis par les Russes (1655) et ne s'en releva pas. En 1673, la lignée des princes d'Ostrog s'éteignit avec *Alexandre*, et leurs biens passèrent aux Sangusko. La ville fut annexée à la Russie en 1795. A.-M. B.

OSTROGOTHIE. Prov. de Suède (V. Œstergœtland).

OSTROGOTHS. Peuple de race germanique, de la branche gothique, qui joua un grand rôle aux Ve et VIe siècles de l'ère chrétienne. Les Goths se partagèrent, comme il a été dit à l'article qui leur est consacré, en Goths occidentaux ou *Visigoths* (V. ce mot) et Goths orientaux ou Ostrogoths. Ces noms sont ignorés d'Ammien Marcellin et de Zosime, historiens du grand empire gothique ; toutefois, ils parlent de *Greutungi* et *Thervingi* qu'on assimile généralement aux Ostrogoths et Visigoths. Les premiers auraient occupé les plaines à l'E. du Dniepr ; la famille royale des Amales les gouvernait. Le grand roi Hermanrich, qui vit la ruine de l'empire gothique, était un Amale. Lorsqu'il eut succombé à l'invasion des Huns (375) et se fut suicidé, son successeur Withimer ayant été vaincu et tué, les Ostrogoths se soumirent aux Huns, tandis que les Visigoths se réfugiaient dans l'empire romain. Les premiers demeurèrent au N. du Danube et prirent part aux grandes expéditions d'Attila, notamment à celle de Gaule, où ils furent battus avec lui dans les champs catalauniques (451). Après la mort d'Attila, ils s'insurgèrent sous la conduite de trois frères de la famille des Amales, Valamir, Théodemir, Widemir, et eurent un rôle décisif dans la grande bataille de la Netad qui anéantit l'empire hunnique. Les Ostrogoths s'établirent alors en Pannonie, le long du Danube, de Vienne à Sirmium. De là, Théodoric (475-526), fils de Théodemir, les conduisit en Illyrie, puis en Italie (490). On trouvera dans la biographie de *Théodoric* l'histoire de la fondation et de l'organisation de son royaume, qui s'étendit de la Sicile aux sources du Danube et du Rhône aux Alpes de Dalmatie. Il ne survécut guère à son fondateur, l'entente n'ayant pu se faire entre les Goths et les Romains, d'autant que les premiers étaient ariens, les seconds orthodoxes, et que l'empereur évita toujours de conférer au roi barbare une véritable légitimité. Tout ceci sera exposé à l'art. Théodoric.

Sa fille Amalasonthe, régente au nom de son fils mineur Athalaric, était imbue de culture romaine ; les Goths lui enlevèrent son fils pour l'élever selon leurs mœurs nationales ; épuisé par de précoces débauches, il mourut en 534. Amalasonthe épousa son cousin Théodat (535) qui, pour régner seul, la fit bientôt tuer au bain. Mais Justinien, empereur à Constantinople, se posa en vengeur de la reine assassinée et fit envahir l'Italie par la Dalmatie et par la Sicile, où débarqua Bélisaire. Le lâche Théodat s'humilia et promit d'abdiquer en échange d'une rente viagère. Il fut assassiné par les Goths, tandis que Bélisaire, maître de la Sicile, soumettait sans coup férir le S. de la péninsule, accueilli en libérateur par les populations romaines et catholiques ; en déc. 536, il entrait à Rome. Le roi élu par les Ostrogoths, Vitigès, vint l'y assiéger (mars 537-mars 538), mais y usa son armée ; repoussé sur Ravenne, il dut s'y rendre prisonnier à Bélisaire (déc. 539). Le rappel de celui-ci et l'énergie du nouveau roi Totila (qui remplaça en 541 son oncle Ildebald assassiné) permirent aux Ostrogoths de reconquérir l'Italie. Ils reprirent Rome, qu'assiégea vainement Bélisaire (mai 546-févr. 547), replacé à la tête de l'armée romaine. Après son second rappel, Totila reconquit même les îles, Sicile, Sardaigne, Corse (549). Mais ce fut la fin. Justinien confia une grande armée à l'eunuque Narsès ; les Romains n'occupaient plus que le port d'Amone. La flotte gothique fut détruite au large de Sinigaglia, tandis que Narsès contournait l'Adriatique par le N., convoyé par la flotte ; il prit Ravenne, et par la voie flaminienne descendit droit sur Rome. Totila lui livra bataille dans la plaine de Lentaglio, entre Tagina et les tombeaux gaulois ; il fut tué avec 6.000 des siens (juil. 552). Teia, gouverneur de Vérone, fut élu roi des Goths, tandis que Narsès occupait Rome et assiégeait dans Cumes Aligern, frère du nouveau roi. Celui-ci accourut pour le débloquer ; par d'habiles manœuvres, Narsès l'arrêta sur les bords du Sarno et, après l'avoir affamé, écrasa l'armée gothique dans une bataille de deux jours (mars 553). Teia périt et Aligern capitula. La destruction de l'armée de Francs et d'Alamans amenée par Leuthairs et Buccelin (554) et enfin la capitulation de la forteresse de Campsa, dans le Samnium (555), marquent la fin du royaume de Théodoric. Des Ostrogoths survivants, les uns se soumirent et furent dispersés dans l'empire où ils s'absorbèrent ; les autres se retirèrent au N. des Alpes où ils se confondirent avec les autres Germains du Danube. La nation des Ostrogoths disparut ainsi. Son histoire a été écrite par Cassiodore, dont l'œuvre perdue est résumée par Jordanis ; celle de la guerre finale a été retracée par Procope.

Les Ostrogoths avaient laissé au N. de la mer Noire le petit peuple des *Goths Tetraxites*, qui survécut à tous ceux de la famille gothique. Cantonnés en Crimée et vassaux de l'empire romain d'Orient, puis des khans mongols, ils conservaient encore leur langue au XVIe siècle ; le Flamand Augerius Gisler de Busbeck (1522-92) nous en a transmis d'importants témoignages. Plus tard, ils étaient complètement tatarisés, lorsque Souvorov transplanta leurs descendants sur les bords de la mer d'Azov. A.-M. B.

Bibl. : Edition d'Ulfilas de Gabelentz et Loebe, avec

grammaire gothique — Léo MEYER, *Die gotische Sprache*; Berlin, 1869. — WIETERSHEIM, *Gesch. der Vœlkerwanderung*, t. II de la 2e éd. par Dahn; Leipzig, 1881. — DAHN, *Die Kœnige der Germanen*, t II et V; Wurzbourg, 1861 et 1871. — Du même, *Urgeschichte der germanischen und romanischen Vœlker*; Berlin, 1881, t. I. — MANSO, *Gesch. des Ostgothischen Reichs in Italien*; Breslau, 1821.— Cf. le bibl. de l'art THÉODORIC. — TOMASCHEK, *Die Goten in Taurien*; Vienne, 1881. — F. BRAUN, *Die letzten Schicksale der Krimgoten*; Saint-Pétersbourg, 1889.

OSTROJSK. Ville de Russie, ch.-l. de district, gouv. et à 115 kil. S. de Voronèje; 9.000 hab., 10 églises. Trois foires annuelles; commerce de blé, suif, savons, tabac. La ville a été fondée en 1652. — Le *district* a 7.000 kil. q. environ et 230.000 hab.

OSTROLENKA. Ville de la Pologne russe, gouv. de Lomja; 8.000 hab. (en majorité juifs). Fondée en 1427, elle vit les batailles du 16 févr. 1807, où les Russes d'Essen furent battus par les Français de Savary, et du 26 mai 1831 où les Polonais commandés par Skrzynecki succombèrent devant les Russes de Diebitsch.

BIBL. : ADAM, duc de WURTTEMBERG, *Die Schlacht bei Ostrolenka*; Leipzig, 1842.

OSTROV. Ville de Russie, gouv. et à 57 kil. S. de Pskov, sur la Velikaia et le chem. de fer Saint-Pétersbourg-Cracovie; 5.000 hab. Ville autrefois fortifiée, détruite par les Lithuaniens en 1501. Dans une île se trouvent l'église Saint-Nicolas (1582) et les ruines de la forteresse.

OSTROVNO. Bourg de Russie, gouv. de Mohilef, district de Sienno, sur le lac Ostrovno; 200 hab. Combats entre Russes et Français (1812, 13 et 14 juil.).

OSTROVSKY (Mont) (V. KARPATES, t. XXI, p. 434).

OSTROVSKY (Alexander-Nikolaievitch), le plus célèbre auteur dramatique russe contemporain, né à Moscou le 12 avr. 1823, mort dans ses terres de Schtschelykovo (gouv. de Kostrowa) le 14 juin 1886. Il commença ses études à l'Université de Moscou, mais obtint avant de les avoir achevées (1843) une place au tribunal de commerce de la ville. C'est là qu'il apprit à connaître les mœurs commerciales, les habitudes et la vie des marchands et commerçants moscovites et russes, qui forment une classe particulière. La plupart de ses pièces sont relatives à ce monde très spécial et jusque-là peu étudié du commerce russe. En 1847, il débuta par des « scènes de la vie des marchands moscovites » : *Sceny iz zamoskvoreckoi zizni* et *Ocerki Zamoskvorecja*. Il publia ensuite sa meilleure comédie : *Nous allons nous arranger* (*Svoi ljudi-soctemsja*). Poète vigoureux et original, d'une fantaisie abondante, observateur très aigu de la réalité, il créa un grand nombre de types nouveaux dans le théâtre russe. Ses meilleures pièces sont : *la Fiancée pauvre* (1852); *Chacun à sa place* (1853); *Pauvreté n'est pas vice* (1854); *On ne peut pas toujours ce que l'on veut* (1855); *Une place lucrative* (1857); *la Fille adoptive* (1859); *l'Orage* (1860); *On ne compte pas avec les siens* (1861), pièce longtemps interdite par la censure; *Un cœur chaud* (1869); *l'Argent qui file* (1870); *la Forêt* (1871); *les Artistes et le Public* (1882). Ostrovsky a tenté aussi, mais avec moins de succès, la tragédie historique en vers. Ses pièces sont des épisodes historiques dramatisés plutôt que de véritables pièces. Tels sont : *Kozma minine* (1863); *Wassilissa torelentieva* (1868). En 1885 et 1886, Ostrovsky a dirigé avec beaucoup de succès le théâtre de Moscou. Son œuvre a exercé une grande influence sur sa génération : ses comédies, où il ridiculise les vices des petits bureaucrates et des marchands, ont fait une profonde impression. Ostrovsky a traduit *Taming of a screw*, de Shakespeare, et de nombreuses pièces de Cervantes, Goldoni, etc. (Saint-Pétersbourg, 1886, 2 vol.). Ses œuvres ont paru en 10 volumes (Saint-Pétersbourg, 1885 et Moscou, 1890). Ph. B.

OSTROWO. Ville de la Pologne prussienne, ch.-l. de cercle de la prov. de Poznan; 10.328 hab. (en 1895). Briqueteries, scieries.

OSTROWSKI. Famille polonaise connue depuis le XIVe siècle, illustrée par *Christinus*, châtelain de Cracovie, sous Jagellon, qui commandait son armée à la fameuse bataille du Tannenberg (1410). Cette famille a joué un grand rôle au XIXe siècle.

Le comte *Thomas*, né le 21 déc. 1739, mort le 5 mai 1817, fut député national sous Auguste III; nommé sénateur sous Stanislas-Auguste, il refusa d'accéder à la confédération de Targovie du 3 mai 1791, fut destitué et exilé dans ses terres d'Ukraine. En 1809, il fut maréchal de la diète, président du Sénat du grand-duché de Varsovie; cette dignité lui fut renouvelée dans le royaume de Pologne, et ce fut lui qui en promulga la constitution.

Son fils *Antoine-Jean*, né à Varsovie le 27 mai 1782, mort à Paris en 1847, entra dans la garde française en 1806, fut député à la diète de 1809, suivit Napoléon à Dresde, fut pris à Leipzig (1813). Rentré à Varsovie, il devint sénateur-castellan à la mort de son père, et fit une énergique opposition à la politique arbitraire du grand-duc Constantin. Lors de la révolution de 1830, il fut nommé commandant en chef de la garde nationale, puis voivode, mais il démissionna lorsque Krukowiecki eut pris des pouvoirs dictatoriaux, combattit en simple volontaire à Varsovie (6 et 7 sept.), vota à la diète pour la résistance à outrance. Président du Sénat, il déposa Krukowiecki, suivit l'armée à Modlin, présida la diète de Zakroczin où il soutint la continuation de la lutte. Refoulé sur le territoire prussien, il rédigea au quartier général de Swiedziebno un appel à toutes les nations et à tous les rois d'Europe (4 oct. 1831), et se réfugia en France. Ses biens furent confisqués.

De ses frères : *Christian-Joseph*, mort à Paris en 1873, a écrit *Nuits d'exil* (1835); *Semaine d'exil* (1837); *Lettres slaves* (1858); — l'autre, *Vladislav-Thomas*, né à Varsovie le 7 mars 1790, mort à Cracovie le 23 nov. 1869, se distingua en 1808 au combat de Roscyn, en 1812 sous Macdonald, et occupa le poste de l'extrême arrière-garde. Lors de la révolution du 29 nov. 1830, il fut membre du conseil des ministres, conclut, avec le grand-duc Constantin, la convention d'évacuation de la Pologne par les Russes, fut maréchal de la Chambre des députés et, sous le dictateur Chlopicki, ministre de l'instruction publique. Il présida jusqu'au bout les travaux de la diète, franchit le 6 sept. 1831 la frontière prussienne, rentra en Pologne en 1862. A.-M. B.

OSTUNI. Ville d'Italie, prov. de Lecce, sur le chem. de fer d'Ancône à Brindisi; 20.000 hab. Église de 1435; vieille enceinte dont subsistent 13 tours. Huile, chaux.

OSTWALD (Wilhelm), chimiste allemand, né à Riga le 21 août 1853. Il fit ses études à l'Université de Dorpat, fut nommé en 1882 professeur au Polytechnicum de Riga, en 1888 professeur de chimie physique à l'Université de Leipzig, et en 1898 directeur de l'Institut électrochimique fondé dans cette ville. M. Ostwald n'a publié que peu de recherches originales. Son principal travail dans cette voie est une longue série de mesures sur les conductibilités électriques des acides organiques dissous dans l'eau, qui parut d'abord dans le *Journal fur praktische Chemie*. Il s'est consacré surtout à la vulgarisation des idées du physicien suédois Arrhenius, d'après lequel, les corps dissous dans l'eau seraient dissociés électrolytiquement, c.-à-d. décomposés, même en l'absence de tout courant électrique, en *ions*, éléments hypothétiques auxquels on a attribué successivement toutes les propriétés jadis prêtées aux atomes en y joignant celles qui résulteraient de leurs charges électriques. M. Ostwald s'est distingué par la vivacité des polémiques qu'il a soutenues pour défendre cette théorie, tant dans son journal que dans les discours qu'il a prononcés à ce sujet dans de nombreux congrès scientifiques, en Allemagne, en Angleterre et en Amérique. Il a également dirigé dans cette voie les travaux des nombreux élèves de son laboratoire de Leipzig. En 1889, il a fondé, avec la collaboration du chimiste hollandais Van t'Hoff, le *Journal fur physikalische Chemie* qui s'occupe surtout des mesures de

physico-chimie, c.-à-d. des études sur les équilibres chimiques, sur les conductibilités électriques, sur les constantes diélectriques, les indices de réfraction, les chaleurs de formation des composés minéraux et organiques, ainsi que de la détermination des poids moléculaires par les méthodes cryoscopique et diellioscopique de M. Raoult. Depuis 1889, il a commencé la publication de la collection des *Classiques des sciences exactes*; c'est la réédition des mémoires les plus importants de Berthollet, Davy, Faraday, Helmholtz, etc. Son principal ouvrage est le *Lehrbuch der allgemeinen Chemie* (1re éd., 1885-87, 2 vol.; 2e éd., 1891-99, 3 vol.), vaste compilation où se trouvent résumées les nombreuses recherches faites principalement depuis une trentaine d'années pour mettre en lumière les relations qui unissent les propriétés physiques des corps à leur constitution chimique. D. B.

OSUNA (antique *Urso*). Ville d'Espagne, prov. de Séville, sur le chem. de fer d'Utrera à Roda; 20.000 hab. Eglise gothique. Grand château des ducs d'Osuna. L'Université fondée en 1550 fut supprimée en 1820. Sparterie, toile.

OSUNA ou **OSSONE** (Don Pedro Tellez y Giron, duc d'), homme d'Etat espagnol, né à Valladolid en 1579, mort en 1624. Petit-fils de Don Pedro d'Osuna qui avait négocié l'union du Portugal en 1579-80, il le suivit à Naples où il était nommé vice-roi (1581), revint en 1588 en Espagne, étudia à Salamanque, fut disgracié par Philippe II à cause de son attitude d'opposition railleuse, fut exilé à Saragosse, passa en France, puis en Portugal jusqu'à la mort du roi, rentra alors en Espagne, épousa la fille du duc d'Alcala, et prit le titre du duc d'Osuna. Philippe III l'exila à son tour. Il passa en Flandre, leva un régiment à ses frais et fit six campagnes. Le duc de Lerme, qui le protégeait, obtint son rappel à la cour (1607), où il devint chambellan, chevalier de la Toison d'or, conseiller secret. En 1611, il fut nommé vice-roi de Sicile (1611). Il y agit énergiquement, pacifia l'île, mit à la raison les grands feudataires qui s'appuyaient sur des bandits soldés, releva l'agriculture et le commerce, défit les corsaires turcs. En 1616, on le nomma vice-roi de Naples. Il organisa un complot contre Venise avec l'ambassadeur espagnol dans cette ville, le marquis de Bedmar et l'administrateur de Milan, Pietro de Toledo. Il voulait s'emparer de la ville avec l'aide d'officiers français à la solde des Vénitiens. Le conseil des Dix fut avisé, et fit périr les conspirateurs (mai 1618); la flotte vénitienne défit à Santa Croce celle du vice-roi. Sur la plainte des envoyés vénitiens, le gouvernement de Madrid rappela Bedmar et le gouverneur de Milan. Se sentant menacé, Osuna résolut de se rendre indépendant. Il chercha à gagner le peuple napolitain, rassembla des mercenaires français et wallons, négocia avec la France et la Savoie. Mais il ne fut pas défendu par les Napolitains, et quand son successeur débarqua, il dut repartir pour l'Espagne. Il y fut emprisonné jusqu'à sa mort.

Son fils, *Don Juan Tellez y Giron*, succéda à tous ses majorats, fut vice-roi de Sicile et mourut à Palerme en 1656. A.-M. B.

Bibl. : Fernandez Duro, *El gran duque de Osuna y su marina*; Madrid, 1885. — Cf. le t. XLII des œuvres complètes de L. Ranke.

OSURGETI. Ville de la Caucasie russe, gouv. de Koutaïs, près de la mer Noire; 1.500 hab. Ancienne capitale des princes de Gourie.

OSWALD (Saint), roi de Northumbrie, né vers 605, mort à Maserfleth le 5 août 642. Après la défaite et la mort de son père Ethelfrith (617), il s'était réfugié avec quelques jeunes nobles sur l'île d'Iona. Il s'y convertit au christianisme et y fut baptisé. Pendant les troubles qui suivirent la mort d'Eanfrid (633), Oswald s'aventura vers le S., soi-disant pour s'entendre avec Caedwalla. La veille de la rencontre, il eut une vision, lui enjoignant de livrer bataille. Il planta de ses propres mains une croix, qui fut longtemps un lieu de pèlerinage; la bataille fut victorieuse et décisive. Oswald fut non seulement roi des deux Northumbries, mais Bède l'appelle « empereur de toute la Bretagne ». On lui donne, en outre, le titre de *rex christianissimus*. Oswald ouvrit, en effet, l'Angleterre à l'activité des missionnaires celtes; il servit lui-même, plus d'une fois, d'interprète à son chapelain Aidan. La charité et la bonté du roi le rendaient d'ailleurs fort populaire. Il périt dans la lutte contre Penda, roi de Mercie, à la bataille de Maserfleth (probablement Oswestry, dans le Shropshire), le 5 août 642. Son corps fut mutilé; ce ne fut qu'après beaucoup de pérégrinations que ses membres finirent par être recueillis. F.-H. K.

Bibl. : W. Hunt, dans le *Dictionary of National Biography*; Londres, 1895, t. XLII, pp. 321-323, donne une bibliographie abondante.

OSWALD (Saint), archevêque d'York, mort le 29 févr. 992. Les libéralités de son oncle, l'archevêque Odon de Canterbury, lui permirent d'acquérir le monastère de Winchester qu'il gouverna. Trouvant cette vie trop facile, il fut envoyé par Odon à Fleury-sur-la-Loire pour s'y soumettre à la règle de Saint-Benoît renouvelée par les clunistes. Il y fut ordonné diacre et prêtre. En 959, son oncle malade le rappela, mais mourut avant son retour. Oswald se rendit auprès d'un autre de ses parents, l'archevêque Oskytel de York, qui lui conseilla d'aller à Rome. En revenant, il s'arrêta à Fleury, mais Oskytel le manda auprès de lui pour l'aider à réformer l'Eglise. *Dunstan* (V. ce nom) trouva en lui un précieux auxiliaire et le fit élever à l'évêché de Worcester, en 961. Oswald travailla à remplacer partout les prêtres mariés et surtout les chanoines par des moines; mais il évitait les violences que ne redoutait pas le roi Eadgar, duquel il avait obtenu, en vue de ces réformes, la loi dite d'Oswald. Il fit pénétrer ses réformes jusqu'en Estanglie, où il fonda un monastère sur l'île de Ramsey (Huntingdonshire). Même quand il eut été nommé archevêque de York, en 972, il continua de résider habituellement à Worcester, qui resta comme le foyer de son influence. Dans les monastères qu'il fondait, il développait le goût des études; il augmenta la pompe du culte et prônait les reliques. Avec Dunstan, il réalisa le triomphe du monachisme au moment de l'apogée de la royauté saxonne. Aucun de ses écrits n'a été conservé. F.-H. K.

Bibl. : W. Hunt, dans le *Dictionary of National Biography*; Londres, 1895, vol. XLII, pp. 323-325.

OSWALD (James), philosophe écossais, de la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Il se rattache immédiatement à l'école de Reid dont il développa la doctrine dans un ouvrage intitulé *Appeal to common sense in behalf of religion* (Edimbourg, 1766-72). Le titre de cet ouvrage indique l'objet de la philosophie d'Oswald, dans ses deux points essentiels, solidaires l'un de l'autre. Oswald se propose, en effet, de faire l'apologie du christianisme, et il pense atteindre ce but en montrant combien est vaine la prétention de vouloir tout démontrer. La source du scepticisme est dans l'ambition de l'intelligence métaphysique qui s'épuise à rechercher la solution de problèmes chimériques et indifférents à la félicité de l'homme. La raison ne réussit ainsi qu'à s'embarrasser de formules derrière lesquelles se dérobe la vérité. Elle va chercher loin d'elle ce qu'elle découvre en elle-même par la simple lumière naturelle. Aussi suffit-il, pour échapper au danger métaphysique, de s'en remettre au sens commun, qui possède, selon Oswald, la valeur d'un principe et l'autorité indiscutable de l'évidence. Si l'on s'en remet à cette autorité, il est impossible que les grandes vérités de la religion n'apparaissent pas dans toute leur lumière : le spectacle du monde prouve l'existence de Dieu, comme la *voix* de la conscience prouve la moralité du genre humain. D'après cette doctrine, la science est évidemment proscrite comme inutile et dangereuse : inutile, puisque le sens commun possède l'intuition immédiate de la vérité ; dangereuse, parce que ses conclusions vont le plus souvent à l'encontre de celles du sens commun, c.-à-d. à

l'encontre de la vérité. On le voit, la thèse d'Oswald ne se recommande ni par la nouveauté, ni par la profondeur, ni par l'originalité. Elle a, de plus, l'inconvénient d'être présentée dans un style emphatique et déclamatoire qui dissimule mal la pauvreté de la pensée. Da Costa.

Bibl. : Priestley, *An examination of Dr Reid's inquiry into the human mind : Dr Beathie's essay on the nature and immutability of truth, and Dr Oswald's appeal to the common sense* : Londres, 1774.

OSWALD de Wolkenstein, poète allemand, né à Grœden en 1367, mort le 2 août 1445. D'une famille noble du Tirol, à l'âge de dix ans, il accompagna en Prusse Albert III d'Autriche, guerroya en compagnie variée jusqu'en Arménie et en Perse, revint dans le Tirol à vingt-cinq ans, s'y éprit de Sabina Jæger qui l'envoya faire un pèlerinage en Terre Sainte. Rentré en 1401, il suivit l'empereur Robert (Ruprecht) en Italie, vagabonda en Angleterre, en Portugal, en Espagne, en Afrique, soutint Ernest d'Autriche contre son frère Frédéric, batailla contre les hussites (1419), puis se retira dans son château de Hauenstein. C'est un des derniers minnesinger qui voulut réaliser dans sa vie leur idéal romanesque et mêla le récit de ses aventures dans ses poésies maniérées. Elles ont été éditées par B. Weber (Innsbruck, 1847), traduites par L. Passarge dans la collection Reclam. A.-M. B.

Bibl. : B. Weber, *Oswald von Wolkenstein und Friedrich mit der leeren Tasche* : Innsbruck, 1850. — Zingerle, *Oswald von Wolkenstein* : Vienne, 1870.

OSWALDTWISTLE. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à 6 kil. S.-E. de Blackburn ; 13.296 hab. (en 1891). Filatures et impressions de coton.

OSWEGATCHIE. Rivière des Etats-Unis (New York), affl. du Saint-Laurent à Ogdensburgh ; 225 kil. de long.

OSWEGO. Rivière des Etats-Unis (New York), affl. du lac Ontario, formé par le Seneca et l'Oneida, long de 36 kil. Il fournit une grande force motrice à cause de ses chutes voisines du lac. — Le canal *Oswego* (61 kil.) unit le lac Ontario au canal Érié, près de Syracuse.

OSWEGO. Ville des Etats-Unis, l'une des deux capitales de l'Etat de New York, à l'embouchure de l'Oswego dans le lac Ontario ; 21.842 hab. (en 1890). Port défendu par le fort Ontario ; grand centre commercial et industriel ; minoteries, brasseries, tissages, trafic de grains et bois du Canada.

Thé d'Oswego (V. Monarde).

OSWENOGANEY. Rivière d'*Irlande* (V. ce mot, t. XX, p. 949).

OSWESTRY. Ville d'Angleterre (Shropshire) ; 8.496 hab. (en 1891). Vieille église Saint-Oswald. Ateliers de chemins de fer.

OSWIECIM. Ville de Galicie (V. Auschwitz).

OSYMANDIAS, roi légendaire d'Egypte, dont parle Diodore, et que l'on identifie avec Ramsès II. Son tombeau décrit par l'historien est le Ramesseum de Médinet Habou.

OSYRIS (*Osyris* L.). Genre de Loranthacées-Santalinées, dont les représentants sont des arbustes des régions tempérées de l'ancien monde. Les fleurs sont polygames-dioïques, 3-4-mères, isostémonées, avec des étamines oppositipétales et un ovaire infère à placenta central, libre, portant 2-4 ovules. Le fruit est une drupe. L'espèce type, *O. alba* L., connue sous le nom vulgaire de *Rouvet* ou *Genêt rouge*, est un petit arbrisseau à feuilles persistantes, abondant dans toute la région méditerranéenne. Ses rameaux flexibles servent à faire des balais ; ses fruits rouges, gros comme des cerises, possèdent une saveur désagréable et ont été employés comme astringents.

O'SZŒNY. Ville de Hongrie, comitat de Comorn, sur le Danube ; 2.700 hab. C'est l'antique *Bregetium*.

OTA. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Piana ; 1.482 hab.

OTAGE (Dr. internat.). L'otage est une sûreté qu'on donne à des ennemis ou à des alliés pour l'exécution d'un engagement, en remettant entre leurs mains une ou plusieurs personnes. On appelle aussi otages les personnes ainsi livrées. Ces personnes sont des prisonniers d'une espèce particulière, libres sur parole dans le lieu qui leur est assigné comme résidence, mais pouvant y être retenus jusqu'à ce que l'engagement ait été exécuté. Une fois cette condition accomplie, les otages doivent être remis en liberté, alors même que d'autres contestations seraient encore pendantes entre les deux Etats. Si l'engagement n'est pas exécuté, les otages peuvent être traités comme prisonniers de guerre. Lorsqu'un Etat se saisit lui-même de certaines personnes pour en faire des otages, il est tenu de pourvoir à leurs besoins et de les traiter selon leur rang. Dans la guerre de 1870, les Allemands ont fréquemment recouru à ces prises d'otages et obligé des citoyens notables à monter sur les locomotives de trains contre lesquels ils redoutaient des attaques à l'aide de substances explosibles. Cet acte, manifestement contraire au principe général en vertu duquel des personnes inoffensives doivent être laissées en dehors des faits de guerre, a été présenté par certains publicistes de valeur comme étant, au contraire, une mesure préservatrice, en ce qu'il était de nature à prévenir, et avait prévenu, en fait, des catastrophes qui se seraient traduites pour tout le pays environnant en cruelles représailles. Dans la guerre, qui est le triomphe de la force sur le droit, il est souvent difficile de démêler ce qui est, en définitive, le plus conforme aux lois de l'humanité et de la justice. — Dans les pays orientaux, c'est un usage très général pour les souverains de se faire remettre, par leurs vassaux ou par les adversaires vaincus, des princes de leur famille ou grands personnages, otages garants de leur fidélité. Les Romains appliquèrent souvent ce système et en profitèrent pour faire élever dans leurs idées les jeunes princes qu'ils détenaient. Cet exemple a été fréquemment imité. Ernest Lehr.

OTARIE. Zoologie. — Genre de Mammifères de l'ordre des *Pinnipèdes* (V. ce mot), type de la famille des *Otariidæ* qui présente les caractères suivants : pattes postérieures dirigées en avant, lorsque l'animal est à terre, et lui permettant de soulever le corps au-dessus du sol pendant la marche. Oreille externe bien développée, mais petite. Le crâne présente des apophyses post-orbitaires et un canal alisphénoïde ; l'angle de la mandibule inférieure est saillant et infléchi en dedans. Les faces plantaires et palmaires des membres sont nues. Les testicules sont suspendus dans un scrotum externe distinct. La plupart de ces caractères, notamment la position des membres postérieurs et la présence d'une conque auditive, sont en opposition avec ceux que présentent les *Phoques* (V. ce mot). La dentition présente la formule suivante :

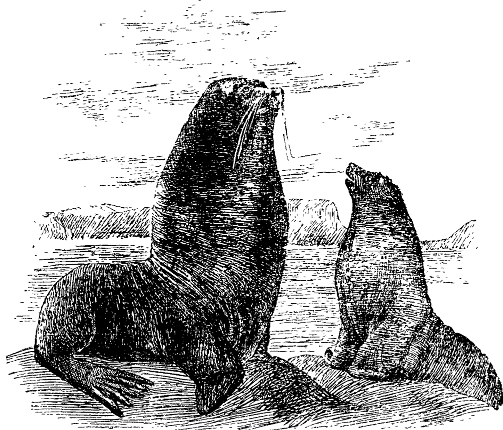
$$\text{I. } \frac{3}{2},\ \text{C. } \frac{1}{1},\ \text{Pm. } \frac{4}{4},\ \text{M. } \frac{1 \text{ ou } 2}{2} \times 2 = 34 \text{ ou } 36 \text{ dents.}$$

Les molaires uniradiculées ont, d'une façon générale, la forme d'un cône porté sur une base plus large avec un léger étranglement qui figure un tubercule antérieur et un tubercule postérieur très peu distincts ; les deux premières incisives sont petites, à deux tubercules seulement ; la troisième est grande, caniniforme ; les canines sont grandes, coniques, sans étranglement basilaire. Les dents de lait qui précèdent les seconde, troisième et quatrième prémolaires, tombent peu de jours après la naissance ; la dernière molaire supérieure n'est quelquefois présente que d'un seul côté. Le cou est très long et gros, les membres antérieurs étant placés vers le milieu de la longueur totale ; ce caractère est surtout accusé chez les mâles qui atteignent une taille presque double de celle des femelles. La peau des pieds dépasse de beaucoup les ongles, et forme aux pattes postérieures des nageoires lobées ; les ongles sont petits, presque rudimentaires, surtout le premier et le cinquième : le plus développé est le troisième ou médian du pied postérieur, qui est allongé, comprimé et recourbé, et dont l'animal se sert pour se gratter.

Les Otaries, vulgairement appelées *Lions de mer* ou

Ours marins, ont une physionomie bien différente de celle des Phoques. Lorsqu'ils sont à terre, ils sont beaucoup plus agiles que ceux-ci, pouvant soulever leur corps à l'aide des quatre membres repliés sous le ventre : leur démarche est un court galop qui leur permet de progresser par bonds sur les rochers, mais ne peut se prolonger longtemps sans fatigue. Dans la mer, ils nagent et plongent avec la plus grande facilité. Le pelage, qui seul est visible extérieurement, consiste en longs poils lisses et couchés (*jarres*) qui recouvrent tout le corps et lui donnent, de loin, l'apparence d'une peau nue, surtout lorsque l'animal est dans l'eau ou vient d'en sortir ; mais ce poil grossier recouvre un duvet fin, dense et soyeux (bourre), rappelant le pelage de la Loutre, et qui donne seul du prix à cette fourrure lorsqu'elle a subi une préparation convenable. Cette peau est doublée d'une couche de graisse plus ou moins épaisse, suivant l'époque de l'année où l'on observe l'animal, et qui donne au long cou des mâles l'énorme développement qui leur a valu des marins le nom de *taureaux*. Cette graisse est plus abondante en hiver, et c'est pour se la procurer, avec la fourrure qui la recouvre, que, de tout temps, l'homme sauvage ou civilisé a été poussé à se livrer avec ardeur à la chasse ou à la pêche des Otaries.

Le grand genre Otarie a été subdivisé en plusieurs genres fondés sur des caractères assez peu importants pour qu'on puisse les considérer comme de simples sous-genres (*Otaria, Eumetopias* et *Arctocephalus*), qui comprennent en tout 10 ou 12 espèces, dont deux ou trois sont mal connues ou douteuses. Leur distribution géographique, qui contraste avec celle des Phoques, sera exposée, plus en détail, au mot Pinnipèdes. Il suffira de dire ici que ce type est manifestement originaire du pôle Sud, mais qu'un petit nombre d'espèces ont pénétré dans le N. du Pacifique et s'y sont installées, changeant le sens de leurs migrations annuelles. On n'en trouve pas dans l'Atlantique au N. du Rio de Janeiro. Toutes habitent les régions froides ou tempérées de leur hémisphère, se rapprochant en hiver de l'équateur mais sans jamais l'atteindre, passant l'été, qui est la saison de la reproduction, sur les îles et les terres désertes voisines des cercles polaires arctique et antarctique. Dans l'hémisphère Nord, les Otaries ne dépassent pas la mer de Behring : on n'en trouve pas dans l'océan Glacial arctique. La distribution de chaque espèce est renfermée dans des limites étroites, et les migrations se font toujours suivant une route déterminée par la direction des courants marins favorables ou contraires. Sept à huit espèces habitent l'hémisphère austral ; trois seulement le Nord-Pacifique. Les espèces bien connues sont les suivantes : *Otaria jubata* (Forster) se reproduit sur les terres antarctiques et les îles voisines (Terre des Etats, etc.) et même plus au nord sur les côtes de la Terre de Feu, de la Patagonie et aux îles Falkland, mais toujours sur les récifs en avant de la côte, jamais sur le continent lui-même. En hiver, elle remonte sur la côte orientale de l'Amérique jusqu'à l'embouchure du Rio de la Plata, sur la côte occidentale jusqu'au Pérou et aux îles Gallapagos. La couleur rousse du pelage du mâle lui a valu le nom de Lion marin ; les femelles et les jeunes sont d'un gris foncé. C'est une des espèces dont la chasse a été le plus productive, surtout au siècle dernier et au commencement de celui-ci. L'*Eumetopias Stelleri* (Lesson), dont le mâle est aussi de très grande taille, représente le *Lion marin* dans le N. du Pacifique : il se reproduit aux îles Aléoutiennes et aux îles Prybilov, dans la mer de Behring, et va passer l'hiver sur les côtes du Japon d'une part, de l'autre sur celles de la Californie, notamment aux îles Farallones ; c'est le « Lion marin » de Choris. Le *Zalophus californianus* (Lesson) est une espèce plus petite qui habite également les îles des côtes de Californie, de San Diego et de l'île de Saint-Nicolas au golfe de San Francisco ; on la trouve aussi aux îles Santa-Barbara, Tres Marias et Cedros. Dans l'hémisphère austral, elle est représentée par le *Zalophus lobatus* (Gray), des côtes de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Le *Phocarctos Hookeri* est une espèce voisine qui habite les îles Auckland, plus au S. Dans le genre *Arctocephalus*, l'espèce la mieux connue est l'*A. ursinus* (Linné), du Nord-Pacifique,



Otaries de Californie (*Eumetopias Stelleri*), mâle et femelle.

l'Ours marin des voyageurs, très commun, autrefois du moins, aux îles Prybilov, qui étaient son principal centre de reproduction. La couleur est d'un gris noirâtre, et le cou du mâle est aussi très gros, mais moins allongé que celui de l'*Eumetopias Stelleri*. On le trouve aussi à l'île Behring et aux îles Aléoutiennes, et sa migration d'hiver le fait se disperser sur les côtes du Japon, de la Californie, des îles San Benito et Cedros. L'*Arctocephalus australis* (Zimmermann) le représente dans l'hémisphère austral, s'étendant des Terres Antarctiques, de la Terre de Feu et des îles Falkland où il se reproduit, au Rio de Janeiro, au Chili, aux îles Juan Fernandez et Masafuera et à l'archipel des Gallapagos où il se montre en hiver. Des espèces moins bien connues sont : l'*Arct. gazella* (Peters), de l'île Kerguelen ; l'*A. gracilis* (Nehring) du Sud-Pacifique ; l'*A. Forsteri* (Lesson) de la Nouvelle-Zélande, des îles Auckland et des côtes d'Australie, dont une variété (*A. elegans* Peters) se trouve aux îles Saint-Paul et d'Amsterdam. Une dernière espèce (*A. antarcticus* Thunberg) se montre sur les côtes de l'Afrique australe, près de la colonie du Cap, et se reproduit aux îles Crozet ou peut-être plus au S. encore. Plusieurs de ces espèces sont en voie d'extinction en raison de la chasse acharnée qu'on leur a faite pour se procurer leurs peaux, leur huile et leur graisse.

L'espèce dont les mœurs ont été le mieux étudiées est l'*Artocephalus ursinus* des îles Prybilov, où il revient chaque année par milliers pour se reproduire au printemps. Les rochers qui servent de lieux de rendez-vous à l'espèce depuis des siècles sont désignés sous le nom anglais de « rookeries » ou *repaires*. Les vieux mâles, « bulls » ou *taureaux* arrivent les premiers, presque à date fixe, à la fin de mai ou dans les premiers jours de juin, suivant que la saison est plus ou moins précoce. Chacun d'eux choisit sa place sur le rivage : c'est un espace d'environ 30 m. q. qu'il défend avec ardeur contre l'envahissement de ses voisins, les plus courageux et les plus forts s'emparant des points les plus rapprochés du bord. Les femelles arrivent quelques jours après : les mâles vont au-devant d'elles jusqu'à la mer et les conduisent à la place qu'ils ont choisie, se formant ainsi un véritable harem qui comprend de huit à douze et jusqu'à quinze femelles sur lesquelles ils veillent avec un soin jaloux, engageant de sanglants combats, dont leur peau garde longtemps les traces, pour la possession de ces femelles ; celles-ci restent passives pendant la lutte, malgré les bousculades qu'elles reçoivent des combattants, se

soumettent docilement à la loi du vainqueur. Peu après, les femelles qui sont arrivées déjà pleines, mettent bas un seul petit, qui naît couvert d'un duvet laineux et ne va à la mer qu'au bout d'une quinzaine, lorsque ce premier pelage est tombé : la mère est forcée de l'y traîner de force, mais en quelques jours le jeune devient aussi habile qu'elle à nager et à plonger. Immédiatement après, les mâles se livrent à la reproduction et ils le font avec tant d'ardeur qu'ils maigrissent rapidement, d'autant plus que pendant les trois mois que dure la saison ils ne quittent pas leur rocher pour aller à la mer, et ne prennent aucune nourriture ; de telle sorte qu'arrivés gros et gras au printemps, ils sont réduits à l'état de véritables squelettes lorsqu'à l'automne ils quittent le *repaire* pour se diriger vers le Sud. L'aspect de ces repaires peuplés d'Otaries a été rendu d'une façon très exacte par Choris, sur l'une des planches de son *Voyage pittoresque autour du monde*. Dès le milieu de septembre le repaire est abandonné.

Pendant que les mâles âgés de cinq ans et plus occupent ainsi les *rookeries*, entourés de leurs femelles ayant chacune un nourrisson, les jeunes mâles âgés de deux à quatre ans mènent une vie errante, allant de la mer au rivage et cherchant à se rapprocher des femelles, continuellement pourchassés par les vieux *taureaux* qui font bonne garde. Ce n'est que dans la mer qu'ils arrivent à s'accoupler avec elles. Ces jeunes mâles sont désignés par les Anglo-Américains sous le nom de *bachelors* (célibataires), et ce sont eux qui fournissent presque exclusivement les peaux que l'on trouve dans le commerce. En effet, depuis que les îles Prybilov ont été acquises de la Russie par les Etats-Unis, avec le territoire d'Alaska, la chasse des Otaries a été réglementée par le gouvernement de Washington, dans le but d'éviter la destruction complète de cette station, autrefois si productive. Après enquête, il a été décidé que les vieux mâles (*bulls* ou taureaux) installés sur les rookeries, les femelles et les petits seraient scrupuleusement respectés : les jeunes mâles de trois et quatre ans sont les seuls qu'il soit permis d'abattre, et cette opération peut se faire sans inquiéter les animaux installés sur les rookeries, les *bachelors* se tenant en dehors et à distance du lieu de la reproduction. Malgré ces restrictions, les derniers rapports annuels publiés par les agents chargés de la surveillance aux îles Prybilov, constatent que le nombre des Otaries présentes sur les rookeries diminue chaque année dans une proportion inquiétante, et il a fallu prendre des mesures encore plus sévères pour parer à leur extermination.

Cette chasse est des plus simples et des plus faciles, l'animal étant absolument sans défense en face de l'homme et ne cherchant même pas à fuir. Les *bachelors* sont assommés à coups de bâton. Immédiatement après on les dépouille, et pour un ouvrier exercé, cette opération n'exige pas plus de quatre à cinq minutes, malgré la taille de l'animal.

La chasse de l'*Eumetopias Stelleri*, qui se trouve aux îles Aléoutiennes, se fait d'une façon différente et qui ne manque pas de pittoresque. Pour s'épargner les transports, les Aléoutes cherchent à conduire les Otaries vivantes jusque dans leurs villages, et voici comment ils procèdent : la bande des chasseurs se glisse sans faire de bruit entre la mer et les Otaries. A un signal donné tous se jettent sur les animaux effrayés et les rabattent dans la direction voulue. L'arme dont ils se servent est des plus singulières : c'est un vulgaire parapluie qu'ils ouvrent avec fracas. Avant que ce produit de la civilisation eût été importé dans ces îles, on se servait de drapeaux agités au bout d'un long bâton. On forme ainsi de longues colonnes d'Otaries qui, pressées par la frayeur et se poussant mutuellement, galopent pendant quelques minutes sur leurs courtes pattes, puis tombent épuisées. On les laisse reposer, puis la manœuvre du parapluie alternativement ouvert et fermé recommence, et la colonne, mugissant et bêlant, reprend sa marche. Il faut souvent plusieurs jours pour atteindre le village. Lorsque les malheureux animaux sont tous réunis sur la place principale, on les assomme et on les dépouille. Toutes les parties de l'animal sont utilisées : peau, graisse et chair.

La fourrure d'Otarie, comme nous l'avons dit, subit, avant d'être mise dans le commerce, une préparation qui modifie son apparence. Au moyen d'un instrument tranchant faisant office de rasoir, on enlève toute la partie des *jarres*, ou longs poils, qui dépasse la *bourre* ou duvet. On obtient ainsi une fourrure très moelleuse, très fournie et très chaude, que l'on désigne en anglais sous le nom de « sealskin », en français sous le nom impropre de « loutre de mer » et qui sert principalement à doubler les pardessus d'hiver (V. PINNIPÈDES). E. TROUESSART.

BIBL. : J.-A. ALLEN, *History of North American Pinnipeds*, 1880 (avec un aperçu de toutes les espèces connues).

OTAVALO. Ville de la République de l'Equateur, province et au pied du volcan d'Imbahura (4.660 m.) à 2.547 m. d'alt. ; 8.000 hab. Tissus, tapis, ponchos. Le tremblement de terre de 1868 y fit périr 6.000 personnes.

OTCHAKOV. Ville de Russie, gouv. de Kherson, district d'Odessa, port sur la mer Noire et sur le liman du Dniepr (à l'E.) ; 10.784 hab. (1897). Au temps d'Hérodote l'emplacement de la ville était occupé par la forteresse des Grecs l'Alektor et le temple de Demeter. Otchakov, qui était autrefois un centre important appartenant aux Turcs (forteresse de Kara-Kermen, construite en 1492), fut annexée à la Russie en 1791, au traité de Iassi. Commerce de blé qu'on exporte à Odessa. Pêche.

OT-DANOM (V. BORNÉO [Anthrop.]).

OTELLE (Blas.). Les *otelles* n'apparaissent que dans les armes de la maison de Comminges. Des héraldistes y ont vu des amandes pelées, d'autres des fers de lance. L'explication est plus simple : les *otelles*, qui sont dirigées vers les quatre angles de l'écu, sont en réalité le champ d'un blason d'argent sur lequel est posée une croix pattée de gueules. Cette croix, mal dessinée par d'inhabiles artistes au moyen âge, a été trop élargie aux bords de l'écu en sorte que ses pattes se sont rejointes, donnant ainsi naissance aux otelles. V. D'A.

OTFRID DE WISSEMBOURG, poète et théologien alsacien du IXe siècle. Il est connu surtout pour son poème sur les Evangiles, l'un des plus anciens monuments de la langue franque ou théotisque. Nous n'avons presque pas de données sur sa vie ; elles se réduisent à quelques allusions qu'il faut recueillir dans son œuvre, et qui permettent de deviner quelques faits de son existence. Il paraît probable qu'il est né dans la Basse-Alsace. Il fit ses études à l'abbaye de Saint-Gall, où il se lia d'amitié avec Salomon, qui devint évêque de Constance ; puis à Fulda, où il eut pour maître Raban Maur. Il fut ensuite prêtre et moine dans la riche abbaye de Wissembourg, où il remplit les fonctions de notaire. On lit au bas d'une donation faite au monastère : *Ego Otfrid scripsi et suscripsi;* elle est sans date, mais une autre, portant la même mention, est datée de l'an 851 (V. *Traditiones Wissemburg*, éd. Zeuss; Spire, 1842). On peut inférer de rares indications historiques qu'Otfrid est né au commencement du IXe siècle, et mort vers la fin du règne de Charles le Gros, environ 880. Voici ce qui l'a amené à composer cette œuvre si remarquable. Le peuple franco-germanique ne comprenait pas les hymnes latines chantées dans les églises, et continuait à cultiver les chants païens, grossiers et obscènes, du temps d'autrefois. Otfrid veut les remplacer par des chants chrétiens en dialecte franc. « Je romprai, écrit-il, les maléfices du démon ; je ferai tomber ces légendes impures, ces chansons profanes qui ne font qu'éveiller des idées mondaines, qui blessent l'oreille des gens de bien et attristent le cœur. » Il veut célébrer le Christ dans la langue de son peuple (*Thaz wir Kriste sungun, In unsera Zungun*). Son *Liber Evangeliorum Domini gra-*

lia theotisce conscriptus est précédé de dédicaces à Louis le Germanique et à l'évêque Salomon de Constance, en vers théotisques, et à Luitbert, archevêque de Mayence, en prose latine. Le poème compte 15.000 vers divisés en strophes à l'instar des hymnes latines. C'est une paraphrase des évangiles, en cinq livres ou chants, « parce que nous avons cinq sens, dont chacun nous fait commettre des fautes que nous apprenons à éviter par la lecture de la parole de Dieu ». Ces cinq livres traitent des sujets suivants : 1° la Nativité et Jean-Baptiste ; 2° la réunion des premiers disciples, premiers miracles ; la Doctrine se répand ; 3° récit des miracles éclatants qui ébranlent la vieille foi des juifs ; 4° la Passion ; 5° la Résurrection, l'Ascension et le Jugement. Le poème fut terminé en 868. Chaque récit est suivi d'applications : *Mystice, moraliter, spiritualiter*. Il est douteux que le poème ait atteint son but et fût jamais devenu populaire. Bien que les divers chapitres dussent former autant de chansons distinctes, et que les vers fussent courts et faciles à retenir, il est monotone ; on sent qu'il est écrit par un moine qui a vécu loin du monde, par un théologien qui prêche, par un savant occupé surtout de métrique et d'interprétation mystique. Cependant c'est une œuvre remarquable, eu égard à son époque, et digne de l'admiration de la postérité. Il a réussi à discipliner cette langue barbare, et la langue théotisque est belle et sonore, plus peut-être que l'allemand d'aujourd'hui. Otfrid doit avoir laissé aussi des lettres, un recueil de poésies et deux volumes de sermons. Mais il ne reste de tout cela que quelques fragments de sermons, conservés à la bibliothèque de Vienne, qui possède aussi le manuscrit le plus complet du livre des *Evangiles ;* deux autres manuscrits se trouvent à Heidelberg et à Munich. Ch. Pfender.

Bibl. : Paul Piper, *Otfrids Evangelienbuch*, 1re part. : introduction historique et texte ; Paderborn, 1878. 2e partie : glossaire et grammaire ; Fribourg-en-Brisgau et Tubingue, 1881. La 1re partie contient en 23 pages une bibliographie très complète. — Louis Spach, archiviste du dép. du Bas-Rhin, *le Moine Otfrid et l'abbaye de Wissembourg au* IXe *siècle* (Mémoire lu en séance générale de la Société pour la conservation des monuments hist. de l'Alsace, le 1er déc. 1861), dans *Nouveaux mélanges d'histoire et de critique littéraire :* Strasbourg, pp. 125-149.

OTHAIN. Rivière du dép. de la *Meuse* (V. ce mot, t. XXIII, p. 852).

OTHE (Pays d'). Région naturelle de la France formant un massif crétacé compris entre la vallée de la Seine, à l'E. et au N., depuis Bar-sur-Seine jusque vers Montereau, celle de l'Yonne au S.-O. depuis Auxerre jusqu'à son embouchure, et celles de l'Armançon et de l'Armance au S. Elle s'étend par conséquent sur les dép. de l'Aube et de l'Yonne (V. les notices départementales). Le pays d'Othe, dont le principal centre d'habitation est Aix-en-Othe (Aube), n'a jamais formé une circonscription ecclésiastique, féodale ou administrative.

Bibl. : E. Chantriot, *Monographie du pays d'Othe*, dans les *Annales de géographie* du 15 juil. 1895.

OTHE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longuyon ; 64 hab.

OTHÉE. Localité de Belgique, prov. et arr. de Liège, à 12 kil. de Liège ; 1.600 hab. Stat. du chem. de fer de Tongres à Fexhe. Exploitations agricoles.

Histoire. — Les Liégeois, révoltés contre Jean de Bavière, dit Jean sans Pitié, subirent une sanglante défaite à Othée le 22 sept. 1408. Ils furent écrasés par les troupes que Jean sans Peur, duc de Bourgogne, avait amenées au secours du prince-évêque ; tous les privilèges de la cité rebelle furent anéantis.

OTHELLO. I. Légende. — Maure au service de Venise qui, marié à la patricienne Desdemona, la tua par jalousie. Ce récit, mis en œuvre par Shakespeare, a été emprunté par lui à la nouvelle des *Ecatommiti* de Giraldi Cintio (1504-1573).

II. Viticulture. Hybride ternaire obtenu en Amérique par les croisements des *V. vinifera, V. Labrusca* et *Riparia*. Du fait de sa très grande sensibilité aux maladies cryptogamiques, il n'a été que peu cultivé dans son pays d'origine. En France, au début de la reconstitution du vignoble, il s'est propagé avec une étonnante rapidité, séduisant les viticulteurs par l'abondance de ses récoltes et sa maturité précoce. Mais après quelques années d'études, on s'aperçut vite de sa faible résistance au phylloxera, de sa destruction facile et rapide dans les terrains secs, légers et pauvres des régions chaudes. Aussi on l'abandonna avec autant d'empressement qu'on en avait mis à l'employer. D'ailleurs, la qualité inférieure de ses produits, leur arrière-goût foxé, leur vinification difficile, justifient pleinement cet abandon. On doit, toutefois, reconnaître à ce cépage une certaine résistance à la chlorose qu'il tient de son ancêtre, le *Vitis vinifera*. Malgré cela, à l'heure actuelle, il doit être abandonné.

OTHIS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin-en-Goele ; 261 hab. Eglise (mon. hist.) de la Renaissance.

OTHMAN, le troisième des khalifes successeurs de Mohammed, né à La Mecque vers 565, mort à Médine en 656. On trouvera à l'art. Mohammed le récit du rôle joué par Othman pendant la vie du prophète. Omar en mourant (644) avait confié à six musulmans de marque le soin de choisir son successeur. Pendant trois jours, ils discutèrent, sans parvenir à se mettre d'accord. Chacun d'eux, en effet, entendait faire valoir ses droits personnels au khalifat, à l'exception cependant d'Abd errahman ibn Aouf, qui, dès le début, avait décliné toute prétention. Cette réserve lui assura une influence prépondérante dans l'élection ; et ce fut enfin le candidat qu'il préférait, Othman ibn Affan, qui fut proclamé khalife. Le choix était très malheureux. Doué de fort peu d'énergie et en outre affaibli par l'âge (il était presque octogénaire), Othman se trouva en butte à la fois à l'opposition de ses concurrents évincés et aux exigences pleines de convoitise de sa propre famille, les Banou Omeyya. C'est à ces derniers qu'il témoigna toute sa faveur, au détriment des vieux compagnons du prophète. Il dilapida à leur profit le trésor musulman, enrichi par la sage administration d'Omar, les combla d'honneurs et choisit uniquement parmi eux les gouverneurs des provinces. On peut considérer cette politique d'Othman comme l'un des principaux facteurs de la fortune future des Omeyyades et les douze années de son khalifat comme le prélude de l'avènement au trône de cette ambitieuse famille. En Syrie, Othman donna pleins pouvoirs à Moawya, fils d'Abou Sofyan, le futur fondateur de la dynastie omeyyade. Il nomma gouverneur de Koufa un deuxième omeyyade, Saïd ben As, qui appelait impudemment sa province « le jardin de Coraïch ». A Bassora, un autre cousin du khalife, Abd allah ibn Amir, remplaça dans le gouvernement le pieux Abou Mousa al Achary. L'élévation soudaine de ces Coraïchites, croyants médiocres, convertis tardifs et longtemps ennemis acharnés du prophète, fit murmurer tous les musulmans sincères. Mais le mécontentement fut au comble lorsque Othman enleva le gouvernement de l'Egypte à Amr ibn el As qui venait de conquérir une seconde fois cette province en repoussant une armée grecque envoyée de Constantinople et remplaça ce vaillant guerrier par Abd allah ibn Aby Sarh, jadis proscrit par Mohammed. Enfin la rédaction définitive du Coran et l'imposition à toutes les provinces d'un texte uniforme (V. Coran) soulevèrent contre le khalife de nouvelles haines. Tous ceux dont les croyances religieuses se trouvaient froissées par l'adoption d'une version du livre saint, différente de celle à laquelle ils accordaient leur confiance, crièrent à l'abus et à l'impiété. Les anciens compétiteurs d'Othman ne se firent point faute d'exploiter à leur profit son impopularité : Talha, Zobair, Ali surtout, qui, fort de son double titre de fils adoptif du prophète et de premier converti à l'islam, réclamait le khalifat comme son légitime héritage. Un vaste complot s'organisa. Dans toutes les provinces, sauf

en Syrie, le peuple demanda la déposition des gouverneurs omeyyades. Othman, par faiblesse de caractère, ne sut se résoudre ni à donner complète satisfaction aux rebelles, ni à étouffer la révolte par des mesures de rigueur. A Koufa, où avaient éclaté les premiers troubles, il consentit à remplacer Saïd ben el As par Abou Mousa el Achary, mais il maintint partout ailleurs les gouverneurs de son choix. En 656, les conjurés se résolurent à marcher sur Médine, et au mois de juin, le khalife se vit assiégé dans sa demeure par des bandes menaçantes, venues de Koufa, de Bassora et du Caire. Devant l'imminence du danger, Othman se laissa arracher la destitution d'Ibn Aby Sarh du gouvernement de l'Egypte. Mais à peine les insurgés avaient-ils quitté Médine, qu'il dépêcha vers Fostat un courrier, porteur d'un ordre qui confirmait Ibn Aby Sarh dans ses pouvoirs. Or cet émissaire fut arrêté en route par la troupe des rebelles égyptiens. Indignés de cette trahison du khalife, ils revinrent sur leurs pas, entrèrent dans Médine, prirent d'assaut la demeure d'Othman et mirent à mort le vieillard sans défense. Son corps resta trois jours privé de sépulture.

Malgré ces troubles intérieurs, le khalifat d'Othman fut marqué au dehors par des guerres heureuses et de nouvelles conquêtes. Moawya s'empara de l'île de Chypre et imposa tribut aux princes de l'Arménie, après les avoir battus dans plusieurs rencontres. Une vaste expédition fut organisée contre les possessions grecques de l'Afrique du Nord; Ibn Aby Sarh et Abd Allah ibn Zobair vainquirent à Yacouba une armée byzantine ; les tribus berbères de la Tripolitaine furent soumises. Enfin Abd Allah ibn Amir poursuivit dans le Khorassan le malheureux Yezdegerd qui cherchait vainement à prolonger la lutte avec l'aide des tribus turcomanes, et, après la mort tragique de ce prince, les troupes musulmanes s'avancèrent victorieuses jusqu'à l'Oxus. W. Marçais.

Bibl. : Weil, *Geschichte der Chalifen*; Manheim et Stuttgart, 1846-69. — Sedillot, *Histoire des Arabes*; Paris, 1854. — Alfred von Kremer, *Geschichte der herrschenden Ideen des Islams*; Leipzig, 1863.

OTHMAN, sultans turcs (V. Osman).

OTHO (Valentinus), mathématicien allemand, né probablement à Magdebourg vers 1550, mort à Heidelberg vers 1600. Il vint en 1575 à Wittemberg s'offrir à Rheticus pour l'aider dans ses travaux, hérita l'année suivante de ses papiers, notamment du manuscrit inachevé de sa trigonométrie avec tables, qu'il termina et chercha à publier. Après avoir échoué auprès de l'empereur Rodolphe II, dont le prédécesseur lui avait promis son appui, il revint à Wittemberg, où il obtint une chaire de mathématiques ; mais, compromis avec Peucer comme calviniste, il dut se réfugier auprès de l'électeur palatin Frédéric IV, grâce auquel il put enfin éditer, en 1596, l'important *Opus palatinum de triangulis, a Georg. Joach. Rhetico cœptum, a L. Valentino Othone consummatum*. A sa mort, on retrouva dans ses papiers le manuscrit original des *Revolutiones* de Copernic, et la grande Table dans laquelle Rheticus avait calculé avec 15 décimales les sinus des arcs de 10″ en 10″. Cette Table que Otho, par une singulière erreur de mémoire, croyait avoir laissée à Wittemberg, fut complétée et publiée en 1613 par Pitiscus, sous le titre de *Thesaurus mathematicus*. T.

OTHOMI, OTOMI ou **HAÏTHIOU.** Peuple mexicain qui, après de longs déplacements, se fixa, vers le début du xv[e] siècle, dans la région de Tezcuco, occupant les hautes terres au N. de Mexico, jusqu'au pays des Huaxtecs et des Totonaques au N.-E. Des colonies mexicaines plus civilisées émaillaient ce territoire. Les Othomi se sont perpétués et on en compte environ 700.000 répartis en diverses tribus : Serrano, Majahna, Pamo, Iona et Mec. Leur langue est très particulière ; leur numération va de 5 en 5 et de 20 en 20.

Bibl. : Naxera, *de Lingua Othomitorum*; Philadelphie, 1835. — Piccolomini, *Grammatica*; Rome, 1841. — Fr. Müller, *Sprachwissenschaft*; Vienne, 1882

OTHON (Marcus-Salvius Otho), empereur romain (69), né en 32, mort à Brixellum le 15 avr. 69. D'une vieille famille étrusque de Ferentinum, son grand-père M. Salvius, protégé par Livie, devint sénateur ; son père Lucius Salvius, favori de Tibère, fut consul suppléant en 33 et proconsul d'Afrique ; son frère aîné, Lucius Salvius Otho Titianus, fut consul en 52, proconsul en Asie (63), consul encore avec son cadet quand il devint empereur, et épargné par Vitellius. — Othon était un homme de taille moyenne, d'allure efféminée, portant perruque, compagnon de plaisirs de Néron qui, devenu amoureux de sa femme Poppée, l'envoya gouverner en Lusitanie où il demeura dix ans. Il fut des premiers à proclamer Galba empereur, et revint avec lui à Rome, mais le voyant désigner pour son successeur Pison, alors qu'il espérait cette succession, il conspira contre Galba. Salué empereur par les prétoriens, il fit arracher l'effigie de Galba qui fut tué par un soldat. Le soir même, le sénat jura fidélité à Othon. Celui-ci fut indulgent pour ses ennemis et satisfit le peuple par la mort de Tigellinus, favori de Néron. Il fut reconnu en Afrique et Mauritanie, en Espagne et par les légions de Pannonie, Dalmatie et Mésie, d'Egypte, de Palestine, de Syrie ; mais à l'instigation de Valens, celles de Germanie avaient proclamé empereur leur général Vitellius avant la mort de Galba. Le reste de la Gaule se prononça pour celui-ci. Othon lui proposa une transaction, mais on ne put s'entendre. Othon quitta Rome le 14 mars pour aller à la rencontre de l'ennemi ; lui-même marchait à pied en tête des troupes ; ses habiles lieutenants défirent à plusieurs reprises Cæcina, l'un des généraux de Vitellius ; quand il eut opéré sa jonction avec l'autre, Valens, ils conseillaient d'attendre l'arrivée des légions du Danube ; Othon insista pour en finir de suite. Son armée, commandée par son frère, fut complètement défaite à Bédriac, au bord du Pô ; bien qu'il eut encore des forces considérables, il ne voulut pas prolonger la lutte et se suicida. Il fut enseveli à Brixellum. A.-M. B.

OTHON. Empereurs, princes et personnages allemands (V. Otton).

OTHONIEL (V. Juge, t. XXI, p. 245).

OTHRYS. Montagne de la *Grèce* (V. ce mot, t. XIX, p. 274).

OTIDIDÉS (Zool.) (V. Outarde).

OTIORHYNCHUS. I. Entomologie. — Genre d'Insectes Coléoptères, de la famille des Curculionides, établi par Germar (*Ins. Spec.*, 1824, p. 343). Ce sont des Insectes de petite taille, de couleurs peu brillantes et dépourvus d'ailes. On les rencontre sur les plantes, les chemins ou sous les pierres. Certaines espèces sont nuisibles à l'agriculture. Le genre comprend plus de 400 espèces appartenant surtout à l'Europe, à l'Asie et à la région méditerranéenne. L'espèce la plus commune est l'*O. Ligustici* L. ou *Becare*, long de 12 à 15 millim., noir, recouvert d'écailles d'un gris terreux ; cet insecte est nuisible aux plantations de pêchers, dans les environs de Paris.

II. Viticulture. — Plusieurs espèces de ce genre de Curculionides, et, en particulier, les *Otiorhynchus ligustici*, *sulcatus*, *picipes*, commettent, à l'état d'insectes parfaits, des ravages assez considérables dans nos vignobles. Dès les premiers jours de printemps, lorsque les bourgeons commencent à grandir, et même lorsque les premières feuilles se sont épanouies, ils grimpent pendant la nuit sur les souches et là se mettent en devoir de ronger bourgeons et jeunes feuilles. A l'aube, ils descendent et vont se dissimuler sous les mottes, sous les pierres qui existent à la surface du sol. C'est là que, pendant la journée, le vigneron qui veut les détruire doit les chercher. On peut aussi leur faire la chasse de grand matin, en se servant de l'entonnoir échancré employé pour la destruction de l'Eumolpe de la vigne. Le crapaud commun (*Bufo vulgaris*) s'en montre très friand et peut devenir un auxiliaire utile.

OTIS (George-Alexander), chirurgien américain, né à Boston le 12 nov. 1830, mort à Washington le 23 févr. 1881.

Reçu docteur à Philadelphie en 1854, il vint à Paris suivre les leçons de Nélaton, de Malgaigne, etc., et acquit les premières notions de chirurgie militaire en voyant soigner les blessés du coup d'État. Lors de la guerre de la sécession, il prit du service dans l'armée et à la fin de la guerre, en 1865, fut chargé d'écrire l'histoire chirurgicale de la campagne. Après plusieurs rapports publiés dans les *Circulars* du *Surgeon general*, il mit au jour en 1870 et 1876 les deux volumes de son remarquable : *Surgical History of the war of rebellion*, véritable monument élevé à la science chirurgicale. A l'époque de sa mort, il était chirurgien de l'armée, avec le grade de *major*. Dr L. Hn.

OTITE. On donne le nom d'otite à l'inflammation de l'oreille. On divise les otites, suivant la partie anatomique atteinte, en otites externe, moyenne et interne.

Otite externe. — C'est l'inflammation du conduit auditif externe, la peau y étant riche en glandes sudoripares et sébacées ; on y observe la furonculose (V. Oreille, § *Pathologie*) due aux staphylocoques. L'otite externe survient à la suite de la dentition, de fièvres éruptives, de grattages dans l'eczéma de l'oreille ; on a observé une otite parasitaire due à un genre d'Aspergillus.

Otite moyenne aiguë. — *Causes*. Elle est due au froid, à des manœuvres chirurgicales maladroites pour extraire un corps étranger, à une douche nasale mal faite, à un tamponnement septique des fosses nasales; mais c'est surtout une complication fréquente des fièvres éruptives : rougeole et scarlatine, de la grippe, de la fièvre typhoïde; le catarrhe aigu des premières voies respiratoires, la pharyngite, l'amygdalite, les tumeurs adénoïdes propagent leur inflammation à la trompe, et l'infection microbienne gagne l'oreille moyenne : tel est le mécanisme de la maladie.

Symptômes. La caractéristique, c'est la formation rapide dans la caisse d'un exsudat qui devient promptement purulent ; la douleur est déchirante, atroce, c'est le signe dominant; c'est souvent la nuit qu'elle débute : un enfant atteint de rougeole, par exemple, se réveille en poussant des cris ; il pleure, porte la main à l'oreille ; il y a des exacerbations et des moments de répit, la face est congestionnée, la peau chaude ; il peut y avoir des convulsions, des phénomènes de méningisme avec délire ; la situation paraît inquiétante ; si, à ce moment, on examine l'oreille, ce qui est indispensable, on peut voir la membrane rougeâtre et l'exsudat faisant voussure ; le plus souvent, on ne regarde pas, on donne des calmants et au bout de deux ou trois jours, subitement la détente s'opère; un grand bien-être succède à la douleur, le malade sent son oreille humide : c'est le tympan qui s'est crevé sous la pression de l'épanchement.

Si l'on examine l'oreille après la perforation, on voit au milieu d'un magma muco-purulent un point brillant isochrome au pouls : c'est le pertuis par où s'écoule l'exsudat. En même temps, il y a une surdité passagère plus ou moins marquée.

Complications. C'est une affection relativement bénigne qui guérit dans l'immense majorité des cas sans laisser de traces, surtout si on a appliqué rapidement une thérapeutique éclairée ; cependant, chez l'enfant, en raison de la fissure de la voûte de la caisse à travers laquelle passe la dure-mère, il peut survenir des complications cérébrales.

Variétés. L'otite de la grippe donne lieu à une otorrhée abondante et à de fréquentes complications mastoïdiennes. Sept fois sur dix, dans la rougeole, il y a de l'otite, qui n'a que trop souvent des conséquences graves, souvent méconnue, car elle est insidieuse ; l'écoulement est très abondant et détruit, parfois rapidement, l'appareil transmetteur ; les deux oreilles pouvant être prises simultanément ou consécutivement, il s'ensuit, outre le danger immédiat et toujours possible de méningite, d'abcès cérébraux, une surdité tardive pouvant compromettre plus tard la vie sociale des petits malades et même amener la surdi-mutité (V. Surdité), car tout enfant atteint de surdité totale avant huit ans devient muet.

Diagnostic. Il est facile, si l'on se donne la peine de regarder les oreilles ; on ne confondra pas avec une méningite commençante.

Traitement. Pour être très efficace, il doit être rapide et opportun. D'abord et avant tout, étant prévenu des maladies qui se compliquent d'otites, on les évitera souvent avec un peu de soin; il faut soigner les coryzas, faire l'antisepsie des fosses nasales, du rhino-pharynx par des lavages et badigeonnages antiseptiques ; on arrêtera ainsi la propagation de l'inflammation microbienne jusqu'à la trompe, et, par conséquent, on évitera l'otite. L'otite déclarée avant la suppuration, il faut calmer les douleurs par des bains chauds d'oreilles avec de la cocaïne et de la glycérine phéniquée tiède ; si les douleurs persistent, appliquer une vessie de glace sur la région mastoïdienne : chaleur intus, froid extra, telle est la clef du traitement abortif des otites aiguës (Lermoyez).

Si, au bout de quarante-huit heures, il n'y a pas d'amélioration, il faut, sans hésiter, faire la ponction du tympan pour donner issue au pus; car il y va parfois de la vie du malade ; elle se fait au moyen d'un bistouri étroit spécial, c'est la paracentèse du tympan. Après, le malade est très soulagé, la cicatrisation s'opère avec une rapidité inconcevable ; s'il survenait des signes de rétention, il faudrait ne pas hésiter à recommencer cette petite opération : c'est une question vitale ; car chez l'enfant, méningisme devient bien vite méningite.

Otite syphilitique. Les accidents primitifs (chancre de l'amygdale, chancre de la trompe dû à une sonde infectée), les accidents secondaires (plaques muqueuses pharyngiennes), les accidents tertiaires (gommes du pharynx) peuvent amener des otites.

Otite catarrhale aiguë. C'est une affection saisonnière, propagation d'angine et de pharyngite dans les printemps humides et chez les prédisposés (enfants atteints de végétations adénoïdes).

Symptômes. Sensation de plénitude de l'oreille avec douleurs lancinantes augmentant par la déglutition, la mastication, obstruction de la trompe, d'où surdité.

Le *pronostic* en est bénin, sauf chez les scrofuleux où elle peut récidiver et s'installer chroniquement.

Traitement. Il consiste à faire l'antisepsie rigoureuse du pharynx, et cathétérisme de la trompe d'Eustache avec douches d'air.

Otite moyenne chronique. — Toute otite aiguë pourra devenir chronique si elle a été mal soignée ou si elle se développe sur un terrain favorable (scrofule, tuberculose, syphilis, adénoïdiens) ; en général, les deux oreilles sont prises.

Symptômes. Presque toujours indolores. Les malades consultent parce qu'ils ont une diminution de l'ouïe, des bourdonnements ; les altérations de l'oreille peuvent porter sur toutes ses parties : appareil transmetteur, caisse, osselets, tympan. En examinant, on voit une membrane terne, sans triangle lumineux ; il peut y avoir une perforation, le tympan peut paraître normal et le malade être très sourd : c'est qu'alors il y a lésions graves des osselets et de la caisse. Toute compression intra-labyrinthique donne lieu à des vertiges.

Pronostic. Est très variable ; c'est la douche d'air, le diapason qui renseignera sur le degré de l'acuité auditive.

Otite moyenne chronique sèche. Sclérose tympanique. — Elle débute d'emblée et marche fatalement à la surdité. Elle s'observe surtout chez l'adulte, chez les arthritiques, les goutteux. Aucune affection n'est plus héréditaire, on voit des enfants devenir sourds au même âge que leurs parents. L'otite scléreuse est caractérisée par des fausses membranes dans la caisse, de l'ankylose des osselets. Le tympan est épaissi, scléreux.

Symptômes. Les malades se plaignent d'une surdité

progressive qu'aucun traitement n'améliore ; mais ce qui les gêne le plus, ce sont les bruits qu'ils entendent et qui, parfois, leur donnent des idées de suicide. La marche de la sclérose de l'oreille est malheureusement progressive, mais la surdité complète peut mettre jusqu'à vingt ans pour s'installer. On s'efforcera de supprimer les bruits (opérations sur les osselets, massage du tympan).

OTITE PURULENTE CHRONIQUE. OTORRHÉE. — C'est de tous les processus morbides qui envahissent l'oreille celui qui, localement, fait le plus de ravages. L'otorrhée a toujours pour point de départ une otite moyenne aiguë ; on l'observe à tout âge ; mais, même chez l'adulte, dans l'immense majorité des cas, elle date de l'enfance. La cause en est dans le traitement nul ou défectueux qui a été fait au moment de l'otite aiguë. Elle ne devrait pour ainsi dire pas exister ; malheureusement, c'est un préjugé funeste qui fait croire à bien des gens qu'un écoulement d'oreilles peut être négligé et même qu'on doit le respecter ! Tandis qu'au contraire on devrait se pénétrer de cette idée que tout écoulement d'oreille bien traité dès le début doit guérir rapidement. Tout écoulement d'oreille négligé, indépendamment des difficultés qu'il crée à la vie sociale, peut entraîner la mort par abcès cérébraux ou méningites. L'otorrhée s'observe surtout chez les prédisposés scrofuleux, tuberculeux ; l'examen local doit toujours être précédé d'un lavage abondant de l'oreille, on voit alors le tympan avec sa ou ses perforations. Selon l'ancienneté de la maladie, les lésions destructives sont variables ; il peut y avoir carie, perte des osselets, fongosités dans la caisse, excroissances polypiformes, corps étrangers.

Les malades consultent parce que leur oreille coule parfois avec une abondance extrême ou d'une façon insignifiante et il y a des arrêts pendant des jours, des mois ; puis l'écoulement reprend ; le pus jaunâtre est inodore ou très fétide ; il peut s'écouler également par la trompe dans le pharynx et donner lieu à des troubles digestifs. En général, la surdité n'est pas complète, et les malades ne se plaignent pas de bruits et bourdonnements. La marche de la maladie est très variable ; elle dépend du terrain du traitement ; chez les tuberculeux, elle s'éternise. Toute personne dont l'oreille suppure est toujours sous la menace de complications graves du côté du cerveau et des méninges; il faut se méfier lorsqu'un écoulement s'arrête brusquement et qu'il survient de la fièvre, maux de tête, délire et coma, l'intervention chirurgicale doit être immédiate.

Traitement. C'est par une antisepsie rigoureuse du conduit, des soins minutieux qu'on peut arriver à tarir l'écoulement et même à guérir l'otorrhée.

Complications mastoïdiennes. L'apophyse mastoïde, constituée par une quantité de petits pertuis osseux communiquant avec l'oreille, est envahie par la suppuration assez souvent ; il n'est pas rare chez l'enfant qu'un abcès du conduit vienne s'ouvrir spontanément dans la couche sous-cutanée mastoïdienne. Dans les abcès intra-mastoïdiens, le conduit auditif est indemne, la caisse seule est atteinte ; ils s'annoncent par une exacerbation, de la fièvre, un empâtement de la région mastoïdienne avec disparition du sillon rétro-auriculaire et une douleur vive qu'on provoque en pressant l'apophyse. Il y a insomnie, agitation, parfois délire et coma ; la marche est lente, le pus se fait jour au dehors, c'est l'issue heureuse, ou dans le crâne, c'est la mort. Il faut donc intervenir ni trop tôt, ni trop tard. On fait la trépanation de l'apophyse mastoïde : c'est une des opérations les plus délicates et les plus graves de la chirurgie auriculaire. En résumé, les otites sont des complications de beaucoup de maladies infectieuses, surtout les éruptives ; elles ne doivent leur gravité qu'à ce qu'elles sont souvent méconnues ou dédaignées, comme de peu de conséquence ; cependant, le voisinage du cerveau fait que malheureusement les complications intra-craniennes mortelles ne sont que trop fréquentes alors que des soins opportuns au début auraient guéri la maladie. Dr L. PINEL MAISONNEUVE.

BIBL. : HERMET, *Leçons sur les maladies des oreilles*, 1892. — CASTEX, *Maladies du larynx, du nez, des oreilles*, 1898. — LERMOYEZ, *Traitement d'urgence de l'otite moyenne aiguë*, dans *Presse médicale*, févr 1897.

OTLEY. Ville d'Angleterre, comté d'York (West Riding), sur le Wharfe ; 7.838 hab. (en 1891). Papeteries, fabriques de matériel d'imprimerie et de reliure, imprimeries.

OTMAR (Saint), premier abbé de Saint-Gall, mort dans l'île de Werd, près de Stein, le 16 nov. 759. C'est en 720 qu'il fut nommé abbé de l'abbaye de Saint-Gall. Il prépara la future grandeur de cette maison. En 747 ou 748, il remplaça la règle de Colomban par celle de Saint-Benoit ; avec lui commence la prépondérance des Alamans, des moines nationaux, sur les Celtes immigrés. Il ajouta à l'abbaye des hospices, et y fonda probablement une école. Pépin, qu'il avait invité, le protégeait. Les dons, les legs affluaient. Les seigneurs en devinrent jaloux. Les comtes Warin et Ruodhart ayant mis les mains sur quelques livres de l'abbaye, Otmar allait se plaindre auprès de Pépin, quand les comtes l'enlevèrent. Dès la fin du IXe siècle, Otmar est considéré comme le patron de l'abbaye qu'il avait renouvelée.

OTOCÉPHALE (Térat.) (V. CYCLOPIE et MONSTRE).

OTOCÉPHALIENS (Térat.) (V. MONSTRE).

OTOCYON (V. CHIEN, t. XI, p. 2).

OTOMACOS. Indiens du Venezuela, sur le moyen Orénoque, entre la Meta et l'Apuré, parents des Guaranis, eux-mêmes mangeurs de terre.

OTOMI (Mexique) (V. OTHOMI).

OTOMYS (Zool.) (V. GERBILLE).

OTOPLASTIE. L'otoplastie est une opération dont le but est la restauration de l'oreille soit sectionnée (coup de sabre, supplices) ou détruite par une maladie. Cette opération était fréquente dans l'antiquité où le supplice de l'amputation des oreilles était très usité. Elle réussit si l'oreille sectionnée est immédiatement réappliquée; quant à la restauration symplastique (à la suite d'ulcérations destructives), elle se fait par glissement ou par la méthode italienne et par greffes ; elle est rare et donne peu de résultats. Dr L. PINEL MAISONNEUVE.

OTOZAMITES (Paléont. végét.) (V. CYCADACÉES [Paléont.], t. XIII, p. 632).

OTRANTE. (grec, Ὑδροῦς ; latin, *Hydruntum*). Ville d'Italie, prov. de Lecce, à 5 kil. N. du *cap d'Otrante*, pointe extrême de l'Italie, vers l'E., au bord du *canal d'Otrante*, large de 72 kil., entre l'Albanie et l'Italie, qui unit les mers Ionienne et Adriatique. La province de Lecce, qui forme la presqu'île représentant le talon de la botte italienne, s'appelait jadis *Terre d'Otrante*. — La ville a 2.000 hab. ; elle est le siège d'un archevêché. Sa cathédrale, détruite par les Turcs et restaurée, renferme une crypte. Château, restes de fortifications. Pêcheries. — Ancienne colonie grecque, elle fut l'un des lieux de passage d'Italie en Grèce, supplantant Brindisi à partir du IVe siècle ap. J.-C. Les Byzantins la conservèrent jusqu'au XIe. Elle fut détruite par les Turcs, en 1480 ; ceux-ci furent repoussé en 1537. Napoléon nomma, en 1810, Fouché *duc d'Otrante*.

OTRICOLI. Ville d'Italie, prov. de Pérouse, près du Tibre ; 1.000 hab. C'est l'antique *Ocriculum*. Les ruines romaines (temples, tombeaux, aqueducs) ont fourni au musée du Vatican (*Sala rotonda*), un célèbre buste de Zeus et une belle mosaïque. En 1799, les Français y défirent les Napolitains.

OTTAKRING. Faubourg de *Vienne* (V. ce mot).

OTTANGE (Œttingen). Com. de la Lorraine allemande, cercle de Thionville, cant. de Cattenom ; 1.800 hab. Forges et hauts fourneaux.

OTTAWA. Grande rivière du Canada, un des affluents les plus importants du Saint-Laurent. Elle naît à 48° 30'

de lat. N., coule à l'E., traversant une série de petits lacs (tels que le lac Mijczonaja et le lac des Quinze), passe dans le grand lac Temiscamingue, situé à 186 m. au-dessus de la mer, tourne ensuite vers le S.-O., forme la frontière entre la province d'Ontario et celle de Québec et se jette dans le Saint-Laurent par deux bras, l'un au-dessus de Montréal, l'autre à 55 kil. plus loin. L'Ottawa a tantôt la dimension d'un lac, tantôt celle d'un fleuve étranglé par des rochers et rendu non navigable par des chutes puissantes (telles que celles de Carillon et de Chaudière, près de la ville d'Ottawa). Il est navigable jusqu'à la ville qui porte son nom. Son débit est de 3.760 m. c. par seconde; son bassin comprend 207.000 kil. q. ; couvert de forêts d'une abondante végétation. il fournit de colossales quantités de bois de construction.

OTTAWA. Nom de plusieurs villes d'Amérique.

1° Capitale de la confédération canadienne connue sous le nom de Dominion, ville de la province d'Ontario, située à l'embouchure du Rideau, dans l'Ottawa. Le Rideau la divise en haute et basse ville ; son pont suspendu, ses cascades, une vue panoramique sur la vallée ont contribué à sa réputation. Le parlement fédéral, énorme édifice de style gothique qui date de 1860, construit sur le plateau de Barrack Hill, domine l'Ottawa de 45 m. de haut; parmi les monuments, on peut signaler l'Université (400 étudiants), une cathédrale catholique de Notre-Dame, un musée, l'imprimerie royale, etc. Le gouverneur général du Canada habite Ottawa, qui compte 44.154 hab. Evêchés catholique et anglican. La puissance des chutes d'eau du Rideau a fait d'Ottawa le siège du commerce de bois du Canada; l'importation dépasse 2 millions de dollars et l'exportation 3.800.000 dollars. Ottawa a été fondée en 1823 par le colonel By, constructeur du canal By, qui en a fait une grande ville industrielle et commerciale ; jusqu'en 1854, elle s'est appelée Bytown et n'est devenue qu'en 1858 capitale du Dominion.

2° Ville de l'Etat d'Illinois, ch.-l. du comté de La Salle, en aval du confluent du Fox et de l'Illinois : 10.000 hab. environ. Ville riche, située dans une contrée fertile. Houille abondante. Les industries importantes sont celles des voitures, verreries, amidonneries, instruments aratoires. Commerce total annuel évalué à 75 millions. Dans un beau parc, sur l'autre rive de l'Illinois, on trouve des sources minérales.

3° Ville de l'Etat de Kansas, ch.-l. du comté de Franklin, sur l'Osage, affluent du bas Missouri; 6.250 hab. Pays agricole et fertile. Université de 300 étudiants. Ph. B.

OTTAWA. Tribu indienne de l'Amérique du Nord, de la famille des Algonquins, parents des Odchibwa ; établis autrefois dans le bassin de l'Ottawa, ils sont maintenant parqués dans le Michigan (au nombre de 1.000 environ) et sur le territoire indien (137 âmes).

OTTE, archéologue allemand, né à Berlin le 24 mars 1808, mort à Merseburg le 12 août 1890. Il fut pasteur à Frœhden (1858-78). Comme archéologue, on lui doit : *Handbuch der kirchlichen Kunstarchæologie des deutschen Mittelalters* (5e éd. Leipzig, 1883-85, 2 vol.) ; *Archæologisches Wœrterbuch* (nouv. éd., 1883); *Glockenkunde* (nouv. éd., 1884) ; *Gesch. der romanischen Baukunst in Deutschland* (1861-74) ; nouv. éd., 1885).

Bibl. : J. Schmidt, *Zur Erinnerung an H. Otte ;* Halle, 1891.

OTTERÅN. Cours d'eau en Norvège, sur la frontière du Thelemark. Il traverse le Söterdal, où il forme plusieurs lacs. Son cours inférieur porte le nom de *Torrisdalself* et se jette dans le Skager-Rak, près de Christianssand. Longueur : 226 kil. Il est canalisé sur une partie de son cours et parcouru par des bateaux à vapeur.

OTTERBERG. Ville de Bavière, prov. du Palatinat rhénan, au N. de Kaiserslautern ; 2.684 hab. (en 1895). Ruines d'un château. Eglise paroissiale de 1144 et belle église romane de l'ancienne abbaye cistercienne.

OTTERY-Saint-Mary. Ville d'Angleterre, à l'E. du comté de Devon ; 3.855 hab. (en 1891). Belle église gothique. Dentelles.

OTTIN (Auguste-Louis-Marie), sculpteur français, né à Paris le 11 nov. 1811, mort à Paris le 8 déc. 1890. Elève de David d'Angers, prix de Rome (1836). Son chef-d'œuvre est le groupe *Polyphème surprenant Acis et Galatée* (E. U., 1855), qui décore la fontaine Médicis au jardin du Luxembourg (Paris) ; on y voit aussi son *Faune* et sa *Chasseresse*. Il a fait pour le palais de Florence une cheminée monumentale, de nombreux bustes, une statue de *Napoléon III* (marbre, 1863), *l'Amour et Psyché* (1863), *la Lutte moderne* (bronze, 1868), etc.

OTTMARSHEIM (*Othmareshaim*, 881). Com. de la Haute-Alsace, cant. de Habsheim, arr. de Mulhouse, sur la ligne de chem. de fer de Mulhouse à Mullheim ; 790 hab. Au commencement du xie siècle, le comte Rodolphe d'Altenbourg fonda à Ottmarsheim un couvent de bénédictins et une église qui furent consacrés par le pape Léon IX. Cette église, que Schoepflin et d'autres savants considéraient comme un temple païen de l'époque gallo-romaine, est une reproduction en petit de la chapelle carolingienne qui occupe le centre de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle. C'est un monument de forme octogonale à deux étages, surmonté d'une coupole. Au xve siècle on a ajouté au côté septentrional de l'octogone un chœur en style gothique.

Bibl. : Schnaase, *Die Kirche zu Ottmarsheim*, dans *Kunstblatt*, 1843, pp. 101 et suiv. — J. Burckhardt, *Die Kirche zu Ottmarsheim;* Bâle, 1844. — A. Schulte, *Kloster Ottmarsheim;* Innsbruck, 1886.

OTTO, empereurs (V. Otton).

OTTO (Adolph-Wilhelm), anatomiste allemand, né à Greifswald le 3 août 1786, mort à Breslau le 14 janv. 1845. Il devint en 1811 professeur d'anatomie à Breslau, puis directeur de l'Institut d'anatomie et du Muséum d'histoire naturelle de cette ville. Il a exécuté de nombreuses pièces relatives à l'anatomie normale et pathologique et à la tératologie. Son grand *Atlas d'anatomie et de physiologie*, publié de 1816 à 1824 à Breslau, in-4, se trouve dans toutes les bibliothèques. Citons encore de lui : *Verzeichniss der anat. Präparatensammlung des Kgl. Anatomie-Institutes zu Breslau* (Breslau, 1826 ; autres éd., 1827 ; 1830-33 ; 1838-41) ; *Lehrb. der pathologischen Anatomie des Menschen und der Thiere*, t. I (Berlin, 1830 ; éd. anglaise, 1831). Dr L. Hn.

OTTO (Johann-Karl-Theodor, chevalier), théologien protestant allemand, né à Iéna le 4 oct. 1816. Professeur d'histoire ecclésiastique à Iéna (1848), puis à Vienne (1851-77). Son principal ouvrage est le *Corpus Apologetarum Christianorum sæculi secundi* (Iéna, 1842-72, 9 vol., dont les 5 premiers consacrés à Justin Martyr).

OTTO Colonna (V. Martin V, pape).

OTTO de Freising, historien allemand, mort le 21 sept 1158. Troisième fils du margrave Léopold IV d'Autriche et d'Agnès, fille de l'empereur Henri IV, il fit ses études à Paris, se fixa à l'abbaye de Morimond (Bourgogne) (1130) dont il devint abbé (1132), fut nommé évêque de Freising (1137), où il réforma les mœurs ecclésiastiques, accompagna Conrad II dans sa croisade (1147-49), mourut au cours d'un voyage à Morimond. Il a rédigé, de 1143 à 1146, un traité de philosophie en huit livres : *De duabus civitatibus* (cité divine et cité humaine), bien rédigé et bien écrit, qui forme une intéressante chronique. Elle fut continuée jusqu'en 1209 par *Otto de Saint-Blasien* († 1223), abbé du monastère de Saint-Blasien, dans la Forêt-Noire. Otto de Freising est aussi l'auteur des *Gesta Friderici imperatoris* (jusqu'en 1156), continués par son disciple Ragewin. Ses œuvres ont été éditées par Cuspinian (Strasbourg, 1515) et récemment par Wilmann, au t. XX des *Monumenta* de Pertz (1867). A.-M. B.

Bibl. : Etudes de Huber (Munich, 1847) et Grotefend (Hanovre, 1870).

OTTO de Guericke (V. Guericke).

OTTO Glaubrecht (V. Œser [R.-L.).

OTTO-PETERS (Louise), femme de lettres allemande, née à Meissen le 26 mars 1819, morte à Leipzig le 13 mars 1895. Elle s'est occupée surtout de la question féminine, et, 1849-52, publia un journal intitulé *Frauenzeitung für hœhere weibliche Interessen*. En 1858, elle épousa l'écrivain August Peters (dont le pseudonyme était *Elfried von Taura*) et publia avec lui jusqu'à sa mort (1864) : la *Mitteldeutsche Volkszeitung*. En 1865, elle fonda l'Association générale des femmes allemandes dont elle rédigea, avec Auguste Schmidt, à Leipzig, jusqu'à sa mort, le journal *Neue Bahnen* (depuis 1866). En 1890, elle fit paraître *Das erste Vierteljahrhundert des allgemeinen deutschen Frauenvereins* (Leipzig). De ses nombreux romans, nouvelles, etc., on peut citer un recueil qu'elle forma elle-même, intitulé *Mein Lebensgang; Gedichte aus fünfer Jahrzehnten* (Leipzig, 1893). Ph. B.

OTTOBEUREN. Ville de Bavière, prov. de Souabe, sur la Gunz occidentale, à 645 m. d'alt.; 1.904 hab. (en 1895). Ancienne abbaye bénédictine impériale sécularisée en 1802 et attribuée à la Bavière avec ses 206 kil. q. L'église attire de nombreux pèlerins.

OTTOBONI (Pietro) (V. ALEXANDRE VIII).

OTTOKAR Ier PRZEMYSL, roi de Bohême (1198-1230). Fils de Vladislav II, il reçut de l'empereur Henri VI le duché de Bohême (1192). S'étant associé à la révolte des princes de l'Allemagne du Nord, il fut déposé et remplacé par son cousin, Henri Bretislav, évêque de Prague (1193), et, après la mort de celui-ci, par son propre frère, Vladislav Henri (1197). Mais il s'entendit avec celui-ci pour lui laisser le margraviat de Moravie à titre de fief de la Bohême et, ayant soutenu l'empereur Philippe de Souabe, en obtint le titre de roi (1198) et une autonomie presque totale. Il se brouilla avec lui et fut alors reconnu par le pape Innocent IV (1203) et l'anticésar Otton de Brunswick. En 1212, il prit parti pour Frédéric II.

OTTOKAR II PRZEMYSL, roi de Bohême (1253-78), né vers 1230, tué à Durnkrut le 26 août 1278. Fils du roi Vacslav Ier (Wenceslas), il lui disputa la couronne à l'instigation de l'empereur Frédéric II et le contraignit même à abdiquer (mars 1249), mais le pape annula le traité et Ottokar, assiégé dans Prague, se soumit (août 1249). Le duché d'Autriche étant vacant par l'extinction de la maison de Babenberg (1246), Ottokar fut élu duc par les Etats (21 nov. 1251) qui sentaient le besoin d'un prince capable de mettre fin à l'anarchie. Il se consolida avec l'appui du pape et épousa la vieille Marguerite de Babenberg, fille du duc Luitpold VI et veuve du roi Henri VII, fils de Frédéric II, laquelle avait plus du double de son âge (11 févr. 1252). La mort de son père le laissa maître de la Bohême et de la Moravie. Le duc de Bavière Otton, qui voulait s'emparer de la Haute-Autriche, avait été battu par les Bohémiens et contraint à la paix par Ottokar (21 mai 1251). Son fils, élu duc par les Etats de Styrie, invoqua l'aide du roi Bela IV de Hongrie. Celui-ci, qui se réclamait des droits de Gertrude, nièce et plus proche héritière du dernier duc d'Autriche, Frédéric le Belliqueux, mariée à son petit-fils, Roman de Reussen, occupa la Styrie pour son compte et envahit l'Autriche. Ottokar, à qui la mort de son père venait de laisser la couronne de Bohême (22 sept. 1253) résista victorieusement. Le pape, qui souhaitait le partage de l'Autriche entre les nouveaux royaumes de Bohême et de Hongrie qu'il voulait agrandir aux dépens de l'Allemagne, s'entremit. Innocent IV, qui conduisit habilement tous ces événements, fit conclure la paix à Ofen (Pâques, 1254). La frontière fut placée au Semmering et à la ligne de partage des eaux, Bela acquiérant la vallée de la Mur, c.-à-d. la Styrie presque entière.

Ottokar avait dû ses succès à l'alliance du pape. Il s'agissait maintenant d'organiser son grand Etat slave. Il y déploya une remarquable intelligence. Son idée fut de créer des villes et une bourgeoisie ; il y procéda méthodiquement, avec le concours de colons. Les zupans ou châtelains, chefs politiques et militaires des districts, formaient un pouvoir sans contrepoids et tendaient à émietter le royaume en se rendant héréditaires. Ottokar divisa ces circonscriptions, confiant les nouveaux postes à de petites gens, limitant la juridiction des tribunaux locaux en les subordonnant à celui de Prague. Ce fut l'origine du droit bohémien. Dans chaque cercle, le roi chargea trois nobles et trois chevaliers de la police. Les villes nouvelles, peuplées de colons, principalement de l'Allemagne saxonne et des Pays-Bas, dépendirent immédiatement du roi ; la plupart reçurent des chartes combinant les droits romain, slave et allemand ; ce nouveau droit municipal bohémien resta en vigueur jusqu'au XVIIIe siècle. L'industrie, l'exploitation minière prirent un grand essor.

Fidèle à l'alliance pontificale, Ottokar prit une part prépondérante à la grande croisade de 1254-55 contre les païens de Prusse, en faveur des Chevaliers teutoniques. Sous sa direction, 60.000 hommes s'assemblèrent, à Noël, à Breslau ; le Samland fut conquis, le bois sacré de Pomone occupé, les idoles abattues, le peuple baptisé. La ville, fondée au lieu qu'il marqua sur la Pregel, reçut en son honneur le nom de Kœnigsberg. Après la grande insurrection de 1260, qui mit en grand péril l'extension allemande sur la Baltique, Ottokar entreprit une seconde croisade à l'appel du pape Clément IV (1267-68). — Dans l'intervalle, il profitait de l'anarchie du saint-empire pour s'agrandir. Lors de la diète de 1257 où furent élus empereurs Richard de Cornouailles et Alphonse de Castille, il négocia avec les deux prétendants. Une attaque sur la Bavière, sous prétexte de soutenir l'évêque de Passau, aboutit à la défaite de Muhldorf (25 août 1257). Beaucoup plus grave fut l'intervention d'Ottokar dans les affaires de Salzbourg ; l'archevêque Philippe de Carinthie avait été déposé par le pape Alexandre IV et remplacé par Ulrich de Seckau, allié au roi de Hongrie. Ottokar aida le premier et fit le second prisonnier (1259). Ayant fortifié son entente avec la puissante maison de Carinthie, il entreprit de chasser les Hongrois de la Styrie où ils étaient exécrés. La guerre éclata au printemps de 1260 ; les Hongrois mirent en ligne 140.000 hommes avec leurs alliés, rois ruthènes, ducs de Cracovie et de Lusicin, Croates, Serbes, Bulgares, Valaques, Cumans, Turcs du Kharezm ; Ottokar fut renforcé par le duc de Carinthie, l'archevêque de Salzbourg, les princes silésiens, son beau-frère le margrave Otton de Brandebourg, Henri de Misnie. La bataille eut lieu à Kroissenbrunn dans la plaine historique du Marchfeld (12 juil. 1260) ; les chevaliers bardés de fer de la Bohême enfoncèrent la cavalerie légère des Hongrois, dont le roi Etienne faillit périr. Le traité de Vienne (31 mars 1261) céda la Styrie à Ottokar ; le pape n'y fit pas d'objection. Le roi des Romains (empereur) Richard de Cornouailles inféoda au roi de Bohême l'Autriche et la Styrie (9 août 1262), lui donnant un titre régulier.

Il n'avait pas d'héritier légitime de sa femme trop âgée et souhaitait légitimer les trois enfants de sa maîtresse, Agnès de Kimringe. Le pape acceptait, mais sans vouloir leur conférer de droit de succession au trône. Le divorce eut lieu du consentement de Marguerite qui se retira à Krems, où elle mourut en 1267 ; le pape Urbain IV le confirma. La nièce du roi Bela IV de Hongrie, Cunégonde, épousa le puissant roi de Bohême (25 oct. 1261) ; peu après, Cunégonde de Brandebourg, nièce d'Ottokar, épousait Bela, fils de Bela IV. En 1265, le roi de Bohême plaçait deux de ses protégés à l'évêché de Passau et à l'archevêché de Salzbourg. Une nouvelle guerre avec la Bavière ne produisit aucun résultat (1266-67) et fut interrompue par la croisade. L'année suivante, le vieil ami d'Ottokar, le duc Ulrich de Carinthie, faisait en sa faveur, à Podiebrad, un testament l'instituant son héritier (4 déc. 1268), au mépris des droits de son frère Philippe de Carinthie. A la mort d'Ulrich (27 oct. 1269), Ottokar prit possession de la Carinthie et de la Carniole après une faible résistance de Philippe, dédommagé par le patriarcat d'Aquilée que

le pape lui retira bientôt. Le comte Ulrich de Heunburg, fidèle du roi de Bohème, épousa la veuve du duc de Carinthie, fille de Gertrude de Babenberg et héritière de ses prétentions auxquelles elle renonça formellement.

Ottokar était à l'apogée de sa puissance : roi de Bohème par la grâce de Dieu, duc d'Autriche, Styrie et Carinthie, margrave de Moravie, seigneur de Carniole, de la Marche wende et d'Eger. Ses adversaires de Bavière étaient divisés pour le partage de la succession des Hohenstaufen, et le duc Louis s'alliait à lui. Lorsque le pacifique Bela IV mourut, son fils Etienne V attaqua l'Autriche. Ottokar s'empara de Presbourg, de Nyitra et, malgré un échec sur la Leitha, le traité lui reconnut toutes ses possessions (juil. 1271). Le duc Henri de Bavière conclut également alliance avec lui, tandis que la mort d'Etienne ouvrait une guerre civile en Hongrie et que le roi de Bohème s'emparait de Presbourg et du pays jusqu'au Vag (1272).

La mort de Richard de Cornouailles laissant vacant le trône impérial, les électeurs assemblés à Francfort élurent le candidat du comte palatin, Rodolphe de Habsbourg. Ils refusèrent le droit de vote aux envoyés du roi de Bohème dont la voix électorale était litigieuse avec la Bavière. Ottokar protesta et en appela au pape. Mais Grégoire X abandonna son protégé ; ayant obtenu l'assurance que le nouvel empereur lui donnait toute garantie pour le patrimoine de Saint-Pierre, il le reconnut et invita Ottokar à se soumettre. Il n'eut pas la prudence de déférer à ce conseil, noua des intrigues avec le roi de Sicile et les Guelfes italiens et voulut exiger de Rodolphe la confirmation préalable de toutes ses possessions. Dans les anciens duchés autrichiens, il avait à redouter l'irritation de la noblesse qu'il avait voulu plier à l'obéissance, il avait détruit beaucoup des burgs des nobles bandits dont plusieurs avaient été exécutés. L'adresse de son conseiller, l'évêque Bruno d'Olmutz, avait apaisé les difficultés, mais sans supprimer l'antagonisme. L'évêque de Passau et l'archevêque de Salzbourg, dévoués à Ottokar, étaient morts et avaient été remplacés par des adversaires. Ceux-ci, auxquels se joignit l'évêque de Ratisbonne, eurent à Haguenau une conférence avec Rodolphe et y conclurent un pacte dirigé contre le roi de Bohème (printemps 1274). Celui-ci resserra son alliance avec Henri de Bavière à l'entrevue de Pisek (oct. 1274). La diète de Nuremberg (11 nov. 1274) prononça que les biens impériaux occupés depuis la mort de Frédéric II devraient être restitués à l'empereur, et le comte palatin fut chargé d'en juger. Il assigna le roi de Bohème à Wurzbourg, dans les neuf semaines. Ottokar ne se présenta pas. Rodolphe donna la Carinthie, la Carniole et la Marche à Philippe de Carinthie, l'ancien archevêque de Salzbourg, et invita les princes ecclésiastiques à combattre la tyrannie bohémienne. A la diète d'Augsbourg, la thèse d'Ottokar fut plaidée par l'évêque de Seckau, mais rejetée, et l'on déclara que son refus de reconnaître le roi élu entraînait la déchéance des fiefs autrichiens. Le burgrave de Nuremberg, Frédéric de Hohenzollern, vint le sommer de les restituer. L'évêque de Ratisbonne réussit à réconcilier les deux frères bavarois, privant Ottokar de son plus fort appui (mai 1276) ; le duc Henri de Bavière maria son fils Otton à Catherine, fille de Rodolphe de Habsbourg. Les comtes de Gorica (Gœrz) et de Tirol négociaient avec les nobles mécontents de Carinthie et de Styrie ; jusqu'en Bohème les nobles se révoltaient. Après de longs préparatifs, le coup fut porté : le 24 juin 1276, Ottokar fut mis au ban de l'Empire ; l'archevêque de Salzbourg l'excommunia et lança des moines qui prêchaient la révolte contre lui. Au bout de quelques mois, son administrateur Milota fit évacuer la Styrie ; le comte de Tirol avait occupé la Carinthie, le comte de Gorica la Carniole, Rodolphe et Henri de Bavière et les princes ecclésiastiques de l'Allemagne du Sud marchèrent sur Vienne, le comte palatin enleva Klosterneuburg, et malgré l'arrivée de l'armée bohémienne, Vienne capitula. Les Hongrois allaient entrer en ligne ; les alliés de Silésie et de Brandebourg abandonnaient le roi de Bohème. Suivant les conseils de l'évêque d'Olmutz, il demanda la paix et se soumit. Il renonçait aux duchés autrichiens, ne gardant que la Bohème et la Moravie ; les Hongrois recouvraient leurs anciennes frontières. Cunégonde, sa fille, épousait Hartmann, fils de Rodolphe, tandis que son fils Vacslav épousait Guta, fille de Rodolphe, laquelle recevait en dot la partie de l'Autriche au N. du Danube ; en cas de mort de Vacslav, cette région serait annexée à la Bohême. Le refus de l'empereur de la laisser occuper par Ottokar tant que le mariage n'était pas consommé fit reprendre les hostilités. Bruno d'Olmutz négocia encore une réconciliation. Le roi de Bohème s'empressa de briser les résistances des seigneurs de son royaume et de négocier une entente avec les princes rhénans et Henri de Bavière contre Rodolphe. Le 27 juin 1278, il entra en campagne. L'empereur fut secouru par l'archevêque de Salzbourg, le comte Meinhart de Tirol et surtout par le roi Ladislas de Hongrie. Ils concentrèrent leurs forces dans le Marchfeld à Marchegg, tandis que l'armée bohémienne campait au N. de la plaine historique, à Durnkrut. La bataille eut lieu le 26 août ; Bohémiens et Hongrois, opposés les uns aux autres, formaient le centre des deux armées ; Ottokar avait formé ses troupes en demicercle, Rodolphe avait adopté l'ordre oblique ; l'aile gauche impériale prit l'avantage, tandis qu'à l'aile droite l'empereur était repoussé et faillit périr ; ce fut la grosse cavalerie allemande placée en réserve qui décida la victoire, la cavalerie légère hongroise qui changea la retraite des Bohémiens en déroute. Ottokar refusa de quitter le champ de bataille et périt en brave. La chute du puissant souverain produisit une immense impression. La bataille du Marchfeld fut l'événement décisif dans la constitution de la monarchie autrichienne des Habsbourg. On ne saurait oublier que l'alliance des Magyars y eut un rôle prépondérant dans l'abaissement de la première grande monarchie slave de l'Europe centrale. Le souvenir du grand Przemyslide est demeuré légendaire. Sa fameuse croisade de Prusse, ses victoires contre les Hongrois, l'étendue de sa domination qui allait de la Basse-Allemagne à l'Adriatique, sa fin héroïque frappèrent l'imagination populaire. Les causes de son échec sont multiples. Grandi par la faveur du Saint-Siège, il vit celui-ci se désintéresser complètement de lui dès qu'il eut l'assurance que l'empereur ne le contrarierait pas en Italie. Préoccupé de fonder un véritable Etat, protecteur résolu de la bourgeoisie, fondateur de villes et destructeur de châteaux, Ottokar eut contre lui la féodalité anarchique et pillarde. Ses ambitions territoriales, qui lui firent acquérir après l'Autriche les duchés alpestres de Styrie et Carinthie, l'affaiblirent et accrurent avec ses difficultés intérieures le nombre de ses ennemis extérieurs. Du moment que le souverain légitime fournissait à tous un prétexte de se coaliser pour une attaque simultanée, il n'y pouvait résister. On a quelquefois présenté Ottokar comme champion de la nation tchèque contre l'Allemagne, les faits ne confirment pas cette théorie ; c'est à des Allemands qu'il faisait appel pour développer la civilisation, l'industrie ; ce sont des colons allemands qui peuplaient ses villes. En revanche, il paraît bien avoir voulu constituer un Etat territorial autonome et l'organiser conformément aux règles qui caractérisèrent les Etats modernes de l'Europe occidentale. A.-M. B.

Bibl. : La Chronique rimée d'Ottokar de Styrie et la Chronique de Pierre de Zittau sont fort intéressantes pour l'histoire du roi Ottokar. — Lorenz, *Gesch. Kœnigs Ottokar II* ; Vienne, 1866. — A. Huber, *Gesch. Œsterreichs* ; Gotha, 1885, t. I. — V. la bibl. de l'art. Boheme.

OTTOKAR de Styrie, dit aussi de *Horneck*, poète allemand de la fin du XIIIe et du commencement du XIVe siècle. Il fut l'auteur d'une chronique de Styrie en 83.000 vers, éditée par Pez (*Scriptores rerum austriacarum*, 1745, t. III), et Seemuller (*Monum. Germ.*, au t. V des *Script. qui vernacula lingua usi sunt*, 1890 et suiv.). Elle s'etend de la mort de Manfred à la mort d'Henri VII, et est précieuse pour l'histoire de Rodolphe de Habsbourg, Ottokar,

Adolphe de Nassau, Albert Ier. Elle fait une large place aux récits de combats, fêtes et tournois.

BIBL. : *Mém.* de BUSSON, parus de 1885 à 1892, dans *Mém. Ac. des sc. de Vienne.*

OTTOMAN (Empire) (V. TURQUIE).

OTTON (*Otto, Odo, Otho, Udo, Audo*). Nom germanique signifiant propriétaire ou seigneur, qui fut porté par un grand nombre de personnages allemands. On trouvera ci-dessous la biographie des empereurs, des rois et de quelques particuliers. Pour les comtes, margraves, ducs, V. au nom de la principauté ; BAVIÈRE, BRANDEBOURG, BRUNSWICK, MISNIE, PALATINAT, etc.

OTTON Ier LE GRAND, roi d'Allemagne (Francs orientaux) (936) et d'Italie (951), puis empereur (962-73), né le 23 nov. 912, mort à Memleben (Thuringe) le 7 mai 973. Fils du roi d'Allemagne Henri Ier et de Mathilde, sa seconde femme, il avait été désigné par son père pour lui succéder, mais il eut à triompher de la concurrence de ses deux frères : Thankmar, son aîné, fils de la première femme de Henri Ier, avait été écarté parce que sa mère Hatheburg étant veuve et sortie du cloître pour épouser le duc de Saxe, l'Église n'avait pas admis cette union et en avait déterminé la rupture ; d'autre part, Henri, frère cadet d'Otton et préféré de leur mère, alléguait que lors de sa naissance son père était déjà roi, et cette qualité de « porphyrogénète » légitimait ses prétentions. Néanmoins, Otton fut accepté par les Francs et les Saxons, élu par une assemblée tenue à Aix-la-Chapelle, sacré et couronné roi des Francs par l'archevêque de Mayence le 8 août 936 ; Gislebert de Lorraine, Eberhard de Franconie, Hermenin de Souabe et Arnulf de Bavière remplirent dans la cérémonie officielle les offices de camérier, écuyer tranchant, échanson et connétable. Ces cérémonies et le caractère religieux de l'investiture firent précédent et renouèrent la tradition carolingienne. Otton était un homme de stature imposante, chevalier accompli, de sentiments pieux, très fier et de caractère décidé, sérieux, persistant dans ses volontés, bienveillant au peuple. Nous le verrons pardonner fréquemment aux rebelles, mais il ne faut pas oublier que c'était une nécessité de la situation et que les mœurs du temps ne comportaient pas une sévérité inflexible.

Dès le début, Otton eut affaire à un soulèvement des Slaves ; les Wendes furent soumis par son lieutenant en Saxe, l'énergique Hermann Billung ; mais le duc Boleslav de Bohême se rendit indépendant. Bientôt éclata une redoutable querelle entre les Saxons et les Francs ; les premiers, fiers d'avoir fourni le roi, ne voulaient plus obéir aux ducs des autres nations (Francs, Bavarois, Souabes), même lorsqu'ils tenaient des fiefs relevant d'eux ; les Francs, fondateurs du royaume, s'en regardaient toujours comme les vrais représentants. Otton poursuivit la destruction des duchés ethniques, afin de réaliser l'unité effective de sa monarchie. La première révolte fut celle de Thankmar et du duc Eberhard de Franconie ; ils eurent d'abord l'avantage, mais les Francs se divisèrent, Thankmar fut tué à Eresburg au pied de l'autel (juil. 938) ; Eberhard se soumit. Il reprit bientôt les armes avec le jeune Henri, frère du roi, Gislebert de Lorraine et l'archevêque de Mayence ; malgré sa victoire de Birthen, sur le Rhin, Otton semblait perdu, lorsque les ducs de Franconie et de Lorraine s'étant imprudemment séparés de leur armée furent surpris et tués à Andernach par leurs ennemis personnels (939). Le résultat fut la disparition du duché de Franconie, dont le roi garda le titre ; celui de Lorraine resta vacant en 944 par la mort du jeune fils de Gislebert. D'autre part, Henri, après un nouveau complot contre la vie de son frère, implora son pardon et lui demeura désormais fidèle (941). Otton, qui s'était attaché les plus grands seigneurs francs en leur partageant les dépouilles du duché, et qui par la soumission de son frère n'était plus contesté en Saxe, se trouvait assez fort pour poursuivre son œuvre d'unification. En premier lieu il mit la main sur tous les duchés. Nous avons vu disparaître le plus redoutable, celui des Francs ; en Bavière, le fils du duc Arnulf ayant prétendu lui succéder de plein droit, sans l'agrément royal (janv. 938), fut battu et remplacé par son frère Berthold, tandis que leur cadet Arnulf recevait avec le titre de comte palatin une partie du pouvoir (autorité judiciaire, surveillance des fiefs, domaines et revenus royaux). A la mort de Berthold (23 déc. 945), Otton nomma duc de Bavière son propre frère Henri qui avait épousé Judith, sœur du défunt. Le duché de Lorraine avait été l'année précédente attribué à Conrad le Rouge qui épousa Luitgard, fille d'Otton. Le duc de Souabe Hermann, fidèle partisan du roi, n'ayant pas de fils, sa fille, la belle Ida, fut mariée à Luidolf, fils d'Otton, qui hérita du duché à la mort d'Hermann (10 déc. 948). Ainsi en quelques années les cinq grands duchés ethniques se trouvèrent réunis aux mains du roi ou de ses proches ; ajoutons que son plus jeune frère Bruno fut nommé chancelier du royaume et archevêque de Cologne.

L'unité de l'Allemagne assurée par ces efforts, Otton et ses lieutenants agrandirent le royaume et lui assurèrent la prééminence en Europe. Le roi des Francs occidentaux, Louis IV, qui lui avait disputé la Lorraine, la lui abandonne en 942 et implore sa protection contre son redoutable vassal Hugues de France. Il vint prendre Reims et assiéger, sans succès du reste, Laon et Paris, s'avançant jusqu'à Rouen (946). Le synode d'Ingelheim eut la prétention de régler les affaires de France (948), sans y réussir pourtant. — Au N., les Danois, conduits par Harald à la dent bleue, avaient chassé de la Marche de Slesvig les colons allemands ; Otton la reconquit momentanément et créa trois nouveaux évêchés au N. de l'Elbe, Slesvig, Ribe, Aarhuus. L'administrateur de Saxe, Hermann Billung, dompta les Wendes depuis l'Eider jusqu'à l'embouchure de l'Oder. Au S., le fameux margrave Gero, qu'Otton avait nommé en 937, par ruse et trahison autant que par la force des armes, subjugue les Slaves de la Saale à l'Oder ; même le duc de Pologne, Mieczislav, entre dans la vassalité du roi des Francs orientaux. Le christianisme est ardemment propagé ; aux évêchés de Mersebourg, Zeitz, Meissen, Havelberg (946), Brandebourg (949) sera superposé en 967 l'archevêché nouveau de Magdebourg. — Le duc Boleslav de Bohême reconnait à son tour la suzeraineté d'Otton (juil. 950) ; le christianisme fut de nouveau prêché aux Tchèques, un évêché suffragant de Mayence créé à Prague ; il deviendra archevêché en 973 ; le système féodal allemand est aussi introduit sous Boleslav II (967-999).

Otton se regardait comme restaurateur du royaume franc et s'efforçait d'imiter Charlemagne ; la fête du couronnement, qui eut une si grande influence sur la tradition allemande, marque dès le début ses intentions. Mais l'œuvre de désagrégation était si avancée qu'il ne pouvait restaurer un pouvoir comparable à celui des grands Carolingiens ; la législation générale et unitaire des capitulaires était tombée en désuétude ; par l'immunité, une grande partie des domaines ecclésiastiques ou seigneuriaux échappaient à la juridiction royale ; entre les comtes et le roi s'interposaient les ducs de chacune des cinq nations dont l'union formait le royaume ; ces comtes même devenaient héréditaires ; les hommes libres disparaissaient, et l'armée était constituée, non plus par le ban royal convoquant directement les sujets, mais par le concours des vassaux amenant chacun leur contingent. La fonction judiciaire attira en premier lieu la préoccupation d'Otton ; il s'efforça de faire juger suivant la coutume, présidant lui-même aux procès que, dans les cas douteux, on faisait décider par le duel judiciaire. La justice est encore publique du haut en bas de l'échelle et, conformément au vieil usage germanique, le juge est assisté d'hommes connaissant la coutume et pairs des parties. — Le roi groupe autour de lui une cour à laquelle il s'efforce de donner beaucoup d'éclat ; il voyage de l'une à l'autre de ses villas, dont les préférées étaient celles du Harz, se montrant tour à tour à chacun de ses peuples, célébrant en grande pompe

les fêtes religieuses. Un concours de circonstances avait mis entre ses mains tous les duchés : il s'efforce de briser ce pouvoir territorial qui eût démembré la monarchie ; par le choix de ducs de sa famille, il rompt le lien ethnique avec les peuples ; il leur adjoint des comtes palatins qui seront des surveillants et des rivaux ; il se réserve la nomination des évêques qu'avaient assumée certains ducs, en Bavière par exemple. Vis-à-vis des comtes, il veille soigneusement à ce que l'investiture lui soit demandée, mais, en pratique, l'accorde aux héritiers naturels des vassaux décédés ; l'hérédité des bénéfices et des fiefs existe sinon en droit, du moins en fait. Le roi forcé de ménager les privilèges des chefs de l'aristocratie laïque, à une coalition desquels il n'eût pu résister, est conduit à s'appuyer le plus possible sur le clergé ; les largesses de sa famille envers l'Eglise, sa piété, son zèle pour l'évangélisation des païens, lui confèrent une grande autorité, d'autant plus que la papauté est complètement abaissée, confinée dans les querelles locales de Rome, et que le clergé allemand, très nationaliste, accepte volontiers pour chef son puissant protecteur ; Otton nomme les évêques et les abbés, ou, tout au moins, quand il y a élection, donne son avis sur le choix. Il s'efforce d'en faire des fonctionnaires pour faire contrepoids aux ducs et comtes, détachant leurs domaines des districts (gau), administrés par les comtes et n'y réservant que la juridiction du duc et du comte palatin. Néanmoins, Otton ne parvient pas à rétablir l'administration carolingienne ; nous ne retrouvons pas à sa cour cette foule de fonctionnaires et de conseillers qui entouraient Charlemagne, mais seulement quelques fidèles et amis personnels auxquels se joignent les grands voisins du lieu où il séjourne. Il n'y a plus d'assemblées régulières du peuple et des grands. Celles que l'on tient encore occasionnellement sont qualifiées de conciles, bien que l'on y traite aussi des affaires séculières et que les seigneurs laïques y assistent à côté des évêques et abbés. La principale force du roi résidant dans sa fortune personnelle et ses revenus régaliens, Otton s'occupe de les grossir. Les impôts d'Etat sont représentés par les présents exigés des grands, les tributs des peuples vassaux, les prestations imposées pour le service de la cour, des envoyés royaux et de l'armée ; ajoutez les droits régaliens de mines, péages, marchés, monnaies, amendes et le revenu des domaines royaux. — Otton voudrait aussi restaurer cette culture intellectuelle qui contribue à la gloire de Charlemagne. Il accueille avec faveur les prêtres anglo-saxons et irlandais fuyant devant les Normands ; lui-même a épousé une princesse anglo-saxonne, fille du roi Edouard et sœur d'Athelstan, la pieuse Edith (930), et lorsqu'elle meurt en 946, il apprend à lire, afin de pouvoir lire lui-même la Bible. Son frère Bruno (925-966), élevé dans les écoles de Lorraine par les soins de Baldéric, évêque d'Utrecht, et devenu un des hommes les plus instruits de l'époque, sachant le grec, connaissant les classiques, aussi bien que la littérature ecclésiastique, s'occupe de réorganiser la discipline ecclésiastique et l'enseignement. Otton l'a nommé archichapelain et chancelier du royaume. Avec le concours de moines irlandais, il propage la règle de Saint-Benoît et les mérites de la vie ascétique ; il rétablit l'école du palais, et au trivium (grammaire, rhétorique, dialectique) a soin d'ajouter le quadrivium des sciences supérieures (mathématiques, géométrie, musique, astronomie) ; de Lorraine et d'Italie il appelle des maîtres, le turbulent Ratherius de Vérone, l'évêque Liutprand de Crémone ; il achète en Italie des manuscrits de classiques ; à l'école du palais, on étudie Cicéron, Salluste, Virgile, Horace, Ovide.

Imitateur de Charlemagne, Otton fut conduit à suivre jusqu'au bout son exemple, à placer sur son front la couronne d'Italie et à chercher à Rome la couronne impériale. Il devint ainsi le fondateur du saint-empire romain germanique (V. Saint-Empire) dont l'influence fut si grande sur l'histoire du moyen âge et sur les destinées de l'Allemagne. L'occasion, longtemps recherchée par Otton, d'intervenir en Italie, lui fut fournie par un appel de la reine veuve Adélaïde. Fille du roi de Bourgogne, Rodolphe II, elle avait épousé, le 27 juin 947, Lothaire, fils d'Hugues de Provence, qui disputait la couronne d'Italie au champion national Bérenger d'Ivrée ; l'un et l'autre en appelaient à l'empereur byzantin. La mort subite de Lothaire (22 nov. 950) permit à Bérenger de se faire couronner à Pavie roi des Lombards avec son fils Adalbert (15 déc. 950). Afin d'écarter un prétendant éventuel qui épouserait la veuve de Lothaire et rallierait le parti bourguignon, Bérenger voulut la contraindre à épouser son fils. Adélaïde, refusant, fut maltraitée, quatre mois emprisonnée à Garda ; elle s'échappa, se réfugia à Canossa et invoqua l'assistance du roi de Germanie. Celui-ci s'empressa de préparer une expédition, d'accord avec son frère Henri de Bavière, dont les possessions alpestres confinaient à l'Italie. Son fils Luidolf, duc de Souabe, rival de son oncle, tenta l'affaire pour son compte ; mais son invasion hâtive, contrariée par les menées du duc de Bavière, fut repoussée et le brouilla avec Otton. Celui-ci descendit l'Adige en sept. 951, entra sans coup férir à Pavie où il célébra son mariage avec Adélaïde et prit le titre de roi des Lombards ou roi d'Italie. Il envoya l'archevêque de Mayence et l'évêque de Coire solliciter du pape la couronne impériale. Mais Albéric qui depuis vingt ans était, sous le titre de prince et sénateur, le maître de Rome, et y avait constitué une véritable principauté temporelle où son dessein était de réunir aux mains de son fils Octavien le pouvoir temporel et spirituel, était résolu à ne pas laisser faire d'empereur, qui remettrait en question l'autonomie romaine. Il avait favorisé Otton contre Bérenger, parce qu'il craignait les prétentions de ce dernier sur Rome, mais ce n'était pas pour y laisser venir le puissant souverain de Germanie. Sa visite fut donc déclinée. Otton repassa les Alpes (févr. 952), laissant pour administrer l'Italie son gendre Conrad de Lorraine.

A ce moment éclata une crise très grave ; son fils et son gendre, les ducs de Souabe et de Lorraine, étaient irrités de voir prédominer l'influence de Henri de Bavière, favorisée par la nouvelle reine. Conrad traita avec Bérenger, le reconnaissant roi d'Italie s'il voulait s'avouer vassal du roi germain ; il l'amena avec lui à Magdebourg pour ratifier le pacte. Malgré l'hostilité d'Adélaïde et de Henri, Otton dut céder ; à la diète-concile d'Augsbourg (août 952), il reçut l'hommage de Bérenger et d'Adalbert et leur rendit la couronne des Lombards ; toutefois, le duché de Frioul, démembré en marches de Trente, Vérone, Aquilée, Istrie, fut annexé au duché de Bavière. Peu après, Luidolf de Souabe et Conrad de Lorraine, s'entendant avec l'archevêque Frédéric de Mayence, mirent le roi en demeure de leur donner des gages et lui imposèrent à Mayence une convention qu'il s'empressa de déchirer quand il fut rentré en Saxe, à Dortmund. La guerre éclata ; on vit alors un spectacle curieux : dans chacun des duchés, le duc eut contre lui le parti national et se trouva le plus faible sur son propre territoire. Ce fut une confusion générale et une guerre civile partout déchaînée. Le duc de Lorraine fut mis en échec par le duc Reinier de Hainaut, frère de Gislebert, et par ses cousins l'archevêque de Trèves, Robert, et l'évêque d'Utrecht, Balderic : Luidolf de Souabe fut combattu par Burchard, descendant des anciens ducs ; mais Henri, duc de Bavière, partisan du roi, vit se lever contre lui le comte palatin Arnulf, de l'ancienne famille ducale. Otton et Henri assiégèrent vainement Mayence, les nobles bavarois abandonnèrent leur duc pour se joindre à Arnulf ; le siège de Ratisbonne dut également être levé par le roi. Il n'eut de succès qu'en Lorraine, où il nomma son frère Bruno archevêque de Cologne, duc de Lorraine, archiduc de l'Occident ; celui-ci s'entendit avec la famille de Gislebert et refoula Conrad à droite du Rhin. L'anarchie fut mise à profit par les Hongrois ; depuis la défaite de Riade (Mersebourg) en 933, ils n'avaient plus tenté de grande invasion ; les ducs de

Bavière les tenaient en respect, Berthold notamment les avait battus à Wells (944). En 954, ils reparurent, ravagèrent la Bavière et le pays jusqu'au Rhin, avec la complicité des rebelles, l'archevêque Herold de Salzbourg et Luidolf de Souabe. Cette attitude leur aliéna l'opinion; au cours d'une nouvelle entrevue (car ces guerres étaient coupées de pourparlers entre le roi et ses adversaires) à Langenzenn, près de Nuremberg, Conrad et l'archevêque de Mayence se soumirent; vainqueur des autres à Horsedal, Otton assiégea Ratisbonne, et le palatin Arnulf fut tué sous ses murs; Luidolf se soumit à son tour; Conrad et lui gardèrent leurs biens, mais perdirent leurs duchés; celui de Lorraine fut détenu par Bruno et le comte Godefroy, celui de Souabe par Burchard II, héritier des anciens ducs, qui épousa Hedwige, fille de Henri de Bavière. A Mayence, l'archevêque étant mort fut remplacé par Guillaume, fils bâtard d'Otton et d'une Wende. Le duc de Bavière s'empara enfin de Ratisbonne et, après une victoire décisive sur les rebelles à Mühldorf, il sévit férocement, fit crever les yeux à l'archevêque de Salzbourg et tuer celui d'Aquilée.

Il était temps d'en finir avec l'insurrection, car les Hongrois reprenaient l'offensive; au nombre de 100.000, prétend-on, ils pénétrèrent, sous la conduite de leur chef Pulszy, jusqu'en Souabe, et campèrent dans la plaine du Lech, près d'Augsbourg, bien défendu par son évêque Ulric. Otton marcha à leur rencontre avec sa cavalerie lourdement armée, répartie en huit corps de 1.000 chevaliers entourés de leurs écuyers et gens de pied: trois corps bavarois, deux souabes, un franc, un saxon, un bohème. La bataille eut lieu le 10 août 955; une attaque des Hongrois sur les derrières fut repoussée par Conrad et les Francs: ce fut aussi lui qui décida du succès sur le front de bataille. La victoire fut complète; après un carnage des Hongrois, dont beaucoup périrent dans les flots du Lech ou durant la poursuite, les prisonniers les plus distingués furent pendus en compagnie de leur chef Pulszy. La bataille du Lech mit un terme aux invasions magyares; désormais l'Allemand reprend sa marche vers l'E., il réoccupe les rives de l'Enns, de la Mur; l'évêché de Passau évangélise les vaincus qui se fixent au sol. Peu de mois après ce grand événement, Henri de Bavière mourut (1er nov. 955); sous la tutelle de sa veuve Judith, son fils Henri, âgé de quatre ans, lui succéda. Otton châtia ensuite les Wendes qui avaient pris part à la grande insurrection de 953 et furent vaincus dans les marais de la Rekenitz (oct. 955); la tête de leur chef, Stoinef, fut plantée sur une pique, entourée de celles de 70 de ses guerriers; ses conseillers eurent la langue coupée et les yeux crevés. Ainsi progressait la civilisation allemande et chrétienne. En Lorraine, Bruno affaiblissait les adversaires par la scission de la Haute-Lorraine gouvernée par le duc Frédéric, frère de l'évêque de Metz Adalbéron, et de la Basse-Lorraine gouvernée par le duc Godefroy.

La domination d'Otton étant affermie en Germanie et dans le pays de la Meuse, il tourna de nouveau ses efforts vers l'Italie. Bérenger n'avait pas tenu ses engagements. A la fin de 956, sur les conseils de Bruno qui les avait réconciliés, Otton envoya en Italie son fils Luidolf; lui-même était encore retenu par une campagne contre les Slaves Redariens. Luidolf, accueilli avec joie par le parti bourguignon, défit deux fois Bérenger, s'empara de Pavie, mais mourut de la fièvre près de Novare (6 sept. 957); on ramena son corps à l'église Saint-Alban de Mayence; son fils Otton fut élevé par son grand-père. Bérenger rétablit son pouvoir, mais eut l'imprudence de s'attaquer au pape auquel il voulait enlever l'exarchat. Celui-ci était le fils du sénateur Albéric, mort en 954; il avait été élu en 955 et avait pris le nom de Jean XII; sa préoccupation dominante était d'établir sa domination sur l'exarchat et la Pentapole. Rencontrant l'hostilité de Bérenger, il fit appel à Otton; une nombreuse ambassade, comprenant l'archevêque de Milan, vint à Ratisbonne lui demander de mettre un terme à la tyrannie de Bérenger et d'aller prendre à Rome la couronne impériale (Noel 960). Otton, qui s'était fait saluer sur le champ de bataille du Lechfeld du titre d'imperator par ses soldats, accepta avec joie. Il convoqua à Worms une diète où les grands élurent roi des Francs orientaux son fils Otton, âgé de sept ans (mai 961), que les trois archevêques rhénans couronnèrent à Aix-la-Chapelle, et à l'automne il franchit les Alpes avec une grande armée, laissant la régence à Bruno et à l'archevêque de Mayence. Il passa par la vallée de l'Adige; Bérenger, abandonné par ses troupes, ne put résister, toutes les villes ouvrirent leurs portes, la fête de Noël fut célébrée à Pavie, et au commencement de 962, il entra à Rome, après s'être engagé par serment à respecter les privilèges de l'Eglise et la personne de son chef et à lui faire recouvrer ses possessions. Il fut solennellement accueilli sur les prés de Néron, au pied du monte Mario, par le peuple et la noblesse, et conduit en grande pompe à Saint-Pierre où, après avoir prié au tombeau de l'apôtre, il fut oint et reçut du pape la couronne et le glaive impérial; sa femme Adélaïde fut également ointe et couronnée (2 févr. 962). Cette cérémonie, qui comblait les vœux d'Otton, recommençant l'histoire de Charlemagne, eut sur l'histoire ultérieure de l'Allemagne et de l'Italie, de l'Eglise catholique et de l'Europe entière une immense influence. Elle marque la naissance du saint-empire romain germanique. Sa première conséquence fut de reporter en Italie le but de l'ambition des Ottons et d'amener la prompte extinction de leur dynastie.

L'entente entre le pape et l'empereur ne dura pas. Otton confirma la donation de Pépin en des termes qui certainement l'étendaient, et son diplôme sera pour l'avenir le titre des papes à la revendication des *Etats du saint-siège* (V. ÉTATS DE L'EGLISE, t. XVI, p. 528). Mais le Germain se fit reconnaître le droit de disposer des dîmes levées sur les païens, de choisir les métropolitains. Il convoqua à Pavie un concile où il régla les affaires ecclésiastiques d'Italie; à Rome même, les ennemis du pape mettaient en lui leur espoir, et celui-ci comprit qu'il s'était donné un maître. Jean XII s'entendit alors avec Bérenger, qui s'était fortifié à San Leone, et son fils Adalbert, qui avait demandé secours aux Sarrasins de Corse et de Fraxinet. Il somma l'empereur de s'occuper de la restitution du patrimoine de Saint-Pierre; Otton se répandit en invectives contre lui et, apprenant qu'il avait accueilli Adalbert, débarqué à Civita-Vecchia, marcha sur Rome. Il y entra sans coup férir le 2 nov. 963, et fit jurer au peuple et aux grands de ne plus élire désormais de pape sans le consentement et la confirmation de l'empereur et de son fils. Il réunit le 6 nov. un synode où figurèrent les métropolitains de Milan, Ravenne, Hambourg, 36 évêques italiens, 2 évêques allemands, tout le clergé romain, les chefs du peuple et de la noblesse, de la milice urbaine et les employés du palais de Latran. Jean XII, qui s'était enfui dans les montagnes, fut accusé de mœurs infâmes, de meurtre, de sacrilège; il fut deux fois sommé de comparaître, et enfin le 4 déc. Otton le déclara traître et parjure, invitant le concile à le déposer et à lui élire un successeur; on obéit sans débat et l'on élut le protoscrinarius Léon, employé laïque, qui, le lendemain, reçut tous les degrés de l'ordination ecclésiastique, et le surlendemain fut sacré à Saint-Pierre et prit le nom de Léon VIII. L'empereur ayant renvoyé une partie de son armée, les Romains se soulevèrent; beaucoup furent massacrés (3 janv. 964), mais dès le départ d'Otton, son protégé dut fuir, tandis que Jean XII rentrait à Rome (26 févr. 964), où un nouveau synode de 16 évêques, dont plusieurs avaient pris part au précédent, annulait ses actes et l'élection de Léon VIII, dont les partisans furent suppliciés. Mais le fils d'Albéric mourut d'une attaque d'apoplexie le 14 mai. Les Romains élurent un nouveau pape, Benoît V. Otton venait de s'emparer de San Leone, en finissant avec Bérenger qui avait dû se rendre avec sa femme Willa, et avait été exilé à Bamberg. Il marcha de nouveau sur Rome qui

résista d'abord, mais dut céder à la famine. Le 23 juin, les portes furent ouvertes; un nouveau synode fut convoqué; le pape légitime Benoît V dut y comparaître revêtu des ornements pontificaux et s'humilier aux pieds de l'empereur; ramené à la condition de diacre, il fut exilé à Hambourg où il mena la vie la plus édifiante et mourut l'année suivante. Otton quitta Rome le 1[er] juil. 964, et avec le reste de son armée, décimée par une épidémie qui fit périr le duc Godefroy de Basse-Lorraine et l'archevêque de Trèves, il acheva la soumission de la Lombardie, forçant Adalbert à fuir en Corse.

Rentré en Allemagne, il célébra la Pentecôte à Cologne avec son frère Bruno, leur mère Mathilde et toute sa famille. Le margrave Gero étant mort sans héritier, il partagea son territoire entre les trois marches du Nord (Altmark) sur la Havel (pays des Lintizes et Hevelliens), de l'Est (sur la Saale et la Mulde), de Thuringe. Peu après, Bruno, l'archevêque de Cologne, mourut à Reims (11 oct. 965), le duché de Basse-Lorraine demeura vacant, Aix-la-Chapelle fut proclamée première résidence impériale au N. des Alpes. Bientôt Otton dut redescendre en Italie. Adalbert y avait reparu en Lombardie, l'archichancelier choisi par Otton, Guido de Modène, s'était associé à lui; le pape Léon VIII était mort et deux évêques venaient en Saxe demander à l'empereur sa désignation; il leur adjoignit les évêques Otger de Spire et Liutprand de Crémone qui choisirent l'évêque de Narni, lequel devint le pape Jean XIII; le préfet de Rome, d'accord avec une partie des barons de la campagne, et le peuple se révoltèrent et le maltraitèrent. Mais apprenant que le duc Burchard de Souabe avait vaincu Adalbert et que l'empereur approchait, ils s'empressèrent de rappeler Jean XIII, réfugié à Capoue (nov. 966). Otton n'en sévit pas moins, faisant pendre, décapiter, aveugler, torturer les chefs du mouvement, déterrer même et profaner les cadavres; les plus heureux furent seulement exilés en Allemagne. L'empereur poursuit alors la conquête de l'Italie méridionale; le duc lombard de Capoue et Bénévent, Pandulf Tête de Fer, lui fait hommage et y gagne les marches de Spolète et Camerino. Au concile de Ravenne (avr. 967), Otton rend au Saint-Siège toutes les possessions qu'il a pu avoir en Italie; il fait confirmer la création de l'archevêché de Magdebourg. Il amène son fils et le fait couronner empereur à Saint-Pierre, sous le nom d'Otton II; il envoie en ambassade à Constantinople l'habile Liutprand de Crémone, afin de négocier une entente contre les musulmans et de demander la main d'une princesse grecque pour son fils; on y consent, mais Nicéphore refuse de céder ses provinces de l'Italie méridionale et de reconnaître le transfert de la vassalité des princes lombards Pandulf et Landulf à l'empereur d'Occident. Les gouverneurs grecs d'Apulie battent Pandulf qui est envoyé à Constantinople, chargé de chaînes. Zimiscès, meurtrier et successeur de Nicéphore, négocie par l'intermédiaire de Pandulf; Otton évacue l'Apulie et la Calabre et on lui envoie la princesse impériale Theophano, fille de Romain II; elle est conduite en grande solennité à Saint-Pierre où le pape la couronne et célèbre son mariage avec Otton II (14 avr. 972). L'empereur rentre alors en Allemagne, d'où il était absent depuis six ans et où sont morts, en mars 968, sa mère et son fils l'archevêque de Mayence; il convoque une brillante assemblée à Ingelheim, visite ses villas du Rhin et de sa terre natale de Saxe, célèbre de grandes fêtes à Quedlinburg, ou viennent lui rendre hommage Mieczislav de Pologne, Boleslav II de Bohême. les envoyés d'Harald, roi de Danemark. des ambassadeurs de l'empereur grec, du pape, des Russes, des Bulgares, des Hongrois (mars 973). A Mersebourg, il reçoit les envoyés d'un prince arabe, puis il se rend à Memleben ou était mort son père et y meurt le jour suivant (7 mai 973). Il fut enseveli près de sa femme Edith dans l'église Saint-Maurice de Magdebourg. Il eut pour successeur son fils Otton II. A.-M. B.

BIBL. : VEHSE, *Kaiser Otto der Grosse und sein Zeitalter*; Leipzig, 1867, 3e éd. — KŒPKE et DOENNIGES, *Jahrbucher des Deutschen Reichs unter Otto I*; Berlin, 1838-39, 2 vol. — KŒPKE et DÜMMLER, *Kaiser Otto der Grosse*; Leipzig, 1876. — Cf. la bibl. de l'art. ALLEMAGNE.

OTTON II, dit *le Roux*, empereur romain allemand (973-983), né en 955, mort à Rome le 7 déc. 983. Fils d'Otton I[er] et d'Adédaïde, c'était un ardent jeune homme, petit, mais élégant, cultivé, d'humeur gaie et chevaleresque, entreprenant, très épris de sa femme Théophano qui le dominait par sa beauté, par sa supériorité intellectuelle et son caractère. Son père l'avait fait couronner roi des Francs en 961, empereur en 967, de sorte que la succession des pouvoirs se fit sans difficulté. Cependant il fut d'abord occupé plusieurs années à consolider son autorité en Allemagne. La situation exceptionnelle faite au duc de Bavière avait été sous Otton I[er] une cause de guerres civiles. Il en fut de même sous Otton II, mais cette fois l'empereur fut du côté opposé. La belle Judith, fille du prince national Arnulf et veuve du duc Henri, avait gouverné au nom de son fils; par sa fille Hedwige, mariée au duc de Souabe, Burchard II, elle menait celui-ci, de sorte que toute l'Allemagne méridionale était sous l'influence des princes bavarois; un neveu de Judith était évêque d'Augsbourg, des fidèles de la maison évêques de Fressing et de Passau; le mariage du jeune duc Henri (dit le Querelleur) avec une nièce d'Adélaïde, fille du roi de Bourgogne Conrad, semblait fortifier encore cette situation. Otton II entreprit de la diminuer. A la mort de Burchard (nov. 973), il refusa de laisser le duché de Souabe à sa veuve, la Bavaroise Hedwige, et l'attribua à son neveu Otton, fils de Luidolf; il nomma margrave de la Bavière orientale, sous la suzeraineté bavaroise, un descendant de la famille franconienne des Babenberg, qui s'y comporta en prince indépendant. Henri le Querelleur ayant, avec l'évêque de Fressing, les ducs de Bohême et de Pologne, comploté le renversement de son cousin Otton II, fut interné à Ingelheim; sa mère dut prendre le voile à Ratisbonne (974). Mais, tandis que l'empereur était retenu sur la frontière danoise pour combattre Harald à la dent bleue, puis faisait campagne en Bohême, Henri s'échappait d'Ingelheim et prenait les armes. Otton II eut facilement l'avantage, et à la diète de Ratisbonne il le déclara déchu de son duché. Celui-ci fut amoindri; la Carinthie et Vérone formèrent un margraviat indépendant donné à Henri le Jeune, fils de l'ancien duc Berthold de Bavière; l'aîné des frères Babenberg, Berthold, reçut au titre le Nordgau, marche du Nord, pays entre le Bœhmerwald et la rive gauche du Danube; le cadet, Luitpold, la marche de l'Est, future Autriche, qu'il agrandit jusqu'au Wienerwald; les territoires de l'archevêché de Salzbourg et de l'évêché de Passau furent agrandis. Ce qui restait de la Bavière ainsi démembrée fut annexé au duché de Souabe, mais le duc y partagea l'autorité avec le comte palatin. Henri II le Querelleur était réfugié en Bohême; Otton II l'y poursuivit, et quoique son neveu le duc Otton fût battu à Pilsen par Boleslav, ce dernier traita (977). Mais Henri II s'entendit avec son parent Henri de Carinthie et l'évêque d'Augsbourg et il fallut pour les vaincre une dernière campagne; la prise de Passau par les Impériaux en décida l'issue. Henri le Querelleur fut interné à Utrecht; Henri le Jeune perdit son duché de Carinthie qui fut attribué à un autre neveu de l'empereur du nom d'Otton, fils de Conrad le Rouge et de Luitgard. L'impératrice douairière Adélaïde, désolée de l'élévation des Luidolfings et de l'abaissement de la maison de Bavière, se retira en Bourgogne. Le roi des Francs occidentaux Lothaire, marié à Emma, fille du premier lit d'Adélaïde, tenta de profiter de ces dissensions pour récupérer la Lorraine. Il pénétra jusqu'à Aix-la-Chapelle, ou il faillit enlever l'empereur (juin 978); à l'automne, Otton II conduisit 60.000 hommes par Reims et Laon jusqu'à Montmartre, ne put prendre Paris et dut se contenter de faire chanter un *alleluia* par la foule de ses clercs. Lothaire le poursuivit dans sa retraite et lui enleva ses bagages au passage de l'Aisne (979).

L'année suivante, brouillé de nouveau avec Hugues de France, le roi des Francs occidentaux fit sa paix avec l'empereur (entrevue du Chiers, 980) qui conféra à son frère Charles le duché de Basse-Lorraine.

Otton II put alors se rendre en Italie. Le pape Benoît VI, élu en janv. 973 avec confirmation d'Otton Ier, avait été culbuté et étranglé au château Saint-Ange par la faction nationale que dirigeait l'opulente famille des Crescentius, seigneurs en Sabine. Son successeur, Boniface VII, se hâta de s'enfuir à Constantinople avec les trésors pontificaux, et l'évêque de Sutir, élu probablement par les impérialistes, devint pape sous le nom de Benoît VII (oct. 974). Il se maintint péniblement contre ses adversaires. L'Italie méridionale était dévastée par les bandes d'Aboulkasem, émir de Sicile au nom des khalifes Fatimites, favorisé par la division des Byzantins et du prince de Capoue. Otton II franchit les Alpes avec son neveu Otton de Souabe, l'impératrice Théophano et son jeune fils Otton, accompagné de la fleur de la chevalerie allemande (nov. 980). Il se réconcilia à Pavie avec sa mère Adélaïde, reçut à Ravenne le pape Benoît VII expulsé de Rome et marcha sur la ville éternelle où gouvernait Crescentius, fils de Théodora; celui-ci se réfugia au couvent de Saint-Alexis sur l'Aventin et y prit l'habit monastique. Otton campa dans la cité Léonine et y tint sa cour où vinrent le duc de France Hugues Capet et le roi Conrad de Bourgogne. L'été il réunit dans une villa de la montagne une grande assemblée pour concerter l'expulsion des Sarrasins et la conquête de l'Apulie sur les Grecs. En oct. 981, il prit Naples, célébra la Noel à Salerne, s'empara de Bari et de Tarente, défit les Arabes à Cotrone où fut tué l'émir Aboulkasem; mais les musulmans prirent une terrible revanche sur l'isthme de Squillace en Calabre; l'armée allemande, tombée dans une embuscade, fut détruite (13 juil. 982); l'empereur échappa presque seul sur un navire grec qui le recueillit incognito et le ramena à Rossano.

Il se retira en Lombardie et y tint à Vérone (983) une grande diète où il fit désigner pour lui succéder son fils âgé de trois ans. Il projetait la fusion de l'Allemagne et de l'Italie en un royaume unique et préparait une nouvelle expédition. Pour assurer ses derrières, comme Otton de Souabe était mort à Lucques le 1er nov. 982, il donna le duché de Souabe à un Conrad de la grande famille franconienne des *Conrad* (V. ce nom), parent aussi des anciens ducs de Souabe; la Bavière, réunie de nouveau à la Carinthie, fut donnée à Henri le Jeune (duc révoqué de Carinthie). Il négocia aussi l'accession à son empire de Venise qui obéissait à l'empire grec; le parti allemand, dirigé par les Coloprini, ne put prévaloir sur le parti byzantin dirigé par les Mauroceni, et le siège échoua. Otton II se rendit ensuite à Rome où Benoît VII mourut en oct. 983 et lui fit donner pour successeur Jean XIV, évêque de Pavie et archichancelier de l'empire. A ce moment, il apprit que la Saxe était très menacée; les Danois avaient ravagé le pays jusqu'à l'Elbe, les Wendes de la Marche orientale avaient brûlé villes et églises, massacré les prêtres et relevé leurs idoles; les Obotrites (Abodrites) avaient saccagé Hambourg. Pris de fièvre, le jeune empereur absorba une quantité excessive de médicaments et mourut à vingt-huit ans après avoir partagé ses trésors entre l'Eglise romaine, sa mère et sa sœur et ses compagnons d'armes. Il fut placé dans un sarcophage antique, sous une dalle de porphyre prise au mausolée d'Adrien et enseveli sous le portique de la vieille église Saint-Pierre. Lorsque Paul V fit rebâtir l'église, le tombeau fut ouvert, la dalle de porphyre devint une cuve baptismale, le sarcophage un réservoir de la cuisine du Quirinal et les restes de l'empereur, transférés dans un autre sarcophage, furent déposés dans la crypte du Vatican, au milieu des papes. Otton II eut pour successeur son fils unique Otton III. A.-M. B.

BIBL. : GIESEBRECHT, *Jahrbücher des Deutschen Reichs unter der Herrschaft Kaiser Ottos II*; Berlin, 1840. — DETMER, *Otto II bis zum Tode seines Vaters*; Leipzig, 1878. — MATTHÆI, *Die Händel Ottos II mit Lothar von Frankreich*; Halle, 1882. — Dans les *Monumenta Germaniæ*, au t. II des *Diplomata*, sont les actes d'Otton II.

OTTON III, surnommé *Mirabilia Mundi*, empereur romain allemand (983-1002), né en juil. 980, mort à Paterno le 23 janv. 1002, fils unique d'Otton II et de Théophano, fut, conformément à la décision dictée par son père à la diète de Vérone quelques mois avant, couronné à Aix-la-Chapelle par les archevêques Willigis de Mayence et Jean de Ravenne; la nouvelle de la mort d'Otton II survint au cours des fêtes qui suivirent. Aussitôt se posa la question de la régence : sa mère Théophano, sœur des empereurs byzantins, était suspecte et peu populaire; avant qu'elle fût rentrée d'Italie, Henri le Querelleur, duc révoqué de Bavière, se fit relaxer par l'évêque d'Utrecht et réclama la régence; l'archevêque de Cologne lui remit l'enfant impérial, les archevêques de Trèves et de Magdebourg, l'évêque de Metz se déclarèrent pour lui, et il apparut bientôt qu'il visait l'empire. En faveur du petit Otton intervinrent alors Godefroy, comte de Verdun et de Hainaut, et son frère l'archevêque de Reims Adalbéron, avec eux le savant Gerbert, abbé de Bobbio, qui gagnèrent le duc de France Hugues Capet. Lothaire, roi des Francs occidentaux, revendiqua la tutelle pour lui-même, mais Henri lui promit la Lorraine, et alors Lothaire s'empara de Verdun et captura le comte Godefroy. En Saxe, Henri fut reconnu roi par le clergé, par les ducs de Bohême et de Pologne, ses alliés, et par le prince des Obotrites; mais les seigneurs laïques réunis à Hesseburg se prononcèrent pour Otton; de même en Bavière, le duc Henri le Jeune, en Souabe le duc Conrad qui, avec l'archevêque de Mayence, entraîna la Franconie; tous deux décidèrent la noblesse franque assemblée à Worms à combattre pour Otton contre Henri. Ils dépêchèrent à Pavie où étaient réunies Théophano, avec Adélaïde, veuve d'Otton Ier et la fille de celle-ci, Mathilde, abbesse de Quedlinburg. Elles passèrent par la Bourgogne et vinrent à la diète convoquée à Rara, près de Worms (29 juin 984). Henri n'osa refuser son verdict; il rendit l'enfant à sa mère qui fut reconnue tutrice et régente. Lui-même recouvra son duché de Bavière, Henri le Jeune se contentant de la Carinthie (985).

En Italie, la régence fut exercée par Adélaïde sans grande difficulté, grâce à l'appui des évêques; les princes lombards du Centre et du Sud, en particulier Hugues de Toscane, demeurèrent fidèles. A Rome, le pape Boniface VII revint de Constantinople et fit périr son concurrent Jean XIV, lui-même mourut peu après et eut pour successeur un prêtre romain, Jean XV, sous le nom duquel le pouvoir fut exercé par le patrice Crescentius. — En Allemagne, Théophano gouverna avec sagesse et fermeté. Elle partagea définitivement la garde de la frontière slave entre trois margraves indépendants du Nord, de Thuringe et de Lusace, confiant la Thuringe à Eckard qui, dès l'année suivante (986), vainquit le duc de Bohême et l'obligea à se soumettre et à rendre Meissen (987). En 989, Théophano se rendit à Rome, faisant rendre la justice en son nom et présidant les assemblées; Crescentius lui demanda de confirmer son titre de patrice. En France, elle resta neutre dans le changement dynastique qui éleva au trône Hugues Capet et eut pour conséquence de substituer, sur le siège métropolitain de Reims, au Carolingien Arnulf, son conseiller Gerbert. La mort de Théophano à Nimègue (991) laissa la régence à sa belle-mère Adélaïde qui accourut de Pavie et se vit forcée d'accepter le contrôle d'un conseil formé de grands laïques et ecclésiastiques, dont les plus influents furent l'archichancelier Willigis de Mayence, les ducs Bernard de Saxe, Conrad de Souabe, Henri de Bavière, le margrave Eckard de Misnie et l'archevêque Gisiler de Magdebourg, auxquels il faut ajouter la tante de l'empereur, l'abbesse Mathilde de Quedlinburg. Le N. de la Saxe fut péniblement défendu contre les Wendes affranchis jusqu'à l'Elbe, contre les Scandinaves qui pillaient les côtes.

Le jeune Otton III reçut une brillante éducation par les

soins du vaillant comte saxon Hoiko, du savant Jean de Calabre, évêque de Plaisance, et de Bernward, évêque d'Hildesheim. Elle fut consommée par l'illustre Gerbert; les talents et le savoir du jeune prince excitèrent une telle admiration qu'on le qualifia de « merveille du monde » (*mirabilia mundi*); ces adulations développèrent en lui un orgueil excessif, il fut à la fois incliné à suivre son caprice du moment et rempli du sentiment d'une destinée supérieure réservée à l'héritier des deux empires d'Occident et d'Orient. Lorsqu'il eut quinze ans, sa grand'-mère, qu'il n'aimait guère, se retira au couvent de Selz en Alsace, et presque aussitôt le jeune Otton descendit en Italie sans même attendre que le col du Brenner fût libre de neiges. Jean XV venait de mourir, et les délégués des Romains vinrent à Ravenne lui demander un pape; il désigna le jeune Bruno, fils de l'ancien duc Otton de Carinthie. Sacré le 3 mai 996, il prit le nom de Grégoire V. Ce pape de vingt-trois ans est le premier Allemand qui ait porté la tiare : la papauté sortait ainsi du petit milieu romain où on avait voulu l'enfermer. Le 21 mai, Grégoire V conféra la couronne impériale à son cousin. Ces deux jeunes gens étaient nourris de hautes abstractions et hantés de vastes projets. Profitant de leur absence, Crescentius rentre à Rome, reprend les titres de patrice et de consul; excommunié par le synode de Pavie, il s'entend avec l'évêque de Plaisance Jean, ancien précepteur d'Otton, que celui-ci avait envoyé demander à Constantinople la main d'une princesse byzantine; il le fait élire pape sous le nom de Jean XVI, et tous deux complotent de replacer Rome sous la domination de l'empereur d'Orient (997). Otton III part de Magdebourg et, sans trouver de résistance, rentre dans Rome; à l'antipape on crève les yeux, on coupe le nez, la langue, les oreilles; Crescentius se défend désespérément au château Saint-Ange, mais le 26 avr. 998, Eckard de Misnie l'emporte d'assaut, fait décapiter le patrice; son corps est accroché au gibet autour duquel on crucifie douze de ses partisans.

Après la mort subite de Grégoire V, Otton nomma pape son illustre maître Gerbert, dont il avait fait un archevêque de Ravenne (18 févr. 999). Celui-ci caresse ses rêves d'empire universel, de restauration de l'empire romain, avec sa capitale à Rome où il voulait s'entourer de toute la pompe de la cour byzantine. Tantôt il projetait de reconstituer le Sénat romain, ce conseil de sages, se réservant la gloire militaire d'un Trajan alliée au somptueux décor des monarchies orientales, tantôt il s'adonnait aux pratiques ascétiques et aux pèlerinages, passant des sentiments d'un orgueil surhumain à ceux de renoncement et d'humilité. Dans son palais du mont Aventin, il s'entoure d'un cérémonial extraordinaire, se décore des surnoms d'Italicus, Saxonicus, Romanus, propose d'appliquer le droit romain de Justinien à tout son empire, puis court s'enfermer dans une grotte, à Saint-Clément, y passe quinze jours en jeûnes et en prières, ou bien se retire dans l'ermitage de Subiaco, ou encore va pieds nus visiter les tombeaux des martyrs. L'approche de l'an 1000 exagère ce mysticisme.

En déc. 999, Otton III retourne en Allemagne où sa tante Mathilde et sa grand'mère Adélaïde venaient de mourir. Il se rendit à Gnesen en Pologne où reposait le martyr Adalbert de Prague († 997), victime des Prussiens païens et, en son honneur, fit ériger Gnesen en siège métropolitain, assurant ainsi l'autonomie religieuse de la Pologne; il lui subordonna les évêchés nouveaux de Cracovie, Breslau et Colberg. Il alla ensuite jeter à Aix-la-Chapelle les fondations d'une église dédiée à saint Adalbert et fit rouvrir le tombeau de Charlemagne pour contempler les restes du grand empereur. Il revint ensuite à sa chère Italie où Gerbert le rappelait, passa par Coire en Lombardie et rentra en oct. 1001 dans son palais de l'Aventin. Des querelles entre Tivoli et Rome le brouillèrent avec le peuple romain dont les émeutes le découragèrent. Il quitta la ville et se rendit à Ravenne avec Gerbert; de là il visita Venise; puis quand ses renforts furent arrivés d'Allemagne, marcha sur Rome où le comte de Tusculum se défendit vigoureusement. Otton établit son séjour au château de Paterno, près du mont Soracte, et, après un séjour à Ravenne, il y revint et mourut de la fièvre dans sa vingt-deuxième année. On ramena son corps à Aix-la-Chapelle où il fut déposé près de celui de Charlemagne. Son père et lui, en poursuivant la chimère de l'empire, ont laissé se créer les royaumes nationaux de Hongrie et de Pologne, reperdu les conquêtes faites sur les Slaves au delà de l'Elbe par Otton Ier. Il ne laissait d'autres parents immédiats que ses sœurs Adélaïde, abbesse de Quedlinburg, et Sophie, abbesse de Gandersheim. Il eut pour successeur son cousin Henri de Bavière, petit-fils du frère d'Otton Ier, qui régna sous le nom de Henri II. A.-M. B.

OTTON IV, empereur romain germanique (1198-1218), né en 1175, mort à Harzburg le 10 mai 1218. Troisième fils de Henri le Lion, il passa sa jeunesse auprès de son oncle, Richard Cœur de Lion, en Aquitaine et en Angleterre, sauf un court moment où il fut remis en otage à Henri VI. C'était un homme de haute taille, d'une force et d'une bravoure exceptionnelles, très passionné, adorant a guerre et les tolurnois. Il y brillait à côté de son oncle, qui, n'ayant pas d'enfants, l'aimait comme un fils; il le fit comte de Poitou, duc d'Aquitaine, s'efforça de lui assurer par un mariage la couronne d'Ecosse et dépensa beaucoup pour lui procurer celle d'Allemagne, vacante par la mort de Henri VI. Quoique presque étranger en Allemagne, Otton fut élu (à défaut de son frère aîné, le comte palatin Henri, retenu à la croisade) par une assemblée tenue à Cologne (avr. 1198), un mois après celle qui avait, à Armstadt, élu Philippe de Hohenstaufen. Otton se fit couronner à Aix-la-Chapelle le 12 juil., Philippe à Mayence en septembre. Le roi guelfe avait pour lui la Saxe, le Rhin inférieur, le Brabant, l'appui de la Flandre et de l'Angleterre; le roi gibelin, l'Allemagne du Sud, la Bohême, le margrave de Misnie, de Lusace, la maison d'Anhalt, le comte de Holstein. La mort de Richard semblait assurer l'avantage au Hohenstaufen (1199), mais le pape Innocent III inclinait pour Otton, et, après avoir longtemps temporisé, le déclara formellement en mars 1201; le roi guelfe ayant, à Neuss, promis de céder au Saint-Siège toute l'Italie au S. du Pô, le légat pontifical excommunia Philippe et ses adhérents; le roi de Danemark, allié d'Otton IV, subjugua le Holstein; Ottokar de Bohême passa du côté où était le pape, et en 1203 Otton parut prendre l'avantage. Mais Philippe sut détacher ses principaux partisans : roi de Bohême, landgrave de Thuringe, duc de Brabant, archevêque de Cologne et jusqu'à son frère, le comte palatin Henri. Otton se défendit victorieusement à Cologne (1205), et son avoué saccagea Goslar (juin 1206), mais Cologne finit par se rendre, et Otton dut se retirer dans son château de Brunswick (fin 1206). Au moment où le pape allait reconnaître Philippe, celui-ci fut assassiné à Bamberg par Otton de Wittelsbach (21 juin 1208).

Otton IV fut alors généralement reconnu. Il accepta de se soumettre à une nouvelle élection qui eut lieu à Francfort (1208), mit au ban de l'empire l'assassin Otton de Wittelsbach qui fut tué à Eberach, renouvela à Spire les engagements pris vis-à-vis du pape (22 mars 1209); il prit sous sa tutelle la fille de son rival, s'engageant à l'épouser quand elle serait majeure, d'autant qu'elle apportait une dot de 350 châteaux. Il s'efforça de rétablir l'ordre et la paix, mais indisposa par sa sévérité la noblesse de l'Allemagne du Sud. Il passa alors en Italie, où il s'efforça de concilier les partis, spécialement Ezzelino et Azzo d'Este. Il se rencontra à Viterbe avec Innocent III qui lui conféra la couronne impériale à Saint-Pierre le 4 oct. 1209. Les rixes entre Allemands et Romains furent suivies d'une brouille entre le pape et l'empereur, ce dernier revendiquant l'héritage de la comtesse Mathilde;

tout le monde s'empressa de lui rendre hommage, même Azzo d'Este pour Ancône, même le préfet de Rome. Il entreprit la conquête du royaume de Sicile où régnait le jeune Frédéric de Hohenstaufen. Innocent indigné, après avoir vainement offert de renoncer à l'Italie centrale, pourvu qu'on n'envahît pas la Pouille, excommunia Otton IV (10 nov. 1210). En Italie, l'effet fut minime, mais en Germanie, le parti souabe, excité par les archevêques de Mayence et de Magdebourg, rompit avec l'empereur guelfe. Une assemblée tenue à Nuremberg élut roi le fils de Henri VI; Frédéric II (automne 1211), et la guerre civile recommença. En Italie, Azzo d'Este, Pavie, Vérone se prononcèrent contre Otton. Il repassa les Alpes et s'empressa de consommer le mariage avec Béatrice de Hohenstaufen, mais elle mourut quelques jours après. L'année suivante, Frédéric II arrivait en Allemagne, fortifié par l'alliance et les subsides du roi de France Philippe-Auguste. Otton IV fut réduit à l'Allemagne du Nord et aux Pays-Bas, où la guerre se continua. Son allié le duc de Brabant ayant pillé Liège, les hostilités se développèrent dans les Pays-Bas. Un grand effort fut tenté par les guelfes contre le roi de France, allié des gibelins ; l'empereur, les comtes de Flandre et de Boulogne, le duc de Brabant, les contingents anglais de Salisbury formèrent une armée de plus de 100.000 hommes qui fut mise en déroute à Bouvines par les Français. Otton IV, qui commandait en chef, s'enfuit, abandonnant l'aigle impériale, son char, etc. ; il resta un an à Cologne, mendiant des subsides, incapable de se relever du désastre. Quand son rival eut été couronné à Aix-la-Chapelle et reconnu par le pape, il se retira dans son château de Brunswick, d'ou il dirigea quelques incursions sur les terres de ses ennemis, mais sans plus exercer l'autorité impériale. Il y mourut au bout de trois ans, dans sa quarante-troisième année. A.-M. B.

OTTON. Ducs de Bavière. Les plus importants sont :

1° *Otton de Nordheim*, duc de Bavière, originaire d'une ancienne famille saxonne qui possédait des biens près de Gœttingue, mort le 11 janv. 1083. Excellent général et homme de guerre, il était, d'autre part, faux et rusé ; sa déloyauté et son ingratitude, son indifférence à l'emploi des pires moyens pour en venir à ses fins, ne se démentirent jamais. En 1061, il obtint de l'impératrice Agnès le duché de Bavière; en 1062, il concourut à l'enlèvement du jeune Henri IV ; en 1066, il contribua à renverser Adalbert de Brême et fut un des plus dangereux adversaires de Henri IV. S'étant soumis, en 1070, au jugement de Dieu pour se laver d'une accusation d'assassinat, il fut dépouillé de son duché. En 1071, il entreprit de la reprendre et recouvra ses domaines allodiaux. En 1073, il se mit à la tête du soulèvement de la Saxe et, à la paix de Gerstiengen (2 févr. 1074), rentra en possession de la Bavière ; mais le 9 juin 1075, il fut défait à Langensalza par Henri IV et dut se soumettre le 26 oct. Rentré en grâce, il sut gagner la confiance de Henri IV qui lui confia l'administration de la Saxe ; mais il trahit encore et, en 1076, fut de nouveau renversé. Il contribua à la déposition de Henri IV et au choix de Rodolphe de Souabe comme antiroi (1077). Il prit part aux guerres entre les deux rois jusqu'à sa mort.

2° *Otton Ier*, comte de Wittelsbach, duc de Bavière, né en 1120, mort à Pfullendorf le 11 juil. 1183. En 1154, il accompagna en qualité de porte-bannière Frédéric Ier, dans sa première expédition à Rome. Sa vaillance et son habileté firent obtenir à l'armée impériale la convention de Vérone ; il en fut récompensé par le titre de comte palatin de Bavière. Dans la suite, il rendit de si grands services à l'empereur en Allemagne et en Italie que celui-ci lui donna, le 24 juin 1180, le duché de Bavière.

3° *Otton VII*, comte de Wittelsbach, comte palatin de Bavière, homme violent et emporté, qui tua pour se venger, le 21 juin 1208, à Bamberg, le roi Philippe de Souabe. Proscrit par Otton IV à la suite de ce meurtre, il fut vaincu en 1209 par Pappenheim près de Ratisbonne.

4° *Otton II, l'Auguste*, duc de Bavière, né en 1206, mort au château de Trausnitz le 29 nov. 1253. Il épousa Agnès, sœur du comte palatin Henri II, et reçut de Frédéric II, en 1214, le Palatinat ; en 1228, il en prit le gouvernement ; en 1231, il succéda à son père comme duc de Bavière, après son assassinat. Son dévouement pour Frédéric II fut un moment chancelant ; mais en 1246, il maria sa fille Elisabeth au roi Conrad IV, qu'il servit fidèlement, ce qui fit mettre son duché en interdit. Quand, en 1251, Conrad IV descendit en Italie, il nomma Otton Ier vicaire de l'empire.

5° *Otton Ier*, roi de Bavière, second fils du roi Maximilien II, né à Munich le 27 avr. 1848. Il fit son éducation militaire dans l'armée et servit en 1866 dans l'état-major du prince Charles de Bavière ; en 1870-71, il fit partie de l'état-major du roi Guillaume à Versailles. Mais il devint fou peu après et fut enfermé successivement dans les châteaux de Nymphenbourg, puis de Schleissheim en 1878 et enfin de Furstenried. A la mort du roi Louis II de Bavière (13 juin 1886), son frère, il fut nommé roi. Mais comme il était incapable de gouverner, son oncle le prince Luitpold, prit la régence le 14 juin 1886. A.-M. B.

Bibl. : Mehmel, *Otto von Nordheim* ; Gœttingue, 1870 — Vogeler, *Otto von Nordheim* ; Minden, 1880. — Heigel et Riezler, *Das Herzogtum Bayern zur Zeit Heinrichs des Lœwen und Ottos von Wittelsbach* ; Munich, 1867.

OTTON (Saint), apôtre de Poméranie, né en Souabe en 1062, mort à Bamberg le 30 juin 1139. Chapelain du duc polonais Wladislas Hermann, il passa à la chancellerie de l'empereur Henri IV et devint en 1102 évêque de Bamberg. Très érudit, il fonda plusieurs cloîtres où il développa l'étude des sciences. Son histoire a été contée par trois moines (Herbord, Ebo et un troisième dont le nom ne nous est pas parvenu. V. Jaffé, *Bibliotheca rerum germanicarum*). Saint Otton rendit des services à l'empereur Henri V lors de ses démêlés avec le pape. En 1124 et 1127, il entreprit, sur la demande du duc Boleslas III de Pologne, des voyages de mission en Poméranie. Il a été canonisé en 1189. Sa fête est le 2 juil. Ph. B.

Bibl. : Zimmermann, *Otto, Bischof von Bamberg* ; Fribourg, 1875. — Looshorn, *Der heilige Bischof Otto* ; Munich, 1888. — Maskus, *Bischof Otto I vom Bamberg, als Bischof, Reichsfurst und Missionar* ; Breslau, 1889. — Zuritsch, *Geschichte des Bischofs Otto I vom Bamberg des Pommernapostels* ; Gotha, 1889.

OTTON (Ernst-Julius), compositeur allemand, né à Kœnigstein (Saxe) le 1er sept. 1804, mort à Dresde le 5 mars 1877. Elève de Weinlig à Dresde, de Fr. Uber et de Schicht à Leipzig (1822-25), il fut nommé professeur de chant à l'Institut de Dresde et chantre de l'église de la Croix, de 1830 à 1876. Son nom est connu surtout par ses compositions pour voix d'hommes : *Der Sängersaal*, *Burschenfahrten*, *Gesellenfahrten*, *Soldatenleben*. Il a composé la musique de *Kinderfesten* et *Liedertafel*, opérette de Hofman. On cite aussi ses oratorios : *Des Heilands leute Norte*, *Die Feier der Erlæsten am Grab Jesu*, etc.

OTTON (Friedrich-Julius), chimiste allemand, né à Grossenheim (Saxe) le 8 janv. 1808, mort le 13 janv. 1870. Professeur de chimie au Carolinum et directeur de l'Institut en 1866, il a laissé : *Lehrbuch der rationellem Praxis der landwirtschaftlichen Gewerbe* (Brunswick, 1838 ; rééd. en 1865 et 1875) ; *Lehrbuch der Chemie* (1840) et *Anleitung zur Ausmittelung der Gifte* (1856).

OTTON Ier, roi de Grèce, second fils du roi Louis Ier de Bavière, né à Salzbourg le 1er juin 1815, mort à Bamberg le 26 juil. 1867. Elevé à Munich où il eut von Oettel pour précepteur, Schelling et Thiersch pour professeurs, il compléta son instruction par des voyages en Allemagne et en Italie. La conférence de Londres (7 mai 1832) le nomma roi de Grèce, les Grecs le reconnurent le 8 août 1832, et il monta le 6 févr. 1833 sur le trône. A cause de son jeune age (dix-huit ans), on lui donna un conseil de régence de trois membres, jusqu'au 1er juin 1835. D'un caractère peu énergique, il ne sut rien dérober à l'influence

russe ni gagner la confiance de son peuple ; il rendit cependant des services au point de vue de l'organisation de l'instruction en Grèce. On lui a beaucoup reproché de n'avoir pas su agrandir son royaume aux dépens des Turcs, en profitant des occasions qui se présentèrent pendant la guerre d'Orient. Il n'eut pas d'enfants de son union (1836) avec la princesse Amélie d'Oldenbourg, ce qui l'empêcha de fonder une dynastie. La révolution d'oct. 1862 le renversa de son trône. Il retourna alors à Bamberg où il vécut jusqu'à sa mort. Ph. B.

BIBL. : *la Grèce du roi Otton* (correspondance de M. Thouvenel) ; Paris, 1890.

OTTON (Johann-Karl-Theodor, chevalier), théologien protestant allemand, né à Iéna le 4 oct. 1816. Professeur d'histoire ecclésiastique à Vienne en 1851, il fut élevé à la dignité autrichienne de chevalier en 1871. Il se retira en 1887 et vit à Dresde dans la retraite. Son principal ouvrage est le *Corpus Apologetarum Christianorum sæculi secundi* (Iéna, 1842-72, 19 vol.). Il a écrit encore : *De Justini Martyris scriptis et Doctrina* (1841); *De Epistola ad Diognetum* (1845); *Geschichte der Reformation im Erzherzogtum Œsterreich unter Kaiser Maximilian II* (1889).

OTTON (Martin-Paul), sculpteur allemand, né à Berlin le 3 août 1846, mort à Berlin le 6 avr. 1893. Il fit ses études sous l'influence réaliste de R. Begas. En 1872, il exposa : *Faune et Nymphe*, puis il vécut à Rome jusqu'en 1885; il fit à cette époque de nombreux bustes et groupes : *Centaure et Nymphe* (1874); *Léda et Jupiter* (1876); *Monument de Guillaume de Humboldt*, à Berlin ; *Projet de monument de Victor-Emmanuel*, à Rome ; une *Vestale polychrome*. Il obtint le premier prix, dans un concours, pour l'érection d'un monument à Luther, à Berlin, où il revint en 1886, à cette occasion ; mais il ne l'a pas achevé ; c'est Toberentz qui le termina. L'image en pied de l'empereur Guillaume Ier, à Ems, est d'Otton. Ph. B.

OTTON DE FREISINGEN (V. OTTO DE FREISING).

OTTROTT (*Ottenrode*, 1059). Com. de la Basse-Alsace, formée des deux villages, Ottrott-le-Bas et Ottrott-le-Haut, cant. de Rosheim, arr. de Molsheim; 1.605 hab.; vins rouges estimés; antiquités gallo-romaines. La chapelle Saint-Nicolas passe pour être un des monuments les plus anciens de l'Alsace ; les parties inférieures datent du VIe siècle. Sur la colline qui domine Ottrott, ruines des châteaux de Lutzelbourg (tour ronde du XIVe et tour carrée du XVe siècle) et de Rathsamhausen (donjon en style roman). Annexe d'Ottrott, le couvent de Hohenbourg (V. SAINTE-ODILE [Mont]).

OTTWEILER. Ville de Prusse, district de Trèves, sur la Blies ; 5.554 hab. (en 1895). Ecole normale. Poteries, métallurgie. De 1640 à 1728, ce fut le centre d'une branche des Nassau-Saarbrück. — On appelle couches d'Ottweiler les couches supérieures du terrain carbonifère de cette région.

OTUMBA. Ville du Mexique, Etat et à 50 kil. N.-E. de Mexico, sur le chem. de fer de Vera Cruz; 10.000 hab. Ancienne capitale des Otomi, supplantés par les Aztèques. Fernand Cortès y remporta le 8 juil. 1520 une victoire décisive.

OTWAY (Thomas), littérateur anglais, né à Trotton (Sussex) le 3 mars 1652, mort à Londres le 14 avr. 1685. Fils d'un pauvre recteur, il reçut une assez bonne instruction d'abord au collège de Winchester, puis à l'Université d'Oxford. Il abandonna l'Université avant la fin de ses études afin de se consacrer au théâtre pour lequel il s'était senti de bonne heure des dispositions. Ses débuts sur les planches (1672) furent malheureux : aussi renonçant à la carrière d'acteur, il se contenta désormais d'écrire des pièces. En 1675, il donnait une tragédie en cinq actes et en vers, *Alcibiades*, qui obtint un certain succès que confirmèrent, en 1676, un autre drame en vers, *Don Carlos*, tiré du roman de l'abbé de Saint-Réal, et en 1677 une tragédie, *Titus and Berenice*, imitée de Racine, et une farce, *The Cheats of Scapin*, adaptée de Molière. Connu désormais, il composa une comédie originale, *Friendship in Fashion* (1678), qui demeura longtemps au répertoire. Cependant Otway était tombé éperdument amoureux de sa principale interprète, Mrs Bary, qui, maîtresse de lord Rochester, méprisait fort son humble adorateur. Désespéré, il s'engagea et servit en Flandre. Revenu en 1679, à peu près guéri de sa passion, il se mit résolument au travail, et produisit coup sur coup : *The Orphan* (1680), tragédie ; *History and Fall of Caius Marius* (1680), id. ; *The Soldier's Fortune* (1681), comédie ; *Venise Preserved* (1682), tragédie, et *The Atheist* (1684), comédie. Malgré le succès de ces pièces, Otway était presque misérable : il écrivait pour accroître ses ressources des prologues et des épilogues pour les pièces de ses rivaux ; comme la plupart des hommes de lettres du temps, il mena une vie errante et désordonnée qui finit prématurément. Ses *Œuvres*, réunies d'abord en 1713 (2 vol.) et dont la meilleure édition a été donnée par Thornton (Londres, 1813, 3 vol.), renferment des beautés dramatiques de premier ordre, mais perdues dans le pathos le plus insupportable. Sa *Venise sauvée*, qui a été traduite dans toutes les langues de l'Europe (en français, Paris, 1746), et jouée sur presque tous les théâtres (Comédie-Française, 5 déc. 1746), mérite d'être rapprochée des chefs-d'œuvre de Shakespeare. R. S.

BIBL. : JOHNSON, *Lives of the Poets*. — THORNTON, *Life of T. Otway* ; Londres, 1813, in-8. — BELJAME, *le Public et les hommes de lettres en Angleterre au XVIIIe siècle* ; Paris, 1881, in-8. — TAINE, *Littérature anglaise*.

OTZEN (Johannes), architecte allemand, né à Sieseby (Slesvig) le 8 oct. 1839. Elève de Hase à Hanovre, il s'établit à Berlin (1879), où il dirige un atelier à l'Académie des beaux-arts (1885). Il s'inspire des style roman et gothique combinés avec l'art décoratif moderne et les exigences de notre vie pratique. Il a bâti beaucoup de villas et maisons de Berlin, les églises Saint-Jean (1873) et Saint-Pierre (1884) d'Altona, Sainte-Gertrude (1885) et du Christ (1886) de Hambourg, celle d'Eimsbuttel près de Hambourg, celle de Plagwitz (1887) près de Leipzig, celles de la Sainte-Croix (1888) et de Luther (1893), à Berlin, et un grand nombre d'autres. Il a publié : *Baukunst des Mittelalters* (Berlin, 1879-83, 3 vol.) ; *Ausgeführte Bauten* (1890, et suiv.), etc.

OUABONI. Tribu de l'Afrique orientale, vivant dans le pays qu'arrose le Tana, qui se déverse dans l'océan Indien. Le pays qu'elle habite fait aujourd'hui partie de l'Afrique orientale anglaise. Avant cette annexion, les Ouabonis étaient vassaux des Gallas avec lesquels ils combattaient les Arabes, qui voulaient faire des uns et des autres des esclaves. Leur langue est plutôt le souhahéli que le galla.

OUABOUMA (Peuple) (V. CONGO, t. XII, p. 413).

OUACHO (*Washo*). Tribu de Peaux-Rouges des Etats-Unis (Californie), dans la sierra Nevada ; leurs derniers descendants vivent misérablement de chasse et de mendicité.

OUADAÏ. Etat du Soudan central, s'étendant de la rive du lac Tchad à l'O. au Darfour à l'E., du Borkou au N. au pays des Niam-Niam au S. C'est un Etat d'ailleurs qui est limité, comme la plupart des Etats africains, de la manière la moins précise. Ses frontières varient avec le degré de puissance du souverain et avec le déplacement de certaines tribus nomades, qui, de migration en migration et de pâturage en pâturage, donnent au Ouadaï des limites mouvantes. La superficie du Ouadaï ne saurait donc être précisée : on lui attribue de 300.000 à 500.000 kil. q. et 2 à 3 millions d'hab. C'est une région de steppes où s'élèvent des montagnes dénudées, telles que : le Tirgé (600 m.) à l'E.; les Géré (990 m.), boisés et coupés de gorges sauvages, au S. Les rivières n'ont d'eau qu'en la saison des pluies. Les principales sont le Batha et le Batheka, tributaires du lac Fittri, et, au S., le Bahr es-Salamat qui aboutit au lac Iro. Au delà, vers le Midi, on rencontre l'Ankadebbe, grand affluent du Chari, dont

le bassin est bien arrosé. Les principaux végétaux sont : les tamaris, les sycomores, les palmiers, le *Balanites ægyptiaca*. On cultive surtout les dattiers dans le N., le riz, les céréales, le maïs, le *Pennisetum typhoïdeum*, les cucurbitacées, les melons d'eau, les oignons, le poivre rouge, le coriandre, le coton, etc. L'autruche abonde au N., l'éléphant le long du Bahr es-Salamat, le rhinocéros bicorne près du Batha, le chameau, le bœuf, le cheval se trouvent partout. Comparé aux autres Etats organisés du Soudan central, le Bornou, le Sokoto, le Ouadaï ne peut être considéré que comme fort médiocrement fertile ; les habitants en sont pauvres et vivent dans des huttes; ils possèdent des troupeaux de bœufs, de moutons, de chèvres et des chameaux. La population se compose d'Arabes beaucoup plus nombreux dans le Ouadaï que dans le Bornou et le Sokoto, de Foulbé également envahisseurs, et dans le N. de Tibbou, dans le centre et le S.-O., de nègres indigènes formant divers groupes : les Maba, les Abou-Charib, les Nassalits, les Koukas, etc. Sous le nom de Maba on groupe la population dominante; cette noblesse se transmet en ligne maternelle; la langue maba est rapprochée par Lepsius de celle du Darfour et, de loin, des langues bantou (V. Afrique, § *Langues*). Les Arabes vivent de leurs troupeaux de chameaux et de bœufs. L'industrie est exercée par des Baghirmiens et des Bornouans.

Le sultan du Ouadaï est d'origine indigène. Son autorité immédiate ne s'étend que sur la partie N. de ses Etats, certaines tribus, comme les Koukas, ayant conservé une sorte d'autonomie. La partie N. du royaume est divisée en provinces à la tête desquelles sont des gouverneurs. L'armée est forte d'environ 7.000 hommes. Les Ouadaiens sont des musulmans qui ont embrassé la secte du senoussisme. Ce sont d'ardents propagateurs de l'Islam dans l'Afrique centrale et, par eux, les tribus situées au S. du Ouadaï se sont rattachées à cette religion. Les villes principales sont Abéché, la capitale, fondée en 1850, centre militaire du pays et actif foyer de propagande musulmane ; population de 20.000 à 25.000 âmes ; Nimro, centre de la tribu des Djellabas; Amm-Demm, renommé pour ses sources d'eau chaude ; Yaoua, etc.; l'ancienne capitale, Ouara, fut abandonnée en 1850 et tomba en ruines. Ces villes, d'ailleurs, à l'exception d'Abéché, ne comptent que quelques centaines de maisons. — Le sultan monopolise le commerce qui se fait vers Tripoli par le Borkou et le Tibesti, vers Benghazi, vers les oasis de Koufra, vers l'Egypte par le Darfour. On exporte de l'ivoire et des plumes d'autruche en assez grande quantité, les produits du tamaris, du miel, des esclaves, etc.

Le Ouadaï paraît dans l'histoire au milieu du XVIIe siècle. Abd-el-Kerim, qui prétendait descendre des Abbasides, le convertit à l'islamisme et fonda le royaume associant les Maba et les Arabes. Depuis, de sanglantes luttes s'y sont succédé. A Mohammed Cherif, meurtrier de Vogel, succéda le sultan Ali, protecteur de Nachtigal. Les arrangements anglo-français placent le Ouadaï dans la sphère d'influence française. Le Ouadaï nous est surtout connu par le voyage de Nachtigal (1873), plus heureux que Vogel (1855), Cuny (1858) et Beurmann (1863), qui y furent massacrés. Matteucci a raconté y être allé en 1879, mais son récit a été mis en doute.

Bibl. : Publications de Nachtigal, dans les *Mitt. de Petermann* et les *Mém. de la Soc. de géogr. de Berlin*, de 1871 à 1875.

OUADAN. Oasis du Sahara occidental, à l'E. de l'Adrar, située dans la vallée fertile de l'Ouadi Irenouan, qu'on a fort vantée et qui produit des dattes renommées ; on lui attribue de 4.000 à 5.000 hab. Les Portugais y eurent des comptoirs au XVe siècle.

OUADELAÏ. Ville du Soudan égyptien, sur la r. g. du haut Nil, à 252 kil. au S. de Lado. Elle devint le séjour du gouverneur égyptien du Soudan, Emin Pacha, lorsque ce dernier dut évacuer Lado devant l'invasion mahdiste, et a été réoccupée par les Belges de l'Etat du Congo, puis par les Anglais, venus de l'Ouganda.

OUADI. Ce mot arabe signifie, dans la langue à laquelle il a été emprunté, une vallée, c.-à-d. une dépression entre deux montagnes, qu'il y ait ou non un cours d'eau visible au fond de la dépression ; de là vient que les Arabes l'ont donné indifféremment aux vallées des petits cours d'eau des côtes de Syrie et de Barbarie, à celles des grands fleuves de l'Espagne, et aux vallées sèches du désert, où l'eau ne coule que dans le sable, quelquefois à plusieurs mètres de profondeur, et n'affleure qu'à l'époque des grandes pluies. C'est cette dernière signification que la terminologie géographique a réservée au mot *ouadi*.

En Espagne, prononcé *Guad*, il a été l'origine des noms de rivières et de villes commençant par ce mot, tels que *Guadalaxara*, *Guadalète*, *Guadalquivir*, *Guadalupe* (V. ces mots) ; en Algérie, prononcé *Oued*, il entre dans la formation de noms de rivières et de localités comme Oued-Djer, Oued-Todda, Oued-el-Hammam, Oued Malah (V. les mots commençant par Oued). Huart.

OUADIGO. Tribu de l'Afrique orientale, vivant dans le pays de Digo sur le littoral de l'océan Indien, entre Mombaz et la baie de Tanga. Leur pays fait partie aujourd'hui de l'Afrique orientale allemande. Ils ont immigré dans cette région il y a trois siècles, venant du N. Ils sont élancés, bien bâtis, de peau brune, vivent de culture et d'élevage. Leur langue s'appelle kidigo.

Bibl. : Baumann, *Usambara* ; Berlin, 1891.

OUADI-HALFA. Localité de la Haute-Egypte, sur la r. dr. du Nil, à 2 kil. en aval de la deuxième cataracte ; 3.000 hab. Elle tire son nom de la quantité d'alfa qui croît dans le pays. La deuxième cataracte, qu'on nomme aussi cataracte de Ouadi-Halfa, forme la partie inférieure d'une série de rapides appelés Batn-el-Hadjar ou « les Entrailles de pierres », qui s'étend sur une longueur de 130 kil. La cataracte elle-même se développe sur un espace de 25 kil. A ce point, le lit du fleuve est semé de rochers et de blocs autour desquels tournent les eaux. Plusieurs de ces rochers sont cultivés. Pour contourner cet obstacle, un chemin de fer a été commencé en 1873, qui doit se prolonger jusqu'à Khartoum. Il a été construit jusqu'à Berber pour faciliter l'expédition contre le Mahdi (1887-98).

OUADI-KOUR. Oasis du Sahara oriental, au S.-O. de Koufra, à cinq jours de marche.

OUADI-MOUÇA (V. Petra).

OUADJIT (Myth. égypt.). La déesse du nord, opposée à Nekheb, la déesse du midi. Représentée par un uræus, coiffé de la couronne rouge, elle était vénérée dans la ville de Tep, à l'extrémité de la branche de Rosette.

OUADYANGA. Oasis du Sahara central, située à l'E. du Tibesti. La population serait de 4.000 hab. La localité principale est Yoa.

OUAGADOUGOU. Ville capitale du Mossi, dans le Soudan occidental, comprise dans la grande boucle du Niger. Placée, comme le Mossi, sous le protectorat français, par la convention franco-anglaise du mois de juin 1898.

OUAGNE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Clamecy ; 329 hab.

OUAGOUNYA. Peuple de l'Afrique orientale allemande, mélange de Souahélis, d'Arabes et de Somalis refoulés par les Gallas.

OUAGUÉNIA. Peuple de l'Afrique équatoriale, vivant sur la r. g. du haut Congo, dans la région de Stanley-Falls, sous l'équateur. Ils vivent de pêche. Ils s'étendaient jadis jusqu'à Nyangoué, mais ont été refoulés par les traitants arabes.

OUAGUENOUN. Tribu berbère d'Algérie, à 10 kil. S.-E. de Dellys, entre le Sebaou et la mer ; 15.000 âmes environ.

OUAHÉHÉ. Tribu cafre (V. Ouhehé).

OUAHHABITES. Secte musulmane fondée vers 1745 par le négociant arabe Mohammed-Abd-el-Ouahhâb de la ville d'Iyané dans l'Arabie centrale. Son intention était de

ramener l'Islam à sa primitive pureté ; aussi déclara-t-il rejeter toute tradition, aussi bien écrite qu'orale, pour s'en tenir au Coran. Tous les usages qui n'y étaient pas prescrits furent par lui combattus, spécialement le culte des saints ; tous les pèlerinages vers d'autres buts que la Kaafa de La Mecque interdits. Il abolit également les cérémonies funéraires, prêcha contre le luxe des mosquées, des tombeaux, de l'habillement, l'usage du tabac, la tolérance des spiritueux, des jeux de hasard, toutes les formes de la corruption, imposant la stricte observance des jeûnes, des prières quotidiennes et même la communauté des biens.

Passant à l'acte, il entreprit de convertir par la force les réfractaires, de profaner et de démolir les chapelles des saints musulmans. Expulsé de La Mecque, il fut accueilli par le chef de Derayé, Saoud, qu'il avait converti et auquel il délégua l'autorité temporelle. Elle fut efficace entre les mains d'Abd-el-Azis († 1803), fils de Saoud, puis du fils de celui-ci, Abdallah Saoud II († 1814). Ils soumirent toute l'Arabie centrale, le Nedjd. Le chérif de La Mecque fut complètement battu (1790), le pacha Soliman de Bagdad repoussé. Les ouahhabites, forts de 120.000 hommes, mais presque sans armes à feu, saccagèrent Kerbela (1801), occupèrent plusieurs fois La Mecque. La Porte, inquiète de savoir le chérif de La Mecque contraint d'adhérer à la doctrine ouahhabite, fit appel à Méhémet-Ali, vice-roi d'Egypte, dont le fils Tousoun reprit Médine et La Mecque (1811). Puis Méhémet-Ali vint lui-même attaquer le sultan ouahhabite Abdallah II, qu'il vainquit complètement à Taïf (1815). Son fils Ibrahim pénétra dans le Nedjd, tua 20.000 hommes aux ouahhabites devant Derayé dont il s'empara (3 sept. 1818). La ville fut rasée ; Abdallah II fut conduit à Constantinople et décapité (déc. 1818).

Les ouahhabites survivants s'enfuirent dans le désert où ils vécurent de brigandage, établirent une nouvelle capitale à Riadh, et reprirent ascendant sur les tribus irritées par la tyrannie des fonctionnaires égyptiens. Une nouvelle armée de Méhémet-Ali fut égarée par ses guides et périt dans le désert. En 1863, les ouahhabites s'étendaient de nouveau jusqu'au golfe Persique. Mais la discorde des deux fils de Feissal, Abdallah et Saoud, les affaiblit, et les émirs de Haïl leur succédèrent dans la prépondérance sur le Nedjd.

Les idées ouahhabites furent propagées dans l'Inde par un pèlerin, Seijid Ahmed, converti à La Mecque vers 1820. Elles ont rayonné de Patna sur le N. et le centre de l'Inde. Des troubles éclatèrent en 1831. Ahmed y fut tué. Les Anglais obtinrent des muftis de La Mecque une déclaration d'après laquelle l'Inde était « pays de foi », où le croyant ne doit pas troubler la paix. On ignore le nombre des ouahhabites parmi les musulmans de l'Inde, car les statistiques officielles donnent des chiffres trop faibles. — Des idées analogues à celles des ouahhabites ont présidé aux mouvements des Senoussi en Afrique, à la révolte des musulmans de Chine (1855-74), à celle des Ghilzaï en Afghanistan, et coopéré à l'agitation bâbiste en Perse. A.-M. B.

Bibl. : Corancez, *Hist. de Wahabys* ; Paris, 1810. — Burkhardt, *Notes on the Beduins and Wahabys*; Londres, 1834. — Palgrave, *Voy. en Arabie*. — Hunter, *Our Indian Musulmans*, 3e éd. 1876. — Rehatsek, *History of the Wahabys*, dans *Journal of the Bombay Branch of the Royal Asiatic Society*, n° 38, 1881.

OUAHOUMA. Tribus de l'Afrique orientale, vivant au S.-O. du Victoria Nyanza, dans les pays d'Ouganda, d'Ounyoro et de Karagoué. On leur attribue une origine galla ou massaï. Ils forment encore la classe dominante de l'Ounyoro et du Karagoué, mais dans l'Ouganda une classe servile. Ce sont des pasteurs qui évitent les mélanges de sang ; ils sont de haute taille, à visage ovale et aux traits réguliers.

OUAI (Inde) (V. Waï).

OUAÏNA-Ganga. Rivière de l'Inde (V. Wainganga).

OUAINVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Cany ; 444 hab.

OUAKCH. Grande rivière du Turkestan russe, affl. dr. de l'Amou-daria. Elle naît au N. du Pamir, sur le plateau de l'Alaï, à 2 kil. des sources du Tarim, sous le nom de *Kizil-sou*, coule entre l'Alaï au N. et le Trans-Alaï au S., dans une haute vallée de 40 kil. de large ; elle en sort à 2.500 m. d'alt., par des gorges de 70 kil. de long qui l'amènent au pays de Karatéghin ; au confluent du Mouksou (g.), elle n'est plus qu'à 1.928 m. Elle prend le nom de *Sourghab* et descend au S.-O., arrosant la vallée du Harm ; elle s'engage dans des défilés grandioses entre les monts de Mourtagh et de Khodja-Ikour ; en un point, les parois sont distantes de moins de 7 m. Ces défilés sont franchis sur le pont historique du Poul-i-Senghi par la route de Feizabad à Kouliab, route entaillée dans le roc qui mène du Hissar vers le Badakchan. La rivière prend à partir de Naran le nom de Ouakch, arrose la ville Kourgatjubé (alt. 476 m.), se divise en plusieurs bras enveloppant des fourrés marécageux et joint l'Amou-daria à l'E. de Kabadian. Long de 660 kil., l'Ouakch fut longtemps considéré comme le véritable Oxus (Amou-daria) supérieur. Il roule autant d'eau que la branche méridionale à laquelle ce nom a été attribué. A.-M. B.

OUAKHAN (*Wakhan*). Pays de l'Asie centrale (V. Pamir).

OUAKIKOUYOU. Peuple de l'Afrique équatoriale, du groupe des Massaï, au S. du mont Kenia.

OUAKIMBOU. Tribu de l'Afrique équatoriale, qui vit dans la contrée de l'Ougogo et dans celle de l'Ouyanzi.

OUALA (Inde) (V. Vala).

OUALAN (Ile) (V. Kousaï).

OUALATA. Localité du Sahara occidental, à 350 kil. S.-O. d'Araouan. C'est un lieu d'échanges fort actif entre les tribus du Sénégal et les habitants de Tendouf. Jadis capitale d'un grand royaume, celui de Ghanata (xve siècle), et assez peuplée, elle est fort déchue aujourd'hui. Elle occupe un espace d'environ 1 kil. q. et n'a pas de jardins. Le sol qui l'entoure est impropre à toute culture.

OUALO. Contrée du Sénégal (Afrique occidentale), qui a été annexée en 1856. Comprenant jadis toute la r. g. du Sénégal, entre le Dimar à l'E., le Cayor au S. et l'océan Atlantique à l'O., elle forme aujourd'hui le cercle de Daghana. Les Ouolofs forment le fond de la population.

OUAMI. Fleuve de l'Afrique équatoriale, qui prend sa source dans l'Ousagara central, se dirige à l'E. et se jette dans l'océan Indien, au S. de Saadani, sur la côte faisant face à Zanzibar.

OUANDALA (Monts). Chaîne de montagnes du Soudan central, à l'O. du Chari, qui forme la limite du partage des eaux entre le bassin du lac Tchad et celui de la *Bénoué* (V. ce mot).

OUANDALA ou **MANDARA.** Contrée du Soudan central, située au S. du lac Tchad, limitée à l'O. par le Marghi, au S. et à l'O. par l'Adamaoua, au N. par le Bornou. Le Ouandala a une surface de 5.000 kil. q. environ ; sa population est de 150.000 hab., en partie musulmans, en partie païens. La capitale est Doloo, qui ne compterait pas moins, d'après Rohlfs, de 30.000 hab.

OUANGUINDO. Peuple de l'Afrique orientale, habitant la contrée comprise entre le Roufidji et la Rovouma, tous deux tributaires de l'océan Indien.

OUANIKA. Peuple de la côte E. d'Afrique, habitant la contrée de l'Afrique orientale allemande comprise entre l'embouchure du Pangani et celle du Sabaki.

OUANNE (*Odona*, *Ouaine*). Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Courson ; 1.032 hab. Ancienne station romaine sur la voie d'Auxerre à Entrains. Châtellenie relevant de Donzy. Eglise Notre-Dame du xvie siècle.

OUANNE (L'). Rivière des dép. du *Loiret* et de l'*Yonne* (V. ces mots).

OUAOU. Ancien poste du Bahr-el-Ghazal, fondé en 1877 par Gessi, sur la r. g. du Ouaou, affl. g. du Djour.

OUAOU-EL-KEBIR. Oasis du Fezzan (Afrique septentrionale), située à 320 kil. E. de Mourzouk. Les Arabes l'ont enlevée aux Tibbous en 1841.

OUAOUBÉ. Rivière du Soudan central, affl. de gauche du lac Tchad. Le Ouaoubé prend sa source dans le Sokoto, au S. de Kano, court au N.-E., entre dans le Bornou, passe près de Birni, l'ancienne capitale du Bornou, et aboutit au lac Tchad, près de Bosso.

OUAPHRES (V. APRIÈS).

OUAPO-HOMO. Peuple de l'Afrique orientale, habitant le cours inférieur du Tana. Leur territoire est contigu à celui des Somalis et des Gallas.

OUAR-CHEIK. Ville maritime située sur la côte africaine de l'océan Indien, à 68 kil. de Magadichou. Elle fait partie aujourd'hui du Somaliland italien.

OUARANSÉNIS ou **OUARSENIS.** Massif d'Algérie (V. ALGÉRIE et ALGER [Dép.]).

OUARGLA. Oasis du Sahara algérien, dép. et à 577 kil. S. d'Alger, à 120 m. d'alt., dans la dépression de Heicha où convergent les vallées de l'oued Mia et du Mzab ; 10.000 hab. environ. La ville compte moins de 2.000 âmes et est très fiévreuse en été. Longtemps florissante, elle est bien déchue, et ses édifices, kasba, mosquées, tombent en ruines. Elle est entourée d'une enceinte percée de six portes et se divise en trois quartiers : Beni-Sissin, Beni-Ouagghin, Beni-Brahim. Les habitants sont noirs, du type haratin, métis de Berbers et de nègres. Ils sont fermiers khammès des Chaamba du groupe Bou-houra. Ils cultivent 600.000 dattiers à l'aide d'un millier de puits, dont 400 artésiens. Ils obéissent à un agha nommé par la France. La ville a été fondée par la tribu berbère des Beni Ouargla venue des environs de Biskra. En 1857, elle fut occupée par les Français à la suite d'une querelle du sultan de Ouargla avec son vassal, le cheikh de Ngouca (ksar situé un peu au N.). C'est la tête de ligne de la pénétration vers le Soudan qu'on projette de poursuivre par le chemin de fer transsaharien prolongé de Biskra sur Ouargla et de là à Temassinin, Agadès. A.-M. B.

OUARTAN. Tribu de Tunisie, de race berbère, au N.-E. de Thala ; 38.000 âmes. Agriculteurs aisés dont le principal centre est le Ksour.

OUARVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Voves ; 709 hab.

OUASOUK. Tribu de l'Afrique équatoriale habitant à environ 50 kil. N. du lac M'baringo.

OUASSAOU. Province de la Côte d'Or anglaise (Afrique occidentale), située au N. du cap des Trois-Pointes. Le pays est traversé du N. au S. par la rivière Ancobra qui prend naissance dans le pays Achanti et se jette dans la mer près d'Axim. Le Ouassaou est une région aurifère très riche ; on y rencontre en outre du cuivre, de l'étain, du fer, du manganèse.

OUASSOULOU. Région de l'Afrique occidentale (Soudan français), située dans le bassin du haut Niger. Elle fut autrefois le premier centre de la puissance de Samory, qui, à un moment donné, lors du traité de protectorat de 1887, s'étendait sur une superficie de 360.000 kil. q., avec une population de 1.500.000 âmes. Le Ouassoulou est arrosé par le haut Niger avec ses nombreux tributaires, le Tankisso, le Mahel-Balével, le Baoulé, etc. Ses habitants appartiennent à diverses races que les guerres et la captivité ont mélangées. En général ce sont des Mandingues, des Foulahs ou Pheuls et des Soninkés. Ils sont musulmans. Après le refoulement de Samory à l'E., le Ouassoulou, conquis par nos armes, a été réuni au Soudan français dont il constitue une des provinces. La capitale actuelle est Bissandougou, à 350 kil. de Bammakou ; les villes principales sont Kankan et Sansando.

OUATE. I. TECHNOLOGIE. — Feuilles de coton cardé, quelquefois recouvertes d'une sorte d'enduit destiné à assurer la réunion des fibres qui les composent. Ces feuilles se forment en enroulant autour d'un tambour la nappe très mince du coton que livrent les cardes. On fait ordinairement usage de déchets de qualités plus ou moins belles pour les ouates employées pour la confection des vêtements, ou de cotons neufs et de belle qualité pour les ouates médicinales.

II. THÉRAPEUTIQUE (V. PANSEMENT).

OUATIER. Rivière du dép. du *Cher* (V. ce mot, t. X, p. 1088).

OUATOUTA. Tribu vivant dans l'Afrique équatoriale (région orientale). Leur territoire est situé au S.-S.-O. du lac Victoria Nyanza, entre l'Ouha central et l'Ouniamouézi et s'appelle l'Ouzamba. Il fait aujourd'hui partie de l'Afrique orientale allemande.

OUAYAO. Tribu de l'Afrique orientale allemande à l'E. du lac Nyassa, au N. de la Rovouma. Ils pratiquent la circoncision.

OUAZAN (V. OUEZZAN).

OUBA. Rivière de Sibérie, dans le gouv. de Tomsk, affl. dr. de l'Irtyche, formé par la réunion de plusieurs petits cours d'eau, dont les plus importants, la *Tchernaïa Ouba* et la *Biélaïa Ouba*, prennent naissance dans les monts Altaï dans le district de Biisk. La rivière se dirige d'abord au N.-O. jusqu'à l'embouchure de la *Stanovaïa Ouba*, puis à l'O. et au S.-O. ; elle reçoit alors l'*Oubinka* et prend la direction du S. jusqu'au confluent avec l'Irtyche au village *Oubinskaia-Stanitza*. Sa longueur est de 300 kil., sa largeur de 40 à 110 m., et sa profondeur va jusqu'à 6 m. Elle a un courant impétueux et un lit pierreux. La vallée de l'Ouba est inhabitée dans sa partie supérieure, qui est montagneuse et d'un aspect sauvage. Les parties moyenne et inférieure, au contraire, sont couvertes de belles prairies et de forêts. Beaucoup de poissons.

OUBANGUI ou **MOBANGOI.** Grand affluent de droite du Congo qui porte ce nom dans son cours inférieur, celui d'*Ouellé* et de *Makoua* dans son cours supérieur. Il a 2.500 kil. de long ; naissant à 1.300 m. d'alt. sous le nom de Kibali, à 2° 30′ lat. N., très près du lac Albert, il se dirige vers l'O., recueille le Bomokandi (g.), l'Ouevré (dr.), le Mbomou (dr.), le Kotto (dr.), le Kouango (dr.), le Kemo (dr.), tourne au S.-O., puis au S. et se jette dans le Congo à Laringa, par 360 m. d'alt. Ses eaux sont au plus haut en septembre et octobre, la crue débutant en mai. Il est navigable pour les petits vapeurs durant 1.100 kil., de Laringa à Songo, de Makoanghai à Banzyville, de Seteme à Yakoma, confluent du Mbomou ; dans l'intervalle, des rapides arrêtent les bateaux qui ne peuvent dépasser pratiquement les chutes de Mokouangou. L'Oubangui fut découvert sous le nom d'Ouellé par Schweinfurth, en mars 1870, dans le pays des Monbouttous, mais ce géographe le prit pour l'origine du Chari. Stanley l'identifia à tort avec l'Aroufrimi, ce fut Grenfell qui, le remontant jusqu'à Songo, conjectura que l'Oubangui était l'Ouellé de Schweinfurth (1885) et Van Gèle qui le démontra en 1890.

L'Oubangui forme la limite de l'Etat du Congo et des possessions françaises jusqu'au confluent du Mbomou, que suit la frontière, le cours supérieur de l'Oubangui étant complètement congolais depuis la convention conclue avec la France le 14 août 1894. L'Oubangui forme une des principales voies d'accès vers le centre de l'Afrique et du Congo vers les bassins du Nil et du Bahr-el-Gazal d'une part, du Chari d'autre part. Lorsque la France entreprit de pénétrer dans ces régions, elle constitua un commissariat général du haut Oubangui à la tête duquel on plaça comme administrateur M. Liotard, et, sous sa direction, il fut procédé à l'occupation du Chari et du Bahr-el-Gazal. Cette dernière opération conduite par Zemio et Mechra-er-Rek, jusqu'à Fachoda, sur le Nil, grâce à l'héroïque commandant Marchand, aboutit à un conflit avec l'Angleterre victorieuse du Mahdi. La convention franco-anglaise du 21 mars 1899 fixa la frontière française à la ligne de partage des eaux du Nil et du Congo. Le territoire du haut Oubangui est donc limité aux bassins de cette rivière et du Tchad (Chari).

OUBEAUX (Les). Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. d'Isigny ; 418 hab.

OUBEIRA. Lagune d'Algérie, dép. de Constantine, à 5 kil. S.-O. de La Calle; 2.300 hect.; à 28 m. d'alt. On l'appelait jadis lac *Beaumarchand*.

OUBÉNA. Pays de l'Afrique orientale (région équatoriale), au N.-E. du lac Nyassa. Le peuple qui l'habite est appelé aussi Oubéna. Ils sont agriculteurs. Leur roi chassé par une invasion des Ouahéhé a fondé un nouveau royaume, au détriment des Ouamachondés, au S. de la rivière Ouranga.

OUBINSKOÏÉ. Lac de Sibérie, gouv. de Tomsk. Il se trouve au milieu d'un steppe, parsemé de nombreux lacs, qui forme une dépression entre les rivières Obi et Irtyche. Il a une superficie de 364 kil. q., une longueur de 45 kil.; la plus grande largeur est de 12 kil. Il reçoit la Colcha et la Iagla et s'écoule dans l'Om par l'Oubinka. Pêche abondante.

OUBIZA. Pays de l'Afrique orientale (région équatoriale), à l'E. du lac Bangouélo. Jadis puissants, les Oubizas vivent aujourd'hui dispersés et sans cohésion, sur les rives marécageuses de ce lac.

OUBLIE (Anc. *oblata, oblaye, oblie, oublie*). Pâtisserie légère, très mince, plate ou roulée en forme de cornet et faite avec de la farine, des œufs, du lait, du sel et du sucre que l'on mélange de façon à avoir une bouillie peu épaisse, cuite ensuite entre deux fers, à la manière des *gaufres* (V. ce mot). Le *plaisir*, vendu dans les rues et les jardins publics de Paris, n'est autre chose que des oublies.

Cette pâtisserie est connue depuis fort longtemps, les Romains l'appelaient *nebula* ou *obelia*. Les oublies ont été quelquefois une redevance de fiefs connue sous le nom de *droit d'oubliage* ou *droit d'oublies*, exigée par les seigneurs et même par les rois de France. Cette redevance se convertit ensuite en gâteaux connus sous le nom d'*oubliaux*. Elles jouirent pendant longtemps d'une vogue aujourd'hui bien réduite et étaient fabriquées et vendues par les *oublieux* ou *oublieurs*, marchands ambulants qui, au XVIIe siècle, commençaient leur vente après le coucher du soleil, en chantant

> Chaudes oublies renforcies !
> Galetes chaudes ! eschaudez !
> Roinsoles çà ! denrées au dez !

Ils s'introduisaient dans les maisons pour offrir leur marchandise comme dessert et égayer la fin des soupers; il s'ensuivit de graves abus, auxquels dut mettre fin une ordonnance de police du 9 sept. 1722. Les oublieurs disparurent alors insensiblement et sont actuellement remplacés par les pacifiques industriels connus sous le nom de marchands ou marchandes de *plaisirs*.

OUBLIETTES (Archit.). Sorte de puits profond, maçonné avec soin au-dessous du sol d'un cachot et dans lequel on précipitait les prisonniers dont on voulait se défaire. Malgré l'abus qu'ont fait de descriptions de ces sortes de cachots les auteurs de romans historiques traitant du moyen âge, Viollet-Le-Duc établit (*Dict. de l'archit.*, VI, 451-454, fig.) que les oubliettes étaient fort rares, au moins dans les châteaux français au temps de la féodalité, et, après avoir émis quelques doutes sur les oubliettes que l'on croit avoir existé au château de Chinon et à la forteresse de la Bastille, à Paris, il décrit les oubliettes d'une tour du château de Pierrefonds à l'existence desquelles il lui a paru difficile de ne pas croire.

OUBOUDJOUÉ. Pays de l'Afrique équatoriale (région orientale), à l'O. du lac Tanganyika. Il appartient géographiquement au bassin du Congo et politiquement à l'Etat indépendant du Congo. C'est une région d'arbres fruitiers.

OUBSA-NOR. Lac de la Mongolie septentrionale (empire chinois), situé dans la province de Kobdo, entre les monts Tannou-Ola et Khankhoukhei; 4.000 kil. q. Eaux salées et sulfatées magnésiennes. L'Oubsa-Nor est, comme le lac Baïkal, une petite mer intérieure, alimentée par un système particulier de cours d'eau, dont le principal est la Tes, longue d'environ 500 kil.

OUCHAKOV. Famille russe dont les principaux personnages furent *André-Ivanovitch*, né près de Novgorod en 1670, mort en 1747, soldat de la garde distingué par Pierre le Grand qui en fit son aide de camp, un major général (1721), lui donna plusieurs missions de confiance: il devint général en chef sous Anne et comte sous Elisabeth (1744). — *Fedor-Feodorovitch*, né en 1743, mort en 1817, fut mis par Catherine à la tête de la flotte russe de la mer Noire, défit les Turcs à Iénikaleh (19 juil. 1790), Odessa (9 sept. 1790). Kaleri-Boumou (11 août 1791). Amiral des flotte russe et turque sous Paul Ier, il s'empara des îles Ioniennes. — *Paul Nicolaievitch*, né en 1779, mort en 1853, prit Toultcha (1828), commanda le 4e corps et présida le comité des Invalides; impliqué dans le procès du caissier prévaricateur des Invalides, il fut emprisonné. — *Alexandre-Stepanovitch* servit brillamment dans la marine, commanda l'escadre du Danube et fut nommé vice-amiral en 1852. — *Nicolas-Ivanovitch*, aide de camp de Paskievitch, a écrit une *Histoire de la guerre dans la Russie d'Asie* (2e éd., Varsovie, 1843, 2 vol.).

OUCHAMPS. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Contres; 837 hab.

OUCHE. Rivière du dép. de la *Côte-d'Or* (V. ce mot, t. XII, p. 1187).

OUCHES. Com. du dép. de la Loire, arr. et cant. de Roanne; 540 hab.

OUCHTETTA. Tribu de Tunisie, caïdat de Béja; 600 âmes. — Une autre du même nom, comptant 750 âmes, vit dans la Retha, près de la frontière, au N. de la Medjerda, où elle pratiquait jadis le brigandage.

OUCHY. Ville de Suisse, cant. de Vaud, port de Lausanne, sur le lac de Genève, réuni à la ville par un chemin de fer funiculaire mû par l'eau. Grands hôtels. Chantier de construction de la Compagnie de navigation du Léman. Byron a composé en 1816 à Ouchy le *Prisonnier de Chillon*.

OUCHY (E. de CONFLANS, vicomte d') (V. CONFLANS).

OUCQUES. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Marchenoir; 1.457 hab. Stat. du chem. de fer (tramways de Loir-et-Cher) de Blois à Orléans. Oucques doit à sa situation dans la Beauce d'être le centre d'un des plus importants marchés de la région pour les céréales et les bestiaux.

OUDALLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Saint-Romain; 216 hab.

OUDAN. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Varzy; 531 hab.

OUDART-FEUDRIX DE BRÉQUIGNY (V. BRÉQUIGNY).

OUDAYAGHIRI. Rocher de grès de l'Inde, prov. d'Orissa, à 52 kil. N. de Pouri, dominant la jungle de 35 m. Il est creusé de treize grottes sacrées, qui furent un des premiers centres des ascètes bouddhistes et porte le célèbre monastère de *Râni Nour*.

OUDDOU ou **BOUDDOU.** Province de l'Ouganda (Afrique équatoriale), située sur la rive gauche du Victoria Nyanza. Elle est bornée au N. par l'Ouganda proprement dit, à l'O. par le Kohi, au S. par le Karagoué. Son étendue est de 110 kil. de long sur 50 de large. Cette province est devenue, après le triomphe des indigènes protestants, le refuge des catholiques de l'Ouganda, et est peuplée à peu près exclusivement par eux. Elle fait partie aujourd'hui de l'Afrique orientale anglaise.

OUDE (V. AOUDH).

OUDEÏPOUR (angl. *Odeypoor* ou *Oodeypoor*). Ville de l'Inde anglaise, capitale de la principauté de *Mévar* ou *Oudeïpour*, dans le val de Ghirna, à 226 kil. S. d'Adjmir; 46.693 hab. (en 1891). Magnifique palais du prince en granite et marbre, au-dessus du lac Petchola bordé de vastes terrasses et semé d'îles renfermant d'autres palais. A 5 kil. E., la nécropole d'*Ahar*.

La principauté d'Oudeïpour ou Mévar (angl. *Meywar*), l'une des plus importantes du Radjpoutana ; 33.181 kil. q., 1.844.360 hab. (en 1891) en majorité hindous ; les Radjpoutes forment environ le 12e de la population ; les musulmans moins de 3 °/₀. Dans les montagnes du Sud vivent à l'état sauvage environ 50.000 Bhils. Le prince dont le titre est Maharana est le plus considéré du Radjpoutana. Il descend du rânal radjpoute Bappa du clan de Sesodia, qui aurait occupé Tchittor en 728 et repoussé les Arabes. Le makarana est à la fois chef temporel et spirituel, prêtre d'Eklinga et vicaire de Siva. A.-M. B.

BIBL. : Cf. la bibl. de l'art. INDE et en particulier : TOD, *Annals and antiquities of Rajasthan* ; 2e éd., Madras, 1873. — Louis ROUSSELET, *l'Inde des Rajahs* ; Paris, 1875.

OUDEÏPOUR. Ville du Bengale, principauté de Tipipera, r. g. de la Goumti. Marché de bois, bambou et coton. Ruines du temple du dieu solaire Tripouradana — A quelque distance en amont, ruines de *Bara Oudeïpour*, capitale du radja Oudei Manikya à la fin du XVIe siècle. Vaste palais, temple sivaïte, etc.

OUDENAARDE (V. AUDENARDE).

OUDENAERDE (Rob. Van) (V. AUDEN AERD).

OUDENDORP (François Van), philologue hollandais, né à Leyde en 1696, mort à Leyde en 1761. Il fut recteur à Nimègue, puis à Haarlem, et devint professeur à l'Université de sa ville natale en 1740. On lui doit de savantes éditions d'auteurs classiques : *Lucain* (Leyde, 1728, in-4) ; *César* (*ibid.*, 1737, in-4) ; *Suétone* (*ibid.*, 1751, in-8).

OUDENODON (Paléont.). Ce genre a été établi en 1860 par Owen pour d'étranges Reptiles de grande taille provenant du *Karou* de l'Afrique du Sud ; il ne se diffère du genre *Dicynodon* que par l'absence de dents aux mâchoires ; de même que ce dernier, le genre *Oudenodon* appartient à l'ordre des Anomodontes. E. S.

OUDERNA. Peuplade de la Tunisie méridionale, dont le centre est Tatahouine, au pied des monts des Ksours. Ils sont environ 16.000 divisés en trois tribus : Ouled Selim, Ouled-abd-el-Hamid, Djelidat, semi-nomades, passant l'été dans la montagne du Djebel-el-Abiod.

OUDEUIL. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Marseille-le-Petit ; 179 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Eglise du XIe siècle. Ruines d'un château construit par Philippe-Auguste.

OUDEZEELE. Com. du dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, cant. de Steenvoorde ; 817 hab.

OUDIN (Remi-Casimir), érudit français, né à Mézières le 14 févr. 1638, mort à Leyde en sept. 1717. Il entra en 1656 dans l'ordre des Prémontrés ; à cette occasion, il prit le nom de Casimir. En 1681, il reçut la mission de rechercher dans les diverses archives de l'ordre les pièces ayant trait à son histoire. A son retour, il fut fait sous-prieur de l'abbaye de Cuissy (Aisne) et obtint l'année suivante, en 1683, l'autorisation de résider à Paris. Il y entra en relation avec les bénédictins de Saint-Maur, mais aussi avec Jurieu ; cela le rendit suspect à ses supérieurs ; ils le reléguèrent à l'abbaye de Ressons (Oise) et l'y firent traiter si sévèrement qu'il s'évada, se rendit en Hollande en 1690 et se fit protestant. Il fut sous-bibliothécaire de l'Université de Leyde jusqu'à sa mort. Sa réputation lui vient de son grand *Commentarius de scriptoribus ecclesiæ antiquis illorumque scriptis... adhuc extantibus in celebrioribus Europæ bibliothecis... cum multis dissertationibus...* (Leipzig, 1722, 3 vol. in-fol.), publié après sa mort. Il n'est pas encore inutile.

BIBL. : Eug. et E. HAAG, dans la *France protestante*, Paris, 1858, t. VIII, pp. 58 et suiv., donnent une liste complète et une analyse sommaire des ouvrages littéraires d'Oudin.

OUDIN (François), jésuite, né en Champagne, en 1673, mort en 1752. — Œuvres principales : les quatre premières lettres de la *Bibliothèque latine des écrivains de la Société de Jésus* et les *700 articles* qui devaient suivre ; *Poemata didascalia* parus sous le nom de d'Olivet ; édition de *P. Syrus* (Dijon, 1734).

OUDINCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Vignory ; 317 hab.

OUDINÉ (Eugène-André), sculpteur et graveur en médailles français, né à Paris le 1er janv. 1810, mort à Paris le 12 avr. 1887. Il fut élève de Petitot, d'Ingres et de Galle de qui il épousa la fille. Il remporta en 1831 le prix de Rome de gravure en médailles avec le sujet d'*Œdipe expliquant l'énigme du Sphinx*. Sa production a été considérable, et cet artiste, épris de l'antique et toujours froid, devait atteindre sa perfection dans les monnaies de la République de 1848. Dans son œuvre de statuaire, on citera : *la Vierge et l'Enfant Jésus* et les *Quatre Evangélistes* (1845), à l'église Saint-Gervais ; *la Reine Berthe, mère de Charlemagne* (1848), au jardin du Luxembourg ; *Psyché endormie* (1855), au musée du Havre ; *Bethsabée*, pour la cour du Louvre ; *Buste d'Hippolyte Flandrin* (1866), à Saint-Germain des Prés ; *la Vierge et l'Enfant Jésus* (1868), à Saint-Ambroise ; *la Vierge et l'Enfant Jésus* (1873), à Saint-Eustache ; la statue du *général comte Espagne*, au musée de Versailles ; des bas-reliefs pour les tympans des portes de Sainte-Clotilde. Le nombre de ses médaillons et de ses médailles et jetons de présence est considérable ; on notera : *la Médaille commémorative de l'établissement de la République ; la Médaille de la Société des Architectes* (1848) ; *la Médaille commémorative du 2 déc. 1851*, celle de la *Restauration de Notre-Dame de Paris ; la Médaille de l'Exposition universelle de 1855 ; la Médaille de l'Exposition universelle de 1878 ;* à la Bibliothèque nationale, douze médaillons représentant les *Poètes illustres de l'antiquité*. Etienne BRICON.

OUDINOT (Charles-Nicolas), duc de Reggio, maréchal de France, né à Bar-le-Duc le 25 avr. 1767, mort à Paris le 13 sept. 1847. Après s'être engagé dès l'âge de dix-huit ans dans le régiment de Médoc, il était rentré dans sa ville natale pour complaire à ses parents, qui le destinaient au commerce (1788), quand éclata la Révolution, qui ne tarda pas à réveiller ses instincts militaires. Elu lieutenant-colonel d'un bataillon de volontaires de la Meuse, il défendit vaillamment le fort de Bitche, fut nommé chef de brigade (6 nov. 1793), sauva par sa tenace énergie, à Morlautern, près Kayserslautern, la division Ambert, à laquelle il était attaché (23 mai 1794) et dut à ce beau fait d'armes le grade de général de brigade (2 juin). L'année suivante, il s'illustra par la prise de Trèves (6 août 1795), reçut cinq blessures devant Mannheim et fut fait prisonnier par les Autrichiens (18 oct.). Rendu à la liberté (janv. 1796), nous le retrouvons sous Marceau à l'armée du Rhin, où il prit une part brillante à plusieurs combats et notamment à celui de Neubourg (14 sept.). Pourvu d'un commandement à l'armée dite d'Angleterre en 1797, il fut plus tard incorporé dans l'armée d'Helvétie, devint général de division (12 avr. 1799) et, comme chef d'état-major de Masséna, contribua glorieusement à la victoire de Zurich. Il suivit au même titre ce général à Gênes et, le 16 mai 1800, força le blocus de cette place pour aller porter à Suchet les instructions de son général en chef. Il reprit un peu plus tard auprès de Brune les fonctions qu'il avait remplies auprès de Masséna et, par son heureuse audace, l'empêcha d'être battu à Monzembano (26 déc. 1800).

Le premier consul, qui faisait grand cas de lui, le combla d'honneurs. Oudinot fut nommé inspecteur général d'infanterie (1801), commandant de la première division du camp de Bruges (1803). Entre temps, il était entré comme député de la Meuse (nov. 1803) au Corps législatif, où il ne siégea que fort rarement. Au commencement de 1805, il reçut le commandement de dix bataillons de grenadiers auxquels on donna par la suite le nom de *grenadiers d'Oudinot*. C'est à la tête de ce corps d'élite qu'il fit la campagne de 1805, s'empara des ponts de Vienne, fut

blessé à Hollabrünn et, à peine guéri, assura le gain de la bataille d'Austerlitz par la vigueur avec laquelle il se comporta sur le plateau de Pratzen (2 déc.). Chargé, après la paix de Presbourg, d'occuper les principautés de Neufchâtel et de Valengin, il reparut bientôt à la grande armée, entra à Berlin (25 oct. 1806), se couvrit de gloire à Ostrolenka (10 févr. 1807), alla prendre part au siège de Dantzig et, après la reddition de cette ville (24 mai), commanda l'avant-garde à la bataille de Friedland (14 juin). Gouverneur d'Erfurt et comte de l'Empire en 1808, il prit l'année suivante une part considérable à la campagne du Danube et se distingua de telle sorte, à Essling et à Wagram, qu'après cette dernière bataille l'empereur le nomma maréchal d'Empire (12 juil.). Oudinot fut en outre pourvu du titre héréditaire de duc de Reggio et d'une énorme dotation (14 avr. 1810). Homme de confiance de Napoléon, c'est lui qui, après l'abdication du roi Louis, fut chargé de la prise de possession et de l'administration de la Hollande, tâche dont il s'acquitta avec autant de modération que sa situation le lui permettait.

En 1812, le duc de Reggio suivit l'empereur en Russie et commanda d'abord le 2e corps de la Grande Armée, qui, placé sur la gauche, avait à contenir le long de la Dwina l'armée de Wittgenstein. Vainqueur à Drissa (29 juil.), il fut grièvement blessé à Polotsk le 17 août suivant et dut céder à Gouvion Saint-Cyr le commandement, qu'il vint reprendre au commencement de novembre. A ce moment, Napoléon battait en retraite. Oudinot placé sous les ordres du duc de Bellune, avec qui il ne s'entendit guère, dut se rapprocher de lui et manœuvrer de façon à assurer aux débris de l'armée le passage de la Bérézina. Il se comporta, du 23 au 30 nov., à Lachnitza, Studianka, Borizov, Plechnitsoui, avec une énergie vraiment héroïque et reçut encore plusieurs blessures, qui ne l'empêchèrent pas de jouer un rôle important en Allemagne pendant la campagne de 1813. Les victoires de Lutzen et de Bautzen furent dues en partie à son habituelle vigueur. Mais, pourvu peu après du commandement d'une véritable armée, qui comptait plus de 60.000 hommes, il se montra quelque peu inférieur à sa tâche. Chargé de marcher sur Berlin, il fut défait à Gross-Beeren par Bernadotte (30 août) et, subordonné ensuite au maréchal Ney, ne put l'empêcher d'éprouver un grave échec à Juterbock (sept.). Rappelé à Dresde par Napoléon, il se replia avec lui sur Leipzig, combattit vaillamment à Wachau (16 oct.) et, après le désastre, protégeait de son mieux la retraite, quand une atteinte grave de typhus le contraignit de rentrer en France (nov.)

A peine guéri, Oudinot reparut à côté de Napoléon et le servit avec vigueur à Brienne, Nangis, Bar-sur-Aube (févr.-mars 1814). Mais, après la capitulation de Paris, il fut au nombre des maréchaux qui le contraignirent à abdiquer. Rallié sans réserve au gouvernement des Bourbons, il fut appelé au conseil du comte d'Artois (16 avr. 1814), puis, nommé coup sur coup ministre d'Etat, commandant du corps royal des grenadiers et chasseurs à pied (20 mai), pair de France (2 juin), gouverneur de la 3e division militaire, etc. A la nouvelle du retour de l'île d'Elbe (mars 1815), le duc de Reggio, qui commandait à Metz, voulut conduire ses troupes au secours du roi. Mais il ne put les mener au delà de Troyes, où elles commencèrent à ne plus lui obéir. Le maréchal ne servit pas Napoléon pendant les Cent-Jours. Aussi Louis XVIII, restauré de nouveau, récompensa-t-il sa fidélité en le nommant major général de la garde royale (8 sept. 1815), membre du conseil privé (19 sept.), commandant en chef de la garde nationale de Paris (9 oct.), gouverneur de la 3e division militaire (10 janv. 1816). Oudinot prit encore part, comme commandant du Ier corps, à l'expédition d'Espagne de 1823 et fut quelque temps gouverneur de Madrid. Après la révolution de Juillet, sans combattre le gouvernement nouveau, il resta longtemps vis-à-vis de lui dans une attitude très réservée. Il finit pourtant par accepter de Louis-Philippe la dignité de grand chancelier de la Légion d'honneur (17 mai 1839), puis celle de gouverneur des Invalides (21 oct. 1842). Il mourut dans ce dernier poste.

A. Debidour.

OUDINOT (Nicolas-Charles-Victor), duc de Reggio, général et homme politique français, né à Bar-le-Duc le 3 nov. 1791, mort à Paris le 7 juil. 1863, fils aîné du précédent. Attaché comme page à Napoléon en 1808, il fit près de lui la campagne de 1809, fut nommé cette même année (17 août) lieutenant de hussards, suivit comme aide de camp le maréchal Masséna en Portugal (1810-11), entra ensuite dans les chasseurs à cheval de la garde, gagna vaillamment en Russie (1812), où il servit près de son père, le grade de capitaine. La bravoure dont il fit preuve à Montmirail et à Craonne lui valut le titre de chef d'escadrons (1er avr. 1814), qu'il échangea fort peu après (27 avr.), grâce à la faveur dont son père jouissait auprès du gouvernement de la Restauration, contre celui de colonel de chasseurs à cheval. Resté fidèle aux Bourbons pendant les Cent-Jours, il devint écuyer cavalcadeur, enfin maréchal de camp (12 juin 1822) et fut chargé, en 1824, du commandement de l'école de cavalerie de Saumur, qu'il résigna après la révolution de Juillet (1830).

Le général Oudinot ne rentra en activité qu'en 1835. Après une campagne en Algérie, il obtint le grade de lieutenant général (31 déc. 1835), et, quelque temps après, devint inspecteur général de cavalerie. Elu député en 1842 par le collège de Saumur, réélu en 1846, il siégea au Palais-Bourbon dans les rangs de l'opposition modérée. A la suite de la révolution de février, il fut nommé par le gouvernement provisoire membre de la commission de défense nationale (7 mars 1848). Un peu plus tard, il reçut le commandement de l'armée des Alpes, qu'il remit en janv. 1849 au maréchal Bugeaud. Entre temps, il avait été envoyé à l'Assemblée nationale par le dép. de Maine-et-Loire (avr. 1848). Il venait d'y reprendre sa place quand Louis-Napoléon, président de la République, le mit à la tête du corps expéditionnaire qu'il destinait, sans oser le dire, à renverser la république romaine et à restaurer la souveraineté temporelle du pape (20 avr. 1849). Oudinot, débarqué à Civita-Vecchia, marcha sur Rome, et, après un échec suivi de négociations peu sincères de la part du gouvernement français, entreprit, par ordre du prince, le siège de la ville, qui se rendit le 1er juil. et où fut aussitôt rétablie l'autorité pontificale. Rentré en France, Oudinot siégea comme représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, où il s'associa par ses discours et par ses votes à la politique antirépublicaine de la majorité, sans se rallier à la politique de l'Elysée. Aussi, le jour du coup d'Etat (2 déc. 1851), fut-il chargé d'organiser militairement la résistance par les 220 représentants réunis à la mairie du Xe arrondissement. Mais arrêté presque aussitôt, ainsi qu'eux tous, et enfermé à la caserne du quai d'Orsay, puis au fort de Vincennes, il ne put exercer le commandement qui lui avait été conféré. Rendu à la liberté quelques jours après, il passa le reste de sa vie dans la retraite. — Le général Oudinot a publié les ouvrages suivants : *Aperçu historique sur la dignité de maréchal de France* (1833, in-8) ; *Considérations sur les ordres militaires de Saint-Louis et du Mérite militaire* (1833, in-8) ; *Considérations sur l'emploi des troupes aux grands travaux d'utilité publique* (1839, in-8) ; *de la Cavalerie et du casernement des troupes à cheval* (1840, in-8) ; *des Remontes de l'armée* (1840, in-8) ; *Précis historique et militaire de l'expédition française en Italie en 1849* (1849, in-8). A. D.

OUDINOT de Reggio (Auguste), officier français, né à Paris le 3 mars 1799, mort à Muley-Ismaïl (Algérie) le 26 juin 1835, frère du précédent. Entré au service de très bonne heure sous la Restauration comme officier de chevau-légers dans la maison du roi, il fut successivement aide de camp des maréchaux Clarke, Gouvion Saint-

Cyr et Lauriston. Son avancement, grâce à la faveur dont jouissait son père, fut très rapide. Après la révolution de Juillet, il devint colonel de chasseurs d'Afrique et fut tué en combattant Abd-el-Kader à la tête de l'avant-garde de la division Trézel. — Un autre fils du maréchal, *Charles-Joseph-Gabriel*, né à Paris le 10 mars 1819, devint lieutenant-colonel d'infanterie et mourut à Coulogne, près de Calais, le 10 déc. 1858.

OUDINOT (Eugène-Stanislas), peintre verrier français, né à Alençon (Orne) le 6 avr. 1827, mort à Paris le 22 nov. 1889, élève du manufacturier Bontemps et d'Eug. Delacroix. Il se révéla au concours ouvert pour les vitraux de Notre-Dame et a exécuté à Paris ceux de Sainte-Clotilde, Saint-Leu, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Augustin, la Trinité, restauré ceux de la cathédrale de Limoges et fourni en Belgique ceux de Sainte-Croix de Liège, etc.

OUDINSK (V. Verkhné-Oudinsk).

OUDIPI. Ville maritime de l'Inde, à 55 kil. N. de Mangalore; 5.000 hab. Citée sacrée du Canara, elle renferme une antique pagode, huit monastères brahmaniques, etc.

OUDJ (*Uj*). Rivière de Sibérie, affl. g. du Tobol. Elle naît dans l'Oural, a 428 kil. de long et servit de ligne de défense contre les Kirghis, et les huit forts constituant la ligne d'*Ouiska* furent édifiés sur ses bords.

OUDJA (Archéol. égypt.). Ce mot signifiant salut, sauvegarde, est le nom de l'œil sacré, de l'œil solaire et, par suite, d'une amulette essentiellement protectrice qui en reproduit la forme et que l'on a retrouvée façonnée en diverses matières.

De l'*Oudja*, ou œil solaire, était censé découler tout ce qui est précieux, bon et bienfaisant, les meilleurs produits de la nature, tout ce qui flatte l'odorat ou le goût, tout ce qui a une vertu médicinale, le miel, l'encens, la myrrhe, les huiles, etc. P. Pierret.


Oudja.

OUDJAYINI. Ville de l'Inde dans la principauté tributaire de Gwalior, sur le Sipra, affl. du Tchambal, et le chem. de fer d'Adjmir à Bombay; 34.691 hab. (en 1891), dont 9.476 musulmans. Vaste enceinte flanquée de tours, palais des princes, nombreux temples hindous, parmi lesquels on admire celui de Mahadêna, renfermant le mausolée d'une femme de Mahadji Sindhia et le célèbre groupe de marbre du Taureau de Siva. Oudjayini renferme d'autres nombreux mausolées, quatre mosquées et, à l'extrémité S., le fameux observatoire, où passait le méridien initial des géographes hindous, reliant Ceylan au mont Mérou. Les ruines de la cité antique sont à 2 kil. N. de la cité moderne.

Oudjayini, encore regardée comme l'une des sept villes saintes de l'Inde, ancienne capitale du Malva, dont elle centralise le commerce d'opium et la vente des cotonnades anglaises, fut la capitale d'Asoka quand il était vice-roi de son père Varicara au IIIe siècle av. J.-C. Elle avait été aussi celle du légendaire Vikramaditya (V. Inde). Oudjayini suivit la destinée du Malva conquis par les musulmans au début du XIVe siècle, indépendant de 1387 à 1520, conquis alors par le roi du Mévar, puis par Akbar (1570), plus tard par Holkar (1792). auquel Sindhia l'enleva pour en faire sa capitale jusqu'en 1810 où Daolat-Rao transféra sa résidence à Gwalior. A.-M. B.

OUDJDA. Ville du Maroc oriental, entre l'Isly et le Mahiguène, dans la plaine d'Angad, au pied du Koudiat-el-Khadra, à 10 kil. de la frontière d'Algérie; 10.000 hab. Elle est située au milieu de vergers d'oliviers et de jardins irrigués par des canaux. Les remparts et la kasbah au S.-O. sont délabrés; les rues, très étroites; les maisons, misérables.

Bibl. : J. Canal, dans *Bull. Soc. géogr. d'Oran*, 1886, sept.-déc.

OUDJEIN (V. Oudjayini).

OUDJIDJI (*Ujiji*). Pays de l'Afrique orientale allemande, sur le littoral E. du lac Tanganyika, entre 4°30' et 4°55 lat. S.; 1.200 kil. q.; 36.000 hab. Les habitants, nommés Ouadjidji, sont de race cafre (bantou), bons cultivateurs et navigateurs. Le pays produit du sucre, de l'huile de palme et d'arachides, des patates, etc. — Le centre principal, également dénommé Oudjidji, est formé de la ville indigène de Kaouélé (8.000 hab.), de la ville arabe d'Ougoï et du port situé à 6 kil. sur la baie de Kigoma (excellent mouillage). Stanley y rencontra Livingstone en 1871.

OUDON. Rivière des dép. de la *Mayenne* et de *Maine-et-Loire* (V. ces mots, t. XXIII, p. 453, et t. XXII, p. 994).

OUDON. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. et cant. d'Ancenis; 1.687 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Belle tour (mon. hist.) d'un château du XVe siècle.

OUDONG. Ville du royaume de Cambodge, située au N. de Phnom-Penh, dans les marais du Veal-Phok ou plaine de boue, dans lesquels se déversent les eaux du Grand-Lac et du Petit-Lac (Tonlé-Sap et Camnantieu). Elle est entourée d'une triple enceinte. C'est une ancienne capitale du Cambodge, abandonnée par le roi Norodom pour la capitale actuelle, Phnôm-Penh. A 8 kil. N. sont les ruines d'une capitale plus ancienne, *Cambodia* ou *Louek*.

OUDOT (Charles-François), jurisconsulte et homme politique français, né à Nuits (Côte-d'Or) le 4 avr. 1755, mort à Paris le 12 avr. 1841. Avocat, substitut du procureur général au parlement de Dijon le 8 févr. 1777, commissaire du roi près le tribunal de Beaune le 7 janv. 1791, il fut élu, le 1er sept. 1791, député de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative et réélu, le 5 sept. 1792, à la Convention. Le 5 déc. 1792, il réclama, en des termes curieux, le jugement de Louis XVI, et dans le procès il vota pour la mort du roi. Le 3 sept. 1793, il fut envoyé en mission avec Robert Lindet dans les dép. de l'Eure et du Calvados. Le 19 févr. 1794, il devint secrétaire de la Convention. Le 29 mars, il fit, au nom du Comité de législation, un rapport sur la loi contre les accaparements. Le 23 avr., il en présenta un sur le divorce, et, le 1er nov., un autre sur les biens des détenus. Le 14 nov. 1795, Oudot fut élu par le dép. du Puy-de-Dôme membre du conseil des Cinq-Cents. Il se signala surtout par le projet d'organisation judiciaire civile, qu'il fit adopter le 18 oct. 1796. Le 8 sept. 1797, il donna asile à son compatriote Carnot, proscrit après le coup d'Etat du 18 fructidor, et lui facilita son départ pour la Suisse. Le 9, il fit interdire aux ci-devant nobles l'exercice des fonctions publiques. Le 20 janv. 1798, il devint secrétaire du conseil des Cinq-Cents, et, le 13 avr., il fut envoyé au conseil des Anciens par le dép. de la Côte-d'Or. Il fut nommé juge au tribunal de cassation le 20 juin 1799 et confirmé dans ces fonctions le 9 avr. 1800. La Restauration l'en exclut et les Cent-Jours l'y rétablirent. Proscrit par la loi du 12 janv. 1816 contre les régicides, Oudot se réfugia à Bruxelles et ne rentra à Paris qu'après la révolution de juil. 1830. Il mourut dans cette ville le 12 avr. 1841, à l'âge de quatre-vingt-six ans, et fut enterré dans le cimetière du Mont-Parnasse. On a publié de lui, en 1842, une *Théorie du jury*. Etienne Charavay.

Bibl. : *Moniteur*. — *Le Tribunal et la cour de Cassation*.

OUDOT (François-Julien), jurisconsulte français, né à Ornans (Doubs) le 20 avr. 1804, mort le 14 sept. 1864. Fils d'un général mort en 1814 sous les murs de Paris, il fit ses études au lycée Charlemagne, puis suivit les cours de l'Ecole de droit et, reçu docteur en 1826, fut nommé en 1829 professeur suppléant à la faculté de Paris. Devenu en 1837 titulaire d'une chaire de droit civil, il tenta de faire prévaloir dans l'enseignement de la science juridique la méthode historique et philosophique, mais rencontra dans l'administration une vive opposition et fut finalement rappelé à la stricte observation des programmes (décr. min., 22 sept. 1843). Il conserva sa chaire jusqu'à sa

mort. Il a laissé un petit nombre d'ouvrages remarquables par l'élégance du style et la profondeur des aperçus philosophiques : *Essais de philosophie du droit* (Paris, 1847) ; *Conscience et science du devoir* (Paris, 1856, 2 vol.) ; *du Droit de famille* (Paris, 1867, posth.).

OUDRY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Palinges ; 552 hab.

OUDRY (Jean-Baptiste), peintre animalier français, né à Paris le 17 mars 1686, mort à Beauvais le 3 avr. 1755. Il était fils de Jacques Oudry, maître peintre et marchand de tableaux établi sur le pont Notre-Dame, de qui il reçut ses premières leçons, et de Nicole Papillon, parente du graveur. Il fut ensuite élève de Serre, peintre des galères du roi, et de Largillière qui le prit en affection et avec lequel il travailla pendant cinq années. Il faisait de la peinture d'histoire et des portraits et avait peint une *Nativité* pour l'église Saint-Leu et une *Adoration des Mages* pour l'église Saint-Martin des Champs : sur les conseils de Largillière, il se mit à l'étude des animaux. Entré en 1708 à la maîtrise de Saint-Luc, il y devint professeur en 1717. Reçu à l'Académie le 25 févr. 1719 comme peintre d'histoire avec une *Abondance* pour morceau de concours, il y fut professeur en 1743. Quand Pierre le Grand vint à Paris en 1717, Oudry fit son portrait et le tsar voulut emmener le peintre en Russie ; mais le duc d'Antin l'empêcha de partir. Présenté à Louis XV par le marquis de Beringhen, Oudry devient le peintre des chiens du roi ; il est à la mode et favori : il suit les chasses de la cour, a son atelier aux Tuileries et son appartement au Louvre. Il travaille pour Fagon, le surintendant des finances, et décore sa villa de Fontenay-aux-Roses. En 1734, Fagon le met à la tête de la manufacture de Beauvais qui était tombée depuis Colbert. Très vite Oudry la releva : il fit d'abord lui-même les jolis modèles de ces tapisseries fines, vives et claires, si recherchées aujourd'hui ; puis il s'adjoignit pour cette œuvre Natoire et Boucher. Le roi reconnaissant lui donna la surinspection de la manufacture des Gobelins. Oudry a exposé aux Salons, de 1737 à 1753, des cerfs, des chiens, des lions, des léopards, des loups ; des œuvres posthumes ont été présentées au Salon de 1761. Le musée du Louvre possède d'Oudry : *Mitte et Turlu, levrettes de la meute de Louis XV; Mignonne et Sylvie, levrettes de la meute de Louis XV; Blanche, chienne de la meute de Louis XV; la Chasse au loup* (Salon de 1746), destinée au château de Choisy ; *un Chien gardant des pièces de gibier* (Salon de 1748) ; *Combat de deux coqs* (Salon de 1750) ; *la Ferme; un Chien avec une jatte près de lui* (Salon de 1751) ; dans la salle La Caze : *Instrument de musique appuyé sur un tabouret violet;* et treize dessins. On voit des tableaux de lui au Grand Trianon, au château de Chantilly, aux musées d'Amiens, d'Arras, de Besançon, de Caen, de Cherbourg, de Lille, de Montpellier, de Nantes, de Narbonne, d'Orléans, de Pau, de Rouen, de Toulouse et de Tours. Le musée de Stockholm en possède sept. Il a été gravé par Le Bas, Sylvestre, Basan, Tardieu, Daullé et Aveline. Oudry a gravé à l'eau-forte des planches pour l'illustration du *Roman comique;* une *Suite de chasses* en quatre pièces (1725) ; et les animaux dans l'édition des *Fables* de La Fontaine de 1755, mais il faut noter que ces animaux, parfois faiblement dessinés, n'ont été qu'esquissés par lui et qu'ils ont été terminés par Cochin qui n'avait pas d'eux la même familiarité. Travailleur infatigable, Oudry, le dimanche, allait faire des études de paysage aux environs de Paris ; le soir, il dessinait. Pour ces tableaux d'une vérité superficielle et charmante, il recherchait consciencieusement la nature : un jour il se rendit à Dieppe pour y étudier des poissons frais. Oudry était riche ; il avait une belle collection de tableaux et de curiosités qui fut vendue après sa mort 40.000 livres. On a publié de lui une conférence lue à l'Académie sur la manière d'étudier la couleur en comparant les objets les uns aux autres. — Sa femme, née *Froissié*, qu'il épousa après lui avoir donné des leçons, a gravé à l'eau-forte un portrait de lui.

Son fils, *Jacques-Charles*, né à Paris en 1720, fut reçu à l'Académie le 31 déc. il 1748 ; mourut à Lausanne en sept. 1778. Il a beaucoup voyagé et longtemps vécu à Bruxelles, où il fut le peintre du prince Charles de Lorraine. Etienne BRICON.

OUDRY (Alphonse) (V. BREST, § *Monuments*).

OUED. Nom arabe des vallées et des cours d'eau qui entre dans la composition de nombreux noms de lieux (V. OUADI).

OUED (El). Ville d'Algérie, dép. et à 340 kil. S. de Constantine, capitale de l'oasis saharienne du *Souf* (V. ce mot), d'où les caravanes se rendent à Ghadamès.

OUED-ATMÉNIA. Com. du dép. et à 33 kil. O. de Constantine, sur l'Atménia, affl. g. du Rummel ; 6.343 hab., dont 805 Français. Fondée en 1854 près des sources d'Hammam Grous (*Balneum Pompeianum* des Romains).

OUEDJ (El). Ville maritime d'Arabie, pays de Madian, par 26° 13' lat. N. Port d'accès facile. Au S. la vallée de l'Ouadi-el-Moiah renferme des ruines et inscriptions rupestres.

OUED-SEGUIN. Com. du dép., arr. et à 29 kil. S.-O. de Constantine, sur le chem. de fer d'Alger à Tunis ; 2.224 hab., dont 121 Français.

OUED-ZENATI. Com. mixte du dép., arr. et à 50 kil. E. de Constantine ; 12.375 hab., dont 598 Français. Stat. du chem. de fer d'Alger à Tunis.

OUED-ZERGA. Village de Tunisie, sur un affl. g. de la Medjerda, à 70 kil. de Tunis. Stat. du chem. de fer d'Alger à Tunis.

OUEI-HAÏ-OUEÏ (V. WEI-HAI-WEI).

OUEI-HO. Rivière de Chine (V. OEI).

OUEI-HSIEN. Ville de Chine (prov. de Ho-nan), située sur la r. dr. du Ouei-ho, rivière qui amorce à Lin-sing le Grand-Canal ou Yun-ho, qui va de Tien-tsin à Nanking.

OUEILLOUX. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay ; 236 hab.

OUELLÉ (Riv.) (V. CONGO [Fleuve], t. XII, p. 409).

OUEN SAN. Ville de Corée (en chinois, *Yuen chan ;* en japonais, *Gen san*), district de Tek ouen, prov. de Ham kyeng), située sur la mer du Japon, au fond de la baie de Broughton, ouverte au commerce japonais en 1880, à celui des autres nations en 1883. Les affaires faites uniquement par les Chinois et les Japonais portent principalement sur les peaux, le poisson sec, la poudre d'or, les haricots à l'exportation, sur les étoffes de coton, de soie et les teintures à l'importation. Sol fertile, mines de cuivre ; climat sain, très froid en hiver. La ville indigène compte environ 20.000 âmes ; les Chinois et les Japonais (ceux-ci au nombre de 1.500) ont leurs concessions séparées ; il y a environ 20 résidents européens ou américains. Ligne télégraphique de Ouen san à Seoul ouverte en 1891. M. COURANT.

BIBL. : *Returns of trade and trade reports for China*, publiés à Chang-haï par les Douanes chinoises.

OUEN-TCHÉOU-FOU. Ville de Chine, prov. de Tché-kiang. Sa situation au fond de la baie qui porte son nom en fait un port important, ouvert au commerce européen. Ouen-Tchéou est bâtie dans un lieu marécageux ; elle est célèbre par la beauté de ses édifices. Son port, sûr et commode, est très fréquenté ; la marée porte les navires jusque sous ses murs. Il y a aux environs des parcs d'huîtres renommés.

OUEN TJYOU. Ville de Corée, ch.-l. de la province de Kang ouen, située à environ 100 kil. au S.-E de Seoul, dans la région montagneuse qui domine, sur la rive droite, la haute vallée du Han kang. Cette ville date de l'époque du Ko kou rye (V. TROIS ROYAUMES) ; elle fut capitale secondaire du royaume de Sin ra (V. SIN RA).

OUEN (Saint), en latin *Audoenus*, évêque de Rouen, né vers 609, mort à Clichy le 24 août 683. De son vivant,

il paraît avoir été plus connu sous le nom de Dadon. Il vécut à la cour de Clotaire II et de Dagobert. Ce dernier fit de lui son référendaire. Après avoir fait un voyage en Espagne, il fut sacré évêque avec saint Eloi, le dimanche avant les Rogations de l'an 640. Il assista au troisième concile de Châlons (644). Sa *Vie de saint Eloi* (d'abord éd. par Surius, *Vitæ sanctorum*, au 1er déc., pp. 629-635 ; mieux dans d'Achery, *Spicilegium ;* Paris, 1724, 2e éd., t. II, pp. 76-123 ; trad. française par Ch. de Barthélemy, Paris, 1847, et par Parenty, Arras, 1851), quoique sans doute remaniée, est un fort intéressant document. F.-H. K.

OUERGHA. Rivière du *Maroc* (V. ce mot, t. XXIII, p. 250).

OUERGHAMMA. Confédération de la Tunisie méridionale, au S. de Djerba, répandue sur 20.000 kil. q. Elle descend des Ouled-Demmed, de race zenète, qui furent chassés des plaines par l'invasion arabe hillalienne, mais les réoccupèrent au XVe siècle. Cette population guerrière a été constituée en Makhzen pour la garde de la frontière tripolitaine. Elle est divisée en six tribus autonomes.

OUERRE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Dreux ; 403 hab.

OUESSANT (Ile d'). On applique aussi ce nom à l'archipel tout entier qui prolonge la péninsule armoricaine et plus particulièrement le pays léonais (V. FINISTÈRE). Cet archipel comprend, en allant de l'E. à l'O., les îles de Béniguet, Quéménès, Trielen, *Molène* (V. ce mot), Balanec, Bannec, enfin Ouessant, la plus grande, et la terre la plus occidentale de France. Il est, en outre, divers îlots et des écueils tels que la chaussée des Pierres-Noires. Entre ces îles et roches, il y a des canaux qui font communiquer la Manche avec l'Iroise, savoir : chenal du Four, chenal de la Helle, et surtout, entre Ouessant et Bannec, le passage du Fromveur. Les courants sont violents, les écueils nombreux, les brumes fréquentes, en sorte que ce sont des parages fort dangereux et fertiles en naufrages. Les phares y sont multipliés, ainsi que les signaux sonores, et l'on y a installé plusieurs stations de sauvetage.

L'île d'Ouessant est située à 10 milles du continent ; elle mesure 8 kil. du S.-O. au N.-E. et a 3.500 m. de largeur moyenne. Sa superficie est de 1.558 hect., îlots littoraux compris. On y remarque les baies de Lampaul, au S.-O., et du Stiff, au N.-E. Cette dernière partie de l'île est la plus élevée, et la pointe a 63 m., c'est le point culminant ; il est surmonté d'un phare qui date de 1695. Un autre phare est établi sur la pointe correspondante de la baie opposée, celui du Créach (1863). Dans le fond de cette dernière est le bourg, qui porte le même nom, de Lampaul. Les ports et mouillages sont constitués par les baies et les anses de cette île, fort déchiquetée ; on en compte six, dont les principaux sont ceux de la baie du Stiff et de celle de Lampaul ou Portzpaul. Tous ces ports sont imparfaits, chacun a ses inconvénients ; ce qui a décidé la création de toutes pièces d'un nouveau port, dans la baie d'Arland, le long du Fromveur. L'île est en relations télégraphiques avec le continent au moyen d'un câble de la baie du Stiff à celle de Laber-Ildut. Il y a deux postes électro-sémaphoriques, à côté des phares précités. Près de celui de Créach une trompette à air comprimé a été installée. La Société centrale de sauvetage a deux stations, Lampaul (1866) et Stiff (1879). Service à vapeur pour les communications avec le continent, le Conquet, desservant en même temps Molène.

Ouessant est un chef-lieu de canton de l'arr. de Brest, comprenant une commune (l'autre île habitée de l'archipel, Molène, est une commune du cant. de Saint-Renan). Population, 2.287 hab., 320 agglomérés au chef-lieu. Il y a 1 syndic des gens de mer, 1 maître de port, 1 gardien de batterie, mais ni troupes ni gendarmes ou une garnison temporaire. Défenses militaires : 2 petites redoutes, 1 fort (1879) ; de nouveaux travaux sont en cours d'exécution (1899). 2 écoles congréganistes. De nombreuses chapelles, la plupart en ruines aujourd'hui, existaient dans l'île. L'église récente du bourg est assez spacieuse. Les phares constituent des monuments remarquables. Comme antiquités, on cite les vestiges d'une muraille antique, connue sous le nom de temple païen, et le cromlech de la Corne-des-Gaules.

L'eau douce est abondante dans l'île d'Ouessant et de bonne qualité. Il n'y a point de végétation arborescente ; la moitié du territoire est cultivée en céréales et en pommes de terre. La portion sans culture produit un gazon très dur que broutent des bêtes à cornes et surtout des moutons de petite taille fort nombreux (plus de 6.000). Les poneys y ont presque disparu. Les hommes sont presque tous marins, ce sont les femmes qui cultivent les terres. La pêche, dans cette mer difficile, est peu active et n'occupe guère que le huitième de la population masculine adulte. Le trafic maritime consiste en objets de consommation importés et, pour l'exportation, en pommes de terre, orge, moutons.

Ouessant était connue des Romains, c'était l'*Œxantis* de Pline, *Uxantis* (Itinéraire d'Antonin). Les Celtes l'ont nommée *Heussa*, puis *Ushant*. Cette île a été évangélisée par saint Pol Aurélien, qui y vint d'Angleterre, vers 517. Pendant plusieurs siècles, elle a appartenu aux évêques de Léon. En 1388, elle fut ravagée par les Anglais. En 1589, elle fut cédée à de Rieux de Sourdéac, gouverneur de Brest, puis érigée en marquisat pour ce seigneur par Henri IV en 1597. Elle passa à la couronne en 1735. Un gouverneur y avait été institué par les seigneurs de Rieux, usage qui dura jusqu'à la Révolution. La *bataille d'Ouessant* eut lieu dans ses eaux en 1778 (27 juil.). Pendant l'empire, Ouessant reçut un poste militaire. Ch. DEL.

BIBL. : FÉNOUX et MENGIN, *Notice sur l'archipel d'Ouessant*, dans *Ports maritimes de France*, 1879, t. IV (avec une liste bibliographique). — *Annales du sauvetage maritime*.

OUEST (V. CARDINAUX [Points] et COUCHANT).

OUEST AFRICAIN (V. CONGO FRANÇAIS).

OUETTE (L'). Rivière du dép. de la *Mayenne* (V. ce mot, t. XXIII, p. 453).

OUEZY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Bourguébus ; 215 hab.

OUEZZAN. Ville du Maroc septentrional, à 120 kil. S. de Tanger ; 10.000 hab. Trois mosquées. C'est le principal centre religieux du Maroc, résidence de la confrérie des Moulei-Taieb et du chérif qui la dirige. Les habitants sont censés descendre du Prophète, la ville entière est lieu d'asile. La confrérie comprend le tiers, peut-être la moitié des Marocains et compte des adhérents jusqu'en Egypte. Le sultan y est affilié et n'est reconnu qu'après avoir reçu l'hommage du chérif. Cet ordre fut fondé à la fin du XVIIe siècle par Moulei-Abd-Allah-ben-Brahim, organisé au XVIIIe par Moulei-Taieb ; l'origine de cette famille des chérifs serait au Soudan. Sidi-Hadj-abd-es-Selam, né en 1832, épousa une Anglaise et se plaça sous le protectorat français. Son fils qui lui a succédé continue cette politique (V. MAROC).

OUFA. Ville de Russie, à 2.000 kil. E. de Saint-Pétersbourg, à 1.400 kil. de Moscou, ch.-l. de gouvernement, sur la rivière Bielaia (Blanche), non loin du confluent de l'Oufa ; 54° 43′ 34″ lat. N., 53° 39′ 14″ long. E. ; 49.961 hab. Fondée en 1573 par Yvan III, pour contenir les Kirghis, Oufa voit de nos jours accroître son importance depuis la construction du chemin de fer transsibérien. La ligne y franchit la Bielaia sur un pont gigantesque qui est un ouvrage de premier ordre. Oufa est le siège d'un gouverneur, d'un archevêque et d'un mufti musulman ; pour l'instruction publique, elle dépend du curateur d'Orenbourg. Ses principaux monuments sont d'ordre religieux : églises, mosquées, chapelle protestante. Au total, 4.000 constructions environ. La ville est reliée à Kazan et à Perm par un service de bateaux, et à Seklitamak et Orenbourg par une grande route postale.

Le *gouvernement* (Oufimskaya goubernia) a été formé en 1865. Sa superficie est de 110.000 kil. q. et sa population de 2.220.497 hab.. répartis en six districts appelés du nom de leur chef-lieu : Oufa, Belebei, Birsk, Zlataoust, Menzélinsk et Sterlitamak. Les Bachkirs, répandus surtout dans les campagnes, en sont l'élément dominant, puis viennent les Russes, en plus petit nombre des Tchouvaches, des Mordvas, des Tchérémisses, des Ostiaks, des Tatars. Les principales ressources du pays sont l'élevage du bétail, l'exploitation des mines et des forêts de la montagne, l'élevage des abeilles, les peaux. A Zlataoust (20.973 hab.) se trouve la plus grande fabrique d'armes de la Russie. — La région d'Oufa est traversée par un tributaire de la Kama, de Bielaia, grossie elle-même de l'Oufa, de la Deina, de l'Achkabar et de la Sterla. Nombreux lacs. Climat fort inégal : moyenne annuelle, à Oufa, 3°,2 ; à Zlataoust, 0°,1. — Le *district* a 17.000 kil.q. et 187.000 hab. Paul Labbé.

OUFA. Rivière de Russie d'Europe, principal affluent de la Bielaia. Son cours est de 500 kil. Elle prend sa source dans les monts Oural et conflue à 2 kil. environ au S. d'Oufa. Elle sert principalement à transporter les bois coupés de la montagne.

OUFFIÈRES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. d'Evrecy ; 218 hab.

OUFRAN. Oasis du Sahara, dans la région du Touat, peuplé de sectateurs de Moulei-Taieb (chérif d'Ouezzan).

OUGAIA. Pays de l'Afrique orientale anglaise, sur la côte E. du Victoria Nyanza. On le désigne aussi sous le nom de Kavirondo. Il comprend la grande île d'Ougingo.

OUGANDA. Pays de l'Afrique centrale, compris dans la colonie de l'Afrique orientale anglaise, situé au N.-O. du lac Victoria Nyanza (Oukéréoué). Ce nom fut aussi appliqué à l'ensemble du protectorat concédé à l'Imperial British East African Association sur la région des grands lacs (1 million de kil. q.), mais elle s'est retirée, et le nom d'Ouganda a été restreint à ses anciennes limites ; on lui attribue 40.000 kil. q. et de 300.000 à 500.000 hab. C'est un pays ondulé, partagé entre les prairies et les forêts, coupé de vallées marécageuses où croît le papyrus. Le climat est humide (1.270 millim. par an), la température tropicale (moyenne + 21°,4 variant de + 34°,5 à + 12°). La population dominante des *Ouaganda* est nègre, de la famille bantou (V. Afrique), mélangée aux *Ouahouma*, pasteurs de race hamitique. Les missionnaires catholiques français et protestants anglais en ont converti une grande partie ; d'autres sont musulmans. Ce sont de bons agriculteurs, cultivant la banane, la doura, le maïs, la patate, la sésame, le ricin, le tabac, la canne à sucre, le café ; ils préparent une boisson fermentée avec les bananes. Ils élèvent des bœufs, des moutons à grosse queue, des chèvres, des poules, des chats, des chiens, travaillent habilement le bois et le fer, s'arment de la lance, du javelot et du bouclier que remplacent les armes à feu importées de Zanzibar. Ils naviguent sur leur lac dont les îles sont très peuplées. Ils se vêtent d'écorce, savent travailler le cuir, font de la vannerie et de la poterie. L'Ouganda exporte de l'ivoire, du caoutchouc, de la résine, du café, de la myrrhe, des peaux de fauve et de bétail.

Le royaume d'Ouganda comprend neuf provinces : *Bousiro* avec la capitale Mengo, qui a remplacé Roubaga, situé à 2 kil. au N.-O., Tchagoué, Boutéra, Singo, Bouddou, etc. Le résident anglais, qui commande à 1.200 Soudanais, est à Kampalla. Il gouverne par l'entremise du roi (kabaka), de son premier ministre (katikiro) et de son conseil (loukiko). Les provinces ont des gouverneurs héréditaires (bakoungou). La terre appartient surtout aux nobles (bataka), qui imposent corvées et redevances assez arbitraires aux paysans (bakopi). L'esclavage domestique est peu oppressif. Un chemin de fer de 1.072 kil. doit relier l'Ouganda à la côte (Mombaza). En nov. 1898, 377 kil. de rails étaient posés.

Vers le xve siècle, l'Ouganda fut conquis par des envahisseurs venus du Nord. Les Arabes n'y pénétrèrent qu'au xixe siècle par le S. (marché de Tabora), au temps du roi Sinna (1836-60). Sous son successeur *Mtésé* (V. ce nom), qui régna de 1800 à 1884, parurent les Européens. Il tenta vainement d'extirper le christianisme. Son fils Mouanga fit tuer l'évêque Hannington (1885) et massacrer les chrétiens, mais fut chassé en 1888 et se fit baptiser dans l'Oukoumbi. Les musulmans, appuyant son frère Kaléma, prirent le dessus, et les chrétiens rappelèrent alors Mouanga, qui fut vainqueur à Roubaga le 5 oct. 1889. Il invoqua le secours des Anglais, et, en déc. 1890, signa un traité de protectorat avec le capitaine Lugard, représentant de l'I. B. E. A. Celui-ci provoqua un massacre des catholiques et fit passer le roi au protestantisme (1892) ; les musulmans, de concert avec les Soudanais du cap Macdonald, se rebellèrent en 1893, et la Compagnie transmit ses possessions au gouvernement anglais (1894). A.-M. B.

Bibl. : Outre les ouvrages de Speke, Stanley (3e éd., 1891), V. Wilson et Felkin, *Uganda* ; Stuttgart, 1883, 2 vol. — Aske, *Two kings of Uganda* ; Londres, 1889, et *Chronicles of Uganda*, 1894. — Stuhlmann, *Mit Emin-pascha ins Herz von Afrika* ; Berlin, 1894.

OUGE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Vitrey ; 527 hab.

OUGES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (O.) de Dijon ; 415 hab.

OUGHEI-Nor. Nom d'un petit lac très poissonneux de Mongolie, situé au milieu des monts Soubour-Khair-Khan. Sur les bords de l'Oughei-Nor est bâtie la ville de Baïssakhlin. Ce lac, peu éloigné de l'Orkhon, affl. de la Sélenga, qui se jette dans le Baïkal, se déverse presque immédiatement dans cette rivière.

OUGHELMIN (V. Noun).

OUGHTRED (William), mathématicien et théologien anglais, né à Eaton (Buckinghamshire) le 5 mars 1574, mort à Albury, près de Gulford (comté de Surrey), le 30 juin 1660. Il mena de front, dans sa jeunesse, l'étude de la théologie et celle des sciences exactes, fut nommé en 1610 ministre d'Albury, et, grâce à ce bénéfice assez lucratif, put satisfaire en toute liberté sa passion pour les mathématiques. Il les enseigna même et compta parmi ses élèves William Forster. Ses travaux ont principalement porté sur les applications de l'algèbre à la géométrie, sur la construction des équations, sur la formation des puissances. On lui a attribué l'invention des échelles logarithmiques, dont l'honneur semble revenir tout entier à Gunter. Il est, au contraire, très certainement l'auteur du procédé de multiplication abrégée bien connu sous le nom de *règle d'Oughtred* (V. ci-dessous) ; l'exposition s'en trouve dans l'*Arithmeticæ in numeris et speciebus institutio* (Londres, 1631), son meilleur ouvrage, qu'il a lui-même traduit en anglais sous le titre *The Vey of mathematics* (Londres, 1647) et dont il a été donné ensuite de nombreuses rééditions en latin sous celui de *Clavis mathematica* (Londres, 1648 ; Oxford, 1652, etc.). On trouve également dans ce traité, longtemps classique dans les universités anglaises, plusieurs théorèmes entièrement nouveaux de géométrie et d'algèbre. Ses autres écrits sont moins importants, quoique ayant eu aussi un grand succès : *Circle of proportion* (Londres, 1632 ; 3e éd., Oxford, 1660) ; *Solution of all spherical triangles* (Oxford, 1657) ; *Trigonometry* (Londres, 1657) ; *Canones sinuum, tangentium*, etc. (Londres, 1657, etc.). Un recueil de ses principaux manuscrits a été imprimé après sa mort : *Opuscula mathematica hactenus inedita* (Oxford, 1667). On cite enfin de lui quelques publications littéraires. Royaliste ardent, il fut quelque peu inquiété au début de la révolution, en 1646, et mourut, dit-on, de joie en apprenant le rétablissement de Charles II. L. S.

Règle d'Oughtred. — On appelle ainsi un procédé de multiplication abrégée qui permet d'obtenir, à une unité près d'un certain ordre, le produit de deux nombres

entiers ou décimaux, et qui est devenu classique. On le trouve dans toutes les arithmétiques. Nous le reproduisons ici, d'après Serret, sous une forme qui répond à presque tous les cas se présentant dans la pratique, et qui du reste peut être aisément modifiée. On écrit le chiffre des unités du multiplicateur au-dessous du chiffre du multiplicande qui représente des unités cent fois plus petites que celle qui exprime le degré d'approximation demandé; on écrit ensuite les autres chiffres du multiplicateur dans l'ordre inverse de l'ordre ordinaire. c.-à-d. les dizaines, centaines, etc., à droite du chiffre des unités; les dizièmes, centièmes, etc., à gauche du chiffre des unités. On multiplie ensuite le multiplicande par chaque chiffre significatif du multiplicateur, en commençant chaque multiplication par le chiffre du multiplicande qui est au-dessus du chiffre du multiplicateur. On écrit tous les produits partiels les uns au-dessous des autres, de manière que les derniers chiffres à droite se correspondent, et on les ajoute. On supprime les deux derniers chiffres à droite de la somme, et l'on augmente d'une unité le chiffre précédent. Enfin, on fait exprimer au résultat des unités de l'ordre de celle qui exprime le degré d'approximation demandé. — Par exemple, soit à multiplier 31,4159265335897 par 986,96070733, le produit devant être obtenu à 0,001 près. L'opération se disposera comme il suit :

```
  31415926535897
 33707069689
 ─────────────
  2827433385
   251327408
    18849552
     2827434
      188490
        2198
          21
 ─────────────
  3100628485
```

Le produit cherché est 31006.285 à 0,001 près.

C.-A. Laisant.

OUGLITCH. Ville de Russie, gouv. d'Iaroslav, sur les deux rives du Volga; 11.854 hab. (en 1893). Situation pittoresque; 25 églises, cathédrale Préobrajenski du XIIIe siècle, rebâtie en 1595; château où fut égorgé Dmitri, fils d'Ivan le Terrible (1591). Cuirs, savons, objets de cuivre et de zinc, papier. Fondée au Xe siècle, Ouglitch fut au XIIIe la capitale d'une principauté.

Bibl. : Kissel, *Hist. de la ville d'Ouglitch*; Iaroslav, 1844.

OUGNEY. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Gendrey; 585 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Gisements de minerai de fer. Huilerie et briqueterie. Ruines d'un château fort détruit par Louis XI en 1477, reconstruit au XVIe siècle et démantelé de nouveau en 1636.

OUGNEY-Douvot. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Roulans; 239 hab.

OUGNY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Châtillon-en-Bazois; 206 hab.

OUGO. Province maritime du Japon, au N. de Nippon, divisée entre les ken d'Akita et de Yamagata.

OUGOGO. Pays de l'Afrique orientale allemande, entre 5° 50′ et 7° lat. S., l'Ousagara à l'E., l'Ouyansi à l'O. Plateau (de 840 à 1.450 m. d'alt.) de gneiss et de granite, à surface sablonneuse, formant une savane boisée de maigres acacias, aloès, euphorbiacées, de plantes balsamiques. Dans les vallées croissent le baobab et le sycomore. Au N. sont des lacs de sel et de natron. Le seul cours d'eau est le Kisigo, mais, en la saison des pluies, ce pays sans pente accusée est en grande partie inondé. Les habitants nommés *Ouagogo* sont de race bantou croisés de Massaï; ils vivent de culture et d'élevage et rançonnaient les caravanes. Les Allemands ont un fort à Kilimatindé.

OUGOMBA. Pays de l'Afrique orientale allemande, au N.-O. de l'Ounyamouési, aux sources du Malagarasi. Les indigènes Ouagomba ont été expulsés par les Ouatonta.

OUGOUENO. Pays de l'Afrique orientale allemande, au S. du Kilima-ndjaro; région montagneuse de schistes cristallins revêtus de latérite. Herbages plantureux.

OUGRA. Rivière de Russie, gouv. de Smolensk et de Kalouga, affl. g. de l'Oka; 288 kil. de long, bassin de 14.500 kil. q.

OUGRÉE. Ville de Belgique, prov. et arr. de Liège, sur la Meuse; 11.000 hab. Stat. du chem. de fer de Cologne à Paris, à 7 kil. de Liège. Centre d'exploitations industrielles considérables : hauts fourneaux, laminoirs à fer, à cuivre et à zinc, construction de machines, etc.

OUGRIENS. Désignation proposée par Castren pour grouper une fraction de ses peuples ouralo-altaiens, où il réunissait les Ostiaks de l'Ob, les Vogouls de l'Oural et les Magyars (V. Finnois, Ostiaks).

OUGROUMOV, peintre russe, né en 1764, mort en 1825. Il fut professeur et recteur de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Ses tableaux d'histoire ne manquent pas de mérite; ils sont généralement fort bien composés. Le musée de l'Ermitage possède quelques-unes de ses meilleures peintures.

OUGUEROUT ou **AOUGUEROUT.** Oasis du Sahara, au S. du Gourara. Elle comprend une douzaine de ksour et environ 5.000 hab.

Bibl. : A. Le Chatelier, *Notes sur l'Aougeroul*, dans *Comptes rendus de la Société de géographie*, 1886.

OUHANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Montbenoit; 415 hab. Source de la Loue (V. Jura, t. XXI, p. 314).

OUHEHÉ ou **OUHÉRÉ.** Pays de l'Afrique orientale allemande, au N.-E. du lac Nyassa, habité par les Ouhahéhé, au S. de l'Ousagara. C'est un plateau ondulé de 1.800 à 1.900 m. d'alt., entre les monts Roubého (1.840 m.) au N.-E., Louméma (2.315 m. aux cols) au S.-E., Kondé ou Béja (3.600 m.) au S. Il comprend : au N., un steppe sans arbres, arrosé par la Rouaha; au S., une zone marécageuse. — Les *Ouahéhé* qui l'habitent sont une population belliqueuse, parente des Maviti, qui opposa une vive résistance aux Allemands, détruisit la colonne Zelewski (17 août 1891), tua Bruning au combat de Kilosa (6 oct. 1892) et ne fut soumise qu'après la prise de sa capitale Kouirenga (30 oct. 1894) et l'expédition de Prince (1896).

OUHHA. Pays de l'Afrique orientale allemande, au N.-E. du lac Tanganyika, entre l'Ouroundou et l'Ounyamouési. Plateau de 1.100 à 1.200 m. formé de latérite, arrosé par le Malagarasi, boisé au N., occupé au S. par de vastes savanes. Sol très fertile en sorgho, maïs, etc. Ses habitants, les Ouahhas, sont les restes d'un peuple de race bantou, autrefois considérable, déchu aujourd'hui. Ils sont croisés avec les Ouahuma, d'origine hamitique.

OU-HOU-Hsien. Ville de Chine, prov. de N'gan-hoei. Située non loin de la r. dr. du Grand-Fleuve ou Yang-tse-kiang, à environ 150 kil. de son embouchure, Ou-Hou est un centre commercial important, ouvert aux Européens.

OUI. Rivière de Sibérie, affl. g. du Tobol; 420 kil. Issue de l'Oui-Tach (Oural), elle traverse le steppe, bornant la prov. de Tourgaï.

OUI. Province du Tibet méridional (Empire chinois). Limitée au N. par le massif montagneux des Tan-la, à l'E. par les montagnes qui bordent la vallée du Brahmapoutre, au S. par les contreforts de l'Himalaya, à l'O. par la province tibétaine de Dzang. Le N. de la province d'Oui est un pays de plateaux sablonneux, le S. plus fertile est sillonné par des montagnes entre lesquelles coulent de nombreux cours d'eau qui se jettent dans le Brahmapoutre qui traverse ce pays dans toute sa largeur. Au centre de cette contrée se trouvent deux lacs importants, le Tengri-Nor, situé à 4.630 m. d'alt. et le Yamdok-

Cho ou lac Palté. La capitale est Lhassa, la ville sainte du Tibet, située sur un affluent du Brahmapoutre, à 3.640 m. au-dessus de la mer.

OUIDA (*Ajuda* des Portugais, *Whydah* des Anglais). Ville de la côte de Guinée, ch.-l. de la colonie française du Dahomey. Ce fut autrefois un des grands centres de la traite des nègres. Le fort français fut bâti en 1671, évacué en 1791, cédé en 1842 à la maison Régis. Le fort anglais fut abandonné et disparut. Le fort portugais fut évacué en 1887 lorsque, par suite de l'hostilité du Dahomey, le Portugal renonça au protectorat qu'il prétendait sur la ville. Celle-ci fut annexée par la France lors de la conquête du *Dahomey* (V. ce mot).

OUIDA (V. Ramée [Louise de La]).

OUIDES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Cayres; 328 hab.

OUÏE. I. Physiologie (V. Oreille).

II. Législation forestière. — Ouïe de la cognée. — C'est, en matière de législation forestière, la distance à laquelle peut être entendu le bruit de la cognée ; l'art. 31 du C. for. la fixe à 250 m. à partir des limites de la coupe. Les facteurs ou gardes-ventes sont autorisés à verbaliser tant dans la vente qu'à l'ouïe de la cognée (V. Facteur).

OUÏGOURS (Ethn.). Le nom de Ouïgours appartient spécialement à un peuple nombreux qui a réuni pendant plusieurs siècles sous sa domination intermittente et effective de vastes régions du N.-O. de la Chine, entre le Thian-chan et les affluents méridionaux du Baïkal. Dès avant notre ère, les Ouïgours occupaient les deux versants du Thian-chan, du lac Issik-Koul, à Tourfan et Hami. Ils formaient l'aile gauche des Hioung-nou, des *Huns* (V. ce mot). Une partie d'entre eux suivit les Huns vers les confins de l'Europe. Ils envoyèrent même des essaims rejoindre ces premières bandes migratrices au N. de la Caspienne. Et ce sont leurs tribus qui laissèrent son nom de *Iougrie* à ce territoire, nom qui s'est étendu ensuite à la Sibérie occidentale (V. Ostiaks). En Mongolie, ils perpétuèrent avec les Tou-Kiou la race des Huns. Les Chinois, dont ils subirent l'influence et même la domination, les appelaient, sous la dynastie de Wei (227-264), Kao-tche « Hauts-Chariots », d'après certaines particularités de leurs mœurs de nomades. Ils se divisaient en quinze tribus, et le nom de plusieurs de celles-ci suffit à établir certaines de leurs affinités ethniques. La première, la tribu dominante, était celle des *Ungir*. On l'appelait aussi *Ogu* et *Oguz*. La dixième était celle des *Huns;* la treizième, celle des *Hekit*, *Ekis*, *Egiz*, etc. Sous la dynastie de Sui (581-618), ils étaient connus sous le nom de leur première tribu dans la vieille forme, *Uigil* ou *Uigir*. Ils furent un instant soumis aux Turcs, *Tou-Kiou* (V. ce mot), dont les premières familles s'étaient installées dans l'Altaï entre 424 et 451. Mais de 605 à 616, ils se révoltèrent et se choisirent un chef particulier. Le gros de la nation est dès lors établi sur la Selenga, affluent de l'Orkhon. Mais on a des monnaies de cuivre de type chinois provenant du lac Issik-Koul qui ont été émises après 621 et portent des légendes de l'écriture des Ouïgours. Ceux-ci n'avaient donc sans doute pas abandonné entièrement leur première patrie. Leur écriture est d'ailleurs développée de l'écriture syrienne, introduite en Chine par les nestoriens. Ceux-ci ont pénétré en Chine par l'Asie centrale, dans le courant du ve siècle, et ont pu prendre contact d'abord avec les Ouïgours. M. Schlegel admet toutefois que les Ouïgours firent venir chez eux des prêtres nestoriens en 762. De cette époque daterait l'écriture des Ouïgours. Ils étaient devenus les alliés de la Chine à partir de 745, et il y avait alors en Chine un millier de temples et de couvents nestoriens. Ils ont eu une existence nationale, indépendante encore un siècle ou deux (V. Huns et Turcs). Le monument de leur histoire le plus important qu'aient laissé les Ouïgours est l'inscription sur rocher de Kara-Balgassoun (Orkhon). Cette inscription en triple texte, en caractères dits vieux-turcs, ouïgours et chinois, mentionne les khans ouïgours qui se sont succédé jusqu'en 805. Elle daterait de 825 à 832. M. Schlegel qui en a traduit le texte chinois, après l'ambassadeur chinois à Saint-Pétersbourg Shu-king-Cheng, donne le portrait d'un Ouïgour d'après un ouvrage chinois (*Die chinesische Inschrift auf dem uigurischen Denkmal in Kara-Balgassun von Dr Schlegel, Profes. der chines. Sprache an der Universit. zu Leiden;* Helsingfors, société finno-ougrienne, 1896, in-8). Je l'ai reproduit comme pouvant représenter d'une façon approchante la physionomie des Huns (*Huns, Ougres, Ouïgours. Inscriptions de l'Iénisséi et de l'Orkhon. Origine de l'alphabet vieux-turc*, dans *Bullet. Soc. d'anthrop.*, 1898), en résumant le travail de Donner sur l'*Origine de l'alphabet vieux-turc* (*Journal de la Soc. finno-ougrienne*, XIV, 1896). Au pied du Nan-chan, entre Kan-tchéou et Sou-tchéou (N.-O. de la Chine) existent encore des Yégours qui descendent sans doute des Ouïgours. Les *Soïotes* (V. ce mot, Ouriankhs et Ouzbegs) en sont probablement des parents encore plus proches. Zaborowski.

Bibl. : Vambéry, *Uigurische Sprachmonumente;* Innsbruck, 1870. — Du même, *Das Turkenwolk;* Leipzig, 1885. — Schott, *Zur Uiguren Frage;* Berlin, 1874-76, 2 vol. — Radlov, *le Koudatkou Bilik;* Saint-Pétersbourg, 1891.

OUILLON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaàs; 418 hab.

OUILLY-du-Houley. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (1re section) de Lisieux; 264 hab.

OUILLY-le-Basset. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (N.) de Falaise; 754 hab. Stat. du ch. de fer. de l'O. Filature de coton. Eglise du xviie siècle et château de la même époque, transformé en ferme. Pont du xve siècle sur l'Orne.

OUILLY-le-Tesson. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Bretteville; 565 hab. Ancien château des xive et xvie siècles, transformé en ferme. Château d'Assy du xviiie siècle, avec chapelle du xvie.

OUILLY-le-Vicomte. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (1re section) de Lisieux; 514 hab. Fabrique de laines artificielles. Eglise du ixe ou du xe siècle, l'une des plus anciennes de la Normandie.

OUIOUN-Mouça. Oasis du *Sinaï* (V. ce mot).

OUISTITI (Zool.). Genre de Singes américains désigné par les naturalistes sous le nom d'*Hapale* (Illiger, 1811), et constituant une famille à part (*Hapalidæ*), qui présente les caractères suivants : 32 dents réparties suivant la formule suivante :

$$\mathrm{I}\,\frac{2}{2},\ \mathrm{C}\,\frac{1}{1},\ \mathrm{Pm}\,\frac{3}{3},\ \mathrm{M}\,\frac{2}{2} \times 2 = 32\,;$$

pouce non opposable ; tous les doigts, sauf le gros orteil (qui est très petit), terminés par des ongles en forme de griffes. Membres antérieurs et postérieurs subégaux ; queue non préhensile, plus ou moins poilue; pas de callosités aux fesses. Cette famille renferme les plus inférieurs et les plus petits de tous les Singes, leur taille dépassant rarement celle d'un Ecureuil. Leur cerveau est complètement dépourvu de circonvolutions ; en outre, leurs ongles, en forme de griffes, les séparent de tous les autres Singes et leur dentition les distingue à la fois des grands Singes américains (qui ont 3 arrière-molaires) et des Singes de l'ancien continent (qui n'ont que 2 prémolaires avec 3 vraies molaires). Leur intelligence est en rapport avec le développement de leur cerveau, c.-à-d. très peu développée. Ces petits Singes vivent par bandes dans les forêts de l'Amérique centrale et méridionale, depuis l'isthme de Panama, jusqu'au S. du Brésil et à la Bolivie ; ils sont surtout nombreux dans le bassin de l'Amazone et dans le Haut-Pérou. Ils se nourrissent de fruits, d'insectes, d'œufs de petits oiseaux et même de jeunes oiseaux qu'ils surprennent au nid et dont ils dévorent la cervelle. Leurs mouvements rappellent plutôt ceux des Ecureuils que ceux des autres Singes. Leur cri est faible, mais assez varié,

ressemblant tantôt à un sifflement, tantôt à un gazouillement. Leur caractère est très irritable. La femelle a ordinairement trois petits par portée, tandis que les autres Singes n'en ont jamais qu'un ou deux. La reproduction a pu être observée en captivité, sur l'espèce ordinaire (*Hapale jacchus*), par F. Cuvier. Les petits avaient les yeux ouverts en venant au monde. Ils s'attachèrent aussitôt à leur mère en l'embrassant et en se cachant dans son pelage; mais presque aussitôt, elle mangea la tête à l'un d'eux. Les deux autres prirent la mamelle, et dès lors la mère leur donna ses soins que le mâle partagea. Lorsqu'elle était fatiguée de porter les petits, elle s'approchait du mâle, jetait un petit cri plaintif, et aussitôt celui-ci prenait les petits avec ses mains, les plaçait sous son ventre ou sur son dos, et les transportait ainsi jusqu'à ce que le besoin de téter les rendît inquiets; alors il les reportait à la mère. En général, c'était le père qui paraissait en avoir le plus de soin. Le pelage des Ouistitis est d'ordinaire assez varié et paré de couleurs vives; les pinceaux que plusieurs portent aux oreilles, la crinière qui pare la tête de quelques autres, contribuent à leur donner plus d'élégance. Au siècle dernier et au commencement de celui-ci, ces petits Singes ont été très à la mode, et les dames en tenaient souvent sur leurs genoux. Mais, en dehors de leur petite taille et de leur gentillesse, rien ne les recommande à l'affection de leur maître. Ce sont des animaux délicats, très frileux, nocturnes, et qui dorment presque toute la journée dans les appartements chauffés, d'où on ne peut guère les sortir qu'en les portant cachés entre la peau et les vêtements, aussi les voit-on beaucoup plus rarement qu'autrefois, au moins en Europe. Au Brésil et au Pérou, on en élève encore assez souvent dans les habitations. Ils distinguent peu les personnes qui les approchent et mordent indifféremment ceux qui les nourrissent et ceux qu'ils voient pour la première fois.

Le genre *Hapale* a été subdivisé en deux genres qui ne sont en réalité que des sous-genres. Dans *Hapale* proprement dit, les canines inférieures ne dépassent pas les incisives. Le type du genre est l'Ouistiti à pinceaux (*Hap. jacchus*) dont le pelage est agréablement grivelé de gris clair et de gris foncé avec un pinceau gris clair à chaque oreille; la queue est annelée; il habite le Brésil septentrional et oriental. L'O. à camail (*H. humeralifer*), brun châtain avec les épaules et les bras blancs, est de la province de Parà. L'O. oreillard (*H. auritus*), du Brésil méridional, a de grands pinceaux blancs aux oreilles. L'*H. leucopus* est de la Colombie; *H. chrysoleucus* du N. du Brésil; *H. pygmæus*, ou Ouistiti mignon, très petit, gris, avec de petites moustaches blanche, est du Haut-Amazone; *H. melanura*, dont *H. argentata*, décrit par Linné, n'était qu'un albinos, de la même région et du N. de la Bolivie.

Le sous-genre Tamarin (*Midas*) est plus riche en espèces et se distingue par des canines inférieures dépassant les incisives. Tel est le Marikina ou Leoncito (*Hap. rosalia*), ainsi nommé parce que son pelage d'un fauve doré, avec une crinière de même couleur, lui donne l'apparence d'un Lion en miniature. Il est du Brésil méridional dans la province de Rio de Janeiro. La beauté de son pelage le fait rechercher en captivité : il est plus gai et plus éducable que l'Ouistiti ordinaire. L'*H. chrysomelas*, noir avec une crinière d'un roux marron, est du Pérou. *H. Geoffroyi* est une espèce de Panama, de Costa-Rica et de Colombie; le Pinche (*H. œdipus*), qui en est voisin, est également de Colombie; ces deux espèces et les suivantes sont dépourvues de crinière, ayant seulement les poils du sommet de la tête plus ou moins allongés en arrière; *H. labiatus*, dont le ventre est d'un rouge orangé, est de l'Amazone supérieur, près de la frontière du Pérou; *H. mystax* est du Pérou oriental et des régions voisines du Brésil; *H. pileata* est de la même région; *H. lagonotus*, du Haut-Amazone; *H. Weddelli* de Bolivie; *H. Devillei* du Pérou oriental; *H. nigrifrons*, *H. fuscicollis*, *H. chrysopygus*, *H. nigricollis*, *H. Illigeri*, *H. graellsi*, tous du Haut-Amazone; *H. tripartitus* de



Ouistiti marikina (*Midas rosalia*).

l'Equateur; *H. midas*, type du genre sous le nom de Tamarin aux mains rousses, est de la Guyane, et *H. bicolor* de l'Amazonie et du Pérou; enfin *H. ursulus* habite la province de Parà. Toutes ces espèces sont remarquables par leur pelage varié de grandes taches blanches, noires, grises ou marron. — Une espèce fossile, des cavernes quaternaires du Brésil méridional, décrite par Lund sous le nom d'*Hapale grandis*, ne semble pas différer spécifiquement d'*H. jacchus*. E. Trouessart.

OUISTREHAM. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Douvres, sur la rive gauche de l'embouchure de l'Orne et sur le canal maritime de Caen à la mer; 1.494 hab. Stat. du chem. de fer de Caen à Luc. Port de mer important à l'embouchure de l'Orne. Sémaphore; station de sauvetage; poste de torpilleurs; bassin de refuge pour les bâtiments de guerre. Parcs à huîtres. Forge; chantiers de construction de bateaux. Pêche côtière. Église romane (mon. hist.) avec voûte gothique.

OUITOU Vitou ou Witou. Pays de l'Afrique orientale anglaise s'étendant sur le littoral depuis l'embouchure du Mkonoumbé au N. jusqu'à celle de l'Ozi; 1.400 kil. q.; 10.000 hab. C'est une plaine ondulée, formée de calcaire coralliaire et de latérite, riche en humus, frangée de dunes qui atteignent 80 m. La population se compose d'un tiers de Souahélis et d'Arabes sédentaires, de Gallas, de Ouabonis, d'Ouadoés et d'esclaves affranchis. Ces habitants d'origine diverse sont musulmans et avaient pour chef un sultan, Mohammed Foumoulat, dit Siniba, qui céda en 1860 son île de Patta au sultan de Zanzibar, s'établit sur le continent à l'embouchure de l'Ozi, mais en fut chassé par les Arabes et fonda la ville nouvelle de Ouitou dans l'intérieur. Il se plaça en 1885 sous le protectorat de l'Allemagne. Lorsqu'elle le céda en 1890 à l'Angleterre, le sultan protesta et fut expulsé. La compagnie de l'Afrique orientale céda le Ouitou au gouvernement britannique en juill. 1893.

OUJBA. Montagne de Russie. Un des plus hauts sommets du Caucase, 5.032 m. de hauteur d'après Freshfield et Iliin.

OUJIJI (V. Oudjidji).

OUKALA (*Koua Soundi*). Ville de l'Afrique orientale anglaise, située à 40 kil. N.-E. du lac Victoria Nyanza et 1.320 m. d'alt.

OUKAMBA. Pays de l'Afrique orientale anglaise, sur le haut Tana, entre 0°50′ et 3′ lat. S.; 70.000 hab. Orga-

nisation patriarcale. L'Oukamba s'étend entre le pays des Gallas dont le séparent les monts Moudoumoni et celui des Massaï dont le séparent les monts Oulou.

OUKAMI. Pays de l'Afrique orientale allemande, entre l'Ousegua et l'Ousagara; parcouru par les monts Kambesi (3.700 m.) et Ourougourou (2.000 m.). Climat frais et sain; café, bananes, patates, sucre, citrons, sésame, arachides, etc. Les Ouakami sont divisés en tribus autonomes. Les centres principaux sont Simbamoueni, Kinola et la mission française de Mrogoro.

OUKARI ou **WOOKARI.** Ville du Soudan central, capitale du Korôrofa, à 35 kil. S. de la rive gauche de la Bénoué, affl. gauche du Niger inférieur.

OUKASE (V. Russie, § *Législation*).

OUKÉRÉOUÉ. Grande île située dans le lac Victoria Nyanza (Afrique équatoriale). Elle mesure 55 kil. de long sur une largeur moyenne de 15 kil. La localité principale est Boukindo. L'île se rattache au littoral du côté de l'E. par un isthme très bas, couvert d'arbustes et d'une largeur d'à peine 2 kil., de sorte qu'elle formerait en réalité une presqu'île si cet isthme n'était coupé par un canal large de 2 m.

OU-KIANG. Rivière de Chine. Elle prend sa source au centre de la province de Koei-tcheou, passe à quelques lieues de Ngan-choun et de Koei-yang, arrose San-nan et va se jeter dans le Yang-tse-kiang, à Fou-tcheou (prov. de Sse-tchouen).

OU-KING. Nom des cinq livres classiques de la Chine, qui sont : le *Yi-King* ou *Tcheou-Yi*, le *Chou-King*, le *Che-King*, le *Tchoun-Tsieou*, le *Li-Ki*. Ces livres ont trait : 1° à la divination ; 2° à l'histoire ; 3° à la poésie ; 4° à la chronique ; 5° aux rites.

OULAD (V. Ouled).

OULANGA (Riv.) (V. Roufidji).

OULAS (Fl.) (V. Inde, t. XX, p. 672).

OULCHES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne; 157 hab.

OULCHES. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Saint-Gaultier; 1.289 hab.

OULCHY-la-Ville. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château; 174 hab.

OULCHY-le-Château. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons; 700 hab. Stat. du chem. de fer de l'E. Grande et belle église romane, qui a conservé de nombreuses pierres tombales. Ruines d'un château du XIIe siècle attribué aux Templiers.

OULE. Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1122).

OULED (Enfants). Ce mot entre comme premier terme dans des noms de tribus arabes.

OULED-Abbad. Tribu arabe du dép. d'Oran, sur le Taria, au S. de Mascara, douars de Guerdjoum et Melris. Beaucoup ont émigré en Syrie.

OULED-Abd-Allah. Tribu berbère du dép. d'Alger, com. mixte d'Aïn-Mérane au N. du Dahra. — Le même nom est porté par une tribu établie au N.-E. de Djelfa et une autre (arabe) entre Aumale et Bou-Saada.

OULED-Abd-el-Djebar. Tribu arabe d'Algérie, dép. de Constantine, à 10 kil. S.-O. de Bougie, com. mixte de Soummam; 20.000 âmes.

OULED-Abdi. Tribu berbère du dép. de Constantine, com. mixte de l'Aurès, sur l'oued Abdi; ils se sont séparés des Beni-Daoud; 10.000 âmes. Leur centre est Menah.

OULED-Ahmed. Tribu du dép. d'Oran, com. mixte de l'Hillil; 4.000 âmes.

OULED-Aïssa. Tribu du dép. d'Alger, com. et à 50 kil. S.-O. de Bou-Saada.

OULED-Ali. Tribu du dép. et à 50 kil. N.-O. de Constantine, r. g. de l'oued El-Kébir. D'autres vivent à l'O. de Guelma. — Une autre tribu arabe de ce nom se trouve dans le dép. d'Oran, sur le Sig, com. mixte de Saint-Lucien.

OULED-Ali. Tribu arabe établie aux confins de la Tunisie et de l'Algérie, à l'O. de Thala; sauvage et belliqueuse, vivant d'élevage. Elle paraît issue des Hanencha.

OULED-Allane. Tribu arabe de la prov. d'Alger, com. de Boghar.

OULED-Anteur. Tribu du dép. d'Alger, formant un douar de la com. de Boghari. Elle prétend descendre d'Antar.

OULED-Aoun. Tribu de la Tunisie centrale, qui essaime dans les banlieues des principales villes; le noyau est établi sur l'oued Ziliane, affl. de la Medjerda et compte 6.000 âmes.

OULED-Attia. Tribu composite du dép. de Constantine, com. mixte de Jemmapes. — Une tribu berbère de ce nom habite le Sahel de Collo et a essaimé au XVIIIe siècle au N. d'Aïn-Mokra.

OULED-Ayar. Tribu berbère de la Tunisie centrale, près de Mactar; 20.000 âmes. Elle fut refoulée de son ancien habitat entre Bougie et Constantine par l'invasion hillalienne, résista obstinément à la domination arabe et se révolta en 1818, 1821, 1851, 1864 contre le bey. En 1881, elle avait mis en ligne 4.000 hommes.

OULED-Balagh. Tribu du dép. d'Oran, com. mixte du Telagh, sur les monts de Daya. Vastes pâturages.

OULED-bou-Aoun. Tribu du dép. de Constantine, au N.-O. de Batna; 6.000 âmes.

OULED-bou-Ghanem. Tribu pastorale de Tunisie, entre Kef et Thala, de la confédération de l'Ounifa, maître du pic fortifié de Kalart-es-Senani (1.252 m.); 5.000 âmes. Leur marché est El-Meridj (Algérie).

OULED-bou-Sba (Fils du lion). Tribu nomade du Sahara occidental, au S. de la Saghiet-el-Hamra, au midi du Maroc. Elle est d'origine arabe et nomadise entre 25° 20′ et 23° 10 lat. N., 12° 20′ et 16° 30′ long. O. Oasis riches en gommiers et en autruches. Tribu pillarde divisée par des guerres intestines.

OULED-Daoud. Tribu berbère du dép. de Constantine, dans l'Aurès, au S. du Chélia. Villages répartis sur les pitons montagneux, le long d'un canal d'irrigation de l'époque romaine. Au-dessus étaient la forteresse et le magasin central de la tribu. La révolte de 1879 a décimé cette tribu.

OULED-Delim. Confédération de tribus nomades du Sahara occidental dont les territoires de parcours s'étendent depuis l'embouchure du Drâa jusqu'à l'Adrar. Les Ouled-Delim sont de race zénaga, très mêlés d'Arabes et beaucoup moins de nègres.

Bibl. : Douls, dans *Tour du Monde*, de 1888, t. LV, p. 177 à 224.

OULED-Devradj. Tribu arabe du dép. de Constantine, à 30 kil. S. de Bordj-bou-Aréridj; 4.000 hab.

OULED-Djellal. Tribu arabe du dép. de Constantine, sur l'oued Djédi, à 75 kil. O. de Biskra. Belle oasis.

OULED-Djerir. Tribu saharienne d'origine arabe, établie au S.-O. de *Figuig* (V. ce mot), sur l'oued Akda, affl. dr. de l'oued Zousfana qui aboutit au Touat. Ils sont parents des Hamian (dép. d'Oran).

OULED-Embarek. Tribu nomade du Sahara occidental dont le territoire de parcours est compris entre celui des Ouled-en-Nacer et les Ouled-Mahmoud. Jadis puissants et alliés du Maroc, ils pâtirent de leurs guerres contre El-Hadj-Omar; en 1887, ils ont signé un traité d'amitié avec la France.

OULED-Hamed. Tribu arabe du Soudan, dont on trouve des fractions à l'E. du lac Tchad, dans le lit desséché du Bahr-el-Ghazal, au S.-O. de ce lac et sur le Logôné.

OULED-Iddir. Tribu pastorale et agricole de Tunisie, autour de Kaïrouan ; 9.000 âmes.

OULED-Khaled. Tribu du dép. d'Oran, com. mixte et au N. de Saïda. Une autre tribu de ce nom habite près de Bou-Saada.

OULED-Khalifa. Tribu agricole de Tunisie, au N. et au S. de Kaïrouan; 8.000 âmes.

OULED-Mendil. Tribu berbère arabisante du dép. et à 20 kil. S.-O. d'Alger, au N. de Boufarik. Elle n'a plus qu'un millier d'âmes, mais fut importante au temps d'Ibn Khaldoun. Elle était de la famille berbère des Maghraoua.

OULED-Mokhtar. Tribu du dép. d'Alger, com. de Boghar, à l'E. et au S. de cette ville, sur le Chéliff des steppes.

OULED-Naïl. Grande confédération de vingt tribus du dép. d'Alger, occupant le territoire de Djelfa et les environs depuis le Djebel-Amour jusqu'à l'oued Djédi et aux lagunes des Zahrez. Ces populations, assez pauvres, cultivent des céréales dans les fonds, servent d'intermédiaires pour le commerce entre le Sahara et le Tell; les femmes tissent la laine. La réputation des Ouled-Naïl vient de la coutume qu'ont les jeunes filles d'exercer au dehors la prostitution pour amasser une dot qu'elles portent sur elles, en colliers et ornements faits de pièces d'or et d'argent.

Bibl. : Arnaud, dans *Revue africaine* de juil. et sept. 1873.

OULED-Raffa. Oasis du Sahara septentrional, au N.-O. du Touat; 2.000 hab. de la tribu des Ghenamas.

OULED-Riah (V. Riah).

OULED-Sadira. Tribu tunisienne de la frontière algérienne, dont le territoire fut attribué, à tort, au bey de Tunis lors de la conquête française de Constantine. De la confédération des Rekba, elle habite au N. de la Medjerda. Ses incursions et pillages sur notre territoire ont, comme celles des Khroumirs, servi de motif à l'occupation française de la Tunisie.

OULED-Saïd. Tribu arabe de la Tunisie centrale, de la confédération des Riah, établie sur les terres de l'Enfida; 3.100 âmes. Longtemps insoumise, elle ne fut domptée qu'en 1675 par Ali Bey. Les Maltais descendraient en grande partie de cette tribu.

OULED-Salim. Tribu du Soudan central, prov. de Kanem; ils sont de sang mêlé, parlent le dâza. Ils nomadisent avec leurs chameaux, faisant cultiver la terre par des serfs.

OULED-Sellem. Tribu berbérisante de la prov. de Constantine, entre le Hodna et les Sbakh (lacs salés), entre Sétif et Batna. Ce nom se retrouve sur d'autres points : sur la Seybouse, en aval de Guelma; dans la com. mixte d'Aumale; près de Palestro, sur l'Isser oriental; au S. de Tripoli; sur l'oued Draa, au Maroc, etc.

OULED-Sendassen. Tribu agricole de Tunisie, au S.-O. de Kairouan; 13.000 âmes.

OULED-Sidi-Abid. Importante tribu pastorale de Tunisie et d'Algérie, pacifique et dévote. Ses indigènes font les transports du S. au N. avec leurs chameaux, passant l'hiver au Djerid et paissant entre Tebessa et Soukahras.

OULED-Sidi-Aïssa. Tribu arabe du dép. d'Alger, com. d'Aumale, au S. du Dira, autour de la kouba vénérée de Sidi-Aïssa.

OULED-Sidi-Brahim. Tribu du dép. d'Alger, com. mixte de Bou-Saada, à l'O. du Hodna. D'autres vivent au S.-E. de Tiaret (dép. d'Oran) et au S. du Dahra, com. de l'Hillil.

OULED-Sidi-Cheikh. Célèbre tribu du Sahara oranais, dans le pays des Ksour, bourgs fortifiés dans les vallées de l'Atlas méridional débouchant sur le Sahara. Les centres principaux sont El-Abiod-Sidi-Cheikh, Bérézina, les deux Arba, les deux Chellala, Bou-Semghoun et Asla. On évalue leur nombre à 20.000 têtes environ. Ils se divisent en 17 ferkas, réparties entre deux groupements : les Ouled-Sidi-Cheikh de l'Ouest, ou *Gharaba*, et de l'Est ou *Cheraga*, ce qui est le cas de beaucoup de tribus arabes. Ils déclarent descendre d'Abou-Bekr, beau-père de Mohammed, ce qui leur constitue une noblesse exceptionnelle ; tous se titrent chérifs. Quantité de tribus des Plateaux et du Sahara se rangent parmi leurs clients, gens de Ouargla, du Djebel-Amour, du Touat, etc. Leurs tentes noires sont surmontées d'un panache en plumes d'autruche. Ils sont venus de Tunisie au VIIIe siècle dans le pays des Beni-Amer où sont les deux Arba, et ont conservé un prestige religieux très accru par le marabout Sidi-Cheikh († 1615), dont ils ont gardé le nom. Sa tombe était à El-Abiod, mais la kouba fut démolie par le colonel Négrier lors de l'insurrection de 1881.

OULED-Sidi-Yahia. Tribu arabe du dép. de Constantine, sur la frontière de Tunisie, entre Tebessa et Soukahras ; 10.000 âmes.

OULED-Sliman. Tribu d'origine arabe du Soudan central, vivant dans le Kanem, au N. du Tchad. Elle fut refoulée du Fezzan par les Turcs, émigra au Borkou, puis au Kanem. Les razzias mirent les Ouled-Sliman en conflit avec les Touaregs qui les vainquirent.

Bibl. : Nachtigal, *Sahara et Soudan* ; Paris, 1881

OULED-Soltan. Tribu du dép. de Constantine, à l'O. de Batna, autour de Ngaous ; 7.000 âmes. D'autres vivent en Tunisie, près de Beja, et d'autres dans le dép. d'Alger, com. d'Aumale.

OULED-Souassi. Tribu arabe de la Tunisie centrale, de la confédération des Riah, entre Kairouan et El-Djem ; 16.000 âmes. Agriculteurs.

OULED-Yacoub. Tribu arabe de la Tunisie méridionale, qui vivait de brigandage sur la frontière tripolitaine et imposait tribut aux populations sédentaires voisines. Depuis l'occupation française, elle s'est fixée. Elle est réduite à 1.200 âmes.

OULED-Yahia. Petite tribu de la Tunisie centrale, au N.-E. des Ouled-Aoun, ses alliés traditionnels.

OULED-Younès. Tribu berbère du dép. d'Alger, commune mixte d'Aïn-Merane. D'autres font partie de la confédération des Ouled-Naïl.

OULED-Zekri. Tribu berbère du dép. de Constantine dans les Zibans ; 7.000 âmes.

OULED-Zian. Tribu arabe de l'Aurès, dép. de Constantine, commune mixte d'Aïn-Touta ; 8.000 âmes. Son principal bourg est Beni-Férah (cf. Masqueray, *Revue africaine*, n° 122). — Une autre tribu de ce nom habite le dép. d'Oran, com. de d'Aflou, sur la Mina, et le djebel Lakhdar. — D'autres dans le dép. d'Alger, com. et à 60 kil. S.-E. de Bou-Saada.

OULENTY. Rivière de la Russie d'Asie, dans les prov. d'Akmolinsk et de Semipalatinsk. Formée par plusieurs ruisseaux, prenant leurs sources dans les collines d'*Erémen-Taou*, de *Djaksy-Niiar*, de *Bala-Aiouly* et de *Sassyk-Kaly*, elle coule du S. au N. et reçoit la *Taldy*, le *Kara-Boulak*, le *Sary-Boulak* et le *Sary-Ouzen*. Réunie à la rivière *Tchiderty*, elle va se jeter dans l'Ak-Koul. Sa vallée présente en été de riches pâturages où des nomades viennent faire paître leurs troupeaux.

OULESS (Walter-William), peintre anglais, né à Saint-Hélier (île de Jersey) le 21 sept. 1848. Il peignit d'abord des tableaux de genre (une *Scène de la Révolution française* obtint un vif succès) ; puis il se consacra à partir de 1872 au portrait : la vérité de l'expression, la largeur et la puissance de sa manière le rendirent bientôt célèbre. On connaît surtout ses portraits de *Darwin*, *Gladstone*, *John Bright*, *Général Roberts*, *Cardinal Newman* et *Cardinal Manning*.

OULI. Pays de l'Afrique occidentale faisant partie de la colonie du Sénégal, sur la rive N. de la Gambie. La population d'origine mandingue y est d'environ 5.000 hab.

OULIA. Fleuve de Sibérie, prov. du littoral, tributaire de la mer d'Okhotsk ; 480 kil. dont 215 navigables.

OULIASSOUTAI. Ville de la Mongolie extérieure (Empire chinois), située à 1.650 m. d'alt. dans les monts Khangai. Ouliassoutai est le point initial de la grande ligne de communication qui va jusqu'à Peking en traversant toute la Mongolie et la partie septentrionale de la Chine proprement dite (V. Mongolie, t. XXIV, p. 65).

OULINS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. d'Anet ; 310 hab.

OULKOÏ-Iak. Rivière de la Russie d'Asie, dans la prov. de Tourgai. Elle coule au S. et se jette dans le Tourgai (à

droite), aux sables de *Katelak-koum*. Son cours est long de près de 300 kil. Ses affluents sont le *Kobyr* et le *Karakaï*.

OULKOUN-DARIA. Branche principale du delta de l'Amou-Daria, qui porte à la mer d'Aral les 7/9 des eaux fluviales.

OULLA. Riv. de Russie, affl. g. de la Dvina, gouv. de Vitebsk ; 105 kil. de long, à partir du lac Lepel. Elle est utilisée pour le réseau canalisé de la Bérézina.

OULLES. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans ; 159 hab.

OULLINS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Saint-Genis-Laval, sur la rive droite du Rhône ; 8.327 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Collège ecclésiastique de Saint-Thomas d'Aquin. Maison privée de correction. Hospice de vieillards. Ateliers de construction du chem. de fer P.-L.-M. Fabrique de moufles ; cristallerie ; fabrique de liqueurs ; brasserie ; imprimerie ; fabrique de treillages ; huilerie ; tannerie ; fabrique de vaseline pharmaceutique. Eglise moderne. Ancien château des archevêques de Lyon du XVIIIe siècle occupé aujourd'hui par le collège de Saint-Thomas d'Aquin, avec chapelle moderne. Château du Grand-Perron de la Renaissance où est installé l'hospice des vieillards ; châteaux du Petit-Perrond (1515), de la Bussière (fin XVIe siècle), de Vaugrand (XVIe et XVIIe siècles). Dans le cimetière, sépulture de Jacquard.

OULMES. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay, cant. de Saint-Hilaire-des-Loges ; 704 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

OULON. Com. du dép, de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Prémery ; 294 hab.

OULOUNGOUR. Lac de la Dzoungarie (Empire chinois), au S. des monts Altaï. L'Ouloungour, un des nombreux lacs fermés de l'Asie centrale, a pour principal affluent l'Ouroungou, qui descend du massif de l'Altaï, passe à Kochotor-Khan et dont le cours est de près de 600 kil. Le lac Ouloungour, situé à cheval sur la frontière des provinces dzoungariennes de Tarbagaitai et de Koldo, baigne la ville de Bouloun-Tokhoi, à l'embouchure de l'Ouroungou. A peu de distance passe l'Irtyche noire qui descend des monts Altaï.

OUL REUNG. Ile coréenne, appelée aussi *Dagelet* (V. ce mot).

OULT. Riv. des dép. des *Côtes-du-Nord* et de l'*Ille-et-Vilaine* (V. ces mots, t. XIII, p. 4, et t. XX, p. 561).

OULTIZOURES (V. HUNS, t. XX, p. 410).

OULTREMONT (Anne-Françoise d') (V. FOUGERET [Dame de]).

OUMACH. Oasis d'Algérie, dép. de Constantine, à 15 kil. S. de Biskra.

OUMAN. Ville de Russie, gouv. et à 190 kil. de Kiief, ch.-l. de district, sur l'Oumanka ; 28.628 hab. (1897). Ouman fut tout d'abord une forteresse, élevée au commencement du XVIIe siècle contre les invasions des Tartares. La ville, qui appartenait aux comtes Potocki, était un centre commercial important. La révolte des habitants contre les seigneurs polonais et les juifs, qui eut lieu en 1768, fut le signal du fameux massacre d'Ouman, célèbre dans l'histoire de la Russie. Ouman fut confisqué aux Potocki en 1897. Commerce de céréales ; beaucoup de fabriques, distilleries, manufactures de tabac. Ecole d'agriculture. — Le district a 4.308 kil. q. et 322.638 hab. (1897).

OUM-GÉNI. Fleuve du *Natal* (V. ce mot).

OUMM-EL-AOUAMID. Localité de Syrie, à 16 kil. S. de Sour (Tyr), renfermant des ruines considérables. On y a trouvé deux inscriptions phéniciennes dont les originaux sont au Louvre.

OUMM-EL-BOUAGHI. Com. mixte du dép. et à 70 kil. S. de Constantine ; 28.690 hab., dont 218 Français.

OUMM-ERREBIA. Fleuve du *Maroc* (V. ce mot, t. XXIII, p. 250).

OUMM-KEÏS. Village de Palestine, au S. du lac de Tibériade, occupant la place de *Gadara*, dont les ruines dominent le Jourdain.

OUMRER. Ville de l'Inde, prov. et à 40 kil. S. de Nagpour ; 15.000 hab. Fort marathe ruiné. Elle a été fondée, au XVIIe siècle, par le pandit Manadji dont les descendants la gouvernent encore.

OUMZILA, chef cafre, mort en 1885, qui avait conquis le pays de Gaza, au S. du Zambèze et à l'E. du Transvaal. Ce pays fut quelque temps désigné par son nom.

OUNALACHKA. L'une des îles *Aléoutes* (V. ce mot) ; 3.000 kil. q. ; 600 hab.

OUNANS. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Villers-Farlay ; 530 hab.

OUNAO. Ville de l'Inde, prov. et à 52 kil. S.-O. de Lakno (*Lucknow*) ; 10.000 hab. Fondée au VIIIe siècle, sous le nom de Serai Godo, elle devint la capitale d'une principauté conquise par les musulmans en 1450. En 1857, les Anglais y défirent les Cipayes.

OUNFOUMA (Côte d'Or) (V. DINCOVE).

OUNGAVA (*Ungava*). Vaste baie du N. du Labrador, s'ouvrant dans le détroit ou la mer d'Hudson est barrée par l'île d'Akpatok.

OUNIFA. Confédération tunisienne de sept tribus, qui s'unirent, à la fin du XIIIe siècle, pour résister au Fraichich : ce sont les Ouargha, Charen, *Ouled-bou-Ghanem* (V. ce mot), Khemensa, Doufan, Zeghalma, Ouled-Yacoub. Elles vivent d'élevage et de culture dans la région montagneuse du Kef.

OUNJA. Rivière de Russie, affl. g. du Volga, traverse les gouvernements de Vologda et de Kostroma ; est formée de deux rivières, la *Kéma* et la *Loundanga*, coule au S.-O., se grossit de la *Viga* (à dr.), tourne au S.-E., puis après avoir reçu la *Méja* (à g.), reprend sa direction primitive et se jette dans le Volga. Son cours, long de 400 kil., est extrêmement tortueux. Sa largeur atteint par endroits 600 m. et plus, et aux crues de printemps près de 1 kil. Vers son embouchure, l'Ounja est large de 2 à 4 kil. Navigable depuis la ville de Makarief ; au printemps à partir de Kologrif. Transport de bois, de blé et de sel.

OUNJA. Rivière de Russie, affl. g. de l'Oka, traverse les gouvernements de Vladimir et de Tambov. Prend naissance dans les lacs et les marais du district de Melenki (gouv. de Vladimir), coule au N., puis à l'E., tourne brusquement au S. et finit gardant toujours la même direction à 8 kil. en amont de la ville de Elatma. Longueur, près de 130 kil. La rive droite est plus élevée que la rive gauche. Des minerais de fer et de pierres calcaires, dont l'exploitation est la principale occupation des habitants de la vallée, se rencontrent près de ses rives. La navigation est empêchée par de nombreuses digues.

OUNNA. Rivière de Bosnie (V. UNNA).

OUNYAMOUESI (*Unjamwesi*, c.-à-d. Pays de la lune). Pays de l'Afrique équatoriale, au S. du lac Victoria Nyanza. Il fait partie actuellement de l'Afrique orientale allemande. Ce pays a la forme d'une ellipse allongée dont le grand axe mesure 450 kil. et le petit axe 225 kil. Sa superficie est de 80.000 kil. environ. Plateau de 1.000 à 1.200 m. surmonté de pitons granitiques. Il s'abaisse au N. vers des plaines marécageuses, est drainé au S. par l'Igombé ou Malagarasi. Le climat est malsain à cause des prompts et extrêmes changements de température. Il est partagé entre les savanes et les bois, assez fertile. Autrefois uni sous un roi, l'Ounyamouési est divisé en une infinité de cantons plus ou moins indépendants. Les habitants sont très mélangés de race ; les nègres de race bantou y prédominent et les Arabes y sont nombreux. L'agriculture est prospère, ainsi que le tissage et la métallurgie du fer. Les Ouanyamouési s'engagent volontiers comme porteurs dans les caravanes.

OUNYANYEMBÉ. Pays de l'Afrique équatoriale (région orientale), à 200 kil. du lac Tanganyika. Il a fait longtemps partie de l'Ounyamouézi au S. duquel il se trouve, et aujourd'hui est placé sous la domination allemande (Afrique orientale allemande). La ville principale est Tabora, devenue une des principales stations allemandes. Les Ouanyanyembé sont agriculteurs et éleveurs; la région la plus fertile est la vallée de la Ouala. Les Arabes font cultiver par des esclaves.

OUNYORO. Pays de l'Afrique équatoriale dépendant du protectorat britannique de l'Ouganda. Il est situé au N.-O. du lac Victoria Nyanza et s'étend au N. et à l'O. de l'Ouganda; 80.000 kil. q. Il forme un plateau de 1.400 m. à 1.600 m. environ d'alt. Il s'abaisse brusquement sur le lac Albert Nyanza, auquel aboutit le Hoima; les autres grandes rivières sont le Kafou et le Kassongo qui vont au Nil. Le climat est assez doux et très pluvieux, la végétation moins luxuriante que dans l'Ouganda, les bois sont beaux mais assez rares, les fauves ont à peu près disparu. — Les Ouanyoro sont de race bantou, s'habillent complètement. Ils sont dominés par les Ouahouma, pasteurs de race galla. Le roi Kabarega, qui s'affranchit du tribut dû à l'Ouganda, est assez hostile aux Européens. Sa capitale est Nyamoga, sur le Hoïma; la ville principale, Kibiro, sur le lac Albert. Les Anglais ont bâti des forts sur la route entre les lacs.

OUOLLO. Plateau volcanique du N. du Choa (Abyssinie), habité par les sept tribus des Ouollos, descendants des Gallas.

OUOLOFS ou **YOLOFS.** Peuple africain établi dans la colonie française du Sénégal, entre le Sénégal, la Gambie et la Falémé (V. Afrique [Anthrop.] et Sénégal).

OUÔRZEK (Ras). Cap du *Maroc* (V. ce mot, t. XXIII, p. 247).

OUPA. Rivière de Russie, affl. dr. de l'Oka, traverse les gouvernements de Toula et de Kalouga. Prend naissance dans le district de Bogoroditzk (gouv. de Toula), coule dans une direction générale E.-O., en décrivant une vaste courbe vers le N. et se déverse dans l'Oka en face du village de Jérémino. Son cours est long de 373 kil.; de nombreuses digues rendent la navigation impossible. Sa vallée est très peuplée; plus de 112 villages et les villes de Touba et d'Odoïef sont baignés par ses eaux. Ses affluents les plus importants sont : *le Chat*, l'*Oupert*, *la Toulitza* (à dr.), et *la Plava* (à g.).

OUPÂLI. Nom d'un des premiers et des plus intimes disciples du Bouddha. Il aurait été converti à la suite de la première venue du Maître à sa ville natale de Kapilavastou. Barbier des jeunes princes Çâkyas, cousins du Bouddha, Oupâli les accompagna quand ils partirent à la suite du Bienheureux pour se faire moines; sur leur demande et en vue de mortifier leur amour-propre, il aurait même reçu l'ordination le premier. Cet épisode est l'un des plus caractéristiques qu'on puisse citer comme preuve que le Bouddha, tout en reconnaissant l'organisation sociale des castes, en supprimait les distinctions au sein de sa communauté. D'après les textes sacrés, Oupâli aurait joué plus tard un rôle particulièrement important dans la rédaction et la transmission des règles de la discipline.

OUPIA. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons. cant. d'Olonzac; 513 hab.

OUPOLOU. L'une des îles *Samoa* (V. ce mot).

OUR. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Dampierre; 155 hab.

OURADOU (Gabriel-Augustin-Maurice), architecte français, né à Paris le 24 juil. 1822, mort à Paris le 27 juin 1884. Elève de l'atelier Lebas et de l'Ecole des beaux-arts, puis de Viollet-Le-Duc, dont il devint le gendre, Ouradou fit de remarquables envois aux Salons de 1865 et de 1873 ainsi qu'à l'exposition universelle de 1878, fut inspecteur des travaux de restauration de la cathédrale de Paris et du château de Pierrefonds que dirigeait son beau-frère et termina la restauration de ce dernier édifice. Architecte du diocèse de Châlons, et membre de la commission des monuments historiques, il restaura, pour ce dernier service, l'église de Cuffies (Aisne) et la grande salle de l'hospice de Beaune. Charles Lucas.

OURAGAN. Au siècle dernier, les mots tempête et ouragan n'indiquaient qu'une vitesse très grande ou extraordinairement grande du vent. Ils signifient aujourd'hui un violent tourbillonnement centripète et ascendant des masses d'air, en même temps que tous les phénomènes qui l'accompagnent. Cet état troublé de l'atmosphère a pris des noms divers. Les marins ont appelé cyclones les tempêtes tournantes de la mer des Indes; typhons, celles des mers de la Chine; ouragans, celles de l'Atlantique équatorial; mais la chose, au fond, reste la même (V. Cyclone).

OURAKAMI. Village du Japon, île de Kiou-Siou, près de Nagasaki. Il s'y était maintenu une communauté catholique qui fut dispersée le 1er janv. 1870. Les puissances européennes protestèrent sans succès.

OURAL ou **IAÏK.** Fleuve de la Russie d'Europe et d'Asie, qu'il sépare dans son cours moyen, tributaire de la mer Caspienne; il a 2.300 kil. de long, en tenant compte de ses nombreuses sinuosités, et draine un bassin d'environ 250.000 kil. q. Il naît dans le gouv. d'Orenbourg, au S. de Karatach, à 635 m. d'alt., coule vers le S. entre deux chaînes des monts Oural, tourne ensuite vers l'O., reçoit l'Orr (g.), l'Ilek (g.), la Chobda (g.), la Sakmara (dr.) passe à Orsk, Orenbourg, Ouralsk où il reprend la direction S., à Kalmykov et finit par un vaste delta marécageux et couvert de roseaux, à l'E. duquel est Gouriev. Il a 60 à 170 m. de large, n'est que flottable. Le poisson y abonde. Son nom actuel d'Oural lui fut imposé par Catherine II, après la révolte de Pougatchev (1775), pour effacer les souvenirs liés au nom d'Iaïk. A-M. B.

OURAL. Géographie physique. — Chaîne montagneuse qui, sur la bordure E. de la plate-forme russe, aligne du N. au S., sur près de 26° en lat., ses rides parallèles. Prenant pour base méridionale le plateau aralo-caspien d'Oust-Ourt, elle a pour terme final, dans le N., les petites collines rocheuses qui s'abaissent au pied du piton de la « Pierre de Constantin » (*Konstantinov-Kamen*), 455 m.) vers la mer de Kara. Sa largeur, sans être jamais forte, est soumise à de grandes variations; elle oscille entre un maximum de 150 kil., atteint dans le S., en faveur d'une divergence marquée des chaînons, et un minimum d'une dizaine de kil., réalisé maintes fois dans le N. où sa section reste toujours sensiblement réduite. C'est qu'alors de grands changements s'y produisent aussi bien dans sa forme que dans sa direction. La chaîne qui, pendant si longtemps, avait aligné sa longue succession de crêtes et de vallées longitudinales, suivant une orientation sensiblement méridienne, c.-à-d. N.-S., subit, dès qu'elle atteint cette zone septentrionale, une inflexion qui l'amène finalement à déployer en arc ses divers éléments, ici plus même disloqués et fréquemment interrompus par de fréquentes trouées, si bien que l'Oural devient des plus faciles à franchir précisément dans le point où sa barrière, dressée au-dessus de plaines glacées que personne ne se dispute, sépare des régions à peines peuplées.

Quoi qu'il en soit, en recoupant ainsi obliquement les diverses zones de la plaine russe, celles des Steppes, de la Terre noire, des Forêts, puis des Toundras, cette chaîne constitue une région naturelle distincte, offrant, de plus, cette particularité de tracer nettement la limite de l'Europe dans cette direction. En face de l'Asie sa brusque saillie au-dessus des vastes plaines de la Sibérie, qui forme avec la faible inclinaison du versant opposé, doucement raccordé avec celles de la Russie sans solution de continuité, un contraste si saisissant, atteste en effet clairement que cette chaîne, d'ailleurs d'un type spécial, n'est en somme que l'escarpement terminal de la plate-forme russe vigoureusement redressée dans l'E. D'où la dissymétrie si complète de son profil transversal; dissymétrie

d'autant mieux accentuée que l'abrupt en question, souvent représenté par une muraille à pic, difficile à franchir avec, comme arrière-plan, une ligne de crêtes dentelées, vient se placer tout près de l'axe central et domine une région des plus plates qui résulte de l'arasement des terrains de ce versant sibérien.

Inversement, quand, partant de la Russie centrale, on vient atteindre l'Asie en suivant, au travers de l'Oural, la voie la plus fréquentée, le chemin de fer de Perm à Ekaterinenbourg, la pente de ce versant occidental est si faible qu'il semble dans cette traversée qu'on n'a pas quitté la région des plaines; on met ensuite le pied sur le sol asiatique sans se douter qu'on vient de franchir une ligne de faîte. Or le caractère local d'effacement du relief ouralien se représente en plusieurs points, sous la forme notamment du col de Katchkanar, ou du seuil de Lazva, si bien que chaque fois on ne peut se rendre compte qu'on passe sur l'autre versant qu'en voyant sur une borne frontière la face E. porter le nom d'Asie; ainsi s'explique cette erreur si longtemps propagée que l'Oural n'existe comme chaîne de montagnes que sur les cartes et qu'on peut le franchir à plat.

En réalité, l'impression est tout autre, quand, ne suivant pas l'exemple des Russes trop pressés, on l'aborde dans l'intervalle de ces parties déprimées. Sans doute, on y passe insensiblement de la région des plaines à la ligne de faîte par une série d'ondulations successives d'altitude régulièrement croissante, toujours molles de formes, couvertes de forêts, et ne donnant guère l'impression de la vraie montagne, mais même sur ce versant doucement ondulé, il n'est pas rare de rencontrer brusquement en saillie des chaînons isolés, garnis de sommets culminants, capables d'atteindre et même dépasser 1.500 m. Tels sont, dans le Nord, le *Pai-jar* (1.452 m.), qui porte fièrement en samoyède le nom de « Roi des montagnes » ; puis le géant de cette classe sous la forme du piton si complètement dénudé du *Sablia* (1.647 m.). Dans le centre, de pareils accidents, loin de manquer, sont surtout représentés par le fameux *Yourma;* fameux dans ce sens que beaucoup de géographes, à la suite de Humboldt, considèrent cette montagne dressée à 1.202 m. comme une sorte de nœud d'où rayonneraient, en divergeant vers le S., les trois branches de l'Oural. Encore une légende qu'il faut abandonner ; cette radiation des chaînes méridionales autour d'un point central est de pure fantaisie, et le Yourma, situé d'ailleurs bien en dehors d'elles, n'est autre qu'un chaînon semblable à ceux qui s'isolent si volontiers sur ce versant, sans jamais jouer le rôle spécial dans l'orographie de la région.

En somme, l'Oural constitue dans l'E. de la Russie un trait orographique des mieux marqués, aussi des plus anciens ; car ses origines lointaines remontent à cette date, fort éloignée, où vers la fin des temps primaires une chaîne de même direction, dressée contre le bord de la plate-forme russe, en traçait déjà l'emplacement; avec une vigueur de forme, du reste, bien plus grande qu'actuellement, cette « Ceinture de pierre » (*Kammenyi Poïas*) privée maintenant, aussi bien sur ses sommets émoussés de neiges persistantes que de torrents et de cascades dans le fond de ses paisibles vallées, n'est plus qu'un écho affaibli de cet état ancien.

Divisions de l'Oural. Leurs caractères généraux. — Dans ses descriptions cette chaîne méridienne est habituellement débitée, dans le sens de son allongement, en trois bandes d'importance presque égale et portant respectivement les noms de : *O. méridional, O. central, O. septentrional*, suivant leur position. Mais quand on examine avec soin sa structure, on voit qu'elle se prête à une division plus rationnelle en deux parties, prenant comme limite commune, vers 63° de lat., une partie très étranglée de la chaîne, où de part et d'autre d'un seuil élevé (740 m.) descendent, en sens inverse, deux rivières : la *Lunfa*, vers la Petchora, dans l'O., la *Loswa*, vers l'Obi, dans l'E. Ce col, en effet, marque précisément, dans l'Oural, le point où se fait le brusque changement de direction précédemment indiqué et, par suite, celui à partir duquel on peut y reconnaître deux sections bien différenciées : l'une, méridionale, remarquable par sa direction rectiligne ; l'autre, septentrionale, développée en croissant, à convexité tournée vers la plaine russe.

Oural septentrional. — Cette partie incurvée, c'est l'Oural des Vogouls, des Ostiaks et des Samoyèdes ; c'est la plus étroite, la plus ramassée, celle aussi qui, rachetant sa faible largeur par une grande élévation, supporte les plus hauts sommets qui, d'ailleurs, émoussés, comme dans toutes les chaînes anciennes, n'ont rien de majestueux, et loin de se dresser sur l'axe archéen central (*Oural-Taou*) sont toujours rejetés à l'O. sur la première zone de chaînes extérieures calcaires où dominent les assises du dévonien. Successivement du N. au S., le *Net-Jou* (1.332 m.) dès la première amorce du croissant ouralien, la grande pyramide du *Pai-jar* (1.452 m.), qui porte ensuite en samoyède ce fier nom de « Maître des montagnes », la *Sablja* (1.647 m.), qui devient au point maximum de la courbure le géant de cette classe, la crête dentelée du Chos-oïka (1.257 m.), le piton si complètement isolé du *Telpos-is* (1.583 m.), le *Nintschur-tschachl* (1.494 m.) et le *Sap ka koip* (1.071 m.) près des sources de la Petchora, marquent les principaux sommets de cette longue rangée de cimes culminantes. Dressant leurs roches décharnées au-dessus de croupes dénudées dans l'Oural polaire, ou régulièrement boisées dès que la végétation forestière commence à s'installer sur ce versant oriental, toutes ont pour trait commun d'être coupées à pic vers l'E., tandis qu'à l'O. leur pente, comme dans toutes les saillies de l'Oural, reste toujours adoucie.

Autre fait intéressant : c'est que, malgré la hauteur relativement forte de ces sommets qui fait que le relief moyen de cet Oural du Nord atteint 915 m., cette chaîne, même en poussant de pareilles crêtes au delà du cercle polaire, ne conserve de neiges persistantes que dans le fond de grottes profondes faisant office de vraies glacières naturelles, si bien que, tandis que sous la même latitude les montagnes de la Scandinavie ont leur belle parure de glaciers, cet Oural polaire en est complètement dépourvu. C'est qu'ici, non seulement les formes topographiques des lignes de faîtes ouraliennes, très différentes de celles très plates du dôme scandinave, ne se prêtent guère à l'établissement de vastes champs de névés, mais le climat particulièrement rude et surtout très sec intervient comme cause principale de cet arrêt si complet dans la glaciation du pays. En hiver, aussi bien en deçà qu'au delà du cercle polaire, des froids de — 37°, capables d'amener la congélation du mercure dans les thermomètres, sont souvent enregistrés dans cette zone ouralienne, à ce point que dans certaines usines, comme celles de Bohoslov, on ne peut faire d'observations qu'à l'aide d'appareils à alcool. Or, comme ces conditions hivernales subsistent dans ces hautes latitudes pendant la moitié de l'année (de novembre à fin d'avril) et que la saison qui suit, loin d'être pluvieuse, est le plus souvent obstinément sèche, on voit par suite que les glaces, dans l'Oural, sont privées de conditions d'existence.

Comme conséquence de cet état de choses figure aussi la disparition complète des forêts sur le versant occidental, à partir du 65° de lat. N. Dès lors, les chaînes dépourvues, de plus, pendant une bonne partie de l'année d'une couverture protectrice de neiges et livrées, par suite, sans défense, à l'action des intempéries, sont condamnées à une rapide démolition ; d'où leur nature essentiellement rocheuse, l'importance des éboulis qui en garnissent le pied ou le fond de vallées sèches, et le caractère ruiniforme des escarpements. Dans de pareilles conditions peuvent s'y présenter, quand de grandes dalles calcaires peuvent se maintenir sous la forme de hauts plateaux, de grands *lapiez*, où mieux encore leur débitage en aiguilles capricieusement sculptées, comme dans la région typique du

« mont des Idoles » (*Bolvano-Iss*) situé tout près de l'extrémité méridionale de cette zone, dans une région où la multiplicité de tous ces accidents engendre une topographie des plus confuses. En même temps, c'est là aussi que, mieux qu'ailleurs, on peut voir que dans les vallées cette empreinte des injures du temps n'est pas moins bien marquée. Elle s'y traduit par la fréquence sur leur fond plat d'espaces marécageux prenant le caractère de véritables fondrières, quand d'épaisses couches de neige durcie ne viennent pas consolider ce sol instable, seule condition qui peut le rendre accessible. Ce qu'on appelle une route dans ce pays, ne peut, en effet, vraiment mériter ce nom qu'en hiver, alors que la neige s'est appliquée à remplir cet office. Autrement, le pied, dans le fond de ces vallées, n'y pose plus que sur un mélange de terre, de boue et de mousses tourbeuses, formant un manteau si épais que pas une pierre n'apparaît. On peut alors y faire des traversées de 20 à 30 kil. sans voir une roche, à moins qu'un arbre renversé par les vents ne ramène à la surface un caillou enlevé par ses racines.

Tout autre est le versant oriental. Abaissé d'un seul coup vers la Sibérie et surtout tranché à vif, car cette chute brusque ne résulte pas d'une rapide plongée des couches, mais de leur rupture par une série de grandes cassures, l'abrupt qu'il dessine contraste singulièrement avec la platitude des plaines glacées (toundras) qui s'étalent à son pied. C'est la plus sauvage et aussi la plus accidentée des régions de l'Oural. A noter aussi, avec la fréquence des eaux ruisselantes, son caractère plus verdoyant; car, bien baigné par le soleil et mieux partagé au point de vue du climat, ce versant peut conserver ses grandes forêts de mélèzes et de sapins, voire même de cèdres dans le S. jusqu'au 67° de lat. Quoi qu'il en soit, en raison de sa vigueur de formes, ce flanc râide faisant face à la Sibérie, par une ligne d'escarpements qu'on ne peut franchir que par quelques passes étroites, n'aboutit qu'à des cols élevés, maintenus à plus de 800 m. d'alt., et n'établissant en somme de communications qu'entre des plaines glacées où les populations sont des plus clairsemées; ainsi s'explique qu'il subsiste encore dans cet Oural du Nord beaucoup de points peu connus.

Oural méridional. — Ces conditions changent dès qu'on atteint ensuite la chaîne principale N.-S. A peine a-t-on franchi le seuil précédemment indiqué, qu'on se trouve de suite en présence d'une belle rangée de montagnes plus verdoyantes, riches en eaux vives, habitées par les Bachkirs et formant un contraste saisissant avec les vastes solitudes qu'on vient de quitter. C'est l'Oural classique qui développe alors, avec ses grandes forêts, ses molles mais très régulières ondulations depuis la plaine russe jusqu'à une ligne culminante, qui, toujours rejetée à l'E., devient la véritable arête du système et au pied de laquelle la chute de la montagne vers l'E. reste toujours brusque. Les grands sommets dressés comme précédemment sur les chaînons latéraux ne manquent pas, mais plus isolés, très espacés, sans apparence de lien entre eux et surtout rejetés, sur le versant oriental, ils résultent cette fois, le plus souvent, de la mise en saillie d'une roche dure éruptive. Tel est le sauvage piton dioritique du mont *Iremel* qui, parvenant à se maintenir au-dessus d'une croupe granitique à près de 1.600 m. (1.598 m.), devient, dans l'Oural du Sud, la plus importante de ces saillies. Néanmoins, la plus grande valeur du relief reste toujours dans l'O. sous la forme d'une suite de chaînons allongés dessinant une ligne extérieure de plus de 1.000 m. ; si bien que la ligne de partage entre les deux versants reste encore excentrique et localisée sur le pli le plus ancien de la chaîne qui, d'un bout à l'autre, se traduit par la ride maîtresse de l'Oural-Taou. Avec cette différence qu'ici cette ride, au lieu d'être exclusivement granitique et gneissique comme dans le N., se trouve chargée de roches éruptives variées. Des diabases en particulier, ainsi que de grandes masses de gabbros et de serpentines en relation étroite avec cette richesse en gîtes métallifères qui ont rendu l'Oural célèbre, s'y développent au point de jouer dans sa topographie un rôle des plus importants. — La preuve, c'est qu'il suffit que ces formations éruptives disparaissent dans la région centrale de cet Oural du Sud ou tout au moins se localisent sous une forme réduite sur son versant E. très disloqué en laissant l'Oural-Taou reprendre son caractère cristallin, pour qu'immédiatement s'y présente une large zone où le relief général de l'Oural s'efface à ce point que les cavaliers peuvent le franchir d'une traite, sans ralentir le trot de leurs chevaux. Telle la passe célèbre que suit la voie ferrée qui relie Perm à Ekatérinenbourg, en profitant du point où l'Oural est le plus déprimé.

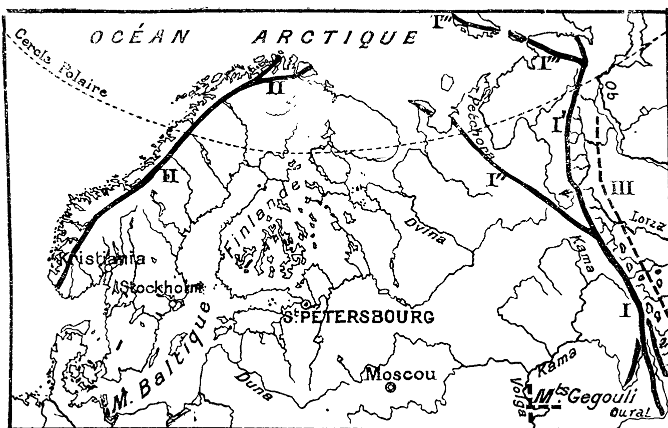


Fig. 1. — Principales lignes directrices du relief ouralien. I, Oural méridional; I', Oural septentrional; I'', monts Timan; I''', Pae-Khoï, Waigatch, Nouvelle-Zemble; II, axe norvégien des monts scandinaves; III, taille transouralienne.

En plus des modifications déjà grandes qu'introduit dans la composition de cette bande cette importante série de roches éruptives basiques et de gîtes métallifères associés, des changements non moins considérables dans sa structure s'y présentent. Dès le début, en effet, les chaînons successifs de son versant russe, avec leur caractère de plateaux boisés,

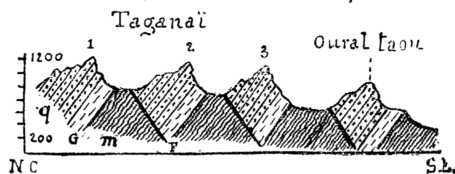


Fig. 2. — Coupe transversale des monts Taganaï (Oural du Sud). 1, Bolchoï Taganaï; 2, Sreday Taganaï; 3, Maly Taganaï; *q*, quartzites; G, grès friables arkosiques; *m*, micaschites grenatifères avec calcaires subordonnés.

allongés du N. au S., et souvent dominés par des dômes gazonnés porphyriques de 1.000 à 1.500 m., ne peuvent plus être attribués à une succession de plis réguliers. Tous résultent de cassures qui ont divisé ce terrain anciennement plissé en compartiments doucement inclinés vers l'E., tandis que leur tranche dessine dans l'Ouest un abrupt d'autant mieux accusé que leur couronnement est le plus souvent fait par des grès durs susceptibles de

s'y maintenir très escarpés. D'où résulte une structure en gradins, dont les eaux courantes ont profité pour creuser, au pied de ces escarpements jonchés d'éboulis et riches en sources, ces grandes vallées longitudinales que suivent pendant longtemps les rivières du pays avant de s'échapper au dehors au travers de cluses qui, comme conséquence immédiate de nouvel état de choses, apparaissent aussi nombreuses et très importantes sur ce versant. Quant au flanc inverse, nulle part il ne perd aussi complètement son caractère montagneux. C'est une région plate, versée à l'E. sous une pente très faible et qui ne se différencie de la plaine voisine, au point de vue de la physionomie extérieure, que par son état de morcellement. Des fentes ici E.-O. ont exercé sur les rivières une influence à ce point directrice qu'elles se sont appliquées, suivant cette direction, à rompre l'uniformité d'un pays où l'eau est encore, le plus souvent, obligée de stationner sous la forme lacustre.

Ce qui distingue ensuite l'Oural du Sud proprement dit, c'est sa division en trois branches ; si bien qu'en dehors d'une rangée centrale constituée par l'Oural-Taou, on peut distinguer à gauche la chaîne tronçonnée de l'*Ourenga*, à droite celle, métallifère par excellence, des *monts Ilmen*. C'est quand on a franchi la région plus tourmentée où se dresse le *Yourma* que se fait cette division, non pas sous forme rayonnante, mais simplement quelque peu divergente, avec inflexion vers le S.-S.-O., car ce nouvel ensemble avec sa succession, toujours la même, d'arêtes alignées, de vallées longitudinales et de cluses, n'est qu'une sorte d'exagération de la structure ouralienne typique. A leur pied, dans le S., ces chaînes apparaissent ensuite brusquement, tranchées normalement à leur direction par la profonde et régulière coupure dont profite l'Oural — après avoir longtemps circulé dans la vallée longitudinale qui sépare l'arête centrale des monts Ilmen — pour filer droit vers l'O., jusqu'au point où, non moins brusquement, il reprend sa direction première pour venir se jeter dans la Caspienne.

Ce joli fleuve ouralien, poissonneux par excellence, circonscrit alors, dans son cours inférieur coudé à angle droit, un plateau à surface peu tourmentée et dont le bord oriental se relève dans le prolongement immédiat des Ilmen par la très curieuse et double chaîne des *Mougodiars;* double dans ce sens qu'elle comprend, relevée à un millier de mètres, les gneiss et granites du soubassement, puis un flanquement parallèle de roches porphyriques, c.-à-d. la juxtaposition de « bonnes » (*Iakhtchi-Tagh*) et de «mauvaises » (*Iaman-Tagh*) montagnes, les premières, avec leurs arènes granitiques, se trouvant aptes à supporter de belles prairies, tandis que les secondes restent essentiellement rocheuses et dénudées. C'est sous cette forme simple que se termine l'Oural en venant butter contre le plateau d'Oust-Ourt, et là encore en voyant ce dernier terme, si franchement relevé vers l'E., venir plonger doucement vers les steppes de la Caspienne, on ne peut manquer d'y reconnaître qu'il existe entre la montagne et la plate-forme russe une continuité absolue.

Parmas. Une nouvelle preuve de cette intime liaison est d'ailleurs formée par les *Parmas*, c.-à-d. par ces plateaux doucement ondulés qui s'allongent par files parallèles sur les contreforts ouraliens, juste en face du point où la chaîne prend une allure franchement méridienne. Des rides de cette nature représentent ces *avant-plis* qui ne peuvent apparaître au pied des montagnes que quand en avant de la bande plissée s'étend un pays constitué par les mêmes éléments (E. Suess). Ces collines pré-ouraliennes ont d'ailleurs une autre signification ; l'une d'elles, *Otch Parma*, en divergeant vers le N.-O., donne naissance au large dos montagneux de Tirman. Or cette longue croupe, après avoir fait renaître sur les bords de l'océan Glacial, au milieu de la toundra glacée du Nord, les traits fondamentaux de structure des rides ouraliennes, se recourbe brusquement au-dessus du golfe de Tcheskaïa, pour venir ensuite se poursuivre transversalement d'un bout à l'autre de la presqu'île Kanine du cap Mikoulkine au Kaninenos, soit en un point où sa brusque terminaison à la mer marque tout simplement la disparition sous les flots de la zone qui la rattachait autrefois aux parties maintenant acheminantes du sol scandinave. C'est là un fait très important, car si on remarque ensuite que la chaîne principale à son tour, après avoir subi dans le N. une brusque et semblable inflexion vers le N.-E., sous la forme des monts rocheux de Pae-Khoï (*Oural de Kara*), traverse de part en part l'île de Vaigatch, puis se prolonge dans toute l'étendue de la Nouvelle-Zemble méridionale avec la même dissymétrie — dissymétrie d'autant mieux accentuée même qu'une bonne partie de la bande orientale s'est effondrée dans l'océan Glacial — on ne peut manquer d'en conclure que les traces de cette poussée ouralienne encadrent complètement le massif stable de la Russie et de la Scandinavie. Ainsi se justifie la qualification de « ceinture du monde » (*Zemnoï Poyas*), autrefois attribuée par les Russes à ces monts Ourals, qui constitue, en somme, dans l'E. de l'Europe, un trait orographique des plus importants, aussi des plus anciens.

Histoire de la chaîne. Dès la fin des temps carbonifères, cette ligne se dressait à cette même place dessinant, à peu de chose près, les bords d'une mer où sont venus se déposer, à l'époque jurassique, les sédiments qu'on rencontre maintenant encore étalés à son pied en couches horizontales, alors que dans le dessous apparaissent vigoureusement plissées les assises primaires qui, de part et d'autre d'une bande axiale de schistes et de granites, constituent les deux versants de la montagne. Nulle preuve plus convaincante que son soulèvement remonte à une date fort éloignée. D'ailleurs, pour s'en rendre compte, il suffit de voir, sur ses flancs, combien devient énorme la masse d'alluvions qui dérivent de sa dégradation progressive, en particulier sur le côté sibérien où la chaîne a perdu de ce chef, sous l'influence d'une érosion prolongée, la majeure partie de son versant oriental. Au pied de la falaise qui la termine si brusquement de ce côté, les anciens plis apparaissent complètement rabotés. Dès lors, en présence d'un pays devenu souvent plus plat que ne le sont les plaines de la Russie, on s'aperçoit aisément que la dissymétrie si complète de cette chaîne — à l'inverse de ce qui se passe ailleurs dans les zones montagneuses plissées, où cette allure déterminée par la poussée qui leur a donné naissance, devient un fait initial d'ordre purement tectonique — représente tout simplement une œuvre posthume de nivellement.

C'est qu'ici, malgré leur apparente simplicité, les rides ouraliennes résultent d'une singulière complication d'effets, les uns très anciens, les autres de date relativement récente. Livrées sans défense à l'action des érosions depuis le jour fort éloigné où, dressées dans les airs, elles avaient conquis vers la fin des temps primaires leur principal relief, elles étaient naturellement destinées à subir le sort des zones montagneuses du même âge, c.-à-d. à se présenter rabotées jusqu'à la base, comme il en est pour les anciennes montagnes de la Bretagne, du Massif central, de la Bohême et d'ailleurs. C'est vraisemblablement, du reste, ce qui a dû leur arriver ; mais postérieurement aux temps tertiaires, le système a subi dans l'E. un relèvement qui lui a rendu le relief qu'il avait perdu. A cette seule cause, l'Oural doit de se présenter encore de nos jours avec un caractère franchement montagneux. C'est un vieux relief rajeuni par une action récente ; action consécutive d'un affaissement qui, sur le côté sibérien, a permis aux eaux marines tertiaires de venir baigner le pied de la chaîne, depuis son extrême N. jusqu'à la Caspienne. Ainsi s'explique également, avec sa forme abrupte, l'état disloqué de ce versant, où viennent se concentrer, sous la forme de filons métallifères, les plus grandes richesses minérales de l'Oural.

Particularités du régime hydrographique. Lacs transouraliens. Dans l'Oural, l'influence de la structure du terrain ne se traduit pas seulement par le contraste si complet qui s'introduit dans l'orographie des deux versants, l'allure des rivières en porte aussi l'empreinte en caractères non moins saisissants. Ainsi du côté de l'Asie, toutes les rivières qui, nombreuses, glissent sur ce versant remarquablement aplani, pour se rendre dans l'Ob, s'y succèdent avec un parallélisme frappant, alignées suivant une direction E.-O., absolument inverse de celle des couches plissées du fond, tandis que, sur le versant russe opposé, les cours d'eau affectent. en s'allongeant dans le fond des dépressions, une direction méridienne et la conservent jusqu'à ce que quelque cluse leur permette de filer au dehors vers la Petchora. Or, dans le premier cas, il est clair que ce sont les cassures transversales du pays qui, seules, en exerçant sur le tracé de ses eaux courantes une action franchement directrice, ont pu leur permettre de prendre une allure si peu conforme à la constitution du pays. Car, dans cette course rectiligne vers l'E., elles recoupent indifféremment, sans s'inquiéter de leur nature ni de leur direction, aussi bien les formations éruptives que les couches plissées.

Inversement sur le versant occidental qui, mieux que l'autre, malgré les déformations postérieures subies, a conservé sa structure ridée, les rivières, au milieu de cette succession régulièrement parallèle de remparts escarpés et de bassins très allongés, sont restées pleinement adaptées aux conditions du milieu. Prenant naissance le plus souvent sur les plats sommets marécageux des grandes croupes qui s'établissent fréquemment sur le trajet de la ligne de partage (Oural-Taou), ou de la chaîne culminante voisine, c'est sous une forme humble, serpentine, que se fait leur début, mais bientôt dans le fond des vallées, où elles descendent rapidement, leur tracé est régularisé. C'est alors qu'on peut les voir prendre, avec une réelle vitesse, l'orientation N.-S. ainsi que l'allure rectiligne qui sert à caractériser leur cours supérieur. Sans doute dans ce trajet elles ne sont pas *conséquentes*, c.-à-d. établies en conformité avec la pente générale du terrain — sans quoi elles prendraient de suite la direction qui plus bas les amène à se déverser vers l'O. — Mais partout, qu'elles soient localisées dans le fond des synclinaux ou logées contre le pied d'un escarpement à bord faillé en devenant monoclinales, comme cela se passe si souvent dans l'Oural du Sud (fig. 2), elles sont creusées sur l'effleurement des assises les moins résistantes. Or comme ces deux sortes d'accidents, plis ou failles, affectent la même orientation et le plus souvent sont situés dans le prolongement l'un de l'autre, ainsi s'explique que les rivières en question aient pu donner à leurs vallées une forme longitudinale. Quand elles l'abandonnent dans leur cours moyen, c'est brusquement à angle droit que se fait de suite leur déviation vers l'E. Des cassures transversales leur permettent alors de franchir dans de belles et profondes cluses les chaînons successifs qui, dans le principe, les séparaient de la plaine russe. A cette extrémité de leur course sur de pareils espaces plats naturellement, elles peuvent s'étaler librement, redevenir tranquilles et bien encadrées dans le fond de leurs vallées, devenu très plat, par des terrasses alluviales, puisque alors peut commencer le travail de compensation habituel. Quant aux cluses ouraliennes, elles sont toujours profondes, tortueuses, à bords escarpés, d'où la fréquence des rapides sur les entassements de blocs tombés de ces parois ébouleuses. De plus on les remarque symétriques, les couches sur les bords se faisant exactement pendant. Aussi peut-on de suite en déduire ce fait important qu'on se trouve en présence de méandres encaissés.

L'allure des vallées sur le versant sibérien provoque également quelques remarques intéressantes. Elles aussi s'aplatissent au début dans toute la traversée des terrains marécageux qui s'établissent sur les avants-monts de l'Oural-Taou, et ne s'encaissent que quand elles atteignent à leur pied la peneplaine primaire. Le contraste est alors saisissant entre la désespérante uniformité de ce sol raboté et la beauté de ces gorges qu'on s'étonne de voir s'ouvrir de suite si profondes dans un sol aussi plat. Des cascades depuis si longtemps absentes, ne sont pas rares sur leurs parois rocheuses, alors que, dans le bas, la rivière, sautant de blocs en blocs, prend une allure bien torrentielle. Si, pour un moment, abandonnant la beauté du paysage qui se développe sous les yeux, on jette un regard sur les escarpements, ce qu'on peut constater, c'est qu'ils ne sont plus symétriques. Jamais d'un bord à l'autre les couches n'y sont plus en correspondance directe ; à ce point même que souvent la rivière vient se placer à la

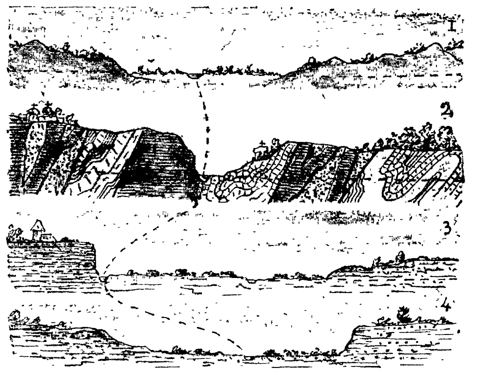


Fig. 3. — Coupes transversales successives des vallées sur le versant oriental de l'Oural. 1, cours supérieur, vallées plates marécageuses ; 2, cours moyen, vallées étroites à parois rocheuses ; 3 et 4, cours inférieur, vallées larges bordées de terrasses fluviales et tertiaires.

jonction d'une roche, éruptive (porphyrite ou diabase) avec des couches gréseuses ou calcaires fortement plissées (fig. 3) qui ne se prêtent plus, comme les précédentes, à l'établissement d'une paroi escarpée. C'est la structure type d'une vallée de fracture qu'on a alors sous les yeux et par suite un accident d'ordre franchement technique. Les conditions changent ensuite quand la rivière dans son cours inférieur pénètre dans la plate zone des terrains tertiaires de la bordure. Devenues très larges, les rivières y serpentent en décrivant, au milieu de leurs propres alluvions. des méandres les plus capricieux.

Mais la particularité hydrographique la plus intéressante de ce versant oriental, c'est le nombre et la diversité des lacs qui s'étagent sur ses pentes, c.-à-d. le développement d'un élément qui fait complètement défaut sur le versant opposé. On les remarque distribués sous deux aspects très différents : les uns, à fond de roches, bien encaissés dans les gneiss ou les granites, souvent très profonds, toujours remplis d'eau douce et pourvus d'écoulement, sont de vrais lacs de montagnes étagés sur les pentes ou dans les ramifications de la chaîne ; les autres, sans profondeur cette fois, dépourvus de rives sensibles et multipliés à l'excès, étalent librement leurs eaux saumâtres ou salées sur des parties nivelées en représentant, sous cette forme de lacs de steppes, les dernières traces de l'ancienne dépression aralo-caspienne.

Constitution géologique. Dans l Oural, les couches plissées, exclusivement primaires, sont précisément faites de ces mêmes terrains qui, sous la plaine russe, ont conservé, grâce à la grande stabilité du pays, leur horizontalité, et la diminution d'amplitude de ces plis de ce côté est tellement progressive que la montagne et cette plate-forme font un tout continu. De nature gréseuse et surtout calcaire, ces couches se répartissent principalement dans les séries dévoniennes, carbonifères et permiennes. Toutes, à l'exception de schistes et de grès avec houille, qui dans le

N., sur le versant E., se rencontrent à la base du carbonifère, sont marines, pleinement concordantes et développées, quand il s'agit de ces assises carbonifères et surtout permiennes, sous ce facies à Céphalopodes ainsi qu'à grandes Fusulines qu'on sait être éminemment caractéristiques pour ces régions orientales de l'Europe. Tels sont, sur le versant occidental de l'Oural du Sud, les grès et calcaires célèbres d'Artinsk où se fait, associée à des Goniatites (*Pronorites Uralicus*), ainsi qu'à beaucoup de *Productus* carbonifériens (*P. punctatus*, *P. Cora*, *P. semireticulatus*, *P. aculcatus*), la première apparition des Ammonitidés représentés par les genres *Medlicottia*, *Popanoceras*, *Gastrioceras*, *Propinacoceras*, *Agathiceras*, *Thalassiceras*, et qui sont, par suite, devenus, sous le nom d'*Arstinkien*, le type classique du permien inférieur marin.

Le *carbonifère*, très puissant et tout entier calcaire dans le S., offre, à son tour, dans l'étage supérieur un type marin à grandes fusulines (*ouralien*) tenant la place de ces assises houillères stéphaniennes qui, dans la majeure partie de l'Europe, sont saumâtres ou lacustres. Dans son plein développement, qui se fait sous la forme du haut plateau d'Oufa, sur le revers S.-O. de l'Oural-Taou, on y distingue trois faunes marines distinctes superposées. La plus ancienne, très riche, développée dans ces calcaires blancs intimement soudés à ceux d'Artinsk, renferme avec les Fusulines caractéristiques (*F. longissima*, *F. Verneuili*) des *Productus* spéciaux (*P. transversalis*, *P. Uralicus*, *P. fasciatus*, etc.), des Céphalopodes, *Agathiceras Uralicum*, et surtout de nombreux Brachiopodes, tels que : *Chonetes Uralica*, *C. variolata*, *Desbya grandis*, *Orthotichia Margani*, *Hustedia remota*, *Terebrataloidea triplicata*, *Camarophoria sella*, *C. plicata*, *C. pinguis*, *C. superstes*, *Pugnare Uta*, *Rynchonella granulum*, *Spiriferina ornata*, *Spirifer Lyra*, *S. rectangulus*, *Dielasma plica*, *D. truncatum*, *D. Dubium*, etc. La seconde, avec un facies surtout oolithique, est caractérisée par l'abondance du *Productus Cora* accompagné de *Griffithides scitula*, *Dielasma curvatum*, *Spirifer cameratus*, *Rhipidomella Uralica*, *Productus semistriatus*, *P. longus*, *P. porrectus*, etc. L'inférieure, de nature coralligène, renferme encore de nombreux *Productus* dans des calcaires construits par *Syringopora parallela*, *Columnaria sosida*, *Petalaxis timanicus*.

En dessous, des calcaires *moscoviens* ne se spécialisent, comme division moyenne, des précédents aussi bien que de ceux qui les supportent, que par la présence du *Spirifer mosquensis*. Dans la division inférieure, c'est le *Productus giganteus* qui remplit ce rôle ; en même temps, ces calcaires à la base, redevenus coralliens, ont pour organismes constructeurs le *Syringopora gracilis* avec de nombreux *Lithostrotion*. C'est alors ce niveau qui, dans l'Oural septentrional subissant un *facies culm*, se trouve représenté par des grès et schistes houillers avec petits lits alternant de calcaires à *Productus giganteus*.

Le *dévonien* lui-même, au complet et très développé, offre cette particularité d'être souvent dolomitique et surtout d'admettre des bancs de grès qui, de plus en plus développés à mesure qu'on se rapproche de la base, finissent par prédominer à ce point que le dévonien inférieur, comme cela se passe si fréquemment dans les autres régions de l'Europe, devient avec ses grès grossiers, ses arkoses et ces conglomérats exclusivement arénaciens ; à noter l'importance prise au sommet de ces assises par de gros bancs de quartzites qui prennent, dans les divers chaînons de l'Oural du Sud, un caractère culminant, jouant dans l'orographie de la contrée un rôle très important. Les dolomies du dévonien supérieur ont pour base un niveau argileux intéressant, caractérisé, comme les assises frasniennes de l'Ardenne du même âge, par *Rynchonella cuboïdes* et *Buchiola* (*Cardiola*) *retrostriata*. Le dévonien moyen lui-même, à l'état de calcaires noirs ou de dolomies grises, comprend deux horizons correspondant : l'un à *Spirifer Anossofi* aux couches *givetiennes* à Stringocéphales ; l'autre à *Pentamerus Bachkiricus* à celles *eiféliennes* à Calcéoles. Très appauvries sont ensuite, au point de vue de la faune, les assises arénacées du dévonien inférieur. Quand des schistes marneux s'y intercalent, ils sont remplis de fines coquilles d'Ostracodes (*Leperditia Barboti*), de petits Trilobites du genre *Gyphaspis* ou de Pentamères (*P. fasciatus*), et c'est seulement quand ils reparaissent qu'une plus grande variété de formes peut s'observer ; les principales espèces sont alors fournies par des Céphalopodes du genre *Platyceras* ou par des Bivalves du type rare des *Valta* et des *Dalila*.

Tout autre est la constitution du versant oriental. Sur ce flanc de l'Oural qui fait face à l'Asie, aussi bien d'ailleurs que dans la chaîne centrale, les assises précédentes, devenues l'exception, réduites le plus souvent, sous leur forme normale, à l'état de lambeaux isolés, font place à une puissante série de schistes cristallins considérés par les géologues russes comme métamorphiques. Multiples en effet sont au travers les pénétrations des roches éruptives fournies aussi bien par des granites que par des diabases et des porphyrites ; puis, comme conséquence immédiate des actions de contact exercées, des schistes en quartzites feldspathisés, des calcaires marmorisés, ainsi que la transformation de la houille en graphite. D'après Tchermychev, c'est le dévonien qui, plus atteint que les autres, fournirait la majeure partie, sinon la totalité, des roches cristallines en question.

Roches éruptives. La série éruptive, très variée et bien complète sur le versant O., comprend d'importants massifs de *granite* qui, tantôt gneissique, tantôt porphyroïde du type Rappakiri, larde de ses filons minces, en les rendant métamorphiques, les dolomies du dévonien ; puis des *syénites néphéliniques* à mica noir, spécialement désignées sous le nom de miascite, dont le plein développement se fait dans les monts Ilmen. Des *microgranites* et des *porphyres quartzifères*, formant le cortège habituel de ces roches massives, sont aussi bien représentés. Mais ce qui domine de beaucoup, ce sont des types basiques représentés par des *gabbros* avec *serpentines* associées, et surtout par des *diabases* et des *porphyrites* avec tufs fossilifères subordonnés. Intercalées en nappes, en filons, voire même en massifs puissants dans les assises du dévonien inférieur et moyen, ces dernières s'accompagnent d'actions métamorphiques dont les diverses phases, bien décrites par Tchernychev, se traduisent surtout, avec un durcissement marqué des roches au contact, par un développement assez accentué en leur sein d'éléments cristallins, tels que le pyroxène, le sphène et le grenat.

Gîtes minéraux et métallifères. En dehors de ces types normaux, l'Oural est depuis longtemps célèbre par le développement qu'y prennent de curieuses associations de minéraux capables de fournir des roches filoniennes distinctes. De ce nombre figure, par exemple, ce mélange exceptionnel du corindon, soit avec l'anorthite, soit avec l'orthose, qu'on trouve souvent réalisé en filons minces dans les gneiss du versant O. de l'Oural du Sud. Mais le centre éruptif de cet ordre le plus remarquable, c'est celui des monts Ilmen. Placés sous la dépendance immédiate de la syénite néphélinique, qui tient une si grande place dans cette chaîne, on n'y compte pas moins de 150 gîtes de minéraux de cet ordre, tous différents comme composition et largement exploités, en raison de leur richesse en minéraux contenant des corps simples rares, tels que : *zirconium*, *thorium*, *cérium*, *lanthane*, *tantale*, *niobium*, etc. Parmi les plus curieux figurent d'épais filons pegmatoïdes d'un granite vert à amazonite (microcline) renfermant de la sodalite, de la cancrinite, du zircon et de la fluorine, tandis que, dans leurs cavités drusiques, on peut recueillir, sous forme de cristaux bien spécifiés et d'une grande pureté, des topazes, des émeraudes (aigue-marine) accompagnées de *tourmaline*, *columbine*, *samarskite*, *monazite*, *helvine*, *cryolite*, *chiolite*, etc. Chaque gîte se

spécialise ensuite d'après le minéral dominant ; telles sont les mines de zircon, de pyrochlore, d'æschynite et de topaze. Très importants aussi, les *gîtes métallifères* obéissent, comme les roches éruptives du reste, à deux modes de distribution distincts en relation étroite avec la structure des deux versants. Ainsi les gisements stratifiés, tels que ceux de limonite et de grès cuprifères, sont étroitement localisés sur le versant russe, tandis que les gites en filons et en amas se tiennent spécialement sur celui disloqué qui fait face à la Sibérie. D'où le développement qu'y prennent de grands centres industriels, tels que ceux de Bogoslovsks et de Bérézovsk, où la magnétite, le fer chromé aussi bien que l'or et le platine fournissent tout autant d'exploitations fructueuses. Ch. Vélain.

Bibl. : T. Kupffer, *Voyage dans l'Oural (1828)* : Paris, 1833, in-8. — F.-H Müller, *Der ugrische Volkstamm* ; Berlin, 1837-39, 2 vol. (excellent résumé de toutes les notions jusqu'alors acquises sur la région). — Chtchourovsky, *la Chaîne de l'Oural au point de vue physico-géographique et minéralogique* : Moscou, 1841 (en russe), avec 8 cartes. — J. Murchison, de Verneuil et Keyserling, *Russia in Europa and the Urals mountains* : Londres, 1845, 2 vol. in-4. — E. Hofmann et Kowalski, *Der Nördliche Ural* ; Saint-Pétersbourg, 1856, 2 vol. in-4. — Von Hochstetter, *Ueber den Ural* ; Berlin, 1873, in-8. — A Kohn, *Das System des Ural*, dans *Die Natur*, 1878, n°s 13-19. — G. Hiekisch, *Das System des Ural* ; Dorpat, 1882, in-8. — A. Karpinsky, *Recherches géologiques dans l'Oural* ; Saint-Pétersbourg (Comité géologique), 1883, t. III. — Kouznetzov, *la Nature et les Habitants du versant oriental de l'Oural du Nord* ; Izviestiia, 1887, t VI. — Du même, diverses notes sur la géologie, la météorologie et les richesses minérales de l'Oural, dans les *Bull. de la Société ouralienne d'amateurs des sciences naturelles depuis 1870* (en russe et en français). — A. Karpinsky, *Versant oriental de l'Oural*. — Th. Tschernyschew, *le Chemin de fer de l'Oural* (documents pour le congrès international de géologie) ; Saint-Pétersbourg, 1896.

Cartes géologiques. — A. Karpinsky, *Geologische Karte des Ostabhanges des Urals*, 1884, 1/420.000, 3 feuilles. — *Carte géologique de la Russie d'Europe*, éditée par le Comité géologique, 1/2.600.000 ; Saint-Pétersbourg, 1892, feuilles 2 et 4.

OURALIEN (Géol.) (V. Permo-Carbonifère).

OURALO-Altaiques (Peuples) (V. Linguistique et Races humaines).

OURALITISATION (Pétrogr.). Modification secondaire ou diagénétique de l'augite ou d'un pyroxène voisin, se transformant dans les roches éruptives en une amphibole (hornblende ou ouralite). Cette transformation se produit *in situ* par une épigénie graduelle du pyroxène, commençant d'abord à la périphérie et le long des cassures accidentelles, et s'étendant de proche en proche jusqu'à arriver finalement à une transformation complète du pyroxène en amphibole. Cette modification n'est souvent que le premier terme d'une altération plus complète des pyroxènes et est alors suivie d'une transformation ultérieure en chlorite ; elle se traduit physiquement par un verdissement marqué du minéral et surtout, au microscope, par le remplacement des deux systèmes de plans de clivage caractéristiques du pyroxène et se coupant sous un angle de 87°, par deux autres systèmes faisant un angle de 124° dans les parties ouralitisées (cet angle est l'angle caractéristique des clivages) des amphiboles.

Cette altération se produit fréquemment dans les diabases, c.-à-d. dans les roches granitoïdes à feldspath plagioclase et augite, qui se transforment de la sorte en roches à plagioclase et amphibole, ayant par suite la composition minéralogique d'une diorite et qu'on désigne pour cette raison sous le nom d'*épidiorites*.

OURALORTHITE (Minér.) (V. Epidote).

OURALSK. Ville. — Ville de Russie, ch.-l. d'une province de la région de l'Asie centrale, sur le fleuve Oural, au confluent du Tchagari ; 27.393 hab. (en 1893). Belles et larges rues, grand parc central ; 10 églises, 3 mosquées, 2 écoles supérieures. Un chemin de fer la joint à Riazan. Briqueterie, suifs, savons, chandelles, distillerie, brasserie ; grand commerce de bétail et de poisson.

Province (*Omalskia-Oblasti*). — Province occidentale de la région de l'Asie centrale, au S.-E. de la Russie d'Europe, entre les monts Oural et les mers Caspienne et d'Aral ; 360.437 kil. q., 548.284 hab. (en 1895), soit 1 1/2 par kil. q. Elle confine à l'E. à la prov. de Tourgaï, au S. à la Transcapienne, au N. aux gouvernements d'Orenbourg et Samara, à l'O. à celui d'Astrakhan (territoire de la horde de Boukeiev). C'est une vaste plaine sablonneuse qui s'abaisse à partir des contreforts de l'Oural, monts Obchtchii-Syrt et Mougodjar situés au N.-E., une grande partie est au-dessous du niveau de l'Océan (au S. du 50° lat. N.). Les lacs et les marécages salins occupent près de 4.000 kil. q., plusieurs cours d'eau s'y arrêtent (Sagys, Oulou-ou), mais les principaux vont à la Caspienne ; ce sont l'Oural ou Iaik et l'Emba. Entre la Caspienne et l'Aral, la province possède le N. du plateau d'Oust-Ourt. Le climat est continental, très sec, désolé par les vents du N.-E. qui soulèvent de terribles tempêtes de neige et détruisent les moissons en été. La température estivale est de + 22°, hivernale — 14°. — La population est formée de 400.000 Kirghis, 110.000 Cosaques, de Tatars, Kalmouks, Bachkirs. Elle comprend 430.000 musulmans, 56.000 chrétiens grecs orthodoxes, 54.000 raskolniks, etc. Le N. renferme quelques bois (30.000 hect.), le reste appartient au steppe. 900.000 hect. à peine sont cultivés en blé, avoine, millet ; on fait pousser beaucoup de melons et de courges, on a planté à Gouriev (embouchure de l'Oural) des vignes et des pêchers. L'élevage est la grande ressource de la population qui est encore en majorité nomade. On évaluait en 1894 le bétail à 320.000 chevaux, 180.000 chameaux, 409.000 bœufs, 1.720.000 moutons, 69.000 chèvres. La pêche a une grande importance dans la Caspienne, les lacs et fleuves. L'industrie commence à préparer les suifs, savons, bougies, à tanner les peaux, etc. La province comprend les cercles d'Ouralsk, Emba (Temirskoié), Gouriev, Kalmykov.

OURAQUE (Embryog.) (V. Allantoïde).

OURATEA (Bot.). Genre d'*Ochnacées* (V. ce mot).

OURA- TIOUBÉ (*Ora-Tépé*). Ville du Turkestan russe, prov. de Sir-daria ; 15.000 hab. Double enceinte, citadelle, 122 mosquées, 4 médrésès, 35 écoles, 3 caravansérails.

OURCE. Rivière des dép. de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne (V. Côte-d'Or, t. XII, p. 1187, et Marne [Haute-], t. XXIII, p. 232).

OURCEL-Maison. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Froissy ; 235 hab.

OURCHES. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant de Crest ; 223 hab.

OURCHES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void ; 380 hab.

OURCQ. Rivière des dép. de l'*Aisne*, de l'*Oise* et de *Seine-et-Marne* (V. ces mots).

Canal de l'Ourcq (V. Aisne, t. I, p. 1070).

OURDE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Mauléon-Barousse ; 181 hab.

OURDEN (L'). Rivière du dép. des *Landes* (V. ce mot, t. XXI, p. 867).

OURDIS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes ; 62 hab.

OURDISSAGE (Tissage). Les fils qui entrent dans la composition des tissus sont dirigés, les uns dans le sens de la longueur de la pièce tissée, et les autres dans le sens de sa largeur. L'ensemble des premiers de ces fils constitue la chaîne qui doit être préparée, avant d'effectuer le tissage, par l'opération de l'*ourdissage*. Cette opération consiste à enrouler autour d'un *rouleau d'ensouple* (sorte de grande bobine, ayant entre ses plateaux une longueur un peu supérieure à la largeur que devra présenter l'étoffe tissée) tous les fils qui doivent entrer dans la composition de la chaîne, et cela de manière à ce qu'ils soient répartis comme ils devront l'être dans le tissu, et qu'en outre ils aient tous des tensions absolument uniformes. L'ourdissage se fait souvent encore à la main, spécialement dans le cas où les chaînes compliquées se composent de fils qui

diffèrent les uns des autres par leur couleur ou leur grosseur, ou leur nature, ou bien encore lorsque l'on n'a à exécuter que de faibles longueurs de chaînes semblables. Pour les grandes productions, au contraire, on procède mécaniquement.

L'appareil dont fait usage l'ourdisseur à bras, désigné ordinairement sous le nom de *moulin à ourdir*, est constitué par un axe vertical portant, au moyen de bras horizontaux, des lattes qui lui sont parallèles. Cet ensemble forme comme un grand dévidoir dont la circonférence correspond ordinairement à une longueur d'environ 7 m. L'ouvrier peut le faire tourner, soit en le poussant simplement par ses lattes, soit au moyen d'une manivelle qui le commande par l'intermédiaire d'une corde et de poulies. A proximité du moulin se trouve placé un *cadre* ou *cantre* dans lequel sont disposées, sur des broches autour desquelles elles peuvent tourner librement, des bobines sur lesquelles on a préalablement dévidé les fils qui doivent entrer dans la composition de la chaîne. Chacune de ces bobines contient une longueur convenable de l'un de ces fils. La répartition des bobines dans le cadre dépend de la composition de la chaîne ; leur nombre est ordinairement compris entre quarante et cinquante environ.

L'ourdisseur, après avoir passé les fils qui proviennent de ces bobines dans les trous d'un guide spécial, qui permet d'en bien surveiller la marche, les rassemble tous de manière à en former une sorte de boudin, qu'il attache à une cheville fixée en un point du moulin. Il fait ensuite tourner ce moulin, en déplaçant en même temps le guide et détermine ainsi l'enroulement des fils, qui, tous dans des conditions identiques de longueur et de tension, se disposent autour du moulin, suivant une hélice régulière, allant du haut vers le bas de l'appareil, et formant un nombre de tours qui dépend de la longueur de la chaîne. Il arrête alors ces fils en les attachant à une seconde cheville fixe disposée au point nécessaire, puis recommence de la même manière à opérer pour les fils qui, dans la chaîne, devront prendre rang après les premiers ourdis, en les disposant exactement à côté d'eux. Il continue jusqu'à ce que tous les fils de la chaîne soient ainsi rassemblés. — L'ordre dans lequel les fils doivent se succéder est indiqué par l'ouvrier au moyen de croisures, disposées vers le commencement et vers la fin de la chaîne. Ces croisures se font au moyen de deux chevilles disposées à côté de celles auxquelles sont attachés les fils. Le premier fil est passé sur la première et sous la seconde de ces chevilles, le second fil suit une marche inverse et passe sous la première et sur la seconde cheville, et ainsi de suite. Tous les fils se croisant ainsi entre les chevilles ne peuvent plus se déplacer les uns par rapport aux autres, et il suffit, avant de descendre la chaîne du moulin, de passer des ficelles à la place des chevilles, pour qu'il soit toujours facile de reprendre les fils dans l'ordre suivant lequel l'ourdisseur les a disposés. La chaîne ourdie se déroule du moulin sous forme d'une sorte de boudin, dans lequel tous les fils sont bien régulièrement rangés. Il suffit alors, pour les enrouler autour du rouleau d'ensouple, de passer ces fils dans les dents d'un peigne (ou ros), puis d'en fixer les extrémités au rouleau, que l'on fait tourner en maintenant le peigne dans la position convenable pour les diriger, et en retenant la chaîne pour donner aux fils une bonne tension. Ce *dressage* de la chaîne se fait quelquefois sur le métier à tisser lui-même, ou bien il s'opère sur un appareil spécial.

Pour l'ourdissage mécanique, on fait usage de cadres renfermant un beaucoup plus grand nombre de bobines (souvent de 500 à 600). Les fils qui proviennent de ces bobines sont passés entre les dents d'un peigne, qui les amène à former une nappe d'une largeur égale à celle de la chaîne. Ils sont ensuite fixés tous au rouleau autour duquel ils doivent être enroulés, et qui, pour cela repose sur un tambour animé d'un mouvement régulier de rotation. La machine se complique en raison de l'obligation où l'on se trouve de rattacher tous les fils qui arrivent à se briser pendant le travail. L'ouvrière, qui surveille constamment la marche des fils, en observant soit la nappe qu'ils forment, soit le mouvement des bobines, arrête la machine aussitôt qu'elle s'aperçoit d'une rupture ; mais, pour effectuer la rattache, il faut qu'elle déroule la longueur qui s'est enroulée depuis le moment où cette rupture s'est produite. A cet effet, le tambour moteur est pourvu d'une double commande correspondant l'une à la marche en avant et l'autre à la marche en arrière. Pendant que le déroulement s'opère, l'ouvrière maintient l'ensemble des fils régulièrement disposé et tendu, en plaçant sur la nappe qu'ils forment des baguettes qui abaissent cette nappe entre d'autres tringles qui la soutiennent par le bas. Il faut que le travail se fasse avec soin pendant la descente de ces tringles, ainsi que pendant qu'elles se relèvent lorsque recommence le mouvement en avant après la rattache faite. Dans les machines ordinairement employées, la chute des baguettes est produite automatiquement, aussitôt que l'on détermine la marche en arrière. Dans les tissages de coton l'on fait souvent usage d'ourdissoirs à casse-fils, dans lesquels la rupture de l'un quelconque des fils détermine immédiatement l'arrêt, pour permettre la rattache. Ces machines, quoique simples en principe, sont d'un fonctionnement délicat et ne conviennent ni aux fils trop duveteux de la laine, ni à ceux trop raides du lin. Chacun des rouleaux, ourdis comme nous venons de le dire, ne contient qu'une partie de la chaîne entière que l'on répartit ordinairement sur six ou huit rouleaux semblables. La réunion sur le rouleau d'ensouple définitif se fait, soit par une opération spéciale, soit au moment de l'*encollage* (V. Apprêts, § *Encollage*) ou *parage*, lorsque ces opérations sont nécessaires.

Dans le cas des chaînes de couleur présentant des effets de rayures variées, on fait quelquefois usage de machines dans lesquelles la nappe de fils, formée d'abord comme nous venons de le dire, est ensuite rétrécie par un second peigne, de manière à s'enrouler autour d'une sorte de disque dont la largeur n'est égale qu'au quart, au sixième ou huitième de celle de la chaîne, laquelle est ensuite formée par la juxtaposition d'un nombre convenable de ces disques. La répartition des fils présente, en opérant ainsi, plus de facilités que dans le cas précédent, où le premier fil de la chaîne se trouve sur le premier rouleau, le second sur le deuxième et ainsi de suite. P. Goguel.

OURDISSOIR (Tissage) (V. Ourdissage).

OURDON (Ling.) (V. Inde, t. XX, p. 702).

OURDON. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes ; 60 hab.

OURÉGA. Pays de l'Afrique équatoriale, Etat du Congo, compris entre l'équateur et 4° lat. S., 23° et 27° long. E., limitrophe des lacs Tanganyika et Albert-Edouard, et du Congo, de Nyangoué aux rapides de Stanley Falls, arrosé par les affl. du Congo (Elila, Oulindé, Lova, riv. de Léopold II). Il est partagé entre les forêts vierges et les savanes.

OUREM. Ville du Portugal, prov. d'Estremadure, à 47 kil. N. de Santarem ; 4.000 hab. Ancien château des comtes d'Ourem. Vins renommés.

OURFA ou **ROUHA** (autrefois *Édesse*). Ville de Syrie, ch.-l. d'un sandjak du vilayet d'Alep, sur le Karatchaï, affl. dr. de l'Euphrate ; 50.000 hab., dont un quart chrétiens. Evêché arménien. Imposante enceinte ancienne, vieux château bâti au-dessus de catacombes ; 20 mosquées, parmi lesquelles celle d'Abraham, au lieu où la légende place le sacrifice d'Isaac ; étang peuplé de poissons sacrés. On y fabrique beaucoup de cotonnades. C'est l'Édesse antique.

OURGA (chinois *Kin-loun*, mongol *Bogdo-Kouren*). Ville principale de la Mongolie, province de Touchetou-Khan (empire chinois), située à 1.160 m. au-dessus du niveau de la mer, près de la rivière Tola, sous-affluent (par l'Orkhon) de la Sélenga, qui se jette dans le lac

Baikal; 15.000 hab., aux deux tiers lamas. Résidence du Koutoukhta, grand prêtre des bouddhistes mongols. A 4 kil. est la ville chinoise (Maimatchin), peuplée de 10.000 âmes, dont 3.000 Mongols. Il s'y tient deux grandes foires annuelles en juil. et sept., la seconde attire 200.000 personnes, dont beaucoup de pèlerins. Les Russes y ont placé en 1871 un corps de troupes pour protéger leurs marchands. A Ourga passe la grande voie de communication qui se détache à Saïr-Oussou du chemin de Peking à Ouliassoutai pour aller en Sibérie aboutir à Novyi Selenginsk, au bord de la Sélenga (V. MONGOLIE).

OURGHENDJ. Ville du Turkestan, khanat de Khiva, sur un canal dérivé du Chah-Abad, affl. de l'Amou-daria; 3.000 hab. Centre commercial.

OURGOUB. Ville de Turquie d'Asie, vilayet de Konieh, sur la route de Constantinople à Kaisariéh; 6.000 hab.

OURGOUT. Ville du Turkestan russe, cercle de Zarafchan, à 1.124 m. d'alt.; 6.000 hab. 33 mosquées.

OURI (Alphonse-Antoine-Joseph), peintre français, né à Versailles en 1828, mort le 6 août 1891. Elève de Delacroix. Son œuvre la plus importante est la décoration des chapelles absidales de l'église Saint-Ambroise à Paris. Il avait décoré le salon vert du palais des Tuileries; on citera encore ses peintures de l'hôtel Fould et du Jockey-Club.

OURIANKHS (Ethn.). Ce nom, plus géographique qu'ethnique, a été introduit dans la langue par les Russes qui l'ont emprunté aux Chinois. Il désigne les petites populations de la région montagneuse comprise entre l'Altai et le S. du Baikal. Parmi elles sont des débris de peuples refoulés par les Tou-Kiou de l'Altai d'abord, et par les Ouigours de l'Orkhon. On a supposé qu'on retrouverait parmi elles notamment des restes de Finnois, comme les *Ostiaks* (V. ce mot), d'après d'anciennes idées (V. CASTREN). Les Kien-Kun des Chinois qui occupaient le pays sont, en effet, des Kirghis de souche finnoise. Soumis sous le nom de Kemkemdjoutes par Djengis Khan, ils se sont plus ou moins fondus avec les Ouigours. Les restes des uns et des autres, absorbés en partie par le peuple *soïote* (V. ce mot), forment avec des Kalmouks le groupe ouriankh. ZABOROWSKI.

BIBL. : ZABOROWSKI, *Kien-Kun, Ouriankhs, Soïotes, etc.*, dans *Rev. Ecole Anth.*, 1898, p. 353.

OURIM et **THUMMIN** (c.-à-d. lumière et perfection). Sorts sacrés au moyen desquels le grand prêtre juif consultait la divinité. Græetz (*Jüd. Gesch.*, note 20 du t. I) pense qu'il s'agit des douze gemmes de la cuirasse du grand prêtre.

OURIQUE. Ville du Portugal, prov. d'Alemtejo, aux sources du Sado; 4.000 hab. En 1139, les Maures y essuyèrent une défaite décisive. Alphonse-Henri prit le titre de roi avant la bataille.

OURIR. Oasis du dép. de Constantine, à 88 kil. S.-E. de Biskra, près du chott Melrir, fertilisée par les puits artésiens forés à partir de 1864. Marabout de Sidi-Makfi (pèlerinage).

OURIYA (Ling.) (V. INDE, t. XX, p. 702).

OURJOUM. Ville de Russie, gouvernement de Viatka, chef-lieu de district, sur l'*Ourjoumka* (bassin du Volga). 4.423 hab. (1897). Distilleries. Deux foires. Sa fondation remonte à 1584; elle devait servir primitivement de rempart contre les Tchérémisses. — District 11.433 kil. q. et 291.466 hab. (1897).

OURLANA. Oasis du dép. de Constantine, entre Biskra (à 144 kil.) et Touggourt. Puits artésiens.

OURLES (Pathol.) (V. OREILLONS).

OURLET (Techn.). Par analogie avec l'opération qu'on fait subir à l'étoffe en la repliant sur ses bords pour l'empêcher de s'effranger, on donne le nom d'ourlet au repliage de la bordure d'une bande de métal de faible épaisseur pour augmenter sa rigidité ou permettre son agrafage avec une autre pièce. Les gouttières en zinc et certaines pièces de couverture, par exemple, sont garnies d'un ourlet. C'est ce procédé qui permet également la fabrication de certains tuyaux métalliques flexibles. E. MAGLIN.

OURLIAC (Edouard), littérateur français, né à Carcassonne le 31 juil. 1813, mort à Paris le 31 juil. 1848. Il débuta à vingt ans par deux romans : *l'Archevêque et la Protestante* (1832) et *Jeanne la Noire* (1833); il fréquentait Gérard de Nerval, Th. Gautier, Arsène Houssaye, les spirituels bohèmes de l'impasse du Doyenné; sa gaieté, son talent d'acteur et sa verve d'arlequin égayaient ce jeune monde littéraire. Il écrivit au *Figaro* et composa pour le *Journal des Enfants* des parades en prose et en vers qui eurent un vif succès : on peut citer son *Théâtre du seigneur Croquignole*. En 1840, il publia la *Confession de Nazarille*, pastiche de Scarron et de Swift; puis un roman, *Suzanne*, sa meilleure œuvre; il se lia à cette époque avec Balzac (on a même prétendu que le second acte de *Vautrin* est de lui) et écrivit des nouvelles pleines de sensibilité, telles que *Mlle de La Charnaye* et *Hubert Talbot*. Un mariage peu heureux lui fit perdre toute sa gaieté : il entra à l'*Univers* et rédigea une revue littéraire et dramatique non sans fanatisme religieux; comme l'a dit Balzac, « il retourna l'ironie de Candide contre la philosophie de Voltaire ». Malade de la poitrine, il séjourna en Italie et revint mourir à Paris, âgé de trente-cinq ans. Ourliac est une physionomie curieuse de l'homme de lettres, et sa réputation n'a pas répondu exactement à son talent. On peut citer encore de lui : *les Contes du Bocage* (1843); *les Garnaches, Brigitte, les Contes de la Famille* (1865); *Contes sceptiques et philosophiques* (1865).

BIBL. : Ch. MONSELET, *Ourliac*, dans *Revue de Paris*, 1855.

OURMIA. LAC (*Châhou* des Turcs, *Kapauta* des Arméniens, *Matianus* de Ptolémée). — Lac salé de Perse, prov. d'Aderbeidjan, à l'O. de Tebriz et 1.330 m. d'alt., long de 130 kil., du S. au N., large de 20 à 40 kil., embrassant six îles et une cinquantaine d'îlots. C'est un bassin sans écoulement visible, alimenté par 14 rivières, dont l'Adji-tchaï qui passe à Tebriz, le Gader, le Tatava, le Djagatou au S. sont les principales. La profondeur maxima est de 14 m., souvent elle tombe à 1 m. ou 1m,50.

VILLE. — Ville de Perse, à 20 kil. O. du lac, dans une fertile plaine alluviale; 32.000 hab. dont 28.000 chiites en majorité de race turque, le reste sunnites, juifs, arméniens, ou nestoriens. Evêché nestorien. Sœurs de Saint-Vincent de Paul; lazaristes.

OURO (Rio). Golfe de la côte O. d'Afrique, entre le cap Bajador et le cap Blanco. Ce nom portugais vient des traitants qui, en 1442, y achetèrent de la poudre d'or. Les anciens géographes y firent aboutir un fleuve imaginaire venant du centre de l'Afrique. Factorerie espagnole de *Villa Cisneros* à l'O. de cette baie, abritée par la presqu'île sablonneuse d'Ed-Daila, mais obstruée par une barre.

OUROBOROS (Alchim.). Le serpent ou dragon qui se mord la queue est un symbole égyptien. Les alchimistes l'ont pris comme signe de l'œuvre, qui n'a ni commencement ni fin, et de l'unité de la matière (ἓν τὸ πᾶν). Sa figure reparaît dans la *Chrysopée de Cléopâtre* et dans la plupart des manuscrits grecs. M. B.

BIBL. : M. BERTHELOT, *Origines de l'Alchimie*.

OUROCH. Nom porté par plusieurs princes serbes de la dynastie de Nemanïa (1169-1371), Etienne Ouroch Ier (1243-76), Etienne Ouroch II Miloutine (1282-1321), Etienne Ouroch III Detchanski (1321-31), Etienne Douchan Ouroch IV, le Grand, roi (1331-45) et empereur (1345-55), Etienne Ouroch V, empereur (1355-71). Tous ces princes portaient le titre de roi (kral). Etienne Douchan Ouroch IV prit le premier le titre d'empereur (tsar). En 1346, il avait conféré à son fils Etienne Ouroch V le titre du roi, que celui-ci porta jusqu'à son avènement au trône (V. NEMANIA). Parmi tous ces princes, le seul qui eut des relations avec la France fut Etienne Ouroch II Miloutine.

Quand Charles de Valois voulut faire valoir sur l'empire de Constantinople les droits de sa femme Catherine de Courtenay, il chercha des alliés partout. Ouroch II crut avantageux de faire alliance avec Charles. De cette façon, il allait garantir toutes les conquêtes qu'il avait faites sur cet empire. Les ambassadeurs, qu'il envoya à Charles de Valois, devaient se rendre auprès de Clément V et lui faire la proposition formelle de recevoir leur roi sous sa protection. Le pape accepta et accrédita auprès d'Ouroch des légats qui reçurent le droit d'accorder des dispenses aux membres du clergé de Serbie. Les ambassadeurs du roi de Serbie n'eurent pas moins de succès auprès de Charles de Valois. Presque à la même époque (27 mars 1308), il fut conclu un traité d'offensive et de défensive entre les deux princes, traité qui était dirigé surtout contre l'empereur de Constantinople. Le roi de Serbie céda en outre en Macédoine quelques territoires à Charles de Valois. Ces rapports d'Ouroch II avec le pape et Charles de Valois n'eurent pas de suite. Car ce dernier, après la mort de sa femme, transporta tous ses droits à l'Empire, à sa fille aînée, femme de Philippe de Tarente, qui n'était pas dangereux pour le roi de Serbie et qui ne pouvait lui être utile. M. Gavrilovitch.

Bibl. : Ducange, *Rec. de diverses chartes* (pp. 59-63), à la suite de l'*Hist. de l'Empire de Constantinople*; Paris, 1657, in-fol. — *Glasnik* de la Société savante serbe ; Belgrade, 1870, in-8. — *Regestrum Clementis papæ V*; Rome, 1886, in-fol. — *Bib. Ec. Chartes*, 1873 et 1890. — Mas Latrie, *les Rois de Serbie*; Paris, 1888, in-8. — Joseph Petit, *Essai sur Charles de Valois (1270-1325)*, dans *Posit. des thès. de l'Ec. nat. Chartes*, 1898, etc.

OURO PRETO. Ville du Brésil, fondée par des mineurs portugais vers le milieu du xvie siècle. Elle devint capitale de la province de Minas Geraes pendant la durée de l'empire. Centre de l'exploitation des filons aurifères de la région, Ouro Preto avait été construite au hasard de la disposition des affleurements d'or pour les besoins momentanés des chercheurs du métal précieux; dans beaucoup de maisons, l'entrée des galeries formait en quelque sorte les caves. Entre l'église San Francisco, comprise dans le rayon urbain à 1.300 m. d'alt., et la station de l'embranchement du chemin de fer central, la différence de niveau est de 180 m. Cette construction défectueuse, avec des rues impraticables, au flanc d'une montagne à pente très raide, dominant une gorge étroite, décida le gouvernement *estadoal* à transférer son siège à *Bello Horizonte*, actuellement appelée *Cidade de Minas*. Un emplacement égal à celui qu'il possédait dans l'ancienne capitale a été offert à titre gratuit à chaque habitant d'Ouro Preto dans la nouvelle ville. — L'empereur dom Pedro II avait fondé à Ouro Preto (314 kil. du groupe diamantifère de Diamantina) une très importante école des mines où professaient des maîtres français : MM. Gorceix (école normale), Thiré (école polytechnique), de Beauvais (école des mines), etc. A citer aussi une école de pharmacie remarquable par ses cours de botanique; une prison centrale, modèle du genre; l'ancien palais des présidents; château fort portugais (xvie s.); le monument élevé à la mémoire de Tiradentes, célèbre agitateur du dernier siècle exécuté par les autorités coloniales, etc.

OURO-PRETO (Vicomte d') (V. Celso [Affonso]).

OUROUA (Peuple) (V. Congo, t. XII, p. 444).

OUROUER. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Pougues ; 508 hab.

OUROUER-les-Bourdelins. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Nérondes; 1.517 hab.

OUROUKI ou **BOUROUKI.** Rivière de l'Etat libre du Congo (Afrique équatoriale), affluent gauche du Congo.

OUROUMTSI. Ville de la Dzoungarie (empire chinois), ch.-l. de la prov. de Sintsiang, à 515 kil. E. de Kouldja, située dans les monts Bogdo-Ola, sur le Tsin-Choui ou Arkhatou, rivière qui naît dans le massif des Thian-Chan et qui va se perdre dans les déserts sablonneux qui se trouvent au N. C'est une position stratégique de premier ordre commandant la seule route praticable aux gros transports et à l'artillerie lourde, qui mène de la Dzoungarie vers le Turkestan chinois, du Thian-Chan-Pé-Lou au Nan-Lou (V. Mongolie et Turkestan). Ce fut la capitale des princes turcs Ouigours et du royaume dit de la Pentapole (Bichbalik). Elle comptait, dit-on, 200.000 âmes au début du xixe siècle, mais la population fut égorgée par les Dounganes, exterminés eux-mêmes par les Chinois. Elle est réduite à 30.000, d'autres disent à 10.000 personnes. C'est le centre de l'administration chinoise du Turkestan. — Auprès sont une célèbre solfatare et des sources thermales sulfureuses.

OUROUNDI. Pays de l'Afrique équatoriale, partagé entre l'Allemagne et l'Etat du Congo, au N. et N.-E. du lac Tanganyika, arrosé par le Rouzizi, tributaire de ce lac, et le Kaghera, tributaire du lac Victoria Nyanza.

OUROUNG-Kach ou **KHOTAN-Daria** (V. Tarim).

OUROUNGOU (Ouloungou). Pays de l'Afrique orientale, au S. du lac Tanganyika, partagé entre l'Allemagne et l'Angleterre. L'alt. moyenne est de 1.000 m., le climat sain. Il renferme Katébé, le meilleur port du lac. Les *Ouaroungous* ou *Baloungous* ont presque le même angle facial que les Européens.

OUROUNGOU. Rivière de Dzoungarie (empire chinois) qui forme le lac Tchagan et Tsitsik, avant de finir dans le lac Ouloungou ; 600 kil. de long, 100 m. de large.

OUROUP (Ile) (V. Kouriles).

OUROUP. Rivière de Russie, affl. g. du Kouban, dans la province du Kouban. Prend naissance dans le Caucase, coule d'abord au fond d'une gorge étroite et couverte de forêts. A partir de la rivière Psechek (son affluent gauche), sa vallée devient large et présente de beaux pâturages. L'Ouroup se dirige du S. au N.-E., reçoit le *Bolchoï Teghen* et le *Malyi Teghen*, et coule jusqu'à son embouchure au N.-N.-O. Plus de 192 kil. de longueur. Célèbre par la victoire du prince Eristof sur les montagnards en 1854.

OUROUPARIA (*Ouroaparia* Aubl.). Genre de Rubiacées, composé d'arbustes malais, voisins des *Nauclea*, dont ils ont l'inflorescence en faux capitules, avec une corolle tubuleuse, infundibuliforme, portant 5 étamines. Le fruit est une capsule polysperme ; les graines ont une aile simple en bas, bifide en haut. L'espèce principale est l'*O. Gambir* H. Bn., qui produit le *Gambier* (V. ce mot), concurremment avec l'*O. acida* H. B. Le premier est cultivé dans l'Inde, et on emploie surtout les feuilles et les branches jeunes. Dr L. Hn.

OUROUX. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Montsauche ; 2.565 hab.

OUROUX. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Monsols ; 844 hab.

OUROUX-sous-le-Bois-Sainte-Marie. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de La Clayette; 260 hab.

OUROUX-sur-Saône. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon, cant. de Saint-Germain-du-Plain ; 1.868 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

OURS. I. Zoologie. — Genre de Mammifères carnivores, type de la famille des *Ursidæ* et présentant les caractères suivants : 42 dents ; les vraies molaires, au nombre de 2 en haut et 3 en bas, ont une couronne munie de tubercules larges et aplatis. Ordinairement, les trois premières prémolaires aux deux mâchoires sont rudimentaires et souvent caduques. La quatrième prémolaire supérieure (carnassière) n'a pas de troisième racine (interne). La formule dentaire type est la suivante :

$$\mathrm{I.}\frac{3}{3},\ \mathrm{C.}\frac{1}{1},\ \mathrm{Pm.}\frac{4}{4},\ \mathrm{M.}\frac{2}{3} \times 2 = 42 \text{ dents.}$$

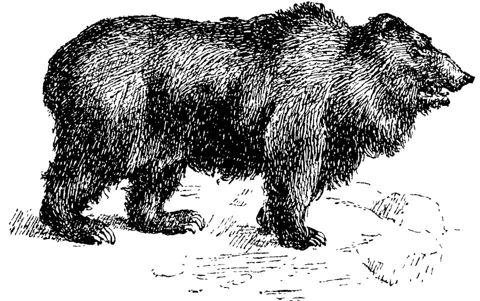
Il existe un canal alisphénoïde ; le crâne a les bulles auditives très peu saillantes, plutôt déprimées. Les pieds, à cinq doigts, sont plantigrades ; la queue, très courte, est représentée par un simple tubercule. Le pelage est

long et très fourni. Les Ours (*Ursus*) sont les plus grands de tous les Carnivores, et leur dentition indique un régime omnivore ; en effet, ils se nourrissent non seulement de chair, mais aussi de fruits et de miel dont ils sont très friands. Ils habitent plus particulièrement l'hémisphère boréal sur les deux continents, les espèces les plus grandes étant du Nord, les plus faibles habitant les régions intertropicales et l'une d'elles l'Amérique du Sud. Ils manquent à l'Afrique et à la région australienne. Nous traiterons ici des trois genres : *Ursus* proprement dit, *Tremarctos* et *Melursus*, les genres *Ailuropus* et *Ailurus* (ou *Panda*) formant une sous-famille à part (V. AILUROPODE et PANDA).

Le genre *Ursus* a été subdivisé en plusieurs sous-genres sur des caractères secondaires. L'OURS BLANC OU POLAIRE (*Ursus maritimus*), type du sous-genre *Thalarctos* (Gray), se distingue par sa tête et son cou allongés, ses molaires petites et étroites ; la plante des pieds est plus poilue que dans les autres espèces. Sa couleur est d'un blanc sale uniforme, et la muqueuse de la bouche est d'un bleu violacé. Il habite les régions arctiques des deux continents, vivant presque constamment au milieu des glaces, nage facilement et se nourrit de Phoques, de Rennes, de Renards bleus et de Poissons. C'est un adversaire redoutable, surtout en hiver lorsque la mer est prise et qu'il trouve plus difficilement sa nourriture ; affamé par plusieurs jours de jeûne, il s'attaque à l'homme lui-même. La femelle pleine hiverne seule dans un trou creusé dans la neige et dont l'étroite cheminée, formée par la chaleur de sa respiration, trahit souvent la présence ; c'est là qu'elle met bas généralement deux petits.

L'OURS BRUN OU D'EUROPE (*Ursus arctos*) habite les régions montagneuses et boisées de l'Europe et du N. de l'Asie, de la Norvège à l'Espagne et du N. de la Sibérie aux monts Himalaya, à l'Afghanistan, la Chine, le Tibet et se retrouve dans le N. du Japon. Il est de couleur brune, assez souvent varié de blanc au cou et à la gorge, mais les teintes de son pelage et ses dimensions varient beaucoup suivant les régions qu'il habite. L'Ours des Alpes et surtout des Pyrénées est un animal de petite taille lorsqu'on le compare aux variétés septentrionales de l'espèce dont on a fait une sous-espèce sous le nom d'OURS A COLLIER BLANC (*Ursus collaris*) de Sibérie, dont les *Ursus beringianus* et *U. piscator*, du Kamtchatka, ne diffèrent pas ; ceux-ci atteignent des dimensions presque doubles. Les *Ursus cadeverinus* (Eversmann) du N. de la Scandinavie, ainsi nommé parce qu'il dévore les charognes ; *U. meridionalis* (Middendorff) du Caucase et *U. yesoensis* (Lydekker) du Japon septentrional, sont considérés comme des sous-espèces distinctes.

L'OURS BRUN des Alpes porte dans son jeune âge un collier blanc qui disparaît chez l'adulte. Il ne se trouve plus que dans les régions les plus sauvages de cette chaîne de montagnes où les cavernes et les troncs des vieux chênes et des hètres creux lui servent de retraite. En été, il se nourrit de bourgeons, de fruits, de champignons, de racines, de feuilles et ravage à l'occasion les champs de blé et les vignes. Il recherche les nids d'abeilles, et pour les découvrir grimpe aux arbres et mange le miel, fouille les fourmilières pour avoir les œufs et les larves qu'elles renferment. Les individus âgés sont plus carnivores et font la chasse aux petits animaux, poursuivent le gibier, rôdent autour des pâturages pour enlever un mouton ou un jeune veau. En hiver, ils ne craignent pas de pénétrer dans les étables par une brèche du toit : s'ils peuvent égorger une vache, leur force est assez grande pour emporter le cadavre par le même chemin et le traîner à distance pour le dévorer à l'aise. L'Ours attaque rarement l'homme, mais poursuivi et surtout blessé par le chasseur, il devient terrible, marche droit à l'agresseur et cherche à l'étouffer entre ses pattes de devant tout en le déchirant avec ses griffes. Devenu très gras, à l'automne, l'Ours s'endort dans une caverne où il a amassé un lit de branches et de feuilles, et y passe les grands froids, couché en rond. Son sommeil hivernal n'est jamais bien profond : il se réveille souvent et c'est alors qu'il se rapproche des lieux habités pour y chercher sa nourriture. La femelle met bas de janvier à mars, et à l'approche de ce moment elle est très éveillée. La gestation est de six mois. Chaque portée est de deux petits qui naissent presque nus, aveugles et de la grosseur d'un



Ours gris.

Rat. Ils tettent près de six mois ; à quatre mois, ils ont la grosseur d'un Chien. La mère leur apporte alors des morceaux de chair qu'elle leur partage. Des espèces voisines de l'Ours à collier mais plus distinctes de l'Ours brun sont l'*Ursus Middendorffi* (Merriam) et l'*U. Dalli* ou *U. Sitkensis* (Merriam) de l'Alaska. Dans l'Asie centrale et occidentale on trouve deux ou trois espèces remarquables par les couleurs claires de leur pelage ; telles sont : l'*Ours isabelle* (*U. isabellinus Horfield*) de l'Afghanistan, dont une variété (*U. Syriacus*) s'étend jusqu'au Caucase, au Liban et au Taurus ; l'*U. lagomyiarius* (Sewerzov) qui se nourrit des petits lièvres de montagne (Lagomys), et l'*U. pruinosus* (Blyth) du Tibet oriental, dont le pelage est d'un gris perlé. Une espèce plus distincte encore est l'OURS DU TIBET (*Ursus tibetanus*), noir, avec une tache en cœur blanche ou jaune à la poitrine, et qui habite l'Asie méridionale, de l'Afghanistan à la Cochinchine et à Formose, remontant jusqu'au Tibet, au Tonkin, en Chine et même dans la vallée de l'Amour. Les *U. leuconyx* (Sewerzov), du plateau central de l'Asie (Turkestan, Tibet, Pamir), et *U. japonicus*. du S. du Japon, en sont voisins.

Le sous-genre DANIS (Gray) a pour type l'OURS GRIS, GRIZZLY OU FÉROCE (*Ursus horribilis*), espèce de grande taille, d'un gris brun et remarquable par ses ongles très développés. Il habite les territoires de l'O. des Etats-Unis (le Montana et le Wyoming), et les Anglo-Américains le dépeignent comme très redoutabe lorsqu'il se trouve en présence de l'homme. L'*Ursus horriæus* de Baird qui habite le versant méridional des Montagnes Rocheuses, la Sonora, la Californie et le Mexique et l'*U. alascensis* (Merriam) du S. de l'Alaska n'en sont que des sous-espèces. L'*U. Richardsoni* de Mayne-Reid, qui habite les toundras de la baie d'Hudson et la vallée du fleuve Mackensie, serait une espèce bien distincte et non moins redoutable.

Le sous-genre EUARCTOS (Gray) a pour type l'*Ursus americanus* (Pallas) qui habite la partie orientale des Etats-Unis où il remplace notre Ours brun dont il a les mœurs. Il est ordinairement d'un brun noir, mais on en distingue une variété cannelle (*U. cinnamomeus*) propre au Nouveau-Mexique et une sous-espèce (*U. Emmonsi*) des montagnes de l'Alaska. L'*U. luteolus* (Griffith), confondu à tort avec l'Ours cannelle, et plus clair encore, est de la Louisiane et du Texas et l'*U. floridanus* (Merriam) de la Floride. Ces formes méridionales, à pelage clair, correspondent aux *U. isabellinus* et *U. pruinosus* de l'Asie centrale.

Le sous-genre HELARCTOS (Horsfield) s'éloigne davantage

du type de l'Ours brun d'Europe. Il a pour type l'Ours malais (*Ursus malayanus*), dont la tête est courte et large, les molaires relativement courtes, bien que leur longueur excède encore leur largeur ; la langue est longue et très extensible, le pelage court et soyeux. C'est une espèce de petite taille qui vit dans les forêts et grimpe aux arbres avec une grande agilité. Elle habite l'Indo-Chine et les monts Garo, dans l'Inde, s'étendant vers le S. jusqu'à la presqu'île de Malacca et se retrouve dans les îles de Sumatra, Java et Bornéo. C'est un type méridional ou plutôt intertropical.

L'Ours orné (*U. ornatus*) de l'Amérique méridionale est le type d'un genre bien distinct (Tremarctos, Gervais), qui se rapproche jusqu'à un certain point de l'Ours malais. Il est de petite taille et habite les Andes du Pérou, de la Nouvelle-Grenade, de la Bolivie et du Chili.

L'Ours aux grandes lèvres (*Ursus ursinus* ou *labiatus*), *Ours jongleur* ou *des Cocotiers*, type du genre Melursus (Meyer), est également plus petit et diffère des précédents par sa première paire d'incisives supérieures caduque, la faiblesse du reste de sa dentition, ses lèvres longues et extensibles. Son pelage est noir, très long et rude avec un fer à cheval de couleur claire sur la poitrine. Il habite l'Inde, du pied des monts Himalaya au Cap Comorin, et vit aussi à Ceylan où il constitue une variété distincte (*U. inornatus*, Pucheron), dépourvue de tache pectorale claire. Il se nourrit de termites, de coléoptères, de fruits et de miel. E. Trouessart.

II. Paléontologie. — A l'origine, dans le tertiaire inférieur, le type des Ours se confond avec celui des *Chiens* (V. ce mot), les genres *Dinocyon* et *Cephalogale* montrant de grands rapports avec l'*Hyænarctos* qui représente le type primitif des *Ursidæ*. On peut dire que les espèces grimpantes et forestières ont constitué cette dernière famille, tandis que les espèces plus aptes à courir et habitant les plaines ont formé la famille des *Canidæ*. Le genre *Hyænarctos* se distingue des Ours par ses molaires supérieures à couronne subtriangulaire, sa carnassière courte, à deux lobes peu élevés. Ce genre est du miocène d'Europe et du pliocène d'Asie. Tels sont : *H. brevirhinus, H. anthracitis H. insignis, H. arctoïdes* d'Europe, *H. sivalensis, H. palæindicus* et *H. sinicus* d'Asie. Les véritables Ours ont apparu en Europe dès le miocène, comme le montre l'*Ursus primævus* de Gaillard, récemment découvert dans le S. de la France (à la Grive-Saint-Alban). Les représentants pliocènes de ce genre en Europe appartiennent au sous-genre *Helarctos*, qui ne vit plus que dans le S. de l'Asie et la Malaisie ; tels sont les *U. etruscus* et *U. arvenensis* de la France centrale et méridionale. Des espèces voisines ont vécu, à l'époque quaternaire, en Algérie (*U. Faidherbianus, U. Pomelianus*), et l'on a supposé, sans preuve certaine, que leurs descendants vivaient encore dans la chaîne de l'Atlas (*U. Crowtheri*). A la même époque, le genre *Tremarctos* était représenté dans l'Amérique méridionale par des espèces de beaucoup plus grande taille que l'espèce actuelle (*Ursus* ou *Arctotherium bonærense*, etc.) En Europe, l'Ours des cavernes (*Ursus spelæus*), bien distinct, par la forme de son crâne, de l'Ours brun qui s'y trouve avec lui, a vécu pendant tout le pleistocène : c'était une espèce de très grande taille, égalant ou surpassant l'Ours gris et les autres espèces gigantesques du N. des deux continents. E. Trouessart.

II. Palethnographie. — Ours des cavernes. — L'ours des cavernes est un des grand mammifères éteints, caractéristiques de l'époque quaternaire et en particulier de la première partie de cette époque. Il a habité à peu près toute l'Europe, surtout sa zone moyenne, bien qu'il soit douteux qu'il se soit répandu jusque dans le S. de l'Espagne et de l'Italie. Quoique inapte à vivre dans les pays chauds, il ne fut pas aussi cantonné dans les régions froides que le mammouth et le rhinocéros tichorhinus, ces deux inséparables compagnons des temps glaciaires. Aussi le compte-t-on déjà dans la faune du célèbre gisement de Chelles, faune adaptée à un climat doux. Il paraît devenir extrêmement abondant aussitôt après le creusement des cavernes. Schmerling a recueilli plus de mille de ses dents dans les cavernes de Liège. Dans la seule caverne de Gaylenreuth en Franconie, ses débris se rapportaient à 800 individus. Ses restes sont aussi nombreux dans des cavernes du midi de la France ; aussi Lartet avait-il donné son nom à sa première période humaine des temps quaternaires. Sa présence cependant rendait le séjour des cavernes redoutable pour l'homme ; aussi, dans le midi de la France, c'est lorsqu'il commence à les abandonner, à diminuer en nombre, que celui-ci y établit sa demeure. Dans le cours même de l'époque moustérienne, il a cédé la place à l'ours gris, moins grand et mieux fait à la rigueur du climat nouveau. L'ours gris à son tour a été remplacé par l'ours brun (*arctos*) pendant le magdalénien. Zaborowski.

III. Blason. — L'*ours* est toujours représenté de profil. Il est dit *allumé* ou *armé*, quand son œil ou ses griffes sont d'un émail différent ; *levé*, s'il se dresse sur ses pattes de derrière ; *accroupi*, lorsqu'il est assis.

Ordre de l'Ours. — Institué en 1382 par Sigismond, duc d'Anhalt. Le 18 nov. 1836, les ducs Henri d'Anhalt-Kœthen, Léopold-Frédéric d'Anhalt-Dessau et Alexandre d'Anhalt-Bernburg l'abolirent et le remplacèrent par celui d'Albert l'Ours.

Ordre de l'Ours ou de Saint-Gall. — Pour récompenser les nobles de la ville de Saint-Gall de l'accueil qu'ils lui avaient fait, l'empereur Frédéric II créa l'ordre de l'*Ours*. Les chevaliers juraient de défendre l'Eglise contre les infidèles. Cet ordre subsista jusqu'à la formation de la Confédération helvétique.

OURS (Lac du Grand-). Lac du territoire du Nord-Ouest (Dominion), traversé au N. par le cercle polaire. Les cinq grandes baies qu'il forme (Keith, Mac Vicar, Mac Tarish, Smith, Dease) lui donnent une forme irrégulière ; 275 kil. de longueur, 36.000 kil. q. Ses eaux sont très froides ; il est entouré de collines de granit de 200 m. de haut. D'octobre à juillet, il est gelé à 3 m. de profondeur ; perpétuellement balayé par la tourmente et isolé sur le sommet du grand plateau central arctique, c'est la région la plus désolée du district de Mackenzie. Très poissonneux, il abonde en harengs et truites ; il reçoit des rivières abondantes et se déverse à l'O., près du fort Franklin, par la rivière de l'Ours. Des rennes nombreux habitent les steppes voisins, et des ours noirs frugivores, de dimensions colossales, parcourent les hauts plateaux qui sont ses promontoires. En 1792, l'Ecossais Mackenzie y bâtit un fort de traite pour la Compagnie franco-écossaise du Nord-Ouest. En 1825, sir John Franklin y construisit un second fort.

OURS-Mons. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. (S.-E.) du Puy ; 357 hab.

OURSCAMP. Section de la commune de *Chiry-Ourscamp* (V. ce mot).

OURSE (Grande et Petite) (Astron.) (V. Constellation).

OURSINS. I. Zoologie. — Classe de l'embranchement des Echinodermes désignée aussi sous le nom d'Echinides ou Echinoïdeæ et caractérisée par son test de forme globuleuse, enveloppant tous les organes, à téguments très durs, incrustés de calcaires, formés de plaques polygonales fortement soudées entre elles et revêtues de piquants mobiles dont la forme et les dimensions varient beaucoup. Le corps est plus ou moins renflé ou aplati suivant les genres. Chez certaines formes des grandes profondeurs (*Calveria*), les téguments conservent la consistance du cuir, de telle sorte que les plaques restant mobiles sous l'action des muscles internes, l'animal peut s'aplatir ou se gonfler à volonté. La bouche est placée, comme chez les Astéries, à la face inférieure de l'animal. L'organisation interne et les métamorphoses des Oursins ont été décrites et figurées à l'art. Echinodermes.

Les Oursins, dépourvus des rayons qui constituent de véritables membres chez les Etoiles de mer et surtout les Ophiures, sont plus sédentaires, mais ils se meuvent relativement très bien à l'aide des pattes-ventouses (pieds ambulacraires) que porte leur test et qui sont disposés par rangées verticales nombreuses sur les flancs, de la bouche à l'anus, qui se trouvent sur la face dorsale; quelquefois ces deux ouvertures sont excentriques. Les ambulacres ne sont pas les seuls organes de mouvement : les épines mobiles de la cuirasse leur servent aussi à progresser, et chez certaines espèces (*Cidaris papillata*), ces appendices sont assez longs pour qu'on puisse dire que l'animal marche sur des échasses. En outre, il existe d'autres organes mobiles qui servent à la nutrition et au nettoyage du test : ce sont les *pédicellaires*, petites pinces généralement à trois branches qui se trouvent distribuées sur toute l'étendue du test, et jusque sur les piquants. Ceux qui sont autour de la bouche servent à la nutrition en saisissant et attirant les petits organismes qui nagent dans la mer; les autres jouent le rôle de *balayeurs*. Comme l'orifice anal est au sommet du test, l'animal serait continuellement souillé par ses propres déjections sans les pédicellaires qui veillent à les écarter. L'activité de ces organes, presque microscopiques, est des plus curieuses et ne peut être comparée qu'à celle d'une ligne de balayeurs ou d'une chaîne de personnes qui se passent les sceaux dans un incendie. Les pédicellaires à pédoncule flexible, ouvrant et fermant leurs pinces, se passent les particules de toute espèce qui peuvent souiller la carapace, jusqu'à ce que ces particules soient arrivées en un point où le courant d'eau peut les emporter.

Les Oursins sont pourvus d'organes masticateurs puissants (*lanterne d'Aristote*) qui leur permettent, non seulement de saisir une proie de grande taille, car ils sont très carnassiers, mais encore de percer les rochers dans lesquels certaines espèces (*Toxopneustes*) ont l'habitude de se nicher. La chair de beaucoup d'espèces est comestible, et c'est un mets très recherché sur les bords de la Méditerranée où l'Oursin comestible (*Sphærechinus esculentus*) est commun. Ses piquants sont petits et courts.

La classe des Echinides est divisée par E. Perrier en cinq ordres : les Palæoechinoïdea, tous fossiles de l'époque primaire; les Neoechinoïdea, également fossiles, mais plus modernes; les Desmoticha qui comprennent les genres *Cidaris, Diadema, Echinus*, etc., c.-à-d. les Oursins proprement dits; les Clypeastroïda, dont le test est ordinairement aplati, et les Petalosticha, qui renferment les genres *Cassidula* et *Spatangus*. E. Trouessart.

II. Paléontologie. — Les plus anciens Oursins connus sont du silurien (*Bothriocidaris, Palæchinus, Cystocidaris*) et appartiennent à l'ordre des *Palæoechinoïdea* ou *Tésselés*, qui peuvent être considérés comme représentant le stade jeune des *Cidaridæ*. Les Oursins réguliers apparaissent dans le lias (*Cidaridæ, Salenidæ*, etc.), et se sont conservés presque sans changement jusqu'à l'époque actuelle. Les *Glyphostomata* ou Oursins proprement dits (*Diadematidæ, Echinidæ*) datent de la même époque, mais présentent une plus grande plasticité qui se traduit par la grande variété de formes qui se sont succédé dans les couches géologiques. Les Oursins excentriques forment une branche en apparence indépendante : *Pygaster* date du lias. Le développement des *Clypeastroïda* n'a lieu que dans le tertiaire, et les *Scutellinæ* même sont du pliocène. Les *Spatangidæ*, qui paraissent occuper le rang le plus élevé en raison de leur structure bilatérale, ne datent que du crétacé supérieur (*Micraster, Hemiaster*); et c'est à l'époque actuelle que cette classe semble atteindre son plus grand développement (V. Echinodermes, § *Paléontologie*). E. Trouessart.

OURTCHA (*Oorcha*). Ville de l'Inde, ancienne capitale d'une principauté du Bandelkand, sur la Betna, affl. dr. de la Djemna (Gange) ; 20.000 hab. Ancien palais de Djihan-guir.

OURTHE. Rivière de Belgique. Elle est formée à Ortho, près de La Roche (Luxembourg), par la réunion de l'Ourthe orientale, qui prend sa source à Beho, près de Houffalize, et l'Ourthe occidentale qui sort de terre à Ourt, près de Saint-Hubert. Elle arrose La Roche, Noiseux, Grandhan, Durbuy, Barvaux, Bomal, Hamoir, Fairon, Xhoris, Comblain-au-Pont, Esneux, Tilff, Embourg, Angleur, Chênée, Grivegnée et se jette dans la Meuse à Liège. Elle reçoit la Bronze, la Marchette, l'Aisne, le Néblon, l'Amblève et la Vesdre. Sa longueur est de 157 kil. depuis Beho, 166 depuis Ourt et 118 depuis Ortho ; sa largeur varie de 20 à 60 m. ; sa profondeur moyenne est de 65 centim. La rivière est flottable depuis le confluent des deux Ourthes jusqu'à Comblain-au-Pont; elle est canalisée depuis cette dernière localité jusqu'à Liège sur une longueur de 29 kil. La vallée de l'Ourthe est fort pittoresque.

Département de l'Ourthe. — Ancien département de l'empire français qui avait Liège pour chef-lieu. Il avait été formé du Limbourg et d'une partie de l'évêché de Liège réuni à la France par le traité de Lunéville. Ses limites étaient : au N., les dép. de la Meuse-Inférieure et de la Roër; à l'E., le dép. de la Sarre; au S., les dép. des Forêts et de Sambre-et-Meuse; à l'O. le dép. de la Dyle. Il cessa d'exister en 1814.

OURVASI ou, plus exactement, **OURVAÇÎ**, est le nom d'une nymphe céleste, fameuse dans la mythologie hindoue, et dont les amours avec le héros Pouroûravas forment le sujet du drame de Kâlidâsa intitulé *Vikramorvaçi* et traduit en français par E. Foucaux.

OURVILLE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, sur le plateau de Caux ; 1.090 hab. Tissage de coton; fours à chaux; briqueterie. Eglise du XVI[e] siècle, qui conserve des fonts baptismaux du XII[e] siècle, et une jolie statue de la vierge du XIV[e] siècle.

OURZIE (L'). Rivière du dép. de la Haute-Loire (V. Loire [Haute-], t. XXII, p. 449).

OUSAGARA. Pays de l'Afrique orientale allemande, compris entre 5°45′ et 7° 50′ lat. N., 33°20′ et 35°20′ long E., traversé par les monts Roubeho, arrosé par le Ouami qui s'appelle ici Ougembe, puis Moukondokva. Les vallées alluviales sont très fertiles, mais insalubres; à l'E. s'étendent les marais du Makata, à l'O. les déserts de Marenga-Mkali. — Les *Ouasagara* furent décimés par les chasseurs d'esclaves et se réfugièrent sur les cimes. Ils sont de race bantou; l'élevage prospère, grâce à l'absence de la mouche tsétsé. Le ch.-l. est Kilossa. Les autres villes sont Kondoa, sur le Moukondokva, et Mbamboua, dans la plaine de Makata.

OUSAMBARA. Pays de l'Afrique orientale allemande, au N. du fleuve Pangani, sur la frontière britannique ; 4.620 kil. q. ; 17.500 hab. de race bantou, régis par la famille arabe des Ouakilindi depuis le XVI[e] siècle.

Bibl. : Baumann, *Usambara und seine Nachbargebiete*; Berlin, 1891.

OUSARAMO. Pays de l'Afrique orientale allemande, riverain de l'océan Indien, entre le Kingani et le Roufidji. Côte sablonneuse bordée de récifs coralliaires, derrière laquelle se développe un steppe sans eau, sauf dans les saisons des pluies. Pays insalubre, ravagé par la malaria, qui fournit des cocos, du riz, du maïs, du copal, du caoutchouc. Les principaux ports sont Dar-es-Salam et Bagamoyo. La côte est peuplée de Souahéli et d'Arabes ; l'intérieur, de Ouasaramo de race bantou, caractérisés par la frisure de leurs cheveux.

OUSE (Fl.) (V. Grande-Bretagne, t. XIX, p. 156).

OUSEGUA. Pays de l'Afrique orientale allemande, en face de l'île de Zanzibar, entre le Pangani au N., l'Ousagara à l'O., l'Ousaramo au S. Le littoral est bordé de coraux, puis se succèdent, en allant vers l'intérieur, deux terrasses, la première de 300 m. d'alt. et de 75 kil. de large. la seconde de 330 à 770 m. d'alt. et de 20 kil. de

large, qui va jusqu'au pied des monts Ngourou (2.000 m.). Pays très fertile dans les vallées seulement. La principale ville est le port de Saadani, à l'embouchure du Ouami; en amont, est la mission française de Mandéra.

OUSELEY (Sir William), orientaliste anglais, né dans le comté de Monmouth en 1767, mort à Boulogne en sept. 1842. Entré dans l'armée, il fit la campagne de 1794 sous les ordres du duc d'York et, ne se sentant aucun goût pour le métier militaire, démissionna pour se consacrer à l'étude des langues orientales et notamment du persan. Il fut envoyé en mission en Perse en 1810 et il en rapporta : *Travels in various Countries of the East, more particularly Persia* (Londres, 1819-23, 3 vol. in-4). Citons encore de lui : *Persian miscellanies* (1795) ; *Oriental collections* (1797-99, 3 vol.) ; *Epitome of the Ancient History of Persia* (1799), etc. R. S.

OUSINYA. Pays de l'Afrique orientale allemande, au S. du lac Victoria Nyanza, bien cultivé, parcouru par les pasteurs Ouahouma.

OUSMAN. Ville de Russie, gouv. de Tambov, ch.-l. de district sur l'Ousman (bassin du Don). Stat. de chem. de fer; 9.843 hab. (1897). Beaucoup de fabriques. Fondoirs de suif, manufacture de tabac, tannerie, distillerie. Fondée en 1646, elle fut depuis 1652 plusieurs fois assiégée et dévastée par les Nogaï (tribu nomade). Devient chef-lieu de district du gouvernement de Tambov en 1802. A beaucoup souffert d'un incendie en 1833. — Le district a 4.695 kil. q. et 241.529 hab. (1897).

OUSOGA. Pays de l'Afrique orientale anglaise, au N. du Victoria Nyanza et à l'E. de l'Ouganda, dont il dépend.

OUSSA. Rivière de Russie, dans le gouvernement d'Arkhangelsk (district de Mezen), affluent droit de la Petchora. Prend naissance dans les monts Oural, par trois sources, coule à l'O., au S., puis au S.-O., jusqu'au confluent de la *Sinia* et finit dans la direction de l'O. au village d'Oust-Oussa. Son cours est long de 592 kil. (d'après Strelbitzky). Dans sa partie supérieure elle parcourt une région montagneuse et passe par d'étroits défilés ; dans son cours inférieur, elle traverse une toundra. Navigable à partir de la *Siabra-iaga*. Très poissonneuse. Sa vallée est presque inhabitée, nombreux affluents: la *Choïda*, la *Rogovaïa*, l'*Adsva* (Khyrmor), la *Makarikha* et la *Kolva* à droite, la *Lemva*, le *Kotchmas*, le *Koss-Jou* et la *Sinia* à gauche. Le nom d'*Oussa* est porté par six autres rivières de Russie, sans importance.

OUSSE (L'). Rivière du dép. de la *Garonne* (V. ce mot, t. XVIII, p. 554).

OUSSOURI. Rivière de la Sibérie orientale, affl. de dr. du Bas-Amour. Elle naît dans la chaîne de Sikhota-Alin, sur le bord de la mer du Japon, par la rencontre de la Daoubikhé et de l'Oulakhé : la seconde est la principale branche de la rivière; elle est navigable pour les petits vapeurs. L'Oussouri coule au N. et reçoit à gauche le Soungatcha, qui lui apporte les eaux du lac Kanka, puis le Mouren, et à droite l'Iman, qui est flottable, puis le Bikin, le plus grand de ses affluents (480 kil.). L'Oussouri reçoit ensuite le Khor (375 kil.); au village de Kazakévitch, il se partage et forme un delta qui finit à l'E., à Khabarotka, après un cours de 875 kil. L'Oussouri est la principale voie de communication du pays; il est parcouru par les bateaux de la « Compagnie de navigation sur l'Amour »; pendant l'hiver il est gelé et est la voie suivie par les traineaux de poste. Dans son cours supérieur, il coule en Russie, mais vers Busse il entre en Mandchourie chinoise; il est très poissonneux.

Le pays de l'Oussouri est le territoire qui forme l'extrémité S. de la province du littoral, sur la rive droite de l'Amour; le chef-lieu est Vladivostok, port au fond du golfe de Pierre le Grand (V. Primorskaïa). Le climat est continental. L'Oussouri est gelé du 20 nov. au 20 avr. Pendant l'hiver, on constate des froids de — 40°; les hivers sont secs et les étés très humides. Le pays est fertile, couvert de forêts et se prêterait bien à la colonisation. La population atteignait 15.000 hab. en 1870 : ce sont des Toungouses des tribus Orotchones ou Tazi. Depuis lors, la colonisation russe l'a beaucoup augmentée. Ph. B.

OUSSOY. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Lorris; 703 hab.

OUST (*Ult*). Rivière de France, affl. dr. de la Vilaine qui traverse les dép. des *Côtes-du-Nord*, de l'*Ille-et-Vilaine* et du *Morbihan* (V. ces mots).

OUST. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons; 1.517 hab.

OUST-Kamenogorsk. Ville de la Russie d'Asie, prov. de Semipalatinsk, ch.-l. de district sur la rive droite de l'Irtych, à 245 m. d'alt. Fut fondée en 1719 par Likhareff, dans le but de protéger la frontière de la Sibérie contre les Kirghiz et les Kalmouks. Incorporée au gouvernement de Semipalatinsk en 1854. Les habitants s'occupent d'apiculture, d'agriculture, ou travaillent dans les mines d'or du gouvernement de Tomsk. Foire annuelle. Le district a 103.693 hab.

OUST-Marais. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ault; 175 hab.

OUST-Ourt. Plateau situé entre la mer d'Aral et la mer Caspienne (golfe de Mertvyï-Koultouk); il occupe une superficie de 180.000 kil. q. et est limité par des bords escarpés (nommés tchinkas), s'élevant à 200 m. au-dessus de la mer d'Aral (250 au-dessus de l'Océan). Dans la partie nord-occidentale du plateau, une chaîne de hauteurs portant le nom d'*Akaou* se dirige du S.-E. au N.-O., entre les péninsules de *Manghichlak* et de *Bouzatchi*. Au point de vue géologique, l'Oust-Ourt est formé de calcaire, de craie et de grès.

OUST-Syssolsk. Ville de Russie, gouv. de Vologda, ch.-l. de district, sur la Syssola, à 3 kil. en amont de son confluent avec la Vytchegda (affl. de la Dvina sept.); 4.463 hab. (1897). Cultivateurs pour la plupart. Foire annuelle. — Le district a 169.419 kil. q. et 95.380 hab. (1897).

OUSTA. Rivière de Russie, affl. g. de la Vetlouga (tributaire du Volga). Elle coule vers l'O., puis le N.-O. et le S.-O. à travers les gouv. de Vratka, Kostroma et Nijni-Novgorod, durant 375 kil. Elle n'est que flottable et seulement lors des crues du printemps.

OUSVA. Rivière de Russie, dans le gouv. de Perm, affl. dr. de la Tchoussovaïa (bassin du Volga). Prend naissance dans les monts Oural, se dirige au S.-O., ensuite au S.-E. et se jette dans la Tchoussovaïa, au village de Kamasin. Son cours, très rapide, a plus de 200 kil. de longueur. De belles forêts, des mines de houille et des minerais de fer se rencontrent aux environs. La rivière est flottable au printemps. Transport de bois.

OUSTÉ. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes; 170 hab.

OUSTIA. Rivière de Russie, affl. dr. de la Vaga (bassin de la Dvina sept.). Prend naissance dans le district d'Oustioug (gouv. de Vologda), coule d'une manière générale de l'E. à l'O, en décrivant de vastes méandres et finit dans le gouvernement d'Arkhangelsk, district de Chenkoursk, non loin de la frontière du district de Velsk. Son cours est long d'environ 430 kil. La vallée de l'Oustia est la seule région peuplée de la partie occidentale du district de Velsk. — Le plus important de ses tributaires est la *Kokchenga*.

OUSTIOUG (Véliki-). Ville de Russie, gouv. et à 398 kil. de Vologda, ch.-l. de district, sur la Soukhona (rivière formant la Dvina septentrionale par sa réunion avec le Ioug); 11.309 hab. (1897). Industriels pour la plupart. La principale industrie consiste dans la préparation de la soie de porcs (dont on exporte annuellement à Saint-Pétersbourg pour une somme de 500.000 roubles) et la fabrication de coffrets particuliers avec des serrures à secret qu'on envoie à la foire de Nijni-Novgorod. Grâce à sa situation sur une rivière navigable, Oustioug a une

importance commerciale considérable. Commerce de céréales, de lin, viande et poissons salés; deux foires.

La ville doit son nom à son premier emplacement à l'embouchure du Ioug (*Oustie*, embouchure). Elle a été reportée à l'emplacement actuel au XIIIe siècle, comme les habitants cherchaient à se soustraire aux invasions des peuplades habitant la vallée du Ioug. La ville a eu beaucoup à souffrir de cinq inondations : la plus ancienne en 1516 et la plus terrible en 1762 (56 maisons complètement détruites). Oustioug fut dévastée par les Novgorodiens en 1393 et 1398. Annexée au gouv. de Vologda et ch.-l. de district en 1790. — Le district a 16.970 kil. q. et 147.732 hab. (1897).

OUSTIOUJNA. Ville de Russie, gouv. et à 303 kil. de Novgorod, ch.-l. de district, sur les deux rives de la Nologa ; 5.109 hab. (1897). Industrie et commerce très considérables. Construction de canots nommés « tikhvinki ». Distillerie, fabrique de porcelaine. Autrefois, la principale industrie des habitants était l'exploitation des mines de fer qu'on trouvait en quantité aux alentours de la ville et qui ont donné son nom au pays : *Jelieznoïe-Polé* ou « champ de fer ».

La date de la fondation de la ville est inconnue. Annexée d'abord au gouvernement d'Ingermanland, elle fait partie du gouvernement de Novgorod depuis 1727. — Le district a 16.970 kil. q. et 99.068 hab. (1897).

OU-TAÏ. On appelle ainsi un massif montagneux du N. de la Chine (provinces du Chan-si et du Pe-Tchi-li). Les cinq cimes sacrées qui donnent leur nom au massif enveloppent un cirque où s'agglomèrent les couvents, propriétaires du pays; la plus haute est celle du N., le Pei-taï, qui atteint 3.000 m. Orientés du S.-O. au N.-E., les monts Ou-taï sont longés par la Grande Muraille de Chine. C'est dans cette région que la muraille se bifurque, une branche se dirige vers le S., une autre vers l'O. Des monts Ou-taï partent la majeure partie des cours d'eau qui se réunissent à Tien-tsin pour aller ensuite se jeter à Ta-Kou, dans le golfe du Pe-Tchi-li. Plus de 100 temples bouddhistes (les Chinois disent 360) sont bâtis sur les pentes des monts Ou-taï qui sont regardés comme sacrés et où quantité de fidèles se font enterrer. Les principaux couvents sont dans le cirque central, ceux de Pou-sa-si au sommet d'une colline, et au S. de celle-ci, Chiñ-toun si, le temple de cuivre: le premier est mongol, le second chinois.

OUTAIA. Oasis du dép. de Constantine, entre Batna et Biskra, sur l'oued El-Kantara, à 266 m. d'alt.

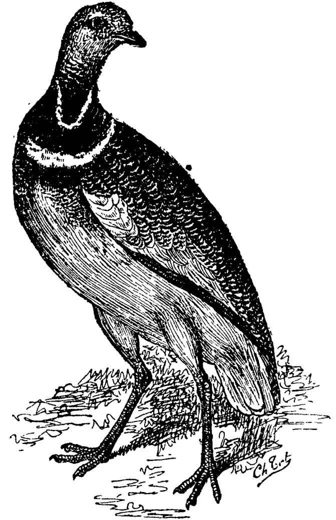
OUTAKAMAND. Ville de l'Inde, présidence de Madras, ch.-l. du district des Nilgiri dont les plus hauts pics la dominent; 15.053 hab., dont 9.073 hindous et 4.164 chrétiens. Située à 2.200 m. d'alt., c'est la plus goûtée des villégiatures d'été de la présidence ; le gouverneur y séjourne de mars à juin.

OUTAMARO Kitagara, peintre japonais du XVIIIe siècle, né à Yédo, en 1754, mort en 1797. Il doit surtout sa réputation à son talent de peintre de femmes. Il appartient à ce qu'on appelle l'école vulgaire dont il est le maître le plus distingué et le plus gracieux. Avant de s'adonner à cette peinture, il étudia chez Toriyam Meëyen, de Kassa. Ses grandes compositions en couleurs sont très harmonieuses et d'un charme extrême. Sans avoir exprimé des scènes de théâtre, il a excellé dans la peinture des fleurs et des oiseaux. Mais ses chefs-d'œuvre les plus célèbres sont des scènes de la vie des femmes de Yédo; ses femmes ont une grâce allongée et voluptueuse. Il est avec Toyokoumé le maître de l'imagerie en couleurs (V. Japon, t. XXI, p. 39 et 40).

Bibl. : E. de Goncourt, *Outamaro*. — Du même, *l'Art japonais du XVIIIe siècle*, 1896.—W. Anderson, *The Pictorial arts of Japan*. 1886.— Gierke, *Japan. Malereien*; Berlin. 1882. — L. Gonse, *l'Art Japonais*, 1883. 2 vol.

OUTAOUAIS. Tribu indienne du Canada, appartenant au groupe des Algonquins, et vivant sur les deux rives de la rivière qui a conservé leur nom sous la forme anglaise d'Ottawa. On les appelait aussi Oreillards. Fidèles alliés des Français et convertis au catholicisme, ils sont encore environ 3.500.

OUTARDE. I. Ornithologie. — Genre d'Oiseaux de l'ordre des Echassiers, type de la famille des Otididés, qui présente les caractères suivants: bec court et bombé, convexe et un peu recourbé ; tarses dénudés au-dessus de l'articulation ; corps massif, souvent de grande taille ; tarses réticulés, doigts courts avec le pouce absent ; ailes courtes et concaves. Oiseaux lourds, volant peu et ne se servant ordinairement de leurs ailes que pour accélérer leur course, vivant à terre, de grains, d'herbes, de vers et d'insectes. Les petits courent au sortir de l'œuf. Ces habitudes ont poussé plusieurs ornithologistes à rapprocher ces oiseaux des Gallinacés, mais la nudité des jambes et la forme du squelette rapprochent les Outardes des *Pluviers* (V. ce mot) : on peut dire que ce sont de très grands Pluviers. Le genre Outarde, qui présente les caractères de la famille, est représenté en Europe par deux espèces. La Grande Outarde ou Outarde barbue (*Otis tarda*) est un des plus gros oiseaux de notre pays. Le mâle atteint 1 m. de long; la femelle est plus petite. La tête, le cou et la poitrine sont cendrés; le bec porte à sa base (chez le mâle seul) une touffe de longues plumes effilées ; les parties supérieures sont d'un roux jaune rayé de noir, le dessous est blanc ; la queue est rousse, barrée de noir. Cette espèce était autrefois très commune en Champagne ; aujourd'hui elle est plus rare et n'y niche plus. Dans le centre de la France, elle est de passage irrégulier pendant les hivers rigoureux par troupes de 5 à 15 individus. Dans l'E. de l'Europe, elle recherche les plaines découvertes et les steppes où elle niche au printemps ; le mâle est polygame et fait la roue devant ses femelles en étalant sa queue et ses ailes, attaquant tous les autres mâles et leur livrant de violents combats. Le nid est très rudimentaire : c'est une place que chaque femelle choisit séparément, au milieu des champs de blé ou de seigle, creusant un trou peu profond dans la terre qui reste nue et battue, dans un diamètre de 2 à 3 m., par le piétinement de l'Oiseau lorsqu'il prend son essor. Les œufs au nombre de deux, de la grosseur de ceux du Dindon, sont allongés, tachés de brun rouge sur un fond olivâtre, très semblables à ceux des Tinamous. Les petits naissent couverts d'un duvet blanc et quittent le nid pour chercher leur nourriture aussitôt après l'éclosion. La mère les conduit et les défend avec courage. Pris jeunes, on les élève facilement en les nourrissant de mie de pain, de seigle mêlé à du foie de bœuf haché. C'est un bon gibier que l'on chasse à courre, l'Oiseau cherchant son salut plutôt dans ses jambes que dans ses ailes. La chair est noire, et son goût tient le milieu entre la chair du Canard et celle du Lièvre. — L'Outarde canepetière (*Otis tetrax*) est de moitié plus petite, n'ayant que la taille d'une grosse poule. Le mâle en plumage de noce a le cou noir avec un double collier blanc; le reste du plu-



Outarde canepetière (mâle).

mage est varié de roux, de brun, de cendré, et les ailes sont vermiculées de noir ; dès le mois de juillet, le collier blanc et noir disparaît, et le mâle ressemble alors à la femelle. Cette espèce niche dans le centre de la France. Elle arrive par troupes du 25 mars au 10 avr. ; les couples (car elle n'est pas polygame) nichent dans le creux des sillons. La femelle pond 3 à 5 œufs d'un vert sombre, marbré de gris ou d'olivâtre ; les petits suivent leurs parents dès qu'ils sont nés. La bande s'éloigne peu du champ qu'ils ont choisi. En octobre, ont lieu des passages de bandes qui ont été nicher plus au N. ; ces bandes de 15 à 20 oiseaux se tiennent dans les champs de trèfle, les landes, les chaumes et ne se laissent pas approcher. En s'envolant, la petite Outarde jette trois ou quatre cris sourds et s'éloigne d'un vol sifflant assez rapide : elle décrit de grands cercles en l'air avant de s'abattre de nouveau. Elle détruit beaucoup d'insectes, surtout des sauterelles. — Les genres *Afrotis* (V. ce mot), *Eupodotis*, *Houbara*, etc., tous de l'ancien continent, représentent la famille des Otididés en Afrique, dans l'Inde et en Australie. — Le genre *Court-Vite* (V. ce mot) forme le passage aux Pluviers. E. TROUESSART.

II. ART CULINAIRE. — La jeune outarde constitue un aliment recherché. On la mange rôtie à la broche et piquée de lard de toutes parts ; les cuisses sont préférées par les gourmets. On en fait aussi des pâtés dans lesquels il ne faut pas négliger de mettre du lard en certaine quantité, la chair de cet oiseau étant par elle-même assez sèche. — L'outarde canepetière se prépare comme la *perdrix* (V. ce mot).

OUTARDES (Rivière des). Rivière du Canada, prov. de Québec, affl. g. du Saint-Laurent, qui naît au Labrador, forme le lac Plétipi (50 kil. sur 18), d'où elle sort par les « Grands Rapides », et finit le long de la presqu'île du Manicouagan, après un cours de 500 kil.

OUTARVILLE. Ch.-l. de cant. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers ; 585 hab.

OUTCH (*Uchh*). Ville de l'Inde, dans le Pendjab, sur la r. g. du Pendjnad ; 60.000 hab. On l'identifie avec une colonie fondée par Alexandre chez les Oxydraques. Elle fut sous Nassir-oud-din Kabatchah la capitale du Haut-Sindh, fut annexée au royaume de Moultan, conquise par Akhbar. Elle est à demi ruinée.

BIBL. : CUNNINGHAM, *Ancient Geogr. of India*.

OU-TCHANG-FOU. Ville de Chine, capitale de la province de Hou-pé, sur le Grand-Fleuve ou Yang-tse-kiang. Cette ville est le rendez-vous de tous les peuples commerçants de l'intérieur de la Chine, ce qui en fait une des villes les plus opulentes de tout l'empire du Milieu. Bien que située à 160 lieues de la mer, les plus forts bâtiments peuvent s'y rendre, le fleuve, en effet, est en cet endroit assez profond et large de plus d'une lieue. Les montagnes avoisinantes fournissent du cristal ; la culture du thé s'y fait dans de grandes proportions ; on y fabrique beaucoup de papier de bambou. En face de Ou-tchang, sur l'autre rive du Yang-tse-kiang, est Han-keou, au confluent du Han et du Kiang, port ouvert au commerce européen.

OU-TCHÉOU-FOU. Ville de Chine, la plus importante de la province de Kouang-si, située tout près de la frontière occidentale du Kouang-toung. C'est le lieu de réunion de presque toutes les rivières qui arrosent le Kouang-si et qui viennent se jeter dans le Si-kiang, au S. de la ville. Par sa situation, Ou-tchéou est un centre commercial important. Sur son territoire on trouve du cinabre ; la faune est aussi très riche en rhinocéros, en tigres et en singes.

OUTCH-TOURFAN. Ville forte du Turkestan oriental (empire chinois), sur la Taoutkan-daria, qui longe au S. le massif des Thian-chan et se jette dans l'Ak-sou, affl. du Tarim.

OUTHIER (L'abbé Reginald ou Regnauld), astronome français, né à la Marre-Jousserand (Jura) le 16 août 1694, mort à Bayeux le 12 avr. 1774. D'abord vicaire à Montain, près de Lons-le-Saunier, il se livra, dans ses loisirs, à des recherches d'astronomie, qui le firent élire en 1731 correspondant de l'Académie des sciences, vint l'année suivante à Paris et présenta à l'Académie un globe remarquable, qu'il avait imaginé en 1726 et où les mouvements des nœuds de la lune se trouvaient figurés. En 1736, il fut envoyé en Laponie, avec Maupertuis, pour y mesurer un degré du cercle polaire et rédigea le journal de l'expédition. En 1748, le cardinal de Luynes, alors évêque de Bayeux, qui l'avait pris pour secrétaire, le fit nommer chanoine de la cathédrale. Il résigna ce bénéfice en 1767, pour pouvoir s'adonner tout entier à l'étude. On lui doit, outre le *Journal d'un voyage fait au Nord en 1736 et 1737* (Paris, 1744 ; 2e éd., Amsterdam, 1746), où se trouvent consignés de curieux détails sur les mœurs et la religion des Lapons, une belle *Carte topographique de l'évêché de Bayeux*, en 2 feuilles, et, dans *le Recueil des savants de l'Académie des sciences*, une *Carte des pléiades* (t. II, 1755), ainsi qu'une série d'*Observations météorologiques faites à Bayeux en 1756* (t. IV, 1763). Il avait eu part aux travaux de la grande carte de France.

OU-TI, empereur chinois (V. HAN).

OUTIGOURES (V. HUNS, t. XX, p. 440).

OUTIL. I. Technologie. — On désigne sous ce nom les instruments très divers dont font usage les ouvriers pour leur travail. Ils sont généralement actionnés à la main, mais ils peuvent aussi être mus au moyen de machines-outils. Dans un outil manuel, on distingue généralement deux parties : le manche par lequel le tient l'ouvrier, et la partie travaillante. Le manche est le plus souvent en bois (marteau, pelle, ciseau, etc.) et la partie travaillante en fer ou acier. Ceux destinés à être montés sur une machine sont entièrement métalliques. Les outils sont innombrables, comme les usages auxquels ils sont destinés, et on peut dire que chaque industrie a son outillage propre légèrement différent de celui des industries similaires, mais ils rentrent toujours dans cinq grandes classes principales, suivant qu'ils ont pour but de soulever (leviers), de tenir (pinces, étaux), d'arracher (tenailles), de percer (mèches, forets) ou de couper (scies, burins, ciseaux) la matière travaillée. E. MAGLIN.

II. Industrie. — MACHINE-OUTIL (V. MACHINE-OUTIL).

III. Art militaire. — OUTILS PORTATIFS. — Outils de modèle réduit, légers et peu encombrants, qu'on fait porter dans les compagnies d'infanterie à un certain nombre d'hommes. Ces outils sont : la *bêche portative* dont le côté gauche forme scie, l'outil monté a une longueur de $0^m,52$, le fer de la bêche a $0^m,15$ de largeur sur $0^m,19$ de hauteur ; elle pèse 1 kilogr. ; la *pioche portative*, longue de $0^m,45$, large de $0^m,375$, pèse $1^{kg},700$; le *pic à tête*, long de $0^m,45$, pèse $1^{kg},500$; la *hache à main*, de même longueur et de même poids ; la *scie articulée*, du poids de $0^{kg},530$. Ces outils sont enveloppés dans un étui et arrimés sur le sac des hommes. Ils sont distribués dans la proportion de 1 outil pour quatre hommes. Chaque compagnie d'infanterie emporte en campagne : 32 bêches portatives, 8 pioches, 4 pics, 3 haches à main, 1 scie articulée ; il faut ajouter en outre 13 hachettes de campement données aux 13 escouades non pourvues de haches à main. Chaque homme des compagnies du génie est porteur d'un outil de terrassier, de destruction ou d'ouvrier d'art. Ces outils sont du modèle des outils de parc, légèrement réduits. Les cavaliers sont surtout chargés des destructions ; chaque cavalier reçoit un pétard de mélinite et chaque escadron reçoit une cisaille pour couper les fils télégraphiques.

Outils de parc. Les outils de parc sont portés, soit par des voitures, soit par des animaux de bât. Ils comprennent : la pelle ronde, la pelle carrée de $1^m,30$ de longueur, la pioche de 0,80 de longueur, la hache de bûcheron, la serpe, la pince à pied de biche, la scie égohine, la scie passe-partout.

Outils transportés par les unités d'artillerie de cam-

pagne. Les diverses unités de l'artillerie (batteries et sections de munitions, etc.) transportent un certain nombre d'outils destinés à exécuter des terrassements, des destructions ou des réparations. Les outils de pionniers ou terrassiers sont suspendus à l'extérieur des voitures; ils comprennent des pelles et des pioches; les outils de destruction sont accrochés à l'extérieur des voitures, à l'exception des scies articulées qui sont dans les coffres d'avant-train. A ces outils, il faut ajouter les engins de destruction, pétards de dynamite ou de mélinite, amorces, cordeaux Bickfort, etc., qui sont transportés par un chariot de batterie. Les outils de réparation du matériel sont renfermés dans un coffre appelé coffre d'outils d'ouvriers, en fer et en bois. Ce coffre est porté par l'arrière-train de la forge. L'avant-train de la forge porte un coffre contenant les outils des maréchaux ferrants.

OUTILS DE PIONNIERS OU DE DESTRUCTION PORTÉS PAR LES VOITURES D'ARTILLERIE

OUTILS		De 90	De 80	De 80 montagne	De 120 court	SECTION de munitions infanterie	SECTION de munitions artillerie	PARC de corps d'armée
Outils de pionniers	Pelles rondes.......	33	35	4 (2) ou 6 (3)	27	31	16	106
	Pelles carrées.....	6	6 ou 9 (1)	4 (2) ou 6 (3)	9	»	2	
	Pioches	33	29 ou 38 (1)	4 (2) ou 12 (3)	21	31	19	172
Haches diverses................		12	9 ou 15	4 (2) ou 2 (3)	12	7	9	76
Scies articulées................		6	6	»	6	»	2	»
Scies passe-partout............		3	3 ou 9	»	3	7	7	40
Pics à roc......................		»	»	2 (2) ou 0 (3)	»	»	»	20
Pétards à dynamite ou à mélinite.		»	1.500 (1)	»	»	»	»	3.000 (4)

(1) Dans les batteries à cheval attachées aux divisions de cavalerie indépendante.
(2) Batteries de montagne de France.
(3) Batteries de montagne d'Algérie
(4) En outre 50 kilogr. de poudre de mine.

Dans chaque batterie d'artillerie de campagne, le chariot-fourragère de batterie porte, en outre, enfermés dans un coffre placé sous la voiture, des outils pour couper le fourrage savoir : 20 faucilles, 6 serpes, 2 faux et 1 jeu d'accessoires pour aiguiser les faux.

OUTILLAGE. I. Technologie. — L'outillage est l'ensemble des outils et instruments nécessaires à l'exploitation d'une industrie : l'outillage d'une forge, l'outillage agricole. Dans les industries mécaniques on divise généralement l'outillage en deux catégories : le petit outillage, composé des outils proprement dits, et le gros outillage comprenant les machines-outils, les machines motrices, les engins de levage (grues, ponts roulants, etc.). Le choix judicieux des outils et surtout des machines, de façon à obtenir un travail rapide et correct, est un des principaux éléments de prospérité d'une usine, puisqu'il permet de réduire la main-d'œuvre. Les petits outils, principalement ceux qui doivent être fixés sur les machines, sont souvent coûteux et demandent à être constamment entretenus et vérifiés. En général, ce soin incombe à des ouvriers spéciaux, nommés *outilleurs*, qui sont, en outre, chargés de répartir les outils entre les ouvriers suivant les besoins et d'assurer leur conservation. Ces ouvriers travaillent dans un atelier spécial et soigneusement clos où ils renferment les outils ; cet atelier, par extension, est fréquemment désigné sous le nom d'*outillage*. E. MAGLIN.

II. Art militaire. — OUTILLAGE DES TROUPES EN CAMPAGNE. — Les troupes des différentes armes ont besoin en campagne d'un outillage spécial pour exécuter des travaux de fortification passagère, des destructions et des réparations. Afin d'éviter de surcharger les hommes et d'encombrer les colonnes, cet outillage a été réparti en 4 échelons. Le 1er échelon comprend les outils portés par les hommes (V. ci-dessus OUTIL). Dans les compagnies d'infanterie, ils sont distribués au quart de l'effectif, dans la proportion de 3/7 d'outils de destruction, 4/7 d'outils de terrassier. Dans le génie, les outils portés par les hommes sont du modèle des outils de parc. Le 2e échelon comprend les outils du modèle des parcs, transportés par les voitures de compagnie dans l'infanterie, suspendus aux voitures de batterie dans l'artillerie, et placés dans le génie dans les voitures dites de sapeurs-mineurs. Le 3e échelon est constitué par les parcs du génie de corps d'armée et d'armée. Le 4e échelon forme une réserve emmagasinée dès le temps de paix et transportée en partie au moment de la mobilisation dans les stations-magasins; l'autre partie restant en dépôt dans les magasins du temps de paix, jusqu'au moment du besoin.

Petit outillage à distribution. Outils divers dont se servent les officiers d'approvisionnement pour répartir les denrées entre les parties prenantes. Cet outillage comprend : une balance romaine de 33 kilogr., un ciseau à froid, une paire de tenailles, un marteau et un tournevis, 4 couteaux à conserves, 2 aiguilles d'emballeur, une pelote de ficelle de 200 gr.

OUTINES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry, cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont; 449 hab.

OUTKINE (Nicolas), graveur et médailleur russe, né en 1779, mort en 1863. Après avoir suivi les leçons de Bervic à Paris, il devint directeur de l'École de gravure de Saint-Pétersbourg. On lui doit de nombreux portraits ; le plus connu est celui de Catherine II.

OUTRAGE. A l'origine, le mot outrage comprenait dans son acception tous les excès quelle que fût leur nature. L'usage en a un peu restreint le sens, et il s'applique seulement aux faits ou aux discours ou écrits qui atteignent soit des corps constitués et des administrations, soit certaines abstractions comme la morale, les bonnes mœurs par exemple. Comme l'injure, l'outrage a un effet insultant, mais tandis que l'injure s'applique indifféremment aux particuliers ou aux fonctionnaires, l'outrage ne s'applique qu'aux fonctionnaires et ne peut atteindre les particuliers que lorsque ceux-ci ont momentanément exercé des fonctions publiques, comme celles de juré par exemple, et qu'ils sont pris à partie et outragés à raison même de ces fonctions. Les outrages sont prévus et réprimés par nos lois pénales. Le code pénal a puni d'une peine correctionnelle proportionnée à la gravité du délit commis les outrages envers les magistrats et autres fonctionnaires publics. Pour les outrages envers les particuliers, le code les qualifie calomnie ou injure. Il y a calomnie lorsque l'on a accusé un individu de faits délictueux qui, s'ils existaient, exposeraient leur auteur, soit à des peines criminelles ou correctionnelles, soit au mépris et à la haine des citoyens. Les injures sont des expressions outrageantes qui ne contiennent l'imputation d'aucun fait précis et déterminé, mais celle d'un vice déterminé,

L'outrage, la calomnie et l'injure sont punis de peines diverses variant suivant la gravité du délit et les circonstances de fait dans lesquelles il s'est produit. La diffamation est encore une sorte d'outrage également prévu par nos lois pénales. L'outrage et la diffamation se commettent surtout par la voie de la presse, et alors il y a lieu d'appliquer la législation spéciale sur la presse contenue principalement dans la loi du 29 juil. 1881, modifiée du reste à certains égards par des lois postérieures.

Outrage aux bonnes mœurs. — La qualification générale d'outrage est donnée par la loi pénale à tout acte d'un caractère offensant, soit pour des dépositaires de l'autorité, soit pour certaines abstractions comme la pudeur, les bonnes mœurs. Mais, tandis que l'outrage à la pudeur résulte d'un fait matériel, acte, attitude ou geste de nature à offenser la pudeur, et est réprimé par l'art. 330 du C. pén., l'outrage aux bonnes mœurs consiste en écrits ou en discours contraires aux bonnes mœurs, et se trouve réprimé par deux textes différents, la loi du 2 août 1882 et la loi du 29 juil. 1881 sur la presse. La loi du 2 août 1882 punit l'outrage aux bonnes mœurs consistant en publications obscènes par voie d'écrits et d'imprimés autres que le livre, d'affiches, dessins, gravures, peintures, emblèmes ou images. La loi du 29 juil. 1881 (art. 28) punit l'outrage aux bonnes mœurs consistant en publications obscènes par la voie du livre ou par l'emploi de cris, de chants ou discours. Quand pourra-t-on dire qu'une publication est obscène et qu'il y a, par conséquent, outrage aux bonnes mœurs? C'est là un point que le législateur ne pouvait déterminer d'une manière précise et qu'il laisse au juge le soin d'apprécier. Comme, en effet, la question de pudeur est essentiellement relative et varie avec le milieu social et le niveau de la civilisation, le juge seul peut, suivant les circonstances, apprécier ou non si tel écrit est obscène et porte atteinte à la moralité publique.

Outrage à la pudeur (V. Attentat).

OUTRAM (James), général anglais, né à Butterley Hall (comté de Derby) le 29 janv. 1803, mort à Pau le 11 mars 1863. Fils de Benjamin Outram (1764-1805), ingénieur civil renommé, il entra en 1819 dans l'armée des Indes, se distingua en diverses affaires, notamment en réprimant une insurrection en 1825 et fut envoyé en qualité d'agent diplomatique à la cour de plusieurs princes indigènes. En 1838, il prit part à l'expédition de sir John Keane sur l'Indus, et fut chargé, en 1839, de s'emparer de Dust Mohammed qu'il ne put atteindre après une marche très pénible dans les montagnes de l'Afghanistan. Il s'occupa ensuite de rétablir l'ordre dans les districts situés entre Caboul et Kandahar, participa au siège de Kalat, ce qui lui valut le brevet de major. A la fin de la même année, il était nommé agent politique dans le Sindh inférieur et, en 1841, agent politique dans le Sindh supérieur. Il rendit de si grands services tant diplomatiques qu'administratifs et militaires, et sut si bien se concilier l'estime, que Napier, en 1842, l'appelait le « Bayard de l'Inde », surnom qui lui resta. Outram était en 1843 à Heyderabad lorsqu'il y fut attaqué par 8.000 hommes, commandés par Mir Shahdad-Khan. Après une très brillante défense, il fut forcé de se replier sur Napier ; tous deux revenant en force obligèrent les émirs révoltés à se rendre. Outram gagna dans cette campagne le grade de lieutenant-colonel. Il fit alors un tour en Angleterre et quitta Londres dès la nouvelle de la révolution de Lahore. Il aida le colonel Wallace à s'emparer de Samangarh (13 oct. 1843), fut attaché à l'état-major du général Delamotte et donna de nouvelle preuves de son indomptable audace à la prise des forts de Pawangarh et de Panala. Nommé résident à Satara en 1845, puis résident à Baroda (1847), il allait être employé dans la seconde campagne contre les Sikhs lorsqu'il tomba malade et dut voyager en Egypte et en Syrie. De retour à Baroda en 1850, il perdit son emploi pour avoir écrit sur la *corruption* un mémoire trop véridique que le gouvernement considéra comme injurieux pour ses agents et pour lui-même. Il vint plaider sa cause auprès des directeurs de la compagnie des Indes (1852) qui lui exprimèrent leurs regrets, et, revenu à Calcutta en 1853, il fut nommé aide de camp du gouverneur général. Il reprit, pour la forme, et ce fut probablement une satisfaction personnelle qui lui fut accordée, le poste de Baroda (1854) pour être ensuite nommé agent politique et commandant à Aden. Mais il ne put supporter le climat de cette station, et lord Dalhousie le désigna pour la résidence d'Aoudh. A la suite d'un mémoire de lui, l'annexion définitive de cette province fut décidée et opérée. Outram reçut le grade de major général (1754). Il prit en 1855 le commandement de l'armée envoyée en Perse. Il remporta de brillantes victoires sur les troupes persanes, obtint l'évacuation du fort d'Hérat et imposa le traité de Bagdad (1857).

La grande révolte de l'Inde venait d'éclater. Outram reçut le commandement de deux divisions et le titre de chef commissaire de l'Aoudh. Il aida puissamment Havelock à ravitailler Lucknow et, pendant plusieurs mois, il coopéra avec Colin Campbell aux opérations contre les révoltés, au cours desquelles Lucknow fut tour à tour prise et reprise. Il entra ensuite dans le conseil du gouverneur général et prit part notamment à la réorganisation de l'armée de l'Inde. Il avait conquis une telle réputation dans la répression de la rébellion que le gouvernement le créa baronnet, que la Chambre des communes lui vota une pension annuelle de 1.000 livres, que Londres lui décerna le brevet de citoyen, que sa statue équestre fut élevée à Calcutta à l'aide d'une souscription publique. Sa santé était épuisée. Il vint passer en Egypte l'hiver de 1861 ; en 1863 il était dans le midi de la France, où il mourut. Les Anglais lui firent des funérailles solennelles et il fut enterré à Westminster. Outram a laissé les ouvrages suivants : *Rough Notes of the campaign in Sinde and Afghanistan in 1838-39* (Bombay et Londres, 1840, in-8) ; *The Conquest of Scinde : a Commentary* (Edimbourg, 1846, in-8) ; *Baroda intrigues and Bombay Kutput* (Londres, 1853, in-8) ; *A suppressed despatch from Outram to A. Malet* (1853, in-8) ; *A few brief Memoranda of some of the Public Services rendered by lieut.-colonel Outram* (Londres, 1853, in-8) ; *Our Indian Army* (1860, in-8) ; *Lieut. general Sir James Outram's Persian Campaign in 1857-58* (Londres, 1860, in-8), et des rapports politiques et administratifs très importants. R. S.

Bibl. : Sir F.-J. Goldsmid, *James Outram ; a biography* ; Londres, 1880, 2 vol. in-8. — W.-R. Tucker, *Short account of the Outram Statue Calcutta*, 1879, in-4.

OUTRANCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville ; 107 hab.

OUTRAOLA. Ville de l'Inde, dans l'Aoudh, sur un affl. dr. de la Rapti ; 6.000 hab. Tombeau du chef pathan Ali Khan qui l'enleva aux Radjpouts.

OUTRE (Techn.). On fait des outres, soit sans couture, avec une peau de bouc, soit avec une couture en peau de vache. Pour obtenir les premières, on gonfle le bouc, une fois tué, avec un soufflet, afin de décoller la peau, on coupe la tête au-dessous du cou, les jambes de devant et de derrière à l'articulation du genou, on fait sortir toutes les parties du corps par l'ouverture du cou, puis on retourne la peau, qu'on frotte avec du sel pilé et qu'on laisse une quinzaine de jours sous une pierre. On la retourne à l'endroit, on tond le poil d'assez près, on lie ou on coud l'anus et les ouvertures des jambes et on ferme le cou avec une bonde de bois enveloppée d'un chiffon. Pour les outres cousues, on fait tremper des peaux de vache dans deux eaux de chaux successives, on les pèle, on les lave dans l'eau courante et on les fait sécher au soleil puis à l'ombre. On les laisse ensuite étendues au soleil pendant trois à quatre semaines, on les trempe à nouveau dans l'eau et on les coud avec une alène, le côté de la chair en dedans, sur les divers bords, en laissant en haut une ouverture de 6 ou 7 centim. et un goulot de

15 centim., qu'on bouche avec une bonde. Pour garder aux outres leur souplesse, on les lave de temps à autre, intérieurement et extérieurement, avec une bouillie de miel et de farine de seigle, passée au tamis. L. S.

OUTREAU. Com. du dép. du Pas-de-Palais, arr. de Boulogne, cant. de Samer; 3.862 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Carrières de grès. Fabriques de produits céramiques et réfractaires, de ciment; tuileries et briqueteries. Sur une colline dominant la Manche, restes du fort de Montplaisir. Le 24 mars 1550 fut signé à Outreau le traité de paix et d'alliance par lequel Édouard VI, roi d'Angleterre, restitua Boulogne au roi de France.

OUTREBOIS. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Bernaville ; 432 hab.

OUTRECHAISE. Com. du dép. de la Savoie, arr. d'Albertville, cant. d'Ugines ; 152 hab.

OUTREMÉCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Bourmont ; 258 hab.

OUTREMER. I. Minéralogie (V. Lapis-Lazuli).

II. Chimie industrielle (V. Bleu).

III. Ordres. — *Ordre d'outre-mer* (V. Navire [Ordre du]).

OUTRE-MEUSE (Pays d'). On appelait ainsi, avant la Révolution française, les comtés de Dalhem, Bolduc et Fauquemont, situés dans les Pays-Bas autrichiens; on leur donnait parfois aussi le nom d'appartenances du Limbourg. Une partie des pays d'Outre-Meuse fut cédée à la république des Provinces-Unies par le traité de La Haye en 1661 ; ces dispositions furent partiellement revisées par le traité de Fontainebleau de 1785. Dalhem appartient aujourd'hui à la Belgique, Fauquemont au royaume des Pays-Bas, et Bolduc à la Prusse.

OUTREMEUSE (J. des Prez, dit d'), chroniqueur belge (1328-99) (V. Desprez).

OUTREPONT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry, cant. d'Heiltz-le-Maurupt; 149 hab.

OUTRIAZ. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Brénod ; 237 hab.

OUTRIGGER (V. Canotage).

OUTRILLE (Saint) (V. Austregisile).

OUTSOUNOMYA. Ville du Japon, au centre de Nippon, ken et à 30 kil. N.-E. de Totsighi ; 20.000 hab. Ses daïmios eurent une importance considérable.

OUVANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Pierrefontaine ; 143 hab.

OUVAROV (Comte Serge-Séménovitch), homme d'État et écrivain russe, né à Moscou le 25 août 1785, mort à Moscou le 16 sept. 1855. Il fit son éducation dans les universités allemandes, fut quelque temps secrétaire d'ambassade à Vienne, puis à Paris, et publia à vingt-cinq ans un petit traité intitulé *Projet d'une académie asiatique* (Saint-Pétersbourg, 1810), qui le fit nommer, l'année suivante, curateur de l'Université de Saint-Pétersbourg et recteur du ressort académique de cette ville. Il institua les premières chaires de langues orientales, fut appelé en 1818 à la présidence de l'Académie des sciences, qu'il devait conserver, du reste, jusqu'à sa mort, et, devenu en 1826, en même temps que conseiller intime, directeur du ministère de l'instruction publique, fut mis en 1832 à la tête de ce département, où il demeura dix-huit ans. Il accomplit dans l'enseignement de vastes réformes et créa près des deux cinquièmes des institutions scientifiques ou littéraires alors existantes : université de Kiev et de Tiflis, académies d'Omsk et de Tobolsk, observatoires, musées d'histoire naturelle, jardins botaniques, cabinets de physique, bibliothèques, sociétés d'archéologie (1834) et de géographie (1841), etc. Il se révéla lui-même archéologue, historien et philologue de grande valeur. En 1846, Nicolas Ier lui conféra le titre héréditaire de comte. Il a publié, outre le traité déjà cité, de nombreux mémoires, presque tous en français : *Sur les mystères d'Eleusis* (Saint-Pétersbourg, 1812) ; *Etudes de philosophie et de critique* (Saint-Pétersbourg, 1843) ; *Esquisses politiques et littéraires* (Paris, 1849). On lui doit également une édition de Nonnus de Panapolis (1817) et quelques vers en français. — Son fils, *Alexis-Sergeievitch*, s'est fait connaître par un *Voyage archéologique dans le midi de la Russie* (Saint-Pétersbourg, 1852).

Bibl. : Al. de Krusenstern, *Précis du système, des progrès et de l'état de l'instruction publique en Russie* ; Saint-Pétersbourg, 1845.

OUVE (L'). Riv. du dép. de la *Manche* (V. ce mot, [t. XXII, p. 1111]).

OUVE-Wirquin. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbres ; 377 hab.

OUVÉA. Ile de l'Océanie française, de l'archipel Loyauté, à 45 kil. S.-E. des récifs d'Astrolabe. Superficie, 160 kil.q.; 4.000 hab. C'est un plateau de corail irrégulier, parfaitement horizontal. Au S. on trouve le cap Rossel; au S.-O. s'élève l'îlot de Ouatraio. Il y a deux villages dans l'île, habités par les Mélanésiens et des Polynésiens. Ouvéa a été découverte par Dumont d'Urville en 1827.

OUVÉA (V. Wallis).

OUVEILLAN. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Ginestas ; 2.566 hab.

OUVERT (Blas.). Se dit d'une construction quelconque, château, tour ou maison, dont la porte est d'un émail différent.

OUVERTURE. I. Architecture. — Terme générique indiquant tout vide réservé ou pratiqué dans une partie de construction pour former une baie : porte, fenêtre, œil-de-bœuf, meurtrière, etc. L'architecture classique astreint à certaines règles la distribution des ouvertures ou vides, les rapports qui doivent exister entre les parties pleines et les parties vides, la régularité et la symétrie avec lesquelles doivent être ménagées ces dernières, tandis que l'architecture du moyen âge et l'architecture de nos jours ont souvent tiré le plus heureux parti d'une plus grande liberté prise à ce sujet. — En construction, on appelle ouverture toute fracture ou fissure qui se produit dans un ouvrage de maçonnerie, mur plein ou partie de construction appareillée, et en stéréotomie, on appelle *ouverture plate* toute baie pratiquée horizontalement au sommet d'un dôme ou d'un comble pour éclairer les parties inférieures, telles que la montée d'un escalier ou une galerie entre des pièces d'apparat. Dans les ouvrages de menuiserie, on dit qu'une porte ou une croisée ouvrent en feuillure, à noix ou à gueule-de-loup, suivant le mode de rencontre des bâtis servant à ouvrir et à fermer cette croisée. — Pour les règlements administratifs auxquels sont soumises les ouvertures pratiquées sur la voie publique, V. l'art. Vue, et pour les ouvertures pratiquées dans les murs mitoyens ou séparatifs, V. Servitude.

II. Enseignement. — Ouverture d'écoles. — *Ecoles primaires* (V. Enseignement, t. XV, p. 1147).

Etablissements d'enseignement secondaire. La matière est régie, aujourd'hui encore, par la loi du 15 mars 1850. En principe, l'ouverture d'un établissement privé d'enseignement secondaire n'est permise qu'aux personnes de nationalité française, âgées de vingt-cinq ans au moins et n'ayant encouru aucune des incapacités énumérées dans l'art. 26 de la loi (condamnation pour crime ou délit contraire à la probité ou aux mœurs, privation de tout ou partie des droits mentionnés en l'art. 42, C. pén., interdiction absolue d'enseigner). Les étrangers peuvent être également admis à ouvrir des établissements d'enseignement secondaires; mais il leur faut, outre la réunion des conditions exigées des Français, une autorisation préalable, qui est accordée par le ministre de l'instruction publique, après avis du conseil supérieur, et qui est révocable dans la même forme (décr. 5 déc. 1850). Français et étrangers font, antérieurement à l'ouverture, une déclaration à l'inspecteur d'académie du département où ils veulent s'établir, lui désignent le local, lui indiquent les professions qu'ils ont exercées pendant les dix années précédentes et déposent entre ses mains les pièces suivantes :

1° un certificat de stage constatant qu'ils ont rempli pendant cinq années au moins les fonctions de professeur ou de surveillant dans un établissement d'enseignement secondaire public ou libre; 2° soit le diplôme de bachelier, soit un brevet de capacité délivré par un jury spécial dont les membres sont désignés, pour chaque département, par le ministre (ou, pour les étrangers, une déclaration ministérielle d'équivalence de leurs brevets ou diplômes nationaux, ou encore, s'ils se sont fait connaître par des ouvrages dont le mérite a été constaté par le conseil supérieur ou s'il s'agit d'établissements uniquement destinés à des étrangers résidant en France, une dispense ministérielle de tous brevets ou grades); 3° le plan du local; 4° l'indication de l'objet de l'enseignement. L'inspecteur d'académie donne avis du dépôt au préfet du département et au procureur de la République de l'arrondissement. Pendant le mois qui suit le dépôt, chacun de ces trois fonctionnaires peut former opposition à l'ouverture devant le conseil académique, soit dans l'intérêt des mœurs publiques, soit dans celui de la santé des enfants. L'opposition est motivée et signée de son auteur. Elle est déposée au secrétariat de l'académie et notifiée à l'intéressé, à la diligence du recteur. Le conseil académique statue, dans la quinzaine, l'intéressé dûment convoqué. Le jugement est notifié dans le mois aux deux parties. Dans les quinze jours de cette notification, appel peut être interjeté devant le conseil supérieur de l'instruction publique. Si, dans le mois à partir du dépôt des pièces, aucune opposition n'a eu lieu, ou si dans les quinze jours du jugement rejetant l'opposition, appel n'a pas été interjeté, le postulant peut immédiatement ouvrir l'établissement sans autorisation ni avertissement aucun. Mais, s'il ne remplit pas les conditions exigées, si par exemple il n'a pas l'âge, s'il a été condamné, etc., il est passible d'une amende de 100 à 1.000 fr.; en outre l'établissement est fermé. La peine est de 1.000 à 3.000 fr. d'amende et de quinze jours à un mois de prison en cas de récidive, ou si le postulant a ouvert l'établissement avant qu'il ait été statué sur l'opposition à lui notifiée, ou s'il l'a fait contrairement à la décision qui aurait accueilli celle-ci. Exceptionnellement, les ministres des différents cultes peuvent, aux termes de l'art. 66, § 3 de la loi, donner l'instruction secondaire à quatre jeunes gens se destinant aux écoles ecclésiastiques, sans être soumis aux prescriptions de ladite loi et sous la seule condition de faire au recteur une déclaration préalable. Le conseil académique est chargé de veiller à ce que le chiffre de quatre élèves ne soit pas dépassé. L'ecclésiastique qui en réunirait davantage semble devoir être considéré comme ayant ouvert un établissement d'enseignement secondaire sans autorisation et être passible des peines précédemment énoncées; toutefois, dans le silence de la loi, cette solution est contestée.

Quant aux *petits séminaires*, bien qu'ils constituent, en réalité, de véritables écoles secondaires, ils sont soumis à un régime spécial. Un décret d'autorisation est nécessaire pour leur ouverture (l. 15 mars 1850, art. 70), mais l'évêque est, aux yeux de l'autorité, leur seul chef ou directeur responsable, et il n'est pas nécessaire qu'ils aient à leur tête un bachelier et que celui-ci ait fait un stage. Le conseil supérieur de l'instruction publique a décidé, au surplus, à plusieurs reprises, que les petits séminaires doivent, en raison de leur caractère particulier, être distingués, à tous égards, des établissements d'instruction secondaire, publics ou libres, et que, par exemple, le stage exigé pour l'ouverture d'un de ces derniers établissements ne peut avoir été accompli dans les premiers (V. Séminaire). L. S.

III. Musique. — Pièce de musique instrumentale qui sert de préface aux opéras de divers genres ainsi qu'aux oratorios et aux ballets. Avant Lully, qui peut en être regardé comme l'inventeur, quelques mesures d'une introduction nommée *Sinfonia* ou *Toccata* précédaient seules le commencement de l'action scénique dans les opéras italiens Lully détermina la forme de l'ouverture en la composant d'une entrée en mouvement lent, suivie d'un mouvement vif écrit le plus souvent en style fugué, après quoi revenait le *tempo* primitif. Cette coupe d'ouverture fut généralement adoptée par les contemporains et les successeurs immédiats de son inventeur, Hændel et Purcell entre autres. Il appartenait à Gluck de lier plus étroitement la préface à l'ouvrage en la faisant servir, ainsi qu'il le dit lui-même, « à préparer l'auditoire à l'action de la pièce ». Mozart élargit encore, sinon le principe de Gluck, du moins les conséquences qui en découlaient, et on peut signaler comme une innovation l'insertion d'un passage de son opéra *l'Enlèvement au Sérail* dans l'ouverture qui le précède. A ce point de vue, celle de *Don Juan* est encore plus caractéristique. Quant aux *Noces de Figaro* et à la *Flûte enchantée*, leurs préfaces instrumentales sont trop connues pour qu'il y ait lieu d'y insister.

Avec Méhul, le rôle de l'ouverture semble s'agrandir encore. Celle du *Jeune Henri* est à elle seule un véritable chef-d'œuvre. Si elle était due à un de nos contemporains, il n'aurait pas manqué de l'appeler « la chasse », poème symphonique. Cherubini peut être cité à côté de Méhul; mais c'est Beethoven qui, rompant avec toutes les formules antérieures, va créer un nouveau genre, où une entière indépendance de coupe s'unira aux conceptions les plus pathétiques; il suffira d'en citer, comme exemples, *Coriolan*, *Egmont* et les quatre ouvertures qu'il écrivit successivement pour *Fidelio*. Weber, dans les immortelles ouvertures du *Freyschütz*, d'*Obéron* et d'*Euryanthe*, a employé les thèmes principaux de ces opéras en les groupant avec un art consommé et une incomparable entente du pittoresque.

Meyerbeer a tantôt composé des ouvertures développées, telles que celles de *l'Etoile du Nord* et du *Pardon de Ploërmel* (cette dernière comportant une partie chorale), tantôt fait précéder ses opéras d'un prélude assez court lié au commencement du premier acte (*les Huguenots*, *l'Africaine*, etc.).

De même Wagner a écrit pour ses premiers ouvrages (*Rienzi*, *le Vaisseau Fantôme*, *Tannhäuser*) des ouvertures proprement dites synthétisant les principaux traits de l'action dramatique. Plus tard, il a écrit des préludes (*Tristan et Yseult*, *Parsifal*, etc.). Toutefois, les *Maîtres chanteurs* sont précédés d'une longue et magnifique ouverture qui se soude au début de la pièce.

Indépendamment de son acception originelle et normale sous laquelle nous venons de l'envisager en en retraçant brièvement l'historique, le terme d'*ouverture* a été également appliqué à des pièces symphoniques dont la conception se rattachait, dans l'esprit du compositeur, à un personnage, à un fait ou à un lieu déterminé. Telles sont les ouvertures dites *de concert* de Mendelssohn (*Ruy-Blas*, *la Belle Mélusine*, *la Grotte de Fingal*, etc.), de Berlioz (*les Francs-Juges*), de Schumann (*Hermann et Dorothée*, *Jules César*, etc.). René Brancour.

OUVÈZE. Riv. du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1122).

OUVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Cerisy-la-Salle ; 694 hab.

OUVILLE-l'Abbaye. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. d'Yerville ; 545 hab.

OUVILLE-la-Bien-Tournée. Com. du dép. du Calvados. arr. de Lisieux, cant. de Saint-Pierre-sur-Dives ; 239 hab

OUVILLE-la-Rivière. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Offranville ; 599 hab.

OUVINZA. Pays de l'Afrique orientale allemande, à l'E. du Tanganyika, arrosé par le Malagarasi et dont les habitants exploitent les mines de sel qu'ils vendent du Loulaba au lac Victoria, et les mines de cuivre avec lequel ils fabriquent des armes et des instruments.

OUVIRA. Pays de l'Afrique, Etat du Congo, au N.-O. du lac Tanganyika. Les habitants fabriquent des objets en fer, des calebasses, de la vannerie.

OUVIRANDRA (*Ouvirandra* Dup.-Th.). I. BOTANIQUE. — Genre de Nymphéacées-Aponogétées, très voisin des *Aponogeton* (V. ce mot), dont il ne se distingue que par les feuilles élégamment fenêtrées, par suite de l'absence de parenchyme dans l'intervalle des nervures.

II. HORTICULTURE. — Ces singulières plantes aquatiques se cultivent en serre ou dans les eaux des climats chauds. Elles se plaisent dans les eaux limpides et bien aérées.

OUVRAGE. I. Fortification. — On appelle *ouvrages*, d'une façon générale, toutes sortes de travaux de fortification isolés (V. ABRI, FORT, FORTERESSE, FORTIFICATION, RETRANCHEMENT, TRANCHÉE-ABRI, etc.). Plus spécialement, on désigne, sous les noms d'*ouvrages à corne* (V. CORNE), d'*ouvrages à couronne* (V. COURONNE), d'*ouvrages de compagnie* (V. ci-dessous), certains travaux de défense d'un caractère spécial et d'une disposition particulière.

OUVRAGE DE COMPAGNIE. — Destiné à renforcer une position isolée ou un point important d'une ligne de défense, il a, le plus souvent, la forme d'une demi-redoute. Les faces du front de tête, relativement très développées, ont une longueur de 60 m. environ, de façon à pouvoir abriter trois sections, sur deux rangs, à raison de 0m,70 de crête par homme, la quatrième section, en réserve, se tenant, à une vingtaine de mètres en arrière, dans une tranchée renforcée (V. TRANCHÉE), parallèle au front de tête. Cette tranchée, avec deux portions de tranchée normale, de 15 à 20 m. de longueur, rattachées aux extrémités des flancs, assure éventuellement la défense de la gorge. La longueur respective et la position des faces et des flancs peuvent, du reste, varier beaucoup suivant les points à battre et le plus ou moins de risque d'un mouvement tournant de l'ennemi. L'épaisseur minimum à donner au parapet de la partie principale est de 3 m., la hauteur de la crête au-dessus du terrain naturel de 1m,30 ; la terre est prise en avant et en arrière, et les deux excavations sont analogues à celle de la tranchée renforcée ; une banquette de tir de 0m,50 est ménagée au pied du parapet. La construction a lieu au moyen des outils de parc. Elle est menée comme celle de tranchées. Pour un ouvrage de compagnie de 100 m. de développement de crête, avec deux tranchées-abris normales de gorge de 17 m. chacune et une tranchée renforcée d'une vingtaine de mètres, il faut 360 hommes, 206 pelles, 103 pioches, 50 outils portatifs (40 bêches et 10 pioches) et, au minimum, deux heures de travail continu. On doit donc y employer deux compagnies. Si l'on ne dispose que d'une seule, on ne creuse d'abord que le fossé intérieur ; on a ainsi au bout de deux ou trois heures un ouvrage susceptible d'une certaine résistance et, après un repos d'une demi-heure, on le complète, si les circonstances le permettent, en creusant le fossé extérieur. On construit aussi des *groupes d'ouvrages* constitués par un ouvrage principal et des ouvrages secondaires, tels que tranchées-abris, les unes en avant, les autres sur les côtés. On place trois sections dans l'ouvrage principal et une demi-section dans chacune des tranchées-abris de droite et de gauche. Pour un bataillon, un groupe d'ouvrages peut comprendre : deux ouvrages de compagnie séparés par un intervalle de 250 à 300 m., garnissant le front de la position ; en arrière de l'intervalle, deux tronçons de tranchées de 75 m. environ de développement total ; en arrière encore, une tranchée renforcée de même longueur ; sur le flanc extérieur de chacun des grands ouvrages une tranchée-abri.

II. Métallurgie. — L'ouvrage est la partie d'un haut fourneau qui s'étend depuis la naissance des étalages jusqu'aux tuyères. Parfois on désigne par extension sous le nom d'ouvrage toute la partie inférieure du fourneau jusqu'à la sole. Les faces de l'ouvrage où sont placées les tuyères se nomment *costières*. La hauteur de l'ouvrage est en général de 1/7e à 1/8e de la hauteur du haut fourneau. Si on augmentait cette dimension, la qualité de la fonte produite pourrait en souffrir et les étalages seraient, en outre, promptement détruits. En la diminuant, on n'obtiendrait qu'une fusion imparfaite. Il faut tenir compte également dans les proportions de l'ouvrage, de la nature des charbons employés et des minerais traités ; ainsi, pour des minerais réfractaires fondus avec peu de vent, il y a avantage à faire usage d'ouvrages hauts et rétrécis pour mieux concentrer la chaleur. Pour faciliter la descente des charges, il est nécessaire de donner à l'ouvrage un évasement à sa partie supérieure (1/3 ou 1/4 de plus qu'au niveau des tuyères). On donne généralement aux ouvrages une forme rectangulaire ou ovale, qu'on raccorde par des parties courbes et des angles arrondis aux étalages qui sont à section circulaire. Comme l'ouvrage est une des parties les plus importantes du haut fourneau, il faut apporter beaucoup de soin dans le choix des matériaux employés dans sa construction. On fait généralement usage de grosses briques réfractaires ou de blocs de grès de fortes dimensions pour diminuer autant que possible le nombre des joints. E. MAGLIN.

OUVRARD (Gabriel-Julien), financier français, né près de Clisson (Loire-Inférieure) le 11 oct. 1770, mort à Londres en oct. 1846. Fils d'Olivier Ouvrard, propriétaire de papeteries, il fut élevé aux collèges de Clisson et de Beaupréau, entra à dix-huit ans chez Guertin, négociant en denrées coloniales, à Nantes, s'associa tout de suite avec lui, et en 1789, se sentant déjà mûr pour les spéculations, traita sa première opération : ayant pressenti que les événements politiques allaient donner lieu à une consommation exceptionnelle de papier, il acheta d'avance tout ce que les manufactures du Poitou et de l'Angoumois pourraient fabriquer pendant deux ans et gagna du coup plus de 300.000 fr. Il continua, durant la Révolution, ses accaparements sur d'autres matières, fut même un instant, en 1793, dénoncé à Carrier, ne lui échappa que grâce à un subterfuge, vint, après le 9 thermidor, à Paris, épousa, vers le même temps, la fille d'un des plus riches commerçants de Nantes, M. Tébaud, et, mis incidemment en rapport avec le gouvernement, alors aux prises avec de grandes difficultés financières, lui offrit d'abord ses conseils, puis son concours pécuniaire. En 1797, il soumissionna le service des subsistances de la marine, avec le titre de munitionnaire général, réalisa aussitôt, avec l'approvisionnement de la seule flotte espagnole ralliée à la nôtre, un bénéfice de 15 à 16 millions, et, durant la campagne d'Egypte, prêta à Bonaparte 10 millions ; mais il lui en refusa 12 après le 18 brumaire, dans son dépit de voir écarter pour la seconde fois un grand plan de réformes financières qu'il lui avait présenté, fut une première fois arrêté en 1800, sous un prétexte mal connu, puis après une perquisition sans résultat, simplement gardé en surveillance, et, redevenu bientôt le banquier du premier consul, en même temps que le soumissionnaire des fournitures de l'armée, vit s'accroître sa fortune dans des proportions colossales, au point qu'en 1804 le gouvernement lui devait 68 millions, que le 4 avr. de la même année il offrait au ministre des finances, Barbé-Marbois, 50 millions, le 8 juin 150 autres millions sur les obligations des receveurs généraux, et qu'en 1805 il traitait pour le service général de tous les besoins du trésor durant l'exercice suivant : environ 400 millions. Concurremment avec ces opérations, il signait en Espagne, avec Charles IV, un acte de société pour l'exploitation du nouveau monde sous la raison Ouvrard et Cie et procurait en outre à ce prince des ressources inespérées en obtenant de Pie VII l'autorisation de vendre les biens du clergé contre remboursement en inscriptions de rente. Cependant son étoile pâlissait ; Napoléon, que son génie financier humiliait, n'avait jamais eu recours à lui que contraint, et il guettait l'occasion de lui faire sentir le poids de sa toute-puissance. Le 18 déc. 1806, un décret déclarait Ouvrard detenteur et débiteur solidaire de 87 millions, portés ensuite à 141 millions, pour obligations confiées par les receveurs généraux à Desprez, banquier de la cour, considéré comme son associé. La restitution immédiate fut

exigée et Ouvrard, engagé dans ses gigantesques spéculations, dut déposer son bilan (31 déc. 1807), en même temps que Vanlerberghe, son cosoumissionnaire dans plusieurs affaires. Ils obtinrent, le 26 oct. 1808, un concordat homologué le 12 janv. 1809, et les créanciers furent intégralement désintéressés. Au mois de juin 1809, Ouvrard fut, pour la seconde fois, arrêté comme garant d'une somme de 1 million et demi de piastres que le roi d'Espagne n'avait pas remboursée. Remis en liberté sous caution avec injonction de ne pas sortir de France, puis sollicité par le ministre de la police Fouché d'aider à négocier la paix avec l'Angleterre, il fut impliqué dans la disgrâce de ce dernier, arrêté à nouveau par son successeur, le duc de Rovigo, et conduit à l'Abbaye, puis au donjon de Vincennes et, finalement, à Sainte-Pélagie. En oct. 1813, après trois années et demie d'une détention distraite par de nombreuses visites, il fut relâché, sous condition de rester à la disposition de la police, redevint, sous les Cent Jours, le banquier de Napoléon et assista même, comme munitionnaire général, à la bataille de Waterloo. En 1817, il eut la satisfaction de voir adopter par le duc de Richelieu, alors au pouvoir, son grand projet de réforme financière, autrefois rejeté par le premier consul : grâce à ce système, qui constituait, sur des bases nouvelles, le crédit public, les indemnités promises aux puissances alliées purent être facilement payées et l'ordre enfin introduit dans le fonctionnement des divers services. En 1820, la régence d'Urgel lui fit demander deux ou trois cent mille francs ; il offrit 400 millions en stipulant que la régence prendrait le titre de régence d'Espagne, qu'elle serait reconnue par le Congrès de Vérone ou par la France et que toutes les sommes à lui redues par l'Espagne entreraient en compte dans celle à verser. Le traité fut conclu (1er nov. 1822), mais la France refusa de reconnaître la régence. En 1823, il obtint la fourniture générale de l'armée française d'occupation en Espagne : marchés de Bayonne (5 avr.) et marchés de Madrid (26 juill.). L'opération fut signalée à la Chambre comme ayant été très onéreuse pour le trésor (1824) ; une enquête fut ordonnée, les scellés furent apposés sur les papiers d'Ouvrard, mis en détention préventive (1825), et ce ne fut plus pour lui, durant cinq années, qu'une longue suite de procès, qui eurent un retentissement considérable et qui se déroulèrent devant toutes les juridictions : civile, criminelle et commerciale. De 1830, où il sortit de Sainte-Pélagie, jusqu'en 1833, on n'entendit plus parler du célèbre financier. Il eut, à cette dernière date, deux nouveaux procès, l'un avec Desprez, l'autre avec un banquier d'Amsterdam, fut même arrêté à La Haye, puis mis hors de cause, et en 1841 fut renvoyé, de même, des fins d'une plainte en diffamation portée contre lui par un agent de change. Il vécut ensuite dans la plus profonde retraite. Il a publié plusieurs mémoires sur des questions de finances et d'administration. On lui doit aussi une sorte d'autobiographie fort intéressante : *Mémoires de G.-J. Ouvrard sur sa vie et ses diverses opérations financières* (Paris, 1826, 3 vol.; 3e éd., 1827). — Son fils, *Jules* (1799-1861), a été longtemps conseiller général de la Côte-d'Or, puis, sous l'Empire, député au Corps législatif, où il jouit d'une certaine réputation comme membre de la commission du budget. L. S.

OUVRÉ (André-Félix), député français, né à Paris le 23 mai 1852. Riche propriétaire et commerçant (sucre, bois, etc.), il fut élu député de Fontainebleau en 1889, 1893, 1898. Il est républicain modéré.

OUVREAU (Techn.) (V. VERRE).

OUVRERIE. Dignité établie dans quelques chapitres. Les fonctions des titulaires consistaient à prendre soin de l'entretien et des réparations de l'Eglise.

OUVREUSE (Filat.). Le travail de la filature des laines et des cotons débute par un battage que l'on fait subir à ces matières, afin d'ouvrir et de désagréger les masses qui se sont formées à la suite de l'emballage sous forte pression que nécessite leur transport depuis les lieux de production. Pour les laines, ce battage s'effectue au moyen de machines auxquelles on donne le nom d'*ouvreuses* ou de *loups*, et qui consistent en une enveloppe cylindrique, dans laquelle tourne rapidement un volant constitué par un cylindre armé de dents. La laine, introduite par une extrémité de l'enveloppe, est rencontrée, agitée et battue par les dents du volant, et en même temps, en raison de la disposition de ces dents, entraînée vers l'autre extrémité de la machine, par laquelle elle est rejetée. Une partie de l'enveloppe est formée par une grille, entre les barreaux de laquelle s'échappent les poussières. Dans le travail des cotons, l'opération est répétée plusieurs fois : la machine, qui agit d'abord en rejetant le coton encore sous la forme de flocons, prend le nom d'ouvreuse, tandis que celles qui interviennent ensuite et qui rassemblent la matière travaillée sous forme de nappes reçoivent celui de batteurs.

Pour les cotons ordinaires et courts, les ouvreuses sont constituées par une enveloppe conique, formant grille, et renfermée dans une seconde enveloppe complètement fermée. Un *volant*, concentrique à la première de ces enveloppes et armé de dents sur sa surface latérale, est animé d'un mouvement de rotation rapide. Le coton, introduit par un conduit à la partie inférieure de l'enveloppe est rencontré par les dents du volant, et agité et battu par elles, en même temps qu'il est entraîné de bas en haut par un courant d'air provoqué par un ventilateur. Arrivé à la partie supérieure de l'enveloppe et toujours entraîné par le courant d'air, le coton s'échappe vers un tambour métallique à parois perforées, qui détermine sa sortie hors de la machine. Les poussières qui se dégagent s'accumulent entre les deux enveloppes ou s'échappent à travers le tambour métallique et le ventilateur.

Ces machines ne conviennent pas aux cotons longs. Les ouvreuses qu'on leur applique sont analogues aux batteurs, dont elles ne diffèrent que par leurs volants, qui, au lieu d'être armés de règles, sont constitués par des tambours garnis de dents. L'entraînement de la matière à travers la machine, ainsi que sa sortie, est déterminé, comme dans les batteurs, par un courant d'air provoqué par un ventilateur et agissant par l'intermédiaire d'un tambour métallique à parois perforées. P. GOGUEL.

OUVRIÉ (Pierre-Justin), peintre et lithographe français, né à Paris le 9 mai 1806, mort à Rouen le 21 oct. 1879. Elève d'Abel de Pujol. Il voyagea beaucoup en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, dessinant tout le long de sa route. Il a peint un grand nombre de vues, souvent à l'aquarelle. On citera parmi ses tableaux : *les Funérailles de Shelley* (1831) ; *le Grand Canal à Venise* (1833) ; *la Cathédrale de Chartres* et *la Place de Royat* (1837) ; *la Cour du château de Fontainebleau* (1842) ; *Somerset-House* (1850) ; *le Château de Pierrefonds* (1865). Ouvrié a exécuté plusieurs copies pour le musée de Versailles. Il a fait des lithographies d'après ses tableaux.

OUVRIER. I. Technologie (V. CORPORATION).

II. Législation industrielle (V. TRAVAIL).

III. Armée. — SECTIONS DE COMMIS ET OUVRIERS MILITAIRES D'ADMINISTRATION. — Les commis et ouvriers militaires d'administration forment, avec les secrétaires d'état-major et du recrutement et les infirmiers militaires, les troupes d'administration. Ils sont chargés : 1° du service des écritures dans les bureaux des fonctionnaires de l'intendance et des comptables des divers etablissements militaires ; 2° des travaux d'exploitation dans les manutentions militaires, le service des fourrages et celui de l'habillement. Ils sont groupés pour le commandement et l'administration en 25 sections : une dans chacun des dix-neuf corps d'armée à l'intérieur, une dans chacune des trois division de l'Algérie et trois dans les gouvernements de Paris et de Lyon. Chaque section est commandée par un officier d'administration assisté de deux ou trois officiers ou élèves d'administration (1er, 2e, 3e adjoints à la section) ; elle a un cadre spécial d'hommes de

troupe (sergent-major, sergent-fourier, caporaux et soldats), qui seconde son commandant dans tous les détails ; elle s'administre comme corps de troupe organisé sous forme de compagnie ; elle est placée pour la discipline, l'exécution du service, etc., sous l'autorité des fonctionnaires de l'intendance, le sous-intendant ayant les droits d'un chef de corps, les intendants ceux d'un général de brigade ou de division, suivant leur grade. Les sections se recrutent exclusivement par voie d'appel sur chaque contingent annuel, parmi les conscrits ayant des connaissances spéciales et munis, pour les emplois de commis aux écritures, de boulanger, de boucher, de mécanicien, d'électricien, d'un certificat d'aptitude professionnelle qui doit être, pour les commis, délivré par un fonctionnaire de l'intendance, pour les autres, visé et accepté par lui. Tous sont d'abord dirigés sur les sections, où ils reçoivent, pendant trois mois, l'instruction militaire indispensable. Ils sont ensuite détachés dans les bureaux et établissements. Leur hiérarchie est la même que dans les autres corps de troupe d'infanterie. Ils concourent entre eux, dans chaque section, pour les grades de caporaux et de sous-officiers, suivant deux catégories : 1re catégorie, commis aux écritures de bureaux de l'intendance et commis du service d'exploitation ; 2e catégorie, ouvriers d'art, ouvriers d'exploitation et ouvriers de professions diverses (meuniers, boulangers, bouchers, botteleurs, tonneliers, fondeurs, mécaniciens, électriciens, menuisiers, ferblantiers, voiliers, emballeurs, etc.). Leur instruction professionnelle est complétée dans une école de mécaniciens, créée à Paris, quai de Billy, et dans des cours théoriques faits pour les hommes des cadres dans huit centres d'instruction régionaux. La solde est la même que dans l'infanterie, sans supplément. L'effectif de chaque section est fixé, au commencement de l'année, par le ministre de la guerre, suivant les besoins des divers corps d'armée. L'effectif total, prévu au budget de 1899, est de 8.720 hommes, non compris les officiers (1.167 sous-officiers, 7.553 caporaux et soldats).

Compagnies d'ouvriers d'artillerie. — Chargées, dans les arsenaux, de la construction de la partie du matériel de l'artillerie, du génie et du train des équipages, dont la confection n'est pas confiée à l'industrie civile, elles font partie des troupes d'artillerie. Elles sont au nombre de 10, ayant chacune la composition ci-après : 1 capitaine-commandant, 1 capitaine en second, 1 lieutenant en premier, 1 lieutenant en second (ou 1 sous-lieutenant), 10 maréchaux des logis, dont 1 chef et 1 fourrier, 8 brigadiers, dont 1 fourrier, 12 maitres-ouvriers, 2 trompettes, l'un tailleur et l'autre cordonnier, et au minimum 150 soldats. Le nombre de ces derniers peut être élevé jusqu'à 300, et il y a alors, par chaque augmentation de 20, 4 gradés en plus et, pour l'ensemble, un cinquième officier. Les officiers de la compagnie d'Algérie sont seuls montés. La solde est la même que dans les autres corps de l'artillerie. L'effectif total prévu au budget de 1899 est de 3.190 hommes (50 officiers, 152 sous-officiers, 2.988 brigadiers et soldats).

Ouvriers d'état. — Ils sont chargés, dans les établissements de l'artillerie et du génie, sous les ordres directs du chef de l'établissement, du détail des travaux et font fonctions de chefs ou de sous-chefs d'ateliers. Employés militaires au même titre que les gardes d'artillerie, contrôleurs d'armes et gardiens de batterie, ils ont rang d'adjudant et, nommés par le ministre, qui peut les rétrogader ou les casser, sont soumis aux lois et règlements qui régissent l'armée active. Ils sont, dans l'artillerie au nombre de 210, 105 de 2e classe et 105 de 1re classe. Ceux de 2e classe sont choisis parmi les sous-officiers de l'arme comptant six années de service, particulièrement parmi ceux des compagnies d'ouvriers (V. ci-dessus), ceux de 1re classe, parmi les ouvriers de 2e classe comptant au moins trois ans dans cet emploi et parmi les maréchaux-des-logis chefs et les adjudants ayant six années de services. Les ouvriers d'état de 1re classe peuvent concourir pour les emplois de gardes d'artillerie. Dans le génie, il n'y a que six ouvriers d'état, tous chefs d'ateliers. Ils se recrutent parmi les sous-officiers du génie ayant au moins six ans de service, dont trois comme sous-officiers. Ils ont, comme ceux d'artillerie, rang d'adjudant. La solde nette est, dans l'artillerie et dans le génie, de 5 fr. 30 par jour pour la 1re classe et de 4 fr. 80 pour la 2e classe, plus, éventuellement, une indemnité de rassemblement de 20 à 80 cent.

Ouvriers civils des établissements militaires. — Le personnel ouvrier est fourni dans les établissements militaires par les compagnies d'ouvriers d'artillerie ou d'artificiers, par les ouvriers de batteries, par des travailleurs détachés du régiment d'artillerie et des autres corps, enfin par des ouvriers civils. La situation de ces derniers offre de notables différences, suivant qu'il s'agit d'arsenaux, d'ateliers de construction, de fonderies, de manufactures d'armes ou de poudreries, tantôt attachés d'une manière fixe à l'établissement, avec pension de retraite, tantôt embauchés au même titre que les ouvriers d'une entreprise quelconque et simplement payés à la journée, suivant les prix moyens de la localité.

Sections d'ouvriers de chemins de fer. — La loi du 13 mars 1875 et le décret du 5 févr. 1889 ont prescrit l'organisation, en vue de la mobilisation, de sections d'ouvriers de chemins de fer avec les ressources en personnel des grandes compagnies (volontaires et hommes assujettis au service militaire). Elles seront chargées, en temps de guerre, concurremment avec les régiments de sapeurs de chemins de fer (V. Génie), de la construction, de la réparation et de l'exploitation des voies ferrées dont le service n'est pas assuré par les compagnies elles-mêmes. Il est constitué, dès le temps de paix, neuf sections numérotées de 1 à 9, qui ont leur hiérarchie propre, sans assimilation, et dont le commandant, directement subordonné à la commission des chemins de fer de campagne, a les pouvoirs d'un chef de corps. Chaque section comprend, outre un service central, trois services distincts : mouvement, voie, traction, comprenant chacun trois subdivisions. Le personnel (1.200 hommes environ) se divise en agents supérieurs (commandants de section, chefs de service, sous-chefs de service de 1re et 2e classe, employés principaux de 1re et 2e cl.) et agents secondaires (employés, chefs ouvriers, sous-chefs ouvriers, premiers ouvriers, ouvriers). Il est soumis à toutes les obligations militaires et jouit de tous les droits des belligérants.

Maitres ouvriers et ouvriers des corps de troupe. — Il existe dans chaque corps de troupe, indépendamment des tailleurs et des cordonniers de compagnie, des ateliers des différents corps de métier : armurier, tailleur, cordonnier, sellier (dans la cavalerie seulement); les ouvriers en sont recrutés parmi les hommes en activité de service (soldats de la section hors rang et soldats détachés des compagnies) et ils ont à leur tête un maitre ouvrier, commissionné et pourvu du grade de caporal ou de brigadier, sauf le chef armurier qui a une situation à part (V. armurier). Les maitres ouvriers sont autorisés, en dehors du service normal, à confectionner des effets d'uniforme, à des prix librement débattus, pour tous les officiers et employés militaires de l'armée active, de la réserve et de l'armée civile, et des effets civils pour ceux de l'armée active seulement. Ils peuvent y employer des ouvriers civils, mais en dehors des ateliers du corps. Ils ne peuvent ni soumissionner à des adjudications, ni avoir une clientèle civile, ni faire de la publicité. Si le corps est fractionné, le commandant de corps d'armée place, à son choix, à la portion active ou à la portion centrale, le maitre-tailleur et le maitre-cordonnier.

Sapeurs ouvriers d'art (V. sapeur).

IV. Histoire religieuse. — Ouvriers pieux (appelés par les Italiens *Pii operai*). — Congrégation de prêtres fondée par Charles Carafa, né en 1561, d'une

des plus illustres maisons du royaume de Naples. Ils sont employés aux missions. Quoiqu'ils ne fassent point de vœux, ils vivent à la manière des religieux les plus austères, observant une exacte pauvreté, ne portant point de linge, couchant sur des paillasses, et s'administrant la discipline deux jours par semaine. Leur maison-mère est à Rome. Ils sont gouvernés par un général et quatre consulteurs élus tous les trois ans.

V. Politique. — PARTI OUVRIER (V. COLLECTIVISME, t. XI, p. 949 et SOCIALISME).

CERCLES D'OUVRIERS (V. CERCLES CATHOLIQUES, t. X, p. 17).

OUVRIER (Antoine-Victor), homme politique français, né à Paris le 20 juill. 1840. Docteur en médecine en 1869, il alla s'établir à Mur-de-Barrez (Aveyron), devint maire de cette localité et conseiller général du département. Lors des élections sénatoriales du 7 janv. 1894, il fut porté comme candidat républicain et élu par 493 voix sur 798 votants.

OUVRIÈRES. I. Economie sociale. — ASSOCIATIONS OUVRIÈRES (V. COOPÉRATION).

II. Entomologie (V. ABEILLE et FOURMI).

OUVROIR. On appelait *ouvroir*, au moyen âge, la salle dans laquelle les femmes se réunissaient pour travailler. C'était aussi, dans les couvents de femmes, le lieu où les religieuses se livraient, à certaines heures, à des travaux d'aiguille. Par la suite, quelques communautés établirent pour des femmes sans travail de petits ateliers, où celles-ci trouvaient le feu, la lumière, quelquefois la nourriture, et qui prirent le même nom. Ce fut l'origine des ouvroirs modernes. Ouverts dans les grandes villes, principalement à Paris, par les congrégations religieuses et aussi par quelques sociétés charitables, ils ne sont, dans la plupart des cas, qu'une dépendance, souvent même l'organe vital d'*orphelinats* (V. ce mot). Des jeunes filles pauvres, orphelines ou non, quelquefois aussi des femmes, y sont employées, moyennant le logement, la nourriture, et, lorsqu'elles sont devenues très habiles, un salaire de quelques sous par jour, à des occupations diverses, le plus habituellement à des ouvrages de lingerie, qui, grâce aux conditions spéciales de fonctionnement de ces établissements, aux libéralités dont ils sont l'objet, aux loteries et aux ventes de charité qu'ils organisent, sont ensuite livrés au commerce à des prix exceptionnels de bon marché, constituant, pour les ouvrières véritables, une terrible concurrence. Aussi l'institution a-t-elle été, au point de vue social, l'objet de vives critiques. Au point de vue légal, elle rentre dans la catégorie des établissements particuliers de bienfaisance et se trouve soumise, comme telle, aux dispositions qui régissent ces établissements. Il semblerait dès lors qu'une autorisation administrative fût nécessaire pour l'ouverture d'un ouvroir (V. BIENFAISANCE). Mais le conseil d'Etat a émis récemment un avis différent (14 janv. 1892), du moins en ce qui concerne les fondations particulières n'émanant pas d'associations de plus de vingt personnes et sauf application des lois spéciales régissant certaines institutions. Si, au contraire, l'ouvroir est créé par un département ou une commune, un décret ou une décision ministérielle doit, suivant le cas, intervenir, et la dépense être votée par le conseil général ou le conseil municipal. L'art 43 de la loi du 30 oct. 1886 et l'art. 166 du décret du 18 janv. 1887 ont, d'autre part, prévu le cas où des ouvroirs et des écoles fonctionneraient simultanément. Lorsque les jeunes filles admises dans un ouvroir reçoivent, avec l'enseignement professionnel, l'enseignement des salles d'asile, des écoles primaires ou des écoles d'adultes, l'établissement est soumis, pour son ouverture et son exploitation, aux formalités imposées pour l'ouverture et l'exploitation des écoles primaires. C'est l'instituteur à qui est spécialement confiée la direction de l'école qui doit faire les déclarations prescrites par les art. 37 et 38 de la loi ; mais les administrateurs et directeurs sont pénalement responsables. S'il n'y a qu'un très petit nombre d'enfants astreints à l'obligation scolaire, le chef de l'établissement peut être considéré comme donnant l'enseignement en famille et, conséquemment, dispensé de la déclaration. Quant aux petits ouvroirs annexés aux écoles primaires, ils se confondent maintenant, à peu près partout, avec ces écoles mêmes. Il en était autrefois différemment : c'était, d'ordinaire, la femme de l'instituteur qui les tenait en dehors des heures de classe et qui, moyennant une légère indemnité, y donnait aux jeunes filles de moins de douze ou treize ans, fréquentant ou non l'école, les premières leçons de couture ainsi que quelques notions de ménage. Aujourd'hui, il existe dans presque toutes les campagnes une institutrice, et les travaux manuels sont compris dans les programmes de l'enseignement. Du reste, ainsi compris, l'ouvroir est une école d'apprentissage véritable, quoique rudimentaire, tandis qu'un grand nombre des ouvroirs annexés aux orphelinats ne visent, sous prétexte d'apprentissage, que le profit industriel, et les enfants, assujettis à une besogne machinale, spécialisée à l'infini, mais par cela même très productive, en sortent, à vingt et un ou vingt-deux ans, sans métier réel.

On donne encore, d'une façon générique, le nom d'ouvroirs, à tous les ateliers de charité, asiles, refuges, etc., où est réalisée, à l'égard des femmes adultes et dans des conditions fort variables, l'assistance par le travail. La création de pareils établissements donne lieu, du reste, dans la pratique, à de très sérieuses difficultés et le nombre n'en est pas considérable, même à Paris. On peut citer pourtant, dans cette ville, l'*Asile-ouvroir Jeanne-d'Arc*, rue Rubens, 10 ; l'*Asile-ouvroir Gérando*, rue Blomet, 82 ; l'*Asile-ouvroir Sainte-Marie*, rue du Théâtre, 52 ; l'*Hospitalité du travail* (œuvre Laubespin-Lefébure), avenue de Versailles, 52 ; l'*Ouvroir des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul*, rue Jenner, 39 ; l'*Ouvroir Saint-Roch*, rue du Marché-Saint-Honoré, 32 ; le *Petit ouvroir de Saint-Vincent-de-Paul*, rue du Cherche-Midi, 120 ; les *Ouvroirs-ateliers des femmes sans travail* des IVe, XVe et XVIIIe arrondissements (9, rue Saint-Paul, 129 *bis*, rue Saint-Charles, et 13, rue Cavé), sous le patronage direct du *Comité central des œuvres d'assistance par le travail* (pl. Dauphine, 14) ; la *Société d'assistance par le travail des VIIIe et XVIIe arrondissements*, 17, rue Saineuve ; l'*Union d'assistance par le travail du marché Saint-Germain*, 14, rue Montparnasse ; l'*Asile temporaire pour femmes protestantes*, 48, rue de la Villette ; le *Refuge-ouvroir Pauline-Roland*, 35, rue Fessart, etc.

On a établi enfin, dans ces dernières années, principalement à la suite d'un vœu émis, le 5 mars 1891, par l'Académie de médecine et tendant à la création, dans chaque département, d'un asile destiné à recevoir les femmes pendant les derniers mois de leur grossesse, des *maternités-ouvroirs* pour les femmes enceintes ou relevant de couches ; de ce nombre sont l'*Asile Michelet*, rue de Tolbiac, 225 ; l'*Asile Ledru-Rollin*, à Fontenay-aux-Roses ; le *Refuge-ouvroir* de l'avenue du Maine, à la Société de l'allaitement maternel. Inauguré en 1892, ce dernier possède 40 lits ; le matin, les femmes vaquent aux soins du ménage et travaillent, dans un atelier distinct des dortoirs, à l'entretien du linge ainsi que des effets de la maison ; l'après-midi, elles travaillent encore, mais pour leur compte, et, le soir, après dîner, à la layette ; lorsqu'elles sortent, on leur remet le produit de leur travail. Ailleurs, l'organisation est à peu près analogue ; nulle part, l'état civil n'est requis et aucune enquête n'est faite sur les antécédents ou la situation présente des hospitalisées. En province, les plus connues parmi les institutions de ce genre, qui ont surtout en vue les filles-mères, sont le *Travail réparateur* de Nantes et la *Samaritaine* de Lyon. L. S.

OUVROUER-LES-CHAMPS. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Jargeau ; 429 hab.

OU-WANG, empereur de Chine, fils du célèbre Wen-Wang. Il reçut en héritage de ce dernier la majeure partie de la Chine actuelle. En 1109 av. J.-C. il détrôna l'empereur Cheou-Sin. fonda la dynastie des Tcheou et

établit sa capitale à Hao, près de Si-ngan-fou, dans le Chen-si actuel. Ou-Wang créa dans ses États le système féodal. On donne aussi à Ou-Wang le nom du duc de Tcheou.

OUWAROWITE (V. Grenat).

OUWATER (Albert van), peintre hollandais, célèbre à Haarlem au XVe siècle. D'après Van Mander, le peintre J. Mostaert aurait dit, en 1544, à l'âge de soixante-dix ans, qu'il n'avait jamais connu Ouwater, ni même son élève Gérard de Saint-Jean. Celui-ci, mort à vingt-huit ans, était donc certainement né avant 1456, et son maître, au moins dix ou quinze ans auparavant. Toutefois, Van Mander exagère sans doute en disant que celui-ci était contemporain des Van Eyck. Il décrit un seul tableau d'Ouwater, emporté, disait-il, par les Espagnols, les autres ouvrages du peintre ayant été brûlés lors du siège de Haarlem en 1473 : c'est une *Résurrection de Lazare*, dans une église romane. Le Dr Bode, infatigable chercheur, reçut d'un marchand italien la photographie de ce tableau, qui fut identifié par M. Scheibler, d'après la minutieuse description de van Mander. Cette œuvre remarquable appartient, depuis 1890, au musée de Berlin. E. D.-G.

Bibl. : W. Bode, *Die Auferweckung des Lazarus von Albert Ouwater* (*Jahrbuch der K. Preuss. Kunstsammlungen*, 1890, p. 35).

OUYÉNO. Faubourg de *Tokio* (V. ce mot).

OUYSSE. Riv. du dép. du *Lot* (V. ce mot, t. XXII, p. 577).

OUZARAMO (V. Ousaramo).

OUZBEGS, UZBEGS ou EUZBEGS (Ethn.). Peuple de race turque disséminé dans le Turkestan. Il se rattache aux *Ouïgours* (V. ce mot). Ils parlent une langue turque, et l'une de leurs grandes tribus, la treizième d'une liste dressée par Vambéry, porte encore le nom de Ouïgour. « Leur nom conserve le souvenir de leur chef, le fameux Ouzbeg Khan, qui porta au plus haut point de prospérité le royaume de Toman, fondé en 1248 par Scheibani Khan. Ce royaume passa ensuite sous la domination de Timour et de ses successeurs; plus tard il tomba en décadence et forma la plus grande partie des khanats de Bokhara et de Khiva qui sont encore maintenant sous la domination des Ouzbegs. Ils ont constitué un des éléments ethniques dominants, depuis l'ancien territoire des Ouïgours, depuis la Kachgarie et peut-être le Lob-Nor, jusqu'à la mer d'Aral, et depuis l'Afghanistan jusqu'au Balkach. Ils forment encore l'aristocratie du Turkestan. Ils dominent à Khiva, à Bokhara, à Hissar. Peu nombreux dans le Sir-Daria, ils sont au nombre de plus de 140.000 dans le seul district de Zerafchan. Mais partout leurs groupes s'entre-croisent aujourd'hui, notamment avec ceux des Iraniens *Tadjiks* (V. ce mot). Ils se mêlent à ceux-ci, et sont encore souvent confondus sous le nom de *Sartes* (V. ce mot). On les distingue donc surtout à cause de leurs goûts invétérés de nomades, goûts en raison desquels, même lorsqu'ils ont des maisons, ils préfèrent habiter la tente dressée dans leur jardin. Leurs caractères varient suivant les régions et les croisements subis. M. de Ujfalvy a cru devoir donner la description ci-dessous de ce qu'il appelle le type uzbeg pur : taille moyenne ; corps très rarement gras ; peau très basanée, avec fond jaunâtre, glabre ; cheveux *lisses*, noirs, roux, rarement châtains ; barbe rare ; yeux toujours un peu obliques, noirs, quelquefois verts ; nez large, court et droit, presque sans dépression à sa racine ; lèvres presque toujours grosses et renversées en arrière ; dents moyennes, très saines et blanches; front droit, bosses sourcilières très prononcées ; sourcils souvent peu apparents; bouche grande; menton massif ; pommettes saillantes; face anguleuse ; oreilles plutôt grandes et saillantes ; apparence peu vigoureuse ; mains et pieds assez petits; mollet peu développé; buste carré; jambes arquées du fait de l'habitude du cheval. Leurs mœurs se rapprochent beaucoup de celles de leurs voisins et parents, les Kirghis. Ils sont mahométans fervents, sans fanatisme. Zaborowski.

Bibl. : Ujfalvy, *le Kohistan*, etc.; Paris, 1878; et *le Syr-Daria;* Paris, 1879, 2 vol. gr. in-8. — Vambéry, *Das Türkenvolk*, 1885.

OUZBOÏ. Emplacement d'un ancien golfe qui, jadis, aurait fait communiquer la mer Caspienne avec les lacs Sary-Kamych et la mer d'Aral. Jusqu'en 1881, on supposait que la série de dépressions portant le nom d'Ouzboï était un ancien lit de l'Amou Daria, mais des recherches plus récentes (travaux du prince Gedroïtz, Lessar, Konchine) ont démontré l'erreur d'une pareille supposition. D'après M. Konchine, tout l'espace compris entre la Caspienne, l'Oust-Ourt, l'Amou-Daria, le Kopet-Dagh et les monts du Khorassan aurait été autrefois couvert par la mer Aralo-Caspienne. Le soulèvement lent du sol et les agents atmosphériques ont déterminé la configuration actuelle de cette région ; petit à petit, le terrain s'assécha, les alluvions déposées par l'Amou-Daria séparèrent la mer d'Aral des lacs Sary-Kamych, lesquels ne communiquèrent bientôt plus avec la mer Caspienne (s'il est vrai toutefois qu'ils aient jamais communiqué).

La question de l'Ouzboï et de l'ancien lit de l'Amou-Daria a été longtemps discutée et tout récemment encore par Johannes Walther (*Mitteilungen* de Gotha, 1898).

OUZEN. Province maritime du Japon, île de Nippon, région du Tosando, incorporée au ken de Yamagata.

OUZEN (Grand et Petit). Rivières de Russie, dans le gouv. de Samara et la prov. de l'Oural.

1° Le *Grand Ouzen* prend naissance sur le versant S.-O. du plateau de l'Obchtchii Syrt et coule au S.-O. puis au S.-E., reçoit (à gauche) le *Moukhor* et se jette dans le système de lacs salés Kamych-Samarskiia. Son cours est long de 320 kil.

2° Le *Petit Ouzen* prend sa source sur le versant S. de l'Obchtchii Syrt, coule presque parallèlement au premier, d'abord au S.-O., ensuite au S.-E. et finit également dans les lacs Kamych-Samarskiia. Son cours a environ 270 kil. de longueur. Dans les deux rivières, l'eau est saumâtre et amère dans la partie inférieure de leur cours.

OUZILLY. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Lencloître ; 958 hab.

OUZILLY-Vignolles. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. de Moncontour ; 373 hab.

OUZOUER-des-Champs. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Lorris ; 304 hab.

OUZOUER-le-Doyen. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Ouzouer-le-Marché ; 506 hab.

OUZOUER-le-Marché. Ch.-l. de cant. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois ; 1.502 hab. Stat. du chem. de fer de Blois à Orléans. Saboteries.

OUZOUER-sous-Bellegarde. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Bellegarde ; 399 hab.

OUZOUER-sur-Loire. Ch.-l. de cant. du dép. du Loiret, arr. de Gien ; 1.139 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

OUZOUER-sur-Trézée. Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. de Briare ; 1.891 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Port sur le canal de Briare. Église de la fin du XIIe siècle.

OUZOUN-Ada. Port de la Russie d'Asie, sur la mer Caspienne (au fond du golfe de Mikaïlovsk), sur l'île du même nom. Fondé en 1886. Tête de ligne du chem. de fer de Merv-Samarkand ; 1.651 hab. (en 1897). — L'île d'Ouzoun-Ada (littéralement Longue-Ile) a 10 kil. de longueur sur 1 kil. de largeur.

OUZOUNLAR. Lac salé de Crimée (Russie), gouv. de Tauride, district de Téodosia, à près de 2 kil. de la mer Noire dont il est séparé par un banc de terre étroit. Sa longueur du N. au S. est d'environ 10 kil. sur une largeur de 2 à 4 kil. ; son pourtour est de 25 kil. en été et de 30 kil. au printemps. Exploitation de sel monopolisée par le gouvernement.

OUZOUS ou **OZOUS.** Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. d'Argelès ; 215 hab.

OVA-Herero (V. Damaras).

OVADA. Ville d'Italie, prov. d'Alexandrie, au confl. de l'Orba et de la Stura ; 5.000 hab. Beau palais Spinola. Filatures de soie et de coton.

OVAIRE. I. Anatomie. — L'ovaire, glande génitale femelle, de forme variable suivant les espèces, est situé, chez les mammifères, dans l'épaisseur d'un pli du péritoine (mesovarium), relié par son extrémité externe au pavillon de la trompe de Fallope par le ligament de la trompe, rattaché par son extrémité interne à l'utérus par le ligament de l'ovaire. Son bord inférieur est libre de péritoine et laisse pénétrer les vaisseaux et nerfs (hile de l'ovaire). Lisse chez la jeune fille, il se couvre de cicatrices qui augmentent en nombre à partir de la puberté, et devient chagriné dans la vieillesse. La substance de l'ovaire est décomposable en deux couches, une périphérique peu épaisse, blanche et homogène, la couche corticale, et une centrale, beaucoup plus épaisse, molle, rouge, comme spongieuse, la couche médullaire. Après la puberté, la couche corticale présente de petites vésicules, de grosseur variable (depuis une dimension microscopique jusqu'à celle d'une cerise), les ovisacs ou follicules de Graaf. A l'incision de celles qui sont arrivées à maturité, il s'écoule un liquide transparent, au milieu duquel on peut voir nager un point blanc (ovule entouré par le disque ou cumulus proligère). Outre ces vésicules, l'ovaire peut présenter des corps à différents rents stades d'évolution, les corps jaunes (V. Corps, § *Anatomie*), qui ne sont que des vésicules de Graaf rompues et en voie de cicatrisation. La structure de l'ovaire comprend : 1° une enveloppe épithéliale, intimement accolée à la membrane sous-jacente. Cet épithélium est distinct de celui du péritoine qui s'arrête au hile de l'ovaire. Il dérive de l'épithélium germinatif de la cavité pleuro-péritonéale ; 2° l'albuginée, qui n'est en quelque sorte qu'une coque fibreuse résultant de la condensation de la substance corticale avec laquelle elle reste confondue et dont elle ne se distingue que parce qu'elle ne contient pas de follicules de Graaf ; 3° la substance corticale ou ovigène constituée par un stroma fibreux renfermant les follicules de Graaf ; 4° la substance médullaire, très vasculaire, constituée par un stroma de fibres conjonctives et de fibres musculaires lisses qui rayonnent du hile vers la périphérie de la glande. Les artères de l'ovaire dérivent de l'artère utéro-ovarienne. Elles pénètrent dans l'organe par le hile sous la forme d'artères contournées en tire-bouchon. Les veines forment un plexus abondant dans la substance médullaire, et un autre au niveau du hile (plexus sous-ovarique) et vont se jeter dans la veine utéro-ovarienne. Les lympathiques se rendent aux ganglions lombaires. Les nerfs proviennent du plexus ovarien.

Chez les acœlomates, les produits sexuels, nés le plus souvent sur les parois du tube digestif, tombent dans cette cavité où a lieu la fécondation, puis sont expulsés par l'orifice buccal. Il n'y a pas de glandes sexuelles différenciées et spécialisées. Chez les cœlomates, les organes de la reproduction naissent sur les parois du cœlome ou de ses dépendances, et les produits sexuels sont portés audehors par un système spécial de conduits. L'ovaire dérive de l'épithélium germinatif du cœlome. A ce niveau, cet épithélium fournit de grosses cellules rondes (ovules primordiaux). Celles-ci se multiplient et s'enfoncent dans le mésoderme sous-jacent en donnant naissance à une éminence allongée située à la face interne du corps de Wolff. Cette éminence, c'est l'éminence sexuelle, la glande sexuelle primitive et indifférente jusqu'alors. En s'enfonçant dans le mésoderme, l'épithélium germinatif constitue des cordons (tube de Valentin-Pfluger). La glande doit-elle évoluer vers le type femelle, c.-à-d. se transformer en ovaire, ces cordons s'étranglent et forment des chapelets irréguliers dont chaque grain, s'isolant des autres, constituera un ovoblaste, contenant à la fois l'origine de la granuleuse du follicule de Graaf, et une cellule qui deviendra l'ovule ou œuf ovarien. A l'ovaire vient s'ajouter un canal (canal de Muller) qui complétera les organes génitaux femelles en donnant l'oviducte, l'utérus et le vagin. Chez les acraniens, les ovaires sont nettement métamérisés. Chez les cyclostomes, ils sont impairs et médians. Chez les oiseaux, l'ovaire droit s'atrophie, le gauche seul est susceptible de fonctionner. Les monotrèmes à ce sujet, parmi les mammifères, rappellent les oiseaux. Chez les mammifères, les ovaires nés sur la paroi de la cavité abdominale descendent dans le cours du développement (descente de l'ovaire). Ch. Debierre.

II. Physiologie. — Jusqu'à ces dernières années, la fonction physiologique de l'ovaire paraissait consister tout entière dans la maturation et dans la ponte ovulaire, avec une action réflexe à distance sur certains phénomènes utérins. Depuis les recherches entreprises sur la *sécrétion interne* des organes, à la suite des travaux de Brown-Sequard, il faut ajouter à cette description un chapitre nouveau, auquel les traités de physiologie n'ont point encore donné asile, et consacré au rôle de l'ovaire dans la nutrition de l'individu. La fonction de l'ovaire est donc double : 1° *spéciale* ou reproductrice ; 2° *générale*.

A. Le rôle de l'ovaire, en tant que glande génitale, consiste avant tout dans la genèse, la maturation et la mise en liberté de l'ovule. On a vu, dans l'article précédent et à l'art. Menstruation, comment la vésicule de de Graaf qui loge celui-ci, se déchire et laisse échapper son contenu, phénomène qui se reproduit chez la femme une fois tous les vingt-huit jours environ, dans la période de sa vie comprise de la puberté à la ménopause, et qui constitue ce qu'on a appelé la *ponte ovulaire*. Les causes qui président à la régularité de cette périodicité nous échappent complètement, et ce n'est pas l'expliquer que de dire que le follicule mûrit en vingt-huit jours et qu'il éclate quand il est mûr. Tout au plus pouvons-nous signaler la simultanéité de certains actes, sans être autorisés à désigner celui qui entraîne avec lui tous les autres. Il est à peu près certain que l'approche de la ponte s'accompagne d'une turgescence spéciale des vaisseaux de l'ovaire, turgescence due, d'après Rouget, à une action vaso-motrice dont le point de départ est une action réflexe, partie de l'excitation des nerfs de l'ovaire par le follicule mûr et occupant plus de place, et réfléchie par l'intermédiaire de la moelle lombaire. Les veines ovariques, étranglées au niveau du hile, se gonfleraient alors, déterminant une véritable érection de l'ovaire ; cette dilatation, s'étendant aux vaisseaux du follicule en travail, favoriserait l'exsudation du sérum qui vient s'ajouter au liquide du follicule et faire gonfler celui-ci davantage encore. La rupture de la paroi mince du follicule ne tarde pas alors à se produire, et l'ovule est expulsé. On a vu d'autre part (V. Menstruation) que, parallèlement à ce processus, une contraction des fibres musculaires superficielles du ligament large, plus ou moins nettement groupées en faisceaux visibles (Rouget), détermine le rapprochement du pavillon de la trompe et de l'ovaire, en sorte que celui-ci se trouve à peu près coiffé par celle-là, disposition qui permet de comprendre que l'ovule, mis en liberté à la surface du péritoine, s'engage dans la cavité de la trompe et, par elle, dans la cavité utérine. Mais ce rapprochement des deux organes — incontestable d'ailleurs et que l'on retrouve dans la série des mammifères avec une régularité qui en prouve toute l'importance, certaines espèces ayant même l'ovaire complètement encapsulé, à l'état permanent, dans le pavillon tubaire (ours, loutre, phoque, etc.) — ce rapprochement ne suffit pas à nous rendre compte à lui seul de ce qui se passe quand le follicule rompu est situé au pôle de l'ovaire opposé à celui qu'occupe la trompe, car des cicatrices de vésicules rompues s'y montrent aussi nettement que sur le reste de l'organe : il faudrait admettre, ce qui est bien hasardeux, que le pavillon va de lui-même s'appliquer avec intelligence au point précis où un follicule va s'ouvrir : c'est ce qui a

donné naissance à l'hypothèse de Kinskead, prétendant que l'ovule se rend à la trompe en suivant une sorte de sillon formé à la base de l'ovaire par le péritoine et une frange plus longue que les autres provenant du pavillon tubaire et garnie de cils vibratiles. Mais même cette explication hasardeuse laisse incompréhensibles les faits de Léopold, qui a vu la fécondation se produire alors que l'ovaire était enlevé d'un côté et la trompe de l'autre, car dans ce cas il faut bien admettre que l'ovule issu de l'ovaire intact n'a eu d'autre chemin pour gagner l'utérus que la trompe du côté opposé.

La fécondation, c.-à-d. la rencontre de l'ovule avec le spermatozoïde et la pénétration de celui-ci dans celui-là, s'accomplit dans le premier tiers de la trompe, car Coste a démontré que dès son arrivée dans le tiers moyen l'ovule est déjà dégénéré et impropre à la fécondation, en même temps qu'il s'entoure d'une couche de mucus rebelle à la pénétration du spermatozoïde. Cependant Coste et Garbe ont rencontré des spermatozoïdes dans le pavillon de la trompe et jusqu'à la surface de l'ovaire. D'autre part, on a observé le développement complet de l'œuf et la grossesse au sein même de l'ovaire (grossesse ovarique), ce qui a pu donner à croire que le spermatozoïde pouvait atteindre l'ovule au sein même du follicule de Graaf. Mais, outre que ce fait, d'une rareté extrême, ne saurait être considéré comme l'état normal, on peut se demander même s'il est possible, la paroi du follicule, avant sa rupture, n'offrant aucune solution de continuité pour le passage du spermatozoïde. Peut-être s'agit-il de cas où l'ovule, même après la rupture du follicule, serait demeuré logé dans celui-ci, emprisonné dans la rétraction de sa paroi, et cependant accessible aux spermatozoïdes qui courent à sa surface. D'ailleurs, un très grand nombre de cas publiés comme grossesses ovariques sont des grossesses tubaires dans lesquelles on a trouvé l'ovaire englobé secondairement dans les parois du kyste fœtal ; il n'y a véritable grossesse ovarique que si la trompe correspondante est absolument intacte, et ce cas est rarissime. — Aussitôt après la déhiscence du follicule, ses parois se rétractent, la plus interne moins extensible se plissant dans l'externe plus contractile, et un travail de résorption commence, aboutissant à la formation du corps jaune, lequel, avec le temps, pâlit peu à peu (*corpus albidum*) et aboutit à la formation d'une cicatrice superficielle. Pendant la grossesse, ce travail de résorption est considérablement ralenti, jusqu'à atteindre la durée de la grossesse elle-même, ce qui a fait donner à ce genre de corps jaune, plus volumineux et plus persistant, le nom de corps jaune *vrai*. Pendant la période de la ponte, l'ovaire augmente considérablement de volume, devient sensible, douloureux à la pression chez certaines femmes. Puis tout rentre dans l'ordre jusqu'à la ponte suivante. A la ménopause, c.-à-d. quand l'ovaire ne produit plus d'ovules, l'ovaire se ratatine et se réduit à un nodule fibreux de faible volume, ridé à sa surface.

En dehors de son rôle personnel, l'ovaire exerce une sorte d'action à distance, qui, pour être plus mal expliquée encore, n'en est pas moins réelle. Il s'agit de son action sur la physiologie de l'utérus. Il est à peu près démontré que c'est de l'ovaire que part l'excitation trophique qui amène, au moment de la ponte, la congestion de la matrice, l'élévation de la tension artérielle dans le réseau vasculaire sous-muqueux et la chute de l'épithélium utérin avec effraction des capillaires sous-jacents et hémorragie, phénomène qui constitue la *menstruation* (V. ce mot). Il est certain du moins que lorsque les deux ovaires sont supprimés, ces phénomènes ne se produisent plus. D'autre part, quand une irritation se produit dans l'ovaire pour une cause quelconque, développement d'une tumeur dans ses tissus, dégénérescence kystique, ou même simple prolapsus, la fonction menstruelle est fréquemment troublée, soit que les règles deviennent plus abondantes et donnent lieu à de véritables hémorragies, soit qu'il se produise, dans l'intervalle des règles, à époques fixes, une hémorragie nouvelle (règles intercalaires), soit que la menstruation devienne au contraire plus rare, avec altérations spéciales de la muqueuse utérine (dysménorrhée membraneuse). Non seulement, après la suppression des deux ovaires, la menstruation est supprimée, mais la muqueuse utérine s'altère, la paroi musculaire elle-même de l'organe s'atrophie et l'utérus se réduit à une masse fibreuse, dure, de volume inférieur de moitié à la normale. En un mot, c'est la ménopause, avec tous ses caractères, produite artificiellement. En même temps, le vagin se rétrécit, la vulve prend un aspect infantile, les grandes lèvres s'effacent, les poils du pénil se raréfient parfois. De plus, d'autres phénomènes d'ordre général apparaissent, atteignant des systèmes organiques étrangers à l'appareil génital : il devient visible qu'un organe est absent de l'économie où il jouait un rôle qui passait inaperçu, mais que sa suppression permet d'apprécier. Ceci nous conduit à parler de la seconde fonction de l'ovaire.

B. Ce rôle de l'ovaire dans l'économie, en dehors de sa fonction génitale, n'est soupçonné que depuis peu, et fort mal connu encore, il faut le reconnaître. L'ovaire, comme tous les autres organes, possède ce que Brown-Sequard a appelé une sécrétion interne, c.-à-d. que le sang veineux qui s'en échappe entraîne dans la circulation générale des principes spéciaux destinés à jouer un rôle utile. En effet, après la suppression des deux ovaires, outre les phénomènes déjà décrits du côté des organes génitaux, il n'est pas rare de voir se développer chez la femme des troubles variés. Ce sont des bouffées de chaleur survenant par crises, quelquefois plusieurs fois par jour, avec rougeur, tintements dans les oreilles, troubles de la vue, de la voix, etc. Souvent aussi on note des sensations d'étouffement, des palpitations ; des hémorragies (épistaxis, hématémèses, hémorroïdes, hémoptysies) ; des troubles nerveux variés, douleurs lombaires, perte de mémoire, neurasthénie, changement de caractère, hystérie, insomnie, idées de suicide, folie même ; troubles digestifs, engraissement, etc. Ces phénomènes, parfois passagers, s'améliorant en partie avec le temps, sont en général soulagés immédiatement par l'ingestion de poudre d'ovaire desséché ou l'injection sous-cutanée de liquide ovarique obtenu par expression, soulagement momentané d'ailleurs, si l'on cesse la médication, mais qui prouve que l'ovaire déversait dans le sang des principes qui désormais font défaut à l'organisme et le laissent dans un état comparable à une sorte d'intoxication. On a donc admis que la sécrétion interne de l'ovaire avait un rôle *antitoxique*, sans que nous sachions d'ailleurs d'aucune façon quels poisons de l'organisme cette sécrétion doit combattre, ni d'où ils proviennent. En raison de certains antagonismes apparents, il n'est pas improbable que ces poisons, en partie du moins, viennent du corps thyroïde (thyroïdisme amélioré par l'emploi de l'ovarine ; hémorragies guéries par la thyroïdine). Les expériences entreprises sur les animaux avec l'injection de liquide ovarique ont amené la mort chez le cobaye à la dose de 15 centim. c., avec tremblements et hypothermie marquée : à dose non toxique on note une élimination considérable des phosphates. L'action de la sécrétion ovarique sur le système osseux est d'ailleurs remarquable : il semble qu'elle retarde le développement de la charpente osseuse et en particulier de celle des membres ; du moins elle exerce une action modératrice sur la fonction du corps thyroïde à cet égard, qui est directement inverse. Celui-ci en effet favorise le développement des os ; on l'a employé avec succès pour hâter la consolidation des fractures, pour remédier à des arrêts de développement (myxœdème). D'autre part, on sait que les eunuques châtrés jeunes (qui sont absolument identiques aux sujets privés d'ovaires dans leur jeunesse) sont remarquables par le développement exagéré en longueur de leurs bras et de leurs jambes. En résumé, et bien que cette question soit encore actuellement dans la période des tâtonnements, on peut déjà affirmer que l'ovaire

à une sécrétion interne douée d'un role important sur la nutrition générale et sur le développement de l'individu.

Dr R. Blondel.

III. Pathologie. — En raison de la situation profonde des ovaires, leur pathologie a été lente à progresser et est encore aujourd'hui entourée de bien des obscurités. Nous n'examinerons ici que les principales maladies qui peuvent les atteindre.

1° Anomalies. — Les ovaires peuvent manquer totalement, mais alors leur absence coïncide avec un arrêt de développement de tous les organes sexuels internes. Dans d'autres cas, on trouve au contraire des ovaires supplémentaires sous forme de petites appendices de l'organe principal, rarement isolés. Les ectopies de l'ovaire sont généralement d'origine pathologique, y compris les *hernies* ordinairement accompagnées d'épiplocèle ou d'entérocèle. Ces hernies sont en général assez faciles à réduire, à moins de complications exceptionnelles.

2° Inflammations. — On a décrit des *ovarites* parenchymateuses et interstitielles, mais la distinction de ces deux variétés est impossible à faire pendant la vie et en conséquence ne doit pas nous arrêter. Une distinction plus importante est celle des *ovarites aiguës* et *chroniques*. Elles ont ceci de commun que le plus souvent le péritoine y est intéressé. L'*ovarite aiguë* est ou puerpérale ou non puerpérale. La variété puerpérale est très grave ; liée aux affections puerpérales avec ou sans accidents septiques, elle est essentiellement caractérisée par la fièvre vive, la suppuration, souvent la gangrène ; son premier degré est caractérisé par le *ramollissement rouge*, avec foyers apoplectiformes, son deuxième degré par le *ramollissement gris*, la suppuration, les foyers purulents. L'ovarite puerpérale est, en somme, une ovarite secondaire, dont le pronostic est notablement aggravé s'il y a septicémie. D'autres variétés d'ovarite secondaire, plus ou moins graves, s'observent comme complications des phlegmons périutérins, des métrites, des vaginites intenses, des maladies infectieuses aiguës, etc. — Les *ovarites aiguës* primitives sont dues fréquemment au surmenage physique, aux traumatismes, au coït exagéré, aux refroidissements, surtout survenus pendant la période menstruelle. Leur début peut être insidieux, mais en général elles s'annoncent par des frissons, de la fièvre, des nausées et des vomissements, avec troubles de la menstruation, en particulier métrorrhagies ; la fosse iliaque est le siège d'une douleur plus ou moins vive ; la palpation profonde est très douloureuse. En combinant le toucher vaginal et le toucher rectal avec la palpation abdominale, on arrive facilement à déterminer la tumeur ovarique inflammatoire ; la périovarite concomitante est d'une grande importance, parce que précisément elle détermine les ectopies de l'organe et ses fixations anormales ; souvent même l'utérus participe à ces déplacements : le plus ordinairement il se trouve en rétroversion. L'ovarite aiguë se termine par résolution ou par suppuration ; dans ce dernier cas, le pus peut être retenu et forme une poche purulente souvent très persistante, ou bien il fait irruption dans le vagin, la vessie ou le rectum. Enfin, parmi les complications signalons la pelvi-péritonite, le phlegmon du ligament large, la salpingite (oophoro-salpingite) (V. Salpingite). — L'*ovarite chronique* peut être consécutive à l'ovarite aiguë ; elle est aussi primitive. Rarement très douloureuse, elle donne lieu cependant à une grande sensibilité à la pression ; elle est d'ordinaire accompagnée d'un déplacement de l'ovaire déterminé par la pelvi-péritonite ; le plus souvent il est fixé par des pseudo-membranes dans le cul-de-sac de Douglas ou sur les côtés du bassin. Elle se termine soit par atrophie totale, soit par hypertrophie, et celle-ci est due alors surtout à l'accroissement du tissu conjonctif interstitiel. Toutes les ovarites peuvent devenir le point de départ d'accidents nerveux hystériformes ; toutes aussi, surtout si elles sont bilatérales, peuvent provoquer la stérilité, soit par la destruction suppurative des follicules, soit par leur compression à la suite d'induration ou de sclérose de l'ovaire, etc. — Le traitement de début de l'ovarite aiguë réside dans l'emploi des antiphlogistiques, des narcotiques, des laxatifs, du froid et du repos ; on a ensuite recours aux révulsifs, scarifications de la portion vaginale, application de sangsues sur celle-ci ou sur la paroi abdominale, application de vésicatoires, de pointes de feu, sur l'abdomen. Dans le cas de l'ovarite chronique, il faut avant tout se débarrasser des complications, si c'est possible ; on a recours alors aux injections vaginales chaudes pratiquées avec précaution, aux bains de siège, aux bains alcalins, à l'application de substances résolutives sur l'abdomen ou la portion vaginale, à des massages faits avec discrétion ; les eaux minérales alcalines, bromurées et iodurées conviennent tout particulièrement. Ce n'est que dans les cas extrêmement graves qu'il y a lieu de pratiquer la castration.

3° Tumeurs. — On trouve rarement, dans l'ovaire, des altérations *tuberculeuses* et *syphilitiques ;* nous n'insisterons pas sur ces lésions d'ailleurs *secondaires*, sauf de rares exceptions pour la tuberculose (H. Munaret). Elles naissent toujours dans le stroma conjonctif. — Les *fibromyomes* y sont beaucoup moins fréquents que dans l'utérus ; ce sont de petites tumeurs, superficielles ou profondes, très rarement formées exclusivement de fibres musculaires lisses ; les fibres conjonctives y prédominent même, de sorte qu'elles forment en réalité passage aux *fibromes ;* dans ce cas, elles peuvent devenir très volumineuses et se calcifier ou se creuser en donnant lieu à des kystes qui se développent rapidement. Lorsqu'une quantité appréciable de cellules fusiformes prend part à la structure de ces tumeurs, elles deviennent des *fibro-sarcomes*. Par leur accroissement, les follicules de Graaf sont détruites, ou bien s'il en persiste un certain nombre, ils peuvent devenir le point de départ de kystes (*cystosarcomes*). Selon que les cellules géantes prédominent, on a des variétés diverses de sarcomes et des formes mixtes, malignes, faisant le passage aux *carcinomes ;* une de ces formes mixtes est le *myxosarcome carcinomateux hémorragique* (Spiegelberg). Ces tumeurs déterminent des épanchements de sérosité dans le péritoine et donnent lieu à des métastases dans divers autres organes importants. Ces néoplasmes, souvent multiples et racémiformes, peuvent se développer simultanément dans les deux ovaires et à un âge relativement peu avancé. — Les tumeurs d'origine purement épithéliale présentent ou bien le caractère des adénomes (*papillomes* ou *kystomes*), ou bien celui des carcinomes ; les papillomes présentent une grande malignité ; ils se développent, soit aux dépens de l'épithélium germinatif superficiel, soit aux dépens des kystomes résultant de la dégénérescence des follicules ; le kystome papillaire, caractérisé par des dilatations kystiques nombreuses, est très envahissant. — Le *carcinome* est primitif ou secondaire ; primitif, il peut dériver des papillomes, ou se développer directement dans le parenchyme ovarien, et, dans ce dernier cas, c'est en général un encéphaloïde, susceptible de devenir très volumineux, envahissant alors la capsule fibreuse et le péritoine ; ce peut être aussi un carcinome colloïde et même un squirrhe. Il atteint un seul ovaire ou rarement les deux. Le carcinome secondaire est ordinairement consécutif à celui du péritoine, de l'utérus ou du rectum.

Les *kystes* sont les tumeurs les plus fréquentes des ovaires. Quant à leur siège, ils se distinguent en *kystes péri-ovariens*, extérieurs à la membrane d'enveloppe, et dont le contenu est toujours séreux, et en *kystes intra-ovariens*, développés dans le parenchyme et offrant plusieurs variétés.

Kystes de rétention, provenant d'une hydropisie des follicules de Graaf, distendus par un liquide séreux et limpide ; comme on le sait, le follicule de Graaf doit se rompre au moment de la congestion menstruelle ; s'il ne se rompt pas, il augmente de volume et donne lieu à un kyste à

paroi mince et dont le volume peut varier des dimensions d'un œuf de pigeon à celles d'une tête d'adulte; d'après Rokitansky, le kyste de rétention peut même se former après la rupture normale du follicule, par suite de l'oblitération accidentelle de celui-ci. Généralement le kyste de rétention est solitaire; mais il peut en coexister plusieurs, voire même dans les deux ovaires à la fois; les plus superficiels sont toujours les plus volumineux. L'ovulation peut ne pas être gênée, attendu qu'à côté du kyste ou des kystes le tissu reste sain. Cette variété de tumeurs se développe principalement à l'époque de la puberté; on en a trouvé cependant chez des enfants nouveau-nés.

Kystes prolifères ou *gélatiniformes*. Ces tumeurs, ordinairement volumineuses, et les plus fréquentes de tous les kystes ovariens, n'occupent en général qu'un ovaire, mais peuvent coexister dans les deux. Elles dérivent également des follicules, mais avec participation prépondérante de l'épithélium de la surface de l'ovaire, qui en proliférant pénètre dans l'intérieur du stroma conjonctif sous forme de bourgeons ramifiés; ceux-ci se creusent et se transforment en culs-de-sac d'apparence glandulaire, tapissés d'épithélium; par suite de ce bourgeonnement continu, il se forme une série de poches ou de kystes secondaires, de sorte que la tumeur devient multiloculaire, aréolaire, vésiculaire. Chaque loge a pour parois, du dehors en dedans, une couche fibreuse tapissée extérieurement d'épithélium cubique, une couche de tissu conjonctif vascularisée (artérioles hélicines et veines à parois épaisses), puis une couche fibreuse interne tapissée d'un épithélium cylindrique dont les débris, par suite de la dégénérescence muqueuse qu'il subit, tombent dans la cavité de la loge; cette face interne est d'ordinaire envahie par des végétations papillaires ou verruqueuses, essentiellement composées de tissu cellulaire embryonnaire et de vaisseaux. En raison de cette structure, on a quelquefois donné à ces tumeurs le nom d'*épithélium myxoïde*, de *cystoïde papillaire*, etc. Les loges sécrètent un liquide muqueux ou colloïde, susceptible de se gonfler par l'eau et de se coaguler par l'alcool, tenant en suspension des cellules de forme variée (sphériques, ramifiées, caliciformes, etc.), et contenant de l'albumine et des variétés de celle-ci; le sang, provenant des végétations, le colore souvent en brun; parfois il devient purulent; enfin il peut arriver qu'il se charge de graisse, d'où une variété de kystes graisseux. Sous l'influence de la pression que les kystes voisins exercent les uns sur les autres, la paroi qui les sépare peut s'atrophier, et les cavités devenir confluentes; il ne reste plus alors que des restes de la paroi faisant saillie dans la cavité commune. C'est là probablement l'origine des kystes uniloculaires. Les ovaires, ainsi dégénérés, peuvent prendre des dimensions énormes, remplissant le bassin et refoulant l'utérus. D'abord libres, ils deviennent adhérents par la suite, grâce aux fausses membranes développées.

Kystes dermoïdes complexes. Ce sont des tumeurs fœtales, congénitales, qui se forment dans les tubes du parovaire, restent toujours renfermées entre les deux feuillets du ligament large qu'elles écartent violemment et finissent par s'accoler à l'utérus (V. Dermoïde).

Symptômes. Les débuts des kystes ovariques sont obscurs et insidieux; s'il y a douleur, celle-ci est faible et augmente graduellement, en même temps qu'on constate la formation d'une tumeur: celle-ci se développe dans la partie latéro-inférieure du bassin et, en grandissant, se rapproche de la ligne médiane qu'elle peut dépasser. Elle est arrondie, lisse, unie ou bosselée, mobile sauf dans la période des fortes adhérences, mate à la percussion; la fluctuation est difficile à percevoir. Surviennent ensuite les symptômes et accidents variés dus à la compression des organes abdominaux et thoraciques: pesanteurs dans le bas-ventre et dans les aines, ténesme urinaire et dysurie, constipation opiniâtre, hémorroïdes, œdèmes et ascite, voire anasarque, dyspepsie, dyspnée, etc. Sous ces influences débilitantes et la dénutrition croissante, la malade prend ce qu'on appelle le *facies ovarien*, assez semblable au facies cancéreux. — Les inflammations de voisinage peuvent déterminer la mort. D'autres fois, si le kyste devient hémorragique, la mort peut survenir par anémie aiguë; s'il devient purulent, il peut déterminer une septicémie ou une péritonite mortelle; si le contenu est resté séreux, la rupture du kyste n'entraîne pas nécessairement la mort, que l'épanchement se fasse dans le péritoine où il peut être résorbé, ou dans d'autres organes; enfin la mort peut survenir par la torsion du *pédicule* (formé du ligament utéro-ovarien, des trompes de Fallope, etc., et contenant nombre de vaisseaux), cette torsion provoquant une hémorragie grave; quelquefois elle détermine au contraire la guérison par oblitération des vaisseaux, si celle-ci n'a pas pour conséquence la gangrène.

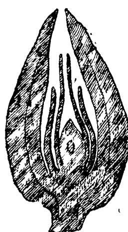
Traitement. Le traitement médical (purgatifs, diurétiques, iodure de potassium, ergot de seigle, compression, etc.), ne donne que des résultats incertains. Il est toujours préférable d'avoir recours au traitement chirurgical: ponction palliative qui n'empêche pas la reproduction de l'épanchement, ponction suivie d'injection iodée, qui peut être curative dans les kystes simples, puis cautérisation, suppuration provoquée, etc., selon les cas. Le véritable traitement curatif est l'ovariotomie par laparotomie (V. Ovariotomie). S'il y a grossesse concomitante, il faut surseoir à l'opération ou se borner, dans certains cas, à faire une ponction palliative, pour diminuer le volume de la tumeur, lorsque par exemple elle siège dans le cul-de-sac de Douglas.

4° Névralgie de l'ovaire. — Encore appelée *ovaralgie* ou *ovarie* (Charcot), elle est caractérisée par des douleurs très vives, irradiantes, survenant par intermittences et liée à des troubles variés de la menstruation, aménorrhée, dysménorrhée ou ménorrhagie, à des symptômes nerveux hystériformes; enfin, à un affaiblissement progressif; elle est du reste fréquente dans l'hystérie. Le traitement consiste dans l'administration interne ou l'application topique, abdominale ou vaginale, de narcotiques, dans l'administration d'antispasmodiques appropriés et celle de toniques et de ferrugineux pour relever les forces. Dans l'ovaralgie rebelle, on a préconisé la *castration*; mais il ne faut y recourir que dans les cas extrêmes, cette pratique étant très dangereuse. Dr L. Hn.

IV. Botanique. — Nous avons vu à l'art. Carpelle, que les organes femelles des phanérogames sont constitués par une ou plusieurs feuilles modifiées nommées carpelles. Ces feuilles en se repliant sur elles-mêmes et au besoin en se soudant entre elles constituent une ou plusieurs cavités closes qui sont les ovaires. Dans les Renonculacées, par exemple, où les carpelles sont nombreux, chacun d'eux se replie sur lui-même sans se souder avec ses voisins. On a donc autant d'ovaires indépendants et monoloculaires surmontés chacun d'un style et d'un stigmate. Dans les Borraginées il y a quatre carpelles confondus seulement par leur angle interne où se trouve inséré un style unique; on peut donc dire qu'il y a un ovaire à quatre loges à peu près complètement isolées l'une de l'autre, ou quatre ovaires monoloculaires soudés par leur angle interne. Dans d'autres familles, la fusion atteint un degré plus élevé: les carpelles s'unissent par les faces externes de leurs extrémités et constituent un ovaire unique; mais les extrémités des carpelles se prolongent jusqu'au centre de celui-ci et le divisent en un certain nombre de loges. L'ovaire est pluriloculaire et porte en général, comme dans les cas précédents, ses ovules à l'endroit où les carpelles se sont soudés. Ce point est le *placenta* (V. ce mot); dans le cas actuel, il est central. Dans les pavots, l'ovaire unique est constitué de la même manière; mais les cloisons n'arrivent plus jusqu'en son milieu; il est donc uniloculaire et divisé par des cloisons incomplètes. Celles-ci portent toujours les placentas, qui, dans ce cas, sont dits pariétaux. Dans beaucoup de Caryophyllées, les cloisons atteignent originaire-

ment le milieu de l'ovaire et y développent leur placenta. Mais bientôt elles se résorbent, et on a un ovaire tout à fait uniloculaire, dont les ovules sont portés par un placenta central en forme de colonne isolée. Enfin, dans les Primulacées, les feuilles carpellaires se soudent seulement par leurs bords et constituent un ovaire uniloculaire dont les ovules se forment sur un placenta développé au sommet du réceptacle et par conséquent indépendant des carpelles.

Dans tous les exemples que nous avons passés en revue, le réceptacle est convexe et l'ovaire est dit supère parce qu'il est situé au-dessus des étamines. Dans d'autres cas, on a un réceptacle plus ou moins concave et un ovaire infère, qui peut présenter les mêmes modalités que les ovaires supères. Il y a d'ailleurs tous les termes de transition entre l'ovaire tout à fait libre et celui qui est complètement inclus dans une cavité du réceptacle. En résumé, l'ovaire peut être supère ou infère, unicarpellé ou pluricarpellé, les carpelles eux-mêmes pouvant être indépendants ou connés. S'ils sont connés, ils peuvent l'être seulement par leurs bords ou par une étendue peu considérable de la face externe de ces bords incomplètement repliés en dedans: dans les deux cas, l'ovaire est uniloculaire; ou bien ils peuvent être connés par une étendue considérable de leur face externe suffisamment repliée en dedans pour constituer des cloisons complètes; l'ovaire est alors pluriloculaire. Dans ce dernier cas, le placenta est axile; nous avons vu qu'il est central et libre quand il est sans rapport avec les carpelles, et pariétal lorsqu'il est situé sur les parois de l'ovaire aux points où les bords des carpelles se sont soudés sur une plus ou moins grande étendue. Quant au style et au stigmate, leur organisation ne correspond pas toujours à celle de l'ovaire; la simplification organique s'est exercée avec le plus d'intensité, tantôt sur un de ces organes, tantôt sur l'autre. C'est ainsi qu'on peut trouver un style simple avec un ovaire pluriloculaire, ou réciproquement un style divisé en autant de branches qu'il y a de carpelles avec un ovaire uniloculaire. Il en est de même du stigmate: dans les pavots, les cloisons de l'ovaire sont très réduites, et cependant le stigmate est divisé en rayons complets dont chacun correspond à une de ces cloisons. Pour plus de détails, V. les art. PISTIL, STYLE et STIGMATE.



Coupe longitudinale schématique, grossie, de l'appareil femelle d'un *Gnetum*, pour montrer l'ovule entouré de ses trois téguments et laissant voir dans son intérieur le début du sac embryonnaire.

Il importe, en terminant, de dire quelques mots du développement phylogénique de l'ovaire. Cet organe n'existe que chez les phanérogames dites angiospermes, parce que leurs ovules sont recouverts d'un tégument protecteur entièrement clos, qui devient le fruit après la fécondation. Chez les gymnospermes les ovules sont nus et simplement portés à l'aisselle d'écailles qui subissent diverses modifications suivant les familles végétales, sans cependant jamais réaliser un ovaire véritable. Les angiospermes elles-mêmes ont dû traverser au cours des périodes géologiques un stade gymnospermique dans lequel les carpelles servant de support aux ovules n'étaient encore ni repliés ni soudés entre eux. Les gymnospermes actuelles sont des végétaux qui, parvenus à ce stade, s'y sont arrêtés à tout jamais, par suite de l'avortement du limbe de la feuille carpellaire. Les angiospermes actuelles ont au contraire dépassé ce stade et ont constitué un ovaire véritable, grâce aux replis de la feuille carpellaire. Mais leur état prototypique avant la formation de l'ovaire ne saurait nous être connu que par conjecture. Nous pouvons cependant acquérir quelque notion de ce qu'ont dû être les formes de passage des gymnospermes aux angiospermes en étudiant la famille des gnétacées. Chez les *Gnetum*, l'ovule n'adhère plus directement à une feuille comme chez les cycadées; il n'est plus, comme chez les conifères, reporté avec son support à l'aisselle d'une bractée accrescente et coriace. Comme chez les taxinées il termine un axe feuillé, appauvri; mais ici cet axe, moins débilité, utilise les feuilles bractéales qui se combinent paire par paire et forment un double tégument à l'ovule. Le plus intérieur de ces téguments s'allonge en un tube papilleux qni facilite l'introduction du pollen. Le nombre de ces enveloppes superposées peut même s'élever jusqu'à trois. Il est évident qu'il faut voir en elles le stade primitif du développement de l'ovaire et que la petite famille des gnétacées, arrêtée à égale distance des gymnospermes et des angiospermes, nous représente une période de développement par laquelle celles-ci ont dû forcément passer. D[r] L. LALOY.

V. Mathématiques. — On appelle ellipsoïdes ovaires les ellipsoïdes de révolution dont l'axe de révolution est supérieur à l'axe équatorial; les autres sont les ellipsoïdes planétaires.

OVALDINGSO (Ile) (V. KALLANDSÖ).

OVALE (Géom.). On appelle ovales des courbes fermées affectant habituellement une forme analogue à la section d'un œuf par son axe. On peut imaginer des ovales à l'infini. Parmi les ovales les plus célèbres dans l'histoire de la géométrie, il y a lieu de citer les ovales de Descartes ou lignes aplanétiques, auxquelles le grand géomètre a été conduit par ses recherches sur l'optique, et les ovales de Cassini. La définition la plus simple et la plus générale des ovales de Descartes consiste dans la relation $a.\mathrm{MF} + a'.\mathrm{MF}' = b$, ou $ar + a'r' = b$, M étant un point quelconque de la courbe, F et F′ deux points fixes qu'on appelle foyers, et a, a', b des constantes. De très nombreux travaux ont été faits sur les ovales de Descartes, qui présentent une foule de propriétés; l'une des plus curieuses consiste dans l'existence d'un troisième foyer en ligne droite avec les deux autres. — Un ovale de Cassini est le lieu des points M tels que le produit des distances MF,MF′ à deux points fixes soit constant, ce qui équivaut à la relation $rr' = k^2$; si $k < \frac{\mathrm{FF}'}{2}$, on a deux courbes séparées qui présentent chacune la forme ovale; pour $k = \frac{\mathrm{FF}'}{2}$, le lieu devient la lemniscate de Bernoulli, affectant la forme d'un huit; au delà, pour $k > \frac{\mathrm{FF}'}{2}$, on n'a qu'une seule courbe fermée, qui finit par prendre l'apparence générale d'une ellipse.

OVALLE. Ville du Chili, ch.-l. du dép. de Coquimbo, sur le rio Limari, dans une région minière; 6.000 hab.

OVAMBO. Peuple de la colonie allemande de l'Afrique sud-occidentale, au S.-E. du Cunène, entre ce fleuve, l'Okavampo et le 19° lat. S. De race bantou, il compte 120.000 âmes dispersées sur 140.000 kil. q. et divisées en onze tribus distinctes. De couleur brun chocolat, de stature ramassée, mais peu musclés, à figure ovale, front bas, pommettes saillantes, barbe rare, ils sont sédentaires, accoutumés à l'absolutisme des chefs, très attachés à leur religion. Le vêtement des hommes est une ceinture de cuir de 0m30, roulée autour du corps, ils portent des sandales, une pipe, un poignard. Les femmes se vêtent d'une petite jupe décorée de coquilles d'œufs d'autruche, d'anneaux et de verroteries diverses, avec tablier de cuir orné de perles de fer. Les Ovampo aiment à s'enduire la tête d'un empois sur lequel ils collent des palmes de 0m,20 à 1m,50 de long. Les armes à feu ont fait abandonner les flèches empoisonnées, lances de fer, massues, etc. Les huttes sont rondes ou coniques très basses, construites avec des poteaux enduits de boue. On les entoure de haies épineuses ou de palissades. Le travail du fer, la poterie, étaient l'œuvre de castes spéciales; ce sont des Boschimans qui exploitent le cuivre d'Upingtonia. L'éle-

vage est peu important, la culture est la ressource essentielle, légumineuses surtout. Les chèvres et la volaille abondent; la viande de chien est la plus appréciée.

BIBL. : SCHINZ, *Deutsch Sudwestafrika* : Leipzig, 1891

OVANCHES. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Scey-sur-Saône ; 250 hab.

OVANDO (Don Nicolas), premier gouverneur général des Indes occidentales, né vers 1460, mort en 1518. Nommé en 1501 gouverneur des nouvelles possessions espagnoles en Amérique par Ferdinand d'Aragon et Isabelle, reine de Castille. Il était chargé de remplacer Francisco de Bovadilla, dont la mauvaise administration avait déjà ruiné ces pays récemment conquis. Parti de San-Lucar le 13 févr. 1502, avec une flotte très importante, il arriva à Santo-Domingo le 15 avr. suivant. Il rétablit l'ordre dans l'île, fonda plusieurs villes qui sont aujourd'hui très prospères. Son administration ne tarda pas à être aussi désastreuse que celle de tous les conquérants espagnols. Il exerça de telles exactions et soumit les Indiens à des travaux tellement pénibles que deux ans après son arrivée, la province avait déjà perdu 200.000 hab. Il ruina complètement la province de Xaragua ; après avoir attiré les Indiens à une fête, il les fit tous massacrer par ses soldats. Rappelé enfin par la cour d'Espagne, il vécut dans son pays comblé de richesses et de considération.

OVAR. Ville du Portugal, prov. de Beira, au N. de la lagune d'Aveiro ; 11.000 hab. Pêcheries.

OVARALGIE ou **OVARIE** (Méd.)(V. OVAIRE, § *Pathologie*).

OVARI. Province maritime du Japon, à l'E. de Nippon (Tokaïdo), incorporée au ken d'Aïtsi. Elle donne son nom au profond *golfe d'Ovari*, sur lequel est la grande ville de *Nagoya*.

OVARIOTOMIE. Ablation de l'ovaire. Cette opération peut s'exécuter par la voie abdominale ou par la voie vaginale. Cette dernière est d'adoption toute récente et ne saurait s'appliquer qu'à des cas très particuliers : aussi le terme d'ovariotomie, sans autre indication, s'applique-t-il ordinairement à l'ovariotomie abdominale, et, dans le public, il a pris un sens plus étendu encore, en s'appliquant, à tort d'ailleurs, à toute ouverture de l'abdomen pratiquée chez la femme, dans le but d'intervenir sur les trompes ou sur les ovaires. Ces interventions étant multiples, le terme d'ovariotomie est réservé, dans le vocabulaire chirurgical actuel, à l'extirpation de l'ovaire *seul*, pour lésion lui appartenant en propre, c'est-à-dire, dans l'immense majorité des cas, pour le kyste ovarique ou parovarique. L'ablation des deux ovaires sains, faite systématiquement, par exemple pour amener l'atrophie des fibromes, s'appelle plus particulièrement castration ovarienne ou opération de Battey. L'ablation de l'ovaire et de la trompe correspondante s'appelle oophoro-salpingectomie.

La première ovariotomie, attribuée d'abord à Abraham Cyprianus (1707), appartient en réalité à Ephraïm Mac Dowell (1809) et fut suivie de guérison. Mais ce ne fut qu'avec W.-L. Atlee (1844) et surtout Spencer Wells (1858) que cette opération prit définitivement place dans la chirurgie, du moins en Amérique et en Angleterre. La France fut plus longue à l'adopter. La première (1844) appartiendrait à Woyerkowsky. En 1856, l'opération était solennellement condamnée par l'Académie de médecine après une discussion où Malgaigne se montra d'une intolérance extraordinaire et qui est des plus curieuses à relire aujourd'hui. Nélaton, après avoir vu opérer Spencer Wells, fit en 1862 quelques tentatives qui restèrent sans succès. Puis Kœberlé en 1864 et surtout Péan contribuèrent, par leurs succès éclatants, à vaincre les résistances officielles et à acclimater chez nous une opération qui, avec la découverte de l'antisepsie, est devenue tout à fait courante. La connaissance que l'on a aujourd'hui des kystes papillaires, capables, dans des conditions impossibles à prévoir, d'acquérir une malignité extrême, et, en cas d'effusion de quelques gouttes de leur contenu dans le péritoine, d'amener une inoculation péritonéale rapide et des métastases conduisant inévitablement à la mort, a beaucoup restreint la faveur de l'antique ponction : il est de règle aujourd'hui de pratiquer l'ablation du kyste dès que sa présence est soupçonnée, sans attendre que son développement exagéré compromette l'existence de la malade et diminue ses chances de résistance au traumatisme opératoire. L'opération, dans les conditions d'asepsie actuelle, et dans le cas ordinaire de kyste hyalin simple, est d'une réelle bénignité. Elle a pu être pratiquée à tout âge : de Santa-Anna l'a faite chez une enfant d'un an et Chiene chez une enfant de trois mois. Même dans la vieillesse, et en évitant les accidents de congestion pulmonaire et d'eschare sacrée, toujours à craindre chez les vieillards, on a pu la pratiquer à 77 ans (Terrier), à 80 ans (Owen) et à 82 ans et demi (Homans). La mortalité est forcément très variable, puisque les conditions sont loin d'être toujours les mêmes : à ne consulter que celle des grands opérateurs, elle a pu varier de 18,5 % (Terrier) à 3,8 % (C. Braun).

Les préparatifs de l'opération ont une grande importance. La malade aura pris, pendant les jours précédents, plusieurs bains alcalins : elle aura été purgée une fois ou deux, et l'on aura pratiqué au besoin l'antisepsie préalable du tube digestif par le naphtol et le salol. Une fois endormie, elle sera placée sur la table d'opération, les jambes entourées de bottes de ouate, et mise, soit simplement sur le dos, soit dans la position dite de Trendelenburg, c.-à-d. couchée sur un plan incliné à 45°, la tête se trouvant en bas. La salle d'opération sera chauffée à 25° au moins ; on emploiera le plus petit nombre possible d'aides. Lawson Tait, en dehors du chloroformisateur, n'en emploie qu'un. Le chirurgien se placera soit entre les jambes écartées de la malade, soit sur le côté, ayant, dans ce cas, son aide en face de lui. La peau de l'abdomen sera soigneusement désinfectée et tout spécialement la région du nombril et celle du pubis : celle-ci sera rasée. Cette désinfection sera exécutée par un aide au moyen d'un savonnage prolongé, combiné au brossage, suivi du lavage à l'alcool, puis à l'éther (pour dégraisser); finalement des compresses imprégnées de sublimé à 1 ‰ serviront à un dernier et minutieux brossage de la peau. Le chirurgien, pendant ce temps-là, se sera désinfecté les mains et les avant-bras, au moyen du savon et de la brosse, puis de bains successifs dans le permanganate de potasse, le bisulfite de soude, l'alcool et enfin le sublimé à 1 ‰. Des compresses stérilisées recouvrant l'abdomen, à l'exception de la ligne d'incision, le chirurgien saisira un bistouri fort, à lame convexe, et, tendant la peau entre le pouce et l'index de la main gauche, l'incisera sur la ligne médiane, sur une longueur de 8 centim. environ, dans les cas ordinaires, en partant de deux travers de doigt au-dessus du pubis : il n'existe d'ailleurs aucune règle à cet égard, certains chirurgiens préférant des incisions très courtes, juste suffisantes pour l'introduction des deux doigts, d'autres n'hésitant pas, lorsque le volume de la tumeur et les difficultés de son dégagement l'exigent, à faire remonter l'incision jusqu'au delà du nombril, en décrivant un demi-cercle autour de celui-ci, ordinairement à gauche, pour éviter le ligament du foie. Cette incision qui sera faite franchement et d'un seul coup, dans les cas ordinaires, devra, par contre, être menée doucement et avec une extrême prudence lorsque l'abdomen sera distendu par un kyste énorme et la peau réduite sur la ligne médiane à une couche très mince. L'incision ayant dépassé le derme, on divisera le tissu cellulaire sous-cutané jusqu'à la couche musculaire. Arrivé à celle-ci, on cherchera l'interstice des deux muscles droits de l'abdomen, l'habitude étant d'ouvrir la couche musculaire à ce niveau : en réalité, il n'y aurait aucun inconvénient, sinon même avantage, selon certains chirurgiens, à inciser en plein muscle et à sectionner la gaine aponévrotique. Au-dessous de celle-ci, on rencontrera le tissu cellulaire sous-péritonéal, chargé de pelotons graisseux jau-

nâtres, ou réduit à quelques fibres minces, selon la plus ou moins grande épaisseur des parois. C'est alors que l'on rencontrera enfin le péritoine, qui ne sera abordé qu'avec des précautions extrêmes : pour l'inciser, on le découvrira sur une certaine étendue, en s'assurant autant que possible, par quelques mouvements de glissement, qu'il n'existe, à l'endroit choisi, aucune adhérence entre lui et la paroi du kyste ou une paroi intestinale ; un léger pli sera soulevé au moyen d'une pince, une boutonnière étroite sera pratiquée à ce niveau, et, tout en continuant de soulever, l'index sera plongé par cette brèche dans la cavité abdominale pour s'assurer qu'aucune adhérence n'existe au niveau de la ligne future d'incision ; au besoin, si on en rencontrait, celles-ci seraient rompues avec douceur. La voie reconnue libre, le péritoine est incisé longitudinalement, soit sur le doigt, soit sur une sonde cannelée, jusqu'au-dessus du pubis, où une attention toute spéciale sera portée pour ne point blesser la vessie. Quelques pinces à forcipressure seront placées sur les bords de l'incision. Des compresses stérilisées chaudes serviront à refouler l'épiploon et les intestins, si ceux-ci viennent faire hernie dans la plaie ; la position de Trendelenburg permet tout spécialement d'éviter cet incident ; mais on lui a reproché d'exposer, en cas de rupture du kyste et d'effusion de liquide, à la souillure de toute la cavité abdominale. Le chirurgien ira alors à la recherche de la tumeur, si celle-ci ne se présente pas spontanément : dans ce cas, les doigts, placés dans l'angle inférieur de l'incision, iront reconnaître le cul-de-sac vésico-utérin, puis l'utérus lui-même et sa face postérieure dont il suffira de s'éloigner, dans la direction des flancs, sans quitter le contact du ligament large, pour rencontrer la trompe et l'ovaire ; celui-ci sera alors attiré au dehors le plus possible, en le libérant, par des tractions douces et toujours sous le contrôle de l'œil, des adhérences qu'il peut avoir contractées avec l'intestin. La portion de ligament qui le rattache encore constituera, une fois étirée, ce qu'on appelle le *pédicule ;* celui-ci sera traversé par une aiguille chargée d'un fil double, en prenant soin de protéger l'intestin, à ce moment, contre toute blessure. L'anse du fil étant sectionnée et l'aiguille libérée, on liera séparément les deux moitiés du pédicule, après avoir eu soin de croiser les deux chefs des fils du même côté. Cette ligature sera faite au moyen de fils de soie tressée plate, d'une grande solidité. Si le pédicule était large et charnu, on ferait de même plusieurs transfixions successives du pédicule sur la largeur, en posant ainsi plusieurs ligatures que le croisement aura rendues solidaires les unes des autres : c'est la ligature dite *en chaîne.* Une section faite au bistouri, ou mieux au thermocautère, sera pratiquée à 1 centim. environ au-dessus de la ligature et détachera complètement l'ovaire, pendant que des compresses, soigneusement appliquées, protègeront l'intestin contre le rayonnement du cautère.

Dans le cas de tumeur volumineuse, à paroi mince et risquant de se déchirer par des manœuvres trop prolongées, on n'hésitera pas à vider d'abord le kyste de son contenu en enfonçant dans la paroi un gros trocart : ce procédé vaut mieux que l'incision franche au bistouri employée par certains, et qui, si elle donne une évacuation d'abord plus rapide, expose à la souillure du péritoine par le liquide lorsque le jet touche à sa fin et devient baveux. L'irruption du liquide des kystes hyalins dans le péritoine ne paraît pas présenter grand danger ; par contre, celui des kystes papillaires expose à l'inoculation générale de la séreuse et à la mort rapide par métastases s'il s'agit d'un néoplasme malin. La poche du kyste étant vidée à peu près complètement, on s'assurera qu'aucune poche secondaire n'existe dans la profondeur, auquel cas on lui donnerait issue dans la première. La tumeur étant enfin réduite à sa paroi, celle-ci est soigneusement séparée de toutes les adhérences qui pourraient l'unir à l'intestin ; les adhérences minces seront détachées avec la tranche de la main posée à plat ; si elles présentent quelque résistance, il sera prudent de les sectionner entre deux pinces, en plaçant une ligature au catgut du côté intestinal : en cas d'adhérences larges et tout en surface, il vaudra mieux découper dans la paroi du kyste la partie impossible à décortiquer et l'abandonner dans l'abdomen après avoir promené le thermocautère sur sa surface. La ligature du pédicule sera pratiquée comme plus haut.

Dans certains cas, l'extirpation totale sera absolument impossible, la surface d'implantation du kyste étant trop étendue pour être réduite sous forme de pédicule, ou les adhérences étant trop larges et trop nombreuses pour qu'on puisse laisser sans danger dans le péritoine, au cas où on passerait outre, de vastes surfaces sécrétantes ou saignantes. Dans ce dernier cas, on ne refermera pas le ventre complètement et l'on se contentera de restreindre l'étendue de l'incision à quelques centimètres, selon les procédés de suture qui seront décrits tout à l'heure : la cavité suspecte sera isolée du reste de la grande cavité abdominale par un tamponnement modérément compact, obtenu en tassant quelques bandes de gaze qu'on laisse faire issue au dehors : ce tamponnement forme une sorte d'éponge aseptique réalisant à la fois l'hémostase et le drainage ; des fausses membranes se forment rapidement autour de lui et isolent définitivement la loge du kyste. La fermeture définitive se produit spontanément au bout de quelques semaines après diminution graduelle de volume des pansements. Lorsqu'au contraire la formation du pédicule aura été impossible, on l'abandonnera dans le ventre et l'on *marsupialisera* le kyste, c.-à-d. qu'on suturera ses bords à ceux de la plaie cutanée, en constituant ainsi une poche que les Américains ont comparée à celle des marsupiaux. Ce procédé, de même que le précédent, n'est jamais qu'un pis aller, qui impose aux opérées une convalescence longue et dangereuse et laisse à la paroi une cicatrice *vicieuse* pouvant devenir dans la suite le point de départ de hernies ou d'éventration.

Si le kyste a pu être enlevé complètement, il ne restera plus qu'à fermer le ventre. On procédera d'abord à la *toilette du péritoine*, c.-à-d. qu'au moyen d'éponges stérilisées, montées sur de longues pinces à pansement et soigneusement comptées au préalable, de peur d'oubli, on débarrassera la cavité du petit bassin des liquides ou des caillots qu'on pourra y trouver ; cette opération devra être pratiquée avec une extrême douceur, de façon à éviter tout froissement du péritoine intestinal ou pariétal et à laisser intact son revêtement endothélial, sans lequel sa résistance à l'infection, au cours des suites opératoires, serait singulièrement amoindrie. On retire alors de l'abdomen les compresses qui servaient à protéger l'intestin : l'épiploon est ramené sur la masse intestinale, et une compresse large et mince, bien chaude, protège une dernière fois les organes pendant la fermeture de la paroi. Celle-ci sera pratiquée, soit en un seul plan, soit par plans séparés : ce dernier procédé a peut-être l'inconvénient d'allonger la durée de l'opération, qu'il est de principe de faire aussi courte que possible, mais il met mieux en garde contre la dissociation ultérieure des couches musculaires de la paroi, c.-à-d. l'éventration. Dans le premier cas, toute l'épaisseur de la tranche sera traversée par l'aiguille armée d'un crin solide. Un certain nombre de points *profonds* seront ainsi placés sur les côtés de l'incision, à 2 centim. environ l'un de l'autre, et en s'enfonçant chacun à 2 centim. environ du bord de la plaie. Ces fils étant noués solidement, et fortement serrés, des points *superficiels* seront placés sur la peau, entre les points profonds et à 2 ou 3 millim. de l'incision, en ne comprenant dans leur trajet que l'épaisseur du derme, et en nombre suffisant pour amener un exact affrontement cutané. Si le chirurgien adopte la suture par étages, il commencera par réunir les bords de l'incision péritonéale, au moyen d'un surjet au catgut (V. LIGATURE), en retirant graduellement, au fur et à mesure, la compresse laissée pour protéger l'intestin contre les échappées de l'aiguille.

Un second surjet au cagut ou à la soie suturera les muscles droits et leurs aponévroses. On n'aura plus devant soi que le tissu cellulaire sous-cutané dont on régularisera aux ciseaux les pelotons graisseux débordants et que l'on nettoiera au moyen d'une compresse imbibée d'une solution phéniquée forte. La suture de la peau sera faite, soit par points séparés superficiels au crin, soit par un surjet unique également au crin, soit enfin par un surjet invisible à la soie fine ou au catgut, circulant dans l'épaisseur de la tranche cutanée sans se montrer au dehors (suture intra-dermique). La peau sera alors soigneusement lavée à l'alcool fort (Blondel). La plaie sera saupoudrée d'un antiseptique pulvérulent quelconque (iodoforme, salol, airol, etc.). Quelques chirurgiens placent par prudence plusieurs bandelettes transversales de gaze fixées à la peau au moyen de collodion, pour alléger la tension des sutures; une épaisse couche de ouate est placée ensuite sur le ventre et un bandage de corps bien serré recouvre le tout.— La malade sera reportée dans son lit et laissée à la diète absolue pendant vingt-quatre heures : c'est le meilleur moyen d'amener la cessation des vomissements chloroformiques. Le lendemain, un lavement purgatif léger sera prescrit, ou même une purgation saline si l'estomac n'est point trop rebelle. Il importe, en effet, de parer au danger le plus habituel de ces suites opératoires, c.-à-d. la paralysie intestinale, que l'on a attribuée, soit au refroidissement de l'intestin, soit à l'irritation de la séreuse par des manœuvres trop prolongées, soit, plus vraisemblablement, à l'infection. Quoi qu'il en soit, une malade qui, dans les quarante-huit premières heures, n'aura pas eu d'évacuations gazeuses, sera sérieusement menacée de cette parésie intestinale, prélude ordinaire de la péritonite : on se trouvera bien, dans ce cas, de l'emploi d'une grosse sonde de caoutchouc placée profondément dans le rectum, pour réveiller la contractilité intestinale et prévenir le tympanisme en assurant l'évacuation des gaz. On surveillera tout particulièrement l'état du pouls, qui a ici plus d'importance que la température, laquelle reste souvent normale et même au-dessous, au cours des péritonites les plus graves. Par contre, l'élévation graduelle du nombre des pulsations, coïncidant avec leur affaiblissement, sera d'un très mauvais pronostic; en même temps, si les vomissements chloroformiques, au lieu de s'atténuer, deviennent plus fréquents, presque continus, et font rejeter par petite quantité un liquide plus ou moins verdâtre, chargé de particules brunes (hémorragies gastriques capillaires), on pourra, à coup sûr, diagnostiquer la péritonite. La malade s'éteint peu à peu, dans ces cas aigus, avant la fin du troisième jour, dans le refroidissement et la torpeur, sans grandes souffrances. Mais il existe aussi une forme d'infection tardive, plus rare, apparaissant du dixième au dix-septième jour, alors que tout danger semble écarté, et que l'on a attribuée à l'infection par le moignon du pédicule sphacélé au-dessus de sa ligature. Contre ces accidents post-opératoires, qui deviennent heureusement de plus en plus rares avec la perfection de l'asepsie et la plus grande rapidité des opérations, la réouverture du péritoine avec désinfection immédiate de sa cavité au moyen de grands lavages antiseptiques, suivis du placement d'un drain dans la plaie, et même d'un second par une brèche faite dans le cul-de-sac vaginal postérieur, a été tentée plusieurs fois, mais sans résultats bien encourageants. Les injections de sérum artificiel (eau salée, 9 °/₀₀) pratiquées, soit dans le tissu cellulaire, soit dans les veines, à doses massives (1.500 à 2.000 gr. en vingt-quatre heures), ont permis quelques rares sauvetages. Lorsque l'issue de l'opération doit être heureuse, le pouls se maintient au-dessous de 120, les vomissements s'atténuent (sans qu'il y ait toutefois de règle absolue à cet égard), l'intestin émet des gaz ou même des matières. On pourra dès le second jour donner quelques boissons froides; le troisième, du bouillon, du lait, quelques fruits à sucer. Dès le quatrième jour, on alimentera graduellement la malade, sans fatigue, et en faisant intervenir quelques purgations légères de temps à autre. Le pansement sera changé le huitième jour et les fils superficiels pourront être enlevés; les fils profonds seront retirés le dixième, le douzième jour, ou même plus tard, s'il s'agit d'une suture en un seul plan et qu'il subsiste quelque doute sur la solidité de la cicatrice. La malade se lèvera au bout de trois semaines et devra porter six mois ou un an une ceinture abdominale destinée à assurer la solidité de la paroi.

L'ovariotomie *par la voie vaginale* ne peut guère être pratiquée que pour les kystes ne dépassant pas le volume d'une tête de fœtus et exempts d'adhérences importantes — ce qu'on ne peut jamais déterminer à l'avance. Une incision semi-circulaire sera tracée en avant ou en arrière du col de l'utérus, selon qu'on jugera avoir un accès plus direct sur le kyste par le cul-de-sac antérieur ou le cul-de-sac postérieur. Dans le premier cas, on décollera la vessie jusqu'au péritoine; on la protégera au moyen d'une valve, on cherchera à amener la paroi du kyste dans la plaie à l'aide d'une pince, on le videra par ponctions, puis, lorsqu'il sera réduit à une poche flasque, on attirera celle-ci au dehors et on liera le pédicule comme à l'ordinaire; on suturera ensuite la plaie vaginale. Si l'on procède par le cul-de-sac postérieur, l'incision première conduira directement, après un léger décollement à l'aide de l'index, dans le pli de Douglas, où l'on opérera de la même manière que derrière la vessie; on pourra laisser un drain ou une mèche de gaze pendant quarante-huit heures, au lieu de refermer de suite. — L'ovariotomie, par cette voie, a l'avantage de ne pas laisser de cicatrice abdominale et de réduire considérablement les dangers du traumatisme péritonéal. Mais le détachement des adhérences est forcément aveugle, et l'on risque alors de laisser à son insu dans l'abdomen une déchirure intestinale fatalement mortelle. De plus, le procédé n'est pas applicable aux kystes volumineux qui, même vidés, laissent trop d'*étoffe* pour passer sans difficulté par la brèche vaginale, forcément étroite. Les accidents généraux tardifs dus à l'ablation complète des deux *ovaires* ont été décrits à ce mot. L'ablation d'un seul ovaire, ou, en cas d'ovariotomie double, la persistance d'un simple fragment de substance ovarique, laissée à dessein ou non par le chirurgien, permet le retour de la menstruation et la possibilité de grossesses ultérieures. Dr R. Blondel.

OVARITE (Méd.) (V. Ovaire, § *Pathologie*).

OVATION (Antiq. rom.). Honneur décerné aux généraux vainqueurs à qui l'on ne voulait pas accorder le grand triomphe. On obtenait l'ovation pour des succès sans grand éclat, en vertu d'un sénatus-consulte. Le général qui avait obtenu l'ovation entrait dans la ville soit à pied, soit à cheval, et escorte des plébéiens ou des chevaliers, mais non des sénateurs, montait au Capitole où il sacrifiait une brebis. L'ovation seule était accordée lorsque la guerre n'avait pas été déclarée dans les formes, ou n'avait pas été dirigée contre des ennemis réguliers, par exemple contre les pirates, les esclaves révoltés; quand une ville avait été prise avec une trop grande effusion de sang du côté des vainqueurs. Le consul Postumius Tubertius obtint le premier l'ovation pour les succès remportés sur les Sabins.

OVA-ZOROTOU (V. Damaras).

OVE (Archit.). Ornement courant rappelant par sa forme un œuf, le plus souvent posé sur sa pointe et appliqué généralement sur des moulures ayant pour profil un quart de rond, qu'il s'agisse de l'échine des chapiteaux dorique, ionique et composite, ou de moulures appartenant à la base de colonnes, piliers ou piédestaux, ou encore de moulures au-dessous des denticules dans la corniche d'un entablement. Des dards aigus ressemblant à des fers de flèche ou à des feuilles d'eau très allongées, séparent presque toujours les oves, au-dessous ou au-dessus desquelles courent fréquemment un chapelet de perles et d'olives et que surmontent généralement un filet ou listel. Les oves se voient surtout dans les édifices de l'antiquité gréco-romaine, de la Renaissance et des temps modernes.

C'est à tort que, par extension, on donne quelquefois le nom d'*ove* à l'échine du chapiteau ou à une moulure en quart de rond sur laquelle se détache une ornementation composée d'oves. Les oves grecques, souvent amincies par le bas, sont de formes plus élancées que les oves romaines et, dans les monuments de la Renaissance et de nos jours, il n'est pas rare de voir des oves ornées elles-mêmes, à leur partie inférieure, d'une sorte de culot sculpté en forme de feuillage : ces oves sont dites *fleuronnées*. Ch. L.

OVENS (Juriaen ou Jurgen), peintre hollandais, né à Tonning (Holstein) en 1623, mort à Friedrichstadt (Slesvig) en 1678. Il habita longtemps Amsterdam et fut, d'après Houbraken, un des élèves de Rembrandt. Mais il suivit la mode, et ses portraits, d'ailleurs bien dessinés et parfois très élégants, dénotent l'influence des Italiens, de B. van der Helst et surtout de van Dyck. En 1660, il fut chargé de terminer pour l'hôtel de ville le grand tableau de *Claudius Civilis*, resté inachevé après la mort de G. Flinck. On dit qu'il se tira de cette tâche à son grand honneur. Le tableau est presque détruit aujourd'hui. Œuvres à Amsterdam, La Haye, etc. E. Durand-Gréville.

OVERALL (John), prélat anglais, né à Hadleigh (Suffolk) en 1560, mort à Norwich le 12 mai 1619. Élève distingué de l'Université de Cambridge, professeur de théologie de cette Université, doyen de Saint-Paul en 1602, il devint évêque de Norwich en 1618. Il joua un grand rôle dans l'histoire religieuse du temps et a laissé un certain nombre d'ouvrages de pure controverse. R. S.

OVERATH. Village de Prusse, district de Cologne, sur l'Agger ; 5.381 hab. (en 1895). Usines de plomb et de zinc. Villégiature d'été.

OVERBECK (Christian-Adolf), homme public et littérateur allemand, né à Lübeck le 21 août 1755, mort le 9 mars 1821. Après avoir fait des études juridiques à l'Université de Gœttingue, puis dirigé pendant deux ans une école à Brême, Overbeck rentra dans sa ville natale et se consacra aux affaires publiques, soit comme juriste, soit en qualité de diplomate, soit, à partir de 1814, comme bourgmestre de Lubeck. Ses occupations ne l'empêchèrent pas de cultiver la poésie et la musique ; il est l'auteur de poésies écrites dans la manière de Voss, dont il était le disciple et l'ami, et qui sont tombées aujourd'hui dans un oubli d'ailleurs mérité. Il a publié en 1781 *Fritzchens Lieder*, en 1794 *Vermischte Gedichte*, en 1800 des traductions d'Anacréon et de Sapho. Il est le père du célèbre peintre Friedrich Overbeck. H. L.

Bibl. : C.-G. Overbeck, *Zur Erinnerung aus C.-A. Overbeck*; Lübeck, 1830. — Hasse, *Allgem. deutsche Biogr.*, t. XXV, pp. 5 et suiv.

OVERBECK (Johann-Friedrich), peintre allemand, né à Lubeck le 4 juil. 1789, mort à Rome le 12 nov. 1869, fils du précédent. Déjà sous l'influence romantique, il se lia à Vienne avec Pforr, Vogel qui étudiaient les primitifs italiens et hollandais. En 1810, ils se rendirent à Rome, où vinrent les rejoindre Cornelius, puis Veit et Schnorr ; ils s'installèrent ensemble au cloître Saint-Isidore et y fondèrent une école allemande préraphaélite ; plus tard, ce fut l'école plus étroite encore des nazaréens dont Overbeck fut le chef. Cette nouvelle école romantique se révéla à Berlin par l'exposition de fresques relatant l'histoire de Joseph (exécutées dans la villa du consul de Prusse). En 1816, Overbeck peignit la *Vente de Joseph* et les *Sept Années maigres*. Il peignit ensuite un certain nombre de fresques sur des épisodes de la *Jérusalem délivrée* (pour la villa Massimi qu'il avait été chargé de décorer avec Cornélius et Schnorr). Peu après, il peignit sa fresque la plus célèbre, celle du *Miracle des roses de saint François*, à Santa Maria degli Angeli à Assise. Overbeck a fait peu de tableaux à l'huile (*Entrée du Christ à Jérusalem, Italie et Germanie, le Christ au mont des Oliviers, la Mort de saint Joseph, le Couronnement de Marie* et *le Triomphe de la religion dans les arts*). Ses derniers tableaux datent de 1816 : on peut citer un *Christ sur le mont Nazareth*. Ses dessins sont remarquables par la noblesse de la composition et leur profonde piété. On admire surtout une *Vie de Jésus* (40 dessins), *la Passion* (14 stations) et les *Sept Sacrements*. Overbeck est, parmi les fondateurs de l'école romantique, presque le seul qui n'ait pas abandonné sa voie. Ses œuvres sont remarquables par la composition savante, la simplicité de l'expression, leur pureté et leur suavité, qui font penser au Pérugin, à Francia et à Raphaël dans sa jeunesse. La mollesse des corps, la religiosité un peu fade des sujets, un certain caractère archaïque, le dédain du nu sont les principaux défauts du peintre. Il s'était converti au catholicisme en 1813. Ses élèves les plus marquants ont été Steinle et Fuhrich.

Bibl. : Howith, *F. Overbeck, sein Leben und Schaffen*; Fribourg, 1886.

OVERBECK (Johannes-Adolf), archéologue allemand, né à Anvers le 27 mars 1826, mort à Leipzig le 8 nov. 1895, neveu du précédent. Il a publié : *Katalog des kœniglichen rheinischen Museums vaterlændischer Altertümer* (1851); *Kunstarchæologische Vorlesungen* (1853); *Geschichte der griechischen Plastik* (1857 et 1893) ; *Die antiken Schriftquellen zur Geschischte der bildenden Kunste bei den Griechen* (1868) ; *Griechische Kunstmythologie* (1871-89).

OVERBECK (Franz), exégète et historien suisse, né à Saint-Pétersbourg le 16 nov. 1837. Depuis 1870 professeur de théologie à Bâle, il a publié : *Ueber die Christlichkeit unsrer heutigen Theologie* (1873) ; *Studien zur Geschichte der alten Kirche* (1875) ; *Ueber die Auffassung des Streits des Paulus mit Petrus in Antiochien bei den Kirchenvætern* (1877) ; *Zur Geschichte des Kanons* (1880) ; *Die Anfænge der Kirchengeschichtschreibung* (1893).

OVERBERG (Bernhard), pédagogue catholique allemand, né à Hœckel, près d'Osnabrück, en Westphalie, le 1er mai 1754, mort à Munster le 8 nov. 1826. Il était de constitution faible, et son esprit ne se développa que tardivement. Aussi éprouva-t-il des difficultés incroyables à apprendre à lire et à écrire. Mais la vocation ecclésiastique, qui se déclara de bonne heure chez lui, semble avoir opéré en lui une soudaine transformation intellectuelle. Il se met à l'étude avec ardeur et, en quelques mois, regagne le temps perdu. Il entre, en 1771, au gymnase de Rhein et son ardeur extraordinaire, son zèle de tous les instants le mettent bientôt hors de pair. Il étudie la théologie et la philosophie à l'Académie de Munster, est ordonné prêtre et nommé vicaire à Everswinkel en 1780. Le souvenir de sa jeunesse difficile le décide dès lors à se consacrer à l'éducation des enfants. Ses succès de pédagogue et de catéchiste furent tels que le ministre, baron Furstenberg, le nomma dès 1783 professeur à l'École normale de Munster. Il s'y consacra notamment à compléter l'instruction très insuffisante des instituteurs au moyen de cours de vacances. En 1809, il est nommé supérieur du séminaire théologique de Munster. Son influence morale est alors considérable. Il est le directeur de conscience de tous ses élèves, anciens et nouveaux, et d'un grand nombre de personnes étrangères avec lesquelles il entretient une correspondance assidue. Cette influence était faite moins de supériorité intellectuelle que de bonté, de patience infatigable et d'absolu désintéressement. En 1822, il refuse une prébende de 1.200 thalers au chapitre de Munster, et, quand il meurt, il laisse le souvenir d'un véritable apôtre de l'enseignement religieux et moral. — Overberg occupe une place des plus honorables dans l'école pédagogique catholique antérieure à Pestalozzi. Son *Anweisung zum zweckmässigen Schulunterricht für die Schullehrer im Fürstenthum Münster* (1793 ; 8e éd., 1844) est restée longtemps l'un des principaux manuels classiques de la pédagogie allemande. Il a aussi laissé des ouvrages d'enseignement qui ont joui d'une certaine vogue : *Fibel* (*Abécédaire*) (1793); *Biblische Geschichte* (1799) ; *Handbuch der Religion* (1804).

Son *Anweisung* a été traduite en français sous le titre de *Manuel de pédagogie et de méthode générale, ou Guide de l'instituteur primaire,* par N.-J. Cornet (Liège, 1844; 2e éd., 1845). Th. Ruyssen.

Bibl. : G.-H. Schubert, *Vie d'Overberg,* trad. de l'allem. par Léon Boré ; Paris, 1842 ; 2e éd., 1843.

OVERBURY (sir Thomas), poète anglais, né à Compton-Scorpion (comté de Warwick) le 18 juin 1581, mort à Londres le 15 sept. 1613. Après avoir fait de solides études à Oxford, il se fit inscrire au barreau de Londres (1597). Au cours d'un voyage d'agrément en Ecosse, il se lia intimement avec un page du comte de Dunbar, Robert Carr, qui devint par la suite le fameux comte de Rochester et qui le poussa à la cour. Overbury prit part aux intrigues qui amenèrent la liaison de la comtesse d'Essex, la femme la plus débauchée de son temps, avec son ami Rochester; mais quand la comtesse eut obtenu son divorce et voulut se marier avec son amant, Overbury lui fit une vive opposition et écrivit même un poème, *A wife,* injurieux pour lady Essex. Rochester n'osa passer outre, mais complètement subjugué par sa maîtresse avide de vengeance, il résolut d'abord d'écarter, puis de supprimer Overbury. On offrit au poète l'ambassade de France, celle des Pays-Bas, une mission en Russie ; mais il refusa de s'éloigner de Londres. On fit alors jouer toutes les influences, et on obtint du roi la permission d'emprisonner Overbury à la Tour. Le 26 avr. 1613, il fut arrêté au sortir de la Chambre du Conseil. Lady Essex gagna les officiers et un geôlier et fit mêler du poison à la nourriture du prisonnier. Le 15 sept., Overbury mourait, et le 26 déc. Rochester épousait sa maîtresse. Deux ans après, le bruit que l'infortuné poète avait été empoisonné se répandit. Une enquête amena l'arrestation de Rochester (devenu comte de Somerset), de sa femme et de leurs complices. Il s'ensuivit un procès scandaleux où l'on découvrit que les grands seigneurs, les hauts fonctionnaires étaient en relations intimes avec des astrologues, des charlatans et des empoisonneurs. Le comte et sa femme reçurent leur pardon ; les complices furent exécutés.

Overbury, esprit très cultivé, a laissé : *A wife now the widdow of sir T. Overburye* (Londres, 1614, in-12), poème sur le mariage, plein de sensibilité vraie et très finement écrit, qui eut un grand succès et de nombreuses réimpressions ; *The First and second Part of the Remedy of Love* (1620) ; *Observations in his Travaile upon the State of the Seventeen Provinces* (1626) ; *Miscellaneous works in verse and Prose* (1756) ; des notes autobiographiques et des lettres qui existent, en mss., au British Museum. R. S.

Bibl. : *The bloody down fall of Adultery, Murder, Ambition ;* Londres, 1615, in-4. — *Narrative history of King James ;* Londres, 1615, in-4. — *A true and historical relation of the poysoning of sir Thomas Overbury ;* Londres, 1651. — Rimbault, *Préface* à l'édition collective des *Œuvres* d'Overbury ; Londres, 1856.

OVERFLAKKEE. Ile du delta de la Meuse et du Rhin dans les Pays-Bas, prov. de la Hollande méridionale, longue de 39 kil., large de 9, entre le Haringvliet au N., la Krammer au S. Conquise sur l'eau depuis le xiiie siècle, elle fut réunie à l'île plus occidentale de Goree en 1780.

OVERMEIRE. Com. de Belgique, prov. de la Flandre orientale, arr. de Termonde ; 4.000 hab. Stat. du chem. de fer de Gand à Hamme, à 17 kil. de Gand. Exploitations agricoles.

OVERSTONE (Samuel-Jones Loyd, lord), économiste anglais, né à Londres le 25 sept. 1796, mort à Londres le 17 nov. 1883. Fils de *Lewis* Loyd, l'un des associés de la grande maison de banque Jones Loyd and Co, de Londres et Manchester, il fit à Eton et à Cambridge d'excellentes études, puis il entra dans la maison de son père, en prit bientôt la direction et se montra, à sa tête, un financier de premier ordre. De 1819 à 1826, il fut membre de la Chambre des communes pour Hythe. En 1850, il fut élevé à la pairie avec le titre de baron Overstone and Fotheringhay. Il a écrit sur les questions financières et monétaires plusieurs ouvrages, où Robert Peel a puisé les éléments de sa grande réforme de la banque d'Angleterre (V. Banque, t. V, p. 265), et qui l'ont fait ranger par ses concitoyens parmi leurs économistes les plus éminents. Macculoch a réuni les plus importants sous le titre : *Tracts and other publications on metallic and paper currency* (Londres, 1858). On y trouve notamment la théorie du règlement absolu ou *currency principle* (V. Billet, t. VI, p. 862). L. S.

OVERWEG (Adolf), voyageur allemand, né à Hambourg le 24 juil. 1822, mort à Madouari, sur le lac Tchad, le 27 sept. 1852. Naturaliste, il accompagna en 1849 H. Barth et Richardson ; quand ils se séparèrent dans le Damerghou (janv. 1851), il se rendit au pays de Gober et par Zinder à Kouka où il rejoignit Barth (7 mai 1851), explora les abords du Tchad et mourut de la fièvre. Il s'occupa surtout des observations astronomiques, météorologiques, hypsométriques et géologiques, que Barth utilisa dans ses relations.

OVERYSSCHE. Com. de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, sur l'Yssche, affl. de la Dyle, 6.000 hab. Tête de ligne d'un chem. de fer vers Grœnendael ; à 16 kil. de Bruxelles. Exploitations agricoles, culture sous verre de toute espèce de fruits ; brasseries, distilleries. L'église de Saint-Martin, de style ogival, est du xiie siècle ; celle de Notre-Dame au Bois, du xviie siècle, renferme des objets d'art remarquables.

OVER-YSSEL (*Overyssel*). Province du royaume des Pays-Bas, entre le Zuyderzee à l'O., la Prusse à l'E., les prov. de Frise et Drenthe au N., de Gueldre au S. ; 2.345 kil. q. ; 310.299 hab. (en 1894). C'est une plaine surmontée de quelques collines sablonneuses, l'Ouest est marécageux et très fertile, le Sud et l'Est appartient à la Geest, terre haute couverte en grande partie de landes et semée de tourbières. Le principal cours d'eau est l'Yssel qui coule entre la province et celle de Gueldre ; puis son affluent, la Schipbeek, et le Vecht. Des canaux unissent l'Yssel, le Vecht, les cours d'eau de Frise, etc. Les prés occupent 33 %, les champs 18 %, les bois 5 1/2 % de la surface totale. L'élève du bétail et l'exploitation de la tourbe sont les principales ressources avec l'industrie textile (coton), très développée dans la Twente, district voisin de la Prusse. Le long de l'Yssel, la briqueterie est très florissante. Le ch.-l. est Zwolle ; les autres villes notables Deventer et Kampen. La province se divise en trois districts : Zwolle, Almelo, Deventer.

OVIBOS (V. Bœuf, Mouton).

OVIDE (Publius Ovidius Naso) né à Sulmo, dans le Samnium, le 20 mars de 43 av. J.-C., mort à Tomes (Mésie) en 18 ap. J.-C. Il appartenait donc à la dernière génération du siècle d'Auguste, à celle qui n'avait vu ni la république ni les guerres civiles, et qui, sans préoccupations sérieuses, sans souvenirs attristants, n'avait qu'à se laisser aller nonchalamment aux plaisirs de la vie calme et facile. Il était fils d'un chevalier et avait un frère plus âgé que lui, qui mourut à vingt ans. Sa famille, selon l'usage, lui fit étudier l'art oratoire pour le pousser vers le barreau. Il suivit notamment les leçons de deux rhéteurs célèbres, M. Arellius Fuscus et M. Porcius Latro, dont il devait plus tard traduire en vers quelques phrases (*Métamorphoses*, XIII, 121). Ces deux maîtres ne purent guère combattre chez lui une tendance au mauvais goût qu'ils partageaient eux-mêmes ; ils lui apprirent seulement à amplifier ses pensées et à les aiguiser d'une façon subtile et maniérée. Il avait dès lors, dit Sénèque le Père, un esprit gracieux et aimable, mais avec trop de complaisance pour lui-même. Il exerça quelques charges publiques ; il fut *triumvir capitalis, centumvir, decemvir stlitibus judicandis.* Mais il s'en tint là. Malgré les reproches de son père, il se donna tout entier à la poésie. Elle séduisait tous les jeunes gens distingués, et d'ailleurs il y était porté par une facilité d'improvisateur peu commune.

Ses *Amours* (1re éd. en 5 livres, 2e en 3 livres, vers 14 av. J.-C.) sont un recueil d'élégies amoureuses dans

le genre de Tibulle et de Properce, mais avec moins de sincérité et de passion, avec plus d'esprit et de préciosité. Sa Corinne est loin d'être aussi vivante que la Cynthie de Properce et surtout que la Lesbie de Catulle. Existe-t-elle même réellement ou n'est-ce qu'une « Iris en l'air? » On ne sait trop ; en tout cas, Ovide ne voit dans son amour qu'une matière de roman, avec épisodes obligatoires (la veillée à la porte, le billet donné, le billet renvoyé, la maladie, la rupture, la réconciliation). Et cette matière, il la traite en écolier consciencieux, sans y rien mettre de son cœur, mais en y prodiguant toutes les ressources de son esprit, amplifications faciles et souples, comparaisons pittoresques, souvenirs mythologiques, plaisanteries quelquefois délicates, plus souvent bouffonnes et forcées. L'œuvre n'a rien de touchant ni d'original ; elle ne vaut que par quelques esquisses de mœurs contemporaines assez légèrement enlevées.

Les *Héroïdes* ou *Epîtres* se rattachent aux *Amours*. Après avoir exprimé sous son nom tous les sentiments habituels des intrigues amoureuses, Ovide les reprend sous le nom des héros ou des héroïnes de la mythologie grecque. Il imagine, en dépit de toute vérité historique, des lettres de Pénélope à Ulysse, de Phèdre à Hippolyte, d'Œnone à Pâris, de Didon à Enée, d'Ariane à Thésée, etc. Et à toutes il prête le même ton, un ton absolument moderne, d'un anachronisme voulu et amusant. Il est à mille lieues d'Homère et des tragiques grecs, bien qu'il leur emprunte les données de ses élégies ; chez lui, les héros sont galants, les héroïnes sont coquettes, tous font des madrigaux et des pointes, tous sont défigurés et rapetissés. (Le recueil qui nous est parvenu contient, outre les *Héroïdes* d'Ovide, dix autres qui sont d'un imitateur.)

Cette galanterie superficielle et cet esprit léger trouvent une troisième incarnation dans l'*Art d'aimer* et dans les *Remèdes d'amour* (2 et 1 av. J.-C., 752 et 753 de Rome). Cette fois, Ovide fait la théorie des intrigues amoureuses qu'il a mises en scène dans les *Amours* et les *Héroïdes*. Il la fait avec une gravité plaisante, avec une ironie douce, en spectateur amusé, narquois et bienveillant. Pour nous, ce livre est précieux comme document historique : il fait revivre, dans tous ses détails, la vie élégante et mondaine de Rome. Il a eu beaucoup de vogue à son époque, jusqu'à la fin de la littérature romaine, et plus tard encore, car au moyen âge c'est un des ouvrages les plus lus et les plus imités, et c'est lui qui, par exemple, suggère à Guillaume de Lorris la première idée du *Roman de la Rose*. Si, par l'esprit et la vivacité pittoresque, l'*Art d'aimer* mérite ce succès, il révèle une perversion morale affligeante. Ovide ne corrompt pas les mœurs de son époque — la chose est déjà faite — mais il donne à cette corruption une forme gracieuse et séduisante, et l'on comprend que les gens graves, l'empereur en tête, en aient été scandalisés. Ovide le comprend lui-même, et pour se disculper du reproche de légèreté, il entreprend deux grands ouvrages : l'un, en vers hexamètres, sur les légendes grecques ; l'autre, en distiques élégiaques, sur les traditions romaines.

Le premier, les *Métamorphoses*, est consacré aux transformations d'hommes en animaux, en astres, en plantes, etc., si nombreuses dans la mythologie hellénique. Il y avait eu là-dessus des poèmes alexandrins : les Μεταμορφώσεις de Théodore, de Didymarchos, de Parthénios (le maître de Virgile), les Ἀλλοιώσεις d'Antigone de Caryste, l'Ὀρνιθογονία de Bœo, les Ἑτεροιούμενα de Nicandre (ces deux dernières œuvres nous sont connues par le résumé d'Antonius Liberalis au IIe s. ap. J.-C.). Ovide s'en est inspiré, mais il doit beaucoup aussi à Homère, aux cycliques, aux tragiques grecs, à Catulle, à Virgile (surtout dans les derniers livres où il refait l'*Enéide*). Son livre contient des épisodes charmants : l'histoire touchante de Céyx et d'Alcyone ou le conte de Philémon et Baucis, dont La Fontaine a su goûter et rendre la naïve et exquise bonhomie. Malheureusement, l'ensemble manque d'unité et d'ordre : les récits se suivent au hasard, mal rattachés par des transitions factices, puis, comme dans les *Héroïdes*, les mœurs sont modernisées à l'excès ; la politesse mondaine, la galanterie, la coquetterie s'introduisent dans les événements même les plus tragiques ; enfin Ovide, toujours trop appliqué à faire de l'esprit, souligne complaisamment les côtés les plus invraisemblables de son sujet, et arrive à des effets grotesques tout à fait déplacés.

Les *Fastes*, composés après 2 ap. J.-C., marquent comme les *Métamorphoses* l'effort d'Ovide vers la grande poésie. C'est une sorte de calendrier en vers où, mois par mois, jour par jour, il passe en revue les fêtes romaines, et, à propos de chacune d'elles, expose les origines auxquelles elles se rattachent, et les détails qui les caractérisent. L'intention du livre est un peu la même que celle de l'*Enéide*, de certaines odes d'Horace et du IVe livre de Properce : collaborer au relèvement religieux et national entrepris par Auguste, faire revivre les croyances éteintes et les vieilles traditions. On s'attend peu à voir Ovide dans ce rôle, et en effet il y est assez gêné. S'il est bien documenté sur les détails matériels du culte, il ne sait pas saisir l'âme, la vie de ces choses d'autrefois. Quelquefois, il s'amuse à raconter des anecdotes piquantes, il s'égaie aux dépens de Silène, de Faune ou de Priape ; mais alors il oublie absolument le but sérieux qu'il s'était assigné. Le reste du temps, il est sec, aride et ennuyeux. Au reste, son œuvre est inachevée ; elle ne comprend que 6 livres sur 12.

Nous arrivons en effet à l'événement décisif de la vie d'Ovide, à son exil (8 ap. J.-C. On a beaucoup discuté sur la cause de cet exil. Suivant l'opinion la plus probable, le poète se serait mêlé par mégarde (*error*) aux aventures scandaleuses de la petite-fille d'Auguste, la seconde, Julie. Mais son vrai crime aux yeux de l'empereur — le seul qui fut allégué officiellement — c'était son poème de l'*Art d'aimer* (*carmen*), qui, en favorisant la dépravation de l'époque, semblait se jouer des tentatives moralisatrices du prince. Toujours est-il qu'Ovide fut, non pas exilé, mais relégué à Tomes, en Mésie (aujourd'hui Kustendjé, sur la mer Noire) et qu'il y resta, sous Tibère comme sous Auguste, jusqu'à sa mort.

C'est là que furent composés ses derniers ouvrages l'*Ibis*, satire très obscure contre un de ses adversaires (imitée de Callimaque), et surtout les 5 livres de *Tristes* et les 4 livres de *Pontiques* (*Ex Ponto*). Ces deux recueils présentent peu de différences ; le premier est antérieur à 12 ap. J.-C., le second est postérieur à cette date : dans le premier, les élégies n'ont pas de destination spéciale ; dans le second, elles sont adressées à des correspondants particuliers ; enfin tout d'abord Ovide demande à revenir à Rome, et plus tard il sollicite seulement une commutation de peine. A part cela, les *Tristes* et les *Pontiques* ne forment qu'un seul recueil, recueil assez long et assez monotone. Ovide est complètement désemparé. Le contraste est trop grand : au lieu d'un ciel riant, une contrée sauvage et lugubre, au ciel brumeux, aux champs glacés ; au lieu d'une capitale paisible et joyeuse, une bourgade de frontière sans cesse troublée par les invasions des Sarmates ; au lieu des succès littéraires et mondains, un isolement absolu, au milieu de rustres qui ne peuvent apprécier le talent du poète, qui ne parlent même pas sa langue. C'est plus que n'en peut supporter son âme faible et amollie. Il n'a ni assez d'énergie pour se résigner, ni assez de fougue pour se révolter franchement ; il ne sait que pleurer, *nil nisi flere libet*. Il supplie tout le monde : sa femme, amie de Livie, pour laquelle il affiche une grande tendresse dans l'espoir qu'elle lui sera utile ; ses amis, dont il réchauffe le zèle jusqu'à les importuner ; l'empereur surtout, à qui il adresse les pires flagorneries, dont il embrasse l'image comme celle d'un dieu. Quant à la forme, les longs développements de rhétorique, les souvenirs mythologiques, les mots d'esprit y subsistent toujours, gâtant maladroitement les inspirations les plus sincères. A part quelques

pièces plus naturelles, telles que l'adieu à son livre, le récit de son départ, et quelques descriptions pittoresques, l'ensemble montre un caractère sans dignité et un talent sans profondeur.

Outre les ouvrages que nous venons de citer, Ovide en avait composé quelques autres; nous avons encore ses *Medicamina faciei;* de sa tragédie de *Médée*, nous ne possédons qu'un seul vers, et de ses *Halieutiques* un fragment de 134 vers; son panégyrique d'Auguste en langue gète et son ouvrage sur la mort d'Auguste sont perdus. On lui a longtemps attribué sans raison une *Consolation à Livie*, une élégie *Nux* et quelques autres opuscules.

Son influence a été très grande; elle apparait déjà chez les Sénèques et dure jusqu'au moyen âge. Elle n'a pas d'ailleurs été très heureuse; par sa légèreté d'esprit, par son mauvais goût, par sa conception mesquine de la poésie, quelles que soient d'ailleurs sa verve et son habileté technique, Ovide n'est au fond que le premier poète de la décadence latine. R. PICHON.

BIBL.: Editions des œuvres complètes par RIESE (Leipzig, 1871 et suiv.), par GÜTHLING. SEDLMAYER et ZINGERLÉ (Prague, 1883 et suiv.); des poèmes érotiques par L. MÜLLER; Berlin, 1861; des *Métamorphoses* par SIEBELIS et POLLE; Leipzig, 1887 (extraits par Lejay; Paris, 1894); des *Fastes* par PETER; Leipzig, 1879; des *Tristes* par MERKEL; Berlin, 1837; des *Pontiques* par KORN; Leipzig, 1868. — Traduction des *Amours* en vers français par Ph. MARTINON, 1897. — A consulter: NAGEOTTE, *Ovide, sa vie et ses œuvres*, 1872. — BOISSIER, *l'Opposition sous les Césars*, pp. 107-159. — BRÉTON, *Metamorphoseon libros Ovidius quo consilio susceperit*, 1883. — FAVRE, *De Ovidio vocabulorum novatore*, 1885. — SUDRE, *P. Ovidii Nasonis Metamorphoseon libros quomodo nostrales medii ævi poetæ imitati interpretatique sint*, 1892.

OVIDIOPOL. Ville de Russie, gouv. de Kherson, district et à 33 kil. d'Odessa, sur la Baraboi et le liman du Dniestr; 5.300 hab. (1897). Moulins, briqueteries. Elle appartient à la Russie depuis le traité de Iassi (1794). La ville doit son nom à une erreur qui faisait supposer que c'était l'emplacement de l'ancienne *Tomi*, lieu d'exil d'Ovide.

OVIDUCTE (Entom.). Canal destiné à conduire les œufs des tubes ovariens à l'extérieur ou à la base de l'oviscapte. Des diverticules spéciaux de cet organe forment une ou plusieurs vésicules servant, soit de réceptacles séminaux, soit de poche copulatrice. Les œufs sont fécondés dans cette partie de l'appareil génital, à leur passage devant l'orifice du réservoir séminal. Des glandes annexes viennent y déverser leurs produits destinés, soit à durcir l'œuf, soit à l'entourer d'une enveloppe agglutinante.

OVIEDO. I. VILLE. — Ville d'Espagne, chef-lieu de la province d'Oviedo, située à 228 m. au-dessus de la mer, sur une hauteur entre le Nalon et son affluent le Norra; 42.716 hab. La ville est défendue des vents du N., du



Eglise Santa-Maria de Naranco, à Oviedo.

côté de l'Atlantique, par la sierra de Naranco. Construite sans plan, la ville d'Oviedo est pittoresque et gracieuse. Elle possède une cathédrale gothique fondée en 781, reconstruite en 1380 et achevée en 1528: une des chapelles, la Camara Santa, est le seul reste de la première église; on y trouve une magnifique tour gothique de 80 m. de haut, qui est l'une des plus belles d'Espagne, et de nombreux tombeaux royaux. Vieux château; restes de la Corte, palais d'Alphonse le Chaste. Imposant hôtel de ville de 1662. Palais du duc del Parque (actuellement fabrique d'armes). Université (fondée en 1580), musée, théâtre, hospice provincial. Monument élevé à la mémoire du patriote Jovellanos. Jardin botanique et promenades agréables. Fabriques d'armes, de chapeaux, de crin, de couvertures, de chocolat; tanneries, ébénisteries. Siège du gouverneur, d'un évêque, d'une cour d'appel.

Au N. de la ville, sur une hauteur, les églises Santa Maria de Naranco et San Miguel, datant du IXe siècle. A 7 kil. au S.-O. de la ville, sur le Nalon, on trouve les eaux thermales de Caldas, de Priorio; à 15 kil., la fonderie de canons de l'Etat de la Trubia. Oviedo est l'ancienne *Asturum* Lucus ou *Ovetum in Hispania Tarraconensis*. Dans l'histoire de la délivrance de l'Espagne de la domination des Maures, Oviedo a joué un rôle important: le royaume d'Oviedo avait été fondé en 756 par don Froila. Oviedo devint la capitale de Léon sous Ordono Ier (914-924).

II. PROVINCE. — Province maritime du N. de l'Espagne,

ancienne principauté des Asturies, sur le bord de l'Atlantique, bornée au N. par la mer, à l'E. par la province de Santander, au S. par celle de Léon, à l'O. par celle de Lugo. Longueur de l'E. à l'O., 204 kil.; sa largeur varie de 15 à 75 kil. Superficie : 10.895 kil. q.; 595.420 hab., c.-à-d. environ 55 par kil. q.

Climat. — Le climat est modéré, humide et pluvieux; il est changeant mais très salubre; balayé par le vent de la mer ou des montagnes, la chaleur ne dépasse pas + 30° et le froid — 7°. Les pluies sont abondantes. Le vent du N.-E. amène le beau temps; le vent d'O., qui souffle surtout en été, est doux et agréable; le vent du N. est violent et amène des tempêtes sur mer.

Orographie. — La province d'Oviedo est très mouvementée, mais d'un aspect très pittoresque et agréable. Dans l'O. on trouve des roches calcaires, schiste, quartz, grauwacke, et quelques roches ignées, granites, amphiboles, syénites : on y recueille du fer. Dans l'E. le calcaire domine, avec, par place, des schistes ardoisiers et du quartz; on y trouve du marbre de bonne qualité et de la pierre à bâtir; comme dans tous les pays calcaires, il y a des fissures et des gouffres nombreux où se perdent les cours d'eau; des fontaines d'eau vive formant de petites cascades et des rivières (d'Onis, de Bobio, de Covadonga); des lacs (de Nol et de Camayor); des grottes fort belles (de Sequeros). On exploite le cuivre, le cobalt, le plomb, l'antimoine, la houille, etc. Les mines de houille du bassin du Nalon, dans le centre du pays, sont une des richesses de l'Espagne. Sur la côte on trouve des marnes érosées et des roches calcaires.

Le système orographique de la province d'Oviedo est marqué d'abord, en allant de l'Atlantique dans la direction du S., par les collines de la Cordillera de la Costa, coupées par les estuaires de petits torrents; cette chaîne, appelée sierra de Naranco, ne dépasse pas 670 m.; à l'E. on trouve des pics plus élevés (le Sueve, 1.225 m. et la sierra de Cuera, 1.490 m.). On rencontre ensuite une succession de petites vallées charmantes et fertiles de l'O. à l'E., parallèles au rivage de la mer, puis on arrive au pied des Cordales qui s'élèvent peu à peu vers le S. pour rejoindre les hautes montagnes qui séparent les Asturies du royaume de Léon. Ces Pyrénées asturiennes ont des pics très élevés, couverts de neige (la Torre de Cerredo, 2.678 m., un pic de 2.451 m. au S. de Covadonga); elles sont coupées par le col de Ventaniella (1.310 m. de hauteur), le col de Tarna, d'où coule le Nalon, le col de San Isidro, le col de Vegarada, le col de Piedrafita, le col de la Mesa, le col Blanc, le col de Leitariegos, le col du Trayeto (1.451 m.), le col de Cienfuegos, dominé par le pic de Miravalles (1.940 m.). La chaîne des Pyrénées espagnoles cesse alors de servir de frontière à la province d'Oviedo et sépare les provinces de Lugo et de Léon.

Régime des eaux et côtes. — Les rivières sont nombreuses et abondantes. Les cours d'eau n'ont pas beaucoup de place entre l'Atlantique et les Pyrénées asturiennes et sont coupés par des rias où ils se perdent. Le principal est le Nalon, venu du col de Tarna, qui reçoit le Narcea; il est uni par la ria de Pravia à l'Atlantique. En allant vers l'O. on trouve les deux grand rios de Navia et d'Eo. En allant vers l'E., jusqu'à la province de Santander, on relève les rias d'Aviles et de Villaviciosa, les rios de Gijon et d'España; la ria de Rivadesella où se jette le Sella, puis la ria de Tinamayor où se perd le Deva. Ces différentes rivières coule dans des gorges profondes dont les flancs sont couverts de chênes, de hêtres, de tilleuls, de sapins.

La côte a environ 281 kil. d'étendue et forme des sinuosités sans nombre, avec des ports, presque tous mal disposés par suites des barres. Le meilleur port est Gijon, qu'un chemin de fer unit aux houillères de la vallée du Nalon; l'anse d'Artedo pourrait être aménagée pour recevoir de grands bateaux, ainsi que le havre de Musel, à l'abri du cap de Torrès; au N.-E. de la Villaviciosa on remarque la baie de Lastres. La pêche est très active sur la côte.

Gijon est rattaché par chemin de fer à Oviedo et à Langreo; une bonne route relie ce port à celui de Pajarès par Oviedo; un chemin de fer unit Oviedo à Madrid, en passant par la vallée du Caudal, le col de Pajarès et Léon. La richesse minérale du pays ne peut que contribuer au développement des routes.

Productions, Industrie et Commerce. — L'humidité du climat est favorable à la fécondité naturelle du sol. Il y pousse des orangers et des citronniers sur le littoral, de Llanes à Rivadesella. Le seigle et le froment suffisent à la consommation du pays. Le maïs est cultivé en grand et sert à faire une sorte de pain (borona); on trouve des haricots et des pois. Le cidre produit par les innombrables champs de pommes (pumaradas), de Aviles à Llanes, est la principale boisson des Asturiens. La culture de la vigne, autrefois florissante, a en grande partie disparu, sauf dans l'O. de la province. On trouve des châtaignes abondantes, des noisettes, etc. D'excellents pâturages nourrissent de beaux troupeaux de bœufs et de moutons, qui de mai à octobre vont dans la montagne. Il y a de nombreux petits chevaux légers et très endurants. Le sol est malheureusement trop morcelé pour permettre aux habitants de vivre de leur petit carré de terre; et la montagne a été imprudemment déboisée sur beaucoup de points.

L'industrie repose surtout sur la houille; le charbon de terre y est extrêmement abondant (mines de Langreo, Tudela, Mieres, Santofirme, Ferroñes, Lieres, Nava, Torazo, Santa Maria del Mar). On produit annuellement 500.000 tonnes, la moitié de la production totale de l'Espagne. Grandes forges, fonderie de canons de l'Etat à Trubia. Verrerie (à Gijon), ébénisterie (à Oviedo), construction de chaloupes (à Viavelez), faïences et poteries (à Gijon), tanneries, papeteries, moulins, salaisons de poissons.

Les Asturiens sont robustes, patients et courageux. Le patois (ou bable) est plus près du latin que de l'espagnol, et Jovellanos en considérait l'étude comme très utile. Les Asturiens émigrent beaucoup; à Madrid ils exercent la profession de domestiques et porteurs d'eau et sont assez âpres au gain. Les centres de population sont très nombreux; il y a 3.700 hameaux. La capitale, Oviedo, a 42.716 hab, et Gijon, le principal port, 30.590. La province compte 16 districts. Ph. B.

OVIEDO Fernandez ou Hernandez de Oviedo y Valdés (Gonzalo), historien espagnol, né à Madrid en 1478, mort à Valladolid en 1557. Issu d'une famille noble, il servit en qualité de page auprès de l'infant D. Juan, fils unique de Ferdinand et d'Isabelle, assista à la prise de Grenade, puis à la réception de Christophe Colomb au retour de son premier voyage (1493). Après la mort de son jeune maître (1496), il se mit au service de Frédéric d'Aragon, roi de Naples. En 1512, il devint secrétaire de Gonzalve de Cordoue, puis il passa aux Indes et prit part à l'expédition de Pedrarias d'Avila. Il remplit en Amérique d'importantes fonctions, fut gouverneur de la province de Carthagène et de Darien, inspecteur des mines d'or, gouverneur de la forteresse et du port de Saint-Domingue (1535). Il était déjà, depuis 1532, chroniqueur général des Indes, et il ne rentra définitivement en Europe qu'en 1556. Sa première publication, longtemps ignorée de ses biographes, est un rarissime roman de chevalerie : *El Caballero de la Fortuna, don Claribalte* (Valence, 1519, in-fol.), pauvre d'invention, mais d'un style bien vivant. Dans le domaine de l'histoire, il débuta par une *Sumario de las Indias occidentales* (Tolède, 1526, in-4; réédité dans les *Historiadores primitivos de las Indias*, de Barcia (Madrid, 1749, t. Ier), et dans la *Bibliotheca de autores españoles*, de Rivadeneyra, t. XXII; trad. en italien (Venise, 1534), qui n'est qu'une description de ces contrées au point de vue de la géographie et de l'histoire naturelle. Son grand

ouvrage : *Historia general de las Indias, islas y tierra firme del mar oceano,* est divisé en trois parties. La première parut à Séville, 1535, in-fol. (réimpr. à Salamanque, 1547 ; les dix premiers livres trad. en franç. par Jean Poleur ; Paris, 1555, in-fol.) ; la publication de la seconde (Valladolid, 1557) fut interrompue par la mort de l'auteur. L'ouvrage complet fut publié, d'après le manuscrit original, par l'Académie de l'histoire, et par les soins de J. Amador de los Rios (Madrid, 1851-55, 4 vol. in-4), avec une étude sur l'auteur. Ce vaste recueil de faits est une précieuse source d'informations où beaucoup d'historiens ont puisé. Il fut en correspondance avec le savant Ramusio, qui a compris une version italienne de l'ouvrage ci-dessus dans sa collection des *Navigazioni Viaggi* (Venise, 1565, t. III). Ternaux-Compans a inséré dans son recueil la traduction française de son *Histoire du Nicaragua*, alors inédite (2e série, t. IV, 1840). La Société des bibliophiles espagnols a mis au jour une œuvre inédite de notre auteur : *Libro de la camara real del principe D. Juan e officios de su casa e servicio ordinario* (Madrid, 1870, in-8, portr.). Fernandez de Oviedo laissa encore en manuscrits : *Las Quinquagenas*, recueil de vers et de prose ; *Batallas y Quinquagenas,* sorte de mémoires, fort intéressants, sur les hommes et les choses de son temps, où l'on trouve une longue biographie du cardinal Ximenès ; enfin, des chroniques sur les règnes de Ferdinand et d'Isabelle, et de Charles-Quint. Prescott tira un excellent parti de ces documents. L'Académie de l'histoire a commencé la publication de *Las Quinquagenas de la nobleza* (Madrid, 1880, in-fol., pl., t. Ier).

OVILLERS-LA-BOISSELLE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. d'Albert ; 380 hab.

OVIS (Zool.) (V. MOUTON, t. XXIV, p. 507).

OVISCAPTE (Entom.). Organe de ponte destiné à faire pénétrer les œufs, soit dans le sol (*Gryllides, Locustides*), soit sous l'écorce des végétaux (*Hémiptères-Homoptères, Hyménoptères térébrants et gallicoles*), soit sous la peau de certains animaux (*Hyménoptères pupivores*). Il se transforme en aiguillon (*Hyménoptères mellifères, fouisseurs, vespides,* etc.). Il est formé de pièces dues à des modifications de certains anneaux de l'abdomen. La forme est très variable, depuis le sabre des Locustides jusqu'à la longue tarière des Pimples. P. T.

OVOCA (Fleuve) (V. IRLANDE, t. XX, p. 949).

OVROUTCH. Ville de Russie, gouv. de Volhynie, chef-lieu de district sur le Noryn, tributaire de l'Ouch ; 6.680 hab. (en majorité juive). C'est une des plus anciennes localités de la Russie. La ville est située dans une région riche en terre à porcelaine et fer de marais.

OVULATION (V. FÉCONDATION).

OVULE. I. Physiologie (V. EMBRYOLOGIE).

II. Botanique. — L'ovule est cette partie des organes femelles des plantes phanérogames, qui contient la cellule destinée à être fécondée par une cellule mâle ou grain de pollen et à devenir après cette fécondation, par des segmentations successives, une graine qui, placée dans des conditions favorables, germera et produira une plante nouvelle. Les ovules sont contenus en nombre plus ou moins grand dans l'ovaire. Dans certaines espèces, il n'y en a qu'un par loge ou par ovaire quand celui-ci n'a qu'une loge, d'autres fois les ovules sont en nombre à peu près indéfini, ou bien en nombre restreint et défini ; dans ce dernier cas, ils occupent, en général, des positions déterminées les unes par rapport aux autres. La partie de la surface de l'ovaire où s'insèrent les ovules s'appelle le placenta ; il se trouve, dans la majorité des cas, à l'endroit où les feuilles carpellaires se sont soudées l'une à l'autre, d'autres fois sur le réceptacle lui-même. Chaque ovule est rattaché au placenta par un cordon plus ou moins allongé qui a reçu le nom de funicule. Le point par lequel l'ovule s'attache au funicule est le hile ; celui au niveau duquel le faisceau fibro-vasculaire du funicule pénètre dans les profondeurs de l'ovule et s'épanouit pour se distribuer dans ses enveloppes s'appelle chalaze ou ombilic interne. A l'état adulte et parfait, l'ovule comprend une partie centrale ou nucelle, enveloppée d'une ou deux membranes nommées, l'extérieure primine, l'intérieure secondine (fig. 1 [2]). Au niveau du sommet du nucelle, ces membranes sont percées d'un orifice, le micropyle, destiné à faciliter la pénétration des tubes polliniques jusqu'au nucelle. Le micropyle répond toujours au sommet organique de l'ovule, de même que la chalaze à sa base organique. Mais la position respective de ces deux parties peut varier beaucoup suivant la forme que prend l'ovule au cours de son développement.

En effet, si l'ovule reste rectiligne, le hile est diamétralement opposé au micropyle et se confond avec la chalaze, on dit que l'ovule est orthotrope (fig. 1 [1]). Si le micropyle se rapproche du hile et que l'axe de l'ovule devienne courbe, on dit que celui-ci est campylotrope ou campulitrope (fig. 1 [4]). Sa forme générale est réniforme, le hile et la chalaze se confondent au niveau de son bord con-

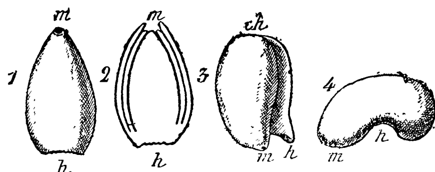


Fig. 1. — Figures schématiques des formes de l'ovule. 1 et 2, ovule orthotrope ; 3, ovule anatrope ; 4, ovule campylotrope ; *m*, micropyle ; *h*, hile ; *ch*, chalaze.

cave. Dans le plus grand nombre des ovules, l'axe demeure rectiligne, mais, par suite d'un inégal accroissement du nucelle, le hile se trouve dans le voisinage du micropyle, la chalaze étant à l'autre extrémité. Entre le hile et la chalaze s'étend un cordon ou raphé qui est le prolongement du funicule et qui loge les vaisseaux nourriciers de l'ovule. Ces ovules sont dits anatropes (fig. 1 [3]) ; ils sont ascendants ou descendants suivant qu'ils se dirigent vers le haut ou le bas de l'ovaire. Il y a d'ailleurs tous les termes de passage entre l'ovule orthotrope et le plus franchement anatrope.

L'ovule naît sur le placenta, sous la forme d'un petit corps saillant formé de cellules semblables entre elles ; un seul ou un petit nombre de ces éléments font exception et occupent ordinairement une situation centrale. Ce sont les sacs embryonnaires, et ils constituent le véritable organe femelle des plantes, l'embryon se développant dans leur intérieur. Nous verrons tout à l'heure quelle est leur signification morphologique. Quant aux téguments du nucelle, ils naissent à sa base sous la forme de bourrelets qui empiètent peu à peu sur la surface du nucelle et la recouvrent tout entière, sauf au niveau du micropyle. C'est généralement la secondine qui se montre la première ; la primine ne paraît qu'ensuite et au-dessous d'elle. Ailleurs, comme dans les hellébores, c'est un bourrelet unique qui se produit sur le nucelle au-dessous de son sommet ; mais au bout de quelque temps le bord libre de ce bourrelet se dédouble en deux lèvres qui représentent, l'une la primine, l'autre la secondine. Si le nucelle, au lieu de demeurer rectiligne, devient plus ou moins arqué, les enveloppes le suivent dans son mouvement et continuent à se mouler sur sa surface extérieure. La direction des ovules dans l'ovaire dépend surtout de la forme du placenta et de l'espace réservé à chacun d'eux. Les ovules, quelle que soit leur forme, peuvent être dressés, transversaux ou descendants ; dans le même ovaire il peut, du reste, y avoir des ovules occupant ces trois positions.

Avant de parler de la structure intime de l'ovule, nous croyons utile de dire quelques mots de son développement phylogénique. Cet exposé succinct permettra de mieux comprendre la fonction et la valeur morphologique de chacune de ses parties. Mais comme nous nous proposons de

traiter cette question avec les détails qu'elle comporte à l'art. REPRODUCTION, nous ne donnerons ici que ce qui concerne strictement l'ovule. Il y a chez les cryptogames vasculaires, les fougères par exemple, deux appareils reproducteurs : l'un le thalle ou sporogone, c'est la fougère telle que tout le monde la connaît, qui se reproduit par des spores agames. Ces spores donnent naissance au second appareil, qui, lui, est sexué constitue une véritable petite plante, le prothalle, portant des organes mâles et femelles, les anthéridies et les archégones. La cellule femelle ou oosphère contenue dans l'archégone donne, après fécondation, naissance à un thalle agame. Il y a donc une véritable alternance de générations. Mais si l'on suit la série végétale en se rapprochant des phanérogames, on voit que la génération sexuée tend à se réduire de plus en plus. Dans certaines cryptogames, par exemple les lycopodiacées hétérosporées de l'époque actuelle et les lépidodendrées du carbonifère, il y a deux sortes de spores: de grandes (macrospores) et de petites (microspores) donnant naissance, les premières à un prothalle femelle, les secondes à un prothalle mâle. Dans d'autres groupes ces prothalles diminuent de plus en plus d'importance jusqu'à ce que finalement ils ne quittent plus la spore d'où ils sont sortis et germent sur place. On est alors arrivé au stade phanérogamique caractérisé par ce que ses macrospores et ses microspores, au lieu de se détacher et de donner lieu à des prothalles sexués libres, germent sur le sporogone lui-même et donnent naissance, les premières à un embryon, les secondes au *pollen* (V. ce mot). Voici en effet ce qu'on observe chez les plus imparfaites des phanérogames, les gymnospermes. Le macrosporange ou ovule comprend, au sein de sa masse cellulaire, une cellule plus grande que les autres, c'est la macrospore ou sac embryonnaire, qui est généralement unique dès le début. A son intérieur se forme un tissu cellulaire nommé endosperme, qui correspond au prothalle femelle et n'est en effet qu'un prothalle inclus dans la macrospore. Vers le haut de cet appareil végétatif rudimentaire naissent, en plus ou moins grand nombre, des archégones, appelées ici corpuscules. Ces archégones comprennent chacune une cellule centrale et une cellule operculaire par laquelle se déverse le protoplasma pollénique. Après fécondation, les corpuscules donnent naissance à plusieurs embryons, dont un seul se développe, les autres avortant en général. Cet embryon, avec ses cotylédons, s'enfonce de haut en bas dans la substance de l'endosperme.

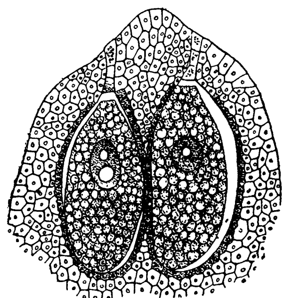


Fig. 2. — Coupe longitudinale, à travers le sac embryonnaire, du *Tsuga canadensis* (d'après Strasburger), pour montrer les corpuscules ou archégones en place et avant la fécondation, sous un grossissement d'environ cent fois; les corpuscules sont distincts, bien que déjà plus rapprochés l'un de l'autre que ceux du *Ginkgo;* ils sont pourvus dans le centre d'un nucléus et aboutissent dans le haut à un orifice formé de 3 cellules superposées, qui sont dénommées *cellules du canal*, et par l'intermédiaire duquel la fécondation aura lieu. Chaque corpuscule se trouve cerné par une rangée de cellules dites de bordure, et son contenu protoplasmique présente vers le centre un nucléus pourvu d'une ou deux vacuoles.

Si chez les gymnospermes une seule macrospore naît en général dans le nucelle, il n'en est pas de même des angiospermes ; chez elles il y a d'ordinaire une file de 2, 3 ou 4 cellules superposées, dont une seule se développe en refoulant les autres, qui prennent le nom d'anticlines. Ce fait a son importance ; car il nous permet de comprendre comment l'apport nutritif divisé entre plusieurs macrospores est insuffisant pour déterminer, même chez l'une d'entre elles, la production d'un rudiment de prothalle. En effet, la macrospore privilégiée se segmente simplement de façon à donner trois cellules supérieures, dans lesquelles il faut reconnaître les restes de la partie sexuée du prothalle, soit deux cellules sexuelles accessoires ou synergides et une oosphère. Quant aux trois cellules inférieures ou antipodes, elles correspondent au tissu végétatif du prothalle réduit à sa plus simple expression. Entre ces deux groupes de trois cellules se trouve une masse protoplasmique groupée autour d'un noyau ; elle constitue une substance nutritive de réserve, qui peut, après la fécondation de l'oosphère, se développer en périsperme ou albumen. Les phénomènes intimes de la *fécondation* ont été traités à ce mot ; la structure de l'embryon et celle de l'albumen l'ont été au mot GRAINE. Mais il importe de dire quelques mots de la formation de l'embryon. L'œuf fécondé s'allonge plus ou moins, puis il se divise par des cloisons transversales de façon à former une sorte de filament fixé au sommet du sac embryonnaire, et connu sous le nom de proembryon. C'est la cellule située à l'extrémité libre du proembryon qui donnera seule naissance à l'embryon. Par des subdivisions successives, les unes longitudinales, les autres transversales, elle produit, à l'extrémité libre et plus épaisse, le corps de l'embryon avec ses *cotylédons* (V. ce mot), et du côté du proembryon, la radicule. Enfin, pour en terminer avec l'ovule, il faudrait encore parler des productions adventices qui se développent sur lui dans certaines espèces. Nous renvoyons aux notions très complètes qui ont été exposées à ce sujet au mot ARILLE.

Dr L. LALOY.

OWEN (Lac) (V. ETATS-UNIS, t. XVI, p. 538).

OWEN STANLEY (Massif) (V. NOUVELLE-GUINÉE, t. XXV, p. 99).

OWEN (John) (lat. *Ovenus* ou *Audoenus*), poète latin moderne, né à Armon (pays de Galles) en 1560, mort à Londres en 1622. Il étudia le droit à Oxford, fut instituteur à Trylegh (1591) et à Warwick (1594). La verve satirique de ses *Epigrammata* (Londres, 1606), dont les trois livres furent largement augmentés ensuite, lui acquit une réelle notoriété. Ils furent plus tard mis à l'index (1654). La meilleure édition est celle de Renouard (Paris, 1795, 2 vol.).

OWEN (John), théologien puritain, né à Stadhampton (Oxfordshire) en 1616, mort à Ealing le 24 août 1683. L'intolérance de Laud l'expulsa en 1637 de Queen's College, à Oxford, où il était maître ès arts depuis deux ans. Il se rallia aux presbytériens, puis, en 1646, aux indépendants à Coggeshall. Il prêcha devant le Parlement, le lendemain de l'exécution de Charles Ier (31 janv. 1649); il accompagna ensuite Cromwell en Irlande et en Ecosse, fut nommé doyen de Christ-Church à Oxford et vice-chancelier de l'Université de 1652 à 1657 ; alors, son opposition à Cromwell et à la réaction le firent rentrer dans la vie privée. Sa science et sa sincère piété le firent respecter même par le roi. Ses œuvres nombreuses (Londres, 1826, 21 vol. ; le premier volume contient une biographie par W. Orme, nouv. éd. à Londres, 1854, 24 vol. in-8, avec une biographie par A. Thompson) n'ont plus guère qu'un intérêt historique.

OWEN (Robert), célèbre socialiste anglais, né à Newtown (comté de Montgomery) le 14 mai 1771, mort à Newtown le 17 nov. 1858. Appartenant à une famille de pauvres artisans, il ne reçut qu'une éducation rudimentaire et fut mis en apprentissage chez divers filateurs. Passionné pour la lecture, il compléta un peu son instruction et témoigna de telles aptitudes aux affaires qu'un de ses patrons, Drinkwater, de Manchester, voulut le prendre pour associé, ce qu'il refusa pour créer en 1795 la « Charlton Twist Company », et qu'un autre grand filateur, David Dale, de Glasgow, lui donna sa fille Anne-Caroline en mariage. Owen fut chargé de relever une des manufactures que son beau-

père possédait à New Lanark, sur la Clyde : il s'acquitta avec bonheur de cette mission et acquit une fortune assez considérable. Très préoccupé des intérêts matériels et moraux de ses ouvriers, Owen conçut à New Lanark le système qui rendit son nom illustre. Il commença par installer des boutiques où il vendit à bas prix d'excellents articles, combattit l'ivrognerie des ouvriers, ouvrit des écoles où tous les enfants furent reçus depuis le moment où ils pouvaient marcher jusqu'à douze ans. Il défendit de battre les enfants ; il recommanda de les intéresser en leur montrant les objets à étudier plutôt que de les bourrer, à l'aide de livres, de connaissances vagues ; il leur apprit la musique et la danse. En quatre ans, il avait transformé complètement les établissements de New Lanark. Son personnel de 2.000 ouvriers, paresseux, ivrognes et voleurs, ne formait plus qu'une famille gouvernée par un patriarche. Ce succès eut un retentissement considérable en Angleterre, dans toute l'Europe, en Amérique. Les plus hauts personnages : les ambassadeurs de Prusse et d'Autriche, le grand-duc Nicolas de Russie, le duc de Kent, etc., vinrent visiter Owen et lui demander des conseils. Par contre, il fut violemment combattu par les industriels et même par le gouvernement. En 1818, il entreprit un voyage en France, en Suisse et en Allemagne, au cours duquel il visita Pictet, Cuvier, La Place, Alexandre de Humboldt, Oberlin, Pestalozzi. Il avait déjà publié l'exposé de ses principes : *New view of Society or Essays on the Principle of the Formation of human Character* (1813-16), qui n'avait pas peu contribué à le rendre suspect aux pouvoirs établis, car il y érigeait en dogme l'irresponsabilité de l'homme, qui emportait la suppression de toute récompense et de tout châtiment ; il y préconisait la communauté des biens combinée avec l'égalité des droits ; il y réclamait l'abolition de privilèges pour toutes les supériorités, aussi bien pour la supériorité provenant du capital que pour celle qui résulte de l'intelligence. Dans des conférences, dans les journaux, il recommandait l'application de ses méthodes de New Lanark à tous les petits centres industriels ; de manière à arriver, de proche en proche, à changer le sort des travailleurs du monde entier. Des communautés furent effectivement installées en divers lieux. Owen alla jusqu'en Amérique (1824) où il acheta un village entier qui fut nommé New Harmony, jusqu'au Mexique (1828) où on voulait lui concéder un immense territoire. Il avait formé des disciples ardents, et ce furent eux qui fondèrent les premières associations coopératives de l'Angleterre. Infatigable, il continuait à répandre ses idées dans les journaux et les revues, écrivait *A Book of the new Moral World* (1826-44), séjournait en Amérique de 1844 à 1847, et publiait après son retour : *Revolution in mind and practice* (1849) et *Letters to the Human Race* (1850), fondait un journal hebdomadaire (1850-52), une revue *Rational Quarterly* (1853), se convertissait au spiritisme (1854) et écrivait alors *New existence of man upon earth* (1854), puis *The Millenial Gazette* (1855). En 1857, il donnait son autobiographie, et à quatre-vingt-six ans il se présentait à l'Association des sciences sociales, sous les auspices de lord Brougham. C'était alors un vieillard décrépit, coiffé d'un béguin noir, vêtu d'une souquenille, ayant tout à fait l'apparence d'une vieille sorcière. Depuis longtemps il avait perdu toute influence. Whigs et tories repoussaient avec horreur ses théories. Les expériences de Mortterwell, en Irlande, de New Harmony, d'Orbiston avaient mal tourné et il y avait englouti presque toute sa fortune. Ses amis et ses associés avaient fini par douter de lui et l'avaient abandonné peu à peu. Il mourut découragé. Cependant il avait semé les germes qui ont produit, un peu plus tard, le mouvement coopératif avec ses immenses conséquences. Citons encore parmi ses écrits : *Report to the Committee of the House of Commons on the Poor Law* (1817) ; *Address to the sovereigns of the holy alliance united in Congress at Aix-la-Chapelle* (1818) ; *Adress to the Governments* (1819) ; *Proceedings of the committee of the rational School* (1823) ; *Outline of the rational system* (1823), abrégé de sa doctrine qu'on a appelé la « Charte oweniste » ; *Lectures on New State of Society* (1821), et plus de 2.000 articles de journaux. On a traduit en français : *Esquisse du système d'éducation* (Paris, 1825, in-12) ; *Institutions pour améliorer le caractère moral du peuple* (1819, in-8) ; *Mémoire aux souverains alliés* (1818, in-4) ; *le Livre du nouveau monde moral* (1846, in-12). R. S.

Bibl. : *The Life of Robert Owen, written by himself*; Londres, 1857-58, 2 vol. — W. Lucas Sargant, *Robert Owen and his Philosophy*; Londres, 1860. — Lloyd Jones, *Life, times and labours of Robert Owen*; Londres, 1890. — Holyoake, *Life and last days of Robert Owen*; Londres, 1871. — Robert-Dale Owen, *Threading my way*; Londres, 1871. — R.-J. Booth, *Robert Owen, The Founder of socialism in England*; Londres, 1869. — *Robert Owen*, dans *Westminster Review*, oct. 1860. — Consulter sur ses théories : *R. Owen and New Lanark, by a former teacher*, 1839. — Owen, *Account of the New Lanark Schools*, dans *Report upon Education, pres. to the House of Commons*, 1816. — R.-D. Owen, *Outline of the System of education at New Lanark*, 1821. — Joseph Rey, *Lettres sur le système de coopération d'après le plan d'Owen*; Paris, 1828. — Louis Reybaud, *Etudes sur les Réformateurs*; Paris, 1864, 2 vol. in-12. — *Owen's plans for relieving the national distress*, dans *Edinburgh Review*, oct. 1819. — *Delle fabriche e delle scuole di New Lanark*, dans *Antologia*, 1823, II. — A. Herzen, *Roberto Owen e lo esperimento di New Lanark*, dans *Rivista europea*, 1870, III et IV.

OWEN (John), ecclésiastique anglican, né en 1766, mort à Ramsgate le 26 sept. 1822. Après avoir terminé ses études à Cambridge en 1791, il voyagea sur le continent jusqu'en 1793, particulièrement dans la vallée du Rhône. Il publia ses souvenirs, non sans intérêt, et ses réflexions en deux ouvrages, *Travels into different Parts of Europe* (Londres, 1796, 2 vol.) et *The Retrospect* (Londres, 1794), une comparaison entre l'état politique et religieux de la France et de l'Angleterre. Il fut, en 1804, l'un des fondateurs de la Société biblique britannique et étrangère, qu'il servit comme secrétaire jusqu'à sa mort, sans recevoir d'honoraires. En la même année il publia un traité sur *The Fashionable World displayed* qui eut un grand nombre d'éditions (la 7e est de 1809). Il raconta aussi l'histoire des origines de la Société biblique britannique (Londres, 1816, 3 vol.). En 1818, il fit un voyage sur le continent afin de s'enquérir sur les meilleurs moyens de répandre la Bible. Il en publia la relation. F.-H. K.

Bibl. : C.-Fell Smith, dans le *Dictionary of National Biography*; Londres, 1895, vol. XLII, pp. 128 et suiv. (abondante bibliographie).

OWEN (Richard), naturaliste anglais, né à Lancaster le 20 juin 1804, mort à Londres le 16 déc. 1892. Il exerça d'abord la chirurgie à Londres, puis en 1835 devint conservateur du musée et professeur de physiologie au Collège des chirurgiens, puis professeur de paléontologie à l'Ecole des mines et de physiologie à l'Institution royale ; l'état de sa santé l'ayant forcé de renoncer à l'enseignement, il fut nommé directeur de la section d'histoire naturelle du British Museum. Ses publications sont très nombreuses ; elles concernent l'anatomie comparée, la paléontologie, la zoologie, etc. Dans le nombre, signalons : *Archetype and homologies of vertebrate skeleton* (Londres, 1848) ; *British fossil reptilia of the cretaceous period* (Londres, 1851) ; *Crocodilia and Ophidia of the London Clay* (Londres, 1859) ; *On parthenogeness* (Londres, 1849) ; *Fossil reptilia of the wealden* (Londres, 1853-57) ; *History of the British fossil mammalia and birds* (Londres, 1846) ; *Hist. of british fossil reptils* (Londres, 1884, 4 vol.) ; *On the classification of mammalia* (Londres, 1859) ; *Odontography* (Londres, 2e éd., 1859) ; *Palæontology* (Londres, 4e éd., 1869) ; *Principes d'ostéologie comparée* (Paris, 1855) ; *Anatomy of the Vertebrates* (Londres, 1866-68, 3 vol.) ; *On the fossil mammals of Australia and on the extinct Marsupials of England* (1877, 2 vol,) ; *Memoirs of extinct wingless birds of New Zealand* (1878, 2 vol.). On peut reprocher

à Owen, dans ses belles études phylogéniques, de n'avoir pas assez tenu compte des données embryologiques.

Dr L. Hn.

Bibl. : *Biographie par son petit-fils*, avec un *Essai* d'Huxley; Londres, 1894, 2 vol.

OWEN-Cambridge (Rich.), poète anglais (V. Cambridge).

OWEN-Sound. Ville du Canada, prov. d'Ontario, sur la baie Géorgienne; 7.500 hab. (en 1891). Excellent port; tête d'une voie ferrée vers Toronto.

OWENMORE (Riv.) (V. Irlande, t. XX, p. 949).

OWENSBOROUGH. Ville des Etats-Unis (Kentucky), sur l'Ohio; 9.837 hab. (en 1890). Grandes manufactures de tabac, distilleries de whisky.

OWENSON (V. Morgan [Miss Sydney Owenson, lady], t. XXIV, p. 338).

OXALATE (Chim.). L'acide oxalique bibasique donne naissance à deux séries de sels, les oxalates neutres $C^4O^6 2MO$ et $C^4O^6MOM'O$ et les oxalates acides C^4O^6MOHO. Il existe aussi des quadroxalates $(C^4O^6)^2MO3HO$. La formation des oxalates alcalins, depuis l'acide et la base dissous, dégage des quantités de chaleur intermédiaires entre celle des sulfates et celle des azotates, $13^{cal},3 \times 2$ pour l'oxalate de soude. Aussi l'acide oxalique est un acide fort qui déplace l'acide acétique même à l'état dissous (M. Berthelot). La composition et les propriétés des oxalates ont été le sujet de nombreuses recherches de la part de Berzélius, de Rammelsberg, de Touchay et Leussen. Les oxalates alcalins et quelques oxalates doubles sont seuls solubles dans l'eau.

La chaleur décompose tous les oxalates en donnant, suivant les propriétés du métal, soit un carbonate, soit un oxyde quand le carbonate est décomposable, soit le métal si l'oxyde est instable. L'acide sulfurique concentré les attaque et dégage un mélange d'oxyde de carbone et d'anhydride carbonique. Les oxalates solubles sont précipitables par les sels de calcium en liqueur neutre ou acétique, mais l'acide chlorhydrique dissout le précipité d'oxalate de chaux. On utilise l'insolubilité de ce sel pour doser, soit le calcium, soit l'acide oxalique.

L'un des sels les plus importants est le *sel d'oseille* qui est constitué généralement par un mélange à proportions variables de bioxalate et de quadroxalate de potassium; on le trouve dans le suc d'un grand nombre de végétaux, spécialement ceux des genres *Rumex* et *Oxalis*, d'où on le retirait autrefois. Aujourd'hui on le prépare en combinant l'acide oxalique et le carbonate de potasse. Le quadroxalate de potasse, $C^4HKO^8\ C^4H^2O^8\ 4H^2O^2$, est très acide, il cristallise avec quatre molécules d'eau et se dissout dans vingt fois son poids d'eau à la température ordinaire. L'oxalate acide du bioxalate $C^4HKO^8\ H^2O^2$ est très peu soluble (1 partie dans 40 parties d'eau froide), si bien qu'une solution concentrée d'oxalate neutre de potasse traitée par un acide donne un précipité. Le sel neutre de potasse $C^4K^2O^8\ H^2O^2$ s'obtient en saturant le sel d'oseille par le carbonate de potasse; il cristallise en prismes rhomboïdaux obliques solubles dans 2,2 parties d'eau à 10°. Le sel d'oseille est employé pour décaper les métaux, enlever les taches d'encre, de rouille; son action est basée sur la formation d'un oxalate double de fer et de potasse soluble dans l'eau. Les oxalates de soude sont peu solubles, le sel acide de sodium, $C^4HNaO^8\ H^2O^2$, exige 67 parties d'eau pour se dissoudre à 70°.

Le sel neutre d'ammoniaque $C^4H^2O^8\ 2AzH^3H^2O^2$ cristallise en longs prismes rhomboïdaux droits; il se dissout dans 22 parties d'eau à 20° et dans 2 parties à 100°. L'oxalate d'argent, $C^4O^8Ag^2$, est très peu soluble dans l'eau froide, un peu plus dans l'eau chaude. A 120° il détone brusquement en formant de l'acide carbonique et de l'argent :



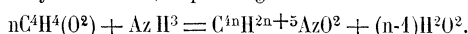
$$C^4Ag^2O^8 = 2C^2O^4 + Ag^2.$$

La réaction explosive dégage $+\ 37^{cal},5$.

L'oxalate de potasse et d'antimoine est employé comme succédané de l'émétique dans l'impression des tissus, celui d'aluminium sert à la conservation des pierres (marbres, dolomie, schiste, calcaire et craie). Le sel double de fer et de potassium possède un pouvoir réducteur extrêmement puissant, il réduit le chlorure de platine et le nitrate d'argent complètement à l'état métallique. C'est sur cette propriété que repose en photographie le développement à l'oxalate de fer, développement qui se produit par le mélange de solutions de sulfate de fer et d'oxalate neutre d'ammoniaque. De nombreux sels doubles dérivent des oxalates ferriques et chromiques combinés avec l'oxalate de potassium; on doit les regarder comme des sels d'acides complexes, les acides ferroxalique et chromoxalique.

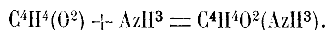
C. M.

OXALDINES. Schiff a donné le nom d'oxaldines à une série de bases oxygénées formées par la combinaison, avec élimination d'eau, d'une molécule d'ammoniaque et d'un nombre variable de molécules d'aldéhyde. Dans le cas de l'aldéhyde ordinaire, l'équation génératrice est la suivante :



$$nC^4H^4(O^2) + AzH^3 = C^{4n}H^{2n+5}AzO^2 + (n\text{-}1)H^2O^2.$$

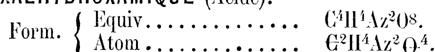
Le premier terme de la série est l'aldéhydate d'ammoniaque :



$$C^4H^4(O^2) + AzH^3 = C^4H^4O^2(AzH^3).$$

C'est une combinaison qui cristallise en gros rhomboèdres incolores, soluble dans l'eau, insoluble dans l'éther, qu'on obtient quand on fait passer un courant de gaz ammoniac dans un mélange d'éther et d'aldéhyde convenablement refroidi. On ne peut la conserver que dans des tubes scellés, car elle se résinifie peu à peu à l'air. Les acides étendus la décomposent de nouveau en ammoniaque et aldéhyde; on l'utilise pour la purification de l'aldéhyde. L'action de l'aldéhyde sur l'aldéhydate d'ammoniaque à chaud fournit des combinaisons amorphes dont la structure n'est pas encore connue : l'oxytrialdine, $C^{12}H^{11}AzO^2$; l'oxytétraldine, $C^{16}H^{13}AzO^2$, et l'oxypentaldine, $C^{20}H^{15}AzO^2$. Les sels de ces bases sont incristallisables et solubles dans l'eau. On utilise souvent les premiers termes, les aldéhydates d'ammoniaque, pour la purification des aldéhydes.

OXALHYDROXAMIQUE (Acide).



Form. { Equiv.............. $C^4H^4Az^2O^8$.
Atom.............. $C^2H^4Az^2O^4$.

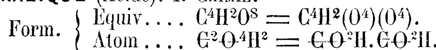
L'acide oxalhydroxamique ou hydroxyloxamide prend naissance quand on ajoute de l'éther oxalique à une solution alcoolique bouillante d'hydroxylamine et qu'on laisse refroidir après une minute d'ébullition. Cristallisé dans l'eau bouillante, il est en aiguilles microscopiques. La potasse étendue le décompose en acide oxalique et hydroxylamine.

C. M.

OXALIDÉES (*Oxalideæ* DC.). Groupe de plantes Dicotylédones, qu'on réunit à la famille des *Géraniacées* (V. ce mot), dans laquelle il constitue une tribu caractérisée par les fleurs hermaphrodites et régulières, à réceptacle convexe, l'androcée formé de 10-15 étamines superposées les unes aux pétales, les autres aux sépales, les carpelles unis en un ovaire à loges bi-ou pluriovulées, le fruit capsulaire et loculicide, ou charnu et indéhiscent, les graines renfermant un albumen charnu.

Dr L. Hn.

OXALIQUE (Acide). I. Chimie.



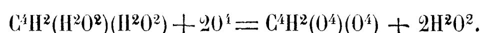
Form. { Equiv.... $C^4H^2O^8 = C^4H^2(O^4)(O^4)$.
Atom.... $C^2O^4H^2 = CO^2H.CO^2H$.

L'acide oxalique est un acide bibasique, et le plus simple dans le groupe de ces acides. De même que l'acide acétique monobasique dérive de l'alcool ordinaire monoatomique par oxydation, l'acide oxalique bibasique se rattache au glycol diatomique par le même phénomène d'oxydation qui se trouve répété deux fois dans la molécule :



$$C^4H^4(H^2O^2) + O^4 = C^4H^4(O^4) + H^2O^2.$$

Alcool — Ac. acétique



$$C^4H^2(H^2O^2)(H^2O^2) + 2O^4 = C^4H^2(O^4)(O^4) + 2H^2O^2.$$

Glycol — Ac. oxalique

On avait déjà reconnu l'existence de son sel acide de potassium dans l'oseille (*oxalis*) au commencement du xviie siècle,

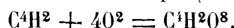
mais il ne fut caractérisé comme acide que par Savary en 1773, et surtout par Scheele en 1784. Ce dernier savant établit son identité avec l'acide saccharin, obtenu en 1776, par Bergmann, dans l'oxydation du sucre par l'acide azotique. Sa composition a été établie par Dulong. M. Berthelot a effectué sa synthèse totale par le carbone et par l'acétylène. Une série de réactions intéressantes conduisent à la formation de l'acide oxalique :

1° Le charbon de bois purifié par le chlore au rouge est transformé par l'acide chromique en acide oxalique (Berthelot) :



$$2C^2 + 3O^2 + H^2O^2 = C^4H^2O^8.$$

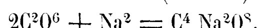
2° En oxydant l'acétylène par le permanganate de potasse il se forme de l'acide oxalique (Berthelot) :



$$C^4H^2 + 4O^2 = C^4H^2O^8.$$

On remplit d'acétylène gazeux un flacon, on le bouche avec un bouchon traversé par le tube d'une ampoule à robinet. L'ampoule contient une solution saturée de permanganate additionnée de 1/10e de son volume de lessive de soude caustique. La liqueur violette, en arrivant dans le flacon, se réduit, devient verte, puis se trouble et enfin laisse un dépôt ocreux de bioxyde de manganèse. La liqueur claire obtenue par filtration contient de l'acide oxalique facile à reconnaître par le précipité d'oxalate de calcium qu'il fournit en liqueur acétique.

3° L'anhydride carbonique est absorbé par le sodium à 360°, il se forme de l'oxalate (Drechsel) :



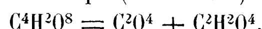
$$2C^2O^6 + Na^2 = C^4\,Na^2O^8.$$

4° L'oxydation de l'alcool, de l'acide acétique dans des conditions convenables peut donner de l'acide oxalique. D'ailleurs, toutes les fois qu'on oxyde une matière organique par l'acide nitrique ou par le permanganate de potasse en liqueur alcaline, il se produit presque toujours de l'acide oxalique. L'hydrate de potasse à une température modérée transforme un grand nombre de substances en oxalates, en particulier la cellulose, l'amidon, le son, etc. Cette réaction est utilisée aujourd'hui dans la préparation industrielle de l'acide oxalique et des oxalates.

On peut retirer l'acide oxalique de certains végétaux qui le contiennent à l'état salin, par exemple des plantes du genre *Rumex* ou du genre *Oxalis*. On exprime ces plantes, on clarifie le suc obtenu et on précipite l'acide sous forme d'oxalates de plomb et de chaux; ces derniers sont ensuite décomposés par l'acide sulfurique dilué. Dans les laboratoires, on peut obtenir facilement l'acide oxalique par oxydation du sucre ou de l'amidon avec l'acide nitrique. Après évaporation du produit de la réaction jusqu'au sixième du volume, on fait cristalliser. Dans l'industrie, on utilise une réaction indiquée d'abord par Vauquelin, puis par Gay-Lussac, l'oxydation de la cellulose par les hydrates alcalins. Comme source de cellulose, on emploie la sciure de bois. La soude employée seule donne un très mauvais rendement; on fait agir la potasse seule ou la potasse additionnée d'un peu de soude pour économiser la première. On mélange une partie de sciure de bois avec une solution alcaline contenant 1 partie de potasse pour 2 parties de soude; on règle la quantité d'eau de façon à former une pâte demi-solide, et on introduit celle-ci dans un cylindre en tôle ou dans une grande marmite en fonte chauffée vers 100° et munie intérieurement d'un agitateur. La masse poreuse, colorée, qu'on obtient ainsi est formée surtout d'oxalates alcalins. On la reprend par l'eau froide qui laisse comme résidu de l'oxalate de soude peu soluble; ce dernier est transformé d'abord en sel de chaux par ébullition avec un lait de chaux, ensuite en acide oxalique par traitement avec l'acide sulfurique dilué.

On purifie simplement l'acide oxalique en en dissolvant 1 partie dans 8 parties d'eau chaude et laissant cristalliser par refroidissement; ce dépôt cristallin retient presque toutes les matières étrangères; on évapore l'eau mère au quart de son volume, et les cristaux qu'elle fournit sont ensuite purifiés complètement par deux ou trois cristallisations successives (Maumené). L'acide oxalique cristallise dans l'eau en prismes incolores monocliniques contenant 2 molécules d'eau de cristallisation qui disparaissent à 100° ou sur l'acide sulfurique. L'acide fond à 101°,5. L'acide anhydre peut être sublimé quand on le chauffe avec précaution; chauffé davantage, il se décompose en anhydride carbonique, oxyde de carbone, eau et acide formique. 100 parties d'eau dissolvent, à 20°, 8 parties 8 d'acide oxalique, 100 parties d'alcool absolu 23,73 à 15° et 100 parties d'éther 1,29. Absorbé en quantité notable, l'acide oxalique agit comme poison. L'acide oxalique est formé depuis les éléments avec un dégagement de chaleur de 197 calories. Il décompose les carbonates; il précipite les sels calcaires en solution très étendue et même le sulfate de chaux, en formant un sel insoluble dans l'acide acétique, mais soluble dans l'acide chlorydrique. Ces propriétés-là sont spécifiques.

L'acide sulfurique décompose l'acide oxalique en anhydride carbonique, oxyde de carbone et vapeur d'eau. En présence de la glycérine, il se dédouble en anhydride carbonique et acide formique (M. Berthelot) :

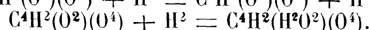


$$C^4H^2O^8 = C^2O^4 + C^2H^2O^4.$$

Les agents réducteurs donnent un acide aldéhyde, l'acide glyoxylique, puis l'alcool correspondant, l'acide glycollique :

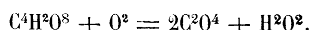


$$C^4H^2(O^4)(O^4) + H^2 = C^4H^2(O^2)(O^4) + H^2O^2.$$



$$C^4H^2(O^2)(O^4) + H^2 = C^4H^2(H^2O^2)(O^4).$$

Les oxydants le transforment à la longue en anhydride carbonique :



$$C^4H^2O^8 + O^2 = 2C^2O^4 + H^2O^2.$$

Le permanganate de potassium en liqueur sulfurique produit à froid et presque instantanément cette réaction; on l'utilise dans l'analyse volumétrique. Les sels d'or sont réduits par l'acide oxalique dans les même conditions.

L'acide oxalique bibasique donne naissance à deux séries de sels, les oxalates neutres, $C^4O^6.2MO$ et $C^4O^6MOM'O$. et les oxalates acides, C^4O^6MOHO (V. Oxalate). Il forme également deux classes d'éthers, les uns neutres, les autres acides :



Ether neutre............ $\left\{ \begin{matrix} C^4H^4 \\ C^4H^4 \end{matrix} \right\} C^4H^2O^8.$



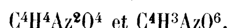
Acide éthyloxalique....... $C^4H^4(C^4H^2O^8).$

On prépare l'éther neutre au moyen de l'alcool pris aussi concentré que possible et de l'acide oxalique sec. En ajoutant de l'eau au produit, l'éther se précipite, on le sépare, on l'agite avec une solution étendue de carbonate de soude, puis avec du chlorure de calcium sec. C'est un liquide incolore oléagineux, plus dense que l'eau.

L'éther oxalique, dissous dans une solution alcoolique de potasse employée en quantité convenable, donne des paillettes d'éthyloxalate de potassium. L'acide éthyloxalique qu'on en déduit est un liquide fort instable.

L'éther diméthyloxalique est, parmi les éthers neutres, celui qui cristallise le plus facilement; on passe par son intermédiaire pour réaliser la purification de l'alcool méthylique.

Comme acide bibasique, l'acide oxalique engendre deux amides, l'amide biammoniacal, l'amide monoammoniacal :

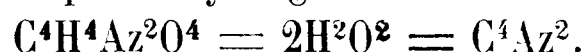


$$C^4H^4Az^2O^4 \text{ et } C^4H^3AzO^6.$$

Ce dernier jouit des propriétés acides : on l'appelle l'acide oxamique; l'autre est l'oxamide.

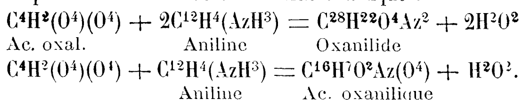
Oxamide. Sa connaissance est due surtout aux travaux de Dumas en 1830. On le prépare par l'action de l'ammoniaque sur l'éther oxalique : il se forme, aussitôt qu'on mêle les deux liquides, un abondant dépôt cristallin qui augmente rapidement jusqu'à transformation totale. On lave à l'eau froide. L'oxamide est une poudre blanche, insoluble dans l'eau froide, l'alcool, l'éther, que les alcalis et les acides concentrés décomposent à l'ébullition avec

régénération d'acide oxalique et d'ammoniaque. Quand on le fait bouillir avec l'ammoniaque en dissolution dans l'eau, l'oxamide se change en oxamate d'ammoniaque. La chaleur peut le déshydrater et le transformer partiellement en nitrile oxalique ou cyanogène :



$$C^4H^4Az^2O^4 = 2H^2O^2 = C^4Az^2.$$

Acide oxamique. Il a été découvert par Balard en 1842. On le prépare en chauffant l'oxalate acide d'ammoniaque au bain d'huile, vers 220°, pendant deux à trois heures; on reprend par l'eau tiède où l'acide peu soluble se dépose par refroidissement. On le purifie en préparant l'oxamate de baryte. L'acide oxamique est une poudre cristalline fusible à 173°. La chaleur le décompose en eau, oxamide, acide carbonique, acide formique; c'est un acide monobasique. Les bases autres que l'ammoniaque donnent naissance à des composés semblables; avec l'aniline, par exemple, on connait l'oxanilide et l'acide oxanilique correspondant à l'oxamide et à l'acide oxamique :



$$C^4H^2(O^4)(O^4) + 2C^{12}H^4(AzH^3) = C^{28}H^{22}O^4Az^2 + 2H^2O^2$$
Ac. oxal. — Aniline — Oxanilide

$$C^4H^2(O^4)(O^4) + C^{12}H^4(AzH^3) = C^{16}H^7O^2Az(O^4) + H^2O^2.$$
Aniline — Ac. oxanilique

Le second se forme quand on chauffe l'aniline et l'acide oxalique vers 150° et le premier quand on chauffe le second à 180°. Leurs propriétés correspondent à celles de l'oxamide et de l'acide oxamique. C. MATIGNON.

II. PHYSIOLOGIE, TOXICOLOGIE et THÉRAPEUTIQUE. — L'acide oxalique existe presque normalement dans l'organisme où il est introduit par les aliments ou bien se forme par oxydation et parfois par réduction des ingesta, par oxydation incomplète des azotés, par un trouble des échanges organiques, dans toutes les circonstances enfin où la nutrition est ralentie. Il y passe à l'état d'oxalate de calcium, et c'est sous cette forme qu'il se présente dans les urines où il se dépose rapidement; ce sel peut former des infarctus dans les reins et en général produit les calculs dits muraux. — L'acide oxalique est très toxique; il manifeste son action sur l'économie par des troubles circulatoires, respiratoires et de l'innervation : affaiblissement et ralentissement du pouls, ralentissement de la respiration, refroidissement périphérique considérable, anesthésies, parésies, convulsions toniques et cloniques, dyspnée, collapsus. Si le poison a été ingéré dans l'estomac, comme dans les intoxications chez l'homme, la gastro-entérite se montre dès le début par des vomissements qui peuvent persister jusqu'à la mort, avec vive douleur épigastrique. Les troubles de la respiration et de l'innervation sont probablement d'origine centrale, mais ceux de la circulation sont attribués, soit à une action sur les centres nerveux, soit à une action directe sur le cœur (sur les ganglions intracardiaques ou sur le myocarde). — Dans les cas d'empoisonnement par l'acide oxalique ou ses sels, on fait vomir, à moins que le poison n'ait été absorbé à un grand état de concentration, cas auquel le ramollissement de la muqueuse stomacale produit contre-indique les vomitifs. On cherchera à neutraliser le poison ou à le transformer en sels insolubles en administrant de l'eau de chaux, de la magnésie, de la craie en poudre et surtout du saccharate de calcium, mais jamais les carbonates ni les bicarbonates alcalins. — L'acide oxalique a quelquefois été employé comme succédané des acides citrique et tartrique pour calmer la soif; on prescrit une limonade oxalique et des pastilles, qui sont avantageusement remplacées par des préparations au citron, au vinaigre, etc. L'oxalate de cérium a été préconisé contre les vomissements incoercibles des femmes enceintes. Dr L. Hn.

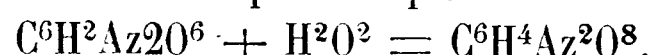
OXALIS (Bot. et Thérap.) (V. SURELLE).

OXALURAMIDE (Chim.) (V. OXALURIQUE).

OXALURIE (Path.) (V. URINE et GRAVELLE).

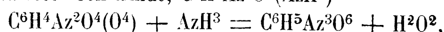
OXALURIQUE (Acide). Form. { Equiv. $C^6H^4Az^2O^8$. Atom. $C^3H^4Az^2O^4$.

L'acide oxalurique a été découvert par Liebig et Wœhler dans leurs études sur l'acide urique. C'est un produit d'hydratation de l'acide parabanique :



$$C^6H^2Az^2O^6 + H^2O^2 = C^6H^4Az^2O^8,$$

dont les sels se forment par l'action des alcalis ou de l'ammoniaque sur ce dernier. Il constitue une poudre cristalline incolore, peu soluble dans l'eau, dont les sels sont bien cristallisés. Son amide, $C^6H^2Az^2O^6(AzH^3)$



$$C^6H^4Az^2O^4(O^4) + AzH^3 = C^6H^5Az^3O^6 + H^2O^2,$$

s'obtient par les méthodes ordinaires, en traitant par l'ammoniaque alcoolique l'éther éthylique de l'acide oxalurique. C'est un produit cristallin, insoluble dans l'eau, soluble sans décomposition dans l'acide sulfurique concentré. C. M.

OXALYL-URÉE (Chim.) (V. PARABANIQUE [Acide]).

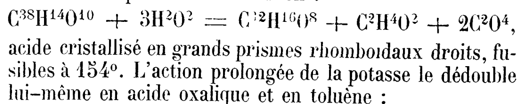
OXAMIDE (Chim.) (V. OXALIQUE).

OXANILIDE (Chim.) (V. OXALIQUE).

OXANTHRACÈNE (Chim.) (V. ANTHRAQUINONE).

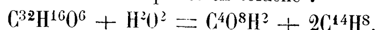
OXATOLUIQUE (Acide). Form. { Equiv... $C^{32}H^{16}O^6$. Atom... $C^{16}H^{16}O^3$.

L'acide oxatoluique ou oxatolylique est un produit de dédoublement de l'acide vulpique, $C^{38}H^{14}O^{10}$, sous l'influence de la potasse à l'ébullition :



$$C^{38}H^{14}O^{10} + 3H^2O^2 = C^{32}H^{16}O^8 + C^2H^4O^2 + 2C^2O^4,$$

acide cristallisé en grands prismes rhomboïdaux droits, fusibles à 154°. L'action prolongée de la potasse le dédouble lui-même en acide oxalique et en toluène :



$$C^{32}H^{16}O^6 + H^2O^2 = C^4O^8H^2 + 2C^{14}H^8.$$

OXELAËRE. Com. du dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, cant. de Cassel; 412 hab.

OXENSTIERNA. Famille noble suédoise très ancienne. L'ancêtre commun, *Bengt-Nilsson*, était déjà conseiller du royaume au XIIIe siècle. Cette famille se divise en plusieurs branches : branche noble d'*Eka et Zindæ*, branche comtale de *Korsholm et Vasa*, branche comtale de *Sædermœre* et branche comtale de *Kroneborg*.

Axel-Gustafsson (branche des O. de Sœdermœre), homme d'Etat suédois, né à Fanœ (Uppland) le 16 juin 1583, mort à Stockholm le 28 août 1654. Après avoir fait ses études dans des universités étrangères, il entra en 1603 au service de Charles IX et fut chargé, dès 1606, de missions diplomatiques. Par testament (1611) Charles IX le nomma membre du conseil de régence pendant la minorité de Gustave-Adolphe, et, le 6 janv. 1612, il fut officiellement nommé chancelier du royaume; il déploya, en cette qualité, dans tous les domaines une activité extraordinaire. Pendant les absences de Gustave-Adolphe, en guerre contre la Russie, il remplit les fonctions de régent; mais, en 1622, le roi le prend avec lui et lui confie l'administration de l'armée; plus tard (oct. 1626), il est nommé gouverneur général de la Prusse et dirige les négociations avec la Pologne, qui aboutissent à l'armistice d'Altmark (1629), très favorable aux intérêts suédois. Il est, jusqu'à la mort du roi, son continuel collaborateur, organisant le ravitaillement des troupes et leur amenant des renforts. Après la bataille de Lutzen, il prend la première place dans la ligue contre l'Autriche et est le maître absolu de l'armée suédoise. La défaite de Nordlingen (1634) n'abat pas son courage; bientôt il se rend en France (mars-avr. 1635), où il confère avec Richelieu. A son retour en Suède (juil. 1636), il prend place dans le conseil de régence de la reine Christine et en est l'âme. C'est à lui que revient l'honneur de la paix de Brœmsebro (1645), qu'il conclut en désaccord, semble-t-il, avec les instructions de Christine. A partir de ce moment, son influence décroît rapidement, mais continue à s'exercer, moins cependant sur la conduite des affaires étrangères que dans les questions commerciales et financières. Il s'opposa de toutes ses forces, mais sans succès, à l'abdication de Christine et mourut peu après. Il fut enterré dans l'église de Jæder (Sœdermanland). Une grande partie de sa correspondance a été publiée autrefois; en 1888, l'Académie suédoise des belles-lettres a entrepris une édition

critique de ses divers écrits. Sa statue, qui s'élève devant la Maison des chevaliers à Stockholm, a été inaugurée en 1890.

Johan-Axelsson (branche de O. de Sœdermœre), homme d'Etat suédois, né à Stockholm le 24 juin 1611, mort à Wismar le 5 déc. 1657, fils du précédent. Il fut le principal agent de son père, lors des négociations qui se terminèrent par le traité de Westphalie. Il avait rempli antérieurement plusieurs missions diplomatiques de moindre importance. Il fut nommé maréchal du royaume lorsque Charles X monta sur le trône (1654) et, peu après, ambassadeur de Suède en Allemagne.

Bengt-Gabrielsson (branche de Korsholm et Vasa), homme d'Etat suédois, né à Mœrby (Uppland) le 16 juil. 1623, mort le 12 juil. 1702. Après avoir rempli diverses missions diplomatiques (à Osnabruck, 1650 ; à Francfort, etc.), il fut nommé gouverneur de la grande Pologne (1655) et administra très habilement ce pays. Pendant l'expédition de Charles-Gustave en Danemark, Oxenstierna fut chargé de défendre la place de Thorn et sut s'y maintenir contre toutes les attaques pendant près d'un an et demi. De 1662 à 1665, il est gouverneur général de Livonie. En 1676, ambassadeur à Nimègue, il travaille au rapprochement avec l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche, rapprochement qui ne tarda pas à devenir définitif lorsque Oxenstierna eut été nommé chancelier en 1680, après la mort de Gyllenstierna (traité de La Haye, 1681). Sa politique antifrançaise domine dans tous les accords et traités conclus par la Suède jusqu'en 1690, époque à laquelle la direction des affaires étrangères passe presque entièrement à Nils Bielke, qui a des sympathies pour la France. Oxenstierna reprend cependant tout son ascendant sur le roi après quelques années, et Charles XI, à sa mort, le nomme un des tuteurs de Charles XII (1697). Dans le conseil de régence, son influence ne paraît pas avoir été prépondérante.

Johan-Gabriel (branche de Korsholm et Vasa), homme d'Etat et poète suédois, né à Skenæs (Sædermanland) le 4 juil. 1750, mort à Stockholm le 29 juil. 1818. Son rôle comme homme d'Etat fut peu considérable et il dut les dignités auxquelles il fut élevé par Gustave III plus à l'affection du roi poète qu'à ses mérites diplomatiques. C'est un des poètes les plus élégants de la période *gustavienne*, et ses tableaux de la nature, composés selon la manière de France, sont souvent remarquables par la finesse unie à l'exactitude. Œuvres : *les Heures du jour* (*Dagens Stunder*), poème en quatre chants, et *les Récoltes* (*Skœrdarna*), poème en neuf chants. Th. Cart.

OXFORD. Ville. — Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de ce nom, sur la Tamise (Thames), au confluent du Cherwell ; 45.742 hab. (en 1891). C'est une des plus vieilles villes anglaises, qui doit toute son importance et sa célébrité à son université. Le château de Guillaume le Conquérant est presque entièrement disparu, mais l'enceinte du XIe siècle subsiste en grande partie. L'aspect caractéristique de la ville est dû aux bâtiments des collèges et aux prairies et plantations qui les entourent.

Comté. — Comté intérieur d'Angleterre ; 1.957 kil. q. ; 185.669 hab. Il est compris entre ceux de Buckingham à l'E., Berks au S., Gloucester à l'O., Warwick au N.-O. et Northampton au N.-E. C'est un pays ondulé, au N. duquel les Edge-hills atteignent 377 m., au S. sont les Chiltern-hills. Les champs occupaient, en 1890, 51 % de la superficie, les prés 37 1/2, les bois 5 %. On y recensait 17.700 chevaux, 56.400 bœufs, 266.600 moutons, 44.100 porcs. On fabriquait des lainages et de la métallurgie. A.-M. B.

Université d'Oxford. — Le passage des *Annales* d'Asser, évêque de Saint-David, qui attribue la fondation de l'Université d'Oxford au roi Alfred, y a été frauduleusement inséré au XVIIe siècle. Il paraît certain que Robert Pullen, auteur de sentences analogues à celles de Pierre le Lombard, enseigna en 1133 aux écoles d'Oxford ; mais le séjour du juriste italien Vacarius en 1149 est douteux. On ne sait rien sur ces écoles de la première moitié du XIIe siècle, si ce n'est qu'elles ne dépendaient point, semble-t-il, des monastères locaux (Oseney, Saint-Frideswyde). Comme les universités de Padoue, de Vicence et de Leipzig, celle d'Oxford semble être née d'une immigration subite d'étudiants et de maîtres, venus d'une université plus ancienne. Les étudiants et les maîtres qui ont donné aux écoles d'Oxford, auparavant très modestes, une grande prospérité, sont probablement venus de Paris, lors de l'exode de 1167. Vers 1185, Giraud le Cambrien lut sa *Topographia hibernica* devant les maîtres et les écoliers d'Oxford. La première charte de l'Université nouvelle, rédigée par le légat du pape, est de 1214. Le premier « statut » universitaire d'Oxford qui ait été conservé est de 1252. La première bulle pontificale de privilèges pour les maîtres et les écoliers d'Oxford est d'Innocent IV (1254). Le chef de la corporation fut, de bonne heure, un « chancelier », élu par les membres de l'Université et beaucoup plus indépendant de l'autorité épiscopale que les fonctionnaires qui, dans les universités continentales, ont porté le même titre. La constitution primitive de l'Université d'Oxford dérive, d'ailleurs, de celle de l'Université de Paris, telle qu'elle était après l'établissement des « nations », mais avant l'organisation définitive du « rectorat » et des « facultés ». A Oxford comme à Paris — mais cinquante ans plus tard — l'invasion de la cité universitaire par les ordres mendiants causa des troubles (1303-20), et, à cette occasion, la constitution se précisa. Au XIVe siècle, deux traits de cette constitution sont très notables : 1° les empiétements successifs des autorités de l'Université sur les attributions naturelles (de police, etc.) des autorités municipales ; de nombreux conflits sanglants entre les bourgeois et les clercs procurèrent à ceux-ci des privilèges exorbitants, dont quelques débris ont subsisté jusqu'à nos jours ; 2° l'affranchissement presque complet de l'Université à l'égard de l'autorité diocésaine (de l'évêque de Lincoln) ; le mouvement hétérodoxe de Wicleff fut singulièrement favorisé par cette exemption du contrôle de la haute Eglise sur la turbulente république cléricale d'Oxford ; mais il fut si violent qu'il entraîna, au XVe siècle, une réaction en sens contraire ; depuis le XVe siècle, le chancelier, naguère représentant de l'autonomie universitaire, a été un grand personnage, non résident, protecteur de l'Université auprès des princes temporels et ecclésiastiques, instrument de ces princes pour assurer la docilité de la corporation. — A Oxford comme ailleurs, des collèges ont été établis au moyen âge pour améliorer la discipline et venir en aide aux étudiants pauvres, savoir : Balliol (1261-66), Merton (1263-64), University College (vers 1280), Exeter (1314-16), Oriel (1324), Queen's (1341), New (1379), Lincoln (1429), All Souls (1438), Magdalen (1448). De la Renaissance datent Brasenose (1509), Corpus Christi (1516), Christ Church (fondation du cardinal Wolsey), Trinity (1554), Saint-John's (1555), Jesus (1571). Les plus récents des collèges d'Oxford, qui, comme les précédents, existent encore, sont : Wadham (1612), Pembroke (1624), Worcester (l'ancien Gloucester Hall, 1714), Keble (1870), Hertford (l'ancien Hert Hall et Magdalen Hall, 1874). Citons enfin, parmi les « halls » qui n'ont jamais été élevés à la dignité de « collèges », Saint-Mary Hall et Saint-Edmund Hall, qui remontent au XIVe siècle.

Les anciens « statuts » de l'Université d'Oxford ont été compilés au temps du cancellariat de l'archevêque Laud (1630-34), sous le titre de *Corpus Statutorum Universitatis Oxoniensis ;* c'est la base du *Statute Book*, qui est annuellement réédité par l'imprimerie de l'Université (Clarendon Press). Mais la constitution universitaire a été profondément modifiée, en 1854, par un acte du Parlement (17 et 18 Victoria, c. 81). La réforme de 1854 a laissé subsister les anciennes assemblées, dites *Congregation* (où siégeaient seulement les « régents » en exercice)

et *Convocation* (« régents » et « non régents », gradués résidents ou non) ; mais elle a transféré la plus grande partie de l'autorité à deux corps nouveaux : 1° la *Congregation of the University of Oxford*, composée des membres de l'Université, résidents depuis un certain temps ; 2° l'*Hebdomadal Council* auquel appartient l'initiative en matière législative ; il se compose du chancelier, du vice-chancelier, des 2 « proctors » et de 18 membres (dont 6 chefs de collèges ou de halls, et 6 professeurs élus en Congrégation). Les projets de « statuts » nouveaux, préparés par l'*Hebdomadal Council*, sont soumis à la *Congregation* nouvelle, puis à la *Convocation*. C'est la Convocation qui confère les degrés honorifiques, élit les titulaires des offices de l'Université et ses représentants au Parlement, et sanctionne tous les actes de nature à être scellés du sceau de l'Université, mais elle n'a pas le droit d'amendement ; son pouvoir se borne à accepter ou à rejeter les propositions qui lui sont faites. — Il sera question des autres réformes qui ont transformé l'esprit de l'enseignement, non seulement à Oxford, mais dans toutes les universités anglaises, à l'art. UNIVERSITÉ.

L'histoire de l'Université d'Oxford au moyen âge, illustree par Edmond *Rich*, Robert *Grosse-Teste*, Roger *Bacon*, et par la postérité intellectuelle de *Duns Scot* et d'*Occam* (V. ces noms), a été écrite avec soin par M. Hastings Rashdall (*The Universities of Europe in the middle ages;* Oxford, 1895, in-8, II), qui en a donné la bibliographie complète : livres et documents. La médiocre *History of the University of Oxford* (Londres, 1886, in-8) de H. C. Maxwell Lyte va jusqu'à l'année 1530. Pour la période moderne et contemporaine, il faut recourir aux publications suivantes, qui ont un caractère officiel : *The historical register of the University of Oxford* (Oxford, 1888, in-12) ; *Oxford honours, 1220-1894, being an alphabetical register of distinctions confered by the University of Oxford from the earlies times* (Oxford, 1894, in-12) ; *Oxford University Calendar* (chaque année).

Les principaux établissements annexés à l'Université d'Oxford sont : 1° la Bibliothèque bodléienne (V. BODLEY, t. VII, p. 25) ; 2° la Clarendon Press ; c'est en janv. 1586 que des délégués *pro impressione librorum* furent, pour la première fois, appointés en Convocation ; 3° le « Théâtre », construit par Gilbert Sheldon, archevèque de Cantorbéry et chancelier de l'Université (1664-69), pour servir aux réunions solennelles ; 4° l'*Ashmolean Museum*, bâti de 1679 à 1683 pour recevoir les collections léguées par sir Elias Ashmole ; 5° la *Radcliffe Library* et le *Radcliffe Observatory;* 6° la *Taylor Institution* (fondation d'un célèbre architecte du XVIIIe siècle pour l'enseignement des langues et des littératures modernes); 7° les *University Galleries*, ouvertes en 1845 ; 8° l'*University Museum* (1855-60) pour les sciences naturelles ; 9° l'Observatoire de l'Université (1873) ; 10° l'*Indian Institute* (1882-84). Ch.-V. LANGLOIS.

OXFORD (Robert HARLEY, comte d') (1661-1724). (V. HARLEY).

OXFORD (Edward HARLEY, comte d') (1689-1741). (V. HARLEY).

OXFORDIEN. Nom employé par les géologues dans diverses acceptions et proposé en 1829 par Brongniart (d'Oxford, ville anglaise), pour désigner un ensemble de couches jurassiques que l'on répartit aujourd'hui dans les étages *callovien*, *oxfordien* s. str. et *rauracien*. Le *séquanien* ne peut être séparé de cet ensemble, qui constitue un groupe assez homogène par ses caractères paléontologiques. En ce qui concerne les Ammonites, c'est le règne des *Cardioceras*, des *Pachyceras*, des *Neumayria*, des *Ochetoceras*, etc. Au point de vue stratigraphique, il importe de constater l'existence d'une grande trangression callovienne, qui a pour effet l'invasion par la mer d'une partie des masses continentales, telles que le continent nord-atlantique, le continent indo-malgache, tandis que, par compensation, la mer est partiellement refoulée hors des géosynclinaux, vraisemblablement par suite de plissements peu considérables, préludant aux mouvements alpins. L'oxfordien s. str., par contre, est transgressif sur le bord des géosynclinaux, et cette transgression semble compensée par une légère régression sur les masses continentales, comme par exemple dans la Russie centrale. Dans le bassin de Paris, la mer perd en profondeur ce qu'elle gagne en étendue ; c'est dans la série qui va de l'oxfordien au séquanien que sont localisées, dans cette région, les formations coralligènes, considérées autrefois à tort comme appartenant à un étage unique, désigné sous le nom de corallien.

Nous allons passer successivement en revue les étages que l'on a réunis en un groupe oxfordien *sensu lato*, en insistant surtout sur leurs caractères en Europe, renvoyant, pour ce qui concerne leur répartition à la surface du globe, à l'art. JURASSIQUE.

CALLOVIEN. — Cet étage, qui tire son nom de la localité de Kelloway, en Angleterre, a été divisé en trois zones paléontologiques. Dans la zone inférieure, les genres *Macrocephalites*, *Cadoceras*, *Cardioceras*, *Kepplerites*, *Proplanulites* font brusquement leur apparition, *Hecticoceras* y est représenté par plusieurs espèces, *Reineckeia* est encore rare ; c'est la zone à *Macrocephalites macrocephalus*. Dans la zone moyenne, *Reineckeia* atteint le maximum de son développement, *Macrocephalites* est encore représenté, tandis que *Cardioceras* a disparu momentanément ; c'est la zone à *Cosmoceras Jason* et *Stephanoceras coronatum*. Dans la zone supérieure, le genre *Cardioceras* reparait, les genres *Peltoceras*, *Aspidoceras*, *Creniceras* se rencontrent pour la première fois ; c'est la zone à *Peltoceras athleta* et *Cardioceras Lamberti*, qui est si intimement reliée à la zone inférieure de l'oxfordien qu'on les a quelquefois réunies toutes deux en un étage divésien. Ces apparitions brusques de types d'Ammonites, en partie cryptogènes, sont vraisemblablement en relation avec la transgressivité des mers calloviennes ; elles se produisent aussi bien dans les régions septentrionales que dans la province méditerranéenne, où les *Phylloceras* sont indigènes.

Dans le bassin anglo-parisien, le callovien est représenté, soit par des grès (Kelloway-rock), soit par des oolithes ferrugineuses, soit par des argiles, plus rarement par des calcaires. Il passe insensiblement au bathonien, tandis qu'il est souvent nettement séparé de l'oxfordien proprement dit, par suite de l'absence de son terme supérieur due à un recul de la mer sur le bord méridional du bassin. Dans le Jura et dans l'Allemagne méridionale le callovien inférieur comprend d'ordinaire des oolithes ferrugineuses, tandis que la partie moyenne et supérieure est constituée par des argiles à Ammonites pyriteuses. Dans l'E. de l'Europe, c'est par le callovien que débute presque partout la série jurassique, mais la transgression s'opère graduellement ; ainsi, dans le centre de la Russie, notamment aux environs de Moscou, le callovien moyen repose immédiatement sur le calcaire carbonifère.

Dans le bassin du Rhône, le callovien est à l'état de marnes schisteuses souvent très puissantes, quelquefois fossilifères, dans lesquelles on rencontre à la fois des *Phylloceras* méditerranéens et des *Cardioceras* du Nord. L'étage tout entier, ou tout au moins sa partie supérieure, manque en beaucoup de points de la région méditerranéenne. Ailleurs, il est représenté par des calcaires blancs ou roses à Brachiopodes. Les trois zones du callovien sont connues, avec les mêmes caractères paléontologiques que dans les régions classiques de l'Europe occidentale, dans le Caucase, dans l'Inde, dans la Cordillère des Andes, etc.

OXFORDIEN s. str. — L'oxfordien, tel qu'il est actuellement compris par la plupart des auteurs, peut être divisé en trois zones. Ceux qui réunissent le terme inférieur, la zone à *Cardioceras cordatum* et *Aspidoceras biarmatum* à la zone à *Cardioceras Lamberti* sous le nom de divésien,

réservent le nom d'oxfordien aux deux termes supérieurs — zone à *Peltoceras transversarium* et zone à *Perisphinctes Martelli* — ou les réunissent sous le nom d'*argovien*.

La zone inférieure (*Ochetoceras Henrici*, *Peltoceras arduennense*, *P. Constanti*, *P. Eugenii*) fait partout défaut sur le bord septentrional du Massif central, elle manque aussi en beaucoup de points du Jura et des Alpes suisses, ainsi que dans l'Aragon ; ailleurs, comme à Villers-sur-Mer, à Neuvizy (Ardennes), en Souabe, en Argovie, elle est représentée par des calcaires à oolithes ferrugineuses ou par un minerai de fer.

La zone moyenne (*Perisphinctes plicatilis*, *Ochetoceras arolicum*, *canaliculatum*, *Aspidoceras Œgir*, *Cardioceras alternans*, *tenuiserratum*) est constituée sur de vastes surfaces par un calcaire grumeleux à Céphalopodes et à Spongiaires, connu surtout par les gisements très fossilifères de Birmensdorf, en Argovie ; de Trept, dans l'Isère ; de Chabrières, dans les Basses-Alpes ; de Cazalet, dans le Gard, etc. Ce niveau est transgressif dans un grand nombre de points ; outre les régions citées pour l'absence de l'oxfordien inférieur, on peut mentionner les environs de la Voulte, dans l'Ardèche, le S. des Basses-Alpes, le S. des Alpes-Maritimes. Au Zaghouan, en Tunisie, où, comme en général dans l'Atlas, l'oxfordien est à l'état de calcaires rouges noduleux, il repose directement sur le lias.

La zone supérieure (*Ochetoceras canaliculatum*, *Zeilleria impressa*) est presque toujours représentée par des calcaires marneux ou par des marnes, connues dans le Jura sous le nom de couches d'Effingen. A côté des facies à Céphalopodes et à Spongiaires, on rencontre quelquefois dans l'argovien des facies coralligènes, véritables calcaires construits ou subcoralligènes, comme par exemple l'oolithe de Trouville (*Cidaris florigemma*, *Hemicidaris crenularis*), qui appartient à la zone supérieure, le « corallien » des Ardennes, qui correspond à la zone inférieure (Munier-Chalmas), puisqu'il est surmonté par les couches à *Perisphinctes Martelli*, le « corallien » du Jura septentrional, qui peut comprendre tout l'argovien (Rollier). Dans la région méditerranéenne, on retrouve dans l'oxfordien les mêmes fossiles que dans le bassin de Paris et dans le Jura, associés à des *Phylloceras*, tels que *Phyll. Manfredi* et *Phyll. tortisulcatum*, qui sont rares dans le Nord.

Rauracien et Séquanien. — Ces deux étages sont intimement reliés par leur faune et n'ont jamais été bien délimités l'un de l'autre. Ils ont été créés pour les facies néritiques correspondant aux deux zones à *Peltoceras bimammatum* (*Perisphinctes virgulatus*, *Achilles*, *Ochetoceras Marantianum*) et à *Oppelia tenuilobata* (*Perisphinctes polyplocus*, *Lothari*, *Oppelia Weinlandi*, *Neumayria compsa*, *Sutneria Galar*, *Aspidoceras iphicerum*), du type bathyal. Ces deux zones ont été distinguées par Oppel en Souabe et en Franconie ; on les retrouve sur le versant suisse du Jura, en quelques points du bassin de Paris et dans tout le bassin du Rhône. Dans l'Allemagne méridionale et dans le Jura, on observe souvent des intercalations de facies à Spongiaires et à Brachiopodes. C'est soit à l'un, soit à l'autre de ces deux horizons que correspondent les formations coralligènes de l'Est (Saint-Mihiel, Doulaincourt) et du Sud (Tonnerre, Châtel-Censoir), du bassin de Paris et celles du Jura central.

C'est dans le rauracien qu'il convient de ranger les sables de Glos, près Lisieux, à *Trigonia Bronni*, célèbres par l'admirable conservation de leurs Lamellibranches et de leurs Gastropodes. Quant au séquanien, il est représenté en Normandie par les argiles de Villerville et d'Honfleur à *Ostrea subdeltoidea*, qui renferment une faune de mers froides (*Cardioceras*, *Nucules*, etc.).

Les zones à Céphalopodes de l'oxfordien *sensu lato* sont bien développées en Bohême, en Moravie, en Pologne, en Lithuanie, et leurs caractères lithologiques et paléontologiques restent souvent remarquablement constants sur de grandes étendues. On constate une non moins grande constance des horizons oxfordiens vers le S.-O. de l'Europe : dans le bassin de l'Aquitaine (Glangeaud) ; en Espagne, en particulier dans le S. de l'Aragon, où, d'après les travaux de M. Dereims, l'identité avec la Souabe est quelquefois parfaite ; enfin, dans le Portugal, où M. Choffat a retrouvé les faunes à Céphalopodes de l'argovien, du rauracien et du séquanien dans un ensemble de couches pour lesquelles il a proposé le nom d'étage lusitanien.

Des couches séquaniennes existent sous la forme de calcaires rouges ou gris à Ammonites dans les Alpes méridionales, dans l'Apennin, en Sicile, dans les Baléares et en Andalousie. Dans toutes ces régions la faune renferme des *Phylloceras*, des *Lytoceras* et des *Simoceras*, associés à des espèces que l'on retrouve dans les couches de même âge de l'Europe centrale. Emile Haug.

OXHYDRILE (Chim.) (V. Hydroxyle).

OXINDOL (Chim.) (V. Indol).

OXUS (V. Amou-Daria).

OXYACÉTIQUE (Acide) (Chim.) (V. Glycolique).

OXYACHANTINE. Form. { Equiv..... $C^{32}H^{23}AzO^{12}$. Atom..... $C^{16}H^{23}AzO^{6}$.

L'oxyachantine accompagne la berbérine dans la racine d'épine-vinette où sa présence a été signalée par Polex. Son étude a été faite surtout par Wacker. On la prépare en précipitant les eaux mères de la préparation de la berbérine avec le carbonate de soude. Le précipité lavé à l'eau froide, dissous dans l'acide sulfurique dilué, décoloré par le noir animal, redonne de l'oxyacanthine par une nouvelle précipitation au carbonate de soude. L'ammoniaque précipite la base de ses solutions salines en flocons contenant de l'eau, qui fondent de 138 à 150°. L'alcool, l'éther donnent des aiguilles anhydres fondant à 210°. La solution aqueuse de son chlorure est colorée en vert par le perchlorure de fer. Les sels sont cristallisés, et leurs solutions sont amères, le chlorhydrate et l'azotate contiennent deux molécules d'eau. L'oxyachantine bouilli avec une solution alcaline étendue se transforme en une nouvelle modification β, douée de propriétés physiques et chimiques différentes, mais une simple dessiccation à l'air suffit pour la ramener à sa forme primitive. C. Matignon.

Bibl. : Pollex, *Arch der Pharm.*, t. VI, p 265 — Wacker, *Jahresberichte*, 1861, p. 515. — Hesse, *Berichte*, t. XIX, p. 3190.

OXYAMMONIAQUE (Chim.) (V. Hydroxylamine).

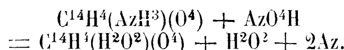
OXYBAPHE (V. Vase).

OXYBENZAMIQUE (Acide).

Form. { Equiv.............. $C^{14}H^{4}(AzH^{3})(O^{4})$. Atom.............. $C^{6}H^{4}(AzH^{2})(CO^{2}H)$.

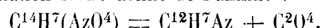
Les acides oxybenzamiques ou amidobenzoïques correspondent aux acides oxybenzoiques, il en existe trois :

L'*acide orthoamidobenzoique*, plus connu sous le nom d'*acide amidobenzoïque*, fond vers 174°. On le transforme facilement en acide salicylique par l'action de l'acide nitreux :



$$C^{14}H^{4}(AzH^{3})(O^{4}) + AzO^{4}H$$
$$= C^{14}H^{4}(\underline{H^{2}O^{2}})(O^{4}) + H^{2}O^{2} + 2Az.$$

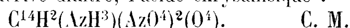
Sa distillation sèche donne de l'aniline :



$$C^{14}H^{7}(AzO^{4}) = C^{12}H^{7}Az + C^{2}O^{4}.$$

L'*acide métaamidobenzoïque* ou *acide anthranilique* est un produit de destruction de l'indigo sous l'influence de la potasse fondante. L'acide nitreux le transforme en acide métaoxybenzoique. Il fond à 144-145°.

A l'*acide paraamidobenzoïque* ou *amidodracylique* correspond un dérivé dinitré, l'acide chrysanisique :



$$C^{14}H^{2}(AzH^{3})(AzO^{4})^{2}(O^{4}).$$ C. M.

OXYBENZOÏQUE (Acide).

Form. { Equiv................ $C^{14}H^{4}(\underline{H^{2}O^{2}})(O^{4})$. Atom................ $C^{6}H^{4}(\overline{OH)(ClO^{2}H})$.

Les acides oxybenzoiques présentent à la fois la fonction phénol et la fonction acide, ce sont des dérivés disubs-

titués de la benzine; on en connaît trois : l'acide orthooxybenzoïque ou salicylique, l'acide méta et l'acide para.

Ils prennent naissance :

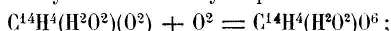
1° Par l'oxydation des alcools-phénols correspondants (Piria) :



$$C^{14}H^4(H^2O^2)(H^2O^2) + O^4 = C^{14}H^4(H^2O^2)(O^4) + H^2O^2;$$

Alcool saligénique — Acide salicylique

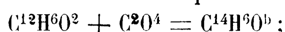
2° Par oxydation des aldéhydes phénols :



$$C^{14}H^4(H^2O^2)(O^2) + O^2 = C^{14}H^4(H^2O^2)O^6;$$

Aldéhyde salicylique — Acide salicylique

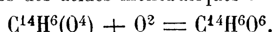
3° Par la fixation des éléments du gaz carbonique sur les phénols avec intermédiaire de phénols iodés



$$C^{12}H^6O^2 + C^2O^4 = C^{14}H^6O^6;$$

Phénol — Acide oxybenzoïque

4° Par l'oxydation de l'acide benzoïque, oxydation effectuée notamment par l'action des alcalis hydratés sur les dérivés chlorés des acides monobasiques :



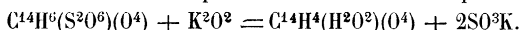
$$C^{14}H^6(O^4) + O^2 = C^{14}H^6O^6.$$

Acide benzoïque — Acide oxybenzoïque

Acide orthooxybenzoïque (V. Salicylique [Acide]).

Acide métaoxybenzoïque. C'est le moins intéressant des trois; on l'appelle acide oxybenzoïque proprement dit. Il a été découvert par Gerland.

On le prépare en traitant par la potasse en fusion à 300° le dérivé sulfonique en méta de l'acide benzoïque :



$$C^{14}H^6(S^2O^6)(O^4) + K^2O^2 = C^{14}H^4(H^2O^2)(O^4) + 2SO^3K.$$

Cet acide cristallise en tables rectangulaires anhydres, fusibles à 200°, peu solubles dans l'eau froide. Sous l'influence de la chaleur, il est plus stable que ses isomères et il ne peut être dédoublé en phénol et en acide carbonique que par une distillation opérée en présence de la chaux. Le perchlorure de fer est sans action sur la solution de cet acide. L'action des alcalis dilués sur la solution d'acide métaoxybenzoïque met bien en évidence l'existence de deux fonctions acide et phénol : le premier équivalent de base dégage 13 calories, c.-à-d. autant qu'un acide monobasique ordinaire, le deuxième $8^{cal},8$, nombre qui est caractéristique de la fonction phénol.

Acide paraoxybenzoïque. Il a été découvert par Saytzeff. En dehors des modes de formation généraux indiqués précédemment, cet acide prend naissance dans l'action de la potasse fondante sur un grand nombre de produits naturels, tels que le sang-dragon, le benjoin, l'aloès, le carthame, la tyrosine, etc. On prépare cet acide en utilisant la transformation isomérique que la chaleur fait subir au salicylate de potasse; ce dernier, chauffé à 220°, se transforme en paraoxybenzoate de potasse. Ce sel est décomposé par l'acide sulfurique et l'éther. S'il restait de l'acide salicylique non transformé, on l'en séparerait plus facilement en traitant le mélange par le chloroforme dans lequel seul l'acide salicylique est soluble. L'acide paraoxybenzoïque pourrait être préparé également en partant de l'acide anisique qui est son éther méthylique mixte :

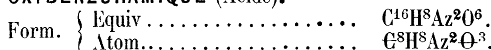


$$C^{14}H^4(C^2H^4O^2)O^4.$$

On saponifie 1 partie d'acide anisique par 4 parties d'hydrate de potasse dans le moins d'eau possible, puis on chauffe dans une capsule d'argent jusqu'à ce que la masse cesse de boursoufler. On termine l'opération comme précédemment. Cet acide cristallise avec une molécule d'eau en prismes rhomboïdaux obliques. L'éther, l'alcool le disolvent facilement; l'eau le dissout aussi en quantité notable. Quand il a été desséché, il fond à 200°, puis se décompose un peu au-dessus en anhydride carbonique et phénol. Le perchlorure de fer donne un précipité jaune avec sa solution; ce réactif permet de distinguer aussi les trois isomères, car, avec l'acide salicylique, il fournit une coloration violette. Comme avec l'acide précédent, les alcalis accusent une fonction acide correspondant à $12^{cal},7$ et une fonction phénolique caractérisée par $8^{cal},7$. C. Matignon.

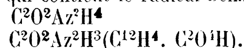
Bibl. : Barth, *Liebig's Ann.*, t. CXLVIII, p. 30 : t. CLIX, p. 230. — Saytzeff, même recueil, t. CXXVII, p. 129.

OXYBENZURAMIQUE (Acide).



Form. { Equiv . . . . $C^{16}H^8Az^2O^6$.
{ Atom . . . . $\mathrm{C}^8H^8Az^2\mathrm{O}^3$.

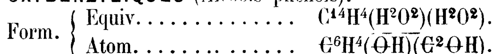
L'acide oxybenzuramique ou uramidobenzoïque est une urée substituée qui contient le radical benzoïque :



$$C^2O^2Az^2H^4$$
$$C^2O^2Az^2H^3(C^{12}H^4.\ C^2O^4H).$$

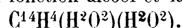
Il se forme par l'action du cyanate de potassium sur le sulfate d'acide amidobenzoïque, comme l'urée prend naissance par l'action du cyanate de potassium sur le sulfate d'ammonium. Il cristallise en petits prismes renfermant une molécule d'eau; il est peu soluble dans l'eau et l'alcool. Les sels et les éthers sont des composés bien définis. C. M.

OXYBENZYLIQUES (Alcools-phénols).



Form. { Equiv. . . . . $C^{14}H^4(H^2O^2)(H^2O^2)$.
{ Atom. . . . . $\mathrm{C}^6H^4(\mathrm{O}H)(\mathrm{C}^2\mathrm{O}H)$.

Les composés oxybenzyliques sont des corps présentant en même temps la fonction alcool et la fonction phénol :

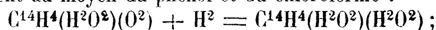


$$C^{14}H^4(H^2O^2)(H^2O^2).$$

Ce sont des dérivés disubstitués de la benzine et, à ce titre, il doit en exister trois. Tous les trois sont connus et bien étudiés.

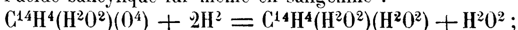
Alcool orthooxybenzylique. L'alcool ou plutôt l'alcool-phénol orthooxybenzylique a été découvert par Piria, qui établit ses relations avec la série salicylique. Il est plus connu sous le nom de *saligénine*. La saligénine prend naissance :

1° Par l'action de l'amalgame de sodium sur l'aldéhyde salicylique, $C^{14}H^4(H^2O^2)(O^2)$, aldéhyde qu'on obtient facilement au moyen du phénol et du chloroforme :



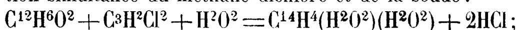
$$C^{14}H^4(H^2O^2)(O^2) + H^2 = C^{14}H^4(H^2O^2)(H^2O^2);$$

2° Les mêmes actions réductrices transforment aussi l'acide salicylique lui-même en saligénine :



$$C^{14}H^4(H^2O^2)(O^4) + 2H^2 = C^{14}H^4(H^2O^2)(H^2O^2) + H^2O^2;$$

3° Le phénol peut être changé en saligénine par l'action simultanée du méthane dichloré et de la soude :

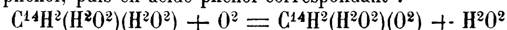


$$C^{12}H^6O^2 + C^3H^2Cl^2 + H^2O^2 = C^{14}H^4(H^2O^2)(H^2O^2) + 2HCl;$$

4° La saligénine se produit encore dans le dédoublement de la *salicine* (V. ce mot), qui en est un glucoside, sous l'influence de certains ferments solubles, tels que l'émulsine des amandes ou la ptyaline de la salive. On prépare la saligénine en utilisant le dédoublement de la salicine sous l'influence de l'*émulsine* (V. ce mot) :

50 gr. de salicine sont mêlés avec 200 gr. d'eau et additionnés d'une certaine quantité de solution d'émulsine, puis abandonnés à une température de 40°. Après une digestion de douze heures, on filtre et l'on sépare, s'il y a lieu, les cristaux de saligénine. La liqueur filtrée qui renferme le reste de saligénine est traitée par l'éther. La solution d'éther évaporée abandonne le produit. La saligénine cristallise en tables rhomboïdales d'un éclat nacré ou en petites aiguilles brillantes. Sa densité à 25° est 1,1613. Elle fond à 82° et recristallise par refroidissement. Elle se dissout dans 15 parties d'eau à 22°, mais elle est très soluble dans l'eau chaude, dans l'alcool et dans l'éther. On peut la sublimer dans le vide à la température ordinaire ou à la température de 100° sous la pression ordinaire.

Les oxydants, comme l'acide azotique étendu, l'acide chromique, transforment cet alcool-phénol en aldéhyde-phénol, puis en acide phénol correspondant :



$$C^{14}H^2(H^2O^2)(H^2O^2) + O^2 = C^{14}H^2(H^2O^2)(O^2) + H^2O^2$$

Saligénine — Aldéhyde salicylique



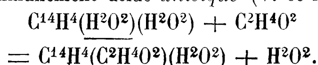
$$C^{14}H^2(H^2O^2)(H^2O^2) + O^4 + C^4H^2(H^2O^2)(O^4) + H^2O^2.$$

La fonction phénolique de ce composé est accusée par

le dégagement de $6^{cal},2$, qui se produit quand on mêle les solutions alcalines et phénoliques, molécule à molécule. Les acides organiques chauffés avec elle à 100° s'y combinent en formant des éthers qui accusent la fonction alcoolique. Les acides minéraux étendus polymérisent la saligénine et forment un produit résineux insoluble fixe, la *salirétine*, de formule $(C^{14}H^6O^2)^n$.

Alcool métaoxybenzylique. Il se forme quand on fait agir des agents réducteurs sur l'acide métaoxybenzoïque, $C^{14}H^6O^6$. Inversement, il régénère cet acide quand on l'oxyde. C'est un corps solide cristallisé, fondant à 67°, bouillant vers 300° en se décomposant. L'alcool, l'éther et l'eau chaude le dissolvent facilement, il est peu soluble dans l'eau froide.

Alcool paraoxybenzylique. Le troisième acide-phénol qui se rattache théoriquement et pratiquement à l'acide paraoxybenzoïque, comme les précédents dérivent des autres acides oxybenzoïques, est surtout intéressant par l'un de ses éthers phénoliques, l'éther méthylique, que l'on appelle communément acide *anisique* (V. ce mot) :



$$C^{14}H^4(H^2O^2)(H^2O^2) + C^2H^4O^2$$
$$= C^{14}H^4(C^2H^4O^2)(H^2O^2) + H^2O^2.$$

L'alcool-phénol paraoxybenzylique fond à 197°,5 ; il est soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, insoluble dans le chloroforme. C. MATIGNON.

OXYBII ('Οξύβιοι). Peuple ligure du littoral de la mer Méditerranée ; son territoire s'étendait à l'O. des *Deciates*, au S. des *Suelteri* et à l'E. des *Camatullici*. Avec les *Deciates*, les *Oxybii* étaient les seules nations ligures qui se soient maintenues indépendantes de la domination gauloise dans la région située entre les Alpes et le Rhône, mais aussi les premiers peuples que les Romains soumirent au delà du Var. L'an 154 avant notre ère, ils furent attaqués et vaincus sur les bords de l'Apron (Loup) par le consul Q. Opimius qui était venu pour défendre contre eux les villes d'Antibes et de Nice, colonies de Marseille. Les *Oxybii* avaient comme ville principale *Ægitna*, qui doit avoir été un port dans les environs de Cannes ; de plus, Strabon parle d'un port, appelé *Oxybii-Ligures*, qu'on a essayé de localiser à Agai. Leur territoire, d'abord abandonné aux Marseillais, alliés de Rome, fit plus tard partie des Alpes-Maritimes et de la *Provincia Narbonensis secunda*. A.-M. B.

OXYBUTYRIQUE (Acide).

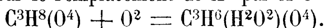
Form. { Equiv. . . . . $C^8H^6(H^2O^2)(O^4)$.
Form. { Form. . . . . $C^3H^6(OH)(CO^2H)$.

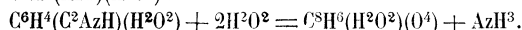
Les acides oxybutyriques dérivent de l'acide butyrique $C^8H^8(O^4)$ par le remplacement de H^2 par H^2O^2 :

$$C^8H^8(O^4) + O^2 = C^8H^6(H^2O^2)(O^4).$$

On connaît trois acides oxybutyriques : l'acide oxybutyrique normal, l'acide oxybutyrique α et l'acide oxybutyrique β.

L'acide oxybutyrique normal ou acide γ se produit par l'hydratation de son nitrile, $C^6H^4(C^2AzH)(H^2O^2)$, qui résulte lui-même de la réaction du cyanure de potassium sur la monobromhydrine du glycol propylénique normal $C^6H^4(HBr)(H^2O^2)$:





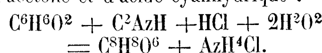
$$C^6H^4(C^2AzH)(H^2O^2) + 2H^2O^2 = C^8H^6(H^2O^2)(O^4) + AzH^3.$$

C'est un liquide qui, dès 100°, se dédouble en eau et en un anhydride $C^8H^6O^4$. Le carbonate de potasse sépare ce dernier produit liquide de sa solution aqueuse.

L'acide oxybutyrique α prend naissance dans l'action des alcalis sur l'acide butyrique chloré α. Cet acide est cristallin, déliquescent, fusible à 43°, sublimable à partir de 70°, il bout à 255°.

L'acide β existe dans les urines diabétiques (M. Kulz). On le prépare à partir de son nitrile qui est un dérivé monocyanhydrique ou glycol isopropylénique. C'est un sirop épais qui distille avec l'eau.

On a préparé un quatrième isomère, un acide oxyisobutyrique qui se rattache à l'acide isobutyrique. On l'appelle aussi acétonique, acide diméthyloxalique. Stædeler l'a découvert en faisant agir l'acide chlorhydrique sur un mélange d'acétone et d'acide cyanhydrique :



$$C^6H^6O^2 + C^2AzH + HCl + 2H^2O^2$$
$$= C^8H^8O^6 + AzH^4Cl.$$

Il est cristallisé, fusible à 79° et sublimable dès 50°. A l'acide butyrique se rattache également l'acide trioxybutyrique ou acide érythrique $C^8H^2(H^2O^2)^3(O^4)$ qui se forme dans l'oxydation de l'érythrite, du glucose et de la mannite. On connaît aussi un acide trioxyisobutyrique. C. M.

OXYCARPOÏQUE (Acide) (V. DIÉTHOXALIQUE [Acide]).

OXYCEPHALUS (Zool.). Crustacés Amphipodes, type d'une petite famille qui comprend encore le genre *Rhabdosoma*. Ce genre renferme des espèces assez petites, au corps grêle, allongé, demi-cylindrique, à tête très longue, terminée en pointe aiguë ; les pattes sont très longues, très grêles, sauf la septième, plus ou moins rudimentaire. Les *Rhabdosoma* tirent leur nom de leur forme qui les a fait comparer à une baguette, par suite de l'allongement du rostre, de l'abdomen et des uropodes. *R. armatum*, Atlantique, Pacifique. R. MONIEZ.

OXYCHLORURE DE CARBONE (Chim.) (V. CARBONE [Sulfure de]).

OXYCHLORURE DE ZINC (Chim. ind.) (V. ZINC).

OXYCRAT (V. VINAIGRE).

OXYDANT. En métallurgie, on utilise des agents oxydants et variés, mais qui dérivent presque tous, en dernière analyse, des deux sources d'oxygène les plus importantes, l'air et l'eau. Les oxydes métalliques et divers sels employés ne sont que des intermédiaires qui ont emprunté l'oxygène à l'une des deux sources précédentes, mais qui rendent des services à cause de leur état physique. Tandis que l'air et l'eau sont fluides à la température ordinaire, les oxydes et les sels sont presque toujours solides ou du moins ne fondent qu'à des températures élevées, il en résulte une très grande différence d'action (V. OXYDATION).

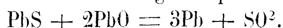
Air atmosphérique. L'air s'emploie, soit à la pression ordinaire, soit à une pression plus élevée. Si l'oxydation exige une température élevée, comme la température augmente avec la pression de l'air, on opérera avec une compression convenable. Dans le cas du *grillage* ou *rôtissage* des matières sulfurées, on utilise l'air à la pression de l'atmosphère. Au contraire, pour l'affinage des métaux bruts peu fusibles, comme c'est le cas pour le fer, où il est nécessaire de réaliser une température élevée, on opère sous pression. Dans le Bessemer, où l'on réalise l'affinage de la fonte, on comprime l'air à 2,5 atmosphères ; on produit la haute température du four Siemens en opérant avec de l'air déjà très fortement chauffé. La compression de l'air dans les hauts fourneaux ne dépasse pas 5 à 20 centim. de mercure.

Eau. L'eau est un oxydant très actif à haute température ; elle se dissocie en hydrogène et oxygène, et ce dernier agit sur les métaux. Cette circonstance empêche d'utiliser la haute température du chalumeau à gaz oxhydrique dans la préparation de certains métaux, ceux-ci s'oxydant comme dans l'oxygène. A la température du four électrique, l'eau se comporte comme de l'oxygène. Remarquons, toutefois, que l'eau est un oxydant coûteux, puisque pour se décomposer il est nécessaire de lui fournir le chiffre énorme de 69 calories par 18 gr. d'eau décomposée.

Oxydes métalliques. On utilise les oxydes de manganèse, de fer, de plomb comme oxydants dans les usines métallurgiques. Le peroxyde de manganèse se transforme en oxyde rouge sous l'action seule de la chaleur, en cédant 12 °/₀ de son poids d'oxygène pur. On l'utilise dans le traitement de la fonte de fer ; il facilite la séparation des métalloïdes, du silicium surtout, par son oxygène d'abord et surtout par son affinité plus grande que celle du fer pour ces éléments. Dans l'affinage Martin au four à réverbère, on obtient ainsi des scories qui renferment jusqu'à 25-30 °/₀ d'oxyde manganeux.

Les oxydes de fer, peroxyde et oxyde magnétique jouent le rôle d'oxydant dans la fabrication du fer ou de l'acier à partir de la fonte; l'oxygène de ces oxydes brûle le carbure et les autres métalloïdes de la fonte. Ces oxydes sont ramenés à l'état de protoxyde qui s'unit alors à la silice.

L'oxyde de plomb est aussi un oxydant énergique à cause de sa facile réductibilité; il ne sert que dans la métallurgie du plomb lui-même ou dans l'affinage de métaux plus précieux. L'oxyde de plomb, chauffé avec le sulfure de plomb, donne du plomb et de l'anhydride sulfureux; c'est une des phases de la métallurgie du plomb



$$PbS + 2PbO = 3Pb + SO^2.$$

La litharge oxydant le soufre, l'arsenic, l'antimoine, l'étain, le zinc, le fer et même partiellement le cuivre, les sulfures, les arséniures, les antimoniures de ces mêmes métaux, on l'utilise dans les traitements de minerais d'argent, d'or et de platine, et surtout dans l'affinage de ces métaux bruts. Les derniers métaux oxydables par la litharge sont le cuivre et surtout le bismuth.

Sels divers. Certains sulfates métalliques sont utilisés souvent en métallurgie comme agents oxydants. Quand on grille des minerais sulfurés à basse température, il se fait des sulfates; en élevant ensuite la température, le sulfate réagit sur le sulfure non décomposé et l'oxyde en mettant l'oxyde ou le métal en liberté :



$$PbOSO^3 + PbS = 2SO^2 + 2Pb.$$

Si le sulfate est en excès, on peut avoir un mélange d'oxyde de plomb et de métal. Le procédé s'applique aux sulfates de fer, de zinc, de cuivre, d'argent. L'acide carbonique agit aussi comme oxydant sur le fer, à moins que son action ne soit neutralisée par l'action opposée de l'oxyde de carbone. C. MATIGNON.

OXYDATION (Indust.). On donne le nom d'oxydation au phénomène de combinaison d'un corps simple ou composé avec l'oxygène, soit que la combinaison ait lieu à partir de l'oxygène libre, soit que l'oxygène soit emprunté à un composé qui en contienne. On réserve plus particulièrement le nom de *combustion* (V. ce mot) à l'oxydation accomplie, à partir de l'oxygène non combiné, de l'air par exemple. Dans l'industrie métallique, l'oxydation prend les noms de *grillage*, *rôtissage*, *cémentation oxydante* ou *affinage*, suivant les conditions dans lesquelles elle s'opère.

Le *grillage* est l'oxydation d'une matière minérale solide par l'action directe ou indirecte de l'air atmosphérique (V. GRILLAGE pour les procédés suivis). Le grillage exige que les substances à oxyder puissent être pulvérisées ou tout au moins se présentent en morceaux de petites dimensions. Dans le cas contraire, l'opération d'oxydation prend le nom de *cémentation oxydante*. Elle s'applique surtout aux objets moulés en fonte, que l'on veut rendre malléables, et aux mattes de cuivre riches. On oxyde superficiellement le carbone de la fonte en chauffant l'objet dans une poudre oxydante, le *cément*, composé principalement d'oxyde de fer. On transforme ainsi la fonte en fer doux ou en acier.

Le *rôtissage* est appliqué, dans les usines de cuivre, aux mattes très riches. Les mattes sont exposées à l'état solide, sur la sole d'un four à réverbère, à l'influence prolongée de l'air; la zone externe des mattes se transforme en oxyde de cuivre, puis un coup de feu ramollit la masse et provoque la réaction de l'oxyde externe sur le noyau central sulfuré et transforme le tout en cuivre métallique.

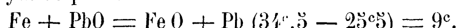
L'*affinage* est l'oxydation des matières métalliques, quand la fusion précède l'action de l'oxygène. On soumet à l'affinage les métaux bruts provenant de la fonte des minerais dans le but de les épurer. Quand un métal impur est exposé, fondu, à l'action de l'air, l'élément dominant, c.-à-d. le métal lui-même, absorbe l'oxygène de l'air et le cède ensuite aux éléments plus oxydables qu'il renferme. Dans le cas de la fonte de fer par exemple, l'oxyde de fer formé tout d'abord cède son oxygène au silicium, au manganèse, au phosphore et au carbone de la fonte. La fonte de fer est ainsi transformée en *fer doux* ou en *acier*, le cuivre brut en *cuivre marchand*, le plomb, le zinc, l'étain impurs en plomb, étain et zinc purs. On active souvent l'affinage en ajoutant des matières oxydantes, oxyde de fer, oxyde de cuivre, oxyde d'antimoine, etc. L'affinage se fait au bas foyer, au réverbère ou dans des vases spéciaux plus ou moins clos, tels que le Bessemer. C. MATIGNON.

OXYDE. Les éléments, en réagissant sur l'oxygène directement ou indirectement, donnent des composés appelés oxydes. Nous ne nous occuperons que des oxydes métalliques, les autres ayant été étudiés (V. ACIDE), et les oxydes neutres comme l'oxyde de carbone ne présentant pas d'intérêt.

Parmi les métaux, le potassium et le rubidium sont les seuls qui, à froid, soient oxydés par l'air sec, le sodium vient ensuite, et ces corps volatils brûlent avec flamme dans l'oxygène sec; mais, si l'oxygène est humide, l'oxydation est plus facile; c'est ainsi que le fer est oxydé dans l'air humide. On les prépare, en outre, par l'action d'un oxydant tel que l'acide azotique, le chlorate de potasse ou l'azotate de potasse, ou encore par calcination d'un carbonate ou d'un azotate, ou même quelquefois d'un sulfate. D'ailleurs, les oxydes hydratés s'obtiennent en faisant agir un alcali sur un sel soluble du métal considéré. Beaucoup d'oxydes se trouvent cristallisés dans la nature et on a pu les reproduire artificiellement. Sainte-Claire-Deville les obtient ainsi, en faisant passer un courant lent d'un gaz inerte mêlé de petites quantités d'acide chlorhydrique sur l'oxyde introduit dans un tube de porcelaine chauffé au rouge vif. A cette température, il y a formation d'un chlorure métallique et de vapeur d'eau qui, entraînés par le courant gazeux, donnent lieu à une réaction inverse dans les régions plus froides du tube où l'oxyde se dépose cristallisé. La réaction se poursuit ainsi tant qu'il reste de l'oxyde, et celui-ci semble s'être transporté par volatilisation des régions les plus chaudes dans les régions les plus froides du tube. Deville a ainsi obtenu cristallisés les oxydes de titane, d'étain, de strontium et reproduit le fer oligiste, la cassitérite, le rutile, le niobite. L'acide fluorhydrique agissant d'une manière plus intense a été utilisé par M. Hautefeuille pour reproduire l'acide titanique sous toutes ses formes naturelles. Dans le même ordre d'idées, Deville et Caron ont pu reproduire des lamelles hexagonales de corindon ou de rubis, en faisant agir les vapeurs de sesquifluorure d'aluminium, mêlées avec un peu de fluorure de chrome dans le second cas, et contenu à la partie inférieure d'un creuset en charbon chauffé au rouge blanc, sur de l'acide borique placé dans une coupelle en charbon suspendue à son intérieur. De même, MM. de Frémy et Verneuil ont obtenu le rubis en cristaux en plaçant du fluorure de calcium recouvert d'une lamelle de platine percée de trous, sur laquelle est étendue une couche d'alumine, additionnée d'un peu d'acide chromique, au fond d'un creuset porté au rouge blanc. On peut encore dissoudre les oxydes (Ebelmen) dans une matière ne fondant qu'à température élevée (acide borique, borax, phosphates alcalins), amenés à la fusion et évaporer lentement dans un fourneau à porcelaine. Debray les a aussi obtenues en calcinant fortement un mélange de sulfate de potasse avec un sulfate métallique; celui-ci se décomposant donne un oxyde cristallisant au sein du sulfate alcalin en fusion (glucine, périclase, oxyde rouge de manganèse, oxyde de nickel).

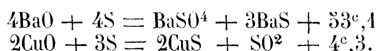
La plupart des oxydes sont colorés, et cette couleur n'est pas la même pour les oxydes d'un même métal; le protoxyde de plomb est jaune et le bioxyde est rouge. La chaleur peut du reste changer cette couleur, en donnant une transformation isomérique; l'oxyde de zinc, jaune à chaud, est blanc à froid. L'oxyde de mercure, jaune à froid, devient rouge à 400° et conserve cette couleur quand on le refroidit. La chaleur fond et même volatilise les oxydes. Si ceux de plomb et de bismuth fondent à des températures relativement basses, la magnésie et la chaux ne peuvent être

fondues qu'au four électrique. En général, ils sont fixes et à peine volatils. La chaleur pourra aussi produire sur eux une décomposition partielle, limitée par la réaction inverse ; ainsi l'oxyde de cuivre noir (MM. Debray et Joannis), chauffé au-dessous de 1.000°, se décompose en oxyde cuivreux et oxygène, avec une pression de dissociation fixe, à une température déterminée, et au-dessus de cette température, tout en subissant la même décomposition, ne possède pas de pression de dissociation, car l'oxyde cuivrique fondu dissout l'oxyde cuivreux. L'électricité décompose un très grand nombre d'oxydes. L'hydrogène réduit facilement un oxyde de faible chaleur de formation, avec formation d'oxyde cristallisé, si on fait passer un courant lent (réaction d'équilibre), mais ne peut dans aucun cas réduire la chaux, les terres et les alcalis dont la chaleur de formation est très grande. C'est aussi pourquoi les métaux alcalins réduisent un grand nombre d'oxydes, l'oxyde de fer, l'oxyde de plomb :



$$Fe + PbO = Fe\,O + Pb\ (34^c,5 - 25^c5) = 9^c.$$

L'oxygène suroxyde beaucoup d'oxydes chauffés à l'air, susceptibles d'être peroxydés. Tels sont l'oxyde de sodium, la baryte, le protoxyde de fer ; le protoxyde d'étain brûle à l'air comme de l'amadou en donnant du bioxyde. Le soufre donnant de l'acide sulfurique aux dépens de l'oxyde, on aura un sulfure et un sulfate, celui-ci pouvant se décomposer parce qu'il n'est pas stable ou parce qu'il réagit sur le sulfure :



$$4BaO + 4S = BaSO^4 + 3BaS + 53^c,4$$
$$2CuO + 3S = 2CuS + SO^2 + 4^c,3.$$

Le carbone agit plus énergiquement que l'hydrogène parce que la chaleur de formation de l'acide carbonique est plus faible que celle de l'eau. D'ailleurs, si cette chaleur de formation est voisine de celle de l'oxyde, des phénomènes d'équilibre se produisent.

Certains oxydes terreux absorbent facilement le chlore à froid avec formation d'hypochlorites et de chlorures, les premiers étant détruits lorsqu'on élève la température. Mais, quand l'oxyde est notablement plus exothermique que le chlorure correspondant, il ne sera pas décomposé, et, au contraire, l'oxygène déplacera le chlore du chlorure. C'est le cas du chlorure d'aluminium chauffé au rouge sombre, dans un courant d'oxygène sec, avec formation d'alumine et dégagement de chlore ; il y a un phénomène d'équilibre, avec formation d'un oxychlorure.

Le brome se comporte de même. L'iode déplace l'oxygène dans la potasse et la soude au rouge sombre ; mais à température moins élevée l'oxygène peut attaquer les iodures correspondants. avec formation des iodates, parce qu'il y a dégagement de chaleur. Là encore on a des phénomènes d'équilibre lorsque les dégagements de chaleur sont voisins de part et d'autre.

L'eau dissout les oxydes solubles (alcalins beaucoup, alcalino-terreux et de plomb beaucoup moins). Mais ils peuvent en outre s'unir à l'eau, avec formation d'hydrates assez stables sous l'action de la chaleur, quand le dégagement de chaleur relatif à cette union est grand (potasse, soude) et décomposables lorsque ce dégagement est faible (hydrates de zinc et de plomb). D'ailleurs, ces hydrates peuvent se suroxyder à l'air à la température ordinaire quand il existe des hydrates supérieurs (fer, manganèse).

Les oxydes sont divisés en classes, d'après leur action sur les acides et les bases : 1° les *oxydes basiques* sont caractérisés par leur propriété de s'unir aux acides pour donner des sels ; tels sont un très grand nombre de protoxydes et de sesquioxydes ; 2° les *oxydes acides* peuvent s'unir aux bases pour donner des sels, tel est l'acide stannique ; 3° les *oxydes indifférents* sont à la fois acides et basiques et donnent des sels aussi bien avec les bases qu'avec les acides. Tels sont les oxydes de zinc, de plomb, l'alumine. Ils donnent d'ailleurs plus facilement des sels avec les acides qu'avec les bases ; 4° les *oxydes salins* ne sont pas des oxydes à proprement parler, mais bien des combinaisons d'un protoxyde et d'un sesquioxyde. Tels sont :



$$Fe^3O^4 = FeO,\ Fe^2O^3,$$
$$Mn^3O^4 = MnO,\ Mn^2O^3,$$

qui rentrent par l'ensemble de leurs propriétés dans le groupe des spinelles dont le type est l'aluminate de magnésie, Al^2O^3, MgO ; 5° un certain nombre d'oxydes, tels que BaO^2, PbO^2, ne peuvent se rattacher aux groupes précédents. Ils agissent surtout comme oxydants. F. BOURION.

Oxyde de carbone (V. CARBONE).

OXYDIÉTHYLACÉTIQUE (Acide) (V. DIÉTHOXALIQUE [Acide]).

OXYÉRUCIQUE (Acide). Form. { Equiv... $C^{44}H^{42}O^6$. Atom... $C^{22}H^{42}O^3$.

L'oxyde d'argent humide transforme le bibromure de l'acide érucique en deux produits : l'un huileux, l'acide oxyérucique ; l'autre solide, l'acide dioxybénique. Les sels de l'acide oxyérucique sont tous amorphes, ils paraissent renfermer un seul atome de métal monovalent ; parmi les sels du second acide, ceux de potassium et d'ammonium cristallisent. C. MATIGNON.

BIBL. : HAUSSKNECHT, *Annal. des Chem. u. Pharm.*. t. CXLIII, p. 40.

OXY-ÉTHÉRIQUE (Lampe) (V. OXYGÈNE).

OXYGÈNE. I. CHIMIE. — { Equiv....... O = 8 ; Poids atom.. Θ = 16

Historique. L'oxygène a été découvert en 1774 par Priestley en Angleterre et par Scheele en Suède. Lavoisier démontra ensuite que l'air, considéré jusque-là comme un élément simple, était un mélange de deux corps dont l'un seulement entretenait la combustion et la respiration. Comme les produits de la combustion dans l'oxygène donnent souvent des acides au contact de l'eau, Lavoisier donna au nouvel élément le nom d'oxygène (ὀξύς acide, γεννάω je produis).

Existence. L'oxygène est non seulement le corps le plus répandu à la surface de la terre, mais encore celui qui existe en plus grande quantité. L'air en contient le cinquième de son volume, l'eau les 8/9 de son poids. Les pierres et terres qui constituent l'écorce terrestre sont des silicates ou combinaisons de silicium et d'autres éléments avec l'oxygène, ce dernier intervenant dans une proportion de 44 à 48 °/o.

Formation et préparation. 1° On obtient simplement de l'oxygène en chauffant dans un ballon de l'oxyde

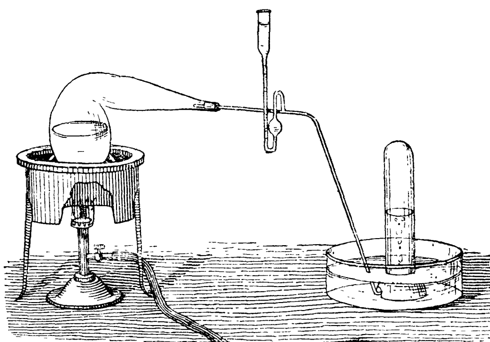
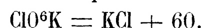


Fig. 1. — Préparation de petites quantités d'oxygène par le chlorate de potasse.

de mercure, HgO. C'est la réaction qui conduisit Scheele à sa découverte. Les oxydes des métaux précieux, Ag, Au, Pt, etc., donnent de l'oxygène dans les mêmes conditions.

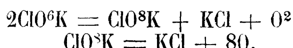
2° Le chlorate de potasse chauffé fortement (fig. 1) se décompose en chlorure de potassium et oxygène :



$$ClO^6K = KCl + 6O.$$

Toutefois, l'opération se fait en deux phases : le chlorate fond, puis se transforme en perchlorate, en même temps

que la masse se solidifie ; finalement le perchlorate est ramené à l'état de chlorure :



$$2ClO^6K = ClO^8K + KCl + O^2$$
$$ClO^8K = KCl + 8O.$$

On abaisse la température de décomposition et on évite le passage intermédiaire par le perchlorate en mélangeant intimement le chlorate avec du bioxyde de manganèse, ou des oxydes de fer, de cuivre. Le rôle de ces oxydes n'est pas encore bien expliqué. Pour obtenir des quantités notables d'oxygène, on mélange le chlorate de potasse et l'oxyde rouge de manganèse à poids égaux dans une sorte de cornue en fonte A, formée de deux parties réunies entre elles par un joint fait en plâtre (fig 2). On évite ainsi toute chance d'explosion. car en cas d'augmentation de pression, le joint peu solide cède aussitôt.

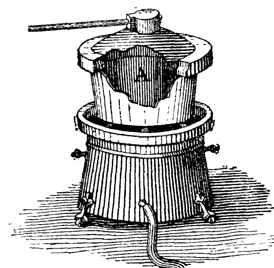


Fig. 2. — Préparation de l'oxygène par le chlorate de potasse.

3° Lorsque le chlorate de potasse était encore un produit fort coûteux, on préparait l'oxygène en décomposant par la chaleur le bioxyde de manganèse ou manganèse du commerce, produit naturel assez commun. L'opération se faisait dans une cornue en terre chauffée dans un four à réverbère (fig. 3) :

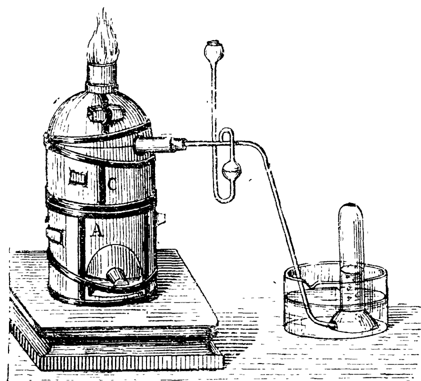


Fig. 3. — Préparation de l'oxygène par le bioxyde de manganèse.



$$3MnO^2 = Mn^3O^4 + O^2.$$

Le résidu de l'opération est de l'oxyde salin de manganèse. L'oxygène préparé par ce moyen est impur, il contient de l'azote provenant de la décomposition des azotates qui accompagnent toujours le manganèse.

4° L'acide sulfurique, en agissant sur les peroxydes auxquels ne correspondent pas de sels, dégage de l'oxygène en même temps qu'il se fait le sulfate du protoxyde. Il en est ainsi avec le bioxyde de manganèse, MnO^2, avec ceux de baryum, BaO^2, de plomb, PbO^2, avec l'acide chromique, CrO^3, ou, ce qui revient au même, avec le bichromate de potasse.

5° On obtient encore simplement de l'oxygène en chauffant légèrement une dissolution d'hypochlorite de chaux à laquelle on ajoute quelques gouttes d'une dissolution de chlorure de cobalt; dans ces conditions, l'hyperchlorite se décompose en chlorure et oxygène :



$$CaOClO = CuCl + O.$$

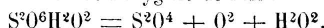
6° La décomposition de l'eau oxygénée, sous l'influence de certains oxydes ou peroxydes, permet encore de préparer rapidement de l'oxygène, puisque la réaction a lieu par simple contact à froid :



$$HO^2 = HO + O,$$

les peroxydes apportant encore de l'oxygène par leur décomposition simultanée. On peut aussi extraire l'oxygène de l'air ou de l'eau. L'extraction de l'air se fait par des moyens chimiques ou des moyens mécaniques.

7° Sainte-Claire Deville et Debray ont proposé de décomposer l'acide sulfurique du commerce en oxygène et anhydride sulfureux, ce dernier étant transformé en acide sulfurique à l'aide de l'oxygène de l'air :



$$S^2O^6H^2O^2 = S^2O^4 + O^2 + H^2O^2.$$

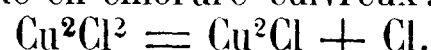
Malheureusement l'appareil où se produit la décomposition est vivement attaqué par l'acide sulfurique, et la réaction ne peut être prolongée par suite de sa destruction.

8° Mallet a proposé de préparer l'oxygène en décomposant l'eau par le chlore à température élevée :



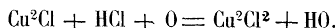
$$HO + Cl = HCl + O.$$

On produit le chlore en transformant par la chaleur le chlorure cuivrique en chlorure cuivreux :



$$Cu^2Cl^2 = Cu^2Cl + Cl.$$

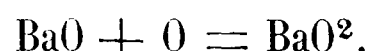
L'acide chlorhydrique réagissant sur le chlorure cuivreux en présence de l'air reforme du chlorure cuivrique :



$$Cu^2Cl + HCl + O = Cu^2Cl^2 + HO.$$

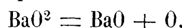
Comme dans le cas précédent, la méthode n'est pas applicable à cause de la difficulté de trouver des vases résistant à haute température à l'action du sous-chlorure de cuivre.

9° Dans l'expérience classique de Lavoisier sur la composition de l'air, on fait absorber l'oxygène de l'air par le mercure, puis on le met ensuite en liberté en décomposant l'oxyde formé. Le problème de l'extraction de l'oxygène de l'air est donc résolu théoriquement, mais la lenteur et la difficulté de l'absorption de l'oxygène rendent le procédé impraticable. Boussingault a substitué au mercure la baryte. Un courant d'air passant sur la baryte, chauffée au rouge sombre, cède son oxygène et transforme la baryte en bioxyde :



$$BaO + O = BaO^2,$$

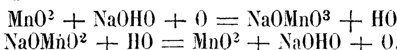
qu'une température plus élevée ramène à l'état de baryte :



$$BaO^2 = BaO + O,$$

susceptible de réabsorber à nouveau l'oxygène de l'air. Ce procédé est appliqué aujourd'hui industriellement (V. plus loin).

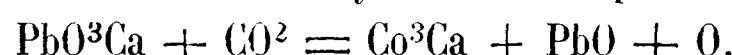
10° L'air passant sur un mélange d'oxyde de manganèse et de soude porté au rouge naissant fixe son oxygène et produit du manganate de soude que la vapeur d'eau décompose à 450° en oxygène et en un mélange d'oxyde de manganèse et d'alcali :



$$MnO^2 + NaOHO + O = NaOMnO^3 + HO$$
$$NaOMnO^2 + HO = MnO^2 + NaOHO + O.$$

Ce procédé, imaginé par Tessié du Motay et Maréchal, fonctionne en grand dans une usine de Boulogne-sur-Seine (V. plus loin).

11° Kassner a proposé de décomposer le plombate de chaux par un courant d'anhydride carbonique,



$$PbO^3Ca + CO^2 = Co^3Ca + PbO + O,$$

et de régénérer le plombate en faisant passer un courant d'air sur le mélange de carbonate de chaux et d'oxyde de plomb.

12° Pour isoler mécaniquement l'oxygène de l'air ou du moins obtenir un air plus riche en oxygène, on a proposé d'utiliser la diffusion de l'air à travers des membranes de caoutchouc, diffusion qui se fait avec des vitesses différentes pour les deux éléments de l'air et permet d'obtenir

un air dosant 92 % d'oxygène. Le procédé est fort long et pas praticable.

13° On a essayé également la séparation en s'appuyant sur l'inégale solubilité de l'oxygène et de l'azote dans certains solvants. La solubilité de l'oxygène dans l'eau, notamment dans l'eau chargée de glycérine, est supérieure à celle de l'azote. Par des compressions et des extractions d'air successives, il est possible d'obtenir un oxygène ne renfermant que 2 à 3 % d'azote. Les opérations doivent être assez multipliées pour que l'oxygène ainsi obtenu ait un prix de revient fort élevé.

14° Linde a construit un appareil qui permet d'obtenir facilement de grandes quantités d'air liquide; en soumettant produit à la distillation fractionnée, on sépare en partie l'oxygène et l'azote (V. plus loin).

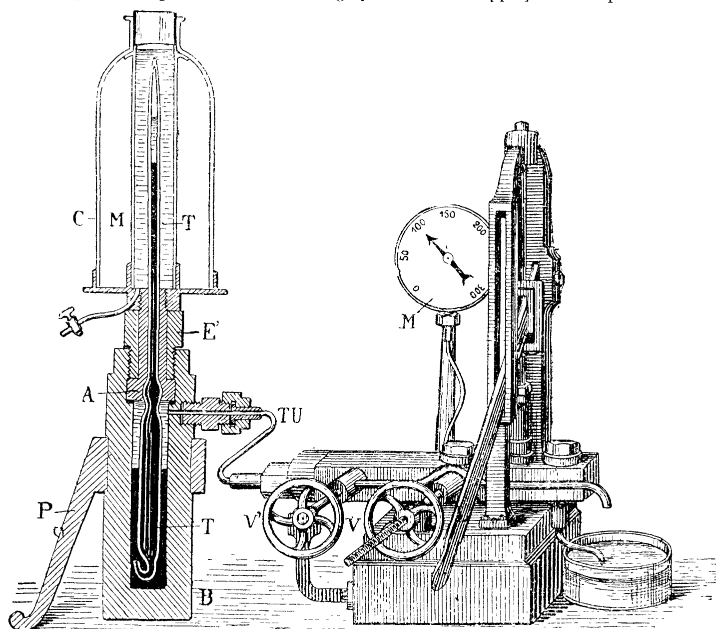


Fig. 1. — Appareil Cailletet pour la liquéfaction des gaz. T, tube-laboratoire où le gaz est comprimé; M, manchon plein d'eau froide pour refroidir le gaz échauffé par compression; C, cloche en verre pour préserver l'opérateur en cas de rupture du tube; TU, tube réunissant le tube-laboratoire et la presse hydraulique pour la transmission de la compression.

15° On applique la séparation électrolytique des éléments de l'eau à la préparation simultanée de l'oxygène et de l'hydrogène; nous verrons plus loin les appareils usités dans la préparation en grand.

Propriétés physiques. L'oxygène est un gaz incolore, inodore, sans saveur, dont la densité est 1,1050. Il est très peu soluble dans l'eau; 100 parties d'eau dissolvent, à 0°, 4,1 vol. à 15°, 2,9 vol. d'oxygène; dans l'alcool absolu, il est plus soluble; 100 parties en dissolvent 28 vol. On peut recueillir et conserver l'oxygène sur l'eau. L'oxygène est un gaz permanent à la température ordinaire, c.-à-d. qu'il ne se laisse transformer à l'état liquide sous aucune pression, quelque grande qu'elle soit. Natterer a pu le soumettre

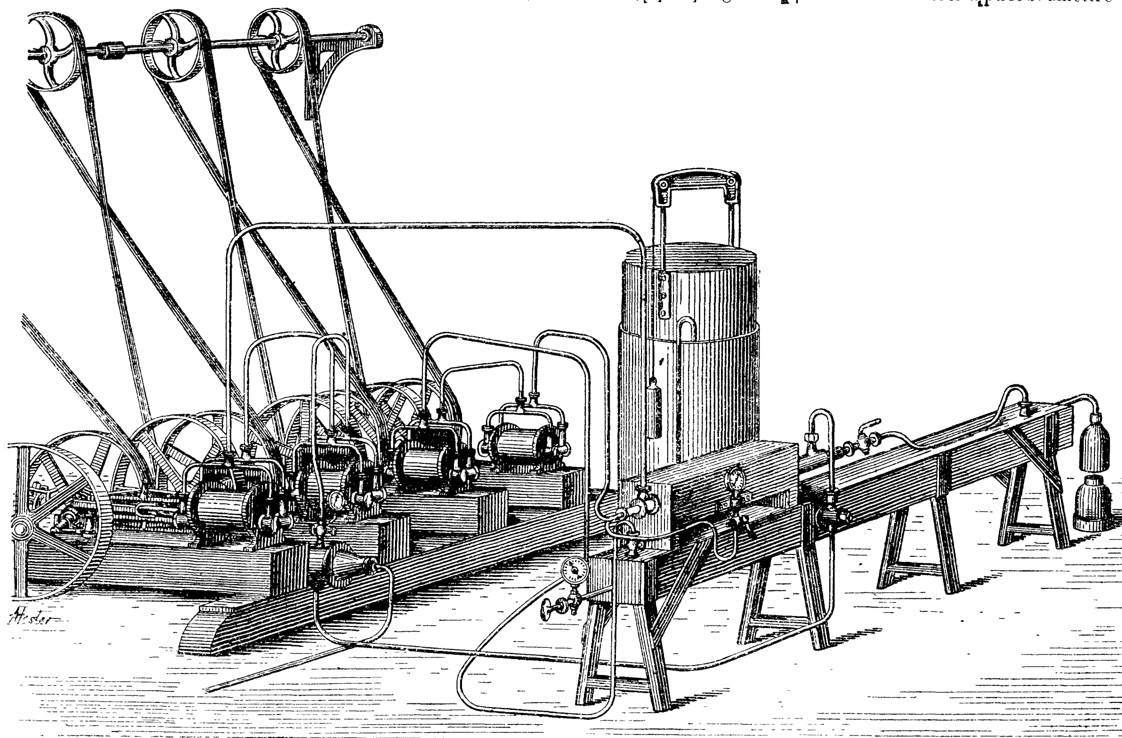


Fig. 5. — Appareil pour la liquéfaction du gaz oxygène (vue en perspective).

à des pressions de 3.000 atmosphères sans le liquéfier. A de telles pressions, le gaz atteint une densité élevée et n'obéit plus à la loi de Mariotte, car la grandeur de la molécule entre alors en considération. La température cri-

tique est de — 119° et la pression critique de 50,8 atmosphères. En 1877, Cailletet l'a liquéfié en le comprimant à 300 atmosphères et laissant brusquement le gaz se détendre (fig. 4); dans ces conditions, la température s'abaisse au-dessous du point critique et l'oxygène se liquéfie en donnant un brouillard qui disparaît bientôt. Un peu plus tard, la même année, Pictet réalisa également la liquéfaction de l'oxygène en comprimant suffisamment le gaz refroidi dans l'acide carbonique liquide, par conséquent au-dessous de sa température critique (fig. 5 et 6). L'oxygène n'a été obtenu, sous la forme d'un liquide, au repos, à la pression ordinaire, que dans ces dernières années par Wroblenski; c'est à ce savant, ainsi qu'à Olzewski et Dewar, que nous devons l'étude des propriétés de l'oxygène liquide. M. Dewar a construit un appareil qui permet d'obtenir en quelques minutes des quantités considérables d'oxygène liquide quand on dispose de deux récipients remplis d'acide carbonique liquide et d'oxygène comprimé à 120°. Le travail effectué au moment de la compression de ces gaz est simplement utilisé pour la liquéfaction de l'oxygène.

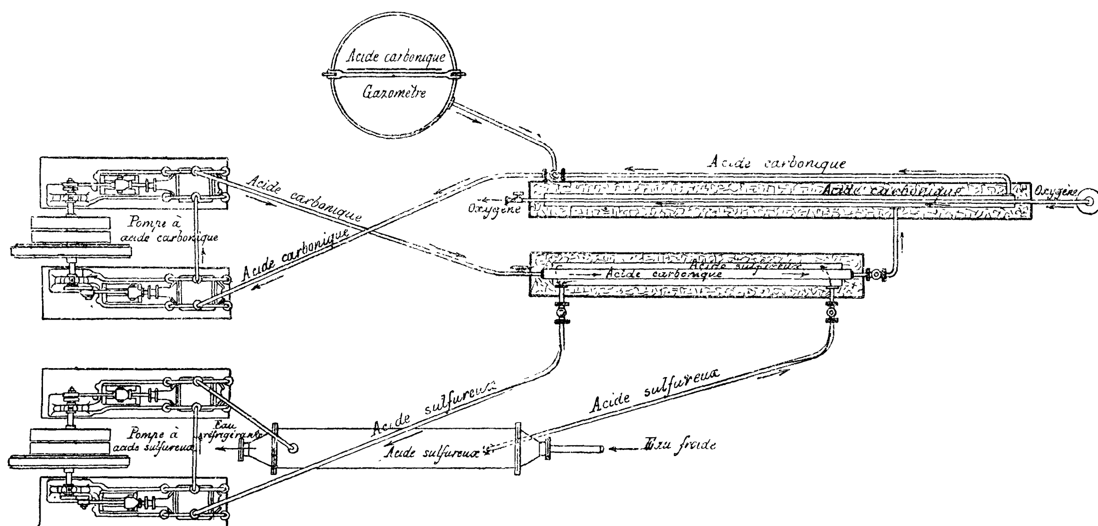


Fig. 6. — Appareil de Pictet pour la liquéfaction de l'oxygène (plan).

On détend l'anhydride carbonique dans un long serpentin où celui-ci se liquéfie rapidement, tandis que l'oxygène se détend dans un deuxième serpentin situé à l'intérieur du premier et par conséquent entouré d'un courant d'acide carbonique liquide, l'oxygène se liquéfie bientôt et coule dans un récipient situé à l'extrémité du deuxième serpentin.

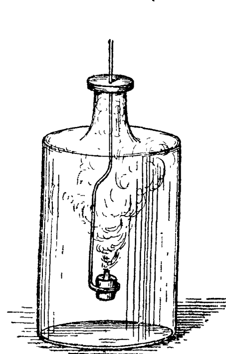


Fig. 7. — Combustion du phosphore.

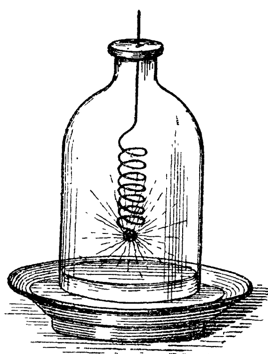


Fig. 7 *bis*. — Combustion du fer.

L'oxygène est un liquide bleu très clair, très mobile, qui bout sous la pression atmosphérique à — 184°. Quand on fait un vide de 9 millim. de mercure au-dessus de l'oxygène liquéfié à la pression ordinaire, celui-ci se vaporise rapidement, sa température s'abaisse alors jusqu'à — 225°, c.-à-d. à 48° seulement du zéro absolu. Sa densité à — 119° est de 0,65, à — 139° de 0,87, à — 184° il est plus lourd que l'eau et pèse 1,124; son coefficient de dilatation est donc très grand; la pression influe peu sur la densité.

Propriétés chimiques. L'oxygène peut former des composés avec tous les éléments, l'argon, l'helium, le fluor exceptés. Beaucoup d'éléments s'unissent déjà à la température ordinaire, mais, pour beaucoup d'autres, il est nécessaire d'atteindre une température élevée. On donne le nom d'*oxydation* (V. ce mot) à l'acte de l'union d'un corps avec l'oxygène, ce corps est dit alors *oxydé* et la combinaison obtenue nommée *oxyde*. Quand l'élément peut s'unir à deux, trois, quatre atomes d'oxygène, les combinaisons sont désignées sous le nom de dioxyde, trioxyde, tétroxyde, etc. La combinaison d'un grand nombre de corps simples ou composés avec l'oxygène se fait avec dégagement de lumière et de chaleur; on lui donne le nom de *combustion* (V. ce mot). Une allumette ne présentant que quelques points en ignition, se rallume et brûle avec éclat quand on l'introduit dans une éprouvette remplie d'oxygène. Cette propriété est caractéristique de ce gaz, les corps combustibles y brûlent avec plus d'éclat que dans l'air. Le charbon, le soufre, le phosphore (fig. 7) brûlent dans une atmosphère d'oxygène avec un très vif éclat en donnant des anhydrides carbonique, sulfureux et phosphorique. Le magnésium, le fer (fig. 7 *bis*) donnent aussi une vive lumière en brûlant dans l'oxygène. L'oxygène ne s'unit pas directement aux corps de la famille du chlore et à l'azote; parmi les métaux, l'argent, l'or, le platine ne s'oxydent pas, quelle que soit la température.

La *respiration* (V. ce mot) des animaux est une combustion lente qui se fait avec dégagement de chaleur. C'est à Lavoisier que nous devons l'explication de la combustion et de la respiration entre lesquelles on était bien loin de soupçonner la moindre analogie.

L'oxygène est absorbé à froid par un grand nombre de produits qui sont utilisés dans l'analyse des gaz. Le phosphore à froid éprouve une combustion lente en absorbant l'oxygène; l'acide pyrogallique en présence de la potasse absorbe rapidement l'oxygène; il en est de même du pro-

tochlorure de cuivre en solution ammoniacale, la solution bleuit en s'oxydant. On dose l'oxygène dissous dans l'eau à l'aide de solution d'hydrosulfite de soude étendue, de titre connu ; on ajoute une goutte d'indigo à la solution aqueuse,

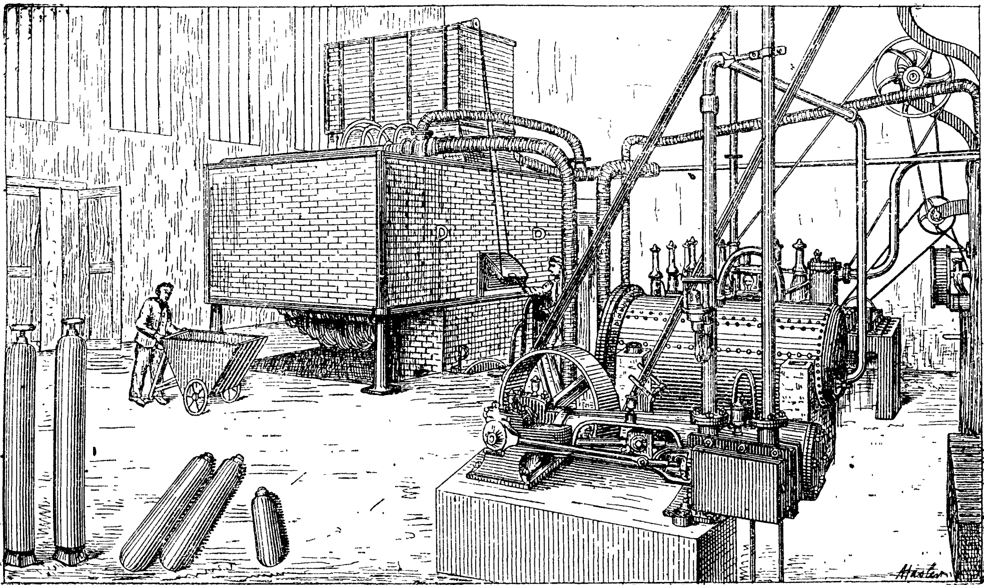


Fig. 8. — Appareil pour la fabrication de l'oxygène par le procédé Tessié du Motay et Maréchal (usine de Boulogne).

puis on verse goutte à goutte la solution d'hydrosulfite qui ne réagit sur l'indigo que lorsque tout l'oxygène a été absorbé. L'absorbant le plus actif d'oxygène est la solution bleue de protochlorure de chrome ; on la fait traverser par un gaz que l'on veut débarrasser de ses dernières traces d'oxygène.

II. Industrie. — L'oxygène est devenu, depuis quelques années, l'objet d'une fabrication industrielle à cause des usages nombreux auxquels il est maintenant appliqué dans l'industrie. Les procédés suivis dans cette préparation sont : 1° le procédé Boussingault, modifié par Brin; 2° le procédé Tessié du Motay et Maréchal, perfectionné ; 3° les procédés électrolytiques ; 4° la liquéfaction et la distillation fractionnée de l'air liquide (Linde) n'est pas encore entrée dans la pratique, mais le sujet est à l'étude.

Procédé Brin. Dans le procédé Boussingault, l'absorption de l'oxygène par la baryte et la décomposition du bioxyde de baryum se font à des températures différentes. Brin a modifié le procédé en faisant le vide pour faciliter la dissociation du bioxyde de baryum et permettre d'opérer à une même température. Voici comment opère le *Continental oxygene* qui exploite le brevet Brin. On commence par préparer de la baryte bien poreuse en calcinant l'azotate de baryum ; il importe, si on ne l'emploie pas de suite, de la placer dans des vases hermétiquement clos, car la moindre absorption d'acide carbonique ou d'humidité modifierait l'état de la surface des morceaux de baryte, obstruerait

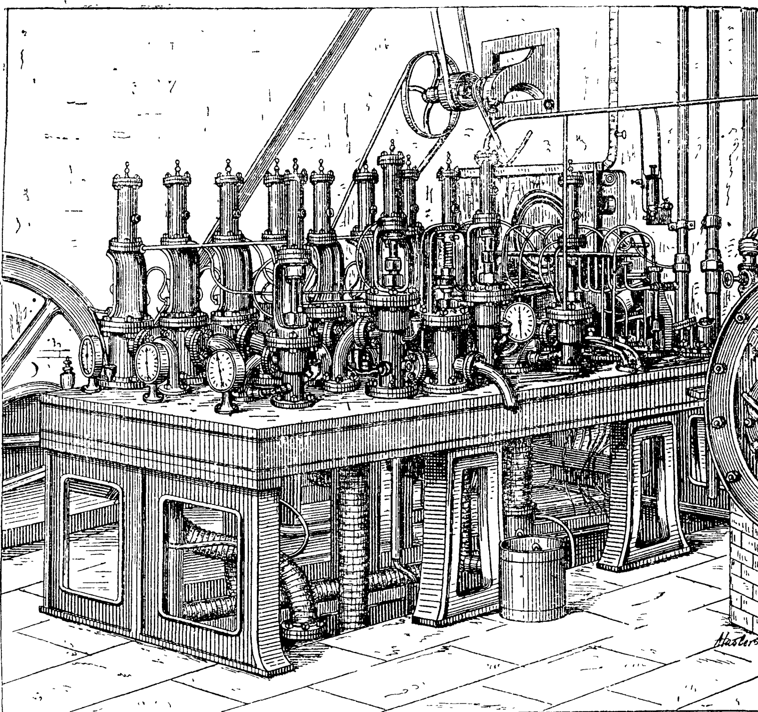


Fig. 9. — Distributeur automatique à soupapes équilibrées et électriques.

les canaux qui donnent à la baryte sa porosité, et celle-ci ne pourrait avoir qu'un usage de faible durée. La baryte, concassée en morceaux gros comme des noix, est chauffée à 700° dans des cornues en acier où, à l'aide d'une pompe, on refoule, sous une pression de 3/4 d'atmosphère environ, de l'air complètement débarrassé d'humidité et d'acide carbonique.

Quand la baryte est transformée en bioxyde de baryum, on fait une aspiration correspondant à une diminution de pression de 5 centim. de mercure; le bioxyde passe à l'état de protoxyde, et l'oxygène qu'il perd est refoulé dans un gazomètre. La durée du passage du courant d'air est de cinq minutes. Ce courant rapide refroidit la cornue et, par suite, la température se trouve être dans de bonnes conditions pour l'absorption de l'oxygène; pendant les cinq minutes qui suivent, le courant ayant cessé, la température remonte, la dissociation se produit, facilitée par le vide des cornues et l'expulsion de l'oxygène au fur et à mesure de son dégagement. L'opération totale, oxydation et désoxydation, dure donc 10 minutes; on peut, par suite, faire 140 opérations en 24 heures. La même baryte, bien préparée, peut servir une dizaine de mois sans être renouvelée. Le gaz ainsi préparé dose dans les meilleures conditions 90 à 96 °/₀ d'oxygène ; il a l'inconvénient de pouvoir contenir, quand les cornues sont un peu vieilles, de l'oxyde de carbone qui est aspiré du foyer à travers les parois de ces cornues ; en outre, un outillage un peu ancien donne toujours un oxygène moins riche, les appareils ne tenant pas suffisamment le vide et laissant rentrer un peu d'air. Le gaz est livré au commerce dans des cylindres en acier chargés à 120 atmosphères.

Procédé Tessié du Motay et Maréchal. Ce procédé, convenablement amélioré, est appliqué dans une usine à Boulogne-sur-Seine. On fait passer un courant d'air pur et sec sur un mélange de soude et de bioxyde de manganèse chauffé vers 450°, l'oxygène est absorbé, et il se forme du manganate de soude. Si, sans changer la température, on fait passer sur ce manganate un courant de vapeur d'eau surchauffée, les éléments primitifs du mélange sont régénérés, avec dégagement de l'oxygène qu'ils avaient absorbé. Toutes les conduites ainsi que les cornues sont constamment sous pression d'air ou de vapeur, et par suite aucun appel de l'extérieur, d'air ou des gaz du foyer, ne peut avoir lieu. Si donc, au moment de l'émission de l'oxygène, on n'envoie ce dernier au gazomètre qu'après avoir bien purgé tout l'espace mort de la tuyauterie, il n'y a aucune difficulté à recueillir du gaz chimiquement pur. En pratique, la purge n'est pas parfaite, elle ramène la teneur du gaz à 94/95 °/₀ d'oxygène pur, le reste est seulement de l'azote tout à fait inoffensif. Cet oxygène est donc recommandable pour les usages médicaux.

Voici, en quelques mots, les appareils utilisés dans ce procédé : une pompe à air, sans espaces morts, envoie aux cornues 3 m. c. d'air par minute à travers un épurateur horizontal contenant de la chaux et de la soude destinées à retenir l'humidité et l'anhydride carbonique. Les cornues verticales en fonte sont logées dans deux chambres de chauffe, alimentées par une chambre de combustion intermédiaire où l'air chaud vient brûler les gaz combustibles formés dans un foyer gazogène (fig. 8). Ces cornues, contenant le manganate poreux préalablement préparé, reçoivent alternativement l'air, la vapeur, par l'intermédiaire d'un *distributeur* automatique. Ce dernier se compose de soupapes équilibrées mues par l'air comprimé que leur envoient des distributeurs commandés électriquement (fig. 9). Un balai à mouvement circulaire lance le courant périodiquement dans les distributeurs. Les soupapes, qui reçoivent l'oxygène pur, le dirigent vers un gazomètre de 100 m. c., à travers un réfrigérant alimenté par un thermosiphon, destiné à condenser la vapeur qui accompagne le gaz. Ce dernier, absolument pur de carbone, sous forme d'oxyde ou de carbure, est comprimé à 120 atmosphères dans des tubes d'acier. Ces tubes d'acier étirés sans soudure, et par conséquent d'une seule pièce, sont extrêmement légers, malgré leur grande solidité. Ils sont essayés à la pression hydraulique de 300 atmosphères et ne sont chargés qu'à celle de 120.

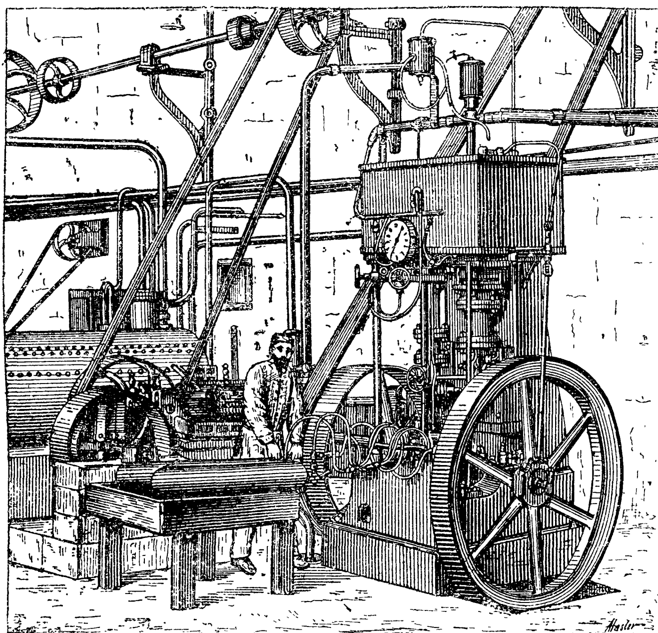


Fig. 10. — Compresseur compound avec refroidissement du gaz (usine de Boulogne).

Voici la liste des tubes qu'on rencontre dans le commerce :

Capacité	Longueur	Poids
250	0m,45	4 kilogr.
500	0m,55	7 kilogr.
1.000	0m,78	14 —
1.500	1m,10	19 —
2.000	0m,88	27,5 —
2.500	1m,13	30,5 —
5.000	1m,70	60 —

Ces tubes paraissent absolument inexplosibles ; l'un d'eux, porté accidentellement à la température de 1000°, s'est gonflé sous l'influence de la pression, puis s'est déchiré légèrement pour donner passage au gaz sans qu'il y ait eu projection de métal. L'oxygène est comprimé dans les tubes au moyen d'un compresseur compound (fig. 10), avec refroidissement de gaz à chaque cascade. On peut en extraire directement le gaz sans avoir recours à un détendeur spécial, en faisant simplement usage d'un robinet à vis micrométrique qui est ajusté sur le tube et permet de laisser sortir l'oxygène sous une pression aussi faible que l'on veut.

Procédés électrolytiques. Les perfectionnements dans les machines dynamo-électriques permettent de préparer aujourd'hui simultanément l'oxygène et l'hydrogène purs ; des usines existent aujourd'hui dans le S. de la France, à

Sainte-Marie-d'Oloron, à Lausanne, à Bruxelles, à Naples; les usines paraissent cependant ne fonctionner que d'une façon assez irrégulière, et le matériel employé exige des perfectionnements avant que le problème soit complètement mis au point. En admettant le chiffre de 1 volt 5 pour la force contre-électromotrice d'un voltamètre à eau, et en comptant sur un rendement total de 1/2, on déduit facilement les données suivantes :

Volume d'oxygène produit par ampère-heure..	0lit,217
— d'hydrogène —	0lit,433
Dépense en ampère-heure par m. c. d'hydrogène	4.620
— en watts-heure —	13.860
Nombre de chevaux-heure................	18,8

Pratiquement, on peut compter sur une dépense de 20 chevaux-heure par mètre cube d'oxygène auquel s'ajoutent 2 m. c. d'hydrogène. La consommation du combustible par mètre cube de gaz produit peut varier de 0 fr. 08 à 0 fr. 20, suivant les circonstances. Si l'on dispose de chutes à bon marché, le problème se simplifie beaucoup ; certaines chutes coûtent quelquefois moins de 1 centime par cheval-heure, ce qui abaisse à 6 cent. le mètre cube de gaz produit, oxygène ou hydrogène. Deux difficultés se présentent : d'une part, les cloisons étanches servant à séparer les deux gaz rendent la résistance intérieure des voltamètres ordinaires très grande ; d'autre part, la nécessité d'employer le platine comme électrode conduit à des appareils d'un prix inabordable. Le commandant Renard a proposé de séparer les gaz par des cloisons poreuses constituées par de la toile d'amiante à mailles suffisamment fines et de substituer à l'électrolyte acide un électrolyte alcalin (dissolution de soude caustique), ce qui permet d'employer le fer, la fonte ou l'acier comme électrode aux deux pôles. Une dissolution de soude caustique à 13 °/₀ présente aussi peu de résistance électrique que l'eau acidulée à 27 °/₀ employée dans les voltamètres ordinaires. Voici la disposition des voltamètres Renard. Un grand vase cylindrique en tôle commune sert à la fois de vase pour l'électrolyte et d'électrode négative. Un tube perforé, également en tôle, porté par un couvercle en tôle ou en fonte fermant hermétiquement le vase extérieur, mais isolé de ce vase, sert d'électrode positive. Un grand sac d'amiante, ligaturé sur l'électrode intérieure au moyen de fil de cuivre isolé, sert à séparer les deux gaz. L'oxygène se dégage à l'intérieur du tube central, et l'hydrogène dans l'espace annulaire compris entre ce tube et le vase extérieur. Le procédé Renard n'a jamais été appliqué en grand.

L'Italien Garuti prétend avoir donné une solution intéressante du problème ; son appareil (fig. 11) est utilisé à Tivoli (Italie), par la Société *l'Oxyhydrique* à Bruxelles et

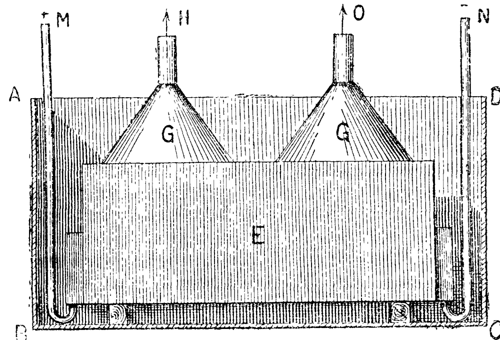


Fig. 11. — Préparation industrielle de l'oxygène par Garuti. A B C D, cuve ; E, électrolyseur ; M N. bornes ; G, G, cloches pour recueillir les gaz.

la fabrique Gmür à Lucerne ; il aurait l'avantage d'être très peu coûteux. L'auteur emploie un diaphragme percé de trous, qui doit remplir les trois conditions suivantes : 1° le courant ne le détruit ni ne le déforme ; 2° sa résistance est faible ; 3° il effectue la séparation des deux gaz. Ce diaphragme consiste en une série de cellules de feuilles d'acier *p*, réunies ensemble au moyen de soudures de cuivre, ce qui se fait par le gaz tonnant. Les électrodes *e* sont aussi des feuilles d'acier (fig. 12). Les appareils travaillent avec une intensité de 350 ampères et un voltage de 2,5. Chacun des deux gaz, oxygène ou hydrogène, n'a d'autre impureté que l'autre gaz, et, pourvu que la dose d'hydrogène contenu dans

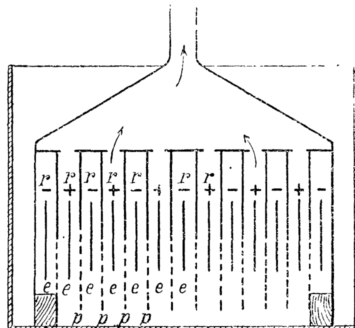


Fig. 12. — Coupe de l'électrolyseur Garuti.

l'oxygène soit suffisamment faible, il n'y a aucun inconvénient ; il suffit d'ailleurs de chauffer le gaz pour éliminer l'impureté hydrogène qui se trouve brûlée. La séparation ne semble cependant pas résolue d'une façon parfaite si l'on en juge par l'explosion qui s'est produite à l'usine de Bruxelles. Garuti a remplacé la soude par la potasse dans son électrolyseur ; il abaisse ainsi de 3 à 4/10 de volts la force électromotrice aux bornes de chaque appareil. 60 électrolyseurs occupent une superficie de 70 m. q.

Appareil de Linde. Linde, qui paraît avoir complètement résolu le problème de la liquéfaction de l'air, soumet l'air liquide à une distillation fractionnée et obtient ainsi un oxygène très riche. Pour liquéfier l'air, il est nécessaire d'abaisser sa température au-dessous de — 140°, sa température critique, avec une pression au moins égale à 40 atmosphères. M. Linde s'appuie sur le principe de la détente, imaginé par M. Cailletet, en rendant cette détente en quelque sorte continue. L'auteur n'utilise aucun agent réfrigérant et se sert uniquement d'une pompe qui comprime l'air et d'un serpentin où il se détend de façon continue par la manœuvre d'un simple robinet (fig. 13).

Le serpentin se compose de deux tuyaux concentriques en cuivre entrant l'un dans l'autre et longs de 15 m. Le tuyau intérieur est parcouru par l'air venant d'une pompe qui le comprime à 220 atmosphères. Arrivé au bout du tuyau, l'air se détend dans la partie annulaire et parcourt le second tuyau en sens inverse, après s'être refroidi de 50° par la détente ; mais, dans son trajet, il cède le froid produit à l'air qui arrive comprimé à 200 atmosphères, de sorte qu'à l'extrémité du second tuyau, l'air, détendu à 20 atmosphères, retourne à la pompe de compression à la température ambiante après avoir cédé tout le froid produit par la détente à l'air qui arrive. Les deux tuyaux, roulés en serpentin pour tenir moins de place, sont isolés dans une caisse en bois, bourrée de laine brute pour éviter les apports de chaleur extérieure. La température, avant et après l'écoulement, s'abaisse graduellement jusqu'à ce que la température de liquéfaction soit atteinte et qu'une partie de l'air qui s'écoule se rassemble à l'état liquide dans le récipient adapté à l'extrémité de l'appareil. Cette machine donne 1 lit. d'air liquide à l'heure en dépensant un peu moins de 3 chevaux. La machine industrielle, où le serpentin mesure plusieurs centaines de mètres, fournit 60 kilogr. d'air liquide à l'heure.

L'air liquide est recueilli dans un vase de Dewar ; c'est un ballon à double paroi en verre, dans la partie annulaire duquel on a fait un vide aussi complet que possible.

L'air liquide soumis à la distillation fractionnée perd d'abord son azote, tandis que l'oxygène reste liquide, reconnaissable à sa coloration bleue. Pour extraire l'oxygène de l'air, Linde a modifié légèrement son appareil, de manière à effectuer une distillation fractionnée pendant toute la durée de la liquéfaction. Linde obtiendrait 1 kilogr. d'oxygène par kilogramme de charbon. Dans ce nouvel appareil, l'air comprimé se divise en deux parties, qui suivent deux chemins différents, pour venir se réunir dans un serpentin qui plonge dans le vase contenant la partie liquide et enfin aboutir dans ce vase même. Grâce à ces dispositifs, la partie liquéfiée s'enrichit de plus en plus en oxygène, tandis que la partie non liquéfiée s'enrichit en azote. Le procédé Linde produirait l'oxygène beaucoup plus avantageusement que les autres procédés.

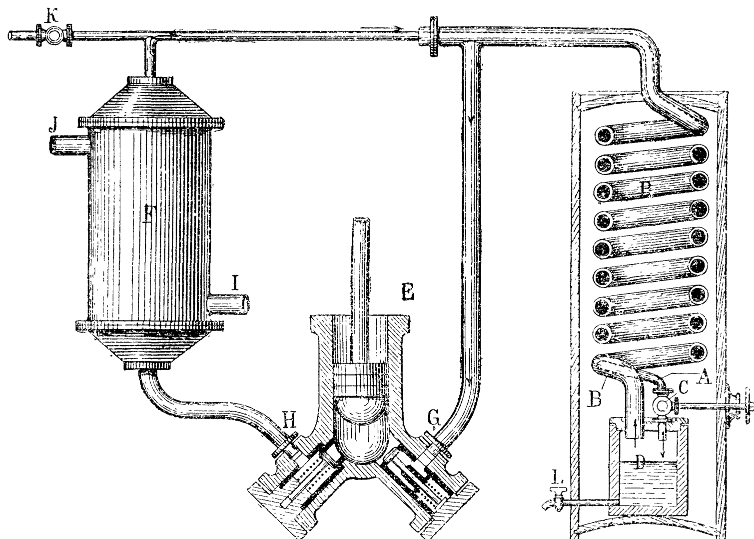


Fig. 13. — A, serpentin intérieur à haute pression; B, serpentin extérieur [à basse pression; C, soupape de réduction; D, réservoir pour l'air liquéfié; E, pompe; F, réfrigérant; G, tuyau d'aspiration d'air; H, tuyau de refoulement d'air comprimé; I, tuyau d'arrivée de l'eau froide; J, tuyau de sortie d'eau; K, tuyau d'entrée d'air comprimé dans l'appareil.

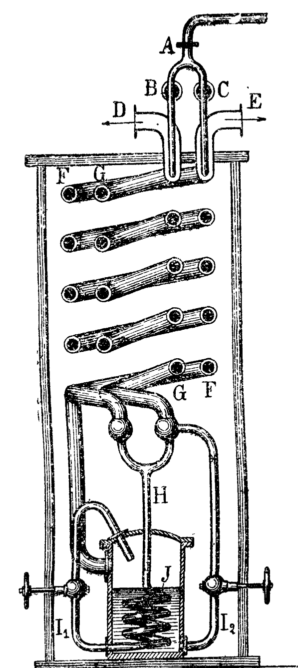


Fig. 14. — Appareil Linde pour la liquéfaction de l'air et la séparation de l'azote de l'oxygène liquide. *j*, spirale où circule l'air comprimé au milieu de l'air liquide en effectuant une distillation fractionnaire de ce dernier et par suite un enrichissement en oxygène; I_1 et I_2, robinets variables permettant de modifier la rapidité de la détente; A, tuyau d'arrivée du gaz comprimé; F, G, serpentins.

Le gaz oxygène reçoit chaque jour des applications nouvelles, applications qui se multiplieront le jour où le prix de l'oxygène baissera notablement. On l'emploie comme antiseptique pour la conservation des matières alimentaires, en particulier pour le lait, le lait enfermé dans un vase résistant sous une pression d'oxygène peut être transporté sans inconvénient. En Allemagne, on l'a appliqué au transport du poisson vivant par le chemin de fer. L'oxygène est utilisé pour produire les températures élevées nécessaires pour des éclairages ou des chauffages puissants. Les appareils à projection pour les conférences, le théâtre, etc., sont constitués par un morceau de chaux porté à l'incandescence par la combustion d'un mélange d'oxygène et de gaz d'éclairage (V. OXYHYDRIQUE [Lumière]), ou bien d'éther, d'acétone, quand on ne dispose pas de gaz d'éclairage. La lampe oxy-éthérique de Molteni, le carburateur à l'acétone, sont utilisés dans ce but. On se sert aussi du chalumeau oxygène et hydrogène ou gaz d'éclairage pour réaliser les hautes températures nécessaires à la fusion des métaux réfractaires, or, platine, acier chromé, etc., pour la brasure, la soudure autogène des lames de plomb, la fabrication des fils électriques en cuivre rouge résultant du passage à la filière de barres de cuivre réunies entre elles par des soudures à l'argent (V. CHALUMEAU).

On obtient de bons résultats dans le blanchiment du papier et des fibres textiles en employant l'oxygène conjointement avec le chlorure de chaux; on blanchit quelquefois le verre en dirigeant dans la masse en fusion un courant d'oxygène au moyen d'un tube de fer percé de trous. Dans les laboratoires, on consomme de l'oxygène pour les analyses organiques, les combustions dans la bombe calorimétrique, etc. Le vieillissement artificiel des alcools et des alcoolats aromatiques consomme un peu d'oxygène, soit directement, soit en transformant l'oxygène en ozone. Toutes les industries qui reposent sur l'oxydation des corps gras emploient de l'oxygène: la fabrication des huiles siccatives, des vernis, des toiles-cuirs, des toiles cirées, des encres lithographiques, typographiques et de taille-douce. On a essayé aussi l'action de l'oxygène en distillerie pour l'oxydation des moûts; on obtiendrait ainsi des alcools plus purs; la même action de l'oxygène sur les moûts de

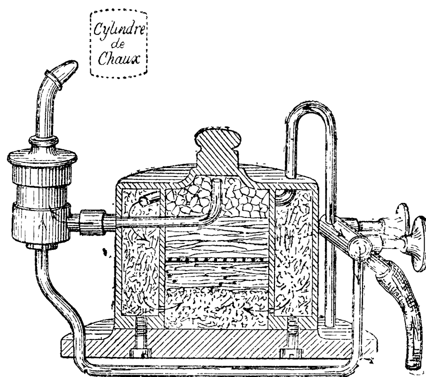


Fig. 15. — Coupe d'une lampe oxy-éthérique.

brasserie donnerait des bières supérieures. La médecine consomme des quantités considérables d'oxygène pour la guérison ou, du moins, le soulagement dans certaines maladies. C. MATIGNON.

III. THÉRAPEUTIQUE. — Si l'on s'en fût rapporté à Nothnagel et Rossbach, qui prétendent qu'un air pur, privé de tout mélange nuisible, peut produire exactement les mêmes résultats thérapeutiques que l'inhalation d'oxygène, c'est une médication à laquelle on aurait depuis longtemps renoncé. Un autre physiologiste, très estimé, Quinquaud, tout en se montrant un peu moins affirmatif, n'était guère plus optimiste. Quinquaud écrivait naguère qu'il avait pu expérimentalement se convaincre que les inhalations, telles qu'on les pratique d'ordinaire chez l'homme, c.-à-d. à la dose de 5 à 6 litres d'oxygène, répétées deux ou trois fois par jour, ne produisent pas d'effets physiologiques sensibles. Pour obtenir ces effets, il faudrait, selon cet auteur, employer un mélange composé de 1/3 d'oxygène et 2/3 d'air, que l'on ferait circuler à travers les poumons, à l'aide d'un appareil à soupape ; et pour que les effets soient durables, il serait nécessaire de prolonger l'inhalation pendant vingt à trente minutes. Quoi qu'il en soit, l'oxygène a donné, entre les mains de cliniciens expérimentés, des résultats qu'on ne saurait nier. Si, dans le diabète, Lécorché et Griesinger déclarent n'avoir jamais vu s'abaisser le taux du glucose dans les urines, sous l'influence de l'oxygène, par contre Hayem a noté une amélioration évidente chez les chlorotiques qu'il a soumis aux inhalations de ce gaz : l'appétit s'est réveillé, les digestions sont devenues meilleures, les vomissements ont cessé, et le poids des malades a augmenté. Hayem convient néanmoins qu'un bon régime dispense de recourir à ce traitement, qu'il ne réserve que pour les cas rebelles : en ce cas, il fait respirer 30 à 60 litres de gaz par jour en deux ou trois fois, un quart d'heure avant le repas.

Dans la fièvre typhoïde, A. Robin a vu la quantité de l'urée augmenter à la suite d'inhalations d'oxygène (2 à 3 litres toutes les deux heures ; 20 à 30 litres par jour). Dans la phtisie, on doit s'en servir avec beaucoup de prudence, surtout chez les phtisiques fébriles ou sujets aux hémoptysies et aux congestions aiguës. Dans le coma urémique, J. Renaut les a fortement recommandées. Pinard et Peter les ont prescrites avec succès contre les vomissements incoercibles de la grossesse ; Tarnier et Bonnaire, chez les enfants débiles ou nés avant terme.

Dans l'asphyxie lente, au cours d'une affection des organes de la respiration ou de la circulation, la dyspnée et la cyanose ne sont guère modifiées par les inhalations d'oxygène. Peut-être obtiendrait-on un meilleur résultat si le malade respirait dans une atmosphère d'oxygène pur ou, surtout, si des conditions spéciales de pression suppléaient à l'insuffisance des forces naturelles (A. Manquat). A l'extérieur, Demarquay avait songé à appliquer l'oxygène au traitement des plaies. On lui préfère aujourd'hui l'*eau oxygénée*, qui semble devoir être considérée comme un excellent aseptique et peut être antiseptique. On a pareillement renoncé à l'oxygène dans le traitement de l'asphyxie locale des extrémités et de la gangrène spontanée des membres. — Tout le monde sait que l'oxygène est livré dans des ballons en caoutchouc, auxquels est adapté un tube de même substance, muni d'un robinet par lequel se fait l'aspiration. Dans l'appareil dit de Limousin, le gaz barbote dans un flacon laveur avant d'être inhalé.

Dr A. CABANÈS.

OXYGONE (Géom.). Mot employé autrefois comme synonyme d'acutangle, pour désigner un triangle qui a ses trois angles aigus.

OXYHÉMOGLOBINE (Chim.) (V. HÉMOGLOBINE)

OXYHYDRIQUE (Lumière). Connu depuis près d'un siècle sous le nom de *lumière de Drummond* (V. CHALUMEAU et DRUMMOND), l'éclairage au gaz oxyhydrique est encore beaucoup usité de nos jours, concurremment avec la lampe oxy-éthérique (V. OXYGÈNE, fig. 15), dans les cours publics, dans les théâtres d'ombres, dans les appareils de projections, etc., pour remplacer soit la lumière électrique, qu'il égale presque en intensité, soit la lumière solaire. On employait au début un mélange, fait au bec, de 2 vol. d'hydrogène pur et de 1 vol. d'oxygène. On a substitué à peu près partout le simple gaz de houille à l'hydrogène pur, avec des robinets distincts de commande pour ce gaz et l'oxygène, ce qui permet, en réglant à volonté le débit, d'obtenir le maximum d'effet lumineux, et un physicien italien, Carlevaris, a remplacé la chaux par un cylindre creux de magnésie, de plus longue durée. On se sert aussi quelquefois d'air comprimé au lieu d'oxygène. Enfin, plusieurs systèmes ont été imaginés afin de remédier à un inconvénient de la lumière de Drummond, qui ne peut projeter ses rayons que d'un seul côté. Dans le système Tessié du Motay, quelque temps expérimenté sur les places publiques, le cylindre de magnésie, massif et de forme allongée, est suspendu verticalement à l'extrémité d'une petite potence et frappé à la base de jets de gaz de houille et d'oxygène, le gaz arrivant à une pression de 5 ou 6 centim. d'air seulement, l'oxygène à une pression de 6 à 7 centim. Le crayon de magnésie a, d'ailleurs, été remplacé avec avantage, par M. Caron, par un crayon de zircone, celle-ci, préparée à l'état de pureté, donnant une lumière plus blanche, plus intense, et durant plus longtemps encore que la magnésie. Dans le système Bourbouze et Wiessneg, le gaz d'éclairage est comprimé à une demi-atmosphère en sus de la pression atmosphérique et dirigé dans une forte lampe de Bunsen, qui est coiffée à sa partie supérieure d'une sorte de capuchon formé par un réseau de fils de platine ; ces fils se trouvent portés à l'incandescence, et, accessoirement, si l'on veut augmenter l'intensité de la lumière, un cône de magnésie placé au centre du capuchon. Dans le système d'Hurcourt, 1 vol. de gaz d'éclairage et 2 vol. d'air (proportion insuffisante pour détoner) sont mélangés et projetés à une pression de 5 à 6 centim. d'eau dans une canalisation unique ; le mélange s'échappe par un bec à trous circulaires très petits, surmonté d'un réseau conique de fils de platine, lequel est porté, comme dans le système précédent, à l'incandescence. La thorine peut aussi être employée, dans les divers systèmes, au lieu de la magnésie ou de la zircone. L. S.

OXYISOBUTYRIQUE (Acide) (V. DIMÉTHYLOXALIQUE [Acide]).

OXYLÉPIDÈNE. Form. { Equiv. . . . . . . $C^{56}H^{20}O^{4}$. Atom . . . . $C^{28}H^{20}O^{2}$.

Quand on chauffe la benzoïne en vase clos avec de l'acide chlorhydrique, il se forme du benzile et du lépidène, $C^{56}H^{20}O^{2}$. Cette dernière substance oxydée conduit à l'oxylépidène. L'oxylépidène est connu sous trois formes isomériques : l'oxylépidène cristallisé en aiguilles ou dibenzoylstilbène, l'oxylépidène cristallisé en tables ou tétraphénylcrotolactone et enfin l'oxylépidène octaédrique. Tous les trois soumis à la distillation sèche donnent les mêmes produits, l'isolépidène et l'acide oxylépidénique, $C^{56}H^{22}O^{6}$. Les deux derniers isomères résultent de la transformation du premier à 360° ; on n'obtient que de petites quantités d'oxylépidène octaédrique, 2 %. C. MATIGNON.

BIBL. : ZININ, *Berichte*, 1872, t. X, p. 1101.

OXYLINOLÉIQUE (Acide). Les huiles siccatives, celles de lin, de noix, de chanvre, de pavot, etc., paraissent contenir en grande quantité, environ 80 %, un éther triglycérique, un acide particulier, l'acide linoléique, qui aurait pour formule $C^{32}H^{28}O^{4}$. Ce composé huileux, ainsi que ses sels, s'oxyde à l'air en se transformant en acide oxylinoléique ou en oxylinoléates solides et insolubles. La formation de ces composés aurait lieu au moment de la dessiccation des peintures siccatives. C. M.

OXYLUS, chef légendaire des Etoliens, fils d'Hémon, époux de Pieria, père d'Etolus et de Laias. Il prit part à l'invasion dorienne dans le Péloponèse, où il conquit Elis dont il devint roi.

OXYMALONIQUE (Chim.) (V. Sartronique [Acide]).

OXYMEL (Boisson) (Pharmacol.) (V. Miel).

OXYMELLITE (V. Miel).

OXYMICTERUS (Zool.) (V. Hamster, t. XIX, p. 810).

OXYNÉVRINE (Chim.) (V. Bétaïne).

OXYŒNA ou **OXHYŒNA** (V. Hyænodon).

OXYOPE (Zool.). Genre d'Arachnides proposé par Latreille, caractérisé par un céphalothorax élevé et tronqué en avant où il porte huit yeux homogènes, mais très inégaux, disposés sur quatre rangs : deux situés sur le plan vertical de la face, les deux autres dorsaux, par des pattes peu inégales, fines aux extrémités, armées de longues épines verticillées et pourvues de trois griffes pectinées. Ce genre est le type d'une famille ayant des analogies avec celles des *Lycosides* et des *Attides*. Il est très nombreux dans les régions chaudes, mais trois espèces seulement : *O. heterophthalmus, lineatus* Latr., *ramosus* Panzer, se rencontrent en Europe. Ce sont des Araignées très vives, ne filant aucune toile et poursuivant leur proie sur les plantes; leur cocon ovigère est discoïde et adhérent. E. Simon.

OXYPHÉNOL (Chim.) (V. Pyrocatéchine).

OXYPICRIQUE (Chim.) (V. Résorcine).

OXYPORUS (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères, de la famille des Staphylinides, établi par Fabricius (*Ent. Syst.*, 1792, p. 267). Ce genre est surtout caractérisé par les pattes intermédiaires insérées sur les côtés de la poitrine et par l'abdomen marginé. Les Oxyporus habitent les régions froides ou tempérées, dans les bolets et agarics. L'*O. maxillosus* attaque à l'état de larve le chapeau des agarics.

OXYPTERUM (Entom.). Genre d'Insectes Diptères, de la famille des Ornithomyies, établi par Leach. Dans ce genre la réduction des ailes est manifeste, moins cependant que chez les *Stenopteryx* (V. ce mot). Ces Diptères s'accrochent aux hirondelles par les ongles des tarses qui sont tridentés. L'*O. Tungeri* G.-M. est long de 7 millim. et se trouve au Maroc.

OXYRHINA (Ichtyol.). Genre de Poissons de l'ordre des *Chondroptérygiens Selachoïdes*, de la famille des *Lamnidæ*. Des trois formes connues de ce genre nous citerons l'*Oxyrhina Spallanzani*, de la Méditerranée. C'est un Squale d'un gris ardoisé sur le dos et les flancs, blanchâtre en dessous; il a le corps fusiforme allongé; la tête est longue, le museau pointu, la gueule largement fendue; la première dorsale commence près de la fin de l'insertion des pectorales, la seconde dorsale est très petite. Ce Poisson, voisin des *Lamies*, s'en distingue par l'absence de dentelures à la base des dents. Rochbr.

Bibl. : Sauvage, dans Brehm, éd. fr.

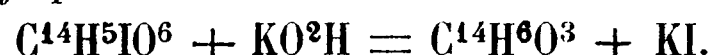
OXYRHYNCHE (Ornith.). Le genre *Oxyrhynchus* ou *Oxyrhamphus* comprend des Passereaux voisins des *Synallaxes* et des *Dendrocolaptidés* (V. ces mots). Dans ce genre, le bec est court, droit, triangulaire, pointu; les ailes médiocres ; la queue large et arrondie; les tarses courts, robustes, écailleux, le doigt externe soudé à la base, le pouce aussi long que le doigt médian. L'*O. flammiceps* (Temminck), type du genre, est un Oiseau du Brésil, long de 20 centim., vert en dessus, blanchâtre et tacheté de vert en dessous, orné d'une huppe de plumes d'un rouge feu. Ses mœurs sont peu connues. E. Trt.

OXYRHYNQUES (Zool.). Ce nom s'applique à un grand groupe de Crustacés décapodes-brachyures, qui comprend les familles suivantes : Parthénopides, Inachides, Maïides, Péricérides. Ces animaux sont caractérisés par leur carapace triangulaire, acuminée en avant, avec un rostre plus ou moins long, parfois fourchu; les régions sont nettement indiquées, les régions hépatiques sont petites, les branchiales très développées; le cadre buccal est carré; 9 branchies de chaque côté; les ouvertures sexuelles mâles sont à la base de la 5e paire de pattes. Coalescence du système nerveux très prononcée. Le nom d'*Oxyrhynchus* a été donné aussi à différents genres d'Insectes, à un genre d'Oiseaux, de Reptiles, de Poissons. R. Moniez.

OXYSALICYLIQUE (Acide).

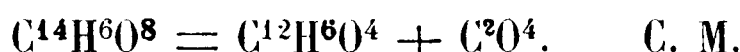
Form. { Equiv.............. $C^{14}H^2(H^2O^2(O^4)$.
{ Atom.............. $C^6H(OH)^2(CO^2H)$.

L'acide oxysalicylique, qu'on appelle aussi *acide gentisique* ou *acide paradioxybenzoïque*, a été découvert par Henri et Caventou. On a fait sa synthèse en chauffant avec la potasse fondante vers 300° l'un des acides monoiodosalicyliques :



$$C^{14}H^5IO^6 + KO^2H = C^{14}H^6O^8 + KI.$$

Le même réactif transforme le *gentisin*, principe cristallisé retiré de la *Gentiana lutea*, en acide oxysalicylique. Corps solide, cristallisé en aiguilles, fondant à 197°. La chaleur le décompose en hydroquinone et anhydride carbonique :



$$C^{14}H^6O^8 = C^{12}H^6O^4 + C^2O^4.$$ C. M.

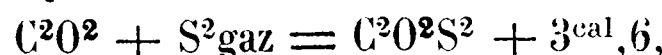
OXYSULFURE d'antimoine. On trouve dans la nature un oxysulfure d'antimoine dont la composition est représentée par la formule SbS^2O ou $SbO^3\ 2SbS^3$. Artificiellement on prépare des oxysulfures dans diverses circonstances. Le sulfure d'antimoine, chauffé au contact de l'air, s'oxyde peu à peu en dégageant de l'anhydride sulfureux; si l'on chauffe de manière à fondre le mélange d'oxyde formé et de sulfure non transformé, on obtient une masse vitreuse d'oxysulfure qu'on appelle le *verre d'antimoine* et dont la composition est variable.

Le *safran d'antimoine*, ou *Crocus metallorum*, est un oxysulfure qui résulte de la fusion de 3 parties d'oxyde d'antimoine pour 1 partie de sulfure; il est employé dans la médecine vétérinaire comme vermifuge et purgatif.

Le *cinabre*, ou *vermillon d'antimoine*, est un oxysulfure artificiel de même composition que l'oxysulfure naturel. Il se forme quand on fait agir l'hyposulfite de chaux sur le chlorure d'antimoine.

Son usage repose sur son inaltérabilité à l'air, à la lumière et aux émanations sulfureuses; on l'utilise dans l'industrie des toiles et des papiers peints; il peut être employé également comme couleur à l'aquarelle et comme couleur à l'huile. C'est une poudre de couleur rouge carmin et d'un aspect velouté. Pour le préparer en grand, on grille du sulfure d'antimoine dans un courant d'air renfermant de la vapeur d'eau : le sulfure se transforme en grande partie en oxyde d'antimoine; l'acide sulfureux, qui se forme pendant le grillage, sert pour la préparation de l'hyposulfite de calcium, à partir des résidus de la fabrication de la soude par le procédé Leblanc. On dissout l'oxyde d'antimoine dans l'acide chlorhydrique. On remplit aux 7/8e avec la dissolution d'hyposulfite de calcium une grande cuve en bois chauffée à la vapeur, puis on ajoute peu à peu la solution de chlorure d'antimoine, et en agitant continuellement on chauffe jusqu'à 60° environ. La réaction se produit aussitôt, et il se forme un précipité rouge orange qu'on laisse déposer, qu'on rassemble sur un filtre de toile, qu'on lave et qu'on dessèche à environ 50°. C. Matignon.

OXYSULFURE de carbone, $C^2O^2S^2 = COS$. Composé intermédiaire entre l'anhydride carbonique et le sulfure de carbone découvert par Than. Il se forme en petite quantité par combinaison directe, quand des vapeurs de soufre en excès passent avec de l'oxyde de carbone dans un tube de porcelaine chauffé au rouge faible,



$$C^2O^2 + S^2gaz = C^2O^2S^2 + 3^{cal},6,$$

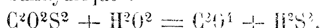
ou par l'action du sulfure de carbone sur les vapeurs d'anhydride sulfurique :



$$CS^2 + 3SO^3 = 4SO^2 + CoS - 15\ cal.$$

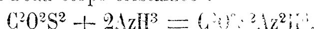
On le prépare en introduisant du sulfocyanure de potassium pulvérisé dans un mélange à parties égales d'eau et d'acide sulfurique fortement refroidi ; l'oxysulfure gazeux se dégage sur le mercure. Ce gaz incolore rappelle

par son odeur le sulfure de carbone; il se dissout comme l'anhydride carbonique dans son volume d'eau en lui communiquant une saveur sucrée, puis sulfureuse comme celle des eaux minérales sulfurées. La solution s'altère peu à peu, l'oxysulfure se transforme en anhydride carbonique et en acide sulfhydrique :



$$C^2O^2S^2 + H^2O^2 = C^2O^4 + H^2S^2.$$

Les alcalis activent cette décomposition. Le point critique est situé à 105°. La chaleur le décompose en oxyde de carbone et soufre, ce qui donne des sulfures en présence de métaux comme le cuivre, l'argent et le fer divisé. Le gaz ammoniac s'unit immédiatement à l'oxysulfure en donnant un beau corps cristallisé :



$$C^2O^2S^2 + 2AzH^3 = C^2O^2S^2Az^2H^6.$$

donnant à 100° de l'eau et du sulfocyanure d'ammonium.

C. Matignon.

OXYTHYMOQUINONE (Chim.) (V. Thymol).

OXYTOLUIQUES (Acides). Form. { Équiv. $C^{16}H^8O^6$. Atom. $C^8H^8O^3$.

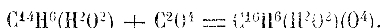
Les acides oxytoluiques dérivent des acides toluiques, $C^{16}H^8O^4$, par remplacement de H^2 par H^2O^2 :



$$C^{16}H^8(O^4) + O^2 = C^{16}H^6(H^2O^2)(O^4).$$

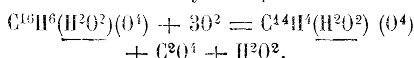
La substitution peut s'effectuer, soit dans le reste benzine, soit dans le reste méthane, qui constituent le toluène; il en résulte deux classes d'acides oxytoluiques, les acides phénols oxytoluiques, $C^{16}H^6(H^2O^2)O^4$, et les acides alcools oxytoluiques, $C^{16}H^6(H^2O^2)O^4$. On connaît six acides oxytoluiques.

On obtient, par exemple, des acides phénols quand on dirige un courant d'anhydride carbonique dans un crésylol en présence du sodium :



$$C^{14}H^6(H^2O^2) + C^2O^4 = C^{16}H^6(H^2O^2)(O^4).$$

Ces acides phénols sont oxydés par la potasse fondante et transformés en acides oxybenzoïques :

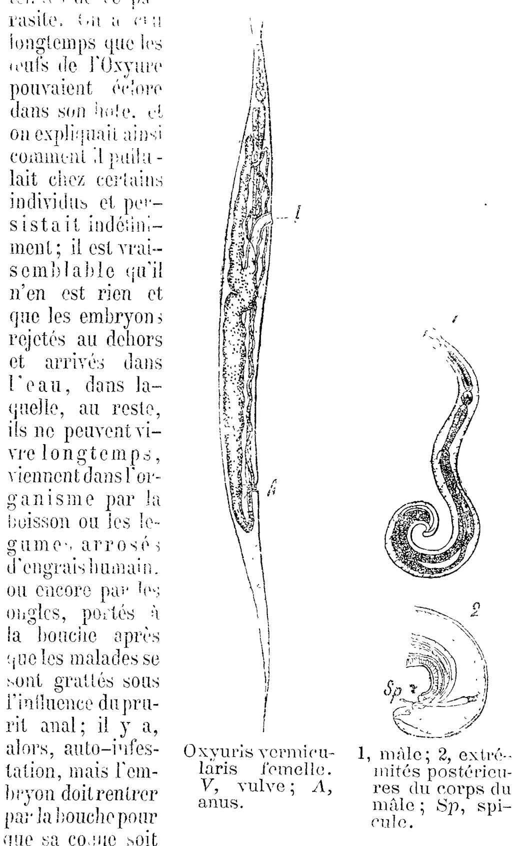


$$C^{16}H^6(H^2O^2)(O^4) + 3O^2 = C^{14}H^4(H^2O^2)(O^4) + C^2O^4 + H^2O^2.$$

Kékulé a obtenu un acide alcool oxytoluique en faisant passer des vapeurs de brome dans l'acide toluique para, puis en traitant l'acide bromé par les alcalis bouillants.

OXYURE (Zool.). Genre de Vers Nématodes, de la famille des Ascarides. L'espèce la plus connue est l'*Oxyuris vermicularis* très fréquent chez l'homme. C'est un petit ver de couleur blanche, dont l'extrémité antérieure offre un renflement rempli d'un liquide clair aux parties dorsale et ventrale; la bouche est terminale, munie de trois nodules saillants, l'œsophage est long, suivi d'un bulbe. Le mâle est rare, long de 3 à 5 millim., large de 0mm,16 à 0mm,20; son extrémité postérieure, sinueuse pendant la vie, s'enroule en spirale après la mort; il porte un spicule simple et deux paires de papilles préanales. La femelle est longue d'environ 1 centim. sur 1/2 millim. d'épaisseur, l'anus est à 2 millim. de l'extrémité postérieure, la vulve à 3 millim. de l'extrémité antérieure. Les œufs sont ovales, lisses, à coque mince, ils ont en moyenne 50 µ de long sur un diamètre moitié moindre : l'embryon est développé au moment de la ponte. L'Oxyure est un parasite cosmopolite, aussi fréquent dans les villes qu'à la campagne, qu'on trouve dans les pays chauds comme dans les contrées froides. On l'observe principalement chez les enfants, bien qu'on puisse l'observer à tous les âges de la vie; on les voit souvent en très grand nombre chez un même individu, ce qui tient sans doute à la facilité de l'auto-infestation; ils se tiennent, au moins à l'époque de la ponte, dans la partie inférieure du rectum et arrivent même à l'anus, mais leur jeunesse se passe dans l'intestin grêle. Ils déterminent, quand ils sont nombreux, des phénomènes désagréables, tels que le ténesme et un prurit anal insupportable; on dit qu'ils peuvent pénétrer dans le vagin des petites filles. Des symptômes nerveux variés, analogues à ceux que détermine la présence des Ascarides ont été aussi quelquefois observés chez des personnes atteintes de ce parasite. On a cru longtemps que les œufs de l'Oxyure pouvaient éclore dans son hôte, et on expliquait ainsi comment il pullulait chez certains individus et persistait indéfiniment; il est vraisemblable qu'il n'en est rien et que les embryons rejetés au dehors et arrivés dans l'eau, dans laquelle, au reste, ils ne peuvent vivre longtemps, viennent dans l'organisme par la boisson ou les légumes arrosés d'engrais humain, ou encore par les ongles, portés à la bouche après que les malades se sont grattés sous l'influence du prurit anal; il y a, alors, auto-infestation, mais l'embryon doit rentrer par la bouche pour que sa coque soit dissoute dans l'estomac; il est certain, en tous cas, qu'il n'y a pas d'hôte intermédiaire et que le développement est direct. L'évolution est très rapide, et il faut une quinzaine de jours pour que l'embryon devienne adulte. On ne se débarrasse parfois des Oxyures qu'avec grande difficulté, par suite du siège dans le cæcum des animaux jeunes et de la facilité de l'infestation; on emploie des vermifuges, des purgatifs, des lavements qu'il faut souvent répéter longtemps; il faut recommander aux enfants de ne pas se gratter avec les doigts nus et soigner leurs ongles. En outre de l'espèce parasite de l'homme, nous devons mentionner *O. equi*, grande espèce dont la femelle mesure de 4 à 15 cent., au corps arqué antérieurement et brusquement atténué en une queue de longueur extrêmement variable, commun chez le cheval et l'âne; *O. ambigua* dont la femelle mesure 8 à 12 millim., le mâle 3 à 5 millim., fréquent dans le gros intestin du lapin. Cette dernière espèce est le type du genre *Passalurus*.

R. Moniez.



Oxyuris vermicularis femelle. *V*, vulve; *A*, anus.

1, mâle; 2, extrémités postérieures du corps du mâle; *Sp*, spicule.

OXYVALÉRAMINE. Form. { Équiv. $C^{10}H^8AzH)(O^2)(O^4)$. Atom. $C^4H^8(AzH^2)(CO^2H)$.

Il existe plusieurs oxyvaléramines. La mieux connue est la γ-oxyvaléramine, qui correspond à l'acide γ-oxyvalérianique $C^{10}H^8(H^2O^2)O^4$. C'est un homologue du glycolle ou glycollamine qui se produit dans le dédoublement des matières albuminoïdes sous l'influence de l'hydrate de baryte. On a pu l'obtenir également par réduction de l'hydrazone de l'acide lévulique. Il fond à 193°. On l'appelle aussi acide amido-valérique.

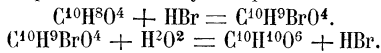
C. M.

OXYVALÉRIANIQUE (Acide).

Form. { Équiv. .... $C^{10}H^8(H^2O^2)(O^4)$. Atom. .... $C^4H^8(OH)(CO^2H)$.

On connaît sept acides-alcools répondant à la formule $C^{10}H^8(H^2O^2)O^4$. Nous citerons ici : 1° l'acide normal α-oxy

valérique ou α-oxyvalérianique, qui fond à 31°, se sublime vers 70° et perd peu à peu une molécule d'eau dans un dessiccateur au-dessus de l'acide sulfurique ; 2° l'acide α-oxyvalérique ou isopropyloxyacétique, qui fond à 82°, perd une molécule d'eau vers 200° en se transformant en un anhydride dont le point de fusion est à 136° ; 3° l'éthylméthyloxyacétique, qui fond à 66° et se sublime abondamment déjà à 90° ; 4° l'acide γ, qui se forme dans l'action de l'eau bouillante sur l'acide bromovalérianique, γ$C^{10}H^9BrO^4$, lequel s'obtient lui-même par fixation de l'acide bromhydrique sur l'acide allylacétique, $C^{10}H^8O^4$:



$$C^{10}H^8O^4 + HBr = C^{10}H^9BrO^4.$$
$$C^{10}H^9BrO^4 + H^2O^2 = C^{10}H^{10}O^6 + HBr.$$

Il est fort instable; une courte ébullition de sa solution additionnée d'un acide minéral suffit pour le transformer en anhydride, $C^{10}H^8O^2$. Cet anhydride, appelé ordinairement valérolactone, est un liquide bouillant à 207°, miscible à l'eau dont il se sépare par addition de carbonate de potasse. Les liqueurs alcalines chaudes donnent avec lui les sels de l'acide oxyvalérianique γ. On le trouve dans l'acide pyroligneux. C. M.

OYAMA-Ivao, homme d'Etat japonais, né à Satsouma en 1843, parent de Saigô Takamoris. Il se distingua dans l'armée impérialiste lors de la restauration de 1868, contribua à réprimer l'insurrection de Satsouma (1877), devint sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur et préfet de police de Tokio (1879), ministre de la guerre (1880), chef de l'état-major (1882). Il voyagea en Europe pour étudier l'organisation militaire, fut créé comte (1884). Dans la guerre de Chine (1894-95), il commanda la seconde armée et prit Port-Arthur, ce qui lui valut le marquisat.

OYAMPIS. Indiens de la Guyane (française et brésilienne), habitant les deux rives de l'Oyapock, sur les collines de Tumuc-Kumac. Crevaux, dans son voyage de Cayenne aux Indes en 1878, a eu des relations prolongées avec cette tribu qui est en train de disparaître.

OYAPOCK. Fleuve de la Guyane française, limite au S.-E. du territoire occupé par la France ; il descend de la chaîne des Tumuc-Kumac (350 m.) : Crevaux y a découvert des sources au pic Crevaux. Il descend vers l'Atlantique en coulant vers le N.-E., par des sauts et des rapides (saut Manoa, saut Pacouchiri, saut Yariri), reçoit le Yavé (à droite), le Camopi (à gauche); il devient navigable après le saut Robinson et s'élargit pour former un estuaire de 40 kil. de longueur, de 20 kil. de largeur, entre la pointe du cap d'Orange (E.) et la montagne d'Argent (O.). L'Oyapock a 485 kil. de long. A 60 kil. de l'embouchure est le pénitencier de Saint-Georges. L'imperméabilité du sol et l'abondance des pluies augmentent l'importance du débit du fleuve (celui de la Loire, à peu près). Ph. B.

OYBIN. Montagne de Saxe, cercle de Bautzen (519 m.), au sommet de laquelle s'élevèrent un château rasé par Charles IV, puis un couvent de célestins (1384), ruiné par les hussites.

Bibl. : Moschkau, *Der Oybin*, 1883, 1e éd., et *Oybin-Chronik*, 1885.

OYE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Audruicq ; 2.537 hab. Stat. (Pont-d'Oye) du chem. de fer de Calais à Dunkerque. — Oye (*Anseria*) a été du XVe au XVIIe siècle le ch.-l. d'un comté puissant, qui était administrativement rattaché au Calaisis et qui ne fut rendu par les Anglais qu'en 1558, avec Calais. Vestiges de l'ancien château. Eglise moderne avec belle flèche octogonale du XVe siècle.

OYÉ. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Semur ; 913 hab.

OYE-et-Palet. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Pontarlier ; 348 hab.

OYES. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Sézanne ; 188 hab.

OYEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Virieu ; 686 hab.

OYLY (Sir Charles d'), administrateur anglais, né dans l'Inde le 18 sept. 1781, mort à Livourne le 21 sept. 1845. Fils d'un fonctionnaire de Calcutta, il entra lui-même dans le service civil de la Compagnie des Indes et occupa divers emplois dans les services financiers et commerciaux. Il prit sa retraite en 1838. Il est surtout connu par ses travaux artistiques sur les mœurs de l'Inde. Citons : *The European in India* (1813) ; *The Antiquities of Dacca* (1814-15) ; *Sketches on the new Road in a journey from Calcutta to Gyah* (1830) ; *Tom Roux the Griffin* (1828). Tous ces ouvrages sont illustrés de remarquables dessins de l'auteur. R. S.

Bibl. : D'Oyly-Bayley, *Account of the House of d'Oyly*.

OYNHAUSEN. Ville de Prusse (V. Œynhausen).

OYON (L'). Riv. du dép. du *Morbihan* (V. ce mot, t. XXIV, p. 312).

OYON. Ville du Pérou, dép. d'Ancachs, r. g. du Chao ou Huaura, à 3.886 m. d'alt. ; 3.000 hab. Mines d'argent et de houille.

OYONNAX. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua ; 4.652 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Fabrique de peignes, d'objets en celluloïd, de cartonnages pour peignes, de pipes de bruyère ; fonderie de cuivre, tourneries et tabletteries. Commerce de bois de construction et de cornes torréfiées pour engrais ; usines électriques.

OYRIÈRES (*Oreriæ*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. d'Autrey ; 490 hab. Stat. de la ligne du chem. de fer de Gray à Culmont-Chalindrey. Carrières de pierre. Ruines antiques au lieu dit *Château-Gilot*, non loin d'une voie romaine.

OYTIER-Saint-Oblas. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. d'Heyrieux ; 686 hab.

OZANAM (Jacques), mathématicien français, né à Bouligneux (Ain) en 1640, mort à Paris le 3 janv. 1717. D'une famille d'origine juive convertie au christianisme, il était destiné par son père à l'état ecclésiastique ; mais la théologie le rebuta autant que les sciences exactes l'attiraient et, à quinze ans, il composa son premier ouvrage de mathématiques. Privé par la mort prématurée de son père de tout moyen d'existence, il se rendit à Lyon où il vécut de leçons et du jeu, donna en 1670 une table fort commode des sinus, qui commença sa réputation, et peu après vint à Paris, où l'appela le chancelier d'Aguesseau. D'autres publications, également très appréciées, et quelques articles, d'un très grand intérêt, parus dans le *Journal des savants*, l'eurent vite classé parmi les mathématiciens les plus estimés de son époque. Mademoiselle prit coutume de l'appeler « l'honneur de sa Dombes » et en 1701 il fut admis à l'Académie des sciences à Paris. Il mourut dans un grand dénûment. Ses principaux ouvrages ont pour titres : *Table des sinus, tangentes et sécantes* (Lyon, 1670 ; 3e éd., Paris, 1710) ; *Methode générale pour tracer des cadrans* (Paris, 1673 ; 2e éd., 1685) ; *Traité des lignes du premier genre* (Paris, 1687), livre plein de vues nouvelles ; *Dictionnaire mathématique* (Paris, 1690) ; *Cours de mathématiques* (Paris, 1693, 5 vol.) ; *Traité de la fortification* (Paris, 1694), donnant les méthodes anciennes et modernes ; *Récreations mathématiques et physiques* (Paris, 1694, 2 vol. ; nomb. édit. ; refond. par Montucla, Paris, 1778, 4 vol., et par Ch. Hutton, Londres, 1803, 4 vol.), le plus curieux et le plus développé des livres de ce genre jusque-là parus ; *Méthode pour lever les plans* (Paris, 1699 ; 3e édit., refond. 1781) ; *Nouveaux Eléments d'algèbre* (Amsterdam, 1702), mis par Leibniz au-dessus de la plupart des traités d'algèbre ; *la Perspective théorique et pratique* (Paris, 1711 ; 2e édit., 1720). Il a en outre donné des éditions nouvelles des *Eléments* d'Euclide et de deux traités de Boulanger. L. S.

Bibl. : Fontenelle, *Eloge d'Ozanam*, dans les *Mém. de l'Acad. des sc. de Paris (Hist.)*, ann. 1717.

OZANAM (Antoine-Frédéric), historien français, né à Milan le 23 avr. 1813, mort à Marseille le 8 sept. 1853.

Dès son enfance, il fut orienté par sa mère vers un christianisme vivant. Au collège de Lyon, « je m'attachais avec désespoir aux dogmes sacrés, dit-il, et croyais les sentir se briser sous ma main »; alors l'abbé Noirot, professeur de philosophie, « mit dans mes pensées l'ordre et la lumière ». Sa vie s'en trouva dès lors réglée et éclairée; il était enrôlé dans les rangs de cette jeunesse de 1830, qui, malgré ses illusions généreuses, fit triompher l'ultramontanisme en France. A peine âgé de dix-huit ans, il se sentit appelé à combattre le saint-simonisme (*Réflexions sur la doctrine de Saint-Simon ;* Lyon, 1831), ce dont l'*Avenir* et Lamartine le complimentèrent, quelque superficiel que fût ce qu'il comprenait de la pensée de l'adversaire. Vers 1832, il vint étudier le droit à Paris. A.-M. Ampère le reçut sous son toit et à sa table. Les jeunes gens bien pensants se découvraient alors les uns les autres aux offices, se retrouvaient tout étonnés aux cours et se groupaient suivant leurs affinités naturelles. La « sensibilité active » d'Ozanam — c'est Lacordaire qui le définit ainsi — devint l'âme d'un petit groupe qui s'assemblait périodiquement chez Bailly, le propriétaire de la *Tribune catholique*, changée le 1er nov. 1833 en l'*Univers*. C'est là qu'Ozanam rêvait de « travailler à l'édifice de la science sous l'étendard de la pensée catholique ». Et il est intéressant de voir fonder par un jeune homme de vingt-deux ans qui a de pareilles aspirations, en mai 1833, la Société de saint Vincent de Paul. A la fin de 1834, elle comptait 100 membres, et, peu avant la mort d'Ozanam, près de 2.000. Simple association pratique de charité au début, elle est actuellement l'un des puissants rouages de la propagande ultramontaine. Mgr de Quélen, l'archevêque de Paris, saluait alors en Ozanam et en ses amis « une France nouvelle ». Il leur refusa cependant la chaire de Notre-Dame pour des conférences de Lacordaire, dont Ozanam avait eu l'idée. Il estimait que l'orateur demandé était encore trop compromis par sa récente collaboration avec Lamennais et que toute la démarche était prématurée. Moins de trois ans après, quand l'archevêque, entraîné par le mouvement, appelait lui-même Lacordaire à Notre-Dame (1836), Ozanam soutenait sa thèse de docteur en droit, et deux ans plus tard celle de docteur ès lettres. Ensuite, il alla professer le droit commercial à Lyon. Mais, dès 1841, il fut rappelé à la Sorbonne comme suppléant de la chaire de littérature étrangère. Il venait d'épouser (juin 1841) la fille de M. Soulacroix, recteur de l'Académie. Il entreprit d'étudier avec ses auditeurs et en même temps de traiter en un grand ouvrage l'histoire de la civilisation aux temps barbares; mais son dessein était, en réalité, de démontrer que l'Église catholique a achevé l'œuvre où les Césars avaient échoué, que le christianisme avait organisé la barbarie. Presque toutes les publications d'Ozanam gravitent désormais autour de cette pensée. On la devine déjà dans sa thèse sur *Dante et la philosophie catholique au* XIIIe *siècle* (Paris, 1833; réédité en 1843); elle domine ses *Etudes germaniques* (Paris, 1847-49, 2 vol.) et le volume de *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Italie depuis le* VIIIe *siècle jusqu'au* XIIe (Paris, 1850). Mais Ozanam est trop poète pour tenir compte de la réalité des faits et trop dogmatique pour les comprendre. Son histoire est de l'apologétique, et celle-ci ne convainc que ses partisans. La flamme communicative, la contagion personnelle de son enthousiasme n'agit plus dans le livre. Mais de 1842 à 1848, Ozanam attaquait avec éclat en pleine Sorbonne le rationalisme de l'Université, tandis que son ami Montalembert rompait non moins brillamment des lances pour la cause de la liberté de l'enseignement. Jusqu'en 1844, quand il fut nommé titulaire de sa chaire, il releva le collège Stanislas en y enseignant la rhétorique et en faisant remporter aux élèves de cet établissement les premiers succès aux concours. La révolution de 1848 le trouva confiant et optimiste. Malgré sa frêle santé et son excessive vue basse, il prit un fusil et une giberne et monta la garde. En même temps, il fonda avec le P. Lacordaire et les abbés Gerbet et Maret l'*Ere nouvelle*, organe de la démocratie catholique. L'espoir de réconcilier le catholicisme et la liberté les tenait encore. L. Veuillot les combattit; Rome les trouva suspects; leur journal vécut à peine une année. Mais jusqu'au terme, Ozanam se cramponna à ce qui avait été aussi la devise de Lamennais : Dieu et la liberté. Le coup d'Etat de 1851 le blessa et l'humilia; il fut avec Lacordaire, de Sonis et d'autres contre L. Veuillot et Montalembert qui s'inclinaient et saluaient l'autorité nouvelle. Dès 1851, une attaque de pleurésie avait terrassé Ozanam. En 1852, on lui conseilla de voyager. Il partit pour l'Espagne et l'Italie. L'année suivante, on le débarqua mourant à Marseille. Dans *la Journée du malade* (Paris, souvent réédité), il manifeste sa piété vraie, simple, sans affectation.

F.-H. Krüger.

Bibl. : *Œuvres complètes d'A.-F. Ozanam*, avec une notice d'Ampère; Paris, 1862-65, 11 vol., 2e édit. — Legeay, *Etude biographique sur Ozanam;* Paris, 1854. — Karker, *F. Ozanam, sein Leben u. seine Werke;* Paderborn, 1867. — K. O'Meara (Mlle), *F. Ozanam, his Life and Works;* Edimbourg, 1867; trad. française, Paris, 1892. — E. Humbert, *F. Ozanam, d'après sa correspondance;* Paris, 1880. — C.-A. Ozanam, *Vie de F. Ozanam;* Paris, 1882, in-18. — De Lambel, *Biographie de F. Ozanam;* Paris, 1887. — L. Curnier, *la Jeunesse de F. Ozanam;* Paris, 1888. — C. Huit, *la Vie et les œuvre de F. Ozanam;* Lyon, 1888.

OZANCE. Rivière du dép. de l'*Indre* (V. ce mot, t. XX, p. 731).

OZANNE. Rivière du dép. d'*Eure-et-Loir* (V. ce mot, t. XVI, p. 111).

OZANNE (Nicolas-Marie), graveur et ingénieur français, né à Brest le 12 janv. 1728, mort à Paris le 3 janv. 1811. Elève de Roblin, maître de dessin à l'école de la marine de Brest, il lui succéda en 1750, vint à Paris en 1751, à la demande de Louis XV, pour l'exécution de vues du Havre, fut nommé en 1752 dessinateur de la marine et, en 1756, fut chargé par le marquis de Courtanvaux de la construction de la frégate *l'Aurore* destinée à l'essai des montres marines de Pierre Leroy. Ce bâtiment fut très admiré et le constructeur sollicité de tous côtés. A la même époque, il donna les plans du port projeté à Ambleteuse. En 1769, il fut choisi pour enseigner aux princes de la famille royale les éléments de l'art naval; il conserva cette charge jusqu'en 1789. Parmi les nombreuses gravures qu'il a laissées, on cite surtout ses vues de port, fort estimées pour leur scrupuleuse exactitude, et plus de 300 planches à l'eau-forte. Son *Traité de la marine militaire* (50 pl. in-8) est surtout remarquable.

Son frère, *Pierre* (1737-1813), également ingénieur de la marine, a été longtemps associé à ses travaux, ainsi que ses deux sœurs *Jeanne-Françoise*, morte en 1795 et *Marie-Jeanne*, femme d'Y.-M. *Legouaz* (V. ce nom), morte en 1786. 81 pièces sont l'œuvre commune ; elles ont été publiées sous le titre : *Vues des principaux ports et rades du royaume de France et des colonies.*

OZARK (Monts). Hauteurs des Etats-Unis, qui séparent les bassins du bas Missouri et du Mississipi ; elles s'étendent à partir du Territoire indien jusqu'au fleuve, à travers les Etats de Missouri et d'Arkansas. Leur altitude varie de 450 à 600 m. Elles sont formées de roches crétacées, où les eaux ont creusé des vallées abruptes de caractère très sauvage.

OZÉ. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Veynes ; 2.185 hab.

OZENAY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Tournus ; 502 hab.

OZÈNE (Méd.). L'ozène doit être considéré comme une rhinite atrophique entretenue tout au moins par le diplobacille de Lœwenberg. Cette affection est surtout caractérisée par l'odeur infecte (punaisie) que répandent les malades (punais). L'odeur plus ou moins fétide observée dans d'autres lésions n'est pas de l'ozène. L'examen objectif montre un nez large, rempli de croûtes dont l'accumulation et l'altération produisent l'odeur fétide caractéristique. Jamais on n'y découvre d'ulcérations muqueuses

ni de séquestre; la maladie est toute de surface, et si elle peut aboutir à une déformation du nez, c'est par une atrophie simple du squelette privé de l'apport de ses éléments nutritifs par l'atrophie primordiale de la muqueuse. Mais la sclérose muqueuse ne reste pas toujours confinée aux fosses nasales, elle envahit souvent, mais toujours secondairement, les sinus, le pharynx, et plus rarement le larynx. Par la déglutition incessante des sécrétions infectes, par l'apport d'un air fétide dans le poumon et par une infection plus directe et plus sûre en cas d'ozène trachéal, par l'atteinte que l'affection porte à l'état moral des malades qui se sentent un objet de dégoût, par l'entrave même que la maladie peut porter à la faculté de travail, cette affection, peu grave en elle-même, prend une importance considérable. Malheureusement, dans la majorité des cas, elle est incurable. Le traitement des rhinites purulentes et surtout blennorragiques de l'enfance, qui préparent le terrain où s'établira l'ozène, prend dès lors une importance prophylactique considérable. L'ozène établi, le traitement, qui ne sera le plus ordinairement que palliatif, est basé sur ce fait « qu'un nez ozéneux débarrassé de ses croûtes n'a plus d'odeur » On enlèvera donc les croûtes avec soin à l'aide de la pince, du stylet aidés de grands lavages ou de l'irritation sécrétoire provoquée par la mise à demeure de tampons de coton sec, et on empêchera leur reproduction par des attouchements avec la vaseline, la glycérine, les solutions de sublimé ou de résorcine qu'on peut faire assez fortes en raison de la vitalité et de l'insensibilité de la muqueuse. Les insufflations de poudre (sozoïodol de zinc, acide borique, acétotartrate d'alumine) sont utiles. Le massage vibratoire a donné de bons résultats, malheureusement transitoires. Au traitement local doit s'ajouter le traitement général qui doit chercher à relever l'économie (huile de foie de morue, hydrothérapie, vie en plein air à la campagne, sur les bords de la mer). D. S. Morer.

Bibl. : Ouvrages divers de chirurgie — Lermoyez, *Thérapeutique des fosses nasales.*

OZENNE (Louise-Laure), femme de lettres française, née à Louviers en 1808, morte à Paris en 1842. Fille d'un ancien contrôleur des finances ruiné dans des spéculations industrielles, elle vint à Paris et publia, à partir de 1828, dans la *Revue encyclopédique*, dans le livre des *Cent-et-un*, dans la *Revue française et étrangère*, etc., tantôt sous son nom, tantôt sous les pseudonymes de *Jules Niel* ou de *Camille Baxton*, des articles de critique et de charmantes esquisses, qui obtinrent un vif succès et qui furent en partie réunis après sa mort, sous le titre : *Mélanges critiques et littéraires* (Paris, 1843).

OZENNE (Jules-Antoine-Sainte-Marie), administrateur et économiste français, né à Louviers (Eure) le 8 déc. 1809, mort à Torcy (Seine-et-Marne) le 1er mars 1889. Entré au ministère du commerce comme simple employé, en 1828, il était en 1860, après être passé par tous les degrés hiérarchiques, directeur du commerce extérieur. En 1864, il fut nommé conseiller d'Etat au service extraordinaire, intervint à plusieurs reprises à la Chambre dans la discussion de la loi sur la marine marchande, devint, à la fin de l'Empire, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce et fut chargé par M. Thiers, après la guerre, de la préparation et de la rédaction des traités de commerce avec l'Angleterre (1872) et la Belgique (1873). Ministre de l'agriculture dans le cabinet Rochebouet (23 nov.-13 déc. 1877), il reprit, après la chute de celui-ci, ses fonctions de directeur et démissionna en 1879. Il était grand officier de la Légion d'honneur. Outre de remarquables articles dans l'*Economiste français*, il a publié : *Atlas graphique et statistique du commerce extérieur de la France de 1859 à 1875* (Paris, 1879, in-fol.). L. S.

OZENX. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Lagor; 297 hab.

OZERAILLES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Conflans ; 292 hab.

OZERAIN. Rivière du dép. de la *Côte-d'Or* (V. ce mot, t. XII, p. 1188).

OZEROV (Vladislas-Alexandrovitch), poète dramatique russe, né le 29 sept. 1770 dans le gouv. de Tver, mort en 1816. Il entra tout jeune dans le corps des cadets, fut aide de camp du comte de Balmen, parvint au grade de général-major, puis fut administrateur des forêts et prit sa retraite vers 1808. Généralement considéré comme le véritable créateur de la tragédie russe, il imite encore Racine, mais moins déjà que Soumarokov. « Dans les endroits où il a secoué toute réminiscence, dit M. Ch. de Saint-Julien, sa muse, parfois rude et embarrassée, devient originale et forte. » Ses tragédies sont au nombre de cinq : *la Mort d'Oleg* (5 actes, 1798) ; *Œdipe à Athènes* (5 actes, 1804); *Fingal* (3 actes, 1805) ; *Dmitri-Donskoï* (5 actes, 1807); *Polyxène* (5 actes, 1809). *Fingal* et *Dmitri*, qui, de même qu'*Œdipe*, sont des chefs-d'œuvre, ont été traduites en français par A. de Saint-Priest. On lui doit aussi plusieurs poésies lyriques. Le prince Viaseny-Ki a donné une édition de ses *Œuvres complètes*, avec une notice sur sa vie et ses ouvrages (Saint-Pétersbourg, 1818, 2 vol.), L. S.

Bibl. : A. de Saint-Priest, *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers;* Paris, 1823. — Tardif de Mello, *Histoire intellectuelle de l'Empire de Russie;* Paris, 1851.

OZEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Montebourg; 203 hab.

OZI. Ville de l'Afrique orientale anglaise, située sur la r. g. de l'Ozi, à 445 kil. N.-E. de Zanzibar.

OZI. Fleuve côtier de l'Afrique orientale anglaise. Il prend naissance dans deux petits lacs (Gambou et Djalou), se dirige à l'E. et va se jeter dans l'océan Indien, au fond de la baie d'Oungama ou Formosa.

OZIAS ou **AZARIAS**, roi de Juda, fils et successeur d'Amasias. Il régna à Jérusalem de 807 à 756 av. J.-C. selon la chronologie vulgaire. Au cours de ce long règne, il aurait remis la main sur l'Idumée et les ports de la mer Rouge. Il fut atteint de la lèpre, ce que la légende expliqua comme étant le juste châtiment de son immixtion dans les fonctions sacerdotales (2 *Rois*, xiv, xv ; 2 *Chroniques*, xxvi).

OZIÈRES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Bourmont; 155 hab.

OZIERI. Ville d'Italie, prov. de Sassari (Sardaigne); 8.413 hab. (en 1881). Evêché.

OZILLAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Jonzac; 757 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

OZOIR-la-Ferrière. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun. cant. de Tournan; 843 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

OZOIR-le-Breuil. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Châteaudun; 807 hab.

OZOKÉRITE (Chim. ind.) (V. Paraffine).

OZOLES (V. Locride).

OZOLLES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. de Charolles ; 1.074 hab.

OZON. Riv. du dép. de l'*Isère* (V. ce mot, t. XX, p. 992.

OZON. Rivière du dép. de la *Nièvre* (V. ce mot, t. XXIV, p. 1095).

OZON. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Tournon ; 439 hab.

OZON. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay ; 564 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

OZONE. I. Chimie. — Form. { Equiv.......... O^3 ; Atom.......... Ө^3 }

Historique. En 1785, Van Marum observa que les étincelles électriques, en éclatant dans une atmosphère d'oxygène, donnaient au gaz une odeur particulière et la pro-

priété de faire perdre au mercure son brillant. Les mêmes observations furent répétées et précisées en 1840 par Schonbein de Bâle, qui donna au nouveau principe le nom d'ozone (ὄζω, je sens) ; il reconnut les propriétés oxydantes de ce corps et en particulier son action sur l'iodure de potassium avec mise en liberté d'iode. Depuis, l'ozone a été étudié par Marignac et de la Rive, Becquerel et Fremy, Houzeau, Andrews et Tait, Soret, etc.

Nature de l'ozone. L'ozone est de l'oxygène condensé. Sous diverses influences, l'oxygène se condense partiellement, de façon que trois volumes d'oxygène donnent deux volumes d'ozone. Si l'on prend, comme l'ont fait Andrews et Tait, un tube de verre rempli d'oxygène et mis en relation avec un petit manomètre à acide sulfurique, puis que l'on fasse jaillir des étincelles produites par une bobine d'induction dans l'intérieur du tube, une faible portion de l'oxygène est transformée en ozone, et cette transformation est accompagnée d'une diminution de volume accusée par le manomètre. En chauffant maintenant le tube à 300°, on décompose l'ozone qui redonne de l'oxygène, le manomètre indique le volume initial quand la température est devenue la même.

Soret a étudié quantitativement, par plusieurs expériences, la condensation qui donne naissance à l'ozone, par exemple en utilisant la propriété que possèdent les essences de térébenthine ou de citronnelle d'absorber l'ozone sans le décomposer. Deux flacons d'égal volume sont remplis du même oxygène ozonisé : l'un des flacons est traité par l'essence qui absorbe un volume v d'ozone ; l'autre, chauffé pour détruire l'ozone, augmente d'un volume égal à $\frac{v}{2}$, le volume v d'ozone en se transformant en oxygène augmente donc de $\frac{v}{2}$: conséquemment, deux volumes d'ozone résultent de la condensation de trois volumes d'oxygène :

$$3O = O^3.$$

La densité de l'ozone est donc une fois et demie celle de l'oxygène. C'est ce que Soret a pu vérifier approximativement en se fondant sur les lois du passage des gaz à travers des orifices étroits.

Formation. L'ozone prend naissance : 1° quand des étincelles électriques jaillissent dans l'oxygène ou dans l'air ; la quantité d'ozone formée est toujours très faible. Introduisons en effet dans un eudiomètre à mercure de l'oxygène pur et quelques centimètres cubes d'une solution d'iodure de potassium amidonné ; en reliant les deux pôles d'une bobine d'induction aux deux fils de platine de l'eudiomètre (fig. 1), on fait éclater l'étincelle, et l'on voit bientôt la dissolution d'iode bleuir. On peut arriver à transformer tout l'oxygène en ozone si l'on absorbe ce dernier au fur et à mesure de sa formation.

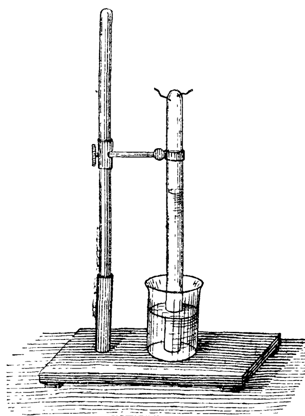


Fig. 1. — Appareil pour la préparation de l'ozone par l'effluve.

2° L'oxygène qui se dégage au pôle positif d'un voltamètre, quand on électrolyse de l'eau acidulée par l'acide sulfurique, ou mieux par l'acide chromique est ozonisé. La quantité d'ozone augmente quand on remplace l'eau acidulée par une solution de bichromate de potasse.

3° On transforme le plus commodément l'oxygène en ozone par l'*effluve électrique* (V. ce mot). L'appareil usité est dû à M. Berthelot (fig. 1 *bis*). Dans l'espace annulaire formé par deux tubes de verre concentriques soudés l'un à l'autre à leur partie supérieure, on fait circuler un courant d'oxygène. L'éprouvette intérieure renferme de l'eau acidulée par l'acide sulfurique dans laquelle plonge une lame de platine en relation avec l'un des pôles d'une bobine d'induction, dont l'appareil plonge dans une éprouvette à pied, remplie de la même eau acidulée et reliée avec l'autre pôle de la bobine. Les deux couches d'acide électrisées de signes contraires échangent entre elles leur électricité à travers les parois du verre, et la mince couche d'oxygène qui les sépare se trouve ainsi soumise à son action. L'échange d'électricité se fait d'ailleurs sans élévation sensible de température, ni étincelles, mais avec production d'une lueur continue, visible dans l'obscurité. Quand le courant d'oxygène est assez rapide, toute l'énergie électrique dépensée dans l'appareil de M. Berthelot est transformée en énergie chimique. La formation de l'ozone est en effet endothermique et absorbe une quantité de $16^{cal},2$:

$$3O = O^3 - 16^{cal},2.$$

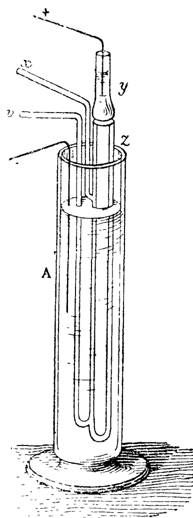


Fig. 1 *bis*. — Production de l'ozone par une série d'étincelles. z, tube auquel sont soudés deux tubes à dégagement v et x ; y, tube renflé plein d'eau acidulée avec de l'acide sulfurique ; A, grande éprouvette également remplie d'eau acidulée ; + —, électrodes plongeant dans le tube y et dans le liquide de l'éprouvette.

4° L'oxygène en passant dans l'espace annulaire formé par les parois d'un tube de porcelaine porté à 1.400° et d'un tube en cuivre argenté à parois minces, refroidi à la température ordinaire par un courant d'eau froide, et disposé suivant l'axe du premier, se transforme partiellement en ozone ; il oxyde, en effet, la paroi argentée du tube central refroidi. On peut aussi aspirer rapidement l'oxygène chauffé à cette haute température, et constater qu'il agit à basse température sur l'iodure de potassium. Cette expérience, réalisée par MM. Troost et Hautefeuille, est la conséquence de la production de l'ozone par les étincelles.

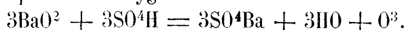
5° Dans les oxydations lentes, il se forme souvent de petites quantités d'ozone : par exemple, l'air qui séjourne au contact du phosphore humide s'ozonise. Ces phénomènes d'oxydation lente doivent se produire fréquemment dans la nature, aussi trouve-t-on de l'ozone dans l'atmosphère.

6° Toutes les fois que de l'oxygène se produit dans une réaction à basse température, il est généralement ozonisé. Quelques gouttes d'eau versées dans un vase en platine plein de fluor donnent immédiatement une réaction avec production d'une substance gazeuse bleue qui se détruit rapidement : cette substance est de l'ozone :



$$3HO + 3Fl = 3HFl + O^3.$$

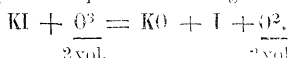
L'acide sulfurique anhydre agit sur le bioxyde de baryum à la température ordinaire en dégageant de l'oxygène chargé d'ozone ; on peut ainsi se procurer rapidement de petites quantités d'oxygène ozonisé :



$$3BaO^2 + 3SO^4H = 3SO^4Ba + 3HO + O^3.$$

Propriétés. L'ozone présente une odeur particulière qui rappelle un peu celle du chlore très dilué ou des composés nitreux ; toutefois, cette odeur est beaucoup plus

pénétrante, au point que quelques millionièmes d'ozone suffisent pour la développer ; il est dangereux de respirer longtemps de l'oxygène ozonisé. L'ozone peut être liquéfié dans l'oxygène bouillant en un beau liquide bleu indigo qui bout vers — 106° sous la pression ordinaire. On reconnaît facilement la couleur bleue en faisant arriver de l'ozone dans un long tube dont les extrémités sont fermées par des glaces parallèles. L'ozone est peu soluble dans l'eau tout en l'étant plus que l'oxygène ; l'eau en dissoudrait la moitié de son volume à la température ordinaire ; elle présente alors une saveur de homard. La solution aqueuse perd peu à peu de l'oxygène sans qu'il se forme à aucun moment de l'eau oxygénée. La chaleur décompose l'ozone ; une température de 100° suffisamment prolongée transforme tout l'ozone en oxygène. Ce qui caractérise l'ozone au point de vue chimique, ce sont ses propriétés oxydantes remarquables. L'ozone cède le tiers de son oxygène aux corps réducteurs en même temps qu'il dégage 32^{cal},4 par molécule ; les deux autres tiers de l'oxygène sont mis en liberté. L'oxydation se fait par conséquent sans changement de volume :



$$KI + \underset{2\,vol.}{\underline{O^3}} = KO + I + \underset{2\,vol.}{\underline{O^2}}.$$

Le protochlorure d'étain paraît être le seul corps qui s'oxyde en utilisant les trois atomes d'oxygène de la molécule. Le mercure, le zinc et le fer sont immédiatement oxydés par l'ozone, aussi doit-on recueillir l'ozone sur l'eau. L'argent humide, inoxydable dans l'oxygène à toute température, est transformé en oxyde noir à la température ordinaire. L'ammoniaque est brûlée et transformée en azotate et azotite. Les matières organiques sont brûlées par l'ozone, les tubes de caoutchouc, le liège ne peuvent être utilisés dans les appareils à ozone. Les matières colorantes sont décolorées, tels sont le tournesol, la cochenille, le sulfate d'indigo. Tous les corps poreux décomposent l'ozone, ainsi le noir de platine, la flanelle, la charpie, le charbon de bois, le terreau, etc.

Caractères. On peut reconnaître l'ozone dans une atmosphère gazeuse en faisant barboter les gaz dans une solution d'iodure de potassium additionnée d'un peu d'empois d'amidon ; il se forme de la potasse et de l'iode qui bleuit l'amidon. On utilise dans le même but des papiers trempés dans une solution d'iodure de potassium amidonné. Toutefois les éléments halogènes, le chlore, le brome, les vapeurs nitreuses, susceptibles de mettre également l'iode en liberté, peuvent fausser les indications. Houzeau a proposé un autre papier ozonoscopique. Un papier de tournesol vineux est trempé à moitié dans l'iodure de potassium neutre ; l'ozone en décomposant l'iodure avec mise en liberté de potasse bleuit la partie du papier imprégnée d'iodure, la seconde moitié ne doit pas être modifiée. Le chlore, les vapeurs nitreuses ne bleuiraient pas le papier dans les mêmes conditions. Un papier préparé avec une solution d'oxyde thalleux noircit au contact de l'ozone, par suite de la formation d'un oxyde thallique.

Ozone atmosphérique. L'ozone existe souvent dans l'air à la campagne. Il y est produit, soit par l'électricité atmosphérique, soit par les oxydations lentes qui se produisent à la surface du globe, soit surtout dans le voisinage d'une nappe d'eau qui s'évapore. Gorup-Besanez a démontré, en effet, que l'ozone existe toujours à la surface de l'eau de la mer ou d'un lac, autour des bâtiments de graduation, et, suivant lui, l'évaporation de l'eau serait la principale cause de la production de l'ozone atmosphérique. On ne rencontre point d'ozone dans l'air des villes, celui-ci est toujours chargé de matières organiques qui détruisent l'ozone en s'oxydant. On trouve plus d'ozone au printemps qu'à toute autre époque de l'année ; en outre, il y en a davantage le matin pendant les mois d'octobre à juin. C'est le contraire pour les autres mois. C. MATIGNON.

II. INDUSTRIE. — La transformation de l'oxygène en ozone par l'effluve a été l'objet d'applications industrielles de quelque importance.

Préparation industrielle. La préparation industrielle s'effectue uniquement par l'action de l'effluve. On emploie, de préférence, comme source électrique un courant alternatif combiné avec un transformateur approprié et tel que le nombre des alternances du courant soit au moins de 200 par seconde. MM. Siemens et Halske, dans leurs usines, utilisent le tube ozoniseur représenté dans les figures suivantes. Un tube métallique situé à l'intérieur sert de support et d'armature intérieure, il est verni de façon à résister à l'action oxydante de l'ozone ; un second tube plus large, concentrique au premier, est constitué par un diélectrique (fig. 3). Le tube intérieur est refroidi par un courant d'eau, tandis que le gaz oxygène est soumis à l'action de l'effluve dans l'espace annulaire compris entre le tube diélectrique et le tube conducteur. Un grand nombre de ces tubes sont disposés en batteries. Siemens et Halske ont varié la disposition de leur ozoniseur (fig. 2 et 4). La plupart des autres ozoniseurs sont constitués par des lames métalliques parallèles, séparées par des diélectriques en mica. Le rendement en ozone augmente quand la température s'abaisse. C'est pour cette raison qu'on fait circuler dans le tube intérieur un courant d'eau froide ; ce rendement est d'ailleurs à peu près indépendant de la pression.

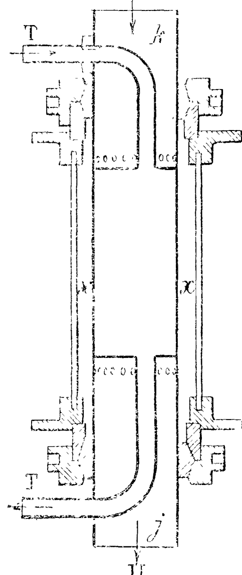


Fig. 2 — Tubes à ozone Siemens et Halske : *kj*, tube métallique servant d'armature intérieure dans lequel circule le liquide réfrigérant ; TT, tubes servant à l'écoulement de l'eau ; UU, circulation de l'air à ozoniser ; *xx*, espace circulaire refroidi, dans lequel circule le gaz qui doit être soumis à l'action de l'effluve.

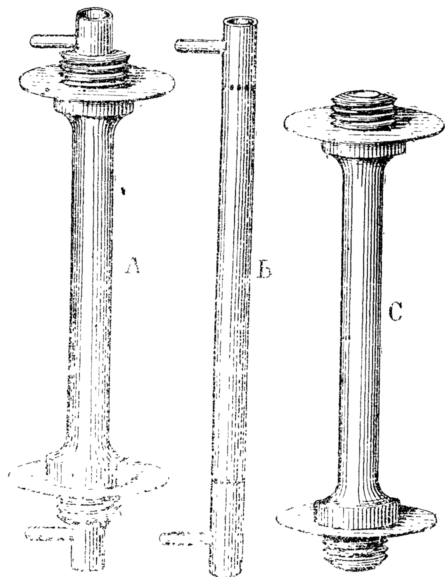
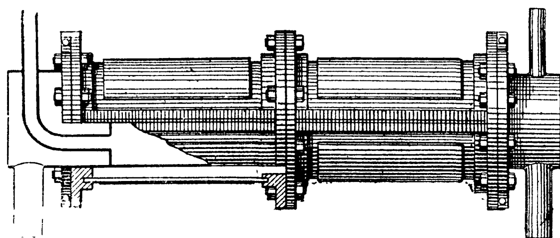


Fig. 3. — Tubes à ozone Siemens et Halske. A, tube monté ; B, tube métallique verni ; C, diélectrique.

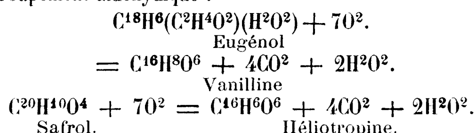
Quand on veut produire de petites quantités d'ozone avec des appareils aussi économiques que possible, on emploie

l'effluve donné par une puissante machine statique. MM. Bichat et Güntz ont réussi à transformer intégralement, dans l'appareil de M. Berthelot, parcouru par un courant rapide d'oxygène, toute l'énergie électrique en énergie chimique. 48 gr. d'ozone absorbent $29^{cal},6$ dans leur formation, qui correspondent à 12.580 kilogrammètres; il en résulte qu'un cheval-heure peut donner théoriquement un peu plus de 1 kilogr. d'ozone (exactement 1.030 gr.). Dans la production de l'ozone en grand, on n'a jamais dépassé 50 gr. d'ozone, et, dans une marche continue, les meilleurs ozoniseurs ne donnent pas plus de 30 gr., le rendement ne dépasse donc pas 3 %; il en résulte pour l'ozone un prix de revient assez élevé, lequel constitue un obstacle sérieux à la diffusion des applications de ce corps ; si l'on ajoute cet autre inconvénient que l'ozone ne peut être conservé et doit par conséquent être produit et utilisé sur place, on se rendra compte que ces applications soient encore limitées.


Fig. 4. — Tube à ozone Siemens et Halske de grandes dimensions.

Applications de l'ozone. L'ozone ne paraît utilisé jusqu'ici d'une façon définitive que dans la préparation de certains parfums et le blanchiment de l'amidon et des tissus. A côté de ces usages, un grand nombre d'autres applications sont à l'essai et fonctionnent déjà sur une échelle restreinte.

Préparation de la vanilline et du pipéronal. Dans une usine installée à Courbevoie, on fabrique actuellement (1899) la vanilline et le pipéronal ou héliotropine en faisant agir l'ozone sur l'eugénol et le safrol ; l'ozone, produit par l'action de l'effluve sur l'air et souillé d'un peu de vapeurs nitreuses, oxyde ces substances en détruisant la chaîne latérale propylénique et la remplaçant par le groupement aldéhydique :



$$C^{18}H^6(C^2H^4O^2)(H^2O^2) + 7O^2.$$
Eugénol
$$= C^{16}H^8O^6 + 4CO^2 + 2H^2O^2.$$
Vanilline
$$C^{20}H^{10}O^4 + 7O^2 = C^{16}H^6O^6 + 4CO^2 + 2H^2O^2.$$
Safrol. Héliotropine.

L'ozone paraît donner à l'oxydation un rendement supérieur à celui fourni par les autres matières oxydantes.

Blanchiment de l'amidon. Les propriétés oxydantes de l'ozone en font un puissant agent de blanchiment, il présente l'avantage, comme l'eau oxygénée, de ne laisser aucun résidu après oxydation ; on l'utilise couramment pour blanchir de vieilles estampes, de vieux imprimés jaunis par le temps; ces papiers sont placés au milieu d'un grand ballon au bord duquel on a placé quelques bâtons de phosphore recouverts par un peu d'eau, l'ozone produit blanchit peu à peu le papier. On a fait de nombreux essais pour blanchir avec l'ozone les sucres, la dextrine, l'amidon, la cire, tous ont montré que l'ozone seul blanchissait trop lentement pour être utilisé, mais on a reconnu en même temps qu'on obtenait un blanc parfait en combinant l'ozone et l'eau de chlore. Certaines usines américaines et allemandes ont appliqué l'ozone ainsi combiné au blanchiment de l'amidon. L'ozone remplace le séjour sur le pré dans le blanchiment des tissus.

Emploi de l'ozone comme désinfectant. L'ozone est un antiseptique. Des expériences très bien conduites (Marmier) ont établi qu'il constituait un agent bactéricide puissant et qu'il suffisait de faire barboter un air peu riche en ozone dans une eau chargée de microbes pour détruire tous les ferments. Des essais sont poursuivis actuellement pour purifier l'eau de Seine par ce procédé. Il importe toutefois que l'eau ne contienne pas trop de matières organiques qui consommeraient l'ozone inutilement.

Autres applications. On a tenté d'appliquer l'ozone au vieillissement des liqueurs alcooliques ; le procédé essayé bien des fois ne paraît pas encore sorti de la période d'essai. Les résultats obtenus jusqu'ici ont été d'ailleurs assez contradictoires. L'ozone, d'après des recherches récentes, donnerait d'excellents résultats avec les vins. L'ozone exalte l'arome et la finesse du tabac et du café ; il vieillit rapidement les bois, probablement en agissant sur les résines qu'ils renferment, aussi traite-t-on par l'ozone les bois qui servent à la fabrication des boîtes de résonance des instruments de musique : leur sonorité est considérablement augmentée.

C. Matignon.

III. Thérapeutique. — Thénard fils traitait de légende toutes les propriétés merveilleuses qu'on attribuait à l'ozone. Sans partager son scepticisme, il convient de ne pas accorder une trop grande foi à ceux qui ont vanté cet agent thérapeutique un peu inconsidérément. Dès 1862, on a mis à profit les vertus antimiasmatiques de l'ozone ; mais on a fait justement observer qu'un dégagement de ce gaz, assez abondant pour désinfecter l'air des appartements, ferait plus de mal à nos voies respiratoires qu'aux miasmes. Le pouvoir oxydant et stimulant de l'ozone avait engagé à l'utiliser contre la phtisie, la scrofule, le diabète, en un mot à tous les sujets chez lesquels « la combustion normale produite par l'air inspiré se fait incomplètement et laisse prédominer les fluides lymphatiques » (Schönbein). Un peu plus tard, deux chimistes de Berlin, Lender et Krebs, ont voulu faire de l'ozone une panacée universelle. Mais leur prétendu ozone a été démontré n'être que de l'oxygène impur et, par suite, nuisible. L'eau ozonisée berlinoise doit donc être rejetée. Ce que les droguistes anglais vendent sous le nom d'eau ozonisée n'est généralement autre chose qu'une solution au 1/100.000^e de permanganate de potasse dans l'eau. Nous ne ferons que mentionner les démonstrations successives faites par différents auteurs pour introduire l'ozone dans la thérapeutique, sans nous prononcer sur leur valeur.

Binz assure avoir découvert à l'ozone des propriétés hypnotiques ou tout au moins calmantes sur le système nerveux central ; et c'est pourquoi il l'a prescrit contre l'asthme et les névropathies. Jocheim semble avoir été mieux inspiré en l'essayant contre la diphtérie. Malheureusement les expériences de Gnändinger (de Widerhofer) sont venues mettre à néant les espérances qu'avaient fait concevoir les succès primitivement obtenus par Jocheim. Dans un travail lu à la *Société française d'électrothérapie* et publié vers 1892, par MM. Larat et Gautier, dans la *Revue internationale d'électrothérapie*, ces auteurs ont cherché à démontrer que les résultats cliniques fournis par l'ozone (*ozonothérapie*) étaient loin d'être constants et qu'ils étaient même en contradiction avec les expériences physiologiques; ce qui confirme bien tout ce que nous venons d'écrire sur l'ozonothérapie. Nous devons signaler toutefois les essais faits à une époque plus récente (juin 1895) par MM. Labbé et Oudin.

MM. Labbé et Oudin, se basant sur les recherches qui ont établi que la coqueluche est une maladie microbienne, ont songé à utiliser l'ozone dans cette affection, ce corps ayant, d'après eux, non seulement une action tonique et reconstituante sur la nutrition, mais un pouvoir antiseptique. Leur technique opératoire a été la suivante : les inhalations ont toujours été faites à l'air libre, au moyen de leur tube à effluves, actionné par une bobine de Ruhmkorff, de 3 centim. d'étincelle, et un accumulateur. La proportion d'ozone était de 1/10e de milligr. par litre d'air. Le malade, placé à 4 ou 5 centim. de l'embouchure de

l'appareil, respire naturellement et sans effort l'air ozonisé qui se dégage spontanément du tube à effluves. Les séances, d'une durée d'environ un quart d'heure, sont répétées deux, trois et quatre fois par jour, suivant la gravité du mal. Chez tous les jeunes sujets soumis à ces inhalations, une amélioration notable a été remarquée : les quintes de toux sont devenues moins fréquentes, moins durables et moins fortes. Les vomissements ont cessé, ainsi que l'angoisse respiratoire. Enfin, les enfants reprenaient leur bonne mine et leur entrain. Ce sont là sans doute des résultats encourageants, mais qui auraient besoin d'être contrôlés par des expériences multipliées.

D[r] A. CABANÈS.

BIBL. : CHIMIE. — SCHÖNBEIN, *Pogg. Ann.*, L, 616. — HOUZEAU, *Annales*, 3e série, 1863, p. 466 ; 1861, p. 129. — SORET, *Annales*, 4e série, XIII, pp. 257 ; VII, p. 113.
INDUSTRIE. — KRÜGER, *Electrochem. Zeitschrift*, 1891.— OTTO, *Annales de chimie et de physique*, 1898.

OZORAI (Pipo), général et diplomate hongrois sous le règne de Sigismond. D'origine italienne, il vint vers 1380 en Hongrie, aida Sigismond à combattre l'insurrection dans le S. de la Hongrie et devint *ban* de cette contrée. Grâce à ses relations avec les artistes et les savants italiens, il en attira plusieurs en Hongrie. La Renaissance hongroise reconnaît en lui un de ses premiers protecteurs. J. K.

BIBL. : G. WENZEL, dans *Akadémiai Ertesitö*, vol. XIX, et dans *Történeti Tár*, 1884.

OZORKOV. Ville de la Pologne russe, gouv. de Kalisz, district de Leczyca, sur la Bzura (affl. de la Vistule) ; 10.300 hab. Fabriques de draps, tanneries, commerce de blé.

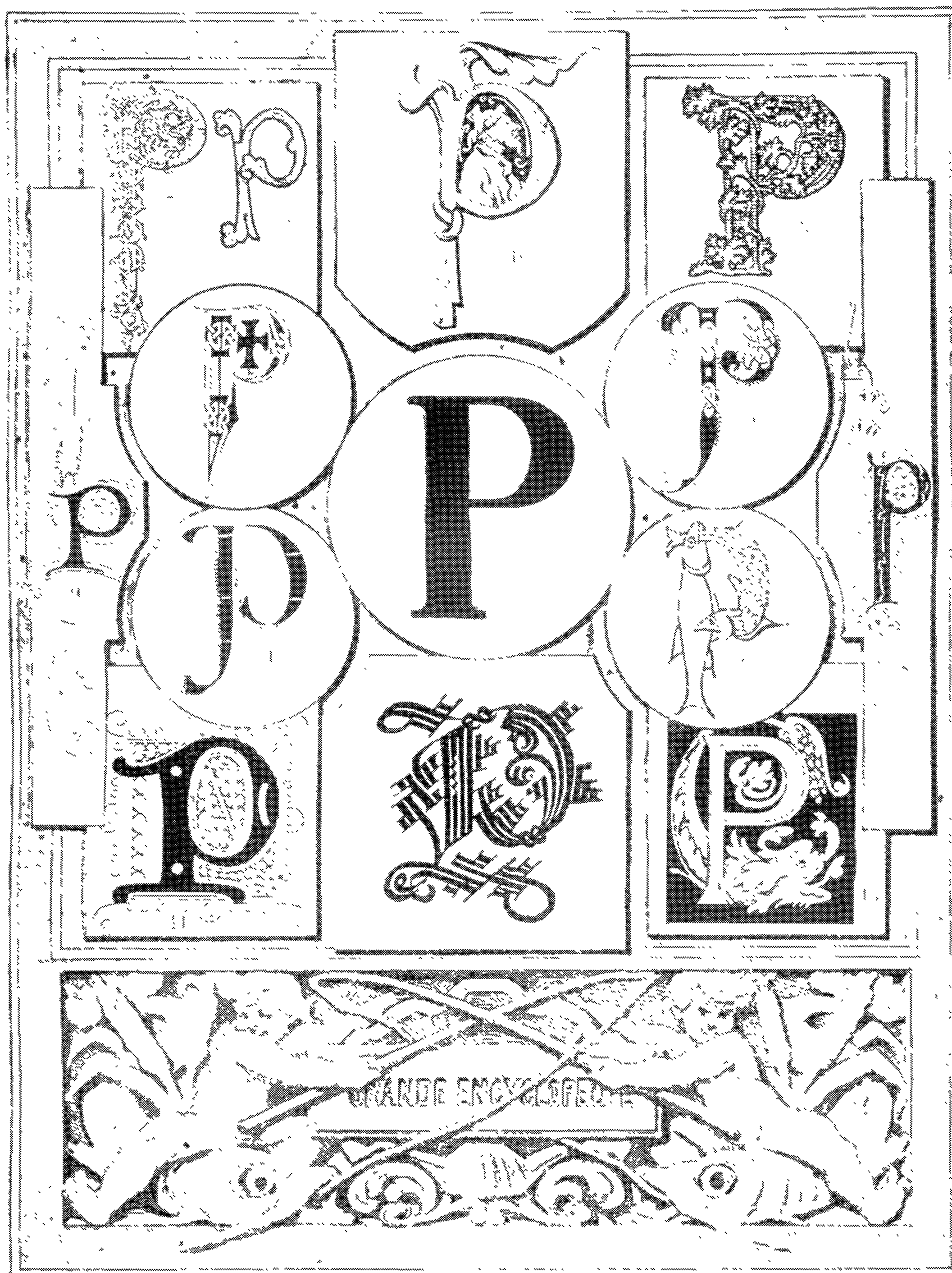
OZOUER-LE-REPOS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Mormant; 305 hab.

OZOUER-LE-VOULGIS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Tournan; 864 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Pierres meulières. Fabrique de pièces d'horlogerie.

OZOURT. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Montfort-en-Chalosse; 296 hab.

LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE



1. VIᵉ siècle. Initiale mérovingienne.
2. VIIᵉ siècle. Initiale anglo-saxonne.
3. VIIIᵉ siècle. Initiale irlandaise.
4. VIIIᵉ siècle. Initiale visigothique ichtyomorphe.
5. IXᵉ siècle. Initiale carolingienne fleuronnée.
6. XIᵉ siècle. Initiale lombardique.
7. XIIᵉ siècle. Initiale française.
8. XIIIᵉ siècle. Lettre tournure française.
9. XIVᵉ siècle. Lettre tournure française.
10. XIVᵉ siècle. Initiale historiée française.
11. XVIᵉ siècle. Gothique de chœur (Ms. du Mont-Cassin).
12. XVIᵉ siècle. Lettre grisaille italienne.
13. XVIᵉ siècle. Bible de Wittemberg.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

P

P. I. Phonétique. — Labiale forte non aspirée, dans la catégorie des explosives. Dans les langues indo-européennes et au point de vue de l'évolution physiologique des sons, le *p* a une double origine : ou bien 1°, il résulte de la désaspiration de l'aspirée correspondante *ph* en sanscrit, φ en grec, *f* en latin ; c'est par là que s'explique dans cette dernière langue le rapport du *p* de *puteo*, *plecto*, *pingo*, etc., avec le *f* de *fœteo*, *flecto*, *fingo*, etc. ; ou bien 2°, le *p* est produit par la semi-assimilation d'un *v* à un *c* (κ) qui précède et qui tombe : exemple, gr. πέντε pour *κϜεντε, (κ)πεντε auprès du lat. *quinque*, cinq. Même changement dans le lat. *prope* pour **procve* auprès de *proximus ;* dans *pauper* pour **paucver* auprès de *paucos* , etc.

Suivi d'une sifflante (*s*) et particulièrement en grec, *p* exerce une influence semi-assimilatrice sur cette sifflante qui devient τ d'où, dans cette langue, l'altération fréquente du ψ (*ps*) ou πτ : exemple, radical πτυ auprès du rad. ψυ, cracher. Si l'on tient compte du fait qu'au groupe de consonnes représenté par ψ (et son substitut πτ) correspond fréquemment le groupe dont les éléments sont intervertis σπ réduit parfois à π, on aura l'explication des doubles formes πτόλις (pour *ψολις) auprès de πόλις (pour *σπολις).

Quand *p* s'altère, c'est toujours pour passer à la labiale douce correspondante représentée par *b*. C'est ainsi qu'on a lat. *burrus* auprès du gr. πυῤῥός roux ; lat. *buxus* auprès du gr. πύξος buis ; lat *sub* pour **sup* auprès du gr. ὑπό ; dans le latin même *publicus* pour **publicus* public, auprès de *populus* peuple ; et dans le passage du latin au français, *abeille* auprès du lat. *apicula*, même sens.

Le phénomène est surtout fréquent dans les langues germaniques où le groupe initial *sp* devient successivement, après la chute de la sifflante, *p* d'où *b* : exemple, rad. *spar*, *par* et *bar*, barre, barrer ; rad. *sprak*, *prak*, *brak* ou *brek*, briser ; rad. **spreit*, *preit*, *breit*, étendre, etc.

Paul Regnaud.

II. Paléographie. — Le P de l'alphabet latin dérive du Π de l'alphabet grec, emprunté lui-même à une lettre (le *phé*, bouche) de l'alphabet phénicien ; et celle-ci à son tour doit dériver, comme les autres lettres phéniciennes, du caractère correspondant de l'écriture hiératique des Egyptiens. A vrai dire, cette dernière dérivation ne se révèle pas au premier coup d'œil, comme pour d'autres caractères ; mais, lorsqu'on envisage non plus ces deux signes isolément, mais la série complète des caractères hiératiques et des lettres phéniciennes correspondantes, on constate que la dérivation en est bien certaine et qu'elle a obéi à la même loi de simplification.

La lettre phénicienne, composée d'une boucle ouverte et se continuant à droite par une queue, comme serait à peu près un 9 dont la boucle serait ouverte par le bas, a passé telle quelle, mais retournée, comme il est arrivé à la plupart des autres lettres phéniciennes, dans l'alphabet grec le plus ancien (cadméen). Plus tard, cette boucle a pris des formes anguleuses, commandées par les habitudes épigraphiques, et la lettre s'est trouvée composée d'un trait vertical dont l'extrémité supérieure est réunie à droite par un trait horizontal à un second trait vertical, parallèle au premier, mais beaucoup plus court. Il a suffi que ce second trait vertical s'allongeât pour former le Π capital de l'alphabet grec ordinaire. Mais on doit observer que, même dans les inscriptions de l'époque classique, ce trait vertical de droite de la lettre Π reste communément plus court que celui de gauche.

C'est sous cette forme qu'il a passé dans l'alphabet latin où plus tard, en vertu de la loi du moindre effort, la lettre a repris une forme arrondie et s'est trouvée composée d'un trait vertical ayant à sa partie supérieure droite une boucle ou panse formée d'un demi-cercle ayant pour diamètre la moitié supérieure environ du trait vertical. C'est le P des inscriptions romaines dont la forme s'est perpétuée dans l'écriture capitale, à travers tout le moyen âge, jusqu'à nos jours.

Il est intéressant d'observer que chez les Etrusques, au contraire, la lettre correspondante est orientée comme le caractère phénicien et lui ressemble, à cette différence près que la boucle de gauche y est remplacée par un petit

trait rencontrant à angle aigu le sommet du trait principal ; présomption à joindre à d'autres que l'alphabet étrusque

1. ORIGINE ET DÉRIVATION DU P LATIN

Hiératique Égyptien	Phénicien	Grec Cadméen	Éolo-Dorien	Étrusque	Latin archaïque

semble dériver directement de l'alphabet phénicien et qu'il n'est pas, dans tous les cas, l'intermédiaire de l'alphabet latin. Dans les formes cursives des graffiti et des tablettes de cire, la boucle de droite de la forme capitale du P est

2. ÉCRITURES DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN AGE

	Inscriptions	Graffiti	Tablettes de cire	Capitale des monuments	Onciale	Semi-Onciale	Cursive	Minuscule
Ecritures antiques.								
V[e] siècle...... ..								
VI[e] siècle,.......								
VII[e] siècle.......								
VIII[e] siècle								
IX[e] siècle........								
X[e] siècle........								
XI[e] siècle								

remplacée généralement par un petit crochet ; dans la cursive de chancellerie au contraire, cette boucle ou panse

est devenue la partie principale de la lettre, tandis que le trait vertical devenait une queue, souvent très longue, se prolongeant au-dessous de la ligne. Pour tracer tout le caractère d'un seul trait de plume, surtout dans les ligatures avec d'autres lettres, souvent cette panse n'a été qu'une courbe en demi-accolade, ouverte à gauche, se

3. ÉCRITURES DITES NATIONALES

	Capitales	Onciale	Cursive	Minuscule
Mérovingienne..........				
Lombarde				
Visigothique				
Irlandaise				
Anglo-saxonne				

reliant par un crochet à la queue de la lettre. Cette forme a persisté dans les écritures cursives jusqu'à la fin du XIe siècle.

Les formes onciales et semi-onciales ne diffèrent de la forme capitale qu'en ce fait que la panse, plus encore que dans la cursive, y est devenue la partie principale de la

4. ÉCRITURES GOTHIQUES

	Majuscules	Inscriptions	Sceaux	Minuscule	Cursive
XIIe siècle...............					
XIIIe siècle..............					
XIVe siècle..					
XVe siècle................					

lettre dont le trait vertical, diminué proportionnellement de longueur, a perdu beaucoup de son importance. Il en est de même dans l'écriture minuscule. Ces formes, fixées à l'époque de la Renaissance carolingienne, se sont maintenues sans beaucoup de changements pendant tout le moyen âge et même au delà.

A l'époque gothique, c'est la forme onciale qui a généralement prévalu soit pour les majuscules, soit même pour les caractères épigraphiques des inscriptions et des sceaux. Les formes minuscules et cursives sont restées à peu près les mêmes que pendant la période précédente.

Le P n'est pas une des lettres caractéristiques des écritures dites nationales; il faut noter seulement que dans l'écriture visigothique, c'est à bien peu près le même signe qui servait à noter à la fois la lettre *p* et la lettre *q*, du moins dans les écritures minuscules et cursives.

5. ÉCRITURES MODERNES

Néogothique	Romaine	Italique	Écriture des bulles	Bâtarde
p	p	*p*	⁜	𝒫

PA. Région de la Chine ancienne correspondant à la préfecture de Tchhong khing (Se tchouan oriental); elle formait un royaume qui aurait été donné par le roi Oou des Tcheou à l'un des membres de la tribu Ki à laquelle il appartenait lui-même; le prince de Pa portait le titre de vicomte. Cet Etat est mentionné à diverses reprises par le Tso tchoan (703, 676, 611, 477 av. J.-C.), bien qu'il fut situé aux confins de la Chine d'alors; il paraît tantôt allié, tantôt ennemi de ses voisins Tshin et Tchhou; à l'époque des royaumes combattants (V. Tchan Koe), les princes de Pa conclurent plusieurs alliances matrimoniales avec ceux de Tchhou et prirent le titre de roi; puis, avec l'affaiblissement de Tchhou, ils entrèrent dans la sphère d'influence du royaume de Chou (Se tchouan occidental). Au IVe siècle av. J.-C., des dissensions s'élevèrent entre Chou et Pa à propos du marquis de Tshiu (région de Han tchong, Chàn si méridional), qui était de la maison de Chou. Hoei oen, roi de Tshin, intervint et son général Seu ma Tsho soumit les trois Etats de Chou, Pa et Tshiu, qui furent organisés en districts (316 av. J.-C.). Le nom de Pa est encore en usage, et l'on trouve aujourd'hui dans la région les sous-préfectures de *Pa* et de *Pa tong*. M. Courant.

PAAR. Famille noble d'Autriche, originaire d'Italie, fixée en Styrie et en Bohême; son chef porte, depuis 1769, le titre de prince. Elle posséda, de 1624 au règne de Charles VI, l'office de la poste par terre et conserva ensuite la direction des postes. Les représentants actuels de la famille Paar sont : le prince *Karl-Johann-Wenzel*, né le 7 juil. 1834; son frère, le comte *Eduard-Maria-Nikolaus*, né le 5 déc. 1837, premier aide de camp de l'empereur (1887) et général de cavalerie (1891); leur oncle, le comte *Ludwig*, né le 26 mars 1817, mort le 6 janv. 1893, fut chargé d'affaires à Turin, ministre à Parme (1857), Modène, Stockholm, ambassadeur auprès du pape (1874).

PAARL. Division de la colonie du Cap, province de l'Ouest. C'est le district viticole de la côte le plus important, et ses produits sont des plus estimés. — Le ch.-l., *Paarl* (8.000 hab. en 1886), à 50 kil. E.-N.-E. de Capetown, est situé sur la rive gauche du Berg; c'est la première station du chemin de fer de Kimberley. Cette localité, qui date des premiers temps de la colonisation et qui fait partie du Fransche Hoek, tire son nom d'un bloc arrondi de granit, dressé sur un rocher comme une « perle », nom qu'elle mérite au figuré, par ses jardins et ses bosquets, qui en font un charmant lieu de villégiature. Ch. D.

Bibl. : Reclus, *Géog. univ.*, 1888, t. XIII. — Taquet, *les Boissons à l'Exposition de 1889*.

PAARS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne; 264 hab.

PABBAY (Ile) (V. Hébrides).

PABU. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. de Guingamp; 971 hab. Lin; poteries; moulins. Chapelle de Runevarec, lieu de pèlerinage. Anciens manoirs de Kéruel et de Munchore.

PABULATORES. Nom donné aux anachorètes chrétiens du IIIe siècle, qui erraient par les bois, nus ou vêtus seulement d'un tablier, se nourrissant de plantes et de racines.

PAC. Famille polonaise, dont l'origine remonte aux premières années du XVe siècle et qui est célèbre par les services qu'elle a rendus à son pays. Le plus ancien, *Nikolas*, fut un fidèle serviteur de Casimir Jagellon; *Stanislas* se distingua comme voïevode de Witebsk; *Nicolas*, évêque de Samogitie, laissa le renom d'un illustre prélat; *Pierre* fut un vaillant capitaine dans la guerre contre les Suédois, les Moscovites et les Turcs; de même *Samuel*, qui servit avec éclat comme colonel sous les ordres de Chodkiewicz (bataille de Choczim, 1621); *Michel-Casimir*, vaillant compagnon d'armes de Jean Sobieski, alors hetman de la couronne; *Michel-Etienne*, d'abord castellan, puis évêque de Wilna, qui employa sa grande fortune en fondations pieuses et charitables. Le dernier descendant de cette famille fut le général Pac, qui mourut peu de temps après la révolution de 1830-31.

PACA (Zool.). Genre de Mammifères Rongeurs créé par F. Cuvier (1807), sous le nom latin de *Cœlogenys*, et appartenant à la même famille que l'*Agouti* (V. ce mot), dont il diffère par des proportions plus lourdes, la présence de cinq doigts aux pattes postérieures et la forme du crâne remarquable par ses arcades zygomatiques très développées, renflées dans le sens vertical et recouvrant, de chaque côté de la face, une cavité qui communique avec la bouche en forme d'abajoue. Ces grands rongeurs vivent dans les forêts de l'Amérique chaude (région néotropicale), au voisinage des rivières. Le Paca (*Cœlogenys paca*) type du genre, est un animal de 50 à 60 centim. de long, dont le pelage fauve ou brun est parsemé de taches blanches disposées sur les flancs en neuf ou dix rangées longitudinales. Le *Paca brun* (ou *noir*) et le *Paca fauve* ne sont que des variétés locales, ou d'âge différent, de la même espèce qui est répandue depuis le Mexique jusqu'au Paraguay à travers l'isthme de Panama, les Antilles, la Colombie, la Guyane, le Brésil, le Pérou, etc. Une espèce plus petite (*Cœlog. Taczanowskii*) vit dans les montagnes de l'Equateur, à une alt. de 2 à 3.000 m. Les espèces fossiles (*C. platycephala*, des Etats-Unis, et *C. major*, etc., du S. du Brésil), qui sont de l'époque quaternaire, ne paraissent pas différer spécifiquement du *C. paca* actuel. La chair de celui-ci est très estimée dans son pays natal et surtout aux Antilles où il est devenu très rare par suite de la destruction qu'en ont fait les chasseurs. Le Paca se creuse un terrier à plusieurs issues et ne sort guère que la nuit pour chercher sa nourriture qui consiste en fruits et en racines. En captivité on le nourrit facilement de légumes, de pain et même de viande cuite. On a proposé de l'acclimater en Europe, ce qui semble facile, car les Pacas que l'on a observés dans les jardins zoologiques supportent bien notre climat, même en hiver. E. Trouessart.

PACAGE. I. Agriculture (V. Prairie).

II. Législation. — Le pacage qui trouve son origine dans le droit féodal, et que d'anciens titres ou des usages immémoriaux ont perpétué dans quelques communes, est le droit qu'ont les habitants, propriétaires de bestiaux, de les conduire pâturer sur les fonds les uns des autres, lorsqu'ils sont en jachère ou après qu'ils ont été dépouillés de leurs fruits et de leurs récoltes. Suivant que ce droit ne s'exerce qu'entre les habitants d'une même commune ou entre ceux de deux ou plusieurs communes qui envoient réciproquement leurs bestiaux les uns chez les autres, le pacage se différencie en vaine pâture ou parcours.

Né avec le droit féodal dans lequel il ne constituait en réalité qu'une sorte de servitude consentie par les seigneurs sur leurs domaines au profit des habitants placés sous leur autorité, le pacage devait disparaître et disparut en effet avec la Révolution et, malgré les résistances du peuple qui, bien que s'étant affranchi des dîmes et redevances dues aux châtelains, prétendait conserver cependant sur ce qui constituait leur ancien domaine les droits qui leur avaient été concédés en quelque sorte comme une faible contre-partie. Le pacage ne subsista donc que dans les communes où il était justifié, soit par un titre, soit par un usage immémorial incontesté. Non seulement le droit de pacage fut ainsi restreint, mais la loi vint encore, dans les cas où il subsistait en vertu d'un titre ou de l'usage, autoriser les propriétaires de terrains qui y étaient soumis à s'y soustraire en clôturant leurs propriétés, l'accès libre des terres et prés étant la première condition pour qu'ils fussent soumis au pacage. Et suivant que le droit de pacage résultait d'un usage ou d'un titre, la loi n'imposa aux propriétaires qui y soustrayaient leurs terres que l'obligation de renoncer pour leur propre compte au pacage en proportion de l'importance de leurs biens ainsi clôturés, dans le premier cas, ou de payer à la communauté une indemnité à dire d'experts, dans le second. Cette solution ne fut appliquée d'ailleurs qu'à la vaine pâture. Pour le parcours, le droit de se clore ne fut en aucune façon restreint, aucun rachat ne fut imposé aux propriétaires clos, mais la loi reconnut aux habitants des autres communes le droit de supprimer purement et simplement le parcours dont jouissaient ceux qui s'y étaient ainsi soustraits eux-mêmes.

Le pacage ne s'applique, en principe, qu'au gros bétail à cornes et aux chevaux, néanmoins certains usages l'ont étendu à la conduite des porcs dans les forêts, et même au pâturage des petits bestiaux et des bêtes à laine. Dans les lieux où il subsiste, le pacage appartient non seulement aux propriétaires terriens, mais encore à tous ceux qui possèdent des bestiaux et dont les propriétés sur lesquelles peut s'exercer le pacage n'ont qu'une importance absolument minime. Mais ils ne peuvent alors dépasser six bêtes à laine et une vache et son veau. Le mode et les conditions d'exercice du pacage sont déterminés par des délibérations du conseil municipal. S'il s'agit de vaine pâture, les délibérations doivent être soumises à l'approbation du préfet. Les délibérations concernant le parcours sont dispensées de cette sanction. Le parcours disparaîtra d'ailleurs prochainement de nos lois, le projet de code rural, actuellement soumis au Parlement, le supprimant formellement et ne laissant subsister que la vaine pâture.

Le pacage s'exerce de deux façons distinctes, soit isolément, chaque propriétaire conduisant ou faisant conduire son bétail au pâturage, soit en commun, les bestiaux de toute la commune étant confiés à la garde d'un pâtre unique payé par la collectivité. Lorsque le pacage est pratiqué en commun, chaque propriétaire conserve cependant le droit de faire paître ses bêtes isolément, il est alors déchargé de la contribution au salaire du pâtre commun, mais les propriétaires ainsi dissidents ne sont pas autorisés à se grouper et à réunir leurs bestiaux pour les faire conduire par un gardien unique. Ils doivent, ou les confier au pâtre communal, ou avoir pour eux un domestique qui leur soit spécial. Ch. Strauss.

Bibl. : Jay et Beaume, *Traité de la vaine pâture et du parcours*.

PACARAIMA (Sierra de). Montagnes situées au S. du Venezuela et se rattachant au massif de la sierra *Parima* (V. ce mot).

PACASMAYO. Ville du Pérou, dép. de Lambayeque, petit port de cabotage, sur la rive gauche de l'embouchure du torrent Pacasmayo, par 79° 50′ long. O. Paris et 7° 35′ lat. S. Tête de ligne d'un chemin de fer de pénétration qui devrait atteindre la ville de Cajamarca (ancienne capitale du dernier roi des Incas, Atahualpa) et qui s'arrête au pied même des Andes, à La Viña. C. L.

PACATIANUS (Tiberius Claudius Mar.), empereur romain, connu seulement par ses monnaies qu'Eckhel date de l'époque de Philippe et de Decius; elles ont été trouvées surtout en Autriche; ce fut probablement un général proclamé par les troupes de Pannonie et de Mésie et bientôt supprimé. — Un autre Pacatianus fut consul en 332.

PACAUDIÈRE (La). Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire, arr. de Roanne; 1.967 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Fabrique de soieries; féculerie. Curieuse maison de la Renaissance, construite sous François Ier pour servir d'hôtellerie et de relai et nommée le Petit-Louvre.

PACCA (Barthélemy), cardinal, né à Bénévent en 1756, mort en 1844. Il était évêque de Velletri, lorsque Pie VI l'envoya en Allemagne, pour combattre la résistance que les évêques électeurs opposaient aux envahissements de la cour de Rome (V. Ems [*Congrès et punctation*], t. XV, p. 988). Il remplit cette mission avec habileté et succès. Pie VII le créa cardinal en 1801, et camerlingue de la Sainte Église romaine en 1808. La bulle qui excommuniait Napoléon (10 juin 1809) fut rédigée et publiée par Pacca. Il fut enlevé avec le pape (15 juil.) et enfermé au fort de Fénestrelle (Piémont), où il subit une captivité de trois ans et demi. Mis en liberté, il rejoignit Pie VII à Fontainebleau et lui fit rétracter le concordat du 25 janv. 1813. Après la chute de Napoléon, il rentra à Rome avec le pape. En 1816, il se démit de ses hautes fonctions de camerlingue; mais, jusqu'à la fin de sa vie, il continua à faire partie de diverses congrégations cardinalices, et à jouir, dans les conseils de la cour de Rome, d'un crédit qu'il fit constamment servir aux desseins de toutes les réactions. Dans ses *Mémoires*, fort intéressants pour l'histoire des événements auxquels il a été mêlé, Pacca mentionne, comme un des grands honneurs et des grands bonheurs de sa vie, le rétablissement de la Société de Jésus, auquel il avait préparé les voies, et dont le pape lui avait confié l'agréable et l'honorable exécution (*parte terza*, c. VIII). On dit que le cardinal Consalvi y était opposé par des considérations politiques. E.-H. V.

Bibl. : Barth Pacca, *Memorie storiche*; Rome 1829-32, 4 vol. in-8; traduit par l'abbé Jamet, Caen, 1832, 2 vol. in-8; par L. Bellaguet, Paris, 1833; par Queyras, Paris, 1845.

PACCANARI, PACCANARISTES. Nicolas Paccanari tient une place considérable dans l'histoire des entreprises tentées pour reconstituer la Société de Jésus avant sa restauration définitive. Nous n'avons pu trouver ni la date de sa naissance ni celle de sa mort. Il était né de parents pauvres, dans les environs de Trente. Avant de commencer l'œuvre à laquelle son nom est resté attaché, il avait essayé divers métiers, ayant été successivement soldat, commerçant, montreur de curiosités. On dit qu'il était actif, habile à capter la confiance et éloquent, quoique sans éducation première. Vers 1795, il rassembla quelques jeunes gens, parmi lesquels della Vedova, Halnat et l'abbé Epinette; il leur inspira sa ferveur pour un projet qui était alors dans les vœux de beaucoup de catholiques. Ils adoptèrent ensemble les constitutions d'Ignace de Loyola, et prirent le nom de Société de la foi

de Jésus. Cette congrégation s'établit à Rome dans l'oratoire du P. Cavita. Le cardinal della Somaglia, vicaire de Rome, les autorisa à revêtir le costume des jésuites, avec la seule différence qu'ils porteraient le petit collet ecclésiastique. Paccanari visita Pie VI pendant sa captivité à Sienne et à Florence; il lui communiqua ses projets et obtint des grâces particulières, des privilèges et des encouragements pour rétablir l'ordre des jésuites. En 1799, pour répondre au désir du pape, la Société des Pères du Sacré-Cœur de Jésus, qui avait été formée dans le même dessein, par le prince de Broglie et les abbés de Tournely et Varin, s'unit en une seule congrégation avec les Pères de la foi de Jésus. En 1801, par la bulle *Catholicæ fidei*, Pie VII reconstitua la Société de Jésus pour la Russie (V. Brzozowski, t. VIII, p. 293). On pressa Paccanari de se joindre à l'institut ainsi rétabli. Il imagina divers prétextes pour retarder cette fusion, et finalement refusa. Dès 1803, les paccanaristes, qui avaient primitivement appartenu à la Société du Sacré-Cœur de Jésus, se séparèrent de lui; ils furent reçus individuellement dans la Congrégation de Russie. Les autres les suivirent peu de temps après. Le 21 juin 1804, les Pères de la foi, qui s'étaient introduits en France et dans le Valais, renoncèrent, entre les mains du cardinal-légat Caprara, à l'obéissance qu'ils avaient jurée à Paccanari. Celui-ci résista, autant qu'il le put, à cet abandon et il se livra à des intrigues qui occasionnèrent de vives agitations dans le clergé romain. Le pape ordonna d'instruire son procès. Après quelques mois de captivité ou de voyage, il disparut. On n'a pas (ou plutôt nous n'avons pas trouvé) de renseignements sur ce qu'il devint. E.-H. Vollet.

PACCARD (Jean-Edme), littérateur et acteur français, né en 1777, mort à Paris en 1841. Quelques œuvres de Paccard méritent d'être citées, quoique leur valeur littéraire soit plutôt médiocre. De ce nombre, les *Scènes de la vie malheureuse* (1835), où l'on trouve sur Paris quelques observations assez curieuses, et une sorte d'autobiographie de sa jeunesse, *Mémoires et confessions d'un comédien* (1839).

PACCARD (Alexis), architecte français, né à Paris le 19 janv. 1813, mort à Aix-les-Bains le 18 août 1867. Elève de Hubert, Huyot, Lebas et de l'Ecole des beaux-arts, où il fut cinq fois logiste et obtint le deuxième grand prix en 1835, puis le premier grand prix en 1841, sur un projet de palais d'ambassade, Alexis Paccard se plaça hors de pair par le mérite de ses envois de pensionnaire de Rome et d'Athènes, parmi lesquels un parallèle des principaux tombeaux de Rome et de Pompéi et une fort remarquable restitution du Parthénon, restitution dans laquelle il tint compte de l'inclinaison des axes, des colonnes et des murs, de la courbure des lignes et de la coloration générale de tout l'édifice. A Athènes aussi, Paccard restaura le temple de Pandrose ou *Pandroséion* (V. ce mot). Dans sa carrière de vingt années dans le service des bâtiments civils, Paccard eut à restaurer la tour de Gaston Phébus et à construire des écuries et remises au château de Pau, à restaurer l'hôtel du Gouvernement à Eaux-Bonnes, à construire la chapelle funéraire des Bonaparte, à Ajaccio; à créer la bibliothèque et l'escalier du pavillon Gabriel, ainsi qu'à restaurer les appartements de Louis XIII et la galerie des Cerfs, au château de Fontainebleau. Il fut chargé en 1863 de la direction d'un atelier d'architecture à l'Ecole des beaux-arts. Charles Lucas.

Bibl : Beulé, *l'Acropole d'Athènes ;* Paris, 1862, 2e éd., in-8. — Edm. Guillaume, *Discours d'inauguration du tombeau d'Alexis Paccard ;* Paris, 1870, in-8.

PACCHIA (Girolamo da), peintre italien, né à Sienne en 1477, mort en 1535. Cet artiste, qu'il ne faut pas confondre avec son quasi-homonyme Pacchiarotto, s'est inspiré tour à tour de Fra Bartolommeo della Porta, du Sodoma et d'Andrea del Sarto. Entre les nombreuses peintures qu'il a laissées dans sa ville natale, l'on signale les fresques de l'Oratoire de la confrérie de Saint-Bernardin. La Pinacothèque de Munich possède de lui un *Saint Bernardin* et une *Madone*.

Bibl. : Vasari, éd. Milanesi. — Milanesi, *Documenti per la Storia dell' Arte senese;* Sienne, 1854-56. — Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance.*

PACCHIAROTTO (Giacomo), peintre italien du XVIe siècle, né à Sienne en 1474, mort après 1540. Cet artiste s'est rendu célèbre par son esprit aventureux, plus encore que par ses œuvres sans personnalité vraiment pénétrante. Sa *Visitation*, à l'Académie des beaux-arts de Florence, fait penser à la manière de Ghirlandajo, et son *Ascension*, à l'Académie de Sienne, correctement traitée, manque d'émotion. L'on considère la *Vierge trônant au milieu des saints* (Académie de Florence) comme le meilleur de ses tableaux.

Bibl. : Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance.*

PACCHIONI (Antonio), médecin italien, né à Reggio le 13 juin 1665, mort à Rome le 5 nov. 1726. Il fut à Rome l'élève et l'ami de Malpighi, et, après avoir exercé son art à Tivoli, revint à Rome, où Lancisi l'associa à ses travaux. Pacchioni s'occupa beaucoup de dissection et décrivit le premier exactement la dure-mère du cerveau, près du sinus longitudinal, dans laquelle il découvrit des granulations longtemps décrites sous le nom de *glandes de Pacchioni.* Dr L. Hn.

PACCIOLI di Borgo San Sepolcro (Luca), mathématicien italien du XVe siècle (V. Paciuolo).

PACÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (N.-O.) de Rennes; 2.156 hab.

PACÉ. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. (O.) d'Alençon; 315 hab.

PACE (Richard), diplomate anglais, né près de Winchester vers 1482, mort en 1536. Il étudia à Oxford, à Padoue, à Ferrare où il rencontra Erasme, à Bologne, et, de retour en Angleterre, prit les ordres. Très en faveur auprès des membres du haut clergé, il accompagna à Rome le cardinal Bainbridge (1509-14) et devint en 1515 secrétaire de Henri VIII. Habile et discret, il gagna la confiance de Wolsey, qui le chargea d'abord de soulever les Suisses contre François Ier. Cette mission dangereuse, et qui ne put aboutir, lui valut force désagréments et quelques emprisonnements. Mais lorsqu'il en revint, en 1516, il fut nommé secrétaire d'Etat. En 1518, il fut envoyé en Allemagne pour appuyer la candidature de Henry VIII au trône impérial vacant par la mort de Maximilien. Il arriva trop tard, mais ses efforts furent appréciés et il reçut en récompense le décanat de Saint-Paul de Londres (1519) et beaucoup d'autres faveurs et prébendes. Pace accompagna le roi à l'entrevue du Camp du drap d'or (1520); l'année suivante, il soutint à Venise les prétentions de Wolsey à la papauté, en remplacement de Léon X, et en 1523 à Rome, en remplacement d'Adrien VI. Puis il revint à Venise, dans le but de détacher la république de l'alliance française. Il tomba malade et regagna l'Angleterre en 1525; depuis, sa santé précaire l'éloigna des affaires. Il semble aussi que Wolsey, jaloux de son influence sur l'esprit du roi, ne fut pas fâché de ce prétexte pour l'écarter. Pace a laissé un certain nombre d'écrits, entre autres : *De fructu qui ex doctrina percipitur liber* (Bâle, 1517, pet. in-4); *Oratio in Pace* (Londres, 1518, in-12), traduit en français par Jehan Gourmont (Paris, 1518).

PACE (J.), jurisconsulte italien (V. Pacius).

PACECO. Ville de l'Italie méridionale (V. Sicile).

PACHA. Titre des hauts fonctionnaires turcs : à l'époque où ce titre n'était que militaire, on distinguait, selon l'usage mongol, trois catégories de pachas désignés par le port d'une, deux ou trois queues de cheval (tugh) : le pacha à une queue correspondant au général de brigade ou *liva*, à deux queues au général de division ou *ferik*, à trois queues au maréchal ou *mouchir*. Le port des queues fut aboli par Mahmoud II, mais la dénomination s'est longtemps conservée dans le langage usuel. — Le titre de pacha est viager; tous les généraux et amiraux le portent et parmi les fonctionnaires civils tous ceux qui ont le

grade de vizir, de roumili-beilerbey, de mir-i-mirân, de Mir-ul-umerâ. Mais il n'est pas donné aux fonctionnaires du clergé, ni à certains hauts employés civils comme les bâlâ, bien qu'ils soient, dans la hiérarchie, supérieurs à beaucoup de pachas (liva, mir, etc.). Ceux-ci sont qualifiés d'excellence et s'intitulent effendi ou bey. Dans l'armée, le titre de pacha est lié au grade sinon à l'emploi; mais cette distinction n'existant pas dans l'administration civile, ce titre y est seulement personnel et indépendant de l'emploi; non seulement un ambassadeur, mais un gouverneur (vali), peut fort bien ne pas être pacha, alors qu'un montessarif qui lui est subordonné porte ce titre. On a même conféré d'une manière purement honorifique le titre de pacha à de simples particuliers.

PACHA. Rivière de Russie, tributaire du lac de même nom, près Tikhvine (gouv. de Novogorod); elle se jette dans le Ladoga après un parcours sinueux de 200 kil. environ. Largeur maxima, 240 m.; profondeur, 1 à 5 m.; nombreux rapides. Ne peut être utilisée que durant quelques semaines du printemps pour le transport de bois.

PACHACHACA ou **PACHACHACACA** (Pérou). Affl. de dr. du rio Apurimac, tributaire lui-même du rio Santa Ana. Il traverse une vallée très fertile où l'on cultive la canne à sucre. A quelques kilomètres de Avancay, les Espagnols ont construit sur le Pachachaca un superbe pont en pierre à une seule arche pleine de hardiesse qui, s'appuyant sur les roches des deux bords, réunit, par sa puissante maçonnerie, les domaines de Anquibamba et Huarangal. C. L.

PACHACAMAC ou **PATCHAKAMAK.** Nom donné par les Indiens du Pérou à l'Etre Suprême. Son nom signifie: « Celui qui soutient ou donne la vie à l'Univers ». Il était aussi appelé « Con-Illa-Ticci-Uira-Cocha ». Son unique temple, où se rendaient des oracles et où venaient de nombreux pèlerins, se trouvait dans une vallée, près de Lima, entouré d'une ville importante. Le temple fut violé et l'idole brisée par Hernando Pizarro.

PACHACAMAC. Ruines d'une ville des incas (Pérou), appelée aujourd'hui *La Mamacoma* par les habitants du pays. Point terminus du chemin de fer de Lima; le village actuel est situé à 3 lieues au S. de Chorillos, sur une plage aride. L'ancienne cité, dont on peut encore parfaitement discerner le plan, est comprise dans les terrains de la *hacienda de San Pedro de Lurin*. Sur la montagne la plus élevée, du haut de laquelle on domine, d'un côté, la mer et, de l'autre, la plaine, le fondateur a placé le temple du dieu Pachacamac, la divinité invisible; puis il a transformé la montagne en un monument architectural; des travaux de terrassement, dont un certain nombre ont conservé leur parement, lui ont donné les formes régulières qui caractérisent l'œuvre de l'homme. Sur les autres mamelons s'élèvent les ruines des monuments publics qui s'étagent aussi en terrasses. Au pied de ces constructions subsistent une série d'édifices qui, par la simplicité de leur appareil et la grandeur des pièces, indiquent à la fois l'humble condition des habitants et leur grand nombre; c'étaient des hôtelleries. C. L.

PACHALIK. Ancien nom des gouvernements turcs administrés par un *pacha* (V. ce mot); la désignation actuelle à peu près correspondante est vilayet.

PACHE (Jean-Nicolas), homme politique français, né à Paris en 1746, mort à Thin-le-Moutier (Ardennes) le 18 nov. 1823. D'origine suisse, fils du concierge de l'hôtel de Castries, il fut successivement précepteur des enfants du maréchal de Castries, premier secrétaire au ministère de la marine, munitionnaire général des vivres et contrôleur de la maison du roi. Il abandonna ces fonctions et alla vivre avec sa famille en Suisse. Au moment de la Révolution, il revint en France et fut présenté à Roland, qui le prit avec lui au ministère de l'intérieur. Il passa au ministère de la guerre, sous les ordres de Servan, et suivit celui-ci dans sa retraite (12 juin 1792). Electeur de la section du Luxembourg, il fut nommé, le 20 sept. 1792, troisième député-suppléant de Paris à la Convention, et, le 3 oct., ministre de la guerre par 441 voix sur 560 votants. Pache s'attira, dans l'exercice de ses fonctions, les critiques les plus vives des généraux et des représentants aux armées. Carnot, entre autres, se plaignait de son incurie et de son incapacité. Les girondins l'attaquaient et les montagnards le défendaient. Buzot l'accusa de désorganiser les armées (10 déc. 1792) et Barbaroux de compromettre le salut de l'Etat (30 déc.), mais Marat le défendit contre la faction Roland (31 déc.). Valazé réclama le décret d'accusation et Marat s'interposa de nouveau (3 janv. 1793); la Convention passa à l'ordre du jour (5 janv.). Cependant, sur un rapport défavorable de Barère, l'Assemblée décida, le 2 févr., de remplacer le ministre de la guerre et elle élut Beurnonville (4 févr.). Les Parisiens vengèrent Pache en le nommant, le 14 févr., maire de Paris en remplacement de Chambon par 11.881 voix sur 15.191 votants. Il prit une part active à la chute des girondins et déposa dans leur procès (24 oct.). Compromis avec Chaumette et Hébert, il ne fut pas impliqué dans leur procès, mais il fut arrêté le 21 floréal an II (10 mai 1794) et remplacé dans la mairie par Lescot-Fleuriot. Il essaya de se disculper des accusations portées contre lui à l'occasion de son rôle dans la journée du 31 mai et il fit afficher dans Paris, le 4 brumaire an III (25 oct. 1794), quatre placards adressés à Cambon, à Delmas et à Guyton-Morveau. Enfermé dans la prison du Luxembourg, Pache demanda, le 2 nivôse (22 déc. 1794), à la Convention d'être traduit devant le Tribunal révolutionnaire, et il fut enfin déféré, le 5 prairial (24 mai 1795), au tribunal criminel d'Eure-et-Loir. Il fut compris dans l'amnistie du 4 brumaire an IV (25 oct. 1795), malgré La Révellière-Lépeaux, qui appelait Pache le plus grand de tous les dilapidateurs de la fortune publique, la cheville ouvrière de l'affreuse journée du 31 mai. En août 1799, on le nomma commissaire aux hospices civils de Paris, mais on lui retira presque aussitôt ce poste. Pache se retira dans son domaine de Thin-le-Moutier, près de Charleville, et refusa de rentrer sur la scène politique. Etienne CHARAVAY.

BIBL.: *Moniteur. Correspondance de Carnot.* — A. CHUQUET, *Jemmapes.*

PACHECO (Francisco), peintre espagnol, né à Séville en 1571, mort à Séville en 1664. Il fut d'abord l'élève du peintre Luis Fernandez, un spécialiste pour la décoration des *sargas;* plus tard, il reçut les conseils du chanoine Cespedès dont il se déclara le sectateur et le disciple d'élection. Pour ses débuts qui furent modestes, Pacheco, comme son premier maître, peignit des *sargas*, sorte de toiles écrues qui jouaient le rôle de tapisseries, de tentures; il eut aussi la commande, pour la flotte des Amériques espagnoles, des pavillons et étendards, qu'il décorait d'emblèmes, d'écussons aux armes royales ou de figures de saints. Il s'adonna aussi à peindre en tons naturels les bas-reliefs et les statues et il s'acquit dans cette spécialité une réputation méritée d'habileté et de goût; c'est pourquoi son ami, l'éminent sculpteur Martinez Montañes, eut presque toujours recours à la collaboration de Pacheco pour colorier ses ouvrages. Une des plus anciennes compositions sur toile qu'ait exécutées Pacheco paraît avoir été un *Christ portant sa croix*, datée de 1589 et qu'on pouvait voir jadis dans la collection du chanoine Cepero, à Séville. En 1598, il collaborait à la décoration du catafalque, érigé dans la cathédrale de Séville, à l'occasion de la mort de Philippe II. En 1603, son protecteur et grand ami, le duc d'Alcala, Fernan-Henriquez de Ribera, le chargeait de peindre sur toile, à la détrempe, toute la décoration intérieure de son cabinet; le sujet en était emprunté à la mythologie et reproduisait divers passages de la fable de Dédale et d'Icare. Ce travail fut très admiré, surtout pour le dessin des figures, présentant des attitudes et des raccourcis d'une grande hardiesse. Cespedès vit ces peintures et en félicita chaudement l'auteur. Le coloris, chez Pacheco, ne se montre pas, jusqu'ici, à

la hauteur de ses qualités comme dessinateur ; il est sec, timide et froid. Ses compositions, sagement ordonnées, accusent surtout un souci d'équilibre et de pondération qui va parfois jusqu'à la puérilité. Pacheco eut-il conscience des moyens d'exécution qui lui faisaient défaut ? Toujours est-il qu'en 1611, il entreprenait le voyage de Madrid pour aller étudier les chefs-d'œuvre des diverses écoles que les rois avaient acquis et réunis dans leurs palais. Ce voyage exerça une influence notable sur les méthodes et les pratiques de l'artiste. Préoccupé dès lors de s'assimiler les qualités de style et de coloris des maîtres qu'il avait admirés, il s'efforça, avec une louable énergie, de donner désormais plus de largeur et de liberté à son mode de composer et d'exécuter. Il y réussit dans une certaine mesure ; ses personnages, plus expressifs, se groupent avec plus d'aisance et de naturel, et sa touche leur communique plus de réalité et de vie. On peut constater les progrès déjà acquis dans la grande et importante composition que Pacheco terminait en 1614, pour le couvent de Santa Isabel, *le Jugement dernier*, qui a passé, de nos jours, dans une vente à Paris.

Dans son voyage à Madrid, Pacheco avait visité Tolède et fait connaissance avec le Greco, dont la bizarre et fougueuse manière était si éloignée de son propre concept et de son tempérament. De curieuses discussions esthétiques s'échangèrent entre les deux peintres, et Pacheco les a rapportées dans son ouvrage intitulé *Arte de la Pintura*, qui est, à vrai dire, et plus que ses peintures, le monument de sa vie. Publié en 1649, mais rédigé longtemps avant son apparition, l'*Art de la peinture* renferme une partie purement didactique et pratique, qui resta longtemps classique parmi les artistes espagnols, et une partie esthétique et philosophique, marquée au coin du pédantisme le plus dogmatique et qui n'est guère qu'aride et rebutante. Dans son étroite orthodoxie, Pacheco entend ne rien abandonner à l'imagination de l'artiste ; il donne des formules pour toutes les compositions sacrées, formules imprescriptibles et exclusives de toute liberté ; pour lui, le texte sacré est tout ; l'inspiration de l'artiste n'est rien ; formes, attitudes, expressions, costumes, il prétend tout prescrire comme autant de règles immuables et enfin, résumant ses théories, il écrit que « l'art n'a d'autre mission et d'autres fins que de porter les hommes à la piété et de les conduire vers Dieu ». Tel est ce livre, œuvre de théologien et de casuiste plutôt que d'artiste et dont l'orthodoxie valut à Pacheco d'être chargé par le Saint-Office des fonctions de *Revisor*, ou d'examinateur et de censeur des ouvrages de peinture et de sculpture exécutés en Andalousie. L'*Art de la peinture* renferme également quelques curieux détails que Pacheco donne tant sur ses débuts que sur ses principaux ouvrages : malheureusement, son livre reste d'un trop regrettable laconisme sur les œuvres et la vie de son illustre élève et gendre, Diego Velazquez, sur lesquelles il eût pu nous révéler tant de précieux renseignements et de particularités intéressantes. Velazquez et Alonso Cano devinrent en effet, après son voyage à Madrid, les élèves de Pacheco ; le premier avait passé quelque temps dans l'atelier de Herrera le Vieux, et le second dans celui de Juan del Castillo. La maison de Pacheco, qui était lui-même un lettré, un érudit et un poète, était alors le rendez-vous de tout ce que Séville renfermait d'hommes éminents dans les arts et les lettres ; c'est grâce à ces circonstances que le maître put entreprendre, d'après ses amis et ses hôtes de passage, une collection de portraits d'un grand intérêt. Il en réunit ainsi un certain nombre, dessinés à la plume ou aux crayons noir et rouge, qu'il accompagna d'éloges en forme de notices biographiques et qui formèrent un manuscrit, aujourd'hui en grande partie perdu, auquel il donna ce titre : *Libro de verdaderos retratos de illustres y memorables varones*. De la partie qu'on a conservée, une publication en fac-similé a paru récemment à Séville et à Madrid.

En 1623, Pacheco fit de nouveau un voyage dans la capitale de l'Espagne ; il y accompagnait son gendre Velazquez, mandé à la cour de Philippe IV et qu'il désirait présenter lui-même à ses amis. Il put ainsi assister aux premiers succès qui marquèrent les débuts de Velazquez. Revenu à Séville, Pacheco reprit ses travaux et peignit pour les couvents plusieurs suites importantes de compositions religieuses, à présent dispersées, mais dont quelques-unes, échappées aux désastres et aux guerres qui ont, durant le premier quart du siècle, ravagé l'Andalousie, sont conservées au musée provincial de Séville. Nous citerons entre autres : *Saint Pierre Nolasque dans une barque, avec des captifs*, où, sous les traits du rameur, on a prétendu reconnaître le portrait de Cervantès, et l'*Apparition de la Vierge à saint Ramon-Nonnato*. On peut constater dans ces deux peintures quelle évolution vers l'étude du réel et du vrai s'était opérée chez Pacheco, d'abord sectateur de l'école romaine, et quels progrès s'étaient opérés dans sa manière à la suite de ses voyages à Madrid. Paul Lefort.

PACHECO (Joaquin-Francisco), homme politique et juriste espagnol, né à Ecija (Andalousie) le 22 févr. 1808, mort à Madrid le 8 oct. 1865. Il étudia le droit à Séville et fut amené à Madrid par les sollicitations de son ami, le célèbre écrivain Donoso Cortès. Fixé dans la capitale (1834), il s'adonna à la politique, au journalisme et aux travaux d'avocat. Il écrivit d'abord dans le *Diario de la Administracion*, fondé par D. Favier de Burgos, et puis dans les journaux politiques, *el Siglo*, *la Abeja*, *el Español*, et dans *la Crónica juridica*. Ses articles traitaient surtout des réformes dans l'administration de justice. En 1836, il fut élu député et il le resta jusqu'en 1843, date de sa nomination comme *fiscal* de la Cour de cassation (*Tribunal supremo*). Dans la même année 1836, il fonda, avec Bravo Murillo et Perez Hernández une revue technique, le *Boletin de Jurisprudencia y Legislacion*, dans laquelle il continua à exposer ses doctrines juridiques. Peu après, en 1837, il prononça dans l'Ateneo de Madrid ses célèbres leçons sur le droit pénal, qu'il continua pendant trois années. D'où le livre *Estudios de derecho penal*, publié en 1842. En 1847, il fut nommé chef d'un ministère qui ne dura que six mois ; mais il fut de nouveau ministre en 1854 avec Espartero y O'Donell, et en 1864 avec Mon et Canovas. C'était un conservateur modéré, doctrinaire, éclectique, mais éclairé et tolérant. Le parti représenté par M. Canovas del Castillo dans les dernières années de la politique espagnole a dans Pacheco un de ses précurseurs. Il aida beaucoup aussi à la formation de l'Union libérale, qui joua un rôle si considérable dans les affaires politiques de la fin du règne d'Isabelle II. Croyant fermement à l'avènement de la démocratie, il trouvait que le meilleur moyen de sauver l'ancien régime était de profiter de la force démocratique en l'enrayant. Mais le nom de Pacheco reste surtout comme avocat et comme pénaliste. Il fut l'âme de la commission des codes qui donna en 1848 le Code pénal, en vigueur (depuis la réforme de 1850) jusqu'à 1870. Il compléta cette œuvre avec ses *Comentarios* qui sont encore consultés. Il écrivit aussi : *Comentarios á las leyes de Toro; Estudios sobre las leyes de desvinculacion; Ensayo sobre los recursos de nulidad; Juicio critico del fuero juzgo; Historia de la regencia de la reina Cristina* (inachevée); *Historia de las Cortès de 1837* et quelques travaux littéraires. Pacheco était membre des Académies espagnole, des sciences morales et politiques et des beaux-arts. Il fut un des plus notables orateurs de son époque. R. A.

Bibl. : *Galeria de Españoles célebres*, t. VI.— Ucelay, *Estudios sobre el foro moderno*. — Gomez de La Serna, *Obras juridicas de Pacheco* (dans le vol. XXVII de la *Rev. gen. de Leg. y Jurisp.*). — Canovas, *Discurso leido en el Ateneo de Madrid*. 1884.— Francisco de A. Pacheco, *Jurisconsultos célebres, D. Joaquin-Francisco Pacheco* (vol. LXXXVI. 1895. de la *Rev. gen. de Leg. y Jurisp.*).

PACHELBEL (Johann). Organiste allemand, né à Nuremberg le 1[er] sept. 1653, mort à Nuremberg le 3 mars 1706.

Après avoir étudié l'orgue et le clavecin à Altdorf, puis à Ratisbonne, il se fixa quelque temps à Vienne où il tint l'orgue de la cathédrale en qualité d'organiste suppléant. Ce fut là qu'il se lia avec Johann-Caspar Kerl, qui lui transmit les enseignements de l'organiste Frescobaldi, qu'il avait lui-même rapportés d'Italie. Le talent de Pachelbel et son style ne pouvaient que gagner à la fréquentation de cet artiste célèbre. En 1675, il fut appelé à Eisenach comme organiste de la cour. Il exerça plus tard son art à Erfurt, à Stuttgart, à Gotha jusqu'au jour où il obtint, en 1695, l'orgue de Saint-Sebald, à Nuremberg, où il demeura jusqu'à sa mort.

Pachelbel est un des organistes qui ont le plus contribué à fournir à S. Bach les modèles qu'il devait singulièrement développer. Très religieuse et très discrète, la musique de Pachelbel fut fort estimée de son temps, et ce maître eut un grand nombre d'élèves. Il produisit assez peu cependant : du moins un assez petit nombre de ses œuvres nous est-il parvenu. On trouvera presque tout ce qui subsiste de sa musique d'orgue dans la *Musica sacra* de J. Commer. H. Quittard.

PACHER (Michael), peintre et sculpteur allemand, né à Bruneck (Tirol) vers 1440, mort à Salzbourg en 1498. Il est le principal représentant de l'école tirolienne de la fin de l'époque gothique et spécialement de l'école du Tirol méridional, ou école du Pusterthal, groupée principalement autour de Brixen et du monastère de Neustift, qui avait jusqu'à lui oscillé entre l'imitation de l'art italien et celle de l'art flamand, et qu'il marqua enfin au sceau personnel de son talent : l'influence de ses œuvres se fit, en effet, sentir en Tirol pendant plus d'un siècle. Ses créations (pour la plupart des retables peints et sculptés) se distinguent par la grandeur et la magnificence de la composition, la recherche de la noblesse et du caractère dans les figures unies à une forme savante et d'un réalisme vigoureux, une science remarquable du clair-obscur et de la perspective, un riche et profond coloris. En dehors de quelques mentions sans importance dans des actes de la paroisse de Bruneck, mentions dont la plus ancienne remonte à 1467, on ne sait de lui que ce que ses œuvres en racontent, et malheureusement celles qui nous ont été conservées sont peu nombreuses et pour la plupart mutilées. En voici la liste à peu près complète : un *Christ en croix*, sculpture en bois à l'église paroissiale de Bruneck ; un autre *Crucifix*, provenant de Vulpmes (Tirol), aujourd'hui à la cathédrale de Breslau ; une *Adoration des Mages*, panneau peint, à l'église de Mitter-Olang, en Pusterthal ; à Welsberg (Pusterthal), des débris d'un *bildstœckel* (colonne ornée de sujets religieux dressée au bord d'un chemin) décoré de fresques de sa main ; les débris d'un autel en bois sculpté, à l'église paroissiale de Gries près Bozen (1471), dont la partie centrale représente le *Couronnement de la Vierge ;* un triptyque peint pour une église de Brixen (1491), représentant les *Quatre Docteurs de l'Eglise latine* avec, au revers des volets, des scènes de la vie de saint Wolfgang, et qui est aujourd'hui (la partie centrale) à la Pinacothèque de Munich et (les volets) au musée d'Augsbourg ; une réplique, ou plutôt une première version, moins importante du même retable au musée d'Innsbruck ; au même musée, des statuettes qui proviennent peut-être du retable sculpté en 1483 pour l'église paroissiale de Bozen ; une *Madone* en bois sculpté à l'église des Franciscains, à Salzbourg, qui, avec peut-être une prédelle sculptée représentant l'*Arbre de Jessé* au musée de cette ville et un panneau peint conservé dans le cloître du couvent de Saint-Pierre de cette même ville, est tout ce qui reste de l'autel auquel l'artiste travaillait à Salzbourg quand il mourut ; enfin et surtout, le magnifique maître-autel sculpté et peint de l'église de Sanct-Wolfgang (Haute-Autriche ; avec la date 1481), son chef-d'œuvre, heureusement resté intact, pour lequel dans les parties secondaires, telles que l'intérieur et le revers des doubles volets, le maître semble avoir été aidé par son frère Friedrich Pacher et des élèves de son atelier. Auguste Marguillier.

Bibl. : G. Dahlke, *Michael Pacher*, dans *Repertorium für Kunstwissenschaft*, 1885.— Hans Semper, *Die Brixner Malerschulen des XV. und XVI. Jahrhunderts und ihr Verhæltniss zu Michael Pacher ;* Innsbruck, 1891. — Du même, *Neues über Michael Pacher*, dans *Ferdinandeum-Zeitschrift*, 3e série, 36e livraison ; Innsbruck, 1892. — W. Bode, *Geschichte der deutschen Kunst, II : Die Plastik ;* Berlin, 1887. — H. Janitschek, *Geschichte der deutschen Kunst, III : Die Malerei ;* Berlin, 1890. — Auguste Marguillier, *Un Maître oublié du* xve *siècle, Michel Pacher*, dans *Gazette des Beaux-Arts ;* Paris, 1894, tirage à part in-8 — R. Stiassny, *Ein mittelalterlicher Alpenkünstler*, dans *Deutsche Rundschau ;* Berlin, livr. de sept. 1897, etc.

PACHER (Friedrich), peintre allemand, originaire de Bruneck (Tirol), sans doute frère du précédent, mentionné, de 1478 à 1500, dans divers comptes de la paroisse de Bruneck. Il peignit en 1483 pour la chapelle de l'hopital de Brixen un *Baptême de Jésus-Christ*, aujourd'hui conservé au séminaire de Freising (Bavière), et il est probablement l'auteur des huit peintures représentant des épisodes de l'Evangile, à l'intérieur des doubles volets de l'autel de Sanct-Wolfgang (V. l'art. précédent). On lui attribue aussi quatre volets d'autel, au musée du château d'Ambras, près d'Innsbruck. Il subit profondément l'influence fraternelle, et ses œuvres montrent une science presque égale à celle de Michael Pacher avec de brillantes qualités d'invention et de coloris ; mais il est bien inférieur à son frère sous le rapport du goût, de l'harmonie des tons et de l'élévation des idées.

Il est question encore, dans les comptes de la paroisse de Bruneck, de 1487 à 1507, d'un *Hans Pacher*, peintre, qui était peut-être aussi frère de Michael Pacher, et plus tard, de 1514 à 1528, d'un autre Hans Pacher, orfèvre. Auguste Marguillier.

Bibl. : Ouvrages cités à l'article précédent — Messmer, *Mittheilungen der k. k. Central-Commission...*, XI, p. xlv — G. Dahlke, *Zwei Altarflügelbilder aus dem Schlosse Ambras*, dans *Repertorium für Kunstwissenschaft*, 1881, et *Die Flügeltafeln aus Ambras*, dans *Allgemeine Kunst-Chronik*, 1881.

PACHINO. Ville d'Italie, prov. de Syracuse, dans une riante situation, à 3 kil. de la mer et à 21 kil. au S. de Noto ; 8.000 hab. Petit port (*Pachini portus*), qui sert principalement de refuge aux bateaux qui exercent la pêche du thon dans les parages. Enceinte garnie de tours. Vaste et belle église. Production et commerce très actif de vin, d'huile et de fruits exquis ; confection de paniers. Dans les environs, à mi-chemin de Noto, quelques vestiges de l'ancienne Elloro. Pachino doit son nom au promontoire qui forme l'extrémité S.-E. de la Sicile (*Pachinum prom.*) (auj. cap Passaro).

PACHIRA (*Pachira* Aubl.). Genre de Malvacées-Bombacées, composé d'arbres à feuilles alternes, larges et digitées, à grandes et belles fleurs axillaires. Les *Pachira* se distinguent des *Bombax* ou *Fromagers* (V. Bombax) principalement par le calice bref gamosépale, presque entier. Les pétales, hypogynes, dépassent considérablement le calice ; les étamines, en nombre indéfini, sont réunies inférieurement par les filets en un tube bifide ou polyadelphe ; l'ovaire, libre, est à 5 loges pluriovulées, et le style en forme de massue quinquéfide. Le fruit sphéroïde, coriace ou ligneux, est loculicide, à 5 valves. Les graines sont peu ou point albuminées et les cotylédones charnus, involutés, embrassent une radicule droite. On en connaît une quinzaine d'espèces propres à l'Amérique tropicale, parmi lesquelles : *P. aquatica* Aubl. (*Carolinea princeps* L. f.), bel arbre, quelquefois cultivé dans nos serres où on le voit fleurir ; ses graines, du volume des châtaignes, se mangent à la Guyane grillées sous la cendre. — *P. fastuosa* DC., sert en médecine au Mexique ; ses feuilles sont très émollientes comme celles de la plupart des *Pachira*. Jeunes, elles se mangent. — Les divers *Pachira* ont un bois léger servant à construire des barques ou des pirogues, et avec les fibres de quelques-unes on fait des cordages. Dr L. Hn.

PACHITEA. Rivière du Pérou, affl. de dr. du rio Ucayali. Elle se jette dans ce fleuve à 3 kil. au S. de H'Oje ;

traverse les dép. de Junin et Hunaco et sert, sur une partie de son cours, de frontière entre ce dernier et Loreto.

PACHO. Ville de Colombie, dép. de Cundinamarca, à 1.810 m. d'alt., au N.-O. de Cipaquira; 6.000 hab. Houille, fonte.

PACHOLEKS. Ecuyers polonais armés à la légère, qui combattaient derrière leurs seigneurs.

PACHOME ou **PACOME** (Saint), *Pachomius*, organisateur du régime cénobitique dans la Thébaïde. Fête : dans l'Eglise latine, le 14 mai; dans l'Eglise grecque, le 15. L'authenticité des documents relatifs à sa vie est sérieusement discutée. Celui qui semble mériter le plus de confiance est la traduction latine, faite au VIe siècle, par Denys le Petit, d'une relation écrite par un contemporain, moine à Tabenna. D'après ce récit, Pachome serait né dans la Basse-Egypte, de parents riches et païens. Il faisait partie de l'armée de Constantin, pendant la guerre contre Maxence, lorsqu'il se convertit au christianisme, touché par la charité avec laquelle des chrétiens l'avaient traité ainsi que ses compagnons en détresse. Il s'attacha aussitôt à Palémon, anachorète renommé pour son austérité; et il se distingua lui-même par une merveilleuse abstinence à l'égard de la nourriture et du sommeil, et aussi par de nombreux miracles, opérés principalement dans la lutte contre les démons. La *date de sa mort* est fort diversement rapportée : 349 suivant les bollandistes; 405 suivant une chronique prétendant qu'il atteignit l'âge de 110 ans. — Aux mots ANACHORÈTE, t. II, p. 891, et LAURE, t. XXI, p. 1033, nous avons relaté l'œuvre que Pachome fit à Tabenna. On lui attribue une *règle* (imprimée à Rome en 1575) qu'on présente comme la traduction faite par saint Jérôme d'un original grec ou copte, quoique saint Jérôme n'ait point mentionné Pachome parmi les écrivains chrétiens. En fait, il a dû donner une règle au *Coinobion* qu'il dirigeait. La légende affirme qu'elle lui fut remise par un ange, gravée sur une tablette d'airain. Mais il est vraisemblable que la règle ou plutôt les règles qui portent le nom de Pachome ont été largement amplifiées par ses successeurs. Pachome aurait aussi écrit diverses *épîtres*, qui ne nous sont point parvenues. Il est douteux qu'il soit l'auteur des *Monita spiritualia* et des *Verba mystica*. E.-H. VOLLET.

PACHON (Calendr.). Nom du neuvième mois de l'année dans le calendrier égyptien. Il commence le 26 avr. du calendrier Julien, ou le 7 mai du calendrier Grégorien.

PACHT (Mythol. égypt.). Le nom de la déesse à tête de lionne que Champollion lisait *Pacht* se transcrit aujourd'hui *Sekhet* ou *Sokhit;* mais il existait une déesse nommée Pacht ou mieux *Pakhit* (nom signifiant « celle qui s'allonge sur le sol » comme les reptiles), déesse à laquelle Séti Ier érigea un temple en forme de grotte que les anciens appelèrent speos d'Artemis (Speos artemidos), au pied de la montagne qui est derrière El Kab. D'après le dire de Champollion, ce temple était véritablement entouré et cerné de momies de chats et d'hypogées de chats (V. SEKHET). P. PIERRET.

PACHUCO. Ville du Mexique, cap. de l'Etat de Hidalgo, à 2.550 m. d'alt., dans un défilé, au terme d'un embranchement du ch. de fer de Mexico à Puebla; 40.500 hab. (en 1894), y compris la banlieue. C'est le centre du district minier de Real del Monte, très riche en argent. Le palais gouvernemental et la cathédrale sont les principaux édifices.

PACHYDERMES (Zool.). Ordre de la classe des Mammifères créé par Cuvier pour grouper tous les *Ongulés* (V. ce mot) non ruminants, et fondé par conséquent sur un caractère purement négatif. Cet ordre, ainsi compris, renferme les *Eléphants*, les *Rhinocéros*, les *Damans*, les *Tapirs*, les *Chevaux*, les *Hippopotames* et les *Cochons*, c.-à-d. des Ongulés ayant de 5 à 1 seul doigt à chaque membre, en nombre pair ou impair suivant les genres. Le nom de l'ordre est tiré de l'épaisseur de la peau qui dépasse en effet 1 centim. dans les grandes espèces (Eléphant, Rhinocéros, Hippopotame). Dès sa création, cet ordre a été considéré comme peu naturel et constituant un assemblage de formes très dissemblables. L'étude des formes fossiles qui sont venues s'intercaler entre les formes vivantes, et qui sont beaucoup plus nombreuses que celles-ci, montre encore mieux combien cet ordre est artificiel; aussi a-t-il été abandonné par la grande majorité des naturalistes modernes. On a indiqué, au mot ONGULÉS, les ordres ou sous-ordres qui lui ont été substitués (V. aussi ARTIODACTYLES, PÉRISSODACTYLES, PROBOSCIDIENS, PORCINS, JUMENTÉS). E. TROUESSART.

PACHYDERMIQUE (Cachexie) (V. MYXŒDÈME).

PACHYMÉNINGITE (V. MÉNINGITE).

PACHYMÈRES (Hist. byzant.) (V. GEORGES PACHYMÈRES).

PACHYPLEURA CORNALIA (Paléont.) (V. NOTHOSAURUS).

PACHYTHERIUM (V. GLYPTODONTE).

PACIAUDI (Paolo-Maria), dit *le Père*, érudit italien, né à Turin en 1710, mort en févr. 1785. Après avoir fini ses études universitaires, il entra dans la congrégation des théatins et fut envoyé à Venise où il fit sa théologie. Professeur de philosophie à Gênes, il fut le premier en Italie à expliquer le système de Newton. Ayant renoncé à l'enseignement pour la prédication, il parcourut pendant dix ans la Lombardie et la Vénétie, occupant ses loisirs par des études littéraires et d'archéologie. Il publia pendant ce temps plusieurs dissertations sur les monuments de l'antiquité et l'histoire d'Emmanuel Pinto, grand maître de l'ordre de Malte, dont il devint l'historiographe après la mort de Paoli. Mais sa santé le força en 1750 à renoncer à la prédication. Il vint à Rome où Benoît XIV le fit membre de l'Académie pour la recherche des anciens monuments. En 1761, le duc de Parme le nomma bibliothécaire de la Palatine qu'il venait de fonder; mais il n'accepta qu'à condition de pouvoir aller à l'étranger avant d'entrer en charge. En effet, en 1762, il visita la France où il fut très honorablement reçu par Caylus, Barthélemy et les autres savants. De retour à Parme, il augmenta en moins de six ans sa bibliothèque de plus de 60.000 volumes et il en compila le catalogue. En même temps, il dirigea les fouilles de Velleia, dans la province de Plaisance. Après la dispersion des jésuites, il devint président des études dans le duché de Parme et introduisit de sages réformes. Mais la chute de son ami, le ministre Felino, et l'envie de ses adversaires lui causèrent des ennuis. On alla jusqu'à lui défendre l'entrée de la bibliothèque : ce qui le décida à revenir à Turin, mais le duc le rappela bientôt. Outre la biographie de Seb. Paoli, son prédécesseur dans l'ordre de Malte, il a encore écrit : *De sacris christianorum balneis* (Rome, 1758, in-8); *De athletarum cubistesi in palestra Graecorum commentariis; Monumenta Peloponesiaca; Memorie dei gran maestri dell' ordine gerosolimitano* (Parme, 1780, 3 vol. in-4); *De libris eroticis antiquorum* (Leipzig, 1803); *Lettres au comte de Caylus* (Paris, 1802, in-8), etc. E. CASANOVA.

PACICHELLI (Giovanni-Battista), littérateur italien, né à Pistoie vers 1640, mort à Naples vers 1702. Il visita les principaux pays d'Europe en qualité d'attaché à la légation apostolique allemande. On a de lui : *Schediasma deiis qui nullo modo possunt in jus vocari* (Rome, 1669); *Vita di G. B. de' Marini* (*ibid.*, 1670); *Chirolilurgia* (Cologne, 1673); *Diatriba de pede* (*ibid.*, 1675); *Memorie de' viaggi per l'Europa cristiana* (Naples, 1685); *Lettere familiari* (*ibid.*, 1695); *Il regno di Napoli in prospettiva* (*id.*, 1703), etc.

PACIEN (Saint), évêque de Barcelone, mort vers 370. Fête, le 9 mars. Il reste de lui *trois lettres* adressées au novatien Sympronianus, exposant l'usage du nom *catholique*, la possibilité et l'efficacité de la repentance, et le droit de l'Eglise à absoudre les péchés commis après le baptême; une *exhortation à la repentance* et un sermon *sur le baptême*. Saint Jérôme lui attribue, en outre, un traité intitulé *Cervus*. L'édition *princeps* de ses œuvres

fut donnée par Tillet (Paris, 1538). Elle a été reproduite dans les collections de Galland et de Migne.

PACIFICATION de Gand. Acte d'union de toutes les provinces des Pays-Bas, le Luxembourg excepté, conclu le 8 nov. 1576, après la furie espagnole qui avait dévasté la Flandre et le Brabant. Il proclame une amnistie absolue et générale pour toutes les offenses commises à l'occasion des troubles passés; les provinces coaliseront leurs forces afin de chasser des Pays-Bas les soldats espagnols; lorsque la tranquillité sera rétablie, les Etats Généraux se réuniront pour régler les affaires du pays, et notamment le question religieuse. En attendant, les anciens placards concernant l'hérésie sont suspendus, ainsi que les ordonnances criminelles du duc d'Albe. Les confiscations ordonnées depuis 1566 sont abolies, et les biens séquestrés restitués à leurs propriétaires ou héritiers. Le culte calviniste sera provisoirement seul toléré en Hollande et en Zélande. Cette clause s'explique par le pressant besoin qu'avaient les délégués de disposer de la flotte et des troupes de ces deux provinces presque entièrement inféodées à la Réforme. Le 17 déc., les évêques des Pays-Bas déclarèrent solennellement que la Pacification de Gand ne contenait rien de contraire à la foi, et, de son côté, le conseil d'Etat avait affirmé que, dans les dispositions de la Pacification de Gand, il n'y avait rien d'incompatible avec les droits du souverain. Le 12 févr. suivant, don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, nommé gouverneur général des Pays-Bas, signait à Marche-en-Famenne l'*Edit perpétuel* qui ratifiait les clauses de la Pacification de Gand avec cette restriction que les Etats Généraux devaient prendre l'engagement de maintenir « en tout et partout » la foi catholique, apostolique et romaine. Cette nouvelle disposition contredisait l'acte de Gand, puisque celui-ci concédait provisoirement la liberté de conscience. Toutefois, la majorité des Etats Généraux s'inclina, malgré les protestations des députés de Hollande et de Zélande; ceux-ci se retirèrent et le prince d'Orange refusa de publier l'édit de Marche dans ces deux provinces dont il était le gouverneur.

Bibl. : T. Juste, *la Pacification de Gand et le Sac d'Anvers;* Bruxelles, 1876, in-8.

PACIFICO (Fra), moine franciscain du xiiie siècle, l'un des premiers compagnons de saint François d'Assise. Selon les plus anciens biographes du saint, Pacifico était un jongleur à qui son talent avait valu le titre de *Rex versuum*. Saint François aurait conçu l'idée de le mettre à la tête d'une troupe de moines qui se seraient appelés « Jongleurs de Dieu » et auraient parcouru le monde en chantant des cantiques (notamment le fameux cantique du Soleil), prêchant la vie de renoncement. Les poésies longtemps attribuées à Fra Pacifico paraissent apocryphes.

Bibl. : Ozanam, *les Poètes franciscains en Italie au* xiiie *siècle*. — Molteni, dans *Giornale di filologia romana*, 11, 93. — Gaspary, *Storia della lett. ital.*, I, 122. — Sabatier, *Vie de saint François d'Assise*, passim.

PACIFIQUE (Océan) (V. Océan).

Chemins de fer du Pacifique (V. Etats-Unis, t. XVI, p. 587).

PACINI (Giovanni), compositeur dramatique italien, né à Catane en 1796, mort à Pescia le 6 déc. 1867. Son père, Ludovico Pacini, était un fort bon chanteur, jouissant en Italie d'une célébrité méritée. Pacini fut donc tout naturellement porté vers l'art musical. C'est à Rome que son éducation fut commencée : il travailla aussi à Bologne et à Venise. A l'âge de dix-huit ans, il donnait à Milan son premier opéra, *Annetta e Lucinda*, qui fut bien accueilli. Depuis ce premier début jusqu'en 1834, il produisit sur les principales scènes d'Italie quarante-deux opéras avec plus ou moins de succès. En 1834, il renonça à la composition pour diriger à Viareggio un conservatoire de musique. A cette époque de sa vie, il est curieux de le voir étudier avec zèle les principaux chefs-d'œuvre de la musique symphonique allemande dont les maîtres italiens d'alors n'avaient aucune idée. Cette étude lui fut sans doute profitable; lorsqu'il se mit à composer de nouveau après un silence de six ans, ce fut alors qu'il produisit ses meilleurs opéras : *Saffò* (Naples, 1840); *Medea* (Palerme, 1843). La musique de cet artiste n'est sans doute pas sans mérite : elle est exécutée avec facilité et élégance et il a bien l'entente de la scène. Mais l'imitation des maîtres qui occupaient alors les théâtres italiens, Rossini par-dessus tous les autres, n'a pas permis à Pacini de dégager sa personnalité. Ses œuvres symphoniques ou religieuses, à part un quatuor à cordes en *ut* et une cantate pour le centenaire de Dante, ne méritent aucune mention particulière. H. Qittard.

PACINI (Filippo), anatomiste italien, né à Pistoie le 25 mai 1812, mort à Florence le 9 juil. 1883. Il étudia à l'école chirurgicale de sa ville natale, puis à Florence, et dès 1835, à l'âge de vingt-trois ans, découvrit les *corpuscules* dits *de Pacini;* il en fit la démonstration officielle au congrès de Pise en 1839. Il devint en 1840 l'assistant de Savi, à Pise, et en 1844 décrivit la structure microscopique de la rétine. En 1847, il fut nommé à Florence professeur d'anatomie descriptive et d'anatomie artistique, et obtint en 1849 la chaire d'anatomie topographique et d'histologie. A partir de ce moment, il put sans contrainte se livrer à ses travaux d'anatomie microscopique, jusqu'alors mal accueillis par ses jaloux collègues ; il étudia les organes électriques du silure, de la torpille, etc., les altérations de la muqueuse intestinale dans le choléra, et vit dès 1854-55 le bacille-virgule sans reconnaître son caractère spécifique. Il a rendu de grands services à la médecine légale en faisant connaître un nouveau procédé de respiration artificielle applicable chez les noyés, les individus empoisonnés par les narcotiques, etc. Ses travaux, très estimés, ne l'étaient guère par ses compatriotes, et peu avant sa mort l'*Accademia dei Lincei*, de Rome, refusa de le recevoir parmi ses membres. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *Nuovi organi scoperti nel corpo umano* (Pistoie, 1840) ; *Nuove ricerche microscopiche sulla tessitura interna della retina* (Bologne, 1845 ; trad. all., Fribourg, 1847) ; *Sopra l'organo elettrico del siluro del Nilo* (Bologne, 1846) ; *Sur l'organe électrique de la torpille, du gymnote* (Genève, 1853) ; une série d'ouvrages sur le choléra (1854 à 1870), etc. Dr L. Hn.

Corpuscules de Pacini (V. Nerf, t. XXIV, p. 952).

PACINOTTI (Antonio), physicien italien, né à Pise le 17 juin 1841. Il a fait ses études à l'Université de sa ville natale, où son père était déjà professeur de physique, et il occupe, depuis 1882, cette même chaire, après avoir professé quelques années à Bologne, puis, à partir de 1873, à l'Université de Cagliari. Il a inventé dès 1864 l'anneau qui porte son nom et qui constitue la partie essentielle de la machine à courant continu de *Gramme* (V. ce nom et Electricité, t. XV, p. 762). La priorité de la découverte ne lui est plus contestée, et il a été récompensé par un diplôme d'honneur à l'exposition de Vienne (1873) et à l'exposition d'électricité de Paris (1881). Il est l'auteur de nombreux mémoires parus dans la *Nuovo Cimento*, la *Rivista del Vimercati*, etc.

PACIOLI (L.), mathématicien italien (V. Paciuolo).

PACIS (Myth.) (V. Bacis).

PACIUOLO (Luca), mathématicien italien, souvent appelé *Paccioli* ou *Pacioli*, né à Borgo San Sepolcro vers 1445, mort après 1514. D'abord précepteur à Venise, Rome et Florence, il entra dans l'ordre des franciscains, et, sous le nom de *Fra Luca Sancti Sepulchri*, enseigna successivement les mathématiques dans les diverses universités d'Italie. Ses premiers ouvrages sont perdus, mais il nous reste sa *Somma de Arithmetica, Geometria, Proportioni et Proportionalita* (Venise, 1494), une édition d'Euclide (*ibid.*, 1509), et la *Divina Proportione* (*ibid.*, 1509). Le premier de ces ouvrages a exercé une influence considérable sur l'enseignement mathématique au xvie siècle, preuve qu'il répondait aux besoins du temps, et il est indispensable de l'étudier, si l'on veut se former une idée

exacte de l'état de la science à cette époque. Paciuolo n'est d'ailleurs nullement un créateur, mais les emprunts qu'il fit aux écrits inédits et jusqu'alors négligés de *Léonard de Pise* (Fibonacci) étaient, sur bien des points, une révélation. Son style est assez barbare, mais c'est un auteur clair, méthodique, en un mot, un bon maître. T.

PACIUS, PACIO ou **PACE,** canoniste, né à Vicence (1550), mort en 1635. Il professa à Heidelberg, Sedan, Montpellier, Padoue, Venise, Valence. Œuvres principales : *Definitiones* et *Isagogica juris utriusque*, expliquant sommairement les *Décrétales*, dans l'ordre des titres.

PACKFUND ou **PACKFOND.** Alliage de cuivre, nickel et zinc, avec peu de fer, connu sous le nom de packfung chinois. La composition est : cuivre, 40,4 ; zinc, 25,4 ; nickel, 31,6 ; fer, 2,6. Cet alliage a la blancheur et l'éclat de l'argent.

PACÔME (Saint) (V. Pachome).

PACORUS. Nom de plusieurs rois ou princes parthes, de la dynastie des Arsacides (V. Perse). Nous citerons Pacorus, fils d'Orodes, le 14e Arsace, qui occupa Antioche en 50 av. J.-C., fit campagne avec Labienus contre les troupes d'Antoine de 40 à 38 av. J.-C. en Syrie et fut défait et tué le 9 juin 38 dans la Cyrrhestice. Un de ses homonymes, son lieutenant, prit Jérusalem en 40 av. J.-C. — Un fils de Vonodes II, qui fut roi de Médie, tandis que son frère, Vologèse Ier (23e Arsace) régnait sur les Parthes; — le 24e Arsace, fils et successeur de Vologèse et qui embellit Ctésiphon ; — Aurelius Pacorus, roi de la grande Arménie, contemporain des Antonins, créé roi des Lazes par Antonin, révoqué par Lucius Verus.

PACOTILLE (Navig.). On appelait autrefois de ce nom le poids ou le volume de marchandises que le capitaine du navire et, parfois aussi, les gens de l'équipage étaient autorisés à embarquer gratuitement pour en faire le commerce à leur compte. Ils étaient, en général, commandités pour ce genre de trafic, et il s'établissait ainsi un *contrat ou prêt de pacotille*, qui était, à leur égard, ce qu'est le contrat de grosse vis-à-vis des armateurs (V. Contrat, t. XII, p. 806), mais qui, à la différence de celui-ci, n'a fait l'objet d'aucune disposition spéciale du code de commerce, en sorte qu'il se trouve soumis, le cas échéant, au droit commun en matière de contrat ou de prêt. Il n'est plus fait, d'ailleurs, aujourd'hui que très rarement des contrats de pacotille, ce genre de trafic ayant à peu près disparu avec la transformation du commerce maritime, et le nom ne s'applique plus guère que pour désigner, par dénigrement, une marchandise à vil prix et d'apparence trompeuse.

PACOURIANOS (Grégoire), général byzantin du XIe siècle. Originaire d'une grande famille d'Ibérie, il avait pris service dans l'armée byzantine, et fut en 1081 l'un des partisans les plus dévoués d'Alexis Comnène. Récompensé par la haute charge de grand domestique d'Occident et le titre de *sebastos*, comblé de faveurs et de dotations par le nouveau prince, il joua un grand rôle dans la guerre contre les Normands d'Italie, et fut tué en 1086, dans un combat contre les Petchenègues. Il avait, en 1083, fondé le couvent de Petritzos, près de Philippopoli, dont nous avons conservé le *typicon* rédigé par Pacourianos. Ch. Diehl.

PACOVE ou **BACOVE** (Bot.) (V. Bananier).

PACT. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Beaurepaire ; 720 hab.

PACTA conventa (V. Pologne, § *Histoire*).

PACTE. I. Droit romain. — Le pacte, *pactum* (dérivé de *pax*), *pactio*, *conventio*, *pactum conventum*, *placitum*, est l'accord de deux personnes en vue d'établir entre elles une relation de droit : *et est pactio duorum..... in idem placitum consensus* (1, § 2, Dig *De pact.*, II, 14, Ulp.). Dans ce sens, aussi large que possible, le pacte peut avoir pour objet la création d'une obligation, son extinction, le transfert de la propriété ou l'établissement d'un droit réel, même la formation d'un rapport de famille. En réalité pourtant, la notion pratique du pacte est envisagée par les Romains d'une façon plus étroite. Ils la restreignent aux seules conventions qui créent ou éteignent des obligations. Un pacte de ce genre peut être fait d'une façon principale. Il ne se rattache alors à aucun acte obligatoire antérieur ; c'est lui alors qui crée le lien ou qui le dénoue. Mais il y a aussi des pactes dits adjoints, parce qu'ils sont ajoutés sur-le-champ ou après coup à un acte juridique déjà existant qui leur sert de support et dont ils sont destinés à préciser, à limiter ou à augmenter les effets. On rencontre des pactes de ce genre, adjoints à une aliénation (V. Fiducie) ou à une obligation préexistante. Pour ce qui est de l'effet des pactes, le formalisme étroitement rigoureux du droit romain fit prévaloir une règle qui a influencé tout le développement du droit et qui, malgré les atténuations successives dont elle fut l'objet, est restée jusqu'à la fin. A lui seul, le pacte est impuissant à créer l'effet de droit que la volonté commune des deux parties a eu en vue. Il faut que cette volonté se déclare dans des formes solennelles appropriées, destinées à la matérialiser, à rendre apparent et sensible un accord qui, sans ce vêtement juridique, restera nu, *nudum pactum*, *nuda pactio*, et dépourvu d'efficacité. Faute de cet élément formel qui lui donne l'être, le pacte n'engendre ni l'obligation, ni l'action qui la sanctionne : *nuda pactio obligationem non parit* (7, § 4, Dig. *De pact.*, II, 14, Ulp.), *ex nudo pacto... actio non nascitur* (Paul, *Sent.*, II, 14, § 1). Le pacte nu ne produit pas non plus d'effet libératoire, car dans les principes du pur formalisme un acte juridique une fois né ne peut cesser de produire ses effets qu'à la suite d'un acte formel exactement identique en sens inverse à celui qui l'a fait naître. Or l'obligation étant formelle, elle ne peut s'éteindre que par un *contrarius actus* également formel.

Mais un formalisme aussi exigeant était incompatible avec les nécessités d'un commerce toujours accru, avec le besoin de célérité et de simplicité qui est la caractéristique des sociétés en progrès. Le droit devait tendre à faire abstraction des formes gênantes, à faire prévaloir sur elles la volonté. Une analyse plus exacte et plus subtile amena à distinguer l'acte en soi, œuvre du consentement, et la forme, manifestation extérieure de ce consentement. Ce fut le droit civil qui inaugura ce mouvement. Un certain nombre de conventions, jusque-là non obligatoires, furent considérées comme génératrices d'actions, par conséquent tirées de la foule des pactes, élevées au rang de contrats. Plus tard, on reconnut également l'efficacité civile des pactes adjoints à un contrat, *pacta adjecta*. Le préteur, de son côté, n'était pas resté étranger à ce mouvement de transformation. L'Edit contenait une clause portant qu'il ferait respecter les pactes pourvu qu'ils ne fussent pas entachés de dol, contraires aux lois ou destinés à les tourner. C'est du moins ainsi que s'exprime le fragment de l'Edit qui nous a été conservé et dont une partie au moins était connue de Cicéron (Cic., *De offic.*, III, 24 ; 7, § 7, Dig. *De pact.*, II, 14, Ulp.). Mais le préteur n'alla pas jusqu'à donner une action générale tendant à obtenir l'exécution du pacte. Il se contenta de mettre à la disposition de la partie intéressée un moyen défensif : l'*exceptio pacti conventi.* Toutefois il alla plus loin pour certaines conventions très usitées en pratique. Certaines d'entre elles (fiducie, dépôt, commodat, mandat), d'abord sanctionnées par une action *in factum*, furent acceptées ultérieurement comme contrats du droit civil. D'autres (constitut, serment) continuèrent à n'être sanctionnées que par une action prétorienne *in factum*. Ce sont les pactes dits prétoriens. Bien plus tard, à la fin du droit romain, des constitutions de l'époque byzantine reconnurent la force obligatoire de certains pactes (donation, constitution de dot), appelés par les interprètes pactes légitimes.

La vieille règle : *ex pacto actio non nascitur*, demeurait néanmoins debout. Et cela est tellement vrai qu'on faisait toujours suivre les pactes d'une stipulation destinée à les

rendre obligatoires. Dioclétien invoque encore la règle à propos de la convention d'échange (3 Cod. Just., IV, 64). Elle n'a pas disparu sous Justinien. Les législations germaniques primitives et le droit français ont passé par des phases identiques à celles que nous venons de retracer. Le résultat de l'évolution y a été le même. Il est déjà exprimé dans les *Institutes coutumières* de Loisel : autant vaut une simple promesse ou convenance que les stipulations du droit romain. Le droit moderne a recueilli précieusement cette maxime. A l'égard des pactes tendant à éteindre une obligation, l'*exceptio pacti conventi* donnait satisfaction suffisante au débiteur. Il ne parut pas utile de faire produire au pacte un effet plus complet, sauf dans le cas de *mutuus dissensus* où l'effet extinctif est sanctionné par le droit civil, sauf aussi pour les obligations nées *ex delicto*, où de bonne heure on admit la validité *jure civili* des pactes tendant à écarter l'emploi de la *vindicta* et l'application de la *pœna*. G. May.

Pacte commissoire. — On appelle ainsi une clause adjointe à la vente ou à la constitution de gage. Dans le premier cas, elle est destinée à permettre au vendeur non payé de se dégager d'un contrat que l'acheteur n'exécute pas et de lui reprendre par conséquent la chose qu'il lui a livrée. Dans le second cas, elle confère au créancier le droit à la propriété de la chose engagée, faute par le débiteur de payer la dette garantie par le gage. Ces deux conventions tendent l'une et l'autre à donner au créancier un moyen que le droit commun ne lui fournit pas de se mettre à l'abri des conséquences préjudiciables de l'inexécution de l'obligation. Dans l'une et l'autre hypothèse, il y a un effet de droit, restitution de la chose vendue ou transfert de la propriété de la chose engagée, dont la réalisation est subordonnée à l'arrivée d'une condition, la même dans les deux cas : à savoir le défaut de paiement, du prix ou de la dette garantie. Si cette condition se réalise, *commissa est*, le pacte, *lex*, produit son effet. De là son nom de *lex commissoria*. La *lex commissoria* en matière de vente est une convention dont l'équité ne saurait être révoquée en doute. L'acheteur en ne payant pas arrive à se dégager, malgré le vendeur, des liens du contrat. Il est juste que le vendeur puisse, de son côté, en faire autant et reprenne la chose qu'il a livrée en prévision du paiement du prix. Cette faculté n'est pas considérée par le droit romain comme une suite naturelle du contrat. A cet égard on n'avait mis à la disposition du vendeur que l'action tendant à l'exécution du contrat et non une action dont le résultat final est sa résolution. Mais rien n'empêche le vendeur de s'assurer le bénéfice de cette résolution. Tel est précisément le but du pacte commissoire. L'effet de la *lex commissoria* était de donner ouverture, au profit du vendeur, à une action personnelle qui, selon certains, était l'action du contrat, *actio venditi*, selon d'autres, une simple action *in factum*. Alexandre Sévère lui donna le choix entre l'*actio venditi* et l'action civile dite *præscriptis verbis*. Justinien semble bien avoir maintenu cette option. Mais le pacte avait-il aussi pour effet de donner au vendeur l'action en revendication, en sorte que la propriété de la chose aurait été retransférée au vendeur par le seul effet de l'inexécution de l'obligation de l'acheteur? Selon une opinion qui paraît avoir perdu de son crédit, cette question aurait été discutée entre les jurisconsultes classiques. Justinien semble, en tout cas, s'être montré favorable à la doctrine de la retranslation de la propriété. Adjointe à un contrat de gage, la *lex commissoria* n'avait rien d'exorbitant. On pouvait y voir une vente sous condition suspensive de la chose engagée, la condition étant le non-paiement de la dette garantie par le gage. Il n'y avait rien là qui fût plus anormal que d'autres conventions autorisées de tout temps et qui avaient pour objet la réalisation du gage et, grâce à elle, l'extinction de la dette. La convention tendait, en somme, à placer le créancier non payé dans la situation où était celui qui avait reçu la chose en garantie par voie d'aliénation fiduciaire (V. Fiducie). Mais au Bas-Empire, une constitution de Constantin vint prohiber le pacte commissoire (3 Cod. Just., VIII, 35). Cette prohibition inspirée par la pensée de protéger le débiteur contre les manœuvres, *captiones*, de son créancier, est bien en harmonie avec les tendances d'une époque où d'autres atteintes et non moindres ont été apportées par le législateur à la liberté des conventions. G. May.

II. Droit civil actuel. — Il y a pacte, dit Pothier, « toutes les fois que deux ou plusieurs personnes sont d'accord pour former entre elles un engagement ou pour en résoudre un précédent, ou pour le modifier ». Pour que la convention ainsi intervenue ait toute valeur légale, il n'est pas nécessaire qu'elle engendre une obligation. Il ne l'est pas davantage qu'elle soit constatée suivant des formes sacramentelles, sauf toutefois les cas où la loi impose expressément certaines formalités essentielles dont l'omission entraînerait la nullité du contrat. Il n'est pas enfin indispensable que l'exécution en puisse être poursuivie en justice par une action spéciale. Ce sont là les caractères par lesquels le pacte en droit français se distingue du pacte en droit romain. Celui-ci en effet ne considérait comme contrats que les conventions constatées par un fait, *re*, par des paroles solennelles, *verbis*, ou par des écritures spéciales, *litteris*, dont une obligation résultait et qui donnaient naissance à une action de droit civil. Il distinguait alors sous le nom de *pactes nus* les conventions auxquelles manquait une ou plusieurs de ces conditions. Aujourd'hui les mots pacte, accord, convention, contrat, sont synonymes en langage juridique. Cependant quelques auteurs, et parmi eux M. Toullier, ont voulu maintenir en droit français une distinction analogue à celle du droit romain et comprendre sous la dénomination de pacte les contrats qui, par suite d'une formalité essentielle omise, telle par exemple que le défaut d'acceptation d'une donation par le donataire, ou la non-rédaction d'un acte en autant d'exemplaires qu'il y a de parties intéressées, deviennent nuls, mais redeviennent valables s'ils sont exécutés volontairement par le donateur dans le premier cas, par l'une des parties engagées dans le second. Mais cette théorie n'a pas prévalu et n'a d'ailleurs aucun intérêt juridique. Les pactes n'étant autres que des conventions ou des contrats, tout ce qui a été dit sous ces mots au point de vue des distinctions et des caractères que l'on y retrouve, comme aussi des conditions requises pour leur validité et leur exécution, s'applique également aux pactes; il nous suffira donc de rappeler que dans la terminologie usuelle les quelques conventions que l'on désigne plus particulièrement sous le nom de pactes sont : le pacte commissoire, le pacte de préférence, le pacte de *quota litis*, le pacte de *constitutæ pecuniæ* et enfin le pacte de famille.

Charles Strauss.

Pacte Commissoire. — L'art. 1656 du C. civ. définit ainsi le pacte commissoire : « la stipulation, lors de la vente d'immeubles que, faute de paiement dans le terme convenu, la vente sera résolue de plein droit ». Mais à la différence du droit romain qui considérait la résolution de la vente opérée par la seule expiration du terme, et sans que l'acheteur pût l'empêcher par des offres ou un paiement postérieur, le droit français ajoute : « que l'acheteur peut payer après l'expiration du délai et tant qu'il n'a pas été mis en demeure par une sommation qui seule opère en réalité la résolution du contrat, aucun délai de grâce ne pouvant ensuite être accordé par le juge à l'acheteur ». Il n'en sera cependant ainsi qu'en cas de vente d'immeuble, le pacte commissoire inséré dans une vente d'objets mobiliers ou de denrées devant avoir son effet par la seule arrivée du terme sans que l'acheteur se soit libéré. Le pacte commissoire n'est donc qu'une forme spéciale de la condition résolutoire que l'art. 1184 du C. civ. déclare exister dans tous les contrats synallagmatiques et par conséquent dans la vente qui est le contrat synallagmatique par excellence. Il y a cependant dans le pacte com-

missoire certains caractères particuliers qu'il importe de signaler. Tandis que la condition résolutoire est implicitement comprise dans toute convention bilatérale, et sans qu'il soit besoin qu'elle y soit formellement exprimée, le pacte commissoire n'existe que si une des clauses de l'acte de vente le stipule expressément. Non pas qu'en cas d'absence de la clause commissoire l'acheteur non payé ne puisse poursuivre la résolution de la vente, il a à sa disposition la condition résolutoire de l'art. 1184, mais il sera privé des avantages qu'apporte le pacte commissoire. Avec celui-ci une simple sommation constatant le non-paiement suffira, et le contrat tombera sans que le juge ait à intervenir pour prononcer cette résolution, et sans surtout qu'aucun délai de grâce puisse être accordé au débiteur qui justifierait avoir été empêché par un cas de force majeure de remplir ses engagements. Le vendeur non payé est donc certain de rentrer en possession de son bien rapidement, sans grands frais. Au contraire, s'il n'a à sa disposition que la clause de résolution de l'art. 1184, il lui faudra introduire et suivre toute la procédure spéciale à la matière, exposer des frais importants et peut-être, au dernier moment, subir le délai de grâce que le juge aura cru devoir accorder au débiteur malheureux.

Pour qu'un tel résultat soit obtenu, il suffit que l'intention des contractants soit manifestée de façon formelle dans l'acte, mais sans qu'une formule spéciale et des termes sacramentels aient été employés. La clause résolutoire trouvera alors son application dans toutes ventes sans exception, civiles ou commerciales, d'immeubles ou de meubles, ventes consenties moyennant le paiement d'un prix déterminé ou le service d'une rente viagère ou perpétuelle. Une seule restriction doit être faite. En matière de vente de meubles, le pacte commissoire disparaîtra si les meubles ne sont plus en la possession de l'acheteur primitif et sont passés aux mains d'un tiers qui pourra alors s'abriter derrière la maxime que en fait de meubles possession vaut titre. Le pacte commissoire conserve toute sa valeur, bien qu'une partie du prix ait été payée, si l'acheteur se refuse à se libérer complètement, le vendeur sera seulement tenu de restituer la partie du prix qui lui aurait été payée antérieurement, et quelle que soit la valeur de la portion de prix restée impayée, quand bien même elle n'en serait qu'une partie infime. Le pacte commissoire ne peut donc être tenu en échec que par le paiement du prix ou sa consignation avant la mise en demeure, ou par la preuve de la renonciation tacite ou expresse du vendeur à s'en prévaloir. L'exercice du pacte commissoire a pour effet de faire rentrer l'objet vendu dans les mains de son propriétaire originaire franc et quitte de toutes les charges de quelque nature que ce soit dont il aurait pu être grevé par l'acquéreur évincé. Les hypothèques, privilèges, servitudes consenties disparaîtront ; les droits de gage ou autres tomberont, et le propriétaire rétabli dans son bien le retrouvera exactement dans l'état où il se trouvait au moment de la vente. Charles STRAUSS.

III. Droit international. — PACTE COLONIAL. — On désigne sous ce nom la convention par laquelle la métropole s'attribue des droits sur les produits de sa colonie en retour de certaines garanties ou de certains avantages.

IV. Histoire. — PACTE DE FAMILLE (V. FAMILLE, t. XIV, p. 1184).

PACTE DE FAMINE (V. FAMINE).

BIBL. : DROIT ROMAIN. — Digeste, II, 14. *De pact.* — BREAL et BAILLY, *Dictionnaire étymol. latin*, v° *Pango* ; Paris, 1885, in-8. — DIRKSEN, *Manuale latinitatis*, v^is *Pacisci, Pactio, Pactum* ; Berlin, 1837, in-4. — V. la bibliographie sous le mot CONVENTION, et y joindre : ACCARIAS, *Précis de droit romain* ; Paris, 1891, t. II, n°s 643-648, 2 vol. in-8, 4e éd. — GIRARD, *Manuel élément. de droit romain* ; Paris, 1898, pp. 421-431, in-8, 2e éd. — G. MAY, *Eléments de droit romain* ; Paris, 1898, n°s 118, 163, 161, in-8, 5e éd. — SOHM, *Institutionen des römischen Rechts* ; Leipzig, 1896, pp. 130, 312-314, in-8, 6e éd.

Pacte commissoire. — Dig., XVIII, 3. — ACCARIAS, *Précis de droit romain* ; Paris, 1891, t. II, n° 613, 2 vol. in-8, 4e éd. — GIRARD, *Manuel élém. de droit romain* : Paris, 1898, pp. 702-707 ; 717, note 3 ; 759,760 ; in-8, 2e éd. — G. MAY, *Eléments de droit romain* ; Paris, 1898, n°s 210, 222, p. 461, in-8, 5e éd.

DROIT CIVIL ACTUEL. — LAROMBIÈRE, *des Obligations* ; Paris, 1857. — TOULLIER, *le Droit civil français* ; Paris, 1843. — DURANTON, *des Contrats* ; Paris, 1821.

Pacte commissoire. — DELVINCOURT, *Cours de code civil.* — ZACHARIÆ, *Droit civil français.* — DUVERGIER, *Droit civil français.* — TROPLONG, *de la Vente.* — V. aussi tous les auteurs ayant écrit sur le Code civil.

PACTHOD (Michel-Marie, comte), général français, né à Saint-Julien (Haute-Savoie) le 16 janv. 1764, mort a Paris le 24 mars 1830. Commissaire des guerres au Piémont, il entra le 15 déc. 1792 au service de la France, fut chef de bataillon des volontaires du Mont-Blanc, coopéra au siège de Toulon, devint gouverneur de Marseille, servit à l'armée des Alpes en qualité de général de brigade (1795-98), commanda Strasbourg, puis une brigade de la Grande Armée, se distingua à Lubeck, Mohrenheim (25 janv. 1807), Friedland, puis en Espagne (1808), où il fut promu général de division, fut blessé à Wagram, préposé aux armées d'Illyrie et d'Italie, créé comte après Bautzen, se distingua à Hoyerswerda, à Montereau où il fut pris après une héroïque résistance. Il s'abstint durant les Cent-Jours et devint inspecteur général d'infanterie (1818).

PACTOLE (Fleuve) (V. LYDIE, t. XXII, p. 816).

PACUVIUS (Marcus), poète tragique romain, né à Brundusium vers 220, mort à Tarente vers 130. Neveu par sa mère et disciple d'Ennius, il vécut à Rome où il fut peintre et poète. Il composa des imitations libres des tragédies grecques, en particulier de Sophocle et d'Euripide, et aussi des tragédies proprement latines par le sujet et la composition (*tragediæ prætextæ*), de sorte qu'il est regardé comme le fondateur de la tragédie latine. Il lui donna son style, vigoureux, très imagé, essentiellement rhétorique et visant d'une manière excessive à l'effet pathétique. Les fragments conservés de ses œuvres figurent dans les *Tragicorum Romanorum fragmenta* de Ribbeck (2e éd., 1871). Ses œuvres les plus vantées étaient *Antiope* et *Dulorestes*, adaptation de l'*Iphigénie en Tauride*. Parmi les *prætextæ*, on citait *Paullus* en l'honneur de Paul-Emile. Pacuvius avait aussi composé des *Saturæ* et peut-être des comédies (*Pseudo*, *Tarentilla*).

PACY-SUR-ARMANÇON. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc, sur la rive gauche de l'Armançon ; 479 hab. Le fief de Pacy relevait avant 1789 du comté de Tonnerre. Chapelle de Saint-Georges, du XIIe siècle, dans le cimetière. Restes de l'enceinte d'un château du XVIe siècle. Pont du XVIe siècle ; église paroissiale du XVIIIe siècle. M. P.

PACY-SUR-EURE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, sur la rive droite de l'Eure ; 1.926 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Fonderies de fonte et de cuivre ; scierie mécanique ; fabrique de chaises et de bois découpés ; sabots ; mégisseries ; imprimerie ; moulins. Eglise des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Au mois de juil. 1793, les troupes de la Convention commandées par le général Puisaye y mirent en déroute les fédéralistes normands.

PADAM. Nom d'une tribu que les Assamais appellent *Abar*, c.-à-d. « Sauvages », et qui habite dans l'extrême N.-E. de l'Inde le bassin de la Soubansiri, affluent de droite du Brahmapoutre. Les Padams, évalués à environ 1 million d'âmes, sont d'origine tibétaine. A demi civilisés et à peu près indépendants, ils jouissent d'une sorte de régime démocratique, toutes les affaires étant décidées par l'assemblée communale dont les adultes font partie. Leurs villages sont propres et leurs champs bien cultivés. La plupart sont fétichistes. Ils se tatouent. Leurs ornements et leurs armes leur viennent du Tibet.

PADANG. Nom d'une résidence ou province du gouvernement de la côte occidentale de Sumatra (Indes Néerlandaises) et de la ville qui sert de capitale et de quartier général à ce gouvernement. Le gouvernement a

42.822 kil. q. et 1.041.583 hab. (en 1891) dont 2.263 Européens. La ville, bâtie à l'embouchure de l'Arau, sur la rive droite, par 0° 50′ lat. S. et 98° long. E., compte 15.000 hab. et possède un quartier européen et un quartier chinois. C'est le principal marché de Sumatra pour l'or, et le commerce du port est fort actif. A environ 12 kil. plus haut, sur la rivière, se trouvent les restes d'Indrapoura, la capitale de l'ancien royaume de même nom. Padang fut le premier établissement néerlandais à Sumatra (en 1666).

PADAR. Petite région montagneuse qui s'étend sur une longueur de 30 kil. des deux côtés du cours supérieur du Tchinab (ancien Tchandrabhaga), en amont du Kitchwar, dans l'Himalaya occidental, et fait partie des Etats du Mahârâjah de Cachemire et Djammou. La hauteur des cimes environnantes rend le climat très dur dans la vallée qui n'a guère que 2.000 hab. Le principal village est Atholi. La seule industrie est la coupe des bois, surtout des cèdres *Deodara*, qu'on fait flotter ensuite jusqu'à la plaine. On y voit des temples élevés aux Nâgas (serpents mythiques et génies des sources), qui sont les divinités les plus populaires de l'Himalaya.

PADDA. Ornith. — Genre d'Oiseaux de l'ordre des Passereaux et de la famille des *Plocéidés* (V. ce mot), désigné dans les catalogues systématiques sous le nom latin de *Munia* et présentant les caractères suivants : bec fort, conique, à sommet arqué, les deux mandibules d'égale longueur ; queue de longueur moyenne ; ongles forts et recourbés. Ce genre renferme environ 22 espèces répandues depuis l'Inde jusqu'à la Nouvelle-Irlande et l'Australie, à formes généralement robustes et parées de couleurs élégamment variées qui les font rechercher dans les volières ; aussi les capture-t-on par milliers dans leurs pays d'origine pour les transporter en Europe où ils vivent et se reproduisent même assez facilement en captivité. Le type du genre est le Padda ou Calfat (*Munia oryzivora*), Passereau de la taille du Moineau, à plumage d'un gris cendré très élégant avec la tête et la queue noires, les joues blanches et le bec d'un rose carminé ; le mâle et la femelle sont semblables, ce qui n'est pas toujours le cas dans cette famille. Le Padda, originaire de la Malaisie (Java, Sumatra, Malacca), a été introduit en Indo-Chine et dans le S. de la Chine, au Tonkin, dans les îles Seychelles et Maurice et même à Zanzibar. En Indo-Chine, il est actuellement aussi commun que notre Moineau en Europe et se montre par bandes nombreuses et pillardes au voisinage des rizières, ce qui lui a valu le nom d'*Oiseau de riz*, « Padda » étant le nom chinois de cette plante, dont il dévore les graines. En Europe, c'est une des espèces qui vivent le mieux en volière où son plumage toujours lisse et soigné, son ramage agréable le font rechercher. Mais il faut le séparer des autres oiseaux, car il est curieux et taquin, tracassant sans cesse les espèces plus faibles. Il se reproduit assez facilement, faisant son nid dans une buche creuse qu'il garnit de paille et de foin : la femelle pond de 5 à 6 œufs qui éclosent au bout de quinze jours. On le nourrit, comme les autres espèces, de millet en grain ou en branche et d'autres graines. Il existe une variété blanche obtenue par les Chinois au moyen de la sélection, et qui est plus rare et d'un prix élevé.

Une espèce voisine, le Jacobin de Buffon ou Gros-Bec de Java (*Munia malacca*), nommé aussi *Capucin à tête noire* par les marchands d'oiseaux, est marron avec la tête noire dans les deux sexes. Il habite l'Inde méridionale et Ceylan, et c'est une des espèces les plus communes dans les volières. Il est plus petit et d'un caractère plus doux que le Padda. La Munie a tête blanche (*Munia maja*), est marron avec la tête blanche et le bec bleuâtre ; elle habite Malacca, Sumatra et Java. La *Munia atricapilla*, qui est probablement le Gros-Bec de Chine des anciens auteurs, vient de l'Himalaya, de l'Inde centrale, de Birmanie et s'étend jusqu'à la presqu'île de Malacca mais non dans les îles Malaises.

Le Domino (*Munia punctulata*), ou *Damier* des oiseleurs, doit ce nom à sa gorge et son ventre régulièrement quadrillés de noir et de blanc ; le dessus est d'un brun rougeâtre ; on en distingue plusieurs variétés. Il habite l'Inde, Ceylan et l'Assam. La *Munia nisoria*, ou Gros-Bec tacheté de Java, qui habite aussi Malacca, en est voisine par son mode de coloration, et il en est de même de *M. Cabanisi* des Philippines. Plus au S. et à l'E., on trouve les *Munia quinticolor* de Timor et Florès ; *M. nigriceps* et *M. grandis* de Nouvelle-Guinée ; *M. spectabilis* de la Nouvelle-Bretagne et *M. Forbesi* de la Nouvelle-Irlande. Enfin les *Munia castaneothorax* et *M. flaviprymna* sont de l'Australie ; la première, désignée aussi sous le nom de Donacole, est assez souvent transportée en Europe.

Le genre Uroloncha ne diffère du genre *Munia* que par sa queue dont les deux rectrices médianes sont pointues et dépassent les autres. Le type est l'*U. striata* au Gros-Bec de Bourbon des anciens auteurs, qui vient en réalité de l'Inde et de Ceylan. Une seconde espèce, le Gros-Bec des Moluques (*U. molucca*), est en effet originaire de ce groupe d'îles. Une dernière espèce (*U. ruficauda*) dont la queue, très longue, a près de 6 centim., vient de l'Australie. E. Trouessart.

PADDOCK (V. Stalle).

PADDY. Abréviation de saint Patrick (V. Patrick). C'est le sobriquet usuel en Angleterre pour désigner un Irlandais.

PADELLETTI (Guido), professeur et juriste italien, né à Livourne en 1843, mort le 3 juil. 1878. Il fit ses études à Sienne et, après avoir pris part à la guerre de 1866 en Tirol, comme volontaire, il publia sa *Teorica delle Elezioni politiche*, qui attira sur lui l'attention des savants et lui mérita le prix de la *R. Accademia di Scienze morali et politiche* de Naples. Il se rendit ensuite, pour se perfectionner dans l'histoire du droit romain, à Berlin et à Heidelberg, où il publia sa dissertation sur la *Heredis institutio ex re certa*. De retour en Italie, il fut professeur de Pandectes à l'Université de Pérouse, puis à celle de Pavie, et professeur d'histoire du droit à celle de Bologne ; et enfin, en 1873, il obtint la chaire de Rome qu'il conserva jusqu'à sa mort. On cite de lui : *Fontes iuris Italici medii ævii ; Professioni di legge nelle carte medio-evali ;* son mémoire, *Sullo Studio di Perugia nei secoli XIV e XV;* sa « Prolusione », qui a pour titre *Roma nella storia del Diritto ;* sa *Storia del Diritto romano* (*manuale ad uso delle scuole*), et plusieurs études politiques imprimées dans la *Nuova Antologia*. E. Casanova.

Bibl. : Del Vecchio Alberto, *Guido Padelletti*, dans *Archivio storico italiano*, série IV, vol. II, pp. 488 et suiv.

PADERBORN. Ville de Prusse, district de Minden (Westphalie), aux sources de la Pader, affl. de la Lippe ; 19.941 hab. (en 1895). Cathédrale de style gothique primitif, achevée en 1163, renfermant le tombeau de saint Liborius ; chapelle romane Saint-Barthélemy, de 1017 ; hôtel de ville bâti en 1615, restauré en 1870-76. — Evêché catholique ; école de théologie. — Sources alcalines d'*Inselbad*. Commerce actif de fruits, bétail, laine. Ateliers de chemin de fer, distilleries, brasseries, verreries, savonneries, etc.

Paderborn (*Paderæ fontes*, *Patris brunna*) était un village saxon où Charlemagne tint en 777 la première assemblée générale où fut convoqué le peuple soumis. Il y fonda en 795 un évêché ; l'évêque Badurad (815-852) édifia la première cathédrale dont subsiste la chapelle Saint-Gerold (au N. de l'édifice actuel) et se fit donner les reliques de saint Liborius. L'incendie de 1000 ayant détruit les diplômes, l'évêque Rothar fit renouveler les privilèges de l'évêché par Otton III. Son successeur Meinwerk († 1036) agrandit beaucoup ses possessions et transféra sa résidence au faubourg de Neuhaus. Mais aux siècles suivants la ville, entourée d'une enceinte, revendiqua l'autonomie municipale puis s'agrégea à la Hanse ; la plupart des domaines de l'évêché furent inféodés aux comtes de

Westphalie et de Lippe. En 1532, la Réforme pénétra à Paderborn; l'évêque Hermann de Wied, en même temps archevêque de Cologne, la combattit, puis l'adopta et fut déposé (1547) ; les catholiques se maintinrent et abolirent les libertés municipales. Toujours lié à l'archevêché de Cologne, l'évêché princier de Paderborn fut occupé au temps de la guerre de Trente ans par Ferdinand de Bavière, puis par Ferdinand II de Furstenberg († 1683) ; le dernier titulaire fut Franz-Egon de Furstenberg (1789-1802) ; l'évêché fut alors sécularisé et attribué en 1803 à la Prusse à titre de principauté héréditaire ; il occupait alors 2.423 kil. q., peuplés de 100.000 âmes, sur les deux rives de l'Egge ; l'évêque était suffragant de Mayence, et son revenu atteignait 400.000 thalers. — L'évêché fut restauré le 16 juil. 1821 comme suffragant de Cologne, et son diocèse actuel comprend les districts de Minden, Arnsberg, la province prussienne de Saxe, le duché d'Anhalt. A.-M. B.

Conciles de Paderborn. — De 777 à 785 furent tenues dans les lieux où Paderborn se développa plus tard, quatre de ces assemblées que les canonistes appellent des *conciles mixtes*, parce qu'elles étaient composées des représentants des deux pouvoirs (V. Canon, t. IX, p. 69). Ces quatre assemblées s'occupèrent principalement de la conversion imposée aux Saxons vaincus et de l'organisation qui devait les tenir soumis à la domination des Francs et à celle de l'Eglise. — 777. Champ de mai très brillant, auquel assistèrent trois princes sarrasins venus, eux aussi, pour promettre leur soumission. Des milliers de Saxons furent baptisés dans les vastes cuves préparées sur les bords de la rivière. — 780. Fondation des cinq évêchés de Minden, Albertstadt, Ferden, Paderborn et Munster et de plusieurs églises destinées à contenir les Saxons. Charles, dit la *Chronique de Moissac*, partagea le pays entre des évêques, des prêtres et des abbés, afin qu'ils l'habitassent et y prêchassent la foi. — 782. Organisation du gouvernement civil et ecclésiastique chez les Saxons. — 785. Même objet et nomination des évêques pour les sièges récemment institués. Un Capitulaire de 785 punit de mort les païens qui refuseront le baptême, brûleront leurs morts au lieu de les enterrer, et enfreindront le carême par mépris. E.-H. V.

Bibl. : Bessen, *Gesch. des Bistums Paderborn* ; Paderborn, 1820, 2 vol. — *Urkunden des Bistums Paderborn*, publiés par Wilmans ; Munster, 1871-80, 2 vol. — Holscher, *Die æltere Diœzese Paderborn*, 1886. — W. Richter, *Studien und Quellen zur Paderborner Geschichte*, 1893. — Giefers, *Der Dom zu Paderborn* ; Munster, 1860.

PADEREWSKI (Ignace-Jean), pianiste polonais, né à Kurijlowka (Podolie), dans la Pologne russe, le 6 nov. 1860. Après avoir achevé ses études musicales au Conservatoire de Varsovie, Paderewski se produisit en public pour la première fois, à Vienne en 1887, et l'année suivante à Paris, à la salle Erard, puis au concert Lamoureux. Le charme de son jeu, l'élégance et le style de son exécution l'ont placé promptement au premier rang des pianistes de concert. Il a donné des auditions presque en tous pays avec un égal succès : en Angleterre (1890), où il est revenu d'ailleurs presque chaque année et où il a donné plus de 400 concerts ; en Allemagne (1891) ; en Amérique (1892, 1893, 1896) ; en Russie, en Pologne, en Italie, etc. Ses compositions sont assez nombreuses : elles consistent surtout en musique pour piano. Ses œuvres pour le chant ou l'orchestre, ses cantates et un opéra sont encore assez peu connues, surtout en France. H. Q.

PADERN. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Tuchan ; 499 hab.

PADICHAH. Titre des souverains musulmans, appliqué en particulier au sultan turc ottoman et équivalent à empereur.

PADIÈS. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Valence ; 739 hab.

PADIGLIONE (Carlo), généalogiste italien, né à Palerme le 10 oct. 1827. Il fit la campagne de Lombardie et de Venise en 1848-49. Devenu suspect au gouvernement napolitain, il fut plusieurs fois emprisonné et enfin exilé dans ses terres jusqu'en 1859. Le gouvernement italien le nomma bibliothécaire de la Brancacciana de Naples. Il a fait de nombreuses publications généalogiques, héraldiques et d'histoire municipale.

PADIHAM. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, sur le Calder, à 4 kil. de Burnley : 11.301 hab. (en 1891) avec Hapton. Filatures de coton.

PADILLA (Doña Maria de), maîtresse du roi Pierre le Cruel (Pierre Ier de Castille), née, d'après la tradition, à Séville, morte en juil. 1361. Son père, le chevalier Juan Garcia, était Castillan, de la région de Palencia. Le roi connut doña Maria en 1352, à son passage par Sahagun, où la Padilla séjournait en compagnie de doña Isabel de Meneses, femme du favori du roi, Alburquerque. Celui-ci, d'accord avec son ami don Juan-Fernandez de Henestrosa, oncle de doña Maria, favorisa la liaison de la belle dame sévillane avec Pierre Ier, qui tomba amoureux d'elle. On croyait ainsi dominer plus facilement le roi et assurer la prépondérance à la cour d'Alburquerque et de ses amis. Quelques auteurs anciens ont affirmé que Pierre Ier épousa la Padilla avec toutes les cérémonies de l'Eglise, et le roi obtint en 1362 des Cortés de Séville la déclaration solennelle de ce fait. Le fait, toutefois, n'est pas certain. Mais l'amour pour doña Maria fut la passion maîtresse de Pierre Ier, qui, malgré d'autres liaisons analogues qu'il eut dans sa vie, retourna toujours à elle. Ce fut pour doña Maria qu'il abandonna sa femme légitime, Blanche de France, trois jours après son mariage. Le pape Innocent VI écrivit à ce propos au roi des lettres comminatoires en 1353 et 1354. Il y eut même un moment où doña Maria, peut-être outrée par les amours du roi avec doña Juana de Castro, s'adressa au pape en lui demandant la permission de fonder dans l'évêché de Palencia un monastère où elle voulait s'enfermer, et Pierre Ier parut lui-même favoriser ce projet. La permission fut donnée, le monastère fondé, et le pape put croire à la réalisation de ses vœux. Mais la Padilla n'entra pas dans la vie religieuse. Pierre Ier se raccommoda avec elle. En 1358, une nouvelle infidélité du roi (avec doña Aldonza Coronel) menaça encore la liaison, mais n'y mit pas fin. Trois ans plus tard, mourut doña Maria, peu de temps après la femme légitime, doña Blanca. Le roi lui fit faire des funérailles presque royales. Le corps fut enseveli d'abord dans le monastère de clarisses d'Astudillo, fondé par doña Maria, et puis dans la cathédrale de Séville. La Padilla laissa un fils, don Alfonso, et trois filles. Don Alfonso fut reconnu comme prince héritier de la couronne et le roi, dans le traité conclu en 1362 avec Pierre IV d'Aragon, concerta le mariage du prince avec la princesse aragonaise doña Leonor, tout en promettant de prouver la légitimité de son union avec doña Maria, antérieurement au mariage avec Blanche. Il promit aussi d'obtenir du pape la déclaration de légitimité pour don Alfonso. Dans la même année, en effet, les Cortés de Séville (que certains auteurs ne croient pas avoir été de vraies Cortés) firent la déclaration du mariage avec doña Maria, et de la légitimité de ses enfants. Mais le traité avec Pierre IV n'arriva pas à s'accomplir. Le prince Alfonso mourut peu après, encore enfant. La déclaration des Cortés de Séville fut acceptée dans la suite par le roi Philippe II, qui ordonna la translation des cendres de doña Maria à la Nouvelle Chapelle. Des filles de doña Maria, doña Beatriz s'enferma dans le couvent de Tordesillas ; doña Constanza se maria avec le duc de Lancastre, et fut mère de la princesse doña Catalina, femme du roi de Castille Henri III ; doña Isabel épousa Edouard, duc d'York.

La Padilla était d'un caractère doux et charitable. Elle ne se mêla pas des affaires de la cour, mais ses parents profitèrent largement de sa faveur, même au détriment du favori Alburquerque, qui avait provoqué l'union du roi et de doña Maria. R. Altamira.

Bibl. : P. Florez, *Reinas catolicas*, vol. II. — Mora,

Huelva ilustrada. — Catalina y Garcia, *Castilla y Léon durante los reinados de Pedro Ier, Enrique II, Juan II y Enrique III;* Madrid, 1891, vol. Ier.

PADILLA (Don Juan), chef des *Comuneros* (V. ce mot).

PADINA (Bot.) (V. Zonaire).

PADIRAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Gramat; 256 hab.

Puits de Padirac. — Gouffre ou puits naturel du causse de Gramat, dép. du Lot, à 14 kil. E. de Rocamadour, large à l'orifice de 30 m. et profond de 103 m.; il conduit à une rivière souterraine découverte et suivie pendant 2 kil., en 1889 et 1890, par MM. Martel, Gaupillat et de Launay, à travers une série de lacs et de salles grandioses, dont la plus élevée mesure 90 m. de hauteur. Depuis le 1er nov. 1898, cette nouvelle merveille pittoresque de la France est aisément accessible à tous les touristes, grâce aux travaux d'aménagement (escaliers en fer, flottille de bateaux), effectués par une société anonyme qui s'est constituée pour l'exploitation de ces cavernes, les plus curieuses de l'Europe avec celles d'Adelsberg et de Saint-Canzian en Autriche.

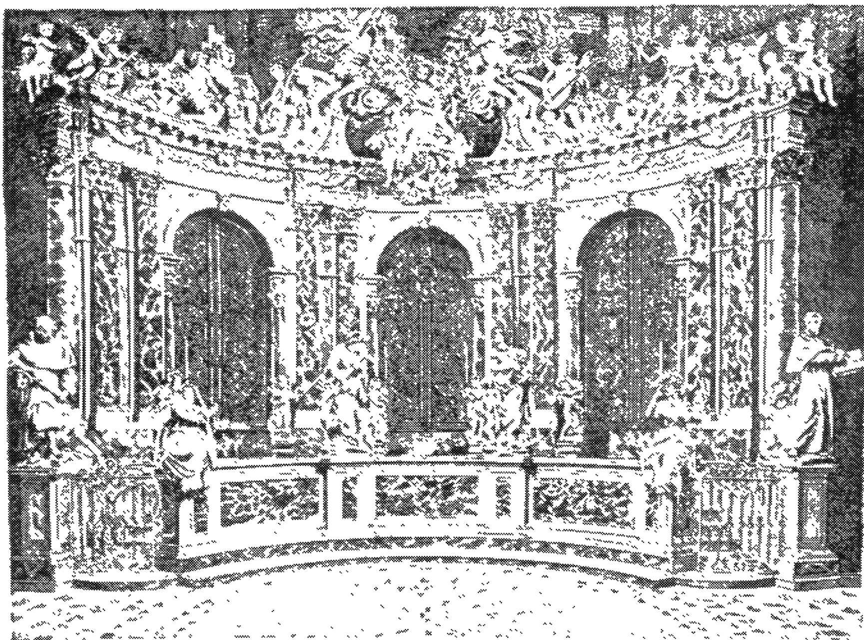
Bibl. : E.-A Martel, *les Abimes;* Paris, 1894. — *Tour du Monde*, déc. 1890

PADMARATI (V. Lakchmî).

PADOUAN (Le) (V. Cavino [Giovanni]).

PADOUE (Anc. *Patavium*, en italien *Padova*). I. Géographie. — Ville d'Italie, ch.-l. de la prov. de ce nom; elle est située sur le Bacchiglione, au milieu d'une plaine fertile, à 37 kil. à l'O. de Venise. Elle est peuplée (1894) par 80.100 hab. La décadence de Venise en a fait la cité la plus vivante et la plus riche de la Vénétie. Par le chiffre croissant de sa population (47.300 hab. en 1881), par l'importance de ses maisons de banques et le développement de son commerce, par sa situation au point de croisement de lignes ferrées qui la relient au S. à Bologne (123 kil.), à l'O. à Milan (228 kil.), au N. à Bellune (110 kil.), à l'E. à Venise (37 kil.), elle est devenue le centre économique des provinces comprises entre les Alpes, le Pô et le Mincio. Elle en est depuis longtemps le centre intellectuel. Son Université est une des plus anciennes d'Italie, puisqu'elle a été fondée en 1222, et une des plus fréquentées puisqu'en 1897 elle comptait 1.664 étudiants et venait immédiatement, sous ce rapport, après celles de Naples, de Rome et de Turin. La bibliothèque annexée à l'Université comprend 127.000 volumes, 45.300 brochures et 2.480 manuscrits.

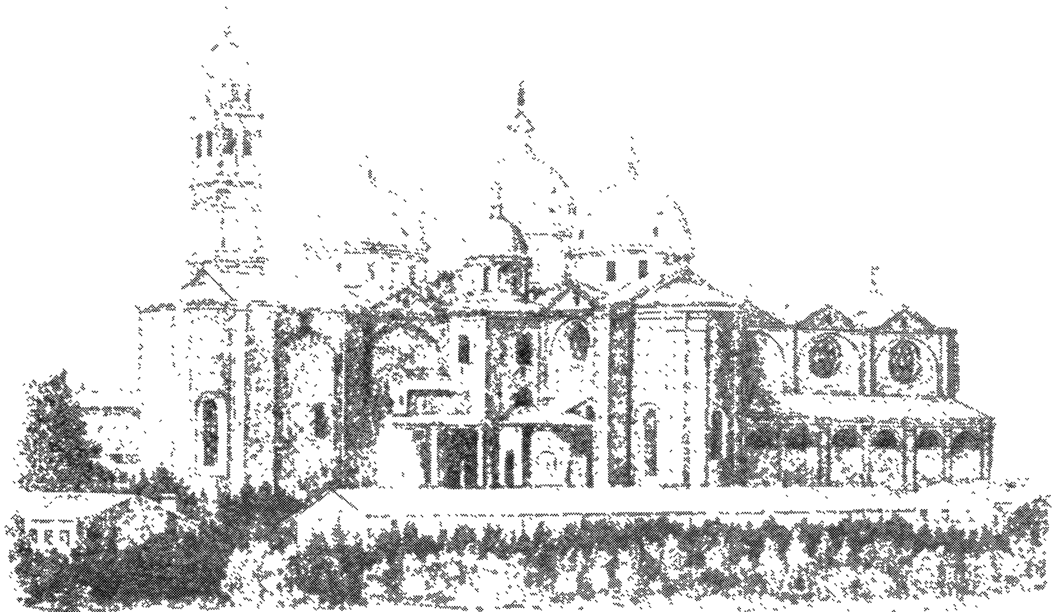
La ville est entourée par une veille enceinte, de forme elliptique, traversée par les dérivations du Bacchiglione, sillonnée par des rues étroites, tortueuses et souvent bordées de galeries (*portici*), ne couvre pas entièrement l'espace compris entre les murs qui l'enserrent, et dont elle est séparée par d'immenses jardins; aussi la circulation, très inégale, est-elle aussi active au centre que nulle sur la périphérie. Elle est traversée par une grande



Chapelle des Reliques ou du Trésor de la basilique de Saint-Antoine, à Padoue.

artère, qui, sous des noms divers, la parcourt dans sa plus grande largeur. Au point de vue artistique, elle ne peut lutter avec Venise, Bologne où même Vérone, mais elle contient un certain nombre de monuments intéressants. 1° Au centre et sur la rue centrale se trouvent, concentré sur un étroit espace, les places *Garibaldi* et *Cavour*, le Palais de l'*Université* orné de belles arcades construites en 1552 par Sansovino, et le café *Pedrocchi*, une des curiosités de la ville. Un peu plus au S. la *place Victor-Emmanuel* ou *Prato della Valle* est un immense espace planté d'arbres, orné de statues et bordé par la grandiose église de *Sainte-Justine* (1516-32); 2° le quartier S.-E. contient les principales curiosités de Padoue : l'église *Saint-Antoine*, immense construction consacrée au patron de Padoue (115 m. de long sur 55 de large), commencée en 1231, achevée en 1575, restaurée en 1749, remarquable par l'alliance du style gothique et du style byzantin, ornée d'une magnifique chapelle contenant les reliques du saint; la *Scuola del Santo*, édifice annexé à l'église et contenant 17 fresques du Titien (1508-11); le *Musée municipal*, élégant bâtiment moderne; enfin la statue équestre du condottiere *Gattamelata*, achevée par Donatello en 1453; 3° dans le quartier N.-E. sont situées deux églises voisines, riches en chefs-d'œuvre de la peinture; l'une, celle des *Eremitani*, bâtie au XIIIe siècle et restaurée en 1880, renferme des fresques de Mantegna et de ses contemporains de l'école du Squarcione, qui comptent parmi les œuvres d'art les plus considérables du N.

de l'Italie ; dans l'autre, la *Madonna dell' Arena* (1303), on admire des fresques intéressantes de Giotto ; 4° dans le quartier O. on remarque : le *Dôme*, ou cathédrale, édifice du milieu de la Renaissance ; la *Piazza dell' Unità d'Italia*, bordée au S. par la *Loggia del Consiglio*, beau monument du commencement de la Renaissance ; le *Salone* ou palais de justice construit de 1172 à 1219, et dont le nom vient d'une immense salle voûtée



Eglise Sainte-Justine, à Padoue.

en bois, datant de 1420 (de 83 m. de long sur 28 de large) ; enfin le palais municipal.

II. Histoire. — Padoue (*Patavium*) est une des plus anciennes villes de l'Italie du Nord. Selon la légende, elle aurait été fondée par le Troyen Anténor ; d'après l'histoire, elle appartint d'abord à la confédération étrusque du Nord, puis aux Vénètes ; elle pouvait mettre en ligne 20.000 hommes et défit en 302 av. J.-C. le roi de Sparte Cléonyme. Elle accepta la domination romaine et devint un municipe vers 215. Enrichie par le commerce, ce fut la plus opulente ville de l'Italie du Nord, illustrée par Tite-Live qui y naquit en 59 av. J.-C. Saccagée successivement par Alaric (413), par Attila (452) et par Totila, abandonnée par une grande partie de ses habitants, qui se réfugièrent au milieu de la lagune dans l'île de Rialto (V. Venise), elle fut reconstruite par Narsès, puis prise et brûlée, après une longue résistance, par les Lombards d'Agilulf (610). Occupée ensuite par Charlemagne, puis par les Hongrois, elle acquit son autonomie municipale, confirmée par Otton Ier, et se gouverna sous la direction de deux consuls annuels. En 1164, elle entra dans la ligue lombarde, accéda à la trêve de Venise (1177). Les podestats qu'elle avait mis à la tête de la commune en 1175 menacèrent bientôt ses libertés ; choisis dans la maison de Romano, ils devinrent de véritables seigneurs ; le plus illustre d'entre eux, Ezzelino da Romano, exerça de 1237 à 1256 une terrible tyrannie. Après sa chute et la victoire des Guelfes, les dissensions entre le peuple et la noblesse obligèrent à recourir de nouveau à un podestat qui fut choisi dans la famille de Carrara. En 1311, la cité se donna à l'empereur Henri VII qui y établit Gérard d'Isola ; mais l'année suivante, elle le chassa, et bientôt rappela Niccolo et Obizzo de Carrara. Après une sanglante guerre avec Vicence, Jacopo de Carrara fut proclamé capitaine général (1318). Sa famille conserva la principauté de Padoue jusqu'en 1405. Francesco Ier, allié de Jean-Galéas de Milan contre les Vénitiens, fut trahi par son allié qui l'emprisonna et le fit mourir (1393). Son fils Francesco II fut dépouillé par les Vénitiens de ses possessions, et en dernier lieu de Padoue (1405), puis étranglé avec ses deux fils (1406). La ville fut annexée au territoire vénitien et, en 1509, c'est la résistance qu'elle opposa à l'empereur Maximilien qui fit échouer l'entreprise de la ligue de Cambrai contre la république de Venise. Elle y resta annexée jusqu'en 1797 ; occupée le 28 avr. par les Français, elle fut cédée à l'Autriche le 17 oct. par le traité de Campo-Formio. Le traité de Presbourg (26 déc. 1805) la donna à Napoléon Ier, qui l'adjoignit au royaume d'Italie où elle fut le chef-lieu du dép. de la Brenta. Le traité de Paris du 30 mai 1814 et les traités de Vienne la rendirent à l'Autriche. Le 8 févr. 1848, elle s'insurgea sans succès. Le traité de Vienne du 3 oct. 1866 la rétrocéda à Napoléon III et par son intermédiaire à l'Italie. Albert Pingaud.

Bibl. : Cappelletti, *Storia di Padova*; Padoue, 1875, 2 vol. — Gennari, *Annali della citta di Padova* ; Bassano, 1806, 3 vol.

PADOUE (Duc de), général français (V. Arrighi [J. Toussaint]).

PADOUE (Arrighi de Casanova, duc de) (V. Arrighi [L.-H.-H.-E. de Casanova]).

PADOUX. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Bruyères ; 600 hab.

PADOVANINO (V. Padovano [Alexandre]).

PADOVANO (Dario Varotari), dit *il Cavine*, peintre et architecte italien, né à Vérone en 1539, mort à Padoue en 1596. Venu de bonne heure à Padoue, il fut présenté à Véronèse et à Titien qui lui prodiguèrent leurs bienfaits et leurs conseils et lui facilitèrent l'accès de la cour de Rome. Doué d'une très grande facilité, Padovano devint rapidement un habile dessinateur et un peintre de quelque mérite : l'imitation de Véronèse se trahit dans les décorations de Sant' Egidio de Padoue par lesquelles il débuta et qui lui valurent bientôt de nouvelles commandes. Les *Saintes Femmes au sépulcre*, exécutées pour la chapelle de l'Université de Padoue, sont d'une composition

savante, mais plutôt froide, et d'un coloris peu original : le souvenir des maîtres vénitiens hante l'imagination de l'artiste qui s'efforce consciencieusement d'utiliser ses réminiscences. Parfois elles le condamnent au pastiche, témoin le *Pape approuvant les statuts de l'ordre des Carmes*, que Padovano peignit sur les volets de l'orgue de l'église del Carmine, et qu'on a pu attribuer au Titien, et l'*Alliance conclue entre Pie V, le roi d'Espagne et le doge Mocenigo*, sur l'une des parois de la salle des Ambassadeurs, au palais du Podestat (1573). En revanche, dans le *Saint Barnabé* qu'il donna à la petite église de Venise qui porte ce nom, le Padovano ne s'inspira que de lui-même. Aussi cette peinture, vraiment unique dans son œuvre, est-elle marquée d'un caractère saisissant d'énergie et de puissance : on l'admire au musée de Venise. — Comme architecte, le Padovano fit preuve de science et de goût; mais les constructions qu'il édifia, et dont la principale fut la *Villa Montecchia*, ne portent pas la marque d'une personnalité bien accentuée. G. C.

PADOVANO (Alessandro Varotari, dit il), peintre italien, né à Padoue en 1580, mort à Venise en 1643, fils du précédent. Orphelin dès l'âge de six ans, il ne put apprendre la peinture de son père ; mais, comme lui, il s'éprit de bonne heure des œuvres de Titien, et commença par étudier les trois belles fresques que le grand coloriste avait laissées à Padoue, dans la scuola di Sant'Antonio; puis il voulut se rendre à Venise, afin de pénétrer à fond les secrets du faire de son maître préféré. Sa prodigieuse faculté d'assimilation lui permit de s'approprier cette chaleur savoureuse dans les carnations, et cette habileté à ménager les demi-teintes qu'il admirait dans Titien ; dès son arrivée à Venise, il exécuta brillamment, pour l'église Sainte-Justine, le baptême et le martyre de la sainte. C'est surtout à Sainte-Marie-Majeure que se trouvent un grand nombre des ouvrages de Padovano : ils se distinguent, dans une époque où l'école vénitienne était la proie du maniérisme, par une simplicité relative, une dignité et une allure dont on avait perdu l'habitude. Le succès en fut extrêmement vif : tous les princes de l'Italie accablèrent à l'envi le peintre de leurs faveurs, et il ne tarda pas à réaliser une belle fortune. Mais de toutes les productions dont il dota Venise et Padoue, la plus célèbre et la plus belle est sans contredit celle qu'il osa entreprendre après Véronèse et en l'imitant, sur le sujet des *Noces de Cana*. A vrai dire, tout en se rappelant les principaux motifs de la toile fameuse dont il s'inspirait, le Padouan sut renouveler l' ordonnance de la scène, plaçant son Christ au premier plan, et mettant à coté de lui, par une opposition bien entendue, la figure d'un pauvre mendiant qui reçoit sa part du festin. De gracieuses jeunes filles servent à table et font passer des corbeilles de fruits, tandis qu'un serviteur verse du vin dans les amphores : le miracle est mis ainsi en évidence. Les *Noces de Cana*, peintes pour le réfectoire de San Giovanni di Verdara, de Padoue, soulevèrent un enthousiasme indescriptible ; depuis ce moment, la carrière du Padouan ne fut plus qu'un long triomphe. Pour Venise, il exécuta le *Sacrifice d'Iphigénie*, au palais Manfrini ; la *Femme de Darius* et le *Christ mort*, à l'Académie ; le *Martyre de saint Jean l'Evangéliste*, à Saint-Pierre; *Santa Maria della Salute;* la *Parabole des Vierges sages*, aux Incurables; *Saint Dominique calmant une tempête*, à Saint-Jean et Saint-Paul. Pour Padoue : un *Christ portant sa croix*, *l'Incrédulité de saint Thomas*, *la Femme adultère*. Les galeries de Florence, le musée de Vienne et celui de Berlin possèdent diverses toiles de ce maître brillant. Enfin le Louvre a de lui un *Amour et Vénus* qui ne compte point parmi ses meilleurs ouvrages. En somme, si Alessandro Padovano s'est montré parfois inférieur à sa retentissante renommée, la postérité doit lui être reconnaissante d'avoir fait un instant revivre, au XVIIe siècle, les nobles traditions de la grande époque. Gaston Cougny.

Bibl. : Lanzi, *Storia pittorica della Italia* (Scuola veneziana). — Ridolfi, *Pittori veneti* — Ch. Blanc, *Histoire des peintres de toutes les écoles* (*Ecole vénitienne*).

PADRICIANO (*Padric*). Gouffre ou plutôt grotte du Karst, à 5 kil. à l'E. de Trieste (Autriche), longue de 500 m. seulement, mais profonde de 270 m., ce qui la met, dans le sens vertical, au troisième rang de toutes les cavités naturelles connues après les abîmes de Trebiciano (321 m.) et de la Kačna-Jama (300 m.), également sur le Karst.

PADRON. Ville d'Espagne, prov. de La Corogne (Coruña), en Galice, sur le Sar ; 8.000 hab. Ancien pèlerinage très fréquenté. Marché agricole.

PADRON (Cap). Promontoire de la côte occidentale d'Afrique, qui marque au S. l'embouchure du Congo, sur la rive portugaise de la colonie d'Angola.

PADUCAH. Ville des Etats-Unis (Kentucky), en aval du confluent du Tennessee et de l'Ohio ; 12.797 hab. (en 1890). Université. Minoterie, commerce de céréales, tabac, porcs.

PADULA. Ville d'Italie, prov. de Salerne, sur le Tanagro, à 14 kil. de Sala Consilina ; 7.874 hab. (en 1881). On y remarque la *Certosa* de Saint-Laurent, déclarée monument national, construction du XIVe siècle, qui fut presque détruite par le tremblement de terre de 1857 et qui a été récemment restaurée. Vin, huile, oranges et citrons ; carrières de marbre (*travertino*). Dans les environs de Padula fut fusillé Pisacane, débarqué à Sapri en 1857 avec Nicotera et autres jeunes gens, dans le but de faire insurger les Napolitains contre le gouvernement des Bourbons de Naples. Padula était un fief de la famille Malaspina-Cibo.

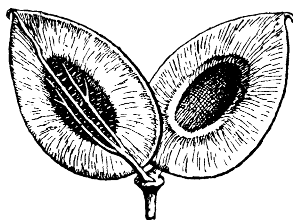
PADURRA (Thomas), poète ruthène, né en Ukraine à la fin du XVIIIe siècle. Après avoir terminé ses études au lycée de Krzemieniec, il fit un voyage en Orient avec Lad. Rzewuski. Ses poésies écrites en dialecte ukrainien éveillent le souvenir du passé chevaleresque de ce pays et représentent sous des couleurs magiques les mœurs, les habitudes et les aspirations de ses habitants. Il les a publiées sous le titre de *Ukrainki*. Plusieurs de ces chants sont devenus populaires. Il a aussi écrit en polonais, mais cette partie de son œuvre, quoique très intéressante aussi, a moins de saveur littéraire. F. T.

PADUS (Bot.) (V. Merisier, § *Sylviculture*).

PÆAN (Παιᾶν, Παιήων) le guérisseur, surnom qui désigne dans les poèmes homériques le médecin des dieux olympiens qui devint ensuite le dieu Asklépios (Esculape) ; il fut également appliqué à d'autres dieux, Zeus, Dionysos, à Thanatos, dieu de la mort, et surtout à Apollon. Il se peut, d'après Eustathe, que pour Thanatos et Apollon ce surnom ait fait allusion à leur rôle de destructeur, Apollon étant un dieu guerrier, exterminateur des monstres. Le mot de Pæan servit ensuite à désigner un hymne en l'honneur d'Apollon, célébré comme préservateur des maux et comme protecteur des guerriers. Le Pæan se chantait en chœur avant le combat, mais aussi après la victoire et pour remercier le dieu dans les fêtes. Il fut également appliqué à d'autres divinités.

PÆDÉRIE (*Pæderia* L.). Genre de Rubiacées-Anthospermées, composé d'arbres et de sous-arbrisseaux sarmenteux, à feuilles opposées ou verticillées, ovales-aiguës, stipulées, à fleurs réunies en cymes axillaires ou terminales, hermaphrodites ou polygames, construites sur le type 4-6 mère. La corolle est tubuleuse, l'androcée isostémoné, l'ovaire à 2-3 loges, dont chacune renferme un ovule à micropyle inféro-externe. Le fruit, comprimé, se compose de noyaux minces dont la cavité, épaissie, est entourée d'un cadre elliptique, membraneux, parfois pris pour une aile. A la maturité, les noyaux se séparent de l'exocarpe mince, qui ne laisse à leur surface que des faisceaux fibro-vasculaires, très nets d'ailleurs. L'espèce type, *P. fœtida* L. (*Apocynum fœtidum* Burm., *Gentiana scandens* Lour.), le *Bedalfee Sutta* des Orientaux, le *Candoley* des Philippines, répand, comme ses congénères, une odeur nauséabonde insupportable, à la fois

excrémentitielle et alliacée. Elle passe pour antispasmodique. Les feuilles sont employées, aux Moluques, en bains et en décoction contre les états fébriles, les coliques, les vertiges, la rétention d'urine, etc. La racine, d'un rouge sang, est réputée vomitive, dans les Indes. Enfin, cette même espèce fournit une fibre textile excellente. — Le *P. Valli-Kara* Juss. est médicinal au Malabar. Ses graines, cuites avec de l'huile et du safran, fournissent une mixture préconisée contre la morsure des chiens enragés.



Fruit du Pæderia fœtida L., les carpelles disjoints.

PÆDERUS (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères, de la famille des Staphylinides, établi par Fabricius (*Syst. Ent.*, p. 268), et qui a donné son nom à la tribu des *Pæderinæ*. Cette tribu est surtout caractérisée par les stigmates prothoraciques cachés, les hanches postérieures coniques et le prothorax membraneux près des hanches. Les principaux genres sont : *Sunius* Steph., *Stilicus* Lat., *Scopæus* Erichs., *Lithocharis* Lat., *Pæderus* Fab., *Lathrobium* Grav., *Cryptobium* Mann. Les espèces du genre *Pæderus* Fab., au nombre d'une centaine environ, appartiennent surtout à la faune de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Ce sont des insectes de forme élégante, très vifs, redressant fortement l'extrémité de l'abdomen. Ils vivent surtout dans les lieux humides, au bord des eaux courantes et stagnantes, sous les pierres, les détritus. La coloration est brillante, variée de bleu, de noir et de rouge orange. L'espèce type est le *P. riparius* L., de 7 millim. de long, que l'on trouve en Europe et en Asie centrale.

PÆDIATRIE. On donne le nom de pædiatrie à la branche de l'art de guérir qui traite des enfants. L'enfant par suite de sa constitution spéciale, de la plus grande activité de ses échanges physiologiques offre, lorsqu'il est atteint par la maladie, des modes de réaction spéciaux, que méritent une étude particulière. D'autre part il est sujet depuis sa naissance jusqu'à son complet développement à un certain nombre de maladies qui ne se rencontrent guère que chez lui. Enfin les modes de traitement qui lui sont applicables présentent des particularités tant au point de vue des doses que l'on doit administrer que de la sensibilité spéciale de l'enfant à certains médicaments. Ces considérations justifient l'existence des divers traités des maladies de l'enfance dont l'objet est la pædiatrie avec ses diverses branches, hygiène, pathologie et traitement. Dr M. POTEL.

PÆDIOMÉTRIE. On donne ce nom ou celui de fœtométrie à une méthode obstétricale, découverte par Gonner de Bâle, méthode qui se propose de déterminer le poids du fœtus par la mensuration du pied, fait très important pour les présentations du siège ou les versions dans les bassins rétrécis. M. Bonnaire en France a contrôlé la méthode de Gonner et l'a critiquée sur certains points. On trouvera une étude complète sur ce sujet dans la thèse de Bruyère (Paris, 1898). Dr M. POTEL.

PÆIVÆRINTA (Pietari), écrivain populaire finlandais, né à Ylivieska le 18 sept. 1827. Ce n'est que tard qu'il commença à écrire, mais ses récits populaires, tout imprégnés d'un profond sentiment religieux, le mirent rapidement en faveur auprès de ses compatriotes ; ils ont été publiés en finnois, mais plusieurs ont été aussitôt traduits en suédois et même en allemand : *Elæmæni* (Ma vie, 1877) ; *Elæmæn havannoita, Minnæ ja Muut* (1880-88), etc.

PAE-KHOÏ (en langage des Samoyèdes : Montagnes de pierre). Chaîne de collines du N.-E. de la Russie d'Europe, courant le long de la mer de Kara. Ramifications N.-O. du mont Oural, dont elles sont séparées par une vaste plaine marécageuse, mais avec lesquels elles ont beaucoup d'analogies physiques. Elévation moyenne 200 m. Les points les plus élevés : Vozaï-paï, Pense-paï, Grand Iodney atteignent 300 et 350 m.

PAELINCK (Joseph), peintre belge, né à Oostacker, près de Gand, en 1781, mort à Bruxelles en 1839. Il reçut les leçons du peintre français David, et professa quelque temps le dessin et la peinture à l'Académie de Gand ; puis il fit le voyage d'Italie et séjourna cinq ans à Rome. C'est là qu'il produisit ses meilleurs ouvrages, entre autres : *les Embellissements de Rome par Auguste*, grande composition exécutée pour le palais Quirinal. A son retour, il habita Bruxelles, devint peintre de la reine des Pays-Bas et modifia légèrement sa manière dans le sentiment des artistes de la nouvelle école romantique. On cite particulièrement de lui : *l'Invention de la croix* (à l'église Saint-Michel de Gand) ; ce tableau passe pour son chef-d'œuvre ; *la Toilette de Psyche* (mus. de Haarlem) et *l'Abdication de Charles-Quint* (1836). G. C.

PAEMANI. Ancien peuple de la Belgique, probablement Germain d'origine. Ils étaient probablement clients des *Treveri*. Leur pays, situé au S.-E. du Condroz (*Condrusi*), devint plus tard le *pagus Falmenensis*, la Famenne.

PÆONIA (Bot.) (V. PIVOINE).

PÆONIENS (Παίονες). Peuple qui occupait l'intérieur de la *Macédoine* (V. ce mot) à l'époque antique. Les Pæoniens et leur chef Astéropée figurent parmi les alliés des Troyens dans l'*Iliade*. On les retrouve à l'époque historique sur les rives de l'Axios et du Strymon. Le général perse Mégabaze en transporta deux tribus, Siropæoniens et Pæoplæ, en Asie. Le royaume de Pæonie fut réduit à la vassalité par Philippe III et Alexandre le Grand. Un de ses derniers rois fut Audoléon, allié d'Athènes en 354. Après les grandes luttes de la fin du IVe siècle et l'invasion gauloise, ce royaume disparut, absorbé dans la Macédoine.

PÆONIOS DE MENDE, sculpteur grec du Ve siècle av. J.-C. On a retrouvé à Olympie la statue de la *Victoire* sculptée par cet artiste pour célébrer, suivant Pausanias, le succès des Messéniens sur les Acarnanes et les habitants d'Oeniade vers 455, ou, selon les Messéniens, sans doute mieux informés, à la suite de leur victoire sur les Lacédémoniens lors de l'affaire de Sphactéries en 425. Mais, si Pausanias forme cette hypothèse qui reporte la *Victoire* jusqu'en 455, c'est sans doute pour justifier l'attribution du fronton est du temple de Jupiter Olympien à Pæonios, comme le voulaient les exégètes (V. OLYMPIE). Le temple avait été terminé en 456. Il est vrai que Pæonios y avait travaillé, mais il ne mentionne dans l'inscription de sa statue de la *Victoire* que les acrotères, pour lesquelles il avait remporté le prix. Or le mot *acrotères*, quelque bonne volonté que l'on y mette, ne peut s'appliquer qu'à la statue de Nikè qui surmontait le faîte du fronton et aux bassins de bronze doré des angles. C'était là un travail que l'on pouvait confier à un débutant, mais non pas un fronton, pièce capitale de la décoration. Et Pæonios eût été un débutant vers 455 si la statue de la *Victoire* est un peu postérieure à 425. Le style de cette statue confirme d'ailleurs l'assertion des Messéniens : s'envolant du haut d'une grande base triangulaire, hardie d'allure, le geste ample et gracieux, vêtue d'une tunique légère et transparente que gonfle déjà le vent, elle présente un contraste indéniable avec les figures encore empreintes d'archaïsme du fronton est, aux draperies lourdes et sommaires. Il n'est pas vraisemblable que le même artiste soit l'auteur de l'une et des autres. On a discuté presque à l'infini sur cette question. André BAUDRILLART.

BIBL. : Textes anciens dans : OVERBECK, *Die antiken Schriftquellen*, nos 851-52. — E. LŒWY, *Inschriften griechischen Bildhauer*, no 49, et la bibliographie. — BRUNN, *Sitzungsberichte der bayer. Akademie*, 1877, p. 1 ; 1878, pp. 422 et suiv. — WOLTERS, *Gipsabgüsse*, p. 136. — *Ausgrabungen zu Olympia*, 1, pl. 9-12. — *Funde von Olympia*

pl. 16, p. 15. — Bayet, *Etudes d'arch. et d'art*, p. 61. — Laloux et Monceaux, *Olympie*, p. 67. — Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, pp. 153-59.

PÆONIOS d'Ephèse, architecte grec d'Ephèse qui acheva avec Demetrius le grand temple d'Artémis, commencé par Chersiphron, et commença avec Daphnis le temple d'Apollon Didyméen, à Milet. Il vivait entre 420 et 380 av. J.-C.

PAEP (André de) (en latin *Papius*), érudit belge, né à Gand en 1547, mort à Liège en 1581. Il est l'auteur d'une édition savante : *Dyonisii Alexandrini de situ Orbis* (Anvers, 1575), dont les notes ont été reproduites dans les éditions d'Oxford (1697) et de Leyde (1736) de ce traité. On lui doit aussi *de Consonantiis sive harmoniis musicis* (Anvers, 1568 ; rééd., 1581).

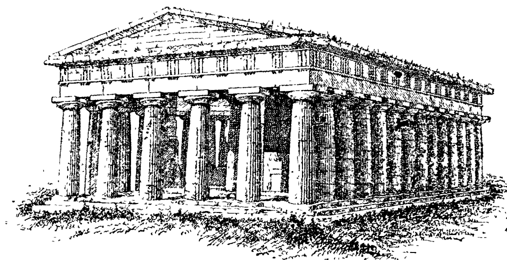
PAEPE (César de), médecin et socialiste belge, né à Ostende en 1842, mort à Cannes le 18 déc. 1890. Il étudiait le droit à Bruxelles et prenait déjà une part active au mouvement démocratique, quand la mort de son père le laissa sans ressources et l'obligea à se faire ouvrier typographe. Sa vive intelligence le fit remarquer par Proudhon, et le grand socialiste, exilé à Bruxelles, lui donna des conseils et le chargea de la correction de ses ouvrages. De Paepe, à force d'économie et de privations, parvint à entreprendre de nouvelles études supérieures. Médecin militaire en 1870, il soigna avec un égal dévouement les blessés français et allemands transportés en Belgique, et il acquit bientôt la réputation d'un praticien distingué, en même temps qu'il publiait d'importants travaux dans des revues scientifiques. Cependant il est plus connu comme socialiste que comme médecin. Il fut à Londres, en 1854, un des fondateurs de l'Internationale, et joua un rôle prépondérant dans les congrès des sciences sociales qui se tinrent dans divers pays. Après avoir penché d'abord vers les doctrines de Proudhon, il se déclara collectiviste au congrès de Lausanne de 1867, fit voter au congrès de Bruxelles, en 1868, le principe de la propriété collective du sol et du sous-sol, et contribua pour une forte part à rallier au collectivisme toutes les forces ouvrières. Quand l'Internationale fut tombée, de Paepe créa le parti ouvrier belge, lui donna sa première organisation et formula son programme. En même temps, il faisait alliance avec les bourgeois démocrates pour obtenir l'établissement du suffrage universel en Belgique. En 1890, il se rendit dans le midi de la France afin de rétablir sa santé compromise par des excès de travail, mais il était trop tard, et il ne tarda pas à succomber. Son corps fut ramené à Bruxelles, et la démocratie belge lui fit de grandioses funérailles. César de Paepe était un savant et un homme de cœur ; ceux même qui combattirent ses doctrines avec le plus de vigueur rendent pleine justice à son désintéressement et à ses vertus privées. Son activité s'était prodiguée en travaux fragmentaires et surtout en articles de journaux, aussi ne laisse-t-il que des œuvres de dimension assez restreinte ; en voici les principales : *Histoire des facultés universitaires en Belgique depuis la fondation de l'ancienne Université de Louvain* (Bruxelles, 1868, in-8) ; *les Malthusiens* (Genève, 1869, in-8) ; *Recherches sur les principes fondamentaux de l'économie sociale* (en allemand ; Berlin, 1879, in-8) ; *la Science sociale d'après Colins et de Potter* (en allemand ; Zurich, 1880, in-8) ; *de l'Excès de travail et de l'Insuffisance d'alimentation dans la classe ouvrière* (Lyon, 1880, in-8) ; *Essai sur l'organisation des services publics dans la société future* (Bruxelles, 1880, in-8) ; *Cours d'économie sociale* (dans la *Société nouvelle ;* Bruxelles, 1888-89) ; *le Suffrage universel et la Capacité politique de la classe ouvrière* (Bruxelles, 1890, in-8). E. Hubert.

PAËR (Fernando), compositeur dramatique italien et maître de chapelle, né à Parme le 1er juin 1771, mort à Paris le 3 mai 1839. Il travailla quelque temps dans sa ville natale, sous la direction d'un violoniste du grand-duc nommé Ghizetti ; mais ses études théoriques ne furent pas poussées fort loin, et, comme l'opéra italien de cette époque ne nécessitait pas une connaissance bien profonde de l'art musical, il se lança de bonne heure dans la carrière. Avant sa dix-septième année, Paër avait déjà fait jouer avec succès deux opéras bouffes. Le second, *I pretendenti burlati*, fut même joué dans plusieurs villes d'Italie et fit connaître le nom du jeune musicien. Sa réputation naissante lui fit obtenir la place de maître de chapelle à Venise (il n'avait pourtant encore composé que de la musique bouffe de théâtre) en 1791. Quelques années après, il fut appelé à Vienne où sa femme, chanteuse distinguée, avait un engagement au Théâtre-Italien. Il eut l'occasion d'y entendre de meilleure musique que celle alors en faveur en Italie. Mozart, notamment, lui fut profitable ; ses meilleures œuvres : *Camilla ossia il Sotterano* (1799), *Sargino* (1803), *Eleonora ossia l'Amore Conjugale* (1804), sur le sujet que Beethoven devait immortaliser dans *Fidelio*, se ressentent assez heureusement de l'imitation du maître allemand. Il se trouvait à Dresde au service de l'électeur de Saxe, en 1806, quand les troupes françaises passèrent en cette ville. L'empereur Napoléon, à qui la musique de Paër plaisait beaucoup, l'attacha à sa personne à de fort belles conditions, et Paër vint se fixer à Paris. Plus occupé de s'assurer, par des complaisances peu dignes d'un grand artiste, la faveur exclusive de l'empereur, que de composer des œuvres nouvelles, Paër, pendant cette période, produisit peu. Il est même surprenant qu'il n'ait jamais rien écrit à ce moment pour la scène française et que ce soit à un voyage fait à Parme, en 1811, que soit due la composition de l'*Agnese*, son meilleur opéra peut-être. En 1812, Paër fut choisi pour succéder à Spontini dans la direction du Théâtre-Italien. La chute de l'Empire ébranla d'abord sa situation, mais Paër était habile à se concilier les faveurs du pouvoir. Sous la Restauration, il garda donc sa place de directeur, et sa situation à la cour, un peu réduite, fut encore assez belle. Il profita de ses avantages pour retarder, autant qu'il le put, l'apparition des premières œuvres de Rossini en qui il voyait, avec raison, un redoutable concurrent. Mais, après bien des vicissitudes, il eut finalement le dessous et dut se retirer en 1827. L'Académie le choisit pour un de ses membres en 1831, et l'année suivante, Louis-Philippe lui donnait la direction de sa chapelle.

Quelque jugement qu'on porte sur l'école italienne de cette époque, on doit avouer que Paër, avec quelques qualités aimables, n'est qu'un musicien secondaire. Cimarosa et Paisiello lui sont fort supérieurs, et Rossini le fit entièrement oublier. Un seul opéra-comique de Paër, *le Maître de chapelle*, composé à Paris en 1824, est encore connu de nos jours. Sa grâce facile et élégante, bien qu'un peu surannée, l'a fait maintenir au répertoire, et il se joue encore assez souvent aujourd'hui. H. Quittard.

PÆSTUM (Παῖστον, auj. *Pesto*). Ancienne ville d'Italie, près de la mer Tyrrhénienne, à 8 kil. S. de l'embouchure du Silarus (auj. Sele). Ce fut d'abord une colonie de Sybaris nommée *Posidonia* et créée vers le commencement du VIe siècle av. J.-C., avec le concours des Doriens de Trézène. Elle dut se soumettre aux Lucaniens vers la fin du Ve siècle, fut reprise par Alexandre d'Epire en 330, mais bientôt reperdue. Les Romains y établirent une colonie en 273 av. J.-C., et ce fut apparemment alors qu'elle prit le nom de Pæstum. Célèbre pour l'éclat de ses roses qui fleurissent deux fois l'an (mai et novembre), elle demeura florissante jusqu'à la fin de l'Empire, devint un évêché et fut probablement ruinée par les pirates sarrasins ; l'évêché fut alors transféré dans l'intérieur, à Capaccio. Complètement désertée, la ville antique a conservé de magnifiques vestiges du passé. Ses ruines, signalées par Cluvier dès 1624, comprennent une enceinte de 5 kil. de tour, une voie des tombeaux, des restes du forum, du théâtre, de l'amphithéâtre et surtout trois temples émergeant au milieu des acanthes et des fougères. Le temple de Poseidon ou Neptune est le plus fameux : long

de 58 m., large de 26, il a, sur chaque façade, 7 puissantes colonnes doriques, sur chaque côté 12, chacune mesurant 8m,90 de haut et 2m,27 de diamètre ; à l'intérieur de la cella sont 7 colonnes de près de 2 m. de diamètre ; la pierre est un travertin jauni par le temps et incrusté au bas de plantes marines, le sol s'étant alternativement affaissé et soulevé. Ce temple, qu'on attribue à la fin du VIe siècle, est probablement un peu plus jeune que le second, dénommé basilique, situé un peu au S. ; celui-ci mesure 54m,35 sur 24m,50 et comprend 50 colonnes (9 de front et 16 de côté) de 2 m. de diamètre ;



Temple de Neptune, à Pæstum

une colonnade intérieure le divise par le milieu. Au S. se trouve le temple de Déméter (Cérès ou Vesta), long de 32m,25, large de 14m,25, porté par 36 colonnes (6 de front, 14 de côté) de 1m,60 de diamètre. C'est le mieux conservé. A.-M. B.

PÆTIGORA (V. Beschtau).

PAEZ (José-Antonio), le héros de l'indépendance du Venezuela, né de parents indiens à Araure, sur l'Aricagua (prov. de Barinas) en 1790, mort à New York le 6 mai 1873. Gardeur de bestiaux dans sa jeunesse, il s'enrôla dans l'escadron de cavalerie de Barinas, commandé par D. Manuel Pulido. En 1812, il quitte le service avec le grade de sergent, mais presque aussitôt l'intervention de Bolivar en faveur de l'indépendance du Venezuela amène un soulèvement des patriotes, et Paez est fait capitaine. Alors commence la série des brillants faits d'armes de Paez, à la tête de ses lanciers, recrutés parmi les *llaneros*, les conducteurs de troupeaux des savanes. En oct. 1813, Paez remporte son premier succès à Las Matas Guerrereñas. Fait prisonnier par trahison, il rachète sa vie, est délivré, et, en oct. 1814, rentre en campagne au Venezuela. En 1815, après ses succès aux combats de Chire, de La Mata de la Miel, sa victoire sur le colonel espagnol D. Francisco López, il devient le chef suprême des forces révoltées de l'Apure. Vainqueur à Yagual, il fait López prisonnier. Il échoue dans sa tentative d'assiéger San Fernando, mais peu après bat le général Morillo à Mucuritas et enlève la ville de Barinas. En 1818, comme lieutenant de Bolivar, il attaque à la nage, sur l'Apure, au passage de Coplé, l'escadrille des barques espagnoles, s'en empare et procure ainsi à Bolivar les moyens de passer le fleuve. Après un brillant succès de cavalerie à Calabozo, il enlève San Fernando et bat le général Latorre à la savane de Cojedes. En 1819, l'armée insurgée est contrainte par Morillo à repasser l'Arauca. Le 3 avr., Paez franchit le fleuve avec 150 lanciers, livre aux Espagnols le combat épique de Las Queseras del Medio et jette le désordre dans l'armée de Morillo qui bat en retraite. Deux ans après, l'armée républicaine, commandée par Bolivar, attaquait le général Latorre à Carabobo, le 24 juin 1821, et remportait, grâce au mouvement tournant opéré par Paez, une victoire signalée, qui assurait l'indépendance du Venezuela. Au mois d'avril suivant (1822), Paez enlevait d'assaut Puerto Cabello, dernier refuge des Espagnols. C'était la fin de la guerre de l'Indépendance du Venezuela. Presque aussitôt commencent les discordes intestines.

Paez, en 1822, fut nommé commandant général du Venezuela, encore rattaché à la Colombie. Accusé en 1825 d'abus de pouvoirs, il protesta, sans toutefois recourir à la force, mais, en 1826, un pronunciamiento le fit chef civil et militaire, et, lorsqu'en 1830, en partie par son influence, le Venezuela se sépara de la Colombie et se donna une constitution, Paez devint président de la République pour quatre ans. En 1834, il fut remplacé par le Dr José Vargas et l'aida puissamment à réprimer le soulèvement des généraux Carujo et José Tadeo Monagas (1835). Il reçut à cette occasion le titre d'*Esclarecido ciudadano*. En 1837, il bat les llaneros de l'Apure, révoltés sous le commandement de Juan Pablo Farfan. De 1839 à 1843, il occupa une seconde fois la présidence. En févr. 1848, il fit un pronunciamiento contre le pouvoir civil. Battu à Los Araguatos par le général Muñoz, fugitif aux Antilles, rentré l'année suivante au Venezuela et battu de nouveau à Macapo, il est fait prisonnier, exilé, et en 1850 se retire à New York. En 1856, il voyagea en Europe. Rappelé au Venezuela après la révolution de 1858 qui renversa le général Monagas, Paez reçut le commandement en chef de l'armée. En 1861, il fut envoyé comme ambassadeur aux Etats-Unis. Nommé une troisième fois, cette même année, président de la république, avec pouvoirs dictatoriaux, mais impuissant à rétablir le calme dans le pays, il abdiqua en 1863. En 1866, il se retira à Buenos Aires, puis en 1871 à New York, et y mourut trois ans après. Ses cendres ont été ramenées au Panthéon de Caracas en 1888, et le centenaire de sa naissance a été fêté en 1890. Paez a publié de son vivant son *Autobiographie* (New York, 1867-69, 2 vol. in-8). H. Léonardon.

Bibl. : Ramon Paez, *Public Life of J.-A. Paez*, 1861. — Tomás Michelena, *Resumen de la vida militar y politica del ciudadano esclarecido general José-Antonio Paez* ; Caracas, 1890, in-8. — Guzman Blanco, *Apoteosis del general Paez* ; Paris, 1889, in-8.

PÁEZ de Castro (Juan), historien espagnol, né à Quero (Guadalajara). On ignore la date de sa naissance, mais il mourut en 1570. Il fut historiographe de l'empereur Charles V et de Philippe II et ami très intime de Zurita et d'Ambrosio de Morales. Ses lettres en défense des *Anales* de Zurita, attaqués par Santa Cruz, ont été publiées dans l'ouvrage de Dormer, *Progresos de la historia en el reino de Aragón* (Zaragora, 1680 ; réimprimé en 1878), d'après le manuscrit de l'Escurial dont il existe une copie à la Bibl. Nac. de Madrid. Páez est connu surtout pour sa doctrine sur la méthodologie de l'histoire, qui est exposée dans son *Methodo para escribir la historia*, qu'il écrivit en réponse à l'empereur sur la manière dont il pensait traiter l'histoire de Charles V. Ce *Methodo*, inédit (ms. à l'Escurial, avec trois copies à la Bibl. Nac.), est intéressant et original. On en trouvera un résumé assez complet dans mon livre cité ci-dessous. A la mort de Zurita, Páez fut l'héritier de plusieurs des livres et des papiers de l'historien aragonais ; les papiers de Páez passèrent eux-mêmes dans la bibliothèque Ambrosio de Morales et, de là, à l'Escurial. R. Altamira.

Bibl. : N. Antonio, *Bibliotheca nova*, vol. II. — R. Altamira, *Adiciones à la Enseñanza de la historia*, dans le vol. *de Historia y Arte* ; Madrid, 1898.

PAGAIE. Petit aviron à large pelle ovale, dont on se sert pour manœuvrer les *pirogues* et les *périssoires* (V. ces mots) et qui se tient directement avec les deux mains, sans être soutenue par les bords de l'embarcation. Suivant que cette dernière est à plusieurs ou à un seul rameur, la pagaie n'a qu'une pelle, avec un manche très court généralement terminé à l'autre bout par une traverse en forme de pelle, ou elle en a deux, une à chaque bout, séparées par un manche d'environ 2 m. En groupe, les pagayeurs, tournés vers l'avant, sont assis contre les bords de l'embarcation ; d'une main, ils tiennent la pagaie par le milieu du manche, de l'autre par le haut, et ils plongent toute la pelle dans l'eau, en appuyant et tirant dessus de l'avant à l'arrière. Seul, le pagayeur est

assis à l'arrière, également tourné vers l'avant; il tient sa pagaie des mains, écartées de 40 cent. environ et également distantes des pelles, et, de celles-ci, il frappe alternativement l'eau, à babord et à tribord.

PAGAN. Ancienne capitale de la Birmanie, sur la r. g. de l'Iraouadi, à 155 kil. S.-O. de Mandaleh. Ses ruines occupent 13 kil. q. Fondée vers le IIe siècle de notre ère, elle fut capitale de 850 à 1284 où une invasion chinoise la ruina. Elle fut abandonnée, dit-on, vers 1356. — Les restes d'une autre capitale plus ancienne, dite Vieux-Pagan, se trouvent à 275 kil. N. de celle-ci.

PAGAN, PAGANI, PAGHANI ou **PAYENS.** Plusieurs familles de ce nom ont existé du Xe au XIIe siècle en France et en Italie. La plus connue est celle des Pagan de Bourg-Argental (Haute-Loire), qui avait aussi dans la vallée d'Ay, près d'Annonay, des possessions dont héritèrent les barons de Tournon. Cette famille, comme celle des Pagan de Toulouse et des Pagani de Naples et de Mondovi, revendiquait l'honneur d'avoir donné naissance à Hugues de Pagan, le célèbre fondateur de l'ordre des Templiers. Mais les écrivains qui ont le plus soigneusement étudié la question, tout en admettant une tige commune, d'après l'examen des textes et des armoiries, conviennent qu'il n'a été apporté encore aucun document décisif sur l'origine et la nationalité d'Hugues de Pagan, et que ce problème est par conséquent loin d'être résolu. — Un comte de Pagan, du Comtat-Venaissin, a publié au XVIe siècle divers opuscules, entre autres une *Théorie des planètes*, un *Traité des fortifications* et des *Tables astronomiques*, imprimées chez Jean Henaut, lesquelles, dit Davity (*le Monde*, p. 530), « enseignent fort clairement à tirer l'horoscope ». A. MAZON.

BIBL. : DE GALLIER, *les Pagan et les Retourtour* (Société forésienne de la *Diana*, 1875). — BREGHOT DU LUT, *les Pagani et les Pagan*, dans *Revue lyonnaise*, 1885. — Dr FRANCUS, *Voyage autour d'Annonay*.

PAGAN (Emile-François de), comte de MERVEILLES, ingénieur militaire français, né à Avignon le 3 mars 1604, mort à Paris le 18 nov. 1665. Entré au service à douze ans, il perdit successivement les deux yeux (1621 et 1643) et se consacra dès lors tout entier aux mathématiques et à l'art de la fortification. Le précurseur et le maître de Vauban, il avait, dès 1623, tracé plusieurs plans de siège et apporté, dans le tracé des bastions, d'importants perfectionnements (V. BASTION, t. V, p. 678). Il a laissé plusieurs ouvrages tous écrits alors qu'il était déjà aveugle : *Traité des fortifications* (Paris, 1645; 2e éd., 1689; trad. holl., 1738); *Théorie des planètes* (Paris, 1657); *Tables astronomiques* (Paris, 1658). — Une édition de ses *Œuvres posthumes* a été donnée en 1669.

PAGANEL (Pierre), homme politique français, né à Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne) le 31 juil. 1745, mort à Bruxelles (Belgique) le 20 nov. 1826. Fils d'un notaire, curé de Pardaillan (1778), puis de Pujols (1780), il devint procureur-syndic de Villeneuve, député de Lot-et-Garonne à l'Assemblée législative et à la Convention, et vota la mort de Louis XVI. Il remplit des missions en 1793 à Bordeaux et à Agen, en 1794 dans les dép. du Tarn, de l'Aveyron et de la Haute-Garonne. Il devint, après la session, secrétaire général du ministère des relations extérieures, puis, en 1803, chef de division à la Légion d'honneur. Il fut exilé en 1816 comme régicide. Il a publié, en 1810, un *Essai* historique et critique sur la Révolution française. — Son fils, *Camille-Pierre-Alexis* (1797-1859), député gouvernemental de 1833 à 1848, a écrit de médiocres ouvrages historiques. Et. C.

PAGANI. Ville de Sicile, prov. de Salerne, à l'O. de Nocera; 15.000 hab. Tombeau de saint Alphonse de Liguori, fondateur des rédemptoristes. Soie, cotonnades, pâtes.

PAGANI. Famille de peintres italiens, dont le premier en date est *Vincenzo*, né à Monte Rubbio, dans la Marche d'Ancône, vers la fin du XVe siècle. Il fut probablement élève de Raphaël. Sa ville natale a conservé de lui une remarquable *Assomption*. — Son fils, *Lattanzio*, se distingua également par d'estimables travaux. — Le troisième du nom, *Francesco*, né à Florence vers 1531, mort en 1561, fut l'élève de Maturino et s'adonna avec ardeur à l'imitation du Caravage; on cite surtout de lui une fresque, *Jupiter et Junon*, pour le palais de Giulano de' Ricasoli. Il eut pour fils *Gregorio*, né à Florence en 1558, mort en 1605, qui a laissé le souvenir d'un des meilleurs artistes florentins de la seconde moitié du XVIe siècle. Malheureusement le chef-d'œuvre de cet artiste, une *Invention de la croix*, périt dans l'incendie de l'église del Carmine de Florence. A la même église, on conserve de lui une *Adoration des Mages* et, à Sainte-Marie-Nouvelle, une belle fresque qui représente *Saint Dominique obtenant du pape Honorius III l'approbation des statuts de son ordre*.

Paolo, né dans le duché de Milan en 1661, est le dernier de cette lignée de peintres. Il vécut longtemps à Venise, puis il revint en Lombardie, où il termina sa carrière, en 1716. G. COUGNY.

PAGANI (Gentile), paléographe et archiviste italien, né à Milan le 3 juin 1833. En 1859, il entra dans la rédaction de l'*Avanguardia*, journal fondé par Garibaldi. Il fut ensuite bibliothécaire de la ville de Milan, et, comme tel, il a publié plusieurs ouvrages d'archivistique, de généalogie et d'histoire nationale et municipale.

PAGANI-CESA (Giuseppe-Urbano), écrivain italien, né à Bellune le 25 mai 1754, mort à Venise le 22 mars 1835. Il étudia sous *Cesarotti* (V. ce nom) dont il fut l'ami. Il fut intendant des finances du royaume d'Italie. Il a laissé : *Poemetto per le nozze Piloni Montalbano* (Bellune, 1780); *Poesie* (Venise, 1782-84); *Elogio del Re Gregorio Clementi* (Bellune, 1786); *la Villeggiatura di Clizia* (Vicence, 1802); *Discorso per la liberazione di Pio VII* (Bellune, 1814), etc.

BIBL. : TIPALDO, *Biografia degli Italiani illustri*, II, 35.

PAGANINI. Paganini est certainement le plus fameux virtuose dont on ait conservé la mémoire, non pas tant peut-être pour son talent prestigieux de violoniste, qu'à cause des légendes puériles et fantastiques qui ont été, de son vivant et sans qu'il y fut toujours étranger, entassées autour de son nom comme à plaisir. L'impression profonde laissée par son physique étrange partout où il passait, les bruits mystérieux que ses ennemis répandaient sur son compte, enfin l'effet extraordinaire de son exécution, différant en tout de la manière des plus illustres artistes de son temps, tout cela sans doute a contribué à faire de Paganini un personnage singulier, dont le souvenir survivra longtemps encore, sans aucun doute.

Nicolas Paganini naquit à Gênes le 18 févr. 1784. Sa famille était obscure, et son père tenait un petit commerce sur le port. Quoique rude et grossier, cet homme avait quelque goût pour la musique; il jouait assez bien de la mandoline. Aussi sut-il promptement découvrir les merveilleuses dispositions de son fils : avide de les exploiter un jour à son profit, il s'appliqua à les développer de tout son pouvoir. Dès l'âge de six ans, l'enfant, déjà musicien, avait commencé l'étude du violon avec G. Servetto, artiste assez médiocre, et avec Giacomo Costa, le meilleur violoniste de Gênes à cette époque. Ses progrès furent rapides; sans doute même, l'eussent-ils été davantage, si l'extrême sévérité et la rudesse de son père n'eussent inspiré quelquefois au jeune Paganini une certaine répulsion pour la musique. Cependant, dans sa neuvième année, il donnait son premier concert à Gènes, où il exécutait, avec grand succès, de brillantes variations de sa composition sur l'air populaire alors de la *Carmagnole*. Son père, sur l'avis de plusieurs de ses amis, le conduisit alors à Parme pour s'y perfectionner, sous la conduite du célèbre violoniste Alexandre Rolla. Bien que Paganini ait publié quelque part que cet artiste, l'entendant exécuter à première vue un de ses concertos, ait déclaré n'avoir plus rien à lui apprendre, il paraît constant qu'il fut pendant plusieurs mois l'élève

de cet habile musicien, dont les conseils ne lui furent certes pas inutiles. Préoccupé déjà de chercher sur son instrument de nouveaux effets, il travaillait des jours entiers sans prendre aucun repos; la musique qu'il écrivait était si difficile, qu'à peine lui-même arrivait-il à l'exécuter à son entière satisfaction. Au commencement de 1797, il partait de Parme avec son père pour entreprendre en Italie sa première tournée d'artiste. Il visita successivement les principales villes de la Lombardie : dès lors commença sa réputation de virtuose qui désormais devait toujours aller croissant. Bientôt après, revenu dans sa famille, il se résolut à fuir la sujétion paternelle, devenue intolérable pour lui. Profitant d'un concert à Lucques où il devait paraître, il s'enfuyait de Gênes et, libre désormais, s'élançait dans la carrière. Il avait alors un peu plus de quinze ans.

Nous ne le suivrons pas dans ses tournées en Italie. Partout accueilli avec le plus grand étonnement, à peine avait-il exécuté un de ces morceaux de concert que nul ne connaissait, que le public était transporté d'enthousiasme. Les artistes et les *dilettanti* ne pouvaient comprendre comment il arrivait à exécuter certains passages. Paganini, il est vrai, à qui un peu de charlatanisme ne déplaisait pas, ne se faisait pas faute d'user, pour exciter plus de surprise, de certains procédés matériels, qui lui facilitaient beaucoup l'exécution de traits, qui sans cela eussent été en effet impraticables.

Des aventures de tout genre, et qui ne sont pas toujours à son honneur, signalent cette époque de la vie de Paganini. Le désordre de sa conduite était extrême. Livré avec fureur à la passion du jeu, il lui arriva plus d'une fois de perdre tout ce qu'il possédait, jusqu'à son violon, et d'arriver, dénué de tout, dans la ville où il devait donner son concert. Des calomnies, plus graves encore, furent répandues sur son compte. Ses ennemis lui imputèrent jusqu'à des crimes : ils assurèrent qu'à la suite d'un meurtre et d'actes de brigandage il avait passé de longues années en prison. Des gravures popularisèrent cette légende : c'était, disait-on, à cette longue captivité, que Paganini était redevable de son merveilleux talent sur la quatrième corde du violon; l'humidité de son cachot ayant fait rompre les autres cordes de l'instrument, il avait su, faute de les pouvoir remplacer, s'exercer sans relâche sur la seule qui lui restât. Pendant son séjour en France, l'artiste dut protester publiquement, à diverses reprises, contre ces odieuses imputatious.

En 1828, Paganini avait quitté l'Italie pour visiter Vienne. Il traversa toute l'Allemagne et vint pour la première fois à Paris en 1831 : le 9 mars, il donnait son premier concert à l'Opéra. Ses œuvres publiées l'avaient été à Paris; les artistes les connaissaient, mais les considéraient comme des énigmes indéchiffrables. Aussi serait-il impossible de décrire l'enthousiasme de l'auditoire entendant l'effet incroyable de ces compositions jugées jusqu'à ce jour inexécutables. Après un voyage triomphal en Angleterre, il revint à Paris en 1833. Ici se placent ses premières relations avec Berlioz. On sait que ce fut Paganini qui, manifestant le désir d'avoir une composition de concert pour l'alto (il possédait en effet un magnifique alto de Stradivarius), donna à Berlioz l'idée d'écrire sa symphonie *Harold en Italie*, pour alto solo et orchestre. En 1838, à son retour d'Italie, fixé de nouveau à Paris, Paganini eut l'occasion d'entendre diverses œuvres du maître français ; son admiration fut si vive, qu'immédiatement après le concert, il alla, dit-on, lui baiser la main sur l'estrade des musiciens. Le lendemain d'ailleurs, il envoyait, par son jeune fils, 20.000 fr. au compositeur, *à titre d'hommage*, comme il le lui écrivait.

Cette générosité princière à l'égard d'un artiste qu'il savait pauvre est un noble trait de la vie de Paganini. Elle permit à Berlioz, alors dans une situation fort difficile, d'écrire en toute tranquillité sa plus belle œuvre peut-être, *Roméo et Juliette*, dédiée au grand violoniste. Paganini passait cependant pour fort avare, et à ce moment même, une spéculation malheureuse, à laquelle il avait donné son appui, allait lui coûter fort cher. Sa santé était déjà atteinte; la phtisie laryngée dont il souffrait lui avait déjà fait perdre entièrement la voix. Il avait presque renoncé au violon qui le fatiguait trop. Tout au plus en jouait-il quelquefois encore dans l'intimité : plus souvent encore, prenant pour partenaire un violoniste de ses amis, exécutait-il avec lui des duos pour violon et guitare. Il tirait en effet des effets inouïs de ce dernier instrument, pour lequel il s'était pris de passion dans sa jeunesse. Sa santé continuait à décliner; les médecins l'envoyèrent chercher, dans le midi de la France, un climat plus doux. Il séjourna quelque temps à Marseille, puis à Nice. Ce fut là qu'il mourut le 27 mai 1839.

Tout d'ailleurs n'était pas fini pour cet homme extraordinaire. Sa conduite privée, sa mort, qui fut assez soudaine, inspirèrent des doutes sur son orthodoxie. L'évêque de Nice s'opposa à ce que ses restes fussent inhumés en terre sainte. Un long débat s'ensuivit qui ne fut pas à l'honneur du clergé génois, et ce ne fut qu'après une attente fort prolongée et des contestations violentes, que son fils eut enfin gain de cause et put lui faire rendre les derniers honneurs.

Il faudrait un volume pour indiquer tout ce que l'art du violon doit à Paganini. Ce qu'il a trouvé d'effets nouveaux, de procédés ingénieux, de formes et de combinaisons inédites tient du prodige. Sans doute, il avait existé avant lui de grands violonistes : l'art d'écrire pour l'instrument était depuis longtemps arrivé à une grande perfection. Dès ses premières années, Paganini l'avait senti; comprenant bien qu'en suivant la même voie que ses devanciers, il ne pouvait arriver au plus qu'à les égaler, il a su chercher et trouver des procédés inconnus; il s'est fait une technique entièrement nouvelle. Sans doute, beaucoup de ses innovations n'intéressent que la pure virtuosité : l'art musical n'a rien ou presque rien à y voir. Quelques-unes même tiennent passablement du charlatanisme. C'est ainsi que dans ses concertos, Paganini rendait dominateur le timbre du violon solo en accordant ses quatre cordes un demi ton plus haut que celles des violons de l'orchestre. Par cet artifice (qu'on ne connut que très tard, car il ne montrait à personne la partie de violon solo qu'il exécutait toujours de mémoire), il pouvait jouer dans les tons brillants et aisés de *ré* et de *la* par exemple, tandis que l'orchestre l'accompagnait en *mi bémol* ou en *si bémol*, tons où la sonorité est moindre et les difficultés de doigté beaucoup plus grandes. Dans le même ordre d'idées, il exécutait souvent des morceaux entiers sur la quatrième corde, ou sur celle-ci et la chanterelle seulement. Il n'y a là que le mérite de la difficulté vaincue, et le désir d'étonner, par des prouesses d'exécution sans exemple, un auditoire médiocrement musicien. Mais à côté de ces puérilités indignes d'un grand artiste, Paganini introduisit dans la technique du violon des ressources nouvelles et précieuses, fort négligées avant qu'il parût, sinon totalement inconnues. Le premier, il a montré l'effet des sons harmoniques simples ou doubles (V. VIOLON), dont il tirait un merveilleux parti dans le morceau composé par lui sur la prière du *Moïse* de Rossini. Dans la forme des arpèges, dans les coups d'archet, dans les passages en double et triple corde, dans l'emploi des notes pincées de la main gauche accompagnant une mélodie exécutée avec l'archet sur une autre corde, il a aussi puissamment innové. Malgré les progrès très rapides que fit après lui, en France et en Italie surtout (l'Allemagne resta longtemps à l'écart sous ce rapport), le mécanisme du violon, un grand nombre des compositions de Paganini, qui ne furent éditées que longtemps après sa mort, sont restées longtemps inabordables pour la plupart des violonistes. Il n'est pas sûr qu'aujourd'hui même certaines puissent être exécutées aisément par nos meilleurs artistes.

Cette virtuosité extraordinaire est d'autant plus sur-

prenante qu'au rebours de la plupart des artistes de concert, Paganini n'étudiait jamais aucun des morceaux qu'il devait jouer en public. Il arrivait dans la salle où il devait se faire entendre sans avoir même, le plus souvent, répété avec l'orchestre qui allait l'accompagner, et il restait souvent des semaines entières sans toucher à son violon. Il se vantait d'ailleurs d'avoir découvert un secret qui lui permettait et qui aurait permis à tout le monde d'arriver aux mêmes résultats que lui. Il se réservait, disait-il, de le révéler à sa mort. Mais il a emporté avec lui ce secret merveilleux, si toutefois il y eut jamais rien de sérieux dans ses propos à ce sujet.

Paganini, il le faut bien dire, n'était véritablement lui-même qu'en exécutant sa propre musique. Si l'on en croit Fétis, quand il interprétait de la musique classique, dans les trios et quatuors de Beethoven par exemple, il n'était qu'un violoniste ordinaire. Rien n'est plus vraisemblable. Il fallait à ce tempérament extraordinaire des œuvres écrites pour lui, suivant ses inspirations : il ne pouvait se plier à suivre la pensée d'un autre. Ses compositions, au point de vue musical, en dehors de leur mérite de virtuosité, sont d'ailleurs vraiment remarquables. Malheureusement, le sentiment de l'exécution ne peut se fixer, et il est donc probable que, fussent-elles admirablement bien exécutées, nous n'y retrouverions pas l'effet qu'elles produisaient sous sa main. Il y manquera toujours, dit justement Berlioz, l'étincelle qui animait et rendait sympathiques ces foudroyants prodiges de mécanisme. Henri QUITTARD.

PAGANINO DA SARZANA, poète lyrique italien du XIIIe siècle. Quoique Toscan d'origine, il appartient à l'école sicilienne et il est, comme tous les poètes de cette école, un imitateur servile des troubadours. Ses œuvres, qui consistent en quelques chansons et sonnets, nous ont été conservées dans le *Grand Chansonnier du Vatican*, récemment publié.

BIBL. : GASPARY, *Storia della lett. ital.*, I, ch. III. — D'ANCONA et COMPARETTI, *Antiche rime volgari*; Florence, 1875 et suiv.

PAGANISME. Le mot *pagani*, employé pour désigner ceux qui étaient restés attachés aux anciennes religions de l'empire, se trouve pour la première fois dans un édit de Valentinien (368). Il semble indiquer que, à cette époque, les anciennes religions avaient été abandonnées par les habitants des villes, et qu'elles ne trouvaient plus guère d'adhérents que parmi les *paysans*. Malgré la limitation qui devrait résulter de cette étymologie, le mot PAGANISME est communément employé comme désignant, à toutes les époques, toutes les religions autres que le judaïsme et le christianisme. C'est avec cette signification que nous nous en servons dans la présente notice. — En l'art. DOGME (t. XIV, p. 805, col. 2) nous avons constaté que la foi en la puissance des divinités nationales n'implique nullement la négation de l'existence et de la puissance d'autres divinités, non plus que de la légitimité et de l'utilité du culte qui leur est rendu. La première attitude du paganisme à l'égard du christianisme devait donc être celle de la tolérance ou de l'indifférence. Il ne commença à réprimer les chrétiens que lorsqu'il les vit se présenter et agir comme des ennemis irréconciliables de ses dieux et des institutions nationales auxquelles leur culte était associé (V. PERSÉCUTION). — L'édit de Milan promit une liberté complète aux chrétiens comme aux païens : *potestatem liberam et apertam sequendi religionem quam quisque voluisset*. Quoiqu'il désirât la victoire du christianisme, Constantin maintint dans leurs privilèges les prêtres des anciennes religions. Lui-même portait le titre et les insignes de *Summus Pontifex*. De même, ses successeurs jusqu'à Gratien (375-83). Constantin avait fait relever à Rome le temple de la Concorde. Après sa mort, il reçut l'apothéose et le titre de *divus*. En 340, un édit de Constance condamnait aux mines ceux qui profaneraient les sépultures païennes ; mais, dès l'année suivante, un autre édit abolit formellement les sacrifices. Cette prohibition fut renouvelée en 353 et 356, avec peine de mort. Les maximes de tolérance et l'impartialité reprirent faveur sous les règnes de Julien (361-63), Jovien (363-64), Valentinien en Occident (364-75) et de Valens en Orient (364-78).

La victoire définitive de l'orthodoxie nicéenne sur l'arianisme ranima l'esprit de persécution. En 382, Gratien fit enlever du Capitole la statue et l'autel de la Victoire. En Orient, Théodose, qu'il s'était associé, procéda avec une incessante rigueur à l'extirpation du paganisme. Ses édits instituèrent contre les relaps l'incapacité de tester (381) ; contre les présages tirés de l'inspection des entrailles, la peine de mort (385) ; contre les sacrifices et même contre la simple entrée dans un temple, même peine (392). On prétend qu'il ordonna la démolition de tous les temples ; mais l'édit qui aurait contenu cet ordre ne nous est point parvenu ; et des témoignages contemporains montrent qu'en Egypte, où les païens étaient encore nombreux, les temples furent fermés, mais non détruits. Ces mesures obtinrent un facile succès en Orient. Les chrétiens y formaient, non seulement la majorité de la population, mais aussi les classes les plus influentes. La résistance ne se manifesta d'une manière sérieuse que dans quelques écoles. — En Occident, au contraire, les plus chères et les plus illustres traditions des Romains étaient associées à l'histoire et à la cause du paganisme. Le christianisme avait été introduit chez eux, et pendant longtemps n'y avait été professé que par des Grecs, des Syriens et des Orientaux méprisés. Ils avaient vu la croissance de la religion nouvelle correspondre à la décadence de la grandeur romaine. Ils avaient frémi, lorsqu'un empereur chrétien avait enlevé la statue de la Victoire ; le ressentiment de cette honte avait armé les mains de la plupart des soldats qui massacrèrent Gratien. Lorsque Symmaque demandait, au nom du peuple de Rome, la restauration de cette statue, cinq familles seulement parmi les familles sénatoriales, professaient la foi chrétienne ; le reste de la noblesse protestait pour le maintien de la religion nationale. C'est pourquoi Théodose n'osa pas poursuivre en Occident l'exécution des édits qui ordonnaient la fermeture des temples et l'expulsion des pontifes. Au commencement du règne d'Honorius (395-423), les temples de Jupiter, de Mercure, de Saturne, de la Mère des Dieux, d'Apollon, de Diane, de Minerve, de l'Espérance, de la Fortune, de la Concorde, étaient restés ouverts à la célébration des fêtes et des antiques cérémonies. Un édit promulgué à Ravenne (399) prohiba enfin le culte, mais recommanda de conserver les temples pour l'ornement de la ville. L'abolition officielle du paganisme en Occident ne doit être datée définitivement que de l'édit de déc. 408, défendant d'affecter aucune portion de l'*annone* à la célébration du vieux culte ; ordonnant de détruire les autels, de retirer des temples toutes les images, et d'assigner aux édifices des usages séculiers. Cette proscription fut complétée par quatre autres édits d'Honorius, et sévèrement exécutée par les officiers impériaux, notamment en Afrique. Saint Augustin (*De Civitate Dei*, XVIII, 54) y constate l'expulsion de Carthage des prêtres païens, leur relégation dans les villes et les villages où ils étaient nés, et la confiscation de tous les biens affectés à leur culte. Vers la même époque, plusieurs écrivains ecclésiastiques décrivent emphatiquement la ruine honteuse du paganisme. Enfin, un édit de Théodose II (423) le considère comme virtuellement supprimé : *Paganos, qui supersunt*, QUAMQUAM JAM NULLOS ESSE CREDAMUS, *promulgatarum legum jamdudum præscripta compescant*. Mais cette déclaration paraît ressembler à celle par laquelle Louis XIV motiva la révocation de l'édit de Nantes. En effet, des édits postérieurs montrent que les païens étaient restés assez nombreux, pour qu'il fût nécessaire de leur interdire le droit de plaider, de recevoir des grades dans l'armée et de posséder des esclaves chrétiens.

En réalité, le paganisme ne fut jamais détruit, parce

qu'il est indestructible. Des documents, trop nombreux pour que nous puissions les citer ici, indiquent qu'à l'époque où l'édit de Théodose II le considérait comme éteint, et même longtemps après, le paganisme s'est maintenu dans l'Empire, à l'*état de résistance intransigeante*, non seulement partout parmi les paysans, mais en certaines contrées parmi une partie importante de la population, parfois même chez la population entière ; à Rome, dans la préfecture d'Italie, notamment dans le Piémont, dans le pays napolitain, en Sicile, dans les îles occidentales de la Méditerranée, en Afrique, dans l'O. et le N. de la Gaule. Même dans certaines contrées d'Orient, on voit encore au VIe siècle des païens opiniâtres persécutés aussi cruellement que les chrétiens l'avaient été au temps de Dioclétien. — Ailleurs ou plutôt presque partout, le paganisme se maintenait sous une forme plus subtile, en acceptant le baptême et toutes les cérémonies du christianisme, mais en gardant sa foi aux anciennes divinités ; sa confiance dans les dévotions héréditaires, dans les divinations, les incantations, les pratiques plus ou moins magiques, et sa piété pour la célébration de certains jours et la visite de certains lieux. Un sermon de saint Éloi (598-651), *De Rectitudine catholicæ conversionis* note bien l'état des âmes et des croyances en notre pays au VIIe siècle. Cet évêque prêche pour ses ouailles, on dirait qu'il parle à des païens qu'il faut convertir. Ceux à qui il s'adresse sont convaincus de la puissance de Neptune, de Pluton, de Diane, etc. ; ils croient devoir les invoquer. Ils ont coutume de se rendre avec des cierges auprès des pierres dressées et des allées couvertes ; ils prennent part à des cérémonies auprès des sources et des arbres, et aux carrefours des grandes routes. Ils appellent le soleil notre Seigneur, et la lune notre Dame. Les femmes portent à leur cou des amulettes, et quand elles travaillent à des ouvrages de tissage ou de tapisserie, elles invoquent Minerve (Dom Martin, *la Religion des Gaulois*, t. I, p. 69-71 ; Paris, 1727, 2 vol. in-4). Parmi les Capitulaires mentionnant et condamnant les croyances et les pratiques païennes, il convient d'indiquer, comme les plus intéressants, ceux de 768, 785, 789, 794, 796, 805. On trouvera de nombreuses dispositions relatives au même objet, dans les canons des *conciles nationaux ou provinciaux* que nous avons analysés sous le nom des villes où ces conciles ont été tenus ; et en outre, dans le *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* de du Cange, au mot ARBOR, une longue liste des passages des écrivains ecclésiastiques sur ce sujet.

Les habiles accommodations de l'Église opérèrent ce que les ordonnances des princes et les canons des conciles n'avaient pu effectuer. Tant que les chrétiens durent lutter contre le paganisme dominateur, et qu'ils ne purent propager leurs croyances que par la persuasion, en s'adressant à la conscience morale et à la pensée religieuse, ils s'attachèrent à faire ressortir les points sur lesquels leur doctrine et leur culte apparaissaient manifestement supérieurs au polythéisme et à l'idolâtrie, c.-à-d. l'unité de la divinité et la spiritualité de l'adoration. Au sein même de l'Eglise, les évêques et les docteurs s'efforçaient de réagir contre les inclinations héréditaires des païens convertis ; mais ils n'y réussirent que fort imparfaitement. On ne se dépouille jamais complètement de ses croyances natives. Les païens convertis en importèrent les plus tenaces dans leur religion nouvelle ; et, quand ils formèrent la majorité parmi les chrétiens, on put constater dans les doctrines et les cérémonies de l'Eglise beaucoup de choses qui ne provenaient point des sources évangéliques. Cela, bien avant Constantin. — Cette invasion du paganisme dans l'Eglise, qu'on pourrait appeler la revanche du paganisme, s'accéléra et se fortifia lorsque le christianisme fut devenu la religion de l'empire. Il s'agissait alors, moins de se distinguer et de se séparer des païens, que de les amener en foule dans l'Eglise et de les y retenir. Beaucoup de pratiques et de rites furent adaptés au culte chrétien ; les jours et les époques célébrés par les païens furent affectés à des fêtes chrétiennes ; dans les pèlerinages les plus fréquentés, près des sources et des sanctuaires vénérés, on construisit des églises et des monastères ; aux carrefours des routes, on plaça des images et des chapelles. La vénération qu'on avait pour les choses anciennes se transforma peu à peu en vénération pour les choses nouvelles. La superstition ainsi déplacée profitait à ce qu'on appelait la religion chrétienne. Ce procédé fut formellement recommandé par le pape Grégoire le Grand au moine Augustin, qu'il envoyait en Bretagne pour convertir les païens. Boniface la pratiqua largement en Germanie. Mais l'infiltration païenne se fit partout et d'une manière continue. — Des effets qu'elle a produits et qu'elle ne cesse point de produire, il résulte que la description sommaire de la religion catholique, telle qu'elle est professée aujourd'hui, présente, au moins pour les côtés extérieurs, plutôt l'image du culte païen au temps où Jésus-Christ mourut, que celle du culte chrétien à l'âge apostolique. Il serait difficile de ne pas reconnaître les ressemblances indiquées par A. Sabatier dans son *Esquisse d'une philosophie de la religion* (Paris, 1897, in-8) : « Entre la terre et le ciel, on voit reparaître toute l'antique hiérarchie des dieux, demi-dieux, héros, nymphes ou déesses, remplacés par la vierge Marie, les anges, les diables, les saints et les saintes. Chaque ville, chaque paroisse, chaque fontaine a son patron ou sa patronne, son gardien tutélaire, à qui l'on s'adresse plus familièrement qu'à Dieu, pour en obtenir les bénédictions temporelles et les grâces de chaque jour. Les saints ont leur spécialité comme les petits dieux d'autrefois. L'un guérit de la fièvre et l'autre des maladies de la peau. Celui-ci protège les voyageurs et celui-là garde les moissons ou sauve le bétail ; un troisième est tout-puissant pour faire retrouver les objets perdus ou donner des héritiers aux maisons menacées de deshérence. Avec cette mythologie renaissaient toutes les superstitions, jusqu'au fétichisme le plus naïf : pèlerinages, chapelets et litanies, vénération des images et des reliques, signes de croix, rites et sacrements conçus et célébrés à la mode des anciens mystères. Et tout cela s'est fait avec une sorte d'inconscience, par une progression lente et, souvent, par l'effet d'un zèle qui se croyait chrétien... A Rome, sous la basilique de Saint-Pierre, se dresse une superbe statue du Prince des Apôtres. Ce fut une statue de Jupiter. L'orteil du pied est usé par les baisers des pèlerins et des fidèles. Avant le christianisme, on baisait le pied du maître des dieux ; on baise, depuis, celui de Pierre. Le culte est-il d'ordre différent, et la dévotion d'une qualité supérieure ? » E.-H. VOLLET.

BIBL. : BEUGNOT, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident* ; Paris, 1835, 2 vol. in-8. — G BOISSIER, *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins* ; Paris, 1874, 2 vol in-8. — KELLNER, *Hellenismus und Christenthum* : Cologne, 1866. — LASAULX, *Der Untergang des Hellenismus* ; Munich, 1854.

PAGANO (Francesco-Maria), jurisconsulte et homme politique italien, né à Brienza (Basilicate) le 8 déc. 1748, mort à Naples le 29 oct. 1798. Nommé à vingt et un ans lecteur de morale à l'Université de Naples, et, en 1786, professeur de droit criminel à la même université, il fut chargé par le gouvernement de préparer un plan de réforme de la procédure criminelle et rédigea à cette occasion ses *Considerazioni sul processo criminale*. Peu après, il publiait ses *Saggi politici* (Naples, 1792), grand ouvrage de politique et de législation comparée, où il associait les idées de Vico à celles de J.-J. Rousseau, et qui le fit accuser de démagogie et d'athéisme. Lors de la réaction monarchique de 1794, il se compromit par son zèle à défendre les accusés politiques ; après avoir subi une détention d'un an, il se réfugia à Rome, où il obtint la chaire de droit public. En 1799, les succès des Français lui rouvrirent les portes de Naples, et Championnet le chargea de préparer un projet de constitution. Il prit les armes pour défendre la République Parthénopéenne ; à la chute de

celle-ci, il fut arrêté, jugé sommairement et exécuté. Ses œuvres principales ont été publiées par J. Massa (*Opere filosofische ed estetiche di F.-M. Pagano;* Milan, 1800). Il avait composé aussi quelques œuvres de critique littéraire (*Discorso sull' origine e la natura della poesia*) et quelques tragédies. A. Jeanroy.

Bibl. : *Elogio storico*, en tête de l'édition de Milan. — M. Kerbaker, *F.-M. Pagano, Discorso;* Naples, 1880. — M. d'Ayala, *Vite degli Italiani benemeriti della Libertà e della Patria;* Rome, 1883.

PAGASÆ ou **PAGASA.** Ville antique de Thessalie, située au N. du golfe qui lui emprunte son nom; c'était le port de Phères, qui se vantait d'avoir construit le navire *Argo*. Pagasæ fut prise par Philippe lors de la défaite d'Onomarchos. Restaurée par les Romains, elle prit un assez grand développement. Ses ruines se voient près de la ville moderne d'Angistri.

PAGE (Fausse) (Typog.) (V. Fausse page).

PAGE. Depuis l'époque romaine, l'usage s'était conservé d'employer au service domestique des enfants élégants et somptueusement vêtus qui faisaient ainsi l'apprentissage de la vie noble. Le *pædagogianus puer* se retrouve au temps féodal dans les cours et châteaux où il fait l'apprentissage de la vie de chevalier. Dès la septième année l'enfant noble commence ce service; il fait office de valet, et ce nom lui est souvent donné, accompagnant le seigneur à la chasse, en voyage, le servant à table, faisant fonction de secrétaire; la châtelaine lui enseigne le catéchisme, les usages mondains. Quand il est en état de porter les armes, entre 14 et 18 ans, il passe écuyer. — Jusqu'au temps des Valois, le nom de page fut en France appliqué aussi au servant de bas étage, aide de cuisine, domestique d'armée. Puis, dans les institutions militaires du xve siècle, ce mot désigne un jeune garçon qui fait son apprentissage guerrier : la *lance* de six hommes comprend un page ou deux, à cheval. On trouve de ces pages des compagnies d'ordonnance, qui n'avaient que douze ans. Ils devenaient ensuite varlets de guerre, puis hommes d'armes. — L'institution des pages déclina avec la féodalité, et il en est de moins en moins question à partir du xviie siècle. Cependant elle se conserva dans quelques cours. Les écoles de cadets en prirent la place.

PAGE (John), bourgeois de Londres et chroniqueur anglais du xve siècle. Il composa sur le siège de Rouen par Henri V en 1418 un poème en anglais qui fut publié d'abord d'après un manuscrit incomplet et sans nom d'auteur, dans l'*Archæologia* (t. XXI, p. 43), puis complété d'après un autre manuscrit par sir Fred. Madden (*ibid.*, t. XXII, p. 350). La seule édition intégrale a été donnée par James Gairdner (*Historical Collections of a citizen of London in the XVth century*. Camden Society, 1876). Ce n'est pas, à vrai dire, un récit des opérations militaires, mais une peinture des souffrances endurées par les assiégés et un exposé des pourparlers qui aboutirent, non sans peine, à la capitulation. John Page écrivit peu après la reddition de la ville, au moment où venait de se terminer le ravitaillement, et il ne prit pas le temps, ce dont il s'excuse, de corriger son poème. Son témoignage est d'autant plus précieux. Ch. B.

PAGE (Mme Marie-Anne Le) (V. Boccage [Mme Fiquet du]).

PAGEAS. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Saint-Yrieix, cant. de Châlus; 1.463 hab.

PAGEL. I. Ichtyologie. — Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des *Acanthoptérygiens Perciformes* et de la famille des *Sparidæ*. Voisins des *Pagres* (V. ce mot), les Pagels en diffèrent en ce qu'ils manquent de canines, que les dents antérieures sont toutes en cardes et que les molaires sont plus petites que celles des Pagres et des *Daurades* surtout (V. ce mot), auxquelles ils tiennent de très près. On en connait sept formes dont six se trouvent sur les côtes de France, plus particulièrement dans la Méditerranée.

Le *Pagellus centrodentus*, appelé *Gros yeux* sur le marché de Paris, *Rousseau* sur les côtes de la Vendée et *Pilonneau* à La Rochelle, est un animal dont la taille dépasse rarement 50 centim. Le corps est d'un gris plus ou moins foncé, rosé sur le dos, argenté sur les flancs, les nageoires impaires sont d'un jaune rosé, les paires d'un beau rose, la bouche, large, est de couleur orangée; les yeux, très grands, occupent le tiers de la longueur de la tête. Sa chair est ferme et recherchée. On le capture souvent à la ligne, principalement en été et en automne, car l'hiver il quitte les côtes. Rochbr.

II. Art culinaire. — Le pagel a une chair blanche et assez agréable au goût, facile à digérer, mais meilleure en hiver qu'en été. On l'emploie dans la préparation de la *bouillabaisse* (V. ce mot). On mange aussi ce poisson grillé entier et ciselé, comme la *daurade* (V. ce mot) avec accompagnement d'une persillade ou d'une autre sauce.

Bibl. : Ichtyologie. — Gunther, *Study of Fishes*. — Sauvage, dans Brehm, éd. fr.

PAGELLO (Hist. littéraire) (V. Musset [A. de] et Sand [G.]).

PAGENSTECHER (Heinrick-Alexander), zoologiste allemand, né à Elberfeld le 18 mars 1825, mort à Hambourg le 4 janv. 1889. D'abord privat-docent d'accouchement à Heidelberg, en 1856, il s'adonna à la zoologie, remplaça Bronn dans sa chaire, en 1862; enfin, en 1882, il fut appelé à prendre la direction du musée d'histoire naturelle de Hambourg. Il s'est surtout occupé des Vers et des Acariens parasites, des animaux marins inférieurs (avec Leuckart), de la formation des perles, etc. Ses ouvrages les plus importants sont : *Ueber das Lufteinblasen zur Rettung scheintodter Neugeborner* (Heidelberg, 1856, in-8); *Beiträge zur Anatomie der Milben* (Leipzig, 1860-61, 2 livr.); *Die Trichinen* (Leipzig, 1865); *Allgemeine Zoologie* (Berlin, 1875-81, 4 vol.), etc. Dr L. Hn.

PAGENSTECHER (Alexander), ophtalmologiste allemand, né à Wallau (Nassau) le 21 avr. 1828, mort à Wiesbaden le 31 déc. 1879. Reçu docteur en 1851, il passa à Berlin, où il se lia avec Albrecht de Graefe, puis devint médecin assistant à l'hôpital de Wiesbaden et, en 1854, fonda un dispensaire pour les maladies des yeux, qui prit une grande importance. Pagenstecher fut un élève de Desmarres et de Sichel, à Paris. Il a laissé la réputation d'un remarquable opérateur. Son principal ouvrage est *Klinische Beobachtungen aus der Augenheilanstalt zu Wiesbaden* (Wiesbaden, 1861-67, 3 livr. gr. in-8, dont les deux premières avec Samisch). Il a laissé un grand nombre de matériaux qu'a utilisés son frère, *Hermann*, né le 16 sept. 1844, et qui lui a succédé dans la direction de son dispensaire, et s'est surtout fait connaître par un bel *Atlas d'anatomie pathologique de l'œil* (avec Genth; Wiesbaden, 1875, in-4, 38 pl.; trad. française, 1880).

PAGÈS (Pierre-Marie-François, vicomte de), marin et voyageur français, né à Toulouse en 1748, mort à Saint-Domingue en 1793. Entré dans la marine en 1767, comme enseigne, il s'embarqua la même année pour l'Amérique, avec le projet de rechercher un passage N.-O., mais se borna à explorer la Louisiane, le Texas, le Mexique, et revint en Europe par Manille, les Indes et le Liban. En 1773, il accompagna *Kerguélen* (V. ce nom) dans son expédition au Pôle Sud et, en 1776, il partit de Hollande pour le Spitzberg sur une baleinière, qui atteignit 80° 30′ de latitude. Il se retira en 1782 à Saint-Domingue et fut égorgé en 1793, lors de la révolte des esclaves. Outre divers travaux de météorologie, qui le firent nommer correspondant de l'Académie des sciences, il a publié : *Voyages autour du monde et vers les deux pôles* (Paris, 1782, 2 vol.).

PAGÈS (Aimée) (V. Brune [Mme Christian]).

PAGÈS (Garnier) (V. Garnier-Pagès).

PAGÈS (Eduardo), sculpteur espagnol contemporain, originaire de Barcelone. Elève de l'Ecole des Beaux-Arts de sa ville natale, il exposait en 1866 à Barcelone une statue de *Charles VII, roi de France*, et un grand bas-relief représentant *Jeanne d'Arc au siège d'Orléans*. En

collaboration avec son frère, *Luis* Pagès, il a produit de nombreuses sculptures religieuses, soit pour les églises de Catalogne, soit pour l'Amérique du Sud et les colonies espagnoles. Quelques statuettes pittoresques de l'artiste ont figuré à l'Exposition universelle de 1878, à Paris. P. L.

BIBL. : OSSORIO Y BERNARD, *Galeria biografica de artistas españoles;* Madrid, 1868.

PAGET (William), homme d'Etat anglais, né à Wednesbury en 1505, mort à West Drayton (Middlesex) le 9 juin 1563. Fils d'un officier municipal de Londres, il fut un élève distingué de l'Académie de Cambridge et entra dans la maison de *Gardiner* (V. ce nom), qui le chargea de diverses missions à Paris et en Allemagne. Nommé secrétaire d'Anne de Clèves (1539), il fit partie, l'année suivante, du conseil privé. En 1541, il était envoyé comme ambassadeur en France pour exposer à la cour les causes de la chute de Catherine Howard. Secrétaire d'Etat en 1543, Paget devint un des principaux conseillers du roi et continua à s'occuper surtout des affaires étrangères. Après la mort de Henri VIII, il se lia avec le protecteur Somerset, qui le combla de dignités et d'emplois et qui le chargea en 1549 de voir, à Bruxelles, l'empereur et de tenter de l'amener à une alliance contre la France. Il prit peu de part à l'effroyable tyrannie que les protestants firent alors peser sur les catholiques : il conseilla au protecteur la modération. Il fut créé en 1549 baron Paget de Beaudésert. Mais après la chute de Somerset, il encourut la haine de Warwick, qui l'accusa de conspirer contre sa vie et le fit emprisonner (1551). Comme l'absurdité de cette accusation fut vite démontrée, on chercha d'autres motifs et on découvrit certains faits de concussion dans sa gestion comme chancelier du duché de Lancastre. Traduit devant la Chambre étoilée en 1552, il fut condamné à une grosse amende et ses biens furent confisqués ; mais Paget était habile et, un an après sa condamnation, il s'était tiré d'embarras. Après la mort d'Edouard VI, il entra dans le conseil de Jane Grey et bientôt après dans le conseil de Marie (1553) et il négocia la grosse affaire de mariage de la reine avec Philippe d'Espagne. Très en faveur à la cour, il fut nommé lord du sceau privé en 1556 ; mais il essaya en vain de modérer la persécution des protestants par les catholiques et il rentra dans la vie privée à l'avènement d'Elizabeth (1558).

Un de ses fils, *Thomas*, fut impliqué dans la conspiration de Throgmorton (1583), s'enfuit en France, fut réclamé en vain par le gouvernement et mourut à Bruxelles en 1590. — Un autre, *Charles*, passa aussi en France dès 1572, en haine des protestants, et passa sa vie en conspirations contre Elizabeth. Il entra au service de l'Espagne en 1588 et rentra en Angleterre après l'avènement de Jacques Ier. Il mourut vers 1612.

William, arrière-petit-fils de Thomas, né en 1637, mort en 1713, fut ambassadeur à Vienne en 1689, ambassadeur extraordinaire en Turquie en 1673, et négocia le traité de Carlowitz (26 janv. 1699). Il acquit une connaissance approfondie des affaires d'Orient et une influence considérable sur le sultan, et il arrangea divers différends entre la Turquie et l'Autriche, à la satisfaction des deux parties. Il eut un fils, *Henry* (mort en 1743), qui fut lord de la trésorerie (1710-11) et envoyé extraordinaire à la cour de Hanovre en 1714. Il fut créé comte d'Uxbridge en 1714. — *Thomas-Catesby* Paget, fils du précédent, fit partie du Parlement en 1714 et en 1721. Il a laissé quelques écrits : *Essay on human life* (Londres, 1734, in-4) ; *An epistle to M. Pope, in Anti-heroics* (Londres, 1737, in-4) ; *Some reflections upon the administration of government* (Londres, 1740, in-8). Il mourut en 1743. La baronnie s'éteignit avec son fils *Henry*, mort célibataire en 1769. R. S.

PAGET (Henri-William), général anglais (V. ANGLESEY).

PAGET (Lord Clarence-Edward), marin anglais, né en 1811, mort à Brighton le 22 mars 1895, fils du marquis d'Anglesey. Entré dans la marine en 1827, il figura à Navarin, participa à l'expédition de la Baltique (1854), au blocus et au bombardement de Sébastopol (1855). Contre-amiral en 1863, amiral en 1870, il prit sa retraite en 1876. Député libéral de Sandwich (1847 à 1852, puis 1857-66), il occupa les fonctions de secrétaire de l'amirauté dans le cabinet Palmerston (1859-66). R. S.

PAGET (James), chirurgien anglais contemporain, né à Great-Yarmouth le 11 janv. 1814. Il étudia à l'hôpital Saint-Barthélemy de Londres, où il devint par la suite chirurgien consultant. Il est le chirurgien du prince de Galles et vice-chancelier de l'Université de Londres. Outre un très grand nombre d'articles dans les recueils périodiques, Paget a publié : *Lectures on surgical pathology...* Rev. a. ed. by W. Turner (Londres, 1853, in-8 ; 4e éd., 1876) ; *Clinical lecture and essays...* Ed. by How Marsh (Londres, 1875, in-8 ; trad. en fr. par L.-H. Petit, 1877) ; *Theology and Science* (Londres, 1881, in-8) ; *Descriptive Catalogue of the pathological specimens contained in the Museum (of the R. College of Surg. of England* (Londres, 1882, in-8, 2e éd.). Dr L. HN.

Maladies de Paget. — Deux maladies portent le nom du célèbre chirurgien anglais : l'une qui porte sur le squelette constituant une ostéite déformante ; l'autre qui s'observerait sur la mamelle.

MALADIE OSSEUSE DE PAGET. — Assez rare, cette affection débute souvent par des douleurs atroces dans les différents segments osseux, bientôt suivies de déformations observées d'abord aux membres inférieurs et envahissant peu à peu tout le squelette ; d'autres fois, elle se montre, sans douleurs prémonitoires, sur les os de la tête dont l'hypertrophie rend les coiffures trop étroites et sur les os des membres supérieurs où elle peut se cantonner. Caractérisée par une raréfaction avec épaississement considérable des os du crâne, des lames vertébrales et des diaphyses où on n'observe guère de fractures, elle paraît être sous la dépendance de lésions nerveuses cantonnées dans les cordons postérieurs de la moelle. Cette maladie se voit surtout chez les arthritiques, et il semble, d'après les observations de Paget, qu'elle se termine souvent par des manifestations cancéreuses. Le traitement général des arthritiques paraît être de mise sans qu'il faille en attendre un arrêt notable dans la marche de la maladie.

MALADIE DE LA MAMELLE DE PAGET. — C'est une maladie caractérisée par une ulcération cutanée, rebelle à tous les traitements, siégeant sur le mamelon et l'aréole qu'elle ne dépasse qu'exceptionnellement, offrant l'aspect d'un eczéma suintant ou d'un psoriasis, suivie précocement et fatalement d'un cancer de la mamelle superficiel ou profond, le plus souvent séparé de l'ulcération par une partie en apparence saine. En raison de cette marche de la maladie, les chirurgiens anglais font des amputations hâtives dès le diagnostic établi et avant que l'ulcération présente aucun caractère de transformation maligne. Si on tient compte que, dans nombre de cas, le cancer a manqué ou ne s'est développé que tardivement, comme on peut l'observer sur toute ulcération chronique, on admettra que l'ulcération de Paget ne peut être tenue pour cancéreuse malgré la présence constatée sur elle et sur le cancer de microorganismes (coccidies, psorospermies) dont le rôle pathogénique est d'ailleurs encore mal établi. Dès lors, l'association de Paget (ulcération et cancer) n'est probablement qu'une coïncidence. On traitera donc l'ulcération par les moyens appropriés : solution de chlorure de zinc et emplâtre de Vigo alternant avec une pommade à l'iodoforme (Darier). En cas de non-réussite, on fera l'ablation de l'ulcération et on comblera la perte de substance par une autoplastie, réservant l'amputation du sein au cas où une tumeur intramammaire ou adénitique démontre la nature néoplasique de la maladie. Dr S. MORER.

BIBL. : Simon DUPLAY et RECLUS, *Traité de chirurgie*, 2e éd.

PAGET (Lord George-Augustus-Frederick), général anglais, né le 16 mars 1818, mort à Londres le 30 juin 1880,

sixième fils du marquis d'Anglesey. Entré dans l'armée en 1837, il servit en Crimée, se distingua dans la fameuse charge des six cents à la bataille de Balaklava, puis à Inkerman. Il commanda encore la cavalerie à Eupatoria (1855). Major général en 1861, il rendit des services signalés dans l'Inde (1862-65), d'où il revint avec les fonctions d'inspecteur général de la cavalerie. Il fut promu général en 1877. Il avait été député libéral de Beaumaris de 1847 à 1857. Il a laissé *Crimean Journals* (Londres, 1881), mémoires qui ne manquent pas d'intérêt. R. S.

PAGET (Sir Augustus Berkeley), diplomate anglais, né en 1823, mort le 11 juil. 1896. Entré aux affaires étrangères en 1841, après avoir passé par le département des Postes, il fut attaché à Madrid (1843), à Paris (1846), etc., et devint en 1852 consul général d'Egypte. Il occupa ensuite avec distinction un certain nombre de postes diplomatiques (La Haye, Lisbonne, Berlin, etc., etc.), fut nommé en 1866 ministre plénipotentiaire à la cour du Portugal, puis à la cour d'Italie (1867 et 1876) et enfin ambassadeur d'Autriche (1884). Il prit sa retraite en 1893. Il avait épousé en 1860 le comtesse d'Hohenthal, demoiselle d'honneur de la princesse royale de Prusse. R. S.

PAGET (Violet), femme auteur anglaise, plus connue sous son pseudonyme de *Vernon Lee*, née au château Saint-Léonard (Normandie) en 1856. Elle habite depuis longtemps en Italie, où elle a acquis un sens esthétique très raffiné. Collaboratrice de la plupart des grandes revues anglaises, elle a écrit un grand nombre d'ouvrages de critique artistique et philosophique, des nouvelles, des romans qui se recommandent par la finesse des aperçus et l'élévation des idées. Citons : *Studies of the eighteenth Century in Italy* (Londres, 1880) ; *Belcaro* (1882) ; *The Prince of a hundred Soups* (1883), *Ottilie* (1884), *Euphorion* (1884), *Miss Brown* (1884), *Hauntings* (1890), *Vanitas* (1893), *Baldwin* (1886), *Althea* (1894). Un certain nombre de ses écrits ont été traduits en français, notamment : *Miss Brown* (Paris, 1889, in-12) ; *Au Pays de Vénus* (1894, in-12). R. S.

Bibl. : G. Valbert (Cherbuliez), *un Critique d'art anglais (Vernon Lee), ses préférences et ses repentirs*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1887, t. V.

PAGGI (Giovanni-Battista), peintre italien de la seconde époque de l'école génoise, né à Gênes en 1554, mort à Gênes en 1627. De naissance noble, il s'adonna de bonne heure, malgré l'opposition de son père, aux beaux-arts et aux lettres. Luca Cambiaso lui apprit le dessin et l'exerça surtout à exécuter des bas-reliefs antiques en clair-obscur. Devenu habile à manier le crayon, il étudia sans maître la peinture, la perspective et l'architecture, en n'ayant recours qu'aux livres. Il commençait à se faire un nom, lorsqu'il commit un homicide, et, pour échapper à la police de Gênes, se réfugia à Florence où le duc François I[er] l'accueillit avec empressement. Paggi resta vingt ans dans la capitale de la Toscane. Il y fit un grand nombre d'œuvres fort remarquables, entre autres *la Transfiguration*, qui est à l'église Saint-Marc et que quelques critiques ont attribuée à un autre maître. On cite aussi de lui la fresque de *Sainte Catherine de Sienne délivrant un condamné*, qui décore l'église de Santa Maria Novella. Rappelé à Gênes, vers 1600, en faveur de son grand talent, qui l'avait fait connaître jusqu'à Paris et à Madrid par les souverains de France et d'Espagne, il rentra dans sa ville natale et la dota de ses plus beaux ouvrages. Ses chefs-d'œuvre sont deux tableaux d'autel à Saint-Barthélemy et le *Massacre des Innocents* qu'on voit au palais Doria. Le grand mérite de Paggi consiste moins dans la vigueur du coloris que dans la noblesse des physionomies, dans un ensemble de délicatesse et de grâce, qui l'ont fait mettre souvent au niveau du Baroccio et même du Corrège. C'est au Paggi que revient la plus grande part des progrès de l'école de Gênes ; il fit sentir l'importance du dessin et composa lui-même pour l'instruction de jeunes peintres qu'il dirigeait une *Définition ou division de la peinture* (*Definizione ossia divisione della pittura*), publiée en 1607 et qui eut beaucoup de succès, même en France, où cet ouvrage fut longtemps connu sous le nom de *Tablettes de Paggi*. Le principal disciple de Paggi fut Domenico Fiasella (appelé aussi *le Sarzana*) qui, après la mort de Paggi, occupa le premier rang dans l'enseignement à Gênes. Ch. Simond.

Bibl. : Lanzi, III, 251. — Charles Blanc, *Ecole génoise*.

PAGGI (Felice), éditeur italien, né à Sienne en 1823, mort fin 1895, fils d'Ange Paggi, professeur de langues sémitiques. Il vint à Florence en 1835 avec la nombreuse famille à laquelle il appartenait, et aussitôt il entra dans le commerce des livres, qu'un de ses frères, plus âgé de cinq à six ans, avait commencé. Felice Paggi se fit remarquer par la publication d'œuvres scolaires qui lui assura une célébrité méritée. Il sut aussi s'assurer le concours de jeunes écrivains, tels que Silvio Pacini, Pietro Dazzi, Rigutini, Collodi, Ida Baccini, dont les livres sont encore entre les mains de tous les élèves de la Péninsule. Il publia de Collodi le fameux livre de lecture, *Giannettino*, qui fut vendu à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires. Malade, il abandonna le commerce, et finit sa vie dans la retraite.

PAGHOLO (V. Bartolommeo [Fra]).

PAGI (Antoine), historien ecclésiastique, né à Rogues (Provence) en 1624, mort en 1699. Il était cordelier et fut nommé quatre fois provincial de son ordre. Œuvres principales : *Dissertatio hypatica seu de consulibus cæsareis* (Lyon, 1682, in-4) ; *Dissertation sur les consulats des empereurs romains*, publiée dans le *Journal des Savants* (nov. 1688) pour répondre aux critiques adressées à l'ouvrage précédent ; édition latine des *Sermons inédits de saint Antoine de Padoue* (Avignon, 1685) ; *Critica historico-chronologica in Annales ecclesiasticos Baronii* (Paris, 1689-1705, 4 vol. in fol. ; Genève, 1724) : rectifications nombreuses et importantes des *Annales* de Baronius. E.-H. V.

PAGI (François), cordelier, né à Lambesc en 1654, mort en 1721, neveu du précédent. Il prit part aux travaux de son oncle sur les *Annales* de Baronius, et il publia personnellement une histoire abrégée des papes : *Breviarium historico-chronologico-criticum illustriora Pontificum Romanorum gesta, Conciliorum generalium acta complectens* (Anvers [Genève] 1717-27, 4 vol. in-4). E.-H. V.

PAGINATION (Typog.) (V. Bibliographie, t. VI, p. 629, et Livre).

PAGIT ou **PAGITT** (Ephraïm), écrivain anglais, né dans le comté de Northampton vers 1575, mort à Deptford en avr. 1647. Il fut recteur de Saint-Edmond de Londres et il s'est distingué par la publication d'ouvrages très spéciaux sur les hérétiques et les sectaires. Citons : *Christianographie or a description of the sundrie sorts of Christians in the World* (Londres, 1635, in-4) ; *Heresiography or a description of the Hereticks and Sectaries of these latter times* (1645, in-4) ; *The Mystical Wolf* (1645, in-4). R. S.

PAGLIA (Francesco), peintre italien, né à Brescia en 1636, mort à Florence vers 1707, ou, suivant Zani, en 1713. Il eut pour maître le Guerchin et se distingua par une rare facilité d'exécution. Cependant, il se borna presque exclusivement à l'imitation des maîtres du XV[e] siècle, dont il égale souvent la gracilité et l'austérité. Sa *Charité*, qu'il peignit pour l'église de Brescia, est certainement une œuvre de grand caractère, mais elle manque d'originalité et d'imagination, et la copie y est si servile qu'on se croirait en présence d'un tableau de Francia ou du Giotto. L'imagination et l'originalité y font complètement défaut. Aussi l'accueil fait à l'artiste fut-il tellement froid qu'il dut renoncer à ce genre de composition et se restreindre au portrait, où il excella d'ailleurs.

PAGLIA (Antonio), peintre italien, né à Brescia en 1680, mort à Venise le 9 fév. 1747, fils du précédent. Son père lui donna les premières leçons de peinture, il alla ensuite étudier les Vénitiens, principalement le Titien et le Bassano, qu'il pasticha au point que les connaisseurs confondirent plus d'une fois la copie avec l'original. Le sculpteur Cagliari le décida, vers 1710, à faire des compositions dans le genre des sujets bibliques du Poussin. Il se fit ainsi une assez grande réputation, entre autres par une *Vie de Joseph*, mais la forme de ses tableaux est négligée. Antonio Paglia avait acquis une grande fortune qu'il entassait avec avarice. Un de ses domestiques, pour s'emparer de son or, l'assassina. Il avait eu pour collaborateur son frère *Angiolo*, qui mourut en 1744, à trente-deux ans.

PAGLIANO (Eleuterio), peintre italien, né à Casale Monferrato, en 1827. Il fit ses études à Milan et devint professeur à l'Académie de cette ville. Ardent patriote, il prit part aux campagnes de 1848-49 et de 1859. Il se consacra plus particulièrement à la peinture de genre et d'histoire. Ses œuvres se distinguent par l'originalité de l'invention, la finesse de touche et l'harmonie des couleurs. On cite de lui principalement : *la Guérison de Bayard, Dames chez l'antiquaire, Joueur de luth, Jeune Fille cousant, Aldobrani refusant de danser avec Maramoldi, l'Ouverture du testament, Napoléon découvrant à Joséphine le plan du divorce, la Jeune Fille et la Rose, Saint Louis de Gonzague en prières*. On a de lui également quelques gravures de valeur et la fresque de *l'Afrique* dans la galerie Victor-Emmanuel à Milan.

Bibl. : *l'Art*, 1878, III, 221. — *Illustrazione italiana*, 1879, n° 9.

PAGNE (V. Costume, t. XII, p. 1152).

PAGNEY. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Gendrey ; 384 hab.

PAGNEY-Derrière-Barine. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Toul ; 489 hab.

PAGNINI (Luca-Antonio), philologue italien, né à Pistoie le 15 janv. 1737, mort à Pise le 21 mars 1814. Issu d'une famille très modeste, son esprit vif et pénétrant le fit distinguer par quelques personnes qui se chargèrent de son éducation. Il s'adonna surtout à l'étude du grec et du latin. Il a traduit : le *Phormion* de Térence ; les *Idylles* de Théocrite ; les *Bucoliques* de Virgile ; Anacréon, Sapho, etc. Il traduisit aussi en vers italiens l'*Alzire* de Voltaire.

Bibl. : Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*, VII, 176.

PAGNINO (Sante), dominicain et hébraïsant italien, né à Lucques en 1470, mort à Lyon le 24 août 1541. Léon X l'appela d'abord à Rome comme professeur de langues orientales. En 1521, il est à Avignon comme secrétaire du légat et depuis 1524 à Lyon. Il travaillait depuis 1493 à traduire, le plus littéralement possible, l'Ancien Testament de l'hébreu en latin (Lyon, chez Ant. du Ry, 1528, in-4 ; Cologne, 1541, in-fol. ; les éditions postérieures modifient l'œuvre de Pagnino, qui comprenait, du reste, aussi le Nouveau Testament). C'est le premier essai de ce genre depuis Jérôme. Parmi ses autres ouvrages, on doit citer le *Lexicon Hebraicum* (Lyon, 1529), souvent réimprimé ; *la Catena argentea in Pentateuchum* (Lyon, 1536, 6 vol.), etc.

PAGNIUCCI y Zumel (José), sculpteur espagnol, né à Madrid en 1821, mort à Madrid en 1868. Il suivit d'abord les cours de l'Académie de San Fernando, dont son père était le mouleur, puis il alla se perfectionner à Rome, où l'éminent sculpteur Ponzano le prit dans son atelier et lui prodigua ses conseils. Il revint ensuite à Madrid pour y concourir à une pension d'élève envoyé par l'Académie à l'étranger ; il l'obtint et retourna à Rome. Ses premiers envois datent de 1850 et 1852, parmi lesquels figuraient un *Caïn* et un bas-relief qui furent très remarqués. En 1856, il exposait à Madrid deux statues en marbre, *Pénélope* et *Pélage* ; la statue de Caïn avait figuré à l'Exposition universelle de 1855, et fut ensuite acquise par le gouvernement espagnol. En 1860, il terminait la statue du savant naturaliste *Cavanilles*, placée dans le jardin botanique. Parmi ses principales œuvres, on cite encore une statuette de *Faune* et la statue d'*Isabelle la Catholique* qui se trouve au Congrès des députés, ainsi qu'une figure de la *Paix*. La statue du moine *Velasquez* est dans l'église de las Calatravas. Il est l'auteur des bustes de la duchesse d'*Abrantès*, du duc et de la duchesse de *Villahermosa*, de *Lope de Vega* et de *Calderon*, qui décorent la façade du théâtre de la Zarzuela. En 1859, l'Académie de San Fernando le reçut au nombre de ses membres. P. Lefort.

PAGNOZ. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Villers-Farlay ; 177 hab.

PAGNY-la-Blanche-Côte. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs ; 492 hab.

PAGNY-la-Ville. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Seurre ; 663 hab.

PAGNY-le-Château. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Seurre, dans la Bresse chalonnaise ; 586 hab. La baronnie de Pagny a appartenu, du XIIIe siècle à la fin du XVe siècle, à la famille de Vienne, d'où elle passa aux Longvy, puis à l'amiral Philippe Chabot-Charny et à Charles de Lorraine, au commencement du XVIIe siècle ; Louis XIV l'acquit de Louis de Lorraine. Motte féodale. Remarquable chapelle de la Renaissance, dépendant autrefois du château détruit en 1768, bâtie en 1536 ; tombeau de Jean de Vienne, mort en 1455, et tombeau de Jean de Longvy et de Jeanne de Vienne, morts en 1460 et 1472, avec deux statues en albâtre. M. P.

Bibl. : Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, Dijon, 1847, in-8, t. III, p. 438, 2e éd. — Baudot, dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. I, pp. 305-361.

PAGNY-sur-Meuse. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void, sur la rive droite de la Meuse ; 810 hab. Les marécages et tourbières des environs de Pagny marquent l'emplacement de l'ancien confluent des deux rivières la Moselle et la Meuse. — Bief du canal de la Marne au Rhin, alimenté par des usines hydrauliques qui puisent l'eau dans la Moselle près de Toul. Station de la voie ferrée Paris-Nancy (deux tunnels, en amont et en aval de la station) ; embranchement stratégique sur Neufchâteau et Chaumont. Première mention : *Paterniacum*, 651 ; *Paterniacum*, 884. E. Ch.

PAGNY-sur-Moselle. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson, dans la vallée de la Moselle (r. g.), au pied des coteaux de La Haye, couverts de vignobles ; 1.729 hab. Station frontière de la ligne Nancy-Metz. Tannerie, scieries, moulins. Première mention : *Paterniacum*, 932 (ch. de l'abb. de Sainte-Glossinde). Siège d'une ancienne seigneurie et d'une prévôté royale jusqu'en 1751. E. Ch.

PAGO. Ile de la mer Adriatique, baie de Quarnero, district de Zara. Elle est séparée de la côte croate par le canal della Morlacca. 288 kil. q. ; 6.203 hab. La ville de Pago en est le chef-lieu (3.554 hab.). Port, château, salines.

PAGODE. I. Architecture. — Monument religieux de l'Inde et de l'extrême Orient (hindou *bhaguvati*, maison sacrée), consistant à l'origine en une sorte de chapelle, soit taillée dans le roc, soit construite à ciel ouvert, mais dans laquelle la statue de la divinité est dressée au centre de piliers ou de murs, supportant une pyramide polygonale. (V. Inde, § *Arts*, t. XX, p. 705 et suiv.) Ces pagodes étaient souvent ornées à profusion de bas-reliefs et d'ornements. Par extension, ce nom de pagode fut donné, dans l'Inde surtout, à un ensemble de palais, de jardins et de sanctuaires compris dans une même enceinte, laquelle était souvent fortifiée. En Chine, les pagodes offrent plutôt l'aspect de tours polygonales à plusieurs étages, en

retraite les uns sur les autres et terminés par un toit rappelant la tente des peuples nomades (V. Chine, t. XI, p. 118). Ces pagodes chinoises sont recouvertes de tuiles vernissées ou peintes de couleurs vives et diffèrent complètement des monuments religieux de l'Inde. Il existe une pagode en France, construite dans le genre des pagodes chinoises, à *Chanteloup* (Indre-et-Loire) (V. ce mot).

II. Ameublement. — On a donné, en France, aux XVIIe et XVIIIe siècles, le nom de pagode à des objets de curiosité ayant parfois un pied à un pied et demi de hauteur et n'étant autres que des réductions en porcelaine, en bois, en métal et même en carton et en étoffe, des pagodes chinoises ; le même nom fut aussi donné à des réductions de divinités indiennes et chinoises et aussi à des paravents et à tous objets décorés de sujets imités de la décoration indoue ou chinoise. L'engouement, qui fut très vif parmi les collectionneurs pour les pagodes, dura jusqu'aux approches de la Révolution. Charles Lucas.

III. Numismatique. — Ancienne monnaie d'or indigène de l'Inde. Les premiers commerçants portugais qui établirent des comptoirs sur les côtes de l'Hindoustan prirent l'habitude de désigner sous le nom de *pagode*, mot qui signifiait *dieu hindou*, les monnaies d'or qu'ils firent frapper avec des types indigènes, c.-à-d. qui représentaient Vichnou (*Venkateçvara*) ou d'autres divinités. Ces pièces étaient les seules dont les habitants voulussent se servir. Le nom de pagode se transmit par l'usage aux monnaies d'or indigènes frappées dans les colonies hollandaises et anglaises et dans les établissements français de la Compagnie des Indes. Il y eut ainsi dans les comptoirs coloniaux français deux catégories de monnaies : celles aux types français qui étaient le *fanon* d'argent (0 fr. 31) et le *cache* de cuivre ; et celles aux types indigènes qui étaient la pagode d'or et la roupie d'argent (V. Roupie). La pagode équivalait, dans l'origine, à 26 fanons ; plus tard, elle n'en valut plus que 24. Il y eut des demi-pagodes ; on donna aussi quelquefois, par abus, le nom de pagodes à des monnaies indigènes en argent. La pagode d'or de Pondichéry, émise à partir de 1705, répond à la description suivante : figure debout de Lakchmî, la déesse des richesses. Flan convexe semé d'aspérités qui représentent des grains de riz, symbole de l'abondance. Au centre, un croissant et un globule. Titre : 815-809 millièmes ; module, 11 millim. ; épaisseur, 3 millim. Poids, 3^{gr},40, puis 3^{gr},34. Valeur intrinsèque, 9 fr. 54, puis 9 fr. 39. La pagode de Yanaon, dite aux trois *swami*, a pour type la figure de Vichnou entre ses deux femmes Rukmini et Padmini. Le revers est pareil à celui de la pagode de Pondichéry. Ces pièces d'or cessèrent d'être frappées vers 1786. E. Babelon.

Numismatique. — Abot de Bazinghen, *Traité des monnoies*, v° *Pagode*. — E. Zay, *Histoire monétaire des colonies françaises, d'après les documents officiels* ; Paris, 1892, in-8.

PAGOLLE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais ; 409 hab.

PAGOMEN (Calendr.). Dans les calendriers égyptiens et éthiopiens, on donne ce nom au résidu de cinq jours que présente l'année, ou de six, si cette année est bissextile. On ajoute ces jours au dernier mois.

PAGOPHILE (Ornith.) (V. Mouette).

PAGOT (François-Narcisse), architecte français, né à Orléans le 31 août 1780, mort à Orléans le 4 déc. 1844. Elève de De la Gardette et de Labarre, et grand prix d'architecture en 1803 sur un projet de port maritime, Pagot, à son retour d'Italie, se fixa dans sa ville natale dont il devint l'architecte et le professeur d'architecture de l'Ecole de dessin. Il fit élever à Orléans les édifices suivants : palais de justice et bibliothèque municipale, abattoir public et halle au blé, asile d'aliénés, etc. ; de plus, il fit achever, en 1829, le portail de la cathédrale d'Orléans et fut chargé de continuer les travaux de restauration de la cathédrale de Bourges. On doit encore à Pagot l'hospice de Patay, l'hospice et le dépôt de mendicité de Gien et la restauration de l'église de Cléry.

PAGRÆ (auj. *Qalaat Baghras*). Forteresse ruinée de la Syrie du Nord, citée par Strabon. Elle commandait l'ancienne route d'Alexandrette à Antioche, et constituait une défense avancée de cette dernière. Elle a joué un rôle important au moyen âge, où les Byzantins, les Croisés, les Arméniens et les Musulmans se la disputèrent tour à tour.

PAGRE. I. Ichtyologie. — Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des *Acanthoptérygiens Perciformes* et de la famille des *Sparidæ*, voisins des *Daurades* (V. ce mot), dont il se distingue essentiellement en ce que les dents molaires de la mâchoire supérieure ne sont disposées que sur deux rangées. Jusqu'ici quatorze formes de Pagre ont été décrites ; elles habitent de préférence les mers chaudes. On en connait cependant dans la Méditerranée et l'Océan. Le *Pagrus vulgaris* de la Méditerranée, pêché quelquefois sur les côtes de Bretagne, a le dos rosé et le ventre argenté. Toutes les nageoires sont roses. Son poids peut aller jusqu'à 8 kilogr. Il se nourrit d'algues, de petits crustacés et de mollusques. Rochbr.

II. Pêche. — Ce poisson vit en petites troupes, qui se déplacent fréquemment ; pour faire sa pêche, il faut savoir que le Pagre se rapproche des côtes pendant les chaleurs, mais qu'il gagne les fonds à l'approche des froids, qu'il affectionne les fonds rocheux et se nourrit de préférence de mollusques et de crustacés ; on amorce les hameçons avec ces animaux E. S.

Bibl. : Ichtyologie. — Gunther, *Study of Fishes* — Sauvage, dans Brehm, éd. fr.

PAGURE (Crust.). Les Pagurides, désignés sous le nom vulgaire de *Bernard l'Ermite*, sont une famille de Crustacés-Décapodes Macroures, remarquables par le défaut de symétrie de leurs appendices et par la conformation de leur abdomen. Les pattes-mâchoires inférieures ne se distinguent pas des pattes ordinaires, et les deux premières vraies pattes sont pourvues de pinces le plus souvent inégales. Les larves, grâce à leur symétrie, en ont imposé longtemps pour des animaux adultes qu'on décrivait sous le nom générique de *Glaucothoë*, et qu'on rangeait parmi les Thalassicoles. On peut rattacher aux Pagurides les *Birgides*, qui alors forment une sous-famille, à côté des *Pagures*, ou bien on peut considérer les Birges, avec les Cénobites, comme formant une famille distincte voisine. Quoi qu'il en soit, les Pagures proprement dits ont les antennes externes très brèves, le palpe des pattes-mâchoires inférieures terminé par un fouet multiarticulé, l'abdomen généralement membraneux, contourné sur lui-même, indistinctement annelé, parfois plus développé à droite qu'à gauche (*Mixtopagurus*), terminé par deux appendices grêles, charnus, de dimensions inégales, situés latéralement ; les femelles possèdent souvent des fausses pattes unilatérales, destinées à soutenir les œufs ; chez les *Ostraconotus*, l'abdomen est si court que, pour soutenir ses œufs, la femelle se sert des pattes de la quatrième paire, dont l'avant-dernier article est élargi en palette. Pour protéger cet abdomen mou, les Pagures se logent dans des coquilles vides de Mollusques-Gastéropodes, rarement dans les coquilles tubulaires des Dentales ; ils y entrent à reculons et s'y cramponnent à l'aide des quatre dernières pattes et des appendices latéraux. Une même espèce peut habiter successivement des coquilles différentes. Quelques espèces, à abdomen très petit, comme les *Catapagurus*, se logent dans des coquilles minuscules. D'autres Pagures, tels que *Pylocheles Agassizii* A. M.-Edw. et les *Xylopagurus*, de la mer des Antilles et du golfe du Mexique, vivent dans des trous creusés dans des morceaux de bois ou dans des cavités de roseaux, de jonc, etc., où ils pénètrent directement.

Les Pagures sont répandus dans presque toutes les mers du globe. Sur les côtes de France (Manche et Atlantique), on rencontre surtout le *Pagurus Bernhardus* L., logé ordinairement dans des coquilles vides de *Buccinum undatum* ; les *P. Clibanarius misanthropus* Riss et *P. meticulosus* Rom. fréquentent les côtes de la Méditerranée

et du S.-O. ; le *P. Lafonti* Fisch. est propre au golfe de Gascogne ; enfin les *P. Prideauxii* Leach, *P. calidus* Roux, *P. pictus* M.-Edw., *P. angulatus* Riss., *P. striatus* Latr., et *Paguristes maculatus* Riss., sont répandus dans la Méditerranée. Tous ces Pagures sont comestibles et leur chair est très savoureuse. Dr L. Hn.

PAGUS. Ancienne dénomination des divisions territoriales de la Gaule, que l'on rencontre depuis l'époque romaine et qui ont subsisté jusqu'à la fin du xe siècle. C'étaient, au début, des subdivisions de la cité romaine qui représentaient plus ou moins exactement les circonscriptions des peuples gaulois. Ces subdivisions, d'étendue très variable, ont persisté à l'époque mérovingienne et à l'époque carolingienne dans l'organisation administrative et dans l'organisation ecclésiastique. Dans l'organisation administrative, ils étaient gouvernés par un comte, et lors de la formation de la féodalité, un grand nombre de *pagi* sont devenus des comtés. Dans l'organisation ecclésiastique, ils ont donné naissance aux archidiaconés, et ces circonscriptions des diocèses ont très souvent fait persister jusqu'à la fin de l'ancien régime les limites des anciens *pagi*. Une carte des *pagi* carolingiens de la Gaule a été dressée par M. A. Longnon, dans son *Atlas historique de la France*.

PAHANG. Principauté musulmane de la presqu'île malaise dépendant des *Straits settlements ;* elle s'étend sur environ 26.000 kil. q. dans le bassin du petit fleuve Pahang (350 kil.), le long de la mer de Chine. La population est formée de Malais, de Sakaïs, de Negritos et de métis. La capitale est Pékan.

PAHARI (habitant du *Pahar*, de la montagne). Nom générique donné par les gens du Penjab et du Rohilkand aux populations sédentaires de l'Himalaya occidental. Hindous pour la plupart, mais plus forts que ceux des plaines et parlant des patois spéciaux, ils viennent se louer en grand nombre pendant l'hiver dans les villes de l'Inde, et pendant l'été dans les « stations des collines » (Mari, Simla, Massourie, etc.). Ce nom de Pahari est quelquefois plus particulièrement appliqué aux habitants des petites vallées montagneuses situées à l'E. et au S.-E. de celle de Cachemire, sur le cours supérieur du Tchinab et de la Ravi.

PAHIN Champlain de Lablancherie (V. Lablancherie).

PAHLEN. Noble famille russe, originaire de Livonie. *Jean-Kartenson* était officier suédois en 1679 et obtint le titre de baron. En même temps que la province, la famille entra au service de la Russie.

Pierre-Alexievitch, comte de Pahlen, né le 28 avr. 1745, mort le 25 févr. 1826. Il avait commencé par se distinguer dans les guerres contre la Turquie et la Suède sous le règne de Catherine II. En 1790, il fut nommé ambassadeur à Stockholm, puis gouverneur de différentes provinces. Il jouissait de la confiance de Paul Ier et devint son premier favori. Le tsar lui conféra le grade de général de cavalerie (1798), le titre héréditaire de comte de l'Empire (1799) ; il fut nommé chancelier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg, ministre des affaires étrangères et premier ministre. Malgré ces faveurs et les bienfaits dont il fut comblé, il se mit à la tête de la révolution du palais, qui coûta la vie à Paul Ier (1801). Alexandre Ier le disgracia, et Pahlen finit ses jours sur ses biens, à Mittau.

Pierre-Petrovitch, comte de Pahlen, né en 1778, mort en 1864, fils du précédent, est un des plus célèbres généraux russes. Entré tout jeune dans l'armée, il prit une part glorieuse aux guerres d'Asie (1796) et devint en 1800 général-major. Il s'était particulièrement distingué dans la guerre avec la France, surtout en 1812, 1813 et 1814, de même qu'en 1831 contre les Polonais. De 1835 à 1841, il fut ambassadeur de Russie à Paris. Rappelé en Russie, il fut nommé inspecteur général de la cavalerie. En 1862, il se retira dans la vie privée.

Frédéric-Petrovitch, comte de Pahlen, diplomate russe, frère du précédent (1780-1863). Il sortit de la garde impériale pour entrer dans la carrière diplomatique. Il fut ministre de Russie à Washington, à Rio de Janeiro et à Munich. En 1829, il signa avec le comte Orlov le traité d'Andrinople et fut nommé gouverneur de Kherson avec le titre de membre du conseil d'Empire. M. G.

PAHOUINS (Anthrop.) (V. Fan).

PAIEMENT. I. Droit romain. — Mode d'extinction des obligations consistant dans l'accomplissement de la prestation due. C'est par conséquent le procédé naturel et normal destiné à mettre fin à une obligation. Le lien que crée l'*obligatio* est ainsi dénoué, *solvitur*. Aussi le paiement est-il appelé *solutio*, mot qui est également employé dans une acception plus large pour désigner tout acte ou fait entraînant libération du débiteur (176 Dig., *De verb. sign.*, L. 16, Ulp. ; 54 Dig., *De solut.*, XLVI, 3, Paul). Ainsi compris, le paiement est un mode d'extinction qui est apte à s'appliquer à toute espèce d'obligation, puisqu'une obligation n'est créée qu'en vue de l'exécution qui va précisément l'éteindre. Mais il y a eu un temps où cette exécution ne suffisait pas à produire ce résultat ; du moins pour les obligations nées d'un contrat formaliste. Ici, en effet, le lien d'obligation ne pouvait se dénouer qu'en accomplissant un acte formel, exactement inverse de celui qui avait servi à faire naître l'obligation. Ce *contrarius actus* était le complément indispensable du paiement. Mais ce formalisme exigeant ne pouvait convenir aux obligations nées des délits, ni à celles, de plus en plus nombreuses, où la forme n'était pour rien dans la création du lien obligatoire. On finit par s'en dispenser même pour les obligations formelles. Ce changement paraît déjà accompli à l'époque de Gaius (G., III, 168). Peut-être remonte-t-il plus haut. C'est à partir de ce moment que le paiement est réellement devenu ce qu'il est resté depuis : un mode de libération général, produisant indistinctement et pleinement son effet sur toute obligation. Ce mode est d'ailleurs un de ceux que reconnait le droit civil et qu'il range parmi les *modi certi* d'extinction. Aussi le paiement figure-t-il dans les modes d'extinction qui opèrent *ipso jure*, sans le secours prétorien d'une exception. Pour être libératoire, le paiement doit avoir pour objet la prestation due (sauf le cas de dation en paiement). Il faut qu'il soit fait par le débiteur ou par un tiers en son nom (sauf le cas où il est convenu ou sous-entendu que le débiteur devra personnellement s'acquitter de la dette). Il doit être fait au créancier ou à une personne ayant qualité pour le recevoir au nom du créancier. Enfin il faut le faire au lieu et à l'époque convenus. Le créancier qui refuse de recevoir paiement s'expose à ce qu'on use envers lui de la procédure d'offres. G. May.

II. Droit civil et commercial. — Accomplissement de l'obligation à laquelle on est tenu en vertu d'un contrat. Tel est du moins le sens du mot paiement dans le langage juridique, tandis que dans le langage usuel il désigne plus spécialement une numération d'espèces. Il suit de là que tout contrat qui oblige les deux parties à faire ou à donner quelque chose suppose un double paiement, chaque contractant devant faire ou donner ce qu'il a promis. Inversement, il ne peut pas y avoir de paiement s'il n'y a pas une obligation préalable, et celui qui a donné quelque chose, alors qu'il n'est tenu à rien, peut le réclamer par une action qu'on appelle la *répétition de l'indu ;* mais une simple *obligation* (V. ce mot) *naturelle* suffit pour servir de base à un paiement régulier. En principe, le paiement doit être fait par celui qui a contracté l'obligation ; cependant il peut aussi être effectué par un tiers, parce que le créancier n'a pas d'intérêt sérieux à recevoir la chose due de son débiteur ou d'une autre personne, et que, pour lui, le seul point important, c'est d'être payé. Pour payer valablement, il faut, dit l'art. 1238 du C. civ., être propriétaire de la chose donnée en paiement et capable de l'aliéner. C'est là une application particulière de la règle générale d'après laquelle on ne peut pas transférer plus de droits sur une chose qu'on n'en a soi-même : si donc, m'étant engagé à vous livrer un che-

val, je vous livre celui de mon voisin, le paiement n'est pas valable, et la nullité peut en être demandée par vous, par moi, et celui à qui appartient le cheval peut le revendiquer. Exceptionnellement, s'il s'agit d'un paiement de somme d'argent ou d'une autre chose qui se consomme par l'usage, comme du vin, du blé, cette chose ne peut plus être répétée contre le créancier qui l'a consommée de bonne foi. La loi exige encore, pour que le paiement soit valable, que celui qui livre la chose non seulement en soit propriétaire, mais encore ait la capacité de l'aliéner. Sinon, le paiement est nul, mais la nullité n'en peut être demandée que par l'incapable.

Le paiement doit être fait au créancier ou à quelqu'un ayant pouvoir de recevoir à sa place, par exemple, à son tuteur ou à son mandataire ; s'il est fait à un incapable, il n'est pas valable, à moins que le débiteur ne prouve que la chose payée a tourné au profit du créancier qui l'a reçue. Il arrive fréquemment qu'un créancier fait aux débiteurs de son propre débiteur défense de payer à celui-ci ce qu'ils lui doivent ; c'est ce qu'on appelle faire *saisie-arrêt* ou *opposition* (V. ces mots). Le paiement fait au mépris de cette défense n'est pas valable à l'égard du créancier saisissant ou opposant, qui peut contraindre le débiteur à payer une seconde fois ; en d'autres termes, le débiteur est bien libéré vis-à-vis de son propre créancier, mais non vis-à-vis du créancier de son créancier.

En principe, le créancier a le droit d'exiger la chose même qui lui est due, il n'est pas tenu d'en accepter une autre, même d'une valeur bien supérieure ; mais naturellement, il peut accepter cette chose si le débiteur la lui offre. Ainsi, par exemple, lorsqu'un propriétaire s'est engagé à payer son moissonneur avec du blé, il ne peut pas l'obliger à recevoir une somme d'argent représentant la valeur ou même plus de la valeur de ce blé ; mais si l'ouvrier accepte, le paiement peut se faire ainsi par équivalent, et il est libératoire. Réciproquement, le moissonneur ne pourrait pas contraindre son patron à lui verser une somme d'argent en remplacement de la quantité de blé qui lui est due. Si la chose due est une somme d'argent, le créancier peut exiger son paiement en espèces métalliques, et il est en droit de refuser un paiement en billets, même en billets de la Banque de France, car actuellement ceux-ci n'ont pas cours forcé. Le paiement peut d'ailleurs être fait, soit en monnaies d'or, soit en monnaies d'argent ; toutefois, les pièces de 2 fr., de 1 fr. et de 50 cent. et les pièces de cuivre, qu'on appelle *monnaies de billon*, et dont la valeur réelle ne correspond pas à la valeur nominale, ne doivent être employées que comme appoint, jusqu'à concurrence de 50 fr. pour les premières, de 5 fr. pour les secondes. Les parties peuvent d'ailleurs convenir que le paiement sera fait en monnaies étrangères déterminées. Le débiteur ne peut pas forcer son créancier à recevoir des paiements partiels ; mais si le débiteur doit au même créancier plusieurs dettes distinctes, il peut ne payer qu'une seule de ces dettes en une seule fois, ce n'est pas là un paiement partiel. Après avoir consacré le principe que le créancier ne peut pas être obligé de recevoir un paiement partiel, la loi ajoute que les tribunaux peuvent cependant, en considération de la position du débiteur, et en usant de cette faculté avec une grande réserve, accorder des délais modérés pour le paiement. Ce droit d'accorder des délais cesse quand il s'agit du paiement d'une lettre de change ou d'un billet à ordre, quand le débiteur est en déconfiture, en faillite, en état de contumace, saisi par d'autres créanciers, ou enfin lorsque, par son fait, il a diminué les sûretés qu'il avait données par le contrat à son créancier. Dans certaines occasions exceptionnelles, par exemple lors de la guerre de 1870, des lois spéciales ont accordé des délais à toute une catégorie de débiteurs.

Lorsque la chose due est un corps certain, c.-à-d. une chose déterminée individuellement, tel cheval par exemple, le débiteur est libéré en la remettant en paiement à son créancier dans l'état où elle se trouve, à moins que les détériorations qu'elle peut avoir subies ne proviennent de son fait ou de sa faute. Si, au contraire, il s'agit d'un corps incertain, c.-à-d. d'une chose déterminée seulement quant à son espèce, tant d'hectolitres de blé par exemple, le débiteur n'est tenu de fournir que de la qualité moyenne : on ne peut pas exiger de lui la meilleure qualité et il ne peut donner de la moins bonne. Le paiement doit être fait à l'époque fixée dans la convention, sauf ce que nous avons dit plus haut des délais que le juge est autorisé à accorder en considération de la position du débiteur. Il doit être fait au lieu indiqué par le contrat. Si celui-ci est muet, et s'il s'agit d'un corps certain, il doit être livré à l'endroit où il se trouvait lors de l'obligation ; s'il s'agit d'un corps incertain, le paiement doit se faire au domicile du débiteur. Dans tous les cas, les frais du paiement sont à la charge du débiteur.

Lorsqu'une même personne est débitrice de plusieurs dettes envers une autre, elle a le droit de déclarer au moment du paiement quelle dette elle entend acquitter : nous avons dit plus haut que ce n'est pas là un paiement partiel. Si le débiteur n'indique pas quelle dette il désire acquitter, le créancier peut, dans la quittance, déclarer qu'il impute ce paiement sur telle ou telle dette qui seule se trouvera éteinte. Enfin, si le débiteur ni le créancier n'ont rien dit, la loi indique comment doit se faire l'imputation : le paiement doit être imputé sur la dette que le débiteur avait le plus d'intérêt à acquitter, si toutes sont échues ; si une seule est échue, c'est celle-là qui est éteinte par le paiement. Enfin, si toutes les dettes sont échues ou toutes non échues, et que le débiteur n'ait pas plus d'intérêt à éteindre l'une que l'autre, le paiement doit s'imputer sur la plus ancienne, et, si elles sont toutes de même date, il se fait proportionellement sur chacune d'elles ; dans ce dernier cas, il y aura ainsi un paiement partiel, mais cette circonstance se présentera rarement, car le créancier a intérêt à indiquer comment il entend être payé, et dans quel ordre il impute les paiements.

Lorsque le créancier refuse de recevoir paiement, la loi donne au débiteur un moyen de se libérer : elle lui permet de faire des offres réelles, et si elles se sont pas acceptées, de consigner la chose qu'il doit et dont il veut se libérer.

On appelle paiement avec *subrogation* (V. ce mot) celui qui, tout en éteignant la dette à l'égard du créancier, la laisse subsister à l'égard du débiteur et donne à celui-ci comme nouveau créancier un tiers qui a fourni les deniers pour faire ce paiement. F. GIRODON.

PAIEMENT PAR ANTICIPATION (V. ANTICIPATION).

III. Droit administratif (V. BUDGET, § *Exercice financier*, t. VIII, p. 330, et COMPTABILITÉ, § *Comptabilité publique*, t. XII, pp. 233 et s., 243 et s., 246 et s.).

BIBL. : DROIT ROMAIN. — ACCARIAS, *Précis de droit romain* ; Paris, 1891, t. II, nos 690, 691 ; 2 vol. in-8, 4e éd. — GIRARD, *Manuel élément. de droit romain* ; Paris, 1898, pp. 671-675, in-8. 2e éd. — G. MAY, *Eléments de droit romain* ; Paris, 1898, nos 196, 198, in-8, 5e éd.

PAIGE (A.-F. Le) (V. BAR [Comte de]).

PAIGNTON. Ville de bains de mer anglaise (Devonshire), sur la Tor-Bay ; 6.783 hab. (en 1891). Commerce de fruits et légumes.

PAIJANE. Lac de Finlande, gouv. de Tavastehus, qui se déverse par le Kymmene ; situé à 78 m. d'alt., il a 1.576 kil. q.

PAÏ-KHOÏ (Russie) (V. PAË-KHOÏ).

PÂIK TJYEI. Ancien Etat de la Corée méridionale, sur les bords de la mer Jaune, s'étendant au N. jusqu'à la région de Seoul et à l'E. jusqu'aux montagnes ; cet Etat fut fondé vers le commencement de l'ère chrétienne par des immigrants du Pou ye, qui soumirent les indigènes, les Ma han. La capitale du Pâik tjyei, d'abord située dans les environs de Seoul, fut reportée vers le S., dans la vallée du Keum kang, à mesure que le royaume de Ko kou rye s'étendit vers le S. Converti au bouddhisme à

partir de 384, et ayant adopté l'écriture chinoise vers la même époque, le royaume entretint des relations suivies avec les Japonais ; le patronage de ces derniers n'empêcha pas le Päik tjyei d'être anéanti par les Chinois (660) et incorporé au Sin ra (V. Trois Royaumes). Le nom de Päik tjyei fut ressuscité par un rebelle, Tjin Houen, qui tint en échec le Sin ra et le Ko rye de 892 à 935. M. C.

PAIK TOU SAN. Montagne située sur la frontière de la Corée et où les fleuves Tou man et Ap rok (Ya lou) prennent leur source ; objet de nombreuses légendes, elle est entourée de vastes forêts très redoutées des Coréens. L'ascension en a été faite d'abord par le nord, par MM. James et Fulford, puis en 1891 par la Corée, par M. Cavendish ; le sommet (environ 3.000 m.) est couvert de pierre ponce, d'où vient la coloration blanche qui lui a valu son nom (montagne à tête blanche) ; cette montagne est un ancien volcan, et le cratère est rempli par un lac. M. C.

Bibl. : Cap A.-E.-J. Cavendish, *Korea and the sacred White Mountain*; Londres, 1891, in-8.

PAILHAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénees, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. d'Arreau ; 53 hab.

PAILHARÈS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Félicien ; 1.554 hab.

PAILHEROLS. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Vic-sur-Cère ; 507 hab.

PAILHÈS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. du Fossat ; 888 hab.

PAILHÈS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Murviel ; 281 hab.

PAILLART. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Breteuil ; 704 hab.

PAILLASSE. I. Ameublement. — C'est un grand sac en toile rempli de paille ou d'algues, qui tient lieu de sommier et qui même, souvent, chez les gens très pauvres, y supplée. Bien que le mot ne se rencontre qu'à partir du XVIe siècle, la paillasse est d'un usage beaucoup plus ancien. Il en est question chez les auteurs du XVe siècle comme du coucher des malheureux, sans qu'on sache exactement comment elle était alors constituée. Au XVIIe siècle, son emploi se généralise, et les plus grands personnages ne la dédaignent pas pour y faire surtout la sieste. De nos jours on remplit les paillasses avec la paille de seigle ou de froment ; mais les feuilles de maïs doivent être préférées. La paille se dépose dans toute sa longueur, en plaçant les talons aux deux bouts de la toile de façon que les épis se croisent en leur milieu. L'enveloppe est de grosse toile ou de coutil écru, et l'on ménage, par-dessus, des ouvertures, qui permettent de passer la main pour remuer la paille. Les feuilles de maïs sont séchées et employées entières ou divisées en lanières. Très élastiques, elles constituent un coucher presque aussi doux que le matelas de laine, et leur durée est pour ainsi dire indéfinie si on les tient à l'abri de l'humidité.

II. Architecture. — Partie d'un fourneau de cuisine qui supporte les réchauds et le carrelage et se compose d'un hourdis en plâtre soutenu par une armature de petits fers appelés carillon, fentons ou côtes de vache ; une ceinture en fer méplat contourne la paillasse et est scellée à ses deux extrémités dans le mur auquel est adossé le fourneau. On appelle aussi paillasse le massif en maçonnerie d'une forge.

PAILLASSON. Les paillassons sont des nattes de paille dont l'usage le plus fréquent est aujourd'hui de servir de petits tapis placés à la porte des appartements et sur lesquels on s'essuie les pieds. Ils avaient autrefois de plus grandes dimensions et, recouverts de toile, servaient, sous le nom de *nattes de fenêtre*, à garantir les appartements de l'ardeur du soleil ou du refroidissement nocturne.

On étend aussi pendant l'hiver des paillassons sur les assises de pierre, au cours de leur pose, pour les garantir de la gelée ; des nattes de plus petites dimensions servent à protéger des écornures les morceaux de pierre pendant les différentes opérations du bardage et de la pose. On appelle encore de ce nom des nattes plus petites formant un cercle que les garçons maçons portent sur la tête et sur laquelle ils posent l'auge dans laquelle ils transportent le plâtre ou tout autre fardeau.

Enfin les jardiniers fabriquent, pour abriter les plantes, une sorte de couverture de paille obtenue en serrant les unes contre les autres, à l'aide de ficelle, des poignées de paille de seigle et qui porte également le nom de paillasson. Il y en a de dimensions variées. On leur donne souvent 1^m,50 ou 2 m. de côté. On en couvre les châssis vitrés des couches, les serres ; on les établit au-dessus des plantes à protéger, sur des piquets enfoncés dans le sol ou en toiture sur les espaliers à la floraison.

PAILLE. I. Agriculture. — Nom donné aux tiges sèches des céréales et de certaines légumineuses cultivées pour leurs graines ; les premières, en particulier, jouent un grand rôle dans l'économie de la ferme ; on les utilise pour l'alimentation du bétail et pour la confection des litières ; elles servent aussi de matières premières pour l'établissement des toitures, pour la fabrication des paillis, des paillassons et des chapeaux, pour les emballages, etc. (V. Chaume, Litière, Paillis, Paillasson, Toiture, etc.). Nous devons les étudier ici au point de vue zootechnique.

Pailles de céréales. Elles sont mises en granges ou en meules immédiatement après leur sortie de la batteuse et entassées avec le plus grand soin afin de prévenir leur échauffement ; ordinairement elles sont liées, soit au moment même du battage, soit au moment de la livraison, en gerbes de poids variables (5^{kg},5 ou 11 kilogr. pour la France) ; depuis quelques années, la mise en balles pressées, du poids de 50 à 150 kilogr., tend à se répandre pour les pailles destinées à être transportées à grande distance ; quelques grandes administrations françaises et étrangères acceptent ce mode de préparation qui présente de sérieux avantages. Les pailles de blé et d'avoine sont les plus recherchées pour le bétail, celles d'orge et de seigle renferment toujours une forte proportion de barbes, les dernières sont destinées surtout à la préparation des liens, des litières de luxe, des tresses pour chapeaux, etc., et se paient à un prix élevé. Quelle que soit leur nature, les pailles n'ont qu'une faible valeur alimentaire, celles des céréales de printemps sont en général les plus riches en matières protéiques. D'après Wolff, la composition élémentaire centésimale de leur matière organique (84 % en moyenne du poids total) varie dans les limites suivantes :

Protéine brute............	2,5 à 3,5
Matières grasses..........	1,1 à 2,0
Extractifs non azotés........	29,8 à 36,7
Cellulose brute...........	40,0 à 48,0

Le coefficient de digestibilité est peu élevé, surtout en ce qui concerne la protéine et les extractifs non azotés ; les pailles doivent donc être considérées comme des aliments grossiers, à valeur nutritive très faible et ne pouvant servir qu'à compléter le volume des rations. Leur meilleur mode d'utilisation pour le bétail est de les hacher assez court et de les mélanger avec des aliments aqueux (racines concassées, pulpes, drèches) ; dans quelques exploitations, le mélange avec les pulpes se fait au moment même de l'ensilage ; avant la mise en distribution et avant le passage au hache-paille, il est bon d'ouvrir et de secouer les gerbes et de les exposer pendant quelques heures au soleil et au grand air afin de les débarrasser de leurs poussières et de leur rendre un peu de fraîcheur ; enfin, si les poussières étaient trop abondantes, le passage du coupage dans une bluterie est recommandable.

Pailles de légumineuses. Leur richesse en éléments nutritifs est beaucoup plus élevée que celle des pailles de céréales, soit :

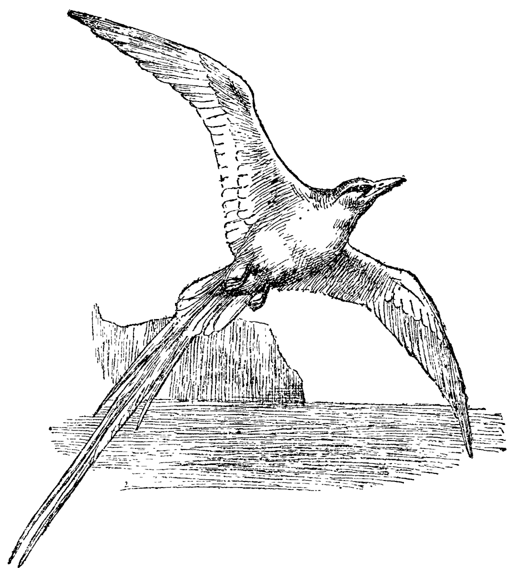
Protéine brute............	5,9 à 11,0
Matières grasses...........	1,0 à 2,0
Extractifs non azotés.......	27,9 à 34,2
Cellulose brute...........	33,6 à 42,0

Sauf pour le lupin, les substances extractives non azotées sont moins digestibles, mais la cellulose l'est davantage ; malgré leur valeur, ces pailles sont souvent mal conservées et mal utilisées. La préparation et la distribution se font de même que précédemment. J. Trolde.

Paille-Litière (V. Litière).

II. Technologie. — Chapeau de paille (V. Chapeau, t. X, p. 549).

III. Ornithologie. — Paille-en-queue. — Sous ce nom vulgaire et sous celui d'*Oiseau des tropiques*, les marins connaissent un genre d'Oiseaux Palmipèdes que les naturalistes désignent sous le nom de *Phaeton*. Ces Oiseaux appartiennent en effet au petit nombre de Palmipèdes qui, comme la Frégate, sont propres à la zone intertropicale du globe et n'ont pas de représentants dans les zones tempérées des deux hémisphères : le nom de *Paille-en-queue* fait allusion aux deux longues plumes de la queue qui sont grêles et étroites. Les caractères sont : bec un peu plus long que la tête, droit, comprimé, pointu, dentelé sur le bord, avec un crochet terminal très petit ; tarses très courts ; doigt postérieur relié aux antérieurs



Paille-en-queue (*Phaeton æthereus*).

par une membrane étroite (*totipalmes*) ; ailes longues et pointues (suraigues) ; queue à douze ou quatorze rectrices, étagée, les deux médianes très longues et très étroites. On en connaît deux espèces : le *Phaeton æthereus* ou *à queue blanche*, qui est surtout de la zone équatoriale de l'Atlantique et dépasse peu la taille d'un Pigeon, et le *Phaeton phœnicurus* ou *à queue rouge*, qui est plus grand et se trouve surtout dans le Pacifique, mais les deux espèces se rencontrent dans toute la zone intertropicale, plus ou moins abondantes suivant les localités. L'envergure de la grande espèce atteint plus de 2^m,30. Le plumage est blanc teinté de rose et varié de lignes et de taches noires avec le bec rouge et les pieds jaunes. Les Phaétons sont des oiseaux essentiellement pélagiques que l'on voit se jouer autour des navires jusqu'à de très grandes distances de la terre ferme. Leur vol est aisé et gracieux comme celui de l'Hirondelle : il semble qu'ils nagent et se reposent dans les airs ; ils s'élèvent souvent à des hauteurs prodigieuses, ce qui justifie le nom de « fils du soleil » (*Phaeton*) que Linné leur a donné. Il est rare de les voir nager. Pour pêcher le poisson dont ils se nourrissent, ils se balancent en planant au-dessus de la mer, guettant ce qui se passe à la surface, fondent tout à coup et perpendiculairement de manière à s'enfoncer de plus d'un mètre dans l'eau et reparaissent avec la proie qu'ils ont saisie. Ils font aussi la chasse aux Poissons volants. Ils nichent sur les îles et les rochers les plus déserts, notamment aux Bermudes, aux Bahamas, sur les récifs qui forment une ceinture sur les côtes d'Afrique et d'Australie. Chaque couple ne pond qu'un œuf d'un brun-chocolat clair pointillé de taches plus foncées. L'œuf est déposé simplement par terre, sous les buissons, plus rarement dans les crevasses des rochers. Mâle et femelle se relaient pour couver. Les petits ressemblent à une houppe à poudrer et n'ont leur plumage d'adulte que dans leur troisième année. Les deux longues plumes rouges de la queue du *Ph. phœnicurus*, qui ont de 30 à 40 centim. de long, sont très recherchées comme ornement à la Réunion et dans les archipels de la Polynésie, et pour éviter de détruire les Oiseaux, on va les surprendre sur leurs œufs au moment de la ponte, on leur arrache les deux plumes rouges et on leur rend la liberté. E. Trouessart.

PAILLÉ (Blas.). Synonyme de *Diapré* (V. ce mot).

PAILLÉ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay ; 631 hab.

PAILLENCOURT. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (O.) de Cambrai ; 1.146 hab.

PAILLERON (Edouard), auteur dramatique français, né à Paris le 17 sept. 1834, mort à Paris le 19 avr. 1899. Fils de riches commerçants, il débuta, comme tant de littérateurs, dans une étude de notaire qu'il abandonna bientôt pour donner libre carrière à ses goûts littéraires. En 1860, il publiait un volume de vers *les Parasites* (Paris, in-12). Mal doué pour la poésie, car il manquait d'envolée et de charme, il persista à donner, de 1864 à 1867, à la *Revue des Deux Mondes* une série de poèmes, *Avril*, *Amours*, *Pangloss*, *Décembre*, *Juillet*, *Octobre*, *l'Immortelle*, *Histoires tristes*, etc., qui ne sortaient point de l'ordinaire. Pailleron avait épousé, en 1862, la fille de Buloz ; il devint par la suite un des propriétaires de la *Revue* et il dut à cette situation une influence considérable dans les milieux littéraires officiels. C'est au théâtre qu'il devait trouver sa véritable voie. Dès 1860, il faisait jouer à l'Odéon une petite comédie *le Parasite* qui fut favorablement accueillie. Il réussit davantage avec *le Mur mitoyen* (Odéon, 1862), puis avec *le Dernier Quartier* (Théâtre-Français, 1863), où il déployait des qualités de finesse, de gaieté, d'ingéniosité, d'esprit et une entente technique de la scène que peu d'auteurs ont dépassée. Le *Second Mouvement* (Odéon, 1865) parut une pièce un peu froide. Mais *le Monde où l'on s'amuse* (Gymnase, 1868) et *les Faux Ménages* (Théâtre-Français, 1869), marquèrent un progrès notable dans la manière du dramaturge et commencèrent sa véritable réputation. Viennent ensuite au Théâtre-Français : *Hélène* (1872), *l'Autre Motif* (1872), *Petite Pluie* (1876) ; au Gymnase : *l'Age ingrat* (1879), comédie assez forte qui réussit, mais qui tomba vite dans l'oubli. En 1881, Pailleron produisait au Théâtre-Français son chef-d'œuvre, *le Monde où l'on s'ennuie*, l'une des satires les plus amusantes et les plus mordantes que l'on ait données sur les Salons académiques, que l'auteur connaissait à merveille, car il ne se présentait guère de candidat à l'Académie française qui ne se crût obligé à solliciter son appui. Le succès fut énorme : *le Monde où l'on s'ennuie* fut joué des milliers de fois sur les scènes de la province et de l'étranger. Il valut à son auteur son entrée à l'Académie où, le 7 déc. 1882, il remplaça Charles Blanc. Mais Pailleron sembla avoir épuisé sa veine et il en souffrit. Ses dernières pièces, *le Narcotique* (1882), *la Souris* (1887), *Cabotins* (1894), n'eurent qu'un succès d'estime. Citons encore de Pailleron : *le Chevalier Trumeau* (1880), ravissante petite comédie, trop visiblement inspirée de Marivaux ; *Pendant le bal* (1881), comédie en un acte ; des poésies : *Amours et Haines* (Paris, 1869, in-12) ; *le Départ* (1870, in-8) ; *Prière pour la France* (1871, in-8) ; *la Poupée* (1884,

in-12) ; ses *Discours académiques* (1886, in-12) ; *Emile Augier* (1889, in-8). R. S.

BIBL. : ANTONY, *Edouard Pailleron*, dans *Revue internationale*, 1884-85, t. V. — L. LACOUR, *le Théâtre de M. Pailleron*, dans *Nouvelle Revue*, 1881, t. XIII. — H. PARIGOT, *le Théâtre d'hier ;* Paris, 1893, in-12.

PAILLET (Mar.). C'est une sorte de natte que l'on confectionne avec du bitord ou avec des torons et dont on garnit les vergues, les manœuvres dormantes, les amarres en filin, pour les préserver du frottement. Il est dit *lardé* lorsqu'on l'a lui-même garni de petits bouts de bitord, qui forment sur sa face supérieure une sorte de peluche et le rendent plus durable. Les *paillets de brassayage*, les *paillets de portage* sont ceux qu'on place sur les haubans aux endroits exposés à des frottements du fait des vergues brassées ou de tout autre contact.

PAILLET. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Cadillac ; 953 hab. Vignobles dont le plus important est le Château de Paillet. Culture de petits pois. Port sur la Garonne. Fabrique de barriques ; scierie de merrains.

PAILLET (Jean-Joseph), homme politique français, né à Verdun (Meuse) le 25 févr. 1748, mort à Verdun le 20 avr. 1836. Procureur au bailliage de Verdun, puis juge de paix, il fut député de la Meuse à l'Assemblée législative, au Conseil des Anciens et au Corps législatif (1809 à 1815). Et. C.

PAILLET (Alphonse-Gabriel-Victor), avocat et homme politique francais, né à Soissons le 17 nov. 1796, mort à Paris le 6 nov. 1875. Fils d'un notaire, il fit de fortes études de droit et, avocat au barreau de Paris, conquit rapidement une réputation considérable. Il plaida les causes les plus sensationnelles : Papavoine (1825), Lafarge (1840), Quenisset (1841), Fieschi, etc., devint en 1839 bâtonnier de l'ordre des avocats et fut élu député de l'Aisne et de la Charente-Inférieure en 1846. Il opta pour l'Aisne et fut un des plus fidèles partisans de Guizot. Réélu à l'Assemblée législative le 13 mai 1849, il s'occupa exclusivement des questions de droit et siégea à droite. Mais il ne suivit pas la plupart des membres de son parti dans leur adhésion à la politique de Louis-Napoléon et, après le coup d'Etat du 2 Décembre, abandonnant la politique, il reprit sa place au barreau. Il eut à s'occuper notamment des intérêts de la famille d'Orléans. Esprit lucide, jurisconsulte savant, orateur éloquent, Paillet a publié ses principaux plaidoyers dans les *Annales du barreau français* (1837, t. XV) ou à part. R. S.

PAILLETERIE (DAVY DE LA) (V. DUMAS [Alex.]).

PAILLETTE. I. BOTANIQUE. — On a donné ce nom à de petites lames scarieuses, de la nature des bractées, qui hérissent le réceptacle et séparent entre eux les fleurons, dans quelques genres de la famille des Composées (*Helianthus*, *Anthemis*, etc.). Chez les *Carduus*, *Cirsium*, *Lappa*, etc., ces paillettes sont divisées longitudinalement en soies raides. Elles manquent, probablement par arrêt de développement, dans les *Bellis*, *Chrysanthemum*, *Taraxacum*, etc. — L.-C. Richard a désigné sous le nom de paillettes les diverses pièces de l'involucre et du périanthe des *Graminées* (V. ce mot). Les *paléoles* sont de petites paillettes (glumelles). Dr L. HN.

II. MODES. — Menu disque de métal (or, argent, cuivre, acier) appliqué sur un tissu ou une broderie pour l'orner de points brillants et chatoyants. On coud habituellement la paillette par un trou foré au milieu. Venue d'Orient, cette mode se répandit en Europe au XVe siècle. On dessinait avec des paillettes toute sorte d'ornements, feuilles, fleurs, étoiles ; on les étirait ou bien les disposait en forme de coquilles. Cette fabrication fut très développée à Paris et à Nuremberg.

PAILLIS (Hortic.). On nomme paillis du fumier peu décomposé ou même de la paille qu'on étale sur les plates-bandes de fleurs ou du jardin potager et au pied des arbustes. Les paillis sont d'un emploi avantageux, ils maintiennent la fraîcheur du sol en diminuant l'évaporation de l'eau qu'il contient et par suite économisent les arrosages ; ils garantissent les plantes et leurs fruits du contact du sol et des projections de terre qui les souillent sous l'action des pluies et des arrosages. G. BOYER.

PAILLOLES. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve, cant. de Cancon ; 279 hab.

PAILLON (V. ETAIN, t. XVI, p. 447).

PAILLOT DE MONTABERT (Jacques-Nicolas), peintre français, né à Troyes en 1771, mort en 1849. Il étudia le dessin sous Baudement, puis il quitta la France au début de la Révolution pour parcourir les Pays-Bas, l'Allemagne, les Etats-Unis et visiter avec soin l'Italie. A son retour, il devint l'élève de David, et acquit un réel talent, particulièrement dans le genre de la peinture d'histoire. De 1802 à 1834, il exposa de nombreuses toiles dont les plus intéressantes sont : *Stratonice et Antiochus* (1804) ; *Jupiter* (1805) ; *Geneviève de Brabant* (1808) ; *Léda* (1810) ; *Diane et Endymion* (1817). Devenu aveugle, il dut renoncer complètement à l'exercice de son art, et dès lors il se consacra entièrement aux curieuses recherches, très approfondies, qu'il avait entreprises sur la théorie des beaux-arts. Outre divers écrits traitant des *Peintures du moyen âge* (1812) ; de *la Théorie du geste dans l'art de la peinture* (1813), de *la Peinture encaustique*, il composa un *Traité complet de la peinture*, en neuf volumes, qui parut de 1828 à 1829, et qui est aujourd'hui encore fort estimé. Dans les dernières années de sa vie, ce savant et judicieux théoricien s'était retiré dans sa ville natale : il habitait Saint-Martin de Troyes, l'ancienne abbaye du Primatice. Gaston COUGNY.

PAILLY (Le). Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Longeau ; 312 hab. Fromages. Château renaissance construit de 1563 à 1573, par l'architecte Langrois Ribonnier, pour le maréchal de Saulx-Tavannes, sur l'emplacement d'un ancien château féodal dont subsiste le donjon carré, du XVe siècle.

PAILLY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Sergines ; 315 hab.

PAILON (San Pedrobai). Port de l'Equateur, accessible aux navires d'un tirant de 6m,70, au S. du rio Mira, par le val duquel on monte dans l'intérieur.

PAIMBŒUF (en breton, *Pen bô*, tête de bœuf). Ch.-l. d'arr. du dép. de la Loire-Inférieure, sur la rive gauche de la Loire ; 2.134 hab. Terminus de l'embranchement du chemin de fer (Etat) de Nantes par Sainte-Pazanne ; port de commerce ; chambre consultative d'agriculture ; hôpital ; école primaire supérieure ; quartier d'inscription maritime et syndicat ; prison ; bateaux à vapeur pour Nantes, Saint-Nazaire et Mindin ; sept traversées de Paimbœuf à Donges.

PORT. INDUSTRIE, COMMERCE. — Le port se développe sur une longueur de 2 kil. devant la ville, parallèle à la rive. La Loire, qui a commencé à se transformer en estuaire au Pellerin, à 20 kil. en amont de Paimbœuf, se montre encombrée d'îles : notamment Belle-Ile, au milieu du fleuve, îles Pipy et de Lavau, sur la rive droite ; enfin île du Petit-Carnet, sur la rive gauche, la dernière avant Paimbœuf ; il n'y en a plus au delà, mais deux bancs partagent le fleuve en trois sections entre ce lieu et Donges, à l'opposé. La largeur, en ce point, est de 3 kil. ; elle n'est que de 2 kil. devant Saint-Nazaire. Le chenal est éclairé, entre Saint-Nazaire et Paimbœuf, par trois feux ; du côté de Nantes, par cinq. Les mouillages de Paimbœuf, en amont ou rade des Quatre-Amarres, et en aval ou Grande Rade, se sont parfois modifiés dans leurs profondeurs ; aujourd'hui que la navigation s'effectue plus aisément qu'autrefois entre Saint-Nazaire et Nantes, grâce au canal latéral qui s'étend de l'entrée en amont du bras profond du Carnet à La Martinière, le port intermédiaire a perdu de son importance. Paimbœuf reçoit seulement quelques grands navires chargés de bois pour le transbordement en rade, et quelques autres chargeant des blé ou déchargeant du charbon. — Les chantiers de construc-

tion, importants dans l'ère de prospérité et où l'on construisait des frégates, sous le premier Empire, ne servent plus que pour de petites embarcations. Citons toutefois : une corderie, deux minoteries à vapeur, une sucrerie de betteraves, deux presses à foin, une fabrique de biscuits de mer; la pêche côtière.

HISTOIRE. ÉDIFICES. — La ville, qui a compté 9.000 hab. sous Louis XIV, et encore plus de 4.000 au commencement de ce siècle, est descendue, depuis 1866, à 3.000, 2.400, 2.100. Son origine fut une simple bourgade de pêcheurs. Un château fort aurait été établi par Alain le Grand à la fin du IXe siècle et aurait occupé l'emplacement au S. de la ville; il n'en reste plus de trace. Le prieuré de Notre-Dame de Paimbœuf fut fondé en 1052 par Grévian, prince de Bécon, et dépendait de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon : c'est tout auprès que l'église fut érigée en paroisse sept siècles plus tard environ. Paimbœuf ne commença à prendre de l'importance que lorsque le commerce de Nantes vint à se développer, importance qui, malgré les efforts des Paimblotins et plusieurs ouvrages exécutés au port, cessa avec son rôle de déchargeur. — On remarque : l'*église* (1744) : maître-autel de marbres variés, provenant de l'abbaye de Buzay, et belle peinture moderne ; l'*hospice* (1695-1716) ; les quatre *fontaines* en fonte ; le *môle ;* les *quais* et la *promenade du Calvaire* (statue de Notre-Dame de Bon-Secours) ; un *menhir*. Ch. DEL.

BIBL. : JOLY, *Port de Paimbœuf*, dans *Ports marit. de France*, 1883, t. V, avec plan de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire (notice *Port de Nantes*, p. 262).

PAIMPOL (*Pen Poull*, tête d'étang, en breton). Chef-lieu de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, port sur la Manche ; 2.473 hab. Terminus de l'embranchement du chemin de fer de Paris à Brest : Paimpol-Guingamp, se continuant à Carhaix et Rosporden. Bains de mer ; hospice ; société de courses ; quartier d'inscription maritime et syndicat ; école d'hydrographie.

Le port de Paimpol est situé au fond d'une crique dirigée de l'E., où elle reçoit le ruisseau de Quinic, à l'O., où elle s'ouvre sur le côté occidental de l'anse de Paimpol, elle-même à l'extrémité N.-O. de la baie de Saint-Brieuc; cette anse est semée au large, au N.-E., d'îlots et d'écueils. En face de la pointe de l'Arcouest, qui termine la péninsule du côté occidental de l'anse, est l'île Bréhat, où se trouve un canot de sauvetage. Des phares sont établis au N.-E. de cette île et à Portz-Don. Paimpol est un des ports de pêche de la morue les plus importants de la Manche. Les Paimpolais arment pour les côtes des Féroë, d'Islande et de Terre-Neuve : rude navigation, mais qui leur rapporte du profit, comme on en peut juger à l'air d'aisance de leurs maisons dans le bourg. La pêche du maquereau est également fructueuse. Il faut y ajouter la récolte des goémons et des amendements marins. Le port possède une soixantaine de navires que montent, en moyenne, une vingtaine d'hommes. Les résultats de la pêche ont été, en 1895, pour le Paimpol : pêche en bateau, 2.782 hommes; valeur des produits pêchés, 2.746.445 fr. ; pêche à pied, 2.545 pêcheurs, 31.929 fr. La grande pêche de la morue est représentée par les chiffres suivants : 4.918.665 kilogr.; 2.280.432 fr. ; 1.491 hommes ; 76 bateaux ; 6.271 tonnes. Nombre de bateaux construits, 32 ; jauge, 584 t. Le mouvement commercial du port est d'environ 14.000 t., à peu près réparties également entre les importations et les exportations. Celles-ci consistent en chargements de pommes de terre pour l'Angleterre, en céréales, notamment avoine ; on importe : sel, bois du Nord, houille, vin, cidre. — En outre de la construction navale, citons une scierie mécanique, l'usine d'éclairage par l'électricité, et, quant au commerce, celui de l'huile de foie de morue.

Paimpol, hameau de pêche, autour d'une chapelle dédiée à saint Vincent, est mentionné dans une charte de la fin du XIIe siècle, relative à la fondation de l'abbaye de l'île Saint-Riom. Au XIVe siècle, on y bâtit une église. Le château fort dit de l'Estang, dans le voisinage, appartenait, en 1370, à Ch. du Halgoët. En 1591 (le 22 mai), 2.400 soldats anglais, commandés par le général Norisy, débarquèrent à Paimpol, envoyés par la reine Elisabeth à la demande des Etats de Bretagne et de Henri IV comme secours contre la Ligue, soutenue par les Espagnols. Cette ville et l'île de Bréhat leur avaient été octroyées comme lieux de sûreté. Ils s'y fortifièrent et même osèrent réclamer au même titre la ville de Brest. Enfin, après quatre ans de pillages, ils se réembarquèrent. Les habitants, délivrés de l'étranger, ne respirèrent que pour tomber dans les mains du fameux brigand Guy-Eder de Beaumanoir, dit *La Fontenelle*, qui mit tout à feu et à sang. Avant la Révolution, Paimpol dépendait de la baronnie d'Avaugour, qui relevait du roi et avait pour seigneur le prince de Soubise. L'anse de Paimpol fut souvent le refuge des braves corsaires bretons. Pendant les guerres maritimes de la République et de l'Empire, le port reçut plus de prises que dans tout le reste du littoral depuis Cherbourg. Le commerce prospéra après la paix et prit en 1857 une importance exceptionnelle, grâce à la grande pêche. — On remarque : l'*église* (mon. hist.) : piliers et arcades de 1325 ; bons tableaux, venant de l'abbaye de Beauport (mon. hist. du XIIIe siècle, dont on voit les ruines près Kérity) ; l'hôtel de la *Grande-Maison*, du XVe siècle. Environs pittoresques, remarquables par la douceur de leurs hivers et leur fertilité. Ch. DELAVAUD.

BIBL. : LE ROCHAIS, *Paimpol et ses environs*. — PELAUD, *Port de Paimpol*, dans *Ports marit. de France*, t. III, 1878.

PAIMPONT. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort, cant. de Plélan (ou Plélan-le-Grand), dans la forêt de Paimpont, au bord d'un étang d'où sort un affluent de l'Aff ; 3.016 hab. Clouteries ; fabrique d'instruments aratoires ; scierie mécanique ; tannerie ; fabriques de toiles. Les forges de Paimpont (400 ouvriers) sont situées à 4 kil. vers le S. et du côté de Plélan ; elles datent du XVIIe siècle. — La forêt (6.070 hect.), dite aussi de *Brécilien*, était connue jadis sous le nom de *Brocéliande*, célèbre dans les romans de la Table-Ronde. L'*église*, chapelle de l'ancienne abbaye (portail S. et rose du transept S., du XIIIe siècle), appartient surtout au XVe ; sculptures riches de l'autel ; reliquaire renfermant les reliques de saint Méen. L'abbaye fut, à l'origine, un prieuré fondé par le roi Judicaël vers 635 ; soumis d'abord à la juridiction de l'abbaye de Saint-Méen, il s'en affranchit au XIIIe siècle et devint une abbaye de chanoines réguliers florissante, dont les dépendances délabrées servent actuellement de presbytère et d'école. Dans le voisinage (5 kil. N.-E.), ruines de la chapelle (en partie du XIIIe siècle) et de la maison priorale du *couvent de Tellouet*. Ch. DEL.

PAIN. I. Boulangerie (V. BOULANGERIE et BIS [Pain], t. VI, p. 924).

II. Administration militaire (V. BOULANGERIE, t. VII, p. 673).

III. Législation. — Le décret du 22 juin 1863, relatif à l'exercice de la profession de boulanger, a fait disparaître le régime prohibitif sous lequel était placée la boulangerie : limitation du nombre des boulangers, autorisation préalable, obligation d'avoir des réserves de farines ou de grains, dépôt de garantie, réglementation de la fabrication, du transport et de la vente du pain ; mais ledit décret n'a pas touché au pouvoir réglementaire des maires, surtout en ce qui se rapporte à la salubrité et à la fidélité du débit du pain. Ainsi les maires peuvent prescrire aux boulangers d'avoir leurs boutiques garnies de pains et notamment de pains *taxés*, placés sur des étagères apparentes et d'en débiter par morceaux, quelque faible quantité qu'il leur en soit demandée. L'autorité municipale peut interdire la mise en vente du pain qui ne serait pas entièrement *cuit*, *bon*, *loyal* et *marchand* et de *bonne qualité*. Elle peut déterminer les diverses qualités de pains susceptibles d'être mises en vente, mais

dans les cas, toutefois, où il a été établi une taxe sur le pain. Elle peut exiger que les pains aient un *poids* déterminé, ou que la *forme* soit indicatrice du poids, ou que le pain soit vendu au poids, tout en réservant, si elle le juge à propos, qu'il sera admis une tolérance sur ce poids pour déchet de cuisson.

Le boulanger peut être *tenu de peser* le pain à toute réquisition de l'acheteur ; et, à cet effet, il devra avoir dans un lieu apparent de sa boutique, une balance et des poids métriques poinçonnés. Une ordonnance de police du 14 nov. 1867 prescrit même que les boulangers doivent munir de balances et de poids nécessaires leurs porteurs de pain à domicile pour la vérification du poids si elle est requise ; et le défaut de pesage du pain à la livraison doit être réprimé comme contravention. Un règlement prescrivant aux boulangers de donner à leurs pains un poids déterminé, et de vérifier et d'indiquer ce poids quand ils mettent leur marchandise en vente, peut porter *comme exception* que *les pains d'un poids inférieur étant réputés pains de luxe* peuvent être dispensés de la vérification ; mais c'est à l'autorité municipale seule qu'il appartient d'accorder cette dispense. Les boulangers qui ont tenté de tromper l'acheteur en mettant en vente des pains dont le poids est inférieur à celui que leur forme indique et qui est prescrite par les règlements, sont passibles de peines correctionnelles édictées par la loi du 27 mars 1851 tendant à la répression des fraudes dans la vente des marchandises.

Taxe du pain. Elle a pour objet d'empêcher que les boulangers ne s'entendent pour maintenir le prix du pain, denrée de première nécessité, à un taux trop élevé eu égard au prix de la matière première, le blé ou la farine. Le pouvoir de taxer le prix du pain a été conféré à l'autorité municipale par la loi des 19-22 juil. 1791, art. 30. Depuis, le décret du 22 juin 1863 est venu assurer la liberté de la boulangerie, mais n'a pas entendu porter atteinte au pouvoir des maires de maintenir la taxe dans leurs communes sous leur seule responsabilité et sous la surveillance de l'administration supérieure quant aux *tarifs* de taxe. Toutefois, dans une circulaire du 22 août 1863, les municipalités ont été invitées à tenter la suppression de la taxe officielle. Dans les villes où elle a subsisté, la *taxe* s'établit, habituellement toutes les semaines ou tous les quinze jours, d'après le prix moyen des blés ou farines vendus aux marchés de la localité pendant la semaine ou la quinzaine précédentes. Il faut, en outre, tenir compte, pour établir la taxe, du rendement de la farine et du prix alloué aux boulangers pour manutention de chaque sac de farine. Si, par exemple, les 100 kilogr. de farine coûtent 30 fr., que la fabrication revienne à 9 fr. et produise 150 kilogr. de pain, ce pain sera taxé à

$$\frac{30 + 9}{150} = 0 \text{ fr. } 26 \text{ le kilogr.}$$

Les *pains de luxe* ou de *fantaisie* sont généralement exclus de la taxe.

IV. Physiologie. — Le pain forme la base de l'alimentation d'une grande partie des nations civilisées, mais c'est surtout en France que la consommation du pain atteint son maximum. Les statistiques générales indiquent une consommation par jour et par tête de 820 gr., mais ce chiffre est considérablement dépassé si nous cherchons à déterminer la ration du pain des campagnards de la Beauce ou de la Normandie. On trouve alors facilement 1.700 gr. par travailleur agricole, les femmes elles-mêmes consommant plus d'un kilogramme.

La préparation du pain telle qu'elle se fait en France comprend plusieurs opérations qui toutes ont leur importance au point de vue de l'hygiène. La farine de blé généralement employée provient soit du blé dur soit du blé tendre. Le rendement en farine du blé varie suivant la provenance et suivant le système employé, mais à l'heure actuelle le vieux procédé des meules a presque partout été abandonné pour être remplacé par celui des cylindres. On obtient ainsi, après le blutage qui enlève les *issues :* son, recoupette, etc., 88 °/₀ avec le blé dur, 80 °/₀ avec le blé tendre. A cette farine ainsi obtenue on ajoute environ son poids d'eau et une certaine quantité de sel. Il est important de noter en effet que la farine ne contient que des traces de chlorure de sodium, puis dans cette pâte déjà malaxée par un premier pétrissage on introduit le levain. Ce levain est constitué par de la pâte préparée la veille, avec de la farine et de la levure de bière, ou encore avec de la pâte ayant déjà subi la fermentation (pâte aigre). Les ferments du levain, en se multipliant dans un milieu favorable, transforment l'amidon en dextrine et en glucose, et ce dernier, subissant la fermentation alcoolique, donne de l'alcool et de l'acide carbonique. Toutefois, Duclaux conteste la fermentation de nature alcoolique, car, d'après lui, dans cette pâte fermentée, l'alcool n'existe pas. L'acide carbonique, en se dégageant, fait gonfler le pain, des bulles emprisonnées par la pâte, subissant ensuite des dilatations excessives par la chaleur de la cuisson forment les yeux du pain, lui donnent sa porosité. Ce dégagement d'acide se fait successivement au détriment des hydrates de carbone du pain ; la perte de ces produits oscille entre 2 et 4 °/₀. Pour éviter ces pertes, on a cherché à obtenir la porosité du pain par des procédés chimiques autres : incorporation dans la pâte de bicarbonate de soude et d'une solution étendue d'acide chlorhydrique (Liebig) ou encore : phosphate acide de chaux ou magnésie avec bicarbonate de soude (poudre de Horsford), enfin injection dans la pâte d'acide carbonique sous pression, *aered bread* (Daughsh). Le prix de revient de ces procédés coûte en général plus que la valeur de la matière alimentaire supprimée par la fermentation.

La cuisson se fait dans des fours de formes variables et à une température qui oscille entre 200 et 250°. Elle est prolongée pendant quarante à cinquante minutes. Mais il faut remarquer que dans cette pâte riche en eau et par suite de la formation rapide de la croûte, la température à l'intérieur du pain ne dépasse pas 60°. Ce fait a une importance considérable, car il montre que, si l'eau utilisée pour l'hydratation de la farine est impure, si elle contient des microorganismes, ces derniers résistent parfaitement à cette faible élévation thermique, et le pain peut être le véhicule des affections transmissibles par l'eau, comme la fièvre typhoïde ou le choléra, par exemple. Il importe donc que les origines de l'eau utilisée par les boulangers soient soumises à une surveillance sérieuse. Sous l'influence de la cuisson le pain perd une partie de son eau, mais cette perte est très variable suivant la forme même du pain et son volume. Un pain rond de 1.500 gr. (pain de munition français) contient 39 °/₀ d'eau, un pain rond de 750 gr. seulement, obtenu avec la même pâte, n'en contient que 35 °/₀, et enfin un pain long du même poids (longueur 0 m. 50) n'en renferme que 33 °/₀ (Balland). Quand le pain est sorti du four et qu'il est refroidi, il prend le nom de pain *frais*. Au bout de vingt-quatre heures, il se produit une transformation, il devient *rassis*. Le pain perd une certaine quantité d'eau pendant cette période, environ 8 °/₀. Mais il paraît difficile d'attribuer cette transformation du pain à l'évaporation simplement, puisqu'il suffit de remettre ce pain quelque temps au four pour lui voir reprendre ses caractères de pain frais, alors cependant qu'à cette seconde sortie du four, il a encore perdu 20 à 25 °/₀ de son poids. Cette transformation peut s'effectuer plusieurs fois par des mises au four succesives.

Au point de vue alimentaire il y a lieu de distinguer dans le pain : la partie superficielle exposée à une chaleur plus forte et qui constitue la *croûte* et la partie centrale ou mie.

Le tableau suivant, emprunté à Barral, montre ces différences.

	Pain total	Croûte	Mie
Eau	38,30	17,15	44,45
Matières azotées insolubles (gluten)	6,24	7,30	5,92
Matières azotées solubles (albumines)	1,86	5,70	0,75
Matières non azotées solubles (dextrine, sucres)	4,04	4,88	3,79
Amidon	47,84	62,58	43,55
Matières grasses	0,81	1,18	0,70
Matières minérales	0,91	1,21	0,84
	100,00	100,00	100,00

On voit que la proportion de matières azotées dans la croûte (13 °/₀) est le double de celles dans la mie (6,7 °/₀). Si l'on remarque, d'autre part, que la croûte est beaucoup plus soluble dans l'eau, on conçoit facilement combien la croûte est plus utile au point de vue alimentaire et doit être préférée dans l'alimentation des malades, des enfants.

Le pain blanc est-il plus nourrissant que le pain bis? Cette question est toujours discutée. Une expérience célèbre de Magendie est souvent citée. Ce physiologiste nourrissait deux groupes de chiens, les uns exclusivement avec du pain blanc, les autres avec du pain bis. Les premiers moururent à la fin du deuxième mois, les second résistèrent. Si importante qu'elle soit, cette expérience ne permet pas de conclure pour l'alimentation de l'homme. En fait, les partisans du pain bis ou, suivant une expression nouvelle, du pain complet, fait par suite avec toutes les parties constituant le grain de blé, allèguent que les parties périphériques du grain, le son par conséquent, est relativement plus riche en azote, en graisse et en matières minérales, surtout en phosphates, que les parties centrales représentées par l'amande farineuse. L'enveloppe du grain renferme en effet une substance azotée, l'aleurone, très digestible et très assimilable, mais il ne faut pas oublier également qu'on y trouve un ferment spécial, la céréaline, qui fluidifie l'amidon et le gluten et qui donne au pain bis sa couleur grise et sa saveur aigre. Il est donc de toute nécessité, si on veut incorporer au pain l'aleurone, de se débarrasser de la céréaline, ce qui du reste est possible.

Ce qu'il importe dans un aliment, ce n'est pas tant de connaître sa teneur en azote ou en phosphates que de savoir dans quelle proportion il est susceptible d'être assimilé. Or les expériences faites tant en France qu'en Allemagne sur les gains réalisés par l'organisme après alimentation avec des pains de nature différente : pain blanc, pain complet, pain de seigle, tendent à montrer que le plus profitable est encore le pain blanc. Rubner et Meyer confirment l'opinion de Bouchardat qu'une économie bien entendue devra toujours réserver le son aux animaux ruminants, qui l'utilisent beaucoup mieux que l'homme et nous le restituent ensuite sous forme de viande parfaitement assimilable. La cellulose introduite dans le pain sous forme de son a cependant son utilité. Par sa présence dans le tube digestif, elle excite à la fois les sécrétions intestinales et provoque les contractions de l'intestin. Elle lutte, par suite, contre l'atonie du tube digestif et peut être considérée comme laxative.

Le pain seul peut il suffire à l'alimentation de l'homme? et, dans ce cas, quelle est la quantité qu'il doit ingérer par jour? Si nous admettons pour le pain la composition moyenne suivante : albumine, 8 gr.; graisse 0,8; hydrates de carbone, 50 gr., 100 gr. de pain représentent 240 calories. Mais les expériences de Rubner montrent que, même avec le meilleur pain, il faut compter un dixième au moins des matériaux utiles non assimilés ; il nous reste donc pour 100 gr. de pain 215 calories, et pour fournir les 2.500 calories nécessaires par jour, 1.200 gr. de pain seraient indispensables, et pour les 3.500 calories dépensées par un travailleur, 1.600. Mais avec ces chiffres, il y aurait un appoint un peu faible d'albuminoïdes, et ces calculs justifient l'adjonction au pain d'une substance azotée telle que de la viande ou simplement du lait ou du fromage. En fait, avec 1 kilogr. de pain et 1 litre de lait, l'alimentation d'un individu ne travaillant pas peut être assurée, et on conçoit comment le paysan de Beauce peut fournir un travail énorme sans acheter beaucoup de viande, grâce aux 1.700 gr. de pain qu'il consomme chaque jour. J.-P. Langlois

V. Anthropologie. — Le nom de pain s'est appliqué à l'origine à des produits bien différents de notre pain d'aujourd'hui et dont la grossièreté nous rebuterait. L'homme, après avoir broyé entre deux pierres ou avec les petites *meules* (V. ce mot) primitives que nous connaissons, des graines de céréales sauvages, puis celles de céréales cultivées, a commencé par manger cette farine grossière, sans autre préparation, sinon en l'humectant d'un peu d'eau. Dans notre désert algérien, le Chaambi en voyage se contente encore d'humecter sa farine d'eau salée pour la manger. On a trouvé de très bonne heure le moyen de débarrasser le grain d'une partie au moins de son enveloppe coriace en le faisant griller, et ce procédé s'est conservé jusqu'à nos jours (V. Boulangerie et Meule). Les farines alors ont pu être cuites à l'eau et mangées à l'état de bouillies. L'usage des bouillies a été longtemps très répandu malgré la connaissance du pain, et l'est encore. Les Hébreux se servaient d'orge grillée et broyée, les Grecs d'orge et de froment, les Romains d'orge et d'épeautre. Il semble que chez les Romains les bouillies étaient la base de l'alimentation jusqu'au IIe siècle avant notre ère. Ils en préparaient de plusieurs sortes et en faisaient frire. Et aujourd'hui les bouillies de sarrasin en Bretagne et en Normandie, de châtaignes dans le Centre, de châtaignes et de maïs ou polenta dans le N. de l'Italie, d'avoines dans les Karpates et ailleurs, sont encore la nourriture habituelle. Leur usage était encore beaucoup plus étendu, il y a moins d'un siècle. Devant la pomme de terre, pain tout préparé, il a reculé plus que devant le pain. Les bouillies ont le défaut de s'aigrir du jour au lendemain. De très bonne heure donc et en même temps peut-être que l'usage des bouillies, on apprit à préparer les grains concassés en les faisant cuire à sec, après les avoir réduits à l'état de pâte plus ou moins bien amalgamée par le mélange d'un peu d'eau. C'est à cette préparation, qui formait d'abord des galettes très grossières, mêlées de son, de glumes, même de graviers, que fut donné le nom de pain. Elle était dure à casser et à mâcher, desséchée qu'elle était d'abord, plutôt que cuite entre deux pierres chauffées. Cependant son invention fut regardée comme un grand bienfait. C'est à elle que se rapportent les légendes pieuses qui survivent chez les *Parsis* dans l'offrande du pain non levé, *Darum droona*, chez les Hébreux dans celle du pain *azyme*, chez les chrétiens dans la déification de l'hostie, symbole de la galette primitive pour la fabrication de laquelle le levain était inconnu. Le nom hébreu de *pain* a le sens général d'aliment. Et il en est de même du radical du même nom dans les langues indo-européennes où il signifie *nourrir*, de même qu'en extrême Orient, on dit d'un village qu'il « a faim » lorsqu'il manque de riz. On a trouvé des échantillons de ce pain primitif, renfermant des grains presque entiers et des glumes, dans des stations lacustres de l'époque de la pierre. Lorsqu'on sut mieux broyer le grain, il devint bien meilleur en se rapprochant de nos galettes et biscuits. Toutes sortes de farines furent employées à sa fabrication. On mêlait ensemble des farines d'orge, de millet, de froment, d'avoine, de fèves, de lentilles, de pois chiches, de vesces, même de glands. Le gland est très employé encore chez nos Kabyles. Au témoignage de Pline, le mélange le plus répandu de son temps était celui de farines de fève avec des farines de froment et de millet. Du temps d'Hérodote, les Egyptiens préféraient le millet au froment. Les Juifs ont appris à faire le pain levé, le vrai pain de nos jours, en Egypte. Cette connaissance s'est répandue en Asie. Les Grecs l'ont empruntée à l'Asie, tardivement, et les Romains

aux Grecs. Les Gaulois, à leur tour, l'ont due aux Romains. Mais, de là, elle s'est peu répandue dans le reste de l'Europe. Encore au VI[e] siècle de notre ère, les petites gens en France ne mangeaient que du pain sans levain. Plus au N. et à l'E., on ne connut que lui pendant presque tout le moyen âge. Il est d'ailleurs resté jusqu'à nos jours en usage dans bien des cantons de l'Italie, de l'Espagne, de l'Irlande, de la Suède, de la Finlande, où, les années de disette, on mange encore du pain d'écorce de sapin, dans l'Inde, dans l'Afrique du Nord surtout parmi les nomades. Le pain levé une fois connu, on employa pour lui aussi toutes sortes de farines. Et en plein XVII[e] siècle, d'après Vauban, « tout ce qui s'appelait bas peuple ne vivait que de pain d'orge et d'avoine mêlées, dont on n'ôtait même pas le son, de telle sorte qu'il y avait tel pain qu'on pouvait tirer par les pailles d'avoine dont il était mêlé ». Aujourd'hui, la farine de froment est préférée à toute autre, bien que l'usage du seigle l'emporte encore dans le N.-E. de l'Europe. Ses qualités nutritives, sa facile digestion et son parfum expliquent cette préférence. Et, si les peuples de l'Europe n'ont pas inventé le pain, ni même le pain levé si anciennement connu des Egyptiens, ils triomphent avec le pain de froment dont, depuis les Romains, ils se sont faits les propagateurs. Le *couscous*, de farine de froment et de millet, offre plusieurs des avantages du pain et peut se conserver plus longtemps. Mais aucun produit alimentaire ne peut l'emporter sur la farine de froment, et le pain en est la préparation la plus avantageuse. On prévoit donc que, si grandes que soient les surfaces ensemencées en blé, la consommation du pain progressant constamment en Europe, et les peuples d'Europe, s'étendant sans cesse davantage dans le reste du monde, elles seront, dans un délai assez court, à peine suffisantes pour tous les besoins. Il n'y a que prudence à ne pas chercher à restreindre les domaines encore d'ailleurs bien étendus du riz, du maïs, du manioc, qui suppléent au pain pour plus des deux tiers du genre humain. ZABOROWSKI.

VI. Histoire religieuse. — PAINS DE PROPOSITION OU D'OFFRANDE. — Pains renouvelés chaque semaine, au jour du sabbat, et déposés en deux rangées égales, sur la table d'or placée dans le sanctuaire. Il devait y en avoir douze, suivant le nombre des tribus, au nom desquelles ils étaient offerts. Pour la confection de chacun de ces pains, on employait deux azarons de farine fine, c.-à-d. environ six pintes. On les servait tout chauds; ils ne pouvaient être mangés que par les prêtres. L'offrande de ces pains était accompagnée d'encens et de sel (*Lévitique*, XXIV, 5-9).

PAINS SANS LEVAIN (FETE DES) (V. PÂQUE).

PAIN DE COMMUNION OU D'AUTEL (V. AGAPES, AZYMITES, EUCHARISTIE, EULOGIE, OFFERTE, OFFERTOIRE, OFFRANDE).

PAIN BÉNIT. — L'usage de bénir du pain, aux messes paroissiales, et de le distribuer à tous les assistants, se trouve expressément recommandé dès le IX[e] siècle par le pape Léon IV et par quelques évêques ; ou même dès le VII[e], par un concile qu'on prétend avoir été tenu à Nantes en 655 (V. t. XXIV, p. 731). Ils ordonnent aux fidèles de recevoir ce pain avec dévotion. Mangé dans l'esprit de l'Église, il efface les péchés véniels, par les bons sentiments qu'il inspire ; il peut même guérir les maladies du corps. L'origine de cet usage est rapportée par plusieurs liturgistes aux agapes, par d'autres aux eulogies. Il nous semble qu'elle doit être rattachée plus spécialement aux *antidores* (V. EULOGIE, t. XVI). — L'offrande et la distribution de ce symbole de la fraternité chrétienne ont produit de tout temps des effets peu conformes au sentiment qu'il représente. Sous l'ancien régime, les patrons et les seigneurs haut-justiciers exigeaient, comme un honorifique, qu'on leur présentât le pain immédiatement après le clergé en surplis. Après le patron et le haut-justicier, le pain bénit devait être offert aux moyens et bas justiciers, ensuite aux gentilshommes. Les trésoriers de France et les secrétaires du roi devaient le recevoir par morceaux de distinction, avant les juges des seigneurs. Les anciens recueils contiennent un grand nombre d'arrêts particuliers sur la manière d'offrir le pain bénit et les préséances à observer. Dans les grandes villes on distinguait le pain BÉNIT PAR DISTINCTION, d'avec celui qui était DONNÉ PAR MORCEAUX DE DISTINCTION. Le premier était un honneur, une préséance flatteuse, mais commune à tous les commensaux. Le morceau de distinction était particulier aux patrons, aux seigneurs haut-justiciers, aux officiers de la couronne et aux commensaux du premier ordre. — Aujourd'hui, les traités spéciaux destinés à guider les ecclésiastiques se plaignent de l'incrédulité de ceux qui refusent de donner le pain bénit, de la mauvaise grâce de beaucoup de ceux qui n'osent point le refuser, des complications vaniteuses introduites trop souvent par ceux qui le donnent, et enfin de la nécessité de veiller sur les agents inférieurs de l'Eglise, pour les empêcher de prélever ce qu'ils appellent le *chanteau de la chopine*. Celui qui garde dans sa poche un morceau de pain bénit le jour de la Pentecôte est assuré de gagner tous ses procès. Celui qui en mêle des miettes avec le grain donné aux poules recueille beaucoup d'œufs. Les morceaux déposés dans les greniers ou les granges chassent les souris et les rats, ou les font mourir.

PAIN CALENDAIRE. — Pain qu'on offrait autrefois, dans certaines églises, à la fête de Noël, appelée parfois alors *Calende*.

PAIN CONJURÉ. — Fait de farine d'orge et bénit par un prêtre avec des imprécations spéciales; il servait chez les Anglo-Saxons à la manifestation des jugements de Dieu. On le faisait manger aux accusés : s'ils étaient innocents, le pain ne leur faisait aucun mal : s'ils étaient coupables, ils ne pouvaient point l'avaler, ou, en l'avalant, ils étaient étouffés. En effet, le prêtre qui faisait cette cérémonie, avait demandé à Dieu que les mâchoires du criminel restassent raides, que son gosier se rétrécît et qu'il ne pût avaler ou qu'il rejetât le pain de sa bouche. E.-H. V.

VII. Technologie. — PAIN À CACHETER. — Petites rondelles de pain sans levain, très minces, servant à fermer les lettres. Ces rondelles opaques et cassantes lors qu'elles sont sèches, deviennent molles lorsqu'on les mouille de salive et se collent après le papier. Une fois sèches, elles conservent une adhérence très grande et on est, la plupart du temps, obligé de déchirer le papier pour pouvoir ouvrir la lettre. Les pains à cacheter sont généralement imprégnés d'une matière colorante qui les rend plus agréables d'aspect. Il existe aussi des pains à cacheter formés de disques de substance gommeuse et translucide. Ils ont une certaine souplesse qui rend leur maniement et leur collage plus facile que pour les pains ordinaires. L'emploi des enveloppes gommées a considérablement réduit l'emploi des pains à cacheter qui est aujourd'hui à peu près abandonné. E. M.

PAIN DE DEXTRINE. — On donnait ce nom à une sorte de pain de luxe dans lequel la pâte était additionnée d'une solution de dextrine glucosée. Cette fabrication est maintenant abandonnée ; toutefois on obtient un produit analogue en délayant la farine dans de l'eau additionnée de 2 à 3 parties de sucre ; le pain ainsi obtenu présente une saveur qui s'allie parfaitement avec celle des mets sucrés.

PAIN D'ÉPICES. — Sorte de gâteaux de couleur brune, qui se fait avec de la farine de seigle, du miel et des épices. On y ajoute souvent des morceaux régulièrement découpés de fruits confits : cédrat, angélique, prune, etc., tant comme ornement que pour modifier le goût. En France, le pain d'épices le plus renommé par sa finesse est celui de Dijon ; on en fabrique également à Reims et dans la région de Paris. E. M.

VIII. Nomenclature botanique. — P. DE CASSAVE. La fécule de *Manioc* (V. ce mot). — P. DE COUCOU. L'*Oxalis acetosella* L. (V. SURELLE). — P. DE CRAPAUD, DE GRENOUILLE. L'*Alisma plantago* L. (V. ALISMA). — P. DE LA SAINT-JEAN. Les caroubes de *Ceratonia Siliqua* L. (V. CAROUBIER). — P. DE LIÈVRE. Le Gouet (*Arum*

maculatum L.) (V. ARUM). — P. DE POURCEAU. La souche tubéreuse du *Cyclamen europœum* L. (V. CYCLAMEN). — P. DE SINGE. Le Baobab ou *Adansonia digitata* L. (V. BAOBAB). — P. DES INDES. Les racines d'igname et de manioc. — P. D'OISEAU. L'Orpin ou *Sedum acre* L. (V. SEDUM). Dr L. HN.

IX. Agriculture. — PAIN DE CRETONS (V. GRAISSE, t. XIX, p. 123).

Bibl. : PHYSIOLOGIE. — GALIPPE et BARRE, *le Pain*, 1896. — VALLIN, *le Pain complet*, dans *Rev. d'hyg.*, 1896. — ARNOULD, *Valeur alimentaire du pain*, dans *Rev. d'hyg.*, 1896.

PAIN DE SUCRE (Le) (V. HAÏTI, t. XIX, p. 731).

PAINBLANC. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche ; 435 hab.

PAINE ou **PAYNE** (Sir James), architecte anglais, né en 1725, mort en France en nov. 1789. James Paine fut successivement surveillant des travaux de l'hôpital de Greenwich, contrôleur et architecte des bâtiments royaux, architecte du roi et honoré des diverses charges à la cour. Il fit en outre élever de nombreuses constructions publiques et privées, se partageant alors avec *Sir R. Taylor* la clientèle de l'aristocratie anglaise. Les principales résidences dues à Sir J. Paine, et dont les plus importantes sont Don caster Mansion House, Worksop Manor House et Wardour Castle, ont été publiées par lui sous le titre de *Plans*, etc., *of Noblemen and Gentlemen's Houses executed in various Countries*, etc., Londres, 1767 et 1783, 2 vol. in-fol., 74 et 101 pl. — Un fils de Sir J. Paine, *James Paine junior*, voyagea en Italie en 1774 et rapporta de ce voyage un album gr. in-fol. contenant 57 dessins : plans de palais, vues d'Albano et de Tivoli, etc., conservé aujourd'hui à la bibliothèque de South Kensington Museum. Charles LUCAS.

PAINE (Thomas), écrivain et politicien anglais, né à Thetford (comté de Norfolk) le 29 janv. 1737, mort à New York le 8 juil. 1809. Fils d'un fabricant de corsets, quaker renforcé, il fut élevé dans les principes les plus rigides. Son instruction fut assez négligée, et à treize ans il commençait son apprentissage dans la maison paternelle. En 1756, il s'engage dans la marine, puis il revient à Londres et y établit une fabrique de corsets qui périclita. En 1761, il réussit à obtenir un emploi dans l'excise, mais, fonctionnaire détestable, il était révoqué dès 1765. Après avoir fait divers métiers, il obtient d'être réintégré dans l'excise à Grampound, puis à Leeves (1768). Il épouse dans cette dernière ville la fille d'un marchand de tabac, son logeur, et, s'étant fait de nouveau révoquer (1774), vend lui-même du tabac et de l'épicerie. Criblé de dettes, séparé d'avec sa femme, il vient chercher fortune à Londres. Sur le conseil de Franklin, il s'embarque pour l'Amérique. A Philadelphie, il dirige une revue nouvellement fondée *Pennsylvania Magazine or American Museum* (1775), y écrit des articles contre l'esclavage et publie en faveur de l'indépendance américaine une brochure *Common Sense* (1776), qui se vend à des milliers d'exemplaires et du jour au lendemain le rend célèbre. Il s'engage dans l'armée, devient aide de camp du général Greene et écrit *The Crisis* (1777), suivie de sept autres *Crises* (1777-78) pour enflammer le courage des Américains. Ces petites brochures, répandues dans toute l'armée, y excitèrent le plus vif enthousiasme patriotique. Paine, totalement dépourvu de discrétion et de diplomatie, ayant révélé avant l'heure l'entente qui existait entre le gouvernement français et le gouvernement américain, se vit désavoué par tous les deux et fut impliqué dans de graves embarras. Il s'en tira cependant, fut nommé clerc de l'assemblée de Pennsylvanie (1779) et s'occupa avec beaucoup d'ardeur à lancer une souscription destinée aux frais de la guerre. Il n'y réussit guère et fut alors chargé, avec le colonel Laurens, d'aller contracter en France un emprunt (1781). Il rapporta de Paris 2.500.000 livres st. L'Etat de New York lui fit présent du domaine de New Rochelle, et Washington obtint pour lui des sommes assez importantes. Paine s'occupa alors de différentes inventions mécaniques, conçut le plan d'un pont en fer qu'il vint présenter à l'Académie des sciences de Paris en 1787. Il se lia avec le cardinal de Brienne qui le chargea de combattre à Londres la politique de Pitt et d'essayer d'amener une entente entre la France et l'Angleterre. Paine échoua dans cette tentative qui le mit en rapport avec Burke, avec Fox, avec le duc de Portland ; il réussit mieux dans ses essais scientifiques, et son pont en fer fut construit. Paine, revenu à Paris en 1790, se lança corps et âme dans le mouvement révolutionnaire. A peine Burke avait-il publié ses amères *Reflexions on the Revolution*, qu'il répliquait par ses *Rights of man*, apologie des principes de 1789, qui eut en Amérique et en France le plus vif succès et qui devint par la suite le catéchisme des radicaux anglais. Paine retourna à Londres et se mit résolument à la tête des partisans de la Révolution française. Le gouvernement s'effraya, l'accusa de jacobinisme et poursuivit son livre. Paine s'empressa de passer en France, où il reçut un accueil enthousiaste. Créé citoyen français par l'Assemblée nationale (1793), il fut élu membre de la Convention le 6 sept. par les dép. de l'Oise, du Puy-de-Dôme et du Pas-de-Calais. Il opta pour ce dernier. Lié avec Brissot, il refusa de voter la mort de Louis XVI, ce qui l'exposa aux attaques de Marat. Il collabora à la Constitution, mais bientôt la chute des girondins lui enleva tout appui. Arrêté le 27 déc. 1793, il fut sauvé de la guillotine par la mort de Robespierre et par les réclamations de Monroe. Remis en liberté, le 2 nov. 1794, il reparut à quelques séances de la Convention où il ne joua d'ailleurs qu'un rôle effacé. Durant sa détention, il avait composé son *Age of Reason*. Cette fois il s'en prenait au christianisme, s'emportant contre toute religion révélée et déclarant que c'était une duperie que la récompense promise aux bons dans une vie ultérieure, et une duperie plus dangereuse encore que le châtiment réservé aux méchants dans un avenir hypothétique. Cet ouvrage fit scandale en Angleterre, où il fut aussitôt interdit. Erskine lui-même, qui avait si éloquemment défendu jadis les *Droits de l'homme*, écrivit contre l'auteur une lettre indignée. Paine, aigri par ces persécutions, s'avisa que le gouvernement américain n'avait pas avec assez d'énergie réclamé sa mise en liberté. Il en accusa Washington, le traita de traître et publia un abominable pamphlet où toute la carrière militaire et civile du grand homme était odieusement travestie. Son ouvrage suivant, *English system of finance* (1796), fut une vigoureuse attaque contre les finances anglaises. Emporté par son ressentiment, il alla jusqu'à souscrire 2.500 fr. pour le projet de descente en Angleterre de Napoléon. Il resta à Paris jusqu'à la paix d'Amiens, occupant ses loisirs à fonder une secte de Théophilanthropes à laquelle La Révellière-Lépeaux prit le plus vif intérêt. Paine s'embarqua enfin pour l'Amérique en 1802. Il y fut suivi par Mme de Bonneville, femme d'un journaliste français, avec lequel il s'était lié à Paris. Le président Jefferson l'accueillit avec faveur, mais la bonne société lui battit froid. Ses nombreux ennemis l'attaquaient sans mesure, incriminant, sans raison d'ailleurs, à ce qu'il paraît, ses relations avec Mme de Bonneville. Il avait des dettes, et fut forcé de vendre New Rochelle. Sa santé s'altéra et il se mit à boire pour oublier ses ennuis. Il mourut d'une attaque d'apoplexie.

Ecrivain vigoureux et brusque, logicien clair et implacable, Paine, par ses écrits, par le rôle qu'il joua dans la guerre de l'indépendance américaine et dans la révolution française, a exercé sur son temps une influence considérable. Des œuvres comme les *Droits de l'homme* et l'*Age de raison* étaient de nature à heurter violemment les sentiments les plus chers à l'Angleterre conservatrice et religieuse. Tous les efforts qui furent tentés pour leur suppression ne firent qu'accroître leur essor. Ils devinrent l'évangile des radicaux, qui en firent passer tous les principes dans leur programme. Cobbett ramenait à Liverpool en 1819 les restes du célèbre pamphlétaire,

auquel un monument fut érigé à New Rochelle en 1839. Outre les ouvrages cités au cours de cet article, Paine a écrit : *Case of officers of Excise* (1793) ; *Epistle to the people called Quakers* (1776) ; *Dialogue between general Montgomery and an American delegate* (1776) ; *Letter to the abbé Raynal* (1782) ; *Thougts on the Peace* (1783) ; *Dissertation on Government* (1786) ; *Prospects on the Rubicon* (1787) ; *Address and declaration of the friends of Universal Peace and Liberty* (1791) ; *Letter to the abbé Sieyès* (1792) ; *Address to the Republic of France* (1792) ; *Speech in Convention on bringing Louis Capet on trial* (1792) ; *Reasons for wishing to preserve the life of Louis Capet* (1793) ; *Dissertation on the first principles of Government* (1795) ; *Agrarian justice opposed to agrarian law* (1797) ; *Letter to People of France and the French armies* (1797) ; *Letter to Erskine* (1797) ; *Letter to Camille Jourdan on Bells* (1797) ; *Maritime compact : on the Rights of Neutrals at Sea* (1801) ; *Letters to Citizens of the United States* (1802) ; *Letter to the People of England on the Invasion of England* (1804) ; *On the causes of Yellow Fever* (1805) ; *On constitutions Governments and Charters* (1805) ; *Observations on Gunboats* (1806), etc. Une édition de ses *œuvres politiques* a été donnée en 1792, et fut traduite en français en 1793, et en allemand en 1794. Une édition de ses *Œuvres théologiques* a été publiée par Carlile en 1818 ; ses *Lettres et Essais* ont été réimprimés en 1819 avec des parties inédites ; ses *Poèmes* en 1819. La meilleure édition de ses *Œuvres complètes* est celle de Conway (1894).

René SAMUEL.

BIBL. : John GIFFORD, *Plain address to the Common Sense of the people of England, containing an abstract of Paine's life and writings* ; Londres, 1792, in-8. — F. OLDYS, *Life of T. Paine* ; Londres, 1793, in-8. — W. FOX, *Examination of Mr Paine's writings* ; Londres, 1793, in-8. — R.-F. CHEETHAM, *Memoirs on the life and writings of T. Paine* ; New York, 1809, in-8. — CARLILE, *Life of T. Paine* ; Londres, 1820, in-8. — G. VALE, *Life of T. Paine* ; New York, 1811. in-8. — R.-G. INGERSOLL, *Thomas Paine*, dans *The North American Review*, 1892. — Leslie STEPHEN, *Thomas Paine*, dans *Fortnightly review*, 1893, t. LIV. — Moncure Daniel CONWAY, *Life of T. Paine* ; Londres, 1893, 2 vol. in-8, 3e éd.

PAINESVILLE. Ville manufacturière des Etats-Unis, Ohio, sur le Grand River, à 4 kil. du lac Erié ; 5.000 hab.

PAIOLIVE (Bois de). Situé dans le dép. de l'Ardèche, ce bois s'étend sur quatre communes du cant. des Vans, arr. de Largentière : Casteljau, Chassagnes, Berrias et les Assions. Sa longueur est de 4 à 5 kil. sur 3 de largeur. C'est une forêt de monolithes encore plus qu'une forêt d'arbres, dont l'ensemble forme une des trois cités de ruines calcaires taillées en France par la nature dans l'oxfordien, le *klippenkalk* allemand (les deux autres sont Montpellier-le-Vieux et Mourèze). Le naturaliste Jules de Malbos y a compté plus de soixante grottes dont la plupart ont servi d'habitation à l'homme primitif.

A. MAZON.

BIBL. : MALBOS, *Annuaire de l'Ardèche de 1856*. — DALMAS, *Itinéraire du géologue dans l'Ardèche*, 1872. — MARTEL, *les Cévennes*, 1890.

PAIPA. Ville de Colombie, dép. de Boyaca, à 2.280 m. d'alt. ; 10.000 hab. Sources thermales sulfureuses. Dans le voisinage, Bolivar défit les Espagnols à Pantano de Vargas (25 juin 1819).

PAIR. I. Histoire. — Le titre de pair qui, d'après l'étymologie, signifie égal, c.-à-d. homme de même condition sociale et politique, se rencontre dans les documents anciens appliqués à des personnages de conditions très diverses. On le trouve dans les lois barbares, dans les formules franques, dans les capitulaires mérovingiens et carolingiens ; il y désigne les époux ; le mari et la femme sont *pairs* l'un de l'autre ; des parents ou simplement des amis, des voisins, des hommes libres liés par un serment commun ; puis ceux qui sont unis par la recommandation, ceux que la féodalité appellera seigneur et vassal ; plus tard les vassaux bénéficiaires du souverain et, d'une manière générale, les seigneurs, vassaux communs et immédiats d'un même suzerain, assujettis aux mêmes devoirs. Ces derniers seront désignés, lorsque la féodalité se sera développée, sous le nom de *pairs de fiefs* ou *pairs fieffés*, et ce seront eux qui constitueront la cour féodale des grands fiefs, tout seigneur ayant le privilège de n'être jugé que par ses pairs. Au XIe siècle, ce terme généralisé était devenu synonyme de *baron*. Les nobles ne furent pas seuls à recevoir ce titre, les bourgeois des villes étaient pairs les uns des autres, et certaines communes eurent une assemblée de pairs qui composèrent le conseil communal.

Toutefois, ce titre de pair s'est appliqué plus spécialement à une catégorie spéciale de vassaux du roi de France jouissant de prérogatives spéciales et assujettis à des devoirs particuliers. Mais, dans ce sens restreint, le mot pair était rarement employé seul. Tandis que les pairs au sens général étaient tous les barons du royaume, ceux qui formaient un groupe distinct et privilégié étaient les pairs du royaume ou les *pairs de France* (*pares Franciæ*). On a beaucoup et longuement discuté la question de savoir à quelle époque remonte cette institution des pairs de France et quelle en est l'origine.

On sait que les chansons de geste représentent Charlemagne sans cesse entouré de ses douze pairs. Il est à peine besoin de dire que ce n'est là qu'une légende poétique sans aucune base historique et qui dérive très probablement de la mythologie germanique où l'on voit certains héros entourés de douze compagnons. Mais, si les douze pairs de Charlemagne sont purement légendaires, il n'est pas impossible que cette légende, si populaire, si répandue, et tenue pour fait certain au XIe siècle, ait réagi sur les faits en donnant à penser que les rois de France, successeurs du grand empereur, devaient avoir aussi leurs pairs.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas cependant avant les premières années du XIIIe siècle que l'on peut historiquement constater l'existence des pairs de France. Tous les documents allégués jusqu'ici pour les faire remonter au delà sont faux ou ne disent rien de tel. Pour n'en citer ici que deux exemples frappants, la prétendue ordonnance de Louis VII sur le sacre de Philippe-Auguste où l'on verrait déjà les pairs exercer leurs prérogatives au couronnement des rois, est un faux aujourd'hui avéré ; le prétendu jugement de Jean sans Terre par la cour des pairs de France en 1202 serait lui-même, M. Bémont a tenté de le démontrer, une fable inventée par Louis VIII en 1216. C'est à cette date précisement qu'un document nous montre qu'il existait à la cour du roi de France, indépendamment des barons, un groupe de hauts seigneurs, spécialement désignés sous le nom de pairs, au nombre desquels se trouvaient plusieurs évêques.

Depuis cette époque, les documents abondent qui montrent la cour des pairs constituée, mais tandis que les plus anciens font voir qu'elle avait un rôle judiciaire important et surtout que les pairs avaient des prétentions considérables, ceux de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe ne leur attribuent guère plus qu'un rôle décoratif et des prérogatives purement honorifiques.

Au milieu du XIIIe siècle, la cour des pairs se compose de six pairs laïques (trois ducs, ceux de Normandie, de Bourgogne et de Guyenne, et trois comtes, ceux de Flandre, de Champagne et de Toulouse) et de six pairs ecclésiastiques : l'archevêque de Reims et les évêques de Langres, de Laon, de Châlons-sur-Marne, de Beauvais et de Noyon. Leur rôle au sacre des rois paraît n'avoir été définitivement fixé qu'à l'avènement de Philippe V en 1316. Ils y figuraient en costume royal, la couronne en tête, et soutenaient tous ensemble la couronne royale sur la tête du nouveau monarque. De plus l'archevêque de Reims avait le privilège de oindre et de sacrer, l'évêque de Laon portait la sainte Ampoule, celui de Beauvais soutenait le manteau royal, celui de Langres portait le sceptre, celui de Châlons, l'anneau, et celui de Noyon, le baudrier. Le

rôle des laïques était le suivant : le duc de Guyenne portait la première bannière carrée, celui de Normandie, la deuxième bannière carrée ; le comte de Champagne portait la bannière royale, le comte de Toulouse portait les éperons, le comte de Flandre, l'épée que le duc de Bourgogne avait le privilège de ceindre au roi. Quant à leurs fonctions primitives, elles s'étaient, nous l'avons dit, transformées en prérogatives : après avoir été les seuls barons de la cour du roi, ils n'y eurent plus guère d'autres privilèges, même dans les procès de pairie, que de siéger sur des chaires plus élevées et d'être énumérés en tête des juges dans les documents officiels.

Comment, entre tant de seigneurs et de prélats du royaume, s'était faite cette sélection qui avait promu à une distinction particulière ces six vassaux laïques et ces six prélats? Pour les pairs laïques, l'explication est relativement facile : ils ne sont autres que les feudataires des grandes seigneuries entre lesquelles la féodalité avait morcelé le royaume et qui constituaient les véritables pairs de fief du souverain. Et cela permet de dater approximativement du second quart du XIe siècle l'époque à laquelle l'institution a dû se constituer. Pour les ecclésiastiques, il faut remarquer que l'archevêque et les évêques sont en même temps, l'un, duc, et les autres comtes de leurs cités, qu'ils sont aussi par conséquent feudataires du royaume et vassaux liges du roi dont ils relèvent directement. D'autres prélats, il est vrai, ont été aussi seigneurs temporels de leurs cités, mais les six évêques qui eurent rang de pairs sont certainement ceux qui, les premiers, avaient pris place dans la hiérarchie féodale; dès le Xe siècle ils avaient acquis la seigneurie temporelle de leurs villes épiscopales. Chose singulière ! c'est au moment où l'institution achève à peine de se constituer et de devenir un rouage de l'état monarchico-féodal que les pairies laïques de Normandie, de Toulouse, de Champagne cessent d'être indépendantes. Le duché de Guyenne, d'autre part, tombe aux mains des Anglais, en sorte qu'au début du XIVe siècle, des six pairies laïques il ne subsiste plus que le duché de Bourgogne et le comté de Flandre. Aussi les rois s'attribuèrent-ils le droit de créer de nouveaux pairs en érigeant en pairies (comtés ou duchés) des seigneuries qui n'avaient pas ce rang, et comme c'était là un moyen commode et relativement peu coûteux de distribuer des faveurs, ils cessèrent bientôt d'avoir égard à l'ancien chiffre des douze pairs et érigèrent en pairie, même avec titre de duché, de très petites seigneuries.

Les prérogatives de ces pairs consistèrent à pouvoir siéger au Parlement de Paris à partir de vingt-cinq ans, à y prendre place dans les lits de justice immédiatement après les princes du sang et les pairs ecclésiastiques dans l'ordre d'ancienneté de leurs pairies, à assister au sacre des rois, et enfin à ne pouvoir être cités en justice devant une juridiction autre que le parlement de Paris. Certains fiefs érigés en pairies pouvaient être possédés par des femmes, mais celles-ci ne remplissaient pas les fonctions de pairs.

Voici par ordre chronologique la liste des seigneuries qui furent érigées en pairies : comté d'Anjou en 1297, puis duché en 1360; duché de Bretagne en 1297 ; comté d'Artois en 1297 ; comté de Poitou en 1315 ; comté de la Marche en 1316 et 1327 ; comté d'Evreux en 1316; comté d'Angoulême en 1317 ; comté d'Etampes en 1327 ; duché de Bourbon en 1327 ; comté de Beaumont-le-Roger en 1328 ; comté du Maine en 1331 ; comté de Mortain en 1335 ; comté de Valois en 1344; duché d'Orléans en 1344; comtés de Nivernais et de Rethel en 1347; comté de Mantes en 1353, 1360 et 1416; vicomté de Breteuil en 1354; duché de Normandie avec Maine et Anjou (nouvelle érection) en 1355 ; comté de Macon en 1359; duché de Berry en 1360 ; comté de Mantes en 1360 et 1416 ; duché d'Auvergne en 1360 ; duché de Touraine en 1360 ; duchés d'Anjou et du Maine (nouvelle érection) en 1360; duché de Bourgogne (nouvelle érection) en 1363 ; comté de Poitou (nouvelle érection) en 1369 ; baronnie de Montpellier en 1371 ; comté de Valois (nouvelle érection) en 1386, puis duché en 1406 ; duché de Touraine (nouvelle érection) en 1396 ; comtés de Blois et de Dunois en 1399 ; comté de Périgord en 1399; châtellenie de Château-Thierry en 1400; comté de Soissons et baronnie de Coucy en 1404 ; duché de Nemours en 1404; châtellenie de Châtillon-sur-Marne en 1404; comté de Rethel (nouvelle érection) en 1405 ; châtellenie de Mortagne en 1407 ; comté de Mortain (nouvelles érections) en 1407, 1408 et 1414 ; châtellenies d'Evry et de Jouy en 1408 ; comté de Ponthieu en 1413 ; duché d'Alençon en 1414; duché de Touraine (nouvelle érection) en 1416 ; duché d'Anjou et comté du Maine (nouvelle érection) en 1424 ; comté de Saintonge avec la seigneurie de Rochefort-sur-Charente en 1428 ; comtés de Mâcon et d'Auxerre (nouvelle érection) en 1435; comté d'Eu en 1458 ; comté de Foix en 1458; comté de Nevers (nouvelle érection) en 1459 : duché de Berry (nouvelle érection) en 1461 ; duché de Nemours (nouvelle érection) en 1461 ; comté de Nevers (confirmation) en 1464 ; duché de Normandie avec le comté de Mortain (nouvelle érection) en 1465 ; duché de Guyenne (nouvelle érection) en 1469 ; comté de Villefranche-de-Rouergue en 1480 ; duché de Valois (nouvelle érection) en 1498 ; comté de Nevers (confirmation) en 1505 ; baronnie de Coucy avec le comté de Soissons (nouvelle érection) en 1505 ; duché de Nemours (nouvelle érection) en 1507 ; duché de Vendôme en 1515; duché de Chatellerault en 1515 ; duché d'Angoulême en 1515 ; duché de Nemours (nouvelle érection) en 1515 ; duché de Valois (nouvelle érection) en 1516; duché de Roannais (non enregistré) en 1519 ; duché de Nemours (nouvelle érection) en 1524 ; comté de Dunois (non enregistré) en 1525 ; duché d'Aumale en 1527 ; duché de Guise en 1527; duché de Nemours (nouvelle érection) en 1528 ; duché de Montpensier en 1528 ; duché de Nevers (nouvelle érection) en 1538 ; comté de la Marche (nouvelle érection) en 1540 ; duché de Bourbon (nouvelle érection) en 1544; duché de Montpensier (nouvelle érection) en 1547 ; duché de Montmorency en 1551 ; duché de Château-Thierry en 1566 ; duché d'Enghien en 1566 ; duché de Nevers (confirmation) en 1566; duché de Graville (non enregistré) en 1567 ; duché de Bourbon (nouvelle érection) en 1567 ; duché de Mercœur en 1569; duché de Clermont-Tonnerre (non enregistré) en 1571 ; duché d'Uzès en 1582; duché de Rethelois en 1573 ; duché de Mayenne en 1573 ; duché de Saint-Fargeau en 1575; duché de Berry avec l'Anjou et le Maine en 1576 ; duché de Joyeuse en 1581 ; duché de Piney-Luxembourg en 1582 ; duché d'Epernon en 1581 ; duché d'Elbeuf en 1581 ; duché de Retz en 1581 ; duché de Brienne (non enregistré) en 1587 ; duché d'Halwin en 1587 ; duché de Montbazon en 1588 et 1594; duché de Ventadour en 1589 ; duché de Thouars en 1595 ; duché de Beaufort en 1597 ; duché de Vendôme (nouvelle érection) en 1598; duché de Biron en 1598 ; duché d'Aiguillon en 1599; duché de Rohan en 1603; duché de Sully en 1606; duché de Fronsac en 1608 ; duché de Montpensier (continué) en 1608 ; duché de Damville en 1610 ; duché de Grancey (non enregistré) en 1611 ; duché de Candale (ancien duché d'Halwin, nouvelle érection) en 1611 ; duché de Lesdiguières en 1611 ; duché de Brissac en 1611 ; duché de Chevreuse en 1612 ; duché de Roannais (non enregistré pour la seconde fois) en 1612 ; duché de Châteauroux en 1616 ; duché de Luynes en 1619 ; duché de Bellegarde en 1619 ; duché d'Halwin (continuation) en 1620 ; duché de La Roche-Guyon (non enregistré) en 1621 ; duché de Chaulnes en 1621 ; duché de La Valette en 1622 ; duché de La Rochefoucauld en 1622 ; duché de Fontenay (non enregistré) en 1626 ; duché d'Orléans (nouvelle érection) en 1626 ; duché de Valois (nouvelle érection) en 1630 ; duché de Richelieu en 1631 ; duché de Rosnay (non enregistré) en 1631 ; duché d'Aumale (nouvelle érection) en 1631 ; duché de Montmorency

(nouvelle érection) en 1633; duché de Retz (nouvelle érection) en 1634; duché de Fronsac (nouvelle érection) en 1634; duché d'Aiguillon (nouvelle érection) en 1634 sous le nom de Puy-Laurens; duché de Saint-Simon en 1635; duché de La Force en 1637; duché d'Aiguillon (nouvelle érection) en 1638; duché de Valentinois en 1642; duché de Colligny-Châtillon (non enregistré) en 1643; duché de La Roche-Guyon (nouvelle érection) en 1643; duché de Rohan (nouvelle érection) en 1648; duché de Cœuvres-Estrées en 1648; duché de Damville (nouvelle érection) en 1648; duché de Tresmes-Gesvres en 1648; duché de Gramont en 1648; duché de Châteauvillain-Vitry (non enregistré) en 1650; duché de la Vieuville (non enregistré) en 1650; duché de Navailles (non enregistré) en 1650; duché de Noirmoutier en 1650; duché de Séverac sous le nom d'Arpajon (non enregistré) en 1650; duché de Lavedan (non enregistré) en 1650; duché de Villemor (non enregistré) en 1650; duché de Mortemart en 1650; duché de Villeroy en 1651; duché de Bournonville en 1652; duché de Roquelaure en 1652 (non enregistré); duché de Verneuil en 1652; duché de Poix-Créquy en 1652; duchés d'Albret et de Château-Thierry en 1652; duché de Villars-Brancas en 1652; duché de Béthune-Orval en 1652; duché de Caumont de Planteage, sous le nom d'Arpajon (non enregistré) en 1655; duché de Coulommiers (non enregistré) en 1656; baronnie de Montmirail (transfert du titre du duché-pairie d'Enghien) en 1657; comté d'Eu en 1660; duché de Montaut (non enregistré) en 1660; duché de Nevers (nouvelle érection) en 1660; duché de Bourbon (nouvelle érection) en 1661; duchés d'Orléans, Chartres et Valois (nouvelle érection) en 1661; duché de Piney-Luxembourg (confirmation en 1661; duché de Foix-Randan en 1661; duché de Noailles en 1663; duché de La Meilleraye en 1663; duché de Coislin en 1663; duché de Saint-Aignan en 1663; duché de Montausier en 1664; duché de Choiseul en 1665; duché d'Aumont en 1665; duché de La Ferté-Saint-Nectaire en 1655; seigneurie de Vaujours et baronnie de Saint-Christophe sous le nom de duché de La Vallière en 1667; duché de Roannais (nouvelle érection) en 1667; duché de Penthièvre en 1668; duché de Duras (non enregistré) en 1668; duché de Béthune-Charost en 1672; duché de Nemours (nouvelle érection) en 1672; duché de Saint-Cloud en 1674; duché du Lude en 1675; duché de Nevers (nouvelle érection) en 1676; duché de La Roche-Guyon (nouvelle érection) en 1679; duché de Roquelaure (nouvelle érection) en 1683; duché d'Aubigny-sur-Yèvre en 1684; duché de Damville (nouvelle érection) en 1694; duché de Penthièvre (nouvelle érection) en 1695; duché d'Aumale (nouvelle érection) en 1695; duché de Châteauvillain en 1703; duché de Boufflers en 1708; duché d'Harcourt en 1709; duché de Villars en 1709; duché d'Alençon avec Angoulême et Ponthieu (nouvelle érection) en 1710; duché de Fitz-James en 1710; duché de Chaulnes (nouvelle érection) en 1711; duché de Rambouillet en 1711; duché d'Antin en 1711; duché de Rohan-Rohan en 1714; duché de la Baume d'Hostun en 1715; duché de Valentinois en 1715; duché de Châtres sous le nom d'Arpajon en 1720; duché de La Vallière (nouvelle érection) en 1723; duché de Biron en 1723; duché de Lévis en 1723; duché de Châtillon en 1736; duché de Fleury en 1736; duché de Gisors-Belle-Isle en 1748; duché de Duras (nouvelle érection) en 1755; duché de Choiseul-Stainville en 1758; duché de La Vauguyon en 1758; duché de Choiseul-Amboise (transfert du titre de la duché-pairie de Choiseul-Stainville) en 1762; duché de Choiseul-Praslin en 1762; duché de Clermont-Tonnerre (nouvelle érection) en 1775; duché de Coigny en 1787; duché d'Aubigny en 1787.

Au moment de la Révolution la pairie comptait quarante-neuf membres : cinq princes du sang, le prince de Condé, les ducs d'Orléans, d'Enghien, de Bourbon et le prince de Conti, six pairs ecclésiastiques (les mêmes qu'au moyen âge), puis les ducs d'Uzès, d'Elbeuf, de Montbazon, de Thouars, de Sully, de Luynes et de Chevreuse, de Brissac, de Richelieu, de Fronsac, d'Albret et Château-Thierry, de Rohan, de Piney, de Gramont, de Villeroy, de Mortemart, de Noailles, d'Aumont, de Béthune-Charost, de Saint-Cloud, d'Harcourt, de Fitz-James, de Chaulnes, de Villars-Brancas, de Valentinois, de Nivernais, de Biron, d'Aiguillon, de Fleury, de Duras, de La Vauguyon, de Praslin, de La Rochefoucauld, de Clermont-Tonnerre, de Choiseul, de Coigny et d'Aubigny. La pairie fut supprimée par la Révolution.

Chambre des pairs (V. Chambre des pairs, t. X, p. 324).
Cour des pairs (V. Cour, t. XIII, p. 86).

II. Mathématiques. — On appelle nombre pair, en arithmétique, un nombre entier divisible par 2; quelques auteurs ont distingué les nombres « pairement pairs », c.-à-d. multiples de 4, et « impairement pairs », c.-à-d. de la forme mult. $4 + 2$. Ces appellations ne sont plus guère en usage. Quand une fonction $f(x)$ jouit de la propriété indiquée par la relation $f(x) = f(-x)$ on l'appelle une fonction paire, par opposition avec une fonction impaire, caractérisée par la relation $f(x) = -f(-x)$. Par exemple, $\cos x$ est une fonction paire, et $\sin x$ une fonction impaire de x. Ces dénominations sont justifiées par ce fait que si un polynome en x est une fonction paire, tous les exposants de x sont pairs; et si un polynome est une fonction impaire, tous les exposants sont impairs. Pour une fonction quelconque de x, si elle est développable en série suivant les puissances croissantes de la variable, tous les exposants de ces puissances seront pairs, dans le cas d'une fonction paire, et impairs dans le cas d'uue fonction impaire. C'est ce qu'on vérifie, par exemple, sur les développements des deux fonctions $\cos x$, $\sin x$ que nous avons citées plus haut. C.-A. Laisant.

III. Finances (V. Opérations de Bourse).

IV. Jeu. — Pair ou non. — Jeu de hasard dans lequel un joueur tient dans sa main fermée un certain nombre de billes, un autre joueur essaye de deviner si le nombre de ces billes est pair ou impair. Ce jeu présente un certain intérêt et il n'est pas indifférent, comme on pourrait le croire au premier abord, de parier pour pair ou impair, si le premier joueur a pris au hasard un certain nombre de billes dans sa main. En effet, supposons le nombre total des billes avec lequel on joue, c.-à-d. le nombre maximum de billes que peut contenir la main égal à $2n$. Le nombre de cas favorables pour pair est n, il est aussi le même pour impair; la probabilité dans chaque cas est $\frac{1}{2}$, donc si le nombre total des billes que peut contenir la main est pair, il est indifférent de parier pour pair ou impair. Mais si $2n + 1$ est le nombre des billes que peut contenir la main, il y a $n + 1$ cas favorables pour impair et n pour pair; la probabilité de pair est donc $\frac{n}{2n+1}$ et la probabilité de impair $\frac{n+1}{2n+1}$; il y a donc plus de chances pour le parieur à impair. H. Laurent.

Bibl. : Histoire. — Le P. Anselme, *Histoire..... de la maison royale de France, des pairs.....*; Paris, 1723-33, t. II et III. — Boulainvillers, *Histoire de la pairie et du parlement de Paris*; Londres, 1740; 2e éd., 1753, 2 vol. in-8. — Dom Brial, *Recherches sur l'origine de la pairie en France et l'établissement des douze pairs*, préface du t. XVII du *Recueil des historiens de la France*. — Jacques Flach, *les Origines de l'ancienne France, le Régime seigneurial*, ch. viii, *la Cour des pairs*; Paris, 1886, t. I, in-8. — A. Luchaire, *Manuel des institutions françaises*; Paris, 1892, § 304, *la Pairie*, in-8. — F. Lot, *Quelques Mots sur l'origine des pairs de France*, dans la *Revue historique*, 1894, t. LIV, pp. 34-59 (avec une bonne bibliographie). — A. Luchaire, *Lettre sur l'origine des pairs de France*, *ibid.*, pp. 382-391. — Fr. Funck-Brentano, *les Pairs de France à la fin du XIIIe siècle*, dans *Etudes d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod*; Paris, 1896, in-8°. — P. Guilhiermoz, *les Deux Condamnations de Jean sans Terre*, dans *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, t. LX, 1899.

PAIRIE (V. Pair).

PAIRLE (Blas.). Le *pairle* se compose d'un pal. moins large, mouvant de la pointe et se séparant au milieu de l'écu en deux branches égales qui vont rejoindre les deux angles du chef. Il forme ainsi un Y. Palliot prétend le faire dériver du *pallium* des archevêques. Le P. Ménestrier, dans son *Abrégé méthodique des principes héraldiques*, le fait venir du latin *pergula*, qui signifie la fourche qui soutient les treilles.

PAISEURS. Nom donné au moyen âge, dans le N. de la France, à certains magistrats municipaux dont le rôle consistait à maintenir la paix, en jouant dans les différends entre particuliers le rôle d'arbitres désignés. Ils sont nommés aussi *apaiseurs* et souvent *jurés de la paix*.

PAISIELLO (Giovanni). Paisiello est un des compositeurs italiens les plus éminents de l'époque qui précéda et prépara en quelque sorte la venue de Rossini. Si l'apparition de ce dernier maître a fait oublier tous ceux qui vécurent immédiatement avant lui, il convient cependant de rendre justice à des musiciens qui, dans un genre plus brillant sans doute que solide, montrèrent souvent cependant les plus belles qualités. Paisiello naquit à Tarente le 9 mai 1741 ; il entra fort jeune dans un collège de jésuites de cette ville, et là commença à se faire remarquer par sa belle voix et son intelligence musicale. On conseilla à ses parents de l'envoyer à Naples étudier sous quelque maître habile. Il fut admis au conservatoire de San Onofrio en juin 1754, et il y travailla quelque temps sous l'illustre Durante. Après neuf ans de séjour au Conservatoire, il se produisit pour la première fois en public avec un petit intermède exécuté sur le théâtre de cet établissement. Cet ouvrage plut beaucoup ; il eut même un certain retentissement. Paisiello fut appelé à Bologne pour écrire deux opéras bouffes, *la Pupilla* et *il Mondo a Rovescio*, qui inaugurèrent la longue série de ses succès sur tous les théâtres d'Italie. A Modène, à Parme, à Venise, ses opéras, bouffes ou sérieux, firent fureur. Aussi sa réputation fut-elle bientôt assez bien établie pour qu'on lui fit offrir d'écrire pour les théâtres de Rome, alors l'arbitre de la renommée des musiciens d'Italie. Ce fut pour cette ville que Paisiello écrivit son célèbre opéra bouffe, *il Marchese di Tulipano*, que toute l'Europe accueillit avec un égal enthousiasme.

Peu de temps après, Paisiello allait à Naples, où il savait trouver cependant d'illustres rivaux : Piccinni d'abord, puis, après le départ de ce maître pour Paris, Cimarosa. Paisiello sut fort habilement ménager le premier de ces maîtres et se faire à côté de lui une place honorable. A l'égard de Cimarosa, comme pour Guglielmi plus tard, il se conduisit d'une façon peu honorable, paraît-il, et ne craignit pas de recourir aux intrigues les plus perfides pour atténuer les succès de ce musicien. Sa situation à la cour de Naples était fort belle, et sa musique plaisait beaucoup. De cette époque de sa vie datent de nombreuses œuvres, tant sacrées que profanes. En 1776, sur l'invitation de l'impératrice Catherine, Paisiello partit pour la Russie, où un traitement magnifique lui était offert. Il devait y écrire d'assez nombreux opéras, notamment ce *Barbiere di Siviglia*, qui devait, par la suite, être opposé au chef-d'œuvre de Rossini. Après huit ans de séjour, Paisiello revint en Italie après quelque séjour en Pologne, puis à Vienne où fut composé l'opéra *il Re Teodoro*, dont un final en septuor fut longtemps célèbre. En effet, Paisiello, un des premiers, fit dans ses œuvres une large place aux morceaux d'ensemble, combinaison fort nouvelle alors, si l'on considère que l'ancien opéra, français ou italien, ne comportait guère (en dehors des morceaux à voix seule) que des duos, fort rarement des trios, et que l'usage des chœurs était presque inconnu en Italie. Aussi les morceaux d'ensemble de Paisiello surprirent-ils à l'excès les dilettantes italiens que ces combinaisons harmoniques effrayaient un peu. Ces nouveautés nuisirent un peu à son succès à Rome où il vint se produire à son retour. Mécontent de cet accueil, en 1785 l'artiste alla se fixer définitivement à Naples, où la faveur de la cour et du public lui était acquise. Il y passa treize années, marquées par la composition de ses plus beaux ouvrages, *la Molinara*, *Nina*, *la Zingari in fiera*, etc. Pendant les révolutions de Naples en 1799, Paisiello perdit naturellement ses places de cour et se compromit, aux yeux des Bourbons, avec le nouveau gouvernement. A la restauration qui suivit, sa faveur sembla fort diminuée. Aussi, un peu plus tard, Paisiello acceptait-il les offres du premier consul et partait-il pour Paris où il arrivait en 1802. Malgré la faveur de Bonaparte qui aimait beaucoup sa musique, Paisiello fut assez froidement accueilli des musiciens français. Un ouvrage qu'il mit en musique pour l'opéra, *Proserpine*, ne réussit pas, et cet échec le détermina à demander sa retraite. De retour à Naples, Paisiello reprit son service auprès du roi et le continua, dans les mêmes conditions, quand Joseph, frère de Napoléon, monta sur le trône. Murat conserva au musicien son titre et ses emplois. Malheureusement pour lui, Paisiello devait revoir la seconde restauration des Bourbons. Ferdinand IV ne lui pardonna point son attachement à la famille Bonaparte. Privé de ses emplois et de ses pensions, le vieux maître passa ses dernières années dans une situation d'autant plus pénible pour lui qu'il avait jadis connu l'opulence. Il faut dire qu'il fit preuve d'assez peu de dignité dans cette triste position, mais tout fut inutile. Aussi le chagrin acheva d'abattre ses forces, déjà chancelantes, et Paisiello, à l'âge de soixante-quinze ans, mourut le 5 juin 1815.

Paisiello fut d'une grande fécondité, comme beaucoup de musiciens de ce temps. Il écrivit près de 100 opéras et beaucoup d'autre musique de toute sorte. Quoique toutes ces œuvres soient bien oubliées aujourd'hui, cet artiste mérite cependant d'être mentionné. Avec Guglielmi et Cimarosa, Paisiello est un des maîtres de cette époque ; s'il a moins de verve que Guglielmi, moins d'abondance et de grâce que Cimarosa, ses qualités n'en sont pas moins grandes. Son style est surtout expressif, et toutes ses mélodies, remarquables par leur grâce et leur simplicité, ont beaucoup de charme. Plusieurs sont restées fort longtemps populaires ; il faut se souvenir que Beethoven n'a pas dédaigné d'écrire des variations sur un air de la *Molinara*. H. Quittard.

PAISLEY. Ville d'Ecosse, comté de Renfrew, à 10 kil. O. de Glasgow, sur le Cart, affl. g. de la Clyde ; 66.425 hab. (en 1891). Ruines d'une abbaye fondée en 1163 par Walter Fitz-Alan ; bel hôtel de ville. Paisley est une ancienne ville, mais n'a pris son extension que depuis la fin du XVIII[e] siècle en devenant un faubourg industriel de Glasgow auquel la relient le Cart navigable et un canal. On y fabrique surtout des fils de coton et de laine (4.841 ouvriers en 1891), des tissus, des châles ; on y construit des machines et des navires.

PAISLEY (Lord Claude Hamilton, abbé de) (V. Hamilton [Famille]).

PAISSANT (Blas.). Se dit des animaux, tels que la vache et la brebis, qui sont représentés la tête baissée, comme en train de paître.

PAISSON (Droit forest.) (V. Panage).

PAISSY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne ; 203 hab.

PAISY-Cosdon. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Aix-en-Othe, à l'entrée du vallon de la Nosle, près du confluent avec la Vanne, dans le *pays d'Othe ;* nombreux hameaux et écarts ; 420 hab. Paisy et Cosdon étaient jadis deux villages distincts, réunis vers le commencement du XVIII[e] siècle. Première mention : *Paisi* (1186, ch. de l'abbaye de Vauluisant) ; *Pasiacum* (1239, ch. de l'abbaye de Dilo). Relevait de la châtellenie voisine de Villemaur, diocèse de Troyes. E. Ch.

PAÏTAN. Ville ancienne de l'Inde, peut-être le *Pratishthâna* ou capitale des Andhrabhrityas et la *Baithana* de Ptolémée, aujourd'hui déchue (10.000 hab.) et située dans les Etats du Nizâm, sur la rive gauche de la haute

Godavari, à 48 kil. au S. d'Aurangabâd. On y voit encore quelques temples.

PAÏTOUR. Chaîne de collines de l'Inde méridionale, située au S.-E. de Salem, présidence de Madras, et qui semble un chaînon de la ligne parallèle à l'équateur qui, dans le haut bassin de la Caveri, relie les Ghâtes occidentales et orientales.

PAIVA (V. PAYVA).

PAÏVAR ou **PAÏVAR** KOTAL. Col de la chaîne du Safed-Koh (les Montagnes Blanches) qui fait communiquer, à une alt. de 3.603 m., la vallée du Kouram et celle du Kâboulroûd. Il forme ainsi l'une des deux routes de Kâboul (l'autre passant par Pechawar et la passe du Khaïber) qui a été utilisée à deux reprises par les Anglais pendant les campagnes de l'Afghanistan de 1878-80. Il ouvre aussi l'accès de l'Inde pour un envahisseur venant du N.-O., et c'est son importance stratégique qui a conduit les Anglais à s'établir dans la vallée du Kouram et à y construire un fort.

PAIX. I. Sociologie. — Le mot *paix* n'a de sens que relativement à l'état social : on ne peut guère désigner ainsi, en effet, la situation de l'animal ou de l'homme qu'on supposerait complètement isolé, quand bien même cet isolement ne comporterait ni rencontre ni lutte avec ses semblables; qui dit paix dit relations sociales, et qui dit société dit vie pacifique. En ce sens, si l'on a pu prétendre souvent que la guerre fut l'état primitif de l'humanité, et que longtemps l'homme fut un loup pour l'homme, une telle affirmation implique, plus ou moins consciemment, la vieille conception du XVIIIe siècle selon laquelle l'homme aurait vécu d'abord d'une vie tout individuelle, et la société ne serait résultée que d'une convention ou d'un contrat plus ou moins tardif. Si les sociologues modernes, tout en renonçant aux théories de ce genre, représentent pourtant encore comme distinctives de l'état sauvage les luttes désordonnées et continuelles, les rapines et les déprédations, sans règle ni répit, ils oublient de faire remarquer, comme l'a bien montré M. Tarde, qu'il s'agit là de luttes de familles à familles, ou de tribu, de horde et de clan à clan, horde et tribu, et qu'il faut donc admettre, comme aussi anciennes que ces continuelles hostilités extérieures, au sein même de la famille, du clan ou de la tribu, une vie déjà sociale et par suite pacifique. S'il est vrai qu'aussi loin qu'on puisse remonter dans son passé, on ne trouve nulle trace d'une époque où l'homme ait vécu seul et sans relations suivies et organisées, si diversement et grossièrement que ce soit, avec ses parents ou ses congénères, il faut en conclure que l'état de paix proprement dite a été, dans l'humanité, aussi primitif et naturel que l'état de guerre.

Il suit de là qu'il n'y a ni paix ni vie en société sans un ensemble de traditions ou d'institutions propres à éviter ou à régler les conflits entre parents ou citoyens autrement que par le recours à la force ouverte, et il n'y a donc ni paix ni vie sociale sans un système d'arbitrage ou de magistrature, qui peut d'ailleurs se fonder, ou bien sur le seul respect instinctif d'une autorité familiale ou religieuse, ou bien sur un pouvoir coercitif organisé. Par suite encore, là où ces autorités pacifiques deviennent impuissantes et où l'on ne peut éviter, au sein d'une cité, le recours aux armes, la cité même est momentanément dissoute, dissociée en deux groupes devenus comme étrangers l'un à l'autre : toute guerre civile est une suspension, plus ou moins durable et profonde de la vie sociale. Et il s'ensuit enfin que l'évolution même des idées pacifiques se confond avec celle de la vie sociale. Tant que celle-ci est restreinte au petit nombre d'hommes issus d'une même souche, ou unis par la même vie nomade, ou associés à la culture du même champ, les relations extra-sociales et guerrières seront donc presque aussi fréquentes que les relations intra-sociales et pacifiques.

Mais, si la guerre et la paix peuvent être considérées à l'origine comme à peu près aussi primitives et naturelles l'une que l'autre, peu à peu la multiplication même des hommes, la substitution de la vie sédentaire à la vie nomade, le rapprochement et le contact plus fréquent sans cesse de familles ou de tribus diverses dans les régions abritées et fertiles, l'agglutination des hommes en groupes de plus en plus larges par l'effet soit de la conquête, soit de l'association volontaire, tous les progrès de la vie sociale, en un mot, tendent à faire de la paix seule l'état naturel et normal de l'humanité. Lorsque deux tribus établies dans la même région sont condamnées à se rencontrer sans cesse, l'habitude assoupit bientôt la première défiance ou l'instinctive hostilité, la lutte a besoin d'une raison ou d'un prétexte précis pour éclater ou renaître ; bien plus, dans les intervalles de répit, des relations pacifiques s'ébauchent entre les deux groupes étrangers, parce que entre l'un et l'autre tend à s'ébaucher aussi une sorte de société idéale encore, les englobant tous deux. — Enfin lorsque aux petits groupements disséminés, si favorables à la guerre, régimes de clans ou de tribus ou régimes de féodalités, se substituent les vastes groupements en peuples ou en nations, la guerre devient décidément une crise passagère et anormale, son domaine se limite et dans le temps et dans l'espace. Dans le temps, parce que les nations diverses coexistent pendant de longues périodes sans se combattre et, de plus, qu'il faut des motifs sérieux et de longs préparatifs et une organisation spéciale pour nourrir et transporter l'une contre l'autre de grandes masses d'hommes. Dans l'espace, parce que la guerre ne peut plus ensanglanter en entier d'aussi vastes territoires, et, sauf les cas de défaite ou d'écrasement total, qu'elle se cantonne aux frontières des empires ; parce qu'encore, en vertu de la division du travail et des nécessités de la vie sociale grandissante, ce ne sont plus tous les citoyens sans exception qui y prennent part, mais, ou bien un petit groupe d'entre eux auxquels les autres délèguent le soin de les défendre (régime de milices), ou bien des professionnels soudoyés dans ce but (régime de mercenaires), ou bien l'ensemble des citoyens, mais passant tour à tour et pour un temps seulement sous les drapeaux (régime des armées modernes). L'histoire de l'empire romain est l'histoire de dix siècles de guerres continuelles ; et pourtant, à combien de reprises et pour combien de temps le territoire même de Rome ou de l'Italie eut-il à subir les effets directs de la guerre? Parallèlement à sa vie extérieure de conquêtes, ne poursuit-il pas presque sans interruption une vie intérieure et pacifique d'agriculture et de commerce ? Il n'en va pas autrement pour tous les Etats modernes ; la plupart des citoyens ne ressentent plus de la guerre que les effets indirects : perte de parents ou d'enfants, impôts ou indemnités de guerre, réquisitions, troupes à loger, etc.

Ce mouvement dans le sens d'une vie sociale, et par suite pacifique, de plus en plus large et entière, a été de bonne heure remarqué, interprété, généralisé, par les utopistes comme par les philosophes. Chaque fois que le hasard des conquêtes, des découvertes ou des relations commerciales met en contact suivi des civilisations jusque-là étrangères entre elles, l'individualisme national tend à s'émousser, l'idée d'une communauté de nature et de droit se précise, et se dessine aussi le rêve de relations exclusivement rationnelles et pacifiques d'homme à homme. Ce fut le cas du cosmopolitisme des stoïciens, ce fut le cas de l'humanitarisme du XVIIIe siècle. Vaguement préconisée jusque-là par de purs rêveurs, conçue surtout comme une alliance défensive des petits Etats contre les grands par le roi de Hongrie Podiebrad en 1464, et plus tard par Henri IV et Sully dans le « grand dessein », devenue avant tout peut-être avec ce dernier un instrument politique et un artifice de diplomatie, l'idée de la *paix perpétuelle* ne prend toute sa signification morale qu'au XVIIIe siècle. Sans doute, c'est à des influences philosophiques qu'il faut avant tout en faire honneur; mais le développement de la civilisation moderne et la force même des choses n'étaient pas sans la favoriser : ressouvenirs de la vieille doctrine stoïcienne et romaine du droit

naturel, et création personnelle aussi de Grotius et de Puffendorff, les règles du droit des gens se précisaient alors, se codifiaient et s'imposaient de plus en plus à toutes les nations belligérantes, par la force seule de la tradition et d'une sorte d'acceptation tacite : l'espérance devenait donc toute naturelle de les élargir et de les étendre, jusqu'à remplacer la lutte armée par l'arbitrage. C'est l'idée même de Grotius (1625), et W. Penn la reprend dans son *Essai sur la paix présente et future de l'Europe* (1693), et Leibniz ne la juge pas irréalisable. En même temps, des relations de tout ordre et toujours plus étroites tendaient à s'établir entre les diverses nations européennes, plus ou moins filles d'ailleurs de l'ancienne civilisation latine : et c'est déjà un des grands arguments que fait valoir, en faveur de son utopie, l'abbé de Saint-Pierre dans son *Projet de paix perpétuelle* (1713). Tourné en ridicule d'abord, ce traité fut critiqué avec bienveillance par J.-J. Rousseau qui voit dans les intérêts personnels des princes le plus grand obstacle à sa réalisation ; et l'on ne peut nier qu'il ne représente un ordre de sentiment et d'idées familières à toute cette époque. C'est la même aspiration qui se retrouve, sans illusions sur son efficacité pratique immédiate, dans le traité de Kant, *Projet philosophique de paix perpétuelle* (1795) : Kant ne croit pas qu'elle pourra être satisfaite avant que soit reconnu aux nations le droit de disposer d'elles-mêmes, aux peuples le droit de se gouverner, et que soient dissoutes les armées permanentes. Enfin c'est l'esprit même de toute la Révolution française, qui promulgue les droits de l'homme sans acception de caste ni de patrie, qui proclame la guerre aux rois et la paix aux peuples, qui se plaît à décerner le titre de citoyens français aux plus illustres enfants des nations qu'à ce moment même elle combat ; et l'on se souvient de la cérémonie du 19 juin 1790 où Anacharsis Clootz, « l'orateur du genre humain », se présenta à la barre de la Constituante, suivi de représentants de toutes les nationalités, y compris, dit-on, l'Arabie et la Chaldée, pour qu'à côté des « ambassadeurs des tyrans » se fissent aussi entendre les « ambassadeurs des souverains opprimés », c.-à-d. des peuples. Les mêmes idées se développèrent, et en France et dans tous les pays d'Europe et du nouveau monde, pendant tout le XIXe siècle, suscitant des ligues, des congrès, et atteignant leur apogée avec le mouvement de 1848. Les noms de Bentham, de Brougham, de Channing, en Angleterre, de Fourier, de Saint-Simon, de Pierre Leroux, de Lamartine, de Hugo, en France, doivent être associés au souvenir de cette propagande. A partir de cette date, il semble d'ailleurs qu'un revirement se produise, sous des influences théoriques peut-être (en particulier celle de la doctrine transformiste), mais surtout sous l'action des événements et le démenti des faits. Il est difficile de nier une éclipse des idées humanitaires et pacifiques, après que l'on a vu les guerres de nationalités aussi âpres et aussi farouches que jadis les guerres de souverains ; après qu'on a assisté aux campagnes de 1866 et 1870, aux guerres turco-grecque et hispano-américaine, et aux armements formidables sous lesquels est accablée toute l'Europe contemporaine. Mais il serait étrange pourtant de croire cette éclipse définitive et de désespérer de l'idée pacifique au lendemain du jour où l'autocrate le plus absolu de l'Europe vient de convier toute les nations à étudier la question du désarmement. (Rescrit du 24 août 1898. — Conférence de La Haye.)

Si telle a été l'évolution historique de l'idée de paix, il reste à se demander ce qu'on peut en augurer pour l'avenir, et à exposer l'état actuel du débat tant au point de vue théorique ou philosophique qu'au point de vue pratique et politique.

On a tenté tour à tour l'apologie de la guerre et la condamnation de la paix à un point de vue mystique, à un point de vue moral et à un point de vue naturaliste.

1° La guerre apparaît à quelques-uns comme chose surnaturelle et sacrée, d'institution divine : par elle se réaliseraient mystérieusement les desseins providentiels, par elle s'accompliraient les victoires fécondes et les défaites nécessaires ; dans la souffrance, les larmes et le sang se préparent les fins éternelles ; autant qu'Attila, tous les conquérants et tous les grands capitaines sont les fléaux de Dieu. — A ces impressions poétiques ou mystiques, la raison ne peut répondre qu'en en recherchant l'origine. Et, d'abord, elles ne découlent pas nécessairement de la conception providentielle du monde : si les lois de Dieu sont inconnues, comment décider si elles ne nous mènent pas justement, par des siècles de lutte et de guerre, à une paix définitive ? Que celle-ci parvienne seulement à s'établir en fait, et les théologiens n'auront aucune peine à démontrer qu'elle était dans les desseins de Dieu et préparée de toute éternité. — La croyance au caractère surhumain et sacré de la force guerrière triomphante n'est d'ailleurs que le premier mouvement de l'imagination enfantine, lorsque, frappé par un grand désastre ou un événement inattendu, elle devient d'instinct fataliste : n'a-t-elle pas cru de même, chez presque tous les peuples primitifs, au « Jugement de Dieu » entre particuliers, et que l'amitié d'en haut devait se révéler en rendant certains hommes invincibles aux coups de leurs adversaires et aux forces de la nature ? Longtemps, au dire des sociologues, on a décidé de la vérité et du bon droit par les épreuves ou le duel judiciaire, avant de recourir aux enquêtes ou aux sentences arbitrales : l'usage des ordalies est un des plus généraux et des plus anciens qui soient. — Enfin, si l'histoire rationnelle et philosophique ne se contente plus d'attribuer les grands succès ou les grands revers à des causes insaisissables et comme à des inspirations supérieures, si, derrière le hasard des combats, elle découvre souvent l'endurance, l'habileté, l'intelligence du chef ou des soldats, et, derrière l'action même des individus, l'influence plus générale des institutions et des mœurs, des sentiments et des idées, qui prédestinent pour ainsi dire tel peuple à la victoire ou à la défaite, elle fait rentrer par là même la guerre dans l'ordre de la nature et la soumet à l'action de lois intelligibles.

2° Mais l'on a condamné encore la paix d'un point de vue plus humain et, pour ainsi dire, psychologique. La guerre serait moralisatrice et bonne, source de vertu et d'énergie ; seule, elle tremperait les âmes et leur donnerait le courage et la santé morale : virilité, vigueur et vertu, *vir*, *vis* et *virtus*, ne sont que les trois aspects d'une même idée, comme les trois formes d'un même mot. La paix, au contraire, qui déshabitue du péril et de l'effort, débilite, énerve, efféminé ; elle corrompt aussi, par désœuvrement et ennui. Et encore, la guerre est une école de dévouement et de solidarité, la paix une école d'individualisme et d'égoïsme : dans les dangers où les souffrances communes, les hommes se rapprochent et s'unissent, les âmes se confondent, les grandes idées collectives, l'idée de patrie entre toutes, deviennent plus vivantes, plus actives, plus réelles que l'individu lui-même ; dans le repos et la sécurité au contraire, chacun s'isole, se replie sur soi, délimite mieux et sa personne et ses intérêts ; les grandes associations et les sentiments généreux se dissolvent ou s'émiettent. Toutes les grandes décadences historiques se sont produites dans des sociétés raffinées, corrompues et pacifiques : la Rome impériale ou Byzance. — Sur ce point, il faut accorder que l'habitude de la guerre ne peut que développer en effet certaines vertus, et justement les vertus héroïques. Mais l'on peut se demander d'abord si elle ne développe pas du même coup certains vices qui lui sont propres aussi, la cruauté, l'inhumanité, la lâcheté parfois ; si elle ne traîne pas après elle, comme son cortège nécessaire, la débauche, le vol et le pillage ; et, à moins d'oublier tout à fait tout ce qu'elle entraîne de souffrance et de ruines, on peut se demander s'il n'y a pas disproportion monstrueuse entre

le gain et les pertes. — D'autre part, les vertus qu'elle favorise ne naitraient-elles pas aussi naturellement, avec des nuances nouvelles seulement, de toute lutte, de toute discipline sévère, de tout effort collectif, qui s'exercerait par des voies, non plus brutales et violentes, mais rationnelles et pacifiques. La paix n'est pas le désœuvrement et l'inaction. Rien ne nous permet d'affirmer que de grands intérêts agricoles ou industriels, scientifiques ou artistiques, ne puissent pas inspirer des dévouements aussi entiers et des énergies aussi tenaces.

3° Si les théologiens voyaient dans la guerre une loi surnaturelle, c'est au contraire parce qu'elle serait la plus naturelle des lois que d'autres la défendent de nos jours et condamnent la paix : tel est le mouvement d'idées qu'ont inspiré les doctrines de Malthus et de Darwin, et auquel on peut rattacher des penseurs comme Nietzsche.— La concurrence est la loi fatale et la condition nécessaire du progrès et même de la conservation ou de l'existence des êtres et des choses. Ce n'est qu'au détriment d'autres êtres que les mieux doués vivent et se développent ; la guerre est partout, dans le monde végétal comme dans le monde animal ou humain ; par elle seule s'affirment, triomphent, se fortifient les qualités naturelles, énergie, endurance, courage ; en ce sens, la force est bien le premier et le seul droit ; dans la paix, au contraire, où les faibles se conservent et pullulent, les vices ou les tares peuvent par là même se perpétuer et s'accumuler ; et des qualités factices ou apparentes s'y substituent peu à peu à toutes les supériorités réelles et saines. Il est bon que l'inévitable guerre vienne remettre de temps en temps les choses au point « comme l'orage purifie l'atmosphère », et fasse rentrer l'humanité dévoyée dans le sens de la nature. — Cette argumentation et d'autres analogues ont pu séduire ; il semble qu'on y découvre pourtant un triple sophisme : *a.* On confond illégitimement l'idée de concurrence ou de lutte avec l'idée de guerre qui n'en est qu'une forme particulière, la plus primitive et la plus frappante si l'on veut, mais non la seule ; justement si la lutte est la loi universelle et suprême de toute vie, elle doit s'exercer sous des formes plus générales et plus permanentes que celle-ci, dont l'intermittence est le caractère propre ; elle se vérifie aussi bien par les mille sortes de concurrences sociale, économique, artistique, etc., que par la lutte corporelle et brutale, et celle-ci pourrait donc devenir plus rare ou disparaître sans que la grande loi darwinienne en fût démentie. — *b.* Après avoir posé la concurrence comme la grande loi de la nature, et le triomphe des qualités naturelles comme le résultat de la concurrence, on se laisse aller à ne considérer comme naturelles que les qualités corporelles ou la force brutale : pourtant, si l'intelligence et la raison interviennent dans la lutte, elles n'en sont pas moins que les autres des qualités naturelles, et le triomphe en est par suite aussi normal et aussi bon. Or de l'intervention de l'intelligence et de la raison naissent l'association sociale, la vie pacifique, les idées de justice et de droit absolu, tout ce qui limite, ou tempère, ou transforme les conditions de la lutte primitive, et jusqu'au rêve même de la supprimer. Et par là, si ceux qui sont physiquement plus faibles arrivent à se perpétuer et à se multiplier, leur succès est aussi naturel et légitime et conforme à la théorie que celui même des violents ou des sanguinaires. En d'autres termes, c'est par l'action même de cette lutte pour la vie que la raison change les conditions initiales de cette lutte, et tend légitimement à en abolir les formes les plus grossières. — *c.* Enfin, à supposer même qu'il fût logique d'appeler naturels, à l'exclusion de tous les autres, les avantages corporels et la force, il serait faux que, dans l'état actuel des choses, la guerre en assurât le triomphe et les perpétuât dans les races. Dès maintenant, en effet, l'esprit de l'homme a si bien transformé les instruments de la guerre, que là encore ce sont des qualités intellectuelles qui jouent le premier rôle, et que le courage ni la vigueur n'y sont plus une chance de conservation ou de succès. Bien plus encore, on a fait souvent remarquer que, loin de fortifier et de retremper physiquement les races, la guerre moderne tend à les affaiblir : la sélection ne s'y fait plus en effet au détriment des faibles, mais des forts, puisque ceux-ci seuls sont combattants ; les débiles, les infirmes, les vieillards y sont au contraire épargnés, et, par suite, ils se reproduiront et se multiplieront davantage grâce à elle : les statistiques démontrent, chez les vainqueurs comme chez les vaincus, une baisse notable de la nuptialité et de la natalité dans les années consécutives à une grande lutte et la qualité morale ou nerveuse des générations de « l'année de la guerre » ne vaut pas mieux que leur quantité : on peut interpréter physiologiquement en ce sens le 1er chap. de la *Confession d'un enfant du siècle* . — Ainsi la philosophie de la concurrence n'est nullement contradictoire avec le rêve d'une substitution progressive de la justice à la force et d'une limitation toujours plus grande du rôle de la guerre ; Spencer est dans la logique de la doctrine évolutioniste lorsqu'il en conclut le triomphe final des sentiments altruistes et de l'idée de justice.

Il semble donc qu'on ne puisse, au nom d'aucun principe, démontrer la nécessité intrinsèque et logique de la guerre, et l'état de paix semble apparaître comme l'état social, rationnel et humain par excellence. Tout revient alors à se demander si l'on peut prévoir qu'en fait les hommes arrivent jamais à subordonner leurs rancunes ou leurs appétits, leurs entraînements ou leurs instincts, aux calculs de la raison, et à préférer l'intérêt collectif et lointain aux suggestions de l'intérêt personnel et immédiat. Ainsi posée, la question ne comporte évidemment aucune réponse générale et absolue : comment prévoir le sens et la rapidité et la durée des civilisations et de la « rationalisation » de l'homme? C'est aux faits seuls et à la situation du monde moderne qu'on peut demander quelques indications à cet égard.

Or le spectacle du monde nous montre partout présente l'image de la guerre. Sans parler des peuplades sauvages, encore à la période des luttes confuses et continuelles, toutes les grandes nations européennes sont en train de conquérir de vastes empires coloniaux et se préparent sans trêve, par les plus formidables armements, à des luttes possibles de l'une contre l'autre. — Néanmoins, dans cet état de choses même, quelques-uns prétendent discerner certains signes favorables à l'idée pacifique.

Et d'abord, par cela même que les guerres deviennent sans cesse plus terribles, et parce que s'aggravent et se multiplient les désastres qu'elles ne peuvent manquer de produire, presque aussi irréparables pour les vainqueurs que pour les vaincus, elles sont plus redoutées, par suite évitées, retardées ; nul n'ose prendre sur soi de les engager, tant on a la vision nette de l'absurdité et de l'odieux de l'entreprise, et que jamais les gains n'en compenseront les pertes. — Aussi semble-t-il que la guerre devienne comme honteuse d'elle-même, et que, tout en s'y préparant sans relâche, les peuples éprouvent le besoin de protester de leur amour de la paix ; et cette hypocrisie même est un signe des temps ; nul ne veut le rôle ni surtout l'apparence d'agresseur, et par des manœuvres frauduleuses s'il le faut on en laissera la responsabilité et le désavantage moral à l'adversaire. C'est qu'il se forme, bon gré, mal gré, une sorte d'opinion publique internationale, de laquelle relèvent toutes les nations ; et, dans bien des conjectures récentes, cette opinion européenne semble avoir maintenu le concert des grandes puissances par le seul lien de la paix à conserver, de la guerre à éviter à tout prix. Sans compter que le recours à l'arbitrage d'une puissance neutre pour toutes les difficultés secondaires devient plus fréquent et plus général de jour en jour. On peut estimer que bien des événements se sont produits dans ces dernières années qui, à toute autre époque, auraient déchaîné vingt fois la guerre. — Enfin, la facilité et la multiplicité croissante des relations tendent à créer

dans l'Europe entière comme des courants communs de sentiments, d'aspirations et d'idées, et le cosmopolitisme européen, au point de vue social, scientifique, littéraire, devient de plus en plus une réalité, et une force avec laquelle il faut compter. Par là même encore se créent, sous les rivalités apparentes de peuple à peuple, des hostilités plus profondes de classes à classes, communes à tous les peuples, et par lesquelles, tandis que les divers tronçons d'un même pays se séparent davantage, les mêmes groupes sociaux de pays divers se rapprochent et se solidarisent : ainsi l'acuité et la gravité même des dissensions sociales pourrait être comme un gage de paix internationale.

Mais, si peut-être ces faits peuvent s'interpréter en ce sens, d'autres ne peuvent avoir qu'une signification menaçante. Et d'abord, si l'on hésite d'autant plus à commencer la guerre qu'elle doit être plus terrible, la lourdeur, d'autre part, des armements qu'elle rend nécessaires pourra forcer le premier Etat qui n'en pourra plus supporter les charges financières à « risquer le tout pour le tout », plutôt que d'avoir fait tant d'efforts et de dépenses en vain. — De même, si les luttes sociales peuvent créer des solidarités internationales bien vagues et douteuses d'ailleurs, elles peuvent aussi inspirer aux gouvernants le dessein d'éviter la révolution sociale par la guerre extérieure et de chercher un principe d'union interne dans la crainte ou la haine de l'étranger. — De plus encore, si une sorte de cosmopolitisme européen semble en effet se constituer au point de vue artistique ou scientifique, il semble d'un autre côté que chaque race prenne une conscience plus nette et plus jalouse de ses caractères propres, de ses droits, de ses prétentions, de son histoire, et s'oppose plus profondément ainsi à toutes les races voisines.

Enfin, les intérêts commerciaux des divers pays les poussent fatalement à la conquête et au partage des contrées non encore exploitées ou cultivées. Les guerres coloniales semblent de toutes les plus inévitables, celles qui, même dans les hypothèses les plus optimistes, doivent survivre à toutes les autres, parce qu'elles résultent du contact de races et de civilisations trop différentes pour pouvoir se comprendre, concilier leurs intérêts, reconnaître leurs droits ou leurs raisons réciproques : le recours à un arbitrage n'a plus même de sens ici. Et n'est-il pas inévitable qu'outre la lutte avec les indigènes, les entreprises coloniales n'entraînent de fréquents motifs ou prétextes de conflit entre les diverses nations colonisatrices ? Si les nécessités économiques sont vraiment les plus urgentes de toutes, ne pousseront-elles pas les peuples à s'ouvrir ou à s'assurer des débouchés commerciaux à coups de canon ? Peut-être, après les guerres de dynasties et les guerres de races, est-ce l'ère des guerres économiques qui menace de s'ouvrir devant nous.

Ainsi la paix semble, somme toute, bien instable et branlante dans notre Europe contemporaine ; et pourtant la prolongation même d'une telle instabilité est un signe qu'on ne saurait méconnaître. Toutes les probabilités historiques sont en faveur de luttes nouvelles et violentes ; mais il reste toujours légitime d'espérer que ces luttes pourront être indéfiniment retardées ou seront les dernières peut-être : le rêve du progrès humain est impossible à démentir, parce qu'il a devant lui l'avenir tout entier. Le problème de l'éternité de la guerre ne comporte donc aucune solution définitive. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il apparaît au philosophe comme un des aspects du grand conflit de la nature et de l'humanité, de l'instinct et de la raison : il marque un effort, qui peut-être n'aboutira jamais, mais qui sans doute aussi sera toujours tenté, pour transformer les conditions du contact des hommes entre eux d'après un idéal de justice sociale et de droit absolu. La paix triomphera sans doute dans la mesure où la volonté et les activités rationnelles triompheront dans les masses humaines, des impulsions, et des appétits des instincts.

Paix intérieure. Toutes les morales et les religions ont employé cette métaphore pour exprimer l'idéal de sérénité, d'accord et d'harmonie intime auquel l'homme aspire ; par elle se découvre ce parallélisme profond entre l'individu et la cité que les Platon ou les Hégel ont mis si fortement en lumière. Pour quelques-uns, cette paix doit être cherchée dans la lutte violente contre les instincts de la vie animale, leur réduction absolue et, si possible, leur anéantissement : c'est l'idéal ascétique et chrétien. Pour d'autres, on la trouvera dans l'exacte hiérarchie et l'harmonie savante de toutes les puissances de l'âme, et c'est l'idéal grec et rationaliste. Mais, ce que tous reconnaissent, c'est que la paix intérieure ne saurait naître du relâchement, de l'atonie et de l'inertie, mais au contraire de l'effort volontaire et raisonné. Preuve nouvelle que l'idée de paix et l'idée de lutte ou d'effort n'ont rien d'inconciliable ; et que, si le choc discordant, brutal et confus des appétits correspond à ce qu'est l'état de guerre dans la vie sociale, rien ne ressemble moins au relâchement et à la lâcheté que la loi catégorique et la discipline morale par lesquelles seules, dans la conscience comme dans la cité, on peut tendre à la paix. D. Parodi.

II. Droit international (V. Traité).

III. Histoire des institutions. — Paix de Dieu (V. Trêve de Dieu).

IV. Archéologie d'art. — Ustensile de culte, dans l'Eglise catholique, consistant en une image sacrée que le prêtre donne à baiser aux fidèles qui vont à l'offrande pendant la messe. Son nom lui vient des mots *pax tecum* (Que la paix soit avec toi !), que l'officiant adresse à chacun durant cette cérémonie, qui a remplacé, à partir du ve siècle, l'antique usage du *baiser de paix* (V. ce mot) mutuel entre les chrétiens avant la communion. Au début de cette nouvelle coutume liturgique, c'est la *patène* (V. ce mot) qu'on donnait à baiser, et cet usage se conserve encore, généralement ou partiellement, dans certains pays. Puis on créa à cet effet l'objet spécial dont nous nous occupons ici. Tout d'abord la paix était formée d'une tablette d'ivoire sculptée et enchâssée dans une monture en métal, qui était munie d'une poignée sur sa face postérieure. Le plus ancien exemple qui nous soit parvenu à cet égard est la paix conservée à l'église collégiale de Cividale, en Frioul. Elle date du VIIIe siècle et représente le *Crucifiement de Jésus-Christ;* la monture en est en argent doré, ornée de pierreries et d'arabesques. Ensuite on ne faisait plus que des paix en métal, gravées ou émaillées. Le sujet de l'image, quadrangulaire ou cintrée par le haut, était tiré de la vie de Jésus ou de celle de la Vierge. Cette plaque était entourée d'un cadre architectural, sculpté ou ciselé, en or, en vermeil, en argent ou en cuivre doré, souvent d'une grande richesse et d'un travail précieux. Les paix les plus intéressantes au point de vue de l'art sont celles exécutées en Italie au XVe siècle, par des maîtres nielleurs : paix gravées sur plaques d'argent et où les traits du dessin sont remplis d'un émail noir appelé *nielle* (V. ce mot). La première place à cet égard appartient au célèbre orfèvre florentin Maso *Finiguerra* (V. ce nom), à qui on attribue, sans certitude toutefois, trois admirables paix : *le Couronnement de la Vierge* (V. la reproduction à l'art. Gravure, t. XIX, p. 261) ; *Jésus en croix*, d'après un dessin d'Antonio Pollajuolo (l'une et l'autre sont conservées au musée du Bargello, à Florence), et *la Vierge avec l'Enfant Jésus entourée d'anges et de saintes* (Musée britannique). Il est bon de rappeler ici que c'est à Finiguerra qu'on a attribué, à tort, l'invention de l'art de graver en creux les estampes et qu'on la fait dater de l'exécution de la première des paix ci-dessus, dont on possède une épreuve sur papier, tirée avant la niellure de la plaque d'argent. A côté de ce grand artiste se place son compatriote et émule, Matteo Dei, à qui certains critiques d'art décernent l'honneur de la paternité des deux premières paix dont il vient d'être parlé. C'est encore d'un excellent

nielleur florentin anonyme, du dernier tiers du XVe siècle, que sont les deux paix se faisant pendant : *l'Adoration de l'Enfant Jésus* (musée du Louvre) et *la Mort et l'Assomption de la Vierge*, qui a fait partie de la collection Spitzer, avec d'autres paix. Bologne conquit la seconde place sous ce rapport, grâce à Francesco Raibolini, dit *Francia* (V. ce nom), génie presque universel dans les arts et dont on possède deux superbes paix niellées : *Jésus en Croix* et *la Résurrection de Jésus-Christ* (Pinacothèque de Bologne). Le Milanais Ambrogio Foppa, dit *Caradosso* (V. ce nom), est l'auteur d'une paix niellée représentant *la Nativité de Jésus-Christ* (ancienne collection du comte Cicognara). Dans la cathédrale de Modène est conservée une paix niellée, *le Rédempteur*, portant la signature de Giacomo Porta, Modenais, et la date de 1486. En dehors des paix niellées, et surtout à partir du XVIe siècle, on n'a à signaler aucun exemplaire digne de retenir l'attention. G. Pawlowski.

V. Ordres. — Ordre de la Paix. — Cet ordre fut fondé en 1229 par Amanieu de Grisignac, archevêque d'Auch, l'évêque de Comminges, les autres prélats et seigneurs de Gascogne, pour résister aux violences des bandes armées qui désolaient la contrée. C'était moins un ordre de chevalerie qu'une milice régionale en vue de l'intérêt public. Il avait à combattre surtout les *Albigeois*, c.-à-d. les hérétiques qui, par haine religieuse ou sous ce prétexte, ravageaient et pillaient le pays. D'après Hélyot, il était aussi nommé *Ordre de la Foi et de la Paix*. Il fut confirmé en 1230 par le pape Grégoire IX. Toutefois, après la guerre des Albigeois, il avait perdu sa raison d'être et s'éteignit en 1261.

Bibl. : Sociologie. — Tarde, *les Transformations du droit*. — L'abbé de Saint-Pierre, *Projet de paix perpétuelle*. — Rousseau, *Examen du projet de paix perpétuelle*. — Kant, *Projet philosophique de paix perpétuelle*. — Goumy, de Molinari, *l'Abbé de Saint-Pierre*. — Proudhon, *la Guerre et la Paix*. — Spencer, Nietzsche, *Œuvres*, passim. — Lavisse, *la Condamnation de la Paix armée* (*Revue de Paris* du 15 sept. 1898). — Ch. Richet, *les Guerres et la Paix*.

Archéologie d'art. — Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier français*, 1871, t. II. — E. Dutuit et G. Pawlowski, *Manuel de l'amateur d'estampes ; introduction générale*, 2e partie : *Nielles* ; Paris, 1888, gr. in-8 (toutes les paix niellées connues y sont décrites, et dix d'entre elles y sont reproduites en fac-similé). — *Catalogue illustré de la collection F. Spitzer* (voir aussi la bibliographie des art. Émail et Orfèvrerie).

Ordres. — Hélyot, *Hist. des ordres monastiques, religieux et militaires* ; Paris, 1719, 8 vol. in-4. — F.-F. Steenackers, *Hist. des ordres de chevalerie et des distinctions honorifiques en France* ; 1867, in-4.

PAIX (Rivière de la) (en anglais, *Peace River*). Grande rivière du Dominion du Canada, qui prend sa source dans la Colombie. Elle est formée de plusieurs branches dont la plus importante est la rivière des Panais (Parsnip River) qui prend naissance au N. du grand coude du Fraser, à 350 m. de l'un des affluents de ce fleuve. Cette rivière des Panais traverse un chapelet de petits lacs et coule du S. au N. à la rencontre du Finlay qui la double, et prend le nom de Rivière de la Paix, puis fait un brusque détour vers l'E. Elle traverse les Montagnes Rocheuses par une brèche grandiose, encombrée de rapides, puis coule lentement à travers une région fertile, riche en prairies et en forêts. Elle est déjà si considérable qu'elle garde 8 à 10 m. de profondeur et 400 à 500 m. de largeur aux plus basses eaux. Son principal affluent de droite est la rivière des Boucanes (Smoky River) qui lui vient des Montagnes Rocheuses et lui fait prendre la direction du N. Plus loin, les hauteurs des Caribous la rejettent de nouveau vers l'E. Elle reçoit encore à droite la rivière aux Plongeons (Loon River) et vient finir en delta dans la grande rivière des Esclaves et dans le lac Athabasca ; ce delta n'est d'ailleurs qu'un vaste marécage, et aux temps des hautes eaux un lac boueux sans fin. La longueur totale de son cours est estimée à 1.800 kil. et elle est navigable sur presque toute sa longueur. C'est en remontant la Rivière de la Paix que Mackenzie, guidé par des métis français, les Beaulieu, passa le premier, en 1787, du Canada dans la Colombie britannique. R. G.

PAIX (Prince de la) (V. Godoy).

PAIZAY-le-Chapt. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Brioux-sur-Boutonne ; 559 hab.

PAIXHANS (Henri-Joseph), général et ingénieur militaire français, né à Metz le 22 janv. 1783, mort à Jouy-aux-Arches, près de Metz, le 20 août 1854. Il fut élève de l'École polytechnique, en sortit dans l'artillerie (1803), prit part à toutes les grandes campagnes du premier Empire, se signala, lors de la défense de Paris, en 1814, à la tête des batteries qui occupaient les buttes Chaumont, et, promu colonel après la révolution de Juillet, parvint en 1848 au grade de général de division. Il représenta, d'ailleurs, pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe, le dép. de la Moselle à la Chambre des députés, où il prit une part assez active aux discussions concernant l'armée et la marine. Il est célèbre surtout par les perfectionnements importants qu'il a introduits dans la grosse artillerie de siège et de marine. Il inventa notamment les obusiers qui portaient son nom et qui ont été longtemps en service dans l'armée et dans la flotte françaises. Il s'occupa aussi de la protection des navires et il émit dès 1825 quelques-unes des idées mises en application, trente ans plus tard, pendant la guerre de Crimée, pour le blindage des batteries flottantes. Il a laissé de nombreux ouvrages : *Considérations sur l'artillerie des places* (Paris, 1815) ; *Nouvelle force maritime* (Paris, 1821) ; *Force et faiblesse militaires de la France* (Paris, 1830, trad. allemande par Kausler ; Stuttgart, 1841) ; *Constitution militaire de la France* (Paris, 1849), etc.

PAIZAY-le-Sec. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Chauvigny : 747 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Église du XIe siècle avec tabernacle du XIIIe.

PAIZAY-le-Tort. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. de Melle ; 642 hab.

PAIZAY-Maudouin. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan ; 698 hab. Stat. du chem. de fer de l'État. Château de la fin du XVe siècle.

PAJARES. Village d'Espagne, prov. et à 39 kil. S.-E. d'Oviedo (Asturies), sur le chem. de fer d'Oviedo à Léon. Ce village donne son nom au *Puerto de Pajares* (1.353 m.) qui fait communiquer, à travers les Pyrénées Cantabres de l'Ouest, la vallée du Nalon, fleuve côtier, avec le Duero, par la Bernesga, et le Léon avec les Asturies. Le chemin de fer et une route, construite à grands frais par Charles IV, le traversent.

PAJAY. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de La Côte-Saint-André ; 633 hab.

PAJEROS (Zool.) (V. Chat, t. X, p. 877).

PAJOL (Claude-Pierre), général français, né à Besançon le 3 févr. 1772, mort à Paris le 20 mars 1844. Fils d'un avocat au Parlement de Franche-Comté, il fut destiné au barreau. Mais la Révolution vint changer les desseins de sa famille. Pajol ardent, épris de liberté, se jeta dans le mouvement, suivit toutes les réunions politiques et en août 1789 s'engagea dans le régiment national de Besançon. Après un court séjour à Paris (1790), il se fit inscrire comme volontaire au 1er bataillon du Doubs le 21 août 1791, partit à l'armée du Haut-Rhin, fit la campagne d'Allemagne, entra à Mayence (21 oct. 1792), fit partie de la colonne qui s'empara de Hochheim (1793), entra dans l'état-major de Custine, passa ensuite à l'armée de Sambre-et-Meuse et devint aide de camp de Kléber (1794), avec qui il fit toute la campagne de Belgique, puis celle d'Allemagne. Promu capitaine (1795), puis chef de bataillon (1796), il continua d'assister activement Kléber dans ses opérations jusqu'à la fin de 1796. Il fit ensuite la campagne de 1797 sous Hoche et fut détaché auprès de Masséna à l'armée d'Helvétie (1799). En 1800, Pajol passait sous les ordres de Moreau, il se distingua à Babenhausen ; avec ses hussards il formait en 1801 la

colonne mobile de Molitor. Ramené en France par le traité de Lunéville, il était envoyé en Hollande en 1803, prenait part à l'organisation du camp d'Utrecht et, nommé colonel, était délégué en députation au couronnement de Napoléon (1804). En 1805, il faisait la campagne d'Autriche, commandait l'avant-garde à Weyer, entrait à Vienne et était détaché à Leoben pour enlever l'archiduc Charles. Il se distingua à Austerlitz, et en 1806 il était en Italie. Promu général de brigade en 1807, il rejoignit la grande armée d'Allemagne, marcha sur Eylau, puis sur Kœnigsberg et, s'emparant de Mulhausen, poursuivit l'ennemi jusqu'à Wittenberg. Créé baron de l'Empire (19 mars 1808), il fut chargé de surveiller la frontière autrichienne en Silésie. Lors de la création de l'armée du Rhin, il fut mis à la tête de dix régiments de cavalerie. En 1809, sous Davout, il couvrait les débouchés de la Bohême et Ratisbonne dont la défense lui fut confiée, défendait le poste de Mautern, et s'occupait des préparatifs pour franchir le Danube. En 1810, il était en congé et sa brigade était dissoute, mais dès le commencement de 1811 il était mis à la tête d'une nouvelle brigade cantonnée dans l'arr. de Dantzig. Le 30 juin 1812, il s'empare d'Ochmiana, entre à Minsk le 8 juil., surveille la Berezina et se transporte sur la rive gauche du Dniepr. Nommé alors général de division, il passe au corps de Montbrun, tombe malade à Elbing en 1813 et est obligé de revenir à Besançon. Au bout de cinq mois, il rejoint l'armée à Dresde ; il est mis à la tête d'une division de cavalerie légère chargée de surveiller les défilés de la Bohême. Il joue un grand rôle à la bataille de Dresde (26-27 août). En 1814, il commande le corps nouvellement créé pour défendre contre l'invasion des alliés les vallées de la Seine, de l'Yonne et du Loing. Il fait exécuter des travaux de fortification sur ces trois rivières, concentre son corps à Montereau et marche sur Sens. Forcé de battre en retraite devant Schwarzenberg, il doit aussi abandonner Montereau et se replier derrière l'Yères, à Brie-Comte-Robert. Dès le traité du 3 janv. 1815, la division Pajol est dissoute et le général est nommé commandant à Orléans. Au retour de Napoléon, il est nommé au commandement de l'armée de la Loire en remplacement de Gouvion Saint-Cyr et presque aussitôt est envoyé en Vendée pour y organiser la cavalerie. Il est nommé le 2 juin pair de France. Mais les forces de la coalition s'avancent menaçantes. Pajol, mis à la tête du 1er corps de cavalerie, va établir son quartier général à La Capelle. Placé à l'avant-garde de l'armée de Napoléon, il entre à Charleroi. Le 15 juin 1815, son corps fait partie de l'aile droite de Grouchy. Le 16, il refoule la cavalerie de Ziethen, attaque Boignée et Balâtre et se rend au Point-du-Jour. Le 17, il se porte sur la chaussée de Namur, se rend à Saint-Denis. Le 18, il enlève Limal ; le 19, il repousse Thielmann après une lutte extrêmement vive et poursuit quelque temps les Prussiens en déroute. Mais il apprend la nouvelle du désastre de Waterloo, marche alors sur Namur et bat en retraite sur Hirson, Rozoy et Chaumont. Le 28, il arrête les Prussiens à Villers-Cotterets qu'il dégage, puis il rejoint l'armée de Grouchy sous les murs de Paris. Il proposa des mesures énergiques qui ne furent pas adoptées. En décembre, il était mis à la retraite sur sa demande. Trop actif pour se reposer, Pajol crée en 1816 une Société de navigation accélérée qui ne réussit pas et qui engloutit une partie de sa fortune (1819). Il pose alors sa candidature à la députation à Besançon et, combattu à outrance par le gouvernement, échoue. Il achète le Paraclet, le fait restaurer, y établit en 1823 une fabrique de limes et d'ouvrages en acier. En 1827, il se lance de nouveau dans la politique, combat les ministères Villèle et Martignac qu'il accuse de délaisser nos places fortes. En 1830, il prit la direction du mouvement contre les ordonnances, marcha sur Rambouillet. Nommé gouverneur de Paris, il eut fort à faire pour maintenir l'ordre dans la période d'agitations marquée par le procès des ministres de Charles X, et réprima vigoureusement les émeutes de 1831 et 1832. Nommé pair de France (1831), il s'occupa avec ardeur des questions militaires et se signala par un projet de mobilisation fort étudié. Les dernières années de sa vie furent très mouvementées : les émeutes de 1834 et de 1839, les attentats de 1835 et de 1836 nécessitèrent une attention et des émotions continuelles. Le 29 oct. 1842, il était assez injustement mis à la retraite et il mourait deux ans après. La ville de Besançon lui a élevé une statue.

Son fils *Charles-Paul-Victor*, né à Paris le 7 août 1812, mort à Paris le 3 avr. 1891, entré dans l'armée après avoir passé par l'École de Saint-Cyr, servit brillamment en Algérie et remplit plusieurs missions en Grèce, Angleterre, Russie, etc. Il fit encore la campagne de Crimée et d'Italie où il était chef d'état-major de la cavalerie de la garde. En 1870, il était général de division. Envoyé à l'armée du Rhin, il fut fait prisonnier à Metz. Après la paix, il commanda une division à Versailles, puis à Compiègne, et passa dans le cadre de réserve en 1877. Remarquablement doué, comme artiste et comme historien, il a donné, entre autres ouvrages de statuaire, la statue de son père et celle de Napoléon. Comme historien on lui doit : *Pajol général en chef* (Paris, 1874, 3 vol. in-8) ; *Atlas des itinéraires de Pajol* (Paris, 1874, in-4) ; *les Guerres sous Louis XV* (Paris, 1881-91, 7 vol. in-8), très importante monographie fort documentée. R. S.

Bibl. : Comte Pajol, *Pajol général en chef*; Paris, 1874, 3 vol. in-8. — Thoumas, *les Grands Cavaliers du premier Empire*; Paris, 1892, t. II. — Choppin, *Pajol*, dans *Journal des sciences militaires*, 1890.

PAJON (Claude), sieur de La Dure, théologien protestant français, né à Romorantin en 1626, mort à Carré (Orléanais) le 27 sept. 1685. De tendance libérale, il fut nommé professeur à Saumur en 1666, mais se retira dès 1668 devant les attaques persistantes de ses adversaires dogmatiques, et reprit le ministère pastoral. Ses disciples le compromettaient en exagérant sa pensée. Le pajonisme, comme on a dénommé son enseignement, est un rejeton de l'amyraldisme (V. Amyraut [Moïse]). Les théologiens de Saumur insistaient sur l'élément moral et personnel dans la conversion, que leurs adversaires orthodoxes et prédestinatiens attribuaient à un pur mouvement de la grâce. Pajon pensait que l'assentiment donné à la parole de Dieu par le pécheur persuadé suffisait pour expliquer la régénération : ce qui fut condamné sous le nom de concours de la volonté humaine dans l'œuvre de la régénération. Deux œuvres de controverse de Pajon étaient fort estimées. F.-H. K.

Bibl. : A. Schweitzer, *Der Pajonismus*, dans le *Theolog. Jahrbücher*; Tubingue, 1853. — F. Puaux, *les Précurseurs français de la tolérance*; Paris, 1881. — Mailhet, *Cl. Pajon*; Paris, 1883.

PAJOT (Louis-Léon, comte d'Onsembray), mécanicien et collectionneur français, né à Paris le 25 mars 1678, mort à Bercy (auj. Paris) le 22 févr. 1754. Fils d'un directeur général des postes, il succéda à son père en 1708, devint l'un des confidents de Louis XIV et fut nommé au début du règne de Louis XV intendant des postes. Il imagina un grand nombre de machines nouvelles, en acquit ou en fit exécuter beaucoup d'autres, parmi les plus rares et les plus précieuses, et réunit ainsi, dans sa maison de campagne de Bercy, la plus riche collection de mécanique de l'époque. Il la légua à l'Académie des sciences de Paris, qui l'avait élu en 1716 membre honoraire. Il est l'auteur de nombreux mémoires et descriptions de machines insérés dans les recueils de cette société (1731-50).

Bibl. : Grandjean de Fouchy, *Eloge de Pajot d'Onsembray*, dans le *Recueil de l'Acad. des sc.*, 1755.

PAJOT (Charles), accoucheur français, né à Paris le 18 déc. 1816, mort à Paris le 25 juil. 1896. Reçu agrégé de la Faculté en 1853, il devint professeur d'accouchement en 1863 et professeur de clinique obstétricale en 1883. Il avait débuté dès 1842 par un enseignement libre qui avait eu le plus grand succès. Pajot fut le modèle du professeur et un excellent opérateur. Parmi ses nombreuses pu-

blications, citons : la deuxième partie du *Traité d'accouchements* de P.-A. Dubois (1849-60), devenu par la suite le *Traité complet de l'art des accouchements* (Paris, 1871-75, 2 vol. in-8) ; *Travaux d'obstétrique, de gynécologie, précédés d'éléments de pratique obstétricale* (Paris, 1882, in-8). C'est lui qui a fondé et dirigé les *Annales de gynécologie.* Dr L. Hn.

PAJOT (François-Christophe), homme politique français, né à Arnay-le-Vieil (Cher) le 30 juin 1844. Médecin vétérinaire, il fut élu député du Cher en 1885, réélu à Saint-Amand en 1889, 1893 et 1898. Il appartient au parti radical socialiste.

PAJOU (Augustin), statuaire français, né à Paris en 1730, mort à Paris en 1809. Il eut, de son vivant, une très grande renommée et exerça sur l'art français une influence considérable. Créateur de la manière moderne dans laquelle excellèrent Rude et David d'Angers, il dut son talent à lui-même. Son père, ornemaniste sur bois du faubourg Saint-Antoine, voulait faire de lui un ouvrier, mais ses aptitudes, qui se révélèrent de bonne heure, lui valurent la protection de quelques connaisseurs. Grâce à eux, il fut admis dans l'atelier, alors réputé, de Lemoyne et s'y appliqua si activement qu'en 1748 l'Académie lui décerna le premier grand prix de sculpture. Ce succès lui donna immédiatement de la vogue, mais il n'en abusa point, et, au lieu de gagner de l'argent comme on le lui conseillait, il partit pour l'Italie, sachant à peine lire et écrire. A Rome, il étudia avec tant de zèle qu'à son retour à Paris, il possédait *ad unguem* les classiques grecs et latins. Son *Pluton qui tient Cerbère enchaîné* fit événement en 1760. C'était une réaction contre l'école régnante, et la hardiesse révélée par cette œuvre détermina un nouveau courant. Pajou fut bientôt le statuaire à la mode. Le roi et toute la cour voulurent avoir leur buste de ce maître. Il exécuta le fronton de la cour du Palais-Royal, des hauts-reliefs au Palais-Bourbon et à la cathédrale d'Orléans, un groupe, *l'Impératrice Elisabeth décorant la princesse de Hesse*, et un très grand nombre de statuettes en marbre, bronze et argent. Sous Louis XVI, il fut chargé des statues de *Descartes*, *Turenne*, *Pascal*, *Bossuet*, *Buffon*. Son buste de *Mme du Barry* passe pour son chef-d'œuvre. On n'en peut dire autant de sa grande figure de *Psyché* qui fut très critiquée, surtout parce qu'au lieu de rester dans la tradition mythologique et dans le poncif classique, il prit pour modèle une femme du peuple, et, comme on le lui reprocha, « une fille à la mode ». Son nom s'attache pour les Parisiens à la reconstruction de la *Fontaine des Innocents*, où il ajouta trois figures aux cinq merveilleuses *Naïades* de Jean Goujon. Ce fut le triomphe de Pajou, mais aussi la fin de sa carrière. Malgré les honneurs et la gloire — il était directeur du Cabinet des antiques et membre de l'Institut — la tristesse l'accabla. Il succomba à ses infirmités. Sa dernière œuvre est la statue de *Démosthène*, qu'il fit pour le palais du Sénat. — Son fils, *Jacques-Augustin*, né à Paris en 1766, fut un peintre d'histoire du premier Empire. On lui doit des portraits de l'*Empereur Napoléon Ier* et de plusieurs de ses maréchaux. Ch. Simond.

PÁKH (Albert), publiciste hongrois, né à Rozsnyó en 1823, mort à Budapest en 1867. Il fit ses études de droit à Debreczen où il se lia avec Petöfi. Rédacteur du *Pesti Hirlap* en 1845, il fonda, en 1854, le meilleur journal illustré hongrois, *Vasárnapi Ujság*, qu'il rédigea pendant douze ans. Pákh est un des meilleurs humoristes de son pays. Il était membre de l'Académie et de la société *Kisfaludy*. Cette dernière a édité ses *Tableaux humoristiques.* J. K.

Bibl. : *Eloges* de Paul Gyulai et de Charles Szász.

PAK HOI (prononciation cantonaise, en langue mandarine *Pei hai*). Ville chinoise dans la préfecture de Lien tcheou, province de Koang tong. Port d'entrée facile, situé au fond du golfe du Tonkin et commerçant depuis des siècles avec l'Annam ; ouvert au commerce étranger par la convention de Tchi fou (1876). Climat salubre. Population de 25.000 âmes ; exportation : peaux de buffle, anis, indigo, sucre. M. C.

Bibl. : *Returns of trade and trade reports for China*, publiés à Chang-haï par les Douanes chinoises.

PAKINGTON (John Somerset), homme politique anglais, né le 20 févr. 1799, mort à Londres le 9 avr. 1880. Fils de William Russell, il hérita en 1831 du nom et du titre d'un de ses oncles, le baronnet Pakington. Député conservateur de Droitwich de 1837 à 1874, il ne tarda pas à prendre de l'influence à la Chambre des communes, s'occupant beaucoup des questions d'affaires et attaquant à plusieurs reprises, avec une certaine vigueur, le gouvernement libéral. Lord Derby le fit entrer dans son cabinet de 1852 avec le portefeuille de la guerre et des colonies et dans son cabinet de 1858 avec le titre de premier lord de l'amirauté, fonctions qu'il remplit de nouveau dans le troisième cabinet Derby de 1866 et qu'il échangea pour celles de secrétaire d'État à la guerre, en remplacement du général Peel. Battu à Droitwich aux élections de 1875, il fut créé baron Hampton et entra à la Chambre des lords. Grand travailleur, il s'était attaché depuis 1855 à la réforme de l'enseignement et il fit preuve, en ces matières, de vues beaucoup plus larges et plus élevées qu'aucun des hommes d'Etat conservateurs du temps. R. S.

PAKLUNG ou **PAKLOUNG.** Cap du golfe du Tonkin, situé dans le voisinage de la frontière franco-chinoise. Il fut un instant occupé par des soldats détachés du poste de Mong-Kaï et a été rendu aux Chinois par le traité de 1887.

PAKPATTAN. Ancienne ville de l'Inde, aujourd'hui déchue, district de Montgomery, division de Moultan (Pendjab) ; 6.000 hab. Elle a été désertée par le Sattledj, dont jadis elle détenait le bac principal, celui par où passèrent Mahmoud de Ghazni et Tamerlan.

PAKRADOUNI (V. Bagratides).

PAL. Peine du pal. — Supplice usité dans les pays orientaux consistant à embrocher le condamné sur une tige de bois à pointe émoussée que l'on enfonce par l'anus. Le bourreau étend le patient à terre, l'assujettissant sous un bât d'âne, et à coups de maillet enfonce le pal d'une cinquantaine de centimètres ; puis on redresse le pal et on le plante en terre, le poids du corps le faisant peu à peu pénétrer jusqu'à ce qu'il ressorte par l'abdomen, l'aisselle ou le haut de la poitrine ; la pointe mousse déplace et comprime les organes sans les percer et détermine d'atroces souffrances, encore accrues par l'exposition au soleil. On cite des patients qui vécurent trois jours.

Blason. — Pièce honorable qui rappelle le pal ou pieu fiché en terre, ou encore celui qui soutenait le fer de la lance. Quand il est seul, il occupe le tiers et le milieu de l'écu, dans le sens de la hauteur. Quand le nombre des pals augmente, leur largeur est moindre. Un pal réduit au tiers de sa largeur prend le nom de *vergette*.

PALACIO (Manuel del), poète espagnol, né à Lérida le 24 déc. 1832. Il fit quelques études littéraires à Grenade, et, s'étant rendu à Madrid très jeune, il s'adonna au journalisme politique dans *la Discusion*, *el Pueblo*, *Gil Blas*, et d'autres feuilles radicales. Ses attaques satiriques contre la cour et le gouvernement lui valurent d'être déporté à Puerto-Rico, d'où il revint dans la Péninsule après la révolution de 1868. Il a occupé depuis lors des emplois dans l'administration publique et dans la carrière diplomatique. En 1892, il fut élu membre de l'Académie espagnole. Parmi ses compositions publiées en volume, il faut citer : *Cabezas y Calabazas ; Adriana ; Juan Bravo el Comunero ; De Tetuan à Valencia ; un Liberal pasado por agua ; Fruta verde* (1881) ; *Veladas de otoño* (1884) ; *Melodias intimas* (1884) ; *Blanca* (1885) ; *el Niño de nieve* (1889), la plupart en vers. Il a donné aussi des traductions d'ouvrages dramatiques français. R. A.

PALACIO Valdés (Armando), critique et romancier espagnol, né à Entralgo (Asturies) en oct. 1853. A seize

ans, il se rendit à Madrid pour y étudier le droit avec Tuero, Alas et autres jeunes gens de son pays qui, comme lui, sont devenus des littérateurs et journalistes notables. Avec eux il fonda un périodique satirique, *le Rabagas*, qui dura peu, et en 1872 il entra dans la rédaction du *Cronista*, journal de Romero Robledo. Il écrit aussi dans le *Solfeo*, fondé par Sanchez Pérez (1875) et dirigea pendant quelque temps l'importante *Revista europea*. Pendant toute cette époque, ses travaux ont été surtout des travaux de critique littéraire, d'un caractère satirique très accentué. Il faut : citer *los Novelistas españoles* (1871); *los Oradores del Ateneo* (1878) ; *Nuevo Viaje al Parnaso* (1879) et *la Literatura en 1881* (en collaboration avec Leopoldo Alas). Le succès de son premier roman, *el Senorito Octavio* (1881), l'entraina à abandonner le journalisme et la critique. Depuis 1881, il a publié : *el Idilio de un enfermo*, un de ses ouvrages les plus réussis; *Riverita; Maxmina; Marta y Maria; Aguas fuertes* (recueil de nouvelles); *José*, roman de mœurs maritimes; *el Cuarto poder; la Hermana San Sulpicio; la Espuma; la Fe; el Origen del pensamiento; el Maestrante*, et *los Majos de Cadix* (1897). Presque tous ces romans ont été traduits en français, anglais, allemand, suédois, hollandais, russe et hongrois, et même *el Origen del pensamiento* fut publié d'abord dans une revue des Etats-Unis, où les livres de Palacio Valdés ont un public nombreux. Il est excellent dans la peinture satirique des mœurs de la bourgeoisie et du monde aristocratique (dans *la Espuma*). Ses nouvelles, d'une finesse et d'un sentiment exquis, valent ses romans.— On a commencé à publier une édition des œuvres complètes de Palacio Valdés. R. ALTAMIRA.

PALACIOS (Francisco), peintre espagnol, né à Madrid vers 1640, mort à Madrid en 1676. Il fut élève de Diego Velazquez et montra de bonne heure de remarquables dispositions pour la peinture des portraits ; il les exécutait, disent ses biographes, avec infiniment de goût et de brio et très ressemblants. La mort de Velazquez arriva trop tôt pour Palacios qui avait alors une vingtaine d'années. L'artiste, privé de son maître, échoua dans ses tentatives d'aborder les grandes compositions religieuses ou historiques. On connaît fort peu d'ouvrages de lui ; Cean Bermudez ne cite qu'un seul tableau : *Saint Onufre*, appartenant à l'église des Recogidas; quelques autres, qu'il ne décrit pas, figureraient dans des collections particulières. P. L.

PALACIOS RUBIOS (Juan-Lopez de VIVERO Ó DE), jurisconsulte espagnol, né à Palacios Rubios (petit village de Salamanque) en 1447, mort en 1523, conseiller des rois catholiques et un des savants les plus considérables de son époque. Il fut professeur aux Universités de Salamanque et de Valladolid, et juge (*Oidor*) dans la *Chancilleria* de cette dernière ville, puis conseiller des Indes. Quand la reine Isabelle Ire, poussée par les vœux des Cortès, tacha de mettre un peu d'ordre dans la législation de Castille, Palacios Rubios fut un des membres de la commission instituée à cet effet, et les *Leyes de Toro*, qui en furent le résultat, portent sur plusieurs points l'empreinte des doctrines de Palacios. Pour l'intelligence de ces lois, il écrivit les *Comentarios*, très appréciés par les jurisconsultes. Son nom est aussi mêlé à la conquête du royaume de Navarre, pour avoir écrit un livre (par ordre du roi Ferdinand) sur la justification juridique de cette conquête. Il publia encore un traité des *Donaciones entre marido y mujer*, dont les avocats espagnols ont profité largement pendant des siècles, et un autre sur le *Real Patronato*. Deux études sur la *Politica* et *el Principe*. et une troisième sur les *Indes* sont inédites. R. A.

BIBL. : LA FUENTE, *Palacios Rubios considerado bajo el aspecto de su importancia juridica, politica y literaria*, et *Nuevas noticias acerca de Palacios Rubios. Descubrimiento de su libro sobre las Indias*..., dans la *Rev. gen. de Leg. y Jurisp*, vol. XXXIV et XXXVI.

PALACKY FRANTIŠEK (François), historien tchèque, né à Hodslawice en Moravie le 14 juin 1798, mort le 26 mai 1876. Son père occupait dans ce village le modeste emploi de maître d'école, et Palacky grandit au milieu des paysans bohêmes. Il avait commencé ses études supérieures à Presbourg, au lycée évangéliste. On y faisait les cours en latin, mais Palacky étudiait en dehors de l'école les langues vivantes. les littératures étrangères et surtout l'esthétique, seule partie de philosophie, qui fut alors cultivée en Autriche avec une liberté complète. La connaissance plus approfondie de la littérature tchèque, ancienne et moderne, éveilla en lui le sentiment national. Il écrivit pendant quelque temps dans *Tydennik*, que dirigeait Palkovitch, mais celui-ci était conservateur en littérature; ils se séparèrent. Le monde littéraire connut Palacky par sa traduction d'Ossian (1817) et par les *Principes de la poésie tchèque* (1818), qu'il avait écrits en collaboration avec le célèbre Safarik. Palacky passa ensuite quelque temps comme précepteur dans de riches familles et publia, dans le *Krok*, des articles sur l'esthétique. En 1823, il vint à Prague et fut reçu à bras ouverts par les savants et littérateurs tchèques. Dobrovsky le mit en rapport avec les comtes de Sternberg, et c'est de ces relations que sortit la fondation de la *Revue du musée de Bohême*, dont Palacky fut rédacteur jusqu'en 1838. En 1827, les Etats de Bohême lui offrirent de préparer une nouvelle édition de l'*Histoire de la Bohême* de Pubička (Prague, 1776-1808, 6 vol.). Palacky accepta la tâche, après avoir fait agréer un nouveau plan. On lui conféra le titre d'historiographe de Bohême (1829), titre qui lui fut officiellement confirmé en 1839. Après avoir fini les travaux préparatoires et visité les archives les plus importantes de l'Europe, il donna, en 1836, le premier volume de sa *Geschichte von Böhmen*, qui fut continuée plus tard en tchèque. Jusqu'à sa mort, il en avait cinq volumes et était arrivé à l'année 1526. L'*Histoire de la Bohême* de Palacky est une œuvre capitale, écrite d'après toutes les règles de la critique historique. Non seulement les érudits tchèques et étrangers (excepté quelques patriotes allemands) reçurent cet ouvrage avec enthousiasme, mais aussi le peuple tchèque.

Au moment critique, en 1848, Palacky historien fut reconnu chef politique de son peuple. En effet, en ce moment, la Bohême était en proie à une agitation indicible, de même que l'Allemagne. L'Autriche, après la révolution de mars, adopta un gouvernement constitutionnel, mais les Tchèques ne voulurent pas se perdre dans l'assemblée des Chambres autrichiennes. La Bohême voulait un parlement à elle, un gouvernement à elle, un ministère responsable qui siégerait à Prague et qui s'occuperait des intérêts slaves. L'âme de ce mouvement était Palacky. Il était membre du comité national, et c'est lui qui ouvrit à Prague, le 2 juin, le congrès général des Slaves. La convocation du parlement à Francfort n'était pas favorable aux intérêts de la Bohême. En effet, si l'Autriche y envoie ses députés et si elle se fondait dans l'unité de l'empire d'Allemagne, la Bohême y sombrerait ; l'Autriche devait s'organiser, en dehors de ce mouvement, en Etat fédératif, où les Allemands, les Tchèques et les autres Slaves conserveraient leurs droits (déclaration du 21 mars). L'Autriche y trouva son compte et encouragea ce mouvement. Le comité de cinquante, réuni à Francfort, pour préparer la convocation du parlement national, avait cru devoir inviter Palacky à partager ses travaux. Palacky répondit négativement. « En vérité, disait-il, si l'Autriche n'existait pas, il faudrait la créer dans l'intérêt de l'Europe. » De cette façon seulement. son peuple et les autres Slaves de l'Autriche pouvaient être protégés contre le germanisme. Il sembla un instant que ce beau rêve allait se réaliser. Le gouvernement autrichien, effrayé des desseins du comité de Francfort, se retrancha, pendant quelques semaines, derrière le mouvement tchèque. Palacky fut appelé deux fois à prendre le portefeuille de l'instruction publique dans le ministère Pillersdorf, qu'il refusa pour des raisons politiques. Mais tout ce mouvement échoua.

Dans la désorganisation des tendances politiques, l'Autriche, ébranlée de tous les côtés, fit un effort et établit une centralisation impérieuse par la constitution du 4 mars 1849. Le programme de Palacky et celui de Francfort furent également repoussés. Après ces événements, Palacky se retira de la politique, mais en 1860, après le *diplôme* du 20 oct., son activité politique recommence. Le « diplôme » remplacé par la constitution du 26 févr. 1861, Palacky fut nommé par l'empereur membre du sénat de Vienne (*Herrenhaus*). Palacky, comme historien et homme politique, est un des principaux promoteurs du mouvement national en Bohême. En 1898, le centenaire de sa naissance a été solennellement célébré dans toute la Bohême. Tous les peuples slaves y ont pris part, soit par des délégués spéciaux, soit par des adresses. Outre son *Histoire de la Bohême*, Palacky a écrit de nombreuses monographies, citons : *Contributions à l'histoire de la Bohême et des pays voisins*, dans *Fontes rerum Austriacarum* (Vienne, 1860); *Documenta M. J. Hus vitam, doctrinam, etc., illustrantia* (Prague, 1869), etc. M. Gavrilovitch.

Bibl. : Saint-René Taillandier, *l'Histoire et l'historien de la Bohême, Franz Palacky*, dans *Revue des Deux Mondes*, avr. 1855. — Pypin et Spassovitch (trad. Traugott Pech), *Geschichte der slawischen Literaturen* ; Leipzig, 1884, vol. II. — Dr. Mathias Murko, *Deutsche Einflüsse auf die Anfänger der böhmischen Romantik* ; Graz, 1897, etc.

PALADILHE (Emile), compositeur français, né à Montpellier (Hérault) le 3 juin 1844. M. Paladilhe fut une sorte d'enfant prodige : il donna de très bonne heure les preuves d'une organisation particulièrement bien douée pour la musique. Elève d'abord de son père et de dom Boixet, organiste de la cathédrale, il fut admis fort jeune au Conservatoire de Paris où il travailla avec un égal succès l'orgue, le piano et la composition avec Benoist, Marmontel et Halévy. En 1860, à l'âge de seize ans, il remportait le prix de Rome. C'est pendant son séjour à Rome qu'il composa une mélodie, charmante d'ailleurs, qu'il faut citer pour le succès extraordinaire qu'elle a remporté. *Mandolinata*, tel est le titre de cette petite pièce, dont la gloire est peut-être devenue importune à son auteur. Paladilhe devait bientôt se faire connaître par des œuvres plus sérieuses : une messe avec orchestre, deux symphonies; un opéra-comique en un acte, *le Passant* (1872), adaptation lyrique de la comédie de M. François Coppée; *l'Amour africain*, deux actes (1875); *Suzanne* (1879), charmant ouvrage en trois actes donné à l'Opéra-Comique; *Diana*, trois actes (1885); et enfin *Patrie*, grand opéra en cinq actes, représenté en 1886 sur la scène de l'Opéra avec succès. M. Paladilhe a écrit, en outre, un assez grand nombre de mélodies pour chant et piano. Cet artiste est membre de l'Institut depuis 1892. H. Q.

PALADINES (Louis-Jean-Baptiste d'Aurelle de), général français, né au Malzieu (Lozère) le 9 janv. 1804, mort le 18 déc. 1877. Sorti de Saint-Cyr, il fit son service en Afrique de 1841 à 1848, date à laquelle il devint colonel du 64ᵉ de ligne. Après la campagne de Rome, il fut promu général de brigade (1851) et, après la guerre d'Orient, général de division (1855). Il exerça son commandement à Marseille, puis à Metz, et passa en 1869 au cadre de réserve. En 1870, il fut chargé de la 9ᵉ division militaire, et, le 14 oct., Gambetta l'appela à commander la première armée de la Loire; les hésitations et le manque d'énergie dont le général d'Aurelle de Paladines fit preuve firent échouer toutes les espérances qu'avait inspirées l'armée de la Loire; il débuta cependant par un succès à Coulmiers contre l'armée du général Von der Thann, mais n'eut plus ensuite que des revers suivis de retraites (V. Franco-Allemande [Guerre]). Le 6 déc., Gambetta lui enleva son commandement : le général d'Aurelle demanda à être traduit devant un conseil de guerre et refusa par la suite le commandement que lui offrait Gambetta. Le 8 févr. 1871, le général fut nommé député à l'Assemblée nationale dans l'Allier, département pour lequel il opta, et dans la Gironde. Thiers le nomma commandant de la garde nationale le 3 mars, mais l'impopularité de d'Aurelle ne lui permit de jouer aucun rôle. Dans l'Assemblée, il siégeait avec les réactionnaires cléricaux. En sept. 1873, il reçut le commandement du 18ᵉ corps, mais se démit en janv. 1874, atteint par la limite d'âge. Le 10 déc. 1875, il fut élu sénateur inamovible et questeur du Sénat en 1876.

Le général d'Aurelle de Paladines a publié *la Première armée de la Loire* (1872), récit apologétique de son commandement, où il s'attaque à la *Guerre en province* de M. de Freycinet; il n'eut pas l'avantage dans cette controverse. Ph. B.

PALADINI (Arcangela), femme artiste italienne, née à Pise en 1599, morte à Florence en 1622. Elle se distingua dans la peinture de portrait et fut l'élève de son père Filippo (1544-1614). La grande-duchesse de Toscane, Marguerite d'Autriche, l'appela à sa cour et la combla de faveurs. Mariée à dix-sept ans, elle fut enlevée à la fleur de l'âge. Arcangela Paladini ne brilla pas seulement dans la peinture, mais aussi dans la broderie, créant avec son aiguille les mêmes prodiges qu'avec ses pinceaux et rivalisant dans cet art avec les Schiavone. La galerie de Florence possède d'elle un portrait de Marguerite d'Autriche que certains critiques, entre autres Lanzi, appellent un chef-d'œuvre. Le portrait d'*Arcangela Paladini*, peint par elle-même, se trouve dans la galerie des artistes à Florence.

PALADRU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Saint-Geoire; 725 hab.

Lac de Paladru. — Lac de 5.500 m. de long sur 550 à 1.000 m. de large, vaste de 390 hect., d'une profondeur moyenne de 25 m., maxima de 36 m., situé à 504 m. d'alt., qui se déverse par la Fure (V. Isère [Dép.]). Très poissonneux, il est parsemé de vestiges d'habitations lacustres.

PALÆO-Voumi (V. Hélicon).

PALÆOBLATTARIÆ (Paléont.) (V. Blatte fossile).

PALÆPHENIX (Paléont.) (V. Palmier).

PALÆOTRAGUS (Paléont.) (V. Girafe).

PALÆOZAMIA (Paléont.) (V. Zamia).

PALAFITTES (Anthrop.) (V. Lacustres).

PALAFOX de Mendoza (Jean de), évêque espagnol, né en 1600 dans l'Aragon, mort en 1659. Il fut nommé en 1639 évêque d'Angélopolis (Puebla des los Angeles) au Mexique, avec le titre de juge de l'administration des trois vice-rois des Indes occidentales. Il s'appliqua à protéger les Indiens contre la cruauté et la rapacité des Espagnols et à ne point laisser employer pour leur conversion d'autres moyens que la persuasion. Les jésuites, puissamment établis dans ces pays, lui résistèrent et commirent des actes portant atteinte à sa juridiction. Il les mit en interdit et porta plainte contre eux devant la cour de Rome (25 mai 1647). Un bref d'Innocent X (14 mai 1648) blâma les jésuites d'avoir manqué de respect envers la juridiction épiscopale, mais refusa d'approuver les censures prononcées par l'évêque. Les jésuites feignirent de se soumettre et demandèrent des pouvoirs à Palafox; mais ils dirigèrent contre lui une guerre d'embûches et de vexations qui le força à porter contre eux une nouvelle plainte (8 janv. 1649). Cet évêque écrivait au pape : « Quel autre ordre religieux, très saint Père, a été aussi préjudiciable à l'Eglise universelle et a rempli d'autant de troubles toutes les provinces chrétiennes !... Quel autre ordre s'est jamais si fort éloigné des véritables principes de la religion chrétienne et catholique?... Leur puissance est aujourd'hui si terrible dans l'Eglise universelle, leurs richesses sont si grandes, leur crédit si extraordinaire, qu'ils s'élèvent au-dessus de toutes les dignités, de toutes les lois, de tous les conciles, de toutes les constitutions apostoliques. En sorte que les évêques (au moins dans cette partie du monde) sont réduits ou à mourir et à succomber en combattant pour leur dignité, ou à se soumettre à ce qu'ils désirent, ou au moins à attendre l'issue douteuse

d'une cause très juste et très sainte, en s'exposant à une infinité de hasards, d'incommodités et de dépenses, et en demeurant en continuel péril d'être accablés sous leurs fausses accusations. » Les jésuites déférèrent cette plainte au roi d'Espagne, et finalement (1653) parvinrent à faire transférer Palafox sur le siège d'Osma, petite ville de la vieille Castille. — Il avait joui jusqu'à la fin de sa vie d'un renom incontesté de science et de sainteté. En 1694, Charles II sollicita sa canonisation. Quoique Thyrse Gonzalès, général de la Société de Jésus, fût vivement intervenu pour faire écarter cette demande, elle fut admise à information ; elle suivit régulièrement son cours jusqu'au pontificat de Pie VI ; mais, au moment décisif, les partisans des jésuites la firent rejeter. — *Œuvres complètes* (Madrid, 1762, 15 vol. in-fol.). L'une d'elles a été traduite par Collé : *Histoire de la conquête de la Chine par les Tartares* (Paris, 1678, in-8). E.-H. VOLLET.

BIBL. : ANT. GONZALÈS DE RÉSENDE, *Vie de Palafox* : Madrid, 1666, in-fol ; traduite en français ; Paris, 1690.

PALAFOX Y MELCI (José de), duc de Saragosse, maréchal espagnol, né à Saragosse en 1776, mort à Madrid le 15 févr. 1847. D'après un document publié par un de ses biographes, M. Rodriguez Solis, son nom véritable était José Rebolledo de Palafox. Très jeune, il aborda la carrière militaire dans les gardes de corps en 1792 ; en 1808, il était sous-lieutenant. Il accompagna Ferdinand VII à Bayonne où il travailla, d'accord avec d'autres Espagnols, pour faire évader le roi ; mais, n'ayant pas réussi (on ne sait pas bien si c'est à cause du refus de Ferdinand), il retourna en Espagne. Rentré à Saragosse en mai 1808, il se mit à la tête du peuple révolté contre les troupes de Napoléon, et ayant été nommé *Capitan general* d'Aragon par acclamation populaire, Palafox déclara la guerre à l'empereur. Pour donner plus d'autorité à ses démarches, il réunit les Cortès du royaume d'Aragon, qui le confirmèrent dans la charge de premier chef militaire. Aidé par toutes les classes sociales de Saragosse, même les femmes, il soutint avec héroïsme un premier siège ; les troupes impériales durent se retirer. Palafox sortit alors de Saragosse pour occuper la ligne de l'Ebre et refoula les Français jusqu'au N. Le gouvernement lui ordonna de se rendre à Ludela en perdant les avantages conquis, et il dut résigner le commandement de son armée. De retour à Saragosse, où il était toujours très aimé, Palafox dirigea la défense, lors du second siège, contre les maréchaux Moncey, Lannes, Mortier et Junot ; il la prolongea près de trois mois, presque sans ressources. Il refusa toujours de capituler. Frappé par l'épidémie, que la grande quantité de cadavres avait fait naître dans la ville, il fut enfin fait prisonnier. Il fut amené à Vincennes où il resta enfermé d'avr. 1809 à déc. 1813. Libéré à la suite du traité de Valence, il se rendit auprès du roi Ferdinand qui l'envoya en Espagne pour préparer sa rentrée. Il retourna pour peu de temps à sa *capitania general* d'Aragon et puis demeura éloigné de la cour et des affaires politiques jusqu'à 1820, travaillant à la *Camara de Guerra*. De 1820 à 1823, Palafox eut le commandement de la garde royale ; mais, à cause d'un manifeste publié en défense de la constitution à l'arrivée des troupes du duc d'Angoulême et de la retraite du gouvernement et des Cortès à Cadix, il fut dépouillé de ses honneurs par le nouveau gouvernement absolu. De nouveau *capitán general* d'Aragon en 1836, Palafox occupa dans les années suivantes divers autres emplois dans l'administration de l'armée. Il fonda enfin l'Asile des Invalides, dont il fut nommé directeur. Il fut aussi membre de l'*Estamento de Proceres* (Sénat des *Cortès* d'après la constitution de 1834) et sénateur. Son titre de duc de Saragosse, il le dut, soit à Ferdinand VII, soit à la reine Marie-Christine ; on n'est pas fixé sur ce point. R. ALTAMIRA.

BIBL. : P. DE MADRAZO, *Biografia de Palafox*, dans le vol. IV de la trad. esp. de l'ouvrage de Thiers, *Historia del Consulado y del Imperio*. — RODRIGUEZ-SOLIS, *los Guerrilleros de 1808*, vol. I. — TORENO, *Hist. del levantamiento, guerra y revolucion de España*, liv. IV, V et VII.

PALAGONITE (Pétrogr.). On désigne sous le nom de *tuf palagonitique* un tuf basaltique formé de petits fragments projetés de verre basaltique (cendres, lapilli), cimentés par une substance terreuse très hydratée, dite *palagonite*, en partie amorphe et en partie crypto-cristalline, provenant de l'altération, par hydratation, d'éléments éruptifs semblables. C'est une roche de teinte variant du brun jaunâtre au noir ; sur sa cassure fraîche se voient les sections anguleuses ou arrondies des lapilli, présentant un éclat résineux et formés de verre basaltique (*sidéromélane*), et aussi de petits cristaux isolés d'olivine, d'augite et de feldspath, qu'on peut facilement séparer, en dissolvant le ciment très soluble dans l'acide chlorhydrique. Cette roche, qui est une roche sédimentaire formée uniquement de matériaux éruptifs et qui peut renfermer des fossiles, provient de projections volcaniques ayant eu lieu, soit à l'air libre, soit sous l'eau, et dont les cendres les plus fines ont été complètement décomposées par l'eau où elles se sont stratifiées et ont ainsi donné naissance au ciment ; certains tufs palagonitiques, moins purs, peuvent aussi englober des matériaux étrangers. Ces roches ne sont pas propres aux volcans actuels et ont pu se former aux diverses époques géologiques ; c'est ainsi qu'on en observe un grand développement : en Sicile (le nom de la roche dérive de celui de la localité de Palagonia), où elles contiennent des fossiles de la fin du pliocène ; en Islande, où ces tufs couvrent de larges surfaces et renferment quelques fossiles du crag, c.-à-d. du pliocène ; à Java, etc. On peut aussi leur rapporter les brèches basaltiques pliocènes si développées aux environs du Puy-en-Velay (rocher Corneille, rocher Saint-Michel), et même certains tufs qui accompagnent les éruptions de diabases de l'ère primaire. L. BERTRAND.

PALÁGYI (Louis), poète hongrois, né à Ó-Becse en 1866. Collaborateur de plusieurs journaux, Palágyi, dans ses recueils : *Küzdelmes Evek* (Années de lutte) et *Komor napok* (Journées de tristesse) a exposé le premier des idées purement socialistes. Son poème philosophique, *le Jeune Moine* (1894) de même que ses *Adaptations des Psaumes*, ont reçu un accueil chaleureux. J. K.

PALAIRAC ou **PALAYRAC**. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Monthoumet ; 156 hab.

PALAIS. I. Anatomie (V. BOUCHE et PALATIN).

II. Pathologie. — Le palais faisant partie de la bouche, puisque c'est la voûte qui forme sa partie supérieure et qui sépare la cavité buccale des fosses nasales, on comprend que toutes les inflammations de ces parties puissent s'y propager. La palatite ou inflammation de la muqueuse du palais fait partie des *stomatites* (V. ce mot).

LÉSIONS CONGÉNITALES. — Les anomalies, les difformités du palais, résultant d'un arrêt de développement, ne sont pas très rares ; on peut y observer des adhérences du voile du palais à la paroi du pharynx, mais le vice de conformation le plus grave consiste dans les divisions et les perforations congénitales, qui sont très souvent accompagnées de *bec-de-lièvre* (V. ce mot) ; elles sont unilatérales ou bilatérales ; ces lésions apportent une gêne plus ou moins grande à la déglutition et à la phonation.

Traumatismes. Les plaies et les contusions de la muqueuse offrent peu de gravité ; il n'en est pas de même lorsque le squelette est intéressé ; le palais peut être perforé (individu tombant sur la face avec une pipe, un crayon dans la bouche) ; parfois les délabrements sont considérables : coups de fusil, de revolver, dans la bouche (dans suicides). On peut observer au palais des polypes, kystes, fibromes, sarcomes, qui n'offrent rien de particulier ; mais les lésions scrofuleuses et syphilitiques sont les plus fréquentes (exostoses et gommes syphilitiques).

L'ostéo-périostite est parfois consécutive à la propagation d'une périostite alvéolo-dentaire ; mais. dans l'im-

mense majorité des cas, c'est la syphilis des fosses nasales qui donne lieu aux ostéo-périostites se terminant par carie et nécrose et aboutissant à la *perforation* du palais, qui peut être due également à la syphilis héréditaire. Ces perforations palatines sont moins fréquentes que jadis, où la vérole était fort mal soignée ; elles sont surtout ovalaires, elliptiques ou circulaires ; on comprend qu'elles gênent la plupart des actes physiologiques ; la succion est impossible chez le nouveau-né, la déglutition s'accompagne de reflux des aliments dans les fosses nasales, la voix est nasonée et il y a impossibilité de siffler et de souffler. On remédie aux perforations, soit par une pièce prothétique, un obturateur, ou mieux, lorsque le cas le comporte, par une opération : la *staphylorraphie* ou *uranoplastie*. Dr PINEL MAISONNEUVE.

PALAIS. I. Architecture. — Vaste édifice ou ensemble d'édifices reliés entre eux de façon à former un tout et caractérisés par leur architecture monumentale et leur riche décoration extérieure et intérieure. Ce mot palais, qui désignait autrefois presque exclusivement la demeure du souverain, tire son origine du mot latin *palatinum*, nom donné à l'habitation qu'Auguste se fit élever sur le mont Palatin, à Rome, habitation qu'augmentèrent et enrichirent ses successeurs immédiats (V. PALATIN). Par extension, on appela peu à peu palais, chez presque tous les peuples civilisés, les résidences des personnages placés en vue par leur haute situation sociale ou par leur grande fortune, surtout lorsque ces résidences approchaient par leur importance et par leur faste de celles des souverains, et, de nos jours, le nom de palais est appliqué, un peu indifféremment et en dehors de leur affectation, à de nombreux édifices d'origine et de destinations diverses, mais de grande et riche allure, que ces édifices abritent des institutions d'Etat ou d'importants services publics, et parfois même qu'ils renferment des salles d'exposition ou de divertissement. Ces diverses acceptions du mot palais se retrouveront au reste dans les notes qui suivent, relatives à des palais élevés en divers pays, sous différentes civilisations et en vue de destinations variées.

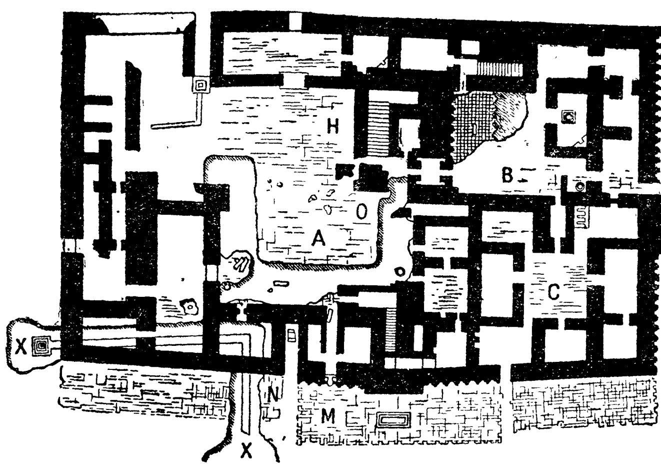


Fig. 1. — Plan du palais de Tello, d'après les relevés de M. de Sarzec : A, B, C, cours intérieures ; H, ancienne tour à étages ; M, bassin de pierre ; N, fausse entrée ; X, X, partie de mur plus ancienne que le palais

Dans l'antique Egypte, d'après Diodore de Sicile, les palais des rois n'étant considérés que comme des hôtelleries appartenant successivement à tous, mais n'étant la propriété d'aucun, tandis que leurs tombeaux étaient considérés comme leurs véritables palais, leur demeure propre, fixe et perpétuelle, on ne saurait, surtout en tenant compte du peu de changement des mœurs et des habitudes des peuples orientaux, de la multiplicité des femmes, des enfants et des serviteurs de tous rangs qui vivaient auprès des princes et aussi du grand luxe des jardins, on ne saurait voir les ruines de palais royaux dans les restes de constructions massives, comprenant de grandes salles hypostyles centrales et des chambres latérales, telles que celles placées à l'arrière des grands temples de Louqsor et de Karnak ; il faut plutôt, pour se faire une juste idée d'un palais égyptien de la XVIIIe dynastie (XVIIe et XVIe siècles avant notre ère), restituer ce palais, comme l'ont fait MM. G. Perrot et Ch. Chipiez et aussi M. G. Maspéro, d'après un plan perspectif (sorte de vue à vol d'oiseau), emprunté à un hypogée de *Tell-el-Amarna*, village arabe, relativement moderne, formé à proximité des restes de la ville antique de Pa-aten. Cette dernière ville, sorte de capitale toute provisoire, créée et habitée par Aménophis IV, fut délaissée par ses successeurs, et, pour cette raison, ses ruines sont beaucoup mieux conservées que celles des autres capitales de ce temps. Le plan de Tell-el-Amarna nous montre une vaste habitation située au fond d'un jardin, appartenant à un grand seigneur, Aï, gendre d'un pharaon et qui fut lui-même, plus tard, souverain de l'Egypte. Un bassin oblong, bordé d'un quai en pente douce et coupé de deux escaliers, s'étend devant l'entrée. Des pylônes, des cours intérieures, entourées de portiques couverts en terrasse, et sur lesquelles s'ouvraient de nombreuses chambres, tout, dans cette habitation, située au milieu de jardins, devait ressembler plutôt à une grande *villa de campagne* qu'au palais d'un souverain et devait comporter, dans sa décoration, des colonnettes peintes de couleurs vives, des entrelacs, des vols d'oiseaux, des motifs variés et gracieux, au milieu desquels il devait être agréable de vivre et d'oublier, entre deux expéditions militaires, les soucis du gouvernement, les pompes de la religion et la pensée de la mort.

D'un caractère tout différent de celui de cette villa royale pharaonique était le *palais chaldéen de Tello*, tel que l'on peut essayer de le restituer d'après les découvertes de M. de Sarzec et l'étude que M. Léon Heuzey a faite de ces découvertes. Porté sur un soubassement de briques de 12 m. de hauteur, ce palais de Tello (V. le plan, fig. 1) a la forme d'un parallélogramme de 53 m. de long sur 31 m. de large, et ses faces extérieures ou intérieures, toutes formées de larges briques crues à joints de bitume, n'offraient probablement pas beaucoup de motifs décoratifs liés à la construction même ; mais des statues, des bas-reliefs, des stèles, des vases, etc., ont été trouvés à même les fouilles, et architecture, sculpture et ornementation du palais de Tello semblent bien remonter, en très grande partie, à l'époque fort ancienne (peut-être 2.800 ans avant notre ère) de *Goudéa*, le gouverneur, à la fois prêtre et guerrier, de la ville de Sirpoula (auj. Tello). Ce palais renferme encore, dans la partie reconnue, quarante-six chambres ou salles réparties en trois corps de logements distincts et groupés autour de trois cours, A, B et C, la première de beaucoup la plus grande et les deux autres relativement petites. Ces corps de bâtiments ne communiquaient entre eux que par un couloir resserré à ses extrémités au point de ne laisser passage qu'à une seule personne de front, et on sent bien là les habitudes qui se sont conservées chez les Orientaux où, après une première partie presque publique de l'habitation, celle des services accessibles à la foule, se trouve une seconde partie contenant les appartements de réception et enfin une troisième partie, plus retirée encore, l'habitation privée, ce

que les Orientaux appellent, de nos jours le *harem*. Ces dispositions ont été également reconnues dans les ruines des palais assyriens découverts sur l'emplacement de l'ancienne Ninive, dans les palais dits de *Nimroud*, de *Koyoundgik* et de *Khorsabad*. Dans ce dernier palais, construit, lui aussi, sur une éminence artificielle de 10 m. de hauteur, les salles principales, éclairées sur des cours intérieures, ont jusqu'à 35 m. de longueur et 10 m. de largeur, et des massifs de briques crues en forment la construction ; mais des revêtements de plaques couvertes d'inscriptions cunéiformes et des bas-reliefs peints en formaient la décoration, pendant que des frises sculptées, des taureaux et des lions ailés, placés à l'entrée des portes, décelaient un art sculptural ayant atteint une grande perfection d'exécution (V. Assyrie, t. IV, § *Art*). C'est aussi sur des terrasses étagées successivement, et auxquelles on accédait par des escaliers monumentaux, que s'élevèrent, à une époque un peu plus récente, les palais des rois de Perse achéménides, dont ceux des rois Xerxès et Darius à Persépolis, détruits par Alexandre en l'an 331 avant notre ère. Les ruines de ces palais montrent encore les substructions, élevées au-dessus du sol des terrasses, d'importantes salles hypostyles, de portiques extérieurs, sortes de propylées grandioses, ainsi que des fragments de ces colonnes cannelées, dites *persépolitaines*, au chapiteau à taureaux accouplés (V. Chapiteau, t. X, p. 568, fig. 2) et des revêtements de faïence peints et émaillés, dont le musée du Louvre possède de si belles suites rapportées par M. et Mme Dieulafoy; tous éléments prouvant assez la splendeur architecturale et la richesse décorative de semblables palais. Et, sans quitter l'Orient et cette Asie, berceau des anciennes civilisations, il est encore un palais dont la description, qui nous a été conservée par la *Bible* (*Rois*, iii, 7), prouve bien tout le luxe des résidences des monarques asiatiques. A Jérusalem, dans le palais de Salomon et dans la maison dite du Bois du Liban, construits sous la double influence de l'Egypte et de la Chaldée, mais avec le concours d'un architecte tyrien, s'élevaient également des salles hypostyles et des portiques, supportés par des colonnes de pierre ou de bois, dont les murs et les plafonds étaient lambrissés de bois de cèdre et dans lesquels devait briller une ornementation de métal doré.

Malgré une certaine précision semblant appartenir parfois à un voyageur ayant visité les édifices qu'il décrit et non à un historien postérieur peut-être de plusieurs siècles à ces édifices et aux événements dont ils furent les témoins, les palais des héros de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* ne sauraient fournir à l'architecte que des prétextes d'ingénieuses restitutions et, dans tous les cas, ne sauraient laisser supposer de telles masses de constructions et une aussi grande richesse de décoration. En dehors du palais de Priam, à Troie — encore un édifice asiatique et qui renfermait des chambres pour la nombreuse postérité de ce souverain — les palais des chefs grecs décrits dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* semblent proportionnés aux royaumes peu étendus de ces chefs, et si ces palais témoignent d'une influence asiatique ou égyptienne, on est obligé de reconnaître qu'ils semblent surtout une réduction des édifices grandioses de l'Egypte et de la Chaldée. On peut, au reste, assez bien se figurer, d'après de nombreux passages de l'*Odyssée*, ce que pouvait être, sur le rocher d'Ithaque, le palais d'Ulysse entouré d'une enceinte irrégulière au sommet du mont Aïto. Un des côtés de cette enceinte avait vue sur la mer, un autre sur la ville, et le troisième sur la campagne ; un mouvement de terrain et peut-être aussi les préoccupations de la défense avaient forcé de singulièrement restreindre la largeur de l'enceinte aux abords de la porte d'entrée. Une sorte de première cour, limitée à droite par une tour carrée, précédait et protégeait l'accès des bâtiments, et, cette entrée une fois franchie, une seconde cour de vastes dimensions et entourée de portiques faisait suite à la première. C'était probablement dans cette cour d'honneur que se trouvait l'autel de Zeus, protecteur de l'enceinte. Des bâtiments peu élevés, affectés aux étables, aux remises et à l'habitation des hôtes ou des serviteurs, entouraient trois côtés de cette cour, au fond de laquelle devait se trouver la grande salle ou *mégaron*, salle où avaient lieu ces festins que le poète décrit avec tant de complaisance; puis, dans des parties plus retirées, à droite et à gauche de cette salle, étaient les chambres à coucher, les appartements des femmes, les pièces où l'on gardait les provisions, les armes, l'or et le fer, plus précieux à cette époque que l'or. Enfin, une construction écartée, de forme circulaire, et dont la tradition se conserva longtemps en Grèce, le *tholos* ou trésor, servait à conserver les objets les plus précieux, les nombreux cadeaux qu'échangeaient entre eux les chefs en souvenir de leurs expéditions communes ou de l'hospitalité si largement exercée dans la Grèce antique. Mais, si ce palais homérique, à la fois forteresse d'un chef puissant et résidence d'un riche propriétaire foncier, tient de la fiction autant peut-être que de l'histoire, les ruines de Palatitza, en Macédoine, nous ont conservé les principales dispositions d'une demeure souveraine, celle des prédécesseurs de Philippe et d'Alexandre au beau temps de la civilisation hellénique, vers le ve siècle avant notre ère. M. Louis Heuzey, archéologue, et M. Daumet, architecte, aujourd'hui membres de l'Institut, ont étudié ces ruines, lors d'une mission qu'ils ont remplie dans la Grèce septentrionale et en Macédoine avant 1871, et ils n'ont pas hésité à reconnaître, dans les substructions de la partie antérieure du vaste édifice déblayé par eux, un palais ou *prytanée royal*. Le *plan* de cet édifice (V. fig. 2) ne conserve plus des dispositions des palais de l'Asie et de l'Egypte que la situation des chambres et des appartements privés, laquelle est toujours éloignée de l'entrée ; mais cette entrée spacieuse, les vestibules et les portiques qui l'accompagnent, de grandes pièces et un *tholos*, ce dernier paraissant avoir une affectation religieuse, occupent toute la partie antérieure de l'édifice et présentent bien, avec le péristyle qui vient à leur suite, le caractère de magnificence qui se retrouvera, par la suite, dans les grands édifices du monde romain.

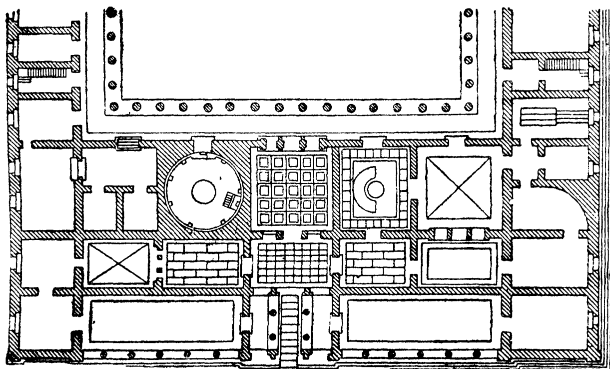
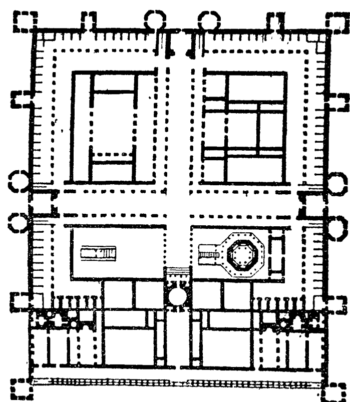


Fig. 2. — Palais royal à Palatitza (Macédoine).

Ainsi que le remarquent fort justement MM. F. Trawinski et O. Riemann, dans leur étude sur la maison romaine (*Manuel d'Archéologie*, II, *les Romains*, ch. iv, pp. 93 et suiv.), cette maison romaine se transformait en palais ou en villa suivant les circonstances. Il n'y avait pas de différence absolue entre ces deux genres de cons-

tructions : car, d'une part, les palais avec leurs immenses dimensions et leurs jardins intérieurs, nécessitaient souvent des dispositions propres aux villas ; et, d'autre part, les villas avaient souvent, grâce au luxe effréné dont on aimait à les parer, une grande analogie avec les palais. Au dernier siècle de la République, la maison considérable que se fit construire sur le mont Palatin M. Æmilius Scaurus, beau-fils de Sylla, passait déjà pour un modèle achevé et incomparable de magnificence dont Mazois semble nous avoir donné une restitution fort vraisemblable ; mais tout ce luxe de construction et de décoration a été de beaucoup dépassé par les monuments de la période impériale. Grâce aux fouilles entreprises par l'architecte Rosa sur le mont Palatin par ordre de Napoléon III et de Pie IX, on peut suivre la filiation et la transformation des édifices qui se sont succédé sur ce mont célèbre et jusqu'à l'Esquilin, depuis la *Roma Quadrata* des rois jusqu'à la Rome des Flaviens et, parmi ces édifices, les agrandissements successifs du palais des empereurs et la reconstruction de ce palais, sous le nom de *Maison d'Or*, par Néron. Une avant-cour, ceinte d'une triple rangée de colonnes, longue d'un mille romain (1.478m,50) renfermait une statue en pied de l'empereur, haute de 37 m. Les différentes cours étaient ornées de bassins aussi vastes que des lacs et bordées de maisons sans nombre, de paysages pittoresques, de vignobles, de prairies et de bois, animés par des animaux domestiques et des bêtes féroces. Les murs des appartements étaient rehaussés d'or, de perles et de pierres précieuses. Le plafond d'ivoire, dans les salles à manger, était mobile de manière à pouvoir déverser sur les convives des fleurs et des parfums et, non content d'un pareil ensemble, l'empereur Othon dépensera encore plus de 10 millions de francs pour en poursuivre l'achèvement. Mais Vespasien et Titus occupèrent, peu d'années après, ce même emplacement pour le colossal amphithéâtre et les grands Thermes qui portent leur nom. La célébrité justifiée de la *Villa Adrienne*, ensemble de palais et d'édifices de tous genres que l'empereur Adrien fit ériger à Tibur, au retour de ses voyages dans les diverses parties de son empire, dispense de toute énumération, même rapide, des édifices et des lieux de plaisance constituant cette fameuse villa ; mais il est, vers la fin du monde romain proprement dit, un édifice encore assez bien conservé et qui peut donner une idée des dispositions ainsi que de l'architecture d'une résidence impériale au commencement du IVe siècle de notre ère : c'est le *château* que Dioclétien s'était fait construire sur la côte de Dalmatie, près de Salone, sa ville natale, et au milieu des ruines duquel s'élève aujourd'hui une partie de la ville de Spalatro. Ce château, fortifié à la manière d'un camp retranché et dont *le plan* (V. fig. 3) montre les tours de défense, rondes ou carrées, de l'enceinte extérieure, renfermait, sur une superficie de plus de 2 hect. et demi, de nombreux édifices, tels que des temples, dont un de forme hexagonale, des casernes, des appartements de réception et des appartements privés, édifices reliés entre eux par des colonnades, et eux-mêmes comportant des portiques ; mais, fait assez caractéristique d'un véritable palais ou mieux d'un château militaire plutôt que d'une villa, il n'y avait pas de jardins propre ment dits à l'intérieur, ces derniers se trouvaient en dehors de l'enceinte fortifiée.


Fig. 3. — Plan du château de Dioclétien, à Salone.

Les tragiques événements dont Constantinople fut tant de fois le théâtre n'ont malheureusement pas permis la conservation, même à l'état de ruines, qui en marqueraient le plan sur le sol, du superbe palais impérial bâti dans cette ville par Constantin le Grand, reconstruit presque en entier par Justinien, embelli par plusieurs empereurs, et auquel Justinien II, Théophile et Basile le Macédonien avaient ajouté d'importantes constructions. Délaissé dès le milieu du XIIe siècle par les Comnène, qui lui préféraient le palais des Blaquernes, le grand palais impérial primitif fut peu à peu dépouillé de ses richesses et définitivement démoli avant même la prise de Constantinople par Mohammed II en 1453. Il faut donc recourir à la fort remarquable restitution, avec plan, que M. Jules Labarthe a faite de ce grand palais impérial de Constantinople et de ses abords à l'époque de sa plus grande splendeur, au Xe siècle de notre ère, pour se faire une idée de cet édifice grandiose divisé en trois parties principales : la *chalcé* ou vestibule, le *palais de Daphné*, ainsi désigné d'une statue de cette nymphe qui avait été apportée de Rome, et le *palais sacré*, parties semblables à de petites villes et décorées à profusion des matériaux les plus précieux et des œuvres d'art les plus belles, matériaux et œuvres d'art dont on avait dépouillé les temples et les forums du monde entier.

On conçoit qu'après la maison d'or de Néron, le château de Dioclétien à Salone et surtout après le palais impérial de Constantinople, le palais des Thermes qu'habita l'empereur Julien pendant son séjour à Lutèce et le palais de Théodoric, à Ravenne, même en supposant ces édifices parés des richesses de la Gaule et de l'Italie, tiennent peu de place dans l'histoire des résidences souveraines, et nous savons par les historiens des premiers siècles du moyen âge que les rois mérovingiens et carolingiens habitaient de grandes villas comprenant, comme les habitations de ce genre de l'Italie et du S. de la Gaule, des corps de logis divers, entourant des cours intérieures, et affectés, les plus importants, au logement du souverain et de ses leudes ou vassaux, et les autres, à des bâtiments d'exploitation, à des magasins et à des celliers. C'est seulement à l'époque des invasions des Normands que, dans l'Europe occidentale, ces villas royales ou seigneuriales furent transformées en forteresses et devinrent des *châteaux féodaux* dont le *château de Coucy* et surtout le *château royal du Louvre* pouvaient passer pour les types les plus complets (V. Château, t. X, pp. 882 et suiv. : fig. 1, le *plan du 1er étage du château de Coucy ;* fig. 2, le *plan du rez-de-chaussée du château du Louvre sous Charles V*, et fig. 3, une *vue cavalière du Louvre* au temps de ce roi). Il y avait cependant deux édifices à Paris qui, sous les premiers Capétiens, furent deux résidences souveraines. L'un de ces édifices, le *Palais*, devenu cet important ensemble qui est aujourd'hui le *Palais de justice* et qui conserve encore des souvenirs de saint Louis, sera traité dans un article spécial (V. plus loin), et l'autre, l'*hôtel Saint-Paul*, fut élevé par ordre de Charles V, pour être, suivant l'édit de 1364, « l'*hôtel solennel des grands ébattements* ». Cette nouvelle résidence devant son nom au voisinage de l'église Saint-Paul, et dépourvue de toute fortification, car la Bastille suffisait à la protéger, occupait, avec ses dépendances, un emplacement considérable, sur lequel fut, au XVIe siècle, percé tout un quartier dont les noms des rues rappellent encore l'ancienne destination. L'hôtel Saint-Paul renfermait de nombreux appartements dont la grande salle, la *chambre de Charlemagne*, longue de 30 m. et large de 12 ; des chapelles ; des cours intérieures, dont celle des joutes, où les chevaliers rompaient la lance, était la plus spacieuse de toutes, et surtout des jardins de toute nature avec des volières et une ménagerie.

Mais nous arrivons à l'époque de la Renaissance dont l'influence se fit sentir presque simultanément en Italie et en France, et ensuite dans toute l'Europe. En Italie, les demeures seigneuriales à l'intérieur des villes se transformèrent peu à peu, perdirent de plus en plus l'apparence de forteresses qu'elles avaient eue depuis l'invasion des barbares et pendant les dissensions intestines du moyen âge; elles devinrent toutes, suivant le mot italien, des *palais* consistant assez généralement, comme le *palais Strozzi* à Florence, et comme le *palais Farnèse*, à Rome, en une cour intérieure entourée de portiques et sur les côtés de laquelle s'élevaient des bâtiments comprenant : un rez-de-chaussée, un bel étage et un attique ou quelquefois plusieurs étages presque égaux en importance. La *Grande Encyclopédie* a donné au mot Italie, § *Beaux-Arts*, t. XX, pp. 1093 et suiv., un résumé complet des transformations de l'architecture italienne dans lequel se trouvent indiqués, avec les noms de leurs architectes, les noms des principaux palais et des grandes villas de ce

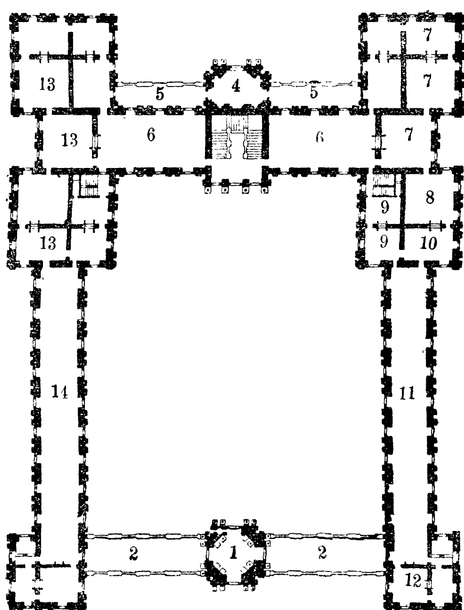


Fig. 4. — Plan du premier étage du palais du Luxembourg, d'après Salomon de Brosse.

pays, article auquel nous ne pouvons que renvoyer le lecteur. De même, pour la France, l'art. Louvre, § *Palais du Louvre*, t. XXII, pp. 692 et suiv., donne, avec les noms des architectes, toutes les phases de la construction et des reconstructions successives de ce palais, depuis le château fort avec la grande tour centrale ou donjon de Philippe-Auguste, jusqu'aux dernières reconstructions effectuées sous la seconde République; il en est de même pour les autres palais ou châteaux de la Renaissance habités par les souverains, *Blois*, *Chambord*, *Fontainebleau;* leur description avec figures sera trouvée à leurs noms respectifs. De même pour le *Palais-Royal*, l'ancien palais du cardinal de Richelieu, et pour l'ancien *Palais Mazarin*, devenu la *Bibliothèque nationale*, qui ne sont cités ici que pour mémoire; mais il est un édifice, le *palais du Luxembourg* (V. Luxembourg [Palais du]), construit par Marie de Médicis dans les premières années du XVIIe siècle et qui, avant les agrandissements considérables qu'il a reçus du côté du jardin pour l'installation de la Chambre des pairs (aujourd'hui le Sénat), sous le règne de Louis-Philippe, offrait un type caractéristique des palais français de cette époque. Le *plan du premier étage* de cet édifice (V. fig. 4), tel qu'il se comportait en 1620, lors de son achèvement par *Salomon de Brosse* (V. De Brosse [Les]), mérite d'être examiné. Il comprend : 1, un pavillon belvédère au-dessus du porche d'entrée entre les terrasses, 2, 2, couvrant des galeries à rez-de-chaussée; 3, le grand escalier; 4, la chapelle située au-dessus d'un vestibule circulaire ouvrant sur le jardin; 5, 5, les terrasses couvrant des portiques à droite et à gauche de ce vestibule; 6, 6, des grandes salles d'apparat situées au-dessus des salles de gardes à rez-de-chaussée; 7, 7, appartement particulier et cabinet de réception de Marie de Médicis; 8, grande chambre à coucher d'apparat; 9, 9, dépendances de cette chambre; 10, oratoire; 11, la galerie d'apparat peinte par Rubens; 12, les archives au-dessus du logement du suisse; 13 et 14, appartements et galerie répétant à gauche les mêmes pièces situées du côté droit de la cour, mais restés inachevés au temps de Marie de Médicis et qui reçurent depuis des destinations diverses. Dans la grande cour intérieure était une balustrade de marbre blanc séparant cette cour en deux parties inégales, dont la plus petite et la plus rapprochée du corps de logis principal était exhaussée d'environ 1 m. et formait *une cour d'honneur*. Louis XIV fit construire un véritable palais, le *château royal de Versailles*, et les deux derniers siècles virent s'élever de nombreux châteaux ou des résidences seigneuriales de grande importance qui furent également des palais par leur étendue, par la diversité des nombreux services qu'ils renfermaient et par le caractère de leur architecture dans laquelle les ordonnances classiques jouaient un grand rôle ; il en fut de même, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, dans toutes les nations de l'Europe, et il serait aussi long que fastidieux de citer les noms des villes ou villages dans lesquels sont indiqués ces palais des souverains, des princes, des seigneurs ou des financiers; mais il est assez intéressant de montrer, en terminant, comme ce mot Palais qui, à l'origine, il y a plus de dix-neuf siècles, fut réservé à l'habitation du souverain et qui, depuis la Renaissance italienne, fut appliqué à tout édifice remarquable par les grandes dispositions de son plan et la beauté de son architecture, est souvent aujourd'hui donné à toute construction importante affectée aux usages les plus divers, ainsi l'*ancien Palais de l'Industrie* et le *Palais des Machines*, à Paris; le *Palais du Peuple*, à Londres, et le *Palais de Cristal*, aux portes de cette ville; voire même à des constructions, parfois légères, qui ne sont autres que des serres monumentales ou encore des bâtiments aménagés pour recevoir des singes ou des reptiles dans les jardins zoologiques. Charles Lucas.

Palais-Bourbon (V. Bourbon).

Palais de Cristal. — La première Exposition universelle internationale, tenue à Londres en 1851, fut installée sur les terrains de Hyde Park, où elle occupait un emplacement de plus de 7 hect., dans un véritable palais qui fut appelé *Palais de Cristal*, parce qu'il était vitré, non seulement à la partie supérieure, mais aussi sur les parois latérales, à partir du premier étage. L'architecte du palais fut M. Paxton, et les entrepreneurs qui en assurèrent l'exécution en moins de huit mois furent MM. Fox et Henderson. L'effet produit et le succès obtenu par cette masse de métal et de verre furent considérables et suscitèrent de nombreuses imitations, au moins partielles, à Dublin notamment; à Paris, on appela, pendant sa construction, Palais de Cristal, l'ancien palais de l'industrie aux Champs-Elysées, palais aujourd'hui démoli et dont la couverture de la nef était seule vitrée. Le Palais de Cristal de Hyde Park fut vendu, après l'exposition de 1851, 70.000 l. st. (1.750.000 fr.), puis démonté et transporté aux environs de Londres, à Sydenham, où il fut réédifié par les soins de MM. Owen Jones et Digby Wyatt; mais en recevant un heureux changement de destination. En dehors de la grande nef convertie en jardin d'hiver, les bas côtés du nouveau Palais de Cristal forment un musée admirable et unique où toutes les époques de l'art sont représentées dans des salles spéciales aménagées à cet effet. Charles Lucas.

Palais de l'Institut. — Le Palais de l'Institut, situé à Paris entre le quai Conti, la rue de Seine, la rue Mazarine et des propriétés privées, n'est autre que l'ancien Collège des Quatre-Nations, construit en 1663, sur les plans de Levau, à l'emplacement d'anciens hôtels dont l'hôtel de Nesle et sa fameuse tour, et en exécution du testament du cardinal Mazarin, afin de recevoir les jeunes gens originaires d'Alsace, de Pignerol, de Flandre et du Roussillon, territoires réunis à la France sous le ministère de ce cardinal. La chapelle qui fut aménagée, en 1808, par A.-L. Vaudoyer pour servir de salle des séances à l'Institut de France, renfermait le tombeau du cardinal par Coyzevox, tombeau qui fut transporté en 1792 au musée des Monuments français (ancien couvent des Petits-Augustins, aujourd'hui l'Ecole des beaux-arts), puis au musée du Louvre dans la partie conservée à la sculpture moderne. La Bibliothèque Mazarine occupe le pavillon de gauche dans la première cour et est accusée par un avant-corps, faisant pendant à un avant-corps semblable du pavillon de droite, qui accuse l'entrée d'honneur des membres de l'Institut, la porte d'entrée sur le quai restant toujours fermée par suite des gradins qui sont adossés en arrière de cette porte. Dans une seconde cour, sont à gauche les services spéciaux des diverses académies, le secrétariat, la bibliothèque propre de l'Institut et les salles de séances ordinaires des Académies, œuvre de l'architecte H. Lebas; le côté droit est divisé en appartements et ateliers concédés gracieusement à des artistes, et les secrétaires perpétuels des cinq académies ont leur habitation dans les deux pavillons d'angle sur le quai Conti, à gauche et à droite de la place semi-circulaire décrite par la façade, en face le pont des Arts et le Louvre. De 1663 à 1792, le collège Mazarin, qui a conservé presque tous ses bâtiments comme ils furent construits il y a plus de deux siècles, subit peu de modifications et seulement dans son régime intérieur; mais de 1792 à 1806, date du décret par lequel Napoléon Ier affecta ce collège à l'Institut de France, les bâtiments en furent successivement occupés en partie par une prison, une école centrale et par les ateliers des élèves de l'ancienne Académie (l'Ecole des beaux-arts), laquelle y conserva des locaux jusqu'à l'achèvement des constructions élevées sur la rue Bonaparte. Quoi qu'il en soit de ces vicissitudes, relativement peu importantes au point de vue des bâtiments, l'Institut, qui doit surtout ce titre de palais à ce qu'il abrite une institution des plus glorieuses de l'Etat, unique au monde et jouissant d'une réelle autonomie, une sorte de corps souverain, offre à notre époque un spécimen, remarquable par sa conservation, d'un grand édifice d'enseignement construit sous le règne de Louis XIV et dans lequel, à côté de parties n'ayant qu'un caractère utilitaire, s'en voient d'autres, l'ancienne chapelle, la bibliothèque Mazarine et toute la façade sur le quai Conti, montrant ce qu'était l'architecture française au commencement du règne de Louis XIV. Charles Lucas.

Palais d'Été. — Ce palais, retiré à 2 lieues en avant de Peking, connu sous le nom de *Youen-ming-youen* et servant depuis plusieurs siècles de résidence d'été aux empereurs de la Chine, fut pillé et incendié le 18 oct. 1860, par ordre de lord Elgin, lors de la marche de l'armée franco-anglaise sur Peking (V. Chine, § *Histoire*, t. XI, pp. 108 et 109). Quoique ce ne fût pas le plus important des édifices de ce genre et qu'il ne pût lutter pour le nombre des enceintes et des bâtiments, ainsi que pour le luxe de ces derniers, avec le palais impérial proprement dit, il comprenait, outre le bâtiment principal affecté aux réceptions officielles et les bâtiments d'habitation du souverain, des femmes et des nombreux officiers de service, des bâtiments spéciaux pour l'étude, pour le repos, étant bien entendu que ce mot bâtiment indique ici, non une construction plus ou moins importante, mais un ensemble de pavillons avec jardins et pièces d'eau renfermés dans des petites enceintes spéciales. Les pavillons chinois ont, au reste, et sauf les pagodes, rarement plus d'un étage; mais les jardins qui les environnent et qui étaient disposés à profusion dans le palais d'été, offraient un luxe dont les plus belles résidences d'Europe ne sauraient donner une idée. Charles Lucas.

Palais du Louvre (V. Louvre [Palais du]).

Palais du Luxembourg (V. Luxembourg [Palais du]).

Palais Impérial (V. Constantinople, § *Topographie de Constantinople au moyen âge*, t. XII, pp. 617-18).

II. Histoire des institutions. — Durant le haut moyen âge et plus spécialement pendant la période carolingienne, le *palatium* du monarque désignait non pas sa résidence, mais tout l'entourage du prince, c.-à-d. ce qu'on appellera plus tard la cour. Il était composé des grands, des officiers domestiques, qui deviendront plus tard les grands officiers de la couronne, des conseillers, des commensaux en titre, des clercs de la chapelle royale et de nombreux domestiques ou officiers subalternes. Le palais se déplaçait avec le roi et le suivait dans ses diverses résidences. Il se transforma peu à peu sous les premiers Capétiens lorsque les monarques eurent une capitale et que les diverses administrations se séparèrent peu à peu de la cour du roi.

III. Administration. — Palais nationaux. — L'administration des palais nationaux ressortit au 3e bureau de la direction des beaux-arts, au même titre que celle des bâtiments civils, dont nous avons parlé ailleurs (V. Bâtiment, t. V, p. 773). Avant le 4 sept. 1870, ce service faisait partie de la dotation de la Couronne. Il comprend le Louvre, les Tuileries, le Palais-Royal, le Luxembourg, l'Elysée, les palais de Versailles, Trianon, Compiègne, Fontainebleau, Pau, Rambouillet; les manufactures des Gobelins, de Beauvais, de Sèvres. Il s'occupe des constructions, réparations, travaux d'entretien concernant ces palais, et il est guidé dans sa tâche par la commission supérieure des bâtiments civils et des palais nationaux et par le conseil général des bâtiments civils. Il a encore dans ses attributions le service des eaux de Marly, Versailles, Saint-Cloud et Meudon, la terrasse et les parterres de Saint-Germain, l'hôtel du mobilier national, l'hôtel des écuries et les écuries de l'Alma, l'école d'agriculture de Grignon, la bergerie de Rambouillet. Le service pourvoit à la garde et à la régie de ces bâtiments, sauf cependant en ce qui concerne le Luxembourg, que le Sénat occupe à titre de locataire, mais où il opère néanmoins les grosses réparations qui sont d'ordinaire à la charge des propriétaires. Il garde les objets d'art que renferment les palais, pourvoit à la tenue des appartements, à l'entretien du mobilier, veille à la surveillance extérieure, garde, police, des cours, jardins, parcs et avenues. Chaque domaine est placé sous les ordres d'un conservateur responsable nommé par le ministre. Le conservateur dirige un service civil et un service militaire chargé spécialement de la surveillance. Des inspecteurs s'assurent que les règlements sont exécutés dans chaque palais, que les écritures y sont régulières, etc. Le conservateur ne dirige pas le service technique des bâtiments et jardins, qui est placé sous les ordres d'un architecte assisté d'un personnel spécial d'inspecteurs, vérificateurs, jardiniers, etc. Ce dualisme de commandement et de responsabilité présente parfois des inconvénients assez graves. Il ne faudrait pas croire que dans chaque palais le service est organisé comme nous venons de l'indiquer brièvement. Il ne fonctionne avec cette régularité et sous cette forme que dans les palais du Louvre et des Tuileries, au Palais-Royal, à Saint-Cloud, à Versailles, Trianon, Rambouillet, Fontainebleau, Compiègne et Pau. Mais, par exemple, au Luxembourg, c'est l'administration intérieure du Sénat qui dirige tout. D'autre part, dans les manufactures des Gobelins, de Sèvres, de Beauvais, à l'école de Grignon, à la bergerie de Rambouillet, c'est aussi le service affectataire qui s'occupe de la régie du bâtiment. Il y a un régisseur à l'hôtel des écuries de

l'Alma. Le Garde-Meuble constitue un service distinct qui a dans ses attributions à la fois la conservation et l'affectation. Au contraire, à Saint-Germain, il n'existe qu'un service des bâtiments et pas de régie au château. Enfin le service des eaux de Marly, Versailles, Saint-Cloud et Meudon a son centre à Versailles et est dirigé par un directeur qui relève immédiatement de l'administration centrale.

Historique. Comme nous l'avons dit, les palais nationaux sont restés longtemps dans les services de la Couronne. En 1848, ils passèrent avec les bâtiments civils au ministère des travaux publics. Ils revinrent, en 1852, à la couronne et furent administrés par le ministère de la maison jusqu'en 1860 ; ils passèrent ensuite du ministère de la maison au grand maréchal du palais, puis du grand maréchal du palais au ministre de la maison (1860-63). Après le 4 sept. 1870, ils rejoignirent les bâtiments civils au ministère des travaux publics et ce n'est que le 30 janv. 1882 qu'ils furent rattachés, toujours avec les bâtiments civils, au département de l'instruction publique, direction des beaux-arts. R. S.

BIBL. : Paul DUPRÉ et Gustave OLLENDORFF, *Traité de l'administration des beaux-arts* ; Paris, 1885, 2 vol. in-8.

PALAIS DE JUSTICE (Architect.). Cet édifice, aujourd'hui entièrement affecté aux services judiciaires, s'élève en partie sur l'emplacement d'anciennes constructions, les plus anciennes peut-être qui aient existé dans la cité et dans l'ancienne ville gallo-romaine de Lutèce. Là, en

Palais de Justice de Paris (Plan du premier étage).

effet, à côté d'autres édifices, dont on a retrouvé, à diverses époques, les substructions et d'importants et nombreux motifs d'architecture et de sculpture, dut exister, aux premiers temps de la conquête romaine, une forteresse servant éventuellement de résidence au gouverneur romain, et si le césar Julien, dans les séjours qu'il fit à Lutèce, préféra habiter le palais des Thermes, si les rois mérovingiens et carlovingiens préférèrent tenir leur cour dans de grandes villas dont les emplacements nous sont connus, en revanche, les premiers rois capétiens firent du palais de la Cité le premier siège de la monarchie. Louis IX dut même faire reconstruire entièrement ce palais, devenu trop étroit pour l'habitation des nombreux officiers de tous rangs qui vivaient dès cette époque à la cour, et Phillippe le Bel acheva l'œuvre de son aïeul. Ce n'est que lorsque Charles V eut abandonné ce palais de la Cité pour le château royal du Louvre que ce palais devint entièrement affecté aux services judiciaires et financiers

dont, au-dessus de tous les autres, le Parlement et la Cour des comptes. Deux terribles incendies, l'un en 1618, qui détruisit l'ancienne *Grande salle gothique* et en amena la reconstruction par *Salomon de Brosse* (V. DeBrosse [Les]), et l'autre en 1776, qui fut suivi de la construction de bâtiments autour de la cour du Mai, sur la rue de la Barillerie, aujourd'hui boulevard du Palais, modifièrent considérablement l'aspect du palais, lequel fut remanié et agrandi depuis un demi-siècle et l'incendie de 1871 ; mais une gravure de Guillaumot, d'après un dessin de Fichot, dans la *Description archéologique des Monuments de Paris* de Guilhermy (Paris, 2e édit., 1856, in-12, p. 302) nous montre le Palais de Justice, dit *le Palais en l'Ile*, tel qu'il était encore au commencement du règne de Louis XVI avec une vaste cour intérieure, sur laquelle faisait saillie la Sainte-Chapelle, d'autres plus petites, les deux portes ogivales sur la rue de la Barillerie, l'église de Saint-Michel, la tour de l'Horloge et les toitures des tours du côté septentrional de la Seine, la salle des Pas-Perdus et le logis de la Chambre des comptes. Depuis cette époque, des constructions de grande hauteur ont défiguré cet aspect pittoresque ; Louis XVI a fait bâtir par le sieur des Maisons, son architecte, les façades des bâtiments de la cour du Mai et, sous les gouvernements qui se sont succédé depuis un demi-siècle, MM. Duc et Dommey, d'abord, ont retrouvé ou reconstruit toute la partie du palais avoisinant la tour de l'Horloge ; M. Duc a fait élever les bâtiments de la Police correctionnelle entre la cour de la Sainte-Chapelle et la rue de ce nom, la Cour d'assises et la nouvelle salle des Pas-Perdus ou vestibule de Harlay, sur la place Dauphine ; la Cour de cassation et la prison cellulaire sur le quai de l'Horloge, pendant que M. Diet faisait élever le bâtiment de la Préfecture de police aujourd'hui enclavé dans le palais, du côté du quai des Orfèvres, et que, de nos jours, M. Daumet poursuit la reconstruction de la Cour d'appel. Par suite de l'installation de tant de services divers au Palais de Justice, il est intéressant de noter que cet ensemble considérable de travaux de construction ou d'entretien a nécessité et nécessite annuellement des crédits importants imputables sur des budgets différents : Etat, département et ville de Paris, ministères de la Justice, de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, suivant qu'il s'agit de la Cour de cassation, de la Cour d'appel, de la Cour d'assises, du Tribunal civil et correctionnel ou de première instance, du Tribunal de simple police, du Dépôt des prisonniers et aussi de la Sainte-Chapelle, monument historique classé et restauré depuis un demi-siècle par Lassus, Viollet-le-Duc, Duban et Bœswillwald. La figure ci-dessus, empruntée à l'*Agenda de la Cour d'appel de Paris pour 1899* et qui n'est, avec quelques modifications, qu'une réduction du grand plan dressé par Huyot et modifié par M. Duc, lors du commencement des travaux de reconstruction du Palais de Justice, fait bien voir l'enchevêtrement de juridictions et aussi les grandes divisions qu'occupent ces juridictions dans le Palais de Justice actuel et dispense d'une plus longue et trop spéciale énumération de ces services. Ch. L.

PALAIS-Royal. Ensemble régulier de constructions situées à Paris (Ier arr.) et qui couvrent une surface de 405 m. de long (du N. au S.) sur 123 m. de large (de l'E. à l'O.), entre la rue Saint-Honoré, la place du Palais-Royal et celle du Théâtre-Français, la rue de Montpensier, la rue de Beaujolais et la rue de Valois. Le palais proprement dit s'ouvre sur la place du Palais-Royal, augmentée de plus du double depuis le percement de la rue de Rivoli. Il comprend, au fond d'une cour presque carrée et flanquée à droite et à gauche de deux pavillons, un rez-de-chaussée et un étage avec mansardes. Un portique de six arcades, avec grilles, entablement et balustrades, unit les pavillons. Le rez-de-chaussée du corps principal est d'ordre dorique, le premier étage d'ordre ionique ; les pavillons ont chacun quatre colonnes ioniques, avec frontons triangulaires. La partie moyenne comporte l'entrée d'honneur (triple porte avec huit colonnes doriques accouplées), puis trois arcades aboutissant au vestibule du palais, qui se compose d'un pavillon central orné de six colonnes ioniques accouplées, surmonté d'un attique à pilastres avec fronton semi-circulaire. Toute cette partie du palais est à l'exposition du midi. Au nord, il présente, sur une cour intérieure, une façade comprenant un rez-de-chaussée en arcades et un premier étage distribué entre dix colonnes composites. Les deux côtés, oriental et occidental, se prolongent par des constructions latérales sur portiques, qui vont joindre la galerie d'Orléans, vitrée en partie, et surmontée, d'autre part, de terrasses à la hauteur du premier étage du palais. C'est avec cette galerie que commence le « palais marchand », c.-à-d. l'ensemble des constructions destinées au commerce, enveloppant un jardin de 250 m. de long sur 95 de large (207 arcades ou portiques). Le jardin est planté d'arbres en allées, orné de parterres, et d'un bassin central avec jet d'eau.

Les premières constructions, à la place des hôtels de Mercœur et de Rambouillet, furent commandées par le cardinal Richelieu à l'architecte Lemercier (1629-36) ; elles prirent le nom de Palais-Cardinal, et Corneille déclarait, dans *le Menteur* (1642), « que l'univers entier ne peut rien voir d'égal aux superbes dehors du Palais-Cardinal ». Louis XIII en hérita en vertu du testament de son ministre, et il devint réellement « Palais-Royal » par le choix qu'en fit, pour sa demeure habituelle, la régente Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. Il fut aussi quelque temps l'asile de la veuve de Charles Ier d'Angleterre, Henriette-Marie de France. En 1661, Louis XIV l'attribua comme résidence à son frère, le duc d'Orléans, qui l'agrandit, le décora, en devint propriétaire en 1692 (lettres patentes de février), et le laissa en 1701 à son fils, qui, devenu régent au nom de Louis XV, y fit procéder à de nouveaux embellissements, et y réunit une galerie célèbre de tableaux. Cette galerie, expurgée, dit-on, par Louis, fils du régent (1723-52), prit, sous Louis-Philippe, les proportions d'un vrai musée. Mais en 1763 brûla l'Opéra, attenant alors au Palais, qui fut aussi en partie consumé ; c'est d'alors que datent les trois corps de bâtiment actuels dus à P.-L. Moreau. En 1780, Louis-Philippe-Joseph, alors duc de Chartres, fit édifier par Louis le palais marchand, achevé en 1784. Un second incendie de l'Opéra (1781) donna occasion à la construction (1786) du théâtre des Variétés amusantes, aujourd'hui *Comédie-Française* (V. ce mot). En 1790, sur les 180 arcades qui entouraient alors le jardin, le duc d'Orléans en avait déjà loué 160, qui lui avaient rapporté plus de 10 millions. Toutes les modifications de cette époque ne furent pas heureuses. Les superbes marronniers de Richelieu disparurent ; un cirque, en partie souterrain (1786-99), fut construit au centre. Les arcades, le jardin et surtout la galerie de bois devinrent le rendez-vous ordinaire des libertins, des filles, des joueurs, des agioteurs, et aussi des étrangers, qui jugeaient par là de Paris et de la France. Comme le Temple et le Luxembourg, le Palais-Royal était encore un lieu privilégié et une sorte d'asile pour les délinquants, à la veille de la Révolution ; le 19 avr. 1787, le roi signe une lettre à l'adresse du duc d'Orléans, afin « que les officiers de police puissent librement faire leurs recherches » dans son palais « comme partout ailleurs », vu « la multiplicité des faiseurs de fausses lettres de change ». Les jardins royaux (Tuileries, etc.) n'étaient ouverts qu'aux gens de la bonne société, « bien vêtus » ; on redoutait les rassemblements « illicites » et populaires ; c'est le duc d'Orléans qui, le premier, leur donna chez lui toutes facilités, et leur assura une impunité relative. Le Palais-Royal fut par suite le centre et le foyer des premières journées révolutionnaires (V. Bastille). Devenu bien national par la condamnation de Philippe-Egalité, il fut presque abandonné aux fantaisies déprédatrices et mercantiles de ses locataires

Après le 18 brumaire, le Tribunat y fut installé jusqu'à sa suppression (1807), puis ce fut le tour de la Bourse et du Tribunal de commerce. Louis XVIII, avec qui le fils d'Egalité s'était réconcilié, lui rendit son palais; Louis-Philippe fit construire la galerie vitrée dite d'Orléans (par Fontaine), dégager l'aile gauche du palais, exhausser d'un étage le bâtiment central, prolonger l'aile droite du théâtre au jardin, construire les pavillons qui relient les ailes de la cour d'honneur au palais marchand; enfin, restaurer le théâtre. C'est dans ce palais qu'après les journées de juillet, il accepta le titre de roi des Français, mais il cessa de l'habiter le 1er oct. 1831. Sous la deuxième République, le Palais-Royal fut la résidence du Comptoir d'escompte et de l'état-major des gardes nationale et mobile. D'abord seulement mis sous séquestre, il fut ensuite confisqué par le décret présidentiel du 23 janv. 1852. Sous le second Empire, il devint la résidence du « roi » Jérôme et de son fils, le prince Napoléon. La galerie des tableaux de Louis-Philippe a été saccagée en 1848; celle du prince Napoléon (peintures allégoriques de Hédoin, entre autres) en 1871. Il est actuellement occupé par la cour des comptes et, depuis 1875, par le conseil d'Etat. — Au bout de la galerie Montpensier et au N.-E. du palais marchand se trouve une petite salle de spectacle de 800 places construite en 1785 et qui a porté les noms successifs de théâtre de Beaujolais ou des Marionnettes, théâtre de Mlle de Montansier (la directrice) en 1790, théâtre de la Montagne et enfin théâtre du Palais-Royal, célèbre par la gaieté traditionnelle de son répertoire. H. Monin.

Théâtre du Palais-Royal. — Ce fut Louis, l'architecte du duc d'Orléans qui eut l'idée d'aménager une salle de spectacle au Palais-Royal, à l'extrémité de la galerie de Beaujolais. Cette salle fut achevée en 1783, et servit d'abord à l'exhibition de diverses attractions de second ordre. Un sieur Delorme y montra des marionnettes; une troupe d'enfants y vint jouer de petits ballets et des pantomimes. En 1790, Mlle Montansier, actrice du théâtre de Versailles, étant venue s'installer à Paris après le départ de la cour, en prit la direction. Sous le nom de théâtre des Variétés, le Palais-Royal se mit à jouer alors un peu tous les genres. Mais en 1807, un décret impérial attribua à la troupe le théâtre des Variétés du boulevard Montmartre. La salle du Palais-Royal, restée vide, abrita quelque temps des marionnettes, des danseurs de corde et une troupe de chiens savants qui eut assez de succès. En 1814, on en fit un café chantant, le café de la Paix, fameux pendant les Cent-Jours. A la suite de divers scandales, il fut fermé en 1818 pour ne se rouvrir qu'en 1830. La salle fut alors entièrement reconstruite par l'architecte Guerchy. MM. Dormeuil et Ch. Poirson, qui en eurent le privilège, ouvrirent leurs portes en 1831, et depuis ce jour, le théâtre du Palais-Royal (ce fut désormais son nom) n'a pas cessé d'être exploité. Le genre auquel, jusqu'ici, il s'est tenu de préférence est celui du comique à outrance. Le vaudeville, la pièce à quiproquos, la comédie bouffe y ont été interprétés par une troupe d'excellents acteurs. Il suffira de citer Lepeintre aîné, Achard, Levassor, Germain, Grassot, Mme Leménil, Dupuis, Virginie Déjazet, Hyacinthe, Berthelier, Lassouche, Gil-Pérez, Luguet, Brasseur, etc. Les auteurs comiques les plus en vogue ont donné leurs meilleures pièces au Palais-Royal. Qu'il suffise à ce sujet de dire que la majeure partie de l'œuvre de Labiche fut représentée sur cette scène, un des derniers refuges de ce que l'on appelle la vieille gaieté française. H. Quittard.

Bibl. : J. Vatout, *le Palais-Royal, souvenirs historiques jusqu'en 1847; son histoire et sa description*; Paris, 1852, in-8. — [Divers] *Paris à travers les âges*; Paris, in-fol., 2 vol., ch. ii (par J. Cousin). — V., pour le détail, *le Catalogue de l'histoire de France* (Bibliothèque nationale), t. VIII, pp. 517-518, et *Supplément*, t. XIII, p. 491, 2e colonne, et p. 499. — A. Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, 1894, t. II, in-4; Introduction et *passim*.

Théatre. — Hugot, *Histoire du théâtre du Palais-Royal*; Paris, 1886.

PALAIS. Rivière du dép. de la *Gironde* (V. ce mot, t. XVIII, p. 983).

PALAIS (Le). Ch.-l. de cant. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, dit aussi cant. de Belle-Ile, comprenant 4 communes; celle du Palais a 4.931 hab. Ch.-l. du quartier maritime de Belle-Ile du IIIe arrondissement, et syndicat. — Port maritime, sur la côte N.-E. de Belle-Ile, rade foraine abritée, sauf contre les vents de N.-E. Le port se compose d'un port d'échouage et d'un bassin à flot, celui-ci séparé en deux par un pont tournant. L'entrée du port est signalée la nuit par un fanal. Le Palais est aussi une véritable forteresse : au N., une citadelle; au S., une succession d'enceintes; à l'O., un ouvrage dit de Beau-Soleil, qui ferme ce côté. La ville, bien bâtie, ne peut, ainsi enserrée dans ses fortifications, se développer. Il faut citer : la citadelle, construite en 1572 et complétée par Vauban; elle est précédée de belles promenades; les anciennes fortifications appelées : la Vieille-Enceinte; la nouvelle enceinte fortifiée; l'Aiguade-Vauban ou Belle-Fontaine; l'hôpital militaire, fondé par Madeleine de Castille, femme de Fouquet; le Château-Fouquet; les grottes aux pigeons de Saint-Michel et de Port-Fouquet; les galeries souterraines de Kerspern et de Kerdanet. — Dans la commune se trouvent : les établissements agricoles de Bruté et de la colonie des jeunes détenus; maison de réforme des pupilles du dép. de la Seine. — Bains de mer.

Le commerce du Palais importe les articles d'approvisionnement de l'île, entre autres la rogue; il exporte : blé, pommes de terre, poissons frais, salés ou conservés. Le mouvement de la navigation est représenté en moyenne par 30.000 tonneaux de jauge et 15.000 de marchandises. Un service régulier de bateau à vapeur a lieu journellement pour Port-Haliguen, et toutes les semaines pour Auray, Lorient, Nantes. Le bateau à vapeur de Lorient à Bordeaux fait souvent escale à Belle-Ile. — L'industrie principale est la pêche (homards, soles, turbots, anchois, sardines, thons) et les fabrications qui en sont la conséquence, telles que conserves de sardines. — Chantiers de construction.

L'histoire du Palais se confond avec celle de *Belle-Ile* (V. ce mot) dont elle est la capitale. Les Anglais s'emparèrent du Palais en 1761 et ne l'évacuèrent que deux ans après. L'île a souvent été attaquée par les Anglais. Patrie de l'amiral Willaumez. Ch. Delavaud.

Bibl. : Jozon, *Port du Palais*, dans *Ports marit. de France*, 1879, t. IV.

PALAIS (Le). Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. et cant. (N.) de Limoges, sur la rive droite de la Vienne; 672 hab. Usine de pâte à porcelaine. Cette localité, que traversait la chaussée romaine de Limoges à Bourges, semble tirer son nom du *Palatium Jocundiacum*, résidence royale de l'époque carolingienne, où se tint une diète en 832. Cependant il y a quelques doutes sur cette identification. Pierre le Scolastique constate qu'en son temps le palais n'existait plus. L'église actuelle, avec clocher du style limousin, date du xiie siècle. Devenu commanderie du Temple, Le Palais se perpétua sous l'ordre de Malte jusqu'à la Révolution. La juridiction seigneuriale ressortissait au sénéchal de Limoges. — Le chemin de fer de Limoges à Paris traverse la commune sur un viaduc de six arches, haut de 41 m.

PALAIS-du-Roi. Montagne du dép. de la *Lozère* (V. ce mot, t. XXII, p. 708).

PALAIS-Notre-Dame (Le). Hameau du dép. de la Creuse, arr. de Bourganeuf, cant. de Pontarion, com. de Thauron. Jadis siège d'une importante abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1162.

PALAISEAU. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, sur l'Yvette; 2.661 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Limours. — Doit son nom (*Palatiolum*, *Paleisol*, *Palesel*) à un petit palais, qui existait dès la première race, et où séjournèrent Childebert Ier et Clotaire III. En 754, le roi Pépin donna la terre de

Palaiseau à l'abbaye de Saint-Germain qui la conserva jusqu'au xe siècle, où elle passa entre les mains de seigneurs laïques; au xviie siècle, elle fut érigée en marquisat. Palaiseau avait alors un *château*, placé dans une admirable situation sur la vallée de l'Yvette et dont on voyait encore, au siècle dernier, plusieurs tours à créneaux. *L'église* (parties du xiie siècle), dédiée à saint Martin, contient les restes des anciens seigneurs et, notamment, de la famille des Arnauld, dont les corps furent transportés là de Port-Royal, en 1710. — Patrie du tambour Bara. Tronchet, l'un des défenseurs de Louis XVI, a habité à Palaiseau; George Sand y possédait une villa.

Bibl.: Abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et du dioc. de Paris*, t. III, pp. 321 et suiv., de l'éd. de 1884.

PALAISEUL. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Longeau; 102 hab.

PALAJA. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. (E.) de Carcassonne; 261 hab.

PALAKOLLOU ou **PALKOLE.** Petite ville de 8.000 hab., de la présidence de Madras (Inde), située sur le bras méridional du delta de la Godavari, et qui fut le premier établissement fondé par les Hollandais, vers le milieu du xviie siècle, entre la côte de Coromandel et celle des Circars. Elle est définitivement revenue aux Anglais en 1825.

PALALDA. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Céret, cant. d'Arles-sur-Tech; 914 hab.

PALAMAS (Grégoire), théologien byzantin du xive siècle, né vers la fin du xiiie siècle. Il fut le principal défenseur de la doctrine des hésychastes et vécut d'abord à Constantinople, puis à l'Athos. Devenu en 1349 archevêque de Thessalonique, il ne put prendre possession de son siège; toutefois, au synode de 1351, grâce à l'appui de Jean Cantacuzène, il triompha de ses adversaires les Barlaamites. Il mourut vers 1360, et fut bientôt honoré comme un saint. Fondateur de la théologie hésychaste, il passa sa vie à combattre, par toutes les formes de la polémique, vers ou prose, apologies, dialogues ou citations des pères, ses contradicteurs, en particulier Barlaam et Nicéphore Grégoras. Egalement hostile aux Latins, il se prononça contre les partisans de l'union. De ses nombreux écrits, beaucoup sont inédits encore. Sa vie écrite par le patriarche de Constantinople Philothéos, son contemporain, se trouve avec d'autres documents dans Migne (*Patr. gr.*, t. CLI) (V. Hésychastes, Grégoras [Nicéphore]). Ch. D.

PALAMÈDE (Παλαμήδης), héros grec légendaire, fils de Nauplios et de Clymène, fille d'Atrée. Sa légende inconnue d'Homère, paraît provenir des Cypria et servit de thème à Euripide. On le regardait comme un sage, inventeur des phares, des mesures, de l'alphabet, du jeu d'échecs, du disque, etc. Il avait un sanctuaire sur la côte d'Asie en face de Méthymne. On contait que, parti pour la guerre de Troie avec Agamemnon, il aurait été victime de la jalousie d'Ulysse et de Diomède. Ils l'accusèrent de trahison, lui faisant écrire par une captive phrygienne une prétendue lettre de Priam, et le lapidèrent.

PALAMEDEA (Ornith.) (V. Kamichi).

PALAMEDES (Anthoni), peintre hollandais, né à Delft en 1601, mort à Amsterdam en 1673. Son vrai nom était Anthoni Palamedesz Stevaerts, mais il ne se servit de ce nom de famille que pour des actes notariés. Plus connu comme un peintre élégant et spirituel de *Sociétés galantes* et de *Conversations*, il a fait aussi de très bons portraits, dont quelques-uns approchent de ceux de Ter Borch. Il a peint les figures dans la plupart des tableaux d'architecture de Dirk Van Delen. Musées de Bruxelles, Copenhague, Berlin, Gotha, Lille, Nantes, etc. E. D.-G.

PALAMEDES (Palamedes Palamedesz Stevaerts, plus connu sous le nom de), peintre hollandais, né à Delft en 1607, mort à Delft en 1638, frère du précédent. Il signait de son vrai nom de charmantes scènes militaires et batailles qui ont pu inspirer Ph. Wouwerman. Musées de Dresde, Francfort, etc. E. D.-G.

Bibl.: Henri Havard, *les Palamedes : l'Art et les artistes hollandais*; Paris, in-8.

PALAMINY. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Cazères; 689 hab.

PALAMKOTTA. Petite ville (20.000 hab.), située à l'extrême sud de l'Inde, dans le district de Tinnevelli (présid. de Madras) et à 4 kil. au S.-E. de la ville de ce nom, sur l'autre rive de la Tamraparni; c'est le siège de l'administration du district; plusieurs missions chrétiennes s'y sont établies et comptent environ 2.000 convertis.

PALAMOS. Ville d'Espagne, province et à 32 kil. E.-S.-E. de Girone (Catalogne), district de la Bisbal, sur la rive d'une petite baie de la Méditerranée; 2.323 hab. Elle reçoit des caboteurs et des bateaux de pêche. Commerce de liège provenant des forêts voisines.

PALAN. I. Mécanique. — Appareil destiné à soulever les fardeaux verticalement sans déplacement latéral.

Palan à corde. Il se compose de deux moufles conjuguées passant successivement dans la gorge de chacune des poulies ou *réas* qui constituent chacune des moufles. Les poulies d'une même moufle sont dites poulies mouflées; elles sont indépendantes entre elles. Chaque moufle est munie d'un crochet; celui de la moufle supérieure sert à suspendre l'appareil, celui de la moufle inférieure sert à suspendre le fardeau. La corde de manœuvre est attachée par l'une de ses extrémités à un anneau que porte l'une des moufles. L'autre extrémité est libre et sert à la levée du fardeau. Les brins passant sur les réas se nomment courants; celui qui sert à la levée est appelé *garant*.



Palan.

L'avantage de ce système se comprend de suite : soit P la charge à soulever et 6, par exemple, le nombre des courants; chacun d'eux ne supportera que 1/6 de la charge et par suite, pour élever le fardeau, il suffira d'exercer sur le garant un effort de traction égal à $\frac{P}{6}$. En revanche, le temps employé à la manœuvre est assez long. En effet, pour élever ce fardeau de 1 m., il faut que chacun des courants se racourcisse de cette quantité; si donc nous supposons comme tout à l'heure six courants, il faudra développer 6 m. de garant pour arriver à ce résultat. Les inconvénients du palan à corde sont assez nombreux : en premier lieu, la résistance de la corde varie rapidement et inégalement avec l'usure, et une rupture est toujours à craindre; en second lieu, la longueur de corde nécessaire pour la manœuvre est toujours considérable, ce qui rend l'appareil encombrant. Enfin on remarquera que, lorsque la charge est soulevée de terre, elle ne se maintient en équilibre que sous l'action de l'effort exercé par l'ouvrier sur le garant; par suite, elle redescendrait si on lâchait le garant sans l'avoir préalablement attaché à un point fixe.

Palan différentiel de Weston à chaîne sans fin. Cet appareil est basé sur le principe du treuil chinois; l'axe supérieur, passant dans la chape du crochet de suspension du palan, supporte une double poulie à cône à deux étages, portant des empreintes pour pouvoir faire usage de la chaîne. L'axe inférieur, passant dans la chape du crochet d'accrochage du fardeau, porte une poulie simple, à empreintes. La chaîne du palan est sans fin; elle passe dans la gorge d'un des étages de la poulie supérieure, redescend dans celle de la poulie inférieure, remonte à l'autre étage de la poulie du haut et sous forme de brin flottant faisant l'office de garant, elle redescend puis remonte se raccorder à son point de départ. En un mot, lorsqu'on actionne l'appareil, elle s'enroule autour d'un

des étages de la poulie-cône et se déroule autour de l'autre.

En supposant qu'il s'agisse du mouvement ascensionnel, et en appelant R et v les rayons des deux étages de la poulie-cône, nous voyons que, pour un tour complet de celle-ci, la chaîne s'enroule de $2\pi R$ et se déroule de $2\pi r$, le chemin parcouru est donc 2π (R — r); l'élévation du fardeau n'est que la moitié de cette quantité puisque la chaîne a deux brins.

R et r étant généralement très peu différents, il en résulte que le mouvement ascensionnel est très lent, mais en revanche le rapport entre la puissance et la résistance s'abaisse jusqu'à 1/30e.

Palan à chaîne et à vis sans fin. Il ressemble comme disposition générale à un palan différentiel dans lequel l'un des étages de la poulie-cône serait remplacé par une roue à denture hélicoïdale. Celle-ci reçoit son mouvement d'une vis sans fin maintenue après la chape par ses deux extrémités et terminée par un volant de manœuvre à empreinte. La chaîne n'est pas sans fin; elle prend son point d'attache sur le bras de la chape supérieure, passe dans la poulie du crochet inférieur, remonte sur celle du crochet supérieur et retombe librement. Le volant de manœuvre de la vis sans fin porte une chaîne au moyen de laquelle on peut, du niveau du sol, transmettre le mouvement de la vis sans fin, qui actionne la roue hélicoïdale; celle-ci, à son tour, entraîne la roue à empreintes, et la charge monte ou descend suivant que le mouvement de la vis sans fin se fait dans un sens ou dans l'autre. Le rapport des chemins parcourus est de 1/60e à 1/70e. — Dans ces conditions, les efforts de frottement développés dans l'appareil sont suffisants pour équilibrer l'effort de traction, de telle sorte que lorsqu'on lâche la chaîne de manœuvre la chaîne reste suspendue.

Crochet hydraulique. Cet appareil peut, dans certains cas, jouer le rôle de palan. Il se compose d'un corps cylindrique creux, de grande longueur et hermétiquement fermé dans lequel se meut un piston à tige creuse également. Cette tige est terminée par une petite pompe aspirante et foulante analogue à celle des vérins hydrauliques et au moyen de laquelle on refoule de l'eau au-dessous du piston. L'appareil placé verticalement, le cylindre terminé à sa partie supérieure par un anneau s'accroche à un point fixe; la petite pompe qui termine la tige du piston porte également, à sa partie inférieure, un anneau auquel on attache la charge à soulever. Quand on refoule de l'eau dans le cylindre, à la partie inférieure du piston, celui-ci monte lentement et, par suite, la charge s'élève. Pour redescendre, il suffit de manœuvrer un robinet à pointeau qui permet à l'eau de repasser au-dessus du piston qui redescend alors librement par son poids.

Palan inverse d'Armstrong. Il se compose d'un corps de presse hydraulique dont la culasse porte un jeu de poulies mouflées. L'extrémité de la tige du piston porte les poulies mouflées correspondantes; une chaîne s'enroule sur ces poulies et se termine par une extrémité libre analogue au garant. Mais la différence entre ces appareils et le palan consiste en ce qu'au lieu de tirer sur le garant pour rapprocher les moufles on écarte celles-ci par la pression hydraulique et on soulève la charge avec le garant. S'il y a n brins de chaîne, la puissance hydraulique nécessaire pour soulever un poids donné sera n fois supérieure à ce poids, mais en revanche le chemin qu'il parcourra sera n fois supérieur à la course du piston.

En résumé, c'est bien là le problème inverse de celui du palan; au lieu de soulever un poids considérable avec une faible force, on soulève rapidement un poids médiocre avec une force considérable. Il faut noter toutefois que le palan inverse peut être horizontal, oblique ou vertical tandis que le palan ordinaire doit toujours être disposé verticalement. E. Maglin.

II. Marine. — On emploie à bord, dans la marine, un nombre considérable de palans, dont le nom varie avec la force, la forme et l'usage. Il y a notamment des palans à fouet, à croc, à violon, des palans de charge, de côté, de retraite, de bouline, de roulis, de retenue, de bout de vergue. On donne plus spécialement le nom de *caliorne* (V. ce mot) aux plus forts palans en usage dans les arsenaux ou à bord, tandis que celui de *palanquin* est réservé à de très petits palans, doubles ou simples, qui servent à soulever des fardeaux de faible poids, à prendre des ris, à amener le racage de la grande vergue, etc.

PALANCIA. Petit fleuve d'Espagne. Il naît dans la sierra de Espina (prov. de Castellon de la Plana) et tombe dans la Méditerranée, au-dessous de Sagunto (Murviedro), après un cours de 75 kil. On l'appelle quelquefois rio de Murviedro ; il n'est ni navigable ni flottable, mais fait mouvoir de nombreux moulins.

PALANDER de Vega (Louis), explorateur suédois, né à Carlscrona le 2 oct. 1842, officier de marine, compagnon de Nordenskjœld; il explora le Spitzberg (1872-73) et dans la grande expédition de 1878 commandait la *Vega;* à son retour, il fut anobli.

PALANGUI (Fleuve). C'est le second fleuve, pour l'abondance des eaux, de l'île Mindanao, bien qu'il porte aussi parfois le nom de « rio Grande de Mindanao ». Il naît des hautes montagnes orientales, par des torrents qui en descendent dans le lac central de Magindanac, d'où il sort pour couler au S.-O. ; après avoir reçu les affluents d'autres lacs, il se dirige au N.-O., puis se jette, en formant un delta, dans la baie d'Illana, extrémité septentrionale de la mer des Célèbes. Il est navigable sur une centaine de kilomètres. Ch. Del.

PALANKA. Localité de Hongrie, comitat de Bacs-Bodrog, riveraine du Danube, comprenant trois bourgades : *Nemet-Palanka*, 5,310 hab., la plupart allemands; *O-Palanka*, 5.250 hab., la plupart serbes; *Uj-Palanka*, 1 774 hab., en majorité allemands.

PALANPOUR. Ville du Goudjerat (présid. de Bombay). Elle donne son nom à une principauté et à une agence. Celle-ci, qui s'étend sur 20.719 kil. q. avec 645.526 hab. (en 1891), ne comprend pas moins de deux districts et treize principautés. La principale de ces dernières est l'état indigène de première classe de Palanpour qui a une superficie de 8.158 kil. q. et 234.402 hab. Le pays est accidenté et arrosé par les rivières Banas et Sarasvati. La capitale, nichée au creux des dernières collines des Aravallis, est entourée d'une muraille et compte 21.000 hab. C'est une station du *Bombay Baroda and Central India Railway*, à 140 kil. au N. d'Ahmedabâd, avec embranchement sur Diça. Le souverain appartient à la tribu afghane des Lohanis et a un revenu d'environ un million de fr. Il paye tribut au gaïkvar de Baroda.

PALANQUE (Art milit.) (V. Défense, t. VIII, p. 1107).

PALANQUIN. Sorte de chaise ou litière portée sur les épaules et dont on fait usage pour voyager dans les pays chauds, particulièrement en Chine et dans l'Inde. Les palanquins sont généralement découverts et surmontés d'un dais porté par des domestiques. Il y en a de plusieurs sortes, plus ou moins luxueusement décorés; leur usage remonte à une haute antiquité (V. Chaise, t. X, p. 219, et Litière). — On désigne aussi sous le nom de palanquin une sorte de *paan* (V. ci-dessus).

PALANTE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Lure; 131 hab.

PALANTINE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey; 52 hab.

PALAOS. Iles de l'Océanie (V. Carolines).

PALAOUAN. Ile des Philipines (V. Philippines).

PALAPRAT (Jean), sieur de Bigot, littérateur français, né à Toulouse en 1650, mort à Paris en 1721. D'une famille de robe de Toulouse, il y fut reçu avocat, nommé capitoul (1675) et chef du consistoire (1680), se rendit à Rome, où il se lia avec l'abbé Brueys qui l'amena à Paris, où il devint secrétaire du grand prieur de Vendôme. Il collabora aux comédies de *Brueys* (V. ce mot) dont la meilleure part lui revient; rappelons le *Grondeur*, l'*Im-*

portant, l'*Avocat Patelin;* Palaprat donna ensuite seul le *Quiproquo*, *Hercule et Omphale*, le *Ballet extravagant*, la *Prude du temps*. Ses œuvres, réunies à celles de Brueys, ont été publiées en 5 vol. in-12 (1735-55).

PALÁRIK (Jean), pseudonyme *Beskydov*, prêtre catholique, auteur dramatique et journaliste slovaque, né en 1822. Il fonda en 1850 à Schemnitz un journal ecclésiastique, *Cyrille et Methode*, où il défendait la liberté de l'Église et du peuple. Il provoqua ainsi l'indignation de ses supérieurs qui le forcèrent à renier quelques-uns de ses écrits. Plus tard, il fut envoyé à Pest, mais il y continua la lutte séparatiste en écrivant dans le *Journal catholique*, où il défendait surtout la langue slovaque contre le tchèque qu'on voulait imposer aux Slovaques comme langue littéraire. Il fut aussi un auteur dramatique de grand talent. Ses comédies, *Incognito*, *Drotár* et *Reconciliation*, ont eu beaucoup de succès M. Gavrilovitch.

PALAS (Le). Rivière du dép. de la Haute-Garonne (V. Garonne [Haute-], t. XVIII, p. 554).

PALASCA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Calvi, cant. de Belgodère; 571 hab. Stat. du chem. de fer de Calvi à Bastia.

PALASNE de Champeaux (Julien-François), homme politique français, né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 21 mars 1736, mort à Brest (Finistère) le 2 nov. 1795. Avocat, sénéchal de Saint-Brieuc, il fut élu, le 13 avr. 1789, député du tiers état de sa sénéchaussée aux États généraux. Il fut adjoint au doyen des communes, prêta le serment du Jeu de paume et devint secrétaire de l'assemblée, le 24 avr. 1790. Après la session, il fut président du tribunal criminel des Côtes-du-Nord. Le 7 sept. 1792, il fut élu député à la Convention par ce département. Il vota pour la réclusion de Louis XVI, se montra favorable aux girondins et contribua à la chute de Robespierre. Envoyé en mission à Brest, en mars 1795, pour achever la pacification, il y mourut subitement. Étienne Charavay.

Bibl.: Kerviler, *les Députés de la Bretagne aux États généraux*.

PALASNE de Champeaux (N.) (V. Champeaux [Palasne de]).

PALASOL (Bérenger de), troubadour français, originaire du Roussillon, mort en 1194. Il vécut à la cour de Raimond V de Toulouse. On a conservé ses chants d'amour en l'honneur d'Ermesine, femme d'Arnaud d'Avignon.

PALAT. Village d'Algérie, dép. d'Oran, arr. de Mostaganem, com. mixte de Tiaret, à 17 kil. au S. de cette dernière ville; 729 hab., dont 590 Français, 15 israélites naturalisés et 85 Européens étrangers. Il portait anciennement le nom de *Mellakou* et a reçu depuis celui de l'héroïque voyageur mort au Gourara. Le village, qui date de 1888, est en voie de prospérité.

PALATALE (Ling.) (V. Gutturale).

PALATIN. *Os palatins*. Ce sont deux petits os irréguliers situés à la partie postérieure des fosses nasales et de la voûte palatine. Ils sont composés d'une *portion verticale* et d'une *portion horizontale*. La portion horizontale complète la voûte palatine en arrière. La portion verticale fait partie des fosses nasales par sa face interne, et s'articule par sa face externe avec l'os maxillaire supérieur. A la réunion des deux portions se détache en arrière une apophyse, *apophyse pyramidale;* sur le bord supérieur de la portion verticale on voit deux autres apophyses séparées par une échancrure, ce sont l'*apophyse orbitaire* et l'*apophyse sphénoïdale*, et l'*échancrure sphéno-palatine*.

Conduits palatins. Il y en a deux, l'un antérieur, l'autre postérieur. Le *canal palatin antérieur* est creusé derrière l'arcade alvéolaire, sur le bord articulaire des deux intermaxillaires qui concourent à le former. C'est un canal en Y, dont l'ouverture simple s'ouvre à la voûte palatine et l'ouverture double dans la fosse nasale correspondante. Le *canal palatin postérieur* est creusé au niveau de l'apposition de l'os palatin et de la tubérosité maxillaire.

Épine palatine. Constituée par un éperon que forment les deux portions horizontales du palatin au niveau le plus reculé de leur articulation (épine nasale postérieure).

Artères palatines. Elles sont distinguées en *supérieure* et *inférieure*. La première vient de la maxillaire interne au sommet de la fosse zygomatique; la seconde est fournie par la même artère, tout près de son origine.

Nerfs palatins. On en compte trois: le grand, le moyen, le petit. Tous les trois naissent du ganglion sphéno-palatin, annexé au maxillaire supérieur. Le premier passe par le canal palatin postérieur et se ramifie sur la voûte palatine à sa sortie de ce canal. Le moyen et le petit vont se distribuer au voile du palais et à l'amygdale.

Voûte palatine. Voûte formée par l'articulation des apophyses palatines des deux os maxillaires et des deux portions horizontales des palatins. Ch. Debierre.

PALATIN. Ce nom qui, à l'époque du Bas-Empire, désignait tout employé de la cour (*palatium*) et plus particulièrement ceux des finances, fut, dans l'empire carolingien, appliqué aux grands qui vivaient à la cour; sous la forme de *paladins*, il s'est perpétué pour qualifier l'entourage de Charlemagne (V. les art. Comte du palais et Cour). De ces palatins, le principal était le comte du palais (*comes palatinus* ou *palatii*) qui assistait et suppléait le roi dans ses attributions judiciaires et en eut souvent la délégation; il statuait en dernier ressort sur les affaires secondaires et finit par avoir son tribunal distinct de celui du monarque. En même temps, il continuait d'être le principal ministre de celui-ci pour les affaires administratives et même diplomatiques et militaires. Lorsque s'organisa le royaume des Francs orientaux ou d'Allemagne, constitué par l'union de quatre ou cinq groupes de populations (Franconie et Lorraine, Saxe, Bavière, Souabe), on fut amené à multiplier les comtes palatins. Otton Ier en plaça un en face de chaque duc, tout au moins en Bavière, en Saxe et en Lorraine, les chargeant de lever les revenus royaux et d'exercer l'ensemble des droits régaliens. Ces comtes palatins acquirent une assise territoriale et figurèrent aussi rarement à la cour que les autres grands seigneurs allemands. Les palatins de Souabe se localisèrent à Tubingue; ceux de Bavière à Neubourg; ceux de Saxe à Magdebourg. Les plus importants furent ceux de la région rhénane qui profitèrent de l'effacement des duchés de Franconie et de Lorraine (V. Palatinat). Ils partagèrent avec ceux de *Saxe* (V. ce mot) le vicariat de l'empire en l'absence de l'empereur ou lors de la vacance du trône, et la Bulle d'or consacra la division de la fonction entre eux. Le comte palatin du Rhin demeura le principal suppléant de l'empereur dans ses attributions judiciaires et finit par acquérir juridiction éventuelle sur l'empereur lui-même. Sauf cette exception, les dignités palatines devenues héréditaires ne furent plus que le titre de principautés analogues aux autres. Cependant, l'empereur continua de nommer des employés dénommés comtes palatins (*comes palatinus cæsarius*, *comes sacri palatii*) pour l'exercice de ses droits réservés (*jura reservata exclusiva* ou *communia*); leur office s'appelait *comitiva;* on distinguait le *comitiva minor*, qui pouvait légitimer les bâtards, nommer des notaires, couronner des poètes, du *comitiva major*, qui pouvait conférer la noblesse; cette qualité était conférée à des villes, à des corporations, à des universités.

En *Pologne*, chaque gouverneur de province portait le titre de palatin. — En *Hongrie*, ce fut une dignité considérable (en magyar *Nádor* et *ur ispan* ou *comes magnus*) dont l'origine remonte à saint Étienne. Le palatin, c'était d'abord le chef suprême de la justice, plus tard l'intermédiaire entre le roi et la nation. Cette dignité était élective, et vers la fin du XVe siècle le palatin était le représentant du roi toutes les fois que celui-ci était hors du pays. A partir de Mathias Corvin, le palatin regardé comme le premier des magnats est désigné par le roi sur une liste de quatre candidats présentés par la diète. Sous les Habs-

bourg, surtout depuis le XVIII[e] siècle, ce fut le plus souvent un membre de la famille royale qui était investi de cette dignité (Alexandre-Léopold, Joseph, Etienne, le dernier palatin). Une loi de 1848 conféra au « Nádor » le droit de nommer les ministres. Après la révolution de 1848-49, cette dignité fut abolie, et lors du rétablissement de la Constitution (1867) ses droits conférés aux différents ministres.

BIBL. : PFAFF, *Gesch. des Pfalzgrafenamts;* Halle, 1847. — Vilmos FRANKL, *A nádori és országbírói hivatal;* Budapest, 1863.

PALATIN (Mont) (*Mons Palatinus*). L'une des sept collines de Rome, la plus centrale, occupée par la cité primitive (V. ROME). Elle a la forme d'un quadrilatère irrégulier de 1.800 m. de tour, dont le sommet s'élève à 51 m. au-dessus du niveau de la mer, de 30 à 40 m. au-dessus de la vallée ou se trouvaient au N. le Forum, à l'O. le Vélabre, au S. le Grand Cirque. Le mont Palatin duquel on distinguait à l'origine les collines de *Velia* au N. vers l'Esquilin (en face la basilique de Constantin) et de *Germalus* à l'O., confondue plus tard dans l'ensemble des constructions qui revêtirent et remanièrent la colline, possédait les monuments historiques de la Rome primitive et de la Rome impériale. On voit encore aujourd'hui les restes du rempart de la *Roma quadrata*, formés de blocs de tuf. On croit avoir retrouvé vers l'angle N.-O. la place du *Lupercal*, la grotte dédiée au dieu que les Grecs assimilèrent à leur Pan et où se réfugia la louve qui, près de là, sous le figuier sacré (*Ficus Ruminalis*), allaita Romulus et Remus; un peu au N. était la maison du fondateur de Rome (*Casa Romuli*) que l'on montrait encore au temps de Constantin. On trouvera dans l'art. ROME une étude sur la Rome primitive du Palatin. Absorbée dans la cité qui eut au Capitole sa citadelle et son sanctuaire, elle n'en fut plus qu'un quartier. Au S.-O. s'éleva en 295 le temple du dieu de la Victoire (Jupiter Victor), plus près du Forum celui du Jupiter Stator; à l'angle occidental, celui de la Grande Mère (191). A l'époque républicaine, le Palatin se couvrit de maisons privées et parait avoir été un quartier riche, par opposition aux quartiers commerçants et populeux des fonds qui l'entouraient. Cicéron, Hortensius, Clodius y avaient leurs maisons; de même Auguste et Tibère, qui y naquirent. Aussi, à l'époque impériale, les demeures des empereurs, successivement agrandies, finirent, avec les temples et les annexes qu'ils édifièrent, par couvrir la plus grande partie de la colline. Le nom même de maison palatine finit dans l'usage courant par devenir synonyme de résidence impériale et donna notre mot de palais (*palatium*). La maison d'Auguste, embellie par les Flaviens, occupait le centre du Palatin, ayant sa façade à l'O., du côté du Forum et de la Voie sacrée; au N.-E. s'élevait le temple d'Apollon; à l'O., la maison de Livie plus petite et assez bien conservée; puis au N.-O., dominant le Forum et les rues d'accès (*clivus Victoriæ*), la maison de Tibère qu'une galerie couverte (*cryptoporticus*) reliait à celle d'Auguste. Derrière ce grand palais transformé par Domitien et dont on peut admirer les proportions et la grandeur dans la belle restauration de Deglane, se trouvait le stade, bordé au S.-E. par le palais de Septime Sévère, terminé au-dessus du Cirque par les hauts étages du Septizonium, qui faisait perspective au bout de la voie Appienne. Ces palais impériaux furent édifiés par les premiers Césars, par les Flaviens et par les Sévères, Néron seul, rêvant pour sa majesté un cadre plus vaste, étala sa Maison Dorée entre le Palatin et l'Esquilin; le dernier empereur qui ait fait construire sur le Palatin fut Alexandre Sévère. A partir du III[e] siècle, ces palais furent délaissés; au V[e], ils furent pillés par les Goths, les Vandales; Odoacre et Théodoric les habitèrent encore quelque temps, puis on les laissa tomber en ruines. Ils servirent de carrière, on y vint puiser des morceaux d'architecture, des colonnes, de simples pierres, surtout lors des grandes construction de la Renaissance, si fatales aux édifices antiques. Sixte-Quint fit démolir le Septizonium; des couvents, des jardins, des vignes se partagèrent le sommet et les pentes du Palatin. Au N.-O. étaient les jardins Farnèse, au milieu la villa Mills, Saint-Bonaventure, Saint-Sébastien, et au-dessus de la Voie sacrée la vigne Barberini. Pie IX racheta la plupart des propriétés privées. Napoléon III acquit les jardins Farnèse et les fit fouiller par Rosa. Le gouvernement italien a continué ces fouilles et dégagé la surface à l'exception de la villa Mills, c.-à-d. du N. à l'O. et au S. A.-M. B.

BIBL. : V. ROME, § *Bibl.*, et notamment VISCONTI et LANCIANNI, *Guido del Palatino;* Rome, 1873 (ouvrage qui n'est plus au courant). — DEGLANE, *le Palais des Césars;* Paris, 1888.

PALATINAT. Géographie. — Pays allemand, ancienne principauté des comtes palatins. On distinguait le *Haut-Palatinat*, dit aussi *bavarois* et le *Bas-Palatinat*, dit aussi *rhénan*. En 1801, lors de la dissolution du Saint-Empire, le Haut-Palatinat avait 7.158 kil. q. et 283.800 hab.; son ch.-l. était Amberg; il correspond à la province bavaroise actuelle de Haut-Palatinat et à une fraction de la Haute-Franconie. Le Palatinat rhénan avait alors 8.260 kil. q., ses chefs-lieux étaient Mannheim et Heidelberg. Il avait été divisé en Palatinat électoral situé surtout sur la r. dr. du Rhin, principauté de Simmern sur la r. g., duché de Deux-Ponts sur la r. g., comté de Sponheim, principautés de Veldenz et Lautern sur la r. g. Le traité de Lunéville céda à la France tout ce qui était à gauche du fleuve; en 1802, la Bavière céda au grand-duché de Bade 936 kil. q. (Heidelberg, Ladenburg, Bretten, Mannheim), à la Hesse-Darmstadt 220 kil. q. (Lindenfels, Otzberg, Umstadt), à Nassau le château impérial (Pfalz) de Kaub. En 1814-15, la Bavière recouvre une grande partie du *Palatinat rhénan* dont elle forme la province de ce nom, sur la r. g. du Rhin : 5.928 kil. q., 765.991 hab. (en 1895) dont 398.870 protestants et 314.276 catholiques. C'est un pays très fertile quoique les forêts en occupent 39 % surtout autour des hauteurs ou culmine le mont Tonnerre (687 m.); les eaux vont au Rhin par la Nahe et la Sarre. La province a pour ch.-l. Spire et comprend 13 cantons : Bergzafern, Frankenthal, Germersheim, Hombourg, Kaiserslautern, Kirchheimbolanden, Kusel, Landau, Ludwigshafen, Neustadt, Pirmasens, Spire, Zweibrucken (Deux-Ponts). On y comptait, en 1892, environ 35.000 chevaux, 247.000 bœufs, 26.000 moutons, 106.000 porcs et 50.000 chèvres. On exploite la houille et le fer. Les *vins du Palatinat* ou de Hardt, dont on récolte jusqu'à 600.000 hectol., sont généralement blancs et chargés de matières grasses, peu acides.

Le *Haut-Palatinat* (Oberpfalz), qui occupe une partie de l'ancien Nordgau, le long du Bœhmerwald, est baigné par le Danube, la Regen et la Nab; il mesure 9.657 kil. q. et possède 546.834 hab. (en déc. 1895); son ch.-l. est Ratisbonne et il comprend 18 cantons. Il comprend avec l'ancien Haut-Palatinat les territoires de la ville et de l'évêché de Ratisbonne, des fragments des duchés de Bavière et de Neubourg. C'est une région montagneuse et boisée au N., fertile dans les vallées, où l'élevage du bétail, la culture du blé, de l'orge et du houblon sont importants.

Histoire. — La région du Palatinat rhénan enlevée aux Alamans par Clovis fut peuplée de Francs; elle comprit les comtés de Kreichgau (diocèse de Spire), Gardachgau (Worms), Lobdengau (entre Elsenz et Rhin), des fractions du Maingau, du Nahgau, du Trachgau (Bacharach) de l'Einrichgau (Kaub). Les résidences préférées des Carolingiens et de leurs successeurs s'y élevèrent : palais ou villas d'Ingelheim, Kreuznach, Worms, Spire, Selz, Kaub. A partir du X[e] siècle, on trouve à Aix-la-Chapelle, capitale nominale de l'empire, un comte palatin. Frédéric Barberousse confère en 1155 cette dignité à son frère Conrad qui avait en 1147 hérité des terres rhénanes; elle conférait des droits territoriaux sur Bacharach, l'avouerie de Trèves et de Juliers. Conrad résidait sur la colline de

Jettenbühel au-dessus d'Heidelberg. Son beau-fils, Henri le Welf, fils de Henri le Lion, lui succéda, puis son fils, Henri le Jeune (1211-14), à la mort duquel le Palatinat rhénan fut donné par Frédéric II à Louis de Bavière, de la maison de Wittelsbach, dont le fils Otton épousa Agnès, fille et héritière de Henri le Welf.

Le comté palatin, fixé ainsi dans la famille de Wittelsbach, fut occupé par Otton II (1228-53), Louis II (1253-94), Rodolphe Ier (1294-1319), Louis (1319-29), qui devint empereur et, par le traité de Pavie (4 août 1329), céda le Palatinat rhénan et une province bavaroise (qui devint le Haut-Palatinat) à ses neveux, Rodolphe et Robert, fils de Rodolphe Ier. Le titre d'électeur devait appartenir alternativement à la Bavière et au Palatinat. Robert, seul comte à partir de 1353 jusqu'en 1390, céda à l'empereur Charles IV un morceau du Haut-Palatinat et obtint ainsi la possession exclusive de la voix électorale (1355) ; il acquit Deux-Ponts (1385) et fonda l'Université de Heidelberg (1386). Son neveu Robert II (1390-98), fils d'Adolphe († 1327), décida que le Palatinat se transmettrait indivisible selon l'ordre de primogéniture ; son fils Robert III (1398-1410), élu roi des Romains en 1400, recouvra le Haut-Palatinat, embellit le château d'Heidelberg. Ses fils se partagèrent ses possessions et fondèrent quatre lignées : 1° lignée électorale issue de Louis III qui reçut le Palatinat rhénan, Amberg et Nabburg ; 2° lignée du Haut-Palatinat, issue de Jean ; 3° lignée de Deux-Ponts et Simmern, issue d'Etienne ; 4° lignée de Mosbach, issue d'Otton.

L'électeur Louis III, protecteur du concile de Constance, régna de 1410 à 1436 ; Louis IV, de 1436 à 1449 ; Frédéric le Victorieux (1449-76) s'agrandit aux dépens de l'électeur de Mayence, du Wurttemberg et de Bade, Philippe (1476-1508) disputa au duc de Bavière-Munich le duché de Basse-Bavière et obtint pour ses petits-fils le duché de Neuberg (1507) ; Louis V (1508-44), son frère, et Frédéric II laissèrent propager la Réforme ; Othon-Henri, fils de Louis V, embellit le château d'Heidelberg et réforma l'Université. Il mourut en 1559 sans héritiers directs, et l'électorat passa à la branche de Simmern. — La lignée du Haut-Palatinat avait peu duré, car le fils de Jean, Christophe, étant devenu roi de Danemark en 1439, à la mort de son père (1443), ses possessions allemandes revinrent à la lignée électorale. — La lignée de Mosbach s'éteignit aussi dès 1499 avec son second comte Otton II. Ce fut donc la lignée de Deux-Ponts et Simmern qui perpétua seule à partir du XVIe siècle la maison palatine. Elle était issue d'Etienne, troisième fils du roi Robert ; de son aîné, Frédéric, descendit la branche de Simmern ; du cadet, Louis le Noir, celle de Deux-Ponts. Le quatrième comte de Simmern, Frédéric le Pieux, hérita en 1559 de l'électorat ; ce fut un fervent calviniste. Son fils Louis VI (1576-83) revint à la foi luthérienne. A sa mort, son frère Jean-Casimir de Palatinat-Lautern (†1592) restaura le calvinisme au nom de son neveu mineur, Frédéric IV (1583-1610), connu comme promoteur de l'Union évangélique (1608). Le fils de celui-ci, Frédéric V (1610-32), par son acceptation de la couronne de Bohême, déchaina la guerre de Trente ans ; l'empereur Ferdinand II le défit, transféra la dignité électorale à son cousin, le duc Maximilien de Bavière ; le Palatinat fut effroyablement dévasté par Spinola, puis par Tilly. A la paix de Westphalie, Charles-Louis (1632-80) recouvra le Palatinat rhénan et la dignité électorale par la création d'un huitième électorat, mais il perdit le Haut-Palatinat. Les armées françaises ravagèrent ses Etats. Son fils Charles, étant mort sans héritiers directs en 1685, l'extinction de la lignée de Simmern semblait devoir transmettre ses possessions à la branche de Deux-Ponts-Neubourg ; mais le roi de France, Louis XIV, revendiqua les alleux au nom de la princesse palatine, Charlotte-Elisabeth, fille de Charles-Louis, mariée au duc d'Orléans. Il fit envahir le Palatinat qui fut systématiquement ravagé pour arrêter les armées allemandes ; le château d'Heidelberg fut brûlé ; l'électeur de Philippe-Louis mourut à Vienne (1690) ; son fils Jean-Guillaume (1690-1716) garda pourtant le Palatinat, le traité de Ryswick l'obligeant seulement à verser à la duchesse d'Orléans une indemnité de 300.000 écus. Il stipulait aussi le maintien des mesures prises au profit des catholiques, ce que l'électeur, catholique lui-même, voulut accomplir ; les protestants persécutés obtinrent, par l'entremise de la Prusse et du Brunswick, la tolérance (1705). Charles-Philippe, frère et successeur de Jean-Guillaume, transféra sa capitale à Mannheim. Il mourut le 31 déc. 1742 sans descendants mâles et eut pour successeur Charles-Théodore de Palatinat-Sulzbach qui réunit presque toutes les possessions palatines, plus Juliers et Berg. Ce fut un des princes les plus cultivés du XVIIIe siècle. En 1777, il hérita de la Bavière (moins le quartier de l'Inn cédé à l'Autriche) réunissant à peu près tout le domaine des Wittelsbach. Lui-même mourut en 1799 sans héritiers directs et eut pour successeur Maximilien-Joseph, représentant de la ligne de Deux-Ponts-Birkenfeld. Le Palatinat, désormais uni à la Bavière, avait été en grande partie annexé à la France qui le reperdit en 1814. La suite de son histoire se confond avec celle de la Bavière.

Il nous reste à dire quelques mots des branches cadettes de la maison de Deux-Ponts, qui héritèrent tour à tour de l'électorat. Toutes descendent de Louis le Noir et de son petit-fils Louis II, mort en 1532 après avoir adopté la confession luthérienne. Son fils Wolfgang (1532-69) acquit le duché de Neuburg et Sulzbach (1557) ; son fils aîné Philippe-Louis (1569-1614) fonda la famille de Neuburg ; marié à une princesse de Clèves, il revendiqua pour son fils la succession de Clèves et Juliers ; le jeune prince Wolfgang-Guillaume, afin de se procurer l'appui de la Ligue catholique et de Maximilien de Bavière, se convertit au catholicisme (1614). Un partage provisoire, définitivement confirmé en 1666, lui donna les duchés de Juliers et Berg. Son fils Philippe-Guillaume hérita, d'ailleurs, également de l'électorat palatin, comme il a été dit. Le second fils de Philippe-Louis de Neuburg avait en 1614 commencé la branche de Sulzbach, convertie au catholicisme en 1655 et héritière à son tour de l'électorat en 1742, éteinte en 1799. — La branche cadette de Deux-Ponts remonte au second fils de Wolfgang (de Neuburg) et à l'année 1569 ; il s'appelait Jean Ier et laissa à sa mort (1594) trois fils : Jean II, auteur de la branche cadette de Deux-Ponts éteinte dès 1661 en son fils Frédéric ; Frédéric-Casimir, auteur de la branche de Landsberg, éteinte dès 1681 en son fils Frédéric-Louis ; enfin Jean-Casimir, auteur de la branche de Kleeburg, dite aussi suédoise parce que son fils et successeur, Charles-Gustave, dont la mère était fille du roi de Suède Charles IX, fut, à l'abdication de Christine (1654), appelé au trone de Suède sous le nom de Charles X ; il laissa ses possessions allemandes à son cadet Adolphe-Jean († 1689), qui réunit l'héritage de la branche cadette de Deux-Ponts ; son fils et successeur, Gustave-Samuel-Léopold, mourut en 1731 sans descendants masculins. L'héritage revint alors à la branche de Birkenfeld issue du plus jeune fils de Wolfgang (de Neuburg), Charles Ier ; ce fut Christian III qui recueillit cet héritage et prit le titre de Deux-Ponts-Birkenfeld. Son fils Christian IV († 1775) eut pour successeurs ses neveux Auguste-Christian († 1795), puis Maximilien-Joseph, qui réunit le Palatinat et la Bavière en 1799 et devint roi de Bavière en 1808. — Mentionnons encore une branche latérale, dite de Bischweiler, issue de Charles Ier de Birkenfeld et représentée actuellement par le duc Charles-Théodore de Bavière, bien connu comme oculiste. A.-M. B.

BIBL. : KOCH et WILLE, *Regesten der Pfalzgrafen am Rhein, 1214-1508* ; Innsbruck, 1891 et suiv. — HÆUSSER, *Gesch. der rheinischen Pfalz* ; Heidelberg, 1845, 2 vol.

PALATINE. I. BIBLIOTHÈQUE. — L'une des deux bibliothèques officielles créées à Rome par Auguste ; il l'établit

sur le Palatin, dans un portique du temple d'Apollon; elle comprenait une section grecque et une section latine, fut classée par le grammairien Pompeius Macer et dirigée par Hygin. Brûlée lors de l'incendie du règne de Néron, il n'en est plus question ensuite. — Le nom de bibliothèque *Palatine* fut appliqué à l'époque moderne à la bibliothèque des électeurs palatins très riche en manuscrits orientaux, grecs, latins, allemands, dont ils furent spoliés en 1623 par Maximilien de Bavière qui, après la prise d'Heidelberg, en fit cadeau au pape Grégoire XV ; amenée à Rome par Allatius, elle forme un fonds particulier de la bibliothèque Vaticane ; quelques manuscrits (38 classiques, 852 allemands) apportés à Paris furent de là réintégrés à Heidelberg en 1815.

II. Ecole (V. Ecole, t. XV, p. 368).

III. Vêtement. — Vêtement de fourrure porté en hiver par les femmes sur le cou et les épaules. Son nom lui vient de la femme du duc d'Orléans, fille de l'électeur de Bavière, qui mit cette fourrure à la mode.

PALATINE (Princesse) (V. Elisabeth-Charlotte de Bavière).

PALATINE (La princesse) (V. Gonzague [Anne de]).

PALATITE (Pathol.) (V. Palais).

PALAU. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Saillagouse ; 212 hab.

PALAU-del-Vidre (*Palatium Vitri, de Vitrio, 1442*). Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, cant. d'Argelès-sur-Mer, arr. de Céret ; 1.137 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Ancien village fortifié. A été jusqu'au XVIe siècle le centre d'une importante exploitation de verrerie, d'où son nom. Dans l'église : un retable peint, une Vierge ouvrante et des ornements sacerdotaux anciens.

Bibl. : Alart, *l'Ancienne industrie de la verrerie en Roussillon*, dans *Soc. agr. scient. et litt. des Pyr.-Or.*, XX, p. 307.

PALAVAS ou **PALAVAS**-les-Bains. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. (2e) de Montpellier ; 932 hab. Station balnéaire. Source ferrugineuse froide.

Etang de Palavas (V. Hérault, t. XIX, p. 1138).

PALAVI. Ile littorale de la pointe N.-E. de Luçon (Philippines) ; 40 kil. q., montagneuse et boisée.

PALAZINGES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brives, cant. de Beynat ; 167 hab.

PALAZZI (Giovanni), historien italien, né à Venise vers 1640 d'une famille noble, mais pauvre, mort vers 1703. Il entra dans les ordres, fut nommé chanoine de l'église ducale en 1684, professa le droit canon à Padoue et devint plus tard curé de la collégiale de Sainte-Marie-Mère-de-Dieu. Léopold Ier le combla d'honneurs et lui donna la charge d'historiographe impérial. Palazzi a écrit en latin plusieurs histoires médiocres : *Gesta Pontificum Romanorum* (Venise, 1687-90, 5 vol. in-fol.) ; *Aristocratia ecclesiastica cardinalium* (*ibid.*, 1703, in-fol., suite du précédent ouvrage). La plus importante de ses œuvres est la *Monarchia occidentalis a Carolo Magno usque ad Leopoldum Ier* (Venise, 1671-79, 9 vol. in-fol.). Les huit premiers volumes (en latin) portent des titres particuliers (*Aquila inter Lilia*, *Aquila Saxonica*, etc.) ; le neuvième (en italien) est intitulé *Aquila romana*.

Bibl. : Papadopoli, *Hist. gymn. patav.* — Tiraboschi, *Storia della lett. ital.*, VIII, 131, 411.

PALAZZOLO Acreïde. Ville de Sicile, sur l'Anapo, à 32 kil. de Nolo, province de Syracuse ; 11.069 hab. (en 1881). Elle est bâtie sur les ruines de l'ancienne Acræ, forteresse construite par les Syracusains pour se défendre contre les tribus de l'intérieur. Remarquables, de cette époque, les tombeaux, les habitations souterraines, une voie, un puits très profond et une précieuse collection d'objets en fer, cuivre, etc., trouvés dans les fouilles. Territoire très fertile ; production et commerce de céréales et d'huile, fabriques de pâtes alimentaires.

Bibl. : Le baron Judica, *Antichità di Acre*.

PALÉ (Blas.). Se dit de l'écu ou d'une pièce partagés également et en nombre pair en pals de métal et de couleur ; le nombre doit en être indiqué.

PALEA. Parmi les canons ou chapitres du Décret de Gratien, il y en a plusieurs qu'on appelle *palea*, parce qu'ils sont inscrits sous ce mot. Les canonistes ont imaginé diverses explications sur leur origine. Voici la plus vraisemblable : les textes précédés du mot *palea*, et qui sont pour la plupart empruntés à Burchard, à Ives, à Anselme ou au droit romain, ont été introduits dans le corps de l'ouvrage par Paucapalea, disciple de Gratien, et par des copistes ou même par des éditeurs. Ils n'ont ni plus ni moins d'autorité que les autres parties du *Décret*, lesquelles valent, non par elles-mêmes, mais par la source dont elles sont tirées. On a constaté que ces *paleæ* ne se voient point dans les plus anciens manuscrits, ou du moins qu'il y en a fort peu, et que celles qui s'y trouvent ne sont point insérées dans le texte, mais seulement ajoutées à la marge : ce qui semble bien indiquer qu'elles avaient été omises primitivement, soit par oubli, soit à dessein. E.-H. V.

PALÉARCTIQUE (Région et Faune). En géographie zoologique, on désigne sous ce nom la vaste région qui comprend l'Europe avec le N. de l'Afrique jusqu'au Sahara et le N. et le Centre de l'Asie jusqu'au Japon et jusqu'au versant septentrional de monts Himalaya, qui la séparent de la *Région Orientale*. La faune de la région paléarctique et de ses sous-régions a été décrite aux mots Europe (Faune de l'), Asie (Faune de l') et Algérie (Faune de l'). Sur les traits généraux qui distinguent les grandes régions zoologiques, V. Zoologie. E. Trt.

PALEARIO (Aonio), philologue et philosophe italien, né à Veroli (prov. de Rome) en 1500, mort à Rome le 8 juil. 1570. A peine âgé de dix-sept ans, il suivit à Rome les cours de l'Université et y passa six ans à étudier les lettres et l'archéologie. Il eut le temps de s'enfuir lors du fameux sac de 1524 et il se réfugia dans sa ville natale. De retour à Rome, il y demeura jusqu'en 1529, puis séjourna successivement à Pérouse, à Sienne (oct. 1530) et à Padoue où il connut Bembo et Lampridio et où il suivit les érudites leçons de littérature grecque de ce dernier (1533). Retourné à Sienne pour défendre un de ses amis, Antonio Bellanti, contre une grave accusation que lui intentait le parti démocratique, il réussit à faire proclamer l'innocence de l'accusé. Il revint ensuite à Padoue où il composa son poème, *de Immortalitate animarum*, qui fut loué par Sannazar, par Vida et par Sadolet. En 1536, il voulut revoir la Toscane ; il s'établit à Cecignano, près de Sienne, et s'y maria (1538). Il fut alors en relation avec Bernardino Ochino. Cette amitié le rendit suspect à la curie romaine et, étant allé à Rome en 1542, il y fut accusé d'hérésie. Il fut défendu par Sadolet et absous à la suite d'un plaidoyer de celui-ci et d'une mémorable apologie (en latin). Poursuivi de nouveau par ses ennemis, il se réfugia à Lucques, où il accepta la charge de professeur de lettres à l'Université et où il demeura jusqu'en oct. 1555 ; à cette époque, il fut nommé à la chaire de grec et de latin à l'Université de Milan. L'élection de Pie V fut le signal de nombreuses persécutions pour les partisans de la réforme en Italie, et Paleario n'y put échapper. La publication de ses *Epistolæ* le fit accuser d'hérésie par l'inquisiteur Angelo de Crémone (1566). Emprisonné, il fut mandé à Rome (1568), demeura plus d'un an dans l'affreuse prison de Tordinona, qui était affectée aux réformés, et enfin (19 oct. 1569) condamné au bûcher. Il y monta avec un courage héroïque. Il a laissé : *de Immortalitate animarum* (Lyon, 1536) ; *Orationes* (Lucques, 1551) ; *Epistolarum libri III* (Lyon, 1553) ; *Actio in Pontifices Romanos et eorum asseclas ad Imperatorem romanum, reges, etc.* (Leipzig, 1606) ; *Opera* (Gênes, 1728), etc. On lui attribue l'opuscule : *del Beneficio di Gesù Cristo crocefisso* (Venise, 1542), qui est l'œuvre d'un moine, Benedetto de Mantoue. M. Menghini.

Bibl. : Eckermann, *Dissertatio de A. Paleario* ; Upsal, 1763. — Gurlitt, *Leben des A. Paleario* ; Hambourg,

1805. — M. YOUNG, *The Life and times of a Paleario;* Londres, 1860. — J. BONNET, *A Paleario;* Paris, 1863. — CANTÚ, *Gli eretici in Italia;* Turin, 1866, II, 467 — G. SFORZA, *un Episodio poco noto della vita di A. Paleario,* dans *Giornale storico della lett. ital*, XIV, 50 et suiv. — F. DINI, *Aonio Paleario,* dans *Arch. stor. ital.*

PALÉE (Archit.). On désigne sous ce nom les rangées des pieux, enfoncés souvent à l'aide du mouton et peu distants les uns des autres, qui servent à donner de la consistance à des terrains vaseux ou à former une digue dans le cas de constructions dans l'eau. On relie ensemble les pieux d'une palée par un cours de moises boulonnées et formant *chapeau* ou plate-forme. On appelle aussi *palées* les piles d'un pont, lorsqu'elles sont construites de bois ou de métal. Certains ponts même consistent en palées formées d'une seule rangée de pieux enfoncés dans le sens du courant et sur la tête desquels un chapeau ou cours de moises boulonnées reçoit les abouts des fermes formant travées et supportant le plancher du pont. Dans les cours d'eau profonds, il est quelquefois nécessaire d'établir deux cours de palée, dont le cours supérieur repose sur le chapeau couronnant le cours inférieur et, dans les ponts métalliques, les palées sont formées de pieux de métal qui sont, de fait, des petites piles tubulaires en fonte. Charles LUCAS.

PALEMBANG. Capitale de l'ancien royaume du même nom et de la résidence de la région S.-E. de Sumatra (Indes néerlandaises). Elle est bâtie sur les deux rives du fleuve Mousi, à environ 100 kil. de son embouchure, par 2° 58′ lat. S. et 102° 27′ long. E., et compte 50.000 hab. dont 2.500 Chinois, 1.700 Arabes, et quelques centaines d'Européens : tous les autres sont Malais et professent un mahométisme nominal. On y montre une belle mosquée et un prétendu tombeau d'Alexandre le Grand. Le commerce de la ville est assez actif (mouvement du port, près de 100.000 tonnes). D'après les commentaires d'Albuquerque, les Javanais l'appelaient Malayo. Ce serait alors le Malajour de Marco Polo et le Mo-louo-you des écrivains chinois. D'intéressantes découvertes archéologiques ont prouvé l'existence d'une ancienne civilisation hindoue dans cette région, de même qu'à Java.

PALÉMON (*Palæmon* Fabr.). I. ZOOLOGIE. — Genre de Crustacés-Décapodes, du groupe des Macroures et de la famille des Caridides, dont les représentants sont caractérisés par une carapace mince, qui se termine en avant par un rostre médian long et denté en scie et par deux prolongements aigus latéraux, par les antennes externes munies de 3 flagellums multiarticulés, les pattes de la deuxième paire pourvues de très petites pinces, l'abdomen comprimé et recourbé en dessous. On trouve des Palémons dans toutes les mers du globe ; ils sont tous comestibles et bien plus estimés que les *Crevettes grises* ou *Crangons* (V. ce mot). Sous le nom de *Crevettes roses*, *Salicoques*, *Bouquets*, etc., on vend sur nos marchés les *P. squilla* L. et *P. serratus* Penn., qu'on pêche en grande quantité sur le littoral de l'Océan et de la Manche. Les *P. Edwardsii* Hall. et *P. Latreillanus* Riss. sont propres à la Méditerranée. Quelques espèces vivent dans les eaux douces, par ex. *P. fluviatilis* dans le lac de Garde, *P. niloticus* Roux, dans le Nil, etc. — Les *Pontonia* Latr., espèce voisine, caractérisés par le corps non comprimé et les antennes biflagellées, vivent en général dans les Lamellibranches. — Les représentants des genres voisins *Cryphiops* Dana, *Rhynchocinetes* M. Edw., *Pandalus* Leach, etc., ont généralement les mœurs des Palémons. Dr L. HN.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les représentants fossiles des *Salicoques* ou Palémons ont été rangés par Boas dans sa sous-famille des *Eucyphotes*, subdivision de la famille des *Carididæ*, probablement moins ancienne que les *Penæus* (V. ce mot) qui sont le type d'une autre sous-famille. Le plus ancien représentant des Eucyphotes est l'*Æger crassipes* de Bronn, qui est du trias, et ne peut être laissé dans le genre *Æger* appartenant aux *Penæinæ*. Les genres *Blaculla, Udora, Udorella, Hefriga, Elder, Pseudocrangon, Oplophorus*, etc., qui sont des schistes lithographiques et du crétacé d'Allemagne, appartiennent à cette sous-famille. Nous citerons *Hefriga serrata*, bien conservé à Solenhofen, et *Homelys minor* et *major*, du miocène d'eau douce d'Œningen, très voisins du *Palæmon fluviatilis* actuel. Le genre *Palæmon* proprement dit est représenté dans le tertiaire de Bohême (*Pal. exul* Fritsch).

PALENCIA. I. Ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. du même nom (Vieille-Castille), à 200 kil. N.-N.-O. de Madrid, sur le Carrion, à 720 m. d'alt., au point de jonction de la voie ferrée de Madrid à la Corogne avec celle de Madrid-Irun ; 20.000 hab. La ville, très ancienne, *Pallantia* des Romains, a eu une importance au moyen âge et conserve des monuments de cette époque, portes et tours de l'enceinte, cathédrale, maison du Cid donnée par lui pour en faire un hôpital, selon la légende, palais dit de *Don Sanche*, etc. L'industrie est maintenant encore très active ; fabriques de lainages, teintureries, minoteries, etc.

II. Province d'Espagne, qui a fait partie jadis du royaume de Léon et ensuite de la Vieille-Castille. Séparée de la prov. de Santander, au N. par la crête des Pyrénées Cantabriques, elle est comprise entre les provinces de Burgos à l'E., de Valladolid au S., et de Léon à l'O. Elle a une superficie de 8.434 kil. q. et une population de 200.000 hab. environ (188.845, en 1887). La partie septentrionale de la province est couverte de montagnes élevées appartenant à la chaîne Cantabrique, mais le reste est un plateau de 700 à 800 m. d'alt., chaud l'été, glacé l'hiver, que traversent de nombreux rios et qui est fertile. Il produit quantité de grains et du bétail, notamment des mulets. La province appartient tout entière au bassin du Douro, auquel elle envoie le *Pisuerga*, grossi du Carrion et de l'Arlenzon ; cette rivière n'est pas navigable ; mais elle alimente le *canal de Castille*, qui sert à la navigation et à l'irrigation. Traversé par les voies ferrées de Madrid à Irun, de Palencia à Léon, de Venta de Baños à Santander, et par des routes nombreuses et bien entretenues, le pays a un commerce assez actif, exporte des grains, des farines, des étoffes de laine, soit vers le reste de l'Espagne, soit vers l'Amérique (par Santander). La province compte 7 districts (Astudillo, Baltanas, Carrion de los Conrides, Cervera de Rio-Pisuerga, Frechilla, Palencia, Saldaña) et 250 communes ou ayuntamientos. E. CAT.

PALENCIA (Alonso de), historien et humaniste espagnol, né vers 1423, mort après 1492. Il passa, encore très jeune, en Italie où il reçut les enseignements du cardinal Bessarion et de Georges de Trébizonde. De retour en Castille, il se mêla aux luttes politiques, prenant parti contre le roi Henri IV en faveur du prince Alphonse, puis de la princesse Isabelle, qui fut reine après la mort de Henri. Palencia prit part, sur les ordres de l'archevêque de Tolède, aux pourparlers qui aboutirent au mariage d'Isabelle avec le roi d'Aragon Ferdinand. A cause de ses services et de sa fidélité à la reine, il fut très en faveur à la cour des rois catholiques. Dans les dernières années de sa vie, il se rendit à Séville, au service du duc de Medina-Sidonia. Il fut enterré dans la cathédrale ; mais sa sépulture a disparu au XVIIIe siècle. Il écrivit plusieurs ouvrages, littéraires et historiques, dont le plus connu est la chronique latine intitulée *Alphonsi Palentini Historiographi gesta Hispaniensia ex annalibus suorum dierum* et vulgairement *Décades latines*, qui comprend le règne de Henri IV. Palencia, entraîné par ses antipathies politiques, exagère beaucoup dans la peinture les vices de la cour du roi, et c'est à cause de ce penchant satirique que Gallardo lui attribua (à tort) la paternité de *Coplas del Provincial*. On a cru aussi pendant longtemps qu'une certaine *Cronica* castillane, dite d'*Alfonso de Palencia*, était due à cet auteur ; mais il a été démontré qu'elle n'est qu'une mauvaise traduction de la latine, faite sans l'intervention de Palencia. Après le *Gesta Hispaniensia*, on doit citer encore deux ouvrages, supérieurs au

point de vue littéraire : *Bellum luporum cum canibus*, allégorie des mœurs de son temps, d'une admirable énergie, et le *de Perfectione militaris triumphi*, allégorie patriotique. Palencia lui-même donne, dans la lettre-préface de son *Vocabulario en latin y romance* (Séville, 1490), la liste de ses autres ouvrages, qui sont : *Antiquitatis Hispaniæ gentis libri X*, ouvrage inédit ; *Vita beatissimi Ildephonsi archiepiscopi Toletani*, inédit ; *Mores et ritus idolatrici incolarum Fortunatarum, quas Canarias appellant ; De vera suficientia ducum atque legatorum ; De obliteratis mutatisque nominibus provinciarum fluminumque Hispaniæ* ; et *De aludatoris salutationibus*. Tous ces ouvrages furent d'abord écrits en langue castillane, et puis traduits en latin par le même auteur. Palencia publia aussi de médiocres traductions de Plutarque (1491), de Josèphe (1492), et du livre italien, *el Espejo de la cruz* (1486). R. ALTAMIRA.

BIBL. : CLEMENCIN, *Elogio historico de la reina doña Isabel*, dans *Memorias de la Real Acad., de la Hist.*, vol. VI, pp. 76 et suiv. — PELLICER, *Ensayo de una biblioteca de traductores*. — Amador de LOS RIOS, *Hist de la lit. esp.*, vol. VII. — M. FABIÉ a publié en 1876 deux traités (*Dos tratados*) de Palencia.

PALENCIA (Juan de), sculpteur espagnol. Il vivait à Séville vers le milieu du XVIe siècle et s'y était acquis une certaine réputation. Il exécuta, en 1555, le bas-relief sur bois, représentant *Jésus lavant les pieds de ses disciples*, qui fait partie du grand retable de la cathédrale. P. L.

PALENCIA (Gaspar de), peintre espagnol. Il vivait à Valladolid en 1569, mais on ne connaît guère de lui d'autre particularité que celle d'avoir peint en tons naturels les figures du retable de la cathédrale d'Astorga, en collabotion avec Gaspar de Hayos. On sait aussi qu'il fut désigné comme arbitre pour fixer le prix des peintures exécutées par Alonso Sanchez pour le retable de l'église d'Espinar, et qu'il remplit le même office en 1577 pour établir la valeur de la dorure et de la peinture de ce même retable. P. L.

PALENCIA (Fray Martin de), miniaturiste espagnol et moine bénédictin, résidant à Avila dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il fut distingué par Philippe II et travailla à l'ornementation et aux écritures des livres de chœur du palais-monastère de l'Escurial. Après s'être acquitté de cette tâche à la satisfaction du roi, qui lui allouait un traitement annuel de 100, puis de 150 ducats et qui le retenait à Madrid, le frère Palencia rentra à son couvent de Suso, où il exécuta un très beau manuscrit sur vélin, tout enrichi de précieuses miniatures dont la plus importante représentait *le Calvaire*. Ce manuscrit portait la date de 1582 et la signature de l'enlumineur. P. L.

PALENCIA (Ceferino), auteur dramatique espagnol, né à Fuente de Pedro Navarro (Cuenca) le 26 août 1858. Il étudia d'abord la médecine à l'Université de Madrid, mais ses préférences le portaient du côté de la littérature. Le succès obtenu par sa comédie, *el Cura de San Antonio* (1879), lui fit abandonner définitivement les études scientifiques. Il donna successivement au théâtre deux comédies : *Carrera de obstaculos* (1880), et *el Guardian de la casa* (1881), le plus réussi de tous ses ouvrages, qui affermirent sa renommée. Puis vinrent : *Cariños que matan* (1882) ; *la Charra* (1884) ; *Qué vergüenza!* monologue (1885), et plusieurs traductions du français et de l'italien. Marié à l'actrice dramatique Maria Tubau, il prit la direction de sa troupe et a fait de nombreuses tournées artistiques en Espagne et dans l'Amérique espagnole. Sa dernière traduction a été celle de *Madame Sans-Gêne*, de Sardou. R. A.

PALENQUÉ ou **NACHAN**. Localité du Mexique, Etat de Chiapas, sur le Chacamas, affl. de l'Usumacinta ; 10.000 hab. A 11 kil. sont les ruines de l'antique cité indienne de Huehuetlapallan, que l'on a proposé d'identifier avec Xibalba, la cité mythique des Olmèques. Ces ruines sont les plus grandioses de l'Amérique ; de vastes terrasses artificielles ou des pyramides tronquées en pierres taillées portent des temples et des palais édifiés en pierre calcaire et revêtus de décorations en stuc, figures en relief, dessins, hiéroglyphes. Au centre est l'édifice appelé palais, surmontant une pyramide tronquée ; long de 92^m^,3, large de 58^m^,5, haut de 8^m^,1, il a 14 portes sur la façade, 11 sur chaque côté, 4 cours intérieures ; les bas-reliefs qui l'ornent offrent des figures de 2^m^,90 à 3^m^,20. Les alentours sont jonchés de statues monolithes ; les débris des ponts jetés sur la rivière attestent l'ancienne étendue de Palenqué. Découvertes en 1750, ces ruines ont été visitées et décrites par D. Charnay. A.-M. B.

BIBL. : Outre les ouvrages de CHARNAY, V. LA ROCHEFOUCAULD, *Palenqué et la Civilisation maya* ; Paris, 1888.

PALEOCAPA (Pietro), ingénieur et homme politique italien, né à Bergame en 1789, mort à Turin en 1867. Il étudia à l'école du génie et de l'artillerie de Modène et en sortit officier de génie et, comme tel, fut envoyé aux travaux des forts d'Osoppo et de Mandella. Il quitta le service militaire à la chute de l'Empire pour entrer dans les ponts et chaussées de Venise et puis dans le corps des ingénieurs du royaume lombardo-vénitien dont il fut directeur général en 1840. Membre du gouvernement provisoire de Venise en 1845, ministre des travaux publics, puis de l'intérieur, puis démissionnaire, il se réfugia à Turin, et y fut aussitôt nommé inspecteur des chemins de fer. En 1849, il y devint ministre des travaux publics sous D'Azeglio et y resta sans interruption jusqu'en 1859. En 1852, nommé membre d'une commission internationale de sept ingénieurs, il se déclara partisan du percement de l'isthme de Suez. En 1858, fut publiée à Paris une traduction de son ouvrage sur *les Bouches du Danube*. En 1859, atteint par la cécité, il abandonna le ministère et passa au Sénat, où il se fit remarquer dans plusieurs discussions. E. CASANOVA.

PALÉOCÈNE (Géol.) (V. SUESSONIEN).

PALÉOGRAPHIE. La paléographie est l'art de connaître et de déchiffrer les écritures anciennes. Son domaine peut s'étendre à tous les genres de documents, à tous les pays, à tous les temps. Toutefois, les inscriptions font l'objet d'une discipline spéciale, l'*épigraphie* (V. ce mot) ; de plus, l'étude des légendes des monnaies et des sceaux est naturellement comprise respectivement dans la numismatique et dans la sigillographie (V. MONNAIE et SCEAU). L'usage a donc réservé, en général, l'emploi du mot paléographie à l'étude des documents écrits sur des matières autres que la pierre ou le métal.

La plupart des écritures orientales n'ont point encore été jusqu'ici l'objet d'études proprement et spécialement paléographiques ; on s'est contenté en général de les classer et de déterminer leur place dans la série des écritures. On trouvera d'une part aux art. ALPHABET et ÉCRITURE, et d'autre part, soit aux articles concernant les peuples ou les langues qui ont eu une écriture spéciale (CHINE, JAPON, ARABE, HÉBREU, SANSCRIT, ZEND, etc.), soit aux noms de celles de ces écritures qui ont des dénominations spéciales (HIÉROGLYPHE, CUNÉIFORME, etc.), les principaux résultats de la science.

La paléographie, dans son acception la plus usuelle, s'applique donc le plus ordinairement aux écritures grecques et latines, ces dernières comprenant non seulement la langue latine, mais aussi les langues modernes qui ont employé l'alphabet latin.

Dans ce domaine, la paléographie, telle qu'elle s'est constituée, comme science accessoire de la philologie et de l'histoire, comprend non seulement l'étude des formes de l'écriture, mais tout un ensemble de matières sur lesquelles on trouvera dans la *Grande Encyclopédie* des articles spéciaux auxquels il nous suffira de renvoyer. C'est d'abord l'histoire des alphabets grec et latin ainsi que l'étude de la dérivation de chaque lettre, sur lesquels on trouvera des détails aux mots ALPHABET, ÉCRITURE, et aux articles spéciaux à chaque lettre de l'alphabet latin. C'est ensuite l'étude des matières sur lesquelles l'écriture a été tracée, qu'on trouvera aux mots PAPYRUS, CIRE (Tablettes de), PARCHEMIN, PAPIER, ROULEAU, VOLUME, MANUSCRIT, PALIMP-

seste, Diplôme, Charte ; des instruments qui ont servi à tracer l'écriture qu'on trouvera aux mots Encre, Chrysographie, Pourpre, Calame, Plume, Style. L'étude des moyens d'abréger l'écriture, de la rendre assez rapide pour suivre la parole, ou de la rendre secrète, fait l'objet des art. Abréviations, Notes tironiennes, Tachygraphie, Sténographie, Cryptographie ; les signes accessoires de l'écriture sont étudiés aux mots Accent et Ponctuation ; les formes des chiffres sont indiquées à ce mot ; la partie exclusivement artistique de la paléographie est traitée aux art. Manuscrit, Miniature, ainsi qu'à divers articles spéciaux : Diptyque, Heures, Grotesque, Emblème, etc. ; l'histoire du manuscrit au moyen âge est donnée aux mots Bibliothèque et Livre ; enfin la critique et l'interprétation des textes ainsi que l'art de les publier sont du ressort de la Philologie et de la Diplomatique. Il ne nous reste donc à parler ici que des formes même de l'écriture ainsi que de l'art de les dater.

I. PALÉOGRAPHIE GRECQUE. — L'étude de la paléographie grecque, que l'on considère aujourd'hui comme inséparable des études helléniques, qui occupent toujours une place si importante dans les études classiques (V. Hellénisme, Humanisme, etc.), a été véritablement fondée par les bénédictins français du xviie siècle, lorsqu'ils eurent occasion de publier une collection des pères de l'Eglise. Bernard de *Montfaucon* (V. ce nom) jeta les bases de la paléographie grecque (1708). Les hellénistes du xviiie siècle s'occupèrent tous, plus ou moins, de paléographie, et, de nos jours, *Bast* (Fréd.-Jacq.), *Boissonade*, *Tischendorf* (V. ces noms), etc., ont fait faire de grands progrès aux études paléographiques.

La paléographie grecque peut se diviser en deux périodes principales : 1° la période *antique*, qui s'étend jusqu'au ive siècle ap. J.-C. ; 2° la période *byzantine*, qui comprend toute l'époque du moyen âge. L'antiquité n'a connu que trois sortes d'écritures : la *capitale*, l'*onciale* et la *cursive*. La *minuscule* grecque ne date que de l'époque byzantine. Les trois genres d'écritures antiques ne sont pas aussi nettement distincts les uns des autres que les écritures de l'époque du moyen âge. On peut même dire que la cursive ne s'est réellement formée, comme écriture parfaitement distincte, que tout à fait à la fin de la période antique. Jusqu'à une époque très récente, notre principale source d'information pour la période antique était l'épigraphie. Des papyrus originaux remontant jusqu'au iiie siècle av. J.-C., en capitale, cursive et onciale, ont été trouvés dans les fouilles faites en Egypte, soit dans les soubassements des villes anciennes, soit dans les monticules de sable recouvrant les amoncellements de détritus. La nature du terrain et la sécheresse du climat de l'Egypte ont permis aux papyrus de subsister dans un état parfait de conservation. Des découvertes, très nombreuses, ont été faites pendant ces dernières années : on a parfois trouvé des fonds entiers d'archives locales, jetées au rebut après triage, sous les Ptolémées ou pendant l'administration romaine. La période *byzantine* ne connait que trois écritures : l'onciale, la minuscule et la cursive.

I. Période antique. — Les écritures grecques de l'antiquité n'offrent pas de différences aussi tranchées que les écritures latines. Les lettres dites onciales ne sont pas toujours caractéristiques de l'écriture onciale et se rencontrent souvent dans l'écriture capitale. La cursive ne se dégage que très lentement des formes de l'écriture capitale, tandis que, chez les Romains, les plus anciens documents en cursive nous donnent déjà cette écriture avec un alphabet spécial qu'il est impossible de confondre avec d'autres. La nature des matières subjectives de l'écriture exerce aussi une grande influence sur le tracé, suivant que les textes sont écrits sur le papyrus, ou, à partir du iiie siècle environ av. J.-C., sur le parchemin. Le papyrus ne se prête pas bien au tracé de l'écriture à formes arrondies ; aussi n'est-ce qu'à partir de l'époque où le parchemin remplace ce papyrus que l'on voit prédominer l'écriture onciale.

Capitale. — La capitale grecque est surtout connue par les inscriptions. Elle n'a jamais été employée pour écrire des manuscrits entiers dès le iiie siècle av. J.-C., car elle est entièrement remplacée, à cette époque, par l'onciale. Les quelques papyrus en capitale qui nous sont parvenus appartiennent déjà à une époque de transition et ont, pour une ou deux lettres, les formes onciales, principalement pour le Σ, qui a déjà la forme du Σ *lunaire* ou C (fig. 1, l. I, II, etc.).

Les formes des lettres de la capitale grecque n'ont jamais beaucoup varié. A l'époque primitive de l'alphabet, il y avait trois lettres de plus, qui n'étaient plus en usage

Fig. 1. — Capitale antique. — Papyrus de l'invocation d'Artémise (iiie siècle av. J.-C.).

dans les papyrus de l'époque alexandrine : le *digamma*, qui se plaçait entre le E et le Z (V. Digamma), le *coppa* ou *koppa*, qui se plaçait entre le Π et le P (V. Koppa) et le *sampi*, dernière lettre de tout l'alphabet (V. Sampi).

Le plus ancien papyrus est celui de l'invocation d'Artémise (fig. 1), conservé à la bibliothèque impériale de Vienne, et contenant des imprécations, adressées à Jupiter Sérapis, contre le mari de cette dame grecque, qui l'avait abandonnée sans pourvoir à la sépulture de leur enfant mort en bas âge. Ce papyrus appartient au iiie siècle av. J.-C. Un fragment du Phédon de Platon a été découvert sur un papyrus de la première moitié du iiie siècle av. J.-C., offrant également les caractéristiques de la capitale de transition.

Cursive. — La cursive grecque a été répartie en trois périodes : 1° période *ptolémaïque*, s'étendant sur l'ere chrétienne ; 2° période *romaine*, comprenant le ier, le iie et le iiie siècle de J.-C. ; 3° période *byzantine* proprement dite. La cursive ptolémaïque et la cursive romaine sont comprises dans la période antique. — La principale caractéristique de la cursive antique est la conservation des formes capitales des lettres jusqu'à une époque avancée. La cursive n'a été pendant longtemps que l'écriture capitale tracée rapidement et avec négligence.

Les formes diverses affectées par chacune des lettres de l'alphabet dans la cursive grecque sont représentées dans la fig. 2. L'α prend la forme d'un *a* minuscule latin pendant la période romaine. Le β conserve très

Fig. 2. — Cursive antique — Papyrus d'une circulaire administrative sur le recouvrement des taxes (170 ? av. J.-C.).

longtemps sa forme capitale dans l'écriture cursive, en même temps qu'il prend une forme simplifiée, consistant à remplacer les deux panses par une simple ligne droite, pour finir par avoir l'aspect d'un *u* minuscule. L'ε est d'abord identique à l'E oncial, et, pendant la période ro-

maine, il se réduit à deux traits seulement. L'η a, dès la période ptolémaïque, la forme de l'*h*, résultant du tracé continu de la traverse et du jambage de droite de l'H (V. dans la fig. 2, la 4e lettre de la première ligne et 4e avant-dernière lettre de la dernière ligne). La forme cursive ϰ le fait beaucoup ressembler à la forme cursive du β. Le λ peut se confondre quelquefois avec le γ (V. fig. 2, l. I et II, aux mots ταλησεται et γνωμης). Le prolongement du premier jambage du μ ne date que de la période romaine. Le ν, dans la forme à tracé continu, prend une forme qui le fait ressembler au π. Le σ a toujours la forme lunaire, provenant de l'onciale et qui se trouve déjà dans la capitale. Les autres lettres, à part l'ω oncial, ont des formes qui ne diffèrent presque jamais de celles de l'écriture capitale.

La cursive grecque était principalement consacrée aux usages administratifs et aux travaux courants des lettrés. On a retrouvé un grand nombre de fragments de documents officiels, dont quelques-uns proviennent de l'administration impériale elle-même, consistant généralement en comptes ou documents relatifs aux impôts, comme le fragment reproduit dans la fig. 2, contrats de vente, circulaires administratives, pétitions, etc. Les particuliers avaient l'usage de placer leurs papiers en dépôt dans les archives publiques, ce qui fait que l'on possède un certain nombre de contrats privés, testaments, rapports d'intendants ou gérants, horoscopes astrologiques, etc. La découverte la plus importante qui ait été faite dans le domaine littéraire est celle d'un fragment du grand ouvrage d'Aristote sur les constitutions comparées des cités grecques, ouvrage aujourd'hui entièrement perdu : le fragment de papyrus en cursive, aujourd'hui au Musée britannique, contient la partie relative à la constitution d'Athènes, Πολιτεία τῶν Ἀθηναίων.

Onciale. — L'onciale antique ne se distingue pas aussi nettemment de la capitale que l'onciale définitivement consti-

Fig. 3. — Onciale antique. — Papyrus Harris de l'*Iliade* d'Homère (Ier siècle av. J.-C.).

tuée de la fin de l'époque romaine. La forme de l'α est intermédiaire entre la forme capitale et la forme onciale pure. L'ε n'est pas toujours complètement arrondi (V. fig. 3). Tant que le papyrus a été la matière principale qui servait à l'écriture, les formes arrondies n'ont pas pu se développer librement. Le Σ *lunaire* (C) paraît être la lettre onciale la plus ancienne et apparaît déjà dans les inscriptions en capitale, comme dans les plus anciens papyrus (V. fig. 2). Ce n'est pas dans la Grèce proprement dite que l'écriture onciale s'est formée, mais c'est après l'époque classique et principalement dans l'école d'Alexandrie, sous les Ptolémées. Les travaux multiples des érudits alexandrins, l'introduction graduelle du parchemin pour la confection des manuscrits, etc., furent les causes principales qui donnèrent naissance à l'écriture onciale.

Le caractère général de l'écriture onciale consiste dans l'arrondissement des formes angulaires de l'écriture capitale. Sept lettres ont été principalement affectées par ces changements : Λ, Δ, E, M, Ξ, Σ, Ω. On peut remarquer que quatre de ces lettres (A, D, F, M) figurent aussi parmi les lettres caractéristiques de l'onciale latine. La principale de toutes les lettres, celle qui suffit à déterminer le caractère oncial d'une écriture est l'E, qui est réduit à une courbe hémisphérique et à une barre transversale. Le Δ a son côté droit légèrement prolongé vers la gauche (caractère qui se retrouve aussi dans le D oncial latin). Le Ξ a ses trois traits horizontaux reliés les uns aux autres par un tracé continu, ce qui donne quelquefois à cette lettre des formes très étranges. On a déjà remarqué ci-dessus que le Σ (C) est probablement la première de toutes les lettres onciales par rang d'ancienneté. L'Ω est une des lettres qui ont subi la plus grande transformation dans l'écriture onciale.

L'onciale antique n'était presque pas connue avant les découvertes de papyrus qui ont été faites récemment en Egypte. Ces découvertes ont donné, à côté d'un grand nombre de documents administratifs, tant en cursive qu'en onciale, quelques textes littéraires importants, tels que divers fragments d'Homère (V. fig. 3), de Thucydide, d'Hypéride, d'Alcman, du grammairien Tryphon, de l'iambographe Hérodas, etc. A part l'Egypte, le seul endroit où l'on ait découvert des papyrus grecs est Herculanum, où l'on a retrouvé une partie des œuvres d'Epicure et de Philodème.

L'onciale antique a encore pour caractéristique le très petit nombre d'abréviations dont on y a fait usage (V. Abréviation). La *ponctuation* est très rare (V. Ponctuation). Les *accents* (V. Accent, t. I, p. 272). Les *esprits* (V. Esprit), tous les signes diacritiques et les signes de correction (V. § *Paléographie latine*) ont été inventés ou perfectionnés peu à peu dans l'école d'Alexandrie. On trouvera des détails sur la manière dont les Grecs entendaient la division matérielle de leurs ouvrages à l'art. Stichométrie. Dès une très haute antiquité, les Grecs ont connu les systèmes sténographiques (V. Notes tironiennes et Tachygraphie), ainsi qu'un système de numération par les lettres de leur alphabet (V. Chiffres). Enfin, les Grecs ont aussi employé les écritures secrètes (V. Cryptographie). Quelques spécimens des tablettes de cire, dont les Grecs faisaient usage comme les Romains, ont été découverts en Egypte (V. Cire [Tablettes de]).

II. Période byzantine. — La période byzantine de la paléographie grecque, que l'on peut faire commencer approximativement à l'époque du triomphe du christianisme et de la fondation de Constantinople, se caractérise par la création de l'écriture *minuscule*, qui devient l'écriture exclusive des manuscrits à partir du ixe siècle. Avant le ixe siècle, les Byzantins ne connaissent que l'*onciale* pour les manuscrits littéraires. Ni les Grecs de l'école d'Alexandrie ni les Byzantins n'ont jamais employé la capitale épigraphique pour les manuscrits, comme l'ont fait les Romains dès le début de la littérature latine. Quant à l'écriture *cursive*, elle a été en usage dans la chancellerie byzantine pendant toute la première moitié du moyen âge, et elle a ensuite subi l'influence de la minuscule et a simplifié considérablement ses formes compliquées.

Onciale. — On peut dire que l'onciale proprement dite, du ve au viie siècle, constitue véritablement l'apogée de l'écriture grecque. L'activité littéraire était plus considérable à cette époque dans l'empire d'Orient, depuis Justinien, qu'à Rome et en Italie, ravagées par les guerres et les invasions. Sans les *iconoclastes* (V. ce mot), nous aurions aujourd'hui un nombre considérable des beaux manuscrits de cette époque (V. Miniature, Byzantin [Art], t. VIII, p. 556). L'écriture onciale byzantine présente plusieurs variétés : à l'époque la plus ancienne (ive et ve siècles), l'onciale se distingue par la régularité et l'harmonie des proportions (fig. 4) ; elle devient ensuite plus massive (fig. 5), caractère qu'elle conserve dans les manuscrits liturgiques, par lesquels elle reste en usage jusqu'au xiie siècle, après que la minuscule, au ixe siècle, est devenue l'écriture des manuscrits littéraires. A partir du viie siècle environ, on voit se développer l'*onciale penchée* ou *ovale*, qui n'était d'abord usitée que pour les annotations marginales et les commentaires, et qui devient ensuite une variété de l'écriture des manuscrits (fig. 6).

Les principales formes de l'onciale byzantine se trouvent dans deux manuscrits célèbres dont les fig. 4 et 5 donnent des fac-similés. Il y a peu de chose à ajouter aux remarques faites ci-dessus à propos de l'onciale antique. Le C lunaire est toujours la seule forme onciale du Σ. Le Δ a sa base

souvent prolongée et terminée à droite et à gauche par deux petits appendices (V. fig. 5, lignes 2 et 3). Le M a deux formes, l'une dans laquelle les deux traits du milieu sont seuls arrondis, l'autre dans laquelle tous les traits prennent une forme courbe. Les hastes et les queues de plusieurs lettres sont prolongées au-dessus ou au-dessous de la ligne (P, Υ, Φ, X, Ψ). Cette dernière modification a pour effet de donner à l'Υ l'apparence de l'Y latin (V. fig. 5). L'amplitude des formes, la répartition harmonieuse des pleins et des déliés caractérisent encore l'onciale du IV[e] au VIII[e] siècle. — L'*onciale ovale* a ses lettres comprimées latéralement, de manière à prendre une forme étroite. Les lettres E, Θ, O, Σ (lunaire) sont celles qui prennent le mieux la forme ovale. Dans l'onciale ovale, la direction générale de l'écriture est inclinée vers la droite (V. fig. 6).

Fig. 4. — Onciale. — *Codex Sinaiticus* de la Bible (commencement du V[e] siècle ap. J.-C.).

Avec la période d'apogée de l'écriture onciale, le nombre des manuscrits célèbres devient très considérable. A cette

Fig. 5. — Onciale. — Manuscrit de Dioscoride de la bibliothèque impériale de Vienne (commencement du VI[e] s.).

époque, le papyrus est complètement remplacé, pour les usages littéraires, par le parchemin. Les manuscrits de luxe se multiplient (V. Miniature, Chrysographie, Pourpre, etc.). Des fac-similés des manuscrits les plus célèbres

Fig. 6. — Onciale ovale ou penchée. — Traité de mathématiques (VII[e] siècle).

se trouvent dans les grandes collections de la *Paléographie universelle* (pl. en chromolithographie), de la *Palæographical Society* (pl. en photogravure), etc. Les manuscrits bibliques et liturgiques occupent une place très importante. Les trois plus anciens manuscrits de la Bible sont des manuscrits en onciale grecque : le manuscrit dit *Codex Vaticanus* du IV[e] siècle, conservé à la bibliothèque du Vatican ; le *Codex Sinaiticus*, du commencement du V[e] siècle, magnifique manuscrit écrit sur quatre colonnes par page et dont la fig. 4 reproduit un fragment, qui fut trouvé dans un couvent du mont Sinaï, dans des circonstances très romanesques (V. Tischendorf) et qui est aujourd'hui conservé à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg ; le *Codex Alexandrinus*, du V[e] siècle, qui est le manuscrit considéré comme le plus précieux du Musée britannique, et qui fut apporté d'Egypte au XVII[e] siècle par un patriarche grec pour être offert au roi d'Angleterre, Charles I[er]. Un Pentateuque, un *Octateuque*, etc., se trouvent à la Bibliothèque nationale. Le plus ancien document authentique de la littérature chrétienne primitive paraît être un papyrus de la fin du II[e] siècle ap. J.-C., découvert récemment à Oxyrhynchus en Egypte et contenant les Λογία ou apophtegmes du Christ. On sait que la plupart des textes chrétiens des premiers temps ont péri et que l'on n'a retrouvé, pour ne citer qu'un exemple, le Διὰ τεσσάρων de Tatien, du milieu du II[e] siècle, que dans une traduction arabe, exhumée, il y a quelques années, de la bibliothèque du Vatican. Les manuscrits littéraires sont représentés par l'*Homère* de la bibliothèque ambrosienne de Milan, du V[e] siècle, avec miniatures ; le *Dioscoride* de Vienne (fig. 5), exécuté, au commencement du VI[e] siècle, par Julia Anicia, fille d'Olybrius, un des derniers empereurs romains, et contenant, entre autres miniatures, le portrait de cette dame romaine elle-même, etc.

Minuscule. — La minuscule grecque est une invention de l'époque byzantine. De l'opinion unanime des savants versés dans la paléographie grecque, la minuscule a été inconnue à l'antiquité grecque, tandis que, pour l'antiquité latine, l'existence de l'écriture minuscule romaine est une question qui a été le sujet de longues polémiques entre les paléographes du siècle dernier et qui n'est pas même encore complètement résolue de nos jours. La minuscule grecque offre encore ceci de particulier dans son histoire, qu'elle fait son apparition assez brusquement, au VIII[e] et au IX[e] siècle, c.-à-d. à peu près à la même époque, où, dans l'Occident de l'Europe, la minuscule carolingienne, qui s'est formée sous Charlemagne, se répand dans tout le monde latin proprement dit. Quant à l'origine directe de la minuscule grecque, il faut la chercher, soit dans la petite onciale penchée que l'on constate dès le VI[e] siècle (V. ci-dessus), avec adjonction de certaines formes tirées de l'écriture cursive, soit au contraire dans l'écriture cursive elle-même, telle qu'elle existe au commencement de la période byzantine, avec adjonction de formes simplifiées empruntées à l'onciale de la même époque. Pour résoudre cette question, on possède un petit nombre de manuscrits, principalement du VIII[e] siècle, qui représentent une phase de transition, dans laquelle l'écriture est généralement penchée vers la droite, comme l'onciale ovale (V. ci-dessus), tandis que les formes des lettres présentent encore toutes les apparences de lettres cursives à formes simplifiées (V. le manuel de Thompson, fac-similé de la p. 160). L'histoire de la minuscule grecque se divise en trois périodes : 1° du VIII[e] au milieu du X[e] siècle ; 2° du milieu du X[e] au milieu du XIII[e] siècle ; 3° du milieu du XIII[e] au commencement du XV[e] siècle (Thompson). Une autre classification admet quatre périodes : 1° IX[e] siècle ; 2° X[e]-XII[e] siècles ; 3° XIII[e]-XIV[e] siècles ; 5° XV[e] siècle ou Renaissance (Wattenbach). En réalité, la raison pour laquelle il est difficile d'assigner des limites précises à chaque période est l'état stationnaire prolongé dans lequel l'écriture est restée pendant chaque période et la lenteur avec laquelle elle a passé d'une forme à une autre. Les représentants extrêmes de la série, la

minuscule de la Renaissance (fig. 11) et la minuscule du IXe siècle (fig. 7) se différencient à première vue, mais les nuances intermédiaires sont tout à fait imperceptibles, comme on peut l'observer en comparant, par exemple, la minuscule du IXe siècle (fig. 7) avec le même genre d'écriture tel qu'il s'est conservé, intact, pendant cinq siècles, jusqu'au XIVe siècle (fig. 10). Aucune autre écriture occidentale n'offre l'exemple d'aussi peu de changement au moyen âge. Il n'y a que l'écriture onciale latine, qui, du IIIe au IXe siècle, soit restée pareillement semblable à elle-même pendant une période de plusieurs siècles.

La minuscule grecque n'offre qu'un très petit nombre de particularités qui en rendent la lecture difficile. L'α a souvent son trait de droite prolongé et relevé jusqu'au sommet de la ligne d'écriture (V. fig. 7). Le β a la forme en *u*, signalée ci-dessus à l'étude de l'écriture cursive. L'ε donne lieu à un assez grand nombre de ligatures : ει (fig. 10, l. I, etc.), ευ, εν, ερ, etc. L'η a toujours la forme de l'*h*. Le κ a une forme très curieuse, dont l'origine se trouve dans l'alphabet de l'écriture cursive. Le λ offre une particularité presque constante, c'est que son premier jambage descend presque toujours au-dessous de la ligne, tandis que le second ne la dépasse jamais (V. fig. 10, l. III, au mot ἀλήθει). Le premier jambage du ν descend au-dessous de la ligne, comme le premier jambage du μ. Le Π a ses deux jambages verticaux formés en tracé continu, ce qui lui donne tout à fait l'apparence d'un ω surmonté d'une barre horizontale. Le σ donne lieu à diverses ligatures : στ (fig. 7, l. II), εστ (fig. 7, l. V), σι (fig. 8, l. I), etc. L'ω est complètement fermé et a la forme d'un 8 renversé. — C'est à l'époque de la minuscule que la *ponctuation*, l'*accentuation* et les *abréviations* se constituent définitivement.

La minuscule des IXe et Xe siècles (fig. 7.) présente des formes très soignées et très pures. Les mots sont

Fig. 7. — Minuscule des IXe et Xe siècles. — Euclide (Ms. de 888).

nettement séparés les uns des autres, les points sont employés à la fin des phrases, et les accents et les esprits sont presque toujours marqués.

La minuscule des XIe et XIIe siècles (fig. 8) ne diffère presque pas de celle de l'époque précédente. Les traits sont quelquefois plus lourds et deviennent parfois un peu

Fig. 8. — Minuscule des XIe et XIIe siècles. — Saint Jean Chrysostome (Ms. de 1003).

plus cursifs. Le papier, qui commence à être en usage, exerce une influence sur le tracé. Dans les signes diacritiques, les *esprits* reçoivent la forme arrondie, au lieu de la forme carrée qu'ils avaient précédemment.

La minuscule des XIIIe et XIVe siècles (fig. 9) devient plus compliquée, plus tassée, et se surcharge de traits superflus, formés des prolongements des hastes ou des

Fig. 9. — Minuscule des XIIIe et XIVe siècles. — Commentaire de Théophylacte Simocatta sur les Evangiles (Ms. de 1255).

queues de certaines lettres, et présente beaucoup d'inégalité dans la hauteur relative des lettres ou même des parties d'une même lettre (par ex. le φ, fig. 9, l. I, II, etc). L'ε et le ν commencent à prendre la forme moderne. Les abréviations se multiplient. — A côté de l'écriture qui vient d'être décrite, la minuscule subsiste, presque

Fig. 10. — Minuscule des XIIIe et XIVe siècles. Psautier (Ms. de 1301).

sans changements, dans tous les manuscrits d'une exécution soignée et dans les manuscrits liturgiques, dont l'écriture est généralement de grandes dimensions, surtout dans les psautiers antiphonaires, lectionnaires, etc. (V. fig. 10).

La minuscule du XVe siècle ou de la Renaissance (fig. 11) est encore plus irrégulière et disproportionnée

Fig. 11. — Minuscule de la Renaissance. — Polybe (Ms. de 1416).

que dans la période précédente. C'est cependant cette forme de la minuscule grecque, apportée en Occident par les érudits byzantins du XVe siècle, Lascaris, etc., qui servit de modèle pour la fonte des premiers caractères d'imprimerie grecs, qui restèrent en usage pendant presque tout le XVIe siècle.

Le nombre des manuscrits en minuscule est très considérable. Outre les copies des manuscrits de l'antiquité classique épargnés pendant les premiers temps du christianisme ou par les iconoclastes, les Byzantins nous ont légué une littérature très riche, dont les ouvrages forment une collection qui occupe une place imposante dans les

bibliothèques (V. Byzantine). On possède environ 1.000 manuscrits en minuscule antérieurs à l'an 1500. On n'a guère qu'une douzaine de manuscrits qu'on puisse attribuer avec certitude au IXe siècle, environ 50 sont du Xe siècle, près de 100 du XIe siècle, et seulement 70 du XIIe siècle. A partir du XIIIe siècle, les manuscrits deviennent très nombreux. Le plus ancien manuscrit en minuscule est un évangéliaire daté de l'année 835, faisant partie de la collection de l'évêque Uspensky. Vient ensuite le manuscrit d'Euclide de 888, conservé à Oxford et dont la fig. 7 reproduit un spécimen.

Cursive. — La cursive byzantine s'est dégagée peu à peu des formes de l'écriture capitale, que la cursive de l'époque romaine conservait encore. Les lettres, au lieu

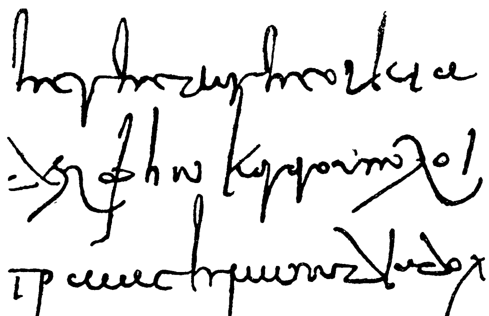


Fig. 12. — Cursive byzantine. — Acte de vente daté de Panopolis (599 ap. J.-C.).

d'être isolées ou simplement juxtaposées les unes aux autres, ont été reliées entre elles et ont commencé à

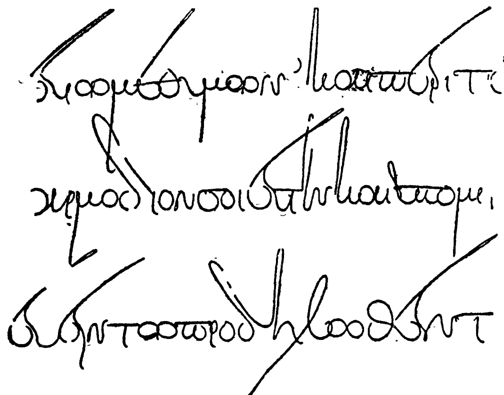


Fig. 13. — Cursive byzantine de chancellerie. — Lettre officielle d'un empereur de Constantinople, VIIIe ou IXe s.).

former des *ligatures*. Pendant la première moitié de la période byzantine, on peut diviser la cursive en écriture

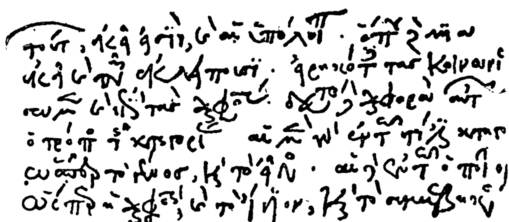


Fig. 14. — Cursive de la seconde moitié du moyen âge. — Commentaire du traité de Porphyre sur Aristote (Ms. de 1223).

notariale (fig. 12) et en écriture de chancellerie (fig. 13). La cursive subit ensuite l'influence de la minuscule, s'épure et se simplifie, tout en conservant un très grand nombre d'abrévations, et prend la forme représentée, à partir du XIIIe siècle, dans le spécimen donné dans la fig. 14. Ce dernier genre de cursive est surtout en usage pour les manuscrits théologiques, didactiques et scolastiques ou philosophiques.

Les formes des lettres dans la cursive byzantine prennent un caractère plus expéditif que pendant la période antique. Aux remarques déjà faites précédemment, on peut ajouter les suivantes : l'α se trace d'un trait continu et ne forme plus qu'une ou deux lignes courbes ; β garde ses deux formes, capitale et cursive ; l'ε se réduit généralement à deux traits, comme dans la cursive latine du moyen âge ; le λ est prolongé au-dessous de la ligne ; le ρ a sa boucle supérieure souvent ouverte. Les *ligatures* ne se font plus seulement par la partie supérieure des lettres, mais par leurs traits du milieu ou de la base, comme pour l'ε ou pour le κ. Les abréviations, soit par le système usité dans la paléographie grecque, soit par des signes spéciaux, comme pour καὶ et δέ (V. Abréviations) ne sont pas très nombreuses dans la cursive diplomatique, notariale ou de chancellerie, mais se multiplient considérablement dans la cursive scolastique du XIIIe siècle.

Le grec a été longtemps étudié et écrit en Occident, surtout pendant la première partie du moyen âge, avant l'époque de la séparation des Eglises grecque et latine. Les manuscrits gréco-latins ou bilingues, partie en grec et partie en latin, sont assez nombreux à l'époque de l'écriture onciale. L'écriture grecque tracée par les scribes occidentaux se reconnaît généralement à la lourdeur ou à l'irrégularité de ses formes. — La paléographie grecque connaît les palimpsestes, comme la paléographie latine, tant pour la période antique que pour la période du moyen âge (V. Palimpseste).

II. Paléographie latine et médiévale. — La paléographie latine classique et la paléographie du moyen âge comprennent un domaine beaucoup plns étendu et beaucoup plus varié que celui de la paléographie grecque. Les écritures de l'antiquité (*capitale, onciale, semi-onciale, cursive romaine*) forment la base de presque toutes nos écritures modernes et embrassent une période qui remonte presque jusqu'aux origines de la littérature romaine. Cette période s'étend jusqu'à l'invasion des Barbares. Viennent ensuite les écritures adoptées par les divers peuples barbares et auxquelles on a donné le nom d'*écritures nationales* (mérovingienne, lombardique, visigothique, irlandaise et anglo-saxonne). A partir du VIIIe siècle et sous des influences diverses qui se centralisent toutes en France, on voit se développer l'écriture perfectionnée qui a reçu la dénomination de *carolingienne* ou *caroline*. Cette nouvelle écriture produit elle-même, du Xe au XIIe siècle, la magnifique écriture *romane*, exclusivement française, et qui atteint son apogée au XIIe siècle, où elle est adoptée par toutes les nations de l'Europe. C'est la même écriture que notre écriture actuelle d'imprimerie. Du XIIe au XVIe siècle règne l'écriture *gothique*, avec toutes ses variétés nombreuses et compliquées. Enfin, avec la Renaissance et la Réforme, commence l'époque des *écritures modernes*, qui, après une période de confusion et de mélanges d'écritures de provenances les plus diverses, se termine, à partir de la fin du XVIIe siècle, par la prépondérance de l'écriture cursive d'Italie. Celle-ci est adoptée par toutes les nations d'origine européenne, à l'exception de la Russie, et est aujourd'hui connue sous le nom d'écriture *anglaise*. L'écriture courante des Allemands, dernier dérivé de la cursive gothique du moyen âge, paraît disparaître graduellement dans les usages pratiques.

Ecritures de l'Antiquité. — Les écritures qui ont leurs origines dans l'antiquité n'ont été l'objet d'études systématiques que dans les temps tout à fait modernes. L'histoire du progrès des études paléographiques, qui ont renouvelé entièrement de nos jours toutes les études historiques, se rattache, à partir du milieu du XVIIe siècle, à l'historique de la *diplomatique* (V. ce mot). C'est principalement par des travaux fondés sur les études de paléo-

graphie que les bénédictins sont devenus célèbres (V. l'art. Bénédictins). Après l'époque de la Révolution française, l'Ecole des Chartes, par son enseignement, par ses méthodes et par l'intermédiaire des savants qu'elle a formés, a donné à la science de la paléographie une impulsion considérable, qui s'est fait sentir ailleurs qu'en France. On ne rencontre pas, chez les écrivains du moyen âge, de sens paléographique proprement dit. Ils ne considéraient les textes des classiques latins que comme des modèles de latinité grammaticale sans valeur proprement littéraire, et, pour eux, les œuvres des historiens romains ne devaient guère servir que d'exemples destinés à illustrer la perversion produite par le paganisme. Les manuscrits latins étaient simplement recopiés ou conservés sans préoccupation d'étude critique d'aucune sorte. Ce n'est qu'à l'époque des humanistes, qui commence avec Pétrarque et ses contemporains, que l'on voit apparaître chez les commentateurs quelques remarques de paléographie proprement dite, mais sans ordre et sans méthode. Le respect des textes et des manuscrits était si peu développé que les éditions *princeps* du xve siècle se faisaient souvent sur les anciens manuscrits, dont plusieurs remontaient bien probablement à l'antiquité classique, et qui étaient remis directement aux mains des imprimeurs.

Capitale. — La plus ancienne forme de l'écriture qui est la source de toutes les écritures modernes est l'écriture capitale de l'antiquité. On peut voir, à l'art. Alphabet, ainsi qu'aux articles consacrés à chacune des lettres de l'alphabet, comment les lettres romaines sont dérivées des lettres des alphabets grecs des colonies de la Grande-Grèce en Italie. En recevant leur alphabet des Grecs, les Romains n'ont pas tardé à lui imprimer, en quelque sorte, la marque de leur génie. Le sens de l'écriture avait été longtemps incertain chez les Grecs, qui écrivaient tantôt

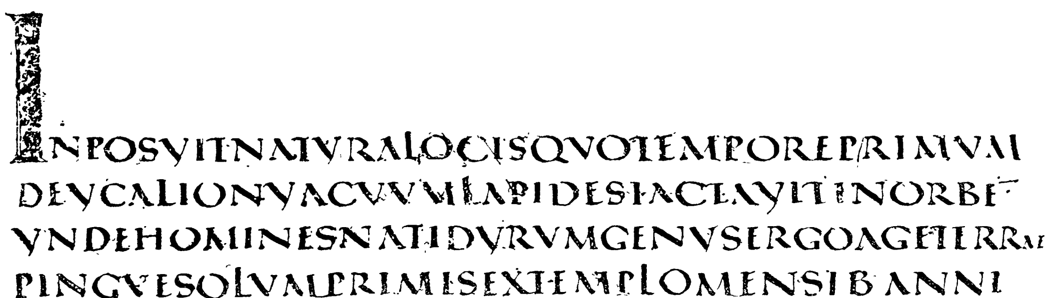


Fig. 15. — IIe ou IIIe siècle de J.-C. — Capitale carrée. Fragment d'un manuscrit de Virgile, dit fragment Dionysien (Vatic. 3256). — *Géorgiques*, I, v. 61-80. — Lettres caractéristiques : A, E, T.

Inposu**it** n**at**ur**a** locis. Quo **te**mpor**e** primum
D**e**ucalion vacuum lapid**e**s j**a**ct**a**vit in orbem,
Unde homines nati, durum genus : ergo age, terrae
Pingue solum primis extemplo mensibus anni.

de droite à gauche, tantôt de gauche à droite, tantôt alternativement dans ces deux directions (V. Boustrophédon, t. VII, p. 854). Les Romains adoptèrent le tracé de gauche à droite ; ils donnèrent définitivement aux lettres la position verticale ; les hastes transversales ou barres et les courbes ou panses se rattachèrent aux hastes au aux jambages verticaux en formant des angles droits. Quatre lettres seulement, A, M, N, V, présentent des traits obliques ayant la longueur d'un jambage entier et s'étendant entre la *ligne de base*, sur laquelle repose l'écriture, et la *ligne de sommet* des jambages de hauteur moyenne (tels que l'I); mais néanmoins on peut remarquer que l'axe véritable de la position de ces lettres est réellement vertical et non incliné, comme il l'était souvent dans les lettres des alphabets grecs. La lettre E fut une de celles qui conservèrent le plus longtemps la trace de son origine grecque : ses trois traverses sont tracées obliquement tantôt vers le haut, tantôt vers le bas, sur les plus anciennes inscriptions latines. Après leur constitution définitive dans l'antiquité, les lettres de l'alphabet romain atteignirent le total de 23, nombre qui fut porté, au moyen âge et dans les temps modernes, à 26, par la création des lettres J, V et W, au moyen de dédoublement des lettres I et V. — L'appellation elle-même d'écriture capitale ne paraît pas remonter à l'époque de l'antiquité, mais semble résulter du fait que son usage s'est conservé, jusqu'à une époque avancée du moyen âge, pour l'écriture majuscule des titres de chapitres dans les manuscrits.

L'écriture capitale, d'abord usitée dans les inscriptions (V. Epigraphie), conserva dans les manuscrits le caractère épigraphique qu'elle avait acquis, avec quelques légères différences seulement. L'écriture des inscriptions avait des traits pleins et des traits déliés, comme dans l'A, le V, l'N, etc., et les traits latéraux, traverses ou barres comme pour la base de l'L ou la barre du T, avaient presque les mêmes dimensions que les traits verticaux. Ce sont les belles proportions des lettres de cette écriture qui leur avait valu le nom de *litteræ quadratæ*. Dès que l'écriture épigraphique fut appliquée à la transcription des manuscrits, deux modifications caractéristiques apparaissent. D'abord les pleins sont exagérés et deviennent très gros par rapport aux déliés, qui sont très fins (V. fig. 15, ligne 1, dans les lettres N, V, R, A, etc.). Ensuite les barres transversales sont très réduites, et, au lieu d'être dans un rapport harmonique avec les traits verticaux, ne sont plus que de petits appendices n'ayant que le quart ou le cinquième de la hauteur des hastes verticales. Cette seconde caractéristique est surtout frappante pour les trois traverses de l'E et par la barre du T, qui font souvent ressembler ces deux lettres à un simple I muni de petites lignes latérales et terminales presque insignifiantes (V. dans les fig. 15 et 16, les lettres indiquées en caractères gras dans les transcriptions des fac-similés). L'aspect général de la capitale des manuscrits prend donc un air beaucoup plus tassé et serré que dans les inscriptions, ce qui permettait de donner moins de largeur à l'espace occupé par les mots et d'économiser la place sur le papyrus ou sur le parchemin. L'écriture capitale des manuscrits conserva toujours, comme une tradition de son origine épigraphique, ses grandes dimensions, qui formaient une de ses caractéristiques. Plaute, dans sa comédie du *Rudens*, parle, par une exagération de rhétorique, de lettres longues d'une coudée (*cubitum longæ*). Les lettres des manuscrits de Virgile (V. fig. 15 et 16) ont encore 1 centim. de hauteur. Lorsque les *volumina* ou les *codex* étaient écrits en colonnes, les lignes ne contenaient guère plus de dix lettres et n'étaient que de deux ou trois mots (V. fig. 19).

Capitale carrée et capitale rustique. La capitale usitée dans les manuscrits comprend deux espèces, la capitale *carrée*, *élégante* ou *épigraphique*, et la capitale

rustique. Ces deux écritures offrent chacune les deux caractéristiques, pour les déliés et pour les traverses des lettres qui viennent d'être indiquées. La fig. 15, empruntée à l'un des fragments qui subsistent des manuscrits de Virgile, est un spécimen de la *capitale carree*. La fig. 16, tirée de l'un des manuscrits complets de Virgile, est un spécimen de la *capitale rustique*. L'aspect de ces deux écritures, qui sont à première vue tout à fait différentes

Fig. 16. — IVe siècle de J.-C. — Capitale rustique. — Virgile *Vaticanus* (Vatic. 3,225). — *Enéide*. — Lettres caractéristiques : A, E, T, B, P, R, V.

Talibus insidiis **perjuriique arte** Simonis
Credita res, captique dolis **lacrimisque** coactis,
Quos neque Tydides necc (sic) Lariseus Achillis,
Non anni domuere decem, non millæ (sic) carinæ.

l'une de l'autre, ne tient qu'à une seule particularité : les traverses latérales viennent toujours rejoindre les hastes à angle droit, même lorsque ces petites traverses sont légèrement ondulées à leur point de départ, dans l'écriture capitale *carrée;* dans la capitale *rustique*, au contraire, ces petites traverses offrent d'abord une ondulation beaucoup plus grande, et viennent couper les hastes dans une direction légèrement inclinée. Tracée avec le *calame* (V. ce mot), la capitale rustique était plus facilement et plus rapidement écrite de cette façon, pour ainsi dire, moins posée et moins apprêtée que celle de la capitale carrée. Aussi l'usage de la capitale rustique pour les manuscrits fut-il beaucoup plus répandu que celui de la capitale carrée. Pour l'exécution des manuscrits de luxe, on ne faisait pas de distinction entre la capitale carrée et la capitale rustique, comme c'est le cas pour le Virgile dont la fig. 16 donne un spécimen.

Caractéristiques. La simplicité de l'écriture capitale antique et sa ressemblance presque identique avec notre majuscule d'imprimerie moderne font qu'il n'y a presque pas de différences à signaler, à part les particularités de tracé relatives aux pleins et aux déliés et aux traverses de certaines lettres (V. ci-dessus). Les lettres E et T sont remarquables par la petitesse de leurs traverses. La lettre A n'a pas de traverse entre ses deux jambages. La panse supérieure du B, ainsi que celles du P et de l'R, sont souvent très réduites par rapport à la partie inférieure de ces lettres (V. par ex., pour le B, fig. 16, premier mot de la l. 1). Déjà dans la capitale carrée, et presque toujours dans la capitale rustique, le jambage de droite du V, qui est tracé en délié, se prolonge au delà de la ligne de base de l'écriture, ce qui donne souvent au V presque l'apparence d'un Y (V. fig. 15 et 16). L'H, qui a dans la capitale carrée la forme actuelle (fig. 15, l. 3), a souvent dans la capitale rustique une forme qui la fait ressembler à un K (V. l'art. H), concurremment avec la forme ordinaire (V. fig. 16, l. 3). Toutes les lettres caractéristiques de la capitale dans les deux premières lignes des transcriptions de chaque fac-similé, sont imprimées en caractères gras (V. fig. 15 et 16). — Les abréviations sont très peu nombreuses à l'époque de l'écriture capitale. Elles sont toujours très simples et se bornent à l'abréviation de *m* et *n* (V. fig. 15, l. 2, dernier mot), à quelques signes spéciaux pour des désinences de mots tels que *us* et *que*, et à un très petit nombre de mots abrégés par contraction et dont la liste est donnée à l'art. ABRÉVIATIONS, t. I, p. 126.

La principale caractéristique des manuscrits en écriture capitale, n'est pas dans la forme proprement dite des lettres, mais dans l'absence des signes auxiliaires qui se rencontrent aux époques ultérieures: ponctuation, rubriques, pagination, ornementation, etc. La ponctuation n'existe pas ; celle que l'on voit sur quelques manuscrits de Virgile est une addition moderne. Dans les manuscrits les plus anciens, la séparation des mots n'existe pas non plus (fig. 15 et 16). — Les alinéas ne se trouvent que pour les divisions les plus importantes des ouvrages et sont généralement marqués par des espaces laissés en blanc. Ce n'est que dans les livres liturgiques et bibliques chrétiens (V. fig. 17) que la notion des alinéas et des subdivisions des textes en général a fait des progrès. Les initiales qui se trouvent au commencement des alinéas sont toujours placées en dehors de la ligne marginale de l'écriture (V. fig. 17). Quelquefois, on trouve une majuscule en tête de chaque page, comme dans les fragments de Virgile. — Les titres se bornent à deux ou trois lignes placées en tête du texte des ouvrages, rédigées sous forme d'*incipit* (*Incipit liber XXII feliciter*) et écrites en rouge ou alternativement en lignes en rouge et en noir. Il y avait quelquefois des titres courants au haut des pages, comme dans certaines éditions de Virgile, dont les pages portaient en regard l'une de l'autre ASPRI, à gauche, et VERGILIUS à droite. — La réglure se faisait à la pointe sèche, qui marquait deux lignes en creux sur le parchemin, une pour la ligne de base et l'autre pour la ligne de sommet des lettres capitales. — Le format des manuscrits était presque toujours carré et l'écriture était à *longues lignes*, s'étendant sur toute la largeur de la page, ou bien en deux ou trois colonnes très étroites. Les manuscrits de Virgile sont des in-folios ou des in-quartos carrés ou oblongs. Pour les manuscrits destinés aux usages pratiques, il est probable que l'antiquité connaissait les petits formats, car on en a des exemples, pour les manuscrits juridiques, au moins pour le VIIIe siècle, dans des manuscrits des lois des Lombards. — A mesure que la date des manuscrits en capitale s'éloigne de l'époque classique, leur orthographe devient fréquemment barbare, et c'est même à ce signe seulement qu'on a avancé l'époque d'un des manuscrits de Virgile jusqu'au IVe siècle. Les fautes d'orthographe des anciens manuscrits dont la fig. 16 offre deux exemples (l. 3 et 4), sont corrigées, dans les publications de textes, soit dans des notes placées au bas des pages des éditions, soit en les indiquant au moyen du mot *sic* mis entre parenthèses.

L'antiquité a connu les manuscrits à peintures (V. MINIATURE, t. XXIII, p. 1049). Les miniatures et les dessins antiques sont recopiés à l'époque carolingienne (V. fig. 17). L'écriture en lettres d'or et d'argent (V. CHRYSOGRAPHIE) était très répandue pour les manuscrits de luxe, de même que l'usage du vélin pourpré.

L'ornementation à l'*encre rouge*, au *cinabre* et au *minium* (V. ces mots), a ses origines dans l'antiquité classique. Les arguments ou sommaires de certains ouvrages,

les quatre ou cinq premières lignes des grandes subdivisions, et les citations de passages importants extraits d'autres ouvrages, étaient ordinairement écrits à l'encre rouge, et quelquefois en or ou en argent.

La plus belle époque de l'écriture capitale s'étend depuis le siècle d'Auguste jusqu'au IVe siècle de l'ère chrétienne. A partir du Ve siècle, elle a d'abord cédé peu à peu la place à une écriture simplifiée, l'onciale, et elle est elle-même entrée dans une période de décadence. Néanmoins ce n'est guère qu'à l'époque carolingienne qu'elle a commencé à se différencier nettement de la capitale de l'antiquité. Pendant plus de six siècles, l'écriture capitale a si peu changé que les divergences d'opinion les plus grandes ont existé, parmi les bénédictins et les paléographes contemporains, sur l'âge attribué aux manuscrits les plus célèbres. Les manuscrits de Virgile (fig. 15) ont été attribués successivement à l'époque d'Auguste, puis au IIIe ou au IVe siècle. Le manuscrit sur lequel les contestations ont été les plus diverses est le Psautier d'Utrecht



Fig. 17. — IXe siècle. — Capitale rustique. Psautier d'Utrecht (Psaume 149, avec dessins servant d'illustrations aux principaux versets).

1re colonne :

CXLVIIII : Alleluia.
Cantate Domino
canticum novum : laus
ejus in ecclesia sanctorum.
Laetetur Israhel in eo qui
fecit eum, et filii Sion exsultent in rege suo.
Laudent nomen ejus in
choro, in tympano
et psalterio psallant ei.
Quia beneplacitum est

qui a été tour à tour daté de toutes les époques comprises entre le IVe et le milieu du IXe siècle (V. fig. 17), et dont on n'a pu arriver à déterminer l'âge véritable que par des caractères empruntés, non pas à l'écriture elle-même, mais au style des miniatures qui ornent le manuscrit.

A l'époque carolingienne, l'écriture capitale a été de nouveau remise en vogue et a été en usage pour la transcription de manuscrits entiers. Les formes de l'écriture capitale renouvelée n'ont pas, en général, l'apparence majestueuse de la capitale antique, mais les lettres offrent un aspect grêle qui donne à l'écriture l'apparence exagérée de la hauteur par rapport à la largeur. Néanmoins, on peut toujours rencontrer des manuscrits qui reproduisent, à s'y méprendre, les formes de la capitale antique, comme le Psautier d'Utrecht (V. fig. 17). A partir du Xe siècle, l'écriture capitale cesse d'être d'un usage ordinaire pour la transciption des manuscrits.

Manuscrits célèbres en capitale. — Les manuscrits en écriture capitale antique sont très peu nombreux. Les plus anciens remontent au Ier siècle de l'ère chrétienne : ce sont les fragments de papyrus d'Herculanum. Les manuscrits proprement dits ne commencent qu'au IVe siècle ou au IIIe siècle au plus tôt, suivant la date que l'on assigne aux plus anciens manuscrits de Virgile et aux fragments de Cicéron et de Salluste. Les causes de la destruction des manuscrits antiques peuvent se ramener à trois principales. Premièrement, la rareté relative et la cherté croissante du papyrus et du parchemin furent cause, à mesure que l'écriture capitale était remplacée pour les usages ordinaires par des écritures à dimensions moindres et à tracé plus rapide, que l'on fit servir les manuscrits antiques, après en avoir gratté la première écriture, à de nouvelles transcriptions : c'est l'origine des palimpsestes, dont la plus belle époque fut le IVe et le Ve siècle (V. Palimpseste). Secondement, les œuvres du paganisme devinrent l'objet d'une persécution de plus en plus générale, au fur et à mesure du triomphe progressif du christianisme : à la fin du IVe siècle, le pape Grégoire le Grand, pour détruire dans ses racines mêmes les restes des traditions du paganisme, ordonna expressément la destruction des manuscrits de Tite-Live et probablement aussi de tous les autres ouvrages historiques de l'antiquité, qui ne nous sont parvenus que dans un état toujours plus ou moins mutilé. On sait dans quel état nous est parvenu Tite-Live. Tacite, qui devait être, sous l'Empire romain, transcrit officiellement, chaque année, à dix exemplaires, pour être envoyé aux principales provinces de l'Empire, ne survivait, à l'époque de la Renaissance, que dans un seul manuscrit d'une très haute antiquité, découvert dans un monastère de Westphalie et qui servit à l'édition de 1515. L'histoire romaine de Salluste, à l'exception de quelques lignes qui ont été conservées par hasard (*Pal. des class. lat.*, pl. 51, et *Pal. univ.*, t. II, pl. du n° 70), a été complètement anéantie. Une foule d'historiens secondaires, comme Licinianus, ont disparu totalement ou ne subsistent que dans quelques fragments palimpsestes. Varron, Polybe, Denys d'Halicarnasse, etc., etc., sont tous incomplets. Même à l'époque de la Renaissance carolingienne, Alcuin avait maintenu l'interdiction de l'étude des œuvres de Virgile, et une autorisation spéciale était nécessaire dans les monastères pour pouvoir lire les *Bucoliques* ou l'*Enéide*, ainsi que nous l'apprend la biographie d'Alcuin. En troisième lieu, les manuscrits de l'antiquité, déjà décimés par les causes précédentes, furent aussi exposés, pendant tout le moyen âge et dans les temps modernes, aux mêmes causes de destruction qui ont frappé tous les manuscrits et toutes les chartes, c.-à-d. la négligence, l'oubli, la destination à de vils emplois, sans parler de l'extermination systématique due au fanatisme des diverses époques révolutionnaires qui se sont succédé les unes aux autres dans presque toutes les parties de l'Europe. A l'époque de la Renaissance carolingienne, on voyait encore circuler, parmi les lettrés des monastères, de nombreux manuscrits de Cicéron, de Salluste, etc. Les humanistes du XIVe siècle avaient certainement à leur disposition plus de manuscrits très anciens que les érudits du XVIe siècle. Les progrès de la destruction et de la dispersion des manuscrits ne se ralentirent pas avec les guerres de religion et les époques troublées d'une grande partie des temps modernes : l'un des manuscrits de Virgile du Vatican, le *Romanus* ou *Dionysianus*, ainsi que l'un des fragments de manuscrit appelé également par les philologues *Dionysianus*, se trouvaient, l'un au moyen âge, comme on le voit par les cotes ou marques de catalogue inscrites par les bibliothécaires du XIIIe siècle, et l'autre encore au XVIIe siècle, dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis près de Paris, d'où ils sont sortis par suite de dons et d'échanges

entre les érudits de l'époque, qui n'avaient pas sur la conservation des bibliothèques les principes qui se sont répandus de nos jours.

Les plus célèbres manuscrits antiques qui nous sont parvenus sont ceux de Virgile. On en possède quatre manuscrits, plus ou moins incomplets, et divers fragments. Les quatre manuscrits sont : 1° le manuscrit de la bibliothèque du Vatican n° 3225, de 76 feuillets, en très belle capitale rustique (V. fig. 16), qui possède cinquante miniatures ; ce manuscrit est désigné en philologie classique par le nom de petit Virgile du Vatican ou de *Vaticanus ;* — 2° le manuscrit du Vatican 3867, en capitale rustique du Ve ou VIe siècle, de 309 feuillets (*Romanus* ou *Dionysianus*), dont un très beau fac-similé chromolithographique avec une miniature se trouve dans la *Pal. univ.*, t. II, pl. du n° 60, ainsi que dans l'*Archivio paleog. ital.*, t. II, pl. 12, etc., etc. ; — 3° le manuscrit du Vatican n° 1631, de la collection Palatine, de 280 feuillets, en capitale rustique (*Palatinus*). Le premier et le troisième de ces manuscrits sont attribués au IVe ou même au IIIe siècle ; — 4° le manuscrit de la bibliothèque Laurentienne de Florence, de 220 feuillets (*Mediceus* ou *Laurentianus*), pour lequel on a un élément de date certaine, car il a été revisé et corrigé par Asterius, consul en 494 et amateur lettré, qui a inscrit lui-même une note sur le manuscrit, à la fin des Bucoliques où il dit : *legi et distinxi* (ponctuer et accentuer) *codicem*. Ce manuscrit est daté du Ve au IVe siècle, suivant que, d'après d'autres éléments chronologiques de l'apostille d'Asterius, on le fait ou non contemporain de ce correcteur. — Les principaux fragments de Virgile sont ceux de la bibliothèque du Vatican, qui fournissent un très bel exemple de la capitale carrée (V. fig. 15, où l'on voit un exemple des divergences de texte des manuscrits à la dernière ligne, où la leçon définitive, adoptée d'après les autres manuscrits, est *extemplo* A *mensibus anni*) et qui constituent peut-être le plus ancien manuscrit, car ils sont attribués par quelques paléographes au IIe siècle (*Pal. class. lat.*, pl. 61), — de la bibliothèque de Berlin, qui proviennent du même manuscrit que les fragments précédents, — de la bibliothèque de Saint-Gall, — et divers fragments palimpsestes de Paris, Vérone, etc. Ces manuscrits et ces fragments de Virgile sont ceux qui nous donnent les plus beaux spécimens de l'écriture capitale antique, sous ses deux formes, carrée et rustique. Les premiers essais de reproductions intégrales de manuscrits en fac-similé, qui commencent à être aujourd'hui l'objet de publications remarquables, furent faits sur les manuscrits de Virgile, par des fac-similés en gravure et même par des reproductions en caractères typographiques imitant les formes de la capitale antique. Le Virgile du Vatican 3225 fut ainsi reproduit par J.-D. Compiglia (Rome, 1742, in-folio), et le Virgile de Florence par Foggini (Florence, 1741, in-4°). Horace a été l'objet d'une publication partielle tout à fait analogue, faite en Amérique, et consistant en extraits qui reproduisent non seulement les caractères de la capitale romaine rustique, mais qui sont imprimés sur un rouleau de papier vélin de près de 2 m. de longueur, monté sur un *ombilic* avec deux *cornes* à ses extrémités (V. Volume) et enfermé dans un étui en carton (*Carmina octo Q. Horatii Flacci edidit Georgius Vincent*), publiée à New York (*Novi Eboraci, apud F.-A. Stokes*) et datée de l'an de Rome MMDCXLI (2641, c.-à-d. 1888).

A part les quelques manuscrits et les fragments de Virgile qui viennent d'être cités, les auteurs classiques ne sont représentés que par un autre manuscrit complet important en écriture capitale, le Térence dit *Bembinus*, du nom du cardinal Bembo, conservé également à la bibliothèque du Vatican et qui est daté du IVe ou Ve siècle (*Pal. class. lat.*, pl. 6, *Ex. cood. latt.*, pl. 8 et 9, et un fac-similé en couleurs dans la *Pal. univ.*, t. II, pl. du n° 67). Pour Plaute, Cicéron, Salluste, etc., on ne possède que des fragments peu étendus, principalement palimpsestes. De courts fragments d'un poème sur la bataille d'Actium ont été découverts dans les papyrus d'Herculanum et forment, par leur date, qui ne peut guère être postérieure au troisième quart du Ier siècle après J.-C., les plus anciens manuscrits latins qui existent sous forme de *volumen* (fac-similé dans *Ex. codd. latt.*, pl. 1-3). Un calendrier antique en manuscrit, qu'on a daté du milieu du IVe siècle, d'après le nom d'un personnage auquel il est dédié et qui aurait vécu à cette époque, est conservé à la bibliothèque de Vienne. Les manuscrits juridiques de l'antiquité devaient être écrits en capitale aussi bien qu'en onciale, mais on n'en possède plus aucun entier en écriture capitale.

Les manuscrits bibliques et liturgiques les plus anciens, ainsi que les textes des Pères de l'Église, ne nous sont pas parvenus, en général, dans des manuscrits écrits en capitale. C'est à l'époque carolingienne qu'appartiennent la plupart des évangéliaires et des psautiers en écriture capitale (V. ci-dessous, Minuscule caroline). On ne connaît que quelques exceptions antérieures à cette date, comme le psautier dit de saint Augustin, premier apôtre de l'Angleterre, écrit à Canterbury au commencement du VIIIe siècle (*Pal. soc.*, 1re sér., pl. 19), et le célèbre psautier d'Utrecht, déjà mentionné précédemment (V. fig. 17) et dont le texte est antérieur à celui de saint Jérôme. Ce magnifique manuscrit, qui est un des exemples les plus remarquables de la continuité avec laquelle l'écriture capitale a conservé son aspect depuis l'antiquité jusqu'à l'époque carolingienne, est orné d'une miniature allégorique à chacun des psaumes, et c'est seulement par le style de ces miniatures, attribuées par les uns à l'école anglo-saxonne de Winchester (V. ci-dessous, *Ecritures nationales*), et par les autres à l'école française qui avait son centre principal à Reims, mais datées unanimement du milieu du IXe siècle, qu'on a pu préciser l'époque à laquelle remonte ce manuscrit célèbre, qui a été reproduit en entier en fac-similé et a été l'objet d'un ouvrage spécial (par M. De Gray-Birch, en 1876). Quant aux manuscrits des Pères de l'Eglise et des premiers écrivains chrétiens, le plus ancien est un manuscrit de Prudence, du Ve ou VIe siècle seulement, conservé à la Bibliothèque nationale, et dont un très beau fac-similé se trouve dans l'*Alb. paléog. de l'Ec. des Chart.*, pl. 1. Cependant l'écriture capitale était encore en grande faveur parmi les chrétiens vers le milieu du IVe siècle, et un scribe ou un graveur nommé Dionysius Filocalus se fit une telle réputation en gravant sur marbre les poèmes du pape Damase qu'on donna quelque temps son nom ou celui de ce pape à l'écriture des inscriptions (*lettres filocaliennes* ou *damasiennes*). Pour saint Augustin, saint Ambroise, ainsi que pour Sedulius, Isidore de Séville et le commentateur Eugyppius, on a quelques manuscrits en écriture capitale, en tout ou partie du VIIe ou même du VIIIe siècle, qui se trouvent également à la Bibliothèque nationale, etc. C'est au VIIe siècle qu'on commence à rencontrer des manuscrits en capitale alternant avec d'autres écritures, comme c'est le cas pour le manuscrit de Sedulius (biblioth. de Turin), qui est écrit en capitale et en onciale.

Onciale. — L'écriture onciale latine, comme l'écriture onciale grecque, est une modification de l'écriture capitale

Fig. 18. — Lettres onciales.

A D E G H M Q T V

qui a consisté à donner plus de rapidité au tracé de l'écriture par l'arrondissement des angles d'un certain nombre de lettres, principalement A, D, E, M et quelques autres (V. fig. 18). Les hastes (D, H, L) et les queues (F, G, P, Q) des lettres sont prolongées un peu au-dessus et au-dessous des lignes de base et de sommet de l'écriture. Les queues sont généralement plus longues que les hastes, et leur prolonge-

ment en dehors de la ligne est d'autant plus grand que l'écriture onciale est plus moderne. La dénomination *uncialis* se rapporte aux dimensions de l'écriture onciale, qui devait avoir souvent, surtout dans les manuscrits les plus anciens, si nous pouvons en juger par les fragments qui nous sont parvenus (V. fig. 19), près d'un pouce de hauteur, c.-à-d. environ $0^{m},027$ de hauteur. L'*uncia* était la douzième partie de la livre, comme le pouce était la douzième partie du pied. Le terme *uncialis* désignait couramment les écritures de grandes dimensions : les plus grandes étaient, par exemple, les écritures capitales du genre de celles dont les plus anciens manuscrits de Virgile nous ont conservé des exemples (V. fig. 15), et où les lettres ont 1 centim. de hauteur. On trouve déjà le terme *uncialis*, mais employé avec quelque obscurité, dans saint Jérôme (préface du livre de Job). A l'époque de la renaissance carolingienne, une correspondance entre Eginhard et Loup de Ferrières nous apprend qu'il existait, dans les ateliers de scribes, des mesures pour ainsi dire officielles pour les différentes écritures capitales et pour les lettres *maximæ* et *unciales*.

La modification onciale de l'écriture capitale se trouve beaucoup plus tard dans la paléographie latine que dans la paléographie grecque. Comme les plus anciens manuscrits en onciale ne remontent guère qu'au IVe siècle après J.-C.,

Fig. 19. — IVe siècle. — Onciale. Fragment d'une colonne du palimpseste *De Republica* de Cicéron. — Lettres caractéristiques : A, D, E, M.

Qui bona nec
putare nec ap-
pellare soleat,
quod earum
rerum vide [atur]

on en est réduit à des conjectures pour fixer la date de son invention, quoiqu'il soit permis de supposer que les Romains ont dû s'inspirer de bonne heure de l'écriture des Grecs aussi bien que dans leur littérature. Les graffites de Pompéi, où se trouvent représentés tous les genres d'écritures en usage au milieu du Ier siècle de J.-C. (V. ci-dessous), nous présentent déjà des formes de lettres, notamment pour l'E, qui sont tout à fait onciales. En se fondant sur les dates des documents et des manuscrits qui subsistent, les paléographes les plus autorisés ont assigné au développement de l'écriture onciale et à son introduction dans les manuscrits l'époque comprise entre les années 167 et 374 après J.-C. (Wattenbach et Zangemeister, *Ex. codd. latt.*, p. 5). Les progrès du christianisme, par la multiplication des exemplaires des textes sacrés, traduits partiellement en latin dès une époque très ancienne, contribuèrent puissamment au développement de l'écriture onciale. Son triomphe définitif se place à la fin du IVe siècle, époque de la plupart des Pères de l'Eglise, sous la direction desquels la littérature biblique et théologique prit des proportions inconnues jusqu'alors. Saint Augustin, à sa mort (430), recommandait à ses prêtres de prendre soin de la conservation de la bibliothèque considérable qu'il avait formée à Hippone.

Caractéristiques. Dans l'écriture onciale, plus du tiers du nombre total des lettres de l'alphabet (9 sur 23) sont modifiées. La fig. 18 donne la liste la plus complète des lettres dites onciales, telle qu'elle a été établie dans le grand traité de diplomatique des bénédictins du siècle dernier et adoptée par N. de Wailly. Quelques paléographes contemporains, Wattenbach, Thompson, Paoli, etc., ont réduit cette liste, principalement en n'y faisant pas rentrer le G, le T, et même le V, parce que ces dernières lettres se trouvent déjà, avec une forme presque onciale, dans l'écriture capitale (V. fig. 16), ou réciproquement. D'autres paléographes, au contraire, ont augmenté la liste des lettres onciales de T, L, P, et même de B et N. Quatre lettres seulement sont vraiment caractéristiques dans l'écriture onciale et s'y rencontrent exclusivement; les autres lettres ne sont pas spéciales à l'onciale, mais se trouvent aussi dans l'écriture semi-onciale, ainsi que dans l'écriture minuscule. Les quatre lettres caractéristiques, A, D, E, M, sont donc les lettres qui suffisent à faire ranger une écriture dans la classe de l'onciale et sont celles qu'il faut immédiatement chercher dans un manuscrit, quand il s'agit de classification. Les lettres onciales n'ont pas beaucoup changé de forme pendant plusieurs siècles, quoiqu'il soit néanmoins possible d'y relever un peu plus de différences, suivant les époques, que dans l'écriture capitale. L'A est originairement formé d'un jambage oblique, à droite, sous lequel se trouve un petit angle, formé du premier jambage et de la traverse, lesquels peuvent être tracés d'un trait continu dans cette position : c'est la forme la plus ancienne de l'A oncial et on l'appelle A triangulaire (V. fig. 19, l. I, etc.). Les lignes qui forment l'angle sont peu à peu remplacées par des lignes courbes, qui produisent la panse de l'A (V. les fig. données à l'art. spécial de la lettre A, t. I). La panse de l'A est quelquefois double, formant deux petits cercles concentriques, dans les formes données aux initiales placées au commencement des chapitres ou en tête des pages des manuscrits. Dans le D, la panse et la haste sont réunies, et quand la partie supérieure est peu développée, la lettre prend presque complètement l'aspect d'un O. L'E est réduit, des quatre traits dont il est formé dans l'écriture capitale, à deux seulement : une courbe et une traverse ou barre médiane, la traverse est souvent placée vers le haut de la courbe (V. fig. 19, l. I, etc.). L'M, composé de deux grandes lignes courbes juxtaposées, offre, suivant les époques, une particularité paléographique qui est un criterium plus sûr que celui de l'A, car cette particularité paléographique de l'M n'a pas été reproduite, comme celle de l'A, dans l'imitation très perfectionnée des écritures de l'antiquité qui a eu lieu à la renaissance carolingienne : le premier jambage de gauche, au lieu d'être courbe et légèrement tourné vers l'intérieur de la lettre, est un trait à peu près vertical (V. fig. 19, l. IV et V, dans les mots *earum* et *rerum*). C'est la forme constante donnée par les palimpsestes de Cicéron, les manuscrits de Tite-Live, etc. Pour les autres lettres, on trouvera des détails sur leurs particularités essentielles aux articles sur l'histoire de chacune des lettres de l'alphabet. La fig. 19 du présent article offre des exemples de toutes les lettres onciales, à l'exception de G et H. L'écriture onciale offre un assez grand nombre de ligatures pour les groupes de lettres ND, NS, NT, OR, OS, RE, UB, UF, UM, UN, UR, US, UT, UNT, etc., qui forment très souvent des lettres conjointes, surtout à la fin des lignes. Un tableau détaillé des lettres conjointes ou enclavées se trouve dans le *Dict. de diplomatique* de Dom de Vaines (2e éd., à l'art. *Conjonction de lettres*, t. I, p. 381). La ligature AE est une des plus curieuses, parce qu'elle a été l'origine de la cédille moderne. L'A triangulaire, dont le jambage de droite formait en même temps la haste de l'E, a été peu à peu absorbé dans cette lettre, et il

n'est plus resté qu'un simple trait légèrement ondulé, la cédille, comme dernière trace de la panse de l'A : dès le VIIe siècle, *æ* est remplacé dans les manuscrits par *ę*, et comme la notion de l'origine de cette lettre et de son signe caractéristique allait se perdant avec le temps, on n'a plus eu, au XIIe siècle et pendant tout le reste du moyen âge, que l'*e* simple comme équivalent constant de l'antique *æ*, particularité qui est un des principaux caractères de l'orthographe du latin dit du moyen âge. — L'écriture onciale ne présente pas la même exagération, pour les pleins et les déliés des lettres, que l'écriture capitale. Il n'est pas rare de voir des lettres, comme le D et l'E, dont tous les traits sont presque de la même force (V. fig. 19). Le sens général de l'écriture onciale est vertical, comme celui de l'écriture capitale. Mais l'écriture capitale n'a jamais été employée, d'une façon usuelle, à l'état incliné, tandis que, dès le VIe siècle, l'écriture onciale était usitée sous une forme courante et penchée, pour l'annotation des livres, les mentions marginales et autres usages pour lesquels le besoin d'une écriture plus cursive commençait à se faire sentir.

Pour les autres particularités concernant les abréviations, la ponctuation, les rubriques, la pagination, l'ornementation, etc., des manuscrits en onciale, on peut faire les mêmes remarques que pour les manuscrits en capitale, au moins pour les manuscrits les plus anciens. — Dans les manuscrits en onciale de la plus haute antiquité, les titres sont en onciale un peu plus petite que l'onciale du texte même ; plus tard, les titres sont en capitale pour les manuscrits en onciale et en onciale pour les manuscrits en capitale (V. par ex., fig. 17, 1re colonne). — L'indistinction des mots ne commence guère à cesser avant la fin du VIIe siècle, époque à laquelle on a commencé à séparer les uns des autres les mots ou groupes de mots présentant une certaine longueur, tandis que les petits mots, tels que prépositions et conjonctions, restaient unis aux mots qui les suivaient. — L'orthographe latine devient barbare à partir du VIe siècle.

Les subdivisions des textes et des alinéas datent de l'application qui en a été faite au texte de la Bible, surtout à partir de saint Jérôme qui fit adopter une division en verset ou *stiques*, qui occupent chacun sur les colonnes des manuscrits trois ou quatre lignes de longueur inégale (V. fig. 17).

L'écriture onciale, d'abord usitée concurremment avec l'écriture capitale, a eu la prédominance sur celle-ci, principalement pendant les Ve et VIe siècles, jusqu'à l'époque du développement de l'écriture dite semi-onciale (V. ci-dessous). Son histoire a été faite, avec de grands détails, par les bénédictins, dans leur *Nouv. traité de dipl.* (t. II) et très bien résumée par N. de Wailly : « Une élégante simplicité appartient aux temps les plus reculés. Du Ve siècle au commencement du VIIe, l'onciale est tantôt plus négligée, tantôt plus correcte, mais aussi tracée avec moins de liberté : ce dernier genre d'écriture se rencontre ordinairement jusqu'au commencement du VIIIe siècle. Quand le travail de l'écrivain est poussé jusqu'à la recherche, on approche du temps où l'usage de l'onciale sera bientôt abandonné » (*Éléments de paléographie*, t. I, p. 498). Lorsqu'elle est entrée dans sa période de décadence, l'onciale est caractérisée par les signes suivants : « Une recherche, une régularité de dessin et une sorte de lourdeur qui empêche de la confondre avec l'onciale des manuscrits plus voisins de l'école classique » (Delisle, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXXII, 1re part., p. 49). L'écriture onciale n'a cessé d'être complètement en usage, pour la transcription de manuscrits entiers, qu'à la même époque qui a vu la disparition définitive de l'écriture capitale, c.-à-d. au Xe siècle. L'alphabet oncial lui-même n'a pas cessé d'être en usage, et c'est lui qui a fourni la plupart des éléments qui ont prédominé dans la majuscule des manuscrits et des inscriptions, à l'époque gothique.

Manuscrits célèbres en onciale. — Parmi les manuscrits d'auteurs classiques, la première place revient aux deux manuscrits de Tite-Live des bibliothèques de Paris et de Vienne, tous deux du Ve siècle. Le Tite-Live de Paris figure parmi les manuscrits exposés dans la galerie Mazarine de la Bibliothèque nationale (arm. XIII, n° 102). On a publié plusieurs spécimens du *Tite-Live* de Vienne, notamment dans les *Ex. codd. latt.*, pl. 18. Le *De Republica* de Cicéron, qui est le palimpseste le plus important et le plus célèbre (V. Palimpseste), donne peut-être le plus beau spécimen connu de l'écriture onciale primitive (V. fig. 19). Vingt-deux fragments de Pline l'Ancien, également en onciale du Ve siècle, ont été découverts dans des reliures et se trouvent à la bibliothèque de Vienne (V. *Pal. des class. lat.*, pl. 137). On a encore quelques manuscrits de l'*Anthologie*, etc., d'une époque plus récente.

Les manuscrits bibliques et liturgiques prennent un grand développement avec l'époque de l'écriture onciale. C'est en réalité leur écriture propre, de même que l'écriture capitale avait été celle des manuscrits des auteurs classiques. Toute communauté religieuse devait posséder au moins trois manuscrits liturgiques : 1° les quatre Evangiles complets ; 2° un recueil de passages détachés ou leçons extraits des Evangiles et destinés à être lus aux différents jours de l'année : ce recueil était appelé *Evangelistarium* ; 3° un manuscrit contenant les épîtres du Nouveau Testament et auquel on donna plus tard le nom d'*épistolier* ou simplement d'*Apostolus* (V. Épitre, t. XVI, p. 108). Le livre des Evangiles demeurait toujours sur l'autel de l'église, et il était ouvert pendant les jours de fête pour être vu par tous les fidèles assemblés. Depuis la publication de la Vulgate par saint Jérôme, les manuscrits des Evangiles contiennent toujours en tête l'épître de saint Jérôme au pape Damase, qui l'avait chargé du travail de revision de la Bible, et les canons eusébiens, c.-à-d. les tables de concordance des quatre Evangiles inventées par l'évêque grec *Eusèbe* (V. ce nom) et qui se reconnaissent facilement dans tous les manuscrits, parce qu'elles sont toujours figurées, placées sous des arcades séparées par des piliers et qui montrent un luxe plus ou moins grand d'ornementation. Les alinéas ou versets sont aussi une des caractéristiques de la version de saint Jérôme ainsi qu'on l'a vu plus haut. Les textes des évangiles antérieurs à la Vulgate se distinguent, au point de vue extrinsèque, en ce qu'ils n'ont ni l'épître, ni les canons eusébiens, et en ce que leurs subdivisions, faites suivant des systèmes divers (sections *ammoniennes*, etc.) sont toujours beaucoup plus longues que celles établies par saint Jérôme. Ces textes restèrent en usage et furent recopiés assez longtemps après la publication de la Vulgate. Les manuscrits liturgiques proprement dits se constituèrent également pendant la période de l'écriture onciale, mais ils ne devinrent nombreux qu'à partir de l'organisation définitive de la liturgie catholique par le pape saint Grégoire le Grand, qui régla la forme officielle du *sacramentaire*, devenu plus tard le *missel* (V. ces mots), de l'*antiphonaire* (V. ce mot), du *bénédictionnaire* (V. Bénédiction), de l'*hymnaire* (V. Hymne), du *pastoral*, etc. Les manuscrits homilétiques se multiplièrent également avec le développement que prenait la prédication : les églises des régions reculées recevaient des prélats lettrés, comme saint Césaire d'Arles, des recueils d'homélies toutes faites. Quoique l'écriture onciale prédomine dans la plupart des manuscrits, on rencontre néanmoins déjà des manuscrits *mixtes*, c.-à-d. écrits en partie en onciale et en partie en capitale. C'est surtout aux époques suivantes que ce genre de manuscrits devait se multiplier.

Parmi les manuscrits bibliques les plus célèbres se trouve le *Pentateuque* de la bibliothèque de Lyon, du VIe siècle, qui donne une des rédactions de l'*Itala* antérieures à saint Jérôme, et qui est écrite sans alinéas, à trois colonnes à la page (éditée en entier, avec quelques fac-similés, par M. U. Robert, en 1881), dont on a publié de très beaux fac-similés, de la dimension de l'original, dans l'*Alb. paléog. de l'Ec. des Chart.* (pl. 2), ainsi que des fac-similés réduits (Prou, *la Gaule mérovin-*

gienne, p. 217, etc.). Une autre Bible, qui est complète, est celle qui provient du monastère italien de Monte Amiata, près de Sienne et qu'on appelle pour cette raison *Codex Amiatinus:* c'est un magnifique manuscrit, de plus de 1.000 feuillets, datant de la fin du VIIe siècle et écrit par ordre d'un abbé anglo-saxon pour être offert au pape, qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque Laurentienne de Florence (V. *Pal. Soc.*, 2e sér., t. I, pl. 65 et 66, etc.). Le plus ancien Evangéliaire est celui qui est conservé à l'église de Verceil en Italie et qui remonte au IVe siècle : il ne lui manque qu'un certain nombre de feuillets pour être complet, et on en attribue l'exécution à saint Eusèbe, évêque de Verceil, mort en 371 ; ce précieux manuscrit contient une version des *Evangiles* antérieure à celle de saint Jérôme et est écrit, sans alinéas, sur deux colonnes étroites, ne contenant pas plus de dix à douze lettres par ligne (V. *Ex. codd. latt.*, pl. 20). A partir du VIe siècle, les évangéliaires deviennent moins rares : la Bibliothèque nationale, le Musée britannique, les bibliothèques de Saint-Gall, Vienne, Stockholm, Oxford, etc., en possèdent un ou plusieurs de cette époque, parmi lesquels quelques manuscrits sur pourpre. Un manuscrit contenant les Actes des apôtres, du milieu du VIe siècle, passe pour avoir appartenu à saint Boniface (bibliothèque de Fulda en Allemagne). Le plus ancien psautier paraît être le psautier dit *de Saint-Germain*, qui provient de la célèbre abbaye parisienne et qui date du VIe siècle : il est écrit en encre d'argent sur parchemin pourpré et se distingue, en outre, par son format oblong et sa magnifique écriture de très grandes dimensions (V. *Pal. univ.*, t. II, pl. du n° 77, qui est un magnifique fac-similé chromolithographique donnant une idée de la couleur du parchemin pourpré des manuscrits). D'autres psautiers du VIe siècle se trouvent à Lyon (*Alb. pal.*, pl. 3), etc., offrant les mêmes caractères paléographiques. La difficulté de distinguer par des signes certains la date plus ou moins ancienne des manuscrits en onciale, jointe à l'imagination exaltée et pieuse des lettrés du moyen âge et même de la Renaissance, a fait donner à quelques-uns de ces manuscrits les attributions les plus fantastiques : un évangéliaire d'Aquilée (Biblioth. de Venise), du VIe siècle, a longtemps passé pour l'autographe même de saint Marc. Dès l'époque de l'antiquité, l'écrivain chrétien Tertullien attestait avoir vu l'autographe des épîtres de saint Paul. On n'a pas de spécimen important et complet des manuscrits liturgiques, autres que les psautiers, en onciale primitive. Les premiers *sacramentaires* (V. ce mot) qui nous soient parvenus ne datent que du VIIe ou du VIIIe siècle. Le plus ancien manuscrit relatif au comput et au calcul de la date de Pâques, qui avait une si grande importance pour l'Eglise, est une table paschale de la seconde moitié du Ve siècle, conservée à Berlin (*Ex. codd. latt.*, pl. 23). Les manuscrits des Pères de l'Eglise et des écrivains qui se rattachent à leur groupe sont relativement assez nombreux. On possède divers ouvrages d'Origène, de Lactance, d'Orose, de saint Augustin, de saint Jérôme, ainsi que de saint Hilaire, saint Cyprien, saint Prosper, etc., dans des manuscrits du Ve et du VIe siècle, qui se trouvent dans les bibliothèques de Bologne, Lyon, Paris, etc. (V. un beau fac-similé du Lactance de Bologne dans la *Pal. univ.*, t. II, pl. du n° 78). Les manuscrits de l'histoire ecclésiastique sont représentés par un manuscrit important du VIe siècle, contenant les canons des premiers conciles, en onciale et en différentes autres écritures (Biblioth. nation.), des règles monastiques du VIe siècle (Oxford) et du VIIe siècle (Paris), un très curieux catalogue des papes du milieu du VIe siècle (V. *Ex. codd. latt.*, pl. 37 et 38), des manuscrits de Grégoire de Tours et de Frédégaire du VIIe siècle (Biblioth. nation.), etc. Le droit romain possède un de ses plus beaux monuments historiques dans le célèbre manuscrit des *Pandectes* de Florence, du VIe ou du VIIe siècle, grand in-quarto écrit à deux colonnes, où l'on a reconnu, malgré l'homogénéité générale de l'écriture, douze écritures différentes, dont les nombreux fac-similés qui en ont été publiés reproduisent presque tous des spécimens appartenant à des mains diverses (V. *Pal. univ.*, *Ex. codd. latt.*, *Pal. soc.*, *Collez. fiorentina*, pl. 43, etc.). On possède également un manuscrit du code Théodosien, du Ve ou du VIe siècle (Biblioth. nation.). Enfin, dans l'un des pays où se sont développées les écritures dites nationales, en Angleterre, l'onciale a même été employée à la transcription des chartes et documents officiels.

Une catégorie de manuscrits qui se rencontre fréquemment à l'époque de l'écriture onciale est celle des manuscrits gréco-latins ou bilingues, qui sont généralement des portions du Nouveau Testament en grec, avec leur traduction latine placée en regard ou bien des glossaires gréco-latins. La connaissance du grec fut très répandue en Occident, pendant les premiers siècles du christianisme, car c'est par des textes en grec que les saintes Ecritures avaient été d'abord connues, depuis la version des Septante jusqu'aux différents Evangiles, et cette langue resta considérée, en quelque sorte, comme la langue sacrée de la religion nouvelle. Le manuscrit gréco-latin le plus célèbre est l'Evangéliaire de Cambridge, du VIe siècle, qui fut dérobé à un monastère de Lyon pendant les guerres de religion et envoyé par Théodore de Bèze à la bibliothèque de cette université anglaise; un manuscrit gréco-latin des Epîtres de saint Paul, également du VIe siècle, se trouve à la Bibliothèque nationale; les Actes des Apôtres, du VIIe siècle, à Oxford, etc. Les glossaires sont nombreux : l'un des plus curieux est le vocabulaire grec-latin, du IVe ou du Ve siècle, qui se trouve sur un papyrus égyptien du musée du Louvre, et que s'était composé, pour son usage personnel, un soldat romain stationné en Egypte. La calligraphie grecque perdit de sa pureté en Occident après le VIIe siècle. Néanmoins, l'étude du grec resta à la mode jusqu'à la fin de l'époque carolingienne, et il n'est pas rare de rencontrer, même encore après cette époque, des souscriptions de manuscrits en latin écrites en caractères grecs, ou des mots grecs écrits en caractères latins, et des signatures de personnages lettrés du clergé écrites en lettres grecques, quelquefois avec des apostilles gréco-latines de ce genre : ουεικ χαρτουλε σουσκριψι (*huic chartulæ su[b]scripsi*). Pour le mot *Christus*, l'abréviation formée des lettres χ, ρ, σ, a été conservée dans les textes latins d'Occident, pendant tout le moyen âge (V. ABRÉVIATIONS). Ce ne fut que bien après l'époque du schisme de l'église byzantine que l'étude du grec tomba définitivement en désuétude au moyen âge.

SEMI-ONCIALE. — Cette écriture est une nouvelle modification apportée à la capitale antique, déjà altérée dans l'onciale, par l'introduction d'un assez grand nombre de formes empruntées directement à l'écriture cursive, qui existait simultanément avec l'écriture capitale presque dès la plus haute antiquité (V. ci-dessous). Son nom lui vient de ce que c'est encore une écriture de grandes dimensions, quoique moindre que l'onciale, et aussi de ce qu'elle forme un degré intermédiaire entre l'onciale et la minuscule, qui lui est contemporaine par ses origines, mais qui n'a pris un grand développement qu'à l'époque carolingienne. Les bénédictins appelaient cette écriture *demi-onciale;* on lui a aussi donné les noms d'écriture *mixte* et de *minuscule primitive*, mais cette dernière appellation convient mieux à une variété spécifiée ci-dessous. L'écriture semi-onciale prit naissance dans le courant du Ve siècle, et sa création est entièrement d'origine chrétienne : elle permettait de transcrire les textes bibliques et liturgiques et de vulgariser les ouvrages des Pères de l'Eglise plus rapidement et plus économiquement, car elle occupait moins de place sur le parchemin que l'écriture onciale. Les progrès de l'écriture coïncident avec le développement des monastères, qui remontent, même dans les pays de langue latine de l'empire romain, à une époque antérieure à saint Benoît (V. ORDRES MONASTIQUES ET RELIGIEUX). On n'a

pas un assez grand nombre de manuscrits en semi-onciale pour pouvoir suivre jusque dans toutes ses phases l'histoire du développement de cette écriture, mais il semble que sa formation ait été progressive et non l'œuvre d'un inventeur ou d'un réformateur unique. On a remplacé peu à peu certaines lettres onciales, telles que l'E ou le T, par des formes qui ne s'éloignaient que peu de la forme onciale de ces lettres, puis on a remplacé telle lettre, comme le G, par une forme toute différente, complètement empruntée à la cursive. On a des manuscrits en semi-onciale du VIe siècle qui conservent ces lettres avec leurs formes onciales, tandis qu'on voit ces mêmes lettres avec leurs formes semi-onciales dans d'autres manuscrits du VIIe siècle.

Il y a eu de grandes contestations parmi les diplomatistes, au siècle dernier, sur la question de savoir si les anciens avaient connu ou nom l'écriture minuscule. De même que l'écriture capitale avait produit l'onciale, l'écriture minuscule a été à son tour considérée comme un dérivé de l'écriture semi-onciale. L'existence d'une écriture plus cursive que l'écriture semi-onciale, et cependant différente de l'écriture cursive proprement dite, a été néanmoins constatée, dès le VIe siècle, non pas à l'état d'écriture aussi officielle que les autres, mais plutôt pour les usages particuliers des lettrés. Cette écriture minuscule primitive, contemporaine de la semi-onciale, mais d'un usage beaucoup moins général et qui servait seulement aux annotations marginales et aux notes de mentions diverses inscrites fréquemment sur les manuscrits théologiques et juridiques, a elle-même son origine dans la modification de l'écriture onciale dont il a été parlé à la fin de l'étude sur les caractéristiques de l'onciale. La principale différence entre la semi-onciale et cette minuscule primitive consistait dans l'inclinaison plus ou moins grande de cette dernière et dans le grand nombre de ligatures de lettres qu'elle contenait, principalement pour les combinaisons formées par les lettres *e* (*ei*, *em*, *en*, *er*, *es*, etc.), *r*, *s*, et les groupes de lettres *est*, *eri*, *ter*, etc., ce qui lui a fait donner quelquefois le nom de *semi-cursive* et de *minuscule cursive*. Le spécimen le plus remarquable de la minuscule primitive est fourni par les annotations ou gloses qui se trouvent sur le célèbre Térence *Bembinus* en capitale, mentionné ci-dessus, et qui date probablement du Ve siècle. La minuscule primitive se développa surtout à l'époque des écritures dites nationales. Ce fut de la combinaison de la semi-onciale et de la minuscule primitive que résulta l'écriture minuscule de l'époque carolingienne. Les principales formes des lettres de l'écriture semi-onciale et de l'écriture minuscule occupent les deux dernières colonnes des tableaux donnés aux articles paléographiques consacrés à chacune des lettres de l'alphabet dans la *Grande Encyclopédie*.

Caractéristiques. Dans l'écriture semi-onciale, il n'y a guère que trois lettres, l'I, l'O et le C qui n'aient pas reçu l'empreinte des modifications, apportées à cette nouvelle forme de l'écriture. Ces modifications sont de trois sortes : 1° les traits qui. dans l'écriture onciale, ne dépassaient que très légèrement la ligne de sommet (*hastes*) ou la ligne de base (*queues*) de l'écriture, ont acquis un grand développement et sont devenus les hastes des B, D, H, L, et les queues des F, G, P, Q, Y ; les queues sont généralement un peu plus longues que les hastes, surtout à mesure que l'on se rapproche de l'époque carolingienne (environ dans le rapport de 4 à 5) ; 2° certaines lettres onciales ont été conservées avec une modification apportée à leur forme : l'A a eu sa panse très développée et son jambage de droite redressé verticalement ; E a eu sa traverse ou barre médiane rapprochée de sa courbe supérieure ; M a eu ses trois jambages placés à égale distance les uns des autres et tracés à peu près parallèlement ; 3° plusieurs lettres ont été empruntées à l'alphabet de l'écriture cursive et n'ont pas tardé à remplacer complètement les formes onciales correspondantes : tels sont le D, le G, l'R et l'S. Ces modifications s'observent également dans les spécimens de l'écriture minuscule primitive qui nous sont parvenus. Les lettres véritablement caractéristiques et déterminatrices de l'écriture semi-onciale peuvent se réduire à quatre seulement, A, G, R, S, qui sont indiquées en caractères gras dans les transcriptions de fac-similés ci-joints. Il y a une lettre qui doit être l'objet d'une remarque spéciale, car c'est celle qui a résisté le plus longtemps aux changements apportés aux formes onciales : c'est la lettre N, qui garde sa forme antique (V. fig. 20, l. 1). modifiée seulement peu à peu, de manière à permettre le tracé de la traverse et du second jambage par un trait continu, formant un angle droit. Les fig. 20 et 21 fournissent des exemples de la plupart des lettres de l'alphabet, à l'exception de l'H, qui garde sa forme onciale avec une haste plus développée, du K, qui a une forme qui le fait ressembler aux ligatures *lc* et *hc* (V. art. paléographique de la lettre K), et de l'X, de l'Y et du Z, qui sont des lettres plus rares que les autres. La fig. 21, qui est un exemple du VIe siècle, un peu plus récent que celui de la fig. 20, offre des exemples des ligatures (*gn*, *eg*, dans la ligne 1 ; *en*, *li*, dans la ligne 2, qui se multiplièrent dans la minuscule primitive et dans la minuscule des écritures nationales. — Il n'y a guère à faire d'autres remarques, pour les signes caractéristiques des manuscrits en semi-onciale, que celles qui ont été faites précédemment pour les manuscrits en onciale. L'ornementation des manuscrits commença à prendre un grand développement et beaucoup d'originalité avec l'école irlandaise (V. § *Écritures nationales*, p. 854).

L'écriture semi-onciale atteignit son apogée au VIe et au VIIe siècle. Elle fut usitée concurremment avec l'écriture onciale et l'écriture capitale, ainsi qu'avec l'écriture cursive, et il n'est pas rare de rencontrer des manuscrits composés de plusieurs parties écrites dans chacune de ces écritures différentes. Les scribes se faisaient souvent une spécialité de tel ou tel genre d'écriture. L'écriture semi-onciale, après avoir passé au VIIIe siècle par une période qu'on a appelée *précarolingienne*, servait de base à l'écriture caroline, qui date du règne de Charlemagne (V. ci-dessous). La semi-onciale pure resta néanmoins en usage pendant tout le cours du IXe siècle, simultanément avec la nouvelle écriture réformée. Trois lettres peuvent faire distinguer facilement la semi-onciale caroline : l'A est formé de trois traits ressemblant à un *c* et à un *i* juxtaposés ; G est formé d'une ligne de sommet ou tête horizontale. d'un petit trait droit incliné obliquement de droite à gauche, et d'une queue semi-circulaire ouverte à gauche ; enfin. le dernier jambage de l'M, au lieu d'être vertical, se retourne légèrement vers la gauche.

Manuscrits célèbres en semi-onciale. — Les manuscrits les plus célèbres en écriture semi-onciale ne sont plus des manuscrits d'auteurs classiques, mais des manuscrits bibliques ou des textes des Pères de l'Église. Les paléographes ont l'heureuse fortune de posséder, pour cette écriture, deux des plus anciens manuscrits portant une date, ce qui est une chose assez rare à toutes les époques et surtout pendant la période des écritures de l'antiquité. Le plus ancien manuscrit daté (exception faite des papyrus égyptiens) qui soit connu n'est ni un manuscrit grec ni un manuscrit latin, mais un manuscrit syriaque du Musée britannique de l'année 411 ap. J.-C. (V. Thompson, *Handbook of gr. and lat. palæogr.*, p. 64). Le plus ancien des deux manuscrits datés, en semi-onciale, est un recueil des œuvres de saint Hilaire, conservé dans les archives de l'église de Saint-Pierre à Rome, et daté, dans une souscription (V. l'art. Scribe) d'un reviseur du texte, qui faisait son travail dans une petite localité de la province d'Afrique, de la quatorzième année du règne du roi vandale Trasamond, qui régna de 496 à 523, ce qui fixe la limite extrême de l'époque du manuscrit à l'année 509 ou à l'année 510, mais il est probable que le manuscrit lui-même remonte à une date encore antérieure (V. *Pal. soc.*, 1re sér., t. II, pl. 136, et le fac-similé

donné dans la fig. 20). L'autre manuscrit daté, qui est presque exactement de la même époque, est le *Sulpice Sévère* de Vérone, écrit par un *lecteur* de l'église de

Fig. 20. — ve siècle. — Semi-onciale. Manuscrit du Traité sur la Trinité, de saint Hilaire, antérieur à l'année 509 ou 410. — Lettres caractéristiques : A, C, R, S. — Le facsimilé ne donne que la première moitié des lignes ; les lettres abrégées sont indiquées en italique.

damnationem fidei esse...
te aboletur per altera(m)...
rursus abolenda est cu[jus]...
episcopi manum innocente [m]...
[lin]guam non ad falsiloquium coe[gisti]...

Vérone sous le consulat d'Agapit et sous la 10e *indiction* (V. ce mot), c.-à-d. en l'année 517 (*Ex. codd. latt.*, pl. 32). La Bibliothèque nationale possède un exemplaire de saint Augustin, du VIe ou du VIIe siècle, exposé dans les vitrines de la galerie Mazarine. Un des plus beaux spécimens de la semi-onciale, avec le manuscrit de saint Hilaire, est le manuscrit contenant la traduction de Josèphe, faite par saint Ambroise, du VIe ou du VIIe siècle (ms. C. 105 Inf. de la bibliothèque Ambrosienne de Milan ; *Pal. soc.*, 1re sér., t. II, pl. 138). Diverses bibliothèques possèdent aussi d'autres manuscrits de saint Augustin (V. fig. 8), de saint Ambroise, de saint Séverin de Gabala, etc., du VIe et du VIIe siècle. Les bibles, les évangéliaires et les commentaires bibliques en semi-onciale sont assez nombreux, surtout dans les pays irlandais et anglo-saxons. L'histoire ecclésiastique est représentée par une collection de canons des conciles du VIe siècle (Bibliothèque nationale). On a retrouvé également un document important pour l'histoire de l'antiquité, des fragments de *Fastes consulaires* s'étendant jusqu'à l'année 494, qui sont en manuscrit ce que les *Fastes consulaires*, dont le facsimilé se trouve à l'art. FASTES (t. XVII, p. 31), sont pour l'épigraphie (V. *Ex. codd. latt.*, pls. 29 et 30). — Les manuscrits, qui sont écrits en plusieurs genres d'écritures différentes, sont plus nombreux à l'époque de l'écriture semi-onciale. Les *Fastes consulaires*, par exemple, sont en onciale jusqu'à l'année 486. Il en est de même pour le catalogue des papes mentionné parmi les manuscrits en onciale.

Fig. 21. — VIe siècle. — Semi-onciale. Manuscrit de saint Augustin (Bibliothèque d'Orléans, n° 169). — Lettres caractéristiques : A, G, R, S.

non cognovi nisi per legem
nam concupiscentiam ne

CURSIVE ROMAINE. — La paléographie latine de l'antiquité comprend une écriture cursive, de même que la paléographie grecque (V. ci-dessus). Il est probable que l'influence hellénique s'est fait sentir dans le développement, et peut-être même la création, de l'écriture cursive latine, comme dans le développement de l'onciale romaine. On ne possède plus de documents latins en cursive aussi anciens que les textes en grec, mais les découvertes faites à Pompéi ont permis de constater que l'écriture cursive était pleinement constituée en Italie, au moins dès le Ier siècle de J.-C. L'écriture cursive romaine était de plusieurs sortes, mais la rareté des documents que l'on en possède, surtout pour les écritures des manuscrits et des chartes, fait que l'on ne peut pas établir de classification très sûre parmi ces différentes espèces. On désigne habituellement ces diverses espèces de cursive par le genre de documents qui nous les ont fait connaître, qui constituent des groupes offrant chacun des caractéristiques très distinctes et qui sont la meilleure base pour l'étude générale de la cursive romaine. Ces documents se répartissent en deux groupes : 1° les *tablettes de cire* (fig. 22) et les *graffites* (fig. 24), auxquels on peut rattacher l'écriture des *diplômes militaires* (V. ce mot), certaines formes de l'écriture des inscriptions (V. ÉPIGRAPHIE) et même l'écriture des fragments sur papyrus provenant d'Herculanum (fig. 23) ; 2° les *rescrits impériaux* (fig. 25), qui fournissent quelques spécimens très fragmentaires de ce que devait être l'écriture de chancellerie de l'empire romain, et les *chartes dites de Ravenne* (fig. 26), du nom de leur principal lieu d'origine, qui fournissent des spécimens un peu plus nombreux de ce que devait être l'écriture notariale sous les Romains ; à ce dernier groupe on peut rattacher l'écriture employée dans les quelques manuscrits proprement dits écrits en cursive, qui sont venus jusqu'à nous. — La *minuscule primitive* ou *minuscule cursive*, dont il a été parlé à propos de l'écriture semi-onciale, forme un groupe intermédiaire entre la cursive et la semi-onciale.

I. ÉCRITURE DES TABLETTES DE CIRE ET DES GRAFFITES. — La nature de ces deux genres de documents a déjà été spécifiée dans des articles spéciaux (V. CIRE [Tablettes de] et GRAFFITE). Les tablettes de cire sont écrites en cursive ; les graffites sont, soit entièrement en cursive de la même espèce, soit en capitale grecque toujours mélangée de plusieurs lettres cursives. Les alphabets des écritures que ces deux groupes de documents nous ont transmises sont à peu près identiques, avec cette différence qu'il y a une plus grande variété dans le tracé des graffites que dans celui des tablettes de cire. La nature des matières sur lesquelles cette cursive était tracée excluait l'usage des courbes et des combinaisons de lettres compliquées et n'admettait que des lignes droites, des angles ou des lignes n'offrant qu'une légère ondulation. C'est dans l'écriture des tablettes de cire que se révèle le mieux la tendance à détacher les différents traits des lettres et à leur donner une direction dirigée de bas en haut. L'aspect général de l'écriture a l'apparence d'une suite de traits verticaux isolés, placés les uns à côté des autres et rejoints par quelques petites courbes de distance en distance. C'est qu'en effet un certain nombre des lettres les plus importantes sont formées de deux ou plusieurs traits droits et parallèles. La forme cursive de la lettre E est l'exemple le plus remarquable de ce mode de graphie (V. t. XV, p. 186). La fig. 22, ainsi que le graffite reproduit dans la fig. 24, en offrent des exemples à presque toutes les lignes. L'F a aussi une forme à deux traits parallèles dont le second est plus court que le premier. L'M est formé de quatre traits dont le premier est un peu plus long que tous les autres (V. fig. 22, l. 3, où se trouvent deux *m* à la suite l'un de l'autre dans le mot *nummos*). Trois lettres, G, R et S, sont surtout importantes pour la classification des écritures des tablettes de cire. R et S ont toujours la forme cursive qui a passé plus tard dans l'écriture semi-onciale (V. ci-dessus) et dont de nombreux exemples se trouvent dans les fig. ci-jointes. Le G a tantôt exclusivement la forme onciale (V. fig. 22, l. 2, tablettes de Pompéi et tantôt la forme cursive (tablettes de Transylvanie). Comme les tablettes de Transylvanie sont restées entachées du soupçon de faux tant qu'elles étaient les seules

de leur espèce et qu'on n'avait pas fait la découverte des nombreuses tablettes de Pompéi, on ne leur a accordé aucune valeur et l'on faisait, du genre d'écriture déjà représenté par de nombreux graffites, une espèce d'écriture minuscule ou une écriture onciale mélangée de minuscule. Mais la présence seule des lettres G, R, S. avec une forme de tracé rapide si distincte, suffirait pour faire

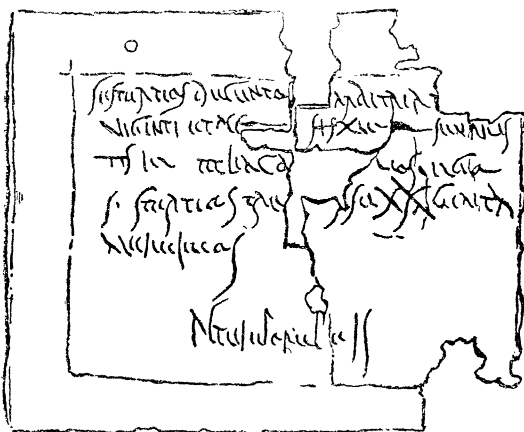


Fig. 22. — Ier siècle ap. J.-C. — Cursive romaine. Tablette de cire de Pompéi. — Lettres caractéristiques : B, E, G, M, R, S.

sestertios ducentos arbitria[rios]
viginti et acc[essione] HS XIII [nec] minus
HS LII et hac d[ie reliq]uos ego
sestertios tre[centos] sexsaginta
nummos.
Actum Pompeis.

classer l'écriture des tablettes de cire parmi les écritures cursives. Les lettres P (fig. 22, l. 6, et fig. 12) et O (fig. 22, l. 1, etc.) offrent encore des formes remarquables. La lettre B (fig. 22, l. 1) a également une forme très curieuse et tout à fait décevante, car la panse est placée à gauche au lieu d'être à droite (V. l'art. de la lettre B). La lettre A de l'écriture des tablettes de cire n'est qu'une modification de l'écriture capitale où l'on reconnait déjà la forme primitive de l'A oncial (V. fig. 22, l. 1, 2, 3, etc.). Des tableaux très exacts des formes des lettres de l'écriture des tablettes de cire se trouvent dans le *Corpus inscr. latt.*, t. III et IV, et dans le manuel de Thompson, pl. de la p. 216.

Les premiers exemples des *ligatures*, qui prirent plus tard un si grand développement dans l'écriture cursive du moyen âge, se rencontrent dans l'écriture des tablettes de cire, mais seulement dans la mesure où l'instrument du tracé de l'écriture, le *stile* ou *stylet* (V. ce mot), pouvait le permettre. Les tablettes de cire de Pompéi n'en offrent que peu d'exemples (V. fig. 22, *et*, à la l. 3), mais les graffites en ont souvent davantage (V. fig. 24, *ch* et *et*), surtout dans les graffites des catacombes de Rome, tels que les inscriptions de la crypte de saint Corneille, et enfin quelques tablettes de cire de Transylvanie nous révèlent tout un système de lettres conjointes et enclavées ayant pour but de diminuer le nombre des traits à tracer sur la cire : c'est ainsi que les groupes de lettres *ea* et *er* sont réduits de quatre traits à trois seulement, *em* de six traits à quatre, etc. (V. Arndt, *Schriftafeln*, pl. 1). — De très beaux fac-similés des tablettes de cire se trouvent dans la *Pal. univ.* (pl. du n° 63) et dans la *Pal. soc.* (1re sér., t. II, pl. 159). La collection complète des graffites a été faite plusieurs fois, notamment par Garrucci (*Graffiti de Pompéi*, 2e éd., 1856, in-4°) et dans le *Corp. inscr. latt.*

Les *diplômes militaires*, qui forment une classe de documents épigraphiques très importants et assez nombreux (V. t. XIV, p. 633) montrent, dans les fac-similés qui en ont été donnés, pour les extraits de ces actes qui étaient gravés sur les côtés extérieurs des tablettes, un

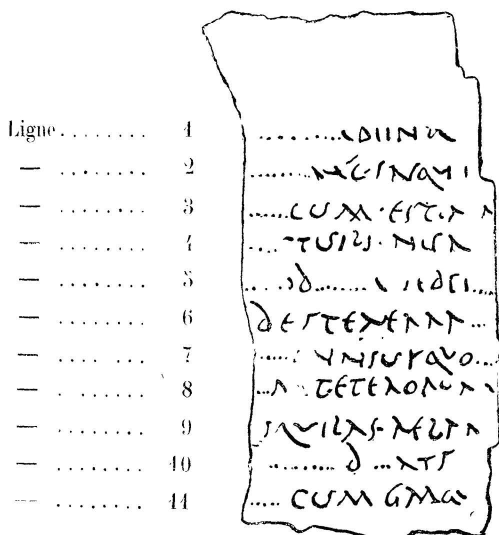


Fig. 23. — Ier siècle après J.-C. (?). — Cursive romaine — Papyrus d'Herculanum, contenant des fragments de discours. — Lettres caractéristiques : R, S.

L. 1. ... d (?) iinque ...
2. ... in qu ...
3. ... cum est a ...
4. ... t vili nu ...
5. ... d ... sed p (?) i .
6. desp (?) er (?) em ...
7. ... nnius quo ...
8. m (?) c (?) eterorum (?) ...
9. a (?) quilas r (?) e (?) la (?) ...
10. ... d ... ts ...
11. ... cum gr (?) ag ...

grand développement des formes cursives, procédant pour ainsi dire naturellement des formes de l'écriture capitale, qui était l'écriture du texte même de l'acte, toujours écrit d'une façon plus soignée que le simple extrait.

L'écriture des inscriptions ne montre qu'un emploi rare d'écritures autre que la capitale. On connait quelques spécimens épigraphiques isolés d'onciale pure, tels que la célèbre inscription de Makter du VIe siècle, dite du moissonneur, découverte en Tunisie (musée du Louvre), dont le fac-similé offre absolument l'aspect d'une page de manuscrit en écriture onciale. Les lettres conjointes et enclavées ne sont pas rares même dans les inscriptions en capitale pure. Parmi les inscriptions qui se rattachent à l'écriture cursive, on possède un document officiel assez important, l'édit de Dioclétien de 301, sur le tarif des denrées, qui se trouve à Athènes, où il servait de dalle dans un édifice, et dans lequel l'écriture onciale est mélangée de formes essentiellement cursives (V. de Rossi, *Inscrt. christ. urb. Rom.*, I, 43). Une inscription très curieuse, entièrement en caractères cursifs, découverte à Autun sur un fragment de colonne antique, montre que certains usages des voyageurs modernes sont fort anciens, car elle porte la mention du passage de saint Germain, évêque de Paris, en l'année 557, date qui est donnée en chiffres grecs : *Germanus [hic] fui, anno* ΣΜ (pour μσ' = 46) *regnante Childeberto* (V. Cahier et Martin, *Mél. d'archéol.*, t. I, pp. 135-137). Les formes des lettres R, S, F, etc., dans cette inscription, font voir que l'écriture des tablettes de cire antiques était encore à cette époque l'écriture journalière des lettres, exacte-

ment comme au temps des Romains. Enfin, suivant la nature des matières subjectives des inscriptions et suivant que la pierre ou le métal se prêtait plus ou moins facilement au tracé des courbes et des ligatures des lettres, on a quelquefois sur les documents épigraphiques une véritable écriture cursive qui offre tous les caractères de l'écriture des chartes de Ravenne (V. ci-dessous) et documents analogues. Un des spécimens les plus curieux de

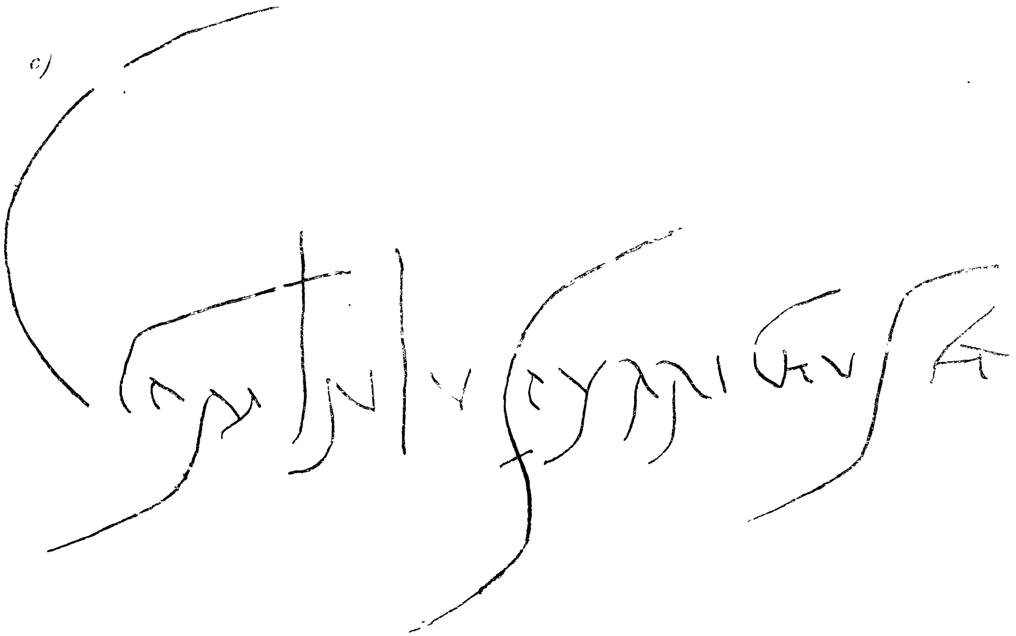


Fig. 24. — Ier siècle après J.-C. — Cursive romaine — Graffite de Pompéi, contenant des noms. — Lettres caractéristiques : E, P, R, S.

C. Cominius Pyrrichus et

ce genre est un plat d'argent découvert récemment dans le Dauphiné et portant à son revers la mention de son possesseur, gouverneur du pays de Vienne au commencement du VIIIe siècle, écrite en latin (*Agnerico som*) avec

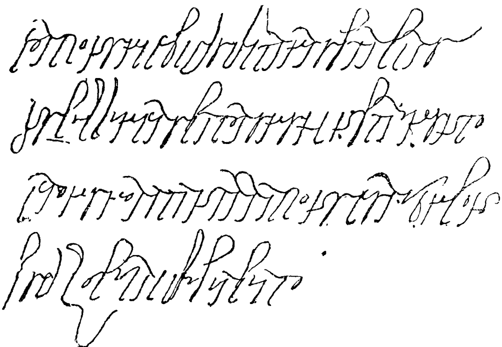


Fig. 25. — Ve siècle. — Cursive romaine. Fragment d'un rescrit impérial adressé à un fonctionnaire de la Haute-Egypte. — Lettres caractéristiques : A, B, E, M, N, P, R. — Le fac-similé est au 1/4 de l'original.

portionem ipsi debitam resarcire
nec ullum precatorem ex instrumento
pro memorata narratione per vim con[fecto]
sed hoc viribus vacuato

des ligatures cursives pour les lettres *gn, eri, co, so* (V. Le Blant, *Nouv. rec. des inscr. chrét. de la Gaule*, 1892, t. I). On a aussi, en lettres cursives, des lames de plomb, découvertes en Italie, contenant des formules d'exorcismes chrétiens, etc. Enfin, on a découvert des briques romaines portant des alphabets cursifs, accompagnés de modèles tracés en cette écriture, qui ne laissent pas de doute sur le fait que l'écriture cursive romaine était enseignée dans les écoles de l'antiquité, pour les usages journaliers et commerciaux.

Une phase tout à fait ancienne de l'écriture cursive antique nous est fournie par quelques-uns des papyrus découverts à Herculanum (fig. 23) et où le caractère de la cursive ne se révèle que par les formes de deux lettres seulement, l'R (l. 6 et 8) et l'S (l. 3, 6, et surtout l. 7, dans le mot fragmentaire *nnius*). Des fac-similés photographiques de ces fragments se trouvent dans les *Ex. codd. latt.*, pl. 2.

II. Écriture des Rescrits et des Chartes de Ravenne. — Les caractéristiques diplomatiques, ainsi que l'histoire des Rescrits sont indiqués à l'article spécial consacré à cette classe de documents importants de la chancellerie de l'administration romaine (V. Rescrit). Le second groupe de documents comprend les plus anciens spécimens existant de la *charte* latine (V. ce mot). Les rescrits que nous possédons ne sont que des fragments de quelques lignes; le groupe des chartes de Ravenne est représenté par des documents plus complets et relativement beaucoup plus nombreux, auxquels le paléographe italien Marini a consacré un ouvrage entier au commencement de ce siècle. L'écriture des rescrits (fig. 25) et celle des chartes de Ravenne (fig. 26), forment, chacune de leur côté, par leurs caractéristiques bien tranchées, des groupes tellement distincts, qu'il n'est pas permis de croire que la variété d'écriture représentée par les rescrits soit purement accidentelle. Ces fragments de documents impériaux nous présentent une écriture parfaitement constituée et qui était en usage, probablement depuis une époque ancienne, dans l'administration romaine. De même que nous avons constaté l'analogie de l'onciale grecque et de l'onciale romaine, on peut faire une remarque semblable pour

la cursive administrative, qui existait, peut-être depuis les Lagides, etc., dans tous les pays de langue grecque de l'empire romain et qui fut conservée par la chancellerie byzantine (V. § *Paléographie grecque*). Quant à l'application de l'écriture cursive à la transcription des manuscrits, son origine est plus obscure, car les spécimens que nous en possédons ne remontent pas à l'époque classique proprement dite. Il est probable que ce fut une innovation contemporaine du développement du christianisme, de même que la création de l'écriture semi-onciale, car les manuscrits qui nous en sont parvenus sont tous des ouvrages des Pères de l'Eglise ou ayant un caractère théologique. L'écriture cursive des manuscrits n'a pas imité la cursive des rescrits, mais celle du groupe des chartes de Ravenne.

Les formes des lettres cursives sont identiques, par leurs caractères essentiels, dans l'écriture des rescrits et dans celle des chartes de Ravenne. Les principales différences se remarquent seulement pour les lettres A (V. fig. 11, au mot *debitam*, etc.), B (fig. 25, au même mot, etc.), P (V. fig. 25, l. 2, au mot *precatorem*), R (fig. 25, l. 1, au mot *resarcire*), qui gardent dans les rescrits leurs formes primitives, telles qu'elles sont données dans les tablettes de cire. La lettre E (fig. 25, l. 1 [*portionem debitam*, etc.], l. 2 [*nec*, etc.]), dérive de l'E à deux traits parallèles, qui sont tracés ici d'une manière continue, de sorte que la lettre prend l'apparence d'une boucle longue et étroite, terminée à sa partie supérieure par un petit crochet, qui tient lieu de la barre ou traverse de l'E. Les lettres O et V (consonne et voyelle) sont toujours de dimensions beaucoup plus petites que les autres et sont placées près de la ligne de sommet de l'écriture (fig. 25, l. 1, 2, etc.). Dans la lettre M, la caractéristique de l'allongement du premier jambage s'est conservée (fig. 25,

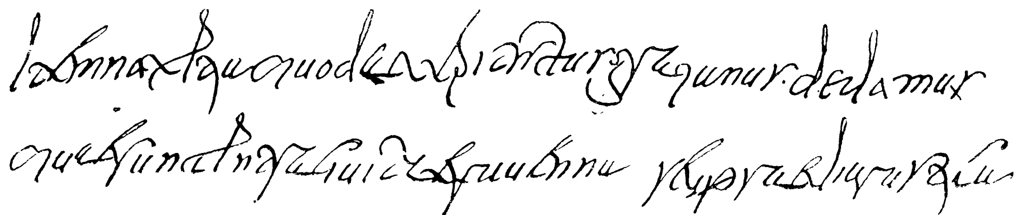


Fig. 26. — 565 ap. J.-C. — Cursive romaine. Charte de Ravenne, dite *Charta plenariæ securitatis*, contenant un reglement de comptes entre particuliers. — Lettres caractéristiques : G, R, S, et les ligatures AC, AE, AR, CI, EU, ED, EM, EN, EP, ER, ES, GR, ST, TA, TE, TI, TR, TS

Item notitia quod accepit s*upra*s*criptu*s Gratianus de domus
Quae sunt intra civitate Ravenna seu praedia rustica

l. 1, etc), de même que dans la lettre N (même ligne), de sorte que ces deux lettres ressemblent exactement au μ et au ν de la minuscule et de la cursive grecques. Les autres lettres (C, D, F, G, H, I, L, O, Q, T) sont les mêmes dans les rescrits et dans les chartes de Ravenne. Une excellente table des formes des lettres des rescrits, avec leurs dimensions naturelles, se trouve dans la *Pal. soc.*, 2e sér., t. I, pl. 29 *quater*). Un autre caractère général de la cursive antique est de n'avoir ni pleins ni déliés, comme l'onciale et surtout la capitale (V. ci-dessus). On peut voir, dans les deux fig. 25 et 26, que tous les traits de l'écriture sont toujours exactement de la même force ou de la même grosseur.

La principale différence entre les deux variétés de la cursive antique ne se trouve pas dans les formes des lettres, mais plutôt dans l'aspect général et la direction du tracé de l'écriture. La cursive des rescrits (fig. 25) se distingue d'abord par ses dimensions, réduites de plus de moitié dans la fig. 25, mais qui ont plus de 2 centim. de hauteur moyenne. C'est une écriture beaucoup plus posée et plus uniforme, dont tous les traits offrent la même inclinaison régulière vers la droite et qui n'est rompue que par le développement des hastes et des queues, notamment pour la lettre H (fig. 25, l. 4, au mot *hoc*), et par les lignes de fioriture qui forment les sommets de quelques lettres, comme R et T (V. fig. 25, l. 3, au mot *narratione*). A première vue, cette écriture ressemble à une série de lignes droites ou de *bâtons* d'écriture tracés les uns à la suite des autres et accompagnés de quelques autres traits accessoires. Dans les chartes de Ravenne, au contraire, l'écriture est interrompue, à de très courts intervalles, par des traits contournés et renversés, tracés en sens contraire de la direction générale de l'écriture, inclinée vers la droite comme dans les rescrits, ou par des hastes et des ligatures qui s'élancent irrégulièrement par-dessus la ligne de l'écriture (fig. 26).

Ligatures. Le tracé de l'écriture au moyen du calame, sur le papyrus ou le parchemin, permettait de donner aux traits une continuité qui ne pouvait pas être atteinte, sur la pierre et sur la cire, avec un instrument dépourvu d'un bec à pointe double. C'est pourquoi les ligatures des lettres sont très nombreuses dans la cursive des chartes et en forment la véritable caractéristique.

Dans les rescrits, les ligatures ne sont pas compliquées et se font toujours par les sommets des lettres, dont la position et l'aspect normal ne sont jamais modifiés, par exemple pour PO (fig. 25, l. 1, au mot *portionem*), PS (même ligne, au mot *ipsi*), TO (l. 2), TA (l. 3, *memorata*), TI (l. 3), etc. Dans les chartes de Ravenne, le principal caractère des ligatures est de faire perdre souvent presque complètement aux lettres leurs formes originaires, par suite des changements de position auxquels les traits des lettres sont soumis pour faciliter la rapidité du tracé. Les ligatures les plus remarquables sont celles de ET et TE (fig. 26, l. 2, dans le mot *civitate*), et TI (fig. 26, l. 1, premier *ti* de *notitia*), dans lesquelles le T est complètement retourné, sa ligne de tête au sommet servant de base à sa haste. On sait que la ligature ET, tout à fait avec la forme qu'elle a dans la cursive antique (&), s'est conservée et est encore d'un usage fréquent comme caractère typographique : les deux panses du 8 sont l'E, la ligne oblique d'en bas est la barre du T retourné, et l'autre ligne montante est la haste même du T. Les ligatures AC (fig. 26, l. 1, dans *accepit*) et AT (l. 1, dans *Gratianus*) sont fondées sur le même principe du renversement de la seconde des deux lettres qui composent chacune de ces ligatures. Dans les ligatures où la lettre T conserve sa position verticale, la barre du T se prolonge et se confond avec la lettre qui le suit, comme dans TI, en certains cas (fig. 26, l. 1, deuxième *ti* de *notitia*, et dans *Gratianus*, et l. 2, dans *rustica*) et TR (l. 2, dans le mot *intra*). Il en est de même pour la traverse ou barre médiane de l'E, dans les ligatures EM (fig. 26, l. 1, dans *Item*), EN (l. 2, dans *Ravenna*), EP (l. 1, dans *accepit*), ES

(l. 2, dans les mots *quæ sunt*), etc. Comme la séparation des mots dans les textes n'existe pas encore à l'époque de l'écriture des chartes de Ravenne, les ligatures se font aussi bien d'un mot à un autre, que dans l'intérieur du même mot, comme on peut le voir par le dernier exemple qui vient d'être cité, ainsi qu'aux mots *accepit suprascriptus* (fig. 26, l. 1), *sunt intra* (l. 2) et *prædia rustica* (l. 2), qui présentent les ligatures de T à S, de T à I et de A à R entre ces différents mots. Les ligatures de la cursive antique sont surtout nombreuses à l'époque la plus ancienne de cette écriture. Elles y ont toujours subsisté, en plus ou moins grand nombre, dans les modifications qu'elle a reçues aux siècles suivants.

Certaines lettres se prêtent mieux que d'autres à former des ligatures. On verra dans le petit tableau suivant, qui a pour base les ligatures des chartes de Ravenne, classées dans l'ordre alphabétique de leurs éléments constitutifs, que ce sont les ligatures avec les lettres E, R, S et T qui prédominent de beaucoup. Certaines lettres ne donnent jamais lieu à des ligatures d'un usage ordinaire. Les ligatures les plus communes sont indiquées en caractères gras ; ce sont également celles qui se sont conservées le plus tard et qui ont même passé dans d'autres écritures, comme on le verra plus loin à l'étude de l'écriture minuscule et de l'écriture gothique.

Voyelles

A. ae; — **ac**, ad, ag, **am**, **an**, ar, **at**.
E. ea, **ei**, eo, eu; — ec, ed, ef, eg, el, **em**, **en**, **ep**, **er**, **es**, **et**, ex.
O. of, oh, on, or, **os**, ot.
U. **ue**.

Consonnes

C. **ce**, ci, **co**: — **cc**, **cl**, cr, **ct**.
D. de, di; — dr.
F. fa, fi, fu; — ff, fl.
G. ga, ge, gi, go, gu; — gn, gr.
L. le, li.
M. ma, mi, mo.
N. ne, nt.
Q. qu.
R. ra, **re**, **ri**, **ro**, ru; — **rf**, rr, rs, rt.
S. **se**, so, **su**; — sc, sp, ss, **st**.
T. ta, **te**, **ti**, to, tu; — tp, **tr**, ts, **tt**.

Ligatures multiples

1° *avec trois lettres:*

Aes, aen, **ari**, **ati**, **ato**.
Eri, **est**, ers, ets.
Cto. — **Ges**. — Leg. — **Que**. — **Res**. — Uep, ues.
Sci, **sco**, sen, **ste**, **sti**.
Tra, **ter**, **tes**.

2° *avec quatre lettres:*

Ettr, **gest**, **lect**, reci, **scri**, **tate**, **test**.

La principale caractéristique à tirer des signes auxiliaires, pour la cursive romaine, est l'indistinction des mots, comme dans les écritures précédentes, avec, en plus, les ligatures des lettres d'un mot à un autre, et l'absence complète de toute ponctuation. Les abréviations sont rares, ne consistant que dans les abréviations les plus simples connues de l'antiquité (V. Abréviations) ou des *sigles*, *simples* ou *composés*, tels que *sstus* pour *suprasciptus* (V. fig. 26, l. 1).

La cursive romaine a été d'un emploi très général jusqu'au VIIe siècle et s'est conservée ensuite plus ou moins longtemps suivant les différents pays. Quoique l'usage des tablettes de cire ait subsisté dans toute l'Europe pendant le moyen âge (V. Cire [Tablettes de]), il n'a pas entraîné avec lui la conservation de l'écriture qui était usitée dans l'antiquité pour ce genre de documents. Dans les chartes, la cursive romaine proprement dite a subi des modifications suivant chacun des pays où se sont développées les écritures nationales et a produit les différentes variétés d'écriture cursive mérovingienne, lombardique, visigothique, etc. C'est dans la Grande-Bretagne que la cursive a cessé le plus tôt (VIIe siècle), puis en France (VIIIe s.). Elle s'est conservée beaucoup plus tard en Espagne (XIe s.). Enfin, dans son pays d'origine, l'Italie, elle a subsisté encore plus longtemps, sous les trois formes principales qu'elle a prises dans l'écriture lombardique, l'écriture de la chancellerie des pages et l'écriture des notaires de l'Italie méridionale, qui l'ont conservée jusqu'au milieu du XIIIe siècle, en n'y introduisant que quelques simplifications dans le système des ligatures, dont ils ont réduit graduellement le nombre, mais en conservant jusqu'à la fin les ligatures *em*, *er*, *es*, *ct*, *st*, *re*, *ri*, *te*, *ti*.

Manuscrits et documents célèbres en cursive romaine. — On a vu qu'aux manuscrits proprement dits il faut joindre, pour l'écriture cursive romaine, deux autres catégories de documents, les tablettes de cire et les inscriptions. La plus ancienne des tablettes de cire jusqu'à présent découverte à Pompéi est une quittance portant une date qui correspond à l'année 55 après J.-C. Sur ces tablettes de cire, qui sont des comptes de banquier, on a non seulement l'écriture cursive antique tracée au stylet, mais aussi des spécimens de la cursive tracée à l'encre et au pinceau sur le bois, dans les endossements et les listes de noms de témoins qu'elles portent inscrits sur leurs revers extérieurs. Les chartes comprennent les rescrits, dont l'écriture a été étudiée ci-dessus (V. Rescrit). On a découvert, également dans la Haute Egypte, comme les rescrits, un rouleau de papyrus dont le texte est un diplôme militaire romain, écrit par exception sur une autre matière que le métal, et qui offre le même genre d'écriture que les rescrits, avec des proportions moins régulières (*Pal. soc.*, 2e sér., t. II, pl. 165), ainsi qu'une vente d'esclaves sur papyrus, de l'année 166 après J.-C., où l'on retrouve les formes caractéristiques de l'A et de l'R (*Pal. soc.*, 2e sér., t. II, pl. 190). Le second groupe de documents est connu sous le nom de *Chartes de Ravenne*. Ces chartes doivent leur dénomination au lieu d'origine des plus importantes d'entre elles, la ville de Ravenne, qui était, au Ve et au VIe siècle, un des centres de l'administration impériale (V. Exarchat de Ravenne). Elles sont toutes sur papyrus, et leur écriture est restée indéchiffrable jusqu'à nos jours. La plus célèbre des chartes de Ravenne a passé longtemps pour le testament même de Jules César : elle portait, en tête du document, deux lignes en caractères cursifs romains assez bien contrefaits (à l'exception de quelques E, T et V et de quelques ligatures incorrectes) qui donnent pompeusement à l'acte ce titre fallacieux. Cette falsification est probablement l'ouvrage d'un très habile faussaire, Hamon, qui fut maître d'écriture de Charles IX et finit par être pendu en 1569. Cette charte était encore à Ravenne au commencement du XVe siècle, comme nous l'apprend un érudit italien de cette époque, Pontius Virunius; elle passa en France, probablement au moment de la prise de Ravenne par les Français, en 1512, et fut placée à la bibliothèque royale, alors à Fontainebleau. Au XVIIe siècle, un bénédictin lui-même, Mabillon, se laissa d'abord tromper par l'inscription du faussaire, et ce n'est qu'en étudiant le contexte qu'il découvrit la supercherie. Cette charte est un simple règlement de comptes, que l'on trouve souvent mentionné, dans les ouvrages de diplomatique, sous le nom de *charta plenariæ securitatis*, qui lui est donné dans un passage du texte même du document, dès la seconde ligne. Une autre charte très importante, ayant la même provenance et qui se trouve aussi à la Bibliothèque nationale, est un acte officiel d'ouverture de plusieurs testaments de négociants de Ravenne, teinturiers, marchands de soiries ou d'étoffes, etc., fait en 552. Le plus ancien des testaments que renferme cette charte, qui est un rouleau de 5^m,90 de

longueur sur 0m,30 de hauteur, et qui devait même être originairement un peu plus long, remonte à l'année 474. Au milieu du XVIIIe siècle, cette charte se trouvait en la possession d'un orfèvre de Paris nommé Gallé et fut donnée par sa famille à la Bibliothèque royale dont l'administration fit faire un fac-similé du rouleau, sur sept planches de cuivre, pour servir à une édition qui ne put être publiée. Ces planches gravées furent retrouvées, après la Révolution, à la chalcographie du Louvre, par Champollion-Figeac, qui s'en servit pour une édition lithographique de ces papyrus (*Chartes et manuscrits sur papyrus de la Bibliothèque royale*, 1840, in-fol.). Un assez grand nombre de chartes et surtout de fragments se rencontrent dans différentes bibliothèques et dans les collections particulières (V. *Pal. soc.*, 2e sér., t. I, pl. 51-53 : donation à l'église de Ravenne du commencement du VIIe siècle; *Anc. charters Brit. Mus.*, 1878, t. IV; *Archivio pal. ital.*, t. I, pl. 1-5, etc.). Une des pièces les plus curieuses est une charte émanée du roi des Hérules, Odoacre, remontant par conséquent jusque vers l'année 476, et dont la suscription est ainsi conçue : *Viro inl. ac magnif. fratri Pierio, Odovacar rex* (Marini, *Pap. dipl.*, no 82 et pl. 6). On a considéré comme la plus ancienne des chartes de Ravenne un document de l'année 444, relatif à une restitution de biens ordonnée par un tribun de l'administration impériale, mais des découvertes récentes, faites en Egypte, ont fait connaître des papyrus latins qui remonteraient à la fin du IVe siècle de l'ère chrétienne, mais qui n'ont pas encore été étudiés (Biblioth. de Vienne).

L'application de l'écriture cursive romaine aux manuscrits fut relativement rare. On en vit d'abord apparaître l'usage, comme pour l'onciale penchée et la minuscule primitive (V. ci-dessus) dans les annotations marginales de certains manuscrits, comme les textes bibliques et théologiques ou des ouvrages des Pères de l'Eglise, par exemple dans les manuscrits de saint Jérôme (V. *Fac-similés de l'Ecole des chartes*, pl. 152). Les recueils juridiques ou de nature analogue en firent d'abord un emploi plus étendu, comme un manuscrit des canons des conciles du VIe siècle (V. Delisle. *Cab. des mss. de la Biblioth. nation.*, pl. 2, 3 et 4, et de Bastard, *Peint. et orn. de mss.*, pl. 7). Le plus beau spécimen de la cursive dans un manuscrit est fourni par le manuscrit des homélies de saint Avit, évêque de Vienne en Dauphiné, du VIe siècle (Biblioth. nation.), dont les fac-similés se trouvent dans la *Pal. univ.*, dans la *Pal. soc.*, etc. Les homélies de saint Maxime, évêque de Turin, se trouvent également dans un manuscrit en cursive romaine, du VIIe siècle (Biblioth. Ambrosienne de Milan), ainsi qu'une traduction latine de l'historien Josèphe (même bibliothèque). Dans la Gaule du Nord, la cursive romaine a produit une variété spéciale dans la minuscule mérovingienne.

ECRITURES NATIONALES. — On désigne sous ce nom diverses écritures minuscules ou cursives employées en France, en Italie, en Espagne, en Angleterre et en Irlande du VIIe au XIIe siècle, auxquelles on a donné ce nom parce qu'on les a considérées longtemps comme des produits nationaux des différents peuples barbares qui se sont établis dans l'occident de l'Europe. On sait aujourd'hui qu'il n'en est rien; toutefois, on peut continuer à se servir de cette dénomination puisque, sans contredit, ces diverses écritures se sont établies sur une base commune chez les différents peuples dont elles portent les noms. Cette base, c'est l'ancienne cursive romaine combinée avec des éléments empruntés à l'onciale.

Lorsque après la constitution des divers royaumes barbares eut lieu une sorte de première renaissance scientifique, on renonça à l'emploi peu commode de la capitale ou de la grande cursive pour simplifier et perfectionner cette dernière.

Ecriture lombarde. Cette écriture, formée de la cursive dégénérée et employée en Italie depuis le VIIe siècle, n'a des caractères bien tranchés qu'à partir du IXe siècle, où elle se développa surtout dans les monastères bénédictins du Mont-Cassin ou de la Cava; elle y atteignit son apogée au XIe siècle sous l'abbé Didier du Mont-Cassin où se forma une école de copistes qui produisirent des manuscrits richement ornés d'initiales ou de peintures. On en peut voir de nombreux et superbes spécimens dans la *Bibliotheca Casinensis* et dans la *Paleografia artistica di Monte-Cassino.* Cette écriture devint de plus en plus anguleuse et prit l'aspect d'une sorte de grille, d'une lecture souvent difficile; c'est ce qu'on appelle la *lombarde brisée.* Elle fut surtout employée dans les principautés du S. de l'Italie. Néanmoins, elle ne fut pas inconnue dans le Nord, et fut même employée en France, probablement par des copistes venus d'Italie. Une variété de l'écriture lombarde a été usitée dans les bulles pontificales, et y est devenue l'écriture particulière de la chancellerie romaine où elle est restée en usage jusqu'au commencement du XIIe siècle, époque où elle fut remplacée par une minuscule romane élégante et claire d'origine française. Dans le S. de l'Italie, l'écriture lombarde demeura plus longtemps en usage et s'y altéra au point de devenir à peu près illisible. En 1231, Frédéric II en avait décidé le remplacement par la minuscule française, dans le royaume de Naples; néanmoins, on en trouve encore des vestiges dans les chartes et surtout dans les manuscrits jusqu'à l'extrême fin du XIIIe siècle.

Fig. 27. — Ecriture lombarde. — Lectionnaire. Manuscrit écrit au Mont-Cassin entre 1058 et 1087.

Nos et lavit nos
a peccatis nostris in
sanguine suo! et fe-
cit nostrum regnum
sacerdotes Deo et...

Ecriture visigothique. Le développement de la cursive latine en Espagne est très analogue à celui qu'elle eut en Italie, mais l'écriture espagnole se distingue cependant de la lombarde par de notables particularités. On trouve cette écriture caractérisée dès le VIIIe siècle. La célébrité de l'école calligraphique de Tolède lui a fait donner le nom de *littera Toletana.* Un autre centre de développement important fut la célèbre abbaye de Silos; on l'employa même en France, par exemple dans le monastère de Gellone. Au XIIe siècle, l'écriture castillane se distingue de l'écriture andalouse. En outre, du VIIIe au XIe siècle s'est développée une écriture, laide, pointue, difficilement lisible, employée surtout dans les chartes, à laquelle on peut donner le nom de cursive visigothique. A en croire Rodrigue de Tolède, un concile tenu à Léon vers 1080 et présidé par un légat du pape, aurait ordonné à tous les scribes d'abandonner l'écriture visigothique pour y substituer l'écriture française. Néanmoins, l'ancienne

écriture ne disparut pas immédiatement; abandonnée en Catalogne dès le Xe siècle, elle se maintint dans les autres parties de l'Espagne pendant tout le XIIe siècle et on en trouve encore des traces en Galice à la fin du XIIIe.

Ecriture mérovingienne. C'est la transformation de l'ancienne cursive romaine telle qu'on la rencontre surtout dans les diplômes des rois francs de la dynastie mérovingienne. Elle présente des formes surchargées de traits parasites, et des caractères très serrés, ce qui la rend difficile à déchiffrer. Elle continuait à être en usage dans les diplômes de Charlemagne, lorsque la réforme de l'écriture, qui eut lieu sous son règne et par son influence, vint brusquement en interrompre le développement. L'écriture mérovingienne n'a pas été employée seulement dans les chartes, mais quelquefois aussi dans les manuscrits : il suffira de citer comme exemple le Grégoire de Tours de Paris (ms. lat. 17655).

Fig. 28. — Ecriture visigothique. — Cartulaire de Sahagun écrit en 1110

INCIPIVNT CAPITVLA LIBRI SECVNDI
§ I Placitum de postura de Villa Adda
§ II Carta de Martin Petriz in Villa Adda
§ III Placitum de Vineas de Villa Adda

Ecriture irlandaise. Cette écriture et la suivante se distinguent des précédentes, parce qu'elles ont été formées, sans subir l'influence de la cursive, d'éléments empruntés à l'onciale et à la semi-onciale. Les Irlandais (*Scotti*, d'où le nom *littera Scottica* donné à leur écriture) ont employé depuis le VIe siècle trois sortes d'écriture : 1° une écriture onciale ; 2° une semi-onciale, grosse, ronde, de forme calligraphique achevée ; 3° une petite écriture pointue, qu'on peut appeler cursive, mais sans rapport aucun avec la cursive romaine. Celle-ci s'est maintenue plus longtemps que les deux premières et demeura longtemps en usage pour écrire la langue irlandaise. L'Irlande fut le pays privilégié de la calligraphie. Pour les souscriptions, les titres et le début des chapitres dans les manuscrits, les copistes ont employé des majuscules particulières, caractérisées par des points qui remplacent partout les formes arrondies ; ils ont affectionné les initiales et les ornementations peintes caractérisées par des entrelacs et des spirales formés d'étroites bandelettes de couleur. Les moines irlandais, on le sait, se sont répandus dans toute la chrétienté, y ont apporté leurs livres et en ont écrit de nouveaux. En France Luxeuil, en Italie Bobbio, en Allemagne Wurzbourg ont été des foyers de propagation de l'écriture irlandaise.

Fig. 29. — Cursive mérovingienne. — Manuscrit de Grégoire de Tours, dit de Corbie (VIIe siècle).

XXX CHLODOVECHUS VERO, CHILPERICI FILIUS DE TORONICO
III dejectus Burdigala abiit. Denique cum apud
Burdegalensim civitatem nullum prorsus inquietantem resediret Sigulfus quidam a parte
Sygiberti se super eum objecit. Quem fugiente
cum tubis et bucinis quasi labentem cervum...

Fig. 30. — Onciale irlandaise. — Evangéliaire de Kells. (VIIe siècle).

fecit. Se ipsum non p[otest sal-]
vum facere si rex Israh[el est des]
cendat nunc de cruce [et crede]
mus ei. Confidit in Domino [et nunc li]
beret eum si vult dixit.

Ecriture anglo-saxonne. Les Anglo-Saxons, disciples des missionnaires romains et des moines irlandais, ont subi la double influence des deux principales écoles d'écriture de l'Occident. Aussi leurs manuscrits présentent-ils des variétés qui les rapprochent de ces deux écritures. Aux Irlandais ils ont emprunté surtout le mode d'ornementation de leurs initiales. Un grand nombre de manuscrits richement décorés en onciale et en belle semi-onciale sont sortis des ateliers anglo-saxons. Ils diffèrent surtout des manuscrits irlandais en ce que l'écriture y est plus arrondie, et a une tendance à devenir minuscule. L'écriture anglo-saxonne ne survécut pas à la conquête normande ; mais les moines anglo-saxons appelés sur le continent par Charlemagne avaient contribué à une profonde réforme de l'écriture franque et créé la minuscule caroline qui devait,

sous le nom d'écriture française, se propager dans toute la chrétienté et y remplacer toutes les anciennes écritures.

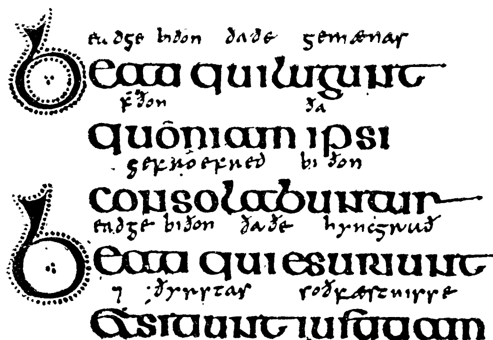


Fig. 31. — Semi-onciale anglo-saxonne. — Evangéliaire de Lindisfarne avec gloses anglo-saxonnes (v. l'an 700).

eadge bidon da de gemaenas
Beati qui lugunt
for don da
quoniam ipsi
gefroefred bidon
consolabuntur.
eadge bidon da de hyncgrad
Beati qui esuriunt
and dyrstas sodfaestnisse
et sitiunt iustitiam

Minuscule carolingienne. — La réforme de l'écriture qui signala le règne de Charlemagne eut son berceau en Touraine et notamment dans l'abbaye de Saint-Martin ; elle se produisit sous l'influence des moines, appelés par le souverain de la Grande-Bretagne, et eut pour conséquence la création d'une nouvelle espèce d'écriture, la

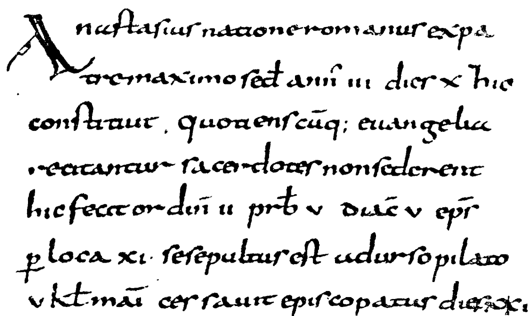


Fig. 32. — Minuscule caroline. — Catalogue de papes, écrit en 796

Anastasius natione romanus ex pa-
tre Maximo sedit annos III, dies X. Hic
constituit quotienscumque evangelia
recitantur sacerdotes non sederent.
Hic fecit ordinationes II presbyteros V. diaconos V, episcopos
per loca XI. Se sepultus est ad urso pilato,
V Kalendas maii. Cessavit episcopatus dies XXI.

minuscule carolingienne ou caroline. Dès l'époque mérovingienne s'était bien créée, pour l'usage ordinaire, une sorte de minuscule dérivée de la cursive, mais son développement fut alors interrompu, et c'est de l'onciale que dérive la minuscule caroline. Cette écriture est la forme dont procède la minuscule postérieure, régulière et droite qui s'est développée depuis. D'autres écoles, à Reims, à Saint-Denis, à Sens, à Metz, à Corbie, pour ne parler que de la France, rivalisèrent alors avec l'école de Tours pour copier de beaux manuscrits en minuscule. L'écriture des chartes, restée mérovingienne pendant tout le règne de Charlemagne, n'a subi la réforme qu'à partir du règne de Lous le Pieux.

Minuscule romane. — Comme nous l'avons déjà dit, l'écriture franque n'a pas cessé de prendre une influence toujours plus grande et finit par arriver à une domination exclusive. Jusqu'au XIIe siècle, elle ne cessa pas d'acquérir sans cesse plus de régularité : chaque lettre y a sa forme déterminée, demeure indépendante des autres, a les traits droits, dessinés nettement ; les abréviations ne sont employées qu'avec mesure et la ponctuation est mise avec soin. Naturellement ce développement de la minuscule ne

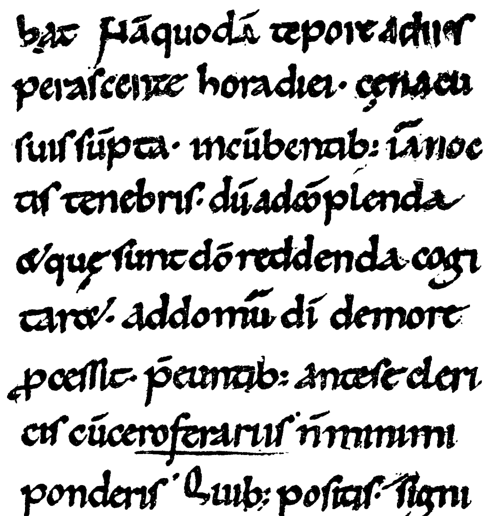


Fig. 33. — Minuscule romane. — Manuscrit autographe du moine Heljaud (vers 1042).

bat. Nam quodam tempore adves-
perascente hora diei cena cum
suis sumpta, incumbentibus jam noc-
tis tenebris dum ad complenda
et que sunt Deo reddenda cogi-
taret ad domum Dei de more
processit, precuntibus ante se cleri-
cis cum ceroferariis non minimi
ponderis : quibus positis signi[ficavit]

fut pas partout uniforme ; on peut constater des divergences locales, mais, chose curieuse, ces divergences ont été, somme toute, de peu d'importance, et le développement a suivi une marche commune même dans les contrées les plus éloignées les unes des autres, en sorte qu'il est possible à un paléographe exercé d'arriver à dater approximativement une écriture, d'après son degré de développement, quel qu'en soit la provenance. Il faut seulement observer qu'en général l'Ouest a été en avance d'environ un demi-siècle sur le niveau moyen, tandis que les pays orientaux de la chrétienté ont retardé d'autant. Dès le XIe siècle il s'y rencontre quelques éléments cursifs.

Écritures gothiques. Vers la fin du XIIe siècle on commence à remarquer aux extrémités des lettres qui, dans la minuscule romane, se terminent carrément, des traits qui se forment des angles. Cela ne tarde pas à donner un nouvel aspect à l'écriture et particulièrement à amener la confusion de la lettre *n* avec la lettre *u*. On écrit davantage, plus vite, et conséquemment avec plus de négligence ; on multiplie jusqu'à l'abus les abréviations ; partout se produisirent des différences locales, il y a des écritures de Bologne, milanaises, arétine, parisienne, anglaise, etc. C'est le commencement de la décadence. Au XIIIe et surtout au XIVe siècle, l'écriture prit des formes toujours plus anguleuses ; c'est ce qu'on nomme l'écriture gothique par analogie avec l'art de la même époque auquel on a con-

ventionnellement donné ce nom, qui n'implique bien entendu aucune relation avec les Goths.

Pendant cette période la minuscule se fractionne en une foule de variétés diverses : on distingue la minuscule carrée, la bâtarde, la brisée, etc., et l'écriture notariale ou diplomatique spéciale aux chartes. Dès lors les maîtres de calligraphie s'appliquaient à multiplier les genres d'écriture qu'ils baptisaient de toutes sortes de noms bizarres. La minuscule gothique continua longtemps à être employée pour les manuscrits, elle atteignit son plein développement dans les grands manuscrits qui servirent aux offices (gothique des livres de chœur) où l'usage s'en est conservé jusqu'à nos jours; mais pour la pratique usuelle, on préférait une écriture plus simple, plus commode, qui ne tardait pas à dégénérer en une cursive rapide, qui est souvent à peine lisible.

Ecritures modernes. Depuis la Renaissance, la cursive ne cesse de devenir toujours de plus en plus personnelle; après s'être surchargée d'abréviations, elle tendit à s'en débarrasser sous l'influence de l'imprimerie ; mais en même temps se créèrent un certain nombre de nouvelles sortes d'écriture dont il nous faut en terminant dire au moins quelques mots.

Les humanistes du XVe siècle, en recherchant et en copiant les manuscrits des auteurs classiques, eurent l'occasion d'admirer la belle minuscule de l'époque carolingienne et s'appliquèrent à l'imiter. Cette rénovation artificielle de la minuscule caroline est ce qu'on appelle l'écriture *humanistique*. Elle fut alors copiée par les imprimeurs pour remplacer les types que les premiers imprimeurs des bords du Rhin avaient empruntés à l'écriture gothique, et c'est là l'origine de nos caractères romains d'imprimerie. Vers le même temps, on se servait à la chancellerie pontificale d'une minuscule inclinée à droite que Francesco Griffo de Bologne imita pour créer de nouveaux types pour l'imprimerie des Aldes, et c'est là l'origine de l'écriture *italique*. D'autre part, la chancellerie pontificale adoptait pour les *bulles* V. ce mot) une écriture singulière, lourde, écrasée, d'aspect archaïque, qui, sous le nom d'écriture des bulles, est restée en usage jusqu'à nos jours. Nous n'avons pas à parler ici des écritures modernes telles que la *néo-gothique*, la *ronde*, la *coulée*, la *bâtarde*, etc., qui n'ont pas d'intérêt paléographique. A. GIRY et E.-D. GRAND.

BIBL. : OUVRAGES GÉNÉRAUX. — SYLVESTRE, *Paléographie universelle*; Paris, 1839-41, 4 vol. in-fol.; éd. anglaise, *Universal Palæography... with corrections and notes by sir* Fr. MADDEN ; Londres, 2 vol. in-8., et atlas in-fol. — *Palæographical Society*, *Fac-similes of mss. and inscriptions*, 1re série, 3 vol. in-fol.; Londres, 1873-83, 2e série, en cours de publication. — *Nouveau Traité de diplomatique*, par deux religieux bénédictins ; Paris, 1750-65, 6 vol. in-4. — KOPP, *Palæographia critica* ; Mannheim, 1817-29, 4 vol. in-4. — TAYLOR, *The Alphabet*; Londres, 1883, in-8. — Ph. BERGER, *Histoire de l'écriture dans l'antiquité* ; Paris, 1891, in-8. — Ed.-M. THOMPSON, *Handbook of Greek and latin Palæography* ; Londres, 1893, in-8.

PALÉOGRAPHIE GRECQUE. — B. DE MONTFAUCON, *Palæographia Græca*; Paris, 1708, in-fol — W. WATTENBACH, *Anleitung zur Griechischen Palæographie* ; Leipzig, 1877, in-8, 2e éd. — V. GARDTHAUSEN, *Griechische Palæographie* ; Leipzig, 1879, in-8. — U. WILCKEN, *Tafeln zur älteren Griechische Palæographie* ; Leipzig, 1891, in-fol. — W. WATTENBACH, *Schrifttafeln zur Geschichte der Griechischen Schrift*; Berlin, 1876, in-fol. — Du même, *Scripturæ Græcæ specimina* ; Berlin, 1883, in-8. — W. WATTENBACH et A. VON VELSEN, *Exempla codicum Græcorum litteris minusculis scriptorum* ; Heidelberg, 1878, in-fol. — H. OMONT, *Fac-similés des manuscrits grecs des* XVe et XVIe *siècles... d'après les orig. de la Bibl. nat.*; Paris, 1887, in-4. — Du même, *Fac-similés des manuscrits grecs datés de la Bibl. nat. du* IXe *au* XIIe *siècle* ; Paris, 1890, in-fol. — Du même, *Fac-similés des plus anciens manuscrits grecs en onciale et en minuscule de la Bibl. nat. du* IVe *au* XIIe *siècle*. — A. MARTIN, *Fac-similés des manuscrits grecs d'Espagne, gravés d'après les photographies de Charles Graux* ; Paris, 1891, in-8, et atlas. — T.-W. ALLEN, *Notes on Abbreviations on Greek mss.*; Oxford, 1889, in-8.

PALÉOGRAPHIE LATINE. — N. DE WAILLY, *Eléments de paléographie*; Paris, 1838, 2 vol. in-4. — W. WATTENBACH, *Anleitung zur lateinischen Palæographie*; Leipzig, 1886, in-4, 4e éd. — M. PROU, *Manuel de paléographie*, 1892, in-8, 2e éd. — W. ARNDT, *Schrifttafeln zur Gebrauch bei Vorlesungen*, 1876-78, 2e éd., atlas. — W. WATTENBACH et C. ZANGEMEISTER, *Exempla codicum Latinorum litteris majusculis scriptorum* ; Heidelberg, 1876-79, in-fol. — E. CHATELAIN, *Paléographie des classiques latins*; Paris, 1881 et années suiv., in-fol., en cours de public. — *Album paléographique publié par la Société de l'Ecole des chartes* ; Paris, 1887, in-fol. — *Recueil de fac-similés à l'usage de l'Ecole des Chartes*; Paris, 1880 et annees suiv., in-fol., en cours de public. — *Musée des archives départementales* ; Paris, 1880, in-fol. et atlas. — Th. SICKEL, *Monumenta graphica* ; Vienne, 1858-82, 4 vol. in-fol. — E. MONACI, *Facsimili di antichi manoscritti* ; Rome, 1881-83, in-fol. — E. MONACI et C. PAOLI, *Archivio paleografico italiano*; Rome, 1882-90, 2 vol. in-fol. — *Paleografia artistica di Monte-Cassino* ; Mont-Cassin, 1876 et années suiv., in-4, en cours de public. — J. MUÑOZ Y RIVERO, *Paleografia Visigoda* ; Madrid, 1881, in-8. — P. EWALD et G. LOEWE, *Exempla scripturæ Visigoticæ*; Heidelberg, 1883, in-fol. — *Fac-similes of national mss. of England*; Southampton, 1865-68, 4 vol. in-fol. — *Fac-similes of national mss. of Scotland*; Southampton, 1867-71, 3 vol. in-fol. — *Fac-similes of national mss. of Ireland* ; Dublin, 1871-81, 5 vol. in-fol. — *Fac-similes of Anglo-Saxon mss.*; Oxford, 1892, in-4

PALÉOLITHIQUE (EPOQUE) (V. AGE, t. I, p. 791).

PALÉOLOGUE. Famille de l'aristocratie byzantine. Elle apparaît dans l'histoire vers le milieu du XIe siècle, avec *Nicéphore* Paléologue, et son fils, le vaillant *Georges* Paléologue, qui aida puissamment à l'avènement d'Alexis Comnène (1081). Fort bien en cour sous la dynastie nouvelle, décorés des titres de *sébaste* et de *pansébaste*, les Paléologues jouèrent un grand rôle, comme administrateurs et comme généraux, surtout sous Manuel Comnène, et ainsi peu à peu ils s'approchèrent du trône. *Alexis* épousa la fille de l'empereur Alexis III l'Ange (1195-1203), qui le désigna comme héritier du trône ; *Andronic* fut au XIIIe siècle le gendre de l'empereur Théodore Ier Lascaris (1204-22); un autre *Andronic*, qui exerça la charge de grand domestique, épousa Irène, fille de cet Alexis précédemment nommé, et de ce mariage, qui réunissait deux branches de la famille, naquit *Michel* Paléologue, qui se fit en 1259 proclamer empereur à Nicée, reconquit Constantinople en 1261 et installa pour deux siècles sa dynastie sur le trône impérial. Successivement la famille des Paléologues fournit comme souverains : *Michel VIII* (1261-1282) ; *Andronic II* (1282-1328), dont le fils fut associé à l'empire sous le nom de *Michel IX* (1295-1320), mais ne régna point seul ; *Andronic III* (1328-41), *Jean V* (1341-76), détrôné par son fils aîné *Andronic VI* (1376-79), remonté sur le trône de 1379 à 1391, et auquel succéda *Manuel II*, son second fils (1391-1423), enfin les fils de Manuel, *Jean VIII* (1423-48) et *Constantin IX* (1448-53). A côté des princes qui occupèrent le trône, la famille, fort nombreuse, des Paléologues fournit des souverains aux différentes principautés entre lesquelles s'émiettait l'empire finissant : *Jean V* confia à son fils *Théodore* le despotat de Mistra (1384-1407); *Manuel II* apanagea également dans le Péloponèse d'abord son fils *Théodore*; bientôt ses autres fils, *Thomas*, *Constantin*, *Démétrius* (1448-60), y furent également investis de possessions par leur frère Jean VIII, et le despotat de Mistra se maintint jusqu'en 1460 indépendant entre leurs mains. Dès le XIIIe siècle, le second mariage d'Andronic II avec Irène de Montferrat avait donné naissance à une branche italienne de la famille, qui fournit jusqu'au XVIe siècle des marquis de Montferrat. La conquête turque dispersa encore davantage les Paléologues : certains demeurèrent en Orient et se firent musulmans, comme cet *Emmanuel* Paléologue (Messih Pacha) qui, en 1480, assiégea Rhodes pour Mohammed II; d'autres allèrent à Venise, à Rome, en France ; par des mariages ils s'allièrent aux grands princes de Russie. Enfin, dès l'époque byzantine, le nom de Paléologue passa par des alliances parmi les surnoms d'autres grandes familles de l'aristocratie byzantine. Ch. DIEHL.

PALÉOLOGUE (Jean) (1332-1390) (V. JEAN V, t. XXI, p. 87).

PALÉOLOGUE (Jean) (1360-1440) (V. JEAN VII, t. XXI, p. 88).

PALÉOLOGUE (Manuel II), empereur byzantin (1391-1423), né en 1350, et fils de l'empereur Jean V, il fut dès 1371 associé au trône, au détriment de son frère aîné Andronic. Investi du gouvernement de Thessalonique, il joua un rôle considérable aux côtés de Jean V ; pourtant il dut, en 1390, accepter de conduire un contingent à l'armée du sultan Bayézid, et il était retenu à la cour ottomane de Brousse quand la mort de son père l'appela au pouvoir. Prince distingué, d'une réelle valeur intellectuelle et morale, joignant à ses qualités chevaleresques et militaires une habileté et une énergie d'homme d'Etat, il mit toute son activité à sauver de la ruine les débris qui constituaient l'empire. Bayézid venait de lui arracher Thessalonique et déjà menaçait Constantinople ; désespéré, Manuel fit appel à l'Occident. La malheureuse croisade de Nicopoli (1396) ruina ses espérances. Sans résistance, Bayézid put envahir la Morée, dévaster les plus riches provinces de l'empire, susciter un rival à Manuel en la personne de son neveu Jean VII (1397). L'appui de Charles VI de France, qui envoya à Constantinople le maréchal de Boucicaut, assura du moins quelque répit à la capitale et permit à Manuel d'entreprendre en Italie, en Angleterre, en France (1399-1402), un grand voyage destiné à rétablir l'union et à obtenir du secours. En réalité, c'est de l'Asie que le salut vint à l'empire : la grande victoire de Tamerlan à Angora (1402), en ruinant la puissance des Turcs, donna à Byzance un demi-siècle de vie. Par une habile diplomatie, Manuel réussit à établir un *modus vivendi* avec les sultans successeurs de Bayézid ; il recouvra Thessalonique (1403), cessa de payer tribut aux Ottomans, rétablit l'autorité impériale et la paix dans le Péloponèse (1415) et rendit quelque tranquillité à l'empire. La mort de Mohammed Ier (1421) remit tout en question. Imprudemment, Manuel provoqua Mourad II, qui en 1422 parut devant Constantinople : l'attaque échoua, mais en revanche le Péloponèse fut dévasté (1423) et Manuel dut signer un traité humiliant, par lequel il se reconnaissait tributaire. Peu après il se retira au cloître et y mourut en 1425. Placé dans des conditions étrangement difficiles, il fit tout ce qui était humainement possible pour défendre l'empire, et, en des temps plus cléments, il eût joué sans doute un rôle éminent. Au milieu de ses embarras, il trouvait encore le temps de se consacrer aux lettres : Bessarion vante le feu et la richesse de sa parole, et ses écrits montrent en effet qu'il fut un dialecticien habile et un styliste remarquable. Il a laissé des ouvrages de théologie, en particulier une curieuse apologie contre l'Islam, fruit des entretiens qu'il avait eus en 1390 à la cour de Bajazet, des essais de morale et de philosophie, tels que le livre intitulé *Ce que Tamerlan put dire à Bajazet vaincu ;* des discours, et une série de lettres fort intéressantes, pleines d'élégance et d'humour. Manuel II est une des figures les plus sympathiques de Byzance finissante. Ch. DIEHL.

BIBL. : BERGER DE XIVREY, *Mémoire sur la vie et les ouvrages de l'empereur Manuel Paléologue*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, 1853, t. XIX.

PALÉOLOGUE (Georges-Maurice), diplomate français, d'une famille d'origine byzantine, comptant plusieurs des grands bans de Valachie et se rattachant à Manuel II, l'un des derniers empereurs d'Orient, né à Paris le 13 janv. 1859. Licencié en droit, il entra au cabinet du ministre des affaires étrangères le 6 août 1880, fut envoyé à Tanger en 1882 et nommé troisième secrétaire d'ambassade à Rome en 1885 ; en 1886, il revint à la Direction politique dans le service intérieur, qu'il n'a plus quittée depuis. Secrétaire de deuxième classe en 1891, sous-chef de cabinet du ministre, puis chef adjoint en 1892 et 1893, il a été nommé secrétaire de première classe, rédacteur à la Direction politique en 1894. Esprit délicat et cultivé, M. Paléologue a fait diverses publications d'art et de littérature. Il a publié l'*Art chinois* (1888), à la suite d'un séjour à Peking, puis, dans la Collection des grands écrivains, *Vauvenargues* (1890) et *Alfred de Vigny* (1891). En 1895, il a donné *Profils de femmes* et *Sur les ruines* (1897), roman d'un sentiment délicat qui a obtenu un vif succès auprès du public lettré ; nous mentionnerons encore quelques articles de critique et d'histoire dans la *Revue des Deux Mondes* et dans la *Revue de Paris*.

PALÉONTOLOGIE. I. Zoologie. — La paléontologie zoologique ou *Paléozoologie* est l'histoire des animaux éteints dont on trouve les débris, à l'état fossile, c.-à-d. enfouis dans les couches géologiques du globe. Au mot FOSSILE on a indiqué les conditions qui ont permis à ces débris de se conserver jusqu'à nos jours et l'aspect qu'ils présentent. Il nous reste à indiquer ici les rapports que ces formes éteintes présentent avec les animaux qui vivent actuellement, les enseignements que l'on en peut tirer au point de vue de la zoologie générale et le secours que l'étude des fossiles peut prêter à la géologie proprement dite. La paléontologie est une science relativement moderne : nous dirons seulement quelques mots de son histoire.

APERÇU HISTORIQUE. — Dès l'an 614 av. J.-C., le philosophe grec Xénophane, fondateur de l'école d'Elée, parlant des coquilles pétrifiées que l'on trouve loin de la mer et des empreintes de Poissons des carrières de Sicile, en conclut que la mer a recouvert autrefois les continents. Hérodote, Strabon et d'autres sont du même avis, mais les ossements fossiles des grands animaux étaient généralement attribués à une race de géants disparus. Le moyen âge n'ajouta rien à ces notions primitives, sauf que la présence de ces fossiles sur les hautes montagnes fut citée par les théologiens comme une preuve du déluge universel. A la Renaissance, Léonard de Vinci (1452-1519) fut le premier à chercher à déraciner les ridicules légendes qui faisaient naître les coquilles sur les montagnes « par l'opération des étoiles », et à expliquer leur présence par des causes géologiques naturelles. Mais les préjugés subsistaient dans l'esprit des philosophes de cabinet et l'on préférait considérer les fossiles comme des jeux de la nature (*lusus naturæ*) plutôt que d'accepter une explication raisonnée et scientifique. Au XVIIIe siècle encore, à l'exemple d'un écrivain plus célèbre par sa verve sarcastique que par ses connaissances en histoire naturelle, on admettait volontiers que les coquilles fossiles avaient été apportées par des pèlerins revenant de la terre sainte, ou que les ossements d'éléphants, si communs dans le N. de l'Italie, étaient les débris de ceux qu'Annibal y avait amenés, avec son armée, en l'année 218 avant notre ère.

Cependant dès le XVIIe siècle on peut citer Colonna (1626) et Steno (1669) comme des précurseurs de la géologie et de la paléontologie modernes : tous deux distinguèrent les fossiles terrestres et d'eau douce des fossiles marins. Mais la connaissance des Vertébrés fossiles était si peu avancée que Scheuchzer, de Zurich, put présenter comme un *homo diluvii testis* le squelette presque entier d'une Salamandre gigantesque trouvée à Œningen. Buffon, mieux inspiré dans ses *Epoques de la nature*, professe ouvertement la doctrine des périodes géologiques et cite le *Mastodon* et d'autres grands animaux comme des espèces éteintes. G. Cuvier, enfin, fait pour les Vertébrés ce que Lister, Knorr, Walch, Gessner, Brongniart et d'autres avaient fait pour les Invertébrés, et dans son magnifique ouvrage sur les *Ossements fossiles* (1812), dans le *Discours sur les révolutions du globe*, qui lui sert en quelque sorte d'introduction, démontre la loi de la *corrélation des formes* et fonde sur des bases solides la paléontologie stratigraphique. Avec lui commence l'ère moderne de cette science ; et lorsque nous aurons rappelé le nom de Darwin et l'impulsion que la *Théorie transformiste* a imprimé aux études spéculatives des géologues, en leur donnant un but philosophique et une portée incalculable pour les progrès de la zoologie, nous pourrons aborder l'examen des différentes questions que soulève l'étude des animaux fossiles et qui toutes convergent vers

la solution de ce problème : l'évolution du règne animal à la surface du globe terrestre.

Relations des fossiles avec les animaux vivants dont ils se rapprochent par leurs caractères. L'étude des espèces fossiles est beaucoup plus difficile que celle des espèces vivantes, en raison de l'état fragmentaire dans lequel se présentent ces fossiles lorsqu'on les découvre dans le sol : les Mollusques ne sont plus représentés que par leur coquille dont la forme est souvent commune à plusieurs groupes très différents par l'organisation de l'animal qui remplissait cette coquille, mais dont toutes les parties molles ont disparu. Chez les Vertébrés, le squelette interne seul s'est conservé, mais les os qui le constituent sont le plus souvent dispersés ou brisés de manière à les rendre méconnaissables : certaines parties, notamment les mâchoires et surtout les dents, se conservent mieux que les os des membres ou du tronc. C'est sur cette dernière particularité que G. Cuvier a fondé sa *loi de la corrélation des formes*, en affirmant que « l'on peut déduire de la forme d'une seule dent l'organisation de l'animal entier » et sa place dans les classifications méthodiques. Bien que les progrès de la paléontologie aient montré que cette loi était tout au moins prématurée, elle n'en est pas moins restée acquise à la science moyennant ce corollaire : « lorsqu'il s'agit de formes très voisines de celles qui sont déjà bien connues dans toute leur organisation ».

La connaissance approfondie des formes vivantes est donc le fondement indispensable de la Paléontologie : en d'autres termes le paléontologiste doit être à la fois anatomiste et zoologiste, ce qui ne le dispense pas d'être géologue. A ces connaissances multiples, il doit joindre un certain tact qui s'acquiert par l'habitude et lui permet de faire de sa science acquise une application judicieuse aux cas difficiles qui se présentent dans la pratique, par exemple lorsqu'il s'agit de reconstituer le squelette d'un animal dont les os sont épars et souvent mélangés à ceux d'autres animaux d'espèces différentes. Dans ce cas, il est aussi dangereux de trop séparer que de trop réunir, et bien que le premier procédé soit le plus généralement suivi et paraisse au premier abord le plus rationnel, surtout lorsqu'il s'agit de types absolument nouveaux pour la science, des exemples récents ont montré qu'il n'était pas toujours le plus légitime. C'est ainsi que les os des membres du *Macrotherium* de Sansan ont été longtemps attribués à un Edenté gigantesque, tandis que les dents et le crâne du même animal, trouvés dans le même gisement, étaient décrits comme ceux d'un Ongulé sous le nom d'*Anisodon* jusqu'au moment où un squelette presque complet, trouvé avec les os en place, ait démontré que ces membres et ces dents appartenaient à un seul et même animal, c.-à-d. à un Ongulé ayant les membres conformés comme ceux de certains Edentés.

Au premier abord il semble que les espèces fossiles viennent simplement remplir des vides depuis longtemps signalés dans la nature actuelle. C'est ainsi que les Ongulés, dont les débris abondent dans l'éocène supérieur du gypse parisien, et qui ont été si habilement reconstitués par Cuvier (*Palæotherium*, *Lophiodon*, *Anoplotherium*, etc.), paraissaient s'intercaler très heureusement dans son ordre des Pachydermes, formé d'éléments hétérogènes, et présentant par suite de nombreuses lacunes. Mais bientôt il fallut renoncer à cette notion trop simple et par suite inexacte en face des facteurs multiples et compliqués dont se compose l'œuvre de la nature. Sans doute beaucoup de formes ont disparu sans laisser de descendants, mais il en est d'autres, non moins nombreuses, qui peuvent et doivent être considérées comme les ancêtres des formes qui vivent actuellement. La science qui s'occupe de reconstituer, d'après l'étude des fossiles, l'arbre généalogique des formes animales porte le nom de *Phylogénie*, et les tableaux où l'on figure cette généalogie sont appelés *tableaux phylogénétiques*. Fondée sur la théorie transformiste, la phylogénie paléontologique apporte à cette théorie un solide et brillant appui : on peut dire qu'elle a régénéré la zoologie en lui apportant la démonstration des faits que l'anatomie et l'embryologie nous révèlent sous une forme concrète, mais qui se sont développés lentement à travers la longue période des temps géologiques.

Théorie du développement progressif, opposée à la théorie des créations successives. La géologie nous apprend que les animaux qui vivent actuellement n'ont pas toujours existé, au moins avec leurs caractères actuels, et que les formes les plus élevées du règne animal, les Vertébrés, par exemple, n'ont apparu qu'à une époque relativement tardive, les Mammifères, qui sont les plus parfaits des Vertébrés, se montrant après les Poissons et les Amphibiens.

Les anciens naturalistes expliquaient ce fait simplement par l'hypothèse des créations successives que l'on prétendait faire accorder avec le texte même de la Genèse, mais qui n'a plus guère de partisans aujourd'hui, même parmi les théologiens. La théorie du *Développement progressif* du règne animal, lorsqu'on comprend bien sa portée philosophique, semble de nature à satisfaire toutes les croyances, et la puissance du génie, créateur du monde, n'en paraît que plus complète, si l'on admet qu'elle a donné dès le principe, aux organismes, l'impulsion suffisante pour que ces organismes puissent se modifier et se perfectionner en s'adaptant aux conditions variables du milieu extérieur, à travers les époques géologiques du globe. Aucun de ces organismes cependant ne peut jouir d'une durée indéfinie, et c'est précisément lorsqu'ils ont atteint leur développement le plus parfait qu'ils sont le plus près de disparaître, détruits ou supplantés par d'autres formes restées jusqu'alors dans un état d'infériorité relative qui leur assurait une plus longue durée. C'est ainsi que les formes de grande taille, et surtout les formes colossales, dans toutes les classes du règne animal, n'ont eu qu'une durée éphémère, tandis que beaucoup d'animaux de petite taille qui se modifient plus lentement, ont pu traverser de longues périodes géologiques et ne semblent pas prêts de disparaître.

La notion du développement progressif, en faisant dériver les formes vivantes des formes éteintes qui les ont précédées, semble au premier abord en contradiction flagrante avec les faits sur lesquels reposent nos classifications méthodiques et particulièrement avec les données sur lesquelles se base la définition de l'*espèce* (V. ce mot), telle que l'ont établie Cuvier et les naturalistes de son école. En réalité, cette contradiction est plus apparente que réelle : elle montre simplement que cette définition elle-même cesse d'être exacte lorsqu'on l'applique aux formes fossiles envisagées dans leurs rapports avec les espèces actuelles. Darwin a démontré que, même à notre époque, l'espèce est beaucoup plus variable que ne l'admettait Cuvier, de telle sorte que toutes nos classifications pêchent par leur base qui est précisément cette définition de l'espèce. — Ce que nous appelons *espèce*, par une abstraction de l'esprit qui facilite l'étude des êtres, n'est qu'un groupe aussi artificiel dans la nature que les groupes supérieurs de genres, de familles, d'ordres, de classes, etc. Si un paléontologiste non prévenu découvrait, dans une même couche géologique, le squelette d'un Chien havanais à côté de celui d'un Lévrier ou d'un Bouledogue, il n'hésiterait pas à les considérer comme d'espèces différentes. Pourquoi dès lors refuser à la nature, agissant avec ses seules forces, sous l'influence des conditions variables du milieu ambiant, ce que l'homme n'a pu réaliser, ne l'oublions pas, qu'en utilisant ces forces même de la nature? Et, dès lors, la transformation de l'*Hipparion* ou du *Protohippus* tridactyles en Cheval monodactyle, est-elle plus surprenante que celle du Levrier ou du Bouledogue en Chien de manchon?

Est-ce à dire, dès lors, que la notion de l'espèce doive

disparaître comme fausse ou inutile. Aucun paléontologiste n'a jamais avancé cette énormité; mais on peut dire que la définition de l'espèce doit être modifiée conformément aux notions nouvelles que nous venons d'esquisser, et nous formulerons cette idée, sous forme de corollaire, en disant que *l'espèce n'a qu'une fixité relative dans le temps et dans l'espace*, définition qui s'applique aussi bien à la paléontologie (*Phylogénie*), qu'à la zoologie (formation des sous-espèces et des variétés locales par ségrégation ou sélection).

C'est au mot TRANSFORMISME que l'on exposera les points par lesquels la théorie de *Darwin* (V. ce nom) touche à la paléontologie. Il suffira de rappeler ici que d'après cette théorie le développement de l'individu (*Ontogénie*), n'est que l'abrégé ou la récapitulation rapide de son histoire paléontologique (*Phylogénie*). Si cette théorie est exacte, les membres les plus anciens d'une souche en sont en même temps les plus inférieurs, et la succession des faunes géologiques ne fait que reproduire, dans son ensemble, l'échafaudage de nos classifications zoologiques. Un coup d'œil jeté sur l'histoire paléontologique du règne animal nous montre, qu'en faisant la part de certaines divergences qui s'expliquent d'elles-mêmes, il en est réellement ainsi.

Evolution paléontologique du règne animal. Les formes animales dépourvues de parties dures n'ont pu laisser de traces dans les couches géologiques ; il ne faut donc pas s'étonner si les Protozoaires à corps mou (*Monères*, *Amibes*) ne sont pas signalés dans les terrains les plus anciens. Par contre, les Foraminifères à coquille calcaire ont laissé de nombreux débris dans les couches paléozoïques (silurien et dévonien). On admet que les phénomènes métamorphiques qui ont modifié la structure des roches primitives ont fait disparaître les traces des organismes qui vivaient à cette époque ou à une époque plus ancienne encore. Quoi qu'il en soit, les couches stratifiées les plus anciennes, déposées par la mer et non modifiées par la chaleur centrale du globe, celles de l'époque cambrienne, nous ont conservé des débris qui prouvent que tous les embranchements des Invertébrés étaient représentés dans les océans de cette période primitive. On y distingue des Annélides, des Hydroïdes (*Oldhamia*), des Brachiopodes, des Crustacés (*Trilobites*), des Ostracodes, des Echinodermes, des Spongiaires, enfin des Mollusques acéphales (*Ctenodonta*, *Palæarca*), à côté des Protozoaires déjà signalés. L'évolution de certaines de ces formes a présenté par la suite une inégalité frappante, mais dont nous n'avons pas à rechercher ici la cause ; en effet, tandis que les Foraminifères siluriens représentent un type inconnu de nos jours (*Receptaculidæ*), on constate que les Brachiopodes (*Lingula*, *Discia*) et les Mollusques (*Mytilus*, *Avicula*, *Pleurotomaria*) appartiennent à des genres qui vivent encore à l'époque actuelle. D'une façon générale, on peut dire que les Invertébrés marins se sont beaucoup moins modifiés que les Invertébrés terrestres depuis l'époque paléozoïque, ce qui tient, vraisemblablement, à l'uniformité des conditions d'existence, à toutes les époques, sur le fond des océans.

Presque en même temps d'ailleurs et dès la formation des premiers continents qui n'étaient d'abord que des îles, on voit apparaître les premiers Invertébrés terrestres. Ce sont des Arthropodes du groupe des Scorpions (*Palæophoneus nuncius*) puis, dans le dévonien et le carbonifère, des Mollusques pulmonés (*Strophites*, *Dawsonella*) appartenant même à des genres encore vivants (*Pupa*, *Zonites*). Les Pulmonés d'eau douce (*Planorbis*) ne se montrent que dans le Lias, lorsque les continents ont pris assez d'étendue et d'élévation pour qu'il s'y forme des cours d'eau. Nulle part, avant le Trias, on ne trouve trace des Vertébrés terrestres. Par contre, à côté des Arachnides et des Myriapodes (*Acantherpes*), on voit apparaître, dès le silurien et surtout dans le carbonifère, des Insectes ailés (*Palæoblattina*), déjà variés, mais fort différents des types que nous connaissons et constituant un ordre synthétique (*Palæodictyoptera*), précurseur des hexapodes actuels à métamorphose incomplète (Orthoptères, Névroptères, Hémiptères) ; leur larve, souvent aquatique, ne différait de l'adulte que par l'absence d'ailes. Les formes de grande taille sont assez rares à cette époque : on peut citer, après l'*Acantherpes*, Myriapode de 40 centim. de long, le *Titanophasma* que l'on doit se figurer comme une Libellule gigantesque de près d'un mètre d'envergure. Les Coléoptères, les Diptères, les Hyménoptères et les Lépidoptères, c.-à-d. les ordres à métamorphose complète, signe de perfectionnement chez les Insectes, font leur apparition du trias au jurassique. Les formes de grande taille (notamment parmi les Coléoptères) ne sont connues qu'à l'époque actuelle (*Dynastes*, *Goliathus*).

Les Vertébrés ne se montrent pas d'une façon certaine avant le silurien supérieur où l'on trouve des restes des Poissons cartilagineux appartenant, soit à des types presque entièrement disparus (*Ganoïdes*), soit aux *Placodermes*, également en voie d'extinction, soit aux Plagiostomes qui ont encore de nombreux représentants dans les océans. Les Dipnoïques (*Ceratodus*) datent du dévonien. Il est à remarquer que beaucoup de ces types primitifs, marins à l'époque paléozoïque, ne se trouvent plus actuellement que dans les eaux douces (Placodermes, Dipnoïques). A part cette migration d'un genre spécial, la classe des Poissons est, de tous les Vertébrés, celle qui s'est modifiée le plus lentement, ce qui confirme ce que nous avons dit, en parlant des Invertébrés, de l'uniformité des conditions d'existence dans le milieu aquatique, qu'il s'agisse de l'eau salée ou de l'eau douce.

Les Poissons osseux sont encore rares dans le permien et ne deviennent prépondérants que dans le crétacé. Quant aux types d'eau douce (*Cyprinidæ*, etc.), précédés par une faune saumâtre dans le carbonifère, ils n'ont leur entier développement que dans le miocène inférieur.

Les *Amphibiens* ou Batraciens sont généralement de petite taille à l'époque actuelle, le géant de la classe (*Cryptobranchus* ou Salamandre gigantesque du Japon) ayant au plus 1 m. de long. Les *Labyrinthodontes* du trias, au contraire, atteignaient souvent la taille des plus grands Crocodiles. On peut dire que les Urodèles sont actuellement en voie d'extinction ou de régression, tandis que les Anoures, à métamorphoses plus complètes, et qui ne datent que du tertiaire, constituent désormais le groupe le plus nombreux de cette classe, qui d'ailleurs, confinée par ces métamorphoses même au voisinage des eaux douces, n'a jamais eu un développement comparable à celui des deux autres classes de Vertébrés à sang froid.

Les *Reptiles* ont joué, au contraire, un rôle considérable sur les continents avant l'apparition des Mammifères. Des groupes très importants par leurs caractères et leur grande taille (*Dinosauriens*, *Anomodontes*, *Ptérosauriens*, *Enaliosauriens*, etc.), ont eu leur développement pendant la période jurassique et se sont éteints complètement avant le début du tertiaire. Les types actuels (*Lacertiliens*, *Crocodiliens*, *Chéloniens*, *Ophidiens*) sont relativement modernes et se sont développés, à peu près dans l'ordre ou nous les indiquons, du permien et du trias, mais surtout du crétacé, jusqu'à l'époque actuelle.

Les *Oiseaux* (V. ce mot) qui datent à peu près de la même époque n'ont leur entier développement qu'à l'époque tertiaire. Leur histoire paléontologique est encore très obscure, faute de documents, et en raison de la petite taille de leurs os qui sont rares ou mal conservés dans les couches géologiques.

L'évolution de la classe des *Mammifères* nous est beaucoup mieux connue pour la raison contraire. Les premiers dont les restes soient conservés datent du jurassique et ne sont représentés que par des mâchoires inférieures de petite taille (*Microlestes*, *Dremotherium*) que l'on suppose avoir appartenu à des animaux ayant à peu près l'apparence de nos Rats et de nos Souris, mais probable-

ment Marsupiaux ou même ovipares comme les Monotrèmes actuels. Certains de ces types inférieurs (*Plagiaulacidæ*) paraissent avoir eu une durée fort longue (du jurassique, à travers toute la période crétacée jusque vers le milieu de l'éocène), ce qui n'a pas lieu de nous étonner, si l'on admet que les Monotrèmes, qui vivent encore en Australie, sont les descendants, plus ou moins modifiés il est vrai, des *Prototheria* primitifs.

Avec l'époque tertiaire commence réellement l'histoire du développement de cette classe, et dès lors on peut suivre pas à pas l'évolution des types principaux, qu'ils appartiennent au groupe des Onguiculés ou à celui des Ongulés. Les paléontologistes ont pu dresser des arbres généalogiques qui, selon toute apparence, se rapprochent beaucoup de la réalité. Dans tous les groupes on voit des types synthétiques précéder les types spécialisés plus modernes (ex. : les *Ours* et les *Chiens* ayant pour ancêtres communs les *Hyænarctos*, les *Dinocyon* et les *Cephalogale* tertiaires) ; les caractères communs aux Carnivores et aux Ongulés omnivores se confondent à l'origine dans les genres *Mioclænus*, *Pteriptichus*, *Chriacus*, etc., qui, par une autre branche, celle des *Pachylemuridæ* de Filhol, mènent aux Lémuriens et aux Primates (*Hyopsodus*, *Notharctus*, *Adapis*). Si l'on examine les dents, on voit, surtout chez les Ongulés, le type *Bunodonte* des Mastodontes, des *Palæotherium* et des *Suidæ* passer peu à peu au type *Sélénodonte* des Éléphants, des Chevaux et des Ruminants, à mesure que la nourriture végétale devient plus dure et s'imprègne de silice, que les racines juteuses des marécages sont remplacées par l'herbe des grandes plaines découvertes. Les membres subissent une évolution parallèle : le pied plantigrade à cinq doigts, appuyant largement sur le sol humide, se relève peu à peu et rétracte les doigts latéraux en arrière lorsque le sol est devenu plus ferme : l'animal devient digitigrade. Ces doigts latéraux devenus inutiles s'atrophient et l'on a comme résultat ultime le pied fourchu du Ruminant ou le sabot unique du Cheval, si bien adapté à la course.

Si l'on envisage au même point de vue les organes internes, on constate une évolution de même nature. Cette évolution est surtout manifeste sur le cerveau des Vertébrés dont on peut suivre le développement, sur les animaux terrestres, depuis les Dinosauriens jurassiques jusqu'aux Mammifères tertiaires et à l'Homme lui-même. Ce cerveau, d'abord petit et allongé comme celui des Poissons, n'occupe chez les grands Reptiles de l'époque secondaire qu'une place insignifiante dans la boîte cranienne. Les mammifères éocènes montrent encore sous ce rapport, une infériorité manifeste, car leur cerveau est à peine plus volumineux que celui des Reptiles qui les avaient précédés. Mais bientôt l'encéphale grandit en changeant de forme : les hémisphères cérébraux s'élargissent, recouvrent les lobes olfactifs en avant, le cervelet et la moelle allongée en arrière ; des circonvolutions plus ou moins nombreuses se dessinent à la surface des hémisphères, qui, dilatant en quelque sorte la boîte cranienne, la font bomber au-dessus des os de la région faciale. C'est ce que l'on constate déjà sur les Mammifères pliocènes, et ce que l'on voit d'une façon plus manifeste encore sur l'Éléphant, sur les grands Singes de l'époque actuelle et surtout chez l'homme, dont le crâne est moulé pour ainsi dire, sur le cerveau. On a pu prendre le moule, interne de la cavité cérébrale de la plupart des Mammifères fossiles et l'on peut suivre le perfectionnement du cerveau en comparant, par exemple, celui du *Phenacodus* ou celui du *Dinoceras* à celui de l'Éléphant actuel. Il est difficile de trouver une démonstration plus manifeste de l'évolution progressive des Mammifères et du règne animal tout entier (Pour plus de détails sur l'évolution de chaque classe, V. MAMMIFÈRES, OISEAUX, REPTILES, POISSONS, INSECTES, MOLLUSQUES, etc., § *Paléontologie*).

Développement rétrograde ou régressif. L'atrophie progressive de certaines dents, fonctionnellement sans usage, des doigts latéraux, chez les Ongulés, etc., peut et doit être considérée comme un signe de perfectionnement, mais elle indique, en même temps, que l'évolution du type considéré a atteint son apogée : on ne conçoit pas, en effet, comment le pied des Solipèdes (Cheval) pourrait devenir plus parfait. Cependant, il est des cas où l'évolution semble se faire en sens contraire du perfectionnement du type considéré, bien que, même alors, le changement qui s'opère ne soit qu'une adaptation nouvelle au milieu extérieur ayant pour résultat la conservation de l'espèce sous sa forme modifiée. On peut citer comme exemples les Cirrhipèdes et beaucoup d'autres formes qui, libres dans leur jeune âge, se fixent en devenant adultes ; les Tuniciers dont les larves présentent l'ébauche d'une colonne vertébrale qui disparaît chez l'adulte ; les Autruches dont l'aile s'est atrophiée par défaut d'usage ; et parmi les Mammifères, les Édentés, les Monotrèmes et les Cétacés dont les dents, présentes chez le jeune ou à l'état fœtal, disparaissent chez l'adulte où sont remplacées par un bec corné (Ornithorhynque), ou par des fanons (Baleines). On dit alors que le développement est rétrograde ou régressif

Migrations des faunes paléontologiques. Ces migrations sont mises en évidence par la comparaison des faunes anciennes avec les faunes de l'époque actuelle qui vivent sur les mêmes points ou sur des points différents du globe. A l'époque paléozoïque, en raison du régime insulaire des terres fermes et de causes géologiques plus générales (chaleur intérieure du globe), la différence des climats était beaucoup moins grande entre les régions arctiques et les régions tropicales, de telle sorte que la distinction était à peine sensible entre les faunes de ces régions. Cette différence est restée, comme nous l'avons dit, beaucoup moins marquée pour les faunes marines que pour les faunes terrestres. Mais, à mesure que les grands continents se sont constitués, accusant une diversité de climat considérable suivant la latitude et la longitude des zones continentales, les faunes terrestres ont présenté des différences considérables dues à des extinctions partielles ou à des *migrations*, qui ne sont, le plus souvent elles-mêmes, que le résultat de ces extinctions partielles, agissant sur une faune primitivement très étendue ou sub-cosmopolite : c'est ce qui explique la formation des *Colonies* (V. ce mot). Il en résulte que les faunes les plus anciennes de l'Europe, par exemple, présentent, avec les faunes des régions intertropicales du globe, des rapports dont il ne reste plus trace dans la faune actuelle.

On a pu dire, en poussant plus loin cette comparaison, que la faune de Madagascar avait, par ses Mammifères, un facies éocène ; celle de l'Afrique (région éthiopienne) un facies miocène et celle de l'Asie méridionale (région orientale) un facies pliocène. Des migrations plus évidentes se sont produites, par exemple, dans l'évolution géologique de la classe des Mammifères : ainsi les Chevaux, qui n'existent plus sur le nouveau continent, ont commencé leur développement dans l'Amérique du Nord ; il en est de même des Chameaux, qui, originaires de ce même continent ont émigré vers l'O. où ils vivent encore (en Asie et en Afrique), ou vers le S. (patrie des *Lamas* à l'époque actuelle). (Pour plus de détails sur ce sujet, V. GÉOGRAPHIE ZOOLOGIQUE et EUROPE, ASIE, etc. [Faunes de l'. § *Paléontologie*], et MERS [Faune des]).

Rapports de la paléontologie avec la géologie. L'étude des fossiles est d'un grand secours pour la géologie, car cette étude complète et confirme les résultats obtenus par l'examen stratigraphique des couches géologiques. Dans une région dont l'étude géologique est achevée, en Europe, par exemple, la découverte d'un seul fossile d'espèce connue suffit le plus souvent pour affirmer l'existence en ce point du terrain que caractérise cette espèce, et par suite, de toute la faune qui lui est ordinairement associée dans les couches de la même époque. Mais on conçoit qu'à mesure que l'on s'éloigne du point primitivement exploré,

ces rapports deviennent moins constants et sont sujets à suspicion, surtout si les jalons intermédiaires font défaut. En effet, nous savons, par ce qui a été dit précédemment des migrations et des extinctions partielles, que la contemporanéité des formes animales ne résulte pas forcément, des ressemblances que présente leur organisation : ainsi les Mollusques éocènes d'Europe ont leurs proches parents dans la zone intertropicale du Pacifique ; les Marsupiaux qui vivaient à la même époque en Europe, ont encore des représentants dans l'Amérique du Sud, les Lémuriens (*Adapis*, etc.) à Madagascar. C'est ce qui rend si difficile la classification de certaines couches géologiques, appartenant à l'hémisphère austral, notamment des couches tertiaires de Patagonie ou l'on a découvert une faune mammalogique d'une grande richesse, mais relativement isolée, et sans liens évidents avec les faunes de l'hémisphère septentrional. L'étude stratigraphique et paléontologique des couches intermédiaires, c.-à-d. de celles de la zone ntertropicale, est encore dans l'enfance. Il en résulte que, tandis que Fl. Ameghino rapporte cette faune au plus ancien éocène ou même au crétacé, d'autres paléontologistes, frappés du facies relativement moderne que présentent certains de ces fossiles, la considèrent comme miocène ou même pliocène. Cette question n'a pu encore être résolue d'une façon précise (V. GÉOLOGIE). E. TROUESSART.

II. Botanique. — Nous n'avons pas à revenir ici sur les conditions de la fossilisation (V. FOSSILE). Rappelons seulement que les plantes peuvent se rencontrer dans les couches paléontologiques soit sous formes d'empreintes reproduisant la structure de leurs parties extérieures, soit à l'état de charbon ne donnant qu'assez rarement des renseignements utilisables sur les plantes qui le composent. D'autres fois, les tissus végétaux ont été remplacés molécule à molécule par des particules inorganiques, et ce mode particulier de fossilisation permet de déterminer la structure intime des tissus. Nous aurons à étudier ici l'évolution du règne végétal dans son ensemble et à tracer à grands traits sa généalogie. Disons de suite, afin d'éviter toute confusion, que lorsque nous disons qu'une période géologique est l'ère d'une catégorie spéciale de plantes, nous n'entendons pas dire que ce groupe végétal est limité exclusivement à cette période, mais simplement qu'il y a eu son maximum de développement. Auparavant, il ne s'était pas encore nettement dégagé des groupes inférieurs ; plus tard, un certain nombre des espèces qui le composent ont disparu, et son importance générale ainsi que son extension ont diminué. Mais nous avons encore aujourd'hui des représentants des principales classes de plantes : c'est seulement leur importance relative qui s'est modifiée depuis les temps anciens. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter le tableau suivant que nous empruntons, en le résumant, au savant ouvrage de MM. de Saporta et Marion : *l'Evolution du règne végétal*.

PÉRIODES

Les chiffres entre parenthèses indiquent, d'après Hæckel, leur durée relative pour 100.)

Quaternaire (0,5)	Ancien Actuel	Période végétale tertiaire ou néophytique (ère des Angiospermes).
Tertiaire (2,3)	Pliocène Miocène Eocène	
Secondaire ou mésolithique (11,5)	Crétacé	
	Jurassique Triasique	Période végétale secondaire ou mésophytique (ère des Gymnospermes).
Primaire ou paléolithique (32,1)	Permien	
	Carbonifère Dévonien Silurien	Pér ode végétale primaire ou paléophytique (ère des Cryptogames).
Formations archaïques (53,6)	Huronien (schistes cristallins) Laurentien (gneiss).	Ère archéophytique.

Les plantes primitives ont dû se former par modification des êtres unicellulaires dans le sens végétal, c.-à-d. par dépôt de chlorophylle et développement de cellulose à l'intérieur et à la périphérie du corps cellulaire. Nous ne pouvons pas constater directement ce passage, cela tant à cause de l'antiquité et des modifications métamorphiques des couches correspondantes que de la fragilité et de la petitesse de ces plantes primitives. Mais nous pouvons avoir une idée approchée de leur structure en observant les végétaux unicellulaires actuels, encore largement représentés dans les classes des Algues et des Champignons. M. Castracani a d'ailleurs trouvé dans les houilles d'Angleterre un assez grand nombre de Diatomées, qui se rapportent toutes aux types de la nature actuelle. Ce fait remarquable, dû à la résistance des organismes inférieurs, permet d'inférer que les protophytes hypothétiques ne devaient pas différer notablement des végétaux unicellulaires actuels.

Les plus anciens végétaux connus se rencontrent dans le silurien. Ce sont des Algues, souvent de formes très particulières. Parmi elles on remarque les Bilobites (fig. 1) qui, après avoir donné lieu à bien des discussions et avoir été prises pour des traces d'animaux rampant sur le sable, paraissent devoir être définitivement rangées dans le règne végétal. Les autres Algues anciennes se rapprochent, la plupart, des Siphonées, Algues actuelles, composées d'une seule cellule de très grandes dimensions et souvent ramifiée. Certaines sont garnies d'un bourrelet cartilagineux épais (fig. 2). La plupart de ces genres se sont éteints à une époque plus ou moins reculée. Quant aux autres Algues inférieures, Ulvacées, Confervacées, etc., leur thalle délicat ne leur a pas permis d'échapper à la destruction. Les Algues supérieures, de leur côté, Characées, Phéosporées, Fucoïdées et Floridées n'apparaissent que plus tard. Les Algues, en s'accommodant à la vie terrestre, ont donné naissance à un premier groupe de plantes, les Mousses et les Hépatiques, celles-ci encore très nettement algoïdes. Dans ce groupe, le prothalle sexué l'emporte de beaucoup sur le thalle agame ou sporogone. Par suite de cette sexualité hâtive, ces plantes ne sont pas susceptibles de grands perfectionnements dans leurs organes végétatifs. Aussi voyons-nous leurs représentants actuels n'occuper qu'un rang infime dans la hiérarchie végétale. Les espèces anciennes de ce groupe n'ont pas pu laisser de traces dans les couches géologiques.



Fig. 1. — Bilobites Vilanovæ Sap. et Marion, provenant du silurien d'Andalousie.

Au contraire, dans d'autres Cryptogames, le prothalle sexué tend à se réduire de plus en plus, tandis que le sporogone ou thalle agame prend une importance de plus en plus grande et se caractérise par la diversité et la complexité croissantes de ses organes. Chez les *Fougères* (V. ce mot), le prothalle n'est plus qu'une lame verte portant des anthéridies et des archégones. De l'œuf fécondé naît à son tour le sporogone diversifié en frondes élégantes et parfois arborescent. Les spores auxquelles il donne naissance reproduisent le prothalle. Il en est à peu près de même chez les *Equisétacées* (V. ce mot). Ces deux familles, assez réduites de nos jours, sont magnifiquement représentées à l'époque houillère. Les *Calamariées* (V. ce mot) notamment, analogues à des Prêles gigantesques,

comprenaient les genres *Calamites*, *Annularia* et *Asterophyllites* qui se sont éteints de bonne heure. Contrairement aux Equisétinées (Equisétacées et Calamariées) dont le plan de structure ne se prête qu'à de faibles variations, celui des Filicinées ou Fougères accuse une souplesse qui aboutit à des diversités pour ainsi dire

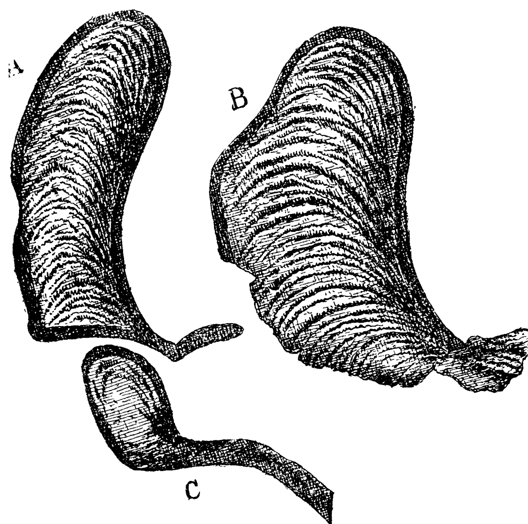


Fig. 2. — Bilobites Vilanovæ. *Physophycus marginatus*. Schimp., provenant du dévonien de Pensylvanie, d'après Saporta et Marion. A, B et C, représentent des phyllomes qui laissent voir la bordure marginale, et dont deux, A et C, montrent leur support.

infinies. On trouve des représentants de leurs principales tribus dès le carbonifère ancien; le genre *Palæopteris* de Schimper a même été rencontré dans le dévonien. La tribu des Polypodiées, pourvues de sporanges individuellement pédicellés, munis d'un anneau vertical, très petits, mais très nombreux, est certainement la plus évoluée de toutes. On n'en signale des traces qu'après la période paléolithique et même après le trias. En revanche, elle est actuellement la plus importante par le nombre et la diversité de ses formes.

Dans les plantes que nous venons d'examiner, le prothalle, quoique réduit, avait encore une existence indépendante. Mais dans d'autres végétaux, il n'a même pu conserver ce rôle effacé : continuant à s'atténuer en importance et en durée, il a tendu à ne plus se détacher de la spore et à en devenir un simple accessoire, jusqu'au moment où, demeurant inclus, il s'est finalement confondu avec ce dernier organe. Les Lycopodinées actuelles représentent ce stade transitoire. Ce ne sont que des plantes peu apparentes. Mais à l'époque carbonifère, la famille voisine, actuellement éteinte, des *Lépidodendrées* (V. ce mot) avait acquis un haut degré de développement. Ces plantes arborescentes portaient, comme les Lycopodinées hétérosporées, des microspores et des macrospores. Chez les Hétérosporées actuelles ou Sélaginellées, les petites spores donnent naissance à un prothalle mâle, les grandes à un prothalle femelle. Ces deux genres de prothalle se forment en grande partie dans les téguments de la spore et la fécondation des archégones par les anthérozoïdes a lieu sur place. On peut penser par analogie qu'il en était de même pour les Lépidodendrées de l'époque carbonifère.

Mais de très bonne heure un pas de plus a été franchi, et du stade cryptogamique on est entré dans la phase phanérogamique par une transition presque insensible : macrospore solitaire fixée et germant sur place dans chaque macrosporange, avec un prothalle complètement inclus, et, d'autre part, microspore dont l'anthéridie, au lieu de donner naissance à des anthérozoïdes, se transforme en une expansion vésiculaire dont le protoplasma demeure diffluent (pollen). Les premières plantes ainsi constituées sont des Gymnospermes, puisque chez elles le macrosporange ou ovule n'est pas encore renfermé dans une feuille modifiée pour lui servir de tégument protecteur. De plus, ce sont les moins parfaites des Gymnospermes, puisque chez les Cycadées, par exemple, qui ont persisté jusqu'à nos jours, les appareils reproducteurs sont simplement fixés à des feuilles peu modifiées. Parmi les autres types de l'étage houiller, il convient de citer les Cordaïtes, grands arbres au bois ressemblant par sa structure à celui d'*Araucaria* et de *Dammara;* l'inflorescence mâle est déjà analogue à celle des Conifères, tandis que les fleurs femelles ressemblent à celles des Cycadées; les Sigillariées, au tronc couvert de cicatrices foliaires; les Poroxylées, les Calamodendrées, les Dolérophyllées, les Cannophyllitées, dans l'organisation desquelles nous ne pouvons entrer ici. Beaucoup de ces végétaux poussaient sur un rhizome souterrain, et leur bois, très différent de celui des végétaux actuels, ne devait pas présenter une grande solidité. Leurs organes reproducteurs sont caractérisés par une réduction encore imparfaite des prothalles sexués; aussi leurs grains de pollen sont-ils remarquablement gros. L'ensemble de ces plantes constitue le stade progymnospermique de Saporta et Marion.

Chez les Gymnospermes véritables, le mécanisme de la reproduction se simplifie encore davantage par accélération et réduction des phénomènes nécessaires. De plus, les organes reproducteurs tendent à se réunir de façon à constituer de véritables inflorescences et en même temps à s'entourer de parties nouvelles destinées à les protéger. C'est ce qu'on observe déjà chez les Salisburiées, dont un seul genre, le *Gingko* (V. ce mot) a persisté jusqu'à nos jours. mais qui étaient largement représentées aux pé-

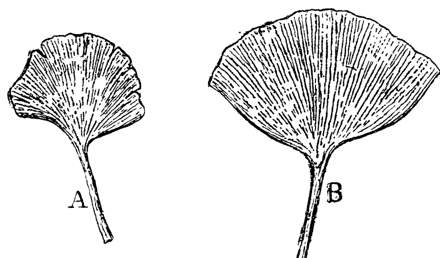


Fig. 3. — Types arctique et antarctique de Salisburia jurassique : A, *Salisburia antarctica* Sap., du lias inférieur d'Australie, feuille complète; B, *Salisburia integriuscula* Hr., du jurassique du Spitzberg, feuille complète (1/2 grandeur naturelle).

riodes anciennes. On trouve de véritables Gingko dans les deux hémisphères à l'époque jurassique (fig. 3). Avec eux se rencontre un genre actuellement éteint, les *Baiera*. D'autre part, les genres voisins des *Trichopitys* et des *Ginkgophyllums* remontent jusque dans le permien; ils ont des analogies très distinctes avec les *Bornia* et les Cycadées d'une part, les Cordaïtes et les *Nœggeralthia* de l'autre. L'organe mâle du Gingko notamment, constitué par un chaton dont l'axe porte de courts pédicelles avec 2 ou 3 logettes à pollen, n'est pas sans analogie avec celui des Cordaïtées, dont les androphylles sont formées de 5 à 6 logettes érigées, fasciculées au sommet des pédicelles. L'appareil femelle consiste en une réunion de feuilles modifiées, réduites à leur pétiole, dont chacune porte à son sommet deux ovules qui tiennent visiblement la place des deux segments du limbe. Ces parties n'ont subi que de légères modifications dans les genres voisins (V. Baiera).

Il y a donc eu à un moment donné de l'évolution végétale un grand groupe de plantes visiblement intermédiaire entre les Progymnospermes et les Gymnospermes supérieures. Celles-ci, c.-à-d. les *Aciculariées* (*Taxinées* et *Conifères*) (V. ces mots), procèdent visiblement de plantes

analogues aux Salisburiées paléozoïques. Dès l'origine, les Aciculariées possédaient un type caulinaire à régions ligneuse et libérienne distinctes, doué de la précieuse faculté de s'accroître par zones annuelles concentriques. Leurs feuilles consistaient alors en lamelles planes atténuées à la base, à nervures parallèles. Peu à peu leur limbe s'est rétréci et les nervures se sont rapprochées en se soudant. Dans certains genres, comme les *Araucaria* et les *Dacrydium*, on rencontre toutes les formes de feuilles depuis les plus rigides et les plus étroites jusqu'aux plus larges.

Quant à l'appareil fructificateur, deux tendances se sont manifestées de très bonne heure. Chez les Taxinées, l'axe de l'inflorescence s'est réduit, et l'appareil femelle n'a plus correspondu qu'à une portion restreinte du rameau sexué et n'a plus présenté qu'un nombre limité d'ovules et de bractées. De plus, la substance entourant la base de l'ovule s'est gonflée de façon à constituer à la graine adulte une capsule charnue ou membraneuse. Chez les Conifères, au contraire, le cône ou strobile est un axe modifié pour servir de support aux organes femelles. Ceux-ci au lieu d'être portés directement par des feuilles modifiées ou carpophylles, comme chez les Cycadées, sont situés à l'aisselle de feuilles transformées en bractées. Pour en finir avec cette morphologie florale, disons de suite que chez les Angiospermes la fleur répond à un rameau contracté dont les feuilles supportaient directement à l'origine les organes de l'un et l'autre sexe. Ces feuilles se sont modifiées par la suite pour constituer les *sépales*, *pétales*, *étamines* et *ovaire* (V. ces mots). Mais dès l'origine les carpophylles ou organes femelles et les androphylles ou organes mâles occupaient une place déterminée de l'inflorescence, les premiers toujours situés au-dessus des seconds.

On voit donc qu'on passe par des gradations presque insensibles des plantes les moins élevées en organisation aux plus parfaites. Cette succession n'est pas une simple hypothèse. Car on voit au cours des âges les premières disparaître ou se réduire graduellement, tandis que les genres supérieurs se constituent. C'est ainsi qu'à l'époque triasique, les Calamariées ont complètement disparu, sauf le genre *Equisetum* encore vivant, mais qui, à cette époque, comptait des formes géantes. Les Cycadées sont au maximum de leur développement. Les Conifères sont largement représentées, notamment par le genre *Voltzia*. Mais elles avaient fait leur apparition bien auparavant, dès l'époque houillère, en même temps que les Gnétacées (*Gnetum*, *Welwitschia*) qui indiquent le passage vers les Angiospermes (V. Ovaire). On voit donc que les diverses tendances de l'évolution végétale, Gymnosperme et Angiosperme, se sont fait jour de très bonne heure et qu'il est impossible de ranger les plantes en série linéaire. On ne peut pas dire que les Angiospermes procèdent des Gymnospermes, mais bien que ces deux groupes proviennent d'ancêtres communs, qu'il faut chercher parmi les Cryptogames hétérosporées. Les Gymnospermes ont seulement poussé moins loin leur évolution.

Le trias est un vrai carrefour où les genres anciens achèvent de s'éteindre, tandis que les genres nouveaux deviennent de plus en plus nets. Dans le jurassique, outre les Cryptogames vasculaires et les Gymnospermes, on trouve de vraies Monocotylédones. C'est ainsi que M. Gardner (*Annuaire géologique universel*, t. III) a décrit des inflorescences paraissant entourées d'une spathe, des feuilles qui semblent avoir appartenu à une Monocotylédone aquatique, un tronc qui doit être celui d'une Graminée arborescente. M. de Saporta a découvert de son côté des spadices ou inflorescences analogues à celles des Palmiers. Pendant le crétacé, ont apparu les premières Dicotylédones, qui ont pris de suite une grande extension. On trouve en Europe centrale un mélange curieux de genres éteints, de genres devenus exotiques et tropicaux et de genres demeurés septentrionaux. La flore crétacée est très riche également au Grœnland et au Spitzberg; on y rencontre notamment une forme ancestrale de notre Tulipier. En somme, à cette époque, les Cryptogames vasculaires et les Cycadées ont perdu la prédominance qu'ils possédaient jusqu'alors; les Conifères sont très analogues aux formes actuelles; les Monocotylédones se précisent et deviennent nombreuses; enfin les Dicotylédones apparaissent. Mais l'uniformité de la flore dans tout notre hémisphère montre que, quoique bien différentes sans doute de ce qu'elles étaient pendant les temps paléolithiques, les conditions météorologiques de chaleur et d'humidité devaient être à peu près les mêmes partout; les zones climatériques ne s'étaient pas encore constituées.

Au début des temps tertiaires (période éocène), le refroidissement n'avait encore fait que peu de progrès. On trouve dans nos pays des arbres des régions tempérées : Chênes, Châtaigniers, Noyers, Vignes, etc., mêlés à des types de climats plus chauds : Magnolias, Camphriers, Canneliers, Myrtes, etc. Dans les régions arctiques, on rencontre des Noyers, des Platanes, des Chênes, des Peupliers, du Lierre. Pendant l'oligocène (intermédiaire entre l'éocène et le miocène), les Palmiers s'avancent encore jusqu'en Bohême. Cependant on trouve de plus en plus de formes actuelles. Le miocène inférieur présente le même mélange d'espèces subtropicales et tempérées; mais dans le miocène supérieur on constate un déclin de plus en plus marqué des premières et une multiplication croissante des secondes, ce qui indique un refroidissement graduel. De plus, si on compare les gisements septentrionaux à ceux du Sud, on constate des différences indiquant une température plus basse dans le Nord. Les zones climatériques commençaient donc à se former. Cependant, d'une façon générale le climat était encore bien plus chaud qu'aujourd'hui. On trouve dans les régions arctiques des Cyprès, des Pins, des Ormes, des Tilleuls, des Bouleaux, des Peupliers et des Noisetiers. Quant à la France, elle avait à peu près le climat de l'Europe méridionale actuelle. La flore pliocène indique un refroidissement beaucoup plus marqué. Il y a encore en Europe des Platanes, des Lauriers, des Tulipiers, mais les Chênes, les Ormes, les Noyers, les Peupliers prédominent de plus en plus; les formes caractéristiques de l'époque actuelle l'emportent finalement et se montrent seules à la fin du pliocène. En même temps, les différences climatériques entre le N. et le S. de l'Europe s'accentuent. Ainsi dans la vallée du Rhône la flore rappelle celle des îles Canaries d'auojurd'hui; au contraire l'Erable, le Peuplier, le Noyer, le Mélèze étaient abondants au centre de la France, tandis qu'il y avait en Angleterre des forêts de Pins et de Sapins. Au début des temps quaternaires, la température était, dans la région parisienne, encore un peu plus élevée qu'aujourd'hui. C'est ainsi qu'on trouve dans les tufs de Moret le Figuier et le Laurier des Canaries, qui ne poussent plus librement sons cette latitude. Plus tard, pendant les extensions glaciaires et dans l'intervalle de ces phénomènes, la végétation a subi des variations corrélatives. Petit à petit le régime actuel s'est établi par élimination successive des espèces méridionales et par adaptation des autres aux conditions nouvelles de température.

En résumé, la marche générale de l'évolution végétale a été la prédominance de plus en plus marquée du thalle agame sur le prothalle sexué. Grâce à l'apparition plus tardive des phénomènes de reproduction, le thalle a pu se diversifier de façon à s'adapter d'une façon plus parfaite au milieu ambiant. De bonne heure se sont fait jour des tendances diverses qui, des Cryptogames vasculaires, on conduit aux Gymnospermes et aux Angiospermes. Le premier groupe, peu adaptatif, n'a donné lieu qu'à des variations peu nombreuses. Le second, au contraire, a produit l'infinie variété des plantes Monocotylédones et Dicotylédones. La spécialisation de ces végétaux en familles distinctes et leur diffusion sur de vastes étendues ont été grandement favorisées par les variations, au cours des âges, de la distribution géographique du sol émergé, par celles du relief orographique, enfin par l'abaissement de la température et les oscillations climatériques. En effet,

grâce aux phénomènes de connexions et de disjonctions successives des étendues continentales, les espèces qui s'étaient fixées et spécialisées dans un domaine relativement restreint voyaient plus tard, après une période de repos plus ou moins longue, l'espace s'ouvrir devant elles, disposé à les recevoir et les entraînant vers des stations nouvelles. D'autre part, les limites opposées par les mers, les montagnes, les déserts, en parquant les formes végétales dans un périmètre donné et en les soumettant à des conditions uniformes de sol et de climat, ont dû amener l'affermissement héréditaire des caractères acquis en commun.

L'orographie venant à varier a suffi, en l'absence de toute autre cause, à produire les modifications les plus remarquables dans la flore. Les montagnes ont servi de centre de cantonnement pour toute une catégorie de plantes qui ont pris des caractères spéciaux, dits alpestres. D'autre part, des plantes venues de régions plus froides ont pu s'acclimater dans des pays chauds sur les pentes des montagnes. Ou bien encore les restes d'une flore de climat froid, correspondant par exemple à l'époque glaciaire, ont pu persister sur les montagnes, tandis que les plaines situées à leur pied étaient à nouveau envahies par une végétation de climat tempéré ou chaud. Quant aux variations climatériques, caractérisées en général par un refroidissement progressif jusqu'à la période glaciaire, un climat froid et humide pendant celle-ci (faune et flore des toundras), froid et sec après elle (faune et flore des steppes), enfin tempéré, leur influence a été énorme sur la flore. Nous l'avons esquissé tout à l'heure. Ces variations climatériques ont du reste été reconnues surtout par celles de la faune et de la flore. A mesure que la paléontologie végétale progressera, on ne constatera plus seulement des variations générales de la flore, mais aussi des variations locales, moins accentuées sans doute que de nos jours, grâce à l'absence de zones climatériques, assez nettes cependant pour montrer qu'il y eut dès les époques les plus reculées des habitats caractérisés par la présence d'une flore spéciale. L'existence de stations de ce genre est prouvée par la rapide extension des Angiospermes et, plus spécialement, des Dicotylées, à partir du crétacé. Cette diffusion eut lieu simultanément dans l'Amérique du Nord, l'Europe et le Grœnland. En aucun de ces pays on ne trouve d'Angiospermes dans les âges immédiatement antérieurs au cénomanien. Ces plantes ne peuvent donc y avoir pris naissance ; mais elles doivent avoir eu leur berceau dans une région intermédiaire à ces trois points et ayant des connexions avec eux. Il est remarquable que la date de cette diffusion coïncide précisément avec les premiers indices du refroidissement polaire. C'est probablement grâce à ce phénomène que les Angiospermes, qui s'étaient développés et avaient fixé leurs caractères dans cette terre intermédiaire à l'Europe, au Grœnland et à l'Amérique, ont pu se propager dans ces trois pays, peut-être à la faveur de chaînes de montagnes facilitant leur extension.

Une fois le refroidissement polaire établi, il s'est créé des courants atmosphériques et marins, les différences entre les îles et les continents, les stations sèches ou humides, abritées ou soumises au vent, etc., se sont accentuées et ont amené l'infinie variété des flores actuelles. Mais il faut reconnaître que les Angiospermes qui, elles surtout, ont subi ces variations, ne diffèrent entre elles que par des détails infimes. Les grands traits de l'organisation végétale sont désormais fixés, et si les groupes végétaux primitifs (les diverses familles d'Algues par exemple) diffèrent entre eux par des caractères de tout premier ordre, les variations des familles angiospermiques portent sur des points infiniment moins importants, et ces familles ne peuvent en aucune façon être mises en parallèle, au point de vue de leur valeur systématique, avec les familles des Protophytes. Les deux séries, Monocotylédone et Dicotylédone, en lesquelles se répartissent les Angiospermes, n'ont pas elles-mêmes une importance bien grande. Les organes floraux ont la même constitution intime dans les deux groupes. Si leur formule phyllotaxique est différente, cela tient à ce que le prototype des Monocotylées devait avoir des feuilles alternes et dépourvues de limbe, tandis que le prototype des Dicotylées, déjà parvenu à une plus grande complexité organique, devait posséder des feuilles rapprochées généralement par paires, et pourvues d'un limbe en voie d'extension. Quant à la différence de structure de la tige, on trouve des intermédiaires entre les Monocotylées dépourvues de cambium périphérique et les Dicotylées à accroissement ligneux secondaire. Elle n'a donc rien d'essentiel. En somme, les Monocotylées se rapprochent davantage du type angiosperme primitif, surtout par leurs feuilles. Les feuilles des premières Angiospermes, à en juger par le développement ontogénique de cet organe, étaient de simples appendices engainant la tige. Plus tard, au sommet de l'appendice, s'est développé un limbe plus ou moins complexe. Chez les Monocotylédones, la gaine a persisté, et le limbe est en général très simple et à nervures parallèles. Chez les Dicotylédones, au contraire, il revêt les formes les plus variées et, en revanche, la gaine disparaît, et de l'appendice primitif il ne reste plus que les organes nommés stipules, qui, eux-mêmes, peuvent faire défaut. En somme, une fois la transformation opérée et la gaine primordiale réduite presque à rien, les feuilles des Dicotylées ont montré une souplesse et une amplitude de variations bien supérieures à ce qui existe chez les Monocotylées.

Si nous cherchons maintenant à caractériser en quelques mots l'évolution du règne végétal, nous voyons qu'à partir du stade cryptogamique hétérosporé les deux branches des Phanérogames ont divergé presque immédiatement : les Gymnospermes, caractérisées par la persistance d'une portion appréciable de tissu prothallien et par la réduction précoce du nombre des macrospores (V. Ovule), n'ont donné lieu qu'à des variations peu nombreuses. Chez les Angiospermes, les macrospores primitives sont nombreuses et antagonistes, et le tissu prothallien est tout à fait réduit. Ces plantes n'ont pas eu une évolution aussi rapide que les Gymnospermes ; mais une fois que, grâce à des conditions climatériques nouvelles, elles sont sorties de leur obscurité, elles se sont prêtées à des différenciations morphologiques et organographiques bien plus variées que ces dernières. Elles se divisèrent presque aussitôt en Monocotylées et Dicotylées. Le premier de ces groupes, d'organisation plus primitive, est beaucoup moins riche en espèces que le second. C'est ce dernier venu du monde végétal qui constitue à lui seul la grande diversité de la flore terrestre actuelle. Les autres groupes, bien plus importants aux points de vue organographique et systématique, n'y jouent plus qu'un rôle subordonné. Dr L. Laloy.

Bibl. : Zoologie. —A. Zittel, *Traité de paléontologie* (paléozoologie), trad. franç., 1883-93, 4 vol. in-8.

Botanique. — A. Brongniart, *Prodrome d'une histoire des végétaux fossiles*; Paris, 1828. — Du même, *Histoire des végétaux fossiles* ; Paris, 1828-38. — A. Corda, *Beitr. zur Flora der Vorwelt*; Prague, 1845.—E. v. Ettingshausen, *Beitrag zur Erforschung der Phylogenie der Pflanzenarten*; Vienne, 1877. — H. Gœppert, *Systema filicum fossilium* ; Breslau, 1836. — Du même, *Die Gattungen der fossilen Pflanzen verglicheñ mit denen der Jetztwelt* ; Bonn, 1841-48. — Grand'Eury, *Flore carbonifère*; Paris, 1877. — O. Heer, *Flora fossilis artica* ; Zurich, 1875. — L. Lesquereux, *Atlas to the coal flora of Pennsylvania*; Harrisburg, 1879. — B. Renault, *Cours de botanique fossile*; Paris, 1881. — E. von Rœhll, *Fossile Flora der Steinkohlen Formation Westfalens*; Cassel, 1869. — G. de Saporta, *Etudes sur la végétation du S.-E. de la France à l'époque tertiaire*; Paris, 1863-73. — Du même et A. Marion, *Evolution du règne végétal*; Paris, 1881-85. — W. Schimper, *Traité de paléontologie végétale*; Paris, 1869-74. — F. Unger, *Iconographia plantarum fossilium*; Vienne, 1852. — Du même, *Sylloge plantarum fossilium*; Vienne, 1860-66. — C. Weiss, *Aus der Flora der Steinkohlenformation*; Berlin, 1881. — Zeiller, *Végétaux fossiles du terrain houiller de France*; Paris, 1888. — Zittel et Schimper, *Handbuch der Palæontologie*; Munich, 1879.

PALÉOPHYTOLOGIE (V. Paléontologie [Bot.]).

PALEOSAURE (Paléont.). Fitzenger a décrit sous ce nom un batracien de Bohême caractérisé par les côtes

grêles et longues, celles de la vertèbre sacrée étalées en une large plaque; les arcs supérieurs des vertèbres sont larges et pourvues d'apophyses épineuses déprimées. Le genre est rapporté au sous-ordre des *Temnospondyli*.

Bibl. : Zittel, *Traité de paléontologie*.

PALÉOSTOM. Lac du Caucase, gouv. de Koutaïs (Mingrélie), sur la rive gauche du Rion, qu'on suppose avoir eu autrefois son origine dans ce lac. Superficie, 20.000 kil. q. environ, très poissonneux; ne gèle jamais. Une légende antique présente le Paléostom (du grec : ancienne embouchure) comme l'emplacement d'une ville detruite par une catastrophe subite.

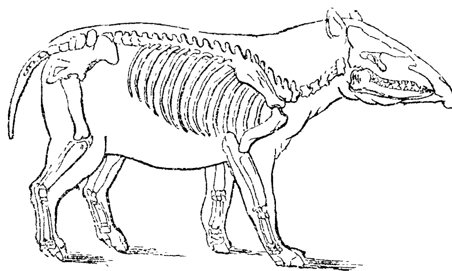
PALEOTHERIUM (Paléont.). Genre de Mammifères fossiles créé par Cuvier (1804), et appartenant au groupe des Ongulés Périssodactyles, dans lequel il est devenu le type de la famille des *Palæotheridæ* qui comprend deux sous-familles: les *Hyracotherinæ* avec les genres *Hyracotherium*, *Protorohippus*, *Orohippus*, *Pachynolophus* et *Epihippus*, et les *Palæotherinæ* comprenant les genres *Palæotherium*, *Paloplotherium*, *Anchilophus*, *Mesohippus*, *Anchitherium*, *Desmathippus*, *Anchippus*, *Hypohippus* et *Parahippus*. Ces derniers passent insensiblement aux Chevaux (*Equidæ*), si bien que Zittel considère les deux sous-familles précédentes comme appartenant à la famille des *Equidæ* dont ils représentent la souche ancestrale (V. Cheval). Mais les différences qui séparent ces deux sous-familles des Chevaux plus modernes sont assez grandes pour qu'on en fasse une famille à part, très nombreuse en types génériques, comme on vient de le voir. Cette famille présente les caractères suivants : os nasaux librement saillants, pointus en avant, laissant les narines largement ouvertes. Denture complète suivant la formule :

$$I. \frac{3}{3}, C \frac{1}{1}, Pm. \frac{4}{4} \frac{(ou\ 3)}{(ou\ 3)}, M. \frac{3}{3} \times 2 = 44 \text{ ou } 40 \text{ dents.}$$

Incisives en forme de ciseaux; prémolaires plus simples que les arrière-molaires dont la couronne présente deux tubercules externes plus ou moins distincts, et deux tubercules internes avec deux tubercules intermédiaires de forme variable suivant les genres et reliés aux internes par des collines. Molaires inférieures à 4 tubercules. Patte antérieure à 4 ou 3 doigts, patte postérieure à 3 doigts, appuyant tous également sur le sol pendant la marche. Ces Ongulés se sont développés, à l'époque tertiaire, dans le N. des deux continents.

La sous-famille des Hyracotherinæ est caractérisée par des orbites ouverts en arrière ; 4 prémolaires aux deux mâchoires, des molaires supérieures à 4 tubercules principaux opposés et 2 intermédiaires plus petits ; des molaires inférieures à 4 tubercules, coniques ou en forme de V. Les prémolaires plus simples sont à 3 tubercules. Aux membres, le radius et le cubitus restent séparés : la patte antérieure a 4 doigts, la postérieure 3 seulement. Ces Périssodactyles primitifs dérivent vraisemblablement des Condylarthra (*Phenacodus*) et sont la souche primitive des Chevaux modernes. Ils vivaient à l'époque éocène en Europe et dans l'Amérique du Nord. Les genres *Eohippus*. *Pliolophus*, *Propachynolophus* et *Hyracotheryus* ne sont que des sous-genres d'*Hyracotherium*. Ces petits Ongulés avaient la taille d'un Renard ou d'un Lièvre. *Hyracotherium leporinum* et *H. cuniculus* sont de l'éocène inférieur d'Angleterre et de Suisse, et les dents décrites par Owen sous le nom de *Macacus* ou *Eopithecus eocænus* appartiennent à cette dernière espèce. D'autres sont de l'éocène inférieur du Wyoming et du Nouveau-Mexique (*Hyr. tapirinum*, *H. vasacciense*, *H. index*, etc.), et du Cernaysien de l'E. de la France (*H. gaudryi*, *H. remense*, *H. dichobunoïdes*). Le genre *Protorohippus* (Wortmann) a pour type l'*Hyracoth. venticolum* (Cope), de l'éocène moyen du Wyoming. *Orohippus* (Marsh), dont *Helohippus* n'est qu'un sous-genre renferme des formes plus récentes (éocène moyen) appartenant à l'Amérique du Nord (*O. pumilus*, *O. major*, *O. cinctus*, *O. osbornianus*, etc.). Ce genre est représenté à la même époque en Europe par le genre *Pachynolophus* (Pomel) dont *Propalæotherium* et *Lophiotherium* (Gervais) sont des sous-genres, et qui renferme une vingtaine d'espèces (*Pach. vismæi*, *P. duvali*, *P. siderolithicus*, — *Propal. isselanum*, *Pr. parvulum*, — *Loph. cervulum*, etc.), de France, de Suisse et d'Allemagne. Un dernier genre (*Epihippus* Marsh) est de l'éocène supérieur du Wyoming et du Nouveau-Mexique (*E. uintensis*, *E. gracilis*, *E. agilis*), et forme le passage à la sous-famille suivante.

Les Palæotherinæ diffèrent des précédents par leurs molaires supérieures dont la couronne porte, au lieu de tubercules, une muraille externe en W avec deux collines transversales obliques sur le bord interne ; les molaires inférieures sont en W allongé, et les prémolaires postérieures



Restauration du Paleotherium magnum

sont semblables aux vraies molaires dans les deux mâchoires. Les radius et les cubitus sont encore séparés, et les deux paires de membres étaient pourvues de 3 doigts touchant le sol. La taille est supérieure à celle des précédents, variant de celle d'un Mouton à celle d'un Cheval avec des proportions plus robustes. Cuvier a supposé que ces Ongulés étaient pourvus d'une courte trompe, comme les Tapirs, et c'est ainsi qu'il a figuré sa restauration du *Palæotherium magnum* du gypse de Montmartre : il est plus vraisemblable que les lèvres étaient simplement longues et extensibles comme celles des Chevaux et des Rhinocéros. Ces animaux sont de l'éocène supérieur et du miocène d'Europe et de l'Amérique du Nord ; ils vivaient au bord des lacs, des marais et des rivières, se nourrissant des racines et des herbes molles qui poussent dans un sol humide, comme les Tapirs de l'époque actuelle. Ils vivaient probablement en troupe comme les Chevaux actuels. Le *Palæotherium magnum*, bien connu par un squelette complet avec les os en place, trouvé récemment dans les carrières à plâtre de Montmartre, est de l'éocène supérieur de France, d'Angleterre, de Suisse et d'Allemagne. Sa taille était celle d'un Cheval, et ses formes étaient plus élancées, son cou surtout plus dégagé, que ne l'indique la restauration de Cuvier (1822) que nous reproduisons ci-dessus. Les *P. medium*, *P. latum*, *P. crassum*, *P. curtum*, *P. gracile*, etc., de la même époque en Europe, différaient par une taille moindre et des proportions plus lourdes ou plus grêles suivant les espèces.

Le genre *Paloplotherium* (Owen, 1848) renferme de petites espèces qui vivaient, à la même époque, en Europe (*Palopl. magnum*, *P. annectens*, *P. minus*, *P. javalii*, etc.). Il en est de même d'*Anchilophus* (Gervais), qui comprend cinq espèces (*Anchil. radegundensis*, *A. Desmaresti*, etc.), formant le passage au genre suivant.

Le genre *Anchitherium* (V. ce mot) est du miocène inférieur et moyen d'Europe et de l'Amérique du Nord et se rapproche davantage des Hipparions et des Chevaux. Les genres *Mesohippus*, *Miohippus*, *Desmathippus*, *Anchippus*, *Hypohippus*, *Parahippus*, tous du miocène supérieur et du pliocène de l'Amérique du Nord (à l'exception de *Mesohippus Bairdi*, dont la présence est douteuse

en Europe), ne sont que des démembrements d'*Anchitherium* et prouvent que le type des *Palæotheridæ* et des *Equidæ* a présenté un grand développement dans le N. du nouveau continent vers la fin de la période tertiaire. En résumé, on voit que les *Palæotheridæ* occupent une position centrale dans l'arbre généalogique des Ongulés Périssodactyles dont ils représentent la branche principale, reliant les Rhinocéros aux Tapirs et aux Chevaux (V. Périssodactyle). E. Trouessart.

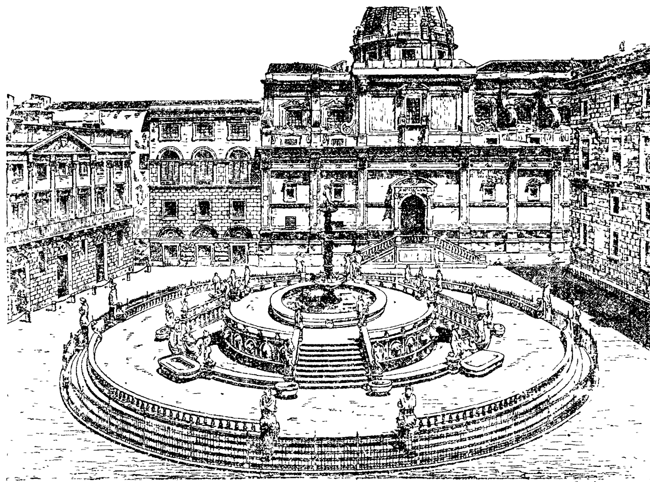
PALEOTTI (Gabriele), cardinal italien, né à Bologne le 4 oct. 1524, mort à Rome le 23 juil. 1597. Fils d'un juriste et professeur de droit à Bologne (1548), il devint chanoine, auditeur de rote, fut délégué au concile de Trente par Pie IV qui lui donna la pourpre le 12 mars 1565. Il fut nommé à l'évêché de Bologne (1566), érigé ensuite pour lui en archevêché (1582). Ami de saint Charles Borromée et de Sixte-Quint, il faillit être élu pape à la mort de ce dernier. Il a laissé des notes sur le concile de Trente, utilisées par Pallavicini et Regnaud et quelques écrits théologiques.

PALÉOZOIQUE (V. Primaires [Terrains]).

PALÉOZOOLOGIE (V. Paléontologie [Zoologie]).

PALERME (*Palermo*, lat. *Panormus*). **Ville.** — Ville de l'Italie, capitale de la Sicile, située sur le golfe du même nom, sur la mer Tyrrhénienne ; 281.000 hab. (en 1896). Le golfe de Palerme, non moins riant que celui de Naples, s'étend entre les côtes rocheuses et pittoresques du Monte Pellegrino au N., sur lequel s'élève le sanctuaire de Sainte-Rosalie et derrière lequel s'ouvre la fameuse plaine de la Conca d'Oro, parsemée de villas, et le cap Zaffarano au S.-E. où se terminent les collines de Bagheria couvertes d'agréables maisons de campagne et de jardins délicieux. La fertilité du sol, la beauté du ciel, la richesse du commerce et la salubrité du climat ont fait donner à Palerme le nom de *Felice*. La température moyenne de l'hiver est de + 12°, et les variations sont généralement faibles.

La ville de Palerme a la forme d'un quadrilatère allongé, coupé à angles droits par deux artères, le Corso Vittorio Emanuele, ancienne via di Toledo, et la via Macqueda qui se croisent sur la place Vigliena et divisent la ville en quatre quartiers. Les anciens remparts ont été transformés en boulevards, et au delà se sont élevées au N.-O. quantité de belles villas. Le long de la mer s'étend au S.-E., depuis la jetée de l'ancien port, la belle promenade de la Marina et du Foro italico qui va jusqu'au jardin public de Flora, ancienne villa Giulia. Les rues du centre, distribuées autour de la place octogone Vigliena, sont étroites. Toutefois, il existe quelques belles places : place Prétoria ornée d'une superbe fontaine de 1550 ; place Marina, avec le jardin Garibaldi ; place de la Cathédrale, entourée d'une balustrade garnie de statues de saints ; place Vittoria, à l'extrémité de la rue Vittorio Emmanuele, devant le palais royal. On a conservé la porta Felice, bâtie de 1582 à 1637, la porta Nuova (de 1584), en forme d'arc de triomphe.

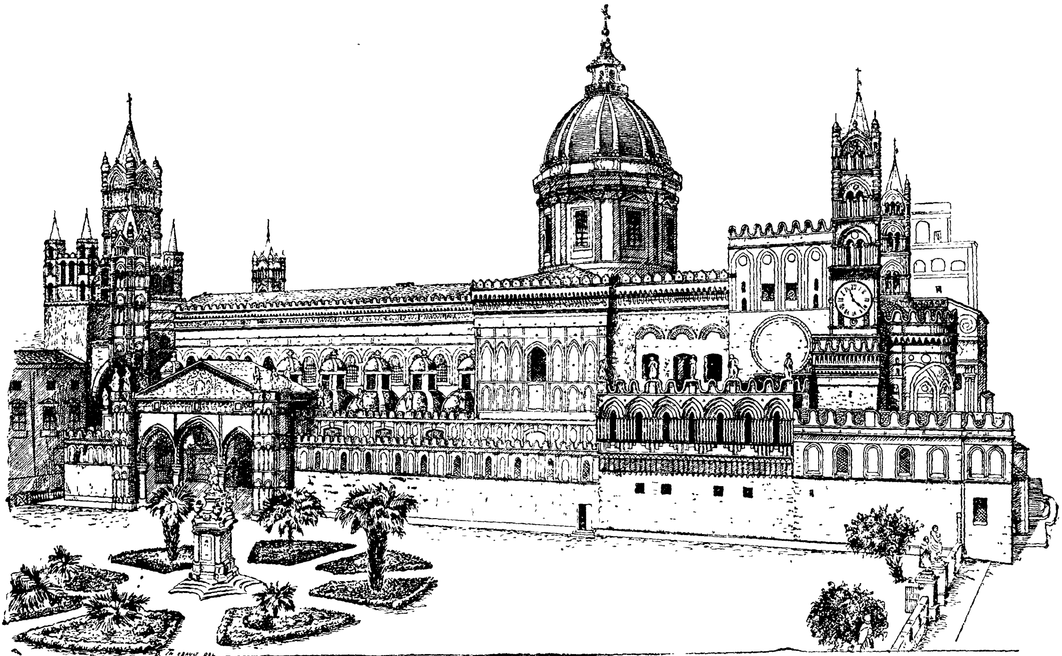

Fontaine Prétoria, construite vers 1550, à Palerme.

Les principaux monuments de Palerme sont ses palais et ses 295 églises ou chapelles et ses 70 anciens couvents. Le palais royal, amalgame de bâtiments de toute époque, depuis la Torre Pisana, bâtie par les Normands, jusqu'à l'observatoire de Santa Ninfa de 1787 ; on y admire la chapelle de Roger Ier (1129-56), décorée de mosaïques sur fond d'or, et la salle de Roger. Le palais Chiaramonte (1307-80) sert de palais de justice ; l'hôtel de ville, de 1463, les palais Abbatelli, San Cataldo, Forcella, Ajutamicristo, Geraci, Riso sont généralement en style rococo. — La cathédrale Sainte-Rosalie est un majestueux édifice construit par Guillaume II (1169-85) en style gothique, mais remaniée depuis, ornée d'un beau portail du xve siècle (1426-58), abîmée par une coupole du xviiie siècle ; à l'intérieur, complètement transformé à la fin du xviiie siècle, sont les tombeaux de Roger II, de sa fille Constance, des empereurs Henri VI et Frédéric II ; une crypte renferme ceux des archevêques. Une double arcade relie à la cathédrale son élégant clocher et le palais de l'archevêque. — L'église San Giovanni degli Eremiti, à cinq coupoles, fut bâtie par les Normands en 1132 ; l'église Martorana date de 1143, mais a été tout à fait modifiée ; elle conserve pourtant sa tour normande et ses mosaïques. A Santa Maria della Catena (1392) on a ajouté un porche au xvie siècle ; San Domenico (1458) a été transformé en une sorte de Panthéon ; citons encore : Saint-Joseph, église à colonnades (1612-45), somptueusement revêtue de marbres, et Casa professa (1554-1630) en style jésuite.

L'ancien port de Palerme, la Cala, situé au centre de la ville, au bout de la rue Vittorio Emanuele, n'admettant que les petits vaisseaux, on en a construit un nouveau, plus au N., au pied du mont Pellegrino. Le mouvement fut, en 1894 : pour la grande navigation, de 173.000 tonnes aux entrées et 488.000 aux sorties ; pour le cabotage, de 1.500.000 tonnes aux entrées et 1.152.000 aux sorties, soit un mouvement total de plus de 3.300.000 tonnes, qui en fait le troisième port d'Italie (après Gènes et Naples). On exporte des fruits (14 millions de fr.), du sumac (8.330.000 fr.), du vin (2.330.000 fr.), du tartre (1.680.000 fr.), de l'huile d'olive (940.000 fr.), du soufre, des peaux, etc. On importe des céréales et de la farine (8.050.000 fr.), de la houille (2.620.000 fr.), des métaux (1.840.000 fr.), du bois (1.690.000 fr.), des lainages, des cotonnades, des soieries, du pétrole, du cuir, etc. Par terre, des voies ferrées réunies par une ligne de ceinture font communiquer Palerme avec Catane et Messine, avec Trapani, avec [illegible]. — L'industrie est peu active ; on fabrique de la fonte, des machines, des pâtes alimentaires, des confitures, des meubles, du tabac, etc.

Palerme est bien approvisionnée d'eau, grâce aux aqueducs des Arabes. C'est une ville gaie, avec quatre théâtres et de nombreux lieux de divertissement. La grande fête locale est célébrée du 11 au 15 juil. en l'honneur de sainte Rosalie. Aux environs, il faut citer la belle perspective

du mont Pellegrino qui domine la ville au N., les vieux palais Zisa et Cuba bâtis en 1164 et 1182 par les Normands, les villas Favorita (de style chinois), Belmonte, Tasca, Serradifalco et leurs beaux parcs, la fameuse église de Monreale, l'ancien couvent de San Martino, etc. — Au point de vue administratif, Palerme est préfecture, siège d'une cour d'appel et de cassation, du commandement du 12ᵉ corps d'armée, d'un archevêché. L'Université à quatre facultés, fondée en 1805, compte environ 1.300 étudiants. La bibliothèque municipale a près de 200.000 volumes



Cathédrale de Palerme.

et 2.961 manuscrits, la bibliothèque nationale (jadis des jésuites) a 170.000 volumes et 1.500 manuscrits. Les archives (inventoriées par Pollaci Bucci) sont importantes.

Histoire. — Palerme a pour origine une colonie phénicienne, probablement appelée d'abord *Machanath ;* ce fut le centre des établissements Sarthaginois en Sicile. Les Romains s'en emparèrent en 254, repoussèrent les Carthaginois en 250, firent de Panorme un municipe, puis une *colonia augusta*. En 440 les Vandales s'en emparèrent. Elle passa ensuite aux Ostrogoths (515), auxquels Bélisaire l'enleva (535). En 830, les Arabes s'y établirent et y restèrent près de 200 ans, jusqu'à ce que, le 10 janv., 1072, Robert Guiscard les en chassât. Ce fut, à partir de Roger II, la résidence des rois de Sicile normands, et Frédéric II y fut élevé et y tint sa splendide cour. Elle passa ensuite à Charles d'Anjou et, en 1282, y eurent lieu les fameuses *Vêpres siciliennes*, qui la donnèrent avec toute la Sicile à la maison d'Aragon. Lorsque la couronne d'Aragon fut réunie à celle de Sicile, il ne resta plus à Palerme qu'un vice-roi, dont le gouvernement tyrannique et fiscal lui fit tout le mal possible, malgré la présence du Parlement sicilien. Le 3 juin 1676 Vivonne et Duquesne y battirent la flotte hispano-néerlandaise. Palerme eut beaucoup à souffrir des tremblements de terre de 1693 et de 1726. Elle redevint résidence royale des Bourbons durant l'occupation française de Naples (1799-1815). De 1806 à 1815, Ferdinand IV y tint sa cour, et les Anglais alors y débarquèrent leur armée. Quand le roi fut reparti pour le continent, le peuple s'insurgea en 1820, mais après des troubles graves le général Pepe reprit la ville le 5 oct. De nouvelles insurrections éclatèrent en sept. 1847 et le 12 janv. 1848. Celle-ci réussit ; après de sanglants combats, le peuple emporta d'assaut le palais royal ; un gouvernement provisoire fut constitué le 4 févr et un parlement sicilien convoqué le 25 mars. La révolution fut comprimée, et Palerme capitula le 15 mai 1849. L'affranchissement vint de Garibaldi qui se présenta aux portes avec les Mille, le 26 mai 1860, et occupa la ville le jour même ; la citadelle la bombarda mais dut se rendre dès le 30 mai.

Province. — La prov. de Palerme, sur la côte N. de l'île, a 5.047 kil. q., et on évaluait sa population fin 1895 à 829.000 âmes, soit 164 hab. par kil. q. Le sol est montueux, les plus hauts massifs étant, à l'E., ceux des Madonie : de nombreux torrents descendent vers la mer Tyrrhénienne (Imera, Torto, San Leonardo) ; vers le S. coule le Belici, rivière de Corleone. Le sol est très fertile en blé (1.273.000 hectol. en 1894), légumineuses, vin (1.038.000 hectol.), à fruits grumes (585 millions), figues, sumac, tabac (4.100 quintaux) ; on y recueille beaucoup de cantharides. Le bétail est assez abondant, la pêche fournit quantité de thons, de crustacés, etc. On exploite le soufre (16.730 tonnes en 1894), le sel, la pierre calcaire, le plâtre, le tuf. L'industrie n'existe guère que dans la capitale. Les autres villes sont : Monreale, faubourg de Palerme ; Carini et Partinico plus à l'O. ; Bagheria, Termini, Cefalu à l'E., le long de la mer Tyrrhénienne ; Corleonne dans l'intérieur. — La province se divise en quatre arrondissements (circoli) : Cefalu, Corleone, Palerme, Termini.

E. Casanova.

Bibl. : Di Giovanni, *la Topografia antica di Palermo dal secolo X al XV ;* Palerme, 1890, 2 vol. — La Lumia, *Palermo il suo passato, il suo presente, i suoi monumenti*, 1891.

PALERMO. Faubourg de Buenos Aires (République Argentine), formé par une petite agglomération urbaine et un magnifique parc d'une grande étendue, contenant de riches collections zoologiques ; c'est le bois de Boulogne de la capitale fédérale à laquelle il est relié par des tramways, trois lignes de chemin de fer et de larges boulevards pavés

en bois et bordés de luxueuses habitations. On y a installé l'Ecole militaire et un hippodrome de courses. — On désigne également sous le nom de Palermo un district aurifère situé dans la vallée de Calchaqui, dép. de Calchi, prov. de Salta. C. L.

PALERMO (Antonello da), peintre italien du XVIe siècle et l'un des représentants de l'école napolitaine. Son père, *Antonio-Crescenzio*, était connu parmi les artistes peintres de son temps. On ignore la date de la naissance et de la mort d'Antonello da Palermo. On sait seulement qu'en 1527 il travaillait dans l'atelier du sculpteur Gagini et qu'en 1537 et 1538, il fit des copies de Raphael, entre autres du *Spasimo*, qui sont dans l'église du couvent de Fabello, près de Sciacca, et au couvent des carmélites de Palerme. Le seul tableau qui permette de juger de sa manière est une *Madone* datée de 1528 et qui se trouve à la Gangia de Palerme. Le dessin en est captivant et d'un beau fini, mais l'exécution générale de la composition pèche par quelques fautes.

BIBL. : DI MARZO, *Belle Arti in Sicilia*, III, 157

PALERON (Aliment.). Partie plate et charnue de l'épaule de bœuf, de la vache, du taureau, du porc ; c'est un morceau de seconde qualité. En boucherie, on distingue : le derrière de paleron, la bande de macreuse, la boîte à moelle, les deux jumeaux, pièce souvent vendue pour du gîte à la noix, la queue de gîte.

PALÈS. I. MYTHOLOGIE. — Divinité des anciens Romains, qui présidait à la vie pastorale ; elle est conçue parfois comme masculine, plus généralement comme féminine et associée à Anna Perenna et Vesta. C'était tout particulièrement la divinité du mont Palatin, et sa fête des *Palilia* ou *Parilia*, célébrée le 21 avril, était en même temps la fête natale de Rome ; cette conception s'accorde avec le caractère foncièrement animiste de la primitive religion romaine. La fête des Palilia était essentiellement une fête de bergers ; ceux-ci se purifiaient, eux et leur bétail, en enjambant un feu de paille et offraient à Palès un gâteau confectionné avec du millet et du lait.

II. ASTRONOMIE (V. ASTÉROÏDE).

PALESTINE. On donne communément le nom de Palestine (originairement : pays des Philistins) à la région qui, au S. de la Syrie proprement dite, est limitée à l'O. par la mer Méditerranée, à l'E. par le désert, au S. par le *Ouady el-Arîch* et le 31° de lat. N. La frontière septentrionale est moins nette. Nous admettrons qu'elle est formée par le *Nahr el-Qâsmîyé* (cours inférieur du Lîtânî) et une ligne imaginaire qui prolongerait ce fleuve et passerait au S. de l'Hermon.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Les géologues placent à la fin de la période pliocène ou au commencement de l'époque diluvienne la formation d'une faille dans le plateau calcaire qui s'était élevé à l'E. de la Méditerranée. Cette faille est reconnaissable aux dépressions de la Beqâ (Cœle-Syrie) de la vallée du Jourdain, ou el-Ghôr de la mer *Morte* (V. ce mot) et du Ouady el-Araba. Les masses de granit et de gneiss qui forment le massif du Sinaï et les deux rives de la mer Rouge se montrent dans le Ouady el-Araba, jusque vers la mer Morte. A cette roche primitive succède le grès dit *grès nubien*, qui constitue la rive S.-E. de la mer Morte et se retrouve à la base du Liban et de l'Antiliban. Au-dessus, et formant en particulier le plateau palestinien, s'est déposé un calcaire appartenant au crétacé inférieur. De formation plus récente sont la vallée du Jourdain, toute la région de la côte jusqu'au Carmel, la plaine de Saron, celle de Iezréel ou d'*Esdrelon* (V. ce mot). Des masses basaltiques ont surgi en maint endroit. Les roches, d'origine plutonienne du massif du Hauran, se prolongent jusqu'au lac de Tibériade aux montagnes de Safed, et à travers la plaine de Iezréel jusqu'au Carmel, formant de leur poussière une terre féconde.

La Palestine comprend en premier lieu une région montagneuse, montagnes de Judée et de Samarie, dont le point culminant, près d'Hébron, atteint 1.027 m. L'altitude diminue dans la partie moyenne et affecte la forme d'un haut plateau ; elle se relève vers le N. (point culminant, 938 m.) et se termine à la plaine de Iezréel en poussant vers le N.-O. une ramification : le Carmel, dont la crête ne dépasse pas 552 m. Ces hauteurs, où ne prend naissance aucun cours d'eau important, déterminent une ligne de séparation des eaux qui, allant du S. au N., isole complètement le bassin du Jourdain de la Méditerranée. Entre la région montagneuse et la côte s'étend une plaine, la *Scheféla*, qui comprenait la Philistie et la plaine de Saron. — Au N., au delà de la riche plaine de Merdj ibn-Amir (plaine dite de Iezréel, d'Esdrelon ou de Megiddo) qu'arrose le Nahr el-Moqatta (ancien Qichon), s'élèvent les collines de Galilée. Elles commencent vers le Djebel et-Tour (le Tabor, 562 m.), s'élèvent à partir du massif de Safed et projettent vers l'O. une crête qui forme le cap dit Râs en-Nâqoûra. — A l'E. de toute cette suite de montagnes interrompues seulement par la plaine de Merdj ibn-Amir — dont le point culminant, dit le seuil de Zerin (Iezréel), a 120 m. — le Jourdain coule du N. au S. dans une profonde dépression. Ce fleuve commence à la réunion de trois cours d'eau : le Nahr Hâsbânî, le Nahr Leddân et le Nahr Bâniâs, qui sortent du massif de l'Hermon. Il forme le lac de Hoûlé (lac Semachonitis), que l'on identifie à tort avec les eaux de Merom, passe ensuite sous le célèbre pont des filles de Jacob (Djisr Benât Yaqoûb), qui jalonne la route la plus directe, très anciennement parcourue, d'Egypte à Damas, et constitue un point stratégique important. Du lac de Houlé à celui de Tibériade, le Jourdain parcourt 16 kil. en ligne droite et descend de 210 m. Le niveau du lac de Tibériade est inférieur de 208 m. à celui de la Méditerranée. Les rives de ce lac quoique fertiles sont presque désertes. On y rencontre des sources thermales et l'embouchure d'un certain nombre de petits cours d'eau. C'est l'ancien lac de Kinneret ou Gennésaret. A sa sortie, le Jourdain porte aujourd'hui le nom de *Cherîa el-Kebîr* (le grand abreuvoir) et coule dans une très large vallée *el-Ghôr* — dans l'antiquité : Araba — qui représente le lit d'une vaste nappe d'eau reliant le lac de Tibériade à la mer Morte. La vallée proprement dite du Jourdain, que les Arabes appellent ez-Zôr, a été creusée par le Jourdain dans le Ghôr. Grâce à ses innombrables circuits, le fleuve parcourt le triple de la distance (104 kil.) qui sépare le lac de Tibériade de la mer Morte. Dans ce parcours, le Jourdain se grossit de nombreux affluents. Les plus importants sont à gauche, le Ouady el-Menâdire (ancien Yarmouq ou Hiéromax) et le Nahr ez-Zerqâ (ancien Yabboq). Le Jourdain se perd dans la mer *Morte* (V. ce mot) qui reçoit, venant de l'E., le Ouady Zerqa Maîn et le Ouady Môdjib (ancien Arnon). La dépression qui, au S. de la mer Morte, appartient à la même faille que la vallée du Jourdain, a conservé le nom antique el-Araba.

Il faut rattacher à la Palestine le pays à l'E. du Jourdain, depuis les derniers contreforts de l'Hermon jusqu'au S. de la mer Morte, en le limitant à l'Orient par le désert. Jusqu'au Yarmouq, cette région est constituée par des coulées de lave qui se sont étendues sur le sol calcaire, transformant à la longue une contrée aride en une terre fertile. On distingue trois groupes volcaniques. Le premier s'étend de Panéas vers le S., c'est le Toloûl el-Hîs. Le second, formant le Hauran avec son prolongement N.-O. le Ledjâ, et le troisième, les montagnes du Safâ, sont en dehors de notre région. Les eaux de l'ancien pays de Basan ou Batanée, s'écoulent en partie dans le lac de Houlé et le lac de Tibériade, en partie dans le Jourdain par l'intermédiaire du Yarmouq, en partie enfin, se perdent dans des terrains marécageux. Les sources thermales abondent. Au S. du Yarmouq s'étendent les montagnes de Galaad et le haut plateau de *Moab* (V. ce mot). Le terrain volcanique qui disparaît dans la Gaulanitide se retrouve en masses importantes dans le pays

de Moab. Parmi les affluents du Jourdain qui arrosent cette région, il faut citer le Ouady el-Arab, au S. duquel commencent les hauteurs boisées de Djebel Adjloûn (point culminant, Djebel Oschéa, 1.096 m.), le Ouady Adjloûn, le Nahr ez-Zerqâ (Yabboq) au cours profondément encaissé. Au S. de cette dernière rivière les collines s'élèvent : le massif principal aux environs d'Es-Salt porte le nom de Djebel Djilaad. Le haut plateau moabite commence au Ouady Hesbân (V. MOAB).

CLIMAT. FLORE et FAUNE. — L'année en Palestine comporte deux saisons : l'été et la saison des pluies. Dans l'Ancien Testament, pluie et hiver sont synonymes. En octobre commencent les premières ondées qui permettent le labour ; la pluie s'installe en décembre, janvier et février. Les dernières pluies tombent en mars et avril ; l'été amène un ciel d'une pureté remarquable avec de fortes rosées la nuit. En hiver règnent les vents d'O. et du S.-O. ; en été, les vents frais du N. au N.-O. ou les vents secs et brûlants d'E. (siroco) et du S.-E. Le siroco détruit les cultures et agit de façon fâcheuse sur les hommes et les animaux. Les variations de température sont particulièrement sensibles dans le pays à l'E. du Jourdain où elles peuvent atteindre 25° C. de minuit à midi. La neige tombe presque chaque année sur les points élevés comme Jérusalem (790 m.), et Damas (690 m.) ; mais elle se maintient rarement. Le littoral est plus chaud que la contrée montagneuse. La température moyenne de l'année à Jérusalem est de 17°,2 ; sur le littoral de 20°,5. Les lignes isothermiques sont parallèles au rivage de la Méditerranée. Dans le Ghôr, elles forment des ovales concentriques. La vallée du Jourdain jouit en effet d'un régime spécial : le climat y est tropical. La température moyenne de l'année sur les bords de la mer Morte (— 392 m.) est de 24°,1.

La végétation est caractérisée dans le Ghôr par le dattier, le *Calotropis procera*, qu'on retrouve dans le Sahara méridional, les acacias épineux, le papyrus des bords des lacs de Houlé et de Tibériade, etc. Entre le Ghôr et la crête des montagnes de Judée, la flore est celle des steppes de l'Orient. Les fleurs abondent au printemps, mais durent peu et les plantes rabougries qui leur donnent naissance se dessèchent vite. En été, on ne voit que de petits buissons gris et épineux (*potrium*), des plantes aromatiques, dont l'origan analogue à notre hysope, des chardons et çà et là quelques bouquets de chênes au feuillage épineux ou des conifères. Entre cette zone et la mer on retrouve la flore de la Méditerranée (olivier, pin d'Italie, myrte, laurier-rose, le ricin ou *qiqayon* de Jonas, etc.), avec quelques particularités qui annoncent l'Egypte.

La faune est assez variée. Le lion a disparu ; la panthère ou once (*nimr*) et les chats sauvages sont rares. Par contre, le chacal, le loup, la hyène abondent. On trouve le sanglier près du Jourdain. La gazelle est assez répandue ; le bouquetin du Sinaï vit près de la mer Morte. Le lièvre est commun, le lapin très rare, quelques-uns en nient l'existence. Parmi les oiseaux : la poule d'eau (lac de Houlé), la perdrix, le francolin (Carmel), la caille, le pigeon, la tourterelle, la cigogne, la grue, le pélican (lac de Houlé), la bécassine, l'aigle, le vautour, le corbeau, le rossignol, les passereaux, etc. Comme reptiles : le caméléon, quelques vipères et le crocodile presque introuvable aujourd'hui dans le Nahr Zerqâ (ancien *Crocodilus*). Les poissons sont nombreux et d'espèces très diverses dans les cours d'eau de Palestine. Les insectes pullulent : mouches, moustiques, punaises, puces, etc. La sauterelle est toujours le fléau redouté.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE. — *Divisions. Population. Religions.* La Palestine telle qu'on la conçoit aujourd'hui dépend de plusieurs provinces ou vilayets de l'empire ottoman : 1° du vilayet de Beyrouth, ce sont : le sandjaq (district gouverné par un moutesarrif) d'Akka (Saint-Jean-d'Acre), comprenant les qada d'Akka, Caïfa, Tibériade, Safed et Nazareth (en tout : 67.000 hab.) ; le sandjaq de Naplouse, formé des qada de Naplouse, Djenin, Beni-Saab et Djemmain (en tout : 49.000) ; 2° du vilayet de Syrie (Damas), à savoir : dans le sandjaq du Hauran, les qada de Qoneitra et d'Adjloûn ; dans le sandjaq de Maan (dont le siège est aujourd'hui à Karak), les qada de Maan, Tafileh, Karak et Salt ; cette dernière région est à l'E. du Jourdain ; 3° le sandjaq autonome de Jérusalem avec les qada de Jérusalem, Jaffa, Gaza et Hébron (en tout : 320.000 hab.). Les villes principales de Palestine sont : Jérusalem ou *el-Qods* (60.000 hab.), Jaffa (35.000 hab.), Gaza (35.000 hab.), Safed (25.000 hab.), Naplouse (24.000 hab.), Karak (22.000 hab.), Hébron (19.000 hab.), Caïfa (12.000 hab.), Acre (11.000 hab.), Nazareth (10.000 hab.), Es-Salt (10.000 hab.). La population de la Palestine se compose : d'un petit nombre d'Européens dits Francs ; de Juifs dont une très faible partie est indigène ; de Syriens descendants de peuples divers, caractérisés comme établis de longue date dans le pays et ayant adopté vers le début de notre ère la langue araméenne, juifs exceptés ; d'Arabes proprement dits, divisés en population sédentaire (hadari) et en nomades ou bédouins (bedawi) (V. SYRIE) ; enfin de Turcs en très petit nombre ayant pour la plupart des fonctions militaires ou administratives.

Au point de vue religieux, il faut distinguer : 1° les Musulmans qui depuis peu, se sentant débordés en Palestine, y fondent de nombreuses écoles. 2° Les Chrétiens appartenant pour la plupart à l'Eglise grecque. On les désigne souvent sous le nom de Grecs orthodoxes, mais ils ne parlent qu'arabe. Ils ont un patriarche à Jérusalem, et de nombreux évêques (*matrâné*). Ceux de Sebastiyé, Naplouse, Lydda, Gaza et Es-Salt habitent à Jérusalem. Ceux d'Acre, Karak et Bethléem, demeurent dans leurs diocèses. Les Grecs orthodoxes, sur qui la Russie étend sa protection, sont les plus acharnés contre l'élément latin. L'Eglise latine est représentée en Palestine par des ordres innombrables groupés sous un patriarche latin qui reconnaît la protection française solennellement affirmée sur les Lieux Saints. Depuis plusieurs années, le souverain pontife a porté ses efforts sur le développement des Eglises orientales unies, ce qu'on a déjà appelé des *filiales* : églises grecque-unie (Grecs catholiques), syrienne-unie (Syriens catholiques) et nestorienne-unie (nestoriens catholiques). Les lazaristes, franciscains, jésuites et pères blancs sont particulièrement chargés de l'organisation et de la surveillance de ces Eglises dont le renouveau est en Orient un des faits religieux les plus curieux de ces dernières années. L'activité du clergé et des moines latins se porte principalement sur les écoles. Les Eglises arménienne, kopte, jacobite-syrienne, nestorienne ou chaldéenne, maronite (V. SYRIE), ont en Terre Sainte quelques chapelles ou couvents, mais n'ont aucune action sur la population. Les missions protestantes de Palestine sont divisées en allemandes et anglaises. Il faut mentionner à part les quatre colonies allemandes du Temple (Caïfa, Jaffa, Jérusalem et Sarona, en tout 1.200 âmes), fondées à la suite d'un mouvement religieux commencé en 1860 dans le Wurttemberg, sous la direction de W. et Chr. Hoffmann. 3° Les Juifs. Par un phénomène assez étrange, la presque totalité des juifs fixés aujourd'hui en Palestine sont étrangers au pays. Ils se divisent en deux grandes classes : les Sephardim, juifs espagnols-portugais chassés d'Espagne sous Isabelle, et les Aschkenazim, originaires de Russie, Galicie, Hongrie, Bohême, Moravie, Allemagne et Hollande. Les persécutions subies dans ces dernières années par les juifs de l'Europe orientale ont accentué le mouvement d'immigration en Palestine. Des philanthropes juifs ont cherché à soulager l'effroyable misère de ces fugitifs. L'Alliance israélite poursuit une œuvre très méritoire de relèvement. Jérusalem (41.000 juifs), Safed (13.000 juifs) où le Messie doit établir son trône, Tibériade (3.000 juifs) où naîtra le Messie, Hébron (1.500 juifs), sont particulièrement recherchées par les nouveaux arrivants. Jaffa (7.000 juifs) est le point de débarquement. De nom-

breuses installations agricoles et écoles juives ont été fondées. La dernière forme qu'a revêtue ce mouvement est le *sionisme* dont le but est de reformer une nationalité juive en rachetant la Palestine au gouvernement ottoman. Jusqu'à présent, le sionisme ne semble devoir aboutir qu'à créer un centre d'action européen.

Géographie économique. — La Terre Promise n'a jamais été un pays riche, c'est par excellence « un pays de montagnes et de vallées qui s'abreuve d'eau par la pluie du ciel » (*Deutéron.*, II, 11). La Schefêla et la plaine d'Esdrelon font exception et conviennent aux grandes cultures. Les principaux produits du sol sont : le froment qui, bouilli, forme sous le nom de *bourghoul* l'alimentation du paysan (vaste plaine du Hauran dite la Nouqra, plaine d'Esdrelon, environs d'Acre, de Tyr, etc.), l'orge et le seigle (mêmes provenances, plaine de la Schefêla), puis le maïs, le coton (le plus réputé dans le district de Safed), le sésame (plaines d'Esdrelon et de la Schefêla), les pois chiches, les fèves, les lentilles, le riz (plaine de Houlé). La viticulture, florissante à Hébron, à Bethléem, etc., tend à se développer grâce aux colonies allemandes et aux fondations israélites. Important commerce de raisins secs à Es-Salt; ils servent en particulier à fabriquer une sorte de sirop dit *dibs*. Parmi les arbres : l'olivier, le mûrier, le figuier, le grenadier, l'oranger (Jaffa et Sidon), le citronnier, le dattier (littoral sud), même le pommier, le poirier, le pêcher, l'amandier. Le tabac (Tyr) a diminué d'importance. Le cactus, qui forme des haies impénétrables, donne des fruits. Citons encore comme de quelque utilité : le cyprès, le pin, diverses variétés de chênes (dont le *Quercus coccifera*), le térébinthe (*Pistacia terebinthus*), le peuplier blanc, le caroubier. Quant aux légumes, on cultive les concombres, oignons (Ascalon), melons et pastèques, choux-fleurs, aubergines, artichauts, asperges — croissent à l'état sauvage — pommes de terre (colonies allemandes). Dans l'E. du Jourdain, on trouve de vastes pâturages, des forêts et des plantes dont les cendres (alqali) contiennent une forte proportion de soude et servent à la fabrication du savon. Il y a des truffes dans le désert. Les fleurs les plus communes sont la jacinthe, la jonquille, le lys, le cyclamen (*C. aleppicum*), la tulipe, la mauve, le narcisse, la giroflée, l'anémone, la renoncule à fleurs rouges (*R. asiaticus*), le géranium, etc. Parmi les animaux domestiques, le mouton, dont les troupeaux constituent une partie notable de la richesse du pays, abonde surtout dans la Belqa, à l'E. du Jourdain. Le lait de chèvre, comme celui de brebis, est fort estimé. Le bétail est de race dégénérée. On trouve le buffle dans la vallée du Jourdain. Le chameau est élevé par les Bédouins qui le louent aux paysans pour le travail des champs ou l'utilisent dans les caravanes. Le cheval n'est vraiment de race que chez les populations du désert, particulièrement les Anézé (V. Syrie). L'âne est robuste et vif (grands ânes des Bédouins Seleib). Le chien vit le plus souvent en bandes, presque à l'état de nature. On élève les abeilles dans toute la Palestine.

Le système des routes est peu développé en Palestine. Un chemin de fer à voie étroite relie Jaffa à Jérusalem. Un autre a été commencé à Caïfa pour gagner le Hauran, région déjà reliée à Damas par une voie ferrée. Le commerce a de l'importance dans les ports de la côte : Gaza, Jaffa (importation en 1896 : 11.183.000 fr., supérieure de 79.400 fr. à celle de 1895 : tissus de coton, lainages, produits alimentaires, bois de construction, quincaillerie, pétrole, etc. La France figure pour 1.428.000 fr. Exportation : 9.374.000 fr., supérieure de 376.800 fr. à celle de 1895 : oranges, sésame, vin, savon, laine, etc.); Caïfa (importation, 1.549.600 fr. en 1896; exportation, 1.408.000 fr. : blé, maïs, sésame, huile et savon). Acre exporte des blés du Hauran, maïs, huile, laine, etc., mais perd d'importance au profit de Caïfa.

Archéologie. — *Historique.* Les recherches d'archéologie palestinienne remontent assez haut; elles ont particulièrement occupé l'historien juif Josèphe, Eusèbe et saint Jérôme. Les pèlerins se sont de tout temps attachés à relever les noms de lieux, les légendes, à décrire parfois les monuments et à provoquer des identifications. Il faut citer l'Anonyme de Bordeaux (333 de notre ère), sainte Paule (386), sainte Silvie, Antonin martyr (vers 570), Arculfe (vers 670), l'évêque Willibald (723-26), Seawulf (1102-3), le rabbin Benjamin de Tudèle (1160-73), Burchard de Mont-Sion (1283), etc. Les chroniques franques et arabes de l'époque des croisades ne sont pas à négliger, pas plus que les œuvres arabes postérieures comme la chronique de Moudjir ed-din (m. 1521). Le XVIe siècle inaugure les voyages d'étude avec le savant médecin Pierre Belon du Mans et Jean Cotwyk d'Utrecht que continuent au XVIIe siècle Pietro della Valle, d'Arvieux, Thevenot, Troilo et Maundrell. A partir de 1646 paraissent les importants travaux du Normand Samuel Bochart. Le XVIIIe siècle produit à côté de voyageurs comme Richard Pococke, Frédéric Hasselquist et Volney, des savants comme Reland et Le Quien. Dans notre siècle, les voyages scientifiques en Palestine ont pris un essor considérable. Il faut se contenter de citer Seetzen (à partir de 1806), Burckhardt (1810-12), Iby et Mangles, etc. Mais les deux initiateurs aux recherches palestiniennes modernes sont le Suisse Titus Tobler (à partir de 1835) et l'Américain Edward Robinson (à partir de 1838). Les travaux de V. Guérin ont rendu des services. Parmi ceux dont les recherches ont définitivement tracé la voie de l'archéologie hébraïque, il faut citer : de Saulcy, Van de Velde, Furrer, Tristram, de Vogüé, Clermont-Ganneau, etc. Deux sociétés, la Palestine Exploration Fund en 1865, et la Deutsche Palästina-Vereins en 1877, ont été fondées pour les travaux de longue haleine. On doit à la première *The Survey of Western Palestine* (1884, 7 vol.) et *The Survey of Eastern Palestine* (1889, 2 vol.). Avec l'établissement de la carte du pays elle a poursuivi des fouilles. La seconde a particulièrement entrepris des relevés dans l'E. du Jourdain. La *Palestine Exploration Society* américaine n'a vécu qu'un an (1870). Depuis 1882 il existe une Société impériale russe de Palestine. Les Dominicains ont fondé depuis 1892, à Jérusalem, une Ecole pratique d'études bibliques ayant pour organe la *Revue biblique internationale.*

Archéologie préhistorique. On trouve surtout à l'E. du Jourdain des dolmens, menhirs, cromlechs et cairns.

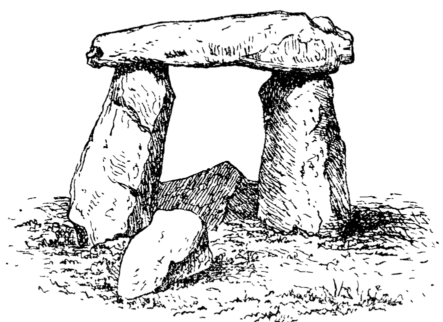


Fig. 1. — Dolmen près d'Hesban.

Les menhirs rappellent le bétyle que consacra Jacob (*Genèse*, XXVIII, 18-22) et les *matséboth*. Les cromlechs peuvent s'identifier aux *gilgal* (*Josué*, IV, 19-25) ; leur signification religieuse est indéterminée. Dans ces cercles de pierres ou souvent près d'eux, on trouve par centaines des dolmens (fig. 1). Quelques-uns ont été reconnus pour avoir servi de sépulture ; on y a trouvé des cendres, des débris d'os, même des anneaux en fil de cuivre. Parfois un trou est percé au centre d'une des dalles verticales et on y a relevé la trace du ciseau. Conder a remarqué que certains dolmens ne peuvent avoir servi de tombe, mais d'autel, *mizbéah* (I, Samuel, XIV, 33-35). Dans ce cas,

ils ne se composent que de deux pierres levées qui supportent une troisième dalle dont la face supérieure est plus ou moins aplanie. On y remarque souvent des trous en forme de godets qui quelquefois communiquent par des rigoles. Souvent aussi la dalle est inclinée comme pour permettre l'écoulement d'un liquide. Il faut probablement rapprocher de ces autels en blocs de pierre brute la fameuse *Sakhra* ou roche sacrée qui était comprise dans l'ancien Temple de Jérusalem et qu'un édicule, la Qoubbet es-Sakhra, recouvre encore aujourd'hui. La Sakhra, qui porte une rigole pour l'écoulement des liquides et dont le dessous est évidé, pourrait avoir été utilisée comme autel des sacrifices bien avant la consécration de ce haut lieu au culte de Yawéh. — Il faut encore signaler des *tell* ou collines artificielles de terre formées en partie de briques séchées au soleil, principalement dans la vallée du Jourdain et la plaine d'Esdrelon. On a aussi découvert en Palestine des silex taillés, principalement sur l'emplacement de l'ancienne Gilgal. Ces derniers se rapportent au rite de la circoncision (*Josué*, v, 2 et suiv.). Ces monuments sont, jusqu'à présent, les plus anciens témoins de l'humanité en Palestine. Nous les désignons sous le nom de préhistoriques, simplement parce qu'ils sont antérieurs au moment où l'histoire des Hébreux telle qu'elle nous est connue par la Bible se dégage de la légende. Ces monuments nous reportent, non pas aux Rephaïm et aux Anaqim, noms forgés après coup (Rephaïm = les mânes), mais peut-être à ces Chananéens que les lettres de Tell el-Amarna nous font connaître vers 1400 av. J.-C. avec la mention d'un roi de *Urusalim* (Jérusalem) compté parmi les vassaux du roi d'Egypte. — Dans un terrain calcaire comme celui de la Palestine, il se forme sous l'action lente des eaux des grottes souvent considérables — ainsi dans les environs de Beit Djibrin — qui ont certainement été habitées. Cette population est mentionnée dans la Bible sous le nom de Horim, sans qu'on puisse dire si ce terme a une valeur ethnique.

Archéologie judaïque. Si faibles que soient les restes de l'antiquité hébraïque, ils suffisent cependant, grâce au secours que les textes leur apportent, pour nous permettre d'affirmer que l'art judaïque fut tributaire, tantôt de l'Egypte, tantôt de l'Assyrie, le plus souvent par l'intermédiaire d'ouvriers et d'artistes phéniciens. Plus tard — et les témoins abondent alors — il subira complètement l'influence gréco-romaine. La Palestine, devenue simple province sans roitelet, passera de l'art byzantin à l'art gothique, puis à l'art musulman, au gré du vainqueur. L'art judaïque mérite ce titre, parce qu'il illustre parfaitement l'histoire palestinienne et en retrace à chaque pas les vicissitudes. Après avoir uniformément reporté à l'époque des rois — sur la foi des appellations modernes — tous les monuments rencontrés en Palestine, il a fallu reconnaître que la plupart portaient les marques indéniables de l'art grec de basse époque. Même les constructions apparentes qui subsistent de l'enceinte du Temple de Jérusalem ne peuvent être antérieures à la reconstruction d'Hérode. Lors des sondages pratiqués par MM. Warren et Wilson pour le compte de la Palestine Exploration Fund, on a trouvé sur des pierres de l'angle S.-E., à une grande profondeur, des caractères dont les plus distincts se rapprocheraient de l'alphabet araméen des siècles voisins du début de notre ère. Il faut attribuer en particulier à l'époque d'Hérode le mur en beaux blocs où les juifs viennent se lamenter chaque vendredi et la fameuse arche voisine dite de Robinson. La construction hérodienne, malgré son superbe appareil, a beaucoup souffert. On reconnaît d'importants remaniements de l'époque byzantine (porte double, chambranle de la porte dorée, etc.) et même des temps postérieurs. Pour avoir une notion réelle de l'ancienne architecture palestinienne, il faut recourir aux tombeaux. De tout temps, les Israélites ont entouré les morts de soins particuliers. Ils pratiquaient pieusement l'ensevelissement auprès des ancêtres (*Genèse*, xxxv, 29 ; xlvii, 30 ; etc. ; II, *Samuel*, xvii, 23 ; xxi, 14 ; etc.), jamais l'incinération. Le tombeau de famille était primitivement voisin de la maison ou même dans celle-ci (I, *Samuel*, xxv, 1). On utilisait des excavations naturelles comme la caverne de Macpéla, qu'Abraham acheta à Hébron pour 400 sicles d'argent (*Gen.*, xxiii). La nécessité d'enfouir un grand nombre de corps nécessita des travaux spéciaux et on adopta la disposition — emprunt phénicien qui s'est perpétué assez tard, comme le prouve la nécropole juive de Gamart près de Carthage — des *qoqim* ou fours à cercueil, caractérisés par ce fait que le corps est logé perpendiculairement à la paroi (fig. 2). Ces tombes souterraines étaient parfois signalées par un arbre (*Gen.*, xxxv, 8) ou comme en Phénicie par un monument de pierre ou *matsébah* (*Gen.*, xxxv, 20), en somme un cippe, simple développement du menhir. Le monument commémoratif était aussi taillé dans le rocher : le plus ancien exemple est

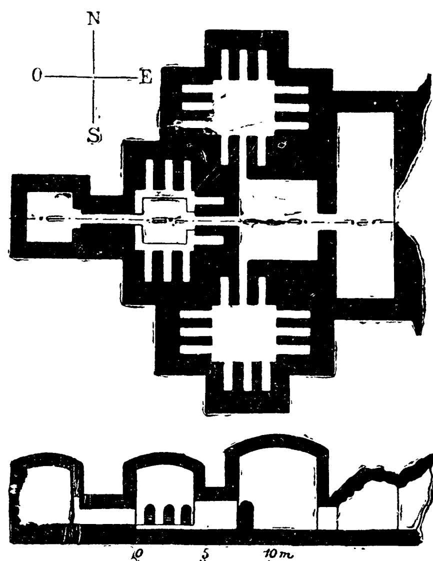
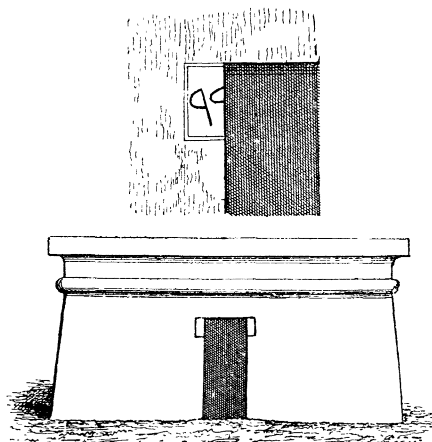


Fig. 2. — Tombe juive (plan et coupe).


Fig. 3. — Monolithe de Siloé. Cartouche avec inscription.

le monolithe de Siloé, près de Jérusalem, un des très rares monuments palestiniens antérieurs à l'exil (fig. 3). Il est de pur style égyptien. M. Clermont-Ganneau a levé tous les doutes sur l'antiquité de cette tombe en

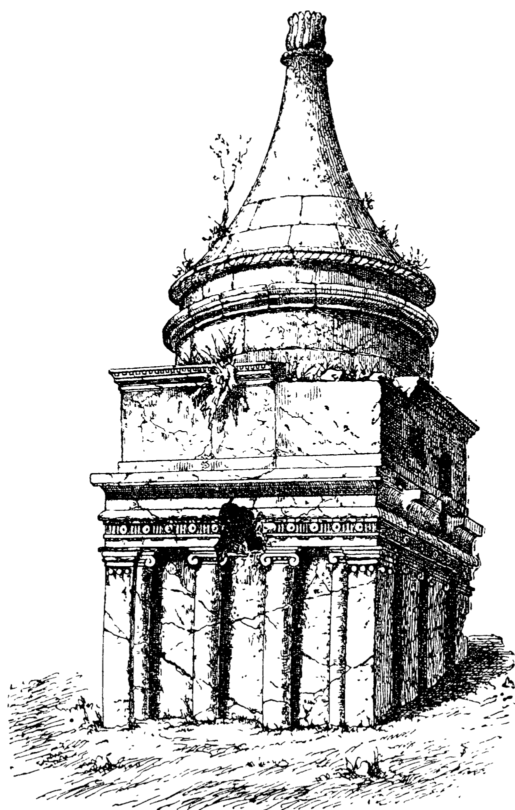


Fig. 4. — Tombeau d'Absalon.

découvrant deux caractères d'écriture archaïque dans un cartouche creux détruit presque en entier par l'exhaussement ultérieur de la porte. Les monuments de ce genre se sont perpétués longtemps. Dans le tombeau dit d'Absalon (fig. 4) et dans celui dit de Zacharie l'influence grecque est bien visible, cependant on retrouve un souvenir du type du monolithe de Siloé, en particulier la gorge d'origine égyptienne. La décoration grecque (colonnes d'ordres divers, fronton, etc.) fut souvent simplement plaquée contre la paroi du rocher qui donnait accès aux chambres sépulcrales : tombeaux dits des rois, des juges, etc. L'influence religieuse locale se trahit par l'absence complète de figures : la décoration végétale devient envahissante et lourde. — De bonne heure, on se préoccupa en Palestine de suppléer à l'insuffisance des cours d'eau en creusant des citernes et en captant les sources. Dans certaines villes — comme encore à Jérusalem et jadis à Qorha (stèle de Mésa, lignes 24-25) — chaque maison avait sa citerne. En plusieurs points on a relevé des canaux qui, comme l'aqueduc des « vasques de Salomon », amenaient l'eau des sources de fort loin. Taillés dans le roc à fleur de terre, ils suivent exactement la configuration du sol, presque parallèles aux lignes de niveau. Le travail d'adduction d'eau le plus remarquable est le tunnel de 533 m., par lequel la fontaine de la Vierge (*ain Silti Mariam*) se déverse dans la piscine de Siloé. Il paraît dater du temps d'Ezéchias (II *Rois*, xx, 20). Ainsi que le relate une inscription hébraïque ancienne, aujourd'hui à Constantinople, et comme en témoigne la trace des outils, l'attaque eut lieu aux deux extrémités à la fois et les ouvriers parvinrent, après quelques détours, à se rencontrer pic contre pic. M. Clermont-Ganneau pense que le tracé de ce canal souterrain a été fortement infléchi pour éviter de rencontrer les tombes des rois de Juda qui restent encore à découvrir sur le versant d'Ophel.

De l'ancienne architecture hébraïque civile ou religieuse, il ne reste absolument rien que des indications insuffisantes sur le palais royal, la célèbre « Maison du Liban » et le « Temple ». Avec une louable persévérance, d'habiles architectes et de savants archéologues en ont tenté des restitutions. Chacune a ses mérites ; mais toutes pèchent par un excès de fantaisie. N'ayant pas deux pierres de ces anciennes constructions à placer l'une sur l'autre, n'ayant même pas pour s'aider le moindre vestige du plan, on est réduit à suivre, sans la comprendre souvent, la très incomplète notice du *Livre des Rois*. On y supplée par le *Livre des Chroniques* — auquel les critiques bibliques dénient toute autorité — et surtout par les longs passages qu'Ezéchiel consacre non au « Temple de Salomon », mais au Temple qu'il rêvait pour l'avenir et qui ne fut jamais construit. On puise, suivant les besoins, dans ces documents contradictoires, et pour y ajouter quelque couleur on emprunte divers éléments aux arts d'Égypte et de Mésopotamie, indistinctement. Le tout est adapté avec ce qu'en terme d'atelier on appelle le *coup de pouce*. On obtient ainsi des restitutions agréables, très intéressantes par l'ingéniosité déployée, mais absolument dépourvues de valeur scientifique. Un fait important est à relever parmi les renseignements bibliques sur la construction du Temple : Salomon fit venir de Phénicie des architectes, des artistes — en particulier un fondeur et ciseleur en bronze qui dressa ses fourneaux dans la vallée du Jourdain — des ouvriers, même des matériaux. Parmi les ustensiles dont l'usage était consacré dans le Temple : la « mer d'airain », les bassins mobiles, etc., un seul, le « chandelier à sept branches », nous est connu avec assez de détails (fig. 5) grâce au bas-relief de l'arc de Titus à Rome figurant les dépouilles du Temple de Jérusalem. Il est accompagné de la table des pains de proposition à laquelle sont attachés les trompettes qui appelaient les fidèles aux cérémonies religieuses. Comme point de comparaison intéressant pour ce qui subsiste de l'enceinte extérieure du Temple, il faut mentionner les ruines du palais d'Hyrcan (construit entre 182 et 175 avant notre ère) à Araq el Emir. On y retrouve l'emploi de gros blocs et des voûtes qui rappellent l'amorce de l'arche de Robinson. A côté d'éléments grecs, on voit une frise d'animaux dans la vieille tradition orientale. Pour la décoration à cette époque, il faut consulter les façades des tombeaux dont nous avons parlé.

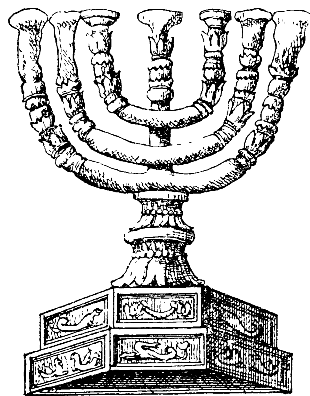


Fig. 5. — Candélabre de l'arc de Titus.

La sculpture ne rencontra jamais grande faveur auprès des populations pauvres et essentiellement agricoles de Palestine. Même après l'impulsion donnée par Salomon, l'art ne se développa pas en Judée ni en Israel. Les Phéniciens ne trouvaient guère à importer que leur camelote d'objets religieux : fétiches, amulettes, idoles (téraphim, images taillées ou fondues). La propagande prophétique vint encore restreindre ce commerce. Par une rencontre singulière, le

pays de Moab, qui a fourni l'inscription palestinienne la plus ancienne (V. Epigraphie, t. XVI, p. 75), nous a conservé aussi le relief le plus ancien (fig. 6). Il nous représente un guerrier moabite armé de la lance comme les Bédouins de nos jours. Il porte une coiffure, sorte de casque ; ses reins sont ceints de la *schenti*, vêtement égyptien. Le travail, très grossier, indique une œuvre locale.

Dans la glyptique, les Hébreux eurent encore pour maîtres les Phéniciens, au point qu'il est souvent fort délicat de décider si un cachet est plutôt hébraïque que phénicien. Les noms théophores où entre le nom de Yawéh, désignent clairement un possesseur hébreu. Il est à remarquer que si quelques-uns de ces cachets portent simplement des noms propres, la plupart sont ornés d'éléments phéniciens (disque ailé, palmette) et même de figures humaines. Tel est le cachet « de Schebaniah, fils d'Ozziah » (fig. 7). La même remarque s'applique aux cachets moabites (fig. 8). En général les lignes d'écriture sont soigneusement séparées par des traits.



Fig. 6. — Guerrier moabite

Les Hébreux utilisaient les métaux. Le fer, apporté sans doute de Mésopotamie, servait pour les armes et les outils (I, Samuel, XIII, 19-22 ; XVII, 7, etc.); le bronze était très employé. L'or

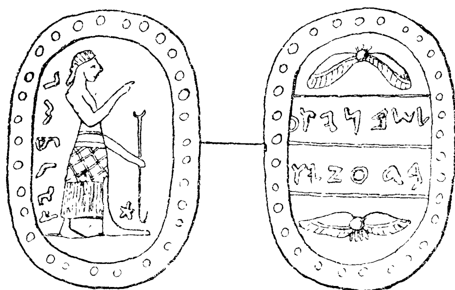


Fig. 7. — Sceau de Schebaniah.

et l'argent étaient transformés en bijoux. L'argent était aussi le métal-monnaie. Dans les transactions commerciales, il figurait en lingots qu'on pesait à la balance. Cette coutume se prolongea très tard. Dans la Bible, il n'est question que d'argent pesé, jamais d'argent monnayé. Quand l'usage de la monnaie commença à se répandre, les juifs étaient tributaires du roi de Perse et ne pouvaient frapper monnaie. Il en fut de même sous Alexandre et ses successeurs. Ce n'est qu'à l'époque des Maccabées que les juifs recouvrant l'indépendance politique purent avoir des monnaies autonomes. Ce ne sont d'abord que des monnaies de cuivre. Les plus anciennes portent une légende hébraïque, qui devient bilingue, puis uniquement grecque. La révolte juive au Ier siècle de notre ère (66-67) amène la frappe des pièces d'argent et rétablit la légende hébraïque. L'exemplaire que nous reproduisons (fig. 9) porte au droit une coupe et *Scheqel Israèl*, « sicle d'Israel » ; au revers, un lys à trois fleurs et *Yerouschalaim Qedoschah*, « Jérusalem la Sainte ». Les monnaies juives montrent la même décoration végétale que nous avons remarquée dans les motifs d'architecture : la feuille de vigne, la grappe de raisin, le lis, le cédrat, le bouquet de rameaux, ces deux derniers portés par les juifs lors de la fête des Tabernacles. Cette décoration n'est cependant pas un produit exclusif de l'imagination juive et ne suffit pas pour caractériser, comme on l'a essayé, un monument juif. Elle dérive de l'art des Séleucides et se retrouve dans toute la Syrie. Pour la céramique, les rares échantillons qu'on en possède permettent d'établir qu'en dehors d'une poterie commune lisse, l'influence phénicienne s'y fait sentir aussi.



Fig. 8. — Intaille moabite.

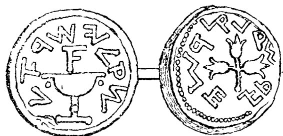


Fig. 9. — Monnaie juive.

L'art en Palestine depuis la prise de Jérusalem par Titus (70 de J.-C.). Cette date historique si importante n'a pour l'art qu'une valeur relative. L'imitation gréco-romaine sévissait dans toute la Palestine depuis Hérode. Mais, lorsque Jérusalem fut devenue colonie romaine, il s'y pratiqua, entre autres, de grands travaux de voirie. Les empereurs, surtout Trajan, et les procurateurs favorisèrent largement la propagande de l'art des vainqueurs. Toutes les villes qui furent fondées ou embellies eurent leur *via recta*, large voie à colonnade les traversant d'un bout à l'autre. A l'intersection d'une autre rue principale s'éleva un tetrapyle et, de part et d'autre, le long de ces grandes artères, on construisit des théâtres, des bains publics, des temples, des naumachies. L'exemple le mieux conservé est fourni par Djerasch, l'ancienne Gerasa, à l'E. du Jourdain. L'influence romaine développa l'emploi de la brique et de la voûte. Dans la fièvre de construction qui transforma la Palestine, les anciens matériaux furent réemployés au hasard, sans souci d'ajustement. Vers la fin du IIIe siècle, on utilise la coupole avec pendentifs pour couvrir un plan carré. La basilique à piliers, puis à colonnes se répand : c'est le type des constructions que l'empereur Constantin et ses successeurs firent élever en Palestine. La prospérité du pays s'accrut considérablement. Les ruines d'installations agricoles se rencontrent en grand nombre, même dans des régions aujourd'hui presque désertes comme l'ancienne Idumée, où un système bien entendu d'irrigations permettait de cultiver.

Cette poussée d'art se continue longtemps ; mais elle se transforme du Ve au VIIe siècle. Elle tend à devenir originale, mais son centre s'est déplacé de Jérusalem à Antioche. L'invasion arabe n'apporte d'abord aucun changement à l'architecture et à l'industrie locales. Quelques églises sont converties en mosquées (mosquée el-Aqsa) ; mais longtemps encore les constructions nouvelles sont élevées sur le modèle des anciennes (Qoubbet es-Sakhra inspirée du Saint-Sépulcre), et la mosaïque continue à jouer un grand rôle dans la décoration. Bien caractéristiques sont ces lampes en terre cuite portant une inscription arabe et dont la forme reste antique. Plus tard, l'art musulman se caractérise par la forme bulbeuse des coupoles, les arcs outrepassés, les arcs brisés, la décoration en stalactites, les arabesques. Mais cet art n'a pas eu en Palestine son plein épanouissement. L'art franc y prit par contre, au temps des croisades, un prodigieux développement. Il subsiste plus ou moins ruinées et remaniées un grand nombre d'églises identiques aux églises françaises de style ogival des XIIe et XIIIe siècles. Une des rares différences est l'emploi de toits plats nécessités par les conditions locales. Nous en parlerons avec plus de détails, en même temps que de l'architecture militaire franque si remarquable, à l'art. Syrie. Avec le retour de la domination musulmane, l'influence de l'architecture

franque disparait. Les mosquées, les ouélis (petits édifices à coupoles en l'honneur de saints personnages). les bains comme les palais ou les fontaines nous ramènent à l'art musulman d'avant les croisades ou à l'art musulman développé d'Egypte. On peut en dire autant de la décoration où l'influence persane se fait très vivement sentir : à la mosaïque on substitue les carreaux de faïence ; ceux de la Qoubbet es-Sakhra sont dus à Soliman le Magnifique (1561).

MUSIQUE (V. HÉBREU, t. XIX, p. 983). René DUSSAUD.

BIBL. : GÉOGRAPHIE. — Le meilleur ouvrage est BUHL, *Grundriss der Geographie Palastinas*; Fribourg, 1896, avec une abondante bibliographie. — En langue française il n'y a que l'ouvrage vieilli de Victor GUÉRIN, *Description géographique de la Palestine*; Paris, 1868-80, 7 vol., et LORTET, *la Syrie d'aujourd'hui*; Paris, 1886. — Comme carte : FISCHER et GUTHE, *Karte von Palästina*; Leipzig, 1890. — Le Guide *Syrie, Palestine* de CHAUVET et ISAMBERT; Paris. 1882, est un peu vieilli. — K. BŒDEKER, *Palestine et Syrie*; 2e édition française, 1893, ou 4e éd. allemande, 1897, texte du prof. Albert Socin mis au courant par J. Benzinger

ARCHÉOLOGIE. — PERROT et CHIPIEZ, *Histoire de l'art dans l'antiquité*; Paris, 1887, t. IV. — Théodore REINACH, *les Monnaies juives*; Paris, 1887. — Pour toute recherche bibliographique d'ordre géographique, historique ou archéologique, consulter : Reinhold RÖHRICHT, *Bibliotheca Geographica Palæstinæ* (de l'an 333 à 1878), embrassant même la cartographie; Berlin, 1890.

PALESTRE. I. ANTIQUITÉ. — La palestre était, chez les Grecs, pour les jeunes gens, l'équivalent du *gymnase* des adultes, un local où ils s'exerçaient, sous la direction d'un instituteur (παιδοτρίβης), aux jeux athlétiques, en particulier à la lutte (πάλη),

II. ARCHITECTURE. — Ce mot désignait en grec et a, depuis, désigné, en latin, l'ensemble des constructions où l'on s'exerçait aux luttes et aux combats gymnastiques. Vitruve décrit les palestres comme appartenant surtout à la Grèce d'où l'usage en serait venu à Rome et aurait pris place dans les grands Thermes que l'on commençait à élever à son époque. Des bains chauds faisaient aussi partie de la palestre qui comprenait encore, autour du jardin, des portiques appelés *xystes*, sous lesquels les athlètes s'exerçaient à l'abri de la pluie, et un *stade* (V. ce mot) dont la piste et les gradins longeaient un des côtés de la palestre. La palestre des Grecs était un ensemble de locaux divers. servant aux exercices du corps comme à ceux de l'esprit ; aux jeux des athlètes comme aux discussions des rhéteurs, et dont les Romains s'inspirèrent dans la construction de leurs Thermes. Charles LUCAS.

PALESTRINA (l'ancienne *Prænest*e). Ville d'Italie, prov. de Rome, à 36 kil. E. de cette ville. Stat. du chem. de fer à 6 kil. (ligne Rome-Naples) ; pop. aggl. 5.855 hab. en 1881, ch.-l. de l'un des sept diocèses *suburbicaires* à la dépendance d'un cardinal-évêque. La ville, entourée de murailles, est échelonnée sur les pentes d'une colline dominée par le hameau de Castel S. Pietro (752 m.), bâti sur l'emplacement de l'ancienne « Arx Praenestina » et du château des Colonna. Les édifices dignes de remarque sont la cathédrale, l'église de Sainte-Rosalie, riche en marbres précieux et possédant un fort beau groupe de la Piété, attribué à Michel-Ange, mais qui est probablement de Bernini, et le palais Barberini remontant au XVe siècle, bâti sur les ruines de l'ancien temple de la Fortune. Dans ce palais est conservé une très remarquable mosaïque, ayant appartenu, paraît-il, au parquet du temple, et remontant peut-être au règne de Domitien. On remarque aussi les vestiges du temple de la Fortune et des murailles cyclopéennes, dont quelques parties conservent encore la hauteur de 15 pieds. Dans les environs, restes de la villa d'Adrien et d'une église chrétienne du IVe ou Ve siècle. Ensanglantée dans les luttes entre les papes et les Colonna, Palestrina fut tour à tour détruite (1279 et 1437) et réédifiée. Vendue enfin aux Barberini, elle resta à cette famille jusqu'à nos jours, avec le titre de principauté. Industrie et commerce de céréales, vins et huiles, carrières de pierres et de *puzzolana*. Palestrina est la patrie de Pier Luigi da Palestrina, le célèbre compositeur de musique sacrée.

PALESTRINA (Giovanni PIERLUIGI DA). Le grand réformateur de la musique sacrée naquit dans une condition fort humble. à Palestrina, dans la campagne de Rome. La position de ses parents était des plus modestes sans doute, puisque même leur nom de famille est resté inconnu ; ce musicien de génie n'est désigné aujourd'hui, comme il le fut de son vivant, que par le nom de sa ville natale. La date exacte de sa naissance n'est pas connue. Certains le font naître en 1528 ou 1529, mais une inscription placée sous un ancien portrait, conservé jadis dans une salle de la chapelle pontificale au Quirinal, dit qu'il mourut en 1594, à l'âge de quatre-vingts ans, ce qui reporterait vers 1514 l'année de sa naissance. L'abbé Baini, qui, dans l'ouvrage monumental qu'il a consacré à Palestrina (*Memorie storico-critiche della vitae delle opere di Giovanni Pierluigi da Palestriña*; Rome, 1828), s'est livré à de minutieuses recherches sur tout ce qui a trait à la vie de cet artiste, se fonde sur la dédicace du livre VII de ses *Messes* pour choisir l'année 1524. Nous pouvons donc, tout en signalant les diverses versions, accepter cette date. Quoi qu'il en soit, le jeune Pierluigi arriva à Rome vers 1540 pour s'y perfectionner dans l'art musical, qu'il avait sans doute étudié déjà dans sa ville natale. Pitoni, dans sa *Notizia dei maestri di capella si di Roma che oltramontani*, assure que Palestrina ne dut d'entrer dans une école de musique qu'à la faveur du maître de chapelle de Sainte-Marie-Majeure, qui l'aurait un jour entendu chanter dans la rue. Cette anecdote semble bien peu vraisemblable. En effet, si ce maître de chapelle eût jugé, à la seule audition de Palestrina, que ce jeune homme dût être un jour un musicien de premier ordre, il est à croire qu'il eût tout fait pour se l'attacher, loin de favoriser son entrée dans une autre école que la sienne. Or, peu de temps après son arrivée à Rome, nous trouvons Palestrina sous la discipline du Français Claude Goudimel qui, peu de temps auparavant, avait ouvert à Rome une école régulière de musique. Giovanni Animuccia, Stephani Bettini, Alessandro Merli, plus connu sous le nom d'Alessandro *della Viola*, Giovanni-Maria Manini étaient dans le même temps les condisciples de Palestrina.

Si l'on s'étonne de voir un étranger réunir ainsi autour de lui des jeunes gens qui devaient être, peu de temps après, les plus illustres musiciens de l'Italie, il convient de se souvenir que les maîtres de chapelle et les chanteurs les plus connus en Italie étaient presque tous alors Espagnols, Flamands ou Français. La supériorité des musiciens originaires du N. de la France ou des Flandres était, au précédent siècle, incontestable ; il ne faut pas oublier que c'est à eux que revient l'honneur d'avoir perfectionné la musique harmonique, d'en avoir établi les règles et la pratique. Les Espagnols, comme chanteurs, avaient une grande réputation, et la plupart des chantres de la chapelle papale appartenaient à cette nation. L'Italie, qui, dans la deuxième moitié du XVIe siècle, allait se placer au premier rang, dut sa supériorité à l'enseignement solide et disert de ces artistes étrangers. Palestrina, le plus illustre des maîtres transalpins, élève de Cl. Goudimel, né en Franche-Comté, synthétise donc parfaitement cette situation particulière.

Nous ignorons combien de temps Palestrina passa dans l'école de Goudimel. C'est vers 1540 qu'il y entra. Onze ans après, en 1551, sous le pontificat de Jules III, sa réputation était assez bien établie pour qu'il fût appelé aux fonctions de maître des enfants de chœur, *magister puerorum*, de la chapelle *Giulia*, au Vatican. Par un décret spécial du chapitre qui lui conférait cette dignité, le titre de « maître de chapelle », *magister capellæ*, lui fut attribué, le premier sans doute paraissant indigne de son mérite et de la place qu'il tenait déjà parmi les musiciens romains. Il avait alors vingt-sept ans. En 1554, il publiait son premier volume, dédié au pape Jules III. Ce recueil, où l'on trouve quatre messes à 4 voix et une à 5, traitées

dans le style alors en faveur, fut imprimé à Rome par les frères Dorici en 1554. Ce fait, que c'est le premier livre de musique dédié à un pape par un Italien, montrera suffisamment le rôle prépondérant des musiciens étrangers, des Flamands surtout, dans l'art italien jusqu'à cette époque. Palestrina, d'ailleurs, dans cette première œuvre, n'innovait rien qu'il n'eût appris directement de ses maîtres : leur style y est fort exactement reproduit, peut-être avec un peu plus d'aisance et de facilité. Mais toutes les complications chères à l'école gallo-belge, les recherches inutiles des proportions de notation, les harmonies enchevêtrées et difficiles y abondent : seule, la première messe, *Ecce « sacerdos magnus »*, laisse pressentir le futur génie du compositeur.

C'est vers ce même temps que Palestrina se maria. Tout ce que nous connaissons de sa femme se réduit à son nom de baptême, Lucrezia. Elle donna quatre fils à son mari et, après une longue union qui paraît avoir été heureuse, mourut en 1580.

La publication de ce premier livre augmenta beaucoup la réputation de Palestrina. Le pape Jules III l'en récompensa en le faisant entrer dans le corps des vingt-quatre chantres de la chapelle pontificale. Quoique cette place fût plus avantageuse que celle qu'il occupait, d'où il ne tirait que 6 écus romains par mois, Palestrina hésita quelque temps à l'accepter. En effet, sa nomination était contraire aux règlements de la chapelle, règlements établis par le pape lui-même, quoiqu'il crut bon de les violer en faveur du talent supérieur de l'artiste. Palestrina était laïque et marié, et les chapelains chantres devaient être tous ecclésiastiques. De plus, si Palestrina était déjà un remarquable compositeur, sa voix était médiocre et son talent de chanteur assez ordinaire. On pouvait donc craindre (ce qui arriva en effet) que les collègues de Palestrina, mécontents de cette atteinte à leurs privilèges, ne lui fissent mauvais accueil. Palestrina se rendait fort bien compte de ces difficultés ; mais la place était avantageuse, et le compositeur, pauvre et chargé de famille : il accepta donc. Le 13 janv. 1555, il prenait possession de son poste, et dans le procès-verbal de sa réception, le collège des chapelains chantres prenait soin de signaler qu'il était admis « sans examen » par l'ordre de Sa Sainteté et sans le consentement des autres chanteurs.

Malheureusement pour Palestrina, le pape Jules III, qui eût pu le protéger contre la malveillance de ses confrères, mourait cinq semaines après. Le pape Marcel II qui lui succédait, également bien disposé pour lui, ne restait que vingt-trois jours sur le trône pontifical. Paul IV qui vint ensuite, se résolut d'opérer des réformes dans le clergé de la cour de Rome, et son attention se trouva portée immédiatement sur les chantres de sa chapelle. Outre Palestrina, deux chantres mariés, Léonard Barré et Dominico Ferrabosco, s'y trouvaient alors : malgré les réclamations du collège des chantres tout entier, qui, bien que peu favorable à Palestrina jusque-là, prit fait et cause pour lui, le pape exigea que ces trois artistes fussent rayés des contrôles de la chapelle, où leur présence, disait-il, faisait scandale. Toutefois, en considération du préjudice que leur causait cette mesure sévère, il leur attribuait une pension de 6 écus par mois. Malgré cette compensation, Palestrina, accablé de douleur, tomba malade et souffrit plusieurs semaines d'attaques de fièvre nerveuse. Il s'exagérait cependant le triste côté de sa situation : un artiste de sa valeur ne pouvait rester longtemps sans emploi. Peu de temps après, en effet, on lui offrait la place de maître de chapelle à Saint-Jean de Latran, et par faveur spéciale du pape, sa pension, qui devait cesser du jour où il trouverait une place nouvelle, continua à lui être payée. En oct. 1555, il prenait possession de son poste. A Saint-Jean de Latran, Palestrina devait demeurer cinq années, pendant lesquelles il composa quelques-uns de ses plus beaux ouvrages : les admirables *Improperia* de l'office de la semaine sainte, entre autres, datent de cette période. Toutefois, comme son traitement était assez modique, il se détermina à accepter les fonctions, mieux rémunérées (60 écus par mois), de maître de chapelle à Sainte-Marie-Majeure, qu'il occupa du 1er mars 1561 jusqu'au 31 mars 1571. Ce furent les dix années les plus heureuses et les plus brillantes de sa vie.

Depuis la publication de son premier volume, sa réputation s'était fort étendue. Son style s'était débarrassé, en grande partie, des complications inutiles dont il avait emprunté l'usage aux Flamands ses prédécesseurs. Les *Lamentations de Jérémie* à 4 voix, son deuxième ouvrage, laissent déjà clairement pressentir la portée de son génie, qui va se montrer tout entier dans les *Improperia*. Un hymne de cette collection, *O crux fidelis*, à 8 voix, écrite en 1560, fut si admirée que le pape Paul IV, le même qui avait rayé Palestrina du nombre de ses chanteurs, le lui fit demander pour sa chapelle. Dans la musique profane, d'ailleurs, son talent n'était pas moins estimé, et plusieurs de ses madrigaux furent imprimés dans les recueils d'œuvres des plus célèbres musiciens du temps.

Vers la même époque, les abus dont la musique religieuse était infestée firent naître la pensée d'une réforme. L'usage de composer des messes entières sur le thème d'une antienne ou d'une chanson profane, usage fort ancien, persistait encore, et ses inconvénients étaient rendus plus sensibles par les progrès même de l'art. On prenait plaisir à combiner ensemble les chants les plus disparates et à introduire les thèmes les plus profanes dans les combinaisons harmoniques destinées à l'église où se portait alors le principal effort des artistes. Certaines mélodies vulgaires avaient acquis tant de célébrité qu'aucun compositeur ne pouvait se dispenser de les prendre comme sujet d'un motet ou d'une messe. La chanson de l'*Homme armé*, par exemple, servit de motif à un nombre incroyable de compositions d'église. Palestrina ne crut pas devoir se dispenser d'en faire usage, et près d'un siècle après lui, Carissimi suivra, sur ce point, son exemple. Le concile de Bâle et celui de Trente avaient condamné ces abus inconvenants, non pas peut-être d'une façon précise et directe, mais en proclamant cependant la nécessité de créer une musique d'église plus conforme à son objet. Ce n'est pas que les Pères du concile, et plus tard les membres de la commission nommée par le pape (1563) pour trancher la question, jugeassent de ceci comme l'ont fait les modernes. Ils sentaient bien qu'il y avait quelque chose d'indécent dans ce mélange de musique profane (à supposer même que les paroles de ces chansons fussent supprimées dans l'exécution, ce qui est assez probable) et de paroles sacrées ; mais l'excès des combinaisons, les complications rythmiques et harmoniques de toute sorte, ne devaient pas leur sembler condamnables en soi. Ils y voyaient surtout l'inconvénient d'empêcher les textes sacrés d'être entendus des fidèles, et il est visible qu'en dehors de toute idée artistique, leur préoccupation constante fut de remédier à ce défaut. Cela est si vrai qu'il fut un instant question de bannir de l'église le style fugué et le contre-point d'imitation : plusieurs cardinaux ne voulaient admettre, dans le service divin, que des pièces analogues aux *Improperia* de Palestrina, c.-à-d. des espèces de *faux bourdons*, écrits note contre note ou à peu près. Fort heureusement, l'opposition des chantres pontificaux, qui siégeaient dans la commission, empêcha cette idée, funeste pour le développement de l'art musical, de prévaloir. Ils firent remarquer que ce style pouvait convenir aux morceaux de dimensions restreintes, mais que, par sa monotonie inévitable, son usage exclusif rendrait impossible la composition des messes et autres œuvres de grandes dimensions. Finalement, pour trancher la question, on convint de faire écrire, par un maître incontesté, une messe qui pût concilier les exigences de l'art et celles du service

religieux. Ce qui prouve combien le talent de Palestrina était alors au-dessus de toute contestation, c'est que ce fut lui qui fut unanimement choisi. Palestrina composa donc trois messes à 6 voix qui furent entendues chez le cardinal Vitelozzi : les deux premières furent admirées, mais la troisième parut fort supérieure aux autres. D'un commun accord, il fut décidé qu'on la prendrait pour modèle et que la musique, ainsi conçue et réalisée, serait conservée dans les églises catholiques, d'où seraient bannis, à l'avenir, les messes et motets composés sur des thèmes profanes et où divers motifs se mêleraient chacun avec des paroles différentes. La messe qui valut à Palestrina l'honneur de servir ainsi de modèle aux compositeurs sacrés est celle du deuxième livre de ses messes, qui porte le nom de *Messe du pape Marcel*. En dépit de diverses anecdotes qui méritent peu de créance, on ne sait pourquoi elle fut mise sous le nom de ce pontife, mort assez longtemps avant son apparition, et qui n'occupa le trône pontifical que quelques jours. Peu de monuments de l'art sont plus intéressants que cette œuvre : on y voit la perfection de la manière de son auteur et l'apogée d'un style, aujourd'hui aboli sans doute, mais qui eut ses heures de gloire et compta d'admirables chefs-d'œuvre. Bien que nous ayons pris l'habitude de chercher dans la musique autre chose que ce qu'y cherchaient les contemporains de Palestrina, le mérite de tels ouvrages nous est encore sensible. Aussi bien pour la perfection singulière de la facture que pour l'expression générale, la *Messe du pape Marcel*, comme tous les autres beaux ouvrages de Palestrina et de son école, sera toujours comptée parmi les plus illustres monuments du génie (V. Musique religieuse, t. XXIV, p. 631, Motet).

Le pape Paul IV, après avoir entendu cette composition nomma Palestrina compositeur de la chapelle pontificale. Cette place avait été créée pour lui et, malgré les menées des ennemis du grand musicien, Palestrina la conserva toujours, tant sous le pontificat de Paul IV et de Pie V son successeur, que sous les autres papes qui les remplacèrent par la suite.

Durant son séjour à Saint-Jean de Latran, il n'avait rien publié : ses œuvres ne s'étaient répandues que par les copies qui en furent faites. En 1569, il publiait le second livre de ses messes, dédié à Philippe II, roi d'Espagne ; l'année suivante, le même prince acceptait encore la dédicace du livre III. Le cardinal Hippolyte d'Este, un de ses protecteurs, recevait aussi un livre de motets. A cette époque d'ailleurs, la publication des œuvres de Palestrina fut activement menée ; presque chaque année il en parut quelqu'une.

La mort d'Animuccia, en 1571, fit entrer Palestrina à la chapelle de Saint-Pierre du Vatican, et dans le même temps Philippe de Néri, son ami et son confesseur, lui confiait la direction de la musique de la congrégation de l'Oratoire. Mais le revenu de ces deux places ne compensait qu'imparfaitement les appointements qui lui étaient alloués à Sainte-Marie-Majeure. S'il accepta ce changement, ce fut en considération de ses débuts à Saint-Pierre et par déférence pour les volontés du pape. Ce grand homme, accablé de charges de famille, se condamnait ainsi à vivre dans la médiocrité, et c'est un trait peu honorable pour ses puissants protecteurs que de l'avoir laissé ainsi, toute sa vie, se débattre au milieu des difficultés matérielles qui ne pouvaient qu'entraver l'essor de son génie.

Il dirigeait en même temps l'école de musique qu'avait fondée Giovanni-Maria Nanini et travaillait à la revision de tout le chant du *Graduel* et de l'*Antiphonaire* romain, œuvre immense dont le pape Grégoire III l'avait chargé. Au milieu de ces travaux de toute sorte et de ses chagrins domestiques (il perdit successivement trois de ses fils, Ange, Rodolphe et Sylla, tous trois musiciens de talent dont quelques œuvres figurent parmi celles de leur père), il continuait cependant à produire. La liste de ses compositions est immense, et si la plupart ne furent pas publiées de son vivant, c'est que sa pauvreté l'empêcha de faire les frais nécessaires. La mort de sa femme, en 1580, fut aussi pour le vieillard un coup terrible : il lui survécut cependant, et les dernières années de sa vie semblent avoir été plus heureuses et plus paisibles. Certains de ses protecteurs, le grand-duc de Toscane, le cardinal Aldobrandini, le père abbé de Baume, s'étaient arrangés pour lui permettre de faire paraître une édition de ses œuvres, et Palestrina s'occupait activement à la préparer.

La mort ne devait pas lui laisser achever cet important travail. Se sentant près de sa fin, Palestrina dut laisser à son dernier fils, Hygin le soin de l'accomplir. Ce grand homme mourut le 2 févr. 1894. Ses contemporains et ses protecteurs, après l'avoir laissé toute sa vie dans une situation proche de la misère, lui firent, du moins, de pompeuses funérailles ; tous les musiciens présents à Rome voulurent s'associer à ces honneurs. Il fut inhumé dans la basilique du Vatican ; sur sa tombe fut gravée cette seule inscription, juste hommage dû à son génie : Joannes-Petrvs-Aloysivs Prænestinvs = Mvsicæ Princeps.

On a suffisamment fait voir en de précédents articles (V. Musique, t. XXIV, p. 614 ; Musique religieuse, t. XXIV, p. 631, Motet), la place de Palestrina dans l'histoire de l'art pour qu'il ne soit pas nécessaire de formuler ici un jugement d'ensemble sur cet artiste. Ce qu'il convient seulement de redire, parce que le préjugé contraire est encore fort répandu, c'est qu'il ne faut pas voir dans Palestrina un réformateur de la musique d'église. Lui refuser ce titre n'est point diminuer son mérite, ni son génie. Loin d'avoir tenté des voies nouvelles, Palestrina s'est contenté de porter à la plus absolue perfection le genre de musique pratiqué de son temps, et ses œuvres ne diffèrent de celles de ses prédécesseurs que par leur admirable facture, leur expression plus pure et plus belle, nullement par leur but, ni leurs moyens. Si Palestrina a renoncé aux complications, aux raffinements puérils et pédants de l'école flamande, nous avons vu que cette réforme lui fut imposée : et cela, par des considérations, respectables sans doute, mais qui n'ont rien d'artistique. La preuve d'ailleurs que ces abus n'avaient rien pour lui déplaire, c'est qu'en beaucoup de ses ouvrages il a rivalisé, sous le rapport de la complexité et de la recherche des proportions, avec les plus ténébreux contrapuntistes de l'époque antérieure. Et cela, non pas seulement dans sa jeunesse, car sa messe de l'*Homme armé*, à cinq voix, véritable énigme musicale, date de 1570, sept ans après la réforme de 1563. Sans doute cette date est celle de la publication de cette messe ; mais, fût-elle antérieure de beaucoup, on doit croire que Palestrina, s'il l'eût estimée indigne de lui, ne l'eût point fait paraître et l'eût retranchée de son œuvre.

Palestrina a beaucoup produit et le nombre de ses ouvrages est vraiment prodigieux. Jusqu'à ces derniers temps, il était difficile d'en dresser une liste exacte ; plus encore de se les procurer. Son fils, Hygin, n'ayant pu, à la mort de son père, les faire paraître, en avait vendu les manuscrits à différents éditeurs qui les publièrent à leur heure et en plusieurs villes. Bien que sa gloire lui ait survécu assez longtemps et que d'assez nombreuses réimpressions de quelques œuvres aient eu lieu dans les premières années du xviie siècle, quand l'art polyphonique eut passé de mode, cette musique fut oubliée. Il y a quatre-vingts ans, bien peu de musiciens connaissaient encore quelque chose de ce grand maître. La restauration de la musique religieuse, le goût des études historiques, l'ont remis en honneur. Différentes collections publiées dans ce siècle par Choron, par le prince de la Moskowa, etc., contiennent ses principaux chefs-d'œuvre. Enfin, les éditeurs Breitkopf et Härtel de Leipzig en ont publié le catalogue complet et, depuis 1862, en font paraître une édition monumentale, presque achevée aujourd'hui. Henri Quittard.

Bibl. : Outre le grand ouvrage de l'abbé Baini, cité dans

le corps de la notice, on pourra consulter sur Palestrina les ouvrages suivants : E.-J. DELÉCLUZE, *Palestrina ;* Paris, 1842, in-8° (extrait de la *Revue de Paris*) ; Théodore NISARD, *Giovanni-Pierluigi da Palestrina*, in-8° ; *Elogio di Giovanni Pierluigi da Palestrina detto Sal canonico Agostino Bartolini in Sancta Maria in Vaticella ;* Rome, 1870.

PALESTRO. Com. d'Italie, prov. de Pavie, arr. de Mortara, sur la r. g. de la Sesia ; 2.529 hab. aggl. en 1881. Stat. du chem. de fer de Mortara à Vercelli. Son territoire est sillonné par de nombreux canaux irrigatoires ; rizières. L'élevage des bestiaux et des produits lactés sont les industries principales. Palestro est surtout célèbre par la victoire remportée sur les Autrichiens par les Français et les Piémontais (V. ci-dessous).

Combat de Palestro. — Troisième bataille de la guerre de 1859. Le 30 mai, l'armée sarde qui, après la victoire du général français Forey à Montebello, avait passé le 21 la Sesia près de Verceil, attaqua, sous le commandement du roi même, les Autrichiens qui s'étaient retranchés à Palestro, Casalino et Vinzaglio, et les força à replier sur Robbio. Le 31, les ennemis retournèrent à l'assaut avec 25.000 hommes pour reprendre Palestro ; mais la division Cialdini et le 3e régiment de zouaves les repoussèrent après un combat qui avait duré de six heures du matin à deux heures de l'après-midi. C'est dans cette journée que Victor-Emmanuel fit des prodiges de valeur qui lui méritèrent les galons que lui décernèrent les zouaves. L'ennemi perdit 1 général, plus de 1.000 prisonniers, 8 canons, de nombreux morts et 400 soldats qui se noyèrent dans le canal Sartirana en essayant de fuir.

PALESTRO. Ville du dép. et de l'arr. d'Alger, à 79 kil. S.-E. d'Alger, sur un plateau dont trois côtés sont bordés par le cours sinueux de l'Isser et qui est comme le fond d'un cirque formé par les montagnes des Beni-Khalfoun. Stat. du chem. de fer d'Alger à Tunis. Marché très important le mercredi de chaque semaine ; commerce de bestiaux, d'huiles, de céréales ; vignoble de 171 hect. donnant des vins estimés. Palestro est le ch.-l. d'une com. de pl. exercice de 4.930 hab. (avec les douars), dont 375 Français, 82 étrangers, le reste d'indigènes ; c'est aussi le ch.-l. d'une justice de paix et d'une commune mixte de 67.000 hect. et de 40.226 hab. dont 436 Français et 223 étrangers. Palestro se forma près de l'ancien pont turc des Beni-Hini par l'agglomération d'ouvriers qui ouvraient la route des gorges de l'Isser ; peu après, en 1869, il y vint quelques colons français, et le village fut officiellement créé en 1870. Il fut le plus cruellement éprouvé de nos établissements dans l'insurrection de 1871. Le 22 avr., il fut assailli par des milliers de Kabyles ; les habitants voulurent se défendre, mais trente et un d'entre eux furent massacrés avec des raffinements de cruauté ; quarante furent épargnés et emmenés en captivité par les chefs des rebelles, pour exploiter plus tard cet acte de clémence. Le village fut livré aux flammes, et quand la colonne Fourchault y arriva le lendemain, elle n'y trouva plus que des cadavres et des ruines fumantes. Un petit monument rappelle la défense des colons, à la tête desquels moururent le curé et le maire. A quelques kil. de Palestro, gorges sauvages de l'Isser, très curieuses. E. CAT.

PALET. I. Jeu. — C'est une pierre plate et ronde ou un petit disque de fer ou de cuivre, de la grosseur d'une pièce de 5 fr. Un but est déterminé soit par un palet semblable, préalablement lancé par le premier joueur, soit par un bouchon, et chaque joueur, dans l'ordre déterminé, jette successivement son propre palet de façon à le placer le plus près possible du but. La victoire appartient à celui qui y a le mieux réussi. Le jeu de palet, dont le jeu de bouchon n'est qu'une variante, était très en honneur au moyen âge et, dans beaucoup de villes, un endroit spécial lui était réservé comme pour le jeu de mail.

II. Gymnastique (V. DISQUE).

III. Pêche. — Cet engin, plus particulièrement employé dans le golfe de Gascogne, se compose d'une enceinte circulaire d'environ 150 m. de longueur formée de pieux, distants l'un de l'autre de près de 5 m. ; au pied de ces pieux on creuse un sillon dans lequel on descend un filet accroché au bas des pieux ; ce filet, recouvert de sable, est relevé par les pêcheurs à la marée baissante. E. S.

PALÈTE ou **PALLETTE** (Ameubl.). Nom donné aux deux derniers siècles à une foule de petits objets, à la fois d'usage courant et de curiosité, affectant la forme d'une petite pelle plate ou concave, munie d'un assez long manche et tels qu'un petit battoir, un bougeoir, une cuillère, une petite écuelle d'argent. C'est dans cette palète que l'on recevait le sang provenant de la saignée, d'où l'expression : « tirer une ou deux pallettes de sang. »

PALETHNOLOGIE. Le nom de palethnologie s'est substitué peu à peu à ceux d'*archéologie préhistorique* et de *paléontologie humaine*, trop longs et de signification restreinte, pour désigner les études relatives à notre passé préhistorique. Les procédés de la palethnologie sont bien un peu ceux de l'archéologie, mais encore davantage ceux de l'ethnographie comparée, quand il s'agit d'étudier les industries de pierre, d'os, de bronze, de fer, d'en suivre les développements et d'en fixer les rapports. Et quand nous voulons caractériser les peuples anciens, indépendamment de leur outillage, avec leurs débris osseux, nous avons recours aux procédés mêmes de l'ethnologie. Mais la palethnologie embrasse en outre plusieurs autres connaissances accessoires, telles que celle des terrains quaternaires et actuels, celle des espèces de mammifères de ces terrains, et elle donne la main à l'archéologie proprement dite comme à l'ethnographie. ZABOROWSKI.

PALETOT (V. COSTUME).

PALETTE. I. Technologie. — On donne ce nom aux parties plates et larges qui terminent certains appareils ou instruments mécaniques destinés à travailler des matières pâteuses, liquides ou pulvérulentes. Tels sont par exemple les malaxeurs, pétrisseurs, élévateurs, etc. La palette peut aussi servir de propulseur, soit en recevant son mouvement d'une chute d'eau (roue de moulin), soit en transmettant à l'eau le mouvement qui lui est imprimé par une machine motrice (bateaux à vapeur à roues). E. M.

II. Peinture. — Petite planche fort mince, en bois de pommier ou de noyer, de forme ovale ou carrée, dont se servent les peintres pour disposer leurs couleurs. Elle se tient de la main gauche, le pouce passé dans un trou qui est percé en l'une de ses extrémités. Les couleurs, industriellement préparées, sont rangées par petites quantités autour de cette planchette et le peintre fait ses mélanges sur le milieu laissé libre. Certains peintres rangent méthodiquement leurs couleurs selon l'ordre de l'arc-en-ciel et la tiennent constamment propre ; la palette de certains autres semble une mêlée de nuances. Les peintres flamands se servaient le plus souvent de palettes en cristal ; celles des miniaturistes sont à l'ordinaire en porcelaine. La palette est, avec les pinceaux, l'insigne du peintre : on voit, à la National Gallery, celle de Constable ; on a vu celle de Delacroix à l'exposition de son œuvre qui fut faite, en 1885, à l'École des Beaux-Arts, avec la position des gammes de tons qu'il employait, indiquée par un de ses élèves. On emploie quelquefois le mot palette au figuré pour parler de l'art d'un peintre ; et l'expression *sentir la palette*, aujourd'hui peu usitée, indique des couleurs qui demeurent séparées sur la toile et ne s'y harmonisent pas. E. BR.

III. Archéologie (V. LANTERNE).

IV. Hydraulique (V. AUBE, t. IV, p. 559).

V. Médecine (V. PANSEMENT et SAIGNÉE).

PALÉTUVIER (Bot.). Nom donné généralement à des espèces de l'ancien genre *Rhizophora* L. — Le *P. ordinaire* ou *P. noir* est le *Rhizophora Mangle* L. ou *Manglier* (V. ce mot) ; le *P. des Indes* est le *Bruguiera gymnorhiza* Lamk (*Rhizophora gymnorhiza* L.) (V. BRUGUIERA). — Quelquefois on désigne sous le nom

de *P. de montagnes* une plante du genre *Clusia* (V. ce mot), le *Cl. venosa* L. Dr L. Hn.

PALEY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Lorrez-le-Bocage; 455 hab. Menhir (mon. hist.), connu sous le nom de *la Roche qui fuit*.

PALEY (William), théologien anglais, né à Peterborough en juil. 1743, mort à Bishop-Wearmouth le 25 mai 1805. Dès le début de ses études, il se fit remarquer par une intelligence claire, souple et sèche. Il fut professeur à Cambridge de 1767-76. Puis il passa par diverses cures, cumulant toujours plusieurs bénéfices. La publication de son ouvrage *A view of the Evidences of Christianity* (1794, 2 vol.) fit de lui un des écrivains théologiens les plus en vue dans son pays. Jusqu'au milieu du XIXe siècle, ce livre servit de manuel officiel pour l'enseignement théologique à Cambridge. La méthode est historique, mais elle est maniée à la façon des scolastiques. L'auteur formule des propositions abstraites, les étaie de citations sacrées et profanes et les confirme par la démonstration de la proposition contraire. Nul souffle religieux n'anime le débat. Les *Horæ Paulinæ* (1790) sont un peu plus intéressantes, tandis que les *Principles of moral and political philosophy* (1785, 2 vol.) développent un vulgaire utilitarisme.

PALEYRAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Cadouin; 455 hab.

PALÉZIEUX. Village suisse, du cant. de Vaud, sur la ligne de chem. de fer Berne-Lausanne, point de bifurcation de la ligne Lausanne-Payerne-Lyss; 599 hab. On a trouvé, au commencement de ce siècle, dans cette localité, des mosaïques et des bains qui font supposer que Palézieux est d'origine romaine.

PÁLFFY. Une des plus anciennes familles hongroises, dont les membres se sont distingués dans l'armée et dans la vie politique. — *Nuklos* ou *Nicolas II* (1552-1600), surnommé *hös* (le héros), l'enrichit par son mariage avec Marie-Madeleine Fugger et l'illustra par ses victoires sur les Turcs, auxquels il prit Raab (Györ), le 29 mars 1598. — Son fils *Etienne* († 1646) lui succéda au gouvernement de Pozsoni (Presbourg), fut surnommé *la terreur des Turcs*, et fait comte en 1634. — Ses petits-fils (*Nicolas VI* (1657- 1732) et *Jean IV* (1663-1751), palatin de Hongrie, ont donné naissance aux deux branches aînée et cadette, la seconde subdivisée elle-même depuis 1720 en trois autres. — *Paul* Pálffy ayant épousé la fille de Bakocz ajouta à son nom celui d'Erdöd, que ses descendants ont conservé. La famille s'est toujours montrée très attachée à la maison des Habsbourg et, pendant la Révolution, *Maurice* Pálffy fut aide de camp du général Haynau.

PÁLFFY (Albert), romancier hongrois, né à Gyula en 1820, mort à Budapest en 1897. Il débuta en 1845 par le *Millionnaire magyar*, suivi du *Livre noir*, qui accusent l'influence de George Sand et de Balzac. En 1847, il devint rédacteur du *Pesti Hirlap*, se lia d'amitié avec Petöfi, et fonda, en 1848, le *Quinze mars*, qui, par ses idées ultra-révolutionnaires, scandalisa les patriotes, de sorte que le gouvernement de Kossuth se vit dans la nécessité de le supprimer. Après la révolution, il se cacha en province, mais il fut arrêté (1853) et interné à Budweiss. Ses *Nouvelles posthumes d'un exilé* datent de 1850. Dans ses romans, tantôt il aborde des problèmes sociaux, tantôt il raconte des épisodes historiques. *Le Parrain du Prince* (1856), *la Maison paternelle* (1858), *Attila, le fléau de Dieu, le Professeur de Mlle Esther, les Dernières Années de l'ancienne Hongrie* (1893) montrent un vrai talent de conteur. Pálffy dessine ses caractères en quelques traits marquants, les fait vivre, ne dédaigne pas l'humour. J. Kont.

Bibl. : Charles Vadnai, dans *Budapesti Szemle*, juin 1898.

PALFIN ou **PALFIJN** (Johannes), célèbre anatomiste belge, né à Courtray le 28 nov. 1650, mort à Gand le 21 avr. 1730. Il exerça la chirurgie successivement à Gand et à Ypres, et en 1695 revint à Gand où il fut reçu, en 1698, maître en chirurgie et barbier, et fut nommé, en 1708, professeur de chirurgie et d'anatomie. Palfin peut être considéré comme le créateur de l'anatomie chirurgicale; c'est aussi lui qui a inventé le forceps osbtétrical, qu'il présenta lui-même, en 1723, à l'Académie des sciences de Paris. — Ouvrages principaux : *Nieuwe Osteologie...* (Gand, 1701, in-12, et nombr. édit., dont une française en 1731); *Description anatomique des parties de la femme qui servent à la génération...* (Leyde, 1708, in-4, et autres édit.); *Heelkonstige ontleeding des menschelijk lichaams...* (Leyde, 1710, in-8, et nombr. édit., dont 2 franç., en 1726 et 1754); etc. Dr L. Hn.

PALGHÂT. Ville du district de Malabar, présidence de Madras (Inde), située dans une brèche des Ghâts occidentales, haute de 1.000 m. et large de 40 kil., à laquelle elle doit son nom. Commandant la grande route entre la côte du Malabar et l'intérieur du pays, elle avait jadis une grande importance stratégique et a conservé de l'importance commerciale (env. 40.000 hab.). Son fort, bâti par Haïder Ali, fut pris pour la première fois par les Anglais en 1768 et devint la base des opérations contre Tippou-Sâheb. Il est aujourd'hui converti en prison. Devenue un important entrepôt de marchandises, Palghât est reliée par un embranchement de 4 kil. à la station d'Olavakod, du *Madras Railway*, à 135 kil. S.-E. de Calicut.

PALGRAVE (Sir Francis), historien anglais, né à Londres en 1788, mort à Hampstead le 6 juil. 1861. Fils d'un commerçant juif, Meyer Cohen, il reçut une bonne instruction, fut même un enfant prodige, et son père éditait avec orgueil une traduction de la Batrachomyomachie, qu'il avait faite à l'âge de huit ans d'après une version latine : Ὁμήρου βατραχομυομαχία, *traduite de la version latine d'E. Berglère par M. François Cohen de Kentish Town, âgé de huit ans* (Londres, 1797, in-4). Inscrit au barreau de Londres en 1827, il ne pratiqua guère, s'occupant avec passion de recherches historiques et archéologiques et donnant de nombreux articles à la *Quaterly Review* et à l'*Edinburgh Review*. Il fut chargé par le gouvernement de la publication des *Parliamentary writs*, des *Rotuli curiæ Regis*, des *Kalendars of the Treasury of the Exchequer*, des *Documents and Records illustrating the history of Scotland*, etc., et en 1838, fut nommé conservateur adjoint des archives nationales. Ses principaux ouvrages : *The Rise and Progress of the English commonwealth* (Londres, 1832, 2 vol. in-4); *The History of Normandy and England* (Londres, 1851-64, 4 vol. in-8), établis sur des recherches considérables, lui ont valu la célébrité. Ils renferment des vues ingénieuses, mais ils manquent de critique : aussi ont-ils été assez sévèrement jugés, même en Angleterre. Ils ont eu du moins le grand mérite d'attirer l'attention des érudits sur l'histoire et la littérature du peuple anglais au moyen âge et d'ouvrir un champ qui devait donner de fécondes moissons. Citons encore de Palgrave : son édition du *Roman des ducs de Normandie*, de Wace (1828, in-4); son *History of England* (1831, in-12), dont il ne donna que le premier volume; *An essay on the Authority of the king's Council* (1834, in-8); *Truths and Fictions of the Middle Ages* (1837, in-8); *The Lord and the Vassal* (1844, in-8). Il s'était converti au catholicisme en 1823 et avait alors pris le nom de sa mère. R. S.

PALGRAVE (Francis-Turner), littérateur anglais, né à Londres le 28 sept. 1824, fils du précédent. Vice-principal de l'école normale d'instituteurs de Kneller Hall, il entra ensuite dans les bureaux du département de l'instruction publique, fut longtemps secrétaire particulier du comte Granville, et devint, en 1886, professeur de poésie à l'Université d'Oxford. Il est connu par ses travaux sur les grands poètes anglais, dont il a donné d'excellentes éditions. Lui-même a publié : *Idylls and Songs* (1854);

The Golden Treasury of English Songs (1861) ; *Essays on Art* (1866) ; *Hymns* (1867) ; *Lyrical poems* (1871) ; *The Visions of England* (1881-89, 2 vol.) ; *Amenophis and other poems* (1892) ; *Journals and Memories* (1899, in-8), etc. R. S.

PALGRAVE (William Gifford), diplomate anglais, né à Westminster le 24 janv. 1826, mort à Montevideo le 30 sept. 1888, fils de l'historien (V. ci-dessus). Ses débuts dans la vie furent assez romanesques. Il s'engagea d'abord dans l'armée de l'Inde, puis se convertit au catholicisme et se fit ordonner prêtre à Madras. Membre de la Société de Jésus, il déploya la plus grande activité dans les missions de l'Inde, puis de Syrie et après les massacres de 1861, revenu sain et sauf en Europe, il fit en Angleterre et en France une propagande infatigable contre les massacreurs. En 1862, il accepta de Napoléon III une mission en pleine Arabie et en rapporta un livre d'un intérêt captivant : *Narrative of a year's Journey through central and eastern Arabia* (Londres, 1865, 2 vol. in-8 ; trad. en fr., Paris, 1866). Le gouvernement anglais, frappé de ses rares qualités, résolut de l'employer dans le service diplomatique. Palgrave fut d'abord envoyé en Abyssinie (1865) où il obtint de Théodore la mise en liberté de divers prisonniers anglais. Il fut ensuite consul à Soukhoum Kalé, à Trébizonde, d'où il écrivit un remarquable *Report on the Anatolian Provinces of Trebizond, Sivas, Kastemouni and Part of Angora* (1868) ; à Saint-Thomas (Indes occidentales), à Manille, en Bulgarie, à Bangkok (1879). Entre temps, il avait abandonné le catholicisme pour pratiquer diverses religions orientales. Il fit partie de nombreuses sociétés savantes, entre autres de la Société de géographie de Londres. Citons encore de lui : *Hermann Agha* (Londres, 1878, in-8, 3e éd.), roman très intéressant ; *Essays on Eastern Questions* (1872) ; *Dutch Guiana* (1876) ; *Ulysses, or scenes and studies in many Lands* (1887, in-8) ; *A Vision of Life* (1891), poème religieux fort ennuyeux. R. S.

Bibl. : R. Stuart-Poole, *Palgrave's Arabian Journey*, dans *Fortnightly Review*, 1865, I. — H. Duveyrier, *Voyages de M. Palgrave dans l'Arabie*, dans *Annales des voyages*, 1856, I. — Jonveaux, *l'Arabie centrale par W.-G. Palgrave*, dans *Correspondant*, janv. et févr. 1866. — Lavollée, *un Voyage dans l'Arabie centrale : M. Palgrave*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1867, mai.

PALGRAVE (Robert-Harry Inglis), financier anglais, né à Londres en 1827, frère du précédent. Entré fort jeune dans la grande maison de banque Gurneys et Co de Yarmouth, il prit peu à peu dans le monde financier une situation prépondérante. Très bien doué, il s'est livré avec succès à l'étude des questions d'économie politique les plus ardues et a fourni des contributions importantes aux recueils des sociétés dont il fait partie, notamment la Société royale dont il a été élu membre en 1882. Citons de lui : *Local taxation of Great Britain and Ireland* (1870) et son *Dictionary of Political Economy* (1891). Il publie, depuis 1877, le recueil si renommé intitulé *The Economist*.

PALGRAVE (Reginald), administrateur anglais, né à Londres le 28 juin 1829, frère des précédents. Il entra dans les bureaux de la Chambre des communes en 1853 et succéda en 1886 à sir Thomas Erskine May dans le poste important de clerc de la Chambre des communes. On lui doit des ouvrages de procédure parlementaire qui font autorité : *The House of commons, illustrations of its history and practice* (1867) ; *The Chairman Handbook* (1877), et les tomes I et II du grand travail d'Erskine May : *Treatise on the law of Parliament* (1893). Très instruit, comme tous ses frères, il a encore écrit des articles d'histoire dans la *Quarterly Review* et donné *Oliver Cromwell, the Protector, an appreciation* (1890), etc. R. S.

PALHERS. Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Marvejols ; 184 hab.

PÂLI est pour les savants européens le nom de la langue littéraire des bouddhistes de Ceylan, de Birmanie, du Siam et du Cambodge : pour ces derniers, il désigne proprement leurs livres sacrés. Si l'on en croit la tradition, le pâli serait l'ancienne mâgadhî ou dialecte parlé en Magadha (Bihar) au temps du Bouddha. Kuhn veut y voir le prâcrit usité à Oujjain, dans le Mâlva, vers 250 avant notre ère. Selon Oldenberg, il aurait déjà été en usage dès 400 av. J.-C., dans le S. de la péninsule, d'où il aurait naturellement passé à Ceylan ; mais il faudrait supposer en ce cas que l'Inde méridionale ne parlait pas encore de langues dravidiennes ; car s'il est vrai que le tamoul, langage de la côte voisine du Coromandel, fait aujourd'hui dans l'île même concurrence au singhalais, du moins n'a-t-il jamais eu de rapport avec le pâli. Il paraît donc plus vraisemblable d'admettre que le pâli a été introduit à Ceylan, en même temps que le bouddhisme, par des immigrants venus de l'Inde aryanisée et partis, soit des ports de l'Orissa, soit de ceux du Konkan. Quoi qu'il en soit de la question non encore élucidée de son origine, le pâli est une langue étroitement apparentée au sanscrit. Comme on l'a souvent remarqué, il présente, avec le sanscrit védique, les seules différences caractéristiques qui séparent l'italien du latin. C'est le même procédé d'oblitération ou d'assimilation des groupes de consonnes pour faciliter ou adoucir la prononciation des sons trop difficiles ou trop durs ; c'est aussi la même recherche des terminaisons vocaliques ou nasales, au point qu'un mot pâli ne peut se terminer par une consonne. Disons encore que le pâli a deux voyelles et deux diphtongues de moins que le sanscrit, qu'il n'a pas de duel, que les lois de son euphonie sont irrégulières, etc. Il en existe une ancienne grammaire indigène sous le nom de Kaccâyana. Les manuscrits, selon leurs provenances, sont écrits en caractères singhalais, birmans ou cambodgiens.

Histoire de la philologie pâlie. — Le premier Européen à avoir mentionné le pâli serait Laloubère, dans sa *Relation du Siam*, à la fin du XVIIe siècle. En 1824, B. Clough en publiait à Colombo une première grammaire, mais qui n'était pas encore parvenue en Europe quand, deux ans plus tard, Burnouf et Lassen publiaient leur fameux *Essai sur le pâli*, complété l'année suivante par des *Observations grammaticales* sur le même sujet. C'est encore à Paris que parurent, en 1871, l'excellente étude de M. E. Senart sur *Kaccâyana et la littérature grammaticale du pâli*, et, en 1874, la traduction française par St. Guyard de la *Grammaire pâlie* de Minayen. De 1867 à 1869, F. Muller avait publié à Vienne trois volumes de *Beiträge zur Kenntniss der Pâli Sprache*, et E. Kuhn donnait à son tour à Berlin, en 1875, ses *Beiträge zur Pâli Grammatik*. La même année paraissait enfin à Londres le *Dictionnary of the Pâli language* de R.-C. Childers, travail excellent, mais que les progrès des études ont déjà rendu insuffisant. Depuis cette époque ne cessent en effet de se multiplier, en même temps que se publient les catalogues des manuscrits conservés dans les diverses bibliothèques européennes, les éditions et les traductions des textes pâlis. Enfin la *Pâli text Society*, dont le siège est à Londres, a été fondée sous les auspices de savants appartenant à diverses nationalités pour faciliter la publication intégrale, en lettres latines, de toute cette littérature, dont il nous reste à donner un aperçu.

Littérature pâlie. — Si l'on excepte quelques chroniques comme le *Mahâvamso*, dont la publication en 1837, par G. Turnour, secrétaire colonial de Ceylan, a fait date dans les études indiennes, et le *Dîpavamso* (éd. et trad. Oldenberg, Londres, 1879), la littérature pâlie consiste surtout dans le *Tipitaka* ou ensemble des saintes écritures de l'Eglise bouddhique du Sud et des commentaires dont elles ont été l'objet (V. Bouddhisme). Les opinions des savants européens sur l'âge et la valeur historique de ces textes est très partagée. Quelques-uns, comme Max Muller, Oldenberg et Rhys Davids, acceptant en somme les récits singhalais sur les conciles et la rédaction du canon pâli, soutiennent que ces textes sont les plus an-

ciens que nous possédions sur le bouddhisme et ceux qui nous donnent l'idée la plus approchante de l'état primitif de cette religion. De leur côté, MM. Senart et Minayen contestent, non sans raison, la haute antiquité de la tradition singhalaise et ses prétentions à représenter la parole authentique du maître et la forme originelle de sa communauté. Il va de soi que nous ne pouvons entrer ici dans cette discussion. Nous voudrions seulement dresser un tableau rapide de cette littérature.

Le Tipitaka ou « les trois corbeilles » est divisé, comme son nom l'indique, en trois collections, celle du *Vinaya* ou de la discipline, celle des *Souttas* ou prédications du Bouddha, et enfin celle de l'*Abhidhamma* ou métaphysique.

I. Le Vinaya-pitaka est à son tour divisé en cinq livres : 1° la *Parâjikâ*, qui traite des quatre péchés capitaux entraînant l'exclusion de la communauté ; 2° la *Pâcitti*, ou expiation des fautes moins graves ; 3° le *Mahâ-vagga* ou grande section, qui contient le recueil du *Pâtimokkha* dont on a voulu faire le noyau de toute la règle monastique du bouddhisme ; 4° le *Coulla-vagga* ou petite section, qui renferme notamment les dispositions relatives à l'ordre des nonnes et les notices sur les conciles de Râjagaha et de Vesâlî ; et enfin 5° le *Parivâra-pâtha*, qui n'est guère qu'un résumé des précédents. Le *Vinaya-pitaka* a été édité en entier par Oldenberg (Londres, 1879-83, 5 vol.) et en partie traduit par lui, avec la collaboration de Rhys Davids dans les *Sacred Books of the East* (vol. XIII, XVII et XX).

II. Le Soutta-pitaka se divise également en cinq parties à leur tour subdivisées en un très grand nombre de chapitres de dimensions fort diverses, en prose ou en vers : 1° le *Dîgha-nikâya* contient 34 *souttas* « étendus » dont 7 ont été traduits en français par Grimblot (Paris, 1876) : mentionnons particulièrement le *Mahâ-parinibbâna-soutta*, qui raconte les circonstances de la mort du Bouddha (éd. Childers et trad. anglaise dans les *Sacred Books*, vol. X) ; 2° le *Majjhima-nikâya* renferme 157 *souttas* de longueur « moyenne » qui ont fait l'objet de divers travaux ; E. Neumann en a commencé une traduction allemande (Leipzig, 1896) ; la *Pâli text Society* a entrepris la publication de ces deux sections de même que des suivantes ; 3° le *Samyoutta-nikâya*, dont l'édition a été confiée à M. L. Feer ; et 4° l'*Angouttara-nikâya*, dont l'éditeur est M. R. Morris. Mais la partie la plus intéressante peut-être est la cinquième, celle des « petits » *souttas*, le *Khouddaka-nikâya*, qui contient quinze chapitres dont les plus célèbres sont le recueil de stances si souvent édité et traduit du *Dhammapada* et la collection des *Jâtakas* ou récits des naissances antérieures du Bouddha (éd. Fausboll ; trad. anglaise commencée par Prof. Rhys Davids et reprise sous la direction de Prof. Cowell).

III. L'Abhidhamma-pitaka, divisé en sept livres, est la partie la moins ancienne de l'ensemble : c'est aussi celle dont la lecture est la plus rebutante et par suite la moins étudiée : une petite portion seule en a vu le jour. On peut y rattacher un texte non canonique, mais qui n'en a pas moins excité un intérêt considérable en Europe, le fameux *Milinda-pañho* (éd. Trenckner ; trad. anglaise de Rhys Davids dans les *Sacred Books*, vol. XXXV et XXXVI), sorte de dialogue, à la façon socratique, entre le roi indo-grec Ménandre et le moine bouddhiste Nâgasena.

Disons pour finir, si l'on veut avoir une idée exacte de l'étendue de cette littérature sacrée, que d'après les calculs de la *Pâli text Society*, elle occupera de neuf à dix mille pages in-8, dont plus de la moitié ont paru. D'autre part, le roi de Siam, à l'occasion du 25e anniversaire de son couronnement, en a fait exécuter à Bangkok (1893-94), une édition complète en caractères indigènes qui remplit 39 vol. in-8 et a été distribuée à la plupart des grandes bibliothèques du monde. A. Foucher.

Bibl : Les indications qui précèdent suffisent pour amorcer les recherches. On trouvera une bibliographie générale du pâli (catalogues de manus., grammaires, dictionnaires, éditions, traductions, articles de revues, etc.) dans : Trubner and C°, *Catalogue of leading books on Pâli, Prâkrit and Buddhist Literature* ; Londres, 1881. — O. Frankfürter, *Handbook of Pâli* : Londres, 1883. — P. Pavolini, *Buddismo*, dans coll. des Manuels Hœpli ; Milan, 1898.

PALI ou **PALLI.** Ville de l'Etat et à 65 kil. au S.-E. de Jodhpour, dans le pays de Marvar, Râdjpoutâna (Inde occid.). C'était jadis le grand entrepôt des marchands marvaris entre le Goudjerat et le bassin du Gange. Toujours florissante au milieu de ses remparts ruinés (50.000 hab.), la ville est à présent une station sur la ligne du *Jodhpore-Bickmeer Railway*, sous le nom de Marvar Pali (à 30 kil. de Marvar Junction, sur le *Bombay, Baroda and Central India Railway*).

PALIANO (*Fundus Pollianus*). Ville d'Italie, prov. de Rome, arr. de Frosinone, à 37 kil. de cette ville, sur le sommet d'une colline dominant au S. la vallée du Sacco, dans une position naturellement forte. La ville fut renforcée à plusieurs reprises par des murailles et des bastions et enfin, au xvie siècle, par une citadelle ou château; 4.016 hab. aggl. en 1881. Stat. du chem. de fer à Legni. Produits principaux : huiles, vins, céréales. Etablissement pénitentiaire. Palais des Colonna, vaste et bel édifice de roche calcaire brune, d'un style élégant et moderne qui a été restauré au xviie siècle. Le pape Martin V (Colonna) donna cet ancien fief des comtes de Segni à ses neveux. Les Colonna perdirent temporairement Paliano, quand le pape Paul IV en nomma duc son neveu Giovanni Caraffa, qui fut plus tard décapité par ordre de Pie IV.

PALIANO (Ducs et princes de) (V. Colonna).

PALIBOTHRA (Archéol.) (V. Patna [Archéol.]).

PALICARE ou **PALLIKARE.** Ce mot désigne, depuis l'époque byzantine (viie siècle), les jeunes guerriers et plus particulièrement les membres des bandes armées des Armatole et des *Kleptes* (V. ce mot et Grèce, t. XIX, p. 293 et p. 320-321).

PALICE (Jacques de Chabannes, sieur de La) (V. Chabannes [Maison de]).

PALICES (Παλικοί) (Mythol.). Divinités telluriques ou démons vénérés en Sicile, au pied de l'Etna, auprès de deux sources sulfureuses, près de la petite ville de Palice où un oracle s'inspirait d'eux. On venait près de ces sources prêter serment pour se laver d'une accusation : si la tablette sur laquelle on l'inscrivait surnageait, c'était bien ; si elle coulait, on était regardé comme parjure et exposé à la mort ou à la cécité. Des sacrifices humains semblent avoir été autrefois offerts aux Palices que l'on invoquait également pour protéger l'agriculture et la navigation. On en faisait tantôt deux fils jumeaux du héros local Adranos, tantôt d'Héphaistos et de la nymphe Ætna, tantôt de Zeus et de la nymphe Thalia, fille des précédents.

Bibl. : Michaelis, *Die Paliken* : Halle, 1856.

PALIER. I. Architecture. — On appelle ainsi, dans un escalier, les plates-formes coupant la montée et permettant de se reposer à chaque étage et même une ou deux fois pendant l'ascension d'un étage. Autrefois on désignait les paliers intermédiaires par le mot de *repos*, les *paliers principaux* étant ceux donnant accès aux appartements avec lesquels ils sont de plain-pied (V. Escalier, t. XVI, pp. 233 et suiv.). L'usage des paliers de repos est recommandé non seulement lorsque la montée excède une vingtaine de marches, mais même, pour les montées de cette importance, toutes les fois que la circulation dans l'un et l'autre sens est active et que les personnes montant ou descendant en même temps peuvent être chargées de fardeaux, comme dans les fabriques, les habitations ouvrières, les écoles, etc. Dans les escaliers droits, dits *à la française*, construits aux deux derniers siècles et généralement établis sur un plan carré ou rectangulaire, les surfaces murales des paliers de repos se prêtent bien, comme celles des paliers principaux, à recevoir une décoration

en peinture, en sculpture, en tapisserie, en glaces, etc., ressource décorative que sont loin d'offrir les escaliers à quartiers tournants, dits *à l'anglaise*. On appelle *demi-palier* un palier formant un carré ayant pour côté la longueur des marches, et Philibert de l'Orme appelait *double marche* un palier triangulaire dans un escalier à vis. Les anciens connaissaient l'usage des paliers de repos qu'ils appelaient *præcinctiones* et qui servaient, dans les suites de gradins permettant d'accéder aux différents étages des amphithéâtres, à gagner sa place sans déranger un trop grand nombre de personnes assises. Charles LUCAS.

II. Mécanique. — Organe mécanique destiné à supporter un arbre de transmission principal ou intermédiaire. Un palier comporte trois parties principales : le palier proprement dit, le chapeau qui le recouvre et le coussinet. Le palier et son chapeau sont en fonte, le coussinet est généralement en bronze, quelquefois en métal antifriction. L'arbre à supporter étant de section cylindrique, le coussinet qui l'entoure affecte la forme d'un cylindre creux. Ses faces extérieures pourraient être également cylindriques, mais on préfère leur donner une forme prismatique pour l'empêcher de tourner en même temps que l'arbre. A droite et à gauche, le coussinet est muni de joues, qui, venant butter contre la fonte qui les supporte, empêche tout déplacement latéral du coussinet par rapport au palier. En outre, on prend souvent la précaution de munir l'arbre de deux *portées*, l'une à droite, l'autre à gauche du coussinet, pour empêcher le mouvement latéral de l'arbre. Le coussinet est fendu, suivant un plan diamétral passant par l'axe de l'arbre, de sorte qu'en réalité il se compose de deux demi-coussinets demi-cylindriques. Cette disposition permet de l'emmancher et de le retirer facilement. Tout le travail de frottement s'effectue entre l'arbre tournant et le coussinet immobile; le palier n'est en somme qu'un support terminé généralement par une assise plane ou *patin*. Le chapeau, sorte de couvercle, relié au corps du palier au moyen d'écrous et de prisonniers, se retire facilement pour permettre le remplacement rapide du coussinet quand l'usure l'a ovalisé. Il porte fréquemment, dans les *paliers ordinaires*, un ajutage permettant d'y adjoindre un godet graisseur. L'huile aspirée par une mèche, traverse le chapeau et le demi-coussinet supérieur percé d'un trou à cet effet et se répand sur le pourtour de l'arbre; on facilite généralement cette répartition en faisant au burin dans le demi-coussinet deux saignées en **X** nommées *pattes d'araignée*, qui obligent l'huile à se répandre sur toute la longueur du contact et à ressortir par les extrémités, entraînant avec elle les impuretés et petites limailles provenant de l'usure des pièces en contact; on évite ainsi la production de stries transversales dans l'arbre et l'épaississement de l'huile.

Dans les *paliers graisseurs*, on procède d'une façon différente ; c'est le corps même du palier qui, étant élargi, constitue le réservoir d'huile ; une mèche en coton, en rotin ou en métal, aspire l'huile et vient déboucher dans le demi-cousset inférieur. L'arbre est graissé par-dessous. L'importance du coussinet est d'autant plus grande que la vitesse de rotation de l'arbre est plus considérable ; quelquefois, dans les machines à faible vitesse et construites économiquement, on supprime le coussinet en métal doux. Ce procédé n'est pas à recommander, car le frottement de fer sur fonte donne des résultats défectueux auxquels on n'obvie qu'avec un graissage très abondant. Pour les arbres tournant à très grande vitesse comme ceux des dynamos et des machines à travailler le bois (5 à 6.000 tours par minute), il faut au contraire employer des coussinets en bronze phosphoreux et très allongés. Dans ce cas, on doit faire usage de paliers-graisseurs parfaitement établis pour éviter le *grippement*. Lorsqu'il s'agit de soutenir un arbre de transmission principale de grande longueur, il ne suffit pas de mettre un palier à chacune de ses extrémités; il faut faire usage de paliers intermédiaires espacés suivant les efforts de traction exercés sur l'arbre par les machines auxquelles il donne le mouvement.

En appelant L l'espacement en mètres de deux paliers consécutifs et d le diamètre en millimètres de l'arbre supporté, on prend généralement :

$$L = 0{,}60\sqrt[3]{d}.$$

Il est alors absolument nécessaire que *tous* les paliers soient *rigoureusement* à la même hauteur, de façon que l'axe de l'arbre soit une ligne absolument droite. — Cette précaution, trop souvent négligée, évite l'usure et la perte de force due aux frottements inutiles. On peut s'assurer de l'horizontalité d'un arbre au moyen d'un appareil analogue au niveau des arpenteurs, dans lequel la branche horizontale est remplacée par un long tube de caoutchouc. Les deux bouteilles du niveau sont fermées par des bouchons traversés par les pointeaux gradués permettant de lire immédiatement la valeur de la dénivellation. Cet appareil, dû au capitaine Lenepveu, a été employé avec grand avantage pour la vérification des transmissions principales de la galerie des machines à l'Exposition universelle de 1889.

Dans les paliers à billes ou à rouleaux, le coussinet est supprimé et remplacé par une série de billes ou de rouleaux en acier trempé, interposés entre l'arbre et le palier, de façon à transformer le frottement de glissement en frottement de roulement. Cette disposition est avantageuse pour les machines agricoles, car il permet d'y supprimer le graissage que les poussières rendraient très difficile.

Lorsque les paliers reposent sur un mur ou sur des corbeaux en pierre, on interpose entre la maçonnerie et le patin du palier une semelle en fonte permettant le réglage à l'aide de coins. La plupart du temps dans les ateliers, les paliers prennent leur appui sur des consoles scellées dans le mur ou des *chaises* (V. ce mot) suspendues aux poutres du plafond, ou boulonnées après les colonnes, ou reposant sur le sol. Dans le cas de transmissions souterraines, les paliers reposent sur des murettes en briques, disposées transversalement au caniveau — On donne le nom de *palier de butée* au support de l'extrémité de l'arbre d'hélice d'un navire. Ces paliers sont très longs, et la partie de l'arbre qui les traverse est munie de cannelures transversales; le coussinet porte des cannelures correspondantes. Le nombre et les dimensions de ces cannelures sont calculés en raison de la puissance de la machine et de la vitesse du navire, puisque c'est de ces deux éléments que dépend la poussée à laquelle elles doivent résister. E. MAGLIN.

PALIKAO. Village du dép. d'Oran (Algérie), arr. et à 20 kil. O. de Mascara, sur la route de Tiaret. L'eau abondante permet la culture des légumes, des primeurs, des fruits; on récolte aussi des céréales et des vins très estimés. Ce village fondé en 1870, à l'endroit appelé par les Arabes *Ternifine*, est le ch.-l. d'une com, de pl. exercice de 1.828 hab. dont 281 Français, 130 Israélites naturalisés, le reste d'indigènes. Il est le siège d'une justice de paix et la résidence de l'administrateur de la com. mixte de Cacherou (196.000 hect. et 31.954 hab.).

PALIKAO (Chine) (V. PA LI KHIAO).

PALIKAO (Comte de), général français (V. COUSIN-MONTAUBAN).

PALIKAT. Petite ville maritime située sur la côte du Coromandel, un peu au N. de Madras (Inde méridionale), au S. du grand marigot du même nom; 5.000 hab. Ce fut le premier établissement des Hollandais dans l'Inde au commencement du XVIIe siècle. Repris pour la première fois par les Anglais en 1781, il ne leur a été définitivement acquis qu'en 1824.

PA LI KHIAO (ou plutôt *Pa li tchoang*, appelé en français *Palikao*). Localité sur la route de Thong tcheou à Péking, à 8 li ($4^{kil},5$) de Thong tcheou, remarquable

par un pont en pierre élevé en 1446 ; c'est là qu'eut lieu le 27 sept. 1860 le dernier combat après lequel la route de Péking fut ouverte aux armées française et anglaise.

PALILIA (V. Pales).

PALIMPSESTE. On désigne sous ce nom les monuments écrits sous l'écriture desquels on aperçoit des vestiges d'une écriture plus ancienne effacée pour faire place à l'écriture nouvelle. Il y a des inscriptions palimpsestes, entre les caractères desquelles on perçoit les vestiges de plus anciens caractères martelés ; il y a des monnaies palimpsestes, refrappées en surcharge : beaucoup de monnaies de Sicile ont été refrappées dans les diverses colonies de la Grande-Grèce. Mais le terme palimpseste s'est surtout appliqué aux manuscrits. Dès l'antiquité, on effaçait l'écriture de papyrus pour les récrire. A Trébatius qui lui avait écrit sur un papyrus gratté, Cicéron répondait : « J'espère que vous ne grattez pas mes lettres pour récrire les vôtres par-dessus ». Le procédé pour récrire les papyrus consistait, soit à se servir de vieux papyrus écrits en les doublant de nouvelles couches de papyrus pour confectionner ainsi de nouvelles feuilles, soit à effacer l'écriture pour les récrire de nouveau. Il existe aux Archives nationales plusieurs documents palimpsestes sur papyrus ; ce sont, en général, de faux diplômes fabriqués à une époque où le papyrus était devenu rare, et pour lesquels on a utilisé d'anciens titres que l'on considérait comme dépourvus de valeur. Mais la plupart des palimpsestes sont sur parchemin. Cette matière ayant toujours été rare et chère, les copistes se sont souvent servis d'anciens manuscrits pour en refaire de nouveaux. L'ancienne écriture était poncée et lavée, les feuilles souvent recoupées pour changer le format du volume. Un grand nombre de copies des œuvres de l'antiquité grecque et latine ont été ainsi détruites. On ne saurait dire toutefois avec Michelet qu'il y eut là une Saint-Barthélemy préméditée des chefs-d'œuvre de l'antiquité au profit de la littérature ecclésiastique, car on trouve des palimpsestes où des textes classiques ont été récrits sur des textes ecclésiastiques ; un synode de 691 dut même interdire de gratter les textes de l'Ecriture et des Pères. Il faut ajouter de plus, que la plupart des manuscrits que l'on sacrifiait ainsi étaient déjà endommagés, et que ces textes, qui seraient aujourd'hui si précieux, étaient considérés comme pouvant être mis au rebut. Il n'est pas douteux toutefois que nous ne devions à cette funeste coutume la perte de beaucoup de bonnes copies et d'un certain nombre d'œuvres. Naturellement on a fait effort, depuis la Renaissance, pour utiliser les manuscrits ainsi récrits, et y retrouver le texte primitif. Le déchiffrement des palimpestes a souvent donné de bons résultats et a fourni une bonne contribution à la philologie classique. Malheureusement, nombre d'érudits se sont imprudemment et maladroitement servis de réactifs chimiques pour faire revivre l'ancienne écriture, et ils ont certainement détruit ainsi plus de manuscrits que les copistes du moyen âge. Tantôt ils ont employé l'acide gallique qui colore le parchemin en brun jaune, ou même, lorsqu'on l'emploie en solution trop concentrée, en brun foncé ou même en noir. Un grand nombre de palimpsestes italiens, notamment de Vérone, de Milan et de la Bibliothèque Vaticane, sont ainsi barbouillés de brun et de noir, au point d'être devenus illisibles. En France, on a plus souvent traité les palimpsestes, et non moins malencontreusement par la teinture de Gioberti qui en a coloré les feuillets en bleu plus ou moins foncé. Le malheur est surtout que l'action corrosive de ces acides continue à agir et achève de détruire peu à peu les manuscrits sur lesquels on les a appliqués. On ne saurait être assez prudent dans l'emploi des réactifs destinés à revivifier les écritures, et le seul qui devrait être autorisé devait être le sulfhydrate d'ammoniaque, à condition bien entendu qu'il ne soit pas appliqué sur des pages déjà traitées avec d'autres réactifs avec lesquels il pourrait former des combinaisons funestes. Il a le très grand avantage de ne laisser aucune trace et le seul inconvénient de ne revivifier les écritures que pour un temps.

Les principaux textes que les palimpsestes nous ont conservés sont des fragments de la Bible d'Ulphilas, à la bibliothèque de Wolfenbüttel ; la *République* de Cicéron et des fragments de ses discours ainsi que des morceaux de Tite-Live, à la Vaticane ; les Institutes de Gaius, à Vérone ; des fragments d'Euripide et Granius Licinianus, au Musée Britannique ; un très ancien texte de Plaute, à Milan ; des fragments de Tite-Live, à Vérone ; un Strabon, à Grotta-Ferrata, etc.

Bibl. : Indépendamment de tous les traités de paléographie, voir surtout W. Wattenbach, *Schriftwesen im Mittelalter* ; 3e éd., Berlin, 1896, pp. 310 et suiv.

PALINDROME. Vers ou phrase offrant le même sens quand on les lit de gauche à droite ou de droite à gauche (V. Anacycliques).

PALINDROMIE (Méd.). Ce mot, très peu usité, est quelquefois employé comme synonyme de récidive.

PALINGÉNÉSIE (Philos.). Ce mot, formé de deux mots grecs, dont l'un signifie génération ou naissance et l'autre, qui sert ici de préfixe, marque la répétition ou le retour en arrière, a littéralement un sens équivalent à celui des mots renaissance et régénération. Il n'est guère employé que dans le langage de la philosophie mystique ou de la théosophie. Ballanche en a fait le titre d'un de ses principaux ouvrages, *la Palingénésie sociale*. L'idée que ce mot exprime est celle d'une rénovation de l'être que l'on doit considérer comme le but suprême et le terme nécessaire de son évolution, soit qu'on envisage l'être dans l'individu, dans l'humanité ou dans l'universalité des choses. Cette idée est au fond du christianisme, dans les dogmes de la chute et de la rédemption. La nature humaine est déchue de sa perfection primitive ; mais elle peut, elle doit y remonter avec le secours de la grâce dont Jésus-Christ est le souverain dispensateur. Le baptême est le symbole et l'instrument de cette palingénésie spirituelle. D'autre part, à la fin des temps, « il y aura de nouveaux cieux et une nouvelle terre », et tous les élus retrouveront, en revenant à la vie, un corps *glorieux* désormais exempt de besoins et de souillures et une âme inaccessible à la souffrance et au péché. — Mais la même croyance, sous des formes plus ou moins différentes, est commune à beaucoup de religions et de philosophies. Ainsi, dans le brahmanisme, tandis que Brahma représente la création et Çiva la destruction, Vichnou est le principe de la renaissance ou de la palingénésie universelle. C'est Vichnou qui intervient, à certaines époques, pour sauver le monde menacé d'une destruction complète. « Il se fait lui-même créature et naît d'âge en âge pour la défense des bons, pour la ruine des méchants, pour le rétablissement de la justice. » En Gaule, les druides enseignaient, selon Diodore, que « les âmes sont immortelles ; le temps de l'existence actuelle accompli, elles passent dans un autre corps et reviennent à la vie. » Mais elles ne renaissent pas toujours dans les mêmes conditions. Le mal fait redescendre l'homme après la mort, dans une vie moindre, dans le corps d'un homme inférieur ou d'un animal déraisonnable ; le bien peut ouvrir immédiatement le cercle de la félicité, le monde lumineux, situé dans les étoiles, où l'âme conserve cependant son identité personnelle et ses affections. En Grèce, les initiés des mystères se transmettaient des doctrines analogues, très probablement issues de l'Orient. Platon qui, à l'exemple de Pythagore, semble s'être inspiré de ces traditions religieuses, enseigne que l'âme a d'abord vécu dans le monde divin des idées où elle possédait toute science et toute perfection ; de là elle est tombée dans un corps, après « avoir bu de l'eau du Léthé » ; mais, dès cette vie, elle prépare son retour à Dieu par la science et la vertu, et ce retour se continue et s'achève après la mort. Plotin, par sa double théorie de la procession et de la conversion, fait aussi entrer dans son système cette idée d'une sorte de

chute des créatures hors du sein de l'unité absolue et d'une ascension qui les y ramène et rétablit l'état primitif. Le culte de Mithra, qui parut balancer un moment la fortune du christianisme, était fondé sur le dogme de la *catabase* et de l'*anabase* des âmes. Essence divine, l'âme descend ou tombe d'elle-même dans le monde terrestre, et les degrés de cette chute correspondent aux sept planètes. Dans l'anabase, l'âme suit une route inverse et, de planète en planète, s'allégeant de la substance prêtée par chacune d'elles, se dépouille successivement de tous les éléments de sa corporalité jusqu'à redevenir semblable à ce qu'elle était dans sa condition première et spirituelle (A. Gasquet, *le Culte de Mithra*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er avr. 1899). — Sans pousser plus loin cette histoire de l'idée de palingénésie, il suffira d'exposer très brièvement la doctrine de Ballanche pour voir que cette idée n'a guère varié depuis ses plus lointaines origines jusqu'à nos jours. Ballanche remonte d'abord à Dieu, qui est avant toutes choses. Pourquoi Dieu a-t-il créé ? « Avait-il besoin de rayonner en dehors de lui ? ne lui suffisait-il pas d'être ? Question sans réponse. « Il ne faut pas lui demander compte de ses œuvres ; il lui a plu de sortir de son repos. » C'est son Verbe qui crée, « sa parole est le moule qui donne à notre planète une forme sphérique ». Pour créer l'humanité, il en détache l'essence de l'intelligence universelle, il lui communique un pouvoir propre, et de sa propre volonté il détache aussi des volontés individuelles. Dès lors, ces volontés vont opposer à la Providence une sorte de force des choses, un véritable destin et introduire dans le monde le mal et le désordre. Mais il y aura une palingénésie qui ramènera tout à l'unité. Chaque âme, après une série d'épreuves qui ne se termine pas à la mort, mais qui doit se poursuivre jusqu'à l'expiation définitive, arrivera à la perfection de sa nature. Tout marche, tout aboutit à la bonté universelle. V. les art. Evolution, Immortalité, Optimisme, Progrès, Résurrection. E. Boirac.

PALINGES (*Palingiæ*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, sur la Bourbince et le canal du Centre ; 2.254 hab. Stat. de chem. de fer de la ligne de Roanne à Montchanin-les-Mines. Carrières de pierre calcaire. Fabriques de ciment Portland, dit *ciment du Charollais*. Tuileries, briqueteries, poteries, produits céramiques. Féculerie. Eglise (clocher roman octogonal). Château de Digoine (xviiie siècle) richement décoré à l'intérieur, qui a appartenu aux Digoine du Palais, aux Damas de Marcilly et aux Moreton de Chabrillant. La terre de Fautrières a donné aussi son nom à une famille seigneuriale très importante. Il y a eu à Palinges un couvent de l'ordre de Picpus fondé en 1609 et supprimé par voie d'union à celui de Charolles en 1774. L-x.

PALINODIE (Litt.) (V. Stésichore).

PALINURE (*Palinurum prom.*). Cap de l'Italie méridionale, prov. de Salerne, sur la mer Tyrrhénienne, au N.-O. du golfe de Policastro. La légende classique faisait dériver son nom de Palinure, pilote d'Enée, qui se noya sur la côte de l'Italie, au N.-O. de la Lucanie. Phare dont la hauteur sur la mer est de 223 m.

PALINURUS. I. Malacologie (V. Langouste).

II. Paléontologie. — Des restes mal conservés du crétacé supérieur (*Pal. uncinatus*, *Pal. Baumbergicus*) semblent bien appartenir au genre Langouste. A la même famille (*Palinuridæ*) se rattachent : *Mecochirus*, à pattes antérieures très longues (*M. longimanus*) des schistes lithographiques de Bavière ; le genre date du lias ; *Scapheus* et *Prœatya* de la même époque ; *Palinuria*, *Archœocarabus*, *Cancrinus*, jurassiques ; *Podocrates*, crétacé et éocène. *Scyllarus* est signalé dans le crétacé. Beaucoup de Crustacés fossiles signalés anciennement sous le nom de *Palinurus* appartiennent aux *Glyphœidæ* (V. Glyphœus). E. Trt.

PALIQUES (Myth.) (V. Palices).

PÂLIS. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent, cant. de Marcilly-le-Hayer ; 1.126 hab.

PALISA (Johann), astronome autrichien, né à Troppau (Silésie) le 6 déc. 1848. Il a étudié d'abord les mathématiques et la physique à Vienne, puis s'est adonné à l'astronomie et, après avoir été attaché quelque temps aux observatoires de Vienne et de Genève, est devenu, en 1872, directeur du nouvel observatoire de la marine à Pola. Il est, depuis 1880, astronome à l'observatoire de Vienne. Il a découvert, de 1874 à 1892, quatre-vingt-trois petites planètes (V. Astéroïde). Il prend une part active à l'établissement de la carte photographique du ciel.

PALISE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux ; 36 hab.

PALISOT de Beauvois (Ambroise-Marie-François-Joseph), naturaliste français, né à Arras le 27 juil. 1752, mort à Paris le 21 janv. 1820. Il fut successivement avocat au Parlement de Paris et receveur général des domaines et des bois, puis, à partir de 1777, ne s'occupa plus guère que de botanique. En 1781, il fut nommé membre correspondant de l'Académie des sciences. En 1786, il partit pour des voyages lointains, visita le pays d'Oware, le Bénin, et en 1788 arriva exténué à Saint-Domingue. En 1790, il devint membre du conseil supérieur du Cap-Français, se rendit en 1791 à Philadelphie pour y chercher des secours contre les noirs révoltés, faillit être massacré à son retour, enfin revint à Philadelphie, en 1793, réduit au plus extrême dénuement. En France, il était proscrit comme émigré. Il voyagea dans l'Amérique du Nord et enfin put rentrer en France en 1798. En 1806, il remplaça Adanson à l'Institut et en 1815 devint membre du conseil de l'Université. Palisot de Beauvois s'est particulièrement occupé des Cryptogames et des Graminées. Principaux ouvrages : *Flore d'Oware et de Bénin* (Paris, 1804-21, 2 vol. in-fol., 120 pl.) : *Insectes recueillis en Afrique et en Amérique* (Paris, 1805-21, in-fol., 90 pl.) ; *Prodrome des cinquième et sixième familles de l'œthéogamie, les mousses, les lycopodes* (Paris, 1805, in-8) ; *Essai d'une nouvelle agrostographie* (Paris, 1812, in-4 et in-8) ; *Muscologie ou Traite sur les mousses* (Paris, 1822, in-8) ; nombreux articles dans les revues périodiques. Dr L. Hn.

PALISSADE. I. Construction. Les palissades, employées pour servir de barrière à un chantier de construction ou à un terrain vague, sont composées de deux éléments distincts : 1° une armature faite de pieux équarris, également distants les uns des autres, enfoncés et scellés dans le sol et recevant deux cours de sablières, l'un à la partie inférieure, l'autre à la partie supérieure ; 2° de planches jointives clouées sur ces sablières et formant la clôture proprement dite (V. Barrière, 1° *Administration*, t. V, p. 494). Ch. L.

II. Génie rural. — Les palissades destinées à clôturer les cours, les jardins ou les pâturages de peu d'étendue sont encore constituées le plus souvent, surtout dans les petites exploitations, par des barrières de lattes ou de fortes branches horizontales clouées, à des hauteurs variables, mais n'excédant guère 1m,65, sur de forts pieux en bois ; on complète quelquefois la fermeture au moyen de branchages ou de harts entrelacés. Les palissades métalliques avec pieux en fer à pattes et treillage métalliques se généralisent de plus en plus ; elles sont d'un achat peu coûteux, d'une installation facile et ne demandent que peu d'entretien. Mais il est prudent, surtout dans les herbages, de les amarrer solidement et même de les garnir de deux ou trois lignes horizontales de ronces artificielles. Les horticulteurs donnent aussi le nom de palissades aux rideaux d'arbres ou d'arbustes touffus dès le pied et plantés en lignes ; on les rencontre surtout dans les jardins potagers dans le but de constituer des *abris*. J. T.

III. Art militaire (V. Défense).

PALISSAGE (Arboric.). Le palissage consiste à fixer sur un support, mur ou treillage, les arbres fruitiers et

certains arbres d'ornement. Le treillage est en bois ou métallique. On y fixe les branches charpentières, le long de lattes ou de brins d'osier refendus, à l'aide d'une ligature solide de raphia ou d'osier. Les petits rameaux latéraux sont attachés à l'aide de raphia ou de jonc. Sur les murs crépis à une épaisseur suffisante, on palisse sans treillage avec des bandelettes d'étoffe embrassant les rameaux et fixées par des pointes dans le crépi. Tout en palissant les branches on en équilibre la végétation, inclinant vers le sol ou redressant celles qui sont trop vigoureuses ou trop faibles, de manière à conserver aux arbres leurs formes régulières. G. Boyer.

PALISSANDRE ou **PALIXANDRE.** Le bois de palissandre, appelé aussi *bois violet*, *bois de violette*, *bois de Jacaranda*, n'est employé d'une façon courante dans l'ébénisterie que depuis le commencement du XVIIIe siècle. Fourni par plusieurs espèces de *Dalbergia* L. f., notamment par le *D. latifolia* Roxb. (V. Dalbergia), on l'importe du Brésil et aussi de la Guyane hollandaise, tantôt en billes non équarries ou fendues dans le sens de la longueur, tantôt en plateaux. Sec, dur, compact, il est susceptible, grâce à la finesse de son grain, d'un beau poli, avec un aspect marbré ou satiné et il se travaille très bien au tour. Sa couleur qui est d'un rouge brun, tirant sur le violet, se fonce considérablement à l'air. Enfin, il répand une agréable odeur, qui rappelle quelque peu celle de la violette. Sa vogue, au début très grande, a nécessairement baissé en même temps que son prix, et, malgré, ses qualités de beauté et de durée, on ne l'emploie plus guère, dans l'ameublement, que pour les mobiliers bourgeois ou rehaussé de bronzes ciselés. Sa grande sonorité le fait aussi rechercher par les luthiers, pour les archets des instruments à cordes et pour les coffres des pianos. — Le *faux palissandre*, qu'on importe aussi en Europe, a le cœur dur, compact, d'un beau brun moiré de blanc jaunâtre ou d'un jaune clair moiré d'un rouge brun foncé; il est recouvert d'un aubier tendre et blanchâtre.

PALISSÉ (Blas.). Se dit de pals ou pieux aiguisés, comme ceux employés pour la défense des places, et réunis par le bas.

PALISSE (La). Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Allier, sur la Bèbre; 2.941 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Fabrique de cotonnades, de tricots de laine et de coton, de crochet; filature et carderie de laine; imprimeries, teinturerie; minoteries. Commerce de blé, de farines, de bestiaux, de toiles, de fil et de coton.

La seigneurie de La Palisse, vassale du comté de Clermont, fut acquise en 1440 par Jacques de Chabannes, grand maître de France, qui mourut en 1453 à la bataille de Castillon et dont le fils, le maréchal de La Palisse, mourut à Pavie en 1525. La maison de Chabannes possède encore le château (mon. hist.) qui date des XVe et XVIe siècles, mais a été souvent restauré et remanié. La chapelle ne renferme que des restes des tombeaux de la famille de Chabannes. Ancienne porte gothique. Eglise moderne de style roman.

PALISSE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Neuvic; 923 hab.

PALISSOT (Sébastien), architecte et ingénieur lorrain, né vers 1655, mort à Nancy en 1731. Tailleur de pierre breveté des ducs de Lorraine en 1699, Palissot fut nommé architecte en 1701, puis premier architecte du duc et anobli en 1722. Il fit exécuter de grands travaux, notamment des travaux de ponts et chaussées sur divers points du duché et, à Nancy, le grand corps de garde des bourgeois, le pont Mougeart et l'église de Sainte-Epvre, ce dernier édifice reconstruit complètement de nos jours sur les dessins de Morcy. Charles Lucas.

Bibl. : Pelletier, *Nobiliaire*, etc.; Nancy, 1758, in-8.

PALISSOT de Montenoy (Charles), littérateur français, né à Nancy le 3 janv. 1730, mort à Paris le 15 juin 1814. Fils d'un conseiller du duc Léopold, à neuf ans il avait composé un poème épique en vers latins, *Samson*, auquel dom Calmet faisait les honneurs d'un article de sa *Bibliothèque*. A treize ans, l'écolier phénomène soutenait une thèse de théologie. Destiné à l'état ecclésiastique, il entre à l'Oratoire (1746), mais pour en sortir peu après. A dix-huit ans il était marié et auteur d'une tragédie inédite, bientôt d'une seconde, *Zarès*, puis *Ninus II*, qui tomba, d'ailleurs, à la troisième représentation. Cet échec engagea Palissot à se porter vers la comédie. Si le succès des *Tuteurs* (1754) fut honnête, c'était peu encore pour un homme que tourmenta toute sa vie la soif de célébrité. *Le Cercle ou les Originaux*, représenté à Nancy (26 nov. 1755), en présence de Stanislas, lui valut enfin un bruyant renom. Dans cette pièce, un philosophe fort ridicule personnifiait Rousseau. Des clameurs hypocrites s'élevèrent auxquelles s'opposa la noble attitude de Jean-Jacques. cette boutade de jeune homme décida de l'avenir de Palissot, qui montra dès lors une âpreté extrême contre les encyclopédistes. Il prit Diderot à partie dans ses *Petites lettres contre de grands philosophes* (1756), et déchaîna, avec sa comédie des *Philosophes* (1760), une telle tempête que Grimm écrivait le 1er juin : « Si la nouvelle d'une bataille gagnée était arrivée le jour de la première représentation des *Philosophes*, c'était une bataille perdue pour la gloire de M. de Broglie, car personne n'en aurait parlé ». Dans l'intervalle, Palissot avait obtenu, par la faveur de Choiseul, la recette générale des tabacs d'Avignon (1755), office qui lui permit d'acquérir à Argenteuil la belle maison de campagne où il vécut jusqu'à la Révolution. En 1789, l'ennemi des encyclopédistes adhère avec ardeur aux nouveaux principes. Il s'affilie à la Société des Jacobins et prétend s'y faire une spécialité des questions religieuses. Son zèle lui vaut la place d'administrateur de la Bibliothèque Mazarine et le titre de correspondant de l'Institut. Il siégea en 1798-99 au Conseil des Anciens. Pontife de la secte des théophilanthropes, il abjura cette croyance à son lit de mort. Ennemi de presque tous les autres philosophes, Palissot resta l'admirateur de Voltaire. Il passa en vain une partie de sa vie à expliquer cette contradiction. Il ne put jamais apaiser les haines qu'il avait provoquées, et ses attaques lui fermèrent les portes de l'Académie française.

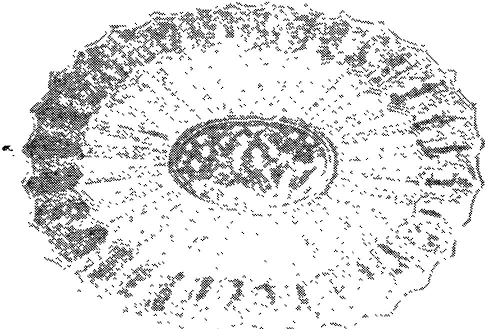
Littérateur facile et correct, Palissot n'est pas un vrai poète. Il est peu lu aujourd'hui. Ses comédies l'emportent sur ses tragédies, quoique l'intrigue y fasse aussi défaut. C'est surtout comme critique qu'il s'est marqué une place; encore la passion l'aveugle-t-il trop souvent. Outre les œuvres déjà mentionnées, il faut citer parmi ses très nombreuses productions : *Histoire raisonnée des premiers siècles de Rome* (1756); *le Rival par ressemblance* (1762), comédie; *la Dunciade ou la Guerre des sots* (1764), poème en trois chants, que l'écrivain flatté augmenta de sept autres lorsque Voltaire eut qualifié cet ouvrage de « petite drôlerie »; *l'Homme dangereux* (1770) et *les Courtisanes* (1775), comédies; *Mémoires pour servir à l'histoire de notre littérature* (1771, 2 vol. in-8); *Questions importantes sur quelques opinions religieuses* (1791); *le Génie de Voltaire apprécié dans tous ses ouvrages* (1806); etc. La plupart de ces écrits ont eu plusieurs éditions. L'auteur les a, de plus, réunis successivement en recueils : *Théâtre et œuvres diverses* (Londres, 1763, 3 vol. in-12; Liège, 1777, 7 vol. in-8; Londres et Paris, 1779, 7 vol. in-12); *Œuvres* (Paris, 1778, 4 vol. in-8); *Œuvres complètes* (Paris, 1809, 6 vol. in-8). — Palissot a aussi édité les *Œuvres choisies de Voltaire* (1792-98, 55 vol. in-8); celles de Boileau et celles de Corneille. Pierre Boyé.

Bibl. : Th. de Puymaigre, *Poètes et Romanciers de la Lorraine;* Metz, 1848, in-12. — E. Meaume, *Palissot et les philosophes;* Nancy, 1864, in-8. — Du même, *Etudes historiques sur les Lorrains révolutionnaires. Palissot;* Nancy, 1882, in-8. — E. Krantz, *Palissot et son Cercle*, dans *Annales de l'Est*, 1887, I, pp. 160 et 409.

PALISSY (Bernard), céramiste et savant français, né en 1510 à la Chapelle-Biron, près Agen, suivant quelques-

uns de ses biographes, en Saintonge, d'après quelques autres, mort à Paris en 1590. Tout à la fois artiste, géologue, physicien, chimiste et agronome, et bien qu'ayant laissé un livre (*Discours admirable de la nature des eaux et fontaines, des métaux*, etc.), « qui le place, a dit le savant Chevreul, tout à fait au-dessus de son siècle par ses observations sur l'agriculture et la physique du globe, en même temps que, par la nouveauté de la plupart de ses remarques, il témoigne de l'originalité de ses pensées », Bernard Palissy est surtout célèbre comme potier. C'est, sans contredit, le plus connu et le plus populaire de tous les hommes qui se sont adonnés à l'art de la terre et c'est en lui que semble s'incarner, pour ainsi dire, toute la céramique française ; plusieurs villes lui ont élevé des statues, la légende, le roman et le théâtre se sont emparés de sa vie, et son nom, entouré d'une auréole de gloire, brille au premier rang des martyrs de la science.

Tout jeune encore, il parcourut successivement les provinces du Midi, de l'Est, la Basse-Allemagne et les Flandres, exerçant pour vivre plusieurs métiers, entre autres la *vitrerie*, qui comprenait la peinture et l'assemblage des vitraux, la *pourtraicture*, l'arpentage et la géométrie. Nous le retrouvons à Saintes en 1542 « chargé de femme et enfants et déjà aux prises avec la pauvreté ». C'est alors ainsi qu'il le dit lui-même, que, « sans avoir esgard qu'il n'avoit nulle cognoissance des terres argileuses », il entra « en dispute avec sa propre pensée » et se mit en tête de chercher la composition des émaux « comme un homme qui taste en ténèbres ». Là est la cause des misères que Palissy eut à supporter pendant quinze ans, mais aussi, il faut le dire, la raison de sa force et de sa supériorité. Il « tastait en ténèbres » pour trouver, c'était


Bernard Palissy. — Plat à reliefs et à jaspures (long. 0^m,31). (Musée de Sèvres.)

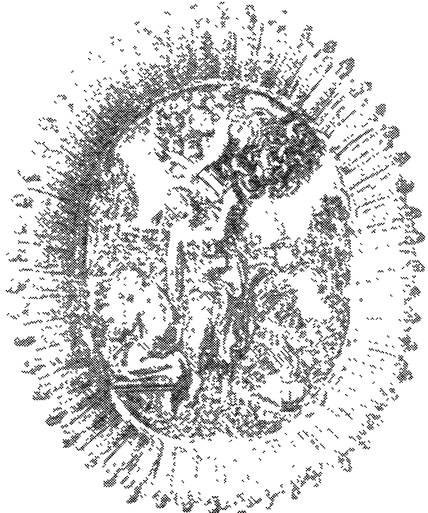
à le but de son ambition, la composition d'un émail blanc que l'on connaissait partout en Italie aussi bien qu'en France, à Rouen et à Paris. Il le savait bien lui-même, du reste, puisque dans sa dissertation intitulée *l'Art de la terre*, il se fait dire par son interlocuteur, *Théorique :* « ... Ie scay que tu as enduré beaucoup de pauvreté et d'ennuis... et ce a esté à cause que tu ne pouvois laisser ton mesnage pour aller apprendre ledit art en quelque boutique... » Mais dans quelle boutique aurait-il pu apprendre le secret de ces émaux si purs, si vigoureux et si profonds, qui lui sont tellement particuliers qu'ils n'ont jamais été imités depuis et qui ont fait de ses œuvres les merveilles de l'industrie humaine? Après des travaux et des essais sans nombre, pendant lesquels, suivant son expression, il « cuida entrer iusques à la porte du sépulchre », il parvint enfin à se rendre entièrement maître de son art ; il fabriqua d'abord des faïences, ou, pour être plus exact, des terres vernissées couvertes d'émaux jaspés qui le firent vivre pendant quelques années, puis, ensuite des plats ou « bassins rustiques, ornés de bestioles », serpents, grenouilles, poissons, coquilles, lézards, etc., moulés en relief, qui sont restés les monuments les plus populaires de son génie. Toutes les misères passées furent alors oubliées ; sa réputation grandit et ses « vaisselles de terre », très appréciées et très recherchées, lui apportèrent, avec l'aisance, des protections, entre autres celle du connétable Anne de Montmorency, qui devaient bientôt lui être d'un grand secours. Emporté, en effet, par son esprit ardent et inquiet, Palissy n'avait pas tardé à embrasser les nouvelles idées religieuses : il fut un des fondateurs de l'Eglise réformée de Saintes, et son atelier devint un lieu de réunion et de conciliabules. Aussi, en 1562, en exécution de l'édit de Henri II qui punissait de mort le « crime d'hérésie », fut-il arrêté et conduit de nuit dans les prisons de Bordeaux. Averti du danger que courait son protégé, le connétable lui fit aussitôt décerner le brevet d'*inventeur des rustiques figulines du Roy*, l'arrachant ainsi, comme faisant partie de la maison du roi, à la juridiction du Parlement de Bordeaux. Rendu à la liberté, Palissy, après un séjour de quelques années à La Rochelle, vint s'établir


Bernard Palissy. — Plat à « Bestioles » (haut. 0^m,50). (Musée de Sèvres).

vers 1565 à Paris, où Catherine de Médecis lui commanda pour les jardins du palais des Tuileries qu'elle venait de faire construire, une *grotte rustique* dont il a été retrouvé quelques fragments conservés au musée de Sèvres. C'est alors que, tout en continuant la fabrication de ses poteries, il publia ses *Discours admirables sur la nature des eaux et fontaines* dont nous avons parlé plus haut, et qu'il fit publiquement des cours scientifiques, véritables conférences auxquelles étaient conviés les savants et qui étaient annoncées au moyen d'affiches collées « dans tous les carrefours ». Dénoncé par un de ses anciens coreligionnaires, il fut de nouveau arrêté en 1588, et, malgré la protection du duc de Mayenne qui fit prolonger son procès mais ne put le rendre à la liberté, il termina en prison, en 1590, à l'âge de quatre-vingts ans, une existence commencée dans la misère.

L'œuvre assez considérable de Palissy comprend trois périodes distinctes correspondant à chacune des phases de sa vie. De la première période, celle des tâtonnements et des recherches, datent les plats, « les *vaisseaux* de divers émaux entremeslez en manière de jaspe » et le commencement des « bassins rustiques ». Au point de vue purement céramique, ce sont les plus belles et les plus intéressantes de ses œuvres. Les « pièces rustiques » qui caractérisent la seconde période portent surtout l'empreinte de son talent si original et si épris des merveilles de la nature. Elles se composent principalement de plats ou « bassins » presque toujours ovales et dont quelques-uns atteignent parfois 50 et même 55 centim. Les bouteilles,

les gourdes de chasse et les aiguières sont beaucoup plus rares que les plats. La troisième période comprend les plats à ornements et à figures, les corbeilles délicatement découpées à jour, les vases d'apparat, les aiguières imitées des *étains* de Briot, les salières, les flambeaux, les saucières et tant d'autres pièces sur lesquelles on retrouve toujours la marque du goût pur et élevé du célèbre potier. Mais l'art qu'il avait créé avec tant de peine dispa-



Ecole de Bernard Palissy. — Le Sacrifice d'Abraham (haut. 0m,305). — (Musée de Sèvres)

rut avec lui ou, du moins, ne produisit sous ses successeurs immédiats que des œuvres médiocres, ternes et provenant de moules usés. Il faut cependant faire une exception pour l'atelier d'Avon, près Fontainebleau, d'où sont



Imitation moderne de Bernard Palissy. Plat de Sergent (vers 1860) (long. 0m,37). — (Musée de Sèvres).

sorties, à la fin du XVIe siècle, plusieurs pièces recouvertes d'un émail pur et brillant qui, pendant longtemps, les a fait attribuer à Palissy. Vers 1845, un potier de Tours, *Avisseau* (V. ce nom), tenta avec succès d'imiter le genre de Palissy; son exemple fut suivi depuis par plusieurs céramistes, Pull, Barbizet, Sergent, Parvillée et autres; presque tous ont signé leurs œuvres, mais, même quand elles ne sont pas signées, elles sont tellement loin, pour la plupart, des faïences du maître qu'il est difficile de s'y laisser tromper. — Plusieurs éditions des *Œuvres complètes*, etc., de Bernard Palissy ont été publiées : Paris, 1777, in-4; *ibid.*, 1844; *ibid.*, 1880. Ed. GARNIER.

BIBL. : A. DUMESNIL, *Bernard Palissy, le potier de terre*; Paris, 1851, in-16. — H. DELANGE, *Monographie de l'œuvre de Bernard Palissy*, 100 lith. en coul., texte par M. SAUZAY; Paris, 1862. — A. TAINTURIER, *les Terres émaillées de B. Palissy, inventeur des Rustiques figulines*; Paris, 1863, in-16. — Benj. FILLON, *l'Art de la terre chez les Poitevins*; Niort, 1864, in-4. — E. JOUVEAUX, *Histoire de trois potiers célèbres*; Paris, 1874, in-16. — P. BURTY, *Bernard Palissy*; Paris, 1886, 17 ill. in-8. — Ernest DUPUY, *Bernard Palissy*; Paris, 1894.

PALITANA. Capitale d'un petit Etat indigène de 2e classe, du Kathiavar, présidence de Bombay (Inde occid.); la principauté a une superficie de 746 kil. q. et 50.000 hab. La ville en compte 8.000. Située à 22 kil. au S. de la station de Songad, sur le *Bhaunagar-Gondal-Junagad-Porbander-Railway* (à 30 kil. du Bhaunagar-terminus), elle a conservé ses murailles et son aspect oriental. Elle est assise au pied de la fameuse colline sainte de Satrounjaya, dont le double sommet est couronné d'une véritable cité de temples djaïnas. Le souverain est tributaire du gaïkvar de Baroda par le navab de Djounagar. Le présent « Thakore Sâheb », comme on l'appelle, a des écuries justement célèbres dans l'Inde.

PALITZSCH (Johan-Georg), astronome allemand, né à Prohlis, près de Dresde, le 11 juin 1723, mort à Prohlis le 21 févr. 1788. Fils d'un riche cultivateur, il étudia seul, sans cesser d'exploiter ses terres, la philosophie, la botanique, la physique et surtout l'astronomie, aperçut, le premier, à l'œil nu, le 25 déc. 1758, un mois avant tout autre astronome, la comète de Halley, calcula, en 1783, avec Goodricke, la durée de la périodicité de l'étoile Algol (β de Persée), et devint correspondant de la Société royale de Londres et de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Il fabriquait lui-même la plupart des instruments employés à ses observations.

BIBL. : *Mercure de France*, 29 mars 1788. — F. THEILE, *J.-G. Palitzsch*; Leipzig, 1878.

PALIURE (*Paliurus* T.). I. BOTANIQUE. — Genre de Rhamnacées, composé de deux arbustes rameux, épineux, à feuilles alternes, semblables à celles des Jujubiers, à petites fleurs jaunes réunies en cymes axillaires courtes. Les fleurs sont semblables à celles des *Jujubiers* et des *Ventilago* (V. ces mots), mais la forme et l'organisation du fruit diffèrent. Il est sec, indéhiscent, dur, 1-3-loculaire, avec une graine à albumen petit dans chaque loge, et se dilate supérieurement en une aile horizontale, orbiculaire, plus ou moins sinueuse. Une espèce est chinoise, le *P. Aubletia* H. Bn. (*Aubletia ramosissima* Lour.), et est employée en Chine comme astringent. L'autre, le *P. australis* Rœm. et Sch. (*P. aculeatus* Lamk, *Rhamnus Paliurus* L., *Zizyphus Paliurus* W.), ou *Argalon Porte-chapeau*, *Capelet*, *Chapeau d'évêque*, *Epine de Christ*, etc., est méditerranéenne et cultivée dans nos jardins; ses rameaux sont chargés d'épines acérées qui ne sont autre chose que des stipules transformées, et l'on suppose que ce sont ces rameaux qui ont servi à former la couronne d'épines du Christ. Dans le Midi on en fait des haies, des cannes, des crochets, etc. On emploie la racine, les branches, les feuilles et les fruits pour leurs propriétés astringentes, principalement en Allemagne. Les propriétés diurétiques attribuées à la samare sont douteuses. Enfin, les feuilles peuvent servir au pansement des cautères, et les graines à entretenir ceux-ci. Dr L. HN.

II. HORTICULTURE. — Cet arbrisseau doit à ses fruits secs, coquettement élargis, le nom de chapeau de bergère. Il est fort répandu dans le Midi sec et chaud et convient parfaitement pour faire des haies à la fois défensives et décoratives, grâce à ses nombreux rameaux épineux garnis d'un abondant et agréable feuillage, et parés au printemps et en été de fleurs jaunes en grappes pendantes. Les jeunes plants sont très rustiques. On les met en place au printemps ou à l'automne. G. BOYER.

PALIYAR. Nom d'une tribu sauvage du S.-O. de l'Inde qui habite les montagnes d'Anamaleh et de Palni. D'aspect hirsute, habiles grimpeurs, grands chasseurs de miel, experts dans la connaissance des simples, fétichistes et

monogames, ils sont, comme les Todas, d'un caractère très doux et inoffensifs.

PALIZZI. Famille sicilienne, une des premières de Messine. Elle devint une des plus puissantes de toute l'île après que *Nicolas*, fugitif au temps de la domination des Angevins et retourné après les Vêpres, avec Pierre Ier d'Aragon, eut, en 1301, soutenu, comme gouverneur de Messine, le siège qu'y avait mis le roi de Naples. On lui décerna pour ce fait le nom de *Père de la patrie*. Son fils aîné, *Vinciguerra*, seigneur de Camarata, s'était distingué dans les Parlements et avait été un des barons qui avaient mis Frédéric II sur le trône. — *Damiens*, autre de ses fils, qui avait embrassé la carrière ecclésiastique, devint grand chancelier et était réputé bon juriste. — *Mathieu*, troisième fils de Nicolas, comte de Novare, élevé avec Pierre II, en devint avec son frère le favori (V. Pierre II, roi de Sicile), jusqu'au jour où l'infant Jean et le peuple de Palerme forcèrent le roi à les envoyer en exil. Ils partirent pour Pise, tandis que Franceschello Palizzi, leur cousin, tentait mais en vain de résister à main armée. A la mort de l'infant Jean, vicaire et tuteur du royaume (1348), la reine Elisabeth les rappela pour les opposer à Blasco d'Alagona et aux autres Catalans qui s'étaient substitués à elle dans la tutelle. Mais Damiens étant mort de joie à cet appel, Mathieu seul retourna en Sicile. Il débarqua à Patti, et, avec la famille de la reine, il ressaisit le pouvoir en se mettant à la tête de la *parzialità latina*, qui s'opposait à la catalane. En 1349, il attaqua Catane où étaient ses adversaires, mais il y fut battu. Ne pouvant abattre son rival Blasco d'Alagona, il traita avec lui, et tout le royaume fut divisé entre les deux adversaires (1350). Cette trêve pourtant ne fut pas durable. A Messine, Mathieu Palizzi, qui y avait attiré le jeune roi, régnait en tyran. Mais enfin, à l'approche des révoltés et des ennemis de Palizzi, Messine tomba le 17 juil. 1354, et Mathieu et toute sa famille furent égorgés. — D'autres membres de la famille Palizzi se sont distingués dans les siècles suivants.

E. Casanova.

Bibl. : Vinc. Palizzolo Gravina de Ramione, *la Famiglia Palizzi*.

PALIZZI (Giuseppe), peintre paysagiste napolitain, né à Lanciano (Abruzzes) en 1813, mort à Paris le 1er janvier 1888. Après avoir étudié le droit, il apprit la peinture à Naples et vint se fixer à Paris où il exposa au Salon dès 1844. Ses scènes pastorales avec groupes d'animaux et ses paysages furent remarqués. Les connaisseurs font grand cas de plusieurs de ses toiles. On lui doit de nombreux tableaux parmi lesquels on cite généralement : *la Vallée de Chevreuse*, *le Retour de la foire*, *les Chèvres ravageant des vignes*, qui figura à l'Exposition universelle de 1855 ; un *Combat de béliers*, *l'Ane complaisant*, *la Traite des veaux dans la vallée de la Touques*, qui fit sensation en 1859 ; *les Ruines du temple de Pæstum*, *Intérieur de la forêt de Fontainebleau*, *le Pont de la Seine à Fontainebleau*, *les Environs de Naples*, *les Buffles dans la campagne de Pæstum*, *Sangliers dans la mare verte*. Une de ses dernières œuvres fut le *Lancer d'un relais de chiens* (1887).

PALIZZOLO Gravina de Ramione (Vincenzo), généalogiste et héraldiste italien, né à Trapani le 29 juin 1831. Il s'est occupé presque exclusivement de faire l'histoire de quelques-unes des grandes familles de la Sicile, entre autres des familles Palizzi, Gravina, Colonna-Romano.

PALK. Golfe situé au S.-O. de la baie de Bengale, à l'extrémité S.-E. de la péninsule indienne ; il s'ouvre entre la pointe de Callimere, sur la côte de Tandjore et la pointe Pedro de l'île de Djafna (fragment de l'extrémité septentrionale de Ceylan) ; au fond il est fermé par les îles qui forment le fameux pont de Râma et le séparent, sauf par deux passages, du golfe de Manâr. Il mesure 56 kil. à l'entrée et a environ 140 kil. de tour. La navigation y est fort dangereuse.

PALKONDA. Montagnes du S.-E. de l'Inde, qui forment un chaînon du système des Ghâts orientales ; elles se détachent de la colline sainte de Tiroupati (prés. de Madras) et s'allongent dans la direction du N.-O., sur 70 kil., à une alt. de 700 à 900 m. le long de la rive droite du Panar septentrional. Elles sont couvertes de pâturages et de belles forêts.

PALKOVIČ (Georges), écrivain tchèque né en 1769, mort en 1850. Après avoir fait ses études à Iéna, il obtint en 1803, au lycée (école supérieure) de Presbourg, la chaire de langue tchéquo-slovaque, dont il resta titulaire jusqu'en 1837. Il se distingua particulièrement par sa lutte contre les réformes et les néologismes de la nouvelle école tchèque, surtout contre Joseph Jungmann. Il était aussi un des principaux défenseurs de l'unité littéraire et nationale tchéquo-slovaque, et il ne s'associa avec la nouvelle école que pour combattre les séparatistes, qui voulaient fonder une littérature slovaque. Parmi ses œuvres, on goûtait surtout *la Muse des montagnes slovaques* (1801). Il a dirigé le journal *la Semaine* (1812-18), et le périodique *Tatranka*, auquel avaient collaboré des patriotes très connus, entre autres Stur. En 1808, il avait donné une nouvelle édition de la Bible en tchèque, revue et corrigée. Citons encore son *Böhmischdeutsch-lateinisches Wörterbuch, mit Beifügung der den Slovaken und Mährern eigenen Ausdrücke und Redensarten* (Prague, 1820, 2 vol.) et son *Bestreitung der Neuerungen in der böhmischen Orthographie* (Prague, 1830).

M. Gavrilovitch.

PALLA (V. Costume, t. XII, p. 1157).

PALLACIDES (Archéol. égypt.). Nom donné par Diodore de Sicile à des femmes spécialement consacrées au culte d'une divinité : Ammon, Bast, Isis, etc. Les plus célèbres sont les Pallacides d'Ammon qui paraissent avoir exercé des fonctions assez suspectes ; mais peut-être a-t-on, sur la foi des Grecs, amateurs du merveilleux et superficiellement renseignés sur les coutumes des nations étrangères, un peu exagéré en les accusant de prostitution. On a dit que les plus jolies filles des familles nobles de Thèbes étaient choisies pour être consacrées dans le temple d'Ammon et qu'une fois vouées au dieu, non seulement elles avaient le droit de se livrer selon leur caprice à qui bon leur semblait, mais qu'elles gagnaient honneur et profit à ce métier et trouvaient toujours à se marier richement quand l'âge les obligeait à prendre leur retraite.

Paul Pierret.

PALLADAS, écrivain grec, auteur de nombreuses épigrammes de l'*Anthologie*, grammairien alexandrin du ve siècle ap. J.-C., contemporain d'Hypatie, probablement païen (V. Anthologie).

PALLADE (Saint), apôtre des Scots, de la première moitié du ve siècle. Fête le 6 juil. Suivant deux notices de Prosper d'Aquitaine, le pape Célestin l'aurait sacré évêque pour l'envoyer chez les Scots d'Irlande encore barbares (V. Patrice [Saint]).

PALLADE de Galatie, évêque d'Hellénopolis (Bithynie), né vers 368, mort évêque d'Aspona (Galatie) peu avant 431. Il avait passé sa jeunesse au milieu des moines du désert nitrique et s'était enthousiasmé pour la doctrine d'Origène. Ami de Chrysostome, il se dépensa sans succès pour le défendre durant les controverses origénistes. Son livre sur la vie cénobitique en Egypte, Πρὸς Λαῦσον ἱστορία — Lausus était un gouverneur de Cappadoce — d'où, en latin, *Historia lausiaca* (éd. princeps latine à Paris, 1570 ; texte grec par J. Meursius ; Leyde, 1616 ; réimp. par Migne, *Patr. græca*, t. XXXIV) est passablement romanesque.

F.-H. K.

Bibl. : B. Butler, *The Lausiac hystory of Palladius* ; Cambridge, 1898.

PALLADIO (Blosio), poète latin moderne, né à Castelvetro vers la fin du xve siècle, mort à Rome en 1550. Son vrai nom était *Biagio Pallai*. Il le changea lors de son entrée à l'Académie romaine, dont il fut l'un des

membres les plus illustres. En 1526, un décret du cardinal Borgia le nomma citoyen romain, en récompense des efforts qu'il avait apportés à la réforme du collège de la Sapience. Il fut secrétaire des papes Clément VII et Paul III, évêque de Foligno en 1547, et entretint des relations d'amitié avec les hommes les plus illustres de son temps. Quelques-unes de ses poésies ont été insérées dans le t. VII des *Ill. poet. ital. carmina*.

Bibl. : *Anecdota romana*, II, 165. — *Degli archiatri pontif.*, II, 271. — Tiraboschi, *Storia della lett. ital.*, VII, 1317.

PALLADIO (Andrea), architecte et écrivain italien, né à Vicence le 30 nov. 1508, mort à Vicence le 15 août 1580. Fils d'un meunier du nom de Pierre, devant son prénom d'*Andrea* au jour de sa naissance et son nom de *Palladio* (un surnom tiré de Pallas, déesse du savoir) à un gentilhomme vicentin, célèbre homme de lettres, Jean-Georges Trissino, qui fut pour Palladio un guide précieux et un bienveillant Mécène, cet architecte écrit, dans l'avant-propos du premier livre de son *Traité d'architecture*, que, poussé par une disposition naturelle, il se livra dans sa jeunesse à l'étude de l'architecture en prenant pour maître Vitruve et qu'il se mit à la recherche des anciens monuments. On sait, d'autre part, de biographies dues à des architectes italiens, MM. Boito et A. Melani, que Palladio, d'abord manœuvre, puis tailleur de pierre et sculpteur d'ornements d'architecture, fit de nombreux voyages à Rome en compagnie de J.-G. Trissino, apprit le latin et le grec et poursuivit avec ce seigneur des études sur l'architecture militaire des anciens avant de faire d'autres voyages à Ancône, à Naples, à Capoue et aussi à Nîmes, pour dessiner les monuments anciens de ces villes. L'œuvre de Palladio, en tant qu'architecte, est des plus considérables, et son influence en Italie, en France et en Angleterre, fut peut-être plus considérable encore et durera toujours dans les écoles publiques et privées d'architecture : c'est à ses édifices et à ses écrits que l'on emprunte journellement les types les plus châtiés des ordres d'architecture imités de l'antiquité à l'époque de la Renaissance (V. Ordre, § *Architecture*, t. XII, pp. 511 et 512, fig. 7 à 11). Parmi les constructions les plus célèbres de Palladio, il faut citer : 1° la basilique, la Rotonde et le Théâtre Olympique, ainsi que les palais Chiericati et Valmarana à Vicence, toutes constructions qui, avec d'autres, dues à Palladio dans les environs de cette ville, ont été publiées par Scamozzi dans un ouvrage intitulé *le Fabbriche e i Disegni di Andrea Palladio* (Vicence, 1796) ; 2° les églises de Saint-Georges-le-Majeur et du Rédempteur, la façade de l'église de Saint-François-aux-Vignes, à Venise, 3° le cloître de Sainte-Justine, à Padoue, etc. Les deux principaux ouvrages de Palladio, qui eurent un grand nombre d'éditions et furent traduits en latin, en français, en anglais et en espagnol, sont : *l'Antichità di Roma* (Venise, 1554, in-8, pl.) et *I quattro libri dell' Architettura* (Venise, 1570, in-fol., pl.). Charles Lucas.

PALLADIUM. Image mythique de Pallas Athéna, conservée d'abord à Troie ; d'après Apollodore, ce serait une effigie de Pallas, fille de Triton et compagne d'Athéna, tuée par mégarde par la déesse, et faite alors par celle-ci qui y accrocha l'égide ; d'après d'autres, Zeus l'aurait donnée à Dardanus ; cette statue qu'on décrit haute de trois coudées, les jambes unies, une pique dans la main droite, dans la gauche un bouclier ou une quenouille et une broche, fut dérobée à son sanctuaire de Troie par Ulysse et Diomède, informés que tant qu'elle serait dans la ville celle-ci ne pourrait être prise. Plus tard, on conta que ce palladium ou un second avait été sauvé par Enée et emporté en Italie. Argos, Athènes, Siris, Luceria, Lavinium, Rome se vantaient chacune de posséder le vrai palladium. Celui de Rome était caché dans le temple de Vesta. Le mot de palladium passa dans le langage courant pour désigner les choses sacrées et dont la conservation est d'importance capitale. A.-M. B.

Bibl. : Chavannes, *De Palladii raptu*; Berlin, 1890.

PALLADIUM. Form. { Equiv..... Pd = 53,25. / Poids atom... Pd = 106,5.

Le palladium a été découvert en 1803 par Wollaston dans le minerai de platine du Choco, qui en contient environ 1,2 %. Il accompagne le platine dans tous ses minerais et l'or dans les sables aurifères du Brésil, du Hartz. Une roche du Brésil a fourni un or pâle contenant jusqu'à 25 % de palladium. On isole le palladium de ses solutions en utilisant l'insolubilité de son cyanure ou de son iodure palladeux, PdCy et PdI, en liqueur neutre, ou bien en passant par l'intermédiaire du chlorure de palladamine, $PdClAzH^3$, produit presque insoluble dans l'eau. Le palladium des minerais de platine s'obtient de la façon suivante : dans la liqueur mère d'où l'on a précipité la plus grande partie du platine, on précipite par le fer les métaux de la mine, le platine et l'iridium non entièrement précipités, le palladium, le rhodium et le ruthénium ; ils sont ensuite redissous dans l'eau régale, et le cyanure de mercure précipite de la solution préalablement neutralisée tout le palladium sous forme de cyanure. Ce cyanure calciné fournit le palladium métallique. Le palladium est un métal d'une teinte intermédiaire entre celle de l'argent et du platine, il est très malléable, sa densité varie de 11,4 à 12,1, suivant qu'il est plus ou moins écroui. Il est le plus fusible de tous les métaux de la mine du platine et fond dans un feu de forge vers 1500°. On peut le volatiliser à l'aide du chalumeau à gaz oxyhydrique, il donne alors une vapeur verte. Quand on le chauffe à l'air, il prend une teinte bleue d'acier par suite d'une oxydation artificielle, mais une température plus élevée lui rend sa teinte initiale par suite de la décomposition de l'oxyde formé. L'acide sulfhydrique ne l'attaque pas, il se différencie ainsi nettement de l'argent qui noircit à la longue en donnant un peu de sulfure, aussi le palladium est-il utilisé pour la fabrication des cercles divisés des instruments de précision. Le cercle mural de l'observatoire de Greenwich est en palladium pur, celui de l'observatoire de Paris renferme un peu d'or. La mousse de palladium, résultant par exemple de la calcination du cyanure, absorbe jusqu'à 982 volumes de gaz hydrogène dont 600 volumes forment avec le métal un alliage, Pd^2H (L. Troost et Hautefeuille), cet alliage absorbe donc 328 volumes d'hydrogène à la manière du platine (V. Occlusion). Le métal se rapproche beaucoup de l'argent par un certain nombre de propriétés chimiques. L'acide nitrique le dissout et forme un azotate soluble, $(AzO^3)^2Pd$; l'eau régale faible le transforme en un chlorure palladeux déliquescent, PdCl, tandis qu'une eau régale concentrée donne du chlorure palladique peu stable, $PdCl^2$, que l'eau ou la chaleur décompose. Le palladium forme aussi des chloropalladates et des chloropalladites, PdClKCl, $PdCl^2KCl$. L'action de l'ammoniaque sur les sels donne naissance à des composés d'où l'on peut retirer deux bases : la palladamine, $PdOAzH^3$, et la palladiamine, $PdO2AzH^3AO$; elles correspondent aux deux bases de Reiset, dérivées du *platine* (V. ce mot). Une solution de chlorure palladeux donne avec l'ammoniaque un précipité d'un beau rose clair, $PdClAzH^3$ qui se redissout dans un grand excès d'ammoniaque pour former le sel de la seconde base, $PdCl2AzH^3$. L'iodure de palladium, PdI, est l'un des sels les plus insolubles que l'on connaisse, aussi les sels de palladium constituent pour les iodures un réactif aussi sensible que les sels d'argent pour les chlorures. Ainsi une solution renfermant 1/10.000 d'iodure de potassium à laquelle on ajoute du chlorure palladeux prend une teinte rouge qui disparaît à l'ébullition en même temps qu'il apparaît un précipité floconneux.

En dehors de son application très limitée à la fabrication de quelques cercles divisés, il n'a guère été employé que par les dentistes qui obtiennent un amalgame plastique en le broyant avec du mercure ; cet amalgame constitue un excellent mastic dentaire dont la teinte reste blanche. Bréant a préparé autrefois des quantités relativement considérables de palladium à partir des minerais

de platine; le Garde-Meuble possède une coupe de ce métal pesant plus d'un kilogr. et préparée par ce chimiste.

C. MATIGNON.

BIBL. : CHENEVIX, *Phil. Transact.*, 1803, p. 290. — WOLLASTON, *ibid.*, 1804, p. 428.; 1805, p. 316.— HUGO MÜLLER, *Annalen der Chem. und Pharm.*, t. LXXXVI, p. 341.

PALLADIUS ou **PALLADE** DE GALATIE, évêque d'Hélénopolis (V. PALLADE DE GALATIE).

PALLADIUS (Rutilus Taurus Æmilianus), agronome latin du IVe siècle ap. J.-C., auteur d'un *De re rustica* en 14 livres, décrivant la vie agricole dans l'ordre du calendrier (un livre par mois, plus un préambule (livre I) et un poème sur la greffe (livre XIV) en distiques élégiaques. Très apprécié au moyen âge, cet écrit a été imprimé dans les diverses collections de *Rei rusticæ scriptores* depuis Jenson (Venise, 1472), et en particulier au t. III de Schneider (Leipzig, 1794). Darces le traduisit en français (Paris, 1553, in-8).

PALLADIUS, médecin grec, surnommé l'*Iatrosophiste*, vécut après Aétius, Alexandre de Tralles et Galien, qu'il cite, et avant Razès, qui le cite; il a donc existé entre le IIIe et le IXe siècle de l'ère chretienne. D'après son surnom, il est probable qu'il enseigna la médecine à Alexandrie ; selon quelques auteurs, il aurait professé à Antioche. Palladius a écrit des commentaires sur plusieurs livres d'Hippocrate, et on lui attribue un opuscule sur la fièvre, qui est peut-être de Théophile Protospatharius. On trouve dans les *Medici antiqui græci* (Bâle, 1851) ses *Scholies sur le VIe livre des épidémies* d'Hippocrate ; le texte grec en a été donné par Dietz en 1834 ; les *Scholies sur le traité des fractures* d'Hippocrate ont paru dans l'édition d'Hippocrate de Foés. Le *Traité sur la fièvre* a été publié, pour la première fois, par J. Chartier en grec et en latin (Paris, 1646, in-4); le texte grec se trouve dans les *Physici et Medici græci minores* (Berlin, 1841, in-8); il existe une édition latine récente de Florence (1862, in-8).

Dr L. HN.

PALLADIUS (Plade), évêque danois, né en 1503 à Ribe, mort en 1560. Après avoir étudié sous Luther et Melanchton, il fut nommé professeur à l'Université de Copenhague, puis évêque, et contribua de toutes ses forces à faire prévaloir en Danemark les doctrines de la Réformation. Il a traduit en danois le *Catéchisme* de Luther (1537) et son *Enchiridion*, et a revu la traduction de la Bible, dite *Bible de Christian III* (1550). On a de lui un grand nombre de *Sermons*, d'*Homélies* et de *Méditations religieuses*. Il a composé aussi quelques psaumes et cantiques. Sa biographie a été publiée en 1840 par A.-C.-L. Heiberg.

PAL-LAHARA. Minuscule principauté indienne sur les confins du Chota-Nagpore et de l'Orissa, dominée par la Malayagiri (1.185 m.), la plus haute cime de la contrée, à 125 kil. au N. de Kattâk. Sup., 1.200 kil. q. Population, 15.000 hab. (Hindous, Ouriyas ou Gonds). Le chef se donne comme radjpoute et a reçu des Anglais, pour ses services, le titre de Râdjah Bahadour.

PALLAIN (Georges), administrateur français, né en 1845. Avocat à la cour d'appel de Paris, secrétaire de Picard, il fut nommé en 1871 sous-préfet de Sceaux, en 1877 directeur du personnel, en 1880 directeur du contentieux au ministère des finances, en 1881 directeur du cabinet au ministère des affaires étrangères, en 1885 directeur général des douanes, en 1897 gouverneur de la Banque de France. Il est l'auteur d'ouvrages estimés, entre autres : *le Corps législatif jugé par lui-même* (Paris, 1869, in-12), en collab. avec Hippolyte Rousseau ; *Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII* (Paris, 1881, gr. in-8) ; *Correspondance diplomatique de Talleyrand, la Mission de Talleyrand à Londres en 1792* (Paris, 1889, gr. in-8) ; *le Ministère de Talleyrand sous le Directoire* (1890, gr. in-8) ; *les Douanes françaises, régime général, organisation, fonctionnement* (Paris, 1897, 3 vol. gr. in-8).

PALLANATA. Chaînon du système des Ghâts orientales (prés. de Madras), qui court parallèlement à la côte de Coromandel sur une longueur de 180 kil., immédiatement au S. de la rivière Kistna (*Krichnâ*).

PALLANNE. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac ; 168 hab.

PALLANZA (*Pallantia*). Ville d'Italie, sur le lac Majeur ou *Verbano*. Ch.-l. d'arr. dans la province de Novara, à 71 kil. de cette ville ; 3.254 hab. aggl. en 1881. Commerce actif, favorisé par le chemin de fer qui se prolonge jusqu'à Arona (ligne Novara-Domodossola). Port commode, très fréquenté par les bateaux à vapeur qui parcourent continuellement le lac. Nombreux établissements industriels, et notamment fabriques de cotonnades, de chapeaux ; scieries hydrauliques. Vaste église possédant un remarquable tableau de l'*Annonciation* ; la tour massive qui lui sert de clocher est une curiosité de Pallanza. Délicieux environs avec les îles Borromées, de nombreuses villas ; route pour Intra. L'histoire de Pallanza est peu connue : au XIe siècle elle appartenait aux évêques de Novara ; elle passa plus tard aux Visconti de Milan et à l'Espagne. En 1748, par le traité de Worms, elle fut incorporée dans les Etats sardes, dont elle suivit le sort. Napoléon Ier y retint prisonnier les évêques qui avaient refusé d'accéder au concordat.

PALLAS. I. MYTHOLOGIE. — Autre nom de la déesse *Athéna* (V. ce nom); dans Homère, ils sont constamment joints ; dans Pindare, Pallas est employé seul comme synonyme d'Athéna. Dans la légende du *Palladium*, une version fait de Pallas une fille de Triton. Une autre légende en fait un père d'Athéna, tué par elle pour avoir voulu lui faire violence ; une autre, un des géants qui, dans la lutte contre les dieux olympiens, fut tué par Athéna.

II. ASTRONOMIE. — C'est la seconde, comme date de découverte, des petites planètes entre Mars et Jupiter (V. ASTÉROÏDE). Aperçue, pour la première fois, par Olbers le 28 mars 1802, elle tient le milieu, comme dimension, entre Cérès et Vesta, avec un diamètre de 440 kil. (le quart du diamètre de la Lune). Les autres éléments sont : moyen mouvement diurne, 768″,78 ; durée de la révolution sidérale, 1.686 jours 64 ; distance moyenne au Soleil, 2.773 (celle de la Terre étant 1) ; excentricité, 0.237 ; inclinaison à l'écliptiqne, 34° 37′20″. Elle est de couleur jaunâtre et apparaît le plus souvent, dans les lunettes, avec un aspect nébuleux, qui serait l'indice d'une vaste atmosphère.

PALLAS. Affranchi de l'empereur Claude et l'un de ses favoris, mort en 63 après J.-C. Esclave d'Antonia, mère de Claude, ce fut lui qu'elle chargea de révéler à Tibère les menées de Séjan (31 ap. J.-C.). Il administra l'empire au nom de Claude avec ses collègues Narcisse et Callistus. Après la mort de Messaline, il se fit le champion d'Agrippine qu'il fit épouser à son maître (50) ; il contribua à faire adopter Néron. Lui-même, intendant du palais, acquit une fortune évaluée à 300 millions de sesterces, et le Sénat lui décerna les insignes prétoriens par un décret de basse adulation qui fut gravé sur bronze et placé près de la statue de Jules César. Il paraît avoir coopéré à l'empoisonnement de Claude et à l'avènement de Néron. Néanmoins, il fut enveloppé dans la disgrâce d'Agrippine, et Néron, pour s'emparer de ses biens, finit par le faire empoisonner. Sa fortune était proverbiale et son arrogance extrême. — Son frère *Antonius* ou *Claudius Felix* fut procurateur de Judée.

PALLAS (Peter-Simon), naturaliste et voyageur allemand, né à Berlin le 22 sept. 1741, mort à Berlin le 8 sept. 1811. Il étudia successivement la médecine et les sciences naturelles, et fut reçu docteur en 1760. En 1768, il se rendit à Saint-Pétersbourg où il devint membre adjoint de l'Académie des sciences avec le titre d'assesseur du collège. Peu après il fut désigné pour accompa-

gner, comme naturaliste, une expédition scientifique en Sibérie, chargée d'observer le passage de Vénus sur le soleil. Pendant six ans il explora le cours du Jaïk, les bords de la mer Caspienne, l'Altaï, la région du lac Baïkal, le Caucase, etc., et revint à Saint-Pétersbourg en 1774. Pallas a consigné les résultats de ses explorations dans ses *Voyages à travers plusieurs provinces de l'empire russe* (Pétersbourg, 1771-76, 3 vol. in-4; trad. fr., Paris, 1788-93, 5 vol. in-4, avec atlas). Ses magnifiques collections formèrent le noyau du musée de Saint-Pétersbourg. En 1777, il fut adjoint à une commission chargée de lever la carte de la Russie. Il fit encore de nombreux voyages en Russie pour en étudier la flore, et publia : *Flora Rossica* (Pétersbourg, 1784-85, 2 vol. in-fol. av. 100 pl.); il donna en outre : *Recueil de documents historiques sur les peuplades mongoles* (Pétersbourg, 1776-1802, 2 vol. in-4); *Icones insectorum, præsertim Rossiæ Siberiæque peculiarium* (Erlangen, 1781-83, 2 vol. in-4) et *Linguarum totius orbis vocabularia comparativa* (Pétersbourg, 1787-89 ; 2e édit., 1790-91, 4 vol. in-4), ouvrage que lui avait commandé Catherine II : *Spicilegia zoologica* (Berlin, 1767-1804, 2 vol.). *Zoographia Rossiæ Asiaticæ* (Saint-Pétersbourg, 1811, 3 vol., etc.). On peut dire que Pallas a été l'un des fondateurs de la science ethnographique. Ses travaux paléontologiques n'ont pas été moins remarquables. En 1785, il fut confirmé comme membre titulaire de l'Académie, et en 1787, il devint historiographe du collège de l'Amirauté. En 1793 et 1794, il entreprit un voyage en Crimée, et à la suite publia plusieurs ouvrages sur la Russie méridionale, de 1795 à 1805. En 1796, il s'était établi à Simféropol, mais il eut à souffrir des Tatars et finalement se retira à Berlin. Outre les ouvrages déjà cités, il en a laissé d'autres sur la zoologie, la géologie, etc.

PALLAVACINI ou **PALLAVACINO** (Pietro Sforza), cardinal, historien, né à Rome en 1607, mort en 1667. Protégé par Urbain VIII, il reçut le gouvernement de Fesi, puis celui d'Orvieto. En 1638, il entra dans l'ordre des jésuites. En 1651-53, il fit partie de la congrégation chargée d'examiner la doctrine de Jansénius. Alexandre VII le choisit pour confesseur et en 1659 le créa cardinal. Œuvres principales : *Histoire du concile de Trente* (Rome, 1656-57, 2 vol. in-fol. ; 1664, 4 vol. in-4) ; *Vindicationes Societatis Jesu* (Rome, 1649) ; *Massime ed expressioni di civile ed ecclesiastica prudenza ;* Rome, 1713). *L'Histoire du concile de Trente* de Pallavacini, habilement composée et copieusement documentée, a pour objet principal la réfutation de l'*histoire* du même concile par Fra Paolo Sarpi. Elle a été traduite en latin par Giattino (Anvers, 1672, 3 vol. in-4) et en français (Paris, 1844, 3 vol. in-4).

PALLAVICINI (Niccolò-Maria), théologien italien, né à Gênes en 1621, mort à Rome le 15 déc. 1692. Issu de l'illustre famille des Sforza, il entra dans la compagnie de Jésus en 1638 et fut membre de l'Académie des Arcades. Christine de Suède l'attacha à sa personne comme théologien, et Innocent XI le fit cardinal. Ses ouvrages les plus importants sont : *Difesa del Pontificato romano e della Chiesa cattolica* (Rome, 1687, 3 vol. in-fol.), œuvre diffuse, mais pleine d'érudition ; *l'Evidente Merito della fede cattolica ad esser creduta per vera* (1689) ; *Difesa della divina Provvidenza contro i nemici di ogni Religione*. Ce dernier ouvrage, qui contient surtout les louanges de Christine de Suède, avait été composé en collaboration avec le P. Francesco Rasponi, jésuite de Ravenne.

BIBL. : SOTWEL, *De Script. Soc. Jesu.* — TIRABOSCHI, *Storia della lett. ital.*, VIII. 112.

PALLAVICINI ou **PELAVICINO** (Oberto, marquis), célèbre chef gibelin, mort en mai 1269. D'une importante famille de Plaisance, il prit parti pour Frédéric II contre le pape, fut expulsé de sa patrie (1236), mais nommé vicaire en Lunigiane ; il y guerroya contre les Génois et se constitua une petite armée à lui. Dans l'anarchie qui suivit la mort de Frédéric II, il devint podestat de Crémone, défit les Parmesans le 18 août 1250, se rendit maître de Plaisance (1254-57), de Pavie. Allié à Ezzelino da Romano, il prit Brescia avec lui, mais trahi par le redoutable tyran, il s'allia contre lui aux guelfes, eut une grande part à la victoire de Cassano où il fut très gravement blessé. Pallavicini acquit alors Brescia, partagea avec les della Torre le protectorat de Milan, prit Plaisance (1261) et Tortone. Il visait à se faire une principauté de la Lombardie, mais ses plans furent anéantis par Charles d'Anjou, qui défit ses troupes (1265). Les guelfes lui enlevèrent Brescia (30 janv. 1266), puis Crémone ; les Parmesans s'emparèrent de sa résidence de Borgo San Domino (21 oct. 1268). Il était presque réduit à ses fiefs lorsqu'il mourut. Son frère Manfred en hérita.

PALLAVICINI (Stefano-Benedetto), poète italien, né à Padoue le 21 mars 1672, mort à Dresde le 16 avr. 1742. Amené à Dresde par son père à l'âge de seize ans, il fut chargé de diriger les fêtes de la cour. Georges III, électeur de Saxe, le nomma poète ducal, et Auguste III, roi de Pologne, le prit plus tard pour secrétaire. Il a laissé des satires, un poème sur l'éducation, un opéra en trois actes tiré de *Don Quichotte*, etc. Son œuvre la plus remarquable est sa traduction des *Odes* d'Horace (Leipzig, 1736, in-8). Ses œuvres complètes, précédées de sa *Vie*, ont été publiées par Algarotti (Venise, 1744, 4 vol. in-8.).

BIBL. : TIPALDO, *Biog. degli Italiani illustri*, V. 306.

PALLAVICINO (Ferrante), romancier et poète satirique italien, né à Plaisance le 23 mars 1615, décapité à Avignon le 5 mars 1644. Ayant enlevé une jeune fille, quoique engagé dans les ordres, il dut s'enfuir à Venise, où il écrivit plusieurs ouvrages contre le duc de Plaisance, Odoardo Farnèse. La République n'ayant pas voulu permettre l'impression du *Corriere svaligiato* (1640), il s'enfuit en Allemagne où il s'éprit des doctrines réformées. Revenu à Venise, il fut incarcéré ; la liberté lui ayant été rendue, il dépouilla l'habit religieux et publia des ouvrages contre Urbain VIII. Venu en France, il y fut arrêté par ordre du pape, jugé et condamné comme hérétique. On a de lui : *Il Corriere svaligiato* (Villafranca, 1644, in-12); *La Baccinata, ovvero Battarella per le Api berberine*, etc. (1642, in-4), etc. A. MENGHINI.

BIBL. : POGGIALI, *Memorie per la storia letteraria di Piacenza.* — ALBERTAZZI, *Romanzieri e Romanzi del seicento ;* Bologne, 1891.

PALLAVICINO DI PRIOLA (Emilio, marquis), général italien, né à Ceva (Mondovi) en 1823. Il prit part à toutes les guerres de l'indépendance. En 1855, il se distingua en Crimée, et en 1859 en Lombardie et dans les Marches, surtout à San Martino et à Civitella del Tronto. Colonel des bersaglieri, il fut chargé par Cialdini en 1862 de s'opposer à Garibaldi qui, après avoir échoué devant Reggio, s'était interné dans les monts de la Calabre avec l'intention de marcher sur Rome. Il le fit prisonnier à Aspromonte. Général de brigade, il reçut l'année suivante l'ordre de combattre les brigands de la Calabre ; il le fit très énergiquement. Il fut enfin promu lieutenant général, sénateur du royaume et aide de camp du roi.

PALLAVICINO-TRIVULZIO (Giorgio, marquis), patriote et homme d'Etat italien, né à Milan le 24 avr. 1795, mort en 1878. D'une des plus anciennes et nobles familles lombardes, il apprit à aimer la liberté par sa mère, Anne Besozzi. En janv. 1821, il fit partie de la fédération, qui, fondée par Frédéric Confalonieri, avait pour but de secouer le joug autrichien, et comme tel il appela Charles-Albert, prince de Carignan, pour qu'il vînt délivrer la Lombardie. A son retour, ayant su que la police était à ses trousses, il repassa en Piémont, puis, après la découverte de la conjuration, en Suisse ; mais enfin il céda aux exhortations de sa mère et de ses amis et revint à Milan. Le 3 déc., la police arrêta son compagnon, Gaétan Castillia, et comme elle ne l'inquiéta pas, il devint suspect. Mortellement offensé de ces soupçons, il alla lui-même se

dénoncer. Il fut alors compris dans le célèbre procès contre Confalonieri et ses compagnons. On réussit même à lui faire faire des révélations, qu'il retira ensuite énergiquement. Il fut condamné à mort, puis sa peine fut commuée en vingt ans de prison au Spielberg. Malade, il fut transporté du Spielberg à Gradisca, puis à Laybach. A la mort de l'empereur François, il fut relégué à Prague. En 1840 seulement, il put rentrer en Italie et à Milan, sous la surveillance de la police. Invité en 1847 et en 1848 à conspirer contre l'Autriche, il s'y refusa, mais se déclara prêt pour le jour du combat, et, en attendant, offrit 50.000 fr. pour les ouvriers sans travail. Pendant les *Cinque Giornale*, il combattit avec le peuple. Après le retour des Autrichiens, il reprit le chemin de l'exil. Il alla en France et recommanda l'Italie au général Cavaignac; puis il fut député au Parlement piémontais et sénateur du royaume. Après les victoires des Mille, il fut nommé prodictateur par Garibaldi, et il réussit à faire voter l'annexion des provinces méridionales au royaume d'Italie. On a de lui des Mémoires qui rappellent ce qu'il souffrit pour la cause italienne. E. Casanova.

PALLE. Dans l'ancienne liturgie, ce nom désignait une pièce de toile ou d'étoffe de soie assez grande pour couvrir l'autel. Le célébrant la repliait sur les offrandes destinées à la consécration. Dans le *Sacramentaire* de saint Grégroire, la palle et le corporal sont appelés *pallæ corporales*, pour les distinguer des nappes ordinaires de l'autel. — Aujourd'hui, en France, la palle est un carré de carton placé sur le calice et recouvert de linge, au moins du côté qui doit toucher le calice. L'autre côté est ordinairement recouvert d'une étoffe pareille à celle de l'ornement, et garnie de dentelles sur les bords, souvent même richement brodée d'or ou de soie. Dans certains diocèses, on attache aux angles des glands, des olives ou de petites houppes de soie. Ces dispositions, surtout en ce qui concerne le carton et la partie supérieure de la palle, sont réprouvées en principe par la Sacrée Congrégation des Rites (22 janv. 1701); mais en fait, elles sont tolérées par elle, à la condition que la partie supérieure ne soit point de couleur noire et qu'elle ne porte aucun signe de mort (10 juin 1852). Dans tous les cas, le linge qui touche au calice doit être de toile blanche et de grandeur suffisante pour être placé et déplacé facilement. Les auteurs liturgiques ne sont point d'accord sur la nécessité de bénir la palle. L'usage général est de la faire bénir. Cette bénédiction ne peut être donnée que par l'évêque ou par un prêtre spécialement commis par lui. E.-H. Vollet.

PALLEAU (*Puteolus*, *Pulvellum*, *Paluellum*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Verdun-sur-le-Doubs, sur la Dheune; 430 hab. Moulin. Eglise romane. Prieuré fondé en 1006, réuni à l'église Saint-Bénigne de Dijon en 1737, dont les bâtiments sont aujourd'hui la maison d'école. La terre de Palleau a donné son nom à une famille seigneuriale qui a joué un rôle important en Bourgogne au moyen âge.

PALLEGNEY. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Châtel; 238 hab.

PALLET (Le). Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Vallet; 1.463 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Moulins. Lieu de naissance de Pierre Abélard, dont le manoir paternel occupait l'emplacement actuel du cimetière, où il en reste quelques vestiges. Chapelle romane, ancienne dépendance du château, renfermant un tombeau du xvie siècle, avec deux statues agenouillées.

PALLEVILLE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Dourgne; 316 hab.

PALLEZ (Lucien), sculpteur français contemporain, né à Paris en 1853. Elève d'Aimé Millet et de M. Guillaume. Il a débuté au Salon de 1873 et a obtenu une bourse de voyage en 1883. On cite de lui une *Béatrix*. Il a fait un certain nombre de bustes, parmi lesquels ceux de *Litolff*, de *Leconte de Lisle*, de M. *Franck-Chauveau*.

PALLICE (Port de La) (V. Rochelle [La]).

PALLIÈRE (Louis-Vincent-Léon), peintre français, né à Bordeaux le 19 juil. 1787, mort à Bordeaux le 29 déc. 1820. Il fut élève de Vincent, après l'avoir été d'abord de son père, Etienne Pallière, qui, né à Bordeaux, avait travaillé lui-même sous l'influence de ce peintre et avait exposé, entre autres œuvres, une *Jeune Femme assise sur un morceau de rocher et se livrant à la mélancolie*, au Salon de 1798, et *le Sacrifice de l'amour*, au Salon de 1801. Il remporta le prix de Rome en 1812 avec *Ulysse et Télémaque massacrant les poursuivants de Pénélope*. Il exposa, au Salon de 1819, *Saint Pierre guérissant un boiteux*, qui est à l'église Saint-Séverin; *Tobie rendant la vue à son père*, aujourd'hui au musée de Bordeaux, et une *Nymphe chasseresse sortant du bain*, au musée d'Amiens. A Rome, on voit de lui, à la Trinità de' Monti, une *Flagellation du Christ*. E. Br.

PALLIÈRES (Martin des) (V. Martin des Pallières).

PALLIKARE (V. Palicare).

PALLIOT (Pierre), imprimeur et généalogiste français, né à Paris le 19 mars 1608, mort à Dijon le 5 avr. 1698. D'abord imprimeur à Paris, il fut amené à résider à Dijon, grâce à son cousin Louvan Geliot, avocat au Parlement de Bourgogne, qui lui fit épouser la fille d'un imprimeur de cette ville, auquel il succéda. Très versé dans la science du blason et des titres généalogiques, il composa sur ces matières divers ouvrages qui lui valurent les titres d'historiographe du roi et de généalogiste des Etats de Bourgogne. Il était aussi graveur en taille-douce. On a de lui: *le Parlement de Bourgogne, son origine, son établissement et son progrès* (Dijon, 1649, in-fol.), dont les planches sont aussi de lui; *la Vraye et Parfaite Science des armoiries ou Indice armorial, de Louvan Geliot*, augmenté considérablement et enrichi de plus de 6.000 écussons gravés par lui-même, et qui est encore une des sources héraldiques les plus estimées; *Dessin ou Idée historique et généalogique du duché de Bourgogne...* (1664, in-18), plan d'un grand ouvrage qu'il projetait; *la Généalogie et les alliances de la maison d'Amanzé...* (Dijon, 1659, in-fol.); *Histoire généalogique des comtes de Chamilly, de la maison de Bouton, au duché de Bourgogne* (Dijon, 1665, in-fol.). Il a laissé aussi des ouvrages manuscrits, parmi lesquels nous citerons: *Historia quatuor ducum postremorum Burgundiæ; Histoire des chanceliers de Bourgogne sous la première et seconde race des rois de France; Mémoire sur la vie de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne; Généalogie de Remond; les Eloges et blasons des chevaliers de la Toison d'Or, dont les armoiries sont peintes au haut des stalles du chœur de la Sainte-Chapelle de Dijon*; ainsi qu'un recueil de 14 vol. in-fol. d'*Extraits des titres et contrats... concernant le duché de Bourgogne*, dont malheureusement la plus grande partie fut détruite par un incendie, au siècle dernier. V. D'Auriac.

Bibl.: J.-B. Michault, *Mémoire sur la vie et les ouvrages de P. Palliot*; Dijon, 1699, in-12.

PALLISER (Iles). Groupe d'atolls de l'archipel Touamatou; 71 kil. q.; Roggeneen en découvrit en 1722 l'île Aroutoua (Rurik).

PALLISER (Sir Hugh), amiral anglais, né à Kirk Deighton le 26 févr. 1723, mort à Vach (Buckinghamshire) le 19 mars 1796. Entré dans la marine en 1735, il combattit à Toulon en 1744 et signa à cette occasion une protestation contre la conduite peu courageuse de Richard Norris, le commandant de son vaisseau. Il servit aux Indes, avec Boscawen (1749), dirigea une fructueuse croisière dans les parages d'Ouessant (1755), devint gouverneur de Terre-Neuve en 1764 et fut promu contre-amiral en 1775. En 1778, il fut chargé du commandement de la flotte de la Manche, sous Keppel. Dans le combat des 24-27 juil. avec la flotte française, il conduisit l'action contrairement aux ordres de l'amiral qui s'en plaignit à l'amirauté. Il en résulta la réunion d'une cour martiale qui donna rai-

son à Keppel dont la populace de Londres célébra le triomphe en pillant la maison de Palliser et en le brûlant lui-même en effigie. Palliser démissionna et réclama sa comparution devant une cour martiale qui l'acquitta. Il fut pourvu de la sinécure de gouverneur de l'hôpital de Greenwich et fut promu amiral en 1787. R. S.

Bibl. : R.-M. Hunt, *Life of sir H. Palliser;* Londres, 1844, in-8

PALLISER (John), explorateur anglais, né le 29 janv. 1807, mort à Comragh (comté de Waterford) le 18 août 1887. Capitaine dans la milice de Waterford, il entreprit en 1847 une grande partie de chasse sur les territoires O. et N.-O. de l'Amérique et raconta ses aventures parmi les Indiens dans un livre qui eut, dès son apparition, un succès considérable : *Adventures of a Hunter in the Prairies* (1853). En 1857, il fut chargé par M. Labouchère, alors secrétaire d'Etat aux colonies, de diriger une exploration dans l'extrême Nord de l'Amérique britannique. Palliser explora en 1857 les rivières White Fish et Kaministoquviah et le territoire compris entre la branche méridionale de la Saskatchewan et la frontière des Etats-Unis. En 1858, il monta de la prairie de Buffalo aux montagnes Rocheuses, dont il explora les passes. En 1860, il descendit le cours de la Red Deer et termina l'exploration de la région des Prairies. Il fut, à son retour, élu membre de la Société royale de géographie. R. S.

PALLISER (Sir William), major anglais, né à Dublin le 18 juin 1830, mort à Londres le 4 févr. 1882. Entré dans l'armée en 1855, il parvint au grade de major de cavalerie en 1860 et démissionna en 1871. Il est l'inventeur des projectiles qui portent son nom, des canons formés de tubes concentriques de métaux d'élasticité différente, de boulons à vis, de projectiles de fer et d'acier trempé, etc., qui réalisèrent des progrès importants dans l'armement moderne. Il fut nommé baronnet en récompense de ses services (1873). Il fut député conservateur de Taunton en 1880. Il a écrit : *The use of earthen fortresses for the defence of London and as a preventive against Invasion* (Londres, 1871). R. S.

Bibl. : Cottrau, *Il cannone Palliser da 165 millimetri*, dans *Rivista marittima*, 1871, II.

PALLIUM. I. Archéologie (V. Costume).

II. Liturgie. — Bande de laine blanche, longue et étroite, qui se place sur la chasuble, contourne les épaules, les bouts pendant, l'un en avant, l'autre en arrière, retenus par deux plaques de plomb recouvertes de soie noire. Sur le fond sont disposées, de distance en distance, des croix pattées de noir. Le *pallium* s'attache sur la chasuble avec trois épingles d'or, dont la tête est ornée de pierres précieuses. — La laine qui fournit l'étoffe provient d'agneaux présentés et bénits avec une pompeuse solennité, le 21 janv., dans l'église du monastère de Sainte-Agnès-hors-les-Murs, puis confiés, une année aux religieuses capucines du Quirinal, et l'année suivante aux camaldules de Saint-Antoine, près Sainte-Marie-Majeure. Pendant la semaine sainte, les religieuses tondent les agneaux et font présenter la laine au pape, qui la remet au Premier Maître des cérémonies, afin qu'il la fasse tisser conformément aux règles. — Les palliums, apportés processionnellement dans un bassin de vermeil, sont bénits le 28 juin, après les premières vêpres de la fête des Apôtres, dans la basilique de Saint-Pierre, par le pape ou, en son absence, par le cardinal officiant. Puis ils sont portés dans la Confession de Saint-Pierre. Avant d'être remis au destinataire, ils sont placés immédiatement au-dessus du tombeau de l'apôtre, au moins pendant une nuit ; de sorte que saint Pierre est censé avoir dormi sous ce manteau, qui devient ainsi le sien, et opère en faveur de celui qui le reçoit une communication de vertu et de pouvoir analogue à celle qui résulta de la remise d'un manteau d'Elie à Elisée, son successeur. Cette idée est exprimée par la formule rituelle : *Tradimus tibi pallium de corpore beati Petri sumptum, in quo est plenitudo pontificalis officii...* — Le pallium est l'insigne de la dignité archiépiscopale et patriarcale. Cependant le Saint-Siège l'a accordé quelquefois à des sièges épiscopaux privilégiés, comme Le Puy, Autun, Marseille, Valence, Arras. Suivant la discipline que la cour de Rome est parvenue à imposer à l'Eglise d'Occident, un patriarche ou un archevêque ne peut prendre son titre que lorsqu'il a reçu le pallium ; s'il est transféré à un autre siège, il doit demander un nouveau pallium ; et il ne doit faire aucune fonction pontificale avant de l'avoir reçu, quand même il l'aurait déjà possédé dans le siège précédemment occupé par lui. Le pallium est demandé au pape en consistoire, par un avocat consistorial, qui sollicite cette faveur, à genoux et trois fois : *instanter*, *instantius*, *instantissime*. Cet insigne ne peut servir qu'à celui à qui il a été donné. On l'inhume avec lui dans son cercueil. Avant de recevoir le pallium, celui à qui il a été accordé doit prêter le serment d'obéissance canonique au Saint-Siège. Une décrétale de Pascal II (1099-1124) indique en termes énergiques la dépendance que le pape entend faire résulter de la concession de cet objet et du serment qui doit en accompagner la tradition : *Cum a Sede Apostolica vestræ insignia dignitatis exigitis, quæ a beati Petri tantum corpore assumuntur, justum est ut vos quoqué Sedi Apostolicæ subjectionis debitæ signa solvatis, quæ vos cum beato Petro tanquam membra de membro habere et catholici capitis unitatem servare declarant.* — Le pape peut porter le pallium tous les jours et dans toutes les églises où il se trouve : *semper et ubique, quoniam assumptus est in plenitudinem ecclesiasticæ potestatis quæ per pallium significatur.* Les évêques ne peuvent s'en servir que dans les églises de leurs propres provinces et à la messe seulement, aux jours indiqués par le Pontifical romain, *quoniam vocati sunt in partem sollicitudinis, non in plenitudinem potestatis*, dit Honoré III (1216-23).

Une histoire du pallium formerait un chapitre caractéristique de l'histoire de la papauté, spécifiant avec précision un des principaux moyens que les évêques de Rome employèrent pour établir leur domination sur les autres évêques, et montrant la merveilleuse habileté avec laquelle ils surent mettre en œuvre tout ce qui pouvait servir à ce dessein. — L'origine de cet insigne est essentiellement laïque. On en chercherait en vain l'indice dans l'Eglise pendant les quatre premiers siècles ; mais on trouve dans le Code théodosien des *pallia discolora*, écharpes attribuées à des fonctionnaires de divers ordres, portées par eux sur la *pænula*. Un dyptique consulaire représente un consul, dans l'acte le plus solennel de son inauguration, au moment où il va donner le signal de laisser courir les chevaux dans l'arène. Ce magistrat porte sur ses vêtements une longue écharpe dont la forme et les dispositions ont une analogie frappante avec l'aspect du pallium pontifical, tel que le présentent les anciens monuments. Quand le christianisme fut devenu exclusivement la religion officielle, le gouvernement se trouva amené à donner le pallium aux dignitaires de l'Eglise, comme un insigne d'honneur, qui les plaçait au rang des plus hauts fonctionnaires de l'empire. En le recevant, les dignitaires ecclésiastiques lui attribuèrent une signification symbolique, qui se rapportait à leurs fonctions. Dans l'Eglise d'Orient, cet insigne était appelé *Omophorion*. On le donnait aux patriarches et aux métropolitains, peut-être même à tous les évêques. Isidore de Péluse, qui écrivait vers 440, le compare à la brebis que le Bon Pasteur porte sur ses épaules. Quand cet usage s'établit en Orient, la plus grande partie des contrées de l'Occident avaient cessé de faire partie de l'empire. Dès la fin du ve siècle, l'évêque de Rome portait le pallium, mais en vertu d'une concession de l'empereur, ainsi que le reconnaît encore, à la fin du viiie siècle, le fabricateur de la *donation de Constantin* (V. Constantin, t. XIV, p. 890), ce faux célèbre qui fut le titre primordial du Domaine de saint Pierre. L'évêque d'Ostie le portait aussi, par un privilège spécial, comme

consécrateur ordinaire des papes. Les évêques de Ravenne jouissaient du même privilège. Le caractère civil de l'autorité dont émanait la concession du pallium ressort, en outre, de ce fait que, au VIe siècle, quand les papes l'accordaient à des évêques qui n'étaient point sujets de l'empire grec, ils demandaient préalablement l'autorisation de l'empereur. Celui-ci du reste conservait et exerçait le droit de le conférer directement. Il paraît bien évident qu'en tout cela le tombeau de saint Pierre n'avait absolument rien à faire, ni les agneaux bénits au couvent de Sainte-Agnès; et que pendant plusieurs siècles, l'institution resta complètement étrangère aux rites que les évêques de Rome y ont adjoints, et aux prétentions qu'ils en ont déduites (V. ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE, t. XV, p. 620, col. 2). E.-H. VOLLET.

PALLOTINI. Nom donné aux membres de la congrégation intitulée PIEUSE SOCIÉTÉ DES MISSIONS. Elle a été établie à Rome, en 1835, par Vincent Palloti, prêtre romain, mort en 1851. Cet institut dirige des paroisses, des écoles, des hôpitaux, non seulement à Rome et en Italie, mais en Angleterre, aux Etats-Unis, au Brésil, dans la République Argentine, dans le Paraguay et l'Uruguay. Il s'est affilié des religieuses, dites PALLOTINES, et un tiers ordre. Ses règles sont déduites de cette maxime, que la mortification de l'esprit est préférable aux austérités corporelles, pour l'avancement dans les voies de Dieu. Le recteur-général réside à Rome, où se trouve aussi la maison d'étude ; mais le noviciat est à Masio (Piémont). E.-H. VOLLET.

PALLOY (Pierre-François), constructeur français, né à Paris le 19 janv. 1754, mort à Sceaux le 19 janv. 1835. Palloy, qui s'était joint aux assaillants de la Bastille le 14 juil. 1789 et qui prit part aussi à l'attaque des Tuileries le 10 août 1792, reçut le titre d'architecte de la ville de Paris. C'est lui qui fut chargé de faire démolir l'ancienne forteresse et, avec les plus belles pierres de cet édifice, il fit exécuter des bustes de héros et un certain nombre de modèles à petite échelle de la Bastille, lesquels furent offerts au roi, aux ministres, aux membres de l'Assemblée nationale et envoyés dans un certain nombre de départements où quelques-uns de ces modèles se retrouvent encore dans les musées des chefs-lieux. Les matériaux provenant de la démolition de la Bastille furent surtout employés à la construction du pont de la Révolution, le pont de la Concorde, dont l'ingénieur Perronet dirigeait les travaux. Palloy présenta en 1792 à l'Assemblée nationale un projet de colonne monumentale à élever sur l'emplacement de la Bastille et demanda qu'on lui concédât une partie du terrain de l'ancienne forteresse, ce qui fut fait par un décret du 27 juin 1792 : mais son projet ne fut pas exécuté, il ne fut jamais mis en possession de son terrain et il fut même emprisonné comme suspect en 1794. Palloy, devenu malheureux, se retira à Sceaux où il vécut, pendant ses dernières années, d'une pension de 500 fr. sur la liste civile du roi Louis-Philippe (V. BASTILLE). Charles LUCAS.

PALLU (La). Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Couptrain ; 433 hab.

PALLU. Famille française de Tours dont les principaux personnages furent : *Etienne*, sieur des Perriers (1588-1670), avocat du roi (1613) et maire (1629) de Tours, qui publia un remarquable ouvrage sur les *Coutumes du duché et du bailliage de Touraine* (Tours, 1661, in-4) ; — son frère *Victor*, seigneur de Ruau-Percil (1604-50), auteur d'un manuel de médecine (*Stadium medicum ;* Paris, 1639) ; — *François*, né à Tours en 1625, mort à Mogany (Chine, prov. de Fo-Kien) le 29 oct. 1684, fils d'Etienne, missionnaire préparé au séminaire de Paris, qui fut promu évêque d'Héliopolis, vicaire apostolique du Fo-Kien, se rendit au Siam (1667), entra en lutte avec les jésuites, obtint gain de cause près du pape, mais fut emprisonné par ses adversaires aux Philippines (1675), se justifia à Madrid et revint en Siam, puis en Chine (juin 1684), où il mourut bientôt ; il a écrit *Relation abrégée des missions... aux royaumes de la Chine, Cochinchine, Tonquin et Siam* (Paris, 1682, in-8). — *Martin* (1661-1742), qui entra dans la Société de Jésus, prêcha l'avent à Versailles (1706), fut directeur de la congrégation de la Sainte-Vierge (1711) et rédigea plusieurs ouvrages de dévotion, parmi lesquels : *Du saint et fréquent usage des sacrements de la pénitence et d'eucharistie* (1739, in-12) et *les Quatre fins de l'homme* (1739, in-12).

PALLU DE LA BARRIÈRE (Léopold-Augustin-Charles), marin français, né à Saintes le 19 août 1828, mort à Lorient le 14 févr. 1891. Entré dans la marine en 1846, il fit la campagne de Crimée, celles de Chine et de Cochinchine où il se distingua. Pendant la guerre franco-allemande de 1870-71, il servit à l'armée de l'Est et couvrit la retraite du 18e corps sur la Suisse. Capitaine de vaisseau en 1873, il fut nommé en 1882 gouverneur de la Nouvelle-Calédonie. Rappelé en 1884, il fut promu contre-amiral en 1887, devint major général de la flotte à Cherbourg et fut mis à la retraite en 1890. Collaborateur de nombreux journaux et revues, il a laissé les ouvrages suivants : *Six mois à Eupatoria* (Paris, 1858, in-16) ; *les Gens de mer* (1860, in-12) ; *Relation de l'expédition de Chine en 1860* (1863, in-4, avec atlas in-fol.), publication officielle ; *Histoire de l'expédition de Cochinchine en 1861* (1864, in-8).

PALLUAU. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Châtillon-sur-Indre ; 1.644 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Moulins à tan et à blé ; scierie ; tuilerie. Château féodal du XIIe siècle, remanié au XVe. Eglise des XIVe, XVe et XVIe siècles. Ancienne église convertie en grange du prieuré de Saint-Laurent, transept et tour centrale de l'époque romane. Pèlerinage de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

PALLUAU. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne ; 620 hab.

PALLUAUD. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Montmoreau ; 504 hab.

PALLUD. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. d'Albertville ; 467 hab.

PALLUEL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Marquion ; 570 hab.

PALM (Corneille Van der), pédagogue et littérateur hollandais, né à Bois-le-Duc en 1733, mort à Delfshaven en 1789. Il fut maître d'école dans cette dernière ville et publia un grand nombre d'excellents ouvrages pour l'instruction de la jeunesse. Le plus important est intitulé *des Réformes nécessaires dans l'enseignement public de la Néerlande* (en holl. ; Middelbourg, 1782, in-8). Il fut aussi l'auteur de poèmes didactiques en hollandais qui ne sont pas sans mérite.

PALM (Jean-Henri Van der), littérateur hollandais, né à Rotterdam en 1763, mort à Leyde en 1842. Il devint pasteur et embrassa les doctrines du parti des patriotes. En 1795, il fut élu membre du gouvernement provisoire de la Zélande, et occupa en 1799 les fonctions de ministre de l'instruction publique, puis il abandonna la politique pour occuper une chaire de langues orientales à l'Université de Leyde. Il vécut dans cette ville, partageant son temps entre son enseignement et le culte des lettres. Il publia un grand nombre d'ouvrages, tous en hollandais, dont voici les principaux : *Isaïe*, traduction avec commentaires (Leyde, 1805, 3 vol. in-8 ; 2e éd., Rotterdam, 1841) ; *Etude sur la connaissance de soi-même* (Leyde, 1829, in-8) ; *la Bible de la jeunesse* (*ibid.*, 1811-24, 24 vol. in-12 ; 2e éd., Leyde, 1835 ; 3e éd., Gouda, 1845) ; *Histoire de la Renaissance néerlandaise* (Amsterdam, 1816, in-8 ; souvent rééd. et trad. en plusieurs langues). Il est aussi l'auteur de plusieurs études critiques sur l'Ecriture sainte.

BIBL. : N BEETS, *Biographie de J.-H. Van der Palm* (en holl.) ; Leyde, 1842.

PALM (Johann-Philipp), patriote allemand, né à Schorndorf en 1766, fusillé à Braunau le 26 août 1806. Il fit son apprentissage chez son oncle, J.-J. Palm, libraire à

Erlangen, et par son mariage avec la fille du libraire Stein de Nuremberg acquit cette maison. Au printemps de 1806, il publia un pamphlet, dont l'auteur semble avoir été Johann Konrad de Yelin, assesseur à Ansbach, et qui, sous le titre *Deutschland in seiner tiefen Erniedrigung* (rééd. à Wurzburg en 1877), contenait de virulentes attaques contre Napoléon I[er] et les actes des troupes françaises. Un envoi qu'il faisait de la brochure à un libraire d'Augsbourg fut saisi. Napoléon fit emprisonner Palm qui passa à Braunau devant un conseil de guerre, fut condamné à mort et exécuté quelques heures après. L'atroce violence dont Palm fut victime fit le plus grand tort moral à l'empereur; le malheureux libraire n'a cessé d'être célébré par les Allemands comme un martyr.

BIBL.: Biographie de F. SCHULTHEIS; Nuremberg, 1860.

PALM (Gustaf-Wilhelm), peintre suédois, né à Herrelöf, près de Kristianstad, le 14 mars 1810, mort en 1890. Elève de l'Académie des beaux-arts de Stockholm, il y obtint les plus hautes récompenses; il voyagea ensuite à travers toute l'Europe, séjournant principalement en Italie et en Sicile de 1833 à 1852. A son retour à Stockholm, il se consacra d'abord à l'enseignement privé, puis fut nommé en 1859 à l'Ecole de dessin, et y professa jusqu'en 1880, année où il prit sa retraite. On a de lui un grand nombre de toiles répandues un peu partout, en Amérique, en Angleterre, en Russie, en Finlande, en Suède, etc. Les plus importantes sont : *Il Canale grande a Venise* (1860), *Vue d'Ariccia* (1864), *Naples, Sélinonte le Colysée*, etc.

PALMA. Ile du groupe des *Canaries* (V. ce mot, pour les généralités, l'ethnographie, l'histoire, etc.); c'est avec l'île de Fer, la plus occidentale, et un peu au N. de celle-ci, par 28° de lat. N. et 20° de long. O.; sa longueur du N. au S. est de 47 kil., sa plus grande largeur E.-O. de 28 kil. Elle a une superficie de 726 kil. q. et une population de 39.605 hab. L'île est d'origine volcanique; on y remarque au N. un des cratères les plus vastes qui existent, *la Caldera* (la Chaudière), cirque de 15 kil. de tour avec des parois verticales de 1.200 m. de hauteur, dominé par des cimes imposantes (*Pico de los Muchachos*, 2.345 m.; *Pico de la Cruz*, 2.358 m.; *Pico del Cedro*, 2.272 m.). A ce cirque se rattachent d'autres chaînes moins hautes en tous sens, et l'île est partout couverte de cônes à cratères; pourtant depuis 1677 il n'y a plus eu aucune éruption. Le climat est doux et l'air humide, ce qui fait que Palma est la plus riche du groupe au point de vue de la végétation. Il y a notamment sur les cimes de belles forêts de pins, tandis que dans les vallons croissent la canne à sucre (autrefois très cultivée), l'olivier, le cotonnier, la vigne, les arbres fruitiers. L'île a 8 communes; son ch.-l. est *Santa Cruz de la Palma*; on peut citer comme ayant une certaine importance les bourgades de *Los Llanos*, *Mazo*, *Los Sauces*. Un service postal de vapeurs relie Santa Cruz avec les autres principales villes du groupe des Canaries. E. CAT.

PALMA (V. BALÉARES [Iles]).

PALMA. Capitale de l'île de Majorque (Espagne) et de la prov. ou capitainerie des Baléares, sur la côte sud-ouest de l'île; 60.514 hab. (en 1887). Elle se divise en basse et haute ville, cette dernière avec des escaliers et des ruelles étroites qui lui donnent l'aspect d'une cité mauresque. Dans la ville haute on remarque l'ancien palais royal, qui a un air de forteresse, la cathédrale de style ogival, commencée en 1231, achevée en 1601, la *Lonja* ou Bourse, d'une architecture imposante (XV[e] siècle), l'Hôtel de ville (XVI[e] siècle). Il y a à Palma nombre d'églises, de couvents et des établissements modernes d'instruction publique et de bienfaisance. Le port, vaste et sûr, reçoit des paquebots des compagnies maritimes (de Barcelone), Islena (Barcelone), Sitgès (d'Alger), en été, et de nombreux vapeurs et voiliers. Le mouvement international y fut en 1894 de 128.000 tonnes; celui du cabotage de 320.000; la valeur des importations de 23.400.000 fr., celle des exportations de 33.500.000 fr. — La population comprend un grand nombre de juifs convertis, appelés *Chuetas*. L'Université, fondée en 1503, a été remplacée en 1836 par un institut. — A 4 kil. S. de la ville est le château de *Bellver*. E. CAT.

PALMA CAMPANIA. Ville d'Italie, prov. de Caserte ou *Terra di Lavoro*, à 7 kil. de Nola et à 41 kil. de Naples; 5.858 hab. aggl. en 1881. Petite ville très bien exposée sur les pentes d'une colline aux pieds du Vésuve. Territoire très fertile et bien cultivé; production de céréales, de vin, de chanvre et de châtaignes. Belles églises, un hôpital, et un ancien palais construit par les comtes de Nola. Ruines remarquables d'un grand château. Palma était un fief des Saluzzo, ducs de Corigliano.

PALMA DI MONTECHIARO. Ville de Sicile, dans la prov. de Girgenti, tout près de la mer et sur la r. dr. du petit fleuve Palma, à 26 kil. de Girgenti; 11.702 hab. aggl. en 1881. La ville se trouve dans une position très pittoresque; elle est entourée de palmiers (d'où le nom de Palma), d'amandiers, d'oliviers et de vignes. Vins estimés. Son petit port est assez fréquenté. Pêche très active des sardines, production et commerce de citrons. Source d'eau sulfureuse. Palma a été fondée par Thomas, prince de Campedusca.

PALMA (A. Cornélius) (V. CORNELIA [*Gens*]).

PALMA (Giacomo), appelé aussi *Giacomo d'Antonio Negretti*, du nom de son père, et surnommé *Palma le Vieux* pour le distinguer de son petit-neveu né à Serinalta, dans la vallée de la Brembana, non loin de Bergame, sans doute vers 1480. Il fut l'un des plus grands peintres de l'école vénitienne. On pense qu'il vint à Venise dans les premières années du XVI[e] siècle; il y peignit avant 1510 un *Saint Jean-Baptiste entouré de quatre saints*, pour l'église San Cassiano, et un tableau qui fut détruit dans un incendie, pour l'église San Mose. On connaît encore la date approximative de quelques-unes de ses œuvres; mais on ignore tout de sa vie, sinon qu'il eut une fille d'une grande beauté, Violante, dont il fit plusieurs fois le portrait, qui a été gravé par Vosterman et par Troyen, et que Violante devint, après la mort de son père, la maîtresse de Titien. Après 1520 on ne trouve plus de documents authentiques sur Palma: aussi les érudits ne s'accordent-ils pas sur l'époque de sa mort. Les plus nombreux et, parmi eux, le directeur du musée de Berlin M. Bode, la placent en 1528 et même en précisent la date, entre le 28 juil. et le 8 août; Charles Blanc et quelques autres croient qu'il ne mourut qu'en 1548, à soixante-huit ans. On s'appuie dans cette dernière opinion sur ce qu'on connaît un portrait de Palma où il semble presque un vieillard, sur ce que Violante avait été après la mort de son père la maîtresse de Titien, elle très jeune encore et Titien, au dire de Vasari, dans un âge déjà avancé, et sur ce que Paolo Pino, dans son *Traité de la peinture* imprimé en 1548, cite Palma au nombre des grands artistes morts récemment. Aucune de ces raisons n'est péremptoire ou, du moins, n'est précise, d'autant qu'en 1548, Titien avait soixante et onze ans et que, même plus tôt, Vasari aurait pu le trouver d'un âge bien avancé pour l'âge de Violante : il faut noter seulement, à propos d'elle, qu'elle fut peinte par son père et par Titien en des temps très rapprochés. Il est donc fort probable que Palma mourut avant 1548, mais il paraît difficile de reporter à l'année 1528 sa mort qui arriva probablement entre ces deux dates à une époque encore inconnue. Quoi qu'il en soit, Palma peignit un grand nombre de tableaux. On ne sait de qui il fut l'élève en arrivant à Venise, mais on peut dire que sa première manière, qui dura environ jusqu'en 1512, se ressent de l'influence de Giovanni Bellini et de Cima, et qu'ensuite, dans la *Sainte Barbe* et dans les *Trois Sœurs*, il se rapproche de Titien. Par sa couleur chaude et dorée et par sa peinture onctueuse et caressante comme celle de Giorgione, il est séduisant entre tous les peintres, et pas un, dans les portraits de femmes où il a excellé, n'a appro-

ché plus que lui de la beauté sensuelle. Il a composé aussi beaucoup de sujets religieux, de *Sante conversazioni*.

Tous les musées d'Europe possèdent des tableaux de Palma le Vieux. A Venise, qui en est fort riche, on voit, à l'Académie : *le Christ et la Veuve de Naïm*, une *Assomption* provenant de l'église Santa Maria Maggiore, *Saint Pierre dans une chaire, environné de saints et de saintes*, et une *Tempête apaisée par saint Marc*, attribués par le catalogue à Giorgione; dans les églises, en outre du tableau de San Cassiano, on voit à Santa Maria Formosa la *Sainte Barbe*, qui est sans doute son chef-d'œuvre; à San Stefano, une *Madone entourée de saints;* à Santa Maria Mater Domini, une *Cène*, peut-être de Bonifazio. Le musée Brera de Milan possède une *Adoration des Mages* à laquelle assiste une sainte Hélène et qui provient d'un couvent des olivétains dans l'île Santa Elena des Lagunes; les Offices : *Judith coupant la tête d'Holopherne*, *Etude de femme nue*, *Portrait d'un géomètre* peint sur ardoise, *Jésus-Christ à Emmaüs* et *la Madone et l'Enfant Jésus;* le palais Pitti : une *Sainte Famille*, dont il existe une copie au musée d'Amsterdam, les *Pèlerins d'Emmaüs* et un *Portrait de femme en noir;* le musée de Naples : une *Sainte famille*. Il faut citer encore en Italie : un *Portrait de femme* au palais Sciarra Colonna, un magnifique retable à l'église San Stefano de Vicence, et un autre retable dans l'église de Zerman, près de Trévise. Le musée de Vienne est très riche en œuvres de Palma : *Une jeune et belle Vénitienne à la chevelure blonde, en habits de soie bleue, portant une violette au sein*, portrait de Violante, et quatre autres portraits de Vénitiennes, *la Visitation, Saint Jean-Baptiste, Un jeune héros* et *Lucrèce prenant la résolution de se tuer*. Le Louvre n'a qu'un tableau de Palma, mais admirable : *l'Adoration des Bergers*, qui porte une fausse signature de Titien acheté par Louis XIV en 1685 pour la somme de 2.200 livres; Londres : le *Portrait d'un poète*, peut-être celui de l'Arioste; Bruxelles : *Jésus-Christ porté au tombeau*, qui a fait partie de la collection de Louis XIV et a été décrit par Lépicié et qui, peint sur bois, a été transporté sur toile; Saint-Pétersbourg : une *Sainte Famille ;* Madrid : une *Adoration des Bergers*. Le musée de Berlin possède : *la Madone avec l'Enfant Jésus*, tableau signé, ce qui le marque comme une œuvre de jeunesse, caractère qui apparait au surplus par la manière du peintre, assez proche alors de celle de Carpaccio, un *Portrait de femme, la tête appuyée sur le bras gauche*, un *Portrait d'homme en noir* et une très belle étude de *Tête de femme;* celui de Dresde : *les Trois Sœurs, la Madone et l'Enfant Jésus avec saint Jean-Baptiste et sainte Catherine*, une *Sainte Famille, la Rencontre de Jacob et de Rachel* et une *Vénus couchée dans un paysage;* celui de Cassel : *la Toilette de Vénus* et *Andromède délivrée par Persée;* la Pinacothèque de Munich : *la Vierge et l'Enfant Jésus avec saint Roch et sainte Marie-Magdeleine* et un très beau *Portrait du peintre ;* la galerie de Brunswick : *Adam et Eve*, tableau de sa première manière. E. BRICON.

Bibl. : VASARI, *Vie des peintres illustres*. — RIDOLFI, *Maraviglie dell'Arte*, 1648. — ZANETTI, *Della pittura veneziana*; Venise, 1771. — MORELLI, *Die Werke italienischer Meister*. — Ch. BLANC, *Histoire des peintres*. — *Catalogue of the pictures in the National Gallery*. — CROWE et CAVALCASELLE, *A history of painting in north Italy*; Londres, 1871. — KUGLER, *Handbook of italian painting ;* Londres. 1887.

PALMA (Jacopo ou Giacomo), dit *Palma le Jeune*, peintre vénitien, né à Venise en 1544, neveu ou petit-neveu du précédent. Il reçut ses premières leçons de son père Antonio, artiste sans importance. Protégé par le duc d'Urbin, Guidobaldo II, il fut envoyé par lui à Rome et reçu par son frère, le cardinal della Rovere ; après y avoir passé huit ans à étudier Michel-Ange et surtout Polidoro, il revint dans son pays, mais, n'y trouvant pas de commandes, il repartit pour Rome où il ne fit alors qu'un court séjour et rentra à Venise vers 1572. Tandis que Titien, presque centenaire, allait mourir, Véronèse et Tintoret brillaient de tout leur éclat; mais Palma le Jeune, s'étant lié avec le sculpteur Alessandro Vittoria, dont l'influence était considérable, se fit pousser par lui pour arriver à trouver une place auprès d'eux : on dit même que le sculpteur, mécontent des deux illustres peintres et flatté de la cour que lui faisait ce jeune homme, s'efforça d'élever sa gloire contre la leur. La lutte n'était pas possible, car si Palma le Jeune avait la prodigieuse facilité de travail de Tintoret, il n'avait ni sa véhémence ni sa vigueur. Cependant il venait d'être chargé de décorer, lui aussi, le Palais ducal, et non loin du *Paradis* de Tintoret, il peignit *le Jugement dernier*, puis *le Christ adoré par deux doges* et, au plafond de la salle du Grand Conseil, une *Venise triomphante*. Dès lors, il travailla avec une facilité et une rapidité fâcheuses, ne faisant que des esquisses, comme le lui reprochait le cavalier d'Arpino : il exécuta des tableaux pour soixante-neuf églises de Venise, parmi lesquels on doit retenir *le Christ aux Limbes*, à San Nicoletto dei Frari; toutes les villes de l'Italie du Nord voulurent avoir de ses œuvres, et il fut encore recherché à l'étranger. Lanzi a dit de lui « qu'il était le dernier des bons peintres et le premier des mauvais » ; artiste de décadence, dont le nom, l'un des plus grands de Venise, était trop lourd pour lui, il garda cependant, dans son inépuisable et lassante fécondité, ce charme que Venise a donné à tous ceux qui ont vécu par elle. Il abusa surtout de son habileté, qui lui rapportait des fortunes, lorsqu'il eut survécu aux derniers grands Vénitiens. Il était fort riche et lié avec tous les grands seigneurs de son temps; et, lorsqu'il mourut, on lui fit de magnifiques funérailles à l'église San Zanipolo. Les plus grands graveurs du siècle, les Sadeler, les Goltzius, les Kilianen, passant à Venise, avaient tenu à honneur de graver ses œuvres. A l'Académie de Venise, on voit de lui : un *Ecce homo*, deux tableaux représentant *le Corps du Christ porté par des Anges, l'Enfant prodigue* et *le Retour de l'Enfant prodigue, la Chaste Suzanne entre les Vieillards, Saint François, l'Ange apparaît à saint Pierre dans son cachot, les Douze mille marques : vision de l'Apocalypse;* aux Offices : *Saint Jean dans le désert* et *Sainte Marguerite;* au musée de Naples, *la Madone avec des saints;* à Madrid, *la Conversion de Saül;* au musée du Belvédère, à Vienne : *le Corps du Christ pleuré par des anges, Hérodiade avec la tête de saint Jean, Abel tué par son frère* et des *Anges pleurant la mort du Seigneur*, tableau peint sur ardoise; à Dresde : *Saint Sébastien, le Martyre de saint André* et *la Présentation de Marie au Temple;* à Munich : *l'Adoration des bergers, Ecce homo*, et trois tableaux représentant *l'Ensevelissement du Christ ;* à Cassel : *Tarquin et Lucrèce, Vénus et Cupidon* et *Persée et Andromède;* à la galerie de Schleissheim, *la Mort de saint Sébastien*. E. BRICON.

BIBL. : Ch. BLANC, *Histoire des peintres*, et la plupart des auteurs cités à l'article précédent.

PALMA-CAYET (V. CAYET).

PALMA DE CESNOLA (Louis, comte), archéologue italien, né à Rivarolo, près de Turin, le 29 juin 1832. Il se destina d'abord à la carrière des armes et entra à l'Ecole militaire de Turin. Nommé lieutenant après la bataille de Novare (1849), il démissionna en 1854, pour servir en Crimée dans l'armée anglaise. Il s'établit ensuite à New York, épousa la fille d'un officier de marine des Etats-Unis, et se fit naturaliser Américain (1861). Dans la guerre de sécession, il fut colonel d'un régiment de cavalerie dans l'armée fédérale, se distingua en mainte circonstance, fut fait prisonnier à la bataille d'Aldie en Virginie, et remis en liberté au bout de quelques mois. Nommé brigadier général par le président Lincoln, il fut bientôt après envoyé à Chypre comme consul des Etats-Unis. En 1877, il devint directeur du musée métropolitain de New York. Il est connu surtout comme archéologue. De 1867

à 1877, il dirigea des fouilles sur plusieurs points de l'île de Chypre, notamment à Curium, où il découvrit le trésor d'un temple, aujourd'hui conservé au musée de New York. Il a fait connaître les résultats de ses fouilles dans plusieurs ouvrages, écrits soit en italien, soit en anglais : *Scoperta del Tempio di Venere a Golgos* (Turin, 1870); *Le Ultime scoperte nell' isola di Cipro* (Turin, 1876); *Cyprus, its ancient cities, tombs and temples, with maps and illustrations* (Londres, 1877; 2e éd., New York, 1878); *Metropolitan Museum of Art* (New York, 1882). P. Monceaux.

PALMA de Cesnola (Alexandre), archéologue italien, né en 1839, frère du précédent. Il servit d'abord dans l'armée piémontaise, prit part à la guerre de Crimée et aux campagnes d'Italie, fut nommé capitaine d'infanterie de marine. Il démissionna en 1869, se rendit à Montevideo, puis à New York. Il fut envoyé à Paphos, en Chypre, comme vice-consul des Etats-Unis. Il y devint archéologue comme son frère, et fit des fouilles à Paphos et à Salamis pour le compte du gouvernement anglais. Il a exposé les résultats de ces fouilles dans deux ouvrages : *Chyprus antiquities* (Londres, 1880); *Salaminia* (Londres, 1881). Il a écrit aussi des romans et des relations de voyages. P. Monceaux.

PALMÆR (Henrik-Bernhard), auteur satirique suédois, né près de Calmar le 21 août 1801, mort à Linkoping le 7 juil. 1854. Sa paresse, son incapacité à fournir aucun travail régulier l'empêchèrent de trouver jamais une position stable : il passe du professorat au journalisme et de journal en journal jusqu'à la fin de sa vie. Sa vive critique de Tegner et d'Askelöf dans sa *Lettre à la Minerve suédoise* (1834) attira sur lui l'attention et il sut garder la faveur d'un certain public en attaquant sans les ménager, et souvent d'une façon injuste, plusieurs personnages considérables de son temps : *le Dernier Jugement à Kråkvinkel* (contre l'évêque Hedrén), *Lettre de Stockholm pendant le Riksdag de 1847-48, un Petit Voyage de plaisir*, etc. Th. Cart.

PALMAIRE (Anat.). Aponévrose, Arcades, Muscles palmaires (V. Main, § *Anatomie*).

PALL-MALL. Rue célèbre de Londres (V. Londres, t. XXII, p. 513).

PALMANOVA. Ville d'Italie, ch.-l. de district de la prov. d'Udine (Vénétie), à 20 kil. de cette ville; 3.541 hab. aggl. en 1881. Stat. du chem. de fer Cividale-Portogruaro. Place forte couvrant la voie militaire Trieste-Venise, entourée par un fossé très large et profond, pouvant être facilement inondé moyennant une série de canaux qui dérivent d'un aqueduc majestueux, érigé au XVIe siècle par les Vénitiens. La forteresse bâtie par ceux-ci en 1593 a été renforcée par ordre de Napoléon Ier; elle est remarquable par son élégante construction et sa parfaite régularité. Belle et vaste cathédrale, et trois portes de la ville qui sont des chefs-d'œuvre d'architecture. Industrie de la soie. Occupée par les Français en 1797, c'est de cette ville que le général Bonaparte prononça la déchéance de la république de Venise. Elle fut assiégée par les Autrichiens de mars au 25 juin 1848 et capitula.

PALMARÈS. On désigne sous ce nom la brochure qui contient le programme de la distribution solennelle des prix, cérémonie qui terminait l'année scolaire dans les collèges : les jésuites ne l'ont pas inventé, mais savamment utilisé. Supprimant l'action de la famille sur la direction de l'enfant, habiles par contre à l'amuser par la flatterie, portant ici comme partout leur goût de la représentation et du décor, ils firent du palmarès une sorte de journal-réclame. Indépendamment du nom et des titres des vainqueurs couronnés, du rappel des croix, rubans et insignes, des œuvres spécialement composées par les Pères, on y trouvait des œuvres d'élèves — vers latins ou oraisons laudatives — le livret de la pièce représentée, le texte donné comme authentique de compositions — joutes oratoires, réponses en des exercices solennels, attribuées aux lauréats — bref tout ce qui pouvait entretenir l'amour-propre des parents et des enfants.

L'Université, comme l'avaient déjà fait les écoles centrales, s'inspira sur ce point comme sur tant d'autres des errements des jésuites; on publia même parfois deux palmarès, celui des prix d'excellence après l'examen du cinquième mois, et celui de la « distribution solennelle des prix faite aux élèves du lycée à la suite des exercices littéraires et publics qui ont terminé les cours ». Pour se faire une idée de l'intérêt que présentent encore ces brochures, en vue d'une histoire des cérémonies et récompenses scolaires, il faut consulter une collection de palmarès empruntés à la province, où ces fêtes prenaient une importance particulière. On y voit comment « l'assemblée, des plus nombreuses et des mieux composées », encourageait « par sa précence les heureuses dispositions d'une jeunesse infiniment intéressante ». « Les élèves, placés en cercle sur le parquet de la salle », forment « deux compagnies armées, dont la musique « exécute des symphonies ». Les compagnies « non armées » occupent les plus hauts gradins : après le discours, M. le censeur « fait l'appel nominal ». Le Palmarès comprend d'abord l'ordre des exercices dont le programme est détaillé et rédigé par les professeurs : suit le nom des élèves qui « répondront » en mathématiques, latinité et belles-lettres, et « le professeur de belles-lettres se voit forcé de rappeler au public que toutes les compositions que liront les élèves leur appartiendront... Le gouvernement, sage et éclairé, ne veut pas que des professeurs honorés deviennent d'adroits baladins », opérant « par des prestiges et des illusions ». A la suite est imprimé le procès-verbal du concert et de la distribution des prix aux lauréats. Les classes sont appelées dans l'ordre suivant : 1re classe de belles-lettres, 2e classe de belles-lettres, 1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e classes de latin. Vient alors « la série mathématique » avec la classe de « mathématiques transcendantes » et six autres de mathématiques inférieures. On termine par la classe de dessin et celle d'écriture. A la fin de la brochure, aux époques voisines de la fondation de l'Université, se trouve parfois une pièce couronnée, par exemple en 1806, « une ode sur la paix »; ou bien on apprend que la « distribution sera précédée d'un dialogue entre quelques petits élèves qui seront interrogés par le proviseur ». En 1812, époque où les élèves ont à répondre sur la géographie de la France divisée en 142 départements, le palmarès devient une publication officielle signée par le proviseur et approuvée par le recteur; la classe de belles-lettres reprend le nom de rhétorique en 1811, la philosophie reparaît en 1817. Deux ans après s'introduit l'usage, abandonné en 1823, de clore la séance par la distribution des médailles d'encouragement aux instituteurs. A partir de 1821, on annonce la messe de rentrée; en 1832, on indique la durée des vacances; en 1834, le nom de chaque professeur est inscrit en tête de sa classe. Désormais la rédaction de la brochure est fixée pour tous les établissements; elle contient le nom du président et des assesseurs, ceux des membres du bureau d'administration, le rappel des prix d'honneur et lauréats des écoles, l'énumération du personnel administratif et enseignant, le texte du discours d'usage, les noms, prénoms, lieux de naissance, qualités (internes ou externes) des élèves ayant obtenu un prix ou un accessit, la date de l'ouverture des cours de vacances et de la rentrée de classes précédée de la messe du Saint-Esprit.

Le palmarès du concours général contient le discours du professeur, qui parle en latin jusqu'en 1882, et la réponse du ministre président; on y cite les autorités présentes à la cérémonie, les noms des lauréats avec celui des établissements et des professeurs qui les ont envoyés au *concours général* (V. ce mot, t. XII, p. 316).

L'énumération des différents prix mérite aussi quelque attention : le nom de prix de « composition » en mathé-

matiques aurait dû être conservé. Le prix de « prééminence » est devenu celui d'excellence. En 1808 apparaît le prix de grec, en 1813, celui de discours latin, avec mention de prix d'honneur, en 1817 celui de discours français et celui de version grecque, en 1821 celui de dissertation française ; la mention de prix d'honneur est donnée à celui de dissertation latine en 1827. Viennent ensuite le prix d'histoire et de géographie (1829), de chimie (1830), d'anglais et allemand (1832). Enfin, par une coïncidence très suggestive, en 1853, en même temps qu'apparaît en tête du palmarès l'instruction religieuse, qui n'y avait pas figuré même sous la Restauration, disparaît la mention de la classe de philosophie, réduite jusqu'en 1868 à être classe de logique. Il y avait pourtant une compensation : une rubrique spéciale était désormais consacrée à la musique vocale !

Définitivement immuable dans sa forme, le palmarès, vivace comme tous les organismes, du même genre, tend à sévir partout : des collèges privés et publics de garçons il s'étend à l'Institut (distribution des prix de vertu et discours d'usage) pour redescendre aux écoles primaires de tous les degrés, dont les plus importantes font imprimer leurs listes de lauréats. Naturellement il fleurit dans les pensionnats et les nouveaux établissements secondaires publics de jeunes filles. On en compose même pour les aveugles et les sourds-muets. On peut ainsi, sans autre peine que celle de payer l'imprimeur, « développer l'émulation et complaire aux familles ». Les « lauréats » ont « leur presse périodique » — en attendant mieux.

Eugène Blum.

PALMARIA. Ile de la mer Ligurienne, prov. de Gênes, à l'O. du golfe de la Spezia ; 153 hect. Marbre, vin, oliviers. Son fort et ses signaux font partie du système de défense de la Spezia.

PALMAROLA. Ilot de la mer Tyrrhénienne (V. Pontiennes [Iles].

PALMAROLI (Pietro), peintre italien, mort à Rome en 1828. Il acquit une certaine réputation par son talent tout particulier pour reporter sur la toile de vastes compositions murales peintes à fresque ou à l'huile. C'est ainsi qu'il réussit à transposer (1811) la *Descente de croix* de Daniel de Volterra, fresque célèbre de l'église de la Trinité de' Monti. Il fit subir la même opération à la *Vierge de Saint-Sixte* de Raphael, l'immortel chef-d'œuvre que l'on admire à Dresde. G. C.

PALMAROLI (Cayetano), peintre et lithographe, né à Fermo (Italie) en 1801, mort à Madrid en 1853. Appelé en Espagne pour prendre part à l'entreprise formée par D. Jose de Madrazo, de faire reproduire en lithographie les principaux tableaux du musée de Madrid, Palmaroli se chargea d'exécuter un assez grand nombre de ces reproductions, notamment : *le Portrait équestre de Charles-Quint*, d'après le Titien ; *la Vierge soutenant dans ses bras le corps de son fils*, d'après Van Dyck ; *l'Adoration des Rois*, d'après Velazquez, etc. Il fit aussi plusieurs autres lithographies qui furent publiées par le journal *el Artista* et quelques portraits de personnages contemporains : *le duc de Baylen*, *Maroto*, *Bellini*, et celui de *D. François d'Assise de Bourbon ;* ce dernier portrait est regardé comme sa meilleure œuvre. P. Lefort.

Bibl. : Ossorio y Bernard, *Galeria de artistas españoles ;* Madrid, 1868.

PALMAROLI y Gonzalez (Vicente), peintre espagnol, fils du précédent, né à Zarzalejo, province de Madrid, en 1834, mort à Madrid en 1896. Il fut l'élève de Federico de Madrazo et suivit les cours de l'Académie de San Fernando ; envoyé à Rome comme pensionnaire, en 1858, il y séjourna jusqu'en 1862, revint à Madrid et présenta à l'exposition de cette même année une grande composition religieuse représentant *Saint Jacques, sainte Elisabeth, saint François et saint Pie V intercédant auprès de saint Ildephonse pour qu'il guide et protège le prince des Asturies.* Ce tableau devint la propriété de la reine Isabelle. L'artiste exposait en même temps une pittoresque peinture représentant une *Paysanne des environs de Naples*. Puis, il retourna à Rome d'où il envoya son remarquable tableau : *Un Sermon à la Sixtine*, qui parut à l'Exposition universelle de 1867, à Paris. La *Prise de Tétuan*, peinte pour le duc de Fernan-Nuñez, achevée en 1868, motiva un voyage de l'artiste au Maroc. Palmaroli fut admis au nombre des membres de l'Académie des beaux-arts de San Fernando en 1872 ; il vécut tantôt à Rome, tantôt à Paris, et ce n'est qu'après la mort de Federico de Madrazo qu'il se fixa définitivement à Madrid où il lui succéda à la direction du musée du Prado. Il est l'auteur d'un très grand nombre de portraits de personnages espagnols contemporains ; sa dernière œuvre en ce genre est un *Portrait d'Alphonse XIII.* P. Lefort.

Bibl. : Ossorio y Bernard, *Galeria de artistas españoles ;* Madrid, 1868.

PALMAS (Las) ou **CIUDAD** de las Palmas. Ville de l'archipel des Canaries, chef-lieu et sur la côte N.-E. de la Grande Canarie, à 4 kil. S. de l'isthme de Guanarteme qui relie l'Isleta à la grande île ; 21.350 hab. Siège du haut tribunal des Canaries. Quelque industrie, commerce de vins et de cochenille, pêche active, construction d'embarcations. Las Palmas, qui a été la capitale de l'archipel, en est encore la ville principale. Elle est située à l'issue de la profonde barranque de Guiniguada, dominée par d'assez hauts escarpements ; c'est une jolie ville, dont les maisons blanches, à toits plats, s'étagent en amphithéâtre au milieu des palmes. Elle est murée, bien bâtie : la partie basse, *la Triana*, est habitée par les négociants ; la partie haute, *la Viñeta*, par les fonctionnaires. On y remarque quelques monuments datant de l'époque où elle était la capitale de l'archipel, la cathédrale surtout, dans le style de la Renaissance espagnole, qui domine le haut quartier de ses deux tours de basalte. Las Palmas est la capitale littéraire et scientifique des Canaries et possèdent de nombreuses écoles, des collections archéologiques et d'histoire naturelle. Le climat, superbe et tempéré (max. 29°, min. 10°,4, moyenne 20°,25), est quelquefois un peu fatigant. La ville est cependant un bon sanatoire et la présence des sources thermales et salines de Teror, Firgaz, et surtout de Santa Catalina (27°) ne peut que contribuer à y amener les personnes qui ont à se refaire d'un séjour dans la zone torride. Las Palmas ne possède qu'un débarcadère ; le port, *La Luz*, est à 3 kil. N. sur l'isthme de Guanarteme. Autrefois exposé aux vents d'E., il est maintenant protégé par une longue jetée de 1.450 m. qui permet aux plus gros navires de mouiller sans danger et de se ravitailler aux entrepôts de houille. C'est un port franc. Les câbles de Cadix à la côte occidentale d'Afrique y prennent terre. J.-G. Kergomard.

PALMAS (Cap) ou **CAP** des Palmes (V. Palmes [Cap des]).

PALMAS. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Laissac ; 417 hab.

PALMBLAD (Wilhelm-Fredrik), historien suédois, né à Liliestad près de Soderkoping le 16 déc. 1788, mort à Upsal le 2 sept. 1852. Dès sa jeunesse et comme étudiant, il prit une part très active, avec son ami Atterbom, au réveil littéraire de la Suède : il est un des membres principaux de la Société *Aurora* et un des fondateurs du *Phosphoros* (1810), du *Calendrier poétique* (1811, etc). En 1822, il est nommé professeur d'histoire de Suède puis, en 1835, professeur de grec. Sa vie est tout entière consacrée à ses travaux d'histoire, de géographie, de littérature et de polémique : très nombreux et très divers, aucun n'est cependant sans valeur, et plusieurs marquent dans l'histoire littéraire de la Suède : *Poétique suédoise* (traité didactique), *Sur le Roman* (dialogue), *la Famille Falkensvärd* (recueil de nouvelles de diverses époques réunies en 1844, trad. en all. 1846) ; *Sur l'Histoire ancienne des Perses*, *Sur l'Histoire ancienne des Hindous*, *Sur le Tibet*, *la Palestine* (1823), *Manuel de*

géographie physique et politique, ancienne et moderne (5 part., 1827-37); *Récits d'histoire ancienne* (1830), *Manuel d'histoire moderne* (1832; 7e éd., 1872), *Manuel d'histoire universelle* (1845); *Antiquités grecques* (1843-45), *Aurora Königsmark et sa race* (roman historique en 4 parties, 1846-49; trad. en all.), et, outre de nombreux articles de polémique littéraire et politique dans les revues qu'il dirigeait ou fondait (*le Temps*, 1847-51), d'excellentes traductions de Sophocle, d'Eschyle, d'Homère, de Tieck, etc. Th. Cart.

PALME. I. Botanique. — Nom donné aux feuilles de Palmiers, souvent digitées-palmées comme dans les *Chamærops*, et par extension aux feuilles pennées des Dattiers, etc. (V. Palmier). — En réalité, une feuille est *palmée* lorsqu'elle est palminervée et découpée en lobes plus ou moins profonds, ce qui constitue les variétés palmatilobées, palmatifides, palmatipartites, palmatiséquées. — Le *beurre de palme* et l'*huile de palme* sont fournis par le Palmier *Avoïra* (V. ce mot) ou *Elæis guinensis* L. (V. Elæis). Une matière grasse analogue s'obtient avec le périsperme, c.-à-d. l'amande du *Cocos nucifera* L. et du *C. butyracea* L. — Enfin, la *cire de palme* provient d'un *Ceroxylon* (V. ce mot). Dr L. Hn.

Huile de palme. — Elle provient du fruit de certains palmiers. Le fruit est amoncelé en tas, que l'on abandonne à la surface du sol pendant un mois environ (côtes de Guinée). Lorsque la fermentation est suffisamment avancée, on jette le fruit dans un cuvier, où on le fait bouillir avec de l'eau. Le fruit est retiré et on fait bouillir à nouveau la partie corticale. L'huile qui surnage est extraite avec des cuillers Corps solide, rouge, à la température de nos climats (fond à 30°-35°). Son odeur rappelle l'iris ou la violette. Elle se saponifie facilement par les alcalis et forme un savon jaune. Elle sert à la fabrication des savons. des bougies, de l'acide stéarique, par l'action de la vapeur d'eau sous pression.

II. Architecture. — La palme ou branche de Palmier est un des emblèmes dont la représentation a été le plus fréquenté sur les monuments de l'antiquité et aussi sur ceux de nos jours. La palme, qui était portée à Rome par le général victorieux au cours de la pompe triomphale, était aussi placée aux mains de la statue de la Victoire et figurait sur les arcs de triomphe, comme plus tard. dans les premiers monuments du christianisme, on la retrouve sur les tombes des martyrs qui, on le sait, après leur mort, appartiennent à l'Église triomphante. De nos jours, on sculpte des palmes sur les monuments commémoratifs et sur les stèles funéraires ainsi qu'on peut le voir au tombeau de Félix Duban, œuvre de Louis Duc, au cimetière du Montparnasse. MM. Duban et Eug. Guillaume ont également placé une palme dorée dans le soubassement du petit monument à la gloire de Ingres, Flandrin et Simart, élevé dans le vestibule des études à l'École des Beaux-Arts. Mais un des plus remarquables emplois de la palme est celui qui fut fait de cet ornement symbolique par Constant-Dufeux dans les portes latérales du Panthéon à Paris, portes fondues en bronze en 1851. Dans les panneaux supérieurs de ces portes, des palmes se détachent sur des branches de chênes ou de lauriers et viennent, par leur hommage symbolique, compléter l'inscription rappelée en abrégé : A. G. H. L. P. R., *Aux grands Hommes, la Patrie reconnaissante*. Charles Lucas.

III. Art héraldique. — Branche de palmier. Elle est le symbole de la victoire. Les palmes servent aussi d'ornement extérieur aux armes des abbesses.

IV. Ordres. — Palmes académiques (V. Officier d'académie).

V. Histoire religieuse. — Dimanche des Palmes (V. Rameau).

VI. Métrologie. — Ancienne mesure de longueur, qui était égale, en principe, au travers de la main et qui a beaucoup varié. En Grèce et à Rome, à l'origine, elle valait quatre doigts et était, par conséquent, le sixième de la coudée ou le quart du pied. C'était le *palmus minor* (0m,0739). Le *palmus major*, plus récent et encore usité dans l'empire romain, valait douze doigts, c.-à-d. la moitié de la coudée ou les trois quarts du pied (0m,225). De ce dernier est dérivé le *palmo* italien, qui valait 0m,223 à Rome, 0m,263 à Naples, 0m,258 à Palerme, 0m,248 en Sardaigne, 0m,261 à Nice, et qui sert encore pour le commerce des marbres : il est alors de 0m,25, en sorte qu'il faut 64 palmes cubes pour un volume d'un mètre. En France, on a employé, jusqu'en ces derniers temps, dans les ports de mer et la marine, la palme de 0m,29.

PALME (La). Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Sigean; 1.404 hab.

PALMEIRIM (Luis-Augusto), poète, auteur dramatique et littérateur portugais, né à Lisbonne le 9 août 1825, mort à Lisbonne en 1893. Fils d'un général. Officier du génie, puis fonctionnaire au ministère des travaux publics, il devint directeur du Conservatoire des beaux-arts en 1877. Il fut membre de l'Académie royale des sciences de Lisbonne. Il a joui pendant longtemps d'une grande popularité comme poète patriote et chantre populaire, et ses *Poesias* (Lisbonne, 1851), qui ont eu plusieurs éditions, lui ont valu le surnom de « Béranger portugais ». On lui doit encore un roman de mœurs très réussi : *A familia do Sr. Capitao mor* (1854) ; plusieurs comédies en vers, qui n'ont pas eu un grand retentissement ; la biographie du poète *João Andra de Corvo* (1860) ; *la Galeria de figuras portuguezas* (1878), etc. G. P-i.

PALMER (Terre de). Découverte en 1821 par Palmer, elle fait partie des terres australes. Elle est située entre 63° 54′ 32″ et 65° 10′ de lat. S. et 62° 20′ et 66° de long. O. de Paris, c.-à-d. au S. de l'Amérique méridionale. Elle est voisine de la terre de Graham dont elle est séparée par le détroit ou le golfe de Bismarck.

PALMER. Ville des États-Unis, Massachusetts ; 6.520 hab. (en 1890). Tapis, nattes, voitures.

PALMER (Roger), comte de Castlemaine, diplomate et écrivain anglais, né à Dorney Court (Buckinghamshire) le 3 sept. 1634, mort à Oswestry le 21 juil. 1705. Il fit des études de droit qu'il ne poussa pas à fond, s'occupant passionnément de politique et participant à tous les complots en faveur de la Restauration. En 1659, il épousait Barbara Villiers, duchesse de Cleveland, qui devenait bientôt la maîtresse du roi. Palmer fut élevé à la pairie avec le titre de comte de Castlemaine (1661), mais il se sépara violemment de sa femme en 1662 et se mit à voyager. Il entra dans la diplomatie, fit partie d'une mission à Constantinople. Revenu en Angleterre en 1677, il fut dénoncé comme jésuite par le trop fameux Titus *Oates* (V. ce nom), ce qui lui valut un emprisonnement à la Tour à deux reprises. Acquitté en 1680, il jouit de la confiance de Jacques II, qui lui donna l'ambassade de Rome en 1686. Cette mission avait une importance capitale, puisqu'elle marquait l'établissement de relations diplomatiques avec la papauté, mais Castlemaine se montra si tranchant qu'elle échoua. Le gouvernement fit des excuses au pape, rappela son ambassadeur et, comme compensation, lui donna l'entrée au conseil privé avec de forts émoluments. Après la fuite du roi, Castlemaine fut arrêté et enfermé à la Tour (1689). Traduit devant la Chambre des communes, il eut à s'expliquer sur son ambassade de Rome. Il fut réemprisonné encore sous le chef de complicité dans le complot jacobite. Relâché, il passa en France, puis en Flandres où il intrigua avec les ennemis de Guillaume. Aussi fut-il accusé de haute trahison et encore enfermé à la Tour en 1696. Au bout de six mois, il fut remis en liberté et ne s'occupa plus de rien. Catholique pratiquant, ce qui explique suffisamment les persécutions dont il fut victime, Castlemaine était un esprit cultivé, particulièrement versé dans la linguistique et les sciences exactes. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages, entre autres : *A short and true account of the materials Passages in the late war*

between the English and Dutch (Londres, 1671, in-8); *The Compendium or a short view of the late trials in relation to the present Plot against his Majesty and government* (Londres, 1679, in-4); *An account of the Present war between the Venetians and Turks* (1666, in-8); *The Catholique Apology* (Anvers, 1674, in-8); *The earl of Castlemaine's Manifesto* (1681, in-8), etc. R. S.

BIBL. : M. WRIGHT. *Account of the embassy of R. earl of Castlemaine to Innocent XI from King James II* Londres, 1688, in-fol., avec portrait.

PALMER (John), publiciste et philosophe anglais, né à Southwark, vers 1729, mort à Islington le 26 juin 1790. Entré jeune dans les ordres, il fut notamment assistant de John Allen, ministre presbytérien de Londres. En 1780, la largeur de ses idées coïncidant mal avec ses obligations religieuses, il abandonna le ministère. Il a publié des ouvrages d'une grande indépendance de vues entre autres : *Free Thoughts on the inconsistency of conforming to any religions test as a condition of toleration* (1779, in-8); *Observations in defence of the liberty of Man as a moral agent* (1779, in-8); *An Appendix to the Observations*, etc. (1780, in-8); *A Summary View of the Grounds of Christian Baptism* (1788, in-8). Il a publié les *Commentaires* de John Alexander. R. S.

PALMER (Christian), théologien allemand, né à Winnenden, près de Stuttgart, le 27 janv. 1811, mort à Tubingue le 29 mai 1875. Il fit ses études et prit ses grades à la faculté de théologie de Tubingue. Il entra dans les ordres et monta, par tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, jusqu'au titre de doyen de l'église principale de Tubingue. Il occupa aussi la chaire de prédication à l'Université de cette ville. Les leçons sur l'éloquence sacrée, la morale et l'instruction religieuse furent publiées et formèrent des manuels très répandus dans les séminaires de théologie. Les principaux sont : *Evangel. Homiletik* (Stuttgart. 1859; 5e éd. 1867); *Evangel. Katechetik* (*ibid.*, 1852; 3e éd., 1861); *Evangel. Pastoraltheologie* (*ibid.*, 1860; 2e éd., 1863); *Evangel. Hymnologie* (*ibid.*, 1865); *Die Moral des Christenthums* (*ibid.*, 1864). Palmer avait en outre contribué à fonder les *Jahrbücher für deutsche Theologie* (Stuttgart, 1856 et suiv.) et collabora à l'*Encyklopædie für das gesammte Erziehungs-u. Unterrichtswesen* (*ibid.*, 1859). On lui doit enfin un certain nombre de travaux estimés sur la musique d'Eglise et l'art religieux. Th. RUYSSEN.

PALMER (Roundell), comte de *Selborne* (V. ce nom).

PALMERSTON. Ville d'Australie, ch.-l. du Territoire du Nord, sur la baie de Port-Darwin; tête de ligne du chemin de fer qui mène à Pine-creek.

PALMERSTON (Henry-John TEMPLE, 3e vicomte de), homme d'Etat anglais, né à Westminster le 20 oct. 1784, mort à Brockett Hall le 18 oct. 1865. Il descend d'une vieille famille anglaise; son arrière-grand-père, créé pair en 1727, était le neveu de W. Temple, ministre de Charles II. Il commence son éducation à Harrow, passe trois ans à l'Université d'Edimbourg où il suit les cours de Dugald Steward, puis en 1803 entre au Saint-John's College, à Cambridge. A peine majeur, et en même temps qu'il obtient le degré de maître ès arts, il dispute vainement à lord Althorp et à lord H. Petty l'honneur de représenter l'Université au Parlement. Nommé lord de l'amirauté dans le ministère du duc de Portland, il échoue une seconde fois à Cambridge, mais obtient le siège de Newton (Wight), et prononce son *maiden speech* (1808), contre la production des pièces relatives aux affaires de Danemark et au bombardement de Copenhague demandée par Ponsonby. Il devait désormais faire partie de tous les ministères qui se succédèrent jusqu'à sa mort, à l'exception des deux ministères R. Peel et Derby. Le 28 oct. 1809, il accepte les fonctions de ministre de la guerre que lui offre Perceval, et les conserve dans divers ministères jusqu'en 1828 ; durant ces seize années, Palmerston s'enferme dans ses fonctions, et se livre obscurément à une sévère réorganisation des finances militaires et de l'armée. Mondain, fréquentant l'élégante société whig, il s'écarte lentement du parti tory auquel déplaisent ses opinions favorables à l'émancipation des catholiques anglais, et aux tentatives libérales du continent, et se fait élire représentant de l'Université de Cambridge dans des conditions telles qu'il y voit le premier pas décidé vers une rupture avec les tories. Il abandonne lui-même le ministère Wellington pour une divergence de vues sur le *disenfranchisement* de East Retford, et après un voyage sur le continent, reçoit de lord Grey le ministère des affaires étrangères qu'il conserve jusqu'à l'arrivée au pouvoir de R. Peel (1834). Il allait devenir avec lord Russell un des leaders du parti libéral. Il débute par les négociations relatives à la question belge, refuse le Luxembourg à Talleyrand, ne voulant point que la France obtînt « un seul champ de choux », manifeste ses grandes qualités d'homme d'Etat, animé d'un patriotisme intransigeant, d'une animosité violente contre tout ce qui est étranger à l'Angleterre, surtout contre la France dont il se défie et méprise les représentants. Lord Melbourne lui rend en 1835 les affaires étrangères : l'Europe l'ignore encore, mais Talleyrand l'appelle dans sa correspondance privée « le seul homme d'Etat de l'Angleterre ». Il consacre alors toute son attention à la question d'Orient, et se prononce contre notre protégé Méhémet-Ali; redoutant une alliance de la France et de la Russie, il négocie simultanément avec les deux puissances, hésitant d'abord à lier partie avec l'une d'elles, il propose la réunion d'un congrès des cinq grandes puissances pour régler la question égyptienne.

Enfin, certain de ne pouvoir entraîner la monarchie de Juillet dans une guerre contre la Russie, il prend son parti ; nos ambassadeurs à Londres, Sebastiani, **Guizot**, ce dernier abusé par les flatteries de l'aristocratie britannique, ne démêlent point l'entente que Palmerston noue avec le représentant de la Russie, et ceux de l'Autriche et de la Prusse. Le 15 juil. 1840, Palmerston signe à notre insu une convention définitive; Thiers tombe du pouvoir ; la France se résigne et abandonne Méhémet-Ali. Palmerston, après avoir dénoncé à l'Europe les tendances ambitieuses du gouvernement français, triomphe de notre humiliation. Au lendemain même de sa victoire, la formation du ministère Peel lui enlève le pouvoir. Rejeté dans l'opposition, il harcèle le ministère tory dont il incrimine la faiblesse vis-à-vis des Etats-Unis au sujet du traité d'Ashburton, et vis-à-vis de la France au sujet de l'affaire Pritchard, emploie ses loisirs à un voyage sur le continent (1843), se rallie en 1845 au principe de l'abolition des Corn Laws. Au moment d'entrer dans le ministère Russell, et bien qu'il ne croie pas à l'entente cordiale, il vient à Paris où il croit nécessaire de faire oublier son insolence agressive ; il reprend enfin la direction des affaires étrangères (1846), dirige les négociations des mariages espagnols, apprend avec plaisir la chute de Louis-Philippe, les déclarations pacifiques de Lamartine, conseille à l'Autriche, en pleine révolution, d'abandonner ses possessions italiennes, et écrit : « L'empereur tient l'Italie, mais ne la gardera que jusqu'au jour où la France cessera de le permettre... Il tient la Hongrie et la Galicie, mais ne les gardera qu'aussi longtemps que la Russie le permettra ». (Lettre à Ponsonby.) La répression de la révolution par les armées russes et autrichiennes provoque ses protestations ; il entraîne la France dans une démonstration en faveur de la Turquie à laquelle le tsar et l'empereur prétendaient arracher les réfugiés hongrois. L'énergie avec laquelle il soutient les réclamations de don Pacifico, sujet anglais, auprès du gouvernement grec, le déploiement de forces qu'il n'hésite pas à faire contre ce petit pays en 1850, sans souci de l'opinion européenne, lui attirent un vote de blâme de la Chambre des lords (17 juin); un débat de quatre jours s'engage aussitôt à la Chambre des communes ; Palmerston parle pendant quatre heures con-

sécutives et remporte le plus grand triomphe oratoire de sa carrière (25 juin) : il justifie sa conduite dans l'affaire Pacifico, affirme hautement le droit du gouvernement anglais à substituer son action à celle des tribunaux étrangers jugés insuffisants, puis élargit le débat, passe en revue la situation troublée des diverses nations continentales, se défend avec une habile ironie d'avoir précipité la chute de Louis-Philippe en France, rappelle sa dernière victoire en Orient, et termine en opposant au spectacle des révolutions continentales celui d'une Angleterre sage, objet de l'admiration universelle, et en affirmant le droit du citoyen anglais à prononcer à la face du monde le *civis romanus sum*. Après ce discours, Peel, son adversaire, s'écria : « Il nous rend fier de lui ». De ce jour, Palmerston n'est plus l'homme d'un ministère ou d'un parti, mais le ministre de l'Angleterre, le grand *Pam*. Persuadé que la république ne pourrait durer en France, Palmerston, flatté par le prince Napoléon se montre favorable à ses ambitions, approuve l'« acte hardi et décisif » du 2 déc., réprimande son ambassadeur lord Normanby qui n'a pas témoigné assez d'empressement au héros de la journée, raille les scrupules de lord Normanby, lui écrit que le respect dû à la loi et à la constitution anglaise consacrées par les siècles ne peut s'appliquer à l'œuvre « que les têtes éventées de Marrast et de Tocqueville ont inventée pour le tourment et la perplexité de la nation française : je puis dire qu'on fait plus d'honneur à cette constitution en la violant qu'en l'observant. Il était temps de se débarrasser de cette folie puérile ». En même temps qu'il enjoignait officiellement à lord Normanby de ne point intervenir dans les affaires intérieures de la France, Palmerston informait directement le ministère français qu'il approuvait pleinement la politique du prince président ; placé dans une situation fausse, l'ambassadeur réclama : la reine et lord Russell demandèrent des explications à Palmerston ; celui-ci riposta par une apologie du coup d'Etat, exprimant seulement des regrets au sujet de « l'inutile destruction de vies que les soldats paraissent avoir infligée au peuple de Paris ». Son incorrection lui coûta néanmoins le ministère : il dut quitter ses fonctions.

En 1852, il accepte le ministère de l'intérieur dans le cabinet de lord Aberdeen, mais ne cesse de s'occuper des affaires extérieures, conseille l'alliance française et la guerre contre la Russie, donne sa démission le 15 déc. et ne la retire que lorsque ses collègues acceptent les hostilités. Au cours de la guerre de Crimée, un irrésistible mouvement d'opinion le porte à la direction du ministère (févr. 1855). Il essaie de prolonger la guerre après la prise de Sébastopol, malgré la lassitude de Napoléon III, et, après la paix de Paris, paraît se relâcher de son amitié pour l'empereur, « le sphinx de la Seine », dont il redoute les rêves ambitieux. Il préside encore aux négociations de la guerre contre la Perse et de l'expédition de Chine, dissout les communes qui avaient blâmé sa politique en extrême Orient (1857), retrouve une majorité dans la nouvelle Chambre ; mais un projet de loi contre les conspirateurs, qu'il dépose après l'attentat d'Orsini, est repoussé, et il se retire (1858). En juin 1859, Palmerston succède à lord Derby, seconde la politique italienne de Napoléon III dont il se fait le répondant devant ses collègues, en est récompensé par la conclusion de nouveaux traités de commerce, mais après l'annexion de la Savoie, il écrit à lord Cowley : « Dites à l'empereur qu'entre lui et moi, c'est *fini* ». Palmerston déploie encore une grande énergie dans les affaires d'Amérique, mais la défiance qu'il manifeste à l'égard de la France isole désormais l'Angleterre et la rend impuissante dans la guerre des duchés ; il s'en console en voyant grandir l'antagonisme entre la France et la Prusse. Il termine sa carrière presque à égale distance des conservateurs et des libéraux, hostile à la réforme électorale, préoccupé d'armements maritimes, entouré néanmoins d'éloges, assez tôt pour ne point voir les démentis que les événements allaient bientôt apporter à ses plus chères prévisions. L. MAURY.

BIBL. : H. LYTTON BULWER (lord DALLING), *The Life of viscount Palmerston* ; Londres, 3 vol. — EVELYN ASHLEY, *Life of viscount Palmerston* ; Londres, 1846-65, 2 vol. — A. LAUGEL, *Lord Palmerston et lord Russell* ; Paris, 1877, in-16. — LLOYD C. SANDERS, *Life of viscount Palmerston* (Statesmen series) ; Londres, 1888.

PALMES (Cap des). Promontoire de la côte occidentale d'Afrique, qui marque le commencement de la côte de la Guinée septentrionale. Le cap des Palmes est situé dans la République de Libéria, dans le comté de Maryland et sépare la côte des Graines de la côte d'Ivoire.

PALMETTE. I. ARBORICULTURE. — On donne ce nom à des formes d'espalier des arbres fruitiers, pêchers et poiriers surtout, obtenues par la taille. La palmette simple comprend un axe principal vertical, portant de chaque côté, et deux à deux, des branches de charpente horizontales ou obliques, d'autant plus longues qu'elles sont placées plus bas sur l'axe. Leurs extrémités peuvent être relevées verticalement. On forme chaque année un étage de ces branches latérales en même temps qu'on élève la tige maîtresse. On modifie aisément la palmette simple en bifurquant, dès le principe, l'axe en deux branches maîtresses relevées verticalement en U et sur chacune desquelles s'effectue la taille annuelle pour obtenir les étages latéraux. Les palmettes à branches secondaires horizontales se dégarnissent plus tôt à la base que les palmettes obliques. C'est un inconvénient grave, mais, en revanche, leur charpente utilise sans lacune l'espace qu'on leur consacre. G. BOYER.

II. ARCHITECTURE. — Ornement rappelant par sa forme et sa disposition la feuille du palmier, mais composé d'un certain nombre de ces feuilles groupées et réunies dans un culot. L'antiquité et l'époque contemporaine ont fait grand usage des palmettes que l'on voit aussi bien décorer les angles au-dessous du larmier de la corniche dorique que le gorgerin du chapiteau ionique, la partie supérieure d'un fronton ou d'une stèle funéraire et l'about d'une rangée de tuiles dans un chéneau en terre cuite. La palmette fut également très employée comme ornement courant dans la décoration des vases peints et M. Coquart a représenté des palmettes a la partie supérieure des peintures de la cour vitrée précédant l'hémicycle et servant de musée de modèles de dessins à l'Ecole des beaux-arts.

PALMEZZANO (Marco), peintre italien du XVe-XVIe siècle, né à Forli (Romagne) vers 1456, mort en 1537 (?). Cet artiste appartint à l'école de Melozzo da Forli et subit l'influence de Jean Bellini au point de vue du coloris et de la manière. Sans être de premier ordre, ses compositions, fort nombreuses, renferment quelques pages intéressantes par la fraîcheur des tons, l'exécution à la fois élégante et consciencieuse des détails ; par maintes traces d'archaïsme elles rappellent l'art des Primitifs. Au milieu d'une quantité d'œuvres de Palmezzano, il faut citer un *Christ mort*, au musée du Louvre ; au musée de Berlin, une *Nativité*, la *Vierge trônant*, le *Portement de croix*, etc. ; au musée de Forli, deux *Annonciations*. Le retable de la Pinacothèque de Faenza est l'une des œuvres les plus personnelles de l'artiste à qui l'on ne saurait dénier beaucoup de conviction et quelque maîtrise.

BIBL. : BURCKHARDT, *le Cicerone*. — MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*. — BODE, *Catalogue du musée de Berlin*.

PALMI ou **PALME**. Ville d'Italie, ch.-l. d'arr. dans la prov. de Reggio di Calabria, sur le golfe de Gioja, mer Tyrrhénienne, à 50 kil. N.-E de Reggio ; 9.705 hab. aggl. en 1881. Stat. du chem. de fer Battipaglia-Reggio ; Production et commerce d'huile. Cette petite ville régulièrement bâtie, remonte au XVe siècle. En 1783 et 1894, elle fut ravagée par des tremblements de terre. Le roi Ferdinand d'Aragon s'y réfugia après sa défaite à Seminara.

PALMIER. I. **Botanique et Horticulture.** — Les Palmiers (*Palmæ* L.) sont des végétaux ligneux, appartenant à la classe des Monocotylédones ; leur port majestueux et

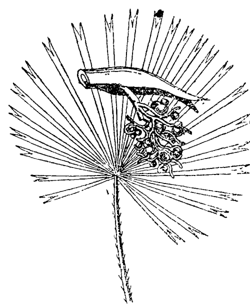
leur superbe feuillage leur a fait décerner, par Linné le titre de « princes du règne végétal ».

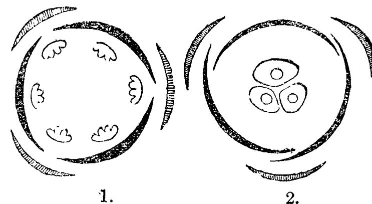
La tige des Palmiers se dresse, en général, sous forme d'une colonne simple appelée stipe, qui peut atteindre 80 m. de hauteur; elle est fixée au sol par un faisceau de racines adventives, et couronnée par un bouquet de grandes feuilles persistant plusieurs années. Chez quelques espèces, la tige ne s'allonge que faiblement et peut constituer un gros tubercule sur lequel sont insérées les feuilles (*Phœnix acaulis* Mey., *Astrocaryum acaule* L.). D'ailleurs, chez les Palmiers arborescents, la tige demeure très courte; dans les premières années du développement elle se renfle de façon à atteindre un diamètre considérable, qui est sensiblement égal à celui qu'aura plus tard le tronc. Quelques Palmiers ont une tige flexible qui s'enroule à la manière des lianes, tels sont, par exemple, les *Calamus* L. dont les tiges, très grêles, enlacent en tous sens les arbres des forêts tropicales et peuvent acquérir plusieurs centaines de mètres de longueur. Les *Sabal* Ad. et les *Raphis* P. de B. ont une souche rampante qui forme sous terre un rhizome rameux, dont le sommet couronné par les feuilles se trouve au ras du sol. La tige des Palmiers ne forme jamais de tissus secondaires, aussi garde-t-elle un diamètre sensiblement constant; le système libéro-ligneux se réduit à des faisceaux épars, dont chacun, après avoir suivi un trajet rectiligne vers la périphérie du cylindre central, se rapproche de l'axe en décrivant une courbe, puis se porte dans la feuille où il va se terminer.


Palmier (*Calamus rotang* L.).

Comme la tige ne se ramifie que très rarement, si l'on supprime le bourgeon terminal, l'arbre ne peut plus croître. La racine primaire se détruit de très bonne heure, elle est remplacée par de nombreuses racines adventives qui naissent à la base du tronc et forment une masse conique, d'un volume parfois considérable; ce faisceau de racines s'élève, dans certains cas, au-dessus du sol et entraîne la base du tronc hors de terre. Les feuilles, souvent énormes, peuvent avoir jusqu'à 10 et 12 m. de longueur; elles sont insérées en spirale sur le tronc et plus ou moins engainantes. Le pétiole, convexe en dessous, est en général très développé. Le limbe est entier dans le jeune âge et se divise plus tard par déchirure en segments palmés ou pennés, de sorte que les feuilles semblent être composées; c'est ainsi que le Palmier éventail ou Palmier nain (*Chamærops humilis* L.) a ses feuilles découpées suivant le mode palmé et le Dattier (*Phœnix dactylifera* Fr.) suivant le mode penné. Les segments ou folioles qui proviennent de la déchirure du limbe peuvent être complètement distincts ou rester unis inférieurement; selon les espèces de Palmiers, ils sont ou dressés ou rabattus, parfois ces segments se subdivisent à leur tour en minces lanières, ce qui fait que les feuilles paraissent être doublement composées.

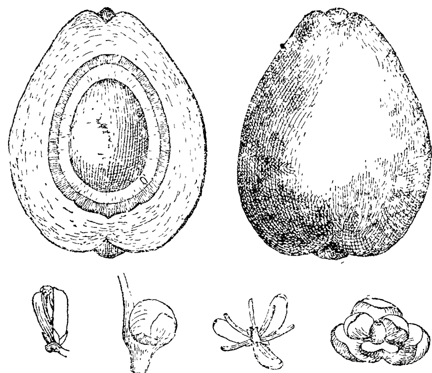
La gaine des feuilles persiste sur le tronc et se décompose en un réseau fibrilleux imitant une grossière filasse. Les fleurs, très petites, sont hermaphrodites ou unisexuées par avortement, monoïques ou dioïques; le *Chamærops humilis* est polygame, c.-à-d. qu'on y trouve à la fois des fleurs hermaphrodites et des fleurs unisexuées. Elles sont groupées en grappes axillaires appelées *régimes*, entourées presque toujours d'une grande bractée, simple ou composée, désignée sous le nom de *spathe*. Assez souvent à l'intérieur de la spathe générale se trouvent des spathes secondaires disposées comme les glumelles des Graminées. Un régime de Palmier peut être composé de 200.000 fleurs, aussi atteint-il parfois des dimensions extraordinaires. Les fleurs sont brièvement pédicellées ou sessiles, quelquefois enfoncées dans l'axe du régime; leur périanthe, de coloration verdâtre, comprend six pièces, disposées sur deux verticilles alternes, ce qui permet de distinguer un calice et une corolle. Le calice est formé de trois sépales, généralement libres, la corolle est fréquemment gamopétale. Les sépales peuvent être plus longs que les pétales ou bien, au contraire, être dépassés par eux. Quelques Palmiers ont des fleurs pourvues d'un périanthe rudimentaire. L'androcée se compose de 6 étamines groupées en 2 verticilles alternes avec ceux du périanthe. Les étamines se réduisent à 3 chez certains Dattiers; chez d'autres, au contraire, elles se dédoublent de manière a en donner 9 (*Areca monostachya* L.), 12 (*Thrinax*) ou un plus grand nombre toujours multiple de 3. C'est ainsi que l'androcée des *Lodoicea* peut être formé de 21 étamines et celui des *Borassus* de 30. Les anthères, biloculaires, sont introrses et insérées soit sur le réceptacle, soit à la base du périanthe. Le pistil est composé de 3 carpelles fermés, libres (Dattier) ou plus souvent concrescents par leur ovaire et leur style, les stigmates sont presque toujours libres.


Palmier (Éventail et fruit)



1. Diagramme de la fleur ⚥ du Chamærops, montrant 6 divisions du périanthe et 6 étamines.
2. Diagramme de la fleur ♀ du Chamærops, montrant 6 divisions du périanthe en deux rangs et trois cellules de l'ovaire.

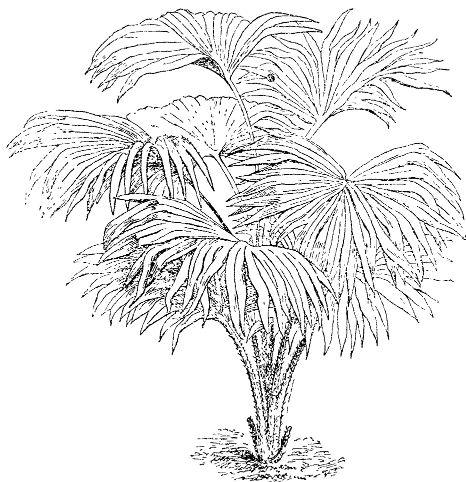
Les carpelles peuvent être couverts d'une sorte de cuirasse formée par des écailles imbriquées (LÉPIDOCARYÉES).



Noix de Coco (Fruit entier et coupe longitudinale. Boutons et fleurs mâles et femelles).

Chaque loge contient un ovule anatrope ou orthotrope ordinairement ascendant. Le plus souvent un ovule seul se transforme en graine, les autres ne sont pas fécondés, ou bien avortent après la fécondation.

Le fruit est une baie (Dattier) ou une drupe (Cocottier), entourée à sa base par le périanthe persistant. Dans la drupe, la zone externe du péricarpe est tantôt fibreuse (*Cocos*), tantôt oléagineuse (*Elaeis*), la zone interne est fortement sclérifiée et d'une grande dureté, aussi présente-



Palmier (*Livistona Sinensis* Mart.).

t-elle souvent un orifice destiné à laisser passer la radicule au moment de la germination.

Les drupes de plusieurs fleurs peuvent s'unir latéralement en un fruit composé. Les fruits de certains Palmiers atteignent des dimensions considérables, celui du Coco des Maldives (*Lodoicea Sechellarum* Labill.), par exemple, n'a pas moins de 40 centim. de diamètre et n'arrive à maturité qu'au bout de dix années. La graine, dont le tégument est fréquemment uni au péricarpe, contient un albumen volumineux, dans lequel est implanté latéralement l'embryon; celui-ci, de très petite taille, est conique ou cylindrique. L'albumen est corné (*Phœnix, Phytelephas*) ou bien charnu, parfois huileux. Il est chez le Cocotier creusé d'une cavité contenant un liquide laiteux. A la germination le cotylédon envahit peu à peu tout l'albumen, en même temps que son pétiole s'enfonce de plusieurs centimètres dans le sol en entraînant avec lui la plantule. Chez le *Copernicia*, l'*Hyphœne* et le *Phytelephas* l'allongement du pétiole cotylédonaire peut atteindre 60 centim. et plus, aussi ces Palmiers ont-ils leur tige solidement fixée. Le Dattier n'enfonce que très faiblement son pétiole cotylédonaire.

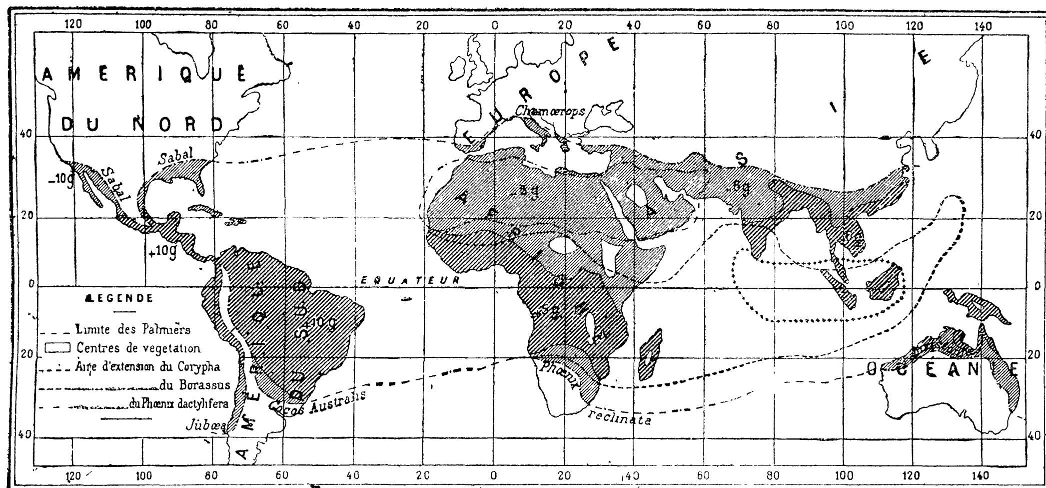
CLASSIFICATION. — La famille des Palmiers comprend environ 1.100 espèces réparties en 132 genres. Ces genres sont groupés en cinq tribus : 1° *Coryphées*. Arbres ou plantes acaules, à feuilles palmées, rarement pennées (Dattier), fleurs sessiles, généralement hermaphrodites, entourées d'une spathe incomplète; carpelles libres; le fruit est une baie. Genres principaux : *Corypha* L., *Livistona* R. Br., *Copernicia* Mart., *Sabal* Adans., *Chamærops* L., *Rhapis* L. F., *Phœnix* L., *Thrinax* L. — 2° *Lepidocaryées*. Plantes sarmenteuses ou arborescentes, à feuilles pennées ou palmées, souvent terminées par un appendice muni de crochets; fleurs sessiles, dioïques, entourées d'une spathe formée de plusieurs feuilles, et pourvues chacune d'une bractée bicarénée squameuse, carpelles concrescents; le fruit est une baie recouverte d'écailles imbriquées. Genres principaux : *Calamus* L., *Sagus* Rumph., *Mauritia* L., *Raphia* Pal. B. — 3° *Borassees*. Arbres à feuilles palmées, rarement pennées; fleurs généralement dioïques, entourées d'une spathe ligneuse; carpelles concrescents nus; le fruit est une drupe. Genres principaux : *Borassus* L., *Latania* Commers., (*Hyphœne* Gaertn., *Lodoicea* Commers. — 4° *Cocosées*. Arbres ou arbustes à feuilles pennées; tige souvent munie d'aiguillons; fleurs sessiles, dioïques, au début complètement enfermées dans la spathe; carpelles concrescents nus, le fruit est une drupe, dont le mésocarpe est fibreux et l'endocarpe ligneux et percé d'orifices; la graine est huileuse. Genres principaux : *Elaeis* Jacq., *Cocos* L., *Jubæa* H. B. K. *Astrocaryum* Mey. — 5° *Arécées*. Arbres ou arbrisseaux, à feuilles pennées, parfois bipennées; fleurs sessiles, monoïques ou dioïques, entourées par une spathe formée de plusieurs feuilles, pouvant quelquefois manquer; carpelles concrescents, nus; le fruit, profondément trilobé, est une drupe à noyau dépourvu d'orifices. Genres principaux : *Areca* L., *Kentia* Bl., *Ceroxylon* H. B., *Arenga* Lab., *Caryota* L., *Phytelephas* R. et Pav., *Iriartea* R. et Pav.

AFFINITÉS DES PALMIERS. — Les Palmiers forment une famille nettement circonscrite qui ne présente pas d'affinité bien nette avec les autres familles de l'embranchement auquel ils appartiennent. Par leurs fleurs, pourvues d'une bractée adossée à l'axe, les Lépidocaryées et particulièrement les Raphia rappellent les Graminées, mais cette affinité est loin d'être certaine. Rob. Brown considère les Palmiers comme voisins des Joncacées qui ont un peu leur organisation florale et offrent comme eux des types arborescents.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — Les Palmiers appartiennent presque tous à la zone torride et aux régions les plus chaudes de la zone tempérée; les espèces qui s'éloignent le plus de l'équateur ne dépassent pas le 44e degré de lat. N. ni le 39e degré de lat. S. Ces plantes, en effet, exigent des périodes végétatives ininterrompues, réalisables seulement dans les climats humides des tropiques; elles abondent particulièrement dans les régions qui n'ont ni hivers froids ni sécheresse très prolongée, c'est pour cela que les Palmiers sont très nombreux dans l'Amérique équatoriale, tandis qu'ils sont en moins grande quantité en Asie et en Océanie et comparativement rares en Afrique. Certains Palmiers vivent en société, tels sont les *Ceroxylon* H. B. K., qui constituent d'immenses forêts dans les Andes; quelques-uns, comme les *Iriartea* R. et Pav., habitent dans les savanes inondées, d'autres se plaisent sur les hautes montagnes. Les zones de répartition des divers genres de Palmiers sont très limitées, car sur les 132 genres qui composent la famille, 9 seulement ont des aires étendues, les autres ne sont répandus que dans une seule région florale. Les limites géographiques des espèces sont encore plus restreintes que celles des genres. Cette circonscription des espèces de Palmiers à des régions peu étendues

tient, en grande partie, à ce que les fruits sont lourds et que les graines ont un pouvoir germinatif très court.

On observe pour les Palmiers quatre centres de développement principaux : 1° Amérique, entre les deux tropiques ; 2° Péninsule indochinoise, Nouvelle-Guinée et N.-E. de l'Australie ; 3° Madagascar, Mascareignes et Seychelles ; 4° Bas-Niger, Haut-Nil, Congo et Zambèse.



Aire géographique des Palmiers.



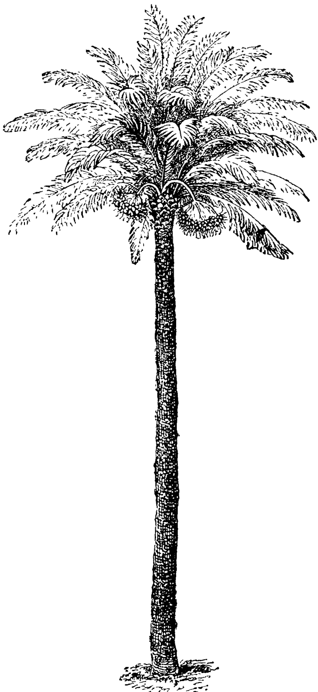
Palmier cocotier (*Cocos nucifera* L.).

Aires d'extension de quelques Palmiers. — En Amérique le *Sabal mexicanus* remonte jusqu'au voisinage de Mexico ; les *Phytelephas* sont caractéristiques de l'Amérique centrale ; le *Ceroxylon andicola* H. B. K., vit sur les montagnes des Andes, entre 1.700 et 3.000 m. ; le *Copernicia cerifera* croît dans le Paraguay, l'Uruguay et le Brésil ; le *Mauritia vinifera* Mart. habite dans les Guyanes ; les *Cocos nucifera*, *coronatas* Mart. et *yatai* Mart. se trouvent sur toute la côte Atlantique du Brésil ; plus au S., dans la République Argentine, ils sont remplacés par le *Cocos australis* Mart. Un seul Palmier (*Jubæa spectabilis* H. Bonpl.) se maintient dans la flore chilienne. L'Europe ne possède qu'un Palmier indigène le *Chamærops humilis* qui vit sur les bords de la Méditerranée : en Provence, en Espagne, en Italie et en Grèce. En Afrique, le Palmier le plus abondamment répandu est le Dattier qui peuple les oasis du Sahara (*el Bled ed djerid*) et se rencontre au Sénégal, au Cap Vert et dans la vallée du Nil d'où il passe en Arabie ; il est remplacé en Chine par le Dattier silvestre (*Phœnix silvestris* Roxb.). Le Dattier en Algérie ne peut mûrir ses fruits qu'au S. de l'Atlas. Du Tchad à la mer Rouge, on trouve le Doum de Thèbes (*Hyphæne thebaica* Gartn.) ; plus bas, entre le cap Vert et le Congo végètent l'*Elaeis guineensis*, le *Raphia vinifera* P. de B. et le *Borassus* d'Ethiopie. La limite australe des Palmiers en Afrique est fournie par le *Phœnix reclinata* Jacq. qui occupe la région du Cap. A Madagascar, on rencontre, outre l'*Elaeis guineensis* et le *Raphia vinifera*, les *Dypsis* et les *Philippia*. Le *Lodoicea Seychellarum* Labill. est étroitement localisé dans les îles Seychelles ; ses fruits, transportés au loin par les courants de la mer des Indes, n'ont jamais naturalisé la plante dans une autre région. Le *Borassus flabelliformis* L. couvre une partie de l'Inde, rayonne dans la presqu'île de Malacca et s'étend de là sur Java, Bornéo et Sumatra ; à l'O., il occupe les îles africaines de la mer des Indes et se rencontre du côté de Zanzibar avec le Borasse d'Ethiopie. Le genre *Corypha* L. est



Palmier à huile (*Elaeis guineensis* Jacq.).

limité à Malacca, Java, Sumatra et Bornéo. Les *Calamus* abondent sur les deux versants de l'Himalaya, se trouvent aux Philippines et occupent le N. de l'Australie; on en rencontre également au centre de l'Afrique. Les *Livistonia* R. Br. sont les Palmiers qui, en Océanie, descendent le plus bas dans le S. Les espèces de Palmiers qui ont des aires étendues sur plusieurs continents sont: le *Cocos nucifera* (Amérique, Afrique, Océanie), le *Borassus flabelliformis* (Océanie, Asie, Afrique), le *Phœnix dactylifera* (Afrique, Asie) et l'*Elaeis guineensis* (Afrique, Amérique où il a été importé).


Palmier dattier (*Phœnix dactylifera* L.).

Usages des Palmiers. — Les usages des Palmiers sont excessivement variés, car presque toutes les espèces peuvent être utilisées, soit dans l'économie domestique, soit dans l'industrie. La tige des Palmiers arborescents fournit des bois de construction et peut également donner des fibres textiles; les feuilles servent à couvrir les habitations et, découpées en lanières, sont utilisées pour la confection de chapeaux, de nattes, de paniers, etc. Les Sagoutiers (*Sagus Rumphii*, *lœvis* et *genuina* Mart.) renferment dans leur moelle une fécule connue sous le nom de sagou; cette fécule s'extrait de la façon suivante : l'arbre abattu avant la floraison est fendu en long; la moelle est enlevée et coupée en morceaux que l'on place dans un tamis sous un courant d'eau; l'eau qui s'écoule entraîne les particules de fécule que l'on recueille dans de larges bassins au fond desquels elles vont se déposer. L'*Arenga saccharifera* Labill., le *Borassus flabelliformis* L., le *Cocos nucifera* L., etc., possèdent une sève abondante dont on extrait du sucre, et qui, soumise à la fermentation, se transforme en une boisson alcoolique appelée *vin de palme*. Le *Calamus Draco* L. fournit une gomme-résine rouge appelée *sang-dragon* que l'on extrait du fruit chauffé au soleil. Le sang-dragon est employé en ébénisterie pour la préparation de certains vernis. Le fruit de l'*Elaeis guineensis* L. contient dans son mésocarpe une huile jaune, odorante, nommée *huile de palme* que l'on emploie dans certaines parties de l'Afrique à la place de l'huile d'olive; en Europe, l'huile de palme sert à confectionner des savons. Le *Copernicia cerifera* Mart. du Brésil fournit la *cire de Carnauba* (V. Copernicia et Carnauba). Les productions et usages des *Dattier*, *Cocotier*, *Aréquier* sont donnés en détail aux articles consacrés à ces Palmiers. Le bourgeon terminal de plusieurs Palmiers (*Cocos nucifera*, *Chamœrops humilis*, *Eulerpe oleracea*, etc.) constitue une sorte de légume très savoureux désigné sous le nom de *chou palmiste*.

La tige grêle des Palmiers-Joncs ou Rotangs (*Calamus*) est très employée en Europe pour la fabrication de meubles, de cannes, etc. Le Palmier nain (*Chamœrops humilis*) si abondant dans nos provinces algériennes, a son tronc couvert de nombreux fibres qui proviennent de la dissociation des faisceaux des feuilles; ces fibres constituent ce que l'on appelle le *crin végétal*. Cette matière est d'ailleurs fournie par plusieurs autres Palmiers. L'albumen corné de la graine du *Phytelephas*, fournit l'*ivoire végétal* (V. Phytelephas). Quelques Palmiers donnent des substances utilisées en médecine, tels sont les *Corypha umbraculifera* L. et *silvestris* D. dont la sève est émétique et l'*Hyphœne cucifera* Gærtn. qui produit une gomme-résine qui passe pour diurétique.

Horticulture. — La famille des Palmiers fournit quelques espèces ornementales à nos jardins du Midi. Le Palmier nain vit en plein air dans la Provence, il en est de même du Palmier chanvre (*Chamœrops excelsa*) qui est originaire de la Chine, et dont le tronc est entouré d'une sorte de bourre qui le protège contre le froid, ce qui lui permet de végéter beaucoup plus au Nord que le précédent. Il peut supporter, sans souffrir, 8° C. de froid. Dans la région méditerranéenne, on cultive quelques Palmiers, très rustiques, qui nous viennent d'Amérique, tels sont : le Sabal (*Sabal Adansonii* Gartn.), espèce acaule, et le *Chamœrops hystrix* L. dont la tige hérissée de dards très pointus atteint environ 1 m. de hauteur. Parmi les Palmiers cultivés dans les appartements, on trouve, outre le Palmier nain et le Palmier chanvre, le Dattier commun et surtout le Dattier incliné (*Phœnix reclinata* Jacq.) originaire du cap de Bonne-Espérance; ce Palmier a ses feuilles inclinées vers le sol, ce qui lui donne un aspect très gracieux. Le Latanier de la Chine (*Latania borbonica* Comm.) est un Palmier de luxe employé fréquemment pour orner les salles de fêtes; sa tige, qui peut atteindre une grande taille, porte des feuilles palmées disposées horizontalement. Le *Jubœa spectabilis* est un bel arbre importé du Chili et qui résiste parfaitement aux hivers les plus rigoureux (— 13° C). Il est bien supérieur au Palmier chanvre et au Palmier nain comme plante d'ornement, mais il lui faut des terrains frais et argilo-calcaires. Les *Livistona*, les *Kentia* et les *Cocos* sont cultivés en caisse dans nos jardins publics. Les *Kentia* sont en outre très recherchés comme plantes d'appartement. Les Palmiers d'appartement ont besoin d'arrosements copieux pendant la belle saison, moins abondants pendant l'hiver; leurs feuilles doivent être essuyées avec une éponge mouillée afin d'enlever la poussière qui les recouvre. Il est bon de ne pas les exposer trop longtemps en pleine lumière. Les Palmiers se multiplient aisément par graine, à condition de faire les semis dans un terreau siliceux, de préférence dans une serre légèrement chauffée. Le marcottage des drageons qui naissent à la base des pousses donne de très bons résultats.

Maladies des Palmiers. — Les feuilles sont souvent envahies par un Hémiptère du genre *Aspidiotus* Bouch. qui peut les épuiser et amener leur chute prématurée. On détruit ce parasite en projetant à l'aide d'un vaporisateur une solution de *lysol*. Un parasite excessivement commun est le *Pseudocommis vitis* Debray, de la classe des Champignons Myxomycètes; la présence de ce champignon est révélée par l'apparition, à l'extrémité des feuilles, de taches brunes qui s'étendent peu à peu du sommet des folioles vers leur base. L'attaque du *Pseudocommis* s'effectue au moment de la germination, et lorsque le parasite a pris possession d'une plante, celle-ci le conserve toute sa vie. D'après les observations de M. Roze, il est rare que cette hospitalisation soit suivie d'effets désastreux, car les feuilles envahies ne poussent que très lentement. On peut dire que le parasitisme du *Pseudocommis* enlaidit plutôt les Palmiers qu'il n'entrave leurs fonctions.

Un champignon de l'ordre des Ustilaginées, le *Graphiola Phœnicis* Poit., cause de graves dommages dans les cultures de Dattier, il attaque également le Palmier nain. Le Dattier peut héberger trois champignons, appartenant à l'ordre des Ascomycètes : le *Pestalozzia Phœnicis* Grev, le *Chromosporium entophytum* Corda et le

Sterigmatocystis Phœnicis Corda. Le premier attaque les tiges et les feuilles, les deux autres vivent dans les fruits. Un autre Ascomycète, l'*Anthostomella Pisana* Pass., détruit les feuilles du Palmier nain. W. Russell.

II. **Paléontologie**. — L'existence de Palmiers fossiles à la période secondaire est douteuse, mais certaine à la période tertiaire, à partir du crétacé moyen, et c'est dans l'éocène, avec son climat tropical, que ce groupe végétal a atteint son développement le plus grandiose. Dès la craie, les Palmiers font leur apparition en Europe avec le *Flabellaria chamæropifolia* Gœpp., de Silésie, et le *Flabellaria longirhachis* Ung., de Muthenansdorf, de la craie d'eau douce de Fuveau, les frondes de cette dernière espèce marquant le passage du type flabellé avec le type pinné. C'est une chose assez particulière, que l'on ne rencontre pas de vestige de Palmiers à l'intérieur de la région arctique, ni même jusqu'ici dans le Dakota, groupe d'Amérique; mais il ne s'ensuit pas que les Palmiers de la craie supérieure aient été les premiers en Europe; il se peut que les Phœnicodées, longtemps obscures et imparfaitement caractérisées, n'aient pris leur essor, en fixant leurs traits définitifs, que lors de la craie moyenne au plus tôt. D'ailleurs les formes primitives ont été bien plus exiguës que les postérieures et les types de la zone torride; les proportions élevées ne se sont développées que graduellement. Lors de l'éocène, on voit apparaître des formes rentrant plus ou moins dans les genres actuels *Sabal, Areca, Iriartea, Œnocarpus, Livistona, Chamærops, Thinax, Bactris, Elæis, Astrocaryum*, etc.; les *Nipa* sont particulièrement abondants dans le bassin parisien. Mais c'est l'oligocène, malgré la diminution déjà sensible de la température à cette époque, qui nous présente les plus grands Palmiers européens, comme le prouvent les espèces recueillies par Visiani et Nassalongo à Monte-Vegrosi, et même les empreintes du *Sabal major* Ung., dont les frondes égalent celles du *S. umbraculifera* Jacq., actuellement indigène des Antilles. — Dans la période du miocène, les Palmiers se retirent vers les régions chaudes ou exceptionnellement protégées; les *Sabal* et les *Flabellaria* sont encore nombreux, mais on voit se présenter à leurs côtés des formes, telles que *Geonoma, Chamærops, Phœnicites, Calamus*, etc. A l'époque de la molasse, avec son climat tempéré, les Palmiers deviennent bien moins nombreux que les autres éléments de la flore. La végétation d'Œningen n'offre plus que de rares Palmiers. Dès le pliocène, ce groupe végétal a disparu de l'Europe. Dr L. Hn.

Bibl. : Le Maout et Decaisne, *Traité de botanique*, pp. 628-636. — Van Tieghem, *Traité de botanique*, pp. 1502, 1505. — Bentham et Hooker, t. III, pp. 870-918. — Drude, *Atlas der Pflanzen Verbreitung*, 1887. — E. Roze, *Du rôle du Pseudocommis vitis dans les maladies des feuilles de Palmier* (*Bulletin de la Société mycologique de France*), 1898, t. XIV, 32-36. — Ed. Fisher, *Beitrag zur Kenntniss der Gattung Graphiola* (*Bot. zeit.*, 1883).

PALMIER ordinaire du roi. Officier de la maison du roi (fruiterie), qui présentait au roi, à la reine, aux princes et princesses du sang, la veille et le jour des Rameaux, les palmes que le fruitier du roi apportait ou faisait venir de Provence.

PALMIERI (Matteo), historien italien, né à Florence le 13 janv. 1406, mort à Florence en 1478. Il exerça d'abord la profession d'apothicaire, puis remplit avec une intégrité remarquable d'importantes charges publiques; il fut notamment ambassadeur à Naples en 1455 et à Rome en 1466 et 1473. Il écrivit en latin diverses œuvres historiques : *de Temporibus*, bref sommaire d'histoire universelle remontant à la création du monde; *de Captivitate Pisarum*, relation du siège de Pise par les Florentins en 1406; *Vita Nicolai Acciaioli*. Ses *Annali fiorentini* sont écrites pour une partie en latin et pour l'autre en italien. C'est en italien qu'il rédigea deux autres ouvrages beaucoup plus importants : *la Vita civile* et *la Città di Vita*. Le premier, en prose (Florence, 1529, et Milan, 1825), est une série de dialogues supposés entre l'auteur, Luigi Guicciardini, Franco Sachetti le Jeune et le vieil Agnolo Pandolfini, où Palmieri imite Aristote, Salluste et surtout Cicéron dans le *de Officiis*. Le dernier livre est une imitation très directe du songe de Scipion. Un ami de Dante, tué à Campaldino, est censé ressusciter pour quelques instants et raconter du poète ce qu'il a vu dans l'autre monde. Le second est un poème allégorique en terzines, divisé en 100 chapitres, imité de Dante, qui est encore en grande partie inédit. L'auteur l'avait légué à la corporation des notaires florentins avec mission de le publier après sa mort; mais la censure ecclésiastique l'ayant jugé dangereux n'en permit point l'impression; le bruit s'était même faussement répandu qu'il avait été brûlé avec l'auteur. Il en a été publié récemment des *Extraits*.

Bibl. : Gaspary, *Storia della lett. ital.*, II, 2, 1re part., pp. 172 et suiv. — Bottari, *Matteo Palmieri*; Lucques, 1885, extrait des *Atti dell' accademia luchese*. — E. Frizzi, *la Città di Vita, poema inedito di M. P.*; Bologne, 1878.

PALMIERI (Matteo), philologue italien, né à Pise en 1423, mort le 19 sept. 1483. Il obtint de nombreuses charges ecclésiastiques, fut secrétaire apostolique et prélat romain. Très versé dans la connaissance des langues grecque et latine, il traduisit en latin l'*Histoire des septante interprètes* par Aristée. Il continua en outre la chronique du Florentin Matteo Palmieri et la conduisit jusqu'en 1482 (Venise, 1483, in-4).

Bibl. : X. Zeno, *Diss. Vossianæ*, II, 169. — Marini, *Archiatri pontif.*, II, 148. — Tiraboschi, *Storia della lett. ital.*, VI, 663.

PALMIERI (Giuseppe), peintre italien, né à Gênes en 1674, mort à Gênes en 1740. Peintre d'histoire et d'animaux, il excellait surtout dans ce dernier genre, et si son dessin ne fut pas toujours d'une impeccable correction, il montra de brillantes qualités de coloriste. La *Résurrection* qu'il peignit pour l'église Saint-Dominique de Gênes mérite également d'être citée.

PALMIERI (Vincenzo), orateur et théologien italien, né à Gênes en 1773, mort en 1820. Il professa l'histoire ecclésiastique à Pise et à Pavie, se montra partisan des idées révolutionnaires et dut se retirer dans sa ville natale en 1797. L'année suivante, il signait, avec quelques autres prêtres, l'adresse de félicitations au clergé constitutionnel de France. Il a laissé divers ouvrages de politique et de théologie.

PALMIERI (Niccolò), historien italien, né à Termini Imerese (Sicile) en 1778, mort à Termini en 1837, pendant l'épidémie cholérique. Il étudia les mathématiques, la physique et le droit. Il fut député du district de Termini en 1814 et il en profita pour exposer ses idées sur la réforme constitutionnelle. Il ne participa point à la révolution de 1820, n'approuvant pas la constitution espagnole que l'on voulait appliquer en Sicile, et défendit toujours sa patrie contre la réaction. On a de lui : *Saggio sulle cause ed i remedi delle angustie agrarie della Sicilia* (Palerme, 1826); *Somma della storia di Sicilia* (*ibid.*, 1834-44, 5 vol.); *Saggio storico e politico del regno di Sicilia infino al 1816 con un' appendice sulla rivoluzione del 1820* (Lausanne, 1847), etc.

PALMIERI (Luigi), physicien et météorologiste italien, né à Faicchio (prov. de Bénévent) le 22 avr. 1807, mort à Naples le 9 sept. 1896. D'abord professeur de mathématiques et de physique aux lycées de Salerne (1828), de Campobasso, d'Avellino, puis quelque temps architecte, il devint en 1845 professeur de physique à l'Académie royale de marine de Naples, passa en 1847 à l'Université de cette ville et fut nommé en 1848 directeur de l'Observatoire météorologique du Vésuve, mais ne fut réellement installé qu'en 1854, après la mort de Melloni. Il s'est depuis lors à peu près exclusivement consacré à l'étude des phénomènes météorologiques et il a personnellement observé toutes les éruptions du Vésuve. Celle de 1872, notamment, faillit lui coûter la vie. En 1876, il fut nommé sénateur. Outre de nombreux mémoires insérés, pour la plupart, dans les *Annali dell' Os-*

servatorio Vesuviano, il a publié sur le Vésuve : *Incendio Vesuviano del 26 aprile 1872* (Naples, 1872; trad. allem., Berlin, 1872); *Il Vesuvio e la sua storia* (Naples, 1880). On a également de lui une intéressante étude traduite en français : *les Lois et les Origines de l'électricité atmosphérique* (1885). Il a inventé de nombreux instruments : un sismomètre, un pluviomètre, un anémographe, un électromètre atmosphérique, etc.

PALMIERI (Gregorio), érudit italien, né à Plaisance le 3 avr. 1828. Reçu docteur en droit à Parme en 1849, il devint prêtre en 1851, moine bénédictin en 1853. Il fut d'abord bibliothécaire et archiviste de l'abbaye de Saint-Paul Hors-les-Murs de Rome, dont la bibliothèque lui doit son organisation, et un catalogue en 3 vol. (imprimé en 1859). Il passa ensuite dans l'ancien couvent de Jarfa (Sabine), puis il parcourut plusieurs Etats étrangers. En 1877, il fut nommé archiviste au Vatican. On lui doit une histoire en latin des *Archives Vaticanes* qui est insérée dans la préface du *Regestum* de Clément V (1884). Il a été un des fondateurs du *Spicilegio Vaticano*.

PALMIPÈDES (Zool.). Sixième ordre des Oiseaux dans la classification de Cuvier, qui lui donne les caractères suivants : «Pieds faits pour la natation, c.-à-d. implantés à l'arrière du corps, portés sur des tarses courts et comprimés, et palmes entre les doigts. Plumage serré, lustré, imbibé d'un suc huileux, garni près de la peau d'un duvet épais qui les garantit de l'eau. Le cou dépasse souvent la longueur des pieds, etc. » L'ordre se subdivise en quatre grandes familles : 1° les *Plongeurs* ou *Brachyptères* (Plongeons, Grèbes, Guillemots, Pingouins, Manchots); 2° les *Longipennés* ou *Grands Voiliers* (Pétrels, Albatros, Goélands, Mouettes, Sternes, Becs-en-ciseaux); 3° les *Totipalmes* (Pélicans, Cormorans, Frégates, Fous, Anhingas, Paille-en-queue); 4° les *Lamellirostres* (Canards, Oies, Cygnes, Harles) (V. tous ces mots). Les Palmipèdes de Cuvier ne sont pas les seuls qui présentent des pieds palmés : un assez grand nombre d'Echassiers de rivage présentent la même particularité (Flamands, Foulques, etc.), et l'étude de l'ostéologie et de l'embryologie montre que cet ordre est peu naturel. Déjà Ch. Bonaparte l'avait scindé en trois ordres : *Gaviæ* (pour les Totipalmes et les Longipennes qui sont des *Altrices*); *Impennes* (pour les Manchots qui sont également *Altrices*) et *Anseres* (pour les Lamellirostres qui sont des *Præcoces*). Ces faits indiquent des origines très divergentes chez les Oiseaux réunis sous le nom de Palmipèdes. Dans les classifications récentes, notamment dans celle de Furbringer, qui s'applique à la fois aux formes vivantes et fossiles, les Palmipèdes sont répartis entre les sous-ordres ou familles naturelles suivantes : *Aptenodytes* (Manchots); *Anseriformes* (Lamellirostres); *Podicipiformes* (Plongeons, Grèbes); *Ciconiiformes* (Flamands); *Steganopodes* (ou Totipalmes); *Tubinares* (Pétrels); *Charadriiformes* (Mouettes, Sternes); *Alcidæ* (Pingouins et Guillemots). Certaines formes placées anciennement parmi les Palmipèdes, en raison de leurs pattes courtes et de leur long cou (*Heliornis*, par ex.), appartiennent par leur ostéologie aux *Rallidæ* (Echassiers). D'autres, classées parmi les Echassiers se rapprochent des Palmipèdes : tels sont les Flamands, qui par leur bec sont de véritables Lamellirostres. Dans la classification de Sclater, adoptée par les ornithologistes anglais et qui n'est qu'une modification de celle de Fürbringer, les anciens Palmipèdes sont répartis entre les six ordres suivants : *Steganopodes* (placés entre les Rapaces et les Hérons), *Gaviæ*, *Tubinares*, *Pygopodes* (Plongeons, Grèbes, Pingouins), *Impennes* (Manchots), et *Anseres* (V. OISEAUX). E. TROUESSART.

PALMIQUE (V. DIVINATION, t. XIV, p. 721).

PALMIRA. Florissante ville agricole des Etats-Unis de Colombie, située dans le dép. de Cauca, non loin du fleuve du même nom, au milieu d'une des plus riches vallées de la Cordillère. Station d'un chemin de fer projeté qui ira rejoindre, près de Buga, la ligne mettant en communication le port de Buenaventura, sur le Pacifique, avec l'entre-cordillère S. Dans les environs de la ville, on cultive un tabac très odorant (*tabaco de olor*) qui jouit d'une grande réputation. C. L.

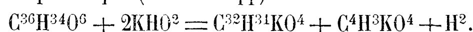
PALMISTE (Bot.) (V. CHOU PALMISTE, t. XI, p. 248, et PALMIER).

PALMITATE (Chim.) (V. PALMITIQUE [Acide]).

PALMITINE (Chim.) (V. PALMITIQUE [Acide]).

PALMITIQUE (Ac.). Form. { Equiv... $C^{32}H^{32}O^{4}$; Atom... $C^{16}H^{32}O^{2}$

L'acide palmitique a été découvert en 1820 par Chevreul qui l'avait désigné sous le nom d'*acide margarique*, expression qui a été attribuée depuis à l'acide homologue immédiatement supérieur, $C^{34}H^{34}O^{4}$. L'éther triglycérique de cet acide ou palmitine constitue avec les éthers des acides stéarique et oléique les parties principales des corps gras, animaux ou végétaux. L'huile de palme est formée en grande partie par son éther, de là le nom d'acide palmitique donné à cet acide. La cire végétale japonaise est la meilleure matière première pour le préparer, car elle est encore plus riche en acide palmitique que l'huile de palme. Les graisses d'homme, de jaguar, d'oie, de bœuf, de porc, de mouton, d'huile de dauphin, de morue contiennent beaucoup de palmitine. Le blanc de baleine est constitué par l'éther cétylique de cet acide; la cire d'abeille renferme du palmitate de l'alcool myricique. Un excès d'alcali permet de transformer à chaud l'acide oléique en acide palmitique (Warrentrapp) :



$$C^{36}H^{34}O^{6} + 2KHO^{2} = C^{32}H^{31}KO^{4} + C^{4}H^{3}KO^{4} + H^{2}.$$

On le prépare en saponifiant l'huile de palme par un alcali. Le sel formé ou savon étant décomposé par un acide, on comprime l'acide gras solide obtenu et on achève de le purifier par des cristallisations répétées dans l'alcool jusqu'à obtenir un point de fusion constant à 62°. Cet acide cristallise en paillettes minces, plus légères que l'eau et insolubles dans ce liquide. On peut le distiller dans le vide ou l'entraîner par un courant de vapeur d'eau surchauffée sans le décomposer. La distillation de palmitates alcalins avec le formiate de chaux donne naissance à la palmitone, $C^{34}H^{34}O^{2}$. Les palmitates alcalins sont solubles dans l'alcool, sans décomposition; au contraire, l'eau les décompose en alcali libre et en sels acides; comme ces sels font partie de la composition des savons, cette action de l'eau explique le rôle des savons par la mise en liberté des alcalis. L'acide palmitique se trouve mélangé à l'acide stéarique dans la matière combustible des bougies, dites bougies stéariques. C. M.

BIBL. : HEINTZ, *Journal fur prakt, Chem.*, t. LXVI. — BERTHELOT, *Chimie organique fondée sur la synthèse*

PALMITONE (Chim.) (V. PALMITIQUE [Acide]).

PALMOTITCH ou **PALMOTTA** GIUGNO, poète ragusais, né en 1606, mort en 1657. Descendant d'une famille noble, il était cousin du plus célèbre parmi les poètes ragusais, le fameux J. Gundulitch, qui exerça une influence considérable sur lui et le décida à renoncer à la poésie latine qu'avait d'abord cultivée le jeune Palmotitch. Celui-ci suivit les conseils de son parent, se rendit en Bosnie, où il apprit le serbe pur : car le dialecte de Raguse, sous l'influence italienne, était très altéré. Improvisateur merveilleux, il mania plus tard cette langue avec beaucoup d'élégance; mais, malgré un talent réel, il montra peu d'originalité dans le choix de ses sujets. Il tira de Virgile une *Descente d'Enée aux enfers*, d'Homère un *Achille*, de Sophocle un *Œdipe*, etc. Les traditions populaires inspirèrent son *Pavlimir*, et la chronique de Doucias sa *Zaptislava*, où il célèbre les exploits des héros slaves. Son œuvre la plus importante et la plus connue est *Christiade*. Il avait aussi composé des satires, et sa poésie lyrique s'inspire surtout du sentiment religieux.

M. GAVRILOVITCH.

BIBL. : A. PAVITCH, *Junije Palmotitch*, dans *Rad jugosl. akad.*; Agram, 1883-84, fasc. 68 et 70 (en croate). — PYPINE

et SPAROVITCH (trad. E. Denis). *Histoire des littératures slaves*; Paris, 1881, in-4

PALMQVIST. Famille de savants suédois, dont le chef, *Gustav Berg*, fut anobli en 1660. Les principaux membres de cette famille sont :

Erik, soldat et dessinateur, né en 1650 environ, mort en 1675, qui fit, en 1673, comme attaché militaire, un voyage en Russie, d'où il rapporta des esquisses et des documents très intéressants sur la vie militaire et les mœurs de ce pays au XVIIe siècle. Ces documents sont conservés aux *Archives royales* de Stockholm.

Magnus, né en 1660, mort en 1729, militaire, commandait l'aile gauche à la bataille de Helsingborg en 1710, et fut, à cause de la valeur qu'il déploya en cette circonstance, nommé général la même année. Plus tard, il s'occupa de travaux de fortifications.

Fredrik, né en 1720, mort en 1771, fils du précédent, ayant dû, à la suite d'une maladie, quitter la carrière des armes, consacra toute son activité à l'étude des mathématiques. Il a publié plusieurs ouvrages et traités, importants pour l'époque, sur la géométrie, l'algèbre et la mécanique.

Magnus Daniel, né en 1760, mort en 1834, fils du précédent, après avoir servi dans la marine française, où il obtint le grade de lieutenant de vaisseau, prit part à plusieurs campagnes et était, à sa mort, amiral dans la flotte suédoise. Th. C.

PALMSKIŒLD (Elias), savant suédois, né à Stockholm le 18 juil. 1667, mort le 7 avr. 1719, fils de l'archiviste *Erik* Palmskiœld (1608-86). Archiviste lui-même et collectionneur, il a réuni sur l'histoire de la Suède une quantité de documents, dont plusieurs inédits et quelques-uns uniquement connus par les copies qu'il en a prises. Ces très précieux documents forment un fonds spécial à la bibliothèque de l'Université d'Upsal (295 volumes).

PALMSTIERNA. Famille d'hommes d'Etat suédois dont les plus connus sont :

Nils, né en 1696, mort en 1766, un des membres les plus ardents du parti français ou parti des Chapeaux, qui remplit en 1738-39 le rôle d'intermédiaire entre le maréchal K.-G. Tessin et l'ambassadeur français, ce dont il fut récompensé par le titre français de « maréchal de camp » et par le poste de ministre de Suède à Copenhague. En 1746, il fut nommé conseiller du royaume; mais il fit preuve alors et par la suite, dans ses charges diverses, d'une animosité telle contre ses adversaires du parti des Bonnets, qu'il finit par indisposer même les hommes de son propre parti et qu'il fut mis à l'écart en 1761.

Karl Otto, né en 1790, mort en 1878, petit-fils du précédent, arriva rapidement aux charges les plus élevées grâce à son activité, et Charles XIV Jean, dont il défendait le système politique, le nomma gouverneur de l'Œstergœtland (1835). En 1851, il est conseiller d'Etat et chef du département des finances; il s'occupe activement, jusqu'à l'année 1856, où il prend sa retraite, de la création de nouvelles voies ferrées, de l'extension du réseau télégraphique et de la réorganisation des banques provinciales.

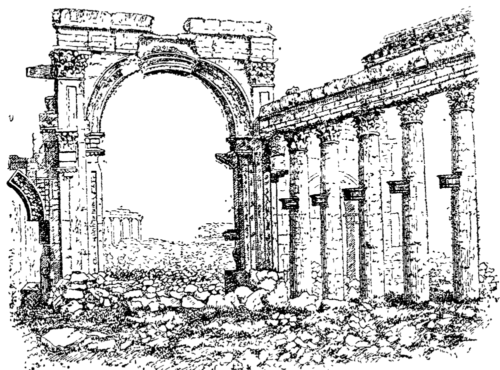
Nils Axel Hjalmar, né en 1836, fils du précédent, militaire, nommé général en 1883, a été ministre de la guerre dans le cabinet protectionniste en 1888 et s'en est retiré en 1892, le Riksdag ayant rejeté un projet de loi militaire présenté par lui. Il fut nommé alors gouverneur de la province de Jœnkœping. Th. C.

PALMYRA. Ilot du Pacifique, situé par 5° 49′ 4″ de lat. N. et 164° 30′ 46″ de long O. Fait partie de la Polynésie, quoique en dehors des grands groupes d'îlots. Au N.-O. de l'île Fanning, c'est l'îlot le plus important des *Sporades centrales polynésiennes*. Il est de formation madréporique et se compose d'une île de 25 kil. de long sur 15 kil. de large, entourant un triple lagon où se trouvent de nombreux îlots bas et couverts de palmiers. L'ensemble est habité par quelques Hawaïens qui vivent de pêche.

PALMYRAS (Pointe de) (V. INDE, t. XX, p. 673).

PALMYRE (en araméen *Tadmor*, ville des palmiers). Ancienne ville de Syrie, située dans une oasis du vaste désert qui sépare la Syrie de l'Arabie, par 34° 24′ lat. N., 36° long. E. Des passages, peut-être interpolés, du Ier livre des *Rois*, IX, 18, et du IIe livre des *Chroniques*, VIII, 4, en attribuent la fondation à Salomon. Le premier témoignage historique est celui d'Appien, qui raconte qu'Antoine tenta de piller ce riche entrepôt commercial; Palmyre était dès lors un centre du négoce entre les régions du golfe Persique et de Babylonie et celles de Syrie et des rivages de la Méditerranée. Elle semble être demeurée à peu près indépendante entre les empires romain et parthique; à partir du IIIe siècle, elle est traitée de colonie latine. A l'époque de Gallien, Septimius Odenath, noble de Palmyre et chef des Sarrasins riverains de l'Euphrate, rendit de tels services dans la guerre contre les Perses que l'empereur lui donna le titre d'Auguste et le reconnut pour collègue (264). Il fut assassiné par son neveu Mæonius (267), et, au nom de leur fils Vaballathus, intitulé *imperator*, Zénobie, veuve d'Odenath, régna quelques années, reconnue dans l'empire romain comme impératrice. Célèbre par sa beauté et ses talents, conseillée par Longin, Zénobie, qui prétendait descendre des Ptolémées, régna sur la Mésopotamie, la Syrie et étendit son pouvoir sur l'Egypte. Elle menaçait la Bithynie quand Aurélien, vainqueur des Goths, l'attaqua. L'Egypte fut d'abord reprise; Zénobie, vaincue à Antioche et Emèse, se défendit dans Palmyre avec une grande énergie; elle finit par s'enfuir, mais fut saisie sur les rives de l'Euphrate; Palmyre se rendit alors, et les principaux personnages y furent mis à mort. Néanmoins, la ville se révolta bientôt et fut détruite par Aurélien qui égorgea toute la population (273). Elle ne se releva pas; on y trouve une station militaire, où campa vers 400 la 1re légion illyrienne ; après Justinien, il n'en est plus question.

Les ruines de Palmyre ont été retrouvées au XVIIe siècle par des marchands anglais d'Alep, explorées en 1691



Portique de la Colonnade, à Palmyre.

(*Proc. roy. Soc.*), décrites par Wood et Dawkins, puis par Volney, et plus récemment par le prince Lazarev. Elles se trouvent à 100 kil. E. de Homs, et 210 kil. S.-O. de Deir, sur l'Euphrate, occupant une longueur de 3 kil. environ du S.-E. au N.-O., sur un sol artificiellement exhaussé, dont l'alt. est de 400 m. au-dessus du niveau de la mer. L'ensemble est très imposant, bien qu'à un examen de détail la valeur artistique apparaisse secondaire. A l'E., on rencontre d'abord le fameux temple du Soleil ou de Baal, carré de 235 m. de côté, entouré d'un mur de 16 m. de haut décoré de demi-colonnes corinthiennes; seul le côté N. subsiste; à l'intérieur, on trouvait sur la façade une colonnade de 45 grosses colonnes, chacun des trois autres côtés étant formé d'une double rangée de 60 colonnes, le long desquelles sont adossées une cinquantaine de huttes formant le moderne hameau

de Toudmour ou Tedmor; au centre de cet espace, une terrasse portait le temple proprement dit, périptère, de 60 m. sur 31m,5, 16 colonnes sur une face, 8 sur l'autre, décoré sur la façade occidentale d'une porte en forme d'arc de triomphe; ces colonnes, dont quelques-unes sont encore debout, sont cannelées; on remarque à l'intérieur du temple les caissons des plafonds, l'élégance des frises décorées de feuilles et de fruits; l'abside septentrionale est ornée des signes du zodiaque. A l'angle N.-O. du temple s'ouvrait une porte donnant accès à la quadruple colonnade qui s'allongeait sur 1.135 m. à travers la ville; chacune des quatre rangées comptait 375 colonnes de 17 m. de haut, soit un total de 1.500, dont le dixième environ est encore debout; elles étaient surmontées d'une autre rangée de colonnes plus petites. A l'O. du grand temple, on voit aussi les ruines de beaucoup d'autres temples, colonnades, et de tombeaux. Ceux-ci sont particulièrement nombreux dans un vallon, qui servait de nécropole et où l'on rencontre, à côté de sépulcres creusés dans le roc, une soixantaine d'autres sépulcres en forme de tours (comme plusieurs de la voie Appienne). Un château arabe les domine. Les monuments de Palmyre datent du IIIe siècle, époque de la splendeur de la ville. On y a recueilli de nombreuses inscriptions dont beaucoup relatives à Odenath, Zénobie et leur famille, en langues grecque ou araméenne.

BIBL. : WOOD et DAWKINS, *les Ruines de Palmyre*; Paris, 1812. — VERNOVILLE, *Dix jours en Palmyrène*, 1868. — DEVILLE, *Palmyre*, 1894. — SALLET, *Die Fursten von Palmyra*; Berlin, 1867. — WADDINGTON et de VOGÜE, *Inscriptions de Syrie*, 1870. — Prince ABAMELEK-LAZAREV, *Palmyre* (en russe); Saint-Pétersbourg, 1885. — WRIGHT, *An account of Palmyra and Zenobia*; Londres, 1895.

PALNECA. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Zicavo; 1.295 hab.

PALNI. Massif montagneux de l'Inde méridionale qui se rattache au système des Ghâts occidentales, et domine à l'O. le district de Madoura (prés. de Madras). L'un des sommets, le Pernalmali, dépasserait 2.400 m. La face méridionale des montagnes est la plus escarpée. Elles sont, comme les Nilgiris, bien que moins fertiles, couvertes de pâturages, de forêts giboyeuses et de plantations de café et de thé. En revanche, le climat est encore plus égal et moins pluvieux, et le sanatorium de Kodikanal, à 78 kil. au N.-O. de Madoura, semble avoir de l'avenir. On estime la population de la montagne à environ 20.000 âmes (Koravars, Vellalars, Paliyars, etc.).

PALNATOKE, héros danois du Xe siècle, qui est le principal personnage d'un drame du même nom d'Œhlenschläger. Partisan fanatique du paganisme, il poussa Iven Tveskägg, qu'il avait élevé, dans une guerre parricide contre Harald Blåtand, égorgé en 986. Palnatoke mourut lui-même peu après dans sa retraite de Jomsborg. — Une autre légende fait de Palnatoke, ou plutôt de Toke, un habile tireur, dont les aventures rappellent celles plus connues de Guillaume Tell, dont elles sont peut-être comme une première esquisse.

PALO (Nomenclature bot.). *Palo* est le nom espagnol qui signifie *Bois*. Il entre dans la désignation d'un grand nombre de plantes, parmi lesquelles : P. D'AGUILA ou D'AGUILAM. Le bois d'Aigle (V. AQUILAIRE). — P. BLANCO. Le *Cinchona cordifolia* Mutis (V. QUINQUINA). — P. BOBO. Nom mexicain de l'*Ipomœa murucoides* Rœm. (V. IPOMÉA) et du *Senecio præsox* (V. SÉNESON). — P. DE CALENTURAS. Au Pérou, les Quinquinas. — P. DEL DARDO. Le *Styrax officinalis* L. (V. STYRAX). — P. DE MUERTO. Au Mexique l'*Ipomœa murucoides* Rœm. (V. IPOMÉA). — P. DUX. La *réglisse* (V. ce mot). — P. MARIA ou BOIS-MARIE. Le *Calophyllum Calaba* L. (V. CALOPHYLLUM) et aussi le suc balsamique du *C. Inophyllum* L. — P. MATRAS. Nom donné à Maracaibo à l'écorce de *Malambo* (V. ce mot). — P. VERDE. Le *Parkinsonia Torreyana* (V. PARKINSONIA), etc. Dr L. HN.

PALO (*Alsium*). Localité à 37 kil. de Rome, aux bords de la mer. Stat. du chem. de fer de Rome à Civita-Vecchia. Un château du prince Odescalchi, dont Palo était un des fiefs, une église et quelques maisonnettes le long du rivage de la mer, forment ce petit hameau. Palo était très fréquenté après 1870; il a été presque abandonné après la fondation de la localité voisine, Ladispoli, et la clôture ordonnée par le prince du territoire environnant dont il a fait une réserve de chasse.

PALOCZES. Peuplade de race magyare, dont le nom paraît dériver de celui des Polovtsi et qui est regardée comme descendant des Cumans accueillis par Koloman et Étienne II au début du XIIe siècle et cantonnée dans les monts Matra. Elle s'étend actuellement dans les comitats de Heves, Borsod, Gœmœr et Nograd et a un dialecte spécial.

PALOGNEUX. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Georges-en-Couzan; 280 hab.

PALOMBE (Ornith.) (V. RAMIER).

PALOMENA (Entom.). Genre d'Insectes Hémiptères-Hétéroptères, de la famille des Pentatomides, établi par Mulsant et Rey (*Ann. Soc. Lin. de Lyon*, 1856, p. 200), pour des espèces à coloration verte ou brunâtre, dont l'épistome est presque inclus dans les joues. La tranche abdominale est uniformément marquée de points noirs sur un fond pâle. Ce genre comprend une dizaine d'espèces d'Europe, de Syrie et du Japon. L'espèce la plus commune est le *P. viridissima* Poa ou *Punaise verte*, que l'on trouve en France sur une foule de végétaux.

PALOMINO (Juan-Bernabé), peintre et graveur espagnol, neveu du suivant, né à Cordoue en 1692, mort à Madrid en 1777. Son oncle le fit venir de bonne heure auprès de lui et lui enseigna les premiers éléments de l'art. Il ne tarda pas du reste à donner des preuves de talent et put aider D. Antonio dans ses travaux. S'étant appliqué à étudier l'art du graveur, il fit ses premières preuves en gravant le frontispice de l'ouvrage de son oncle, ainsi que les planches d'anatomie qui y sont jointes. Revenu à Cordoue après la mort de D. Antonio, il ne tarda pas à être rappelé à Madrid sur l'ordre de Philippe V qui avait eu l'occasion de voir l'estampe gravée par lui et représentant un portrait de Louis XV. Palomino fut bientôt nommé graveur de la Chambre et professeur d'un cours de gravure à l'Académie nouvellement créée. Parmi les plus belles planches dues au burin de l'artiste, on peut signaler principalement : *Saint Bruno*, d'après la statue de Pereyra; *le Miracle de saint Isidor*, d'après un tableau de Carreño; *Saint Pierre en sa prison*, d'après Roëlas; ainsi qu'un très grand nombre de portraits, parmi lesquels on relève ceux d'*Isabelle Farnèse*, du nonce *Valenti Gonzague*, des médecins du roi *Cerbi* et *Martinez*, du chirurgien *Legendre*, et de *D. Juan de Palafox*, entouré de figures allégoriques. — Il eut un fils, nommé *Juan-Fernando*, qui fut aussi un graveur et que l'Académie de San Fernando reçut comme membre de mérite. Il mourut en 1793, à Madrid. P. L.

PALOMINO Y VELASCO (Acisclo-Antonio), peintre espagnol et historien de l'art, né à Bujalance en 1653, mort à Madrid en 1726. Comme ses parents étaient venus habiter Cordoue, c'est dans cette ville que Palomino fit ses études classiques et suivit des cours de droit et de théologie. Mais ses aptitudes le portèrent de bonne heure à préférer la peinture à toute autre carrière. Lors d'un voyage que Valdès Leal fit à Cordoue, le jeune artiste s'empressait de lui soumettre ses premiers essais. Valdès l'encouragea et lui donna des conseils. Plus tard, ce fut un élève de Velazquez, Alfaro, qui, de passage à Cordoue, s'enquit du jeune peintre, lui prodigua ses bons avis et l'engagea à se placer, au lieu de travailler seul et sans méthode, sous la direction d'un maître. En 1678, il se rendit à Madrid, où Alfaro lui avait procuré quelques travaux. Carreño de Miranda et surtout Claudio Coëllo lui portèrent de l'intérêt et ce dernier, l'admettant parmi ses aides, lui confia l'exécution des peintures à fresque dont il avait charge au palais du Pardo. Après l'achèvement de cette décoration,

dont Coello fournissait les dessins, Palomino reçut les félicitations du maître et des connaisseurs, et le roi le nomma son peintre, mais *ad honorem*. Ce ne fut qu'après qu'il eut donné de nouvelles preuves d'invention et de talent, et à l'occasion de l'entrée solennelle à Madrid de la seconde femme de Charles II, Marie-Anne de Neubourg, entrée pour laquelle il avait été chargé de décorer la place de la Ville, que l'artiste obtint sa nomination comme peintre du roi, et, cette fois, avec les émoluments attachés à l'emploi.

En 1692, un peintre napolitain, Luca Giordano, réputé pour son aisance et son habileté à couvrir, à l'aide de grandes compositions, de vastes surfaces, est appelé en Espagne et se voit tout de suite l'objet de l'engouement général. Coello, qui pressent quelle funeste influence va exercer sur les jeunes artistes l'exemple de ce nouveau venu, meurt de chagrin. Cependant, il arriva que Giordano, chargé d'exécuter des fresques pour les voûtes de l'Escurial se vit embarrassé de réaliser les thèmes tant soit peu mystiques qui lui étaient dictés par les moines. Ne se sentant pas grand clerc en matière de symbolique religieuse, il fit appel à Palomino, mieux préparé par son éducation à ce genre d'érudition. Celui-ci se mit à sa disposition et lui fournit tous les croquis et toutes les esquisses propres à préparer l'exécution des sujets indiqués. Ravi d'aise, Giordano baisa ces croquis, s'écriant : « Voilà qui est déjà tout peint ! »

A dater de 1697, Palomino se vit chargé de vastes travaux de décoration, les plus sagement ordonnés et les meilleurs qu'ait produits cette époque déjà en si grande décadence. Il peint d'abord à fresque le presbytère et la coupole de l'église de San Juan del Mercado, à Valence, puis les voûtes de la chapelle de *Los desemparados*, tandis que Dionis Vidal, son élève, achève sur ses dessins les grandes peintures de l'église Saint-Nicolas. C'est aussi vers ce même temps que Palomino décore les voûtes du sanctuaire, dans la cathédrale, et termine son tableau représentant *le Repentir de saint Pierre* qu'on y voit encore. En 1705, il est à Salamanque et y décore l'abside de la chapelle du couvent de San Esteban ; il y figure, sous une suite d'allégories, *l'Eglise militante et l'Eglise triomphante*. En 1712, il se rend à Grenade où, sur les voûtes de la chapelle de la Chartreuse, il peint *Saint Bruno, entouré d'une gloire d'anges et soutenant le monde sur ses épaules*. En 1714, à Madrid, il décore de sujets emblématiques le catafalque élevé à l'occasion des funérailles de Marie-Louise de Savoie, femme de Philippe V. Ses peintures à fresque, au couvent de Paular, sont les derniers ouvrages de l'artiste, déjà gravement malade et qui, pour les terminer, dut faire appel à la collaboration de son fils. Sa femme étant morte en 1725, Palomino abandonna l'exercice de son art et se fit ordonner prêtre. Il mourait lui-même un an après. Dès 1711, il s'était préparé à la publication de son grand ouvrage, intitulé *El Museo pictorico y escala optica* dont le premier volume parut en 1715. Le second fut imprimé à Madrid en 1724. L'ouvrage est divisé en trois parties : les deux premières embrassent l'histoire, la technique et l'enseignement de l'art de peindre; la troisième qui a pour titre : *El Parnaso español*, est consacrée à la biographie des artistes espagnols depuis Antonio del Rincon jusqu'aux contemporains de Palomino. C'est cet ouvrage qui a valu à son auteur le surnom de *Vasari espagnol*. Souvent peu judicieux dans les jugements critiques qu'il porte sur certains artistes et sur leurs œuvres, acceptant avec trop de facilité des traditions et des légendes sans valeur historique, Palomino n'en a pas moins eu ce mérite d'avoir réuni et groupé une foule de renseignements et d'intéressantes notices, épars jusqu'à lui dans des manuscrits, et qui auraient été sûrement perdus pour la postérité. Paul Lefort.

PALOMINO (Francisco) (V. Lopez).

PALOMMIER (Bot.). Nom donné au *Gaultheria procumbens* L. (V. Gaultheria).

PALONNIER (Génie rural). Pièce rigide et mobile, droite et renforcée dans son milieu ou légèrement cintrée, d'une longueur de 60 à 65 centim., jointe au train des chariots, des instruments aratoires, etc., et à laquelle sont attachés les traits des animaux servant à la traction ; la liaison au train se fait par bague avec anneau ou crochet; des bagues en fer placées aux extrémités portent également des maillons recevant la tête des traits ; la résistance à la flexion doit être très grande ; les palonniers en bois faciles à construire et à entretenir sont ceux les plus répandus dans les exploitations rurales (préférer le frêne ou l'orme) ; les palonniers en fer forgé ou en acier légers, solides et élastiques, ne sont guère adoptés encore que par les compagnies de transports. Il est bon, dans quelques cas, d'opérer la liaison au train avec l'adjonction d'un ressort-amortisseur intermédiaire. Pour les attelages de front à deux, on emploie une volée ou *balance d'attelage*, semblable au palonnier simple, mais de plus grandes dimensions (1m, 10 à 1m, 20) et portant à ses extrémités les maillons d'attache de deux palonniers simples ; pour les attelages de front à trois, la volée porte, à l'une de ses extrémités, un palonnier simple, et, à l'autre extrémité, une volée secondaire à deux ; la bague de liaison au train est fixée au tiers de la longueur de la grande volée à partir de cette dernière extrémité; ce mode d'attelage est préférable à l'emploi d'une volée simple portant trois palonniers. J. T.

PALOS de la Frontera. Bourg d'Espagne, prov. de Huelva (Andalousie), sur le canal de Palos, estuaire du rio Tinto et de l'Odiel, dans la partie occidentale du golfe de Cadix ; 1.422 hab. C'est une localité sans importance et un port envasé, mais Palos est célèbre dans l'histoire parce que c'est là que Christophe Colomb s'embarqua pour son premier voyage vers l'Amérique le 3 août 1492.

PALOTA. Deux villages hongrois portent ce nom : *Rakos-Palota*, dans le comitat de Pest, près de Ujpest, sur la ligne de Vacz-Budapest ; c'est une villégiature très aimée des habitants de la capitale ; 6.264 hab. Ecole d'agriculture. — *Var-Palota*, dans le comitat de Veszprém, sur la ligne de Fehérvár-Koszeg ; 5.161 hab. ; ancien château. A proximité les eaux de Pét.

PALOURDE (Moll.) (V. Tapis).

PALPARES (Entom.). Genre d'Insectes Névroptères, de la famille des Myrméléonides, établi par Rambur (*Nevrop.*, 1842). Ces insectes, de grande taille, ont les ailes larges et presque toujours couvertes de taches plus ou moins nombreuses. Les larves ne construisent pas d'entonnoirs. On compte une quarantaine d'espèces, principalement des Indes, de Ceylan et d'Afrique. L'espèce type est le *P. libelluloïdes*, de 120 millim. d'envergure. Le corps pubescent est jaune avec des bandes longitudinales noires. Les ailes duveteuses, jaunâtres vers les extrémités, sont marquées de taches brunes. Cet Insecte vole lentement et lourdement; la larve, longue de 4 centim., toute noire et poilue, marche sur le sable et se jette en avant pour saisir la proie à sa portée. On trouve cette espèce dans le midi de la France.

PALPES (Entom.). Appendices articulés faisant saillie hors de la bouche et propres aux mâchoires et à la lèvre inférieure des Insectes. Quelques anciens auteurs les ont nommés *antennules*. On les désigne sous les noms de *palpes maxillaires* et de *palpes labiaux*, suivant qu'ils appartiennent aux mâchoires ou à la lèvre. Leur rôle dans la manducation est de maintenir en place les substances soumises à l'action des mandibules. Cependant Plateau les considère comme des organes devenus inutiles ou à peu près. Suivant les groupes d'Insectes, ils subissent des modifications de dimensions et de formes.

PALPIMANUS. Genre d'Arachnides, proposé par L. Dufour et devenu le type d'une famille voisine de celles des *Drassides* et des *Zodariides*, dont elle diffère surtout par les pattes très dissemblables, les antérieures étant beaucoup plus épaisses que les autres, mais ayant un tarse

petit, appendiculé, inséré sur le côté interne du métatarse et ne portant que des griffes rudimentaires. Le *Palpimanus gibbulus* L. Dufour, Araignée d'un rouge sombre, remarquable par son céphalothorax très bombé, est répandue dans la région méditerranéenne australe, l'Éthiopie et même le N. de l'Inde ; elle se trouve sous les pierres, sa démarche est lente et elle ne file point de toile ; elle est remplacée par quelques espèces voisines dans le S. de l'Afrique. Parmi les autres genres de la famille des *Palpimanides*, les plus connus, *Othiothops* Mac Leay, *Chædima* E. Sim., se trouvent le premier en Amérique, le second en Afrique. E. Simon.

PALPITATION (Méd.). Trouble cardiaque, caractérisé par des battements précipités, arythmiques, intermittents et tumultueux du cœur avec malaise et même angoisse. Les palpitations peuvent être *symptomatiques* d'une maladie du cœur et du poumon. Mais le plus souvent les palpitations, en rapport avec un trouble de l'innervation, sont *fonctionnelles* et méritent le nom de *nerveuses* et à plus forte raison lorsqu'elles se rattachent à une *névrose*. On en distingue plusieurs formes ; l'une est caractérisée par une accélération des contractions du cœur sans diminution de la tension artérielle ni du tonus vasculaire ; une autre, survenant par accès, est caractérisée par cette même accélération avec hypotension et atonie vasculaire; il semblerait ici que l'accélération, due à une parésie momentanée du centre modérateur bulbaire, s'accompagne en outre, dans la seconde forme, de celle du centre vaso-moteur. Dans une troisième forme paroxystique, signalée spécialement par Huchard, la vaso-constriction des vaisseaux périphériques (ou cœur périphérique) détermine de l'angiospasme avec forcement du cœur. Le nervosisme, l'hystérie et toute cause de débilitation, prédisposent aux palpitations nerveuses, aussi bien que le tabagisme des pseudo-angineux. Comme causes déterminantes, signalons les efforts exagérés, les émotions vives, les surexcitations mentales, etc.

Symptômes. Dans les paroxysmes, le nombre des battements du cœur atteint et dépasse cent par minute ; ils peuvent être visibles à l'œil, perçus par la main de l'opérateur, sentis douloureusement par le malade, ce qui distingue les palpitations de la *tachycardie* (V. ce mot). Le choc de la pointe, plus intense, est comme élargi. On observe avec une grande netteté les battements artériels ; le pouls radial est inégal, intermittent, irrégulier. A l'auscultation, les bruits du cœur présentent un timbre métallique, et s'accompagnent d'une sorte de bourdonnement ou de bruissement intermittent perçu également par le malade. Très souvent les palpitations sont accompagnées d'oppression et d'angoisse assez intense pour simuler une angine de poitrine, et à ces symptômes viennent se joindre le refroidissement périphérique et la syncope. L'urine rendue pendant les accès est claire et pâle.

Traitement. Généralement un malade qui ne se plaint que de palpitations n'a pas de maladie du cœur, et s'il accuse en même temps des troubles gastriques, dyspeptiques ou autres, il aura de la fausse palpitation. Celle-ci s'observe également lorsque le cœur frappe contre une paroi hyperesthésiée et irritée, en rapport avec une névralgie intercostale gauche, et il suffira d'employer plusieurs fois l'appareil de chlorure de méthyle pour voir disparaître ces fausses palpitations que Péter assimilait aux précordialgies. Les migraineux ont aussi de fausses palpitations dont auront raison les antispasmodiques, les calmants, les bains tièdes et frais, etc., efficaces contre les troubles d'innervation du cœur en général. Le traitement est donc purement symptomatique, et consiste à écarter les causes prédisposantes et à traiter les causes déterminantes telles que l'anémie et la faiblesse générale par les ferrugineux, les analeptiques et les reconstituants. Dans les accès graves et persistants, on a recours à l'éther, à l'ammoniaque, à l'aconit, aux bromures à doses élevées, au chloral, etc. Dr. L. Hn.

PALSGRAVE (Jean), grammairien anglais, né à Londres vers 1480, mort avant 1554. Il étudia à Londres, Oxford et Paris, où il vint prendre ses grades ; en 1514, il fut choisi pour enseigner le français à la princesse Marie, sœur de Henri VIII, qui allait épouser Louis XII. Cette princesse, devenue veuve trois mois après, retourna en Angleterre, où elle emmena Palsgrave, qu'elle donna plus tard pour précepteur aux enfants qu'elle eut de son second mari, le duc de Suffolk ; Palsgrave obtint ensuite la prébende de Portpool et le titre de chapelain du roi. C'est pour ses élèves qu'il écrivit l'*Esclaircissement de la langue françoise* (imprimé à Londres en 1530), en deux livres, traitant le premier de la prononciation, le second des parties du discours. A la demande de la duchesse de Suffolk, il ajouta à son œuvre un troisième livre, qui commente le second, chapitre par chapitre, et se termine par un long lexique français-anglais, distribué d'après les parties du discours. Cet ouvrage est la plus ancienne grammaire complète de notre langue (puisque celle de Dubois est de 1531 et celle de Du Wez de 1532). Elle n'a aucune prétention scientifique, et ce fut là un mérite à une époque où les rapprochements arbitraires avec les langues anciennes tendaient à fausser l'étude du français ; c'est une œuvre empirique, mais fondée sur une observation attentive et sûre ; le lexique notamment, antérieur de soixante-treize ans au plus ancien dictionnaire français (celui de Nicot), est un précieux répertoire de notre langue au XVIe siècle. L'*Esclaircissement* de Palsgrave a été réimprimé par Génin en 1852 dans la *Collection des documents inédits*. A. Jeanroy.

Bibl. : Génin, Introduction à l'édition citée.

PALSON. Rivière des dép. de la *Corrèze* et du *Lot* (V. ces mots, t. XII, p. 1071 et t. XXII, p. 577).

PALSSON (Gunnar), poète islandais, né en 1714, mort en 1791. Il fut d'abord professeur à l'école de Holum, puis prêtre à Hjardarholt, s'est surtout distingué dans la traduction des vieilles légendes islandaises : *Saga de Gunnlög*, etc.

PALTA. Village bengali, à 23 kil. au N. de Calcutta (Inde), sur la rive gauche de l'Hougli. Pont sur l'Hougli et machines élévatoires pour le service des eaux de Calcutta.

PALTRONIERI (Pietro), peintre italien, né à Bologne en 1673, mort en 1741. Il parcourut les principales villes de l'Italie et séjourna plusieurs années à Rome. Il se consacra spécialement à la représentation pittoresque des monuments de l'architecture, tels que des arcs de triomphe, des fontaines, des temples, auxquels il ajoutait des ciels et des vues de campagne heureusement observés et exécutés. Pour les figures, il empruntait le pinceau d'un autre artiste, Graziani.

PALUD (La). Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Moustiers; 467 hab.

PALUDAMENTUM (V. Costume, t. XII, p. 1156).

PALUDAN-MÜLLER (Frederik), poète danois, né à Kerteminde le 7 févr. 1809, mort à Fredensborg le 28 déc. 1876. Avant même d'avoir achevé ses études de droit, il s'était fait connaître par quatre petits poèmes (1831), que couronna la Société des belles-lettres, par un drame romantique : *l'Amour à la Cour* (1832), inspiré par l'étude à la fois de Shakespeare et de Gozzi, et surtout, par un poème dans la manière de Byron : *Danserinden* (1833), qui obtint le plus vif succès. En 1834, il publia un drame lyrique : *Amour et Psyché*, qui semble bien être son chef-d'œuvre au point de vue de la perfection de la forme. Il fait, l'année suivante, ses examens de droit, mais ne pratique point et vit, après un voyage assez long au Midi (1838-40), d'une vie de plus en plus retirée et pensive, publiant coup sur coup des poésies lyriques, des récits poétiques (*la Fuite de Zuleima*, *Béatrice*, etc., 1835-1838), des poèmes mythologiques (*Vénus*, 1841, *Tithon*, 1844, etc.) ; des poèmes dramatiques et philosophiques (*Kalanus*, *la Mort d'Abel*,

Ahasverus, etc., 1854), des nouvelles et romans (*la Source de la Jeunesse*, 1865, *l'Histoire d'Ivar Likke*, 1866, etc.). De toutes ses œuvres, la plus importante et celle qui d'abord fut le moins goûtée et le moins comprise est son poème d'*Adam Homo* (1842-48), dans lequel il marque de traits vigoureux toutes les défaillances et les lâchetés morales qui sont la rançon du succès dans notre société bourgeoise, dénuée d'idéal. — Son frère aîné, *Kaspar Peter* (1805-82), professeur à l'Université de Copenhague, était un historien de grande valeur; il a publié : *Grevens Fejde* (1853-54), *De förste konger af den oldenborgske slægt* (1874), etc. Th. C.

PALUDEN (Port de). Hameau de la com. de Lannilis (Finistère), au fond de la rivière de l'Aber-Vrach, au point où elle cesse d'être navigable, à 4 kil. dans les terres, amenant jusque-là les marchandises pour Plouguerneau et Lannilis. Pont suspendu; une cale; chenal profond; roche sur laquelle est une tourelle en maçonnerie. Il entre environ 2.500 tonnes de bois de sapin, ardoises, houille, noir animal; exportations insignifiantes; douane. A l'entrée de la rivière est le port de l'Aber-Vrach, mais il dépend d'une autre commune, Landéda. Néanmoins, il convient de signaler les feux et fanaux de la rivière, et le phare de l'île Vierge, sur la côte. Ch. Delavaud.

Bib. : Florent, *Paluden*, dans *Ports marit. de France*, 1879, t. III.

PALUDICELLE (*Paludicella* P. Gerv). Genre de Bryozoaires, Ectoproctes, vivant dans les eaux douces et courantes. Ce sont des colonies ramifiées, longues de 2 à 3 centim. Les cellules en forme de massue qui les composent sont séparées les unes des autres par des cloisons complètes et présentent chacune, lattéralement, un orifice buccal tubuleux, privé d'épistome (couvercle), mais entouré de longs tentacules insérés sur un lophophore discoïde. La reproduction est sexuelle et s'opère par bourgeonnement; les bourgeons, *statoblastes* (Almann, Nitzsche), sont externes. L'espèce type, *P. articulata* P. Gerv, est commune en Europe. Dr L. Hn.

PALUDIER. On appelle, sur les côtes de l'Océan, *paludiers* ou *sauniers* les exploitants des marais salants (V. Chlorure de sodium, t. XI, p. 179). Le paludier n'est pas un simple ouvrier, ni un fermier louant les salines; c'est un colon partiaire, qui fait, en général, tout le travail pour le tiers ou le quart de la récolte, les réparations et les impôts fonciers restant à la charge du propriétaire. Il cultive, entre temps, les terres environnantes ou fait du commerce. L'hiver, il va vendre le sel à 20 et 30 lieues, quelquefois même davantage, de son village. Son costume, qui tend à disparaître, se compose d'une blouse de toile blanche, d'une culotte de même étoffe attachée au-dessus des genoux, et de hautes guêtres boutonnées sur le côté. Un large feutre relevé d'un seul bord complète cet accoutrement. Les types les plus curieux de paludiers se rencontrent aux environs de Guérande, près de l'embouchure de la Loire, et sur la côte de Saintonge. Des familles entières se livrent, de père en fils, depuis un temps immémorial, à cette industrie et, comme elles s'allient presque toujours entre elles, elles ont fini par constituer, à Bourg-de-Batz, en particulier (V. Batz), une population à part, grande, forte et au teint très coloré. Les paludiers, qui sont en même temps cultivateurs, jouissent d'une certaine aisance. Ceux, au contraire, qui vivent sur un sol aride, sont plutôt misérables, le petit commerce de troc d'où ils tiraient jadis une partie de leurs ressources devenant de moins en moins fructueux.

PALUDINA. I. Malacologie. — Genre de Mollusques Prosobranches établi par Lamarck en 1821, pour une coquille plus ou moins conoïde, à tours de spire arrondis, à ouverture ovale, à péristome continu, opercule corné. Exemple : *Pal. bengalensis* Lam. Les espèces de ce genre vivent dans les eaux douces du monde entier.

II. Paléontologie. — Les Paludines fossiles se montrent pour la première fois dans le jurassique moyen, mais deviennent plus communes dans le tertiaire d'eau douce. Ce genre est souvent désigné par les paléontologistes sous le nom de *Vivipara* (Lamarck, 1809), plus ancien que *Paludina* (1821). Les formes les plus anciennes, qui sont du wealdien, se rattachent au sous-genre moderne *Lioplax* (Sandberger) : tels sont *Pal. fluviorum*, *P. elongata*, etc. Dans le Crétacé et l'éocène, on trouve de véritables *Vivipara*. Les Paludines des couches (miocènes) à Paludines de Hongrie sont célèbres par leurs variations considérables qui ont fourni la matière d'un important mémoire de Neumayr. Elles forment un certain nombre de séries parallèles dont les plus anciennes sont des *Vivipara*, tandis que les plus jeunes passent au genre *Tulotoma*. Cette variation serait due à la diminution progressive de la salure dans l'estuaire primitivement saumâtre de la Hongrie. Le genre *Bythinia*, encore vivant, date du wealdien et se continue à travers le tertiaire jusqu'à nos jours. Parmi les plus belles espèces de Paludines fossiles, on peut citer *Vivipara* (*Campeloma*) *varicosa* de la molasse miocène d'Allemagne et *Tulotoma Hœrnesi* des couches à Paludines de Slavonie. E. Trt.

PALUDISME. On donne le nom de *paludisme* aux accidents aigus ou chroniques — fièvre ou cachexie — qui frappent les personnes vivant d'habitude, ou par occasion, dans les régions marécageuses.

Sous le nom de *fièvre intermittente* (V. Intermittente), nous avons décrit le *paludisme aigu*, et tout ce qui a été dit sur la géographie médicale, l'étiologie, l'hématozoaire du paludisme, la pathogénie de cette maladie, se rapporte également au *paludisme chronique* ou *cachexie palustre*.

Le paludisme prend souvent une forme larvée, insidieuse, d'autant plus redoutable qu'on ne s'en méfie pas, en certaines circonstances. Il se cache sous une forme clinique qui n'est pas la sienne : la *névralgie intermittente* est dans ce cas. Mais il se manifeste parfois par un état chronique grave, qui succède généralement aux accès de paludisme aigu, quoiqu'il puisse s'établir d'emblée; cet état est la *cachexie palustre*. C'est ainsi que les indigènes des pays à fièvres sont souvent cachectiques sans jamais avoir eu à souffrir d'accès de fièvre palustre.

Symptômes. L'anémie domine dans la cachexie, la destruction des hématies s'y fait avec une rapidité telle que, par les procédés de numération actuels, on a calculé que leur chiffre peut diminuer de 1.000.000 par millim. c., à la suite d'un seul accès de fièvre palustre, et que, d'après Kelsch, vingt à trente jours de fièvre simple suffisent pour abaisser le chiffre normal des hématies, qui est de 5.000.000 par millim. c., à 500.000. En même temps, la peau pâlit, se hâle, en se recouvrant d'une teinte terreuse, et se sèche. Les militaires ou les marins qui, aux premières années de la conquête indo-chinoise, faisaient de trop longs séjours en cette colonie, prenaient cet aspect bien connu des médecins de la marine sous le nom de *facies cochinchinois*, qu'imprimaient sur leur visage l'amaigrissement, la sécheresse, la coloration brun terreux, qui sont la caractéristique des indigènes de la Cochinchine.

Chez ces malades, les sclérotiques sont d'un blanc bleuâtre, ce qui permet de distinguer facilement la teinte terreuse des cachectiques de la teinte *ictérique* (Laveran et Teissier). Le pouls est petit, dépressible, ralenti, le cœur bat faiblement, et l'on perçoit des souffles anémiques à la base du cœur et dans les vaisseaux du cou. La nostalgie s'empare vite de ces affaiblis, qui se traînent péniblement et ne s'intéressent plus à ce qui se passe autour d'eux; leur tête est lourde, leurs oreilles bourdonnent; ils éprouvent de fréquents étourdissements et des insomnies. En même temps, on constate chez eux des épistaxis, de l'hématurie; une véritable hémophilie rend redoutable la moindre solution de continuité des tissus. Bientôt se produisent de l'œdème des paupières, des malléoles, de l'hydropéricarde, de l'ascite. Les fonctions digestives sont en souffrance; il y a de l'anorexie, surtout pour la viande, et souvent des vomissements se produisent à la moindre tentative faite pour s'alimenter.

La rate est considérablement hypertrophiée, le foie également, quoique à un moindre degré que la rate. Ces cachectiques ont souvent des accès réguliers ou irréguliers à longues intermittences, et c'est dans ces conditions qu'il faut craindre de les voir enlevés par des accès pernicieux. La dysenterie et la pneumonie sont les complications qui entraînent le plus souvent la mort des cachectiques, qui n'ont plus la force de réagir ; ils meurent de pneumonie de la même façon que le vieillard, sans le frisson initial, sans le point de côté, sans ces crachats rouillés qui révèlent la pneumonie des gens vigoureux. Parfois encore, la rate se rompt, lorsqu'un paroxysme fébrile vient augmenter de nouveau la congestion de cet organe qui est hypertrophié.

C'est dans cet état que nous sont revenus beaucoup de malades, à la suite de l'expédition de Madagascar ; mais les ressources étaient encore grandes chez la plupart de ces jeunes gens qui furent rapatriés à temps, et la guérison ne se fit pas trop longtemps attendre, malgré la misère physiologique intense où ils se trouvaient.

Anatomie pathologique. Dans le paludisme chronique, la rate, le foie, les reins présentent les lésions de la congestion et de l'inflammation chroniques. — La *rate* peut peser jusqu'à 200 gr., et plus ; elle présente des adhérences avec les parties voisines. La capsule fortement épaissie se présente sous l'aspect d'une membrane fibreuse très résistante d'un blanc nacré qui a parfois une épaisseur de 1 centim. (Laveran et Teissier). En certains points, la résistance est beaucoup plus faible que sur d'autres, d'où des ruptures possibles de cet organe. Son parenchyme est induré et ne présente pas la teinte brunâtre uniforme du paludisme aigu. La dégénérescence amyloïde est rare. Le *foie* est augmenté de volume et de poids ; il présente les altérations de la congestion chronique et, à un faible degré, celles de la cirrhose vasculaire. Les *reins* sont congestionnés ou présentent les altérations de la néphrite chronique. Les poumons sont quelquefois partiellement cirrhotiques. Les autres organes sont, en général, profondément anémiés.

Pronostic. Si la fièvre intermittente entraîne rarement la mort par ses accès, les accidents pernicieux, la cachexie palustre, sont fréquemment redoutables ; celle-ci tue même plus souvent que les accidents pernicieux, pour cette raison que ceux-ci ne règnent que pendant quelques mois, tandis que la cachexie palustre est l'aboutissant de toutes les fièvres, et survit à la période endémo-épidémique (Laveran).

Prophylaxie. Traitement. La prophylaxie du paludisme chronique a été développée dans cet ouvrage, en même temps que celle de la fièvre intermittente (paludisme aigu). Quant au traitement, bien que les préparations de quinquina en soient la base, il y a lieu de tenir un grand compte des lésions des différents organes qui peuvent contre-indiquer pour un temps l'usage de la quinine, en plaçant au premier plan des complications plus graves encore que l'intoxication palustre elle-même. Toutefois, il ne faut jamais désespérer de remettre assez rapidement sur pied un impaludé chronique, même dans un état très avancé, dès qu'il se trouve transporté en pays salubre, et surtout en Europe. C'est dire que l'évacuation, c.-à-d. le départ du pays où l'on s'est impaludé, est la première condition du traitement. Puis l'indication principale est de rendre aux fonctions digestives leur intégrité, au moins relative. Il faut que le malade puisse garder la nourriture. Pour amener la tolérance de l'estomac ou de l'intestin, le lait est un merveilleux médicament-aliment. Si, lorsque nos soldats expéditionnent aux colonies, le lait conservé sauve beaucoup d'entre eux de la mort, le lait frais achève souvent à lui seul, en France, la guérison. Quand le malade peut conserver les aliments et absorber les préparations de quinquina, la jeunesse aidant, on doit le considérer comme sauvé, quel que soit le degré de l'intoxication palustre.

Mais les hommes ont à se défendre surtout contre leur voracité ; c'est pourquoi le lait doit être donné à petites doses et souvent, coupé ou non avec des boissons gazeuses (eau de Seltz, eau de Vals ou de Vichy), additionné, s'il le faut, de glace, pour dompter la révolte de l'estomac. Il faut, à cette période critique de la maladie, supprimer le vin, les préparations *alcooliques* de quinquina, pour permettre à la muqueuse stomacale de retrouver ses propriétés sécrétantes physiologiques. Et lorsque le lait aura été toléré pendant quelques jours, avant que la répugnance pour cet aliment se manifeste, en même temps que l'appétence pour d'autres mets renaîtra, on reviendra peu à peu à l'alimentation normale, en commençant par les viandes blanches, les œufs, les légumes cuits, accompagnés de boissons gazeuses, alcalines. Il faudra redouter surtout l'ingestion de légumes crus, dont sont très friands les malades qui reviennent de pays tropicaux où le jardinage est assez restreint. Et la meilleure prophylaxie hygiénique des accidents du paludisme devra surtout consister à éviter les *indigestions*, les *refroidissements*, la *fatigue*, qui réveillent, au premier chef, les accès de fièvre, et appellent les accidents pernicieux. Beaucoup de rapatriés de Madagascar ou d'autres colonies insalubres sont morts dans leurs familles, mal surveillés dans leur hygiène, après les repas multipliés de l'heureux retour, qui n'auraient pas succombé s'ils s'étaient pliés à la discipline thérapeutique ou alimentaire des hôpitaux.

Tout en traitant les *accès de fièvre* par les sels de quinine, la *cachexie* sera particulièrement combattue par l'*acide arsénieux*, qui agit surtout comme tonique. Le quinquina, comme médicament antipériodique journalier — en dehors des accès — sera préféré aux sels de quinine, sous forme de décoction ou de poudre (quinquina Calisaya), dans du café noir. Les *affusions froides* auront un excellent effet contre l'engorgement des viscères abdominaux ; on se méfiera des douches froides qui réveillent souvent les accès de fièvre. Des frictions sèches quotidiennes sur tout le corps seront prescrites. On fera, l'été, une saison à la Bourboule, et l'on évitera toute préoccupation morale et toute fatigue corporelle. Dr A. Coustan.

Bibl. : A. Laveran et J. Teissier, *Nouveaux Éléments de pathologie médicale* ; Paris, 1891, 2 vol., 4e éd.

PALUEL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Cany ; 487 hab.

PALUZIE y Cantolorella (Esteban), archéologue espagnol, né en 1806. Il prit une part active au mouvement libéral de 1820, combattit dans les rangs des constitutionnels et fut plus d'une fois persécuté par ses ennemis politiques. Traduit à plusieurs reprises devant les tribunaux, il se vit condamné, en 1835, à la déportation aux Philippines ; mais la milice nationale de Cadix le délivra. Vers 1840, Paluzie renonça à la politique pour se consacrer à l'étude de l'archéologie et aux œuvres d'enseignement. Fondateur d'une institution pédagogique à Barcelone, il fut nommé plus tard inspecteur des antiquités des royaumes de Valence, d'Aragon, des îles Baléares et de Catalogne. Membre de l'Académie d'histoire de Madrid, il a publié un certain nombre d'ouvrages de paléographie espagnole, des traités de morale et des livres d'éducation pour l'enfance et la jeunesse. G. C.

PALVAL. Ancienne ville indienne, aujourd'hui en décadence, dans le district de Gourgaon (Penjâb), sur la grand route de Delhi à Mattra (Mathourâ); 10.000 hab. Les pandits y voient l'*Apelava* qui faisait partie du royaume des fils de Pandou, les héros du *Mahâbhârata*.

PAMAI ou **PIMAI** (Archéol. égypt.), roi de la XXIIe dynastie que l'on classe entre Sheshank III et Sheshank IV, mais sur le règne duquel on n'est pas encore documenté.

PAMARD (Pierre-François-Benezet), chirurgien français, né à Avignon le 7 avr. 1728, mort à Avignon le 2 janv. 1793. Il fut chirurgien-major à l'hôpital général de sa ville natale. On lui doit l'invention de l'*ophtalmostat*, auquel il donnait le nom de *trèfle*, et qui sert à fixer l'œil pendant l'opération de la cataracte ; c'est lui qui a vulgarisé dans le midi de la France l'opération par extrac-

tion. Très habile de ses mains, il confectionnait les parties du corps en papier mâché, carton, etc., et il était en outre dessinateur distingué. — Son fils, *Jean-Baptiste-Antoine* (1763-1827), fut chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu d'Avignon et un ardent propagateur de la vaccine; il fut membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris. Dr L. Hn.

PAMARD (Paul-Antoine-Marie), chirurgien français, né à Avignon le 2 août 1802, fils de Jean-Baptiste-Antoine. En 1827, il succéda à son père comme chirurgien de l'Hôtel-Dieu d'Avignon et y créa un cours de clinique chirurgicale. Il acquit une grande réputation dans les opérations de la taille, de la cataracte, dans les amputations et les ligatures des grandes artères. Il a publié, de 1844 à 1849, divers mémoires relatifs à ces opérations.

PAMBA (nommée aussi *Ambaca*). Ville de la côte occidentale d'Afrique, dans la colonie portugaise d'Angola et ch.-l. du district d'Ambaca.

PAMBAN. Nom du canal qui, au S.-O. de la baie du Bengale, fait communiquer les golfes de Palk et de Manâr. Il est situé entre l'extrémité de la presqu'île indienne de Ramnad et l'île sainte de Rameçvaram, et large de 2 kil. Il est pour la plus grande partie obstrué par les restes de la digue qui, jadis reliait Rameçvaram à la terre et qui fut démolie par la tempête en 1480. Dans ce siècle, les Anglais ont aménagé un chenal qui atteint 4m,50 de profondeur, et établi un phare au village de Pamban, à l'extrémité occidentale de l'île de Rameçvaram.

PAMBÉ (Afrique) (V. Bembé).

PAMBOTANO (Thérap.). Petit arbuste de la famille des Légumineuses (*Calliandra Houstoni* Benth.), qui croît au Mexique, au Gabon, au Sénégal (V. Calliandra). M. Villejean en a retiré du tanin, des matières grasses et une résine soluble ; M. Gab. Pouchet y a trouvé un alcaloïde et une résine active ; M. Bocquillon en a extrait un glucoside, la *calliandrine*. — Son écorce est employée au Mexique comme fébrifuge ; le Dr Valude (de Vierzon) a présenté un mémoire à l'Académie de médecine de Paris, en 1890, sur ses propriétés antipaludéennes, mises en relief dans des expériences pratiquées en Sologne. C'est un excellent amer et tonique, qui a réussi dans les cas où la quinine échouait ; son emploi a donné de bons résultats dans la malaria (Roussel, de la Nouvelle-Orléans), dans les fièvres intermittentes quotidiennes (Crespin, d'Alger), dans le paludisme, la fièvre typhoïde, la tuberculose (Valude). Son action efficace et rapide l'a fait recommander comme préventif des fièvres paludéennes et contre les rechutes (Dinan). — On l'administre sous forme de teinture, d'élixir, et surtout de décoction ; celle-ci se prescrit à la dose de 70 à 80 gr. d'écorce à prendre en une fois chez les adultes, 40 gr. pour les enfants. M. Crespin combat les nausées au moyen d'acide carbonique ou d'opium qu'on lui associe. Dr V.-Lucien Hahn.

PÂMÉ (Blas.). Se dit d'un poisson dont la gueule est ouverte.

PAMEL. Ville de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, sur la Dendre, affl. de l'Escaut, à 22 kil. de Bruxelles ; 4.000 hab. Importantes exploitations houblonnières.

PAMELE (Jacques de) (en latin *Pamelius*), philologue et théologien belge, né à Bruges en 1536, mort à Mons en 1587. Il étudia le droit et la théologie à Louvain et parcourut les principales universités de l'Europe. Il entra ensuite dans les ordres et venait d'être désigné par le roi Philippe II d'Espagne pour l'évêché de Saint-Omer lorsqu'il mourut inopinément. Son ouvrage capital est la *Liturgia Latinorum* (Cologne, 1571-76, 2 vol. in-4.) ; il est l'auteur d'une dissertation très violente contre le principe de la tolérance religieuse : *De non admittendis una in republica diversarum religionum exercitiis* (Anvers, 1589, in-8). On lui doit aussi de savantes éditions avec commentaires des *Divinæ lectiones* de Cassiodore, des œuvres de *Saint-Cyprien* (*ibid.*, 1568, in-fol. ; rééd., 1589), et de *Tertullien* (*ibid.*, 1579, in-fol.). Antoine de Hennin, évêque d'Ypres, mit la dernière main à une édition de *Raban Maur* que Pamelius avait préparée, et la publia à Cologne en 1627 (3 vol. in-fol.).

PAMFILI (Olimpia) (V. Maldachini).

PAMIERS (*Fredelas, Appamiæ*). Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Ariège, sur la rive dr. de l'Ariège ; 11.143 hab. Stat. du chemin de fer du Midi. Siège d'un évêché suffragant de Toulouse. Source minérale des Barraques. Papeteries, minoteries, forges, hauts fourneaux, scieries. Commerce de grains, farines, foins, luzernes.

Histoire. — Le nom du premier groupe d'habitations qui s'éleva sur le territoire de la future ville de Pamiers est Fredelas et remonte à l'époque romaine ; le nom de Pamiers n'apparait qu'en 1111, et vient du mot *pam* qui signifie quartier ; le bourg était en effet divisé en six *pams*. Dès le commencement du xe siecle fut fondée au S. l'abbaye de Saint-Antonin, dont les abbés possédèrent le paréage de Pamiers de moitié avec les comtes de Foix dans les domaines desquels la ville était comprise ; le premier paréage est de 1111 et fut renouvelé plusieurs fois au cours des siècles, non sans de longs et violents débats. En 1295, l'abbaye de Saint-Antonin fut érigée en évêché par Boniface VIII au profit de l'abbé Bernard Saisset qui soutint contre le comte Roger-Bernard une lutte acharnée. Aux xive, xve et xvie siècles, Pamiers fut administré par des consuls qui défendaient très jalousement contre les coseigneurs les privilèges de la ville. Lors de la Réforme, les habitants embrassèrent le protestantisme et dans les troubles des guerres de religion, l'église Notre-Dame du Mercadal, l'abbaye de Saint-Antonin et le bourg du Mas furent tour à tour incendiés et détruits. En 1628, Pamiers fut pris d'assaut et traité avec rigueur par le prince de Condé, mais la ville répara promptement ses pertes.

Evêques. — Bernard Saisset, 1295-1314 ; Pilfort de Rabastens, 1315-17 ; Jacques Fournier, 1317-26 ; Dominique Grenier, 1326-47 ; Arnaud de Villemur, 1348-50 ; Guillaume de Montespan, 1351-70 ; Raymond d'Accone, 1371-79 ; Bertrand d'Ornésan, 1380-1424 ; Jean de Forto, 1424-31 ; Gérard de la Bricoigne, 1431-35 ; Jean Mellini, 1435-59 ; Barthélemy d'Artiguelouve, 1459-67 ; Paschal du Four, 1468-87 ; Pierre de Castelbajac, 1488-97 ; Gérard Jean, 1498-1501 ; Amanieu d'Albret, 1502-6, 1514-20) ; Mathieu d'Artiguelouve, 1506-14 ; Bertrand de Lordat ; 1521-47 ; Jean de Luxembourg, 1547-48 ; Jean de Barbançon, 1548-57 ; Robert de Pellevé, 1557-79 ; Bertrand du Perron, 1579-1605 ; Joseph d'Esparbès de Lussan, 1608-25 ; Henri de Sponde, 1626-29, 1643 ; Jean de Sponde, 1639-43 ; François Bosquet (ne siégea pas) ; Jacques de Montrouge (ne siégea pas) ; François de Caulet, 1644-80 ; François d'Anglure de Bourlemont, 1680-85 ; François de Camps, 1685-93 ; Jean-Baptiste de Verthamon, 1693-1735 ; François-Barthélemy de Salignac-Fénelon, 1736-41 ; Henri-Gaston de Lévis, 1741-87 ; Joseph-Mathieu d'Agoult, 1787-90 ; N. Font, évêque constitutionnel, 1791-93 ; François de Latour-Landorthe, 1823-35 ; Joseph Ortric, 1835-45 ; Guy Alouvry, 1846-56 ; Augustin Galtier, 1856-58 ; Auguste Bélaval, 1858-81 ; Pierre-Eugène Rougerie, 1881.

Monuments. — Cathédrale Saint-Antonin : tour octogonale du xive siècle en briques, de style gothique toulousain, surmontant un massif carré à créneaux et mâchicoulis qui enveloppe lui-même un porche avec porte romane de la fin du xiiie siècle ; le reste de l'église, d'un style bâtard, mi-roman, mi-gothique, a été bâti de 1658 à 1689. — Notre-Dame du Camp, église des xviie et xviiie siècles avec façade du xive. — Palais épiscopal du xviiie siècle. — A 1 kil. au S., quelques ruines de l'abbaye de Saint-Antonin. H. Courteault.

Concile de Pamiers. — *Concilium Apamiense* (1212), assemblé par Simon de Montfort, chef de la croisade contre les Albigeois. On y fit des règlements pour l'extir-

pation de l'hérésie, le rétablissement de la discipline ecclésiastique, de la paix et des bonnes mœurs.

Bibl. : J. de Lahondès, *Annales de Pamiers;* Toulouse, 1882, 2 vol. in-8. — Ourgaud, *Notice sur la ville et le pays de Pamiers;* Paris, 1885, in-8. — E. de Rozière, *le Paréage de Pamiers*, dans *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, année 1871.

PAMIR. Vaste région montueuse du centre de l'Asie, au N. de l'Inde, et comprenant aussi plusieurs contrées connues sous le nom de Darvaz, Rochan, Chougnan.

Etymologie. Limites. — Le mot Pamir, Pamilo, du premier voyageur chinois Hiuen-Tsang, proviendrait, selon les uns, du mot Bami-Bal, dans la langue indigène : « haut toit ». Selon les autres, le nom primitif serait Bam-i-douniah ou « toit du monde ». De toutes façons, le nom Pamir, employé à la fois par les rares habitants du pays et dans la littérature européenne, représente bien, au point de vue géognostique, une sorte de toit, ou immense plateau, hérissé de cimes, nœud des principaux systèmes montagneux du continent asiatique : Tiaan-chan, Hindou-Kouch, Kouen-Loun, Kara-Koroum, Himalaya. Le Pamir propre est divisé, un peu arbitrairement, par divers explorateurs en différentes sections : Grand Pamir ou Pamir-i-Kalan, Petit Pamir, Pamir Alitchour, Pamir Sarez, Pamir des Lièvres, selon les termes dont s'étaient servis leurs guides ou les indigènes rencontrés sur leur route.

Configuration physique. — Prise dans son ensemble, la région désignée sous le nom Pamir peut être assez nettement délimitée au N. par les monts Trans-alaï à l'O. et au S. pour le cours du Piandj (ou Pandj), *cinq* en langue indigène, probablement par allusion aux cinq rivières qui semblent former le cours d'eau, branche supérieure de l'Oxus) et la chaîne de l'Hindou-Kouch; à l'E., par le Kandjout, une partie du cours de l'Ak-sou et par la Kachgarie. C'est un espace compris entre 39° 30′ et 36° 40′ lat. N., et 70° 20′ et 73° long. E. de Paris, d'une étendue d'environ 7.000.000 d'hect., soit les quatre cinquièmes du Portugal : 270 kil. du N. au S. (du Trans-alaï à l'Hindou Kouch) ; 240 kil. de l'E. à l'O. (du Moustag-ata au Mourghab). L'aspect de cette contrée est des plus caractéristiques. Séparé du reste du continent par des abimes sans fond, le terrain s'abaisse et se relève continuellement pour former une série de hauteurs et de vallées; çà et là, quelques pics isolés. L'élévation moyenne du pays atteint la hauteur des sommets les plus élevés des Alpes bernoises. Les massifs qui le couronnent s'étendent presque exclusiment du N.-E. au S.-O; leur hauteur générale est de 600 à 900 m.; quelques-uns dressent leurs cimes à 2.100, 2.500 m. et davantage au-dessus du plateau, ce qui leur donne une altitude de 6.400 à 6.700 m. au-dessus du niveau de la mer. Tel est le cas du Kangour des Russes (Kachgar ou Dufferin des Anglais) et du Moustag-ata, dans la partie orientale du Pamir, auquel on s'accorde pour attribuer une altitude d'environ 7.300 m.

Hydrographie. — A l'exception de quelques vallées au N., qui vont au bassin de Tarim, et de celles à l'E. de la passe de Vakdjir, également tributaire du bassin de l'Asie centrale, le Pamir proprement dit appartient tout entier au versant de l'Oxus (Amou-daria), ou se compose de bassins isolés sans déversoir, comme celui du grand Kara-koul.

Le niveau inférieur des vallées est habituellement, comme nous venons de le dire, à une altitude variant de 4.000 à 5.000 m. Les neiges perpétuelles, dont la limite est difficile à fixer exactement, vu le changement de latitude, ne descendent guère au-dessous de 5.000 m. Les pluies et les neiges, presque inconnues dans les vallées du Nord jusqu'à l'Aksou (rivière Blanche, cours supérieur de l'Oxus), sont plutôt abondantes dans les vallées du Sud. Ces dernières, quoique plus élevées, sont assez gazonnées; les montagnes ont des formes douces, arrondies, peu rocheuses et s'élèvent souvent jusqu'à 6.000 m. et au-dessus.

Le régime des eaux est compliqué, les lacs abondent et les rivières qui en découlent ou qui les forment ont les cours les plus capricieux. Parmi les lacs, les principaux sont : le grand et le petit Kara-koul (4.000 et 3.750 m. environ); Rang-koul (3.730 m.), Bouloum-koul (3.300), Sari-koul (4.000 m.), Oi-koul (3.500 m.).

L'ensemble du plateau, relevé dans l'E., où se trouve le Moustag-ata, est incliné vers l'O. par une pente douce. Les rivières courent donc en général de l'E. à l'O. L'Ak-sou, qui prend sa source dans les marais et la plaine du lac Ghakmakmi, forme un grand coude et, après avoir coulé au N.-E., revient dans l'O. former le Mourghab. Dans cette boucle immense se trouvent plusieurs vallées importantes, entre autres celle de l'Alitchour et celle du Zor-koul et de la rivière Pamir, vallées orientées directement à l'O. A peu de distance des sources de l'Ak-Sou se trouvent celles de l'Oxus. Sous le nom de Vakhan-Daria, ce dernier coule directement à l'O., puis revient vers le N. recevoir successivement les divers affluents que lui envoient les montagnes. Les lignes de partage des eaux des rivières ne sont pas constituées par les plus grandes élévations; arêtes douces des montagnes et cours des rivières sont parallèles. L'Ak-sou court d'abord le long de la ligne de faîte qui sépare ses eaux de celles de l'Asie centrale ; l'Allitcour est séparé de l'Ak-sou par une haute chaîne; une autre chaîne importante le sépare de la rivière Pamir ; la chaîne du grand Pamir, parallèle au cours de cette dernière, l'est aussi avec celui de l'Oxus et ce dernier longe toute la haute crête de l'Hindou-Kouch. A leurs sources, les différentes rivières sont séparées par de légers vallonnements dans des plateaux gazonnés; leurs premiers petits ruisseaux sont enchevêtrés les uns près des autres, et les passes sont presque toujours, non pas à angle droit avec le cours des rivières les plus importantes, mais aux sources mêmes de ces rivières. La région du Pamir n'est donc pas un vaste désert; on y trouve très fréquemment des coins propres à la culture et surtout à l'élevage.

Cols. Passages. — C'est sur le plateau du Pamir que la légende asiatique place le berceau de l'humanité. L'homme n'a pourtant pas pu naître dans ces steppes en majeure partie désertiques. L'importance historique du Toit du monde est toutefois incontestable, puisque c'est là que commence l'histoire des races européennes. Venues on ne sait pas encore d'où, elles ont escaladé ces hauteurs qui les séparaient d'un monde inconnu. Pendant une période plus ou moins longue, elles ont résidé dans les vallées et les passages qui, de ces sommets escarpés, conduisaient dans les plaines voisines, pour se diriger ensuite vers l'occident sur les plaines du plateau de l'Iran ou par la vallée de l'Oxus. Les légendes et les contes qui entourent habituellement tout pays mystérieux, les difficultés d'accès de cette région défendue de trois côtés, du N., de l'E. et du S., par des hauteurs prodigieuses, couvertes de glaciers infranchissables, devaient agir sur l'esprit des hommes primitifs. Quelques passes seulement d'une alt. moyenne de 4.000 m., conduisaient de l'Alaï au Pamir. Ce sont le Taldik (3.537 m.), le Djipptik (4.146 m.), le Sarik-mogal (4.300 m.), le Tenguis-baï (3.850 m.) et le Kara-Kasik (4.360 m.). Les passes du Karakaroum montent jusqu'à 3.000 m. A l'E., le Terek-Davan, mettant le Turkestan en communication avec la Kachgarie, est seul accessible. Du côté de l'Inde, diverses routes mènent au Pamir : route du pays de Hounza ou Kandjout, route du Iassine et du Tchitral. Mais ces routes présentent de grandes difficultés et ne sauraient être utilisées, ni comme routes de caravanes commerciales, ni pour expéditions militaires.

Historique. — Telle paraît être jusqu'à présent la raison principale de l'oubli ou de l'abandon dans lequel ce pays a été laissé durant de nombreux siècles. Les géographes grecs et arabes semblent avoir présumé l'existence d'une région fort élevée, sans toutefois pouvoir en fixer l'emplacement. Seul, Alexandre le Grand s'était avancé fort avant dans l'intérieur de l'Asie, mais les données manquent sur l'entrée de ses troupes au

cœur du Pamir. On possède, par contre, des renseignements assez précis sur les diverses tentatives de pénétration faites par les Chinois. Déjà, vers le milieu du IIIe siècle, les bouddhistes du Céleste-Empire commencèrent une série de pèlerinages à la recherche de livres sacrés de leur religion, sur le sol même qui l'a vue naître, l'Inde. Quelques-uns d'entre eux ont mis un soin particulier à décrire la configuration exacte du pays qu'ils avaient parcouru et font surtout ressortir la masse imposante des hauteurs qui se dressaient devant eux. Song-Yun et Hiouen-Tsang ont laissé à cet égard des documents d'une haute valeur historique. Le premier voyageait en 502 (d'aucuns placent ce voyage en l'année 518), le second vers 630.

Avec les voyages de *Marco Polo* (1271-1291) (V. ce nom), les relations concernant ce pays prennent une forme plus concrète, plus européenne, presque moderne. Les missionnaires franciscains furent les successeurs immédiats de Marco Polo. Plus tard, au XVIe siècle, les jésuites parcoururent à leur tour les routes de l'Asie centrale; « ils ont eu ainsi le mérite, dit M. Paquier, de renouer la chaîne qui doit unir l'antiquité classique et le moyen âge aux grandes explorations du XIXe siècle ». Le missionnaire jésuite dont les travaux sont particulièrement appréciés est Benedict Goez, religieux portugais, qui quitta Lahore en 1603 se dirigeant sur Caboul, et traversa le plateau du Pamir pour arriver à Yarkand. Là s'arrêtent les explorations et études géographiques particulières au Pamir. Cette région semble complètement oubliée durant trois siècles, lorsque les intérêts politiques des Anglais et des Russes dans l'Asie centrale firent éclore une série de reconnaissances et d'études qui font également honneur aux explorateurs des deux nations. La première exploration scientifique du XIXe siècle commence avec Wood, en 1837. Le cercle des explorateurs s'élargit bientôt. Nous devons signaler surtout les voyages de Hayward, de Forsyth, Dalgleish, Biddulph, Littledale, les nombreuses reconnaissances des *pandits* (Indiens lettrés, instruits spécialement en vue d'explorations scientifiques). Du côté des Russes, il convient de citer : Severtzov, Fedchenko, Venioukov, Mouchketov, Prjevalski, Kozlov, Pievtzov, Roborovski. Des voyageurs d'autres nationalités sont venus joindre leurs efforts à ceux des explorateurs anglais et russes. Les Français Bonvalot, Capus, Dauvergne, de Poncins, le Grec Potagos, le Suédois Sven Hedin, le Danois Olufsen, les Allemands Futterer et Holderer ont, par une série d'explorations scientifiques, courses et chasses, qui se continue encore à l'heure actuelle, notablement élargi nos connaissances sur le Pamir, qui semble ne plus avoir beaucoup de secrets pour le géographe.

La situation politique du Pamir n'est pas encore définitivement établie. La région se trouvait autrefois, comme le Turkestan, sous la domination de divers khans. La partie septentrionale appartenait au khan de Kokhand dont la puissance a été détruite par les Russes en 1874. La partie orientale appartenait aux Chinois. Diverses localités, particulièrement aux environs de Yachil-Koul, renferment encore un grand nombre de ruines : anciens fortins, murs, tours, provenant de la domination chinoise ou afghane. Dans le courant des dernières années, Anglais et Russes s'avançaient sensiblement dans le cœur du pays, les uns du S. de l'Inde, les autres du N. et de l'O. Ces derniers y ont même établi, en 1893, un poste militaire (Pamirsky poste) et se préparent à occuper la région du Sarykol, à l'E. du Pamir, considérée jusqu'à présent comme province chinoise.

CLIMAT. HABITATION. — Au point de vue climatérique, la région du Pamir doit également être divisée en plusieurs portions. Malgré la rudesse du climat, diverses parties, à l'O. et à l'E. du plateau, sont parfaitement habitables. Dans le N., les nombreux troupeaux des Kirghis (chevaux, chameaux, brebis, chèvres) trouvent un pâturage suffisant. Le centre du Pamir est, par contre, un véritable désert, dépourvu de toute végétation et où aucune habitation humaine n'est possible. Par suite de sa haute élévation, le Pamir est exposé à tous les vents, les bourrasques de neige y sévissent à l'état presque permanent et la température demeure constamment très basse. Des observations ont été faites au poste du Pamir (Pamirsky poste) depuis sa création. Ce poste est situé à l'alt. de 3.700 m., au confluent des rivières Mourghab et Akbaïtal, c.-à-d. au cœur même du massif montagneux du Pamir, à 38° 8′ 30″ 7 lat. N., 61° 36′ 45″ long. E. de Paris. Température moyenne de l'année — 1°,1. La plus basse (— 44°) a été remarquée en janvier; la plus haute (+ 27°,5) en juillet. Vents régnants : septembre à février, vents du S.-O.; de mars à août, ceux du N.-E. Il y a des gelées matinales durant tous les mois de l'année. Malgré la nébulosité considérable de l'endroit, la quantité d'eau qui y tombe est très faible. Une des particularités caractéristiques du climat pamirien consiste dans l'intensité de l'amplitude de la température. On a constaté des amplitudes de plus de 60° entre le minimum et le maximum absolus, et de plus de 40° entre le minimum et maximum à l'ombre dans la même journée. Pour l'année, cette amplitude va jusqu'à 120°, soit 70° en été, — 50° en hiver. Les écarts les plus généralement observés entre les températures au soleil et à l'ombre sont de 30° environ. Ainsi, un filet d'eau de neige fondue au contact d'un objet de couleur sombre regèle de suite dès qu'il arrive à l'ombre de ce même objet. Le voyageur russe Severtzov rapporte, d'ailleurs, avoir enregistré une fois 70° au soleil et — 10° à l'ombre, soit un écart de 80° C. sur le même point et à la même heure.

FAUNE. — Dans de pareilles conditions climatériques, la faune et la flore sont forcément très restreintes. La flore se réduit à quelques herbages. La faune, par contre, bien que peu variée, tente plus d'un chasseur à la recherche de l'*Ovis Poli*, du cerf, du mouflon, de l'ours, du loup, du renard, de la panthère, à la voracité desquels le mouton sauvage sert souvent de proie.

HABITANTS. — Il a été impossible jusqu'à présent d'évaluer, même approximativement, le nombre des habitants du Pamir. La majeure partie des Kirghis et Tadjiks, nomades et pasteurs, partagés en plusieurs tribus, se déplacent continuellement, à la remorque de leurs troupeaux. Dans la partie russe du Pamir, la mieux connue, on compte environ 1.250 individus (hommes, femmes et enfants). La partie occidentale du Pamir, plus peuplée, est occupée par les Tadjiks, au nombre d'une trentaine de mille. Tous mènent naturellement une vie semi-sauvage. Les *yourtes*, misérables huttes de quelques familles sédentaires, sont encore clairsemées. On constate toutefois, depuis la pénétration européenne dans ces régions, et spécialement des Russes, une amélioration notable dans la vie des indigènes. Il y en a même, à présent, qui font preuve d'une certaine aisance, notamment parmi les Kirghis-Alitchours et les Kara-Kirghis. Quelques-uns sont possesseurs de troupeaux nombreux d'une valeur totale de plus de 100.000 fr. L'agriculture commence également à pénétrer là où les conditions physiques du sol et de la température permettent de la développer. Dans le S. et dans l'O. du plateau pamirien, dans les vallées profondes, on rencontre déjà des jardins, des potagers, des champs de blé, des terrasses herbeuses. Elle est secondée en beaucoup d'endroits par l'irrigation artificielle.

P. LEMOSOF.

BIBL. : De très nombreux ouvrages ont paru durant la seconde moitié de notre siècle sur les pays de l'Asie centrale. Nous nous bornerons à indiquer les publications ayant trait d'une manière exclusive à la région qui nous occupe : HENDERSON et HUME, *Lahore to Yarkand*, expédition Forsyth; Londres, 1873. — YALE, *Journey to the River Oxus* ..; Londres, 1872. — PAQUIER, *le Pamir*; Paris, 1876. — VAN DEN GHEYN, *le Plateau du Pamir*; Bruxelles, 1883. — LULLIES, *Kenntnis der Griechen und Römer vom Pamir-Hochlande* : Königsberg, 1887. — IVANOV, *le Pamir*;

Saint-Pétersbourg. — G. Capus, *Météorologie des Pamirs;* Paris, 1891. — Du même; *Le Toit du monde;* Paris, 1890. — G. Bonvalot, *Du Caucase aux Indes à travers le Pamir;* Paris, 1889. — Vicomte de Poncins, *Chasses et Explorations dans la région des Pamirs;* Paris, 1897. — Nombre d'articles et d'études dans les bulletins des sociétés de géographie de Paris, de Londres, de Berlin, de Saint-Pétersbourg (Littledale, Younghusband, Severtzov. Poutiata, Ivanov, Capus, Sven Hedin, Olufsen, Futterer).

Les meilleures cartes à consulter (en dehors des cartes annexées aux récits des voyageurs) sont : *Indian Transfrontier Maps*, publiées par le gouvernement de l'Inde, et les cartes de la Russie d'Asie (5 et 10 verstes au pouce), publiées par la section topographique de l'état-major, à Saint-Pétersbourg.

PAMMENÈS ou **PHIMENAS.** Nom d'un alchimiste égyptien, réputé le précepteur de Démocrite, dans l'art de la chrysopée. L'une de ses recettes existe dans le Papyrus de Leyde. M. B.

Bibl. : *Collection des anciens alchimistes grecs.*

PAMOISON (V. Syncope).

PAMPA ou **BAMBA.** I. Géographie. — Mot quichua signifiant plaine (*Ayapampa*, plaine du mort; *Cochabamba*, plaine du lac) et équivalent, dans certaines parties de la Cordillère, au mot *puna*, haut plateau. Mais ce nom, aujourd'hui assez usité en français, nous donne plutôt l'idée de grandes étendues de terrains couverts de savanes vastes et plates alternant avec des terrains ondulés et des régions montagneuses (Ouest). Les cours d'eau y sont rares; en revanche, les lacs (*Urre Lauquen*) et les lagunes y abondent. On y rencontre des millions de bœufs, de moutons et de chevaux qui vivent et se multiplient en liberté. Mais le mot *pampa* appartient en propre à une des divisions administratives de l'Argentine correspondant au pays ainsi décrit. C'est le territoire (*gobernacion*) de la *Pampa central* (145.907 kil. q. ; 25.965 hab.), dont la capitale, General Acha (1.500 hab.), est située à 277 kil. de Bahia Blanca et à 986 kil. de Buenos Aires. On tend en plus d'un point à faire disparaître l'uniformité de cette région platéenne : sur les collines, la végétation ligneuse prend l'allure forestière. La forêt n'est pas touffue, mais elle ressemble à de grands vergers ou à des quinconces. Le boisement des terrains couverts de pâturages naturels est poursuivi avec succès depuis une vingtaine d'années (campagne du général Roca contre les Indiens). Des essais de plantations d'essences diverses, depuis le pêcher jusqu'au peuplier, depuis la vigne jusqu'au caroubier, ont pleinement réussi; les rideaux de peupliers atténuent les effets du *pampero* (vent qui souffle du S.). Les arbres à basse couronne transforment la nature des graminées, et, en faisant disparaître le *pasto amargo,* qui ne croît pas à l'ombre, favorisent l'élève de la race ovine. — Les voies de communication sont à peine tracées, les routes ne sont guère que des sentes ou des pistes. — Le chemin de fer de *Bahia Blanca et Noroeste*, construit d'abord jusqu'à Epu-Pel, prolongé ensuite à General Acha, atteint déjà Toay, qui, relié, d'une part, à Trenque Lauquen, met la Pampa en communication directe avec Buenos-Ayres, et se prolongeant, d'autre part, via Victoria, jusqu'à Villa Mercedes, établira des rapports rapides entre le N., l'E. et le S. de la République. Il traverse la Pampa sur une longueur d'environ 204 kil. Les principaux centres de population sont : General Acha, Toay, Victoria et Mari-Mamuel. Les habitants s'adonnent à l'élevage. On compte déjà 5.300.000 moutons, 520.000 vaches et bœufs, 221.000 chevaux et juments. Ch. Laroussie.

II. Anthropologie. — Dans toute l'étendue de l'immense surface de la Pampa, entre la Plata et les Andes (V. République argentine), au-dessous de la terre végétale, on trouve une couche de terrain rougeâtre, composée exclusivement d'argile et de sable fin, avec quelques infiltrations calcaires. Elle descend jusqu'à une profondeur de 30 à 40 m. et présente partout la même composition et le même aspect. On attribue sa formation à des inondations répétées qui ont recouvert complètement, par intervalles, d'immenses plaines. Sa faune est caractérisée par les ossements d'un grand *Machairodus*, d'un *Ursus*, de chevaux et d'*Hippidimus*, de deux mastodontes, de tatous géants et de paresseux colossaux, comme le *Mylodon* et le *Megatherium*. C'est le *pampéen*. A sa surface se trouve une série de dépôts lacustres de couleur blanchâtre. Elle était donc parsemée de grands lacs à la fin de la période de sa formation. Ces dépôts lacustres renferment encore des genres éteints, mais aussi des espèces vivantes, telles qu'un *Lagostomus* et un renard. Fouillés en sept endroits différents, ils ont fourni des débris de l'industrie humaine consistant en silex grossièrement taillés, en os travaillés (poinçons, pointes de flèche, etc.), en fragments de terre cuite.

La partie supérieure du *pampéen* proprement dit, de couleur rougeâtre, est un peu plus sablonneuse que sa partie inférieure. Avec les animaux énumérés ci-dessus, elle ne renferme aucun représentant certain d'espèces de mammifères actuellement vivantes. En un endroit de ce dépôt, M. Ameghino a découvert une immense quantité de charbon de bois, d'os striés, incisés, fendus, deux petites pointes de flèche en silex, deux racloirs en silex et des os de l'homme lui-même. En présence de ces restes, M. Ameghino s'était demandé où l'homme, dans cette immense plaine, sans un accident, sans une saillie, sans un arbre, sans un rocher, avait pu se mettre à couvert et se dérober à l'atteinte des animaux terribles qui l'entouraient, lorsqu'un jour il entreprit l'extraction d'une carapace d'un de ces tatous géants du groupe des *Glyptodons*. Elle était placée horizontalement, l'ouverture ventrale en bas et le dos en l'air, reposant sur une couche de terre durcie qui était l'ancienne surface du sol. Tout autour, il y avait du charbon, des cendres, des os brûlés et fendus et quelques silex. De la terre rougeâtre du sol primitif avait été ramassée contre elle intentionnellement. Elle était vide; le squelette de l'animal en avait été enlevé. A l'intérieur, le sol avait été creusé, et il était en contre-bas de la surface primitive de l'extérieur. On y trouva un instrument en silex, des os longs de lama, de cerfs fendus, des dents de *Toscodon* et de *Mylodon*, en partie travaillées, des morceaux de bois de cerf. Il n'y avait plus de doute. L'homme s'était fait un abri de cette carapace en l'évidant et en la plaçant horizontalement au-dessus d'une fosse pour obtenir à l'intérieur la hauteur nécessaire. Cette découverte très singulière n'est pas restée unique.

Le pampéen inférieur se distingue de la couche précédente par la présence d'une ou deux espèces de mammifères plus anciennes ou qui manquent à la partie supérieure. M. Ameghino y a découvert des os qu'il croit avoir été striés, troués, polis par la main de l'homme.

Postérieurement à ces deux couches du pampéen et aux dépôts lacustres qui les surmontent se sont formées, le long des rivières, des alluvions de 3 ou 4 m. d'épaisseur, qui ne renferment aucun mammifère d'espèce éteinte. Dans leur exploration, M. Ameghino a recueilli tout un outillage en os : poinçons polis comme ceux de nos stations néolithiques, dards, etc., des armes de pierre, des *bolas*, pierres de fronde arrondies avec rainure au pourtour ; des poteries épaisses, quelquefois peintes et ornées de dessin, et une grande quantité d'ossements brûlés, de charbons de bois, de cendres et d'os de lama, de cerf, d'autruche, de tatou, de renard, etc. Enfin, à la surface même de la Pampa, dans la couche végétale, on a récolté de nombreux restes disséminés d'une industrie de pierre encore plus récente que la précédente : haches polies avec rainure pour les liens du manche, mortiers faits d'un morceau de granit creusé au centre, bolas, pointes de lance et de flèche, couteaux, scies, racloirs, haches, poinçons, généralement en quartz et quartzite, etc. ; pipes ornées de dessins, pesons, poteries d'argile fine peinte en rouge ou en noir. Les peuples auteurs de ces industries sont les mêmes qui occupaient la région lors de la conquête. Mais alors ils travaillaient le métal, du moins l'argent et le cuivre. L'influence de l'empire des Incas s'était

étendue sur eux. Des conquérants ou des émigrants s'étaient même établis dans l'Ouest parmi eux. On a retrouvé les ruines de leurs villes, et dans leurs cimetières de grandes urnes funéraires ornées de figures étranges et peintes de couleurs vives. Dans ces cimetières, avec l'outillage de pierre, on a récolté des armes et outils de cuivre, une médaille de cuivre couverte de hiéroglyphes. De la même époque sont de nombreuses inscriptions sur rochers où se révèlerait un système complet d'écriture idéographique, composée en partie de figures et caractères symboliques et en partie de caractères phonétiques.

ZABOROWSKI.

BIBL. : Flor. AMEGHINO, *la Antigüedad del hombre en el Plata ;* Paris et Buenos Aires, 1880, 2 vol. gr. in-8, avec pl.

PAMPANGA. Fleuve des Philippines. Il appartient à la région septentrionale de Luçon et se déverse au N. de la baie de Manille. Il est formé par l'union, dans la plaine de Pampanga, de deux rivières, l'une provenant de la province de Nueva-Ecija, l'autre née dans la montagne et coulant dans la plaine, comme le cours principal, qui se termine, à son embouchure, en un delta aux nombreux rameaux anastomosés.

PAMPANGOS. Peuplade des Philippines. Tribu de race malaise, comprenant environ 200.000 individus, dont l'habitat est le N.-N.-O. de Manille, particulièrement la plaine de même nom. Leur domaine comprend, avec la province de Pampanga, le district de Tarlac, le S.-O. de la Nueva-Ecija et le N.-E. de Bataan. Ils ont, ainsi que les Pangasinans, une taille plus élevée que les autres types, 1m,64 environ en moyenne pour les hommes (Montano), ce qui semble indiquer chez eux du sang indonésien; leurs caractères physiques et leurs mœurs les rapprochent des Tagals; primitivement païens, ils furent pour la plupart convertis au catholicisme, depuis leur assujettissement, en 1570. Ils se sont toujours distingués par leur bravoure. Le dialecte pampango perd de son extension par les invasions pacifiques tagale et ilocano (V. PHILIPPINES). Ch. DEL.

PAMPAS. Rivière du Pérou (affl. de l'Apurimac), qui reçoit les eaux du lac Choclócocha. Torrent impétueux tout le long de son cours, il longe à l'O. et au N. le dép. d'Apurimac qu'il sépare de celui d'Ayacucho. Il arrose la belle vallée de *Ninabamba* (mot quichua signifiant « plaine de feu »), entourée de hautes montagnes où règnent des chaleurs torrides; à 9 kil. de Ocros se trouve un pont suspendu en fibres végétales que les Indiens renouvellent annuellement ; le système de ce pont est dû, d'après la légende, à l'Inca Yupanqui.

PAMPELONNE. Vieux château, près de Rochemaure, arr. de Privas (Ardèche), perché sur une pointe basaltique, que domine le cratère volcanique de Bergwise, où M. Fernand de Saint-Andéol a cru reconnaître les traces d'un oppidum gaulois. — La famille des Guyon de Geix de Pampelonne remonte au XIVe siècle. Un de ses membres, *Jacques-Antoine*, archidiacre de l'église de Viviers, fut élu député aux Etats généraux de 1789. En 1792, il alla établir à Lyon une fonderie de canons qui fut ensuite transportée à Valence. Deux ans après, le gouvernement l'envoyait à Constantinople pour y établir une fonderie de canons aux frais et pour le compte de la Porte. A son retour, en 1799, il fut élu député au Corps législatif où il siégea jusqu'en 1804. Il était, en 1806, chef de la division des hôpitaux au ministère de la guerre, et, de 1814 à 1819, administrateur des monnaies. Il mourut en 1820.

PAMPELONNE. Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. d'Albi; 1.742 hab. Minerai de fer; source ferrugineuse. Filature de laine. Ancienne bastide fondée en 1280, sur le territoire de la seigneurie de Thuriès, dont le château féodal en ruines se dresse encore sur un promontoire escarpé dominant le Viaur, par le sénéchal de Toulouse, Eustache de Beaumarchais, en pariage avec le roi de France, Philippe le Hardi. Le nom de Pampelonne fut donné à la nouvelle ville en souvenir du siège de la ville navarraise de Pampelune auquel avait coopéré Eustache de Beaumarchais en 1276. L'église conserve un beau retable du XVIIe siècle. Eglise du XIVe siècle au hameau de Teillet.

PAMPELUNE. Ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. de Navarre, à 320 kil. de Madrid, à une alt. de 450 m., sur un plateau qui domine l'Arga, affl. de dr. de l'Aragon ; 26.663 hab. Stat. du chemin de fer d'Alsasua à Saragosse, rattachée ainsi à la grande ligne de Madrid à Irun. La ville est entourée d'un cirque de montagnes, où les touristes vont visiter les gorges de *Mayo* et de Roncevaux, elle est bien bâtie et assez animée, mais elle est surtout intéressante par ses vestiges du passé et le rôle qu'elle a joué dans l'histoire comme capitale de la Navarre. On y remarque de vieilles fortifications, une citadelle ancienne, une cathédrale fondée, dit-on, en 1023, mais remaniée souvent et



Cathédrale de Pampelune.

qui a deux tours très gracieuses et à l'intérieur de curieuses boiseries, l'hôtel de ville avec les portraits des rois de Navarre, l'hôtel de la Députation où se trouvent d'importantes archives. Parmi les monuments modernes, on remarque un hospice et un hôpital. Il y a aussi une belle promenade, la *Tacouera*. La ville est alimentée d'eau en abondance par un aqueduc qui va capter des sources à 15 kil. au S. dans les flancs du mont Francoa et qui fut construit au siècle dernier par Rodriguez; à 12 kil. de Pampelune, il franchit la vallée de Noain, sur un pont de 97 arches, long de 1245 m. Pampelune, qui, dit-on, serait l'ancienne *Pompeiopolis*, fut prise par les Arabes en 738, reprise en 750 par les Navarrais, puis prise et démantelée par Charlemagne, et enfin occupée par Ferdinand d'Aragon, en 1512. E. CAT.

PAMPELUZE. Rivière du dép. de la *Creuse* (V. ce mot, t. XIII, p. 344).

PAMPERE (en espagnol *Pampero*, vent de la *pampa*). Grain de vent très violent, souvent avec averses et tonnerre, qui, surtout de juillet en septembre, frappe les côtes atlantiques de l'Amérique du Sud, entre 25° et 40° de lat. Il n'y a aucune différence essentielle entre le pampère

et le grain, orageux ou non (V. GRAIN et surtout ORAGE) de l'hémisphère Nord, sauf que les changements de direction et de force du vent s'y produisent, par rapport à l'équateur, symétriquement à ceux de nos régions. Ainsi, au lieu de tourner brusquement du S.-O. au N.-O., le vent du pampère tourne du N.-O. au S.-O. Sa durée aussi est celle de nos grains, orageux ou non.

PAMPHILE (Jeu) (V. MISTIGRI, t. XXIII, p. 1130).

PAMPHILE, peintre grec, né en 390, mort en 350 av. J.-C. Il était à Sicyone et élève du célèbre Eupompos. Or on ne sait presque rien de ses œuvres, mais il était théoricien savant et enseignait que la peinture doit tirer un grand profit des sciences, surtout de l'arithmétique et de la géométrie. Professeur de grand mérite, il fit le premier introduire le dessin dans l'enseignement des écoles à Sicyone, habitude qui se propagea bientôt dans toute la Grèce. Il avait peint un *Combat des Héraclides contre les Athéniens* et un *Ulysse sur son navire*, mais son principal titre de gloire est d'avoir été le maître d'Apelle et de Mélanthios.

BIBL. : Textes anciens, dans OVERBECK, *Die antiken Schriftquellen*, nos 1746-53.

PAMPHILE, rhéteur grec cité par Aristote. Quintilien et Cicéron. Il avait composé un traité de l'art oratoire et, au rapport de Suidas, imaginé des figures pour représenter les différents arts. Il avait appliqué cette méthode à la rhétorique et représenté les règles sur des petites bandes d'étoffe (*in infulis*). C'est ce que Cicéron appelle dédaigneusement « mettre la rhétorique en jouets d'enfants » (*de Oratore*, II, 21). N'avons-nous pas de même des jeux géographiques, historiques, etc. ?

PAMPHILE ou **PAMPHYLE** (Saint), *Prêtre et martyr*, fondateur de la célèbre bibliothèque chrétienne de Césarée, né vers 240 en Phénicie (à Béryte, suivant l'indication peu sûre de Siméon le Métaphraste), mort en 309. Fête le 1er juin. Après avoir achevé ses études théologiques à l'école catéchétique d'Alexandrie, sous la direction de Piérius, il s'établit à Césarée, où il fut investi des fonctions de prêtre. Il y forma une collection de manuscrits de l'Écriture sainte et de livres relatifs à la religion chrétienne, dont l'historien Eusèbe, qui l'avait aidé dans cette œuvre, a dressé le catalogue, et dont saint Jérôme parle avec admiration. On dit qu'elle contenait 30.000 volumes. Elle fut détruite au VIIe siècle, lorsque les Arabes s'emparèrent de Césarée. Sous la persécution ordonnée par Maximin, Pamphile fut soumis à d'atroces tortures (307) puis retenu en prison jusqu'à son dernier supplice (309). Pendant sa captivité, il écrivit une *Apologie d'Origène*, dont il était le fervent admirateur. Photius nous en a transmis le sommaire. Cet ouvrage ne comprenait que cinq livres lorsque Pamphile mourut, le sixième fut composé par Eusèbe. Le premier livre seul nous est parvenu dans une traduction latine de Ruffin. E.-H. V.

PAMPHILE, grammairien et polygraphe grec d'Alexandrie, qui vivait vers 50 ap. J.-C. Disciple d'Aristarque, il composa plusieurs ouvrages indiqués par Suidas, recueils de faits et d'anecdotes où puisèrent les scoliastes et polygraphes ultérieurs, en particulier Athénée. Le principal était un lexique en 95 livres, classé par ordre alphabétique, dont celui d'Hésychius paraît comprendre un abrégé.

PAMPHOS, poète grec mythique, auquel on attribua certains hymnes d'origine attique, en le déclarant antérieur à Homère et postérieur à Olen.

PAMPHYLIE (Παμφυλία). Pays antique de l'Asie Mineure, qui embrassait la zone côtière méridionale comprise entre la Lycie à l'O. et la Cilicie à l'E., le long de la mer de Pamphylie, aujourd'hui golfe d'Adalia, et s'étendait à l'intérieur jusqu'aux crêtes du Taurus. Plus tard, les Romains y embrassèrent la *Pisidie*, située au delà du Taurus. Pline prétend que la Pamphylie se serait d'abord appelée Mopsopsia, du nom du chef grec Mopsus, un des assiégeants de Troie. Elle était séparée de la Lycie par le mont Climax, de la Cilicie par le fleuve Mélas. Les principales vallées étaient celles des Catarrhactes (Doudew), du Kestros (Ak-sou), de l'Eurymédon (Kœpru-sou), du Mélas (Manawgat-sou), tous navigables. Les habitants étaient un mélange d'aborigènes, de Ciliciens et de Grecs. Les principales villes furent Attaleia (Adalia), Sidé (Eski-Adalia) sur la côte ; Pergé (au N.-E. d'Adalia), Syllion (à l'E.), Aspendos (sur l'Eurymédon) dans l'intérieur. La Pamphylie n'a guère d'histoire à elle ; suivant le sort des pays voisins, elle passa de la suzeraineté lydienne à celle des Perses, puis des Macédoniens et des Romains. Elle fournit à Xerxès un contingent de 30 navires, fut enlevée au royaume de Syrie après la défaite d'Antiochus et attribuée par les Romains au royaume de Pergame. Les pirates y dominèrent, comme en Cilicie, jusqu'à leur défaite par Pompée. Les colonies grecques d'Aspendos et Sidé gardèrent leur autonomie à travers ces divers changements.

BIBL. : LANCKORONSKI, *Stadte Pamphyliens und Pisidiens ;* Vienne, 1890.

PAMPLEMOUSIER (Bot.). Non d'une variété de *Citrus*, le *C. decumana* Wild. (V. CITRONNIER), bel arbre de l'Indo-Chine, dont les fruits ou *pamplemousses*, de qualité médiocre d'ailleurs, atteignent des dimensions énormes. Dr L. HN.

PAMPLICO. Vaste lagune (4.000 kil. q.) de la côte de la Caroline du Nord (États-Unis), séparée de l'Océan Atlantique par le cordon littoral du cap Hatteras ; au N., elle communique avec la lagune Albemarle. Son principal tributaire est le Tar ou Pamplico.

PAMPLIE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Champdeniers ; 599 hab. Croix de cimetière (mon. hist.). Château restauré du XVe siècle, dit de Boissoudan.

PAMPLONA. Ville de Colombie, ch.-l. de la prov. du même nom, dép. de Santander, à 50 kil. environ de Bucaramanga et 2.309 m. d'alt. ; vieille cité très importante sous la domination espagnole ; aujourd'hui complètement déchue. On y admire encore les ruines de nombreux couvents dont les chapelles seules sont demeurées intactes. A citer aussi la cathédrale, construction de beaucoup d'allure, édifiée par les premiers conquérants et renversée par le tremblement de terre de 1875, le palais épiscopal et un très beau collège appartenant à l'État. Ch. LAROUSSIE.

PAMPLONA (Pedro de), miniaturiste espagnol, qui vivait vers le milieu du XIIIe siècle. Il est l'auteur des enluminures qui ornent les lettres initiales de la Bible en deux tomes à l'usage du roi Alphonse le Savant. Par testament, le roi légua cette Bible à la librairie de la cathédrale de Séville. Le nom du miniaturiste, *Petrus vocatur Pampilonensis*, figure dans une inscription latine écrite sur la dernière feuille du second tome. Les petites compositions de Pedro de Pamplona sont d'un dessin sans doute bien gauche et insuffisant, mais leur coloris ne manque ni d'éclat ni de fraîcheur. On remarque particulièrement quelques ornements de style mauresque, des colonnes, des chapiteaux, qui attestent le goût de l'époque pour l'architecture et l'ornementation importées par les Arabes. P. L.

PAMPRÉ (Blas.). Se dit d'un cep ou d'une grappe de raisin dont la tige et les feuilles sont d'émaux différents.

PAMPROUX. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de La Mothe-Saint-Héraye, aux sources de la rivière du même nom ; 2.041 hab. Stat. du chem. de fer de l'État. Tissage ; fours à chaux. Commerce de graines. Clocher roman. Grotte de la Roche-Ruffin renfermant un lac qui sert de déversoir à la source du Pamproux.

PAN. Mot polonais qui, à l'origine, signifiait tout simplement : propriétaire terrien par opposition à celui qui ne possédait rien. Plus tard, ce terme fut appliqué aux seigneurs de tout rang occupant une haute situation à la cour ou dans la région qu'ils habitaient et, dans la suite, à tout individu important par sa naissance, sa fortune ou son influence. Diverses épithètes telles que *Wiel-*

mozny, *Jasnie-Wielmozny*, etc., précédant ce mot, indiquent le rang du personnage dans la société ou le titre nobiliaire qu'il porte. F. T.

PAN, PAN DE BOIS, **PAN** DE FER (Constr.). En général, on désigne par le mot *pan* la face d'un ouvrage quelconque de construction : c'est ainsi que l'on dit qu'un pilier a *quatre*, *six* ou *huit pans ;* que l'on appelle *pan de mur*, une partie de mur d'une certaine longueur ; *pan coupé*, la surface d'une partie de bâtiment raccordant les extrémités de deux autres parties de bâtiment et remplaçant l'encoignure qui, de fait, a été supprimée pour ménager ce pan coupé ; *pan de couverture*, une partie de couverture, et *longs pans*, les parties les plus longues de la couverture d'un comble de forme irrégulière ; mais le terme de construction, dans lequel ce mot pan a toujours été le plus habituellement usité, est *pan de bois* et, depuis une trentaine d'années, depuis les nombreuses applications faites du métal dans les constructions, on emploie le mot *pan de fer*.

I. PAN DE BOIS. — Les pans de bois sont formés de pièces de bois équarries et assemblées, les unes horizontales, les autres verticales, d'autres encore obliques, et constituant par leur réunion une sorte de grillage ou de claire-voie dont les intervalles sont remplis d'un hourdis fait de moellons, de briques ou de garnis et de plâtre, donnant à toute la construction une grande homogénéité et lui assurant une solidité, qui permet d'employer les pans de bois à la place de véritables murs en maçonnerie. Moins dispendieux et plus légers que ces derniers, occupant une moindre surface de terrain et offrant de plus, quand le bois est laissé apparent, un aspect pittoresque, les pans de bois ont en revanche l'inconvénient d'offrir un aliment aux incendies : aussi la construction en pans de bois est-elle absolument proscrite en France sur la voie publique et, dans les cours, prend-on la précaution de recouvrir les pans de bois d'un enduit. On distingue les pans de bois proprement dits des *colombages*, pans de bois grossiers où les pièces, n'étant pas équarries, ont conservé leur rondeur naturelle. Pour garantir les constructions en pans de bois de l'humidité du sol, on fait reposer les pans de bois sur un mur bas, fait de pierre, de moellon, de meulière ou de brique, que l'on appelle *parpaing* (V. ce mot). Un pan de bois se compose essentiellement d'une *sablière basse* reposant sur le parpaing et dans laquelle s'assemblent à tenon et à mortaise les pièces verticales ou *poteaux*, lesquels sont assemblés de même, à leur partie supérieure, dans une autre sablière, dite *sablière haute* ; l'ensemble est consolidé au moyen de pièces obliquement placées, s'assemblant également dans les sablières haute et basse, et dites *décharges* ou *écharpes*. Sur ces décharges et sur les sablières s'assemblent de petits poteaux dits *tournisses*, allant de la décharge à ces sablières et, quelquefois, le rectangle fourni par deux poteaux et les sablières est occupé par deux décharges s'assemblant à mi-bois et formant une croix de Saint-André. On distingue diverses sortes de poteaux : ceux placés aux angles de la construction, auxquels on donne un plus fort équarrissage et qui autrefois recevaient des motifs de sculpture, comme à Paris l'ancien *arbre de Jessé* à l'angle de la rue Saint-Martin et de la rue des Prêcheurs, ce sont les *poteaux corniers ; les poteaux d'huisserie* sont ceux qui, formant les jambages des baies, reçoivent les *linteaux* fermant ces baies à la partie supérieure et *les pièces d'appui* de ces baies à leur partie inférieure, quand il s'agit de fenêtres. Lorsqu'un pan de bois porte plancher, les solives de ce plancher reposent directement sur la sablière haute de l'étage inférieur et la sablière basse de l'étage supérieur repose, elle, sur les abouts de ces solives. La disposition du pan de bois est la même pour chaque étage superposé d'une construction, qu'il s'agisse de façade sur rue ou de façade sur cour et même, sauf quelques modifications, des pans de bois à l'intérieur des constructions et remplaçant les murs de refend. Dans les constructions en pan de bois élevées du XIIIe au XVIe siècle, les pièces de bois, disposées avec une certaine symétrie, laissées apparentes et souvent peintes et sculptées, accusaient le système de construction d'une façon rationnelle, en même temps qu'elles fournissaient un fort intéressant élément de décoration, et cette décoration, parfois si variée d'une maison à l'autre, était encore complétée par la coloration naturelle des matériaux, brique, moellon et silex, disposés en losanges ou en damiers, à l'intérieur des pièces de bois. Malgré les prescriptions administratives remontant en France à 1560, et réitérées par de nombreuses décisions jusqu'en 1897, lesquelles permettent d'interdire la réparation et la construction de pans de bois sur la voie publique et même, par voie de conséquence de la loi des 16-24 août 1790, à l'intérieur des propriétés, il existe encore dans beaucoup de villes de France une réelle tolérance au sujet des pans de bois élevés en retraite de la voie publique et ne joignant pas un corps de bâtiment aligné sur cette voie ; mais il est interdit, par arrêt du conseil d'Etat du 6 juil. 1825, de faire porter des entablements en pierre sur des pans de bois. Il est aussi interdit par ordonnance de police d'adosser contre un pan de bois une cheminée ou un tuyau de fumée ; il faut laisser un espace de $0^m,16$, dit *tour de chat*, entre le mur dossier de la cheminée ou du tuyau et le pan de bois. Les questions de mitoyenneté, qui peuvent se poser au sujet de pans de bois employés comme murs mitoyens, peuvent se résumer en ceci : un copropriétaire a toujours le droit de remplacer, à moins de conventions préalables contraires, un pan de bois par un mur construit à ses frais et dont le parement, du côté du voisin, restera le même que le parement du pan de bois, et le propriétaire voisin, le jour où il voudra se servir du mur ainsi substitué au pan de bois, afin de lui faire porter charge ou d'y adosser des cheminées, devra payer la moitié de la valeur du mur ainsi que le prix de la différence du terrain ; la ligne mitoyenne étant alors portée au milieu dudit mur (V. SERVITUDE).

II. PAN DE FER. — Le fer qui remplace, depuis soixante années, le bois dans la construction des planchers, tend de plus en plus, depuis trente années, à remplacer également le bois et même les autres matériaux dans la construction des murs et des façades des édifices : les *pans de fer* se substituent ainsi aux *pans de bois* sur lesquels ils présentent certains avantages tels que solidité plus grande, plus grande résistance avec une moindre épaisseur et absence de chance d'incendie. Comme les pans de bois, les pans de fer sont susceptibles de recevoir une décoration architecturale, et de nombreuses constructions élevées depuis 1878, à l'occasion des expositions, notamment le pavillon de la Ville de Paris, élevé au Champ-de-Mars en 1878, sous la direction de M. Bouvard, puis démonté et réédifié aux Champs-Elysées, et enfin démoli pour le percement de la rue des Palais, ont prouvé que l'assemblage du fer, de la brique, de la terre cuite, de la mosaïque et des vitraux, n'offrait pas un champ moins vaste que tout autre déjà exploité, pour l'union intime de la construction et de la décoration. Malgré la grande analogie présentée, dans leur disposition générale, par les pans de bois et les pans de fer comme éléments de construction, la différence dans la matière des matériaux et dans leur mode d'emploi fait que la construction à l'aide de pans de fer nécessite des assemblages spéciaux qui seront exposés au mot SERRURERIE. Charles LUCAS.

PAN (Myth. gr.) (Πάν). Dieu grec des bergers, protecteur des troupeaux et des habitants des bois et des prairies. On rapproche son nom du verbe grec πάω, du latin *pasco* (paître). Le calembour, qui plus tard l'assimilant à τὸ πᾶν, le tout, en fit un symbole de l'univers, ne peut être mentionné qu'à titre de curiosité historique et comme indice des déviations que le symbolisme alexandrin fit subir à la vieille religion grecque. Pan était regardé comme fils d'Hermès et d'une fille de Dryops, sur-

prise par le dieu tandis qu'elle gardait les troupeaux de son père ; certains scoliastes nomment sa mère Callisto, Œneis ou Thymbris ; d'autres l'appellent Pénélope, l'identifiant parfois avec la femme d'Ulysse. Pan naquit avec des cornes, de la barbe, un nez recourbé, une queue et des pieds de bouc, complètement poilu, de telle sorte que sa mère, épouvantée, s'enfuit. Son père l'emporta dans l'Olympe, où il devint le favori des dieux, surtout de Dionysos; d'après d'autres, il fut élevé par les nymphes.

Le centre du culte de Pan était l'Arcadie, et il est le héros d'un des hymnes homériques. C'est d'Arcadie que son culte semble s'être propagé dans le reste de la Grèce ; Athènes ne l'accueillit qu'après la bataille de Marathon. C'était un dieu agreste, qui vivait dans les bois et les prés, s'abritant dans les cavernes, parcourant les sommets des montagnes, protégeant et fécondant les troupeaux, chassant les bêtes sauvages, pêchant dans les cours d'eau. Il s'ébattait avec les nymphes, en particulier Echo et Pitys (nymphe du pin). Amateur de musique, il avait inventé la syrinx, flûte des bergers, et s'était fait d'une coquille une sorte de trompette avec laquelle il intimida les Titans durant leur combat contre les dieux olympiens. Divinité des bois et des solitudes, il inspire parfois aux hommes une subite terreur (*panique*) par ses apparitions inattendues. Comme les autres esprits des bois et des champs, en particulier Dionysos et Cybèle, dont il fut plus tard rapproché, son culte prend une certaine allure mystique. Il est l'un des premiers auteurs de la *divination* (V. ce mot), doué du don prophétique ; les Arcadiens voulaient qu'il eût instruit Apollon. Le pin et le chêne lui étaient consacrés. On lui offrait des boucs, des agneaux, des vaches, du miel, du lait. A côté de lui, on vénérait les *Panisques*, démons féminins et masculins, qu'on représentait comme ses femmes et ses enfants. Ses principaux sanctuaires étaient en Arcadie à Heræa, sur le Nomion (près de Lycosoura), sur le mont Parthénios, à Mégalopolis, à Acacesion, où un feu perpétuel brûlait dans son temple auquel était annexé un vieil oracle ; d'autres sont cités dans l'antre Corycien du Parnasse, à Trœzen, sur l'Eresinus, entre Argos et Tégée, à Oropos, à Athènes, près de Marathon, sur l'île de Psyttalie, et en Thessalie à Homala. Le culte de Pan fut introduit en Attique après le bataille de Marathon, en souvenir de la terreur *panique* attribuée au dieu, dont furent saisis les Perses et qui détermina leur fuite. Les Romains identifièrent Pan avec leurs dieux rustiques Inuus et Faunus.

Les artistes figurent Pan, tantôt avec des pieds de bouc, des cheveux crépus, une longue barbe, des cornes de bouc, comme un demi-animal, tantôt comme un beau jeune homme aux cheveux flottants, signalé seulement par des cornes naissantes, la houlette du berger et la syrinx. Des bas-reliefs le montrent présidant paisiblement aux danses des nymphes, près des grottes ou des sources. Le type élégant, préféré par les monnaies arcadiennes, fut de plus en plus effacé par l'autre. On s'amuse à représenter Pan ivre, poursuivant les nymphes, battu par les *satyres* (V. ce mot). Son effigie a fourni plusieurs des traits du diable. A.-M. B.

Bibl. : Gebhard, *Pankultus ;* Brunswick, 1872. — Welzel, *De Jove et Pane dis Arcadicis;* Breslau, 1879. — Wieseler, *De Pane et Paniscis;* Gœttingue, 1875. — Cf. les grands traités ou lexiques de *Mythologie* (V. ce mot).

PANABAT. Monnaie d'argent de Perse valant environ 0 fr. 50.

PANACÉE (Bot.). Nom donné à un grand nombre de végétaux parmi lesquels : P. antarctique. Le tabac. — P. bâtarde, P. de Bauhin et P. d'Hercule. L'*Opoponax Chironium* (V. Opoponax). — P. de Chiron. L'*Aunée* (V. ce mot) et l'*Helianthemum vulgare* L. (V. Helianthemum). — P. de Montagne. L'*Heracleum Panacus* L. (V. Heracleum). — P. des chutes. L'*Arnica montana* L. (V. Arnica). — P. d'Esculape. Le *Thapsia Asclepium* L. (V. Thapsia). — P. des fièvres quartes. L'*Asarum Europæum* ou *Cabaret* (V. Asaret). — P. des laboureurs. Le *Betonica sylvatica* (V. Bétoine).

PANACÉE (Méd.). Suivant la légende, *Panacée* était l'une des filles d'Esculape et de Hygie (ou selon d'autres d'Epione), et la sœur de Machaon et de Podalire; elle était très versée dans la médecine, comme ses frères et sœurs, et comme elle passait pour savoir guérir toutes les maladies, son nom fut donné à une série de remèdes internes et externes qu'on croyait capables de guérir, sinon toutes les maladies, du moins un grand nombre d'entre elles. Dans la médecine hermétique, c'est la *pierre philosophale* qui fut douée de cette vertu, en même temps qu'elle entrait dans l'élixir de longue vie et pouvait changer tous les métaux en or. Dans les temps modernes, on a désigné sous le nom de panacées des médicaments doués de vertus extraordinaires que le charlatanisme a souvent exploités. En réalité, il n'existe pas de panacée. — Galien donnait le nom de panacée à une confection dont le marrube formait la base et qui était le στίχος. L'emplâtre épalosique ou cicatrisant d'Andromaque était aussi une panacée ; il en est de même de l'*Elixir de vie* de Paracelse et de l'électuaire *catholicum*. Au XVIIe siècle, l'alchimiste Borro préparait une pommade ou *cera catholica*. La *panacée anglaise* est le carbonate de magnésie, la *panacée antimoniale* le sulfure d'antimoine, la *panacée mercurielle* le calomel, la *panacée de Glauber* le sel admirable (sulfate de soude), la *panacée double* le sel *duobus* (sulfate de potasse), etc. Dr L. Hn.

PANACHÉ (Blas.). Un casque ou un chapeau est dit *panaché* quand il est surmonté de plumes.

PANACHURE (Hortic.). On nomme panachure les taches d'une seule ou de plusieurs couleurs que présentent les organes des plantes. Ces taches sont de formes très variées : bandes longitudinales ou transversales, points, stries, etc. Elles font parfois tout le mérite horticole des plantes qui les présentent. Les organes et plantes panachés se multiplient par greffage, bouturage et quelquefois par semis. L'Erable Negondo, les Buis, Fusains, Houx, Œillets, l'Aucuba, etc., sont souvent panachés. G. Boyer.

PANADE (Art cul.). Soupe préparée en faisant bouillir pendant une heure, sur un feu doux, de l'eau avec du pain, du beurre et du sel. Elle est généralement destinée à l'alimentation des enfants. On peut y ajouter, au moment de servir, du lait, des jaunes d'œufs, un peu de sucre en poudre. Il faut veiller à ce que la panade ne s'attache pas au fond du vase dans lequel se fait la cuisson.

PANÆTIUS de Rhodes (V. Panetius).

PANAGE (Sylvic.) C'est le parcours des porcs dans les bois où ils se nourrissent de glands. Appliqué modérément, le panage ou paisson ne nuit pas aux forêts si les bois sont défensables, s'ils ne sont pas trop jeunes ; dans le cas contraire, les forêts sont en défends et l'accès en est interdit aux bestiaux. G. B.

PANAIEV (Ivan-Ivanovitch) (pseudonyme : *le nouveau poète*), littérateur russe, surtout connu comme critique, né en 1812, mort en 1862. Il a aussi laissé un roman : *les Lions de province* (Saint-Pétersbourg, 1852), et plusieurs recueils de nouvelles, surtout des *Croquis de la vie pétersbourgeoise* (Saint-Pétersbourg, 1860, 2 vol.). Il a également composé des vers. Son influence comme critique et directeur de revue se fit surtout sentir durant les années *cinquante*, grâce à la revue *le Contemporain* qu'il avait réorganisée en 1847, de concert avec le poète Nekrassov, et dans laquelle il accueillit les dernières productions de Bielinski, ainsi que les débuts si pleins de promesses de Dobrolioubov. On doit à Panaïev de copieux et intéressants *Souvenirs* sur la plupart des écrivains qui ont eu un nom en Russie, entre 1840 et 1862. *Œuvres complètes* (Saint-Pétersbourg, 1888, 2 vol., en russe).

Bibl. : *Rousski Arkhiv*, 1864, nos 5 et 6 (en russe).

PANAINOS, peintre grec du ve siècle. Frère et collaborateur de Phidias, il fut chargé par lui de la décoration peinte du trône de Zeus olympien : entre les colonnes

de ce trône il représenta *Hercule et Atlas*, *Hercule et le Lion de Némée*, le *Jardin des Hespérides*, *Thésée et Pirithoüs*, *Hippodamie*, *Prométhée*, la *Mort de Panthésilée*, l'*Attentat d'Aiax contre Cassandre*, et les figures allégoriques de l'*Hellade* et de *Salamine*. Dans le même temple il avait peint plusieurs autres fresques dont on ignore le sujet. A Élis, on lui attribuait les peintures du bouclier d'une statue d'Athéna, œuvre de Colotès, disciple de Phidias. Mais son œuvre la plus célèbre était la bataille de Marathon, au Pœcile d'Athènes, peinte en collaboration avec Micon. Il avait choisi le moment où les Perses mis en déroute s'enfuyaient d'un côté vers les vaisseaux phéniciens, et de l'autre étaient refoulés dans les marais. On retrouve un souvenir de cette peinture dans une frise de Djolbachi. Plusieurs des personnages étaient des portraits, Miltiade, Cynégire, Callimaque, du côté des Grecs, Datis et Artapherne du côté des barbares. Miltiade, indiquant du doigt les barbares, exhortait les soldats. L'originalité et le mérite de Panainos et de Micon a été d'introduire la réalité dans les sujets historiques, abordés rarement jusque-là et d'une manière plutot idéalisée.

Bibl. : Textes, dans Overbeck, *Die antiken Schriftquellen*. — P. Girard, *la Peinture antique*, pp. 183 et suiv.

PANAIS (*Pastinaca* T.). I. Botanique. — Genre d'Ombellifères, voisin ou simple section du genre *Peucédan* (V. ce mot), dont il se distingue par les sépales nuls ou rudimentaires et l'absence des bractées de l'involucre et des involucelles. L'espèce type, le *P. sativa* L. (*Selinum pastinaca* Cr., *Anethum Pastinaca* Wib.), qui est le *Panais cultivé*, encore appelé *Racine blanche*, *Pastenague*, *Pastenade cultivée*, *Grand-Chervi*, est une herbe très aromatique, à feuilles pennatiséquées, à fleurs jaunes, à fruit ovale avec des côtes saillantes. Le panais, commun en Europe, sur le bord des chemins, est cultivé dans les potagers et dans les champs. Sa racine grêle, fusiforme, ligneuse et âcre dans la forme *sylvestris*, devient épaisse, charnue, blanchâtre, douce et aromatique dans la forme *edulis*, qui est le *P. domestica* Lob. Cette racine est riche en amidon et en sucre (12 °/₀), et on en fabrique, en Irlande, une boisson fermentée. Le fruit, aromatique et amer, est réputé excitant, diurétique, fébrifuge et emménagogue. Les anciens prescrivait un *électuaire de panais* aux convalescents. Les vaches qui mangent du panais donnent une plus grande quantité de lait. — Le *P. sekakul* Russ., de l'Asie orientale, constitue, dit-on, un aliment très nourrissant. C'est aussi un aphrodisiaque très usité en Orient. — Le *P. ureus* Req. du Midi est irritant et produit des ampoules sur la peau. On donne quelquefois le nom de *Panais de vache* à l'*Heracleum sphondilyum* L. (V. Berce).

II. Agriculture. — Le panais (*pastenade*, *pestenade blanche*, *pastenain*, *carotte de mouton*, etc.) fournit une excellente racine fourragère, beaucoup plus nutritive que celle de la betterave et presque aussi bonne que celle de la carotte; les vaches la consomment avec avidité et fournissent avec elle un lait abondant et savoureux, il est bon de la leur donner surtout après cuisson; les chevaux l'acceptent parfois, au debut, avec assez de difficulté, et il est prudent de la leur distribuer d'abord par faibles quantités et en mélange avec des grains entiers ou concassés; le mode d'emploi est le même que pour les carottes; les feuilles sont nourrissantes et conviennent surtout pour l'alimentation des animaux (bovidés et ovidés), à l'engraissement des vaches non laitières, des veaux et génisses. La culture du panais occupe en France environ 13.000 hect.; plus de 10.000 hect. lui sont consacrés dans le Finistère; la Manche sème environ 1.100 hect., les Côtes-du-Nord et quelques départements du Centre et de l'Est fournissent le surplus; la statistique générale de 1892 accuse un rendement moyen de 18.300 kilogr. et un produit brut de 616 fr. par hectare, supérieur à celui de toutes les autres cultures de racines fourragères; il est difficile de comprendre pourquoi le panais ne s'est pas répandu davantage, surtout dans le Nord-Ouest et l'Ouest, régions à climat maritime extrêmement favorable pour sa production; cette dernière est d'ailleurs très facile à conduire et présente beaucoup d'analogie avec celle de la carotte fourragère. Le sol doit être profond, riche en calcaire et un peu frais; on l'ameublit parfaitement et on lui donne, de très bonne heure, une forte fumure au fumier de ferme; l'emploi des engrais liquides pendant l'hiver est encore recommandable. Le semis a lieu ordinairement sur un déchaumage de céréales; on l'opère en février ou mars suivant les régions, à la volée (8 à 10 kilogr.), ou en lignes (5 kilogr. environ) écartées de 35 à 50 centim.; la semence perd rapidement sa faculté germinative et doit être employée en première année. La levée est assez longue; un premier binage est opéré aussitôt après; en mai on éclaircit à 20 ou 25 centim. sur les lignes, on continue ensuite les sarclages et les binages suivant les besoins; une application de nitrate de soude en avril (150 à 200 kilogr. par hectare) est souvent utile. Le panais est peu sensible aux gelées et peut rester pendant tout l'hiver en terre, dans les terrains secs, de manière à ne le récolter qu'au fur et à mesure des besoins; si le sol est humide ou si le climat est pluvieux, il est préférable d'arracher les racines en novembre et de les conserver en caves ou en petit silos reposant sur un lit de paille. Les variétés de grande culture sont peu nombreuses, les plus répandues sont : 1° *Panais long commun*, très rustique, à racine longue et fusiforme, à collet atténué ou conique, légèrement incurvé, à peau jaunâtre et souvent fortement ridée, à chair blanche très savoureuse, et à feuillage très abondant; la sous-variété dénommée *panais long amélioré de Brest* est plus productive et d'arrachage plus facile; 2° *panais demi-long de Jersey ou de Guernesey*, à racine demi-longue (20 à 30 centim.), fusiforme et très nette, à collet large et creusé légèrement, intermédiaire pour la précocité, la forme et le volume entre le panais long commun et le panais rond; les sous-variétés dites *panais long ou géant de Guernesey* et *Sutton's Student* (s.-var. anglaise) sont un peu plus productives, mais réclament des sols plus légers et plus profonds; 3° *panais rond hâtif* ou *panais de Metz*, *panais royal*, etc., à racine courte et arrondie, longue de 20 centim. au plus, à collet large de 10 centim. environ et très déprimé, plus hâtif et aussi plus rustique que le panais commun, surtout convenable pour les sols forts. La culture des porte-graines se fait comme pour la carotte (sélection d'après la forme, bains de 1,025 à 1,030 de densité, plantation des *mères* à 60 ou 65 centim. en tous sens); les graines mûrissent vers la fin d'août.

II. Horticulture. — Le panais est un excellent légume de printemps et d'été, très employé pour assaisonner et aromatiser les bouillons et pour la préparation des ragoûts; en Thuringe, on confectionne, avec lui, une pâte molle, sucrée et très saine que l'on consomme en guise de confitures; on fabrique aussi du sirop de panais; enfin le paysan irlandais prépare souvent, avec le panais et des cônes de houblon bouillis ensemble dans de l'eau, puis mis en fermentation, une boisson qui remplace la bière (J. Joignaux). Le *panais rond hâtif* est le plus recommandable pour la culture potagère, et, seul, il doit être recherché dans les bons jardins; il est bon d'échelonner les semis de la fin de juillet à la fin de mai. A l'approche des gelées on arrache une partie de la récolte que l'on conserve en cave de façon à avoir toujours des racines à sa disposition. J. Troude.

III. Art culinaire (V. Navet).

PANAMA (Bois de) (Pharm.). On désigne sous ce nom l'écorce, et non le bois, du *Quillaja saponaria*, arbre du Chili appartenant à la tribu des Spiréacées (Rosacées). Cette écorce se présente en plaques de 6 à 8 millim. d'épaisseur, blanc sale, striées en long à la face interne. La cassure est fibreuse, et l'écorce, quand on la brise, laisse échapper une poussière cristalline âcre. Des prin-

cipes immédiats spéciaux existent dans cette écorce. Ce sont l'acide quillajique et la sapotoxine, substances donnant à l'eau la propriété de fournir une mousse persistante par agitation. L'écorce du *Quillaja* sert à faire une teinture (au 1/5 avec l'alcool à 80 °/₀), teinture qui peut être employée pour émulsionner les substances résineuses, par exemple le baume de Tolu. V. H.

PANAMÁ. Au fond de la baie du même nom, sur l'océan Pacifique, cette ville, capitale de département, a été fondée en 1518 par l'Espagnol don Pedro Arias Dávila, au pied du mont Ancon (200 m. d'alt.); 30.000 hab. Elle est entourée de très belles forêts tropicales, interrompues par de vastes savanes. En 1670, don A. Hernandez de Córdoba la transféra sur le point où elle est actuellement (9° 2′ lat. N., 81° 50′ long. O. Paris). Elle n'a pas de port : les navires jettent l'ancre à 6 kil. au large, dans la direction du S., en face des îles Taboga et Taboguilla. Terminus du chemin de fer transisthmique aboutissant à Colon (Aspinwal) et construit par les Nord-Américains. Son commerce d'exportation, qui consiste surtout en caoutchouc, nacre, perles, huile de coco, peaux de chèvre, chapeaux de paille, etc., s'est chiffré, en 1897, par 652.887 piastres et par 1.025.826 piastres en 1898. — Siège épiscopal, séminaires, hôpitaux, théâtre, cathédrale, onze églises, couvents anciens. Ch. Laroussie.

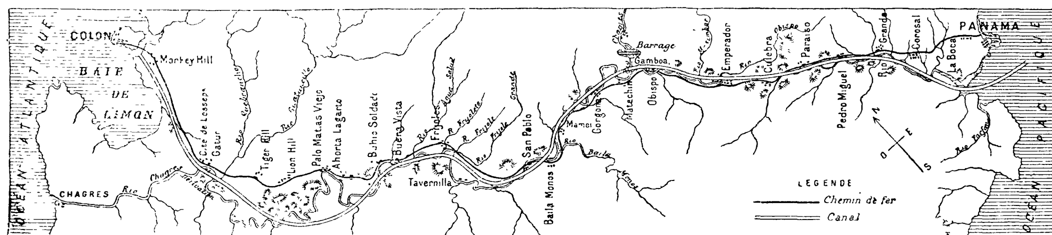
Canal de Panama. — I. Historique. — L'idée de réunir l'océan Atlantique à l'océan Pacifique par un canal creusé à travers l'isthme américain, est ancienne. Dès 1513, Vasco Nuñez de Balboa cherchait le détroit qui, pensait-il, devait exister à travers l'Amérique et donner la vraie route d'Europe aux Indes. Plusieurs voyageurs, après lui, se consacrèrent à cette recherche. Après la découverte de Magellan et celles des Portugais, démontrant que l'isthme américain ne possède pas de solution de continuité, on abandonna ces recherches désormais sans but; mais l'on songea presque aussitôt à pratiquer le passage que la nature n'avait pas creusé, en réunissant par un canal deux rivières allant l'une au Pacifique, l'autre à l'Atlantique. Les Espagnols, depuis la fin du xvie siècle, dressèrent des plans pour la réalisation de cette œuvre. Enfin en 1814, les Cortès ordonnèrent l'établissement d'un canal interocéanique dans la dépression du Téhuantépec la plus proche de Mexico. Mais les Espagnols perdirent la Nouvelle-Espagne. Le Mexique, devenu indépendant, continua, mais d'une manière très théorique, à s'occuper du percement de l'isthme du Tehuantépec. Par contre, des Américains et des Français cherchaient activement les moyens pratiques de creuser le canal interocéanique. Quantité de projets bien étudiés virent le jour. Nous mentionnerons les principaux : 1843. Projet Napoléon Garella, canal à écluses et tunnel, allant de la baie de Limon (Atlantique) à la baie de Vaca de Monte (Pacifique); — 1850-51. Projet Childs et Fay, canal par le *Nicaragua* (V. ce mot); — 1852. Projet Trautwine, canal entre l'Atrato et le Pacifique; — 1858-59. Projet Michler, canal entre la baie de Humboldt et l'Atrato; — 1870. Projet de canal à écluses, à la suite d'une exploration ordonnée par le gouvernement américain. Enfin, la question fut sérieusement posée au congrès international des sciences géographiques, tenu à Paris en 1875. On nomma, sous la présidence de M. de Lesseps, un jury international chargé de désigner le meilleur tracé, d'étudier d'aussi près que possible l'entreprise et d'émettre un avis motivé sur sa possibilité ou son impossibilité. Une exploration préalable fut décidée. Le 24 mars 1876, un comité français était constitué pour réunir les fonds nécessaires, et à la fin de l'année, une expédition internationale, sous la direction de Bonaparte Wyse, commençait ses travaux sur le terrain ; elle les mena avec une grande activité. Le 15 mai 1879 se réunissait à Paris le congrès international d'études du canal interocéanique. Il examina onze projets, dont six par l'isthme de Panama, et émit le 29 mai le vœu suivant : « Le congrès estime que le percement d'un canal interocéanique, à niveau constant, si désirable dans l'intérêt du commerce et de la navigation est possible ; et que ce canal maritime, pour répondre aux facilités indispensables d'accès et d'utilisation que doit offrir avant tout un passage de ce genre, devra être dirigé du golfe de Limon à la baie de Panama ».

II. Compagnie universelle du canal interocéanique. — Bonaparte Wyse ayant terminé son exploration, avait obtenu du gouvernement des Etats-Unis de la Colombie un traité (28 mai 1878) lui accordant la concession d'un canal interocéanique ; il rétrocéda cette concession à M. de Lesseps qui venait de former une société de fondateurs et qui en accepta les charges : savoir 5 millions en espèces à verser au gouvernement de Colombie, plus 5 millions d'actions libérées de la future compagnie. Aux termes du traité 750.000 fr. furent immédiatement remis à la Colombie, et une souscription publique, au capital de 400 millions, fut ouverte les 6 et 7 août 1879. Elle ne réussit pas du tout, le public ne connaissait pas suffisamment l'affaire. M. de Lesseps, avec l'activité et l'énergie qu'il avait déployées jadis à Suez, entreprit une véritable campagne de conférences, de presse et de réclame pour attirer l'attention du public. Il partit pour l'isthme, avec une commission technique et internationale d'études. Cette commission estima que l'œuvre coûterait 843 millions et durerait huit années. Un peu plus tard cette estimation fut réduite à 500 millions. Une souscription fut ouverte sur ce chiffre les 7, 8 et 9 déc. 1880. Elle comprenait 590.000 actions de 500 fr. et fut couverte plusieurs fois. Le 31 janv. 1881, la Compagnie du canal interocéanique de Panama était légalement fondée. Le 12 mars, MM. Couvreux et Hersent s'engageaient à organiser l'entreprise du creusement du canal ; mais comme les études préalables n'avaient pas été poussées fort loin, ils réservaient la question des prix définitifs qui ne devaient être établis qu'après une période d'essai et d'attaque des travaux sur plusieurs points. Dès la fin de 1882, les résultats obtenus parurent peu encourageants, et ces entrepreneurs résilièrent leur contrat, moyennant le versement qui leur fut fait à titre transactionnel d'une somme de 1.200.000 fr. Un peu auparavant la compagnie avait acheté 68.475 actions (sur 70.000) du chemin de fer de Panama à Colon, afin d'avoir les coudées franches. Ces dépenses et les subventions à la presse avaient absorbé le capital disponible. Il fallait payer les intérêts dus aux actionnaires. Aussi procéda-t-on le 7 sept. 1882 à une émission de 250.000 obligations de 500 fr. qui produisit 109.375.000 fr., et le 3 oct. 1883 à une seconde émission de 600.000 obligations de 500 fr. au prix de 285 fr. l'une. Les travaux de terrassement proprement dits ne commencèrent qu'en 1883. Nous verrons comment ils furent conduits et leurs résultats. Il importe auparavant de donner quelques détails sur le projet adopté par la compagnie.

Ce projet est, sauf quelques détails, celui qui avait été soumis au congrès de 1879 par MM. Wyse et Reclus. Le tracé du canal suit sur presque toute sa longueur celui du chemin de fer (V. le croquis ci-dessous), s'en écarte une première fois entre Gatun et Bohio-Soldado, afin d'éviter les hauteurs de Lion-Hill et de Tiger-Hill ; une seconde fois à Corrozal vers son débouché dans le Pacifique. La longueur totale est de 74 kil. ; la largeur au plafond, 22 m. ; un garage de 5 kil. de long. sur 60 m. de large était prévu dans la plaine de Tavernilla, entre les kil. 28 et 33. D'autre part, le tracé coupe le chemin de fer une première fois à San Pablo, et une seconde fois au pied de la Culebra. Le canal était projeté à niveau afin de se conformer à la décision du congrès de 1879 ; le plan d'eau était établi au niveau moyen de l'Atlantique dont les marées ne sont à Colon que de 40 à 50 centim. Une écluse était prévue à Corrozal (débouché dans le Pacifique) pour empêcher les marées (6 m.) de pénétrer dans le canal. De Colon à Matachin, le terrain s'élève de 0 à 23 m. ; à partir de Matachin il monte jusqu'à 70 m. au pied du massif

de la Culebra, pour sauter ensuite à 101 et redescendre assez abruptement jusqu'au Pacifique. Deux grands ports étaient prévus : l'un à Colon, l'autre à Panama. Une des grandes difficultés était la dérivation des cours d'eau coupés par le tracé du canal, notamment le Chagres, qu'on devait barrer par un grand barrage de 53 m. de haut et de 600 m. de large. Le cube total des terrassements fut évalué à 120 millions de m.

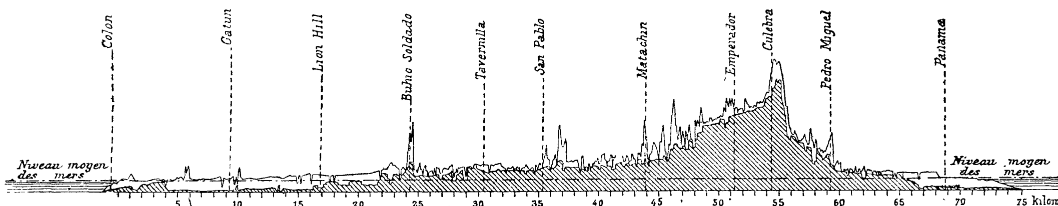
On commença par exécuter un grand terre-plein sur le S. de l'île Manzanillo devant l'entrée du canal. Ce terre-plein se couvrit d'une véritable ville, Christophe-Colomb, où furent installés tous les logements, bureaux, magasins et ateliers de la compagnie du côté de Colon. Des wharfs et des appontements furent construits pour faciliter le déchargement des navires, et des voies ferrées, raccordées avec le chemin de fer de Panama, desservirent tous ces établissements. Les tracés du canal furent reportés sur le terrain, déboisés et débroussaillés. Deux hôpitaux furent installés, l'un à Colon, l'autre à Panama ; un sanatorium destiné à recevoir les convalescents fut installé dans l'île de



Tracé du canal interocéanique de l'isthme de Panama.

Toboga, dans le Pacifique. Des ateliers et magasins furent élevés à Colon, à Matachin et à la Bocca, sans compter ceux de moindre importance répartis sur toute la ligne ; des bureaux et logements d'employés et d'ouvriers furent construits sur toutes les sections. On acquit un outillage considérable et perfectionné, notamment 7 grandes dragues américaines, 3 puissantes dragues marines, 10 clapets à vapeur, 4 débarquements flottables, des excavateurs, des locomotives, des wagons (4.700), des wagonnets Decauville (7.000), des pompes d'épuisement, des appareils de chargement et de déchargement, etc.

De 1883 à 1885 les travaux de déblais furent morcelés entre un certain nombre d'entreprises, travaillant d'une façon indépendante les unes des autres, et qui échelonnèrent des chantiers sur toute la longueur du canal. Ces travaux avancèrent avec une grande lenteur, encore la Com-



Profil suivant l'axe du canal montrant l'état des travaux (1898). La partie hachée indique le massif restant à enlever. (L'échelle des hauteurs est égale à 100 fois celle des longueurs).

pagnie avait-elle été obligée de fournir le matériel. De plus, le contrôle était mal fait et l'argent fut gaspillé. En oct. 1885, on avait enlevé de 16 à 17 millions de m. c., dont 12 seulement afférents au canal : on avait, par contre, créé des routes inutiles, installé des écuries luxueuses, des fermes, des jardins, des habitations de plaisance pour le directeur et le haut personnel. La compagnie, acculée à une situation déjà presque désespérée, appela 125 fr. sur les actions et émit un nouvel emprunt de 144 millions 331.713 fr. 80. Elle renonça au système des petites entreprises dont les résultats étaient ruineux et elle partagea le canal en cinq grandes divisions dont chacune fut confiée à une ou deux entreprises générales. Chacune des entreprises générales prenait l'engagement de mener à bonne fin, dans les limites de la division qui lui était attribuée, l'achèvement de tous les travaux nécessaires pour la construction du canal à niveau ; pour cela, elle se chargeait, à des prix fixés par les contrats, des installations prévues, du transport par mer et par terre, du montage et de la mise en œuvre du matériel, de la construction des bâtiments, du recrutement des ouvriers, en un mot de tous les travaux, travaux de terrassement ou travaux accessoires. La compagnie n'intervenait que pour en surveiller et en contrôler l'exécution. 1° l'American contracting and dredging C° devait extraire 14.500.000 m. c., dans un délai de 39 mois ; 2° l'entreprise Vignaud, Barbaud et Blanleuil devait exécuter 12 millions de m. c. de dragage et 8 millions de m. c. de déblais à sec ; elle devait travailler dans la vallée du Chagres dans des conditions assez pénibles ; 3° la Société de travaux publics et constructions était chargée d'extraire 29 millions de m. c. de déblais et faire en outre le barrage du Chagres et le commencement de sa dérivation ; 4° l'entreprise Cutbill et de Longo devait enlever 20 millions de m. c. du massif de la Culebra ; 5° l'entreprise Baratoux, Letellier et Lillaz devait exécuter 7 millions de m. c. de déblais à sec pour l'ouverture du canal et 3 millions de m. c. de dragages dans la baie de Panama ; 6° la Franco American trading C° devait enlever 6 millions de m. c. dans la basse vallée du Rio Grande. Seulement avec ce système, les dépenses devaient s'élever à 1.200 millions. M. de Lesseps demanda au gouvernement l'autorisation d'émettre 600 millions de valeurs à lots (27 mai 1885) et fit appuyer cette demande par un vaste pétitionnement des actionnaires et obligataires à la Chambre des députés. Le Conseil des ministres, avant de prendre une décision, chargea un ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. Armand Rousseau, de se rendre dans l'isthme afin de juger sur place de la situation des travaux (24 déc.). Le 30 avr. 1886, M. Rousseau remettait un rapport où il admettait la possibilité de mener à bien le percement de l'isthme de Panama, mais où il faisait de sérieuses réserves sur la manière dont les travaux

avaient été conduits et sur l'estimation des dépenses que leur entière réalisation devait entraîner et qui, d'après lui, devaient dépasser infiniment les devis de la compagnie. Le projet de loi fut néanmoins déposé le 17 juin : mal accueilli par la commission chargée de l'examiner, il fut retiré le 10 juil. M. de Lesseps, passant outre, fit l'appel du quatrième quart sur les actions et résolut de lancer successivement trois émissions d'obligations, dites nouvelles, qui devaient donner 606 millions. Les résultats furent loin de compte. La première émission ne produisit que 206.460.900 fr. et ses frais dépassèrent 11 millions. La deuxième aboutit à un échec. Sur 500.000 obligations offertes, il n'en fut souscrit que 258.887, soit 113.910.280 fr., avec plus de 7.600.000 fr. de frais. On fut bien obligé d'en revenir, pour tenter le public, à la conception des valeurs à lot. Une demande en ce sens fut adressée à M. Rouvier, ministre des finances, le 15 nov. 1887 : il s'agissait d'emprunter 565 millions; 265 millions restant sur les 600 prévus en 1885, et 300 millions à prévoir pour les dépenses nécessaires jusqu'en 1890. Le ministre des finances ne répondit pas à la demande de M. de Lesseps qui, pour appuyer ses vues et frapper un grand coup sur l'esprit public, signait, le 10 déc., un traité avec M. Eiffel. C'était une nouvelle modification aux plans de la compagnie. On avait reconnu, après avis des plus hautes autorités, que le canal à niveau était une utopie. On en venait au système à écluses, et M. Eiffel se chargeait de tous les travaux nécessaires pour leur construction. Les terrassements et fournitures métalliques devaient être payés sur série de prix. Les travaux accessoires furent prévus, limités et estimés sur devis. Le nombre d'écluses était fixé à dix et l'estimation des dépenses que leur construction entraînerait s'élevait à 132.502.885 fr. Le concours du grand constructeur n'avait d'ailleurs été acquis qu'au prix de sacrifices onéreux : non seulement il avait fallu lui accorder des conditions extraordinaires (33 millions), mais on avait dû payer des indemnités considérables aux précédents entrepreneurs (soit 12 millions environ). Le 14 janv. 1888, M. de Lesseps renouvelait auprès de M. Tirard, qui avait remplacé M. Rouvier au ministère des finances, sa demande d'autorisation pour l'émission des valeurs à lots. Le 20, M. Tirard la rejetait nettement. La compagnie organisa alors un nouveau pétitionnement et recueillit 158.287 signatures, et le 1er mars plusieurs députés, MM. Alfred Michel et Levrey en tête, prenaient l'initiative d'une proposition « tendant à autoriser la Compagnie du canal interocéanique de Panama à émettre en France de titres remboursables avec lots ». Prise en considération le 26 mars, cette proposition était adoptée par la Chambre le 28 avr., par le Sénat le 4 juin; et la loi promulguée le 9 juin. La compagnie était autorisée à emprunter 600 millions; le service des lots et le remboursement des obligations en 99 ans devait être assuré par un dépôt suffisant, avec affectation spéciale, de rentes françaises ou des titres garantis par le gouvernement français. L'émission annoncée pour le 26 juin comprenait 2 millions d'obligations à 360 fr. = 720 millions, dont 600 millions affectés à l'emprunt projeté et 120 millions à l'acquisition de rentes devant former le fonds de garantie. Malgré des sacrifices énormes (plus de 31 millions) et une extraordinaire campagne de presse, qui coûta à elle seule plus de 7 millions, l'émission échoua. Sur les 2 millions d'obligations 849.249 seulement furent souscrites, représentant 223.347.816 fr. C'était insuffisant. On fit un nouvel effort et le 12 déc. on lançait une émission désespérée des titres non placés en déclarant que si la souscription n'atteignait pas un minimum de 400.000 titres elle serait annulée. Elle échoua encore. C'était la débâcle. Le gouvernement consentit encore à présenter un projet de loi ayant pour objet de proroger à trois mois le paiement des sommes dues par la compagnie (14 déc.), mais le 15 la Chambre refusa de passer à la discussion des articles. La compagnie suspendit ses paiements. Le président du tribunal civil de la Seine désigna trois administrateurs provisoires, MM. Denormandie, Baudelot et Hue qui firent, en vain, les plus grands efforts pour continuer les travaux et éviter un désastre. Le 4 févr. 1889 le tribunal civil de la Seine prononçait la dissolution de la compagnie et nommait un liquidateur, M. Brunet, auquel fut adjoint le 13 févr. 1890 M. Monchicourt, qui demeura seul liquidateur le 8 mars suivant. M. Brunet envoya dans l'isthme une commission d'études qui déclara le 5 mai 1890 qu'il était possible d'achever le canal en huit ans; que le matériel était dans un état satisfaisant; qu'il faudrait 900 millions pour terminer les travaux. Le liquidateur résilia la plupart des traités onéreux passés par la compagnie, et fit restituer 3 millions par M. Eiffel. Cependant les actionnaires et obligataires ruinés s'étaient ligués et avaient déposé le 28 mars 1888 une plainte entre les mains du procureur général. Cette plainte étant demeurée sans résultats, les intéressés présentèrent une pétition à la Chambre. L'affaire entra alors dans une phase à la fois parlementaire et judiciaire dont nous exposons ci-après les incidents les plus marquants et les plus caractéristiques; il convient, pour éviter toute confusion, de terminer d'abord l'histoire du canal. M. Eiffel avait rempli les engagements de son contrat, en ce qui concerne les installations et le matériel nécessaire pour la construction des écluses, mais au moment où les travaux furent suspendus, il avait à peine commencé les déblais. En sorte que le canal interocéanique était, lorsqu'il fut abandonné, à peine ébauché et présentait l'aspect chaotique de terres remuées et creusées sans plan apparent. Quelques tentatives furent faites pour reconstituer la Société et reprendre les travaux. M. de Lesseps, lui-même, tenta une émission de 30 millions d'actions qui échoua piteusement le 2 févr. 1889. Les liquidateurs, surtout M. Monchicourt, firent leur possible. Le 1er juil. 1893, le Parlement vota une loi dans le but de faciliter la liquidation de la compagnie en permettant aux obligataires d'exercer, sans frais et par l'intermédiaire d'un mandataire spécial, toutes actions en restitution ou en responsabilité contre qui de droit. Ce mandataire, M. Lemarquis (4 juil. 1893) et M. Gautron, coliquidateur (21 juil.), essayèrent de constituer une « Société d'achèvement ». Le capital fut fixé à 60 millions. 31 millions 800.000 fr. purent être fournis par les anciens syndicataires, les anciens administrateurs de la compagnie, le Crédit lyonnais, la Société générale, le Crédit industriel, M. Eiffel et quelques-uns des gros entrepreneurs, à titre transactionnel relativement aux reprises qui pouvaient être exécutées contre eux, savoir : Crédit lyonnais, Société générale et Crédit industriel, 10 millions; M. Eiffel, 10 millions; les administrateurs, 8 millions; M. Hugo Oberndœrffer et divers, 3 millions 800.000 fr. On ouvrit le 22 sept. 1894 une souscription à 300.000 actions nouvelles dont 34.843 seulement furent souscrites. L'écart de 16 millions dut être comblé par la liquidation. Le 21 oct 1894, cette Société, sous le nom de « Compagnie nouvelle du Canal de Panama », était constituée au capital de 65 millions, divisé en 650.000 actions, dont 50.000 entièrement libérées devaient être remises au gouvernement de Colombie. En effet, le 10 déc. 1890, ce gouvernement avait prolongé de dix années sa concession primitive, et cette prolongation devait être caduque si une compagnie n'avait pas repris les travaux d'une manière sérieuse et permanente avant le 28 févr. 1893; délai prolongé à son tour jusqu'au 31 oct. 1894 : il devait recevoir en plus 8 millions et les frais d'entretien de la force armée nécessaire à la surveillance et à la sécurité du canal. Malgré des prolongations ultérieures, la Société, incapable de trouver les fonds considérables nécessaires à une reprise sérieuse, puis à l'achèvement des travaux, se borna à entretenir, tant bien que mal, le matériel existant dans l'isthme, ouvrit un chantier de 3.500 ouvriers à La Culebra et construisit un wharff à La Bocca. Le gouvernement américain ayant décidé de construire lui-même un canal interocéanique par le *Nicaragua* (V. ce mot), les représentants de

la Société offrirent, à la fin de févr. 1899, de lui vendre un droit de contrôle sur la navigation du canal de Panama, et s'engagèrent à l'achever en dix années. Si les Etats-Unis acceptent ces propositions, il est possible que l'affaire entre dans une phase nouvelle : mais il faudra toujours trouver l'argent nécessaire, et le public français est peu disposé à le fournir.

Il nous reste à donner quelques brefs détails sur les émissions de la compagnie, sur les sommes qu'elle a encaissées et sur celles qu'elle a dépensées et enfin, en ce qui concerne ces dépenses, à faire le départ entre les sommes qui ont été réellement consacrées à la construction du canal et celles qui ont reçu d'autres emplois. Le rapprochement de ces divers chiffres sera par lui-même assez éloquent pour nous dispenser d'une critique qui n'égalerait pas, en sévérité, la constatation pure et simple des faits.

La compagnie a émis :

600.000 actions de 500 fr. au porteur = 300 millions;

Le 7 sept. 1882 : 250.000 obligations de 500 fr. 5 % émises à 437 fr. 50 ;

Le 3 oct. 1883 : 600.000 obligations de 300 fr. 3 % émises à 285 fr. ;

Le 1er oct. 1885 : 477.387 obligations de 500 fr. 4 % émises à 333 fr. ;

Le 3 août 1886 : 458.802 obligations de 1.000 fr. 6 % émises à 450 fr. ;

Le 26 juil. 1887 : 258.887 obligations de 1.000 fr. 6 % émises à 440 fr. ;

Le 14 mars 1888 : 89.802 obligations de 1.000 fr. 6 % émises à 460 fr. ;

Le 26 juin 1888 : 2.000.000 d'obligations à lots émises à 360 fr. ;

Soit le chiffre formidable de 4.734.878 titres d'une valeur nominale de 2.371.184.500 fr. Il faut y ajouter 9.000 parts de fondateurs et 513.486 bons à lots émis en 1889 à 105 fr. par la liquidation.

Les actions ont atteint en 1885 (avant les révélations du rapport Rousseau) le cours de 495 fr. ; elles valent (en mars 1899) 20 fr. ;

Les parts de fondateur ont atteint en 1887 le cours de 2.415 fr. ; elles valent (*id.*) 220 fr. ;

Les obligations 1882 ont atteint en 1885 le cours de 412 fr. ; elles valent (*id.*) 40 fr. ;

Les obligations 1883 ont atteint en 1885 le cours de 245 fr. ; elles valent (*id.*) 31 fr. ;

Les obligations 1885 ont atteint en 1885 le cours de 312 fr. ; elles valent (*id.*) 31 fr. ;

Les obligations 1886 ont atteint en 1886 le cours de 465 fr. ; elles valent (*id.*) 46 fr. ;

Les obligations 1887 ont atteint en 1888 le cours de 441 fr. ; elles valent (*id.*) 42 fr. ;

Les obligations 1888 ont atteint en 1890 le cours de 138 fr. ; elles valent (*id.*) 114 fr. ;

Les obligations à lots ont atteint en 1888 le cours de 332 fr. ; elles valent (*id.*) : 1° libérées depuis la répartition, 115 fr. ; 2° 160 fr. payés, 300 fr. ; 3° 110 fr. payés, 355 fr. ;

Les bons 1889 ont atteint en 1889 le cours de 90 fr. ; ils valent (*id.*) 112 fr.

Les obligations 1888 avaient subi un prélèvement au profit d'une société civile fondée le 3 mars et qui employa ce prélèvement à constituer le capital d'amortissement à 1.000 fr. en 99 ans de toutes les obligations souscrites, par des placements en rentes françaises 3 %.

Il en fut de même des obligations à lots sur lesquelles un prélèvement de 60 fr. par chaque titre émis servit à constituer des dépôts de rentes françaises ou de valeurs garanties par le gouvernement, dépôts servant de garantie au remboursement en 99 ans du capital de ces obligations et des lots attachés au remboursement. Enfin ces mêmes avantages furent assurés aux bons à lots 1889 par la loi du 15 juil. Ces trois sortes de titres ont donc échappé, pour ces motifs, à la débâcle totale qui a frappé tous les autres.

Les émissions diverses ont apporté à la compagnie les sommes ci-après :

		Francs
1° 1880 1er quart versé par les actionnaires sur 590.000 actions :	égale	73.500.000
2° 1882, 2e quart	—	73.500 000
3° 1882, obligations	—	109.375.000
4° 1883, —	—	171.000.000
5° 1884, —	—	105.975.585
6° 1885, reliquat des oblig. 1884 non placées	—	7.029.335
7° 1886, reliquat des oblig. 1884 non placées	—	12.845.754
8° 1886, 3e et 4e quarts sur les actions	—	157.000.000
9° 1886, obligations	—	19.340.093
10° 1886, oblig. dites nouvelles, 1re série	—	206.460.900
11° 1887, oblig. dites nouvelles, 2e série	—	113.910.280
12° 1888, oblig. dites nouvelles, 3e série	—	35.031.930
13° 1888, obligations à lots	—	305.629.640
Total		1.390.599.517

Mais elle dut payer pour frais d'émissions (syndicats, bénéficiaires d'options, commissions de placement, allocations diverses) :

		Francs	Francs
1°, 2° et 8° sur les actions	Syndicat français	11.800.000	28.024.958
	Syndicat américain	12.000.000	
	Commissions	4.224.958	
3° Obligations 1882	Syndicat	5.000.000	7.927.282
	Options	2.000.000	
	Commissions	927.282	

sur lesquels 3.900.000 fr. revinrent à un syndicat organisé par M. Lévy-Crémieux et 1.400.000 fr. à ce dernier pour rémunérer son concours.

		Francs	Francs
4° Obligations 1883	Syndicat	3.000.000	8.288.485
	Options	3.598.300	
	Commissions	1.690.185	
5°, 6°, 7° et 9° Obligations 1 0/0 1884-1886	Syndicat	2.250.000	7.023.687
	Options	1.663.555	
	Commissions	3.110.132	
10° Oblig. 1886	Syndicat	5.336.412	8.140.083
	Commissions	2.803.674	

sur lesquels 2.567.817 fr. passèrent en frais de publicité et 40.000 fr. à M. de Reinach.

		Francs	Francs
11° Oblig. 1887	Syndicat	3.205.354	9.570.984
	Commissions	6.365.630	

dont 2.361.006 fr. pour frais de publicité.

		Francs	Francs
12° Oblig. 1888	Syndicat	1.175.166	1.732.715
	Commissions	557.549	

avec, en plus, 2.474.637 fr. de publicité.

		Francs	Francs
13° Oblig. à lots	Syndicat	11.000 000	23.490.000
	Commissions	12.490.000	
Total			94.498.194

C'est pour cette dernière émission désespérée que la compagnie fit le plus de sacrifices. Non seulement on organisa un vaste syndicat, mais on s'assura le concours des principaux établissements financiers, Société générale et Crédit lyonnais, auxquels on donna 4 millions pour leur concours, plus une part de 2.046.000 fr. dans le syndicat. De plus, M. de Reinach, très répandu dans le monde financier, reçut pour ses soins 4.940.475 fr., et un banquier,

M. Hugo Oberndœrffer, reçut pour agir sur la coulisse 3.877.592 fr. Enfin on distribua à toute personne capable de faire de la publicité à l'emprunt ou à toute personne menaçant de le décrier, des sommes plus ou moins importantes, sous forme de bons anonymes.

On dépensa d'autre part, pour le payement des intérêts sur les actions et obligations, charges diverses des titres, amortissements 249.568.055 fr. Les frais d'administration s'élevèrent à Paris à 15.604.400 fr., et dans l'isthme à 85.387.082, soit 100.991.482 fr., sur lesquels le conseil d'administration préleva 1.880.000 fr. ; M. de Lesseps 968.749 fr., le comité américain 1.581.257 fr. ; les frais de représentation 228.113 fr., le personnel (à Paris), 4.309.300 fr., les frais de bureaux 1.240.979 fr. ; le personnel (dans l'isthme) 10.919.664 fr. ; les hôpitaux 578.947 fr. L'hôtel de la Compagnie à Paris et son mobilier avaient coûté 2.037.965 fr. ; les immeubles, terrains, constructions acquis et édifiés dans l'isthme pour les besoins des employés et du haut personnel avaient coûté 28.934.118 fr., etc.

Enfin les dépenses réellement faites pour le canal sont : 10.941.000 fr. (pour achat de la concession, avances au gouvernement de Colombie, etc.), 578.923.523 fr. pour travaux de construction du canal (dont 443.083.135 fr. pour travaux et accessoires payés aux entrepreneurs et tâcherons, et 19.537.508 fr. pour matériel et bâtiments), soit 589.864.523 fr. auxquels il faut ajouter une dépense utile et profitable, l'achat des actions du chemin de fer de Panama à Colon, 93.268.186 fr. La Compagnie de Panama a donc gaspillé à peu près 700 millions. Au point de vue financier, cette entreprise colossale a abouti à un désastre ; au point de vue purement technique, elle a été, selon le mot de M. Armand Rousseau, « une grande bataille perdue ».

III. Le Panama. La Justice et le Parlement. — La singulière gestion de la compagnie, les allégations fausses qu'elle avait soutenues pour attirer des souscripteurs à ses multiples émissions, les révélations contenues dans le bilan qu'elle avait dû déposer, avaient excité l'indignation des actionnaires et obligataires indignement frustrés. Dès le 28 mars 1889, ils déposaient entre les mains du procureur général une plainte contre les administrateurs. Il y en eut d'autres qui, comme la première, demeurèrent sans résultat. Les porteurs de titres procédèrent alors par voie de pétitionnement à la Chambre. Rapportées dans la séance du 21 juin 1890, les pétitions furent renvoyées au ministre de la justice, par l'Assemblée qui manifesta la volonté que les responsabilités encourues dans l'affaire fussent dégagées, et que des poursuites fussent ordonnées s'il y avait lieu. En conséquence, le 11 juil. 1891, M. Quesnay de Beaurepaire, procureur général, adressait au premier président près la cour d'appel de Paris un réquisitoire pour informer contre MM. de Lesseps, Fontane et Cottu, président et membres du conseil d'administration de la Compagnie de Panama. M. Prinet, conseiller à la cour d'appel, fut chargé de l'information et commença dès le 22 juin son enquête qui ne devait aboutir qu'au bout de dix-sept mois. Impatiente de ces lenteurs, la Chambre, à propos du rapport de nouvelles pétitions, votait le 5 janv. 1892, à l'unanimité de 509 votants, l'ordre du jour suivant : « La Chambre, désirant qu'une répression énergique et rapide ait lieu contre tous ceux qui ont encouru des responsabilités dans l'affaire du Panama, invite le gouvernement à activer les poursuites commencées. » Au moment où l'information allait être close, la *Libre Parole* (sept. 1892), publia une série d'articles sous la rubrique, « les Dessous du Panama », accusant nettement un certain nombre d'hommes politiques d'avoir trafiqué de leurs mandats lors du vote de la loi de 1888 autorisant l'émission des obligations à lots. M. Prinet ouvrit une information supplémentaire qui démontra d'étranges agissements de la part du baron de Reinach contre lequel il décerna une commission rogatoire l'invitant à faire justification de 3.015.000 fr. qu'il avait reçus de la compagnie, soi-disant pour frais de publicité (5 nov. 1892). Cette commission fut exécutée seulement le 8 nov. ; elle aboutit à la constatation de l'absence du baron de Reinach. Aussi le 10 nov. trois demandes d'interpellation étaient adressées à la Chambre. Elles vinrent à l'ordre du jour le 19 et furent renvoyées au 21, le garde des sceaux (M. Ricard), ayant déclaré que les citations allaient être délivrées aux prévenus. Or, dans la nuit du 19 au 20, le baron de Reinach fut trouvé mort dans son lit. Dans la matinée du 21, MM. Ferdinand de Lesseps, Marius Fontane, Cottu et Eiffel étaient cités devant la première chambre de la cour d'appel jugeant correctionnellement. La séance du 21 à la Chambre fut mouvementée. M. Delahaye accusa le baron de Reinach d'avoir reçu 5 millions de la compagnie pour acheter les consciences qui étaient à vendre ; 3 millions avaient été distribués à plus de 150 membres du Parlement, 400.000 fr. à un ancien ministre, 200.000 fr. à un membre de la commission chargée d'examiner la loi sur les émissions des obligations à lots, etc. Aussi l'Assemblée entière décida-t-elle une enquête, qui fut sollicitée également par le président du Conseil, M. Loubet. La résolution suivante fut adoptée : « Une commission d'enquête sera nommée par la Chambre des députés avec les pouvoirs les plus étendus, à l'effet de faire la lumière sur les allégations portées à la tribune à l'occasion des affaires du canal de Panama ». Cette commission de 33 membres fut nommée au scrutin de liste en séance publique les 22 et 23 nov. M. Brisson en fut élu président ; M. Pourquery de Boisserin déposa une proposition de loi ayant pour effet de conférer à la commission tous les pouvoirs résultant du code d'instruction criminelle pour la constatation des crimes ou des délits ; elle fut repoussée le 15 déc. par 271 voix contre 265. La mort inattendue du baron de Reinach avait stupéfié tout le monde. Le 25 nov., la commission d'enquête intervient et demande au garde des sceaux si les mesures ont été prises pour saisir les livres et papiers du défunt, et elle réclame l'exhumation et l'autopsie du baron de Reinach, afin d'établir s'il est ou non mort de mort violente. Le 26, le gouvernement répond à la commission que légalement il n'a pas à intervenir au sujet de l'autopsie du défunt qui ne concerne que la famille. Là-dessus, interpellation à la Chambre le 28 nov. et adoption par 374 voix contre 1 de l'ordre du jour suivant : « La Chambre, s'associant au désir de la commission d'enquête pour faire la lumière sur les affaires du Panama, passe à l'ordre du jour ». Le ministère Loubet, qui avait réclamé l'ordre du jour pur et simple (rejeté par 293 voix contre 195) se retire. Il est remplacé (6 déc.) par le cabinet Ribot dont font partie d'ailleurs presque tous les membres du cabinet précédent, y compris M. Loubet. Aussitôt (8 déc.), le nouveau ministère est interpellé « sur les conditions dans lesquelles il entend prêter son concours à la commission d'enquête ». Le garde des sceaux (M. Bourgeois) déclare que le gouvernement accorde à la commission l'autopsie du corps du baron de Reinach, la saisie et l'examen de ses papiers, et la communication du dossier de l'instruction judiciaire qui se poursuivait parallèlement à l'enquête parlementaire. Le procureur général, M. Quesnay de Beaurepaire, qui s'était opposé catégoriquement à ces trois mesures, fut nommé président de chambre à la cour de cassation. Le 10 déc., le corps du baron de Reinach fut exhumé par M. Brouardel qui constata son identité, mais ne put établir, vu l'état de décomposition des viscères, s'il y avait eu ou non empoisonnement. Le 12, le *Figaro* accuse le ministre des finances (M. Rouvier) d'avoir eu des entrevues compromettantes avec le baron de Reinach. M. Rouvier démissionne, et cette démission provoque une nouvelle interpellation (13 déc.) très violente, à la suite de laquelle le cabinet accepte la démission de M. Rouvier. Le 15, le garde des sceaux donne ordre au procureur général d'informer pour corruption de fonctionnaires publics ; le 16, M. Franqueville, chargé de l'instruction, décerne des mandats d'arrêts contre

MM. Ch. de Lesseps, Marius Fontane, Henri Cottu, administrateurs du Panama, et Sans-Leroy, ancien député. Des saisies sont opérées au siège de la compagnie, à la banque Thévenet et chez M. Cornélius Herz. Les découvertes qui sont faites amènent le gouvernement à déposer le 20 déc. deux demandes en autorisation de poursuites, l'une à la Chambre contre MM. Rouvier, Jules Roche, Antonin Proust, Emmanuel Arène, Dugué de la Fauconnerie ; l'autre au Sénat contre MM. Albert Grévy, Léon Renault, Paul Devès, Béral et Thévenet. Ces poursuites sont autorisées à la Chambre le 20 déc., au Sénat le 23. Le 20 déc., Paul Deroulède interpelle « sur les mesures à prendre par le grand chancelier de la Légion d'honneur contre M. Cornélius Herz, grand officier de l'ordre ». M. Clémenceau, violemment pris à partie par l'interpellateur, a le 22 déc. un duel avec lui, dans lequel six balles sont échangées sans résultat. D'autre part, l'instruction du procès avait mis en lumière ce fait que la Compagnie de Panama avait versé des sommes considérables à un certain nombre de journaux, et que MM. Rouvier et Floquet avaient surveillé la répartition de ces fonds de manière à s'en servir comme d'une arme de combat contre le boulangisme aux élections de 1888 et 1889. Interpellation sur ces faits à la Chambre (23 déc.), qui continue à voter en faveur du gouvernement. Des perquisitions opérées au Crédit lyonnais font découvrir des faits importants qui nécessitent l'arrestation du fondé de pouvoir M. Blondin et celle de M. Baïhaut (9 janv. 1893), qui, en qualité de ministre des travaux publics, avait déposé le projet de loi relatif à l'émission des obligations à lots de 1886, et avait exigé pour cette complaisance 375.000 fr. MM. Loubet et de Freycinet, las des attaques de presse dirigées contre eux sans motifs, voulurent se retirer du ministère qui démissionna collectivement le 10 janv. et fut remplacé le 11 par le second ministère Ribot. Le 20 janv., Cornélius Herz, qui avait joué le rôle le plus néfaste dans toute l'affaire du Panama, était arrêté à l'hôtel Tankerville à Bournemouth (Angleterre), sous l'inculpation de complicité d'escroquerie et d'abus de confiance. Le 27, il était rayé des cadres de la Légion d'honneur pour faits portant atteinte à l'honneur, pour manœuvres et pression violente et faits de chantage, dans le but d'arracher à M. de Reinach le payement de plus de 2 millions appartenant à la Compagnie de Panama. Le 9 févr., la cour d'appel de Paris rendait enfin son arrêt. MM. Ferdinand et Charles de Lesseps étaient condamnés à cinq ans de prison et 3.000 fr. d'amende pour manœuvres frauduleuses, escroquerie, abus de confiance ; MM. Marius Fontane et Cottu à deux ans de prison et 3.000 fr. d'amende pour manœuvres frauduleuses, escroquerie et abus de confiance ; M. Eiffel à deux ans de prison et 20.000 fr. d'amende pour abus de confiance et détournements s'élevant à plusieurs millions.

Le 15 juin 1893, cet arrêt était cassé par la cour de cassation pour vice de forme, un délai de plus de trois ans s'étant écoulé depuis le 16 déc. 1888, jour où les administrateurs du Panama furent remplacés dans leurs fonctions par des administrateurs provisoires, jusqu'au 21 nov. 1892, date de leur citation en justice. Les prévenus furent mis en liberté. D'autre part, le 28 janv. 1893, M. Franqueville avait renvoyé devant la Chambre des mises en accusation : MM. Ch. de Lesseps, Cottu, Fontane, Rouvier, Antonin Proust, Dugué de la Fauconnerie, Baïhaut, Paul Devès, Léon Renault, Albert Grévy, Béral, Blondin, sous le chef de corruption et de complicité de corruption. MM. Thévenet, Jules Roche, Emm. Arène avaient bénéficié d'un non-lieu. Le 7 févr., la chambre des mises en accusation mit hors de cause MM. Cottu, Albert Grévy, Léon Renault, Paul Devès et Rouvier et renvoya devant la cour d'assises de la Seine MM. Ch. de Lesseps, Fontane, Blondin, Baïhaut, Sans-Leroy, Gobron, Béral, Proust, Dugué de la Fauconnerie et Arton. Ce dernier, l'agent le plus actif de la corruption parlementaire, était en fuite depuis le début des poursuites. Malgré des recherches persistantes, la police n'avait pu le découvrir, et on répétait couramment qu'elle avait reçu l'ordre de ne pas le saisir. Le 8 févr., interpellation à la Chambre « sur la question de savoir si, après épuisement des juridictions ordinaires, aucun jugement n'ayant été rendu, il ne reste pas une sanction politique à donner aux mesures dont M. le garde des sceaux avait pris l'initiative à l'égard de dix membres du Parlement ». M. Cavaignac dépose comme sanction l'ordre du jour suivant : « La Chambre, décidée à soutenir le gouvernement dans la répression de tous les faits de corruption, et résolue à empêcher le retour des pratiques gouvernementales qu'elle réprouve, passe à l'ordre du jour », qui fut adopté à l'unanimité de 532 votants. De plus, le discours qu'avait prononcé M. Cavaignac et dans lequel il avait flétri, avec sa coutumière virulence, les faits de corruption qui se sont produits dans l'affaire du Panama, fut affiché dans toutes les communes de France.

Cependant, MM. de Lesseps, Fontane, Baïhaut et Sans-Leroy s'étaient pourvus contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation. Ce pourvoi fut rejeté le 23 févr. 1893. Le procès pour faits de corruption commença devant la cour d'assises de la Seine le 8 mars. De nombreux hommes politiques et des plus importants (MM. Floquet, Clémenceau, de Freycinet, Constans) furent entendus comme témoins. Un incident, qui eut des conséquences parlementaires, se produisit le 16 mars. Mme Cottu affirma qu'un agent de la sûreté lui avait proposé, au nom du ministre de la justice, la mise en liberté de son mari, contre une révélation compromettant la droite. M. Bourgeois démissionna aussitôt (12 mars) et, cité à la requête du procureur général, comparut à l'audience du 13 mars. Il confondit facilement ses calomniateurs. Le même jour, trois demandes d'interpellation étaient déposées à la Chambre, relativement à cet incident. M. Bourgeois, au retour du palais, prononça quelques paroles indignées, et l'ordre du jour suivant, accepté par le gouvernement, fut voté par 255 voix contre 214 : « La Chambre, résolue à laisser la justice suivre son cours pour faire toute la lumière et approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. » Le 14 mars, une interpellation avait eu lieu aussi au Sénat, relative aux mêmes faits. Le 15 mars, M. Bourgeois reprenait son portefeuille. Le 21 la cour d'assises rendait son arrêt. M. Ch. de Lesseps était condamné à un an de prison, M. Blondin à deux ans de prison, M. Baïhaut à cinq ans de prison, à la dégradation civique et à 750.000 fr. d'amende. Les trois accusés sont condamnés solidairement à rembourser les 375.000 fr. touchés indûment par M. Baïhaut, et aux dommages-intérêts. MM. Marius Fontane, Sans-Leroy, Béral, Dugué de la Fauconnerie, Gobron, Proust étaient acquittés.

On put croire un instant que l'agitation causée par l'affaire de Panama allait cesser, mais, exploitée par les partis, elle allait encombrer encore, pendant plusieurs années, les délibérations du Parlement. Le 22 juin 1893, interpellation à la Chambre sur le point de savoir où se trouve actuellement Cornélius Herz, sur l'état de sa santé, qui avait été opposé à une demande d'extradition, sur l'attitude du gouvernement anglais et également sur la situation d'Arton, toujours introuvable. Le débat fut un des plus violents qui se soient produits. M. Millevoye déposa des documents qui parurent compromettants pour l'honorabilité de M. Burdeau. M. Paul Déroulède donna sa démission de député, se déclarant écœuré des excès du parlementarisme. Finalement, sur la demande du garde des sceaux, la Chambre décida de communiquer à M. Atthalin, juge d'instruction, les documents déposés par M. Millevoye, se référant à l'affaire suivie contre Norton. Le 4 juil., la grande commission d'enquête déposait son rapport rédigé par M. Vallé. La Chambre ne statua pas sur ce travail important qui ne comprend pas moins de 3 gros vol. in-4 et qui contient tous les documents sensationnels relatifs au Panama. Le 10 mai 1894, nouvelle interpellation à la Chambre sur l'état de

la demande formée pour l'extradition de Cornélius Herz, close par l'adoption de l'ordre du jour suivant accepté par le gouvernement : « La Chambre, résolue à exiger contre Cornélius Herz la stricte application de la loi... » Le 13 juil. 1895, interpellation relative au maintien du nom de M. Eiffel sur les cadres de la Légion d'honneur, close par l'adoption de l'ordre du jour suivant : « La Chambre, regrettant que le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, dans des décisions récentes, ait tenu si peu de compte des arrêts de la justice, invite le gouvernement à déposer un projet de loi réorganisant le conseil de l'ordre ». Là-dessus le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, présidé par le général Février, adressa sa démission au président de la République qui l'accepta. Arton était enfin arrêté le 16 nov., et cette arrestation sensationnelle déterminait : 1° le 18 nov., une interpellation close par l'approbation donnée par la Chambre aux actes et aux déclarations du gouvernement ; 2° le 7 déc., une seconde interpellation sur la manière dont le garde des sceaux avait agi pour saisir ses papiers ; elle fut close par la même approbation ; 3° le 12 déc., une question sur de prétendues compromissions entre le gouvernement et Arton, révélées par un agent de la police nommé Dupas, à laquelle M. Bourgeois refusa de répondre, l'instance pour obtenir l'extradition d'Arton étant alors engagée à Londres. L'extradition fut accordée à condition qu'Arton n'aurait à répondre devant les tribunaux français que de délits ou de crimes de droit commun. Le 27 juin 1896, il fut condamné par la cour d'assises de la Seine à six ans de travaux forcés. L'arrêt fut cassé. Nouveau procès devant la cour d'assises de Seine-et-Marne, qui condamna Arton, sur le chef de détournement, à huit ans de réclusion (6 nov.). On reprit sur nouveaux frais l'instruction jadis confiée à M. Francqueville. Arton s'expliqua sur la fameuse liste des 104, c.-à-d. la liste contenant mention de 104 parlementaires auxquels le baron de Reinach aurait remis des fonds pour acheter leur vote en faveur de la loi relative aux obligations à lots. Les 104, suivant lui, devaient se réduire à 26, et ces 26 parlementaires n'avaient pas été achetés par lui, car ils étaient notoirement favorables à la loi, mais avaient reçu des sommes variant de 10.000 à 100.000 fr. pour faire de la propagande autour d'eux. A l'appui de ses affirmations, il apportait un *carnet* plein de griffonnages de sa main. Au reste, nombre de députés visés par le document publié dans le journal *la France* avaient entamé des poursuites, et les tribunaux condamnaient à l'envi les diffamateurs. (Le premier procès se terminant par la condamnation de MM. Lalou, Aubé et consorts, est du 17 févr. 1896.) Les mêmes incidents amenaient une question à la Chambre (6 févr. 1896), à laquelle M. Bourgeois répondit en flétrissant, lui aussi, les diffamateurs ; et l'affaire du Panama suscitait encore le même jour une autre question portant sur la nomination dans la Légion d'honneur d'un ancien entrepreneur de la compagnie, M. Baratoux ! L'instruction Arton suivait son cours. Ses révélations furent l'objet d'une question posée au ministre de la justice à la Chambre, le 22 mars 1897. Peu après (27 mars), une demande en autorisation de poursuites fut adressée à la Chambre contre MM. Henry Maret, Naquet et Antide Boyer, au Sénat contre M. Levrey. Ces poursuites furent autorisées à la Chambre le 29 mars, au Sénat le 1er avr. Mais elles réveillèrent toutes les passions qu'avait suscitées la question du Panama en ses plus beaux jours et qu'on croyait assoupies. On fit remarquer que le rapport Vallé n'avait été, sous la précédente législature, l'objet d'aucune discussion, que les exemplaires tirés en 1893 étaient épuisés, que les nouveaux députés n'avaient pu en prendre connaissance, car de tous les documents parlementaires ce rapport était le seul qui n'eût pas été inséré au *Journal officiel*. La Chambre décida donc qu'une commission de 33 membres serait nommée pour reprendre et compléter l'enquête de 1892 (29 mars). Le même jour, le bruit ayant couru que d'autres parlementaires étaient visés par les carnets d'Arton, mais qu'on n'avait poursuivi que ceux à qui, prétendait-il, il avait remis directement des fonds : MM. Emile Julien, Clovis Hugues, Salis, Goirand, Rouvier, dont on avait prononcé les noms, firent entendre de véhémentes protestations. Les membres de la nouvelle commission d'enquête furent nommés au scrutin de liste le 29 juin. Les candidats furent désignés par les différents groupes et par les indépendants, de manière que la commission offrit toutes les garanties d'impartialité. Elle se réunit aussitôt et dirigea principalement ses recherches sur l'arrestation d'Arton, la condamnation de Cornélius Herz, la reconstitution de la Société de Panama, grâce aux transactions passées avec les entrepreneurs, enfin les condamnations civiles prononcées contre les syndicataires. Le 19 juil., elle était mystifiée par Cornélius Herz, qui avait offert de déposer, si elle consentait à se rendre en corps auprès de lui à Bournemouth ; et qui, après son acceptation, se déroba en exigeant que la commission fît d'abord la preuve « qu'elle avait véritablement pour but de faire la lumière entière ». Pour en finir avec ce personnage, qui a joué dans toute l'affaire de Panama un rôle légendaire et dans lequel la crédulité populaire a voulu voir une sorte de démon tentateur, dépositaire de mystérieux secrets dont il abusait pour diriger à sa guise les hommes politiques les plus qualifiés et les banquiers les moins naïfs, il est utile de rappeler ici ses origines et les différents épisodes de son odyssée judiciaire. Herz, né à Besançon le 3 sept. 1845, d'un père bavarois, fut emmené par ses parents en Amérique en 1848 et fut naturalisé américain. Il exerça toutes sortes de professions, fut élève pharmacien à Paris, médecin sans diplôme à San Francisco, représentant de la maison Edison, etc. Puis il fonda à Paris le journal technique *la Lumière électrique*, créa une société d'éclairage électrique, une société d'exploitation des téléphones, organisa l'exposition d'électricité de 1881 et se donna toute l'apparence d'un savant de premier ordre, ce qui lui valut la promotion de commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur, il n'avait fait pourtant qu'acheter et tenter l'exploitation des brevets d'inventeurs comme Carpentier, Cabanellas, Hospitalier et Marcel Deprez. Très intrigant, il s'était glissé dans le monde de la presse et de la politique, avait subventionné le journal *La Justice* et, au courant des malversations de l'affaire du Panama, trafiquant au plus haut prix de ses relations et de son influence, avait exercé sur M. de Lesseps et le baron Reinach une pression violente. En 1893, il avait été l'objet d'une première instruction pour chantage, d'une seconde pour complicité d'abus de confiance et d'escroquerie par recel, et d'une instance en extradition introduite par le gouvernement français, car il avait prudemment passé en Angleterre. De plus, la grande chancellerie de la Légion d'honneur fut saisie d'une demande de radiation à son encontre, et M. Imbert, administrateur de la succession de Reinach, l'avait assigné devant le tribunal civil pour obtenir la restitution des sommes qu'il s'était fait verser à l'aide d'un véritable chantage. Le 29 janv. 1893, Herz, grand officier de l'ordre à titre étranger, était rayé pour faits portant atteinte à l'honneur. Le gouvernement anglais opposa d'abord une fin de non-recevoir à la demande d'extradition, parce que Herz était dans un état de santé qui ne permettait pas de le transporter devant le juge de Bow-Street, qui seul avait qualité pour accepter ou non la demande. Le gouvernement français envoya auprès de Herz les médecins Brouardel et Charcot, puis Brouardel et Dieulafoy, qui conclurent à une maladie grave, même désespérée. Herz demeura donc à Tankerville, sous la garde de la police. Le 15 févr. 1894, le tribunal de la Seine donnait gain de cause à M. Imbert ; mais le 11 juin suivant, l'instruction pour complicité d'abus de confiance aboutissait à une ordonnance de non-lieu, car la prescription qui couvrait les administrateurs du Panama, auteurs principaux du délit, devait aussi cou-

vrir le complice par recel. Par contre, le 4 août 1894, Herz était condamné par la huitième chambre correctionnelle pour chantage, à cinq ans de prison et 3.000 fr. d'amende. Cette décision fut confirmée par la cour d'appel le 22 mai 1895. Quant à l'extradition, elle fut définitivement refusée par le juge de Bow-Street, qui fut spécialement autorisé à se déplacer. Cornélius Herz mourut le 6 juil. 1898 et sa mort passa presque inaperçue. L'affaire de Panama a été close au point de vue judiciaire par le second procès qui s'est déroulé devant la cour d'assises de la Seine du 18 au 30 déc. 1897. Arton était accusé d'avoir corrompu, et les inculpés suivants de s'être laissé corrompre : M. Naquet, pour 100.000 fr. ; M. Henry Maret, pour 90.000 fr. ; M. Antide Boyer, pour 10.000 fr. ; M. Saint-Martin, pour 50.000 fr. ; M. Planteau, pour 30.000 fr. ; M. Gaillard, pour 12.000 fr. ; M. Rigaut, pour 12.000 fr. ; M. Laisant, pour 30.000 fr., etc. Les présomptions étaient à peu près uniquement fondées sur les allégations d'Arton et les mentions portées par lui sur ses fameux carnets. L'avocat général dut renoncer aux poursuites contre MM. Laisant, Antide Boyer, Gaillard, Rigaut. Quant aux autres inculpés, les accusations réunies contre eux étaient si mal échafaudées qu'elles s'écroulèrent lors des audiences publiques et que le jury acquitta tout le monde. M. Naquet, qui s'était réfugié à Londres pour échapper à la prison préventive et aux tracas de l'instruction, se présenta devant le jury de la Seine les 2 et 3 mars 1898 et fut, lui aussi, acquitté. Au point de vue parlementaire, l'affaire de Panama fut terminée par le dépôt du rapport de la commission d'enquête (27 janv. 1898), volumineux document rédigé par MM. Vallé, Guillemet, Bienvenu-Martin, de Ramel, Viviani, Samary, de La Noue, Luce de Casabianca, Clapot, Alex. Bérard, Théodore Denis. Rouanet, qui n'a rien à envier au point de vue de la clarté et de l'abondance des renseignements recueillis, au grand rapport de 1892. Ses conclusions ont été discutées et adoptées par la Chambre des députés le 30 mars 1898, à l'unanimité de 515 votants : « La Chambre regrette que dès le début de l'affaire du Panama les défaillances de certains magistrats (M. Quesnay de Beaurepaire) aient assuré l'impunité aux coupables ;

« Regrette également le silence gardé à cette époque sur la découverte de faits délictueux et criminels qui furent l'objet de poursuites ultérieures en 1895 (Affaire des chemins de fer du Sud) ;

« Blâme les manœuvres de police concertées au ministère de l'Intérieur (fin 1892 et commencement 1893), qui ont eu pour conséquence de faire engager à Venise des pourparlers entre un émissaire de la sûreté, envoyé à cet effet, et un inculpé de droit commun (Arton) sous le coup d'un mandat d'arrêt ;

« Blâme aussi les immixtions et participations des hommes politiques dans les négociations ou opérations financières ayant un lien avec les pouvoirs publics ;

« Et répudie tout concours d'argent prêté sous une forme quelconque par des particuliers ou des sociétés au gouvernement. »

De plus et comme corollaire, la Chambre ordonna l'affichage, dans toutes les communes de France, d'un discours de M. René Viviani, où se trouvait cette phrase caractéristique :

« M. Quesnay de Beaurepaire, en laissant arriver la prescription dans l'affaire de Panama, a souligné devant le pays cette attitude de la magistrature qui a toujours double visage : un visage aimable et souriant tourné du côté des puissants et des heureux ; un visage glacé et impitoyable pour les faibles et les misérables. »

A la suite de ces faits, le cas de M. Quesnay de Beaurepaire fut soumis à la cour de cassation, constituée en conseil supérieur de la magistrature. Après trois audiences (25, 26 et 27 avr. 1898), la cour rendit un arrêt déclarant « qu'il n'y a pas lieu à suivre sur les faits qui lui sont soumis, tels qu'ils sont dès à présent établis par tous les documents de la cause ». Tel fut le dernier épisode de l'affaire du Panama. R. S.

Bibl. : Michel-Chevalier, *l'Isthme de Panama* ; Paris, 1844, in-8. — A. Denain, *Considérations sur les intérêts politiques et commerciaux qui se rattachent à l'isthme de Panama* ; Paris, 1845, in-8. — F.-N. Mellet, *Etude sur les isthmes de Suez et Panama* ; Paris, 1859, in-8. — N. Garella, *Projet d'un canal de jonction de l'océan Pacifique et de l'océan Atlantique à travers l'isthme de Panama* ; Paris, 1846, in-8. — R.-F. Fresnel, *Recherches qui ont été faites depuis Fernand Cortez jusqu'à présent, afin de découvrir le passage de la jonction maritime des océans Atlantique et Pacifique* ; Paris, 1865, in-8. — Clémence Royer, *Du percement de l'isthme américain* ; Paris, 1865, in-8. — H. Bionne, *le Percement de l'isthme de Panama* ; Paris, 1875, in-8. — *Congrès international d'études du canal interocéanique, tenu à Paris du 15 au 29 mai 1879. Compte rendu des séances* ; Paris, 1879, in-4. — Brau de Saint-Pol-Lias, *Percement de l'isthme de Panama* ; Paris, 1879, in-8. — *Canal interocéanique. Rapports sur les études de la commission internationale d'exploration de l'isthme américain*, par Lucien-N.-B. Wyse, A. Reclus et P. Sosa ; Paris, 1879, in-4. — A. Reclus, *le Canal interocéanique et les Explorations dans l'isthme américain* ; Paris, 1879, gr. in-8. — C.-J. Tackels, *Canal interocéanique. Percement de l'isthme de Panama* ; Paris, 1880, in-8. — A. Reclus, *Panama et Darien* ; Paris, 1881, in-12. — De Bizemont, *l'Amérique centrale et le Canal de Panama* ; Paris, 1881, in-12. — Paul Deschanel, *la Politique française en Océanie, à propos du canal de Panama* ; Paris, 1884, in-12. — *Le Dossier du canal de Panama : passé, présent, avenir* ; Paris, 1885, in-8. — Lucien-N.-B. Wyse, *le Canal de Panama* ; Paris, 1885, gr. in-8. — *Le Canal du Panama et ses gaspillages, lettres d'un ingénieur* ; Paris, 1886, in-12. — H. Cermoise, *Deux Ans à Panama* ; Paris, 1886, in-12. — A. Garçon, *Histoire du canal de Panama* ; Paris, 1886, gr. in-8. — E. Paton, *le Canal de Panama et les capitaux français* ; Paris, 1886, in-8. — G. de Molinari, *A Panama* ; Paris, 1887, in-12. — *Le Canal de Panama et sa situation actuelle* ; Paris, 1887, in-12. — F. Paponot, *Achèvement du canal du Panama* ; Paris, 1888, in-8. — Leygue, *Notice sur l'achèvement du canal de Panama* ; Paris, 1889, in-8. — Paponot, *Suez et Panama. Une solution* ; Paris, 1889, in-8. — G. de Belot, *la Vérité sur le Panama* ; Paris, 1889, in-8. — Paponot, *le Canal de Panama, étude rétrospective, historique et technique* ; Paris, 1890, in-8. — W. Nelson, *Cinq ans à Panama* ; Paris, 1890, in-12. — F. Belly, *l'Isthme américain* ; Paris, 1890, in-8. — Ponsolle, *le Tombeau des milliards, Panama* ; Paris, 1890, in-12. — E. Drumont, *la Dernière Bataille* ; Paris, 1890, in-12. — Zöller, *Der Panama* ; Stuttgart, 1882. — Rodrigues, *The Panama Canal* ; Londres, 1885. — Kœp, *Der Panama* ; Dresde, 1887. — Gustave Lejeal, *l'Affaire du Panama*, dans *Revue encyclopédique*, 1893 ; Paris, in-4. — Armand Rousseau, *Rapport présenté à M. le ministre des travaux publics sur sa mission à Panama* ; Paris, 1893, in-4. — Vallé, *Rapport général sur l'enquête de Panama* ; Paris, 1893, 3 vol. in-4. — Gaston André, *le Canal de Panama et la nouvelle Société* ; Paris, 1894, in-8. — P. Brissolles, *Liquidation de la Compagnie de Panama* ; Paris, 1894, in-12. — J. Aron, *la Question du Panama* ; Paris, 1897, in-4. — *Rapports de la seconde commission d'enquête de Panama* ; Paris, 1898, in-4. — Achille Viallate, *les Etats-Unis, l'Angleterre et le canal interocéanique*, dans *Correspondant*, 25 févr. 1899. — Quesnay de Beaurepaire, *le Panama et la République* ; Paris, 1899, in-12.

PANAMÉRICANISME. Doctrine politique tendant à grouper tous les Etats de l'Amérique en une sorte de fédération, sous l'hégémonie des Etats-Unis. — En 1881, M. Blaine, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, envoya dans les différents pays de l'Amérique du Centre et du Sud une commission chargée de sonder le terrain en vue d'un congrès panaméricain. Ce congrès ne se réunit qu'en 1889, à Washington, et dans la séance d'ouverture, le 2 oct., M. Blaine fut choisi comme président. La première séance effective n'eut lieu que le 18 nov., après un voyage des délégués à travers les Etats-Unis. Les décisions du congrès étaient d'avance frappées de stérilité par cette convention préliminaire qu'« aucun vote, aucune décision ne pourrait engager les nations représentées à la conférence ». De plus, chaque Etat, y compris les Etats-Unis, ne disposant que d'une voix dans le congrès, on pouvait prévoir que les grands Etats ne se tiendraient pas comme moralement obligés à tenir compte de décisions adoptées d'après ce mode de suffrage. — Le programme du congrès comportait l'unification des poids et mesures, des monnaies, l'établissement d'une union douanière, avec tarifs et méthodes d'évaluation communs, enfin l'adoption d'un système d'arbitrage politique. On ne put s'entendre sur ces

questions, du moins au point de vue pratique, et le congrès s'ajourna *sine die*, le 19 avr. 1890.

BIBL. : C. DE VARIGNY, *un Homme d'Etat américain. James G. Blaine et le congrès des trois Amériques*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 janv. 1890.

PANANTI (Filippo), écrivain italien, né à Ronta (Toscane) le 19 mars 1766, mort le 10 sept. 1837. Compromis par son attachement aux idées révolutionnaires, il n'attendit pas le rétablissement du gouvernement grand-ducal (1799) et passa à l'étranger. Il séjourna successivement en France, où il enseigna l'italien à l'école de Sorèze (1799-1802), en Espagne et en Angleterre, où il écrivit des opéras et donna des leçons d'italien à un grand nombre de membres de l'aristocratie. Ayant amassé une petite fortune, il faisait voile vers l'Italie lorsqu'il fut capturé, en vue des côtes de Sardaigne, par des corsaires barbaresques et emmené prisonnier à Alger. Il fut bientôt délivré par les bons offices du consul d'Angleterre, mais il ne put recouvrer sa fortune, qui lui avait été enlevée du même coup. Il passa le reste de sa vie, soit à Florence, soit dans son village natal. Ses œuvres poétiques les plus importantes sont, outre deux poèmes descriptifs (*la Civetta*, *il Paretaio*), un recueil d'épigrammes (1803), qui le plaça d'emblée parmi les maîtres du genre, et un poème fort original, où il retrace sous des noms d'emprunt la vie qu'il mena à Londres dans la société des compositeurs et acteurs du Théâtre royal (*Il Poeta di Teatro*). Son principal ouvrage en prose (*Avventure ed osservazioni sopra le coste di Barberia;* Florence, 1817) est écrit avec une vivacité et une énergie rares à son époque, et qui l'ont fait placer parmi les rénovateurs de la prose toscane; on ne saurait oublier toutefois que son style est souvent déparé par des gallicismes et des incorrections. Ses œuvres ont été publiées à Florence en 1824 (réimpr. en 1882).

BIBL. : MESTICA, *Manuale della letter. ital. nel secolo decimonono*, I, p. 489. — L. ANDREANI, *Scritti minori inediti o sparsi di F. Pananti*; Florence, 1897, introd.

PANAR. Nom de plusieurs rivières de l'Inde. L'une est un affluent de gauche du Gange qui descend du Népâl, arrose le district de Parnéah et se jette directement dans le Gange après un cours de 250 kil., à la hauteur du coude que fait celui-ci vers le S.-O. On nomme encore Panar ou Pennar, deux rivières de l'Inde méridionale qui prennent leur source dans la même région du Maissour et vont se jeter dans la mer aux deux extrémités opposées de la côte de Coromandel : l'un, le Panar du Nord, après un cours de 576 kil., au-dessus de Nellore; l'autre, le Panar du Sud, après un cours de 394 kil., au-dessous de Pondichéry.

PANARD (Cheval) (V. APLOMBS, t. III, p. 332).

PANARETOS (Michel), chroniqueur byzantin de la première moitié du XVe siècle. Il a composé une chronique de l'empire de Trébizonde, allant de 1204 à 1426, qui, malgré le tour sommaire du récit, offre quelque intérêt. Elle a été publiée par Tafel en appendice à son édition des opuscules d'Eustathe, et de nouveau, avec un précieux commentaire, par Fallmerayer (*Acad. de Bavière*, 1844, cl. III, t. IV). Ch. D.

PANARIS (Méd.). On donne le nom de *panaris*, vulgairement *mal blanc*, à toute inflammation aiguë, phlegmoneuse, des doigts, qui, selon la couche anatomique atteinte, présente une gravité et une physionomie clinique différentes. La cause en est toujours un traumatisme des doigts, une piqûre, une coupure, une excoriation, etc., avec contamination par des substances irritantes, septiques ou putrides, etc.

1° *Panaris sous-épidermique* ou *superficiel*. L'inflammation se borne à une angioleucite superficielle, caractérisée par de la rougeur, du gonflement, une démangeaison douloureuse, avec résolution rapide ou formation d'une phlyctène, étendue à tout le pourtour du doigt, à contenu séro-purulent, qui après ouverture laisse voir la surface du derme excoriée. Parfois le pourtour de la matrice onguéale s'enflamme (*tourniole*), et alors l'ongle tombe. Les bains antiseptiques et les cataplasmes suffisent à guérir cette forme superficielle de panaris.

2° *Panaris sous-cutané* ou *sous-dermique*. C'est un véritable *phlegmon* (V. ce mot), qui se développe dans le tissu cellulaire sous-cutané, surtout au-devant des gaines des fléchisseurs, et s'annonce par des élancements douloureux, de la tuméfaction, de la rougeur, avec accompagnement de fièvre. Le pus s'évacue directement au dehors ou ulcère le derme et s'étend sous l'épiderme, déterminant ainsi ce que Velpeau a appelé le *panari en bouton de chemise*. Comme traitement, on prescrit le repos et la position élevée de la main, les cataplasmes et surtout l'incision hâtive, pour éviter la formation d'un panaris profond.

3° *Panaris de la gaine* ou *profond*. C'est la *synovite des tendons fléchisseurs*, très douloureuse, avec fièvre intense (V. SYNOVITE), localisée généralement au pouce ou au petit doigt, auquel cas elle peut s'étendre jusqu'au poignet. Il y a gonflement et douleur vive. Dès que la présence du pus est constatée, il y a lieu de faire une incision. Il arrive souvent qu'à la suite les tendons se mortifient, s'exfolient ou se soudent dans leur gaine et que le doigt atteint se déforme et s'immobilise.

4° *Panaris périostique*. C'est le phlegmon sous-cutané de la troisième phalange. Il est accompagné d'une vive douleur et entraîne presque fatalement la nécrose de la phalangette qui s'élimine au bout de quelques semaines de suppuration ou détermine l'inflammation des gaines. L'incision hâtive et profonde peut prévenir cette issue fâcheuse.

5° *Panaris anthracoïde* ou *furoncle du doigt*. Localisé à la région dorsale des phalanges, il est dû probablement à l'inflammation des follicules pilo-sébacés. En général, le pus fait éruption au dehors par des cratères multiples; la lymphangite du membre supérieur est à craindre. — Dans toutes les formes de panaris, des accidents graves, phlegmoneux, à distance, des adénites, des lymphangites, etc., peuvent se produire; parfois même les os et les articulations se trouvent atteints. C'est pourquoi l'intervention chirurgicale hâtive est de rigueur.

Le *panaris analgésique* de Morvan (1883) est une trophonévrose qui se manifeste aux mains, rarement aux pieds, il est toujours symétrique; il s'accompagne de troubles de la motilité, de la sensibilité, de la nutrition locale et, par le fait d'ulcérations étendues, peut nécessiter l'amputation des membres. Dr L. HN.

PANARO (Riv.) (V. ITALIE, t. XX, p. 1039).

PANAS (Photinos), chirurgien français contemporain, né à Céphalonie (îles Ioniennes) le 30 janv. 1832. Il a fait ses études médicales à Paris, où il s'est fait naturaliser Français. Interne en 1855, prosecteur en 1860, il a été reçu docteur en médecine la même année et chirurgien des hôpitaux et agrégé de la Faculté en 1863. Chargé d'un cours complémentaire d'ophtalmologie en 1873, il est devenu titulaire de la chaire de clinique ophtalmologique créée en 1879. Membre de l'Académie de médecine depuis 1877, il a présidé cette compagnie en 1899. M. Panas est l'auteur de : *Leçons sur le strabisme et les paralysies oculaires* (1873); *Leçons sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie des voies lacrymales* (1876); *Leçons sur les kératites* (1876); *Leçons sur les affections de l'appareil lacrymal* (1877); *Leçons sur les maladies inflammatoires des membranes de l'œil* (1878); *Traité des maladies des yeux* (1894). Dr A. DUREAU.

PANASSAC. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseube; 373 hab.

PANAT (Dominique-Samuel-Joseph-Philippe, vicomte de), homme politique français, né à l'Isle-Jourdain (Gers) le 21 mars 1787, mort à Toulouse le 25 juin 1860. Auditeur au conseil d'Etat (1810), il remplit diverses fonctions diplomatiques, se rallia aux royalistes en 1814, fut secrétaire d'ambassade, puis chargé d'affaires à Naples (1817-19), sous-préfet de Bayonne (1824), député du Gers (1827)

et simultanément préfet du Cantal (1828). Légitimiste déclaré, il rentra dans la vie privée en 1830, fut élu député de Lombez de 1839 à 1846, puis député du Gers en juin 1848. Fidèle à ses convictions, il fut réélu à la Législative, et il était en 1851, avec Baze et Le Flô, un des questeurs de l'Assemblée qui tentèrent vainement de prévenir le coup d'État. Enfermé à Vincennes au Deux-Décembre, il fut bientôt relaxé et acheva sa vie dans la retraite.

PANATHÉNÉES (Παναθήναια). Grande fête religieuse d'Athènes en l'honneur d'Athéna, patronne de la cité. D'après la légende, elle remontait au roi Erichthonius qui l'aurait créée, au dire de la Chronique de Paros, 730 ans avant la première olympiade, pour commémorer la victoire de la déesse sur le géant Aster. Thésée, fondateur de l'unité attique, en aurait fait la grande fête nationale, commune à tout le peuple nouveau. L'archonte Hippoclide, six ans avant l'établissement de la tyrannie de Pisistrate, donc en 566, réglementa la fête et en accrut beaucoup l'éclat, surtout en y introduisant les jeux gymniques; il y fit une place aux cités étrangères; enfin Périclès y ajouta les jeux musiques. On distinguait les *Grandes* et les *Petites Panathénées*, les dernières annuelles, les premières célébrées tous les quatre ans, l'année de la 3[e] olympiade. Les Grandes Panathénées duraient du 25[e] au 28[e] jour du mois Hékatombéon. Elles débutaient à l'Odéon par les pompes de la musique et de l'orchestrique, récitation des poèmes d'Homère, concours de chant, de cithare et de flûte, danse de la pyrrhique par des éphèbes nus, d'autres formant un chœur cyclique. Puis on se rendait au stade pour les jeux gymniques, lutte, pugilat, pancrace, pentathle pour hommes et pour enfants, course à pied pour hommes nus et pour hommes armés, course à pied avec flambeaux (λαμπαδηδρομία, V. Lampadadromie), course à cheval, course de chars biges et quadriges, de chars ordinaires et de chars de guerre avec deux hommes, dont l'un sautait en vitesse, suivait en courant, puis remontait; ces luttes étaient jugées par dix agonothètes ou athlotètes choisis dans chacune des dix tribus (phylé); les prix étaient des couronnes de rameaux de l'olivier sacré et de beaux vases de terre remplis d'huile sacrée. Le quatrième jour, le point culminant de la fête était la grande procession retracée sur la frise du Parthénon; toute la population y prenait part, y compris les métèques. En tête de la procession marchaient les pontifes, vieillards choisis parmi les plus beaux, des vierges de noble famille, les députations de cités alliées portant leurs offrandes, des métèques portant des vases et ustensiles d'or et d'argent ciselé, les athlètes à pied, à cheval ou sur leur char, les sacrificateurs et les victimes, enfin le peuple en habit de fête. L'offrande essentielle était le voile ou tunique (*peplos*) couleur safran, tissée et brodée pour Athéna par les femmes attiques. Elle était placée sur le mât de la galère panathénaïque, sorte de machine que l'on promenait du Céramique à l'Eleusinion et qui, après en avoir fait le tour, longeait l'Acropole au N. et à l'E. (V. le plan d'Athènes) et s'arrêtait auprès de l'Aréopage. Là on détachait le voile, et le cortège montait l'immense escalier de marbre, long de 100 pieds, large de 70, qui menait aux Propylées, vestibule de l'Acropole; on le portait à l'Erechthéion, sanctuaire vénéré où l'on gardait le palladium à côté du tombeau de Cécrops et de l'olivier sacré, père de tous les autres. La clôture de la fête était le grand sacrifice, l'hécatombe, célébrée en présence du peuple qui prenait ensuite tout entier part au banquet final. Les Petites Panathénées, d'une durée probable de trois jours, comprenaient aussi des jeux athlétiques, une course aux flambeaux et une procession, mais sans le voile sacré. A.-M. B.

PANAX (Bot.) (V. Aralie).

PANAY. Une des îles du groupe des Bisayas (Philippines), partie occicentale baignée par la mer de Iolo; de forme à peu près triangulaire : son côté O. regardant la chaîne des îles Palawan, que sépare un large détroit; le côté N.-E. tourné vers les îles Tablas, Sébuyan et Masbate; le côté S.-E. séparé de l'île de Negros et plus près, par un détroit resserré, de l'île Guimaras, que l'on comprend dans son territoire. Celui-ci a 12.560 kil. q. dont 556 pour cette île. Panay est entourée de nombreux îlots, au moins une vingtaine, dont la superficie totale n'est guère que de 160 kil. q. Sa situation astronomique est 10° 20'-11° 56' lat. N., 119° 28'-120° 48' long. E. Une chaîne de montagnes suit à distance sa côte occidentale, avec une cime de 811 m., le versant O. ne donne naissance qu'à des torrents, le versant E. à deux rivières, l'une dirigée vers le N., le Panay, l'autre vers le S., le Jalaud. Ses côtes offrent trois havres principaux : d'Ilo-Ilo, de Capiz et d'Antique. Ce sont les noms de ses trois provinces, auxquelles une quatrième, celle de la Concepcion, a été ajoutée, toutes sous le régime militaire. Cette île est la plus populeuse, proportionnellement à l'étendue, de l'archipel, après celle de Cébu. Sa population, de Bisayas, est soumise et fidèle, et a combattu, avec les Espagnols, contre les pirates musulmans. Elle cultive avec soin un sol, d'ailleurs très fertile, et elle est fort industrieuse. On cite de remarquables tissus d'ananas fabriqués dans l'île, d'une finesse incomparable. Le commerce y était en progrès avant les dernières insurrections et l'invasion actuelle à main armée des Américains. Ceux-ci, sous le général Milles, ont bombardé et pris Ilo-Ilo sur les insurgés, en févr. 1899 (V. Philippines). Ch. Del.

PANAZOL. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. et cant. (S.) de Limoges, à 1 kil. de la Vienne (r. g.); 1.662 hab. — Eglise du XIV[e] siècle avec portail du XV[e] et vitraux du XVI[e]. Donjon carré de la Quintaine (XIV[e] s.), qui appartint aux Bermondet de Cromières. Domaine de Morpiénas qui servit, jusqu'en 1762, de maison de campagne aux jésuites du collège de Limoges.

PANCARTE (Diplomatique). Pour obtenir de la royauté franque confirmation authentique de titres perdus ou brûlés, celui qui voulait obtenir cette confirmation adressait au roi, par l'intermédiaire d'un grand personnage, une requête où il exposait la perte qu'il avait subie et énumérait les domaines dont il sollicitait de faire ainsi remplacer les titres de propriétés. Le précepte royal qui lui était concédé en conséquence résumait cette requête et déclarait confirmer en les énumérant les biens que l'impétrant était su avoir possédés justement et légalement. Ce précepte était appelé *Pantocharta* ou *Pancharta*. Plus tard et dès le X[e] siècle, ce nom s'étendit à tous les privilèges confirmatifs et énumératifs de propriétés émanés de l'autorité pontificale ou de l'autorité royale. Les privilèges de cette sorte, émanés des papes, ont reçu le nom de bulles-pancartes et sont expédiés en forme de grandes bulles (V. Bulle); les pancartes des rois sont toujours expédiées en forme de diplômes solennels (V. Diplôme). Les uns et les autres, que les archives ecclésiastiques nous ont conservés en grand nombre, constituent des documents précieux, particulièrement pour la géographie du moyen âge. On ne rencontre plus guère de documents de ce genre à partir de la seconde moitié du XIV[e] siècle.

PANCÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Bain-de-Bretagne, sur une colline dominant le Semnon; 1.347 hab. Eglise moderne : coffret en cuivre émaillé du XII[e] ou du XIII[e] siècle; manoirs gothiques du Plessis-Godard (tourelle du XV[e] siècle) et de Bonabry; chapelle ruinée de l'ancien prieuré de Saint-Mélaine, sur le talus d'un camp romain. Colline du *Terlre-Gris*, gisement d'ampélites (schiste charbonneux, pierre noire des charpentiers).

PANCERI (Paolo), anatomiste et zoologiste italien, né à Milan le 23 août 1833, mort à Naples le 12 mars 1877. Il fut nommé en 1861 professeur d'anatomie comparée à l'Université de Naples. Il publia, en 1869, un travail sur la présence d'acide sulfurique libre dans la salive de certains mollusques marins et fit imprimer de 1870 à 1876 une série de mémoires, en particulier sur le siège et la nature de la phosphorescence chez les animaux marins.

En 1872-73, il fit un voyage en Egypte, pour raison de santé, et eut l'occasion d'étudier là l'action venimeuse de quelques serpents, de la tarentule, etc., et d'observer les caractères de la race nègre Acca. Dr L. Hn.

PANCEY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Poissons; 1.054 hab.

PANCH-Mahal (V. Pantch-Mahal).

PANCHAIA ou **PANCHEA** (Παγχαία). Ile légendaire que les anciens plaçaient dans l'océan Indien, au S. de l'Arabie heureuse. Diodore de Sicile la décrit (V, 41-46) d'après *Evhémère* (V. ce nom), dont le récit parait purement imaginaire. Pomponius Mela parle de sauvages Panchœi ophiophages (III, 8, 8).

PÂNCHALA. Contrée de l'Inde ancienne (V. Pantchala).

PANCHATANTRA (V. Pantchatantra).

PANCHERACCIA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Piedicorte; 350 hab.

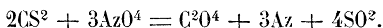
PANCIROLUS ou **PANCIROLI** (Guido), jurisconsulte et érudit italien, né à Reggio (Emilie) le 17 avr. 1523, mort à Padoue en mai 1599. Il fut disciple d'Alciat, professa à Padoue les Institutes en 1547 et les Pandectes en 1556. Il fut nommé professeur de droit romain à Turin en 1571 et revint à Padoue, où il occupa la même chaire, en 1582. Les papes Grégoire XIV et Clément VIII cherchèrent à l'attirer à Rome. Les plus célèbres de ses ouvrages sont : *Notitia dignitatum utriusque Imperii* (Venise, 1593, in-fol.), reproduit au t. VII du *Thesaurus* de Graevius ; *Thesaurus variarum lectionum utriusque juris* (Venise, 1610, in-fol.); *De claris legum interpretibus* (*ibid.*, 1637, in-4).

Bibl. : Leickher, *Vitæ jurisconsultorum*. — Niceron, *Mémoires*. — Tiraboschi, *Storia della lett. ital.*, VII, 783.

PANCKOUCKE. Famille de libraires, imprimeurs et littérateurs français. — *André-Joseph*, né à Lille en 1700, mort à Lille le 17 juil. 1753, fut libraire-éditeur dans sa ville natale et auteur de plusieurs manuels ou dictionnaires didactiques, ainsi que d'un poème héroïque en vers burlesques: *la Bataille de Fontenoy* (Lille, 1745, in-8), critique et parodie du poème de Voltaire sur le même sujet. La seule production littéraire qui ait survécu de lui est son écrit scatologique, anonyme et posthume : *l'Art de désopiler la rate* (Lille, 1754, in-12), dont les éditions sont nombreuses. — *Charles-Joseph*, fils du précédent, né à Lille le 26 nov. 1736, mort à Paris le 19 déc. 1798, fut reçu libraire dans la corporation parisienne le 2 déc. 1762. Il s'était déjà fait connaître par quelques écrits : *Traité théorique et pratique des changes* (1760, in-12); *Contre-Prédiction au sujet de la Nouvelle Héloïse* (1761, etc. Editeur entreprenant et avisé, il s'attacha progressivement les littérateurs et les savants les plus éminents, avec l'aide desquels il put se lancer dans d'importantes opérations de librairie. En 1781, il mit au jour le *Plan d'une Encyclopédie méthodique et par ordre de matières*, destinée à renouveler, sous une autre forme, celle de Diderot et d'Alembert, et, dès l'année suivante, il commença cette vaste publication, qui ne fut terminée qu'en 1832 (V. les détails à l'art. Encyclopédie, t. XV, p. 1011). Il donna un grand développement au périodique *le Mercure de France*, publia plusieurs grands recueils spéciaux (*le Voyageur français*, *le Répertoire de jurisprudence*, *les Mémoires de l'Académie des sciences* et de celle *des Inscriptions*, etc.), et fonda, le 24 nov. 1789, *la Gazette nationale, ou le Moniteur universel*. On a encore de lui différents écrits politiques, philosophiques et scientifiques, ainsi que des traductions de Lucrèce, du Tasse et d'Arioste. — Sa sœur, qui épousa l'académicien *Suard* (V. ce nom), se fit aussi connaître dans les lettres. — *Charles-Louis-Fleury*, fils du précédent, né à Paris le 26 déc. 1780, mort à Fleury-sous-Meudon (Seine) le 12 juil. 1844. Après avoir fait son droit, il devint secrétaire de la présidence du Sénat, et succéda ensuite à sa mère dans la direction de la maison paternelle. Il édita une série de publications collectives : le *Dictionnaire des sciences médicales* (1812-1822, 60 vol. in-8), complété par la *Flore* (1814-20, 8 vol., fig. color.), et par la *Biographie médicale* (1820-25, 7 vol.) ; les *Victoires et Conquêtes des Français* (1816-27, 27 vol. in-8, fig.) ; *Description de l'Egypte*, réédition du grand ouvrage publié par le gouvernement (1820-30, 26 vol. in-8, et 12 vol. in-fol., de pl.); les *Barreaux français et anglais* (1821 et suiv., 19 vol. in-8) et autres ouvrages similaires, etc. La plus durable de ces publications fut la *Bibliothèque latine-française* (1826-39, 178 vol. in-8, et 1842-49, 34 vol.), pour laquelle il fit une traduction de Tacite (7 vol.), dont il avait aussi imprimé le texte avec grand luxe (1826-28, 4 vol. gr. in-fol.). La paternité de cette traduction lui a été vivement disputée. On lui doit encore plusieurs autres ouvrages personnels. — *Ernest*, fils du précédent, né à Paris le 4 déc. 1808, mort à Onzain (Loir-et-Cher) le 4 janv. 1886, a fait des traductions pour le recueil dont il vient d'être parlé, notamment celles d'*Horace* (1834) et celle des fables de *Phèdre* (1839). Il a dirigé ensuite pendant longtemps le *Moniteur universel*. G. P-i.

Bibl. : Garat, *Mémoires hist. sur la vie de M. Suard et le* xviiie *siècle;* Paris, 1820, 2 vol. in-8. — Quérard, *la France littéraire*, t. VI (article passionné et partial). — *Notice biographique sur M. Ch.-L.-F. Panckoucke, et aussi sur son père;* Paris, 1842, in-8. — Bourquelot et Maury, *la Littérature française contemporaine*, 1854, t. V.

PANCLASTITE. On désigne sous le nom de panclastites un certain nombre de mélanges explosifs composés par Turpin et dans lesquels le corps comburant est le peroxyde d'azote, AzO^4. Le peroxyde d'azote a une chaleur de formation négative, mais très faible, de sorte qu'il se comporte à peu près comme un mélange d'azote et d'oxygène liquide, azote et oxygène qui, au moment de la réaction, deviendront, le premier libre, le second susceptible d'agir sur la matière combustible mélangée. Dans l'emploi des panclastites, on ne constitue le mélange qu'au moment de s'en servir; les matières combustibles proposées par Turpin sont : le sulfure de carbone, le nitrobenzène, le nitrotoluène, le pétrole, etc. Les panclastites présentent de grandes différences de propriétés suivant leur composition. La panclastite au sulfure de carbone, formée de 10 volumes de sulfure de carbone et de 15 volumes de peroxyde, est très sensible au choc; l'équation de la combustion est la suivante :



$$2CS^2 + 3AzO^4 = C^2O^4 + 3Az + 4SO^2.$$

Au contraire, la panclastite formée dans la proportion de 10 volumes de sulfure de carbone, pour 5 volumes de peroxyde, ne détone pas sous le choc d'un mouton de 6 kil. tombant de 4 m. de hauteur.

En Allemagne on a cherché à appliquer la panclastite au sulfure de carbone au chargement des obus torpilles. Le peroxyde d'azote liquide et le sulfure de carbone sont contenus dans des ampoules en verre placées dans l'intérieur de l'obus, dont les parois sont tapissées d'une lame de caoutchouc pour éviter la rupture des tubes avant l'emploi. Les tubes se brisent au moment de la projection de l'obus et le mélange se produit, un détonateur convenable produit l'explosion à l'instant voulu. Cette panclastite produisait des effets destructifs remarquables, on l'a néanmoins abandonnée à cause des inconvénients que présentent la préparation et le travail du peroxyde d'azote. La panclastite la plus énergique est formée par un mélange de 10 volumes de nitrotoluène et de 12 de peroxyde, ce qui correspond à peu près à la combustion du carbone sous forme d'oxyde de carbone. Elle est beaucoup plus puissante que la dynamite. En outre, sa vitesse de détonation étant notablement supérieure, elle produit des effets brisants qu'il est impossible d'obtenir avec la dynamite.

Pour les raisons précédemment énoncées, on n'emploie les panclastites ni dans les mines, ni dans l'art militaire.

C. Matignon.

Bibl. : Berthelot, *Sur la force des matières explosives d'après la thermochimie.*

PANCORBO ou **PANCORVO.** Bourg d'Espagne, prov. et à 60 kil. N.-E. de Burgos, dans le district de Miranda, près de gorges sauvages, célèbres par leur pittoresque; cette gorge est un des passages qui relient le plateau central hispanique aux régions de l'Ebre ; elle était traversée jadis par la route de Bayonne à Madrid, et elle l'est aujourd'hui par la voie ferrée pour l'établissement de laquelle il a fallu faire des travaux gigantesques (remblais, tunnels, viaducs) ; 1.304 hab. E. CAT.

PANCRACE (Παγκράτιον). Forme de la lutte athlétique chez les Grecs anciens. Comme le nom l'indique, elle alliait les procédés du pugilat à ceux de la lutte proprement dite ou Palé. La main était nue et à demi-ouverte, les doigts simplement repliés. Les blessures étaient moins à redouter que dans le pugilat (V. BOXE).

PANCRACE (Saint). Nom de deux personnages légendaires. 1° L'un passe pour avoir été envoyé par saint Pierre en Sicile, comme évêque de Taormina, où il serait mort martyr. Fête le 3 avr. — 2° L'autre, un des trois saints de glace, doit être mort martyr à l'âge de quatorze ans, sous Dioclétien. Fête le 12 mai.

PANCRATIER ou **PANCRAIS** (*Pancratium* L.). Genre d'Amaryllidacées-Narcissées, composé d'herbes bulbeuses, à feuilles simples, distiques, radicales, à fleurs odorantes, disposées en ombelle simple entourée à sa base d'une spathe marcescente. Le périanthe est infundibuliforme, à 6 divisions étroites, étalées, et à gorge pourvue d'une paracorolle divisée en 12 lobes, et portant à sa face interne 6 étamines alternes avec ses lobes. L'ovaire, infère, supporte un style grêle terminé par un stigmate trilobé saillant. Le fruit est une capsule déhiscente en 3 valves, les graines, nombreuses, renferment un gros albumen charnu. L'espèce principale, *P. maritimum* L., ou *Lis de Matthiole*, *Narcisse de Mer*, est spontanée dans les sables maritimes de l'Atlantique et de la Méditerranée; ses bulbes, très gros, sont doués de propriétés émétiques et figuraient jadis, dans les officines, sous les noms de *Radix Pancratii monspessulani* v. *Hemerocallidis valentinæ* v. *Scillæ minoris*. — Le *P. illyricum* L. se rencontre en Illyrie, en Corse et en Sicile. On le cultive quelquefois dans les jardins. — Le *P. speciosum* Salisb., des Antilles, et le *P. amboinense* L., de l'archipel Indien, se cultivent en serre chaude. Leurs bulbes sont employés dans leur pays d'origine aux mêmes usages que ceux du *Scilla maritima* dans nos régions. Dr L. HN.

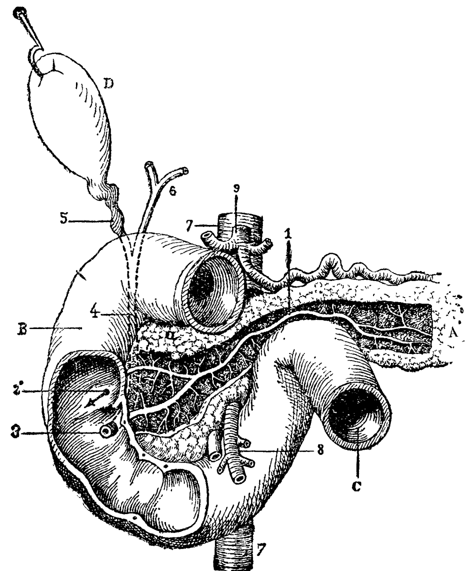
PANCRATIUM (Bot.) (V. PANCRATIER).

PANCRAZI (José-Marin), antiquaire italien, né à Cortone le 25 juil. 1704, mort à Florence le 15 juil. 1760. Il se fit à Gênes moine théatin ; et, s'étant proposé de publier les médailles de la Sicile, il étudia sur place toutes les antiquités de cette île, qu'il illustra dans son œuvre capitale intitulée *le Antichità siciliane spiegate* (Naples, 1751-52, 2 vol. in-fol.). Avant de publier les *Antichità* (qu'il ne put achever), il avait imprimé deux *Tavole di monete siciliane* et collaboré à la 2e édit. du *Thesaurus* de Gruter.

BIBL. : Mancini GIROLAMO, *il Contributo dei cortonesi alla coltura italiana* ; Florence, 1898, pp. 93-94, in-8.

PANCRÉAS. I. ANATOMIE. — Le pancréas, ou *glande salivaire abdominale* des Allemands, est une glande volumineuse, annexée au duodénum, dans la cavité duquel il déverse le liquide pancréatique sécrété par lui. D'origine endodermique, il se développe par trois bourgeons, un dorsal et deux ventraux, situés de part et d'autre du bourgeon hépatique ventral, et plus tard, par soudure de ces trois bourgeons, se constitue peu à peu dans sa forme adulte. — Absent chez les invertébrés et quelques groupes de poissons, il existe plus ou moins développé chez tous les autres vertébrés. Situé dans l'abdomen supérieur, audevant des premières vertèbres lombaires, en arrière de l'estomac, entre la rate à gauche et l'anse duodénale à droite, il est fixe à son extrémité droite, puisqu'il est uni à la deuxième portion du duodénum par des brides conjonctives, des vaisseaux, etc., et mobile à son extrémité gauche comme la rate à laquelle le rattachent des liens conjonctivo-vasculaires. Direction : courbe à concavité postérieure. Dimensions : longueur, de 14 à 15 cent. ; épaisseur, de 2 à 3 centim. ; hauteur maxima, de 4 à 5 centim. Poids : oscille entre 30 et 150 gr. D'une coloration blanc grisâtre à l'état de repos, plus ou moins rosée pendant le travail digestif.

Conformation extérieure et rapports. On distingue au pancréas : une tête, un corps et une queue, rattachés à la tête par le col ; deux faces, antérieure et postérieure. La face antérieure, tapissée par le péritoine pariétal, répond à la face postérieure de l'estomac. La face postérieure répond de droite à gauche à la veine rénale droite, au tronc de la veine porte et de la veine cave supérieure, aux vaisseaux mésentériques supérieurs, à l'aorte, à la veine



Pancréas. A, pancréas, avec a, sa tête ; B, duodénum ; C, jéjunum ; D, vésicule biliaire ; 1, canal de Wirsung ; 2, conduit pancréatique accessoire ; la flèche indique son orifice en 2', sur la paroi postéro-interne du duodénum ; 3, ampoule de Vater ; 4, canal cholédoque ; 5, canal cystique ; 6, canal hépatique ; 7, aorte ; 8, vaisseaux mésentériques supérieurs ; 9, tronc cœliaque avec ses 3 branches.

mésentérique inférieure, à la capsule surrénale gauche et au rein gauche. Le bord supérieur répond, entre autres au tronc cœliaque (au niveau du col), à la première portion du duodénum et au lobule de Spigel (à droite du col), et à gauche aux vaisseaux spléniques qui le longent. Le bord inférieur répond à la troisième portion du duodénum qui lui est parallèle, aux vaisseaux mésentériques supérieurs et à la veine mésentérique inférieure qui le croisent de bas en haut. A la partie postérieure de la tête (extrémité droite) répond le canal cholédoque qui peut la frôler, s'y creuser une gouttière ou même un canal complet pour venir déboucher ensuite dans le duodénum, par un orifice commun avec le canal excréteur du pancréas en formant l'*ampoule de Vater*. Cela explique que, lorsque le cholédoque est comprimé par un cancer de la tête du pancréas, il y ait dilatation consécutive de la vésicule biliaire (signe de Bard-Pic). La tête embrasse la deuxième portion du duodénum en demi-cylindre, tandis que la queue s'engage dans l'épiploon pancréatico-splénique.

Canaux excréteurs. Le conduit principal, ou canal de Wirsung, étendu d'une extrémité à l'autre de la glande, après avoir suivi jusqu'à la tête un trajet horizontal, se recourbe alors en bas, puis en arrière, s'accolle au canal cholédoque, pour s'ouvrir avec lui dans l'ampoule de Vater à 7 centim. du pylore, au sommet de la *caruncula major*

de Santorini, mais en restant toujours au-dessous de lui. Le canal de Wirsung reçoit dans son trajet intraglandulaire des canaux secondaires, branchés perpendiculairement sur lui, et un canal accessoire qui décroît de son origine à sa terminaison et débouche dans le duodénum un peu en avant et au-dessus du conduit principal par la petite caroncule de Santorini.

Structure. Le pancréas est une glande en grappe qui possède des acini glandulaires suspendus aux canaux excréteurs. Bien que rappelant les glandes salivaires, il en diffère par des données embryologiques (comme le prouve sa structure fixe dans la série animale, variable pour les glandes salivaires), par des données histologiques (structure différente) et physiologiques (constitution et propriétés différentes de la salive et du suc pancréatique). Les conduits excréteurs se composent : 1° d'une tunique externe conjonctivo-élastique ; 2° d'un épithélium d'abord cylindrique (conduits principaux), puis cubique (petits conduits), enfin allongé et aplati (conduits intercalaires). Quant aux acini, ils possèdent, outre la membrane basale, des cellules sécrétantes spéciales, volumineuses, cubo-cylindriques à zone granuleuse interne renfermant du zymogène, à zone moyenne nucléaire, à zone périphérique striée; à cela s'ajoutent des cellules appliquées au centre de l'acinus contre les sommets des cellules sécrétoires et qu'on appelle cellules centro-acineuses ; on les rattache actuellement au conduit excréteur dont elles représenteraient les prolongements épithéliaux empiétant sur la lumière de l'acinus. Langerhans et Saviotti ont décrit, entre les cellules sécrétantes, des canaux intercellulaires analogues à ceux des cellules hépatiques. D'après Dogiel, ces canalicules se termineraient sous forme d'élargissements arrondis à une faible distance de la périphérie des acini glandulaires. — Le tissu conjonctif sous-jacent à l'acinus est réticulé avec de grandes cellules conjonctives et présente les îlots de Langerhans ou points folliculaires de Renaut.

Vaisseaux et nerfs. Les artères proviennent, pour la tête, de la mésentérique supérieure et de l'hépatique donnant chacune une pancréatico-duodénale ; pour le corps et la queue, de la splénique et mésentérique supérieure. Les veines vont dans la veine porte et ses tributaires (mésaraïque et splénique). Les lymphatiques se divisent en 4 groupes, supérieur, inférieur, droit et gauche, se rendant dans 4 groupes de ganglions. Les nerfs, issus du plexus solaire, se terminent par des extrémités libres sous la membrane basale, et dans l'intervalle des cellules, mais ne pénètrent jamais dans leur intérieur. Il existe des ganglions nerveux intrapancréatiques.

II. Physiologie. — Le pancréas est une glande mixte à sécrétion interne et externe. — *a.* La *sécrétion externe* a pour but la formation du suc pancréatique : les cellules augmentent de granulations pendant la digestion, leur partie interne tombe et le zymogène qu'elles renferment se transforme en *trypsine.* Le suc pancréatique qu'on peut se procurer par fistule du canal de Wirsung ou par macération du tissu du pancréas, est un liquide clair, légèrement citrin, visqueux, filant, de réaction alcaline, très putrescible, renfermant 8 à 10 °/₀ de matières minérales et des matières albuminoïdes, en particulier des ferments; outre une faible quantité de peptone, de caséine et de mucine, on y trouve une albumine spéciale appelée *pancréatine* (V. ce mot). Par la *trypsine* les matières albuminoïdes sont transformées en peptones, par l'*amylase* ou *diastase pancréatique* les matières amylacées sont transformées en sucre : le *ferment saponificateur* émulsionne les matières grasses pour les dédoubler ensuite partiellement en glycérine. — *b.* Le pancréas possède également une *sécrétion interne*, dont la découverte est due à von Mehring et Minkowski, et dont l'existence est basée sur les modifications que semble subir le sang au contact des cellules du pancréas ainsi que sur l'influence exercée par lui dans l'évolution de la glycose organique. La première constatation faite est celle-ci : *la suppression du pancréas amène le syndrome diabète maigre ;* cette proposition formulée hypothétiquement par Bright (1833), Claude Bernard, Bouchardat (1875), a été prouvée par les expériences de von Mehring et Minkowski (1889), qui démontrèrent que l'extirpation complète du pancréas détermine chez les mammifères l'éclosion de tous les symptômes du diabète sucré : glycosurie très intense (10 à 15 °/₀ de sucre), polyurie, polyphagie, polydipsie, amaigrissement, azoturie, perte de forces, et, si l'on n'intervient pas, mort du vingtième au trentième jour par usure organique et consomption. Minkowski et Hédon ont prouvé (expérience de la greffe pancréatique sous-cutanée abdominale, de la suppression lente) que cette sécrétion interne existe et s'établit par des relations vasculaires, résultats en harmonie avec les données cliniques (Lancereaux, 1877). Mais une fois que cette fonction sécrétoire se fut trouvée mise en évidence, plusieurs théories pathogéniques furent proposées pour en expliquer la nature intime (Lépine, Gley, Thiroloix). « Lépine, estimant que le diabète provient d'un ralentissement de la consommation du sucre par les tissus, admet que le pancréas déverse dans le sang le ferment glycolytique (consommation du sucre par glycolyse) ; d'autre part, Chauveau, considérant que l'hyperglycémie et la glycosurie relèvent toujours d'un excès de production du sucre par le foie, regarde le pancréas comme un régulateur de la fonction glycogénique » (Hédon). D'après Chauveau, le pancréas a par sa sécrétion une action inverse de celle du système nerveux sur la formation de la glycose, puisqu'une piqûre du quatrième ventricule développe une action fréno-sécrétoire sur le pancréas, avec action excito-glycoso-sécrétoire.

Ajoutons que, d'après Schiff et Herzen, le pancréas d'un animal dératé perdrait ses propriétés digestives, ce qui prouverait les relations étroites qui existent entre les fonctions de la rate et la digestion. Enfin, selon Neumann, le pancréas renferme une certaine quantité de silice (plusieurs milligr.), qui s'y trouverait en réserve pour les besoins de l'organisme, comme le fer principalement dans le foie, l'iode dans le corps thyroïde.

III. Pathologie. — En clinique, les symptômes digestifs d'origine pancréatique consistent en perturbations rares dans l'élaboration des albuminoïdes, fréquentes dans celle des graisses (vomissements graisseux, stéarrhée). Dans les troubles de la sécrétion interne, on a le syndrome « diabète maigre » (V. plus haut). A part le symptôme stéarrhée, ou selles graisseuses, et quelquefois l'amaigrissement, il n'existe pas de signes permettant de déceler d'une façon positive et exclusive une lésion du pancréas. A côté de la stéarrhée (en boules pisiformes, bulles surnageantes du simple enduit), signalons la glycosurie, qui constitue avec la première les deux seuls signes spécifiques de l'*insuffisance pancréatique.*

Affections inflammatoires du pancréas. A cette catégorie d'affections appartiennent les *pancréatites aiguë* et *chronique.* Il existe dans la pancréatite aiguë des formes secondaires, consécutives à des maladies infectieuses, comme la fièvre typhoïde (inflammation et hyperémie du tissu conjonctif, hypertrophie et dégénérescence granulo-graisseuse). Aux formes primitives se rattachent les pancréatites hémorragiques, suppurées et nécrosiques. — Le rétrécissement du canal de Wirsung, sa compression, la présence de calculs, ainsi que la syphilis et l'artério-sclérose peuvent être des causes de pancréatite chronique, qu'accompagnent souvent le symptôme stéarrhée et le syndrome diabète maigre, joint à la sclérose (organe dur, atrophié). La *lithiase pancréatique* est rare.

Lésions traumatiques. Elles sont rares : on signale la contusion et les hernies traumatiques par armes à feu.

Tumeurs. Les *kystes* du pancréas se forment par dilatation des conduits excréteurs, consécutives à la compression par une tumeur, ou à l'oblitération par un mucus opaque ou des concrétions. Les symptômes sont : la dyspepsie, la stéarrhée, le diabète maigre, avec des névralgies

cœliaques, paroxytiques, et des vomissements, et de plus la perception d'une tumeur à l'épigastre. La marche est lente. — Le *cancer* du pancréas, dont l'étiologie est obscure, peut revêtir la forme primaire et la forme secondaire. Dans les cancers *secondaires*, le développement a lieu par extension de tumeurs voisines, ou par généralisation, et c'est presque toujours la queue qui est atteinte. Les cancers *primitifs* portent sur la tête du pancréas, d'où obstruction simultanée du canal de Wirsung et du canal cholédoque amenant la rétention biliaire et la distension de la vésicule (Bard). Le tableau clinique débute par l'amaigrissement rapide, les douleurs épigastriques vives et continues, puis survient un ictère permanent et progressif avec troubles digestifs. L'anorexie et les vomissements se montrent dès le début. Très souvent on constate la dilatation chronique de la vésicule biliaire et habituellement la présence d'une tumeur au creux de l'estomac ou dans l'hypocondre droit. La mort est rapide.

Traitement. Dans la *pancréatite*, on traitera chaque symptôme en lui-même, sauf dans le cas d'abcès enkysté volumineux, nécessitant l'intervention chirurgicale. Dans les *kystes* du pancréas, le traitement est chirurgical. « L'ouverture du kyste après laparotomie, avec suture de l'incision kystique aux lèvres de la plaie et drainage, est la méthode de choix. » (Sallard.) — Dans le *cancer* du pancréas, on traitera les symptômes ; Friedreich conseille l'usage de la pancréatine et le pancréas frais de veau.

Dr L. Hahn et C. Hahn.

PANCRÉAS d'Aselli (V. Lymphatique).

PANCRÉATINE. I. Chimie (V. Peptone).

II. Pharmacie. — Le procédé inscrit au supplément du Codex (1895) pour la préparation de la pancréatine est le suivant : on fait macérer les pancréas divisés (1 p.) dans de l'eau (2 p.) légèrement chloroformée pour empêcher l'altération. Après quelque temps de contact, on sépare le résidu insoluble, on exprime et on filtre le liquide obtenu. On l'évapore rapidement, dans un courant d'air, dans de larges cuvettes à photographie, à une température inférieure à 45°. Le produit est une poudre jaunâtre, à peu près entièrement soluble dans l'eau, ce qui le distingue des pancréatines obtenues par pulvérisation des pancréas desséchés. L'activité de la pancréatine est variable : pour avoir une pancréatine active, il faut employer des pancréas d'animaux en état de digestion. La pancréatine doit digérer en six heures, à 50°, en liqueur neutre, cinquante fois son poids de fibrine fraîchement essorée.

III. Thérapeutique. — Le suc pancréatique donne par l'alcool un précipité abondant, soluble dans l'eau, et laissant par évaporation une poudre d'un blanc jaunâtre, la *pancréatine médicinale*, qui est un mélange de tyrosine et de diastase. Dans les conditions normales, cette pancréatine doit dissoudre et changer en peptone 50 fois son poids de fibrine et transformer en sucre réducteur 40 fois son poids de fécule ou d'amidon. La pancréatine ne paraît guère avoir d'efficacité thérapeutique, parce que la tyrosine est trop rapidement digérée par le suc gastrique (Ewald). D'après Dufresne, elle accroît cependant les propriétés saccharifiantes du pancréas. Son utilité la plus évidente est de procurer des peptones pancréatiques susceptibles d'être introduites dans l'organisme par les lavements. Elle serait aussi indiquée dans les cas de suppression de la sécrétion gastrique (Boas), dans la dyspepsie atonique et par fermentation, et, selon Engesser, dans le rachitisme, la scrofule, le diabète (Manquat). Dr L. Hn.

PANCRÉATIQUE (Suc) (V. Pancréas et Digestion).

PANCSOVA. Ville de Hongrie, dans le comitat de Torontal ; 17.948 hab. Deux églises serbes, hôtel de ville, lycée et hôpital. Tuileries et fabrique de soie appartenant à l'Etat. Commerce de grains. La ville est construite sur l'emplacement du *castrum* romain Panuca. Les Turcs l'ont brûlée en 1521 ; après la chute de Temesvar, Pancsova resta entre leurs mains jusqu'en 1716. En 1739 ils y furent battus par Wallis. Bataille entre les Autrichiens et les Hongrois le 2 janv. 1849. J. K.

PANCY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne ; 82 hab.

PANDA (*Ælurus*) (Zool.). Genre de Mammifères Carnivores classé dans la famille des *Procyonidæ* ou *Petits-Ours*, et formant le passage aux véritables Ours par l'entremise de l'*Ailuropode* (V. ce mot). Il serait peut-être plus naturel d'en faire, avec ce dernier, sous le nom d'*Ælurinæ*, une sous-famille des *Ursidæ*. Le genre *Ælurus* présente la formule dentaire suivante :

$$\text{I. } \frac{3}{3},\ \text{C. } \frac{1}{1},\ \text{Pm. } \frac{3}{4},\ \text{M. } \frac{2}{2} \times 2 = 38 \text{ dents.}$$

La première prémolaire inférieure est très petite et caduque. Les molaires sont très larges et portent de nombreux tubercules. La tête est ronde, le museau étant plus court que chez les autres *Procyonidæ*. Le crâne est élevé, comprimé, très bombé, et la branche montante de la mâchoire inférieure est très haute, presque aussi longue que la branche horizontale. Les oreilles sont grandes, dressées, pointues. Les membres sont robustes et les pattes pourvues d'ongles semi-rétractiles. La queue presque aussi longue que le corps, est cylindrique, poilue, annelée. Le pelage est long et épais. La seule espèce vivante, le Panda éclatant (*Ælurus fulgens*), est un animal de la taille d'un Chat, ayant à peu près l'apparence de cet animal, mais plus ramassé dans ses formes. Il habite la région S.-E. des monts Himalaya, entre 2.300 et 4.000 m. au-dessus du niveau de la mer, affectionnant les contrées rocheuses et boisées, et se nourrissant surtout de fruits et d'autres substances végétales, quelquefois d'œufs et de jeunes oiseaux. Son pelage est d'un roux marron très vif, plus foncé en dessous, avec la face plus claire, et la queue annelée de brun. Le Panda passe tout le jour dans un trou d'arbre, roulé comme un Chat, avec sa queue rabattue sur la tête, ou quelquefois accroupi, avec sa tête enfouie entre ses pattes de devant, à la manière des Ratons. Bien qu'il ne soit pas absolument nocturne, il est rare qu'il cherche sa nourriture en dehors du crépuscule du soir et du matin. Les jeunes, comme ceux des Ours, naissent dans un état de développement très peu avancé et restent longtemps au nid. — Des débris fossiles provenant du crag pliocène d'Angleterre ont été rapportés au genre *Ælurus* et indiquent un animal moitié plus grand que le Panda de l'Inde (*Æ. anglicus*). E. Trouessart.

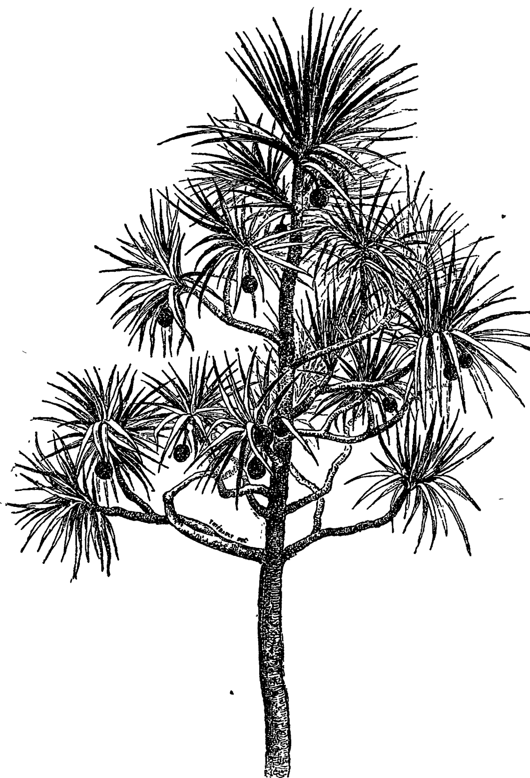
PANDANACÉES (Bot.). R. Brown a créé en 1810 cette famille sous le nom de *Pandanées*; en 1836, Lindley lui donna le nom de Pandanacées, et elle comprenait alors les *Pandanus*, *Nipa*, *Phytelephas Cyclanthus* et *Carludovica*. Il vaut mieux, avec Baillon, rattacher les *Nipa* et les *Phytelephas* aux *Palmiers* (V. ce mot), et faire avec Van Tieghem, Baillon, etc., une famille spéciale des *Cyclanthées* (V. ce mot et Carludovica). La famille, ainsi restreinte, est formée d'arbres, d'arbustes et de lianes, généralement ramifiés, et à feuilles trisériées, rigides, acuminées, à inflorescence en spadices terminaux ou axillaires. Les fleurs sont apérianthées, les mâles polyandres, les femelles pourvues d'un ovaire à une loge ou de plusieurs ovaires uniloculaires groupés en phalanges. Les loges sont pluriovulées et les ovules anatropes. Les caractères généraux de la famille sont d'ailleurs ceux des *Pandanus* L. f. (V. ce mot), qui contribuent à la former avec les *Freycinetia* Gaud., dont les seuls caractères distinctifs sont d'avoir les loges ovariennes multiovulées, et non uniovulées, et que les fleurs femelles offrent sur le gynécée des staminodes qui n'existent pas chez les *Pandanus*. — L'existence des Pandanacées à la période secondaire est certaine, car des *Pandanus* et des *Freycinetia* ont été trouvés, avec d'autres Spadiciflores, dans le terrain jurassique de la Nouvelle-Calédonie entre autres. Leurs fruits se rapprochent de ceux des *Goniolina* (V. ce mot).

Dr L. Hn.

PANDANG (Monts) (V. Java, t. XXI, p. 67).

PANDANUS (*Pandanus* L. f.). I. Botanique. — Genre de Monocotylédones, de la famille des Pandanacées, formé d'arbres et d'arbustes, souvent avec de nombreuses racines adventives aériennes, ou plus rarement d'herbes à tige couchée et radicante, à feuilles presque toujours étroites et allongées, à fleurs dioïques. les mâles réunies en spadices thyrsiformes et réduites aux étamines qui sont nombreuses, les feuilles étroitement rapprochées en un spadice simple et également privées d'enveloppe florale. Le gynécée se compose d'ovaires uniloculaires distincts ou diversement groupés et connés. Les ovules sont solitaires, ascendants. Le fruit a une certaine ressemblance avec celui de certaines Conifères ou Broméliacées ; c'est un *syncarpe* arrondi, à carpelles ligneux ou drupacés. La graine est albuminée. — L'espèce principale est le *P. odoratissimus* L. f. ou *Vaquois*, *Baquois*, de l'Asie australe et orientale et de l'Océanie tropicale, bel arbre souvent cultivé dans nos serres ; ses racines adventives prennent un grand développement, et ses feuilles, dentées en scie, sont très tranchantes. Ces feuilles servent à faire des couvertures protectrices et à confectionner des nattes, pagnes, liens, etc. Dans nos colonies, les ballots de café sont souvent enveloppés de feuilles de cette espèce. — A Madagascar, les habitants mangent les fruits du *P. utilis* Boby et du *P. edulis* Dup.-Th., dans l'archipel Indien les bourgeons du *P. humilis* (*P. polycephalus* Lamk), aux Moluques les fruits du *P. conoideus* Lamk et les feuilles jeunes des *P. bagea* Miq. et *P. sylvestris* Rumph., les bourgeons cuits avec le riz des *P. ceramicus* Rumph., *P. latifolius* Rumph. et *P. caricosus* Rumph., etc. Les fleurs du *P. odoratissimus* et de plusieurs autres servent aux Malais, sous le nom de *Kambong*, à parfumer les appartements. A Java. le *P. moschatus* Rumph. sert à parfumer les huiles, le linge, etc. Les feuilles du *P. unipapillatus* Deunot. sont employées au Malabar comme astringentes. La racine du *P. samak* Hassk. est préconisée à Java contre les hydropisies et les flux. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Les Pandanus se cultivent en serre chaude, en terre franche additionnée de terreau et bien drainée. On les obtient de graines et de boutures à une température douce et humide, en terreau siliceux.



Port du Pandanus Sechellarum Balf. f.

PANDARE ou **PANDARÉE.** Fils de Merops (V. Pandareus).

PANDAREUS (Myth. gr.). Fils de Mérops de Milet (en Crète d'après Paus., X, 30), époux d'Harmothoé, père d'Aédon, Kléothéra et Mérope. Il s'associa aux brigandages de Tantale, vola le chien d'or du temple de Zeus en Crète, et le confia à Tantale. Poursuivi par la vengeance de Zeus, il s'enfuit à Athènes, puis en Sicile où il fut pétrifié avec sa femme. Ses trois filles furent saisies par les Harpies et données par elles pour servantes aux Erinyes (*Schol. Hom. Od.*, XIX, 518, et XX, 66 ; Anton., Lib. 11).

PANDARPOUR ou **PANDHARPOUR.** Ville commerçante et religieuse, tahsil du district de Cholapour, prov. du Dekhan, présid. de Bombay (Inde) ; 17.000 hab. Située sur la rivière Bhîmâ, à 60 kil. à l'O. de Cholapour (anglais *Sholapur*, stat. de la ligne de Bombay à Madras), elle réunit chaque année plusieurs centaines de mille de pèlerins et de marchands, dans trois grandes foires religieuses, autour d'un temple célèbre de Vithoba, incarnation de Vichnou.

PANDATARIA (V. Pontiennes [Iles]).

PÂNDAVA. Les Pândavas ou fils de Pandou sont les héros d'une des deux grandes épopées indiennes, le *Mahâbhârata*. Leur généalogie et leurs aventures font l'objet des dix-huit sections de cet immense poème de plus de 200.000 vers que la tradition indienne attribue au seul Vyâsa. Une rapide analyse de l'ouvrage nous fournira le meilleur exposé de la légende des Pândavas.

1° La première section (*âdi-parva*) sert d'introduction au poème et nous expose la généalogie des Pândavas. De même que leur cousin Krichna, ils tiraient leur origine du richi Atri, père du dieu de la Lune, et appartenaient à la dynastie lunaire ; la branche dont ils étaient issus était celle des Pauravas ou descendants de Pourou, qui régnaient à Hastinâpoura, à une centaine de kil. dans le N.-E de Delhi. Un des descendants de Pourou, Douchyanta, époux de la célèbre Sakountalâ, eut pour fils Bharata, le héros éponyme du poème et de l'Inde. Le neuvième roi après celui-ci fut Kourou, de qui les cent cousins des Pândavas tiennent leur nom de Kauravas, et le quatorzième après Kourou fut Sântanou, père de Bhîchma. Santanou, en son vieil âge, désira de nouveau se marier et, Bhîchma ayant renoncé au mariage et au trône pour l'amour de son père, celui-ci put épouser la belle Satyavatî qui lui donna deux fils, Tchitrângada et Vitchitravîrya. Ceux-ci moururent sans postérité, mais le plus jeune laissait deux veuves, Ambikâ et Ambâlikâ. Cependant Satyavatî avait eu avant son mariage avec Sântanou du richi Parâsara un fils, Krichna Dvaipâyana Vyâsa, celui qui devait composer le *Mahâbhârata :* elle le fit venir pour que, selon la loi, il engendrât une descendance à son demi-frère. Mais Vyâsa menait une vie ascétique dans la forêt, et ses austérités lui avaient donné un aspect si terrible qu'à son approche la première femme de Vitchitravîrya ferma les yeux et la seconde devint toute pâle : aussi le fils d'Ambikâ, Dhritarâchtra, naquit-il aveugle et le fils d'Ambâlikâ reçut-il à sa naissance le nom de Pândou, qui signifie « pâle ». Les deux enfants furent élevés par Bhîchma, leur oncle, et régnèrent tour à tour. Mais tandis que Dhritarâchtra avait de son épouse Gândhârî cent fils et une fille, grâce à un don de Vyâsa, Pândou, sous le coup d'une malédiction, ne dut qu'à l'intervention des divinités les cinq fils que lui donnèrent ses deux femmes, Kountî et Mâdrî. La première mit au monde le noble et vertueux Youdhichthira, fils de Dharma (le

la mort de Pândou dans la solitude où il s'était retiré, Dhritarâchtra témoigna la plus grande bonté à ses neveux, les fit élever en même temps que ses fils par le brahmane Drona et songea même un instant à désigner comme héritier présomptif Youdhichthira, l'aîné des cinq. L'opposition de Douryodhana et de ses autres fils le contraignit à écarter de sa cour les Pândavas, qui passèrent même un moment pour avoir péri dans un incendie traîtreusement allumé par leurs cousins à leur nouvelle résidence de Vâranâvata. Mais ils purent se sauver à temps dans la forêt et vécurent d'aumônes sous un déguisement de brahmanes. Sur ces entrefaites, ils entendirent parler du *svayamvara* ou concours de fiançailles dont le prix était la main de Draupadî, la fille de Droupada, roi de Pântchâla. Ils s'y rendirent et gagnèrent Draupadî qui, par un trait de mœurs polyandriques étranger à l'Inde aryenne et que la légende est fort en peine pour expliquer, devint l'épouse des cinq frères.

2°-4°. Le *Sabhâ-parva* ou section de l'assemblée nous raconte ensuite comment les Pândavas, sortis de leur retraite, sont rappelés à la cour de Dhritarâchtra et reçoivent de lui la moitié de son royaume avec Indraprastha (près de Dehli) comme capitale. Leurs succès ne font qu'exaspérer la haine et l'envie de Douryodhana qui réussit à les attirer à Hastinâpoura et persuade à Youdhichthira de jouer. Youdhichthira perd bientôt ses richesses, son royaume, ses frères, lui-même et jusqu'à Draupadî. L'intervention de Dhritarâchtra lui rend tous ces biens, mais il se laisse encore entraîner à jouer sous la condition que, s'il perd, ses frères et lui se retireront pendant douze ans dans la forêt et, rentrés dans le monde, passeront encore la treizième année incognito. C'est ce qui arrive. Les douze années de séjour des Pândavas dans la forêt Kâmyaka font l'objet du *Vana-parva*, ou section du bois, l'une des plus longues du poème, grossie qu'elle est par de nombreux épisodes dont les plus célèbres sont celui de *Nâla* (V. ce nom) et de Damayantî, et celui de l'enlèvement de Draupadi, bientôt reconquise. Le *Virâta-parva* raconte ensuite leurs aventures a la cour de Virâta où ils passent, sous de faux noms, la treizième année de leur exil. Youdhichthira prend service chez ce roi comme brahmane habile aux dés, Bhîma comme cuisinier, Ardjouna comme maître de musique et de danse, Nakoula comme chef des écuries et Sahadeva comme berger, tandis que de son côté Draupadi devient une des suivantes de la reine. Le frère de cette dernière, Kitchaka, conçoit pour elle une passion extrêmement violente et est tué par Bhîma. En dépit de cette aventure, les cinq frères n'en gagnent pas moins la faveur de Virâta, qui, en apprenant leurs noms, à l'expiration de la treizième année, se déclare leur allié.

5°-10°. Il s'agit à présent pour eux de reconquérir leur royaume; des deux côtés on se prépare à la guerre, et le cinquième chant nous entretient de ces préparatifs (*Oudyoga-parva*). Krichna, sollicité par les deux partis, offre à ses cousins Kauravas ou Pândavas le choix entre une grande armée ou sa propre personne sans armes. Douryodhana accepte l'armée, mais Ardjouna choisit Krichna qui devient le cocher de son char de guerre. C'est en cette qualité qu'il engage avec lui sur le champ de bataille du Kouroukchetra, près de Thanesar, le fameux dialogue mystique de la Bhagavad-Gîtâ. Le livre doit son titre à Bhîchma qui conduit l'armée des Kauravas (*Bhîshma-parva*). Les trois chants suivants empruntent leur nom aux

reste plus que trois combattants. La dixième section (S
tika-parva) nous raconte le grand carnage que ces
guerriers firent de nuit dans le camp des vainqueu
qui coûta la vie aux cinq fils que les Pândavas av
eus de Draupadî et à tous leurs partisans.

11°-14°. La grande guerre étant ainsi terminée par
tinction des combattants, les trois chants suivants
consacrés : le premier aux lamentations des femme
pleurent leurs morts (*Ctrî-parva*), et les deux a
(*Sânti* et *Anusâsana-parva*, livre de la consolati
livre des préceptes), aux interminables discours où Bhî
avant de mourir s'efforce de consoler Youdhichthi
l'amertume de son triomphe et expose les devoirs
rois. Cependant les Pândavas, réconciliés avec leur
Dhritarâchtra, ont repris possession de leur royaum
Youdhichthira, couronné roi, célèbre son avènemen
un « asva-medha » ou sacrifice du cheval (*Asva*
dhika-parva).

15°-18°. Les quatre derniers livres forment co
l'épilogue du poème et nous renseignent sur la des
finale des personnages qui ont paru au cours du
L'*Asrama-parva* ou livre de l'ermitage nous app
comment le vieux Dhritarâchtra avec son épouse
dhârî et Kountî, mère des Pândavas, se retirent da
solitude où tous périssent tôt après dans un incendi
forêt. Le sort non moins tragique de la famille des
davas et de *Krichna* (V. ce mot) fait ensuite l'obje
Mansala-parva ou « livre des massues ». Rempli de
grin et de remords par ces calamités terribles, Youdhich
abdique et se met en route avec ses frères et leur
mune épouse vers l'Himâlaya, dans l'intention de m
au ciel d'Indra sur le mont Mérou (*Mahâprasthân*
parva, section du grand voyage). Le récit de cette « m
au ciel » (*Svargârohana-parva*) conclut dignemen
poème. Dans leur route vers les cîmes, leurs fautes
successivement trébucher les voyageurs. Draupadî to
la première à cause de la secrète prédilection qu'elle
pour Ardjouna. Puis c'est le tour de Sahadeva, à c
de son orgueil, et de Nakoula, en cause de sa fatuit
Ardjouna sa vanterie devient ensuite fatale et enf
Bhîma, sa cruauté. Youdhichthira arrive ainsi à la
du ciel dans la seule compagnie de son chien fidèle :
il ne consent a y entrer qu'à la condition que son c
ses frères et Draupadî y seront admis en même t
que lui.

A. FOUCHE

BIBL. Tels sont les grands traits de la légende des
davas. Nous devons renvoyer pour les détails soit, à d
de la traduction française, malheureusement incomp
de FAUCHE, à la traduction anglaise récemment ache
à Calcutta, sous la direction de Pratâp Chandra RAY,
aux deux grandes éditions indiennes de Calcutta e
Bombay. — Les derniers travaux dont le *Mahâbhârata*
fait l'objet sont ceux de BÜHLER, *Contributions to*
history of the Mâhabhârata (*Sitszungsberichte*, de l'
démie de Vienne, 1892), — A. HOLTZMANN, *Das Mahâ*
rata und seine Theile, 1892-95, 4 vol. — Joseph DAHLM
S. J. *Das Mahâbhârata as Epos und Rechtsbuch*; Be
1875, in-8. — Les resultats de ces diverses publicatio
trouvent résumés dans un important article de M
BARTH, dans le *Journal des Savants*, avril, juin et
let 1897.

PANDECTES (*Pandectæ*). Expression tirée du gr
désignant une sorte d'anthologie, de compilation. El
déjà été appliquée à des ouvrages de droit par Ulpie
Digeste contient des extraits de son *Liber singu*
pandectarum, et l'*index* du même ouvrage lui a
bue même des pandectes en 10 livres dont nous n'a
aucun extrait) et par Modestin (12 livres cités par l'i

du Digeste et mis à contribution dans ce recueil) ; mais elle est surtout célèbre comme seconde dénomination donnée par Justinien à son Digeste (v. Digeste de Justinien, t. XIV).

PANDER (Christian-Heinrich), médecin et naturaliste russe, né à Riga le 12 juil. 1793, mort à Saint-Pétersbourg le 10 sept. 1865. Reçu docteur à Wurtzbourg en 1817, il fut désigné en 1820 pour accompagner à Bokhara une ambassade russe, puis en 1823 devint membre ordinaire de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Pander s'est rendu célèbre par ses travaux d'embryologie, qui ont inauguré la véritable histoire du développement des vertébrés ; le premier, il a étudié exactement le développement du poulet à partir de son incubation. Bien que Wolff eût reconnu, dès 1768, les feuillets du blastoderme, on peut dire que Pander les a le premier bien décrits, et de là le nom de *feuillets de Pander* qu'on leur a donné. Il a acquis en outre de grands mérites comme géologue et paléontologiste. Ouvrages principaux : *Diss. sist. historiam metamorphoseos quam ovum incubatum prioribus quinque diebus subit* (Wurtzbourg, 1817, in-8) ; *Beitr. zur Entwickelungsgeschichte des Huhnchens im Ei* (Wurtzbourg, 1818 [1817], in-fol., 10 pl.) ; avec d'Alton : *Vergleichende Osteologie* (Bonn, 1821-31, in-fol. transv., pl. magnif.) ; *Beitr. zur Geognosie des russischen Reichs* (Pétersbourg, 1830, in-4), etc.

PANDHARPOUR (V. Pandarpour).

PANDICULATION (Méd.). Mouvements à rythme variable qui se produisent au réveil et essentiellement caractérisés par la mise en jeu des actions antagonistes des muscles du tronc et des membres ; généralement il y a renversement du tronc et de la tête en arrière, avec élévation et extension des membres supérieurs. Le phénomène ne se produit pas toujours avec cette régularité, et les mouvements peuvent être limités à un groupe de muscles ou aux membres supérieurs, par exemple. Ces mouvements sont toujours accompagnés ou même précédés, dans l'état de santé, d'un bâillement qui indique que le sommeil n'est pas encore entièrement dissipé. Ils sont suivis d'un sentiment de bien-être, parfois d'une sorte de défaillance si le sujet est debout. Les pandiculations sont assez fréquentes dans les maladies nerveuses, dans les phases prodromiques des fièvres, etc. Dr L. Hn.

PANDION. Nom de deux rois légendaires d'Athènes, le cinquième et le huitième de la liste. Le premier régnait 250 ans avant la prise de Troie, et accueillit Déméter et Dionysos ; fils d'Erichthonios et de la naïade Praxithéa, il eut de sa sœur Zeuxippe deux fils jumeaux, Erechthée et Butès, et deux filles, Procné et Philomèle. — Le second, fils de Cécrops II, régnait 25 ans avant la prise de Troie ; marié à Pelia, fille du roi de Pylas, de Mégare, il en eut quatre fils, Ægée, Pallas, Nisus, Lycus. Expulsé par les Métionides, il se retira à Mégare où il succéda à son beau-père ; on y montrait son tombeau et il avait dans la ville une chapelle (*herôon*).

PANDIT. Nom des savants ou plutôt des « lettrés » indigènes de l'Inde. Au Cachemire, ce titre a été usurpé par toute la population brahmanique sans distinction. Mais dans le reste du pays il est toujours réservé aux seuls érudits et spécialement à ceux qui, restés fidèles à la tradition, sont surtout versés dans la connaissance du sanscrit et de son immense littérature — grammaticale, poétique, philosophique ou religieuse — tandis que ceux qui se sont particulièrement adonnés aux études occidentales et anglaises reçoivent le nom de *babou*. Il va de soi que le nombre de ces derniers croît tous les jours tandis que celui des premiers diminue, l'étude de l'anglais et des sciences européennes assurant un plus bel avenir que celle de la « sagesse indienne ». Le traitement d'un bon pandit n'est guère en moyenne que de 50 roupies par mois (valeur de la roupie, de 1 fr. 50 à 1 fr. 70). Ils enseignent soit dans des écoles privées, soit dans des institutions fondées par les râdjahs de l'Inde, soit dans des collèges entretenus par le gouvernement. Les meilleurs qui subsistent actuellement se trouvent à Bénarès, à Calcutta et à Pouna. Dans ces derniers temps, plusieurs d'entre eux se sont initiés avec succès aux méthodes occidentales et font partie de diverses sociétés asiatiques. L'un d'eux, R.-G. Bhandarkar, de Pouna, est membre correspondant de l'Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres. A. Foucher.

PANDJAL, que les Kachmiris prononcent *Pantsal*, désigne proprement la moitié méridionale de la ceinture de montagnes qui entoure la vallée de Cachemire, depuis la passe de Banihal (2.804 m.), par où passe la route privée du mahârâdjah entre Djammou et Srinagar jusqu'à la gorge de Baramoula (1.620 m.) qui donne passage en même temps à la rivière Vihât ou Djilam et à la nouvelle route carrossable de Srinagar à Mari (angl. *Murree*) et Rawal-Pindi. La chaîne, qui s'étend dans la direction du S.-E. au N.-O., doit proprement son nom à la passe du Pîr-Pandjal (3.470 m.) qui la coupe en son milieu et qui était, depuis la conquête mongole, la route la plus fréquentée entre l'Inde et le Cachemire, par Bhimber, où notre voyageur Bernier faillit mourir de chaleur à la suite d'Aureng-Zeb. La passe est fermée par les neiges de novembre à avril. Les cimes les plus hautes de la chaîne sont, à droite et à gauche, le Brahmasakoul (4.730 m.) et le Toutakouti (4.732 m.), qui gardent de la neige tout l'été. La formation géologique est surtout basaltique. La faune, très abondante et variée, est celle de l'Himâlaya occidental. Tandis que le versant sud, exposé aux vents chauds de l'Inde, est dénudé, les pentes qui descendent vers le Cachemire sont couvertes de magnifiques forêts de sapins et de cèdres déodhars et d'immenses *margs* ou prairies alpestres dont l'un, Goul-marg (la prairie des roses), est devenu la station d'été à la mode du Cachemire. A. Foucher.

PANDOLFINI (Agnolo), homme politique italien, né à Florence en 1360, mort en 1446. Il remplit des missions diplomatiques auprès du pape Martin V, de l'empereur Sigismond et du roi Ladislas, et fut trois fois gonfalonier de la République ; il contribua à faire rappeler de l'exil Côme de Médicis, dont il était l'ami. On lui a atribué longtemps un *Traité du gouvernement de la famille* (*Trattato del governo della famiglia* ; imprimé à Florence en 1734 et à Milan en 1811), qui n'est autre chose, comme l'a démontré récemment M. Mancini, qu'une rédaction un peu différente du troisième livre du traité *della Famiglia*, de Leone-Battista Alberti. A. J.

Bibl. : G. Mancini, *L.-B. Alberti et A. Pandolfini* ; Ancône, 1882. — F.-C. Pellegrini, *A. Pandolfini e il Governo della Famiglia*, dans *Giornale Storico della lett. ital.*, VIII, 1.

PANDORE (Πανδώρα). **I. Mythologie.** — Nom de la première femme, d'après un mythe inséré dans la *Théogonie* hésiodique et dans *les Œuvres et les Jours*. Fabriquée par Hephaistos avec de la terre et de l'eau, elle fut envoyée aux hommes par Zeus, pour les châtier, quand Prométhée eut dérobé le feu au ciel. Aphrodite, Peitho et les Charites (Grâces) la parèrent de tous les charmes ; les Heures, des fleurs du printemps ; Hermès lui donna la parole et lui enseigna l'art d'en user pour séduire et tromper ; Zeus lui donna un vase ou une boîte où étaient enfermées toutes les misères. Ornée de tous ces dons, Pandore vint parmi les mortels et fut prise pour femme par Epiméthée, qui ouvrit le vase fatal d'où sortirent et se répandirent tous les maux ; seule la trompeuse espérance demeura au fond. La naissance de Pandore fut souvent représentée par les artistes grecs, notamment sur le socle de la statue d'Athéna au Parthénon. A.-M. B.

II. Astronomie (V. Astéroïde).

III. Musique. — La pandore est un instrument de la famille du luth, qui fut en assez grande vogue au commencement du XVIIe siècle, surtout en Italie et en Allemagne. En France, le luth et le théorbe lui furent toujours préférés. La pandore, comme le luth, avait 6 ou 7 paires de cordes, accordées à l'unisson deux par deux ; mais ces cordes, au

lieu d'être de boyau, étaient en métal, cuivre ou acier, et se touchaient, non pas à la main nue, mais à l'aide d'un plectre, aussi de métal. Le corps de l'instrument différait peu de celui du luth pour la forme ou pour la grandeur, mais au lieu d'être convexe, le dos de l'instrument était plat. A en croire Prœtorius (*Syntagma Musicum*), la pandore aurait été inventée en Angleterre et aurait servi surtout à l'accompagnement, tandis que le luth exécutait souvent des mélodies à titre d'instrument *solo*. Le fait cependant de toucher les cordes à l'aide d'un plectre devait plutôt gêner dans l'exécution des accords à plusieurs parties: peut-être ne s'en servait-on pas toujours, d'ailleurs. L'accord de cet instrument, comme de tous ceux à cordes pincées, a varié beaucoup : il semble cependant avoir toujours été par quartes et tierces superposées comme celui du luth et d'un diapason généralement moins grave.

PANDOSIA. Ville de l'Italie antique, dans le Bruttium, sur le fleuve Achéron ; principauté œnotrienne, siège d'un oracle. On l'identifie à Castelfranco.

PÂNDOU est, dans l'épopée indienne, le nom du père des cinq Pàndavas, héros du *Mahâbhârata*. Deux petites rivières indiennes portent également ce nom : l'une est un affluent de droite du Gange et arrose le district de Cawnpour (135 kil. de longueur) ; l'autre arrose le district d'Anantapour (prov. de Bellary, prés. de Madras) et se jette dans le Panar ou Pennar septentrional (rive droite), après un cours de 100 kil. C'est aussi le nom d'une principauté minuscule du Rajpoutâna (prés. de Bombay).

PANDOUAH (angl. *Pundooah*). Bourgade du Bengale, district de Hougli, prov. de Bardwan ; 4.000 hab. Station de l'*East Indian Railway*, à 60 kil. N.-O. de Calcutta. Ancienne capitale musulmane : tour et mosquée. Ne pas confondre avec le suivant.

PANDOUAH. Site ruiné d'une ancienne capitale musulmane du Bengale, à environ 30 kil. au N. des ruines de Gaur, district de Maldah. Elle fleurissait au XIVe siècle. Construite des débris des vieilles villes voisines, elle a partagé à son tour leur déchéance. De ses monuments à présent envahis par la jungle, le plus intéressant est la mosquée dite *Adina Masjid*.

BIBL. : Buchanan HAMILTON, *Statistical account of Bengal*, vol. VII. — J. FERGUSSON, *History of Indian and Eastern Architecture*, p. 547 et suiv.

PANDOUR. Nom d'origine douteuse, qui désignait au XVIIe et au XVIIIe siècle les troupes irrégulières dans l'armée autrichienne, composée de Hongrois, Serbes, Croates et Roumains. Primitivement ce furent les gens d'armes à la solde des gouverneurs chrétiens ou des pachas turcs : ils surveillaient les chemins ou servaient d'escorte. En 1741, un aventurier, François de Trenck, avec la permission de Marie-Thérèse, avait armé un corps de pandours, qui conquit une réputation terrible par ses cruautés de toute espèce en Silésie et en Bavière. Ce corps fut transformé en régiment d'infanterie (1756). De nos jours, on désigne souvent par ce nom, en Hongrie, en Serbie et en Roumanie, des agents subalternes au service des administrations et des municipalités. M. GAVRILOVITCH.

BIBL. : Franz von der TRENCK, *Merkwürdige Lebensgeschichte des Freiherrn Franz von der Trench*; Berlin, 1787-92, 4 parties.

PANDRIGNES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. (S.) de Tulle ; 449 hab.

PANDROSÉION (Archit. gr.). Le Pandroséion, qui tirait son nom de Pandrose, une des trois filles de Cécrops, est le sanctuaire regardant l'Occident et juxtaposé au temple de Minerve Polias dans l'ensemble architectural qui constitue l'*Erechthéion* (V. ce mot), sur l'Acropole d'Athènes. Le remarquable travail de restitution de cet édifice, en dix-sept feuilles de dessins et un mémoire, envoyé d'Athènes en 1848 par M. Tétaz et conservé à la bibliothèque de l'Ecole nationale des beaux-arts, ainsi que l'étude faite de l'Erechthéion par M. Beulé (V. *Acropole d'Athènes*; Paris, 1862, in-8) semblent, par l'interprétation du texte de Pausanias et le relevé des dispositions particulières aux diverses parties de l'Erechthéion, avoir fixé l'attribution de ces parties. Situé derrière le temple de Minerve Polias et à un niveau un peu inférieur, le temple de Pandrose était hypèthre et renfermait une cour intérieure dans laquelle se trouvaient l'autel de Jupiter hercéen (Jupiter protecteur de l'enceinte), et l'olivier sacré, cette tige mère de tous les oliviers de l'Attique. Le Pandrosion est situé entre le portique N. avec lequel il communique par une porte richement ornée et le petit portique S. ou tribune des Caryatides; les quatre colonnes engagées, qui décorent sa façade, sont d'ordre ionique et, entre les colonnes, s'ouvrent trois fenêtres éclairant le vestibule précédant le temple et servant de communication entre le portique du N. et la tribune des Caryatides. Ch. L.

PANDULPHE ou **PANDOLFO**, prêtre italien, né à Rome, mort à Rome le 16 sept. 1226. Il a joué un grand rôle politique en Angleterre dans un moment très critique de la lutte entre l'Église et l'Etat, entre la royauté et l'aristocratie. Il importe tout d'abord de le distinguer d'un homonyme, Pandolfo Masca, de Pise, qui fut cardinal en 1182 et mourut en 1202 dans un âge avancé. Il était sous-diacre et agent particulier (*familiaris*) du pape, quand Innocent III l'envoya en Angleterre pour surveiller la lutte engagée entre le roi Jean sans Terre et le Saint-Siège, au sujet de l'élection archiépiscopale de Canterbury. Il devait porter au roi les conditions imposées par le pape, ou le frapper d'excommunication (1213). Il reçut d'abord la soumission de Jean sans Terre (15 mai), puis arrêta Philippe-Auguste qui menaçait d'envahir l'Angleterre. Quand le roi Jean fut devenu le vassal du Saint-Siège, Pandulphe fut maintenu auprès de lui comme pour le conseiller et l'appuyer dans une nouvelle lutte qu'il entama contre les barons anglais. Son nom figure dans le texte de la grande charte après celui des archevêques et évêques ; mais il faut croire que ses services étaient agréables au roi, puisque celui-ci le fit élire évêque de Norwich (1215). Quand Jean sans Terre eut été absous du serment qu'il avait prêté d'observer la grande charte (24 août), c'est encore Pandulphe qui excommunia les chefs du parti aristocratique et qui suspendit même leur protagoniste, l'archevêque de Canterbury, Etienne de Langton. Dans toutes ces circonstances, son rôle fut très actif, mais toujours subordonné à celui des légats : Nicolas, évêque de Tusculum en 1213, et Galon des Bicchieri en 1215. Après la mort d'Innocent III et de Jean sans Terre (1216), et après un séjour de quelques années à Rome où il fut nommé notaire apostolique et chapelain du pape, il fut renvoyé en Angleterre avec le titre et les pouvoirs de légat ; il y remplaça le cardinal Galon (1218). Peu après son arrivée (3 déc.), le principal conseiller du petit roi Henri III, Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, vint à mourir (mai 1219), et le premier rôle dans le gouvernement fut disputé par Hubert de Bourg, comte de Kent, et l'évêque de Winchester Pierre des Roches. Leur rivalité fortifia l'autorité du légat qui, pendant deux ans, fut en Angleterre comme un vice-roi. Ses lettres attestent l'étendue de son influence dans les affaires politiques et religieuses de ce royaume. Il s'employa surtout et avec succès pour calmer les derniers mouvements de la guerre civile qui avait failli renverser le trône de Jean sans Terre. Puis il entra en conflit avec Hubert de Bourg sur l'administration du Poitou et avec Etienne de Langton sur celle du diocèse de Norwich, et, abandonné sans doute par le pape, il résigna ses fonctions de légat (19 juil. 1221). Il trouva une compensation à Rome, où le pape Honorius III le consacra de ses propres mains évêque de Norwich (29 mai 1222). Il ne remplit d'ailleurs guère plus assidûment ses fonctions épiscopales que pendant les sept années où il avait été seulement évêque élu, car il continua de remplir des fonctions politiques : en 1223, après la mort de Philippe-Auguste, il fut chargé de réclamer à Louis VIII les fiefs français qui avaient été enlevés à Jean sans Terre par la sentence des pairs en 1202 ; en 1225,

il était de nouveau à Rome où il combattait les intérêts français. A sa mort, son corps fut ramené en Angleterre et enseveli dans l'église cathédrale de Norwich. Sa vie, très agitée, avait trouvé son unité dans un dévouement infatigable aux intérêts de l'Eglise de Rome et de la royauté anglaise vassale du Saint-Siège. Ch. Bémont.

PANDYNAMOMÈTRE (Méc.) (V. Dynamomètre).

PANEAS (V. Césaree de Philippe, t. X, p. 136).

PANEAU d'Arty (L'abbé) (V. Arty).

PANÉGYRIQUE (Litt.). On a longtemps appelé du nom de *panégyriques* des discours prononcés au milieu d'une assemblée générale du peuple athénien (πανήγυρις) et consacrés à la louange d'un homme vivant ou mort, quelquefois même à la glorification d'un être de raison tel que la patrie. C'est ainsi que le panégyrique a pu se trouver confondu avec l'*éloge* (V. ce mot), et avec l'*oraison funèbre* (V. ce mot). Périclès avait prononcé le panégyrique, ou, si l'on veut, l'oraison funèbre des guerriers morts pour la patrie, et l'on connaît le fameux éloge ou panégyrique d'Athènes qui coûta, dit-on, quinze années de travail à Isocrate. La confusion tient à ce fait que les Grecs, maîtres en l'art de bien parler et créateurs de toutes les formes de l'éloquence, n'ont jamais éprouvé le besoin de délimiter rigoureusement les genres oratoires. Les Romains, gens plus méthodiques, ont établi de bonne heure des distinctions précises entre les différentes sortes d'éloges, l'oraison funèbre demeurant exclusivement consacrée aux morts et le panégyrique aux vivants. L'oraison funèbre était, à vrai dire, le panégyrique des morts, et le panégyrique donnait aux vivants un avant-goût de leur oraison funèbre.

Le plus célèbre des panégyriques anciens est sans contredit celui que Pline le Jeune prononça en plein Sénat, au début du IIe siècle de notre ère, et qui est consacré à la louange de l'empereur Trajan. D'un compliment très court, Pline fit, à force de travail, un grand discours à la façon des plus belles harangues de Démosthène et de Cicéron; et s'il s'attacha à transformer en actions héroïques les moindres démarches de l'empereur, il n'eut garde de s'oublier lui-même un seul instant. Le *Panégyrique de Trajan* est l'œuvre d'un brillant rhéteur, et il porte des traces trop visibles de l'irrémédiable décadence des lettres latines à cette époque. Il a servi de modèle à d'innombrables compositions du même genre; c'est de lui que procèdent les écrivains romains ou grecs, car en cela, la Grèce se fit l'imitatrice de Rome, qui composèrent au IVe siècle les ennuyeux panégyriques de Constantin, de Julien l'Apostat, de Théodose, de tous les empereurs enfin. Ce sont des élucubrations d'une lecture fatigante où l'historien cherche péniblement la vérité au milieu des flatteries les plus énormes et des mensonges les plus audacieux, où le littérateur trouve beaucoup à reprendre et presque rien à admirer.

La chaire chrétienne s'empara du panégyrique au moment même où l'éloquence laïque en faisait un si déplorable usage; mais elle commença par le transformer d'une manière complète. Elle lui donna dès le premier jour le caractère qu'il conserve encore aujourd'hui; le panégyrique chrétien, c'est l'oraison funèbre d'un personnage appelé par l'Eglise aux honneurs de la canonisation. Dès le milieu du IIIe siècle, Saint-Cyprien avait pris l'habitude de prononcer sur leur tombeau même l'éloge des martyrs de Carthage; les Pères grecs et latins suivirent cet exemple. Ils louèrent indifféremment tous les saints, les martyrs, les confesseurs, les docteurs, les anachorètes, les vierges, ceux qui s'étaient sanctifiés dans le monde, et ils cherchèrent à tirer de ces éloges où la flatterie et l'imposture ne pouvaient trouver place, des excitations à la vertu. Tantôt l'orateur sacré faisait à grands traits la biographie du saint, et son discours était alors comme une suite des Actes des martyrs ou des Vies des saints; tantôt il se contentait de montrer comment telle ou telle vertu chrétienne avait été pratiquée d'une manière admirable par le bienheureux dont il prononçait le panégyrique. De là deux façons de concevoir ce genre de discours, et même deux sortes de panégyriques, le panégyrique historique et le panégyrique moral; tous deux tendant au même but, mais cherchant à l'atteindre par des voies différentes. Mais le plus ordinairement les panégyristes des saints raisonnent sur des faits qu'ils supposent connus de tous leurs auditeurs, et dès lors ils s'étudient à bien mettre en lumière quelques-unes des vertus, quelques-uns des traits qui distinguent de la foule des élus celui dont ils ont entrepris l'éloge.

C'est même en cela que le panégyrique a toujours paru d'une exécution plus difficile que le sermon et que l'oraison funèbre. « Il n'y a personne, disait le P. Senault, l'un des réformateurs de la chaire au XVIIe siècle, qui ne sache que le panégyrique est le chef-d'œuvre de l'éloquence, et que l'orateur fait son éloge toutes les fois qu'il réussit à faire celui des autres. » Cent ans plus tard, un habile homme, auteur de *Nouvelles Observations sur les différentes méthodes de prêcher*, consacrait aux panégyriques un chapitre entier, et il montrait en ces termes les défauts dans lesquels on pouvait tomber. « Les panégyriques, disait l'abbé Albert, ont toujours été regardés comme l'écueil des prédicateurs. Rarement y réussit-on... Tantôt c'est une narration prolixe de la vie du saint qui approche plus de l'histoire que du panégyrique. Tantôt c'est un éloge qui ne convient pas plus au saint que l'on célèbre qu'à plusieurs autres... ; on n'aurait qu'à y changer le nom pour s'en servir aux jours de leur fête. Quelquefois on élève un saint en déprimant les autres... Ici c'est un orateur qui est si attentif aux actions miraculeuses et à la gloire de celui dont il fait l'éloge qu'il oublie ses auditeurs... Là c'est un prédicateur qui donne dans un excès tout contraire : uniquement occupé de l'édification de son auditoire, il ne fait connaître qu'imparfaitement le mérite des saints... etc. » Ce qui complique encore la difficulté, c'est que le panégyrique doit toujours viser à la grande éloquence, et ne se pas contenter des qualités modestes du genre délibératif auquel il appartient pourtant. « Les éloges doivent être magnifiques, dit encore notre auteur citant le judicieux Rollin. Il est permis d'y déployer toutes les richesses de l'éloquence et d'en étaler toute la pompe : pensées ingénieuses, expressions frappantes, figures agréables, métaphores hardies, arrangements nombreux et périodiques... etc. »

Il résulte de ces observations que l'histoire du panégyrique chrétien est celle de l'éloquence religieuse elle-même. Cultivé avec succès par les Pères grecs et latins, il est devenu au moyen âge un mauvais sermon, et c'est seulement au XVIIe siècle qu'on le voit apparaître dans toute sa beauté (V. Oratoire [Art]). Tous les prédicateurs en renom se sont exercés à composer des panégyriques, et l'on peut distinguer dans la foule ceux du P. Senault, de Bossuet, de Bourdaloue, de Fléchier et de Massillon. Le P. Senault et Fléchier ont eux-mêmes publié les leurs. Ceux de Bossuet, de Bourdaloue et de Massillon n'ont été imprimés qu'après la mort de leurs auteurs. On retrouve dans tous ces discours les qualités et les défauts ordinaires des orateurs dont ils portent le nom ; la postérité semble élever au-dessus de tous les autres, sans comparaison possible, les panégyriques composés par Bossuet, notamment les panégyriques de saint Paul, de saint André et de saint Bernard, que l'on peut mettre en parallèle avec les plus admirables sermons de Bossuet et même avec ses oraisons funèbres.

On voit par ce qui précède que le nom de panégyrique appartient exclusivement, depuis le IVe siècle de l'ère chrétienne, à l'éloquence religieuse; mais dans l'usage on le donne à des éloges d'une tout autre nature que les éloges des saints. Le panégyrique se confond même presque complètement avec l'éloge, témoin ces vers de Boileau :

Un éloge ennuyeux, un froid panégyrique,
Peut pourrir à son aise au fond d'une boutique.

La seule différence marquée par les auteurs de syno-

vrai que ce sont, avec ceux des empereurs romains, les seuls auxquels on puisse conserver raisonnablement le nom de panégyriques. A. GAZIER.

PANÉMONE (V. MOTEUR, t. XXIV, p. 417).

PANEMUS (Calendr.). Nom du neuvième mois de l'année dans l'ancien calendrier macédonien. D'après Saverien, on donna ce nom au sixième mois, à la suite de la conquête de l'Arabie.

PANERAI (Napoleone), journaliste et auteur dramatique italien, né à Florence en 1840. Il a dirigé la *Domenica fiorentina*, puis il est passé à l'*Elettrico*, où on peut lire encore ses articles pleins de verve. Il a écrit et publié les comédies suivantes : *Non giurare* (Milan, 1872) : *Un marito vale un re* (*ibid.*, 1872) ; *Non v'ha peggior nemica d'una innamorata antica* (*ibid.*, 1872) ; *l'Eredità di un geloso* (*ibid.*, 1874). Il a écrit encore : *Fra babbo e mamma* (*ibid.*, 1884) ; *le Quattro stagione* (Florence, 1896), etc. M. MENGHINI.

PANETERIE. 1° Une des deux fonctions de l'office du gobelet du roi, qui consistait à préparer le couvert du roi, le linge de table, le pain, etc. Elle comprenait 1 chef ordinaire, 12 sommiers, 4 aides, etc.

2° Office de la maison du roi, comprenant 19 sommiers et 2 lavandiers. H. MONIN.

PANETIER (GRAND). Grand officier de la couronne de France, qui était à la tête de la paneterie dans la maison du roi. Au sacre, dans les cérémonies et aux jours de grandes fêtes, il servait en personne à la table royale avec l'écuyer tranchant et le grand échanson. Jusqu'en 1711, il exerça une juridiction sur les boulangers de Paris ; il percevait encore sur les membres de cette corporation, au XVIII[e] siècle, divers droits plus honorifiques que lucratifs. Le premier grand panetier connu se nomme Eudes Arrode, mort en 1217. L'office, qui eut pour titulaires les plus grands seigneurs de France, entre autres deux Montmorency, finit par se fixer, au moyen des *survivances* (V. ce mot) dans la famille de Cossé-Brissac, depuis 1495 jusqu'à la Révolution. H. MONIN.

BIBL. Le Père Anselme de SAINTE-MARIE, *Histoire généalogique et chronologique de la maison de France et des grands-officiers de la couronne;* Paris, 1674, 2 vol. in-4. — V surtout le t. VIII du même ouvrage, continué et augmenté par Dufourny et les PP Simplicien et Ange de Sainte-Rosalie , Paris, 1726-33, 9 vol. in-fol. — Apres 1733, *les Almanachs royaux* et *les Almanachs de la cour de France.* — R. de LESPINASSE, *les Métiers de Paris,* 1897, in-fol. (consulter *la Table alphabétique* du t. III).

PANETIÈRE (V. COSTUME, t. XII, p. 1163).

PANÉTIUS DE RHODES, disciple des stoïciens Diogène et Antipater, né vers 180 av. J.-C. Il vécut plusieurs années à Rome, commensal de Scipion et ami de Lélius. En 143, il accompagna le premier dans son voyage en Orient et à Alexandrie. Puis il succéda à Antipater dans la direction de l'école stoïcienne d'Athènes, où il mourut vers 110 av. J.-C. On lui attribue sept écrits, sur *le Devoir*, dont Cicéron s'est beaucoup servi pour le *De officiis* et qui a ainsi indirectement inspiré le *De officiis ministrorum* de S. Ambroise ; sur les *sectes philosophiques*, sur la *mantique*, que rappelle en certains endroits le *De divinatione* de Cicéron ; sur la *politique*, sur *la Providence*, à propos duquel se sont élevées de nombreuses discussions pour savoir si le *De natura Deorum* de Cicéron en reproduit les doctrines essentielles, etc. A Athènes et à Rome, il eut de nombreux disciples, qu'énumère Zeller, et dont les plus célèbres sont Q. M. Scevola, Sextus Pompée, les Balbus, Mnésarque, son successeur à Athènes,

Aussi met-il en doute, après Boëthus, la conflag
universelle, qui doit, selon les stoïciens, ramener l'
divine, d'où sortira une nouvelle variété, et il trouve
semblable l'éternité du monde admise par Aristote.
être encore se rapproche-t-il de certains disciples d
tote, en niant que l'âme survive, même pendant un c
temps, à ce que nous appelons la mort. En tout cas,
souvenait du péripatétisme, lorsque, dans sa réduct
six des huit parties de l'âme humaine, il attribuai
nature, et non plus à l'âme, la faculté reproductrice ;
qu'il divisait la vertu en théorique et en pratique.
serait encore rapproché des platoniciens et surtout d'
tote, s'il avait, comme l'affirme Diogène Laërce (VII, 12
auquel Zeller d'ailleurs refuse d'ajouter foi — décla
la vertu ne suffit pas à elle seule, mais qu'il faut y jo
la santé, la force, la richesse. La même tendance s
trouve dans l'abandon de l'analgésie et de l'apathie ;
l'acceptation d'un plaisir conforme à la nature ; lo
néglige le κατόρθωμα pour s'attacher au καθῆκον ;
s'adresse non pas au sage, mais à l'homme qui ne
pas (Sénèque, *Ep.* 116, 4), etc. Avec Parnétius
blit à Rome une philosophie dont les tendances éclec
atteindront leur complet développement avec Plotin,
le caractère unificateur et pratique revivra dans le
tianisme romain. F. PICAV

BIBL. . Van LYNDEN, *De Panætio Rhodio*, Leyde,
— Ed. ZELLER, *Die Philosophie der Griechen*, IV, p.
suiv. — THIAUCOURT, *Essai sur les traites philosoph
de Cicéron*, Paris, 1885. — L. STEIN, *Die Psycholog
Erkenntnistheorie der Stoa;* Berlin, 1886-88. — SCHM
Die Philosophie der mittlere Stoa; Berlin, 1892.

PANETTI (Domenico), peintre italien de l'école de
rare (première époque), né à Ferrare en 1460, m
Ferrare vers 1530. Ses premières productions furen
faibles, mais lorsque le Garofalo, qui avait été son
et l'avait quitté pour aller étudier sous Raphaël, re
Ferrare, le maître ne dédaigna point de prendre des
de celui qu'il avait initié aux secrets de la pei
Panetti fit alors des progrès rapides et si étonnant
ses derniers ouvrages le disputent à ceux des mei
peintres du XVI[e] siècle. Son chef-d'œuvre est le
André du couvent des Augustins, actuellement au
de Ferrare. Ce tableau se distingue par la grandeur
majesté des figures. On a également de lui : *le
mort et les trois Maries*, qui est au musée de B
l'Annonciation et la Visitation, au musée de Fer
une *Pietà*, au musée de Berlin.

BIBL. VASARI, éd. Milanesi, VI, 458. — LUBKE,
der ital. Mäler., I, 485.

PANFILI (Jean-Baptiste) (V. INNOCENT X).

PANGANI. Fleuve de l'Afrique orientale, qui
naissance dans les monts Moérou (4.453 m.) et
man Djaro (5.700 m.). La branche la plus él
a son origine sur le versant N.-E. du premier, s
nom de *Roufou* ou *Loufou* : on la considère comm
branche mère, à laquelle vient s'en joindre une se
qui sort des marécages au pied méridional du Moéro
Roufou se grossit ensuite des torrents descendu
flancs au S. et au S.-E. du Kiliman Djaro, dont le
cipal est le *Rombo* ou *Loumi*. Celui-ci traverse
Djipé et reçoit à droite la Kiléma. Le fleuve prin
grossi d'un affluent de droite, le *Komazi*, et qui
coulé au S., se dirige au S.-E. Après avoir reçu, à ga
un nouvel affluent, l'*Ourenghéré*, il descend entre
terrasses coralligènes ; mais ses rives se montrent gé
lement assez différentes d'aspect : la rive septentr

élevée, rocheuse et aride; la méridionale, basse et verdoyante. Le Pangani, dans son cours supérieur, offre mille obstacles pour la navigation, soit des rochers et des rapides, et ne devient navigable qu'à une quarantaine de kil. de la mer; il débouche dans l'océan Indien, au S. de la baie et de la ville du même nom, celle-ci étant bâtie sur sa rive gauche, et se trouvant à 88 kil. N.-N.-O. de Zanzibar, à 5° 25′ lat. S., 36° 41′ long. E. L'embouchure est obstruée par une barre, mais surmontée encore de 2 m. d'eau aux basses mers. La longueur totale de ce cours d'eau, parallèle aux deux autres grandes rivières plus au N., le Sabaki et le Tanna, est de 420 kil. — Le Pangani supérieur ou Loufou ou Roufou, sépare le Paré et le pays de Massaï; plus bas, le fleuve sert de limite aux deux protectorats, allemand et britannique. Ch. Delavaud.

PANGANI. Ville de la côte orientale d'Afrique, située sur le littoral de l'océan Indien. Elle fait partie actuellement de l'Afrique orientale allemande.

PANGANOUR. Ancienne principauté de l'Inde méridionale, aujourd'hui annexée et faisant partie du district d'Arcote-Nord, présid. de Madras. Située à l'angle N.-O. du district, sur la frontière de Maïsour, elle compte 1.350 kil. q. et près de 80.000 hab. L'ancienne capitale qui a donné son nom à la principauté est à 700 m. d'alt. et a 8.000 hab.

PANGASINAN. Peuplade qui occupe dans l'île Luçon (Philippines) la province de ce nom, située à l'O. entre le golfe de Lingayen et la baie de Manille, bornée au N. par les provinces de Benguet et de la Union et par le golfe, à l'O. par la province de Zambale, bande littorale, au S. par la province de Tarlac, qui la sépare de celle de Pampanga, à l'E par celle de Nueva-Ecija. La division administrative espagnole fait partie du bassin de l'Agno-Grande, qui débouche dans le golfe de Lingayen; c'est un pays plat, dont les bornes naturelles, en outre de la mer au N., sont la plaine de Pampanga au S., les monts des Igorrotes à l'E., et ceux de Zambale à l'O. Il s'y trouve des volcans éteints ou non éruptifs. Le sol fertile produit surtout du riz, les eaux sont poissonneuses. Superficie, 4.366 kil. q.; population, 252.892 hab.; densité, 58. Capitale Lingayen, avec port maritime, Sual.

Les Pangasinans ne se rencontrent pas ailleurs dans l'archipel, ils ont été refoulés et envahis, du côté de la mer, par les Ilocanos, au N. et à l'E. par les Tagals, auxquels ils s'assimilent. Ils sont d'origine malaise, comme les autres peuplades, sauf les Negritos aborigènes, et résultent d'un mélange d'hommes de différentes nations, de même que les autres « Indiens » christianisés des Philippines, différant entre eux par leur idiome : soit l'ilocano pour les Ilocos, les Tagals, etc., le panpango pour les Pampangos et les Pangasinans. Ceux-ci sont de bons agriculteurs (V. Philippines). Ch. Delavaud.

PANGE. Ville de la Lorraine annexée, sur la Nied française (r. g.). Stat. sur la voie ferrée de Metz à Boulay, avant 1871, ch.-l. de cant., arr. de Metz. En patois messin, *Painge;* première mention : *Spanges*, 1093 (collégiale de Saint-Sauveur, arch.). Terre lorraine enclavée dans le pays messin. Le ban de Pange, avec ses annexes Mont et Colligny, fut cédé en toute souveraineté à la Lorraine par un traité entre la cité de Metz et le duc Charles III (1604). La seigneurie de Pange fut érigée en marquisat le 6 juil. 1766 par le roi Stanislas. En 1777, le ban de Pange se composait des villages de: Pange, Ars-Laquenexy, Domangeville, Pont-à-Domangeville, Maizery, Villers-Laquenexy et Loixy, Marsilly et Maizeray. Bailliage de Boulay. Château du xviiie siècle. Armoiries du marquisat : *D'argent au chevron d'azur, chargé à dextre d'une épée d'argent, à senestre d'un roseau d'or et accompagné de trois étoiles de gueules.* E. Ch

PANGE (Marie-François-Denis Thomas de), publiciste français, né à Paris le 9 nov. 1764, mort à Passy en sept. 1796. Fils d'un trésorier de l'extraordinaire des guerres, le chevalier de Pange appartenait à une ancienne et opulente famille lorraine. Elevé dans le monde de la finance, fréquentant chez les Trudaine, il s'y lia d'amitié avec les deux Chénier et se distingua bientôt par ses vues libérales. Il collabora : avec Condorcet, au *Journal de la Société de 1789;* au *Journal de Paris*, rédigé par Suard (1792); puis aux *Nouvelles politiques, nationales et étrangères* (1795). On a aussi de lui : *de la Sanction royale* (Paris, 1789); *Réflexions sur la délation et le comité des recherches* (Paris, 1790). Ses observations philosophiques et morales ne sont pas sans finesse; le style est sobre et nerveux. Les écrits de Fr. de Pange ont été réunis et publiés, avec une *Etude sur sa vie et ses œuvres*, par L. Becq de Fouquières (Paris, 1872, in-18). Pierre Boyé.

PANGÉOMÉTRIE. On appelle ainsi l'ensemble de toutes les géométries non euclidiennes, ou, si l'on veut, non classiques (V. Geométrie, Dimensions, Mathématiques, Philosophie).

PANGERMANISME. On désigne par cette expression le système qui consisterait à rassembler en une confédération ou en un Etat, toutes les nations d'origine germanique, ou seulement tous les Allemands. Le dernier sens est le plus usité. Il existe en Allemagne un *Alldeutscher Verband*, qui demande avant tout « un étroit rattachement économique et politique avec les autres Etats de nature germanique », en premier lieu avec l'Autriche, la Hollande et la Suisse. Ce mouvement, malgré que son but manque de précision, se développe en Allemagne; il est la suite des mouvements dits *Einiges Deutschland* et *Grossdeutschland* consacrés par les succès de 1870-71. Une des dernières manifestations du pangermanisme militant fut cette scandaleuse obstruction au Reichsrath de Vienne en 1897. Les journaux et les Universités de l'Allemagne, fraternisant avec « leurs frères d'Autriche », encourageaient l'opposition parlementaire des députés allemands contre les « ordonnances des langues », qui accordaient à la majorité tchèque en Bohême et en Moravie une partie des droits que possédait la minorité allemande. M. Gavrilovitch.

PANGES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Saint-Seine; 126 hab.

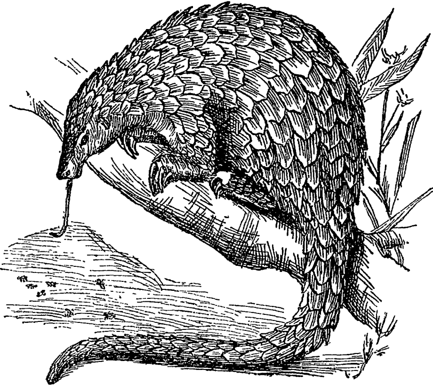
PANGIACÉES ou **PANGIÉES.** Groupe de plantes, ne formant plus aujourd'hui qu'une section des Bixacées (*Pangieæ*), ayant de commun avec les autres sections le placenta pariétal et les graines arillées, et essentiellement caractérisés par les fleurs dioïques à pétales pourvus d'une écaille à leur base. Les genres principaux sont, outre *Gynocardia* R. Br. et *Hydnocarpus* Gærtn. (V. ces mots), le genre type *Pangium* Rumph., qui a pour caractères : calice valvaire; pétales 5-8, imbriqués; étamines nombreuses, et gynécée libre à un ovaire uniloculaire, à 2-3 placentas pariétaux multi-ovulés; fruit bacciforme; graines albuminées, grosses et oléagineuses. La seule espèce connue. *P. edule* Reinw., est un arbre originaire de Java, cultivé aux Moluques et dans tout l'archipel Indien. Toutes les parties de la plante sont anthelminthiques et narcotiques; elle produit chez l'homme une intoxication caractérisée par la somnolence, des vomissements et une sorte d'ivresse; d'après Blume, le suc des feuilles renferme de la ménispermine ou un alcaloïde analogue. Le suc des feuilles sert contre les maladies de la peau. Les graines, broyées et macérées dans l'eau, perdent leurs propriétés toxiques et fournissent une huile comestible, qui retient cependant plus ou moins ses propriétés purgatives. L'écorce et les feuilles, jetées dans les cours d'eau, servent à étourdir les poissons. Dr L. Hn.

PANGIUM (Bot.) (V. Pangiacées).

PANGOLIN (*Manis*) (Zool.). Genre de Mammifères de l'ordre des Edentés, devenu le type d'une famille bien distincte (*Manidæ*), essentiellement caractérisée par la nature de son pelage remplacé, sur toute la face dorsale du corps, par de larges écailles imbriquées, avec quelques poils rares poussant dans les intervalles. Ces écailles, de nature cornée, sont formées par la soudure d'un certain nombre de poils, dont la véritable nature est encore vi-

sible chez l'embryon. Chez l'adulte, les dents font complètement défaut, mais Rōse a montré récemment (1892) qu'elles existaient à l'état rudimentaire sur le fœtus et s'atrophiaient avant la naissance. La langue est longue, vermiforme et protactile. Les membres sont courts, à 5 doigts bien développés à tous les pieds et munis de fortes griffes comprimées, fouisseuses. La queue est longue, entièrement couverte d'écailles, dessus et dessous. Les organes internes présentent des particularités qui séparent nettement les Pangolins des autres Edentés : l'utérus est franchement biçorne s'ouvrant dans un vagin unique ; le placenta est diffus et dépourvu de caduque, ce qui rappelle les Ongulés. Le squelette et notamment le crâne ont une forme très particulière. La bouche et les yeux sont très petits.

Les PANGOLINS ou *Fourmiliers écailleux* sont propres à l'ancien continent (Asie méridionale, Malaisie, Afrique) et vivent dans les régions intertropicales. Leur corps est



Pangolin à ventre blanc (Manis tricuspis).

allongé, bas sur pattes, les postérieures étant plantigrades, et leur taille varie de 30 centim. à 1 m. en y comprenant la queue qui représente à peu près moitié de la longueur totale. Ils vivent généralement à terre et sont fouisseurs, se nourrissant plus spécialement de termites qu'ils engluent à l'aide de leur longue langue ; quelques-uns montent facilement aux arbres et, s'y fixant solidement à l'aide de leurs pattes postérieures et des écailles de leur queue, meuvent le train antérieur dans tous les sens pour y chercher les Insectes. Ils peuvent s'enrouler en cachant la tête et les membres sous leur cuirasse écailleuse, et prennent cette attitude lorsqu'ils sont menacés par quelque danger. Leur revêtement d'écailles et la couleur d'un brun uniforme que présente cette enveloppe leur donne une ressemblance superficielle avec les Reptiles. La famille ne renferme qu'une demi-douzaine d'espèces que l'on peut toutes rapporter au genre *Manis*, le sous-genre *Pholidotus* renfermant les especes asiatiques dont une espèce cependant est aussi d'Afrique.

Le sous-genre *Manis* proprement dit est d'Afrique et renferme deux espèces. Le PANGOLIN À LONGUE QUEUE (*M. tetradactyla* L.) est remarquable par sa queue énorme, presque deux fois aussi longue que le corps et très large ; cette queue présente 49 vertèbres, ce qui est le chiffre le plus élevé que l'on connaisse chez les Mammifères. Il habite l'Afrique occidentale et centrale (du Sénégal à Angola, et dans l'intérieur jusqu'au pays des Niam-Niam). Le PANGOLIN À VENTRE BLANC (*M. tricuspis* Rafin.), dont les écailles sont à trois pointes, a la queue moins longue et moins large, et les poils du ventre sont d'un blanc sale. Comme l'espèce précédente, la face interne de ses pattes antérieures est poilue (et non écailleuse comme chez les Pangolins asiatiques). Tous deux montent aux arbres, comme l'indique la callosité dépourvue d'écailles que porte l'extrémité de la queue. Le *M. tricuspis* grimpe facilement aux arbres et s'y accroche aux moindres aspérités en gonflant son corps et redressant ses écailles de telle sorte que même, après avoir détaché ses griffes, il est presque impossible de l'en séparer. Sa chair est très recherchée par les indigènes. Le PANGOLIN GÉANT (*M. gigantea*) dont *M. Temminckii* n'est qu'une sous-espèce, est dépourvu de callosité à la queue et ne semble pas monter aux arbres. Il habite toute l'Afrique équatoriale, du Sénégal au Kordofan. Les espèces asiatiques, au nombre de trois, sont : *Manis pentadastyla* (L.), de l'Inde et de Ceylan ; *M. aurita* (Hodgs.), de l'Himalaya, de l'Indo-Chine et de la Chine méridionale jusqu'à Formose et *M. javanica* (Desm.) de l'Indo-Chine et des îles Malaises (Java, Sumatra, Bornéo) jusqu'à Célèbes ; comme le *M. gigantea*, elles ne montent pas aux arbres.

Des débris fossiles de l'éocène du S. de la France ont été rapportés par Filhol à cette famille sous les noms de *Necromanis* et *Leptomanis*. D'après Lydekker, le *Manis gigantea* a laissé ses débris dans les cavernes quaternaires de l'Inde méridionale, ce qui confirme l'origine asiatique de cette espèce et de tout le sous-genre *Pholidotus* (V. EDENTÉS). E. TROUESSART.

PANHARMONICON. L'invention de cet instrument de musique, ou plutôt de cette machine, est due au mécanicien Maëlzel, l'inventeur du *Métronome* (V. ce mot). Maëlzel était fort bon musicien et pianiste habile. Son panharmonicon devait être sans doute une sorte d'orgue mécanique, semblable, avec plus de perfectionnements peut-être, à ces orgues à cylindres de grandes dimensions que l'on trouve souvent aujourd'hui à l'étranger dans les établissements publics. Cependant il paraît, au dire des contemporains, que cet instrument reproduisait très exactement, non seulement le timbre des diverses voix de l'orchestre, mais aussi les *forte* et les *piano*, toutes les nuances d'expression en un mot. C'est en 1805 que Maëlzel, ayant achevé sa construction, exhiba le panharmonicon à Vienne. Deux ans après il venait à Paris ou il fit fureur. Cherubini ne dédaigna pas de composer un morceau pour le panharmonicon. A la fin de 1807, Maëlzel cédait son œuvre, moyennant 60.000 fr., à un amateur. Aussitôt après, il se remettait au travail et construisait un second instrument semblable au premier, mais ou il avait introduit divers perfectionnements. Ce dernier instrument fut transporté, vers 1823, en Amérique et vendu, paraît-il, 400.000 dollars à une société qui se proposait de l'exploiter. On ne sait aujourd'hui ce que sont devenus les deux panharmonicons de Maëlzel. Celui-ci, qui passait volontiers d'une idée à une autre, n'a plus construit par la suite aucune machine analogue, et n'a laissé aucune description des moyens qu'il employait pour produire les effets, si variés et si puissants, de l'instrument qu'il avait inventé. H. Q.

PANI. Tribu galla de l'Afrique orientale. Elle habite au S. des Ouébi-Chébli une région qui fait partie des possessions italiennes de l'océan Indien. Les Panis sont musulmans.

PANIAL (angl. *Punial*). Nom que porte la vallée de la rivière de Ghilghit, affluent de droite de l'Indus, entre le fort anglo-indien de Ghilghit en aval et le Yassin en amont, sur une longueur d'environ 40 kil. On y compte quelques villages fortifiés selon la coutume du pays. La vallée est sous la suzeraineté anglaise par l'intermédiaire du mahârâdjah de Cachemire, des Etats duquel elle occupe l'angle N.-O.

PANIC (*Panicum* L.). I. BOTANIQUE. — Genre de Graminées-Panicées, comprenant environ 250 espèces propres aux régions chaudes du globe. Leur inflorescence est le plus souvent en panicules lâches, mais souvent aussi les épillets sont simples et disposés lâchement sur l'axe principal ou rapprochés de son sommet. Le fruit est libre. D'après Baillon, il faut rapprocher des Panics, comme simples sections, les *Thrasya, Bluffia, Digitaria, Echinochloa*. Le *P. miliaceum* L., originaire de l'Inde, est bien connu sous le nom de *Millet* (V. ce mot) ; le *P. jumentorum* Pers. est cultivé en grand dans l'Amérique

pour l'alimentation des bestiaux. — Les *Setaria* Pal.-Beauv. sont très voisins des *Panicum*, dont ils se distinguent surtout par leur inflorescence en épi très dense. Le *S. italica* Kunth (*Panicum italicum* L.) fournit le *millet des oiseaux*. Dr L. Hn.

II. AGRICULTURE (V. MILLET, MOHA).

PANICALE (Masolino di Cristofano di Fino da), peintre italien, né à Florence en 1384, mort vers 1440 (?). Le premier ouvrage de cet artiste est la décoration d'une partie de la chapelle des Brancacci, dans l'église du « Carmine ». On lui attribue communément : *Adam et Eve chassés du paradis*, *la Prédication de saint Pierre*, *la Guérison du paralytique*, *la Résurrection de Tabitha*. Plus tard, Masolino fut appelé en Hongrie par un de ses compatriotes qui y avait fait fortune, le fameux Pippo Spano, et y exécuta diverses peintures qui ont disparu. Son ouvrage le plus complet et le plus authentique est le cycle des fresques de Castiglione d'Olona, entre 1428 et 1435 ; il a pour sujet *la Vie de la Vierge et des saints Etienne et Laurent, et la Vie de saint Jean-Baptiste et des évangélistes*. Le retour, presque inconscient encore et bien minime de l'art, vers les modèles antiques, se manifeste dans les détails charmants de l'ornementation. Le réalisme y pénètre par l'étude approfondie des gestes, des attitudes ; l'on y voit des raccourcis assez heureux et des figures de femmes d'une grâce piquante. Masolino appartenait effectivement à cette troupe d'artistes généreux, avides de progrès, dont les efforts ardents à vaincre la difficulté sous toutes ses formes devaient amener l'évolution du moyen âge ténébreux à la triomphante Renaissance. Les critiques n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur l'attribution à Masolino des fresques de l'église Saint-Clément à Rome (*la Crucifixion*, *la Vie de sainte Catherine*). Les uns tiennent pour Masolino, les autres pour Masaccio, son élève favori. Masolino exerça aussi, dit-on, sur Gentile da Fabriano, une influence des plus heureuses. P. DE CORLAY.

BIBL. : VASARI, éd. Milanesi. — CROWE et CAVALCASELLE, *Histoire de la peinture en Italie*. — BURCKHARDT, *le Cicerone*. — MÜNTZ, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*.

PANICAUT (Bot.) (V. ERYNGIUM).

PANICOGRAPHIE. Procédé de gravure en relief sur zinc, inventé en 1850 par Firmin *Gillot* (V. ce nom), et qui consiste à transformer un dessin à l'encre lithographique en un cliché sur zinc, qui s'imprime sur la presse typographique. Ce procédé est plus connu sous le nom de *gillotage*.

PANICULE (Bot.) (V. INFLORESCENCE).

PANIER. I. TECHNOLOGIE (V. VANNERIE).

II. ARCHITECTURE. — *Anse de panier*. L'anse de panier est une arcade formée par une courbe à plusieurs centres (V. ANSE, t. III, p. 123, et fig.). En maçonnerie, on appelle panier une boîte de forme cylindrique, dont le fond à claire-voie est un treillis d'osier ou de métal et au travers duquel on passe une première fois le plâtre, qui est dit alors *plâtre au panier* et qui se vend moins cher que le *plâtre au sas*, lequel est plus fin. On appelle aussi panier la caisse de bois, avec petits redonts intérieurs, servant à transporter les feuilles de verre en les isolant l'une de l'autre.

III. COSTUME (V. COSTUME).

PANIERI (Ferdinando), théologien italien, né à Pistoie le 24 nov. 1759, mort à Pistoie le 27 janv. 1822. Il professa le dogme au séminaire de sa ville natale, adopta les idées jansénistes de son évêque Ricci, et, après la démission de celui-ci, adressa une rétractation au pape. Il fut alors pourvu d'un canonicat. Il a laissé des ouvrages de théologie et le catalogue des saints de Pistoie.

BIBL. : MAHUL, *Annuaire nécrol.*, 1823.

PANIFICATION (Techn.) (V. BOULANGERIE).

PANIGAROLA (Francesco), prédicateur italien, né à Milan le 6 janv. 1548, mort à Asti le 31 mai 1594. Disciple de *Paleario* (V. ce nom), il entra dans l'ordre des cordeliers. Nommé évêque d'Asti en 1587, il ne quitta plus désormais sa ville épiscopale que pour faire un court voyage à Paris en faveur de la Ligue. Ami du Tasse et du cavalier Marin, il fut célébré par ses contemporains pour son éloquence. On a de lui : *Lezioni XX contro Calvino* (Venise, 1583) ; *Prediche spezzate* (Asti, 1591) ; *Tre prediche fatte in Parigi* (*ibid.*, 1592) ; *Sei quaresimali fatti in Roma* (Rome, 1596) ; *Specchio di guerra* (Bergame, 1596) ; *Homiliæ Romæ habitæ anno 1580* (Venise, 1604) ; *Il predicatore* (Venise, 1609), etc.

PANILLE (Stanislas) (V. BLANCHET).

PANILLEUSE. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Ecos ; 251 hab.

PANIN (Nikita-Ivanovitch, comte), né le 27 sept. 1718, mort le 12 avr. 1783, fils du général-lieutenant Ivan Vassiliévitch, qui s'était distingué dans les campagnes de Pierre le Grand. Sa famille était originaire de la République de Lucques, d'où elle était venue au XVe siècle. Nikita entra tout jeune dans l'armée et devint bientôt officier. Grâce à ses liens de famille, il fut nommé chambellan de l'impératrice Elisabeth (1741). En 1747, il était envoyé en qualité de ministre plénipotentiaire à Copenhague, en 1748 à Stockholm, et c'est là qu'il fit surtout preuve de ses qualités de diplomate. En 1760, il fut rappelé et nommé gouverneur du grand duc Paul Petrovitch (plus tard Paul Ier). En 1763, Catherine II le nomma ministre des affaires étrangères. Lorsque le grand-duc se maria, en 1773, Nikita fut comblé de dignités et de donations. Pendant son ministère de vingt ans, il faut signaler surtout : le traité de 1764 entre Catherine II et Frédéric II (11 avr. 1764), en vue de soutenir l'élection de Stanislas Poniatowski au trône de Pologne (élu le 7 sept. 1764) ; la guerre contre la Turquie et le traité de Kaïnardjii (1774), et la déclaration de la neutralité armée dirigée contre l'Angleterre (9 mars 1780). Vers la fin de sa vie, il tomba en disgrâce auprès de l'impératrice (1780), et lorsqu'il mourut, il fut sincèrement regretté par le grand-duc Paul. Sa politique étrangère, c'était le *système du Nord*, c.-à-d. l'alliance avec la Prusse et l'Angleterre : il est signalé par les premiers démembrements de la Pologne et de la Turquie. Le ministre de France, Durand, donne de lui ce portrait : « Bon homme, mais sans vigueur et sans courage d'esprit... Le sommeil, la panse, les filles étaient ses affaires d'Etat ». Le ministre anglais Harris dit que, par jour, il ne consacrait pas plus d'une demi-heure au soin des affaires.

PANIN (Pierre Ivanovitch, comte), né en 1721, mort en 1789, frère du précédent. Entré dans le régiment Ismailovski (1735), il avait pris part dans la guerre de Crimée (prise de Perekop et de Bakhtchisaraï en 1736) et contre la Suède (1742). Dans la guerre de Sept ans, il s'était particulièrement distingué. C'est à lui que revient l'honneur de la victoire à Francfort-sur-l'Oder (1759). En 1760, il était général-lieutenant, avait pris part à la prise de Berlin et fut nommé gouverneur de la Prusse. En 1769, il était envoyé contre la Turquie et prit Bender (1770). Proposé par son frère, alors ministre (V. ci-dessus), il fut envoyé contre Pougatchev et étouffa le soulèvement (1775). Après, il se retira dans la vie privée. Il eut dix-sept enfants, dont un seul fils. — Son petit-fils, *Victor Nikititch* (né en 1800, mort en 1874), a été quelque temps chancelier des affaires intérieures (1864-67). M. GAVRILOVITCH.

BIBL. : P. LEBEDOV, *les Comtes Nikita et Pierre Panine* ; Pétersbourg, 1863, in-8.

PÂNINI est le plus célèbre des grammairiens sanscrits, et son nom fait encore autorité dans l'Inde où il fut de bonne heure considéré comme un richi directement inspiré par Siva. Il serait né à Salâtura, dans le pays de Gandhâra (aujourd'hui le village de Lahor, à 6 kil. au N.-O. d'Ond ou Hund, dans le district de Pechavar). Comme il mentionne les Yavanas et leur langue, on s'accorde généralement à penser qu'il vécut au temps

d'Alexandre. Sa grammaire fut une révélation pour les linguistes européens du commencement de ce siècle. Elle a été éditée et traduite en allemand par O. Bohtlingk.

Le système grammatical élaboré par Pânini et ses prédécesseurs ignorés est une des productions les plus originales de l'esprit indien et vaut la peine qu'on s'y arrête un instant. Tout d'abord, pour lui, la grammaire, qu'il appelle « analyse », n'est pas une méthode pour arriver à la connaissance d'une langue, mais une science en soi ; il s'agit, non de faciliter l'étude du sanscrit, mais, selon le mot de Goldstucker, « d'en faire l'histoire naturelle » et de dresser de façon tout empirique l'inventaire complet de ses formes grammaticales. D'autre part, cet inventaire devra être condensé sous la forme la plus abrégée qu'il sera possible pour répondre aux exigences de l'enseignement purement oral des vieilles écoles brahmaniques. Cette brièveté, si chère au cœur des grammairiens indiens que, d'après le dicton, « l'économie d'une syllabe leur causait autant de joie que la naissance d'un fils », est réalisée de deux manières : 1° en résumant chaque règle dans une courte formule en langage convenu, que l'élève apprendra d'abord par cœur et que les commentaires oraux du maître l'aideront ensuite à comprendre ; 2° en rangeant les formules ainsi obtenues dans l'ordre qui nécessitera le moins de répétitions de mots. Dans le premier dessein, Pânini, au début de son ouvrage, convient d'un certain nombre d'abréviations à employer par la suite ; par exemple, *ac* servira à désigner toutes les voyelles, *ñam* toutes les nasales, *hal* toutes les consonnes, *ku* toutes les gutturales muettes, *sup* toutes les désinences casuelles, etc. Il arrive ainsi à une surprenante concision. Prenez par exemple cette règle des grammaires sanscrites européennes : « l'une quelconque des voyelles auxquelles correspondent des semi-voyelles, qu'elle soit brève ou longue, devant une voyelle de nature différente ou une diphtongue, se change en la semi-voyelle correspondante » : chez Pânini, elle tient dans les cinq syllabes : *Iko yan aci* (VI, I, 77). — En second lieu, il faut savoir que telle loi, énoncée une fois pour toutes, commande un certain nombre des règles immédiatement suivantes, que tel mot doit être sous-entendu sans avoir besoin d'être répété après toutes les formules qui suivent jusqu'à un endroit déterminé. Par exemple, le seul mot *supas* (I, IV, 103) veut dire, en raison de la place où il se trouve, que « chaque cas comporte trois sortes de désinences, une pour le singulier, une pour le duel et une pour le pluriel ».

Par l'application rigoureuse de ces ingénieuses conventions, Pânini est arrivé à assurer à la fois l'extrême brièveté des détails et celle de l'ensemble et à résumer toutes les règles de la langue en 3.996 formules ou *soûtras*, formant un total d'environ 1.000 *çlokas* ou lignes de 32 syllabes. Son ouvrage, l'*Ashtâdhyâyî*, est divisé, ainsi que son nom l'indique, en huit lectures de quatre chapitres chacune. D'une façon générale, on peut dire que les deux premières contiennent surtout les définitions ; les affixes, qui servent à former les flexions verbales et nominales, sont énumérés dans les trois suivantes ; enfin, les trois dernières étudient les changements produits dans les racines et les affixes, soit par l'addition, soit par la substitution d'un ou plusieurs éléments. Suivent trois suppléments également attribués à Pânini et dont son œuvre suppose en effet l'existence : 1° le *ganapâtha*, listes de mots tombant tous sous la même règle et désignés par le premier mot de chaque groupe ; 2° le *dhâtupâtha*, inventaire des racines classées par conjugaisons : 3° le *lingânuçâsana*, très court appendice sur les lois du genre grammatical.

Empirique, algébrique, mnémotechnique, on voit combien est curieux le système de Pânini. On sent en même temps quels reproches on peut lui adresser. Les deux plus graves portent sur l'obscurité de chaque formule prise en soi pour les non initiés, et surtout sur la dispersion dans tous les coins de la grammaire des règles se rapportant au même objet, si bien que, pour la formation d'un seul mot, il est parfois nécessaire d'avoir présents à l'esprit jusqu'à six *soûtras* différents, perdus dans autant de chapitres. Des grammairiens indiens modernes ont essayé de remédier à ce défaut, et le but de la *Siddhânta-kaumudî* est justement de ranger dans un ordre méthodique tous les *soûtras* de Pânini. C'est ainsi que l'auteur Bhattoji Diksita groupe ensemble, d'abord toutes les définitions, puis toutes les règles relatives à l'euphonie, aux déclinaisons, à la syntaxe du cas, aux conjugaisons, à la formation ou à la dérivation des mots, etc. Cet arrangement est évidemment préférable à la confusion en apparence inextricable de l'*Ashtâdhyâyî ;* mais nous en avons assez dit pour qu'on devine que les *soûtras* ainsi détachés de l'ensemble deviendraient cette fois absolument inintelligibles, s'ils n'étaient accompagnés d'un commentaire qui rétablit toutes les répétitions délibérément omises par Pânini et donne des exemples pour l'éclaircissement des règles. C'est sous cette forme ou sous la forme encore plus simplifiée de la *Laghu-siddhânta-kaumudî* par Varadarâja que la grammaire de Pânini est à présent étudiée dans l'Inde. A. FOUCHER.

PANINI (Giovanni-Paolo), peintre italien, né à Plaisance en 1694, mort à Rome en 1764. Il se forma à peu près seul, dans sa ville natale, et s'y occupa à la fois de paysage et d'architecture, se passionnant surtout pour les problèmes de la perspective. Bientôt, impatient d'apprendre à dessiner la figure, il vint s'établir à Rome où il suivit les leçons du Florentin Benedetto Lutti, artiste maniéré très en vogue à l'époque, et d'un peintre romain dont les amateurs faisaient grande estime, Andrea Lucatelli. Panini dut à l'influence de ces maîtres et aussi au souvenir de Salvator Rosa, un faire vigoureux et un peu sévère, qu'il abandonna plus tard pour peindre d'un pinceau plus lumineux et plus brillant. Distingué par le cardinal de Polignac, ambassadeur de France auprès du pape Benoît XIII, il se vit confier par ce prélat le soin d'organiser les fêtes qui furent données à Rome en 1729, pour célébrer la nouvelle de la naissance du dauphin, fils de Louis XV ; tout le faux goût du temps éclate, il faut le dire, dans la décoration imaginée par Panini et dont deux tableaux de l'artiste ont reproduit, d'après nature, l'aspect pittoresque et bizarre : *le Concert* et *la Vue de la place Navone*, qui font aujourd'hui partie des collections du Louvre, montrent d'ailleurs de l'habileté et de l'esprit, avec un certain mérite de coloration. *L'Intérieur de Saint-Pierre de Rome* (1730), que possède également notre musée, est une œuvre d'une valeur plus haute : sobre et savant dans les lumières, adroit dans le dessin des figures, souple et fin dans la touche, Panini a su rester en même temps scrupuleusement fidèle à la réalité. Peu de décorateurs, au XVIII[e] siècle, furent plus employés que lui. Il orna de compositions aimables le rez-de-chaussée du palais de Carolis et la salle de café du palais Quirinal, enrichit de paysages le château de Rivoli, peignit de nombreux décors pour les directeurs de théâtre, exécuta des travaux considérables au palais Alberoni, à Santa Maria de la Scala. D'autre part, il a laissé une grande quantité de toiles, parmi lesquelles il faut citer encore : *les Vendeurs chassés du temple* (à Rome, chez les Pères de la Mission); *un Festin, un Concert, des Ruines d'architecture, un Prédicateur dans les rues de Rome* (au musée du Louvre). Le principal mérite de Panini, outre son dessin qui est souvent d'une distinction rare, c'est la science du clair-obscur qu'une longue étude lui avait rendu familière ; il excellait à noter les caprices de la lumière et de l'ombre, les accidents variés du soleil qui se joue sur les ruines ou sur les places publiques. Gaston COUGNY.

BIBL. : LANZI, *Hist. de la peinture en Italie*, t. II. — ORLANDI, *Abecedario piltorico*. — MARIETTE, *Notes manuscrites de l'Abecedario d'Orlandi*. — *Réjouissances faites à Rome par le cardinal de Polignac* (*Mercure de France*, déc. 1729).

PANINI (Giovanni-Paolo), peintre italien du XVIIe siècle, né à Plaisance en 1695, mort à Rome en 1768. Après un long séjour à Rome, ou il reçut les leçons d'Andrea Lucatelli, cet artiste se rendit, en 1732, à Paris, où il est agréé à l'Académie royale de peinture et de sculpture. Il se fit une spécialité des vues d'architecture et surtout des intérieurs. Le Louvre possède de lui neuf toiles, dont la plus célèbre est l'*Intérieur de la Basilique de Saint-Pierre*. Parmi les autres, citons deux *Festins*, deux *Concerts*, les *Préparatifs d'une fête* et des *Ruines*.

PÂNIPAT. Vieille cité historique de l'Inde, tahsil du district de Karnâl (Pendjâb), sur les bords de la Djamna; 27.547 hab. (en 1891), en majorité musulmans. Étape du *Grand trunk road* et station de la ligne de l'*East Indian Railway*, à 85 kil. au N. de Delhi. C'est le grand champ de bataille de l'Inde septentrionale. L'histoire retient notamment trois victoires de Pânipat, toutes trois gagnées contre des troupes bien supérieures en nombre : 1° celle de Bâber en 1526 sur Ibrahim Lodi, laquelle fonda l'empire mongol; 2° celle de son petit-fils, le jeune Akbar, trente ans plus tard, sur Himou, le général hindou de Mohamed Adili (1556), laquelle rétablit ce même empire; 3° celle d'Ahmed Châh le Dourâni qui, en écrasant les Marathes (1761), prépara les voies à la domination anglaise.

PANIS (Etienne-Jean), homme politique français, né en Périgord en 1757, mort à Paris le 22 août 1832. Avocat au Parlement de Paris en 1782, il épousa la sœur du brasseur Santerre et adopta les principes de la Révolution. Il prit une part active à la journée du 10 août 1792, devint membre de la municipalité parisienne et administrateur, avec Sergent, du comité de surveillance. Il fut accusé d'avoir organisé les massacres de septembre, mais il s'en est toujours défendu. Elu, le 12 sept. 1792, député de Paris à la Convention, il fut, le 25, accusé par Barbaroux d'avoir proposé la dictature de Robespierre, et il protesta énergiquement. Attaqué par les Girondins, il refusa avec indignation de rendre des comptes, vu que le comité de surveillance de la commune n'avait jamais eu un seul denier (10 févr. 1793). Membre du comité de Sûreté générale le 14 sept. 1793, il s'associa aux adversaires de Robespierre le 9 thermidor. Néanmoins, il fut impliqué dans l'affaire de prairial an III et, malgré ses protestations, décrété d'accusation le 8 (27 mai 1795), pour avoir voulu défendre son collègue Laignelot. Il profita de l'amnistie du 4 brumaire an IV (26 oct. 1795) et devint membre de l'administration des hospices civils de Paris en août 1797. Pendant les Cent-Jours, il signa l'acte additionnel, mais il obtint la faveur de rester à Paris. Etienne CHARAVAY.

PANISÉLIEN. Nom donné par les géologues belges aux couches supérieures de l'éocène inférieur (V. SUESSONIEN).

PANISSAGE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Virieu; 309 hab.

PANISSIÈRES. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Feurs; 4.714 hab. Ateliers de constructions mécaniques; fabr. de linge de table, de tissus à bluter. Culture d'oignons. Patrie de *Bonnassieux* (V. ce nom).

PANITZA, officier bulgare, né à Trnovo. Avant de quitter la Bulgarie (manifeste du 7 sept. 1886), le prince Alexandre de Battenberg avait constitué une régence. Son principal soutien dans l'armée était Panitza, qui s'était particulièrement distingué dans la guerre serbo-bulgare. Après l'élection du prince Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha, Panitza se sépara de ses amis et anciens régents, Stamboulov, Moutkourov et Zivkov, qui entrèrent tous les trois dans le premier ministère du nouveau prince. Le prince Ferdinand était soutenu par les radicaux et les conservateurs; mais les groupes de Radoslavov, de Karavelov et de Zancov lui faisaient une vive opposition. Panitza poussa les choses encore plus loin ; il organisa une conspiration, mais fut découvert et condamné à mort. Le prince Ferdinand ne voulut pas être présent en Bulgarie, au moment où Panitza allait être exécuté. Avant de partir à l'étranger, il avait, sur les insistances de Stamboulov, ratifié la sentence de mort. Stamboulov, investi des pleins pouvoirs de la régence, par suite du départ du prince, ordonna son exécution. L'exécution eut lieu le 28 juin 1890, vers sept heures du matin, aux environs de Sofia. Panitza tomba, percé de balles, criant : « Vive la Bulgarie ! » M. G.

PANIX. Col des Alpes de Glaris (Suisse), qui conduit de la vallée du Rhin à celle de Senrf, d'où l'on gagne Glaris et la vallée de la Linth; partant d'Ilanz (alt. 694 m.), la route s'élève par Panix (alt. 1.300 m.) à une alt. de 2.410 m. pour redescendre à Elm (981 m.). Souvorov franchit ce col les 5 et 6 oct. 1799 avec sa cavalerie et ses bagages au prix de pertes considérables. C'est un passage des troupeaux de Suisse vers l'Italie.

PANIZZA (Augusto), écrivain italien, né à Trente en 1838. Il partage son temps entre la profession d'avocat, qu'il exerce dans sa ville natale, et les travaux historiques et littéraires. On a de lui : *Alcune lettere di Ottaviano Roveretti, precedute da cenni sulla di lui vita* (Trente, 1867); *Sullo stato della pubblica istruzione primaria nel Trentino* (*ibid.*, 1868); *Lettere inedite di Bernardo Tasso a Ferrante Sanseverino, principe di Salerno* (*ibid.*, 1869); *Sui primi abitatori del Trentino* (dans l'*Archivio trentino*, 1882), etc.

PANIZZI (Antonio), homme d'État et savant italien, né à Brescello (Modène) le 16 sept. 1797, mort le 8 avr. 1879. Après avoir été fait docteur en droit à l'Université de Parme (1818), il abandonna les études pour la politique et prit part aux mouvements insurrectionnels de 1820 et 1821. A la suite de ceux-ci, il fut comme contumace condamné à la peine de mort par le tribunal de Rubiera. Mais il prit la fuite et demeura d'abord en Suisse, puis il se rendit en Angleterre (1823), ou il devint ami d'un autre grand Italien, Ugo Foscolo. Après un séjour de cinq ans à Liverpool, Panizzi fut nommé professeur de langue et de littérature italiennes à l'Université de Londres (1828). L'amitié et la protection de lord Brougham lui ouvrirent les portes du British Museum (1831), dont il devint le directeur (1856). Dans cette position, il se fit remarquer non seulement par son savoir, mais par l'aide morale et même matérielle qu'il donna à ses compatriotes. Jouissant de l'amitié des plus grands hommes d'Etat anglais, il fut auprès d'eux le défenseur et le patron des Italiens et de la cause italienne, en même temps que le porte-voix et le conseiller de ses concitoyens, comme le prouve sa correspondance récemment publiée. S'étant démis de la direction du British Museum en 1866, il fut, le 12 mars 1868, nommé sénateur du royaume d'Italie.

PANJAS. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Cazaubon; 904 hab.

PANKOTA. Ville de Hongrie, comitat d'Arad ; 4.900 hab. roumains, magyars, allemands. Ruines d'un château. Distillerie.

PAN KOU, historien chinois mort en 92 ap. J.-C., auteur de l'histoire des premiers Han (V. TSHIEN HAN CHOU) et d'un important traité philosophique (*Po hou thong*) ; impliqué dans une conspiration, il mourut en prison. M. C.

PANKOW. Ville de Prusse, district de Potsdam, sur la Panke; 11.828 hab. (en 1895). Villégiature des Berlinois; ancienne résidence du margrave Jean-Cicéron. Cultures maraîchères et de fleurs. Machines, carrosserie, etc.

PANLATTE. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Nonancourt; 104 hab.

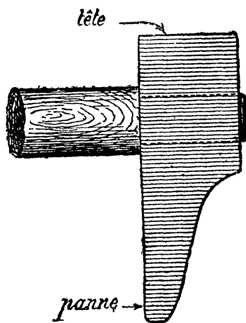
PANN (Anton), littérateur roumain, né en 1795, fils d'un chaudronnier bulgare. Après une jeunesse tourmentée, pendant laquelle il avait servi comme musicien dans l'armée russe, il s'établit à Bucarest, ou il donnait des leçons de musique religieuse, et vers 1830 commença ses publications. Il fut le premier écrivain roumain qui gagna sa vie avec ses œuvres littéraires. Il publia en roumain : *Chansons pour l'Etoile des Mages, Poésies, Calendriers, Fables et historiettes, le Nouvel Erotocrite, Collection*

de proverbes ou la morale de la fable (Bucarest, 1894, pet. in-8, 3e éd.); *Histoire de l'incendie de Bucarest; les Souffrances de l'amour; les Contes de l'oncle Albu*; *les Farces de Nastratin Hodgea*; *un Dialogue russo-turco-roumain ;* et quantités d'ouvrages destinés au culte, comme l'*Irmologhion*, *l'Epitaphe*, *le Khero-vico-chinonicar*, *l'Ordre de la messe*, etc.

PANNA (angl. *Punnah*). Principauté indigène du Bundelkhand (Inde) confinant au N. aux districts de la division d'Allahabad (prov. du Nord-Ouest), au S. à ceux de la division de Djabalpour (prov. centrales), et couvrant les derniers plateaux avancés des Vindhyas occidentaux. Sa superficie est de 6.650 kil. q., et la population de 230.000 hab., dont environ 8.000 Gonds et autant de Kohls. On y exploite encore des mines de diamant. La capitale, Panna, compte 15.000 hab. et est située à 350 m. d'alt., à la source d'un petit affluent de droite de la Djamna.

PANNE. I. Technologie. — Pièces de bois faisant partie de la charpente d'un comble et qui, portées sur les arbalétriers des fermes ou sur les murs pignons, supportent à leur tour les chevrons recevant la couverture. Les pannes sont intermédiaires entre le *faîtage* et la *sablière* (V. ces mots) et sont maintenues sur les arbalétriers par des tasseaux appelés *chantignolles*. La pression exercée par les pannes sur les arbalétriers est contrebutée et reportée sur les poinçons au moyen de contrefiches ou sur les entraits au moyen de jambettes. Les *pannes de brisis* sont celles qui se trouvent au droit de la brisure du comble dans les combles à la Mansard : ces pannes s'assemblent avec l'entrait, et les *pannes à liernes* sont assemblées sur les arbalétriers au lieu d'être portées par eux ; enfin le faîtage est quelquefois appelé *panne faîtière*, et on donne le nom de *cours de pannes* à l'ensemble des pannes placées bout à bout à la même hauteur sur un pan de comble. — Dans les combles en fer, les pannes sont le plus souvent des solives en fer (**I**) s'assemblant à l'intérieur des arbalétriers au moyen d'équerres et de boulons, et c'est sur la face supérieure de ces solives en fer que sont fixées, au moyen de boulons, les pièces de bois recevant la couverture. — Les tuyaux de fumée traversant un comble ne doivent pas passer à moins de 0m,16 d'une panne ou de toute autre pièce de bois. Charles Lucas.

Outillage. Le marteau de forgeron se compose de trois parties : la tête, généralement à section carrée; l'œil, ouverture rectangulaire dans laquelle on fixe le manche de l'outil, et enfin la *panne*, partie opposée à la tête. Cette panne est généralement disposée perpendiculairement au manche, mais dans certains cas elle peut être mise dans le sens du manche.



Marteau de forgeron.

Tissage. Les pannes rentrent dans la famille des velours et sont tissées d'après les mêmes procédés qu'eux. Le tissu de fond se fait, suivant les cas, en laine ou en coton et quelquefois aussi en lin, tandis que le poil est toujours en laine ou en poil de chèvre. Ce poil est long et couché dans les tissus destinés à la confection notamment des gilets de livrée, lesquels sont tissés en couleur, tandis qu'il est court et droit dans les pannes dont on fait usage en sellerie et en carrosserie, ainsi que dans celles qui servent à recouvrir certains cylindres ou autres pièces des machines de filature. Ces pannes sont tissées écrues et teintes en pièces.

II. Alimentation (V. Charcuterie, t. X, p. 610).

III. Navigation. — On dit qu'un navire est *en panne* lorsque, une partie de ses voiles étant orientées au plus près et les autres brassées à culer, il se trouve porté à la fois en avant et en arrière, de sorte qu'en définitive il se tient à peu près en place, dérivant légèrement, mais ne faisant pas de route. Pour prendre la panne, on rentre d'abord les *bonnettes*, on cargue ensuite les basses voiles, puis, si la brise est fraîche, les petites, et on met alors en panne sous le grand ou sous le petit hunier. Pour avoir la panne sous le grand hunier, on amène la barre dessous et on brasse au plus près devant, carré derrière ; on brasse, au contraire, carré devant et au plus près derrière, pour avoir la panne sous le petit hunier. Il y a encore, outre ces deux pannes, qu'on nomme *pannes courantes*, la *panne sèche*, qui s'obtient sans voile, par la seule action de la barre, mise dessous. L'état de panne s'obtient, du reste, assez facilement, quelle que soit la vitesse du navire. On y recourt pour attendre un autre bâtiment, pour sonder, pour combattre, pour sauver un homme à la mer. On dit qu'un bâtiment *roule sur panne* lorsqu'il éprouve, sur ses deux flancs, un roulis violent. On appelle *guipon de panne* un morceau d'étoffe grossière qu'on enroule autour d'un bâton et dont les calfats se servent pour étendre le brai.

IV. Art héraldique. — Fourrures ou doublures. Elles portent ce nom chez quelques auteurs et sont au nombre de deux, admises en armoiries : l'*hermine* et le *vair*.

PANNEAU. I. Construction. — Le mot panneau qui vient de *pan* (V. ce mot) et qui s'entend de la surface vue d'un ouvrage, reçoit les acceptions les plus variées en architecture et dans les diverses industries du bâtiment. En architecture, un panneau est une surface généralement comprise dans un encadrement sculpté à même ou rapporté et dont le *champ*, la partie intérieure, est lisse ou décoré de moulures ou d'ornements en relief ou en creux, est peint ou gravé, ou seulement réservé pour recevoir une inscription. — En maçonnerie, ou mieux en coupe de pierre, les panneaux sont des patrons flexibles faits de bois mince, de carton ou de fer-blanc, servant à tracer sur les blocs de pierre les figures étudiées sur l'épure et suivant lesquelles on doit tailler. On distingue les *panneaux de douille*, *de tête* et *de lits* ou *de joints*, suivant que ces panneaux servent à tracer les faces d'intrados ou d'extrados des voussoirs, la face de tête ou les faces cachées dans les joints. — En menuiserie et en ébénisterie, les panneaux sont le plus souvent des parties composées de plusieurs planches minces, assemblées à rainure et à languette et formant remplissage entre les montants et les traverses des lambris, des portes, des volets, etc. Les panneaux de menuiserie ont reçu un grand nombre de dénominations suivant leur forme, leur mode d'assemblage et la place qu'ils occupent; leur décoration consiste en tables saillantes, renfoncées, moulurées ou rehaussées de motifs sculptés. Les panneaux de sculpture sur bois ont souvent présenté pendant les derniers siècles une grande richesse de motifs décoratifs joints à de charmants agencements de moulures et méritent bien les fréquentes imitations que l'on en fait de nos jours. — En serrurerie, les panneaux sont des parties de tôle, de fer ou de fonte, lisses, moulurées ou garnies d'ornements et qui entrent dans la composition d'impostes, de grilles, de balcons, de portes, etc. — En miroiterie, les panneaux sont souvent des parties de glaces ou de vitres, substituées à des panneaux de menuiserie afin de refléter la lumière ou de la laisser passer. — En marbrerie ou en mosaïque, les panneaux consistent en parties de marbre de diverses couleurs ou en motifs de mosaïque rapportés à l'intérieur de bandes de marbre ou de mosaïque formant encadrement. — Enfin, en peinture, ce sont des surfaces peintes, encadrées de moulures également peintes à l'imitation de moulures en menuiserie et figurant une porte ou servant à décorer une surface murale. Charles Lucas.

II. Beaux-Arts. — Peinture. — Dans le langage de

la peinture, un *panneau* est un tableau exécuté sur bois au lieu de l'être sur toile : les tableaux qui sont œuvre de menuiserie sont appelés des panneaux. Quant aux panneaux décoratifs, ils appartiennent à l'histoire de l'ameublement et à la fois à l'histoire de la peinture; lorsque l'usage des boiseries, au XVIIe et au XVIIIe siècle, fut devenu général, les panneaux peints occupèrent une place importante dans la décoration intérieure des habitations. Bérain, sous Louis XIV, se montra particulièrement ingénieux et habile dans la composition des panneaux décoratifs. G. C.

VERRIÈRES. — Les fabricants de vitraux ont appelé de bonne heure panneaux de verre ou simplement panneaux les compartiments intérieurs des verrières renfermant un sujet entier, et c'est même en ce sens qu'on trouve le mot employé, pour la première fois, au XIVe siècle, comme terme d'art ou d'ameublement. De nos jours, on l'applique à toutes les pièces de verres encadrées d'un châssis ou d'un filet de plomb à rainures, et un vitrail est composé d'une série de panneaux juxtaposés.

PANNECÉ. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. d'Ancenis, cant. de Riaillé, sur le Donneau; 1.673 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Eglise moderne de style gothique.

PANNECIÈRES. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes ; 162 hab.

PANNEQUETS (Patiss.). Gâteaux préparés avec du beurre (100 gr.), des œufs (5), du lait (1/2 litre), de la farine (200 gr.). On mélange d'abord le sucre avec les jaunes d'œufs et une pincée de sel, on y ajoute le beurre préalablement fondu, puis la farine tamisée. On mouille avec le lait tiédi et on mélange de façon à obtenir une pâte liquide sans grumeaux, à laquelle on ajoute les blancs d'œufs fouettés. Pour la cuisson, on opère comme s'il s'agisssait de crêpes. Les pannequets sont servis ensuite saupoudrés de sucre.

PANNES. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Montargis ; 1.094 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

PANNES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Thiaucourt ; 330 hab.

PANNESSIÈRES. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliège ; 467 hab.

PANNETERIE (LE SOT DE LA) (V. LACRESSONNIÈRE).

PANNETON (Serrur.). Petit tenon fixé sur la tige d'une *espagnolette* (V. ce mot) et qui sert à maintenir fermés des volets intérieurs au moyen d'une agrafe fixée sur ces volets et appelée *contre-panneton*, de façon que l'on puisse à la fois ouvrir et fermer la fenêtre et les volets intérieurs. — On appelle aussi panneton dans une clé la partie découpée d'entailles diverses qui, à l'intérieur de la serrure, laissent passer les pièces, *garnitures* ou *gardes*, devant correspondre aux entailles de ce panneton. La face du panneton opposée à la tige de la clé s'appelle *museau*, et cette partie qui, dans les lourdes clés anciennes, était souvent élargie et garnie de rebords entaillés, est maintenant le plus souvent découpée d'entailles, mais sans aucun renflement ni saillie.

PANNICULE. *Pannicule adipeux* ou *graisseux*. Nom que par analogie les anatomistes ont donné au tissu cellulo-adipeux sous-cutané.

Pannicule charnu. Chez l'homme il est constitué par le muscle peaucier du cou. Chez les quadrupèdes, le pannicule charnu (peaucier du cou et du tronc) s'étend de la face à l'encolure et se propage jusque sur la croupe et la partie interne de la cuisse en longueur, et en travers de l'épine dorso-lombaire à la ligne médiane de l'abdomen. Le pannicule charnu des mammifères est donc un vaste muscle membraniforme sous-cutané adhérent à la peau de l'animal qu'il fronce dans ses contractions. Le peaucier du cou de l'homme en est un dernier vestige.

Pannicule de la cornée. Réunion de plusieurs ptérygiens sur la cornée qui est ainsi opacifiée. Ch. DEBIERRE.

PANNONIE. Prov. de l'empire romain, riveraine du Danube au N. et à l'E, séparée par le Wienerwald (*mons Cetius*) du Norique à l'O., par les Alpes Juliennes de l'Italie au S.; elle correspond donc à la Hongrie occidentale avec la Slavonie et le N. de la Bosnie, et à l'E. de l'Autriche, de la Styrie et de la Carniole. Les Pannoniens, assez nombreux pour mettre 100.000 hommes en ligne contre les Romains, étaient braves et guerriers, mais cruels et peu civilisés. Appien les rattache à la race illyrienne ; d'autres les rapprochent des Péoniens de la région balkanique. A partir du IVe siècle avant J.-C., ils furent envahis par des peuples celtiques, Taurisques, Carnes, Latobices à l'O., Scordisques au S., refoulés de la région bohême par les Boies et les Marcomans. Vers l'an 50 av. J.-C., la Pannonie fut un moment annexée au royaume des Daces. En 35, le triumvir Octave l'attaqua, s'empara de la ville de Siscia et conquit le pays jusqu'à la Drave. Au cours des grandes guerres contre Marbod, roi des Marcomans, les Pannoniens se soulevèrent, comme les Dalmates et les Illyriens, et ce ne fut qu'après une lutte longue et pénible que Tibère acheva, en l'an 9 de l'ère chrétienne, la conquête du pays. A partir de ce moment, la Pannonie demeura province romaine et fut un des boulevards de l'empire. Elle fut progressivement latinisée par les garnisons, les colonies, l'assimilation de ses dieux à ceux de Rome, etc. Le pays fut mis en valeur, sillonné de routes ; des villes s'y élevèrent : Vindobona (Vienne), Carnuntum (près de Deutsch-Altenburg), Savaria (Szvonbathely), Arrabona (Raab), Siscia (Sissek), Pætovio (Pettau), Aquincum (Alt-Ofen, près Bude), Taurunum (Semlin), Mursa (Essek), Sirmium (Mitrovitza), qui jouent un grand rôle dans l'histoire militaire de l'Empire. Dès la mort d'Auguste, l'armée de Pannonie voulut faire un empereur. Trajan divisa la province en *Pannonia superior* ou occidentale et *inferior*, orientale, séparées par une ligne artificielle tracée d'Arrabona à Servitium. Galère, au IVe siècle, détacha la région entre Raab, la Drave et le Danube dont il forma la province de *Valeria;* Constantin, jugeant la Pannonie supérieure trop diminuée, lui annexa les vallées supérieures de la Drave et de la Save distraites de la Pannonie inférieure qui fut alors souvent appelée Savia. La Valeria eut pour ch.-l. Savaria ; la Pannonie première ou supérieure, Siscia ; la Pannonie seconde, Sirmium. Sept légions stationnaient dans l'ensemble de la Pannonie, appuyées par la flotte fluviale de Vienne. C'est au milieu du Ve siècle que les Huns enlevèrent à l'empire romain cette grande région, que Théodose II leur céda formellement. Après la dissolution de l'empire hunnique, elle passa aux *Ostrogoths* (V. ce mot) et aux peuples du même groupe, puis aux Lombards qui l'abandonnèrent aux Avares en 568 quand ils envahirent l'Italie. A.-M. B.

PANNUS. On donne ce nom à la kératite vasculaire. C'est la conséquence de bien des lésions cornéennes chroniques qui, en irritant constamment la cornée, la vascularise au point de la recouvrir complètement d'un réseau de vaisseaux entrelacés ; elle succède à des conjonctivites et surtout à la conjonctivite granuleuse, maladie grave et très rebelle. On l'observe également dans les maladies chroniques des paupières : les blépharites, l'ectropion, l'entropion, le frottement de cils déviés sur la cornée.

Symptômes. Dans les cas légers, on voit une injection périkératique des vaisseaux sous-conjonctivaux (*pannus tenuis*) ; dans les cas graves, la cornée est devenue un véritable bourgeon granuleux rougeâtre (*pannus crassus*). On l'observe souvent en Egypte (ophtalmie d'Egypte) ; en même temps, il y a du larmoiement, photophobie et perte plus ou moins complète de la vue. Cette affection ne s'observe, sauf exceptions rares, que chez des individus qui ne sont pas soignés ; il faut donc la prévenir en soignant les maladies qui l'occasionnent.

Traitement. On fait la tonsure de la cornée, en coupant tout autour les vaisseaux qui l'envahissent ; elle se fait aux ciseaux ou au thermocautère. Dr PINEL MAISONNEUVE.

PANOFKA (Theodor), archéologue allemand, né à Breslau le 25 févr. 1801, mort à Berlin le 20 juin 1858. Elève de l'illustre Boeckh, à l'Université de Berlin, il dédia à son maître en 1822 une savante thèse en latin sur les Samiens. Puis il partit pour l'Italie où l'étendue de ses connaissances lui fit conquérir rapidement une situation honorée. En 1824, il visita Naples et la Sicile, et publia avec Gerhard la première description scientifique du musée de Naples. Il profita des découvertes qui se produisaient alors dans l'Italie méridionale pour étudier à fond les vases peints et publia le catalogue des antiquités que possédait le consul général Bartholdy. Présenté au duc de Luynes en 1825, et un peu plus tard au duc de Blacas, il se rendit à Paris pour étudier les collections de ce dernier, en prépara la publication, qui est demeurée inachevée, et accompagna son protecteur et ami dans son ambassade de Naples, où il prit part à de nombreuses fouilles exécutées par ordre du duc. En 1827, il publiait à Paris ses *Recherches sur les véritables noms des vases grecs* et, en 1830, la première livraison du *Musée Blacas*. Cependant, vers la fin de 1828, des archéologues allemands, italiens et français avaient eu l'idée de créer une institution qui établit des relations scientifiques entre les savants des diverses nations. Ce fut l'*Institut de correspondance archéologique*, dont Gerhard et Panofka furent les véritables fondateurs, dont M. de Blacas fut le premier président et à qui M. de Luynes assura l'existence par ses libéralités. On sait qu'en 1870, les Allemands ont mis la main sur l'Institut qui, devenu impérial et germanique, a en grande partie perdu son caractère international. Les publications, *Annales*, *Bulletins*, *Monuments*, rédigées en latin, en français, ou en italien, montrent assez combien fut féconde l'initiative de ces savants. En 1834, Panofka publiait un grand ouvrage, *la Description des Antiques du cabinet de M. de Pourtalès*. Il resta à Paris jusqu'en 1848, puis, effrayé des événements politiques, il partit pour Berlin où il reçut un accueil assez froid. En 1856 seulement, il obtenait une modeste place de conservateur des vases peints du musée de Berlin. En 1842, il faisait paraître l'importante publication des *Terres cuites du musée de Berlin*, et quelques ouvrages de vulgarisation classique bientôt populaires. En 1846, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le choisit comme correspondant étranger; en 1849, l'Académie royale de Belgique le nommait associé. Il mourut en 1858, après une vieillesse précoce et attristée par sa mauvaise santé autant que par le peu de bienveillance de ses compatriotes. Panofka a beaucoup écrit et connu un nombre incroyable de monuments; il a par son ardeur et son exemple donné, avec Gerhard et quelques autres savants, un grand élan à la science archéologique; il connaissait à fond les textes anciens et en tirait beaucoup pour l'interprétation des monuments. On lui a reproché sans injustice trop de subtilité, des étymologies fantaisistes, une interprétation symbolique des vases peints, qui était celle de ses contemporains, mais dont il n'a pas su se dégager. M. de Witte a dressé, avec le plus grand soin, la liste des nombreuses publications de Panofka, livres et articles. Nous n'indiquons ici que ses principaux ouvrages: *Res Samiorum* (Berlin, 1822, in-8); *Lettere a S. E. il duca di Serra di Falco sopra una iscrizione del teatro siracusano* (Fiesole, 1826, in-8); *Vasi di premio* (Florence, 1826, in-fol., 6 pl.); *il Museo Bartoldiano* (Berlin, 1827, in-8); *Neapels antike Bildwerke* (av. Gerhard [Stuttgard, 1828, in-8]); *Recherches sur les véritables noms des vases grecs et leurs différents usages* (Paris, 1829, in-fol., 9 pl.); *Musée Blacas; vases peints* (Paris, 1830 et 1833, in-fol., 32 pl.); *Notice sur l'Institut de correspondance arch.* (Paris, 1833, in-8); *Antiq. du cabinet du comte de Pourtalès-Gorgier* (Paris, 1834, in-fol., 4 pl.); *Bilder antiken Lebens* (1843, in-4, 20 pl.); *Terrakoten des königl. Museums zu Berlin* (Berlin, 1842, in-fol., 64 pl.); *Griechinnen und Griechen nach Antiken* (Berlin, 1844, in-4, 3 pl.); *Verzeichniss der Gypsabgüsse im königl. Museum zu Berlin* (Berlin. 1844, in-8); etc., etc. André BAUDRILLART.

BIBL. : DE WITTE, *Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1859*.

PANON. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Mamers; 57 hab.

PANON (Les) (V. DESBASSYNS DE RICHEMONT [barons]).

PANOPÉE (Astron.) (V. ASTÉROÏDE).

PANOPÉE. Ancienne ville de Phocide (Grèce), sur le Céphise, à l'O. de Chéronée. Citée dans l'*Iliade* (XVII, 306) et l'*Odyssée* (XI, 580), elle était en ruines à l'époque de Pausanias.

PANOPLIE (Ameubl.). On appelait ainsi au moyen âge, l'ensemble des armes offensives et défensives d'un chevalier. Aujourd'hui ce terme désigne un panneau de bois recouvert de velours, généralement en forme d'écu, sur lequel on accroche symétriquement, pour orner un cabinet ou une salle quelconque, des armes rares ou anciennes, telles que casque, cuirasse, cuissards, gantelets, hallebardes, etc., etc. On peut également y placer des armes modernes. Pour satisfaire ce goût d'ornementation, on est allé jusqu'à fabriquer des armures en fonte malléable ou en carton-pâte métallisé.

PANOPOLIS (Archéol. égypt.). Chef-lieu d'un nome de la Haute-Egypte, le neuvième. Le nom égyptien, le nom sacré de cette ville était *Khemi*, parce qu'on y honorait le dieu ithyphallique Khem, que les Grecs assimilèrent au dieu Pan; le nom vulgaire en était Apou.

PANOPTIQUE (Archit.). On a donné ce nom aux études, faites d'abord en Angleterre et dans d'autres pays avant d'être poursuivies en France, en vue de tracer les plans de divers établissements et surtout des établissements pénitentiaires, de façon à soumettre à la surveillance d'une seule personne, placée en un poste central, de nombreuses personnes réparties dans des bâtiments rayonnant autour de ce poste central. L'introduction de ce système dans la construction des prisons se lia en France avec l'application partielle du système cellulaire, et un des avantages de ce système panoptique ou rayonnant était observé à la prison Mazas, à Paris, aujourd'hui démolie, où chaque prisonnier placé sur le seuil de la cellule dont la porte était à peine entr'ouverte, pouvait suivre l'office divin ou entendre une communication d'ordre général sans voir un seul de ses compagnons de captivité et sans être vu par aucun d'eux, la porte de sa cellule formant écran. Avant d'être adopté en France, ce système panoptique, dû à deux Anglais, les frères Bentham (Works, IV, *Panopticon, or the Inspection House;* Londres, 1787-1791) avait reçu quelques applications en divers pays : en Russie, où une école des Arts, à Ochto, près Saint-Petersbourg, consistant en une partie centrale circulaire de 100 pieds de diamètre et en cinq bâtiments rayonnants, de 100 pieds de longueur, fut construite en bois de 1805 à 1807, mais détruite peu après par un incendie; en Angleterre, à la prison de Dundalk-County; au château, à Chester; à la prison de Dartmoor; à la prison-modèle de Pentonville; en Italie, aux grandes prisons de Palerme et à la partie centrale de l'Albergo des pauvres, à Naples, etc.

PANORAMA (Archit.). Edifice tirant son nom du spectacle qui est représenté dans son intérieur, un *panorama* ou peinture circulaire exposée de façon que le spectateur, placé au centre et embrassant tout son horizon, ne rencontre que le tableau qui l'enveloppe. Le premier panorama, dû à un peintre de portraits écossais, Robert Barker, fut édifié et ouvert à Edimbourg d'abord, puis transporté à Londres vers 1792; il consistait, au point de vue de la construction, qui devait être légère, en une rotonde de 45 pieds de diamètre sur 16 pieds de hauteur, couverte par un toit conique. Un fort poteau central, formant poinçon, recevait à sa partie supérieure les arbalétriers du comble et, de sa partie inférieure, partaient des jambes de force soulageant la portée. En 1799, l'Américain Robert

Fulton (V. ce nom), venu à Paris, y prit un brevet pour la construction et l'exploitation de panoramas, brevet qu'il vendit l'année suivante à M. et Mme James Thayer, lesquels firent construire simultanément deux coupoles presque en bordure sur le boulevard Montmartre, à droite du nouveau théâtre des Variétés, dont la façade et les dispositions intérieures du plan sont restées telles quelles. Ces rotondes, séparées par un passage existant encore aujourd'hui, mais reconstruit par l'architecte Grisart et toujours appelé passage des Panoramas, avaient 17 m. de diamètre sur 7 m. de hauteur. Berlin, Vienne, Amsterdam eurent alors leurs panoramas comme Londres et Paris, et, dans cette dernière ville, le peintre Prévost, qui avait peint les premières vues des panoramas du boulevard Montmartre, s'associa avec M. J. Thayer pour l'édification et l'exploitation d'un nouveau panorama, qu'ils firent construire entre la rue Neuve-Saint-Augustin et le boulevard des Capucines. C'était une rotonde, à pilier central, mais de 32 m. de diamètre sur 16 m. de hauteur et à laquelle on accédait du boulevard par un corridor dont l'entrée était décorée de pilastres ioniques. Après la mort de Prévost, dont les panoramas furent détruits, celui du boulevard des Capucines vers 1824, et les deux du boulevard Montmartre en 1831, la vogue de ce genre de spectacle passa quelque peu, et le public se porta aux *dioramas* (V. ce mot) de Daguerre et Bouton, d'abord rue Sauton, derrière le Château-d'Eau, puis boulevard Bonne-Nouvelle. Ces dioramas offraient, au point de vue de l'aspect extérieur et de la construction, une différence notable avec les panoramas ; il y avait bien encore une salle circulaire centrale, mais de peu d'importance et où se tenaient les spectateurs ; le poteau, qui était autrefois l'axe et en partie le support du comble de cette salle, s'arrêtait maintenant au niveau du plancher et, véritable pivot de ce plancher, servait à le faire tourner pour mettre les spectateurs en face de différents points de vue ; en revanche, de grandes salles rectangulaires, à droite et à gauche de la salle centrale, se terminaient par d'autres salles en forme de trapèzes à bases parallèles dont les côtés obliques recevaient les toiles peintes donnant aux assistants des spectacles, avec jeux changeants de lumières, qui firent alors la fortune des dioramas. A cette même époque, Londres commençait la construction du fameux *Colosseum*, panorama élevé à l'entrée de Regent's Park, et consistant en un polygone à seize faces, de 38 m. de diamètre et couvert par une coupole en plein cintre dans laquelle s'ouvrait une lanterne vitrée de 11m,50 de rayon. Un portique de six colonnes d'ordre dorique grec, servant de descente à couvert pour les personnes venues en voiture, accusait l'entrée de cet édifice et lui donnait, avec la coupole haute de 34 m., un aspect architectural qui, jusque-là, avait manqué aux autres édifices de ce genre. Mais l'édifice, peut-être le plus remarquable, construit pour recevoir des panoramas, parce qu'il décelait de véritables progrès au point de vue de la construction en même temps qu'il revêtait une forme des plus heureuses au point de vue de l'architecture, fut le panorama construit en 1840, sous la direction de L.-I. *Hittorff* (V. ce nom) dans le carré Marigny aux Champs-Elysées, pour recevoir l'*Incendie de Moscou*, dessiné par le colonel Langlois. Ce panorama consistait en une rotonde entourée d'arcades et dont le toit conique était soutenu par des câbles ou tirants fixés à des contreforts. Après avoir abrité une partie de l'Exposition universelle de 1855, cette rotonde fut détruite et remplacée par le panorama édifié en 1860 par G. *Davioud* (V. ce nom) près l'avenue d'Antin. Depuis cette époque, de nombreux édifices reçurent de fort intéressantes compositions picturales à usage de panoramas ou de dioramas, mais sans que ces édifices, de construction légère et provisoire, aient un intérêt architectural. Charles Lucas.

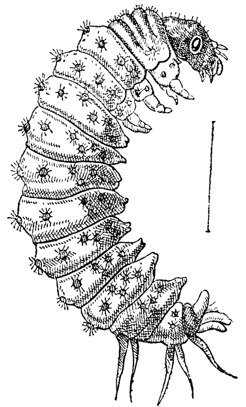
PANORME (Géogr.). Ancien nom de *Palerme* (V. ce mot).

PANORMIE. Titre de la plus petite des deux compilations attribuées à *Yves de Chartres* (V. ce nom).

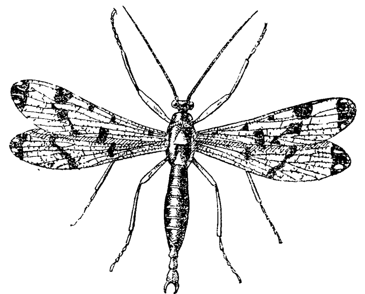
PANORMITA (Antonio Beccadelli, dit), humaniste italien, né à Palerme en 1394, mort à Naples le 6 janv. 1471. Pensionné d'abord par Philippe-Marie Visconti de Milan, il professa les lettres anciennes à Pavie, Plaisance, Bologne et Padoue. C'est alors qu'il publia un recueil d'épigrammes obscènes, l'*Hermaphroditus*, pour lequel il fut publiquement couronné à Sienne par l'empereur Sigismond, mais qui fut bientôt condamné par le pape Eugène IV. En 1435, il se rendit à Naples, où il fut comblé de faveurs par Alphonse, qui le chargea de diverses missions diplomatiques, et par son successeur Ferdinand Ier. Il y fonda l'Académie qui devait s'appeler plus tard de Pontano, et y soutint de vives querelles avec le célèbre Laurent Valla. Ses œuvres se recommandent par une latinité élégante et spirituelle. Les principales sont cinq livres d'*Epîtres* (Venise, 1553), et un panégyrique du roi Alphonse (*De dictis et factis regis Alphonsi* (Pise, 1485). L'*Hermaphroditus* a été réimprimé dans le *Quinque illustrium poetarum lusus in Venerem* (Paris, 1791). A. J.

Bibl. : A. Zeno. *Diss. Voss.* — Voigt, *Wiederbelebung des classichen Alterthums*, passim.

PANORMITANUS (Nicolas de Tudeschis, dit), un des canonistes les plus renommés de la dernière partie du moyen âge (ses contemporains l'appelaient *Lucerna juris*), né à Catane en 1386, mort vers 1450. Il était déjà chanoine de la collégiale de Catane en 1314. Après avoir étudié le droit à Bologne, il l'enseigna à Sienne, puis à Parme et à Bologne. En 1425, le pape Martin V lui donna l'abbaye de Maniacum, près de Messine, et lui confia les fonctions d'auditeur de la Rote et de référendaire apostolique. En 1434, Alphonse de Castille le nomma archevêque de Palerme. Représentant de ce prince au concile de Bâle, il soutint contre Eugène IV les droits de cette assemblée, que le pape prétendait transférer à Ferrare. Il était parti lorsque Eugène IV fut déposé, mais il revint pour reconnaître l'antipape Félix V, qui le créa cardinal (1440) et l'envoya comme légat aux diètes de Mayence et de Francfort. — Œuvres principales : *Commentaires sur les Décrétales de Grégoire IX et sur les Clémentines;* — *Apologie du concile de Bâle*, qui fut traduite en français par Gerbais (1677). — Ce canoniste est aussi désigné sous les noms de *Abbas Siculus*, *Abbas recentior*, *Abbas modernus*. E.-H. V.


Panorpe (larve).

PANORPE (Entom.). Genre d'Insectes Névroptères, établi par Linné (*Syst. Nat.*, 1748) et qui a donné son nom à la famille des Panorpides. Ils se rapprochent des Phryganides. A l'état adulte, ces Insectes sont carnassiers. Les larves vivent en terre de substances en putréfaction ou de mousses. Les principaux genres sont : *Panorpa* L., *Bittacus* Lat., *Boreus* Lat. Les représentants du genre *Panorpa* présentent un aspect très singulier par la queue relevée des mâles, qui leur a valu le nom de *Mouches scor-*


Panorpa communis Lin. (mâle).

pions. Ils volent le jour, pendant la belle saison, sur les haies, les buissons, attaquant tous les insectes, voire même des Libellules de grande taille, se repaissant aussi, d'après Bauer, de proies mortes. Les larves vivent dans les terrains humides. Le genre compte une quarantaine d'espèces d'Europe et du N. de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique du Nord. L'espèce la plus commune en Europe est le *P. communis* Lin.

PANOSSAS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Crémieu; 339 hab.

PANOUSE (La) (V. LAPANOUSE).

PANOUSE (La). Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Grandrieu; 542 hab. Fromageries.

PANSAGE (Art vétér.). C'est l'ensemble des soins de propreté et de toilette donnés aux animaux domestiques, particulièrement au cheval, à l'âne et au mulet. Son action est double : il empêche que la transpiration et la poussière mêlées, en collant les poils, n'entravent les fonctions éliminatoires de la peau, et il active en même temps, dans une forte mesure, la circulation du sang. Le jeu de l'étrille, dit un vieux proverbe, équivaut à un picotin d'avoine. Bien pratiqué, le pansage remplace, en effet, en quelque sorte, une partie de la nourriture et contribue, à nourriture égale, à accroître la force productrice. Il est, en tous cas, indispensable à l'entretien de la santé et, faute d'être régulièrement pansé, le cheval, notamment, est exposé à de graves maladies. Les principaux instruments de pansage sont l'étrille, la brosse, l'éponge, le bouchon de foin ou de paille, le plumeau à pansage ou époussette, le torchon, une pièce de laine ou de grosse flanelle et le cure-pied.

Pour panser un cheval, on le saisit par la queue de la main gauche et on promène légèrement l'*étrille* (V. ce mot) de la main droite et à rebrousse-poil, sur toutes les parties charnues, en commençant par la croupe et en évitant de toucher à l'épine dorsale, à l'intérieur des cuisses et des avant-bras, aux mamelles, aux jambes, à la base de la queue, au bord inférieur de l'encolure et à la tête. On enlève ensuite la plus grande partie de la poussière avec le plumeau à pansage ou époussette (queue de cheval montée sur un manche). Puis on passe la brosse sur toute la surface du corps en commençant par la tête et en ayant soin, après chaque coup de brosse, de la passer sur l'étrille, tenue de la main gauche, les dents en dessus, pour enlever la crasse ; on lisse avec un bouchon de foin légèrement mouillé, et on termine cette première partie de la toilette par un bon coup de torchon ou avec un morceau de laine ou de flanelle, de façon à bien lustrer les poils. Pour les chevaux de luxe qui ont la peau délicate, on n'emploie l'étrille qu'avec beaucoup de ménagement ; on lui substitue même complètement, pour les chevaux de race qui ne la supporteraient pas, et dans la cavalerie, pour tous les chevaux qui ont le poil fin ou sont tondus, une brosse rude ou en chiendent. On donne alors chaque coup de brosse, d'abord à rebrousse-poil, puis dans le sens du poil. Le lavage et le nettoyage des jambes et des paturons s'effectuent avec l'éponge, mais il faut essuyer et sécher avec soin ; ensuite on passe la brosse et le torchon. On lave également avec une éponge et de l'eau bien fraîche les yeux, les naseaux, la bouche, les oreilles, l'anus, l'intérieur des cuisses, le toupet, la crinière et la queue ; on frictionne les canons et les boulets en les frottant vivement avec les deux mains à plat, en sens inverse, de haut en bas et de bas en haut. On décrasse la sole avec le cure-pied. Enfin, on peigne le toupet, la crinière et la queue, on cire les pieds et on graisse la paroi des sabots. Quand un cheval revient fatigué et en transpiration ou lorsqu'il a été mouillé, on le bouchonne (V. BOUCHONNEMENT). Il y a, du reste, intérêt, même lorsque l'animal n'est pas sorti, à pratiquer chaque jour cette opération, en insistant tout spécialement sur les parties musculaires. Des bains de mer ou de rivière, aussi fréquents que possible, surtout l'été, complètent ces divers soins de propreté et d'hygiène et facilitent beaucoup le pansage (V. BAIN, t. V, p. 12). Quant à l'*habillement*, il se compose d'ordinaire : de guêtres et de genouillères, principalement l'hiver par temps de neige ou de verglas, pour préserver les jambes contre les blessures ; d'oreillères ou béguins et de filets ou volettes, principalement l'été pour écarter les mouches. Les chevaux de race ont, en outre, un habillement complet, qui comprend un *camail* (V. ce mot) avec ou sans oreilles, un poitrail et une grande couverture embrassant le reste du tronc. Ils ne le revêtent, du reste, que pour la promenade.

L'âne et le mulet sont pansés d'une façon analogue, mais, en général, beaucoup plus sommaire. C'est, au surplus, un tort. La rudesse de la peau et la grossièreté du poil de l'âne et de l'ânesse tiennent, en partie, à ce qu'on néglige de les bien étriller et de les brosser. En outre, la malpropreté fait pulluler les insectes, qui les tourmentent et les font se rouler par terre, à toute occasion. — Les bœufs et les vaches sont plus négligés encore. Ils n'ont pas besoin, il est vrai, d'un pansage aussi minutieux que celui du cheval, ayant l'épiderme moins sensible et moins impressionnable ; mais il leur faut, au moins chaque jour, un coup d'étrille et un coup de brosse, qui contribuent à la digestion et activent considérablement, chez la vache, la sécrétion laiteuse. On doit aussi leur laver avec soin la queue, les jarrets, les cuisses, en abattant, avec le couteau de chaleur ou grattoir, la bouse et le fumier frais dont ces dernières sont toujours salies. Chez les vaches, le pis doit être, en outre, entretenu dans un parfait état de propreté, tout en se gardant de le laver immédiatement avant de traire ou à l'eau froide l'hiver. Enfin, bœufs et vaches doivent, comme les chevaux, être bouchonnés lorsqu'ils rentrent mouillés à l'étable. — La chèvre et le chien ont besoin d'être fréquemment peignés. — Le porc lui-même devrait être très régulièrement pansé avec la brosse et l'éponge. La graisse qui l'enveloppe n'émousse pas complètement sa sensibilité, comme on est porté à le croire, il souffre beaucoup des insectes, et c'est pour se soustraire à leurs morsures qu'il se vautre dans toutes les mares qu'il rencontre.

PANSE. I. ANATOMIE (V. ESTOMAC).

II. VITICULTURE. — La Panse noire ou Gros-Guillaume a une souche vigoureuse, à sarments érigés ; les jeunes feuilles sont pourpre clair, brillantes ; la grappe est très grosse. C'est un cépage de la région méridionale ; ses fruits mûrissent tardivement (3e époque de maturité). La Panse demande la taille longue. Elle donne un vin d'assez bonne qualité, mais sa fertilité est très inégale. Comme sa variété la Panse jaune, elle est peu cultivée. — La Panse jaune ou Bicane est moins vigoureuse que la Panse noire. Elle craint beaucoup la coulure, le millerandage, et son fruit est très sujet à la pourriture. Epoque de maturité moins tardive que la Panse noire (2e époque). Il existe une variété précoce, Panse précoce, qui, surtout à cause de la beauté de son fruit, est cultivée pour la production des raisins de table.

PANSELENE (Astron.). Nom donné jadis par quelques astronomes à la pleine lune ; n'est plus usité.

PANSELINOS (Manuel), peintre et moine grec de Thessalonique, qui vivait à la fin du XIe et du XIIe siècle ; il est regardé comme le fondateur de l'école de peinture byzantine.

PANSEMENT (Thérap. chir.). Le pansement est un ensemble de moyens propres à mettre une plaie dans les conditions les meilleures pour en assurer la guérison en la protégeant contre l'invasion des germes infectieux et contre les violences extérieures. Le pansement est dit *aseptique* lorsque toutes les pièces qui le composent ont subi une série de préparations qui en ont sûrement banni tous les germes ; il est dit *antiseptique* lorsque les parties constituantes, préalablement rendues aseptiques, servent de support ou de véhicule à des substances microbicides. Le pansement peut être encore sec ou humide, suivant que les

substances microbicides lui sont incorporées à l'état pulvérulent ou à l'état dissous. Les principes des pansements actuels qui découlent des travaux de Pasteur ont été posés par Lister et Guérin.

Les matériaux et les substances microbicides dont on se sert le plus habituellement pour les pansements sont d'abord les divers fils à suture (catgut, soie, crins de Florence, crins de cheval, etc.). La *suture* est, en effet, le premier temps et le plus important du pansement de toute plaie non infectée. On recouvre ensuite la plaie suturée de gaze simplement aseptique ou chargée de diverses substances (gaze à l'iodoforme, au salol, etc.) ou enduite de diverses pommades (vaselines iodoformées, naphtolées, etc.) ou imbibées de divers liquides antiseptiques (acide phénique, sublimé, phénosalyl, etc.) plus ou moins dilués. Par-dessus ces gazes que l'on applique directement sur la plaie ou après avoir saupoudré la ligne de réunion d'une poudre antiseptique (iodoforme, salol, dermatol, etc.) ou l'avoir recouverte d'un vernis antiseptique (stérésol, kollasine, etc.), on applique une couche plus ou moins épaisse d'un corps absorbant (coton hydrophile ordinairement, ouate de tourbe, de bois, etc.). Par-dessus le coton hydrophile, on placera une couche de coton cardé ordinaire, suffisamment épaisse et suffisamment tassée et maintenue par des bandes pour ne laisser arriver à la plaie qu'un air convenablement filtré et dépourvu de germes. Si le pansement est humide, on interpose aux gazes humectées de liquides antiseptiques et au coton hydrophile absorbant une feuille imperméable qui s'oppose à l'évaporation du liquide et maintient humide la gaze sous-jacente. Le pansement simplement aseptique, dont le pansement ouaté de Guérin est le type, se compose des mêmes matériaux, mais sans l'intervention de substances microbicides.

Les pansements appliqués suivant ces principes ont pour avantage de mettre la plaie au repos, de lui faire subir une douce compression élastique qui aide à l'affrontement des parties, y régularise la circulation et y modère les réactions nerveuses en y entretenant une douce température. A ce dernier point de vue, le pansement humide présente une efficacité particulière. Par le coton, l'air qui arrive à la plaie est dépouillé de ses germes et la permanence de l'asepsie est assurée ; d'ailleurs, l'atmosphère antiseptique dans laquelle la plaie est plongée corrige les menues fautes commises au cours de l'intervention et l'assure contre l'action nocive des germes qui pourraient l'aborder.

Pour les plaies faites par le chirurgien, ces pansements peuvent rester en place souvent jusqu'à guérison. Mais pour les plaies non suturées, plus ou moins fortement suintantes, le dépansement doit avoir lieu plus souvent, dès que la souillure est un peu considérable. Le pansement humide qui ne colle pas, et partant plus facile à enlever, doit dans ces cas être préféré. A chaque dépansement qu'il faut faire sans violence et sans ces menues effractions qui couvrent la plaie de sang, on doit laver la peau à une certaine distance des abords de la plaie et ne toucher qu'exceptionnellement à la plaie elle-même ou à la ligne de réunion dont on pourrait malencontreusement troubler l'évolution.

Quant aux plaies suppurantes infectées, il faut par une désinfection soignée (irrigations, curettage, attouchements antiseptiques) les amener à l'état de plaies non infectées ; les mêmes modes de pansement leur sont alors applicables.

Les principes qui doivent guider le chirurgien et les matériaux employés dans les pansements sont les mêmes que ceux que nous avons énumérés ci-dessus, et la pratique n'en est pas différente dans les formations sanitaires relativement tranquilles, dites *hôpitaux de campagne* et *hôpitaux sédentaires*. Mais dans la zone de l'avant qui subit si directement les contre-coups des péripéties de la lutte, il n'en va pas de même, d'autant que l'asepsie des interventions, quelque soin qu'on y donne, sera le plus souvent précaire et aléatoire. C'est ici surtout qu'il y a lieu d'avoir toujours présent à l'esprit ce précepte de Volkmann : « Le premier pansement tranche le sort du malade et décide de la marche ultérieure de la plaie ». Aussi, en raison des conditions spéciales où on se trouve, est-ce au pansement antiseptique qu'il y aura lieu de s'adresser comme plus capable d'atténuer autant que possible les fautes inévitables d'asepsie. De plus, en raison des facilités de transport des matériaux de pansement, des difficultés d'approvisionnement en eau stérile que l'on devra réserver au nettoyage aussi exact que possible des abords de la plaie, est-ce au pansement sec qu'il faudra avoir recours et en particulier au pansement iodoformé dont l'agent constitue une réserve antiseptique qui se dégage lentement.

Les matériaux de pansement (gaze, coton hydrophile, coton cardé, bandes) sont, dans le matériel de guerre, préparés en petits paquets pour ne pas exposer à la souillure par leur ouverture une trop grande quantité de ces matériaux. Ils sont enveloppés d'un papier fort, résistant, imperméabilisé. Ces paquets sont réunis dans des paniers désignés à l'avance par les mêmes numéros dans toutes les formations sanitaires, de sorte que l'on a ainsi sous la main avec un de ces paniers tous les matériaux nécessaires à un certain nombre de pansements simples. Dans d'autres paniers désignés aussi par des numéros, toujours les mêmes, se trouvent, à côté des matériaux de pansements simples, des accessoires dont l'utilisation est commandée par la complication de la blessure (attelles, gouttières, coussins). Ce mode d'arrimage facilite singulièrement la mise en main du chirurgien du matériel nécessaire à chaque cas et le lui fournit dans des conditions d'asepsie aussi assurées que possible. Quand nous aurons ajouté que d'autres paniers, également connus par leur numéro, contiennent tout ce qui est utile à l'exacte aseptisation du chirurgien et des aides et aussi à la désinfection des plaies, on aura une idée de l'organisation ingénieuse des pansements de service de santé militaire en France.

L'importance des approvisionnements de pansements est considérable. On en peut juger par un chiffre fort suggestif. Un corps d'armée avec ses postes de secours, ses ambulances, ses hôpitaux de campagne, son hôpital d'évacuation, traîne après lui plus de 60.000 pansements, sans compter le pansement individuel dont chaque homme, chaque officier, sont munis. D[r] S. Morer.

Objets de pansement. — Les principaux objets de pansement sont les gazes, les ouates, les éponges. Nous ne nous occuperons ici que de ces trois catégories d'objets, de préparation plus spécialement pharmaceutique, laissant de côté les crins de Florence, les catguts, les drains, etc.

Les *gazes* sont des tissus de coton léger, à grandes mailles. On emploie comme gazes à pansement celles à onze ou à quinze fils par centimètre. La première opération à faire subir aux gazes est une purification ; on les lave à l'eau chaude, puis à l'eau froide, puis on les traite par l'hypochlorite de soude, et on les soumet à un nouveau lavage, suivi d'un traitement à l'acide chlorhydrique dilué, puis d'un dernier lavage. On exprime ensuite et on fait sécher. On obtient ainsi la *gaze hydrophile*. Les gazes médicamenteuses se font en trempant la gaze hydrophile dans des solutions convenablement faites de matières médicamenteuses. Ces solutions, alcooliques ou éthérées, contiennent de la térébenthine ou de l'huile de ricin, pour permettre l'adhérence de la substance médicamenteuse. La quantité de substance médicamenteuse fixée sur la gaze est stipulée pour chaque sorte de gaze ; on obtient les gazes au titre voulu en exprimant la gaze imbibée de solution médicamenteuse jusqu'à ce qu'elle ne retienne plus qu'une certaine quantité de cette solution, fixée d'avance. Après cette expression, la gaze est mise à sécher dans une pièce chauffée, éclairée par des vitres jaunes, pour éviter l'action de la lumière dans certains cas (réduction de l'iodoforme par la lumière) et loin de toute flamme. Une fois sèches, on les conserve en paquets de 1-10-15 m. dans du papier parchemin. — Le supplément du Codex

(1895) indique cinq sortes de gaze : boriquée (1/10 en poids d'acide borique), iodoformée au 1/10, phéniquée au 1/10, salolée au 1/10, au sublimé 1/1000.

Les *ouates* médicamenteuses ont pour base l'*ouate hydrophile ;* c'est du coton cardé dégraissé par ébullition dans une solution de soude à 1 °/₀, lavé à l'eau, blanchi par action d'une solution de chlorure de chaux à 5 °/₀, suivie d'un lavage à l'acide chlorhydrique dilué, puis à l'eau. Ce coton, après expression et dessiccation, doit s'imbiber spontanément quand on le dépose à la surface de l'eau. Il se distingue encore du coton cardé ordinaire par son toucher un peu rude. Ainsi obtenu, il sert à préparer les ouates médicamenteuses. Le mode de préparation est identique à celui des gazes. Les ouates servent à protéger les plaies des germes microbiens contenus dans l'air. Mais à coté des ouates, il nous faut mentionner les *éponges*, qui s'emploient dans les opérations chirurgicales comme absorbants. Les éponges que l'on doit choisir dans ce but sont des éponges à pores fins (éponges du Levant). On les débarrasse des concrétions calcaires qu'elles contiennent en les battant, puis en les plongeant pendant quatre heures dans une solution d'acide chlorhydrique à 1 °/₀. On les exprime, on les lave et on les fait séjourner dans une solution de permanganate de potasse à 4/1000 jusqu'à ce qu'elles aient pris une teinte brun chocolat. On les lave et on les décolore complètement par action d'une solution chlorhydrique de bisulfite de soude. Après un nouveau lavage, pour éliminer toute trace d'acide chlorhydrique ou sulfureux, on les exprime et on les conserve dans des solutions de sublimé à 1/1000 ou d'acide phénique à 5/100.

V. HARLAY.

BIBL. : CHAVASSE, *Nouveaux Éléments de petite chirurgie*, 1889. — FORGUE et RECLUS, *Traité de la thérapeutique chirurgicale*, 2ᵉ éd.

PANSERON (Pierre), architecte et graveur français, né près de Provins vers 1730, mort à Paris vers 1790. Elève de J.-Fr. Blondel, Panseron, qui fut professeur à l'Ecole royale militaire et qui fut l'un des maîtres de J.-N.-L. Durand, était inspecteur des bâtiments du prince de Conti et a laissé de nombreux ouvrages dont il dessina et grava les planches. Parmi ces ouvrages, il faut citer : *Eléments d'architecture* (Paris, 1772, in-4) ; *Nouveaux Eléments d'architecture* (Paris, 1773-80, 3 vol. in-8, et suppl., 1787, in-4) ; *Etudes de lavis* (Paris, 1781, in-12) ; *Dessins d'architecture ; Lavis par feuilles détachées ; Plan général des palais des Tuileries et du Louvre ; Recueil de jardins anglais et chinois* (Paris, 1783, in-4, 51 pl.), et surtout, comme ouvrage d'enseignement, *le Grand et nouveau Vignole*, ou *Règle des cinq ordres*, etc. (Paris, in-fol., s. d.). Ch. L.

PANSERON (Auguste-Mathieu), compositeur français, né à Paris le 26 avr. 1796, mort à Paris le 29 juil. 1859. Fils d'un professeur de musique, qui fut le collaborateur de Grétry, il entra en 1804 au Conservatoire, y remporta successivement les prix de solfège (1806), d'harmonie (1809), de violon (1811), obtint en 1813 le grand prix de composition, avec une cantate intitulée *Herminie*, partit pour l'Italie, comme pensionnaire du gouvernement, puis se rendit, toujours aux frais de l'Etat, en Allemagne et en Russie, et, rentré définitivement à Paris en 1818, fut quelque temps accompagnateur à l'Opéra-Comique, puis se fit nommer en 1824 professeur de chant au Conservatoire. En 1829, il succéda à Halévy comme accompagnateur au Théâtre-Italien ; mais il résigna bientôt cet emploi pour se consacrer tout entier à son enseignement et à la composition. Son premier opéra-comique, *la Grille du Parc* (1 acte, 1819), avait eu peu de succès. Il avait donné ensuite deux autres petits opéras-comiques, *les Deux Cousines* (1 acte, 1821) et *l'Ecole de Rome* (1 acte, 1827). Mais ce sont surtout ses romances, au nombre de plus de cinq cents, qui lui ont valu une réputation européenne : *le Songe de Tartini, Petit-Blanc, la Ballade du cor, Malvina, Valsons encore, Vogue, ma nacelle, Appelez-moi, je reviendrai, Demain on vous marie*, etc. On lui doit, en outre, deux cents nocturnes, plusieurs messes solennelles, un *Pie Jesu* très estimé, écrit pour le service de Gossec, des morceaux de cor, de hautbois, de violon, de flûte, etc. Enfin, il est l'auteur de nombreux ouvrages didactiques, qui ont contribué, presque autant que ses romances, à répandre son nom : *ABC musical, Solfèges* (*d'artiste, d'ensemble, du pianiste, du violoncelliste*, etc.), *Méthodes de vocalisation*, *Traité de l'harmonie pratique et des modulations*, etc.

PANSIÈRE (Archéol.). Partie du corps d'armure, qui, dans le harnois du XVᵉ siècle, protégeait l'épigastre de l'homme d'armes en s'échancrant sous les pectoraux pour se dresser en une patte bouclée au droit du sternum. La pansière était, en somme, une pièce de renfort appliquée sur le plastron. Elle s'attachait au défaut de la ceinture par deux agrafes latérales ou par deux boutons tournants qui la fixaient d'une façon inflexible, tandis que le bouclage de la partie supérieure n'empêchait pas tout mouvement de flexion du tronc. Complément presque inséparable de l'armure gothique, la pansière est bien la caractéristique du XVᵉ siècle. Une erreur générale est de confondre la pansière avec le corselet et d'avancer que cette pièce d'arme se portait seule, notamment chez les gens de pied. La vérité est que la mode fut, à cette époque, de marouffler des tissus, fussent des brocards ou des feutres, sur les corps d'armure, sans habiller pareillement la pansière, ou bien encore celle-ci venait s'attacher sur la cotte ou saye juste passée par-dessus l'armure. C'est ce qui se faisait couramment encore, au commencement du XVIᵉ siècle, pour les renforts de cuirasse. M. MAINDRON.

PANSLAVISME. Ce mot s'est produit dans la langue politique vers 1830. Il désignait la tendance qu'auraient eue tous les Slaves à se grouper en un seul corps politique sous la tutelle ou la domination de la Russie. Il a été mis en circulation, non point par les Slaves eux-mêmes, mais par leurs ennemis, par les peuples qui avaient intérêt à les maintenir dans un état de servitude ou de vasselage, les Hongrois, les Allemands, les Turcs et les Grecs. Pendant de longues périodes historiques, les peuples slaves — sauf les Polonais et les Russes — les Tchèques, les Slovaques, les Croates, les Serbes, les Bulgares ont été asservis à des peuples étrangers. A partir de la fin du XVIIIᵉ siècle ils se sont efforcés de reconquérir leur indépendance. Trop faibles pour lutter individuellement contre leurs oppresseurs, ils ont songé à demander un secours matériel ou plus souvent moral à des peuples congénères. Ils se sont consolés des misères du présent par l'idée de la grandeur ou de la gloire de leur race. Ils ont rêvé d'avoir une littérature, une langue unique. Les publicistes, les poètes, les hommes d'Etat qui ont prêché ces idées ou qui les ont mises en œuvre ont volontiers été considérés par leurs ennemis comme de simples instruments de la politique russe, comme des agents *panslavistes*. En réalité, plus un peuple slave se croit assuré de l'indépendance, moins il est tenté de s'absorber dans l'ensemble de la race. Les Etats slaves récemment créés, la Serbie, la Bulgarie, s'inspirent avant tout des intérêts de la nation et de la dynastie et ne songent nullement à les sacrifier à l'intérêt supérieur de la race ou du peuple privilégié qui la représenterait. Parmi les écrivains qui ont prêché avec le plus d'éloquence les doctrines dites panslavistes, on peut citer au XVIIᵉ siècle le Croate *Krijanitch*, au XIXᵉ le Tchèque *Kollar* (V. ces noms). En 1848, les Slaves d'Autriche essayèrent de discuter leurs intérêts communs dans un congrès tenu à Prague, qui fut dissous au bout de quelques jours. En 1867, quand le gouvernement austro-hongrois établit le régime dualiste qui sacrifiait les intérêts des Slaves à ceux des Allemands et des Hongrois, un certain nombre de Tchèques, de Slovaques, de Croates et de Serbes se rendirent à Moscou pour prendre part à une exposition ethnographique et se livrèrent à des manifestations qui restèrent d'ailleurs purement platoniques. Que la Russie

puisse mettre à profit les aspirations naturelles des Slaves, c'est son droit, et nul ne peut s'en étonner. Chaque pays s'efforce d'étendre sa sphère d'action au gré de ses intérêts. Ce qui est certain, d'autre part, c'est que les petits peuples slaves n'ont aucune envie de se laisser absorber, même par un peuple congénère. Ils veulent être eux-mêmes avant tout; toutefois, si dans une crise suprême ils étaient obligés de choisir, ils aimeraient évidemment mieux rester Slaves en devenant Russes que de se laisser germaniser (V. Bohème, Bulgarie, Croatie, Serbie). L. Leger.

Bibl. : L. Leger, *le Monde slave*. — Du même, *Etudes slaves* (2e série, *Essai sur Krijanitch*), et *Russes et Slaves* (1re série, *Essai sur Kollar*). — C. Robert, *le Monde slave, son passé, son état présent;* Paris, 1852. — Pypin et Spasovicz, *Gesch. der slawischen Litteraturen*, 1880-1881, 2 vol.

PANSPERMIE. C'est la doctrine opposée à celle de la génération spontanée, qui admettait que les organismes inférieurs, algues, champignons, etc., naissaient spontanément dans les milieux propres à l'existence de chacun d'eux. D'après la théorie de la panspermie au contraire, les germes de tous ces êtres se trouvent renfermés en nombre infini dans l'atmosphère; ils ne prolifèrent qu'en tombant dans un milieu favorable. Cette théorie, fondée par les remarquables expériences de Pasteur sur les fermentations et par l'étude microscopique des poussières atmosphériques, explique d'une part la formation en apparence spontanée des organismes inférieurs dans les milieux de culture en contact avec l'air atmosphérique; d'autre part, elle rend compte de l'immunité que peut présenter un organisme donné contre l'invasion des bactéries; car, pour que leurs spores germent, il faut de toute nécessité que le milieu qu'elles rencontrent présente des conditions favorables à leur développement, c.-à-d. soit en état de réceptivité. Dr L. Laloy.

PANTAGATO (Ottavio Pacato, connu sous le nom de), érudit italien, né à Brescia le 30 juil. 1494, mort à Rome le 19 déc. 1567. Entré fort jeune dans l'ordre des servites, il fut envoyé à Paris pour y étudier la théologie, et, après y avoir pris le titre de docteur, il revint à Rome, où Léon X le nomma professeur au collège de la Sapience. Le cardinal Giovanni Salviati, neveu de Léon X, le prit en amitié et lui fit donner une riche abbaye en Sicile. Pantagato quitta alors l'habit religieux et le cloître. Mais à l'avènement de Paul V, il dut reprendre son ancien genre de vie, et se retira à Sainte-Marie *in Via*. Son immense érudition est attestée par tous ses contemporains, mais il n'a rien publié. On a de lui deux manuscrits : *Notitia rerum Romanarum* et *Historia ecclesiastica*.

Bibl. : Tiraboschi, *Storia della lett. ital.*, VII, 870.

PANTAGRUEL (V. Rabelais).

PANTALEO (Heinrich), biographe et historien suisse, né à Bâle le 13 juil. 1522, mort le 3 mars 1595. Il étudia à Bâle et en Allemagne les langues anciennes, les mathématiques, la théologie et les sciences naturelles, puis plus tard la médecine. Il fut trente-sept ans doyen de la faculté de médecine de Bâle. L'empereur Maximilien II le créa comte palatin. On a de lui en latin et en allemand de très nombreux volumes, poésie, histoire, géographie, médecine.

PANTALEO (Fra Giovanni), patriote italien, né à Castelvetrano (Sicile) le 6 août 1832, mort à Rome le 2 août 1879. A seize ans il revêtit la tunique des réformés de Saint-François, et à vingt-deux, il fut ordonné prêtre. Il était chargé de l'enseignement de la philosophie dans le couvent de Salemi, lorsqu'à la nouvelle du débarquement des « Mille » à Marsala (11 mai 1860), il abandonna l'école pour aller rejoindre Garibaldi. Le général le reçut à bras ouverts et le nomma son chapelain; et dès ce moment Pantaleo fut toujours à ses côtés. L'autorité qu'il avait conquise par son savoir et sa vie, son éloquence, convertirent aux nouvelles idées des villes qui d'abord y étaient contraires. Il suivit Garibaldi à la conquête de Naples et, en 1862, dans l'expédition de Calabre. Accusé en 1864 d'avoir offensé la religion catholique, mais absous par le tribunal correctionnel de Turin, il jeta sa robe aux orties. En 1866, il prit part à la campagne du Tirol, et à Bezzecca il fut nommé sous-lieutenant. En 1868, il suivit Garibaldi dans l'expédition contre Rome, et à Moterotondo (25 et 26 sept.) il fut fait lieutenant. Au moment de la guerre franco-allemande il était à Horb en Wurttemberg où il fut arrêté comme espion français. Il fut un des organisateurs de l'expédition de Garibaldi: ce fut lui qui, avec la *Ville de Paris*, alla chercher le général à Caprera et le conduisit à Marseille; il fut attaché à l'état-major de Garibaldi; mais le général Bordone l'en fit sortir. Pourtant il prit part à la bataille de Dijon. A Lyon, en 1872, il épousa Mlle Camille Vahé, ce qui donna lieu à des polémiques de la part de ceux qui l'avaient connu comme prêtre. Il s'établit alors à Naples et, en 1876, à Rome. E. Casanova.

Bibl. : B.-E. Maineri, *Fra Giovanni Pantaleo, ricordi e note;* Rouen, 1883, in-16, 259 pp.

PANTALÉON, roi grec de *Bactriane* (V. ce mot).

PANTALON (V. Costume, t. XII, p. 1168, 1169).

PANTALONNADE. Il serait assez difficile de définir exactement le sens précis de ce mot. A l'origine, il s'appliquait à celles des farces de la Comédie-Italienne où Pantalon, un de ses personnages favoris, joue le rôle principal. Pantalon est originaire de Venise, et parle le dialecte de cette ville; c'est un vieux docteur pédant, avare et débauché, ridicule et poltron. Son valet Arlequin le bafoue de toutes façons et, à chaque instant, le compromet dans les aventures les plus burlesques d'où il se tire toujours à son désavantage. Comme le comique de ces sortes de pièces, assez grossier et poussé à la charge, plaisait beaucoup, le nom de pantalonnades passa naturellement à toutes les œuvres analogues, quand bien même Pantalon n'y figurait nullement. A l'Hôtel de Bourgogne, à l'Illustre Théâtre, au XVIIe siècle, Turlupin, Gros-Guillaume, Gautier-Gargouille et leurs confrères, jouaient souvent de véritables pantalonnades. Plus d'une pièce de Molière, des premières surtout, n'est pas autre chose. Le mot certainement ne fut guère employé officiellement, si l'on peut dire; mais dans la conversation courante, il s'appliquait familièrement à ce genre de productions où le comique, très franc et très vivant, n'est pas toujours des plus fins. Les farces au gros sel, les plaisanteries un peu lourdes, les gauloiseries, les quiproquos, les coups de bâton sont du domaine de la pantalonnade. A ce titre, Molière, tout comme les auteurs du Théâtre de la Foire, doit être cité au premier rang parmi les auteurs de pantalonnades. Ceci doit suffire à donner à ce genre, qu'il ne faut pas mépriser de parti pris, ses lettres de noblesse. Des pièces comme la *Jalousie du Barbouillé*, les *Fourberies de Scapin*, bien des scènes du *Médecin malgré lui*, de *M. de Pourceaugnac*, du *Malade imaginaire* ou du *Bourgeois gentilhomme*, pour être signées du nom illustre de l'auteur du *Misanthrope*, sont d'excellentes pantalonnades, et la plupart des pièces comiques des théâtres de genre, aujourd'hui, ne sont pas autre chose. H. Q.

PANTANELLI (Dante), géologue italien, né à Sienne le 4 janv. 1844, docteur ès sciences à Pise en 1865, professeur de sciences dans les lycées de 1865 à 1881. Il devint ensuite professeur de géologie et de minéralogie à l'Université de Modène. Son principal ouvrage est le *Bolletino della Società malacologica italiana*.

PANTCHÂLA. Nom ancien d'une région de l'Inde qui paraît devoir être identifiée avec la partie supérieure du Doab ou Mésopotamie, entre le Gange (*Ganga*) et la Djamna (*Yamounâ*). Les textes distinguent un Pantchâla du Nord (*Outtara-pañcala*) qui se serait étendu jusqu'aux sources du Gange, y compris le Rohilkhand actuel et un *Dakshina-pañcâla* ou Pantchâla du Sud, dont la limite méridionale aurait été le cours du Tchambal (*Carmanvati*). Le premier aurait eu pour capitale Ahicchatra (près Râmnagar) et le second Kâmpilya (aujourd'hui Kampila, sur le vieux Gange, près de Farroukhabâd), berceau de

la médecine indienne. Le Pantchâla faisait partie du « pays des sages brahmaniques » (*Brahmarshideça*), immédiatement à l'E. de la contrée, plus sainte encore, du *Brahmâvarta*.

PANTCHANA ou **PANTCHNAD** (proprement, *Pañcanadi*, les cinq rivières). Petite rivière du Radjpoutâna oriental (Inde) formée, comme son nom l'indique, de cinq ruisseaux, et sous-affluent de droite de la Djamna par le Banganga et le Gamblur. Ses eaux arrosent les principautés de Djaïpour et de Bhartpour.

PAN TCHAO, sœur de Pan Kou, remarquable par ses talents littéraires. Restée veuve de bonne heure, elle écrivit un livre de conseils aux femmes, et termina l'histoire des premiers Han, restée inachevée par suite de la mort de son frère. M. C.

PANTCHATANTRA. Célèbre recueil de contes indiens attribué au brahmane Vichnouçarman et probablement composé vers la fin du ve siècle de notre ère. Comme son nom l'indique, il est divisé en cinq livres (*pañca-tantra*) qui ont respectivement pour titres : 1° *la Séparation des amis ;* 2° *l'Acquisition des amis ;* 3° *la Guerre des hiboux et des corneilles ;* 4° *la Perte des biens acquis ;* 5° *le Faiseur d'actions inconsidérées*. Selon la méthode indienne, les contes sont insérés les uns dans les autres au cours d'un long récit à tiroirs. Une courte préface nous avertit que l'ouvrage a été composé pour l'éducation des trois fils d'un roi du Dekkhan, trop bêtes pour comprendre autre chose, sous promesse de leur donner en six mois de l'esprit et l'expérience du monde. Il suffit de rappeler ici que c'est l'original de *Kalîla et Dimna* et des fables de *Bidpaï* (V. ces mots). Il en existe une traduction française par l'abbé Dubois (Paris, 1826) et par Lancereau (Paris, 1871) et une traduction allemande par Banfey, avec une célèbre Introduction sur l'histoire de la fable (Leipzig, 1859).

PAN TCHHAO, frère cadet de Pan Kou, général renommé (32-102). Il se signala dans diverses négociations avec les rois de Chan chan (au Turkestan) et de Khotan, qu'il soutint ensuite contre les attaques des Hioung nou ; un de ses lieutenants, Kan Ying, envoyé en exploration (97 ap. J.-C.), parvint jusqu'en Chaldée. M. C.

PANTCHITCH (Joseph), savant serbe, né à Bribir, en Croatie, le 17 avr. 1814, mort à Belgrade le 8 mars 1888. Il fit ses études à Agram et à Pest, où il obtint le grade de docteur en médecine. Ensuite il alla compléter à Vienne ses études de sciences naturelles. En 1846, il vint en Serbie exercer la médecine, et en 1853, on lui confia la chaire d'histoire naturelle à la faculté des sciences de Belgrade. En 1884, il fut nommé conseiller d'Etat, et, en 1887, premier président de l'Académie royale de Serbie, qui venait d'être fondée. Outre de nombreux manuels, il a écrit des travaux originaux sur la botanique, qui ont paru en serbe, en latin et en allemand. Il a étudié surtout les plantes de la presqu'île des Balkans, notamment de la Serbie, et il en a présenté, pour la première fois, plusieurs spécimens au monde savant. Parmi ses ouvrages, il faut citer notamment : *Flore des environs de Belgrade* (Belgrade, 1865, dont plusieurs éditions ont paru depuis) ; *Contributions à la flore de la principauté de Bulgarie* (Belgrade, 1883 et 1886). Il a écrit aussi plusieurs travaux sur la zoologie ; un des plus importants est : *les Oiseaux de Serbie* (Belgrade, 1867). M. GAVRILOVITCH.

BIBL. : M. MILITCHEVITCH, *Pomenik ;* Belgrade, 1885, in-8 (en serbe).

PANTCH-MAHAL ou **PANTCH-MEHAL,** « les cinq cantons ». District de la division du Goudjerate, présidence de Bombay (Inde). — Superficie, 4.177 kil. q. ; population, 255.000 hab. (61 hab. par kil. q.). — Il forme au S.-O. une plaine assez riche, tandis que tout le N. est accidenté et en grande partie couvert de jungle. On y exploite beaucoup de carrières. 27 % de la population appartiennent à la tribu des Bhîls.

PANTÉ ou **PANTHAI** (du birman *Pathi*, Musulmans). Nom donné aux populations musulmanes du Yunnan. Ils sont au nombre de 4 millions environ et remontent à des immigrants arabes venus après l'hégire et aux soldats boukhariens de Koubilaï Khan (XIIIe siècle). A la suite de l'insurrection de 1855, ils fondèrent en 1863 un Etat indépendant du Yunnan reconquis par les Chinois en 1873 (V. YUNNAN).

PANTEG (*Panteague*). Ville d'Angleterre, comté de Monmouth, à 3 kil. S.-E. de Pontypool ; 6.479 hab. (en 1891). Grands établissements métallurgiques (fer).

PANTELLARIA ou **PANTELLERIA** (*Cossyra* des anciens). Ile de la mer Méditerranée, dépendant de l'Italie, entre la Sicile et la Tunisie, à 96 kil. S.-O. du cap Granitola et 76 kil. du cap Bon, entre 38° 45′ et 36° 52′ lat. N., 9° 32 et 9° 44′ long. E. Elle a 83 kil. q., 46 kil. de tour, et comptait 7.315 hab. en 1881. D'origine volcanique, principalement formée de trachyte, son ancien cratère central, Montagna Grande, s'élève à 836 m. Le sol est fertile, malgré le manque d'eau douce ; il est cultivé en vignes, oliviers, arbres fruitiers, céréales, coton. Il y a plusieurs sources thermales. La population, dont la moitié habite le chef-lieu, Pantellaria ou Oppidolo, situé au fond d'une petite baie du rivage N., parle un dialecte arabe mélangé de mots italiens. Le mouvement du port atteignait 73.400 tonnes en 1894. Son ancien château sert de prison d'Etat. Cette île fut occupée par les Phéniciens, puis par les Carthaginois auxquels les Romains succédèrent. Les Sarrasins en furent chassés par le roi Roger de Sicile, mais leurs pirates la ravagèrent plusieurs fois depuis.

PANTELLÉRITE (Pétrogr.). On désigne sous le nom de pantellérites des roches éruptives connues seulement jusqu'ici à l'île de Pantelleria et formant un groupe très spécial. Au point de vue de leur composition minéralogique, ce sont des roches porphyriques, dont la teinte varie du vert au noir et qui présentent de grands cristaux d'*anorthose* (feldspath sodicopotassique), d'*augite œgyrinique* (pyroxène sodifère) et de *cossyrite* (amphibole ferrifère et sodique), au milieu d'une pâte tantôt vitreuse, tantôt trachytique à microlithes d'*anorthose*. Au point de vue chimique, ces roches forment un groupe très homogène, caractérisé par l'abondance de silice (67 à 70 %), une teneur très faible en alumine (6 à 10 %) et une forte proportion d'alcalis (10 à 12 %), parmi lesquels prédomine surtout la soude (6,3 à 7,7 %). Malgré la proportion élevée de la silice dans ces roches, il n'y existe généralement pas de quartz, en sorte que l'excès manifeste de silice doit se trouver dans la pâte vitreuse. Par leur forte teneur en soude, caractère très important et caractéristique d'un petit nombre de roches très spéciales, les pantellérites se rapprochent surtout des trachytes sodiques ou des phonolithes, dont elles ne diffèrent guère que par l'excès de silice, plutôt que des porphyres quartzifères ou des rhyolithes, dont on les rapproche généralement parce qu'elles présentent la même teneur en silice, sans tenir compte de la proportion relative des autres éléments chimiques. L. BERTRAND.

PANTÈNE (Πάνταινος), premier maître de l'école d'Alexandrie, dite des Catéchètes (V. t. IX, p. 821), mort vers 202 ap. J.-C. Dès 181, on le trouve exposant et expliquant le christianisme à Alexandrie. Son plus illustre disciple fut Clément d'Alexandrie. Vers 190, il fit, dans l'intérêt du christianisme, un voyage en Inde, c.-à-d. dans le S. de l'Arabie. De ses nombreux écrits, il ne subsiste plus que deux petits fragments (Routh, *Reliquiæ sacræ ;* Oxford, 1814, 2e éd., t. I, pp. 375 et suiv.). F.-H. K.

PANTENIUS (Theodor-Hermann), écrivain allemand, né à Mitau le 12 oct. 1843. Dans ses romans et ses nouvelles, M. Pantenius décrit plus spécialement la vie de sa province natale, la Courlande, et les relations entre Germains et Slaves dans les contrées où s'opère le contact entre les deux races. — Principaux ouvrages : *W. Wolfschild* (1873, 2e éd.) ; *Allein und frei* (1879, 2e éd.) ; *Im Gottesländchen* (Hambourg, 1880-81, 2 vol.) ; *Das*

rote Gold (Hambourg, 1881) ; *Die von Kelles* (Bielefeld, 1885) ; *Kurländische Geschichten* (Leipzig, 1892-93). Ses romans viennent d'être réunis en recueil sous le titre de *Gesammelte Romane* (Bielefeld, 1898, 9 vol.).

PANTENNE. I. Marine. — On dit qu'un navire est *en pantenne* lorsque, après une tempête, un abordage ou un échouage, ses voiles sont déchirées, sa mâture et ses vergues désemparées. En signe de deuil, on met les vergues en pantenne, c.-à-d. qu'on les apique (incline) l'une sur un bord, l'autre sur l'autre.

II. Pêche. — Cet engin est le verveux terminal de la *bordigue* (V. ce mot), où le poisson s'amasse ; il était en usage dans la Méditerranée dès le xiv[e] siècle, ainsi que nous l'apprend une ordonnance rendue en 1339 par Don Pedro, roi d'Aragon et de Valence. E. S.

PANTENUS (V. Pantène).

PANTHALIS, servante d'Hélène, figurée dans un tableau de Polygnote à Delphes ; Gœthe en fait un personnage du second *Faust*.

PANTHÉE, femme d'*Abradate* (V. ce nom).

PANTHÉISME. Les religions et les philosophies panthéistes sont nombreuses. Mais il n'y a pas de système type du panthéisme, de conception générale et impersonnelle, qui aurait reçu dans l'histoire des expressions particulières. Les religions particulières, les philosophies individuelles existaient d'abord ; ensuite on les a qualifiées de panthéistes. Aucune, avant le xviii[e] siècle, n'a pris d'elle-même ce titre ; et depuis, aucune ne l'a accepté sans réserves. Le mot de *panthéiste* a été employé pour la première fois, en 1705, par l'Anglais *Toland*, dans un écrit intitulé le *Véritable socinianisme, exemple de bons procédés dans les controverses théologiques, où l'impartialité dans la discussion est ici posée en principe, recommandé par un panthéiste à un ami orthodoxe.* Il reparut dans le *Pantheisticon* du même auteur en 1720. Or Toland, esprit révolté et violent, avait écrit d'abord contre la religion catholique, puis contre la religion presbytérienne, puis contre toutes les religions, inventions, disait-il, de prêtres ou de rois qui comptaient faire servir les superstitions à leurs intérêts. Dans le *Pantheisticon*, il fait le portrait de gens délivrés des préjugés religieux, pour qui Dieu n'est que la force qui anime le monde, l'âme du monde, distincte de son corps par abstraction seulement. Ce sont ces gens qu'il appelle des *panthéistes*. Ainsi, dès sa création, le mot désignait une doctrine qu'un ennemi de la religion avait glorifiée par bravade. Théologiens et philosophes orthodoxes l'appliquèrent ensuite à tous les systèmes où ils découvrirent des traces de la même hérésie. On s'avisa ainsi que les stoïciens, ou l'école d'Alexandrie, ou Spinoza avaient été des panthéistes. C'était une façon de les réfuter. Inversement, Cousin « lavait Xénophane de l'accusation de panthéisme ». Cependant, des contemporains accueillaient la doctrine suspecte ; dénoncés, ils se défendaient d'être panthéistes, ou distinguaient entre leur panthéisme et celui que l'on réprouvait. « Je n'ai pas encore rencontré une personne, disait Gœthe, qui sache ce que ce mot signifie » (*Conversations avec Eckermann*, t. II, p. 266). Schelling admettait qu'on le traitât de panthéiste, mais après avoir donné du panthéisme une définition qui en faisait sentir la force. Hegel montrait que son panthéisme dérivait du monothéisme, et n'en différait pas beaucoup. En réalité, de 1800 à 1850, tout philosophe prenait parti pour ou contre le panthéisme, qu'il définissait selon la philosophie qu'il voulait renverser ou épargner. Cela explique pourquoi la chose était si vague, et le nom si commun.

Pour avoir une idée juste de ce qu'on appelait le panthéisme, il faut passer en revue les religions et les philosophies panthéistes. On verra qu'il est impossible d'en dégager une doctrine unique ; ce qu'elles ont de commun, c'est une tendance à concevoir entre Dieu ou l'absolu, ou l'universel, ou l'infini, et l'homme, ou le relatif, ou le particulier, ou le fini un rapport tel que leur union soit possible. Cette tendance apparaît à l'occasion de trois problèmes, tels que la solution de l'un entraîne celle des deux autres : 1° Comment faut-il concevoir Dieu? S'il est infini, rien n'existe en dehors de lui. L'infini est *tout ce qui est;* le fini n'a pas de réalité, si elle n'est comprise dans celle de l'Etre infini. 2° En quoi consiste la réalité de l'homme? Si elle n'est pas absolue, éternelle, capable de s'être créée et de se conserver elle-même, elle est dérivée d'une essence supérieure, qui est Dieu. 3° Quelle est la relation de l'homme à Dieu? Ce problème se présente sous deux formes : *a.* au point de vue de son existence, comment l'homme a-t-il été créé par Dieu? Et cette question elle-même se dédouble : D'où vient son âme ? Et d'où vient son corps, ainsi que tous les corps de la nature? *b.* Au point de vue de sa destinée morale et de sa vie religieuse, comment l'homme peut-il connaître Dieu, connaître la volonté de Dieu, s'unir à lui? La création n'est possible que si Dieu crée l'homme de sa propre substance, et la vie morale que si l'homme peut à nouveau s'unir à cet être dont il est créé. Ainsi, que l'on parte de l'un ou l'autre de ces problèmes, on est conduit à la même idée : entre Dieu et l'homme, il y a communauté d'essence.

Tous les panthéistes ont posé au moins l'un de ces problèmes, et par suite touché aux deux autres ; bien peu les ont traités. Tous ont considéré l'être fini comme une expression particulière de l'Etre infini ; mais il y a bien des façons de concevoir ce rapport. Quelquefois, fini et infini sont près de se confondre ; d'autres fois, il y a seulement une tendance à expliquer l'un par l'autre ; jamais ils ne cessent, si voisins qu'ils soient, de se distinguer ; s'il y avait identité parfaite de l'infini et du fini, il n'y aurait plus panthéisme ; le panthéisme implique l'existence d'un seul être sous deux aspects. Tantôt l'infini est conçu à l'image du fini ; tantôt le fini à l'image de l'infini ; souvent fini et infini n'ont, à part l'être, aucun attribut commun. Tantôt leur relation est révélée à l'homme par le sentiment d'une union avec l'absolu ; tantôt elle est figurée dans son imagination ; tantôt elle est conçue par la raison. Il y a des panthéismes qui sont des religions, et d'autres qui sont des philosophies ; mais tout panthéisme est religieux, puisqu'il fait dépendre étroitement l'homme de Dieu et consister la perfection humaine dans l'union avec l'être divin ; et tout panthéisme est philosophique, puisqu'il contient une idée du principe des choses, et de la relation des choses à leur principe. Ainsi, qu'il soit religieux ou philosophique à l'origine, il finit toujours par réunir les deux caractères. Religion et philosophie dépendent si bien l'une de l'autre, que les religions panthéistes diffèrent selon la maturité de la pensée contemporaine et les philosophies panthéistes selon la religion du pays et de l'époque où elles se sont produites.

Nous n'essaierons pas, pour tracer l'histoire de ces doctrines si variées, de les classer. L'ordre chronologique montrera comment les mêmes idées reparurent à des siècles d'intervalle, bien que chaque panthéisme diffère de tous les autres et par son origine, et par sa forme.

Quelques-uns des vieux mythes de l'Inde, conservés dans le *Rig-Véda* et antérieurs d'environ douze siècles à l'ère chrétienne, sont des symboles de conceptions confuses sur l'origine de la vie et du monde. Selon l'un de ces mythes, le monde a été formé du corps d'un être primitif, un géant, le *Purusha* (homme) ; Varuna et les grands dieux l'ont dépecé ; son crâne est le ciel, et ses membres sont la terre. Un autre mythe est d'une pensée plus réfléchie : avant toutes choses, il existait la substance en soi. Mais cette notion abstraite est représentée par l'idée à la fois plus concrète et plus mystérieuse des Eaux primordiales. En la substance naquit le Désir (*Kâma*), et alors commença la création des êtres. Le premier créé est un dieu personnel l'*Hiranyagarbha* (Embryon d'or), qui, à son tour, selon qu'il veille ou se replonge dans le sommeil, donne naissance à la création ou la fait rentrer en lui-même. Sous des formes naïves, c'est l'idée que le

monde est créé de la substance divine. Plus tard, des brahmanes instruits réfléchirent au sens des mythes; de là, les *Upanishads*, traités où sont posés tous les problèmes de philosophie religieuse. Dans les plus anciennes, qui sont peut-être du VIe siècle av. J.-C., on trouve la confusion de doctrines, le mélange de croyances inconciliables, qui sont le trait caractéristique de l'Inde : un Hindou ne craint pas de pratiquer plusieurs cultes, ni de comprendre dans ses dévotions les dieux de plusieurs religions. Dans d'autres, plus récentes, il y a des systèmes, sortis d'un effort pour discipliner la spéculation. Le système *sânkhya* et le système *vêdânta* sont des panthéismes. Selon le premier, il y a une cause première matérielle, la *Prakriti*, une, simple, éternelle, source de la vie intellectuelle aussi bien que de la matière. Il existe aussi des âmes individuelles, éternelles, mais toutes égales et inactives; c'est pour s'unir à ces âmes que la Prakriti entre en travail et crée des êtres; les âmes contemplent ses créations et acceptent d'y être unies, jusqu'au jour où, se reconnaissant distinctes de la matière, elles reprennent leur liberté. Dans ce panthéisme matérialiste, et d'ailleurs imparfait, puisqu'il admet deux principes éternels distincts, on reconnaît le mythe du Purusha. Remarquons que le sentiment religieux est absent du système sankhya ; il est, au contraire, essentiel au système vêdânta. A l'origine, ce système conserve un caractère mythique : le principe de vie qui est dans l'homme est l'*âtman* (soi). Ce principe est un petit être, un purusha, qui habite le cœur de l'homme et qui parcourt les artères; on l'aperçoit dans l'œil. On le voit également dans le soleil, œil du monde ; mais là, c'est l'*âtman* de la nature. Or le purusha du soleil et celui de l'homme sont le même ; par une ouverture invisible, qui est au sommet du crâne, il s'élance de l'un à l'autre. Voici maintenant la forme savante de la doctrine : l'âtman est l'être un, éternel, infini, capable de toutes les formes et informe lui-même, cause à la fois efficiente et matérielle du monde. Le monde est son corps, qu'il crée de sa substance. De lui viennent et à lui retournent les êtres finis, comme les étincelles jaillissent d'une fournaise et y retombent. Il habite aussi le cœur de l'homme, où il apparait comme limité; mais l'homme peut, par une méditation intense, reconnaître en son âtman l'âtman universel et s'unir à l'unité suprême. Il n'y a qu'un âtman; il voit qu'il est cet âtman. Ainsi le fini est une émanation de l'infini ; il est capable de retourner à la source dont il émane, et ce retour est la vie religieuse : idée qui est commune à tous les panthéismes mystiques. Le système sankhya et le système vêdânta furent tantôt l'un, tantôt l'autre, la métaphysique des nombreuses formes des religions néo-brahmaniques ; mais notons que celle de Bouddha, bien qu'elle paraisse facile à concilier avec le vêdânta, n'est pas panthéiste : Bouddha dédaignait toute espèce de théologie ou de philosophie. Et ce dédain est conforme à l'esprit de la race hindoue, impuissante à former des concepts logiques, à raisonner sur ces concepts, à déduire des vérités. Aussi, bien qu'il y ait dans presque tous les produits de sa féconde imagination une tendance obscure au panthéisme, cette tendance ne s'achève en système qu'avec le vêdânta ; et encore le panthéisme du vêdânta n'est-il qu'une manière d'imaginer l'union mystique de l'homme avec l'être universel. — La religion de Lao-tseu, la plus ancienne des religions chinoises, et celle de l'Égypte, ne sont pas même allées jusque-là. « L'homme, dit Lao-tseu, a sa règle dans la Terre, la Terre dans le Ciel, le Ciel dans le Tao (Tout), et le Tao en lui-même. » — « Le Tao qu'on peut exprimer par la parole n'est pas le Tao éternel... Celui qui n'a pas de nom est la cause première du Ciel et de la Terre ; celui qui a un nom est la mère de tous les êtres. » Le Tao paraît être l'infini, qui a détaché de soi, par une sorte de génération, les choses finies. Il y a une idée analogue dans ce vieux texte égyptien : « Au commencement était le Nun, l'Océan primordial. dans les profondeurs infinies duquel flottaient les germes des choses. De toute éternité, Dieu s'engendra et s'enfanta lui-même de cette masse sans forme encore et sans usage ». Il faut respecter le vague de ces notions. Dans les religions primitives, il y a trop de mythologie, trop de mystère, pour que des conceptions nettes se formulent; puis le culte et le besoin d'adoration détournent des spéculations. C'est ainsi que des formes de panthéisme ont existé sans les concepts qui nous paraissent essentiels au panthéisme.

Le caractère de la philosophie grecque est au contraire d'avoir élaboré des concepts. Mais les Grecs ne sont pas panthéistes; ils n'ont pas eu le sentiment de l'infini ; l'infini, c'est pour eux le non-être. Leurs dieux sont des êtres finis, à la fois éternels et engendrés, qui n'ont pas créé le monde. Dans Homère, dans Hésiode, dans les poèmes orphiques, le Chaos, l'Air, la Nuit, les Nuées ont existé avant les dieux ; le monde est créé des éléments. La philosophie des Ioniens a son origine dans ces cosmogonies, et conserve le même caractère. Thalès s'est demandé quelle était la substance dont les choses sont faites ; Anaximandre a conçu une masse sans qualités, impérissable, antérieure aux êtres, d'où ils seraient sortis par séparation. Il y a bien dans ces philosophies quelque chose comme une substance et des accidents ; il n'y a pas d'être infini, qui contiendrait tout ce qu'il y a de réel dans le fini, et dont la relation au fini serait le principe d'une vie religieuse ou morale. — Chez les Éléates, on trouve l'idée d'un être absolu. Mais ce que Parménide s'était proposé, c'était d'échapper au monde des apparences, pour atteindre à la vérité éternelle. Cette vérité ne se trouve que dans la pensée ; l'objet de la pensée est l'être immuable. Cet être est un ; il est *tout ce qui est*. Mais il n'est pas le monde, ni la substance du monde, car le monde n'existe pas ; il n'y a pas de relation de l'un au multiple, parce qu'il n'y a pas de multiple. Si la doctrine des Éléates est panthéiste, c'est un panthéisme où l'absolu est accessible à la pensée humaine, ou le relatif n'est qu'une illusion, un panthéisme, sans communauté d'essence entre l'absolu et le relatif. — Des anciens philosophes grecs, Héraclite est en réalité le seul panthéiste. C'est qu'il accueillit une idée qui a sa place dans la religion grecque, mais dont les symboles ne sont pas des divinités à figure humaine, l'idée de la nécessité, de la loi divine (Destin, Sort, Justice, Némésis). Il enseigna que le devenir éternel, loi des choses, engendre un monde harmonieux, où se révèle une raison, une sagesse, Zeus. Le monde est lui-même cette raison, car elle n'en est pas distincte, elle en est l'âme. Ainsi l'être divin traverse les formes du fini, et le fini n'existe que par le divin, cause, loi et matière du monde. C'est pourquoi l'homme raisonnable prend pour règle dans la vie la soumission à l'ordre universel.

La conception *stoïcienne* du monde et de Dieu dérive de la même idée. Mais de plus, depuis Héraclite, un concept métaphysique de Dieu s'était formé en dehors de la religion. Ce Dieu, défini par son rôle à l'égard du monde, c'était le *Nous* d'Anaxagore, le Démiurge de Platon, la cause finale du monde et le premier moteur d'Aristote. Les stoïciens firent du Dieu transcendant d'Aristote un Dieu immanent au monde, qui se confondit avec la Nécessité, le Destin. Selon la philosophie stoïcienne, il y a dans tout être deux principes, l'un passif, la matière, l'autre actif et raisonnable, la cause ou la raison. La raison pénètre en toutes ses parties la matière, qui sans elle ne serait rien ; mais elle n'existe à son tour que dans une matière. Cette raison est corporelle, car tout ce qui existe est corporel ; elle est un feu, plus subtil que le feu qui détruit; c'est le feu artiste, qui engendre. Mais la raison n'est pas seulement dans les individus ; elle se manifeste aussi dans le Tout de l'Univers. Une loi universelle pèse sur tous les êtres, le Destin, qui détermine l'enchaînement des causes et des effets. Cet enchaînement a un but, l'unité et l'harmonie du monde; il en est la raison directrice, corporelle comme les raisons individuelles : c'est le feu divin, cause

du monde, sa matière. On peut l'appeler l'âme du monde, ou la Providence, ou Dieu. Ainsi la raison humaine s'explique par la raison divine ; le feu qui engendre la nature humaine est une partie du feu qui engendre le monde. En quoi consistera donc la perfection morale ? Le sage réalise dans sa vie l'harmonie que Dieu réalise dans le monde. Sa volonté se confond avec celle de Dieu ; il partage avec lui l'empire de l'univers. Cette doctrine est un panthéisme complet ; mais elle est bien grecque d'esprit, puisqu'elle définit la nature de Dieu par la raison, attribut de l'homme ; la raison du sage est aussi parfaite que celle de Dieu. C'est un panthéisme anthropomorphique.

Avec la philosophie alexandrine, on quitte le monde grec. De Philon le Juif datent pour la pensée de l'Occident trois idées nouvelles, dont l'origine, plus ancienne, est mal éclaircie : 1° Dieu, être absolu, un et infini, est inconnaissable et ineffable. Mais il se réfléchit dans une image plus accessible à notre contemplation, le Verbe, le Fils aîné de Dieu. Du Verbe procède une troisième manifestation du divin, la raison active répandue dans l'univers. 2° Tout ce qui existe est actif ; mais l'activité n'appartient qu'à Dieu, être incréé : ce qui est engendré est passif ; Dieu est donc présent dans tout ce qui existe, présent par les puissances émanées de lui. Il est lui-même le lien universel ; il contient l'univers ; Dieu est tout (V. *De lingarum confusione Sacrarum*, *legum allegorarium*. 3° L'âme doit s'unir à Dieu par l'amour et l'oubli de soi. « Il faut qu'elle se répande, comme une libation pure, devant le Seigneur ». — Dans Philon, ces idées servent seulement, à côté d'autres rigoureusement platoniciennes, à interpréter les allégories des livres saints. Plotin en a fait un système panthéiste. Le propre de ce panthéisme, c'est que la relation de l'infini aux formes inférieures du fini, de l'ineffable au sensible, est conçue comme une émanation, par laquelle l'être divin se réalise successivement sous des formes de moins en moins parfaites, jusqu'à se distinguer à peine du non-être. Dieu est d'abord l'Un, puis l'Intelligence, le *Logos*, puis l'âme universelle, qui se disperse dans les âmes individuelles. Il semble que ces âmes habitent des corps ; mais le corps n'est rien qu'une image affaiblie de l'âme, une ombre ; c'est lui qui est dans l'âme, comme l'effet dans la cause. Comme une lumière éblouissante, Dieu, par la nécessité de sa nature, répand au loin ses rayons, sans en être lui-même diminué ; à mesure qu'ils s'éloignent de leur source, leur éclat s'affaiblit ; la clarté se dégrade jusqu'à devenir obscurité. Plotin ne pouvait pas expliquer la création d'une matière radicalement distincte de l'être immatériel ; la matière n'est pour lui que l'éclipse de l'être ; les corps ont un commencement de réalité, qu'ils tiennent, avec leur forme, de l'âme où ils sont contenus. Partout l'inférieur dérive du supérieur. Son principe de vie, c'est l'amour, amour qui le porte à créer des formes inférieures pour multiplier son être, ou qui le meut vers les formes supérieures, où il contemple son archétype éternel. Cet amour sans bornes ne trouve que dans l'être absolu la substance capable de le nourrir ; la possession de l'absolu est l'extase, terme de la vie bienheureuse, où l'être retourne à sa source.

La philosophie alexandrine eut une influence profonde sur les quinze premiers siècles de l'ère chrétienne. Elle a inspiré toutes les sectes mystiques, pour qui l'oubli de la personnalité dans l'union avec l'infini divin était le bonheur suprême. Connue des chrétiens, des juifs et des Arabes, elle hante l'esprit de ces penseurs confus, superstitieux et hardis ; dans leurs conceptions du monde, qui font une place aux souvenirs de la spéculation grecque, aux dogmes juifs ou chrétiens, et aux superstitions d'une époque préoccupée de mystère et de magie, on entrevoit ces deux idées qu'il existe une âme universelle, et que tout ce qui est principe de vie est émané de la substance divine. Dieu est distinct du monde, l'esprit de la matière ; mais Dieu ne crée les formes des êtres et n'agit dans la nature que par l'esprit ; il se sert de puissances émanées de lui, intermédiaires entre l'infini et le fini ; ce sont les personnes successives qui exercent la toute-puissance dans les mondes du Père, du grand Archon, et de Jéhovah pour les *gnostiques*, ou les *sefirot* de la *Cabbale*, ou les *esprits* du médecin et alchimiste Paracelse, êtres invisibles dont le travail produit les propriétés des corps. Sous une forme voilée, cela veut dire que tout ce qui est vraiment réel est émané de Dieu. — Parmi les savants, docteurs et philosophes, la plupart ont eu la même idée ; chez les uns, elle s'affirme ; chez les autres, elle se dissimule. Les Arabes, comme Avicenne, Abubacer, Avicebron, Averroès, les Juifs comme Maimonide, qui ont commenté Aristote ou se sont inspirés de ses commentateurs, sont restés fidèles au dualisme aristotélicien : Dieu est nécessaire à la création, puisqu'il est cause de tout mouvement ; mais les êtres sont créés d'une matière ou puissance, qui contenait leurs formes ; le mouvement réalise seulement le passage de la matière à la forme. Mais, d'autre part, les mêmes philosophes ont adapté l'idée de l'émanation à la doctrine d'Aristote sur le mouvement dans le *Cosmos*. Dieu, être un et inconnaissable, est le principe universel d'intelligence et de mouvement. Il a produit directement la première intelligence, principe du mouvement des étoiles fixes ; de celle-ci en procède une autre, puis une autre, dont chacune est l'âme qui meut une sphère céleste. Dans l'intelligence humaine, il faut aussi un principe de mouvement qui détermine les puissances à passer à l'acte ; c'est l'intellect actif, identique à la dernière des intelligences célestes, et qui agit sur toutes les intelligences humaines. Si l'une de ces intelligences devenait acte tout entière, elle serait, comme Dieu, unie à tous les intelligibles ; et par suite elle serait, comme Dieu, tous les êtres, car les êtres ne sont rien en dehors de la science qu'il en a. C'est, appliquée à la science, la doctrine de l'extase : la science parfaite est l'union avec Dieu. — Chez les auteurs chrétiens, il est rare que les problèmes de la nature de Dieu et de la création du monde n'empruntent pas au moins une partie de leur solution à la philosophie alexandrine. Elle exerça cette influence par l'intermédiaire des livres faussement attribués à Denys l'Aréopagite. Selon le faux Denys, Dieu ne peut pas être défini ; sitôt qu'on en affirme un attribut, comme il est infini, il faut en affirmer l'attribut contraire ; comprenant à la fois toutes les formes de l'être et du non-être, Dieu est au-dessus de toutes les catégories. Mais en même temps, Dieu est tout ce qui est ; comme le soleil envoie ses rayons, ou comme l'unité engendre le nombre, il produit de sa substance, sans être diminué, les esprits purs, les âmes, raisonnables ou privées de raison, et jusqu'aux êtres inanimés. L'âme humaine, émanée de Dieu, accomplit son retour à lui lorsque, écartant toute conception de sa nature, elle s'unit à lui par le sentiment dans le silence mystique. — Les écrits de Denys furent traduits en latin au IXe siècle par Scot Erigène, qui en tira les idées essentielles d'un des systèmes les plus complets que la scolastique ait produits. Dieu est l'être absolument simple, auquel ne convient aucun attribut. Indéterminé en soi, il produit pourtant la détermination dans les êtres particuliers, qui sont les accidents de sa substance. C'est ainsi qu'il crée le monde, qui est un reflet de Dieu (*theophania*). Mais ce monde est en lui, puisque rien n'existe en dehors de lui ; or Dieu est absolument simple ; rien n'existe en lui qui ne soit lui ; donc le monde est Dieu. C'est l'être divisé, tel qu'il se révèle sous une forme imparfaite ; Dieu est l'être en soi, unité pure. L'intelligence humaine est elle-même une conception de Dieu ; elle contient en soi le principe de tout ce qui est, mais n'aperçoit l'être que divisé entre toutes les natures intelligibles et sensibles. C'est la conséquence de la chute ; mais toute la création sera rachetée par Jésus-Christ, en qui coexistent l'un et le multiple. Le salut nous amènera à contempler Dieu dans sa parfaite unité. Scot Erigène est le seul des scolastiques que le panthéisme n'ait pas effrayé. La crainte de l'héré-

sie en a seule gardé les saint Anselme, les Albert le Grand, les saint Thomas. Cependant, il était préparé dans saint Anselme par l'idée que Dieu, seul être dont l'existence soit nécessaire, est cause de tout ce qui existe, dans Albert le Grand par l'idée que le monde est créé par une émanation de Dieu, ce qui explique la connaissance que Dieu a des choses, dans saint Thomas par l'idée que Dieu est l'être absolu, par qui et en qui toutes choses subsistent; il les conçoit par son intelligence et les crée par sa volonté, mais en lui intelligence et volonté ne sont pas distinctes de l'être; ses pensées sont sa propre essence, non pas en elle-même, mais en tant que des choses particulières peuvent y participer; et ses pensées sont la substance des êtres. Il y a encore une tendance au panthéisme dans la thèse des réalistes, selon laquelle les universaux sont tout ce qu'il y a de réel dans les individus; car tout ce qui est compris dans l'essence universelle de Dieu n'a de réalité qu'en lui. Il y en a une aussi dans le mysticisme de Hugues de Saint-Victor, pour qui la vertu consiste à repousser, comme une illusion de la pensée, toute distinction entre la créature et le créateur. Les scolastiques n'échappent au panthéisme qu'en acceptant, au nom de la foi, la contradiction ou d'un Dieu cause éternelle et d'un monde créé dans le temps, ou d'un Dieu tout-puissant et d'une liberté humaine; à moins que, comme Hugues de Saint-Victor, ils ne posent pas les problèmes sous leur forme rationnelle.

Au commencement du monde moderne, Copernic, puis Képler énoncèrent cette idée nouvelle que le Cosmos n'est pas un système fermé, dont la terre serait le centre, et les régions éthérées l'enveloppe; le ciel est l'univers infini, où chaque étoile est un soleil. qui peut avoir ses planètes. De là sortit le panthéisme de Giordano Bruno : Dieu et le monde sont également infinis; mais il ne peut y avoir deux infinis, Dieu et le monde sont donc le même être. L'Etre infini, Dieu ou Univers, est la cause éternelle du monde, qui produit en se déployant les genres, les espèces, les individus et la variété de leurs lois. Il est la substance de tous les êtres, bien qu'il reste un et indivisible; c'est la *natura naturans*. Le monde des phénomènes n'est que ce développement des puissances contenues dans l'être universel; c'est la *natura naturata*. La nature naturante et la nature naturée sont une seule et même chose, envisagée tantôt dans sa substance identique sous les formes variées du multiple, tantôt dans les manifestations diverses de son être inépuisable.

La distinction des deux natures se retrouve chez Spinoza. Mais le panthéisme de Spinoza diffère profondément des conceptions antérieures, parce que Spinoza reçut de Descartes une méthode qui imposait à la spéculation des exigences nouvelles, et une définition de la matière qui la rendait irréductible à la pensée. La méthode cartésienne, qui faisait de l'évidence la règle de la vérité, écartait toutes les relations mystérieuses de l'infini au fini, toutes les constructions où la clarté était sacrifiée à l'harmonie. La notion de l'étendue ne permettait plus de concevoir les êtres matériels comme émanés d'un principe immatériel. D'autre part, l'idée cartésienne de la substance et du mode conduisait au panthéisme : la substance est ce qui existe par soi, ce qui ne dépend d'aucune autre chose. La substance est cause de ses modes; elle les produit de son être; le mode n'existe qu'en la substance. Il suffit que la substance soit identifiée avec Dieu, pour que Dieu et le monde ne soient qu'une seule essence. C'est en effet là l'idée de Spinoza ; mais ce qui est caractéristique de son panthéisme, c'est la force qu'il donne à cette idée, le souci de la précision et de la vérité avec lequel il en développe les conséquences. L'idéal de Spinoza n'était pas de produire un chef-d'œuvre de déduction logique, mais un modèle de clarté. S'il a employé dans l'*Éthique* la méthode géométrique, c'était pour assurer à sa philosophie la clarté de l'évidence mathématique. Il a échoué parce qu'il a posé des problèmes trop complexes pour la faiblesse de l'esprit humain. On pourrait se demander si nous connaissons toute sa pensée. Les deux seuls traités généraux qu'il nous ait laissés, le *Court Traité de Dieu, de l'âme et de la béatitude*, et l'*Ethique*, ne sont destinés à résoudre que le problème moral : connaissant la nature de Dieu et celle de l'âme, autant qu'il est en nous, nous comprenons que le bonheur consiste dans l'union avec Dieu par l'*amour intellectuel*. Tel est le plan des deux ouvrages. Il est certain qu'il n'a permis à Spinoza de traiter bien des questions que dans leurs rapports avec celle-là ; mais il est précisément l'exposé de son panthéisme, puisqu'il implique les trois questions de la nature de Dieu, de la nature de l'âme, et du rapport de l'âme à Dieu.

La première vérité que Spinoza considère comme évidente c'est que Dieu *est*. Nous avons une idée de Dieu ; or, une idée ne peut exister dans notre esprit que si elle est l'idée de *quelque chose*, c.-à-d. l'intuition d'une essence ; à moins que ce ne soit l'idée d'une fiction. Mais l'idée de Dieu ne peut être que réelle, car plus il y a de perfection dans une idée, plus il y a de réalité dans sa cause ; et l'idée de Dieu est celle d'un être absolument parfait (*Lettre à S. de Vries*, nº XXVII). Si Dieu *est*, il est cause de soi; car s'il avait une cause antérieure à lui, il dépendrait de cette cause ; ce qui est inconcevable. S'il est cause de soi, il est une substance, puisque le propre de la substance est de ne pas être causée. Or il ne peut y avoir qu'une substance, parce que deux substances également causes de soi seraient exactement semblables; et la substance est nécessairement infinie, parce qu'elle ne pourrait être limitée que par une autre substance, ce qui est impossible, ou par elle-même, ce qui est absurde. Dieu est donc la substance une et infinie. Nous n'en pouvons dire qu'une chose, c'est qu'elle *est*. Toute autre détermination de sa nature serait une limitation (*Eth.*, I, 1 à 9). Mais la réalité de Dieu serait bien pauvre, s'il n'était capable que de se créer soi-même comme substance indéterminée. Il est de plus cause de tous les êtres, car il possède une puissance infinie d'exister et d'agir, d'agir en se manifestant par une infinité de modes particuliers, d'exister en ces modes aussi bien qu'en la substance. Seulement entre la substance et les modes, il y a l'intermédiaire des attributs. Tous les modes ont des qualités déterminées, formes particulières de deux natures simples, l'étendue et la pensée, qui sont les attributs de la substance. En effet, la substance ne se révèle à nous que dans les formes de ces attributs ; il nous semble qu'ils en soient inséparables, qu'ils constituent son essence (*Éthique*, I, défin. 4). Ainsi la substance est une réalité, la plus vraie de toutes, puisqu'en dehors d'elle rien ne peut exister ; mais c'est une réalité inachevée, et qui est contrainte, par la nécessité de sa nature, de s'achever éternellement en s'exprimant sous des attributs, qui se manifestent à leur tour sous des modes. Le mode seul contient tous les degrés de la réalité : il est à la fois mode, détermination de l'attribut et expression de la substance. L'attribut s'en distingue parce qu'outre ce mode, il est capable d'une infinité d'autres déterminations ; et la substance parce qu'outre les déterminations de cet attribut, elle peut exister sous les formes d'une infinité d'autres attributs. Tout ce qui *est*, mode ou attribut, est en la substance ; et jamais la fécondité de l'*Etre* ne sera épuisée. Or Dieu est l'*Etre ;* il n'est pas d'une part l'Etre universel, infini, inaccessible à l'intelligence humaine, et d'autre part le monde créé ; il est l'Être sous ses trois aspects dont aucun n'existe sans les autres, la substance infiniment infinie, l'attribut infini dans son genre, et le mode qui possède, lui aussi, une essence éternelle et infinie.

Car les choses créées ont une double nature, infinie et finie, selon qu'on en considère l'essence ou l'existence. Leur essence, c'est ce qu'elles sont en tant que modes d'un attribut divin ; l'essence d'une pierre, c'est d'être pierre.

Leur existence, c'est ce fait qu'elles sont telle chose, d'une quantité déterminée, dont l'existence individuelle a commencé à un moment du temps, grâce à une cause particulière. Pour la pierre, c'est son volume, son poids, sa forme, qui datent du moment où une cause inconnue a brisé le bloc dont elle faisait partie. Or, toutes ces propriétés ne sont que des limites, entre lesquelles se manifeste l'essence infinie de la pierre. Elles sont ce qui constitue le fini. Et nous constatons, sans pouvoir l'expliquer, que l'infini existe dans des formes finies et qu'il n'a pas produites, comme une source éternelle dont l'eau s'écoulerait toujours dans de nouveaux vases. La division n'existe que par le fini ; c'est en elle que consiste sa réalité propre, irréductible à l'infini.

L'âme humaine possède cette double nature, infinie et finie. Mais elle n'a conscience de son être infini que si elle se saisit dans son essence, c.-à-d. si elle comprend de quelle manière elle est un mode divin (*Eth.*, V, 36), si elle se connaît en Dieu. De tout ce qu'elle connaît en Dieu, elle atteint l'essence infinie ; c'est la connaissance du troisième genre, qui a deux caractères : 1° nous connaissons une chose en Dieu lorsque sa nature nous paraît dériver nécessairement de la nature de Dieu ; nous sentons alors que cette chose est éternelle ; 2° nous comprenons que Dieu en est la cause. Posséder cette vérité, c'est pour l'âme une perfection, et le sentiment de cette perfection est une joie d'autant plus profonde que la perfection est plus haute. Or nous ne pouvons pas connaître la cause d'une joie sans l'aimer ; lorsque cette joie est la connaissance d'un d'objet dont Dieu est la cause, nous éprouvons pour lui un amour infini ; c'est l'*amour intellectuel*, en qui consiste la béatitude. La béatitude est donc le sentiment de l'union avec l'infini ; mais jamais l'âme particulière ne se confondra avec l'Etre universel ; il faudrait pour cela qu'elle ne fût plus un mode de cet Etre, qu'elle n'existât pas en Dieu. Elle est Dieu en tant qu'il est mode ; mais jamais la totalité des modes n'égalera l'infini divin ; ce serait supposer que Dieu n'est pas en même temps attribut et substance, c.-à-d. qu'un nombre fini de modes peut épuiser la puissance de créer de la substance. Une âme individuelle ne peut pas non plus se confondre avec une autre. Aucune ne connaît en Dieu l'infinité des modes, puisque cette infinité n'est jamais réalisée ; mais chacune en connaît un certain nombre et rend par cette connaissance une partie d'elle-même éternelle (*Eth.*, V, 39 et Scholie). C'est cette partie seule qui survit à l'existence finie. En résumé, dans le panthéisme de Spinoza, Dieu est à la fois l'un et le multiple ; il s'exprime sous les deux attributs de l'étendue et de la pensée ; en dehors de lui existe le fini, distinct du multiple, mais qui n'est qu'une limite, une négation. La perfection pour l'âme humaine est la conscience de l'infini dans l'existence finie.

Reprouvé comme athée par le XVIIe siècle, peu connu du XVIIIe, Spinoza fut vénéré par l'Allemagne du XIXe, qui eut pour sa personne une sorte de culte. La conscience qu'il avait de l'éternel et du divin apparut à l'Allemagne comme la réalisation de son idéal religieux ; c'est par le sentiment, plus que par les concepts, qu'il eut une influence. Gœthe, esprit trop libre pour s'asservir à une doctrine, admirait seulement dans Spinoza l'homme qui se soumettait à la nécessité, et qui avait su échapper à la vanité de l'existence, en se formant des choses des idées indestructibles. Et lorsqu'il s'élevait lui-même à une idée générale de Dieu ou de la nature, il se sentait une tendance à les concevoir comme la substance de Spinoza. Dieu est infini ; il ne peut pas être tout entier à l'image de l'homme ; il se manifeste aussi bien dans la nature qu'en nous. En étudiant la nature, on apprend de plus en plus à la considérer comme une seule substance qui traverse des formes multiples ; c'est ce qui produit l'analogie des êtres et la propriété qu'ont les organes de se modifier d'espèces en espèces. Le monde est vivant ; une force infinie l'anime et crée sans s'épuiser les formes successives de l'être ; cette force, c'est la nature ou Dieu. Ainsi Dieu est la nature ; mais par nature, il ne faut pas entendre le monde sensible ; c'est la vie du monde, la puissance qui travaille en lui. Cette idée que l'absolu est une force et ne se réalise que par la vie, idée à laquelle la pensée allemande a toujours été fidèle depuis Leibniz, a modifié la conception spinoziste de la substance chez les poètes, les littérateurs, les philosophes. Selon Herder, Dieu est la force infinie qui agit en créant les êtres finis ; le monde prouve ainsi Dieu, en le manifestant. Cette création se fait dans le temps, et l'histoire du monde n'est que la réalisation progressive de la raison divine. Les lois de l'histoire expriment l'ordre divin aussi bien que les lois célestes ; elles ont une fin immanente qui est la perfection de la nature humaine. Selon Lessing, et aussi Schiller avant sa conversion au kantisme, l'univers est une pensée de Dieu. Dieu se pense éternellement, et sa pensée est créatrice ; en se pensant, il se crée ; mais il ne se pense pas seulement dans l'unité de son absolue perfection ; il se pense aussi dans la multiplicité des perfections particulières, et le monde devient ainsi peu à peu, selon l'ordre de ces perfections. L'individu est capable, par une réflexion sur soi-même, qui descend jusqu'à l'acte par lequel il est créé, de prendre conscience de cette activité en même temps que de son propre être ; il se sent ainsi identique avec elle, et se crée soi-même. Tel est le principe de la vie morale et religieuse. Cet acte par lequel l'infini donne l'être au fini, Schleiermacher enseigne qu'il ne peut être révélé à la conscience que par le sentiment religieux ; le principe de la religion, c'est l'intuition de ce rapport du fini à l'infini ; elle consiste de plus à réaliser par l'amour l'unité idéale de l'humanité, imitation de l'unité essentielle des êtres en l'infini. Enfin, pour Novalis et les romantiques, le but de l'art est de saisir le passage de l'infini au fini, de décrire cette naissance du fini à la vie, de reconnaître Dieu dans le monde créé. La réalité vraie est infinie ; tout ce qui n'est pas tel est illusoire ; la vie humaine s'écoule dans l'illusion ; elle est plus loin de la réalité que le rêve. — Chez ces divers penseurs, l'idée que l'individu a dans l'être divin son origine, sa vie et sa fin, a produit un panthéisme de sentiment. Reprise par les philosophes qui développaient la métaphysique impliquée dans la morale de Kant, elle a donné à l'Allemagne des panthéismes logiques. L'opposition du noumène et du phénomène rendait la doctrine kantienne irréductible au panthéisme ; mais déjà Fichte considérait, d'une part, le relatif ou le moi empirique comme engendré par l'absolu ou le moi pur, dans l'acte par lequel le moi pur, en se limitant, crée à la fois le non-moi et ce moi empirique ; et, d'autre part, il pose pour fin au moi empirique de réaliser le moi pur en s'affranchissant du non-moi. Puis Schelling trouve à concilier l'idéalisme de Fichte et le spinozisme. Le moi et le non-moi, l'esprit et la nature, dérivent d'un être supérieur qui se personnifie dans le moi et s'objective dans le non-moi. L'absolu n'est ni sujet, ni objet ; indifférent à ces déterminations, il est l'unité pure. Le relatif ne peut pas échapper à la dualité de la pensée et la nature ; mais pensée et nature, idéal et réel, dérivés d'une source commune, se correspondent et sont destinés à se confondre. Pour l'humanité actuelle, l'idée et le fait se contrarient ; cependant l'idée devient peu à peu réalité ; l'absolu, identité et unité de l'idéal et du réel, tend à se révéler. Mais déjà l'homme peut saisir cette unité ; ce n'est ni par l'intelligence, ni par l'action, c'est par le sentiment du beau, dans lequel s'efface la distinction de l'être qui contemple et de l'objet contemplé. Ce panthéisme met en lumière une tendance nouvelle, née chez Herder et Lessing, et qui sera le principe du système de Hegel : c'est que non seulement l'infini est l'être du fini, mais qu'il se réalise lui-même dans le fini et par le fini. L'absolu de Hegel est tout entier dans les choses ; il n'est que le passage de l'une à l'autre, l'évolution qui les crée ; et il est parfaitement intelligible. Tout ce qui est devient, suivant une loi unique, la conciliation

des contraires, qui engendre les catégories de l'être, les phénomènes de la nature, les œuvres de l'esprit. Dieu est l'Esprit absolu, ou l'Idée absolue, en qui s'opposent tous les contraires, et qui n'arrive à l'existence que dans leurs synthèses, êtres individuels et finis.

Le système de Hegel est le terme du panthéisme allemand ; un des caractères essentiels de ce panthéisme est qu'il a transformé l'opposition cartésienne de la pensée et de l'étendue en l'opposition de la pensée et de la nature, de l'idée et du fait. Il échappait ainsi à l'obligation d'expliquer comment l'esprit crée la matière, mais par la négation de la matière. C'est un panthéisme idéaliste ; or il est à remarquer que les philosophes allemands, depuis Fichte, se sont eux-mêmes appelés idéalistes. Cela montrerait que le panthéisme n'est pas, à leur sens, l'aspect le plus important de leur philosophie ; en tout cas, qu'il n'en est qu'un simple aspect. Cependant ces philosophes sont de tous les panthéistes ceux qui ont eu le plus directement pour objet de montrer que l'infini est l'essence du fini. On peut dire que tous les autres sont arrivés à cette idée comme à un moyen, soit de donner un fondement à la religion ou à la morale, soit de concevoir l'infinité et la puissance absolue de Dieu, soit d'expliquer la création du monde. Le panthéisme n'est pas un but, c'est une conséquence. Il n'est pas un système tout fait, que l'on adopte ; c'est plutôt une tendance au panthéisme qui existe dans bien des philosophies ; elle détermine rarement la forme des systèmes.

Si l'on voulait énoncer les principes communs à tous les panthéismes, ce n'est pas de la comparaison de ces systèmes que l'on pourrait les dégager. En réalité, les théologiens et les philosophes spiritualistes ont appelé panthéisme toute philosophie où ne se trouvaient pas les trois notions d'un Dieu personnel, d'une âme conçue comme une substance, et d'une création du monde *ex nihilo*. Ces trois idées sont l'orthodoxie sur les questions de la nature de Dieu, la nature de l'âme et le rapport du monde à Dieu ; elles forment un système simple, auquel s'opposent un très grand nombre d'hérésies. Quels que soient leur origine, leur forme, leur but, ces hérésies sont panthéistes.

Elles contiennent quelque chose de solide : la critique de la conception anthropomorphique de Dieu, et le sentiment que l'être créé dépend de l'être increé, que les phénomènes de la nature révèlent à l'intelligence finie une puissance infinie. On pourrait presque dire qu'il existe un panthéisme critique ou positif, réduit au minimum d'hypothèse et de métaphysique ; il comprendrait la notion critique de l'infinité de Dieu, inconciliable avec des attributs déterminés, et le sentiment positif de l'impuissance de la nature humaine opposée à la puissance universelle qui agit dans les choses et les événements.

Les adversaires du panthéisme le réfutent en montrant qu'il n'explique pas l'existence du mal, et en affirmant soit qu'il transporte en Dieu les imperfections des choses créées, soit qu'il nie la réalité des choses créées en les absorbant en Dieu. Il est vrai que si tout ce qui existe est compris dans la nature de Dieu, le mal ne peut pas être réel. Parmi les panthéistes, les uns ne l'ont considéré que comme une privation ; les autres ont dit que les choses en elles-mêmes n'étaient ni bonnes ni mauvaises ; bon ou mauvais ne sont que des appréciations de leur utilité. Quant à la seconde objection, elle n'est juste ni sous l'une ni sous l'autre de ces formes. Dieu ne participe jamais aux imperfections du fini ; il est, au contraire l'être, infini ; c'est par une erreur grossière que Cousin a cru que pour les panthéistes allemands le monde sensible, à lui seul, était Dieu (V. *Voyage en Allemagne*). D'autre part, il n'y a pas de panthéisme qui ait nié la réalité de l'individu comme individu ; chez les stoïciens, la vertu est, au contraire, la plus haute expression de l'individualité ; mais convenons qu'ils sont une exception. Cependant nous avons montré que pour Spinoza il y avait dans la nature du fini quelque chose d'irréductible à l'infini ; et l'on peut dire que dans aucun panthéisme l'union du fini et de l'infini ne se réalise autrement que par le sentiment ; le sentiment de l'union n'implique pas l'union réelle, qui n'est indiquée par aucune des métaphores employées par les divers mysticismes. Mais maintenir la réalité d'un fini en dehors de l'être infini, n'est-ce pas contraire au principe même du panthéisme ? Les panthéistes ont cherché à faire la plus grande possible la part de l'être infini, mais ils n'ont pas pu absorber en lui toute la réalité. Au contraire, c'est sur la distinction des deux principes, absolu et relatif, infini et fini, Dieu et homme, que repose le système ; il faut qu'entre l'un et l'autre, il y ait communauté d'essence, pour que le mouvement de l'un vers l'autre soit possible ; mais il faut en même temps qu'il y ait opposition de nature, pour que ce mouvement soit nécessaire. Identifiez, confondez l'absolu et le relatif : il n'y a plus d'aspiration de l'inférieur vers le supérieur, plus de principe de vie dans l'inférieur, plus de sentiment religieux ni d'effort moral. Ce qui engendre le panthéisme, c'est la contradiction du *fait* de la dualité et du *besoin* de l'unité. Cette contradiction n'est résolue au fond que par une distinction de points de vue : dans l'être, la dualité n'est jamais supprimée, mais elle est conçue de telle manière que dans le sentiment, l'unité puisse se réaliser.

G. ABT.

BIBL. : 1° Nous renverrons aux art. INDE, CHINE, EGYPTE, THALES, ANAXIMANDRE, ANAXIMENE, XÉNOPHANE, PARMÉNIDE, HERACLITE, STOICISME, NEO-PLATONISME, PHILON, PLOTIN, GNOSTICISME, CABBALE, PARACELSE, AVICENNE, AVERROÈS, MAÏMONIDE, DENYS L'ARÉOPAGITE, SCOT ERIGÈNE, SAINT THOMAS, BRUNO (Giordano), SPINOZA, LESSING. HERDER, GŒTHE, SCHLEIERMACHER, HARDENBERG, FICHTE, SCHELLING, HEGEL. — V. en particulier : CHIAPELLI, *le Panthéisme de Platon*. 1862. — V. DELBOS, *le Problème moral dans la philosophie de Spinoza et dans l'histoire du spinozisme*, 1893.

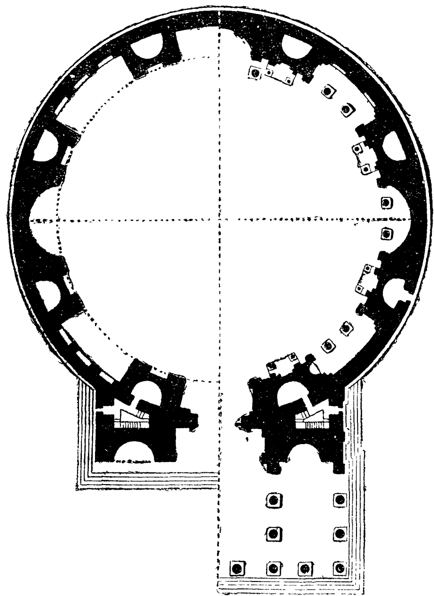
2° HISTOIRE DES OPINIONS SUR LE PANTHÉISME : BUHLE, *de Ortu et progressu Pantheismi* (*Comment. Societ. Goetting.*, X), 1790.— H. EWALD, *Die Allgegenwart Gottes*, 1816. — JAESCHE, *Der Pantheismus nach seinen Hauptformen*, 1827-32, 3 vol. — RITTER, *Die Halb Kantianer und der Pantheismus*.... 1827. — SCHMIDT. *Ueber das Absolute und das Bedingte, mit besonderer Beziehung auf dem Pantheismus*, 1833 — RICHTER, *Ueber Pantheismus und Pantheismusfurcht, eine histor. philos. Abhandlung*. 1841. — HAUSSMANN, *Der moderne Pantheismus*, 1845. — ROMANG, *Der neueste Pantheismus oder die jung hegelsche Weltanschauung*. 1848 — A. von SCHADEN, *Ueber den Gegensatz des theistischen und pantheistischen Standpunktes* . . 1848. — J.-B. MAYER, *Theismus und Pantheismus, mit besonderer Ruchsicht auf prachtische Fragen*, 1849. — E BOEHMER, *De Pantheismi nominis origine et usu et notione*. 1851. — VOLKMUTH, *Der dreieinige Pantheismus von Thales bis Hegel*, 1854 — WEISSENBORN, *Vorlesung ueber Theism und Pantheism*, 1859. — FRANCK, *Philosophie et Religion*, 1867. — IUNDT, *Histoire du panthéisme populaire*, 1875.

3° On peut encore consulter à titre de curiosité : Abbé MARET, *le Panthéisme dans les sociétés modernes*, 1839. — Abbé GOSCHLER, *du Panthéisme*, 1840. — JOUFFROY, *Cours de droit naturel*, 1843. — JEANNEL, *des Doctrines qui tendent au panthéisme*, 1846. — SAISSET, *Introduction aux œuvres de Spinoza* et *Essai de phil. religieuse*, 1852. — CARO, *l'Idée de Dieu* (ch vi), 1864. — DESDOUITS, *le Panthéisme*, 1897. — On trouvera dans ces ouvrages la réfutation du panthéisme.

PANTHÉON (Généralités). Ce mot désignait, dans l'antiquité romaine, un édifice consacré à tous les dieux. Le premier édifice ainsi appelé fut probablement une grande salle ronde, précédée d'un portique, et que M. V. Agrippa, l'ami et le gendre de l'empereur Auguste, fit élever sous son troisième consulat, en l'an 27 avant notre ère, par l'architecte Valérius Ostiensis, au centre du Champ de Mars et à proximité des Thermes qu'Agrippa avait fait édifier en l'an 33, pendant son édilité. Les vicissitudes qu'eut à subir ce Panthéon d'Agrippa seront retracées plus loin ; il y a lieu seulement ici de rappeler que, dans la suite, on donna ce même nom de Panthéon à des édifices dans lesquels étaient conservés les restes des grands hommes ou bien dans lesquels était honorée leur mémoire, et que la forme circulaire n'était pas une condition obligatoire de cette destination. L'empereur Adrien, qui

probablement fit restaurer, reconstruire ou embellir le Panthéon d'Agrippa à Rome, fit édifier à Athènes, lors d'un de ses voyages dans cette ville, un Panthéon, dont les ruines, de plan rectangulaire, ont été souvent confondues avec les ruines du temple de Jupiter Olympien, tandis qu'Agrippa avait fait ériger à Antiquera (Espagne) un temple sur le modèle de son Panthéon de Rome, temple qui fut restauré deux siècles plus tard, mais dont on ne trouve plus de traces aujourd'hui. On peut citer un certain nombre d'édifices qui, consacrés dans divers pays à la sépulture d'hommes célèbres, reçurent ce nom de Panthéon. Les principaux de ces édifices sont : l'église Saint-Dominique, à Palerme, vaste sanctuaire qui, élevé au XIIIe siècle par les dominicains, contient les tombeaux de beaucoup de Siciliens qui se sont distingués comme artistes, savants, légistes, littérateurs, hommes politiques ou guerriers; l'église de l'abbaye de Westminster, à Londres, achevée dans son état actuel au XIIIe siècle et qui, renfermant de nombreuses tombes de membres de familles royales et de longues rangées de monuments d'hommes célèbres, est regardée avec raison par les Anglais comme un sanctuaire national et le véritable Panthéon de l'Angleterre; le Panthéon ou caveau des rois, à l'Escurial, près Madrid, crypte de forme octogonale de 10 m. de diamètre et d'un peu plus de hauteur, située au-dessous de la capilla mayor, décorée des marbres les plus précieux et d'ornements de bronze doré et renfermant, en quatre rangées de niches superposées, de nombreuses sépultures de souverains espagnols depuis Charles-Quint; le Panthéon de Paris, ancienne église Sainte-Geneviève (V. ci-dessous); l'église de la Madeleine, à Paris, qui, commencée sous Louis XV, fut transformée, par ordre de Napoléon Ier, en temple de la Gloire dédié aux soldats de la Grande Armée, mais qui, après la chute de l'empire, fut terminée sous cette forme de temple antique et rendue à sa destination primitive; enfin, la Walhalla, temple érigé par ordre du roi Louis Ier de Bavière, de 1830 à 1842, à Donaustauf, près Ratisbonne, sur les dessins de l'architecte Léon de Klenze, en l'honneur des grands personnages de la Germanie et qui, véritable sanctuaire grec bâti sur le modèle du Parthénon d'Athènes, renferme les bustes, en forme d'hermès, des hommes dont s'honore l'Allemagne, depuis Hermann ou Arminius, le vainqueur des Romains en l'an 21 de notre ère, jusqu'au grand écrivain J.-W. von Gœthe, mort en 1832. Charles Lucas.

Panthéon de Rome. — Différentes opinions ont été émises sur l'origine du Panthéon de Rome, tel que cet édifice se présente encore aujourd'hui à l'admiration de tous. Une des plus accréditées, la plus accréditée peut-être jusqu'à ces dernières années, était que, dans le voisinage de l'emplacement du Champ de Mars où M. V. *Agrippa* (V. ce nom) fit construire de vastes thermes, existait déjà une grande salle circulaire, couverte d'un dôme et décorée de sept grandes niches à l'intérieur, et de deux à l'extérieur, l'une à droite et l'autre à gauche de la porte d'entrée. Agrippa aurait fait, en l'an 25 avant notre ère, élever au-devant de cette salle le majestueux portique de huit colonnes corinthiennes surmontées d'un fronton et, deux siècles plus tard, Septime-Sévère et Caracalla auraient fait restaurer le portique d'Agrippa et modifier la décoration intérieure de la salle en plaçant des colonnes au-devant des grandes niches rectangulaires et circulaires et les petites colonnettes formant petites niches qui font saillie sur le mur circulaire. La figure ci-contre indiquerait bien ces différentes transformations: à gauche, le demi-plan de l'état primitif; à droite, le demi-plan montrant le portique d'Agrippa et les remaniements intérieurs de Septime-Sévère et de Caracalla. Une autre version, assez plausible aussi, serait que le Panthéon ne fut autre que la grande salle même des thermes d'Agrippa, remaniée à une époque postérieure. Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, un fort remarquable travail de M. Chédanne, accompli en 1893 comme envoi de pensionnaire de la villa Médicis, semble avoir fait la lumière sur les différentes transformations subies par le Panthéon. D'après M. Chédanne, qui eut la bonne fortune de pouvoir diriger quelques travaux de réparations à cet édifice et de faire faire les sondages nécessaires pour reconnaître les époques successives des remaniements qui y ont été apportés, la salle ronde, construction et décoration — cette dernière intimement liée à la première — remonterait seulement à l'époque de l'empereur Adrien, ainsi qu'en témoignent les marques des briques employées en de nombreux endroits.

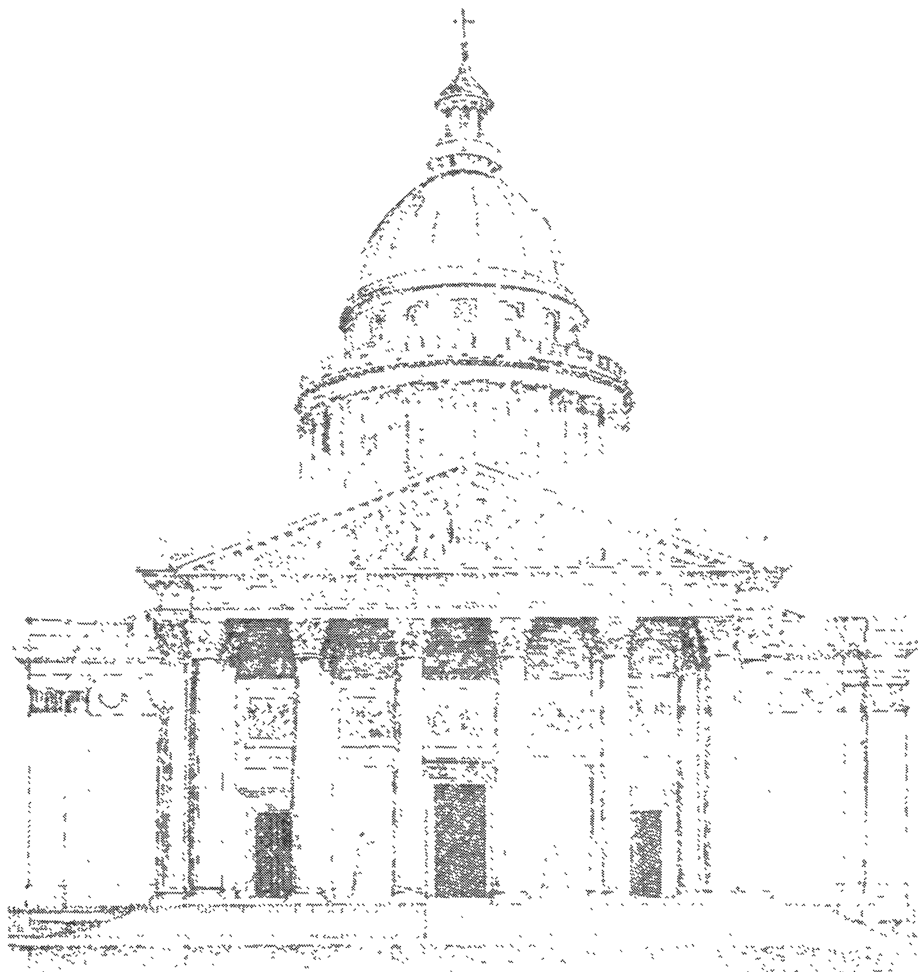


Plan du Panthéon de Rome.

et le portique, qui serait bien, comme le portent les inscriptions, du temps d'Agrippa, aurait été restauré par Septime-Sévère et, primitivement décastyle, c.-à-d. à dix colonnes, aurait été ramené à l'octostyle, c.-à-d. à huit colonnes, lors de la restauration par cet empereur. Remarquablement construit, le Panthéon a su résister aux injures du temps, et élève toujours dans l'air sa coupole ajourée d'un si puissant effet dans sa masse extérieure et dans son ensemble intérieur; mais il a cependant subi de nombreuses altérations. D'abord consacré à Jupiter Ultor, puis à Mars, à Vénus et à Jules César, enfin à tous les dieux, avant d'être dédié par le pape Boniface IV à Sainte-Marie des Martyrs et par le pape Grégoire IV à Tous les Saints, le Panthéon a été dépouillé de ses riches ornements de bronze et des statues qui garnissaient ses niches intérieures par l'empereur Constant II en 663; les groupes de statues qui représentaient dans son fronton la lutte des dieux et des géants ont été détruits; les poutres de bronze, qui supportaient la toiture du portique, ont été enlevées par ordre du pape Urbain VIII, et jetées à la fonte pour fournir le métal des colonnes du baldaquin de Saint-Pierre; enfin le temps a fait disparaître le revêtement de stuc et de terre cuite qui dissimulait à l'extérieur la construction de briques du corps de la rotonde. Mais, plus imposant peut-être aujourd'hui dans sa nudité, le Panthéon, dont la rotonde mesure 44m,42 de diamètre intérieur et dont le portique a 35 m. de largeur sur 16 m. de profondeur, est resté le type des édifices de ce genre et a inspiré, depuis dix-neuf siècles, de fort nombreuses imitations qui sont loin, malheureusement, d'offrir aux regards sa majestueuse simplicité. Charles Lucas.

Panthéon de Paris. — Un vœu fait par le roi Louis XV, dans la grave maladie qui le mit en danger de mort à Metz, passe pour avoir été la première cause de la construction

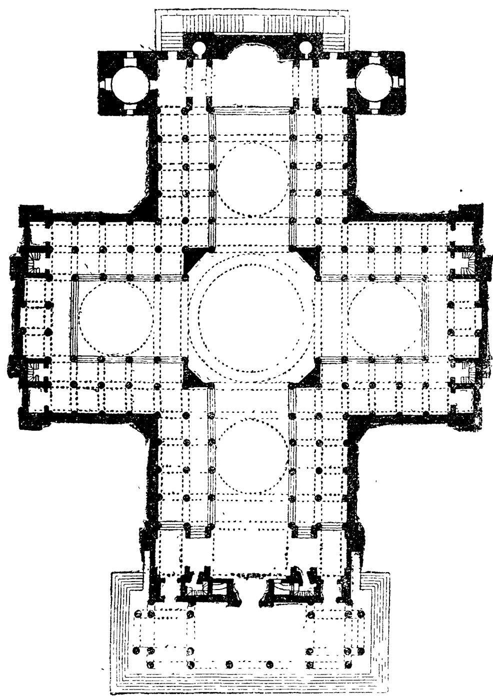
à Paris de la vaste église consacrée à sainte Geneviève, patronne de cette ville, et devenue aujourd'hui le Panthéon, édifice dont le marquis de Marigny, directeur général des bâtiments du roi, fit confier la direction des travaux à l'architecte *Soufflot* (V. ce nom). Les deux figures ci-contre, *façade* et *plan du Panthéon*, montrent les grandes dispositions et l'aspect monumental de ce sanctuaire, inspiré de Saint-Pierre de Rome, quoique plus châtié comme style, dont la coupole, élevée sur une colonnade, est du plus heureux effet, mais qui semble se prêter difficilement aux besoins du culte catholique. Cette église Sainte-Geneviève, dont le roi Louis XV avait posé la première pierre en 1764, fut transformée par la Révolution, avant son entier achèvement, en un Panthéon consacré aux grands hommes ; puis, rendue au culte en 1828, elle redevint Panthéon après 1830, pour être à nouveau une église,



Façade du Panthéon à Paris.

siège d'un chapitre de chanoines, de 1851 à 1870, et semble enfin redevenue définitivement, depuis l'enterrement de Victor Hugo, en 1885, un Panthéon consacré sinon à la sépulture, mais au souvenir des grands hommes auxquels la Patrie veut rendre un reconnaissant hommage. D'une grande simplicité extérieure, sauf pour la façade principale, décorée d'un péristyle de colonnes corinthiennes, surmontées d'un fronton, le Panthéon offre exactement, à l'intérieur, les dispositions d'une croix grecque, et de vastes parties murales, comprises entre des colonnes engagées, reçoivent, depuis quelques années, des peintures dues aux maîtres de l'art français et retraçant les scènes héroïques de l'histoire du pays depuis la légende de sainte Geneviève, par Puvis de Chavannes. Le Panthéon a 110 m. de longueur, y compris le péristyle, 82 m. de largeur et près de 90 m. de hauteur du sol de la place au sommet de la croix qui surmonte la lanterne du dôme. Une triple coupole en pierre, dont celle intermédiaire décorée de l'apothéose de sainte Geneviève par le baron Gros, est un chef-d'œuvre de stéréotomie porté sur les pans coupés formés à l'intersection des bras de la croix, et produit intérieurement et extérieurement le plus bel effet. Une vaste crypte s'étend sous la plus grande partie de l'édifice et renferme quelques tombeaux, dont celui de Soufflot, et un modèle à $1/80^e$ de son édifice. Il ne saurait rentrer dans le plan de cet ouvrage d'indiquer les Français qui eurent les honneurs du Panthéon, non plus que les œuvres d'art qui le décorent, mais il peut être intéressant de rappeler quelques-unes de ces œuvres, en partie détruites, qui ont été liées aux changements de destination de l'édifice. C'est ainsi que la magnifique page sculpturale de David d'Angers, personnifiant *la Patrie appelant à elle tous ses enfants*, est le quatrième fronton occupant cette place ; à l'origine, Coustou avait sculpté une croix entourée de rayons divergents et d'anges adorateurs ; en 1795, Moïse, sous la direction d'Antoine Quatremère de Quincy, avait remplacé cette croix par une figure de la *Patrie distribuant des couronnes ;* mais en 1823, la croix entourée de rayons avait reconquis sa

place primitive. Les deux groupes du statuaire Maindron, placés sous le portique d'entrée et représentant *Sainte Geneviève assistant Attila* et *Clovis recevant le baptême de saint Remi*, datent de la restitution de l'édifice



Plan du Panthéon à Paris.

au culte sous le second Empire, tandis que les belles portes latérales de bronze, dessinées par Constant-Dufeux et rappelant à la fois le chiffre de sainte Geneviève et l'inscription de la façade : Aux grands hommes, la Patrie reconnaissante, portent le millésime de MDCCCL. L'imposante majesté du Panthéon souffre au reste assez peu de quelques divergences dans son ornementation, et l'œuvre de Soufflot forme un tel cadre architectural que l'attention ne saurait être détournée de ses grandes lignes par les œuvres de peinture ou de sculpture que le temps peut y apporter.

Charles Lucas.

PANTHÈRE (Zool.) (V. Chat, t. X, p. 873).

PANTICAPÉE (Παντικάπαιον). Ancienne colonie grecque fondée par les Milésiens dans la Chersonèse Taurique (Crimée), à l'O. et à l'entrée du Bosphore cimmérien (V. Crimée, Bosphore et Colonisation, t. XI, p. 1070). La ville actuelle de Kertch en occupe à peu près la place ; elle est bâtie au pied de la colline de 4 kil. de tour où fut la ville antique ; à l'E.. était le port ; de nombreux tumuli s'y voient, dont les principaux renferment des sépultures royales ; le plus grand a 30 m. de haut et 140 m. de diamètre. Ces monuments ont été fouillés et ont livré de riches trésors, ornements et vases d'or et d'argent, squelettes royaux, etc. Panticapée fut la capitale des rois du Bosphore et fut souvent appelée Bosphorus ; ce nom prévalut à l'époque byzantine ; Justinien releva ses remparts.

PANTICOSA. Bourgade d'Espagne, prov. de Huesca, district de Jaca, dans la vallée du Gallego, à 1.558 m. d'alt. A 7 kil. au N.-E. dans un cirque de hautes montagnes, se trouve un établissement de bains, très fréquenté l'été. Alentour, pays pittoresques avec cascades d'une grande hauteur.

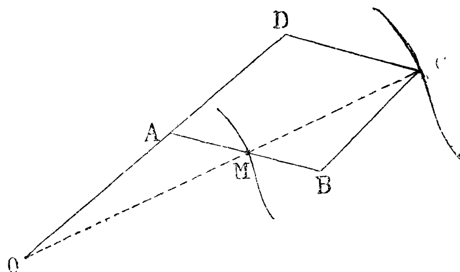
Eaux minérales. — Ces eaux, sulfatées ou sulfurées sodiques moyennes ou faibles, azotées fortes ou carboniques faibles, avec acide sulfhydrique libre, sont thermales ou froides (+ 20° à + 30°). Elles s'emploient en boisson et en bains dans le catarrhe bronchique, la phtisie, le rhumatisme, les affections intestinales, etc., ainsi que dans les anémies et la cachexie consécutive à l'usage prolongé des mercuriaux à haute dose. Elles sont contre-indiquées chez les sujets irritables, pléthoriques et disposés aux hémorragies actives.

PANTIÈRE (Chasse). C'est un filet ou *tramail* (V. ce mot) de grande dimension, qu'on tend verticalement à la lisière d'un bois ou à l'entrée d'une gorge de montagnes et où viennent se prendre tous les oiseaux — bécasses, palombes ou autres — qui passent par là. Sa hauteur est en général de 10 à 12 m. ; sa longueur, qui varie avec celle du passage à obstruer, peut aller jusqu'à 40, 50 et 60 m. ; les mailles, carrées, ont de 3 à 4 centim. d'ouverture. On fait aussi la pantière contre-maillée, c.-à-d. composée d'une *nappe* entre deux *aunées* (V. ces mots) ; il se forme alors des sortes de poches, où s'empêtre mieux le gibier. Un fort cordeau, d'un demi-centimètre de grosseur, est passé dans les mailles supérieures ; chacune des extrémités passe elle-même dans une poulie suspendue à un arbre ou à un pieu, de façon à pouvoir descendre ou monter la pantière à volonté. — Les pantières sont, d'ailleurs, parmi les engins de chasse interdits.

PANTIN. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis ; 25.586 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Avricourt et de Paris à Belfort. — Pantin constitue un grand faubourg industriel (surtout des fabriques de poudrette) qui s'étend entre la plaine Saint-Denis et le canal de l'Ourcq à l'O., et les coteaux plâtreux de Romainville : il est traversé par la route nationale n° 3, de Paris à Metz. Pantin (*Penthinum*, d'où l'ancienne orthographe *Pentin*) apparaît dans des titres du XIe siècle ; le monastère de Saint-Martin des Champs et le chapitre de Notre-Dame de Paris y possédèrent longtemps des fonds de terre. — En 1806, la garde impériale revenant d'Austerlitz campa dans la plaine et le village de Pantin avant d'entrer dans Paris. Le 30 mars 1814, Pantin fut le théâtre d'un sanglant combat entre le corps du général Compans et les troupes du général Rayefski, qu'arrêtèrent l'armistice et la capitulation de Paris. Le lendemain, le tsar et le roi de Prusse se rendirent à Pantin et y reçurent les maires de Paris ; ils en repartirent à midi, pour faire leur entrée triomphale dans la capitale.

Bibl. : Abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et du dioc. de Paris*, t. II, pp. 617 et suiv. de l'éd. de 1883.

PANTOGRAPHE. Appareil destiné à réduire ou à augmenter dans un rapport donné un dessin. Il se compose d'un parallélogramme articulé en ses sommets A, B, C, D ; l'un



de ses côtés passe par un point fixe O, autour duquel peut tourner l'appareil. Supposons OD = m. OA ; les triangles OAM, ODC étant semblables, on aura OC = m. OM, et si le point C décrit une figure, le point M décrira une autre figure de dimensions six fois plus petites. Si donc le point M porte un crayon, en faisant suivre à une pointe placée en C un certain dessin, le point M reproduira ce dessin à une échelle m fois plus petite ; si donc le point M porte un crayon, en faisant suivre à une pointe placée en C un certain dessin, le point C reproduira ce dessin à une échelle

m fois plus grande. Tous les pantographes (et il y en a de très soignés) sont construits sur ce principe, ils ne diffèrent que par des détails destinés à assurer avec plus ou moins de soin dans la pratique les indications de la théorie. En général, le pantographe ne donne de bons résultats que si la figure à reproduire est plus petite que la figure donnée, car en amplifiant un dessin on amplifie ses défauts, et en le réduisant on les atténue. On obtient avec le pantographe des dessins d'une grande finesse quand on réduit le modèle dans une forte proportion. H. LAURENT.

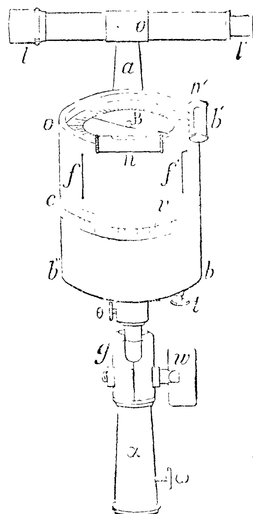
PANTOIRE (Mar.). C'est un bout de cordage très fort, dont l'une des extrémités est fixée à un mât, à une vergue, et qui porte, à l'autre extrémité, une *cosse* (V. ce mot), servant d'ordinaire à crocher la poulie d'un palan. Des pantoires sont ainsi capelées (bouclées) : en tête des bas mâts, pour crocher les *candelettes*, les *caliornes*, etc. (V. ces mots) ; au bout des vergues, pour fixer les poulies des bras de basse vergue. Le palan de bout de vergue, notamment, est croché dans une pantoire très longue, qui va du bout de la basse vergue au capelage du bas mât, du côté opposé.

PANTOJA DE LA CRUZ (Juan), peintre espagnol, né à Madrid en 1551, mort à Madrid en 1610. Ses dispositions pour la peinture le firent admettre très jeune dans l'atelier de Sanchez Coëllo, l'éminent peintre en titre de Philippe II, l'élève et le collaborateur du grand Antonio Moro. Pantoja s'assimila le style et la facture de son maître, qu'il aidait dans ses nombreux travaux. Sanchez étant mort en 1590, Pantoja, qui possédait déjà le titre de peintre du roi, lui succéda dans l'estime de Philippe. Aussi, presque tous les portraits du terrible monarque et des membres de sa famille, et qui datent de cette époque, sont-ils, à peu d'exceptions près, sortis du pinceau de Pantoja. Bien qu'un très grand nombre aient été détruits dans les incendies de l'Escurial, du Buen Retiro et de Torre de la Parada, on peut, au musée du Prado et à l'Escurial, en étudier quelques spécimens importants : tels ceux d'*Elisabeth de Valois*, de *doña Maria*, sœur de Philippe II, et de la femme de Philippe III, *Marguerite d'Autriche*, conservés au Prado, et les portraits, tantôt copiés par l'artiste d'après des originaux disparus, tantôt peints d'après nature, et qui, à l'Escurial, reproduisent les traits de Charles-Quint, de Philippe II et de Philippe III.

Pantoja ne peignit pas uniquement le portrait, et le musée du Prado possède de lui deux grandes compositions religieuses, *la Naissance de la Vierge* et *la Naissance de Jésus*, provenant de la chapelle de la *Casa del Tesoro*, jadis attenante au palais ; dans ces deux toiles, datées de 1603 et de 1605, Pantoja, sous les traits des personnages sacrés, a peint les portraits des membres de la famille de Philippe III. D'autres peintures religieuses existent également au musée du Fomento, et entre autres un tableau de la *Vierge avec saint Ildephonse agenouillé* et une *Annonciation*. Deux excellents portraits par Pantoja se trouvent au musée de Munich : l'un, daté de 1599, représente l'*Infante Isabelle*, femme de l'archiduc Albert d'Autriche ; l'autre, daté de 1600, l'*Archiduc* lui-même. Philippe III, après la mort de son père, avait continué ses bonnes grâces et toute sa confiance à Pantoja ; on croit qu'il le chargea de fournir les dessins qui servirent à établir les cénotaphes érigés à l'Escurial en l'honneur de Charles-Quint et de Philippe II, et c'est Pantoja qui fit de Philippe III le portrait équestre qui fut envoyé en Italie et servit à Jean Bologne pour modeler la statue du roi, érigée sur la plaza Major, à Madrid.

Paul LEFORT.

PANTOMÈTRE. C'est un petit instrument qui peut servir à la fois d'équerre et d'instrument à mesurer les angles. Il se compose d'une boîte cylindrique *b b' b'' b'''* dont le couvercle *bb' cc'* porte un vernier *v* et la partie inférieure *cc'* une division de 360°. La boîte est soudée à un support cylindrique qui s'articule au moyen d'un genou *g* que l'on peut serrer au moyen d'une vis *w* de manière à pouvoir fixer l'appareil dans toutes les positions sur une douille *α* munie d'une vis de pression *ω* qui permet de fixer le tout sur un pied analogue à celui qui porte les instruments d'arpentage (planchettes, graphomètres, etc.) ; la partie supérieure de la boîte porte : 1° un appendice *o* sur lequel est montée une lunette *ll'* qui peut tourner dans un plan vertical autour du point *o* : cette lunette astronomique est munie d'un réticule ; 2° deux niveaux d'eau *n* et *n'* permettant de mettre le couvercle horizontal ; 3° le couvercle est fermé par une plaque de verre qui permet de voir l'aiguille d'une boussole qui a son centre en B au centre du cercle que l'on rend horizontal. Enfin, le couvercle supérieur porte des fentes *f* et *f'* à angles droits et deux autres fentes diamétralement opposées qui sont cachées sur la figure ; ces fentes sont disposées comme celles d'une équerre et l'appareil, comme on voit, peut servir d'équerre d'arpenteur.



Pantomètre.

Pour mesurer un angle, on place le vernier au 0 de la division ; pour cela on agit sur une vis *t* qui, au moyen d'un mécanisme à engrenage intérieur, permet de faire tourner le couvercle sans faire mouvoir la boîte ; on desserre une vis placée en 0 qui rend la boîte mobile autour de son support, et l'on place la lunette dans la direction de l'un des côtés de l'angle à mesurer ; on agit sur la vis Θ pour rendre la boîte immobile, puis on agit sur la vis *t* pour amener la lunette dans la direction du second côté de l'angle ; enfin, on lit sur le vernier le nombre de degrés et de minutes contenues dans l'angle à mesurer. Bien entendu, pendant toutes ces opérations, il faut avoir soin de surveiller les niveaux de manière à ce que l'axe de l'appareil reste vertical, en corrigeant, s'il le faut, la position de cet axe en agissant sur le genou *g*. Ce petit instrument donne la minute, mais il faut pour cela effectuer la mesure des angles au moyen de la répétition. — Des instruments moins parfaits sont construits en remplaçant la lunette par une alidade. H. LAURENT.

PANTOMIME. La pantomime constitue un genre particulier de pièces de théâtre, dans lequel les acteurs s'abstenant du secours de la parole traduisent les diverses péripéties du drame par les gestes seuls. Quelqu'imparfaite et conventionnelle que puisse paraître et que soit en effet cette manière de s'exprimer, il faut convenir que les mimes habiles arrivent de la sorte à une expression fort exacte des divers sentiments qu'ils doivent rendre. Ajoutons que la musique de scène est indispensable dans la pantomime : il faut qu'elle souligne continuellement les intentions de l'acteur, et qu'elle pose en quelque sorte le décor du drame intérieur, soit qu'elle règle avec une extrême précision les attitudes et les mouvements, soit qu'elle traduise simplement le sentiment général de la scène.

Ce genre, qui fut longtemps négligé ou relégué parmi les spectacles grossiers des forains est cependant fort ancien. Si les Grecs semblent l'avoir peu ou point pratiqué, les Romains de l'époque impériale l'appréciaient fort, à ce point que la pantomime, à Rome, en vint à supplanter peu à peu la tragédie et la comédie parlées. Deux acteurs célèbres du temps d'Auguste la portèrent à sa perfection : Bathylle, affranchi de Mécène, qui excellait dans les pièces gracieuses et comiques, et Pylade, dont le jeu était, au contraire, grave

et pathétique. On ne saurait, sans le témoignage des contemporains, se douter du point jusqu'où cet art parvint alors. Les situations les plus délicates et les plus difficiles à traduire étaient figurées avec une vérité saisissante. Il y avait des acteurs tragiques qui mimaient la tragédie (*saltare tragœdiam*). La mise en scène la plus riche rehaussait encore ces pièces, qui devaient assez ressembler aux grands ballets de nos jours. En effet, la danse était alors inséparable de la pantomime : aussi, quand beaucoup plus tard, vers la fin du XVIe siècle, les ballets de cour vinrent à la mode, ils participèrent, dans une large mesure, du caractère de la pantomime antique (V. Ballet). Toutefois, ils admettaient aussi les récits et les chœurs chantés, et contribuèrent grandement ainsi à préparer l'avènement de l'opéra dont beaucoup de ballets ne diffèrent guère, si ce n'est que l'action y est moins exactement suivie, et que l'auteur s'occupe plus de la beauté et de la variété du spectacle que de la vraisemblance et de l'unité.

A mesure que le chant prenait plus d'importance le rôle expressif de la mimique diminuait. Il semblait plus naturel de confier à la voix les parties dramatiques de l'œuvre. Quand l'opéra est fondé, le rôle des mimes s'est entièrement confondu avec celui des danseurs proprement dits, et cette danse elle-même n'a plus rien, à vrai dire, d'expressif. De belles attitudes, des mouvements nobles et élégants, des tableaux décoratifs, vivifiés par un rythme précis, voilà tout ce que l'on demande désormais au ballet ; la pantomime n'en fait plus partie. Le ballet dit d'*action*, que nous avons vu refleurir de nos jours, n'est encore qu'une pantomime affaiblie. Les gestes y jouent sans doute un certain rôle : il y a là un drame qui, quoique fort simplifié et rudimentaire, veut cependant être exprimé ; mais le caractère conventionnel de cette mimique en ôte tout l'intérêt, et, en somme, ce sont encore les ensembles chorégraphiques, amenés souvent un peu au hasard, qui font la part principale du spectacle. Il est à croire d'ailleurs qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle le talent des mimes était médiocre. S'il en eût été autrement, on n'aurait pas eu besoin de combiner, comme on le fit alors, des costumes qui étaient de véritables rébus, commentaires détaillés du personnage qui les portait et qui le faisaient reconnaître du premier coup d'œil. Ces costumes allégoriques représentant, à grand renfort d'attributs, des personnages symboliques comme la musique, le feu, le monde, le soleil, etc., furent longtemps en faveur : souvent l'usage du masque, incompatible avec la vraie pantomime, s'y joignit. Ce n'est qu'à la fin du siècle dernier que le chorégraphe Noverre les fit supprimer, sans que d'ailleurs l'art du geste y gagnât rien.

De nos jours, toutefois, la pantomime véritable, expressive et apte à rendre toutes les passions et tous les sentiments, a été vraiment remise en honneur. On a renoncé généralement, dans ce genre, aux pièces à grand spectacle où apparaît une figuration nombreuse, pour donner plus d'importance au jeu de quelques acteurs et mettre en relief leur expression particulière. Gaspard Debureau, qui fut un mime de premier ordre, contribua surtout, vers le milieu de ce siècle, à cette transformation originale. Le premier, il eut l'idée d'incarner en un type nouveau, Pierrot, le génie même de la pantomime. Ce personnage n'était à l'origine qu'un des types traditionnels de l'ancienne comédie italienne, et même l'un des plus effacés. En en faisant le personnage indispensable de toute pantomime, Debureau lui a donné une importance tout autre. Son caractère est en quelque sorte universel : il représente, sous une forme réduite, l'humanité tout entière avec ses passions, ses vices, ses faiblesses. Par une convention ingénieuse, il reste toujours, quel que soit le sujet, l'acteur principal ; son blanc costume se mêle aux types de la vie moderne ou aux personnages plus ou moins historiques qui l'entourent, selon que l'auteur a conservé les anciennes figures de la comédie italienne, ou qu'il a placé son sujet à une époque ou en un lieu de fantaisie. G. Debureau, et après lui Ch. Debureau et Paul Legrand ont, aux Funambules, donné à Pierrot son aspect définitif. La casaque blanche fait ressortir les attitudes et les gestes ; la face rasée et enfarinée, toute blanche aussi, met merveilleusement en valeur les jeux de physionomie, moyen d'expression plus nécessaire là que partout ailleurs. C'est un trait caractéristique de la pantomime moderne, que l'emploi obligé de cette figure singulière. Le talent remarquable des acteurs que nous avons cités mit ce genre de spectacle singulièrement en vogue : le théâtre des Funambules où ils exerçaient leur art connut le succès. Des littérateurs éminents y prirent un vif intérêt : J. Janin, Ch. Nodier, Th. Gautier, Champfleury. Gautier ne dédaigna pas d'écrire un scénario de pantomime : *Pierrot posthume ;* Champfleury en a laissé un grand nombre : *Pierrot valet de la mort* (1846) ; *Pierrot perdu* (1847), etc.

Après la mort de ses interprètes favoris, ce genre fut un peu délaissé. Mais il suffit qu'un acteur, avec quelque talent, s'y consacre pour que la pantomime retrouve ses succès d'antan. Ajoutons qu'aujourd'hui la partie musicale a pris une importance beaucoup plus grande : les artistes les plus en vue de notre temps n'ont pas dédaigné d'écrire pour des pantomimes. Aussi certaines de ces pièces sont-elles de véritables œuvres d'art. Citons, en particulier, celles de Paul Margueritte : *Pierrot assassin de sa femme* et *Colombine pardonnée*. *L'Enfant prodigue*, le *Docteur Blanc*, *Chand d'habits* (ces deux dernières de M. Catulle Mendès) ont eu un grand nombre de représentations. H. Quittard.

PANTOPODES ou **PYGNOGONIDES** (Zool.). Groupe d'animaux, jadis rangés parmi les Crustacés, qu'on s'accorde assez généralement aujourd'hui à placer entre les Acariens et les Araignées. Ce sont des Arthropodes marins, dépourvus d'organe spécial de respiration ; la tête se prolonge en avant sous forme de rostre ; le thorax se compose de quatre segments distincts ; l'abdomen, inarticulé, se réduit à un simple tubercule. La bouche, située à l'extrémité du rostre, est arrondie, allongée ou triangulaire ; la tête (céphalotorax) porte 2 palpes ; les yeux, au nombre de 4, sont portés sur des tubercules ou mamelons, à la face dorsale. L'appareil digestif est rectiligne ; de l'estomac partent 8 cæcums qui se rendent dans les 4 paires de pattes du thorax, jusque dans le dernier article. Il existe un cœur percé de 2 ou 3 paires d'orifices latéraux et pourvu d'une aorte en avant. Le système nerveux comprend 4 ou 5 ganglions et un cerveau. Les glandes génitales sont contenues dans les pattes. La femelle est munie d'une paire de pattes accessoires, plus petites que les autres, et destinées à porter les œufs jusqu'à éclosion. L'œuf est centrolécithe, à segmentation totale. La larve, ou *protonymphon*, possède un rostre et 3 paires d'appendices biarticulés, ceux de la première paire se terminant par une pince. Ce n'est qu'après plusieurs mues que se développent les 4 paires de pattes thoraciques de l'adulte, et les 3 pattes larvaires se modifient, la première se réduisant à des antennes, la deuxième perdant sa griffe et devenant palpe, la troisième avortant chez le mâle et se transformant chez la femelle en cet appendice qui porte les œufs. Chez les *Pallene*, le développement est abrégé et le jeune éclôt avec ses 6 ou 7 paires d'appendices. — Ces petits organismes, protégés par un solide tégument chitineux, vivent au milieu des algues et des plantes marines et se déplacent avec une grande lenteur. Les genres principaux sont : *Pygnogonum* Brunn., dont une espèce, *P. littorale* O.-F. Müll., est propre à la mer du Nord ; *Nymphon* Fab., dont deux espèces, *N. grassipes* Fabr. et *N. gracile* Leach, vivent sur les côtes de l'Europe, et *Ammothea* Hodgs., représenté par *A. pygnogonoides* Quatref., à Saint-Malo. Dr L. Hn.

PANTOUFLE (V. Chaussure, t. X, p. 970 et suiv.).

PANTOUN ou **PANTOUM**. Poème malais introduit en Europe par Victor Hugo dans les *Orientales* (1829), sou-

vent employé par Banville et avec le plus de perfection par Leconte de Lisle. La strophe a quatre vers dont les deux premiers et les deux derniers traitent de sujets différents. Le deuxième et le quatrième vers de la première strophe sont répétés mot à mot comme premier et troisième vers de la seconde strophe. Enfin le premier vers est répété comme finale du poème. On a employé aussi le pantoun dans la prose rimée.

Sous l'arbre où pend la rouge mangue
Dors, les mains derrière le cou.
Le grand python darde sa langue
Du haut des tiges de bambou.

Dors les mains derrière le cou,
La mousseline autour des hanches.
Du haut des tiges de bambou
Le soleil filtre en larmes blanches.

PANU (Mythol. fin.) (V. Finlande, t. XVII, p. 504).

PANU (Anastase), homme politique roumain, né à Jassy en 1810, mort à Vienne (Autriche) en 1867. Il fut emprisonné en 1847 pour avoir soutenu la candidature de Lascar Rosetti contre la volonté du prince Mihai Stourdza, et en 1848 pour avoir pris part au mouvement révolutionnaire. Nommé en 1852 par le prince Ghika directeur du ministère de justice et plus tard ministre par intérim de justice, député de Jassy au divan ad hoc, malgré les mesures prises contre lui par l'administration de Vogoride, membre du comité de Onze pour l'union des principautés, membre du gouvernement provisoire (caïmacamat) de Moldavie et, comme tel, avec Vasile Stourdza, défenseur des aspirations du parti national, contre les ambitions de leur collègue Stefan Catargi et les prétentions des Turcs. Panu fut, après l'union des principautés, élu plusieurs fois, sous le règne de Couza, député de Jassy et président de la Chambre. D. A. Teodoru.

PANU (Georges), publiciste et homme politique roumain, né à Galatz en 1848. Il fit ses études à Jassy et, comme boursier de l'Etat, à Paris, à l'Ecole des hautes études ; tour à tour professeur d'histoire, magistrat, il finit par embrasser la carrière politique. Elu, comme membre du parti libéral, député de Jassy, il quitta le parlement et le parti en 1884 à l'occasion de la revision de l'art. 24 constitutionnel, relatif à la liberté de la presse, et fonda le journal *Lupta* (la Lutte) qu'il fit paraître en 1886 à Bucarest, pour mener la campagne d'opposition contre le parti libéral. Condamné à deux années de prison pour avoir attaqué le roi Charles dans un article intitulé « l'Homme dangereux », il s'exila à Paris, puis gracié, élu député, plus tard sénateur, il siégea au parlement jusqu'en 1895 comme chef du parti radical qu'il avait réussi à former ; enfin il se rallia aux conservateurs. Homme d'une grande valeur intellectuelle, orateur médiocre, polémiste incomparable, Panu peut être considéré comme un des créateurs du journalisme contemporain en Roumanie. Il a publié, en roumain : *Portraits et types parlementaires* (Bucarest, 1890, in-16) ; *Etudes sur le suffrage universel, la Question agraire, la Question juive, la Question des impôts* (Bucarest, 1890, in-16). D. A. Teodoru.

Bibl. : Gr.-G. Tocilescu, *Deux Historiens, G. Panu et P. Cernatescu*, esquisse critique ; Bucarest, 1891.

PANUCO. Ville du Mexique, Etat de Vera-Cruz, sur le fleuve côtier de ce nom (475 kil., bassin de 40.000 kil. q.). Ce fut un des centres des Huaxtecs qui y ont laissé des ruines considérables.

PANUM (Peter-Ludwig), physiologiste danois, né à Ronne (Bornholm) le 19 déc. 1820, mort à Copenhague le 2 mai 1885. Reçu docteur à Copenhague, en 1851, il visita diverses Universités allemandes et, en 1852, travailla à Paris dans les laboratoires de Wurtz et de Claude Bernard. A son retour, il fut aussitôt nommé professeur extraordinaire de physiologie et de chimie médicale à Kiel, où il organisa un laboratoire physiologique, et devint quelques années après professeur ordinaire. En 1863, à la mort d'Eschricht, il passa à Copenhague, où il fonda également un laboratoire et fit entrer la physiologie dans une voie féconde. En 1870, il contribua puissamment à la réforme des études médicales en Danemark et, en 1884, au Congrès médical international de Copenhague, il fut sans conteste le représentant le plus autorisé de toute la science scandinave. Ses ouvrages les plus remarquables sont : *Physiol. Untersuchungen über das Sehen mit zwei Augen* (Kiel, 1858, in-4) ; *Haandbog i menneskets Physiologie* (Copenhague, 1865-72, in-8) ; *Experim. Untersuchungen zur Physiologie und Pathologie der Embolie, Transfusion und Blutmenge* (Berlin, 1864, in-8), et un grand nombre d'articles dans *Virchow's Archiv, Græfe's Archiv, Nord. med. Arkiev, Ugeskr. f. læger*, etc. Dr L. Hn.

PANURUS (Ornith.) (V. Mésange).

PANVEL. Tahsil du district de Thanna, division du Konkan, présidence de Bombay (Inde) ; 12.000 hab. — Situé à l'estuaire de la rivière du même nom, sur la côte orientale de la rade de Bombay, Panvel est un des anciens ports de ces parages et fait encore un commerce de cabotage assez actif.

PANVILLIERS (De) (V. Montalembert [A. de], t. XXIV, p. 193).

PANVINIO (Onofrio), érudit italien, né à Vérone en 1529, mort à Palerme le 6 avr. 1568. Il prit de bonne heure l'habit des augustins, fit ses études à Rome et fut chargé à vingt-quatre ans d'instruire dans les sciences les novices de son ordre. Avec la permission de ses supérieurs, il quitta le cloître pour se livrer avec plus de facilité aux recherches historiques. De Thou disait de lui qu'il était né pour retirer des ténèbres les antiquités romaines et ecclésiastiques. Il introduisit la critique dans l'histoire en appuyant ses récits sur des références aux monuments et aux médailles. Il fut lié avec tous les savants de son temps, et les papes Pie IV et Marcel II, les empereurs Ferdinand et Maximilien favorisèrent ses recherches. Panvinio a laissé un grand nombre d'ouvrages d'histoire et d'érudition : *Epitome pontificum Romanorum usque ad Paulum IV* (Venise, 1557, in-fol.) ; *Fasti et triumphi Romanorum a Romulo usque ad Carolum V imp.* (Venise, 1557-73, in-fol.) ; *de Sibyllis et carminibus Sibyllinis* (Venise, 1567, in-8) ; *de Triumpho* (*ibid.*, 1573) ; *de Republica Romana* (*ibid.*, 1581) ; *In fastos consulares appendix*, etc. A. Jeanroy.

Bibl. : Maffei, *Verona illustrata*, II, 318. — Corn. Curtius, *Eremitarum S. Agustini. Elogia*, 117. — Nicéron, *Mémoires*, XVI et XX. — Tiraboschi, *Storia della lett. ital.*, VII, 814.

PANYASIS, poète épique grec d'Halicarnasse (Suidas) ou de Samos, qui vivait au ve siècle av. J.-C., ami et probablement parent d'Hérodote. Connu dès 489 av. J.-C., il fut tué par ordre du tyran Lygdamis vers 454. Il avait chanté les exploits d'Héraklès en un poème de 14 livres et 9.000 vers, puis l'histoire des Ioniens depuis Nélée et Codrus et la fondation des colonies ioniennes en un poème de 7.000 vers. Ces œuvres furent très admirées des Alexandrins qui considéraient Homère, Hésiode, Panyasis, Pisandre et Antimaque comme les cinq grands poètes épiques. Quelques fragments des *Heracleia* ont été conservés, on les trouve dans Kriskel, *Epicorum Græcorum fragmenta* (Leipzig, 1877).

PANZACCHI (Enrico), poète et critique italien, né à Bologne en 1841. Il fit ses études de droit à Bologne et étudia les lettres à l'Ecole normale de Pise (1865). Professeur de philosophie au lycée de Bologne (1867), puis chargé (1871) du cours d'histoire à l'Académie des beaux-arts, il fut nommé en 1895 professeur d'esthétique à l'Université de Bologne ; en 1897, il fut nommé député au Parlement ; mais le nombre des députés fonctionnaires s'étant trouvé supérieur au chiffre légal, il dut donner sa démission. Ecrivain brillant, esprit cultivé, très versé dans les littératures modernes, il passa pour un des

meilleurs critiques d'art de l'Italie. Ami de Carducci, il fit connaître les *Odi barbare* de ce dernier dans une série de remarquables articles. Outre de nombreux articles de journaux, il a écrit: *Dell' arte moderna* (Bologne, 1868); *Brevi cenni storici intorno all' Accad. di Belle Arti di Bologna* (*ibid.*, 1873); *Romanzi e canzoni* (*ibid.*, 1878); *Vecchio ideale* (Ravenne, 1879); *Al vezzo* (Rome, 1882); *Infedeltà* (*ibid.*, 1884); *Racconti incredibili e credibili* (*ibid.*, 1885); *A mezza macchia* (*ibid.*, *ibid.*); *Critica spicciola* (*ibid.*, 1886); *Lyrica* (Bologne, 1887); *Nuove liriche* (Milan, 1888); *I Miei racconti* (Bologne, 1889); *Poesie* (*ibid.*, 1894); *Nel mondo della musica* (Florence, 1895); *Nel campo dell' arte* (*ibid.*, 1897), etc. M. Menghini.

PANZER (Georg-Wolfgang-Franz), bibliographe allemand, né à Sulzbach (Haut-Palatinat) le 16 mars 1729, mort le 9 juil. 1805. Il reçut une instruction très soignée à l'école supérieure d'Altdorf, devint pasteur en 1751, à Etzelwang, près de Nuremberg, et resta jusqu'en 1760 dans ces fonctions. Devenu diacre à Saint-Sébald de Nuremberg (1760), il parvint en 1773 à la dignité de pasteur de cette église. Il fut enfin nommé conservateur de la bibliothèque de Nuremberg (1789). Outre de nombreux articles dans diverses revues, il a publié environ 45 travaux à part dont les plus importants sont relatifs à la bibliographie. Son œuvre se divise en trois parties : la première se rapporte aux plus anciennes éditions de la Bible ; la deuxième, à l'ancienne littérature allemande depuis l'invention de l'imprimerie ; la troisième, à l'ensemble de la bibliographie jusqu'en 1536. Son principal ouvrage a pour titre : *Annales typographici ab artis inventæ origine usque ad annum MDXXXVI* (Nuremberg, 1793-1803, 11 vol. in-4) ; pour les livres imprimés avant 1501, que l'on nomme *incunables*, il a été dépassé par le *Repertorium bibliographicum* de Hain (1826-1838), plus complet et plus exact ; mais il est encore très utile à consulter pour les impressions du premier tiers du XVI[e] siècle. Signalons encore entre autres ouvrages les importants travaux suivants : *Litterarische Nachricht von den allerältesten gedruckten teutschen Bibeln aus dem fünfzehnten Jahrhundert, welche in der öffentlichen Bibliothek der Reichstadt Nürnberg aufbewahrt werden* (Nuremberg, 1777, in 4) ; *Geschichte der Nürnbergischen Ausgaben der Bibel von Erfindung der Buchdruckerkunst bis auf unsere Zeiten* (Nuremberg, 1778, in-4) ; *Ausführliche Beschreibung der ältesten Augsburgischen Ausgaben der Bibel, mit literarischen Anmerkungen* (Nuremberg, 1780, in-4) ; *Versuch einer kurzen Geschichte der römisch katholischen teutschen Bibelübersetzung* (Nuremberg, 1781, in-4) ; *Entwurf einer vollständigen Literärgeschichte der lutherisch teutschen Bibelübersetzung vom Jahre 1517-81* (Nuremberg, 1783, puis 1791, in-8) ; enfin, *Annalen der ältern teutschen Literatur, oder Anzeige und Beschreibung derjenigen Bücher, welche von Erfindung der Buchdruckerkunst bis 1526 in teutscher Sprache gedruckt worden sind* (Nuremberg, 1788-1805, 2 vol. in-4, avec un appendice ; Leipzig, 1802) ; *Aelteste Buchdruckergeschichte von Nürnberg* (*ibid.*, 1789, in-4). Victor Mortet.

PANZOULT. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de l'Ile-Bouchard, au pied du plateau du Ruchard, dans la plaine de la r. dr. de la Vienne ; 819 hab. Eglise dont le chœur date du XII[e] siècle, les basses-nefs et le clocher du XV[e]. Cinq ou six châteaux féodaux, entiers ou en ruines se trouvent sur le territoire de la commune ; celui de Coulaines a vu naître Claude de Craon, bénédictin, savant helléniste. Panzoult est surtout connu à cause de la *Sibylle de Panzoust*, mise en scène par Rabelais (III, 16, 17, 18). On y montre une grotte dans les rochers, couverte de peintures grotesques et grossières, et dont on a fait l' « Antre de la Sibylle ».

PAO (Nomenclature botanique). Nom portugais du bois. — P. d'Arco. Le *Bignonia pentaphylla* L. (V. Bignonia). — P. de cobra. Le *Bois de couleuvre* (V. Vomiquier). — P. de Lacca. L'*Hypericum* (*Vismia*) *Guyanense* Aubl. — P. Pereira. Le *Geissospermum læve* H. Bn. (V. Geissospermum). — P. rosado. Le *bois de Rhodes* ou *Genista canariensis* L. — P. Seringa et P. Xirynga. L'*Hevea guyanensis* Aubl. (V. Hevea). D[r] L. Hn.

PAÔAGARH (angl. *Pawagarh*). Colline du district des Pantchmahals, division du Goudjerate, présidence de Bombay (Inde). Alt., 850 m. La vieille forteresse ruinée qui la couronne a passé successivement, avec la cité voisine de Tchampanir, des mains des Râjpoutes à celles des Mongols, puis des Mahrattes et enfin des Anglais. On s'y rend, l'été, de Baroda, situé à 40 kil. au S.-O., pour y respirer les brises qui lui ont valu son nom de « Maison du Vent ».

PAO KHING. Préfecture chinoise (prov. du Hou nan), située sur le Tse kiang à peu de distance des montagnes ; argent et cinabre dans les environs.

PAOLA ou **PAULE** (*Patyces*). Ville d'Italie, ch.-l. d'arr. dans la prov. de Cosenza (Calabres), près de la mer Tyrrhénienne, à 43 kil. N.-O. de Cosenza ; 5.793 hab. aggl. en 1881. Stat. du chem. de fer Battipaglia-Reggio. Petite ville élégante dominée par un château fort qui remonte au moyen âge. Production et commerce d'huile ; tirage de la soie ; tanneries. Couvent des minimes. Patrie de saint François de Paule.

PAOLI (Sebastiano), antiquaire et érudit italien, né à Lucques en 1684, mort le 20 juin 1751. En 1729, procureur général de la congrégation des prêtres réguliers de la Mère de Dieu à laquelle il appartenait, puis recteur du collège de Sainte-Brigitte à Naples, où il fonda une belle bibliothèque, dont il compila et publia lui-même le catalogue en 2 vol. in-fol. Il publia plusieurs dissertations relatives à la littérature grecque, à la numismatique. On lui doit, comme historiographe de l'ordre de Malte, un *Codice diplomatico del sagro militare ordine gerosolimitano, oggi di Malta, raccolto da vari documenti di quell'archivio, per servire alla storia dello stesso ordine in Soria, ed illustrato con una serie cronologica de' gran maestri* (Lucques, 1733-38, 2 vol. in-fol.), qui est très estimé ; et en outre : *Modi di dire toscani ricercati nella loro origine* (Venise, 1740, in-4). Il laissa, complètement terminée, une *Biblioteca Gerosolimitana ossia Notizia degli scrittori ed uomini illustri in lettere del sagro militare ordine geroso limitano.* E. Casanova.

Bibl. : P.-M. Paciaudi, *De rebus gestis Sebastiani Paulii commentarius epistolaris* ; Naples, 1751, in-4 ; Rome, 1755, in-4.

PAOLI (Hyacinthe), général corse, né à Stretta en 1702 (Morosaglia, piève de Rostino, Corse), mort à Naples en 1768. Il prit part à l'insurrection de 1734 et tailla en pièces les troupes génoises envoyées contre lui par le gouverneur Pallavicini. Au mois de janv. 1735, Hyacinthe Paoli et Giafferi, élus généraux du peuple, convoquèrent à Corte une consulte générale où la Corse fut déclarée indépendante et à jamais séparée de la République génoise (V. Corse). Après la chute du roi Théodore de Neuhoff, Hyacinthe Paoli lutta sans succès contre les troupes françaises de M. de Maillebois et se vit obligé en 1739 de quitter l'île. Il se retira auprès du roi de Naples qui le nomma lieutenant-colonel d'un régiment exclusivement composé de réfugiés corses. Colonna de Cesari.

PAOLI (Clément), général corse, né à Stretta en 1715, mort en 1793, fils du précédent et de Denise Valentini. Après la mort de Gaffori, le peuple nomma pour le remplacer Clément Paoli, conjointement à quatre autres généraux. Clément, constatant combien ces ambitions rivales étaient dangereuses pour le pays, sut habilement désigner aux suffrages son frère Pascal (V. ci-dessous), alors au service de Naples. Clément Paoli suivit la fortune de son frère. Il mourut en 1793 au couvent de Morosaglia, où i s'était fait recevoir tertiaire de l'ordre de Saint-François

PAOLI (Paolo-Antonio), antiquaire italien, né à Lucques en 1720, mort en 1790, neveu de Sebastiano *Paoli* (V. ce nom). Comme son oncle, il revêtit l'habit de l'ordre régulier des prêtres de la Mère de Dieu. Il alla à Naples pour y étudier les antiquités d'Herculanum et de Pompei, et puis à Madrid pour y publier avec le comte Gallozza les antiquités de Pæstum. A la mort de Gallozza il continua seul cette publication. Déjà célèbre, Pie VI le nomma président de l'Académie ecclésiastique. Parmi ses œuvres, citons : *Antiquitatum Putelis, Cumis, Baiis existentium reliquiæ* (1768) ; *Dissertazioni dell'origine ed istituto del sacro militare ordine di San-Gio. Batt. gerosolimitano, dipoi di Rodi, oggi di Malta* (1781) ; *Pœsti quod Possidoniam etiam dixere rudera* (1784).

PAOLI (Pascal), général et homme d'Etat corse, né à Stretta le 25 avr. 1725, mort à Londres le 5 févr. 1807, frère de Clément Paoli (V. ci-dessus). A Naples, où il avait suivi son père exilé, il eut pour professeur l'abbé Genovesi. Il était âgé de vingt-neuf ans et servait en qualité de lieutenant dans le régiment napolitain commandé par son père lorsqu'il fut appelé par ses compatriotes à prendre en main le pouvoir suprême (1755). Il lutta avec succès contre les Génois qu'il chassa de la Corse et dota l'île d'une constitution appropriée à ses besoins. « Précurseur de Washington, dit un contemporain, il eut la gloire d'apprendre à l'Europe comment on peut conserver l'ordre le plus parfait au milieu de la démocratie la plus étendue. » Sa biographie a été traitée à l'art. CORSE. La correspondance de Pascal Paoli a fait l'objet de plusieurs publications dont la plus importante est celle de Tommasco. Ces dernières années, MM. Bianchi et Giovanni Livi ont réuni et publié de nombreuses lettres inédites de Pascal Paoli.

BIBL : ARRIGHI, *Hist de Pascal Paoli* ; 1813, 2 vol — N. TOMMASCO, *Lettere di Paschale de Paoli* ; Florence, 1846. — C. BARTOLI, *Pascal Paoli* ; nouv éd. 1891. — COLONNA DE CESARI ROCCA, *Histoire de la Corse* ; Paris, 1890. — JOLLIVET, *la Corse pendant la Révolution française* ; Paris, 1891.

PAOLI (Betty), pseudonyme littéraire d'Elisabeth GLÜCK, poète autrichien, née à Vienne le 30 déc. 1815, morte le 5 juil. 1894. Fille d'un médecin militaire hongrois, elle perdit de bonne heure son père, erra à travers l'Europe avec une mère d'humeur bizarre et changeante, et connut avec elle des jours difficiles, leur fortune ayant été engloutie dans une faillite. Après avoir perdu sa mère en 1834, elle rentra à Vienne en 1835, y mena pendant quelque temps la dure vie d'institutrice, et fut ensuite pendant cinq ans lectrice de la maréchale de Schwarzenberg (1843-48). Sa protectrice étant morte, elle voyagea pendant quelque temps, visita la Saxe, puis Paris (1850). Enfin, elle rentra à Vienne, où, après avoir pratiqué pendant plusieurs années le pénible métier de journaliste, elle trouva enfin l'indépendance et fut accueillie par une amie, Mme de Flaischl, dans la maison et la famille de laquelle elle passa le reste de sa vie.

L'œuvre de Betty Paoli est assez considérable. Elle comprend plusieurs recueils de poésies : *Gedichte* (Pest, 1841 ; 2e éd., 1845) ; *Nach dem Gewitter* (Pest, 1843 ; 2e éd. 1850) ; *Romancero* (Leipzig, 1845) ; *Neue Gedichte* (Pest, 1850) ; *Lyrisches und Episches* (Pest, 1856) ; *Neueste Gedichte* (Vienne, 1869) ; des récits : *Die Welt und mein Auge. Erzählungen* (Pest, 1844, 3 vol.), et des ouvrages de critique : *Wiens Gemäldegalerien* (Presbourg, 1865) ; *Grillparzer und seine Werke* (Stuttgart, 1875). Un recueil de ses poésies choisies a paru récemment, sous le titre de *Gedichte. Auswahl und Nachlass* (Stuttgart, 1895).

« Je ne suis qu'une âme qui a beaucoup aimé et beaucoup souffert, et ma poésie n'est qu'un chant révélant toutes les muettes douleurs qui peuvent remplir le cœur de la femme. » Si ces vers modestes et fiers dans lesquels Betty Paoli définit la nature de son talent ne disent pas tout ce qu'elle a été, ils indiquent du moins avec beaucoup de justesse ce qui fait surtout la valeur de son œuvre. Sans doute, elle a connu les angoisses de l'âme en face du problème de la vie ; elle a, en de beaux vers philosophiques, chanté ses doutes et ses tristesses ou son invincible foi dans l'idéal, dans le bien et le progrès ; mais sa pensée est loin d'égaler en profondeur et en originalité celle de sa contemporaine et rivale en poésie, Annette de Droste-Hulshoff, par exemple. C'est dans la peinture des joies et surtout des tristesses de l'amour qu'elle excelle. Il semble qu'elle ait connu — peut-être à deux reprises différentes — la douleur d'un amour déçu. On trouve dans ses premiers recueils quelques poésies fort belles où s'exhale le bonheur de la femme aimée qui s'abandonne, dans une douce extase, à un sentiment tout-puissant. Mais ce sont les accents de plainte, de regret, de désespoir qui dominent dans ses chants. Elle s'est vue abandonnée par celui qu'elle aimait, elle a cruellement souffert, et la souffrance l'a inspirée : sa muse a été « cette sauvage puissance qui a vaincu son cœur et qui s'appelle la douleur ». Il n'y a, d'ailleurs, dans ces plaintes ni monotonie, ni étalage de sensibilité larmoyante. Betty Paoli a conscience de sa dignité, elle sait ce qu'elle vaut, et si ce sentiment ne diminue en rien ses souffrances, il l'empêche du moins de jamais tomber dans la trivialité. C'est dans le renoncement qu'elle cherche un remède à ses maux. « Je suis, dit-elle, une morte qu'on a oublié de porter en terre, une défunte qu'une sentence sévère a exclue de la peine et que hante, comme un rêve plein d'horreur, le souvenir du bonheur évanoui ». Ou encore : « Ce qui m'est resté de mon amour, c'est une pitié hautaine, et ce n'est que cela... Mieux vaut renoncer courageusement au bonheur, une fois pour toutes, que de porter, souillée, un idéal au rabais dans son cœur ».

Henri LICHTENBERGER.

BIBL. : MARCHAND, *les Poètes lyriques de l'Autriche* ; Paris, 1881, pp. 201 et suiv. ; voir aussi les articles de : H. LORM, dans *Beilage der allg. Zeitung*, n. 167 ; H. GRASBERGER, dans *Wiener Zeitung*, n. 166 ; H. KLEIN, dans *Presse*, n. 184 ; A. von WEILEN, dans *Montag. rev.*, n. 37, publiés en 1891, au lendemain de la mort de Betty Paoli.

PAOLI (Cesare), historien, archiviste et paléographe italien, né à Florence le 10 nov. 1840. Elève de l'Ecole de paléographie de Florence (1858-61), il obtint, en 1861, le diplôme d'archiviste-paléographe. Archiviste aux Archives d'Etat à Florence, de 1861 à 1865, puis à Sienne, de 1865 à 1871, et de nouveau à Florence, de 1871 à 1886 ; il fut nommé professeur de paléographie dans le *R. Istituto di studi superiori* de Florence, chargé de cours en 1874, ordinaire en 1887. Membre de la députation toscane d'histoire, il en devint secrétaire, et en 1888 il succéda au professeur Gelli comme directeur de l'*Archivio storico italiano*. C'est surtout à lui qu'on doit en Italie, à Florence, l'Ecole supérieure de paléographie, et par là, une grande partie du développement qu'ont pris dans la péninsule les études de critique historique. Il voulut donner aux études de paléographie et de diplomatique une direction vraiment scientifique en profitant des résultats obtenus à l'étranger. Quant à l'*Archivio storico italiano*, il a voulu le moderniser en lui conservant son caractère général, étranger au particularisme local. Il a collaboré et collabore encore à nombre de revues italiennes, allemandes, françaises et anglaises, et ses publications diverses sont au nombre de plus de 400. Nous ne citerons que les suivantes : *Della signoria di Gualtieri duca d'Atene in Firenze* (Florence, 1862) ; *Nuovi documenti* (Ivi, 1872) ; *Le cavallate fiorentine nei secoli* XIII-XIV (Ivi. 1865) ; *Dei cinque caleffi del r. Archivio di stato in Siena* (Ivi, 1866) ; *La battaglia di Montaperti, memoria storica* (Sienne, 1869) ; *Lettere volgari scritte da Senesi nel sec.* XIII [en collaboration avec Enea Piccolomini] (Imola, 1871) ; *Studi sulle fonti della storia fiorentina : capitoli cinque* (Florence, 1873-75) ; *La più antica pergamena del r. Archivio di stato in Firenze, illustrazione storico paleografica* (Ivi, 1873) ;

Del Papiro specialmente considerato come materia che ha servito alla scrittura (Florence, 1878); *Del magistrato della Balia nella Repubblica di Siena* (Sienne, 1879); *Miscellanea di paleografia e diplomatica : capitoli undici* (Florence, 1880-1885); *Programma di paleografia latina e di diplomatica, esposto sommariamente* (Florence, 1883). Traduction allemande du prof. Karl Lohmeyer (Innsbruck, 1885); *Collezione fiorentina di facsimili paleografici greci e latini*, en colloboration avec G. Vitelli (Florence 1884-1898); *Documenti di ser Ciappelletto* (Turin, 1885); *Sopra gli statuti di Volterra del sec.* XIII (Florence, 1886); *I codici Ashburnhamiani della Biblioteca Mediceo Laurenziana descritti e illustrati* (Florence, 1887-96, 4 livr.); *Urkunden zur Geschichte der deutschen Schusterinnung in Florenz* (Innsbruck, 1887); *Programma scolastico di paleografia latina e di diplomatica : nuova redazione in tre libri : I. Paleografia. II. Materie scrittorie e librarie. III. Diplomatica* (Florence, 1888-98 : la 2e partie du 3e livre est en ce moment sous presse); traduction allemande de M. K. Lohmeyer (Innsbruck, 1889-1898); *Lo abbreviature nella paleografia latina del medio evo. Saggio metodico pratico* (Florence, 1891); traduction allemande de K. Lohmeyer (Innsbruck, 1892); *I « Monti » nella Repubblica di Siena* (Rome, 1891); *Le Tavolette dipinte della Biccherna e della Gabella nell'Archivio di stato di Siena* (Sienne, 1891); *Cosimo I dei Medici e i Fuorusciti fiorentini del 1537*, en collaboration avec E. Casanova (Florence, 1893); *Gli scrittori politici del cinquecento* (Milan, 1894); *Mercato, scritta e Denaro di Dio* (Florence, 1859); *Siena alle fiere di Sciampagna* (Sienne, 1898); *Siena, Firenze e la Valdelsa* (Castelfiorentino, 1899); *Siena*, dans la *British Encycl.* E. CASANOVA.

PAOLINI (Pietro), peintre italien, né à Lucques au début du XVIIe siècle, mort à Lucques en 1682. Il vint étudier son art à Rome, sous la direction d'Angelo Caroselo ; puis il se fixa à Lucques, où il forma à son tour de nombreux élèves. Doué de sérieuses qualités de dessinateur et de coloriste, il fut parfois, non sans exagération, égalé à Titien et à Pordenone. Son chef-d'œuvre paraît être le tableau représentant le *Pape Grégoire le Grand qui apporte un repas à des pèlerins* (dans la bibliothèque de San Frediano, à Lucques). Il faut encore citer : *le Martyre de saint André; l'Assassinat de Walstein*, et plusieurs *Fêtes villageoises*, brillamment exécutées.

PAOLINO (Pio), peintre italien, né à Udine. Il vivait au XVIIe siècle. Elève de Pietro de Cortone, il fut admis en 1678, au nombre des membres de l'Académie de Rome. On a de lui plusieurs tableaux religieux qui dénotent un talent véritable. Il termina sa carrière dans sa ville natale. Durant son séjour à Rome, il avait peint un *San Carlo al Corso*, qui fut très admiré des contemporains.

PAOLO DALL' ABACO, mathématicien italien, né à Prato vers 1281, mort à Florence en 1374. Son vrai nom était DAGOMARI, et il a été également surnommé *Paolo Astrologo, Geometra, Arismetra*. C'est le premier qui ait publié en Occident un almanach (sous le titre de *Taccuino*). On a imprimé plusieurs fois les *Regolazze di Maestro Paolo dall' Abaco* (en dernier lieu à Vérone, 1883). Ce sont des règles très courtes, au nombre de cinquante-deux, qui se rapportent au calcul arithmétique. TANNERY.

PAOLO (Giovanni di), peintre italien du XVe siècle. Il appartenait à l'école de Sienne et brillait d'un certain éclat dans la pléiade d'artistes que le pape Pie II encouragea par ses libéralités. On manque de renseignements sur la vie de ce peintre, dont les ouvrages datent de 1427 à 1462.

PAOLO (Romano), sculpteur italien qui vivait au XVe siècle. Il fut chargé par le pape Pie II de sculpter une figure de *Saint Paul*, qui demeura longtemps dans la chapelle de Sixte IV, puis fut placée, dit Vasari, sur un piédestal de marbre qui orne le commencement du pont de Sant' Angelo. Clément VII lui fit donner pour pendant un *Saint Pierre* de la même dimension. Paolo fut non seulement sculpteur de mérite, mais encore habile orfèvre : il travailla, avec ses élèves Niccolò della Guardia et Pietro Paolo da Todi, aux douze apôtres d'argent qui décoraient naguère l'autel de la chapelle pontificale.

BIBL. : MUNTZ, *les Arts à la Cour des Papes*, I-III.

PAOLO (Giovanni), peintre italien. Il vivait au XVIe siècle et peignait en 1545 environ. Contemporain et ami de Vasari, il fut employé par lui, avec plusieurs autres jeunes artistes, à la décoration de la salle de la Chancellerie, dans le palais de San Giorgio à Rome, pour le cardinal Farnèse.

PAON. I. Ornithologie. — Genre d'Oiseaux de l'ordre des Gallinacés, désigné en latin sous le nom de *Pavo* et constituant, avec les genres *Polyplectron* et *Argus*, une subdivision de la famille des Faisans (*Phasianidæ*). Les Paons sont caractérisés par le grand développement de leurs couvertures caudales, qui sont, chez les mâles, plus longues que les pennes, à barbes lâches et soyeuses. Lorsque le Paon *fait la roue*, il est facile de voir que les longues et belles plumes qui constituent ce que l'on appelle ordinairement sa queue, n'appartiennent pas à cette queue elle-même, dont on voit les rectrices, de forme et de longueur ordinaires et d'un brun clair en dessous, mais sont les couvertures caudales, exceptionnellement développées dans ce genre. Les paons sont des Oiseaux de forte taille, à corps épais, à cou grêle et à tête petite ; les tarses sont élevés et munis d'un ergot chez le mâle ; les ailes sont courtes. Le bec assez épais est bombé en dessus, à pointe recourbée. La tête porte une huppe droite formée de plumes spatulées seulement à l'extrémité ; la région oculaire est nue. Toutes les espèces connues sont du S. de l'Asie et de la Malaisie.

Le PAON VULGAIRE (*Pavo cristatus*), type du genre, est l'espèce importée et domestiquée en Europe depuis l'antiquité. Le plumage du mâle est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le décrire ici. On sait que la femelle est moins brillante et dépourvue des longues couvertures caudales, qui sont la principale parure du mâle. Le plumage du Paon sauvage ne diffère pas de celui du Paon domestique. Il habite l'Inde orientale, Ceylan et l'Indo-Chine, où il est commun. Son cri discordant, formé de deux syllabes, imite assez bien le mot *Léon* répété deux fois. Il vit par bandes de 30 à 40 individus dans les jungles et les forêts montagneuses, jusqu'à 2.000 m. dans les Nilgherris, mais non dans l'Himalaya. Il est considéré par les Hindous comme un oiseau sacré, et on en voit de grandes troupes, demi-sauvages, au voisinage des temples, perchés sur les grands arbres et étalant leur queue magnifique au milieu du feuillage. Ils viennent à terre pour manger, grattant la terre pour picorer les graines, comme tous les Gallinacés. Le Paon cherche son salut dans la course et ne prend sa volée que quand il s'est suffisamment éloigné : son vol est lourd et bruyant, et il se perche le plus vite possible sur un arbre où il se croit en sûreté. Il ne dédaigne pas une nourriture animale, et c'est ce qui explique qu'il cherche les vers intestinaux dans les excréments du Tigre. Ce grand carnivore est son principal ennemi et les chasseurs reconnaissent son approche à l'agitation que montrent les troupes de Paons. Le tigre mange souvent du Paon et, par suite de ces habitudes, le ténia que l'on trouve dans l'intestin du tigre n'accomplit son cycle évolutif qu'en passant par l'estomac du Paon, de la manière que nous venons d'indiquer.

Le nid du Paon est généralement placé à terre sous un grand buisson, dans quelque endroit élevé. Il est grossièrement construit et contient de 4 à 9 œufs, ou plus encore, que la femelle couve avec ardeur. La chair des jeunes est délicate ; celle des vieux est dure et ne sert qu'à faire du bouillon.

Une seconde espèce, très voisine, le PAON NOIR (*Pavo nigripennis*), habite le S. de la Birmanie et la presqu'île de Malacca, et ne diffère du Paon ordinaire que par les couvertures de ses ailes d'un noir bleuâtre et non blanches,

rayées de noir, comme chez celui-ci. Une troisième espèce plus distincte, le PAON SPICIFÈRE (*Pavo muticus*), est plus beau encore que le type du genre. Il est plus élancé et plus haut sur pattes ; sa huppe est en forme d'épi ; son cou est d'un vert émeraude et ses joues d'un jaune d'ocre. Sa queue est plus brillante, mais de même forme que celle du Paon domestique. La femelle est semblable au mâle, mais privée de longue queue.

Le genre POLYPLECTRON est fondé sur l'oiseau que Linné avait nommé *Paon du Tibet*, mais qui vient en réalité de l'Indo-Chine, ou on l'appelle *Chinquis*. Ce genre forme la transition à l'ARGUS (V. ce mot). La taille est inférieure à celle des Paons ; les pennes caudales et leurs couvertures sont allongées, imbriquées, élargies à leur extrémité, les couvertures des ailes également allongées et élargies ; toutes ces grandes plumes de l'aile et de la queue portent, comme chez l'Argus, de larges taches rondes en forme d'yeux, mais n'ont pas l'extrémité décomposée comme chez les Paons.

Les tarses sont munis de deux à six ergots, et il n'y a pas de huppe. Les femelles ont la queue plus courte et les couleurs moins brillantes. — Le POLYPLECTRON CHINQUIS est un oiseau un peu plus gros qu'un Faisan, à plumage très élégant, brun varié de pourpre, avec le ventre finement rayé de jaune clair, et les grandes plumes de l'aile et de la queue portant chacune une tache en œil d'un bleu vert à reflets changeants. Il habite le S. de la Chine, l'Assam, le Tenasserim. On en distingue quatre ou cinq autres espèces, qui sont de Cochinchine, de Malacca et des îles Malaises.

PAON DOMESTIQUE. — L'introduction du Paon en Europe eut lieu à la suite des campagnes d'Alexandre. Aristote en parle déjà comme d'un Oiseau bien connu de son temps en Grèce. On sait que, sous l'empire romain, les langues et les cervelles de Paon étaient un mets très recherché. Dans l'Europe occidentale, ces Gallinacés étaient encore rares au XVe siècle, et c'est à ce titre qu'on les servait rôtis et ornés de leurs plumes dans les festins d'apparat. Aujourd'hui on les mange rarement, bien qu'ils soient plus communs qu'autrefois. Il existe une variété entièrement blanche, recherchée comme la variété ordinaire à titre d'oiseau d'ornement. Dans une basse-cour, le Paon est un despote insupportable, maltraitant sans cesse les autres oiseaux plus faibles que lui : le dindon seul lui résiste avec avantage. Le Paon, d'ailleurs, est très rustique et parfaitement acclimaté, supportant sans peine nos longs hivers. Quand on lui laisse une certaine liberté, il est facile à nourrir, acceptant tout ce que l'on donne aux poules : il a besoin de verdure.

La Paonne ne couve que dans un endroit isolé où elle est sûre de ne pas être dérangée. Chaque couvée est de 4 à 5, plus rarement 6 œufs, et l'incubation dure un mois. La mère guide et protège ses petits avec soin, pourvu qu'on ne la trouble pas trop souvent dans sa retraite. Les jeunes croissent rapidement ; à trois mois on distingue les sexes, mais ce n'est qu'à trois ans que les mâles acquièrent leur brillant plumage et sont aptes à se reproduire. E. TRT.

PAON DES ROSES (V. CAURALE).

II. Economie rurale. — L'élevage du paon, encore très répandu dans l'Europe méridionale et occidentale à l'époque de la conquête romaine et pendant le moyen âge, avait à peu près disparu au XIVe siècle ; il ne reprit quelque importance, tout au moins en France, qu'à partir du XVIIe siècle ; presque seules les basses-cours d'amateurs possédant des bois à libre parcours l'ont conservé aujourd'hui, cependant les jeunes paonneaux sont fort bons à manger, et s'ils ont été l'objet d'une bonne préparation, ils trouvent toujours une vente avantageuse. L'élevage du paon a beaucoup de rapports avec celui du dindon, il est plus facile à conduire ; on opère de deux façons :

1° *Méthode dite naturelle*. La paonne, qui est adulte à deux ans, est abandonnée à elle-même ; elle établit librement son nid dans un endroit abrité, parc ou bois, et pourvoit à la nourriture des jeunes ; la ponte est unique et dépasse rarement 7 ou 8 œufs ; l'éclosion a lieu au bout de cinq semaines ; deux jours après, les paonneaux perchent auprès de la mère qui les protège et les soustrait à l'attaque des fouines, des putois, etc., en les transportant sur des branches assez élevées ; il est bon parfois de seconder son instinct en plaçant à la main, sur son dos, les petits trop faibles ; au bout de quelques jours, les ailes sont assez développées pour qu'il n'y ait plus lieu de s'occuper de la couvée.

2° *Méthode mixte ou artificielle*. Dans cette méthode, de beaucoup la plus sûre et la plus avantageuse, on fait couver les œufs par des dindes ; la nourriture des premiers jours est identique à celle que l'on donne aux dindonneaux (pain rassis, œufs durs émiettés, farine et viande, salade hachée, etc.) ; au bout d'une semaine on adjoint à la pâtée du hachis d'orties et un peu de chènevis pilé, puis on donne le parcours ; la consommation peut avoir lieu après trois ou quatre mois. Quel que soit le mode d'élevage, il faut observer les jeunes lors de la prise de l'*aigrette*, moment critique comme celui du *rouge* pour les dindonneaux ; l'approche du mâle ne doit pas avoir lieu non plus avant cette époque. Le mâle est très querelleur ; il n'atteint son entier développement qu'à trois ans ; on lui donne ordinairement quatre ou cinq femelles, il est très ardent, et, si ses compagnes sont trop peu nombreuses, il peut les fatiguer au point de les rendre stériles ; les insuccès relevés fréquemment dans les élevages d'amateurs sont souvent dus uniquement à cette cause. J. TROUDE.

IV. Art héraldique. — Le paon peut être représenté de profil, mais plus souvent il est posé de face et la queue étalée ; il est alors dit *rouant*. Quand ses taches sont d'un émail différent, il est dit *miraillé*.

V. Astronomie. — Constellation de l'hémisphère austral comprise entre l'Indien, le Télescope, l'Autel, le Triangle austral, l'Oiseau de Paradis et l'Octant. — Elle renferme neuf étoiles de la 2e à la 6e grandeur.

VI. Entomologie. — PAON DU JOUR (V. VANESSE).

PAON DE NUIT (V. SATURNIE).

PAON (Jean-Baptiste Le), né à Paris en 1738, mort en 1785. Elève de Casanova. Le Paon fut dessinateur et peintre de batailles, et s'acquit, en ce genre, une certaine réputation. Il s'était engagé dans un régiment de dragons, avait vu la guerre, avant d'en retracer les épisodes, et fut même blessé dans une bataille. Les *Archives de l'art français* ont reproduit un document où nous retrouvons ces détails. Le Paon devint peintre en titre du prince de Condé : nous avons de lui, au musée de Versailles, quelques tableaux militaires ; la collection de Goncourt renfermait plusieurs de ses dessins. Edmond de Goncourt a apprécié ainsi le talent de Le Paon, dans la *Maison d'un artiste* : « De jolis petits soldats, de jolis petits canons, de jolis petits campements, de jolis petits sièges, ce sont là les dessins de cet artiste, qui s'engagea pour voir la guerre de près, et qui n'en a jamais été que l'enjoliveur et le bistreur coquet ». On ne saurait mieux caractériser le faire maniéré de ce peintre, dessinateur et gouacheur à la fois, qui se rapetissait encore dans ses aquarelles et qui comprenait parfois la peinture de bataille à la façon d'un miniaturiste. Il a aussi dessiné et peint des chasses de Chantilly, pour le prince de Condé. Il avait décoré de ses tableaux une partie de l'hôtel du Petit-Bourbon où le prince Louis-Joseph lui avait donné un appartement ; c'est dans ce palais qu'il mourut. Dans les dernières années de sa vie, il avait dessiné quelques-uns des faits de la guerre d'Amérique ; il est l'auteur d'un portrait de Washington qui a été gravé par Le Mire. Ant. VALABRÈGUE.

BIBL. : Ed. de GONCOURT, *la Maison d'un artiste*, t. I. — DUSSIEUX, *les Artistes français à l'étranger*. — *Archives de l'art français*, t. I, p. 181. — *Notice indicative des tableaux, dessins, estampes, etc., après le décès de M. Le Paon, peintre de batailles de S. A. S. Mgr le prince de Condé. Vente à Paris le 20 avr. 1786*. — *Notice des tableaux, dessins, etc., provenant des décès de Mme Le Paon, de Surugue, sculpteur, etc. Vente à Paris le 8 mai 1788*. — Pierre de NOLHAC et André PÉRATÉ, *le Musée national de Versailles*.

PAÔNAPOYA (angl. *Paunapuya*). Fleuve du S.-O. de l'Inde qui prend sa source dans les Nil-Giris ou Montagnes Bleues, traverse la vallée d'Ochterlony (ainsi nommée du colonel anglais qui l'explora en 1844-45), arrose le district de Malabar et va se jeter à la mer à Beipour, le port de Calicut et le terminus du *Madras Railway*. Long., 130 kil. Il sert à transporter les thés et cafés, les minerais d'or et les bois de la montagne.

PAÔNI (angl. *Pauni*). Petite ville du district de Bhandara, division de Nâgpour, Provinces centrales (Inde). Située sur un haut affluent de la Godavarî, elle compte 10.000 hab. et fabrique des étoffes renommées.

PAO NING. Préfecture chinoise (prov. du Seu tchhoan), située sur le Kia ling kiang, affluent de gauche du Kiang; production de thé et de sel.

PAO-PEREIRA (Thérap.) (V. Geissospermum).

PAOPHI (Calendr.). Nom du deuxième mois de l'année dans le calendrier égyptien; il commence le 28 sept. de la période julienne.

PAO SEU, favorite du roi chinois Yeou (781-771), issue miraculeusement d'une jeune fille et de deux dragons; en faveur de Pao seu et de son fils, la reine et le prince héritier furent dégradés. Pour complaire à sa favorite, le roi alluma les signaux de feu qui annonçaient l'approche des ennemis, tous les seigneurs accoururent pour défendre la capitale, et se retirèrent furieux d'être bafoués. Un peu plus tard, le père de la reine dégradée, allié avec les barbares, attaqua le roi Yeou; les seigneurs convoqués ne vinrent pas. Le roi fut tué et l'on mit sur le trône le prince héritier. M. C.

PAO TING. Préfecture chinoise, capitale de la province du Tchi li, située entre deux petits affluents du Hoen ho; le vice-roi du Tchi li, depuis environ vingt-cinq ans, réside principalement à Tien tsin, en raison de l'importance prise par ce port.

PAPA (Simone), peintre italien du XVe siècle, né à Naples, mort vers 1488. L'on possède peu de renseignements sur cet artiste, qui semble avoir pris à tâche d'imiter les Flamands et qui est représenté au musée de Naples par un *Saint Michel*.

PAPA (Simone) *le Jeune*, peintre italien des XVe et XVIe siècles, né à Naples. On vante son talent comme fresquiste.

PAPA (Dario), journaliste italien, né à Rovereto (prov. de Trente) le 24 janv. 1846, mort à San Remo le 23 janv. 1897. Monarchiste dans sa jeunesse, il devint plus tard ardent républicain. Il fonda l'*Italia del Popolo* et écrivit des articles violents, mais élégants et solides, qui firent estimer son talent même de ses adversaires. Il a écrit : *Il giornalismo, rivista estera ed italiana* (Vérone, 1880); et, en collaboration avec F. Fontana, *New York e California* (Milan, 1886).

PAPACELLO (Tommaso Barnabei, dit), peintre italien. Il vivait au XVIe siècle. On sait qu'il fut l'élève de Jules Romain, et que son maître l'employa dans plusieurs de ses travaux. Il cultiva l'histoire et le portrait; mais ses ouvrages dans ces deux genres ne sont point parvenus jusqu'à nous.

PAPADIAMANTOPOULOS (V. Moréas [J.], t. XXIV, p. 324).

PAPADOPOL-Calimach (Alexandre), publiciste et homme politique roumain. Ancien ministre des affaires étrangères, des cultes et instruction publique, membre de l'Académie roumaine, il a publié, entre autres : *Sur Alexandre Mavrocordat l'Hexaporite* (*An. Ac. roum.*, 2e série, t. VI, 1883-4); *Sur l'expédition de Igor Sveatoslavici* (*ibid.*, t. VII, 1885); *Sur le Voïévode Gheorghe Stefan* (*ibid.*, 1886, in-8); *le Danube dans la littérature et les traditions* (*ibid.*, 1886); *le Général Paul Kisselev en Moldavie et en Valachie* (*ibid.*, t. IX, 1887); *Notice historique sur la ville de Bîrlad* (1889); *Sophie Paléologue* (*ibid.*, 1895). Collaborateur à plusieurs revues, il a publié dans les *Convorbiri Literare* en 1884, 17e année : *la Carte de la Moldavie faite par Rhigas, en 1797;* dans la *Revista Noua* 2e année, en 1889 : *les Lois somptuaires ou lois contre le luxe en Roumanie; Lettre sur la ville de Tecuci* (*Convorb. liter.*, XIX); *de l'Histoire de la législation moldave* (*Arch. de la Soc. sc. et litt. de Jassy*, 7e année). D. A. Teodoru.

PAPADOPOLI (Nicolas-Comnène), littérateur italien, né à Candie en 1655, de parents grecs, mort en janv. 1740. Elevé à Rome, il entra dans l'ordre des jésuites en 1672. En 1680, il fut nommé recteur du collège de Capo d'Istria; en 1688, professeur de droit canonique à l'Université de Padoue, dont il écrivit l'histoire (*Historia gymnasii Patavini;* Venise, 1726, 2 vol. in-fol.) de 1260 à 1724. Quoiqu'elle soit assez défectueuse, cette œuvre n'est pas négligeable. Facciolati, qui reçut communication de ses papiers, compléta son *Historia* et la mena jusqu'en 1756.

PAPAGOS (Indiens) (V. Pima).

PAPAÏNE. Principe actif, extrait du suc laiteux de la tige du *Carica papaya* (V. Papayer). C'est un ferment végétal, de nature albuminoïde, découvert par Wurtz, qui a étudié son action physiologique. La papaïne s'obtient en traitant le jus du fruit du papayer par l'alcool; on dessèche le précipité et on agite avec de l'eau à 38°. Sa couleur et son pouvoir protéolytique varient suivant les espèces commerciales; moins elle est colorée, plus elle est active. La papaïne blanche est amorphe; elle est soluble dans moins de son poids d'eau froide et se trouble à l'ébullition; sa solution concentrée a une saveur astringente. Ses propriétés la rapprochent de la trypsine, l'un des trois ferments pancréatiques. Elle dissout assez rapidement la fibrine, même en milieu neutre ou faiblement alcalin; elle est inactive en présence de 0,05 % d'acide chlorhydrique; elle ne constitue pas un succédané de la pepsine. C'est un ferment digestif qui ramollit et dissout à 40° la viande, le blanc d'œuf ou le gluten; elle émulsionne les graisses, mais n'agit pas sur les féculents. Donnée au moment des repas, elle peut remplacer la pepsine et la pancréatine dans les cas de dyspepsie. Ses effets sont réguliers et mieux garantis en raison de son origine végétale que ceux de la pepsine, dont elle n'a pas le goût et l'odeur désagréables; de plus, la pepsine n'agit que dans un milieu acide. La papaïne excite la sécrétion gastrique et elle est inoffensive à l'intérieur. Son action tonique a été utilisée dans les gastralgies, la dyspepsie atonique, l'hypochlorhydrie, dans les cas d'insuffisance de suc gastrique. Elle assure la digestion pour la suralimentation chez les tuberculeux, les anémiques et les convalescents. Recommandée dans les entérites, la constipation, la diarrhée consécutives aux troubles digestifs, elle n'a pas toujours justifié les résultats que l'on en attendait, et ses indications ne sont pas encore bien précisées. Dans la tuberculose, elle peut favoriser la digestion de grandes quantités de viande. On l'a proposée en solution à 5 % dans le traitement de la diphtérie pour dissoudre les fausses membranes; mais elle agit trop lentement pour être efficace. — On l'administre ordinairement à la dose de 0^gr^,05 à 0^gr^,20 sous forme d'élixir, de vin, de sirop, de dragées ou de cachets, ou encore de pilules de 0^gr^,06 contre les coliques néphrétiques. On se sert d'une mixture de papaïne, de borax et d'eau pour badigeonner les cors, les verrues, les condylomes, les indurations cutanées. On l'a essayée dans le traitement des taches furfuracées du visage.

Dr V.-Lucien Hahn.

PAPANDAYANG (Volcan) (V. Java, t. XXI, p. 67).

PAPANTI (Giovanni), bibliophile italien, né à Livourne en 1830. Il y exerce aussi le commerce de libraire. Sa spécialité est Boccace et les *novellieri* italiens du moyen âge, dont il a donné un catalogue apprécié. Il possède les plus rares éditions du *Décaméron*.

PAPANTLA. Ville du Mexique, Etat de Vera Cruz, dans la plaine de Nantla; 12.000 hab. Commerce de Vanille.

A 10 kil. est un teocalli (pyramide) de porphyre décoré de curieuses sculptures.

PAPARRIGOPOULOS (Constantin), historien grec, né à Constantinople en 1815, mort à Athènes le 26 avr. 1891. Il est l'auteur d'une importante histoire de la Grèce Ἱστορία τοῦ Ἑλληνικοῦ ἔθνους (5 vol., Athènes, 2e éd., 1887-88), dont un résumé a paru en français sous ce titre : *Histoire de la civilisation hellénique* (Paris, 1878). L'ouvrage est surtout intéressant par l'effort fait pour réhabiliter les empereurs iconoclastes et montrer l'œuvre politique et sociale que recouvrent les dehors théologiques de leur entreprise. Ch. Diehl.

PAPASOGLU (Démètre), officier roumain, né à Bucarest le 28 mars 1811, mort en 1893. Un des rares adversaires valaques de l'union des principautés, collaborateur au *Vestitorul* (l'Annonciateur), journal officieux, en 1857 ; lieutenant-colonel dans la milice en 1875. Il employa l'image pour populariser les figures des princes régnants et des hommes d'Etat roumains.

PAPAUTÉ (V. Pape).

PAPAVER (Bot.) (V. Pavot).

PAPAVÉRACÉES (*Papaveraceæ* Juss.) (Bot.). Grande famille de plantes Dicotylédones, herbacées et plus rarement ligneuses, annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, entières, lobées ou disséquées, à fleurs solitaires, ou réunies en grappes ou cymes terminales, plus rarement axillaires. Les fleurs, généralement hermaphrodites, régulières ou irrégulières (Fumariées), ont le réceptacle ordinairement convexe, ce qui a déterminé Jussieu à placer les Papavéracées dans l'hypogynie ; parfois cependant le réceptacle est concave, et alors les fleurs deviennent périgynes. Le calice offre deux ou trois sépales libres, rarement cohérents ; la corolle, parfois absente, est constituée par 2 verticilles de 2-3 pétales imbriqués, d'ordinaire caducs. Dans les vraies Papavéracées le nombre des étamines est indéfini, et elles sont libres et hypogynes, rarement périgynes (Eschscholtziées) ; chez les Fumariées, au contraire, le nombre des étamines égale celui des pétales, avec diadelphie consécutive dans le genre *Fumaria* et dans les genres voisins. Le gynécée, libre, contient un ovaire uniloculaire, avec 2 placentas, sauf avortement de l'un d'eux (Bocconia, quelques Fumariées). Dans les vraies Papavéracées, les colonnes placentaires sont en nombre indéfini, font saillie dans la cavité ovarienne, et peuvent former des cloisons presque complètes en nombre égal aux divisions du style (Pavots). Le style a en général la forme d'une colonne longue et étroite, à sommet dilaté, lobé et stigmatifère. Dans les Pavots on a décrit à tort, selon Baillon, le stigmate comme sessile ; la colonne est courte et large. « Dans ce genre, en réalité, il n'y a de stigmatique qu'un certain nombre de rigoles rayonnantes, dont la concavité et les lèvres portent les papilles spéciales à cet organe » (Baillon). Les ovules anatropes sont le plus souvent en nombre indéfini, mais ne recouvrent jamais la surface entière des placentas. Le fruit sec est tantôt globuleux, indéhiscent ou s'ouvrant à son sommet par un grand nombre de petits pores ou panneaux, situés vers la base du court style persistant (Pavots), tantôt siliquiforme et à déhiscence en 2 valves, ou s'ouvrant suivant une série d'articulations. Les graines, souvent très nombreuses, sont pourvues d'un albumen charnu, huileux — et c'est là, selon Baillon, le seul caractère qui distingue d'une façon absolue les Papavéracées des Crucifères — à la base duquel se trouve un embryon droit ou arqué, ordinairement peu volumineux. — Les Papavéracées peuvent être divisées en quatre groupes :

1° Platystémonées. — Pétales tous semblables entre eux, étamines libres en nombre indéfini, divisions stigmatifères du style libres, distinctes ; à maturité, carpelles se séparant complètement, et placentas unis aux valves. Genres : *Platystemon* Benth., *Platystigma* Benth., *Romneya* Haw.

2° Papavérées. — Corolle et androcée comme dans le groupe précédent ; style épais et large, découpé en lobes alternes avec les placentas ; fruit capsulaire s'ouvrant par des pores alternant avec les placentas qui supportent le style persistant ; ailleurs siliquiforme, avec ou sans fausse cloison. Genres : *Papaver* T., *Meconopsis* Vig., *Argemone* T., *Sanguinaria* Dill., *Bocconia* Plum., *Chelidonium* T., *Glaucium* T., *Rœmeria* DC., etc.

3° Eschscholtziées. — Corolle et androcée comme dans les groupes précédents, mais périgynes ; gynécée, partiellement infère, à 2 carpelles ; 4 divisions stigmatiques au moins ; fruit allongé, strié longitudinalement, à valves portant les placentas sur leurs bords. Genres : *Eschscholtzia* Cham., *Dendromecon* Benth.

4° Fumariées. — Fleurs dimères, à 2 corolles dissemblables ; étamines 4-6 ; gynécée dicarpellé. Genres : *Hypecoum* T., *Dicentra* Borkh., *Corydalis* DC., *Fumaria* L., etc.

Les affinités des Papavéracées sont remarquables : par les *Platystemon*, elles se rattachent aux Renonculacées ; par les *Papaver*, aux Renonculacées et aux Berbéridées ; par les *Eschscholtzia* et les *Fumaria*, aux Crucifères et aux Capparidacées, etc. Ajoutons qu'on trouve des Papavéracées dans les régions tempérées, froides et sous-tropicales de l'hémisphère boréal ; elles sont rares dans les pays tropicaux et exceptionnelles dans l'hémisphère austral. Dr L. Hn.

PAPAVÉRINE. I. Chimie. — Form. { Éq.. $C^{40}H^{21}AzO^{8}$. At.. $C^{20}H^{21}AzO^{4}$.

Alcaloïde faible, découvert par Merck dans l'opium, où elle existe à côté d'autres alcaloïdes, tels que la morphine, la codéine, la narcotine. Etudiée par Hesse et Anderson. Elle cristallise en aiguilles incolores, fusibles à 147°.

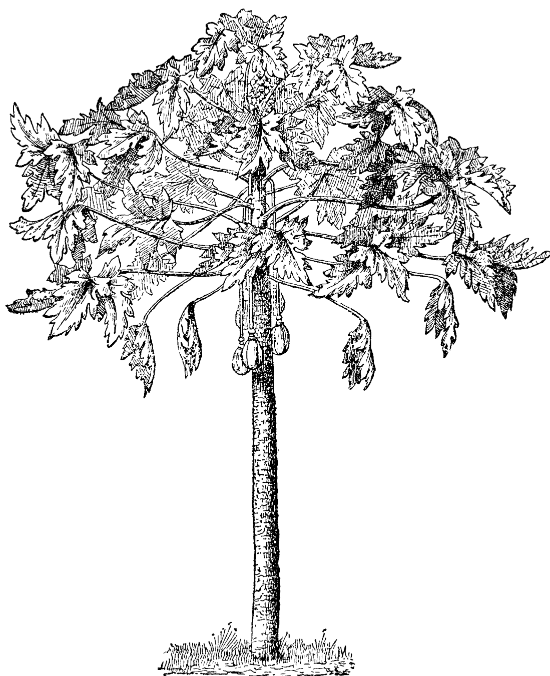
II. Thérapeutique. — Cl. Bernard a étudié les propriétés physiologiques de la papavérine ; au point de vue de son activité, il classe la papavérine au second rang des alcaloïdes de l'opium comme convulsivant, au troisième comme toxique. Chez l'homme sain, elle ne produit pas d'effet hypnotique, même à la dose de 36 centigr. ; Bouchut en a donné 1 gr. à un enfant sans observer de modification fonctionnelle caractéristique. Cet alcaloïde n'agit pas comme sédatif, mais il a une action convulsivante prononcée. C'est un excitateur réflexe (Rabuteau) ; chez les animaux, qui en ont absorbé de hautes doses, on obtient des convulsions faciles à reproduire, si l'on frappe sur une table voisine. Des convulsions tétaniques précèdent la mort chez les grenouilles qui en ont pris 2 à 5 centigr. Rabuteau considère la dose convulsivante comme la dose toxique ; elle est d'ailleurs assez élevée en raison de la faible activité de l'alcaloïde. — On ne peut pas aisément en isoler de grandes quantités ; ses applications thérapeutiques sont presque nulles. Elle n'est ni soporifique ni analgésique ; elle semble pourtant accroître l'action anesthésique du chloroforme. On l'a conseillée dans le traitement de l'insomnie, au cours des névroses et des maladies mentales ; les résultats obtenus ne sont pas concluants. Dr V.-Lucien Hahn.

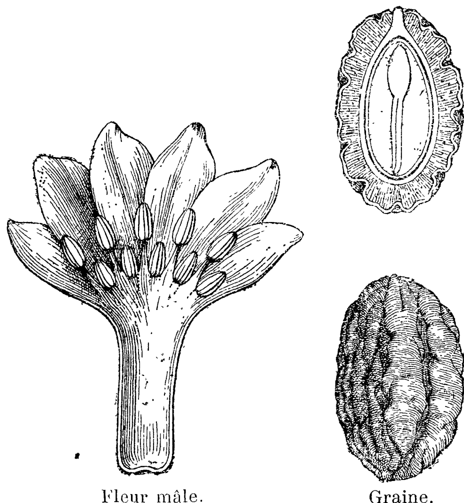
PAPAVOINE (Louis-Auguste), criminel, né à Mony (Eure) en 1783, guillotiné à Paris le 25 mars 1825. Fils d'un fabricant de draps, il devint commis de la marine, prit sa retraite pour continuer le commerce de son père. Dans un accès de folie meurtrière, il assassina deux enfants qui se promenaient avec leur mère au bois de Vincennes le 10 oct. 1824. Il fut condamné à mort et exécuté en place de Grève.

PAPAYACÉES (*Papayaceæ* Lindl.) (Bot.). Groupe de plantes Dicotylédones, qu'on rapporte actuellement à la famille des Bixacées, et qui ne renferme plus que le seul genre *Papaya* T. (V. Papayer).

PAPAYER (*Papaya* T.). I. Botanique. — Genre de Bixacées, type du groupe des Papayées, et dont les représentants sont des arbres et des arbustes de l'Amérique, souvent cultivés sous les tropiques, dont la tige, simple, se termine par un bouquet de grandes feuilles palmées,

alternes et dépourvues de stipules; ils sont dioïques ou polygames, à fleurs disposées en grappes de cymes, axillaires ou sur le bois, et remarquables en ce que la corolle est gamopétale dans les fleurs mâles, *dialypétale* dans les fleurs femelles. La gorge de la corolle donne insertion à 10 étamines, bisériées, dont les anthères biloculaires sont introrses. La fleur femelle renferme ou non des staminodes; l'ovaire, uniloculaire, supère, est surmonté d'un style quinquéfide, et ses loges renferment un grand nombre d'ovules fixés sur 5 placentas pariétaux. Le fruit, *papaye*, est une grosse baie souvent comestible, contenant une multitude de graines albuminées.— L'espèce type, *P. carica* Gærtn. (*Carica papaya* L.), l'*Albabaye* des Caraïbes, l'*Arbre à melons*, le *Figuier des îles* ou *des nègres* des Antilles, fournit des fruits comestibles, de saveur aromatique; les graines poivrées passent pour anthelminthiques. Les naturels des Moluques font entrer dans une compote, appelée *Aatsjaar*, les fleurs mâles odorantes, préalablement macérées dans l'eau tiède et desséchées au soleil. Enfin, par incision des tiges, on obtient un latex amer, riche en fibrine et en albumine et doué de propriétés spéciales (V. Papaïne). — Le *P. digitata* H. Bn (*Carica digitata* Pœpp.), du N. du Brésil, le *Chamburu* des naturels, est éminemment vénéneux et passe pour être aussi dangereux que les *Upas* de Java. Son latex produit des phlyctènes douloureuses sur la peau, et ses fleurs mâles répandent une odeur excrémentitielle repoussante. Dr L. Hn.


Papaya carica Gærtn.


Fleur mâle. Graine.

II. Horticulture. — Le papayer commun est un petit arbre fruitier des pays chauds, que l'on cultive en serre, en Europe. On le tient en pot toute l'année, ou bien on l'installe en pleine terre pendant la saison chaude. En pot, on le met en terre de bruyère de consistance moyenne.

PAPE. *Papa*. Presque tous les écrivains ecclésiastiques rapportent l'origine de ce titre au mot grec πάππας ou πάπας. On dit que dans l'Eglise primitive, les chrétiens appelaient ainsi ceux qui, les ayant convertis, étaient devenus leurs *pères spirituels*. Vers le même temps, et par une extension fort naturelle, ce nom fut donné à tous les clercs. Les Grecs le donnent encore indistinctement à tous leurs prêtres; mais il appartenait, avec un caractère spécial et un génitif différent (παππᾶ au lieu de παππάτος) aux patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem et de Constantinople. Saint Avitus, évêque de Vienne (490-525), le reconnaissait au patriarche de Jérusalem, en des termes qu'il serait fort difficile d'accommoder avec les définitions du dernier concile du Vatican sur la primauté et l'épiscopat universel de l'évêque de Rome. Il s'adresse au patriarche de Jérusalem comme au pape, à l'apôtre et au prince de l'Eglise universelle: *Papæ Hierosolymato. Exercet apostolatus vester concessos a Divinitate primatus, et quod locum principem in universali Ecclesia teneat, non privilegiis solum studet monstrare, sed meritis* (*Epist. 23*, Migne, *Patrol.*, LIX, 239). Pareille constatation pourrait être faite à propos d'une lettre du même évêque au pape de Constantinople, *Papa Constantinopolitanus*, comparant cet évêque et celui de Rome à une double constellation du ciel ecclésiastique: *Velut geminos apostolorum principes..... velut in cœlo positum religionis signum pro gemino sidere.* — Dans l'Eglise d'Occident, ce titre paraît avoir été réservé très anciennement aux évêques et aux abbés, mais il était commun à tous. Saint Augustin, écrivant à Aurèle, un évêque d'Afrique, le salue comme *très saint pape et honoré seigneur*; de même saint Jérôme, écrivant à saint Augustin; Fortanatus, évêque de Poitiers (VIe siècle) écrivant à Félix, évêque de Nantes, et à Euphronius, évêque de Tours (Migne, *Misc.* III, 4; Migne, LXXXVIII, 119; III, 1; Migne, LXXXVIII, 115). Thomassin, répété par Phillips (*Kirchenrecht*, V, 603) prétend que la qualification de *Pape* fut exclusivement attribuée à l'évêque de Rome, vers la fin du VIe siècle: mais dans les actes du VIe concile général (Constantinople, 680), Honorius est désigné comme *papa antiquæ Romæ*, et Cyrus comme *papa Alexandriæ* (Mansi, *Conc.* XI, 214). Il est vraisemblable que l'usage resta incertain jusqu'au XIe siècle, quoique se développant de plus en plus dans le sens d'une limitation du titre en faveur des évêques de Rome. Dans un concile tenu en cette ville (1073), Grégoire VII défendit formellement de le donner à d'autres, afin qu'il restât unique dans tout le monde chrétien: *Ut papæ nomen unicum sit in toto orbe christiano, nec liceat alicui se ipsum vel alium eo nomine appellare.* Il ne serait peut-être pas exagéré de dire que l'affirmation du

privilège réclamé par cette interdiction, marque un des points les plus saillants des ascensions de la papauté. — Léon Ier paraît être le premier qui prit le nom de *Souverain pontife*. Dès 722, Boniface appelait le pape *Vicaire de Saint-Pierre*. Grégoire VII et Alexandre III se contentèrent de ce titre ; Innocent III se donna celui de *Vicaire de Jésus-Christ* ou *de Dieu*. Au mot EGLISE, t. XV, p. 621, nous avons indiqué les conséquences énormes que les canonistes ultramontains déduisaient de cette qualification. — Depuis Jean XII (956), le pape élu change de nom avant d'entrer en fonctions.

La plupart des matières relatives à l'histoire de la papauté romaine sont exposées dans des articles spéciaux de notre *Encyclopédie*. Nous renvoyons tout simplement à ces articles, afin d'éviter les redites ou un résumé qui, omettant les particularités caractéristiques, aboutirait à des conclusions trop absolues. Mais pour faciliter les recherches, nous croyons devoir donner les indications suivantes : Origine et développement de l'autorité des papes en matière dogmatique et de leur juridiction en matière ecclésiastique; épiscopat universel; plénitude de puissance; infaillibilité : EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE, t. XV, pp. 751-53 ; CANON, t. IX, pp. 58-66 ; COLLATION DES BÉNÉFICES, t. XI, pp. 692-93 ; DISPENSES, t. XIV, p. 671 ; APPELLATIONS ECCLÉSIASTIQUES, t. III ; VATICAN (Concile du). — Prétention à une juridiction suprême sur les puissances séculières : RAPPORTS DE L'ETAT ET DE L'EGLISE, t. XVI, pp. 491-92. — Souveraineté temporelle : DONATION DE CONSTANTIN, t. XIV, p. 890 ; ETATS DE L'EGLISE, t. XVI, pp. 527-30 ; ITALIE, t. XX, pp. 1045, 1048, 1081. — Relations avec les puissances séculières : FRANCE ECCLÉSIASTIQUE, t. XVIII. pp. 1053-63 ; INVESTITURE, t. XX, CONCORDAT, t. XII ; ORGANIQUES (ARTICLES), t. XXV ; NONCE, t. XXIV. — Résistances aux entreprises de la papauté et tentatives de réforme : BONIFACE VIII, t. VII ; CONCILE DE PISE ; CONCILE DE CONSTANCE, t. XII ; CONCILE DE BÂLE, t. V ; PRAGMATIQUE SANCTION ; DÉCLARATION DU CLERGÉ DE FRANCE, t. XIII, p. 1075 ; GALLICANISME, t. XVIII ; SCHISME. — Agents associés à l'exercice du pouvoir des papes : CARDINAL, t. IX ; CONGRÉGATIONS CARDINALICES, t. XII, p. 423 ; CONSISTOIRE, t. XII, p. 548 ; CHANCELLERIE APOSTOLIQUE, t. X, p. 475 ; LÉGAT, t. XXI. — Matière, forme, autorité et collections des actes émanés des papes : BREF, t. VII. p. 1053 ; BULLE. t. VIII ; BULLAIRE, t. VIII ; CANON, t. IX, pp. 58-66 ; CONSTITUTION PONTIFICALE, t. XII, p. 638 ; DÉCRÉTALES, t. XIII ; DIURNUS, t. XIV ; LIBER PONTIFICALIS, t. XXII ; REGISTRES PONTIFICAUX ; CORPUS JURIS CANONICI, t. XII.

Primitivement, l'ÉLECTION des évêques de Rome était faite par le clergé et les fidèles de la ville, avec le concours des évêques voisins, *universæ fraternitatis suffragio, episcoporum judicio*, conformément à ce qui se pratiquait ordinairement ailleurs. Depuis le ve siècle jusqu'au VIIIe, il semble qu'elle fut réservée à un corps électoral composé de tout le clergé, des magistrats (*judices*) comme représentant les plus hautes classes (*optimates*) et de la milice (*schola, generalitas militiæ*) représentant les citoyens proprement dits ; tandis que la multitude des simples habitants étaient réduits au rôle de spectateurs ou d'acclamateurs (*Liber diurnus*, II, 1-7). Dans un synode présidé en 769 par Etienne III, il est mentionné que l'élection du pape doit être faite par les principaux dignitaires du clergé (*proceres et optimates Ecclesiæ*). Thomassin voit dans cette mention l'indication du collège des cardinaux ; mais son hypothèse est contredite par les faits, le privilège des cardinaux n'ayant été formellement établi qu'en 1059. — D'autre part, dès le règne de Constantin, il dut être sursis à la consécration de l'évêque de Rome, jusqu'à ce que son élection eût été approuvée par l'empereur ou par l'exarque de Ravenne. Cette disposition permettait au pouvoir civil d'intervenir dans les élections, au moins pour en examiner la valeur. Ce pouvoir, même lorsqu'il était représenté par des princes barbares et hérétiques, fut plus d'une fois invité à le faire, par les partis rivaux qui se disputaient le siège pontifical, ordinairement avec des manœuvres et parfois avec des violences qui auraient déshonoré les comices les plus païens. Après l'élection de Grégoire II (731-41) l'on cessa de demander la sanction impériale. Les rois lombards ne paraissent point s'être mêlés du choix des papes. Les successeurs de Charlemagne prétendirent obliger les évêques de Rome à n'exercer leur autorité qu'après avoir prêté serment de fidélité à l'empereur. De leur côté, les papes et le peuple, ou plutôt les factions qu'ils représentaient, s'efforcèrent d'éluder cette obligation ; ils ne l'observaient guère que lorsqu'ils y étaient contraints. En 816, Etienne IV succéda à Léon III, qui avait couronné Charlemagne. Il fut élu et consacré avant que les officiers impériaux, présents à Rome, eussent eu le temps de recevoir les instructions de Louis le Débonnaire. Après l'élection d'Eugène II (824), cet empereur envoya à Rome son fils Lothaire, qui fit jurer par les Romains de ne jamais permettre qu'un pape fût consacré avant d'avoir prêté hommage en présence des envoyés impériaux. Ce serment leur fut rappelé en 844, après l'élection de Sergius II. Néanmoins, Léon IV fut consacré (847) sans qu'on attendit le consentement de l'empereur. Mais la consécration de Benoît III (855) eut lieu en présence des officiers de l'empereur, et celle de Nicolas Ier (858) en présence de Louis II. En 962, Othon Ier fit reconnaître par Jean XII que l'élection des papes restait soumise à la confirmation impériale ; en 963, il fit déposer Jean XII par un concile, et nommer Léon VIII pour le remplacer. Les Romains renouvelèrent alors le serment de ne jamais laisser consacrer un pape sans l'approbation de l'empereur. En 965, Jean XIII fut élu en présence des envoyés impériaux. En 999, Othon III fit donner la papauté à son précepteur Gerbert, qui prit le nom de Sylvestre II. Ce fut le moment de l'union la plus intime entre le pouvoir pontifical et le pouvoir impérial. Mais après la mort d'Othon (1002) et de Sylvestre (1003) le parti toscan se releva et parvint à rendre pendant quelque temps la papauté héréditaire dans la maison de Toscane. En 1046, le patriciat romain fut dévolu à Henri III. Le clergé, le peuple et les barons jurèrent, une fois de plus, qu'ils ne laisseraient jamais sacrer un pape sans l'aveu de leur patrice, qui, désormais, était l'empereur germanique.

De 867 à 1048, on compte quarante-quatre papes. La plupart étaient des hommes souillés de vices et ne reculant devant aucun crime. Il serait difficile de trouver dans l'histoire des dynasties séculières une pareille série de princes vicieux et criminels. En 1048, dans une diète à Worms, Henri III fit proclamer pape Brunon, évêque de Toul. Brunon, dirigé par Hildebrand, se rendit à Rome comme pèlerin, fit renouveler son élection par le clergé et par le peuple, et prit le nom de Léon IX. Après sa mort (1054), Hildebrand demanda à l'empereur et obtint l'autorisation d'emmener comme pape celui qu'il désignerait au nom des Romains qui lui avaient confié ce mandat ; il choisit Gebhard, évêque d'Eichstaedt, qui devint Victor III et mourut en 1057. Etienne IX, qui lui succéda, ne régna que neuf mois. Il avait envoyé Hildebrand en Allemagne, et statué que, s'il mourait pendant l'absence de son légat, le Saint-Siège resterait vacant jusqu'au retour de celui-ci. Mais après sa mort, un parti romain, hostile aux réformes, se hâta d'élire un des siens, Benoît X. En revenant d'Allemagne, Hildebrand s'arrêta à Florence, réunit quelques évêques et quelques nobles, et fit nommer pape l'archevêque de cette ville, Gérard (Nicolas II) ; puis rentra à Rome et le fit reconnaître par le clergé et par le peuple (1058). — Profitant de la minorité de Henri IV, Nicolas II prit une mesure décisive pour soustraire les élections pontificales à l'intervention des empereurs et aux entreprises des factions romaines. Dans un concile assemblé à Rome (1059), il fit adopter un décret que nous avons relaté dans notre notice sur ce pape (t. XXIV, p. 1060). D'après ce décret, l'œuvre des cardinaux-évêques précède et domine celle des cardinaux-clercs. Ils sont les promo-

teurs de l'élection, les autres doivent les suivre. La part du reste du clergé, de la noblesse et du peuple est réduite à un assentiment dont le refus est dépourvu de sanction. Quant à l'intervention de l'empereur, elle est limitée à une sorte de formalité honorifique, dont le privilège est conféré, non à la couronne, mais à la personne de Henri IV et éventuellement à ses successeurs auxquels le Saint-Siège accorderait *personnellement* (?) le même droit. Dans la prévision de troubles, toujours possibles à Rome, et de la difficulté de trouver des candidats qualifiés parmi le clergé de la ville, le décret ajoutait que l'élection pourrait se faire ailleurs, et qu'il n'était pas indispensable que l'élu fût un Romain. A la mort de Nicolas II (1061), Hildebrand, pour prévenir les factions romaines, s'empressa de faire élire par les cardinaux Anselme de Lucques (Alexandre II). A cause de la minorité de Henri IV, on ne demanda pas la confirmation impériale. Quand Alexandre mourut (1073), Hildebrand lui-même fut élu, précipitamment sans qu'on attendît le consentement de l'empereur; mais afin d'éviter la nomination d'un antipape, il demanda la confirmation de Henri IV, avant de se faire consacrer. — La confirmation impériale aurait trouvé fort difficilement place dans la lutte acharnée qui s'engagea entre la papauté et l'empire. En fait, après l'élection de Grégoire VII, on ne la voit plus guère demandée et reçue que par des antipapes. La différence établie par Nicolas II entre la fonction électorale des cardinaux-évêques et celle des cardinaux-clercs paraît aussi être tombée rapidement en désuétude. Elle est complètement omise dans un décret qu'Alexandre III porta en 1179 au concile de Latran, exigeant. à défaut de l'unanimité, les deux tiers des voix. On a vu précédemment que Nicolas II avait réduit la part du clergé et de la noblesse à un simple assentiment, dont le refus était dépourvu de sanction. D'autres papes leur interdirent toute espèce d'immixtion, à cause des agitations et des troubles qui en résultaient, et ils prescrivirent de les tenir rigoureusement à l'écart du lieu où l'élection se faisait.

Ce qu'il était plus nécessaire encore de discipliner, c'était la conduite des cardinaux. Clément IV étant mort à Viterbe le 29 nov. 1268, les cardinaux restèrent dix-sept mois sans pouvoir s'accorder sur le choix de son successeur. Ils se disposaient à se séparer sans avoir rien conclu. Saint Bonaventure, un des membres du Sacré-Collège, révéla ce dessein aux habitants de Viterbe, et les détermina à tenir les cardinaux enfermés dans le palais pontifical, jusqu'à ce qu'ils eussent consommé l'élection. Au bout d'un an entier de séquestration, les cardinaux, réduits de dix-huit à quinze, ne s'étaient point encore entendus. On imagina d'enlever la toiture de l'édifice; et le jour même, sous des torrents de pluie, Grégoire X fut élu (1er sept 1271). Telle fut l'origine du CONCLAVE, dont Grégoire imposa l'institution au concile général de Lyon (1274). Le décret qui contient cette institution peut être ainsi résumé : « Après la mort du pape, les cardinaux s'assembleront dans le palais où il logeait, se contentant d'un seul serviteur. Ils logeront tous dans la même chambre, sans aucune séparation de muraille ou de rideau, ni autre issue que pour le lieu secret. Cette chambre aura néanmoins une fenêtre permettant de fournir commodément aux cardinaux la nourriture nécessaire, mais sans qu'on puisse entrer par cette fenêtre. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, trois jours après leur entrée dans le conclave, ils n'ont point encore élu de pape, les cinq jours suivants ils seront réduits à un seul plat, tant à dîner qu'à souper. Après ces cinq jours, on ne leur donnera plus que du pain, du vin et de l'eau. Pendant le conclave, les cardinaux ne recevront rien de la Chambre apostolique, ni des autres revenus de l'Eglise romaine. Ils ne se mêleront d'aucune autre affaire que de l'élection, sinon en cas de péril ou d'autres nécessités évidentes. Ils ne feront entre eux aucune convention, ni serment; mais ils procéderont à l'élection de bonne foi, n'ayant en vue que l'utilité de l'Eglise. » Ce règlement déplut aux cardinaux et fut l'objet d'une vive contestation. Un décret du concile général de Vienne, assemblé sous Clément V (1312) ajouta que lorsque le pape serait décédé hors de la ville de Rome, on procéderait à l'élection de son successeur, non à l'endroit même où le pape serait décédé, mais à celui du diocèse où était le siège de la justice : *Ubi erat causarum audientia*. Il renouvela et aggrava les injonctions adressées par le décret de Lyon aux seigneurs et magistrats de la ville où se tiendrait le conclave, pour contraindre les cardinaux à donner au plus tôt un pape à l'Eglise.

Plusieurs papes ont modifié les décrets de ces deux conciles généraux. Les principales dispositions qui réglementent aujourd'hui la tenue des conclaves et les formes de l'élection résultent de la bulle *Æterni Pastoris* de Grégoire XV (15 nov. 1621). Elle fut étendue par une autre bulle du 15 mars 1622. Urbain VIII confirma ces deux bulles (27 janv. 1626) et en fit jurer l'observation par trente-sept cardinaux qui se trouvaient alors à Rome. — Grégoire X et Clément V avaient ordonné que le conclave se tînt toujours dans le lieu où le dernier pape serait décédé. Mais depuis longtemps l'usage a prévalu de ne le tenir qu'à Rome. C'est dans une des galeries du Vatican, que, dix jours après la mort du pape, les cardinaux entrent dans le conclave, dont l'enceinte comprend tout le premier étage depuis la tribune des bénédictions sur le péristyle de Saint-Pierre, et depuis la salle royale et la salle ducale jusqu'à celle des parements et des Congrégations. On y construit, avec des planches, autant de cellules qu'il doit y avoir de cardinaux. Chacune de ces cellules doit avoir douze pieds et demi de longueur sur dix de largeur. Cet espace est partagé en différentes petites pièces destinées au cardinal et à ses conclavistes. Toutes les issues du conclave sont murées, ainsi que les arcades du portique; de sorte qu'il ne reste que la porte conduisant du grand escalier à la salle royale. Cette porte se ferme avec quatre serrures : deux en dedans, dont le cardinal Camerlingue et le Premier Maître des cérémonies ont les clefs; deux en dehors, dont les clefs restent au Maréchal du conclave. On introduit le dîner et le souper des cardinaux et toutes les choses nécessaires, par huit tours semblables à ceux des couvents. Dans la grande porte, il y a une fenêtre, par laquelle on donne audience aux ambassadeurs à travers un rideau toujours fermé. — Un cardinal qui est sorti du conclave, même pour cause de maladie, n'y rentre plus et n'a pas le droit de concourir à l'élection. Chaque cardinal prend avec lui deux CONCLAVISTES, ou trois, s'il est prince. Ces conclavistes portent officiellement le nom de *domestiques*, parce que légalement on ne doit souffrir auprès des cardinaux en conclave aucune personne, sinon avec cette qualification et pour leurs besoins personnels. Mais des ecclésiastiques, souvent de haute condition, acceptent cette qualification pour suivre les cardinaux à Rome et être conclavistes : ce qui leur vaut plusieurs privilèges. Si le cardinal qu'ils accompagnent meurt, les conclavistes doivent rester jusqu'à la fin de l'élection. On admet, en outre, des maîtres des cérémonies, le Secrétaire du Sacré-Collège, le sacristain, le sous-sacristain, un confesseur, deux médecins, un chirurgien, un apothicaire, quatre barbiers, trente-cinq vrais domestiques, un maçon et un menuisier.

Le scrutin commence le lendemain de l'entrée des cardinaux dans le conclave, et se continue tous les jours. Il a lieu dans la chapelle de Sixte IV. Après la messe du Saint-Esprit, on remet à chaque cardinal une cédule sur laquelle il écrit, sous pli cacheté, son nom et sa devise, et sous un autre pli, son vote, de manière à ce que le vote puisse être lu, sans que le nom le soit. Ces cédules sont déposées dans un calice placé sur l'autel. Quand le dépouillement se fait, chaque cardinal a devant lui une liste sur laquelle il peut marquer les votes, à mesure qu'ils sont annoncés. Dès qu'ils ont été annoncés, ils comptent; et si un cardinal a obtenu les deux tiers des voix, il se trouve

élu. C'est pourquoi le cardinal étranger, qui s'aperçoit qu'un candidat que sa cour veut exclure est sur le point d'atteindre le nombre suffisant, doit s'empresser de déclarer son opposition avant que le nombre soit complet ; sinon, l'élection serait canonique et irrévocable. L'Autriche, la France et l'Espagne jouissent seules de ce *droit d'exclusion;* mais chacune d'elles ne peut l'exercer que sur une seule personne. Le cardinal chargé du secret de sa cour a besoin d'une constante attention et d'une extrême sagacité, pour ne pas être déconcerté par les intrigues coutumières dans les conclaves. Souvent, c'est celui auquel on pensait le moins qui finit par obtenir les deux tiers des suffrages, tandis que celui qui dans les premiers scrutins avait le plus approché du but, en est le plus éloigné dans les derniers. — Après le scrutin du soir, si aucun des candidats n'a recueilli le nombre de suffrages nécessaire, on essaie d'y suppléer par l'*accessit* ou l'accès, qui est une suite et une dépendance du scrutin. Dans l'*accessit*, la forme des bulletins est la même que dans le scrutin, avec la seule différence, qu'on écrit : *J'accède*, au lieu de *j'élis*. La voix qu'on donne dans l'*accessit* doit être différente de celle qu'on a donnée dans le scrutin, sinon on donnerait deux voix à la même personne. Quand un cardinal se tient à son scrutin, il écrit sur son bulletin : *A personne*. Si, en ajoutant les suffrages de l'*accessit* à ceux du scrutin, un candidat réunit enfin les deux tiers des voix, il est déclaré élu. — Au lieu du scrutin, on pourrait procéder à l'élection par compromission ou par acclamation. La *compromission* est un mandat donné unanimement par le corps électoral à un ou à quelques-uns de ses membres pour élire en son nom. L'*acclamation* suppose une inspiration du Saint-Esprit ; mais les hommes en ont souvent fait un moyen audacieux d'intrigues et de surprises. Les cardinaux d'un même parti crient ensemble : *Un tel, pape !* Pour peu qu'une faction bruyante paraisse l'emporter, les autres s'empressent de se joindre à elle, de peur de se faire, par une résistance inutile, un ennemi du nouveau pape. — Par une bulle du 6 févr. 1807, Pie VII a supprimé, pour le cas de perturbations politiques, les formalités ordinaires, et remplacé la garantie des deux tiers des voix par la moitié plus une. — Régulièrement, on ne doit élire pour pape qu'un cardinal ; mais l'élection d'une autre personne, même d'un laïque, ne serait point nulle. Le pape doit être âgé au moins de trente ans. — Malgré l'institution des conclaves, l'interrègne dura plus de six mois entre Jean XXI et Nicolas III (1277) ; vingt-sept mois entre Nicolas IV et Célestin V. Clément V mourut le 20 avril 1314, son successeur ne fut élu que le 7 août 1316. Pour l'élection de Clément XII, les cardinaux restèrent enfermés du 3 mars au 12 juillet 1730.

Le premier cardinal-évêque déclare, au nom de tout le Sacré-Collège, le résultat de l'élection. Il met au pape élu son rochet, le place sur un siège paré, lui donne l'*anneau du pêcheur* (V. t. III, p. 35) et lui fait dire de quel nom il veut être appelé. Ensuite, le premier-cardinal-diacre ouvre une petite fenêtre, d'ou il peut être vu et entendu par le peuple qui attend, et il proclame l'élection en ces termes : *Je vous annonce une grande joie : Nous avons un pape. Le révérendissime seigneur et cardinal N. est élu au souverain pontificat, et il a choisi le nom de N.* Cela fait, on retire au nouveau pape ses vêtements, et on le revêt de tous les habits pontificaux, qui sont alors la robe blanche de laine, les sandales rouges avec la croix d'or par-dessus, la ceinture rouge avec les agrafes d'or et le rochet blanc. On y joint l'amict, une aube longue avec sa ceinture et l'étole ornée de perles. Après que le pape a signé quelques suppliques, on le revêt du pluvial rouge et de la mitre très précieuse ; puis, on le fait asseoir sur l'autel, où tous les cardinaux, selon leur rang, viennent lui baiser les pieds, les mains et la bouche. Du conclave, il est porté dans l'église de Saint-Pierre, accompagné des chanoines et des chantres de cette église, chantant : *Ecce Sacerdos magnus*. Il se place sur la chaire pontificale, où, en présence de tout le peuple, les cardinaux, les évêques et d'autres personnages éminents viennent lui rendre les hommages ordinaires.

Après cette cérémonie, qui consomme l'élection, viennent l'*ordination* du pape, s'il n'est point dans les ordres, et la *consécration*, s'il n'est point évêque. S'il est évêque, il ne reste plus qu'à procéder au COURONNEMENT, acte indépendant de l'élection, qui regarde le pape plutôt comme prince temporel que comme souverain pontife. Ne sachant pas exactement ce que la suppression du pouvoir temporel des papes et leur réclusion volontaire dans le Vatican ont laissé subsister de cette cérémonie, nous la décrivons d'après les documents anciens, comme si elle se pratiquait encore aujourd'hui de la même manière. Le couronnement suit immédiatement l'*intronisation* précédemment mentionnée. La messe finie, le pape, revêtu de tous ses ornements pontificaux, se rend sur les degrés extérieurs de la basilique de Saint-Pierre, où on a préparé un siège noblement décoré. Il s'assied ; un cardinal-diacre, placé à gauche, lui ôte la mitre ; un cardinal-diacre, placé à droite, lui met la *tiare* (V. ce mot), que les Romains appellent *Règne* (*regnum*). Le diacre de droite publie en latin les indulgences plénières ; le diacre de gauche les répète en langue vulgaire. Puis on se dispose pour la procession qui doit aller au palais de Latran. Cette procession se fait (ou se faisait) avec une extrême magnificence, à cheval, par tous les cardinaux, tous les prélats, tous les officiers du pape et généralement par tous les seigneurs et gentilshommes qui se trouvent à Rome. Le premier d'entre les seigneurs marche au côté droit, tenant les rênes du cheval blanc sur lequel le pape est monté. Un autre seigneur marche au côté gauche. Lorsqu'on arrive à Saint-Jean de Latran, les chanoines sortent et portent le pape sur leurs épaules dans leur église. Ils le placent sur un siège de marbre fort bas, de sorte qu'il semble assis par terre. Les cardinaux le relèvent, en récitant ce verset : *Suscitat de pulvere egenum et de stercore pauperem, ut sedeat cum principibus et solium gloriæ teneat.* Alors le pape jette au peuple de la monnaie, dans laquelle il n'y a ni or ni argent, en prononçant, au milieu de tant d'opulences, ces paroles de saint Pierre : *Je n'ai ni or, ni argent ; mais ce que j'ai je te le donne.*

MAISON DU PAPE (V. FAMILLE PONTIFICALE, t. XVI, p. 1185).

SÉRIE CHRONOLOGIQUE DES PAPES. — La liste qui suit est empruntée à *La Gerarchia cattolica e la Familia pontificia* (anciennement *Annuario ponteficio*) ; elle présente la série déposée sur les médaillons de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs et qui est conforme à la tradition romaine. Elle contient des inexactitudes dont on trouvera les indications dans nos notices biographiques sur les papes. A cause de son caractère officiel, nous avons cru devoir reproduire cette série, malgré ses inexactitudes, tout simplement et sans correction aucune ; mais nous y avons intercalé des mentions relatives aux antipapes et aux schismes. Ces mentions sont imprimées en caractères italiques. Les premiers nombres indiquent l'ordre des pontificats ; les autres, leur commencement et leur fin.

1. Saint Pierre, apôtre et martyr, 33-67. — 2. Saint Lin, martyr, 67-78. — 3. Saint Clet, martyr, 78-90. — 4. — Saint Clément Ier, martyr, 90-100. — 5. Saint Anaclet, martyr, 100-12. — 6. Saint Evariste, martyr, 112-21. — 7. Saint Alexandre Ier, martyr, 121-32. — 8. Saint Sixte, martyr, 132-42. — 9. Saint Télesphore, martyr, 142-54. — 10. Saint Hygin, martyr, 154-58. — 11. Saint Pie Ier, martyr, 158-67. — 12. Saint-Anicet, martyr, 167-75. — 13. Saint Soter, martyr, 175-82. — 14. Saint Eleuthère, martyr, 182-93. — 15. Saint Victor Ier, martyr, 193-203. — 16. Saint Séphirin, martyr, 203-20. — 17. Saint Calixte, martyr, 221-27. — 18. Saint Urbain Ier, martyr, 227-33. — 19. Saint Pontien, martyr, 233-38. — 20. Saint Anthère, martyr, 238-39. — 21. Saint Fabien, martyr, 240-53. —

Novatien, 151. — 22. Saint Corneille, martyr, 254-55. — Saint Lucius Ier, martyr, 255-57. — 24. Saint Etienne Ier, martyr, 257-60. — 25. Saint Sixte II, martyr, 260-61. — 26. Saint Denys, martyr, 261-72. — 27. Saint Félix Ier, martyr, 272-75. — 28. Saint Eutychien, martyr, 275-83. — 29. Saint Gaius, martyr, 283-96. — 30. Saint Marcellin, martyr, 296-304. — 31. Saint Marcel Ier, martyr, 304-9. — 32. Saint Eusèbe, 309-11. — 33. Saint Melchiade, 311-14. — 34. Saint Sylvestre Ier, 314-37. — 35. Saint Marc, 337-40. — 36. Saint Jules Ier, 341-52. — 37. Libère, 352-63. — 38. Saint Félix II, 363-65. — 39. Saint Damase, 366-84. — *Ursicin* ou *Ursin*, 366-67. — 40. Saint Sirice, 384-98. — 41. Saint Anastase Ier, 399-402. — 42. Saint Innocent Ier, 402-17. — 43. Saint Zozime, 417-18. — 44. Saint Boniface Ier, 418-23. — *Eulalius*, 418. — 45. Saint Célestin Ier, 423-32. — 46. Saint Sixte III, 432-40. — 47. Saint Léon Ier le Grand, 440-61. — 48. Saint Hilaire, 461-68. — 49. Saint Simplice, 468-83. — 50. Saint Félix III, 483-92. — *484-519 : Schisme d'Acace.* — 51. Saint Gélase Ier, 492-96. — 52. Saint Anastase II, 496-98. — 53. Saint Symmaque, 498-514. — *Laurent*, 498. — 54. Saint Hormisdas, 514-23. — 55. Saint Jean Ier, martyr, 523-26. — 56. Saint Félix IV, 526-30. — 57. Boniface II, 530-32. — *Dioscore*, 530. — 58. Jean II, 532-35. — 59. Saint Agapit, 535-36. — 60. Saint Sylvère, martyr, 536-38. — 61, Vigile, 538-55. — 553-698 : *Schisme des Trois Chapitres.* — 62. Pélage Ier, 555-60. — 63. Jean III, 560-73. — 64. Benoît Ier (Bonose), 574-78. — 65. Pélage II, 578-90. — 66. Saint Grégoire Ier le Grand, 590-604. — 67. Sabinien, 604-06. — 68. Boniface III, 607-7. — 69. Saint Boniface IV, 608-15. — 70. Saint Adéodat Ier ou Dieudonné, 615-19. — 71. Boniface V, 619-25. — 72. Honorius Ier, 625-38. — 73. Sévérin, 640-40. — 74. Jean IV, 640-42. — 75. Théodore Ier, 642-49. — 76. Saint Martin I, martyr, 649-55. — 77. Saint Eugène I, 655-56. — 78. Saint Vitalien, 657-72. — 79. Dieudonné II ou Adéodat, 672-76. — 80. Donus Ier ou Donnus, 676-78. — 81. Saint Agathon, 678-82. — Saint Léon II, 682-83. — 83. Saint Benoît II, 684-85. — 84. Jean V, 685-86. — 85. Conon, 686-87. — 86. Saint Serge Ier ou Sergius, 687-701. — *Paschal*, 687. — *Théodore*, 687. — 87. Jean VI, 701-05. — 88. Jean VII, 705-7. — 89. Sisinius, 708-8. — 90. Constantin, 808-15. — 91. Saint Grégoire II, 715-31. — 92. Saint Grégoire III, 731-41. — 93. Saint Zacharie, 741-52. — 94. Etienne II, 752-52. — 95. Saint Etienne III, 752-57. — *Théophylacte*, 757. — 96. Saint Paul Ier, 757-67. — *Constantin*, 767-68. — 97. Etienne IV, 768-71. — 98. Adrien Ier, 771-95. — 99. Saint Léon III, 795-816. — 100. — Etienne V, 816-17. — 101. Saint-Paschal Ier, 817-24. — *Zizime*, 824. — 102. Eugène II, 824-27. — 103. Valentin, 827. — 104. Grégoire IV, 827-43. — 105. Serge II ou Sergius, 844-47. — 106. Saint Léon IV, 847-55. — *Anastase*, 855. — 107. Benoît III, 855-58. — 108. Saint Nicolas Ier, dit le Grand, 858-67. — 858 : *Schisme de Photius.* — 109. Adrien II, 869-72. — 110. Jean VIII, 872-82. — 111. Marin, 882-84. — 112. Adrien III, 884-85. — 113. Etienne VI, 885-91. — *Sergius*, 891. — 114. Formose, 891-96. — 115. Boniface VI, 896-96. — 116. Etienne VII, 896-97. — 117. Romain, 897-98. — 118. Théodore II, 898-98. — 119. Jean IX, 898-900. — 120. Benoît IV, 900-3. — 121. Léon V, 903-3. — 122. Christophe, 903-4. — 123. Serge III ou Sergius, 904-11. — 124. Anastase III, 911-13. — 125. Landon, 913-14. — 126. Jean X, 915-28. — 127. Léon VI, 928-29. — 128. Etienne VIII, 929-31. — 129. Jean XI, 931-36. — 130. Léon VII, 936-39. — 131. Etienne IX, 939-42. — 132. Marin II, 943-46. — 133. Agapit II, 946-56. — 134. Jean XII, 956-64. — 135. Benoît V. 964-65. — 136. Jean XIII, 965-72. — 137. Benoît VI, 972-73. — *Francon, dit Boniface VII*, 973. — 138. Donus II ou Domnus, 973-73. — 139. Benoît VII, 975-84. — 140. Jean XIV, 984-85. — 141. Boniface VII, 985-85. — 142. Jean XV, 985-96. — 143. Jean XVI, 996-96. — 144. Grégoire V, 996-99. — 145, Jean XVII, 999-99. — 146. Silvestre II, 999-1003. — 147. Jean XVIII, 1003-3. — 148. Jean XIX, 1003-9. — 149. Serge IV ou Sergius, 1009-12. — 150. Benoît VIII, 1012-24. — *Grégoire*, *1012*. — 151. Jean XX, 1024-33. — 152. Benoît IX, Théophylacte, 1033-44. — *Jean, dit Sylvestre III*, 1044. — 153. Grégoire VI, 1044-46. — 154. Clément II, 1046-47. — 155. Damase II (Poppon), 1048-48. — 156. Saint-Léon IX, 1049-54. — *1054 : Schisme définitif des Grecs.* — 157. Victor II, 1055-57. — 158. Etienne X, 1058-59. — 160. Nicolas II, 1058-61. — 161. Alexandre II, 1061-73. — *Cadalous, dit Honorius II*, 1061-64. — 162. Saint Grégoire VII, 1073-85. — *Guibert, dit Clément III*, 1080-1100. — 163. Victor III, 1087-87. — 164. Urbain II, 1088-99. — 165. Pascal II, 1099-1118. — *Albert*, 1100. — *Théodoric*, *1100*. — *Maginulfe*, *1100*. — 166. Gélase II, 1118-19. — *Maurice Bourdin, dit Grégoire VIII*, 1118. — 167. Calixte II, 1119-24. — 168. Honorius II, 1124-30. — *Pierre de Léon, dit Anaclet II*, 1130-38. — 169. Innocent II, 1130-43. — *Grégoire, dit Victor*, 1138. — 170. Célestin II, 1143-44. — 171. Lucius II, 1144-45. — 172. Eugène III, 1145-53. — 173. Anastase IV, 1153-54. — 174. Adrien IV, 1154-59. — 175. Alexandre III, 1159-81. — *Octavien, dit Victor IV*, 1159-64. — *Guy de Crême, dit Pascal III*, 1164-68. — *Jean, dit Calixte III*, 1168-78. — *Lando Sitino, dit Innocent III*, 1178-80. — 176. Lucius III, 1181-85. — 177. Urbain III, 1185-87. — 178. Grégoire VIII, 1187-87. — 179. Clément III, 1187-91. — 180. Célestin III, 1191-98. — 181. Innocent III, 1198-1216. — 182. Honorius III, 1216-27. — 183. Grégoire IX, 1227-41. — 184. Célestin IV, 1241-41. — 185. Innocent V, 1243-54. — 186. Alexandre IV, 1254-61. — 187. Urbain IV, 1261-64. — 188. Clément IV, 1265-68. — 189. Grégoire X, 1271-76. — 190. Innocent IV, 1276-76. — 191. Adrien V, 1276-76. — 192. Jean XIX ou XX ou XXI, 1276-77. — 193. Nicolas III, 1277-80. — 194. Martin IV, 1281-85. — 195. Honorius IV, 1285-87. — 196. Nicolas IV, 1288-92. — 197. Saint Célestin V, 1294-96. — 198. Boniface VIII, 1294-1303. — 199. Saint Benoît XI, 1303-4. — *De 1309 à 1377 les papes résident à Avignon.* — 200. Clément V, 1305-14. — 201. Jean XXII, 1316-34. — *Pierre de Corbière, dit Nicolas V*, 1228-30. — 202. Benoît XII, 1334-42. — 203. Clément VI, 1342-52. — 204. Innocent VI, 1352-62. — 205. Urbain V, 1372-70. — 206. Grégoire XI, 1370-78. — *1378-1449 : Grand schisme d'Occident.* — 207. Urbain VI, 1378-89. — *Clément VII*, 1378-94. — 208. Boniface IX, 1389-1404. — *Benoît XIII*, 1394-1424. — 209. Innocent VII, 1404-6. — 210. Grégoire XII, 1406-9. — 211. Alexandre V, 1409-10. — 212. Jean XXIII, 1410-15. — 213. Martin V, 1417-31. — *Clement VIII*, 1425-29. — 214. Eugène IV, 1431-47. — *Félix V*, 1439-49. — 215. Nicolas V, 1447-55. — 216. Calixte III, 1455-58. — 217. Pie II, 1458-64. — 218. Paul II, 1464-71. — 219. Sixte IV, 1471-84. — 220. Innocent VIII, 1484-92. 221. Alexandre VI, 1493-1503. — 222. Pie III, 1503-3. — 223. Jules II, 1503-13. — 224. Léon X, 1513-21. — *1517 : Thèses de Luther.* — 225. Adrien VI, 1522-23, — 226. Clément VII, 1523-34. — 227. Paul III, 1534-49. — 228. Jules III, 1550-55. — 229. Marcel II, 1555-55. — 230. Paul IV, 1555-59. — 231. Pie IV, 1559-65. — 232. Saint Pie V, 1566-72. — 233. Grégoire XIII, 1572-85. — 234. — Sixte-Quint, 1585-90. — 235. Urbain VII, 1590-90. — 236. Grégoire XIV, 1590-91. — 237. Innocent IX, 1591-91. — 238. Clément VIII, 1592-1605. — 239. Léon XI, 1605-5. — 240. Paul V, 1605-1621. — 241. Grégoire XV, 1621-23. — 242. Urbain VIII, 1623-44. — 243. Innocent X,

1644-1655. — 244. Alexandre VII, 1655-67. — 245. Clément IX, 1667-69. — 246. Clément X, 1670-76. — 247. Innocent XI, 1676-89. — 248. Alexandre VIII, 1689-91. — 249. Innocent XII, 1691-1700. — 250. Clément XI, 1700-21. — 251. Innocent XIII, 1721-24. — 252. Benoît XIII, 1724-30. — 253. Clément XII, 1730-40. — 254. Benoît XIV, 1740-58. — 255. Clément XIII, 1758-69. — 256. Clément XIV, 1769-74. — 257. Pie VI, 1775-99. — 258. Pie VII, 1800-23. — 259. Léon XII, 1823-29. — 260. Pie VIII, 1829-30. — 261. Grégoire XVI, 1831-46. — 262. Pie IX, 1846-78. — 263. Léon XIII, 1878.

Sur les 263 papes, 78 sont honorés comme *saints*, parmi lesquels 34 *martyrs*, 2 *bienheureux* et 1 *vénérable*. 214 appartiennent par leur naissance à l'Italie, 19 à la Grèce et à l'Orient, 17 à la France, 5 à l'Allemagne, 3 à l'Espagne, 3 à l'Afrique, 1 au Portugal, 1 à l'Angleterre, 1 à la Hollande. E.-H. VOLLET.

Pape des Fous (V. INNOCENTS [Fête des]).

Chambre du Pape-Gai (V. CONSISTOIRE).

BIBL. : LIPSIUS, *Chronologie der römischen Päpste*; Kiel, 1869. — WATTERICH, *Pontificum Romanorum ab excente sæculo IX ad finem sæculi XIII vitæ ab æqualibus conscriptæ*; Leipzig, 1862, 2 vol. — PLATINA, *In vitas summorum pontificum ad Sixtum IV*; Venise, 1479, in-fol., continué par Panvinio et traduit en français. — PANVINIO, *Epitome pontificum Romanorum usque ad Paulum V*; Venise, 1567, in-4. — L. JACOB DE SAINT-CHARLES, *Bibliotheca pontificia duobus libris distincta*; Lyon, 1643, in-fol. — ARTAUD DE MONTOR, *Histoire des souverains pontifs*; Paris, 1847-49, 8 vol. in-8. — PAPENCORDT, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*; Paderborn, 1857, in-8. — GREGOROVIUS, *Grabmäler der römischen Päpste*; Leipzig, 1857, in-8. — Du même, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*; Stuttgart, 1859-73, 8 vol. — DE REUMONT, *Geschichte der Stadt Rom*; Berlin, 1867-70, 3 vol. in-8. — BAXMANN, *Politik der Päpste*, 1868, 2 vol. in-8. — PFLUGK HARTUNG, *Urkunde der Papslichen Kanzlei vom X bis XIII Iahrhundert*; Munich, 1832. — HÖFLER, *Die Deutschen Päpste*; Ratisbonne, 1839, 2 vol. in-8. — OLLERIS, *Vie de Gerbert (Sylvestre II), premier pape français*, in-12. — O. DELARE, *Saint Grégoire VII et la Réforme de l'Eglise au XIe siècle*; Paris, 1891. — BALUZE, *Vitæ paparum Avenionensium*; Paris, 1693, 2 vol. in-4. — ANDRÉ, *Histoire politique de la monarchie pontificale au XIVe siècle ou la papauté à Avignon*; Paris, 1845, in-8. — CHRISTOPHE, *Histoire de la papauté pendant le XIVe siècle*; Paris, 1852, 3 vol. in-8. — Du même, *Histoire de la papauté pendant le XVe siècle*; Lyon, 1863, 2 vol. in-8. — RANKE, *Die römischen Päpste, ihre Kirche und ihre Staat in XVI und XVII Iahrhundert*; Leipzig, 1885, 8e éd. — ZÖPFEL, *Die Papstwahlen vom elfen bis vierzehnten Iahrhundert*; Gœttingue, 1872, in-8. — BAYET, *les Elections pontificales sous les Carolingiens*, dans la *Revue historique*, 1884. — LORENZ, *Papstwahl und Kaiserthum*; Berlin, 1874. — MARTENZ, *Die römische Frage unter Pipin und Karl der Grossen*; Stuttgart, 1881. — GUGENHEIM, *Geschichte der Entsthehung und Ausbildung des Kirchenstaats*; Leipzig, 1854. — LÄMMER, *Nicolaus I*; Breslau, 1857, in-8. — IBACH, *Der Kampf swischen Papsthum und Kaiserthum von Gregor VII bis Catixt II*; Francfort, 1884. — CHEVRIER, *Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe*; Paris, 1841, 4 vol. in-8. — En outre, les ouvrages indiqués dans les notices biographiques sur les papes.

PAPE (GUI DE LA) (V. GUI-PAPE).

PAPE (Léon-Jean de), jurisconsulte belge, né à Louvain en 1610, mort à Bruxelles en 1685. Il fut successivement avocat au Conseil de Brabant, substitut du procureur général, pensionnaire de la ville de Bruxelles et fiscal du Conseil de Brabant, président du Conseil privé et membre du Conseil d'Etat, et il se distingua dans ces diverses fonctions par une grande science du droit et une extrême habileté. Aussi fut-il choisi comme plénipotentiaire de la cour d'Espagne pour l'exécution des traités de Munster et d'Aix-la-Chapelle. De Pape a publié des ouvrages juridiques qui font encore autorité aujourd'hui. Le principal est intitulé *Traité dans lequel on voit à quoi le souverain s'oblige par la Joyeuse Entrée en Brabant* (Malines, 1787, in-12).

BIBL. : AITZEMA, *Saken Van Stadt en Oorlog.*; Amsterdam, 1701, 10 vol. in-4. — BRITZ, *Histoire de l'ancien droit belgique*, Bruxelles, 1841, 2 vol. in-4.

PAPE (Libert de), théologien et historien belge, né à Louvain en 1619, mort à Bruxelles en 1682. Il entra dans l'ordre des prémontrés et devint abbé du célèbre monastère de Parc-lez-Louvain. Il fut, à diverses reprises, chargé d'importantes missions, et, envoyé à la cour de Louis XIV afin de défendre les immunités de son ordre, il obtint du roi pleine satisfaction. Il refusa la dignité d'évêque de Ruremonde, pour rester à la tête de son abbaye. Il mit en ordre ses riches archives et rédigea d'après leurs documents une intéressante chronologie. Il ordonna aussi la transcription de tous les actes concernant Parc. Sa chronologie est intitulée *Summaria chronologia insignis ecclesiæ Parchensis, ordinis præmonstratensis* (Louvain, 1682, in-8). Elle a été insérée dans la *Chorographia sacra Brabantiæ* de *Sanderus* (V. ce nom).

BIBL. : FOPPENS, *Bibliotheca Belgica*; Malines, 1739, 2 vol., in-4. — PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*; Louvain, 1765-70, 3 vol. in-fol.

PAPE (Abraham de), peintre hollandais, né à Leyde vers 1620, mort à Leyde en 1666. Elève et assez bon imitateur de Gérard Dou, il occupa plusieurs fois les situations les plus élevées dans la gilde de cette ville. Outre ses intérieurs avec figures, il a fait quelques portraits. Son meilleur tableau de genre, *Intérieur de chaumière*, est à la National Gallery. On voit d'autres ouvrages de lui aux musées de La Haye, Londres, Dublin, Berlin, Schwerin, etc. E. D.-G.

PAPE (Alexander-August-Wilhelm de), général prussien, né à Berlin le 2 févr. 1813, mort à Berlin le 7 mai 1895. Entré au service dans la garde en 1830, il dirigea l'école des cadets de Potsdam (1856-60), était en 1866 colonel du 2e régiment de la garde à pied, se distingua à Sadowa et fut promu général de la 2e brigade de la garde. Dans la guerre de 1870-71, il commanda la 1re division d'infanterie de la garde dont le rôle fut considérable à Saint-Privat, Beaumont, Sedan ; durant la Commune, il occupait Saint-Denis et le front N. de Paris. Il fut préposé en 1880 au 5e corps (Posen), en 1881 au 3e (Berlin), puis à celui de la garde (1884) et devint enfin colonel général de l'infanterie et gouverneur de Berlin (1888). Il fut retraité en janv. 1895.

PAPE (Eduard), peintre allemand, né à Berlin le 28 fév. 1817. Il fut élève de Gorst et de l'Académie de Berlin (1834-39). Sa première œuvre importante est la décoration de la galerie romaine du nouveau musée ; il voyagea ensuite en Russie et en Italie, fut nommé membre, puis professeur à l'Académie de Berlin et fut plusieurs fois lauréat des expositions de Berlin. Ses vues de Suisse furent assez recherchées pour la vivacité du coloris et leur caractère romantique, et l'on peut citer, parmi les plus connues : *Vue du Lac des Quatre-Cantons*, du *Glacier de Grindelwald*, de *Montreux*, du *Lac de Brienz*, des *Chutes du Rhin*, du *Glacier de Hondeck*, du *Seelisberg*, du *Lac Majeur*.

PAPE-CARPANTIER (Mme Marie-Olinde), née CARPANTIER, femme de lettres et éducatrice française, née à La Flèche le 10 sept. 1815, morte à Villiers-le-Bel le 31 juil. 1878. Quatre mois avant sa naissance, son père, maréchal des logis-chef dans les armées de la République, avait été tué par les chouans. Se sentant mortellement atteint et porteur d'un message du maréchal Moncey, il demanda du feu, brûla les lettres qui lui avaient été confiées et mourut. Mme Carpantier dut recourir aux travaux d'aiguille pour élever ses enfants. Marie mise en apprentissage à onze ans, ne reçut qu'une instruction élémentaire, mais manifesta de bonne heure des dispositions pour la poésie : une dame, qui se l'était attachée comme demoiselle de compagnie, fit publier son premier livre, un volume de vers intitulé *Préludes* (1841, in-12). Dès l'âge de dix-neuf ans, elle avait aidé sa mère, chargée d'organiser à La Flèche une salle d'asile, établissement d'un genre alors tout nouveau. En 1842, elle fut appelée au Mans pour y fonder une salle d'asile modèle, et dès 1845 elle écrivait le livre qui devait devenir le manuel classique de l'institution nouvelle, *Conseils sur la*

direction des salles d'asile, ouvrage qui fut couronné par l'Académie francaise et qui attira sur l'auteur l'attention de la généreuse organisatrice des salles d'asile, Mme Jules *Mallet* (V. ce nom). Mme Mallet la signala à son neveu, M. de Salvandy, alors ministre, qui l'appela à Paris en 1847 pour y créer une école normale spéciale, sous le ministère Carnot en 1848. Cette école, nommée Ecole normale maternelle, est surtout connue, sous le nom qu'elle garda jusqu'en 1874, de Cours pratique des salles d'asile (installé rue des Ursulines, dans les locaux actuels du Musée pédagogique). La directrice de cet établissement épousa en 1849, un officier, M. Léon Pape, à qui elle donna deux filles. Pendant toute la durée de l'Empire, l'œuvre pédagogique de Mme Pape-Carpantier ne cessa de s'étendre : par ses livres dont nous citerons les principaux, par l'action du Cours pratique qui attira de nombreuses générations d'élèves de France et de tous les pays d'Europe et d'Amérique, par les missions officielles dont elle fut chargée, notamment sous le ministère Duruy pendant l'Exposition de 1867.

Après la guerre, Mme Pape, dont la popularité et l'autorité personnelle étaient très grandes, faillit voir se réaliser un vaste projet qu'elle avait conçu et qui devait, sous le titre d'*Union scolaire*, grouper économiquement toutes les écoles nécessaires au complet développement de l'éducation populaire, depuis la crèche jusqu'à l'école normale supérieure. Mais sous la réaction du 24 mai, à la suite de difficultés administratives, dont le détail reste obscur et est, en tout cas, insignifiant, Mme Pape eut la douleur de se voir enlevée à son œuvre par une sorte de révocation accompagnée des éloges du ministre, M. de Cumont. Elle supporta cette disgrâce qui lui fut cruelle, avec une parfaite dignité, et ne cessa de s'occuper d'œuvres d'éducation, d'écrits et de projets pédagogiques jusqu'à sa mort.

Quelques jours après, le jury de la classe VI de l'Exposition de 1878 lui décernait pour l'ensemble de son œuvre un diplôme d'honneur. L'Académie des sciences morales lui avait décerné dès 1867 le prix Halphen. Son nom restera attaché à l'heureuse transformation qui a fait de la salle d'asile, au lieu d'une garderie de charité, une première petite école, l'école maternelle. Son grand mérite pédagogique fut de réunir en doctrine les éléments jusque-là épars de ce qu'elle a nommé la *méthode naturelle* ou *méthode française*, c.-à-d. de la méthode qui fonde l'éducation du premier âge sur l'affection, la liberté, la gaieté et l'instruction du même âge, sur l'enseignement par les yeux, sur les leçons de choses. Parmi les nombreux ouvrages d'éducation où cette méthode se trouve mise en œuvre, il faut citer : *les Conseils sur la direction des salles d'asile* (1845) ; *l'Enseignement pratique dans les écoles maternelles* (1848) ; *Histoires et leçons de choses* (1858) : ces trois ouvrages couronnés par l'Académie française ; *le Secret des grains de sable ou le dessin expliqué par la nature* (1863), où l'auteur semble un peu s'aventurer en certaines rêveries philosophiques ; enfin une série de petits écrits pratiques qui forment un véritable manuel de l'éducation du premier âge : *Jeux gymnastiques avec chants* (1864) ; *Histoire du blé* (1873) ; *Lectures et travail pour les enfants et les mères* (1873) ; *Cours d'éducation et d'instruction primaire* (en 20 petits vol., 1873) ; *Conférences aux instituteurs à la Sorbonne en 1867 ; Manuel des maîtres, Manuel de l'institutrice* (1875) ; *Collections d'images pour les enfants*, etc. F. Buisson.

PAPEBROCH ou **PAPEBROECK** (Daniel), hagiographe, né à Anvers en 1628, mort en 1714. Entré dans l'ordre des jésuites en 1645, il professa à Malines, à Bruges et à Anvers. Aux mots Bolland (Jean) et Bollandistes (t. VII) on trouvera des renseignements précis sur l'œuvre considérable (*Acta sanctorum*) à laquelle il prit une part très importante. Il y rédigea, avec Godefroy Henschen, les volumes qui se rapportent au mois de mars ; seul, ceux qui concernent le mois d'avril et les trois premiers volumes de mai ; enfin avec Boert et Jenning les derniers volumes de mai et une partie de juin. Il avait provoqué la colère des carmes, en affirmant que leur ordre ne remontait pas au prophète Elie, ainsi qu'ils le prétendaient. Ils le dénoncèrent à Innocent XII, comme hérétique, en relevant des centaines d'erreurs dans les *Acta sanctorum*. Le pape renvoya la cause devant la Congrégation de l'*Index*. Les carmes se tournèrent alors vers l'inquisition de Tolède, qui condamna l'œuvre des Bollandistes. Sur l'intervention de Léopold Ier, Papebrock fut autorisé à la défendre ; il composa sa *Responsio ad exhibitionem errorum* (Anvers, 1696-99, 3 vol. in-4). Le pape recourut au moyen usité par la cour de Rome, lorsqu'elle est appelée à statuer sur les querelles agitées par des ordres puissants ; il ne condamna personne et supprima les querelles, en défendant (20 nov. 1698) de discuter l'origine de l'ordre des carmes. — Papebrock a laissé en manuscrit des *Annales Antwerpienses*, dont le premier volume a été imprimé en 1845. E.-H. Vollet.

PAPEITI ou **PAPEETE.** Ville de l'île française de Taïti, sur une baie de la côte N.-O. ; 3.000 hab. dont 500 Français. C'est le ch.-l. des établissements d'Océanie, centre commercial des îles de la Société ; ancienne capitale des rois insulaires. C'est une très jolie ville, dont le port est bon et profond.

PAPELIER (Pierre-Albert), homme politique français, né à Nancy le 5 déc. 1845. Négociant en grains, il fut élu député de la 2e circonscription de Nancy en 1889, réélu en 1893 et 1898; il appartient au parti progressiste.

PAPELONNE (Blas.). Se dit de demi-cercles, rangés les uns contre les autres comme des écailles ou comme les tuiles d'une maison, dont la partie concave est tournée vers le chef. Le plein de ces demi-cercles forme le champ de l'écu et est quelquefois chargé d'autres figures.

PAPELS (Ethnol.). Un des peuples les plus barbares de la *Sénégambie* (V. ce mot), vivant au milieu de marécages à l'embouchure du Ghébo et de la Casamance. Les Papels vont presque nus, les femmes ne portant un pagne qu'après leur mariage, et les hommes qu'une peau de chèvre entre les jambes. Ils chassent l'hippopotame et l'éléphant, élèvent du bétail, surtout des bœufs ; ils cultivent le riz et se circoncisent, tout en ne connaissant que le fétichisme le plus grossier. Les biens, chez eux, se transmettent indivisément dans les familles. Zaborowski.

PAPENBURG. Ville de Prusse, district d'Osnabruck (Westphalie) ; 7.010 hab. (en 1895). Elle fut fondée par D. van Veelen (1675) sur les canaux qui asséchèrent la vallée de l'Ems ; l'ensemble de ces canaux mesure 34 kil., et Papenburg est un centre de navigation fluviale (mouvement 60.000 tonnes en 1894) et d'exportation de tourbe.

PAPENDRECHT (Hoynck Van) (V. Hoynck).

PAPETIER (T. de métier). Les ouvriers papetiers formaient, avant la Révolution, une corporation très fermée, où n'étaient admis que leurs enfants, et, si un patron essayait d'introduire dans son usine des apprentis étrangers, ils se mettaient aussitôt en grève ou usaient de mauvais traitements pour obliger ceux-ci à partir. Ils avaient, outre les dimanches et fêtes de l'Eglise, vingt et une fêtes particulières, où ils chômaient, et quand, faute d'eau, le travail devait être interrompu, ils exigeaient quand même leur salaire. Les ouvriers papetiers des diverses parties de la France ne fraternisaient, du reste, pas tous ; ainsi ceux de la Provence et ceux du Languedoc acceptaient bien ceux de l'Angoumois, mais non ceux de Paris et des régions du Nord. La corporation des ouvriers papetiers survécut, de fait, avec ses diverses prérogatives, à la Révolution, et il fallut, pour qu'elle disparût, l'introduction de la fabrication mécanique, vers 1830. De nos jours, certains papiers de luxe se fabriquent encore à la main (V. Papier) et exigent, par conséquent, des ouvriers ayant fait un sérieux apprentissage. Pour les autres sortes, il n'est guère besoin que de mécaniciens et de manœuvres, mais

les directeurs de papeteries doivent posséder, dans tous les cas, des connaissances étendues en chimie et en mécanique. En France, les grandes fabriques sont un peu disséminées : Angoulême, Rives, Annonay, Essonnes, sont les plus célèbres. A l'étranger, les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne tiennent la tête.

PAPETY (Dominique-Louis-Féréol), peintre français, né à Marseille le 12 août 1815, mort à Marseille le 21 sept. 1849. Elève, à Marseille, d'un peintre nommé Aubert, chez qui il rencontra Ricard, il vint bientôt à Paris suivre les leçons de Cogniet, et il remporta en 1836 le prix de Rome avec *Moïse frappant le rocher* pour sujet de concours. D'une nature très primesautière et impressionnable, il subit, en arrivant à Rome, l'influence d'Ingres, alors directeur de l'Académie; en 1838, il envoya un *Moïse sauvé des eaux*, et, en 1839, une *Odalisque couchée*, qui fut très admirée. Vers cette époque il s'éprit de la doctrine fouriériste, et, au Salon de 1843, il exposa une grande composition, qui est aujourd'hui au musée de Compiègne : *Rêve de bonheur*, où il s'efforçait d'en exprimer l'avenir. De retour à Paris, il se laissa entraîner vers la peinture d'Ary Scheffer, plus tard vers celle de Chenavard avec qui il travailla. Ses premiers tableaux cependant annonçaient un peintre important, et déjà apparaissait dans son œuvre cette couleur de l'Orient cherchée alors par Marilhat, qui allait mourir presque aussitôt que lui, et qu'on voit dans cette *Memphis*, qui fut achetée par le duc de Montpensier et qui avait été exposée au Salon de 1845 en même temps que *Guillaume de Clermont défendant Ptolémaïs* (*1291*), qui est au musée de Versailles. Il exposa en 1846 une *Vierge consolatrice* (musée de Marseille), avec un *Solon dictant ses lois*, qui est au conseil d'Etat, et, en 1848, un portrait du ministre grec *Colетti*. On voit encore de lui : des *Types italiens*, au musée de Marseille; une *Sérénade à la Madone*, au musée de Nantes; *Télémaque*, au musée de Leipzig; au musée de Grenoble, un dessin : *Femme italienne jouant du tambourin*. Une vente de son atelier fut faite après sa mort, et ses dessins et ses études y furent très disputés. Papety avait voyagé en Grèce et en Orient et y avait fait des travaux d'archéologie. Il publia dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er juin 1847 le récit de son voyage au mont Athos, où il avait peint, d'après les fresques byzantines du couvent d'Aghia-Lavra attribuées à Panselinos, une suite d'aquarelles représentant des Saints de l'Eglise d'Orient, qui furent exposées avec éclat au Salon de 1847 et qui appartiennent au musée du Louvre. On connaît une lithographie originale de Papety, *Joannès Kolettès* (Goupil, 1847). Ses œuvres ont été gravées par J. Laurens et par Loutrel. Etienne Bricon.

Bibl. : Ch. Blanc, *Histoire des peintres*. — Reiset, *Catalogue des dessins du Louvre*.

PAPHLAGONIE. Contrée antique de l'Asie Mineure, riveraine de la mer Noire, comprise entre la Bithynie à l'O., le Pont à l'E., la Phrygie, puis la Galatie au S. C'est la région montagneuse qui, à partir de l'Ilkaz-dagh (autrefois mont Olgassys? 2.200 m. d'alt.), s'abaisse vers la mer; les principaux cours d'eau sont : l'ancien Halys (Kyzyl-Irmak), son affluent l'Amnias (Gœk-Irmak) et l'ancien Parthenios (Bartin-tchai). La zone côtière est fertile. On vantait la qualité des chevaux, des mulets et des antilopes de Paphlagonie; les forêts et la chasse fournissaient des ressources considérables, ainsi que l'élevage du mouton. On exportait ces produits, des bois de construction et une pierre rouge. — Les Paphlagoniens, peuple de chasseurs et de bergers, de mœurs sauvages, étaient d'excellents cavaliers. Ils sont nommés plusieurs fois dans l'*Iliade;* regardés comme parents des Cappadociens, on leur a attribué une origine syrienne; ils étaient très différents des populations voisines de race thrace ou celtique. Il est question dans la même région des Hénètes et des Macrones sur lesquels on ne sait rien de précis. Les Paphlagoniens étaient autonomes sous un prince quand Crœsus les incorpora dans le royaume de Lydie, d'où ils passèrent dans celui de Perse, et furent rattachés à la troisième satrapie. Ils conservèrent leurs princes que l'on retrouve au temps de Xénophon et d'Alexandre et qui s'y perpétuèrent, indépendants de fait, jusqu'à l'époque de Mithridate. Le roi de Pont partagea la Paphlagonie avec Nicomède, roi de Bithynie, dont le fils Pylæmenes prit le titre de roi de Paphlagonie (64). Quand les Romains eurent conquis le royaume de Mithridate, la Paphlagonie fut annexée à la province de Bithynie; toutefois, dans l'intérieur, une dynastie princière indigène persista à Gangra jusqu'en l'an 7 av. J.-C., où son extinction consomma l'annexion. La Paphlagonie fut jointe à la province de Galatie. Les principales villes étaient les colonies grecques de la côte, Sinope, Amisos (Samsoun), Stephane (Istifan), Amastris; dans l'intérieur, Gangra et Pompeiopolis. A.-M. B.

PAPHNUCE (Saint), *confesseur*, évêque de la Haute-Thébaïde, né en Egypte, mort vers 360. Fête le 11 sept. Il avait été disciple de saint Antoine. Pendant la persécution de Galère, on le condamna aux mines, après lui avoir crevé un œil et lui avoir coupé le jarret gauche. Il assistait au concile de Nicée (325) où le martyre qu'il avait enduré lui valut les témoignages les plus caractéristiques de la vénération de l'assemblée, et tout particulièrement de l'empereur Constantin. Il y combattit énergiquement l'arianisme; mais il y fit repousser la tentative faite pour contraindre les prêtres mariés à renvoyer leurs femmes, déclarant que l'union conjugale est pure et honorable, et que la prétention à une austérité excessive exposerait l'Eglise à de graves périls, parce que tous les hommes ne sont point capables de garder la continence. Néanmoins, il semble qu'il réprouvait le mariage contracté après l'ordination. Au concile de Tyr (335), il soutint la cause d'Athanase. E.-H. V.

PAPHOS. Deux villes de l'île de Chypre, dans l'antiquité ont porté ce nom : l'ancien Paphos ou *Palæo-Paphos*, aujourd'hui *Kouklia* ou *Covocle* des Français du moyen âge, et le nouveau Paphos ou *Néo-Paphos*, actuellement le port de *Bafo* et le bourg voisin de *Ktima*. Ces localités sont situées sur la côte sud-occidentale, la première au N.-O. de la petite presqu'île d'Akrotiri, les secondes dans la même direction, à 17 kil. au delà. Anciennement, on célébra dans les deux villes de Paphos le culte d'Aphrodite surnommée *Paphia;* mais elle avait aussi pour synonyme le nom de *Cypris*, car l'île entière de Cypre ou *Chypre* (V. ce mot et Vénus) lui était consacrée. Le nom d'*Aphrodite* rappelle la fable de la déesse née de l'écume de la mer. En réalité, c'était une autre divinité, dont l'image protectrice ornait la proue des vaisseaux phéniciens, fendant l'onde écumeuse, l'idole grossière de ces premiers colonisateurs, la Syrienne Astarté, qui était portée par eux à Cypre et à Cythère, avant que le génie poétique des Grecs, les colons qui vinrent ensuite, la transformât de si gracieuse façon. L'emblème de la reproduction et de la régénération de la nature, figuré aussi primitivement par un simple cône de pierre noire, devint avec l'Aphrodite grecque l'emblème de l'amour, plus tard avec la Vénus romaine celui de la volupté. Mais, du reste, les cérémonies du culte ne changeaient guère. Dans l'île de Chypre, après les prostitutions sacrées de la religion syrienne, vinrent les séductions des *hiérodules* de Paphos, courtisanes attachées au sanctuaire.

L'archéologie a tardivement ici confirmé l'histoire. On n'a d'abord porté l'attention que sur les édifices. Or, les temples anciens n'existaient plus, leurs matériaux avaient servi aux Lusignans, grands constructeurs, à bâtir des forteresses féodales et des églises gothiques, que l'on voit encore, et celles-ci percent sous les mosquées en lesquelles le culte musulman les a transformées. Quant aux statues, aux débris, aux objets antiques, aux médailles, ce n'est que par des fouilles récentes, depuis le milieu de ce siècle, que ces trésors ont été mis au jour. Il est à remarquer que la plupart du temps les statues antiques ont été à

dessein décapitées et brisées, puis leurs diverses parties disséminées et enfouies par les premiers chrétiens dans leur zèle et leur indignation contre les païens idolâtres et leurs mœurs licencieuses. D'une manière générale, ces fouilles ont révélé l'influence orientale et phénicienne persistante sur l'art grec à Chypre, qui en fait un type particulier, l'art cypriote.

Palé-Paphos a été fondé, selon la tradition, par le Phénicien Cinyras, au xe siècle av. J.-C. C'est là que se trouvait le plus fameux des temples de l'île, célèbre par le concours des indigènes et des étrangers, et le seul dont fassent mention les témoignages anciens. Tacite rapporte que Titus, non encore empereur, le visita durant la guerre de Judée. La description que fait l'historien de ce sanctuaire, du cône symbolique occupant la place d'honneur, démontre son caractère phénicien et nullement hellénique. Des fouilles opérées dans ce dernier quart de siècle ont fait connaître son ordonnance. Le péribole, dont il subsiste encore quelques débris imposants, circonscrivait une vaste cour entourée de portiques et au centre de laquelle était le temple. Celui-ci avait 67 m. de long sur 50 de large et l'enceinte extérieure 210 m. sur 164. Il y avait des ombrages et des fontaines, et des colombes consacrées à la déesse, ennemie des sanglants sacrifices. Ce temple fut renversé par un tremblement de terre au IVe siècle, précisément à l'époque où les églises allaient remplacer, avec le christianisme, les sanctuaires du paganisme. La ville elle-même avait été détruite, également par un tremblement de terre, sous Auguste, qui la fit reconstruire et lui donna le nom d'*Augusta*. Aujourd'hui, ce qui fut un séjour enchanteur est devenu un lieu triste et abandonné, avec une population misérable et dégénérée.

Néo-Paphos passe pour avoir été fondé par l'Arcadien Agapénor, à son retour du siège de Troie. C'est donc, malgré son nom, une ville fort ancienne, mais elle n'eut le rôle de capitale qu'après l'autre Paphos, où régnaient les successeurs de Cinyras, dits *Cinyrades*, qui les comprirent toutes deux dans leur gouvernement. Sous la domination romaine, la nouvelle Paphos eut la suprématie, la première demeurant la ville sainte. A celle-ci, ville grecque d'origine phénicienne, succéda la ville gréco-romaine. Toutes ces origines se conservèrent, tous ces éléments se mélangèrent, puis vint le moyen âge avec ses monuments de la féodalité rappelant l'Europe, enfin les temps modernes et la domination ottomane laissant s'accumuler les ruines. Ici le bourg de Ktima, proche de Néo-Paphos, est d'origine turque. Sans parler des modifications qu'apportera dans Chypre l'administration anglaise, elle a, en ce qui concerne le passé, empêché ou réglementé les fouilles. A Bafo, port très petit, on voit aussi les ruines de diverses églises gothiques et byzantines, dont trois servent encore au culte. Autour de l'une de ces dernières se dressent les fûts de plusieurs belles colonnes de marbre d'époque romaine. Là était le temple romain de Vénus, et l'on prétend que saint Paul fut attaché à l'une de ces colonnes lorsqu'il vint prêcher à Paphos. Il convertit le gouverneur romain de la ville, Sergius Paulus. On a trouvé près de la nouvelle Paphos une nécropole toute creusée dans le roc, qui, par son ampleur, rappelle les sépultures de l'Asie Mineure. On désigne le village voisin, Hiéroskipos, comme l'emplacement du célèbre bois sacré de la déesse. Bafo ou Papho a 3.000 hab., une poste et un télégraphe et 5 maisons d'importation et exportation. Il est le ch.-l. d'une des six provinces de l'île et se subdivise en cinq districts : Papho, Avdimou, Kilani, Kouklia et Khrysoko.

Les poètes et les artistes ont placé la naissance de Vénus Aphrodite, soit sur le rivage voisin de Paphos, soit à Cythère. Or il convient d'admettre la première légende. La déesse sémitique a passé chez les Grecs de Cypre, puis plus loin, vers l'O., à Cythère. Les rivages de Cypre furent les premiers où les Phéniciens abordèrent, leurs premières étapes étant les villes des plages méridionales, Citium (Larnaka), Amathonte, Paphos. « Les femmes cypriotes, dit Reclus, se rendent encore religieusement, une fois par an, au bord de la mer comme aux temps où elles allaient célébrer la naissance de la déesse ; l'écume des flots n'est plus consacrée à Vénus, mais les Cypriotes y trempent encore pieusement la main : « Nous avons, « disent-ils, trois patrons supérieurs à tous les autres, « saint Georges, saint Lazare et la sainte Mer ». Ch. Del.

Bibl. : Kiepert, *New original map of the island of Cyprus*, 1878. — Perrot, *l'Ile de Chypre*, dans *Rev. des Deux Mondes*, 1878-79. — Reclus, *Géogr. univ.*, *Asie antérieure*, 1881, t. IX. — Cobham, *An attempt of a Bibliography of Cyprus* ; Nicosia (Lefkosia), 1886. — Enlart, *l'Ile de Chypre*, dans *Bull. Soc. Géog.*, 1897.

PAPI (Grégoire de) (V. Innocent II).

PAPI (Lazzaro), écrivain italien, né à Pontito (prov. de Lucques) le 23 oct. 1763, mort à Lucques le 25 déc. 1834. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il fit des études de médecine, puis s'embarqua en qualité de chirurgien sur un bâtiment en partance pour les Indes. Là il eut la chance de guérir le roi de Travancor, allié des Anglais, qui le prit en amitié, et le créa colonel d'un régiment de Cipayes à la tête duquel il fit campagne contre Tippo-Sahib. De retour en Italie (1802), il y perdit une fortune péniblement acquise et devint successivement libraire, puis bibliothécaire de la famille Baciocchi, qui régnait alors à Lucques, puis conservateur du musée de Carrare, enfin (1833) précepteur du jeune Charles, fils du duc Louis-Charles de Bourbon. Il est l'auteur de quelques poésies, d'une traduction en vers fort estimée du *Paradis perdu* (Lucques, 1811), et de deux ouvrages en prose qui eurent un grand succès. Le premier (*Lettere sull' Indie orientali* ; Lucques, 1802, 2 vol.) est un recueil de lettres réellement écrites de l'Hindoustan, et remaniées par l'auteur à son retour ; il y décrit plus exactement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors les mœurs et la civilisation de ce pays. Le second (*Commentari della rivoluzione francese* ; Lucques, 1830-31, 6 vol.) est une *Histoire de la Révolution*, écrite d'un style agréable et facile, qui est, par l'impartialité des jugements et l'étendue de l'information, la meilleure de toutes celles écrites hors de France. Les dix premiers livres de l'ouvrage, relatant les événements de 1789 à 93, et pour lesquels l'auteur craignait la sévérité de la censure, ne furent publiés qu'après sa mort (Lucques, 1836). A. J.

Bibl. : A. Ranalli, *Elogio di L. P.* ; Rome, 1835. — Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*, V, 410. — Mestica, *Manuale della lett. ital.*, I, 575. — Sur la valeur historique des *Commentari*, V. Pellet, *Napoléon à l'île d'Elbe*, p. 235.

PAPIA Poppaea (Loi). Loi proposée sous Auguste, l'an 9 ap. J.-C., sous le consulat des Suppléants M. Papius Mutilus et Q. Poppus Secundus. Avec la loi *Julia de maritandis ordinibus*, qu'elle complétait, elle forme le groupe des fameuses lois caducaires destinées, dans la pensée d'Auguste, à encourager la natalité légitime et à restaurer les anciennes mœurs (V. Caducum). Il n'est pas facile, dans l'état actuel des sources, de discerner parmi les dispositions qu'elles rattachent à ces lois, *leges novæ*. celles qui émanent plus particulièrement de l'une que de l'autre.

Bibl. : V. les ouvrages cités sur le mot *Caducum*, et Girard, *Manuel élém. de droit romain* ; Paris 1898, in-8, pp. 49, 307, 852, 934, 2e éd. — Padeletti Cogliolo, *Storia del diritto romano* ; Florence, 1886, in-8, p. 488 et les notes, 2e éd.

PAPIAS, évêque d'Hiérapolis (Phrygie), mort vers 163, martyr, dit la légende. Irénée (*Adv. hæres.*, V, 34, 4) le nomme comme ami de Polycarpe et auditeur de Jean l'apôtre ou d'un autre Jean, disciple de l'apôtre. Il a recherché avec beaucoup de soin les échos de la tradition apostolique, encore vivante alors, et a réuni ce qu'il a trouvé dans sa Λογίων κυριακῶν ἐξήγησις, « Explication des discours du Seigneur ». Il n'en reste que des fragments fort intéressants, mais encore plus controversés. La plupart ont été conservés par Eusèbe, qui appelle, du

reste, Papias un « très petit esprit », à cause de ses croyances apocalyptiques, qu'Eusèbe ne partageait pas.

F.-H. K.

Bibl. : Gebhardt, Harnack et Zahn, *Patrum apostolicorum opera*; Leipzig, 1878, t. I, 2, pp 87-101, 2e éd.

PAPIAS d'Aphrodisias, sculpteur grec, qui vivait au temps d'Hadrien. On possède de cet artiste deux statues de *centaures*, trouvées en 1736 dans les ruines de la villa d'Hadrien, près de Tivoli. La base de ces statues porte la signature : Aristéas et Papias d'Aphrodisias. Toutes deux sont en marbre noir et se font pendant au musée du Capitole. L'une représente un centaure âgé, barbu, les mains liées derrière le dos, le visage offrant l'expression d'une vive souffrance. Le cavalier a disparu, mais une réplique du Louvre nous fait savoir que ce cavalier n'était autre que l'Amour qui se rit des souffrances qu'il inflige au vieillard. L'autre centaure est jeune et riant, il portait le même cavalier, mais qui cette fois ne lui infligeait aucune torture. L'antithèse est assez claire pour n'avoir pas besoin d'explication et révèle une origine alexandrine. Il est certain qu'Aristéas et Papias n'ont fait que reproduire avec talent un motif déjà connu.

Bibl. : Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, t. II, pp. 677 et suiv.

PAPIEN (Papianus) (V. Burgondes, t. VIII, p. 466).

PAPIER. I. Industrie. — Le papier est une substance obtenue en réduisant en pâte des matières fibreuses qu'on laisse sécher après les avoir étendues en couches minces. Le papier de bambou est employé couramment en Europe pour la lithographie sous le nom de papier de Chine. Citons encore parmi les produits chinois le papier de cocons de vers à soie, de cœur d'écorce de glaïeul, de pin, le papier de rotin et le papier de mûrier ou papier japonais.

En 1450, l'invention de l'imprimerie donna à la fabrication du papier une extension considérable; jusqu'au XVIe siècle on imprimait sur du papier collé. Depuis cette époque, l'opération de l'encollage a été reconnue inutile.

Fabrication du papier de chiffon. C'est un des procédés les plus anciennement connus; il consistait à prendre des étoffes de chanvre ou de lin non blanchies et à leur faire subir l'opération du *pourrissage* qui consistait à les mettre en tas pour les réduire en pâte. Cette pâte subissait alors une trituration au moyen des moulins à maillets avec un lavage constant à l'eau courante. Les maillets étaient de diverses grosseurs et leur extrémité frappante était garnie de longs clous. Le chiffon ainsi trituré portait le nom de *défilé*, l'opération durait de six à douze heures; on portait alors le défilé dans les piles raffineuses qui présentaient une grande analogie avec les piles à maillets. Après un séjour de douze à vingt-quatre heures dans ces nouvelles piles, suivant la nature des chiffons employés, la pâte avait atteint le degré de division convenable pour être retirée de la pile. Ce procédé est maintenant presque complètement abandonné, c'est à peine s'il en existe encore quelques fabriques en Hollande. C'est à ce pays que sont dus les premiers perfectionnements importants tels que la suppression du pourrissage et la substitution aux piles à maillets de cylindres munis de lames d'acier pour diviser rapidement le chiffon. Il faut reconnaître néanmoins que les fibres de chiffon battues à l'aide de lourds maillets conservent une plus grande résistance que lorsqu'on fait usage des cylindres coupeurs, mais ce dernier procedé procure une économie de main-d'œuvre et de temps considérable. Aussi à l'époque actuelle la fabrication du papier de chiffon se fait-elle de préférence par l'emploi des procédés mécaniques. Après avoir opéré un premier triage de chiffons, on les découpe soit à la main, soit mécaniquement; puis on opère un blutage dans des cylindres de toile métallique. Pour les gros déchets : lin, étoupes, corde, etc., on emploie un cylindre de bois garni de broches en fer disposées en hélice pour pouvoir les déchiqueter, ce cylindre porte le nom de *loup*. On procède ensuite à un lavage à l'eau au moyen d'un appareil en forme de vis d'Archimède; on effectue ensuite un lessivage par les alcalis caustiques pour enlever les matières grasses, acides et la matière incrustante des tissus végétaux qui donne de la raideur; l'alcali employé est la chaux caustique délayée dans de l'eau. Ce lessivage joue le même rôle que le pourrissage avant son abandon. Le lessivage à la chaux se fait dans des cuviers rotatifs sphériques, hermétiquement clos, contenant de l'alcali et de la vapeur d'eau sous pression pour diminuer la quantité d'alcali employé. L'emploi de ces lessiveurs rotatifs a été une des inventions qui ont joué, au point de vue pratique, un des rôles les plus considérables.

Les chiffons sortant des lessiveurs sont transportés après avoir subi un rinçage dans les *piles défileuses*, ces piles ont la forme d'une baignoire, cylindrique à ses deux extrémités, qui mesure de 3 à 4 m. de longueur sur 1m,50 de largeur en moyenne; elle est partagée dans le sens de sa longueur en deux parties par une cloison médiane incomplète de façon à former un circuit fermé. Ces piles défileuses sont en fonte et la paroi intérieure est protégée au moyen d'une couche de peinture. Au milieu d'un des côtés et perpendiculairement est disposé un gros cylindre tournant sur des coussinets et armé d'un certain nombre de fortes lames d'acier régulièrement espacées. Le fond de la pile se relève en pente douce jusqu'au dessous du cylindre; à cet endroit on y encastre une pièce nommée *platine* formée de lames d'acier boulonnées et serrées par des coins en bois ou par un scellement de plomb. Ces lames au nombre de 10 à 12 sont disposées parallèlement entre elles et légèrement inclinées par rapport aux dents du cylindre. Après la platine le fond de la cuve se relève brusquement de façon à former une portion de surface cylindrique concentrique au cylindre; il redescend ensuite rapidement jusqu'au niveau horizontal du second canal. L'eau et les chiffons entraînés par le mouvement de rotation du cylindre remontent le plan incliné, passent entre le cylindre et la platine où les lames fixes et mobiles les déchirent plus ou moins suivant leur écartement, et redescendent ensuite le second plan incliné. Par suite de cette opération, l'eau se charge de matières grasses et boueuses, elle est constamment évacuée et remplacée par de l'eau limpide. Outre le cylindre dont nous venons de parler, la pile défileuse est munie d'un autre cylindre qui porte le nom de *tambour laveur* et qui tourne en sens inverse du premier. Il est formé de deux cercles en cuivre entre lesquels sont soudés quatre palettes également en cuivre; l'enveloppe du tambour est constituée par deux toiles métalliques superposées. C'est au moyen de ce tambour que se fait l'évacuation de l'eau; le chiffon n'est pas entraîné puisqu'il ne peut traverser les toiles métalliques.

La durée du défilage varie de deux à quatre heures; le produit obtenu ou *défilé* ressemble à une charpie longue et fine. On emploie quelquefois une batterie de deux piles défileuses dont la première commence le travail qui s'achève dans la seconde. Le défilé doit être séché par égouttage ou à la presse hydraulique ou encore au moyen d'une essoreuse, après quoi il est blanchi par un courant de chlore gazeux. Il faut éviter d'employer une trop grande quantité de ce chlore qui altérerait les tissus. Cette opération se fait dans une *chambre de blanchiment* qui porte un certain nombre de planchers disposés en chicane et sur lesquels on étend le défilé. Le chlore gazeux arrive par la partie supérieure après avoir été en contact avec la matière à blanchir. On peut éviter cette opération en mélangeant à l'eau de la pile défileuse une certaine quantité d'hypochlorite de soude, mais cette façon de procéder a l'inconvénient de détériorer les piles. On peut encore, au lieu de mettre l'hypochlorite dans la pile défileuse, le mettre dans la cuve blanchisseuse et brasser avec une spatule, mais cette opération est malsaine et dangereuse pour les ouvriers. Le blanchiment joue un rôle très important dans la fabrication du papier, car, suivant la façon dont il

a été exécuté, la valeur du produit obtenu présente de notables variations. Le papier une fois blanchi passe dans la pile raffineuse qui est presque identique à la pile défileuse que nous venons de décrire.

C'est à ce moment que l'on mélange à la pâte, quand le papier doit être collé, la matière nécessaire au collage. La gélatine, qui présenterait l'inconvénient de se sécher trop vite, ne peut être employée seule dans ce but; on se sert d'un mélange de résine, de fécule et d'alun auquel on ajoute quelquefois une petite quantité de gélatine pour donner de la force et de la sonorité au papier. On introduit en outre dans la pile raffineuse un peu de kaolin pour donner au papier un grain plus doux et une plus belle apparence; un excès de kaolin le rendrait cassant. Enfin, toujours dans cette même pile, on met une certaine quantité de bleu d'outremer pour obtenir l'azurage qui donne une teinte plus blanche au produit lorsqu'il s'agit de papier blanc; on remplace le bleu d'outremer par une autre matière colorante lorsqu'il s'agit de papier de couleur.

La pâte ainsi traitée doit être transformée en papier au moyen de la *mise en feuilles*: cette opération se fait à la main ou la machine.

Fabrication du papier à la main. La fabrication du papier à la main exige la coopération simultanée de trois ouvriers : le *puiseur*, le *coucheur* et le *leveur* ainsi que d'un aide appelé *vireur*. Cette mise en feuilles se fait dans des formes, sortes de cadres sur lesquels sont tendus des fils de laiton parallèles nommés *vergeures* et de fils transversaux aux premiers nommées *pontuseaux;* les fils de vergeure sont apparents à l'œil nu et ont donné leur nom au *papier vergé*. Lorsqu'il s'agit du *vélin*, qui est une imitation du parchemin, les formes employées sont faites avec une toile métallique très fine et très égale. Un châssis ou *frisquette* règle l'épaisseur que l'on veut donner au papier. Le puiseur trempe la forme surmontée de la frisquette dans la cuve qui contient la pâte et il en retire la quantité de pâte nécessaire pour une forme. Le coucheur reçoit la forme des mains du puiseur qui conserve le châssis et renverse la feuille sur un feutre; il recouvre cette feuille d'un second feutre qui reçoit à son tour une nouvelle feuille et ainsi de suite. Le leveur prend les feuilles et les feutres et fait égoutter après avoir interposé des planchettes de bois; enfin le vireur reprend les feutres et les retourne pour s'en servir à nouveau. La mise sous presse se fait souvent par l'intermédiaire d'un cinquième ouvrier nommé *pressier*. Une équipe d'ouvriers ainsi constituée peut faire, par jour, 4 à 5.000 feuilles à la forme. Pour terminer l'opération, on sèche les feuilles ainsi obtenues dans des étendoirs chauffés et on procède au collage à la gélatine dans un vase de cuivre nommé *mouilleur*.

Mais les procédés que nous venons de décrire sont trop longs pour les besoins actuels, et bien que le travail à la forme soit encore usité pour les papiers de luxe, on emploie maintenant de préférence la fabrication du papier continu, qui a été inventé en France par Louis Robert, ouvrier de la papeterie d'Essonnes.

Fabrication du papier continu. Dans ce procédé, les opérations préliminaires sont semblables à celles que nous venons de décrire, mais à la sortie des piles raffineuses, la matière arrive dans de grandes cuves où un agitateur la maintient en suspension, la pâte s'écoule ensuite par un robinet régulateur sur une forme sans fin composée d'une toile métallique semblable à celle employée pour le vélin. Cette toile métallique est animée de deux mouvements : un mouvement de progression et un mouvement de va et vient. Deux règles en laiton, disposées transversalement, règlent l'épaisseur de la pâte; en outre, deux courroies de cuir bordant la toile métallique forment les *rives*. Pour activer le séchage, un *aspirateur* fait le vide au-dessous de la forme. La feuille de papier, au sortir de la forme sans fin, est déversée sur un feutre également sans fin, qui la conduit à la *presse humide*. Cette presse est constituée par une série de six à sept gros cylindres entourés de feutre, qui commencent à lisser la feuille. A la suite vient la *presse sèche* composée de trois cylindres en fonte chauffés à 130°. Au sortir de la presse sèche, la bande de papier continu vient s'enrouler sur un dévidoir.

On donne au papier la longueur voulue au moyen d'une découpeuse mécanique constituée par deux disques d'acier, on l'étend ensuite sur des tables à rainures et on les coupe au format voulu; enfin, on examine les feuilles ainsi obtenues, on les glace ou satine, dans des calandres; on les compte, on les met en presse et on les plie. Dans les grandes expositions, on a pu voir des exemples très frappants de fabrication du papier par appareil continu : au début de l'opération, des monceaux de bois de longueur convenable étaient soumis à l'action d'une machine à disque munie de lames d'acier qui les réduisait en fragments; ceux-ci subissaient toutes les opérations que nous venons de décrire et sortaient à l'autre bout de l'atelier sous forme de journaux tout imprimés et pliés.

Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, le seul papier employé fut celui fabriqué avec des chiffons, son dernier perfectionnement fut la fabrication du papier vélin.

C'est en 1750 que Backerville créa le papier connu sous le nom de *vélin*, qui ne présentait plus les rugosités des autres papiers que l'on fabriquait jusque-là. Ce procédé fut importé en Angleterre par Whatmann, en 1770, et en France par Réveillon et Montgolfier, en 1782 et 1785. A la fin du siècle dernier, la rareté du chiffon et son prix toujours croissant engagèrent les industriels à chercher d'autres matières propres à le remplacer. Guetard et Gleditsch traitèrent ainsi un grand nombre de plantes telles que la chenevotte, les orties, les mauves, le coton, la filasse, l'algue marine, les fucus et même quelques matières animales telles que : cocons de vers à soie, coques de chenilles, chiffons de soie, etc. Il existe au Muséum britannique de Londres un livre daté de 1772 et imprimé sur 72 espèces de papier provenant toutes de matières différentes. Dès 1771, on avait fait à Bruxelles des papiers de bois. Quelques années auparavant, le naturaliste allemand Scheffer publia un ouvrage relatif aux différentes substances dont il avait fait l'essai, telles que : sciure de bois, copeaux de bois, de pin, de frêne, de hêtre, de saule, tiges de houblons, sarments de vigne, feuilles d'arbres, de choux rouges, tiges de bardane, pommes de pin, etc.; il était même allé jusqu'à fabriquer du papier avec des nids de guêpe. Néanmoins, ces nombreux essais n'eurent pas de résultats pratiques avant le commencement du XIXe siècle; après 1815, de très nombreux brevets furent pris pour l'emploi de succédanés du chiffon.

On fit des papiers de paille, de sparte, de colza; on employa les résidus de pommes de terre, la pulpe de betterave, les résidus de canne à sucre, du sorgho, le ligneux des asperges, la réglisse, le pavot, le tabac, la rose trémière, les fibres de racines de navet, le topinambour, les mauvaises herbes, les fibres du tan, le tan épuisé, les déchets de cuir, les écorces de figuier, acacia, tilleul, genêt, l'ortie, les bois de peuplier et de chêne, la mousse, etc.

Actuellement, les succédanés du chiffon couramment employés sont la *paille*, l'*alfa* ou *sparte*. On fait aussi du *papier de riz* et du *papier de bois*.

La *paille* a servi tout d'abord pour les papiers jaunes d'emballage; on l'emploie actuellement, après décoloration à la soude et au chlore, pour les papiers communs, tels que ceux des journaux. Les lessives de soude sont évaporées dans un appareil nommé four Porion. La *charge*, c.-à-d. la quantité de substance minérale (kaolin, plâtre, etc.), ajoutée au papier, est, pour les journaux français, de 12 à 25 %; cette charge a comme inconvénient de rendre le papier sans consistance et d'user rapidement les caractères d'imprimerie.

L'*alfa* ou *sparte* est une plante qui provient d'Espagne ou d'Algérie; elle est très couramment employée en Angleterre.

Le *papier de riz* est improprement nommé, car il ne

provient pas du riz, mais d'une plante légumineuse du Bengale à moelle blanche et brillante. Le papier de bois obtenu par procédé mécanique donne une pâte blonde, non décolorée au chlore ; ce bois est réduit en farine par broyage dans une meule défibreuse, et un courant d'eau la réduit en une pâte qui arrive à l'épurateur, ne laissant passer que la pâte finie ; l'eau en est exprimée au moyen d'une presse pâte. On peut également avoir recours pour la fabrication du papier de bois à un procédé chimique qui le décolore.

Nous avons parlé précédemment de la *mise au format* du papier : voici la nomenclature de formats les plus répandus dans le commerce, ainsi que leurs dimensions et le poids moyen de la rame.

DÉNOMINATIONS	DIMENSIONS Largeur	DIMENSIONS Hauteur	POIDS de la rame en kilog.
	m	m	
Grand monde (qui sert pour les cartes, les dessins)	1,194	0,87	100 à 120
Grand aigle	1,014	0,688	65 à 70
Grand soleil	1	0,69	50 à 55
Grand colombier	0,90	0,60	45 à 50
Grand jésus (impressions, écrits)	0,72	0,56	25 à 30
Jésus (impressions)	0,70	0,55	
Grand raisin (impressions)	0,64	0,50	12 à 15
Cavalier (impressions)	0,60	0,45	10 à 12
Double cloche (écrits)	0,58	0,39	7 à 8
Carré (impressions, écrits)	0,56	0,45	8 à 10
Coquille (écrits)	0,56	0,44	5 à 10
Coquille (sans colle pour copie de lettres)	0,57	0,45	
Ecu (écrits)	0,53	0,40	8 à 10
Couronne (impressions écrits)	0,46	0,36	4 à 6
Tellière (mémoires, comptes)	0,45	0,35	4 à 5
Florette (écrits)	0,44	0,34	4 à 5
Pot (écrits)	0,40	0,31	3 à 5
Cloche de Paris (écrits)	0,30	0,29	3 à 4
Petite cloche normande (écrits)	0,35	0,26	2 à 3
Petit à la main	0,30	0,20	3 à 4
Pelure (papier pour les fleurs artificielles)	0,70	0,50	

Outre les papiers employés pour l'écriture et l'impression qui ont subi tous les apprêts nécessaires, il existe d'autres sortes de papier employé à des usages spéciaux. Parmi ceux-ci, nous citerons le papier *brouillard* qui est fait de chiffons colorés ; le papier *à calquer* qui est demi-transparent, il est fait de filasse de chanvre ou de lin écru, non blanchi, qui est collé naturellement, il porte aussi le nom de papier *végétal*. Le papier *à aiguilles* qui, ainsi que son nom l'indique, sert d'enveloppe aux paquets d'aiguilles et est composé d'une pâte fine d'un noir bleuâtre, très satinée. Les papiers *à billets de banque* sont faits de filasse écrue, coupée, lessivée et réduite en pâte. Ce papier se fait sur de petites formes spéciales qui servent à obtenir les filigranes. Pour adoucir le grain et faire disparaître les marques des feutres, chaque feuille doit être séchée entre deux buvards. La pâte employée pour cette fabrication doit être très pure ; les cuves sont, en outre, chauffées au bain-marie pour éviter l'introduction de matières étrangères dans la pâte. Les papiers de *fantaisie*, marbrés, gauffrés, maroquinés, etc., sont très employés dans la reliure. On les gauffre et on les moire en les faisant passer entre deux cylindres dont l'un, en fonte, porte le dessin en relief tandis que l'autre, en papier, est uni. Le papier *pelure* sert pour l'écriture et pour envelopper les objets précieux. Le papier *serpente* sert à la fabrication des éventails. Le *papier à sucre*, destiné à l'emballage des pains, est très épais et se fait de deux couleurs : papier bleu pour les sucres consommés en France, papier violet pour les sucres d'exportation. Le papier *timbré* est fabriqué à la forme et filigrané avec beaucoup de soin. On a recherché pendant longtemps le moyen d'obtenir un *papier de sûreté* permettant de reconnaître facilement les grattages, surcharges et décolorations, mais jusqu'à présent on n'a pas obtenu dans cette voie de résultats satisfaisants. Les papiers *à dentelles* sont faits avec une pâte spéciale et découpés à l'emporte-pièce. Les papiers *à filtrer* ne peuvent être collés puisqu'ils doivent laisser passer les liquides ; il en existe de plusieurs sortes : les blancs qui exigent l'emploi de la pâte de chiffon et les gris qui sont faits d'un mélange de chiffons, de carton et de chiffons de laine. La fabrication des papiers à filtrer et notamment du papier Berzélius, le plus pur d'entre eux, présente beaucoup de difficultés. Nous citerons dans un ordre d'idée analogue le papier à réactif, le papier de gaïac, etc.

Fabrication du carton (V. CARTE et CARTON).

Pour terminer ce qui concerne l'industrie du papier, nous citerons une invention qui date du milieu du siècle, c'est celle du *papier parchemin* ou parchemin végétal. Ce produit, très facile à obtenir, ne demande que quelques instants de préparation. Il suffit de prendre un rouleau de papier sans fin, non collé, de le faire passer dans une cuve contenant de l'acide sulfurique à 65° environ, puis dans deux cuves remplies d'eau de lavage, puis dans une dernière cuve renfermant de l'eau additionnée d'ammoniaque pour saturer les dernières portions d'acide sulfurique que les lavages n'auraient pas enlevées. Au sortir de cette cuve, le papier parchemin passe entre deux cylindres revêtus d'étoffe de laine où il se sèche ; puis entre deux cylindres plus petits, chauffés à la vapeur, qui lui donnent son glaçage ; il ne reste plus qu'à enrouler sur un dévidoir. Il est à remarquer que non seulement ce produit présente l'aspect extérieur du parchemin animal, mais encore qu'il jouit d'une partie de ses propriétés. C'est ce papier parchemin qui sert à l'impression des diplômes, actes importants, documents, etc. Pour cet usage, il présente sur le parchemin animal une supériorité appréciable, car il n'est pas rongé à la longue par les insectes. On l'emploie également pour la reliure des livres, certaines cartes géographiques, etc. Le papier végétal est imperméable et imputrescible quand il a été plongé dans l'eau bouillante, il se prête aux expériences d'endosmose et d'exosmose, aussi a-t-il été adopté par l'industrie sucrière. On obtient avec le papier végétal un produit très solide qui porte le nom de *carton cuir*, dont on sert comme tenture et qui imite les cuirs repoussés si recherchés jadis dans l'ameublement. C'est en Belgique que cette invention a pris naissance, et de là elle a pénétré en France.

PAPIERS PEINTS. — On désigne sous ce nom des papiers recouverts sur l'une des faces de motifs en couleur et destinés à la décoration des murs intérieurs des appartements. Au moyen âge, les murs des riches habitations étaient décorés de tapisseries brodées à la main, de tentures de soie, de cuirs gaufrés, dorés, brochés de dessins d'or et d'argent. Le prix élevé de tels ornements n'en permettait l'acquisition qu'aux personnes les plus opulentes, et c'est le désir de décorer plus économiquement les habitations qui fit naître l'industrie des papiers peints. En 1620, Le François de Rouen, séduit par la vue des papiers peints chinois importés par des missionnaires, tenta d'imiter les tapisseries de soie par des moyens économiques. Il répandait de la poupre de laine de différente couleur sur un dessin recouvert de matière collante dans les parties utiles. Le papier velouté, dit *tontisse* de Le François, acquit de la réputation et fut exporté en Angleterre. Notons cependant que les Anglais prétendent à la priorité de l'invention pour Jérémie Lanyer qui aurait appliqué en 1634, sous Charles I[er], les procédés chinois et japonais. Quoi qu'il en soit, la fabrication

des papiers veloutés prit de l'extension en Angleterre, mais fut abandonnée en France.

Ce n'est que vers le milieu du XVIIIe siècle que l'industrie des véritables papiers peints actuels prit naissance en France et en Angleterre. En 1746, une première fabrique fut établie en Angleterre. Mais la fabrication n'y prit de l'extension qu'en 1780 avec Georges et Frédéric Echardt : on employait des planches gravées, fort légères, imprégnées de couleur aux endroits utiles qu'on reportait sur le papier avec une pression suffisante. En France, ce ne fut qu'à la fin du XVIIIe siècle que l'industrie prit naissance ; on se servait de cartons découpés, dans les vides desquels on pinceautait les couleurs. La guerre avec l'Angleterre ayant fait disparaître l'importation des papiers anglais, Robert, marchand mercier à Paris, et Arthur, horloger anglais, installèrent une usine où l'on se servait de planches gravées. Quelque temps après, Réveillon établit ses usines de papiers gravés, peints et tontisses qui firent disparaître du marché les papiers veloutés anglais. A partir de 1780, cette industrie prit un grand essor en France ; des améliorations importantes y furent apportées ; au lieu de planches et modèles découpés en métal, en papier, en cuir, etc., on fit de véritables impressions au moyen de planches en poirier gravées en relief, appliquées et repercées sur le papier. On multiplia le nombre des planches avec celui des couleurs en vue d'obtenir des dessins de bouquets de fleurs et même des tableaux de paysages.

Le XIXe siècle vit le centre de la fabrication se reporter en Alsace. Des innovations nombreuses, scientifiques et artistiques, furent faites dans la fabrique de Rixheim, près Mulhouse, fondée en 1790 par Jean Zuber. On y fit l'application de couleurs nouvelles telles que le jaune de chrome, le vert de Schweinfurt, le bleu minéral, l'outremer. L'ex-peintre de fleurs des Gobelins, Malaine, y dessina de magnifiques reproductions de la nature. On y appliqua les procédés aux teintes fondues qu'avait inventés Michel Sporlin pour les étoffes ; enfin on y transforma le papier continu en papier peint continu. Une usine rivale fut établie à Mâcon par Dufour, on y fit de grands décors de paysages. C'est dans cette usine que l'on fit le premier décor en grisailles, les premiers décors en coloris ayant été faits dans l'usine de Zuber. Dès lors, la fabrication s'étendit et de nombreuses usines s'établirent.

Les grands perfectionnements de cette période furent l'obtention de rouleaux sans collage au lieu de petits carrés de papier collés bout à bout que l'on avait obtenus jusqu'alors. Ce perfectionnement ne fut possible que lorsque l'industrie du papier put fournir du papier continu. L'impression continue fut substituée aux planches lorsque Zuber fit l'application aux papiers peints des cylindres gravés employés à l'impression des étoffes. L'ingénieur anglais Newton perfectionna et rendit pratique ce procédé vers 1830. En 1838, Bissonnet inventa la première machine à imprimer en plusieurs couleurs. Dès lors, la fabrication prit une grande extension. L'Anglais Potter inventa une machine à imprimer analogue à celle servant à l'impression des indiennes ou toiles teintes. On multiplia le nombre des couleurs, jusqu'à employer 54 tons différents à l'aide de la même machine. Mais le point de départ des machines à imprimer en plusieurs couleurs fut la machine de Bissonnet. L'industrie des papiers peints s'étendit à toute l'Europe.

Fabrication. Il existe deux méthodes de fabrication suivant la qualité des produits à obtenir : on opère *à la planche* pour les meilleurs, le papier employé a 8^m,50 de longueur pour une largeur de 0^m,50 ; on opère *à la machine* pour les papiers plus ordinaires, les rouleaux ont jusqu'à 850 m. de longueur pour une largeur variant de 0^m,50 à 1^m,50. Les papiers très communs sont imprimés directement tels que l'industrie les livre. Ils sont blancs ou colorés en gris ou chamois pendant leur fabrication même. Ce sont généralement des papiers de paille ou de bois, les premiers présentent cette particularité qu'ils sont très lisses, satinés naturellement et présentent une teinte jaunâtre pouvant servir de fond. Les papiers de qualité moyenne et supérieure reçoivent toujours sur une face une couche uniforme de couleur servant de fond d'impression, c'est l'opération du *fonçage* qui comprend trois périodes successives : la *mise en couleur* ou *fonçage proprement dit*, le *lissage* et le *satinage* qui s'exécute à la main ou à la machine.

Fonçage à la main. Le papier est étendu sur une table, un ouvrier y répand la couleur, un autre l'étale à l'aide de deux grandes brosses, un troisième l'égalise avec des brosses à longues soies. Puis le papier est porté à l'étendoir où il sèche. On le roule ensuite pour le porter à l'atelier de lissage.

Fonçage à la machine. Dans les machines mues à bras d'homme, un cylindre garni de poils répand la couleur sur le papier, une grosse brosse l'égalise. Dans la fonceuse mue par la vapeur, le papier d'une bobine de 850 m. se déroule par la machine ; il passe au contact d'un drap sans fin animé d'un mouvement de rotation continu et plongeant dans une auge où il s'imprègne de couleur. Le papier ayant reçu la couleur s'étale sur une table où deux brosses animées d'un mouvement de va-et-vient égalisent la couche de couleur. Le papier passe ensuite sur une série de cordes mobiles qui cheminent au plafond de l'atelier, il y sèche sous l'action de la chaleur développée par des tuyaux de vapeur. Arrivé au bout de l'atelier, il revient sur une autre série de cordes mobiles marchant en sens inverse. Lorsque tout le chemin est parcouru, le papier est sec. On l'enroule sur un rouleau. L'opération est continue.

Lissage à la main. Cette opération consiste à promener sur le dos du papier couché sur une table en poirier, couleur en dessous, un cylindre de cuivre de petit diamètre produisant une pression suffisante pour écraser la couleur.

Lissage à la machine. Le rouleau reçoit mécaniquement un mouvement de va-et-vient, le papier, engagé entre la table et le cylindre, est lissé en passant. Il est enlevé continuellement par des rouleaux d'appel. Le papier est alors *uni*. Ce sont les papiers ordinaires, les papiers fins sont satinés.

Satinage à la main. On répand du talc sur le côté couleur du papier couché sur une table de marbre. Un ouvrier frotte énergiquement avec une brosse fixée à un levier vertical mobile jusqu'à ce qu'il obtienne un poli brillant.

Satinage à la machine. Le papier légèrement humecté par un drap et saupoudré du talc tombant d'un tamis est frotté avec une force suffisante par deux brosses mues mécaniquement. Le papier foncé, lissé ou satiné, est prêt pour l'impression.

Couleurs employées. Les couleurs employées dans le fonçage sont des matières terreuses telles que le blanc de Bougival, la craie, la céruse, etc. Ces matières, réduites en poudre très fine et bien épurée par des lavages, sont additionnées d'une certaine quantité de colle animale ou d'amidon, de fécule, de gomme, etc., pour qu'elles puissent se fixer sur du papier. On utilise quelquefois des mélanges des résidus des différentes couleurs employées dans l'atelier pour obtenir un fond bistre. Les ocres fournissent les jaunes. On emploie également l'outremer, les cendres bleues et vertes, le bois du Brésil pour le rouge, la gaude pour le jaune, le bois de campêche mêlé à l'alun pour le violet, le noir d'os ou d'ivoire mêlé au blanc, pour les gris, le bleu de Prusse, la garance, etc.

Les différentes couleurs d'aniline si éclatantes servent aussi, leur peu de solidité étant d'un inconvénient moindre pour les papiers peints que pour les étoffes, car ils ne doivent pas être lavés et ne subissent pas l'ardeur des rayons du soleil. Le vert de Schweinfurt, qui contient un composé arsenical dangereux pour la santé, tend à être abandonné. On emploie aussi pour cette nuance les verts de Vienne et de Scheele et les mélanges de bleu et de jaune.

Les couleurs employées avec la colle animale et séchées lentement sont meilleures que celles qui contiennent l'amidon grillé, la fécule, la gomme, etc., et qui sont séchées rapidement. Les premières sont surtout usitées en France; les secondes, plus économiques, sont plus répandues en Angleterre et en Amérique; elles offrent des difficultés au collage ultérieur sur les murs des habitations. Toutes ces matières colorantes sont employées liquides, mélangées à la colle.

Dans l'impression à la planche, la couleur est contenue dans un baquet en bois de chêne recouvert d'un châssis portant une peau en basane; l'ouvrier *tireur* étale la couleur avec un gros pinceau sur un drap servant de palette et étendue sur la basane; l'ouvrier imprimeur y appuie la planche et la pose sur le papier étendu devant lui. Il faut autant de draps que de couleurs différentes. Quelquefois, au lieu de drap, on emploie un cadre mobile portant une étoffe. Dans l'impression mécanique, l'ouvrier n'a qu'à remplir de couleurs les petites auges, le drap sans fin qui s'y meut s'imbibe de couleur et la dépose sur le rouleau imprimeur.

Impression à la planche. Cette opération se pratique sur une *table* ou *établi* en bois très solide, muni d'une traverse articulée et d'un levier destiné à obtenir la pression suffisante de la planche sur le papier. La *planche* a $0^{m},10$ d'épaisseur, elle porte le dessin gravé en relief. Elle est constituée à l'aide d'un placage de deux planches en sapin et d'une planche en poirier collées au *fromage* dit *à la pie* en ayant soin de contrarier les fibres longitudinales du bois. Le papier étant disposé sur la table, l'aide ou *tireur* étend la couleur sur le drap, l'*imprimeur* y appuie la planche, la pose sur le papier, y dispose un tasseau, rabat la traverse et exerce une pression par le levier.

Il faut dix-huit applications de la planche pour un rouleau et autant d'opérations que de nuances différentes, généralement quatre nuances par couleur; on n'applique une nouvelle nuance que lorsque le rouleau, entièrement imprimé à la nuance précédente, est complètement sec. Si le dessin comporte un grand nombre de couleurs, il faut un très grand nombre de planches; quelquefois on peut imprimer deux et même trois couleurs différentes à la fois si le dessin est tel que l'on puisse juxtaposer sur le drap deux ou trois bandes de couleur différente. C'est de cette façon que se fait l'impression des *bordures*. Le point délicat du travail est le repérage. A cet effet, les planches sont munies de *picots* ou points de repère, ayant l'épaisseur de la gravure, prenant la couleur et s'imprimant sur le papier. L'ouvrier doit veiller à ce que les repères coïncident avec les différentes planches. Le prix des planches, leur grand nombre pour un dessin un peu compliqué font que ce procédé n'est employé que pour les papiers de luxe.

Impression mécanique. Les machines à imprimer les papiers sont imitées des machines à imprimer les indiennes. Quand elles ne sont qu'à trois ou quatre couleurs, elles sont mues à bras d'homme; pour un plus grand nombre de couleurs, on emploie les moteurs inanimés. Une machine se compose d'un gros cylindre autour duquel sont disposés une série de rouleaux, gravés en relief, fournis de couleur par autant de draps sans fin, tournant autour des rouleaux et plongeant dans des auges contenant la couleur; un râteau règle la quantité de couleur prise par le drap. Le papier se déroule d'une façon continue sur le gros cylindre et est imprimé en passant successivement devant les rouleaux des différentes couleurs.

La difficulté, à la mise en marche, est d'obtenir les *rentrures* régulières des couleurs à leur place respective: on opère par une série de tâtonnements. En marche normale, l'ouvrier n'a qu'à maintenir constants les niveaux des couleurs dans les auges. Les rouleaux sont en bois ou en plâtre recouvert d'un cliché métallique (alliage de plomb, d'étain et de nickel) obtenu par la gravure au gaz ou pyrostéréotypie. Certains papiers spéciaux sont obtenus par un travail spécial. Nous allons en examiner quelques-uns.

Papier tontisse ou velouté. On fixe, au moyen de la colle, de la laine en poudre sur certaines parties de la surface du papier.

Le *mordant* est un mélange d'huile de lin cuite, de litharge, destinée à rendre l'huile siccative, et de blanc de céruse. Il est appliqué à la planche sur une certaine longueur de papier, lequel est porté ensuite dans un *tambour*, grande caisse à fond en peau de veau ou en toile imperméabilisée fortement tendue, contenant la *tontisse* ou poudre de laine lavée, teintée, moulue et finement blutée. En frappant en cadence le tambour avec des baguettes, la poussière de laine s'élève comme un nuage et retombe sur le papier en adhérant aux endroits recouverts de mordant. Quand cette poussière est toute retombée, on enlève le papier en faisant tomber l'excès de tontisse. On continue ainsi pour tout le rouleau. Pour faire valoir les couleurs, on fait ensuite le *repiquage* qui consiste à appliquer à la planche des couleurs figurant les ombres et les clairs très brillants. Quelquefois on colore le mordant de la couleur de la tontisse pour rendre les défauts moins visibles. Cette opération est répétée autant de fois qu'il y a de couleurs différentes.

On fait des papiers entièrement veloutés et l'on imprime sur ce fond ou bien on leur donne l'apparence des tentures de Damas, en y posant des cartons découpés sur lesquels on passe une brosse; les fils sont couchés par la brosse et imitent le satin, les autres parties conservant l'apparence du velours.

Les *tontisses* sont obtenues par des *tontures* de drap généralement blanches; on les dégraisse au savon, on les blanchit sur le pré, on les lave à la solution d'acide sulfureux et on les met à sécher. On les teinte ensuite, et, après les avoir séchées, on les réduit en poudre impalpable dans un moulin formé de lames tranchantes disposées en hélice. Elles sont finalement blutées et la poussière est recueillie au degré de finesse nécessaire.

Papier à rayures. Les papiers écossais, quadrillés, croisés, etc., s'obtiennent à l'aide d'un récipient de laiton nommé *tire-lignes*, de forme triangulaire, divisé en compartiments contenant des couleurs différentes et dont l'arête inférieure présente des fentes longitudinales très minces qui laissent échapper la couleur d'une manière continue. On place le tire-ligne sur une table et on fait cheminer avec une vitesse uniforme sous les fentes le papier qui reçoit ainsi une trace longitudinale. Les compartiments cloisonnés de l'appareil permettent de diversifier à l'infini les rayures. Ces rayures servent parfois de fond sur lequel on imprime soit des motifs transversaux, ce qui donne le papier écossais, soit des fleurs ou autres ornements.

Papiers dorés. On place une mince feuille d'or ou de laiton entre une feuille saupoudrée de résine et un plateau chauffé portant le dessin à reproduire. La chaleur fait fondre la résine et par la pression d'un balancier l'or adhère aux parties du dessin qui doivent le recevoir; ce sont les papiers *frappés*.

On dore aussi soit en faisant adhérer par la pression d'un rouleau la feuille d'or sur le papier recouvert d'un mordant représentant le dessin, soit en répandant sur un vernis adhésif de la poudre d'or provenant des déchets de feuilles d'or et en brossant ensuite le papier. L'*argenture* se produit de même avec des feuilles d'argent pur.

Papiers de couleur. Ces papiers se fabriquent en feuilles. Il faut de très beaux papiers, bien revisés. On commence par faire un nouveau collage du papier, puis on étend la couleur avec une brosse ronde à longs poils, on fait sécher, on lisse et on satine comme pour le fonçage.

Papiers jaspés. On fait tomber avec une brosse brusquement choquée une pluie de gouttelettes de couleur sur

le papier. On peut opérer ainsi successivement avec plusieurs couleurs.

Papiers marbrés. Ces papiers s'obtiennent par l'application directe de la couleur sur le papier tel qu'il est livré par l'usine sans encollage préalable.

Les papiers peints terminés sont enroulés par une machine spéciale mue à bras d'homme. Sans entrer dans l'énumération complète de l'innombrable variété des papiers peints de l'industrie actuelle, nous en citerons quelques-uns à titre d'exemple de leur diversité : papiers imprimés en double nuance, camaïeux avec impression en or, stores imprimés; papiers de fantaisie chagrinés et maroquinés ; papiers à fleurs imitant le damas à douze couleurs; les veloutés de reps et de soie ; les chinoiseries; les papiers style pompéien, spécialité anglaise ; les papiers dits écossais; les cuirs repoussés et papiers frappés; les papiers gaufrés au cylindre, obtenus avec laminoir gravé ; les cartes géographiques sur papier pour tentures pour la décoration des salles d'étude.

Bronzage du papier peint (V. BRONZAGE, t. VIII, p 136).

PAPIER À DÉCALQUE (V. DÉCALQUE).

PAPIER À FILTRER (V. FILTRATION, t. XVII, p. 476).

PAPIER DE BOIS (V. BOIS, t. VII, p. 117)

PAPIER MÂCHÉ. — On donne ce nom à un produit composé d'une pâte identique à celle du papier, mais additionnée de colle forte. Cette matière est susceptible d'être moulée et de prendre par conséquent toutes les formes que l'on veut lui donner. L'addition de colle forte a pour but de lui donner une résistance que la pâte seule ne pourrait avoir. Ses usages sont très multiples; on s'en sert pour la chapellerie, pour la reliure, les tabatières, plateaux, vases, etc. Dans un certain nombre de cas, on recouvre l'objet achevé d'un vernis imperméable. E. MAGLIN.

II. Histoire et archéologie. — Les notions que l'on possédait naguère sur l'histoire du papier ont été presque entièrement renouvelées par des découvertes faites dans ces dernières années. C'est de Chine, très certainement, et par l'intermédiaire des Arabes, qu'est venue en Occident la connaissance du papier. Dès une époque reculée et qu'on fait approximativement remonter aux premières années de notre ère, les Chinois avaient remplacé les lamelles de bambou sur lesquelles ils avaient écrit jusqu'alors par le papier, fabriqué avec diverses plantes et dont ils avaient peut-être emprunté l'invention à la Corée. Les textes arabes nous apprennent que sept siècles environ plus tard, la ville de Samarcande était un entrepôt où les Arabes venaient s'approvisionner de papier. Après la prise de cette ville par les Arabes en 712, et lorsque les Chinois eurent été refoulés au loin, des prisonniers chinois, amenés en esclavage à Samarcande, y pratiquèrent pour la première fois, pour le compte de leurs vainqueurs, la fabrication du papier. On ne peut savoir au juste ce qu'était ce produit; sans doute que, comme le papier d'origine chinoise, il était fait de plantes, de China-grass ou peut-être d'écorce de mûrier (*Broussonetia papyrifera*), mais plus tard, le papier, célèbre dans tout le monde musulman, de Samarcande ou du Khoraçan, fut fait de chiffons; les auteurs arabes l'appellent tous papier de toile, et les analyses microscopiques qu'on en a pu faire y ont toujours révélé seulement des fibres de lin ou de chanvre.

De Samarcande et dès la fin du VIIIe siècle de notre ère, l'industrie du papier fut transplantée à Bagdad et de là elle se répandit dans toutes les provinces de l'Islam : à Tihâma, sur la côte S.-O. de l'Arabie; à Sanâ, dans l'Yémen et enfin en Egypte. Le papier était une matière si commune au Caire au commencement du XIe siècle que les marchands du bazar, au témoignage d'un auteur arabe contemporain, enveloppaient de papier toutes les marchandises qu'ils vendaient. En Syrie, le papier de Damas (*charta Damascena*) était célèbre, même en Occident, dès la fin du Xe siècle; Tibériade, l'ancienne ville galiléenne, la ville phénicienne de Tripolis, Hamâ, Hiérapolis eurent très anciennement des fabriques de papier. Dans le N. de l'Afrique, la ville de Fez possédait, à la fin du Xe siècle, 400 meules employées à la fabrication du papier, ce qui suppose une industrie acclimatée de longue date. En Espagne, le papier était connu dès les premières années du Xe siècle, mais il ne semble pas qu'il y ait eu des fabriques avant le XIIe siècle; ce fut la ville de Xativa (*Sœtabis*), aujourd'hui San Felipe, dans la province de Valence, qui devint le centre de cette industrie.

Ce papier arabe a longtemps passé pour avoir été fabriqué avec du coton; c'est une opinion que l'analyse microscopique de fragments empruntés à un grand nombre de manuscrits a complètement démentie; et ce résultat est confirmé par les textes. Les plus anciens papiers arabes étaient fabriqués à l'aide de chiffons de lin et de chanvre, souvent avec de vieux cordages. Un système de pilons et de meules, mus par des machines hydrauliques, écrasait les chiffons et triturait la pâte au contact de l'eau. La pâte était coulée sur des formes, et, dès la fin du VIIIe siècle, des vergeures, visibles sur les feuilles de papier, viennent témoigner de l'emploi des châssis. Le papier ainsi obtenu était peu compact et raboteux : aussi, avant de le coller et de le lisser, lui faisait-on subir un traitement particulier en l'enduisant d'une sorte de gelée formée d'amidon et de farine, qui en remplissait les pores, rendait le papier compact et en blanchissait la surface. Après quoi, la feuille placée sur une table était polie à l'aide d'une pierre dure, puis collée généralement à la colle d'amidon, ce qui se faisait en trempant la feuille dans une solution.

Les premiers papiers dont on se servit dans la chrétienté et notamment en Grèce, en Sicile, en Italie, dans l'Espagne chrétienne, furent d'importation arabe. Mais peu à peu des moulins à papier s'établirent dans ces différents pays. En Italie, les plus anciens sont signalés à Fabriano, dans la marche d'Ancône. Le papier de Fabriano fut longtemps célèbre dans toute l'Europe, et en Espagne même il faisait, au XIVe siècle, concurrence aux anciennes fabriques tombées en décadence depuis le déclin de la domination arabe. D'autres fabriques s'établirent plus tard à Padoue, à Trévise, à Venise, à Milan ; et ce fut par elles que s'approvisionna l'Allemagne du Sud. En France, l'industrie du papier paraît avoir été importée d'Espagne. En 1189, un évêque de Lodève autorisa l'établissement de moulins à papier sur le cours de l'Hérault; et c'est la première mention qu'on possède jusqu'à présent sur l'introduction en France de l'industrie papetière. Du Languedoc elle se propagea dans la vallée du Rhône et en Bourgogne. Plus tard apparaissent les papiers de Lille, de Liège, de Bruges, d'Anvers. En Allemagne, les premières papeteries furent établies près de Mayence en 1320. A Nuremberg, un nommé Ulman Stromer construisit, en 1390, le premier moulin à papier mû par l'eau, ce qui fut alors considéré comme quelque chose d'extraordinaire. Quant aux papeteries de Ravensbourg, signalées souvent comme les plus anciennes, elles ne semblent pas être antérieures à 1407, mais elles ne tardèrent pas à devenir très célèbres; dès le XVe siècle, la grande compagnie commerciale qui exploitait les papeteries de Ravensbourg avait des maisons à Valence, à Alicante et à Saragosse. Bâle eut une fabrique de papier en 1440, où l'on fit venir en 1470 des ouvriers de Galice pour y perfectionner la fabrication.

Les plus anciens documents occidentaux écrits sur papier qui se soient conservés ne remontent pas au delà du XIIe siècle. Le plus ancien acte sur papier qui ait une date certaine est un diplôme de Roger, roi de Sicile, de l'an 1102. Au commencement du XIIIe siècle, plusieurs actes de l'empereur Frédéric II sont écrits sur papier ; mais en 1231, ce même prince fit défense d'employer le papier pour les actes publics à cause de sa destruction rapide. Et pendant longtemps les notaires italiens durent en prêtant serment

s'obliger à ne pas employer le papier pour leurs actes. Si les actes originaux ne furent pas pendant longtemps écrits sur papier, en revanche on en fit des registres, des rouleaux, et on l'employa de bonne heure à la correspondance. A Venise, le *Liber plegiorum*, registre dont les plus anciennes mentions sont de 1223, est en papier. Les registres du conseil des Dix sont en papier depuis 1325. En France, les plus anciens documents sur papier qu'on ait mentionnés sont : les comptes d'Alfonse de Poitiers, frère de saint Louis ; des rouleaux d'enquêteurs de la même époque ; les coutumes de Figeac écrites en 1302 de la main de Guillaume de Nogaret ; les interrogatoires des Templiers en 1307 ; de nombreux registres de notaires provençaux depuis le milieu du XIIIe siècle. A partir du second quart du XIVe siècle, l'emploi du papier se propagea rapidement et s'étendit à la plupart des documents qui étaient auparavant écrits sur parchemin. Au siècle suivant, la diffusion des études, mais surtout l'invention de l'imprimerie donnèrent à l'industrie du papier une extension et une diffusion considérables.

De même que pour le papier arabe on a longtemps considéré les plus anciens papiers occidentaux comme faits de coton. On les désignait souvent en effet dans les textes sous le nom de *charta bambagina*, *papyrus bombycina*, *charta cuttunea* qui semblait désigner le coton comme matière première, tandis que ces expressions ne sont certainement qu'une allusion à l'aspect cotonneux ou soyeux qu'avaient la plupart de ces papiers. Il est incontestable aujourd'hui que tous étaient fabriqués avec des chiffons de toile ou de chanvre.

Les plus anciens de ces papiers d'Occident ont, comme ceux d'Orient, une surface plane et lisse, comme l'ont eue plus tard les vélins. Mais bientôt y apparaissent des vergeures, coupées à intervalles plus ou moins rapprochés par des lignes perpendiculaires, les pontuseaux, les unes et les autres reproduisant l'empreinte du treillis métallique de la forme, sur lequel la pâte liquide a été étalée. Dès le XIVe siècle, on eut l'idée d'utiliser cette reproduction en en faisant une marque de provenance ou de fabrique. Pour cela, sur le treillis des formes, on broda en fil de laiton des initiales, des mots, des emblèmes de toute espèce. Ce sont les filigranes. Toute feuille de papier filigrané porte en elle-même son acte de naissance, mais le difficile est de le déchiffrer. Les mêmes marques se sont en effet perpétuées longtemps dans les mêmes fabriques en ne recevant que des modifications insensibles; mais surtout les marques célèbres ont été partout contrefaites, et certaines d'entre elles, le pot, l'aigle, la cloche, etc., ont fini par désigner des formats ou des espèces de papier. Cependant lorsque l'étude des filigranes, commencée depuis longtemps déjà, sera plus avancée, il sera possible d'avoir recours à eux pour déterminer, avec une précision assez grande, l'âge des documents non datés, et aussi, mais sous certaines réserves et avec une grande circonspection, pour en déterminer la provenance.

Les perfectionnements apportés à la fabrication du papier depuis l'époque de la Renaissance ont été signalés dans le paragraphe précédent; il suffira de dire que l'industrie ne subit guère de modifications avant le XVIIIe siècle. Ce fut dans les dernières années de ce siècle que furent faites à Essonnes les premiers essais de la machine à papier continu. A. G.

III. Administration. — Papier timbré. — Papier spécial, vendu par l'Etat, et sur lequel doivent être écrits tous les actes civils ou judiciaires, toutes les écritures qui doivent être produites en justice et y faire foi. Le papier timbré, qui est vendu un prix bien supérieur au prix de revient, est un moyen de percevoir l'impôt. Il se fabrique par l'industrie privée, sous la surveillance des agents de l'administration et porte dans la pâte même une filigrane avec les mots « Papier timbré. France », et la date de fabrication, entourée d'une couronne de feuilles de chêne. En tête et à gauche, chaque feuille porte en outre deux timbres, l'un sec, l'autre noir indiquant la valeur du papier. Les dimensions des diverses feuilles de papier timbré sont fixées par la loi du 13 brumaire an VII et varient, suivant qu'il s'agit du *grand registre*, du *grand papier*, du *moyen papier*, du *petit papier*, de la *demi-feuille* ou de la *moitié de demi-feuille*. Le papier timbré est vendu au public d'abord par tous les receveurs de l'enregistrement, et aussi, pour plus de commodité, par certains débits de tabac désignés spécialement par le directeur général de l'enregistrement. En principe, on ne peut pas employer d'autre papier timbré que celui de la régie, cependant les particuliers ont le droit de faire timbrer à l'extraordinaire d'autres sortes de papiers avant d'en faire usage. Les notaires, huissiers, greffiers sont tenus de se servir exclusivement du papier timbré de l'administration à peine de 20 fr. d'amende par chaque contravention ; exceptionnellement, les avoués peuvent, comme les particuliers, faire timbrer à l'extraordinaire certains actes qu'ils sont dans l'usage d'imprimer. Pour augmenter la consommation du papier timbré, et par suite le rendement de l'impôt, la loi a fixé le nombre de lignes que chaque espèce de papier timbré peut contenir au maximum. L'empreinte du timbre ne peut être ni couverte d'écriture, ni altérée. Toute feuille de papier timbré qui a été employée à un acte quelconque ne peut plus servir pour un autre acte, quand même le premier n'aurait pas été achevé. Néanmoins, il faut entendre cette règle dans un sens raisonnable, et, si quelques mots seulement ont été tracés sur une feuille de papier timbré, rien n'empêche de les bâtonner et d'y écrire un autre acte. Toute contravention à la règle que nous venons de rappeler entraîne contre celui qui l'a commise une amende de 5 fr., si c'est un simple particulier, de 20 fr., s'il est fonctionnaire. Il ne peut être fait ni expédié deux actes sur une même feuille de papier timbré, sauf certaines exceptions. Il est fait défenses aux notaires, huissiers, greffiers, arbitres ou experts d'agir, aux juges de prononcer aucun jugement, et aux administrations publiques de rendre aucun arrêté sur un acte, registre ou effet de commerce non écrit sur papier timbré de la dimension prescrite, ou non visé pour timbre. F. Girodon.

Papiers d'affaires (V. Affranchissement, t. I, p. 701).

IV. Marine. — Papiers de bord (V. Nationalité, Navigation, t. XXIV, p. 886).

V. Economie politique. — Papier-monnaie. — On entend parfois sous cette appellation toute espèce de monnaie représentative ou fiduciaire non métallique : jetons en carton, en cuir, billets en papiers, etc., objets qui, à l'encontre de la monnaie métallique, n'ont aucune valeur intrinsèque. Mais strictement on doit définir le papier-monnaie : une petite feuille de papier à laquelle les gouvernements donnent conventionnellement une valeur d'argent monnayé et dont ils décrètent le cours forcé. Il ne faut pas confondre, en effet, le papier-monnaie et la monnaie de papier. Le papier-monnaie est une création du pouvoir politique pour remplacer la monnaie métallique qui lui manque ; la monnaie de papier (billets de banque, chèques, traites, billets à ordre, lettres de change et autres titres de crédit), est, au contraire, le résultat d'un contrat, n'a pas le cours forcé et peut toujours, à la demande du porteur et à moins de conventions spéciales, être échangée contre des espèces sonnantes ; on est libre de l'accepter ou de la refuser dans les paiements. Le papier-monnaie a, au contraire, cours forcé, c.-à-d. qu'il ne peut être légalement refusé et que le porteur n'a droit à aucun échange contre espèces métalliques. Suivant les principes exposés au mot Monnaie, toute bonne monnaie doit avoir un caractère d'équivalent, faute de quoi elle engendre un malaise social, voire même une crise financière qui peut conduire un Etat à la banqueroute. Si donc un gouvernement est obligé, à un moment donné, d'émettre un papier-monnaie, il ne peut le faire qu'en s'engageant

à remplacer, à une époque déterminée, ce morceau de papier qui n'est pas un équivalent, par une monnaie réelle ou une marchandise équivalente. Le gouvernement qui recourt à l'expédient du papier-monnaie sous quelque nom que ce soit, monnaie obsidionale, bons de siège, assignats, mandats, jetons, billets de confiance, etc., et en impose le cours forcé, avoue qu'il manque de numéraire, il confesse son désarroi et sa détresse financière; mais en même temps, comme sa nouvelle monnaie ne pourrait inspirer confiance au public, il prend l'engagement de rembourser en bonnes espèces d'or ou d'argent cette mauvaise monnaie de papier ou d'autre matière vile, aussitôt que la crise momentanée qu'il traverse sera conjurée et qu'il aura pu rétablir ses finances. Si le public accepte ces *bons* de papier qui ne représentent rien qu'une promesse, c'est parce qu'il présume qu'un jour viendra où l'Etat émetteur sera en mesure de faire face à ses engagements. Le gouvernement escompte l'avenir, et le public confiant fait crédit à l'Etat dont il admet, suivant le mot populaire, que la *signature vaut de l'or*. Mais malgré les plus belles promesses et les plus solennels engagements de l'autorité publique, la sécurité du porteur de bons ne saurait être complète, parce que le crédit de l'Etat peut être altéré par mille circonstances diverses et devenir une pure fiction. Il en est tout autrement pour les billets de la Banque de France, par exemple, dont la valeur est garantie par une encaisse métallique. De plus, du moment qu'il a plu au législateur d'émettre du papier-monnaie, il peut aussi dépendre d'une loi d'en modifier, altérer, supprimer la valeur purement nominale et légale, tandis qu'il ne dépend nullement du législateur de modifier le cours d'une monnaie métallique dont la valeur intrinsèque est adéquate à sa valeur nominale. Le papier-monnaie, comme toute mauvaise monnaie, ne peut circuler que dans l'étendue du pays où il a été émis; l'étranger ne lui reconnaît qu'une valeur dépréciée et mobile, en rapport avec la confiance que lui inspire le pouvoir émetteur.

Le crédit dont jouit le papier-monnaie est, comme pour la monnaie d'appoint, en relation directe avec la quantité de ce papier qui a été lancée dans la circulation. Si cette quantité ne paraît pas exagérée, mais normale, si le public a la conviction qu'elle ne dépasse pas les ressources financières que l'Etat sera toujours à même de se procurer, pour effectuer son remboursement, tout va bien, et le papier circule sans obstacle. Mais vienne la tentation à l'Etat, gêné dans ses finances, d'émettre du papier en trop grande abondance, la défiance s'empare immédiatement du public, et cette défiance, les lois coercitives qu'on édicte pour l'enrayer, ne font, au contraire, que l'accentuer, si même elles ne la font pas dégénérer en panique. C'est là, en particulier, ce qui est arrivé pour les bons coloniaux émis par La Bourdonnais en 1736 et qu'après de grandes catastrophes financières, il fallut supprimer en 1781. Il en fut de même pour les assignats émis par la Convention et le Directoire. Lorsque le public se douta que le gouvernement aux abois, et s'affranchissant de tout scrupule, ne réaliserait pas sa promesse, qu'il émettait son papier-monnaie pour des sommes fabuleuses, et surtout lorsqu'il le vit ne pas reculer devant la reconnaissance officielle de la dépréciation de sa propre monnaie, ce fut une débâcle immense dans laquelle s'engloutit la fortune de l'Etat aussi bien que celle des particuliers (V. Assignat).

L'antiquité a su recourir, comme les gouvernements modernes, à la monnaie purement fiduciaire avec promesse de remboursement, seulement elle était en une autre matière que le papier. La monnaie de bronze émise en 406 av. J.-C. à Athènes, pendant le siège de la ville, eut ce caractère de monnaie obsidionale; Conon, dans son expédition contre Olynthe, fit aussi monnayer du cuivre avec cours d'argent, nous dit Aristote, et il distribua en paiement à ses troupes et aux fournisseurs de l'armée cette sorte de papier-monnaie, en promettant de le retirer et de rembourser tous les porteurs en argent dès la fin de la campagne. La monnaie de fer que firent frapper momentanément les habitants de Clazomène, de Byzance et de quelques autres villes, au temps de la guerre du Péloponnèse, les pièces d'étain et de plomb de Denys, tyran de Syracuse, et du roi numide Massinissa, les monnaies de cuir des Lacédémoniens et des Carthaginois, les monnaies de bois des Romains, toutes pièces dont les auteurs anciens nous signalent l'apparition sporadique dans des moments de crises financières ou à l'occasion de guerres calamiteuses, ne sont que des formes variées du papier-monnaie, c.-à-d. de la monnaie fiduciaire à cours forcé et momentané.

Les Chinois connaissaient le papier-monnaie dès l'antiquité la plus reculée. Marco-Polo, à la fin du XIIIe siècle, en décrit la fabrication et l'emploi : « On coupe le papier, dit-il, par morceaux de différentes grandeurs, carrés, mais plus longs que larges, et qui sont censés valoir, les uns 1 denier tournois, les autres 1 gros de Venise. Le papier se fabrique avec autant de cérémonie que si c'était de la monnaie d'or et d'argent; les divers officiers, préposés à cet effet, ont soin d'apposer leurs noms, leurs cachets, et finalement, le garde du sceau royal trempe dans du vermillon le scel qui lui est confié, en marque tous les morceaux de papier pour achever de leur donner un caractère authentique. Quiconque contrefait la marque de ce sceau est puni de mort. Ce papier est ensuite répandu dans les domaines de Sa Majesté, et personne n'ose, sous peine de mort, le refuser en paiement. » Le gouvernement chinois, trouvant peu dispendieux ce procédé pour payer ses dettes, ne manqua pas de répandre ces petits chiffons à profusion, comme le fit la Révolution française pour ses assignats. Il en résulta de terribles crises; dans l'extrême Orient comme en France, les mêmes causes, les mêmes abus provoquèrent les mêmes catastrophes.

Tous les gouvernements de l'Europe moderne ont eu recours au papier-monnaie, à cours forcé; l'Angleterre, à partir de 1797, en usa, mais avec modération et sagesse. Pendant la guerre 1870-71, un grand nombre de villes de France, autorisées par la loi du 12 août 1870, émirent du papier-monnaie qui fut remboursé aux porteurs après la crise. La théorie du papier-monnaie est aujourd'hui fondée aussi bien sur une expérience cent fois renouvelée que sur la science abstraite : ce n'est qu'un expédient dont les gouvernements dans la gêne ne doivent se servir qu'avec prudence et momentanément. Quant à la monnaie de papier, librement acceptée ou refusée dans les payements, et comprenant tous les titres de crédit, c'est une monnaie représentative qui, aujourd'hui, occupe, dans la circulation commerciale, une place plus grande que la monnaie métallique elle-même (V. Assignat, Banque, Billet, Bullionistes, Caisse, Crédit, Monnaie). E. Babelon.

VI. Pharmacie. — Papiers médicinaux. — Sous ce nom se groupent diverses préparations pharmaceutiques, où le papier sert de substratum à des substances emplastiques ou à des sels divers. Ces papiers sont employés, soit comme topiques (papier épispastique, papier chimique, papier moutarde, etc.), soit en fumigations, par combustion (papier nitré, papier arsenical, etc.), soit pour obtenir rapidement des solutions médicamenteuses titrées (papier au sublimé, etc.). Les uns se préparent par imbibition, par exemple le *papier au sublimé*, préparé par imbibition d'une solution de chlorure de sodium et de bichlorure de mercure; il contient par feuille 0^gr,25 de sublimé et sert à faire 1 litre de solution au 1/4000. Chaque feuille porte, inscrites avec une encre au carmin d'indigo, la nature et la dose du médicament avec l'indication « poison ». Par ce moyen, on obtient une solution colorée en bleu, couleur attirant l'attention et mettant en garde contre les accidents. Le *papier nitré*, pour fumigations, se prépare par imbibition d'une solution saturée de nitrate de potasse. Le *papier arsenical* (V. Cigarette, § *Thérapeutique*) se prépare également par imbibition et contient par feuille pour un usage

0gr,05 d'arséniate de soude. D'autres papiers se préparent par application d'une composition emplastique au moyen du sparadrapier (poix de Bourgogne, cire et térébenthine de mélèze pour le *papier à cautère*, goudron, colophane et cire jaune pour le *papier goudronné* ou *emplâtre du pauvre homme*), ou au pinceau (emplâtre de minium sur papier enduit d'huile siccative, pour le *papier chimique*), ou en faisant flotter le papier à la surface de la matière emplastique en fusion (pommades épispastiques, à doses diverses de cantharides, pour les *papiers épispastiques*, nos 1, 2, 3). Un dernier type de papier médicinal est le *papier moutarde* ou sinapisme instantané, où la substance active (farine de moutarde dégraissée par le sulfure de carbone) est fixée au papier par une solution de caoutchouc dans la benzine. V. HARLAY.

BIBL. : HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE. — E. EGGER, *le Papier dans l'antiquité et dans les temps modernes* ; Paris, 1866, in-8. — WATTENBACH, dans *Schriftwesen im Mittelalter*; Leipzig, 1875, in-8. — C.-M. BRIQUET, *Recherches sur les premiers papiers employés en Occident et en Orient du xe au xive siècle*, au t. XLVI (1886) des *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*. — Du même, *Sur les papiers usités en Sicile* ; Palerme, 1892, in-8. — J. KARABACEK, *Das arabische Papier* ; Vienne, 1887, in-4, et *Neue Quellen zur Papiergeschichte, ibid.* — J. WIESNER, *Die Mikroskopische Untersuchung des Papiers* ; Vienne, 1887, in-4. — Sur les filigranes, V. notamment : MIDOUX et MATTON, *Etude sur les filigranes des papiers employés en France aux* xive *et* xve *siècles* ; Paris, 1868, in-8. — ZONGHI, *le Marche principali delle carte Fabrianesi* ; Fabriano, 1881, in-8. — C.-M. BRIQUET, *Papiers et filigranes des archives de Gênes* ; Genève, 1888, in-8. — J. GAUTHIER, *l'Industrie du papier dans les hautes vallées franc-comtoises* ; Montbéliard, 1897, in-8.

PAPILIONACÉES (*Papilionaceæ* R. Br.). Section de la grande famille des Légumineuses et dont on a fait quelquefois une famille distincte (V. LÉGUMINEUSES).

PAPILLE (Anat.). Les papilles sont de petites éminences plus ou moins saillantes, à forme conique qui s'élèvent de la surface de la peau et des membranes muqueuses. C'est Malpighi qui, dès 1664, les décrivit pour la première fois. Leur forme et leur dimension sont très variables. Dans certaines régions, comme la mamelle, le pénis, le scrotum, elles sont absolument microscopiques, ayant à peine 30 à 40 centièmes de millim. de hauteur, alors qu'à la paume de la main, de la plante des pieds elles sont nettement visibles à l'œil nu. On divise suivant leurs formes les papilles en deux groupes, les simples et les composées. Les papilles simples de forme plutôt conique, n'ont qu'un sommet, alors que les papilles composées présentent plusieurs extrémités arrondies avec une base commune. On rencontre surtout des papilles composées à la face palmaire des doigts, elles sont disposées en stratification régulières, formant les dessins que l'on trouve dans ces régions et qui sont si caractéristiques que l'empreinte du doigt est un des meilleurs signes d'identité que l'on puisse avoir.

Galton, qui s'est particulièrement occupé de cette question, montre que les empreintes papillaires ne se modifiaient pas durant la vie, et que chaque individu présentait un groupement qui lui est propre. C'est du reste une méthode utilisée pour les troupes indo-chinoises : sur la feuille sygnalalétique, on fait marquer au nouvel engagé l'empreinte du pouce.

Les papilles renferment soit des vaisseaux sanguins (papilles vasculaires), soit un corpuscule du tact (papilles nerveuses). Les papilles vasculaires sont répandues à toute la surface du corps, alors que les papilles nerveuses ne se rencontrent qu'aux extrémités : main et pied. Les papilles de la langue méritent une attention spéciale. Elles sont très visibles à l'œil nu et présentent une variété de formes considérables. On a pu les diviser en cinq groupes : caliciformes, fongiformes, filiformes, foliées, hémisphériques. Ce sont toutes des papilles composées, à l'exception des dernières (hémisphériques qui sont identiques à celles de la peau et fort petites). Seules les papilles caliciformes et les papilles fongiformes, au moins chez l'homme, reçoivent les corpuscules du goût, les autres servent sans doute au tact, mais non à la gustation. On trouve ces corpuscules soit à la base même de la papille, soit au sommet de cette dernière, suivant les variétés observées. En fait, la papille a surtout pour objet, par sa disposition même de favoriser l'impression sensitive en plaçant l'appareil récepteur, corpuscule de Meissner, ou corpuscule du goût dans les meilleures conditions de réceptivité des excitations qui lui sont envoyées. L.-P. LANGLOIS.

PAPILLOME (Méd.). Maladie cutanée caractérisée par une induration et un épaississement mal délimité du derme surmonté de saillies papillaires plus ou moins marquées, séparées les unes des autres par des sillons quelquefois fissurés, variant de volume, depuis celui d'une tête d'épingle jusqu'à celui d'une pomme aplatie. L'affection qui donne le mieux l'idée du papillome est la verrue vulgaire, et d'ailleurs c'est à la main et aux doigts aussi que cette production siège de préférence. La verrue est seulement un tout petit papillome. Outre ce type, il existe des dégénérescences papillomateuses de la peau, secondaires à de vieilles inflammations différant complètement comme origine (pemphigus, lichen, psoriasis, syphilis, etc.) ou à un état cachectique de la peau. Le traitement consiste dans l'abrasion (avec ou sans ramollissement préalable par des topiques) ou la cautérisation ignée. L'éruption cutanée papillomateuse des raffineurs de pétrole (Derville et Guermonprey), et qui semble être le résultat d'une irritation naissant sur les mains des ouvriers chargés du nettoyage des appareils à distillation de ce produit, est justiciable de cautérisations à l'acide sulfurique (mains et avant-bras) ou de l'excision au bistouri dès le début (face et scrotum).

PAPILLON. I. ENTOMOLOGIE (V. LÉPIDOPTÈRES).

II. ART HÉRALDIQUE. — Le papillon est représenté en blason les ailes ouvertes. Il est dit *miraillé* quand ses taches sont d'un émail différent.

PAPILLON (Almaque), poète français, né à Dijon en 1487, mort en 1559, valet de chambre de François Ier, camarade de Marot. On a conservé de lui le *Nouvel Amour*, poème en vers de cinq pieds, édité avec les *Opuscules d'amour* d'Hervet (Lyon, 1547).

PAPILLON (Marc de), seigneur de Liaphrise, poète français, né à Amboise en 1555. Il guerroya jusqu'en 1589, époque à laquelle il se retira en Gascogne, son pays natal. Ses *Œuvres poétiques* (Paris, 1590 et 1599, in-12) comprennent des sonnets, élégies, chansons, épitaphes de forme assez incorrecte.

PAPILLON (Philibert), biographe français, né à Dijon le 1er mai 1666, mort à Dijon le 23 févr. 1738. Fils d'un avocat, il entra dans les ordres (1694) après des études variées ; chanoine à Dijon, il composa sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* (Dijon, 1742, 2 vol. in-fol.), recueil de 1.200 notices très précieuses, qui fut publié par son frère. Le P. Lelong a beaucoup utilisé l'érudition de Papillon, qui, d'autre part, a publié l'*Histoire de Franche-Comte* de Pellisson.

PAPILLON. Famille de graveurs sur bois du XVIIe et du XVIIIe siècle, parmi lesquels on cite : *Jean*, né à Rouen, mort le 10 août 1710 ; ses fils *Jean* (1661-1723), inventeur des papiers de tenture pour appartements, et *Jean-Nicolas* (1663-1714), tous deux nés à Saint-Quentin ; *Jean-Michel*, fils du précédent, né à Paris le 2 juin 1698, mort à Paris en 1776, qui fut très à la mode comme professeur de gravure des personnages de la cour de Louis XV, et a rédigé un *Traité historique et pratique de la gravure sur bois* (Paris, 1766, 2 vol. in-8), dont la partie historique est détestable, la partie pratique intéressante.

PAPILLOTAGE (Peint. et grav.). Le *papillotage*, dans le langage des arts, s'entend du défaut qui consiste, dans une composition, à éparpiller les effets de lumière sur des surfaces trop multipliées. La beauté optique disparaît si la loi de l'unité est méconnue. Or elle l'est incontestablement quand un tableau offre plusieurs masses claires

d'une égale intensité. Le moyen sûr de détruire l'effet d'une lumière, c'est de lui assimiler une seconde masse lumineuse. Il est d'ailleurs aisé à comprendre que, pour exciter vraiment l'intérêt, tout spectacle pittoresque doit présenter un point clair dominant dans l'ensemble des clairs, sans quoi, le regard hésite et se fatigue, l'attention se divise et se perd. La lumière doit être *une*, comme dans la nature, ce qui ne signifie pas qu'elle doit être unique.

PAPIN (Denis), physicien français, né à Blois le 22 août 1647, mort en Angleterre vers 1714. Il était fils d'un médecin et neveu d'un autre médecin, *Nicolas* Papin, auteur de quelques ouvrages sans grande valeur. Il étudia lui-même la médecine, à Paris, s'y fit recevoir docteur et y exerça quelque temps; mais, passionné pour les sciences mathématiques et physiques, il ne tarda pas à leur consacrer la plus grande partie de son temps et suivit assidûment les leçons de Huygens, que Colbert avait fait venir en France. En 1680, Denis Papin, qui était calviniste, dut, pour se soustraire aux persécutions, se rendre en Angleterre. Il fut accueilli, à Londres, par Robert *Boyle* (V. ce nom), qui l'associa à ses expériences sur la nature de l'air et qui le fit admettre à la Société royale. La même année, il publia, en anglais, l'opuscule intitulé *Manière d'amollir les os et de faire cuire toutes sortes de viandes en fort peu de temps et à peu de frais, avec une description de la marmite dont il faut se servir à cet effet*, etc. (trad. franç., Paris, 1682, et Amsterdam, 1688, in-12), ou il annonce l'invention de l'appareil connu sous le nom de *digesteur* ou *marmite de Papin* et remplacé, depuis, par les autoclaves (V. Digesteur). En 1681, il partit pour Sarotti, près de Venise, puis revint à Londres en 1684 et y demeura jusqu'à la fin de 1687, pour se rendre, cette fois, à Marbourg, où le landgrave Charles de Hesse venait de lui offrir une chaire de mathématiques et de physique. Il l'occupa brillamment et la conserva jusqu'en 1707. C'est au début de son séjour à Marbourg qu'il semble avoir réalisé ses premières expériences concluantes sur l'application de la force motrice de la vapeur d'eau; mais l'origine de ses recherches remonte à quelques années auparavant, vers 1684 ou 1685. La machine qu'il construisit et qui confirmait pratiquement le principe émis, soixante-dix ans plus tôt, par Salomon de Caus (V. Caus), se composait, comme les cylindres des machines actuelles, d'un piston comprimé alternativement au-dessus et au-dessous. Il avait d'abord eu l'idée de faire le vide sous ce piston au moyen d'une pompe aspirante mise en mouvement par une chute d'eau et reliée au corps de pompe de la machine par une suite de tuyaux. Il avait tenté ensuite de l'obtenir en brûlant de la poudre à canon dans le corps de pompe. Il avait enfin reconnu que l'eau, changée par le feu en vapeur, fait ressort comme l'air et se détend ensuite par la condensation. Il transforma, peu après, le mouvement rectiligne du piston, au moyen d'une sorte de bielle, en mouvement de rotation, puis imagina la soupape de sûreté. Il voulut appliquer industriellement son invention, mais il se laissa intimider par les contradicteurs et il se borna à apporter à la machine construite, vers le même temps, par *Savery* (V. ce nom), plusieurs perfectionnements essentiels. Il eut l'idée ensuite de l'employer à la propulsion des bateaux et, tout au commencement du xviiie siècle, il la monta sur un petit bâtiment muni d'une roue hydraulique, avec palettes faisant fonctions de rames; la machine élevait l'eau et celle-ci, en retombant sur la roue, la faisait tourner. Il s'embarqua, en 1707, à Cassel, sur ce premier navire à vapeur (V. Bateau, t. V, p. 706), avec l'idée de gagner l'Angleterre par la Fulda, la Weser et la mer du Nord; mais, près de Münden, des bateliers stupides l'assaillirent et mirent son bâtiment en pièces. Lui-même ne dut la vie qu'à la fuite. Il se rendit néanmoins en Angleterre, où il arriva dénué de toutes ressources et complètement découragé. Il y mourut quelques années plus tard, dans une profonde misère. Des biographes l'ont fait finir ses jours, sans aucune vraisemblance, soit à Marbourg, soit en France, où il serait retourné. Il n'a pu mourir, en tout cas, en 1710, comme on l'a aussi écrit, car en 1712 il était encore en correspondance avec Leibniz. Il avait été nommé en 1699 correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Outre l'opuscule déjà cité, il a publié : *Expériences du vuide, avec la description des machines servant à les faire* (Paris, 1674); *A continuation of the new Digestor of bones* (Londres, 1687); *Augmenta quædam et experimenta nova circa antliam pneumaticam* (Londres, 1687); *Recueil de diverses pièces touchant quelques nouvelles machines* (Cassel, 1695); *Manière pour lever l'eau par la force du feu* (Cassel, 1707). Il a donné enfin dans les *Philosophical Transactions* (1675-1705), dans le *Journal des Savants* (1684-85), dans les *Acta eruditorum* de Leipzig (1686-91), de nombreux mémoires et articles sur les propriétés de l'air et de la vapeur d'eau, sur la machine pneumatique, le mouvement perpétuel, la poudre à canon, les baromètres, etc. Sa correspondance avec Leibniz et Huygens a été réunie par E. Gerland sous le titre : *Leibnizens und Huygen's Briefwechsel mit Papin* (Berlin, 1881). Une statue, due à David d'Angers, lui a été élevée à Blois en 1859, une autre au Conservatoire des arts et métiers, à Paris, en 1887. L. S.

Bibl. : D.-F. Wurzer, *De Papino et machina Papiniana*; Marbourg, 1809. — Bannistère, *Notice sur Papin*; Blois, 1854. — La Saussaye et Péan, *la Vie et les ouvrages de Denis Papin*; Lyon, 1869. — Ernouf, *Denis Papin, sa vie et son œuvre*; Paris, 1871.

PAPIN (Léger), homme politique français, né à Paris le 2 oct. 1742, mort à Paris le 2 févr. 1821. Curé-prieur de Marly-la-Ville, il fut élu, le 2 mai 1789, député du clergé aux Etats généraux par la prévôté et vicomté de Paris. Il embrassa les idées libérales et prêta le serment ecclésiastique le 27 déc. 1790.

PAPIN (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Aire (Landes) le 10 déc. 1756, mort à Paris le 3 févr. 1809. Avocat, député des Landes au Conseil des anciens, il se rallia à Bonaparte. Député des Landes au Corps législatif, il entra au Sénat le 1er févr. 1805 et fut créé, en 1808, comte de Saint-Christau.

PAPINIEN (Æmilius Papinianus), le plus célèbre des jurisconsultes romains, né probablement sous Antonin le Pieux, préfet du prétoire sous Septime Sévère, et mort en l'an 212 ap. J.-C. D'après une allégation de la vie de Caracalla encore souvent reproduite, il aurait été l'élève de Q. Cervidius Scævola en même temps que Septime Sévère, et aurait succédé à ce dernier dans les fonctions d'*advocatus fisci*, vers le temps de Marc-Aurèle. Mais M. Momsen a démontré que cette allégation vient d'une interpolation du manuscrit du Vatican de l'*Histoire Auguste* (Pal. 899). On sait, au contraire, d'une manière certaine qu'il a été assesseur des préfets du prétoire, qu'il a été (probablement ensuite) *magister libellorum*, et qu'il a été nommé préfet du prétoire par Septime Sévère, probablement après la mort de Plautianus, au plus tard en l'an 205. Il paraît avoir accompagné, en cette qualité, Septime Sévère dans son expédition de Bretagne en l'an 208. Caracalla le fit mettre à mort en l'an 212, à la suite du meurtre de Géta, dans des circonstances sur lesquelles il existe plusieurs versions. — Les principaux ouvrages de Papinien sont 30 livres de *Quæstiones*, publiés sous le gouvernement exclusif de Septime Sévère (193-198), et 19 livres de *Responsa*, publiés au moins en partie sous le gouvernement commun de Sévère et Caracalla (198-211), peut-être achevés seulement après la mort de Septime Sévère. On connaît en outre de lui des *Definitiones* en 2 livres; deux traités, *de Adulteriis*, l'un en 2 livres, l'autre en un seul; enfin un ouvrage en langue grecque intitulé Ἀστυνομικός et concernant les fonctions exercées en matière de voirie par des autorités incertaines. Des extraits assez nombreux de ses divers écrits nous ont été transmis indirectement dans le Digeste, les Fragments du Va-

tican, la *Collatio* et la loi romaine des Visigoths. Le texte original de quelques passages des livres V et IX de ses *Responsa* est en outre connu depuis quelques années par des débris retrouvés en Egypte, et achetés par les musées de Paris et de Berlin, d'un manuscrit en date du IVe ou du Ve siècle. L'admiration presque excessive qu'il a inspirée à ses contemporains et surtout à la postérité se traduit encore plus qu'aux épithètes élogieuses dont son nom est perpétuellement accompagné chez les auteurs et dans les constitutions impériales, à des faits législatifs concrets, tels que la constitution de Constantin de l'an 321 enlevant toute autorité aux notes écrites sur lui par Paul et Ulpien, et que la prépondérance qui est attribuée à ses opinions, en cas de partage, dans la célèbre loi des citations de l'an 426. On l'a considéré, peut-être avec un peu d'exagération, comme le plus grand des jurisconsultes romains, parce que ses travaux sont, dans la forme et le fonds, le type de la conception qu'on se faisait à Rome de la science du droit. Pas plus que les autres jurisconsultes de son temps, il ne s'essaie aux constructions d'ensemble qui paraissent aujourd'hui la forme nécessaire d'une exposition scientifique. Mais, s'il peut avoir eu des égaux, il ne paraît pas avoir été dépassé dans l'art d'appliquer un principe à une espèce concrète, en dégageant des détails secondaires le point essentiel, comme dans celui de conclure d'une solution admise à une solution nouvelle qu'elle entraîne. Le souci qu'il a de donner à sa pensée l'expression la plus simple et la plus concise, et ses préoccupations réelles d'équité, ont aussi certainement contribué à la progression constante de sa popularité dans la période byzantine. P.-F. Girard.

Bibl. : Les fragments connus de Papinien se trouvent rassemblés et remis dans leur ordre primitif, dans Lenel, *Palingenesia juris civilis*, 1889, I, pp. 803-946 (ajouter le fragment des *Quæstiones*, reproduit dans Girard, *Textes de droit romain*, 1896, p. 311, 2e éd). Pour sa biographie, les notices les plus récentes sont celles de von Rohden et Jörs. dans Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie der klassischen Altertumswissenschaft*, 1893, I, pp. 172-176, et de Klebs. *Prosopographia imperii Romani*, 1897 et suiv., I, pp. 34-35, à corriger l'une et l'autre d'après Mommsen, *Zeitschrift der Savigny Stiftung*, 1891, XI, pp. 30-33. Une des meilleures appréciations de Papinien comme jurisconsulte est encore celle de Bruns. dans la 1re éd. de Pauly, *Realencyclopadie*, 1848, V, pp. 111-141. Le travail lourd et consciencieux d'Otto, *Papinianus seu de vita studiis scriptis honore et morte Æm. Papiniani*, Lugd. Bat., 1718, reste utile à consulter ; celui de M. Emilio Costa, *Papiniano, studio di storia interna del diritto romano*, Bologne. 1894-94, I-IV, a déjà 3 vol. et n'est pas encore terminé. Autres indications dans P. Krufger. *Histoire des sources du droit romain*, trad. Brissaud 1894, pp. 263-268, et Girard, *Textes de droit romain* 1895, pp. 306-307, 2e éd.

PAPION (Zool.) (V. Cynocéphale, t. XIII, p. 703).

PAPIRIA (*Gens*). Célèbre famille romaine patricienne et plébéienne. Cicéron retrace son histoire dans une lettre à Papirius Pætus, disant que jusqu'à Lucius Papirius Crassus, consul en 336, la forme du nom était *Papisius*. La fraction patricienne appartenant aux *minores gentes* comprenait les familles distinguées par les surnoms de Crassus, Cursor, Maso, Mugillanus; la fraction plébéienne, celles des Carbo, Pætus et Turdus. La *gens* citait parmi ses ancêtres le premier *rex sacrificulus*, nommé après l'expulsion des rois, et le grand pontife auquel on attribuait la collection des lois religieuses. Son premier personnage historique fut *Lucius Papirius L. f. Mugillanus*, consul en 444 et 427 ; les mêmes nom et surnom furent portés par un tribun consulaire de 422, censeur en 418 ; puis vint un *Marcus*, consul en 411, et un *Lucius*, consul en 326. — Parmi les Papirius Crassus, on trouve : un *Lucius*, consul en 436, censeur en 424 ; un *Caius*, consul en 430 ; un *Lucius*, dictateur en 340, consul en 336 et en 330 où il conquit Priverne, maître de la cavalerie (de L. Papirius Cursor) en 325, censeur en 318 ; son frère *Marcus*, dictateur en 332.

Dans la famille des Papirius Cursor, on peut citer un *Lucius*, censeur en 393, et surtout son petit-fils *Lucius*. qui fut l'un des grands hommes de la république romaine, cinq fois consul, deux fois dictateur, le type du Romain de vieille roche, dur à lui-même et aux autres, le héros de la seconde guerre samnite. Il apparaît en 340, où son parent, L. Papirius Crassus, dictateur, le prit pour maître de la cavalerie. En 333, il fut consul. En 325, on le nomme dictateur pour diriger la guerre du Samnium avec Q. Fabius Maximus comme maître de la cavalerie ; obligé de revenir à Rome pour chercher de nouveaux auspices, les premiers étant irréguliers, il laisse le commandement à Fabius, avec ordre d'éviter tout engagement. En son absence, Fabius livre bataille et la gagne près d'Imbrinium ; Papirius veut le punir. les soldats se mutinent, et à Rome, où le maître de la cavalerie s'est réfugié, le peuple intercède. Forcé de pardonner, Papirius regagne la faveur des troupes en promettant de leur abandonner le butin ; il remporte une victoire signalée, impose aux Samnites une trêve d'un an, durant laquelle ils doivent entretenir l'armée et revient célébrer le triomphe à Rome. En 320, il est réélu consul (quelques annalistes prétendent qu'il l'avait été une seconde fois dès 326), et fait campagne en Apulie devant Lucérie ; réélu consul en 319, il continue les opérations et s'empare de Lucérie. Les Frentans sont soumis ; une offre de médiation des Tarentins avait été repoussée avec hauteur. L. Papirius Cursor triomphe pour la seconde fois. En 314, il est pour la quatrième fois consul et pour la cinquième en 313. En 309, on le nomme dictateur pour réparer le désastre de Caudium et secourir l'armée de C. Marcius très menacée en Apulie ; la nomination fut faite par son ancien lieutenant Q. Fabius, alors consul ; le dictateur détruisit l'armée samnite et célébra son troisième triomphe. Il mourut peu après. C'était un homme d'une grande vigueur, mangeant et buvant sans mesure, très dur pour ses soldats, d'une sévérité poussée jusqu'à la cruauté, mais le plus énergique et le meilleur chef d'armée de son époque en Italie. — Son fils *Lucius* fut nommé consul en 293, lors de la troisième guerre samnite, avec Sp. Carvilius Maximus ; il remporta d'éclatants succès, célébra le triomphe, dédia un temple à Quirinus et l'orna de la première horloge solaire qu'il y ait eu à Rome. De nouveau consul en 272 avec Carvilius, il termina la guerre samnite en obtenant la soumission des Samnites, Lucaniens Bruttiens et Tarentins et célébra un second triomphe.

Dans la famille des Papirius Maso, on peut citer un *Lucius*, édile de 312, puis *Caius Papirius C. f. L. n.*, consul en 231, qui conquit la Corse, et n'ayant pu obtenir du sénat le triomphe, le célébra sur le mont Albain, inaugurant ainsi un nouveau système qui trouva des imitateurs ; il mourut en 213. Sa fille *Papiria* épousa Paul-Emile et fut mère du second *Scipion l'Africain*.

Dans la fraction plébéienne de la gens Papiria. les seuls personnages importants sont ceux de la famille Carbo.

Les principaux furent : *Caïus*, préteur en Sardaigne (170) ; *Caïus C. f.*, tribun de la plèbe en 131 ; partisan résolu des Gracques, il fit voter une loi assurant l'indépendance du vote et fut élu avec Caius Gracchus et Fulvius Flaccus *triumvir agris dividendis* pour l'exécution de la loi agraire. On leur imputa la mort subite et mystérieuse de Scipion, qu'ils combattaient violemment. Carbon fut élu préteur (125), puis consul (120), et à cette occasion trahit complètement ses anciens amis, faisant l'éloge des meurtriers de Caius Gracchus ; il n'en fut pas moins impliqué, sur l'accusation de Crassus, dans les poursuites contre les démocrates et obligé de s'empoisonner (Cic., *Ad Fam.*, IX, 21, 3). Cicéron vante son éloquence. — Son frère *Cneius*, consul, en 113, fut vaincu par les Teutons à Noreia ; il fut mis en accusation et s'empoisonna. — *Caïus* Papirius Carbo Arvina, fils du consul de 120. fut tribun de la plèbe en 89 ; le jeune Marius le fit tuer comme aristocrate (83). — *Cneius*, fils du consul Cneius, fut tribun en 96, préteur en 90, ardent marianiste. Cinna le choisit pour collègue au consulat (87) ; il empêcha toute entente avec Sulla ; Cinna et lui renouvelèrent leurs pou-

voirs pour 86 et préparèrent une expédition en Grèce contre Sulla. Cinna ayant été tué par ses soldats, Carbon resta seul consul. En 83, il était proconsul en Gaule cisalpine. A l'arrivée de Sulla, il organisa la résistance, fit proclamer les aristocrates ennemis publics; ceux-ci lui imputèrent l'incendie du Capitole. Refoulé au N., il livra à Sulla la bataille indécise de Clusium, mais fut battu par Pompée et Crassus à Faventia. Il réunit une nouvelle armée en Etrurie, ne put débloquer Præneste et fut abandonné par sa province de Gaule. Il s'enfuit alors dans l'île de Cosyra, fut livré à Pompée et mis à mort à Lilybée. A.-M. B.

PAPIRIUS (Caius ou Sextus), grand pontife romain qui, d'après Denys (III, 36), aurait, après l'expulsion des Tarquins, fait une collection des lois religieuses de Numa, gravées sur des tablettes de bois par ordre d'Ancus Marcius. Ce recueil est perdu, et on n'a rien conservé de précis et d'authentique du *ius papirianum*, à peine une citation du commentaire qu'en fit, à la fin de la République, Granius Flaccus.

PAPIRIUS Justus, jurisconsulte ignoré pour le surplus, de qui le Digeste a mis à contribution un recueil de constitutions en 20 livres, dont il cite les livres 1, 2 et 8. Les constitutions reproduites vont de l'an 162 à l'an 175 et l'ouvrage a été, pour ce motif, assimilé sans preuves par Huschke aux *Semestria*, recueils semestriels de constitutions de Marc-Aurèle, mentionnés à plusieurs reprises dans la littérature juridique. La date de ces constitutions et la place occupée par Papirius Justus dans l'*Index auctorum* du Digeste ont porté à le supposer contemporain de Marc-Aurèle et de Commode.

Bibl. : Fragments conservés dans Lenel, *Palingenesia juris civilis*, 1889, I, pp. 947-952. Biographie, dans P. Krüger, *Histoire des sources du droit romain*, 1894, pp. 117, nº 1, 257, et dans von Rohden et Dessau, *Prosopographia imperii Romani*, 1897-98, III, p. 11.

PAPIU-Ilarian (Alexandre), publiciste roumain, né en Transylvanie en 1828, mort le 17 oct. 1878. Il interrompit ses études pour prendre part à la Révolution de 1848 et partit en 1850 pour Padoue où il acquit en 1853 le doctorat en droit; nommé par le prince moldave Gr. Ghika professeur à la faculté de droit de Jassy et, plus tard, jurisconsulte, il occupa après 1859 le poste de procureur à la Cour de cassation. Membre de l'Académie roumaine en 1868, il légua à cette institution sa grande bibliothèque et une grande partie de ses manuscrits. Ses études sont plutôt d'ordre historique. Il a publié en roumain : *l'Histoire des Roumains de la Dacie supérieure* (1852, 2 vol.) ; *l'Indépendance constitutionnelle de Transylvanie* (1861) ; *Trésor de monuments historiques concernant la Roumanie* (1862-64, 4 vol.) ; *la Vie, les Œuvres et les Idées de Georges Sincai* (Bucarest, 1869) ; discours de réception à l'Académie.

Bibl. : J. Bianu, *A. Papiu Ilarian.*

PAPKOUNDRA. Chaîne de collines longue d'environ 200 kil. et haute de 500 à 800 m., située dans le bassin supérieur et sur la rive gauche de la Godavéri, et qui forme le rebord occidental du plateau du Gondvana ou « pays des Gonds » dans l'Inde centrale.

PAPLEUX. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de La Capelle; 457 hab.

PAPON (Jean-Pierre), littérateur et historien, né à Paget-Théniers en janv. 1734, mort à Paris le 15 janv. 1803. Il a publié : *Histoire générale de Provence*, dédiée aux Etats (Paris, 1777, 4 vol. in-4) ; *Voyage littéraire en Provence* (1780, in-12).

PAPOUASIE (Océanie) (V. Nouvelle-Guinée).

PAPOUS (Iles des). Archipel de la côte N.-O. de la Nouvelle-Guinée, dépendant de la résidence de Ternate (colonie hollandaise) ; il comprend 7.783 kil. q. et 13.000 hab. Les principales îles sont : Waigen (2.632 kil. q.), Salwati (1.960 kil. q.), Misol (1.740 kil. q.) et douze plus petites; toutes sont montagneuses, boisées, peuplées : à l'intérieur, de Papous; sur le rivage, de Malais qui relèvent du sultan de Tidor.

PAPOUS ou PAPOUA. Nom collectif des peuplades de race mélanésienne, habitant la Nouvelle-Guinée. Le mot Papou vient du malais *papouwah*, qui signifie « crépu ». Les Papous eux-mêmes n'ont dans leur langue aucune appellation spéciale commune; la population de chaque village a un nom propre. Au physique, les Papous appartiennent, en majorité, à la variété dite « papoue » de la race mélanésienne; cette variété est caractérisée par le nez convexe, à pointe épaisse, par la face plus allongée que chez les vrais Mélanésiens et par quelques autres traits. Les caractères communs aux deux variétés sont la couleur foncée de la peau, les cheveux frisés ou crépus, la taille moyenne, la dolichocéphalie, etc. Dans certaines régions, par exemple dans le S.-E. de la Nouvelle-Guinée, les Papous semblent être fortement mélangés aux Mélanésiens (Haddon) et peut-être aux Polynésiens (Finsch). De même, chez les Papous de l'embouchure du fleuve Fly (côte S. de la Nouvelle-Guinée), on peut déceler la présence des caractères propres aux Négritos : brachycéphalie, petite taille, etc. Parmi les nombreuses tribus entre lesquelles se partagent les Papous, les plus connues sont les suivantes : les *Vandessa* ou *Vandamen* de la baie Geelwink (N. de la Guinée) ; les *Arfak*, leurs voisins de l'intérieur ; les *Karons*, sur la côte N.; les *Onimes*, sur le pourtour du golfe de Mac-Clure; les *Koviaï*, au S. de la baie de Triton (côte O.); les *Kiwaï*, à l'embouchure du Fly; les *Daoudaï*, à l'O. des précédents; les *Toaripi*, les *Motou*, les *Kerepouna* de la presqu'île S.-E.; les *Dahonnis* et les *Massim*, de l'extrémité de cette presqu'île, et des îles de la Louisiade qui la prolongent au S.-E. Le costume papou est fort simple; un morceau d'écorce battue (à la mode polynésienne) autour des reins et entre les cuisses, ou bien une ceinture en fibres du cocotier avec un fourreau de bambou ou une feuille de *pandanus*, pour cacher les organes génitaux. Comme ornement, des colliers de dents d'animaux, une baguette en os, longue parfois de 15 à 20 centim., passée à travers la cloison du nez, etc. La coiffure est très compliquée; le plus souvent les cheveux sont « en vadrouille ». Dans le N. de l'île, les Papous habitent par groupes de familles dans de grands phalanstères à long corridor central dans lequel s'ouvrent les nombreuses chambres familiales. Ces maisons sont bâties sur pilotis et recouvertes d'un toit en forme de bateau renversé. Sur la côte Sud-Ouest on se contente de petites huttes en branchages.

La plupart des Papous du N. et de l'E. de la Nouvelle-Guinée font de l'agriculture à la houe, cultivant le maïs, le bananier, les patates, le tabac. Les tribus côtières s'adonnent aussi à la pêche, et prennent le poisson surtout en empoisonnant les eaux des lagunes. Les Papous ont une poterie primitive. Plusieurs tribus préparent le *kava*, boisson enivrante si répandue parmi les Polynésiens. D'autres chiquent le bétel comme les Malais. On prétend que l'anthropophagie est pratiquée par plusieurs tribus, mais des preuves sérieuses n'ont été données que pour la peuplade des *Karons*. Le mariage paraît être individuel; la polygamie est peu pratiquée. Les rites funéraires varient suivant les tribus : enterrement chez les uns; dessèchement du cadavre ou ensevelissement et exhumation des os au bout d'un certain temps chez les autres. Souvent, après la mort d'un individu, on procède à la fabrication du *Korvar*, image grossière de « l'esprit » du défunt, que l'on conserve dans la hutte. La religion est un pur animisme. Les Papous sont passionnés pour les arts graphiques; ils ornent leurs armes, comme les ustensiles les plus communs, de dessins à motifs pour la plupart « zoomorphes ». Des dessins commémoratifs des batailles, fêtes ou chasses, sur planchettes de bois ou sur feuille, sont conservés dans chaque village. Les fêtes sont fréquentes; souvent les habitants de plusieurs villages se réunissent à plusieurs centaines et passent trois ou quatre nuits de suite en ripailles, danses, chants

et libations. Les Papous n'ont pas de chefs. Toutes les affaires touchant les intérêts communs sont débattues dans des réunions formées de l'ensemble des hommes adultes de la tribu. La justice est basée sur la loi de talion avec l'admission des épreuves (ordalies). Très belliqueux, les Papous sont constamment en escarmouches, rapts, embûches, de tribu à tribu. La *chasse aux crânes*, c.-à-d. l'usage (si répandu en Malaisie) de couper la tête à un ennemi et de la porter comme trophée, est aussi pratiquée dans la plupart des tribus. J. DENIKER.

PAPPADOPOULOS (Grégoire-Georges), savant grec, né à Salonique le 12 févr. 1818, mort à Athènes en déc. 1873. Archéologue et professeur, il accomplit des voyages et des missions en France, en Angleterre, en Allemagne, et fut directeur de l'Ecole normale hellénique. Ses principaux ouvrages sont : *Etudes de linguistique grecque* (Athènes, 1840, in-8); *Critiques historiques* (*ibid.*, 1845, in-8); *Description de pierres gravées* (*ibid.*, 1855, in-4); *Eléments helléniques de la nation roumaine* (1859, in-8); *Chants populaires des Grecs de la Corse* (1864, in-8); *Excursion de Madame Dora d'Istria en Roumélie* (1864, in-4); *Pièces historiques sur le patriarche Grégoire V* (1865-66, in-8); *Etudes sociales sur les femmes grecques* (1866, in-8); *Vocabulaire des arts architectoniques* (1867, gr. in-8); *Etude sur le sentiment religieux* (1868, in-4). Tous ces écrits sont en grec moderne.

PAPPENHEIM. Ville de Bavière, prov. de Franconie moyenne, sur l'Altmuhl; 1.624 hab. (en 1895). Château ruiné, ancien couvent d'augustins. C'est le centre du *comté de Pappenheim*, issu de l'ancien comté de *Kalden* (près Donauwerth) et cité dès le XIe siècle. Les Kalden furent de fidèles serviteurs des Hohenstaufen et, avec Henri de Kalden, devinrent maréchaux d'empire à titre héréditaire; en 1334, Rodolphe de Pappenheim se voit confirmer ce titre. La Bulle d'or le constate, ajoutant que c'est l'électeur de Saxe, vice-maréchal, qui remplit la fonction. Cependant, en 1618, les comtes de Pappenheim se laissent inscrire dans le collège comtal de Souabe. La seigneurie de Pappenheim, vaste de 183 kil. q., fut médiatisée et annexée à la Bavière en 1806; les comtes indemnisés en 1815 par des domaines de l'ancien dép. français de la Sarre qu'ils vendirent à la Prusse. Des quatre branches de la maison de Pappenheim au XVe siècle, Grœfenthal, Algœw, Treutlingen, Altzheim, la dernière seule subsiste; elle est protestante.

PAPPENHEIM (Gottfried-Heinrich, comte de), général allemand, né à Pappenheim le 29 mai 1594, mort à Leipzig le 17 nov. 1632. De la branche de Treutlingen, il fit ses études à Altdorf et Tubingue, voyagea en France, Angleterre, Espagne et Italie, se convertit au catholicisme (1614) et fut nommé par Mathias conseiller impérial. Il servit dans l'armée de Sigismond, roi de Pologne, fit campagne en Russie avec le faux Dmitri, passa au service du duc Maximilien de Bavière, dans le régiment des cuirassiers de son beau-père, le comte Adam d'Herbersdorf. Il le commandait en 1620, dans la campagne de Bohême, où sa brillante charge décida le succès à la bataille de la Montagne Blanche; percé de vingt blessures, il ne fut relevé sur le champ de bataille que le lendemain. L'empereur lui conféra lui-même la chevalerie à la diète de Ratisbonne (1623), lui donna un régiment de cuirassiers qui devint légendaire dans la guerre de Trente ans et l'expédia d'abord en Lombardie où il commanda la cavalerie espagnole (1623-26). Rappelé en Bavière, il écrasa l'insurrection des paysans de la Haute-Autriche (15-30 nov. 1621) et commanda la cavalerie sous Tilly. Il figura au premier rang dans l'assaut qui emporta Magdebourg (20 mai 1631), mais sa fougue inconsidérée contribua à la perte de la bataille de Leipzig ou Breitenfeld. Il se retira à Magdebourg d'où il escarmoucha contre Baner et Guillaume de Weimar, puis reforma son armée en Westphalie et sur le Rhin inférieur, et amena à Mersebourg 9.000 cavaliers à Wallenstein (oct. 1632). Détaché vers le Rhin, il était à Halle quand il reçut l'ordre de rallier l'armée principale; il arriva au cours de la bataille de Lutzen le 16 nov. 1632; sa charge rétablit un moment les affaires des Impériaux, mais il tomba mortellement blessé de deux balles et mourut le lendemain.

BIBL. : HESS, *G.-H. Graf zu Pappenheim;* Leipzig, 1855

PAPPUS D'ALEXANDRIE, mathématicien grec qu'il faut probablement placer vers 300 ap. J.-C., quoique Suidas le fasse vivre sous Théodose Ier à la fin du IVe siècle. Il lui attribue des écrits géographiques, un ouvrage sur les présages à tirer des songes et un commentaire sur la *Syntaxe* de Ptolémée, qui a été certainement compilé par Théon d'Alexandrie. Dans la *Collection des alchimistes grecs*, il y a sous son nom un *Serment* qui indique des croyances chrétiennes ou au moins gnostiques. Mais son œuvre capitale fut une *Synagogé* (Recueil) mathématique en huit livres (le premier est perdu, ainsi que la moitié du second) qui, comme importance, pour notre connaissance de la science grecque, atteint les œuvres qui nous restent d'Euclide, d'Apollonius et d'Archimède. Sa traduction par Commandin (Pesaro, 1588) a exercé la plus heureuse influence sur la renaissance de la géométrie au XVIIe siècle. Sans rappeler les nombreux travaux qu'elle a provoqués, il suffit de mentionner que l'objet de la *Géométrie* de Descartes est, en grande partie, la solution d'un *problème de Pappus* qu'on peut énoncer comme suit : « Etant donné $2n$ droites (dont deux peuvent se confondre), trouver le lieu des points, tels que le produit des distances de chacun d'eux à n de ces droites soit dans un rapport donné avec le produit de ses distances aux n autres ». Ce n'est pas que Pappus soit un mathématicien de premier rang, et l'intérêt de son œuvre est surtout qu'il nous a conservé des extraits ou des analyses de travaux perdus. Mais il est profondément versé dans l'étude des écrits anciens; il a l'esprit juste, très suggestif et très généralisateur (comme on peut le voir par l'exemple cité). Le plus important des énoncés qu'il revendique personnellement est celui du théorème dit de *Guldin* (V. ce nom). — Le texte grec de Pappus est resté longtemps inédit; on en a aujourd'hui une excellente édition par Hultsch (Berlin, 1876-78). Ce qui reste du deuxième livre est consacré à l'arithmétique (travaux d'Apollonius); le livre III, au problème des deux moyennes proportionnelles, aux médiétés, aux paradoxes d'Erycinos et aux polyèdres réguliers; le livre IV, à diverses questions de géométrie (écrits perdus d'Archimède, conchoïde, quadratrice, hélices, trisection de l'angle, etc.). Le livre V comprend la théorie des isopérimètres, celle des solides semi-réguliers d'Archimède, la comparaison des polyèdres réguliers. Le livre VI étudie les ouvrages dits du *Petit Astronome;* le livre VII, ceux de l'analyse géométrique; le livre VIII traite de la *Mécanique*. Ces divers livres sont dédiés à des personnages différents, Pandrosion, Megethion, Hermodore (son fils); l'ouvrage n'a pas été conçu suivant un plan régulier, et ce n'est qu'à partir du livre V que s'accuse l'idée de traiter méthodiquement un sujet spécial au lieu de juxtaposer des questions curieuses. C'est surtout le livre VII qui est précieux pour l'histoire de la science et qui a été le plus approfondi, mais les autres peuvent encore offrir, même aux géomètres contemporains, des questions intéressantes, et en fait, de tous les monuments de la mathématique grecque, l'œuvre de Pappus est le seul dont l'étude directe reste toujours utile. Paul TANNERY.

PAPROCKI (Barthélemi) (*Bartosz*), écrivain polonais, né en 1550, mort en 1614. Il appartient également à l'histoire de la littérature tchèque. Il s'occupait surtout de généalogie et d'héraldique polonaises. Il raconte souvent des épisodes très intéressants de son temps, mais ce qui manque le plus à ses ouvrages, c'est l'unité et la critique. Quelques-uns de ses écrits sont de véritables pamphlets, surtout contre les femmes. Ses travaux les plus importants sont : *les Armes de la noblesse polonaise* (Cracovie, 1584,

en polonais) ; *Miroir du margraviat de Moravie* (Olmütz, 1593), et *Ordre de succession des princes et des rois de Bohême* (Prague, 1602), tous deux en tchèque.

PAPS (Les). Monts d'Irlande (V. Irlande, t. XX, p. 948).

PAPULE (Méd.). Lésion élémentaire primitive de la peau, constituée par une petite élevure solide et résistante, produite par des infiltrats de la couche superficielle du derme, de grosseur variable, allant du volume d'une tête d'épingle à celui d'une lentille, à évolution plus ou moins rapide suivant l'affection (*prurigo, lichen, pityriasis rubra, kératose pilaire, syphilis*, etc.) qu'ils caractérisent et ne laissant presque jamais de traces de leur passage, la plupart aboutissant à la résolution totale. La coloration varie du rose au brun foncé en passant par des nuances intermédiaires (rouge, jaune, jaune cuivré). Henri Fournier.

PAPWORTH (Les), architectes anglais du xixe siècle. Le plus anciennement connu, *John* Papworth, fils d'un stuccateur habile, naquit à Londres le 14 janv. 1775 et mourut à Little Paxton, près Saint-Neot (Hunt), le 16 juin 1847. Elève de sir W. Chambers, John Papworth exécuta de nombreuses œuvres dans le style de la Renaissance italienne et exerça ainsi une réelle et grande influence sur l'architecture anglaise de la première moitié de ce siècle. Il publia la 4e édit. de l'ouvrage de Chambers, *Decorative Part of civil Architecture*, qu'il annota, et : 1° *Essay of the Causes of the Dry Rot in Buildings* (Londres, 1803, in-4) ; 2° *Select Views in London* (1816, in-8, 76 pl.) ; 3° *Rural Residences, a Series of villas* (1816-19-22, in-8) ; 4° *Ornemental Gardening* (1823, in-8), etc. — *John-Woody* Papworth, fils aîné du précédent, né à Londres le 4 mars 1820, mort à Londres le 6 juil. 1870, fit construire l'Albert Institution, dans Gravel-Lane, et contribua puissamment, par sa constante collaboration, au succès du *Dictionary of Architecture*, édité par l'*Architectural Publication Society* (Londres, demi-fol., XXIV parts, pl. et gr.). — Un frère cadet du premier John Papworth, *George* Papworth, né à Londres le 9 mai 1781, mort à Dublin le 14 mars 1855, fit élever de nombreux édifices publics et privés par toute l'Irlande et fut réellement le rénovateur de l'architecture de ce pays pendant la première moitié du xixe siècle. — Enfin, un fils de ce dernier, *John-Thomas* Papworth, né à Dublin le 17 déc. 1809, mort à Paris le 6 oct. 1841, fut l'auteur des modifications et des agrandissements de Leinster House, à Dublin, en vue d'y créer le Musée industriel de l'Irlande avec grande salle de conférences. Charles Lucas.

PAPYRIER (Bot.) (V. Broussonétie).

PAPYRUS (du latin *papyrus*, du grec πάπυρος). **I. Botanique.** — C'est le *souchet à papier*, belle plante monocotylédone de la famille des Cypéracées, qui croit dans les marais de l'Abyssinie, de l'Egypte, de la Sicile et de la Calabre. C'est le *Cyperus papyrus* ou *Papyrus antiquorum* des botanistes. Ce souchet vivace a un rhizome féculent dont les anciens Egyptiens se nourrissaient, et une tige triangulaire, haute de 2 m. à 2^m,50, sans feuilles, et terminée par une large ombrelle des plus élégantes que rendent très gracieuse la légèreté et la ténuité de ses rayons et de ses ombellules. C'est avec la tige du papyrus que les anciens fabriquaient leur papier. Ils découpaient celle-ci en tranches minces qu'ils superposaient en les entre-croisant à angle droit. Ensuite ils battaient le tout, l'aplatissaient et en lissaient la surface avec un instrument d'ivoire ou avec la pierre ponce, l'agate. Pour préserver de l'humidité et des insectes le papyrus ainsi préparé, on le plongeait ensuite dans l'huile de cèdre. Les anciens réussissaient à fabriquer, avec cette substance, de très grandes feuilles de papier qui leur servaient pour écrire, soit qu'ils disposassent ces feuilles en livres, soit qu'ils en fissent des rouleaux.

II. Histoire. — On sait que le papyrus a été employé en Egypte dès une haute antiquité. L'Egypte, et spécialement la ville d'Alexandrie, continua longtemps à approvisionner de papyrus tout le monde antique. Des diplômes impériaux grecs et latins sur papyrus ont été, à diverses reprises découverts en Egypte et particulièrement au Fayoum. Un grand nombre d'actes privés étaient également écrits sur papyrus. Les *chartes de Ravenne* en ont conservé de nombreux spécimens. La chancellerie pontificale employa le papyrus pour y expédier les bulles des papes jusqu'au milieu du xie siècle. Les diplômes des rois mérovingiens furent écrits également sur papyrus pendant tout le viie siècle, et l'on trouve en France des documents sur papyrus jusqu'à la fin du viiie. Généralement, le papyrus était disposé en rouleau (*volumen*). Les rouleaux, tels qu'on les fabriquait en Egypte, avaient plus de 14 m. de longueur sur une largeur qui ne dépassait pas 20 à 25 centim. Les rouleaux calcinés trouvés à Herculanum donnent une idée de ce qu'étaient ces *volumina*. Mais à l'époque mérovingienne, on découpa aussi le papyrus en feuillets pour en former des livres, parfois en intercalant entre chaque cahier de papyrus un feuillet de parchemin pour donner à l'ensemble plus de solidité et de consistance. Le papyrus dont on se servait en Occident fut d'importation égyptienne jusqu'à la fin du xe siècle. La fabrication constituait un monopole, et chaque feuillet devait être marqué d'une estampille. Lorsque les fabriques d'Egypte eurent cessé de fonctionner, remplacées par des fabriques de papier, on fabriqua pendant quelque temps encore du papyrus en Sicile, mais les dernières bulles pontificales qui ont cette provenance montrent combien ce papyrus de Sicile était un produit inférieur.

Le papyrus était désigné en latin par les mots *charta, tomus, chartarum tomus*, et plus tard *papyrus*, d'où nous avons fait papier. Les mêmes expressions furent naturellement appliquées au papier lorsque celui-ci eut remplacé le papyrus complètement disparu, et lorsque, au xvie siècle et depuis, les savants retrouvèrent des documents sur papyrus, ils crurent qu'ils étaient écrits sur un papier fait avec de l'écorce d'arbre et les désignèrent sous le nom de papier d'écorce. En réalité, on ne fabriqua jamais de papier en Occident de cette manière, et, vérification faite, tous les documents désignés comme écrits sur papier d'écorce sont des papyrus.

III. Alchimie. — Papyrus de Leyde. — Ce papyrus est le plus ancien manuscrit connu relativement à l'alchimie. C'est l'un de ces vieux traités, dont les pareils ont été brûlés par Dioclétien vers l'an 290 de notre ère, afin, nous disent les chroniqueurs, que les Egyptiens ne pussent s'enrichir par cet art et en tirer des richesses qui leur permissent de se révolter contre les Romains. Le papyrus en question a été trouvé à Thèbes dans un tombeau, et il a fait partie d'une collection d'antiquités égyptiennes réunies par d'Anastasi, vice-consul de Suède à Alexandrie, et vendues par lui en 1828 au gouvernement des Pays-Bas. J'ai donné une traduction avec commentaire de ce Papyrus dans mon *Introduction à la chimie des anciens et du moyen âge*. C'est le carnet d'un orfèvre, renfermant des formules pour composer des alliages métalliques, pour dorer les métaux et pour teindre les étoffes en pourpre. Ces alliages étaient destinés à imiter l'or et l'argent et à les falsifier : l'*asem* ou argent artificiel y joue un rôle très important. Ces recettes, purement techniques et faciles à reproduire, sont les mêmes qui figurent dans le traité de chrysopée du pseudo-Démocrite, point de départ des textes alchimiques grecs, et de toutes les pratiques et théories des transmutateurs : c'est là ce qui fait la grande importance du Papyrus de Leyde, qui a donné la clef des procédés alchimiques, au moins à leur origine. Les mêmes recettes se sont conservées textuellement dans de vieux manuscrits latins du viiie et du xe siècle, renfermant les pratiques des arts et métiers, suivies depuis le temps de l'empire romain ; elles figurent textuellement dans la *Mappæ clavicula*, traité fort étendu du xe siècle, et dans plusieurs autres manuscrits. M. Berthelot.

Bibl. : Alchimie. — Berthelot, *Origines de l'Alchimie*, 1885. — *Introduction à l'alchimie des anciens*, 1889. — *Collection des alchimistes grecs*, 1887. — *Histoire de la chimie au moyen âge*, 1893, t. I.

PÂQUE. Ce nom désigne à la fois une fête juive et une fête chrétienne.

Pâque juive. — La Pâque juive est une des trois fêtes solennelles pour lesquelles les mâles, parmi les enfants d'Israël, devaient se présenter devant l'Éternel avec des offrandes (*Exode*, XXIII, 14-15). Il semble que c'était celle qui amenait à Jérusalem le plus grand nombre de pèlerins. Elle est célébrée au moment de la pleine lune, le quatorzième jour du mois de *Nissan*, le premier mois de l'année des Israélites, correspondant à la fin de mars et au commencement d'avril. Nous empruntons au livre de l'*Exode* le récit des faits auxquels la Bible rapporte l'origine de cette institution. L'Éternel voulant contraindre, par main forte, Pharaon à permettre aux Israélites de sortir de l'Egypte, dit à Moïse : « Vers minuit, je passerai à travers l'Egypte, et tout premier-né mourra, depuis le premier-né de Pharaon, qui devait être assis sur le trône, jusqu'au premier-né de l'esclave, qui travaille au moulin, même le premier-né des bêtes. Et il y aura un grand cri au pays d'Egypte, tel qu'il n'y en eût et n'y aura jamais de semblable. Mais, parmi les enfants d'Israël, un chien ne remuera point sa langue, depuis l'homme jusqu'aux bêtes, afin que vous sachiez que Dieu aura mis de la différence entre les Egyptiens et les Israélites (XI, 4-7) ». Pour bénéficier de cette différence et empêcher le dévastateur d'entrer dans leurs maisons, les enfants d'Israël devaient immoler, entre les deux vêpres, un agneau ou un chevreau de l'année, mâle et sans défaut. Le sang était reçu dans un bassin, et on devait y tremper un bouquet d'hysope, pour en arroser le linteau et les deux poteaux de la porte de chaque maison. Il arriva donc qu'à minuit l'Éternel frappa tous les premiers-nés du pays d'Egypte ; et il y eut un grand cri en Egypte, parce qu'il n'y avait aucune maison où il n'y eut un mort. Pharaon se leva, il appela Moïse et Aaron et leur dit : « Sortez du milieu de mon peuple et servez l'Éternel » (XII, 5, 6, 7, 13, 22, 30, 31). Pour perpétuer le souvenir de cette délivrance et en reproduire les principales circonstances, l'Éternel ordonna, par décret perpétuel, aux Israélites d'instituer, lorsqu'ils seraient entrés dans le pays qu'il leur avait promis, une fête solennelle. Elle devait être célébrée chaque année et durer sept jours. Au premier et au septième, il y aurait une sainte convocation et on ne ferait aucune œuvre. Dès le premier jour, on retirerait le levain de toutes les maisons ; et quiconque mangerait du pain levé pendant les sept jours de la fête, serait retranché de l'assemblée d'Israël, tant celui qui habitait comme étranger que celui qui était né au pays. De là, le nom de Fête des pains sans levain donné à la pâque. En la première nuit, l'agneau ou le chevreau rôti au feu avec sa tête, ses jambes et ses entrailles, devait être mangé avec des herbes amères. Ce qui en resterait au matin serait brûlé. Quand les enfants demandaient ce que signifiait cette cérémonie, on leur répondait : « C'est le sacrifice de la pâque à l'Eternel, qui passa par-dessus les maisons des enfants d'Israël, lorsqu'il frappa l'Egypte et qu'il préserva nos maisons » (XII, 14, 25, 15-19, 8-10, 26-27). L'agneau ou le chevreau devait être mangé dans la même maison ; il était interdit d'en emporter la chair dehors et d'en briser les os. Les incirconcis ne pouvaient prendre part à ce repas (46-48). — Le livre des *Nombres* (XXVIII, 16-25) complète ces prescriptions par l'indication des sacrifices et des offrandes qui devaient avoir lieu pendant les sept jours de la fête : chaque jour, outre les sacrifices ordinaires, un holocauste comprenant deux jeunes taureaux, un bélier, sept agneaux d'un an et un bouc expiatoire. On y joignait un gâteau de fine farine pétrie à l'huile. Primitivement, le père de famille immolait lui-même l'agneau pascal ; mais peu à peu l'usage s'établit de charger les lévites de ce soin (2, *Chroniques*, XXX, 17 ; XXXV, 11).

Voici les renseignements complémentaires qu'on trouve dans le *Talmud* : Dès le mois précédent, on prenait des précautions minutieuses pour être en état de pureté à l'époque de la fête. L'agneau pascal devait être choisi le dixième jour du mois de Nissan ; mais cette règle n'était point observée par les étrangers, dont la plupart n'arrivaient à Jérusalem qu'un jour ou deux avant la Pâque : ils achetaient un agneau dans la cour du Temple. Le 14 nissan était consacré à des purifications corporelles et, plus diligemment encore, à la recherche du pain fermenté. Pour le découvrir, chaque père de famille prenait une chandelle et inspectait tous les recoins de la maison. Le pain qu'on trouvait était placé sur un plat, puis brûlé dans un feu allumé à ciel ouvert. L'eau et la farine destinées à la fabrication des pains azymes étaient examinées soigneusement. Ces pains étaient cuits dans la matinée. A midi, tant que le temple exista, la fête était annoncée au son des trompettes, et chaque chef de famille portait son agneau au temple. Après le sacrifice du soir, les agneaux étaient égorgés par les prêtres, qui en répandaient le sang sur l'autel. Chacun alors emportait son agneau en sa maison, où il était rôti. Quand tout était prêt pour le souper pascal, le père de famille faisait circuler une coupe de vin, en prononçant une prière. Une seconde coupe circulait pendant qu'il rappelait aux enfants la signification de la cérémonie. Ensuite on chantait les psaumes (CXIII-CXVIII) pendant que circulait pour la troisième fois la coupe, qu'on appelait en ce moment *coupe de bénédiction*. La coupe circulait une quatrième fois, parfois même une cinquième, et on chantait les psaumes CXX et suivants. A minuit, les portes du temple s'ouvraient, et le peuple arrivait en foule pour les sacrifices d'action de grâce. — Le 16 nissan, on allait en procession solennelle couper la première gerbe et on l'apportait au temple, où elle était offerte suivant les rites prescrits. Cette cérémonie a fait supposer qu'une fête agricole, une fête de printemps, avait été adjointe à la Pâque, et même que la Pâque n'était qu'une transformation de cette fête.

Pâque chrétienne. — Les pères apostoliques ne mentionnent nulle part des fêtes annuelles qui auraient été célébrées de leur temps, mais de l'attachement que les premiers chrétiens appartenant à la nation juive professaient pour l'observance de la loi et du culte mosaïques (V. Christianisme, t. XI, pp. 273 et suiv.) on peut induire, avec vraisemblance, qu'ils restèrent fidèles à la Pâque. Aux souvenirs qu'elle devait perpétuer pour les israélites, ils ajoutèrent le souvenir de la mort de Jésus-Christ. En effet, contrairement aux indications contenues dans les Evangiles selon saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, l'Evangile selon saint Jean rapporte que Jésus mourut le 14 nissan, précisément à l'heure où l'on immolait l'agneau pascal. Cette tradition fut acceptée presque unanimement par les Eglises primitives, et elle dut servir, dans les Eglises de l'Asie Mineure, de base pour la fixation de la fête. Les anciens documents ne fournissent aucun renseignement certain sur ce qui se faisait dans les autres Eglises. Il est difficile de préciser le moment où elles commencèrent à célébrer l'anniversaire de la mort de Jésus. Mais quand on trouve l'usage établi en Occident, on peut y constater aussi que la célébration avait lieu, non le 14 nissan invariablement, quel que fût le jour sur lequel cette date tombait, mais le *vendredi* le plus rapproché. En 160, cette différence provoqua une controverse entre Polycarpe, évêque de Smyrne, et Anicet, évêque de Rome. Cette controverse ne troubla point leurs bonnes relations, ni celles de leurs Eglises. Mais Victor (185-198), un des premiers évêques de Rome qui prétendirent faire prévaloir la suprématie de leur siège, s'irrita de ce que d'autres Eglises avaient, relativement à la fête de Pâque, un usage qui se disait apostolique et qui différait de l'usage romain. Il entreprit (196) d'imposer l'usage de Rome à toute la chrétienté. Il y réussit presque partout. Les Eglises de l'Asie Mineure lui opposèrent une invincible résistance. Polycrate, évêque d'Ephèse, lui répondit que ces Eglises ne pouvaient point se départir d'une coutume consacrée par les apôtres Phi-

lippe et Jean, par Polycarpe, Papyrius, Méliton, tous évêques, saints et martyrs, qui avaient constamment célébré la Pâque, le 14 nissan, conformément à l'Evangile ; il fut soutenu par tous ses collègues (concile d'Ephèse, 197). Victor rompit la communion avec eux, et il essaya d'induire les autres Eglises à faire de même. Mais beaucoup d'évêques, même de son parti, réprouvèrent ce procédé. Parmi eux, Irénée, évêque de Lyon, qui l'exhorta à imiter la modération d'Anicet. La question resta ouverte et l'entreprise des évêques de Rome, pour imposer l'uniformité du culte et la suprématie de leur siège, fut tenue en échec pendant près de cent trente années. En 325, le concile de Nicée décida que désormais la Pâque serait célébrée partout le même jour qu'à Rome, et non le 14 nissan. Cependant, plusieurs communautés asiatiques restèrent fidèles aux anciens usages. A cause du nombre 14, on appelait QUARTODÉCIMANS ceux qui les observaient. On finit même par étendre ce nom à tous ceux qui n'obéissaient point à la prescription du concile de Nicée, quels que fussent le jour adopté par eux pour la Pâque et les motifs de ce choix. On les traita indistinctement comme hérétiques. Plusieurs, comme les montanistes, les novatiens, les audiens, l'étaient sur d'autres points.

La Pâque consacrée primitivement à l'anniversaire de la mort de Jésus, πάσχα σταυρώσιμον, était une fête de deuil et de jeûne. Elle était suivie immédiatement d'une autre Pâque, πάσχα ἀναστάσιμον, célébrant la résurrection, l'ascension de Jésus et l'effusion du Saint-Esprit sur les disciples; c'était une fête joyeuse, qui durait cinquante jours, et qu'on appelait *Pentecôte* dans son ensemble (Tertullien, *De Baptismo*, 19; Origène, *Contra Celsum*, VIII, 22). Cette période, commençant aussitôt après la Pâque funèbre, appelait spécialement sur ce commencement l'idée de la résurrection. Cette idée prévalut et détermina le dédoublement de la Pentecôte, dont la fin et le nom furent affectés au souvenir de l'effusion du Saint-Esprit, et dont le commencement, sous le nom spécial de Pâque, fut voué au souvenir de la résurrection. Dès lors, cette dernière fête, changeant de caractère et d'objet, dut aussi changer de jour, le vendredi restant réservé au souvenir de la mort. En effet, l'Evangile rapporte que Jésus ressuscita le premier jour de la semaine juive, lequel correspond au dimanche des chrétiens. Il fut donc établi que la fête aurait lieu toujours un dimanche, et que ce dimanche serait celui qui suit immédiatement le quatorzième jour de la lune de mars. Il est réglé, non d'après le cours astronomique de la lune, mais suivant des calculs déterminés par l'Eglise. Ils sont indiqués au mot EPACTE, t. XVI, et COMPUT, t. XII, et font mouvoir la fête dans un espace de trente-cinq jours, s'étendant du 21 mars au 25 avr., ce qu'on appelle les trente-cinq JOURNÉES PASCALES. La fixation de cette fête a une grande importance dans la répartition de l'année ecclésiastique, parce que c'est à elle que se rapporte, suivant des intervalles précis, l'indication des *fêtes mobiles* et des observances qui y sont attachées : Carême, Semaine sainte, Ascension, Pentecôte, Trinité, Fête-Dieu. — On appelait EPITRES PASCALES des instructions adressées par les patriarches et les métropolitains aux évêques soumis à leur juridiction, pour leur indiquer le jour où la fête de Pâque devait être célébrée. Elles étaient portées par des messagers spéciaux. Baronius, Binius, Dupin et beaucoup d'autres historiens ecclésiastiques affirment que le concile de Nicée investit les patriarches d'Alexandrie de l'office d'annoncer, chaque année, à toute l'Eglise catholique, le jour de la fête. Il est incontestable qu'à une certaine époque ces patriarches faisaient cette notification aux évêques de Rome aussi bien qu'aux évêques d'Egypte. Mais, comme le décret en vertu duquel ils agissaient ainsi ne peut être produit, les ultramontains attribuent le fait, qu'ils ne peuvent nier, non à une disposition canonique, mais à l'autorité qu'on reconnaissait alors au siège d'Alexandrie, en matière de computation mathématique ou astronomique. — Pour notions accessoires, V. CARÊME, CIERGE PASCAL, ŒUFS DE PÂQUE, QUASIMODO, EUCHARISTIE, COMMANDEMENTS DE L'EGLISE, pour la communion, E.-H. VOLLET.

Pâques fleuries. — Nom populaire donné au dimanche des Rameaux.

Pâques Véronaises (V. VÉRONE).

BIBL. : HILGENFELD, *Der Paschastreit und das Evangelium Johannis ; Theol. Jahrb.*, 1849. — STEIZ. *Die Differenz der Occidentalen und der Kleinasiaten ; Theol. Stud.*, 1856

PAQUEBOT (V. BATEAU A VAPEUR, t. V, p. 706 et suiv., BATEAU-POSTE, pp. 742 et suiv.).

PAQUELIN (Claude-André), médecin français, né à Avignon le 30 déc. 1836. Pharmacien interne des hôpitaux de Paris (1861), il étudia ensuite la médecine, devint interne de Saint-Lazare (1868), médecin en chef des postes avancés durant le siège de Paris (1870). Il a publié d'intéressantes recherches de chimie biologique présentées à l'Académie des sciences, sur la constitution chimique des globules sanguins et le fer du sang, sur l'origine, le rôle physiologique des phosphates (1873-78) qu'il a beaucoup contribué à éclaircir. D'autre part, il a créé une série d'ingénieux instruments dont le plus célèbre est le *thermocauthère* (V. ce mot), qui lui valut une notoriété universelle. Il a poursuivi l'application de sa méthode non seulement aux opérations chirurgicales, mais à l'industrie par son fer à souder à foyer de platine (1876), ses appareils automatiques à jet forcé (1880), son éolipyle (1886), son pyrophore (1890) et enfin ses pyrographes et pyrochromes (1892), qui fournissent un nouveau et très curieux procédé de gravure. Ses carburateurs ont ouvert à l'éclairage une voie où l'on s'engage de plus en plus. Le Dr Paquelin a pris une place marquante dans le journalisme scientifique comme rédacteur en chef de la *Tribune médicale* (1872), rédacteur scientifique de la *Libre Parole* (1892) et collaborateur de plusieurs périodiques.

PÂQUERETTE (*Bellis* L.). I. BOTANIQUE. — Genre de Composées-Astérées, formé de petites herbes, dont le capitule présente un involucre hémisphérique, formé de deux rangées de folioles égales et un réceptacle nu, conique ; les fleurs du disque sont hermaphrodites, tubuleuses à 4-5 dents, les fleurs ligulées de la circonférence femelles. Les akènes sont obovales-comprimés. L'espèce type, le *B. perennis* L., est bien connue de tout le monde ; elle est extrêmement commune dans les prairies, sur les pelouses, au bord des chemins ; c'est la « petite consoude » (*Consolida minor*) des anciennes pharmacopées, employée autrefois comme astringente et vulnéraire. Dr L. HN.

II. HORTICULTURE. — On cultive les pâquerettes en bordures, en touffes ou en pots. Les variétés semi-doubles peuvent se multiplier de graines, en août. Les jeunes plants se mettent en place en automne. On renouvelle les pâquerettes d'éclats du pied quand leur végétation faiblit.

PAQUES (Ile de) ou **RAPA** NUI. Ile du Pacifique sud-oriental, vers 27° 8′ 24″, lat. S. et 111° 45′ 5″ long. O. de Paris. L'île a été découverte en 1687 par le boucanier anglais Davis ; en 1726, le navigateur hollandais Roggeween y débarqua le jour de Pâques et donna ce nom à l'île. Behrens, Cook, La Pérouse et d'autres visitèrent depuis l'île de Pâques. Mais la plupart des récits qu'on a eus jusqu'à présent étaient empreints d'un peu d'imagination.

L'île de Pâques, de forme triangulaire avec la ligne de base vers le S., a une superficie d'environ 8.000 hect. ; elle est formée de cratères éteints et de bancs de laves souvent de grandes dimensions. La végétation herbacée est très puissante, mais il n'y a pas d'arbres, sauf des buissons de mûriers dont les tiges n'ont que quelques pouces de diamètre. Toutes les roches sont volcaniques, et les éruptions ont été successives ; des cavernes naturelles sont nombreuses dans l'île et montrent qu'elles servirent de refuge à des hommes à diverses époques. Le sol est formé de collines dont les plus élevées ne dépassent pas 300 m. Dans le sud, l'île est plus élevée et on y remarque

un cratère dont les parois sont verticales sur une hauteur de plus de 120 m. Les plaines sont recouvertes d'une grande quantité de pierres qui semblent provenir de l'énergie dernière des volcans. La côte est bordée de falaises et de pics de 300 à 600 m. d'élévation et d'un abord très difficile ; les navires jettent donc l'ancre en se guidant sur la direction du vent ; au S. se trouvent de bons ancrages avec les vents du N. ou d'O. ; avec les vents d'E., l'encrage est bon dans la baie de Cook ou Hanga Roa, à l'O. de l'île.

L'eau douce se rencontre au fond des cratères, mais elle est saumâtre dans les puits. Les vents alisés soufflent d'octobre à avril ; d'avril à octobre le temps est variable avec vent d'O. fréquent et beaucoup de pluie. Le tonnerre et les éclairs semblent inconnus. Il n'y a actuellement que 150 hab. dans l'île, un grand nombre ayant été emmenés, en 1878, par les missionnaires aux îles Gambier. Ce sont des Polynésiens qui ne paraissent pas être originaires de l'île même. En 1770, don Philippe Gonzalès prit possession de l'île de Pâques au nom du roi d'Espagne ; mais depuis 1888 elle appartient au Chili dont elle est distante d'environ 3.700 kilom.

Le principal intérêt de cette terre consiste dans le nombre et la variété des monuments qu'on y rencontre. Sur tous les points de l'île on trouve des rochers sculptés présentant des visages humains, des oiseaux, des poissons, des hiéroglyphes et une espèce d'animal ayant une tête de chat et une forme se rapprochant de celle de l'homme. Le long de la côte sont exposées, face à la mer, des statues colossales, quelques-unes de plus de 20 m. de haut et d'un poids de 250 tonnes ; 500 de ces statues ont été comptées dans l'île ainsi que plus de 100 grandes plates-formes atteignant plus de 100 m. de long et près de 3 m. en hauteur et en largeur.

« Les statues, dit M. H. Vere Barclay, qui a fait partie, en 1897, d'une mission spéciale chargée de l'étude de cette île, sont à tous les degrés de fabrication, les unes encore attachées à la carrière où on les construisait, entourées des éclats enlevés par les travailleurs ; d'autres ont été abandonnées pendant qu'on les conduisait à la plate-forme qu'elles devaient orner. Tout semble prouver qu'il y eut une cessation soudaine de travail probablement due à une grande catastrophe volcanique ; plusieurs d'entre elles sont verticales, mais ont leurs pieds enterrés dans la boue volcanique et les scories. D'autres statues qui gisent sur le sol ont dû être arrachées de leur piédestal : l'énergie volcanique, qui arrêta soudainement les travaux, fit disparaître l'étrange race qui bâtissait ces énormes constructions. Toute l'île n'est d'ailleurs qu'un vaste sépulcre, on trouve des restes humains partout où l'on creuse le sol, et j'ai recueilli une collection complète de crânes sous les statues tombées ou dans les cavités des plates-formes. L'examen de ces crânes indique chez cette race disparue une taille moyenne, mais une assez grande intelligence ; toutefois, il faudrait faire des recherches plus étendues, car les crânes que j'ai recueillis ne sont peut-être pas ceux de l'ancienne race… » Ces travaux gigantesques n'ayant pu être accomplis que par une population fort nombreuse, on se trouve en présence de deux hypothèses : ou bien l'île de Pâques était autrefois beaucoup plus étendue et a eu une partie de son terrain engloutie dans l'Océan, ou bien elle faisait partie d'un archipel disparu ou d'un continent qui se reliait à l'Amérique du Sud. On trouve en effet une grande ressemblance entre les inscriptions de la péninsule de Maya, récemment explorées et déchiffrées, et celles des rochers et des statues de l'île de Pâques. P. Lemosof.

Bibl. : *C. R. des séances de la Soc. de Géogr.*, avr. 1899.

PAQUET (Métallurgie) (V. Fer, t. XVII, p. 237).

PAQUETAGE (Art milit.). On appelle paquetage le mode de disposition des effets d'habillement du soldat dans le havresac (infanterie) ou le porte-manteau (cavalerie), ou encore sur les planches à bagages des chambres de caserne. Les moindres détails du paquetage doivent être rigoureusement uniformes, et des instructions spéciales affichées dans toutes les chambres donnent, à cet égard, de nombreuses indications complétées par les prescriptions spéciales des chefs de corps.

PAQUOT (Jean-Noël), historien belge, né à Florennes en 1722, mort à Liège en 1803. Il entra dans les ordres et fut nommé professeur d'hébreu au collège des Trois-Langues à l'Université de Louvain. Il occupa successivement les fonctions d'historiographe de l'impératrice et de bibliothécaire de l'Université. En 1771, il fut jeté en prison, à la suite d'une accusation d'immoralité qui ne fut pas complètement établie, mais qui laissa la réputation de Paquot quelque peu entamée. Mis en liberté au bout de quelques mois, il dut abandonner sa chaire, et obtint la place de bibliothécaire du duc d'Arenberg. En 1787, le prince-évêque de Liège, François de Hoensbroeck, le nomma professeur d'écriture sainte à son séminaire ; après une courte suspension motivée par son refus de serment aux autorités révolutionnaires, Paquot reprit ses cours et les continua jusqu'à la chute définitive du gouvernement épiscopal. C'était un homme d'une vaste érudition et d'une remarquable activité. Son ouvrage capital est l'excellent recueil biographique, intitulé *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liège et de quelques contrées voisines* (Louvain, 1763-70, 18 vol. in-8 ou 3 vol. in-fol.). On lui doit aussi de bonnes éditions de l'*Histoire générale de l'Europe* de Robert Macquereau (Louvain, 1765, in-4) ; de Molanus : *de Historia sanctorum imaginum et picturarum* (*ibid.*, 1771, in-4) et d'autres moins importants. La bibliographie complète des œuvres de Paquot se trouve dans l'*Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique* de 1841.

PARA. Ville. — Ville du Brésil, cap. de l'Etat de ce nom, aussi nommée *Nossa Senhora de Belem* ou simplement *Belem* (V. ce mot).

Etat. — L'Etat de Para ou Grão Para est le plus septentrional des Etats-Unis du Brésil ; il occupe 1 million 149.712 kil. q. peuplés en 1890 de 859.821 hab. (0,7 par kil. q.) sur les deux rives de l'Amazone, dont il comprend essentiellement la vallée et le bassin inférieurs. Il est compris entre les Guyanes au N., l'Etat d'Amazonas à l'O., ceux de Mato Grosso et Goyaz au S., Maranhão au S.-E. et l'océan Atlantique au N.-E. La plus grande partie appartient à la plaine alluviale de l'Amazone ; le long de la rive N. s'étend le renflement argileux et gréseux de la sierra de Ereré (280 m.) ; la frontière septentrionale du Para est formée par les monts Tumuc-Humac, dont les contreforts et notamment les monts Acaray (1.250 m.) accidentent cette région. Au S. de l'Etat nous trouvons la serra de Graudans. L'Amazone reçoit du S. trois de ses principaux affluents, le Tapajoz, le Xingu, le Tocantins dont le cours inférieur appartient à l'Etat ; le rio Para est le bras méridional du fleuve, qui, confondu avec le Tocantins, s'évase en un vaste estuaire au S.-E. de l'île Marajo ; le port de Para ou Belem, débouché principal du commerce fluvial, est accessible en tout temps aux navires tirant $6^{m},80$. — L'intérieur du pays, couvert par la forêt vierge, sauf à l'E. où commencent les savanes, est mal connu. La frontière vis-à-vis de la Guyane française n'est pas encore définie, un vaste territoire demeurant *contesté* entre l'Oyapok et l'Araguary (V. Guyane). Le climat est tropical, tempéré par les vents de mer d'E. et N.-E. ; la température moyenne annuelle de Para varie entre 26° et 28° ; les nuits sont fraîches et la rosée abondante.

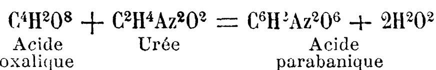
La population est en majorité de sang indien ; le grand commerce est aux mains des Européens, Anglais, Allemands et Français ; les Portugais forment la classe des grands propriétaires et la classe des petits commerçants ; il n'y a guère de nègres qu'au voisinage de la côte. L'agriculture est délaissée et on importe la majeure partie des vivres consommés dans les villes : seule la capitale a un

peu d'industrie, scieries, constructions et réparations navales, bougies. Elle vit surtout du commerce des produits tirés des forêts amazoniennes : caoutchouc, cacao, noix de para, peaux ; les deux compagnies de vapeurs de l'Amazone et du Tocantins transportent la plus grande partie de ces denrées. Une seule route de terre de 171 kil. existe entre Para et Braganca, sur l'Océan. Des télégraphes relient Para à Maranhão et Pernambouc. La seule grande ville est la capitale, Belem ou Para (65.000 hab. en 1892) ; on peut encore citer Cameta sur le Tocantins, Macapa sur l'estuaire N. de l'Amazone, Santarem au confluent du Tapajoz et Obidos un peu plus haut. On trouvera des détails complémentaires à l'art. AMAZONE. A.-M. B.

PARA DU PHANJAS (François), philosophe et mathématicien français, né à Chabottes (Hautes-Alpes) le 15 janv. 1724, mort à Paris le 7 août 1797. Il entra, ses études terminées, dans l'ordre des jésuites et fut professeur de mathématiques et de philosophie à Grenoble, d'abord, puis à Marseille et à Besançon. Dans cette dernière ville, ses leçons eurent un succès considérable et il compta jusqu'à trois cents élèves. Il vint à Paris, après la suppression de son ordre, y vécut d'une pension que lui fit la princesse Adélaïde, prêta en 1791 le serment civil, mais le rétracta dès la publication des brefs pontificaux et finit ses jours aux Madelonnettes, sans avoir été inquiété sous la Terreur. Ses ouvrages de philosophie et de mathématiques, dont quelques-uns furent, à l'époque, l'objet des plus grands éloges, ont beaucoup perdu de leur intérêt. Citons parmi les principaux : *Eléments de métaphysique sacrée et profane ou Théorie des êtres insensibles* (Besançon, 1767 : 2e éd., Paris, 1779, 3 vol. ; trad. allem., Manheim, 1781 et 1788), « livre incomparable », de l'avis de Feller ; *Théorie des êtres sensibles* (Paris, 1774, 4 vol. ; 2e éd., 1788) ; *Principes du calcul et de la géométrie* (Paris, 1773 ; 3e éd., 1783), ouvrage jugé fondamental par Legendre ; *Théorie des nouvelles découvertes en physique et en chimie* (Paris, 1786). On lui doit encore un recueil d'*Odes, chants lyriques*, etc. (Paris, 1774), et une édition annotée et augmentée du *Traité du nivellement* de Picard.

PARABANIQUE (Acide). Form. { Equiv.. $C^6H^2Az^2O^3$. Atom... $C^3H^2Az^2O^3$.

L'acide parabanique a été découvert par Liebig et Wöhler, dans leurs célèbres recherches sur le groupe unique par une oxydation convenable de l'acide urique. On l'appelle aussi oxalylurée, car il dérive de l'oxalate acide d'urée par élimination de $2H^2O^2$.



$$C^4H^2O^8 + C^2H^4Az^2O^2 = C^6H^2Az^2O^6 + 2H^2O^2$$

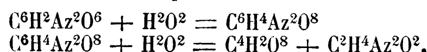
Acide oxalique — Urée — Acide parabanique

L'oxydation de l'alloxane donne aussi de l'acide parabanique :



$$C^8H^2Az^2O^8 + O^2 = C^2O^4 + C^6H^2Az^2O^6.$$

La déshydratation de l'acide oxalurique par l'oxychlorure de phosphore engendre de l'acide parabanique (Grimaux). Cet acide cristallise en prismes clinorhombiques incolores, transparents, fort solubles dans l'eau. Les alcalis le décomposent et le transforment successivement en acide oxalurique, en acide oxalique et urée :



$$C^6H^2Az^2O^6 + H^2O^2 = C^6H^4Az^2O^8$$
$$C^6H^4Az^2O^8 + H^2O^2 = C^4H^2O^8 + C^2H^4Az^2O^2.$$

Les solutions d'argent précipitent le sel argentique, $C^6Az^2O^6Ag^2$. H^2O^2, qui se transforme par l'action de l'iodure de méthyle en acide diméthylparabanique. C. M.

PARABASE. Sorte d'intermède qui, dans la comédie grecque ancienne, se plaçait au milieu de la pièce ; c'était une sorte de discours du chœur au public, sans lien avec le sujet.

PARABEL. Rivière de Sibérie, affl. de g. de l'Ob ; cours, direction N.-E., environ 300 kil., tout entier dans le gouvernement de Tomsk. Rives habitées par des Samoyèdes.

PARABÈRE (Marie-Magdeleine de LA VIEUVILLE, comtesse de), née en 1693, morte vers 1750. Elle épousa en 1711 César de Baudéan de Parabère, fut dame d'atours de la duchesse de Bourgogne. Veuve en 1716, elle devint la maîtresse en titre du régent, qui, fatigué de son arrogance — elle renvoyait parfois ses lettres sans les lire — la remplaça en juin 1721 par Mme Ferrand d'Averne. Elle termina sa carrière galante par le duc d'Antin (1739).

BIBL. : *Journal de* BARBIER (éd. *Soc. de l'Hist. de France*), t. I, pp. 90 et 106. — *Journal du marquis* d'ARGENSON (*ibid.*), t. II, p. 202.

PARABLASTE (Embryol.). Cette expression s'oppose à celle d'archiblaste ou blastoderme ou neuroblaste. Tandis que cette partie de l'embryon donne naissance aux systèmes nerveux, musculaire, épithélial et glandulaire, le parablaste, né d'une partie du vitellus blanc, formerait le sang et les tissus conjonctifs. Le blastoderme serait donc la masse principale du germe, tandis que le parablaste, dit aussi hœmoblaste, n'en constituerait qu'une partie accessoire (V. EMBRYOGÉNIE). Dr L. LALOY.

PARABOLAINS. Primitivement, le soin de leurs malades et la sépulture de leurs morts étaient considérés et accomplis par tous les chrétiens indistinctement comme un des offices nécessaires de la charité qui devait les unir. La révolution impériale qui fit du christianisme la religion officielle, c.-à-d. la religion d'une multitude très peu christianisée, obligea de recruter des fonctionnaires spéciaux pour y pourvoir. On organisa dans ce but des corporations, dont les membres furent appelés *parabolains* (nom précédemment donné aux bestiaires), vraisemblablement à cause des dangers auxquels ils étaient exposés en temps de peste et généralement dans tous les cas de maladies contagieuses. Les textes du *Code Théodosien* indiquent qu'ils étaient considérés comme faisant partie du clergé, d'une partie prise dans les plus basses classes. A Alexandrie, ils étaient six cents, placés sous la juridiction de l'évêque ; mais il était interdit aux personnes de bonne condition d'entrer dans leur corporation. Ils devinrent et firent ce qu'on devait attendre de confréries ainsi composées : *Ex charitate officium transivit in factionem*, écrit Baronius. Ils commirent des désordres dans les spectacles, qu'on dut leur interdire ; dans les rues, ils firent des émeutes contre le pouvoir civil, qui fut forcé de prendre contre eux des mesures répressives et préventives ; mais surtout ils fournirent aux factions ecclésiastiques le secours, toujours prêt, des violences qui constituaient si souvent les arguments les plus efficaces de leurs controverses. E.-H. V.

PARABOLE. I. GÉOMÉTRIE. — C'est une *conique* (V. ce mot) obtenue en coupant un cône de révolution par un plan parallèle à l'un de ses plans tangents. La propriété caractéristique qui définit le plus simplement la parabole consiste en ce que cette courbe est le lieu géométrique des points également distants d'un point fixe et d'une droite fixe ; ce point fixe est le foyer, et la droite fixe est la directrice. La courbe est symétrique par rapport à la perpendiculaire abaissée du foyer sur la directrice ; elle a deux branches infinies et pas d'asymptotes. L'équation la plus simple de la parabole, rapportée à son axe et à la tangente au sommet, est $y^2 = 2px$; on appelle $2p$ le paramètre de la courbe ; rapportée, en coordonnées polaires, à l'axe et au foyer, elle a pour équation $\rho = \frac{p}{1 - \cos\omega}$.
La parabole jouit d'innombrables propriétés géométriques. Lorsque, dans l'équation générale d'une conique,

$$ax^2 + 2bxy + cy^2 + 2dn + 2ey + f = 0,$$

on a

$$b^2 - ac = 0,$$

la ligne est du genre parabole ; c'est une parabole proprement dite, ou exceptionnellement un système de deux droites parallèles ou de deux droites confondues. On ren-

contre la parabole dans un grand nombre d'applications. C'est ainsi par exemple qu'on assimile à des paraboles les orbites des comètes non périodiques, orbites qui affectent sans doute la forme d'ellipses très allongées, mais qui se déforment ensuite lorsque ces astres ont disparu des limites de notre système solaire pour être soumises à de nouvelles forces attractives. C.-A. Laisant.

II. Littérature. — Récit didactique qui met en valeur une idée générale en imaginant un événement qui la suggère comme conclusion. Elle diffère de la fable parce que celle-ci énonce un exemple qui met en action le principe ou le précepte moral et insiste particulièrement sur l'effet bon ou mauvais de son application ou de sa trangression; tandis que la parabole, de forme plus symbolique, procède par analogie; et cette analogie entre le récit et l'idée qu'il est destiné à suggérer, doit être saisissante; parmi les paraboles les plus célèbres, on peut citer celle de Menenius Agrippa sur les membres et l'estomac par laquelle il convainquit les plébéiens de la solidarité nécessaire des différentes classes sociales; ou encore dans l'Evangile celles de l'enfant prodigue, des vierges sages et des vierges folles.

III. Théologie (V. Similitude).

PARABOLIQUE (Géom.). On appelle ainsi les éléments qui se rapportent à la parabole ou qui ont avec cette courbe quelque chose de commun. C'est ainsi, par exemple, qu'on appelle branches paraboliques les branches infinies de courbes planes qui sont dépourvues d'asymptotes rectilignes.

Mouvement parabolique. — Lorsqu'un point matériel animé d'une vitesse initiale est soumis à l'action unique d'une force constante et constamment parallèle à elle-même, la trajectoire que décrit ce point est une parabole. C'est, par exemple, le cas d'un corps pesant dans le vide. Le mouvement parabolique des projectiles rentre dans ce cas, et se trouve traité dans tous les cours de mécanique; c'est une question d'une extrême importance en balistique; le mouvement parabolique, en effet, ne donne pas la solution complète du problème, puisque les projectiles se déplacent dans l'air, et non dans le vide; mais il fournit une approximation fort précieuse. C'est à cette théorie que se rattache la parabole de sûreté, qui limite la région hors de laquelle ne peut atteindre un projectile dont on connaît en grandeur la vitesse initiale. La parabole de sûreté est l'enveloppe de toutes les trajectoires paraboliques particulières que décriraient des projectiles lancés du même point, avec la même vitesse initiale, mais avec des inclinaisons différentes données à cette vitesse initiale. C.-A. L.

PARABOLOÏDE (Géom.). Parmi les *quadriques* (V. ce mot) ou surfaces du deuxième ordre, on donne le nom de paraboloïdes à deux surfaces dont l'étude analytique présente de frappantes analogies, bien que leur apparence extérieure soit complètement différente. Ce sont le paraboloïde elliptique et le paraboloïde hyperbolique. Elles offrent, l'une et l'autre, deux plans de symétrie; et si on les rapporte à ces deux plans, l'origine étant au sommet, en coordonnées rectangulaires, l'équation de la surface est $\frac{y^2}{p}+\frac{z^2}{q}=2x$ pour le paraboloïde elliptique, et $\frac{y^2}{p}-\frac{z^2}{q}=2x$ pour le paraboloïde hyperbolique. — Le paraboloïde elliptique est coupé suivant des paraboles par tous les plans passant par l'axe, ces paraboles ayant toutes leurs branches infinies dirigées dans un même sens. Des plans perpendiculaires à l'axe donnent comme sections des ellipses; si $p=q$, ces ellipses deviennent des cercles, et le paraboloïde de révolution peut être alors engendré par une parabole tournant autour de son axe. Le plan perpendiculaire à l'axe, au sommet d'un paraboloïde elliptique, est tangent à la surface, laquelle est tout entière située d'un même côté de ce plan. — Dans le paraboloïde hyperbolique, le plan perpendiculaire à l'axe, au sommet, est encore tangent à la surface, mais il coupe celle-ci suivant deux droites; et la surface s'étend à l'infini de part et d'autre de ce plan tangent au sommet. On peut y placer une infinité de droites, ou génératrices rectilignes; et toutes ces droites sont parallèles à l'un ou l'autre de deux plans fixes passant par l'axe et qu'on appelle les plans directeurs. Un paraboloïde hyperbolique peut être considéré comme engendré par une droite qui se déplace en s'appuyant sur deux droites fixes (D) (D') et restant parallèle à un plan fixe (P). Naturellement, les droites (D) (D') ne sont ni l'une ni l'autre parallèles au plan (P); et ce dernier est parallèle à l'un des plans directeurs. La forme d'une selle de cheval ou d'un col, en topographie, donne une idée assez exacte d'un paraboloïde hyperbolique dans le voisinage de son sommet. C.-A. Laisant.

PARABOSCO (Girolamo), écrivain italien, né à Plaisance vers 1500, mort à Venise vers 1560. Il est l'auteur d'un recueil de *Nouvelles* mêlées de vers et de prose, divisé en trois journées, où les narrateurs supposés sont des personnages connus de l'époque: S. Speroni, l'Arétin, etc. (*i Diporti*, Venise, vers 1550; réimprimé par J. Corradini, Venise, 1869). Il a composé, en outre, un poème mythologique, *l'Adone*, qui paraît avoir été imité en quelques parties par le cavalier Marin (Venise, 1558), une tragédie, *Procne* (Venise, 1548), et des comédies d'intrigue, en prose, imitées pour la plupart du théâtre latin, *l'Ermafrodito, i Contenti, la Fantesca, li Pellegrino, il Viluppo* (imprimées à Venise en 1558).

Bibl. : Gaspary, *Storia della lett. ital.*, II, 2e partie, *passim*.

PARACATU. Ville du Brésil, à l'O. de l'Etat de Minas Geraes; 15.000 hab. Grand marché de sucre, de café, de peaux. Elle est située sur le *Paracatu*, rivière de 450 kil., affl. g. du Saõ Francisco. Ses lavages aurifères, importants au XVIIIe siècle, sont délaissées.

PARACELSE (de son vrai nom Philippus-Aureolus-Theophrastus Bombast von Hohenheim), célèbre médecin et alchimiste suisse, né près d'Einsiedeln, cant. de Schwyz, le 17 déc. 1493, mort à Salzbourg le 24 sept. 1541. Sa famille était originaire du château de Hohenheim, près de Stuttgart, et celui-ci avait dès 1409 passé en des mains étrangères. Le père de Paracelse était médecin de l'abbaye d'Einsiedeln, et sa mère, avant son mariage, était surveillante à l'hôpital annexé au couvent. Quant au nom de Paracelse, il n'est probablement que la traduction de Hohenheim, plutôt que d'indiquer une vaniteuse prééminence au-dessus de Celse. Le plus souvent, d'ailleurs, il signait Theophrastus ex Hohenheim *Eremita* (épithète indiquant son lieu de naissance). Quelquefois le prénom d'*Aureolus-Philippus* lui est attribué. En 1502, le père de Paracelse émigra avec sa famille à Villach, en Carinthie, et c'est là qu'il lui inculqua les premières notions de médecine, d'alchimie et d'astrologie. En 1506, Paracelse alla étudier à Bâle, où il eut pour maître Tritheim, puis il fit un assez long séjour auprès de Sig. von Fugger, dans le Tirol. Il visita ensuite les plus célèbres Universités d'Allemagne, de France et d'Italie, puis étudia la métallurgie en Saxe, visita l'Espagne et l'Angleterre, se fit enlever par les Tatares en Pologne et pratiqua l'alchimie chez eux, parcourut l'Egypte, se fit initier à divers mystères à Constantinople, etc. Il demanda leurs secrets aux barbiers, baigneurs, bonnes femmes, magiciens, astrologues, zingares, bourreaux, etc., aussi bien qu'aux plus savants médecins. Il servit, paraît-il, dans l'armée danoise sous Christian II. Ces pérégrinations ont dû beaucoup nuire à ses lectures; aussi détestait-il cordialement les classiques, tels que Galien, Avicenne, etc. Quoi qu'il en soit, il fut nommé en 1526 médecin pensionné à Bâle, grâce à son compatriote Hausschein (Œkolampadius), et l'année suivante devint professeur à l'Université de cette ville. Il inaugura son enseignement en langue allemande, après avoir fait un feu de joie des ouvrages d'Avicenne, d'Averroès, de Razès, de Galien, etc.; il imitait Luther qui, quelques années auparavant, avait brûlé la bulle du pape sur la place pu-

blique de Wittemberg. Hippocrate, sur les aphorismes duquel il publia des commentaires, avait sans doute trouvé grâce devant Paracelse, qui se posait en réformateur de la médecine.

Des cures heureuses et la guerre qu'il fit à bien des abus lui attirèrent l'inimitié de ses collègues et confrères, et il dut quitter sa chaire au printemps de 1528. Il finit par se retirer à Esslingen, près de Stuttgart; là aussi il fut en butte à des persécutions et, menacé de prison, il s'enfuit et commença une vie errante et misérable, qu'il termina à Salzbourg, tué par ses ennemis, suivant quelques auteurs. On a dit beaucoup de mal de Paracelse, et d'autres l'ont exalté. On lui a reproché d'avoir mené une vie de libertinage, mais il faut tenir compte des mœurs de son époque. Sans doute, il était d'un abord un peu rude, mais avait une haute idée de sa dignité de médecin; il n'était pas aussi charlatan que l'ont dit ses ennemis; il faisait même la guerre aux charlatans aussi bien qu'aux pédants et aux ignorants, et il les eut naturellement tous contre lui. On l'a accusé de sorcellerie et d'athéisme; ici encore on est allé trop loin; dans ses écrits authentiques, il s'est montré croyant et ennemi des œuvres soi-disant diaboliques. Cela n'empêche qu'il a cru à la magie, à l'alchimie et à l'astrologie; il était de son temps, et il était néoplatonicien en philosophie De là ses idées sur le microcosme et le macrocosme, etc., sur l'existence dans le corps humain de l'*archée*, qui est en somme l'analogue de la force vitale des vitalistes. Abstraction faite des propriétés occultes qu'il prêtait à certaines substances, on peut dire que Paracelse a pour ainsi dire créé la doctrine moderne des *spécifiques*. De même, il préluda aux théories humorales de l'avenir, et, en somme, il a ouvert à la médecine des voies nouvelles. Les magnétiseurs le considèrent également comme l'un de leurs précurseurs, et non sans quelque raison. Il croyait au surnaturel et s'efforçait de le prouver par des arguments d'ordre naturel; bref, il s'était fait le vulgarisateur du monde métaphysique.

Paracelse une fois mort, le nombre des partisans de ses doctrines médicales s'accrut de jour en jour, surtout en Allemagne, et même en France. Paré et Fernel adoptèrent quelques-unes de ses idées. La Faculté de Paris, cependant, ne voulut pas entendre parler des préparations chimiques qu'il avait introduites dans la thérapeutique, et particulièrement de l'antimoine. — L'énumération de ses ouvrages n'aurait pas grand intérêt; il a écrit sur les préparations médicamenteuses, la médecine pratique en général, la syphilis, la chirurgie, les impostures des médecins, la nature des choses (où il est question de l'*homunculus*), la peste, la philosophie et l'astrologie, etc. Mais plusieurs de ces ouvrages ne sont pas authentiques, on est même loin d'être d'accord sur ce sujet. Quoi qu'il en soit, il a été publié une série d'éditions des œuvres complètes de Paracelse, depuis l'édition de Bâle de 1575-89 en 10 vol. jusqu'à celle de Genève de 1658 en 3 vol. En général, les ouvrages non authentiques sont caractérisés par un style extravagant et enflé, qui a fait adopter par les Anglais le mot *bombast* comme synonyme de pathos, d'enflure, etc. Dr L. Hn.

Bibl. : Marx, *Zur Würdigung des Theophrastus von Hohenheim;* Göttingue, 1842, in-4. — Mook, *Theophrastus Paracelsus. Eine kritische Studie;* Wurtzbourg, 1876, in-8. — Ferguson, *Bibliographia Paracelsica...;* Glasgow, 1877, in-8. — Rohlfs, dans *Deutsch. Archiv. f. Gesch. der Medicin*, 1882, pp. 213, 241, 273. — L. Hahn, dans *Dict. encycl. des sc. méd.*, 1884. — Laboulbène, dans *Revue scientif.*, 1885, t. XXXVI, pp. 615, 681. — Hartmann, *Life of P. T. Paracelsus;* Londres 1887. — Schubert et Sudhoff, *Paracelsus-Forschungen;* Francfort-sur-Main, 1887-89, 2 vol. — Sudhoff, *Versuch einer Kritik der Echtheit der Paracelsischen Schriften;* Berlin, 1894 et suiv. — Schlegel, *Paracelsische Studien;* Dresde, 1898, in-8.

PARACELSES. Groupe de récifs situé dans la mer de Chine, au large de Hai nan et de la côte d'Annam, entre 15 et 17° de lat. N., 109 et 113° de long. E. M. C.

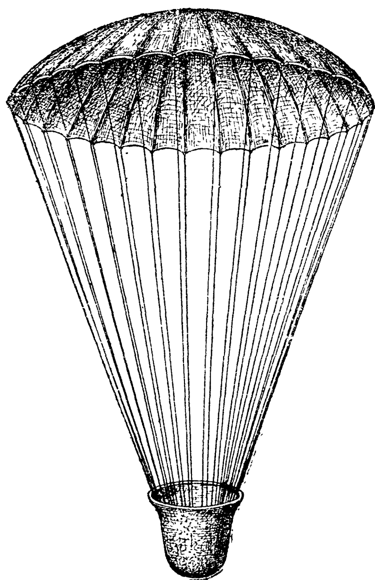
PARACENTÈSE (Chirur.). Opération qui consiste à ponctionner un organe ou une cavité séreuse pour en retirer le liquide qu'ils contiennent. Ce mot s'emploie surtout pour désigner la *ponction* abdominale; mais il sert aussi à dénommer les ponctions du *péricarde*, de la *vessie*, des *milieux de l'œil*, d'un *kyste*, etc. Nous ne nous occuperons ici que de la ponction abdominale. Elle était connue et pratiquée de toute antiquité, mais la méthode opératoire laissait beaucoup à désirer. Aujourd'hui elle se fait à l'aide d'un *trocart* (V. ce mot). On s'assure par la percussion qu'il n'existe au point d'élection ni anse intestinale soudée à la paroi, ni tumeur solide; le point d'élection se trouve sur le milieu d'une ligne droite qui descend de l'ombilic à l'épine iliaque antéro-supérieure. Naturellement, la région et les instruments ont été *antiseptisés*. Le trocart est enfoncé assez brusquement, puis on le retire en laissant la canule en place. Quand le liquide est sorti par la canule, on la retire, et le pansement consiste en un morceau de *diachylon* ou un peu d'ouate recouverte de collodion; un bandage de corps et de l'ouate maintiennent le ventre. C'est une opération peu grave, mais qui parfois peut s'accompagner de quelques accidents, tels que *syncope*, *péritonite*, *hémorragies*, *fistule péritonéo-cutanée*. Dr Martha.

PARACENTRIQUE (Géom.). On appelle *courbe isochrone paracentrique* ou simplement *paracentrique* la courbe décrite, en tombant, par un corps pesant, qui s'approche également, dans des temps égaux, d'un centre ou d'un point donné. Le problème de la courbe paracentrique a été proposé par Leibniz aux antagonistes du calcul différentiel, qui ne parvinrent pas à le résoudre. Il n'est que la généralisation du problème de la *courbe aux approches égales* (V. Approches).

PARACÉPHALIENS (Térat.) (V. Monstre, t. XXIV, p. 173).

PARACHUTE. I. Aérostation. — Le parachute paraît avoir été connu de toute antiquité. Pourtant la première description qu'on en rencontre remonte à Léonard de Vinci. Un siècle et demi plus tard, Fausti Veranzio, de Venise, donnait, à son tour, le dessin d'un appareil qui aurait été expérimenté en 1617 et qui permettait à un homme de se jeter sans danger du haut d'une tour. En 1783, un physicien français, Sébastien Lenormand, qui a longtemps passé pour l'inventeur des parachutes, commença une série d'expériences, d'abord en se laissant tomber, un parapluie ouvert à chaque main, de la hauteur d'un premier étage, puis en lançant, du haut de la tour de l'observatoire de Montpellier, différents animaux suspendus à un appareil également en forme de parapluie, mais beaucoup plus grand, enfin, en se jetant lui-même du haut de la tour, en présence de Montgolfier. La machine dont il fit usage dans cette dernière circonstance consistait en un cercle de 4 m. 1/2 de diamètre, supportant un cône de toile doublé de papier de 2 m. de hauteur. *J.-L. Blanchard* (V. ce nom) répéta dans ses nombreuses ascensions publiques les expériences de Lenormand, mais seulement sur des animaux et sans jamais s'aventurer lui-même. Ce furent les frères *Garnerin* (V. ce nom), élèves du physicien Charles, qui eurent, les premiers, l'idée de faire du parachute un appareil de sauvetage pour les aéronautes. Celui qu'ils construisirent différait peu de ceux encore en usage. Il se composait essentiellement de trente-six fuseaux d'étoffe cousus ensemble et formant, développés et gonflés, une sorte de calotte sphérique de 8 m. environ de diamètre, figurant assez bien un vaste parasol ouvert (V. la fig.). Autant de fortes ficelles, partant du centre, suivaient les coutures et venaient se rattacher, 10 à 12 m. au-dessous, à la nacelle. Pendant l'ascension le parachute était suspendu plié, soit à la partie inférieure de l'aérostat, soit à un point quelconque de son équateur, et dès qu'on coupait la corde qui le retenait, la nacelle, séparée en même temps du ballon, était lancée dans le vide, précipitée d'abord avec une vitesse croissante, puis retenue par le parachute, qui se déployait de plus en plus sous l'effort de la résistance de l'air. Le 22 oct. 1797, Jacques

Garnerin s'éleva en ballon, au-dessus du parc Monceau, à Paris, jusqu'à une hauteur de plus de 1.000 m. et, s'étant alors confié à son parachute, arriva à terre, sain et sauf, mais non sans avoir subi, durant la descente, de nombreuses et violentes secousses. Il remédia lui-même à cet inconvénient en ménageant, au sommet de l'appareil, une ouverture circulaire pour l'écoulement de l'air. Son frère et sa nièce, Elisa Garnerin, firent, durant les années qui suivirent, de nouvelles et nombreuses descentes, puis l'Anglais Cocking, à Londres, lequel imagina de renverser tout le système, la face concave regardant le ciel, et, le 24 juil. 1837, se tua net en se lançant d'une hauteur de 1.800 m. Jusqu'en 1886, où l'Américain Balduin s'en servit à nouveau, il ne fut plus guère question du parachute. A la même époque, un autre aéronaute, Leroux, tué au cours d'une expérience en 1889, le modifia quelque peu, réduisant son diamètre total à 3 m. et n'en faisant plus qu'un auxiliaire de la descente de l'aérostat au-dessus duquel il se développe et dont il permet de modérer à volonté la vitesse de chute. Lorsqu'au contraire il doit fonctionner à part et porter, à lui seul, le poids d'un homme, il lui faut un diamètre d'au moins $4^{m},40$, porté à 9 ou 10 m., s'il s'agit d'une nacelle avec plusieurs aéronautes. — On a aussi essayé de faire du parachute une machine dirigeable en le munissant de deux grandes ailes fixées à la nacelle et faisant office de rames (V. AVIATION).


Parachute.

II. MINES. — On désigne sous le nom de parachutes des appareils divers employés, dans les puits d'extraction des mines, pour empêcher la cage d'être précipitée au fond, lorsque le câble qui la supporte vient à se rompre. Ces appareils reposent tous sur un principe commun : déterminer, par la rupture même du câble, la mise en action d'un appareil de coincement, qui accroche et suspend la cage aux guidages, le long desquels elle circule habituellement comme sur des rails verticaux. Les difficultés du problème se conçoivent aussitôt : il faut, en effet, pour que l'appareil remplisse convenablement son office, qu'il fonctionne efficacement dans tous les cas de rupture et ne fonctionne jamais sans nécessité. Si, en vue de déterminer le meilleur type de parachutes, on cherche d'abord à analyser les conditions dans lesquelles se produit une rupture, on voit qu'elle a lieu souvent à une grande distance au-dessus de la cage, dans la partie qui fatigue le plus, puisqu'elle a à supporter, outre le poids de la cage, celui du câble lui-même, souvent considérable : il y a donc lieu de prévoir, un moment après la rupture, la chute, au-dessus de la cage, de toute la portion du câble rompu, et il est, par suite, nécessaire que la cage soit très solidement accrochée aux guidages par le parachute pour résister à un pareil choc. En second lieu, si nous nous plaçons, comme on doit toujours le faire, dans les conditions les plus défavorables (qui sont heureusement les plus rares) et si nous imaginons une rupture pendant la descente, dans l'intervalle de temps qui s'écoule entre la rupture du câble et l'accrochage désiré, la cage commence par tomber en chute libre avec une vitesse croissante, et la force à neutraliser devient rapidement énorme : il est donc nécessaire que le parachute fonctionne le plus vite possible. Néanmoins, il est mauvais de déterminer un arrêt trop absolu et trop brutal, comme on avait cherché à le faire dans certains systèmes anciens, au moyen par exemple de verrous, venant s'introduire subitement dans les dents d'une crémaillère ; car on a toutes les chances de briser ainsi l'appareil le jour où il doit servir. Ajoutons encore que le parachute doit se fixer au guidage, ce qu'il ne peut faire qu'en s'appliquant contre lui avec un frottement de plus en plus énergique ; mais, comme ce guidage n'est pas absolument rigide, on a à craindre, si on le pousse d'un seul côté, qu'il ne se déplace et cède à la pression du parachute, mis ainsi dans l'impossibilité de fonctionner : d'où l'idée, fréquemment adoptée, de faire prendre ce guidage entre deux mâchoires et deux griffes. On conçoit, d'ailleurs, que les moyens à employer pour réaliser cette suspension, cet accrochage de la cage à ses guides, dépendent essentiellement de la nature de ceux-ci, qui peuvent être en fer, en bois, ou en câbles. Quant à la crainte de voir fonctionner le parachute hors de propos, elle est très motivée par le fait que le câble porteur de la cage a une élasticité sensible et détermine, par suite, en marche normale, dans le mouvement de la cage, une série d'oscillations ; il y a des moments où la descente peut s'accélérer assez pour produire les mêmes résultats qu'une chute après une rupture ; le parachute fonctionne alors inutilement, détériore le guidage, entrave le service et peut même occasionner des accidents. Dans certains appareils, on remédie à ce défaut par l'introduction d'un ressort spécial, nommé tendeur compensateur, qui doit neutraliser ces oscillations de faible amplitude et ne laisser fonctionner le parachute qu'en cas de rupture réelle. Le plus souvent, on emploie un moyen beaucoup plus radical, qui consiste à n'utiliser le parachute que pour la circulation des ouvriers et à le caler pendant toutes les manœuvres d'extraction de charbon. Il est alors indispensable que le calage et le décalage puissent se faire aisément et qu'un système très visible permette de savoir immédiatement, au premier aspect de la cage, si le parachute est ou non en état de fonctionner. On voit donc, en résumé, qu'un bon parachute doit, à la fois, agir très vite et pourtant progressivement, en embrassant le guidage et non en le poussant, lorsque le câble se rompt et non lorsqu'il oscille, et produire sur le guidage une prise très énergique, en évitant pourtant de le détériorer trop gravement. Toutes ces conditions réunies sont tellement difficiles à remplir que le parachute idéal n'est pas encore trouvé et que, dans beaucoup de districts miniers, on discute encore pour savoir si les avantages des parachutes actuellement connus surpassent leurs inconvénients. En tout cas, il est indispensable que la présence d'un parachute n'entraîne pas une fausse sécurité et ne dispense pas de la surveillance minutieuse et constante du câble, qui est, en réalité, la meilleure garantie contre les accidents.

Ces remarques faites, si l'on entre un peu plus dans le détail, on voit que le principe de nombreux parachutes consiste à faire porter la cage, non directement par le

câble, mais par un appareil fixé au câble, sur lequel le poids de la cage s'applique par l'intermédiaire des ressorts. En cas de rupture, les ressorts se détendent brusquement, puisque le câble tend alors à tomber avec la cage et non plus à la porter ; la détente de ces ressorts actionne alors le système d'arc-boutement ou de coincement, plus ou moins ingénieux, qui fonctionne comme un véritable frein. Tel est le cas des anciens parachutes Fontaine et du parachute Micha, dans lequel des griffes tendent à pénétrer dans le guidage et, une fois entrées légèrement, sont enfoncées à fond par le choc même de la cage tombant sur leur tête. Ailleurs, des coins, mis en mouvement par le ressort, viennent s'intercaler entre le guidage et des pièces inclinées portées par la cage, déterminant un frottement d'autant plus énergique que ces coins sont striés ; ou encore, le coincement est produit (type des mines de Lens) par des roues excentrées, striées sur leur surface de contact; dans d'autres cas par une courte fourche (système Hypersiel), dont les faces intérieures cannelées viennent mordre sur les joues latérales des guides, etc... Enfin, dans ces derniers temps, on a imaginé de mettre les parachutes en prise par un interrupteur électrique, fonctionnant automatiquement lors de la rupture du câble. Mais l'emploi de l'électricité, dans un cas où la vie humaine est en jeu, a tous les inconvénients d'une force aussi irrégulière et capricieuse. L. DE LAUNAY.

BIBL. : MINES. — NITZSCH, *Sur les parachutes dans les puits des mines*; Berlin, in-4. — REUMAUX, *Sur les parachutes* dans *Bull. Ind. Min.*, 3e, I—I, 1880). — HATON DE LA GOUPILLIÈRE, *Cours d'exploitation des mines*, 2e éd., 1897, t. II, pp. 52 à 64 et bibl. citée dans les notes.

PARACIN. Ville de Serbie, cercle de Morava, sur la Zrnitza ; 5.500 hab. Stat. du chem. de fer de Belgrade à Nissa.

PARACLASE (Pétrogr.) (V. DIACLASE).

PARACLET (Le). Hameau de la com. de Quincey, dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Romilly, sur les rives de l'Ardusson, affl. de la Seine (r. g.), dans le Sénonais. Il se compose d'un petit château avec une exploitation agricole. C'est l'emplacement d'une ancienne abbaye de religieuses, fondée au diocèse de Troyes par Abailard et Héloïse, approuvée le 23 nov. 1131 par le pape Innocent II, et érigée canoniquement le 1er nov. 1147 par le pape Eugène III. Le monastère qui s'appela d'abord tout à la fois *Oratorium sancte Trinitatis*, *Paraclitus*, *monasterium sancti spiritus*, *oratorium sancti spiritus*, porte invariablement, à partir de 1195, le nom de Paraclitus ou Paracletus (le Consolateur). C'est à la date de l'année 1147 que nous voyons Héloïse désignée sous le nom d'abbesse. L'abbaye et toutes les maisons de sa filiation ont toujours suivi la règle de Saint-Benoît; mais cette règle était modifiée au Paraclet par quelques coutumes particulières établies par Abailard et Héloïse. Jusqu'au XVIIe siècle les affaires temporelles de l'abbaye étaient gérées par un administrateur laïque qui, dans les titres, est appelé administrator, porveor, porveeur, procureour. L'abbaye était placée avec tous ses biens sous la protection et juridiction du Saint-Siège ; elle payait tous les ans, au palais de Latran, en signe de dépendance, une redevance désignée diversement sous les noms de *sex nummos, obolus aureus, maille d'or*. L'évêque de Troyes possédait le droit de visite et de procuration au Paraclet, dans les limites fixées par la jurisprudence canonique. Dès le XIIe siècle, les biens du Paraclet se groupaient autour de dix granges ou centres d'exploitation, situés sur le territoire des villages voisins de Marcilly-le-Hayer, Soligny-les-Etangs, Saint-Aubin (Aube), et jusque sur le territoire des villages plus éloignés de Sourdun et Nangis (Seine-et-Marne). L'abbaye du Paraclet avait sous sa dépendance une abbaye et plusieurs prieurés. Le prieuré de *Sainte-Madeleine de Trainel* (Aube) fondé en 1142 ; le prieuré, plus tard abbaye de *La Pommeraye*, fondé en 1147 (Yonne, arr. de Sens, cant. de Sergines, com. de la Chapelle-sur-Oreuse) ; le prieuré de *Laval* (Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. et com. de Donnemarie-en-Montois), mentionné dès 1154 ; le prieuré de *Noëfort* (Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin, com. de Saint-Pathoz), ainsi que celui de *Saint-Flavit* (Aube, arr. de Nogent, cant. et com. de Marcilly-le-Hayer), tous deux mentionnés dès 1157 ; le prieuré de *Boran* ou *Saint-Martin-aux-Nonnettes* (Oise, arr. de Senlis, cant. de Neuilly-en-Thelle, com. de Boran), mentionné dans une bulle de 1163. L'abbesse du Paraclet présentait aux cures de Quincey et de Saint-Aubin. C'est dans une bulle du pape Eugène III (1er nov. 1147) que sont énumérés les biens de l'abbaye provenant des libéralités des évêques de Troyes et de Meaux, des archevêques de Sens, des rois de France, des comtes de Champagne, des seigneurs de Nogent et de Traînel. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, le temporel de l'abbaye périclite, et, par suite d'embarras financiers, le Paraclet est réduit à contracter des emprunts onéreux. Au XIVe et surtout au XVe siècle, l'abbaye eut à souffrir des dévastations des gens de guerre. Le 2 mai 1497 eut lieu la translation des corps d'Abailard et Héloïse, de la chapelle Saint-Denis ou Petit-Moustier, dans l'église de l'abbaye. Depuis 1593, l'abbaye eut pour abbesses des princesses appartenant toutes à la famille de La Rochefoucault. En 1756, le personnel de l'abbaye se composait de 24 religieuses de chœur, 10 converses, 5 religieux; le revenu de l'abbaye était évalué à 16.000 ou 17.000 livres. La dernière abbesse fut Marie-Charlotte de La Rochefoucault de Roucy, installée en janv. 1778, décédée à Reims le 6 juil. 1829. Le Paraclet fut vendu le 14 nov. 1792 pour le prix de 78.000 fr. ; il devint plus tard la propriété du général Pajol. Une belle vue de l'abbaye, alors qu'elle avait été encore épargnée par le marteau des démolisseurs, a été publiée en 1793 par J. La Vallée et Brion (cf. *Voyage dans les départements de France : dép. de l'Aube*, p. 20). Aujourd'hui, la plupart des bâtiments claustraux ont disparu ; les parties les plus anciennes des constructions actuelles remontent au XVIIe siècle ; de l'église, seuls les caveaux subsistent ; dans un bâtiment qui dépend de la ferme, il faut peut-être reconnaître le cellier de l'abbaye. Au moment où l'abbaye fut vendue, les corps d'Abailard et d'Héloïse furent transportés dans l'église de Nogent-sur-Seine; sept ans plus tard, par les soins de Lenoir, administrateur du musée des monuments français, ils furent transférés à Paris et déposés au Père-Lachaise. Le cartulaire du Paraclet (parchemin du XIVe siècle, *Mss à la bibliothèque de Troyes, n° 2284*) a été publié avec d'autres pièces complémentaires tirées des archives de l'Aube, par l'abbé Lalore (*Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes ;* Paris, 1878, t. II, in-8). E. CHANTRIOT.

PARACLET (Théol.) (V. ESPRIT [SAINT], t. XVI, p. 373, 2e col.).

PARACOROLLE (Bot.). Nom donné à la couronne pétaloïde insérée à la gorge du périanthe dans le genre *Narcissus*, et qui résulte non d'un dédoublement, mais d'une multiplication des pièces du périanthe. Chez le *Narcissus pseudo-narcissus*, elle forme un tube campanulé d'un beau jaune, composé de 6 pièces comme le périanthe, et dont la longueur égale celui-ci. Dans le *N. tazetta*, *N. jonquilla* et *N. poeticus*, la couronne est cyathiforme ou cupuliforme, avec, dans la dernière espèce, un bord rouge qui tranche sur le périanthe blanc. Dr L. HN.

PARACOUSIE. La paracousie s'observe dans nombre d'affections auriculaires ; elle est de plusieurs sortes. Tantôt un malade entend un son différent de celui auquel il est soumis. Tantôt l'audition est plus facile au milieu du bruit (paracousie paradoxale de Wilis), ou bien le malade entend un son différent pour chaque oreille (V. OREILLE, § *Pathologie*, t. XXV, p. 519).

PARACYANOGÈNE. Form. { Equiv.... $(C^2Az)^n$. Atom..... $(CAz)^n$.

Le paracyanogène est un polymère du cyanogène qui

prend toujours naissance dans la décomposition par la chaleur du cyanure de mercure. La quantité de paracyanogène formée est d'autant plus grande que la température est plus basse. A 440°, elle est d'environ 12 %; quand on opère en vase clos de manière que le cyanogène formé exerce une pression, on peut obtenir 40 %. Le cyanure d'argent se comporte comme celui de mercure. Il est constitué par une poudre brune, soluble dans l'acide sulfurique concentré. MM. Troost et Hautefeuille ont étudié la transformation du cyanogène en paracyanogène, ils ont montré qu'elle est tout à fait analogue à la transformation allotropique du phosphore rouge en phosphore blanc. A 860° le paracyanogène se transforme intégralement en cyanogène. C. Matignon.

PARAD. Station minérale de Hongrie, comitat de Heves, au pied des monts Matra ; 2.000 hab. Sources ferrugineuses, sulfureuses et d'alun. Elle expédie 600.000 bouteilles d'eau sulfureuse par an. Château de la famille Karolyi.

PARADE. I. Équitation. — On appelle parade, en termes de manège, le temps d'arrêt d'un cheval. Un cheval sûr à la parade est celui qu'on arrête facilement dans sa course et il y a *parade manquée* lorsque, au moment où l'on veut l'arrêter, le cheval s'arme de la bride et hausse le dos. Sous Charles IX, on donna le nom de parade à la figure de carrousel auparavant appelée comparse (V. Carrousel). De là l'expression passa, avec sa signification actuelle, dans les corps de troupes (V. ci-après).

II. Art militaire. — La parade est la réunion des troupes qui vont monter la garde. Elles sont conduites des diverses casernes au lieu du rendez-vous général, sur la place d'armes ordinairement, par l'officier de service le plus élevé en grade, et elles défilent, au commandement du commandant de place ou d'un officier de son état-major, devant le corps des officiers de la garnison, en tête desquels se sont placés les officiers supérieurs et qui ont derrière eux les sous-officiers et les caporaux de semaine. Le cercle est ensuite formé et les ordres de service sont communiqués. Pour les grandes parades, qui ont lieu à certains jours déterminés et à certaines fêtes, des détachements de toutes armes sont ajoutés aux fractions de garde et les officiers généraux y assistent. En France, la parade, limitée déjà depuis longtemps aux gardes de chaque corps de troupes dans leurs quartiers respectifs, est aujourd'hui complètement supprimée et les gardes sont simplement inspectées, avant leur départ, par le chef de bataillon ou l'adjudant-major de semaine, sans défiler. Dans plusieurs armées étrangères, au contraire, cette cérémonie a conservé toute son importance et, à Berlin notamment, c'est fréquemment l'empereur qui la commande.

III. Théâtre — Dans les spectacles en plein vent, la parade n'est pas autre chose que ces scènes bouffonnes accompagnées de plaisanteries grossières, de quiproquos, de coq-à-l'âne et de coups de bâton que les acteurs exécutent sur des tréteaux devant la porte. Son but est d'arrêter les badauds, de les faire rire, pour les décider à venir contempler à l'intérieur, moyennant finances, ce que savent faire des artistes aussi plaisants. Les parades sont généralement improvisées ; d'ordinaire, sur un canevas très libre, les personnages brodent à qui mieux mieux les variations ingénieuses que leur suggère leur verve comique. C'est ainsi qu'il en était autrefois alors que les parades foraines étaient de véritables scènes à deux ou plusieurs personnages. Aujourd'hui, les beaux jours des spectacles forains sont finis. Ceux qui subsistent encore végètent misérablement ; à moins qu'ils n'aient pris, au contraire, une importance telle qu'elle leur permette de rivaliser souvent heureusement avec les théâtres établis. Des entreprises aussi importantes ne sauraient admettre la libre fantaisie, et les directeurs n'iraient pas compromettre leur dignité dans les farces de la parade. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, la parade connut ses meilleurs jours : elle eut ses virtuoses et ses artistes. Turlupin, Gros-Guillaume, Gautier Garguille, Brioché avec son singe et ses marionnettes, Tabarin, le plus illustre de tous, excellaient dans ce genre ; leurs plaisanteries, pour n'être pas toujours d'un comique très fin, n'en charmaient pas moins le populaire. Il n'y avait pas, au XVIIe siècle, un charlatan du Pont-Neuf, un marchand d'onguents, un arracheur de dents qui ne se crût obligé d'attirer le public autour de ses tréteaux par des parades ingénieuses et comiques. Au XVIIIe siècle, ce n'est plus au Pont-Neuf, c'est aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent que se transportent les amateurs de ces spectacles en plein vent. Nicolet et son singe y font fureur. Quand celui-ci passa au boulevard, où il fit construire la salle de la Gaîté, la parade l'y suivit. Exécutée sur des tréteaux à la porte du théâtre, la mode s'en conserva longtemps. Ch. Nodier, au commencement du siècle, goûtait fort les parades de Bobèche et de Galimafré qui opéraient devant les Délassements-Comiques.

Bien que, comme nous l'avons dit, ces spectacles fussent improvisés presque entièrement, plusieurs auteurs ont pris la peine d'écrire des parades, sans doute pour aider l'imagination paresseuse des pitres de second ordre. Il existe un recueil en 4 volumes intitulé le *Théâtre des Parades*, et les meilleures farces de Bobèche se trouvent réunies dans une *Collection choisie de farces et parades nouvelles* (1833). Mais ce n'est pas dans les livres qu'on peut juger ces plaisanteries, souvent fort drôles : il y faut le jeu et les gestes de l'acteur. Certaines scènes qu'exécutent aujourd'hui nos clowns dans les cirques, bien que généralement d'un comique plus renfermé, moins expansif, anglais plutôt que français, certains boniments des camelots vendant leur marchandise sur la voie publique peuvent nous donner une idée de ce que furent jadis les parades fameuses du Pont-Neuf et de la Foire. H. Quittard.

IV. Escrime (V. Escrime, t. XVI, p. 290).

PARADE (La). Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Meyrueis; 442 hab.

PARADIAMIDOPHÉNYLACRIDINE (Chim.) (V. Chrysaniline. § *Thérapeutique*).

PARADIDYME. C'est le *corps innominé de Giraldès*. Encore appelé *Parépididyme*, il correspond au *paroophore* de la femelle, et est composé de tubes ampulliformes détachés de la portion urinaire du corps de Wolff (V. Rein. Giraldès). La transformation kystique de ces tubes est le point de départ des kystes de l'épididyme (V. Epididyme). Ch. Debierre.

PARADIÈRE (Pêche). Ce filet sédentaire, en usage dans la Méditerranée, se compose de hautes nappes tendues au moyen de pieux ; il forme un barrage qui part perpendiculairement à la côte et conduit le poisson dans une demi-enceinte, terminée par un long verveux, dans lequel il s'amasse. E. S.

PARADIGME. « Les grammairiens, dit l'*Encyclopédie*, se sont approprié le mot *paradigme* pour désigner les exemples de déclinaisons et de conjugaisons qui peuvent servir de modèles aux autres mots, que l'usage et l'analogie ont soumis aux mêmes variations de l'une et l'autre espèce. Les paradigmes sont des exemples, des modèles pour d'autres mots analogues, et c'est le sens littéral du mot. » Ainsi, en grammaire latine, *rosa* est le paradigme de la première déclinaison, *amo* est le paradigme de la première conjugaison, et ainsi de suite. Les paradigmes étant principalement destinés à inculquer la règle générale par l'image sensible d'une application particulière proposée comme un objet d'imitation, on doit les choisir aussi clairs, aussi exacts, aussi déterminés que possible : c'est à cette seule condition qu'ils pourront servir de types et d'exemplaires. A ce point de vue, la notion de *paradigme* qu'on pourrait sans doute généraliser et étendre de la grammaire à la philosophie est voisine des notions de *schème* et d'*idéal* (V. ces mots). E. Boirac.

PARADIN (Claude), historien français du XVIe siècle, né à Cuiseaux (Saône-et-Loire), mort après 1561 à Beau-

jeu (Rhône), dont il était chanoine. Ses principaux ouvrages sont : *Quatrains historiques de la Bible* (Lyon, 1553, in-8) ; *Devises héroïques* (Lyon, 1557, in-8) ; *Alliances généalogiques des rois de France et princes des Gaules* (Lyon, 1561, in-fol.). L-x.

PARADIN (Guillaume), historien français du XVIe siècle, né à Cuisseaux vers 1510, mort à Cuiseaux en 1590, doyen du chapitre de Beaujeu, frère du précédent. Ses principaux ouvrages sont : *de Antiquo Statu Burgundiæ* (Lyon, 1542, in-4) ; *de Rebus in Belgio gestis a duce Andegavensi anno 1543* (Paris, 1544, in-8) ; *Anglicæ descriptionis compendium et historia* (Paris, 1545, in-8) ; *Memoriæ nostri temporis* (Lyon, 1548, in-fol.; trad. en franç. sous le titre de *Histoire de notre temps*, (Lyon, 1550, in-12) ; *Chronique de Savoie* (Lyon, 1552, in-4) ; *Afflictæ Britannicæ religionis ac denuo restitutæ exegema* (Lyon, 1553, in-8) ; *Traité de concorde publique* (Beaujeu, 1556, in-8) ; *le Blason des danses, où se voient les malheurs et ruines venant des danses* (Beaujeu, 1556, in-8) ; *de Motibus Galliæ* (Lyon, 1558, in-4) ; *Annales de Bourgogne* (Lyon, 1566, in-fol.) ; *Mémoires de l'histoire de Lyon en III livres* (Lyon, 1573, in-fol.). L-x.

PARADIS. Séjour des bienheureux. Ce mot, qui paraît dériver du persan *pardes* (parc), est employé trois fois dans le Nouveau Testament (*Év. de Luc*, XXIII, 43 ; II *Cor.*, XII, 4 ; *Apocal.*, II, 7) sans qu'il soit défini. Mais il désigne, comme le mot ciel ou cieux, le séjour de Dieu, le lieu où le Christ mort et ressuscité s'est rendu, où vont les justes. Plusieurs cieux sont distingués, sans explication, dans la Ire *épître aux Corinth.*, XII, 2 (cf. *Ephés.*, IV, 10). L'Eglise catholique place le *purgatoire* (V. ce mot) entre la mort et le séjour des bienheureux. Elle défend de se représenter celui-ci autrement que comme une contemplation de la divinité. La fantaisie des talmudistes se complait dans la description des jouissances du paradis, mais sans tomber dans les écarts de Mohammed, qui peuplait son paradis de *houris* (V. ce mot, t. XX, p. 329).

Paradis terrestre. — Voici comment la Bible le décrit : l'Eternel Dieu avait planté un jardin en *Eden*, du côté de l'Orient, et il y avait mis l'homme qu'il avait formé. Et l'Eternel avait fait germer de la terre tout arbre désirable à la vue, et bon à manger; et l'*arbre de vie* au milieu du jardin et *l'arbre de la connaissance du bien et du mal*. — Un fleuve sortait d'Eden pour arroser le jardin; et de là il se divisait en quatre fleuves. Le nom du premier est *Pisçon;* c'est celui qui coule autour de tout le pays d'Avila, où l'on trouve l'or, le bdellion et la pierre d'onyx. Le nom du second fleuve est *Guihon;* c'est celui qui coule autour de tout le pays de Cus. Le nom du troisième est *Hiddekel;* c'est celui qui coule vers l'orient de l'Assyrie. Et le quatrième fleuve est l'*Euphrate*. — L'Eternel Dieu prit donc l'homme et le plaça dans le jardin d'Eden, pour le cultiver et pour le garder (*Genèse, I*, 8-15). Ce texte fait le bonheur ou le désespoir des théologiens, car il a permis et permet toujours aux uns de composer, pour la localisation des fleuves et des contrées qu'il nomme, des traités qui ne satisfont guère que ceux qui les écrivent, et aux autres de tenter l'entreprise à leur tour. — Sur les conditions du séjour d'Adam et d'Ève dans ce paradis et sur les causes de leur expulsion, V. ARBRE, t. III, p. 587, 1re col. E.-H. V.

PARADIS (Mont du GRAND) (V. ITALIE, t. XX, p. 1036).

PARADIS (Boniface), homme politique français, né à Auxerre (Yonne) le 8 sept. 1751, mort à Auxerre le 31 mars 1823. Avocat, député de l'Yonne au Conseil des anciens (23 vendém. an IV), président de cette assemblée le 1er niv. an V, membre du parti clichien, il fut déporté au 18 fructidor. Il devint président de la cour criminelle de l'Yonne sous le Consulat, fut créé chevalier de Joncreux le 18 juin 1809 et nommé substitut du procureur général de Paris en 1811. Il fut destitué en 1816. Et. C.

PARADIS (De) (V. MONCRIF [François-Augustin PARADIS DE]).

PARADISI (Agostino), écrivain italien, né à Vignola (duché de Modène) le 25 avr. 1736, mort à Reggio (Emilie) le 19 févr. 1783. Il fut successivement secrétaire des Académies de Parme et de Mantoue, puis nommé par François III, duc de Modène, professeur d'économie civile à l'Université de cette ville, récemment fondée. Il collabora avec Albergati aux traductions du *Polyeucte* et du *Nicomède* de Corneille, du *Mahomet*, du *Tancrède*, de la *Mort de César* de Voltaire (1764), et composa diverses poésies lyriques, *Versi sciolti* et *Liriche varie* (Bologne, 1762). En prose, il écrivit des dissertations et discours académiques : *Ateneo dell' uomo nobile; Saggio sopra l'entusiasmo delle Belle Arti*, etc.

BIBL. : TIRABOSCHI, *Bibl. moden.*, IV, 33. — L. CAGNOLI, *Elogo di Paradisi*, en tête de l'édition des *Poesie scelte* : Reggio, 1827. — Sur l'école de Modène en général, CARDUCCI, Introd. aux *Lirici del sec. XVIII*; Florence, 1871.

PARADISI (Giovanni), écrivain et homme politique italien, né à Reggio d'Emilie le 19 nov. 1760, mort à Reggio le 25 août 1826, fils du précédent. D'abord professeur à l'Université de Modène (1790), il se fit remarquer par son attachement aux idées révolutionnaires; en 1797, il fut l'un des directeurs de la République cisalpine; bien qu'il se fût démis de ses fonctions l'année suivante, il fut, quand les Autrichiens rentrèrent à Milan, inquiété et même emprisonné. Lors de la création du royaume d'Italie, il fut comblé d'honneurs et nommé conseiller d'Etat, membre du Sénat italien et président de cette assemblée (1809). En 1815, il fut privé de tous ses emplois et passa obscurément le reste de sa vie dans sa ville natale. Il est auteur de diverses dissertations scientifiques, d'une comédie et de poésies lyriques qui ont été publiées après sa mort (*Poesie edite ed inedite* ; Florence, 1827).

BIBL. : CARDUCCI, Introd. aux *Lirici del secolo XVIII*. Florence, 1881.

PARADISIER. I. ORNITH. — Les Paradisiers ou *Oiseaux de Paradis* appartiennent à l'ordre des Passereaux et sont très voisins des Corbeaux par la forme du bec et des pattes, mais très différents par le luxe de plumes d'ornements qui distingue les mâles des femelles et des jeunes. Ils constituent, dans le groupe des *Coracirostres* ou *Coliimorphes* (V. PASSEREAUX), une famille à part (*Paradiseidæ*), qui se distingue surtout des Corbeaux par la proportion relative des doigts : le quatrième (externe) est plus petit que le troisième qui est plus long que le deuxième; le premier (pouce) est très grand, plus long même que le troisième. Les genres *Seleucides*, *Ptilorhis*, *Epimachus*, *Drepanornis*, *Astrapia*, *Paradigalla*, *Paradisæa*, *Cicinnurus*, *Diphyllodes*, *Rhipidornis*, *Parotia*, *Pteridophora*, *Semioptera*, *Lophorhina*, *Phonygama*, *Manucodia* et *Lycocorax* constituent cette famille qui renferme en tout 50 espèces environ, originaires pour la plupart de la Nouvelle-Guinée et des îles voisines ; trois genres sont de l'Australie septentrionale. Comme chez les Corbeaux, la longueur et les proportions du bec varient beaucoup d'un genre à l'autre ; les plumes d'ornement, qui sont l'apanage du mâle adulte en robe de noces, affectent aussi des formes très variées et sont situées sur toutes les parties du corps, présentant souvent des reflets irisés du plus riche effet, ou formant des panaches d'une grande légèreté. Un certain nombre de genres ont déjà été décrits et figurés à leur ordre alphabétique (V. ASTRAPIA, CICINNURUS, EPIMAQUE, LOPHORHINA). Il nous reste à parler des autres.

Le genre PARADISIER (*Paradisea*), type de la famille, comprend les espèces dont le mâle, en plumage de noces, a les plumes du dessous des ailes et des côtés de la poitrine très longues, étroites, à barbes décomposées et la paire de rectrices médianes très allongée et dépourvue de barbes ; les plumes de la tête et de la gorge sont veloutées, écailleuses et d'un vert à reflet métallique. Le bec est plus court que la tête. Le PARADISIER GRAND ÉMERAUDE

(*Paradisea apoda*) a reçu de Linné ce nom latin pour rappeler les légendes que les naturalistes du moyen âge ont gravement reproduites en parlant de cet oiseau. Comme il n'était connu, à cette époque, que par les dépouilles mutilées grossièrement préparées par les chasseurs papous, et recherchées surtout pour les longues plumes des flancs, on croyait naïvement que c'était un Oiseau sans pieds, volant sans jamais se reposer si bien que la femelle pondait et couvait ses œufs sur le dos du mâle. Pigafetta cependant, le premier Européen qui vit de ces oiseaux vivants, avait affirmé qu'ils avaient des pieds comme tous les oiseaux ; on refusait de le croire. Ce n'est que vers 1825 que des dépouilles complètes de cet Oiseau furent apportées en Europe. Il est un peu plus petit que la Corneille ; le mâle en habit de noces a le dessus de la tête et du cou d'un jaune d'or, le devant d'un vert émeraude à reflets métalliques, les plumes des flancs d'un jaune citron à extrémité teintée de rouge ; le reste du plumage d'un brun rouge. Cette dernière couleur est celle des femelles et des jeunes. Il habite exclusivement les îles Arou, d'où ses dépouilles étaient transportées à Java et dans l'Inde dès le moyen âge pour servir de parure aux princes malais et hindous qui en ornaient leur coiffure. C'est de l'Inde que ces brillants panaches ont été importés plus tard en Europe pour servir à la parure des dames. Les mœurs de ces magnifiques Oiseaux sont encore mal connues. On sait seulement qu'ils sont omnivores, se nourrissent de fruits et d'insectes (sauterelles, phasmes, chenilles). Ils sont arboricoles, leurs longues plumes les empêchant de se poser à terre, et grimpent aux arbres à la manière des Pics. A l'époque de la reproduction, les mâles se réunissent par bandes de vingt ou trente sur un même arbre et se livrent à ce que les indigènes appellent leur *danse*, déployant à l'envi toutes les beautés de leur plumage, en présence des femelles qui sont simples spectatrices. Ils font la roue en gonflant et relevant les panaches de leurs flancs, qu'ils agitent d'un mouvement vibratoire comme font les Paons : l'Oiseau semble alors au centre d'un jet d'eau ou d'un feu d'artifice, surtout lorsque le soleil fait miroiter les brillantes couleurs de son plumage ; il saute de branche en branche, et toute la bande est dans un mouvement continuel. La femelle pond deux œufs dans un trou d'arbre. Ces œufs, dans les rares espèces où on les connaît, sont roses avec des taches rouge brun ou grises. Le cri des Paradisiers est un croassement assez rauque. Leur vol est léger et facile lorsque le temps est calme ; mais, lorsque l'air est agité, ils restent cachés dans le feuillage, évitant de s'exposer au vent qui éparpillerait et briserait les plumes délicates de leurs flancs. En captivité, ils ont le plus grand soin de cette parure, passant beaucoup de temps à la peigner et à la lisser. D'ailleurs, passé le temps de la reproduction, ces panaches tombent rapidement, et les mâles sont alors peu différents des femelles et des jeunes. Les indigènes les chassent au moyen de flèches à plusieurs pointes, ou bien, après avoir remarqué les arbres où les Oiseaux se perchent pendant la nuit, ils y grimpent et les surprennent pendant leur sommeil en jetant sur eux une toile en guise de filet. Ils les préparent simplement en vidant le corps et arrachant les pattes auxquelles ils substituent une longue baguette enfoncée jusqu'au crâne ; puis ils font sécher cette dépouille en la fumant au-dessus du feu. Ce procédé primitif tend à être abandonné depuis que les Papous ont reconnu que les peaux entières et bien préparées étaient payées plus cher par les Européens.

Sur le continent de la Nouvelle-Guinée, le Grand Paradisier est remplacé par une espèce plus petite, le Paradisier petit-émeraude (*Paradisea papuana* ou *minor*), dont le mâle adulte a les longues plumes des flancs blanches à l'extrémité ; le jaune d'or du dessus du cou s'étend jusque sur le dos et les couvertures de l'aile. — Une troisième espèce, le Paradisier rouge (*Paradisea rubra*), un peu plus petite que la précédente, a les plumes des flancs d'un beau rouge sang ; la face et le devant du cou sont d'un noir pourpré ; le dessus de la tête est d'un vert métallique, les plumes de cette région figurant une paire



Paradisier petit émeraude (mâle faisant la roue).

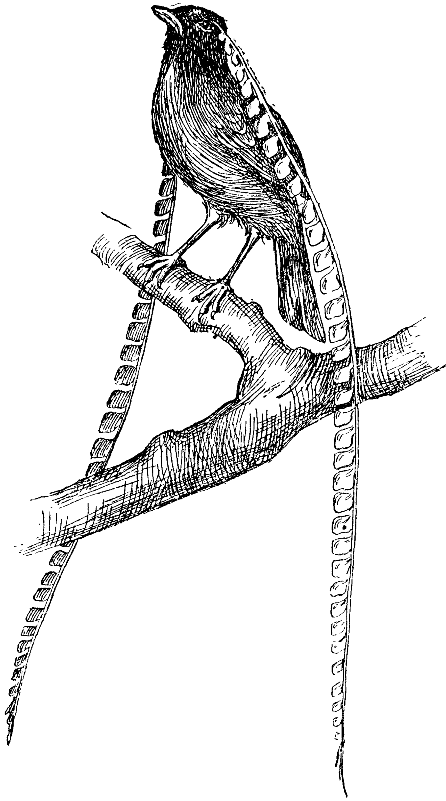
de cornes au-dessus des yeux. Il habite les îles de Waigiou, Ghemien et Batanta sur la côte occidentale de la Nouvelle-Guinée.

Le Manucode royal (*Cicinnurus regius*), figuré mais non décrit au mot *Cicinnurus* (V. ce mot), est une petite espèce de la taille de l'Alouette, et dont l'ongle du pouce est crochu, comprimé et creusé en gouttière en dessous. Chez le mâle, la queue est très courte, mais les deux pennes médianes sont très longues et dépourvues de barbes, sauf à l'extrémité qui est élégamment contournée en spirale ; les plumes des flancs sont courtes et figurent deux petits éventails argentés bordés de vert métallique ; la couleur générale est d'un beau rouge cramoisi, sauf une bande veloutée d'un vert foncé formant plastron ; les plumes écailleuses du front se prolongent jusqu'aux narines. Cette espèce est très répandue, car elle habite toute la Nouvelle-Guinée et les îles voisines ainsi que l'archipel Arou.

Le Magnifique, type du genre Diphyllodes (*D. speciosa*), est une espèce de la taille de l'Etourneau, à bec de la longueur de la tête. Le mâle porte sur le dessus du cou un large écusson de plumes allongées d'un jaune doré, et dessous un plastron pectoral qui s'étend jusqu'au ventre. Les pennes de la queue sont étroites, allongées, d'un vert métallique. La femelle et le mâle, en dehors du temps de la reproduction, ont un plumage brun dessus, rayé dessous, d'une grande simplicité. L'espèce habite les îles de Mysol et Salwatty et le continent voisin de la Nouvelle-Guinée. Une seconde espèce (*D. Wilsoni*), de la taille de l'Alouette, a le dessus de la tête revêtue d'une peau nue et bleue, mais divisée en six compartiments par des bandelettes emplumées. Le dessus du dos est d'un rouge vermillon, l'écusson de la nuque, d'un jaune citron et le plastron pectoral vert : les pennes allongées de la queue sont d'un bleu d'acier. Elle habite les îles de Batanta et Waigiou.

Le Sifilet, type du genre Parotia (*P. sexpennis*), est remarquable, chez le mâle adulte, par les trois longues plumes qu'il porte de chaque côté de la tête et qui sont aussi longues que l'aile, en forme de palette. Chez la femelle ces plumes sont plus courtes et d'apparence normale. Le mâle a les plumes des flancs très larges, relevées en éventail jusque près de l'origine de la queue ; il porte un plastron vert doré, et le reste du plumage est d'un noir velouté avec un bandeau d'un blanc argenté sur le devant du front. Lorsque le mâle fait la roue, il gonfle son plumage ou l'aplatit alternativement en étalant les

longues plumes de sa tête. Il pousse en même temps son cri d'appel, comme pour faire admirer sa beauté. Près de ce genre vient se placer le nouveau genre PTERIDOPHORA (*P. Alberti*), récemment découvert près de la baie Geelwinck (Nouvelle-Guinée N.), qui est aussi la patrie du Sifilet. Dans cette espèce, il n'existe qu'une seule paire de



Pteridophora Alberti (mâle en plumage de noces).

longues plumes insérées entre l'œil et l'oreille, mais ces plumes, comme le montre notre figure, sont deux fois plus longues que l'oiseau et portent, au lieu de barbes et d'un seul côté, des lamelles quadrangulaires d'un blanc nacré à reflets d'azur. Le reste du plumage n'a rien de remarquable. Ces deux longues plumes doivent singulièrement gêner l'oiseau dans ses mouvements, mais, comme chez tous les Paradisiers, le mâle ne les porte que pendant les quelques semaines de la saison des amours, et le reste de l'année diffère peu de sa femelle qui en est dépourvue.

Le SÉLEUCIDE ÉCLATANT (*Seleucides nigricans*), appelé aussi le MAGNIFIQUE, est le type d'un autre genre où le bec est plus long que la tête, un peu recourbé et la queue courte; chez le mâle en plumage de noces, les plumes des flancs sont allongées, d'un jaune d'or, floconneuses seulement dans leur première moitié, puis se terminant par une longue tige dépourvue de barbes comme les brins de la queue des Paradisiers proprement dits. Le reste du plumage est d'un noir velouté, mais relevé par un plastron pectoral à reflets métalliques. Cette espèce habite la côte occidentale de la Nouvelle-Guinée, notamment les environ de la baie Triton. Elle se plaît sur les Pandanus dont elle suce les fleurs; ses mouvements sont rapides quand l'oiseau passe d'un arbre à l'autre en poussant son cri : *keh! keh*. Le mâle en amour étale son plastron et les touffes des plumes des flancs de telle sorte que les voyageurs comparent cette parure à un éventail splendide. Le genre *Seleucides*, par son bec long et recourbé, forme la transition des Paradisiers typiques aux genres *Ptilorhis*, *Epimachus*, *Drepanornis*, *Astrapia*, qui ont généralement la queue plus longue.

Le genre LYCOCORAX, qui termine cette famille, tranche avec les genres précédents par l'absence de parures et le peu de différences qui séparent le plumage des mâles de celui des femelles. Mais par leurs caractères, notamment par la forme du bec et des pattes, ils appartiennent bien à la même famille. Dans les deux sexes, le plumage est simple comme celui des femelles des Paradisiers, et rappelle aussi celui des Corbeaux. Il est brun varié de gris et de roux avec des reflets métalliques peu prononcés. On en connaît trois espèces (*Lycocorax pyrrhopterus*, *L. morotensis*, *L. obiensis*), toutes de l'archipel de Halmahera, près de la Nouvelle-Guinée, et chacune d'elles paraît propre à une île ou à un groupe d'îles bien délimité dans ce petit archipel (Pour les autres genres, V. ASTRAPIA, EPIMAQUE, LOPHORHINA). E. TROUESSART.

PARADJIKA (V. PRATIMOKCHA).

PARADOS (Fortif.). Les parados sont des massifs de terre servant à couvrir les fortifications contre le tir à revers ou à dos. Ils sont établis parallèlement aux crêtes qu'ils doivent couvrir et assez rapprochés de celles-ci pour leur assurer une bonne protection. Leur épaisseur au sommet est d'au moins 4 m. Leur distance minima au pied du parapet qu'ils protègent est déterminée d'après les bouches à feu qui forment l'armement du terre-plein. Leur hauteur doit être telle qu'ils protègent les crêtes qu'ils couvrent contre des coups tombant sous un angle de chute de 1/4 à 1/6. Les talus des parados qui font face aux pièces sont revêtus ou maçonnés pour les raidir. On établit quelquefois des locaux sous les parados. Dans les forts à cavaliers, ces derniers forment parados. Les parados ont l'inconvénient de tenir beaucoup de place et de projeter sur les défenseurs les éclats des projectiles qui viennent frapper leur talus extérieur.

BIBL. : *Nouveau manuel de fortification permanente rédigé d'après les programmes officiels des diverses écoles militaires*, par un officier supérieur, 1895. — Général TRIPIER, *la Fortification déduite de son histoire*, 1866. — PLESSIX, *Manuel complet de fortification*. — *Cours de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie; Fortification permanente*.

PARADOU. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. de Saint-Remy; 616 hab.

PARADOXE. I. Philosophie. — L'*Encyclopédie* de Diderot définit ainsi le paradoxe : « C'est une proposition absurde en apparence, à cause qu'elle est contraire aux opinions reçues, et qui, néanmoins, est vraie au fond, ou du moins peut recevoir un air de vérité », et elle ajoute que ce mot est formé du grec παρα, contre, et de δόξα, opinion. Le caractère essentiel du paradoxe, en effet, c'est qu'il contredit les opinions généralement adoptées dans un pays ou à une époque, ou même par la majorité des hommes dans tous les lieux ou tous les temps, sans qu'on ait cependant le droit de le considérer comme une erreur, ou même alors qu'il est au fond une vérité. Peut-être éclaircirait-on la notion du paradoxe en distinguant deux sortes de paradoxes : 1° ceux qui, malgré leur opposition avec les idées régnantes ou plutôt à cause de cette opposition même, expriment des vérités plus ou moins importantes, encore cachées aux yeux du vulgaire sous les fausses apparences qui les recouvrent, et pour cette raison méconnues et niées par la plupart : à ceux-là conviendrait en quelque sorte l'appellation de paradoxes légitimes; 2° ceux qui ne représentent que des opinions individuelles fausses ou du moins douteuses, imaginées par leurs partisans pour se séparer du reste des hommes par vanité, par subtilité, par esprit de contradiction, et ceux-là seraient les paradoxes illégitimes. Hâtons-nous, d'ailleurs, d'avouer qu'il est souvent fort difficile, dans la pratique, de savoir à laquelle de ces deux classes appartient un paradoxe donné. L'histoire des sciences abonde en exemples de ces

paradoxes de la veille qui sont devenus, comme on l'a dit, les vérités du lendemain. Ainsi l'existence des antipodes passait chez les anciens pour un paradoxe, et saint Augustin a expressément démontré qu'ils ne pouvaient pas exister. Paradoxe, l'opinion du mouvement de la terre, comme on le fit bien voir à Galilée! Paradoxe, la circulation du sang découverte par Harvey, mais ignorée par Aristote et niée par toutes les écoles de médecine jusqu'au milieu du XVIIe siècle! Paradoxe, la pression atmosphérique substituée par les cartésiens à l'horreur du vide! Paradoxe, les phénomènes d'électricité que Galvani a le premier observés et qui lui ont valu auprès de ses contemporains le titre ironique de maître à « danser des grenouilles! » Mesmer prétend avoir découvert une nouvelle force par laquelle deux êtres humains peuvent exercer l'un sur l'autre, même à distance, une action incompréhensible mais certaine : paradoxe! Napoléon ne vit qu'un paradoxe dans l'invention des bateaux à vapeur, et Thiers en fit autant -- ou peut s'en faut — pour celle des chemins de fer. Le grand savant Lavoisier déclara en pleine Académie des sciences que tout ce qu'on racontait des aérolithes n'étaient que des fables : « Il ne peut pas, disait-il, tomber des pierres du ciel, par la bonne raison qu'il n'y a pas de pierres dans le ciel. » On sait que lorsqu'on présenta, pour la première fois, à l'Institut, le phonographe, un des membres présents, le Dr Bouillaud, refusa obstinément de croire à la réalité de l'invention d'Edison, préférant attribuer à la ventriloquie une si merveilleuse imitation de la voix humaine. Tous ces exemples, que l'on pourrait multiplier encore, doivent nous rendre très circonspects toutes les fois qu'il s'agit de décider si un phénomène encore inconnu est possible ou ne l'est pas. Nous devons nous rappeler le mot d'Arago : « Celui qui, en dehors des mathématiques pures, prononce le mot *impossible* manque de prudence ». Du reste, comme nous avons essayé de le montrer ailleurs (*les Phénomènes cryptoïdes*, *Revue philosophique*, 1er janv. 1899), la science contemporaine a appris à élargir, en quelque sorte, indéfiniment sa conception des possibilités naturelles, depuis qu'elle a vu surgir de toute part des phénomènes inconnus, insoupçonnés, dans les régions de la réalité qu'on pouvait croire entièrement explorées et pour ainsi dire percées à jour. C'est ainsi que la composition de l'air a révélé dans ces derniers temps des gaz jusqu'alors absolument ignorés, l'argon, le crypton, le néon, etc. La découverte des rayons Rœntgen a aussi grandement contribué à cet élargissement des idées scientifiques. On sait d'ailleurs que les philosophes avaient depuis longtemps récusé l'autorité des croyances populaires, même lorsqu'elles se couvrent du nom imposant de sens commun. Que fait Platon dans sa célèbre allégorie de la *Caverne*, sinon exposer et justifier ce paradoxe fondamental, que les prétendues réalités sensibles ne sont que des apparences illusoires et que les idées seules existent réellement? La vérité peut donc être paradoxale, mais il ne faut pas en conclure que tout paradoxe soit nécessairement vrai. Un esprit qui aime le paradoxe pour lui-même est un esprit faux; l'esprit juste accueille et soutient un paradoxe, non parce qu'il est contraire à l'opinion courante, mais malgré cela, et lorsqu'il recouvre une vérité. E. Boirac.

II. Mathématiques. — Sans dévier de son sens général, cette expression de paradoxe se rencontre assez souvent dans les sciences, et dans la science mathématique en particulier. On donne ce nom, ou celui de propositions paradoxales, à des affirmations qui semblent résulter rigoureusement d'une démonstration à l'abri de tout reproche, et qui pourtant sont notoirement fausses. Nous en donnons ici seulement deux exemples des plus simples empruntés aux premiers éléments de l'algèbre et de la géométrie :

1° *Tous les nombres sont égaux entre eux.* Soient a, b deux nombres et c leur différence ; on a $a - b = c$; multipliant par $a - b$, $a^2 - 2ab + b^2 = ac - bc$, ou $a^2 - ab - ac = ab - b^2 - bc$, ce qui peut s'écrire $a(a - b - c) = b(a - b - c)$; divisant par $a - b - c$, il vient $a = b$.

2° *Si un quadrilatère* ABCD *a deux côtés opposés égaux* AB, CD, *les deux autres* AD, BC *sont parallèles* (fig. 1). Sur les milieux E, F de AD et de BC, élevons des perpendiculaires qui se rencontrent en O. Alors OA = OD, OB = OC, et les deux triangles OAB, OCD sont égaux. Donc AOB = DOC; en outre EOA = EOD, FOB = FOC; donc la somme des angles EOA, AOB, BOF est égale à celle de EOD, DOC, COF, si bien que chacune est égale à deux angles droits. Les droites EO, OF sont en prolongement l'une de l'autre et AD, BC, perpendiculaires à une même droite, sont parallèles.

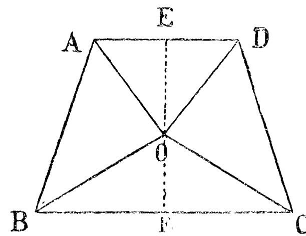


Fig. 1.

L'intérêt d'un paradoxe mathématique réside tout entier dans la recherche de la fissure que présente la démonstration. Dans le premier des exemples cités, cette fissure est des plus visibles; elle est moins facile à deviner dans le second. Les explications sont les suivantes : 1° En divisant par $a - b - c$, on divise par zéro, puisqu'on a supposé $a - b = c$; et c'est là une transformation non permise, qui peut conduire à toutes les absurdités; 2° en supposant que les droites EO, FO se rencontrent en O, à l'intérieur du quadrilatère, on a tracé une figure impossible ; et c'est cette impossibilité qui engendre la fausseté de la conclusion.

On aurait tort de considérer les paradoxes comme simples jeux de l'esprit, en matière mathématique, et de nier leur utilité. Cette utilité est double ; au point de vue de l'enseignement, un paradoxe permet, en frappant l'esprit de l'élève, d'attirer son attention sur la nécessité de certaines précautions auxquelles il n'avait jusqu'alors porté son attention que d'une manière superficielle et insuffisante ; c'est le cas de l'exemple 1° ci-dessus. En dehors de cela, un paradoxe, une fois l'explication découverte, peut être la source d'une proposition nouvelle, à laquelle on n'aurait pas songé autrement; l'exemple 2° nous en fournit la preuve, car ce paradoxe permet d'énoncer le théorème suivant, parfaitement exact, celui-là : « Si un quadrilatère a deux côtés opposés égaux sans présenter la forme d'un trapèze isoscèle, les perpendiculaires élevées sur les milieux des deux autres côtés ne se rencontrent jamais à l'intérieur de ce quadrilatère ; et s'il présente la forme d'un trapèze isoscèle, ces perpendiculaires sont évidemment confondues ».

Les débuts du calcul infinitésimal ont été l'occasion de nombreux paradoxes mathématiques. On pourrait également citer celui d'Achille et de la tortue, tendant à établir que le plus rapide coureur ne rejoindra jamais une tortue qu'il poursuit, celle-ci conservant toujours sur lui une avance, si faible soit-elle. Mais ceci est trop connu pour que nous puissions penser à y insister. C.-A. Laisant.

Paradoxe de Fergusson. — Considérons un train d'engrenage formé par trois roues dentées (réduites, dans la figure 2 ci-dessous, à leurs circonférences primitives). Soient A, B, C leurs centres; ω, ω_1, ω_2 leurs vitesses angulaires; n, n_1, n_2 leurs nombres de dents. On a les relations connues : $\omega n = \omega_1 n_1 = \omega_2 n_2$. Si maintenant on imprime à tout le système une rotation $-\omega$ autour du point A, la roue A se trouve ramenée à l'immobilité, la ligne AC tourne avec la vitesse $-\omega$ et la roue C tourne avec la vitesse $\Omega = \omega_2 - \omega = \omega\left(\frac{n - n_2}{n_2}\right)$. En attribuant successivement à n_2 les valeurs : $n - 1$, n et

$n+1$, on obtient pour Ω les valeurs $+\frac{\omega}{n-1}$, zéro et $-\frac{\omega}{n+1}$.

Cela posé, imaginons qu'on empile trois roues C ayant précisément les nombre de dents $n-1$ et $n+1$, et que ces trois roues engrènent simultanément avec une même roue B et avec une même roue A. Si, laissant cette dernière fixe, on oblige la ligne AC à tourner autour du

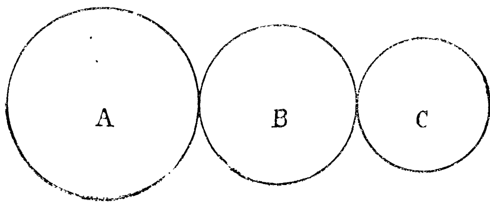


Fig. 2.

point A, il résulte de ce que nous venons de dire que l'une des roues C se transportera parallèlement à elle-même, tandis que les deux autres tourneront en sens contraire. Or, quand le nombre n est assez grand, les trois roues C semblent identiques; on obtient donc alors ce résultat curieux que trois roues pareilles, engrenant dans les mêmes conditions, avec la même roue B, sont animées de mouvements fort différents. C'est en cela que consiste le *paradoxe de Fergusson*. L. Lecornu.

III. Physique. — Paradoxe hydrostatique.. — Les pressions que les liquides exercent sur les fonds des vases qui les contiennent peuvent être plus grandes ou plus petites que les poids de ces mêmes liquides; cependant ces vases, placés dans une balance, le fond reposant sur l'un des plateaux, n'exigent pour être équilibrés qu'une somme de poids représentant le poids du vase vide et le poids du liquide contenu. Ces deux faits, en apparence contradictoires, s'expliquent facilement en remarquant qu'un vase plein de liquide, placé sur le plateau d'une balance, transmet à ce plateau les actions que le liquide exerce non seulement sur le fond du vase, mais aussi sur ses parois. Ces dernières s'ajoutent aux premières ou s'en retranchent, suivant la forme du vase, mais toujours la résultante de toutes ces pressions, sur le fond et sur les parois, est égale au poids du liquide contenu dans le vase. C'est lorsqu'on néglige ces actions sur les parois autres que le fond que l'on arrive à ce résultat paradoxal que l'ensemble des pressions d'un liquide contenu dans un vase peut avoir une valeur différente de son poids. Prenons comme exemple un vase de forme simple, tel que celui qui est représenté fig. 3. Soient S la surface du fond et s la section de la partie étroite, H la hauteur du liquide au-dessus du fond, et h la hauteur de la partie plus étroite. Le volume du liquide contenu dans ce vase est la somme de deux cylindres qui ont pour mesure respectivement $h \times s$ et $(H-h)$ S, de sorte que le poids de ce liquide est, en désignant par D sa densité,

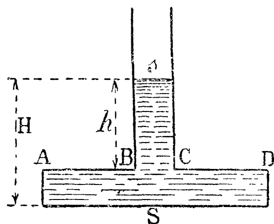


Fig. 3.

$$[hs + (H-h)\,S]\,D \quad \text{ou} \quad [HS - h\,(S-s)]\,D,$$

tandis que la pression que le liquide exerce sur le fond est plus grande et égale à $H \times S \times D$. Mais calculons maintenant la résultante verticale des pressions exercée sur tout le vase. Remarquons tout d'abord que les parois cylindriques étant verticales, ces portions ne seront soumises qu'à des actions horizontales, sans composantes verticales par conséquent. Nous n'avons donc à considérer que le fond du vase et la surface ABCD, sorte de couronne comprise entre les deux cercles concentriques de surface s et S. Sur le fond du vase la pression est verticale, dirigée vers le bas et égale à HSD d'après les lois de l'hydrostatique. Sur la couronne ABCD, de surface $S-s$, située à une distance h du niveau du liquide, la pression est $h\,(S-s)\,D$; elle est dirigée vers le haut, elle est donc de sens contraire à la première, et ces deux forces parallèles de direction opposée ont une résultante égale à leur différence $HSD - h\,(S-s)\,D$ ou $[HS - h\,(S-s)]\,D$ et dirigée dans le sens de la plus grande, c.-à-d. dans le sens de la première. La résultante des pressions sur les parois est donc bien égale au poids du liquide calculé plus haut. Il en est de même, quelle que soit la forme du vase, le calcul seulement peut être plus compliqué.

A. Joannis.

Bibl. : Mathématiques. — A. de Morgan, *A budget of paradoxes;* Londres, 1872.— Bolzano (trad. en allemand) : *Die Paradoxien des Unendlichen.* — A. Rebière, *Mathématiques et mathématiciens;* Paris, 1893. — Ed. Lucas, *Récréations mathématiques;* Paris, 1883, t. II, pp. 152-154.

PARADOXIDIEN. Nom donné par quelques géologues au terme moyen du système *cambrien* (V. ce mot).

PARADOXURUS (Zool.) (V. Civette, t. XI, p. 509).

PARAFE ou **PARAPHE.** On désigne sous ce nom un trait de plume ou un ensemble de traits de plume dont beaucoup de personnes accompagnent leurs noms pour bien l'individualiser, le distinguer d'un nom semblable et empêcher leur signature d'être contrefaite. Cette dernière considération a amené le législateur à exiger des notaires l'emploi du parafe. La loi du 25 ventôse an XI (art. 49) porte à cet égard qu'avant d'entrer en fonction les notaires devront déposer au greffe de chaque tribunal de leur département et au secrétariat de la municipalité de leur résidence, leurs signature et parafe. Les notaires à la résidence des cours d'appel devront effectuer ce dépôt au greffe de tous les tribunaux du ressort de la cour. Il importe, en effet, que la signature des notaires soit connue dans ces différents endroits. La loi du 2 mai 1861, ayant donné aux juges de paix ne siégeant pas au chef-lieu où se trouve le tribunal civil le droit de légaliser les signatures des notaires des cantons, a exigé, comme conséquence, le dépôt de la signature et du parafe de ces notaires au greffe de la justice de paix. Dans le cas où un notaire se trouverait dans la nécessité de modifier ce parafe primitivement adopté par lui, à la suite d'un accident par exemple, il aurait à se pourvoir de l'autorisation du président du tribunal et devrait effectuer le dépôt du nouveau parafe dans tous les endroits qui viennent d'être indiqués. Le droit à un parafe déposé comme il vient d'être dit constitue, au profit du notaire, un droit exclusif, et il serait recevable à faire interdire à un confrère d'employer un parafe semblable. La ressemblance pourrait en effet donner lieu à des confusions très regrettables.

Le dépôt de la signature et du parafe au greffe n'est pas imposé aux officiers de l'état civil. Cela se conçoit. Un exemplaire des registres de l'état civil étant déposé au greffe, il sera toujours facile de voir quel est le parafe de l'officier de l'état civil dont il s'agit de légaliser la signature. Mais la loi du 4 mai 1861, déjà citée, ayant autorisé les juges de paix à légaliser la signature des officiers de l'état civil de leur canton, il devenait nécessaire de prescrire, ainsi que l'a fait cette loi, le dépôt au greffe de la justice de paix de la signature et du parafe de ces officiers publics. L'absence du parafe n'a pas pour effet de vicier la signature elle-même, et cela alors que le signataire aurait eu l'habitude constante de joindre un parafe à son nom. C'est la solution qui est généralement admise en ce qui touche la signature du testament olographe.

Bien souvent ce parafe est apposé seul et se trouve

ainsi isolé de la signature à laquelle il se trouve d'ordinaire adjoint. Il remplace en pareil cas cette signature; non pas assurément celle qui doit figurer à la fin de l'acte, laquelle ne saurait être suppléée, mais celle que la rigueur du droit commanderait d'apposer au bas des renvois faits en marge de l'acte. Au lieu de signer un renvoi en toutes lettres, on se borne à y apposer son parafe. La loi du 25 ventôse an XI a consacré cette pratique pour les actes notariés (art. 15). Il est bien évident, d'ailleurs, qu'en pareil cas le parafe approbateur du renvoi devra être identique à celui qui accompagne la signature placée au bas de l'acte; autrement, en effet, il serait impossible de savoir à qui appartiendrait ce parafe isolé. Un acte (et nous prenons ce mot dans le sens d'*instrumentum*), au bas duquel les parties n'auraient apposé que leur parafe, sans leur signature, n'aurait aucune valeur juridique et ne constituerait même pas un commencement de preuve par écrit.

Le parafe isolé de la signature est employé, en dehors du cas cité plus haut de l'approbation d'un renvoi, dans un assez grand nombre d'hypothèses. Dans la plupart d'entre elles, le parafe est celui d'un fonctionnaire, magistrat de l'ordre administratif ou judiciaire, et il est apposé sur chaque feuillet des registres dont la loi prescrit la tenue à certaines catégories de personnes. En pareil cas, ce parafe est toujours accompagné du numéro du feuillet. On dit alors que les registres dont il s'agit sont *cotés et parafés*. Il y a là une mesure de précaution prise pour empêcher la suppression d'un feuillet ou la substitution d'un feuillet à un autre. Dans certains cas aussi, le parafe isolé de la signature doit être apposé par un fonctionnaire ou un officier public, sur des pièces détachées. Il en est ainsi notamment des papiers trouvés au cours d'un inventaire. L'art. 963 du C. de procéd. impose au notaire l'obligation de les coter et de les parafer. La cote individualise la pièce et le parafe empêche la substitution d'une pièce à une autre. Nous ne citons ce cas qu'à titre d'exemple. Les personnes qui n'ont pas de parafe y suppléent en mettant leurs lettres initiales. C'est le parafe par lettres consacré par la doctrine et la jurisprudence. Paul Nachbaur.

PARAFFINE. La paraffine proprement dite a été découverte, en 1830, par Reichenbach, dans le goudron de hêtre. Comme elle est très résistante aux agents chimiques, on lui a donné un nom rappelant cette stabilité (*parum affinis*). On l'a retirée ensuite des produits de la distillation des autres bois, du boghead, du lignite, de la tourbe, des schistes bitumineux et du pétrole. Enfin, elle se rencontre dans la nature, où elle constitue une substance qui a reçu le nom d'*ozokérite* (*cire fossile*), abondante en Galicie, dans la presqu'île des Balkans, au Caucase, au Texas, dans l'Utah. On reconnut bientôt que la paraffine ne constitue pas un produit unique, car ses propriétés physiques sont variables, son point de fusion en particulier oscillant entre 45° et 90°. Rapprochons ces corps de composés prenant naissance dans un grand nombre de réactions, et notamment dans le traitement des acides de la série grasse par l'éther iodhydrique et le phosphore rouge; Krafft a obtenu par cette méthode un grand nombre d'hydrocarbures saturés, dont le terme inférieur est l'undécane, $C^{22}H^{24}$, et dont les termes supérieurs sont les composés, $C^{62}H^{64}$, $C^{64}H^{66}$, $C^{70}H^{72}$. Les premiers sont liquides au-dessous de zéro, le tétradécane fond à 4°,5, et les autres de 10° jusqu'à 74°,7. Le point d'ébullition, sous la pression de $0^m,015$, croit de 34° pour le premier, à 331° pour le dernier. Ces caractères physiques sont précisément ceux présentés par les paraffines commerciales, et MM. Krafft et Lutzelschwab ont retiré d'une paraffine commerciale fusible à 53° (par distillations fractionnées) deux hydrocarbures, $C^{44}H^{44}$ et $C^{48}H^{50}$, identiques à deux des hydrocarbures artificiels, de la série précédente. D'ailleurs, pour des hydrocarbures de condensation aussi élevée, il est difficile de déterminer leur formule par l'analyse élémentaire seule, la proportion de carbone étant de beaucoup supérieure à celle de l'hydrogène (85 % de carbone environ), et leur densité de vapeur n'étant pas connue. Mais comme on ne peut obtenir de dérivés substitués par le brome ou l'iode, on doit les considérer comme des hydrocarbures saturés, la paraffine en étant un mélange complexe. On est même arrivé à donner le nom générique de *paraffines* à cette classe d'hydrocarbures. Il y a des sources principales de paraffines que nous rattacherons : 1° à l'exploitation de l'ozokérite; 2° au traitement du lignite, boghead, tourbe, schistes bitumineux, etc.

I. Traitement de l'ozokérite. — Il y a en Europe deux exploitations principales de l'ozokérite, en Galicie (Borislaw) et à l'île de Svätoi-Ostrov, près de la presqu'île de l'Apchéron, sur la mer Caspienne. On traite la matière brute, mélangée de terre, ou l'ozokérite fondue, divisée par la sciure de bois, au moyen d'huiles minérales légères, ou filtrée, la solution sur le noir animal, on entraîne le dissolvant par de la vapeur et on distille le produit ainsi purifié. La cire fossile est d'abord lavée, broyée, tamisée, de façon à la séparer du sable, de l'argile et de la marne avec lesquels elle est mélangée dans le sol, et c'est ensuite qu'on la soumet successivement aux traitements précédents. La distillation est opérée, sous l'action de la vapeur d'eau surchauffée, dans des cornues en fonte, munies de serpentins et de réfrigérants; il passe des huiles ayant 0,75 à 0,85 de densité qu'on laisse reposer, puis la paraffine distille, entraînant encore des huiles, dont on la débarrasse par l'action des turbines et des filtres-presses. Les premières huiles, abandonnées au refroidissement, laissent déposer de la paraffine qu'on sépare, et sont ensuite distillées de façon à pouvoir en utiliser les parties les plus légères, soit au traitement ultérieur des paraffines, soit pour l'éclairage, et les parties plus denses au *graissage*. Cette paraffine brute (*beurre de paraffine*) est traitée vers 175° par 5 % de son poids d'acide sulfurique concentré ou même d'acide de Saxe; il y a dégagement de gaz sulfureux absorbé par des solutions alcalines. La paraffine est traitée par l'eau, la chaux, puis distillée et comprimée dans des filtres-presses; c'est alors que le produit jaune et encore odorant ainsi obtenu est chauffé avec le quart de son poids des huiles légères précédentes, et abandonné au refroidissement, séparant une masse blanche et dure, fusible vers 60° et dont le point de fusion est d'autant plus élevé que les traitements précédents ont été plus parfaits. L'ozokérite brute rend environ 25 % de paraffine et 45 % d'huiles légères. L'action de l'alcool amylique chaud sur l'ozokérite fournit des cristaux nacrés, ce qui paraît montrer qu'elle est constituée partiellement par de la paraffine cristallisée, et il est vraisemblable qu'elle est mélangée à de la paraffine molle, ou à d'autres colloïdes.

II. Origine de la paraffine. — La fabrication de la paraffine par la distillation du lignite, de la tourbe, du boghead, des schistes bitumineux, du pétrole, est très active en Écosse, en Amérique, en Russie et en Autriche. — L'opération est variable dans les détails, suivant les matières premières, mais elle comporte toujours deux opérations : 1° la préparation d'un goudron brut par distillation, opération très délicate et sur laquelle on donne des détails à l'art. Pétrole, et 2° le traitement de celui-ci pour en retirer les huiles d'éclairage et de lubrification ainsi que la paraffine, qui est le produit le plus cher.

Schistes bitumineux. La distillation de ces schistes faite dans des cornues horizontales en fonte, chauffées à la vapeur d'eau, donne un produit formé d'eaux ammoniacales et d'un goudron qu'on en sépare. La partie dure obtenue est introduite dans des vases en fer-blanc, entourés d'eau froide, et abandonnée à la cristallisation pendant huit à dix jours. Les pains soumis à l'action des filtres-presses sont introduits dans des appareils hydrauliques où ils subissent une pression extrêmement forte, fournissant ainsi une paraffine, fusible vers 30°-34°. Après avoir été fondue à la vapeur, mélangée de 15 à 20 % d'huile légère, on la coule dans l'eau froide en couches de

2 centim. Les plaques qui en résultent sont comprimées à 150-200 atm.; l'huile s'écoule et on chauffe les pains, de dix-huit à vingt heures à la vapeur, puis ces pains sont décolorés; la paraffine ainsi obtenue fond à 56°-60°. Il existe plusieurs variantes de ce procédé, ayant pour caractère de soumettre le goudron et les produits impurs à plusieurs distillations, comme pour l'ozokérite. Mais on a remarqué que la distillation apporte des modifications profondes dans la structure de la paraffine, et à cause de cela M. Hubner, à Rehmsdorf, emploie un procédé à froid, consistant à traiter le goudron lui-même par l'acide sulfurique et à distiller le produit lavé, en présence de la chaux éteinte, et à purifier ensuite la paraffine par refroidissement et compression; on n'a ainsi qu'une seule distillation.

Distillation du boghead d'Ecosse. En réalité, cette industrie introduite en Ecosse, en 1847, par Young, se fait avec les carmel-coal, le schiste et la tourbe, car les bogheads y sont épuisés. L'opération est exécutée dans des cornues semblables à celles des usines à gaz; les vapeurs passent dans un barillet et sont condensées dans des serpentins entourés d'eau froide. L'eau ammoniacale étant séparée, il reste une huile brune, dont on enlève par distillation des huiles et de la paraffine qu'on purifie par des traitements analogues aux précédents, auxquels vient se joindre la réfrigération artificielle. Un appareil de distillation très perfectionné consiste dans une chaudière très longue, formée de compartiments dans lesquels l'huile est successivement dirigée et d'où part un tube d'écoulement spécial, communiquant avec un condensateur tubulaire, maintenu à une température variable avec la volatilité de l'huile qu'il doit retenir, le plus refroidi étant au premier compartiment. La condensation se fait suivant l'ordre de volatilité, et il sort du dernier compartiment (le plus chauffé) une huile de paraffine solide vers 30°. Elle est filtrée à chaud et traitée successivement à l'acide sulfurique, à l'eau et à la chaux éteinte. La paraffine est congelée dans des caisses plates en tôle, autour desquelles circulent de l'air et un liquide incongelable refroidi. La matière solidifiée est passée au filtre-presse et raffinée par compression, mélangée avec de l'huile légère minérale, et par un traitement semblable à celui qu'on a vu plus haut, puis traitée par la vapeur d'eau surchauffée. On a la paraffine après filtration sur le noir animal.

Traitement des huiles lourdes de pétrole. En Angleterre, on les traite, après les avoir débarrassées des produits lampants. On lave ces résidus à l'acide, à la soude, et on les soumet au refroidissement naturel, puis artificiel, dans des cuves entourées de liquide incongelable et refroidies à — 10° ou — 15°. La purification en est opérée comme plus haut, en utilisant parfois, avec avantage, l'aspiration pour enlever l'huile dans la paraffine congelée. En Amérique, cette industrie est également très florissante. En France, elle n'a pas beaucoup de succès, à cause des droits sur les huiles lourdes. C'est A. Buchner qui, le premier, a reconnu la présence d'une substance solide, d'aspect gras dans le pétrole, et ce n'est qu'en 1856 qu'on a commencé à faire une exploitation industrielle de ce corps, en prenant comme matière première le pétrole de Rangoon qui en contenait jusqu'à 10 °/₀. Le naphte de Java et celui de Tajakeina (Inde) en renferment environ 40 °/₀. Il convient de remarquer que la séparation de la paraffine des huiles lourdes est très difficile, et qu'elle s'opère très différemment, suivant leur viscosité; dans une huile lourde, épaisse, la séparation est beaucoup plus difficile et moins complète. Les paraffines sont essayées par différents procédés, parmi lesquels le suivant semble donner de bons résultats pratiques (MM. Paulewki et Folemonowrez). Il repose sur la très faible solubilité de la paraffine, dans l'acide acétique cristallisable dont il faut 1.688 parties, pour dissoudre 1 partie de paraffine, tandis qu'il suffit de 8 à 16 volumes de cet acide, pour 1 vol. d'huile brute du commerce, 15 à 16 vol. de cet acide pour 1 vol. de pétrole purifié, et de 1 à 60 vol. de cet acide pour 1 vol. des autres huiles minérales légères ou lourdes. On prend alors 10 à 20^{cc} d'huile à essayer et on les agite vivement dans un flacon, avec 100 à 200^{cc} d'acide acétique cristallisable. On jette sur un filtre taré, on lave le flacon et le filtre trois fois avec l'acide cristallisable, puis avec l'alcool étendu vers 70°. On sèche et on pèse.

Applications. — La paraffine est employée directement à l'éclairage, sous forme de bougies, peu estimées dans notre pays, très estimées dans la Grande-Bretagne. En France, la bougie stéarique est à peu près seule employée, tandis qu'en Angleterre la bougie stéarique est reléguée au deuxième plan. Cette différence tient à plusieurs causes: s'il est certain que la bougie de paraffine brûle avec une flamme très brillante, il est difficile d'arriver à ce que la flamme ne soit pas un peu fuligineuse. D'autre part, elle dégage au moment de l'extinction une odeur plus forte que la bougie stéarique, et nous n'avons pas pris l'habitude de faire éteindre les bougies en retournant la mèche dans le bain de paraffine fondue, dès qu'elles sont soufflées. D'autre part, nous demandons à la bougie d'être, avant tout, mate et blanche, tandis qu'en Angleterre, on tient à ce qu'elle soit brillante et transparente. Mais la principale raison tient à ce que, en Angleterre, les matières premières de la paraffine sont libres de tout droit, tandis que l'huile lourde de pétrole paie des droits élevés en pénétrant en France. D'ailleurs, depuis quelques années, les Anglais atténuent les défauts de la bougie de paraffine en mélangeant celle-ci à 15 ou même 20 °/₀ d'acide stéarique. Donc, la paraffine constitue, au point de vue de l'éclairage, un corps très important. Mais la fabrication des bougies n'est pas, à beaucoup près, le seul emploi de la paraffine. D'abord l'ozokérite, médiocrement purifiée, sert à falsifier la cire d'abeille, et son emploi est considérable pour fabriquer les cires à parquet. On s'est ingénié à trouver des mélanges de substances colorées, gomme-gutte, etc., et de matières odorantes, poivre, etc., qui lui donnent l'aspect de la cire d'abeilles naturelle. Elle sert à enduire le bois, le liège, les métaux, en vue de les protéger de l'humidité, de l'action des acides et d'autres corps corrosifs, à fabriquer des allumettes de prix, des vernis hydrofuges, à préparer la vaseline artificielle, à empeser le linge, à imperméabiliser des tissus, le plâtre, et surtout à préparer des enveloppes, des cartouches de dynamite et des poudres de mine et de guerre. — On a indiqué son emploi pour purifier les alcools, la paraffine ne dissolvant pas l'alcool et dissolvant certaines impuretés, telles que les éthers dont la présence augmente la nocivité des alcools du commerce. On s'en sert aussi dans les laboratoires de physique pour construire des isolateurs électriques. F. Bourion.

Bibl : Schertiauer, *Die Fabrikation der Minerlœle und des Paraffins;* Brunswick, 1895.

PARAFOUDRE (Télégr.) (V. Télégraphe).

PARAGE (Anc. dr.). On appelait *parage*, dans l'ancien droit, un mode de tenure du fief en possession indivise, où l'aîné rendait seul foi et hommage au seigneur, et recevait lui-même l'hommage des puînés pour la portion d'héritage qu'il leur assignait (V. Coseigneur). L'aîné, ou *parager*, s'appelait aussi *chemier;* les puînés étaient les *parageaux*. Par extension, on appela également parage une espèce de tenure dans laquelle l'un des conquéreurs d'un fief était chargé par les autres de faire seul foi et hommage. C'était le *parage conventionnel*, par opposition au précédent, qui constituait le *parage légal*.

PARAGLOSSES (Entom.) (V. Insectes, t. XX, p. 824).

PARAGOGE (Gramm.). Allongement d'un mot par addition d'une ou plusieurs lettres à la suite de la dernière; par exemple: l'addition du *t* final aux adverbes en *men* : étonnamment.

PARAGONITE (Minér.) (V. Mica).

PARAGRAPHE. Signe employé par les anciens grammairiens et exégètes pour séparer dans les drames les phrases prononcées par chaque personnage, ou encore pour

signaler les interpolations. Cette appellation servit ensuite à désigner les divisions introduites dans les textes juridiques et écrits de toute nature pour en faciliter la lecture en séparant d'une manière très visible les groupes de phrases qui se réfèrent à des objets différents.

PARAGRAPHIE (Physiol.) (V. Aphasie, § *Agraphie*).

PARAGUA. Rivière du Venezuela, prov. de Guyane, affl. g. du Caroni, tributaire de l'Orénoque, issue de la sierra de Pacaranna; elle a 700 kil. de long.

PARAGUANA. Presqu'île de la côte du Venezuela, longue de 60 kil., large de 45 kil., reliée au continent par l'isthme de Medanos qui n'a que 4 à 5 kil. de large. C'est un massif de porphyre dioritique qui s'élève à 700 m. (Corre de Santa Ana).

PARAGUARI. Ville du Paraguay, ch.-l. de dép. entre Asuncion et Pirapo ; 3.000 hab. Tabac.

PARAGUASSU. Fleuve du Brésil, Etat de Bahia, qui reçoit à Cachoeira le Jacuhype et débouche dans la baie de Tous-les-Saints.

PARAGUATAN (Bot.) (V. Condaminea).

PARAGUAY (en guarani *Para-cua-hy*, source de la mer). Grande rivière de l'Amérique du Sud, affl. dr. du Parana, l'un des trois grands cours d'eau qui forment le rio de la Plata. Son bassin occupe 1.150.000 kil. q., son cours est de 2.200 kil. q. Il naît dans l'Etat brésilien de Mato Grosso, sépare le Brésil de la Bolivie, traverse l'Etat de Paraguay et le sépare enfin de la République Argentine jusqu'à son confluent avec le Parana. Son cours est à peu près exactement dirigé du N. au S. ; c'est une rivière de plaine, puisque sa source n'est qu'à 309 m. d'alt. et dès la plaine de Xarayes, à 4.000 kil. de la mer, ses eaux n'ont plus que 100 m. à descendre pour y arriver. Aussi son cours est-il lent, son lit encombré d'îles, assez large (200 à 500 m.) et très profond, 40 à 50 m., à 42 kil. en aval du confluent.

Le Paraguay naît sur le plateau de Diamantino, où les *sete lagoas* (sept petits lacs), dorment entre les palmiers, par 14° 36′ lat. S. et 58° 27′ long. O. ; ses sources sont enchevêtrées avec celles du Tapajoz (Arinos). Il descend vers le S.-O. par quelques rapides jusqu'à Villa Maria, grossi du Seputuba (dr., 200 kil. dont 150 navigables), utilisé pour l'exploitation des bois et de la salsepareille. Un peu plus bas, le Paraguay reçoit le Jauru (dr.), limitrophe de la Bolivie, dont les sources se confondent presque avec celles du Guapore (Madeira) et du Juruena, affluent du Tapajoz. Au S. du confluent est la borne du Jauru, érigée en 1754 à la limite des possessions espagnoles et portugaises. Le Paraguay entre ici dans la vaste plaine connue sous le nom de *Marais de Xarayes*, où viennent aboutir les eaux de son grand tributaire de gauche, la São Lourenço (600 kil., grossi de la rivière de Cuyabá). La plaine de Xarayes n'est pas un marais permanent, mais une plaine submersible, tout à fait plate, asséchée dans la saison sèche, couverte d'eau de février en août, à l'époque de l'inondation; en grande crue, la nappe y atteint $4^{m},50$; les années humides elle persiste durant la saison sèche; mais, d'ordinaire, elle découvre de septembre à janvier et offre alors l'aspect d'un magnifique tapis de gazon, de graminées et de plantes aquatiques, sillonné en tous sens de canaux et d'étangs, bordé de superbes forêts. Les cours d'eau, et en particulier le Paraguay, ont des rives très basses et n'existent discernables qu'à la saison sèche. Les marais de Xarayes ont de 100 à 250 kil. de large sur plus de 600 kil. de long (dont les 150 premiers appartenant au véritable marais de Xarayes), entre le confluent du Jauru et le Ferro de Moros (verrou de montagne) ou même jusqu'au confluent de l'Apa. Sur tout ce parcours, la rive droite ou bolivienne est bordée par le talus de la Serra Dourada, qui ne lui envoie d'autre affluent que l'Otuquis; il passe à Corumba, au fort de Coïmbra : sur la rive brésilienne, se déversent dans le marais de Xarayes, qu'ils traversent par un dédale de canaux, le Taquary (500 kil.), le Mondego, grossi de l'Aquidauana et du Capivari, plus bas le Nabileque, le Branco, ancienne limite septentrionale de la république du Paraguay, vis-à-vis du Brésil; en face du confluent, se dresse la forteresse, aujourd'hui bolivienne, d'Olympo. Le Paraguay reçoit ensuite le Teneyry, au S. duquel la rivière franchit une sorte de défilé, entre le Pão de Assucar (507 m.) à l'E. et le Fecho de Morros à l'O.; à 75 kil. de là, elle reçoit de l'E. l'Apa, limite actuelle du Paraguay et du Brésil. Son cours appartient alors à la république qui a pris son nom durant ses derniers 800 kil. Il y arrose la colline d'Ytapucumi, la Villa de Salvador, Conception, Hayes (autrefois Villa occidental), Rosario, Villa Asuncion, en face du confluent du Pilcomayo. La rive occidentale est la région de savanes du Gran Chaco, parsemée de palmiers; la rive orientale est découpée en vallées transversales par les serras; de ce côté, le bassin a 200 kil. de large jusqu'à la ligne de partage des eaux du Parana, de l'autre plus de 700 jusqu'aux Andes. Les grands affluents sont donc, pour la longueur, ceux de droite, le Pilcomayo et le Bermejo, longs d'environ 2.000 kil. chacun, mais perdant une partie de leur eau dans la traversée du Chaco; les affluents de gauche sont : le Barriego, l'Aquidaban, l'Ypane qui passe à Tacuaty et Belen, le Jejuy. Au S. d'Acuncion, le Paraguay passe le long des marais d'Ypoa, à Villa Oliva, reçoit le Tepicuary, puis de l'O. le Bermejo, en face de Villa del Pilar, et se joint au Parana qui arrive de l'E. par une triple embouchure; le bras central est la Boca de Humaita; le confluent est surveillé par le fort d'Itapuru, à 25 kil. N. de la cité argentine de Corrientes.

Le Paraguay est navigable pour les grands vapeurs jusqu'à Corumba, à 1.500 kil. d'Itapuru; les petits remontent jusqu'à Villa Maria, à 1.900 kil., et Cuyabá sur son affluent.

PARAGUAY. I. Géographie. — République de l'Amérique du Sud située à cheval sur la rivière de ce nom, au centre du continent, entre le Brésil au N. et à l'E., la République Argentine au S. et à l'O., la Bolivie au N.-O. Comprise entre 22° et 27° 22′ lat. S., 56° 52′ et 63° 40′ long. O., elle est séparée : du Brésil, par le rio Apa, une ligne conventionnelle tracée sur la serra Estrella et le plateau d'Amambaya, jusqu'au Parana, qui forme ensuite la frontière jusqu'au territoire argentin ; de la République Argentine, par le Parana, le Paraguay et le Pilcomayo ; de la Bolivie, par une ligne provisoire suivant le 22° lat. N. — La superficie du Paraguay est évaluée à 253.100 kil. q., sa population à environ 500.000 âmes (en 1898).

Géographie physique. — Le Paraguay comprend deux régions distinctes, le Paraguay proprement dit, entre le Parana et le rio Paraguay, et le Gran Chaco à l'O. de ce dernier. Dans la première, la seule qui soit bien connue, entre les deux grandes vallées s'étendent des hauteurs qui atteignent 600 m. dans la *cordillera de los Montes*, ligne de faîte boisée, d'où descendent les rivières séparées par des collines et plateaux qui s'abaissent vers la plaine. La partie la plus élevée est celle du N.-E. : plateau d'Amambay, au S. de la serra brésilienne de Maracaju ; elle est couverte de bois où l'on recueille le maté ; la région du N.-O. est la plaine paraguayenne accidentée de petites collines ou *lomas*, dont la principale est, entre les rios Apa et Barriego, la serra de las Siete Puntas ; de même, celle du S.-O. où Villa Rica n'est qu'à 175 m. d'alt. — Au point de vue géologique, les plaines du Parana et du Paraguay sont formées d'alluvions quaternaires et de sédiments tertiaires; les hautes terres intermédiaires le sont de grès ou s'intercalent en forme tabulaire des mélaphyres que l'on date de l'époque crétacée ou même triasique; au N. apparaissent les sédiments carbonifères et dévoniens, et, sur quelques points, sous ceux-ci, les roches cristallines. Le minerai de fer brun, rouge ou magnétique se trouve en particulier dans les grès ; on exploite aussi le cuivre. Sur le Gran Chaco, V. Chaco. Sur l'hydrographie, V. les art. consacrés aux rivières Paraguay et Parana.

Le climat du Paraguay est relativement tempéré, carac-

térisé par l'alternance rapide des vents du N. et du S., les premiers humides et chauds, les seconds secs et frais; les variations de température sont brusques, surtout en été. La moyenne à Asuncion est de + 30,9 en janvier, + 17° 7′ en juin. Il tombe plus de 1 m. d'eau par an, la majeure partie dans la saison chaude ; la moyenne des beaux jours est de 140 à Asuncion, celle des jours de pluie de 85, des jours d'orage de 46.

Flore et Faune (V. Amérique du Sud).

Géographie politique. — La population du Paraguay était en 1887 évaluée à 330.000 âmes dont 17.000 étrangers (800 Français); il y faut ajouter 60.000 Indiens demi-civilisés et 70.000 sauvages. Cette population était, sur un territoire, il est vrai, plus étendu, évaluée par Lopez à 1.337.441 hab. au recensement de 1857 ; mais on le soupçonne d'avoir majoré les chiffres, la population civilisée n'eût pas alors dépassé 700.000 âmes, car il ne put mettre en ligne que 70.000 combattants par la levée en masse. Après la guerre de 1864-70. on prétend que la population était tombée à 115.000 âmes; toutefois l'évaluation de 1873, qui paraît exacte, est de 221.079; sur ce total, on ne comptait que 28.746 hab. du sexe masculin âgés de plus de quinze ans; tous les autres avaient péri dans la lutte. L'élément dominant est celui des métis, qui se rapprochent du type européen ; ils sont de belle constitution, hospitaliers, nobles, d'humeur vive et légère, très braves et patriotes. Les Indiens civilisés sont en majorité des Guaranis; citons aussi : les Payaguas, plus grands de taille et demeurés fidèles à leur religion propre; les Guyanas peu soumis des rives du Parana, et, au N. du Paraguay, les beaux sauvages Mbayas et Guanas venus du Chaco; dans ces steppes occidentaux errent et vivent de chasse, d'élevage, de brigandage, les Indiens sauvages des tribus Toba, Lengua, Enimanga, Guaycuru. L'immigration européenne et australienne, qu'on a tenté de stimuler, varie de 500 à 1.500 têtes par an. — La langue officielle est l'espagnol, mais on parle beaucoup plus le guarani, qui est usuel, même dans les villes. La religion catholique est officielle; les autres sont tolérées.

La constitution du Paraguay date du 24 nov. 1870. Le président de la République, élu pour quatre ans par une assemblée électorale spéciale, exerce le pouvoir exécutif avec le concours de cinq ministres, secrétaires d'Etat. Quant au pouvoir législatif, il réside dans une Chambre des députés et un Sénat, élus par le vote direct de la population. Le code de commerce argentin a été introduit au Paraguay en 1870.

Le budget était en 1894 d'environ 3.500.000 fr. aux recettes dont 2.930.000 fournis par les douanes, et de 3.850.000 fr. aux dépenses. La situation financière se ressent encore de la guerre de 1864-70 ; la dette extérieure s'élevait au 1er janv. 1894 à 27.850.623 pesos (valant 0 fr. 77), soit à environ 21.440.000 fr. dont environ 7.600.000 dus au Brésil et 9.540.000 fr. à la République Argentine ; le reste, en bons ; on n'en sert pas l'intérêt. — L'armée permanente compte 1.314 fantassins, 347 cavaliers, 20 canons. Le service est universel et obligatoire dans la garde nationale en cas de guerre. Le Paraguay possède deux petits vapeurs de guerre. — La capitale est Asuncion ; la république, divisée en 70 départements. — Les armes sont un bouclier bleu ovale avec à droite une palme, à gauche une branche de laurier, audessus une étoile d'or ; dans le champ du bouclier un lion assis devant un pal surmonté du bonnet phrygien; la devise *Paz y Justicia* y est inscrite. Le drapeau est rouge, blanc, bleu, avec les armes au centre.

Les poids et mesures sont ceux de l'ancienne Castille : vara, de 0^{m},83856 ; sino, de 57^{mq},8 ; legua quadrada, de 3.470 hect. ; barril, de 96^{li},928, divisé en 32 frascos de 4 cuartos; quintal, de 46^{kg},008, divisé en 4 arrobas de 25 livres chacune. Comme monnaie, le peso divisé nominalement en 8 reales de 10 decimos ou de 100 centavos ; c'est du papier-monnaie inconvertible ; sa valeur en 1894 était d'environ 0 fr. 77. On admet que le peso or de 5 fr. vaut environ 6 pesos papier. La monnaie de cuivre est le 1/24 de real du poids de 5 gr. Outre le papier-monnaie des billets de banque, il circule des bons hypothécaires. Pour tout paiement de plus d'un demi-peso, l'Etat exige le tiers en monnaie métallique.

Géographie économique. — Le Paraguay est un pays de forêts et de savanes; l'agriculture y est médiocrement développée. En 1870, on évaluait la superficie administrée à 193.000 kil. q. dont 70.000 de bois et montagnes, 13.000 occupés par le yerba maté et 110.000 par les terres arables. Sur ce total, environ 40.000 kil. q. étaient propriété privée. Avant la guerre, 220.000 hect. étaient effectivement cultivés ; en 1891, on n'en comptait que 91.000. On tire des forêts des bois très durs et d'excellente qualité, des produits tinctoriaux, des gommes et résines, du tanin (extrait du quebracho). La grande ressource est le *maté* (V. ce mot) ou thé du Paraguay, fourni par un houx sylvestre et consommé en guise de thé par plus de 20 millions d'Américains du Sud; on en récolte par an 12.000 tonnes valant de 3 à 3 millions 1/2 de fr., dont 5.000 tonnes sont exportées. — L'alimentation est fournie surtout par le manioc ou yuca et par le maïs ; on cultive aussi le riz, le tabac, la patate, les cucurbitacées, les melons d'eau, la canne à sucre, la vigne et les arbres fruitiers, orangers, citronniers, bananiers, ananas, figuiers. On exporte ces fruits, surtout les oranges, quelques légumes, du coton et du tabac. — La culture du tabac est importante. L'élevage se développe; dès 1890, on comptait 93.000 chevaux, 4.600 mulets et ânes, 862.000 bœufs, 63.000 moutons, 15.000 chèvres, 11.000 porcs. — L'industrie est très faible ; le Paraguay n'a ni houille, ni sel ; il n'exploite pas ses gisements de fer, de cuivre et d'or. On fait des cotonnades pour l'usage domestique, ponchos, manteaux, couvertures, de la sellerie, du vin, des liqueurs, de la cire, des bougies, du savon, des allumettes, des cigares, du sucre, des meubles en vue de la consommation locale. — Le commerce, paralysé par le manque de routes, se fait surtout par la voie du Paraguay. En 1894, on importait pour 2.200.000 pesos d'or, soit 11 millions de fr. de farine, huile d'olive, pétrole, sel, sucre, spiritueux, tissus, objets métallurgiques, et on exportait pour 1.800.000 pesos or, soit 9 millions de fr. de maté, de tabac, de bois, d'oranges, de peaux, etc. Le mouvement des entrées du port d'Asuncion dépasse à peine 100.000 tonnes. Un chemin de fer de 252 kil. mène d'Asuncion à Pirapo; il transportait en 1894 51.000 tonnes et 390.000 voyageurs. Les 70 bureaux de poste ont transmis 1.344.000 messages. Une ligne télégraphique suit la voie ferrée, une autre va au Paso de la Patira se raccorder avec le réseau argentin de la prov. de Corrientes; c'est par elle que depuis 1884 le Paraguay communique avec le reste du monde. Il fut transmis, en 1894, 39.323 dépêches. A.-M. B.

II. Histoire. — Vicente Yanez Pinzon et Juan Diaz de Solis, partis d'Espagne le 29 juin 1508, découvrirent l'embouchure du rio de la Plata, la prirent pour un golfe, mais observèrent que ses eaux étaient douces et l'appelèrent *mar dulce*. En 1515, Solis revint seul, trouva l'embouchure du fleuve auquel il donna son nom, mais en août 1516, il fut massacré par les Indiens Charruas, et ses compagnons levèrent l'ancre. Sébastien Cabot, parti d'Espagne en 1525, remonta le premier le Parana, fonda au confluent du rio Carcaraña le fort San Espiritu ou Tour de Cabot, remonta ensuite le rio Paraguay, puis le rio Bermejo. C'est lui qui donna au rio de Solis son nom définitif de rio de la Plata (rivière de l'Argent), dans l'idée que le fleuve menait aux riches contrées du Pérou. Cabot redescendait le fleuve lorsqu'il rencontra Diego Garcia, de Moguer, investi par Charles-Quint de la capitainerie du rio de Solis. Un accord se fit entre les deux explorateurs. Des secours furent demandés à l'empereur. Après cinq ans de vaine attente, Cabot retourna en Espagne. Il laissa au fort San Espiritu 170 hommes avec Nuño de Lara, mais

ce poste dut être évacué par la suite. La première expédition sérieuse fut celle de l'*adelantado* Pedro de Mendoza. Il emmena 2.650 hommes et 72 chevaux. Le 2 févr. 1535, il fonda Buenos Aires, puis son lieutenant Ayolas, remontant le Parana, établit sur ses bords le fort Corpus Christi. Mendoza, malade et découragé, s'en retourna bientôt en laissant le commandement à Ayolas. Celui-ci continua à remonter le rio Paraguay, remporta une victoire signalée sur les Indiens le 15 août 1536, jour de l'Assomption. A peu de distance, il fonda un fort, origine de la future capitale du Paraguay, et lui donna, en commémoration de son succès, le nom d'Asuncion. Ayolas continua son exploration du fleuve jusqu'à Puerto Candelaria (2 févr. 1537). Il laissa là Domingo Martinez de Irala et partit, à travers le Grand Chaco, pour essayer d'atteindre le Pérou. Il n'y réussit pas, et au retour fut massacré par les Indiens Payaguas et M' Bayas.

Irala fut élu chef de la petite colonie d'Asuncion, qui se grossit de quelques renforts venus d'Espagne et des garnisons qui évacuèrent Corpus Christi et Buenos Aires. La ville fut tracée, des terres distribuées aux occupants, enfin des unions entre Espagnols et Indiennes assurèrent le peuplement et préparèrent l'assimilation des races. Le 11 mars 1542 arriva à Asuncion Alvar Nuñez Cabeza de Vaca, investi des pouvoirs d'adelantado. Il avait débarqué sur la côte avec une partie de ses hommes, en face de l'île Santa Catalina, et fait plus de 400 lieues en pays inconnu. Il conserva Irala pour lieutenant, l'envoya à la découverte pour essayer de gagner le Pérou par le Grand Chaco, et, après l'échec d'Irala, renouvela lui-même, et sans y mieux réussir, cette tentative. Son insuccès, ses sévérités, amenèrent une révolte. Fait prisonnier, Cabeza de Vaca fut onze mois après renvoyé en Espagne. Irala, choisi pour chef, réussit enfin, à la tête de 350 Espagnols et de 2.000 Indiens, à atteindre les frontières du Pérou. De 1549 à 1555, Irala eut à lutter contre toutes sortes de compétitions; des discordes sanglantes déchirèrent la colonie. Lui-même, à son retour du Grand Chaco, avait été un moment destitué. Enfin, en 1555, le premier évêque du Paraguay, un franciscain, D. Juan de Barrios y Toledo, arriva à Asuncion et lui apporta le titre d'adelantado. Irala put encore travailler deux ans à l'organisation du Paraguay. Quand il mourut, à Ita, en 1557, les conquistadores avaient reçu chacun leur part. Les territoires et la population indigène avaient été répartis pour eux en *encomiendas* de deux sortes : les *encomiendas de Yanaconas*, concessions exploitées par des Indiens réduits en servitude par la force, et les *encomiendas de Mitayos*, territoires sur lesquels les Indiens, soumis pacifiquement, ne devaient le service à l'*encomendero* que de dix-huit à cinquante ans, les hommes seulement, pendant deux mois chaque année. Théoriquement, ces *encomiendas* n'étaient données que pour deux générations. Après quoi, les Indiens redeviendraient libres.

Sous les successeurs d'Irala, les discordes recommencent. Ortiz de Vergara eut à lutter non seulement contre des révoltes des Guaranis et des Indiens Guayras en 1560-61, mais contre Nuflo de Chaves, qui avait fondé, en 1560, sur le territoire des Chiquitos, Santa Cruz de la Sierra. Saisi par Chaves, puis délivré sur l'ordre de l'audience de Charcas, il fut destitué par celle-ci en 1565. Tandis que son remplaçant, Juan Ortiz de Zarate, allait chercher l'investiture en Espagne, son lieutenant, Felipe de Caceres, entrait en lutte avec l'évêque, était pris par des conjurés en 1572, et expédié en Europe. Zarate, à son tour, rencontra les mêmes résistances et mourut en 1575, emprisonné par les ennemis de Caceres, devenus les siens. Son gendre et successeur, Juan de Torres de Vera y Aragon, jalousé par le vice-roi du Pérou et retenu par lui en prison pendant plusieurs années, gouverna d'abord par ses lieutenants, Juan de Garay et Alonso de Vera y Aragon. Le premier fit fonder, par Ruy Diaz de Melgarejo, Villa Rica del Espiritu Santo, releva Buenos Aires en 1580, et fut tué par les Minuanes en revenant à Asuncion. Alonso de Vera, qui le remplaça, fonda en 1585, sur le rio Bermejo, la ville de Concepcion (détruite en 1631 par les Indiens). Pendant son absence, un soulèvement eut lieu à Asuncion contre l'évêque Juan Alonso de Guerra, que les colons embarquèrent de force pour l'Europe. Ce ne fut qu'en 1587 que Juan de Torres de Vera y Aragon put prendre possession de son gouvernement d'adelantado. En 1588, son neveu, Alonso de Vera el Tupi, fonda, au confluent du Paraguay et du Parana, San Juan de Vera, appelé plus tard Corrientes. Juan de Torres se démit de son commandement en 1591. Hernando Arias de Saavedra lui succéda. Ce fut, après Irala, un des gouverneurs qui eurent le plus d'action sur les destinées du Paraguay. Il conduisit une expédition jusque dans les Pampas, y subit un échec qu'il ne tarda pas à venger et tourna ensuite ses armes contre les Indiens du Grand Chaco qu'il défit. Il réussit moins complètement à réprimer un soulèvement des indigènes du Guayra. Il eut alors l'idée de renoncer à la force et de confier à des missionnaires le soin de conquérir pacifiquement les Indiens. Ce fut le principe des missions. Les franciscains et les Pères de la Merci avaient déjà fait des tentatives d'évangélisation; parmi les premiers, le bienheureux Francisco Solano, qui vint à Asuncion en 1589, avait opéré parmi les Indiens un grand nombre de conversions. Ce fut aux jésuites que Philippe III assigna en 1608 la tâche indiquée par Arias de Saavedra. En 1610, les RR. PP. Maceta et Cataldino fondèrent les premiers des établissements appelés *réductions :* Nuestra Señora de Loretto et San Ignacio Mini, à l'E., chez les Guayra-Guaranis. Les RR. PP. Lorenzana et François de Saint-Martin entreprirent d'évangéliser les tribus hostiles des Guaranis, au S., entre Asuncion et le Parana. En 1610, ils bâtirent la réduction de San Ignacio Guazu. Leur œuvre prospéra rapidement, s'étendit au bas Parana et au rio Paraguay, sur le territoire de Corrientes. En 1620, le R. P. Gonzalez de Santa Cruz pénétrait parmi les Indiens de l'Uruguay. Une tentative chez les Guaycourous, en 1610-11, eut un succès moindre. Pendant ce temps les discordes civiles renaissaient à Asuncion, sous le successeur d'Arias de Saavedra, D. Manuel de Frias. Un des gouverneurs suivants, D. Luis de Céspedes Xeráy, suspect de complaisance à l'égard des Portugais de São Paulo, au moins inhabile à leur résister, laissa les chasseurs d'esclaves, les *Mamelucos*, pénétrer dans les provinces limitrophes de Guayra, Villa Rica et Ciudad Real. Les premières incursions eurent lieu en 1628. Trois ans plus tard, les jésuites durent abandonner leurs réductions de Loretto et autres dans cette région; 12.000 Indiens les accompagnèrent et se fixèrent avec eux sur les territoires de l'Uruguay et du Parana, qui ont été désignés depuis sous le nom de *Misiones*. A la suite de ces faits, Céspedes fut destitué, les jésuites obtinrent du roi catholique un décret les rendant indépendants du pouvoir civil du Paraguay, et leur donnant le droit d'armer leurs Indiens, ce qui leur permit d'écarter les chasseurs d'esclaves. L'influence de l'Ordre ne s'exerça pas sans rencontrer des résistances violentes. Un de leurs partisans, le gouverneur D. Gregorio de Hinostrosa, entra en conflit avec l'évêque du Paraguay, un franciscain, D. Bernardino de Cardenas, et l'exila deux fois (1644 et 1646). En 1648, l'évêque se fit nommer gouverneur par le peuple, et prit sa revanche : le collège des jésuites, à Asuncion, fut pillé. Révoqué, l'évêque suscita une émeute qui fut vaincue. Lui-même fut saisi, exilé, et ne reprit possession de son siège qu'en 1662. On voit alors se succéder une série de gouverneurs, les uns impuissants à maintenir les Indiens, les autres d'une violence excessive à leur égard. Un seul eut une administration ferme et bienfaisante, Juan Diaz de Andino (1663-71 et 1681-84). Les cruautés de l'un d'eux, Diego de los Reyes Balmaceda, motivèrent l'envoi d'un juge enquêteur, José de Antequera, qui s'installa à sa place, s'empara de Balmaceda, quoique acquitté par le vice-roi du Pérou, et se maintint par la force.

Il fallut l'intervention armée du gouverneur de Buenos Aires, D. Mauricio de Zavala, pour le réduire (1725). Antequera fut exécuté à Asuncion le 5 juil. 1731. Les jésuites, qu'il en avait chassés en 1728, y rentrèrent en 1730. Mais bientôt éclatait la révolte dite des *Comuneros*. Une discorde affreuse déchirait le pays, les Indiens se soulevaient. Le 19 févr. 1732, les jésuites furent de nouveau expulsés d'Asuncion. Le gouverneur, Manuel-Agustin de Ruiloba, installé en 1733, grâce à des mesures énergiques, était aussitôt tué par les rebelles qui se donnaient pour chef l'évêque de Buenos Aires, Juan de Arregui. Ce fut encore le gouverneur de Buenos Aires, Zavala, qui rétablit l'ordre, après avoir enlevé au Paraguay son ancien droit d'élire son gouverneur (1735). Une ère de tranquillité suivit. Elle ne fut troublée que par l'expulsion des jésuites, en 1767. L'ordre en arriva d'Espagne à Buenos Aires le 7 juin et Bucareli fut chargé d'en assurer l'exécution. En un siècle et demi les missions s'étaient multipliées jusque parmi les Indiens Chiquitos. Dans le Paraguay seul et sur le territoire des *Misiones* on en comptait au moins une quarantaine, chacune administrée au temporel par le *cura*, et au spirituel par le *vice-cura* ou *compañero*. L'Ordre se soumit sans résistance. 155 jésuites furent expulsés de la Plata, du Tucuman et du Paraguay. Leurs établissements furent ruinés, et les Indiens rendus à eux-mêmes, mais, peu capables de se conduire, perdirent en civilisation ce qu'ils regagnaient en indépendance. La province retomba dans sa tranquillité jusqu'en 1810. A cette époque, Buenos Aires se sépara de la mère patrie. Le Paraguay, isolé, resta indifférent au mouvement révolutionnaire et même y résista lorsque la junte de Buenos Aires envoya Belgrano pour l'y entraîner par la force. Belgrano fut d'abord victorieux à Paraguary (19 janv. 1811), fut ensuite battu et dut capituler (12 mars). Mais, à son contact, les idées de liberté s'éveillèrent parmi les officiers paraguayens. Dans la nuit du 14 au 15 mai, quelques-uns d'entre eux firent un pronunciamiento. Une junte fut élue, composée du gouverneur espagnol Bernardo de Velasco, de Juan Zevallos et du Dr José-Gaspar Rodriguez de Francia. Au début, cette junte reconnut encore l'autorité de Ferdinand VII, mais Velasco ne tarda pas à en être éliminé; il fut jeté en prison, où il mourut quelques années après, et l'indépendance fut proclamée. Un congrès institua alors une junte de gouvernement composée du Dr Francia, de Pedro-Juan Caballero, de Francisco Bogarin, de Fernando de la Mora et de Fulgencio Yegros. Le 29 sept. 1811, une tentative de contre-révolution en faveur de Velasco échoua. En même temps, la junte négociait avec le gouvernement de Buenos Aires. Depuis 1776, le Paraguay dépendait du vice-roi de la Plata. Après la révolution, il n'entendit plus être inféodé au gouvernement argentin et en obtint une reconnaissance d'indépendance le 12 oct. 1811. En dépit de cet acte, une hostilité sourde divisa longtemps les deux nouveaux États, et le Paraguay s'isola de plus en plus. Un second congrès (1er oct. 1813) remplaça la junte de gouvernement par deux consuls annuels; le Dr Francia et Yegros furent nommés. Réuni de nouveau le 3 mai 1814, le congrès, inspiré par Francia, décida de remplacer les consuls par un dictateur unique élu pour trois ans. Moitié par persuasion, moitié par intimidation, Francia emporta le vote en sa faveur. Il entreprit alors d'organiser l'armée et l'administration, s'arrogea le droit de choisir les alcaldes et les municipalités, et ainsi appuyé par ses créatures, se fit décerner, en mai 1817, la dictature à vie. Il adopta alors un système de gouvernement absolu, réprimant par la terreur toute tentative d'opposition. La découverte d'une conspiration de Yegros fut suivie d'une quarantaine d'exécutions (1820-22). Il mit la même rigueur à préserver le Paraguay du contact de ses voisins, et à cette époque de luttes sanglantes dans les pays de la Plata, cette politique eut l'avantage d'assurer la paix au Paraguay. A l'intérieur, Francia administra l'État comme sa chose, mais en propriétaire actif et soucieux des moindres détails. L'agriculture et l'élevage se développèrent considérablement; grâce à la sécurité, la population augmenta, mais le dictateur la laissa systématiquement sans instruction. Peu respectueux du clergé, Francia persécuta l'évêque et sécularisa les moines. Il mourut le 20 sept. 1840. L'alcalde Ortiz, Arroyo, Cañete, Maldonado, Pereyra et le secrétaire de Francia, Policarpo Patiños, formèrent aussitôt une junte provisoire. Patiños voulut prendre la dictature, fut jeté en prison et se tua. Le 23 janv. 1841, à la suite du pronunciamiento des sergents Duré et Ocampos, une junte nouvelle était installée, composée de l'alguazil mayor Medina, de Benitez et d'Ocampos. Le 7 févr., le commandant Mariano-Roque Alonzo chassait cette junte, prenait le titre de commandant général et s'adjoignait comme secrétaire un neveu de Francia, D. Carlos-Antonio Lopez. Ce dernier, très habile, se fit nommer consul pour trois ans, ainsi qu'Alonzo, par le congrès réuni le 12 mars 1841, puis, au congrès du 13 mars 1844, il fit adopter une constitution instituant un président de la république élu pour dix ans. Il n'eut pas de peine à se faire attribuer la présidence. En mars 1854, un autre congrès lui renouvela ses pouvoirs, mais, à sa demande expresse, pour trois ans seulement. En 1857, il fit mine de vouloir se retirer, quoique réélu à l'unanimité. Le congrès choisit alors son fils, Solano Lopez, qui refusa. Carlos Lopez avait voulu ainsi le faire désigner pour son successeur éventuel. Ce résultat obtenu, il se laissa réélire président pour sept ans, et le 15 août 1862, en vertu d'une loi de 1856, il prit son fils comme vice-président. Lui-même mourut le 10 sept. 1862. En 1845, Lopez avait dû déclarer la guerre contre le tyran argentin Rosas, qui menaçait l'indépendance du Paraguay. Lopez soutint contre lui les révoltés de la province de Corrientes. Ses troupes, d'abord vaincues, rentrèrent sur le territoire paraguayen, mais le général argentin Urquiza ne profita pas de cet avantage. Il méditait déjà sans doute sa révolte contre Rosas. Le Paraguay fut sauvé de l'invasion, et, à la chute de Rosas, la République Argentine reconnut définitivement son indépendance (15 juil. 1852). La situation difficile faite aux étrangers au Paraguay amena plusieurs incidents diplomatiques avec le Brésil, les États-Unis, l'Angleterre et la France; il fallut des menaces, et même un commencement d'exécution, pour faire céder Lopez. Plus ouvert aux idées modernes que Francia, il avait fait adopter le code commercial espagnol de 1829, donné une organisation à la justice, rendu l'instruction primaire gratuite et obligatoire, favorisé un commencement d'industrie, enfin créé une armée et une flotte, construit un arsenal à Asuncion et fortifié les passes de Humaitá.

Francisco-Solano Lopez, général à dix-neuf ans (*el generalito*), vice-président, remplaça son père à la présidence. Au lieu de maintenir l'isolement du Paraguay comme ses prédécesseurs, il s'allia avec le président de l'Uruguay, Aguirre, en hostilité avec le Brésil. Désireux de garantir son autonomie en s'assurant un débouché vers la mer, il voulait occuper l'île Martin-Garcia, au confluent du Parana et de l'Uruguay, et empêcher à tout prix l'annexion de la république de l'Uruguay par le Brésil. La guerre éclata en 1864. Le Mato Grosso fut ravagé par les Paraguayens, tandis que les Brésiliens bloquaient Montevideo; mais Aguirre renversé, son successeur, porté au pouvoir par les Brésiliens, fit cause commune avec eux (10 févr. 1865). Solano Lopez se trouva avoir à lutter contre le Brésil et l'Uruguay. Trop confiant dans les ressources accumulées par son père et par lui-même, il ne craignit pas de provoquer en même temps les Argentins en bombardant Corrientes. Le 1er mai 1865, une triple alliance se forma contre le Paraguay. La lutte dura cinq ans, soutenue avec énergie par Lopez. Presque tout le poids en retomba sur le Brésil. Le 24 mai 1866, Lopez fut battu à Estero-Velhaco; en juil. 1867, l'armée brésilienne de Caxias parut devant Humaitá, malgré les attaques répétées de Lopez, la forteresse fut bloquée et,

le 3 août 1868, la garnison affamée capitula. L'armée paraguayenne se replia au N. et se fortifia dans le camp de Lomas Valontinas qui fut enlevé après six jours de combats, le 25 déc. suivant. Asuncion était occupée en janv. 1869. La lutte continua cependant, épuisant les dernières ressources de la population terrorisée par le président. Défait par le comte d'Eu à Piritebu et à Caraguatay les 12 et 15 août, après un dernier combat, Lopez fut tué le 1er mars 1870, sur les bords de l'Aquidaban. Le Paraguay sortit de cette guerre très affaibli. Les quatre cinquièmes des habitants avaient péri dans la guerre ou par suite de ses conséquences. L'arbitrage du président des Etats-Unis, Hayes, lui attribua, le 12 nov. 1878, la Villa Occidental (E. du Gran Chaco), objet de litige entre lui et l'Argentine, mais les traités successifs d'avr. 1872 avec le Brésil et de 1876 avec le gouvernement de Buenos Aires lui ont fait perdre au N. une bande de territoire entre le Parana et le plateau d'Amambaya, à l'O. la partie du Gran Chaco comprise entre les rios Bermejo et Pilcomayo, au S. le territoire des *Misiones*.

Un gouvernement provisoire fut établi à la mort de Lopez et une constituante convoquée. Cette année même, Cirilo-Antonio Rivarola fut élu président provisoire. Il a eu pour successeurs : Salvador Jovellanos, président définitif (1871) ; Juan-Bautista Gill (25 nov. 1874) élu par les gens de couleur, parti démocratique. assassiné le 12 avr. 1877, et remplacé par le vice-président Higinio Uriarte ; Candido Barciro (1878). qui rétablit l'ordre et commença le relèvement du pays, mais mourut dès sept. 1880 ; Bernardino Caballero, président provisoire à la place de Barreiro, puis président (1882) ; Fabricio Escobar (1886); Juan Gonzalez (1890); Marcos A. Morinigo (1894) ; Emilio Aceval (1898). H. LÉONARDON.

BIBL. : HISTOIRE. — Le P DU TOICT, *Historia provinciæ Paraqueriæ Societatis Jesus*. 1673, in-fol — MURATORI, *Relation des missions du Paraguai* ; Paris, 1751, in-12. — CHARLEVOIX, *Histoire du Paraguay* ; Paris, 1857, 6 vol in-12. — RENGGER et LONGCHAMP, *Essai historique sur la révolution du Paraguay et le gouvernement dictatorial du Dr Francia* ; Paris, 1827, in-8. — De CASTELNAU, *Expédition dans les parties centrales de l'Amérique du Sud*, 1843-47 ; Paris, 1850-51, 6 vol. et 6 annexes. — L.-A. DEMERSAY, *Histoire physique, économique et politique du Paraguay et des établissements des jésuites* ; Paris, 1860-61. 2 vol. in-8 et atlas. — P. DUCHESNE DE BELLECOURT, *la Guerre du Paraguay*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 sept. 1866 — KENNEDY, *la Plata, Brazil and Paraguay during the present war* ; Londres, 1869. in-8. — WASHINGTON, *The History of Paraguay* : New York, 1871, 2 vol in-8. — THOMSON, *The war in Paraguay* ; Londres, 1869 — WASHBURN, *The history of Paraguay* ; Londres, 1871. 2 vol. — L. SCHNEIDER, *Der Krieg der Tripelallianz gegen die Republik Paraguay* ; Berlin, 1872-75. 3 vol. — GOTHEIN, *Der christlichsoziale Staat der Jesuiten in Paraguay* ; Leipzig, 1883, in-8. — A. MEULEMANS, *la République du Paraguay* ; Paris et Bruxelles, 1881. broch. in-8 -- GUEVARA, *Historia de la conquista de Paraguay* ; Buenos Aires, 1885. — J. PFOTENHAUER, *Die Missionen der Jesuiten in Paraguay* ; Gütersloh, 1891-93, 3 vol. in-8 — VAN BRUYSSEL, *la République du Paraguay* ; Bruxelles. 1893. — Parmi les cartes, on peut citer celles de MOUCHEZ (1861-62), du rio Paraguay, du S. de la république et du Parana ; celle de WISNER DE MORGENSTERN au 355 000e en 8 feuilles (Vienne, 1878), levée de 1846 à 1858 ; celle de BEYER (Buenos Aires. 1880).

PARAHYBA. Nom de deux fleuves du Brésil : le *Parahyba do Norte*, long de 370 kil., arrose l'Etat de Parahyba ; son vaste estuaire, bordé de marais et de mangliers, offre des fonds accessibles aux grands navires. Son cours supérieur est obstrué de rapides, et son régime, irrégulier. — Le *Parahyba do Sul*, long de 950 kil., nait dans la serra do Mar, Etat de São Paulo, descend au S.-O., puis tourne au N., traverse la serra Geral et arrose l'Etat de Rio de Janeiro ; il finit à Campos. A.-M. B.

PARAHYBA. VILLE. — Ville du Brésil. cap. de l'Etat de ce nom, sur le Parahyba do Norte. à 20 kil. de l'Océan ; 40.000 hab. Commerce de coton.

ETAT. — Etat du Brésil, riverain de l'Atlantique ; 74.731 kil. q. ; 496.618 hab. Il touche aux Etats de Pernambuco au S., Ceara à l'O., Rio Grande do Norte au N. La zone littorale est plate ; en avançant vers l'intérieur, on trouve des collines sablonneuses, chauves ou boisées de maigres catingas ; les vallées des petits fleuves côtiers, Parahyba, Camaratuba, Guaju, sont fertiles et renferment de belles forêts ; à l'O. on trouve des montagnes revêtues de bois et de pâturages. Les sécheresses presque périodiques paralysent l'agriculture ; on récolte les produits tropicaux brésiliens dans la région littorale surtout, qui exporte du sucre, du coton, du cacao, du riz, du tabac ; sur les hauteurs, sont des caféiers ; des forêts on tire des bois de construction et de teinture, des gommes et résines. A.-M. B.

PARAISON (Technol.) (V. VERRE).

PARAJD. Village hongrois, dans le comitat d'Udvarhely, en Transylvanie ; 2.093 hab. (en 1890). Scieries et importantes mines de sel. A 8 kil. se trouve une montagne de sel de 60 m. de hauteur qui est traversée par le ruisseau Korond. A proximité, le château Rabsonné dans un site romantique.

PARALACTIQUE (Acide) (V. LACTIQUE [Acide]).

PARALDÉHYDE. I. CHIMIE. — Form. { Equiv. $C^{12}H^{12}O^{6}$ / Atom. $C^{6}H^{12}O^{3}$ }

L'aldéhyde se polymérise avec la plus grande facilité en présence de faibles traces de certaines substances qui paraissent agir à la façon des ferments. Additionné de quelques gouttes d'acide sulfurique concentré, il se transforme en un polymère, le paraldéhyde, $C^{12}H^{12}O^{6}$, en dégageant de la chaleur et en donnant naissance à une véritable explosion ; les acides étendus agissent moins énergiquement. L'oxychlorure de carbone, l'anhydride sulfureux, l'iodure d'éthyle, le cyanogène, le chlorure de zinc, etc., produisent la même transformation. On sépare le paraldéhyde de l'aldéhyde en refroidissant le mélange à 0°, et séparant par compression la partie solide, le paraldéhyde, de la partie restée liquide. C'est un liquide incolore, bouillant à 124°, de densité 0,998 à 15° ; il se solidifie par le froid et fond ensuite vers 10°. 100 parties d'eau dissolvent 12 parties de paraldéhyde. Il ne présente pas les réactions caractéristiques de l'aldéhyde, ne réduit pas l'azotate d'argent ammoniacal, ne se résinifie pas en présence de la potasse ou de la soude. Distillé avec l'acide sulfurique, il régénère l'aldéhyde :



$$C^{12}H^{12}O^{6} = 3C^{4}H^{4}O^{2}.$$

On emploie le paraldéhyde en médecine comme narcotique.

II. THÉRAPEUTIQUE. — Ce corps jouit des mêmes propriétés hypnotiques que les aldéhydes ; Cervello (1883), Morselli, Dujardin-Beaumetz et Audigé, Hénocque, Quinquaud, etc., ont étudié ses effets thérapeutiques. — On doit contrôler son degré de pureté, duquel dépend sa toxicité, à cause de l'acide valérique, poison qu'elle pourrait renfermer sous forme de gouttelettes insolubles dans ses solutions aqueuses saturées.

Ses *effets physiologiques* se manifestent rapidement ; son absorption a lieu instantanément et son élimination s'effectue sans modification, par la voie pulmonaire ou par les urines. Elle donne à l'haleine une odeur désagréable et persistante, rappelant celle des ivrognes. Sa toxicité, expérimentée chez le chien, se caractérise par une anesthésie généralisée, la perte des réflexes, le ralentissement du pouls, la diminution de la tension artérielle et des mouvements respiratoires ; la mort survient par asphyxie ou paralysie du centre respiratoire. A dose élevée, elle détermine une éruption scarlatiniforme, une vaso-dilatation périphérique Le cerveau est anémié ; elle provoque le sommeil après une période d'agitation assez intense. A dose excessive, ce sommeil devient plus profond et peut se transformer en coma ; la sensibilité diminue graduellement jusqu'à l'anesthésie. A faibles doses, il ne se produit ni analgésie ni anesthésie. Chez l'homme, on a pu donner 5 gr. et même progressivement jusqu'à 10 gr. (de Vicente), dose qui peut être considérée comme dangereuse. A doses thérapeutiques (2 à 5 gr.), elle pro-

cure rapidement un sommeil calme de plusieurs heures, analogue à celui du chloral, avec des rêves agréables; le réveil s'effectue normalement, sans céphalalgie. Elle semble être inoffensive à l'égard des mouvements cardiaques; cette innocuité vis-à-vis du cœur constitue une supériorité sur le chloral (Desnos). La respiration se ralentit un peu par suite de la diminution du réflexe respiratoire. Pas d'action sur l'appareil digestif.

Ses *propriétés thérapeutiques* résultent de son action hypnotique. Elle est prescrite pour provoquer le sommeil; mais elle n'est pas analgésique, et ne calme pas la douleur, comme le chloral ou la morphine. Le paraldéhyde est l'hypnotique de choix pour les cardiaques et les sujets atteints d'angine de poitrine. Dujardin-Beaumetz la recommandait au cours des maladies nerveuses et mentales, dans les insomnies alcooliques, la paralysie agitante, la neurasthénie, les névroses. Elle a été employée comme antidote dans l'empoisonnement par la strychnine, en raison de son antagonisme avec cet alcaloïde; dans le traitement de la morphinomanie, elle peut être substituée aux injections de morphine. Elle a quelques inconvénients, tels que son goût désagréable, son odeur répugnante, son accoutumance rapide qui oblige à élever trop vite la dose, et les nausées, les vertiges ou la céphalalgie qu'elle occasionne. Elle est contre-indiquée dans les affections dyspnéiques, en raison de son influence sur les mouvements respiratoires.

On l'administre : sous forme d'élixir (Yvon) ou de potion à la dose de 2 à 5 gr. (on masque son goût avec du rhum ou de la teinture de vanille); ou bien en capsules de 0,25 centigr.; en lavement dans un mucilage épais avec de l'eau de guimauve; ou encore en injections sous-cutanées, d'ailleurs très rarement, parce que ces injections sont douloureuses et peuvent provoquer des inflammations ou des abcès. Dr V.-Lucien Hahn.

PARALDOL. L'aldol distillé dans le vide se condense en un liquide mobile qui se transforme rapidement en une masse épaisse pour aboutir finalement à un corps cristallisé, le paraldol polymère du premier $(C^8H^8O^4)^2$, qui fond à 85°.

PARALE (Antiq. grecque). 1° Nom par lequel on désignait les matelots, tous citoyens, qui composaient l'équipage de la galère *paralienne* (V. Paralos). — 2° Habitant du littoral de l'Attique (par opposition avec Pediaios).

PARALIMNI (*Tréphia*). Lac de Grèce (prov. de Boétie-et-Attique), à 14 kil. de Thèbes. Ce lac (ancien *Harma*) s'étend sur une longueur de 8 kil. et une largeur moyenne de 1.600 m. de l'O.-S.-O. à l'E.-N.-E., entre le Messapion (675 m.) et le Ptaôn (730 m.). Son alt. est de 30 m., et il n'est séparé de la mer que par un isthme de 2 kil. de large. Cela n'empêche pas le Paralimni d'être sans émissaire apparent : probablement il communique avec la mer par quelque couloir souterrain, comme le fait le Copaïs.

PARALIPOMÈNES (Livres des) ou des Chroniques (V. Chronique, § *Histoire religieuse*, t. XI, p. 299).

PARALLAXE. Soit A (fig. 1) le point de la surface de la terre où est placé l'observateur, O le centre de la terre, S un astre. L'angle ASO, formé par les deux rayons visuels AS et OS, menés des deux extrémités du rayon terrestre AO, sera la parallaxe de l'astre S. On appelle donc parallaxe d'un astre l'angle formé par le rayon visuel mené d'un point de la surface de la terre à l'astre avec le rayon visuel mené du centre de la terre au même astre, ou encore l'angle sous lequel serait vu de cet astre le rayon terrestre à l'extrémité duquel est placé l'observateur. C'est aussi la différence (παράλλαξις, diversité d'aspect) entre la position de l'astre tel qu'il est vu par l'observateur et celle qu'il aurait vu du centre de la terre. AZ étant, en effet, la verticale du point A, la distance zénithale observée est l'angle SAZ; si maintenant l'observation est faite au centre de la terre, en O, ce sera l'angle SOZ, ou, en menant A*s* parallèle à OS, son égal *s*AZ; or l'angle SAZ excède justement l'angle *s*AZ de l'angle SA*s*, lequel est lui-même égal, par rapport aux deux parallèles OS et A*s*, à l'angle ASO, c.-à-d. à la parallaxe.

Lorsque l'astre est au zénith, la parallaxe est évidemment nulle, les deux rayons visuels se confondant suivant OZ. Au fur et à mesure qu'il se rapproche de l'horizon,

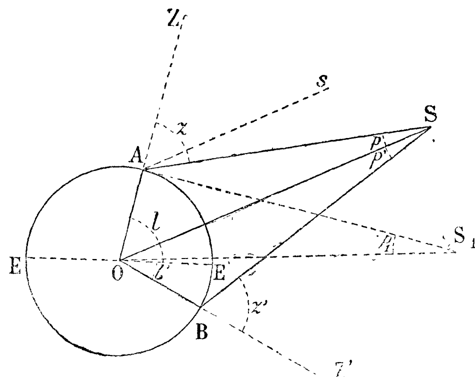


Fig. 1.

elle grandit, et elle atteint son maximum au moment de son lever ou de son coucher, lorsqu'il est exactement à l'horizon, en S_1, par exemple. On lui donne, dans ce dernier cas, le nom de *parallaxe horizontale*. Elle est dite, au contraire, *parallaxe de hauteur* pour toutes les autres positions de l'astre. La parallaxe de hauteur et la parallaxe horizontale d'un même astre sont liées entre elles par une relation très simple, qui permet de passer aisément de l'une à l'autre. Appelons p la parallaxe de hauteur ASO, p_1 la parallaxe horizontale AS_1O, r le rayon terrestre OA, d la distance OS du centre de la terre à l'astre, z la distance zénithale SAZ, supposée corrigée de la réfraction astronomique. Dans le triangle AOS, on a :

$$\frac{\sin ASO}{\sin SAZ} = \frac{OA}{OS}$$

ou

$$\frac{\sin p}{\sin z} = \frac{r}{d}. \qquad (1)$$

Dans le triangle rectangle AS_1O, on a :

$$\sin AS_1O = \frac{OA}{OS_1}$$

ou

$$\sin p_1 = \frac{r}{d}. \qquad (2)$$

En rapprochant (1) et (2), il vient $\frac{\sin p}{\sin z} = \sin p_1$,

ou

$$\sin p = \sin p_1 \times \sin z,$$

ou encore, p et p_1 étant toujours assez petits pour être pris pour leurs sinus,

$$p = p_1 \sin z. \qquad (3)$$

La parallaxe de hauteur est donc égale à la parallaxe horizontale multipliée par le sinus de la distance zénithale. D'autre part, d'après la formule (1),

$$\sin p = \frac{r}{d} \sin z,$$

ou, p étant, nous venons de le dire, toujours très petit,

$$p = \frac{r \sin z}{d \sin 1''}. \qquad (4)$$

Supposons maintenant que deux observateurs se portent en deux stations éloignées choisies sur un même méridien, A et B, de latitudes l et l', par rapport à l'équateur EE'. A l'instant du passage de l'astre au méridien,

en S, ils prendront les distances zénithales z et z', supposées corrigées de la réfraction astronomique. Soient p et p' les parallaxes de hauteur ASO et BSO. On aura, d'après la formule (4),

$$p = \frac{r \sin z}{d \sin 1''} \text{ et } p' = \frac{r \sin z'}{d \sin 1''},$$

d'où
$$p + p' = \frac{r\,(\sin z + \sin z')}{d \sin 1''}.$$

Additionnons les quatre angles du quadrilatère ASBO. Leur somme est égale à quatre droits ou à 360°. On peut donc écrire, en remarquant que SAO est le supplément de z et SBO le supplément de z' :

$$p + p' + 180^\circ - z + l + l' + 180^\circ - z' = 360^\circ,$$

d'où
$$p + p' = (z + z') - (l + l'),$$

d'où
$$\frac{r\,(\sin z + \sin z')}{d \sin 1''} = (z + z') - (l + l'),$$

d'où
$$\frac{r}{d} = \frac{(z + z') - (l + l')}{\sin z + \sin z'} \sin 1''. \qquad (5)$$

Or $\frac{r}{d}$ n'est autre chose, d'après la formule (2), que $\sin p_1$, et, p_1 étant toujours très petit, que p_1 lui-même, c.-à-d. que la parallaxe horizontale. De celle-ci on déduit, suivant la formule (3), la parallaxe de hauteur, sans avoir eu besoin de connaître, à aucun moment, la distance d de la terre à l'astre, et, suivant la formule (2), cette distance elle-même. C'est même là le principal intérêt pratique du calcul des parallaxes. Elles servent aussi à ramener au centre de la terre les observations faites en un point de sa surface.

Lacaille et Lalande ont déterminé, par la méthode qui précède, en se plaçant respectivement au cap de Bonne-Espérance et à Berlin, la parallaxe de la *lune*, celle de Vénus et celle de Mars. La même méthode a été appliquée, par la suite, aux autres planètes, quoiqu'il soit préférable de déduire leurs parallaxes de celle du soleil (V. ci-après). Il n'est pas indispensable, au surplus, que les deux stations soient exactement sous un même méridien, mais les observations n'étant plus alors simultanées, on doit tenir compte de la variation de déclinaison de l'astre en passant de l'un à l'autre méridien. D'après les dernières observations, la parallaxe horizontale équatoriale de la lune varie entre 54′ et 61′ ; sa *parallaxe horizontale équatoriale moyenne*, c.-à-d. celle qui répond à sa distance moyenne de la terre, est de 57′2″,7.

D'autres méthodes ont encore été employées pour la détermination de la parallaxe de la lune : celle des plus grandes latitudes, dont Ptolémée, Tycho Brahé et Halley ont fait usage ; celle des parallaxes d'ascension droite, qu'on trouve exposée dans l'ouvrage de Regiomontanus sur les planètes et qui a successivement servi à Digges (1573), à Kepler (1619), à Flamsteed (1672), à Cassini (1681) ; enfin celle des éclipses.

Pour le *soleil*, l'observation directe ne donnerait, eu égard à son éloignement, qu'une approximation insuffisante. On doit donc avoir recours à d'autres méthodes, soit à celle des quadratures de la lune, soit à celle des *passages* (V. ce mot) de Vénus ou de Mercure. Les passages de Mercure ne donnent pas, d'ailleurs, des résultats suffisamment concluants et la préférence doit être donnée à la méthode des passages de Vénus. Soit (fig. 2) T le centre de la terre, S le centre du soleil, V le centre de Vénus. Supposons deux observateurs postés en deux points de la surface de notre planète, A et B, tels que la corde AB soit perpendiculaire à l'écliptique. Pour l'observateur placé en A, Vénus traversera le disque du soleil suivant *aa* et en un certain temps, qu'il relèvera exactement. Comme il sait, du reste, d'après la vitesse connue de la planète, le temps qu'elle aurait mis à traverser le soleil suivant son diamètre, il déduira de ces deux durées le rapport de *aa* au diamètre, conséquemment sa distance SA′ au centre. L'observateur placé en B déterminera de même la

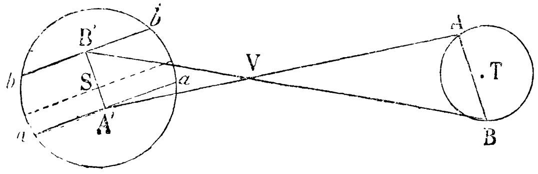


Fig. 2.

distance SB′. AB étant, par hypothèse, parallèle à A′B′, dans les deux triangles semblables AVB et A′VB′, on aura :

$$\frac{AB}{A'B'} = \frac{AV}{A'V}.$$

Mais le rapport $\frac{AV}{A'V}$ se déduit facilement du rapport des distances de la terre et de Vénus au soleil, lequel est donné par la troisième loi de *Kepler* (V. ce nom). On connaîtra donc le rapport $\frac{AB}{A'B'}$ et, en évaluant l'angle sous lequel la corde A′B′ est vue de la terre, l'angle sous lequel la corde AB serait vue elle-même du soleil. Il ne restera plus qu'à calculer cette corde AB au moyen des coordonnées géographiques de A et de B et à en déduire, à l'aide d'une simple proportion, l'angle sous lequel le rayon terrestre serait vu de la même distance, c.-à-d. la parallaxe horizontale du soleil. Pour d'aussi longues distances, en effet, les angles sous lesquels sont vues deux longueurs, relativement très petites, sont sensiblement proportionnels à ces longueurs. Quant à la parallaxe de hauteur, elle sera fournie ensuite par la formule (3). Il n'est, du reste, pas indispensable que les deux stations soient, comme nous l'avons supposé, aux extrémités d'une même corde perpendiculaire à l'écliptique. On peut les prendre quelconques, en faisant, s'il y a lieu, les corrections nécessaires. Il faut seulement éviter que les deux traces de la planète sur le disque soient trop petites ou trop rapprochées. Cette méthode a été imaginée en 1691 par l'Anglais Halley, qui l'a publiée en 1691. Elle a été appliquée, pour la première fois, aux passages de 1761 et 1769, et la parallaxe moyenne horizontale du soleil avait d'abord été fixée, d'après ses résultats, à 8″,57. Mais Le Verrier, après de nouveaux calculs, l'avait portée à 8″,86. Depuis, de nouvelles observations ont été faites durant les passages de 1874 et de 1882, et leur discussion a indiqué, en tenant compte de la valeur de l'aberration, 8″,798 d'après M. Cornu, 8″,794 d'après M. Newcomb. Un simple écart de 0″,01, en plus ou en moins, dans cette évaluation, produit, d'ailleurs, une diminution ou une augmentation de 170.000 kil. dans la distance du soleil à la terre. Aussi les idées des anciens étaient-elles, à cet égard, très grossières. Aristarque de Samos, qui, vers 264 av. J.-C., avait voulu calculer la parallaxe du soleil, avait trouvé 3′ et il en avait conclu une distance de 1.146 rayons terrestres seulement. On en devait rester là pendant plus de dix-huit siècles.

Pour les *étoiles*, il n'y a pas de parallaxes proprement dites. Elles sont, en effet, à de telles distances que la terre ne leur apparaît que comme un point sans dimensions. Mais on est parvenu à calculer, dans ces derniers temps, l'angle sous lequel on voit, de quelques-unes d'entre elles, le demi-grand axe de l'orbite terrestre. C'est ce qu'on appelle la *parallaxe annuelle de l'étoile* ou *parallaxe stellaire*. On opère de la façon suivante. Soit E (fig. 3) l'étoile considérée, S le soleil, T et T′ les positions occupées par la terre sur son orbite, aux deux époques de l'année où sa longitude diffère de 90° de celle de l'étoile,

c.-à-d. où TSE et T'SE sont des angles droits. On détermine les angles STE et ST'E formés par les rayons visuels menés de la terre au soleil et à l'étoile; on en déduit, dans les triangles rectangles TES et T'ES, les angles TES et T'ES, égaux l'un et l'autre à la parallaxe annuelle de l'étoile. La distance de la terre à l'étoile est donnée ensuite par les hypoténuses TE et T'E des mêmes triangles. On n'a trouvé jusqu'à présent aucune parallaxe d'étoile qui atteigne 1″. C'est dire que la détermination des parallaxes stellaires est particulièrement difficile et, dans le tableau suivant, qui réunit les étoiles les plus rapprochées de la terre, les centièmes de seconde ne doivent pas être considérés comme des valeurs absolues, les incertitudes pouvant dépasser un ou même parfois plusieurs dixièmes de seconde.

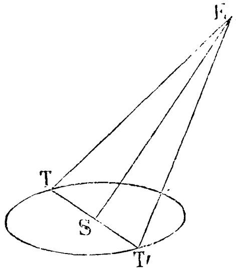
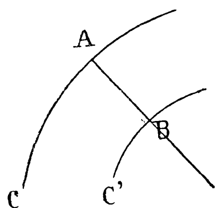


Fig. 3.

Parallaxes stellaires

NOM DE L'ÉTOILE	GRANDEUR	PARALLAXE	Distance à la terre (en milliards de kilomètres).	Temps mis par la lumière pour parcourir la distance (en années).
α Centaure........	0,7	0″,72	43.000	4,5
21185 Lalande......	6,8	0,48	64.000	6,8
61 Cygne..........	5,1	0,44	70.000	7,4
Sirius.............	1,4	0,37	83.000	8,8
18609 Arg-Œltzen..	8,2	0,35	88.000	9,3
34 Groombridge...	7,9	0,31	99.000	10,5
9352 Lacaille......	7,5	0,28	109.000	11,6
Procyon...........	0,5	0,27	113.000	12,1
11677 Arg-Œltzen..	9,0	0,26	118.600	12,5
1643 Fedorenko....	6,5	0,25	123.000	13,0
21258 Lalande	8,5	0,24	128.000	13,6
σ Dragon..........	4,7	0,24	128.000	13,6
η Cassiopée	3,6	0,21	146.000	15,5
α Cocher....	0,2	0,21	146.000	15,5
17415 Arg-Œltzen..	9	0,20	153.000	16,3
α Aigle...........	1,0	0,20	153.000	16,3
ε Indien..........	5,2	0,20	153.000	16,3
o^2 Eridan.	4,5	0,17	180.000	19,1
β Cassiopée.......	2,4	0,16	191.000	20,3
α Taureau.........	1,0	0,15	204.000	21,7
1831 Fedorenko....	7	0,15	204.000	21,7
p' Ophiuchus......	4,1	0,15	204.000	21,7
Véga.............	0,2	0,15	204.000	21,7
....	...	....	....	....
Étoile polaire......	2,2	0,07	438.000	46,5

PARALLÈLE. I. Mathématiques. — Deux droites sont dites parallèles quand, *situées dans un même plan*, elles ne se rencontrent pas quand on les suppose indéfiniment prolongées.



Deux plans sont parallèles quand ils ne se coupent pas, ou, si l'on veut, quand ils n'ont pas de points communs.

Deux courbes planes *c* et *c'* sont parallèles quand toute normale à l'une AB est aussi normale à l'autre. On démontre que, dans ce cas, la portion AB de normale limitée aux deux courbes est constante. Les cercles parallèles ont même centre et sont des figures semblables, mais, en général, deux courbes parallèles ne sont pas semblables.

Deux surfaces sont parallèles quand toute normale à l'une est normale à l'autre; la portion de normale commune limitée aux deux surfaces est constante.

On a dit quelquefois que des courbes tracées sur une surface étaient parallèles, quand elles étaient trajectoires orthogonales d'une famille de géodésiques.

On appelle parallèles d'une sphère, et plus généralement d'une surface de révolution, les cercles dont les plans sont perpendiculaires à l'axe. H. Laurent.

II. Astronomie (V. Latitude).

III. Littérature. — Tiré du grec παράλληλος (παρὰ, le long de; ἄλληλος, l'un l'autre), le mot *parallèle* sert à désigner une comparaison d'une espèce particulière; l'auteur d'un parallèle cherche toujours à mettre en lumière les analogies et les différences des personnes ou des objets qu'il étudie comparativement. C'est un genre de composition qui a toujours tenté les gens de lettres, poètes, orateurs, historiens, philosophes même, d'autant plus qu'il leur permet de montrer leur perspicacité, leur ingéniosité, et qu'il les oblige à employer constamment deux des figures de rhétorique les plus brillantes : la similitude et l'antithèse. Ainsi les célèbres *Vies* de Plutarque, appelées avec raison *Vies parallèles*, sont toujours groupées deux à deux. L'historien a fait connaître successivement des personnages comme Lycurgue et Numa, Alcibiade et Coriolan, Alexandre et César, Démosthène et Cicéron, et toujours il a accompagné ces monographies successives d'un parallèle suivi qui, dans sa pensée, devait leur donner tout leur prix. Chez les modernes, surtout à dater du XVIIe siècle, où les portraits étaient si fort à la mode (V. Portrait), le parallèle a toujours été en grande faveur. On a même fini par en abuser, si bien qu'aujourd'hui on n'ose plus en faire. Si les écrivains y sont absolument forcés, ce qui est parfois le cas des historiens, ils tâchent à tout le moins de les faire simples, naturels, et de les débarrasser de tout ce qui pourrait ressembler à de la phraséologie.

Parmi les parallèles les plus admirés, on cite en première ligne celui de Turenne et du prince de Condé par Bossuet; celui de Corneille et de Racine par La Bruyère; les parallèles de Molière et de La Fontaine par Chamfort, de Charles XII et de Pierre le Grand par Voltaire, de Socrate et de Jésus-Christ par J.-J. Rousseau, sans oublier les parallèles non moins célèbres d'Athènes et de Sparte par Bossuet, de Rome et de Carthage par Bossuet et par Montesquieu. Mais celui qui a tenté le plus grand nombre d'écrivains, celui qui en tous cas fait le mieux ressortir les qualités et les défauts du genre, c'est le parallèle de Corneille et de Racine, réédité cent fois sous les formes les plus différentes. Longepierre, un poète tragique, l'avait fait avant La Bruyère, Lamotte-Houdard le fit à nouveau en vers agréables dont voici les derniers :

L'un plus pur, l'autre plus sublime,
Tous deux partagent notre estime
Par un mérite différent.
Tour à tour ils nous font entendre
Ce que le cœur a de plus tendre,
Ce que l'esprit a de plus grand.

Ce même parallèle tenta le P. Porée, jésuite, professeur de rhétorique de Voltaire; Corneille fut comparé à l'oiseau de Jupiter qui s'élance dans les nues et paraît se jouer au milieu des éclairs et des tonnerres. Racine, c'était le tendre oiseau de Cypris, voltigeant autour des myrtes et des roses..... L'aigle foudroya, la colombe gémit, et l'empire fut divisé. Beaucoup de parallèles ont été faits sur le patron de celui-là, et l'on comprend sans peine que le parallèle soit considéré aujourd'hui comme un genre usé.

A. Gazier.

IV. Fortification. — On appelle *parallèles* les trois lignes de tranchées qui servent de base aux opérations d'un siège (V. Attaque, t. IV, p. 429). La première parallèle consiste, le premier jour, en un fossé de 1 m. de profondeur et de 1 m. de largeur, dont on rejette les terres

du côté de la place. La seconde nuit, on l'achève, en donnant au fond de la tranchée 3 m. de largeur et en disposant des gradins, soutenus par des fascines, qui permettent aux assiégeants de monter sur la banquette et de faire le coup de feu par-dessus le parapet, élevé de $1^m,30$ environ au-dessus du sol ($2^m,30$ au-dessus du fond de la tranchée). La deuxième et la troisième parallèle ont des dimensions analogues, mais l'épaulement est soutenu par des gabions, et, dans la dernière, les gabions sont eux-mêmes couronnés de fascines.

PARALLÉLÉPIPÈDE. I. Géométrie. — Un parallélépipède est un polyèdre à six faces, lesquelles sont deux à deux parallèles ; ces faces sont toutes des parallélogrammes ; l'une quelconque d'entre elles peut être considérée comme base du parallélépipède. Celui-ci a huit sommets et douze arêtes. Son volume est mesuré par le produit de la base par la hauteur correspondante (distance de la base à la face parallèle). Pendant de longues années, beaucoup d'auteurs ont employé la locution vicieuse « parallélipipède » ; c'est à peine si l'on commence à s'en débarrasser vers la fin du XIX[e] siècle.

II. Physique. — PARALLÉLÉPIPÈDE DE FRESNEL. — La théorie de la réflexion de la lumière polarisée (V. POLARISATION et RÉFLEXION) permet de calculer l'intensité d'un rayon lumineux polarisé dans un certain plan quand ce rayon se reflète sur un milieu plus dense que celui dans lequel il chemine. Ces formules s'appliquent à tous les cas ; mais, lorsque la réflexion se fait au contraire sur un milieu moins dense que celui où se propage la lumière, ces mêmes formules ne sont plus applicables que lorsque l'angle d'incidence ne dépasse pas l'angle limite. Dans ce dernier cas, les formules contiennent des expressions imaginaires. Fresnel en conclut qu'une des hypothèses faites devait être fausse dans le cas de la réflexion totale, et il fut conduit à admettre que lorsqu'un rayon polarisé rectilignement se réfléchit totalement, il donne naissance à deux rayons polarisés à angle droit (l'un dans le plan d'incidence, l'autre dans un plan perpendiculaire) ayant l'un sur l'autre une certaine différence de phase qui varie suivant l'angle d'incidence et la nature du milieu. Cette différence, nulle quand l'angle d'incidence est égal à 90° ou à l'angle limite, est maxima et voisine de 1/8 de longueur d'onde pour le verre étudié par Fresnel ; cette valeur maxima correspondait à un angle d'incidence de 54° 30′. Avec ce verre, Fresnel fit construire un parallélépipède rectangle incliné de 54° 30′ sur sa base. En recevant un rayon lumineux normalement sur l'une des bases, le rayon venait frapper l'une des faces inclinée du parallélépipède sous un angle de 54° 30′, s'y réfléchissait totalement en se divisant en deux rayons polarisés à angle droit et d'égale intensité lorsque la lumière incidente était polarisée dans un plan faisant un angle de 45° avec le plan d'incidence ; ils présentaient une différence de phase de $\frac{\lambda}{8}$. Ces rayons venaient ensuite frapper la face du parallélépipède opposée à celle sur laquelle ils venaient de se réfléchir ; là ils éprouvaient un nouveau retard de $\frac{\lambda}{8}$, soit $\frac{\lambda}{4}$ en tout et rencontraient ensuite normalement la base opposée à la base d'entrée, ils sortaient polarisés à angle droit avec un retard de $\frac{\lambda}{4}$. Un pareil système de deux rayons égaux présentant une différence de marche de $\frac{\lambda}{4}$ constitue un faisceau de lumière polarisée circulairement (V. POLARISATION CIRCULAIRE). En employant des parallélépipèdes d'un angle différent de 54° 30′, la différence de marche n'était plus de $\frac{\lambda}{4}$. Dans ce cas, au lieu de lumière polarisée circulairement, on obtenait de la lumière polarisée elliptiquement. Le parallélépipède de Fresnel sert donc à transformer un rayon polarisé rectilignement en rayon polarisé circulairement ou elliptiquement. A. JOANNIS.

ÉQUILIBRE DES PARALLÉLÉPIPÈDES ÉLÉMENTAIRES (V. ÉLASTICITÉ).

PARALLÉLISME (Astr.) (V. TERRE).

PARALLÉLOGRAMME (Math.). Un parallélogramme est un quadrilatère dont les côtés opposés sont parallèles ; on démontre que ces côtés sont égaux. L'aire du parallélogramme est mesurée par le produit d'un côté par la hauteur correspondante (distance au côté parallèle opposé). En mécanique, la célèbre proposition du parallélogramme des forces consiste en ce que la résultante de deux forces appliquées au même point est la diagonale du parallélogramme construit sur les deux forces. Dans un enseignement rationnel, cette proposition ne devrait pas être considérée comme un théorème démontrable. Le dispositif si ingénieux et si connu sous le nom de parallélogramme de Watt a pour effet de transformer un mouvement circulaire alternatif en un mouvement qui est presque rectiligne. La solution rigoureuse de la transformation en un mouvement rectiligne a été donnée par le parallélogramme de Peaucellier, et par quelques autres systèmes articulés qui ont fait l'objet de nombreux travaux. Il est à remarquer que le parallélogramme particulier en usage dans l'appareil Peaucellier doit être un losange (V. aussi ARTICULÉ [Système]). C.-A. L.

PARALOGISME. Du grec παραλογίζεσθαι, raisonner de travers. C'est le nom dont se sert Aristote dans son livre des *Arguments sophistiques* pour désigner les raisonnements incorrects. On confond souvent les paralogismes et les sophismes, et même la plupart des logiciens (Port-Royal, Stuart Mill, etc.) substituent entièrement ce second nom au premier. Cependant, on a quelquefois essayé de les différencier en disant que le sophisme est un raisonnement fallacieux et captieux que l'on fait à dessein de tromper autrui et dont on n'est pas dupe soi-même, au lieu que le paralogisme est un raisonnement faux, mais que l'on fait de bonne foi. Il y aurait donc entre l'un et l'autre la même différence qu'entre l'erreur et le mensonge. — Kant a fait un emploi particulier du mot paralogisme. Dans la partie de la *Critique de la raison pure* qu'il intitule *Dialectique transcendantale*, Kant étudie ce qu'il appelle les raisonnements dialectiques de la raison pure, et voici ce qu'il en dit : « Il y a des raisonnements qui n'ont pas de prémisses empiriques, et par le moyen desquels nous concluons de quelque chose que nous connaissons à quelque chose dont nous n'avons aucun concept, et à quoi nous accordons néanmoins une réalité objective par l'effet d'une apparence inévitable. Ces sortes de raisonnements doivent donc plutôt s'appeler, par rapport à leur résultat, paralogismes que raisonnements... Ce sont des sophistications non des hommes, mais de la raison pure, dont les plus sages ne peuvent s'affranchir : peut-être à la vérité éviteront-ils l'erreur après bien des peines, mais ils ne pourront jamais se délivrer de l'apparence qui les joue sans cesse. » (Kant, *Critique de la raison pure*, trad. Tissot, t. II, p. 39). Il n'y a, selon Kant, que trois sortes de ces raisonnements dialectiques, autant qu'il y a d'idées auxquelles les conséquences de ces raisonnements aboutissent, idée de l'âme ou du moi, idée du monde, idée de Dieu. Mais c'est particulièrement à la première classe de ces raisonnements qu'il réserve le nom de *paralogisme*, les deux autres étant désignés par les noms d'*antinomie* et d'*idéal*. Les paralogismes de la psychologie transcendantale sont au nombre de quatre : 1° L'âme est substance ; 2° l'âme est simple ; 3° elle est numériquement identique dans le temps ; 4° elle existe par rapport aux objets possibles dans l'espace. Toutes ces propositions sont déduites de l'analyse du concept : je pense ; et elles concluent abusivement de ce concept purement formel à une réalité. La psychologie rationnelle doit son origine à un simple malentendu. L'unité de la cons-

cience ou une pensée est prise pour l'unité du sujet pensant, et regardée comme l'intuition d'un objet (V. Sophisme). E. Boirac.

PARALOS (Antiq. grecque). Nom de l'une des deux trirèmes sacrées qui étaient toujours prêtes à Athènes pour le service de l'Etat. L'autre s'appelait la *Salaminienne*. Toutes deux servaient à transporter les théories ou ambassades, à rapporter les tributs des cités soumises à Athènes, à ramener les criminels. En temps de guerre, elles étaient souvent montées par les amiraux. L'équipage devait se tenir toujours prêt, et les hommes étaient payés à raison de quatre oboles par jour, qu'ils fussent ou non en service.

PARALYSIE. La paralysie est une abolition complète ou diminution de la *contractilité* des muscles de la vie de relation ou organiques avec ou sans lésions *apparentes* des nerfs ou des centres nerveux. On peut constater le plus souvent, au début, la conservation de la contractilité dans les muscles paralysés, contractilité qui disparait par la suite dès que des troubles de nutrition apparaissent dans ces muscles. La *parésie* est une diminution de la motricité, la paralysie proprement dite en est l'abolition. Portant généralement sur les muscles volontaires, la paralysie peut atteindre également les muscles involontaires; mais ajoutons qu'il est exceptionnel d'observer la perte absolue du mouvement dans tout le système musculaire, à cause de l'imminence de mort à laquelle elle expose.

Caractères généraux (dans le cas de paralysie totale des muscles d'un membre): « L'immobilité, la flaccidité, l'impuissance motrice volontaire, la chute lourde et brusque du membre qui en est atteint par la pesanteur quand on le soulève, sans que la tonicité conservée atténue son effet (Mayet) ». A côté de ces caractères, on signale divers troubles de la parole, de la motilité, tels que contracture, athétose, tremblement, puis des troubles de la sensibilité, des réflexes, de la trophicité. Ajoutons également que la *flaccidité*, non accompagnée de contracture musculaire, peut faire place, dans un grand nombre de cas, à la contracture de la paralysie appelée alors *spasmodique*. La *contractilité* électrique que l'on constate à l'aide de l'électrisation localisée peut être conservée dans les muscles alors que le mouvement volontaire y est aboli; dans d'autres cas, il peut y avoir perte au même degré ou à des degrés différents des deux sortes de contractions, électriques ou volontaires. On peut, de plus, observer dans la paralysie, la perte ou la conservation des mouvements réflexes que provoquent la piqûre, le pincement, le chatouillement, etc.

Modes de constatation de la paralysie. Elle peut se faire *avec des instruments* tels que le dynamomètre (Féré), ou *sans instruments* par la mise en œuvre des excitants physiologiques normaux. Aucun des muscles involontaires n'est excitable directement (sauf les muscles du voile du palais et du pharynx excitables directement par titillation, sous l'action des corps étrangers et par l'acte d'avaler un liquide). Pour les muscles de la vie de relation, l'excitant de choix est la *volonté* (exécution de mouvements divers pour s'assurer du siège, de l'étendue et du degré de paralysie), que complète la *vue* de l'observateur, le *toucher* qui donne une sensation toute particulière de mollesse élastique, et le *défaut de perception* par le malade, du *raccourcissement* et du *durcissement* musculaires.

Division. L'*hémiplégie* est une paralysie limitée à une moitié latérale du corps, et, suivant les cas, *complète* ou *incomplète* (atteignant alors un des segments supérieurs ou inférieurs), *directe* ou *croisée*, *alterne* (lorsque la face est paralysée d'un côté et les membres de l'autre) ou *transverse* (*stauroplégie*) dans les cas où le membre inférieur est paralysé d'un côté et le membre supérieur de l'autre. Dans la *triplégie*, l'hémiplégie s'accompagne de la paralysie d'un seul membre de l'autre côté. — Accompagnée souvent de *déviation conjuguée* de la tête et des yeux, l'hémiplégie épargne les muscles respiratoires. On nomme *paraplégie* (V. ce mot) la paralysie qui affecte la moitié inférieure du corps, avec ou sans atteinte des muscles abdominaux et du diaphragme, *monoplégie*, celle qui se limite à un membre, à une moitié de la face, à un bras, une jambe, ou même à une fraction d'appareil ou d'organe, et enfin *diaplegie* celle qui est diffuse.

Pathogénie. Etiologie. Les paralysies peuvent survenir par perte d'intégrité du neurone moteur cérébral, bulbaire ou médullaire (on sait que le filet moteur part du neurone, traverse successivement le centre ovale, la capsule interne, le pédoncule cérébral, la protubérance annulaire pour se rendre, soit aux cellules du bulbe, soit aux cellules de la moelle dont le filet moteur constitutif du nerf moteur se rend au muscle). Une atteinte portée au neurone moteur ou à son filet nerveux, telle qu'une *solution de continuité*, cause une paralysie. On observe la paralysie dans les affections organiques du système nerveux, dans les névroses, dans des maladies infectieuses, la syphilis, etc. L'hémorragie cérébrale, médullaire par artérite, les tumeurs, le ramollissement par thrombose peuvent la provoquer indirectement. On peut classer les paralysies selon qu'elles sont dues soit à une lésion des muscles, des nerfs, de la moelle, de l'encéphale, soit à une névrose, une intoxication. Ne pouvant, faute de place, établir séméiologiquement une classification des diverses paralysies, fondée sur leurs caractères propres et différentiels, nous nous contenterons de suivre un ordre alphabétique. Disons cependant qu'on peut distinguer les paralysies en *organiques* et en *fonctionnelles*, ces dernières à lésions indéterminées (hystérie) et paraissant dépendre d'un trouble de nutrition du système nerveux ou de fonctionnement par inhibition.

Paralysie agitante ou maladie de Parkinson (Parkinson, 1817), bien étudiée par l'école de Charcot, se développe de cinquante à soixante ans, surtout chez les Anglo-Saxons et les névropathes héréditaires, et dans l'hérédité des rhumatisants, alcooliques, aliénés. Les *émotions morales* vives, l'irritation par traumatisme des nerfs périphériques, le froid humide, etc., peuvent la déterminer.

Symptômes et marche. Le *début* peut être brusque, ou *lent* et *insidieux* par rigidité ou tremblement d'un segment de membre. Le *tremblement* (oscillation rythmique de faible amplitude) est d'abord léger, localisé à une main, ou un pied, puis il s'accroît en se généralisant à un côté du corps et aux membres inférieurs; il se produit au repos, se suspend pendant les mouvements volontaires, cesse pendant le sommeil. Par trémulation des lèvres et de la langue, la parole est saccadée. Le pouce est fléchi sur les autres doigts, et le poignet sur l'avant-bras quand il n'est pas étendu. Tout le membre supérieur tremble; de même pour le membre inférieur, alternatives de flexion et d'extension du pied. La *rigidité musculaire*, par pseudo-contracture, porte sur les membres, le tronc, le cou (surtout fléchisseurs), avec déformation des mains, flexion de la tête, des avant-bras et des membres inférieurs. Par suite de l'altération de la fibre musculaire qui la détermine, il y a *ralentissement des mouvements*. Propulsion en avant du corps pendant la marche, ainsi que rétropulsion, latéropulsion avec attitude penchée en avant et facies figé de la peur. Réaction *électrique* normale, réflexes normaux, quelquefois exagérés. Sensibilité subjective: besoin de déplacement, sensation de chaleur générale, surtout épigastrique, avec élévation de température périphérique. Crampes douloureuses. Changement de caractère vers la fin, ainsi qu'affaiblissement et parésie musculaire. La *durée* de l'affection est longue (quinze à vingt ans), d'ou *pronostic* grave, pas d'espoir de guérison; *mort* par dépérissement ou pneumonie.

Traitement. Massage, suspension, électrisation, fauteuil trépidant, bains sulfureux, belladone, iodure de potassium, bromure de camphre, borate de soude.

Paralysie alterne ou dimidiée (V. Hémiplégie).

Paralysie amyotrophique (V. Atrophie musculaire progressive, t. IV, p. 488).

Paralysie ascendante due à une lésion de la moelle s'étendant de bas en haut, avec propagation des extrémités inférieures aux supérieures et au thorax.

Paralysie ascendante aiguë, appelée encore *maladie de Landry* (Landry, 1859), est une paralysie à marche rapide qui débute dans les membres inférieurs pour gagner de là les membres supérieurs, puis les muscles bulbaires. C'est une affection de l'âge adulte, plus fréquente dans le sexe masculin, qui semble liée à un processus toxique dû à une maladie infectieuse antérieure (fièvre typhoïde, variole) et à la tuberculose.

Anatomie pathologie. Désintégrations protoplasmiques des cellules motrices des cornes antérieures de la moelle, exsudats péricellulaires peut-être par thrombose hyaline des artères centrales de la moelle.

Symptômes. Début par des fourmillements et engourdissements dans les membres ou par un affaiblissement subit des membres inférieurs qui aboutit au bout d'un ou deux jours à une paralysie complète, avec troubles plus ou moins grands des sphincters. La paralysie, progressant de bas en haut (tronc, thorax, membres supérieurs), peut atteindre le larynx, la langue, le pharynx (aphonie, dysphagie, troubles respiratoires), l'œil quelquefois. La sensibilité est intacte, abolition des réflexes tendineux. *Mort* par paralysie du diaphragme au bout de cinq, douze jours; *guérison* rare, mais alors rapide. *Diagnostic :* à faire avec la *myélite ascendante subaiguë* (évolution plus lente); avec la *paralysie infantile* (début fébrile); avec les *polynévrites* (douleurs le long du trajet des nerfs), la paraplégie, etc.

Pronostic : très grave, la guérison est exceptionnelle.

Traitement. Immobilité la plus complète, antiphlogistiques, révulsifs, onctions à la pommade stibiée.

Paralysie asphyxique. — « Suspension des facultés intellectuelles, des mouvements volontaires, de la sensibilité cutanée, des mouvements de la respiration, de ceux de l'iris, enfin de ceux du cœur, qui détermine successivement l'asphyxie » (Littré). Le retour à l'activité normale s'opère en sens inverse.

Paralysie atrophique (V. Atrophie musculaire, t. IV, p. 488).

Paralysie bulbaire (V. Bulbe, § *Pathologie*).

Paralysie choréique. — *Parésies* à forme limitée à un côté du corps, ou paraplégiques, ou généralisées (V. Chorée).

Paralysie de l'enfance (*Poliomyélite aiguë*) est une myélite systématique des cornes antérieures; elle a été l'objet de nombreux travaux depuis Underwood (1784) jusqu'à Charcot et Joffroy (1870), qui ont montré que la lésion fondamentale de la maladie consistait en des foyers de ramollissement au niveau de la racine des cornes antérieures dont les cellules, altérées, puis disparues, sont alors remplacées par une hyperplasie scléreuse. Les cordons antéro-latéraux sont altérés, sclérosés, et les racines antérieures le siège d'une atrophie dégénératrice avec diminution du nombre et du volume des tubes nerveux (sclérose périfasciculaire). On constate, en cas de processus assez avancé, des altérations atrophiques des nerfs, des os, de la peau, des muscles (lipomatose ou hyperplasie conjonctive, consécutive à l'atrophie). C'est une affection de la première enfance, fréquente surtout entre deux et neuf ans, d'origine infectieuse (Marie). La dentition, le refroidissement y prédisposeraient.

Symptômes. Généralement, le début est brusque et s'accompagne d'une température élevée pendant plusieurs jours (39° à 40°), de convulsions généralisées ou partielles avec ou sans coma, angine, diarrhée, vomissements. Quelquefois la, fièvre est le seul symptôme observé. La température s'amende, mais alors l'enfant est paralysé d'*emblée*, souvent dans l'espace d'une demi-journée, avec localisation à un membre, ou avec paraplégie, ou exceptionnellement hémiplégie, paralysie des quatre membres. La *régression* s'effectue au bout de quelques semaines avec fixation définitive de la paralysie sur certains muscles (aux membres inférieurs, *biceps, fessiers, jambier antérieur, extenseur commun des orteils, extenseur du gros orteil* et *péroniers;* aux membres supérieurs, *deltoïdes*, dont la paralysie peut être précédée de celle des *muscles des gouttières vertébrales*). Diminution ou abolition des réflexes, absence de contracture; la paralysie est flasque. La sensibilité est respectée, ainsi que les sphincters. La *réaction de dégénérescence* s'observe toujours.

Paralysie des aliénés (V. ci-dessous *paralysie générale*).

Paralysie des porteurs d'eau (V. Radial).

Paralysie diphtérique. — Sans rapport avec la localisation spéciale de la diphtérie, survenant par la seule action de la toxine, les paralysies sont généralement consécutives aux angines diphtériques, et rarement constituent le symptôme révélateur de la diphtérie. Apparaissent généralement du huitième au quinzième jour après l'angine, mais rarement un mois et demi, deux mois après.

Anatomie pathologique. Névrite segmentaire, périaxile, portant sur les palatins, par exemple (Gombault); lésions spinales (Déjerine).

Symptômes. Dans la forme *limitée*, après un début lent et insidieux, c'est généralement le voile du palais qui est atteint — voile flasque, pendant, luette déviée parfois — d'où troubles de la *phonation* (voix faible et nasonnée), de la *respiration*, de la *déglutition* (reflux des liquides par le nez, pénétration de parcelles dans le pharynx par abolition du réflexe pharyngien) ; il y a dysphagie. La paralysie peut alors se généraliser, si elle ne l'est déjà d'emblée. Dans la forme *généralisée,* après le voile du palais, sont pris successivement : les yeux, les membres inférieurs, tronc, cou, face, rectum, vessie. Les yeux sont atteints de paralysie des muscles accommodateurs (amblyopie, mydriase) et quelquefois moteurs (strabisme, ptose) ; aux membres inférieurs, paraplégie, *pseudotabès, paralysie ataxique;* aux membres supérieurs, tremblement, maladresse des mains, impotence. Syndrome labio-glosso-laryngé (cou, face, langue, lèvres, joues). Paralysie des *muscles de la vie organique :* les troubles *cardiaques* (arythmie, accès de suffocation) et *respiratoires* (essoufflement, accès d'oppression), généralement isolés, peuvent s'unir et donner lieu à des *crises bulbaires.* Dans cette forme, la guérison est possible.

Pronostic assez grave : il y a guérison dans les 8/10 des cas au moins; dans les autres, mort par cachexie, asphyxie, suffocation, paralysie cardiaque, etc.

Traitement : a, prophylactique par injections de sérum de Roux; *b,* symptomatique (toniques, sonde œsophagienne, préparations de noix vomique, sulfate de strychnine, frictions aromatiques, hydrothérapie, électrisation).

Dr L. Hahn et C. Hahn.

Paralysie faciale. — Abolition plus ou moins complète de la contractilité des muscles ou de quelques-uns des muscles innervés par le nerf facial. Elle ne doit donc pas être confondue avec la perte de la sensibilité ou l'anesthésie de la face due à une lésion du trijumeau. C'est Charles Bell (1825) qui, un des premiers, a étudié avec soin cette paralysie.

Causes. Fréquente à tous les âges, ses causes sont *centrales* ou *périphériques.* Les causes *centrales* siègent dans l'encéphale entre le noyau originel du nerf dans le bulbe et la couche corticale de l'hémisphère cérébral; les effets de ces causes centrales sont croisés; la paralysie est du côté opposé à la lésion. Les causes *périphériques* atteignent le facial dans un point de son trajet jusqu'à ses expansions terminales; elles sont : 1° *intra-crâniennes* (de l'origine du nerf jusqu'au conduit auditif interne, sclérose du bulbe, tumeurs de la base, exsudats

méningés) ; 2° *interstitielles ;* elles atteignent le nerf dans son parcours à travers le rocher (otite interne, ostéite et carie du rocher, hémorragies dans l'aqueduc de Fallope, fractures du temporal) ; 3° *superficielles ;* elles intéressent directement les rameaux terminaux (tumeurs de la parotide, traumatismes, froid, syphilis).

Symptômes. La maladie débute brusquement, lorsqu'elle résulte d'une lésion traumatique du nerf, d'un refroidissement, ou progressivement quand elle se rattache à une lésion envahissant secondairement le facial. Le premier symptôme est un défaut remarquable de symétrie entre les deux côtés du visage ; le côté paralysé est flasque, pendant ; ses plis naturels, ses sillons et ses saillies sont effacés : il a un aspect lisse et uni qui contraste avec l'âge de l'individu. Si le malade cherche à froncer le front, il ne détermine de contractions que du côté sain, et les rides de ce côté contrastent avec l'immobilité de la partie affectée ; l'œil paraît plus volumineux, la paupière supérieure étant relevée et restant immobile ; souvent il y a un écoulement constant de larmes. Les yeux jouissent de leur mobilité normale, leurs muscles moteurs n'étant pas pris. Le buccinateur est paralysé, la joue est flasque. Le nez est entraîné du côté sain ; l'angle de la bouche est déprimé et rapproché de la ligne médiane. Les plis naturels du côté sain sont plus marqués, par suite d'une tension involontaire des muscles. Comme les muscles du côté sain ne trouvent plus de résistance de la part des muscles paralysés, les téguments sont entraînés du côté sain. Le contraste entre les deux côtés devient encore plus marqué si on essaye de faire parler, rire, siffler le malade. On peut encore, selon le siège de la lésion, observer de la déviation de la luette et de la langue, de l'exaltation de l'ouïe, de l'altération du goût.

Marche. Le début est assez rapide : en deux ou trois jours, la paralysie arrive à son complet développement, et n'offre jamais ces alternatives d'intensité et ces intermittences qu'on peut observer dans certaines névroses. La durée est subordonnée à la nature de la cause qui l'a produite ; elle guérit en trois à cinq semaines ; le retour de la contractilité est successif et débute par le buccinateur. Quelquefois, la paralysie peut persister toujours ; jamais elle ne compromet la vie du malade. Enfin, dans certains cas, elle peut être double et donner lieu alors à des symptômes beaucoup plus graves. Le *diagnostic* est facile ; il est seulement important de déterminer si son origine est centrale ou périphérique.

Traitement. L'électrisation seule donne de bons résultats, mais il ne faut pas y recourir dès le début, car il y aurait inconvénient à diriger le courant sur un nerf enflammé. La paralysie due à la destruction du nerf dans les maladies du rocher ou à une dégénérescence plus ou moins profonde est au-dessus des ressources de l'art. Dr Martha.

Paralysie générale. — La paralysie générale est une méningo-encéphalite, c.-à-d. une inflammation des méninges et de l'encéphale. Elle est caractérisée anatomiquement par le ramollissement superficiel de l'encéphale auquel adhère la pie-mère sclérosée et cliniquement par la coexistence de troubles mentaux, de troubles de la parole et d'ataxie ou incoordination des mouvements volontaires. C'est dire que la dénomination de paralysie convient bien mal à cette affection, et l'impropriété manifeste de cette appellation explique la nombreuse synonymie que nous relevons. L'affection a, en effet, été dénommée par divers auteurs : paralysie musculaire chronique, arachnitis chronique, périencéphalite chronique, paralysie progressive, démence paralytique. Il n'est pas jusqu'à l'unité même de la maladie qui n'ait été mise en question, et les recherches les plus récentes tendent à démontrer qu'en réalité la paralysie générale doit être considérée, non absolument comme une entité morbide, mais beaucoup plutôt comme un syndrome, résultat d'infections et d'auto-intoxications diverses.

Il est fort probable que la *paralysie générale* a existé de tout temps, mais la première description un peu nette qui en ait été donnée remonte seulement à 1798, où elle fut tirée du chaos des vésanies par *Haslam*, pharmacien de Bedlam. *Esquirol* en 1814, *Georget* en 1820 établirent la valeur clinique de cette première description, mais sans arriver à préciser la nature de l'affection. Cet honneur était réservé à *Bayle* qui, dans sa thèse de 1822 sur l'arachnitis chronique, et consécutivement dans divers Mémoires, fit connaître les symptômes complets de la maladie et les lésions qui en sont l'origine. *Delayle*, vers la même époque, plus tard *Calmeil*, *Falret*, *Baillarger*, *Voisin*, apportèrent un contingent important à l'étude anatomo-pathologique et surtout clinique de la *paralysie générale*.

C'est en une série de périodes, de durée variable, que l'on voit évoluer la *paralysie générale*. L'état confirmé de l'affection est d'habitude précédé par des prodromes de valeur et de nature variables, prodromes dont la connaissance est capitale pour le médecin légiste. Il est très difficile de dire exactement à quelle date débute la maladie. Les premiers phénomènes morbides passent, en effet, le plus souvent inaperçus, et il faut qu'une circonstance exceptionnelle vienne attirer l'attention du côté de l'état mental, pour qu'une présomption, plutôt qu'une certitude, entraîne le médecin à diagnostiquer la paralysie générale. Le malade se plaint depuis quelque temps de migraines, de névralgies, de douleurs vagues dans tous les membres, d'insomnies. Ces phénomènes sont en eux-mêmes fort banaux, mais si l'on étudie de plus près l'état mental du malade, il est habituel de constater que déjà il est marqué d'un certain nombre de stigmates. De lui-même, il se plaint souvent de perte de la mémoire ; son entourage remarque que les sentiments moraux et affectifs sont plus ou moins pervertis. L'excitation génitale, dans ses modes normaux et anormaux, est habituelle, et, jointe à la diminution des sentiments moraux, elle entraîne le malade à commettre des actes délictueux. De même les idées n'ont plus ni leur netteté ni leur suite habituelles. Le malade est déjà atteint plus ou moins de délire ambitieux ; il cherche à réaliser de grandes entreprises et emploie pour cela de pauvres moyens, qui souvent font contraste avec sa prudence habituelle. D'autre part, son honnêteté paraît profondément atteinte, et souvent il se livre au vol, sans le moindre scrupule, mais aussi sans la moindre précaution et sans la moindre utilité. Dès ce moment, l'on constate souvent de l'embarras de la parole, embarras encore peu marqué, mais qui rend déjà difficile et confuse la prononciation des mots polysyllabiques. Les mouvements n'ont plus la précision habituelle, et les actes qui exigent une certaine habileté deviennent difficiles à accomplir, tels le dessin et la peinture pour les artistes. Dans d'autres cas, cette période de début est marquée, soit par de la mélancolie, soit par de l'hypocondrie, mais cela est assez rare ; le paralytique général est habituellement un optimiste.

L'attention est enfin éveillée par un acte de délire bien caractérisé, souvent aussi par une attaque apoplectiforme ou épileptiforme, et l'examen permet alors de constater tous les symptômes de la maladie confirmée. Ces symptômes peuvent être divisés, pour la commodité de l'étude, en symptômes physiques et symptômes psychiques.

La *motilité* est particulièrement atteinte non par la paralysie, comme l'avaient cru les premiers observateurs, mais par de l'ataxie, par de l'incoordination des mouvements volontaires et par un tremblement fibrillaire des muscles. Si l'on fait tirer la langue à un paralytique, il ne la projette que difficilement hors de la bouche, et l'on aperçoit alors sur toute la surface de l'organe, mais principalement sur les côtés, une série de petites contractions partielles, de petites vibrations, une sorte de trémulation. Les muscles des lèvres sont également atteints des mêmes tremblements. Ces tremblements rendent la parole difficile. La parole est hésitante, le bégaiement, le balbutiement, le bredouillement en sont les caractères principaux

Souvent il y a interversion des syllabes, abréviation du mot par suppression d'une ou de plusieurs syllabes. Au début, ces phénomènes sont surtout faciles à constater lors de la prononciation des mots un peu longs. Le timbre de la voix est lui-même altéré, le malade parle habituellement du nez. Le tremblement existe avec les mêmes caractères dans les muscles des membres ; c'est un tremblement à vibrations rapides, de six à huit par seconde. En même temps, les mouvements sont incoordinés et maladroits. L'écriture est déformée par le tremblement et l'ataxie ; elle est habituellement lourde et grasse, les traits en sont tremblés. Les mots écrits sont souvent altérés eux-mêmes de la même façon que les mots parlés. La marche est très difficile et irrégulière ; elle présente dans une certaine mesure des ressemblances avec la marche propre au tabétique. Beaucoup de malades peuvent à peine se tenir debout ; ils oscillent à droite et à gauche, ne peuvent marcher qu'en écartant les jambes et en appuyant fortement sur les talons ; le changement de direction est difficile, et si le malade vient à s'asseoir, il le fait lourdement, maladroitement. Dans la période terminale de la maladie, la marche devient complètement impossible. Cependant l'examen dynamométrique montre que la force musculaire est conservée. En un mot, il n'y a pas de paralysie véritable. Les muscles de la vie organique sont également touchés, ainsi que le prouvent l'incontinence d'urine, etc. La sensibilité générale et spéciale est également atteinte. Il est fréquent de constater de l'anesthésie et la diminution du goût et de l'odorat. Une mention toute spéciale doit être faite des troubles pupillaires qui se montrent de très bonne heure et qui fournissent ainsi un élément important au diagnostic précoce. Ce qui domine, c'est l'*inégalité pupillaire* facile à constater. On note en outre des troubles divers, portant même sur le fond de l'œil.

L'état des organes reste habituellement assez bon, l'appétit est conservé, les digestions et les sécrétions normales. On constate cependant de temps en temps de la fièvre, au moment où il se produit des poussées encéphaliques. Les troubles trophiques de la peau, particulièrement l'eschare sacrée, sont habituels, mais seulement dans la période terminale de l'affection, dans le marasme qui vient clore la scène.

Les symptômes psychiques occupent une place très importante. L'affaiblissement atteint toutes les facultés intellectuelles, mais d'une façon non systématique. Les hallucinations, niées par quelques auteurs, sont rares, mais elles existent, sans former un des traits habituels de la maladie. L'intelligence, quelquefois surexcitée au début de la maladie, va ensuite en s'affaiblissant d'une manière définitive. La mémoire, la volonté, sont profondément atteintes, le malade fait mille projets sans suite et sans lien, et ne fait aucun effort réel pour les réaliser. A une minute de distance, il se contredit. Le plus souvent, il est atteint de délire ambitieux, il se croit pape, roi, riche à millions ; il estime que son corps est en or, etc. Il ne parle que par millions et milliards. S'il veut évaluer la fortune qu'il croit posséder, il fait suivre une unité quelconque de plusieurs pages de zéros. Il se croit d'une beauté, d'une force surhumaines. Il énumère le tout sans suite, sans lien, sans logique. Dans d'autres cas beaucoup plus rares, le paralytique général est un mélancolique et un hypocondriaque. Il est persuadé que son corps est en verre, qu'il n'a plus d'estomac, plus d'intestins, etc. On note encore chez certains une alternance de phénomènes d'excitation et de phénomènes de dépression, une sorte de paralysie à double forme.

Les sentiments et le caractère sont également atteints. Le paralytique général est profondément égoïste, parfaitement immoral, ou plutôt amoral. Aussi est-il capable de tout. Ses colères de peu de durée, faciles à apaiser, sont terribles. Ses actes peuvent être insignifiants ou très dangereux. Les incendies, les vols, les attentats divers à la morale, le tout marqué au coin de l'absurdité et du cynisme le plus éhonté, peuvent se succéder dans la vie du paralytique général, s'il est laissé en liberté. Les exhibitionnistes ne sont, le plus habituellement, que des paralytiques généraux. S'il est atteint de mélancolie, le paralytique général recourra facilement au suicide. On divise parfois la paralysie générale en trois périodes, de monomanie, de manie et de démence ; mais ces divisions n'ont rien de tranché, et il existe quelquefois des périodes de rémission. Le cours de l'affection est souvent interrompu par des complications, telles que les attaques apoplectiformes et épileptiformes. Puis, après une période plus ou moins longue, qui peut aller de plusieurs mois à plusieurs années, les troubles physiques et psychiques allant toujours en s'aggravant, le malade tombe dans un état complet de démence et de marasme. La parole devient inintelligible, les mouvements sont presque impossibles, et l'intelligence est complètement éteinte. Bien que l'appétit persiste, l'amaigrissement apparaît et se prononce de plus en plus ; les eschares sont habituelles à cette période. Enfin la terminaison mortelle survient.

Le pronostic de la paralysie générale est extrêmement grave. Cependant on aurait constaté quelques cas de guérison qui n'étaient peut-être que des rémissions de très longue durée. A côté de la paralysie générale vraie, on a décrit des pseudo-paralysies générales, d'origine alcoolique, arthritique, syphilitique, etc., dont la connaissance est encore trop incomplète pour que nous puissions y insister ici.

Le diagnostic de la paralysie générale est habituellement très facile dans la période confirmée, l'inégalité pupillaire, les tremblements et les troubles de la parole la distinguent nettement des autres vésanies, telles que la manie aiguë simple et la folie à double forme (V. ALIÉNATION MENTALE). Le délire alcoolique aigu, le délire épileptique seront également faciles à distinguer par la connaissance des antécédents et par la marche même de la maladie toute différente. Dans sa première période, la paralysie générale pourrait être confondue avec la neurasthénie cérébrale, si l'on ne s'attachait à rechercher l'inégalité pupillaire, les troubles de la parole et de l'intelligence, qui font défaut dans la neurasthénie. D'ailleurs, le neurasthénique est le plus habituellement un triste et un pessimiste, le paralytique général un optimiste. La pseudo-paralysie générale syphilitique ou plutôt parasyphilitique (Fournier) doit éveiller l'attention, car elle est curable par le traitement spécifique.

La paralysie générale est une maladie qui frappe beaucoup plus les hommes que les femmes chez lesquelles elle est rare. Quant à ses causes réelles, elles sont encore inconnues. On a invoqué le surmenage, l'alcoolisme, les excès de tout genre, qui sont sans aucun doute prédisposants par la congestion cérébrale qu'ils provoquent et entretiennent Quant à la cause profonde, il faut sans doute la chercher dans les auto-intoxications et les infections, ainsi que Klippel s'est attaché à le démontrer. L'affection débute ordinairement entre trente-cinq et quarante-cinq ans, rarement plus tard.

A l'ouverture du crâne d'un paralytique général, on constate habituellement que la dure-mère est injectée ; à sa face interne on constate assez souvent la présence d'hématomes. Après une longue durée de l'affection, la dure-mère est souvent ratatinée, comme appliquée sur le cerveau. L'arachnoïde et la pie-mère sont épaissies, œdématiées, laiteuses et opalescentes. La pie-mère, sur des surfaces plus ou moins étendues, adhère à la substance grise sous-jacente, et, si l'on détruit l'une de ces adhérences, on voit qu'elle ne peut s'enlever qu'en laissant sur la surface cérébrale une véritable ulcération due au ramollissement de cette substance sur ce point. Les ventricules sont distendus souvent par de la sérosité, et leurs parois sont amincies. L'encéphale dans son ensemble est diminué de volume. Au microscope, les cellules nerveuses ont

perdu leur forme angulaire, elles sont arrondies et ont subi la dégénérescence graisseuse. Les prolongements du neurone sont fragmentés et dégénérés. Les parois des vaisseaux sanguins sont épaissies, et les espaces lymphatiques remplis de globules blancs. Le traitement de la paralysie générale est actuellement presque entièrement dirigé contre les symptômes. Cependant, toutes les fois qu'il y a lieu de soupçonner la syphilis, le traitement mercuriel et ioduré doit être prescrit. Les injections de sels mercuriels sont même employés systématiquement dans tous les cas par certains médecins. Les antispasmodiques et les calmants seront employés dans la période d'excitation, mais l'hydrothérapie semble n'avoir donné que de mauvais résultats. Le traitement hygiénique a une grande importance. Le malade doit être de suite soustrait à toutes les causes d'excitation morales et physiques. Le séjour dans une maison de santé sera prescrit de bonne heure, et le malade n'en pourra sortir qu'après une amélioration bien et dûment constatée. Nous voulons espérer avec Klippel que l'avenir permettra d'entreprendre une médication plus hardie, mais plus rationnelle, de cette terrible affection, par une action directe sur le siège du mal.

Dr M. Potel.

Paralysie glosso-labio-laryngée (paralysie bulbaire) (V. Bulbe).

Paralysie pseudo-hypertrophique (V. Atrophie musculaire, t. IV, p. 489). — Le traitement consistera ici dans des applications de courants faradiques au niveau des muscles et de courants galvaniques le long de la colonne vertébrale. On peut employer à l'intérieur la strychnine et le phosphore. La maladie, rarement curable, a d'autant plus de chances de rétrocéder que l'on intervient plus tôt. Dr L. Hahn et C. Hahn.

PARAM. La cyanamide, $C^2Az^2H^2$, se transforme peu à peu quand on l'abandonne à elle-même en un polymère $(C^2Az^2H^2)^n$ qu'on appelle le param.

PARAMACAS (Ethn.) (V. Guyane, t. XIX, p. 633).

PARAMALÉIQUE (Acide) (V. Fumarique).

PARAMARIBO ou **SURINAM.** Capitale de la Guyane hollandaise, sur le fleuve de ce nom, à 20 milles de la mer. La population urbaine (30.000 hab.) représente à peu près la moitié de la population totale de la colonie. Paramaribo est située à un coude du fleuve Surinam, sur la rive gauche, à 32 kil. de l'embouchure; elle est protégée par le fort Zeelandia, qui domine la ville, et par le fort Nieuw Amsterdam, un peu en amont, au confluent du Comewyne. La ville, construite en damiers sur un rocher, est très salubre; son aspect est celui des cités hollandaises d'Europe. C'est un port de commerce important où se concentrent toutes les affaires de la colonie. La profondeur de la rade, à marée haute, est de 20 pieds anglais.

PARAMÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Saint-Malo, sur la Manche; 4.826 hab. On distingue le bourg primitif ou *Vieux Paramé*, situé sur une colline, à 700 m. environ de la grève : là se trouvent les habitations splendides des anciens corsaires malouins; et le *Nouveau Paramé*, au bord même de la mer, aux riches et élégantes villas. C'est la mode des bains de mer qui créa ce dernier, en faisant descendre par un superbe boulevard, dit de Rochebonne, vers la plage, l'ancien lieu de villégiature qui s'en écartait toujours; cette impulsion ne date que de 1879. C'est vers l'O. et tendant à s'unir à Saint-Malo que la ville s'avance. A 3 kil. N.-N.-E. existe une autre station de bains de mer, celle de Rotheneuf, qui fait partie de la commune, et qui domine sur un coteau le havre du même nom. Ch. Delavaud.

PARAMÈSE (Musique). Nom d'une des huit cordes fixes de l'échelle musicale grecque. La paramèse a son histoire — ou sa légende — qui nous a été rapportée par plusieurs auteurs, notamment par Nicomaque de Gérase (*Manuel d'harmonique*, p. 9, Meibom, p. 244, C. de Jan), et dans un texte publié par l'auteur du présent article (*Deux textes anonymes concernant le canon musical*, Annuaire des études grecques, 1878). On a vu (V. Musique, § *Antiquité*) que l'échelle grecque se composait de cinq tétracordes que limitaient des sons fixes, identiques dans tous les genres, savoir : deux tétracordes conjoints, suivis tantôt d'un troisième tétracorde conjoint, tantôt de deux autres tétracordes conjoints entre eux, mais séparés des deux premiers par l'intervalle d'un ton, appelé pour cette raison ton disjonctif. Or, voici comment Nicomaque expose l'origine de cette disjonction : « Pythagore est le premier qui, pour éviter que dans la conjonction (de deux tétracordes) le son moyen (la mèse) comparé aux deux sons extrêmes, offrît l'unique consonance de quarte (comme par exemple *mi-la; la-re*), d'une part avec l'hypate (des moyennes), d'autre part avec la nète (des conjointes), et pour obtenir que nous puissions envisager une théorie plus variée, et que les extrêmes, produisant en eux la consonance la plus satisfaisante, c.-à-d. celle d'octave, qui ne pouvait avoir lieu avec les deux tétracordes existants (celui des moyennes et celui des conjointes), intercala un huitième son, qu'il agença entre la mèse et la paramèse (cette paramèse primitive était la note *si bémol*, deuxième note du tétracorde aigu). Et il le fixa à la distance d'un ton entier de la mèse, à un demi-ton de la paranète (des conjointes). De cette façon, la corde qui représentait antérieurement la paramèse dans la lyre (ou échelle) heptacorde est encore appelée *trite* (troisième en descendant) à partir de la nète (des disjointes) et occupe néanmoins cette (nouvelle) position, tandis que la corde intercalée se trouve la quatrième à partir de cette nète et sonne la quarte avec elle (à l'aigu). Le ton placé entre ces deux sons, la mèse et la corde intercalée, qui reçut le nom de l'ancienne paramèse, selon qu'il est adjoint à l'un ou à l'autre des deux tétracordes, tantôt plus nétoïde (plus aigu) adjoint au tétracorde du côté de l'hypate (des moyennes), tantôt plus hypatoïde (plus grave), adjoint à celui du côté de la nète (des disjointes), fournira la consonance de quinte qui constitue des deux côtés un système formé du tétracorde lui-même et du son additionnel. »

Cette longue citation nous dispense d'entrer en plus de détails. Il en ressort que la paramèse serait une innovation de Pythagore et une conséquence pratique de ses belles expériences sur les rapports mathématiques des consonances. Ainsi aurait donc été constituée l'échelle diatonique ortacorde :

Mi, fa, sol, la; — si bécarre, ut, ré, mi.

L'ordre alphabétique observé dans la notation vocale prouve que cette notation est postérieure à l'établissement de la paramèse. Mais, dira-t-on, la quinte était déjà obtenue au moyen du son « ajouté » le προσλαμβανόμενος (φθόγγος). Nous essaierons de répondre à cette objection dans l'art. Proslambanomène. A l'origine de la paramèse se rattache un point d'histoire musicale qui mérite au moins une mention ici. Nous avons montré ailleurs, après bien d'autres (*Historique de notre gamme*, *Revue et gaz. musicale*, 1878, nos 19, 22, 25, 26), comment la tonalité moderne est issue du système diatonique des anciens Grecs. On pourrait dire que le *si bémol* est un vestige de leur musique primitive et que Pythagore ou son école a donné naissance à notre *si* naturel. Remarquons enfin que le moyen âge n'a jamais connu d'autre note accidentelle que le *si*, nouvelle preuve de cette filiation.

C.-E. Ruelle.

PARAMÈTRE (Math.). Ce mot de paramètre joue un rôle considérable dans la science mathématique, et s'emploie dans une foule de circonstances avec des acceptions qui sont plus différentes en apparence qu'en réalité. Ainsi on dit le paramètre d'une parabole pour représenter le coefficient $2p$ de son équation $y^2 = 2px$; les paramètres directeurs d'une droite ayant pour équations :

$$\frac{x-a}{\alpha} = \frac{y-b}{\beta} = \frac{z-c}{\gamma}; \text{etc.}$$

En général, on applique ce nom de paramètre à un élément qui devra entrer dans le calcul sans qu'on lui assigne une valeur fixe, et dont la variation ne porterait pas atteinte à l'espèce de la chose représentée, à sa nature propre. En géométrie analytique par exemple, l'élimination des paramètres ainsi compris se trouve être du secours le plus précieux pour la recherche des lieux géométriques. Pour prendre un exemple des plus simples dans sa généralité, soit une équation $f(x, y, t) = 0$, t étant un paramètre variable ; en donnant à t une valeur particulière, on aura une courbe, tandis qu'en supposant que t prenne toutes les valeurs possibles, on aura une famille de courbes (f) ; de même $\varphi(x, y, t) = 0$ représenterait une famille de courbes (φ) ; pour une valeur particulière de t, l'ensemble des deux équations $f(x, y, t) = 0$, $\varphi(x, y, t) = 0$ représenterait les points d'intersection des deux courbes particulières. Si donc on élimine t entre ces deux équations, on aura une nouvelle relation $F(x, y) = 0$ qui conviendra aux coordonnées des points dont il s'agit, quelles que soient les valeurs particulières de t. Ce sera donc celle du lieu géométrique des points communs à deux courbes correspondantes (f) et (φ) pour toute valeur qu'on attribuerait au paramètre t.

D'une façon plus générale, on peut dire que la solution d'un problème quelconque, dont la nature est déterminée, dépend des valeurs qu'on attribuera aux éléments donnés ou paramètres de la question. La complexité et la difficulté d'une question abordable par le calcul dépendront pour une grande part du nombre des paramètres. Et, comme dans la nature, il n'est pas une question, si simple qu'elle nous paraisse, qui ne comporte un nombre énorme (on pourrait même dire une infinité) de paramètres, il en résulte que jamais on ne peut se flatter d'arriver à une solution rigoureuse. L'application des moyens mathématiques n'en est pas moins précieuse, parce qu'à défaut de la solution rigoureuse, elle fournit des solutions approchées, qu'on obtient en négligeant les paramètres ne pouvant influer sur les résultats que dans une faible mesure, inférieure à l'approximation qu'on poursuit.

Cette distinction entre les paramètres négligeables, suivant le but à atteindre, et ceux qu'il importe de conserver, est l'un des problèmes les plus délicats que présente l'application de la science mathématique à l'étude des phénomènes de la nature. C.-A. Laisant.

PARÂMITÂ. Vertu bouddhique (V. Bouddhisme, t. VII, p. 598).

PARAMO. Ce mot sert à désigner les hauts plateaux dans le centre de la Cordillère du Pérou et de l'Equateur ; son emploi est moins fréquent en Colombie. Ce sont de vastes solitudes balayées par les vents et les tempêtes de neige, presque sans eau et où ne croissent guère que des herbes et des buissons à feuilles persistantes, myrtes, lauriers, etc.

PARAMONGA. Petit village du Pérou, situé dans le dép. de Lima, à moins de 3 kil. du bord de la mer, entre les rios Supe et Santa. A une demi-lieue au N.-E. se trouve une des plus grandes sucreries du pays. Ruines de huit forteresses incas comprises dans le domaine de la ferme de *Patiuilca*. Lors du passage de la mission Wiener (1876), il y avait dans l'une de ces tours des peintures murales en bon état. Ces fortifications (le *Parmunca* des anciens) couronnent les mamelons et collines qui s'élèvent non loin de la côte ; le point le plus haut, le *Cerro de la Horca* (montagne du supplice), est une espèce de roche tarpéienne construite, d'après une légende qui court parmi les *Cholos*, par les habitants vaincus du *Grand Chimu*. A proprement parler, il n'y a jamais eu là, dans l'antiquité, une ville, mais un poste militaire de première importance. Ch. Larousse.

PARAMORPHINE (Chim.) (V. Thébaïne).

PARAMOUSIR (Ile) (V. Kouriles).

PARAMYLÈNE (Chim.) (V. Diamylène).

PARAMYLON. Le paramylon est un polyglucoside contenu dans un infusoire, l'*Euglena viridis*. Il est constitué par des granules plus petits que ceux de l'amidon. L'eau ne le dissout pas, l'iode est sans action sur lui ; l'amylase ne lui fait éprouver aucune transformation, mais l'acide chlorhydrique concentré le dédouble en glucose fermentescible.

PARANA. Fleuve de l'Amérique du Sud, principal tributaire du grand estuaire dit rio de la Plata. Son bassin s'étend sur 2.880.000 kil. q. d'après Klœden, 4.250.000 d'après d'autres estimations ; son cours est d'environ 4.700 kil. ; son débit moyen, de 43.000 m. c. par seconde : c'est donc un des plus grands fleuves de la terre. Il naît, sous le nom de *rio Grande*, dans l'Etat brésilien de Minas Geraes, aux confins de la province de Rio de Janeiro, à 80 kil. seulement de l'Atlantique, sur le versant occidental de la sierra de Mantiqueira, près de l'Itatiaya, point culminant du Brésil. Il se dirige vers l'O. à travers l'Etat de Minas Geraes qu'il sépare longtemps de celui de São Paulo ; grossi du Sapucahy (g.) et du Mosy-Guassu (g.), il reçoit du N. le Paranahyba quelquefois regardé comme la branche principale parce qu'il occupe l'axe du bassin ; celui-ci, qui sépare les Etats de Minas Geraes et de Goyaz, naît sous le nom de Sao Marcos dans la serra dos Pireneos, reçoit de l'O. le rio das Velhas, du N. le Corumba, venu des environs de Meia Ponte où ses sources s'enchevêtrent avec celles du Tocantins. C'est d'ailleurs le plus long et le plus abondant des cours d'eau qui forment le Paranahyba ; celui-ci roule plus d'eau que le rio Grande, mais n'a que 860 kil. de long. A partir du confluent, le fleuve prend le nom de Parana ; il adopte la direction S.-S.-O., continuant de traverser le plateau brésilien que ravinent ses affluents ; les roches obstruent leur lit et celui du Parana de nombreux écueils et de rapides ; en aval du confluent du rio Grande et du Paranahyba, se trouve le saut de Urubupunga ; de São Paulo, le Parana reçoit à gauche le Tiéké (1.000 kil.) et le Parana-Panema (750 kil.), il franchit les barrières des serras do Diabo et dos Dourados (en aval du confluent de l'Irrahy) et forme la grande île de Salto Guaira, longue de 90 kil., enlevée au Paraguay par le Brésil ; aussitôt après, il franchit le rapide de Sette Guedas ou Salto Guaira (24°5 lat. S.), où le fleuve divisé en vingt et un bras descend 15 m. ; il forme ensuite frontière entre Brésil et Paraguay. On regarde cette chute comme marquant le terme du cours supérieur du Parana (2.200 kil.), le cours moyen s'étendant du Salto Guaira au confluent du Paraguay (1.100 kil.), le cours inférieur de là à la mer (1.400 kil.). Le Parana, qui atteint 4.000 m. de large, n'entre pourtant en plaine qu'après le confluent de l'Iguassu ou Yguassu (dr.), qui forme, à 26 kil. du fleuve, une magnifique cataracte comparable à celle du Niagara. Le Parana s'infléchit vers l'O. formant les îles d'Yacireta (Paraguay) et d'Apipé, après laquelle il franchit son dernier rapide. Il se creuse un lit profond dans la grande plaine argentine, comme son grand tributaire de droite, le Paraguay, qu'il absorbe à Itapiru ; il adopte alors de nouveau la direction du S., appartenant désormais complètement à la République Argentine dont il baigne les villes, Corrientes, Goya, La Paz, Santa Fé et Parana, Rosario. La pente est presque nulle (V. Paraguay [Rivière]) ; dans le sol très meuble de la plaine, le fleuve ronge ses berges et remanie incessamment son lit ; le niveau varie à Parana de 3m,70, entre les basses eaux (juil. à sept.) et les hautes eaux (fév.-mars) ; des bancs apparaissent ou disparaissent selon la saison et après les crues. Sur la rive occidentale, plusieurs bras latéraux accompagnent le fleuve, s'y reliant par un dédale de canaux qui enserrent des îles innombrables, en grande partie submergées à l'époque des pluies. Cet aspect est particulièrement frappant vers le confluent du Salado, longue et maigre rivière de la pampa. En contre-bas, commence le delta, vers Diamante, long de 350 kil., large de 20 à 50 kil. ; le bras de gauche s'appelle Paranacito ou Pabon ; le bras de droite prend, en le rejoignant, celui de

Parana-Guazu, sous lequel il débouche dans l'estuaire du rio de la Plata, à côté de l'Uruguay.

La navigation du Parana est importante jusqu'à Rosario, à 245 kil. de l'embouchure, qui admet les navires de 4.000 tonnes; elle est possible toute l'année pour ceux d'un tirant de 2 m. jusqu'au confluent du Paraguay, et, seulement aux hautes eaux, jusqu'au confluent de l'Iguassu. — Le nom de Parana, emprunté aux indigènes, désigne les rivières et particulièrement les canaux navigables qui forment la corde des grands méandres.

Bibl. : Hutchinson, *The Parana ;* Londres, 1868.

PARANA (Bajada del). Ville de la République Argentine, prov. d'Entre Rios, sur la r. g. du Parana; 18.000 hab. (en 1890). Fondée en 1730, elle fut capitale fédérale de 1852 à 1861. Evêché. C'est une jolie ville aménagée à la moderne avec tramways, téléphone, reliée par chemin de fer à Concepcion. Elle fabrique de la chaux, des poteries, prépare des cuirs et des viandes. Le port est bon.

PARANA. Etat du Brésil méridional riverain de l'Atlantique; 221.319 kil. q.; 187.548 hab. (en 1888). Il est séparé de l'Etat de São Paulo au N. par le rio Itarare et le fleuve Parana-Panema, du Mato Grosso et du Paraguay à l'O. par le fleuve Parana, de l'Etat de Santa Catarina au S. par l'Iguassu. Sur sa côte se creuse la belle baie de Paranagua dominée de 1.700 m. par la serra do Mar, à l'O. de laquelle le sol s'abaisse vers le bassin du Parana; l'altitude au pied de la serra est d'un millier de mètres; c'est un haut plateau sillonné par les affluents du Parana que leurs rapides rendent innavigables; entre les vallées, les bois d'araucarias alternent avec les savanes. Le littoral est très pittoresque et fertile, mais insalubre, hanté par la fièvre jaune; à l'intérieur, la température est très constante (moyenne annuelle + 17°, hiver + 14°, été + 18°); les pluies sont abondantes : 1.800 millim. par an; il gèle la nuit en hiver. Sur le plateau, on cultive les céréales européennes, la pomme de terre, le poirier, le pommier; on y recueille beaucoup de maté. Sur le littoral, on cultive le manioc, le maïs, le coton, le café. Les mines de fer, de mercure, les lavages aurifères sont peu exploités. L'intérieur est peuplé de Guaranis; la montagne littorale et ses vallées, de blancs, parmi lesquels des colons allemands et italiens. Un chemin de fer et une voie carrossable vont du port de Paranagua à la capitale Curytiba.

Bibl. : V. Brésil.

PARANA (H.-H.-C.-L. marquis de), homme d'Etat brésilien (V. Carneiro Leão).

PARANAGUA. Ville maritime du Brésil, port de l'Etat de Parana, sur l'océan Atlantique, au S. de Santos; bonne rade bien abritée; tête des lignes des chemins de fer (construits avec des capitaux français) allant, l'une sur Curytiba et Ponta Grossa, l'autre sur le port d'Antonina; 3.000 à 4.000 hab. Commerce très important de *maté* (l'exportation moyenne est de 50.000 tonnes par an).

PARANAHYBA. Rivière du Brésil, affl. g. du *Parana* (V. ce mot), longue de 860 kil. Elle naît sur la limite des Etats de Goyaz et Minas Geraes, qu'elle sépare durant tout son cours, reçoit à g. le rio das Velhas et le Tepico, à dr. le Corumba et le Meia Ponte, forme plusieurs rapides et cascades.

PARANG-La (ou *passe de Parang*) est une grande brèche rocheuse qui s'ouvre dans la chaîne médiane de l'Himalaya du N.-O. et fait communiquer, à une alt. de 5.500 à 5.800 m., le Spiti, sur le cours supérieur du Sattledje, avec le Roupchou, l'un des plus hauts pays habités de la terre, dans le bassin de l'Indus. Elle ouvre ainsi une route entre l'Inde et le Ladâkh. On la dit praticable aux yâks et aux poneys de juin à octobre.

PARANGO (Archéol.). Sorte de marbre noir d'Egypte et de Grèce dans lequel les anciens taillaient principalement des sphinx et des figures d'animaux.

PARANGONNAGE (Typogr.). Opération qui consiste à aligner dans une même ligne plusieurs caractères de différents corps, au moyen de cadrats, d'espaces, d'interlignes, etc. Les lettres, dit Théotiste Lefèvre dans son *Guide du compositeur*, doivent s'aligner par le pied, et, pour aligner d'une manière convenable, on place préalablement dans le composteur le mot ou la ligne qui est la plus forte du corps, puis l'on place à sa droite plusieurs *m* minuscules du caractère qui doit s'aligner avec elle et on les élève successivement avec des interlignes ou des cadrats jusqu'à leur parfait alignement dont on s'assure en présentant une interligne par un de ses côtés à la base de ces lettres. On remplace ensuite les *m* par les lettres convenables, puis on complète le parangonnage en ajoutant, s'il est nécessaire, le blanc par-dessus l'un ou l'autre des caractères parangonnés; enfin, dans les parangonnages pour lesquels on est obligé de faire usage de plusieurs pièces, soit en dessus, soit en dessous du corps parangonné, on doit mettre la plus forte par-dessus, afin qu'elle soit moins susceptible de s'échapper de sa place. Les parangonnages sont très fréquemment employés dans la composition de l'algèbre.

PARANHOS (Joseph-Marie da Silva, baron de Rio-Branco (V. Rio-Branco).

PARANYMPHE (V. Faculté, § *Théologie*, t. XVI, p. 1075).

PARAOXYBENZOIQUE (V. Oxybenzoique [Acide]).

PARAPECTINE (Chim.) (V. Pectine).

PARAPET. I. Architecture. — Petit mur bas, plein ou ajouré, tablette soutenue à hauteur d'appui, balustrade ou barrière faite de bois ou de métal, servant de garde-fou afin d'empêcher la chute de personnes passant sur un quai, un pont ou une terrasse. La hauteur des parapets, autrefois de 3 pieds, ne varie guère entre $0^m,95$ et 1 m.; mais les parapets offrent les modes de construction et, par suite, de décoration les plus divers. Quelquefois, comme au Pont-Neuf, à Paris, des exèdres, portés en encorbellement sur les piles, rompent la monotonie de la ligne continue du parapet; d'autres fois, des piédestaux ou des socles, plus élevés que le parapet, supportent des statues ou des candélabres, comme au pont de Prague (Bohême) ou au pont de Buda-Pest (Hongrie). Les parapets des ponts métalliques peuvent, eux aussi, recevoir une intéressante décoration se reliant à la construction et faisant corps avec elle, comme au futur pont Alexandre III de Paris, pour lesquels de remarquables motifs d'ornementation ont été dessinés et modelés sous la direction des architectes, MM. Camin-Bernard et Cousin. Il en est de même, toute proportion gardée, dans les ponts rustiques, entièrement faits de bois, les parapets, faisant souvent corps ou se reliant avec les maîtresses pièces du pont, peuvent concourir à l'effet pittoresque cherché dans ce genre d'ouvrage (V. Balustrade). Charles Lucas.

II. Fortification. — C'est, à proprement parler, la partie de la masse couvrante d'un ouvrage de fortification comprise entre les deux plans verticaux qui passent, l'un par la crête intérieure, l'autre par la crête extérieure (V. Crête et Profil). Mais le nom est aussi donné à la masse tout entière, de forme généralement prismatique. La surface supérieure, en pente, est alors appelée talus de plongée ou plongée; la surface intérieure et la surface extérieure, talus intérieur et talus extérieur. L'épaisseur du parapet varie beaucoup avec la nature et le but de l'ouvrage. Elle peut aller de $0^m,80$ pour de simples tranchées de tirailleurs à l'épreuve des balles ou des éclats d'obus jusqu'à 12 et 15 m. pour de grands ouvrages de fortification devant résister à l'artillerie de siège (V. Fort, Ouvrage, Retranchement, Tranchée).

PARAPHASIE (Physiol.) (V. Aphasie, t. III, p. 309).

PARAPHE (V. Parafe).

PARAPHERNAL (V. Dot, t. XIV, pp. 961 et suiv.).

PARAPHIMOSIS (Méd.) (V. Phimosis).

PARAPHRASE (Litt.). La *paraphrase* (en grec παράφρασις) est, comme l'indique son nom même, un com-

mentaire ou une explication d'un genre très particulier. Son objet n'est pas d'éclaircir les difficultés d'un texte ou de le rendre plus intelligible grâce à des notes historiques ou philologiques ; elle a plutôt les allures d'une traduction libre, accompagnée de développements littéraires, moraux ou religieux. C'est dans Bossuet peut-être qu'on trouve les plus admirables paraphrases, et l'on pourrait citer entre autres celle que le grand orateur a consacrée, dans le sermon sur l'Ambition, à la comparaison biblique d'Assur et d'un grand chêne. Beaucoup de poètes ont paraphrasé les textes sacrés, notamment les *Psaumes de David*, les *hymnes du Bréviaire*, l'*Imitation*, le *Dies iræ*, etc. Parmi eux se trouvent Malherbe, Racan, Godeau, P. Corneille, La Fontaine, Le Franc de Pompignan, J.-B. Rousseau, Piron, Gilbert enfin. Les beaux cantiques de Racine sont des paraphrases en vers de quelques versets de saint Paul, et l'on peut citer comme le modèle du genre la *Paraphrase morale de plusieurs psaumes en forme de prières*, qui est une des plus belles œuvres de Massillon. Comme le dit fort bien le premier éditeur de cet ouvrage, l'auteur avait pour but de fournir aux chrétiens des modèles de prières, et dès lors la lettre du psaume était en quelque sorte comme le texte de son discours, dans lequel ensuite il faisait entrer tout ce qui pouvait convenir à son sujet. Voilà bien le type de la paraphrase, qui ne saurait être confondue ni avec les commentaires, les explications et les gloses, ni avec les méditations ou élévations, ni enfin avec les autres développements du même genre.

A. GAZIER.

PARAPLÉGIE. La paraplégie est la paralysie des membres inférieurs, avec ou sans participation des muscles de l'abdomen et du diaphragme. Ses caractères généraux sont ceux de la *paralysie* (V. ce mot) : abolition complète ou presque complète de la motilité, analgésie, anesthésie ou hyperesthésie au lieu de la sensibilité cutanée normale, augmentation ou diminution de la sensibilité musculaire. La paraplégie peut être flasque, si elle ne s'accompagne pas de contracture musculaire, qu'il y ait abolition ou maintien des réflexes ; elle peut être spasmodique, lorsque la perte des mouvements volontaires s'accompagne d'une contracture plus ou moins accusée, et d'une exagération des réflexes tendineux. La seconde variété est ordinairement consécutive à la première. — La paraplégie se rencontre : 1° dans les *affections médullaires* (traumatisme, compression de la moelle aigue ou lente, myélite diffuse, sclérose en plaques, tabès dorsal spasmodique, maladie de Little, paralysie spinale aigue) ; 2° dans les *affections cérébrales ;* 3° dans les *polynévrites* aiguës et subaigues ; 4° dans les *névroses* (hystérie, etc.) ; 5° dans les *diathèses* telles que le diabète ; 6° dans les *intoxications* (plomb, alcool, mercure, etc.) ; 7° dans les *infections* (diphtérie, syphilis, pneumonie, fièvres éruptives, etc.) ; 8° dans les *affections intestinales* (entérite, etc.) ; 9° dans les *affections utérines ;* et 10° dans les *affections des voies urinaires* (paraplégie urinaire et blennorrhagique). — La paralysie de la vessie et du rectum est surtout fréquente dans les paraplégies médullaires, paraplégies que peuvent expliquer soit des épanchements rachidiens séreux, sanguins ou purulents, ou des tumeurs, luxations et fractures de la colonne vertébrale. Dans toutes les autres sortes de paraplégie, il n'existe pas d'altération appréciable des centres nerveux. — La paraplégie donne lieu, lorsque l'impuissance motrice n'est pas absolue, à des démarches particulières (rigide avec trépidation des pieds, helcopode ou hélicopode, etc.). — La durée varie selon la cause et l'importance des lésions. — Beaucoup de paraplégies sont curables : telles les paraplégies urinaire et blennorragique à forme légère, produites par action toxi-infectieuse, et celles par compression médullaire légère. Les paraplégies totales aiguës ou se rattachant à des maladies graves par leurs causes et leurs symptômes sont naturellement les plus graves ; elles peuvent s'accompagner de cystite purulente avec décubitus aigu, et alors entraînent le plus souvent la mort. — Le traitement sera celui de la cause ou s'adressera à la paraplégie elle-même (frictions, massages, électricité).

Dr L. Hn.

PARAPLUIE. On désigne ainsi un petit pavillon en étoffe dont on se sert pour se préserver de la pluie en le tenant ouvert au-dessus de sa tête. Par extension, il sert à désigner également l'abri destiné à garantir de la pluie les plantes délicates, la planche abritant le fondeur des éclaboussures de métal fondu. etc. L'origine du parasol et du parapluie semble remonter à l'antiquité la plus reculée et parait avoir pris naissance chez les Chinois, les Egyptiens et les Assyriens, chez lesquels ils étaient réservés à l'usage des princes et des souverains. Un grand nombre de documents anciens font, en effet, mention de cet ustensile ou en reproduisent la forme. On peut citer : le *Tcheou-Li*, écrit au XIe siècle av. J.-C. ; les bas-reliefs provenant des ruines de Ninive et de Java ; les fresques des palais et tombeaux de Memphis et de Thèbes ; les vases ornés de peintures provenant de l'ancienne Grèce et de l'Etrurie. On a donc des renseignements assez précis sur le dessin, la forme et les dimensions des parasols anciens.

Le parapluie des régions septentrionales dérive directement du parasol des pays tropicaux, qui paraît avoir été importé de l'Afrique et des Indes par les navigateurs portugais, mais ce ne fut guère que dans la seconde moitié du XVIe siècle qu'il fut connu en France, importé d'Italie, suivant les uns, de Chine, suivant d'autres.

La corporation des boursiers en avait la fabrication. Les statuts de 1750 en font mention pour la première fois. De France, le parapluie passa en Angleterre vers le commencement du XVIIe siècle.

La fabrication du parapluie a beaucoup varié depuis son importation. Vers 1640, les parapluies français avaient un manche en bois d'essence variable. On employait le palissandre, le frêne, l'aune, le chêne. Il avait une longueur de 1m,20, possédait 10 baleines de 0m,80 avec des fourchettes en cuivre de 0m,16 à 0m,36 et un coulant très fort également en cuivre. Il pesait de 3 à 4 livres (1kg,5 à 2 kilogr.), et coûtait de 45 à 60 fr. C'était un véritable meuble de famille se transmettant de génération en génération. Les extrémités des baleines étaient recouvertes par un chapeau de cuivre fixé à un anneau de même métal qui servait à le porter. La carcasse était recouverte de matières diverses : cuir, toile cirée, soie huilée, papier verni au début ; plus tard, on employa le gros de Tours et le gros de Naples uni ou chiné. Vers 1789, la mode fut aux taffetas rose, jaune, vert-pomme, uni ou chiné. Plus tard encore ce fut la couleur rouge, vert clair ou bleue qui prédomina. Enfin vers 1825, on adopta les couleurs foncées : vert-myrte, marron, noir. Ce sont encore les couleurs les plus en usage aujourd'hui.

Une des applications les plus singulières du parapluie a été faite à la fin du siècle dernier par Barben-Dubourg. A cette époque, le paratonnerre, tout nouvellement inventé par Franklin, jouissait d'une vogue extraordinaire, à ce point que l'on fit des paratonnerres portatifs. C'est précisément le parapluie qui fut adopté pour cet usage en le surmontant d'une tige de fer reliée au sol par un fil conducteur. Le porteur de l'appareil le tenait au moyen d'un manche en bois isolant, et s'abritait sous le dôme de soie constituant le parapluie.

Le *parapluie-parasol* pour dames suivit également, durant cet intervalle, les fluctuations de la mode ; il se transforma peu à peu en ombrelle et devint bientôt presque un objet d'art ; en même temps qu'on le diminuait successivement de poids, la couverture se modifiait suivant le caprice du jour. L'ombrelle fut, tour à tour, couverte de soie blanche unie, ou rayée, ou chinée, ou brochée, avec ou sans bordures, avec ou sans franges. La couleur fut claire ou foncée, ou noire. On la recouvrit de dentelles blanches ou noires, à médaillons ou à dessins spéciaux,

elle fut brodée de verroterie ou garnie de marabouts ; enfin, on suivit toutes les fantaisies qu'il plut aux élégantes de lui imposer. Le parapluie fut aussi successivement perfectionné surtout depuis soixante ans, et, par une bonne division du travail et une fabrication de plus en plus intelligente, on arriva à le livrer à des prix de plus en plus modérés, malgré l'augmentation du prix de la main-d'œuvre. Les perfectionnements ont porté sur le manche qui a été raccourci à des proportions raisonnables, sur les baleines qui ont été remplacées par des tiges d'acier, sur le poids qui avait atteint vers 1816 jusqu'à 2kg,500 et qui a été réduit jusqu'à moins de 300 gr. Une élégance de bon goût a succédé aux formes massives, et le prix a baissé de 40, 50 fr. à 5, 6 fr. pour les formes courantes.

Jusque vers 1815, il n'y eut pas de fabriques sérieuses en France, il y avait seulement à Paris des ateliers où l'on assemblait les manches appelés *mâts* et les carcasses que l'on expédiait ensuite dans les départements, où chaque marchand les complétait en les munissant d'une couverture d'étoffe appropriée aux goûts de sa clientèle. Les Auvergnats s'étaient créé une spécialité de cette industrie. La première véritable fabrique fut fondée à Paris vers 1815 par M. Gruyer; on y fit pour la première fois le parapluie tout entier. Les perfectionnements successifs furent apportés : par M. Pierre Duchamp, mécanicien de Lyon, qui, en 1846, remplaça les baleines par des tubes en acier creux et, l'année suivante, y substitua des gouttières ou demi-tubes en acier plus ou moins creux; par M. Holland, de Birmingham, qui, à l'exposition de 1851, présenta des branches faites en tubes en acier rectangulaires, très flexibles et très résistants ; par M. Samuel Fox, de Deepar, près Sheffield, qui fit breveter sous le nom de parangon un système tombé depuis dans le domaine public, dont les branches présentent des gouttières profondes. Dès lors, la fabrication prit tout son essor, et, par de nombreux perfectionnements de détail, on arriva au parapluie actuel, dit aiguille, dont le manche formé d'un tube en acier creux est surmonté d'une poignée en matière variable : bois, celluloïd, corne, etc., recouvert souvent de placage d'or ou d'argent ou de figurines de diverses matières coûteuses : corozo, celluloïd, corne, ivoire, etc. Les baleines sont remplacées par de minces tiges d'acier très résistantes, et la couverture est de soie de couleur foncée. L'industrie s'étendit peu à peu en France et en Angleterre d'abord pour se répandre ensuite sur l'Europe entière.

Durant toute cette période, la Chine ne cessa de fabriquer ses parasols couverts de papiers peints ou vernis, dont les bras ou fourchettes taillés dans un seul morceau de bambou, ainsi que les branches, ont de 0m,90 à 1m,20 de longueur. Ces parasols, qui ne pèsent que 500 à 900 gr., sont d'un bon marché exceptionnel ; ils ne coûtent actuellement que de 0 fr. 60 à 1 fr.

L'usage du parapluie tend de plus en plus à se généraliser parmi les peuples civilisés et à être employé indistinctement par les hommes et par les femmes. L'usage de l'ombrelle est plus restreint parmi les hommes, du moins dans les pays septentrionaux, où il est presque exclusivement employé par les femmes. E. Maglin.

PARAPTÈRE (Entom.) (V. Insectes, t. XX, p. 824).

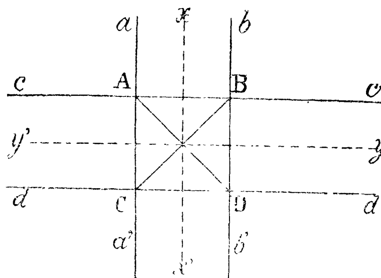
PARASANGE (Métrol.) (V. Farsakh).

PARASITAIRE (Térat.) (V. Monstre, t. XXIV, p. 174).

PARASITE. I. Biologie (V. Parasitisme).

II. Mathématiques. — On emploie quelquefois l'expression *parasite* en algèbre, concurremment avec celle de solutions étrangères, pour indiquer des solutions qui ne répondent pas directement à la question que l'on se proposait, et qui ont été introduites par les opérations du calcul, et notamment en multipliant par des facteurs. De même, en géométrie, et surtout en géométrie analytique, s'introduisent aussi de semblables solutions, qui s'imposent, mais qu'on ne recherchait point. Dans la théorie des courbes, par exemple, on appelle souvent branches parasites les parties d'une courbe qui ne rentrent pas dans la proposition, la définition ou le problème qu'on s'était posé tout d'abord, et que la solution comprend néanmoins. C.-A. L.

Branche parasite. — On appelle ainsi en géométrie descriptive les portions de courbe qui ne font pas partie intégrante de la projection de l'intersection de deux surfaces, mais qui sont cependant le prolongement analytique de la projection trouvée. Par exemple, quand on considère



deux cylindres de révolution ayant leurs axes xx' et yy' dans le plan de la figure supposée horizontale et ayant les génératrices aa', bb', cc', dd' dans ce plan, la projection de leur intersection se compose des diagonales BC, AD du quadrilatère ABCD, les prolongements de ces diagonales forment alors la partie *parasite* de l'intersection. Le phénomène du parasitisme est très fréquent. H. Laurent.

PARASITISME. I. Biologie générale. — Dans le vaste ensemble que constituent les règnes végétal et animal, il est bien peu d'êtres qui n'aient besoin de l'aide ou de la substance d'autres êtres vivants pour entretenir leur existence propre. C'est ainsi que tous les animaux vivent directement ou indirectement aux dépens du règne végétal, et la plupart des plantes utilisent les débris organiques qui constituent l'humus. On ne peut cependant pas dire que les animaux herbivores sont parasites des plantes qu'ils mangent ou les carnivores parasites des herbivores. Les uns et les autres sont des prédateurs, parce qu'ils détruisent l'être qu'ils utilisent ; quant aux plantes, elles sont holophytes si elles puisent directement leur nourriture dans la matière inorganique, ou saprophytes si elles utilisent les détritus d'autres êtres organisés. On appelle parasite un être qui vit aux dépens d'un autre être sans le détruire, ou tout au moins sans le détruire rapidement. Car il y a bien des cas où les parasites finissent par produire sur l'animal ou la plante attaquée des lésions telles que la vie devient impossible.

Le parasitisme est beaucoup plus répandu dans la nature qu'on ne le croit généralement. Il n'est pas de grand groupe végétal ou animal dont quelques membres ne soient dégradés par le parasitisme et cela même parmi les animaux ou les plantes les plus élevés en organisation. D'autre part, il est des groupes inférieurs voués en entier à la vie parasite. Enfin, il n'est pas une espèce animale ou végétale qui ne donne asile à une ou plusieurs espèces parasites. Il y a même des parasites vivant sur des parasites : ils peuvent être utilisés pour détruire ceux-ci lorsqu'ils sont nuisibles à l'homme. Parmi les parasites, les uns sont voués exclusivement à la vie sur une espèce déterminée : ils périssent s'ils ne la rencontrent pas. D'autres sont moins exclusifs dans leur choix et peuvent vivre indifféremment sur deux ou plusieurs espèces voisines. Enfin, dans le règne végétal comme dans le règne animal, nous rencontrons des parasites à transmigrations, qui ont besoin de séjourner aux différentes phases de leur existence sur deux ou plusieurs hôtes distincts.

Le parasitisme détermine chez tous les êtres qui y sont adonnés des déformations analogues. Tous les organes inutiles disparaissent : l'animal vivant fixé dans un milieu gorgé de sucs nutritifs perd ses organes de mouvement et

de préhension. la plante absorbant des produits organiques carbonés n'a plus besoin d'extraire le carbone de l'air : elle perd sa chlorophylle et ses feuilles et prend un aspect jaunâtre caractéristique. En revanche, des organes nouveaux, crampons, suçoirs, etc., se développent souvent et, par une sorte de balancement organique, à l'atrophie des organes végétatifs correspond souvent une hypertrophie des organes reproducteurs, de sorte que certains champignons, ou certains animaux, les rhizocéphales par exemple, sont finalement transformés en de simples sacs à œufs.

Dr L. Laloy.

II. Botanique. — Il s'agit ici du parasitisme chez les végétaux, et non des végétaux parasites sur l'homme ou sur les animaux (V. Bactéries, Microbe et Microbiologie). Nous n'insisterons pas non plus sur les parasites animaux qui attaquent les plantes et déterminent chez elles des maladies, comme par exemple le phylloxera sur la vigne, le doryphora sur les pommes de terre, etc., vu que des articles spéciaux sont consacrés à ces animaux. Ainsi limité, le parasitisme nous apparaît non moins général chez les plantes que chez les animaux, et, comme chez ceux-ci, présente le caractère d'une lutte lente, mais continue, pour l'existence, les faibles vivant aux dépens des forts sans les détruire ou ne les détruisant qu'après en avoir extrait tout ce qui doit servir à leur propre développement. — Les phanérogames, ainsi que les cryptogames, fournissent des parasites, mais la pullulation extraordinaire des cryptogames donne au parasitisme des plantes une universalité et une gravité bien supérieures à ce qui s'observe chez les animaux. Les plantes (épidendrées, aroïdées, fougères, lichens, hépatiques, etc.) qui ne demandent à leur porteur qu'un soutien, sont des *faux parasites* ou des *épiphytes*. Les vrais parasites sont ou *ectophytes* (radicicoles, caulicoles, foliicoles, etc.), ou *entophytes*, ces derniers toujours cryptogames. La division la plus logique est la suivante : 1° *Parasites végétaux vasculaires ;* 2° *Parasites végétaux cellulaires.*

1° *Parasites vasculaires ou phanérogames.* Parmi ceux-ci, mentionnons la *Cuscute*, une convolvulacée ; le *Gui*, une loranthacée ; les *Melampyrum*, des rhinantacées, parasites temporaires ; les *Orobanchées*, les *Monotropa*, le *Limodorum abortivum* (une orchidacée) ; puis des *Rafflesia*, des *Cytinées*, etc. Les uns ont des feuilles vertes (mélampyres), les autres sont décolorés et n'ont pas de véritables feuilles (orobanche, monotropa, etc.).

2° *Parasites cellulaires ou cryptogames.* Le parasitisme des cryptogames est presque universel ; tel est le cas des champignons qui sont les uns ectophytes (*Erysiphe* ou *Oïdium, Erineum, Rhizoctonia*, etc.), les autres entophytes, la plupart appartenant aux discomycètes, pyrénomycètes, hyphomycètes, urédinées, ustilaginées ; il en est de même de certaines algues inférieures, les végétaux se trouvant par exemple envahis par les *bactéries* tout comme les animaux. Les urédinées sont toutes parasites et envahissent toutes les parties des plantes, mais chaque espèce se développe sur un organe de prédilection. L'*Ustilago maidis* et la puccinie des graminées se développent indifféremment sur toutes les parties aériennes des plantes. Le polymorphisme des œcidiées, des urédinées, des ustilaginées, etc., est particulièrement intéressant ; nous renvoyons pour sa description aux articles spéciaux. — Citons en particulier les *érysiphées* (*Oïdium* de la vigne, *Erysiphe* des plantes potagères et d'ornement, *Ergot de seigle* des céréales), les *urédinées*, polymorphes, et les *pucciniées*, qui alternent leur sporification avec les urédinées, de même que les *œcidiées ;* les *mucorinées*, plutôt saprophytes, c.-à-d. vivant sur des plantes mourantes ou mortes ; les *péronosporées*, dont une espèce constitue le mildew de la vigne, d'autres les maladies des pommes de terre, etc., une enfin la maladie des vers à soie ; les *mucédinées* (*Mucor, Aspergillus*, etc.), occasionnant les moisissures ; les *ustilaginées*, produisant chez les céréales le charbon, la rouille, etc. Dr L. Hn.

III. Zoologie. — Avant de parler du parasitisme proprement dit, il importe de dire quelques mots du commensalisme et du mutualisme. Ces phénomènes, qui ne sont pour ainsi dire qu'un premier degré de parasitisme, sont très répandus dans le règne animal. On n'en trouve, au contraire, guère d'exemple chez les végétaux, sauf peut-être chez les lichens, s'il est vrai que ces plantes consistent en une association d'une algue et d'un champignon qui se rendent des services réciproques.

Comme son nom l'indique, le *commensal* est celui qui s'installe à la table d'un autre être, pour avoir le superflu de ses aliments et en même temps un gîte. Mais le commensal ne rend aucun service à son hôte. Il s'installe tantôt en croupe sur son dos, tantôt à l'entrée de la bouche, au passage des vivres, ou bien à la sortie des déchets. D'autres fois, il se met à l'abri du manteau d'un mollusque, dont il reçoit aide et protection. Tel est le poisson nommé fierasfer, qui se loge dans le tube digestif d'une holothurie. D'autres petits poissons de la famille des scombéroïdes se fixent dans les cavités de physalies. Le remora se fait transporter par le requin, et vit des déchets de sa table. Parmi les insectes, le commensalisme est très fréquent : il y a toute une faune vivant dans les fourmilières sans rendre de service ni être réellement nuisibles aux fourmis. Mais c'est parmi les crustacés qu'on rencontre le plus fréquemment le commensalisme, comme du reste les autres formes de parasitisme. Nous citerons seulement le pinnothère, qui vit dans les moules ; les dromies qui se logent sur une colonie de polypes ; les petits crabes qui se font transporter par les tortues marines. Parmi les décapodes macroures, il y a un palémon qui vit sur le corps d'une actinie, un autre dans la cavité branchiale d'un pagure, un autre encore dans l'*euplectella aspergillum*, une éponge. A côté du pagure et dans la même coquille se loge souvent une annélide du groupe des néréides, en même temps que des peltogaster, des lyriopes et d'autres crustacés ; la coquille est souvent recouverte d'une colonie d'hydractinies, de sorte qu'elle représente une vraie nichée de pirates. D'autres crustacés logent dans la cavité buccale de poissons, d'autres sur la peau des baleines. Les mollusques ne comptent que peu d'espèces commensales : notons les entoconches et les eulimes qui logent dans certains échinodermes, les stylines qui s'installent dans un des rayons d'une étoile de mer. La classe des vers ne renferme pas seulement des parasites, mais aussi de vrais commensaux, qui vivent sur des crustacés, des mollusques, des vers, des échinodermes et des polypes. En revanche, chez les échinodermes et les polypes, le commensalisme est fort rare.

Tous les animaux dont nous venons de parler conservent leur pleine et entière indépendance ; même lorsqu'ils ont renoncé à leur liberté, ils gardent tout leur attirail de voyage et de pêche. D'autres, au contraire, libres dans le jeune âge, se font plus tard choix d'un hôte, s'y installent et perdent souvent une grande partie de leurs organes. Tels sont certains cirrhipèdes qui couvrent la peau des baleines, d'autres qui vivent sur des langoustes, des pagures, etc., en ne leur empruntant que le support. Mais il y a dans cette famille toutes les gradations entre la vie libre et le plus extrême parasitisme représenté par le groupe des rhizocéphales.

Dans la catégorie des *mutualistes*, il y a échange de services entre les êtres en présence. On peut dire que les insectes qui favorisent la fécondation croisée des fleurs et qui en reçoivent en échange du nectar vivent avec les phanérogames dans des rapports de mutualisme. On peut également ranger dans ce groupe les animaux qui vivent dans la fourrure des mammifères ou dans le duvet des oiseaux pour enlever aux poils ou aux plumes les débris épidermiques qui les encombrent. Les oiseaux qui nettoient les mâchoires des crocodiles ou ceux qui débarrassent le bétail de ses parasites cutanés rentrent aussi dans cette catégorie. Les poissons hébergent des crustacés qui vivent du

produit de leurs sécrétions cutanées. D'autres animaux, d'ordinaire des vers ou des protozoaires, vivent dans le rectum des êtres les plus divers et contribuent à le purifier. On conçoit qu'il y ait là tous les degrés possibles entre le commensalisme, le mutualisme ou le parasitisme vrai, suivant que les matières absorbées sont plus ou moins utiles ou nuisibles à l'hôte sur lequel vit le parasite. Enfin on pourrait, outre ce mutualisme biologique, considérer un mutualisme social : tels sont les rapports qui s'établissent entre les fourmis et les pucerons ou entre les fourmis guerrières et leurs esclaves. Mais là aussi, suivant l'importance des services demandés, le mutualisme peut se transformer en un vrai parasitisme. Des phénomènes analogues s'observent dans les sociétés humaines.

Nous en arrivons enfin au *parasitisme vrai*. Disons tout de suite qu'il n'existe pas de classe de parasites ; les vers, et à un moindre degré les crustacés, ne se distinguent que par un plus grand nombre d'espèces soumises à ce régime. D'autre part, ce ne sont pas les classes les moins élevées en organisation qui fournissent le plus de parasites : il y en a en effet très peu chez les zoophytes, les mollusques et les échinodermes. Enfin le parasitisme n'existe souvent que dans un seul sexe, de préférence le féminin, ou à une époque déterminée de la vie. C'est ce dernier caractère qui nous servira à classer les parasites :

1° *Parasites libres à tout âge*. Cette première catégorie comprend tous ceux qui ne sont pas séquestrés et qui vivent aux dépens des autres sans perdre les attributs et les avantages de la vie vagabonde. Ils se distinguent souvent avec difficulté des prédateurs (carnassiers, oiseaux de proie, etc.) ; néanmoins on peut ranger parmi eux les vampires, ces chauves-souris de l'Amérique méridionale qui sucent le sang des mammifères endormis. Les hirudinées (sangsues) sont encore plus nettement parasites. Enfin un autre groupe comprend des articulés : cousins, puces, poux, mouches diverses, punaises, acariens de la gale, etc. Tous ces animaux pillent leur proie au passage, se nourrissent de son sang, mais ne songent à aucun moment à s'installer dans ses organes à demeure. Ils sont presque aussi carnassiers que parasites et ne diffèrent des premiers que parce qu'ils laissent la vie sauve à leurs victimes.

2° *Parasites libres dans le jeune âge*. Ces animaux commencent par présenter tous les caractères de leur classe ; puis, arrivés à l'âge adulte, ils se fixent sur l'hôte qu'ils ne doivent plus quitter, se dégradent, perdent leurs organes de mouvement et deviennent souvent méconnaissables. Nous citerons dans ce groupe, parmi les insectes, la puce chique (*pulex penetrans*), parmi les arachnides, la tique (*ixodes ricinus*) et l'*argas reflexus* qui vivent sur divers animaux à sang chaud. Parmi les crustacés isopodes, on trouve les bopyres, les jones, les cepes, les gyges, etc., qui vivent à l'état adulte dans la cavité branchiale d'autres crustacés. D'autres attaquent les poissons. Tous subissent les modifications les plus variées ; mais ceux où la dégénérescence atteint son plus haut degré appartiennent au groupe des cirrhipèdes : ce sont les sacculines et autres animaux analogues, de la famille des rhizocéphales. Le corps finit par n'être qu'un appareil reproducteur armé de racines qui plongent dans le corps de la victime pour y puiser des sucs nutritifs. Les lernéens subissent des dégradations analogues.

3° *Parasites libres dans leur vieillesse*. Ces parasites appartiennent surtout à la classe des insectes. Ce sont, par exemple, les ichneumons, dont la femelle pond ses œufs dans le corps d'une chenille vivante ; les jeunes larves s'en nourrissent et ne sortent de la peau de la chenille qu'à l'état d'insecte parfait. Citons encore : les scolies, dont les larves vivent dans le corps du grand scarabée (*oryctes nasicornis*) ; les ophioneures, qui en font autant pour l'œuf du papillon du chou ; le *polynema*, un hyménoptère, qui pond les siens dans ceux de l'*agrion virgo* ou demoiselle ; le *sphex*, autre hyménoptère, qui enlève des araignées pour nourrir sa progéniture ; le méloé, parasite des abeilles ; les *cynips* qui vivent à l'état larvaire dans les galles des végétaux, etc. Un autre groupe comprend les œstres (diptères), dont les larves vivent dans les fosses nasales ou le tube digestif des mammifères ; à l'état adulte, ce sont des mouches très élégantes.

4° *Parasites à transmigrations et à métamorphoses*. Ces animaux, en général très dégradés, s'établissent dans deux ou plusieurs hôtes successifs ; le premier est souvent un herbivore, et c'est au moment où il est mangé par un carnivore que le parasite passe dans l'organisme de celui-ci et y prend une nouvelle forme. Il y a parfois dans l'intervalle, surtout chez les douves, une phase où l'animal vit librement dans l'eau. Tous ces animaux appartiennent à la classe des vers. Tels sont : parmi les vers plats, des trématodes et notamment les douves (distomes) formées d'un seul anneau ou méride, et les cestoïdes (tænia, bothriocéphales, etc.), dont le premier anneau prolifère une fois que le parasite est arrivé dans son hôte définitif et donne à sa suite toute une série d'autres anneaux ; parmi les vers ronds, les trichines et peut-être les ascarides. Les migrations de tous ces animaux obéissent à la même loi : dans leurs premiers hôtes, ils sont asexués et habitent des tissus clos de toutes parts ; au contraire, une fois qu'ils sont devenus capables de se reproduire et qu'ils ont atteint leur hôte définitif, ils se logent dans des cavités ouvertes, notamment dans le tube digestif, ce qui rend possible la dissémination des œufs.

5° *Parasites à toutes les époques de leur vie*. Ne se distinguent des précédents que par l'absence de transmigrations. On peut citer, parmi les nématodes, les oxyures qui vivent sur l'homme et une quantité d'autres vers habitant les animaux les plus divers. Un certain nombre d'entre eux sont peut-être sujets à des transmigrations qu'on n'a pas encore observées. Des insectes, cochenille, pucerons, phylloxera, rentrent également dans cette catégorie.

Enfin, on pourrait, au parasitisme biologique que nous venons d'étudier, opposer le parasitisme social : animaux divers parasites des fourmilières et des ruches, parasitisme dans les sociétés humaines, etc., et le parasitisme sexuel : mâles des abeilles entretenus par celles-ci uniquement en vue de la fécondation de la reine ; mâles d'autres articulés très petits par rapport à la femelle et même parasites organiques de celle-ci, comme chez les lernéens.

Dr L. LALOY.

BIBL. : ZOOLOGIE — Van BENEDEN, *Commensaux et Parasites* ; Paris, 1878. — MASSART et Van der VELDE, *Parasitisme organique et Parasitisme social* ; Paris, 1898. — MONIEZ, *Traité de parasitologie animale et végétale* ; Paris, 1896.

PARASNÂTH. Colline sacrée, qui porte le nom d'un des grands saints du djaïnisme et qui est située aux confins N.-O. du plateau de Chota Nagpour, district de Hazaribâgh, Bengale, Inde. Alt., 1.368 m. Son sommet couvert de temples est un grand lieu de pèlerinage pour les Djaïnas.

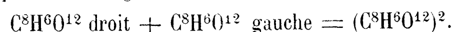
PARASOL (V. PARAPLUIE).

PARASSY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. des Aix-d'Angillon ; 644 hab.

PARATA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Piedicroce ; 140 hab.

PARATARTRIQUE (Acide). Form. { Equiv. $(C^8H^6O^{12})^2$. Atom. $(C^4H^6O^6)^2$.

L'acide paratartrique, appelé aussi acide *racémique* et plus rarement acide *thannique*, a été découvert en 1822 par Kestner. Pasteur a démontré qu'il devait être considéré comme la combinaison à molécules égales des acides tartriques droit et gauche :

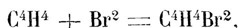


$$C^8H^6O^{12} \text{ droit} + C^8H^6O^{12} \text{ gauche} = (C^8H^6O^{12})^2.$$

On l'obtient cristallisé par le mélange des deux acides pris en solutions concentrées ; l'union de ces deux acides dégage $4^{cal},4$ à partir de l'état solide. L'action de la chaleur sur l'un quelconque des trois autres acides tartriques

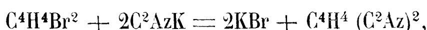
droit, gauche ou inactif les transforme partiellement en acide racémique, aussi cet acide a-t-il été découvert dans une fabrique d'acide tartrique où il s'était formé sous l'influence de la chaleur.

M. Jungfleisch l'a préparé synthétiquement à partir de l'éthylène; celui-ci fixe le brome pour donner du bromure d'éthylène :



$$C^4H^4 + Br^2 = C^4H^4Br^2,$$

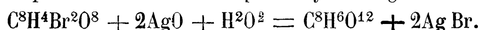
que le cyanure de potassium transforme en nitrile succinique :



$$C^4H^4Br^2 + 2C^2AzK = 2KBr + C^4H^4 (C^2Az)^2,$$

à l'aide duquel il est facile d'obtenir un acide succinique synthétique, $C^4H^4 (C^2O^4H)^2$.

Le passage de l'acide succinique aux acides tartriques se fait par l'intermédiaire du dérivé bibromé de l'acide et saponification de celui-ci par l'oxyde d'argent :



$$C^8H^4Br^2O^8 + 2AgO + H^2O^2 = C^8H^6O^{12} + 2Ag\,Br.$$

L'acide tartrique ainsi préparé est constitué en grande partie par de l'acide inactif; si on le chauffe maintenant en présence d'un peu d'eau à 175°, on peut le transformer en grande partie en acide paratartrique qui est lui-même inactif.

Pasteur a donné le moyen de dédoubler l'acide racémique en ses deux constituants droit et gauche. Le racémate double de soude et d'ammoniaque, en cristallisant dans l'eau, donne deux séries de cristaux à facettes hémiédriques déposées de telle sorte que les cristaux d'un groupe sont les images dans un miroir des autres cristaux. Ces cristaux séparés mécaniquement donnent, les uns le sel de l'acide droit, les autres ceux de l'acide gauche. Cette méthode de dédoublement appliquée à l'acide tartrique, préparé à partir de l'éthylène, a permis à M. Jungfleisch d'obtenir des corps doués de pouvoir rotatoire, en dehors de phénomènes vitaux et par conséquent indépendamment de tout phénomène physiologique. La barrière que Pasteur avait cru établir entre les corps formés dans les organismes et ceux préparés synthétiquement s'est évanouie à la suite de ces recherches importantes.

L'acide racémique cristallise avec quatre équivalents d'eau $(C^8H^6O^{12})^2, 2H^2O^2$; il forme des prismes volumineux efflorescents, solubles dans 5,8 parties d'eau à 15°. Il est moins soluble dans l'eau que l'acide tartrique. Les racémates s'obtiennent facilement ; ils diffèrent des tartrates pour leurs formes, qui ne sont point hémiédriques, et pour les quantités d'eau de cristallisation qu'ils renferment. Le racémate de calcium est encore beaucoup moins soluble que le tartrate correspondant, ainsi une solution de sulfate de chaux précipite l'acide racémique et reste sans action sur l'acide droit. Les éthers de cet acide bouillent à la même température que les éthers de l'acide ordinaire, mais ils s'en différencient par leurs points de fusion. Les racémates de potasse et d'ammoniaque, de potasse et de soude se comportent dans leurs solutions aqueuses comme celui de soude et d'ammoniaque ; ils se dédoublent en sels droit et gauche.

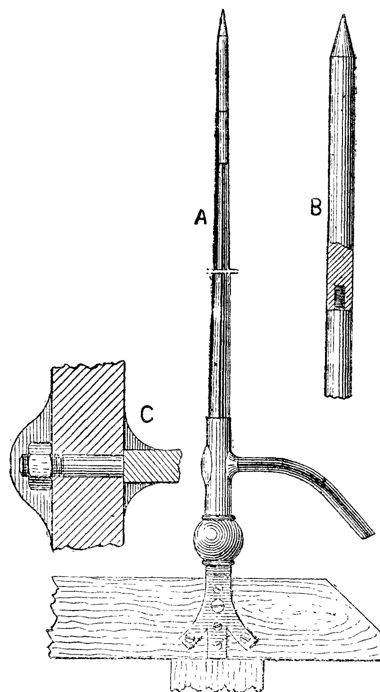
Pasteur a donné deux autres méthodes pour séparer l'acide racémique en ses constituants. L'acide racémique combiné avec une base active, la cinchonine, laisse déposer dans ses solutions successivement le tartrate gauche et le tartrate droit dont les solubilités sont différentes. Le second procédé consiste à faire agir sur la solution d'un sel racémique certains organismes inférieurs qui vivent et se développent en détruisant d'abord l'un des constituants actifs. Le *penicillium glaucum*, au contact d'une solution de racémate d'ammoniaque, fait disparaître l'acide droit, et si l'on arrête à temps le développement de la moisissure, il ne reste dans la solution que le tartrate gauche.

C. Matignon.

Bibl. : Pasteur. *Annales de chimie et de physique*, t. XXVIII, p. 56, 73e série. — Dessaignes, *Comptes rendus*, t. XLII, pp. 495-524. — Jungfleisch, *Bulletin de la Société chimique*, t. XVIII, p. 201, et t. XLI, p. 222.

PARATÎ. Petite rivière himalayenne, qui descend des glaciers de la passe de Parang (V. Parang-La) et, après avoir dans son cours de 150 kil., arrosé le Roupchou et le Tibet chinois, se jette dans la rivière de Spiti, affluent du Sattledje.

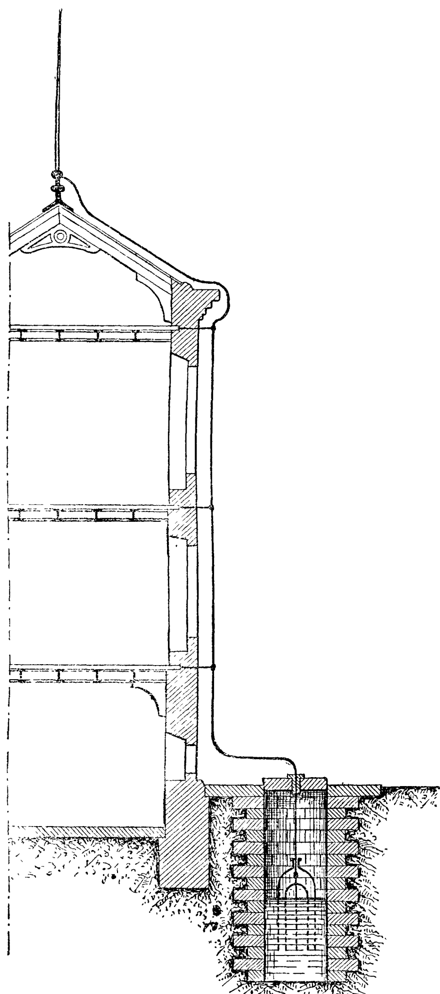
PARATONNERRE. I. Physique. — Les paratonnerres ont un double effet : prévenir dans le plus grand nombre des cas la chute de la foudre sur les édifices qui en sont pourvus, et, dans le cas où le tonnerre tombe, éviter les dégâts qu'il produit d'ordinaire. Ces appareils, imaginés par Franklin, reposent sur le *pouvoir des pointes*. Les corps conducteurs qui présentent des arêtes vives et surtout des pointes fines ne peuvent être électrisés ; ils perdent aussitôt leur électricité par suite de la grande tension qu'elle acquiert en ces points. Si l'on considère un nuage orageux s'étendant au-dessus d'une certaine région, son électricité agit par influence sur le fluide neutre de la terre, repousse l'électricité de même nom dans la terre et attire dans les points les plus voisins du nuage, cimes d'arbres, toits, clochers, etc., l'électricité de nom contraire. Si la différence des tensions électriques du nuage et de ces divers points est suffisante, un coup de foudre éclatera entre le nuage et le point où la tension est la plus forte. Les points les plus exposés sont donc ceux qui par leur hauteur ou par la bonne conductibilité des corps qui les relient au sol peuvent se charger le plus fortement d'électricité. Mais si en ces points on dispose des pointes métalliques fines, ils ne pourront conserver la tension électrique qu'ils auraient sans cela, et ils risqueront moins d'être atteints par la foudre. En même temps, l'électricité qu'ils auront perdue pourra aller neutraliser celle du nuage orageux et agir de cette nouvelle façon pour rendre moins probable une décharge électrique. Ce flux d'électricité qui s'échappera par la pointe sera d'autant plus considérable que celle-ci sera fine et entretenue dans cet état, et en outre qu'elle sera reliée au sol par un meilleur conducteur. D'un autre côté, on a constamment observé dans les coups de foudre que les plus grands dégâts se produisaient aux points où le



A. Tige verticale du paratonnerre. — B. Pointe conique de cuivre rouge de la tige. — C. Soudure de la tige verticale et du conducteur.

fluide avait circulé dans les corps mauvais conducteurs et principalement aux points d'entrée et de sortie de ces corps. Il faut donc, pour se mettre le plus possible à l'abri des dégâts de la foudre, lorsque celle-ci n'aura pu être évitée, lui offrir un chemin bon conducteur, sans solution de continuité entre les parties les plus élevées des édifices et la terre. Il résulte de ces remarques préliminaires qu'il y a lieu de considérer trois parties dans l'établissement d'un paratonnerre : la pointe, le conducteur, la jonction avec la terre.

La pointe doit être fine et rester fine; elle doit donc être en un métal inoxydable; comme les décharges électriques peuvent la fondre, et cela d'autant plus facilement



Installation d'un paratonnerre.

qu'elle serait plus fine, il ne faut pas exagérer la finesse, et il est bon de la faire en un métal peu fusible. Le platine est le métal qui répond le mieux à ces conditions; toutefois, son prix élevé le fait souvent remplacer par le cuivre rouge, meilleur conducteur, d'ailleurs, que lui. La tige du paratonnerre est en fer; elle doit avoir de 5 à 6 centim. de diamètre selon sa hauteur, elle se termine par un cône d'un angle de 30° en cuivre rouge ou en platine vissé à l'extrémité de la tige. Perrot a proposé l'emploi d'une couronne de pointes pour augmenter l'action du paratonnerre et étendre la zone qu'il protège.

Le conducteur est formé par des tiges de fer qui doivent avoir un diamètre de 15 à 18 millim. ou par des fils de cuivre de 6 à 8 millim. de diamètre. Ce conducteur peut être scellé dans le mur sans précautions spéciales; le point le plus important consiste à assurer la bonne conductibilité des joints des tiges. Il ne faut pas se contenter pour cela de serrer les tiges bout à bout ; il faut en outre les souder largement à l'étain de façon à ce que le contact soit parfait et l'étendre sur une surface d'au moins 30 centim. q.

La jonction de la ligne à la terre est le point le plus délicat; la terre sèche étant mauvaise conductrice, il ne suffit pas de faire aboutir à la terre l'extrémité du conducteur ; il faut, pour avoir un bon contact, aboutir à un puits ne tarissant jamais, faire plonger la tige dans l'eau par la plus grande surface possible, par exemple en la soudant à une plaque de tôle ou en la subdivisant. A défaut de puits, on creuse un trou profond que l'on emplit de coke ou de braise de boulanger et on y fait arriver le conducteur en ayant soin de le ramifier en plusieurs branches. Une citerne en maçonnerie ou en ciment ne peut être employée parce que les matériaux ci-dessus ne sont pas conducteurs. Une bonne disposition, souvent adoptée dans les villes, consiste à mettre le paratonnerre en communication avec les conduites d'eau et de gaz. A Berlin, moyennant une légère redevance, les propriétaires des paratonnerres peuvent les relier aux conduites d'eau ou de gaz de la ville, mais les paratonnerres doivent être en outre directement reliés au sol par un conducteur et une plaque dont on mesure la résistance; tous les deux ans on vérifie la conductibilité du système. On recommande, pour la protection des édifices, qui contiennent de grosses masses conductrices comme des cloches, des réservoirs d'eau, des toitures métalliques, etc., de toujours relier ces masses avec le conducteur du paratonnerre. Quand il s'agit de protéger un grand édifice, un seul paratonnerre n'est pas suffisant; les règles à adopter à ce sujet sont naturellement difficiles à établir expérimentalement. On admet toutefois qu'un paratonnerre protège tous les objets situés dans un cône ayant ce paratonnerre pour axe et pour demi-angle au sommet 60° ; autrement dit un paratonnerre protège les objets situés à une distance de sa tige moindre que deux fois la hauteur de la pointe du paratonnerres au-dessus de ce point. L'utilité des paratonnerre, a été contestée au début; il résulte de l'enquête à laquelle s'est livré Arago qu'on a des exemples certains d'églises frappées autrefois presque annuellement, et toujours avec grands dégâts, qui n'ont plus essuyé que de rares coups de foudre, insignifiants. en outre, par leurs effets, dès qu'on eut installé des paratonnerres sur leurs clochers. A. Joannis.

II. Télégraphie (V. Télégraphie).

PARATSCHIN. Ville de Serbie, dans le cercle de Morava, sur la Tchernitza; 5.965 hab. (au 31 déc. 1895). La ville est située dans une plaine fertile, et son commerce de produits agricoles est très important. Une fabrique de drap, un collège, quelques écoles primaires. Stat. de chem. de fer de Belgrade à Nisch. M. Gavrilovitch.

PARATUDO ou **PARATODO.** Nom, au Brésil, de plusieurs plantes qui passent pour être des sortes de panacées ; tels sont le *Hortia arborea* Engl., une Rutacée Zanthoxylée, et surtout les *Gomphrena officinalis* Mart. et *G. Macrocephala* A. S. H. (V. Gomphrène). Le *P. aromatico* est le *Cinnamodendron axillare* Endl. (V. Cinnamodendron). Dr L. Hn.

PARATVARA. Petite ville de l'Inde centrale, distr. d'Ellichpour, Bérar oriental, sur un sous-affluent de la Tapti, au pied des collines de Garilgarh ; 10.000 hab. Petit cantonnement militaire.

PARAVIA (Pier-Alessandro), écrivain italien, né à Zara le 17 juin 1797, mort à Turin en 1857. Professeur d'éloquence à l'Université de Turin (1832), puis d'histoire et de mythologie à l'Académie des beaux-arts de la même ville, il est l'auteur de divers travaux d'histoire et de critique littéraire: *Lezioni di letteratura* (Turin, 1852) ;

Lezioni di storia subalpina (Turin, 1854) ; *Discorsi accademici ed altre prose* (Turin, 1843) ; *Memorie piemontesi di letteratura e storia* (Turin, 1853).

Bibl : *Revue des Deux Mondes*. 15 août 1851 — Bernardi, *Vita e documenti letterari di P.-A. Paravia* ; Turin, 1858.

PARAVENT (Ameubl.). Meuble destiné à abriter contre les courants d'air ou les vents coulis et composé de plusieurs châssis légers ou *feuilles*, se pliant les uns sur les autres. Sa hauteur varie de 1m,60 à 2m,25, le nombre des châssis de quatre ou cinq jusqu'à huit, dix et même douze, D'une largeur moyenne de 0m,50, ces derniers sont faits de bois léger, recouvert, sur les deux faces, de papier entoilé, de damas, de moquette, de tapisserie, etc., en harmonie avec le style général de l'ameublement. On en fabrique aussi en bois de noyer, de palissandre, d'acajou, avec la partie supérieure vitrée. Meuble de parure autant que d'utilité, le paravent, dont il est fait mention dès le xvie siècle, a eu une grande vogue dès le xviie siècle, et on en fit alors d'une grande richesse. Sous l'Empire et la Restauration, l'usage, bien que diminué, s'en était conservé. Dans nos appartements modernes, de dimensions ordinairement exigues, il n'a plus qu'une utilité relative, et on ne l'emploie plus guère que dans les salons à titre de cloison mobile, pour déterminer de petites enceintes, qui se prêtent merveilleusement aux conversations intimes. — On fabrique encore aujourd'hui, dans les campagnes, des *paravents dits de cheminée*, constitués par un cadre de bois recouvert de papier épais ou de toile peinte, qu'on applique dans l'embrasure de la cheminée, lorsqu'il n'y a pas de feu, afin de cacher le foyer et d'empêcher l'air de pénétrer par les tuyaux dans l'appartement. Dans les villes, les *tabliers* ont remplacé avantageusement et à peu près partout ces paravents.

PARAVICINO y Arteaga (V. Arteaga).

PARAY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau ; 48 hab.

PARAY-Douaville. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (S.) de Dourdan ; 296 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

PARAY-le-Frésil. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Chevagnes ; 1.202 hab.

PARAY-le-Monial (*Paredum*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles ; 4.088 hab. Stat. de chem. de fer des lignes de Mâcon à Moulins et de Montchanin-les-Mines à Roanne ; tête de la ligne de Paray à Lozanne. Moulins, filature de laine, fabrique de produits céramiques, tuileries, poteries, fours à chaux, tanneries, huileries. La ville, qui était fortifiée, fut occupée par des écorcheurs en 1439, prise par les Français en 1471, pillée par les protestants en 1562, et assiégée, mais en vain, par les ligueurs en 1589. Les principaux monuments sont : la basilique, ancienne église du prieuré (mon. hist.) des xie et xiie siècles, avec chapelle funéraire d'un Damas de Digoine (xve s.) ; la tour de l'église Saint-Nicolas, affectée au service de la justice de paix (commencement du xvie s.) ; la maison bâtie de 1525 à 1528 par un riche fabricant de serge, Pierre Jayet, et qui est aujourd'hui l'hôtel de ville (mon. hist.) ; les bâtiments du prieuré, actuellement presbytère (xve et xviiie s.). Les institutions religieuses dont l'histoire se lie à celle de la ville sont : un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, fondé en 973 par Lambert, comte de Chalon, qui, d'ailleurs, affranchit les habitants de Paray en 990, uni à l'abbaye de Cluny en 999, supprimé en 1790 ; un couvent de visitandines, établi en 1626 et devenu célèbre dans toute la chrétienté par suite des apparitions que prétendit y avoir eues Marguerite-Marie Alacoque à la fin du xviie siècle ; un couvent d'ursulines, établi en 1644 ; un collège de jésuites, institué en 1618, sécularisé en 1763 ; enfin un hôpital, qui date également du xviie siècle. Armes : *D'argent au paon rouant d'azur, becqué et patté de gueules.* Lex.

Bibl. : Abbé Cucherat, *Premières Origines de Paray-le-Monial*, 1877, in-8 ; *Fondation du monastère bénédictin de Paray-le-Monial*, 1878, in-8 ; *le Guide historique et archéologique du pèlerin à Paray-le-Monial*, 1885, in-12. — Eug Lefèvre-Pontalis, *Etude historique et archéologique sur l'église de Paray-le-Monial*, 1886, in-8 — *Chartularium prioratus de Paredo Monachorum*, publié par la *Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 1891, in-8.

PARAY-sous-Briailles. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. de Saint-Pourçain ; 891 hab.

PARAZA. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Ginestas ; 715 hab.

PARAZONIUM (Antiq. rom.). Courte épée attachée à un ceinturon que les tribuns et officiers supérieurs de l'armée romaine portaient du côté gauche, moins pour en faire usage que comme marque de distinction (*Martial*, XIV, 32).

PARBATIYA (Ling.) (V. Inde, t. XX, p. 702).

PARBAIZE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. de Monein ; 303 hab.

PARC. I. Sylviculture. — On donne ce nom aux surfaces ornées avec art d'arbres et d'arbustes. Les plantes y sont distribuées en tenant compte de la disposition du terrain. Des parcelles régulières, bordées d'allées rectilignes, des alignements d'arbres caractérisent la disposition qui peut convenir aux terrains plats. Des groupements en bosquets et des allées sinueuses se prêtent mieux à orner un milieu accidenté. Les bassins ou pièces d'eau, les gazons ou pelouses sont un élément important de beauté des parcs. On leur donne une disposition en harmonie avec le type de décoration adopté. Le choix des plantes qui doivent décorer le parc dépend évidemment du milieu, sol et climat. On clôt souvent les parcs de haies vives composées d'espèces à la fois défensives et décoratives. G. Boyer.

II. Génie rural. — Le parc est une enceinte découverte et mobile destinée à retenir, sur des champs déchaumés ou sur des prairies, pendant un laps de temps variable, des animaux domestiques, ovidés, bovidés, etc., dans le but de leur procurer un simple couchage avec parcours dans le voisinage, ou de leur faire paître l'herbe sur laquelle ils demeurent ; dans les deux cas, on obtient une fumure directe du sol ; l'emploi des litières, la manipulation du fumier et son transport sur les champs sont évités par le fait même ; tout en tenant compte des frais de garde, il en résulte une économie notable, surtout lorsque les terrains soumis au *parcage* — tel est le nom donné à la pratique étudiée ici — sont éloignés de l'exploitation ou sont situés dans une région accidentée. La pratique du parcage remonte à une époque très ancienne, elle est surtout courante dans l'élevage du mouton ; elle débute avec les nuits chaudes, dès le mois d'avril dans le Midi, et vers le milieu ou la fin de mai dans les autres régions, et se prolonge jusqu'aux premières pluies abondantes d'automne ; dans la belle saison, on rentre les bêtes au parc une heure après le soleil couché et on les y laisse jusqu'à huit ou neuf heures du matin ; en automne, les moutons *prennent* le parc avant le coucher du soleil ; on doit avoir soin de *harrier*, c.-à-d. de faire lever les animaux plusieurs fois pendant la nuit et au moins une demi-heure avant leur sortie afin qu'ils *se vident* et laissent leurs déjections dans l'enceinte. Au moment du départ, le berger déplace et reforme le parc pour le soir ; ordinairement l'enceinte est double et fermée avec des claies en bois de 1 m. à 1m,50 de hauteur sur 2m,50 à 3m,50 de longueur, disposées les unes au bout des autres sur quatre lignes en carré et soutenues sur moyen de *crosses* fixées sur le sol par une cheville de bois ou de fer ; la surface doit varier, suivant la taille de l'animal, entre 0m,80 et 1 m. q. par tête et il est bon de ne pas dépasser le nombre de 250 à 300 têtes par parc. Si la terre est découverte, on laboure aussitôt que possible après le parcage afin de réduire au minimum les pertes d'azote par volatilisation et de prévenir l'entraînement de l'engrais par les eaux pluviales. Le déplacement des parcs ou *coup de parc* se fait à intervalles bien réguliers, de six ou de

douze heures ; dans le premier cas, on obtient une fumure correspondant à un apport de 10.000 kilogr. de fumier de ferme, c.-à-d. à une très faible fumure ; la fumure peut être regardée au plus comme moyenne dans le second cas ; les idées que l'on se fait généralement sur le parcage au point de vue de la fertilisation du sol sont donc exagérées ; ajoutons que, dans cette pratique, l'animal est exposé à toutes les intempéries et, par suite, à certaines affections, coup de sang, cachexie, etc., toujours graves ; de plus sa laine est fréquemment souillée par le contact immédiat du corps avec le sol recouvert par les déjections. Ces inconvénients sont à prendre en grande considération ; on les atténuera dans la mesure du possible en proscrivant, pour le parcage, tous les sols froids, compacts et mouillants, et en confiant la garde du troupeau à un berger consciencieux et vigilant. — Le parcage des bovidés sur les herbages est souvent très recommandable ; il est suivi dans le pays de Bray (Seine-Inférieure) où 10 vaches peuvent parquer chaque jour 1 are 50 ; la fumure ainsi obtenue produit des effets sensibles pendant deux ans. En Angleterre et dans certaines régions de l'Amérique du Nord, on parque assez fréquemment les bœufs à l'engrais sur des chaumes où on leur apporte un supplément de nourriture (turneps, betteraves, etc.) ; des vaches, des moutons et des porcs les remplacent successivement, de sorte que rien de mangeable n'est perdu et que le terrain se trouve fortement fumé ; cette pratique est très avantageuse pour l'amélioration des sols légers, et elle serait recommandable dans nos provinces du Midi. J. Troude.

III. Pêche. — Les parcs sont des engins de pêche qui peuvent être établis ou perpendiculairement à la côte ou parallèlement à celle-ci : dans le premier cas, ils ont pour but de capturer les poissons qui, nageant par bancs, se tiennent là où l'eau a peu de profondeur ; dans le second, de retenir les espèces qui se rapprochent du rivage à chaque flot. Ces engins sont établis en pierres, en clayonages ou en filets, en nappes ou en trameux ; ces derniers se divisent en bas et en hauts parcs. Les bas parcs sont ceux dont les filets, tendus au moyen de pieux, ont leur extrémités reposant sur le sol, la ralingue inférieure étant enfoncée au pied des piquets ; l'ouverture de l'engin doit avoir 150 m. au maximum et un développement inférieur à 300 m. Les hauts parcs destinés à capturer des poissons de passage, tels que harengs, sardines, ont la ralingue inférieure du filet à $0^m,20$ au moins du sol ; les pieux doivent être distancés de $2^m,50$; ces engins sont établis en ligne droite ou courbe de la plage à la mer ; leur développement maximum est de 300 m. Les parcs fermés sont une enceinte close de toutes parts, excepté en un endroit tourné du côté de la terre ; de cette ouverture part une ligne de filets ou de clayonnages qui se dirige perpendiculairement à la côte ; le poisson vient se rendre dans un long verveux ; ce dernier engin est particulièrement en usage dans la Méditerranée. E. S.

IV. Art militaire. — C'est la réserve d'approvisionnement en matériel et munitions qui suit les armées en campagne, ou est établie temporairement à proximité de celles-ci en vue de pourvoir au ravitaillement en *munitions* (V. ce mot) ainsi qu'au remplacement et aux réparations du matériel. On désigne également sous ce nom l'emplacement occupé par le matériel d'une ou de plusieurs unités d'artillerie au cantonnement ou au bivouac. Suivant la place dont on dispose, on peut établir le parc sur un nombre variable de lignes ; il faut autant que possible que la distance entre deux lignes soit assez grande pour qu'on puisse atteler commodément et que l'intervalle entre les voitures soit suffisant pour permettre leur nettoyage, leur chargement et leur déchargement. Les armées en campagne possèdent des parcs d'artillerie, des parcs de génie et des parcs aérostatiques.

Parc d'artillerie de corps d'armée (V. Artillerie, t. IV, p. 23).

Grand parc ou parc d'artillerie d'armée. — Le grand parc a pour but de pourvoir au ravitaillement des parcs de corps d'armée. Chaque armée en campagne dispose d'un grand parc commandé par un colonel ou un lieutenant-colonel d'artillerie, directeur du grand parc. Cet officier supérieur est assisté de chefs d'escadrons et de capitaines en nombre variable, suivant l'importance du grand parc qu'il commande. Le grand parc comprend un certain nombre de divisions de grand parc et une réserve de grand parc pour l'entretien du matériel. A un grand parc sont attachés : des sections de *parc* en nombre variable ; des troupes d'artillerie à pied ; un détachement d'ouvriers d'artillerie ; un détachement d'artificiers.

Les divisions de grand parc ne sont pas entièrement sur roues ; il est affecté à chaque division de grand parc un équipage de transport attelé par une section de parc. Les munitions sont transportées dans des caisses blanches. Les munitions du grand parc sont échelonnées à l'arrière de l'armée et réparties en cinq échelons. Le premier échelon établi aux têtes d'étapes de guerre comporte les équipages de transport et les sections de parc. La totalité des munitions de cet échelon peut être transportée par ces moyens. Les quatre autres échelons sont établis en arrière, le cinquième et le quatrième dans les arsenaux, le troisième dans les stations-magasins, le deuxième en avant des stations-magasins. Leurs munitions peuvent être transportées vers l'avant, soit à l'aide des chemins de fer, soit à l'aide de voitures de réquisition.

Section de parc. — Unité d'artillerie commandée en principe par un capitaine et formée du personnel (hommes et chevaux) nécessaire pour atteler et conduire le matériel des parcs de corps d'armée ou du premier échelon du grand parc.

Parc d'artillerie de siège. — Etablissement temporaire devant une ville assiégée, où l'on réunit tout le matériel des équipages de siège et le personnel de l'artillerie, qui doivent concourir à la construction, à l'armement et au service des batteries de siège.

Parc léger de siège. — Première section du demi-équipage léger de siège.

Capitaine directeur du parc. — Capitaine en second d'artillerie, chargé en temps de paix de la comptabilité et de l'entretien du matériel et des munitions et artifices divers mis à la disposition des régiments d'artillerie pour leur instruction. Chaque régiment d'artillerie possède *un capitaine directeur du parc*.

Parc de compagnie du génie. — Equipage de transport d'une compagnie divisionnaire du génie, composé de deux voitures de sapeurs mineurs, avec outils et agrès, deux mulets de bât pour le transport des explosifs et deux fourgons à vivres et à bagages.

Parc du génie de corps d'armée. — Réserve d'outils et d'explosifs, attelée par une compagnie de *sapeurs-conducteurs* (V. ce mot). La composition de ce parc varie suivant que le corps d'armée est à deux ou trois divisions. Avec lui marche en général l'*équipage de pont* de corps d'armée. Leur ensemble est placé sous les ordres d'un capitaine de génie. Le parc de corps d'armée marche avec le train de combat du corps d'armée.

Parc du génie d'armée. — Destiné au ravitaillement du parc de corps d'armée, sa composition varie, suivant la force de l'armée, de 57 à 71 voitures ; il est commandé par un colonel ou un lieutenant-colonel, directeur du parc du génie d'armée. Il marche à l'arrière des armées et, comme le grand parc d'artillerie, ressort du service des étapes.

Parc aérostatique. — En temps de paix, on désigne sous le nom de *parc aérostatique* l'ensemble du matériel d'aérostation mis à la disposition des écoles du génie pour l'instruction des sapeurs aérostiers. — En temps de guerre, des parcs aérostatiques sont mis à la disposition des généraux commandant les armées, ou des gouverneurs de places fortes, pour le service d'observation. Ces parcs

comprennent, comme personnel, des sapeurs aérostiers commandés par un lieutenant ou un capitaine ; comme matériel : 1° des ballons avec nacelles pour 1 ou 2 observateurs, et, suivant les parcs ; 2° des voitures-tubes composées de 8 tubes, renfermant chacun 36 m. c. d'hydrogène comprimé à 200 kilogr. ou des appareils générateurs d'hydrogène. Deux voitures-tubes suffisent au gonflement du ballon normal ; l'opération du gonflement dure un quart d'heure, l'accrochage de la nacelle un quart d'heure également ; 3° une voiture-treuil pour les ascensions en ballon captif. Les parcs aérostatiques de campagne sont divisés en plusieurs échelons ; le premier, appelé échelon de combat, marche en général avec le commandant de l'armée.

BIBL : PÊCHE. — H. de LA BLANCHERE, *la Pêche et les Poissons*.

PARC-AUX-CERFS. Enclos de Versailles existant autrefois dans l'espace circonscrit par les rues de Satory, des Rosiers et Saint-Martin. Louis XIII, quand il acquit Versailles, établit dans cet enclos une remise de gibier. Isolée du reste des jardins et du parc, elle fut abandonnée et vendue ; on y construisit un quartier nouveau à la fin du XVIIe siècle et au XVIIIe ; ce quartier conserva le nom de Parc-aux-Cerfs. Le 25 nov. 1755, Louis XV y acheta, par l'intermédiaire de l'huissier-priseur Vallet, une petite maison située rue Saint-Médéric (auj. n° 4). Dans cette maison, son pourvoyeur Lebel tenait à sa disposition de jolies filles, de naissance obscure, qu'il payait aux parents ou même faisait enlever. Ces pratiques, admises par Mme de Pompadour, furent abolies par Mme du Barry, qui ferma le Parc-aux-Cerfs ; le roi fit vendre la maison en 1771. Ces faits ont été grossis par la légende, qui a transformé le Parc-aux-Cerfs en un immense palais consacré aux débauches du roi, évalué à des sommes fantastiques les dépenses qu'il occasionnait pour l'éducation, à partir de l'enfance, et ensuite la dotation des filles livrées aux plaisirs du roi.

PARC-D'ANXTOT (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Bolbec ; 366 hab.

PARC-LEZ-LOUVAIN. Abbaye belge de l'ordre de Prémontré, située à 2 kil. de Louvain. Elle fut établie en 1128 dans une propriété offerte par Godefroy le Barbu, duc de Brabant, à Walther, abbé de Saint-Martin de Laon, et ne tarda pas à recevoir des donations considérables. L'abbé de Parc portait la mitre et la crosse depuis le pontificat de Pie II, et siégea de bonne heure aux Etats de Brabant. Joseph II supprima l'abbaye en 1789 ; rétablie l'année suivante, après la révolution brabançonne, elle fut de nouveau supprimée en 1797 par les Français, et vendue comme bien national. Elle fut restaurée en 1836. Les bâtiments, très remarquables, datent du XVIIe et du XVIIIe siècle. L'église a été construite vers la fin du XIIe et maladroitement modernisée vers 1725. Elle renferme de beaux tableaux de Quellyn, de Philippe de Champaigne, d'Herryns, de Verhaghen ; le splendide mausolée des abbés, en marbre de Carrare, est l'œuvre de Berger, ainsi que les belles boiseries de l'église et de la sacristie, exécutées vers 1730. Le quartier abbatial contient aussi des œuvres d'art remarquables, notamment des tableaux de Jean Coxie. La bibliothèque est riche en manuscrits et en livres anciens ; on y voit une Bible écrite à Parc en 1263.

BIBL : Van EVEN, *Louvain dans le passé et dans le présent* ; Louvain, 1891, in-4.

PARC NATIONAL (*Yellowstone National Park*). Partie du territoire américain, comprise principalement dans le Wyoming et qui a été réservée, par un *act* du Congrès en 1872, pour être « un parc public et un lieu de divertissement pour le peuple ». C'est une enclave de forme quadrangulaire, d'une superficie de 9.000 kil. q. (105 kil. de longueur du N. au S. et 86 de largeur de l'E. à l'O.), accrue depuis 1890 d'environ 5.000 kil. q. de forêts, ce qui constitue au « Park » une étendue plus grande que celle de la Belgique. Située dans l'angle N.-O. du Wyoming, l'enclave déborde quelque peu sur l'Idaho à l'O. et sur le Montana au N. Elle se compose d'un magnifique amas de montagnes, de lacs, de gorges (cañons), de sources d'eau chaudes (geysers), qui fut signalé, il y a une trentaine d'années, à l'admiration publique par un rapport de M. Hayden, savant géologue au service des Etats-Unis Le Parc est traversé du S. au N. par la rivière Yellowstone, qui, vers le centre de l'enclave, constitue le lac Yellowstone, situé à 2.360 m. d'alt., d'une étendue de 350 kil. q., encadré de hautes montagnes. L'ensemble de la réserve se compose d'un plateau ondulé d'une alt. moyenne de 2.400 m., coupé de vallées profondes et entouré de massifs de 3.000 à 3.500 m. se rattachant à la chaîne principale des Rocky Mountains. Les sommets du Park restent le plus souvent couverts de neige ; on n'a point cependant trouvé de glaciers.

Une grande partie de la région est couverte d'épaisses forêts d'essence résineuse, où ont été réunis de nombreux spécimens de bêtes sauvages, les derniers troupeaux de buffles (500 têtes), des élans, des ours, etc. Il est interdit de chasser dans toute l'étendue de la réserve. Parmi les curiosités naturelles, les plus célèbres sont les geysers, sources thermales, fumerolles, et autres foyers volcaniques en activité, au nombre de 5 ou 6.000. Tout le territoire se compose de rhyalithe, roche volcanique, formant des dépôts de plus de 300 m. sur des strates calcaires, traversées de fissures d'où montent des vapeurs chaudes, qui se réunissent à l'eau de pluie filtrant à travers la terre, délitent le calcaire de la roche primitive et se font jour sous forme de sources thermales. Ces sources, les concrétions siliceuses, les jets puissants des geysers, les terrasses calcaires, les roches obsidiennes, arbres pétrifiés, collines de soufre, attestent l'activité volcanique intense dont tout le plateau a été le théâtre à une époque géologique récente. Les touristes visitent également les lacs, les cascades et surtout le cañon du Yellowstone, dont les roches sont d'une coloration étonnante.

La saison pour la visite du Yellowstone Park, la « Terre merveilleuse du Nord », par opposition à la « Terre merveilleuse du Sud » des géographes anglais, qui désignent sous ce nom une région très pittoresque de la Nouvelle-Zélande, dure du 1er juin au 1er oct. Les règlements pour la protection des curiosités naturelles et de la faune du parc (la pêche à la ligne est seule autorisée), sont affichés dans les hôtels, et toute infraction aux clauses qu'ils contiennent est punie avec rigueur. La foule est surtout grande en juillet et en août. La chaleur est très forte dans la journée, le froid souvent intense la nuit. La visite du Parc est exploitée par une société dont le siège est à l'hôtel Mammouth Hot Springs, le plus grand de la réserve, situé à 1.946 m. d'alt., sur la rivière Gardiner.

A. MOIREAU.

BIBL. : F.-V. HAYDEN, *Twelfth Annual U. S. Geological Report*, 1878. — Arnold HAGUE, *Geological History of the Yellowstone Park*, 1887. — RICHARDSON, *Wonders of the Yellowstone*.

PARC-SAINT-MAUR (Le). Localité du dép. de la Seine, com. de Saint-Maur ; 3.387 hab. Observatoire météorologique.

PARC (Du) (V. DU PARC et DUPARC).

PARCAGE (Anc. dr.). On appelait *droit de parcage* une redevance qu'en certaines localités les seigneurs prélevaient sur les habitants possédant un parc à troupeaux. Elle s'acquittait quelquefois en deniers, mais le plus souvent en nature.

PARÇAY. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Noyant ; 1.455 hab.

PARÇAY-MESLAY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Vouvray ; 586 hab.

PARÇAY-SUR-VIENNE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de l'Ile-Bouchard, dans la vallée de la Vienne, sur la rive g. ; 777 hab. Débris d'un dolmen très important près du château de la Brèche. L'église est intéressante : bâtie au XIIe siècle, elle est restée inachevée ; les voûtes n'ayant pas été construites, les colonnes, incomplètes, se terminent sans chapiteaux. Le portail,

« charmant, unique dans la province », est curieux comme appareil et comme sculptures. Les pierres, taillées en écailles de poisson, sont unies par un mortier épais et coloré. Il est couvert de moulures et d'ornements de toute espèce.

PARCÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (S.) de Fougères ; 896 hab.

PARCÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Sablé, sur la rive gauche de la Sarthe ; 1.895 hab. Fours à chaux, huilerie, minoterie, tannerie, briqueterie et tuilerie. Eglise du XVIe siècle, avec un clocher roman.

PARCERISA (Francisco-Javier), peintre et lithographe espagnol contemporain, né à Barcelone en 1803. Après avoir étudié les éléments de son art à Barcelone, Parcerisa conçut le projet d'un vaste ouvrage où figureraient, reproduits par la lithographie, les monuments historiques conservés en Espagne et qu'accompagnerait un texte critique et descriptif. Malgré les difficultés énormes que présentait une telle entreprise, il parvint à la mener à bien, grâce au concours que lui prêtèrent divers écrivains et archéologues distingués. L'ouvrage est intitulé *Recuerdos y Bellezas de España*, et les principaux monuments de chaque province y sont soigneusement décrits et lithographiés. Chaque province forme un volume. Bien que cet ouvrage ait absorbé tous les efforts de ce vaillant artiste, il ne délaissait pas pour cela la peinture, et on peut citer de lui plusieurs vues intérieures ou extérieures de monuments religieux qui ont paru à Paris et à Madrid aux expositions de 1855 à 1866. Le gouvernement espagnol acheta, en 1860, sa *Vue extérieure de la cathédrale de Burgos*, qui fait partie du musée moderne. P. L.

BIBL. : OSSORIO Y BERNARD, *Galeria biografica de artistas españoles* ; Madrid, 1866.

PARCEY. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Dole ; 595 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

PARCHAPPE (Charles-Jean-Baptiste), général et homme politique français, né à Epernay (Marne) le 4 avr. 1787, mort le 5 janv. 1865. Sorti, en 1806, de l'école de Fontainebleau, il fit, dans l'infanterie, toutes les campagnes de l'Empire, fut mis en demi-solde en 1814, avec le grade de chef de bataillon, reprit du service en 1823, fut promu colonel quelques jours avant la révolution de Juillet, et aida en 1834 à la répression de l'insurrection de Lyon. Général de brigade en 1837, il alla en Afrique de 1839 à 1841, devint en 1848 général de division, fut mis en 1849 à la tête de l'administration de la guerre et en 1851 fut nommé inspecteur général de l'infanterie. Aux élections de 1852, il fut envoyé au Corps législatif, comme candidat officiel, par le dép. de la Marne, et eut son mandat renouvelé en 1857 et en 1863.

PARCHAPPE DE VINAY (Jean-Baptiste-Maximien), médecin français, né à Epernay en 1800, mort le 12 mars 1866. Reçu docteur à Paris en 1827, il exerça pendant dix-huit mois la médecine aux Andelys, puis se fixa à Rouen où il devint, en 1833, professeur à l'École secondaire de médecine. De 1835 à 1848, il fut le médecin en chef de l'asile de Saint-Yon à Rouen, puis fut nommé inspecteur général de première classe des asiles d'aliénés et du service sanitaire des prisons. C'est lui qui a fourni les plans des asiles de Niort, d'Evreux et de Quatre-Mares (près de Rouen) ; il fut le créateur de ce dernier asile. Il fonda et présida la Société médico-psychologique. Ouvrages principaux : *Recherches sur l'encéphale, sa structure, ses fonctions et ses maladies* (Rouen, 1836-38, in-8) ; *Traité théorique et pratique de la folie* (Rouen, 1841, in-8) ; *du Cœur, de sa structure et de ses mouvements* (Paris, 1844, in-8, av. atlas de 9 pl.) ; *de la Folie paralytique*... (Paris, 1859, in-8) ; *des Principes à suivre dans la fondation et la construction des salles d'asile* (Paris, 1851-53, in-8) ; *Etudes sur le goitre et le crétinisme* (Paris, 1874, in-8, publ. par le Dr Lunier) ; *Galilée, sa vie et ses découvertes* (Paris, 1866, in-18). Dr L. HN.

PARCHEMIN. I. TECHNOLOGIE. — On nomme ainsi une feuille d'une certaine épaisseur préparée au moyen de peau de mouton. Le parcheminier se sert de la peau que le mégissier lui livre débourrée ou épilée. Il la racle, il la polit, la saupoudre de chaux éteinte et la fait sécher. Quelquefois, en outre, il la passe à la pierre ponce. On sait que le parchemin était très employé pour les manuscrits lorsque le papier n'était pas encore répandu en Europe ; que l'on s'en sert aujourd'hui pour les actes importants et que les peaux de tambours sont en parchemin. Il existe encore le *papier parchemin* ou *parchemin végétal*. On le prépare en plongeant du papier, non collé, dans de l'acide sulfurique qu'on a amené au degré voulu, en prenant, pour 4 parties d'acide sulfurique fumant, une quantité d'eau qui peut varier entre 1 et 2 parties. On laisse le papier dans cet acide sulfurique pendant quelques secondes ; le laps de temps devant être d'autant plus long que l'acide est moins concentré. On retire ensuite le papier et on le lave dans de l'eau constamment renouvelée, on le plonge dans une solution faible d'ammoniaque ou de carbonate de soude pour saturer ce qui peut rester d'acide sulfurique et on le lave encore une fois à grande eau. Ce dernier lavage entraîne le sulfate de soude ou d'ammoniaque qui s'est formé dans l'opération précédente, si le papier retenait encore l'acide sulfurique. Le papier parchemin reçoit parfaitement l'écriture. Il est très solide, aussi en fait-on des enveloppes pour expédition de valeurs. Quand on veut l'employer pour fermer des flacons, des pots, etc., on commence par le ramollir dans de l'eau tiède. Il devient alors très souple et s'applique exactement sur les objets à recouvrir. On obtient ainsi une fermeture hermétique. Le papier parchemin possède des propriétés osmosantes qui sont utilisées dans des appareils appelés *osmomètres* pour séparer les sels des dissolutions salines. E. M.

II. ARCHÉOLOGIE. — La peau des animaux, apprêtée de diverses manières, servit de bonne heure à recevoir l'écriture. Les auteurs grecs parlent des rouleaux ou diphtères royaux, des Perses, qui étaient formés de bandes de cuir. Les Septante envoyés par les Juifs à Ptolémée lui présentèrent une copie de l'Ecriture transcrite sur des peaux ; et l'usage s'est perpétué chez les Juifs de transcrire leurs livres sacrés sur des bandes de peaux simplement tannées. Mais c'est seulement au IIe siècle av. J.-C., à Pergame, que fut inventé le mode de préparation spéciale de la peau, qui constitue le parchemin : d'ou le nom qui fut donné aux peaux ainsi préparées (*pergamenum*, parchemin). L'importation du papyrus étant devenue difficile par suite des différends d'Eumène avec l'Egypte, on y suppléa par le nouveau produit, qui devait, à la longue, complètement détrôner le papier d'Egypte. Toutefois, longtemps encore, on préféra le papyrus au parchemin. Les peaux de plusieurs animaux servirent à sa fabrication : la peau de veau donna le vélin, celle de mouton, la basane, celle de l'agneau, l'aignelin, celle de l'agneau mort-né, le parchemin vierge ; on se servit encore de peaux de bœufs, d'ânes, de chèvres, etc. Au temps de Pline, le parchemin était d'un jaune sale, les procédés pour le blanchir étant encore inconnus ; mais déjà on le teignait en couleur pourpre ou azurée pour rehausser les caractères d'or et d'argent des manuscrits somptueux ; cette teinture fut, à l'époque chrétienne, réservée au parchemin des livres saints, et l'usage s'en continua jusqu'au Xe siècle.

Les plus anciens manuscrits sur parchemin qui nous soient parvenus remontent tout au plus au IIIe siècle, et les plus anciens actes ne sont pas antérieurs à la fin du VIIe siècle. Depuis cette époque, le parchemin tendit à remplacer partout le papyrus. Du Ve au XVe siècle, la presque totalité des manuscrits, et depuis le VIIIe la presque totalité des chartes, sont écrits sur parchemin. Naturellement, la consommation toujours croissante de ce produit le rendait très rare et très cher ; aussi utilisait-on le parchemin ayant déjà servi (V. PALIMPSESTE), et, sauf pour les livres de luxe, s'appliquait-on à donner de plus en plus de finesse à l'écriture et à multiplier les abréviations. Dans la plu-

part des abbayes, on fabriquait du parchemin ; à Paris, le grand marché du parchemin était la foire du Lendit qui se tenait dans la plaine de Saint-Denis, et s'ouvrait le mercredi de la deuxième semaine de juin. L'Université et ses suppôts, ainsi que les parcheminiers du roi, avaient le privilège d'y choisir et de prélever d'abord leur part, et ce n'est qu'ensuite que les débitants ordinaires étaient admis à s'approvisionner. Les privilèges de l'Université à cet égard étaient encore confirmés par Louis XIII en 1633.

La préparation du parchemin a beaucoup varié au moyen âge suivant les époques et les pays. Les manuscrits jusqu'au xe siècle sont généralement faits de parchemin très poli, très fin et très blanc ; plus tard, il est de qualité fort inégale, souvent rugueux, épais, mal dégraissé et transparent.

Les feuilles de parchemin ont été généralement disposées en cahiers de quatre feuilles (*quaterniones*), dont un plus ou moins grand nombre assemblés formaient un *codex*, tout à fait analogue à notre livre moderne. Le format en a toujours été très variable. Pour les actes, au contraire, lorsqu'une seule feuille de parchemin ne suffisait pas, on les ajoutait bout à bout en les cousant les unes aux autres. Certains rouleaux formés de cette façon sont d'une longueur extraordinaire. L'interrogatoire des Templiers par un inquisiteur de la foi en 1307 est formé de 45 peaux de parchemin et n'a pas moins de 22 m. de longueur.

PARCHEMIN VÉGÉTAL (V. PAPIER).

PARCHEMINIERS. Ce corps de métier, qui était subordonné à l'*Université* de Paris (V. ce mot), faisait partie de la même « confrairie » que les libraires, écrivains, enlumineurs et relieurs, comme le témoignent le règlement en 12 articles du 30 oct. 1291 et les statuts de juin 1467, qui régissent l'ensemble de ces spécialités. Après comme avant l'invention de l'imprimerie, ils demeurent exempts de toutes tailles, aides et gabelles, de tous guets de ville et gardes de porte (déclaration du 9 avr. 1513). Au xvie siècle (statuts de févr. 1582), le brevet coûtait 36 livres et la maîtrise 600. Les derniers statuts sont de 1728. Le patron de la corporation était saint Jean l'Évangéliste. H. MONIN.

BIBL. : ISAMBERT, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXIX (table), au mot *Libraire*. — R. de LESPINASSE, *les Métiers de Paris*; Paris, 1897, t. I, pp. 11, 54, 95, 105, 188 ; t. II, p. 158 ; t. III, pp. 689, 701, in-fol. — V. CORPORATIONS et UNIVERSITÉ.

PARCHIM. Ville d'Allemagne, grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, sur l'Elde ; 10.268 hab. (en 1895). Vieille cité qui possède son enceinte, l'église gothique Saint-Georges, du xive siècle, l'église de Marie (xiiie siècle, baptistère de bronze), un hôtel de ville gothique. Patrie du maréchal de Moltke. On y fabrique de la chicorée, du papier, de la cellulose, de la toile, etc. Fondée au début du xiiie siècle, elle fut, à deux reprises, capitale d'une branche de la maison de *Mecklembourg* (V. ce mot). Elle fut ruinée par la guerre de Trente ans.

PARCIEUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux ; 367 hab.

PARCIEUX (De), mathématicien français (V. DEPARCIEUX).

PARCOUL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Saint-Aulaye ; 694 hab.

PARCOURS (Anc. dr. et dr. actuel) (V. PACAGE).

PARCQ (Le). Ch.-l. de cant. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol ; 655 hab.

PARCY-ET-TIGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, arr. d'Oulchy-le-Château ; 272 hab.

PARDAILLAN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Saint-Pons ; 778 hab.

PARDAILLAN. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr de Marmande, cant. de Duras ; 629 hab.

PARDAILLAN. Vieille famille de l'Armagnac qui acquit dès le xiie siècle la seigneurie de Gondrin, dont plusieurs de ses membres prirent le nom. Parmi les personnages marquants de cette famille, il faut citer : *Arnaud* de Pardaillan, vicomte de Castillon, guerroya en 1514 contre les Espagnols et fut envoyé par François Ier au secours du roi de Danemark en 1517 ; *Antoine*, son fils, prit part aux guerres d'Italie, fut fait prisonnier à Pavie et assista au siège de La Rochelle ; il fut le premier à porter le titre de baron de Montespan ; *Antoine-Arnaud*, mort en 1624, servit dans le parti catholique jusqu'à l'abjuration de Henri IV qu'il accompagna en Franche-Comté et au siège de La Fère, fut nommé maréchal de camp, blessé devant Amiens et commanda ensuite en Savoie ; les seigneuries de Montespan et d'Antin furent érigées en marquisats en sa faveur en 1612 et 1615 ; un de ses fils, *Louis-Henri*, devint archevêque de Sens (V. GONDRIN) ; *Louis-Henri*, son petit-fils, mort en 1702, fut le mari de Mme de Montespan et eut pour fils *Louis-Antoine*, duc d'Antin. La famille s'éteignit en 1757 en la personne de *Louis*, duc d'Antin et pair de France, maréchal de camp et gouverneur de l'Orléanais. H. C.

BIBL. : V. la généalogie très détaillée donnée par Moréri au mot *Gondrin*.

PARDAILLAN (Louis II de), duc d'Antin (V. ANTIN, § *Histoire*).

PARDAILLAN (Louis-Henri), archevêque de Sens (V. GONDRIN).

PARDALOTE (Zool.). Genre d'Oiseaux de l'ordre des Passereaux et de la famille des *Dicées* (V. ce mot), caractérisé par un bec très court, robuste, échancré et courbé à la pointe, des ailes allongées et pointues, une queue moyenne, assez large, et des tarses minces un peu plus longs que le doigt médian. Ces Oiseaux, de petite taille, semblent remplacer nos Mésanges en Australie. Ils vivent en petites bandes de cinq ou six individus au printemps, de vingt ou trente à l'automne, lorsque les petits sont sortis du nid, volant d'arbre en arbre, surtout sur les Eucalyptus, et se suspendant dans toutes les positions pour chercher les petits insectes dont ils se nourrissent. Leur chant est faible, mais assez agréable. Ils font leur nid dans des trous d'arbre ou même en terre. Les œufs d'un blanc pur sont presque ronds et très gros pour la taille de l'Oiseau. Le *Pardalotus punctatus* (Latham), l'OISEAU-DIAMANT des colons, est de la taille d'une Mésange, à plumage noir varié de rouge et de jaune et remarquablement tiqueté de petits points blancs ou rouges, qui lui donnent un aspect tout particulier. Il niche à terre. En y comprenant le genre *Smicrorins* de Gould, les Pardalotes comprennent une douzaine d'espèces toutes australiennes.

PARDESSUS (Jean-Marie), jurisconsulte, historien, érudit français, né à Blois le 11 août 1772, mort à Pimpeneau (Loir-et-Cher) le 27 mai 1853. Il fut élevé au collège des oratoriens de Vendôme. Avocat, puis juge suppléant près le tribunal de Blois (1802), maire de cette ville (1805), il fit paraître en 1806 son *Traité des servitudes ou services fonciers*, qui commentait et éclairait un des titres les plus importants du Code civil, à peine promulgué. La réputation de cet ouvrage le fit entrer au Corps législatif en 1807 ; il en sortit dès 1811 ; il avait été nommé professeur de droit commercial à la faculté de Paris (1810). D'opinions royalistes, il montra de la modération à la Chambre de 1815, et de 1820 à 1830. En 1821, il avait été appelé comme conseiller à la Cour de cassation. Outre le *Traité des servitudes*, il a publié : *Traité des contrats et des lettres de change* (1809) ; *Cours de droit commercial* (1813-17) ; *Collection des lois maritimes antérieures au* xviiie *siècle* (1828-45) ; *Tableau du commerce antérieurement à la découverte de l'Amérique* (1834) ; une édition de la *Loi salique* (1843) ; *Us et coutumes de mer* (1847). Membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) en 1829, il a rédigé pour l'Académie les t. I et II des *Diplômes mérovingiens*, les t. IV à VI de la *Table chronologique des chartes et diplômes*, le t. XXI des *Ordonnances des rois de France*. Il a lu de nombreux Mémoires, insérés pour la plupart dans les recueils académiques ou dans le

Journal des savants; les plus importants concernent « la juridiction de la cour féodale du roi sur les grands vassaux » (1847-48), et « l'administration de la justice depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XI » (1846-51). H. MONIN.

BIBL. : H. ELOY, *M. Pardessus, sa vie et ses œuvres*; Paris, 1868, in-8 (avec une *liste générale des travaux de M. Pardessus*, pp. 213 à 216).

PARDIAC. Petit pays de Gascogne, compris aujourd'hui dans le dép. du Gers, borné à l'O. par l'Arros, affl. de l'Adour, à l'E. par l'Osse, affl. de la Garonne. Le Pardiac forma au moyen âge un comté qui en 1025 fut donné à Bernard, fils d'Arnaud, comte d'Astarac; Auger, son fils, fut le septième aïeul de Jean, dixième comte de Pardiac, mort sans postérité en 1380. Anne de Monlezun, sa sœur et héritière, épousa Gérard d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet, dont le fils Jean II d'Armagnac fut le douzième et dernier comte de Pardiac; le connétable d'Armagnac fit sur lui la conquête de ce comté qui suivit depuis le sort du comté d'Armagnac et fut réuni par Henri IV à la couronne de France. H. C.

PARDIES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. de Monein ; 737 hab.

PARDIES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. (O.) de Nay ; 484 hab.

PARDIES (Le P. Ignace-Gaston), géomètre français, né à Pau en 1636, mort à Paris en 1673. Fils d'un conseiller au parlement de Pau, il entra tout jeune dans l'ordre des jésuites, professa d'abord les belles-lettres, puis s'adonna à la philosophie et aux mathématiques, qu'il enseigna brillamment au collège de Clermont, (auj. Louis-le-Grand). L'un des meilleurs disciples de Descartes, il a laissé, sur les mathématiques et la philosophie, plusieurs écrits très appréciés, qui ont été réunis après sa mort sous le titre : *Œuvres du P. Pardies* (Lyon, 1725). On lui doit aussi un *Atlas céleste*, publié et mis à jour par le P. de Fonteney (Paris, 1674).

PARDIEU (Gui-Félix, comte de), homme politique français, né à Saint-Domingue en 1758, mort au château de Vadancourt (Aisne) le 13 nov. 1799. Député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Saint-Quentin le 10 mars 1789, il se réunit au tiers état le 27 juin suivant, devint commandant de la garde nationale de Saint-Quentin et fut élu secrétaire de l'assemblée le 6 juin 1790. Il fut nommé administrateur du dép. de l'Aisne le 12 sept. 1791. Et. C.

PARDINES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. d'Issoire ; 307 hab.

PARDJNYÂ-PARAMITA. Compilation bouddhique (V. PRADJNÂ-PARAMITA).

PARDO. Rivière du Brésil, État de Matto Grosso, affl. dr. du Parana ; navigable pour les barques, malgré ses rapides ; il est relié commercialement au Taquary et au Paraguay par le portage de Camapua.

PARDO (El). Bourg d'Espagne, prov. et à 10 kil. N.-N.-O. de Madrid (Nouvelle-Castille), sur la route de l'Escurial, baigné par le Mançanarès ; 1.800 hab. Il s'y trouve un palais, entouré de bois magnifiques, où la cour, sous le règne de Charles III, séjournait plusieurs mois de l'année, mais qui ensuite fut abandonné ; les rois d'Espagne y allaient surtout chasser. Le palais renferme quelques œuvres d'art, tableaux et tapisseries. E. CAT.

PARDO (Gregorio), sculpteur espagnol. Il travaillait à Tolède au milieu du XVIe siècle, et, d'après le caractère de ses ouvrages, exécutés dans le style de la Renaissance, paraît avoir étudié son art en Italie ou peut-être encore auprès de Berruguete ou de Vigarny. Pardo est l'auteur, comme le constatent des documents conservés aux archives du chapitre, de la sculpture décorative du plafond de l'antichambre capitulaire d'hiver, à la cathédrale de Tolède, plafond dont chaque caisson est orné d'un capricieux fouillis de feuillages, de festons et de jeux d'enfants. Des pilastres d'ordre dorique forment la division des caissons ou compartiments, et à leurs bases, de même que sur la corniche, l'artiste a sculpté d'élégantes figures symboliques, soutenant des écussons aux armes du roi, de l'évêque Siliceo, qui fit la dépense de ce travail, et de la cathédrale. Les pièces de paiement constatent que cette décoration, commencée en 1549, s'acheva en 1551 et coûta 10.450 réaux et 10 maravédis. P. LEFORT.

PARDO (Arthur), publiciste italien, né à Florence le 9 sept. 1861, fils d'un oculiste distingué. Il a écrit des romans qui ont eu quelque succès. En 1889, il a donné des conférences sur l'histoire de France. Il a été rédacteur et directeur de plusieurs journaux modérés.

PARDO BAZÁN (Emilia), femme de lettres espagnole, née à La Coruña en 1852. Mariée très jeune, elle voyagea beaucoup en Europe. C'est en 1876 que parut son premier travail, *le Estudio critico de las obras del Padre Feijoo ;* mais ce ne fut qu'en 1879, à l'occasion de son premier roman, *Pascual Lopez*, et plus encore du second, *Un Viaje de novios* (1881), que le public et la critique commencèrent à s'occuper de Mme Pardo Bazán. En 1882, un livre sur *San Francisco de Asis*, qui ne renferme pas de nouveautés historiques, mais qui est écrit avec talent, attira plus vivement la curiosité. Un an plus tard, le succès devint éclatant avec *la Cuestión palpitante* (1883), publié d'abord dans le journal *la Epoca*, et qui est une exposition de la thèse du réalisme et un éloge des écrivains naturalistes contemporains, surtout Français : Balzac, Stendhal, Zola, Daudet, etc. Mme Pardo Bazán a affirmé ses doctrines naturalistes, dans le roman *la Tribuna* (1883). Le faible de l'école naturaliste pour les sujets érotiques est marqué, non seulement dans cet ouvrage, mais aussi dans *los Pazos de Ulloa* (peinture de la vie rurale en Galice) et dans *la Madre Naturaleza* (1887), qui en est la suite ; enfin dans *Insolaciòn* et *Morriña*. Les nouvelles que Mme Pardo Bazán a publiées pendant cette période (*la Dama joven*, *el Indulto*, et plusieurs autres) annoncent sa seconde manière. En 1888, la publication de *Mi romeria*, où Mme Pardo Bazán raconte son voyage à Rome et sa visite (à Venise) au prétendant don Carlos, fit grand bruit dans le monde de la politique et précipita une scission entre les éléments, assez hétérogènes, qui pendant les premières années de la restauration bourbonnienne avaient formé le parti carliste. En 1889, un recueil d'études sur le pays natal de Mme Pardo, *De mi tierra*, accusa de nouveau « la richesse de couleur, le sentiment de la patrie locale, et la vision exacte des mœurs et des paysages », qui sont les caractères les plus saillants de la littérature de Mme Pardo. De cette même année sont : un bref essai sur *los Pedagogos del Renacimiento* (Erasme, Rabelais, Montaigne), lu au musée pédagogique de Madrid, et un livre de touriste, *Al pie de la torre Eiffel*, *Crónicas de la Exposición*, qui renferme des considérations politiques sur la France. Au même genre appartient *Por Francia y por Alemania* (1890). Depuis qu'elle a fixé sa résidence à Madrid, Mme Pardo écrit des romans à thèse, *Una cristiana*, *la Prueba* et *la Piedra angular* (1892), qui révèlent de nouvelles tendances, fort éloignées du naturalisme de jadis. En même temps, se développait le côté critique de son talent (représenté dans la période précédente par les études sur Feijoó, sur *los Poetas epicos cristianos*, etc.), avec la publication de la revue littéraire, *Nuevo teatro critico*, qu'elle rédigea seule pendant quelques années (1891-93), et qui renferme de nombreuses études sur les livres nouveaux, le théâtre et les questions littéraires du jour ; avec la publication d'une *Biblioteca de la mujer*, dont les divers volumes contiennent des ouvrages de Maria de Agreda, Luis Vives, Stuart Mill, Bebel, doña Maria de Zayas, etc. ; par des essais biographiques comme ceux du *P. Coloma* (1891), de *Pedro Antonio de Alarcón*, des Goncourt et de Tourguénev (dans la traduction castillane de Humo, 1892), et, enfin, par une série de conférences faites à l'Ateneo de Madrid sur *la Revolucion y la novela en Rusia* (1891).

A l'occasion du centenaire de la découverte de l'Amérique (1892), elle aborda même le terrain historique, avec sa conférence sur *los Franciscanos y Colón*, dont le but est de prouver que la découverte du nouveau monde est due, bien avant Colomb, à Raimond Lulle; et, la même année, ses études pédagogiques et ses études féministes la conduisirent au Congrès pédagogique espagnol-portugais-américain. Dans ces dernières années, Mme Pardo a fait paraître quelques romans, *Adan y Eva*, *Los tres arcos de Cirilo*, *el Saludo de las brujas;* plusieurs nouvelles, et diverses études critiques, dont *la Nueva Cuestion palpitante*, où sont discutées les théories modernes sur le génie et la folie. Pendant l'année académique 1896-97, Mme Pardo a donné à l'Ateneo de Madrid (école d'études supérieures) une série de lectures sur *les Littératures modernes de l'Europe*. Plusieurs de ses livres ont été traduits en diverses langues, notamment en suédois. R. ALTAMIRA.

BIBL. : Plusieurs biographies de Mme Pardo Bazán ont été publiées dans des revues d'Espagne et de l'étranger. On trouvera des renseignements utiles dans : Blanco GARCIA, *Literatura española en el siglo XIX*, vol. II. — HILLMAN, biographie, dans *Svensk Tidschrift*, 1896. — Pinheiro CHAGAS, *Galiicia y los Gallegos. Doña Emilia Pardo Bazán* (dans le journal de Madrid *el Liberal*, 28 mars 1893).

PARDOE (Julia), femme auteur anglaise, née à Beverley (Yorkshire) en 1806, morte à Londres le 26 nov. 1862. Fille d'un major, elle débuta dès quatorze ans dans la littérature. En 1835, elle s'établit à Constantinople et elle étudia de près les mœurs turques qui lui fournirent la matière d'un livre du plus vif intérêt : *The City of the Sultan and domestic manners of the Turks* (Londres, 1837, 2 vol., plus. édit.). Spirituelle et bonne, elle n'eut que des amis. En 1860, le gouvernement la gratifia d'une pension pour ses trente années de services littéraires. Ses œuvres sont très nombreuses. Elles consistent en romans et nouvelles, dont beaucoup ont eu un grand et légitime succès, entre autres *Lord Morcar of Hereward* (1829, 4 vol.), et en essais historiques presque tous relatifs à la France. Citons : *Louis XIV and the Court of France in the Seventeenth Century* (1847, 3 vol.); *The Life and Memoirs of Marie de Medici* (1852, 3 vol.); *The River and the Desert* (1838, 2 vol.); *The Romance of the Harem* (1839, 2 vol.); *The Beauties of the Bosphorus* (1839); *The City of the Magyar* (1840, 3 vol.); *Confessions of a pretty woman* (1846, 3 vol.); *The Jealous wife* (1847, 3 vol.); *Lady Arabella* (1856); *Pilgrimages in Paris* (1857); *Episodes of french History during the consulate and the first Empire* (1859, 2 vol.), etc. R. S.

PARDON (INDULGENCE DU) (V. FRANÇOIS d'ASSISE, t. XVIII, p. 45).

PARDUBICE. Ville de Bohême, au confluent de l'Elbe et de la Chrudimka; 12.367 hab. (en 1890), presque tous Tchèques. Quatre faubourgs; château bastionné du XVIe siècle; « porte verte » de 1538. Sucre, bière, alcool, vinaigre, raffinerie de pétroles, scieries, machines. Grandes foires à chevaux et bestiaux. Ruines du château de Kunětic. Pardubice est une des plus anciennes villes de Bohême où se consolida, vers 1300, une puissante famille nobiliaire qui fournit le premier archevêque de Prague.

PARDUBICE-FLASKA (De) (V. FLASKA [Smil-Jean]).

PARÉ. Contrée montagneuse de l'Afrique orientale allemande, au S. du Kilimandjaro. Elle est habitée par la tribu des Ouaparés, qui vit d'agriculture (maïs, haricots, bananes, patates, sucre, tabac) et d'élevage; bœufs au S., abeilles au N., chèvres et volaille partout; le travail du fer est très répandu chez les indigènes.

PARÉ (Anthropol.) (V. BORNÉO, t. VII, p. 433).

PARÉ (Ambroise), célèbre chirurgien français, né à Bourg-Hersent, près de Laval, en 1509 ou 1510, mort à Paris le 20 déc. 1590. Il étudia la chirurgie à Laval sous Vialot, puis vint à Paris vers l'âge de vingt ans et suivit les leçons d'U. Larbalestrier, de Bruneil, S. Pineau, etc., et assista aux opérations de l'Hôtel-Dieu. Il prit part ensuite à la campagne de Piémont (1637) et s'y distingua par les innovations qu'il apporta dans le pansement des plaies par armes à feu. En 1542, il rentra au service de Henri de Rohan et assista à l'affaire de Perpignan, où il guérit le maréchal Ch. Cossé de Brissac, blessé, puis en 1544, il assista au siège de Guise, en 1545 à celui de Boulogne-sur-Mer. Cette même année, il publia son premier ouvrage : *la Méthode de traicter les playes par hacquebutes, et aultres bastons de feu, et celles qui sont faictes par flèches, dards et semblables* (Paris, in-12; 1552, in-8); en 1549, il mit au jour: *Briefe Collection de l'administration anatomique, avec la manière de conjoindre les os et d'extraire les enfants, tant morts que vivants, du ventre de leur mère*. En 1553, il se trouva enfermé dans Metz, inutilement assiégée par les troupes de Charles-Quint, puis assista à la prise de Thérouanne que l'ennemi mit à sac, et en 1554 fut admis au collège de chirurgie de Saint-Cosme. En 1558, il assista à la désastreuse bataille de Saint-Quentin, puis revint à Paris pour être appelé, peu après, au camp d'Amiens. En 1559, il fut compté parmi les chirurgiens ordinaires de Henri II, puis remplit les mêmes fonctions sous François II et sous Charles IX, dont il devint le premier chirurgien, ainsi que de Henri III ensuite. Dans cette période, il publia : *la Méthode curative des playes et fractures de la teste humaine* (Paris, 1561, in-8); *Traité de la peste, de la petite vérole et rougeolle* (Paris, 1568, in-8); deux livres de chirurgie : 1° *De la génération de l'homme, et manière d'extraire les enfants hors du ventre de la mère;* 2° *Des monstres tant terrestres que marins* (Paris, 1573, in-8); *De la mumie; des venins; de la licorne; de la peste* (Paris, 1582, in-8). Il fut aussi actif à la bataille de Dreux (1562) et à celle de Moncontour (1569). On a prétendu qu'Ambroise Paré était huguenot et qu'il fut sauvé par Charles IX du massacre de la Saint-Barthélemy; M. P. Valet a établi qu'il était en réalité catholique; c'est ce que prouvent son mariage à l'église Saint-Séverin et le fait qu'il remplit l'office de parrain à Saint-André des Arts.

La Faculté de médecine de Paris fit une guerre acharnée à Ambroise Paré, le soumettant à l'humiliation du serment, cherchant à entraver la publication de ses œuvres, etc. Celles-ci ont eu un grand nombre d'éditions, depuis la première publiée en 1575; en 1840-41, Malgaigne en a donné une belle édition en 3 vol. gr. in-8. Pour un complément d'appréciations sur Paré, nous renvoyons à l'art. CHIRURGIE (Histoire), t. XI, p. 136. Dr L. HN.

BIBL. : La préface de Malgaigne aux *Œuvres... (1840-41)*. — CHEREAU, art. *Ambroise Paré*, dans *Dict. encyclop. sc. méd.*, 2e sér., t. XXI, 1885. — LE PAULMIER, *Ambroise Paré d'après de nouveaux documents découverts aux Archives nationales et des papiers de famille;* Paris, 1885, in-8. — G. DESCLOSIÈRES, *Rapports sur l'Etude sur Ambroise Paré*, par le Dr Le Paulmier; Paris 1886, in-8. — P. VALET, *Autour de Saint-Severin. Ambroise Paré*, dans *Bullet. du Comité d'études histor...: la Montagne Sainte-Geneviève...* 1899.

PARÉ (Jules-François), homme politique français, né en Champagne, mort à Paris le 29 juil. 1819. Maître clerc de Danton, il devint président du district des Cordeliers, président du tribunal de Saint-Germain et membre du conseil de justice auprès du ministère de la justice le 21 août 1792. Secrétaire du Conseil exécutif provisoire, il fut élu, le 20 août 1793, ministre de l'intérieur en remplacement de Garat par 118 voix sur 233 votants contre Hébert et François de Neufchâteau. Il fut dénoncé au club des Cordeliers par Hébert (4 mars 1794) et il démissionna le 16 germinal an II (5 avr. 1794). En l'an IV il devint commissaire du Directoire exécutif près le dép. de la Seine et exerça ensuite les fonctions d'administrateur des hôpitaux militaires. Etienne CHARAVAY.

PARÉAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes; 132 hab.

PAREATIS (Lettres de). On désignait sous ce nom en France, jusqu'à la fin de l'ancien régime, des lettres pa-

tentes du roi destinées à rendre exécutoire dans un ressort un jugement rendu dans un autre ressort. Elles étaient expédiées sous forme de mandement « au premier huissier ou sergent sur ce requis », en attache au jugement à exécuter.

PARECIS. Tribu du *Brésil* (V. ce mot, t. VII, p. 1089).

PAREDÈS (Garcia y), général espagnol (V. Garcia y Paredes).

PAREDES y Arrillaga (Mariano), président du Pérou, né à Mexico le 6 janv. 1797, mort en sept. 1849. Entré comme cadet dans l'armée espagnole le 6 janv. 1812, capitaine en mars 1821, Paredes se rallia à Iturbide et en févr. 1823 proclama l'indépendance, à Puebla, avec le marquis de Vivanco. En 1832, il fut promu brigadier général et peu après général de division. Depuis 1835 il avait pris parti en politique pour la cause de la centralisation. Aussi, en 1839, réprima-t-il avec vigueur, dans le département de Jalisco, une insurrection fédéraliste. En 1841, il s'associa au pronunciamiento qui porta Santa-Anna à la présidence, sous le régime des *Bases acordados de Tacubaya*. Paredes fut nommé alors commandant général du département de Jalisco, où il se rendit odieux par son despotisme. Il avait espéré mieux de Santa-Anna, peut-être la vice-présidence. Pour apaiser son mécontentement, Santa-Anna le fit entrer au conseil des Notables, le créa commandant général de Mexico, enfin sénateur. Le dissentiment continua cependant à s'accentuer entre eux. Suspect et relégué à Toluca, Paredes lança, le 2 nov. 1844, un manifeste contre Santa-Anna, en ce moment gêné par l'insurrection du Texas. Le mouvement s'étendit. Le 14 sept. 1845, José Joaquin de Herrera remplaça à la présidence Santa-Anna exilé. Le nouveau gouvernement ayant paru disposé à régler par un compromis avec les Etats-Unis l'affaire du Texas, Paredes, chargé de la conduite des opérations au Texas, se posa en champion intransigeant des droits nationaux, soutint le pronunciamiento de San Luis Potosi, entra à Mexico le 2 janv. 1846 et s'y fit élire, le 3, président intérimaire. Malgré l'opposition, en dépit de la difficulté de préparer la résistance contre les Etats-Unis, Paredes et ses ministres réussirent à remettre les finances dans un état inespéré. Mais le 4 août il y eut contre lui un pronunciamiento à Mexico. Paredes s'enfuit. Pris par le général Avalos, enfermé dans un couvent, il fut exilé le 2 oct. 1846 et vint en France. Trompant le blocus, il retourna au Mexique, à Tulancingo, lorsque l'armée des Etats-Unis eut occupé Mexico. Appelé par le gouvernement à Queretaro, il fut empêché par la maladie de s'y rendre. Hostile à la paix, il fit cause commune avec les opposants Cosio et Jarauta ; vaincu avec eux à Guanajuato, le 18 juil. 1848, il réussit à s'échapper et gagna l'Europe. Il fut compris dans l'amnistie d'avr. 1849, mais il mourut cinq mois après. D'un caractère difficile et, semble-t-il, assez médiocre politique, Paredes avait donné les preuves d'un courage intrépide, et sa pauvreté témoigna de son honnêteté lors de son passage à la présidence.

Bibl. : Bancroft, *History of Mexico*; San Francisco, 1885, in-8, t. V.

PARE-ÉCLATS. Traverse de dimensions restreintes destinée à arrêter les éclats de projectiles. Les pare-éclats sont établis perpendiculairement aux crêtes des masses couvrantes et ne dépassent pas le niveau de ces crêtes. Pour qu'ils tiennent moins de place, on les revêt de fascinages et on ne leur donne qu'une épaisseur juste suffisante ($1^{m},50$ à 2 m.) pour arrêter les éclats de projectiles.

PARÉGORIQUE (Elixir) (V. Opium, t. XXV, p. 424).

PAREID. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Fresnes-en-Woevre ; 243 hab.

PAREIN (Pierre-Mathieu), général français, né au Mesnil-Aubry (Seine-et-Oise) le 13 déc. 1755, mort au Mesnil-Aubry le 24 mai 1831. Employé chez un procureur à Paris, il coopéra à la prise de la Bastille et entra dans la compagnie des volontaires de la Bastille en sept. 1789 ; il y remplit les fonctions de quartier-maître. Au mois de janv. 1790, il publia une pièce d'actualité, intitulée *la Prise de la Bastille*. Le 5 mai 1791, il reçut de l'Assemblée constituante une gratification de 12.000 livres pour avoir dénoncé une fabrication de faux assignats. Le 29 août 1792, il fut au nombre des 30 commissaires chargés de réquisitionner des soldats, et se rendit dans les dép. de la Seine-Inférieure et de l'Oise. Chef de bureau de la 4e division du ministère de la guerre, commissaire des guerres le 29 juil. 1793, il remplit une mission en Vendée avec Ronsin et fut nommé général de brigade le 2 oct. 1793. Il fut attaché à l'armée révolutionnaire et coopéra au siège de Lyon. Il devint, le 29 nov. 1793, président de la commission révolutionnaire chargée de juger les rebelles lyonnais et il fut, le 3 mars 1794, nommé général de division provisoire par les représentants Fouché, Méaulle et La Porte. Chef de l'état-major de l'armée des Côtes de Brest en juin 1794, il fut destitué le 18 oct. suivant et réintégré, le 25 oct. 1795, pour sa participation à la journée du 13 vendémiaire. Compromis dans la conspiration de Babeuf, acquitté par la haute cour de Vendôme le 26 mai 1797, réformé le 1er sept. et remis en activité le 9, il commanda le dép. de la Nièvre, fut définitivement réformé le 29 mars 1801 et retraité le 6 juin 1811. Devenu suspect, il fut interné à Caen le 1er févr. 1812 et y resta jusqu'en 1815. Il a publié divers ouvrages : *le Massacre des innocents* (1789) ; *l'Exterminateur des Parlements* (1789) ; *la Girouette française* (1789) ; *les Crimes des Parlements* (1791).

Etienne Charavay.

Bibl. : Arch. adm. du ministère de la guerre. — Chassin, *la Vendée patriote*, t. I, pp. 550 à 557.

PAREIRA. Nom de plusieurs drogues d'origine végétale, toutes produites par des plantes de la famille des Ménispermacées. Sous la désignation de *Pareira brava*, on décrit une racine ligneuse, tortueuse, sillonnée, à écorce brune, jaunâtre à l'intérieur, à cassure fibreuse et offrant sur une coupe transversale un grand nombre de cercles concentriques de faisceaux fibro-vasculaires. On l'a crue longtemps fournie par le *Cissampelos pareira* L. ; mais elle provient en réalité du *Chondodendron tomentosum* R. et Pav. (*Cocculus chondodendron* DC.), arbrisseau grimpant, de la famille des Ménispermacées, propre au Brésil et au Pérou. La racine de *Pareira brava* est dure, de saveur nauséeuse, d'abord douce, puis amère ; elle contient une résine douce, de la fécule, un principe jaune amer, la *pélosine*, une matière azotée et divers sels. Wiggers en a extrait un alcaloïde, la *cissampéline*. Cette racine, le *Butua* des indigènes, fut apportée à Paris sous Louis XIV. Elle est tonique, apéritive et diurétique, et rend des services incontestables dans la leucorrhée, le catarrhe de la vessie, les lithiases, la goutte, le rhumatisme, l'ictère, etc. On l'administre sous forme de décoction, d'infusion, de teinture au 5e (dose : 4-5 gr.), d'extrait aqueux ($0^{gr},50$ à $1^{gr},50$), d'extrait fluide (2 à 4 gr.). — Le *Pareira brava blanc* est un *Abuta*, de même que le *jaune* (V. Abuta).

Dr L. Hn.

PAREJA (Juan de), peintre espagnol, né à Séville vers 1606, mort à Madrid en 1670. Ses père et mère, de race mauresque, étaient esclaves, et lui-même appartint comme tel et presque durant toute sa vie à Velazquez. Lorsque le grand artiste fut appelé à Madrid, en 1623, par le comte duc d'Olivarès, Pareja accompagnait son maître. Très intelligent et adroit, c'est à lui qu'incombait la tâche de broyer les couleurs, d'assembler les châssis des toiles et de préparer la palette. Une véritable vocation pour l'art de son maître se déclara chez l'esclave qui, en cachette, commença de s'exercer à peindre. A chacun des voyages que Velazquez fit en Italie, Pareja était auprès de lui. Il est constant qu'avant d'aborder l'exécution du portrait du pape Innocent X, Velazquez qui, de quelque temps, n'avait pas touché un pinceau, voulut se faire la main et, comme essai, fit poser Pareja ; il improvisa en quelques séances un portrait qui fut exposé publiquement

et trouvé superbe de caractère, de relief et de vie. Il appartient aujourd'hui au comte de Radnor, à Longford Castle, et a figuré à l'Exposition de 1873, à la *Royal Academy*. Après le retour en Espagne, Pareja fut pris du désir de se découvrir à son maître, et il eut recours pour en arriver là à un subterfuge. Ayant achevé avec soin une peinture de petite dimension, il la plaça dans l'atelier de Velazquez prenant soin de retourner la toile face au mur. Philippe IV, lorsqu'il venait visiter son peintre, avait l'habitude de fureter parmi les toiles achevées ou ébauchées ; il avisa un jour celle de Pareja et se la fit montrer. A ce moment, Pareja se jeta aux genoux du roi, implorant son pardon pour l'audace dont il avait osé faire preuve en se cachant ainsi de son maître. « Celui qui a acquis un pareil talent, dit le roi à Velazquez, ne saurait demeurer en esclavage. Avise à cela ». Dès ce moment, Pareja, devenu homme libre, fut admis parmi les élèves du maître qu'il continua d'ailleurs de servir comme par le passé, jusqu'à sa mort. Il conserva la même fidélité envers sa fille et, dans le tableau représentant *la Famille de Velazquez*, peint par Mazo et qui est au musée de Vienne, Pareja figure à côté du gendre de Velazquez. Le musée du Prado conserve le seul tableau bien authentique que l'on connaisse de Pareja ; il représente *la Vocation de saint Mathieu*, et l'artiste s'y est peint lui-même, tenant à la main un papier sur lequel on lit : *Juan de Pareja*, avec la date de 1661. Cean Bermudez cite cependant encore quelques figures de saints qui auraient appartenu au couvent des Récollets de Madrid, et un *Baptême de Jésus*, peint pour l'église de la Trinité, à Tolède, et daté de 1667. Le même auteur ajoute, dans son *Diccionario*, que Pareja exécuta de nombreuses copies de portraits, d'après Velazquez, et qu'il est fort difficile de les distinguer des originaux. Paul LEFORT.

PARELLE (Bot.) (V. PATIENCE).

PARELLÒ (Miguel), sculpteur espagnol, né à Palma de Majorque en 1674, mort en 1730. C'est à Barcelone qu'il fit son apprentissage ; ses ouvrages pour les couvents et les églises de Catalogne sont, par suite de la suppression des ordres religieux, à peu près inconnus de nos jours et ont disparu. On cite cependant comme son œuvre les figures qui décorent le retable de l'église de Bisbal. Parellò fut un praticien plutôt qu'un artiste d'une véritable valeur ; tel est, du moins, le jugement que porte sur lui Cean Bermudez. P. L.

PAREMENT. I. ARCHITECTURE. — Surface apparente d'un ouvrage de maçonnerie, de menuiserie ou de pavage. En maçonnerie, de nos jours comme assez fréquemment dans l'antiquité, les pierres sont le plus souvent posées à parement *brut* et ensuite retaillées et ravalées sur le tas, tandis que, pendant certaines périodes du moyen âge et de nos jours dans les chantiers des édifices classés comme monuments historiques et comme édifices diocésains, les pierres sont posées à parement *ragréé* ou ravalé, tel que ce parement doit rester définitivement. Les parements de meulière, de moellon ou de pierre reçoivent différents noms, suivant le travail d'achèvement qu'ils ont subi, travail entraînant parfois une certaine décoration et toujours certaine plus-value dans le prix, laquelle peut s'élever de moitié au double suivant la nature de ce travail et aussi suivant la dureté de la matière mise en œuvre. En effet, le marbre, la pierre, le moellon, la brique ne se travaillent pas de la même manière, et le ravalement ou le polissage, ainsi que certaines décorations de leurs parements, entraînent des opérations différentes, comme façon et comme outillage, lesquelles sont indiquées, avec les prix qu'il convient de leur appliquer, dans les *Séries des prix du bâtiment*. — En menuiserie, les ouvrages, vus d'un seul côté ou de deux côtés, sont dits à *un seul* ou à *deux parements*, suivant qu'ils sont *blanchis* ou ornés de moulures d'un seul ou des deux côtés. — En pavage, on appelle parement la face unie d'un pavé, celle sur laquelle on pose le pied. — Enfin, en couverture, on appelle parement l'enduit de plâtre que l'on dispose sur le lattis ou sur la volige devant recevoir la couverture proprement dite afin de donner à ce lattis ou à cette volige la pente qui est nécessaire à l'écoulement des eaux. Charles LUCAS.

II. LITURGIE. — Les parements sont des devants d'autel en étoffe brodée ou galonnée, que l'on change suivant la couleur prescrite pour la liturgie du jour. — La SALLE DES PAREMENTS est la salle où sont préparés les ornements que le pape doit revêtir pour les *chapelles papales*, et qui lui sont présentés à genoux par les prélats Votants de la Signature, en leur qualité d'acolytes apostoliques. Ces ornements, toujours de couleur rouge ou blanche, sont : l'amict, l'aube, le cordon, l'étole, le pluvial. Il y ajoute la tiare ou la mitre de drap d'or. — Dans les sacristies, on appelle TABLE DES PAREMENTS la table sur laquelle sont déposés les *ornements sacerdotaux* (V. ces mots, t. XXV, p. 602) pour le prêtre qui va dire la messe.

PAREMPUYRE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Blanquefort ; 1.200 hab. Stat. du chem. de fer du Médoc. Vignobles renommés.

PARENCHYME. I. ANATOMIE. — (Etymologiquement, effusion du sang hors des vaisseaux, et concrété ensuite, d'après les idées anciennes, pour former la substance propre du foie, de la rate, des reins, etc.). Le sens de ce mot a beaucoup varié au cours des âges. D'une façon générale, on l'applique aujourd'hui au tissu propre de chaque organe, à ce qui en fait la caractéristique, indépendamment des fibres musculaires, conjonctives et nerveuses qui lui sont surajoutées, et des canaux d'excrétion, des vaisseaux sanguins, etc., plus ou moins intriqués dans ce tissu lui-même. On peut distinguer des parenchymes de diverses sortes. Les uns sont glandulaires et sécrètent des produits divers (mamelle, pancréas, foie, etc.) ; d'autres servent à excréter des substances nuisibles : rein, poumon, etc. D'autres, enfin, sont le siège du développement d'éléments anatomiques spéciaux : ovaire, testicule. Par extension, on peut parler du parenchyme de l'utérus, du cœur, etc., bien que ces organes n'aient pas un tissu qui leur soit tout à fait spécial, mais simplement pour désigner le corps même de l'organe. La structure particulière de chaque parenchyme est étudiée avec l'organe correspondant.

II. BOTANIQUE. — C'est un tissu végétal formé exclusivement de phytocystes-cellules, c.-à-d. de phytocystes dont aucun des diamètres ne l'emporte notablement sur les autres. Les tissus jeunes sont d'ordinaire exclusivement parenchymateux : ce n'est que plus tard que leurs cellules se transforment en fibres, sclérides, vaisseaux de diverses sortes. Mais on trouve aussi des parenchymes dans certains organes adultes. Les plus importants sont ceux de la *feuille*, de l'*écorce*, de la moelle de la *tige* (V. ces mots). Dr L. LALOY.

PARENNES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Sillé-le-Guillaume ; 865 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

PARENT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Vic-le-Vicomte ; 525 hab.

PARENT (Antoine), physicien et mathématicien français, né à Paris le 16 sept. 1666, mort le 26 sept. 1716. Il étudia le droit, puis les mathématiques et la mécanique, pratiqua aussi l'art des fortifications et fut admis, quelques mois avant sa mort, à l'Académie des sciences de Paris. Outre de nombreux mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des sciences, le *Journal des savants*, etc., il a publié : *Eléments de mécanique et de physique* (Paris, 1700) ; *Recherches de physique et de mathématiques* (Paris, 1705, 2 vol. ; 2e éd., 1713, 3 vol.). On trouve notamment dans ces divers écrits de précieuses remarques sur les roues à aubes, sur la théorie des moulins à vent et sur celle des pompes.

PARENT (Les). Famille d'architectes français contemporains, dont le plus connu, *Henri-Aubert* Parent, est né à Valenciennes le 12 avr. 1819 et mort à Paris le 18 sept. 1895.

Fils et élève d'*Aubert* Parent, un véritable artiste, qui fut peintre, sculpteur, architecte et professeur d'architecture aux écoles académiques de Valenciennes, Henri Parent vint, au sortir de ces mêmes écoles, compléter son éducation d'architecte auprès d'Antoine Frœlicher, qui avait alors une fort riche clientèle d'architecte privé. Puis il s'associa, avec les fils de son maître, MM. Henri et Arthur Frœlicher, et avec son frère cadet, *Clément* Parent, et tous quatre construisirent de nombreux hôtels à Paris et de beaux châteaux en province. Henri Parent seul fit ensuite élever, entre autres somptueuses résidences, l'hôtel Menier, au parc Monceau ; l'hôtel André, rue Rabelais ; l'hôtel Le Marois, avenue d'Antin ; l'hôtel Édouard André, boulevard Haussmann, hôtel appartenant aujourd'hui à la grande artiste qui fut Nélie Jacquemart ; les châteaux de Bonnétable, d'Avrincourt, de Noisiel, de Schilde, près d'Anvers, etc. De cette vaillante pléiade d'artistes, qui eut une très grande influence sur l'architecture privée en France pendant les deux derniers tiers de ce siècle, restent aujourd'hui M. Arthur Frœlicher, M. *Louis* Parent, fils de Clément, et M. *Antony* Parent, fils d'Henri, tous trois architectes. Charles LUCAS.

PARENT (Ulysse), dessinateur et peintre français, né à Paris en 1828 et mort à Veulettes (Seine-Inférieure) le 18 août 1880. Il est moins connu par ses œuvres d'art que par ses opinions politiques et sa participation au mouvement républicain dans les dernières années du second Empire. Arrêté illégalement, le 4 juin 1867, au moment où l'on poussait le cri de *Vive la Pologne !* que l'on a attribué à *Floquet* (V. ce nom), puis mis en liberté, il intenta un procès en correctionnelle à la police. Ce procès fit beaucoup de bruit et ne fut terminé qu'à la fin d'avril 1869. Pendant la guerre, Ulysse Parent, chef de bataillon de la garde nationale, se battit vaillamment. Adjoint au maire du IXe arrondissement, il y fut élu membre de la Commune et attaché à la commission des relations extérieures. Il donna sa démission lorsqu'éclata la guerre civile, mais il n'en fut pas moins arrêté et traduit avec Asse, Courbet, Ferré et d'autres devant le conseil de guerre de Versailles qui l'acquitta. Il fut ensuite nommé membre du conseil municipal de Paris dans le XIe arrondissement. On a de lui une brochure ayant pour titre : *Une Arrestation en mai 1871*. Quant à ses dessins ou tableaux, ils ne sont connus que de quelques amateurs. Ch. SIMOND.

PARENT DE CHASSY (Louis-Nicolas), homme politique français, né à Vignol (Nièvre) en 1728, décapité à Paris le 2 févr. 1794. Avocat aux conseils du roi, maire de Vignol, député du tiers état aux États généraux par le bailliage de Nivernais (25 mars 1789), il prêta le serment du Jeu de paume. Suspect de modérantisme, il fut arrêté et condamné à mort. Et. C.

PARENT-DUCHATELET (Alexandre-Jean-Baptiste), hygiéniste français, né à Paris le 29 sept. 1790, mort à Paris le 7 mai 1836. Reçu docteur en 1814, il fut nommé médecin de la Société philanthropique et du bureau de charité, puis agrégé à la Faculté lors de la réorganisation des études. Il se consacra exclusivement à l'hygiène à partir de 1821, et fut nommé successivement membre adjoint du conseil d'hygiène, médecin de la Pitié, puis membre titulaire du même conseil. C'est grâce à son initiative que furent fondées les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur les cloaques ou égouts de la ville de Paris* (Paris, 1824, in-8) ; *le Rouissage du chanvre....* (Paris, 1832, in-8) ; *les Chantiers d'équarrissage de la ville de Paris...* (Paris, 1832, in-8) ; *Rapport sur les améliorations à introduire dans les fosses d'aisances et les voiries de la ville de Paris* (Paris, 1835, in-8) ; *de l'Influence et de l'assainissement des salles de dissection* (Paris, 1835) ; *de la Prostitution dans la ville de Paris*, publ. par Leuret (Paris, 1836, 2 vol. in-8 ; 1837, 1857) ; *Mémoires d'hygiène publique*, réuni par Leuret (Paris, 1836, 2 vol. in-8). Dr L. HN.

PARENT-RÉAL (Nicolas-Joseph-Honoré-Marie), homme politique et avocat français, né à Ardres (Pas-de-Calais) le 30 avr. 1768, mort à Paris le 28 avr. 1834. Avocat, juge de paix à Ardres (1794), président de l'administration départementale du Pas-de-Calais (1797), député de ce département au Conseil des Cinq-Cents (15 avr. 1799), il approuva le coup d'État du 18 brumaire et entra au Tribunat le 4 nivôse an VIII. Il en sortit en 1802 et devint, en 1803, avoué à la Cour de cassation et avocat au Conseil d'État en 1806. En 1819, il entra au barreau de Paris et s'y fit remarquer. Daunou a publié, en 1839, une notice sur lui. Et. C.

PARENTÉ. I. Sociologie (V. FAMILLE).

II. Droit romain (V. AGNATION et COGNATIO).

III. Droit civil actuel — La parenté est le lien qui unit, soit les ascendants aux descendants, soit entre elles les personnes qui descendent d'un auteur commun sans descendre les unes des autres. La parenté est légitime ou naturelle suivant qu'elle résulte ou non de légitimes mariages. A un autre point de vue, on distingue la parenté naturelle résultant de la communauté d'origine ou de la filiation, de la parenté civile résultant de l'adoption. La parenté est plus ou moins proche. La proximité de la parenté entre deux membres d'une même famille se compte par le nombre de *degrés* qui les séparent. Chaque degré correspond à une génération. En *ligne directe*, c.-à-d. entre ascendants et descendants, il y a autant de degrés qu'il y a de générations entre les personnes ; entre personnes qui descendent d'un auteur commun, sans descendre les unes des autres, c.-à-d. en ligne collatérale, les degrés se comptent depuis l'un des parents jusques et y compris l'auteur commun et depuis celui-ci jusqu'à l'autre parent. On appelle ligne paternelle l'ensemble des parents du côté du père, ligne maternelle l'ensemble des parents du côté de la mère. La filiation *naturelle* ne crée à proprement parler de *parenté* qu'entre les père et mère et leurs enfants naturels et entre les frères et sœurs naturels (non entre les enfants naturels et les parents légitimes de leurs père et mère). L'adoption ne crée de lien de parenté qu'entre l'adoptant et l'adopté, mais non entre enfants adoptifs ou entre l'adopté et les parents de l'adoptant. Ces observations sont faites toutefois sous réserves de ce qui a été édicté par la loi sur les prohibitions de *mariage* (V. ce mot). La parenté crée des obligations et confère des droits. — *Effet de la parenté :* 1° les parents sont appelés à succéder à leurs parents (art. 731, C. civ.). Les successions sont déférées aux enfants et aux descendants du défunt, à ses ascendants et à ses parents collatéraux, dans l'ordre et suivant les règles fixées par le code civil au titre des *successions* (V. ce mot). Les parents au douzième degré ne succèdent point. L'enfant naturel *a des droits* sur les biens de ses père et mère (il n'est pas héritier proprement dit, mais successeur irrégulier (V. SUCCESSION) ; il n'a aucun droit sur les biens des parents de ses père et mère. La succession de l'enfant naturel décédé sans postérité est dévolue à ses père et mère, à leur défaut à ses frères et sœurs *naturels* ou aux descendants de ceux-ci. — 2° Les descendants doivent des aliments à leurs ascendants dans le besoin. Cette obligation est réciproque. — 3° La puissance paternelle, la tutelle légale des père et mère et des ascendants, le droit et l'obligation de siéger dans le conseil de famille du parent mineur ou interdit sont des conséquences de la parenté. — 4° Enfin la *proche parenté* est un obstacle au mariage. — 5° Les parents jusqu'à un certain degré de l'une des parties en cause ne peuvent être cités comme témoins dans une instance civile ou criminelle ; d'autres parents peuvent être reprochés comme témoins dans une enquête civile. BOUCHON.

IV. Droit canon. — PARENTÉS SPIRITUELLES (V. COMMÈRE et INCESTE).

PARENTHÈSE. I. Rhétorique. — On appelle *parenthèse* un mot ou une réunion de mots intercalés au milieu d'une phrase dont ils ne font pas grammaticalement

partie, et au cours de laquelle ils interrompent la suite des idées par quelque remarque formant un sens distinct et isolé.

Je croyais, moi (jugez de ma simplicité),
Que l'on devrait rougir de la duplicité.
DESTOUCHES.

Le mot parenthèse vient du grec παρένθεσις, intercalation, de παρά à côté de, ἐν dans et τιθέναι, placer. Il désigne, non seulement les mots intercalés dans la phrase, mais encore les deux signes de ponctuation en forme de crochets ( ) entre lesquels on les enferme. On dit *ouvrir une parenthèse* quand on se sert du premier, et la *fermer* quand on se sert du second. Par extension, l'expression ouvrir une parenthèse s'emploie en parlant d'une digression faite au cours d'un développement et par laquelle on s'écarte du sujet. P. GIQUEAUX.

II. Mathématiques. — L'emploi des parenthèses est fréquent en mathématiques ; on place entre parenthèses les quantités qui forment un facteur, ainsi $(a+b+c)(p+q)$ veut dire que la somme $a+b+c$ doit être multipliée par $p+q$. Les notations $f(x)$, $f(x,y)$ expriment que $f(x)$, $f(x,y)$, sont fonctions de x, de x et de y, etc. (V. FONCTION.)

Log $(x+y)$ est le logarithme de $x+y$. $(a+b)^m$ est la puissance m de $a+b$, etc.

PARENTHÈSES DE POISSON. — On désigne souvent par la notation (f, g) l'expression

$$\frac{\partial f}{\partial x_1}\frac{\partial g}{\partial y_1}-\frac{\partial f}{\partial y_1}\frac{\partial g}{\partial x_1}+\frac{\partial f}{\partial x_2}\frac{\partial g}{\partial y_2}-\frac{\partial f}{\partial y_2}\frac{\partial g}{\partial x_2}+\dots$$

ou, si l'on veut

$$\sum\frac{\partial(f, g)}{\partial(x_i, y_i)}.$$

Ces parenthèses jouent un rôle important, soit en mécanique ou en astronomie, soit en mathématiques pures dans la théorie des équations aux dérivées partielles. Ce qui donne une grande importance à ces expressions, c'est une propriété découverte par Donkin et qui consiste en ce que si α, β, γ sont fonctions de $x_1, x_2 \dots x_n, y_1, y_2 \dots y_n$, et si l'on a :

$$a=(\beta,\gamma),\ b=(\gamma,\alpha),\ c=(\alpha,\beta),$$

on a identiquement :

$$(a,\alpha)+(b,\beta)+(c,\gamma)=0.$$

La condition nécessaire et suffisante pour que les valeurs de $y_1, y_2 \dots y_n$ tirées des équations

$$f_1(x_1, \dots x_n, y_1 \dots y_n)=0,\ f_2(x_1 \dots x_n, y_1 \dots y_n)\dots$$

rendent l'expression

$$y_1dx_1+y_2dx_2\dots+y_ndx_n$$

intégrable est que toutes les parenthèses (f_i, f_y) soient nulles. Ce beau théorème de Jacobi sert de base à une théorie de l'intégration des équations aux dérivées partielles du premier ordre.

Je signalerai encore, parmi une infinité d'autres, une propriété remarquable des parenthèses découverte par Poisson.

Si α = constante, β = constante sont des intégrales des équations (dites canoniques)

$$\frac{dx_1}{dt}=\frac{\partial H}{\partial y_1},\ \frac{dx_2}{dt}=\frac{\partial H}{\partial y_2}\dots$$

$$\frac{dy_1}{dt}=-\frac{\partial H}{\partial x_1},\ \frac{dy_2}{dt}=-\frac{\partial H}{\partial x_2}\dots$$

où H est une fonction donnée des x et des y (α, β) = constante sera en général une nouvelle intégrale des mêmes équations. Toutefois, cette équation (α, β) = constante peut se réduire à une identité ou ne pas faire connaître de nouvelle intégrale, (α, β) = constante se réduisant à une combinaison d'intégrales déjà connues. H. LAURENT.

BIBL. : *Equations aux dérivées partielles*. Traités de GOURSAT, MANSION, IMSCHENETZKY. Œuvres de JACOBI.

PARENTIGNAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges ; 459 hab.

PARENTINO (Bernardo), peintre italien, né à Parenzo en Istrie en 1437, mort en 1531. S'étant fait religieux augustin, il prit le nom de frère Lorenzo, et produisit un certain nombre d'ouvrages recommandables par une composition savante, qui rappelle le style de Mantegna. Le musée de Berlin a de lui une *Adoration des Bergers*.

PARENTIS-EN-BORN. Ch.-l. de cant. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan ; 1.941. Stat. du chem. de fer d'Ychoux à Parentis. Pins et résines ; minerai de fer ; tourbières. Fabrique d'essence de térébenthine ; scieries mécaniques. Commerce de laines et de peaux.

PARENTUCELLI (Thomas) (V. NICOLAS V, pape).

PARENTY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. d'Hucqueliers ; 697 hab.

PARENZO. Ville d'Autriche, prov. d'Istrie, bâtie sur une presqu'île de l'Adriatique ; 3.425 hab. (aggl.). Siège de la Diète, évêché, tribunal, basilique du VIe siècle avec des mosaïques, antiquités romaines. Institut agronomique, musée, bibliothèque. Port qui a reçu environ 100.000 tonnes en 1894, pêche et constructions navales. La ville, qui remonte à l'antiquité et fut une colonie romaine, appartint à Venise depuis 1267 jusqu'à la chute de la république.

BIBL. : LOHDE, *Der Dom zu Parenzo* ; Berlin, 1859.

PAREPA-ROSA (Euphrosyne PAREPA DE BOYESKU, dite), cantatrice anglaise, née à Édimbourg le 7 mai 1836, morte à Londres le 26 janv. 1874. Fille du baron valaque Georgiades de Boyesku et de la cantatrice Élisabeth Séguin, elle reçut les leçons expérimentées de sa mère et débuta à Malte dans la *Somnambule*, en 1855. Elle parut successivement sur les scènes de Naples, Rome, Florence, Gênes, Madrid, Lisbonne. Douée d'une jolie voix de soprano et de remarquables talents scéniques, elle obtint de grands succès. Elle apparaît pour la première fois à Londres, au Lyceum, dans les *Puritains* (1857), puis à Covent Garden dans *Zampa*. Elle eut de plus grands succès encore dans les concerts. Elle épousa, en secondes noces, en 1867, le chanteur Carl Rosa, avec lequel elle fonda à New York la « Parepa-Rosa english Opera Company » qui eut une influence marquée sur la diffusion de la musique en Amérique. R. S.

PARÈRE. Attestation d'autorités étrangères, de certains corps, de fonctionnaires, de jurisconsultes ou de notables commerçants établissant un usage.

Les *pareres* rentrent dans la théorie des preuves. Le législateur a établi un ensemble de règles auxquelles les plaideurs sont soumis, lorsqu'ils veulent établir le droit qu'ils invoquent ou le fait qu'ils allèguent. Dans les législations qui admettent la force légale des coutumes locales, la preuve des usages a une grande importance. Aussi, dans l'ancienne monarchie, les autorités judiciaires délivraient-elles fréquemment, à la demande des parties, des *actes de notoriété*, qui constataient un point de droit en usage. Dans notre État moderne, les coutumes sont abrogées, et le droit écrit, considérablement développé, a restreint en proportion le domaine de l'usage. Cependant, il serait inexact de dire que la valeur quasi légale de l'usage ou de la coutume a complètement disparu. Le code civil (en matière de voisinage et de location, notamment) et un grand nombre de lois spéciales, ont maintenu, dans certains cas, les usages locaux et les règlements particuliers. Un ministre de l'intérieur, en 1844, signalait dans une circulaire l'intérêt que présenterait un recueil, réunissant toutes ces coutumes, et il conviait les autorités départementales à le faire rédiger. Depuis lors, la question en est restée là. La preuve de l'existence d'un usage n'est donc pas toujours faite et il faut bien recourir aux témoignages. D'autre part, la rapidité des communications et la fréquence croissante des rapports internationaux, en donnant au droit international privé une grande extension, augmentait le nombre des cas où un tribunal peut être appelé à appliquer un point de droit en vigueur

à l'étranger ou à en tenir compte. Ici encore, les parères seront utiles.

C'est en matière commerciale que l'usage a conservé la plus grande force. Notre droit commercial vient en partie d'Italie et des régions méditerranéennes. Les parères ont la même origine. Ils ont joué, anciennement, un rôle important, sur les places en relations d'affaires avec ces régions, principalement à Lyon.

Quelle est la valeur légale du parère? A la différence de notre ancien droit, où il avait un caractère officiel, et pouvait émaner des corps judiciaires, le parère n'a plus aujourd'hui, dans la théorie des preuves, que la valeur d'un certificat sur un point de fait. En d'autres termes, sa force probante est toute subordonnée à l'appréciation du tribunal auquel il est présenté. Judiciairement, c'est un élément de décision dépourvu d'autorité légale. Moralement, il vaut d'après la confiance qu'inspirent la collectivité ou l'individualité qui délivre ce certificat.

En pratique, de qui émanent les parères? Des autorités étrangères, là où le droit d'en délivrer existe; de certains fonctionnaires, comme les consuls; des jurisconsultes; des notables commerçants. Devant la juridiction commerciale, on invoquera surtout des attestations de ces derniers, et le caractère des juges consulaires, qui sont eux-mêmes négociants, facilitera la constatation. Cependant, des textes ont rangé au nombre des attributions de certains corps la faculté de délivrer des certificats ou parères. Le décret du 3 sept. 1851, sur l'organisation des chambres de commerce, art. 11, porte que « l'avis des chambres de commerce est demandé spécialement... *sur les usages commerciaux*, les tarifs et les règlements de courtage maritime et de courtage d'assurances de marchandises, de change et d'effets publics ». La loi du 21 mars 1884, sur les syndicats professionnels, art. 6, alinéas 6 et 7, dispose que ces syndicats « pourront être consultés sur tous les différends et toutes les questions se rattachant à leur spécialité. Dans les affaires contentieuses, les avis des syndicats seront tenus à la disposition des parties, qui pourront en prendre communication et copie ». Il a été bien spécifié, dans les travaux préparatoires, que ces avis ne constituaient qu'un mode d'information facultatif pour les tribunaux.

Qui a qualité pour demander un parère? Le gouvernement, une administration, les tribunaux, les plaideurs, enfin. Ceux-ci en feront le plus fréquent usage, et l'esprit de chicane aidant, on pourra voir produire, à la même barre, les parères les plus contradictoires, entre lesquels le tribunal appréciera. Félix Roussel.

PARÉSIE (Méd.) (V. Paralysie).

PARESSEUX (Zool.) (V. Bradype).

PARET y Alcazar (Luis), peintre espagnol, né à Madrid en 1747, mort à Madrid en 1799. Il suivit d'abord les cours de dessin et de peinture de l'Académie de San Fernando, placés alors sous la direction d'Antonio Gonzalez Velazquez, puis il obtint d'un peintre français, Charles de la Traverse, alors établi à Madrid, qu'il lui donnât des conseils. Celui-ci, qui avait été l'élève de Boucher, initia Paret à l'art des maîtres français du XVIIIe siècle, pour lesquels il montrait d'ailleurs, dans ses études, une préférence marquée. Il devint un charmant coloriste, et quelques-uns de ses tableaux, ayant été vus par Charles III, lui plurent infiniment. Des commandes du roi et des infants furent faites à l'artiste qui, après un voyage en Italie et en France, revint à Madrid où l'attendaient de nouvelles commandes de la cour. Il fit alors pour le roi des *Vues des ports d'Espagne*, dans le goût de Joseph Vernet, la *Prestation de serment du prince des Asturies, en l'église de San Geronimo*, et une sorte de *Carrousel*, où, sur une place d'Aranjuez, au milieu d'une assistance parée et nombreuse, figurent, cavalcadant par couples, les personnes de la famille royale. Ce dernier tableau, conservé au musée du Prado, porte la signature de l'artiste et dut être exécuté, comme la *Prestation de serment*, en 1789 ou 1790. Paret fut en grande vogue à Madrid et peignit beaucoup pour les particuliers. On connaît de lui plusieurs gracieux sujets de genre; une *Vue de la Puerta del Sol*, animée d'un monde de passants et fourmillante de cavaliers et de carrosses; l'*Intérieur d'un magasin de soieries, à Madrid*, et encore une *Promenade dans un parc*, qui ont jadis fait partie de la galerie Salamanca. Paret composa des dessins, dont la plupart ont été gravés, et qui ornent l'édition du *Parnasse de Quevedo*; il en avait préparé également pour les *Nouvelles* de Cervantes, qui restèrent inédites. Il avait été nommé membre de l'Académie des beaux-arts de San Fernando dès 1780. P. Lefort.

PAREUS (David Waengler), théologien allemand, né à Franckenstein (Silésie) le 30 déc. 1548, mort à Heidelberg le 12 juin 1622. Venu à Heidelberg en 1584, il y acquit en 1593 le grade de docteur en théologie et devint en 1598 professeur de la faculté de théologie qui était, après tant de luttes acharnées, définitivement gagnée au rite réformé. Bien qu'ayant commencé tard, il publia un nombre considérable d'ouvrages, en particulier de controverse. Pour unir les deux confessions luthérienne et réformée (*Irenicum, sive de Unione et synodo evangelicorum liber votivus*; Heidelberg, 1614), il proposa un synode général qui serait convoqué par les princes et les États protestants d'Allemagne et par les rois d'Angleterre et de Danemark. Il publia une nouvelle traduction de la Bible, mais qui n'est autre chose que celle de Luther, accommodée au goût réformé. Le catalogue complet de ses ouvrages, même de ceux qui se sont perdus, se trouve dans une édition de ses œuvres préparée par son fils Philippe, mais qui ne renferme que ses œuvres exégétiques et une biographie très détaillée (Francfort, 1647, in-fol.).

PAREY-Saint-Césaire. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Vézelise; 305 hab.

PAREY-sous-Montfort. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville; 213 hab.

PARFAICT (François) et **PARFAICT** (Claude), littérateurs français, étaient frères : François naquit à Paris le 10 mai 1698 et y mourut le 25 oct. 1753; Claude naquit, dit-on, vers 1701, et mourut à Paris le 26 juin 1777. Le principal ouvrage dû à leur collaboration est l'*Histoire générale du théâtre françois depuis son origine jusqu'à présent, avec la vie des plus célèbres poètes dramatiques, un Catalogue exact de leurs pièces et des Notes historiques et critiques* (Paris, 1745-49, 15 vol. in-12). Les premiers volumes avaient paru chez Morin (1734 et suiv.); ils furent tirés à nouveau en 1745. L'ouvrage parut sans nom d'auteur. Il conduit le sujet jusqu'à l'année 1721. Outre les matières indiquées dans le titre, il donne des notices biographiques sur les principaux acteurs, et des extraits, parfois étendus, des pièces cataloguées. Les frères Parfaict ont profité, en les critiquant et contredisant souvent, des *Recherches sur les théâtres de France* de P.-Fr. Godard de Beauchamps (Paris, 1735, in-4, ou 3 vol. pet. in-8). Il y a bien des erreurs et des lacunes dans leur travail; en particulier, la chronologie des pièces de théâtre de 1550 à 1630 ou 1635 est souvent très contestable; beaucoup de dates proposées sont hypothétiques, et les hypothèses obtenues par une méthode peu sûre. Il ne faut donc pas s'en fier aveuglément aux frères Parfaict. Malgré ces réserves, leur recueil est un guide nécessaire dans l'étude du théâtre des XVIe et XVIIe siècles : ils ont travaillé consciencieusement et fournissent un très grand nombre de renseignements exacts. Leur goût est médiocre, mais il fait connaître le jugement des esprits moyens vers le milieu du XVIIIe siècle sur notre théâtre classique. Outre cette considérable *Histoire*, les deux frères ont publié deux autres ouvrages, également utiles : *Mémoires pour servir à l'histoire des spectacles de la foire par un acteur forain* (Paris, 1743, 2 vol. in-12) et *Histoire de l'ancien théâtre italien, depuis son origine jusqu'à sa suppression en 1697*

(Paris, 1753, in-12). Un autre ouvrage dû à leur collaboration a été publié par Q. Godin d'Abguerbe : *le Dictionnaire des théâtres de Paris* (1756 et 1767, 7 vol. in-12. Le 7e vol. est un volume d'*Additions et suppléments*). — François Parfaict a collaboré un moment avec Marivaux; il fit le divertissement de la *Fausse Suivante* (Théâtre-Italien, 8 juil. 1724) et dégrossit quelques scènes du *Dénouement imprévu* (Comédie-Française, 2 déc. 1724). Il a composé seul : *le Quart d'heure amusant*, journal qui parut de janvier à mai 1727; *Etrennes calotines par le sieur Perd-la-Raison* (1729); *Aurore et Phébus*, histoire espagnole (Paris, 1732, in-12); *Agenda historique et chronologique des théâtres de Paris* (Paris, 1735, 1736, 1737, 3 vol. in-12). Cet ouvrage, attribué par Favart à l'abbé de La Porte, a été réimprimé de nos jours par J. Bonnassies. On doit encore à Fr. Parfaict les notes de l'édition des *Bains des Thermopyles* par Mlle de Scudéry (Paris, 1730, in-12); l'édition des *Œuvres de Boindin* (1753, 2 vol. in-12); *Atrée*, tragédie lyrique en vers, non jouée et non imprimée, et le ballet de *Panurge*, arrangé par Morel en opéra-comique (publié à Paris an XI, in-8). Enfin il avait fait une *Histoire de l'Académie Royale de musique depuis son établissement jusqu'à présent* (1645-1741), non imprimée; le manuscrit en est perdu, mais une copie faite par Beffara se trouve à la Bibl. Nationale (*mss fr.*, 12355). — Claude Parfaict avait entrepris, paraît-il, une *Dramaturgie générale*, dictionnaire dramatique qui ne fut jamais imprimé. Il a publié une *Lettre d'Hippocrate sur la prétendue folie de Démocrite*, traduite du grec (Paris, 1730, in-12).

G. Lanson.

Bibl. : Fréron, *l'Année littéraire*, 1754, t. III. — Moréri, *Dictionnaire historique*, éd. de 1759. — Le chevalier A.-J. du Coudray, *Lettre au public sur la mort de Crébillon, Gresset et Parfaict*; Paris, 1777, in-8.

PARFAIT. I. Philosophie (V. Perfection).

II. Grammaire (V. Temps).

III. Arithmétique. — Nombres parfaits. — On appelle nombre parfait un nombre égal à la somme de ses diviseurs. Par exemple, 6 est un nombre parfait, parce que $6 = 1 + 2 + 3$, et que 1, 2, 3 sont les diviseurs de 6. La formule $2^{p-1}(2^p - 1)$, due à Euclide, donne des nombres parfaits lorsque le second facteur est un nombre premier. On n'obtient ainsi que des nombres parfaits pairs, et on démontre qu'il n'en peut exister aucun en dehors de cette formule. Mais bien qu'on ne connaisse aucun nombre parfait impair, l'impossibilité de l'existence d'un tel nombre n'est pas démontrée jusqu'ici.

C.-A. L.

IV. Alchimie. — Corps parfait. — L'idée du corps parfait chez les alchimistes était corrélative de la stabilité et résistance aux agents de toute nature : l'inaltérabilité résultant, d'après Geber, d'un équilibre complet entre les qualités contraires. Voilà comment l'or a paru le terme accompli des métamorphoses : non seulement à cause de son éclat, mais parce qu'il résiste mieux que tout autre à la chaleur et aux réactions naturelles ou artificielles de la chimie.

M. B.

Bibl. : M. Berthelot, *Histoire de la Chimie au moyen âge*, t. III : *Alchimie arabe*.

PARFONDEVAL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant de Rozoy; 405 hab.

PARFONDEVAL. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Pervenchères; 195 hab.

PARFONDRU. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Laon; 316 hab.

PARFONDRUPT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. d'Etain; 183 hab.

PARFOURU-l'Eclin. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Caumont; 245 hab.

PARFOURU-sur-Odon. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Villers-Bocage; 178 hab.

PARFOURU (Désiré-Paul, dit *Porel*), acteur et directeur de théâtre, né à Lessay, près de Coutances (Manche), en 1842. Il entra assez jeune au Conservatoire où il remportait un prix de comédie, en 1862. Il fut ensuite engagé à l'Odéon où s'est faite toute sa carrière dramatique, assez courte d'ailleurs, sauf un séjour de trois ans au Gymnase, de 1867 à 1870. Outre le répertoire classique, il s'est fait remarquer surtout par un sentiment exact de la vie contemporaine dans diverses créations ou reprises de pièces modernes. Depuis un certain temps directeur de la scène à l'Odéon, il devint, en 1882, l'associé de M. de La Rounat, directeur de ce théâtre. A la mort de celui-ci (1885), il resta seul directeur. Il a gardé cette entreprise jusqu'en 1892, et son administration fut assez généralement heureuse. Il sut maintenir les traditions classiques du second Théâtre-Français, tout en donnant à son répertoire plus de variété qu'il n'en avait autrefois. Il a fréquemment monté des pièces à spectacle et s'est surtout fait une spécialité de celles où la musique joue un rôle important; elle est toujours exécutée à l'Odéon par un excellent orchestre et des artistes de talent. En 1892, M. Porel a pris à ses risques et périls la direction de l'Eden, qu'il consacra aux spectacles les plus variés : drame, comédie, genre lyrique, adaptations de toute sorte. Il faut citer, parmi ces dernières, une de ses plus heureuses découvertes : *Lysistrata*, imitation spirituellement modernisée d'Aristophane, par M. Maurice Donnay, dont cette pièce a consacré le talent (1892-93). Cependant, cette entreprise dura peu. Quelque temps après, le mariage de Porel avec une célèbre actrice du Vaudeville, Mlle Réjane, le détermina à prendre la direction de cette scène concurremment avec celle du Gymnase et en collaboration avec M. A. Carré. Depuis que ce dernier est passé à la tête de l'Opéra-Comique, M. Porel est resté seul responsable de cette entreprise.

H. Q.

PARFUM. Historique. — On désigne généralement sous le nom de *parfums* les matières qui produisent une impression agréable sur notre odorat. Le premier parfum fut la fleur odorante. Mais le désir de remplacer l'odeur passagère des fleurs par une impression plus durable fit bientôt découvrir que certains arbres produisaient des essences odorantes. Elles servirent d'abord aux rites religieux, et, comme leur nom l'indique (*per fumum*), furent d'abord obtenues par la combustion de substances aromatiques en nombre plus ou moins grand. L'encens fuma sur les autels de Jérusalem et de Memphis, et il figure dans les prescriptions liturgiques des Vedas ainsi que dans celles de Zoroastre.

L'industrie des parfums paraît avoir eu en Egypte son premier développement; elle y fit de grands progrès, et, du temps de Ptolémée, le monde entier faisait usage des produits égyptiens. A Alexandrie, notamment, existaient d'importantes fabriques, dont les produits étaient si précieux que les ouvriers ne pouvaient sortir sans être fouillés. Le nombre des parfums s'accrut considérablement. Les prêtres furent d'abord les premiers parfumeurs, connaissant seuls le secret des aromates et ayant le privilège de préparer les substances odoriférantes qui servaient à l'embaumement des corps. Ils les vendaient à prix d'or aux riches particuliers qui voulaient savourer ces jouissances jugées dignes des dieux. Les femmes en firent un très grand usage, se faisant frotter le corps d'onguents parfumés, se teignant le visage et la chevelure. C'est ainsi que les parfums occupèrent une place importante dans la séduction exercée par Cléopâtre sur son ennemi Marc-Antoine. C'est à cette reine d'Egypte que serait due, d'après Pline et Galien, l'invention de la pommade à la graisse d'ours.

A leur retour d'Egypte, les Hébreux avaient aussi commencé à employer des parfums, et Moïse reçut, dit-on, du Seigneur l'ordre de confectionner l'encens sacré destiné à être brûlé sur l'autel du temple et l'huile sainte qui devait servir à oindre le grand prêtre, le tabernacle et les vases sacrés. L'encens, rigoureusement réservé aux cérémonies religieuses, était une gomme-résine (*olibanum*). Les femmes israélites employaient beaucoup de parfums et de cosmétiques et se teignaient le visage comme les Egyp-

tiennes. Plusieurs prophètes tonnèrent contre l'abus des parfums. Enfin les Hébreux embaumaient aussi leurs morts.

Chez les Grecs, ce fut également de haute antiquité que s'établit l'usage de la parfumerie. Homère en fait mention. Hippocrate sauva Athènes de la peste en faisant brûler dans les rues des bois aromatiques et en faisant suspendre partout des paquets de fleurs parfumées. L'abus des parfums devint même si grand à Athènes que Solon en interdit l'usage qui fut également combattu par Socrate. Ces proscriptions n'eurent pas grand succès.

Les Romains exagérèrent l'emploi des parfums, s'enduisant le corps d'huiles parfumées, se servant du savon des Gaules pour les mains, se teignant les cheveux en noir. Les femmes faisaient usage de divers fards, et l'on cite le *masque au mari* dont Poppée, femme de Néron, faisait usage pour se tenir le teint frais. Elle s'appliquait sur le visage une pâte de farine de seigle délayée dans de l'huile parfumée, qu'elle conservait toute la journée et dont elle ne se débarrassait que le soir par un lavage au lait.

Les Phéniciens et les Carthaginois furent à cette époque les grands commerçants en parfums. Au moyen âge, les Arabes d'abord, puis les Vénitiens et les Génois reprirent leurs traditions ; enfin vinrent les Florentins qui acquirent, sous les Valois, une sorte de supériorité en l'art de la parfumerie.

L'usage des parfums en France et dans l'Europe occidentale ne date guère que des croisades. Au XVe et au XVIe siècle, il alla jusqu'à l'abus. Puis il subit une réaction passagère sous le règne du roi Henri IV et reprit avec la belle et coquette Anne d'Autriche pour atteindre son apogée à la cour de Louis XIV et surtout à celle de Louis XV, qui fut surnommée la *cour parfumée*. Ces goûts se perpétuèrent sous Louis XVI et ne trouvèrent un terme que dans les sanglantes scènes de la Révolution. Ils reparurent avec le Directoire, sous l'impulsion de la belle Mme Tallien, et se continuèrent sous le Consulat avec Joséphine de Beauharnais. Depuis, l'usage des parfums s'est maintenu dans des proportions raisonnables.

Technologie. — *Origine du parfum des fleurs.* Le problème du mode de formation et de l'origine du parfum des fleurs n'est pas complètement résolu. D'après les études au microscope dues à M. Mesnard, les huiles essentielles qui dégagent les odeurs ont leur siège d'élection à la surface interne du calice et de la corolle. Sur la face externe, on ne trouve d'ordinaire que quelques rares globules d'essence ; par contre, les pigments colorés et le tanin qui a servi à les former abondent. Dans le développement des fleurs, la chlorophylle se transforme d'abord en glucosides, substances analogues au tanin. Mais, tandis que vers la surface externe exposée à la lumière et à l'air, les glucosides se transforment en pigments et tanin, sur la surface interne, protégée par le bouton, elles donnent des huiles essentielles, qui, s'oxydant énergiquement au moment de l'éclosion, font naître le parfum, et celui-ci est d'autant plus fin que l'huile essentielle est plus débarrassée des produits secondaires dérivés de la chlorophylle. Ceci explique pourquoi les lilas blancs artificiels et les roses forcées ont une odeur plus fine et pourquoi les fleurs vertes ne sentent rien.

Classification des odeurs. Les classifications sont nombreuses et aucune n'est admise d'une façon générale. On peut, avec le Dr Bain, les grouper en trois classes : 1° les *odeurs fraîches*, qui stimulent et activent les fonctions des organes respiratoires ; 2° les *odeurs suffocantes*, qui n'ont d'action que sur l'appareil olfactif et qui se subdivisent en odeurs *suaves* et en odeurs *puantes* ; 3° les odeurs *nauséabondes*, qui ont une action antipathique sur l'estomac, tendant à produire des nausées et des vomissements ; elles se subdivisent en odeurs *piquantes*, *éthérées*, *âcres* et *appétissantes*.

Nous donnons dans le tableau ci-après, emprunté à M. Rimmel, la classification des odeurs mères types auxquelles se rattachent toutes les autres, soit à l'état naturel, soit à celui de combinaisons :

SÉRIES	TYPES	ODEURS SECONDAIRES APPARTENANT A LA MÊME SÉRIE
Rosée.	Rose.	Géranium, églantine, rhodium, palissandre.
Jasminée.	Jasmin.	Muguet, ylang-ylang.
Orangée.	Fleur d'oranger.	Acacia, seringa, feuille d'oranger.
Tubérosée.	Tubéreuse.	Lis, jonquille, narcisse, jacinthe.
Violacée.	Violette.	Cassie, iris, réséda.
Balsamique.	Vanille.	Baumes du Pérou et de tolu, benjoin, storax, fève tonka, héliotrope.
Epicée.	Cinnamome.	Cannelle, muscade, macis, tout épices.
Caryophyllée.	Girofle.	Œillet.
Camphrée.	Camphre.	Romarin, patchouli.
Santalée.	Santal.	Vétiver, cèdre.
Citrine.	Citron.	Orange, bergamote, cédrat, limette.
Herbacée.	Lavande.	Aspic thym, serpolet, marjolaine.
Menthacée.	Menthe poivrée.	Menthe sauvage, basilic, sauge.
Anisée.	Anis.	Badiane, carvi, aneth, fenouil, coriandre.
Amandée.	Amande amère.	Laurier, noyer, mirbane.
Musquée.	Musc.	Civette, ambrette.
Ambrée.	Ambre gris.	Mousse de chêne.
Fruitée.	Poire.	Pomme, ananas, coing.

E. Maglin.

Bibl. : V. Parfumerie.

PARFUMERIE. La parfumerie est, à proprement, parler, l'art de préparer les diverses substances qui renferment des principes odoriférants et qui sont employées, soit pour l'hygiène de la peau, soit pour les autres soins de la toilette. Ainsi limitée, elle embrasse déjà un nombre considérable de produits. L'usage a encore étendu son domaine, et le commerce de détail vend, de nos jours, sous le nom d'articles de parfumerie, une foule de menus objets qui n'ont avec les parfums d'autre rapport que de servir également à la toilette et qui, de fait, sont fournis par des industries distinctes : tels les éponges, les brosses, les peignes, etc. Nous ne nous en occuperons pas.

L'Egypte paraît avoir été le berceau et, durant toute l'antiquité, le principal centre de fabrication de la parfumerie (V. Parfum). Chez les Grecs et chez les Romains, on faisait une consommation considérable d'odeurs, de cosmétiques, de fards, mais on les tirait, pour la plus grande partie, de l'Orient, et, après la chute de l'empire d'Occident, l'art et le commerce de la parfumerie disparurent complètement, pour quelques siècles, de nos pays. Les croisades les y ramenèrent. En France, ce fut sous forme de peaux odoriférantes destinées à faire des bourses, des pourpoints, des ceintures et principalement des gants, que les parfums pénétrèrent, importés d'Espagne et d'Italie. C'est ce qui explique que leur trafic s'y trouva à l'origine entre les mains des maîtres gantiers (V. Gant, t. XVIII, p. 456) et non, comme on serait tenté de le croire, entre celles des barbiers-perruquiers ou des barbiers-barbants. En 1190, Philippe-Auguste octroya des statuts à la corporation. Les gantiers achetaient leur métier 39 deniers et ne pouvaient rien colporter, la vente devant se faire chez eux ou à leurs étaux des halles. Le 20 déc. 1357, le roi Jean confirma leurs privilèges et, au début du XVe siècle, leurs armes furent enregistrées en l'armorial général : *D'azur à un gant d'argent frangé d'or posé en pal, accosté de deux besants d'argent.* Leur industrie ne commença toutefois à prendre un développement appréciable que sous Henri II. Catherine de Médicis amena à la cour, entre autres Italiens, quelques habiles parfumeurs, et l'un d'eux, René le Florentin, établit sur le pont au Change une boutique, où l'on venait

acheter, du reste, des poisons autant que des parfums. Henri III en 1582, Louis XIII en 1614, Louis XIV en 1656 renouvelèrent, par patentes enregistrées au Parlement, la charte des maîtres gantiers, qui, après une série d'interdictions, avaient été autorisés à s'intituler parfumeurs, et qui, dans les derniers de ces statuts, se trouvent dénommés pour la première fois *maîtres et marchands gantiers parfumeurs*. Défense continua, d'ailleurs, de leur être faite de débiter aucuns autres parfums que ceux qu'ils avaient eux-mêmes confectionnés et de les vendre en dehors de leur échoppe. De là, pour eux, l'impossibilité d'arriver à constituer une industrie ou un commerce important. Leur métier, restreint aux besoins de la vente en détail, consistait dans la préparation des peaux pour les parfumer et dans la fabrication, suivant recettes venues d'Orient, des mélanges de musc, de civette, d'ambre et d'aromates, dont on garnissait les barillets ou les pomandres. Ils débitaient aussi des eaux de senteur, ainsi que des cosmétiques pour la barbe et le visage. En 1689, le monopole de la poudre leur fut accordé. En 1706, ils rachetèrent des offices royaux de jurés imposés à la corporation par un droit temporaire portant, entre autres choses, sur la pommade, l'huile de senteur, l'eau de fleurs d'oranger. La fabrication des gants constituait encore, cependant, la partie principale de leur métier. En 1713, ils commencèrent, avec Bailly, à confectionner des savonnettes moulées et, en 1776, lors de la réorganisation des communautés, leur corporation fut confondue avec celle des boursiers et des ceinturiers, moyennant un droit de réunion de 183 livres 6 sous 8 deniers. En même temps la maîtrise nouvelle fut fixée à 400 livres. On comptait alors 250 maîtres.

La Révolution, en débarrassant de ses entraves le commerce de la parfumerie, allait lui permettre de prendre enfin son essor. A la fin de l'empire et sous l'influence tant de nouvelles conditions économiques que des travaux scientifiques de Leblanc et de Chevreul sur la soude et la saponification, une première transformation s'opère. Les anciennes maisons, au nombre d'une quinzaine, qui ont survécu aux événements des vingt années précédentes, se développent et de nouvelles se créent. Devenue, à partir de cette époque seulement, une industrie véritable, la parfumerie a désormais sa place distincte dans les expositions, et, en 1812, on évalue à 13 millions de francs son chiffre d'affaires annuel. De 1830 à 1850, une seconde transformation se produit, due, celle-ci, à l'introduction des machines à vapeur. L'outillage ne cesse ensuite de s'accroître et de s'améliorer. Les mélangeurs à pommade, les agitateurs à extraits, les broyeuses, les déchiqueteuses, les boudineuses à savon, les peloteuses (1855), les séchoirs automatiques (1864) font successivement leur apparition. En même temps, les méthodes d'extraction des parfums, elles aussi, se perfectionnent, et, l'outil s'introduisant peu à peu dans toutes les opérations, la fabrication devient exclusivement mécanique. Le chiffre d'affaires passe ainsi de 18 millions de fr. environ, en 1856, à 26 millions en 1866, à 40 millions en 1876. En 1859, il atteignait 75 millions et, à l'heure actuelle, il approche de 100 millions. Le principal facteur de la progression a été, d'ailleurs, dans ces vingt-cinq dernières années, l'accentuation du caractère scientifique de la fabrication. Parvenue à former une branche importante de la chimie appliquée, la parfumerie a naturellement profité de tous les progrès de cette science. Elle lui a emprunté, outre ses méthodes analytiques et synthétiques, un grand nombre de ses récentes découvertes, et elle se trouve être aujourd'hui l'une des industries les plus complexes, en même temps que l'une des plus considérables.

Les produits de la parfumerie peuvent se diviser en deux classes principales, correspondant à deux fabrications bien distinctes : les matières premières et les produits confectionnés. Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail des opérations propres à chacun de ces produits : des articles spéciaux y sont consacrés (V. ALCOOLATS, ALDÉHYDES, AMBRE, BENJOIN, BERGAMOTE, CASTORÉUM, COUMARINE, DENTIFRICE, EAU DE COLOGNE, ÉPILATOIRE, ESSENCE, EXTRAIT, FARD, GIROFLE, HÉLIOTROPE, MUSC, OPOPONAX, POMMADE, POUDRE, SACHET, SAVON, TEINTURE, TOILETTE, VINAIGRE, etc.). Mais nous devons faire connaître les conditions générales des deux fabrications.

Les *matières premières* comprennent les essences, les infusions de fleurs dans des corps gras, les parfums concentrés obtenus par divers dissolvants, les eaux distillées, etc., en un mot tous les corps parfumés simples qui doivent être utilisés ensuite par le parfumeur et par lui seul pour la fabrication des produits composés. Le nombre des substances d'où on les extrait ou qui entrent dans leur préparation est considérable. La plupart sont d'origine végétale : racines d'iris, de patchouli, d'angélique, de vétyver, de gingembre, de glaïeul, de cèdre, etc.; bois d'aloès, de santal, de cèdre, de palissandre, de rose, etc.; écorces de cannelle, de cassia, de cascarille, etc.; feuilles de thym, de lavande, de serpolet, de romarin, de verveine, de badiane, de valériane, de gentiane, de menthe, d'anis, de basilic, de camomille, de genièvre, etc. ; fleurs de roses, d'oranger, de jasmins, de violettes, de cassie, de seringa, de lis, d'œillets, de lilas, d'héliotropes, de verveine, de muguet, de réséda, de tubéreuse, de jonquille, de géranium, etc.; fruits et graines d'orange, de citron, de cédrat, de bergamote, d'amande amère, de badiane, de cumin, de vanille, de girofle, etc. ; résines et baumes de myrrhe, de benjoin, d'opopanax, de tolu, etc. Quelques-unes sont d'origine animale : l'ambre gris, le musc, la civette, le castoréum, etc. Quant aux substances chimiques, naguère encore assez peu employées, elles tiennent maintenant, nous l'avons dit, une place chaque jour plus grande dans la préparation des matières odorantes. Non seulement elles servent à leur extraction, comme l'éther, le chloroforme, la benzine, le sulfure de carbone, le tétrachlorure de carbone, etc. ; mais on en compose de toutes pièces, synthétiquement, des *parfums artificiels* qui — malheureusement, d'après quelques-uns — tendent de plus en plus à rivaliser avec les parfums naturels et même à les supplanter. C'est ainsi que la vanilline, tirée autrefois de la vanille, s'obtient aujourd'hui par oxydation de l'iseugénol acétylé, du benzyliseugénol, du phényliseugénol, l'héliotropine par celle du safrol ou de l'isosafrol, l'aubépine par celle de l'anéthol. La coumarine (odeur de foin coupé) est le produit de la réaction de l'anhydride acétique sur l'aldéhyde salicylique sodé. L'essence de Wintergreen se prépare en chauffant ensemble de l'alcool méthylique, de l'alcool salicylique et de l'acide sulfurique. L'essence d'amandes amères n'est que de l'aldéhyde benzoïque, l'essence de cannelle de l'aldéhyde cinnamique, l'essence de jacinthe de l'aldéhyde phényl-acétique, l'essence de reine des prés de l'aldéhyde salicylique, l'essence de mirbane de la nitrobenzine. Les alcools terpiniques et cinnamyliques, la plupart des éthers fournissent également nombre d'odeurs : lavande et bergamote (acétate de linalol), fraise écrasée (cinnamate de méthyle et cinnamate d'éthyle), yara-yara (naphtolate d'éthyle), peau d'Espagne (benzoates d'éthyle et de méthyle), etc. Enfin, le musc artificiel ou musc Baur, dont la découverte, en 1888, fit grand bruit et qui, sans représenter chimiquement le musc naturel, en possède toutes les qualités, est actuellement l'objet, non plus d'un seul brevet, mais de toute une longue série, qui prennent, comme point de départ, autant de substances différentes, trinitrées ou dinitrées (isobutyltoluène, isobutylxylène, méthylcrésol, méthylisobutylbenzaldéhyde, etc.), et dont neuf au moins sont susceptibles de donner un rendement intéressant. Au reste, l'envahissement des parfums chimiques ne fait pas négliger l'extraction des parfums naturels. Les procédés, il est vrai, demeurent, d'une façon générale, à peu près les mêmes et en même nombre : expression, distillation, macération, enfleurage, dissolu-

tion. Mais chacun d'eux reçoit d'incessantes améliorations. Pour la dissolution notamment, la Société des parfums de Cannes a fait breveter, en 1890, toute une installation nouvelle, qui comporte, dans la disposition de l'évaporateur et de l'épurateur, plusieurs modifications ingénieuses ; plus récemment, MM. Egrot et Grangé ont construit un appareil qui réalise l'extraction continue, et jusqu'à épuisement complet, des essences par les dissolvants, et un autre appareil, également fort ingénieux, imaginé par M. Laurent Naudin, permet d'effectuer toutes les opérations en vase clos, dans le vide et à très basse température. Pour l'enfleurage, M. Alphonse Piver a fait breveter en 1874 et M. Lucien Piver a perfectionné en 1884 une méthode dite pneumatique, qui consiste à transporter le parfum de la fleur sur la graisse par un courant d'air ou de gaz, et, en 1897, M. Jacques Passy a préconisé, dans une communication à l'Académie des sciences, l'immersion des fleurs dans l'eau, où elles continuent à vivre et où leur parfum, dissous au fur et à mesure de sa formation, est ensuite recueilli en épuisant à l'éther. M. Passy a pu ainsi isoler, le premier, le parfum du muguet.

Les *produits confectionnés* constituent, par leur ensemble, ce qu'on appelle quelquefois encore, d'un mot générique, la *cosmétique*. Ils s'obtiennent, soit en diluant les matières premières que fournissent l'extraction et la synthèse, soit en mariant ces matières premières avec d'autres substances et en les colorant, de façon à les transformer en de nouveaux produits, d'odeur et d'aspect agréables, qui sont livrés au consommateur. Le nombre en est considérable : extraits d'odeur et eaux de senteur, parfums solidifiés en tablettes, vinaigres et eaux de toilette, savons et bains savonneux, pommades, huiles et essences parfumées, teintures et autres préparations capillaires, dentifrices, poudres parfumées, sachets, pâtes molles ou dures odoriférantes, crèmes, émulsions, fards, etc. Les procédés et le matériel de leur fabrication, analogues, sous beaucoup de rapports, à ceux de la pharmacie, de la grasse savonnerie et de la distillation des liqueurs, offrent autant de variété et de multiplicité que les produits eux-mêmes. Il y a bien de prétendus secrets de fabrication, mais ce ne sont, pour la plupart, que des tours de main, sans valeur scientifique, et le nombre en diminue chaque jour, grâce aux travaux des chimistes. La composition du bouquet exige le plus d'expérience et d'habileté. Les lois suivant lesquelles les odeurs s'exaltent ou se détruisent ne sont pas connues. Il faut que le parfumeur corrige les unes par les autres les essences dont il dispose, et, pour en opérer le dosage, il doit procéder le plus souvent par tâtonnement, « comme le peintre qui cherche un ton sur sa palette ». Vient ensuite la coloration, qui présente aussi une grande importance. On y emploie, de préférence, des matières végétales macérées dans l'alcool (cochenille, garance, rocou, safran, quercitron, indigo, véronique, morelle, ortie, etc.). On commence aussi à se servir des couleurs dérivées de l'aniline et de ses homologues. Enfin, dans un but d'hygiène, nombre de fabricants introduisent maintenant, dans certains de leurs produits, des antiseptiques variés : acide salicylique, acide borique, phénol, salol, thymol, etc.

L'*outillage* d'une usine de parfumerie est considérable. Nous avons dit que les machines ont remplacé, dans la plupart des opérations, la main de l'ouvrier. Les principales et les plus employées sont les agitateurs à extraits, les appareils à infusion, les machines à concasser, à pulvériser, à déchiqueter, les presses hydrauliques et à vapeur, les alambics de modèles divers, les mélangeurs à pommades et à savons, les broyeuses, les peloteuses boudineuses, les découpoirs à savons. Le matériel comprend des récipients de toute sorte : bacs, cuves, étuves, mortiers, séchoirs, etc. Enfin, l'empaquetage du produit, sa décoration, jouent dans la parfumerie un grand rôle et celle-ci fait une consommation prodigieuse de pots, flacons, étuis, rubans, étiquettes, enveloppes, prospectus, etc., qui entrent pour 40 % en moyenne dans le prix des articles et pour lesquels elle met à contribution, en même temps que de nombreux dessinateurs, plusieurs industries diverses. Il y a même, dans quelques-unes de ces industries (verrerie, impression, cartonnage, etc.), des maisons importantes qui ne travaillent que pour la parfumerie.

Quelques grandes maisons traitent elles-mêmes les fleurs et distillent les bois ou plantes dont elles emploient ensuite les extraits à confectionner les produits parfumés qu'elles livrent à la consommation. Mais, le plus généralement, les deux fabrications sont exploitées par des industriels différents. Grasse, Cannes et leurs environs, forment, pour la production des matières premières, un centre unique au monde. Le plus grand nombre des fleurs usuelles : la rose, la violette, les fleurs d'oranger et de cassie, le jasmin, la jonquille et la tubéreuse, y croissent en abondance, et une quarantaine de fabricants, dont quelques-uns sont universellement célèbres (Chiris, Roure-Bertrand, Lautier fils, etc.), ont élevé, sur les lieux mêmes, de florissantes usines, qui occupent, tant pour la cueillette que pour les manipulations, près de 500 ouvriers et un millier d'ouvrières, gagnant, en moyenne, les hommes 2 fr. 50 par jour, les femmes 1 fr. 25. Plus de 5 millions de kilogr. de fleurs y sont annuellement traitées : fleurs d'oranger, 2.500.000 kilogr. (0 fr. 70 le kilogr.) ; roses, 2 millions de kilogr. (0 fr. 65) ; jasmins, 200.000 kilogr. (2 fr. 50) ; violettes, 150.000 kilogr. (4 fr.) ; tubéreuses, 150.000 kilogr. (3 fr.) ; cassie, 150.000 kilogr. (4 fr.). Elles produisent, par l'enfleurage, 400.000 kilogr. de pommades parfumées, 100.000 kilogr. d'huiles parfumées, et par la distillation, 4.000.000 de litres d'eau de rose et de fleur d'oranger, 2.000 kilogr. de néroli, 50 kilogr. d'essence de rose. Il se fait aussi, dans le dép. des Alpes-Maritimes, un grand commerce d'essences de labiées (lavande, 100.000 kilogr. ; thym, 40.000 kilogr. ; romarin, 25.000 kilogr. ; aspic, 25.000 kilogr.), mais 10.000 kilogr. seulement sont produits à Grasse ; le reste est distillé dans les départements voisins (Basses-Alpes, Drôme, Var) et aussi dans l'Hérault et dans le Gard. On cultive beaucoup, en effet, dans la campagne de Nîmes, le thym, le romarin et la lavande. Après Grasse et Cannes, les principaux lieux de fabrication des matières premières sont : l'Algérie, notamment les environs d'Alger (Staouéli, Boufarik), où l'on exploite de grandes plantations de géranium et de cassie ; l'Italie, qui nous envoie de Florence et de Vérone les rhizomes d'iris, de Calabre et de Sicile les essences d'auriantacées ; la Bulgarie, qui cultive la rose en grand à Kezanlik et dans toute la vallée de la Tourdja ; l'Extrême-Orient (Chine, Indes, Manille). A signaler encore comme centres importants de production de parfums naturels : le canton de Surrey, en Angleterre, Leipzig, en Allemagne, Krasnoyé, en Russie. Pour les parfums artificiels, la distinction d'avec les autres produits chimiques est fort difficile, et aussi, conséquemment, l'établissement d'une statistique. Pendant longtemps, cette industrie est restée, en France, le privilège d'une seule maison, en Allemagne de deux ou trois. Leur nombre s'est beaucoup accru, depuis quatre ou cinq années surtout, et, par l'effet aussi bien de la concurrence que de la découverte de préparations nouvelles, les prix ont considérablement baissé. Ainsi, la vanilline qui se vendait, au début, en 1876, 8.750 fr. le kilogr., ne coûtait plus que 875 fr. en 1886, que 135 fr. en 1897 ; le prix de l'héliotropine a passé, de même, de 3.790 fr. en 1879 à 45 fr. en 1897.

Pour les produits confectionnés, les principaux pays de fabrication sont, dans l'ordre de leur importance, la France (Paris principalement), l'Angleterre, l'Amérique, la Russie, l'Autriche, l'Allemagne. La France produit à elle seule plus que tous les autres pays réunis. En 1848, elle comptait déjà 26 fabricants ayant un chiffre annuel d'affaires dépassant 100.000 fr. ; elle en a aujourd'hui au moins 30 faisant plus de 500.000 fr. Au total, le nombre des fabricants dépasse 300, employant plus de 6.000 ouvriers,

et. à Paris seulement, il y a plus de 2.000 marchands de parfumerie au détail, dont beaucoup revendent sous leur nom des produits confectionnés à leur intention par de grandes usines. D'une façon générale, l'industrie fait vivre plus de 20.000 personnes, en y comprenant celles employées par les industries annexes. Dans les usines, le personnel se compose surtout de femmes, payées, soit à la journée (2 fr. 75), soit aux pièces. Le salaire moyen des hommes est de 4 fr. 50. La fabrication parisienne a ses usines dans la banlieue, surtout en raison des droits d'octroi; les maisons de vente seules sont à Paris. Ce sont, du reste, les grandes marques parisiennes (Gellé, Guerlain, Legrand, Lubin, Pinaud, Piver, Roger-Gallet, Violet, etc.) qui continuent à fournir de parfumerie fine le monde entier. D'importantes usines se sont, il est vrai, créées dans les autres pays, particulièrement dans ceux que nous avons plus haut mentionnés, mais, outre qu'elles sont, en grande partie, tributaires de la France pour les matières premières autres que les essences artificielles, leurs produits sont en général ordinaires et ne s'adressent guère qu'à la consommation indigène. Ils sont peu exportés.

En définitive, la parfumerie est l'une des rares industries qui soit demeurée essentiellement française. Les importations sont à peu près nulles (500.000 fr. à peine chaque année). Le chiffre des exportations est, au contraire, très élevé, quoique plutôt stationnaire. En 1897, 827.053 kilogr. de savons parfumés, 1.012.122 litres de parfumeries alcooliques, 963.823 kilogr. de parfumeries non alcooliques, évalués, au total, par la statistique des douanes, à 12 millions de fr., mais représentant une valeur réelle à peu près triple, ont été expédiés par nos fabricants sur les places étrangères, principalement en Angleterre, en Belgique, aux États-Unis. C'est, du reste, après la France, en Angleterre et aux Etats-Unis qu'il se consomme le plus de parfumerie. L'Espagne, la République Argentine, le Brésil, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie ont ensuite les plus grands marchés.

L'industrie de la parfumerie (matières premières et produits confectionnés) est représentée, en France, par le *Syndicat de la Parfumerie française*, 13, rue d'Enghien, à Paris. Il existe, en outre, une *Société de secours mutuels de la Parfumerie et de la Savonnerie françaises*, approuvée par arrêté du 23 déc. 1890.

Bibl. : *Statuts des gantiers et parfumeurs de mars 1656 et déclarations subséquentes jusqu'à l'année 1706*; Paris. 1713 (ouvrage réimprimé en 1748 avec lettres patentes de Henri V, roi de France et d'Angleterre, du 20 juil. 1126). — A. Franklin, *les Corporations ouvrières : gantiers et parfumeurs*; Paris, 1884. — D.-A.-B. Lunel, *Guide pratique de parfumerie*; Paris, 1884 — W. Askinson, *Guide du parfumeur*; Paris, 1887. — L. L'Hôte, *Exposition universelle de 1889. Rapports du Jury international. Parfumerie* (classe 28); Paris, 1890. — S. Piesse, *Chimie des parfums et fabrication des savons, odeurs, etc.*; Paris, 1890. — Du même, *Histoire des parfums et hygiène de la toilette*; Paris, 1890. — Deite, *Handbuch der Parfumerie*; Berlin. 1891. — Hirzel, *Toilettenchemie*; Leipzig, 1892 (4e éd.). — J.-P. Durvelle, *Fabrication des essences et des parfums*: Paris, 1893. — R. de Lespinasse, *les Métiers de Paris*; Paris, 1897 (t. III, pp. 611-615). — J Rouché, *l'Etat actuel de l'industrie de la Parfumerie en France*, dans *Revue génér. des sciences*, 1897, pp. 570, 621 et 653. — Charabot et Pillet, *l'Industrie des huiles essentielles*, dans *Revue génér. de chimie pure et appliquée*. 1899, pp. 58, 111 et 157 — Dupont et Charabot, *Agenda du chimiste* (annuel).

PARFUMEUR (T. de métier) (V. Gant et Parfumerie).

PARGA. Ville maritime de Turquie, vilayet de Janina (Epire), sur l'Adriatique, en face l'île de Paxos; 5.000 hab. Beaux vergers. Citadelle. Elle a succédé à l'antique cité de *Toryne*, qui occupait l'emplacement de Palæoparga, à l'O. de la ville moderne où les habitants se réfugièrent lors de l'invasion turque. Ils y maintinrent leur indépendance, sous le protectorat vénitien, à partir de 1401. En 1797, ils demandèrent une garnison française, puis, afin de résister à Ali Pacha, sollicitèrent leur incorporation à la république des îles Ioniennes. Les Anglais occupèrent Parga, puis la livrèrent à Ali Pacha (1819). Les habitants émigrèrent alors dans les îles Ioniennes.

PARGNAN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne; 179 hab.

PARGNY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois; 283 hab.

PARGNY. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Nesle; 238 hab.

PARGNY-Filain. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vailly; 244 hab.

PARGNY-la-Dhuys. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Condé-en-Brie; 315 hab.

PARGNY-les-Bois. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre; 206 hab.

PARGNY-Resson. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rethel; 222 hab.

PARGNY-sous-Mureau. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Neufchâteau; 321 hab.

PARGNY-sur-Saulx. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont, sur la r. g. de la Saulx, à la lisière de la forêt de Trois-Fontaines; 681 hab. Stat. du chem. de fer de Paris-Nancy, port sur le canal de la Marne au Rhin. Moulins; argilières qui alimentent d'importantes tuileries dans les environs.

PARGUES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource; 366 hab.

PARHÉLIE (Astr.) (V. Halo).

PARI. I. Logique. — « La pierre de touche ordinaire, dit Kant (*Critique de la raison pure, Méthodologie transcendantale*, ch. ii, sect. III, trad. Tissot, t. II, p. 408), pour savoir si ce qu'affirme quelqu'un est simplement une persuasion ou une foi ferme, c'est le *pari*. Souvent il arrive que quelqu'un affirme ce qu'il dit, d'un ton si confiant et si imperturbable qu'il semble avoir déposé toute crainte d'erreur. Un pari cependant l'embarrasse. Quelquefois, à la vérité, il montre assez de persuasion pour qu'on puisse l'estimer 1 ducat, mais non pas 10. Car il en mettra bien un en jeu, mais s'il s'agit d'en mettre dix, il remarquera à la fin ce qu'il n'avait pas remarqué d'abord, savoir qu'il est cependant possible qu'il ait tort. Si l'on s'imaginait qu'il s'agit de parier le bonheur de toute une vie, alors notre suffisance diminuerait très sensiblement; alors on serait rempli de crainte, et l'on trouverait enfin que notre foi ne va pas si loin ». On voit comment la question des paris peut avoir une signification et un intérêt philosophiques. Il semble que ce soit Pascal qui l'ait pour la première fois envisagée à ce point de vue. On sait, en effet, qu'il s'est un des premiers occupé du calcul des probabilités et que le point de départ de ses réflexions sur ce sujet a été dans les jeux de hasard auxquels il s'était momentanément intéressé. Il crut avoir trouvé une règle qu'il appela la *règle des partis* pour calculer avec exactitude ce qui devrait revenir à chacun des joueurs, si on interrompait la partie et si on répartissait entre eux l'enjeu total en tenant compte des chances de gain que chacun d'eux pourrait avoir à ce moment même. Ainsi, dans l'art. 5, § 9 *bis*, des *Pensées*, il est question de l'usage du triangle arithmétique pour déterminer les partis (au sens de *parts*) qu'on doit faire entre deux joueurs qui jouent en plusieurs parties. — Mais ce qui n'était d'abord chez lui qu'une invention ou une spéculation de mathématicien est devenu finalement un moyen de résoudre la plus haute et la plus difficile des questions morales, celle de la destinée humaine. Comme le dit Havet, dans son *Commentaire des Pensées*, « parce qu'en essayant de déterminer quelques chances du jeu, Pascal avait créé une science nouvelle, celle des hasards, ou, comme nous disons aujourd'hui, des probabilités, le voilà maintenant qui prétend résoudre par cette invention le mystère de sa destinée. L'homme est pour lui un joueur qui joue sur une carte inconnue, laquelle porte avec elle ou le ciel ou l'enfer ou le néant, et Pascal sait s'il faut demander rouge ou noire ». Voici, avec quelques retranchements, le passage des *Pensées*, où se trouve exposé

ce qu'on appelle d'ordinaire le *pari de Pascal* : « Examinons donc ce point : Dieu est ou il n'est pas. Mais de quel côté pencherons-nous? La raison n'y peut rien déterminer. Il y a un chaos infini qui nous sépare. Il se joue un jeu à l'extrémité de cette distance infinie où il arrivera croix ou pile... Ne blâmez donc pas de fausseté ceux qui ont pris un choix, car vous n'en savez rien. — Non, mais je les blâmerai d'avoir fait non ce choix, mais un choix..., le juste est de ne point parier. — Oui, mais il faut parier : cela n'est pas volontaire, vous êtes embarqué. Lequel prendrez-vous donc? Voyons ce qui vous intéresse le moins. Vous avez deux choses à perdre, le vrai et le bien, et deux choses à engager, votre raison et votre volonté, votre connaissance et votre béatitude; et votre nature a deux choses à fuir, l'erreur et la misère. Votre raison n'est pas plus blessée en choisissant l'un que l'autre, puisqu'il faut nécessairement choisir. Voilà un point vidé, mais votre béatitude? Pesons le gain et la perte en prenant croix que Dieu est. Estimons ces deux cas : si vous gagnez, vous gagnez tout; si vous perdez, vous ne perdez rien. Gagez donc qu'il est sans hésiter. » Ainsi, la foi religieuse, la foi chrétienne devient, dans ce raisonnement, la conséquence d'un pari. Pascal prévoit d'ailleurs les objections ou plutôt les résistances de son interlocuteur supposé, car il lui fait dire : « Oui, mais j'ai les mains liées et la bouche muette ; on ne me relâche pas et je suis fait d'une telle sorte que je ne puis croire. Que voulez-vous donc que je fasse? » Et alors vient cette amère réplique : « Il est vrai, mais apprenez au moins votre impuissance à croire, puisque la raison vous y porte, et que néanmoins vous ne le pouvez. Vous voulez aller à la foi et vous n'en savez pas le chemin ; vous voulez vous guérir de l'infidélité et vous n'en savez pas le remède ; apprenez de ceux qui ont été liés comme vous et qui parient maintenant tout leur bien, ce sont gens qui savent ce chemin que vous voudriez suivre et guéris d'un mal dont vous voudriez guérir. Suivez la manière dont ils ont commencé : c'est en faisant tout comme s'ils croyaient, en prenant de l'eau bénite, en faisant dire des messes, etc.; naturellement même cela vous fera croire et vous abêtira. — Mais c'est ce que je crains. — Et pourquoi? Qu'avez-vous à perdre? » Bayle a rappelé à ce propos un passage de Lactance où l'auteur chrétien affirme que « le parti le plus raisonnable entre deux opinions douteuses et dans l'attente d'un événement incertain, c'est d'adopter celle qui nous donne des espérances plutôt que celle qui n'en donne pas », et il en conclut qu'il faut croire aux promesses de la religion chrétienne bien qu'il n'y ait pas de preuve possible de leur vérité. Il aurait pu aussi rappeler le καλὸς κίνδυνος de Platon au sujet de l'immortalité de l'âme. Mais c'est surtout de notre temps que l'on a repris l'argument du pari, sinon sous la forme que Pascal lui avait donnée, du moins dans son fond essentiel, et on l'a fait servir à démontrer (si toutefois on peut employer ce mot en telle circonstance) non plus une religion positive, mais certaines théories métaphysiques ou morales, telles que la liberté, l'existence de Dieu, la réalité du devoir, la vie future, etc. M. Renouvier, M. William James et d'autres encore ont vu là toute une méthode nouvelle, la méthode morale, seule capable de mettre un terme aux énervantes oscillations du scepticisme. — Ainsi la question du pari intéresse non seulement la logique, mais encore la métaphysique et la morale. Peut-être serait-elle aussi susceptible d'intéresser la psychologie; on remarque, en effet, chez certains individus, peut-être même chez certaines races, une extrême propension naturelle à faire des paris, et il y aurait sans doute lieu d'en rechercher la nature et l'origine. On la verrait, croyons-nous, se résoudre dans ces deux éléments principaux : amour du risque ou du danger, amour de la contradiction et de la lutte. E. BOIRAC.

II. SOCIOLOGIE (V. JEU, t. XXI, p. 148, et COURSE, t. XIII, pp. 159 et 160).

III. DROIT CIVIL. — Le *pari* est un contrat aléatoire entre deux ou plusieurs personnes qui, se trouvant en désaccord sur l'existence ou la possibilité d'un événement ou d'un fait, s'engagent mutuellement à payer une somme déterminée à celle d'entre elles dont la prévision aura été réalisée. La loi ne donne pas d'action pour la dette née du pari (art. 1905 du C. civ.), ce n'est même pas une obligation naturelle pouvant être l'objet d'une novation ou d'un cautionnement. Cependant le perdant ne peut, dans aucun cas, répéter ce qu'il a payé volontairement, à moins qu'il n'y ait eu de la part du gagnant vol, supercherie ou escroquerie (art. 1967 du C. civ.). Le *pari* est l'objet de la même défaveur que les *jeux de hasard*. Les jeux d'*adresse*, au contraire, encouragés par le législateur, donnent naissance à une obligation civile. Il en est de même du *pari* sur les courses de chevaux quand il intervient entre propriétaires et éleveurs ; mais cette faveur ne saurait être étendue aux témoins de la course. Le pari qui intervient entre eux est assimilable à un jeu de hasard au point de vue du droit civil, sans préjudice des dispositions de l'art. 410 du C. pén. et de l'art. 2 de la loi du 2 juin 1891 sur la tenue des agences de paris aux courses. BOUCHON.

PARIA (V. INDE, t. XX, p. 679).

PARIA. Presqu'île sise au N.-E. du Venezuela et séparant de la mer des Antilles au N. le golfe de Paria au S. Elle est formée par une pittoresque chaîne de montagnes qui s'avance d'O. en E. vers l'île de la Trinité, en face de laquelle elle projette le cap de Punta Pañas. Entre ce cap et l'île, le détroit des Bocas de Dragos joint à la mer des Antilles le golfe de Paria, lequel communique au S. de l'île avec l'Océan par la Boca del Soldado ou Bouche du Serpent.

PARIAGE (Anc. dr.) (V. COSEIGNEUR).

PARICINE (Chim.) (V. BÉBÉÉRINE).

PARIÉTAIRE (Bot.). Genre d'Urticacées-Pariétariées, composé d'herbes ou d'arbrisseaux à feuilles alternes, triplinerves, à fleurs axillaires polygames, propres aux régions froides et tempérées du globe. Dans les fleurs hermaphrodites, le réceptacle est convexe avec 4 sépales et 4 étamines superposées, à anthères biloculaires, introrses : l'ovaire, supère, est uniloculaire et uniovulé et surmonté d'un style grêle, à sommet en goupillon, caduc; dans les fleurs femelles, le calice est gamosépale; dans les fleurs mâles, il est dialysépale Le fruit est un akène droit ovoïde, contenant une graine orthotrope. L'espèce type, *P. officinalis* L. (*P. diffusa* M. K., *P. judaica* DC.), appelée vulgairement *Pariétaire*, *Opératoire*, *Cassepierre*, *Epinard de muraille*, *Espargoule*, *Perce-muraille*, etc., est une mauvaise herbe vivace, velue, commune sur les vieux murs, dans les décombres, le long des haies, dont les anciens faisaient un grand usage comme dépurative et surtout diurétique et qu'ils considéraient comme une panacée des chutes ou plutôt de leurs effets. Elle renferme une forte proportion de nitre, et, selon Blanche, plus de soufre qu'aucune autre plante ; elle est dépourvue d'odeur, mais a une saveur âpre et saline. La Pariétaire est laxative, sudorifique et diurétique, et ses propriétés sont utilisées dans les phlegmasies, les épanchements séreux, la lithiase, les catarrhes des voies urinaires, etc. Le suc se prescrit à la dose de 80 à 100 gr.,



Pariétaire (*Parietaria officinalis* L.). Rameau florifère et fruit.

mais il est préférable de se servir d'une infusion à 15 °/₀₀. Avec la plante triturée, on fait des cataplasmes émollients bons contre les brûlures, les fissures à l'anus, les phlegmons, furoncles, etc. — Le *P. arborea* est devenu le type du genre *Gesmoninia* et le *P. Soleirolii* de Corse, le type du genre *Helxine*. — La *Pariétaire d'Espagne* n'est autre que la *Pyrèthre* (V. ce mot). Dr L. Hn.

PARIÉTAL. *Os pariétal.* Os pair, quadrilatère, placé sur les parties latérales du crâne, articulé par son bord supérieur avec son congénère avec lequel il forme la suture interpariétale, par son bord inférieur avec l'écaille du temporal et la grande aile du sphénoïde, par son bord antérieur avec le frontal et par son bord postérieur avec l'occipital. Sa face externe est bombée et fait saillie en bosse à son centre (*bosse pariétale*); sa face interne est concave (*fosse pariétale*) et traversée par des sillons vasculaires dont l'ensemble a été comparé aux nervures d'une feuille de figuier.

Trou pariétal. Petit trou creusé près de l'angle postéro-supérieur de l'os pariétal. Il donne passage à une veine émissaire.

Fontanelle pariétale. Fontanelle exceptionnelle qu'on a rencontrée entre les deux trous pariétaux. Chez les quadrupèdes, les deux os pariétaux sont soudés de bonne heure en une pièce unique formant la calotte du crâne qui a la forme d'une carène. Ch. Debierre.

PARIEU (Marie-Louis-Pierre-Félix Esquirou de), homme politique et économiste français, né à Aurillac le 13 avr. 1815, mort à Paris le 9 avr. 1893. Fils de *Jean-Hippolyte* (1791-1876), qui le remplaça comme député bonapartiste du Cantal de 1852 à 1869, il devint avocat à Riom, fut élu député à la Constituante de 1848, où il vota avec la gauche modérée; réélu à la Législative, il fut ministre de l'instruction publique du 31 oct. 1849 au 13 févr. 1851, au moment où fut votée la fameuse loi du 15 mars 1850, qui abolit le monopole universitaire au profit du clergé. Rallié au parti clérical et bonapartiste, il fut après le Deux Decembre nommé président de la section des finances du Conseil d'Etat et, de 1855 au 2 janv. 1870, vice-président de cette assemblée; dans le ministère Ollivier, il eut rang de ministre présidant le Conseil d'Etat. En 1876, il reparut comme sénateur du Cantal; mais ne fut pas réélu en 1885; il avait voté avec le parti bonapartiste. Les principaux ouvrages de Parieu sont: *Traité des impôts* (1852-64, 5 vol. in-8; 2e éd., 1866-67, 4 vol.); *Principes de la science politique* (1870; 2e éd., 1875); *la Politique monétaire en France et en Allemagne* (1872); *Histoire de Gustave-Adolphe* (1875, in-18). Il fut élu en 1856 membre de l'Académie des sciences morales.

PARIGI (Jules), architecte et graveur florentin, mort en 1635. Admis dans l'intimité du grand-duc de Toscane, Cosme II, il lui donna des leçons de dessin et d'architecture militaire, et acquit bientôt, comme professeur, une brillante renommée : sa maison était une véritable académie où l'on venait apprendre de lui les mathématiques, la perspective, l'architecture et le dessin. Comme architecte, on lui doit plusieurs beaux édifices de Florence, la villa *Poggio imperiale*, le palais Manetti et le couvent des Augustins. Habile graveur, il exécuta à l'eau-forte, avec un rare bonheur, diverses planches qui furent très admirées, telles que la *Vue de la flotte des Argonautes* et les cinq *Intermèdes de la comédie de la Flora*. Il s'occupa aussi de sculpture, non sans succès. — Son fils, *Alfonso*, mort en 1656, fut, lui aussi, un architecte de mérite; il se rendit principalement célèbre par les travaux de réfection du palais Pitti. G. C.

PARIGNARGUES. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Saint-Mamert; 254 hab.

PARIGNÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (N.) de Fougères; 1.140 hab.

PARIGNÉ. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. (O.) de Mayenne; 476 hab.

PARIGNÉ-l'Évêque. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. (3e) du Mans; 3.213 hab. Stat. du chem. de fer du Mans à la Chartre. Carrière de pierre, meulière et de tuffeau. Source ferrugineuse. Four à chaux; briqueterie. Fabrique de toile. Eglise romane. Dans le cimetière, chapelle sépulcrale et lanterne des morts du xiie siècle.

PARIGNÉ-le-Pôlin. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de La Suze; 624 hab.

PARIGNY. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Perreux; 335 hab.

PARIGNY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët; 1.192 hab.

PARIGNY-la-Rose. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Varzy; 110 hab.

PARIGNY-les-Vaux. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Pougues; 1.002 hab. Vins rouges renommés. Commerce de bois. Eglise du xiie siècle. Château de Bizy du xviiie siècle.

PARIMA (Sierra). Ce nom, étendu jadis à tout le massif montagneux qui s'élève au S. de la Guyane et que contournent l'Orénoque, le rio Negro et l'Essequibo, a été limité aux montagnes du S.-O. de ce massif riveraines du cours supérieur de l'Orénoque : Sierra Maragnaca (2.508 m.), Duida (2.475 m.), Massichi (2.258 m.); elles se prolongent au N.-E. par la sierra de Pacaraima à l'extrémité orientale duquel culmine le Roraima (2.600 m.). Les sierras Parimas et Pacaraima, qui séparent le Venezuela du Brésil, occupent l'emplacement du fabuleux Eldorado.

PARINARI (*Parinari* Aubl.). Genre de Rosacées-Chrysobalanées, composé d'une trentaine d'arbres des pays tropicaux de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Australie, à feuilles alternes, persistantes, à fleurs groupées en cymes composées et pourvues de bractées. Les fleurs sont hermaphrodites, irrégulières, à réceptacle concave, dont les bords portent 4-5 sépales et 10 étamines ou des étamines en nombre indéfini. L'ovaire, uniloculaire et biovulé, est partagé en 2 logettes par une fausse cloison centripète. Le fruit est une drupe, les graines sont exalbuminées et l'embryon est charnu. — Les fruits du *P. montana* Aubl., du *P. campestris* Aubl., de la Guyane, et du *P. excelsa* Sab. (les *Rough-skinned* ou *Gray Plums* des Anglais) sont comestibles, et en même temps, plus ou moins laxatifs. Au Sénégal, on extrait de l'embryon du *P. Senegalensis* Perr. une huile, excellente à l'état frais, mais qui a l'inconvénient de vite rancir. Dr L. Hn.

PARINI (Giuseppe), poète italien, né à Bosisio, près du lac de Côme, le 23 mai 1729, mort à Milan le 15 aout 1799. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut, à l'âge de douze ans, placé dans un séminaire dirigé par les barnabites. Sa jeunesse fut pénible; il dut, pour vivre, donner des leçons et même copier des actes notariés. S'étant fait connaître par quelques vers, il fut introduit par Passeroni dans l'Académie des *Trasformati*, où il eut pour collègues Verri et Beccaria. Ordonné prêtre en 1754, il exerça les fonctions de précepteur dans plusieurs familles nobles de Milan, notamment chez les Borromeo, Serbelloni, Imbonati et d'Adda. En 1769, l'Université de Parme, réorganisée par du Tillot, chercha à l'attirer dans son sein; mais il fut retenu à Milan par la protection du ministre Firmian, qui lui offrit de collaborer à la *Gazette* (officielle) *de Milan*. Il ne conserva que peu de temps ces fonctions; vers 1770, Firmian le fit nommer professeur d'éloquence aux écoles palatines dirigées par les jésuites; puis, l'ordre ayant été supprimé, on lui confia (1773) la chaire d'éloquence et des beaux-arts à l'Académie de Brera. Lors de la création de la République Cisalpine (1797), il fit partie de la commission municipale présidée par le général Despinoy; mais, froissé par les allures arrogantes de celui-ci, il ne tarda pas à se démettre de ses fonctions. La restauration autrichienne (avr. 1799) allait peut-être le priver de sa chaire quand il mourut.

L'œuvre capitale de Parini est le poème du *Jour* (*il Giorno*), divisé en quatre parties publiées séparément.

L'auteur s'y représente comme le précepteur d'un jeune noble milanais, auquel il enseigne l'art de vivre selon la mode. Cette fiction, heureusement vite perdue de vue, est assez peu réussie, car ce personnage apparaît moins comme conseiller que comme spectateur; le poème consiste, en somme, en une série de tableaux où sont représentés, avec un sérieux affecté, les principaux moments de la vie oisive et frivole, qui était alors celle de l'aristocratie italienne, le lever, la toilette, le dîner, la promenade au Corso, la soirée. La monotonie de cette description est atténuée par l'introduction d'épisodes spirituellement traités : l'invention du tric-trac et de la poudre de riz, l'allégorie de l'Hymen et de l'Amour, la grandeur et la décadence du canapé, la Chienne battue, etc. Par le contraste entre la frivolité du sujet et l'élévation du style, le *Jour* rappelle le *Lutrin* ou la *Boucle de cheveux enlevée;* par l'âpreté de l'ironie, il serait plus comparable, au moins en certains passages, aux pamphlets de Swift et de Voltaire. Les critiques italiens y louent la parfaite élégance du style, une absolue maîtrise de la langue et de la versification, insuffisante parfois à tempérer la fatigue qui naît de la monotonie du sujet et de l'emploi trop constant de l'ironie; néanmoins, quelle que soit la valeur littéraire de l'œuvre, celle-ci a surtout une importance capitale dans l'histoire morale et sociale de l'Italie. De Sanctis (*Nuovi saggi critici*, p. 202), qui l'appelle « le premier homme de l'Italie nouvelle », Guerzoni, qui fait de lui le principal moteur du *terzo rinascimento*, vont peut-être un peu loin; il faut reconnaître toutefois que Parini a été l'un des premiers à protester contre l'abaissement moral de l'Italie d'alors et à essayer de l'en relever : ce ne sont pas seulement, en effet, les travers des Sigisbées et des petits-maîtres qu'il ridiculise, c'est toute la frivolité, le vide, la corruption de la vie aristocratique qu'il met à nu; il y a même çà et là, comme dans l'épisode de la *Vergine cuccia* par exemple, des accents amers que Beaumarchais n'eût pas désavoués. — Parmi les autres œuvres en vers de Parini (*Canzonette*, cantates, pastorales, etc.), les *Odes* sont seules dignes d'être mentionnées : elles traduisent, avec moins de verve mais plus d'élévation, les mêmes préoccupations que le *Giorno;* elles nous montrent en Parini un poète honnête homme qui fait de la prédication de la morale civique le but suprême de son art. Ces *Odes*, savamment construites, fortement et élégamment écrites, sentent parfois un peu l'effort; Parini ne s'y montre point, comme on l'a soutenu, un précurseur des romantiques, dont il n'a ni la poignante mélancolie, ni les grands coups d'aile; il marque plutôt un retour aux traditions classiques, à l'imitation d'Horace, de Pétrarque et des grands modèles du *Quattrocento*, trop négligés par les Arcadiens et les disciples de Frugoni. — Parini a laissé, en outre, d'assez longs ouvrages en prose qui n'ajoutent rien à sa gloire : ce sont des *Eloges* académiques, un *Dialogue sur la noblesse*, qui est comme l'exposition théorique des idées dont le *Giorno* est la mise en œuvre dramatique, et un traité, *Dei principii delle belle Lettere*, où on est étonné de voir sous la plume d'un si grand poète des idées si surannées et si banales. — Parini, qui avait publié isolément les deux premières parties de son poème (*il Mattino*, Milan, 1763; *il Mezzogiorno*, ibid., 1765), refusa de publier lui-même les deux dernières, auxquelles les événements politiques avaient enlevé toute actualité; elles parurent après sa mort dans l'édition complète de ses œuvres, donnée par Reina (Milan, 1801-6, 6 vol. in-8). Depuis, les éditions du *Giorno* et des *Odes* ont été nombreuses; il faut citer notamment celles de Bramieri (Parme, 1805), de Colonnetti (Milan, Classici, 1841), de Cantù (V. Bibl.); de Giusti (Florence, 1856); de Salveraglio (Bologne, 1881), de Finzi (Turin, 1884), de Borgognoni (Vérone, 1892), de Valmaggi (Turin, 1897); mais il faut accorder une mention spéciale à l'édition récente, la seule vraiment critique, de G. Mazzoni (Florence, 1897). A. Jeanroy.

Bibl. : Reina, *Vita*, dans l'édition citée plus haut. — Cantu, *l'Abate Parini e la Lombardia nel secolo passato* (avec édition du *Giorno;* Milan, 1854). — De Sanctis, *G. Parini*, dans *Nuovi saggi critici;* Naples, 1870. — G. Guerzoni, *Il terzo rinascimento;* Palerme, 1874, et Padoue, 1876. — R. Dumas, *Parini, sa vie, ses œuvres, son temps;* Paris, 1878. — D. Gnoli, *Questioni pariniane*, dans *Studi letterari;* Bologne, 1882. — Agnelli, *Precursori ed imitatori del Giorno;* Bologne, 1888. — G. Carducci, *Storia del Giorno;* Bologne, 1872. — Del Lungo, *Parini*, dans *Pagine letterarie;* Florence, 1893. — Butti, *Studi Pariniani;* Turin, 1895. — E. Bertana, *Il Parini, tra i poeti giocosi del settecento*, dans *Giornale Storico, Supplemento I*, 1898.

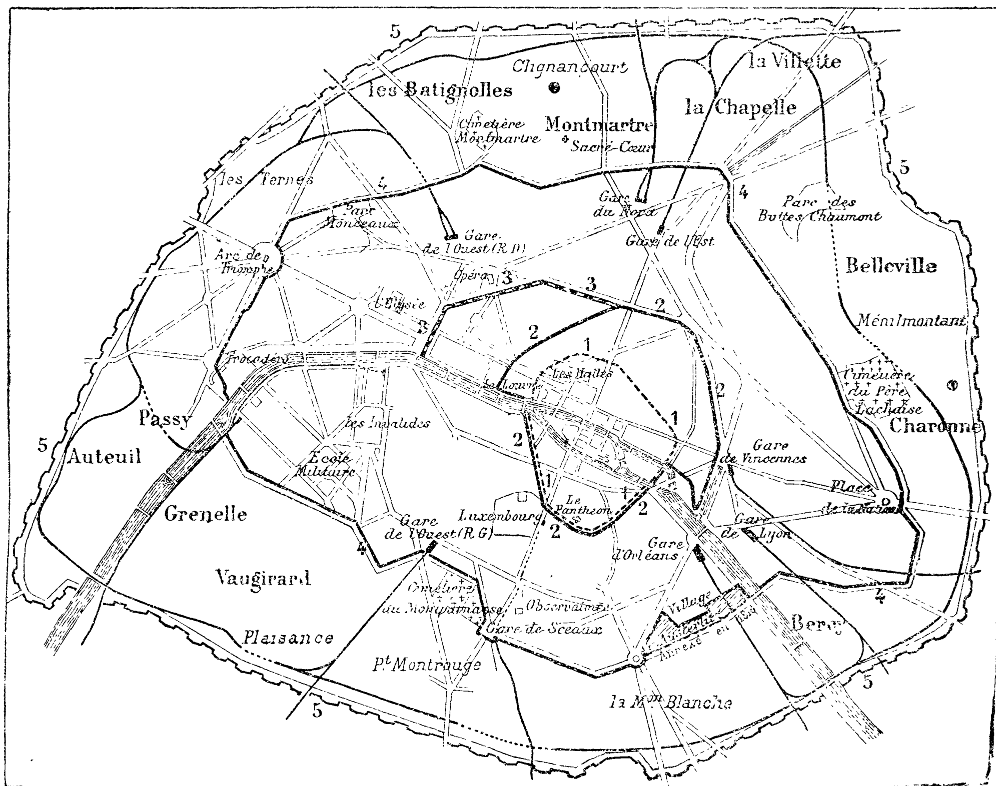
PARIS (*Lutetia, Parisii, Parisius*). **I. Données géographiques.** — Capitale de la France et ch.-l. du dép. de la Seine. Il est situé par 48° 50′ 49″ N. de lat. et 0° de long. (ou 2° 20′ 15″ E. du méridien de Greenwich), sur les deux rives de la Seine, à 372 kil. en amont de son embouchure, et son alt. varie entre 25 m. (au niveau de la Seine, pris au Point-du-Jour) et 129 m. (à la butte Montmartre). Après la butte Montmartre, les principales hauteurs de la ville sont : au N., celles de Charonne et Ménilmontant (Père-Lachaise), de Belleville et la Villette (parc des Buttes-Chaumont, 101 m.) et de Passy (Trocadéro); au S., celles de la montagne Sainte-Geneviève (Panthéon), de la Maison-Blanche (butte aux Cailles) et de Montsouris; on y remarque comme dépressions les plaines de Vaugirard et de Grenelle dans la partie méridionale. Au point de vue de la constitution géologique du sol, il est à noter tout d'abord qu'une grande partie de la ville, soit une zone de 2 kil. et demi à 3 kil. occupant les deux rives du fleuve, a été bâtie sur un sol d'alluvions modernes, de sables et graviers anciens. Dans cette zone, les terrains tertiaires pénètrent au S. comme au N.; le calcaire grossier moyen et inférieur constitue l'étage principal de tout le terrain tertiaire parisien. Il faut signaler ensuite le calcaire grossier supérieur (notamment à Vaugirard), l'argile plastique (à Vaugirard également, à Passy et Auteuil), le travertin de Saint-Ouen, les sables de Fontainebleau (dont est formée la butte Montmartre), les sables et grès de Beauchamp et le gypse et ses marnes (au N.); les collines qui s'élèvent au-dessus de la ville renferment le meilleur plâtre connu, et la facilité avec laquelle les carrières parisiennes ont pu être exploitées a été une des grandes causes de la magnificence architecturale de Paris.

Climatologie. — Paris se trouve placé à la limite de deux climats, le climat continental avec pression élevée en hiver et basse en été et le climat marin où les conditions sont inverses; le premier régime prédomine à Paris en hiver, le second en été. Depuis près d'un siècle d'observations, la plus haute température a été de + 38°,4, le 9 juil. 1874, et la plus basse de — 23°,9, le 10 déc. 1879, ce qui donne un écart de 62°,3. Mais la température moyenne est de 10°,7. Les congélations importantes de la Seine ne sont pas rares et l'on en peut compter vingt environ en un siècle; avec celui de 1879-80, au cours duquel la Seine fut prise pendant vingt-cinq jours, l'hiver de 1890-91 a été particulièrement remarquable, puisque dans le voisinage de la ville la gelée a pénétré dans le sol jusqu'à 1 m. de profondeur; en 1895, pour la première fois, un embâcle s'est produit sur la Seine à la fin de l'hiver, du 10 au 24 févr. A Paris, on constate l'existence de brouillards pendant 1/6e du temps des mois d'hiver, les gelées blanches s'observent dès septembre et jusqu'en juin, la neige est surtout fréquente en janvier et les orages intenses en juin principalement. Des brumes flottantes recouvrent assez souvent Paris d'un voile ayant de 400 à 600 m. d'épaisseur; la banlieue N.-E. étant occupée par de très nombreuses usines, lorsque soufflent les vents N.-E., la majeure partie de la ville est chargée de brumes épaisses; mais on compte chaque année une centaine de jours durant lesquels l'atmosphère est très claire. La moyenne barométrique est de 755 millim.; les extrêmes se sont produits en 1821 : 713mm20 (le 24 déc.) et 780mm90 (le 6 févr.). Pour la pluie, la moyenne de la hauteur annuelle est de 565 millim. Au point de vue pluviométrique, l'année se divise en deux

périodes : l'une, de décembre à avril, dans laquelle la quantité de pluie est plus petite que la proportion régulière ; l'autre, de mai à novembre, où c'est l'inverse; il pleut près de deux cents jours par an. Les observations météorologiques sont recueillies par l'Observatoire de Paris et par ceux de Montsouris, de la tour Eiffel, de la tour Saint-Jacques et du parc Saint-Maur ; et elles sont consignées dans les *Annuaires de la Société météorologique de France* (jusqu'en 1880), puis dans les *Annales du Bureau central météorologique* et les *Annuaires* de Montsouris. De son côté, le service hydrométrique du bassin de la Seine publie annuellement ses observations. Depuis un siècle, la plus forte crue de la Seine a été celle de l'année 1807 (le 3 mars) : 6m,70 au pont de la Tournelle et, par contre, les eaux sont descendues, le 7 sept. 1858, à 0m,80 au-dessous du zéro du pont d'Austerlitz. En résumé, le climat parisien est fort agréable et, malgré sa variabilité, il est très sain.

Superficie. — Elle est de 7.802 hect. bien moins considérable que celle de Londres (comté) dont elle n'est que le quart environ. Son périmètre a 36 kil. ; la longueur est d'environ 12 kil. (de l'E. à l'O.) et la largeur (du N. au S.) d'environ 9 kil.

II. Histoire politique et générale. — *Des origines au* v*e siècle*. La première mention qu'on trouve de Paris est dans les *Commentaires* de César qui le désigne sous le nom de *Lutetia*. Lutèce était la *civitas* des Parisii, dont le territoire dépassait un peu les limites du dép. actuel de la Seine, et l'île, dite maintenant de la Cité, où elle existait, était alors plus petite, des îlots voisins n'y ayant pas encore été rattachés. A l'arrivée de César, les Parisiens étaient



Plan indiquant les agrandissements de Paris : 1, enceinte de Philippe-Auguste (1190) ; 2, enceinte de Charles V (1370 environ) ; 3, enceinte bastionnée des XVIe-XVIIe siècles ; 4, mur d'enceinte de la fin du XVIIIe siècle ; 5, enceinte fortifiée du milieu du XIXe siècle.

depuis peu devenus absolument indépendants des Sénons. César, en 53 av. J.-C., réunit dans Lutèce la première assemblée générale des Gaules. Lors du soulèvement de l'an 52, ce fut dans la bataille livrée près de cette ville que périt le chef gaulois Camulogène. On sait mal quel fut le régime municipal de Lutèce sous la domination romaine; c'est sur la rive gauche de la Seine que les faubourgs se développèrent d'abord. Le plus ancien monument de Paris, les arènes (V. Arène, fig. 1), dont on a retrouvé les restes rue Monge, date du Ier ou du IIe siècle. A la fin du IIIe siècle, Constance Chlore se fit construire dans ces faubourgs un palais qui fut son séjour de prédilection : le palais dit des Thermes (peut-être à tort) que l'empereur Julien agrandit. Un camp permanent, entouré de murs très épais, occupait l'emplacement actuel du bas de la rue Soufflot. Vers l'an 400, la ville, qui faisait partie de l'ancienne province de Celtique, fut englobée dans la 4e Lyonnaise. C'est au IIIe ou IVe siècle que le nom du peuple fut substitué au nom de la ville même et que Lutèce devint Paris. Un concile important se tint à Paris en 360.

La première enceinte (406[??]-1000[??]). On assigne généralement comme date l'année 406 environ à l'enceinte fortifiée que les Gallo-Romains établirent tout autour de l'île de la Cité et dont on a plusieurs fois retrouvé des restes, notamment en 1898. Vers le milieu du ve siècle, sans doute, le siège de l'église de Paris fut établi dans le temple de Jupiter de l'île de la Cité, et bientôt deux églises s'élevèrent sur son emplacement, Saint-Etienne et Notre-Dame, qui possédèrent successivement la chaire épiscopale. C'est à cette époque que se place dans l'histoire de Paris la légende de sainte Geneviève dont on a fait la patronne de cette ville. Clovis n'entra dans Paris qu'en 497 ; il en fit sa capitale en 508, comme il résulte d'un texte de Grégoire de Tours que l'on a bien des fois cité. Les rois mérovingiens qui se succédèrent à Paris résidèrent, tantôt dans le palais de Julien, tantôt dans celui de la Cité, ancien

palais proconsulaire. Lors du partage de 567, Paris fut laissé dans l'indivision et servit de limite entre plusieurs *pagi* dont un est le *pagus Parisiacus* ou Parisis. Deux abbayes, devenues rapidement célèbres, furent fondées sur la rive gauche, l'une, Saint-Pierre et Saint-Paul, qui s'appela bientôt Sainte-Geneviève, par Clovis Ier, l'autre, Saint-Vincent, peu après dénommée Saint-Germain des Prés, par Childebert Ier. On attribue une assez haute antiquité également à l'établissement de l'Hôtel-Dieu. Mais Paris qui avait grandi en même temps que le pouvoir des Mérovingiens participa à leur décadence; de la fin du viie siècle à celle du ixe siècle, il est assez délaissé, et, sous les premiers Carolingiens, il n'est souvent que la capitale d'un fief, le comté de Paris. Mais ses comtes devinrent rois; il n'y eut plus que des vicomtes. Paris eut à souffrir des ravages des Normands en 845, 856 et 861. Le siège qu'ils lui firent subir en 885-86 est le premier qui soit célèbre. (V. NORMANDS, t. XXV, p. 51). Dès le ixe siècle, les écoles de la cathédrale Notre-Dame étaient très célèbres. Aussitôt que furent passés les dangers des invasions normandes, les faubourgs de Paris se développèrent définitivement.

La deuxième enceinte (1000[??]-1190). La date de la deuxième enceinte est, elle aussi, très incertaine; elle appartient au xie ou même au xe siècle; on la place parfois vers l'année 1020. Cette enceinte, dite souvent des Capétiens, se composait de deux demi-cercles partant de l'extrémité orientale de l'île de la Cité et aboutissant un peu en avant de l'extrémité occidentale. Mais on en recule parfois aussi la construction jusqu'au règne de Louis VI, soit jusqu'au commencement du xiie siècle. Ce fut Louis VI qui fonda l'abbaye de Saint-Victor, et l'on sait à quel point Guillaume de Champeaux, qui professa dans cette abbaye, son disciple Abélard et leurs successeurs contribuèrent à donner alors à Paris un éclat littéraire. Saint-Germain-l'Auxerrois était de même un foyer d'études. Le prieuré de Saint-Martin des Champs avait été fondé au siècle précédent par le roi Henri Ier. Paris participe en même temps au mouvement architectural, puisque sa cathédrale fut reconstruite vers 1115 et que l'église actuelle fut commencée sous le règne suivant, en 1163, grâce à l'initiative de l'évêque Maurice de Sully. Louis VI est également le roi qui éleva l'église de Saint-Jacques la Boucherie. Les marchands de l'eau de Paris sont pour la première fois mentionnés dans un document certain sous le règne du même roi qui leur abandonna un droit de 60 sous levé au moment des vendanges sur chaque bateau chargé de vins venant à Paris (1121). L'administration municipale n'était représentée alors que par des confréries marchandes qui défendaient les intérêts du peuple. Il y avait déjà un agent du roi qui portait le nom de prévôt de Paris; le premier qu'on connaisse est Etienne, prévôt en 1060; on ne trouve plus alors de vicomtes de Paris, et la prévôté et la vicomté de Paris apparaissent réunies; l'expression « prévôté et vicomté » subsista jusqu'à la fin de l'ancien régime; elle s'appliquait à Paris et à sa banlieue et à une partie des territoires actuels des dép. de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne; le prévôt de Paris avait rang de premier bailli. Sous Louis VII (1170), la corporation des marchands de Paris ou hanse parisienne obtient la confirmation de ses privilèges, notamment du monopole des transports entre Paris et Mantes et du droit de justice sur les gens qu'elle emploie. C'est lentement, grâce à la bienveillance qui lui est témoignée par le roi, que cette corporation se transforme en municipalité. Paris n'eut cependant jamais de charte communale; il rentre dans le groupe des villes dites de bourgeoisie.

La troisième enceinte (1190-1370). Dans l'histoire de la ville de Paris, le nom de Philippe-Auguste est attaché à plusieurs grands travaux. De 1190 à 1210 pour la rive droite et de 1211 à 1220 pour la rive gauche, ce roi fit établir une nouvelle enceinte fortifiée flanquée de 100 tours rondes et percée de 20 portes ou poternes; partant du château du Louvre, elle englobait l'église actuelle de Saint-Eustache, coupait en deux le quartier du Marais, puis la Seine entre l'île Notre-Dame et l'île aux Vaches, englobait aussi Sainte-Geneviève, traversait la rue Saint-Jacques et laissant en dehors l'abbaye de Saint-Germain des Prés revenait aboutir en face du Louvre. Ses tours les plus connues sont la tour Hamelin, dite ensuite tour de Nesle (V. NESLE [Tour de], t. XXIV, p. 970), qui était située là où s'élève l'Institut, et, à l'autre extrémité de la rive gauche, la Tournelle. On a retrouvé des vestiges de cette enceinte, et il en subsiste encore des tours, notamment dans une cour du Mont-de-Piété, dans la cour du Commerce, rue Dauphine et rue Guénégaud. Paris renfermait au xiiie siècle 33 paroisses et 220 rues; il se subdivisait en Outre-Grand-Pont ou Ville au N., Cité au centre, Outre-Petit-Pont ou Université au S. Philippe-Auguste fit commencer les premiers travaux de pavage, construire des halles, ainsi qu'un grand cimetière (celui des Innocents) et installer des fontaines publiques. En 1204, il fit édifier aux portes de la ville un château fort, le Louvre. L'Université obtint de lui d'être désormais soumise, non plus à la juridiction du prévôt de Paris, mais à celle de l'Eglise. De nombreux collèges furent fondés dès le xiiie siècle. Paris avait déjà une population d'environ 100.000 hab. Sous saint Louis, la prospérité de la capitale s'accrut encore. De son règne datent l'édification de la Sainte-Chapelle, la fondation de l'hospice des Quinze-Vingts et des églises des Franciscains ou Cordeliers et des Dominicains ou Jacobins, enfin la création de la Sorbonne. D'après une théorie récente, le remplacement du prévôt-fermier de Paris par un garde royal de la prévôté ne serait pas une innovation due, vers 1258, à saint Louis; la réforme ne consista que dans la suppression de l'affermage. C'est dans les dernières années du même règne, en 1263, qu'on trouve la première mention d'un prévôt des marchands, Evreux de Valenciennes. Ce prévôt, sorte de maire, était assisté de 4 échevins (V. BUREAU DE LA VILLE, t. VIII, p. 455) et de 24 conseillers, tous électifs. La corporation des marchands de l'eau, qui jouait un rôle commercial prépondérant, paraît s'être transformée en municipalité au commencement du xiiie siècle, en 1220. Mais la prévôté des marchands était surtout alors une juridiction. On possède un recueil de ses sentences remontant à 1268. Cette juridiction n'était pas, du reste, uniquement commerciale; le prévôt de Paris la reconnaissait compétente pour toutes les matières visées par la coutume de Paris. Enfin les actes de donation pouvaient aussi être enregistrés par la prévôté. Les intérêts du pouvoir central étaient représentés auprès d'elle par un officier appelé clerc ou procureur du roi. En tant que municipalité, la prévôté s'occupe des fortifications, des fontaines et distributions d'eau, des ponts, du pavage, des hôpitaux et des établissements de bienfaisance. Tandis que le prévôt ou les prévôts de Paris, car jusqu'à Etienne Boileau il y en eut souvent deux à la fois, siégeaient au Grand-Châtelet (V. CHÂTELET [Grand]), la municipalité de Paris se réunissait dans ce qu'on appelait le Parloir aux bourgeois. Très vraisemblablement, le premier parloir municipal fut situé près de Saint-Leufroy et du Châtelet et ne doit pas être confondu avec la maison de la Marchandise de la Vallée de Misère, bureau de perception des bourgeois hansés. Quant à la tour carrée qui, depuis le milieu du xiiie siècle sans doute, s'élevait où se trouve maintenant la rue Soufflot, elle occupait l'emplacement du premier siège présumé de la hanse parisienne, et elle ne servit tout au plus que d'annexe au Parloir des bourgeois. Sous Philippe le Bel, Paris vit principalement la réunion des premiers Etats généraux à Notre-Dame, le supplice des Templiers au terre-plein du Pont-Neuf, les scandales de l'hôtel de Nesle. La royauté, en excellents termes avec la municipalité, s'habitue à compter sur elle pour assurer la marche des services publics et lui demande des subsides. En constatant combien les habitants de Paris durent avoir à souffrir de l'administration financière des rois pendant la première moitié du xive siècle, on

s'explique mieux les événements qui se rattachent à la prévôté d'Etienne Marcel (V. MARCEL [Etienne]). A ne considérer que son rôle d'administrateur, il faut rappeler que ce fameux prévôt fit munir de fossés et de mâchicoulis les remparts de la rive gauche en 1356 et 1358, qu'il veilla au bon entretien de la voie publique, prévint les famines et acheta, pour y installer la municipalité, place de Grève, l'hôtel du Dauphin ou Maison aux piliers (1357). C'est pendant sa prévôté qu'on voit apparaître pour la première fois des quartiniers, cinquanteniers et dizainiers préposés à l'administration de subdivisions territoriales. Les quartiers étaient alors sans doute au nombre de huit : Cité, Université, Grève, Saint-Jacques-la-Boucherie, Sainte-Opportune, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-André-des-Arts, place Maubert.

La quatrième enceinte (1367-XVI[e] siècle.). Charles V fit rebâtir en l'agrandissant la partie septentrionale de l'enceinte fortifiée. Construite entre 1367 et 1383, la nouvelle enceinte englobait le Louvre et ajoutait à Paris le Bourg-l'Abbé, le Temple, le Bourg-Saint-Eloi et une partie du faubourg Saint-Antoine ; il n'en reste qu'un fragment rue de Valois. La forteresse construite devant la porte Sainte-Antoine fut la Bastille, Charles V construisit aussi le couvent des Célestins et l'hôtel Saint-Paul dont il fit sa résidence de prédilection. On lui doit de nombreux travaux d'utilité publique, pour lesquels il fut remarquablement secondé par son prévôt de Paris, Hugues Aubriot : l'établissement du premier égout couvert, de nouveaux ponts, de nouveaux ports. Par suite de la prépondérance du prévôt du roi, la prévôté des marchands ne jouait alors qu'un rôle effacé. En 1382, l'établissement de nouvelles taxes amena la révolte dite des *Maillotins* (V. ce mot), dont le résultat fut la disparition des libertés municipales qui, supprimées en 1383, furent seulement restituées sans doute en 1409, en fait et légalement en 1412. Pendant vingt-six ans, la prévôté des marchands fut tenue en garde par un agent du roi et même, de 1383 à 1389, réunie à la prévôté de Paris. Peu après la fin de ce régime, la grande ordonnance de février 1416 codifiait en 700 articles les règlements de la juridiction de la prévôté des marchands. L'histoire de Paris, au commencement du XV[e] siècle, est surtout dans le récit des luttes des Armagnacs et des Bourguignons, dans celui des excès des Cabochiens. Une épidémie fit un très grand nombre de victimes en 1418. En 1420, Paris commença à subir la domination anglaise. L'assaut donné par Jeanne d'Arc en 1429 échoua, et Henri VI d'Angleterre fut couronné roi de France à Notre-Dame en 1431. Paris fut reconquis sur les Anglais en 1436 et Charles VII y rentra au mois de novembre de l'année suivante. C'est au palais des Tournelles qu'il s'installa. Une réforme de l'Université eut lieu sous son règne. Une ordonnance parue en 1450 est relative au mode d'élection du prévôt des marchands, des échevins et des conseillers. Des lettres de Charles VII, de 1450 également, confirmées par Louis XI en 1461, mirent fin à des désaccords qui étaient perpétuels entre la prévôté des marchands et les marchands de Rouen au sujet de leurs privilèges. Louis XI est le dernier roi qui fit encore de Paris son séjour ordinaire, résidant le plus souvent aux Tournelles. L'imprimerie, dont il permit l'introduction à Paris en 1470, ne tarda pas à y prendre un grand développement. Sous Louis XII, en 1499, les prévôt et échevins furent pour quelques mois remplacés d'office par des personnes que désigna le roi, à la suite de l'écroulement du pont Notre-Dame.

Au XVI[e] siècle, Paris fut le théâtre des guerres de religion. Les supplices de Berquin, d'Etienne Dolet, d'Anne du Bourg eurent lieu, comme des spectacles, place de Grève ou place Maubert. La Renaissance se fit sentir dans la capitale, particulièrement par la création du Collège de France, la reconstruction de l'Hôtel de Ville et celle du Louvre. La première pierre du nouvel Hôtel de Ville fut posée en 1533 ; on n'a pas encore éclairci définitivement le point de savoir si le principal architecte en fut Le Boccador ou Pierre Chambiges ; il ne fut achevé qu'en 1628 (V. HÔTEL DE VILLE DE PARIS, t. XX, p. 296).

La cinquième enceinte (du milieu du XVI[e] siècle au milieu du XVII[e] siècle, puis à 1784). Des travaux de fortifications et d'agrandissement de Paris furent entrepris au milieu du XVI[e] siècle. L'enceinte de la rive droite fut reculée au N.-O., à partir de la porte Saint-Denis, de façon à englober les Tuileries, la butte des Moulins et la butte Saint-Roch ; mais le mur bastionné commencé sous Henri II et continué sous Charles IX ne fut repris qu'en 1633 et terminé en 1636. Au S.-O, une tranchée fut creusée sous Henri II, Charles IX et Henri III ; mais on en connaît mal le tracé ; elle semble avoir suivi à peu près, les touchant presque, les rues actuelles du Bac, de Sainte-Placide et de Notre-Dame des Champs. A la suite de la mort tragique de Henri II (1559), Catherine de Médicis abandonna le palais des Tournelles qui fut démoli et fit construire les Tuileries, puis l'hôtel de Soissons (1572). Après les journées de la Saint-Barthélemy (24, 25 et 26 août 1572) et la formation de la Ligue, la capitale est organisée militairement ; il y a dans la ville 5 circonscriptions ayant chacune un colonel et quatre capitaines et, au point de vue municipal, la direction supérieure est confiée à un conseil, dit conseil des 16, à cause du nombre des quartiers, qui ont alors aussi leurs comités. Paris, qui refuse enfin de donner de l'argent à Henri III, acclame le duc de Guise et se révolte ; c'est la journée des Barricades (12 mai 1588). En fait, la municipalité est vaincue avec le roi, parce que déjà à cette époque elle était passée sous sa dépendance. Le premier siège de Paris, par Henri III, ne dura que quelques jours (30 juil.-16 août 1589), ayant été levé après l'assassinat de ce prince. Le second, commencé par Henri IV le 8 mai 1590, un coup de main sur les faubourgs de la rive gauche, le 1[er] nov. 1589, n'ayant pas abouti, dura jusqu'au 30 août. Paris que défendait le duc de Nemours reçut des renforts, et le siège fut encore une fois levé. Il est célèbre par les privations extrêmes que durent subir les assiégés et même par ses horreurs ; on aurait fait une sorte de pain avec les os des cadavres, et des mères en auraient été réduites à manger leurs enfants morts de faim. Henri IV, qui ne put surprendre Paris ni le 10 sept. 1590, ni le 20 janv. 1591, à la journée dite des Farines, n'entra dans la capitale que le 22 mars 1594 à la suite d'une convention. Pendant qu'il luttait contre les protestants, Paris n'avait pas cessé d'être agité par la faction des 16 et par les dissensions des partis politiques. Sous Henri IV, il connut une période de paix. La place Royale, aujourd'hui place des Vosges, et la place Dauphine datent de son règne, comme aussi l'achèvement du Pont-Neuf et celui de l'Hôtel de Ville commencé sous Henri III. Les prévôts des marchands, François Miron et Jacques Sanguin, prêtèrent au roi une aide précieuse pour les travaux d'édilité. Marguerite de Valois fonda le couvent des Petits-Augustins ; Marie de Médicis, l'hôpital de la Charité. Henri IV lui-même crée l'hôpital Saint-Louis et les Gobelins. Sous Louis XIII, avec l'achèvement de l'enceinte remaniée par Henri II, il faut signaler surtout les travaux de l'île Saint-Louis, formée de deux îles, île Notre-Dame et île aux Vaches, que l'ingénieur Marie entreprit de réunir (1614). Le Palais du Luxembourg, le Palais-Cardinal, puis Royal datent de cette époque ; les travaux de reconstruction de l'ancienne Sorbonne également ; puis des établissements hospitaliers, l'Institut des filles de la Charité (1634), les Incurables ; des établissements scientifiques, l'Imprimerie royale, le Jardin des Plantes, l'Académie française ; des églises, Saint-Paul-Saint-Louis, Notre-Dame des Victoires. Le faubourg Saint-Jacques se couvre de monastères devenus bientôt fameux, le Val-de-Grâce, Port-Royal, les Ursulines, les Feuillantines. Louis XIII mort, la Fronde commence peu après (V. FRONDE, § *Histoire*) ; Paris, qui veut soutenir les droits du Parlement et les siens, connaît une seconde journée des Barricades (26 août 1648) ; la cour s'enfuit et rentre dans Paris seulement le 18 août 1649. Mais la

Fronde se continue par la révolte des grands seigneurs. En 1650, c'est Turenne qui amène les Espagnols presque aux portes de la capitale. En 1652, c'est Condé qui, faisant la guerre au roi, pénètre dans Paris, le jour du combat du faubourg Saint-Antoine, grâce au secours que lui apporte le canon de la Bastille, tiré par ordre de Mlle de Montpensier (2 juil. 1652). Des émeutes sanglantes y ont lieu; l'Hôtel de Ville est pris d'assaut le 4 juil., et les désordres durent jusqu'au retour du roi (21 oct. 1652). De cette époque à la Révolution, Paris, que les souverains délaissent presque toujours, ne joue plus, au point de vue municipal, qu'un rôle assez effacé; le roi amoindrit du reste considérablement la municipalité parisienne en rendant ses charges vénales. Mais en même temps Paris prend encore plus d'éclat comme capitale de la France. Il avait reçu dès 1646 un notable agrandissement et était devenu une ville ouverte par le déclassement de ses remparts. Des boulevards furent tracés sur les glacis de l'ancienne enceinte au N., puis au S., mais sans rapport avec le périmètre des remparts. Une autre suppression, celle des justices particulières qui furent rattachées au Châtelet, simplifia beaucoup l'administration judiciaire (1674). D'autre part, la police, jusque-là confondue avec l'administration, fut organisée; elle forma un service à part, la lieutenance de police (1667). L'édit de déc. 1672, qui contient une confirmation nouvelle des ordonnances et coutumes de la prévôté des marchands, est resté en vigueur jusqu'en 1789. En 1702, Paris, qui formait toujours sous le rapport de l'administration purement municipale 16 quartiers, fut divisé en 20 quartiers de police. Le service de la voirie fut organisé; on construisit des quais et des ports nouveaux; on pourvut à l'éclairage des rues par l'établissement de 6.500 lanternes. Trois portes reconstruites devinrent de véritables arcs de triomphe : les portes Saint-Denis, Saint-Martin et Saint-Bernard. Les jardins des Tuileries et des Champs-Elysées, les places Vendôme et des Victoires, la colonnade du Louvre (V. fig. à l'art. Louvre, t. XXII, p. 694), l'hôtel des Invalides (V. fig. à l'art. Bruand, t. VIII, p. 201; Architecture, fig. 3, t. III, p. 734; Dôme, fig. 1, t. XIV, p. 851; Coupole, fig. 2, t. XIII, p. 69), l'Observatoire, le Val-de-Grâce, le collège des Quatre-Nations (ensuite Palais de l'Institut), le pont Royal, prouvent l'activité artistique de cette période; plusieurs académies sont instituées; l'administration hospitalière s'organise; les séminaires des Missions étrangères et de Saint-Sulpice et l'Abbaye-aux-Bois sont fondés ou établis à Paris. La capitale fut aussi le centre, comme on sait, d'un mouvement littéraire des plus remarquables. Comme événements, il y a lieu de rappeler surtout que l'année 1709 vit à la fois un hiver rigoureux entre tous, une épidémie et une famine, et que les querelles du jansénisme marquèrent les derniers temps du règne de Louis XIV. Sous la Régence (1715-22), Paris fut, au contraire, le théâtre de toutes sortes de fêtes, puis de la surexcitation causée par la banque de Law. Les scènes des convulsionnaires de Saint-Médard datent de 1727. On commença en 1728 à user d'inscriptions indiquant le nom des rues, on numérota les maisons et on substitua aux lanternes des réverbères. Pendant le règne de Louis XV, on bâtit l'Ecole militaire, l'Hôtel des Monnaies, la Halle au blé (V. fig. à l'art. Bélanger, t. V, p. 1178), et l'on entreprit la construction du Panthéon et de l'église de la Madeleine en même temps que celle de l'Ecole de droit; on ouvrit aussi la place de Louis XV, dite ensuite de la Concorde. Le théâtre de l'Odéon fut construit sous Louis XVI en 1782. Le roi entretenait de bons rapports avec la municipalité parisienne; les fêtes données en son honneur à l'Hotel de Ville en 1782, comme sous Louis XIV en 1687, méritent d'être rappelées. A la fin du XVIIIe siècle, l'élection du prévôt et des échevins, par une assemblée générale formée du corps de ville et de deux notables par quartier, n'est plus qu'un simulacre; en réalité, la nomination est faite par le roi. Le prévôt, qui doit être né à Paris, est nommé pour deux ans, mais il est maintenu trois fois; les échevins sont nommés pour deux ans avec renouvellement annuel par moitié. Les 26 conseillers, dits conseillers du roi en l'Hôtel de Ville, sont hiérarchiquement subordonnés au Bureau de Ville; on les réunit dans les grandes circonstances; 10 sont des officiers de cours souveraines et 16 sont des bourgeois. Les quartiniers, qui sont conseillers du roi depuis 1681, se réunissent au bureau et aux conseillers pour composer le corps de Ville. La surveillance des services municipaux est répartie entre les échevins et le procureur. En tant que juridiction, l'Hôtel de Ville ne connaît pas seulement des différends entre marchands pour faits concernant des marchandises arrivées par eau, il connaît aussi des rentes constituées sur la Ville et au criminel, des délits commis par les marchands en matière commerciale et par les officiers de police dans l'exercice de leurs charges. Ses appels vont au Parlement. Le prévôt de Paris n'a plus personnellement que des fonctions honorifiques; il est chef de la noblesse de toute la prévôté et vicomté et conservateur des privilèges de l'Université. Entre le chef réel de la police, le lieutenant général de police et le prévôt des marchands, il y a parfois rivalité d'attributions; c'est en vain qu'on a réglé par exemple que le lieutenant a l'inspection de tout ce qui concerne l'approvisionnement de la ville par terre, tandis que la prévôté des marchands a la même inspection pour l'approvisionnement par eau. Mais le lieutenant est juge dans la généralité de Paris de la partie du contentieux administratif dont les intendants connaissent en province; il est devenu comme un intendant de Paris. Interviennent aussi dans l'administration municipale le secrétaire d'Etat de la maison du roi, le Parlement de Paris, le bureau des finances de la généralité. Le secrétaire d'Etat de la maison du roi, qui a Paris dans son département, transmet à la prévôté des marchands les arrêts du conseil qui la concernent en particulier, voit et autorise ses délibérations, contrôle son administration courante; il laisse aux soins du contrôle général les grandes affaires financières qui intéressent le Trésor royal (emprunts, loteries, rentes sur l'Hôtel de Ville) et la vérification des comptes : c'est le ministre de Paris. Le Parlement conserve dans l'administration parisienne une influence permanente. Il a dans Paris ce qu'on appelle alors la grande police, c.-à-d. la surveillance de l'administration. Les principaux objets de la grande police sont la religion et les mœurs, l'instruction, les idées, la santé publique, l'approvisionnement de Paris. Il veille particulièrement aussi au régime hospitalier. Cela ne veut d'ailleurs nullement dire que le Parlement ait une action administrative prépondérante, car les détails d'exécution lui échappent, et son initiative est d'un caractère très vague. Le bureau des finances, a lui aussi, des attributions municipales sous le rapport de la voirie, et ces attributions, quoique restreintes, font double emploi avec celles de la police au point de vue de la surveillance, avec celles de la ville au point de vue des questions financières. Il ne pouvait résulter de cette mauvaise répartition des attributions que de perpétuels conflits entre les divers corps administratifs.

La sixième enceinte (1786-1860). L'établissement de cette enceinte fut proposé au roi par les fermiers généraux chargés de la perception de l'octroi; les limites étaient en effet devenues indécises, et les fraudes, par conséquent, plus faciles. Le mur d'octroi, commencé en 1786, suivit la ligne des boulevards extérieurs; plusieurs des pavillons d'entrée construits par l'architecte Ledoux subsistent encore, notamment ceux de la barrière d'Enfer, de la Villette, de Charenton, du Trône (V. fig. à l'art. Barrière, t. V, p. 498) et de Bercy. L'assemblée provinciale de l'Ile de France avec ses 12 départements (dont deux, ceux de Saint-Germain et de Corbeil, pour l'élection de Paris) venait d'être créée (1787), quand la Révolution éclata. Il suffira de rappeler ici les principales journées de cette période si remplie d'événements, qui

ne comprend cependant qu'une dizaine d'années, et c'est le côté plus particulièrement municipal de cette histoire que l'on doit se borner à considérer. En vue des élections, Paris fut divisé en 60 districts (15 avr. 1789), ces districts correspondant aux paroisses. Précédée par les troubles du faubourg Saint-Antoine (27-28 avr.), et ceux qu'occasionnèrent l'emprisonnement des gardes françaises et la nouvelle du renvoi de Necker, la Révolution commença en réalité le 13 juil., lorsque l'assemblée générale des électeurs de Paris établit à l'Hôtel de Ville un comité permanent. Le lendemain, la Bastille était prise; le 15, l'ancienne municipalité disparaissait et Bailly succédait au prévôt avec le titre de maire. Paris eut une administration provisoire jusqu'en oct. 1790. L'assemblée générale des représentants de la commune de Paris, qui succéda le 30 juil. à l'assemblée des 451 électeurs, comprenait 2 membres par district, soit 120 membres, mais, augmentée de 60 représentants le 5 août, elle fut renouvelée le 18 sept., et comprit dès lors 300 membres, 5 par district. Le conseil de ville, qui prit l'administration le 8 oct., était composé de 60 des représentants et chargé d'exécuter les décisions de l'assemblée; un bureau de ville, comprenant le maire et 20 autres membres, devait établir l'harmonie entre les commissions ou départements du conseil et nommer à tous les emplois. Un procureur syndic avait pour fonctions d'assurer l'exécution des décisions de la municipalité et de remplir en même temps le rôle de ministère public devant le tribunal municipal. Les districts qui d'assemblées électorales devinrent des corps administratifs eurent chacun un comité comprenant de 16 à 24 membres ou commissaires dont un président; ces comités étaient chargés avant tout de faire exécuter les ordres de la municipalité et exerçaient aussi des attributions de police; les districts continuèrent à délibérer chacun dans des assemblées générales, et l'on y trouvait à côté du comité proprement dit ou comité civil un comité militaire. Pendant que l'administration s'organisait ainsi, Paris assistait le 30 juil. au retour de Necker, le 6 oct. à celui de la famille royale. La journée du 12 janv. 1790 fut marquée par une mutinerie de soldats au Champ-de-Mars, celles des 24-25 mai par des désordres dans divers quartiers. Le 14 juil. suivant eut lieu la fête grandiose de la fédération nationale; le 20 sept., une autre fête fut donnée en l'honneur des soldats de Châteauvieux. C'est le 9 oct. 1790 qu'entra en fonction la municipalité définitive et légale instituée par la loi des 21 mai-27 juin de la même année. Elle se composa d'un maire, de 16 administrateurs, de 32 conseillers, de 96 notables, d'un procureur de la commune qui reçut plus tard le nom d'agent national et de ses deux substituts. Les 16 administrateurs et les 32 conseillers formèrent le corps municipal (48 membres), subdivisé en conseil composé de 32 conseillers et en bureau formé par le maire et les 16 administrateurs répartis en 5 départements. Le corps municipal réuni aux 96 notables constitua le conseil général de la commune (144 membres). 48 sections remplacèrent les 60 districts, et il y eut dans chacune d'elles 16 commissaires de section et un commissaire de police. Les commissaires de section eurent à surveiller et à seconder au besoin les commissaires de police, à veiller à l'exécution des ordonnances et arrêtés, à donner tous renseignements à l'administration municipale. Ces 16 commissaires choisissaient parmi eux un président et se réunissaient en comité tous les huit jours et toutes les fois que les circonstances l'exigeaient. Chaque jour, l'un d'eux, à tour de rôle, était de service à son domicile, et le commissaire de police devait lui adresser quotidiennement un compte rendu. Comme les districts, les sections tinrent aussi des assemblées générales. Divers comités, particulièrement des comités militaires et des comités de surveillance ou révolutionnaires, se formèrent dans les sections à côté du comité civil. C'est la municipalité de Paris (Paris étant d'ailleurs un district du département, décret des 26 févr.-4 mars 1790, mais sans administration de district, décret des 3-5 nov. 1790) qui fit régulièrement fonction d'administration départementale à partir du décret des 8-18 juin 1790 jusqu'à la constitution de cette administration qui ne fonctionna qu'à dater de févr. 1791; comme dans les autres départements, le conseil général comprit 36 membres, le directoire en comprit 8. A la fin de l'année 1790 se présentèrent l'affaire du pillage de l'hôtel de Castries (13 nov.), l'affaire de l'autel de la patrie au Champ-de-Mars (6 déc.). L'année 1791 fut particulièrement marquée par la tentative de départ de Monsieur, frère du roi (22 févr.), par celle du roi (18 avr.), par le retour de la famille royale à Paris après son arrestation à Varennes (27 juin), par la cérémonie de la translation des restes de Voltaire à Sainte-Geneviève (11 juil.), par la sanglante émeute du Champ-de-Mars (17 juil.), puis par la fête de la proclamation de la Constitution (25 sept.). Quelques jours après la fête en l'honneur du maire d'Etampes, Simonneau (3 juin 1792), survint la journée du 20 juin, où la royauté fut définitivement ébranlée; le 6 juil., Pétion, maire de Paris, est suspendu par le département; le 22, la proclamation de « la patrie en danger » est faite dans Paris pendant que des troubles ont lieu (15-31); en face du département qui se désorganise se dresse le pouvoir de la commune dont les sections deviennent permanentes (loi des 25-28 juil.), et le 10 août se produit la chute de la royauté. Ce même jour, les commissaires nommés par les sections viennent prendre à l'Hôtel de Ville la place des membres de la commune légale qui n'opposent pas de résistance et dont plusieurs même se joignent à eux; le conseil général ainsi formé se donne d'abord le titre de conseil général des commissaires des 48 sections. Le 2 déc., après une longue période d'élections, la commune insurrectionnelle est remplacée par une commune légale (V. COMMUNE, § *Histoire de la Révolution*, t. XII, p. 138). Des journées tragiques se succèdent: celles de sept. 1792, du 21 janv. 1793, date de l'exécution de Louis XVI, les désordres du 26 févr. suivant, les insurrections des 10 mars, 31 mai, 1er et 2 juin, le meurtre de Marat et l'exécution de Charlotte Corday, au milieu de toutes les autres exécutions. En même temps sont célébrées des fêtes de tout ordre : la pompe funèbre de Lepelletier de Saint-Fargeau et des anniversaires des grandes dates de la Révolution. A partir de la loi des 14-16 frimaire an II (section 3, art. 11), le département, faisant fonction de district, prit le premier rôle, et les événements de Thermidor amenèrent la suppression même de l'administration municipale qui n'a jamais été vraiment rétablie. Par la loi du 14 fructidor an II, la ville fut placée entre les mains des commissions ministérielles de la Convention et de deux commissions spéciales, ces dernières fonctionnant sous la surveillance du département : celle de police administrative composée de 20 membres et celle des contributions publiques dont les 15 membres furent réduits à 5 par la loi du 23 frimaire an III; le 24 thermidor an III la commission de police fut réduite aussi à 3 membres. Avec la journée du 9 thermidor, il y aurait surtout à citer comme dates de faits se rattachant à la chronologie parisienne de cette période l'exécution de Danton et de Desmoulins, la journée du 13 vendémiaire an IV et diverses fêtes.

Conformément à la constitution de l'an III et aux lois des 21 fructidor an III et 19 vendémiaire an IV, Paris, formant à lui seul un canton, eut un bureau central pour les objets d'administration jugés indivisibles : la police et les subsistances. Ce bureau était composé de 3 membres dits commissaires. Les municipalités d'arrondissement ont leur origine en partie dans les 12 comités révolutionnaires organisés par la loi du 7 fructidor an II dans les sections groupées 4 par 4; mais ils l'ont surtout dans les 12 bureaux d'état civil de l'an III. Ces municipalités au nombre de 12, qui succédèrent aux comités civils des sections dont les membres avaient été réduits à 12 par décret du 28 vendémiaire an III, se composaient chacune de 7 membres dont 1 président.

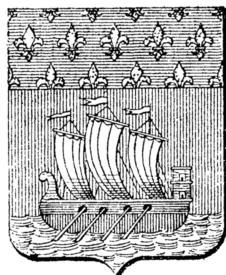
Le bureau central et les administrations municipales d'arrondissement comprenaient, de plus, 1 commissaire du Directoire, représentant de l'autorité centrale. Des conférences étaient tenues d'une part, au moins trois fois par mois, au bureau central, entre ses membres et les présidents des municipalités d'arrondissement, et, d'autre part, entre le bureau central et les membres du département au nombre de 5. Le bureau central était placé sous l'autorité immédiate du département; il pouvait déléguer aux municipalités d'arrondissement l'exécution des mesures arrêtées par lui. A ces administrations remplacées momentanément, pendant 5 jours, par les commissaires du gouvernement, au 18 brumaire, succédèrent le préfet de la Seine et le préfet de police et les mairies d'arrondissement, d'après la constitution de l'an VIII. Cette période plus longue vit trois conspirations, celle de Babeuf, celle de l'affaire du camp de Grenelle (1796), celle de La Villeheurnois (1797), trois coups d'Etat, le 18 fructidor an V, celui qui porte les dates des 27 floréal et 30 prairial an VII, et le 18 brumaire an VIII, enfin toute espèce de fêtes.

Le caractère principal de l'organisation donnée à Paris et au dép. de la Seine par Bonaparte, organisation qui subsiste encore dans toutes ses grandes lignes, réside dans la répartition des attributions préfectorales entre deux préfectures: à côté du préfet de la Seine est un autre préfet qui réunit les attributions de police. Les administrations des arrondissements municipaux continuent à n'avoir que des attributions restreintes : dans chacun d'eux, 1 maire et 2 adjoints sont chargés « de la partie administrative et des fonctions relatives à l'état civil ». Le conseil de département, composé seulement de 24 membres, bientôt réduits à 16 par arrêté du 25 vendémiaire an IX, remplit les fonctions de conseil municipal de Paris; les conseillers avaient pour attribution unique de délibérer et de voter sur les questions qui leur étaient soumises, sans aucune initiative et sans droit de contrôle des actes de l'administration. Conseillers, maires et adjoints étaient nommés par le chef du pouvoir exécutif. Cette organisation ne fut modifiée, et dans un sens libéral, comme d'ailleurs pour les autres corps administratifs de France, que sous Louis-Philippe. Aux termes de la loi du 20 avr. 1834, les conseillers furent nommés par élection. Le conseil général comprit 44 membres dont 36 élus par les arrondissements municipaux, à raison de 3 pour chacun, composaient le conseil municipal. Seulement les président et vice-présidents étaient nommés annuellement par le roi. Les maires et adjoints étaient choisis par le roi pour trois ans, mais sur une liste de 12 candidats élus. La loi spéciale pour Paris, promise dans la loi du 18 juil. 1837, ne fut pas faite; mais les dispositions de la loi du 10 mai 1838 sur l'administration départementale furent appliquées dans la Seine. Napoléon Ier ne mit à exécution qu'une partie de ses projets relatifs à l'embellissement de Paris. Pendant le demi-siècle qui s'étend de l'an VIII à 1848, les événements les plus saillants furent le siège de 1814 et les quatre révolutions qui commencent et qui terminent, les unes la période dite des Cent-Jours, les autres l'histoire de la monarchie de Juillet. En dehors de la fête du couronnement de Napoléon Ier à Notre-Dame le 2 déc. 1804 et de la tenue du concile réuni à Paris de juin à août 1811, les autres événements sont des attentats ou des émeutes : le 24 déc. 1800, explosion de la machine infernale dirigée contre le premier consul; le 23 oct. 1812, conspiration du général Malet; en 1831, plusieurs émeutes, notamment celle qui fut marquée le 14 févr. par le sac de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché; en 1832, émeute des 5 et 6 juin et combat du cloître Saint-Merri; en 1834, émeute des 13 et 14 avr.; le 28 juil. 1835, attentat de Fieschi; le 12 mai 1839, insurrection de Barbès et de Blanqui. Le siège de 1814 (29-31 mars) mérite surtout d'être célèbre parce que les troupes, cependant peu nombreuses, et les gardes nationaux firent une belle résistance qui se concentra au N. et au N.-E., principalement à la barrière de Clichy et à la place du Trône. Les alliés pénétrèrent dans Paris le 31 mars; l'entrée solennelle de Louis XVIII eut lieu le 3 mai. En 1815, la rentrée de Napoléon est du 20 mars, celle de Louis XVIII du 8 juil. C'est à Paris que furent signés les traités qui suivirent les coalitions, les 30 mai 1814 et 20 nov. 1815. La révolution de 1830 avait duré 3 jours, du 27 au 29 juil.; celle de 1848 en dura 3 également, les 22, 23 et 24 févr. La mairie centrale de Paris fut rétablie par la deuxième république. Garnier-Pagès fut nommé maire le 24 févr. 1848 et il eut 2 adjoints, mais ils tenaient leur nomination du pouvoir central, et les membres de la commission provisoire à la fois municipale et départementale, dont l'établissement fut décidé par le décret du 3 juil. 1848, furent nommés par le pouvoir exécutif également. Le département sans préfet depuis février en eut un nouveau; de même, à partir de juillet, il n'y eut plus de mairie centrale. En ce qui concerne la distinction des conseils du département et de la ville, on en revint par le décret des 8-16 sept. 1849 au régime de la loi de 1834; le département eut une commission provisoire de 44 membres, et Paris une commission provisoire de 36 membres, mais nommés par le pouvoir exécutif; une réorganisation de ces commissions fut faite par décret du 27 déc. 1851. Confiée d'abord au maire de Paris, la police redevint, dès le 13 mars 1848, une administration ayant à sa tête un préfet et relevant d'une façon directe du ministre de l'intérieur. Ce régime d'exception resta appliqué jusqu'à la fin du second Empire; la loi du 5 mai 1855 ne fit que le confirmer; elle décida que les conseillers municipaux seraient nommés pour 5 ans. De 1848 à 1852, Paris eut à souffrir encore de plusieurs journées révolutionnaires. Après les sanglantes journées de juin (23-26), pendant lesquelles la lutte fut particulièrement vive dans le faubourg Saint-Antoine, vinrent l'insurrection du 13 juin 1849, puis le coup d'Etat du 2 déc. 1851 et la journée du 4 de ce mois, où le représentant du peuple, Baudin, fut tué sur une barricade de la rue Sainte-Marguerite. D'autre part, l'attentat d'Orsini est du 14 janv. 1858. L'Exposition internationale tenue à Paris en 1855 et le traité signé à Paris en 1856 à la suite de la campagne de Crimée ne rappellent, au contraire, que des dates glorieuses. Alors aussi la transformation de Paris par les soins du baron Haussmann, préfet de la Seine, de 1853 à 1870, commence; on sait combien son administration s'est signalée par la percée de grands boulevards et de larges rues. En 1818, l'enceinte avait été modifiée, sur un point, par la réunion à Paris du village d'Austerlitz, situé derrière le boulevard de l'Hôpital.

Par la loi du 16 juin 1859, tous les territoires qui se trouvaient compris entre les barrières de l'octroi et l'enceinte bastionnée, construite de 1841 à 1845, furent annexés à la ville, c.-à-d. 4 communes : la Villette, Belleville, Vaugirard et Grenelle, en totalité, 7 communes pour la plus grande partie, Auteuil, Passy, Batignolles-Monceau, Montmartre, la Chapelle, Charonne et Bercy (le reste des territoires de ces communes ayant été rattaché aux communes voisines) et une partie des territoires de 13 communes non supprimées, Neuilly, Clichy, Saint-Ouen, Aubervilliers, Pantin, les Prés-Saint-Gervais, Saint-Mandé, Bagnolet, Ivry, Gentilly, Montrouge, Vanves et Issy. Paris, où la division en arrondissements fut complètement remaniée, eut dès lors 20 mairies au lieu de 12 et le nombre des membres du conseil municipal s'éleva, en conséquence, de 36 à 60; 2 au moins durent être pris dans chacun des arrondissements, et avoir, dans l'arrondissement qu'ils représentèrent leur domicile ou y posséder un établissement. Les administrations d'arrondissement devinrent plus étroitement encore les auxiliaires de l'administration préfectorale; le personnel des mairies se confondit par son recrutement, par les conditions de nomination, avec celui des bureaux de la préfecture. En même temps qu'il poursuivait ses immenses travaux de voirie, Haussmann s'attachait à doter Paris de grands jardins

publics; il transformait le parc de Monceau, et créait le parc des Buttes-Chaumont. Le bois de Vincennes, acquis par la ville de Paris, reçut toute espèce d'embellissements, comme quelques années auparavant le bois de Boulogne. L'Exposition universelle de 1867 fut beaucoup plus importante que celle de 1855. Mais peu après, la guerre de 1870 (V. Franco-Allemande [Guerre]) amena le siège de Paris et tout d'abord la révolution du 4 sept. L'administration préfectorale disparut et aussi les 2 commissions, départementale et municipale. Un décret du gouvernement de la Défense nationale nomma, le 4 sept. 1870, un maire de Paris qui fut assisté de 4 adjoints (7 sept.); un membre du gouvernement était délégué près le département (6 sept.); celui-ci fut délégué également à la mairie centrale, par décret du 15 nov. 1870, lorsque le maire de Paris eut donné sa démission. Les maires d'arrondissement d'abord nommés par le gouvernement furent, en nov. 1870, élus par le suffrage univerel. Le siège que Paris eut à soutenir dura du 18 sept. 1870 au 28 janv. 1871; on sait avec quel héroïsme il fut soutenu pendant si longtemps; l'émeute du 31 oct., qui avait été précédée par la manifestation du 6 de ce mois, fut provoquée par ceux qui réclamaient l'établissement d'une commune; le bombardement commença le 5 janv. Quand le 1er mars 1871 des soldats prussiens entrèrent dans Paris et occupèrent le quartier des Champs-Elysées pour trois jours, cette prise de possession de la ville, en quelque sorte purement symbolique, fut dépourvue de tout caractère triomphal. Pendant deux mois, du 18 mars à la fin de mai 1871 la ville eut un gouvernement insurrectionnel, celui de la *Commune* (V. ce mot, t. XII, p. 139); après avoir forcé l'enceinte fortifiée le 24 mai, le gouvernement reprit au bout d'une semaine la capitale et, par décret du 5 juin, un nouveau préfet de la Seine fut nommé. La loi d'organisation municipale, qui donna à Paris un conseil municipal émané du suffrage universel et reçut son application dès que la Commune fut terminée, date de la période même de la Commune, du 14 avr. 1871; la nouvelle loi relative au conseil général est un peu postérieure (16 sept. de la même année). Sous la troisième République, les faits les plus remarquables à signaler dans la chronologie plus exclusivement parisienne sont : l'Exposition universelle de 1878, l'institution de la fête annuelle du 14 juillet (1880), la visite du roi d'Espagne à Paris en sept. 1883, les manifestations des 1er et 2 déc. 1887, qui aboutirent à la démission du président Grévy, l'élection du général Boulanger le 27 janv. 1889 en qualité de député de la Seine, l'Exposition universelle de 1889 qui dépassa en éclat les précédentes, les émeutes du quartier latin provoquées par les rapports entre la police et les étudiants en juil. 1893, l'attentat anarchiste dont la Chambre des députés même fut le théâtre le 9 déc. suivant. Mais à la même époque, du 17 au 24 oct., Paris fêtait magnifiquement l'amiral russe Avellan et les officiers de sa mission, et, en 1896, la réception qu'il fit au tsar Nicolas II, pendant trois jours (6-8 oct.) fut plus grandiose encore. Il faut rappeler aussi les journées des grandes funérailles faites à Thiers, à Gambetta, à Victor Hugo, à Mac-Mahon, à Carnot, à Félix Faure. Toute l'année 1898 a été marquée par les manifestations des adversaires ou des partisans de la revision du procès Dreyfus. De très importantes opérations de voirie ont été faites depuis 1871 : l'ouverture de l'avenue de l'Opéra, du boulevard Henri IV, de la rue Soufflot, de la rue Etienne-Marcel, l'achèvement du boulevard Saint-Germain et de l'avenue de la République. On a créé le parc de Montsouris, édifié l'Opéra, le palais du Trocadéro, reconstruit l'Hôtel de Ville, l'Ecole de médecine, la Sorbonne, l'Hôtel des Postes, l'Opéra-Comique, agrandi l'Ecole de droit, bâti surtout de nombreuses écoles et exécuté des travaux considérables d'assainissement.

Armoiries de Paris. — Elles remontent au moins au XIIIe siècle et sont ainsi composées : *De gueules au navire équipé d'argent, voguant sur des ondes de même, au chef cousu d'azur, à un semé de fleurs de lis d'or qui est de France ancien;* le navire est le symbole des marchands de l'eau, les fleurs de lys, ajoutées après 1358, sont celui de la royauté. La devise *Fluctuat nec mergitur* (il est ballotté, mais non submergé) complète ce blason.


Armes de Paris.

Historiens de Paris. — Paris a eu de nombreux historiens, depuis l'opuscule de Corrozet (1532), augmenté par N. et P. Bonfons, et la dissertation de Fauchet (1590) sur les causes pour lesquelles les rois ont choisi cette ville comme capitale. Les auteurs des histoires ou des descriptions de Paris les plus importantes ont été : au XVIIe siècle, Du Breul (1612), Malingre (1640), Colletet (1664), Le Maire (1685); au XVIIIe siècle : De La Mare (1705), complété par Le Clerc du Brillet, Piganiol de La Force (1718), Sauval (1724), Félibien et Lobineau (1725), Labarre et Desfontaines (1735), Duplessis (1753), Lebeuf (1754), Saint-Foix (1754), Poncet de La Grave (1771), Jaillot (1772), Béguillet (1779), Hurtaut et Magny (1779), Mercier (1782); au XIXe siècle, Saint-Victor (1808), Dulaure (1820), Touchard Lafosse (1833), Marlès (1838), J. de Gaulle (1839), Th. Lavallée (1852), Meindre (1854), Guilhermy (1855), La Bédollière (1860), Gabourd (1863). Plus récemment, de nombreux érudits ont fait de Paris le principal objet de leurs publications : A. Berty, A. Bonnardot, M. Du Camp, V. Fournel, Ed. Fournier, les frères Lazare, Lefeuve, Le Roux de Lincy, Ménorval, etc.

Prévôts de Paris et gardes de la prévôté. — Etienne (1060-67), Pierre (1082), Jean (?), Baudoin le Flamand et Renaud (1152-56; avec Guillaume de Gournay en 1154 env.), Anseau de Garlande (1192), Etienne (?) Hugues de Meulan (1196), Jean (1196), Thomas (1200), Robert de Meulan et Pierre de Theillay (1200-1), Renaud de Cornillon (mars 1201-2), Robert de Meulan (1202-3), Eudes Popin et Eudes Arrode (1205), Philippe Hamelin (1207), Nicolas Arrode (Neuholet) et Lambequin de Montlhéry (1214), Nicolas Arrode et Philippe Hamelin (1217, 1219 et 1223), Jean des Vignes (févr. 1224, 1226 et 1227-28), Thilloy (Pierre de Theillay?) (1229), Raoul Dessus l'Eau (1230), Guillaume Barbette (1234), Eudes Popin et Simon Barbette (1241), Eudes Popin et Raoul de Pacy (1242-44), Guernon de Verberie et Gautier Le Maitre (1245), Renaud dit Le Comte (1246), Guernon de Verberie et Gautier Le Maitre (1247), Nicolas Barbette et Gautier Le Maitre (1248-49), Eudes Popin et Eudes Le Roux (sept. 1249-50), Eudes Popin et Hervé d'Yère (sept. [?] 1250-51), Guernon de Verberie et Etienne Tâtesaveur (1252-53), Jean Bigue et Pierre Gonthier (1253-54), Eudes Le Roux et Hervé d'Yère (1254-58), Jean de Chambaudon et Pierre Gonthier (1258-60), Etienne Boileau (févr. ou mars 1261-21 déc. 1269), Renaud Barbou (mai 1270-75), Jean Le Saulnier (1275 et 1276), Mathieu de Morriers (1277), Nicolas de Rosoy (1277), Guy du Mez (nov. 1277-79), Gilles de Compiègne (1281-juil. 1284), Oudard de La Neuville (1284-déc. 1286), Renaud Le Cras (1287), Pierre Saymel (1287-16 avr. 1289), Jean de Montagny (1289-oct. 1290), Jean de Marle (févr. 1291), Guillaume d'Hangest (17 avr. 1291-96), Adam Alati (1296), Jean de Saint-Léonard (1296-97), Robert Maugier (1297-5 févr. 1298), Guillaume Thiboust (déc. 1298-11 juil. 1302), Pierre Le Jumeau (1302-30 juin 1304), Pierre de Dicy (1304-16 déc. 1305), Pierre Belagent (1306), Frémin de Coquerel (1306-8), Guillaume de Gourmont? (14 juin 1308), Pierre Le Féron (10 oct. 1308-7 juin 1309), Jean Ploic-

baut (1399-24 févr. 1316). Pierre Le Féron ? (1313), Simon de Courceaux (27 mars 1316), Guill. de La Madeleine (1316), Henri de Taperel (1316-20), Jean Robert (1317), Gilles Haquin (mai 1320-22), Jean Robert (juin 1321-22 ?), Jean l'Oncle (1322-18 août 1324), Pierre de Javoux (1325), Hugues de Crusy (févr. 1326-19 nov. 1330), Jean Milon (19 nov. 1330-13 avr. 1334), Pierre Belagent (13 avr. 1334-29 nov. 1339), Guillaume de Gourmont (29 nov. 1339-6 avr. 1349), Alexandre de Crèvecœur (6 avr. 1349-12 janv. 1354), Guillaume Staise (12 févr. 1354-30 mars 1359), Jean Le Bacle de Meudon (30 mars 1359-18 mai 1361), Jean Bernier (18 mai 1361-3 sept. 1367), Hugues Aubriot (3 sept. 1367-17 mai 1381), Guillaume de Saint-Germain (17-31 mai 1381), Audouin Chauveron (31 mai 1381-25 janv. 1389), Jean de Folleville (27 janv. 1389-6 juin 1401), Guillaume de Tignonville (6 juin 1401-5 mai 1408), Pierre l'Orfèvre [?] (1407), Pierre des Essarts (5 mai 1408-8 nov. 1410), Bruneau de Saint-Clair (8 nov. 1410-19 sept. 1411), Pierre des Essarts (19 sept. 1411-16 mars 1413), Robert de La Heuse (16 mars 1413-22 sept. 1413), André Marchant (22 sept. 1413-24 oct. 1414), Tanneguy du Châtel (24 oct. 1414), André Marchant (25 oct. 1414-20 févr. 1415), Tanneguy du Châtel (20 févr. 1415-1418), Guy de Bar (29 mai 1418-19 août 1418), Jacques Lamban (19 août 1418), Guy de Bar (3 oct. 1418-19), Robert de Montjeu ? (1419), Gilles de Clamecy (3 févr. 1419-20), Jean du Mesnil (17 déc. 1420). Vacance de la prévôté. Gaucher Javer (11-13 mars 1421), Jean de La Baume (14 mars 1421), Pierre de Marigny (5 mai 1421), Hugues Restore (1421), Pierre Le Verrat ou Barrat (31 juil. 1421), Simon de Champluisant (3 févr. 1422), Jacques de Luxembourg (1422), Simon Morhier (1er déc. 1422-13 avr. 1436), Gilles de Clamecy (1430-juin 1432), Philippe de Ternant (19 avr. 1436), Boulainvilliers (1436 ?), Ambroise de Loré (23 févr. 1437-22 nov. 1440), Jean d'Estouteville (4 juil. 1446), Robert d'Estouteville (28 mars 1447-16 déc. 1448), Jacques de Villiers (1er sept. 1461-65), Robert d'Estouteville (7 nov. 1465), Jean de Saint-Romain (4 juin 1479), Jacques d'Estouteville (21 juin 1479-3 juin 1484), Guillaume Roger (11 sept. 1509), Jacques de Coligny (22 oct. 1509), Guillaume Roger (5 juin 1512), Gabriel d'Alègre (févr. 1513), François Roger (5 mai 1526), Jean de La Barre (2 juin 1526-24 mai 1531), Nicole Thibault (2 mars 1533-34), Jean d'Estouteville (7 mars 1534), Noël Brulart (1540), Antoine Ier du Prat (mars 1447-53), Antoine II du Prat (18 juil. 1553-89), Jacques de La Guesle (nov. 1589-90), Édouard Molé (oct. 1590-92), Charles de Neuville (12 déc. 1592-94), Jacques d'Aumont (1er oct. 1594-1612), Louis Séguier (1612-8 nov. 1653, Nicolas Fouquet (1653), Pierre Séguier (déc. 1653-70), Armand du Camboust (juin 1670-83), Achille de Harlay (1683-85), Charles Denis de Bullion (1685-20 mai 1721), Gabriel Jérôme de Bullion (30 janv. 1723-21 déc. 1752), Alexandre de Ségur (7 févr. 1755-66), Anne-Gabriel-Marie Bernard de Boulainvilliers (29 juil. 1766-21 janv. 1791).

Prévôts des marchands. — Evreux de Valenciennes (1263), Jean Augier (1268), Guillaume Pisdoé (1276), Guillaume Bourdon (1280), Jean Popin (1289), Jean Arrode (1291), Jean Popin (1293), Jean Popin (1296, † 18 juil.), Guillaume Bourdon (1296), Etienne Barbette (1298-1304), Guillaume Pisdoé (1304), Guillaume Pisdoé (1305), Etienne Barbette (1312), Jean Gentien (1321), Hugues Le Coq (1345-54), Etienne Marcel (1354-31 juil. 1358), Gencian Tristan (1358), Jean Desmarets (1359), Jean Fleury (1371), Guillaume Bourdon (1381), Andouin Chauveron (27 janv. 1383), Jean de Folleville (??) (1389), Jean Jouvenel des Ursins (27 janv. 1389-92), Charles Culdoé (1404), Pierre Gentien (20 janv. 1411), Audri d'Espernon (16 mars 1412), Pierre Gentien (9 sept. 1413), Philippe de Brébant (10 oct. 1415), Etienne de Bonpuis (7 sept. 1417), Guillaume Ciriasse (12 sept. 1417), Noël Marchant (6 juin 1418-19), Hugues Le Coq (1420), Garnier de Saintyon (1422), Guillaume Sanguin (1429-30), Hugues Rapioult (1431-33), Hugues Le Coq (juil. 1434), Michel de Lallier (13 fév. 1436-37), Pierre des Landes (23 juil. 1438-43), Jean Baillet (1444-49), Jean Bureau (17 août 1450), Dreux Budé (19 août 1452-55), Mathieu de Nanterre (16 août 1456-59), Henri de Livres (16 août 1460-65), Michel de La Grange (1466-67), Nicolas de Louviers (1468-69), Denis Hesselin (1470-72), Guillaume Le Comte (1474-75), Henri de Livres (1476-83), Guillaume de La Haye (1484-85), Jean du Drac (1486-89), Pierre Poignant (1490-91), Jacques Piédefer (1492-93), Nicolas Viole (1494-95), Jean de Montmirel (1496-97), Jacques Piédefer (1498-99), Nicolas Potier (oct. 1499-1501), Germain de Marle (1502-3), Eustache Luillier (1504-5), Dreux Raguier (1506-7), Pierre Le Gendre (16 août 1508-9), Robert Turquain ou Turquant (16 août 1510-11), Roger Barme (1512-13), Jean Brulart (16 août 1514-15), Pierre Cleutin (16 août 1516-17), Pierre Lescot (16 août 1518-19), Antoine Le Viste (16 août 1520-21), Guillaume Budé (16 août 1522-23), Jean Morin (16 août 1524-25), Germain de Marle (16 août 1526-27), Gaillart Spifame (16 août 1528-29), Jean Luillier (16 août 1530-31), Pierre Viole (16 août 1532-33), Jean Tronson (16 août 1534-37), Augustin de Thou (1538-39), Etienne de Montmirel (1540-41), André Guillard (1542-43), Jean Morin (1544-45), Louis Gayant (1546-47), Claude Guyot (1548-51), Christophe de Thou (1552-53), Nicolas de Livres (1554-55), Nicolas Perrot (1556-57), Martin de Bragelongue (1558-59), Guillaume de Marle (1560-63), Guillaume Guyot (1564-65), Nicolas Le Gendre (1566-69), Claude Marcel (1570-71), Jean Le Charron (1572-75), Nicolas Luillier (1576-77), Claude Daubray (1578-79), Augustin de Thou (1580-81), Etienne de Nully (1582-86), Nicolas-Hector de Perreuse (1586-14 mai 1588), Michel Marteau (20 mai 1588-90), Charles Boucher (18 oct. 1590-91), Jean Luillier (9 nov. 1592-94), Martin Langlois (1594-17 août 1598), Jacques Danès (1598-99), Antoine Guiot (1600-2), Martin de Bragelongue (1602-4), François Miron (1604-6), Jacques Sanguin (1606-12), Gaston de Grieu (1612-14), Robert Miron (1614-16), Antoine Bouchet (1616-18), Henri de Mesmes (1618-22), Nicolas de Bailleul (1622-28), Christophe Sanguin (1628-32), Michel Moreau (1632-oct. 1637), Oudart Le Féron (26 oct. 1637-fév. 1641), Christophe Perrot (25 fév.-22 av. 1641), Macé Le Boulanger (22 av. 1641-44), Jean Scaron (1644-46), Jérôme Le Féron (26 fév. 1646-50), Antoine Le Febvre (1650-5 juil. 1652), Pierre de Broussel (6 juil.-24 sept 1652), Antoine Le Febvre (14 oct. 1652-17 août 1654), Alexandre de Sève (17 août 1654-62), Daniel Voisin (1662-68), Claude Le Peletier (1668-76), Auguste Robert de Pommereu (1676-84), Henri de Fourcy (1684-92), Claude Bosc (1692-1700), Charles Boucher (1700-1708), Jérôme Bignon (1708-16), Charles Trudaine (1716-4 juil. 1720), Pierre-Antoine de Castagnère (4 juil. 1720-25 août 1725), Nicolas Lambert (27 août 1725-10 juil. 1729), Etienne Turgot (14 juil. 1729-40), Félix Aubery (1740-20 juil. 1743), Louis-Basile de Bernage (26 juil. 1743-58), Jean-Baptiste-Elie-Camus de Pontcarré (1758-64), Armand-Jérôme Bignon (1764-8 mars 1772), Jean-Baptiste de La Michodière (17 mars 1772-78), Antoine-Louis Le Febvre de Caumartin (1778-84), Louis Le Peletier (1784-28 av. 1789), Jacques de Flesselles (28 av.-14 juil. 1789).

Maires de Paris. — Bailly (15 juil. 1789-12 nov. 1791), Pétion de Villeneuve (16 nov. 1791-17 sept. 1792), Boucher René (par intérim), Chambon (30 nov. 1792-2 fév. 1793), Pache (14 fév. 1793-10 mai 1794), Fleuriot-Lescot (10 mai 1794-27 juil. 1794), Garnier-Pagès (24 fév. 1848-5 mars 1848), Armand Marrast (9 mars 1848-19 juil. 1848). — Etienne Arago (4 sept. 1870-15 nov. 1870).

Préfets de la Seine. — Frochot (3 mars 1800), de Chabrol (23 déc. 1812), de Bondy (20 mars 1815), de

Chabrol (7 juil. 1815), de Laborde (30 juil. 1830), Odilon Barrot (20 août 1830), de Bondy (21 fév. 1831), de Rambuteau (22 juin 1833-24 fév. 1848), Trouvé-Chauvel (19 juil. 1848), Recurt (27 oct. 1848), Berger (20 déc. 1848), Haussmann (22 juin 1853), Chevreau (5 janv.-6 sept. 1870), Léon Say (5 juin 1871), Calmon (7 déc. 1872-25 mai 1873), Ferdinand Duval (28 mai 1873), Hérold (25 janv. 1879-1er janv. 1882), Floquet (5 janv. 1882), Oustry (31 oct. 1882), Poubelle (19 oct. 1883), de Selves (23 mai 1896).

III. Administration générale actuelle. — Le régime administratif de la ville de Paris est sur presque tous les points un régime d'exception. On a pensé que Paris ne pouvait être administré dans les mêmes conditions que les autres villes, et l'on a voulu que le pouvoir s'y trouvât plus divisé et que le gouvernement y fût plus maître. Le préfet de la Seine, représentant de l'État, administrateur du département, est le maire central de Paris, bien que ce titre ne lui soit donné nulle part, mais il n'a pas cependant les attributions de police confiées à un préfet spécial (V. POLICE) ; il réside à l'Hôtel de Ville. De classe exceptionnelle, il reçoit un traitement annuel de 50.000 fr. Au point de vue municipal, le préfet de la Seine a comme attributions, exception faite pour la police et l'état civil, celles mêmes que les lois des 18 juil. 1837 et 24 juil. 1867 et le décret du 25 mars 1852 conféraient avant 1884 à tous les maires. Il n'est pas du reste dépouillé de toute intervention en matière de police. Un décret du 10 oct. 1859 a réglé des conflits d'attributions qui se produisaient assez fréquemment entre les deux préfectures, notamment en matière de petite voirie et de perception de droits dans les halles et marchés, et il a réduit les attributions municipales du préfet de police au profit du préfet de la Seine. Pour administrer la ville de Paris, celui-ci est secondé par les 20 maires d'arrondissement nommés par décrets et assistés tantôt de 3, tantôt de 5 adjoints, suivant que le nombre des habitants est inférieur ou supérieur à 120.000 (loi du 9 août 1882). Ces maires et adjoints ne peuvent être en même temps conseillers municipaux. Leurs fonctions principales sont celles d'officiers de l'état civil (V. MAIRE). L'administration préfectorale de la Seine comprend l'administration centrale ou intérieure, des services annexes et des commissions se rattachant à l'administration centrale et des directions spéciales.

L'administration centrale ou intérieure se subdivise en 18 groupes : 1° cabinet du préfet, divisé en 2 bureaux, bureau du visa et de l'enregistrement général (personnel administratif, Légion d'honneur, visa et signature du préfet, réception, dépouillement et enregistrement des dépêches, introduction des mémoires au conseil municipal et au conseil général), et bureau des bibliothèques ; le bureau du secrétariat particulier du préfet se rattache au cabinet ; — 2° direction du personnel comprenant un secrétariat et 6 sections (personnel intérieur ; personnel extérieur ; personnel technique ; personnel de service, examens et concours ; comptabilité ; pensions et secours) ; — 3° inspection générale des services administratifs et financiers (1 inspecteur général, 4 inspecteurs, 2 inspecteurs adjoints) ; — 4° service des beaux-arts, placé sous l'autorité immédiate du préfet de la Seine ; — 5° secrétariat général divisé en 3 bureaux, bureau du visa et de la statistique générale, bureau des élections, brevets d'invention, légalisations et notifications, bureau de la vérification des mémoires de fourniture et des comptabilités en matières ; le chef du premier bureau a le titre de chef du secrétariat général, et un employé du même bureau, le titre de secrétaire particulier du secrétaire général ; le secrétaire général étant le chef direct des archives, les archives de la Seine sont rattachées à ce groupe ; — 5° secrétariats du conseil municipal et du conseil général divisés en 2 bureaux et ayant à leur tête un chef des secrétariats et un chef adjoint ; les présidents des 2 conseils ont chacun un chef de cabinet ; ce groupe comprend de plus le service de l'imprimerie municipale, du bulletin municipal et de la bibliothèque des conseils ; — 6° service du matériel dirigé par un conservateur du mobilier de la ville et du département, et divisé en service du matériel proprement dit (matériel et départ, comptabilité des magasins et récolement du mobilier communal et du mobilier départemental, mobilier scolaire et récolement, magasins, inspection du matériel, service télégraphique) et régie ou caisse intérieure de la préfecture, dont le chef a le titre de régisseur-comptable ; — 7° service du contentieux ; — 8° greffe du conseil de préfecture dirigé par un secrétaire-greffier et divisé en 2 bureaux (affaires contentieuses et affaires administratives, puis contributions directes et comptes de gestion) ; — 9° direction des affaires municipales, comprenant 6 bureaux, secrétariat et bureau central, assainissement de l'habitation, travail et établissements sanitaires et charitables, domaine de la ville, approvisionnement, inhumations ; le service de la statistique municipale est rattaché à cette direction ; — 10° direction des affaires départementales comprenant un secrétariat, 5 bureaux : bureau central (administration départementale, domaine, questions d'intérêt général, affaires intercommunales), bureau de l'administration des communes, bureau des aliénés et des enfants assistés, bureau des travaux publics du département et des communes, bureau des travaux d'architecture de l'État et du département ; 2 services : recette des asiles publics d'aliénés de la Seine, contrôle des comptabilités administratives du département et des communes de la Seine, et une division dite des affaires militaires, divisée en 2 bureaux, recrutement et mobilisation ; — 11° direction de l'enseignement primaire, ayant à sa tête un inspecteur d'académie et comprenant 7 bureaux ou services : bureau du secrétariat et du personnel, bureau des examens (administration du budget départemental de l'instruction publique, examens, concours, surveillance des établissements libres), service du musée pédagogique et des bibliothèques scolaires, puis, sous le nom de services administratifs de la direction, dirigés par un même chef, service du contrôle des services administratifs et financiers des écoles primaires supérieures, des écoles professionnelles et des enseignements auxiliaires, service de l'inspection des internats, bureau central, bureau de la comptabilité du personnel, du matériel et de la comptabilité du matériel ; — 12° direction administrative des services de la voie publique, des plantations, d'alignement et de l'éclairage, des eaux et égouts et des carrières sous Paris, divisée en 4 bureaux : bureau central et secrétariat, voie publique et éclairage, eaux, canaux et égouts, comptabilité, contrôle et revision des travaux d'ingénieurs ; — 13° direction administrative des services d'architecture et des promenades et plantations divisée en 6 bureaux, bureau central et secrétariat, bureau administratif des travaux d'architecture de la ville, contrôle et revision de ces travaux, comptabilité, traités et acquisitions, alignements, promenades et plantations ; — 14° direction des finances divisée en 7 bureaux, bureau central et secrétariat, comptabilité départementale, ordonnancement des dépenses municipales, comptabilité municipale, recouvrement des contributions, contentieux des contributions, domaine de l'État et dépenses des ministères ; — 15° commission des contributions directes, dont le président a auprès de lui un secrétariat ; — 16° contrôle central près la caisse municipale, dirigé par un contrôleur ; — 17° caisse municipale, ayant à sa tête un receveur qui touche un traitement de 20.000 fr. et une indemnité égale, et comprenant 8 bureaux ou services, bureau central, caisse et portefeuille, recouvrements et recettes, dépenses budgétaires, dette municipale, titres et transferts, comptabilité, oppositions. — Les 20 mairies forment un dix-huitième groupe, les secrétaires chefs des bureaux et les autres employés de ces mairies faisant partie du personnel intérieur de la préfecture.

En plus des 8 directeurs, du receveur municipal et du contrôleur central, le personnel de cette administration

centrale se compose de 197 chefs et sous-chefs, 327 commis principaux et commis rédacteurs, 650 commis expéditionnaires, 249 commis-auxiliaires, 117 stagiaires, 52 répartiteurs des contributions, 51 employés du personnel technique détachés au service intérieur, 19 agents divers et 480 agents du personnel de service, garçons de caisse, huissiers, appariteurs, concierges, garçons de bureau, hommes de peine. Le total est ainsi de 2.152 emplois dont 340 du service de la caisse municipale et 662 du service des 20 mairies.

Divers services extérieurs ou simplement annexes se rattachent aux différents bureaux de la Préfecture : au personnel, le service médical ; au matériel, le service de vérification des mémoires et fournitures ; au secrétariat des affaires municipales, l'inspection générale du service de l'assainissement et de la salubrité de l'habitation et le service des médecins de l'état civil ; au bureau de l'assainissement, les services techniques de l'assainissement de l'habitation ; au bureau du travail, les établissements charitables municipaux ; au domaine de la ville, le service du contrôle des voitures et des concessions, la régie des propriétés communales et le bureau de la conservation du Champ-de-Mars ; à l'approvisionnement, le service d'inspection ; au bureau des cimetières, l'inspection du service des inhumations, celle de la vérification des décès et celle des incinérations ; au bureau central des affaires départementales, le contrôle des régies et du matériel des cours et tribunaux de la Seine, le service de surveillance du Palais de Justice, l'inspection du service des sapeurs-pompiers des communes du département, la chaire départementale d'agriculture, l'orphelinat Prévost à Cempuis, l'école Lepelletier de Saint-Fargeau à Montesson, l'hospice Favier à Bry-sur-Marne ; au bureau des travaux publics du département, les services des ponts et chaussées et des chemins vicinaux, de la navigation, du contrôle des tramways et des chemins de fer ; au bureau des travaux d'architecture du département, les services permanent et temporaire d'architecture ; à la direction de l'enseignement, les diverses inspections ; à la direction de la voie publique, les services techniques des eaux, de l'assainissement, de la voie publique, de l'éclairage, des carrières ; à la direction d'architecture, les services techniques d'architecture permanent et temporaire, puis des promenades, de la voirie, du plan de Paris. Il n'y a pas moins d'une trentaine de commissions, conseils ou comités : le conseil de direction, le comité technique, le comité consultatif pour les affaires contentieuses, la commission de statistique, la commission d'assainissement et de salubrité des habitations, la commission supérieure de voirie, etc. Les divers grands établissements qui dépendent de la ville, musées, bibliothèques, écoles, asiles, sont surveillés par des commissions.

Les administrations de l'*Assistance publique*, du *Mont-de-Piété* et de l'*octroi* (V. ces mots) constituent trois grandes directions qui sont à mentionner tout à fait à part.

Conformément à la loi d'organisation du 14 avr. 1871, le conseil municipal de Paris est composé de 80 conseillers élus à raison de 4 par arrondissement, 1 par quartier ; les incapacités et les incompatibilités établies par l'art. 5 de la loi du 22 juin 1833 sur les conseils généraux sont applicables aux conseillers municipaux de Paris, indépendamment de celles qui sont édictées par la loi en vigueur sur l'organisation municipale. Les 2 préfets ont entrée au conseil ; ils sont entendus toutes les fois qu'ils le demandent. Le renouvellement de la convocation des conseillers est fait, s'il y a lieu, non pas à trois jours, mais à huit jours d'intervalle. Au commencement de chaque session ordinaire, le conseil nomme au scrutin secret et à la majorité son président, 2 vice-présidents, 4 secrétaires et un syndic, qui constituent le bureau ; en fait, le bureau est maintenu pendant un an ; il forme avec les 2 préfets ce qu'on appelle la municipalité de Paris et il est chargé de représenter le conseil dans les cérémonies publiques. Les conseillers sont élus pour quatre ans depuis la loi du 2 avr. 1896. Depuis celle du 5 juil. 1886, les séances du conseil municipal sont publiques à Paris comme dans les autres communes. Il est voté au scrutin secret toutes les fois que 3 des membres présents le réclament (loi du 5 mai 1855, art. 18). Si le conseil a délibéré sur des matières qui ne rentrent pas dans l'administration communale, les annulations de délibérations de cette nature sont prononcées par décret. Les conseillers forment 6 commissions permanentes ; c'est après avoir été répartis par voie de tirage au sort en quatre bureaux qu'ils sont distribués par élections faites dans les bureaux entre ces commissions : la première s'occupe des finances, du contentieux, des taxes, de l'examen des traités, monopoles et services publics municipaux ; la deuxième, de l'administration générale (personnel, matériel, mairies, halles, marchés, abattoirs), de la police, des sapeurs-pompiers, du domaine ; la troisième, de la voirie de Paris, des travaux affectant la voie publique ; la quatrième, de l'enseignement et des beaux-arts ; la cinquième, de l'assistance publique et du mont-de-piété ; et la sixième, de l'hygiène, des eaux, des égouts, de la navigation. Elles comptent chacune 12 membres, excepté la troisième et la quatrième qui en comptent 16. Un conseiller ne peut faire partie de 2 commissions. Le comité dit du budget et du contrôle est composé de tous les conseillers ; il a son bureau distinct du bureau du conseil municipal auquel se joignent les présidents des 6 commissions permanentes pour former une commission dite de centralisation. En dehors de ces commissions, il y en a qui sont chargées d'études particulières : celles du travail, d'examen des enfants, des économies, d'assainissement et de salubrité des habitations, etc. La tâche du conseil municipal est à ce point considérable que les sessions extraordinaires se multiplient et qu'il siège pour ainsi dire en permanence. Il y a lieu de distinguer parmi les délibérations du conseil municipal de Paris : 1° les délibérations réglementaires aux termes de l'art. 17 de la loi de 1837 et qui portent sur les objets suivants : mode d'administration des biens communaux, conditions des baux à ferme ou à loyer dont la durée n'excède pas dix-huit ans pour les biens ruraux et neuf ans pour les autres biens. La délibération est exécutoire si dans les trente jours le préfet ne l'a pas annulée, soit d'office pour violation d'une disposition de loi ou d'un règlement d'administration publique, soit sur la réclamation de toute partie intéressée. Toutefois, le préfet peut suspendre l'exécution de la délibération pendant un autre délai de trente jours (même loi, art. 18) ; 2° les délibérations réglementaires d'après la loi de 1867, art. 1er : acquisitions d'immeubles, lorsque la dépense totalisée avec celle des autres acquisitions déjà votées dans le même exercice ne dépasse pas le dixième des revenus ordinaires de la commune ; conditions des baux à loyer des maisons et bâtiments appartenant à la commune, pourvu que la durée du bail ne dépasse pas dix-huit ans ; projets, plans et devis de grosses réparations et d'entretien, lorsque la dépense totale afférente à ces projets et aux autres projets de la même nature adoptés dans le même exercice ne dépasse pas le cinquième des revenus ordinaires de la commune ni, en aucun cas, une somme de 50.000 fr. ; tarif des droits de place à percevoir dans les halles, foires et marchés ; droits à percevoir pour permis de stationnement et de location sur les rues, places et autres lieux dépendant du domaine public communal ; tarif des concessions dans les cimetières ; assurances des bâtiments communaux ; affectation d'une propriété communale à un service communal, lorsque cette propriété n'est encore affectée à aucun service public, sauf les règles prescrites par des lois particulières ; acceptation ou refus de dons ou legs faits à la commune sans charges, conditions ni affectation immobilière, lorsque ces dons et legs ne donnent pas lieu à réclamation. Les délibérations prises sur ces objets ne sont exécutoires, en cas de désaccord entre le préfet et le conseil municipal, qu'en vertu d'une approbation donnée par décret ; 3° les délibérations

proprement dites énumérées dans l'art. 19 de la loi de 1837 : budget de la commune et, en général, toutes les recettes et dépenses soit ordinaires, soit extraordinaires ; tarifs et règlements de perception de tous les revenus communaux ; acquisitions, aliénations et échanges des propriétés communales, leur affectation aux différents services publics et, en général, tout ce qui intéresse leur conservation et leur amélioration ; condition des baux à ferme ou à loyer dont la durée excède dix-huit ans pour les biens ruraux et neuf ans pour les autres biens, ainsi que celles des baux des biens pris à loyer par la commune, quelle qu'en soit la durée ; projets de constructions, de grosses réparations et de démolitions et, en général, tous les travaux à entreprendre ; ouverture des rues et places publiques et projets d'alignement de voirie municipale ; acceptation des dons et legs faits à la commune et aux établissements communaux ; actions judiciaires et transactions ; et tous les autres objets sur lesquels les lois et règlements appellent les conseils municipaux à délibérer, notamment l'établissement de marchés d'approvisionnement (même loi, art. 11). Ces délibérations sont exécutoires sur l'approbation du préfet, sauf les cas où l'approbation par le ministre compétent ou par décret est prescrite par les lois ou par les règlements. Comme les autres conseils municipaux, le conseil municipal de Paris émet des avis (loi de 1837, art. 21) et des vœux (même loi, art. 24).

Le conseil général de la Seine est régi par les lois d'organisation des 22 juin 1833, 16 sept. 1871 et 19 mars 1875 et, au point de vue de ses attributions, par les anciennes lois générales des 10 mai 1838 et 18 juil. 1866. Il se compose des 80 membres du conseil municipal de Paris et de 21 membres élus dans les cantons ruraux (loi du 12 avr. 1893) à raison d'un membre par canton. Comme les conseillers parisiens, les conseillers généraux sont élus pour quatre ans (loi du 2 avr. 1896). Leurs séances sont devenues publiques par la loi du 5 juil. 1886. Ils ne peuvent se réunir qu'après convocation faite par le préfet en vertu d'un décret qui détermine l'époque et la durée de la session ; les votes sont recueillis au scrutin secret toutes les fois que 4 des conseillers présents le demandent. Il n'y a pas de délibération soumise à suspension, et le conseil ne nomme pas de commission départementale ; il a, lui aussi, son bureau composé de la même façon que celui du conseil municipal ; son syndic est le même que le syndic de ce dernier conseil. Il y a 7 commissions permanentes : la première est celle des immeubles départementaux ; la deuxième, des routes et chemins, des eaux et égouts et de l'assainissement ; la troisième, de l'assistance publique ; la quatrième, des vœux et affaires diverses ; la cinquième, de l'instruction publique ; la sixième, des finances, et la septième, de la préfecture de police et des prisons. Les membres de chacune sont au nombre de 12, sauf pour la troisième qui est de 24 membres et pour la septième qui est de 17. La commission du budget est composée des membres du bureau et de 2 membres élus par les différentes commissions permanentes. Il y a de même plusieurs commissions spéciales, entre autres celle du travail. Enfin des commissions mixtes sont composées de conseillers généraux et de conseillers municipaux, ainsi celle des omnibus et tramways. La ville de Paris n'a pas de conseil d'arrondissement. Le conseil de préfecture de la Seine est soumis à quelques règles particulières (V. Conseil de préfecture, t. XII, p. 469).

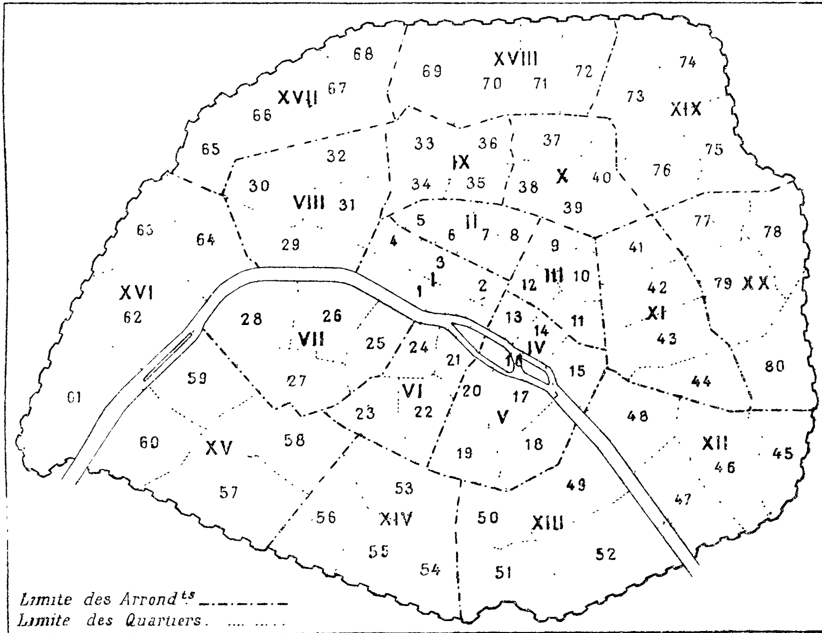
Les procès-verbaux des séances du conseil général ont fait l'objet d'une publication à partir de 1838, ceux du conseil municipal à partir de 1871 ; l'administration publie également un recueil des actes administratifs de la préfecture depuis 1844. Depuis 1882, le conseil municipal fait paraître un bulletin, dit *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*.

Divisions administratives.— Paris est divisé depuis 1860 en 20 arrondissements subdivisés en 4 quartiers chacun. La liste insérée ci-dessous donne, en même temps que les noms de ces arrondissements et de ces quartiers, les chiffres de la superficie, de la population et de la densité de la population pour chaque quartier. On remarquera que le nom d'un arrondissement n'est jamais le même que celui de l'un des quartiers.

	Superficie en hect.	Population de fait.	Densité par hect.
Ier arrondissement (Louvre).			
1. Saint-Germain-l'Auxerrois.	93,55	8.534	91
2. Halles	41,00	30.090	734
3. Palais-Royal	28,45	14.047	498
4. Place Vendôme	27,90	13.462	499
	190,00	66.133	348
IIe arrondissement (Bourse).			
5. Gaillon	19,20	8.136	424
6. Vivienne	23,30	11.856	509
7. Mail	27,00	18.024	667
8. Bonne-Nouvelle	28,00	29.151	1.042
	97,50	67.167	690
IIIe arrondissement (Temple).			
9. Arts-et-Métiers	30,65	24.690	806
10. Enfants-Rouges	27,85	20.962	753
11. Archives	36,00	20.688	574
12. Sainte-Avoye	21,50	21 277	990
	116,00	87.617	756
IVe arrondissement (Hôtel-de-Ville).			
13. Saint-Merri	32,00	24.549	766
14. Saint-Gervais	40,85	40.639	995
15. Arsenal	48,15	19.315	401
16. Notre-Dame	35,50	13.171	371
	156,50	97.674	625
Ve arrondissement (Panthéon).			
17. Saint-Victor	59,70	26.914	451
18. Jardin-des-Plantes	80,00	27.943	349
19. Val-de-Grâce	67,00	33.261	497
20. Sorbonne	42,30	27.995	662
	249,00	116.113	466
VIe arrondissement (Luxembourg).			
21. Monnaie	28,80	18.585	646
22. Odéon	70,20	21.815	311
23. Notre-Dame-des-Champs	84,40	44.031	522
24. Saint-Germain-des-Prés	27,60	16.373	594
	211,00	100.804	479
VIIe arrondissement (Palais-Bourbon).			
25. Saint-Thomas-d'Aquin	78,00	27.675	355
26. Invalides	107,00	15.076	141
27. Ecole-Militaire	82,00	19.634	239
28. Gros-Caillou	136,00	35 447	261
	403,00	97.832	243
VIIIe arrondissement (Elysée).			
29. Champs-Elysées	111,60	14.656	131
30. Faubourg-du-Roule	75,60	24.405	323
31. Madeleine	79,00	25 841	327
32. Europe	114,80	37.208	324
	381,00	102.110	268
IXe arrondissement (Opéra).			
33. Saint-Georges	71,20	36.519	513
34. Chaussée-d'Antin	55,30	22.490	407
35. Faubourg-Montmartre	42,05	23.624	562
36. Rochechouart	44,45	37.352	840
	213,00	119.985	564

	Superficie en hect	Population de fait.	Densité par hect.
X^e arrondissement (Enclos-Saint-Laurent).			
37. Saint-Vincent-de-Paul	90,40	40.116	444
38. Porte-Saint-Denis	47,20	28.424	602
39. Porte-Saint-Martin	58,20	39.297	676
40. Hôpital-Saint-Louis	90,20	43.931	487
	286,00	151.768	532
XIe arrondissement (Popincourt).			
41. Folie-Méricourt	70,15	56.201	802
42. Saint-Ambroise	81,75	46.386	568
43. Roquette	117.20	72.497	619
44. Sainte-Marguerite	91,90	46.925	510
	361,00	222.009	616

	Superficie en hect.	Population de fait.	Densité par hect.
XIIe arrondissement (Reuilly).			
45. Bel-Air	99,00	12.536	126
46. Picpus	183,50	48.673	265
47. Bercy	165,50	9.637	58
48. Quinze-Vingts	120,00	46.869	391
	568,00	117.715	207
XIIIe arrondissement (Gobelins).			
49. Salpêtrière	116,90	23.520	201
50. Gare	262,20	40.426	154
51. Maison-Blanche	173,80	34.648	199
52. Croulebarbe	72,10	16.117	224
	625,00	114.711	183



Plan indiquant la division de Paris en arrondissements et en quartiers

	Superficie en hect.	Population de fait.	Densité par hect.
XIVe arrondissement (Observatoire).			
53. Montparnasse	109,00	28.321	260
54. Santé	102,15	10.091	99
55. Petit-Montrouge	105,40	26.659	253
56. Plaisance	147,45	57.055	387
	464,00	122.126	263
XVe arrondissement (Vaugirard).			
57. Saint-Lambert	239,00	30.564	128
58. Necker	154,00	43.602	283
59. Grenelle	150,00	38.886	259
60. Javel	178,00	20.236	114
	721,00	133.288	185
XVIe arrondissement (Passy).			
61. Auteuil	249,00	22.071	89
62. Muette	167,35	26.961	161
63. Porte-Dauphine	144,45	21.043	145
64. Chaillot	148,20	31.502	213
	709,00	101.577	144
XVIIe arrondissement (Batignolles-Monceau).			
65. Ternes	109,65	40.351	368
66. Plaine de Monceau	121,45	32.600	269
67. Batignolles	111,60	56.121	503
68. Epinettes	102,30	52.999	518
	445,00	182.071	409

	Superficie en hect.	Population de fait.	Densité par hect.
XVIIIe arrondissement (Butte-Montmartre).			
69. Grandes-Carrières	167,35	56.360	337
70. Clignancourt	148,45	98.337	663
71. Goutte-d'Or	95,00	45.503	479
72. La Chapelle	108,20	24.805	230
	519,00	225.005	434
XIXe arrondissement (Buttes-Chaumont).			
73. La Villette	125,30	50.757	405
74. Pont-de-Flandre	170,60	14.793	87
75. Amérique	143,70	24.407	169
76. Combat	126,40	44.171	350
	56,600	134.128	237
XXe arrondissement (Ménilmontant).			
77. Belleville	82,40	52.152	634
78. Saint-Fargeau	115,60	12.480	108
79. Père-Lachaise	162,20	46.540	287
80. Charonne	161,40	40.624	252
	521,00	151.796	292

Total général : 7.802.000 hect., 2.511.629 hab., densité : 322 par hectare.

IV. Statistique générale. — La statistique parisienne ne date vraiment que du commencement du XIXe siècle. Mais on a toutefois quelques renseignements ou quelques

évaluations pour des époques antérieures. La population de Paris aurait été ainsi en 1328 de 250.000 hab. environ, en 1700 de 720.000, en 1762 de 600.000, en 1784 de 620.000, en 1791 de 631.000. Voici les chiffres donnés par les dénombrements officiels qui ont été faits à partir de 1801 :

	Habitants.		Habitants.
1801......	547.756	1861......	1.696.141
1817......	713.966	1866......	1.825.274
1831.....	785.812	1872......	1.851.792
1836......	899.313	1876......	1.988.806
1841......	955.261	1881......	2.269.023
1846......	1.053.897	1886......	2.344.450
1851......	1.053.262	1891......	2.424.705
1856.....	1.174.346	1896......	2.536.834

Il ne faut pas perdre de vue que si la population a quintuplé au cours du XIXe siècle, plusieurs communes ont, du reste, été annexées à Paris. Tandis que le centre s'est dépeuplé, par suite des travaux de voirie, l'augmentation s'est produite surtout dans la partie annexée; les troupes de garnison ne figurent pas dans ces totaux, où ne sont pas compris non plus tous ceux qui sont logés dans des hospices, des couvents, des prisons, des collèges et lycées ou des séminaires; toute cette population comptée à part ne fait pas partie de la population municipale et constitue les 2, 5 % du chiffre total, particulièrement dans les VIe et VIIe arrondissements. La densité la plus forte se remarque dans les quartiers de Bonne-Nouvelle, de Saint-Gervais et de Sainte-Avoye, qui comptent respectivement, par hectare, 1.042, 995 ou 990 hab.; les quartiers de Bercy, du Pont-de-Flandre et d'Auteuil sont, d'autre part, ceux où elle est la plus faible (58, 89 ou 91 hab. par hectare). On compte 953.644 ménages, dont 294.771 d'individus isolés; ils sont composés d'un grand nombre de personnes, particulièrement dans les XIXe et XXe arrondissements; mais partout, à Paris, le nombre des familles comprenant 5, 6 et 7 enfants est très peu élevé. En 1896, sur 2.511.629 hab., 909.091 personnes de nationalité française et 16.049 de nationalité étrangère y sont nées, de sorte que la proportion des immigrés est des deux tiers; c'est dans les quartiers riches que cette proportion est la plus forte. A cause de la faiblesse de la natalité et de la fréquence de l'envoi en nourrice, les jeunes enfants sont peu nombreux; les trois arrondissements les plus riches, les Ier, VIIIe et IXe, possèdent le moins d'enfants; les vieillards, eux aussi, sont en général relativement en nombre un peu moindre dans les arrondissements du centre. D'après le dénombrement de 1896, il y a 1.190.597 individus du sexe masculin, dont 629.197 célibataires, 503.830 mariés, 50.951 veufs et 6.619 divorcés, et 1.321.032 du sexe féminin, dont 630.255 célibataires, 506.101 femmes mariées, 174.433 veuves et 10.243 divorcées. Les étrangers sont au nombre de 156.843, dont 77.716 hommes et 79.127 femmes, parmi lesquels on remarque les Belges, ouvriers pour la plupart (33.126, à Montmartre, aux Buttes-Chaumont et à Popincourt), les Allemands (27.407, aux Batignolles et pareillement aux Buttes-Chaumont et à Popincourt), les Suisses (21.344, dans les arrondissements de l'Elysée, de l'Opéra, de l'Enclos-Saint-Laurent et des Batignolles), les Italiens, presque toujours ouvriers ou modèles (18.503, à Reuilly, à Popincourt, aux Buttes-Chaumont et à Montmartre). Les Anglais au nombre de 11.951, comme aussi les Américains du Nord, sont cantonnés plutôt dans les environs des Champs-Elysées et du bois de Boulogne; les Russes (9.200) sont assez souvent étudiants, mais ils habitent surtout les arrondissements de l'Hôtel-de-Ville, de Popincourt, de Montmartre et des Batignolles.

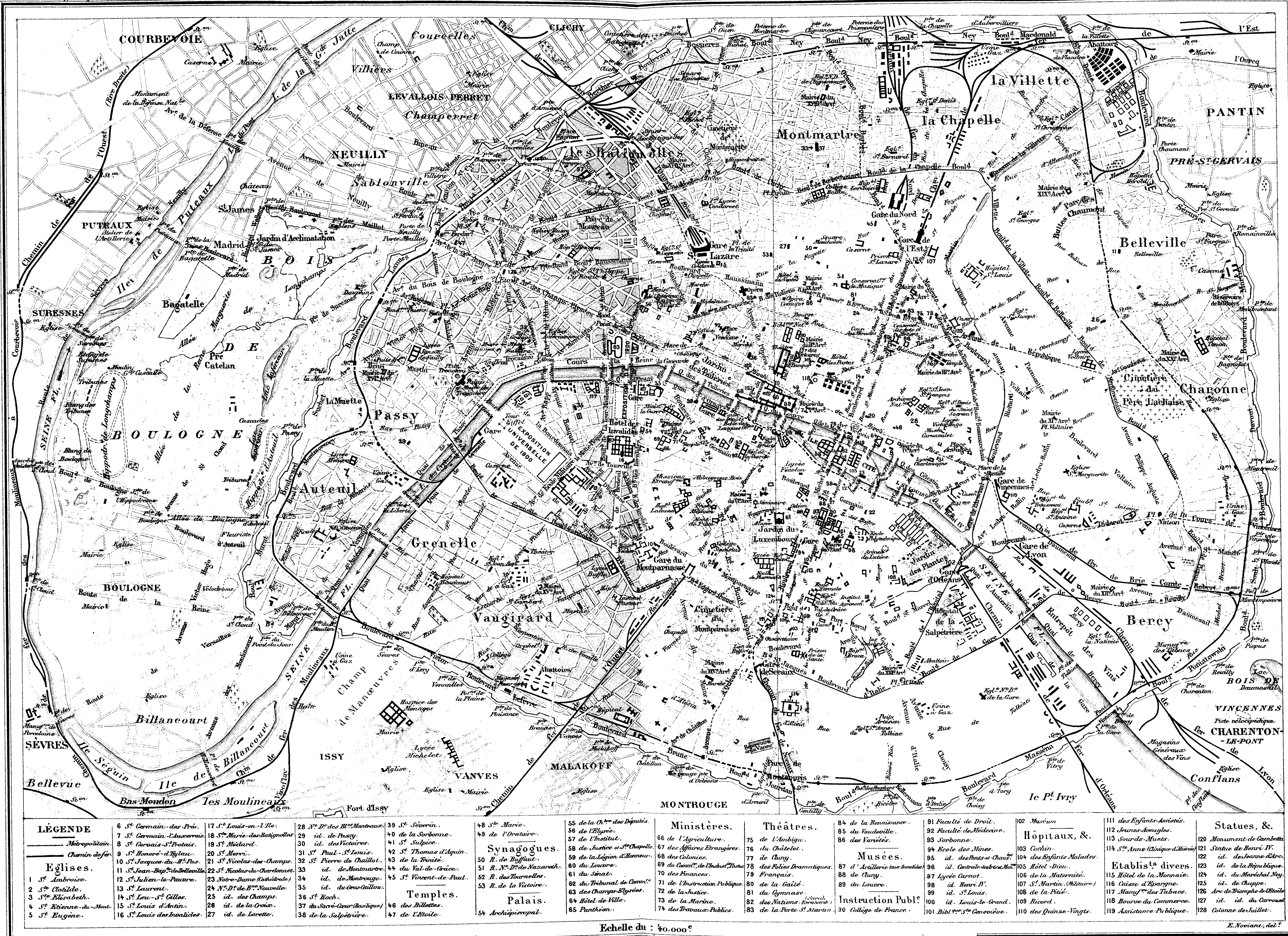
Sous le rapport des professions, on peut donner les chiffres suivants dans lesquels sont englobés tous ceux qui vivent du travail du chef de ménage (dénombrement de 1891) : 1.070.554 industriels, 560.066 commerçants, 253.563 rentiers, 157.788 personnes exerçant une profession libérale, 138.690 employés aux transports, 42.926 agents de la force publique, 37.798 fonctionnaires, 8.158 agriculteurs, plus 104.623 personnes sans profession définie ou non classées et 50.539 de profession inconnue.

On évalue la superficie des bâtiments et constructions à 4.800 hect. et à 1.000 hect. celle des terrains vagues, jardins, vergers et potagers. Par hectare de la propriété bâtie, on compte 523 hab. et un peu moins de 16 maisons. De 26.801 en 1817, le nombre des maisons s'est élevé en 1896 à 74.829 (35.332 dans les mêmes limites qu'en 1817). Presque partout, excepté dans les quartiers pauvres, les maisons sont hautes et sur 74.829, 29.426 ont plus de 4 étages (particulièrement dans l'arrondissement de l'Hôtel-de-Ville); les locaux d'habitation sont au nombre de 810.000; en moyenne, chaque maison contient 33 hab. et chaque local d'habitation 3 personnes. Si dans la superficie on considère seulement les rues, on constate que les plus peuplées sont celles de l'arrondissement de Popincourt; les maisons les plus habitées se trouvent dans l'arrondissement de l'Hôtel-de-Ville (40 hab. environ). La valeur locative des locaux d'habitation est de 452 millions et celle des locaux industriels de 308 millions; 285 propriétés bâties ont une valeur locative qui dépasse 100.000 fr.; comme valeur vénale, ces maisons et usines représentent peut-être plus de 11 milliards. Le chiffre du loyer est par tête d'habitant de 1.024 fr. dans le quartier des Champs-Elysées et, par contre, de 55 fr. seulement dans celui de la Gare. 405.000 locaux d'habitation, soit la moitié, sont d'une valeur de loyer inférieure à 300 fr. Dans 2.450 locaux d'habitation, la valeur du loyer est supérieure à 10.000 fr. (l'arrondissement de l'Elysée en contient à lui seul 1.150). Le revenu moyen par mètre carré varie de 73 fr. (IIe arr.), à 1 fr. 84 (XIIIe arr.). L'arrondissement le plus riche est celui de l'Elysée; vient ensuite, mais à une assez grande distance, celui de l'Opéra. Les plus pauvres sont ceux du XIIIe et du XXe arrondissement. On a construit un certain nombre de maisons, dites habitations ouvrières, qui sont divisées en petits logements modèles, composés chacun de deux à trois pièces et d'une cuisine; les premières furent élevées par l'État en 1852, boulevard Diderot; plusieurs sociétés, notamment, se sont formées pour la construction de maisons semblables, à cinq étages, et il en existe aujourd'hui dans tous les quartiers excentriques.

Le service de statistique de la ville de Paris fait imprimer depuis 1865 un *Bulletin* (mensuel jusqu'en 1880, ensuite hebdomadaire), un *Annuaire* depuis 1880, et depuis 1885 des *Tableaux* mensuels; de plus, depuis 1881, les résultats des dénombrements sont publiés tous les cinq ans en un volume. Antérieurement à 1865, six volumes intitulés *Recherches statistiques* et contenant des renseignements pour la période de 1817 à 1856 (et parfois aussi des renseignements très rétrospectifs) avaient paru en 1821, 1823, 1826, 1829, 1844 et 1860.

ÉTAT CIVIL. — Comme annexe à la statistique générale, quelques détails sont à donner sur l'état civil parisien. Les actes reçus à partir de la loi du 3 ventôse an III dans les douze bureaux d'état civil, devenus en l'an IV les municipalités d'arrondissement et en l'an VIII les mairies, ont été brûlés avec ceux des époques antérieures et ceux des communes annexées en 1859, dans les incendies de la Commune à la fois aux archives municipales et au greffe du tribunal de première instance où ils se trouvaient centralisés; 2.696.000 seulement, soit principalement ceux de 1830 environ à 1860, ont été reconstitués par les soins d'une commission spéciale qui a siégé jusqu'en 1896.

On possède des renseignements sur la statistique de l'état civil parisien depuis 1670. Il y eut 16.816 baptêmes, 3.930 mariages et 21.461 décès cette année-là. La moyenne actuellement est de 61.000 naissances par an (c.-à-d. 25 pour 1.000 hab.), 23.000 mariages (9 pour 1.000 hab.), et 55.000 à 58.000 décès (22 à 23 pour 1.000 hab.); la moyenne des divorces est de 1.300 à



Gravé et Imp. par Erhard fres, 35bis, Rue Denfert-Rochereau_Paris.

Société anonyme de la Gde Encyclopédie.

1.400. La natalité est très faible à Paris et la nuptialité presque autant; les chiffres extrêmes sont pour les naissances : 13 (pour 1.000 hab.) dans le VIII[e] arrondissement et 31 dans le XX[e]; pour les mariages : 8 dans le VII[e] et 11 dans le XVII[e]; pour les décès : 11 dans le VIII[e] et 32 dans les XIII[e] et XIV[e].

V. Description générale. — Si l'on examine un plan de Paris suffisamment net, on remarque tout de suite que, divisé en deux parties par la Seine qui décrit une courbe au-dessous de son centre, la place du Carrousel, il est traversé entièrement par deux grandes lignes perpendiculaires l'une à l'autre, se croisant au Châtelet, et que ces lignes aboutissent à deux grands arcs de cercle formant comme une ellipse, à l'intérieur desquels deux autres arcs de cercle se trouvent marqués : ces voies sont de l'E. à l'O. la rue du Faubourg-Saint-Antoine, la rue Saint-Antoine, la rue de Rivoli et l'avenue des Champs-Elysées, puis du N. au S. le boulevard de Strasbourg, le boulevard de Sébastopol et le boulevard Saint-Michel, lesquels coupent d'abord les grands boulevards, ensuite les boulevards Saint-Germain et Henri IV; les unes et les autres rencontrent finalement les boulevards extérieurs ou les approches de ces boulevards.

La Seine, large à son entrée dans Paris de 165 m. et de 136 m. à sa sortie, a sa plus grande largeur après le Pont-Neuf, 263 m.; 31 ponts réunissent ses rives l'une à l'autre et aux îles Notre-Dame et Saint-Louis, les seules îles importantes qui subsistent depuis la suppression de l'île Louviers en 1843. Il faut citer successivement parmi les ports de Paris dont chacun a son affectation et par suite, sa physionomie, les ports de Bercy, de la Râpée, de la Gare, Saint-Bernard, de la Tournelle, des Ormes, de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Nicolas, d'Orsay, de Javel.

La ligne des grands boulevards, qui se déroule de l'église de la Madeleine à la place de la Bastille, est longue d'environ 4.400 m. « Le Boulevard » est particulièrement la partie comprise entre la Madeleine et la rue de Richelieu; elle est une des plus animées de Paris et surtout une de celles qui fascinent le plus l'étranger; c'est boulevard des Capucines (entre la place de l'Opéra et la rue Caumartin) que se trouvent réunis le Grand-Hôtel, le café de la Paix et le Grand-Café; la place de l'Opéra, d'où l'on aperçoit à la fois la colonne Vendôme (V. fig. à l'art. Colonne, t. XI, p. 1129) et la place du Théâtre-Français, jouit d'une réputation universelle; le passage dit de l'Opéra s'ouvre boulevard des Italiens, et l'Opéra-Comique, reconstruit, s'élève presque en face; boulevard Montmartre, sont situés le théâtre des Variétés et le musée Grevin, les passages des Panoramas et Jouffroy, le célèbre café de Madrid; du boulevard Poissonnière à la Bastille, ce sont surtout des théâtres qu'on peut citer avec les portes monumentales Saint-Denis (V. fig. aux art. Arc, t. III, p. 600, et Anguier, t. II, p. 1175) et Saint-Martin. (V. fig. à l'art. Bullet, t. VIII, p. 420). Le boulevard du Temple est déchu de la réputation qu'il avait au temps où on l'appelait le beau boulevard, puis le boulevard du crime (à cause de tous les théâtres de drame qui s'y trouvaient réunis).

Le boulevard Saint-Germain s'étend, au S., du pont de la Concorde au pont de Sully et, par le boulevard Henri IV, se relie, place de la Bastille, à la ligne des grands boulevards. La Chambre des députés (V. fig. à l'art. Bourbon [Palais], t. VII, p. 714 et le plan à l'art. Parlement), la vieille église de Saint-Germain des Prés et le musée de Cluny (V. fig. à l'art. Cluny, t. XI, p. 727), à l'intersection du boulevard Saint-Michel, se remarquent sur ce parcours. Le boulevard Saint-Germain traverse une région caractéristique qui a gardé le nom de faubourg Saint-Germain et qui forme un quadrilatère constitué à peu près par une ligne allant du ministère des affaires étrangères au Pont-Neuf, une autre du Pont-Neuf à l'Odéon et deux autres suivant la rue de Vaugirard et le boulevard des Invalides; c'est le Paris de la vieille noblesse, aussi paisible que les grands boulevards sont animés; le quai d'Orsay est particulièrement remarquable par sa sévérité; seuls les magasins du Bon Marché interrompent vraiment le calme du grand faubourg.

D'autres régions très dissemblables, celles qui montrent le mieux la diversité des aspects de Paris, se rencontrent précisément sur les lignes qui donnent ainsi en quelque sorte l'ossature de la ville. Il en est souvent de ces régions comme du faubourg Saint-Germain; elles portent des noms qui ne correspondent à aucune division administrative. Le milieu du boulevard Saint-Michel est aujourd'hui le centre de ce qu'on appelle le quartier Latin, si souvent célébré, notamment par Murger; le quartier Latin participe des quartiers Saint-Victor, de la Sorbonne, de l'Odéon et de la Monnaie. C'est en somme ce qu'on appelait l'Université, véritable fouillis de rues et de ruelles ou le boulevard Saint-Michel n'a fait sa trouée qu'en 1857-62. Presque rien d'ancien n'y subsiste, mais il est toujours le quartier des Ecoles, et cela suffit pour que certaines traditions au moins y soient conservées. La place Maubert, qui en fut longtemps le point central, a gardé aussi, sous un autre rapport, quelque chose des mœurs qui en faisaient comme la cour des miracles de la rive gauche.

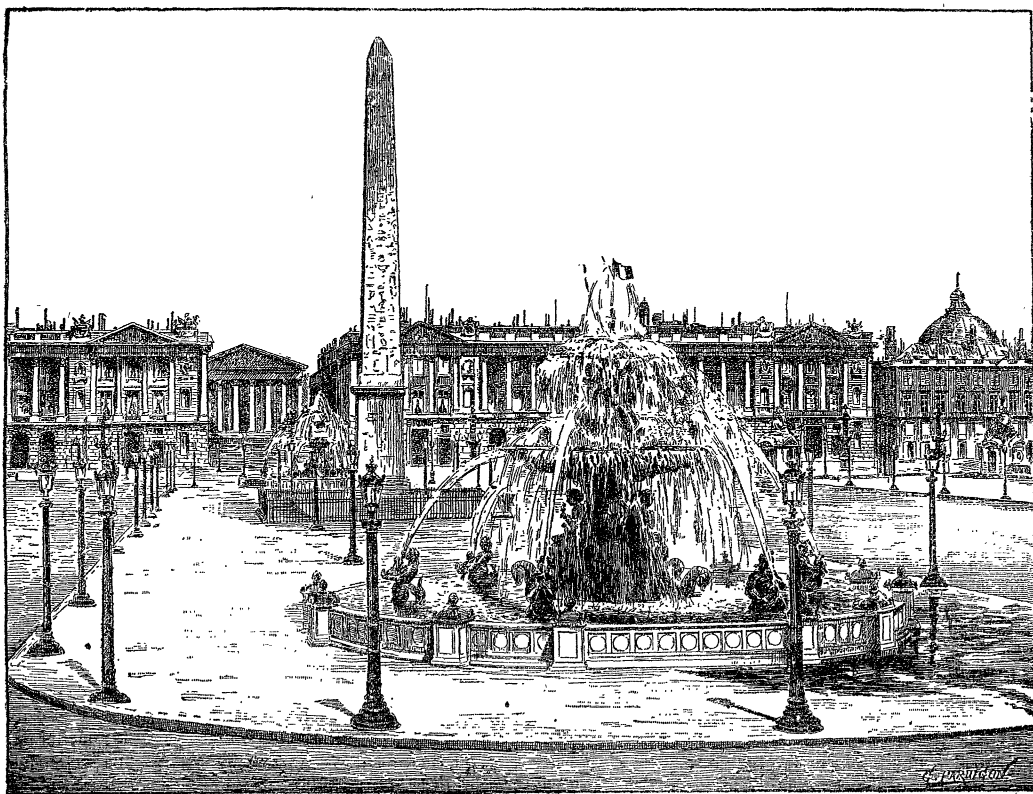
Entre le boulevard de Sébastopol et les grands boulevards, longeant la partie de la rue de Rivoli où s'ouvre la place de l'Hôtel-de-Ville, puis la rue Saint-Antoine, s'étend le quartier du Marais, qui n'est pas un des 80 quartiers de la ville, mais toute une région de vie industrielle. Le quartier des Archives correspond cependant au Marais proprement dit. Le Conservatoire des arts et métiers et l'Ecole centrale des arts et manufactures symbolisent le caractère de cette région où ne se trouvent pas trop déplacés les Archives nationales, la Bibliothèque et le Musée de la ville de Paris, établissements voués en grande partie aux travaux d'érudition, forme particulière de la production scientifique.

Au delà de la rue Saint-Antoine et de la place de la Bastille (V. fig. à l'art. Bastille, t. V, p. 671 et suiv.) commence le faubourg Saint-Antoine; c'est le quartier de la Roquette, celui de Sainte-Marguerite, pour une portion aussi celui des Quinze-Vingts; la rue du Faubourg-Saint-Antoine en est la partie la plus active. Toutes les industries du meuble y ont reçu le plus grand développement. Aussi la ville y a-t-elle placé l'école d'ébénisterie à laquelle elle a donné le nom de Boulle. A l'autre extrémité de Paris, entre l'immense place de la Concorde et la place de l'Etoile autour de laquelle rayonnent 12 avenues, s'allongent les Champs-Elysées, à la fin desquels se dresse l'Arc de Triomphe (V. fig. aux art. Blouet, t. VI, p. 1177 et France, t. XVII, p. 1131). C'est la plus aristocratique des promenades. Les cafés-concerts qui y sont ouverts l'été ont pour mérite principal de contribuer le soir à leur illumination. Dans le quartier dit administrativement des Champs-Elysées, on en distingue deux au point de vue mondain, le quartier François I[er] dont la place du même nom est le centre, et le quartier Marbeuf, à l'O. du précédent, tous deux également somptueux par leurs hôtels.

Tout à fait au milieu de la ville, il faut mentionner à part l'île de la Cité et l'île Saint-Louis qu'on pourrait désigner sous le nom de quartier des Iles : l'une, qui ne présente d'animation que dans sa partie occidentale, où s'élève le Palais de Justice et qui, autrefois couverte d'églises, n'en renferme plus que deux, mais les plus belles de Paris, la cathédrale et la Sainte-Chapelle (V. fig. à l'art. Chapelle, t. X, p. 559; Fenêtre, fig. 6, t. XVII, p. 185; Art, fig. 7, t. III, p. 1150); l'autre, que l'on cite comme le quartier le plus tranquille et le plus solitaire, et qui possède, quoique petite, plusieurs édifices intéressants : l'église Saint-Louis en l'Ile et deux hôtels du XVII[e] siècle, l'hôtel Lambert et l'hôtel de Lauzun ou Pimodan.

Reste une vaste région pour laquelle il n'existe aucune dénomination ni officielle ni traditionnelle, mais qui n'en présente pas moins une certaine unité; comprise entre la rue de Rivoli, les grands boulevards et le boule-

vard de Sébastopol, c'est avant tout le grand quartier des affaires, le quartier de la Bourse. On y trouve à la fois, avec le Palais de la Bourse (V. Bourse, fig. 3, t. VII, p. 829), la Banque de France, l'Hôtel des Postes, le Palais-Royal, les Halles Centrales et le plus grand hôtel de Paris, l'Hôtel Continental, près des magasins du Louvre. Une différence assez notable existe en somme entre la rive droite et la rive gauche, et l'on pourrait presque dire

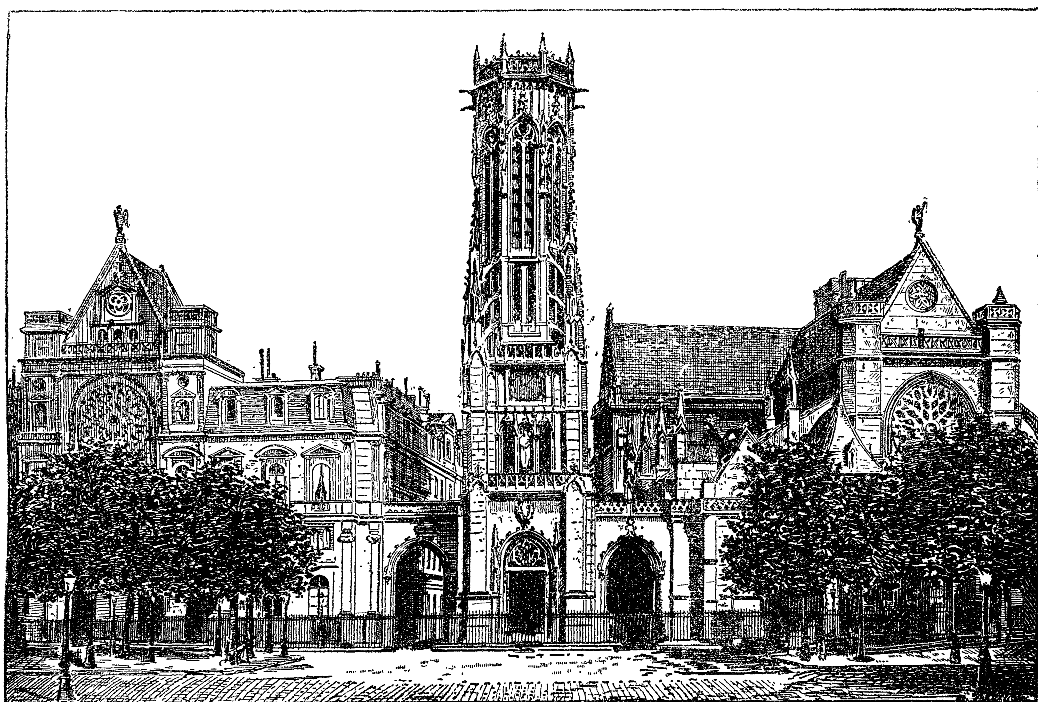


Place de la Concorde.

qu'aujourd'hui encore les trois vieilles divisions subsistent : Ville, Cité, Université. Après les anciens faubourgs de Paris, dont quelques-uns ont laissé leur nom à des quartiers de Paris, entre les boulevards extérieurs et les fortifications, sont les communes annexées; elles n'ont pas encore subi de transformations profondes, excepté à l'O. dans l'arr. de Passy-Auteuil et dans la plaine de Monceau, où se voient en grand nombre, à côté de hautes constructions, de petits hôtels très élégants ; beaucoup d'artistes y habitent. Pour ne rien omettre d'essentiel dans l'indication de ce qui constitue l'aspect général de la ville, il faut compléter l'aperçu qui précède en passant en revue, d'une façon sommaire, les divers quartiers administratifs.

Ier Arrondissement (Le Louvre). — Le quartier *Saint-Germain-l'Auxerrois* a plusieurs aspects très différents : ici le Palais de Justice et la place Dauphine, autrefois des plus vivantes, aujourd'hui silencieuse ; là les magasins de confections, plus loin le palais du Louvre avec le ministère des finances, le square du Carrousel et le jardin des Tuileries. La Sainte-Chapelle, l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois et le théâtre du Châtelet en sont les autres monuments. Le Pont-Neuf, commencé en 1578 et actuellement le plus ancien pont de Paris, en fait partie ; c'est le premier qui n'ait pas été chargé de constructions. — Les Halles donnent leur nom au deuxième quartier ; près d'elles s'élèvent l'église de Saint-Eustache et plus loin l'église de Saint-Leu, puis le temple de l'Oratoire. On trouve dans ce quartier, à côté de trois hôtels de date récente, la Bourse du commerce (V. Bourse, fig. 1, t. VII, p. 826) avec la colonne qu'il a conservée du xvie siècle, l'Hôtel des postes et l'Hôtel des téléphones, plusieurs vieilles constructions intéressantes : quelques maisons des xvie et xviie siècles (notamment le no 21) rue Saint-Denis, une du xve siècle avec un arbre de Jessé, rue des Prêcheurs (no 83), celle du no 54 de la rue de l'Arbre-Sec, l'ancien hôtel Clérambault, rue Jean-Jacques-Rousseau, no 20, l'hôtel Thoinard de Vougy, occupé par la Caisse d'épargne de Paris, rue du Louvre, no 19, l'hôtel Hurault (commencement du xviie siècle), rue du Jour, nos 2 et 4, et les immeubles des nos 25, 27, l'hôtel du Haume, la dernière des maisons à piliers, rue Pirouette, no 5. Une inscription apposée sur l'Hôtel des postes rappelle que La Fontaine est mort à l'hôtel d'Hervart, qui s'élevait sur cet emplacement. — Le quartier du *Palais-Royal* manque aujourd'hui d'animation, excepté aux abords de la place du Théâtre-Français et de la place du Palais-Royal. Les galeries du jardin et les arcades de la rue de Rivoli lui donnent un cachet particulier. Le palais est occupé par le Conseil d'Etat, la Cour des comptes et l'Administration des Beaux-Arts. L'église de Saint-Roch, le théâtre du Palais-Royal et les magasins du Louvre se trouvent situés dans ce quartier. Place des Victoires, les hôtels dont J.-H. Mansart a dessiné les façades subsistent à peu près tous. La Banque de France est installée dans un hôtel dû à François Mansart et construit en 1635, mais très modifié. Au no 45 de la rue des Petits-Champs se voit l'ancien hôtel de Lully. Molière est mort au no 40 de la rue de Richelieu. — La partie principale du quartier de la place Vendôme est la place de ce nom qui a conservé ses grandes constructions symétriques du temps de Louis XIV, dont les façades sont l'œuvre de

J.-H. Mansart; le n° 7 est celui que Mansart avait construit pour lui-même; le ministère de la justice occupe deux de ces hôtels. Sont à mentionner aussi : l'hôtel d'Argenson, rue des Bons-Enfants, n° 19; l'hôtel de la Vrillière de Saint-Florentin (rue Saint-Florentin, n° 2), construit par Chalgrin en 1767; les jolis hôtels du XVIIe siècle de la rue



Église Saint-Germain-l'Auxerrois.

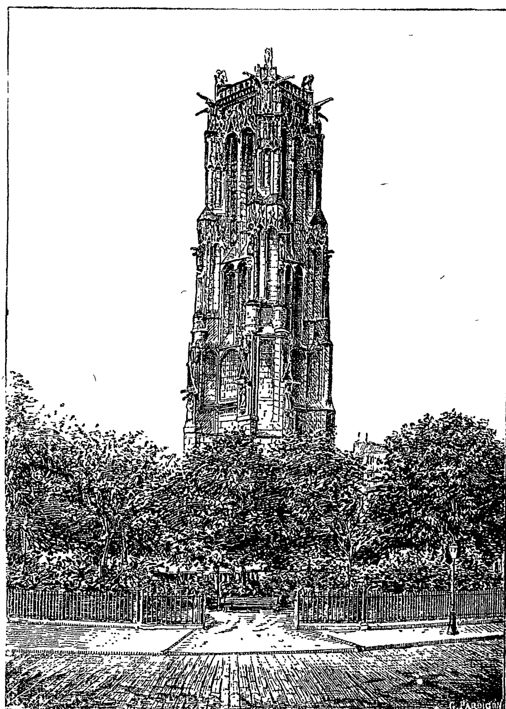
Cambon (notamment nos 37, 41, 43); ceux du XVIIIe siècle de la rue des Petits-Champs (nos 87-99); ceux du Crédit foncier et l'église de l'Assomption.

IIe Arrondissement (La Bourse). — C'est le plus petit de Paris. Le quartier Gaillon est ainsi appelé à cause d'un ancien hôtel et d'une ancienne porte de ce nom. Sa principale rue, la rue de la Paix, une des plus belles de Paris, est particulièrement celle des grands couturiers et des grandes modistes. L'ancienne salle Ventadour est devenue la succursale de la Banque de France. L'établissement du Crédit lyonnais y est aussi situé. Le passage Choiseul est l'une des deux issues du théâtre des Bouffes-Parisiens, et sa porte d'accès du côté de la rue Saint-Augustin est le portail qui décorait l'hôtel du duc de Gesvres au commencement du XVIIIe siècle. Un bel hôtel de ce même siècle subsiste au n° 13 de la rue de Grammont. — Le quartier Vivienne renferme à la fois la Bourse, la Bibliothèque nationale, l'église de Notre-Dame des Victoires, objet d'une ferveur particulière, et le théâtre de l'Opéra-Comique. Il possède des hôtels assez nombreux : rue de Richelieu, l'hôtel Talaru aux nos 60-62; l'hôtel de Villarceaux, n° 75; celui qui fut construit pour Voltaire en 1774, n° 104; l'hôtel de l'abbé Terray, n° 101; rue Vivienne, l'hôtel de Torcy, n° 16; l'hôtel Desmarais, n° 18. Le théâtre des Variétés touche au passage des Panoramas, qui s'ouvre par un portail provenant de l'hôtel de Montmorency-Luxembourg. — Un jeu de mail a donné son nom au troisième quartier. La rue du Croissant mérite d'être mentionnée à part, parce que là se sont centralisées la vente en gros et la distribution des journaux. Les hôtels y sont assez nombreux : restes de l'hôtel du maréchal de La Feuillade (rue de la Feuillade, n° 4); hôtel construit par Mme du Barry, rue de la Jussienne, n° 6; restes d'un hôtel du XVIIe siècle, rue du Mail, n° 7; hôtel Masson de Meslay, rue du Sentier, n° 32; hôtel de Montholon, boulevard Poissonnière, n° 23; rue Paul-Lelong, nos 3 et 5, sont deux maisons contemporaines de Henri IV. — Le quartier de Bonne-Nouvelle tire sa dénomination de l'église de Notre-Dame de ce nom. Un reste curieux de l'hôtel de Bourgogne, la tour de Jean sans Peur (XVe siècle) se voit au n° 22 de la rue Etienne-Marcel. Le n° 43 de la rue Grenéta est l'ancien hôtel de Coïslin. Rue Sainte-Foy se sont conservées quelques constructions de l'année 1500 environ.

IIIe Arrondissement (Le Temple). — Le quartier des Arts-et-Métiers, ainsi appelé à cause du Conservatoire situé dans sa circonscription, est manufacturier par excellence; la fabrication y est souvent spécialisée à un point extrême; l'industrie de la métallurgie, celle de l'horlogerie et de la bijouterie sont à signaler ici. Le théâtre de la Gaîté avec le square des Arts-et-Métiers, l'Ecole centrale et l'Ecole Turgot égayent un peu cette région. Elle a pour églises Saint-Nicolas des Champs et Sainte-Elisabeth. A l'angle de la rue du Vert-Bois se dresse une tour restaurée de l'enceinte du prieuré de Saint-Martin des Champs; il y a rue Volta, n° 16, une maison du XVIe siècle, et boulevard Saint-Martin, nos 31-33, un hôtel Louis XV. — Dans le quartier des Enfants-Rouges (nom d'un ancien hôpital), le marché du Temple est d'abord à signaler, haute construction en fer qui comprend 2.400 boutiques de revendeuses, et, dans sa partie supérieure, le « carreau », où les articles sont tous étalés sur le plancher. Ce quartier est dans son ensemble un de ceux où il y a le plus de petits boutiquiers. Plusieurs hôtels sont intéressants : l'hôtel de Tallard avec son bel escalier du XVIIIe siècle au n° 78 de la rue des Archives; les hôtels du XVIIIe siècle également de la rue Portefoin, et surtout ceux de la rue Charlot, particulièrement l'hôtel Bayard (n° 58) et l'hôtel de Mascarani du XVIIIe siècle et très bien conservé (n° 83). Rue de Saintonge, n° 45, est à remarquer une construction du

xviie siècle. — Dans le quartier des Archives, qui depuis longtemps donne un peu l'idée d'une ville de province, habitent en grand nombre les petits fabricants en chambre, entre autres les fabricants d'antiquités. Quatre établissements scientifiques y sont groupés deux par deux : les Archives nationales (V. Archives, t. III, p. 752) et l'Imprimerie nationale, d'une part ; le musée Carnavalet et la Bibliothèque de la ville de Paris, de l'autre. Après ces monuments, il convient de signaler l'hôpital Andral, l'ancien cloître des Minimes de la rue de Béarn (caserne aujourd'hui) et les hôtels des xviie et xviiie siècles des rues des Archives, Charlot, de Saintonge et de Turenne ; la maison de la fin du xve siècle, située au n° 54 de la rue Vieille-du-Temple, dont la jolie tourelle a été faussement attribuée à l'hôtel Barbette ; le somptueux hôtel Salé ou de Juigné, dû à Levau (1656), rue de Thorigny, n° 5 ; l'hôtel de Choisy, rue Barbette, n° 8 ; l'hôtel de Brissay, rue Saint-Gilles, n° 18 ; l'hôtel des Fusées du commencement du xviie siècle, rue du Parc-Royal, n° 4. La rue des Francs-Bourgeois est bordée de maisons anciennes. — Le quartier Sainte-Avoye (nom d'un ancien couvent) est le centre de la petite industrie parisienne, de l'article de Paris. Rue Saint-Martin, aux n°s 147, 160 et 194 se voient de jolies façades du xviiie siècle. Rue de Montmorency, n° 5, sont encore des restes du grand hôtel de Montmorency ; au n° 51 de la même rue, subsiste l'inscription d'une maison de 1407, celle de Nicolas Flamel. Des constructions anciennes sont à signaler aussi rue Chapon et rue du Temple, surtout l'hôtel de Montholon au n° 79 de cette dernière rue, puis rue de Braque et rue des Archives.

IVe Arrondissement (L'Hôtel-de-Ville). — Le quartier Saint-Merri est un des plus populeux, c'est celui qui possède l'Hôtel de Ville (V. fig. à l'art. Barrias, t. V, p. 491 ; Cheminée, fig. 3 ; fig. à l'art. Boccador, t. VII, p. 11). Avec la place de l'Hôtel-de-Ville, dite autrefois de Grève, qui vit tant d'exécutions et de révolutions, l'église de Saint-Merri, le théâtre des Nations, le square de la Tour-Saint-Jacques et les bâtiments de l'Assistance publique doivent y être mentionnés, comme aussi le petit musée, dit des Accidents (rue de Lutèce). On y trouve des maisons des xive, xve et xvie siècles, rues du Renard, Taillepain, Brisemiche, de Venise, Pierre-au-Lard et des Etuves ; d'autres vieux logis subsistent, assez nombreux, rue de la Verrerie et rue Saint-Merri. Au n° 34 de la rue Quincampoix est l'hôtel de La Reynie (xviie s.) et au n° 60 l'hôtel de Sémonville (xviiie s.). La maison, dite des Goths, à cause de son curieux bas-relief, est le n° 116 de la rue Saint-Martin. — Dans le quartier Saint-Gervais, très populeux également, après Saint-Gervais et son charnier, puis les églises de Notre-Dame des Blancs-Manteaux et de Saint-Paul-Saint-Louis, le Mont-de-Piété et le lycée Charlemagne, il faut citer : le joli cloître du xve siècle de la rue des Archives (n° 24) ; l'hôtel des ducs de Vendôme, rue Bourg-Tibourg (n° 33) ; l'hôtel de Hollande, rue Vieille-du-Temple (n° 47) ; l'ancien hôtel d'Havès, rue Aubriot (n° 10) ; les maisons n°s 4 et 10 de la rue des Blancs-Manteaux, l'ancien hôtel de Quincy, rue de Sévigné (n°s 7 et 9) ; l'hôtel Lamoignon (de la fin du xvie siècle), rue Pavée (n° 24) ; les maisons de la rue Geoffroy-Lasnier, âgées presques toutes d'au moins trois siècles (n° 26, particulièrement, hôtel de Chalon-Luxembourg) ; les constructions anciennes de la rue François-Miron, surtout le magnifique hôtel de Beauvais (n° 68), la maison à pignon du n° 13 et l'hôtel Hénault (n° 82) ; la maison du xve siècle, sise rue Saint-Antoine, n° 126, et celle du 104 de la même rue ; l'ancien hôtel d'Aumont, rue de Jouy, n° 7 ; les maisons du xviie siècle de la rue Eginhart ; l'ancien hôtel de Graville (commencement du xvie siècle), qui a gardé le surnom d'hôtel des prévôts, passage Charlemagne ; l'ancien hôtel des archevêques de Sens (du xve siècle), où habita Marguerite de Valois, à l'angle des rues du Figuier et de l'Hôtel-de-Ville ; une maison du xviie siècle avec son escalier très curieux ainsi que sa grille, quai de l'Hôtel-de-Ville, n° 34. Ce quartier est donc particulièrement riche en anciens hôtels. — Du quartier de l'Arsenal (ainsi dénommé à cause de l'arsenal que possédait la ville), il faut savoir surtout qu'il occupe l'emplacement de deux séjours royaux, l'hôtel des Tournelles et le palais Saint-Paul et le sol d'une île, l'île Louviers, qui fut presque jusqu'au milieu du xixe siècle un grand chantier de bois. La place des Vosges (ancienne place Royale du temps de Louis XIII), avec ses 35 pavillons, la bibliothèque de l'Arsenal et les Archives de la Seine y sont à mentionner. Les hôtels de la place des Vosges, du commencement du xviie siècle, ont gardé leur aspect primitif. Rue des Tournelles (n° 28) et boulevard Beaumarchais (n°s 21 et 23), se trouve un bel hôtel, dit hôtel de Ninon de Lenclos et construit par J.-H. Mansart pour lui-même. Rue Saint-Antoine sont deux hôtels dessinés par les Ducerceau, aux n°s 143 (hôtel Sully) et 212 (hôtel d'Ormesson) ; quai des Célestins (n° 2), l'ancien hôtel Fieubet, dit de La Valette, édifié par J.-H. Mansart. Rue des Lions, des constructions anciennes sont à noter aussi. — Le quartier Notre-Dame, qui comprend la partie orientale de l'île de la Cité et l'île Saint-Louis, renferme avec la cathédrale le Tribunal de commerce, l'Hôtel-Dieu et la Morgue, l'église de Saint-Louis, puis les marchés aux Fleurs et aux Oiseaux. Ses quais ont conservé un assez grand nombre de vieux hôtels : ceux du quai d'Orléans, ceux du quai de Bourbon (particulièrement les n°s 29 et 31) ; quai de Béthune, les hôtels des n°s 20 et 24 ; quai d'Anjou, à l'angle formé par la rue Poulletier (n° 20), l'ancien hôtel de Tessé, mais surtout, au n° 17, l'hôtel de Lauzun ou de Pimodan, de 1657 (acquis par la Ville), et, à l'angle de ce quai et de la rue Saint-Louis, l'hôtel Lambert (V. Lambert [Hôtel]). Rue Saint-Louis (n° 51), on remarque la façade de l'hôtel Cheniseau (xviiie siècle). On peut noter aussi l'arcade de la rue de Bretonvilliers (xviie siècle). Dans la cour du n° 18 de la rue Chanoinesse, il y a encore une haute tour carrée, sans doute du xve siècle, et rue des Ursins, n° 19, des restes d'une chapelle du xiie siècle.



La Tour Saint-Jacques.

Ve Arrondissement (Le Panthéon). — Le souvenir de l'abbaye Saint-Victor, dont le terrain est occupé aujourd'hui par l'entrepôt Saint-Bernard ou Halle aux vins, s'est conservé dans la dénomination du premier quartier de cet arrondissement. On y remarque surtout ses places et squares : place Jussieu, centre de ruelles habitées par toute une colonie de modèles italiens ; place Maubert, square Monge, square des Arènes ; il possède aussi l'Ecole polytechnique, l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet ; on peut y distinguer, de plus, des restes des anciens collèges, ainsi dans les bâtiments de l'Ecole polytechnique et rue de Poissy où le réfectoire du collège des Bernardins (de 1346) a été converti en caserne de sapeurs-pompiers. Au n° 37 du quai de la Tournelle est un vieil hôtel bien conservé, au n° 47 l'ancien couvent des Miramiones, et aux n°s 55-57 l'hôtel de Nesmond. — Dans le quartier du Jardin-des-Plantes, peuvent attirer l'attention, après le Jardin du Muséum ou des Plantes, l'église de Saint-Médard, la gare d'Orléans,



Église Saint-Étienne du Mont.

l'hôpital de la Pitié, la prison de Sainte-Pélagie et l'amphithéâtre d'anatomie. Un petit pavillon de la fin du XVIIIe siècle subsiste rue Daubenton (n° 3) ; au coin de la rue Scipion et de celle du Fer-à-Moulin, la boulangerie centrale de l'Assistance publique occupe un hôtel du XVIe siècle. — Le quartier du Val-de-Grâce est resté tranquille comme au temps où il était rempli de monastères, mais de larges voies maintenant le traversent. Avec le Val-de-Grâce, l'Ecole normale et l'Institut agronomique y sont situés. Une rue a gardé son caractère ecclésiastique : la rue Lhomond. Rue des Irlandais (n° 5) sont des vestiges du collège des Irlandais ; rue de l'Estrapade (n° 5), une maison du XVIIIe siècle à remarquer : rue Lhomond (n° 10), les anciens bâtiments de la communauté des Eudistes. Il y a des constructions intéressantes, rue Broca (n°s 31, 35, 44 et 48) et rue Saint-Jacques, et, de-ci de-là, des restes de couvents. — Le quartier de la Sorbonne est un des plus vieux que la percée de voies nouvelles a transformés. On y trouve, en plus de la Sorbonne, le palais des Thermes et l'hôtel de Cluny, les vieilles églises de Saint-Julien le Pauvre, de Saint-Séverin et de Saint-Etienne du Mont, mais aussi le Collège de France, l'Ecole de droit, le lycée Louis-le-Grand et le lycée Henri IV, avec ses restes de l'abbaye de Sainte-Geneviève, particulièrement sa tour, dite de Clovis, qui remonte en partie peut-être au XIe siècle, puis le collège Sainte-Barbe, la bibliothèque Sainte-Geneviève. Cependant la deuxième section du quartier, du côté de la place Maubert, est encore encombrée de ruelles, et sa population est bien différente de celle de la première section où dominent les professions libérales. On y retrouve plusieurs maisons à pignons. Il y a, quai de Montebello, un reste de constructions de l'ancien Hôtel-Dieu. Au n° 3 de la rue des Prêtres-Saint-Séverin, le cloître gothique de l'ancien cimetière Saint-Séverin existe encore ; de vieilles maisons sont à examiner rue Saint-Jacques et rue du Petit-Pont, et de même le n° 14 de la rue Saint-Julien-le-Pauvre. A l'angle de la rue de l'Hôtel-Colbert et de la rue de la Bûcherie se voient les bâtiments non encore utilisés de l'ancienne Ecole de médecine. Il y a dans ce quartier aussi des restes d'anciens collèges, et aux n°s 2 et 4 de la rue Valette des vestiges de l'église de Saint-Hilaire du Mont.

VIe Arrondissement (Le Luxembourg). — Le quartier de la Monnaie, avec tous ses industriels du livre, ses libraires des quais, ses marchands d'estampes et d'antiquités, qui sont des commerçants d'un type spécial, plus désintéressés qu'on ne croirait, est un des plus littéraires de Paris. La Monnaie et l'Institut sont les monuments de ce quartier ; on y trouve également l'hôtel des Sociétés savantes. Il y a, rue Hautefeuille, n° 5, une jolie tourelle du XVIe siècle ; au n° 9 est l'hôtel de Miraulmont qui date de la fin du XVe siècle. Des maisons anciennes se remarquent rue et place Saint-André-des-Arts, des restes d'anciens collèges subsistent aussi ; la façade de l'hôtel des archevêques de Rouen (XVIe siècle), cour de Rohan, le petit hôtel Feydeau, rue Gît-le-Cœur, n° 35, l'hôtel de la rue Séguier, n° 18, les restes de l'hôtel de Sancerre, du XVe siècle (rue des Grands-Augustins, n° 7), sont les autres curiosités à énumérer. — Tout en présentant les mêmes caractères, le quartier de l'Odéon est cependant plus exclusivement littéraire, moins bourgeois, plus vivant. Il renferme le théâtre de l'Odéon et ses galeries où sont établies des boutiques de libraires, l'Ecole des mines, l'Ecole de médecine, l'Ecole de pharmacie, les lycées Saint-Louis et Montaigne, puis le Sénat et le jardin du Luxembourg (V. Luxembourg, t. XXII, p. 796). L'église de Saint-Sulpice en est le monument religieux. Rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 5, l'Ecole nationale des arts décoratifs est installée dans l'ancien amphithéâtre de Saint-Côme (fin du XVIIe siècle) ; au n° 13, le musée Dupuytren occupe l'ancien réfectoire du couvent des Cordeliers (XVe siècle). Sont à signaler : l'hôtel de l'Estoille (1545), rue de Tournon, n° 10 ; les restes du couvent des Filles-du-Calvaire (V. Luxembourg, t. XXII, p. 796), rue de Vaugirard, à côté du Sénat ; l'hôtel du XVIIe siècle, situé rue Garancière (n° 8). — Dans le quartier Notre-Dame-des-Champs dominent les couvents et les maisons d'articles de piété. La prison militaire de la rue du Cherche-Midi est établie dans les locaux précédemment occupés par le couvent du Bon-Pasteur, et le bâtiment de l'Institut catholique est une partie de ceux d'un ancien couvent de Carmes (du XVIIe siècle). Plusieurs hôtels sont intéressants : rue d'Assas (n° 28), un pavillon du XVIIe siècle ; rue du Montparnasse, l'hôtel du Silène (dépendance du collège Stanislas) ; rue du Regard (n° 17), l'hôtel de la Guiche, de 1701, transformé en succursale du Mont-de-Piété ; rue du Cherche-Midi, l'hôtel du Conseil de guerre, et les maisons des n°s 11 et 18. — Le quartier Saint-Germain-des-Prés, se distingue principalement par ses librairies d'art, ses marchands de meubles anciens ou de curiosités. C'est le quartier de l'Ecole des beaux-arts. Il possède l'Académie

de médecine, placée à côté de l'hôpital de la Charité, et en fait d'hôtels anciens : quai Malaquais, celui du n° 1 ; celui du n° 9, rue Visconti ; l'hôtel de 1609, sis au n° 21 ; rue de Seine, n° 6, un pavillon de la reine Margot. Rue de l'Abbaye (n° 3) subsiste l'ancien palais abbatial de Saint-Germain des Prés (XVIIe siècle). Il y a rue Bonaparte, n° 16, des restes du couvent des Petits-Augustins (XVIIe siècle) et rue Jacob, n° 19, des restes de l'abbaye de Saint-Germain des Prés (V. ABBAYE, fig. 1, t. I, p. 37).

VIIe ARRONDISSEMENT (Le Palais-Bourbon). — Essentiellement aristocratique, le quartier Saint-Thomas-d'Aquin est celui qui renferme le plus d'hôtels : rue des Saints-Pères, l'hôtel de Fleury (1768), occupé par l'Ecole des ponts et chaussées ; rue de Lille, l'hôtel de Bernages (n° 2), où est installée l'Ecole des langues orientales ; rue de Grenelle, 77, l'hôtel de Caumont, actuellement de l'ambassade de Russie ; il faut citer ensuite : l'hôtel du n° 25 bis du quai d'Orsay ; quai Voltaire, l'hôtel de Tessé (n° 1), l'hôtel des n°s 9-11 (XVIIe siècle) ; rue des Saints-Pères, l'hôtel de Cossé-Brissac (n° 56) ; rue du Bac, le vaste hôtel Samuel Bernardin ou de Boulogne (n° 46) ; le magnifique hôtel de Chateaubriand (n° 120) ; rue de Lille, l'hôtel du n° 1 (XVIIe siècle) ; rue de l'Université, n° 3, l'hôtel Arselot (XVIIe siècle) ; n° 31, l'hôtel de Soyecourt (XVIIIe siècle) ; rue de Varennes, n°s 47 et 53, les beaux hôtels de La Rochefoucauld-Doudeauville et de Matignon (remanié sous Louis-Philippe), et n° 66, l'élégant hôtel Boucher d'Orsay (XVIIIe siècle) ; boulevard Saint-Germain, l'hôtel de Chevreuse ou de Luynes (n° 202), de 1640 environ, et dont il n'y a plus qu'une partie. Au n° 85 de la rue du Bac est l'ancienne église du couvent des Récollettes, et au n° 16 de la rue de Varenne subsiste le portail d'une église de 1500 environ ; rue de Bellechasse, il y a maintenant une caserne dans les bâtiments de l'abbaye de Pentemont (1755), et rue de Grenelle, un temple protestant dans la chapelle de cette abbaye ; le ministère des travaux publics est sur le territoire de ce quartier où se trouvent également l'hôpital Laënnec et les magasins du Bon Marché. — Le quartier des Invalides a de grandes analogies avec le précédent. La Chambre des députés y est située (V. BOURBON [Palais]), comme aussi le Musée social, de fondation récente. L'esplanade des Invalides y constitue une belle promenade. L'église de Sainte-Clotilde en est la paroisse. A la suite des bâtiments du ministère de la guerre, boulevard Saint-Germain, est l'hôtel de Brienne qui sert de résidence au ministre. Plusieurs hôtels anciens se succèdent rue Saint-Dominique. Rue de Varenne (n° 77), le bel hôtel de la duchesse du Maine, construit par Gabriel (1729), est occupé par le couvent du Sacré-Cœur. Rue de Lille, doivent être nommés aussi : l'hôtel de Torcy (n°s 70-72), de 1716 ; l'hôtel du Maine (n°s 78-80), de 1728, qui est celui de l'ambassade d'Allemagne. L'hôtel de Brissac, rue de Grenelle (n° 116), est aujourd'hui la mairie du VIIe arrondissement ; l'hôtel de Noirmoutiers ou de Sens (n° 140), le dépôt cartographique de l'armée. Les ministères de l'agriculture, du commerce, de l'instruction publique et l'archevêché de Paris occupent également d'anciens hôtels. L'hôtel du ministère des affaires étrangères est du milieu du XIXe siècle, celui du ministère des postes est de même récent ; celui enfin de la Légion d'honneur a été reconstruit dès 1871, mais sur les plans primitifs. — Le quartier de l'Ecole militaire, dont cette école occupe une grande partie, est d'aspect assez froid. On y rencontre l'institution des Jeunes-Aveugles, et la maison des frères de Saint-Jean-de-Dieu, puis l'église de Saint-François-Xavier. On a donné aux maisons de ce quartier relativement neuf le style architectural de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI. Rue de Sèvres (n° 86), la maison des Oiseaux, de 1773, est devenue le couvent des Oiseaux. Un hôtel de la rue Monsieur (n° 12) renferme de remarquables bas-reliefs décoratifs de Clodion. — Plus animé, le quartier du Gros-Caillou était, avant 1860, un faubourg de ce nom. Aujourd'hui c'est le quartier des palais de l'Exposition universelle et de la tour de 300 m. (V. CHAMP-DE-MARS), non loin desquels est situé l'édifice du garde-meuble. Il y existe encore une maison du XVIIe siècle (1675), rue de l'Université (n° 137).

VIIIe ARRONDISSEMENT (L'Élysée). — C'est entre les deux magnifiques places de la *Concorde* (V. ce mot, § *Histoire*) et de l'*Étoile* que s'étend le quartier des Champs-Elysées Les *Champs-Elysées* (V. ces mots) constituent la plus belle des promenades de Paris. Entre eux et la Seine, le Cours-la-Reine forme une promenade spéciale. On a vu plus haut que ce quartier se subdivise en deux, le quartier François Ier et le quartier Marbeuf. On remarque au Cours-la-Reine (n° 16) la très jolie maison, dite de François Ier, pavillon de chasse datant de 1572 et apporté de Moret à Paris en 1826. — Le quartier du faubourg du Roule a pour territoire le village du Roule ; l'aristocratie de l'argent y habite. Il a pour édifices : l'église de Saint-Philippe, l'église russe et l'hôpital Beaujon. Les principaux de ses nombreux hôtels sont celui de la rue de Bercy (n° 2), dû à Chalgrin, et l'hôtel de Saint-Priest, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 170. — Le quartier de la Madeleine (du nom de la grande église qui s'y trouve située) est des plus élégants. Il renferme le palais de l'*Élysée* (V. ce mot), les ministères de l'intérieur et de la marine et la chapelle expiatoire ; les commerçants qui n'exercent pas un commerce de luxe se sont groupés dans la cité Berryer. L'édifice qui fait le coin de gauche de la rue Royale, œuvre de Gabriel comme l'hôtel du ministère de la marine, a été divisé en 4 hôtels (l'hôtel de Crillon, etc). Rue des Mathurins sont l'hôtel de Beauharnais (n° 32) et l'hôtel de Lagrange (n° 44), tous deux du milieu du XVIIIe siècle ; rue Boissy-d'Anglas, n° 5, l'hôtel de la Reynière ; rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 39, l'hôtel Borghèse, qui est actuellement celui de l'ambassade d'Angleterre, et l'hôtel Pontalba (n° 41), œuvre de Visconti ; rue d'Anjou, l'hôtel de Contades, occupé par la mairie du VIIIe arrondissement, les hôtels de Bauffremont et de Boissy (n°s 42-44), l'hôtel de la Bellinaye (n° 46) ; rue Tronchet, n° 7, l'hôtel Pourtalès. — Tout moderne est le quartier de l'Europe avec ses rues portant des noms de capitales, et rayonnant autour de la place de l'Europe. Il est construit luxueusement et a pour promenade le joli parc de *Monceau*, œuvre de Carmontelle (1778), transformé par l'administration municipale en 1861. La gare Saint-Lazare en est le principal édifice, mais l'église de Saint-Augustin (V. BALTARD, fig. 1, t. V, p. 174), le collège Chaptal et le musée Cernuschi sont aussi à rappeler. Dans le square de Messine, l'hôtel de Villeneuve a reçu des décorations du XVIIIe siècle provenant d'autres hôtels.

IXe ARRONDISSEMENT (L'Opéra). — L'origine du nom du quartier Saint-Georges est incertaine. Ce quartier littéraire et artiste était déjà surnommé la Nouvelle Athènes sous le premier Empire. Sa place Pigalle, fréquentée par des modèles italiens, est restée curieuse. Ses cafés littéraires et politiques ont été remplacés par des cabarets soi-disant artistiques. Le « quartier Bréda » n'est plus qu'un souvenir. Un hôtel du XVIIIe siècle, fort intéressant, est à signaler au n° 9 de la rue Victor-Massé. L'église est celle de la Trinité (V. fig. à l'art. BALLU, t. V, p. 165). — Le quartier de la Chaussée-d'Antin n'a pas de caractère bien particulier, mais les constructions anciennes y sont plus nombreuses que dans le précédent. Le lycée Condorcet y occupe le couvent des Capucins, construit par Brongniart en 1780. Il y a rue de la Chaussée-d'Antin, n° 21, un joli hôtel du XVIIIe siècle ; le n° 44 de la rue Taitbout est une « petite maison » du même siècle. Notre-Dame de Lorette et l'Opéra (V. ACADÉMIE NATIONALE DE MUSIQUE, fig. 1, 3, 4 et 5, t. I, p. 224 ; fig. à l'art. BAUDRY, t. V, p. 886 ; CARPEAUX, fig. 2, t. IX, p. 515), sont les monuments de ce quartier, avec la synagogue de la rue de la Victoire, les théâtres du Vaudeville et des Nouveautés. — L'animation est beaucoup plus grande dans le quartier du faubourg Montmartre, où se trouvent l'hôtel des ventes mobilières, le théâtre des Folies-Bergère, le Conservatoire

de musique et de déclamation, dont l'église de Saint-Eugène est voisine, le Comptoir d'escompte, l'hôtel du Grand-Orient de France, centre de la franc-maçonnerie. La mairie est installée dans un bel hôtel du XVIIIe siècle ; un autre de cette époque est à noter rue Grange-Batelière, n° 10 ; sont à mentionner encore : rue du faubourg Montmartre, n° 21, une maison de 1720 environ ; rue Bergère, n° 7, une « petite maison », et n° 20, l'hôtel Le Normand de Mézières, siège de l'imprimerie Chaix ; rue de Trévise, n° 32, l'hôtel Martinet (du premier Empire) ; rue Cadet, n° 9, l'hôtel de Courmont, et n° 24, la « petite maison » du comte d'Artois. — Le quartier Rochechouart (du nom d'une abbesse de Montmartre) a davantage une population ouvrière. Il renferme le square Montholon et le collège Rollin.

Xe Arrondissement (Saint-Laurent). — Le quartier auquel l'église Saint-Vincent de Paul donne son nom est celui où se tenait la foire Saint-Laurent. Deux gares, celles du Nord et de l'Est, y ont leurs embarcadères. Aussi y compte-t-on un grand nombre de petits employés. Les autres grandes constructions sont l'hôpital Lariboisière, la Maison Dubois et l'école Colbert. — Dans le quartier de la Porte-Saint-Denis domine le commerce des commissionnaires en marchandises et des fabriques de cristaux et de porcelaines. Le boulevard de Strasbourg, avec ses cafés-concerts, le passage Brady, les abords de la prison de Saint-Lazare, sont les côtés curieux de ce quartier. Le théâtre du Gymnase y est situé. Un charmant pavillon, construit au XVIIIe siècle, porte le n° 44 de la rue des Petites-Ecuries. — Le quartier de la Porte-Saint-Martin a des aspects assez divers, mais c'est néanmoins avant tout un quartier industriel et commerçant ; il renferme l'Hôtel des Douanes et les Magasins Généraux, la Bourse du travail, la mairie, monumentale et toute récente, œuvre de Rouyer, l'église de Saint-Laurent, les théâtres de la Renaissance, de la Porte-Saint-Martin, de l'Ambigu, des Folies-Dramatiques, le théâtre Antoine et quelques maisons intéressantes, particulièrement un hôtel Louis XV, rue Pierre-Bullet et les maisons nos 52 et 54 de la rue de Bondy. — Le canal Saint-Martin traverse le quartier de l'Hôpital-Saint-Louis rempli d'usines et, par suite, très populeux, où l'on n'a à signaler que l'Hôpital qui sert à sa dénomination et un autre établissement hospitalier, l'hôpital militaire Saint-Martin.

XIe Arrondissement (Popincourt). — Le quartier de la Folie-Méricourt est ainsi appelé à cause d'une de ces anciennes folies ou petites maisons, comme, dans tout l'arrondissement, du reste, on en bâtit beaucoup au XVIIIe siècle. Il est essentiellement industriel, de même que le quartier Saint-Ambroise. C'est sur l'emplacement de l'église de Saint-Ambroise que se trouvait la maison bâtie sous Charles VI pour Jean de Popincourt et qui devint le centre d'un village. — Ce qui caractérise le quartier de la Roquette, ce sont ses deux prisons, Grande et Petite Roquette, et le développement qu'y a pris l'industrie funéraire à cause du voisinage du Père-Lachaise. Rue de la Roquette se remarquent un pavillon de la fin du XVIIIe siècle (n° 57) et des vestiges de la Folie-Regnault (nos 188 et 190), rue de Charonne, l'ancien hôtel de Mortagne du XVIIe siècle (n° 51) et les bâtiments du prieuré de Notre-Dame de Bon-Secours (nos 97-101). — Le quartier Sainte-Marguerite n'est qu'une partie du faubourg Saint-Antoine, le faubourg du meuble. On y voit l'église de Sainte-Marguerite avec son ancien cimetière, où fut enterré Louis XVII, puis rue du Faubourg-Saint-Antoine, une jolie statue de la Vierge du XIVe siècle (n° 191), et rue de Montreuil, d'anciennes portes (nos 31 et 96) et les bâtiments du couvent de la Madeleine-de-Trainel, transformés en habitations particulières (nos 100-102).

XIIe Arrondissement (Reuilly ; nom du bourg qui s'était formé autour d'une résidence royale remontant à Dagobert). — Du quartier de Bel-Air, resté très peu peuplé, il n'y a rien à dire. — Le quartier de Picpus, qui porte un nom dont l'origine est incertaine, est encore peu vivant. Rue de Reuilly, une caserne a remplacé la manufacture de glaces fondée au XVIIe siècle, et le n° 210 de la rue du Faubourg-Saint-Antoine était occupé par la brasserie de Santerre. — Le commerce des vins et spiritueux a constitué le quartier de *Bercy* (V. ce mot). L'entrepôt seul y est à signaler. — Le quartier des Quinze-Vingts participe du faubourg Saint-Antoine et de Bercy. Il renferme un hospice, les Quinze-Vingts, 2 grands hôpitaux, Trousseau et Saint-Antoine, et 2 gares, celles de Lyon et de Vincennes, plus l'importante gare d'eau de l'Arsenal.

Il n'y a que très peu de chose à dire des 8 derniers arrondissements.

XIIIe Arrondissement (Les Gobelins). — Le premier quartier est celui de la Salpêtrière, cet hospice qui est toute une ville ; on y trouve aussi le marché aux chevaux, les abattoirs de Villejuif et la cité Dorée, village de chiffonniers. — Le nom du deuxième quartier, celui de la Gare, lui vient d'un bassin creusé sous Louis XVI pour servir de gare d'eau et autour duquel un village s'était formé. La cité Jeanne-d'Arc, qu'on y peut voir, est étrange. — Maison-Blanche est le nom d'un cabaret ; Croulebarbe, celui d'un moulin. C'est dans le quartier Croulebarbe que sont situés les Gobelins et aussi les hôpitaux Broca et Péan. Dans ce dernier quartier, deux hôtels intéressants occupent les nos 3 et 17 de la rue des Gobelins. Dans le quartier de la Maison-Blanche se voient le cours pittoresque de la Bièvre et la butte aux Cailles.

XIVe Arrondissement (L'Observatoire). — Le quartier du Montparnasse renferme, outre le cimetière où subsiste une vieille tour de moulin, l'ancien château d'eau de l'Observatoire, du XVIIe siècle, à l'angle de la rue Cassini, la Maternité, qui occupe les bâtiments de Port-Royal, 2 autres grands hôpitaux, Ricord et Cochin, l'hospice des Enfants-Assistés, l'Observatoire et la prison de la Santé. Sont à rappeler : dans le quartier de la Santé, l'asile Sainte-Anne (appelé de la Santé autrefois) et le parc de Montsouris qui date de 1878 ; dans le quartier du Petit-Montrouge, l'hospice de La Rochefoucauld ; dans celui de Plaisance, l'hôpital Broussais, et au n° 142 de la rue du Château, l'ancien rendez-vous de chasse du duc du Maine.

XVe Arrondissement (Vaugirard ; nom d'une ancienne commune). — La culture maraîchère est restée importante dans le quartier Saint-Lambert. — Le quartier Necker est encore en grande partie l'ancien Vaugirard. Les hôpitaux y dominent : Necker, les Enfants-Malades, l'Institut Pasteur, Saint-Jacques, l'hôpital International ; y sont situés également le puits artésien de Grenelle et le lycée Buffon. Les quartiers de *Grenelle* (V. ce mot) et de Javel sont des centres d'usines. Quelques vestiges de l'ancien château de Grenelle subsistent dans une caserne de la place Dupleix ; le second de ces 2 quartiers a l'hôpital Boucicaut.

XVIe Arrondissement (Passy). — Il suffit d'en dire ici que l'on remarque dans le quartier d'*Auteuil* (V. ce mot) le monumental viaduc d'Auteuil (1866), le groupe des trois maisons de retraite de Sainte-Périne, Chardon-Lagache et Rossini, puis l'ancien petit château de la Tuilerie, occupé par un couvent, rue de l'Assomption ; dans le quartier de la Muette, le château de la Muette, propriété particulière reconstituée avec son caractère du XVIIIe siècle, et, rue de la Tour (n° 86), une tour restaurée du XIVe siècle. — Le palais du Trocadéro est situé à la limite de ce quartier et de celui de Chaillot, où se trouvent la Manutention militaire, sur l'emplacement de l'ancienne Savonnerie, et les musées Guimet et Galliera. — La maison mortuaire de Victor Hugo, avenue Victor-Hugo, est dans le quartier de la Porte-Dauphine.

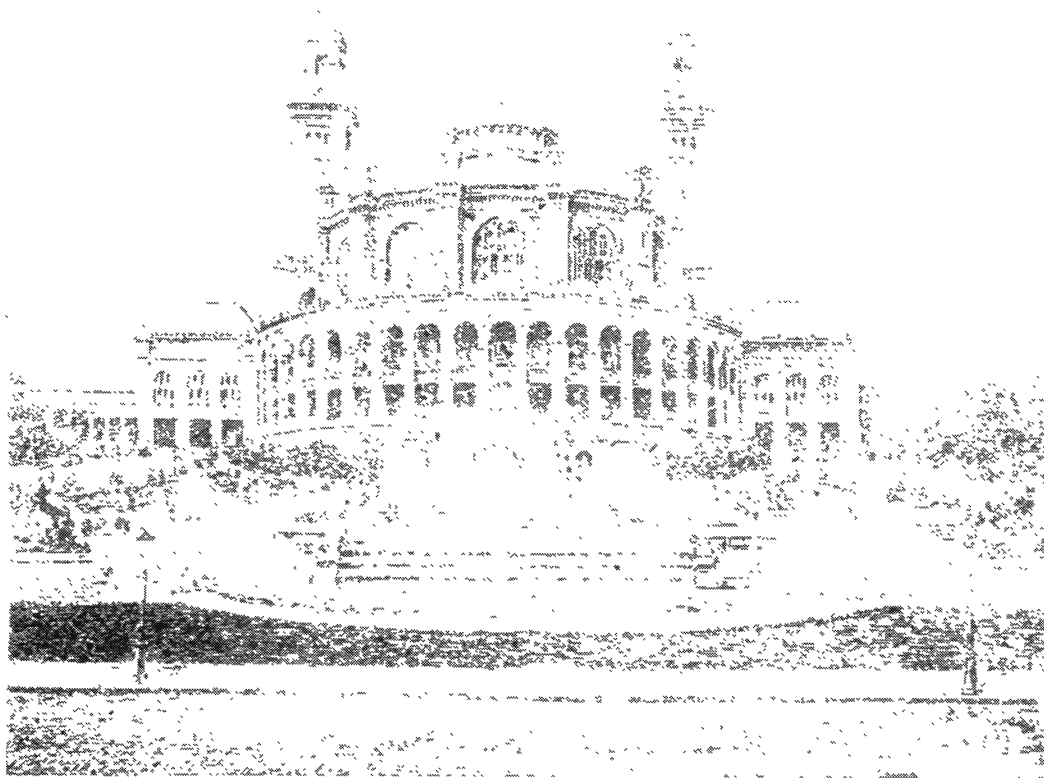
XVIIe Arrondissement (Batignolles-Monceau). — Pour cet arrondissement, on peut signaler dans le quartier des Ternes (nom d'un ancien hameau), au n° 19 de la rue Demours, l'ancien château des Ternes (V. Batignolles).

XVIIIe Arrondissement (Montmartre). — Le quartier des Grandes-Carrières possède un petit obélisque de 1736

(rue Girardon, n° 1), puis l'hôpital Bichat ; le quartier de Clignancourt (nom de l'ancienne seigneurie), une chapelle du XVIe siècle (rue Marcadet) et une maison intéressante du XVIIe siècle (même rue, n° 71). — Les dénominations des 2 autres quartiers, la Goutte-d'Or et la Chapelle, sont celles d'un vignoble et d'un ancien village (V. CHAPELLE [LA]). Dans le second sont conservés un pavillon du temps de Henri IV (rue de Torcy, n° 38) et rue de la Chapelle, n° 122, une maison du temps de Louis XIII (V. MONTMARTRE).

XIXe ARRONDISSEMENT (Les Buttes-Chaumont). — On y doit signaler le très important bassin de la Villette, dans le quartier de la Villette (nom d'une ancienne commune) ; les Abattoirs généraux, dans celui du Pont-de-Flandre ; l'église de Saint-Jean-Baptiste dans celui d'Amérique, ainsi dénommé à cause des anciennes carrières dites d'Amérique ; et le curieux parc des Buttes-Chaumont, créé en 1864 dans le quartier du Combat.

XXe ARRONDISSEMENT (Ménilmontant, nom d'une ancienne commune). — Le quartier de *Belleville* (V. ce mot)



Le Trocadéro.

est des plus populeux ; celui de Saint-Fargeau est appelé ainsi du nom de son petit lac ; ceux de *Charonne* (V. ce mot) et du Père-Lachaise, où l'hôpital Tenon et l'église de Saint-Germain sont situés, sont encore remplis de jardins et de cultures maraîchères. Dans les quartiers de Belleville et de Saint-Fargeau sont à remarquer les anciens regards de la rue des Cascades et celui de la rue de Belleville (n° 231), et dans le quartier de Charonne, l'hospice Debrousse, dont la direction occupe un petit pavillon Louis XV, reste du château de Bagnolet.

VI. Voirie, eau, assainissement. — Le service de la voirie était réparti sous l'ancien régime entre le prévôt des marchands, le lieutenant de police, le Bureau des finances et la Chambre des batiments. Le premier pavage exécuté à Paris l'a été en 1185, sur l'ordre de Philippe-Auguste. En 1605, le roi prit à sa charge toute la dépense du pavé de Paris. Sous Louis XIII, plus de la moitié de la ville était encore sans pavage. Le développement du pavage en bois date de 1881, mais il est encore l'exception ; par contre, il n'y a presque plus de chaussées en terre. L'usage des trottoirs, qui commença en 1782, ne se généralisa qu'à partir de 1823 ; des refuges ont été établis au milieu des chausséee pour faciliter la traversée des rues les plus fréquentées. En 1830 encore, le service de la voirie était si insuffisant que, pour vous faire franchir les ruisseaux que formaient les eaux s'écoulant dans les rues, parfois des porteurs vous prenaient sur leur dos ou vous plaçaient dans une hotte. Par décret de 1856, les frais relatifs à l'entretien des chaussées devaient être supportés, moitié par l'Etat, moitié par la municipalité : Paris dépense aujourd'hui pour entretenir ses chaussées près de 17 millions par an en plus de la subvention de l'Etat qui est de 4 millions et d'une contribution du département, de 400.000 francs. Par des règlements relatifs au balayage et à l'arrosage, la propreté de la voie publique est assurée ; aussi le nettoiement coûte-t-il annuellement 10 millions. Malgré le paiement d'une taxe de balayage, les propriétaires riverains des voies publiques ne sont pas dégagés de toute obligation, du moins en hiver. Pour faciliter l'enlèvement des neiges, on fait usage fréquemment du chlorure de sodium qui les dissout. Le nombre des édicules et concessions sur la voie publique, bureaux de voitures de place, kiosques, colonnes-affiches, locations d'emplacements pour dépôt de tables ou chaises, etc., s'est de plus en plus multiplié.

Paris possède plus de 3,200 voies dont on doit cher-

cher la liste dans une publication officielle intitulée : *Ville de Paris. Nomenclature des voies publiques et privées* (Paris, 1898, in-4) et qui énumère aussi toutes les voies ayant existé. Deux autres publications officielles sont à consulter pour leur histoire administrative : *Recueil des lettres patentes*, etc., *concernant les voies publiques* [*de Paris*], dressé sous la direction d'Alphand (Paris. 1886-89, 2 vol. in-4) et *Inventaire sommaire de la collection Lazare-Montassier*, par L. Lazard (Paris, 1899, in-8). Il y a 2.345 rues, 82 boulevards, 115 avenues, 166 places, 42 quais, 31 ponts, etc., couvrant une longueur de 972 kil. et une surface de 1.647 hect. Les plus longues de ces voies sont : la rue de Vaugirard (4.350 m.), la rue de Rivoli (3.340 m.), le boulevard Saint-Germain (3.150 m.), la rue Lafayette (2.980 m.), le boulevard Malesherbes (2.600 m.). Toute voie appartenant au domaine public est bordée d'arbres si elle a plus de 20 m. de largeur. Les premières inscriptions indicatives des noms des rues furent apposées en 1729. Le numérotage des maisons, qui existait en partie au XVIIIe siècle, devint général à l'époque de la Révolution, mais il fut fait alors par section. En 1805, on l'établit par rue, les numéros se suivant dans le sens du cours de la Seine pour les rues parallèles au fleuve, et partant du fleuve pour les rues perpendiculaires ou obliques. Depuis quelques années, les numéros et même des noms de rue sont parfois lumineux. Bien que des essais d'éclairage des rues remontent au XIIIe siècle, les rues de Paris ne furent véritablement éclairées qu'à partir de 1667 ; les réverbères datent de 1757 seulement ; on commença l'éclairage au gaz en 1819, à l'électricité en 1878 ; un petit nombre jusqu'ici ont été éclairées par ce dernier mode. En plus des bois de Boulogne et de Vincennes dont il est propriétaire, Paris a 75 promenades, qui ont une superficie totale de près de 200 hect. : jardins publics, squares, parcs, etc. Les principales et les plus considérables par leur superficie sont : le parc des Buttes-Chaumont (231.000 m. q.), le jardin du Luxembourg et le jardin des Plantes (230.000 m. q. chacun), le jardin des Tuileries (226.000), puis le parc de Montsouris (154.000), le parc du Trocadéro (102.000), le parc du Champ-de-Mars (91.000) et le parc de Monceau (84.000).

SERVICE DES EAUX. — En dehors de l'aqueduc romain de Chaillot mal connu, le plus ancien établissement hydraulique parisien est l'aqueduc romain d'Arcueil encore existant et construit au IIIe ou IVe siècle pour amener au palais des Thermes les eaux de Rungis et de Chilly ; son rétablissement, entrepris au commencement du XVIIe siècle, fut achevé sous Louis XIV. Jusqu'au XVIIe siècle, les aqueducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville ont été l'unique ressource des habitants, et seulement pour la rive droite ; ils avaient été établis au moyen âge à une époque inconnue. Dès le XIVe siècle, on voit réduire le nombre des concessions d'eau gratuites, mesure qui par la suite fut prise plusieurs fois. A partir de Henri IV, on eut le souci d'alimenter Paris en eau convenablement. La pompe du Pont-Neuf ou de la Samaritaine date de cette époque ; une seconde machine hydraulique fut élevée en 1670 au pont Notre-Dame. A partir de 1782 fonctionnèrent pour le quartier Saint-Honoré deux machines à vapeur ou pompes à feu, celles de Chaillot et du Gros-Caillou ; elles étaient dues aux frères Périer, mécaniciens représentants d'une société financière. Administrées par cette société, elles furent réunies en 1788 aux eaux de la ville sous le nom d'administration royale des eaux de Paris et sous la surveillance de la prévôté des marchands. Les eaux de la ville ou du Nord comprenaient les aqueducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville, les pompes du pont Notre-Dame et l'aqueduc d'Arcueil en partie, tandis que les eaux du roi ou du Midi étaient celles de l'aqueduc d'Arcueil en partie et du Pont-Neuf, dont le bureau des finances avait la surveillance. La loi des 9-15 sept. 1792 remit les pompes de la compagnie Périer au département. Par l'arrêté consulaire du 6 prairial an XI et le décret du 4 sept. 1807, la propriété des eaux du Midi, avec celle des pompes de la compagnie Périer, fut cédée à la ville, représentée par le préfet de la Seine qui devint ainsi l'administrateur de tout l'ensemble. La distribution était alors de 14 lit. par habitant. Les travaux de dérivation de l'Ourcq, auxquels on avait songé depuis le XVIe siècle, furent commencés en l'an XI et définitivement terminés en 1839. Les canaux Saint-Denis et Saint-Martin qui, de part et d'autre, relient celui de l'Ourcq à la Seine, ont été ouverts, le premier en 1821, le second, tout entier parisien, en 1825, mais l'établissement de son bas port de l'Arsenal est plus récent. Un puits artésien fut entrepris, après un parcours souterrain correspondant au boulevard Richard-Lenoir, dans la plaine de Grenelle en 1833.

Le service des eaux fut réorganisé par Belgrand sous le second Empire. Les anciennes eaux furent réservées au service public ; des eaux de source furent affectées au service privé : celles de la Dhuis (1863) et celles de la Vanne (1868) ; des usines et des réservoirs en grand nombre et le puits artésien de Passy furent établis, et l'œuvre de Belgrand a été activement complétée. L'eau de l'Avre a été amenée en 1891 ; on construit actuellement l'aqueduc du Loing et du Lunain. La longueur totale de la dérivation de la Dhuis est de 131 kil., celle de la Vanne de 173 kil., celle de l'Avre de 100 kil. Comme volume maximum, la canalisation du service domestique ou des eaux de source peut fournir 245.000 m. c. ; la canalisation du service public et industriel ou des eaux de la Seine, de la Marne, de l'Ourcq et diverses, 473.000 m. c. Il y a, en somme, à Paris, 287 lit. par habitant, dont 98 d'eau de source ; ces chiffres seraient assez élevés s'il ne se produisait pas des insuffisances de débit et surtout des excédents de consommation à l'époque des chaleurs. Le drain de Saint-Maur fournit un appoint au débit de la Dhuis et les filtres de l'usine élévatoire de Saint-Maur également peuvent compléter en temps de consommation exceptionnelle l'approvisionnement du service domestique. Les eaux du service public proviennent des puits artésiens de Passy, de la Chapelle, de la butte aux Cailles et de Grenelle, de l'aqueduc d'Arcueil qui n'a presque plus d'importance (comme d'ailleurs le quatrième de ces puits), des six usines élévatoires de la Seine (à Ivry, Maisons-Alfort, au quai d'Austerlitz, à Bercy principalement, puis à Chaillot et à Javel) et des trois usines de la Marne (à Saint-Maur), enfin du canal de l'Ourcq. Ce canal, qui a une grande importance aussi au point de vue de la navigation, amène les eaux de l'Ourcq au bassin de la Villette après un parcours de 107 kil. Les canaux Saint-Denis et Saint-Martin mettent le bassin de la Villette en communication avec la Seine en amont et en aval de Paris. Chaque zone du service privé ou du service public a ses réservoirs de distribution. Des usines de relais, installées sur divers points, desservent les zones les plus élevées. Ces usines refoulent les eaux dans de hauts réservoirs qui font presque tous un service mixte au moyen de bassins distincts. La capacité totale des réservoirs d'eau de source dépasse 500.000 m. c. ; celle des réservoirs d'eau de rivière, 165.000. La longueur totale des deux canalisations est de 2.300 kil. Les conduites sont généralement placées dans les égouts ; les interruptions de service sont réduites au minimum, grâce à ce fait qu'en chaque point de la canalisation, l'eau arrive par deux côtés différents. Les 75.000 prises d'eau qui desservent les maisons particulières, les 5.400 bouches d'incendie, les 900 bornes-fontaines de puisage et les 100 fontaines Wallace (V. FONTAINE, fig. 6, t. XVII, p. 732) sont branchées sur l'une des deux canalisations ; les prises d'eau branchées sur l'autre assurent l'alimentation des appareils publics qui sont au nombre de plus de 20.000. Il y a plus de 80.000 compteurs pour desservir les abonnés du service public. L'eau est payée à raison de 0 fr. 35 le mètre cube. La vente des eaux est faite par l'intermédiaire de la Compagnie générale des

eaux et la recette brute du service atteint annuellement 16 millions de francs.

Assainissement. — Au commencement du siècle, la longueur totale des égouts ne dépassait pas 26 kil., et tous se déversaient dans le ruisseau de Ménilmontant, aussi appelé égout de ceinture, qui avait été couvert en 1750. Quant aux fosses d'aisances, l'obligation d'en établir se trouve déjà dans la coutume de Paris; mais elle dut être rappelée plusieurs fois et les prescriptions relatives au transport des matières étaient assez mal observées. Un certain nombre de travaux d'assainissement furent exécutés après 1832, et de 1840 à 1849 on supprima la voirie de Montfaucon et on la remplaça par le dépotoir municipal de la Villette et la voirie de Bondy. En 1856, Belgrand fit adopter le plan du réseau des égouts collecteurs actuellement existants, et dès 1868 le réseau des collecteurs généraux était achevé. Depuis 1865 on s'est préoccupé d'épurer les eaux d'égout par l'irrigation du sol. Les égouts reçoivent à la fois les eaux des rues et celles des maisons; dans les vastes galeries souterraines qu'ils constituent, on a pu placer les conduites d'eau, les tubes pneumatiques de la poste, les canalisations pour distribution de la force motrice, les fils télégraphiques et téléphoniques; on y évacue également les matières provenant du balayage, et en grande partie déjà les matières provenant des fosses d'aisances. Dans la traversée de la ville, les déversements en Seine ne se produisent plus que très exceptionnellement, en temps d'orage (huit à dix fois par an) et toutes les eaux sales, qui représentent 400.000 m. c. par jour, ne sont déversées dans le fleuve que bien après sa sortie de Paris. Les collecteurs généraux sont au nombre de quatre; ils aboutissent à Asnières, à Clichy et à Saint-Denis; l'eau y coule avec une vitesse supérieure à $0^{m},50$ par seconde. Des pompes élévatoires ont dû être établies pour certains quartiers bas. Les égouts ont près de 1.000 kil.; on y accède par quelques escaliers, mais surtout par 16.000 regards. Les eaux de la voie publique y sont reçues par 11.500 bouches ouvertes dans les bordures des trottoirs et celles des maisons par des canalisations particulières; le curage en est fait plusieurs fois par jour. Déjà plus de la moitié des eaux d'égout sont amenées dans des champs d'épuration où elles servent à l'exploitation agricole, dans la presqu'île de Gennevilliers et dans la presqu'île Saint-Germain, à Achères. Le système de l'écoulement des vidanges dans les égouts, qu'on a appelé système du tout à l'égout, est appliqué dans une partie de Paris; 10.000 immeubles environ le possèdent; pour cet écoulement, les égouts ont dû être pourvus d'un système de canalisation spéciale, dit système Berlier. Les anciens modes d'enlèvement continuent donc à fonctionner. L'industrie de la vidange est libre, mais réglementée et contrôlée. L'enlèvement est fait la nuit pour les fosses fixes, les plus nombreuses, qui sont vidées au moyen de pompes à vapeur; les voitures qui transportent les tonneaux des fosses mobiles ou les tinettes filtrantes circulent le matin. Les matières sont transportées dans divers dépotoirs ou voiries et, pour un tiers, au dépotoir municipal de la Villette d'où elles sont envoyées à la voirie de Bondy ou voirie de l'Est par une conduite de 11 kil. Le service de l'assainissement coûte à Paris une somme annuelle de plus de 5 millions. Un *recueil* officiel *de Pièces concernant les eaux, les canaux et l'assainissement à Paris* a été publié en 1880-86 (Paris, in-8).

VII. Moyens de communication. — Les carrosses et calèches de louage et un peu plus tard aussi les chaises roulantes succédèrent aux chaises à porteur vers le milieu du XVIIe siècle. Après une période de liberté complète, de 1790 à 1800, des règlements intervinrent, et le prix des courses fut fixé par la police. A partir de 1817, nulle voiture publique ne put circuler sans autorisation spéciale. La Compagnie impériale des voitures instituée en 1855 se transforma en 1866 en Compagnie générale des petites voitures, après que le gouvernement eut proclamé la liberté des voitures. Le nombre des stations est aujourd'hui de 205 et celui des fiacres de 15.000 environ (voitures de place et de remise). La principale compagnie avec la Compagnie générale (3.146 voitures) est celle de l'Urbaine (1750). Le nombre des voyageurs en voitures de place est évalué à près de 30 millions par année. Quant aux voitures dites de grande remise, elles se louent de gré à gré. Il y a près de 95.000 cochers; le permis de conduire leur est délivré par la Préfecture de police.

Les tentatives d'établissement de voitures publiques à itinéraire fixe, dites carrosses à 5 sols, échouèrent en somme depuis celle de 1662 et les autres de l'époque révolutionnaire jusqu'en 1828, où deux services furent établis. En 1854, les diverses compagnies se fondirent en une seule, la Compagnie générale des omnibus, en faveur de laquelle l'administration municipale institua un monopole. Les 30 lignes d'omnibus qui fonctionnaient avant 1870 sont remplacées aujourd'hui par plus de 100 lignes: omnibus, tramways à traction de chevaux ou à traction mécanique (vapeur, électricité ou air comprimé), funiculaire. On distingue les tramways de la Compagnie générale des omnibus, les anciens tramways-nord, les anciens tramways-sud, auxquels s'ajoute le chemin de fer sur route de Paris-Arpajon.

Près de 300 millions de personnes sont transportées chaque année par les omnibus et tramways. La Compagnie générale des omnibus et tramways a 500 voitures (omnibus et tramways) et plus de 16.000 chevaux. Les lignes les plus fréquentées sont celles de Madeleine-Bastille et de Montrouge-Gare de l'Est. Les compagnies de chemin de fer ont aussi organisé un service d'omnibus de famille et de coupés, et deux d'entre elles ont même un service d'omnibus à itinéraires fixes. Un certain nombre de voitures de courses et de tapissières, pouvant contenir parfois jusqu'à 40 ou 50 voyageurs, sont employées comme voitures d'excursions.

La circulation est exceptionnelle sur certains points, tels que les boulevards; près de 60.000 véhicules et de 70.000 chevaux et plus de 400.000 personnes se croisent en une journée place de l'Opéra. De cette circulation intense il résulte qu'il y a annuellement à Paris 150 personnes tuées et 1.200 blessées.

Chemins de fer. — Paris est le centre de tout le réseau des chemins de fer de la France, et toutes les grandes compagnies, excepté celle du Midi, rayonnent autour de ce centre: chemin de fer du Nord (gare du Nord), chemin de fer de l'Ouest (ligne de Normandie: gare Saint-Lazare, et ligne de Bretagne: gare Montparnasse), chemin de fer d'Orléans (gare d'Orléans), chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée (gare de Lyon), chemin de fer de l'Est (gare de l'Est); ceux de l'État n'ont pas de gares qui leur soient propres. De la Compagnie d'Orléans dépend la petite ligne dite de Sceaux, prolongée par voie souterraine jusqu'au Luxembourg, et de la Compagnie de l'Est dépend la petite ligne dite de Vincennes qui aboutit à la Bastille; la petite ligne dite des Moulineaux, de la gare Saint-Lazare à celle du Champ-de-Mars, est une annexe de la Compagnie de l'Ouest. Mais au point de vue exclusivement parisien, la principale voie ferrée est le chemin de fer de Ceinture qui fait en 35 kil. tout le tour de Paris, et dont le premier tiers, la section du Bois de Boulogne, date de 1854. Il y a, au total, à Paris, 21 gares et 30 stations de la Ceinture, et l'on procède actuellement (1899) à la construction d'un chemin de fer métropolitain, qui mettra en communication par voie souterraine les principaux points de Paris. Par voie souterraine également, la tête de ligne du chemin de fer d'Orléans sera prochainement reportée quai d'Orsay (ancien emplacement de la Cour des comptes). Le mouvement des voyageurs dans les gares est d'environ 155 millions par an et celui des marchandises de près de 10 millions de tonnes.

Bateaux-Omnibus. — Les premiers bateaux-omnibus datent de 1867; ils portent les noms de mouches ou hirondelles et dépendent d'une seule compagnie; leur

nombre est de 106, et leurs stations dans Paris de 32; ils transportent annuellement environ 25 millions de voyageurs et 3 millions et demi de tonnes de marchandises.

POSTES, TÉLÉGRAPHES et TÉLÉPHONES. — Le service des postes a son origine dans le service des grands et petits messagers formé vers le milieu du XIIe siècle dans l'intérêt des étudiants. Au milieu du XVIIIe siècle fut créé le service pour l'intérieur de Paris désigné sous le nom de petite poste. L'établissement du télégraphe à Paris date de 1854 et celui du téléphone de 1881. Il y a 105 bureaux de poste, 48 bureaux auxiliaires et environ 2.000 boîtes aux lettres. Les bureaux télégraphiques sont au nombre de 116 et les cabines téléphoniques, de 120. L'Hôtel des postes (rue du Louvre) est le siège de la direction des postes, télégraphes et téléphones du département de la Seine.

VIII. Commerce et industrie. Approvisionnements. — L'histoire de l'industrie et du commerce à Paris avant la Révolution doit être cherchée avant tout dans celle des corporations et de la hanse parisienne et dans l'œuvre de Henri IV et celle de Colbert. Le *Livre des métiers de Paris*, composé au XIIIe siècle (V. BOILEAU [Etienne], t. VII, p. 91), fournit le premier tableau d'ensemble de la vie industrielle et commerçante d'une grande ville telle que Paris.

Actuellement, il y a à Paris environ 300.000 patrons, dont 27.000 étrangers; on y compte 1 patron étranger pour 11 patrons français, 1 employé étranger pour 15 employés français, 1 ouvrier étranger pour 12 ouvriers français. Parmi les étrangers, les Belges dominent. A eux seuls l'industrie et le commerce du vêtement emploient plus de 300.000 personnes. Pour l'industrie du bâtiment, très importante également à Paris, à partir de 1855, il faut noter l'existence d'une série officielle des prix qui existe depuis le commencement du siècle. Toutes les industries de luxe, en somme, sont particulièrement développées à Paris, entre toutes, l'orfèvrerie et la bijouterie, et l'on sait combien sont réputés les articles dits de Paris, produit d'un certain nombre d'industries spéciales, celles de la bimbeloterie, de la maroquinerie, des fleurs artificielles, des coiffures, des éventails, des parapluies et ombrelles, etc. La librairie, elle aussi, joue à Paris un rôle considérable. Le caractère dominant de l'industrie parisienne réside dans la multiplicité des petites entreprises; le travail est très divisé, et les grandes usines ou manufactures sont peu nombreuses. Mais le commerce de ce qu'on appelle les grands magasins administrés par des sociétés, le Louvre (22 millions de capital), le Bon Marché (20 millions de capital) atteint les plus hauts chiffres connus en matière commerciale; le principal fait pour 160 millions d'affaires, chiffre que dépasse seule une maison de Chicago qui vend, de plus, des produits alimentaires. A ne considérer que les objets fabriqués, l'exportation de Paris représente le cinquième de l'exportation française. Une mention est due ici à l'hôtel des ventes mobilières ou hôtel Drouot, non pas tant à cause de l'importance des ventes auxquelles on y procède que parce qu'il y a là comme un spectacle permanent.

En 1832, Paris eut des entrepôts de la douane : celui de la place des Marais et celui de l'île des Cygnes; il n'a plus aujourd'hui que l'entrepôt de la Villette; le stock moyen annuel y est de 3 millions de kilogr. La douane de Paris dispose aussi de cabinets-entrepôts, où sont déposés des assortiments de marchandises dont la conservation exige des soins particuliers. La compagnie dite des entrepôts et magasins généraux, qui est concessionnaire de l'entrepôt de la douane à la Villette, possède en outre, 16 autres entrepôts spéciaux et magasins généraux, entre autres celui du pont de Flandre. En dehors de cette compagnie, il existe un certain nombre d'entreprises du même genre, ainsi la Halle aux cuirs ou entrepôt de Saint-Marcel. La chambre de commerce de Paris remonte au XVIIe siècle. upprimée en 1791 et rétablie en l'an II, elle se compose de 36 membres élus par environ 3.300 notables commerçants. Elle s'est toujours montrée fort active, et elle entretient à Paris trois écoles supérieures de commerce; son hôtel de la place de la Bourse renferme une belle bibliothèque ouverte au public. Paris possède de plus cinq chambres de commerce étrangères : britannique, italienne, austro-hongroise, belge, américaine. Il ne faut pas confondre avec la chambre de commerce la Bourse de commerce, fondée par le conseil municipal et inaugurée en 1889 (V. BOURSE DE COMMERCE, VII, p. 825). Une autre institution est due également au conseil municipal : la Bourse du travail, qui a pour but de suppléer aux bureaux de placement. Installée d'abord rue Jean-Jacques-Rousseau (1887), puis dans un bâtiment spécial (1892), dû à M. Bouvard, et fermée peu après (1893), elle a été rouverte en 1895 (V. BOURSE DU TRAVAIL, t. VII. p. 826). Les grèves ne sont pas rares à Paris ; la dernière. celle des terrassiers et d'autres ouvriers en 1898, a été particulièrement importante.

Quant à l'alimentation, les principaux de ses organes sont, avec les *Halles* (V. ce mot, t. XIX, p. 766), les marchés, les abattoirs, les entrepôts de liquides. Le marché aux bestiaux de la Villette, où entrent annuellement près de 3 millions d'animaux, couvre une superficie de près de 22 hect. Les *Abattoirs* (V. ce mot, t. I, p. 26) sont au nombre de 4 à Paris. Pour les liquides, les 2 entrepôts sont ceux de Bercy, le plus grand, et de la Halle aux vins ou entrepôt Saint-Bernard, ce dernier étant plus particulièrement affecté aux eaux-de-vie; ils peuvent contenir chacun plus d'un million d'hectolitres. La ville de Paris a 29 marchés alimentaires régis par elle : 12 seulement sont couverts. Les marchés concédés et surveillés par l'administration sont au nombre de 20, tous couverts; 4 marchés enfin constituent des propriétés particulières en vertu de tolérances ou d'autorisations anciennes. On compte de plus 5.000 à 6.000 marchands ambulants ou des quatre-saisons. Des deux foires qui subsistent encore, la foire aux jambons et la foire au pain d'épices, la seconde surtout a bien peu de chose à voir avec l'alimentation. Depuis 1881 la circulation des marchandises par eau est libre, sous le contrôle des ingénieurs et agents des ponts et chaussées. Le port de Paris, qui comprend les parcours de la Seine, des canaux Saint-Martin et Saint-Denis et de l'Ourcq, présente un développement de plus de 25 kil.; il y a sur la Seine 21 bas-ports, dont 9 sur la rive gauche. Le trafic du port de Paris dépasse sensiblement celui de tous les autres ports de France et s'élève à 7 millions de tonnes. Paris a des sources minérales : celles de Passy et d'Auteuil, ferrugineuses froides; celles de Batignolles et de Belleville, sulfatées calciques avec production d'acide sulfhydrique. Les sources de *Passy* (V. ce mot), découvertes au milieu du XVIIe siècle, sont devenues sans importance; celles d'Auteuil sont au nombre de 2 : la source Quicherat, dont le débit est de 2.000 litres par heure et la source communale ou Montmorency, non exploitée. La source des Batignolles donne ce qu'on appelle essentiellement des eaux sulfurées accidentelles. La source de Belleville, dite source de l'Atlas, est analogue; son débit est de 20.000 litres par vingt-quatre heures (V. BELLEVILLE). D'autres eaux, découvertes sur divers points, ne sont pas exploitées.

IX. Finances. — On ne peut exposer ici l'histoire financière de Paris sous l'ancien régime, histoire assez confuse. Les recettes de la ville se composaient déjà avant tout du paiement de différents droits et des revenus de ses domaines; mais il faut dire au moins que les contributions annuelles perçues à Paris à la veille de la Révolution étaient de 78 millions, dont 36 d'octroi, sur lesquels 30 revenaient au trésor royal, et rappeler que les fameuses rentes sur l'Hôtel de Ville, origine des rentes sur l'Etat, datent de 1522. Du ministère des finances dépendent l'*Hôtel des Monnaies* (V. fig. à l'art. ANTOINE, t. III, p. 251) et les deux manufactures de tabac sises à Paris. Paris possède aussi un grand nombre d'établissements financiers

relevant de l'Etat entièrement (*Caisses d'amortissement* et *des dépôts et consignations*), ou en partie (*Banque de France, Crédit foncier*), ou bien ayant le caractère privé (*Comptoir d'escompte, Crédit lyonnais, Société générale, Crédit industriel*), enfin, le plus ancien de tous, la *Bourse*, dont le palais appartient à la ville de Paris. Au point de vue de l'administration financière parisienne, il faut distinguer le service départemental et le service municipal. Les recettes sont encaissées dans le dép. de la Seine, non par un trésorier payeur général, mais par un receveur central, conformément à l'ordonnance des 5-24 mai 1832 qui a supprimé la recette générale de Paris et les recettes particulières de Sceaux et de Saint-Denis pour créer une recette centrale du département. Pour compléter le recouvrement des contributions de chaque exercice, il lui a été accordé un délai plus long qui va jusqu'au 30 juin de la troisième année. En ce qui touche les dépenses, les attributions de comptable départemental dans la Seine sont confiées au caissier payeur central du trésor (loi du 18 juil. 1892).

Le service des contributions directes est organisé à Paris sur des bases spéciales. Depuis la loi du 14 fructidor an II, la répartition est faite par une commission spéciale de 15 membres en l'an II, de 5 d'après la loi du 23 frimaire an III, de 7 d'après celle du 24 juin 1880; l'arrêté consulaire du 5 messidor an VIII, qui porte que cette commission des contributions directes « tiendra lieu de répartiteurs », donne la nomination de ses membres au préfet de la Seine. Le nombre des commissaires répartiteurs adjoints créés en 1849, et alors de 19, est aujourd'hui de 46. Les répartiteurs titulaires et les adjoints sont distribués entre les arrondissements de Paris, suivant l'importance de la matière imposable et le nombre des cotes portées aux rôles, et ce classement est déterminé chaque année par un arrêté préfectoral. Après avoir été de 40, puis seulement de 20, le nombre des percepteurs-receveurs est maintenant de 36 (loi du 7 avr. 1879). A Paris on tient compte dans la répartition de l'impôt des portes et fenêtres, de la valeur locative des immeubles (loi du 17 mars 1852, art. 10); sauf exception, les personnes habitant des locaux d'une valeur matricielle inférieure à 400 fr. (500 fr. de loyer réel) sont considérées comme ne devant pas l'imposition personnelle (art. 12, 18 et 20 de la loi du 21 avr. 1832); quant aux patentes, le tarif a été rehaussé sur certains points (loi du 15 juil. 1880); et les diverses taxes sont plus élevées. Le produit des quatre contributions directes est pour la ville de Paris de 34 millions. En même temps que les percepteurs-receveurs de Paris, le receveur central surveille les 21 percepteurs et les receveurs des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, le receveur des amendes et condamnations pécuniaires, le receveur des droits universitaires et le receveur des asiles publics d'aliénés. La direction des contributions directes du département comprend un directeur assisté de 3 premiers commis, 5 inspecteurs et 66 contrôleurs dont 48 pour Paris. L'enregistrement et le timbre d'une part, les domaines de l'autre, forment dans la Seine deux directions distinctes. A la direction de l'enregistrement il y a 1 directeur assisté de 2 receveurs-rédacteurs, 4 inspecteurs, 35 sous-inspecteurs et d'un contrôleur de la comptabilité; cette administration comprend de plus 3 conservateurs des hypothèques et 84 receveurs.

La direction des domaines a comme personnel 1 directeur, 1 inspecteur, 10 sous-inspecteurs, 1 receveur-rédacteur, puis 4 receveurs des domaines à Paris et 8 hors Paris. L'atelier général du timbre dépend de cette direction. La direction des douanes de Paris comprend 1 directeur assisté de 2 inspecteurs, 1 receveur principal et 8 sous-inspecteurs; les gares et ports de Paris et de la banlieue occupent 14 receveurs particuliers; celle des contributions indirectes, 1 directeur assisté de 1 sous-directeur, 1 receveur principal et 6 inspecteurs; Paris a 4 entreposeurs de tabac et 1 service de la garantie des matières d'or et d'argent complètement distinct qui est composé d'un sous-directeur, 1 inspecteur, 1 receveur principal.

Budget de la ville de Paris. — Ce budget qui dépasse actuellement celui de la Belgique, lequel est de 350 millions, n'était, il y a un siècle, que de 7 millions environ. L'obligation de dresser un budget remonte pour la ville de Paris au règlement du 23 août 1783. Un état de prévision des dépenses de l'année, présenté par la prévôté des marchands, devait être arrêté par le roi, dont l'autorisation devenait nécessaire pour qu'on pût augmenter ou dépasser les crédits. Dès l'an VII, c'était l'octroi à lui seul qui représentait presque la recette totale figurant au budget; les dépenses de police et d'assistance publique étaient les deux principales. A partir de l'organisation de l'an VIII, le gouvernement ayant autorisé ou régularisé la perception de divers revenus, droits de voirie, droits de location dans les marchés, concessions de terrains dans les cimetières, taxes d'inhumation, les recettes atteignirent, dès 1805, 22 millions, en 1820, 32 millions (plus 8 millions de recettes extraordinaires), en 1850, 50 millions. Mais depuis cette époque, le budget extraordinaire qui n'était que de 2 millions prend des développements considérables; alimenté par des fonds d'emprunts, des subventions extraordinaires du Trésor, il acquiert en quelques années une importance presque égale à celle du budget ordinaire. Le budget total des recettes s'élève en 1860 à 158 millions (104 + 54), en 1869 à 335 millions (168 + 167). Sous la troisième République, les recettes et les dépenses n'ont cessé de s'accroître; mais le budget extraordinaire affecté alors surtout à tous les grands travaux, maintenant rattachés pour la plupart au budget ordinaire, a été considérablement réduit. De 215 millions en 1875, 246 en 1885, 293 et demi en 1895, le budget des recettes ordinaires est en 1899 de 304.372.669 fr.; de 54 millions et demi en 1895, les recettes extraordinaires sont inscrites au budget de 1899 pour une somme de 54.303.000 fr., ce qui porte le budget total de cette année à 358.675.669 fr. On constate que si elles représentent encore la moitié des recettes ordinaires, les recettes de l'octroi ont relativement diminué d'importance dans l'ensemble du budget depuis le second Empire. La recette des contributions indirectes, bien que la plus forte après celle de l'octroi, est cinq fois moins importante.

Les droits d'entrée ayant été supprimés par le décret du 19 janv. 1791, et les finances de la ville en étant arrivées à un état fâcheux, la loi du 27 vendémiaire an VII institua un octroi pour l'acquit des dépenses locales (V. Octroi, t. XXV, p. 240). Il y a 43 bureaux d'entrée. Pour prévenir la fraude dans l'étendue du département, un octroi de banlieue a été établi, et l'administration de l'octroi de Paris a été chargée du service de la perception (ordonnance du 11 juin 1817).

Les recettes de l'année 1898 se répartissent de la façon suivante en 39 chapitres: contributions, 35.164.900 fr.; intérêts de fonds placés au Trésor et recouvrement sur les porteurs d'obligations municipales des droits avancés pour leur compte, 6.719.000 fr.; octroi, 155.825.818 fr.; droits d'expédition d'actes et prix de vente d'objets mobiliers, 281.500 fr.; halles et marchés, 9.165.036 fr.; poids public, 359.400 fr.; abattoirs, 3.756.835 fr.; entrepôts, 2.602.000 fr.; produits des propriétés communales, 2.111.026 fr.; taxes funéraires, 918.010 fr.; concessions de terrains dans les cimetières, 2.481.915 fr.; legs et donations pour des œuvres de bienfaisance, 48.884 fr.; locations sur la voie publique et dans les promenades publiques, 1.427.950 fr.; voitures publiques, 7.624.800 fr.; droits de voirie, 1.100.000 fr.; vente de matériaux provenant du service des travaux, cessions de parcelles de terrains retranchés de la voie publique, 449.500 fr.; contributions dans diverses dépenses de voirie, d'architecture, de pavage, de nettoiement, d'éclairage, etc., 4.241.688 fr.;

contribution de l'Etat et du dép. de la Seine dans les frais d'entretien du pavé de Paris, 4.400.000 fr. ; taxe du balayage, 3.120.000 fr. ; redevances diverses payées par la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz, 14.350.000 fr.; abonnements aux eaux de la ville, et produit des canaux et de divers immeubles dépendant des établissements hydrauliques, 17.427.405 fr. ; exploitation des voiries, vidanges, et égouts, 4.086.763 fr. ; recettes et rétributions perçues dans divers établissements d'instruction publique, legs et donations, 4.628.107 fr. ; contributions de l'État dans les dépenses de la police municipale et recettes de la préfecture de police, 11.565.585 fr.; recettes diverses et imprévues, 1.898.291 fr. ; produits de l'exercice 1897 et des exercices antérieurs non constatés au compte, 100.000 fr.; recettes extraordinaires, 3 millions 197.990 fr. (ventes d'immeubles et de matériaux de démolition, 2.141.550 fr., etc.), et recettes de fonds spéciaux (ventes d'immeubles et de matériaux de démolition, provenant d'opérations de voirie créditées sur fonds d'emprunts, 1.100.000 fr. et produits d'emprunts, 50 millions 576.715 fr.); au total, 353.729.119 fr.

Voici, d'autre part, quelles ont été les affectations (43 chapitres) : dette municipale, 105.717.814 fr. ; charges de la ville envers l'Etat, frais de perception par les agents du Trésor et restitution de sommes indûment perçues, 6 millions 896.830 fr. ; octroi, 10.696.482 fr.; administration centrale de la préfecture, caisse municipale et mairies d'arrondissement, 9.720.085 fr. ; pensions et secours, emploi de dons et legs pour des œuvres de bienfaisance, 2.524.729 fr. ; dépenses des mairies d'arrondissement, 858.150 fr. ; frais de régie et d'exploitation du domaine de la ville, des halles, marchés, etc., 1.795.245 fr. ; travaux sanitaires, exploitation des voiries, assainissement de l'habitation, 482.465 fr. ; inhumations, 1.295.662 fr.; affaires militaires, sapeurs-pompiers, postes de sûreté, corps de garde et casernes, 1.045.110 fr. ; garde républicaine, 2.624.500 fr. ; travaux de Paris (personnel et matériel de la direction), 5.044.353 fr. ; architecture et beaux-arts, 3.275.602 fr. ; voirie, 1.057.915 fr. ; voie publique, 23.052.430 fr. ; promenades et plantations, éclairage, voitures, etc. ; 12.945.735 fr. ; eaux et égouts, 9.747.735 fr. ; collège Rollin, bourses dans les lycées et dans divers établissements spéciaux, subventions à des établissements d'enseignement supérieur, 1.569.880 fr. ; instruction primaire et écoles supérieures et professionnelles, 27.635.389 fr. ; assistance publique, aliénés, enfants assistés, établissements de bienfaisance, 29 millions 141.202 fr. ; dépenses diverses, 575.134 fr. ; dépenses de la préfecture de police, 32.664.415 fr. ; fonds de réserve du service ordinaire, 1.237.621 fr. ; réserve spéciale non disponible, 1.604.500 fr. ; autres réserves spéciales, 5.545.126 fr. ; provision pour les dépenses des exercices clos non constatées au compte, 100.000 fr. ; dépenses extraordinaires, 3.197.990 fr. (travaux de voirie, 1 million 686.000 fr. ; architecture, 575.000 fr., etc.) ; et dépenses de fonds spéciaux (emplois de produits de vente d'immeubles et de matériaux de démolition provenant d'opérations de voirie créditées sur des fonds d'emprunts, 1.100.000 fr., et emplois de produits d'emprunts, 50 millions 576.715 fr.) ; au total (centimes compris), 353 millions 729.119 fr.

Il ne faudrait pas croire, du reste, que le budget municipal représente d'une façon absolument complète toutes les dépenses des services de la ville ; par suite de la confusion instituée par la loi entre l'administration de la ville et celle du département, le budget départemental offre au point de vue municipal également un grand intérêt ; plusieurs services de la préfecture sont mixtes. En 1819 le budget départemental était déjà de 38 millions, des dépenses qui sont devenues municipales figurant alors au département.

Les recettes départementales de l'année 1898 se répartissent de la façon suivante en 16 chapitres : centimes additionnels ordinaires, 14.701.319 fr. ; revenus et produits des propriétés départementales, 879.059 fr. ; produit des expéditions d'anciennes pièces ou d'actes de la préfecture déposés aux archives, 7.860 fr. ; produit des droits concédés au département, 145.000 fr. ; subventions pour les dépenses du budget ordinaire, 9.279.538 fr.; ressources éventuelles du service des chemins de fer d'intérêt local et des tramways départementaux, 47.400 fr. ; remboursements d'avances, 1.783.044 fr. ; recettes extraordinaires (centimes additionnels extraordinaires, 11 millions 530.461 fr. ; produit des biens aliénés, 1.004.656 fr. ; dons et legs, 4.800 fr. ; recettes accidentelles, 19.355 fr.) ; au total (centimes compris), 39.402.493 fr. — Les dépenses inscrites pour la même année sont les suivantes : dépenses obligatoires, 1.086.908 fr. ; propriétés départementales immobilières, 1.198.659 fr. ; mobilier départemental, 18.960 fr. ; routes départementales, 2.000.479 fr. ; chemins vicinaux, 1.740.431 fr. ; chemins de fer d'intérêt local et tramways départementaux, 47.400 fr. ; enfants assistés, maltraités ou moralement abandonnés, 7.970.936 fr. ; aliénés, 5 millions 567.471 fr. ; assistance et hygiène publiques, 3.838.658 fr. ; archives départementales (matériel) et archives de la préfecture de police, 19.260 fr. ; encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts, 113.558 fr. ; agriculture, commerce et industrie, 67.095 fr. ; subventions aux communes, 121.500 fr. ; instruction publique, 759.815 fr. ; dépenses diverses, 2.292.087 fr. ; dépenses extraordinaires, imputables sur le produit des centimes extraordinaires ou sur les produits éventuels, 12.559.272 fr. ; au total (centimes compris), 39.402.493 fr.

Les règles de comptabilité posées dans l'instruction générale du 20 juin 1859 et le décret du 31 mai 1862 ayant paru insuffisantes pour Paris, un décret du 28 déc. 1878 a doté cette ville d'un règlement spécial qui forme un véritable code de comptabilité en 275 articles (modifié sur un point par le décret du 21 févr. 1895). Le 4 avr. 1878 une loi avait institué près la caisse municipale un contrôle central, la recette centrale des finances n'ayant jamais en fait exercé la surveillance qui lui revenait. La comptabilité départementale est soumise au règlement du 12 juil. 1893.

Dette municipale. — Les dettes de la ville étaient déjà nombreuses avant 1789. Depuis, la dette municipale a beaucoup augmenté encore, surtout dans la seconde moitié du XIXe siècle, les grands travaux de Paris ayant été faits généralement avec de l'argent provenant d'emprunts, ainsi sous le premier Empire, les halles et marchés, la Bourse, des lycées, le canal de l'Ourcq. Les événements de 1814 et 1815 et la disette des années 1815 et 1816 obligèrent la ville à contracter 7 emprunts, montant ensemble à 57 millions. Une somme de près de 11 millions prêtée sous la Restauration et en 1830 par le Mont-de-Piété, la Banque de France et le Trésor, fut remboursée au moyen d'un emprunt de 40 millions contracté en 1832. Plusieurs des emprunts contractés depuis sont amortis également. La dette municipale comprend les annuités d'emprunts et les diverses autres annuités, la dette immobilière et la dette flottante. Depuis 1817, les emprunts ont comporté des obligations à lots. Celui de 1865 a été de 300 millions. Les derniers datent des années 1869, 1871, 1875, 1876, 1886, 1892, 1894-96 et 1898. Les autres annuités résultent principalement du rachat par la ville de différentes entreprises d'utilité publique, par exemple les canaux. Les dettes immobilière et flottante sont peu importantes relativement, n'atteignant qu'au chiffre de quelques millions. L'ensemble de la dette est aujourd'hui de 4.944 millions, dont 4.135 millions pour les emprunts proprement dits.

X. Assistance — On trouvera aux mots Assistance publique, t IV, p. 271. Bureau, t. VIII, p. 454 et Hôpital, t. XX, p. 253, tous les renseignements relatifs à l'assistance publique à Paris, excepté toutefois en ce qui concerne le service des aliénés (la gestion de ce service passa de l'administration spéciale de l'Assistance pu-

blique à l'administration centrale de la préfecture de la Seine en 1867, et définitivement en 1874, après avoir fait retour à l'Assistance publique de 1870 à cette date). Un seul des 5 asiles ou établissements départementaux d'aliénés de la Seine est situé dans Paris, l'asile Sainte-Anne. Il date de 1864. A cet asile est annexé un bureau d'admission qui reçoit tous les aliénés envoyés par les familles, la Préfecture de la Seine ou la Préfecture de police; au bout de quelques jours, les malades sont répartis entre les asiles ou quartiers d'hospice.

L'assistance privée joue aussi un grand rôle à Paris. Il y a dans cette ville un nombre considérable de sociétés protectrices de l'enfance et de l'adolescence, entre autres, l'œuvre de l'Enfant-Jésus qui remonte à 1754, la Société de charité maternelle de 1784, l'œuvre des Enfants délaissés de 1803; puis des sociétés pour l'assistance des adultes plus nombreuses encore, ainsi l'œuvre des Pauvres malades, qui date de 1629, celle du Bon-Pasteur du XVII[e] siècle également, la Société philanthropique de 1780. A côté de quelques œuvres publiques d'assistance par le travail (refuge municipal P. Roland, refuge municipal Nicolas Flamel), des œuvres analogues d'assistance privée fonctionnent dans divers arrondissements, notamment celle des VIII[e] et XVII[e] arrondissements, qui associe intentionnellement un arrondissement riche avec un arrondissement pauvre; le principe de ces œuvres est de ne jamais fournir qu'un travail temporaire et rémunéré par un salaire réduit.

En plus de ses hôpitaux publics, Paris possède un grand nombre aussi d'hôpitaux privés : Péan, International, Rothschild, Boucicaut, Saint-Jacques, des Dames Françaises, Saint-François, Saint-Joseph; puis 12 dispensaires privés également, notamment le dispensaire Furtado-Heine.

XI. Hygiène et prévoyance. — Des commissions techniques sont chargées de proposer à l'administration les mesures ayant pour but de maintenir l'hygiène et la salubrité : le conseil d'hygiène du département, les commissions d'hygiène des arrondissements municipaux, le comité départemental des épidémies, la commission municipale d'assainissement des habitations et celle des logements insalubres.

Le Conseil d'hygiène du dép. de la Seine, créé en 1802, sous le nom de Conseil de salubrité, est le premier qu'on ait eu en France. A l'origine il n'était composé que de 4 membres; il en comprend aujourd'hui 42, dont 24 titulaires qui sont nommés par le préfet de police sur une liste de présentation établie au scrutin et sont presque toujours des médecins et des savants des plus marquants, et 18 qui en font partie à raison de leurs fonctions; ce sont : le préfet de police, président, le secrétaire général de la Préfecture de police, le doyen de la Faculté de médecine, le professeur d'hygiène et celui de médecine légale de la Faculté, le directeur de l'Ecole de pharmacie, le président du Conseil de santé des armées, le directeur du Service de santé du gouvernement militaire de Paris, les ingénieurs en chef des mines et des ponts et chaussées, le directeur technique des eaux de Paris, l'architecte en chef de la Préfecture, le chef du service vétérinaire du département, trois conseillers généraux, le chef de la 2[e] division et le chef du bureau sanitaire à la Préfecture. Les attributions consultatives de ce conseil embrassent notamment l'hygiène publique, l'examen sanitaire des halles et marchés, des cimetières, et généralement des établissements insalubres, la statistique médicale, les mesures à prendre contre les épidémies, les recherches pour assainir les lieux publics et perfectionner les procédés des professions qui peuvent compromettre la salubrité. Il donne son avis sur toutes les demandes en autorisation d'ouvrir des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Ses réunions ont lieu deux fois par mois, et ses travaux ont été, à partir de 1808, rassemblés en des publications administratives; depuis 1895 le compte rendu en est même immédiatement publié dans un bulletin spécial.

Les commissions d'arrondissement sont les auxiliaires du Conseil d'hygiène; elles datent de 1851. Elles sont chargées de recueillir toutes les informations qui intéressent la santé publique, peuvent appeler l'attention du préfet de police sur des causes d'insalubrité, visitent les maisons dans lesquelles se produisent des cas d'affection contagieuse. Chacune de ces 20 commissions est composée de 9 membres nommés par le préfet de police sur la présentation du maire qui en est le président; ces membres sont choisis parmi les habitants notables, mais 2 médecins, 1 pharmacien, 1 vétérinaire, 1 architecte et 1 ingénieur doivent toujours être compris dans leur nombre; ils sont nommés pour six ans et renouvelés tous les deux ans par tiers. Le maire peut appeler à les seconder un certain nombre de membres adjoints. La commission se réunit à la mairie. Le résumé des travaux de ces commissions fait, chaque année, de la part du Conseil d'hygiène, l'objet d'une étude spéciale.

Définitivement organisé en 1892, le service des épidémies se compose essentiellement d'un comité permanent formé de membres pris dans le sein du Conseil d'hygiène, au nombre de 5, d'un service de médecins inspecteurs des épidémies au nombre de 6, d'un bureau de renseignements placé à la Préfecture de police, des services de transport des malades assuré par voitures spéciales réparties à Paris dans 3 stations, et des étuves de désinfection de Paris (4) et de la banlieue (21). La désinfection est gratuite pour ceux dont le loyer est d'une valeur matricielle inférieure à 800 fr. à Paris, à 400 dans les communes du département; elle est gratuite également pour les chambres faisant partie d'hôtels garnis. Les services de transport et les étuves dépendent de la Préfecture de la Seine. Le conseil municipal a créé de plus un laboratoire de diagnostic des affections contagieuses, et un service de vaccination gratuite à domicile a été organisé à Paris et dans la banlieue.

La commission municipale d'assainissement et de salubrité des habitations instituée par le préfet de la Seine en 1892 se compose, sous sa présidence, de 45 membres, dont plusieurs conseillers municipaux et l'inspecteur général de l'assainissement. La création d'un casier sanitaire des immeubles de Paris eut lieu à la même époque (1893); il est aujourd'hui presque terminé. Depuis la loi du 25 mai 1864 la commission des logements insalubres à Paris est composée de 30 membres, nommés par le conseil municipal lui-même, plus le préfet de la Seine, président, un conseiller de préfecture et le chef du bureau des logements insalubres qui sont membres de droit; parmi les membres choisis doivent figurer : un médecin, un architecte ou un ingénieur, un membre d'un bureau de bienfaisance et un membre du conseil des prud'hommes. Il y a renouvellement par tiers tous les deux ans. Les membres de la commission se partagent les différents quartiers de la ville. L'inexécution des travaux prescrits par l'administration à la suite de leurs rapports est constatée par les commissaires-voyers.

La surveillance de la salubrité des voies privées est confiée au service des architectes de la Préfecture de police, celle des garnis a été organisée dans le dép. de la Seine à partir de 1878, principalement par l'ordonnance du 25 oct. 1883; le service d'inspection sanitaire des logements loués en garni se compose, pour Paris, de 10 médecins et 8 architectes; 5 autres inspecteurs (2 médecins et 3 architectes) sont chargés des communes du département. Quant à l'inspection des établissements dangereux, incommodes ou insalubres, elle est exercée dans le ressort de la Préfecture de police par un service d'inspection composé de 12 inspecteurs; ce service est aidé par l'inspection vétérinaire sanitaire.

L'inspection médicale des écoles existe dans le dép. de la Seine depuis 1879; il y a dans ce département 114 médecins inspecteurs nommés par le préfet de la Seine sur une liste de présentation dressée par la délégation cantonale; ils doivent visiter au moins une fois par mois toutes

les écoles de leur circonscription. Les maires adressent au préfet un rapport trimestriel sur le fonctionnement de ce service et à l'inspecteur général du service d'assainissement un rapport annuel.

Le laboratoire municipal de chimie, qui fonctionne depuis 1879 et n'était, à l'origine, chargé que de l'étude des falsifications des denrées alimentaires, a pris un grand développement; son personnel ne comprend pas moins de 67 personnes. Un service d'inspection, divisé en dix sections, à chacune desquelles sont préposés deux experts-inspecteurs, procède à la visite de tous les établissements de vente de denrées alimentaires. Le laboratoire inspecte aussi les établissements d'eaux minérales et les dépôts ou débits de pétrole et d'essences minérales. Un service spécial a pour attribution l'examen des engins explosifs. Les inspecteurs font annuellement près de 50.000 visites et les chimistes plus de 20.000 analyses. Ce laboratoire est contrôlé depuis 1899 par un comité permanent formé de 14 membres du Conseil d'hygiène. — Il y a de plus dans la Seine un service d'inspection vétérinaire sanitaire, divisé en 8 sections, qui s'assure de la qualité des viandes; un laboratoire de micrographie est installé aux Halles Centrales; un autre, aux marchés aux bestiaux de La Villette.

Un dispensaire de salubrité a été institué pour la surveillance de la prostitution; les filles inscrites à la Préfecture de police sont tenues de se présenter au dispensaire au moins une fois par semaine; deux fois par semaine, ce service médical visite sur place les filles des maisons de tolérance; il y a dans Paris, à ce point de vue, douze circonscriptions, et un médecin du dispensaire est attaché à chacune d'elles.

Il existe à l'hôpital Saint-Louis, au marché Saint-Honoré et rue Caulaincourt des stations de voitures spéciales, dites voitures d'ambulance urbaine, pour le transport des blessés; elles peuvent être requises par téléphone. Des postes de secours spéciaux pour les noyés ont été installés sur les bords de la Seine et des canaux parisiens. Un service de secours médicaux de nuit fonctionne depuis 1875. On a dans chaque poste de police la liste des médecins, sages-femmes et pharmaciens qui font partie du service; le recouvrement des frais avancés par la ville est fait par les percepteurs des contributions.

Les animaux trouvés errants sur la voie publique sont envoyés à la fourrière de la Préfecture de police; les chiens y sont abattus trois jours après, s'ils n'ont pas été réclamés; les autres animaux sont vendus au profit de l'Etat au bout de huit jours.

Institutions de prévoyance. — Il suffira de signaler ici les établissements et institutions de prévoyance qu'on trouve à Paris. Leur nombre est remarquable. La Caisse nationale d'épargne ou Caisse d'épargne postale est une institution d'État qui remonte à 1881; la Caisse d'épargne de Paris qui date de 1818 est privée; elle a dans Paris et dans le département 39 succursales; le montant des soldes dus aux déposants est aujourd'hui de 160 millions et le nombre des livrets de près de 650.000. Il y a à Paris plus de 150 sociétés de secours mutuels, 243 institutions de prévoyance ont été en outre créées par les syndicats professionnels et les unions de syndicats, particulièrement des bureaux de placement. Quelques sociétés de prévoyance n'ont rien de professionnel, entre autres la Fourmi. La Caisse nationale des retraites pour la vieillesse (1850) et la Caisse d'assurances en cas de décès (1868) sont des créations de l'Etat. Les premières assurances sur la vie et contre l'incendie datent de 1787 et 1788. Aujourd'hui on compte principalement 18 compagnies d'assurances contre l'incendie et 17 d'assurances sur la vie; sont à signaler ensuite environ 30 compagnies d'assurances maritimes, 20 d'assurances contre les accidents et 5 d'assurances agricoles. Le Mont-de-Piété, qui date de 1777, est à mentionner enfin avec les trois succursales et les 22 bureaux auxiliaires qu'il a dans Paris (V. Mont-de-Piété, t. XXIV, p. 213). Des agences non officielles de prêts sur gages existent en très grand nombre.

XII. Instruction publique. — L'histoire de l'instruction publique à Paris se confond, dès l'origine, avec celle de l'Université de Paris (V. Sorbonne et Université). L'Université prospéra si vite qu'elle donna son nom à tout le quartier de la rive gauche. Les premiers collèges furent souvent des sortes d'hôtelleries pour les étudiants, surtout les étudiants étrangers: ainsi au XIIIe siècle celui de Dace pour les Danois, celui de Constantinople pour les écoliers d'Orient. Il faut signaler les collèges des Bons-Enfants (1209), des Bernardins (1244), de Calvi (1252), de Sorbonne (1257), ceux du Trésorier (1268), de Cluny (1269), des Dix-Huit (1280), des Cholets (1294), du Cardinal-Lemoine (1302), puis le collège de Navarre fondé par la reine et dans lequel tous les enseignements étaient représentés (1304), ceux de Bayeux (1309), d'Harcourt (1312), de Montaigu (1314), de Presles et de Laon (1314), du Plessis (1316), de Narbonne (1317), de Cornouaille (1317), des Ecossais (1325), de Tréguier (1325), de Bourgogne (1331), d'Arras (1332), des Lombards (1333), de Tours (1334), de Lisieux (1336), de l'Ave Maria ou de Hubant (1339), d'Autun (1341), de Boncourt (1353), de Mignon, puis de Grandmont (1353), de Boissy (1358), de Justice (1356), de la Marche (1362), de Dormans-Beauvais (1370), de Maître-Gervais (1371), de Dainville (1380), de Fortet (1393), ceux de Reims (1412), de Séez (1428), de Sainte-Barbe (1460), le collège Coqueret (1463). Du XVIe siècle datèrent les collèges du Mans (1519), de la Merci (1522), de Clermont, puis de Louis-le-Grand (1564), des Grassins (1569); au XVIIe siècle, fut fondé le collège de Mazarin ou des Quatre-Nations (1661). En 1763, furent réunis au collège Louis-le-Grand, devenu chef-lieu de l'Université, 28 petits collèges qui avaient cessé de fonctionner régulièrement. En 1789, il y avait à Paris 10 collèges de plein exercice, comptant 3.000 élèves.

L'enseignement élémentaire était donné par les petites écoles sous la direction du chantre de Notre-Dame, qui fut pendant tout l'ancien régime le grand-maître de ces écoles, puis par les écoles de charité et aussi par la corporation des maîtres-écrivains établie en 1570. Pour des enseignements spéciaux furent fondés successivement le Collège de France (1530), le Jardin du roi (ensuite le Muséum, 1626), l'Académie d'architecture (1671), l'Ecole des ponts et chaussées (1747), l'École militaire (1751), l'Ecole de dessin (1767), l'École des arts décoratifs (1768), le Collège de pharmacie (1777), l'Ecole des mines (1783), l'Ecole de chant et de déclamation (1784), puis des sociétés libres, entre autres le Lycée (1781).

La Révolution n'établit à Paris que 3 écoles centrales: Panthéon, Quatre-Nations et Saint-Antoine; 3 écoles d'enseignement supérieur, l'Ecole polytechnique, l'Ecole normale et l'Ecole des langues orientales sont des créations de la Convention; 2, l'École des beaux-arts et l'Ecole des chartes, ont été créées par la Restauration; 1, l'École des hautes études, par le second Empire; 1, l'Ecole des sciences politiques, par la troisième République.

En même temps ont été fondés, à Paris, depuis le XVIIe siècle, plusieurs autres établissements d'enseignement plus spéciaux: l'Imprimerie nationale (1640), l'Observatoire (1667), le Conservatoire des arts et métiers (1794), le Conservatoire de musique et de déclamation (1795), l'Ecole centrale des arts et manufactures (1829), l'Institut agronomique (1848), l'Ecole de médecine et de pharmacie militaires (1850), l'Ecole de guerre (1878), l'École du Louvre (1881), l'École coloniale (1888); et aussi plusieurs établissements libres: l'Institut catholique (1875), l'Ecole d'anthropologie (1875), l'Institut Pasteur (1889), l'Ecole des sciences sociales (1895), l'Union coloniale française (1896). Paris renferme une centaine de sociétés particulières qui méritent d'être appelées savantes.

L'administration de l'instruction publique comprend les services centraux du *ministère*, ceux de l'*académie de*

Paris, ceux du département et de la ville. Un des 8 inspecteurs d'Académie en résidence à Paris est chargé de diriger les services d'enseignement primaire du département et de la ville, sous l'autorité du préfet. Dans la Seine, le conseil départemental de l'enseignement primaire se compose de 8 conseillers généraux, 4 inspecteurs primaires, 14 instituteurs et institutrices. Chacun des maires d'arrondissement est assisté des délégués cantonaux, d'une commission scolaire et d'un comité de la caisse des écoles.

Pour donner l'enseignement secondaire, il y a, à Paris, 13 lycées de l'Etat : Louis-le-Grand, le seul qui reste de l'ancien régime (a été aussi appelé Lycée impérial et Descartes), Charlemagne (1802), Condorcet (1803, a été appelé aussi Bonaparte et Fontanes), Henri IV (1804, a été appelé aussi Napoléon et Corneille), Saint-Louis (1820, a été aussi appelé Monge), puis le petit lycée Condorcet pour les classes élémentaires (1883), Janson-de-Sailly (1884), Montaigne ou petit lycée Louis-le-Grand (1885), Buffon (1889), Voltaire (1890) et Carnot (ancienne école Monge, 1894). 2 autres lycées parisiens, Michelet (1864) et Lakanal (1885), sont situés, l'un à Vanves, l'autre à Sceaux. Les collèges Rollin (1827) et Chaptal (1844), qui appartiennent à la ville, sont, en fait, des lycées. Le nombre total des élèves de ces différents établissements est d'environ 12.000, et la plupart sont des externes. On n'y fait pas dans tous à la fois les cours de l'enseignement classique, ceux de l'enseignement moderne et les cours préparatoires aux grandes écoles. L'établissement le plus complet à ce point de vue et celui qui compte les élèves les plus nombreux est le lycée Janson-de-Sailly. Les 5 lycées de filles, Fénelon, Racine, Molière, Lamartine et Victor-Hugo sont tout récents, ayant été ouverts entre 1883 et 1893. L'enseignement secondaire libre se donne dans 3 établissements, dont les professeurs, membres de l'Université, sont considérés comme étant au service de l'Etat : le collège Sainte-Barbe, qui date du XVe siècle, le collège Stanislas, établissement religieux fondé sous la Restauration, l'Ecole alsacienne (1873), puis dans quelques écoles catholiques, dont la principale est l'école Sainte-Geneviève ou de la rue des Postes (ancien nom de la rue Lhomond). Pour les filles existent les cours de l'association de l'enseignement secondaire des jeunes filles qui remontent à 1869 et le collège Sévigné.

L'enseignement primaire, enfin, est organisé fortement, car il n'y a pas moins de 141 écoles maternelles (transformation des salles d'asile de 1826), 17 écoles enfantines, 369 écoles primaires élémentaires, et les règlements en ont été très étudiés. La ville a développé les cours d'enseignements spéciaux, institué les cours du soir et les classes de vacances, elle a inscrit à son budget des sommes considérables pour les classes de garde, les cantines et les colonies scolaires et pour le placement d'élèves dans des internats primaires laïques libres, elle a subventionné les caisses des écoles, les caisses d'épargne scolaires, et créé le certificat d'études complémentaires et des écoles primaires supérieures : *Turgot* (1839), *Colbert* (1869), *Lavoisier* (1872), *Jean-Baptiste-Say* (1873) et *Arago* (1880) pour les garçons; *Sophie-Germain* (1882) et *Edgar-Quinet* (1892) pour les filles ; elle a fondé, de plus, des écoles professionnelles et des cours professionnels du soir, une école départementale d'instituteurs (1872), une d'institutrices (1873), et des cours normaux pour son personnel enseignant, puis des cours d'enseignement supérieur populaire professés pour la plupart à l'Hôtel de Ville même, et une école pratique des langues vivantes (1893) qui vient d'être supprimée.

BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES. — Paris renferme un très grand nombre de bibliothèques : bibliothèques de l'Etat ou bibliothèques de l'administration parisienne (V. BIBLIOTHÈQUE, fig. 6, t. VI, p. 667, et BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, fig. et plan, t. VI, pp. 679 et 680). L'administration parisienne a 3 bibliothèques centrales : la bibliothèque historique séparée du musée Carnavalet en 1897 et installée dans l'hôtel Lepelletier de Saint-Fargeau (V. CARNAVALET [Hôtel]), la bibliothèque administrative du préfet de la Seine (50.000 vol., catalogue publié en 1898), et la bibliothèque du conseil municipal (16.000 vol., catalogue de 1898 également), auxquelles on peut rattacher les bibliothèques annexées aux archives de la Préfecture de police et à celles de l'administration de l'Assistance publique. Après les Archives nationales et leurs succursales des ministères, le principal dépôt d'archives conservées à Paris est celui des archives départementales et municipales réunies sous le nom d'Archives de la Seine. Incendiées avenue Victoria en 1871, ces archives, installées aujourd'hui dans un bâtiment spécial, constituent de nouveau, par suite de réunions, de dons ou d'achats, un dépôt d'un grand intérêt. Si la plus ancienne pièce est de 1112, les séries historiques y sont cependant plutôt des séries modernes, commençant au XVIe ou au XVIIe siècle ou appartenant au XVIIIe siècle : celles de la juridiction consulaire, des administrations de l'enregistrement et des domaines, des actes de l'état civil reconstitué, puis celles des administrations de la période révolutionnaire. Les fonds antérieurs à 1800 comprennent environ 5.000 cartons et 11.000 registres. Une bibliothèque technique, particulièrement riche en inventaires, fait partie de ce dépôt. Deux inventaires d'un caractère général sont à consulter pour la partie historique : l'inventaire des fonds municipaux de la période révolutionnaire (1892) et l'état d'accroissement des séries anciennes publié en 1896 dans la *Correspondance historique ;* des états spéciaux complètent ces inventaires.

Les archives de l'administration générale de l'Assistance publique et celles de la Préfecture de police restées à part, et dont une grande partie a disparu de même dans les incendies de 1871, méritent d'être signalées, les unes à cause de leur fonds du moyen âge, les autres à cause de leurs registres des prisons et de leurs documents de l'époque révolutionnaire principalement (V. les volumes de l'inventaire des archives de l'Assistance publique parus de 1866 à 1889 en les rapprochant de l'ouvrage de Bordier et Brièle, intitulé *les Archives hospitalières de Paris* (1877), et l'*Etat des Archives de la Préfecture de police* inséré dans le *Bibliographe moderne* en 1898.

A côté de sa bibliothèque et de ses archives, la ville de Paris a placé en 1860 un service de travaux historiques, aujourd'hui réuni au premier de ces 2 établissements ; 16 ouvrages formant 37 volumes ont déjà paru sous sa direction, comme aussi un atlas reproduisant les principaux des anciens plans de Paris. Ce service surveille de plus la publication d'une collection de documents relatifs à l'époque de la Révolution ; il existe 3 séries de ces documents qui comprennent au total 12 ouvrages et 34 volumes. Une commission formée d'érudits, de conseillers municipaux et d'administrateurs, en tout 18 membres, a été appelée à diriger les travaux historiques (1881) ; 2 autres commissions ont le titre, l'une de commission des recherches sur l'histoire de Paris pendant la Révolution (1886), l'autre de commission de contrôle pour la publication de documents de l'époque révolutionnaire (1887). Au service des travaux historiques se rattache le comité des inscriptions parisiennes créé en 1879. Une commission enfin a été instituée pour la recherche des voies romaines au N. de Paris.

XIII. Beaux-arts. — Sans rappeler ici les palais, les églises, les théâtres, les anciens hôtels que Paris renferme (V. ci-dessus, § *Description générale* et aux différents mots), il faut, pour donner une idée suffisamment exacte de toute la place qu'il tient dans l'histoire de l'art, énumérer les principaux autres monuments et œuvres d'art qu'il possède et dire tout le mouvement artistique dont il est l'ame.

Paris possède 4 arcs de triomphe : l'arc de triomphe de l'Etoile et celui du Carrousel (V. ARC, fig. 6, t. III,

p. 601), la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin; 2 tours : la tour Saint-Jacques et la tour Eiffel (V. fig. à l'art. EIFFEL, t. XV, p. 712); 3 colonnes monumentales : la colonne de Juillet, la colonne Vendôme et l'Obélisque; un très grand nombre de statues d'hommes célèbres ou de monuments commémoratifs érigés dans ses rues, et ses jardins ou dans des cours d'édifices publics : les statues de François Arago, boulevard Arago, par Oliva; d'Eug. de Beauharnais, à l'Hôtel des Invalides, par Dumont; de Beaumarchais, rue Saint-Antoine, par Claussade; de Béranger, au square du Temple, par Doublemard; de Berlioz, au square Vintimille, par Alfred Lenoir; de Claude Bernard, rue des Ecoles, par E. Guillaume; de Bichat, à l'Ecole de médecine, par David d'Angers; de Louis Blanc, place Monge, par Delhomme; du sergent Bobillot (V. fig. à l'art. BOBILLOT), boulevard Richard-Lenoir, par A. Paris; de Broca, au terre-plein de l'Ecole de médecine, par Choppin; de Guillaume Budé, au Collège de France, par L. Bourgeois; de Chappe, boulevard Saint-Germain, par Damé; de Charcot, boulevard de l'Hôpital, par Falguière; de Charlemagne, place du Parvis-Notre-Dame, par les frères Rochet; d'Alain Chartier, rue de Tocqueville, par Moncel; de Condorcet, quai Conti, par Perrin; de Cuvier, au Jardin des Plantes, par Merlieux; de Dante, rue des Ecoles, par Aubé; de Danton, boulevard Saint-Germain, par A. Paris; de Maria Deraismes, au square des Epinettes, par Barrias; de Diderot, boulevard Saint-Germain, par Gautherin, et square Trudaine, par Lecointe; de l'abbé de l'Epée, rue Saint-Jacques, par F. Martin; de Frédérick-Lemaître, au square des Ecluses-Saint-Martin, par P. Granet; de Gribeauval, aux Invalides, par Bartholdi; de Gutenberg, à l'Imprimerie nationale, d'après David d'Angers; de Valentin Haüy, à l'institution des Jeunes-Aveugles, par Badion de la Tronchère; de Henri IV, au Pont-Neuf, d'après Jean de Bologne; de Jeanne d'Arc, place des Pyramides, par Frémiet, et rue Jeanne-d'Arc, par Chatrousse; du berger Jupille, à l'institut Pasteur, par Truffot; de Lamartine, avenue Henri-Martin, par Marquet-Vasselot; de Larrey, au Val-de-Grâce, par David d'Angers; de Nicolas Leblanc, au Conservatoire des arts et métiers, par Hiolle; de Jean Leclaire, square des Epinettes, par Dalou; de Ledru-Rollin, avenue Parmentier, par Steiner; de Le Sueur, au Luxembourg, par Husson; de la Liberté éclairant le monde, au pont de Grenelle, d'après Bartholdi; de la Loi, place du Palais-Bourbon, par Feuchère; de Louis XIII, place des Vosges, par Dupaty et Cortot; de Louis XIV, place des Victoires (V. la fig. à l'art. BOSIO, t. VII. p. 455), par Bosio; d'Etienne Marcel, dans le jardin de l'Hôtel de Ville, par Idrac et Marqueste; de Meissonier, au jardin du Louvre, par Mercié; de Napoléon Ier, aux Invalides, par Bartholdi; de Neuville, place Wagram, par Saint-Vidal; du maréchal Ney, boulevard Saint-Michel, par Rude; de Bernard Palissy, square Saint-Germain-des-Prés, par Barrias; de Papin, au Conservatoire des arts et métiers, par Aimé Millet; de Parmentier, à l'Ecole de pharmacie, par Hébert; de Pascal, à la tour Saint-Jacques, par Cavelier; de Pinel, place de l'Hôpital, par L. Durand; de Raspail, au square de la place Denfert-Rochereau, par les frères Morice; de Rollin, au collège Rollin, par Debut; de la République, place de l'Institut, par Soitoux; de Ricord, boulevard de Port-Royal, par Barrias; de J.-J. Rousseau, place du Panthéon, par Berthet; de Sainte-Beuve, au Luxembourg, par Puech; de Sedaine, square Trudaine, par Lecointe; de Shakespeare, boulevard Haussmann, par Knighton; de Vauquelin, à l'Ecole de pharmacie, par P. Habert; de Velasquez, square du Louvre, par Frémiet; de Villon, square Monge, par Etcheto; de Voltaire, square Monge, d'après Houdon, quai Malaquais, par Caillé, à la mairie du IXe arrondissement, par Lambert; — les monuments d'Augier, place de l'Odéon, par Barrias; de Théodore de Banville, au Luxembourg, par Roulleau; de Barye, boulevard Henri IV, par Marqueste; de Boucher, au jardin du Louvre, par Aubé; de Charlet, au square de la gare de Sceaux, par A. Charpentier; de Coligny, au temple de l'Oratoire, par Crauk; de Daubenton, au jardin des Plantes (colonne); de Delacroix, au Luxembourg, par Dalou; des bienfaiteurs de l'Ecole polonaise, rue Lamandé, par Godebski; d'Etienne Dolet, place Maubert, par Guibert; de Duchenne, à la Salpêtrière, par Desvorgne et Debrie; d'Alexandre Dumas, place Malesherbes, d'après Gustave Doré; de Flachat, rue Eugène Flachat, par Alfred Boucher; de la mission Flatters, au parc de Montsouris, par Singery (pyramide); de Gambetta (V. fig. à l'art. BOILEAU, t. VII, p. 99), place du Carrousel, par Aubé; de Francis Garnier, avenue de l'Observatoire, par Puech; de l'indépendance américaine, place des Etats-Unis, par Bartholdi; d'Ingres, à l'Ecole des beaux-arts, par E. Guillaume; de La Fontaine, au Ranelagh, par Dumilâtre; de Leconte de Lisle, au Luxembourg, par Puech; de Le Verrier, à l'Observatoire, par Magne et Chapu; du Lion de Belfort, place Denfert-Rochereau, d'après Bartholdi; de Guy de Maupassant, au parc de Monceau, par Verlet; du maréchal Moncey, place de Clichy, par Doublemard; de Murger, au Luxembourg, par Bouillon; de Raffet, au jardin du Louvre, par Frémiet; d'Henri Regnault, à l'Ecole des beaux-arts, par Chapu; de Renaudot, rue de Lutèce, par Alfred Boucher; de la République, place de la République, par les frères Morice (la statue a 9^m^,50 de hauteur); des soldats morts pour la patrie ou de la Défense nationale, place de Fontenoy (pyramide); de Watteau, au Luxembourg, par Gauguié.

C'est dans ce siècle et dans cette fin de siècle surtout que Paris s'est ainsi couvert de monuments commémoratifs et de statues. Pour les fontaines publiques, intéressantes au point de vue artistique, il y a lieu, au contraire, de distinguer les époques. Il faut signaler comme fontaines du XVIe siècle celles de l'Arbre-Sec (1529), dont l'intérieur a été réédifié en 1775 sur les dessins de Soufflot, et des Innocents (1550), dessinée par Pierre Lescot et sculptée par Jean Goujon (V. fig. à l'art. FRANCE, t. XVII, p. 1110; ARCHITECTURE, fig. 5, t. III, p. 734), puis complétée à la fin du XVIIIe siècle par Pajou, Mézières, Danjou et Lhuillier; pour le XVIIe siècle, la fontaine de Médicis; pour le XVIIIe, les fontaines de la rue de Grenelle (V. fig. à l'art. BOUCHARDON, t. VII, p. 526), œuvre remarquable, construite par Bouchardon de 1739 à 1745, des Haudriettes (de 1770 environ), où l'on peut voir une jolie naïade de Mignot, et de la Poissonnerie ou de Jarente (V. FONTAINE, fig. 3, t. XVII, p. 731), petit édicule de 1783, construit sur les dessins de Caron. Les fontaines à citer pour le XIXe siècle sont assez nombreuses; ce sont celles : de la Victoire ou du Palmier ou du Châtelet (1806), par Bralle, Boizot et Jacquemart (V. fig. à l'art. BOIZOT); Saint-Georges (1824), par Constantin; Gaillon ou d'Antin (1828), par Jacquot, Derre et Combette, d'après Visconti; de la Concorde (1836-46) (V. FONTAINE, fig. 7, t. XVII, p. 732); Cuvier (1840), construite sur les dessins de Vigoureux et sculptée par Feuchère et Pomateau; Molière (1841-44), dessinée par Visconti, et où la statue de Molière est l'œuvre de Seurre aîné, les autres figures étant de Pradier; de l'Archevêché ou Notre-Dame (1843), édifiée sur les dessins de Vigoureux et sculptée par Merlieux; Louvois (1844), dessinée par Visconti et sculptée par Klagmann; Saint-Sulpice ou des Prédicateurs (1847), dessinée par Visconti, représentant les quatre grands maîtres de la chaire : Bossuet par Feuchère, Fénelon par Lanno, Fléchier par Desprez, Massillon par Fauginet (le reste de l'ornementation est dû à Derre); Saint-Michel (1858-60), par Davioud, la statue du saint étant de Duret, les dragons de Jacquemart, le reste de Barre, E. Guillaume, Robert et Gumery; du Théâtre-Français (1872-74), dues à Davioud et ornées de nymphes, œuvres de Carrier-Belleuse et de Mathurin Moreau; de l'Observatoire (1875), dessinée par Davioud et représentant les quatre parties du

monde (chef-d'œuvre de Carpeaux) ; les animaux sont dus à Frémiet, le reste est de Legrain et de Villeminot (V. fig. à l'art. CARPEAUX, t. IX, p. 515). La dernière fontaine, celle du Trocadéro (1878), n'est pas encore terminée ; elle est l'œuvre de Falguière, Frémiet, Cain, etc.

On sait que les musées de Paris sont nombreux, musées d'un caractère général et musées spéciaux (V. MUSÉE, t. XXIV, p. 592) : le Louvre pour l'histoire de l'art tout entière, le Luxembourg pour l'art contemporain, le musée de Cluny consacré particulièrement au moyen âge et à la Renaissance, le musée Guimet ou musée des religions et de l'antiquité asiatique (V. GUIMET, t. XIX, p. 594), les quatre musées appartenant à la ville de Paris (Carnavalet, Galliera, Cernuschi et Champs-Elysées), le musée de sculpture comparée du Trocadéro ou musée des moulages (1882), le musée des Arts décoratifs (1877), qui est la propriété de l'Union centrale des arts décoratifs, et ceux qui font partie de divers établissements publics : *Bibliothèque nationale* (cabinets des estampes et des médailles), *Garde-Meuble* (V. GARDE, t. XVIII, p. 507, et ARCHITECTURE, t. III, fig. 6, p. 736), *Théâtre-Français* (V. COMÉDIE-FRANÇAISE, t. XII, p. 1), *Opéra*, *Gobelins* (V. ces mots), *Ecole nationale des beaux-arts* (V. ECOLE, fig. 1 et 2, t. XV, p. 307). Le musée *Carnavalet* (V. ce mot) est le musée historique de la ville de Paris ; le musée Galliera (1895), particulièrement riche en vieilles tapisseries, contient des œuvres d'art de tous genres appartenant à la ville, tandis que le musée de Champs-Elysées (1888) est, en quelque sorte, le musée de l'art municipal ; par suite de la démolition du palais des Champs-Elysées, ses collections viennent d'ailleurs d'être transportées dans des dépôts ; il était, à l'origine, installé à Auteuil. Le musée Cernuschi (1895) occupe, comme le musée Galliera, un hôtel légué à la ville ; il contient des collections d'objets de la Chine et du Japon, entre autres une très grande statue en bronze du Bouddha. La société du Vieux-Montmartre a entrepris la constitution d'un musée de Montmartre. Mais bien des œuvres d'art peuvent se trouver ailleurs que dans les rues ou les musées (V. ARCHIVES NATIONALES, t. III, p. 752), BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, BANQUE DE FRANCE, VAL-DE-GRÂCE, PANTHÉON, BOURBON [Palais], HÔTEL DE VILLE, SORBONNE, PALAIS DE JUSTICE, LAMBERT [Hôtel]).

En dehors de l'administration centrale des beaux-arts, en dehors des musées et des écoles où sont enseignés les arts, il existe d'autres manifestations de la vie artistique de Paris, qui sont de véritables institutions : d'abord le Salon annuel (V. EXPOSITION, t. XVI, p. 969), qui fut dédoublé de 1890 à 1898 par suite de la scission qui se produisit parmi les membres de la Société des artistes français (fondée en 1881 et reconnue d'utilité publique), dont un groupe forma la Société nationale des beaux-arts, moins conservatrice des traditions ; puis les expositions annuelles aussi de l'Association des artistes indépendants (1884) et d'associations mondaines, le Cercle de l'union artistique qui remonte à 1860, le Cercle artistique et littéraire, précédemment des Beaux-Arts (1864). D'autres sociétés font aussi des expositions : la Société des aquarellistes français (1878), l'Union des femmes peintres et sculpteurs (1881), reconnue d'utilité publique ; la Société des artistes graveurs au burin (1882), celle des pastellistes français (1884). D'autres encore ont plus spécialement pour but non d'exposer, mais d'entretenir le goût des arts et de favoriser leur développement : la Société française des amis des arts (1885), la Société libre des beaux-arts (1830), la Société de Saint-Jean (ou de l'art chrétien, 1872), reconnue d'utilité publique ; la Société populaire des beaux-arts (1894), la Société des amis de l'eau-forte (1897), celle des artistes lithographes français (1884), l'Union centrale des arts décoratifs (1863), reconnue d'utilité publique ; la Société des amis du Louvre (1897), celle des iconophiles (1895). Les sociétés archéologiques, qui se sont proposé d'étudier l'histoire de l'art ou d'assurer la conservation des monuments, ne doivent pas être oubliées ici : la Société de l'histoire de l'art français (1872), celle des amis des monuments ou comité des monuments français, fondée en 1885 sous le nom de Société des amis des monuments parisiens. Six autres du même genre ont un caractère exclusivement parisien et même n'ont trait chacune qu'à une région de Paris : le Vieux-Montmartre (1886), la Société d'Auteuil et de Passy (1892), la Montagne Sainte-Geneviève (1895), Le Faubourg Saint-Antoine (1899) et celles des VIe (1897) et VIIIe arrondissements (1899). On remarquera que presque toutes ces sociétés sont très récentes et datent de la troisième République.

L'administration municipale s'est, de son côté, occupée des questions artistiques avec sollicitude. Un service spécial des beaux-arts fonctionne à l'Hôtel de Ville sous la direction d'un chef qui porte le titre d'inspecteur des beaux-arts de la ville de Paris. La ville a depuis 1816 à son budget un crédit pour commandes de travaux de peinture, sculpture et gravure et pour acquisitions d'œuvres d'art ; elle dépense actuellement pour cet objet plus de 200.000 fr. par an. La commission administrative des beaux-arts, créée en 1881, est appelée à donner son avis sur les commandes de travaux d'art, à proposer au choix de l'administration les artistes auxquels il conviendrait de les confier, à en surveiller l'exécution et à procéder à la réception définitive des travaux. Une commission dite de décoration de l'Hôtel de Ville se transforme en jury des concours pour cette décoration par l'adjonction d'un certain nombre de membres pris parmi les artistes et un comité technique, institué en 1896, examine, sous le rapport artistique, les questions de travaux publics à exécuter dans Paris. Une commission aussi est préposée à la surveillance des musées municipaux. Déjà, en 1875, l'administration municipale avait entrepris l'inventaire des œuvres d'art de la ville et du département, qui a été terminé en 1889. En 1897, une grande commission a été instituée sous le nom de Commission du vieux Paris et chargée de rechercher les vestiges du vieux Paris, de constater leur état actuel, de veiller, dans la mesure du possible, à leur conservation, de suivre au jour le jour les fouilles et les transformations et d'en conserver des preuves authentiques ; elle est composée à la fois de conseillers, d'administrateurs et d'érudits et publie les procès-verbaux de ses séances.

Au point de vue musical, le rôle de Paris n'est pas moindre. On sait que les grands concerts qu'il possède ne sont pas assimilables aux entreprises théâtrales et que le but qu'on s'y propose est, avant tout, artistique ; ce sont d'ailleurs des sociétés d'amateurs qui les administrent. Les plus anciens et les plus fameux sont les concerts de la Société du Conservatoire de musique, qui ont lieu au Conservatoire ; à côté d'eux ont brillamment réussi les concerts de l'Association artistique, dits aussi concerts Colonne, au théâtre du Châtelet et au Nouveau-Théâtre, et ceux de la Société des nouveaux concerts ou concerts Lamoureux, au cirque des Champs-Elysées (V. CONCERT, t. XII, p. 297). Les concerts de l'Opéra n'ont duré que de 1896 à 1898. Les concerts d'Harcourt, les quatrièmes de Paris, n'ont pas lieu tous les ans. Comme sociétés musicales, il convient d'indiquer à cette place la Société des chanteurs de Saint-Gervais, vouée à l'exécution de l'ancienne musique et la Société des grandes auditions. En 1875, l'administration municipale a institué un prix de 10.000 fr. à décerner chaque année à la meilleure symphonie avec soli et chœurs, les œuvres composées pour le théâtre et celles qui présentent un caractère religieux étant exclues du concours ; la partition récompensée est ensuite exécutée aux frais et par les soins de la ville.

XIV. Spectacles et divertissements. — Le plus ancien lieu de spectacle (V. aux différents noms des théâtres) qu'on ait à mentionner dans l'histoire de Paris est l'amphithéâtre de la rue Monge (V. plus haut), qui existait encore au temps du roi Chilpéric Ier ; c'était peut-être un théâtre en même temps qu'un cirque. On donnait en tout cas des représentations théâtrales à Paris lorsque l'empereur Julien y habitait. Il faut descendre jusqu'au XVe siècle

pour constater l'existence à Paris d'un théâtre permanent, celui des Confrères de la Passion qui jouèrent successivement à l'hôpital de la Trinité (1402-1539), à l'hôtel de Flandre (1539-43) et à l'hôtel de Bourgogne (1543-48). Des représentations étaient données aussi par les Clercs de la Basoche et les Enfants-Sans-Souci, puis par les foires Saint-Germain, Saint-Laurent et Sainte-Ovide. On voit successivement apparaître le théâtre des Comédiens ordinaires du roi à l'hôtel de Bourgogne (1588), le théâtre du Marais (1600), l'Illustre-Théâtre (1643), la Comédie-Italienne (1653), le théâtre du Palais-Royal (1660), où s'installa Molière, l'Opéra (1671), la Comédie-Française (1681), l'Opéra-Comique (1752), le théâtre de Nicolet ou des grands danseurs du roi (1759), puis de la Gaîté, l'Ambigu-Comique (1769), les Variétés-Amusantes (1778), ensuite théâtre du Palais-Royal, l'Odéon (1782), les Beaujolais (1783), ensuite théâtre Montansier, Palais-Royal, Variétés, les Délassements-Comiques (1785), le théâtre de Monsieur ou théâtre Feydeau (1789). Plusieurs théâtres furent ouverts pendant la Révolution, le théâtre Molière (1791), le théâtre Louvois (1791), celui de la Cité (1792), d'abord appelé Henri IV et théâtre du Palais, celui du Vaudeville (1792), puis le théâtre National (1793). Le décret du 8 août 1807, qui réduisit à 8 le nombre des théâtres, Opéra, Comédie-Française, Opéra-Comique, Odéon ou théâtre de l'Impératrice, Gaîté, Ambigu, Variétés et Vaudeville, supprima quinze théâtres, notamment ceux de la Cité, de Molière, du Marais, de la Porte-Saint-Martin, des Jeunes-Elèves, des Jeunes-Artistes, des Jeunes-Comédiens, des Nouveaux-Troubadours, de la Victoire, de la rue Vieille-du-Temple. Malgré quelques tentatives de rétablissement, Paris perdit définitivement, en 1879, son théâtre Italien, installé alors dans la salle Ventadour. Le Gymnase, un théâtre des Nouveautés aujourd'hui détruit, le théâtre de la Porte-Saint-Martin et le premier théâtre de la Renaissance datent de la Restauration; les Folies-Dramatiques et le théâtre du Palais-Royal (en tant que théâtre consacré aux vaudevilles), de 1831. Le régime de la liberté des théâtres, qui remonte à 1791 et fut supprimé en 1807, n'a été rétabli qu'en 1864. Avec les quatre théâtres subventionnés, la Gaîté, l'Ambigu, les Variétés, le Vaudeville, le Gymnase, la Porte-Saint-Martin, les Folies-Dramatiques et le Palais-Royal, les théâtres actuellement existants sont les suivants : les Bouffes (1857), le théâtre Déjazet (1859), le Châtelet (1862), les Nations (1862), le théâtre de Cluny (1864), les Nouveautés (1878), l'Athénée-Comique (1894), ou Comédie-Parisienne, le théâtre de la République, ou du Château-d'Eau, le plus grand de Paris, le théâtre Antoine, précédemment des Menus-Plaisirs, le théâtre lyrique de la Galerie-Vivienne, le Nouveau-Théâtre, les Bouffes-du-Nord, le théâtre Moncey, puis les théâtres de l'ancienne banlieue, salles des Batignolles, de Montmartre, de Belleville, des Gobelins, de Montparnasse, de Grenelle et des Ternes. Le théâtre de la Gaîté et les 2 théâtres de la place du Châtelet, Châtelet et Nations, ou, depuis 1899, théâtre Sarah-Bernhardt, appartiennent à la ville de Paris. Parmi tant d'entreprises très récentes et qui tendent à renouveler l'art, quelques-unes ont particulièrement réussi : le théâtre Libre (1887), le théâtre d'Application (ou la Bodinière, 1887) et l'Œuvre (1892). Le succès du cabaret du Chat-Noir (1882-97) a fait surgir, principalement à Montmartre, de nombreux cabarets analogues, se qualifiant d'artistiques et dont la vie n'est jamais qu'éphémère. Le cabaret Bruant en est un des types. Le nouveau théâtre des Funambules (1898) est, comme l'ancien, un théâtre de pantomimes.

Une salle est consacrée à des séances de prestidigitation, de magie : le théâtre Robert-Houdin. Trois ont un genre mixte, à la fois théâtres, cirques, cafés-concerts : les Folies-Bergère, l'Olympia et le Casino de Paris. Les cirques que Paris possède actuellement sont au nombre de 4 (V. Cirque, t. XI, p. 458). Il y a près de 300 cafés-concerts (V. Café-Concert, t. VIII, p. 737) et beaucoup d'entre eux jouent de véritables pièces. Les principaux bals publics (V. Bal, t. V, p. 44) joignent à leur programme une partie de café-concert. Un spectacle à mentionner à part est celui qu'offre le musée Grévin (V. Grévin, t. XIX, p. 399). Malgré tant de spectacles, Paris a gardé ses fêtes foraines tenues successivement trois semaines environ dans chaque arrondissement; la fête de la barrière du Trône, ou foire au pain d'épices, conserve une grande vogue, de même qu'une autre foire tenue aux portes de Paris, à Neuilly.

A Paris, c'est au ministère des beaux-arts et à la préfecture de police que tout individu qui veut ouvrir ou exploiter un théâtre ou établir un spectacle doit faire sa déclaration, et c'est le ministre des beaux-arts qui autorise les représentations des pièces de théâtre.

Tous les théâtres et autres spectacles sont ouverts chaque soir, excepté l'Opéra qui ne joue que trois ou quatre fois par semaine, et presque tous donnent des matinées pendant la plus grande partie de l'année, le dimanche ; le jeudi, en matinée, des représentations, dites classiques, ont lieu, en outre, au Théâtre-Français et à l'Odéon ; elles sont précédées d'une conférence dans ce dernier théâtre, qui, donne même, le samedi, à cinq heures, des séances de lecture de poésies, exemple que le théâtre Sarah-Bernhardt a suivi. L'Opéra et le Théâtre-Français sont les seuls théâtres qui restent ouverts toute l'année. Dans ceux où la représentation commence par un lever de rideau, il est de mode de ne pas jouer la pièce principale avant neuf heures. Le total de la recette des théâtres de Paris, qui dépassait à peine 8 millions par an en 1850, est aujourd'hui de près de 30 millions.

Aux spectacles et divertissements on peut rattacher quelques renseignements sur les sports, les cercles mondains. les dîners. Les premières courses de chevaux régulièrement organisées à Paris eurent lieu au Champ-de-Mars, à partir de 1833 (V. Course, t. XIII, p. 163). C'est dans les champs de course, situés aux portes de Paris, que sont courus le grand prix de Paris en juin et le prix du Conseil municipal à l'automne. Le concours hippique de Paris, qui a lieu annuellement, constitue un spectacle mondain. Une société hippique, l'Etrier, est curieuse parce qu'elle est ouverte seulement à la société parisienne élégante et se propose d'entretenir les traditions de l'équitation nationale. Tous les autres sports ont aussi leurs sociétés, qui donnent de grandes fêtes : la société du Polo, la société des Guides ou des Drags, l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques, dont une société, l'Union athlétique du I[er] arrondissement, a son terrain de courses à Paris même : les terrasses de l'Orangerie aux Tuileries ; une autre, la société de Longue Paume de Paris, a son terrain de jeu au Luxembourg; d'autres encore disposent à Paris de terrains pour le tennis ou le croquet. Parmi les sociétés d'escrime, celle d'Encouragement à l'escrime, joue un rôle analogue à celle de l'Etrier pour l'art hippique; la Société des maîtres d'armes de Paris organise des assauts payants. Le sport du patinage a pris un développement tout récent ; les établissements du Pôle-Nord et du Palais de Glace datent de 1892 et 1893. Les sociétés nautiques sont particulièrement nombreuses et surtout les sociétés cyclistes ; il y a à Paris jusqu'à 63 sociétés d'amateurs pratiquant exclusivement le cyclisme et comptant plus de 8.000 membres. Un particulier avait fondé, il y a quelques années, un cirque mondain où ne paraissaient que des amateurs et dont la réputation fut vite établie sous le nom de son fondateur : le cirque Molier.

Les cercles proprement dits, c.-à-d. les établissements où l'on joue, sont au nombre de 15, principalement l'Union de 1828, le Jockey-Club et le Cercle agricole, tous deux de 1835, le cercle de la rue Royale (1852), le cercle des Chemins de fer (1854) et le cercle de l'Union artistique, surnommé d'abord cercle des Mirlitons, puis l'Epatant (1860). Parmi les réunions qui portent le titre de dîners,

il en est de célèbres, d'abord le premier en date : le dîner du Bout-du-Banc, auquel prirent part. chez Mlle Quinault du Théâtre-Français, Voltaire, Marivaux, François Boucher; puis le dîner de la Soupe à l'Oignon sous la Restauration ; le dîner Magny sous le second Empire.

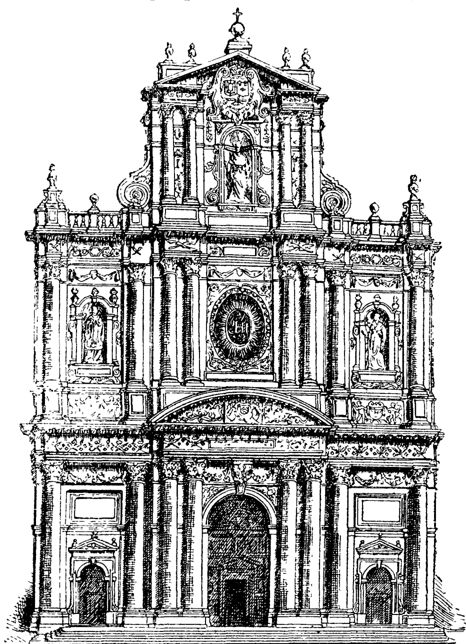
XV. Justice. — Sous l'ancien régime, un très grand nombre de juridictions siégeaient à Paris : les différents *conseils royaux*, les quatre grandes *cours souveraines* ou *supérieures*, les *requêtes de l'Hôtel*, la *prévôté de l'Hôtel du roi*, la *chambre des bâtiments*, les *tables de marbre*, puis, au point de vue plus spécialement parisien, le *Châtelet*, juridiction de la prévôté des marchands et la juridiction consulaire qui avaient assez souvent des conflits d'attributions, soit entre eux, soit avec le Parlement. On a vu comme les attributions de la prévôté des marchands étaient à la fois administratives et judiciaires. La juridiction consulaire datait de 1563; elle se composait d'un juge et de quatre consuls élus chaque année par les corps de métiers, mais avec nécessité de la sanction royale; elle avait pour ressort Paris et sa banlieue. La chambre des bâtiments détenait d'ailleurs aussi une partie de la juridiction commerciale. A la Révolution, Paris eut, au-dessous du tribunal de *cassation*, 6 tribunaux civils d'arrondissement, le ressort de chacun d'eux comprenant une partie de la ville et du département, 48 justices de paix (1 par section ou division d'arrondissement), un tribunal de police correctionnelle composé de 9 des juges de paix servant par tour, un tribunal criminel, quelque temps remplacé par 6 tribunaux, pour l'ensemble du département, sans parler des tribunaux criminels extraordinaires et, de plus. un tribunal de police municipale (jusqu'en l'an II) formé de 9 officiers municipaux et un tribunal d'appel de 6 juges, enfin un tribunal de commerce. Le tribunal municipal juxtaposé en 1789-91 au tribunal de police était spécial et représentait l'ancienne juridiction de la prévôté des marchands. Paris fut ensuite le siège également du *tribunal des conflits* et de tribunaux administratifs (le *Conseil d'Etat*, le *Conseil de Préfecture* de la Seine et la *Cour des Comptes*), créés sous le Consulat et l'Empire.

Dans l'organisation établie par le Consulat, le tribunal de première instance de la Seine, civil et correctionnel, se composait de 24 juges et le tribunal d'appel de 33 ; Paris n'eut pas de tribunaux d'arrondissement; les juges de paix furent réduits à 12 (1 par arrondissement). En 1810, le nombre des juges du tribunal de première instance fut porté à 48, celui des conseillers de la cour d'appel à 60 au plus et 40 au moins. Le tribunal de 1re instance comprend aujourd'hui 1 président, 12 vice-présidents, 71 juges, dont 7 présidents de section et 25 juges suppléants; 21 des juges et 5 des suppléants sont spécialement chargés de l'instruction ; le parquet comprend 1 procureur de la République, 30 substituts et 1 des juges-suppléants ; le greffe, 1 greffier en chef et 45 commis-greffiers. Il y a 11 chambres dont 7 civiles, subdivisées en 15 sections, et 4 correctionnelles. Le bureau d'assistance judiciaire placé auprès de ce tribunal est divisé en 6 sections de 5 membres. 2.000 avocats environ sont inscrits au tableau de l'ordre des avocats du barreau de Paris. Leur bibliothèque, fondée en 1708, est particulièrement riche. La cour d'appel de Paris a 7 départements dans son ressort : Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise et Yonne (V. COUR D'APPEL, t. XIII, p. 75). Chaque arrondissement de Paris a un juge de paix et 2 suppléants qui siègent à la mairie ; les affaires de simple police sont jugées par chacun d'eux à tour de rôle au *Palais de Justice* (V. ce mot), 1 commissaire de police et 2 suppléants faisant fonction de ministère public. Le tribunal de commerce de la Seine comprend, depuis 1889, 1 président, 21 juges titulaires et 21 suppléants, jugeant annuellement plus de 50.000 affaires. Au-dessous du tribunal de commerce se trouvent placés des conseils de prud'hommes; il y en a 4 actuellement, pour les métaux et industries diverses, le bâtiment, les tissus, les produits chimiques ; le plus ancien date de 1844. Paris a enfin 123 *notaires*, 150 *avoués*, 150 *huissiers*, 82 *commissaires-priseurs* (V. ces mots). Avec le dépôt de la Préfecture de police, les prisons parisiennes sont encore au nombre de 6, celle de Mazas venant d'être démolie ; la *Conciergerie*, *Sainte-Pélagie* (1665), *Saint-Lazare* (1681), la *grande* et la *petite Roquette* (1831-36) et la *Santé* (1868) ; mais les prisons autres que la Santé près de laquelle doivent avoir lieu les exécutions capitales, la Conciergerie et le Dépôt, vont disparaître (1899). Ce service dépend depuis 1891 de la direction générale des services pénitentiaires.

XVI. Cultes. — L'histoire de Paris, au point de vue ecclésiastique, commence avec l'apostolat de saint Denis, dont le martyre passe pour avoir eu lieu à Montmartre, sans doute au milieu du IIIe siècle. La première cathédrale fut, jusqu'au milieu du Ve siècle, située dans le bourg qui prit le nom de l'évêque saint Marcel. Paris n'eut qu'un évêché dépendant de l'archevêché de Sens jusqu'en 1622, année où fut formée une province ecclésiastique comprenant les diocèses de Paris, Chartres, Orléans, Meaux auxquels fut ajouté celui de Blois, créé en 1697. Avant 1802, les limites du diocèse de Paris correspondaient à celles du territoire des *Parisii* et comprenaient le Parisis et une partie de la Brie française et du Hurepoix, ces trois régions formant trois archidiaconés, la troisième sous le nom d'archidiaconé de Josas. Paris et sa banlieue constituaient deux archiprêtrés : la Madeleine et Saint-Séverin. 48 conciles ont été tenus à Paris, le premier au IVe siècle, le dernier en 1811. En 1802, par le Concordat, les limites du diocèse ont été ramenées à celles du département ; celles de la province ecclésiastique ont été changées plusieurs fois. Aujourd'hui l'archevêque de Paris a pour suffragants les évêques de Blois, de Chartres, de Meaux, d'Orléans et de Versailles. Les paroisses de Paris sont au nombre de 70, réparties entre deux archidiaconés, ceux de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève, les paroisses de la banlieue formant un troisième archidiaconé, celui de Saint-Denis. Il y a une cure de première classe par arrondissement municipal. Les principales églises de Paris sont ou ont été les suivantes :

Notre-Dame (V. fig. aux art. JUGEMENT, t. XXI, p. 254 ; FRANCE, t. XVII, p. 1101 et ARCHITECTURE, fig. 3, t. III, p. 728), la cathédrale et l'une des plus célèbres églises, occupe à ce qu'on croit l'emplacement du temple principal de Lutèce, puis de deux églises, qui furent successivement cathédrales du Ve au XIIe siècle, Saint-Etienne et Sainte-Marie ou Notre-Dame. L'église actuelle fut commencée en 1163 pour remplacer celle qui avait été construite de 1115 à 1130 environ, et elle ne fut terminée qu'au XIVe siècle. La nef a sans doute été achevée vers 1200 et la façade vers 1240. Le nom du seul architecte connu de Notre-Dame est Jean de Chelles. Après avoir subi pendant le XVIIIe siècle des modifications, des réparations, puis des destructions, ce monument fut enfin restauré au XIXe siècle sous la direction de Lassus et de Viollet-le-Duc ; cette remarquable restauration, entreprise en 1845, n'est pas encore complètement achevée. La longueur de l'église est de 130 m., la largeur de 50, la hauteur des tours de 68. Dans ce magnifique monument, les trois façades, surtout la façade occidentale, et la partie sculpturale sont particulièrement dignes d'admiration. — Saint-Germain des Prés, reste du monastère de ce nom, est la plus ancienne des églises de Paris et la seule romane; elle date des XIe et XIIe siècles et a été remaniée au XVIIe siècle ; au XIXe siècle, elle a reçu les belles décorations picturales d'Hippolyte Flandrin. — Saint-Pierre de Montmartre, qui va être restauré (1899), remonte à 1137. — Pour Saint-Martin des Champs, V. CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS, t. XII, p. 540, fig. à l'art. CHAIRE, t. X, p. 215 ; ARCHITECTURE, fig. 1, t. III, p. 727. — Les églises du XIIIe siècle sont : la Sainte-Chapelle (V. CHAPELLE, t. X, p. 558); Saint-Julien le Pauvre, qui,

peut-être un peu antérieur à Notre-Dame, possède de très beaux chapiteaux, a été fort remanié, et sert d'église du rite grec, puis deux églises disparues; Saint-Jacques la Boucherie, dont il ne subsiste que la tour terminée en 1508, et Saint-Paul, et, d'autre part, Saint-Germain de Charonne, des XIIIe et XVe siècles. — Une église est, pour la plus grande partie, du XIVe siècle : Saint-Leu (tableaux de Ph. de Champagne et de Le Brun). — Il n'y a pas moins de 7 églises qui datent du XVe siècle : Saint-Nicolas des Champs ; Saint-Séverin (avec des parties des XIIIe et XIVe siècles) où l'on remarque un triforium ogival et près de laquelle sont les restes d'un charnier; Saint-Germain-l'Auxerrois, plusieurs fois reconstruit et qui renferme des parties de diverses époques; Saint-Laurent, qui appartient aussi aux XVIe, XVIIe et XIXe siècles; Saint-Gervais (V. fig. à l'art. FRANCE, t. XVII, p. 1114, et ARCHITECTURE, fig. 2, t. III, p. 734), sans doute de la fin du XVe siècle, église très riche, qui possède notamment de splendides



Église Saint-Paul-Saint-Louis.

vitraux, dont un certain nombre sont attribués à Jean Cousin, et beaucoup de tableaux ; Saint-Jean en Grève dont l'Hôtel de Ville recouvre en partie l'emplacement; l'église des Billettes, où subsiste un cloître du XVe siècle. — 4 églises seulement représentent le siècle suivant : Saint-Merri (V. BÉNITIER, fig. 1, t. XI, p. 187), remanié au XVIIIe siècle, où se trouvent de précieux vitraux; Saint-Médard, Saint-Étienne du Mont, au sommet de la montagne Sainte-Geneviève, une des églises les plus curieuses, élevée de 1517 à 1624, et qui possède seule encore un jubé, extrêmement remarquable; les reliques de sainte Geneviève y sont maintenant déposées ; on y voit aussi de nombreux tableaux de maîtres ; puis Saint-Eustache, église très originale, presque aussi grande que Notre-Dame et construite sur les plans de Pierre Lemercier à partir de 1532 ; le portail et la tour unique sont du XVIIIe siècle; là aussi se trouvent plusieurs fresques ou tableaux de grands peintres. — Les églises du XVIIe siècle sont au nombre de 19 : Saint-Joseph des Carmes (1613), qui fait partie des bâtiments de l'Institut catholique ; l'église de l'Oratoire (1621-30), construite sur les plans de Jacques Lemercier ; Saint-Jean-Saint-François (1623) ; l'église Saint-Paul-Saint-Louis, bâtie pour les jésuites de 1627 à 1641 (tableaux de Philippe de Champagne et autres maîtres); Sainte-Élisabeth (1628-46) ; Notre-Dame des Victoires (1629-1740), lieu de pèlerinage ; Saint-Jacques du Haut-Pas (1630-85) ; les églises de la *Sorbonne* et du *Val-de-Grâce* (V. ces mots) ; Sainte-Marie ou de la Visitation, due à Fr. Mansart (1632-34); Saint-Roch, commencé en 1653 sur les dessins de Jacques Lemercier, et où sont conservées de nombreuses peintures et œuvres d'art ; Saint-Sulpice, autre église peu inférieure par ses dimensions à Notre-Dame, la plus importante de cette époque, commencée en 1655 et dont la façade du XVIIIe siècle est l'œuvre de Servandoni (elle renferme des fresques de Delacroix et des orgues célèbres) ; Saint-Nicolas du Chardonnet, construit de 1656 à 1690 sur les dessins de Le Brun et resté sans façade, renfermant notamment un tableau de Corot ; Saint-Louis-en-l'Ile (1664-1726), avec son curieux clocher ; l'église des *Invalides* (V. ce mot, t. XX, p. 918) ; l'Assomption (1670-76); Saint-Thomas-d'Aquin, bâti en 1683, excepté la façade qui date de 1770, et possédant des peintures intéressantes ; Notre-Dame des Blancs-Manteaux, reconstruite à partir de 1687 ; Sainte-Marguerite, rebâtie presque entièrement après 1712. — Il n'y a que 4 églises principales du XVIIIe siècle : Sainte-Geneviève (V. ÉGLISE, fig. 9, t. XV, p. 613 et PANTHÉON); la Madeleine, commencée en 1764 et construite sur les plans définitifs de Vignon, en forme de temple romain, pour être, comme le voulait Napoléon, le temple de la Gloire ; Saint-Philippe du Roule, bâti de 1769 à 1784, puis agrandi au milieu du XIXe siècle; Notre-Dame de l'Abbaye-aux-Bois (1718), qui fait partie d'un couvent de chanoinesses ; l'église de Pentemont, Saint-Pierre de Chaillot et Saint-Louis d'Antin sont secondaires. — Un assez grand nombre d'églises datent du XIXe siècle : la Chapelle expiatoire (V. CHAPELLE, t. X, p. 558), Notre-Dame de Lorette (1823-36), Saint-Vincent de Paul (1824-44) où l'on admire les peintures d'Hippolyte Flandrin, et Sainte-Clotilde (1846-56), édifiée dans le genre gothique allemand du XIVe siècle ; puis, de la période du second Empire : Saint-Eugène (1854-55) ; Saint-Jean-Baptiste de Belleville (1854-59), imitation du XIIIe siècle; Saint-Bernard de la Chapelle (1858-61), imitation du XVe siècle ; Saint-Augustin (1860-71), œuvre de Baltard, d'un style byzantin ; Saint-François-Xavier (1861-75), construit dans le style de la Renaissance ; la Trinité (1863-67), imitation aussi de la Renaissance, œuvre élégante et d'une grande richesse de décoration due à Ballu, et Saint-Ambroise (1865-69), vaste église romane, œuvre de Ballu également. Comme édifices secondaires du même siècle, peuvent être indiqués : Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et Notre-Dame des Carmélites, églises du XVIIe siècle, refaites au XIXe, Saint-Pierre du Gros-Caillou (1823), Saint Denis du Saint-Sacrement (1823-35), Saint-Jacques-Saint-Christophe (1841-44), Saint-Ferdinand des Ternes (1844-47), Notre-Dame de Passy (1848), Saint-Lambert (1848-56), Saint-Honoré d'Eylau (1852-82), Notre-Dame de la Gare (1855-65), Notre-Dame de Clignancourt (1859-63), Notre-Dame de la Croix (1863-74), Saint-Pierre de Montrouge (1864-72), Notre-Dame des Champs (1865-70), Saint-Joseph (1867-75), Notre-Dame d'Auteuil (1877-80), Saint-Anne de la Maison-Blanche (1894). Il faut rappeler enfin la basilique du Sacré-Cœur ou du Vœu-National qui domine Paris du haut de la colline de Montmartre ; commencée en 1876, elle a déjà coûté plus de 24 millions et n'est pas encore terminée (V. ABADIE, t. I, p. 13). En plus de ses paroisses, Paris possède une vingtaine de chapelles, dites de secours, qui sont affectées le plus souvent à des œuvres de patronage ou à des colonies d'étrangers. On y trouve aussi 32 congrégations et 94 maisons religieuses d'hommes, surtout les frères des écoles chrétiennes (55 maisons), 98 congrégations et 215 maisons religieuses de femmes, surtout les sœurs de Saint-Vincent de Paul (60 maisons), un Institut catholique, le grand séminaire de Saint-Sulpice et 5 autres séminaires, et environ 20 établissements ecclésiastiques d'enseignement secondaire.

Les protestants, les israélites, les orthodoxes sont relativement nombreux à Paris. Si le faubourg Saint-Germain mérita dès le XVIe siècle le nom de petite Genève, les calvinistes ne possédèrent cependant pas de temple dans Paris avant 1790. L'Eglise calviniste de Paris, qui fait partie de la troisième circonscription synodale, forme un consistoire siégeant au temple de l'Oratoire et composé de 8 paroisses : Oratoire, Saint-Esprit, Sainte-Marie, Pentemont, Batignolles, Plaisance, Passy, Belleville; elle a 10 temples et plusieurs chapelles. L'Eglise luthérienne forme un consistoire, siégeant au temple de la Rédemption où se réunit le synode particulier de Paris; elle a 6 temples et plusieurs chapelles. Les temples de l'Oratoire, de Sainte-Marie, de Pentemont et des Billettes sont d'anciennes églises catholiques; celui de la Rédemption date de 1843. Il y a à Paris environ 50.000 calvinistes et 40.000 luthériens. La faculté de théologie protestante et beaucoup de sociétés, de publications, sont communes aux deux Eglises.

Le culte anglican est célébré dans 4 églises dont la principale est celle de la rue d'Aguesseau. Les chapelles et lieux de réunion des autres cultes protestants, méthodiste, baptiste, etc., sont nombreux. Les 4 lieux du culte grec ou orthodoxe sont : l'église russe de la rue Daru (1859-61) et la chapelle de l'ambassade de Russie, l'église hellène, construction très riche (1890-95), et la chapelle roumaine qui est l'ancienne chapelle du collège de Beauvais (1370). Les israélites avaient à Paris, depuis longtemps déjà, au moins 1 synagogue, avant les mesures prises contre eux par Louis IX et Philippe le Bel. Le consistoire de Paris a été créé en 1809. La population israélite à Paris est maintenant de 50.000 hab. Il y a 3 synagogues du rite allemand, principalement celle de la rue de la Victoire (1865-74), et 1 du rite portugais.

ÉVÊQUES, puis ARCHEVÊQUES. — ÉVÊQUES : S. Dionysius (vers 250 ?), Mallo ? Massus? Marcus? et Adventus? Victorinus (344-346), Paulus (360 av. oct.), Prudentius (env. 376-env. 400), s. Marcellus († 1er nov. 436), Vivianus, Félix, Flavianus, Ursici(a)nus, Apedemius, Héraclius (10 juil. 511-env. 525 ?), Probatus, Amelius (23 juin 533-541), Saffaracus (oct. 549-env. 552), Eusebius (552-env. 555), s. Germanus (555-28 mai 576), Ragnemodus (577-591), Eusebius II (env. 592), Faramundus. Simplicius (601), s. Ceraunius (oct. 614), Leudebertus (625-626), Audobertus (644-650), s. Landericus (653-10 juin env. 656), Chrodobertus (656-663), Sigobaudus ou Sigebrandus († 664), Importunus (26 juin 666), s. Agilbertus (666-11 oct. 680), Sigefredus (690-1er nov. 692), Turnoaldus (28 févr. 693-env. 698), Adolphus, Bernecharius († env. 722), s. Hugo (726 [?] 9 avr. 730 [?]), Merseidus, Fedolus, Ragnecaptus, Madalbertus, Deodefredus (757-env. 775), Erchenradus (28 juil. 775-7 mars env. 795), Ermenfredus (809 ?), Inchadus (811-10 mars 831), Erchenradus II (avr. 831-9 mai env. 857), Æneas (nov. 858-27 déc. 870), Engelwinus (août 871-fin 883), Gauzlenus (884-env. mai ou 18 avr. 886), Anschericus (886-env. juin 911), Theodulfus (17 mai 911-24 avr. 922), Fulradus (922-env. 926), Adelelmus (927-env. 935), Gualtherius (937-5 juin 941), Albericus, Constantius (8 juin env. 954), Garinus († 13 mars), Raynaldus (979-980), Elisiardus ou Lisiernus (987-19 avr. 989), Gislebertus ou Engelbertus († 4 févr. 992), s. Raynaldus de Vendôme (31 mars 992-12 sept. ou 6 janv. ? 1016), Ascelinus de Fruninis, Franco (1020-25 juil. env. 1030), Imbertus ou Hezelinus de Vergy (1030-22 nov. 1060), Gaufridus de Boulogne (1061-1er mai 1095), Guilielmus de Montfort-l'Amaury (28 sept. 1096-27 août 1102), Fulco († 8 avr. 1104), Galo (juil. 1104-23 févr. 1116), Gilbertus (1117-29 janv. 1124), Stephanus de Senlis (1124-6 juin 1142), Theobaldus (1144-8 janv. 1158), Pierre Lombard (1158-59-22 juil. 1160), Maurice de Sully (12 oct. 1160-11 sept. 1196), Eudes de Sully (1196-13 juil. 1208), Pierre de Nemours (1208-19), Guillaume de Seignelay (27 avr. 1220-23 nov. 1223), Barthélemy (1224-19 oct. 1227), Guillaume d'Auvergne (10 avr. 1228-30 mars 1249), Gautier de Château-Thierry (juin 1249-23 sept. 1249), Renaud Mignon de Corbeil (10 juil. 1250-6 juin 1268), Etienne Tempier (7 oct. 1268-3 sept. 1279), Jean de Allodio (23 mars 1280), Renoldus ou Ranulfus de Hombloneria (17 juin 1280-12 nov. 1288), Adenulfus de Anagnia (env. 1289), Simon Matifas de Bucy (févr. 1290-22 juin 1304), Guillaume de Baufet (d'Aurillac) (17 janv. 1305-30 déc. 1319), Etienne de Bourret (Borest) (20 août 1320-24 nov. 1325), Hugues Michel de Besançon (14 janv. 1326-29 juil. 1332), Guillaume de Chanac (13 août 1332-nov. 1342), Foulque de Chanac (28 nov. 1342-25 juil. 1349), Andouin Aubert (11 sept. 1349-déc. 1350), Pierre de La Forêt (20 déc. 1350-févr. 1352), Jean de Meulan (8 févr. 1352-22 nov. 1363), Etienne de Paris (11 déc. 1363-sept. 1368), Aimeri de Maignac (25 sept. 1368-janv. 1384), Pierre d'Orgemont (19 janv. 1384-16 juil. 1409), Gérard de Montaigu (24 juil. 1409-25 sept. 1420), Jean Courtecuisse (16 juil. 1421-juin 1422), Jean de La Rochetaillée (12 juin 1422-juin 1423), Jean de Nanton (26 juin 1423-7 oct. 1426), Jacques du Châtelier (17 fév. 1427-2 nov. 1438), Denis du Moulin (11 févr. 1439-15 ou 25 sept. 1447). Guillaume Chartier (4 déc. 1447-1er mai 1472), Louis de Beaumont de La Forêt (7 févr. 1473-5 juil. 1492), Jean Simon de Champigny (20 déc. 1492-23 déc. 1502), Etienne de Poncher (3 févr. 1503-mars 1519), François de Poncher (14 mars 1519-1er sept. 1532), Jean du Bellay (25 nov. 1532-15 mars 1551), Eustache du Bellay (18 mars 1551-63), Guillaume Viole (20 oct. 1564-4 mai 1568), Pierre de Gondi (8 mai 1568-98), Henri de Gondi (1er avr. 1598-22 août 1622). — ARCHEVÊQUES : Jean-François de Gondi (14 nov. 1622-21 mars 1654), Jean-François Paul de Gondi, cardinal de Retz (21 mars 1654-15 févr. 1662), Pierre de Marca (26 févr. 1662-29 juin 1662), Hardoin de Péréfixe de Beaumont (30 juil. 1662-1er janv. 1671). François de Harlay de Champvallon (2 janv. 1671-6 août 1695), Louis-Antoine de Noailles (19 août 1695-4 mai 1729), Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc (12 mai 1729-13 mars 1746), Jacques Bonne Gigault de Bellefonds (2 juin 1746-20 juil. 1746), Christophe de Beaumont du Repaire (19 sept. 1746-12 déc. 1781), Antoine-Eléonore-Léon Le Clerc de Juigné (23 déc. 1781-90), Jean-Baptiste-Joseph Gobel (27 mars 1791-7 nov. 1793), Jean-Baptiste Royer (15 août 1798-sept. 1801). Jean-Baptiste de Belloy (9 avr. 1802-10 juin 1808), Jean-Siffrein Maury (14 oct. 1810-13 mai 1814), Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord (1er oct. 1817-20 oct. 1821), Hyacinthe-Louis de Quélen (28 oct. 1821-31 déc. 1839), Denis-Auguste Affre (26 mai 1840-27 juin 1848), Marie-Dominique-Auguste Sibour (15 juil. 1848-3 janv. 1857), François-Nicolas-Madeleine Morlot (24 janv. 1857-29 déc. 1862), Georges Darboy (10 janv. 1863-24 mai 1871). Joseph-Hippolyte Guibert (19 juil. 1871-8 juil. 1886). François-Marie-Benjamin Richard (8 juil. 1886).

XVII. Organisation militaire. — Le gouvernement militaire de Paris comprend les deux dép. de la Seine et de Seine-et-Oise. Le gouverneur militaire a sous son autorité un commandant supérieur de la défense du camp retranché, du grade de général de division, et dans chacun des deux départements un commandant, du grade de général de brigade. L'armée dite de Paris se compose de 3 divisions d'infanterie, 1 division de cavalerie, 2 brigades d'artillerie (à Versailles et à Vincennes), 1 brigade du génie ; trois corps spéciaux font, de plus, partie de cette armée : la légion de la gendarmerie de Paris, la légion de la *garde républicaine* (V. GARDE DE PARIS, t. XVII, p. 519) et le régiment des *sapeurs-pompiers* de Paris (V. POMPIER). La légion de gendarmerie de Paris est divisée en 2 compagnies : Seine et Seine-et-Oise ; à Paris même, les gendarmes n'ont guère que les fonctions d'auxiliaires du recrutement ; sur les 7 sections de la compagnie de la Seine, 2 sont parisiennes

Il y a dans la ville 10 casernes et 2 hôpitaux militaires, le Val-de-Grâce et l'hôpital Saint-Martin, qui contiennent ensemble 1.360 lits, dont 64 d'officiers et 140 de sous-officiers. La prison du Cherche-Midi, où se réunissent les 2 conseils de guerre, sert à la fois de maison de justice et de maison d'arrêt. Paris était depuis longtemps sans fortification, le mur d'octroi de la fin du XVIIIe siècle n'en étant pas une, quand fut entreprise en 1840 celle qui existe encore maintenant ; l'enceinte fortifiée compte 70 ouvertures, soit 57 portes et 9 passages de chemins de fer, les 4 autres étant représentées par la Seine, le canal Saint-Denis et le canal de l'Ourcq. Les forts qui furent construits au milieu du siècle n'ont presque plus d'importance, et Paris est devenu, depuis 1870, le centre d'un vaste camp retranché. Antérieurement à 1870, 16 forts placés de 2 à 6 kil. en avant de l'enceinte défendaient la ville ; 18 autres, plus en avant et à une distance de 6 à 20 kil., forment aujourd'hui une nouvelle ceinture de défense en Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

XVIII. Cimetières. — Les plus anciens cimetières dont on ait conservé mention sont ceux de Saint-Magloire sous Clotaire Ier et de Saint-Paul sous Dagobert Ier, et plus tard, au Xe siècle, celui des Innocents ou des Champeaux. En plus de leur cimetière presque toutes les paroisses eurent leur charnier (V. fig. à l'art. CHARNIER, t. X, p. 766). Ce fut seulement au XVIIIe siècle, quand les abus, résultant de la façon dont on les tenait, devinrent trop évidents, que le Parlement prescrivit de transporter hors de la ville tous les cimetières (arrêt de 1765). Mais ses prescriptions furent assez mal exécutées. Le cimetière des Innocents, qui recevait les morts de 22 paroisses, ne fut fermé qu'en 1783. En 1785, enfin, les ossements des charniers furent transportés aux catacombes. Après avoir affecté principalement aux inhumations les cimetières de Sainte-Catherine et de Vaugirard pour la rive gauche, et ceux de Montmartre et de Sainte-Marguerite pour la rive droite, la municipalité ouvrit de nouveaux lieux de sépulture, le cimetière de la Madeleine de la Ville-l'Évêque bientôt fermé, qui reçut les corps de Louis XVI et de Marie-Antoinette, de Charlotte Corday, des Girondins, le cimetière de Mousseaux ou Monceau, où furent inhumés Danton, Camille Desmoulins, Robespierre, et le cimetière de Picpus. Ces cimetières révolutionnaires n'eurent qu'un caractère provisoire. En 1804, 4 cimetières furent affectés aux inhumations, ceux de Sainte-Catherine, du Champ du repos, de Vaugirard ou de l'Ouest et de Mont-Louis ou du Père-Lachaise ; mais le premier fut fermé en 1806, le second en 1820, le troisième en 1824 ; ils furent remplacés par ceux du Montparnasse ou du Sud (1824) et de Montmartre ou de l'Est (1825), encore existants, comme aussi le cimetière du Père-Lachaise ou de l'Est. L'annexion de 1859 donna à Paris plusieurs nouveaux cimetières communaux. Paris possède actuellement, en plus de ses 3 grands cimetières, 10 petits cimetières dans ses murs et 6 autres en dehors ; ceux du premier groupe sont : les cimetières d'Auteuil, de Belleville, de Bercy, de Charonne, de Grenelle, du Calvaire ou de Saint-Pierre de Montmartre, de Saint-Vincent à Montmartre également, de Passy, de Vaugirard et de la Villette ; les cimetières de Bagneux, des Batignolles, de la Chapelle, d'Ivry, de Pantin et de Saint-Ouen composent le second groupe. Le cimetière de Picpus, qui n'est pas public, a été fermé en 1880. Depuis 1879, les cimetières intérieurs sont affectés exclusivement aux concessions perpétuelles. A Paris, le tarif de ces concessions est progressif, suivant le nombre des mètres de terrain demandés, et va de 350 fr. (premier mètre carré) à 2.000 fr. Les concessions trentenaires (317 fr. 65) et les concessions quinquennales (50 fr.) sont indéfiniment renouvelables. Les inhumations accordées gratuitement pour cinq ans sont faites dans des parties réservées. Chaque cimetière est administré par un conservateur. On a établi en 1890, dans ceux de l'Est et du Nord, un dépôt mortuaire où les corps peuvent être provisoirement transportés avant ou après constatation du décès par le médecin de l'état civil. Il y a au Père-Lachaise, depuis 1887, un four crématoire avec columbarium qui reçoit les urnes, lorsque celles-ci ne sont pas déposées dans quelque concession (V. PÈRE-LACHAISE). Le cimetière de l'Est est celui qui renferme le plus grand nombre de tombes de personnes célèbres et de beaux monuments funéraires ; il y a lieu de signaler cependant au cimetière du Montparnasse les tombes des quatre sergents de La Rochelle, d'Hégésippe Moreau, de Proudhon, de Rude, de Mme Agar, de Guy de Maupassant, et la pyramide qui indique la sépulture des sapeurs-pompiers de Paris ; au cimetière de Montmartre, le monument de Baudin (statue de Millet) et les tombes de Mme Récamier, d'Ampère, Henri Beyle, Greuze, Alfred de Vigny, Paul Delaroche, Murger, Berlioz, Théophile Gautier, Renan ; au cimetière d'Auteuil, la sépulture de Gounod.

SERVICE DES INHUMATIONS. — Les 88 médecins de l'état civil qui vérifient les décès sont contrôlés par 6 médecins inspecteurs. Depuis 1878, le service des pompes funèbres n'est plus concédé à un adjudicataire, mais exploité directement par les fabriques et consistoires de Paris que représente un conseil d'administration composé de membres élus et d'un vicaire général délégué de l'archevêque. Un service municipal d'ordonnateurs contrôle cette administration et il est contrôlé à son tour par une inspection. La recette des pompes funèbres est annuellement d'environ 6 millions, et le produit net, de 2 millions. — Il y a lieu de rattacher à cette division les *Catacombes* et la *Morgue* (V. ces mots).

XIX. Usages. — On peut grouper sous ce mot un certain nombre de renseignements assez divers relatifs à la vie de Paris. Il faut bien remarquer que si l'animation est à Paris incessante, si l'on y parle toujours spectacle, si l'on a pu quelquefois, sans qu'une telle injustice fût trop évidente, signaler cette ville comme la Babylone moderne, ces caractères qui frappent de prime abord résultent en réalité surtout de la présence du très grand nombre d'étrangers, au sens large du mot, qu'on y rencontre. A mieux regarder, on s'apercevrait souvent que l'on prend pour des manifestations de mœurs parisiennes de simples modes suivies du plus petit nombre et des manières de se comporter qui sont de toute façon essentiellement temporaires. Par les usages, les coutumes des Parisiens, il conviendrait d'entendre quelque chose de plus stable, les habitudes qu'on peut relever chez ceux qui représentent la population fixe de Paris, la seule véritablement parisienne et qui soit capable de conserver des traditions. La vie des habitants de cette ville, pour active qu'elle soit, ne présente pas l'agitation et le caractère assez factice de celle de la partie flottante de la population. Il est seulement vrai que les Parisiens se partagent peut-être plus et mieux qu'on ne le fait dans les autres grandes villes entre le travail et le plaisir. — La fidélité avec laquelle ils conservent les usages du jour de l'an, du jour des rois, du vendredi saint est à citer. Pendant le carême, les sermons prêchés par les orateurs en renom sont très courus. Le mois de mai voit s'ouvrir les salons de peinture ; le premier semestre de l'année est d'ailleurs l'époque d'expositions artistiques de tous genres. La foire au pain d'épices, précédée de la foire aux jambons et de la foire à la ferraille, continue toujours de se tenir à Pâques. En juin, la fête des fleurs et, le lendemain, la journée du grand prix de Paris aux courses, ont tous les ans beaucoup de succès. Le 2 nov., par la foule qui se presse dans les cimetières, il est facile de se rendre compte que le peuple de Paris pratique à un haut degré le culte des morts. Le 22 du même mois, la messe de Sainte-Cécile est dite d'une façon particulièrement brillante dans l'église de Saint-Eustache. A la Noël, les petites baraques, restes d'un autre âge, ne manquent jamais de venir s'aligner sur les boulevards, interceptant la circulation. On sait que les magasins ne sont pas tous fermés les dimanches et qu'il y en a d'importants qui ces

jours-là restent ouverts, particulièrement le matin. — Les petits termes, c.-à-d. ceux des logements dont le prix n'est pas supérieur à 400 fr., sont à échéance du 8 du 1er mois de chaque trimestre ; les grands loyers, à échéance du 15.

Caractère du Parisien. — Beaucoup des traits du caractère qu'on attribue aux Gaulois se retrouvent chez les Parisiens. Le Parisien possède à un haut degré ce que les philosophes appellent l'esprit de sociabilité; très obligeant, très ouvert, tolérant et d'une grande politesse de mœurs, il est gai et aime les arts et tout ce qui lui paraît décoratif; parlant avec facilité, se plaisant à étonner ceux qui l'écoutent, il est spirituel sans méchanceté, et l'on a pu comparer aussi la « blague » parisienne à l'ironie des Athéniens. Sérieux en dépit souvent de l'apparence, jamais non plus il ne se montre positif; remarquablement équilibré, il fait vite ce qu'il fait, et en toute chose il fait toujours preuve de goût. Badaud, ayant besoin d'être amusé, il se lasse bientôt de ses plaisirs, mais s'amuse de peu ; généreux et peu défiant, quoique sceptique, il se laisse entraîner pour des idées, mais un temps seulement. Il a beaucoup plus de hardiesse dans l'esprit que dans le caractère malgré sa liberté d'allure, ce qui ne l'empêche pas de se montrer fort brave et bien décidé, quand il le faut ; il accepte avec docilité la réglementation, et l'on pourrait lui reprocher presque de paraître souvent routinier. Sans perdre cependant jamais le sens des réalités, il est doué de l'esprit de généralisation, s'intéressant plus aux ensembles qu'à des détails et même à la théorie qu'à l'application. Il a confiance en lui, et sa nature pleine de ressources offre une grande force de résistance. Somme toute, et comme on se l'explique aisément, étant donnée l'unité de sa patrie, le Parisien résume assez bien en sa personne les diverses qualités des Français.

XX. Parisiens célèbres. — Leur nombre est si grand, surtout à partir du XVIIe siècle, qu'on n'en peut citer ici que quelques-uns: pour le moyen âge, le prévôt Étienne Marcel et les poètes Charles d'Orléans et Villon ; pour le XVIe siècle, les sculpteurs Jean Goujon et Germain Pilon, l'architecte Pierre Lescot, le poète Jodelle ; pour le XVIIe siècle, les ministres Richelieu et Louvois, les hommes de guerre, Condé, Luxembourg, Catinat, Tourville, les philosophes et moralistes Arnauld, La Rochefoucauld, Malebranche, les littérateurs Molière, Boileau, La Bruyère, Regnard et Mme de Sévigné, les peintres Le Sueur et Le Brun, les deux Mansart et les deux Perrault ; pour le XVIIIe siècle, les ministres Malesherbes et Turgot, le général Augereau, les philosophes Helvétius et d'Alembert, le philanthrope Montyon, les savants Cassini de Thury et Lavoisier, le navigateur Bougainville, les littérateurs Saint-Simon, Marivaux, Voltaire, Beaumarchais, les peintres François Boucher, Lagrenée, David, le sculpteur Pigalle, Mme Roland, l'actrice Mlle Contat ; pour le XIXe siècle, les philosophes Saint-Simon et Victor Cousin, les savants E. Burnouf, Littré, Quicherat, Viollet-le-Duc, les littérateurs Paul-Louis Courier, Béranger, Auguste Barbier, Alfred de Musset et Baudelaire, Michelet et Fustel de Coulanges, Eugène Sue, Mérimée, Murger, Mme de Staël et George Sand, Alexandre Dumas fils, Labiche et Meilhac, les peintres Gros, Delaroche, H. Vernet, Corot, H. Régnault, le sculpteur Barye, les compositeurs Hérold, Halévy, Gounod et Bizet, les artistes dramatiques Talma, Mlle Mars, Mme Malibran, l'orateur Berryer, le médecin Charcot, les administrateurs Haussmann et Duruy.

La proportion du nombre des habitants nés à Paris comparé au chiffre total de la population est d'un peu plus du tiers.

Marius Barroux.

Traités de Paris. — Les traités d'alliance, de trêve, de limites, d'échange, de commerce, etc., qui ont été signés à Paris, ne peuvent donner lieu ici, pour la plupart, qu'à une simple énumération chronologique. Le lecteur se reportera, soit aux noms des souverains signataires ou des puissances contractantes, soit aux articles consacrés aux grandes guerres européennes. — Il est probable, mais rien ne démontre que le traité de 567, déclarant Paris indivis entre les trois fils survivants de Clotaire Ier (Sigebert, Chilpéric et Gontran), ait été conclu à Paris. Il faut ensuite, pour signaler un acte important, franchir plus de six siècles. En 1229 (12 avr.), le comte de Toulouse, Raymond VII, cède à Louis IX, placé sous la tutelle de sa mère, la partie basse du Languedoc. — En 1286 (25 juil.), une trêve est signée entre l'Aragon et Philippe IV. — En 1302 (5 mars), trêve entre la France et l'Angleterre. — En 1303 (20 mai), ligue défensive de la France et de l'Angleterre contre l'empereur d'Allemagne, Albert Ier; le roi d'Angleterre prêtera hommage au roi de France pour le duché de Guyenne. — En 1309 (mai), paix entre Philippe IV le Bel et Robert, comte de Béthune. — En 1310 (26 juin), ligue entre Philippe IV et l'empereur. — En 1316 (sept.), traité entre Philippe V le Long et la Flandre (autres clauses signées le 4 nov. 1317 et le 5 mai 1320). — En 1325 (31 mai), paix entre Charles IV le Bel et Édouard II d'Angleterre (renouvelée avec Édouard III le 31 mars 1327). — Le 9 mars 1331, paix entre Philippe VI de Valois et Édouard III. — Le 15 janv. 1356, traité d'échange entre Jean II le Bon et le comte de Savoie Amédée VI. — Le 31 août 1395, alliance entre Charles VI et Jean Galéas Visconti, seigneur de Milan. — Le 11 mars 1397, Richard II, roi d'Angleterre, s'engage à épouser Isabelle, fille de Charles VI. — Le 12 juil. 1400, Louis II, comte de Provence et roi de Sicile, conclut une trêve de dix ans avec la Savoie. En 1476 (17 avr.), Louis XI fait alliance avec l'empereur Frédéric III contre le comte palatin du Rhin. — Le 2 août 1498, traité entre Louis XI et Frédéric d'Autriche concernant l'hommage des comtés de Flandre et d'Artois, fiefs de la couronne de France. — Le 20 mars 1515, traité entre François Ier, roi de France, et le roi de Navarre. — Le 11 janv. 1590, traité entre le roi d'Espagne Philippe II et la Sainte-Ligue (les « Seize »), contre Henri roi de Navarre (Henri IV). — Le 12 oct. 1604, le 24 févr. 1606, traités de commerce entre Henri IV, d'une part, l'Espagne et l'Angleterre de l'autre. — Le 6 sept. 1617, médiation entre la République de Venise et l'Empire. — Le 7 févr. 1623, Louis XIII traite avec la Savoie et Venise concernant la restitution de la Valteline (V. Richelieu). — Le 28 août 1627, le même roi accorde des subsides aux Provinces-Unies de Hollande. — Le 1er nov. 1634, il se ligue aux divers princes protestants de l'Empire. — Le 8 févr. 1635, il se ligue avec la Suède contre l'empereur Ferdinand II. — Le 17 avr. 1637, il signe une convention avec le duc Bernard de Saxe-Weimar. — En 1637 (17 déc.) et 1639 (24 mars), il s'allie avec les Provinces-Unies, moyennant subsides de la France. — Le 29 mars 1641, il traite avec le duc de Lorraine, Charles VI, qui redevint neutre et céda au roi plusieurs places fortes. — En 1641 (1er juin), il s'allie avec le roi de Portugal, Jean VI, récemment établi. — Pendant la minorité de Louis XIV furent signés, à Paris : une convention commerciale avec le duché de Courlande (30 déc. 1643); un traité protégeant le duc de Wurttemberg (25 janv. 1644); un traité de commerce avec la Hollande (18 avr. 1646); un traité avec les treize cantons (29 mai 1649); un traité avec le duc de Bouillon pour l'échange de Sedan, de Bouillon, etc. (20 mars 1651). — Aucun traité important du règne personnel de Louis XIV n'a été signé à Paris.

Sous la Régence et sous Louis XV, on peut citer : un traité de commerce et de navigation avec les villes de la Hanse teutonique (28 sept. 1716) ; un traité avec le duc de Lorraine Léopold (21 janv. 1718) ; une convention avec la Savoie, concernant l'exécution du traité d'Utrecht, suivie d'un article secret (4 avr. 1718) ; une convention avec la Grande-Bretagne, touchant l'ultimatum des conditions de paix entre l'empereur, l'Espagne, et les Deux-Siciles (18 juil. 1718); les préliminaires de

la paix entre l'Espagne et l'Angleterre (31 mai 1727); le *Pacte de famille* (V. Famille, t. XVI, p. 1184) du 15 août 1761; le traité de paix entre l'Angleterre, d'une part, la France et l'Espagne, d'autre part, qui termine, le 10 févr. 1763, la *guerre de Sept ans* (V. Sept ans [Guerre de]); trois conventions annexes avec l'Espagne et la Sardaigne (10 juin 1763); la convention avec l'Autriche concernant trois prieurés situés en Alsace (11 juin 1774).

Sous Louis XVI, le 6 févr. 1778, sont signés deux traités avec les Etats-Unis d'Amérique, l'un d'amitié et de commerce, l'autre d'alliance offensive et défensive; le 21 mai 1786, une convention avec le Wurttemberg, à l'effet de délimiter le comté de Montbéliard.

Pendant la Révolution, en dehors des *décrets* de réunion ou autres que les assemblées votèrent à Paris et qui inauguraient un nouveau droit des gens, on peut citer deux conventions, l'une avec le prince de Salm, l'autre avec le prince de Lœwenstein, les indemnisant de la perte de leurs droits féodaux en France (29 avr. 1792). — Le 9 févr. 1795, la Toscane, qui se détacha la première de la première coalition, signe avec la République française, à Paris, un traité de paix et de neutralité. C'est à Paris (14 avr.) qu'est ratifié le traité du 5 avr. 1795 signé à Bâle avec la Prusse; il en est de même (22 juil.) de celui, signé à Bâle également, avec l'Espagne.

Sous le Directoire, après l'armistice de Cherasco, la Sardaigne traite à Paris le 15 mai 1796, et nous cède la Savoie et le comté de Nice. Viennent ensuite des traités avec le Wurttemberg (7 août), Bade (22 août), Naples (10 oct.), Parme (5 nov.), le Portugal (21 août 1797), et la confirmation du traité de Campo-Formio (27 oct.). La République cisalpine, créée par ce traité, fait alliance avec la République française par le traité signé à Paris le 22 févr. 1798. Le 19 août, traité d'alliance de la France et de la République helvétique (articles secrets); le 30 mai 1799, traité de commerce entre ces deux puissances.

Le Consulat signe à Paris un traité en partie secret avec la République batave (5 janv. 1800); un traité de paix, de commerce et de navigation avec les Etats-Unis (30 sept.); un *Concordat* (V. ce mot) avec le saint-siège (15 juil. 1801); un traité avec la Bavière (24 août); la paix avec la Russie (8 oct.), avec le Wurttemberg (20 mai 1802), avec la Turquie (25 juin); avec les Etats-Unis auxquels est cédée la Louisiane (30 avr. 1803); avec la République batave concernant sa coopération à la guerre contre l'Angleterre (25 juin).

Sous le premier Empire, sont signés à Paris une convention avec l'Allemagne concernant l'octroi de la navigation du Rhin (15 août 1804), un traité de neutralité avec les Deux-Siciles (21 sept. 1805), le traité concernant la conversion de la République batave en royaume de Hollande pour le prince Louis-Napoléon (24 mai 1806); la convention sur le payement des contributions de guerre de la Prusse (8 sept. 1808); le traité de paix avec la Suède (6 janv. 1810); le traité pour la réunion du Hanovre au royaume de Westphalie (14 janv.), pour la formation du grand-duché de Francfort (16 févr.); pour l'interdiction du commerce entre la Hollande et l'Angleterre *(Blocus continental)* et la cession à la France, par la Hollande, de la rive gauche du Rhin (16 mars), un traité avec le royaume de Westphalie pour le partage du Hanovre (10 mai 1811); les traités d'alliance, contre la Russie, avec la Prusse (24 févr. 1812) et avec l'Autriche (14 mars); la capitulation de *Paris* (V. ci-dessus, Paris [Histoire de]), du 31 mars 1814; le traité de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie « concernant l'abdication de Napoléon Ier et la position future de lui et de sa famille (11 avr.) ».

Le traité du 30 mai 1814, dit « premier traité de Paris », entre la France, l'Autriche, la Russie, la Prusse, l'Angleterre : la France rentrera dans ses limites du 1er janv. 1792, avec l'addition de quelques cantons aux dép. de l'Ain, du Bas-Rhin, de la Moselle et des Ardennes, et d'une partie de la Savoie. Elle recouvre également les colonies qu'elle avait à cette même date, sauf l'ancienne moitié espagnole de Saint-Domingue (indépendante), les îles Tabago, Sainte-Lucie et l'Ile de France (Maurice), cédées aux Anglais. Malte était attribuée à l'Angleterre; la liberté de la navigation du Rhin proclamée. La Hollande était replacée sous la domination de la maison d'Orange avec promesse d'un accroissement territorial; les Etats allemands devaient être indépendants et unis par un lien fédératif; la Suisse absolument indépendante; la partie de l'Italie qui n'écherrait pas à l'Autriche serait composée d'états souverains. Le traité avec l'Espagne fut également signé à Paris le 20 juil. Après les *Cent-Jours* (V. ce mot), furent tenues à Paris des conférences entre les cinq puissances, sur les bases des arrangements pécuniaires avec la France (procès-verbal, 13 oct.) et fut signé le « second traité de Paris (20 nov.) » : Talleyrand, qui représentait la France au congrès de *Vienne* (V. ce mot), s'était appuyé sur les Etats secondaires menacés, sur l'Angleterre, qui voulait l'équilibre continental, sur l'Autriche, rivale de la Prusse, et avait ébauché avec ses deux puissances la convention secrète du 3 juil. 1815. Les Cent-Jours nous firent perdre ces avantages diplomatiques. Les alliés considérèrent la France comme « complice » de Napoléon : l'Autriche, la Prusse surtout, parlent de la démembrer. Le tsar et l'Angleterre enrayèrent les ambitions allemandes. Mais la France perdit Philippeville, Marienbourg, Bouillon, Sarrelouis, Landau, la Savoie. Huningue fut démantelé. L'indemnité de guerre, fixée à 700 millions, dépassa en réalité un milliard par suite des revendications particulières. Pendant cinq ans, 150.000 étrangers devaient occuper à nos frais les départements de l'Est, où près d'un million d'hommes exerçaient depuis cinq mois leurs exactions et leurs vengeances. Le 20 nov. 1815 furent également signées à Paris quatre conventions spéciales : l'une, sur le payement de l'indemnité par la France; la deuxième, concernant l'occupation d'une ligne militaire en France par les armées alliées, suivie d'un article additionnel et d'un tarif; la troisième, relative aux réclamations des sujets des puissances alliées; la quatrième (avec l'Angleterre seulement), concernant la liquidation des créances anglaises sur la France. Enfin les quatre grandes puissances et le Portugal signèrent une déclaration portant reconnaissance et garantie de la neutralité et de l'intégrité de la Suisse. Tous ces actes font d'ailleurs partie de l'instrument diplomatique qui les enveloppe et les complète, les traités de *Vienne* (V. ce mot).

Le 27 oct. 1816, convention pour indemniser la banque de Hambourg des pertes éprouvées en 1813 et 1814. — Le 28 févr. 1817, convention pour l'abolition des privilèges des Français dans le royaume des Deux-Siciles. — Le 10 juin, traité concernant la réversion des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. — Le 28 avr., traité avec le Portugal pour la remise de la Guyane française et la fixation des limites. — Les 25 avr. et 4 juil. 1818, conventions préparatoires à l'évacuation anticipée du territoire français (décidée le 9 oct. suivant à Aix-la-Chapelle). — Le 9 août 1820, convention avec la Sardaigne pour l'extradition réciproque des déserteurs. — Le 2 oct. 1821, convention identique avec les Pays-Bas. — Le 30 avr. 1827, convention pour le payement des créances françaises sur l'Espagne. — Le 10 mars 1827, convention avec la Bavière pour l'extradition réciproque des déserteurs. — Le 8 mai, déclarations échangées touchant les relations commerciales de la France et du Mexique. — Le 25 juil. 1828, convention avec la Prusse pour l'extradition des déserteurs.

Sous le gouvernement de Juillet, convention entre la France et la Grande-Bretagne pour la suppression de la traite des noirs par l'établissement de croisières communes (30 nov. 1831), complétée le 22 mars 1833 (V. Traite). — Le 19 juil. 1836, traité de commerce et de navigation avec le Mecklembourg-Schwerin. — Le 27 juil. 1838, convention

postale avec la Sardaigne. — Le 10 mai 1839, convention postale (additionnelle) avec l'Angleterre. — Le 2 aout, convention avec l'Angleterre pour fixer les limites des pêcheries sur les côtes. — Le 25 sept. 1839, traité d'amitié et de commerce avec le Texas. — Le 25 juil. 1840, traité de commerce avec les Pays-Bas. — Le 16 août, convention postale (additionnelle) avec Genève, et, le 13 sept., avec la Belgique. — Le 9 févr. 1842, convention (additionnelle) au traité de commerce signé avec le Danemark. — Le 30 nov. 1843, convention postale avec l'Autriche. — Le 11 sept. 1844, avec Tour-et-Taxis (Allemagne). — Le 21 juin 1845, convention d'extradition avec la Prusse. — Le 26 juil., conventions postales avec les cantons suisses de Neuchâtel, Berne, Genève, Zurich, Vaud. — Le 13 déc., convention commerciale avec la Belgique. — Le 23 mars 1846, convention d'extradition avec le royaume de Bavière. — Conventions postales avec Tour-et-Taxis, 4 avr.; avec Bâle, 15 sept.; avec Saint-Gall, 15 oct.

Pendant la seconde République furent négociés à Paris une convention postale avec la Grande-Bretagne, 30 août 1848 ; un traité d'amitié avec Saint-Domingue (non ratifié), 22 oct.; un traité de commerce et de navigation avec la Belgique, 17 nov. 1849; une convention postale avec la Suisse, 25 nov.

Sous le second Empire, furent signés une déclaration pour régler le mode de partage des trophées et du butin dans la guerre d'Orient, entre la France et l'Angleterre. 10 juil. 1855 (accession de la Sardaigne et de la Turquie, 15 nov.); un traité d'amitié, de commerce et de navigation avec le Honduras, 22 févr. 1856; les protocoles du congrès tenu à Paris pour le rétablissement de la paix en Orient (26 févr.) et le traité de paix (30 mars) qui termina la guerre de Crimée (V. QUESTION D'ORIENT).

Le cinquième traité de Paris est celui du 30 mars 1856, qui a mis fin à la guerre de Crimée entre la France, la Grande-Bretagne, la Sardaigne et la Turquie, d'une part, la Russie, d'autre part ; l'Autriche et la Prusse avaient été conviées par les belligérants à prendre part aux conférences, et elles ont signé le traité avec les intéressés directs. Ce traité est fort important, moins quant à ses conséquences géographiques — car on lui a donné pour base à cet égard l'*uti possidetis ante bellum* — que par les principes qu'il a fait entrer dans le droit public européen. Les règles générales de ce droit ont été étendues aux relations internationales avec la Porte ; le respect de l'indépendance et de l'intégrité de l'Empire ottoman a été formellement sanctionné ; il a été convenu que toute puissance ayant des démêlés avec cet empire commencerait, avant de recourir aux armes, par soumettre son différend à la médiation des autres signataires ; les droits civils et politiques des sujets chrétiens du sultan ont été reconnus, sous les auspices des puissances, par un firman proclamant l'égalité de conditions de tous les sujets ottomans, sans distinction de religion, ni de race ; et, en échange de ces déclarations solennelles, les puissances ont promis de ne pas s'immiscer dans l'administration intérieure de la Turquie. D'autre part, le traité a consacré le principe de la libre navigation du Danube et de la neutralisation de la mer Noire ; il interdit, en conséquence, l'accès dans la mer Noire de tous navires de guerre autres que les garde-côtes russes ou ottomans. Il confirme l'indépendance administrative des principautés vassales de Valachie et de Moldavie, sous la garantie collective des puissances, et place la principauté de Serbie dans une situation analogue, tout en réservant sur ces divers Etats la suzeraineté de la Porte. A ce traité de Paris de 1856 se rattachent directement trois autres actes, dont le second surtout a une portée considérable. D'une part, par une convention du 15 avr., signée également à Paris, la France et l'Angleterre s'engagèrent à garantir ensemble l'indépendance et l'intégrité de l'Empire ottoman et à regarder comme un *casus belli* toute infraction au traité du 30 mars. D'autre part, les plénipotentiaires des sept puissances, réunis en conférence après la signature du traité de paix proprement dit, ont signé, le 16 avr., la célèbre *déclaration* stipulant les quatre points suivants : 1° la course est et demeure abolie ; 2° le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre ; 3° la marchandise neutre, à l'exception de la contrebande de guerre, n'est pas saisissable sous pavillon ennemi ; 4° les blocus, pour être obligatoires, doivent être effectifs. Tous les Etats de l'Europe et de l'Amérique ont successivement adhéré à cette déclaration, sauf, en ce qui concerne le premier article, l'Espagne, les Etats-Unis et le Mexique ; encore, dans la récente guerre hispano-américaine, les belligérants ont-ils expressément renoncé à recourir à la course. Enfin, le 19 août 1858, les plénipotentiaires des sept mêmes puissances ont signé une convention réglant l'organisation des principautés de Moldavie et de Valachie, dont le traité de 1856 avait disputé l'autonomie sous la suzeraineté de la Porte.

Citons ensuite le traité qui abolit les droits de souveraineté de la Prusse sur la principauté de Neuchâtel et le comté de Valangin (26 mai 1857) ; le traité relatif à la délimitation de la Bessarabie et au delta du Danube (19 juin) ; les protocoles (22 mai 1858) et la convention (19 août) pour l'organisation des principautés de Moldavie et de Valachie, suivie de stipulations électorales ; le traité de commerce avec la Grande-Bretagne (22 févr. 1860); les protocoles des conférences tenues entre les grandes puissances et la Porte pour le rétablissement de la paix en Syrie (3 août) et pour l'occupation temporaire de ce pays (5 sept. 1860 et 19 févr., 15 mars 1861), la convention du 23 août 1860 réglant diverses questions relatives à la réunion de la Savoie et de Nice à la France ; — le traité du 2 fév. 1861, entre l'empereur des Français et le prince de Monaco, par lequel ce dernier a cédé à la France, moyennant 4 millions de francs, les communes de Menton et de Roquebrune et conclu avec elle une union douanière ; la convention du 4 avr. 1861 avec la Prusse pour l'établissement d'une ligne navigable entre le canal de la Marne au Rhin et les houillères du bassin de Sarrebruck ; le traité de commerce du 1er mai avec la Belgique ; à la même date et avec le même Etat, la convention pour la garantie réciproque de la propriété littéraire, artistique et industrielle ; la convention du 15 févr. 1862 concernant le règlement de la dette espagnole, et les séquestres et prises maritimes opérés en 1823 et 1824; les articles additionnels du 1er févr. 1863 modifiant le traité de commerce du 25 juil. avec les Pays-Bas ; la convention du 15 sept., entre la France et l'Italie, pour l'évacuation des Etats pontificaux par les Français ; la convention du 23 déc. 1865 pour l'union monétaire de la France, de la Belgique, de l'Italie et de la Suisse ; les protocoles (10 mars) des conférences tenues à Paris relativement aux affaires des principautés danubiennes et à la navigation du Danube ; la convention du 7 déc. 1866 avec l'Italie pour le règlement de la dette pontificale ; le traité avec le Siam, relatif au Cambodge, 15 juil. 1867 ; la convention sur les pêcheries de la Manche, avec la Grande-Bretagne (11 nov.); les protocoles des conférences tenues entre les grandes puissances pour aplanir le différend turco-grec (9 janv. 1869).

Sous la troisième République, le premier acte signé à Paris fut l'arrangement entre la France et l'Allemagne modifiant l'indemnité d'alimentation et le tarif de rations à fournir à l'armée d'occupation allemande (10 nov. 1871); viennent ensuite le procès-verbal d'échange des ratifications de la convention additionnelle du 11 déc. 1871 au traité de Francfort, le 11 janv. 1872 ; l'arrangement pour l'admission réciproque des actes de l'état civil concernant l'Alsace-Lorraine (14 juin 1872); la convention relative au partage de la commune d'Avricourt entre l'Allemagne et la France (28 août) ; le protocole du 7 oct. 1874 pour déterminer les circonscriptions diocésaines entre ces deux pays.

Le 10 août 1877, par un « traité de Paris », la Suède a rétrocédé à la France l'île de Saint-Barthélemy (Antilles), qui, après avoir appartenu à la France, avait été cédée par elle à la Suède en 1784 ; cette rétrocession a été confirmée par un plébiscite.

Enfin, c'est à Paris qu'a été signé, le 10 décembre 1898, le traité qui a mis fin à la guerre entre les Etats-Unis et l'Espagne relativement à Cuba. Ce traité comporte, outre l'abandon de la souveraineté espagnole sur cette île, la cession complète et sans conditions, aux Etats-Unis, de Porto-Rico, de l'île de Guam dans l'archipel des Larrons, et, enfin, de tout l'archipel des Philippines moyennant un versement de 20 millions de dollars.

Dans le dernier quart du XIXe siècle, les conventions de toute sorte, souvent sur des points de détail, et, d'autre part, les questions coloniales ont pris un tel développement, que nous sommes obligé de renvoyer le lecteur aux *Tables alphabétiques :* 1° du t. XX du *Nouveau Recueil général des traités* (commencé par G. Fr. de Martens et continué par Ch. Samver et Jules Hopf; Gottingue, 1875); 2° des vingt et un tomes annuels de la même publication, 2e série, par Samver et Hopf jusqu'au treizième, par Felix Stoerk depuis le quatorzième; Gottingue, 1876 à 1897. H. MONIN.

Conciles de Paris. — La *Gallia Christiana*, l'*Art de vérifier les dates*, les *Mémoires du clergé* et les recueils spéciaux indiquent soixante-sept conciles tenus à Paris de 360 à 1811. Nous ne mentionnerons que ceux dont les décisions sont importantes pour l'histoire générale de l'Eglise, de l'État et des mœurs cléricales. — 360. Les évêques qui firent partie de ce concile s'étaient assemblés sur la demande d'Hilaire de Poitiers, qui se trouvait alors en Orient ; ils réprouvèrent la formule arienne de Rimini (V. ARIANISME, t. III, p. 893, 1re col.) et excommunièrent Saturnin, évêque d'Arles. Cette excommunication fut confirmée en 362. — 557. Canons destinés à empêcher le roi de disposer des biens de l'Eglise et de nommer les évêques. Le concile déclare nulle l'ordination d'un évêque nommé par le roi, malgré les fidèles et contrairement à la volonté du métropolitain et des évêques de la province. — 573. Sur la demande de Papolus, évêque de Chartres, quatre-vingt-deux évêques déposent Promotus, sacré évêque par ordre de Sigebert, en violation des règles canoniques. — 577. Quarante-cinq évêques. Dans ce concile, Grégoire de Tours prit la défense de Prétextat, évêque de Rouen, contre le roi Chilpéric. — 18 oct. 615. Soixante-neuf évêques. Le roi Clotaire assistait à ce concile. Il y fut décrété que pour remplacer un évêque décédé, on ordonnerait celui qui aurait été choisi par le métropolitain assisté de ses suffragants, avec l'assentiment du clergé et du peuple de la ville. Si on procédait autrement, sous la pression de quelqu'un, l'élection serait nulle. Défense aux juges de faire arrêter et de condamner un clerc à l'insu de son évêque. Défense aux juifs de demander aucune autorité sur les chrétiens. Si un juif a obtenu cette autorité, il sera baptisé avec toute sa famille. Par édit du même jour, Clotaire approuva tous les canons de ce concile, mais il y introduisit des modifications importantes, notamment dans le premier, à l'égard duquel il statua que l'évêque élu par les évêques, le clergé et le peuple serait ordonné *par ordre du roi, si le roi l'estimait capable.* — 824. Renouvellement et confirmation des décisions du concile de Francfort sur les images (V. CAROLINS [Livres]) réprouvant ceux qui brisent les images, mais blâmant le pape Adrien d'avoir recommandé de les adorer. Ce concile proclama la supériorité de l'autorité des prêtres sur celle des princes. — 829. En cette année, Louis le Pieux et son fils Lothaire firent assembler quatre conciles pour la réforme des Eglises de l'empire. Ces conciles eurent lieu à Mayence, à Lyon, à Toulouse et à Paris. Il ne nous reste que les canons du concile de Paris, qui était composé des évêques des provinces de Reims, de Sens, de Tours et de Rouen. Il s'ouvrit le 6 juin. Ses décisions constituèrent une sorte de code ecclésiastique divisé en trois parties. La *première* regarde la discipline ecclésiastique et contient 54 canons, dont le IIIe enseigne que l'Eglise comporte deux puissances : la sacerdotale et la royale. La *deuxième partie* comprend 13 canons. Le Ier, le IIe et le Ve déclarent aux princes que leur principal devoir est de défendre l'Eglise. La *troisième partie* est formée de décisions empruntées à de précédents conciles, parmi lesquelles se trouve la décision déjà mentionnée sur le culte des images. La plupart des réformes disciplinaires décrétées par ce concile sont relatées dans les notices de notre *Encyclopédie* affectées aux matières qu'elles concernent. — 846. Le prince donnera aux évêques des pouvoirs signés de son sceau, afin qu'ils puissent accomplir leur divin ministère, lorsqu'ils auront besoin de l'action de la puissance royale.

1024. Le titre d'apôtre est décerné à saint Martial. — 1050. Condamnation de la doctrine de Bérenger et de Jean Scot sur l'Eucharistie. Ce concile, composé d'un grand nombre d'évêques, par ordre et en présence du roi, décida que si Bérenger et ses partisans ne se rétractaient point, toute l'armée, ayant le clergé en tête, irait les assiéger en quelque lieu qu'ils fussent, et les punir de mort. — 1074. Paris ou les environs. Ce concile réprouva le décret de Grégoire VII, interdisant l'entrée des églises aux clercs coupables de *fornication*, expression qui désignait le mariage aussi bien que le concubinage (V. CÉLIBAT, t. IX, p. 1043). Gauthier, abbé de Pontoise, y fut fort maltraité, parce qu'il soutenait ce décret. — 1104. Concile composé des trois provinces de Sens, de Tours et de Reims. Lambert, évêque d'Arras, y avait été délégué pour donner l'absolution au roi Philippe. Ce prince vint dans l'assemblée, nu-pieds, avec de grandes démonstrations d'humilité; il jura sur les Evangiles de n'avoir plus de commerce avec Berthrade et de ne la voir qu'en présence de témoins non suspects. Berthrade fit un serment analogue. — 1120. Réforme de plusieurs monastères. Les religieuses d'Argenteuil sont remplacées par des moines de Saint-Denis. Elles avaient pour prieure Héloïse, femme d'Abélard. Plusieurs se retirèrent avec elle, dans le diocèse de Troyes, au Paraclet, récemment fondé. — 1147. Saint Bernard y accuse d'hérésie la doctrine de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, sur la Trinité. — 1188. Philippe-Auguste y établit la Dîme saladine. — 1196. Concile présidé par deux légats et formé des évêques et des abbés de tout le royaume. On devait y examiner la validité du mariage de Philippe-Auguste avec Ingelburge de Danemark. On n'y décida rien. — 1210. Concile présidé par le cardinal-légat Pierre de Courçon. On y condamna la doctrine d'Amaury et quatorze de ses disciples, qui furent brûlés. On condamna pareillement au feu les livres de la *Métaphysique* d'Aristote. — 1213. Concile par le même légat. Règlements sur les mœurs des ecclésiastiques, donnant sur ces mœurs des indications caractéristiques. Ils sont divisés en quatre parties. La *première*, contenant 20 canons, concerne les clercs séculiers. I. Ils s'abstiendront des conversations trop fréquentes ou dangereuses dans les églises et dans le chœur, et des promenades inutiles. III et IV. Ils n'auront ni chiens, ni oiseaux de chasse, ni femmes chez eux. XVI. On ne souffrira point dans les cloitres d'assemblées de jeu ou de débauche. La *deuxième partie* regarde les chanoines et les réguliers : 27 canons. III. Les évêques feront boucher les petites portes qui se trouvent dans les abbayes et les prieurés. X. Défense aux religieux d'avoir des chambres hors des dortoirs, de recevoir des femmes dans des lieux suspects, de jouer à des jeux défendus et d'aller à la chasse. XXI. De coucher deux dans le même lit. *Troisième partie* (religieuses, abbés, abbesses) : 21 canons. I. On ne souffrira point auprès des religieuses des serviteurs et des clercs suspects. II. Elles coucheront seules. IV. Elles ne doivent point danser dans les cloitres. VII. Les évêques leur donneront des confesseurs sages et discrets. XII. Les abbés et les

prieurs n'auront point de jeunes laquais. XIV. Ils ne laisseront point entrer dans leurs monastères des jeunes filles ou des femmes suspectes. *Quatrième partie* (archevêques et évêques) : 21 canons. I. Recommandation d'être sages et modestes dans leur conduite. II. Ils n'entendront point matines dans leur lit, et ne causeront point pendant les offices. IV. Ils n'iront point à la chasse et ne joueront point aux dés. XVI. Ils aboliront la *fête des fous*. XX, XXI. Ils extirperont le crime *qu'il est défendu de nommer*, et le feront punir selon l'ordonnance du concile de Latran. — Août 1215. Robert de Courçon y fit recevoir un règlement embrassant toute la discipline de l'école de Paris. C'est le plus ancien document de ce genre que l'on connaisse. Il ordonne d'expliquer ordinairement la *Dialectique* d'Aristote ; mais il défend de lire sa *Métaphysique* et sa *Physique*. — 1223, 1224, 1226, 1229. Les conciles assemblés en ces années, à Paris, concernent les Albigeois et Raymond, comte de Toulouse. — 1255. Dans ce concile, on nomma des arbitres pour juger le différend entre l'Université et les frères prêcheurs. Leur sentence exclut les frères prêcheurs du corps des maîtres et écholiers de Paris, à moins que ces derniers ne les rappelassent volontairement. Elle fut confirmée par un concile tenu l'année suivante. Mais les frères prêcheurs firent appel au pape, qui prononça entièrement en leur faveur. — Déc. 1281 : Quatre archevêques, vingt évêques. L'Université se joignit à eux. Ils se plaignirent des religieux mendiants qui prêchaient et confessaient malgré eux dans leurs diocèses. Une bulle de Martin IV (10 janv. 1282) confirma aux frères mineurs le pouvoir de prêcher et d'entendre les confessions, mais avec cette clause : « Nous voulons que ceux qui se confesseront à ces frères soient tenus de se confesser à leurs curés au moins une fois l'année, suivant l'ordonnance du concile. » Cette ordonnance est un décret du IVe concile de Latran.

10 avril 1302, 12 mars et 13 juin 1303. Ces dates se rapportent aux premières assemblées des Etats généraux. Mais ces assemblées peuvent être considérées comme des conciles, parce que les questions dont elles s'occupèrent appartiennent essentiellement à l'histoire ecclésiastique. Elles résultaient du conflit survenu entre Philippe le Bel et Boniface VIII, relativement aux droits de la puissance pontificale et aux droits de la puissance royale, aux droits des Eglises nationales et aux prétentions de la papauté. Sous la pression du roi, des seigneurs, des représentants des universités et des communes, le clergé prit parti pour le roi (V. Boniface VIII, t. VIII, pp. 294 et suiv.). — 16-28 mai 1310. Concile présidé par Philippe de Marigny, archevêque de Sens. On y fit le procès des Templiers, plusieurs furent absous, d'autres furent condamnés à la prison perpétuelle, cinquante-neuf furent brûlés dans les champs, près de l'abbaye Saint-Antoine. Tous protestèrent de leur innocence. — 1328-29, Assemblées de prélats et de seigneurs tenues à Vincennes, en présence du roi Philippe de Valois, pour fixer les limites de la juridiction ecclésiastique et de la juridiction laïque (V. Juridiction, t. XXI, p. 335, 1re col.). — 13 mars 1447. Concile présidé par l'archevêque de Sens : 13 canons. I. Plainte contre les usurpations de la justice laïque, et revendication de l'immunité des clercs. III. On tiendra pour suspects d'hérésie ceux qui demeureront plus d'un an dans l'excommunication. IV. Sont excommuniés les seigneurs et les magistrats qui n'arrêtent point les gens suspects d'hérésie ou qui, après les avoir arrêtés, ne les livrent point aux évêques.

Les conciles ou assemblées qui suivent ont été tenues pendant le *grand schisme d'Occident*. — 21 nov. 1378. Une assemblée convoquée à Vincennes, par Charles V, se prononce en faveur de Clément VII. L'année suivante, cet antipape fixa sa résidence à Avignon. — 1395. Concile réuni par Charles VI. *L'Art de vérifier les dates* le classe comme Premier concile national de France. Cinquante-cinq patriarches, archevêques et évêques, neuf abbés, beaucoup de doyens et des docteurs y assistèrent. L'objet de la convocation était l'extinction du schisme. On convint que le moyen le plus convenable pour y parvenir était d'obtenir la démission des papes rivaux. Benoît XIII (Pierre de Luna) qui résidait à Avignon, refusa la sienne. — Juil. 1398. IIe Concile national : 11 archevêques, 60 évêques, 70 abbés, 60 procureurs de chapitres, le recteur de l'université de Paris, les députés des universités d'Orléans, d'Angers, Montpellier, Toulouse, un grand nombre de docteurs en théologie et en droit. Une résolution promulguée par lettres patentes du roi (27 juil.) déclara que le roi, les princes du sang et plusieurs autres et avec eux toute l'Eglise du royaume, tant le clergé que le peuple, se retiraient entièrement de l'obéissance de Benoît XIII et de ses adversaires. D'autres édits pourvurent au gouvernement de l'Eglise de France, à défaut de pape. Cette soustraction dura jusqu'au 30 mai 1403. Le roi la révoqua alors et rendit pour lui et pour son royaume l'obéissance à Benoît XIII, parce qu'il avait consenti à donner sa démission, tandis que Boniface IX s'obstinait à refuser la sienne. — 1406-7. Deux assemblées du clergé décident de se soustraire de nouveau à l'obéissance de Benoît XII et demandent la convocation d'un concile général. — 11 août-15 nov. 1408. IIIe Concile national. Il déclara les adhérents de Benoît XIII fauteurs d'hérésie, et nomma les prélats et les députés qui devraient se rendre au concile de Pise. — 1429. Mesures sévères décrétées contre la *fête des fous* et la *fête de l'âne*.

3 fév.-9 oct. 1528. Concile présidé par le cardinal Du Prat, archevêque de Sens. Il avait pour objet la condamnation de la doctrine de Luther et la réformation de l'Eglise dans la discipline et dans les mœurs. On y fit 16 décrets pour affirmer les points de foi attaqués : unité, infaillibilité et visibilité de l'Eglise ; autorité des conciles, des livres canoniques, de la tradition, des constitutions et des usages ecclésiastiques ; jeûnes et abstinences, célibat des prêtres, vœux monastiques, sacrements, sacrifice de la messe, satisfaction, purgatoire et prière pour les morts, culte des saints, culte des images, libre arbitre, nécessité des bonnes œuvres. Les règlements sur la discipline et les mœurs sont contenus en 40 articles, qui n'atteignent sérieusement aucun des abus qui fournissaient aux Réformateurs leurs arguments les plus puissants. — 13 mars 1612. Sur les instances du cardinal Du Perron, ce concile condamna le traité *De ecclesiastica et politica potestate*, dans lequel Edmond Richer, syndic de la faculté de théologie de Paris, formulant logiquement les conclusions du gallicanisme, enseignait que la juridiction appartient essentiellement à l'Eglise et éventuellement au pape et aux évêques. Cette condamnation déclarait que le livre de Richer contenait plusieurs propositions fausses, schismatiques et hérétiques, mais sans citer ces propositions et en réservant, pour la forme, les droits du roi et de la couronne de France, droits, immunités et libertés de l'Eglise gallicane. Richer appela comme d'abus ; mais la reine mère défendit au Parlement de recevoir son appel, et le fit déposer.

1811. Concile national assemblé par Napoléon. Le pape Pie VII, prisonnier à Savone, avait refusé l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur. En présence de ce refus, il s'agissait de trouver un moyen de pourvoir à ce que l'institution ne fût suspendue par aucune autre cause que les empêchements canoniques. Le 25 avr., l'empereur convoqua les évêques de la France, de l'Italie et de la portion de l'Allemagne comprise dans ses Etats. Le concile se réunit le 9 juin ; il se composait de 6 cardinaux, 9 archevêques, 80 évêques, 9 prêtres nommés à des évêchés, mais non encore institués canoniquement. Le cardinal Fesch en fut le président. — Le 11 mai, Pie VII avait accepté quatre propositions écrites sous ses yeux, en forme de note ; mais il ne les avait pas signées. Sa Sainteté promettait d'accorder l'institution canonique aux sujets nommés par l'empereur, en la forme

convenue par les concordats. Elle consentait à ce qu'il fût inséré dans ces concordats une clause, par laquelle elle s'engageait à faire expédier aux évêques nommés une bulle d'institution, dans un temps déterminé, que Sa Sainteté estimait ne pouvoir être moindre que six mois. Dans le cas où elle différerait plus longtemps, pour des raisons autres que l'indignité des sujets, elle investirait du pouvoir de donner l'institution *en son nom*, après les six mois expirés, le métropolitain du siège vacant ou, à son défaut, le plus ancien évêque de la province. — Cette note, apportée de Savone, fut présentée au concile, comme devant supprimer toutes les hésitations. Le 9 juil., la commission chargée du rapport proposa au concile de se déclarer compétent pour statuer sur le mode de l'institution que le métropolitain devrait donner dans le cas prévu par la note. L'assemblée ne décida rien ce jour-là. Dans la nuit, un membre de la commission, où la proposition du rapport n'avait obtenu que la majorité d'une seule voix, passa au parti des opposants, qui, dès lors, devint majorité. Le 11 juil., la commission, retirant ses premières conclusions, proposa au concile de se déclarer incompétent : 1° parce que la note n'était point signée ; 2° parce que l'addition relative à l'institution que le métropolitain aurait à donner n'était point textuellement exprimée. Cette proposition fut adoptée. Le jour même, Napoléon prononça la dissolution du concile. — Néanmoins, la plupart des évêques restèrent à Paris. Après plusieurs conférences avec eux, le concile fut de nouveau convoqué en congrégation générale, le 5 août. Il se déclara compétent pour statuer sur l'institution canonique des évêques, et il statua : 1° que, après six mois écoulés sans que le pape eût accordé cette institution, le métropolitain y procéderait à son défaut ; 2° que le décret serait soumis à l'approbation du pape. Pie VII l'accepta, par bref du 20 sept.; mais en y ajoutant que l'institution serait donnée *en son nom*. Il envoya des bulles aux évêques déjà nommés. Mais Napoléon ne permit pas qu'elles leur fussent remises, ni que le bref fût publié ; parce que le conseil d'Etat lui avait fait observer que dans ce bref le pape n'avait considéré le concile que comme une simple assemblée. — Pour notions complémentaires, V. NOMINATION.

16 août-15 nov. 1797, Ier CONCILE NATIONAL de l'*Eglise constitutionnelle ;* 29 juin-16 août 1801, IIe CONCILE NATIONAL de cette Eglise (V. ORGANIQUE, t. XXV, p. 538). — Le 20 ou 25 mai 1559, les *Eglises réformées de France* tinrent à Paris leur Ier SYNODE. On y rédigea leur Confession de foi et on y arrêta les articles fondamentaux de leur Discipline. E.-H. VOLLET.

Géologie (V. PARISIEN et TERTIAIRE).

BIBL. : On ne trouvera indiqués ici ni les ouvrages relatifs à des parties de l'histoire de Paris traitées sous d'autres mots que le mot Paris, ni les publications administratives déjà mentionnées au cours du présent article. — Les bibliographies relatives à Paris publiées en 1847 par GIRAULT DE SAINT-FARGEAU et en 1882 par V. DUFOUR sont insuffisantes, et l'on se sert plus souvent du *Catalogue des livres* de l'abbé BOSSUET ; Paris, 1888, in-8.

I. E. BELGRAND, *la Seine, le bassin parisien aux âges préhistoriques ;* Paris, 1883, 2 vol. in-4. — J.-L. DE LANESSAN, *Flore de Paris ;* Paris, 1881, in-12. — J.-T. DUNKEL, *Topographie et consolidation des carrières sous Paris avec une description géologique et hydrologique du sol ;* Paris, 1885, in-4. — J. JAUBERT, *Climatologie de la région de Paris ;* Paris, 1898, in-8.

II. J. DU BREUL, *le Théâtre des antiquités de Paris;* Paris, 1639, in-4. — H. SAUVAL, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris ;* Paris, 1724, 3 vol. in-fol. — FÉLIBIEN et LOBINEAU, *Histoire de Paris;* Paris, 1725, 5 vol. in-fol. — JAILLOT, *Recherches sur Paris ;* Paris, 1782, 5 vol. in-8. — S. MERCIER, *Paris pendant la Révolution ou le Nouveau Paris*, éd. L. Lacour; Paris, 1862, 2 vol. in-12. — A. DE LABORDE, *Paris municipe;* Paris, 1833, in-8. — M. JOLLOIS, *Mémoire sur les antiquités romaines et gallo-romaines de Paris*, dans *Mém. de l'Ac. des inscr.*, *Antiquités de la Fr.*, 1843, t. I, pp. 1-178. — LE ROUX DE LINCY, *Histoire de l'H. de V. de Paris, suivie d'un essai sur l'ancien gouvernement municipal de cette ville;* Paris, 1846, in-4. — [F. et L. LAZARE], *la Revue municipale ;* Paris, 1848-62, 5 vol. in-4. — A. BONNARDOT, *Etudes archéologiques sur les anciens plans de Paris et dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris ;* Paris, 1851-52, in-4, avec supplément de 1877. — *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier;* Paris, 1854, in-8, éd. Lalanne. — L. LAZARE, *Bibliothèque municipale. Publications administratives;* Paris, 1862-68, 12 vol. in-12. — E. DE BARTHÉLEMY, *Journal d'un curé ligueur de Paris (1557-90);* Paris, 1865, in-12. — L.-M. TISSERAND, *Introduction à l'histoire générale de Paris ;* Paris, 1866, in-4. — LE ROUX DE LINCY et TISSERAND, *Paris et ses historiens aux* XIVe *et* XVe *siècles ;* Paris, 1867, in-4. — J. LE BERQUIER, *Administration de la ville de Paris et du département de la Seine ou traité pratique...;* Paris, 1868, in-12. — C.-A. DAUBAN, *la Démagogie en 1793 à Paris ;* Paris, 1868, in-8. — Du même, *Paris en 1794 et en 1795;* Paris, 1869, in-8. — M. BOREL D'HAUTERIVE, *les Sièges de Paris ;* Paris, 1871, in-12. — G. PICOT, *Recherches sur les quartiniers, cinquanteniers et dizainiers de la ville de Paris*, dans *Mém. Soc. Hist. de Paris*, 1875, t. I. — DE COËTLOGON et TISSERAND, *les Armoiries de la ville de Paris;* Paris, 1875, 2 vol. in-4. — H. HOUSSAYE, *le Premier Siège de Paris. An 52 avant l'ère chrétienne ;* Paris, 1876, in-16. — Fr. LECARON, *Essais sur les travaux publics de la ville de Paris au moyen âge*, dans *Mém. H. de P.*, 1877, t. III. — R. DE LASTEYRIE, *Fragments de comptes relatifs aux travaux de Paris en 1366, ibid.*, 1878, t. IV. — A. FRANKLIN, *les Anciens Plans de Paris;* Paris, 1878, 2 vol. in-4. — H. GOURDON DE GENOUILLAC, *Paris à travers les siècles ;* [Paris, 1879-81], 5 vol. gr. in-8. — Fr. LECARON, *les Origines de la municipalité parisienne*, dans *Mém. H. de P.*, 1879, t. VI, et 1881, t. VIII. — P. ROBIQUET, *Histoire municipale de Paris jusqu'à l'avènement de Henri III;* Paris, 1880, in-8. — A. SCHMIDT, *Paris pendant la Révolution française*, trad. Viollet ; Paris, 1880-85, 2 vol. in-8. — *Journal d'un bourgeois de Paris (1405-49)*, éd. Tuetey ; Paris, 1881, in-8. — BONNARDOT, etc., *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris (1499-1576);* Paris, 1883-96, 8 vol. in-4. — P. ROBIQUET, *Paris et la Ligue sous le règne de Henri III;* Paris, 1886, in-8. — F. BOURNON, *Paris ;* Paris, 1887, in-8. — R. DE LASTEYRIE, *Cartulaire général de Paris (528-1680)* ; Paris, 1887, in-4. — Ch. DELON, *Notre Capitale Paris ;* Paris, 1888, gr. in-8. — H. MONIN, *l'Etat de Paris en 1789 ;* Paris, 1889, in-8. — E. DE MÉNORVAL, *Paris [des origines à 1715] ;* Paris, 1889-97, 3 vol. in-12. — P. ROBIQUET, *le Personnel municipal de Paris pendant la Révolution. Période constitutionnelle;* Paris, 1890, in-8. — M. TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française ;* Paris, 1890-94, 2 vol. gr. in-8. — A. TUETEY, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française;* Paris, 1890-94, 3 vol. gr. in-8. — L.-M. BATIFFOL, *la Prévôté des marchands de Paris à la fin du* XIVe *siècle*, dans *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 1891, pp. 269-84. — M. LE MANSOIS-DUPREY, *l'Œuvre sociale de la municipalité parisienne, 1871-91 ;* Paris, 1892, in-8. — SOUVIRON et DE PONTICH, *Recueil annoté de lois et décrets sur l'administration communale et départementale comprenant les textes spéciaux à l'administration de la ville de Paris et du département de la Seine ;* Paris, 1893, in-8. — M. TOURNEUX, *Procès-verbaux de la Commune de Paris (1792-93);* Paris, 1894, in-8. — S. LACROIX, *les Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution. 1789-90 ;* Paris, 1894-98, 7 vol. in-8. — E. GAY, *Nos Ediles [depuis 1871] ;* Paris, 1895, gr. in-8. — A. DES CILLEULS, *le Parloir aux bourgeois*, dans *Mém. H. de P.*, 1895, t. XXII. — BORRELLI DE SERRES, *la Réforme de la prévôté de Paris*, dans *Recherches sur divers services publics du* XIIIe *au* XVIIe *siècle;* Paris, 1895, pp. 529-572, in-8. — L. BATIFFOL, *Le Châtelet de Paris vers 1400*, dans *Revue historique*, 1896, pp. 232-241 (Le prévôt de Paris). — HALEM, *Paris en 1790*, trad. Chuquet ; Paris, 1896, in-8. — G. ISAMBERT, *la Vie à Paris pendant une année de la Révolution ;* Paris, 1896, in-12. — G. LENÔTRE, *Paris révolutionnaire ;* Paris, 1896, in-12. — A. AULARD, *l'Organisation municipale de Paris pendant la réaction thermidorienne*, dans *Révolution française*, 1897, pp. 253-260. — Commandant PALAT, *Bibliographie générale de la guerre de 1870-71 ;* Nancy et Paris, 1897, in-8. — P. LEHAUTCOURT, *Siège de Paris;* Paris, 1898-99, 3 vol. in-8. — E. MELLIÉ, *les Sections de Paris de 1790 à l'an IV ;* Paris, 1898, in-8.

III. M. BLOCK et H. DE PONTICH, *Administration de la ville de Paris et du département de la Seine ;* Paris, 1884, in-8. — DALLOZ et VERGÉ, *Code des lois politiques et administratives ;* Paris, 1887, in-4, t. I, sect. IX, *Département de la Seine et ville de Paris*, pp. 820-881.

IV. M. BARROUX, *les Sources de l'ancien état civil parisien ;* Paris, 1898, in-8.

V. A. DU PRADEL, *le Livre commode des adresses de Paris pour 1692* (éd. E. Fournier) ; Paris, 1878, 2 vol. in-12. — G. BRICE, *Description nouvelle de Paris;* Paris, 1752, 4 vol. in-12. — [JÈZE], *Tableau de Paris;* Paris, 1765, in-8. — PIGANIOL DE LA FORCE, *Description de Paris ;* Paris, 1765, 10 vol. in-12. — [ALLETZ], *le Géographe parisien;* Paris, 1769, 2 vol. in-8. — HURTAUT et MAGNY, *Dictionnaire historique de la ville de Paris ;* Paris, 1779, 4 vol. in-8. — [S. MERCIER], *Tableau de Paris ;* Amsterdam, 1783-88, 12 vol. in-8. — THIÉRY, *Guide des amateurs et des étrangers et voyageurs à Paris ;* Paris, 1787, 2 vol. in-12. — H. GÉRAUD,

Paris sous Philippe le Bel; Paris, 1837, in-8. — Girault de Saint-Fargeau, *les Quarante-huit Quartiers de Paris*; Paris, 1850, in-12. — Bonnefons, *les Hôtels historiques de Paris*; Paris, 1852, gr. in-8. — F. et L. Lazare, *Dictionnaire des rues de Paris et de ses monuments*; Paris, 1855, in-4. — F. de Guilhermy, *Description archéologique des monuments de Paris*; Paris, 1856, in-12. — A. Bonnardot, *Iconographie du vieux Paris*, dans *Revue universelle des arts*, 1855-59. — Audiganne, etc., *Paris dans sa splendeur*; Paris, 1858-63, 3 vol. gr. in-fol. — Fr. Lock, *Dictionnaire de l'ancien Paris*; Paris, [1860], in-12 — A. Springer, *Paris au* XIIIe *siècle*; Paris, 1860, pet. in-8 — A. Berty, etc., *Topographie historique du vieux Paris*; Paris, 1866-97, 6 vol. in-4. — *Paris-guide par les principaux écrivains et artistes de la France*; Paris, 1867, 2 vol. in-12. — A. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*; Paris, 1867, 2 vol. in-fol. et 1 vol. in-4. — Lefeuve, *les Anciennes Maisons de Paris*; Paris, 1875, 5 vol. in-8. — M. du Camp, *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie*; Paris, 1876, 6 vol. in-18. — F. Narjoux, *Monuments élevés par la ville (1850-1880)*; Paris, 1877-81, 5 vol. in-fol. — V. Dufour, *Collection des anciennes descriptions de Paris* (Isaac de Bourges, Davity, etc.); Paris, 1878-83, 10 vol. in-12. — *Atlas des anciens plans de Paris*; Paris, 1880, 3 vol. in-fol. — *Mémoire de la généralité de Paris*, publié par A.-M. de Boislisle; Paris, 1881, in-4. — F. Hoffbauer, *Paris à travers les âges* (texte d'E. Fournier, etc.); Paris, 1882, 2 vol. in-fol. — Ch. Yriarte, *Histoire de Paris, ses transformations successives*; Paris, 1882], in-4. — A. de Ruble, *Paris en 1572*, dans *Mém. H. P.*, 1886, t. XIII. — A. Vitu, *Paris*; Paris, 1889, gr. in-4. — Ch. Normand, *Nouvel Itinéraire-guide artistique et archéologique de Paris*; Paris, 1889-94, 2 vol. in-16. — Comte d'Aucourt, *les Anciens Hôtels de Paris*; Paris, 1890, in-16. — Saint-Juirs, *la Seine à travers Paris*; Paris, 1890, gr. in-8. — A. Babeau, *Paris, en 1789*; Paris, 1892, gr. in-8. — H Monin, *l'Etat de Paris en 1789*, Paris, 1789; in-8. — P. Strauss, *Paris ignoré*; Paris [1892], gr. in-4. — Alexis Martin, *Promenades dans les vingt arrondissements*; Paris, 1894-95, 3 vol. in-12. — A. de Champeaux, *les Monuments de Paris*; Paris, 1896, in-8. — G. Lenôtre, *les Quartiers de Paris pendant la Révolution*; Paris, 1896, in-fol. — L. Sieber, *Description de Paris par Th. Platter (1599)*, dans *Mém. H. P.*, 1896, t. XXIII. — *Rapport sur le service d'architecture du département [de la Seine] dressé à l'appui du compte départemental de 1895*; Paris, 1896, in-4. — G. Montorgueil, *la Vie des boulevards*; Paris, 1896, in-8. — P. Joanne, *Paris*; Paris, 1898, gr. in-8.

VI. Ed. Fournier, *les Lanternes. Histoire de l'éclairage à Paris*; Paris, 1854, in-8. — Alphand, *les Promenades de Paris*; Paris, 1867-73, 3 vol. in-f. — E. Belgrand, *les Travaux souterrains de Paris*; Paris, 1873-82, 4 vol. gr. in-8 et 1 atlas. — A. Franklin, *Estat... de toutes les rues de Paris en 1636... précédé d'une étude sur la voirie et l'hygiène publique à Paris depuis le* XIIe *siècle*; Paris, 1873, in-8. — P. Lacombe, *les Noms des rues de Paris sous la Révolution*; Nantes, 1886, in-8 (extr. de la *Revue de la Révolution*). — S. Dupain, *Notice historique sur le pavé de Paris*; Paris, 1881, in-8. — Alphand, etc., *les Travaux de Paris 1789-1889*; Paris, 1889, atlas. — Ed. Fournier, *Enigmes des rues de Paris*; Paris, 1892, in-18. — P. Wery, *Assainissement des villes et égouts de Paris*; Paris, 1898, in-16.

VII. A Martin, *Etude historique et statistique sur les moyens de transport dans Paris*; Paris, 1894, in-8.

VIII. L. Courajod, *Livre journal de Lazare Duvaux, marchand bijoutier ordinaire du roi (1748-58)*; Paris, 1873, 2 vol. in-8. — Ch. Desmaze, *Les métiers de Paris...*; Paris, 1874, in-8. — A. Husson, *les Consommations de Paris*; Paris, 1875, in-8. — G. Fagniez, *Etudes sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au* XIIIe *et au* XIVe *siècle*; Paris, 1877, in-8. — G. Saint-Joanny, *Registre des délibérations et ordonnances des marchands merciers de Paris*; Paris, 1878, in-8. — A. Franklin, *les Corporations ouvrières de Paris*, dans *Mém. H. P.*, 1883, t. X. — R. de Lespinasse, *les Métiers et Corporations de la ville de Paris*; Paris, 1886-97, 3 vol. in-4. — J. Guiffrey, *les Manufactures parisiennes de tapisseries au* XVIIe *siècle*, dans *Mém. H. P.*, 1892, t. XIX.

IX. Godefroy de Paris, *Chronique métrique* suivie de *la taille de Paris en 1313*; Paris, 1827, in-8, éd. Buchon. — F.-L. Martin Saint-Léon, *Résumé statistique des recettes et des dépenses de la ville de Paris de 1797 à 1840*, puis *de 1841 à 1850*; Paris, 1843-56, 2 vol. in-4. — A. d'Affry de la Monnoye, *Les Jetons de l'échevinage parisien*; Paris, 1874, in-4. — A. de Barthélemy, *Essai sur la monnaie parisis*, dans *Mém. H. P.*, 1876, t. II. — A. des Cilleuls, *le Domaine de la ville de Paris*; Paris, 1885, in-4. — De Saint-Julien et Bienaymé, *les Droits d'entrée et d'octroi à Paris depuis le* XIIe *siècle*; Paris, 1886, in-8. — A. des Cilleuls, *Organisation et mouvement des finances parisiennes sous l'ancien régime et jusqu'à nos jours*; Paris, 1894, in-8 (extr. du *Bulletin du comité des travaux historiques*, section des sciences économiques). — P. Cauwès, *les Commencements du crédit public en France. Les rentes sur l'Hôtel de Ville au* XVIe *siècle* (extr. de la *Revue d'économie politique*, 1895-96). — A. Lévy, *Etudes sur les emprunts de la ville de Paris*; Paris, 1896, in-8.

X. Le Roux de Lincy, *Recherches sur la grande confrérie Notre-Dame*; Paris, 1844, in-8 (extr. des *Antiquaires de France*). — M. du Camp, *la Charité privée à Paris*; Paris, 1885, in-12. — Du même, *Paris bienfaisant*; Paris, 1888, in-12. — A. des Cilleuls, *des Secours à domicile dans la ville de Paris*; Paris, 1892, in-8. — A. Tuetey, *l'Assistance publique à Paris pendant la Révolution, 1789-an IV*; Paris, 1895-97, 4 vol. in-8. — [Anon.], *Paris charitable et prévoyant. Tableau des œuvres et institutions du département de la Seine*; Paris, 1897, in-8.

XI. A Chereau, *les Ordonnances... pour éviter la peste, précédées d'une étude sur les épidémies parisiennes*; Paris, 1874, in-16. — L. Colin, *Paris, sa topographie, son hygiène, ses maladies*; Paris, 1885, in-18.

XII. V. Chauvin, *Histoire des lycées et collèges de Paris*; Paris, 1866, in-12. — E Michaud, *Guillaume de Champeaux et les écoles de Paris au* XIIe *siècle*; Paris, 1867, in-8. — A. Franklin, *les Anciennes bibliothèques de Paris*; Paris, 1867-74, 3 vol. in-4. — Paguelle de Follenay, *Notice historique sur l'école épiscopale de Notre-Dame de Paris*; Paris, 1878, in-8. — J.-M. Richard, *l'Instruction primaire à Paris au milieu du* XVIIe *siècle*, dans la *Revue trimestrielle*, 1880, pp. 900-927. — L.-M. Tisserand, *les Petites écoles de Paris avant 1789*, dans *Revue des sciences et des lettres*, 1888, pp. 145-156 et 288-301. (Cf. Sorbonne et Université).

XIII. *Inventaire des richesses d'art de la France. Paris*; Paris, 1876-89, 4 vol. in-8. — A. de Champeaux, *l'Art décoratif dans le Vieux Paris*; Paris, 1898, in-8.

XIV. N. Brazier, *Chroniques des petits théâtres de Paris*, éd. d'Heylli; Paris, 1883, 2 vol. in-16. — M. E. Drumont, *les Fêtes nationales à Paris*; Paris, 1879, in-fol. — M. E. Neukom, *Fêtes et spectacles du vieux Paris*; Paris, 1886, in-12. — V. Fournel, *le Vieux Paris. Fêtes, jeux et spectacles*; Paris, 1887, gr. in-8. — Ch. Normand, *les Arènes de Lutèce ou le Premier Théâtre parisien*; Paris [1897], gr. in-8 et 1 atlas. (cf. Almanach).

XV. N. de La Mare, *Traité de la police*; Paris, 1722-38, 4 vol. in-fol. — B. Maurice, *Histoire des prisons de la Seine*; Paris, 1840, in-8. — Alhoy et Lurine, *les Prisons de Paris. Histoire, types, mœurs, mystères*; Paris, 1846, gr. in-8. — M.-G. Denière, *la Juridiction consulaire de Paris*; Paris, 1872, in-8. — A.-M. Casenave, *Etude sur les tribunaux de Paris, de 1789 à 1800*; Paris, 1873, in-8. — L. Tanon, *Histoire des justices des anciennes églises et communautés monastiques de Paris*; Paris, 1883, in-8. — A. Guillot, *Paris qui souffre*; Paris, 1888-90, 2 vol. in-8. — G. Bonneron, *les Prisons de Paris*; Paris [1898], in-8.

XVI. G. Dubois, *Historia ecclesiæ parisiensis*; Paris, 1690-1710, 2 vol. in-fol. — *Gallia christiana*, t. VII, 1744. — Abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*; Paris, 1754-58, 15 vol. in-12; éd. Cocheris, Paris, 1863-75, 4 vol. in-8; éd. de 1883, Paris. 6 vol. in-8; rectifications et additions par F. Bournon. Paris, 1890-95, in-8. — H. Fisquet, *La France pontificale... Paris*; Paris, 1864-66, 2 vol. in-8. — A. de Coppet, *Paris protestant*; Paris, 1876, in-8 — Vicomte G. d'Avenel, *les Evêques et archevêques de Paris*; Paris, 1878, 2 vol. in-8. — A Longnon, *l'Ancien Diocèse de Paris et ses subdivisions*, dans *Bull. du comité d'hist. et d'archéol. du diocèse de Paris*, 1883, pp. 10-19. — P. Lacombe, *Essai d'une bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution*; Paris, 1884, in-8. — V. Mortet, *Etude sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris du* VIe *au* XIIe *siècle*; Paris, 1888, in-8. — Abbé Delarc, *l'Eglise de Paris pendant la Révolution française*; Paris [1895-97], 3 vol. in-8. — Dr Robinet, *le Mouvement religieux à Paris pendant la Révolution*: Paris, 1896-98, 2 vol. in-8. — L. Kahn, *les Juifs de Paris pendant la Révolution*; Paris, 1899, in-8.

XVIII. Dr Gannal, *les Cimetières... avant la Révolution*; Paris [1884], in-8. — *Notes sur les cimetières de la ville de Paris*; Paris, 1889, in-4. (Cf. ci-dessus (IV).)

XIX-XX. [Baron J. Pichon], *le Ménagier de Paris. — Traité de morale et d'économie domestique composé vers 1393 par un bourgeois parisien*; Paris, 1847, 2 vol. gr. in-8. — F. Rittiez, *l'Hôtel de Ville et la bourgeoisie de Paris. Origines, mœurs, coutumes et institutions municipales, depuis les temps les plus reculés jusqu'à 1789*; Paris, 1862, in-8. — A. de Ponthieu, *les Légendes du vieux Paris*; Paris, 1867, in-18 — A. Franklin, *Journal du siège de Paris en 1590, précédé d'une étude sur les mœurs et coutumes des Parisiens au* XVIe *siècle*; Paris, 1876, in-8. — A. Tardieu, *Dictionnaire iconographique des Parisiens*; Herment, 1885, in-8. — P. Lacombe, *Bibliographie parisienne. Tableaux de mœurs (1600-1880)*; Paris, 1887, in-8. — A. Franklin, *la Vie privée d'autrefois. Mœurs des Parisiens du* XIIe *au* XVIIIe *siècle*; Paris, 1887-97, 22 vol. in-12. — M. du Seigneur, *Paris-Voici Paris*; Paris, 1889, in-8. — Goncourt, Daudet, etc., *les Types de Paris*, avec dessins de Raffaëlli; s. l. n. d. [Paris, 1889], in-4. — Le Mansois-Duprey, *De Montmartre à Montrouge. Etude d'ethnographie parisienne*; Paris, s. d. [1894], in-8. — G. Montorgueil, *Paris au hasard*; Paris, 1895, in-8.

PARIS (Bassin de) (Géol). (V. Parisien et Tertiaire).

PARIS. Ville des Etats-Unis, Illinois, sur la frontière E.; 5.000 hab. (en 1890). Fabriques.

PARIS. Ville des Etats-Unis, Kentucky; 4.200 hab. (en 1890). Whisky, marché agricole.

PARIS. Ville des États-Unis, Texas; 8.254 hab. (en 1890). Cotonnades, tabac, minoterie, scieries; marché agricole.

PARIS-L'HÔPITAL. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Couches-les-Mines; 554 hab.

PÂRIS ou ALEXANDRE. Personnage de la mythologie grecque, second fils de Priam et d'Hécube. Sa mère, avant sa naissance, rêva qu'elle accouchait d'un tison qui brûlait la ville; Priam fit exposer l'enfant par un berger sur le mont Ida où une ourse l'allaita; le berger le retrouvant au bout de cinq jours l'éleva; il se fit remarquer par sa beauté et sa bravoure et épousa Œnone, fille du dieu de la rivière Cebren, douée du don prophétique. Il gardait ses troupeaux sur le mont Ida, lorsque lui apparurent les trois déesses entre lesquelles il eut à choisir la plus belle. Voici la version la plus répandue sur ce *Jugement de Pâris*. Aux noces de Thétis et de Pélée, on avait invité tous les dieux, sauf Eris (la Discorde) : elle se présenta et jeta aux convives une pomme d'or avec cette inscription : « A la plus belle » ; Héra, Athéna et Aphrodite se la disputèrent. Zeus ordonna à Hermès de conduire les trois déesses sur le mont Gargarus, contrefort de l'Ida, au beau berger Pâris, lequel déciderait : Héra lui promit la puissance et la richesse, la souveraineté de l'Asie; Athéna, la gloire et la sagesse; Aphrodite, la plus belle des femmes. Il remit la pomme à Aphrodite. Avant ou après ce jugement, il avait été reconnu pour fils de Priam à l'occasion d'un sacrifice et de jeux funéraires célébrés à Troie; il y fut vainqueur, et sa sœur Cassandre proclama sa qualité. Bientôt après, à l'instigation d'Aphrodite, et malgré l'avis de sa femme Œnone, il partait en voyage pour la Laconie, où il enlevait la belle Hélène, épouse de Ménélas; d'après l'*Iliade*, elle le suivit de son plein gré ; leur union fut consommée dans l'îlot de Cranaé. Revenant par l'Egypte et la Phénicie, Pâris rapporta à Troie Hélène et les trésors ravis au roi de Sparte. Ce rapt fut l'occasion de la guerre de Troie. Pâris y soutint contre Ménélas un combat singulier où il eut le dessous, mais refusa de rendre Hélène, enjeu de ce duel. Il tua Achille d'une flèche au talon ; mais lui-même fut blessé par Philoctète d'une flèche empoisonnée; sa première femme Œnone refusa de le guérir, et il mourut à Troie. Homère le représente comme beau et séduisant, joueur de lyre, se plaisant à la société des femmes, médiocrement brave et de caractère peu sûr. Les artistes le figurent ordinairement comme un beau jeune homme imberbe, coiffé du bonnet phrygien et tenant une pomme à la main. A.-M. B.

PARIS. Nom de deux célèbres mimes romains. L'aîné, favori de Néron, était affranchi de sa tante Domitia; l'empereur s'étant fait instruire par lui dans son art, le regarda bientôt comme un rival et le fit tuer. — Le jeune Paris, contemporain de Domitien, était d'origine égyptienne; ses danses mimées lui valurent une immense réputation ; adoré de toutes les dames, il eut le malheur d'inspirer une passion à l'impératrice Domitia. Domitien divorça avec sa femme et tua l'histrion dans la rue.

PARIS (Domenico di), peintre et sculpteur italien du XVe siècle. Cet artiste, originaire de Padoue, exécuta, pour le maître-autel de la cathédrale de Ferrare, deux belles statues en bronze, très poussées, *Saint Maurice* et *Saint Georges*, dans lesquelles se manifeste l'influence de Donatello (1453-66). D. di Paris se distingua dans l'art spécial du stucage en couleur. La décoration de l'une des salles du palais Schifanoja, à Ferrare, en est un spécimen des plus heureux. P. de CORLAY.

BIBL : BURCKHARDT. *le Cicerone*.

PÂRIS. Famille de financiers français du XVIIIe siècle. Originaire de Charnècles (Dauphiné), sa fortune date des quatre fils d'un aubergiste de Moirans : *Antoine*, né le 9 fév. 1668, mort à Sampigny le 29 juil. 1733; *Claude*, dit *La Montagne*, né le 7 août 1670, mort en Dauphiné vers 1745; *Joseph*, surnommé *Duverney*, né le 9 avr. 1684, mort le 17 juil. 1770; *Jean*, dit *de Montmartel*, plus tard marquis de Brunoy, né le 1er août 1690, mort le 10 sept. 1766. Ils débutèrent par une spéculation sur les blés au moment d'une famine en Dauphiné et furent obligés de quitter le pays pour venir à Paris; Joseph entra dans les gardes françaises : ses trois frères devinrent employés d'un munitionnaire aux armées d'Italie qu'ils avaient connu en Dauphiné. Antoine, chargé de ravitailler l'armée de Flandre, s'y fit remarquer. Les frères Pâris, commandités par Samuel Bernard, avaient une grosse situation financière au moment des réformes de Law. Pâris-Duverney le combattit dans un mémoire au régent, ce qui les fit exiler en Dauphiné. Mais à la débâcle, on fit appel à eux. Ils furent chargés d'appliquer la solution proposée par eux, de payer les dettes effectives et, à cet effet, de soumettre au visa tous les papiers émis à l'occasion du « système ». Cette colossale opération fut conduite par eux avec assez d'habileté pour redonner une base solide à la dette publique et ménager les influences politiques prépondérantes. Duverney, qui avait le rôle dirigeant, fut ensuite chargé de combattre la peste qui désolait le midi de la France. Mais il se fit disgracier en se joignant aux ennemis de Fleury (1726); exilé avec ses frères et un moment enfermé à la Bastille, il en sortit en 1728, revint aux affaires en 1730. En 1751, il contribua à la création de l'Ecole militaire dont il fut le premier intendant avec titre de conseiller d'Etat. Son neveu, *Jean-Baptiste* Pâris de Meyzieu († 6 sept. 1778), lui succéda dans cette charge. Le général Grimoard a publié la correspondance de Paris-Duverney avec le maréchal de Richelieu, le comte de Saint-Germain et le cardinal de Bernis (1789, in-8). — *Jean* Pâris de Montmartel, nommé en 1722 garde triennal du trésor royal, puis banquier de la cour, jouit, pendant tout le règne de Louis XV, d'une influence considérable; il fit ériger en marquisat sa terre de Brunoy; son fils, du même nom, mort à Villers-sur-Mer le 10 avr. 1781, n'est connu que par les excentricités où il gaspilla sa fortune, au point que sa famille le fit interdire. C'est ainsi qu'il fit prendre le deuil de son père non seulement à tous les habitants du village, mais aux animaux qui furent teints en noir, aux statues, aux arbres qu'on voila de crêpe, à la rivière où l'on jeta des flots d'encre.

BIBL. : Marquis de LUCHET, *Hist. de MM. Pâris;* Paris, 1776, in-8.

PÂRIS (François de), ordinairement désigné sous le nom de *diacre Pâris*, né à Paris en 1690, mort en 1727. Fils d'un conseiller au Parlement, on le destinait à la magistrature, afin qu'il succédât à son père ; mais une vocation irrésistible l'attirait vers l'état ecclésiastique. Au séminaire de Saint-Magloire, il s'appliqua à l'étude du grec et de l'hébreu, consacrant ses loisirs à suivre les leçons de l'abbé Asfeld sur l'Ecriture sainte et à instruire les enfants pauvres. On voulait le nommer curé de Saint-Côme et même chanoine de Reims ; mais après avoir été sacré diacre, il s'abstint de demander la prêtrise, et se voua à la vie solitaire. Il se logea d'abord au troisième étage d'une maison de la rue de l'Arbalète, dans le faubourg Saint-Marcel, puis au faubourg Saint-Jacques. Ne s'y trouvant point assez retiré, il retourna au faubourg Saint-Marcel, rue des Bourguignons. Il y partageait sa vie entre l'étude, l'exercice de la charité et le travail manuel, donnant tout son bien aux pauvres et faisant des bas pour vivre, c.-à-d. pour ne pas mourir immédiatement de faim, car il réduisait au-dessous du nécessaire la part qu'il se réservait, et il abrégea sa vie par les excès de son austérité. Quoiqu'il soit mort à l'âge de trente-sept ans, il a laissé des ouvrages d'une sérieuse valeur. Ils ont été publiés après sa mort : *Explication de l'épître aux Galates* (Paris, 1733, in-12); *Analyse de l'épître aux Hébreux* (sans lieu, 1733, in-12);

Explication de l'épître aux Romains (sans lieu, 1732, in-12) ; *Plan de la Religion* (en France, 1740, in-12) ; *Science du vrai* (en France, sans date, in-12).

Le diacre Pâris était mort le 1er mai 1727. Janséniste fervent, appelant et réappelant contre la bulle *Unigenitus*, il avait renouvelé sa protestation jusqu'au dernier jour de sa vie. On l'enterra dans le petit cimetière de l'église Saint-Médard. Les pauvres du quartier, qui avaient été les témoins de sa sainteté et les objets de sa charité, s'habituèrent à venir prier sur son tombeau. De même, de pieux jansénistes, qui l'honoraient comme un fidèle confesseur de la vérité. Ils devinrent plus nombreux, à mesure que la persécution multiplia ses rigueurs contre eux. Cette dévotion devait engendrer des miracles, surtout en un moment où il ne semblait plus rester aux jansénistes d'autre espérance en la fin des maux de l'Eglise, c.-à-d. dans le succès de leur cause, que celle que les croyants placent dans l'attente du secours céleste. Le 15 juil. 1731, Vintimille, archevêque de Paris, leur ennemi acharné, publia un mandement contre un miracle attribué à l'intercession du diacre Pâris. Ce mandement provoqua ou fit découvrir d'autres miracles. Le 13 août, vingt-trois curés de Paris présentèrent à leur archevêque une requête concluant à la reconnaissance de cinq nouveaux miracles. Cette requête fut renouvelée le 4 oct., avec les relations de treize autres miracles, dont les curés offraient les preuves. Bientôt, chaque jour en vit de nouveaux, plus merveilleux que les précédents. On en distribuait les relations à Paris et dans les provinces. Souvent, ces miracles étaient accompagnés de convulsions, plusieurs même ne s'opéraient que par ce moyen. Ce furent ceux-là qu'on remarqua davantage. De là, le nom de CONVULSIONNAIRES communément donné aux miraculés du cimetière de Saint-Médard. Ce cimetière devint un lieu de pèlerinage ou la foule afflua et où se produisirent les phénomènes qui se produisent dans les lieux où se pressent les hommes et surtout les femmes amenés par leur souffrance et par leur espérance. Les adversaires obtinrent du pape un décret et un bref contre une *Vie du diacre Pâris*, contre les miracles qui lui étaient attribués et contre un mandement de Colbert, évêque de Montpellier, qui en attestait l'authenticité. Le Parlement ordonna la suppression du décret et du bref ; et la réprobation du pape augmenta la foi des jansénistes.

Le 27 janv. 1732, une ordonnance du roi prescrivit la fermeture du cimetière. Cette mesure écarta la foule, mais redoubla la ferveur des adeptes. On s'organisa en vue des miracles, qui dès lors prirent généralement des formes classées par la pathologie moderne, et furent souvent exploités par le fanatisme ou le charlatanisme. Il se forma une secte qui eut ses chefs, ses règlements, ses exercices méthodiques et son trésor. Cette caisse commune s'appelait la *boîte à Perrette*, du nom de la servante de Nicole, qui en fut la première dépositaire. Constamment entretenue, elle s'élevait en 1778 à 1.100.000 livres, comme le révéla un curieux procès. Dans les assemblées secrètes, on faisait profession de découvrir le secret des cœurs et les plus intimes pensées ; on improvisait sur la grâce, sur les maux de l'Eglise, sur la fin du monde et sur des sujets analogues, des discours qu'on prétendait inspirés par le Saint-Esprit. A ces révélations on ajoutait, les femmes surtout, les manifestations d'une merveilleuse insensibilité physique. Elles se soumettaient à d'effrayants supplices, appelés *secours* dans le langage de la secte. Il y avait les *grands secours* et les *secours meurtriers*. A la demande du patient ou plus généralement des patientes, des garçons vigoureux, qualifiés *secouristes*, les frappaient à coups de poing, à coups de bûche ; leur tordaient les chairs, principalement les mamelles, avec des pinces ; les ratissaient avec des peignes de fer, et leur labouraient le corps avec un bâton pointu, appelé *sucre d'orge*. Le *biscuit* était une pierre de 50 livres, soulevée par une poulie et retombant de tout son poids sur la poitrine. Des femmes se firent crucifier plusieurs fois ; d'autres, percer d'épées. Ces pratiques durèrent jusqu'à l'époque de la Révolution. Même après cette époque, on trouve des choses analogues, aggravées d'obscénité, chez les fareinistes flagellants (V. BONJOUR, t. VII, p. 303) ; mais nous n'avons pas pu constater de relation entre eux et les convulsionnaires issus du jansénisme. E.-H. VOLLET.

BIBL. : BARBEAU DE LA BRUYÈRE, *Vie de M. François de Pâris, diacre* ; Paris, 1731, in-12. — Barthélemy DOYEN, *Vie de M. de Pâris, diacre* ; Paris, 1731, in-12 ; augmentée par GOUJET, 1733, 1743. — BOYER, *Vie de M. François de Pâris* ; Bruxelles-Paris, 1731, in-12. — MONTGERON, *la Vérité des miracles opérés à l'intercession de M. de Pâris* ; Paris, 1737, in-4. — Dom LA TASTE, *Lettres théologiques sur les convulsionnaires* ; Paris, 1733-40. — P.-F. MATTHIEU, *Histoire des Miraculés et des Convulsionnaires de Saint-Médard*.

PARIS (Pierre-Adrien), architecte français, né à Besançon en 1747, mort à Besançon le 1er août 1819. Elève de son père, qui était intendant des bâtiments de l'évêque de Bâle, et de Trouard, architecte du roi, Paris remporta deux années de suite (1768 et 1769) le troisième grand prix à l'Académie d'architecture, obtint en 1772 un brevet de pensionnaire de Rome et fit, à partir de cette époque, plusieurs voyages en Italie où il releva de nombreux monuments antiques pour l'*Histoire de l'Art* de d'Agincourt et le *Colisee* (monographie demi-fol., 45 pl.). De 1775 à 1788, Paris fit élever de nombreux et remarquables édifices publics et privés, parmi lesquels, à Paris, l'hôtel de Chastenoix, rue Saint-Honoré ; à Bourges, l'hôtel de mendicité ; à Neuchâtel (Suisse) un remarquable hôtel de ville, etc. ; de plus, il continua les travaux des tours de la cathédrale d'Orléans. Devenu dessinateur du cabinet du roi et entré à l'Académie royale d'architecture en remplacement de *Soufflot* (V. ce nom), Paris dirigea, comme architecte des économats, la plupart des fêtes publiques de Versailles et de Paris pendant les dernières années du règne de Louis XVI, et forma quelques bons élèves, au nombre desquels l'illustre *Percier* (V. ce nom). Sous l'Empire, et malgré son refus de prêter serment à Napoléon Ier, Paris fut directeur de l'Académie de France à Rome où il disposa de son traitement en faveur de ses pensionnaires et ménagea, pour le musée du Louvre, l'acquisition de la collection d'antiques de la villa Borghèse.

PARIS (Aimé), professeur de musique français, né à Quimper (Finistère) en 1798, mort à Paris en 1866. M. Paris s'occupa d'abord de sténographie et de mnémotechnie : il apporta à cette dernière science plusieurs modifications heureuses dont il usa plus tard avec succès en les adaptant à son enseignement musical. S'étant lié de bonne heure avec le musicien *Galin* (V. ce nom), il devint un enthousiaste adepte de sa méthode de notation nouvelle. Il résolut de s'en faire le propagateur. Aussi, dès 1828, se mit-il à voyager assidûment, en France et à l'étranger, pour en démontrer les avantages dans des sortes de conférences où il conviait les amateurs et les professeurs de musique. Publiciste plein de verve, il écrivit en même temps d'innombrables brochures, souvent assez violentes, en réponse aux objections et aux attaques dont le système était l'objet. Il finit par se fixer à Rouen, où il fit paraître un journal, *la Réforme musicale*, pour défendre ses idées. M. A. Paris fut un professeur fort habile, et ses efforts, joints à ceux de M. Chevé, son beau-frère, ont fini par faire adopter, dans la limite du possible, et pendant quelque temps du moins, le système *Galin-Paris-Chevé*, dont les quelques avantages ne peuvent faire oublier les imperfections résultant de sa nature même.

PÂRIS (Alexis-Paulin), érudit français, né à Avenay (Marne) le 25 mars 1800, mort à Paris le 13 fév. 1881. Employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, il se consacra à mettre en lumière la vieille littérature française et en particulier les épopées, chansons de geste. Il fut élu, le 2 juin 1837, à l'Académie des inscriptions, à la place de Raynouard et professa la littérature française du moyen âge au Collège de France (1853-72). Parmi ses ouvrages, il faut citer une *Apolo-*

gie de l'école romantique (1824, in-8) et une traduction des œuvres complètes de Byron (1830-32-36, 13 vol. in-8) qui est un travail de jeunesse; puis les *Manuscrits français de la bibliothèque du roi* (1836-48, 7 vol. in-8), catalogue scientifique inestimable, qui servit de base à tous les travaux ultérieurs sur la vieille littérature française; *Garin le Loherain*, précédé d'un *Examen des romans carolingiens* (1833-35, 2 vol. gr. in-12); *Berte aus grands piés*, précédé d'une *Dissertation sur le roman des douze pairs de France* (1836, in-12); des éditions des *Grandes Chroniques de France* (1836-40, 6 vol. in-8) de Villehardouin (1838, in-8), de la *Chanson d'Antioche* (1848, 2 vol. in-8), des *Historiettes de Tallemant des Réaux* (1860, 9 vol. in-8); des traductions des *Aventures de Maître Renart et d'Ysengrin* (1861) et des *Romans de la Table ronde* (1868-77, 4 vol. in-18), etc.; quantité de notices de l'*Histoire littéraire de la France*, d'articles insérés dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, de la *Société des antiquaires de France*, le *Journal des Savants*, la *Bibliothèque de l'École des chartes*, etc. Après sa mort, on publia ses *Etudes sur François Ier* (1885, 2 vol.).

Bibl.: Gaston Paris, *Notice sur Paulin Pâris*, au t. XXIX de l'*Hist. litt.*

PÂRIS (François-Edmond), amiral et savant français, né à Paris le 2 mars 1806, mort à Paris le 8 avr. 1893. Il entra dans la marine en 1820, fit presque coup sur coup trois grands voyages de circumnavigation et de découvertes, le premier à bord de l'*Astrolabe* (1826-29), sous les ordres de Dumont d'Urville, les deux autres à bord de la *Favorite* (1829-32) et de l'*Artémise* (1837-40), sous le commandant Laplace. Marin, hydrographe et dessinateur habile, il concourut très activement aux résultats scientifiques de ces trois expéditions. Celles-ci, d'ailleurs, lui fournirent les matériaux d'un ouvrage également important au point de vue ethnographique et nautique, l'*Essai sur la construction navale des peuples extra-européens*. Cependant, en 1833, le ministre de la marine l'avait chargé d'étudier en Angleterre, auprès des ingénieurs et des constructeurs les plus renommés, la question des machines et de la navigation maritime à vapeur, alors beaucoup plus avancée dans ce pays qu'en France. Le succès de cette mission, qui ouvrait à sa carrière un nouvel horizon, lui valut, à vingt-huit ans, l'honneur de commander l'un des premiers bâtiments à vapeur de notre flotte. Les commandements du *Castor* (1834-36), de l'*Infernal* (1843), de l'*Archimède* (1844-46) (le premier vapeur qui ait doublé le cap de Bonne-Espérance), du yacht royal le *Comte d'Eu* (1846-47), du *Gomer* (1848), de l'*Orénoque* (1850), du vaisseau le *Fleurus* (1854), de la frégate l'*Audacieuse* (1856), construite par Dupuy de Lôme, enfin de la deuxième division de l'escadre, à bord de l'*Algésiras* (1860-61), lui furent l'occasion de recherches expérimentales et d'études fort remarquables, car elles lui permirent d'exposer les principes, alors ignorés, de l'utilisation économique et du fonctionnement du nouveau moteur et des différents propulseurs, et de fixer sur des bases certaines les règles de la conduite des machines marines et des navires à vapeur. La plupart des ouvrages qu'il publia, notamment de 1845 à 1860 devinrent aussitôt classiques non seulement en France, mais à l'étranger, et le mirent au premier rang des initiateurs de la nouvelle marine. Membre, à quatre reprises différentes, du Conseil des travaux, il prit une part active et immédiate au développement de la flotte à vapeur rapide et cuirassée, créée par *Dupuy de Lôme* (V. ce nom). Enseigne en 1826, lieutenant de vaisseau en 1832, capitaine de frégate en 1840, capitaine de vaisseau en 1846, il commanda la division du Dniepr après la prise de Kinburn (hiver 1855-56); contre-amiral en 1858, vice-amiral hors cadre en 1864, il fut pendant sept ans directeur général du *Dépôt des cartes et plans*. — Admis en 1871 au cadre de réserve et nommé conservateur du musée de marine, au Louvre, l'amiral Pâris consacra les vingt-deux dernières années de sa vie à enrichir ces collections, au point d'en former un ensemble unique au monde. — Ses importants travaux l'avaient fait élire, en 1863, membre de l'Académie des sciences de Paris (section de géographie et de navigation) en remplacement de Bravais, et, deux ans après, membre du Bureau des longitudes.

Ses écrits comprennent, outre un nombre considérable d'articles et de mémoires parus dans les *Annales maritimes et coloniales*, la *Revue maritime et coloniale*, etc., les ouvrages suivants publiés à part : *Essai sur la construction navale des peuples extra-européens*, etc. (texte et pl.; Paris, s. d. [1843], in-fol.); *Navigation de la corvette l'Archimède de Brest à Macao* (extr. des *Annales maritimes;* Paris, 1845, in-8); *Dictionnaire de la marine à voiles et à vapeur*, en collaboration avec son beau-père le baron de Bonnefoux (Paris, 1848, 2 vol. in-8; 2e éd., 1856-59); *Catéchisme du marin et du mécanicien à vapeur* (Paris, 1850, in-8; 2e éd., 1857); *Traité de l'hélice propulsive* (Paris, 1855, in-8); *Nos Souvenirs de Kil-Boroun pendant l'hiver passé dans le Liman du Dniéper 1855-56* (pl. lith. col.; Paris, s. d., in-fol.); *Utilisation économique des navires à vapeur*, etc. (Paris, 1858, in-8); *Vocabulaire* (en sept langues) *des termes de la marine à vapeur* (Paris, 1859, 7 vol. in-8); *Souvenirs de Jérusalem* (pl. lith. col.; Paris, 1862, in-fol.); *l'Art naval à l'Exposition universelle de Londres en 1862*, avec supplément (Paris, 1863-64, in-8 et atlas); *Manœuvrier complet*, en collaboration avec de Bonnefoux (Paris, 1865, in-8, 2e éd.); *l'Art naval à l'Exposition universelle de Paris en 1867* (Paris, 1867-69, 3 part. in-8); *Souvenirs de marine* (Paris, 1877-93, 7 atlas in-fol.); *le Musée de marine du Louvre* (Paris, 1883, in-fol.); *Deux Notes relatives à la conservation des torpilleurs* (Paris, 1885, in-4); *Note sur un auxiliaire de bateau de sauvetage* (Le Mans, 1890, in-8). H. B.

Bibl. : J. Bertrand, *Notice histor. sur la vie et les travaux de F.-E. Pâris* (luc dans la séance publique annuelle du 23 déc. 1895. — E. Guyou, *Not. hist. sur la vie et les trav. de l'amir. Pâris (Mém. de l'Acad. des sc.)*. — Bouquet de la Grye, Lœwy et Fleuriais, *Discours prononcés aux obsèques de l'amir. Pâris* (*Annuaire du bureau des longit.*, 1894). — Général Derrécagaix, *Id.* (*Bull. Soc. géogr.;* Paris, 1893).

PARIS (Auguste-Joseph), homme politique français, né à Saint-Omer le 12 nov. 1826. Avocat renommé à Arras, il fut élu député du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871, vota avec la droite monarchiste, fut un moment rapporteur des lois constitutionnelles, prit une part remarquée aux débats sur la liberté de l'enseignement supérieur. Elu sénateur du Pas-de-Calais, il fut un des chefs de la droite dans la haute Assemblée; ministre des travaux publics dans le cabinet de Broglie, dit du 16 mai 1877, il ne fut pas réélu en 1882, mais le fut sans concurrent à l'élection partielle du 25 janv. 1885; ne se représenta pas en 1891. Il a laissé une *Histoire de Joseph Lebon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai* (1864, 2 vol.).

PARIS (Louis-Philippe-Albert d'Orléans, comte de), né à Paris le 24 août 1838, mort à Stowe-House le 8 sept. 1894. Fils aîné du duc d'Orléans, fils et héritier du roi Louis-Philippe, la mort de son père en fit dès l'enfance l'héritier de la dynastie orléaniste. Il fut élevé, à partir de l'expulsion de son grand-père, à Eisenach où résidait sa mère, ayant pour précepteur le savant Adolphe Régnier. Il fixa ensuite sa résidence en Angleterre. D'intelligence moyenne, mais bien cultivée, il s'efforça d'occuper convenablement son existence. Il voyagea en Orient avec son frère le duc de Chartres et retraça ses impressions dans un livre (*Damas et le Liban;* Londres, 1861, in-8); puis tous deux prirent du service aux Etats-Unis (sept. 1861), dans l'armée fédérale (nordiste), où ils firent, comme aides de camp de Mac Clellan, la campagne de 1862. Rentré en Europe, le comte de Paris publia divers articles dans la *Revue des*

Deux Mondes, à partir de févr. 1863, puis un livre sur les *Associations ouvrières en Angleterre* (1869, in-8). Lors de la déclaration de guerre de 1870, il demanda avec ses oncles et frères à servir dans l'armée française; le Corps législatif refusa le 11 août. Rentré en 1871, il vit ses espérances de restauration contrariées par *Thiers* (V. ce nom et ASSEMBLÉE NATIONALE DE 1871) et se résigna à la *fusion;* par sa visite à Frohsdorf auprès du comte de Chambord, il renonçait aux prétentions de la branche d'Orléans au profit de la branche aînée, se réservant de revendiquer l'héritage de celle-ci dont le dernier représentant n'avait pas d'enfants et de fusionner ainsi les partis orléaniste et légitimiste. Après ce désaveu de la politique de son grand-père et du testament de son père, il se trouva condamné à la retraite jusqu'à la mort de son cousin qu'il retourna voir à son lit de mort. Il n'assista pourtant pas aux funérailles, où le primaient de plus proches parents. Les légitimistes, en grande majorité, le reconnurent cependant pour successeur aux prétentions royalistes. Renonçant au prudent effacement qu'il avait observé à Paris ou dans son château d'Eu, il saisit l'occasion des fiançailles de sa fille Marie-Amélie avec le prince royal de Portugal pour donner à Paris, dans son hôtel de la rue de Varennes, une réception officielle, convoquant les princes et ambassadeurs étrangers (mai 1886). Le gouvernement républicain riposta par le dépôt d'un projet de loi pour l'expulsion des prétendants, princes ayant régné sur la France et leurs héritiers directs; la loi fut votée le 11 juin, et le comte de Paris dut s'exiler. A partir de ce moment, il publia divers manifestes, d'un intérêt plus anecdotique que politique : protestation lors de son expulsion; apologie de la monarchie traditionnelle publiée en déc. 1886 dans le *Times;* manifeste aux maires de France (fin juin 1888); manifeste électoral en faveur de l'alliance avec les boulangistes en 1889. Il a publié une *Histoire de la guerre civile en Amérique* (1874-89, 7 vol. in-8 avec 4 atlas). — Marié le 30 mai 1864 à sa cousine Marie-Isabelle, fille du duc de Montpensier, il en eut deux fils, *Louis-Philippe-Robert*, dit *Philippe*, duc d'Orléans, né à York-house le 6 févr. 1869; *Ferdinand-François*, né à Eu le 9 sept. 1884; quatre filles : *Marie-Amélie*, née à Twickenham le 22 sept. 1865, reine de Portugal; *Louise-Hélène*, née le 16 juin 1871; *Marie-Isabelle*, née à Eu le 7 mai 1878; *Louise-Françoise*, née à Cannes le 24 févr. 1882.

PARIS (Gaston-Bruno-Paulin), philologue et écrivain français, né à Avenay (Marne) le 9 août 1839, fils de Paulin Paris (V. ci-dessus). Ses études classiques terminées, il suivit les cours des Universités de Bonn (1856-57) et de Gœttingen (1857-58), puis ceux de l'Ecole des chartes (1858-61); sa thèse de sortie (*Etude sur le rôle de l'accent latin;* Paris, 1862), où il précisait une des lois capitales de la phonétique romane, faisait déjà pressentir ce que la science devait attendre de lui. Après quelques années de travail solitaire, il présenta à la Sorbonne (déc. 1865) une thèse de doctorat, moins mémorable encore comme effort d'érudition que comme modèle accompli de la méthode scientifique appliquée à l'étude des traditions héroïques (*Histoire poétique de Charlemagne;* Paris, 1865). Chargé d'un cours libre à la rue Gerson (1866-68), répétiteur, puis directeur des conférences de langues romanes à l'Ecole des hautes études récemment fondée (1868), suppléant de son père au Collège de France (1868-69), il y fut nommé titulaire de la chaire de langue et littérature françaises du moyen âge le 26 juil. 1872. Dans l'intervalle, il avait fondé avec P. Meyer, Ch. Morel et H. Zotenberg la *Revue critique* (1866) et avec P. Meyer (1872) la *Romania*. Membre de l'Académie des inscriptions (12 mai 1876), président de la section philologique et historique de l'Ecole des hautes études (1885), membre de l'Académie française (28 mai 1896), il a remplacé G. Boissier, lorsque celui-ci fut nommé secrétaire perpétuel de l'Académie française (mai 1895), comme administrateur du Collège de France. — Comme rédacteur de la *Revue critique*, comme directeur de la *Romania*, aussi bien que par son enseignement, M. G. Paris a eu une part prépondérante dans le relèvement des études scientifiques en France. Ce qui fait son originalité, c'est moins encore d'avoir acclimaté chez nous la méthode de la philologie romane, telle que Diez venait de la fixer définitivement, que d'avoir manié cette méthode avec une rigueur particulière et de l'avoir appliquée avec un égal succès et des résultats également surprenants aux études de linguistique et d'histoire littéraire : aussi n'est-ce point sans raison que tous les romanistes français et étrangers le reconnaissent aujourd'hui pour leur maître. — G. Paris est certainement l'un des écrivains scientifiques les plus féconds de notre époque. Parmi ses ouvrages (ou dissertations publiées à part), nous citerons : *De Pseudo-Turpino* (1865); *la Vie de saint Alexis* (1872), véritable modèle d'érudition critique, « qui fut, dit fort bien M. Thomas, dans le domaine de la philologie pure, ce qu'avait été *l'Histoire poétique* dans le domaine de l'histoire littéraire »; *la Dissertation critique sur le poème latin appelé Ligurinus* (1873); *le Petit Poucet et la Grande Ourse* (1875); *la Légende de Trajan* (*Mélanges de l'Ecole des hautes etudes*, 1878); *le Juif errant* (1880); *le Lai de l'Oiselet* (1884); *la Littérature française au moyen age* (1888; 2e éd., 1890), première partie d'un *Manuel d'ancien français*, dont on souhaiterait vivement de voir paraître la suite); *le Haut Enseignement historique et philologique en France* (1894). Malgré l'importance scientifique de tous ses articles, nous devons nous borner à énumérer ici les principaux, que nous classons, pour plus de brièveté, d'après les recueils où ils ont paru. Il a publié dans la *Romania: Romani, Romania; la Vie de saint Léger* (1872); *la Passion du Christ* (1873); *Lais inédits* (1878-79); *la Chanson du pèlerinage de Charlemagne* (1880); *O fermé en ancien français* (1881); *les Romans de la Table ronde* (1881-83-86); *le Carmen de prodicione Guenonis et la Légende de Roncevaux* (1882); *un Poème inédit de Martin Le Franc* (1887); *la Chanson d'Antioche provençale et la Gran Conquista de Ultramar* (1888-90-93); *le Conte de la Rose dans Perceforêt, le Pronom neutre de la 3e personne en français, les accusatifs en* ain (1894); *le Donnei des Amants* (1896); *le Roman de Richard Cœur de Lion* (1897); dans *l'Histoire littéraire de la France : Galien; Lohier et Mallart; Jakemon Sakesep* (t. XXVIII); *Chrétien Legouais et autres imitateurs d'Ovide* (t. XXIX); *les Romans en vers du Cycle de la Table ronde* (t. XXX); *le Philosophe Sidrac; Girart d'Amiens* (t. XXXI); *le Roman de Fauvel; Joinville* (t. XXXII); dans le *Journal des Savants: les Fabulistes latins* (1885); *les Publications de la Société des anciens textes français* (1886); *la Vie des mots* (1887); *les Cours d'amour* (1888); *les Chants populaires du Piémont* (1889); *le Dictionnaire général de la langue française* (1890); *le Juif errant en Italie, les Origines de la poésie lyrique en France* (1891); *les Origines du théâtre italien* (1892); *la légende de Saladin* (1893); *les Sources du roman de Renart* (1894); *la Nouvelle française aux* XVe *et* XVIe *siècles* (1895); *Dernières poésies de Marguerite de Navarre; l'Anneau de Fastrada* (1896); *les Enfants de Lara* (1898); dans les *Mélanges Renier : l'Appendix Probi* (1885); dans la *Revue historique : Jaufré Rudel* (1893); dans l'*Annuaire de l'Ecole des hautes études : l'Altération romane du C latin* (1893); dans *les Mélanges J. Havet : la Légende de Pépin le Bref* (1895). Il a publié enfin, seul ou en collaboration, un grand nombre de textes français du moyen âge : *Aucassin et Nicolette* (1878); *le Mystère de la Passion* de Gréban (1878); une dizaine d'ouvrages dans la *Société des anciens textes* (1875-86); *l'Estoire de la guerre sainte par Ambroise*, dans la *Collection des documents*

inédits (1897). M. G. Paris, qui longtemps n'avait guère écrit que pour les spécialistes ou n'avait publié (ou réimprimé) pour le grand public que des leçons ou lectures académiques (*la Poésie au moyen âge*, 1re série. 1885 ; 2e série, 1895), s'est révélé, en ces derniers temps, psychologue profond, écrivain vigoureux et délicat, par une série d'essais parus dans diverses revues (dans la *Revue de Paris : Tristan et Iseult, James Darmesteter, F. Mistral*, 1894 ; *Sully Prud'homme*, 1895 ; *le Paradis de la Sibylle*, 1897 ; *la Légende des Infants de Lara*, 1898 ; dans *Cosmopolis : les Romans d'aventure*, 1898), dont quelques-uns ont été réunis dans le volume *Penseurs et Poètes* (1897). A. Jeanroy.

Bibl. : Van Hamel, *Gaston Paris en Zijne Leerlingen*, dans la Revue (hollandaise) *De Gids*, 1895, nº 6. — A. Thomas, *Essais de philologie française*, 1897, p. 193.

PARIS (Camille), peintre français contemporain, né à Paris, élève d'Ary Scheffer et de Picot. Ses principales œuvres sont : *Après l'orage dans la campagne romaine, Chapelle à Palerme* (1865) ; *Taureau de la campagne* (1874), au Luxembourg ; *le Temple de Neptune dans le Latium* (1876) ; *l'Automne dans la forêt de Fontainebleau* (1878), au musée de Bayonne ; *la Vieille Porte de Tibur à Rome* (1806).

Bibl. : Bellier, t III, p. 202.

PARIS-Duverney (V. Paris [Famille]).

PARISEAU (Pierre-Germain), écrivain français, né à Paris en 1753, guillotiné à Paris le 10 juil. 1794. Il fut tour à tour clerc de procureur, agent d'affaires, banquier, acteur et directeur du théâtre des Élèves de l'Opéra, fit jouer avec succès des pièces légères et des parodies : *le Prix académique* (1 acte, 1780) ; *Adélaïde* (3 actes, 1780) ; *Richard* (1781) ; *la Soirée d'été* (1782) ; *les Deux Rubans* (1784) ; *Julien et Colette* (1788), *Jean de La Fontaine* (3 actes, 1790), etc. Il combattit les hommes de la Révolution avec vivacité dans la *Feuille du jour* (1789) ; ses presses furent brisées par le peuple le soir du 10 août. Il poursuivit ses polémiques dans des nouvelles à la main, fut emprisonné au Luxembourg, impliqué dans la conspiration des prisons et condamné à mort.

PARISET. Com. du dép. de l'Isère (V. Parizet).

PARISET (Etienne), médecin français, né à Grand (Vosges) le 8 août 1770, mort à Paris le 3 juil. 1847. Reçu docteur à Paris en 1805, il devint successivement aide-bibliothécaire à la Faculté de médecine, médecin de Bicêtre et de la Salpêtrière (division des aliénés), membre du comité de salubrité, membre du conseil général des prisons (1818), de l'Académie de médecine (1820), associé libre de l'Institut, etc. En 1821, il alla observer dans l'Oise une épidémie de fièvre miliaire, puis à Barcelone l'épidémie de fièvre jaune ; en 1838, il partit en Egypte pour rechercher la véritable origine de la peste. Ses brillantes qualités d'écrivain le designaient tout naturellement pour les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine et pour écrire et prononcer les *Eloges* des académiciens décédés. — Pariset a beaucoup écrit : le *Moniteur*, le *Journal de l'Empire*, le *Journal des Débats*, le *Journal général de France*, le *Grand Dictionnaire des sciences médicales*, etc., renferment beaucoup d'articles de lui. Citons encore : *Histoire des membres de l'Académie royale de médecine ou Recueil des Eloges* (Paris, 1850, 2 vol. in-8) ; *Aphorismes d'Hippocrate* (Paris, 1816, in-18, 2e éd.), avec Bally et François ; *Histoire médicale de la fièvre jaune observée en Espagne, en 1821* (Paris, 1823, in-8) ; *Pronostics d'Hippocrate*, trad. nouv. (Paris, 1817, in-32), etc. Dr L. Hn.

PARISETTE (*Paris* L.). Genre de Liliacées-Asparagées, composé de 4-5 herbes propres aux régions tempérées de l'Europe et de l'Asie, vivaces, à rhizome rampant, à tige florale portant une fleur solitaire à son extrémité et offrant au-dessous un verticille de 3-4 ou d'un plus grand nombre de feuilles entières, trinerves. Les verticilles floraux sont construits en général sur le type tétramère ; le réceptacle est convexe, le périanthe double, vert ou coloré, et les étamines bisériées ; le gynécée supère est composé d'un ovaire renfermant un nombre de loges pluriovulées, égal à celui des sépales. Le fruit est une baie, les graines sont albuminées, avec un petit embryon excentrique. — L'espèce type, *P. quadrifolia* L., appelée vulgairement *Raisin de renard*, est commune en Europe dans les bois humides. C'est l'*Herba Paridis s. Solani quadrifolii s. Uvæ vernæ* des anciennes pharmacopées. Le fruit est vénéneux ; en Angleterre, il était employé jadis, sous le nom de *True love*, à préparer des philtres d'amour. Le rhizome renferme de la paristyphnine, une glycoside et jouit de propriétés nauséeuses ; à haute dose, il est vénéneux. Les feuilles contiennent également une glycoside, la paridine ; elles passent pour être purgatives et ont été prescrites contre les toux convulsives et comme sudorifiques. Ces propriétés ne sont pas toutes nettement établies. La seule, bien constatée de la Parisette, c'est qu'elle calme les palpitations nerveuses et régularise les battements du cœur (Heim, *Recherches médicales sur le genre Paris* ; Paris, 1892, in-8). Dr L. Hn.



Paris quadrifolia L.

PARISETTI (Ludovico), poète latin moderne, né à Reggio (Emilie) en 1503, mort à Reggio en 1570. Il fit ses études à Pise sous Decio et Alciat, remplit diverses charges municipales dans sa ville natale, et consacra presque toute sa vie aux lettres et à la poésie. Il a laissé deux poèmes : *De Immortalitate animæ* (Reggio, 1541, in-4) ; *Theopeia* ou *la Création du monde* (Venise, 1550).

Bibl : Tiraboschi, *Storia della lett. ital.*, VII, 1391.

PARISH-Alvars (Elias), harpiste célèbre et bon compositeur pour son instrument, né à Teignmouth (Angleterre), en 1816, d'une famille israélite, mort à Vienne, le 25 janv. 1849. Dizi, Labane et Bochsa furent ses maîtres de harpe, et il se distingua de bonne heure parmi les artistes qui se consacrent à ce difficile instrument. En 1832, il visita l'Allemagne ; trois ans plus tard, l'Italie, Vienne enfin en 1836. Partout l'originalité de ses compositions, la force et l'élégance de son jeu, les ressources nouvelles d'une virtuosité inépuisable et toujours sûre lui assurèrent le succès. Après un voyage en Orient où il était allé étudier les thèmes populaires de la musique orientale, Parish-Alvars reprit ses tournées de concert en Europe. L'exécution de Parish-Alvars fut d'autant plus remarquée qu'il fut un des premiers qui aient étudié sérieusement les moyens et les effets nouveaux que les harpes d'Erard, à double mouvement, mettaient à la disposition des artistes. Il a fait dans ce genre des découvertes nombreuses et a révélé aux harpistes tout le parti que l'on pouvait tirer désormais de l'instrument ainsi transformé. La musique qu'il écrivit pour la harpe est intéressante et bien faite : ceux de ces morceaux qui sont construits sur quelques-uns des thèmes qu'il avait rapportés d'Orient restent curieux à plus d'un titre et méritent d'être signalés. H. Quittard.

PARISIEN. La dénomination d' « étage parisien » fut proposée en 1822 par A. d'Orbigny pour désigner la partie supérieure des couches éocènes, la partie inférieure constituant l'étage suessonien du même auteur. On peut conserver au parisien son acception primitive, en en détachant toutefois le gypse des environs de Paris et ses équivalents, qu'il convient de placer à la base de l'oligocène ; on peut le diviser en deux sous-étages : le lutétien (de *Lutetia*, Paris) et le bartonien (de Barton, en Angleterre). Le lutétien comprend le *calcaire grossier* du bassin de Paris, et nous rangerons dans le bartonien les *sables moyens* des anciens auteurs, aussi appelés *sables de Beauchamp*, le *calcaire de Saint-Ouen*, les *sables de Cresnes* et les *marnes à Pholadomya ludensis*, assise que MM. Munier-Chalmas et de Lapparent réunissent au gypse sous le nom d'étage ludien.

Nous étudierons d'abord les différents termes du lutétien et du bartonien dans le bassin de Paris, nous indiquerons ensuite sommairement les caractères de l'étage parisien en Belgique, dans le S. de l'Angleterre et dans l'O. de la France, renvoyant pour l'étude du parisien dans les régions méditerranéennes à l'art. NUMMULITIQUE et, pour ce qui concerne son extension en dehors de l'Europe et les faunes terrestres, à l'art. TERTIAIRE.

LUTÉTIEN DU BASSIN DE PARIS. — La mer qui avait déposé les sables de Cuise, constituant l'yprésien ou suessonien supérieur, occupait une grande partie des dép. de l'Oise et de l'Aisne, communiquait librement vers le N. avec la mer belge, mais ne s'étendait vers le S. que jusqu'à Saint-Denis. Le début du lutétien est marqué par une transgression assez importante, la mer déborde, à l'O., au S. et à l'E., au delà des limites qu'elle possédait à l'époque yprésienne, de sorte que le lutétien repose sur les bords du bassin, sur les couches lagunaires du sparnacien ou suessonien moyen. Le lutétien moyen déborde sur le lutétien inférieur et la transgressivité atteint son maximum au lutétien supérieur, mais la profondeur des eaux a beaucoup diminué, et il se forme de nombreuses lagunes, souvent entièrement dessalées par les cours d'eau qui s'y jettent. De plus, dans les régions où le lutétien fait suite à l'yprésien, les sables et les grès yprésiens ont été ravinés et quelquefois remaniés, puisque les couches inférieures du lutétien renferment des blocs empruntés à l'étage sous-jacent. Il existe même des points où, d'après M. Munier-Chalmas, le lutétien repose en discordance angulaire sur l'yprésien. Les assises lutétiennes contiennent un grand nombre de formes nouvelles qui ne se rencontrent pas dans l'éocène inférieur : *Turritella terebellata* et *imbricataria*, *Cerithium serratum*, *Potamides lapidum*, *P. cristatus*, *Cardita planicosta*, *Eupsammia trochiformis*, *Nummulites lævigata*, *Alveolina Bosci*, etc.

Le caractère équatorial que présentait la faune yprésienne va encore en s'accentuant au lutétien. Les Nummulites, les Zoanthaires, les grands *Cardium*, les Ovules, les Volutes, les Cérithes de grande taille proviennent évidemment de la région méditerranéenne. Il est probable que la communication avec les mers du Sud se faisait par la Manche et par le bassin de l'Aquitaine. Les calcaires zoogènes prédominent essentiellement, ils ont subi toutefois en beaucoup d'endroits une diagénèse qui a oblitéré leurs caractères primitifs. En certains points ils ont été transformés en dolomie pulvérulente par des eaux magnésiennes. Les sables ne font pas entièrement défaut, ils sont calcaires ou glauconieux, plus rarement siliceux.

Le lutétien présente, d'après MM. Munier-Chalmas et de Lapparent, les subdivisions suivantes :

Lutétien inférieur. 1° Sables glauconieux de Chaumont-en-Vexin, à *Cardita aculicosta*, avec *Nummulites planulata* remaniée. Ce niveau est local et fait défaut, par exemple, à Issy et à Meudon. — 2° Couches à *Nummulites lævigata*, *Eupsammia trochiformis*, *Turritella carinifera*. Ces assises reposent souvent directement, soit sur l'yprésien, soit sur le sparnacien. — 3° Assises du Soissonnais à *Ditrupa strangulata*.

Lutétien moyen. 1° Couches à *Cerithium giganteum*, *Turritella imbricataria*, *Voluta cithara*, *Echinanthus issiavensis*, *Echinolampas calvimontanum*, etc. — 2° Couche de la ferme de l'Orme et calcaire à miliolites ; c'est dans ces assises que l'*Orbitolites complanata* atteint son maximum de développement et que l'on rencontre surtout les Algues calcaires du groupe des Siphonées.

Lutétien supérieur. 1° Calcaires saumâtres à *Potamides lapidum*, *P. cristatus*, *P. cinctus*, *Cerithium Gravesi*. — 2° Marnes blanches et calcaires à *Potamides lapidum*, *P. cristatus*. — 3° Couches à *Potamides Hericarti*, *Faunus clavatus*, etc. Cette succession est soumise à de grandes variations locales portant sur les caractères lithologiques et sur l'association des espèces. Les bancs de calcaire grossier exploités se rencontrent à plusieurs niveaux et sont connus sous des noms locaux donnés par les carriers. Le niveau à *Cerithium giganteum* est appelé « banc à vérins » ; c'est à la partie supérieure du calcaire à miliolites que se trouve le « banc royal » ; le « banc vert » occupe la base du lutétien supérieur, qui est souvent représenté par des calcaires à cérithes (grignards) constituant le « banc franc », tandis que d'autres fois ce sont des calcaires d'eau douce qui prédominent. En général, la dessalure des eaux ne se produit qu'au lutétien supérieur, mais, à Villiers-Neauphle, on voit apparaître dès le lutétien inférieur de nombreux Mollusques saumâtres, tels que *Potamides cristatus*, *Lampania echidnoides*, que l'on ne rencontre d'ordinaire que dans le lutétien supérieur. En revanche, dans les environs de Chambors-en-Vexin, le lutétien est marin du haut en bas de la série.

BARTONIEN DU BASSIN DE PARIS. — Les relations paléontologiques du lutétien et du bartonien sont très étroites, beaucoup d'espèces sont communes aux deux termes du parisien ; nous citerons avec M. Munier-Chalmas : *Lampania Bouei*, *Fusus ficulneus*, *Voluta labrella*, *Corbula gallica*, *Cytherea lævigata*, *Cardita planicosta*, *Lucina gigantea*. On peut cependant signaler un certain nombre de formes propres au bartonien : *Turritella sulcifera*, *Fusus minax*, *F. scalaris*, *F. subcarinatus*, *Voluta stromboides*, *V. athleta*, *Nummulites variolaria*. Tandis que dans le lutétien ce sont les calcaires qui prédominent, dans le bartonien ce sont les sables. On connaît plusieurs intercalations de calcaires d'eau douce, formés dans des lagunes. Le terme supérieur est en général marneux.

Le *bartonien inférieur*, plus particulièrement connu sous le nom de *sables de Beauchamp*, comprend, d'après MM. Munier-Chalmas et de Lapparent, les termes suivants : 1° Zone du mont Saint-Martin (Aisne), alternant à sa base avec les marnes lutétiennes à *Potamides lapidum* et caractérisée par *Fusus minax*, *F. scalaris*, *Turritella sulcifera*, *Voluta digitalina*, *Ampullina ponderosa*. — 2° Zone du Guépelle, où dominent *Dentalium grande*, *Lampania Bouei*, *Turritella Heberti*, *Cytherea lævigata*, *Corbula gallica*. — 3° Zone d'Ermenonville, avec prédominance des *Potamides mixtus*, *Cerithium mutabile*, etc. — 4° Zone de Beauchamp (type des sables de Beauchamp), avec nombreux *Cerithium mutabile*, *Cer. tuberculosum*, *Lampania Bouei*, *Cyrena deperdita*. — 5° Zone d'Ezanville, où les *Potamides perditus*, *Pot. scalaroides* prennent leur maximum de développement. — 6° Calcaire d'eau douce de Ducy à *Limnea arenaria*.

La zone d'Ermenonville est transgressive par rapport aux deux zones inférieures ; elle renferme, par exemple à Auvers, des galets et des fossiles remaniés de la craie, des sables de Cuise, du calcaire grossier et du bartonien inférieur, résultant probablement du démantèlement du dôme du Bray (Munier-Chalmas).

On peut ranger dans le *bartonien moyen* les assises suivantes : 1° Zone de Mortefontaine, avec prédominance de *Fusus subcarinatus*, *Lampania pleurotomoides*,

Cerithium Cordieri, *Cer. Roissyi*, *Cytherea cuneata*, *Cardium impeditum*. — 2° Calcaire saumâtre et lacustre de Saint-Ouen à *Hydrobia pusilla*, *Limnea longiscata*, *Planorbis goniobasis* et couches saumâtres ou marnes correspondantes. — 3° Zone de Marines et de Cresnes, caractérisée par une riche faune, analogue à celle de l'argile de Barton: *Voluta athleta*, *Natica ambulacrum*, *Cerithium Depontallieri;* cette dernière espèce très abondante. Cette zone supérieure a été confondue avec les sables de Beauchamp. Dans plusieurs points du bassin de Paris, elle est représentée par un facies laguno-lacustre analogue au calcaire de Saint-Ouen.

Enfin, nous attribuons au *bartonien supérieur* les marnes et calcaires marneux de Ludes caractérisés: 1° par des espèces spéciales: *Pholadomya ludensis*, *Turritella* aff. *communis*, *Voluta Fabrei*, *Corbula aulacophora;* 2° par des formes franchement bartoniennes: *Lampania pleurotomoides*, L. aff. *concava*, *Potamides tricarinatus*, *Natica* aff. *parisiensis*, *Cardium granulosum*, *Crassatella rostralis*, *Mytilus Rigaulti;* 3° par quelques rares espèces tongriennes, telles que *Psammobia stampinensis*.

L'étage parisien en Belgique. — Le lutétien et le bartonien de Belgique sont presque entièrement formés de dépôts sableux, beaucoup moins fossilifères que dans le bassin de Paris. Les divisions que l'on a établies dans la série sont bien plutôt basées sur des caractères lithologiques locaux que sur des caractères paléontologiques, aussi est-il difficile de les paralléliser avec celles que l'on distingue dans la région parisienne. Chaque zone de graviers un peu importante est envisagée par les géologues belges comme une limite d'étages. Le *bruxellien* paraît correspondre à la fois à l'yprésien supérieur des géologues français et à la zone inférieure du lutétien. Le *laekenien* débute par la zone à *Nummulites lævigata* et comprend en outre tout le lutétien moyen et supérieur. A notre bartonien correspond une succession de sables dont on a fait les étages *ledien* (à *Nummulites variolaria*), *wemmelien* (à *Nummulites wemmelensis*) et *asschien*.

L'étage parisien en Angleterre. — Dans le S. de l'Angleterre on peut distinguer deux bassins éocènes distincts, le bassin de Londres et le bassin du Hampshire, séparés par l'axe anticlinal du Weald et dépourvus de communication directe. Dans le bassin de Londres, qui n'est autre chose que la continuation occidentale de la région belge, le parisien tout entier semble représenté par les *sables et les argiles de Bagshot;* dans le bassin du Hampshire, qui communiquait directement avec le bassin de Paris, les *couches de Bracklesham*, constituées par des argiles et des sables lignitifères, représentent le lutétien, tandis que le bartonien est formé par la puissante série d'argiles connue sous le nom de *Barton-clay*, qui a servi de type au sous-étage. Les argiles de Barton se sont déposées dans des eaux plus profondes que les sables de Beauchamp, d'où la plus faible proportion d'espèces tropicales et le caractère tempéré de la faune; néanmoins, les deux formations contiennent un assez grand nombre d'espèces communes. On rencontre, en outre, dans le Hampshire et dans l'île de Wight, des dépôts formés dans des estuaires et renfermant des Mollusques saumâtres et des débris végétaux.

Le parisien dans l'ouest de la France. — Abstraction faite de la région pyrénéenne, l'éocène inférieur manque complètement dans l'O. de la France, et des deux termes qui constituent le parisien, le lutétien seul est représenté par des dépôts marins dans le Cotentin, dans le S. de la Bretagne et en Vendée, ainsi que dans la Gironde, tandis que le bartonien manque ou est à l'état de formations lacustres et fluviatiles. La communication de la mer lutétienne du bassin de Paris avec la région atlantique ne pouvait avoir lieu que par l'emplacement actuel de la Manche. Dans le Cotentin, il existe aux environs de Valognes quelques lambeaux calcaires, témoins d'un petit bassin, occupé par la mer à l'époque du lutétien moyen et supérieur. Dans la région de la basse Loire, un fjord étroit s'étendait par Saint-Nazaire, Pont-Château, Saint-Gildas et Cambon jusqu'à Saffré, et, plus au S., la mer formait plusieurs petits golfes, que M. Vasseur a désignés sous les noms de golfe d'Arton, de baie de Machecoul, de baie de Challans, et y déposait des calcaires et des sables coquilliers. C'est à l'époque du lutétien supérieur que les eaux avaient la plus grande extension. Les sables du Bois-Gouët, près Saffré, renferment une faune extrêmement riche qui a été étudiée par M. Vasseur et par M. Cossmann; on y trouve, à côté d'espèces du bassin de Paris, un grand nombre d'espèces spéciales. Dans le Bordelais, le lutétien présente déjà des affinités méditerranéennes.

Emile Haug.

Bibl. : Munier-Chalmas et de Lapparent, *Note sur la nomenclature des terrains sédimentaires* dans le *Bull. Soc géol Fr.*, 3e sér., t XXI, p. 475; Paris. 1894. — G. Vasseur, *Recherches géologiques sur les terrains tertiaires de la France occidentale*, dans les *Ann. Soc. Géol.*, t. XIII; Paris, 1881.

PARISIEN, peintre allemand (V. Barisien).

PARISIÈRE (M.-F. de La), littérateur français (V. Faulcon de La Parisière).

PARISII. Peuple gaulois de la Celtique transligérine, qui primitivement paraît avoir formé une seule et même cité avec les *Senones* (cf. *Cés.*, VI, 3). Leur territoire, situé au S. des *Bellovaci* et des *Suessiones*, au N.-O. des *Senones*, au N.-E. des *Carnutes* et à l'E. des *Veliocasses*, fut annexé sous Auguste à la *provincia Lugdunensis* et forma plus tard le diocèse de Paris. Les *Parisii* avaient deux villes : *Lutetia*, dans une île de la Seine (la Cité) et *Lucotolia*, *Lucotecia*, Λουκοτοκία (butte Sainte-Geneviève, quartiers Saint-Jacques et Saint-Victor). La ville de *Lutetia*, en 52 avant J.-C., pendant la septième campagne de César dans les Gaules, fut incendiée, à l'approche de Titus Labienus, par l'Aulerque Camulogène. Reconstruite et fortifiée par César, elle devint, après la pacification du pays, *urbs vectigalis*. L. W.

Bibl. : J. Quicherat, *du Lieu de la bataille entre Labienus et les Parisiens*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*: Paris, 1885, I, 207-12.

PARISIS (Monnaie). On a désigné sous ce nom au moyen âge la monnaie royale de Paris. Bien que l'atelier monétaire de Paris soit fort ancien, le nom de monnaie parisis ne semble pas antérieur au règne de Philippe Ier. C'est seulement vers cette époque que les pièces d'un certain nombre d'ateliers royaux étant soumises aux mêmes règles que la monnaie de Paris, il y eut un système parisis. La monnaie parisis eut une valeur supérieure d'un quart à celle de la monnaie tournois: ainsi un sou parisis équivalait à 15 deniers tournois. On trouve dans les documents mention de livres et de sous parisis, mais ce n'était là qu'une monnaie de compte; la seule monnaie réelle était le denier et l'obole. Sous Philippe-Auguste, la frappe des deniers parisis fut restreinte au seul domaine royal qui forma ce que l'on appela le « serment de France »; partout ailleurs et dans toutes les nouvelles possessions on ne frappa que des tournois.

PARISIS. Ancien pays de la France, démembré en 567 de la *civitas Parisiorum;* ce fut une circonscription administrative aux époques mérovingienne et carolingienne, dont le nom a passé à l'un des archidiaconés du diocèse de Paris, et s'est ainsi conservé jusqu'à nos jours. Jusqu'au milieu du vie siècle, l'ancien pays des *Parisii*, devenu la *civitas Parisiorum*, n'avait formé qu'une circonscription unique, affectée depuis la conquête de Clovis à celui des monarques qui avait Paris dans son lot. Mais après la mort de celui des fils de Clotaire qui avait été roi de Paris, Charibert (567), ses trois frères ne purent se mettre d'accord sur le partage de ses Etats qu'en morcelant plusieurs cités; celle de Paris fut du nombre. La Seine et la Marne, qui se réunissent un peu à l'E. de la ville, divisaient la cité en trois parties sensiblement égales; la partie septentrionale, située sur la rive droite de la Marne

et de la Seine, retint le nom de *Parisis*, et fut le *pagus Parisiacus* qui s'agrandit plus tard, probablement au commencement du IXe siècle, de la partie située au S. de la Marne. La ville de Paris, laissée en dehors du partage de 567, paraît être demeurée également étrangère au Parisis, qui eut pour localités principales Saint-Denis, Louvres, Écouen, Luzarches, Beaumont-sur-Oise, Moisselles, Saint-Brice, Montmorency, Cormeilles et Argenteuil. A la différence de la plupart des autres *pagi*, le Parisis ne devint pas un comté à l'époque féodale : le comté de Paris comprit la cité tout entière, mais il persista seulement comme division ecclésiastique, l'archidiaconé de Parisis, ayant Saint-Denis pour chef-lieu. Il faut observer toutefois que cet archidiaconé correspondait seulement au *pagus* mérovingien, car la partie située au S. de la Marne formait l'archidiaconé de Brie.

PARISIS. Pseudonyme d'Emile *Blavet* (V. ce nom).

PARISOT. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Lisle, 804 hab.

PARISOT, dit *le père Norbert* (V. NORBERT, t. XXIV, p. 1198).

PARISOT (Jacques), homme politique français, né aux Riceys (Aube) le 22 mai 1747, mort à Paris le 30 avr. 1816. Avocat au Parlement de Paris, capitaine de la garde constitutionnelle de Louis XVI, il fut blessé à la défense du château des Tuileries le 10 août 1792. Dévoué à la famille royale, émigré en 1793, rentré en France après le 9 thermidor, il fut élu député de la Haute-Marne au conseil des Cinq-Cents le 13 vendémiaire an IV et siégea parmi les modérés. Il fut exclu après le 18 brumaire. Et. C.

PARIZET ou **PARISET.** Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Sassenage ; 904 hab. Carrières de pierres à bâtir ; chaux ; tuileries. Vignobles. La *Tour-sans-Venin*, célèbre dans les légendes du Dauphiné, dont elle était l'une des « merveilles », était un donjon carré du XIIIe siècle, dont ne subsiste qu'un pan de mur qui se dresse sur une colline d'ou l'on découvre un magnifique panorama de montagnes. Château de Beauregard du XVIIIe siècle.

PARITÉ (Fin.). Deux titres, rentes, actions ou obligations, peuvent, bien que donnant des intérêts identiques, ne pas être cotés au même cours : l'un offre un placement plus sûr que l'autre, ou bien il y a affluence plus ou moins grande de numéraire sur les deux places ou sont cotés les titres considérés. On appelle *parité* la valeur relative de l'un de ces titres par rapport à l'autre. Soit a la cote d'un titre produisant un certain intérêt annuel, b la cote d'un autre titre donnant le même intérêt, ou si, en fait, l'intérêt servi n'est pas le même, ramené au même intérêt. Le rapport $\frac{a}{b}$ est la parité du premier par rapport au second et, lorsque ce rapport est égal à 1, c.-à-d. lorsque a est égal à b, on dit que les deux titres sont *à la parité*. Par extension, on appelle aussi *parité* l'évaluation d'un titre, d'une annuité, au même taux qu'un autre titre, qu'une autre annuité, dont la valeur est connue. Lorsqu'il s'agit de rentes perpétuelles, ou de toutes autres annuités de même durée, les deux valeurs sont toujours proportionnelles aux rentes servies. Si, par exemple, le 3 % français cote 100 fr., la parité sera, pour un 3 1/2 % non exposé à conversion, 116 fr. 66. Si, au contraire, les deux titres sont amortissables à des époques différentes, le calcul est plus compliqué, car il nécessite la recherche préalable de la valeur actuelle ou la réduction à la même durée. En matière de *change* (V. ce mot), la parité est également la valeur relative de l'unité monétaire d'un pays par rapport à une unité monétaire étrangère, de même valeur intrinsèque. Lorsque cette parité est égale à 1, c.-à-d. lorsque le change de deux unités correspond exactement au rapport de la quantité de métal fin entrant dans la fabrication de l'une et de l'autre, on dit qu'elles conservent leur *parité théorique*. On dit, de même, que deux, que trois places sont *à la parité*, lorsque la valeur de la monnaie de compte de chacune, exprimée dans la monnaie de l'autre ou des deux autres, est la même sur l'une et l'autre ou sur toutes trois : la somme des agios est alors égale à zéro (V. CHANGE, t. X, p. 490). Il s'établit ainsi des *cours de parité*, bases des arbitrages, et, pour faciliter ces opérations, les calculateurs spécialistes ont construit des *Tables de parité*, entre deux ou trois places, qui fournissent directement le cours de parité correspondant à des cours donnés et qui permettent, conséquemment, de se rendre compte immédiatement des opérations à effectuer lorsqu'on reçoit par télégraphe la cote des places étrangères. L. S.

PARIZOT ou **PARISOT.** Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Saint-Antonin ; 1.366 hab. Sources ferrugineuses. Ruines romaines.

PARJANYA. Divinité védique du tonnerre et de la pluie. C'est la vivante personnification de l'orage que décrit fort pittoresquement l'un des trois hymnes du Rig-Veda qui lui sont adressés. Son nom fut plus tard appliqué à Indra. Les linguistes le rapprochent du lithuanien *Perkunas* et du scandinave *Fjörgyn*.

PARJURE. Le mot parjure s'applique tout à la fois au faux serment et à celui qui l'a prêté. Dans notre ancien droit, le faux serment et le faux témoignage étaient punis des peines du parjure. Aujourd'hui les deux délits sont absolument distincts, et notre code pénal prononce des peines différentes contre ceux qui, appelés comme témoins, après avoir prêté serment de dire la vérité, font une déclaration mensongère (V. TÉMOIGNAGE) et ceux qui font un faux serment en matière civile dans un procès où ils sont parties : ce sont ces derniers seuls que désigne le mot parjure, qui n'est d'ailleurs pas employé par le code. Il y a parjure lorsqu'au cours d'une instance devant la juridiction civile la partie, à qui le serment a été déféré, fait une déclaration fausse et qu'elle sait telle. Il y a deux sortes de *serments* (V. ce mot), le serment décisoire et le serment supplétoire ; l'art. 366 du C. pén. ne distingue pas entre eux. Il y a pourtant, au point de vue qui nous occupe, une profonde différence. Dans le premier cas, la prestation de serment par celui à qui il a été déféré tranche définitivement le litige, et la partie adverse n'est jamais admise à en contester la véracité. En posant ce principe dans l'art. 1363 du C. civ., le législateur a eu pour but d'empêcher la partie qui succombe de perpétuer le procès en le faisant revivre par une accusation de faux contre la parole de son adversaire, à laquelle elle avait tout d'abord déclaré s'en rapporter. Celui-ci ne peut donc être poursuivi que par le ministère public. Bien plus, la condamnation pour faux serment ne portera pas atteinte au jugement qui ne pourra être attaqué que par la voie de la requête civile (V. REQUÊTE) dans les cas et par les moyens indiqués dans l'art. 380 du C. de procéd. civ. Il n'en est pas de même du serment supplétoire. Les parties ne sont pas liées par leurs déclarations réciproques, et celui au préjudice duquel le serment a été prêté peut en établir le caractère mensonger. Il peut, soit poursuivre directement le parjure devant le tribunal correctionnel, soit se porter partie civile à l'instance intentée par le parquet, soit poursuivre au civil la réparation du préjudice qui lui a été causé. Le code pénal considérait primitivement le parjure comme un crime et le punissait de la dégradation civique. Il a été correctionnalisé par la loi du 13 mai 1863. Aujourd'hui le coupable est passible d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de 100 à 3.000 fr. ; il peut, en outre, être privé de certains droits civils, civiques et de famille et mis en état d'interdiction de séjour pendant une durée de cinq à dix ans. L. LEVASSEUR.

PARK (Mungo), célèbre voyageur britannique, né à Fowlshiels, près Selkirk, le 10 sept. 1771, noyé dans le Niger à la fin de 1805. Après avoir étudié la médecine et embarqué comme chirurgien sur le *Worcester* (1792),

il offrit à la Société africaine de Londres de continuer en Afrique les explorations de Houghton et partit le 22 mai 1795 pour la Gambie ; du comptoir de Pisania, il s'engagea dans le pays nègre, visita le Moullé, le Bondou, le Kaarta, fut arrêté par les Maures ; prisonnier de leur chef Ali, il s'échappa, parvint à Ségo, et, continuant au milieu de périls et de fatigues inouies, remonta le Niger jusqu'à Kamilia, chez les Mandingues, où il fut sept mois malade. Il regagna Pisania en compagnie d'un convoi d'esclaves (juin 1797) et rentra en Angleterre, où il publia la relation de ce voyage : *Travels in the interior districts of Africa* (Londres, 1799 ; trad. fr. de Castéra, 1800, 2 vol. in-8). La sincérité et l'exactitude des descriptions furent très remarquées, d'autant que l'intérêt des découvertes faites dans la région du haut Niger était considérable. Mungo Park repartit le 30 janv. 1805 avec une mission officielle, toucha à Gorée, d'où il gagna Bammako, construisit à Sansanding un bateau pour descendre le Niger ; il parvint jusqu'à Boussa, mais fut attaqué par les Haoussas et se noya avec tous ses compagnons. On a publié les notes qu'il avait fait parvenir sur la première partie de ce voyage jusqu'au 16 nov. 1805 : *The Journal of a mission to the interior of Africa* (1815 ; trad. fr. in-4).

Bibl. : Thomson, *Mungo Park and the Niger ;* Londres, 1890.

PARKANY. Ville de Hongrie, r. dr. du Danube, en face de *Gran* (V. ce mot) dont c'est une sorte de faubourg ; 3.000 hab. Produits chimiques.

PARKE (Robert), architecte irlandais de la fin du xviiie siècle, qui fut l'auteur d'importants édifices à Dublin parmi lesquels : la colonnade ionique ajoutée de 1787 à 1794 au-devant de la façade occidentale de la Chambre des communes, aujourd'hui la Banque d'Irlande ; le collège royal irlandais de chirurgie, construit en 1806, mais modifié en 1825 par W. Murray ; l'infirmerie avec refuge et école, élevée en 1816 pour la marine irlandaise, etc.

PARKE (Henry), architecte anglais, né en 1790, mort à Londres le 5 mai 1835. Elève de *Sir John Soane* (V. ce nom), professeur d'architecture à l'Académie royale de Londres, pour les cours duquel il prépara de nombreux dessins qui, comme les remarquables portefeuilles de dessins de Henri Parke, appartiennent aujourd'hui à l'Institut royal des architectes britanniques. Cet architecte s'est surtout distingué, dans ses nombreux voyages en Egypte et en Italie, par ses relevés des monuments de l'île de Philœ (Egypte) et d'un plan de la Nubie et par ses vues d'édifices de la Rome antique. Henry Parke composa la médaille offerte à sir John Soane par ses élèves et par ses amis, médaille décernée chaque année en récompense par l'Institut royal des architectes britanniques.

PARKER (Mathew), archevêque de Cantorbery, né à Norwich le 6 août 1504, mort à Londres le 17 mai 1575. Toutes les fluctuations de la réforme religieuse en Angleterre se reflètent dans sa vie ; finalement, c'est lui qui fut chargé de réorganiser l'Eglise anglicane sous Elisabeth. Il fut ordonné prêtre en 1527, avant qu'il fût question d'aucun schisme. Cependant il s'occupait, avec quelques amis, des progrès de la réforme en Allemagne, vers laquelle il inclinait. Aussi *Cranmer* (V. ce nom) l'autorisa-t-il, en 1533, à prêcher dans tout le royaume. Il déploya ensuite de belles qualités d'administrateur comme principal du collège de Stoke-Clare, à Cambridge. Pendant la réaction de Marie « la Sanglante » (1553-58), il perdit tous ses bénéfices et dut se cacher. Quand Elisabeth chercha un homme capable de piloter l'Eglise anglicane à égale distance de Rome et de Genève, on lui signala Parker qui, en dépit de ses protestations, fut sacré archevêque de Cantorbery et primat d'Angleterre le 17 déc. 1559. L'acte de suprématie, qui faisait du souverain le chef ou « gouverneur » de l'Eglise, avait été établi en 1558, ainsi que l'acte de conformité qui astreignait tous les Anglais à se conformer aux 42 articles d'Edouard VI et aux rites fixés par le *Prayer-book* de 1552. La situation était des plus difficiles. La masse du peuple demeurait attachée à Rome ; Oxford encourageait cette attitude. D'autre part, la bourgeoisie de Londres, guidée par les victimes de la réaction de Marie, qui revenaient maintenant de Genève et de Strasbourg, demandait une réforme radicale et une organisation presbytérienne. La reine indifférente, au fond, et diversement influencée par ses courtisans, se tira d'affaire en chargeant Parker de faire exécuter l'acte de conformité. L'archevêque crut pouvoir se contenter d'abolir des abus, mais l'opposition des *puritains* (V. ce mot) et les menaces du Parlement (1565) le forcèrent à recourir à des mesures de rigueur. Il précipita ainsi la consommation du schisme des puritains, qui divise en deux le peuple anglais jusqu'à ce jour. Il est certain que Parker a été un fonctionnaire honnête plutôt qu'un habile diplomate, mais il est douteux que même un prélat de grande envergure eût réussi à éviter l'exode des non-conformistes. Il reste à Parker le mérite d'avoir été l'initiateur des études archéologiques dans son pays ; il fit collectionner par ses agents d'innombrables manuscrits, parmi lesquels surtout de vieilles chroniques saxonnes. F.-H. K.

Bibl. : Goodwin, *Rites and ceremonies which took place at the consecration of Archbishop Parker ;* Londres, 1811. — Strype, *Life of archbishop Parker ;* Londres, 1872. — F.-O. White, *Lives of the Elizabethan bishops ;* Londres, 1898.

PARKER (Sir Hyde), marin anglais, né en 1739, mort le 16 mars 1807. Il était fils de *sir Hyde Parker*, amiral du pavillon bleu, qui gagna le 5 août 1781, sur l'amiral hollandais Zoutman, la bataille du Doggerbank, et, qui, préposé à la flotte des Indes orientales, périt dans un un naufrage (1782). Il débuta jeune dans le service, sous les ordres de son père. Durant la guerre d'Amérique (1776), il fut mis à la tête de l'escadre chargée d'occuper la North River, défendue par de formidables ouvrages inventés par Franklin. Parker força le passage, non sans subir de fortes pertes. Il participa à l'expédition de Savannah (1779), à l'occupation de Toulon et à la réduction de la Corse (1794) et promu vice-amiral (1794), fut nommé commandant en chef à la Jamaïque (1796). En 1800, il était mis à la tête de la flotte de la Baltique. Avec Nelson il réduisit Copenhague, mais il n'osa pousser à fond ses avantages et fut rappelé, probablement à l'instigation de Nelson qui avait son plan (V. Nelson). — Son fils aîné, *Hyde*, né vers 1784, mort en 1854, participa à la campagne de 1815 contre les Etats-Unis, devint vice-amiral en 1852 et fut lord de l'amirauté en 1853. R. S.

PARKER (James), graveur anglais, né en 1750, mort à Londres le 26 mai 1805. Elève du graveur Jacques Basire, il fut un des illustrateurs anglais les plus féconds de la fin du xviiie siècle. Il collabora à la fameuse édition des œuvres de Shakespeare, publiée par John Boydell, avec illustrations d'après les tableaux des plus célèbres peintres anglais de l'époque ; *la Révolution de 1688* (d'après Northcote), les gravures de *l'Iliade* (d'après Flexman), du *Vicaire de Wakefield* (d'après Stothard) et du *Naufrage* de Falconer, comptent parmi ses planches les plus célèbres. Parker fut l'un des fondateurs de la Société des graveurs.

PARKER (Sir William), amiral anglais, né le 1er déc. 1781, mort le 13 nov. 1866. Entré dans la marine en 1793, il se distinguait en 1805, sous Nelson, dans la poursuite jusqu'aux Indes de l'amiral Villeneuve (V. Nelson) et dans le combat du 14 mars 1806 où il s'empara de la frégate *la Belle-Poule*. Mis en non-activité en 1812, il mena pendant quinze ans la plantureuse vie de gentleman campagnard. Ayant repris du service en 1827, il fut promu contre-amiral (1830) et chargé de protéger les intérêts anglais sur les côtes de Portugal (1831-34), tâche ennuyeuse et difficile dont il s'acquitta avec la plus grande habileté. Lord de l'amirauté en 1835, il fut nommé en 1841 commandant en chef en Chine. Il prit Amoy, Ning-Po, Wousung, Chang-haï, succès rapides qui obligèrent les Chinois au traité de Nanking (27 août 1842). Parker fut

créé baronnet en récompense de tels services; en 1845, il fut mis à la tête de l'escadre de la Méditerranée à laquelle fut adjointe l'escadre de la Manche en 1846. Il s'occupa spécialement de surveiller les affaires portugaises, alors fort troublées et dont il avait une grande expérience. La révolution de 1848 le rappela dans la Méditerranée : homme de devoir, il imposa à l'escadre une discipline stricte et en obtint, au point de vue technique, des résultats qui n'ont plus été atteints après lui. Promu amiral en 1851, il fut commandant en chef à Devonport de 1854 à 1857, et devint, à l'ancienneté, amiral du Royaume-Uni en 1862. Parker a laissé dans la marine anglaise les plus vifs souvenirs. R. S.

BIBL. : Aug. PHILLIMORE, *Life of sir William Parker.*

PARKER (Théodore), pasteur unitaire américain, né à Lexington (Massachusetts), le 24 août 1810, mort à Florence (Italie) le 10 mai 1860. Il fut prédicateur à West-Roxbury à partir de 1837 et depuis 1845 à Boston. Il évolua et entraîna avec lui une grande partie des *unitaires* (V. ce mot) américains, de l'ancienne conception supranaturaliste vers un théisme fort vague, que l'on présente comme le christianisme de l'avenir. Ses œuvres (Boston, 1862, 14 vol.) sont des discours, des essais et une autobiographie.

PARKERIA (Paléont.). Genre de *Foraminifères* (V. ce mot), devenu le type de la famille des *Parkeridæ* (Brady), qui présente les caractères suivants : Coquille de grande taille, sphérique, discoïde ou fusiforme, silico-calcaire, formée de couches concentriques ou en spirale ; loges remplies ordinairement de spicules ou lamelles réticulés ou en labyrinthe. Deux genres (*Parkeria* et *Loftusia*), dont la classification reste douteuse. Le genre *Parkeria*, représenté par des coquilles sphériques à surface muriforme, est du cénomanien d'Angleterre : la coquille à près de 6 centim. de diamètre. Le genre *Loftusia*, dont la coquille est lisse et atteint la grosseur d'un œuf de poule, est du calcaire éocène de Perse (*L. persica* Brady). E. TRT.

PARKERSBURG. Ville des Etats-Unis, Virginie occidentale, sur l'Ohio au confluent de la Petite Kanawha, en face de Belpré (pont de 2.146 m.); 8.408 hab. (en 1890). Important port fluvial et nœud de voies ferrées; raffineries de pétrole, fonte, tanneries, distilleries, etc.

PARKES (Sir Henry), homme d'Etat australien, né à Stoneleigh (Warwickshire) en 1815. Fils d'un fermier, il entra en apprentissage à Birmingham et émigra en Australie en 1839. En 1848, il fonde à Sydney un journal, *The Empire;* en 1854, il est élu membre du Conseil législatif, et de 1861 à 1872 remplit, à Londres, les fonctions de commissaire de la colonie pour l'émigration. Réélu à l'Assemblée législative en 1862, il entre dans le gouvernement comme secrétaire colonial (1866) et fait passer les lois sur l'enseignement. Président du conseil d'éducation publique (1867-70), premier ministre (1872-75), puis de nouveau en 1877 et en 1878, il opéra de grandes réformes et fit adopter notamment la loi relative à l'instruction publique (1880) et une nouvelle loi électorale. Très fatigué par le climat, Parkes voyagea en Amérique et en Europe, dès la fin de 1881 : il reçut partout un accueil enthousiaste, et à son retour à Sydney une foule énorme se porta à sa rencontre. En 1887, il formait un nouveau ministère qui demeura au pouvoir jusqu'en janv. 1889, et se signala par les lois importantes sur les chemins de fer et les travaux publics. Il occupait encore le pouvoir de mars 1889 à octobre 1891, et travaillait ardemment à la cause de la fédération australienne. Il fut élu président de la convention chargée de voter la constitution fédérale (1892). Parkes a publié : *Speeches on various occasions connected with the public affairs of New South Wales* (Melbourne, 1876); *Speeches on the federal government of Australia* (1890); *Fifty years in the making of Australian history* (Londres, 1892, 2 vol. in-8). R. S.

BIBL. : MARIN LA MESLÉE, *Un homme d'Etat australien, sir Henry Parkes et la fédération des colonies australiennes*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1892, t. III.

PARKES (Sir Harry-Smith), diplomate anglais, né près de Wasall (comté de Stafford) le 24 févr. 1828, mort le 22 mars 1885. En 1841, il s'établit à Macao, étudia avec succès la langue chinoise et entra dans les bureaux du premier interprète du ministre plénipotentiaire anglais à Hong-kong. Il assista aux négociations qui aboutirent à la paix de Nanking (1842). Nommé en 1844 interprète au consulat d'Amoy, il acquit rapidement une remarquable expérience des hommes et des affaires de la Chine qui le mirent en haute estime auprès du *Foreign Office*. En 1845, il réprimait énergiquement des insultes faites au consulat de Fou-tchéou, et fut transféré en 1846 à Chang-haï, où il exigea, avec ténacité, la punition et la réparation d'insultes et de mauvais traitements infligés à trois missionnaires. Il fut nommé interprète à Canton en 1852, et avec son tact et son habileté ordinaires, il sut arranger de sérieuses difficultés survenues entre la colonie française et la colonie anglaise. Consul à Amoy (1854), il négocia le premier traité conclu par une puissance européenne avec le Siam, et cette négociation lui fit grand honneur dans les cercles diplomatiques. Il était consul à Canton (1856), lorsque survint la rupture avec la Chine. Après le bombardement de cette ville (28 déc. 1857), il fut attaché à l'état-major de lord Elgin, puis il fut un des membres de la commission européenne chargée de contrôler le gouvernement de Canton (9 janv. 1858). Il fut le gouverneur effectif de Canton pendant près de quatre ans; les Chinois avaient mis sa tête à prix, mais il réussit à rétablir l'ordre et à se tirer de toutes les difficultés. Survint la campagne de Chine de 1859-60. Parkes aida de ses précieux conseils les chefs militaires, et, en pleine période de négociation, il fut traîtreusement arrêté et emmené prisonnier à Peking, où il subit les plus odieux traitements. Remis en liberté après la prise du Palais d'Eté, il prit part aux diverses négociations qui suivirent. Il s'occupa, à partir de 1861, à consolider les avantages obtenus par le traité de Tien-tsin. En 1864, il prit possession du consulat de Chang-haï, où il eut fort à faire à cause de la révolte des Taï-ping et où il eut des difficultés avec Li Hung Chang. Il devint ministre au Japon (1865), où il obtint, non sans peine, la ratification des traités de 1858 et où il contribua, plus que personne, à introduire toutes les améliorations de la civilisation européenne. En 1871, le mikado le remerciait solennellement de l'aide qu'il lui avait apportée dans la reconstitution de son Etat. Sauf deux séjours en Angleterre, il resta à Yokohama jusqu'en 1883; il y occupait une situation prépondérante et il était fort aimé de tous les résidents étrangers qui avaient souvent recours à ses bons offices. Promu ministre en Chine, il fut froidement accueilli par le gouvernement qui ne lui pardonnait pas ses anciens succès. Il négocia avec la Corée un traité, considéré comme un admirable instrument diplomatique (1883-84). Après quoi, il fut très absorbé par les multiples difficultés que suscita la conquête du Tonkin par la France, les autorités en ayant profité pour exciter la populace contre les étrangers de toutes nationalités. Il obtint notamment le retrait d'une abominable proclamation invitant tous les Chinois à empoisonner les Français qu'ils pourraient surprendre (sept. 1884). Très affaibli par des années de surmenage, il succomba prématurément à la suite d'un accès de fièvre. Son corps fut ramené en Angleterre. R. S.

BIBL. : Stanley LANE-POOLE et F.-V. DICKINS, *Life of sir Harry Parkes;* Londres, 1894, 2 vol.

PARKHOUSE (Hannah) (V. COWLEY [Mme]).

PARKIA (*Parkia* R. Br.). Genre de Légumineuses-Mimosées, formé de 7 ou 8 arbres asiatiques ou africains, à feuilles bipinnées, à fleurs polygames en capitules sphériques, piriformes et claviformes, agglomérés; les inférieures sont neutres avec de longs staminodes colorés; les supérieures possèdent 10 étamines et sont dépourvues de staminodes; le fruit est une gousse bivalve. Les semences du *P. biglobosa* (*P. africana* R. Br.) fournissent, après grillage, fermentation dans l'eau et pulvérisation, une

farine alimentaire, tonique, qui, sous forme de tablettes, sert de condiment aux viandes cuites. La graine est entourée d'une matière féculente alimentaire; c'est un des *cafés du Soudan* et un aphrodisiaque. Dans l'archipel Indien, le *P. speciosa* Hassk. est utilisé comme alimentaire, et le *P. intermedia* Hassk. est employé à Java pour ses graines toniques et amères. Dr L. Hn.

PARKINSON (Maladie de) (V. Paralysie).

PARKMAN (Francis), littérateur américain, né à Boston le 16 sept. 1823, mort à Jamaica Plain (Massachusetts) le 11 nov. 1893. Elève d'Harvard, il consacra toute son existence à la littérature et publia des récits de voyages et des études historiques qui ont eu le plus grand succès. Citons: *Prairies and rocky mountains life* (New York, 1852, in-12); *History of the conspiracy of Pontiac* (Boston, 1851, in-8); *les Jésuites dans l'Amérique du Nord au* xviie *siècle* (1867, trad. en fr., Paris, 1882, in-12); *Discovery of the Great-West* (1869); *The Old Regime in Canada* (1874); *Count Frontenac and New France under Louis XIV* (1878); *Montcalm and Wolfe* (1884); *les Pionniers français dans l'Amérique du Nord* (trad. fr., Paris, 1874, in-12); *The California and Oregon trail* (New York, 1849, in-8), etc. Mentionnons aussi un roman, *Vassalt Moreton* (Boston, 1856, in-12) et un livre sur les *Roses* (1866), singularité qui s'explique, Parkman ayant été, de 1871 à 1872, professeur d'horticulture à l'école d'agriculture d'Harvard. R. S.

PARLAN. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Saint-Mamet, 910 hab.

PARLANTE (Machine). Cette machine, imaginée par Faber peu de temps avant la découverte du phonographe, excita alors un assez grand intérêt. Elle se compose d'un soufflet analogue à ceux des orgues, de quatorze touches disposées comme celles d'un piano et de l'appareil producteur de sons qui consiste en une anche en ivoire communiquant avec des cavités analogues à celles de la bouche et des fosses nasales; une languette jouant un rôle analogue à celui de la langue pouvait être mise en vibration. La cavité correspondant aux fosses nasales pouvait être ouverte ou fermée en appuyant sur une touche. L'auteur de cette machine avait étudié avec soin les phénomènes qui accompagnent l'émission des consonnes et des voyelles et avait cherché à les reproduire le mieux possible : les voyelles s'obtenaient en variant les dimensions et l'orifice de la cavité buccale, tandis que les diverses consonnes étaient reproduites par la façon plus ou moins brusque, continue ou intermittente dont l'air était envoyé; toutes ces manœuvres se faisaient en appuyant sur diverses touches. L'émission des sons était nette, on pouvait reconnaître facilement les paroles que l'on faisait prononcer à la machine et l'on pouvait même distinguer un accent spécial; construite par un Américain pour parler en anglais, cette machine reproduisait principalement les sons habituels de cette langue; pour parler français avec cette machine, on devait utiliser, non les véritables sons, mais, parmi les sons anglais, ceux qui s'en rapprochaient le plus; c'est justement ce que font les étrangers qui connaissent mal la prononciation d'une langue : la machine de Faber parlait le français avec l'accent anglais. A. Joannis.

PARLEBOSCQ. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Gabarret; 1.215 hab.

PARLEMENT. France. — I. Le parlement de Paris. — Pour connaître l'origine et la filiation de nos parlements, il faut remonter à la cour du roi de l'époque franque, qui est la source directe du parlement de Paris. Dans cette cour, le roi franc exerce en personne la justice dont il est le chef et avec l'assistance des membres de son Conseil. En cas d'empêchement, il se fait remplacer le plus souvent par le comte du palais, quelquefois aussi par un optimate, mais le jugement n'en est pas moins rendu en son nom. Aussi certains historiens ont pensé que les assistants du roi avaient simple voix consultative et que le roi seul prononçait; d'autres estiment, au contraire, qu'il avait seulement la présidence de l'assemblée, la direction de la procédure et l'exécution de la sentence, mais que les membres de la cour, d'ailleurs choisis par le roi, instruisaient et jugeaient seuls l'affaire. Il paraît préférable de dire que le roi avait droit de juger seul, mais qu'il pouvait conférer voix délibérative aux assistants. Ce tribunal royal tenait ses séances en public et formait une véritable juridiction d'équité où fonctionnait une procédure spéciale. Sa compétence était très étendue et ne fut jamais soumise à des règles bien précises. Le tribunal du roi jugeait notamment l'homme libre qui, assigné au *mall* local, n'y avait pas comparu ou qui, après avoir comparu, avait refusé de se soumettre à la sentence; s'il continuait sa contumace devant la cour du roi, il était mis hors la loi; on confisquait ses biens, et sa vie était à la discrétion du premier venu. C'est aussi devant cette cour qu'on traduisait les rachimbourgs coupables d'un déni de justice ou d'un jugement frauduleux, et le comte en fut également justiciable pour les mêmes causes à partir du jour où il devint, lui aussi, un véritable juge. La cour du roi connaissait encore des procès ordinaires des comtes ou autres hauts fonctionnaires et de ceux des centeniers, vicaires, etc., soit qu'ils fussent des plaideurs ordinaires, soit qu'on leur reprochât des abus de pouvoir dans l'exercice de leurs fonctions. Le roi jugeait aussi les évêques, comme cela résulte de plusieurs récits de Grégoire de Tours. Sa cour était encore compétente pour toutes les questions de propriété qui intéressaient le fisc et, d'une manière générale, pour tous les procès dans lesquels la royauté était intéressée. Le roi était aussi juge d'appel des juridictions inférieures, mais cet appel n'était pas, comme on l'a dit à tort, ouvert d'une manière générale, et il se ramenait, à vrai dire, à une véritable prise à partie dirigée contre le comte ou les rachimbourgs auxquels on reprochait d'avoir, avec intention, mal jugé en droit. Mais si les juges s'étaient trompés en fait ou n'avaient commis aucune fraude, l'appel n'existait pas. D'ailleurs, la cour du roi n'était pas nécessairement juge du second degré; elle pouvait connaître directement de tous les procès civils ou criminels, et il arrivait parfois aussi au roi d'évoquer devant lui une affaire déjà pendante devant une autre juridiction. Mais, lorsque certaines personnes, d'un commun accord, voulaient soumettre directement leurs contestations au tribunal du roi, celui-ci n'était pas obligé de juger, à moins qu'il ne s'agît de personnes placées sous le *mundium* royal. Il ne faut pas non plus oublier que le roi exerçait assez souvent la juridiction gracieuse; on faisait devant lui des donations, des affranchissements, des partages ou autres actes juridiques qui acquéraient ainsi une force particulière et dont l'existence était sérieusement assurée.

Malgré tout, cette cour du roi était, sous les premiers Mérovingiens, plutôt une juridiction d'exception qu'une juridiction de droit commun. C'est dans la suite seulement qu'elle prit ce second caractère, et à mesure que le pouvoir royal se fortifia, sa compétence devint plus large et même universelle. Toutefois, même sous les Carolingiens, elle supposait certaines conditions qui s'imposaient non pas au prince, mais aux parties. En d'autres termes, le prince pouvait toujours juger une affaire, s'il y consentait, et quoique les conditions prescrites par la loi ne fussent pas réunies; mais c'était alors une faveur et non un droit. En fait, les plaideurs affluaient à la cour du roi et recherchaient cette faveur. A plusieurs reprises, les Capitulaires répétèrent que la cour du roi ne jugeait pas directement les procès des personnes de condition ordinaire, mais la nécessité même de rappeler cette règle prouve qu'elle n'était pas rigoureusement observée. En droit et sous les Carolingiens, cette juridiction suprême était surtout établie pour juger toutes les affaires dans lesquelles l'intérêt du roi était directement engagé. On portait aussi devant cette juridiction les procès des grands fonctionnaires, dignitaires ou autres du royaume et ceux des personnes placées sous le *mundeburdium* du roi. C'était

aussi à la cour suprême qu'on s'adressait si un *missus dominicus* commettait un déni de justice. Mais de semblables faits commis par des tribunaux inférieurs auraient été maintenant déférés aux *missi dominici*.

Sous les premiers Capétiens, comme sous les Carolingiens, la justice était restée le principal devoir du roi. Le tribunal du comte du palais établi par les Carolingiens disparut avec leur dynastie. Mais les Capétiens continuèrent à tenir des assemblées féodales de diverses natures dans lesquelles la justice était rendue. Les grandes assemblées statuaient rarement sur les différends ; le plus souvent, les procès étaient portés à la *curia regis* que le roi composait à son gré de vassaux et de fidèles. Cette cour du roi s'appelait plus spécialement *placitum* ou *audientia* toutes les fois qu'elle jugeait les procès. Ses membres avaient voix délibérative sous la présidence du roi ou de celle d'un des grands officiers. Mais c'était bien le roi qui rendait la justice avec sa cour et non pas par voie de délégation. Aussi cette cour était-elle ambulatoire et n'avait aucune résidence fixe : elle suivait le roi partout où il se rendait. Elle jugeait, bien entendu, les procès qui s'élevaient entre le roi et tel de ses vassaux, ou bien les procès de ses vassaux entre eux, ou bien encore ceux des vassaux ou arrière-vassaux, pour infraction au lien féodal, enfin les appels des tribunaux inférieurs dans les cas rares et dans la forme où ils étaient alors admis. A vrai dire, il s'agissait moins d'appel proprement dit que de supplique au roi. Quant aux grands vassaux de la couronne, ils contestèrent longtemps la compétence de la cour du roi et ne s'y soumirent guère que vers le commencement du XIIIe siècle. A la suite de l'organisation de la pairie, la cour ordinaire du roi, renforcée par les pairs, devint compétente pour tous les procès qui concernaient cette pairie. Un peu plus tard, cette cour du roi fut, en fait, sédentaire à Paris. Sous le règne de saint Louis, elle siégeait au palais du roi dans la chambre aux plaids et commençait à porter le nom de *parlement*. Dès ce moment et depuis quelque temps déjà, elle était donc sédentaire en fait, et lorsque plus tard Philippe le Bel déclara le parlement sédentaire, il ne fit que confirmer en droit ce qui existait depuis un certain temps déjà. En introduisant l'appel ordinaire tel que nous le comprenons aujourd'hui, saint Louis élargit singulièrement la compétence du parlement. Jusqu'alors cette cour n'avait connu que des dénis de justice et des faux jugements des seigneurs, vassaux directs du roi. Mais il ne s'agissait pas là d'un appel véritable : dans le premier cas, le plaignant soutenait que son seigneur avait violé un devoir féodal en refusant de juger ; dans le second cas, il le prenait à partie en lui reprochant d'avoir commis une véritable fraude ; dans les deux cas il le provoquait au combat judiciaire. L'abolition de ce combat judiciaire, tout au moins dans les domaines du roi, et l'influence de la procédure canonique eurent pour effet l'admission de l'appel ordinaire par l'ordonnance de 1260. Bientôt ces appels furent si nombreux, qu'il se produisit à la cour du roi un véritable encombrement. Il fallut augmenter le nombre de ceux qui rendaient la justice et leur imposer certaines conditions. A l'origine de la féodalité, la cour du roi ne comprenait que de hauts personnages auxquels le roi adjoignait certains palatins. Ces dignitaires du palais formèrent de bonne heure, dès le règne de Philippe Ier, l'élément permanent de la cour du roi. Au milieu du XIIIe siècle, les chevaliers, gens de petite noblesse et en même temps hommes de loi, firent leur apparition ; c'était parmi eux que le roi choisissait ses baillis et sénéchaux, et en cette qualité même ils pouvaient avoir entrée au parlement. Mais c'est seulement sous Philippe le Bel qu'apparut l'élément des légistes bourgeois.

On a souvent dit et répété que ces légistes bourgeois avaient pris la place des seigneurs, mais c'est là une erreur aujourd'hui reconnue de tous. Prélats et nobles sont encore convoqués au parlement et viennent aux audiences. A sa tête figurent même deux hauts barons et deux prélats. Le règlement de l'année 1296 nomme un certain nombre de présidents ou souverains choisis parmi les hauts barons et les prélats ; il veut que deux d'entre eux, un baron et un prélat, restent continuellement au parlement ; il désigne dix-huit laïques et seize clercs auxquels est également imposée l'obligation de demeurer en permanence. D'ailleurs, le roi choisit encore les membres de son parlement et les révoque à son gré. Les affaires se multipliant à l'infini avec l'extension du royaume et du domaine royal, la cour du roi a, depuis quelque temps déjà, perdu son unité pour former trois conseils. Le premier est chargé des affaires politiques et administratives et deviendra le conseil du roi ; le second est la cour de justice à laquelle on donne le nom de parlement dès les années 1238 et 1239 ; le troisième est la chambre des comptes. Par l'effet même de ce sectionnement la cour de justice acquiert plus d'indépendance. Jusqu'alors le roi avait rendu les arrêts de justice, qu'il fût présent à la cour ou absent ; désormais, c'est le parlement qui est juge en son nom propre. Cette cour de justice se subdivise elle-même en un certain nombre de sections ou de chambres. L'ordonnance de 1278 fait allusion à cette division et la mentionne moins comme une innovation qu'à titre de fait accompli. Les procès arrivaient directement et en premier lieu à la grand'chambre, qui était la principale représentation du parlement. A vrai dire, elle fut, pendant un certain temps, le parlement tout entier, les autres sections n'en formant que des émanations ou des accessoires. Aussi portait-elle parfois le nom de parlement, mais on l'appelait plus volontiers chambre aux plaids, parce qu'en principe toutes les affaires civiles ou criminelles s'y plaidaient, et il n'y avait lieu à renvoi devant une autre section qu'autant qu'il s'élevait des incidents contentieux. L'affaire s'entamait à la grand'chambre par un très bref exposé oral des prétentions des deux parties. Pour les affaires les plus simples, la grand'chambre ordonnait un appointement au conseil, après dépôt préalable des pièces ; mais le plus souvent la cour ordonnait aux plaideurs de donner leurs raisons par écrit, soit que la difficulté portât sur un point de droit, soit qu'une des parties offrît de prouver par témoins, c.-à-d. par enquête, des faits contestés par l'autre. La cour chargeait des commissaires pris dans son sein ou parmi des magistrats des pays, où l'enquête devait se faire, de recevoir les dépositions des témoins. L'enquête terminée, si les enquêtes l'acceptaient, elles faisaient connaître leur rapport au greffe ; si, au contraire, l'une d'elles demandait la nullité, on reproduisait des moyens écartés par les commissaires. La grand'chambre avait le droit ou de statuer tout de suite après plaidoirie, ou de transmettre l'incident à la chambre des enquêtes. Cette chambre jugeait aussi les causes instruites par écrit dans les juridictions inférieures ; mais elles ne pouvaient lui être transmises qu'après avoir été admises à jugement à la suite d'un débat contradictoire devrant la grand'chambre. D'ailleurs, pendant longtemps, la chambre des enquêtes ne fut qu'une section d'instruction et devant laquelle on ne plaidait pas ; toutes les fois qu'une plaidoirie était nécessaire, même pour un simple incident, il fallait revenir devant la grand'chambre. Dans la suite on admit, au profit de la chambre des enquêtes, un droit de juridiction propre : elle put prononcer sur les appellations verbales et sur les incidents des affaires appointées. Mais les plaidoiries n'y furent pas admises avant le XVIe siècle.

La troisième chambre, celle des requêtes, date de l'époque où le parlement devint sédentaire à Paris.

Suivant un ancien usage féodal qui s'était perpétué, tout plaideur devait adresser une requête au roi à l'effet d'être autorisé à plaider devant sa cour. Lorsque l'appel fut admis comme voie de recours de droit commun, il fallut bien examiner s'il était formé régulièrement et dans les délais de la loi. Aussi la partie dut, pour introduire l'appel, adresser une requête à laquelle il n'était

répondu par lettres de justice qu'après vérification de la régularité de l'appel. Parfois l'affaire était de nature à être portée directement devant le parlement, mais alors il fallait encore une vérification de titres pour être autorisé à introduire l'instance. Enfin, des lettres de justice étaient encore nécessaires pour se faire autoriser à plaider par procureur. Le parlement imita l'exemple du roi. Celui-ci faisait examiner par des suivants et poursuivants qui devinrent plus tard les maîtres des requêtes de l'hôtel, les requêtes qui lui étaient adressées, notamment pour les affaires qu'il continuait à juger en personne, même depuis qu'il s'était séparé de son parlement. De même, celui-ci commença par déléguer quelques-uns des membres de la grand-chambre pour recevoir et juger sommairement les requêtes qui lui étaient adressées. Ce fut l'origine de la chambre des requêtes qui fut définitivement organisée dès le commencement du XIVe siècle. Sous le règne de Charles V, sa compétence fut singulièrement élargie, notamment par un édit de nov. 1364. Cette chambre devint juge immédiat en matière personnelle et possessoire de tous ceux qui jouissaient du privilège de *committimus*, qu'ils fussent demandeurs ou défendeurs. La chambre des requêtes, comme celle des enquêtes, avait son style et sa procédure. Les documents du XIIIe siècle nous parlent aussi d'une chambre ou auditoire de droit écrit. Cet auditoire avait les attributions de la grand'chambre et de la chambre des requêtes. Après le règne de Philippe le Long, il n'apparaît plus que très rarement. On ne le constituait que de temps à autre, au moyen de magistrats pris dans la grand' chambre et lorsque les appels du Midi devenaient trop nombreux. Puis il disparut complètement. De même, pendant les vacances, on constituait une chambre de vacations pour juger les procès urgents. Enfin dans les affaires importantes, on réunissait parfois deux chambres : la grand'chambre et celle des enquêtes ; parfois aussi, les trois chambres étaient convoquées. Ces deux ou trois chambres réunies formaient alors le conseil qui statuait à huis clos sur les questions les plus diverses. Le parlement envoyait aussi une délégation tenir l'Echiquier de Normandie, devenu juridiction royale, mais non souveraine, car il statua à charge d'appel au parlement de Paris jusqu'au jour où il obtint la qualité de tribunal souverain. Les Grands Jours de Champagne étaient aussi présidés par des commissaires du parlement. Après la réunion du Midi à la couronne, les affaires qui avaient été portées à la cour du comte de Toulouse et, en dernier lieu, au parlement d'Alphonse de Poitiers, furent déférées au parlement où elles étaient attribuées à l'auditoire de droit écrit. Pour donner satisfaction aux réclamations des habitants du Toulousain, des commissions semblables furent envoyées à plusieurs reprises jusqu'au jour où Philippe le Bel créa un second parlement à Toulouse. Mais ce parlement ne fut pas organisé, et pendant la guerre de Cent ans, probablement à cause des troubles du temps, on envoya très rarement des commissaires dans le Midi. C'est peut-être pour ce motif qu'on vit reparaître de temps à autre un auditoire de droit écrit à Paris. La guerre de Cent ans fut aussi un obstacle au développement des Grands jours, véritables délégations du parlement qui, sur l'ordre du roi, allaient siéger pendant quelque temps dans une ville importante. Paris étant tombé entre les mains des Anglais en 1417, le dauphin de France, régent du royaume, pendant la démence de son père, établit à Poitiers un parlement composé des membres du parlement de Paris révoqués par les Bourguignons et qui s'étaient sauvés de la capitale. Ce parlement rendait ainsi inutiles les Grands Jours du Berry et du Poitou. Il ne comprenait que deux chambres et faisait assez triste figure ; il jugeait peu d'affaires, soit à cause du trouble général qui empêchait les procès de naître, soit à cause de la difficulté des communications.

Les Anglais, maîtres de Paris, y avaient installé un parlement qui rendait la justice au nom de leur roi pendant que le parlement de Poitiers jugeait les procès au nom du roi de France. Lorsque le connétable reprit possession de Paris au nom de Charles VII, les membres du parlement anglais lui demandèrent des ordres ; le connétable leur répondit d'écrire à Charles VII pour connaître ses volontés et de continuer à rendre provisoirement la justice, mais au nom du roi de France. En même temps la ville, l'Eglise et l'Université envoyaient des députés auprès du roi pour obtenir la confirmation de leurs privilèges et le règlement de l'ordre judiciaire. Le roi leur donna satisfaction sur le premier point, mais quant à la justice, il leur déclara qu'elle était rendue par son parlement de Poitiers, et qu'il allait incessamment le transférer à Paris. En même temps, il envoyait des ordres pour fermer et sceller les chambres du parlement anglais. Il avait d'ailleurs déjà reconnu auparavant que les arrêts de ce parlement seraient respectés dans la mesure où ils ne nuisaient pas aux intérêts de ses fidèles sujets. Le 22 mai 1436, le roi constitua une commission provisoire de douze membres pour expédier les causes les plus urgentes ; ce fut seulement au mois d'août que des lettres patentes datées de Tours réablirent à Paris le parlement qui siégeait à Poitiers. La séance de rentrée n'eut pourtant lieu que le 14 déc. 1436, et le nouveau parlement ne comprit pendant quelque temps qu'une seule chambre. Le parlement ayant voulu reprendre le système de l'élection de ses membres, qui s'était introduit dans la seconde partie du moyen âge, un ordre du roi du 2 mars 1437, adressé au chancelier de France, lui défendit d'instituer à l'avenir les officiers élus par le parlement ou par les chambres des comptes. Charles VII y déclarait qu'il entendait à l'avenir retenir le don des offices de cette nature. On relève cependant à la même époque de véritables élections au parlement, et certains historiens en ont conclu qu'en fait le système électif avait continué à être appliqué sauf à exiger la confirmation de chaque élection par le roi. Mais, à vrai dire, ces élections n'étaient plus que de simples présentations qui ne liaient pas le roi, et celui-ci nommait même directement aux charges de création nouvelle. La grand'chambre, seule maintenue provisoirement, déléguait quelques-uns de ses membres pour constituer les enquêtes au civil et la Tournelle au criminel ; comme chacune de ces deux délégations avait à sa tête un président, la plupart des historiens en ont conclu que dès le rétablissement du parlement royal à Paris la Tournelle avait formé une chambre spéciale. Mais c'est là une erreur ; elle n'eut ce caractère que sous François Ier en 1515. La délégation des enquêtes se transforma plus rapidement, et elle devint de nouveau une chambre particulière à la demande même du parlement, dès l'année 1439. La chambre des requêtes ne fut rétablie qu'en 1453. Cette reconstitution complète de l'ancien parlement est constatée et exposée dans la célèbre ordonnance de Montils-les-Tours de la même année. Elle veut qu'il y ait, à l'avenir : à la grand'chambre, 15 conseillers clercs et 15 conseillers laïques, non compris les présidents ; à la chambre des enquêtes, 24 clercs et 16 laïques ; aux requêtes du palais, 5 clercs, 3 laïques, y compris le président. Un des premiers actes du roi Louis XI fut de régler de nouveau le nombre des membres du parlement qui devait, suivant les anciens usages et comme, dit La Roche-Flavin, à l'exemple du Sénat de Rome, comprendre 100 membres dont 12 pairs, 8 maîtres des requêtes de l'hôtel et 80 conseillers, tant clercs que laïques. D'ailleurs Louis XI lui-même ne respecta pas le nombre des membres du parlement qu'il avait fixé, et on verra ses successeurs créer des chambres entières dans la seule intention de procurer des ressources au Trésor. Il maintint le système de l'élection sous forme de présentation de trois candidats au roi et de la manière prescrite par une déclaration du 12 nov. 1465. Il fit mieux que ses prédécesseurs en proclamant pour la première fois, en termes formels et précis, le principe de l'inamovibilité, par ses lettres du 21 oct. 1467. Aucun magistrat ne pouvait être privé de ses fonctions si ce n'est par mort, par résignation volontaire ou par forfaiture

« préalablement jugée et déclarée judiciairement et selon les termes de justice par juge compétent ». Dans cette ordonnance Louis XI reconnaît franchement que les fréquents changements de magistrats leur avaient retiré toute indépendance.

Cependant Louis XI, après avoir pris cette sage mesure, fut le premier à n'en pas tenir compte : il lui arriva plus d'une fois de révoquer d'office des magistrats du parlement, sous prétexte qu'ils manquaient à leurs devoirs ; c'est ce qu'il fit notamment à l'occasion du procès du duc de Nemours. De même, dans maintes circonstances, il abusa du droit de nomination directe qui lui appartenait seulement en cas de création d'une charge nouvelle. Mais en sept. 1474, il accorda un important privilège au parlement de Paris en décidant que ses arrêts seraient exécutoires dans tout le royaume sans aucune formalité de *visa* ou *pareatis*. Cette mesure fut motivée par certains actes du parlement de Bordeaux, qui tendaient à empêcher l'exécution d'un arrêt de Paris. Comme son prédécesseur Louis XI, le roi Charles VIII fit aussi une grande ordonnance sur l'administration de la justice par le parlement, mais ce fut seulement sur la fin de son règne. Cette ordonnance de juil. 1493 confirma le système de l'élection, c.-à-d. de la présentation par le parlement, mais elle ajouta (art. 88) que dans tous les cas où un office vaquerait au parlement, les avocats et les procureurs auraient le droit d'indiquer à la cour les personnes qui leur paraissaient les plus aptes aux fonctions vacantes pour que les membres du parlement y aient égard en faisant leurs élections. L'ordonnance n'ayant rien dit au sujet du premier président, on se demanda, à la mort du premier président de la Vacquerie, si son successeur devait être élu ou s'il était à la nomination directe du roi. Après bien des hésitations, le parlement présenta trois candidats au roi, mais Charles VIII les écarta et nomma directement. Le parlement se soumit, et il fut désormais acquis que cette charge de premier président pouvait être déférée par le roi sans présentation. Sous Louis XII, l'ordonnance de 1498 maintint en principe la présentation au roi pour toutes les autres charges, mais en l'entourant de certaines garanties. C'est ainsi que l'élection, au lieu de se faire de vive voix et publiquement, dut avoir lieu désormais au scrutin secret. Le roi nommait ensuite, parmi les candidats présentés, mais le nouveau pourvu devait, avant d'être reçu et institué, être soumis à un examen que lui faisaient subir les présidents de la cour, assistés d'un certain nombre de conseillers. Une ordonnance de juin 1499 ajouta qu'au parlement de Paris, des trois candidats présentés par le parlement, un seul pourrait être natif de la capitale. En fait, Louis XII observa assez souvent les ordonnances, mais parfois cependant et à l'exemple de ses prédécesseurs, il se permit des nominations directes. On peut donc dire que les deux systèmes fonctionnèrent à la fois. Un des premiers actes de François Ier fut d'organiser définitivement la Tournelle comme juridiction permanente et indépendante. La Tournelle ne se borna plus, comme auparavant, à instruire les affaires criminelles : elle les jugea aussi, tandis qu'avant François Ier, c'était la grand'chambre seule qui rendait les arrêts. Toutefois, la Tournelle criminelle continuera à rester incompétente pour les crimes des gentilshommes et autres grands personnages de l'Etat ; ces affaires étaient rapportées à la grand'chambre. D'un autre côté, François Ier, irrité des résistances du parlement au sujet du concordat, attribua au Grand Conseil compétence pour les affaires qui résultaient de la nomination par le roi aux bénéfices. Il songea même à réorganiser sa cour de parlement, mais en réalité l'édit de juil. 1519 ne fit que reproduire les dispositions de l'ordonnance antérieure. Le mandement d'août 1520 fut beaucoup plus sérieux : il limita les prétentions du parlement vis-à-vis de la chambre des comptes en lui interdisant de prendre connaissance des appels relevés contre cette chambre, à moins qu'il ne s'agit de revision, auquel cas l'affaire devait être portée en chambre du conseil. Le parlement s'irrita lorsque le roi, pour procurer des ressources au Trésor, créa une nouvelle chambre des enquêtes de 20 conseillers. Le parlement ne l'enregistra qu'après de longues résistances et avec la clause du très exprès commandement du roi. Il fit ensuite toutes sortes de difficultés aux nouveaux magistrats, et le roi dut rendre un édit en juil. 1523 pour constater que ces magistrats avaient les mêmes droits que leurs collègues.

Ce que Louis XII s'était reproché, même à titre exceptionnel et de circonstance, la vente des offices de judicature de création nouvelle devint sous François Ier un moyen permanent et régulier de faire monnaie. Pour comprendre à quel point ces créations irritaient les magistrats déjà en charge, il faut se rappeler qu'à cette époque les juges ne recevaient du roi que des gages peu élevés ; ils tiraient surtout profit des épices que leur devaient les plaideurs et qui étaient entrées en taxe depuis le commencement du XVe siècle. Ces épices étaient plus particulièrement importantes au profit des rapporteurs. On comprendra sans peine que l'augmentation du nombre des magistrats diminuait celui des affaires attribuées à chacun d'eux, et réduisait par cela même sensiblement leurs épices. En outre, le système de la vente des charges eut d'autres résultats bien plus graves encore : il était incompatible avec celui de l'élection, c.-à-d. de la présentation par le parlement. Ces présentations cessèrent peu à peu. Comme il fallait être riche pour acheter un office de judicature, nombre d'avocats durent renoncer à se présenter, et le personnel des parlements, au lieu de se renouveler sans cesse par l'élite des avocats, se constitua peu à peu en familles parlementaires qui conservaient les charges. Mais à côté de ces graves inconvénients, il faut cependant relever un certain avantage : la vénalité des charges de judicature consolida le principe de l'inamovibilité. Il est, en effet, encore plus difficile de priver un magistrat de la charge qu'il a achetée à un prix plus ou moins élevé, que s'il l'avait reçue gratuitement. En mai 1543, François Ier créa encore une nouvelle chambre au parlement de Paris, la chambre du domaine, ainsi appelée parce qu'elle devait connaître des affaires concernant le domaine et les eaux et forêts. Enfin, il établit une chambre du conseil et augmenta le nombre des présidents. Le personnel des autres parlements avait aussi été sensiblement augmenté. Les plaintes devinrent si générales, qu'un édit d'oct. 1546 dut promettre que le nombre des offices de judicature dans les cours de parlement serait, par voie d'extinction, ramené à ce qu'il était au commencement du règne. Le même édit voulut qu'à l'avenir, pour être nommé conseiller, on eût atteint l'âge de trente ans. Le nouveau magistrat était soumis à une enquête sur sa vie et ses mœurs et à un examen qui fut réorganisé. Sous Henri II, les mêmes besoins d'argent produisirent les mêmes résultats. Par un édit d'avr. 1554, le roi Henri II rendit le parlement de Paris semestre, c.-à-d. le divisa en deux sections dont l'une exerçait pendant les six premiers mois, et l'autre pendant les six derniers mois de l'année.

En compensation de la diminution des épices résultant de ces créations, les gages des conseillers furent portés à 800 livres par an et la dépense du trésor, limitée jusqu'alors à 48.000 livres par an, s'éleva désormais à 87.000 livres. En outre, cette nouvelle organisation favorisa les abus de la royauté. Le roi prévoyait-il qu'un semestre refuserait l'enregistrement d'un édit bursal, il attendait l'entrée en fonction de l'autre semestre. De leur côté, les plaideurs recherchaient quel était celui des deux semestres qui leur serait le plus favorable et évitaient l'autre par toutes sortes de chicanes de procédure. Aussi, au bout de trois ans, en 1557, on dut renoncer à ce nouveau système ; le parlement reprit son ancienne organisation et le roi décida que, par voie d'extinction, le nombre des membres du parlement serait ramené à celui qui existait à l'avènement de François Ier. Pour le moment, on se borna à créer une chambre du conseil afin de vider les procès de la grand'-

chambre appointée en conseil. En d'autres termes, il y eut deux grand'chambres : l'une, pour la plaidoirie et la publication des édits; l'autre, du conseil; mais celle-ci disparut lorsque les charges de ses magistrats furent éteintes par mort ou par démission de leurs titulaires. Le premier acte de Charles IX à sa majorité fut un témoignage de méfiance envers le parlement de Paris auquel il préféra le parlement de Rouen, précisément pour la déclaration de cette majorité. C'est à cette occasion que le chancelier L'Hopital prononça son mémorable discours sur les devoirs du magistrat. Le parlement de Paris, profondément froissé, refusa net l'enregistrement du premier édit qui lui fut présenté et qui était l'édit de pacification. Deux ordonnances générales portèrent, sous ce règne, sur l'administration de la justice, celle de janv. 1553, qui concerne surtout la procédure et celle de févr. 1566, plus généralement connue sous le nom d'ordonnance de Moulins. Cette seconde ordonnance, pour mieux assurer la discipline dans les parlements, veut qu'à l'avenir les mercuriales soient tenues de trois mois en trois mois, et elle impose aux maîtres des requêtes de l'hôtel l'obligation de faire exactement leurs tournées dans tout le royaume. Elle promet aussi qu'à l'avenir les Grands Jours seront tenus plus fréquemment; enfin, elle détermine les conditions d'entrée dans la magistrature, tout en maintenant au parlement le droit de présentation sous forme d'élection, mais sous des conditions qu'elle détermine.

C'est aussi sous ce règne, en 1568, que fut créée une cinquième chambre des enquêtes, pour utiliser les services d'un certain nombre de magistrats qui occupaient des charges nouvelles établies dans les quatre autres chambres. Deux ans après son avènement, le roi Henri II créa des chambres mi-parties ou chambres de l'édit dans différents parlements. De tout temps les protestants s'étaient plaints de ce que le jugement de leurs procès entre eux ou avec des catholiques était soumis à des magistrats exclusivement ou tout au moins en majorité catholiques. Déjà la paix de Saint-Germain avait essayé de leur donner une certaine satisfaction en leur conférant un droit de récusation particulièrement large. Mais ce moyen était manifestement insuffisant. Aussi lorsque la paix fut signée pour la cinquième fois au commencement du règne de Henri III, on admit qu'il y aurait dans chaque parlement une chambre mixte chargée de juger les procès des réformés et appelée chambre tri-partie ou mi-partie, suivant qu'elle contiendrait un tiers ou moitié de magistrats protestants. En fait, on ne constitua que des chambres mi-parties afin de donner plus de garanties aux protestants. Ces chambres, dites aussi de l'édit, furent notamment établies à Bordeaux, à Grenoble, à Aix, à Dijon, à Rouen, à Rennes. Au parlement de Paris, cette chambre devait comprendre deux présidents et seize conseillers par moitié catholiques et protestants. Une déclaration du 10 mai 1579 apporta aussi quelques changements à l'organisation du parlement de Paris en lui attribuant d'une manière nouvelle et spéciale la connaissance des affaires du domaine de la couronne. C'est dans cette même année que fut rendue la célèbre ordonnance de Blois qui consacrait de nombreuses réformes judiciaires. Elle ramenait par voie d'extinction le nombre des offices de judicature à ce qu'il était anciennement et ne proclamait rien moins que la suppression de la vénalité des charges, tout en maintenant les parlements dans leur droit de présentation. Pour que ces dispositions ne restassent pas à l'état de lettre morte, l'ordonnance fixait elle-même quel serait à l'avenir le nombre des membres de chaque parlement, même du parlement de Paris. Malgré tout, ces dispositions ne furent jamais observées, mais bien au contraire la royauté, pour faire face aux nécessités de la guerre, ne fit qu'augmenter le nombre des offices. On commença par un édit de juin 1580 qui autorisa le roi, sans tenir compte des dispositions de l'ordonnance de Blois, à pourvoir à tous les offices de judicature vacants, et, au mois de juin de la même année, un autre édit créa une seconde chambre des requêtes au parlement de Paris. D'autres édits semblables furent rendus au mois d'août pour les parlements de Toulouse, Rouen, Bordeaux, Dijon. L'année suivante, un édit de juin 1581 créa, au parlement de Paris, vingt charges de conseillers pour former une sixième chambre des enquêtes. Cette fois le parlement fit des remontrances et obtint que la sixième chambre ne serait pas établie. Mais les charges nouvelles furent maintenues et leurs titulaires répartis entre les cinq chambres des enquêtes qui existaient déjà.

En 1587, le parlement sut montrer plus d'énergie en présence d'un danger encore plus grave. Le roi ne lui présentait pas moins de quatre édits dont il pressait la publication pour obtenir des ressources. Le premier créait encore une fois une sixième chambre des enquêtes; le second établissait une troisième chambre des requêtes; le troisième aliénait certains biens du domaine de la couronne jusqu'à concurrence de 300.000 écus et sans réversion; le quatrième établissait une chambre du domaine au bureau des généraux de France où devaient être jugés les appels interjetés contre les jugements rendus par la chambre du trésor. Le parlement rejeta net les quatre édits. Les autres modifications que subit dans ce temps le parlement de Paris tinrent aux circonstances politiques et n'eurent par cela même ni longue durée ni conséquences graves. Lorsque le roi Henri III quitta Paris en 1589, certains membres du parlement le suivirent, tandis que d'autres restèrent dans la capitale. Le parlement de Paris fut ainsi divisé en deux corps : l'un siégea à Tours par ordre du roi; l'autre resta à Paris, où il devint le parlement de la Ligue à partir du jour où il prêta serment à la Sainte-Union. Henri III ayant été assassiné quelque temps après, le parlement de Tours enregistra la déclaration de Henri IV du mois d'août 1589; les autres parlements se prononcèrent contre le prince huguenot, et le parlement de Paris proclama même le cardinal de Bourbon roi de France. Bientôt six parlements se scindèrent, comme l'avait déjà fait le parlement de Paris, et les parlements ligueurs se déclarèrent en état d'union avec celui de la capitale. Cette anarchie des parlements et des anti-parlements, comme on disait alors, dura jusqu'au jour où le roi Henri IV, ayant proclamé une amnistie générale, réunit de nouveau les parlements de Tours et de Paris en un seul corps. D'ailleurs Henri IV, absorbé par les affaires de politique, intérieures ou extérieures, ne songea pas à modifier l'organisation du parlement de Paris; il s'attacha bien plutôt à l'assujettir à la monarchie absolue qu'il entendait inaugurer pour assurer la paix intérieure. Il établit à Lyon, en 1596, des Grands Jours qui devaient rétablir le règne de la justice en même temps que l'autorité royale dans cette partie lointaine et troublée du ressort du parlement de Paris. Une autre mesure d'une nature plus générale consista dans la régularisation du droit annuel qui s'appela désormais la *paulette*, du nom du financier Paulet, premier fermier de ce droit. Tout titulaire d'office devait payer chaque année une somme représentant la soixantième partie de la finance de sa charge et, moyennant ce payement, cette charge à son décès se transmettait à ses héritiers; à défaut de paiement, elle retournait au roi. Toutefois, les charges de premier président, de procureur général, demeuraient en dehors de cette mesure et restaient à la nomination du roi. Sous le règne de Louis XIII, le parlement reprend des forces pendant la minorité. Aussi Richelieu songe moins à améliorer une organisation qu'à briser ses résistances. Il ne reculera même pas devant les mesures les plus violentes, et désormais les atteintes à l'inamovibilité de la magistrature devinrent de plus en plus fréquentes. En 1618, le roi avait supprimé la paulette pour donner satisfaction aux réclamations des derniers États généraux. Mais dès le 22 févr. 1621, la paulette était rétablie. C'était un moyen si commode de créer des ressources que la royauté ne put se décider à y renoncer sérieusement.

Le parlement de Paris commençait aussi dès cette

époque à se méfier de la royauté qu'il croyait disposée à l'affaiblir. La chambre de l'édit y avait reçu des modifications très sérieuses, et le chancelier songeait à en introduire de nouvelles, mais il dut y renoncer devant la résistance du parlement. L'établissement à Poitiers et pour une durée de six mois de Grands Jours, dont le ressort s'étendait sur la Saintonge, le Limousin et le Périgord, inquiéta singulièrement le parlement. Il craignait que cette mesure ne fût le préliminaire de la création d'un nouveau parlement à Poitiers. Des observations énergiques furent adressées au chancelier qui consentit seulement à limiter la durée des Grands Jours à trois mois. La querelle fut encore bien plus vive au sujet des parentés et alliances des magistrats. Le chancelier voulait faire observer les dispositions des ordonnances qui défendaient au père et au fils, aux frères, à l'oncle et au neveu d'appartenir au même parlement. Le parlement résista et obtint même gain de cause : une déclaration du 14 janv. 1629 permit aux présidents et conseillers du parlement de Paris de faire pourvoir un de leurs fils d'un office à ce parlement, à la condition que le père et le fils n'exerceraient pas dans la même chambre et ne participeraient pas aux mêmes délibérations. Cette mesure n'en contribuait pas moins à faciliter la formation d'une véritable noblesse de robe, composée d'un nombre très limité de familles. En faisant cette concession au parlement de Paris, le roi espérait qu'il le déciderait à enregistrer la célèbre ordonnance générale de cette même année 1629 préparée par le chancelier de Marillac qui s'était inspiré des vœux des derniers États généraux. Mais le parlement de Paris refusa, comme la plupart des autres, de l'accepter. Cette ordonnance contenait cependant, tout spécialement sur l'organisation de la justice, un certain nombre de dispositions très sages, et c'est peut-être pour ce motif qu'elle n'eut aucun succès auprès des cours de justice. L'ordonnance voulait notamment qu'en cas de difficultés dans une cour souveraine sur son organisation ou sur les attributions de ses chambres, la compagnie eût pleins pouvoirs pour décider, à moins que le conflit ne s'élevât entre la grand'chambre et les enquêtes, ou entre les présidents et les conseillers ; dans ces derniers cas, il fallait en référer au roi. Il était prescrit aussi aux chambres des vacations de s'en tenir aux affaires de leur compétence propre et de ne pas s'emparer de celles qui étaient déjà déférées aux autres chambres. Le parlement fut mieux inspiré lorsqu'il fit des difficultés pour l'enregistrement de la déclaration qui reconnaissait atteintes du crime de lèse-majesté les personnes sorties du royaume avec le duc d'Orléans, mais le parlement paya sa résistance par l'exil de plusieurs de ses magistrats.

La nomination d'une commission extraordinaire, dite chambre de l'Arsenal, fut la source de nouvelles difficultés, et le roi répondit aux remontrances du parlement par l'interdiction de cinq de ses membres. Richelieu n'hésitait pas à ne tenir aucun compte de l'inamovibilité des magistrats lorsqu'elle se heurtait à la raison d'Etat. Mais dans les autres circonstances, il cédait assez volontiers au parlement. Ainsi l'usage était de composer la chambre de l'Edit de deux conseillers de chaque chambre et d'autres magistrats choisis par le chancelier, mais seulement pour deux ans. Il était parfois arrivé au chancelier de ne pas observer telle ou telle de ces dispositions, et c'est ainsi qu'en 1633 la chambre de l'Edit comptait au parlement huit conseillers de la quatrième chambre des enquêtes, alors qu'il n'y en avait aucun de la cinquième. On promit au parlement qu'à l'avenir la loi serait mieux observée. Mais le parlement fut profondément froissé lorsque Richelieu en revint, pour la composition des assemblées générales, au système inauguré par Henri IV et qui consistait à ne composer ces assemblées générales où il était procédé à l'enregistrement des actes royaux que de trois chambres, la grand'chambre, la Tournelle et la chambre de l'Edit; on en excluait les enquêtes et les requêtes, composées de magistrats plus jeunes et récalcitrants. Le parlement se révolta tout à fait lorsqu'on lui présenta en 1635 treize édits de création d'offices nouveaux parmi lesquels vingt-quatre charges de conseillers au parlement. Le roi dut tenir un lit de justice, mais le 22 déc., plusieurs conseillers des enquêtes répondirent par une sorte de coup d'Etat : ils demandèrent l'assemblée générale de toutes les chambres pour délibérer sur les édits. Le roi rappela au procureur général et au premier président qu'il avait interdit ces assemblées, et le premier président, en effet, ne convoqua que les trois chambres ordinaires à l'exclusion des enquêtes. Certains conseillers des enquêtes ayant renouvelé leurs prétentions, le roi fit arrêter et emprisonner plusieurs magistrats. En fait, le cours de la justice fut suspendu. Pour rétablir la paix, le chancelier consentit à réduire le nombre des charges nouvelles à dix-sept, et le roi rappela les magistrats exilés ou emprisonnés. Bientôt la création de nouveaux offices de conseillers provoqua un nouvel orage, mais cette fois de la part des chambres qui composaient régulièrement les assemblées générales, la grand'chambre, la Tournelle et la chambre de l'édit. Le roi ne voulut pas céder et, de son côté, le parlement refusa de délibérer avec les nouveaux venus. Un arrêt du conseil de mars 1638 intima l'ordre au parlement de laisser aux nouveaux magistrats l'exercice de leurs fonctions. On les admit aux délibérations, mais ils furent l'objet de toutes sortes de tracasseries jusqu'au jour où, pendant la guerre de la Fronde, ils apaisèrent enfin leurs collègues, en consentant à payer chacun 15.000 livres. Cet état de malaise se perpétua jusqu'à la fin du règne de Louis XIII, de la part de la royauté par des atteintes nouvelles à l'inamovibilité et par la création de charges de judicature, de la part du parlement par des tracasseries dirigées contre des magistrats nouveaux ou protestants, par des abus de dispense d'âge ou de parenté qui provoquaient des observations de la part du chancelier.

En 1640, la création de seize maîtres des requêtes fut la cause d'une véritable tempête qui se termina par l'exil de plusieurs magistrats. De leur côté, les maîtres des requêtes de l'hôtel soulevaient une prétention nouvelle, celle d'assister aux délibérations relatives aux lettres de jussion. Les enquêtes voulurent encore une fois entrer en lice. Il fallut rappeler que les actes royaux ne devaient être vérifiés que par la grand'chambre, la Tournelle et la chambre de l'Edit, sans le concours des enquêtes et des requêtes. La déclaration d'avr. 1640 relève que cette mesure a déjà été prise par Henri IV en mai 1597, que sans doute ce roi avait ensuite consenti à surseoir à l'exécution dans l'espoir que les conseillers des enquêtes et des requêtes se montreraient plus réfléchis, mais que l'expérience avait prouvé le contraire. En même temps, d'autres lettres patentes réglementèrent le droit de remontrance, et un édit de févr. 1641 supprima les offices de six membres des enquêtes qui s'étaient fait remarquer par leur violence. Ces magistrats furent en même temps exilés, et ils ne rentrèrent au parlement qu'après la mort de Louis XIII. Ce fut un des premiers actes de la régente qui voulait s'assurer l'appui du parlement. C'est aussi dans cette intention qu'elle rendit en juil. 1644 un édit qui conférait la noblesse aux membres du parlement. Loin de produire l'effet qu'on en attendait, cette mesure fut mal accueillie : les magistrats observèrent qu'ils jouissaient de ce privilège de temps immémorial, et ils ne consentirent à accepter l'édit qu'à titre de conservation de leur ancien privilège. Ajoutons tout de suite qu'en 1649 et à raison des troubles de la Fronde un autre édit retira aux membres du parlement le privilège de la noblesse. Mais ce second édit ne fut pas plus exécuté que le premier, en ce sens que l'ancien état des choses ne fut pas modifié et qu'en fait les membres du parlement furent toujours considérés comme jouissant de la noblesse. Pendant la Fronde, ce furent encore les conseillers des enquêtes qui soulevèrent les plus nombreuses difficultés, même à l'intérieur du parlement. C'est ainsi qu'en 1644 ils soutinrent que l'assemblée générale des chambres était

de droit toutes les fois qu'une quelconque des chambres la demandait; le premier président prétendait, au contraire, qu'aucune assemblée ne pouvait avoir lieu sans la délibération de la grand'chambre.

Le 20 mars 1645, les membres des enquêtes et des requêtes tentèrent un nouveau coup en demandant l'assemblée générale pour délibérer sur l'édit du toisé. Le parlement reçut, le 27, ordre formel de ne plus s'assembler. Il répondit en demandant audience à la reine. Celle-ci l'accorda, mais ensuite plusieurs magistrats furent exilés ou emprisonnés; le parlement protesta en vain et à plusieurs reprises au nom de l'inamovibilité de la magistrature.

Le 2 juil. 1646, les députés des enquêtes et des requêtes, plus disposés à la lutte qu'à la conciliation, demandent encore une fois l'assemblée générale pour délibérer sur certaines questions, notamment sur la création d'une chambre du domaine. Le roi protesta contre cette illégalité et rappela au parlement que les membres des enquêtes n'avaient pas le droit de venir à la grand'chambre sans y être appelés. Cette lettre ayant été lue en plein parlement, les gens du roi invitèrent ensuite les membres des enquêtes et des requêtes à se retirer dans leurs chambres respectives; ils n'en tinrent aucun compte et demandèrent qu'une conférence eut lieu au sujet de l'organisation des assemblées générales. Cette conférence se tint en effet et décida qu'à l'avenir, quand les députés des enquêtes et des requêtes demanderaient l'assemblée générale, il en serait délibéré à la cour, c.-à-d. aux trois chambres assemblées, et que, si elles repoussaient la demande, on formerait une commission au moyen de députés pour entendre les raisons de part et d'autre. D'ailleurs, le parlement ne dissimulait plus ses aspirations à l'indépendance. Aussi toutes les mesures que la royauté proposait ou prenait à l'occasion de son organisation avaient pour résultat de l'exaspérer, surtout si elles portaient atteinte à ses intérêts pécuniaires. Le surintendant des finances avait fait observer, avec quelque apparence de raison, que les charges de judicature ayant sensiblement augmenté de valeur depuis le commencement du siècle, il conviendrait de prendre cette valeur actuelle pour la fixation du droit de la paulette; il consentait cependant à maintenir l'ancienne assiette de l'impôt, à la condition que les titulaires d'office renonceraient à quatre années de leurs gages. Pour mieux assurer encore le succès de son édit, le surintendant en dispensait les magistrats du parlement. On espérait qu'ainsi cet édit aurait un meilleur sort que celui récemment proposé de la création de douze charges de maîtres des requêtes. Il n'en fut rien : le parlement se joignit à la chambre des comptes et à la cour des aides au moyen d'un arrêt d'union, et pour mieux résister à l'autorité royale. La couronne répondit en exilant plusieurs magistrats et c'est ici que se place l'épisode bien connu de l'arrestation du conseiller Broussel. Le parlement reçut ordre de se transporter à Montargis; il y répondit en signifiant à Mazarin de quitter le royaume.

Ce n'est pas le lieu d'exposer les luttes politiques qui se prolongèrent entre le gouvernement et le parlement jusqu'au jour où Louis XIV prit en main les affaires de l'Etat. Louis XIV et son ministre Colbert entreprirent une réforme générale de la justice: on multiplia les Grands Jours pour amener la paix à l'intérieur et réprimer les excès des fonctionnaires; la procédure civile et les autres parties de la législation, sauf le droit civil, furent codifiées. Tout rôle politique fut enlevé aux parlements dont les remontrances, sans cependant disparaître complètement, comme on l'a dit à tort, ne produisirent plus aucun effet. Le parlement de Paris savait qu'il fallait obéir au maître, et il reçut plusieurs mesures relatives à son organisation sans jamais opposer une résistance sérieuse. Un édit du 18 avr. 1667 établit au parlement de Paris une audience spéciale pour les causes les moins importantes. Un autre édit d'avril de la même année créa une Tournelle civile, mais pour un an seulement et à titre d'essai. Toutefois, cette Tournelle civile fut rétablie par une déclaration du 1er août 1669, et ensuite elle fut prorogée d'année en année jusqu'en 1691. En janv. 1669 les chambres de l'édit disparurent des parlements de Paris et de Rouen. Un édit de févr. 1672 imposa des conditions d'âge et de capacité fort sérieuses, mais qui ne furent guère observées. On en arriva à s'occuper des moindres détails. Un édit d'avr. 1684 rappela les magistrats du parlement de Paris à l'exécution d'un règlement de ce même parlement qui invitait les officiers de cette cour de justice à porter au palais, dans l'exercice de leurs fonctions, des robes fermées, et dans les lieux particuliers des habits noirs avec manteau et collet. On leur interdisait aussi de se rendre en tous lieux où leur présence même aurait pu compromettre la dignité de leur caractère. Nous arrivons à l'époque du règne de Louis XIV où l'extension de la guerre multiplie les besoins d'argent. Aussi reprend-on les procédés déjà précédemment imaginés pour se procurer des ressources. En 1690, le roi créait au parlement de Paris seize charges de conseillers, deux charges de présidents à mortier et une troisième charge d'avocat général. En même temps, il établissait un grand nombre de charges de même nature dans les autres juridictions et il empruntait aux pays flamands l'institution des chevaliers d'honneur, magistrats de robe courte et d'épée qui, sous prétexte de resserrer les liens entre la noblesse d'épée et la noblesse de robe, furent établis d'abord auprès des présidiaux et des sénéchaussées et ensuite auprès de toutes les cours souveraines. Cette institution restera cependant tout à fait étrangère au parlement de Paris, peut-être parce qu'il était déjà cour des pairs. D'ailleurs, il est maintenant facile, pour ce règne et pour les règnes suivants, de connaître la composition du parlement en se reportant à un des nombreux documents du temps qui en contiennent l'indication, par exemple aux mémoires des intendants, ou bien encore et plus simplement à l'almanach royal.

A la fin du règne de Louis XIV, le parlement de Paris ne comprenait pas moins de 240 membres répartis en 9 chambres, la grand'chambre, 5 chambres des enquêtes, 2 des requêtes et la Tournelle. A la suite de la révocation de l'édit de Nantes, la chambre de l'Edit avait été supprimée, et un arrêt du conseil du 23 nov. 1685 avait enjoint aux conseillers protestants de se démettre de leurs charges. La grand'chambre comprenait le premier président, 9 présidents à mortier, 20 conseillers laïques et 12 conseillers clercs. Le premier président et les 4 présidents à mortier, les plus anciens étaient spécialement attachés à cette chambre; les cinq autres présidents à mortier présidaient la Tournelle. De leur côté, les conseillers laïques de la grand'chambre servaient six mois à cette chambre et six mois à la Tournelle; mais les conseillers clercs de la grand'chambre n'allaient à la Tournelle qu'autant que la grand'chambre s'y assemblait et qu'il s'agissait d'affaires dont l'instruction n'était pas interdite aux clercs par le droit canonique. Chaque chambre des enquêtes comptait 3 présidents et 30 conseillers. Ces présidents portaient le titre de président des enquêtes, celui du président du parlement étant réservé aux présidents à mortier. Chacune des deux chambres des requêtes comprenait 3 présidents, mais la seconde n'avait que 9 conseillers, tandis que la première en comptait 12. La Tournelle criminelle était composée de 5 présidents et de 17 conseillers empruntés à la grand'chambre auxquels on adjoignait 2 conseillers de chacune des chambres des enquêtes; ces derniers siégeaient pendant trois mois à la Tournelle, et les autres pendant six mois. Le ministère public était représenté par 1 premier avocat général, 1 procureur général, 2 avocats généraux et 17 substituts. Le greffe ne comprenait pas moins de 36 greffiers ordinaires et 4 greffiers en chef. Il y avait 4 secrétaires du roi pour la grand'chambre et 2 pour chacune des chambres des enquêtes et des requêtes. Ce personnel considérable n'était pourtant pas trop nombreux à cause de l'étendue extraordinaire du ressort du parlement de Paris qui comprenait l'île de France, la

Beauce, la Sologne, le Berry, l'Auvergne, le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, le Nivernais, le Bourbonnais, l'Anjou, l'Angoumois, la Picardie, la Champagne la Brie, le Maine, la Touraine, le Poiton, l'Aunis et le Rochellois.

Le parlement, réduit à son rôle judiciaire, depuis la majorité de Louis XIV, reprit une partie de sa puissance politique sous la régence du duc d'Orléans qui s'attira son appui en lui rendant le droit de remontrance ; il ne tarda pas à en user au risque de compromettre le cours de la justice. Aussi fut-il soumis à deux restrictions en 1718 et 1725. La résistance du parlement aux expédients financiers de Law lui valut, en 1720, un exil à Pontoise, et les difficultés de la bulle *Unigenitus* le menacèrent d'une translation à Blois. On constata de nouveau que l'abus du droit de remontrance était surtout le fait des magistrats les plus jeunes. Aussi une déclaration du 5 juin 1725 n'accorda pour les remontrances voix délibérative qu'aux magistrats qui comptaient au moins dix années d'exercice. On enleva ainsi le droit de délibération à une centaine de conseillers. C'était aller trop loin. Aussi dès le mois de décembre de la même année, un édit n'exigea plus que cinq années d'exercice. Le parlement ne subit ensuite aucune modification pendant une dizaine d'années. Une déclaration du 12 janv. 1735 rétablit pour la troisième fois, mais à titre provisoire, une Tournelle civile, afin d'accélérer l'expédition des affaires. Plus tard, de véritables bouleversements se produisirent au sein du parlement, mais par des causes purement politiques et notamment à l'occasion de la bulle *Unigenitus*. Les choses en vinrent à ce point que, par un arrêt du 5 mai 1753, le parlement décida qu'il suspendait ses séances, et il prescrivit à toutes les juridictions de son ressort de suivre son exemple. Le roi répondit par un coup d'Etat et fit exiler ou emprisonner un certain nombre de magistrats. Ces mesures n'ayant pas suffi, le roi transféra la grand'chambre à Pontoise. Quelque temps après, il créa à Paris, sous le nom de chambre des vacations, une juridiction souveraine, composée de 7 conseillers d'Etat et de 20 maîtres des requêtes pour statuer souverainement en dernier ressort. On appelait cette juridiction chambre des vacations pour mieux simuler que le parlement était en vacances. En même temps, on voulait montrer au parlement qu'il était possible de se passer de ses services afin de l'amener à soumission. La résistance continua néanmoins ; la grand'chambre fut exilée à Soissons; la chambre des vacations prit le nom de chambre royale et reçut une organisation plus complète. Puis le conflit se termina, comme toujours, par le rétablissement du parlement, avec injonction pour tous de ne plus s'occuper des querelles religieuses. Ce conflit eut cependant des traces durables, et c'est de ce jour que la royauté songea sérieusement au moyen de supprimer les parlements, d'autant plus que ceux de province s'unissaient de plus en plus à celui de Paris. Pour le moment cependant on s'en tint à des mesures qui avaient surtout pour objet d'affaiblir ces grands corps judiciaires. Dans un lit de justice tenu le 13 déc. 1756, le roi fit enregistrer un édit relatif à la discipline intérieure du parlement. Désormais la grand'-chambre devait seule connaître des questions de police générale; seule aussi elle pouvait autoriser l'assemblée des chambres. Tous les édits devaient être enregistrés immédiatement après la réponse du roi aux remontrances. On exigeait de nouveau dix années d'exercice de la part de tout magistrat pour qu'il obtînt voix délibérative dans l'assemblée générale. En même temps, on supprima deux chambres des enquêtes et plus de 60 offices du parlement. Au sortir de ce lit de justice, 129 membres des enquêtes et des requêtes adressèrent leur démission au roi, et les jours suivants, plusieurs magistrats de la grand'chambre suivirent le même exemple, si bien que le nombre total des démissions s'éleva à 180 ; les présidents à mortier et 19 conseillers de la grand'chambre conservèrent seuls leurs fonctions. Mais les avocats refusèrent de plaider devant eux et de son côté le Châtelet ferma ses portes. L'attentat de Damiens s'étant produit quelque temps après, les magistrats démissionnés des enquêtes et des requêtes offrirent de reprendre leurs fonctions pour juger l'assassin, mais le roi refusa et l'affaire fut portée à la grand'chambre. Le roi exila même 5 conseillers de cette chambre qui avaient donné leur démission et leur fit offrir le remboursement de leurs charges. Puis, la résistance des parlementaires se perpétuant, le gouvernement se décida, à partir du 1er sept. 1757, à les rappeler successivement dans leurs fonctions ; deux chambres des enquêtes restèrent définitivement supprimées, mais leurs membres furent répartis dans les autres chambres. Cet édit de suppression du 10 déc. 1756 laisse entrevoir d'autres réformes, réduction du nombre des charges, fixation du prix des offices, etc.

Peu de temps après, en effet, le roi supprima d'un seul coup 64 conseillers ainsi que les charges devenues vacantes depuis quatre ou cinq ans par suite de décès. Ces mesures ne modifièrent en rien l'attitude du parlement qui multiplia ses remontrances contre les abus de toutes sortes, et surtout contre les lits de justice. Les parlements de province n'étaient pas moins violents ; aussi le gouvernement songea de nouveau à une mesure qu'il méditait depuis un certain temps, la suppression pure et simple de tous les parlements. Ce n'était plus de réformes ordinaires qu'il s'agissait ; on voulait une révolution, Maupeou s'en chargea.

Un arrêt du conseil du 20 janv. 1771 déclara vacants et confisqués les offices du parlement, en même temps que des lettres de cachet envoyaient un certain nombre de magistrats en exil; à tous on interdisait le titre de membre du parlement. Le conseil avait-il le pouvoir de supprimer ainsi cette cour de justice? On l'a nié de nos jours en disant que le conseil n'avait pas juridiction sur le parlement. Mais il ne faut pas oublier que le conseil c'était le roi, et le roi avait la plénitude du pouvoir législatif, du moins suivant une doctrine politique qui fut toujours celle du gouvernement sous l'ancien régime. Les autres parlements ne furent pas supprimés, mais plusieurs centaines de leurs membres furent envoyés en exil. Pour remplacer le parlement de Paris, des lettres patentes de janv. 1761 commirent à l'administration de la justice, et à titre purement provisoire, des conseillers d'État et des maîtres des requêtes du conseil. Puis un édit du 23 févr. porta réorganisation du parlement de Paris ; il relevait, non sans raison, les abus qui résultaient de la vénalité des offices et les lenteurs qui avaient pour cause l'étendue exagérée du ressort du parlement de Paris. En conséquence, la vénalité des offices était supprimée, et, tout en conservant le parlement de Paris avec ses droits et prérogatives, l'édit démembrait son ressort en établissant 6 conseils supérieurs à Arras, Blois, Châlons, Clermont-Ferrand, Lyon et Poitiers. Ces conseils avaient la même compétence que le parlement et étaient, comme lui, juges souverains. On ne réservait au parlement que les causes des pairs et quelques autres affaires privilégiées. Les nouveaux magistrats étaient inamovibles comme leurs prédécesseurs, mais ils recevaient leurs charges gratuitement, sans être propriétaires ; en outre, les épices étaient supprimées et les traitements augmentés. Ces réformes étaient tout à fait sages, et la meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est qu'elles ont été reprises et réalisées dans la suite d'une manière définitive. Mais elles avaient le tort, comme la suppression de la cour des aides et celle du grand conseil, d'avoir été inspirées par la haine de la magistrature et par le désir d'augmenter encore le despotisme. En outre, Maupeou, obligé de prendre un grand nombre de magistrats nouveaux, fit des choix malheureux. Aussi toute cette nouvelle magistrature fut-elle impopulaire, et la désignation du nouveau parlement sous le nom de parlement Maupeou a été employée comme terme de mépris. Après la mort de Louis XV, un des premiers actes du nouveau roi fut d'exiler Maupeou et, sur les conseils de Maurepas, d'annuler sa réforme et de rappeler d'abord les membres du parlement de Paris, puis

ceux des parlements de province. Toutefois, les requêtes ne furent rétablies qu'un peu plus tard, en 1775, et dans la même année on établit une Tournelle civile provisoire.

Les conseils supérieurs furent supprimés et le droit de remontrance rétabli tel qu'il avait existé sous Louis XV. On vit alors se dérouler de nouveau, dans le même ordre, avec les mêmes procédés et les mêmes effets, mais dans un espace de temps beaucoup plus court, toutes les querelles qui avaient divisé le parlement et le gouvernement sous le règne précédent. Ce parlement reprend tout de suite ses habitudes de résistance; il commence par se rendre populaire en attaquant certains abus, en protégeant le peuple contre les financiers, en sollicitant l'abolition des lettres de cachet; puis, effrayé des projets de Turgot et de Necker et des autres réformes qu'on agitait déjà, le parlement se jeta du côté de la réaction au point de résister à la couronne, même pour les mesures libérales qu'elle proposait. C'est ainsi qu'il condamna l'abolition des maîtrises et jurandes, l'établissement des assemblées provinciales. En même temps, il enregistra désormais sans remontrance des édits bursaux très oppressifs pour le peuple. Aussi devint-il rapidement impopulaire. Quant à la royauté, elle résista au parlement par ses moyens ordinaires : exils de magistrats, lits de justice et même translation du parlement à Troyes pour rappeler celle qui avait eu lieu à Pontoise sous le règne précédent. Ces moyens n'ayant obtenu aucun succès, comme il fallait bien s'y attendre, on reprit le projet non plus de supprimer les parlements, mais de leur enlever toute participation aux pouvoirs politiques et même de limiter leur autorité judiciaire. Dans son ordonnance de mai 1788, le roi reconnaît la nécessité de réformer l'ensemble des lois civiles et criminelles; mais auparavant il faut réorganiser la justice pour mettre un terme à des abus devenus intolérables et qui ont tous leur cause dans le trop grand nombre des degrés de juridiction. Les plaideurs obligés de parcourir jusqu'à 5 ou 6 instances sont ruinés avant d'arriver à une sentence définitive. Il n'y aura plus désormais que deux degrés de juridiction en matière civile. A cet effet, un certain nombre de bailliages et de sénéchaussées sont érigés en grands bailliages, juridictions nouvelles, auxquelles on donne un ressort assez étendu, mais cependant moins vaste que celui d'un parlement. Ces autres bailliages et sénéchaussées sont ou supprimés, ou érigés en présidiaux, ou réunis à des présidiaux voisins. Il n'y a plus désormais au-dessous des parlements que les présidiaux et les grands bailliages. Ces présidiaux doivent juger en matière civile sans appel jusqu'à la somme de 4.000 livres; l'affaire ne comporte donc alors qu'un degré de juridiction. Au delà de 4.000 livres, l'appel est admis, mais il est porté au grand bailliage si l'affaire ne dépasse pas 20.000 livres ou au parlement dans le cas contraire; elle ne comporte jamais un troisième degré de juridiction. On voit que les parlements ne devaient plus connaître que des affaires civiles les plus importantes, celles qui dépassaient 20.000 livres. On leur réservait aussi les causes de la couronne, celles des pairies, les séparations de corps ou de biens, les procès relatifs à l'état des personnes, à la qualité d'héritier, d'associé, de femme commune ou séparée, les partages, les mouvances, les droits seigneuriaux, les retraits seigneuriaux ou lignagers, etc. En matière criminelle, les présidiaux ne devaient plus connaître d'aucun crime ou délit qu'à charge d'appel, lequel était porté au grand bailliage. Le parlement ne devenait compétent à la place du grand bailliage qu'autant que l'accusé était clerc, noble ou personne privilégiée. En même temps, un grand nombre de juridictions d'exceptions étaient supprimées, bureaux de finances, élections, juridictions des traites, chambres du domaine et trésor, maîtrise des eaux et forêts, greniers à sel. Mais il est bien entendu que ces juridictions, supprimées comme tribunaux, étaient maintenues comme corps administratifs. Ces réformes nécessitaient la suppression d'une grande partie du personnel des parlements, maintenant réduits à juger un nombre très limité d'affaires. La création de ces tribunaux de grand bailliage qui enlevaient aux parlements toutes les affaires dont la valeur ne dépassait pas 20.000 livres et aussi la suppression partielle du droit de *committimus* permirent d'opérer de nombreuses réductions dans les parlements de France. Des édits furent expédiés à cet effet aux parlements de Paris, Toulouse, Grenoble, Bordeaux, Dijon, Rouen, Aix, Pau, Rennes, Metz, Besançon, Douai, Nancy et aux conseils supérieurs d'Alsace et du Roussillon. Au parlement de Paris on supprima la seconde et la troisième chambre des enquêtes, ainsi que celle des requêtes du palais, de sorte que ce parlement ne comprenait plus que trois chambres, la grand'chambre, la Tournelle et une chambre des enquêtes.

Mais la réforme la plus grave qui fut dirigée contre les parlements, ce fut la création d'une cour plénière dans le but de retirer à ces hautes cours de justice toute participation au pouvoir législatif et aux affaires politiques. Déjà une mesure analogue avait été prise en 1774, mais sans aucun succès. L'édit de mai 1788 rétablit la cour plénière, spécialement chargée d'enregistrer les lois communes à tout le royaume et de juger les contraventions des autres tribunaux aux ordonnances. Elle comprenait les plus hauts dignitaires et devait siéger à Paris dans la grand'chambre du parlement ou dans une des maisons royales au choix du roi, tous les ans, depuis le 1er déc. jusqu'au 1er avr. Les membres de la cour plénière étaient inamovibles et à vie. La cour était présidée par le roi ou, à son défaut, par le chancelier, et en dernier lieu par le garde des sceaux. Elle avait le droit de remontrances avant l'enregistrement, à la condition de les présenter dans les deux mois à partir du jour où elle avait reçu l'acte royal. Pour atténuer l'effet de la mesure vis-à-vis des parlementaires, l'édit contenait deux dispositions curieuses. Il déclarait de plein droit membres de la cour plénière tous les magistrats de la grand'chambre du parlement de Paris et il avait soin de relever que, grâce à cette marque de distinction et de confiance, tous les membres du parlement de Paris entreraient successivement à la cour plénière à mesure que, par droit d'ancienneté, ils siégeraient à la grand'chambre. Quant aux autres parlements, ils étaient représentés à la cour plénière par un délégué, président ou conseiller. En second lieu, l'édit laissait à chaque parlement le droit d'enregistrer tous les actes royaux qui n'intéressaient que son ressort. Malgré tout, ces mesures irritèrent profondément les parlements qui se sentirent menacés dans leur existence même. Celui de Paris protesta vivement, et l'édit ne fut enregistré qu'en lit de justice. Ce ne fut pourtant pas de ce côté que vint le danger pour les parlements. Dès le 8 août suivant, un arrêt du conseil fixait au 1er mai 1789 la tenue des Etats généraux et suspendait jusqu'à cette époque le rétablissement de la cour plénière qui, en réalité, n'avait siégé qu'une fois. Ce furent les Etats généraux, si souvent réclamés par les parlements au XVIIIe siècle et plus particulièrement par le parlement de Paris, qui donnèrent le coup de grâce à ces hautes cours de justice. Par suite de ses résistances aux mesures les plus libérales, le parlement de Paris, qui avait été le seul et dernier représentant des vieilles libertés remontant à l'époque de la monarchie limitée, était devenu rapidement impopulaire et avait perdu toute influence politique. Pour sauver son existence, il se fit l'allié de la noblesse qu'il avait toujours combattue et participa à l'élaboration d'un plan qui avait pour objet la dissolution de l'Assemblée nationale. Mais il était tombé dans un tel état d'impuissance qu'une loi ne fut même pas nécessaire pour le supprimer avec les autres parlements. Les vacances judiciaires avaient naturellement suspendu les travaux des parlements au mois de sept. 1789. Les chambres de vacation seules continuaient à siéger. Lorsque l'époque de la rentrée arriva, l'Assemblée nationale, pour en finir avec les parlements et sur la proposition de Lameth, décréta « qu'en attendant l'époque peu éloignée où elle pourrait s'occuper de la nouvelle organisation judi-

ciaire, tous les parlements du royaume continueraient à rester en vacances et que ceux qui seraient déjà rentrés reprendraient l'état de vacation ». La chambre des vacations du parlement de Paris signa une protestation, mais qui devait rester secrète. D'autres parlements imitèrent cet exemple, d'autres parlèrent plus haut et en général avec une grande dignité. Mais c'en était fini des parlements. La chambre des vacations du parlement de Paris n'en continua pas moins à expédier avec un véritable dévouement, auquel l'Assemblée nationale rendit hommage, toutes les affaires civiles ou criminelles qui lui furent déférées jusqu'à l'établissement du nouvel ordre judiciaire.

II. Les parlements de province et les Grands Jours. — Pendant toute la période qui prit fin avec la guerre de Cent ans, le parlement établi à Paris fut toujours la seule juridiction royale souveraine du royaume ; la tentative d'établir un second parlement à Toulouse n'avait pas réussi. Mais après la guerre de Cent ans la situation se modifia singulièrement. Les limites du royaume tendirent de nouveau à s'élargir en même temps que les derniers grands vassaux de la couronne disparurent les uns après les autres. Il n'était plus possible que le parlement établi à Paris fût le seul juge souverain de ce vaste territoire : le temps lui aurait manqué pour expédier toutes les affaires, et sa justice aurait été d'un accès trop difficile pour les habitants des provinces les plus éloignées de la capitale. Aussi la royauté n'hésita pas à créer successivement des parlements ; mais parfois aussi elle se borna à donner cette qualité aux anciennes cours souveraines des grands vassaux de la couronne, de sorte que les habitants de ces duchés ou comtés conservèrent à peu près la justice telle qu'elle avait existé auparavant. Pendant les premiers temps, le parlement de Paris essaya de résister à ces créations qui mettaient un terme à l'extension de son ressort cependant déjà très vaste. Mais ces résistances n'eurent aucun succès. On a déjà vu que Philippe le Bel avait ordonné la création d'un parlement à Toulouse, mais que cette mesure n'avait jamais été réalisée. En 1420, à la suite de la translation du parlement de Paris à Poitiers, le dauphin Charles établit à Toulouse une seconde cour souveraine qui fonctionna en effet jusqu'en 1425. A cette date, la peste ayant éclaté à Toulouse, ce second parlement fut transféré à Béziers. Puis, à la demande des Etats généraux, des lettres royales d'oct. 1428 réunirent le parlement de Béziers à celui de Poitiers et ainsi disparut, pour la seconde fois, la juridiction suprême du midi de la France. Mais en 1437 les Etats de Languedoc réunis à Montpellier demandèrent le rétablissement de leur parlement. Le roi accéda à cette prière, et dès le mois de janv. 1438 il institua une sorte de conseil souverain, en attendant la création définitive du parlement. Cette création fut réalisée par un édit d'oct. 1433, et désormais il fut bien établi que le parlement de Paris n'était plus la seule cour souveraine de droit commun de tout le royaume. Mais c'est surtout sous le règne de Louis XI que le nombre des parlements se multiplia singulièrement. Alors qu'il était encore dauphin, Louis XI transforma en juin 1453 le conseil delphinal créé par Humbert II au xive siècle en cour souveraine de parlement. Devenu roi, il créa le parlement de Bordeaux en 1460 et l'organisa en 1462, malgré les protestations du parlement de Toulouse dont le ressort était singulièrement réduit. Après la mort du duc de Bourgogne, Louis XI prit possession du duché et érigea en 1477 les Grands Jours de Bourgogne en parlement. Puis vint la réunion de la Bretagne à la France par le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII. Le roi rendit presque immédiatement une ordonnance portant que nul ne pourrait appeler des Grands Jours de Bretagne, et tous les parlements, y compris celui de Paris, reçurent défense de recevoir ses appels. Un peu plus tard, une ordonnance du 27 nov. 1495 érigea en parlement l'ancien tribunal des ducs de Bretagne. Sous Louis XII ce fut le tour de l'Echiquier de Rouen qui fut érigé en parlement en 1499 : en même temps qu'il perdit son nom, il devint juridiction souveraine. Le même prince convertit en parlement le conseil de Provence et le fixa à Aix en 1501. Le parlement de Trévoux fut créé en 1538 par François Ier, et Henri II fixa à Rennes le parlement de Bretagne. Dans la suite, d'autres parlements furent établis à mesure qu'on réunissait des provinces à la France. C'est ainsi que furent successivement créés le parlement de Pau en 1620, le parlement de Metz en 1633, le parlement de Besançon en 1676, le parlement de Tournai en 1686, transféré à Douai en 1709, le parlement de Nancy en 1775. On organisa, dans certaines provinces frontières, plusieurs conseils supérieurs ou souverains. Parmi ces conseils, quelques-uns disparurent, comme celui de Pignerol qui fut supprimé en 1696 quand cette ville fut rendue à la Savoie. D'autres furent transformés en parlements, comme le conseil de Béarn qui devint le parlement de Pau, le conseil de la Bresse qui fut érigé en parlement en 1661 et n'eut qu'une courte existence, le conseil de Nancy qui devint presque immédiatement parlement. Quatre conseils gardèrent toujours ce titre : ce furent ceux d'Alsace, d'Artois, de Roussillon et de Corse ; les trois premiers créés sous Louis XIV, le quatrième sous Louis XV. Il arriva à certains de ces conseils de n'être pas immédiatement ou toujours une juridiction souveraine. C'est ce qui eut lieu notamment au conseil d'Artois, et de même pendant un certain temps le conseil d'Alsace releva du parlement de Metz. Mais ce furent là des faits transitoires ou de courte durée, et à la fin de l'ancien régime les quatre conseils précités étaient tous souverains.

Pour rapprocher la justice des justiciables ou pour surveiller les administrations locales, ou encore pour rétablir la sécurité dans certaines contrées profondément troublées, les rois, comme les grands vassaux de la couronne à l'époque féodale, organisèrent, de très bonne heure, sous le nom de Grands Jours, de véritables assises chargées de rendre la justice sur place dans certaines parties du ressort d'un parlement. Ces commissions étaient ordinairement composées de magistrats de ce parlement auquel on adjoignait des magistrats locaux. Elles jugeaient les causes criminelles et certaines affaires civiles et réprimaient les abus commis par les officiers de justice de la contrée. C'était surtout dans le ressort du parlement de Paris que ces Grands Jours étaient de temps à autre organisés précisément pour remédier aux inconvénients qui résultaient de l'étendue de son ressort. C'est ainsi qu'il y eut des Grands jours de Champagne, de Bretagne, d'Anjou, de Poitou, de Guyenne. Ces Grands Jours ne pouvaient se tenir qu'en vertu de lettres patentes qui fixaient leur ressort, leur siège et leur compétence souveraine ou à charge d'appel. Ils employaient la procédure du parlement auquel ils se rattachaient et siégeaient assez souvent pendant les vacances. L'ouverture des Grands Jours était la cause de solennités imposantes dans la ville où ils se tenaient. Au xve siècle, une série d'ordonnances les multiplièrent et leur donnèrent généralement la compétence qui appartenait aux chambres de vacation des parlements. Aux xviie et xviiie siècles, les Grands Jours devinrent de plus en plus rares, et cela pour plusieurs causes. D'abord on avait remarqué que les plaideurs n'acceptaient pas comme définitifs les arrêts des Grands Jours et en interjetaient appel devant le parlement toutes les fois que les lettres patentes de création de ces Grands Jours ne portaient pas en termes exprès qu'ils statueraient souverainement et en dernier ressort. D'un autre côté, les parlements, et surtout le parlement de Paris, voyaient ces Grands Jours avec une certaine jalousie ; ils craignaient toujours que leur création ne fût une mesure préliminaire destinée à préparer l'érection d'un nouveau parlement, et ils s'efforçaient de déterminer le roi à ne pas recourir à ces assises locales.

III. Compétence des parlements. — Les parlements étaient, en principe, juges en dernier ressort et souverains de tous les appels des juridictions immédiatement inférieures, que ces juridictions fussent de droit commun ou

d'exception. Toutes les affaires arrivaient donc en général aux parlements pour y être jugées une dernière fois. Toutefois, pour empêcher les petites affaires d'être la cause de frais trop élevés, un édit de Henri II de 1551, en créant les présidiaux, décida qu'à l'avenir cette juridiction statuerait en dernier ressort et, par conséquent, sans appel au parlement, jusqu'à 250 livres de capital ou 10 livres de rentes ; c'est donc seulement au-dessus de ces sommes qu'à partir de cette époque les appels purent aller jusqu'au parlement. On leur déférait aussi les appels des jugements des juridictions d'exception, à moins que celles-ci n'eussent obtenu, par privilège spécial, le droit de juger en dernier ressort. C'est ainsi que les prévôts des maréchaux, les maréchaux eux-mêmes, les intendants, les cours des aides, les chambres des comptes, jugeaient en dernier ressort sans appel possible au parlement. Les juges consuls statuaient sans appel jusqu'à concurrence de 500 livres, mais au delà de cette somme leurs sentences pouvaient être déférées au parlement. Les sièges généraux des amirautés établis à Paris et à Rouen jugeaient en appel des sentences des sièges particuliers, mais dans le Midi, ces appels étaient portés aux parlements d'Aix, de Toulouse ou de Bordeaux. De même, le parlement de Rennes jugeait les appels particuliers de Bretagne. Si l'on met à part ces particularités, on constate que les appels des autres juridictions d'exception allaient au parlement. Tels étaient ceux dirigés contre les jugements de la connétablie, ceux des juges des universités, ceux dirigés contre certaines sentences des généraux des monnaies, etc. Les appellations faites contre les sentences arbitrales devaient être portées devant les juges ordinaires des parties, à moins qu'il n'y eût déjà entre elles procès devant la cour.

Certaines affaires arrivaient aux parlements, non plus par voie d'appel, mais directement. Les parlements permettaient volontiers d'assigner devant eux, sans autre instance préalable, et de supprimer les degrés inférieurs de juridiction. Ce procédé avait sans doute l'avantage de diminuer les lenteurs, mais loin d'économiser les frais, il coûtait fort cher, parce que les frais étaient toujours très élevés au parlement. Déjà au moyen âge, on s'était plaint de ces substitutions et de ce que le parlement ne tenait pas compte des demandes en renvoi formées, soit par les parties elles-mêmes, soit par les juges inférieurs, et dans la suite, des ordonnances royales défendirent ces irrégularités, ainsi que les appels *omisso medio* qui déféraient directement les décisions d'un juge inférieur au parlement en supprimant les degrés intermédiaires de juridiction. Toutefois, les parlements jugeaient nécessairement et directement les propositions d'erreur et les requêtes civiles formées contre leurs propres arrêts. La proposition d'erreur, comme son nom même l'indique, permettait de revenir devant le parlement, sous prétexte qu'il s'était trompé ou avait été trompé. Une ordonnance de Louis XI exigea qu'elle fût formée dans les deux ans de l'arrêt; l'ordonnance de mars 1499 (art. 88) la supprima au possessoire et au criminel ; puis elle disparut ou plutôt se confondit avec la requête civile. Nombre de personnes jouissaient du privilège de n'être justiciables que du parlement de leur ressort. Tels étaient certains prélats, chapitres, comtes, barons, villes, communautés. Les registres de chaque parlement contenaient les listes de ces personnes. Les parlements jugeaient aussi directement tous les crimes et délits commis dans l'enclos du palais, de même que les procès relatifs aux salaires, émoluments ou honoraires des huissiers, concierges, avocats et procureurs postulant devant eux. Ces affaires allaient d'abord devant une chambre des requêtes et, sauf appel au parlement, toutes chambres réunies. Il va sans dire que tout parlement connaissait aussi directement des difficultés relatives à l'interprétation ou à l'exécution de ses arrêts. Nul ne pouvait, si ce n'est le roi, par raison d'Etat, empêcher cette exécution. De même le roi, par son droit d'évocation, enlevait certaines affaires aux parlements, le plus souvent pour les déférer au conseil. Mais s'il abusait de ce droit, les Etats généraux et les parlements ne manquaient pas de protester. Ces récriminations étaient au moins aussi fréquentes de la part des parlements que de la part des parties elles-mêmes, parce que les évocations les privaient d'importantes épices.

Les parlementaires soutenaient volontiers contre la royauté le principe de l'unité et celui de l'égalité de tous les parlements ; ils rappelaient ce qui s'était passé au moment de la création du parlement de Toulouse. Charles VII, et plus tard Louis XI déclarèrent que les membres du parlement de Toulouse pourraient siéger à Paris toutes les fois qu'ils se trouveraient dans la capitale et que, réciproquement, les membres du parlement de Paris auraient entrée à celui de Toulouse toutes les fois qu'ils se rendraient dans cette ville. Mais, dans la suite, cette clause ne fut pas admise au profit des membres du parlement de Bordeaux qui essayèrent en vain de se faire admettre à celui de Paris. Au XVIe siècle, le parlement de Paris fut sur le point de compromettre à son profit cette unité : il soutint qu'il avait entrée dans les autres parlements, mais que ceux-ci n'avaient pas entrée à Paris, Ce fut une source de scandales qui amenèrent les autres parlements à proclamer l'égalité de tous en autorité et en juridiction. Mais le principe de l'unité était compromis. Quant à celui de l'égalité, il fallut bien aussi reconnaître qu'il comportait de graves et nombreuses exceptions au profit du parlement de Paris. Ce parlement n'avait-il pas été et ne continua-t-il pas à être seul juge en dernier ressort des cours des grands vassaux du roi tant que leurs fiefs ne furent pas réunis à la couronne. C'est ainsi que le duc de Bourgogne reconnaissait compétence suprême au parlement de Paris vis-à-vis de ses chambres de Dijon, Gand, Bruges et Ypres. Lorsqu'un de ces grands fiefs était réuni à la couronne, l'ancienne juridiction seigneuriale du duc ou du comte, tout en passant aux mains du roi, ne devenait cependant pas souveraine et jugeait au contraire à charge d'appel au parlement de Paris, à moins qu'elle ne fût transformée en parlement. C'est ainsi que l'échiquier de Normandie, après la réunion de ce duché à la couronne, continua à juger avec l'adjonction de commissaires du parlement, à charge d'appel à ce parlement jusqu'au jour où il fut érigé en juridiction souveraine. De même, lorsque la pairie fut organisée, on admit tout de suite et sans peine que le parlement, renforcé par les pairs, était aussi seul juge des causes des pairs relatives à la pairie. Seul aussi, il devait connaître des causes des princes du sang et des grands officiers de la couronne. Il avait même, comme cour des pairs, pouvoir de déclarer un prince indigne du trône : c'est ce qui eut lieu en 1457 en présence du roi Charles VII pour le duc d'Alençon. Comme cour des pairs, le parlement était composé non seulement des magistrats ordinaires, mais encore des pairs laïques ou ecclésiastiques et des autres hauts dignitaires qui avaient entrée au parlement. Il suffisait d'ailleurs que les pairs eussent été convoqués ; s'ils ne venaient pas, on pouvait juger sans eux. De ce que les érections des duchés, marquisats et comtés étaient nécessairement vérifiés au parlement de Paris, on avait conclu que, seul aussi, il pouvait connaître des procès relatifs à ces duchés, marquisats et comtés. Mais s'il s'agissait de vicomtés ou de baronnies, chaque parlement devenait compétent pour celles qui étaient situées dans son ressort. D'après plusieurs ordonnances (1453, 1543, 1579, 1585), les procès relatifs au domaine de la couronne étaient portés directement en premier et dernier ressort au parlement de Paris. Les causes de la régale étaient aussi de la compétence exclusive de ce parlement. Certains parlements, après leur érection, avaient essayé de connaître aussi de ces affaires, mais ils durent renoncer à ces prétentions. L'Université de Paris ne relevait que du parlement de Paris ou du prévôt à son choix pour tous les procès qui la concernaient. C'était un de ses anciens privilèges qui furent plusieurs fois confirmés par des ordonnances royales, notamment par un édit de sept. 1651. De même,

en dernier lieu, des lettres patentes de Louis XVI d'août 1777 attribuèrent compétence à la grand'chambre du parlement de Paris pour tous les procès qui concernaient les biens, revenus, droits, privilèges, exemptions et immunités de l'hôtel royal des Invalides. Dès l'année 1474, une ordonnance royale voulait que les arrêts du parlement de Paris fussent exécutoires dans tout le royaume, sans aucune formalité de *visa* ou *pareatis*. C'était encore là un privilège, car les arrêts des autres parlements n'étaient exécutoires hors de leurs ressorts qu'après avoir été déclarés tels par le parlement local. Mais aucun parlement, pas même celui de Paris, ne pouvait prendre aucune mesure relative au ressort d'un autre parlement. C'est en ce sens qu'on disait que les arrêts d'un parlement n'avaient force, autorité et vigueur que dans l'étendue de son territoire. Ainsi le parlement de Paris ayant, sous le règne de Henri IV, rendu un premier arrêt qui prononçait l'expulsion des jésuites de France et ayant, par un autre arrêt, enjoint au comte de Tournon de leur faire vider cette ville dans les deux mois, le parlement de Toulouse intervint et, par un arrêt rendu, toutes chambres assemblées, il interdit au comte de Tournon d'obtempérer à l'arrêt du parlement de Paris par la raison que la ville de Tournon faisait partie du ressort de Toulouse. Indépendamment de leurs attributions de juridiction contentieuse, les parlements exerçaient une très large juridiction gracieuse. C'est devant eux que la plupart des fonctionnaires et des magistrats des divers tribunaux prêtaient serment et se faisaient recevoir avant d'entrer en charge. Lorsqu'une nomination paraissait irrégulière, il était permis à tout intéressé de former opposition au greffe du parlement qui devait recevoir le serment, et ce parlement jugeait l'opposition. C'est aussi en vertu de sa juridiction gracieuse que chaque parlement procédait à l'enregistrement. A l'origine, l'enregistrement des actes royaux avait été une simple mesure de précaution destinée à assurer la conservation de ces actes et à leur donner une certaine publicité. On s'explique ainsi que les actes les plus divers aient été soumis à cette formalité et, d'un autre côté, que celle-ci n'ait pas été nécessaire pour l'exécution des ordonnances royales. On s'explique aussi de la même manière que, pour certains actes, les parlements se soient montrés assez négligents; c'est ainsi que le règlement relatif aux examinateurs du Châtelet, rendu en sept. 1483, ne fut enregistré qu'en août 1609. Mais au XVIe siècle, l'enregistrement prit un caractère tout nouveau, et les parlements acceptèrent avec enthousiasme la doctrine hardie que l'enregistrement leur donnait un droit de contrôle et de surveillance sur les actes royaux.

Indépendamment de la juridiction contentieuse ou gracieuse, les parlements exerçaient des droits de police d'autant plus étendus qu'ils furent toujours mal définis. Sous prétexte de police, le parlement de Paris, en particulier, se permit les actes les plus hardis. C'est ainsi qu'en 1606 il établit un impôt au profit des pauvres avec menace de saisie sur ceux qui ne le paieraient pas et qu'en 1753 il rendit un règlement de police pour l'exécution des articles de la fameuse déclaration de 1682 du clergé de France. De même, le parlement défendait les pièces de théâtre qui lui paraissaient dangereuses; il ordonnait la suppression totale ou partielle des ouvrages et brochures de même nature; il prenait les mesures les plus diverses pour assurer l'ordre sur la voie publique, réglementant le guet, réformant le port d'armes, interdisant les assemblées. Ce droit de police s'étendait bien entendu sur les foires et marchés, et c'est ainsi que les parlements pouvaient les interdire provisoirement pour cause grave, par exemple de maladie contagieuse. Tout ce qui concernait les corporations de métiers, leur organisation, relevait aussi des parlements. Ceux-ci veillaient avec soin à la répression de toutes les fraudes, interdisaient les coalitions, aussi bien de la part des patrons que de la part des ouvriers. Tout parlement avait des droits de police particuliers et nécessaires sur la ville où il siégeait. Le parlement de Paris prenait part à l'administration municipale et notamment autorisait la ville à contracter des emprunts. Dans certaines époques de troubles, il fut même, à vrai dire, le maître de Paris. Les droits de chaque parlement étaient aussi particulièrement importants sur les prisons de leur ressort qui devaient être visitées plusieurs fois par an par quelques-uns de leurs membres.

A ces droits déjà si nombreux, il faut ajouter ceux de discipline, de contrôle et de surveillance, non seulement sur leurs propres membres, mais aussi sur ceux des juridictions inférieures. Tout parlement pouvait délimiter les bailliages de son ressort et modifier la composition de leur territoire. C'est à raison de ce même pouvoir que les parlements ne se bornaient pas à recevoir les serments des magistrats des présidiaux, des baillis et des sénéchaux; ils devaient aussi leur faire subir un examen comme aux nouveaux conseillers et rechercher s'ils avaient les connaissances juridiques nécessaires pour exercer leurs fonctions. Ce qui était plus grave, c'était la participation des parlements au pouvoir législatif. Tous devaient observer les ordonnances royales; en outre, parmi eux, les uns, comme ceux de Paris, Normandie, Bretagne, Bourgogne, appliquaient le droit coutumier, tandis que les autres, en général ceux du Midi, se servaient surtout du droit romain. Celui-ci pouvait d'ailleurs être cité à titre subsidiaire dans les parlements des pays de coutume, et tous devaient tenir compte de l'équité. Lorsque ces lois étaient insuffisantes et que les besoins de l'administration de la justice l'exigeaient, les parlements rendaient des arrêts de règlement. Ces arrêts n'avaient pas seulement autorité de chose jugée s'ils intervenaient à l'occasion d'un procès; on leur reconnaissait en outre et toujours force législative pour l'avenir et dans l'étendue du ressort du parlement qui les avait rendus, soit qu'ils eussent été faits spontanément, soit qu'ils eussent été donnés à l'occasion d'une affaire. Pendant un certain temps, ces arrêts de règlement portèrent sur des questions de procédure ou sur des points qui touchaient à des intérêts communs à toutes les juridictions inférieures du ressort. Mais ensuite enhardis par leur puissance, les parlements tranchèrent de véritables questions de pur droit public ou civil. On leur avait aussi, de tout temps, reconnu, à l'exclusion des autres juridictions, le droit de créer des peines ou de les modifier et même, au nom de l'équité et sous prétexte d'atténuer la rigueur des lois, d'accorder de véritables grâces. Les parlements en arrivèrent à entrer en conflit, soit avec les autres juridictions qui voulaient leur disputer la souveraineté, soit même avec la royauté. C'est encore le parlement de Paris qui joua le rôle principal dans cette lutte dont la durée fut égale à celle de l'ancienne monarchie. Dès le moyen âge, le parlement contesta la juridiction souveraine à la chambre des comptes, et la querelle dura jusqu'à l'ordonnance de févr. 1569, qui régla les pouvoirs respectifs des deux cours. De son côté, la cour des aides se disait, elle aussi, souveraine, et cependant le parlement recevait les appels dirigés contre les arrêts de cette cour; les froissements ne cessèrent qu'à la suite d'un édit de 1559, qui détermina comment devaient être réglés les conflits de ces deux juridictions. Mêmes difficultés avec les maîtres des monnaies jusqu'au jour où une ordonnance de janv. 1495 admit qu'on pourrait appeler au parlement de Paris des jugements des généraux des monnaies, mais seulement au criminel. Il arriva même au parlement de Paris, au XVIe siècle, de recevoir des appels dirigés contre des arrêts du grand conseil; mais ces empiétements furent rares et ne durèrent pas longtemps, et ce fut, au contraire, dans la suite, le parlement qui eut à se défendre des attaques du grand conseil. On sait qu'en matière politique, le parlement de Paris fut toujours en guerre même avec le conseil du roi. Quant aux commissions extraordinaires dont la royauté abusa si souvent, pour savoir si elles étaient des juges souverains, il suffisait de consulter les termes d

leur constitution. On essaya plus d'une fois de protester contre les sentences de ces commissaires à cause des iniquités qu'elles consacraient, d'en appeler au parlement comme le fit Semblançay, et bien que les commissaires eussent été constitués juges souverains. Mais ces appels n'eurent pas de succès, le parlement étant obligé, en présence des termes précis de la commission, de se déclarer incompétent.

IV. Rôle politique des parlements. — Les luttes des parlements, et surtout du parlement de Paris, contre le pouvoir royal, eurent le plus souvent leurs causes dans la prétention de ces cours de justice de participer au pouvoir politique et au pouvoir législatif. Pendant tout le moyen âge et jusque sous le règne de Charles VI, le parlement s'en était très généralement tenu à l'exercice de ses attributions judiciaires ; dans des circonstances mémorables, il refusa même franchement de s'associer à des manifestations politiques, rappelant qu'il était uniquement cour de justice. Mais par l'effet des circonstances et par le fait même de la royauté, il s'attribua ensuite un pouvoir politique de plus en plus important. Les rois ne lui reconnaissaient-ils pas, en effet, une sorte d'autorité de cette nature en maintes circonstances : à chaque instant ils le consultaient sur les affaires intérieures ou extérieures; tels de ses membres étaient chargés de missions diplomatiques ou autres de la plus haute importance ; enfin il était devenu d'usage que tout acte royal fût enregistré, et que tout enregistrement fût précédé d'un arrêt qui l'ordonnait. Or un arrêt suppose nécessairement une discussion préalable. Les parlements furent ainsi naturellement amenés à discuter ou même à critiquer les actes qui leur étaient adressés. D'ailleurs, le pouvoir royal reconnut spontanément le droit de remontrance à son parlement, mais il ne tarda pas à essayer de le rendre à peu près inoffensif au moyen de lettres de jussion. Ces lettres se multiplièrent sous les règnes de Charles VII et de Louis XI. Charles VIII paraît avoir été moins impérieux ; il lui est même arrivé de tenir compte des observations du parlement de Paris. Mais dès que la cour de justice se sentait un peu fortifiée, elle avait le triple tort d'adresser trop souvent des remontrances sur des points secondaires, d'y persister avec une opiniâtreté exagérée et enfin de manquer du véritable sens politique. Louis XII en revint à l'usage fréquent des lettres de jussion. Sous François Ier, le Concordat fut la cause d'un grave conflit entre le roi et le grand conseil d'une part et le parlement de l'autre, et l'autorité du parlement fut constamment contenue par ce prince absolu. Puis vint le temps des guerres civiles et religieuses, pendant lequel la royauté accepta mieux les remontrances et traita les magistrats avec moins de sévérité. Henri IV évita aussi de recourir aux mesures de rigueur, aux exils et emprisonnements de magistrats qui avaient été fréquents sous Louis XI et François Ier, mais il fit comprendre au parlement, surtout à l'occasion de certains subsides et de l'édit de Nantes, qu'il entendait être le maître, et le parlement usa peu du droit de remontrance. Pendant les premières années du règne de Louis XIII, il ne modifia pas son attitude. Mais en 1615, un différend s'éleva entre les trois ordres des Etats généraux, à l'occasion d'un article du tiers état ; le roi évoqua l'affaire devant lui, parce qu'il avait appris que le parlement avait l'intention de s'en emparer. Le parlement n'en décida pas moins des remontrances sur le mauvais état de l'administration du royaume. De semblables remontrances avaient déjà, quelque temps auparavant, été rédigées par les Etats généraux ; mais le roi n'y avait attaché aucune importance. L'entreprise du parlement était donc à la fois nouvelle et hardie. Il se substituait, dans une certaine mesure, aux Etats généraux. La reine, ayant mandé des députés du parlement, les chargea de faire savoir à la cour qu'elle devait renoncer à cette entreprise. Le parlement répondit à cette injonction en rendant un arrêt qui convoquait les pairs à l'effet de délibérer sur l'état du royaume. On fit venir tout le parlement pour lui reprocher d'avoir entrepris sur l'autorité du roi. Le parlement n'en persista pas moins à préparer ses remontrances et il finit par en donner lecture. Ces remontrances demandent qu'on procède à des réformes, qu'on ne compromette pas nos relations extérieures en plaçant des étrangers à la tête des affaires (allusion au maréchal d'Ancre), qu'on interdise aux seigneurs et aux officiers du roi de recevoir des pouvoirs de l'étranger, aux agents du roi d'en toucher du clergé ou de la noblesse, qu'on supprime la vénalité des charges militaires, qu'on respecte les libertés de l'Eglise gallicane, que les bénéfices ecclésiastiques soient attribués aux plus dignes et non aux plus intrigants, qu'on réforme complètement les finances. Le gouvernement vit dans ces remontrances un grave empiétement, et un arrêt du conseil rappela au parlement qu'il n'avait pas le droit de s'occuper de l'administration ni de la politique du royaume, à moins d'y être invité par le roi. Si ces prétentions du parlement avaient pu réussir, il serait devenu un corps politique important ; mais il ne tarda pas à se heurter à Richelieu qui sut le contenir en recourant sans hésitation aux mesures les plus arbitraires : enlèvement, exil, emprisonnement.

A la mort de Louis XIII, le parlement était singulièrement affaibli, mais la Régence lui permit de reparaître sur la scène politique, et l'époque de la Fronde est même celle où le parlement cessa de s'occuper de la justice pour se jeter dans la guerre civile. Les faits de cette époque sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. Lorsque Louis XIV s'occupa de la réorganisation du royaume et de l'établissement d'une monarchie absolue, un de ses premiers soins fut, non de supprimer les remontrances, mais de les rendre inoffensives. L'ordonnance d'avr. 1667 (tit. Ier) distingue deux sortes d'ordonnances : celles qui ont été publiées en présence du roi ou portées par des commissaires spéciaux seront gardées et observées du jour même de leur publication ; quant à celles qui seront envoyées aux cours pour y être enregistrées, elles pourront être l'objet de remontrances, mais seulement dans la huitaine de la délibération ou dans les six semaines, suivant que les cours se trouvent ou non dans le lieu du séjour du roi ; ces délais expirés, les ordonnances seront tenues pour publiées, de sorte qu'elles devront être envoyées par les procureurs généraux aux bailliages, sénéchaussées, élections et autres sièges de leur ressort, pour y être gardées et observées. Il faut croire que ces mesures parurent insuffisantes, car le 24 févr. 1673, le roi rendit des lettres patentes pour se plaindre de ce que les cours souveraines étaient trop lentes à enregistrer les actes royaux. Ces lettres établissent à cet effet une procédure particulièrement rapide. Désormais, les remontrances ne pouvaient plus être faites qu'après l'enregistrement et dans la huitaine ou dans les six semaines, suivant la distinction établie plus haut. Cette déclaration, comme l'a dit d'Aguesseau, réduisit les parlements à ne pouvoir faire éclater leur zèle par leurs remontrances, qu'après avoir prouvé leur soumission par l'enregistrement pur et simple. Aussi les remontrances furent-elles fort rares et presque toujours sans importance jusqu'à la mort de Louis XIV. Mais le parlement recouvra le droit de remontrance avant l'enregistrement, en paiement du service qu'il rendit au régent par la cassation du testament de Louis XIV. Les difficultés ne tardèrent pas à reparaître entre le gouvernement et le parlement. Le régent soutenait que le droit de remontrance n'impliquait aucune participation au pouvoir législatif ; il reprocha au parlement ses efforts pour partager son autorité souveraine, ses interventions dans l'administration des finances et l'oubli complet des délais dans lesquels les remontrances devaient être présentées d'après la déclaration de sept. 1715. Celle-ci voulait que les remontrances eussent lieu dans la huitaine de la présentation de l'acte royal. Des lettres patentes de 1718 rappelèrent le parlement à l'observation

de cette disposition, en même temps qu'elles lui interdirent très expressément d'interpréter les ordonnances sous forme législative, de délibérer sur les affaires de l'Etat et sur les finances, enfin de former des unions avec les autres cours. Mais c'est surtout pendant la seconde partie du XVIIIe siècle que les parlements usèrent plus fréquemment et parfois même abusèrent du droit de remontrance. Ils en profitèrent pour renouveler d'anciennes prétentions et soutenir qu'ils avaient le droit de modifier le texte des ordonnances avant de l'enregistrer. Rien n'est plus curieux que la lecture des remontrances du parlement de Paris, sous le règne de Louis XV, et qui ont été récemment publiées par M. Flammermont. Elles contiennent à maintes reprises un exposé doctrinal de la constitution politique de la France. Le parlement n'admet pas que la monarchie française soit despotique ni même absolue. Il y a des lois fondamentales auxquelles le roi n'a pas le droit de déroger, et qui ne peuvent être modifiées que par les Etats généraux. C'est parmi ces lois fondamentales que le parlement place les règles relatives à la succession à la couronne, l'organisation des Etats généraux dont les parlements sont les représentants, l'inamovibilité de la magistrature, le droit d'enregistrement et de remontrance par lequel les parlements participent au pouvoir législatif. Dans la seconde partie du XVIIIe siècle, les parlements se montrent plus hardis et inspirés soit par les doctrines philosophiques du temps, soit par l'exemple des institutions anglaises ; ils commencent à reconnaître à la nation un droit de souveraineté et prétendent qu'aucun impôt nouveau ne peut être établi qu'avec le consentement de la nation représentée dans ses Etats généraux.

A cette doctrine de la monarchie limitée, le gouvernement a toujours répondu par celle de la monarchie absolue : toute la souveraineté réside dans le roi et dans le roi seul qui la tient de Dieu ; les parlements ne sont que des corps judiciaires ; le roi peut sans doute les consulter, s'il le veut bien, sur les affaires les plus diverses, comme ils ont le droit par les remontrances de l'éclairer, mais leurs avis ne sont pas des ordres, car autrement le roi serait soumis aux parlements. Ces deux doctrines si opposées se sont maintenues jusqu'à la fin de l'ancien régime : les parlements n'ont jamais capitulé, malgré les suspensions, les exils, les emprisonnements ; la monarchie n'a pas non plus faibli, même alors qu'on entendait déjà l'orage de la Révolution. Dans la suite, l'application du principe de la séparation des pouvoirs a, tout au moins au point de vue législatif, donné raison à la royauté contre les parlements. Leur résistance au pouvoir royal n'a pas d'ailleurs eu de bien sérieux résultats et, à vrai dire, les parlements n'avaient à leur disposition ni la force, ni les moyens nécessaires pour résister sérieusement à la royauté. Parfois il leur arriva, comme on dirait aujourd'hui, de se mettre en grève et de suspendre le cours de la justice. Mais c'était là un moyen révolutionnaire qui avait pour résultat direct de mettre les plaideurs dans l'embarras et de ruiner les gens de loi. Aussi son emploi était-il d'une durée très limitée, et le même parlement, qui avait brusquement fermé les portes de son prétoire, cherchait dès le lendemain à les ouvrir de nouveau en entrant en négociation avec le roi. A plusieurs reprises, les parlements ont aussi essayé de se coaliser. Ils ont affirmé leur unité et en ont conclu qu'ils avaient le droit d'adresser des remontrances collectives. Ces jonctions de parlement furent toujours interdites et ne donnèrent jamais aucun résultat sérieux. Les remontrances elles-mêmes ne produirent que des effets très médiocres ; elles avaient d'abord le tort fort grave de ramener l'examen des affaires politiques, administratives ou financières aux formes judiciaires d'une procédure ordinaire. Or ces formes judiciaires s'accommodent mal aux affaires publiques. Le parlement le comprenait si bien que, fort souvent, il s'abstenait de discuter les remontrances en assemblée générale ; les chambres adoptaient le projet préparé par leurs commissaires, et ceux-ci à leur tour s'en rapportaient volontiers au premier président. On redoutait, au parlement même, l'assemblée des chambres que la jeunesse des enquêtes rendait fort souvent tumultueuse, au risque de scandaliser les conseillers plus réfléchis de la grand'chambre. Mais de tous les défauts des remontrances, le plus grave tenait, sans aucun doute, à ce qu'elles manquaient complètement de sanction sérieuse. Le roi n'était pas lié par les observations du parlement qui étaient de simples avis. Il en tenait volontiers compte s'il s'agissait d'affaires de l'ordre judiciaire ou de droit privé, mais dès que les remontrances touchaient à la politique, à l'administration, aux finances et paraissaient, par cela même, former des tentatives d'empiétement contre l'autorité royale, on les écartait. Le parlement persistait-il dans sa résistance, on en venait à bout par un lit de justice. Il avait plus d'action sur l'opinion publique et cela même alors que les remontrances furent secrètes, car, malgré ce secret imposé aux délibérations, elles ne tardaient pas à être connues, et, en dernier lieu, pour agir encore davantage sur l'opinion en les répandant partout, le parlement permit de les imprimer. Cette publicité augmenta sa popularité, et, par cela même, sa force contre l'autorité royale. Mais il eut, lui aussi, le tort de sacrifier parfois les vrais intérêts de l'Etat au désir de se rendre populaire, et ce qu'il avait acquis de popularité, soit par les vrais services qu'il avait rendus à la nation, soit même parfois par des concessions fâcheuses, il le perdit en un instant le jour où, voulant arrêter le progrès des idées nouvelles, il résista aux mesures libérales du gouvernement de Louis XVI. Il put alors constater qu'il était abandonné de tous et qu'il était réduit à la dernière impuissance.

Le clergé n'avait pas oublié sa lutte contre les parlements, notamment à l'occasion de la bulle *Unigenitus;* la noblesse partageait contre les hommes de robe la haine de Richelieu. La monarchie et le gouvernement voulaient à tout prix en finir avec des corps judiciaires qui prétendaient exercer une partie du pouvoir législatif et se mêler aux affaires politiques ; le tiers état, irrité des résistances des parlements aux mesures nouvelles, demandait leur suppression. L'Assemblée constituante, en proclamant la séparation des pouvoirs, reconnut, comme le gouvernement du roi, que les corps judiciaires devaient rester étrangers aux affaires politiques ou législatives. Mais pour écarter les parlements, il lui suffit, comme on l'a vu, de prolonger indéfiniment leurs vacances ; ceux-ci étaient tellement affaiblis qu'ils n'osèrent pas tenter la moindre résistance et ne tinrent pas d'audience de rentrée. Ainsi finirent ces grands corps judiciaires qui occupèrent une place si considérable dans notre ancienne France et qui n'eurent pas de rivaux dans les autres pays de l'Europe pour la justice et la science du droit. Nos anciens parlements faisaient, comme cour de justice, l'admiration de tous les autres Etats et, plus d'une fois, certains princes étrangers choisirent le parlement de Paris comme arbitre. Ce qu'on admirait surtout en eux, c'était l'indépendance et la dignité de leur caractère, leur profonde connaissance du droit allié à un sage esprit d'équité. Partout ils firent aimer la justice du roi et assuraient sa prépondérance et son respect. Lorsque le roi, sous prétexte de raison d'Etat, voulait obtenir des services et non des arrêts, il avait bien soin de ne pas s'adresser aux parlements ou même de les dessaisir pour constituer des commissions extraordinaires composées de juges disposés à se soumettre à la volonté souveraine. C'était reconnaître indirectement l'impartialité des parlements. Ces grands corps judiciaires préparèrent aussi pour l'avenir l'unité de législation par leurs arrêts de règlement. Enfin, il ne faut pas oublier la part considérable qu'ils prirent directement ou par l'intermédiaire de quelques-uns de leurs membres à la rédaction des coutumes, c.-à-d. à l'œuvre législative la plus considérable qui ait été jamais accomplie en aucun temps et en aucun pays ; car les compilations des commissaires

de Justinien deviennent une entreprise secondaire et sans originalité, si on les compare à la rédaction de plusieurs centaines de nos coutumes. Comme cour de justice, nos vieux parlements resteront toujours dans l'histoire une institution vraiment incomparable. E. Glasson.

Angleterre. — Le Parlement anglais au moyen âge procède à la fois, mais à des degrés différents, des assemblées politiques qui fonctionnaient auprès des rois anglo-saxons et de la cour féodale que les ducs de Normandie amenèrent avec eux après la conquête.

Nous ignorons si l'on a le droit, comme l'a fait J. Kemble (*The Saxons in England*, t. II, ch. VI), d'appliquer à l'Angleterre la description des assemblées populaires donnée par Tacite dans la *Germania*. Dans les royaumes de l'heptarchie, les rois étaient assistés des grands, laïques et ecclésiastiques (*majores natu*, *principes*, *sapientes*, *witan*); c'est ce que les historiens modernes ont appelé d'un nom qui est rare dans les documents authentiques, le *witenagemot*. Ces assemblées comprenaient, outre le roi, la reine et les membres de la famille royale, les archevêques et évêques, la plupart des abbés, les principaux dignitaires (*ealdormen*), des shérifs (mais non pas tous les shérifs), des serviteurs de la maison du roi (*ministri thanes*). Aucune trace d'élection ni de représentation. Le roi les assemblait quand et où il lui plaisait; vers la fin de la période anglo-saxonne, c'était de préférence aux trois grandes fêtes religieuses de l'année : Noel, Pâques et Pentecôte. Leur compétence était illimitée; elles donnaient leur avis en matière de législation, de finances, quand il fallut établir des taxes extraordinaires pour combattre les Danois (*shipgeld*, *danegeld*), d'administration générale (affaires militaires et ecclésiastiques), de justice. Elles avaient une part, il est vrai mal définie, à l'élection du souverain, mais jamais on ne voit avec certitude qu'elles aient eu ni initiative ni indépendance. Les textes disent seulement qu'elles présentaient des observations au roi, qu'elles approuvaient ses projets ou ses actes. Parfois même leur consentement se réduit à une simple attestation de témoins. Quant au peuple, sa présence est souvent constatée; les grands du royaume, les évêques et abbés, les personnages de la cour étaient accompagnés d'une suite nombreuse à laquelle venait se joindre la « multitude » quand l'Assemblée se tenait dans une ville. Leur consentement consistait dans l'approbation bruyante qu'ils donnaient aux décisions prises par le roi et l'Assemblée.

Après la conquête, les choses changent de nom et d'aspect. Le nom le plus employé sous Guillaume I[er] et ses fils est celui de *curia*, qui, d'ailleurs, s'applique à deux assemblées différentes : 1° celles qui se réunissaient, comme à l'époque anglo-saxonne, aux trois grandes fêtes de l'année; 2° les assemblées politiques proprement dites, réunies quand il plaisait au souverain. On n'y retrouve plus les fonctionnaires ni les serviteurs de la maison du roi comme précédemment, mais seulement les prélats (archevêques et évêques, des abbés et parfois des prieurs) et les principaux des vassaux directs de la couronne (comtes et barons); tous sont convoqués par le roi à raison des fiefs qu'ils tiennent de lui et obligés de venir à raison même de leur tenure. L'assemblée des seigneurs laïques et ecclésiastiques des premiers rois normands n'est que la *curia* agrandie des ducs de Normandie. Elle changea peu sous les rois angevins. On peut cependant déjà signaler quelques actes de résistance à l'arbitraire royal, et c'est le clergé qui les osa. Les refus d'impôt qui furent opposés à Henri II et à Richard par Thomas Becket et par l'évêque de Lincoln, Hugues d'Avalon, sont des faits controuvés; mais l'action de ces prélats fut efficace, en rappelant le plus despotique des rois au respect de la loi et de la coutume. Ces rois fortifient d'ailleurs leur pouvoir en concentrant dans la *curia* les principaux services administratifs; l'assemblée politique prend alors le nom de *consilium*, que l'on trouve, par exemple, dans la grande charte. Le mot de Parlement apparaît un peu plus tard et seulement d'abord dans les chroniqueurs; Mathieu de Paris l'emploie pour la première fois à l'année 1239.

Trois faits dominent l'histoire du Parlement au XIII[e] siècle : la convocation fréquente de ces assemblées, la formation d'une opposition parlementaire et l'admission de l'élément représentatif. A partir de Henri III, il est rare que le Parlement n'ait pas été convoqué une fois par an, et souvent il l'a été plusieurs fois. Il en est de même sous le règne des Edouard. Mais ce n'est plus un instrument docile entre les mains de la royauté. Il est d'ordinaire unanime pour la contraindre à l'observation de la grande charte; la guerre des barons (V. Montfort [Simon de]) a un caractère nettement parlementaire. Les grands, qui n'avaient pas craint d'enlever la couronne à Jean sans Terre, s'attaquent maintenant aux ministres de la couronne, et le Parlement prétend imposer au roi ses conseillers. Son opposition obligea Henri III à traiter avec la France en 1259 et entrava la politique guerrière d'Edouard I[er] en 1297. Mais le fait vraiment nouveau, c'est l'éclosion du régime représentatif.

C'était une maxime, officiellement admise par Henri III en 1225 et par Edouard I[er] en 1295, que le roi ne pouvait régler seul une affaire qui intéressait tout le monde, et il était conforme à l'esprit du régime féodal, d'une part, que le roi fût tenu de réclamer l'aide et le conseil dont il avait besoin; d'autre part, que ses fidèles fussent tenus de les accorder selon la coutume. Avant le XIII[e] siècle, on ne parle que de décisions prises, de consentement donné au roi par les prélats et par les grands du royaume. Mais cette « multitude », dont les chroniqueurs signalent la présence autour des Parlements, avait aussi des intérêts que les prélats et les grands ne représentaient pas directement. Il était naturel que le souverain voulût la plier à son service. Le régime représentatif a en effet son origine dans une idée féodale, et c'est la royauté qui s'en est emparée d'abord comme d'un moyen de gouvernement. Elle commença de l'employer pour la formation des jurys d'enquête, que l'on voit fonctionner depuis Henri II en matière judiciaire et financière, puis pour la répartition et la levée des impôts extraordinaires consentis par le Parlement, enfin pour rendre plus efficaces les résolutions du Parlement lui-même.

Le Parlement de 1295 comprit pour la première fois tous les éléments qui l'ont constitué jusqu'au temps de la Réforme. Furent en effet sommés individuellement à comparaître : parmi le clergé, les 2 archevêques, tous les évêques, 3 chefs d'ordre religieux, 53 abbés et prieurs; parmi les laïques : 11 comtes et 53 barons, le chef-juge et 38 autres fonctionnaires. En outre, des writs royaux enjoignirent à chaque archevêque de faire prévenir (clause *Præmunientes*) le prieur de chaque chapitre et les archidiacres de venir en personne, les chapitres et les prêtres des paroisses de s'y faire représenter par des procureurs munis de pleins pouvoirs. Enfin les shérifs reçurent l'ordre de faire élire deux chevaliers pour chaque comté et deux bourgeois pour chaque ville importante, avec pleins pouvoirs de leurs commettants. Les writs étaient rédigés sous la forme la plus impérative; ils énonçaient en termes généraux le motif de la convocation, en termes précis la date et le lieu de l'assemblée. Personne, à moins d'excuse valable, ne pouvait se dispenser d'assister au Parlement ni se retirer sans une autorisation expresse du roi. Jamais encore le caractère de l'obligation n'avait été formulé aussi nettement.

Mais les Parlements organisés sur le modèle de 1295 contenaient des éléments trop disparates pour former longtemps un corps unique. Le XIV[e] siècle vit en effet se former d'autres groupements, soit dans le sein du Parlement, soit en dehors. Il arriva, d'une part, que les affaires propres au clergé et en particulier les taxes que la royauté lui demandait furent renvoyées à l'examen d'une assemblée particulière, et, de l'autre, que les députés élus dans les comtés et dans les villes formèrent bientôt un corps séparé sous le nom de Chambre des communes.

Le clergé, qui avait d'ordinaire pris la tête de l'opposition parlementaire au XIIIe siècle, éprouvait néanmoins la plus vive répugnance à s'acquitter de l'obligation parlementaire. La plupart des lettres d'excuse adressées à la chancellerie royale au commencement de chaque session émanaient des ecclésiastiques, et c'est parmi les abbés que l'on trouve les premières protestations contre ce service imposé. La résistance de ces derniers fut si grande que le roi dut céder; le nombre des abbés convoqués au Parlement ne cessa de décroître jusqu'à ce qu'à partir de 1350 il fût tombé au chiffre désormais invariable de 25 à 27. En même temps, et par un mouvement inverse, l'usage s'était établi, surtout depuis Edouard Ier, de convoquer, en même temps que le Parlement, un concile pour chacune des deux provinces de Cantorbery et d'York. Ces assemblées furent appelées *Convocations*. Réunies parfois aussi en dehors des sessions parlementaires, elles se composaient des mêmes personnes à peu près qui étaient appelées au Parlement par semonce individuelle ou par élection, mais les abbés étaient aussi nombreux là qu'ici ils étaient rares.

Quant à la séparation du Parlement en deux Chambres, elle s'opéra par une évolution graduelle dans la première moitié du XIVe siècle. Elle apparaît déjà clairement en 1332; elle était accomplie à la fin du règne d'Edouard III. Elle eut pour cause le double mouvement qui aboutit, d'une part, à transformer les barons laïques en lords héréditaires, et, de l'autre, à remettre aux députés élus la discussion et le vote de la plus grosse part des subsides extraordinaires réclamés par la royauté.

A quel titre pouvait-on faire partie de la première Chambre ou Chambre des lords? Tout d'abord il fallait posséder un fief mouvant de la couronne et qualifié de baronnie. Edouard Ier, en même temps qu'il restreignit le nombre des barons convoqués, prit l'habitude d'appeler toujours à peu près les mêmes. Cet usage, appliqué à un petit nombre de seigneurs pris parmi les plus notables, sembla une faveur, et la réception d'un *writ*, après avoir été considérée par eux comme une charge, fut bientôt revendiquée comme un privilège; enfin, les baronnies laïques étant héréditaires, ce privilège devint héréditaire aussi. Edouard III et ses successeurs créèrent ensuite des lords héréditaires par lettres patentes. Les lords furent appelés pairs, à l'imitation de la France, mais il n'y eut pas de pairies ecclésiastiques.

La Chambre des communes a cette originalité qu'elle comprend des députés élus par la petite noblesse des comtés et par la bourgeoisie des villes. Avant l'annexion administrative de tout le pays de Galles à l'Angleterre, ce royaume comprenait 37 comtés, en dehors de Chester et de Durham, qui étaient comtés palatins. Chacun de ces 37 comtés députait deux chevaliers. Quant aux villes, la détermination en a toujours été arbitraire, surtout à l'origine. Les villes épiscopales ou cités étaient presque toutes désignées, mais, jusqu'en 1382, les bourgs furent choisis arbitrairement par le roi ou le shérif. Le nombre n'avait cessé d'en décroître depuis Edouard Ier, quand Henri VI commença de le relever en créant (1445) huit bourgs parlementaires par charte royale. Chaque ville désignée députait un ou deux bourgeois, suivant son importance. A la fin du XVe siècle, le nombre des députés bourgeois s'élevait à 300 environ.

Les chevaliers étaient élus dans les cours de comté. Au XIVe siècle, il fallait qu'ils eussent réellement pris les armes de la chevalerie (*milites gladio cincti*), puis on admit les écuyers; enfin, en 1430, l'éligibilité fut étendue à tout propriétaire libre (*freeholder*) d'une terre donnant un revenu annuel de 40 shillings. Dans les villes, sans qu'on puisse généraliser, il fallait y posséder un domicile et participer aux droits et aux charges de la bourgeoisie. N'étaient donc éligibles à la Chambre des communes que les propriétaires. Les députés issus de cette double origine étaient égaux en droit; en fait, les chevaliers exercèrent pendant longtemps une influence prépondérante. C'est dans leurs rangs qu'était toujours pris l'orateur chargé de porter la parole au nom de la Chambre (*speaker*). Le premier connu est le chevalier Pierre de la Mare, qui joua un si grand rôle au « Bon Parlement » de 1376. Au regard de ces nobles, les bourgeois faisaient mince figure, d'autant que les marchands, au moins au XIVe siècle, étaient souvent convoqués à part et que les légistes furent, à plusieurs reprises, déclarés inéligibles. Ils étaient de petite condition, et leur responsabilité était lourde; pour les empêcher plus sûrement d'échapper à la contrainte du Parlement, on les obligea de fournir des cautions (*manucaptores*). A la fin de chaque session, les députés recevaient une indemnité journalière qui devait à peine couvrir leurs frais personnels de déplacements.

Considéré à la fin du moyen âge, le Parlement paraît très différent de ce qu'il était à l'origine. Il a perdu en partie son caractère féodal depuis que l'assistance au Parlement est devenue un privilège héréditaire, convoité par les grands, et la députation un avantage concédé à certaines villes. Son autorité n'en reste pas moins subordonnée à celle du roi. Il peut toucher à tout : affaires étrangères et administration intérieure, législation ecclésiastique et civile, économie politique et nomination des fonctionnaires. Son droit d'initiative n'est limité par aucune barrière légale, mais il ne l'exerce que par voie de pétition, et la loi ne vaut que par le consentement du souverain. Celui-ci n'a pas de scrupule à intervenir dans les élections; le premier exemple de pression administrative a été donné par le duc de Lancastre pour le « Mauvais Parlement » (1377). La parole et les votes n'étaient pas libres et, plus d'une fois, le roi punit comme d'une violation à la foi jurée des avis, des décisions qui lui déplaisaient. Tant que le Parlement était demeuré le centre d'action des grandes forces sociales liguées contre la royauté, celle-ci n'avait éprouvé que des échecs; elle recouvra une partie de son autorité en face d'un Parlement divisé. Quand le clergé eut pris l'habitude de régler ses affaires en Convocation et que la plupart des prélats furent recrutés dans l'aristocratie (seconde moitié du XIVe siècle); quand, à son tour, l'aristocratie eut été plus que décimée pendant la guerre des Deux Roses, il n'y eut plus d'esprit public; le Parlement approuva toutes les révolutions, depuis la déposition de Richard II jusqu'à l'usurpation de Henri VII. Celui-ci crut presque pouvoir se passer du Parlement qui fut convoqué seulement sept fois pendant son règne. Ce grand corps, qui avait résisté victorieusement aux Plantagenets, était mûr pour le despotisme des Tudors. C. Bémont.

De Henri VIII à nos jours. Réduits à un rôle politique insignifiant, privés de leur indépendance par une royauté toute-puissante, les Parlements assistent en témoins asservis aux règnes de Henri VIII et de ses successeurs immédiats. Toutefois, l'absolutisme de fait des souverains n'altère point les principes; les institutions conservent leurs formes; les privilèges des Chambres ne cessent d'être théoriquement reconnus; les princes font consacrer par les Parlements les pouvoirs qu'ils s'arrogent. Sous Henri VIII, les Assemblées se soumettent aux exigences fiscales du roi, consacrent sa réforme religieuse (Réformation P.), vont jusqu'à reconnaître (1539) aux proclamations royales la valeur légale des statuts (mesure rapportée sous Edouard VI). La réforme religieuse a pour conséquence la transformation de la Chambre des lords : les monastères supprimés, abbés et prieurs sont éliminés de la haute Chambre; les lords spirituels, réduits aux deux archevêques et aux évêques de l'Eglise établie, cessent de former la majorité, et ne représentent plus que le tiers de la Chambre. L'*Act for placing of the lords* règle définitivement l'ordre des préséances. Lorsque Marie la Catholique monte sur le trône, il ne se trouve dans les Communes que deux membres pour combattre l'abolition des actes hostiles au pape, un petit groupe seulement pour protester contre l'abolition de la législation ecclésiastique de Henri VIII. Mais sous Eli-

sabeth, les Parlements définitivement protestants manifestent des tendances nouvelles en rapport avec les transformations de la société anglaise contemporaine. L'esprit d'indépendance de l'aristocratie terrienne qui a succédé à l'aristocratie féodale, et des habitants des villes et ports enrichis par le commerce, la haine du clergé, l'attachement aux droits civils et politiques qui caractérisent les puritains sont représentés à des degrés divers dans les Communes. Les députés, bien qu'ils reçoivent périodiquement défense de s'occuper de tout ce qui concerne la souveraine et l'Eglise, ne cessent d'affirmer leur droit de traiter de toutes les affaires de l'Etat, adressent à la reine de véritables sommations en vue de son mariage, discutent la loi de succession; chacun d'eux doit servir non des intérêts locaux et particuliers, mais les intérêts généraux du royaume (1571); la Chambre des communes pose son droit d'infliger des pénalités à ses membres (cas d'A. Hall). Les ministres Hatton, Cecil, Knollys prennent part à ses discussions.

Le règne des Stuarts n'est qu'un long conflit entre les Parlements et les souverains. Jacques Ier prétend ne voir dans les deux Chambres que le grand conseil du roi. Les Communes protestent, revendiquent le droit exclusif de valider les élections contestées (1604), recouvrent leur ancien droit d'*impeachment*, votent la célèbre protestation de 1621, demeurée l'un des monuments de l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre. Ce document affirmait notamment le droit des Communes d'examiner toutes les affaires de l'Etat et dans l'ordre qu'il leur plaisait d'adopter, et leur privilège exclusif d'ordonner l'arrestation de leurs membres. Jacques Ier déchira la page du journal des Communes qui portait ces décisions et jeta en prison sir Ed. Coke, sir Rob. Philipps, Pym, et même le comte d'Oxford. Dans la Chambre des pairs elle-même, où le roi avait fait entrer de nombreux pairs, un parti s'éleva contre lui. J. Eliot, J. Pym, Dusdey, Pigges, Hampden continuent la lutte sous Charles Ier, et amènent le Parlement de 1628 à voter la *Petition of rights*, document d'une importance capitale qui, sous forme de protestation contre la violation des lois et privilèges, embrasse l'ensemble des droits politiques et civils du peuple anglais. Quand, après onze ans de gouvernement sans contrôle, Charles Ier convoque le *Court* puis le *Long Parliament*, le conflit dégénère en guerre civile. Au cours de la période révolutionnaire, les évêques sont exclus de la haute Assemblée (1640), puis les Communes assument tout le pouvoir législatif. Cromwell revient en 1657 au principe des deux Chambres. Le Parlement-Convention de 1660 comprend deux Chambres, mais les évêques ne reprennent leur siège que dans le Parlement de 1661 (Pension, ou Cavalier P.), lequel renoue la tradition des Assemblées régulièrement constituées. Cette Assemblée s'écarte rapidement du roi et reprend la politique de revendication, refuse au roi le droit de suspendre l'application des statuts par simple déclaration royale (1673), à la Chambre des lords celui d'amender les lois de finance (1671-78). Les Parlements suivants inaugurent les termes de *whig* et *tory*, votent l'*habeas corpus*, luttent contre les ministres de Charles II et de Jacques II. Quand celui-ci perd la couronne, les Anglais, en dépit des écrits de Filmer et de Hobbes en faveur du dogme du pouvoir absolu, considèrent comme nécessaires l'union indissoluble et le mutuel contrôle de la couronne et du Parlement, les Communes constituant l'élément prépondérant dans le Parlement.

Ces principes triomphent avec Guillaume III; le Parlement-Convention de 1688 se livre à d'intéressants débats constitutionnels, vote le *Bill of rights* qui contient une énumération des actes illégaux du dernier règne et détermine ainsi les limites du pouvoir confié au nouveau roi. Il n'est plus désormais de question importante qui ne soit discutée au Parlement dont l'histoire se confond de plus en plus avec celle de la nation et des partis politiques. Nous signalerons seulement les lois en usage qui affectent le rôle ou la composition des Chambres. Le *Triennal bill* proposé par les lords, voté avec difficulté par les Communes, ratifié tardivement par le roi (1694), fixe à trois ans la durée des Assemblées. Les rivalités de partis s'accentuent, accompagnées d'incessants conflits dans les Chambres et de nombreux cas de corruption électorale. Sur les conseils de Sunderland, Guillaume prend l'habitude de choisir ses ministres dans la majorité des Communes, usage qui donne naissance au cabinet. Toutefois, et pendant plus d'un siècle encore, le Parlement conservera le droit de mettre en accusation les ministres sans se reconnaître celui de les renverser. Plusieurs points de droit constitutionnel sont fixés dans les premières années du XVIIIe siècle : l'union de l'Angleterre et de l'Ecosse (1707) supprime le Parlement écossais. Les pairs écossais (tous temporels) deviennent pairs de Grande-Bretagne, conservent leurs titres et privilèges, élisent 16 d'entre eux pour les représenter à chaque session du Parlement de Grande-Bretagne. La Chambre des communes reçoit 45 députés écossais dont les deux tiers élus par les comtés, un tiers par les bourgs. Quatre ans plus tard, le *Property qualification act* exige 300 livres de revenu foncier annuel des représentants des bourgs, 600 des chevaliers de comté, assurant ainsi la majorité aux grands propriétaires. Le *Septennial act* porte à sept ans la durée des Parlements. Les lords essaient de limiter le pouvoir que possédait le roi de modifier par des nominations de pairs la majorité de la haute Chambre, mais le *Peerage bill* échoue devant les Communes.

Bien que les débats parlementaires offrissent un intérêt grandissant, leur publication demeura longtemps interdite ; sous Guillaume III, les Communes assignent à leur barre Dyer coupable d'avoir résumé les débats dans ses *News Letters*. La publication des discours prononcés en séance est déclarée illicite en 1729, de nouveau en 1738. Certains écrivains réussissent seulement à publier des comptes rendus incomplets, pendant les intersessions, en remplaçant par des initiales les noms des députés (Boyer, *Political state of Great Britain*, *Historical Register;* R. Raikes, *Gloucester Journal;* Cave, *Gentleman's Magazine;* Gordon, *London Magazine*). Mais, bien que le Parlement ait toléré la publication des débats à partir de 1671, on vit encore des écrivains poursuivis pour ce motif en 1801.

Le règne de Georges III inaugure une période nouvelle dans l'histoire du Parlement; l'agitation politique est multipliée sous des formes diverses : la création d'une presse active et agressive, de grandes associations politiques, l'usage des meetings publics et du droit de pétition, la publicité donnée aux débats parlementaires accroissent la responsabilité des députés en face de leurs électeurs. Un vaste mouvement se dessine en faveur de la réforme d'un système électoral caduc et corrompu dont les traits principaux sont les suivants : inégale répartition du droit de vote (*franchise*) considéré comme un privilège, accordé dans les comtés à certains *freeholders*, dans les bourgs parfois aux seuls membres de la corporation municipale, parfois aux freeholders et même aux *potwallopers*, existence de nombreux bourgs de poche et bourgs pourris dans lesquels un nombre d'habitants très restreint, sinon réduit à l'unité, possède la franchise, enfin libre pratique de la vente des sièges parlementaires. Ce système favorisait l'influence de l'aristocratie et aussi l'omnipotence des gouvernements énergiques ; nombre de députés pour lesquels l'achat d'un siège était une spéculation financière vendaient leurs votes aux ministres (Walpole achète en quelques jours une majorité favorable à la paix, 1762). Dès 1770, Chatham demande une réforme de la représentation des bourgs, « la partie pourrie de notre constitution ». Les désastres de la guerre d'Amérique continuée en violation des sentiments de la nation par un gouvernement tout-puissant sur les Communes ont pour conséquence le *County movement* de 1779-80, les propositions de réforme électorale du duc de Richmond (1780), de W. Pitt (1782) ; des

tentatives analogues sont faites par Flood (1790), Grey (1793-97). Des sociétés démocratiques (*Soc. for Constitutional information*, *London corresponding Soc.*), ou modérées (*Soc. of the friends of the people*) popularisent la cause de la réforme; la *Revolution society* fondée originairement pour commémorer la révolution de 1688 se mêle à l'agitation politique. Tout le mouvement radical est arrêté par la sévère législation qu'inspire au Parlement le spectacle de la révolution française.

A défaut de réforme électorale, l'Union de l'Angleterre et de l'Irlande (1800) apporte une modification nouvelle dans la composition des Assemblées ; le Parlement irlandais est supprimé : 4 évêques désignés annuellement, et 28 pairs temporels élus à vie par les lords irlandais siègent à la Chambre des lords ; 100 députés irlandais siègent à la Chambre des communes dont le nombre se trouve porté à 658 membres. C'est au milieu des troubles *luddites*, des réclamations en faveur des catholiques, en pleine agitation radicale, que la question de la réforme électorale est replacée devant le Parlement par Burdett (1817, 18-19). Le leader whig J. Russell présente ou fait présenter de nombreux projets ; secondé par les radicaux, il dirige la campagne qui aboutit à la réforme de 1832, réforme partielle, conforme au programme des whigs, aussi hostiles que les tories à l'idéal démocratique, et destinée surtout dans l'esprit de ses auteurs à affranchir les Communes de l'influence du gouvernement et de l'aristocratie tory. 143 sièges étaient enlevés aux bourgs et redistribués ; 65 étaient attribués aux comtés ; 22 villes de plus de 25.000 hab. obtenaient chacune deux sièges, 21 villes de plus de 12.000 hab. 1 siège, le pays de Galles 8, l'Irlande 5. Le droit de vote (franchise) est uniformément accordé dans les bourgs aux locataires d'une maison de 10 livres de revenu, dans les comtés aux propriétaires d'une maison de 10 livres de revenu et aux tenanciers d'une maison de 50. Des actes spéciaux sont votés pour l'Irlande et l'Ecosse. Le nombre des députés ne change pas, celui des électeurs s'élève en Angleterre de 435.000 à 656.000, mais sans bénéfice pour la classe ouvrière ; plus de 40 bourgs de poche demeurent à la discrétion de patrons.

Les conséquences de cette réforme dépassèrent vite les prévisions des whigs qui la déclaraient d'abord définitive. Les Assemblées font triompher les usages du véritable gouvernement parlementaire, obtiennent la démission des ministres par des votes de non confiance (Peel, 1835), développent considérablement leur œuvre législative, publient leurs *listes de division* (votes). Les radicaux ne cessent de réclamer une nouvelle réforme et sont bientôt suivis par les whigs et même les conservateurs : l'agitation chartiste échoue, mais depuis 1833 des projets sont présentés chaque année par Grote, Ward, Berkeley, Locke, King, J. Russell, Disraeli, Gladstone ; le *Property Qualification Act* est supprimé en 1858. Disraeli, préside enfin à la réforme de 1867 : 52 sièges enlevés aux bourgs sont attribués : 30 aux comtés, 19 à des villes ou universités, 9 à l'Ecosse. Sont déclarés électeurs dans les comtés les habitants d'une maison de 12 livres de revenu, dans les bourgs les habitants d'une maison inscrite au rôle de la *poortax*, et les locataires payant un loyer de 10 livres. — Si incomplète que fût cette réforme, elle augmentait le nombre des électeurs de 50 °/₀ dans les comtés, 200 °/₀ dans les bourgs, accordait le suffrage à de nombreux ouvriers, inaugurait le régime démocratique. Elle fut complétée par diverses mesures, notamment le *Ballot Act* (1872), qui établissait le vote secret, le *Corrupt practices Act* (1883), qui limite d'après le nombre des électeurs la somme des dépenses électorales des candidats. Les libéraux ont enfin obtenu la réforme d'ensemble de 1884-85 ; le nombre des députés est alors élevé à 670 ; une redistribution assigne aux bourgs et aux comtés, subdivisés en circonscriptions électorales, un député par 50.000 hab. ; le scrutin uninominal est imposé à presque toutes les catégories d'électeurs, le régime de franchise des bourgs étendu aux comtés. Cette réforme a établi un système de suffrage très rapproché du suffrage universel, mais sans faire disparaître toutes les inégalités, ni mettre fin à la complication de la législation en matière de droit électoral.

Les progrès de la Chambre des communes, ses transformations successives ont gravement modifié le rôle respectif des deux Assemblées au XIXᵉ siècle. La classique et toujours orthodoxe théorie de la balance des trois pouvoirs a cessé de correspondre à la réalité. La Chambre des communes, représentant réellement la nation, est devenue, en fait, la véritable dépositaire de l'autorité suprême. Des conflits ont éclaté entre les deux Chambres, de violentes campagnes, au cours desquelles J. Morley formula (1884) la sommation célèbre « Mend or end », se sont produites contre l'existence de la haute Assemblée. Les partis avancés réclament maintenant l'extension du droit de vote à tous les adultes (pauvres, femmes), l'indemnité parlementaire pour les députés, la suppression de la Chambre des lords. Sur le *Pouvoir administratif et constituant* du Parlement, V. l'art. CONSTITUTION, § *Angleterre*, t. XII, p. 670.

L. MAURY.

BIBL. : I. LES PARLEMENTS EN GÉNÉRAL. — GIRARD et JOLY, *Trois Livres des offices de France, des parlements et chanceliers, des baillis, des sénéchaux* ; Paris, 1638, 2 vol. in-fol. — Bernard de LA ROCHE FLAVIN, *Treize Livres des parlements de France* ; Bordeaux, 1617, in-fol. ; Genève, 1661, in-fol. — DE BOULAINVILLIERS, *Lettres sur les anciens parlements de France* ; Londres, 1753, 3 vol. in-12. — *Tableau historique, généalogique et chronologique des trois cours souveraines de France* ; La Haye, 1772. — DUFEY, *Histoire, actes et remontrances des parlements de France, chambres des comptes, cours des aides et autres cours souveraines depuis 1461 jusqu'à leur suppression en 1790* ; Paris, 1826, 2 vol. in-8. — PARDESSUS, *Essai historique sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XII* ; Paris, 1851, in-8. — BASTARD, *les Parlements de France*, 1858, 2 vol. in-8. — DESMAZE, *Curiosités des parlements de France* ; Paris, 1863, in-12. — MÉRILHOU, *les Parlements de France* ; Paris, 1863, in-8 — BATAILLARD, *les Mœurs judiciaires de la France du XVIᵉ au XIXᵉ siècle* ; Paris, 1878, in-12. — FLAMMERMONT, *le Chancelier Maupeou et les parlements* ; Paris, in-8. — LESPINASSE, *les Parlements de France*. — *Encyclopédie méthodique*, article *Parlement* (par BOUCHER D'ARGIS), 1790. — SIMONNET, *des Parlements sous l'ancienne monarchie*, dans *Revue historique de droit français et étranger*, t. IV, p. 359. — DUBÉDAT, *le Parlement de Maupeou*, dans *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, t. XXV, p. 19. — Martin SARZEAUD, *Recherches historiques sur l'inamovibilité de la magistrature* (Cf. *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, t. XXX, p. 325.) — DARESTE, *le Rappel des parlements par Maurepas en 1774*, dans *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. LXXXIX, p. 323. — Arthur DESJARDINS, *les Parlements du roi de 1589 à 1596*, dans *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. CXII, pp. 478 et 614. — Du même, *Henri IV et les parlements*, discours prononcé à l'audience de rentrée de la cour de cassation le 3 nov. 1879. — BLOCH. *Meaupeou, ses tribunaux et ses réformes*, discours prononcé à l'audience de rentrée de la cour d'appel de Paris le 17 oct. 1887.

II. LE PARLEMENT DE PARIS. — MIRAULMONT (les Mémoires de) sur *l'Origine et institution des cours souveraines et justices royales étant dans l'enclos du palais* ; Paris, 1593 et 1612, in-8. — BLANCHARD, *les Présidents à mortier du parlement de Paris, leurs emplois, leurs charges, etc., depuis 1331 jusqu'à présent* ; Paris, 1647, in-fol. — LE PAIGE, *Lettres historiques sur les fonctions essentielles du parlement, sur le droit des pairs et les lois fondamentales du royaume* ; Amsterdam (Paris), 1753-54, 2 part. en 1 vol. in-12. — CLOS, *Histoire de l'ancienne cour de justice de la maison de nos rois, depuis l'établissement de la monarchie, de l'époque où elle a été connue sous le nom de prévôté de l'hôtel et grande prévôté de France, et depuis ce temps jusqu'à nos jours* ; Paris, 1790, in-8. — FOURNEL, *Histoire des avocats au parlement de Paris depuis saint Louis jusqu'au 15 oct. 1790* ; Paris, 1813, 2 vol. in-8. — BEUGNOT, *les Olim ou registre des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de saint Louis, Philippe le Hardi*, etc. ; Paris, 1840-48, 4 vol. in-4. — DESMAZE, *Histoire du parlement de Paris* ; Paris, 1860, 2 vol. in-8, 2ᵉ éd. — LOT, *Essai sur l'authenticité des Olim* ; Paris, 1863, broch. in-8. — RITTIEZ, *Histoire du palais de justice de Paris et du parlement (868-1789)* ; Paris, 1860, in-8. — BABEAU, *le Parlement de Paris à Troyes en 1787* ; Troyes, 1871, broch. in-8. — FAYARD, *Aperçu historique sur le parlement de Paris* ; Paris, 1876, 3 vol. in-8. — DELACHENAL, *Histoire des avocats au parlement de Paris (1300-1600)* ; Paris, 1885, in-8. — AUBERT, *le Parlement de Paris de Phi-

lippe le Bel à Charles VII, son organisation; Paris, 1887, in-8. — Du même, *le Parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles VII (1314-1422), sa compétence, ses attributions;* Paris, 1890, in-8. — GUILHIERMOZ, *Enquêtes et procès. Etude sur la procédure et le fonctionnement du parlement au XIVe siècle, suivie du style de la chambre des enquêtes, du style des commissaires de la chambre du parlement et de plusieurs autres textes et documents;* Paris, 1892, in-4. — AUBERT, *Histoire du parlement de Paris;* Paris, 1894, 2 vol. in-8. — COUGNY, *Etudes historiques et littéraires sur le parlement de Paris.* — FLAMMERMONT, *Remontrances du parlement de Paris au XVIIIe siècle* (en cours de publication, collection des documents inédits). — KLIMRATH, *de la Composition du parlement,* dans ses *Travaux sur l'histoire du droit français,* t. II, pp. 104 et suiv. — Du même, *Mémoire sur les Olim et le parlement,* dans ses *Travaux sur l'histoire du droit français,* t. II, p. 87. — CALLERY, *des Attributions financières du parlement et de la chambre des comptes,* dans *France judiciaire,* t. IV, p. 287. — BORDIER, *Commentaire sur un document inédit relatif à la coutume de Paris et à la jurisprudence du parlement au XIVe siècle,* dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes,* t. I, p. 396, 2e série. — PARDESSUS, *de la Juridiction exercée par la cour féodale du roi sur les grands vassaux de la couronne pendant les XIe, XIIe et XIIIe siècles,* dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes,* 1847-48, t. II, p. 281, 2e série. — BEUGNOT, *Mémoire sur l'arrêt de la cour des pairs de France qui condamne Jean sans Terre, roi d'Angleterre,* dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes,* t. V, p. 1, 2e série. — AUBERT, *les Huissiers du parlement de Paris (1300-1420).* dans *Bibliothèque de l Ecole des chartes,* t. XLVII, p. 370. — LANGLOIS, *Rouleaux d'arrêts de la cour du roi au XIIIe siècle,* dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes,* année 1887, pp. 177 et 535. — AUBERT, *le Parlement et les Prisonniers,* dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* année 1893. — Du même, *le Parlement de Paris à la fin du moyen âge,* dans *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger,* année 1888, t. XII, p. 432. — Du même, *le Ministère public de saint Louis à François Ier,* dans *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger,* année 1894, t. XVIII, p. 487. — BEAUDOUIN, *la Procédure du parlement au XIVe siècle, d'après Guilhiermoz,* dans *Revue des questions historiques* d'oct. 1893. — LEFORT, *les Avocats au parlement de Paris au moyen âge,* dans *Revue générale de droit,* année 1887, t. XI, p. 308. — NEUVILLE, *le Parlement royal à Poitiers,* dans *Revue historique,* t. VI, pp. 1 et 272. — BÉMONT, *de la Condamnation de Jean sans Terre par la cour des pairs de France en 1202,* dans *Revue historique,* t. XXXII. — LANGLOIS, *les Origines du parlement de Paris;* Paris, broch. in-8 (Extrait de la *Revue historique,* 1890, t. XLII). — GIBERT, *Recherches historiques sur les cours qui exerçaient la justice souveraine de nos rois, sous la première et la seconde race et au commencement de la troisième,* dans *Mémoires de l'ancienne Académie des inscriptions.* t. XXX. p. 587. — GAUTHIER DE SIBERT, *Recherches historiques sur le nom de cours plénières et sur les différentes acceptions données à cette dénomination,* dans *Recueil des Mémoires de l'ancienne Académie des inscriptions,* t. XLI, p. 583. — AUBENAS, *Fragment d'une histoire du parlement de Paris sous la Ligue,* dans *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques,* t. XI, p. 147. — LOT, *Essai sur l'histoire de l'organisation du greffe au parlement de Paris, depuis les origines jusqu'au XVIe siècle,* dans *Positions des thèses de l'Ecole des chartes,* année 1857-58. — BOUTARIC, *Recherches archéologiques sur le palais de justice de Paris, principalement sur la partie consacrée au parlement, depuis l'origine jusqu'à la mort de Charles VII.* dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France,* t. XXVII.

III. LE PARLEMENT DE TOULOUSE. — DUBÉDAT, *Histoire du parlement de Toulouse;* Toulouse, 1885, 2 vol. in-8. — LAPIERRE, *le Parlement de Toulouse;* Paris, 1875, broch. in-8 (Extrait de la *Revue de législation française et étrangère*). — SACAZE, *Aperçu sur l'histoire de la chambre de l'édit dans le ressort du parlement de Toulouse,* dans *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse,* t. II, p. 282. — Du même, *Mémoire sur la baillée des roses au parlement,* dans *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse,* t. VI, p. 7. — FONS, *Mémoire sur les parlements du Languedoc,* dans *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse,* t. VII, p. 17. — Du même, *Entrée dans Toulouse des premiers présidents du parlement,* dans *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse,* t. XXV, p. 75. — LAPIERRE, *l'Office de concierge buvetier au parlement de Toulouse,* dans *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse,* t. XXV, p. 101. — CAMBON DE LAVALETTE, *la Chambre de l'édit de Languedoc;* Paris, 1862, broch. in-8. (Cf. un rapport de Molinier, dans *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse,* année 1873, p. 279.)

IV. LE PARLEMENT DE GRENOBLE. — BRUN-DURAND, *Essai historique sur la chambre de l'édit de Grenoble;* Valence, 1873, broch. in-8. — PAGÈS, *Mémoire sur un enregistrement forcé au parlement de Grenoble* (V. sur ce Mémoire un rapport dans *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse,* t. VIII, p. 220.)

V. LE PARLEMENT DE BORDEAUX. — J. DE MÉTIVIER, *Chronique du parlement de Bordeaux,* publiée par Arthur de Brézel et Jules Delpit; Bordeaux. — BURONE, *les Avocats généraux du parlement de Bordeaux,* dans *Revue catholique* de Bordeaux, année 1886. — NICOLAÏ, *Histoire de l'organisation judiciaire à Bordeaux et en Guyenne et du barreau de Bordeaux du XIIIe au XIXe siècle;* Bordeaux, 1892, broch. in-4. (V. *Revue historique,* t. LII, p. 141.)

VI. LE PARLEMENT DE DIJON. — PALLIOT et PETITOT, *le Parlement de Bourgogne, son origine, son établissement et son progrès;* Dijon, 1649 et 1733, 2 vol. in-4. — DESMARCHE, *Histoire du parlement de Bourgogne de 1773 à 1790,* in-fol. — LAMISINE, *le Parlement de Bourgogne;* Paris, 1864, 3 vol. in-8, 2e éd.

VII. LE PARLEMENT DE RENNES. — CARRÉ, *le Parlement de Bretagne après la Ligue;* Paris, broch. in-8. — SAULNIER, *le Barreau du parlement de Bretagne au XVIIIe siècle.*

VIII. LE PARLEMENT DE ROUEN. — FLOQUET, *Histoire du parlement de Normandie;* Rouen, 1840-49, 7 vol. in-8.

IX. LE PARLEMENT D'AIX. — CABASSE, *Histoire du parlement de Provence;* Paris, 1826, 3 vol. in-8. — GIRAUD, *du Parlement et du barreau dans l'ancienne Provence;* Aix, 1812, in-8. — RIBBE, *l'Ancien Barreau du parlement de Provence.*

X. LE PARLEMENT DE PAU. — DUPONT-LAREY, *Curiosités judiciaires du parlement de Pau, 1623-1732;* Pau, 1773, broch. in-8. — DE LAGRÈZE, *le Parlement de Navarre,* 1873, broch. in-8.

XI. LE PARLEMENT DE METZ. — MICHEL, *Histoire du parlement de Metz;* Metz, 1845, in-8.

XII. LE PARLEMENT DE BESANÇON. — ESTIGNARD, *le Parlement de Franche-Comté,* 1892, in-8.

XIII. LE PARLEMENT DE FLANDRE. — PILLOT, *Histoire du parlement de Flandre;* Douai, 1849, 2 vol. in-8.

XIV. LE PARLEMENT DE NANCY. — *Organisation judiciaire en Lorraine sous Léopold, et les réformes de ce prince (1697-1729),* discours prononcé à l'audience de rentrée de la cour d'appel de Nancy, le 3 nov. 1883. — J. KRUG-BASSE, *Histoire du parlement de Lorraine et du Barrois,* dans *Annales de l'Est,* année 1897.

XV. LES GRANDS JOURS. — BRIVES-CAZES, *les Grands Jours du dernier duc de Guyenne (1469-72);* Bordeaux, 1867, broch. in-8. — PASQUIER, *les Grands Jours de Poitiers;* Toulouse, 1875, in-8. — CHEVREUX, *Recherches sur les Grands Jours de Troyes sous Charles V et Charles VI* (thèse de l'Ecole des chartes, année 1880).

XVI. LES CONSEILS SOUVERAINS. — V. la bibliographie à l'art. CONSEIL SOUVERAIN. Ajouter PILLOT et DE NEREYMAND, *Histoire du conseil souverain d'Alsace;* Paris, 1860.

ANGLETERRE. — 1° *Documents.* Les writs de convocation ont été analysés ou publiés dans les recueils suivants : W. PRYNNE, *A brief register, kalendar and survey of the several kinds and forms of all parliamentary writs,* 203-1483; 4 parties, 1664 (la 2e partie souvent désignée par le sous-titre : *Brevia parliamentaria rediviva*). — W. DUGDALE, *A perfect copy of all summons of the nobility to the great councils and parliaments of this realm,* 1685. — *Reports on the dignity of a peer of the realm,* 5 vol. dont un de textes (collection des *Blue books*), 1814. — Fr. PALGRAVE, *Parliamentary writs and writs of parliamentary summons;* Londres, 1827, 1834, 2 vol. en 4 tomes. — Pour les procès-verbaux des parlements : *Rotuli Parliamentorum, ut et petitiones in Parliamento,* 1770, 6 vol. plus un index (1832). — W. RYLEY, *Placita parliamentaria, or Pleadings in Parliament;* Londres, 1661. — Fr. MAITLAND, *Records of parliament holden at Westminster 28 febr. 1305,* (*Rolls series,* 1893). — Sur la manière dont devaient être tenus les Parlements, on peut consulter, mais avec précaution, le *Modus tenendi Parliamentum in Anglia,* qui a été écrit vers 1380 (STUBBS, *Select Charters*).

2° *Ouvrages divers.* A J. KEMBLE, nommé en tête de l'article, il suffira d'ajouter : Ch.-H. PARRY, *The Parliaments and councils of England chronologically arranged 1066-1688,* 1839. — W. STUBBS, *Constitutional history,* passim. — FREEMAN, *Historical essays,* 4e série. — Rud. GNEIST, *Englische Verfassungsgeschichte,* 1868, et *Das englische Parlament,* 1886, 2e éd. — H. COX, *Ancient parliamentary elections,* 1868, et L. RIESS, *Geschichte des Wahlrechts zum englischen Parlament 1295-1406,* 1885. — ANSON, *Law and custom of the Constitution,* 1re part. : *Parliament.* — PIKE, *A Constitutional history of the House of lords,* 1894. — MEDLEY, *A Student's manual of english constitutional history,* 1898, 2e éd.

3° *De Henri VIII à nos jours.* V. Bibl. de l'art. CONSTITUTION, § *Grande-Bretagne,* t. XII, p. 731. — Andrew BISSET, *A short history of the English Parliament;* Londres, 1882. — R. GNEIST, *Das englische Parlament in tausendjährigen Wandelungen vom 9 bis zum Ende des 19. Jahrhunderts;* Berlin, 1886, 2e éd. — W.-R. ANSON, *The Law and Custom of the Constitution,* t. I, *Parliament;* Londres, 1886. — DE FRANQUEVILLE, *le Gouvernement et le Parlement britanniques;* Paris, 1887, 3 vol. — SMITH (G. BARNETT), *History of the English Parliament together with an account of the Parliaments of Scotland and Ireland;* Londres, 1892, 2 vol. — Luke-Owen PIKE, *Constitutional history of the House of the lords;* Londres, 1894. — T.-A. SPALDING, *The House of lords;* Londres, 1894. — Lowes DICKINSON, *The Development of Parliament during the nineteenth century;* Londres, 1895.

PARLEMENTAIRE (Dr. internat.). On désigne sous ce nom les personnes qui, en temps de guerre, sont envoyées en mission par l'un des belligérants vers une place ou un corps de troupes ennemies, dans le but de négocier avec le commandant de la place ou le chef de corps. Les parlementaires sont accompagnés jusqu'aux avant-postes par un trompette portant, en signe de reconnaissance de leur caractère, un drapeau blanc. Placés sous la protection spéciale du droit des gens, les parlementaires sont inviolables, à la condition, bien entendu, qu'ils n'abusent pas de leur privilège pour espionner ou provoquer des trahisons. Il n'est, d'ailleurs, pas contraire au droit international que certaines précautions soient prises pour les empêcher de faire, même accidentellement, aucune constatation dans les lignes ennemies ; ainsi, il arrive fréquemment qu'on leur bande les yeux ou qu'on les transporte dans une voiture aux stores baissés. Mais ils ne peuvent être faits prisonniers ni, à plus forte raison, maltraités, sans une violation formelle des lois de la guerre, et on leur doit le moyen de s'en retourner librement et sans danger. S'ils étaient blessés ou tués involontairement, cet événement ne pourrait donner lieu à réclamation : le fait d'arborer un drapeau parlementaire n'impose pas à l'ennemi l'obligation de suspendre le feu. Un chef militaire n'est pas tenu de recevoir dans ses lignes tout parlementaire qui se présente à lui ; et il est libre de retenir momentanément celui qu'il a reçu, si une circonstance imprévue l'y contraint dans l'intérêt d'une opération en cours ; mais cet arrêt doit être aussi court que possible. — On nomme aussi parlementaire ou vaisseau parlementaire le navire chargé d'aller porter des propositions à une flotte ou un port de l'ennemi. Ernest Lehr.

PARLEMENTARISME. Dans ses *Essais de politique*, Herbert Spencer s'est livré à une critique amère du parlementarisme, qu'il a reprise avec une vigueur plus grande encore dans son ouvrage intitulé *l'Individu contre l'Etat*. Le système représentatif lui apparaît comme une machine mal construite, aux rouages compliqués et mal ajustés qu'il faut changer fréquemment, sans qu'il en résulte d'ailleurs aucune amélioration dans la marche de l'organisme qui est affecté d'un vice fondamental : chacun de ses rouages ne peut bien fonctionner qu'au détriment du rouage voisin et de l'ensemble du mécanisme. A dire vrai, le philosophe anglais démontre lui-même que le système opposé, le despotisme, a des inconvénients encore plus graves.

Il conclut de ces deux thèses inconciliables que le régime représentatif est du moins particulièrement apte au maintien de l'équité dans les rapports des citoyens entre eux. Il est né, en général, de la nécessité pour les peuples de tenir en échec l'injustice d'un monarque ; et les faits prouvent qu'il est favorable à l'établissement et au maintien de justes lois. Mais là doit se borner son rôle. Avec la complexité des sociétés modernes, il deviendrait la pire des institutions s'il tentait — comme c'est malheureusement son inclination — de sortir des étroites limites du domaine du législateur.

Un résumé rapide de l'histoire des origines du gouvernement parlementaire confirmera, en partie, les théories d'Herbert Spencer. Dans les premières phases de l'évolution des sociétés, on trouve partout en germe le fonctionnement du régime parlementaire, dans la plupart des cas avec des formes très rudimentaires, parfois avec des formes déjà savantes : par exemple, à Carthage ou dans les amphictyonies grecques. Puis partout il disparaît avec l'établissement de la monarchie. Il reparaît d'assez bonne heure chez les peuples anglo-saxons avec l' « assemblée des sages », issue de l'assemblée des hommes libres des Germains. Les barons normands pour résister aux rois leur imposent un parlement régulier qui, une fois créé, se perfectionne et devient en 1264 la Chambre des communes. En France, c'est le roi, qui pour obtenir des subsides, convoque des Etats généraux, lesquels, une fois établis, développent invinciblement toutes leurs conséquences, aboutissent à la Révolution et se transforment en assemblées législatives. On en pourrait dire autant des autres parlements du monde qui ont tous pour origine une conquête de la collectivité des citoyens sur l'absolutisme royal.

Une autre évolution, non moins caractéristique, s'est lentement opérée. Les assemblées législatives, une fois créées, ont poursuivi une lutte ininterrompue contre les prérogatives du gouvernement. Le temps est déjà loin où, en France, les Chambres étaient obligées de s'entourer de fortes garanties, d'édifier tout un arsenal de procédure, pour lutter avec quelque efficacité contre l'intervention du gouvernement dans leurs actes. « Aujourd'hui, écrit M. Eugène Pierre, la situation est retournée. Il ne s'agit plus de chercher dans la collection des précédents des tactiques capables d'empêcher un gouvernement de faire le siège d'une Chambre. Les Chambres sont le gouvernement lui-même. Avant d'agir, les ministres s'efforcent de pénétrer les intentions des majorités ; ils n'ont pas pour programme de conduire ceux que les électeurs ont désignés, et tout le secret de leur durée se rencontre dans le degré de leur habileté à saisir les leçons des votes. »

L'exposé qui va suivre de la procédure parlementaire dans les différentes nations montrera que cette transformation s'est accomplie dans le monde entier. Elle peut suggérer des réflexions philosophiques, elle peut donner lieu à de hautes considérations sur les effets et l'avenir du parlementarisme. « On peut, ajoute en effet M. Pierre, trouver l'évolution rapide ; on peut plaindre les gouvernements amoindris ; on peut se demander où aboutiront, dans les destinées du monde, ces formes nouvelles de la civilisation qui enlèvent aux subtils calculs des hommes d'Etat, pour les livrer à l'impulsion subite des collectivités, tous les ressorts de la puissance publique. C'est un fait que l'on ne saurait nier, qui grandit d'heure en heure, et qu'il faut savoir observer si l'on veut qu'il serve au progrès des nations. » Il ne nous appartient pas d'aborder ici cette étude spéculative, quelque intérêt qu'elle puisse d'ailleurs présenter, car elle est, en somme, du domaine de l'hypothèse, et nous devons nous borner aux faits.

Appliquant à la monographie du parlementarisme la méthode scientifique, nous avons considéré chacune des assemblées législatives des principaux Etats du monde comme un organisme animé d'une vie propre, et nous avons essayé de montrer, le plus clairement possible, comment il se forme, comment il fonctionne et comment il se dissout. Le parlementarisme étant essentiellement le gouvernement d'une nation au moyen d'un accord établi entre des assemblées parlementaires composées de délégués élus par le peuple à des degrés plus ou moins directs — lesquelles légifèrent — et un président de la République ou un monarque, assisté de divers ministres — lequel exécute les lois votées par le Parlement et dirige l'administration — le lecteur devra se reporter à l'art. Constitution, où l'on a exposé en quelque sorte la théorie de ce système de gouvernement, et où l'on a défini les rapports qui doivent exister entre les pouvoirs publics. En rapprochant les deux articles, on aura une vue d'ensemble du système tel qu'il est déterminé par les diverses chartes constitutionnelles et tel qu'il fonctionne dans la réalité.

FRANCE. — **Chambre des députés.** — I. Constitution de l'Assemblée. — L'Assemblée n'est réellement constituée qu'après l'élection de son bureau définitif. C'est à ce moment seulement que son président fait connaître au Sénat et au président de la République qu'elle existe, qu'elle est née pour ainsi dire à la vie parlementaire. Il faut qu'elle passe, comme tout organisme vivant, par une phase embryonnaire obscure. Dès leur première réunion, fixée par le décret de convocation (V. Constitution, t. XII, p. 661), les députés, sous la présidence du plus âgé d'entre eux, assisté des six plus jeunes membres présents, nomment au scrutin un président et deux vice-présidents provisoires. Après son installation, le président provisoire divise, par

un tirage au sort, la Chambre en onze bureaux qui, aussitôt procèdent, à l'examen des procès-verbaux d'élection. Ces procès-verbaux sont répartis par ordre alphabétique de départements, et autant que possible proportionnellement au nombre total des électeurs. Ils sont examinés par des commissions de cinq membres au moins, formées dans chaque bureau par la voie du sort. Les députés chargés de faire les rapports sont nommés par le bureau. Ces rapports sont lus en séance publique, et la Chambre prononce souverainement sur la validité des élections. Le président proclame les noms des députés dont les pouvoirs ont été déclarés valides. Quand les pouvoirs de la moitié plus un des membres de la Chambre ont été vérifiés, il peut être procédé à l'élection du bureau définitif. On ne nomme de président et de vice-présidents provisoires qu'au début d'une nouvelle législature. A l'ouverture d'une session ordinaire, c'est le bureau d'âge qui fonctionne jusqu'à l'élection du bureau définitif.

Ce bureau définitif comprend : 1 président, 4 vice-présidents, 8 secrétaires et 3 questeurs, qui sont nommés par scrutin séparé et à la majorité absolue. Après deux tours de scrutin et en cas de ballottage, la majorité relative suffit. Les vice-présidents, secrétaires et questeurs sont nommés au scrutin de liste. Les pouvoirs du bureau sont valables jusqu'à l'ouverture de la session ordinaire qui suit celle pour laquelle il a été élu.

L'organisme est créé. Pour qu'il fonctionne, il faut le pourvoir d'organes intérieurs : les *bureaux* et les *commissions* qui élaboreront les matériaux qui leur seront apportés : d'une part, par le gouvernement, sous forme de *projets* de loi ; d'autre part, par l'initiative parlementaire, sous forme de *propositions*. Ces projets ou ces propositions seront ensuite l'objet de *rapports*, qui seront *discutés*, *amendés* et, s'il y a lieu, *votés* par la Chambre.

Le travail parlementaire comprend ainsi deux phases bien distinctes : le travail intérieur, le travail en séance publique.

II. Travail intérieur. — *Bureaux et commissions*. Dès le début d'une session, comme nous l'avons vu, la Chambre est divisée en onze bureaux. Ces bureaux se renouvellent chaque mois par la voie du sort. Ils élisent au scrutin leurs présidents et leurs secrétaires. Ils discutent sommairement les propositions et projets de loi qui leur sont distribués et nomment chacun un commissaire. La réunion de ces onze commissaires constituera la commission qui examinera à fond les projets et propositions. De plus, pour simplifier le travail, les bureaux nomment au commencement de chaque session ordinaire et pour l'année entière une commission de onze membres, dite *commission de comptabilité*, chargée de la comptabilité des fonds alloués pour les dépenses de la Chambre; tous les mois, une commission de 22 membres, dite *commission d'initiative parlementaire*, chargée d'examiner les projets émanant de l'initiative parlementaire et de donner un avis sur leur prise en considération ; une commission de 11 membres chargée de l'examen des projets de loi relatifs aux intérêts communaux et départementaux, dite *commission d'intérêt local;* une commission de 11 membres chargée de l'examen des pétitions, dite *commission des pétitions;* une commission de 11 membres chargée de donner son avis sur toute demande de congé, dite *commission des congés;* enfin plusieurs grandes commissions de 33 membres, dites *commission du budget, commission d'administration départementale et communale, commission de l'armée, commission des chemins de fer, commission de l'enseignement, commission de la marine, commission des colonies, commission du commerce et de l'industrie, commission de législation criminelle, commission de législation fiscale, commission des économies administratives*, etc., mais il faut remarquer que ces *grandes commissions* ne peuvent être nommées qu'en vertu d'une résolution spéciale de la chambre.

Les commissions nomment chacune leur président et leur secrétaire. Puis, après avoir délibéré sur les matières soumises à leur examen et toutes les pièces relatives à ces matières qui leur sont transmises par les soins du président de la Chambre, elles désignent un rapporteur chargé de rendre compte à l'Assemblée du résultat de leurs travaux. Le secrétaire rédige un procès-verbal des séances de la commission qui mentionne le nom des membres présents. Ces procès-verbaux et les pièces annexes sont déposées aux archives de la Chambre après le vote des projets. Les députés peuvent en prendre communication sur place et de manière à ce que les travaux des commissaires ne puissent être entravés.

Les délibérations de la *commission du budget* sont, à cause de son importance, soumises à des règlements spéciaux. Elle est, en effet, chargée non seulement de l'examen de la loi des recettes et des dépenses, mais de tous les projets de loi portant demande de crédits supplémentaires ou extraordinaires afférents aux exercices courants, clos ou périmés, et de tous projets de loi ou propositions qui peuvent avoir pour effet de modifier les recettes ou les dépenses de l'Etat. Ses membres ne peuvent faire partie que d'une seule autre grande commission tant que les rapports n'ont pas été distribués. La présence de 17 membres au moins est nécessaire pour la validité des votes. Le lendemain de chaque séance, les noms des membres présents, excusés ou absents, sont insérés au *Journal officiel*. Enfin cette commission désigne un rapporteur général et autant de rapporteurs qu'il y a de grands services publics.

La *commission de comptabilité* vérifie et apure les comptes relatifs au service spécial de la Chambre. Elle examine le budget de la Chambre préparé par les questeurs et qui est réglé par exercice, comme le budget de l'Etat. Elle soumet ce budget à l'approbation de l'Assemblée et à la fin de chaque exercice lui rend compte de l'exécution du mandat qui lui a été confié. Les membres du bureau ne peuvent faire partie de cette commission.

Les commissions d'*initiative parlementaire* doivent, dans la quinzaine, présenter un rapport sommaire sur chacune des propositions renvoyées à leur examen.

Les commissions des *congés* donnent leur avis sur chaque demande de congé qui leur est soumise. Ces avis sont portés par le président à la connaissance de la Chambre.

La commission des *pétitions* classe, après examen, les pétitions dans l'ordre suivant : celles qu'elle juge à propos de renvoyer à un ministre; celles qu'elle juge devoir être, indépendamment de ce renvoi, soumises à l'examen de la Chambre ; celles qu'elle ne juge pas devoir être utilement soumises à cet examen. Avis est donné au pétitionnaire de la résolution adoptée à l'égard de sa pétition. Tout député peut prendre communication des pétitions en s'adressant au président de la commission chargée de leur examen. Un feuilleton, distribué aux députés, mentionne le nom et le domicile du pétitionnaire, l'indication de l'objet de sa pétition, le nom du rapporteur et la résolution adoptée par la commission. Tout député, dans le mois de la distribution de ce feuilleton, peut demander le rapport d'une pétition en séance publique. Après l'expiration de ce délai, les résolutions de la commission deviennent définitives à l'égard des pétitions qui ne doivent pas être l'objet d'un rapport public, et elles sont mentionnées au *Journal officiel*. Les pétitions qui sont relatives à une proposition soumise à l'examen d'une commission spéciale peuvent être renvoyées à cette commission qui doit les mentionner dans son rapport. De même, et dans un délai de six mois, les membres doivent faire connaître la suite donnée par eux aux pétitions qui leur ont été renvoyées.

D'autres commissions très spéciales peuvent être nommées dans des cas déterminés et qui ne se présentent que rarement. Ce sont : la commission chargée de faire un rapport sur une nouvelle délibération demandée par un message motivé du président de la République dans le dé-

lai fixé pour la promulgation des lois; — la commission chargée d'examiner des ordres du jour motivés ; — la commission chargée de s'entendre avec une commission du Sénat, dans le cas où un projet voté par la Chambre aurait été modifié par le Sénat et où l'accord entre les deux assemblées n'aura pu se faire.

La Chambre consacre ordinairement deux jours par semaine aux travaux des commissions (le mercredi et le samedi). C'est un usage plutôt qu'une obligation. La commission du budget siège plus fréquemment et se réunit même pendant les vacances parlementaires.

Projets et propositions de loi. L'activité des commissions s'exerce sur les projets et propositions de loi. Par des discussions serrées où les spécialistes apportent leur expérience et leur entente des affaires, elles les transforment, en quelque sorte, en aliments capables d'être digérés par l'Assemblée. Les projets de loi, présentés au nom du gouvernement, sont déposés par un des ministres sur le bureau de la Chambre. Ils sont aussitôt imprimés et distribués aux députés. En même temps, le président les transmet, soit aux bureaux qui nommeront une commission spéciale chargée de leur examen, soit à une commission déjà existante, c.-à-d. à la commission d'intérêt local s'il s'agit de projets d'intérêt local, à la commission du budget s'il s'agit d'une loi de finances, à la commission de la marine ou de l'armée s'il s'agit d'un projet intéressant la marine et l'armée. etc. Cependant cette procédure n'est pas absolue, la Chambre ayant toujours le droit de nommer une commission spéciale pour l'examen d'un projet quelconque.

Quant aux propositions faites par les députés, elles doivent être formulées par écrit en articles de loi et précédées d'un exposé des motifs. Remises au président. elles sont d'abord renvoyées à la commission d'initiative parlementaire qui décide si elles doivent être prises en considération, ou rejetées purement ou simplement, ou encore si elles doivent être soumises à la question préalable. Dans le premier cas, elles sont renvoyées à l'examen des bureaux. Il est procédé ensuite comme pour les projets de loi.

Rapports. Tout le travail des commissions a pour résultante un rapport. Un rapport est souvent une œuvre de grande valeur, traitant de haut la question, la suivant dans ses moindres détails, l'examinant au point de vue de la législation comparée, prévoyant ou commentant les circonstances les plus lointaines auxquelles la loi future pourra s'adapter. Il doit tenir compte des opinions diverses qui se sont manifestées dans la commission, et motiver sur les points importants le sentiment de la minorité. Il est terminé par une rédaction précise, disposée par articles, du projet qui sera soumis aux délibérations de la Chambre. Les rapports sont déposés en séance publique. Ils sont imprimés et distribués vingt-quatre heures au moins avant l'ouverture de la discussion, afin que les députés aient le temps matériel de les examiner. En cas d'urgence, les délais de distribution ne sont pas exigés.

III. Travail en séance publique. — Comme on l'a vu, le travail très important accompli dans les bureaux et les commissions a eu pour résultat de mettre les projets et propositions de loi en état d'être discutés utilement par la Chambre. Pour qu'ils arrivent devant l'Assemblée, il faut qu'ils soient d'abord inscrits à l'*ordre du jour*. Cet ordre du jour, établi par le président, d'accord avec les rapporteurs ou les présidents des commissions, est proposé à chaque fin de séance par le président à la Chambre, qui peut y apporter telle modification qui lui semble convenable. Une fois approuvé par l'Assemblée, il est affiché dans l'enceinte du palais législatif, publié au *Journal officiel*, inséré dans des publications appelées *Feuilleton*, qui sont distribuées à chaque député. C'est en quelque sorte le programme des travaux qui seront accomplis en séance, et toutes les précautions sont ainsi prises pour que tout député soit averti du jour et presque de l'heure auxquels un projet auquel il s'intéresse particulièrement viendra en délibération. Le président ouvre la séance à l'heure fixée. Aussitôt un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Cette lecture faite, le président donne connaissance à l'Assemblée des communications qui la concernent (dépôts de rapports, annonce du décès d'un député, etc.). Puis il ouvre la délibération sur le premier projet porté à l'ordre du jour. Une discussion générale s'engage sur l'ensemble de ce projet de loi. Lorsque tous les orateurs inscrits ont fait valoir leurs arguments, le président consulte l'Assemblée sur le point de savoir si elle entend passer à la discussion des articles et, si la Chambre s'y refuse, il déclare que le projet n'est pas adopté. Si elle y consent, la discussion reprend, portant successivement sur chaque article et sur les amendements qui s'y rattachent. Après quoi, la Chambre doit décider si elle entend passer à la seconde délibération. Au cours de cette seconde délibération, qui ne peut avoir lieu que cinq jours après, il est procédé au vote de chaque article et des amendements qui s'y rapportent. Enfin, avant le vote définitif du projet, tout député a encore le droit de présenter des considérations générales sur l'adoption ou sur le rejet.

Il est procédé de même pour les propositions de loi. Mais en ce qui concerne le budget de l'État, les lois des comptes, les lois relatives à des crédits spéciaux, les lois d'intérêt local, une seule délibération suffit.

En cas d'urgence, on conçoit que toutes ces formalités ne puissent être suivies. L'urgence en faveur d'un projet ou d'une proposition de loi peut être demandée par le gouvernement, par la commission, par la commission d'initiative parlementaire, par l'auteur de la proposition votée, par tout membre de la Chambre. Si l'Assemblée accorde cette demande, qui doit être précédée d'un exposé des motifs, il n'est plus question des deux délibérations ; et quoiqu'on procède pour le reste comme dans les cas ordinaires, il peut arriver, si l'urgence est extrême, qu'une proposition ou qu'un projet ne soit pas renvoyé à l'examen des bureaux, qu'on se contente d'un rapport verbal, ou même qu'on discute sans rapport.

Interpellations et questions. Ce ne sont pas seulement les projets et propositions de loi qui alimentent les discussions de l'Assemblée. Ce sont encore, et dans une large mesure, les interpellations et les questions. Tout député possède le droit imprescriptible d'interroger le gouvernement sur sa politique générale, et chaque ministre individuellement, sur ses actes personnels. Ce contrôle incessant est une garantie contre l'arbitraire du pouvoir exécutif. Le vote de la Chambre est la sanction de la responsabilité ministérielle. En théorie, l'Assemblée devrait se borner à manifester par un ordre du jour de défiance sa désapprobation de tel ou tel acte de politique intérieure ou extérieure. Mais, par une pente naturelle, elle s'est habituée à s'immiscer dans le gouvernement, en dictant ses volontés aux ministres, au moyen du même ordre du jour motivé. Il y a là, sans doute, une grave atteinte au principe de la séparation des pouvoirs. Mais c'est un fait, et ce fait se reproduira de plus en plus, les peuples ayant une tendance de plus en plus marquée à se passer d'intermédiaires dans le domaine politique comme dans le domaine économique.

Tout député qui veut faire des interpellations doit en remettre par écrit, et en en mentionnant sommairement l'objet, la demande au président qui en donne lecture à la Chambre. Un des ministres ayant été entendu, la Chambre fixe le jour où l'interpellation sera faite ; mais elle ne peut renvoyer à plus d'un mois les interpellations sur la politique intérieure. Le débat a pour conclusion un ordre du jour. Si l'ordre du jour pur et simple est demandé, il a la priorité ; s'il est écarté, la Chambre se trouve d'ordinaire en présence de plusieurs ordres du jour motivés, qui doivent avoir été rédigés par écrit et déposés sur le bureau du président. La Chambre doit donc statuer sur le rang à attribuer à

chacun d'eux. Le président les soumet alors au vote, en suivant le rang ainsi fixé. Les demandes d'interpellation qui sont retirées par ceux qui les ont faites peuvent être reprises par d'autres députés. Quant aux questions, elles peuvent être adressées par les députés aux membres du gouvernement, au commencement ou à la fin de chaque séance, à condition bien entendu que les ministres compétents aient consenti à les accepter. Il ne peut s'engager de débats à propos d'une question, le député qui l'a posée ayant seul le droit de répliquer sommairement, à moins que la Chambre ne décide que la question sera transformée en interpellation.

Amendements. Dans le système parlementaire tout a dû être calculé, de manière que l'opinion d'un représentant du peuple puisse être exprimée librement et à tout moment. Le droit d'amendement est une des prérogatives les plus importantes du parlementaire qui peut l'exercer sur toutes les parties d'une proposition ou d'un projet de loi et non seulement avant l'ouverture de la première délibération, mais encore au cours de cette délibération, pendant l'intervalle qui sépare les deux délibérations, et enfin au cours de la seconde délibération ; qui peut l'exercer enfin sur un texte quelconque soumis à l'approbation de la Chambre, comme un ordre du jour, un projet de résolution, etc. Aussi insisterons-nous un peu sur les règles de procédure parlementaire relatives aux amendements. Les amendements peuvent être individuels ou collectifs. Ils doivent indiquer l'article de loi ou le chapitre du budget auquel ils se rapportent. Ils sont rédigés par écrit et déposés entre les mains du président qui les transmet à la commission saisie de l'objet auquel ils se réfèrent. Si leurs auteurs en font la demande, ils ont le droit d'être entendus dans cette commission. Lorsque la question vient devant la Chambre, les amendements sont mis aux voix avant la question principale. Lorsqu'ils sont présentés au cours de la première délibération, ils sont immédiatement discutés et mis aux voix sans être soumis à la formalité de la prise en considération, et, si le rapporteur le demande, ils sont de droit renvoyés à la commission. S'ils sont présentés entre les deux délibérations, ils doivent être communiqués à la commission, imprimés et distribués un jour au moins avant l'ouverture de la seconde. S'ils sont présentés dans le cours de cette seconde délibération, ils doivent être motivés sommairement à la tribune, le débat, s'il y a lieu, étant alors restreint entre les membres de la commission et l'auteur de l'amendement. Si la Chambre les prend en considération, ils sont renvoyés à l'examen de la commission : en tout cas, ils ne peuvent être votés le jour même où ils ont été présentés. Lorsque la délibération est unique par suite d'une déclaration d'urgence, les amendements présentés au cours de cette délibération sont soumis à la formalité de la prise en considération ; ils sont renvoyés de droit à la commission si un ministre ou le rapporteur le demande, et ils peuvent être votés le jour même où ils ont été présentés. Lorsque la délibération est unique hors le cas d'urgence, c.-à-d. lorsqu'il s'agit du budget, des lois des comptes ou relatives à des crédits spéciaux, et de lois d'intérêt local, les amendements présentés au cours de cette délibération sont soumis à la formalité de la prise en considération ; mais ils ne peuvent être votés le jour même où ils ont été présentés. Il n'y a qu'un cas où il ne peut être présenté d'amendement : c'est lorsqu'il s'agit du texte d'un traité conclu avec une puissance étrangère. Mais un député peut demander le renvoi à la commission des clauses du traité qu'il n'approuve pas. Si la Chambre prononce ce renvoi, la commission conclut, soit à l'adoption, soit au rejet ou à l'ajournement. L'ajournement est motivé en ces termes : « La Chambre, appelant de nouveau l'attention du gouvernement sur telle ou telle clause du traité, surseoit à donner l'autorisation de ratifier ».

Votes. Après avoir exercé tous ses droits, soit en contrôlant les projets qui lui sont soumis, soit en les appuyant de l'autorité de sa parole, soit en proposant à leur texte les modifications qui lui semblent convenables, soit en proposant lui-même des mesures législatives, soit en demandant compte au gouvernement de sa politique, le parlementaire en possède un encore, le plus efficace de tous : le droit de transformer en acte sa volonté au moyen d'un vote d'approbation ou de désapprobation.

La Chambre peut procéder au vote sur les lois de deux manières différentes : par *assis* et *levé* ou à mains levées ; par le *scrutin public ;* — le *scrutin secret* a été supprimé en 1885, sauf en matière d'élections.

Le vote par assis et levé est de droit sur toutes les questions. Le président, en mettant aux voix une de ces questions, prononce les paroles suivantes : Que ceux qui veulent adopter... veuillent bien se lever, et comme contrôle : Que ceux qui sont d'un avis contraire veuillent bien se lever. Assisté des secrétaires, il constate l'épreuve. S'il y a doute, cette épreuve est recommencée. S'il y a encore doute, on passe au scrutin public. — La Chambre vote, par assis et levé, sur les questions de rappel au règlement, sur la question de savoir si la parole sera interdite à un orateur, sur les cas de censure. On procede au vote à mains levées de la même manière.

Le vote au scrutin public est de droit : 1° comme il a été dit ci-dessus après deux épreuves douteuses ; 2° sur tous les projets de loi portant ouverture de crédits autres que ceux d'intérêt local et sur les projets établissant ou modifiant les impôts et contributions publics. Il peut être demandé en toute matière, excepté dans les questions de rappel au règlement, d'interdiction de parole et de censure. Une demande de scrutin public doit être rédigée par écrit, signée de 20 membres au moins et déposée entre les mains du président, sauf s'il s'agit de remédier à une épreuve douteuse. En ce cas, la demande peut être faite oralement par un seul membre. Le scrutin public affecte deux formes différentes : A. Le président invite les députés à prendre leurs places. Chaque député a deux bulletins de vote sur lesquels son nom est imprimé : l'un, *blanc*, signifie adoption ; l'autre, *bleu*, non adoption. Les huissiers parcourant les rangs présentent à chaque membre de la Chambre une urne dans laquelle il dépose un de ses bulletins. Lorsque tous les votes sont recueillis, le président déclare le scrutin clos. Aussitôt on apporte les urnes sur la tribune. Les secrétaires font le dépouillement des bulletins et le président proclame le résultat du vote en disant : Nombre de votants, tant. Majorité, tant. Pour l'adoption, tant. Pour la non adoption, tant. La Chambre a adopté ou n'a pas adopté. B. Si 40 membres, dont la présence à la séance est dûment constatée par un appel nominal, en font la demande écrite et signée, le scrutin public a lieu à la tribune. Les députés défilent à la tribune. Chacun d'eux reçoit des mains d'un secrétaire une boule de contrôle, il dépose son bulletin blanc ou bleu dans une urne placée sur la tribune, puis remet sa boule dans une autre urne placée sur le bureau des secrétaires de droite. Il est procédé ensuite, comme précédemment pour le dépouillement et la proclamation du vote. Si l'appel nominal est réclamé, la Chambre prononce sans débats. Cet appel est fait par un des secrétaires, et il est immédiatement suivi d'un réappel pour les députés qui n'ont pas encore voté.

Le scrutin secret, qui pouvait être anciennement réclamé en matière législative, s'applique seulement, depuis 1885, à l'élection de membres du bureau de la Chambre et des membres de certaines commissions extra parlementaires. Pour exprimer son vote, chaque député dépose dans une urne placée sur la tribune un bulletin inséré sous enveloppe non cachetée et portant le nom du candidat dont il désire le succès. Il a, comme dans le cas du scrutin public, une boule de contrôle qu'il remet en passant dans une autre urne déposée sur le bureau des secrétaires de gauche. Le dépouillement se fait par les soins de scrutateurs dont les noms sont tirés au sort à raison de trois par chaque table

de dépouillement. Les nominations faites dans les bureaux ou les commissions ont lieu au scrutin secret.

Pour que les votes soient valables, il est nécessaire qu'ils soient exprimés au moins par la majorité absolue des membres de la Chambre, c.-à-d. par la moitié plus un du nombre légal des députés. C'est ce qu'on appelle le *quorum*. Le bureau est chargé de constater le nombre des membres présents. S'il n'est pas unanime, on procède au scrutin public à la tribune. Si le quorum n'est pas atteint, un second tour de scrutin sur le même objet est porté à l'ordre du jour de la séance suivante, et à ce second tour le vote est valable quel que soit le nombre des votants. En théorie, le vote devrait être personnel. En pratique, il est d'usage que les députés qui ont à s'absenter fassent voter pour eux leurs amis politiques, auxquels ils confient, à cette intention, leurs boites de bulletins. Il arrive assez fréquemment, par suite d'excès de zèle, que les noms de députés, d'ailleurs absents, se trouvent cinq ou six fois dans le même scrutin, ou que le même député vote à la fois pour et contre, ou encore deux ou plusieurs fois pour et une ou plusieurs fois contre et *vice versa*. Dans le premier cas, on défalque les bulletins en trop ; dans le second, le vote est annulé et équivaut à une abstention ; dans le troisième, le sens du vote est indiqué par celui du bulletin qui reste après qu'on a enlevé les bulletins pour et contre de même nombre et s'annulant par conséquent.

Dans les bureaux et les commissions, la présence du tiers des membres est nécessaire pour la validité des votes.

Conséquences des votes. Les résultats des scrutins étant insérés au *Journal officiel*, les citoyens ont ainsi un moyen efficace de se rendre compte de la conduite de leurs mandataires. L'analyse des scrutins permet également aux ministres de connaître avec précision les éléments de la majorité qui approuve leur politique et de surveiller attentivement les déplacements de voix qui viennent, soit consolider cette majorité, soit lui porter atteinte. Il est assez rare qu'un ministère tombe brusquement à la suite d'un vote de défiance inattendu : une étude attentive des scrutins permet le plus souvent de constater la désagrégation lente et progressive d'une majorité.

Que deviennent maintenant les choses votées définitivement par la Chambre ? Les projets de loi sont transmis par le président au ministre qui en a fait la présentation ; les propositions de loi sont transmises directement par le président de la Chambre au président du Sénat, suivant ainsi leur évolution nécessaire avant de devenir des lois (V. Constitution, t. XIII, p. 661). Quant aux propositions ou projets votés par le Sénat, si la Chambre les a adoptés sans modifications, le président les transmet au président de la République par l'intermédiaire du ministre compétent.

IV. Discipline de l'Assemblée. — Evidemment une assemblée, comme celle dont nous venons d'examiner l'organisation compliquée, peut produire un travail utile et créer de bonnes lois. Mais elle peut aussi n'engendrer que trouble, désordre et confusion. Tout dépend de la discipline que ses membres voudront s'imposer et que saura maintenir le président qu'ils ont élu. Les volontés diverses qui se font jour finissent par se grouper en deux forces antagonistes, dont la plus puissante, c.-à-d. celle qui se composera des éléments les plus nombreux, s'appelle la *majorité*, dont la plus faible, composée d'un moins grand nombre d'éléments, s'appelle la *minorité*. La majorité est naturellement oppressive et tyrannique ; il faudra donc défendre les droits de la minorité contre ses abus possibles. La minorité est naturellement disposée à user et à abuser de toutes les armes que lui fournit le règlement, afin d'entraver le vote des lois auxquelles la majorité tient le plus. Il faudra donc protéger la majorité contre les effets de ces tentatives obstructionnistes. Tel est le devoir essentiel du président. Il dirige les délibérations, fait observer le règlement et maintient l'ordre. Aussitôt qu'il a déclaré la séance ouverte, il donne connaissance à la Chambre des communications qui la concernent. Puis il passe à l'ordre du jour. Aucun député ne peut parler qu'après avoir demandé la parole au président et l'avoir obtenue : il doit parler à la tribune à moins que le président ne l'autorise à parler de sa place. Les secrétaires inscrivent les députés qui demandent la parole, suivant l'ordre de leur demande. Dans les discussions, les orateurs parlent alternativement pour et contre. Les ministres, les commissaires du gouvernement, c.-à-d. les hauts fonctionnaires désignés par décret du président de la République pour assister les ministres dans les délibérations importantes, les rapporteurs chargés de soutenir la discussion des projets de loi ne sont point assujettis au tour d'inscription, et obtiennent la parole quand ils la réclament. Un député peut toujours obtenir la parole après un orateur du gouvernement ou s'il la demande pour un fait personnel. L'orateur ne peut être interrompu avant la fin de son discours ; mais il doit se renfermer dans la question. S'il s'en écarte, le président l'y rappelle. Si l'orateur, rappelé deux fois à la question dans le même discours, persiste à s'en écarter, le président consulte la Chambre pour savoir si la parole ne sera pas interdite à l'orateur pendant le reste de la séance, sur le même sujet. La décision a lieu, sans débats, par assis et levé ; en cas de doute, la parole n'est pas interdite à l'orateur. D'autre part, comme il faut assurer à l'orateur toute liberté d'exposer avec calme ses arguments, toute interruption, toute personnalité, toutes manifestations sont interdites. Dans la pratique, les interruptions sont tolérées. Certains orateurs les provoquent. Elles donnent du piquant à la discussion et le *Journal officiel* les mentionne complaisamment; cependant les comptes rendus ne peuvent enregistrer que celles qui ont été entendues par le président.

En général, la discussion est close lorsque tous les orateurs inscrits pour et contre ont échangé leurs vues. Mais il peut arriver que l'opposition ait pour tactique d'éterniser les délibérations. Les membres de la majorité réclament alors la clôture. Dans un cas, comme dans l'autre, avant de prononcer la clôture de la discussion, le président consulte la Chambre. Les opposants demandent alors la parole contre la clôture ; mais pour éviter une nouvelle forme d'obstruction, le règlement stipule que la parole ne peut, en cette circonstance, être accordée qu'à un seul orateur. On procède ensuite au vote. S'il y a doute, après une seconde épreuve, la discussion continue. Si la clôture est prononcée, la parole n'est plus accordée que sur la position de la question.

Lorsque la Chambre devient tumultueuse et que le président échoue dans ses tentatives pour la calmer, il se couvre de son chapeau, et si cette manifestation n'a produit aucun effet, il annonce qu'il va suspendre la séance. Si alors le calme ne se rétablit pas, il suspend la séance pour une heure, et les députés se retirent dans leurs bureaux respectifs où ils délibèrent sur l'événement qui a causé le tumulte et sur la conduite à tenir. L'heure étant expirée, la séance est reprise, mais si le tumulte renaît, le président lève la séance et la renvoie au lendemain.

Pour réprimer les infractions graves au règlement, le président dispose de diverses peines disciplinaires qui sont : le rappel à l'ordre ; le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal ; la censure ; la censure avec exclusion temporaire.

Le *rappel à l'ordre* est applicable à tout orateur qui s'écarte de l'ordre, à tout député qui trouble l'ordre, soit par des interruptions, des personnalités ou des manifestations quelconques.

Le *rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal* est applicable à tout député qui, dans la même séance, aura encouru un premier rappel à l'ordre. Cette peine emporte, de plein droit, la privation pendant quinze jours de moitié de l'indemnité allouée aux députés. Seul le président a le droit de rappeler à l'ordre. La parole

est accordée à tout orateur qui, rappelé à l'ordre, se soumet à l'autorité présidentielle et demande à se justifier. Tout député qui, n'étant pas autorisé à parler, s'est fait rappeler à l'ordre, n'obtient la parole pour se justifier qu'à la fin de la séance, à moins que le président n'en décide autrement. Lorsqu'un orateur a été rappelé deux fois à l'ordre dans la même séance, la Chambre, peut, sur la proposition du président, lui interdire la parole pour le reste de la séance. La Chambre prononce, par *assis* et *levé*, sans débats.

La *censure* est applicable : 1° à tout député qui, après le rappel à l'ordre, avec inscription au procès-verbal, n'est pas rentré dans le devoir; 2° à tout député qui, dans l'espace de trente jours, a encouru trois fois le rappel à l'ordre; 3° à tout député, qui, dans la Chambre, a donné le signal d'une scène tumultueuse, ou d'une abstention collective de prendre part aux travaux législatifs; 4° à tout député qui a adressé à ses collègues des injures, provocations ou menaces. La censure simple est prononcée par la Chambre, sans débats et par *assis* et *levé*, sur la proposition du président. Le député censuré a toujours le droit d'être entendu ou de faire entendre en son nom un de ses collègues. La décision de la Chambre est inscrite au procès-verbal. La censure simple emporte de droit la privation pendant un mois de moitié de l'indemnité législative, l'impression et l'affichage à 200 exemplaires, aux frais du député censuré, de l'extrait du procès-verbal mentionnant la censure. Les affiches sont apposées dans toutes les communes de la circonscription par laquelle le député a été élu.

La *censure avec exclusion temporaire* du palais de l'Assemblée est applicable : 1° à tout député qui résiste à la censure simple ou qui, dans le cours de la session, a subi deux fois la censure simple; 2° à tout député qui, en séance publique, fait appel à la violence, provoque à la guerre civile ou à la violation des lois constitutionnelles; 3° à tout député qui outrage la Chambre ou une partie de la Chambre, ou le président; 4° à tout député qui adresse à un ou plusieurs membres du Gouvernement des injures, provocations ou menaces; 5° à tout député qui outrage le président de la République, le Sénat ou le Gouvernement. La censure avec exclusion temporaire a pour conséquence l'interdiction de prendre part aux travaux de la Chambre et de reparaître même dans le Palais législatif jusqu'à l'expiration du jour de la quinzième séance qui suit celle où la mesure a été appliquée. La peine est prononcée par la Chambre, sans débats et par *assis* et *levé*, sur la proposition du président, le député censuré ayant le droit d'être entendu ou de faire entendre en son nom un de ses collègues. Dès que la Chambre a prononcé, le président enjoint au député censuré de sortir aussitôt de la salle des séances. S'il résiste à cette injonction, la séance est levée. Si le député reparaît dans le palais législatif avant l'expiration du délai d'exclusion, il est arrêté par l'ordre des questeurs, conduit dans un local préparé à cet effet et y est retenu pendant trois jours au plus. S'il réussit à pénétrer dans la salle des séances, sa présence est constatée par le bureau et aussitôt le président lève la séance et donne l'ordre d'arrêter le député récalcitrant que les questeurs font enfermer dans le « petit local ». De plus, le délai d'exclusion est prolongé à trente séances; cette prolongation d'exclusion s'applique aussi au cas où le député a encouru deux fois la censure avec exclusion temporaire dans le cours de la même session. La décision de la Chambre prononçant la censure avec exclusion temporaire est inscrite au procès-verbal. Cette peine emporte de droit la privation de moitié de l'indemnité législative pendant deux mois et, de plus, l'affichage à 200 exemplaires, aux frais du député censuré, de l'extrait du procès-verbal mentionnant la censure. Les affiches sont apposées dans toutes les communes de la circonscription par laquelle le député a été élu.

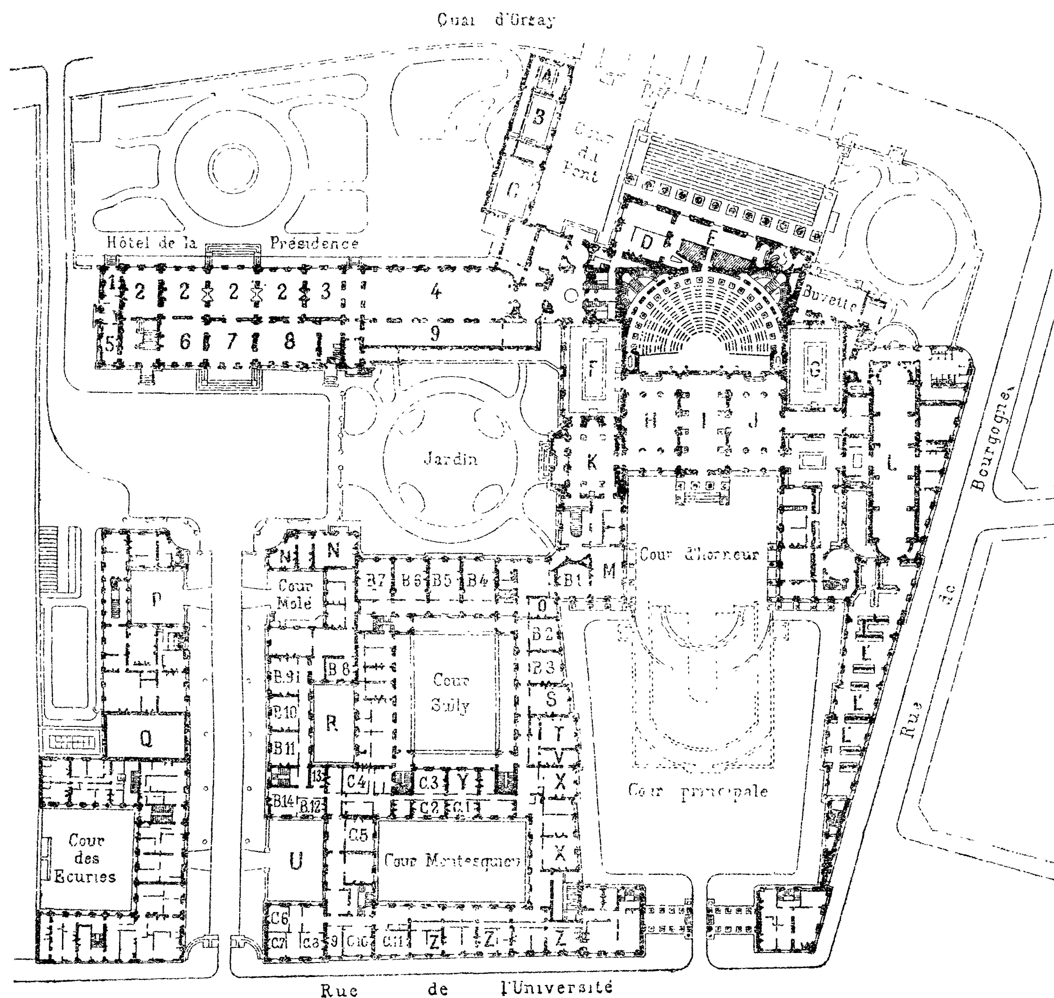
Si un délit est commis par un député dans l'enceinte du palais législatif, toute délibération est aussitôt suspendue. Le président porte le fait à la connaissance de la Chambre. Le député est admis à s'expliquer s'il le demande. Sur l'ordre du président, il est tenu de quitter la salle des séances et de se rendre dans le « petit local ». En cas de résistance du député ou de tumulte dans la Chambre, le président lève à l'instant la séance. Le bureau informe le procureur général qu'un délit vient d'être commis dans le palais de la Chambre des députés.

Congés. Il importe que le plus grand nombre possible des membres d'une assemblée prenne part à ses délibérations et aux scrutins. Aussi le règlement spécifie-t-il que nul député ne peut s'absenter sans un congé de la Chambre ou, en cas d'urgence, sans autorisation du président qui en rend compte ensuite à la Chambre. L'indemnité législative cesse de droit pour tout député absent sans congé ou qui prolonge son absence au delà du terme du congé qui lui a été accordé. C'est la questure qui relève et constate les circonstances établissant l'absence. Est réputé absent sans congé, le député qui, pendant six séances consécutives, n'aura pas répondu aux appels nominaux ou n'aura pris part ni aux travaux des bureaux et des commissions, ni, en séance publique, aux discussions de tribune et aux scrutins. Les députés peuvent réclamer, devant le bureau, contre la suppression de leur indemnité. En fait, les commissions des congés exercent un contrôle très peu rigoureux sur les demandes de congés et il est extrêmement rare qu'elles rejettent une de ces demandes. Comme l'appel nominal, qui fait perdre un temps considérable aux assemblées, n'a pas lieu très fréquemment, les députés ne se font pas faute de s'absenter sans congé, en confiant simplement leurs boîtes de bulletins à des amis qui votent pour eux et masquent par ce procédé leur absence réelle. Et, jusqu'ici, rien n'a prévalu contre cet usage qui d'ailleurs, étant pratiqué par tous les partis, maintient leurs forces égales au nombre de leurs sièges.

V. Organisation des partis. — Si parfaite ou si perfectionnée que soit la machine parlementaire, il faut, pour qu'elle produise un effet utile, que les partis politiques qui la mettent en mouvement soient fortement organisés. C'est en Angleterre que nous trouverons l'organisation la plus parfaite des partis. En France, il semble que le tempérament national s'accommode mal de la discipline et de l'abnégation nécessaires et penche vers une exagération de l'individualisme dont les manifestations répétées ont souvent empêché la Chambre de légiférer et les ministres de gouverner. M. Georges Graux, rapporteur d'une commission chargée d'élaborer pour la Chambre des députés un nouveau règlement (1899), écrit fort justement : « Si chaque député a des droits, la Chambre a des prérogatives. Il ne faut pas que l'action individuelle d'un membre d'une assemblée puisse entraver l'action collective de l'Assemblée elle-même Il ne faut pas que chaque député, « se croyant un abrégé du pays tout entier », ait des droits égaux à ceux de la souveraineté nationale. La Chambre ne peut être entravée dans l'accomplissement de ses dévoirs et de ses fonctions, par le droit que peut prétendre avoir chacun de ses membres à remplir son mandat à sa guise. » Seulement, « remplir son mandat à sa guise » paraît être l'idéal de tout député français, et la réalisation de cet idéal mène à l'abus des interpellations, aux querelles tracassières et oiseuses, aux attaques personnelles, aux débats stériles, à l'impuissance tumultueuse; elle fait surgir les ambitions les moins justifiées, elle aboutit enfin, non seulement à l'amoindrissement du Parlement, mais à la destruction même du parlementarisme.

Les groupements de députés ayant les mêmes opinions et le même programme politiques — ce qu'on appelle les *groupes* — pourraient réunir en faisceau toutes ces volontés individuelles, et c'est dans ce but même qu'ils se sont constitués. Ils ont une organisation suffisante : un pré-

sident, des vice-présidents, un secrétaire, un questeur, un comité de direction. Ils délibèrent sur toutes les questions importantes et déterminent le sens dans lequel leurs membres voteront dans des cas donnés. Ils ont une action très marquée sur les élections pour le bureau de la Chambre ou sur les votes qui influeront sur la chute



Plan du Palais-Bourbon.

A. Corps de garde.
B. Salle d'attente du public.
C. Parloir.
D. Rédacteurs en chef.
E. Galerie du Péristyle.
F. Salle de la Paix.
G. Salle des Conférences.
H. Salon Delacroix.
I. Salle Casimir-Perier.
J. Salon Pujol.
K. Salle des Quatre-Colonnes.
L. Bibliothèque.
L'. Annexes de la bibliothèque.

M. Fumoir.
N. Commission du budget.
O. Cabinet des ministres.
P. Cour du Petit-Hôtel.
Q. Dépôt des archives.
R. Cour Colbert.
S. Téléphone.
T. Cabinet des questeurs.
U. Cour d'Aguesseau.
V. Secrétaire général de la questure.
X. Bureaux de la questure.
Y. Commission de comptabilité.
Z. Appartements des questeurs.

Hotel de la Présidence.

1. Boudoir.
2. Grands salons de réception.
3. Cabinet du président.
4. Grande galerie des Fêtes.
5. Cabinet du chef de cabinet.
6. Salle des huissiers.
7. Grand vestibule.
8. Salle à manger.
9. Secrétariat général de la présidence.

Nota. — Le tracé représenté en pointillé dans la cour principale indique l'emplacement qu'occupait la salle provisoire construite pour l'Assemblée nationale de 1848.

ou le maintien d'un ministère. Mais s'il s'agit des travaux soumis aux délibérations de l'Assemblée, leur action ne se fait pour ainsi dire pas sentir. Pour qu'elle s'exerce en ces matières, il faudrait que chaque groupe eût un programme bien défini et que chacun de ses membres sacrifiât à la réalisation de ce programme ses idées personnelles. Il faudrait ensuite que le président ou le comité de direction eut assez d'abnégation et de persévérance pour surveiller les débats de l'Assemblée, les délibérations des bureaux et des commissions et, par la continuité de ses efforts, manifestât partout la volonté du groupe : dans les élections des membres des commissions, dans le choix des rapporteurs, dans la désignation des orateurs chargés de soutenir ou de combattre un projet, etc. Et quand

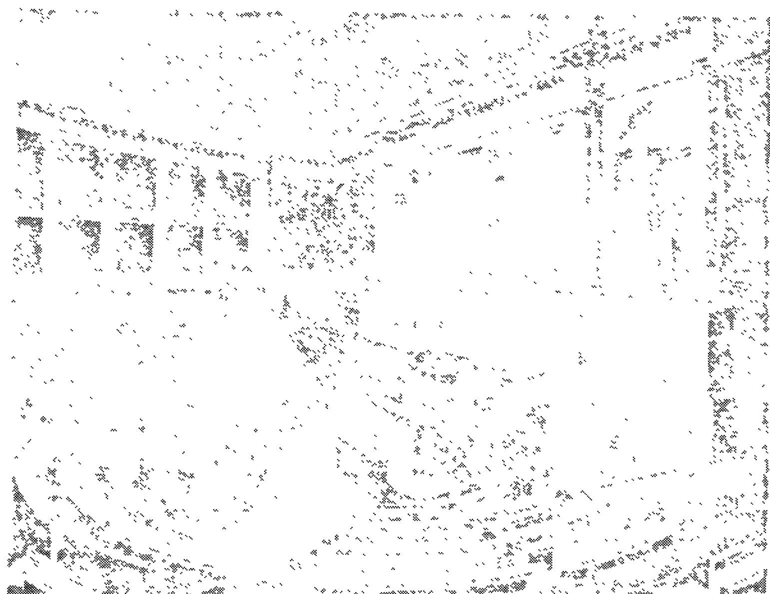
bien même ces conditions seraient réalisées, les groupes seraient encore impuissants, car ils sont trop nombreux et — l'individualisme reprenant encore le dessus — ils représentent des opinions trop diverses. Les élections de 1898, par exemple, ont eu, au point de vue de la classification des partis, les résultats approximatifs suivants :

Républicains, 226 ; républicains progressistes, 9 ; ralliés (c.-à.-d. conservateurs ralliés à la République), 35 ; radicaux, 98 ; radicaux-socialistes, 82 ; socialistes, 45 ; socialistes révolutionnaires, 12 ; réactionnaires (monarchistes, bonapartistes, conservateurs, socialistes chrétiens, etc.), 58.

Les groupes parlementaires sont les suivants :

Républicains progressistes, 228 membres ; radicaux socialistes, 104 membres ; gauche démocratique, 97 membres ; union progressiste, 95 membres ; républicains indépendants, 58 membres ; socialistes, 37 membres ; antisémites, 23 membres. Il y a, en outre, un groupement d'après les intérêts matériels qui consiste en un groupe agricole (223 membres), en un groupe colonial (117 membres) et un groupe viticole (63 membres). Cette seule et encore incomplète énumération suffit à démontrer que, dans les conditions actuelles, aucun grand courant politique ne peut être créé et canalisé par les groupes.

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — La Chambre des députés occupe, à Paris, le Palais-Bourbon. La salle des séances se compose d'un hémicycle où les sièges des députés sont disposés en rangées symétriques qui s'élèvent en gradins et sont coupées de travées qui facilitent la circulation. Chaque député a à sa disposition un fauteuil et une sorte de petit bureau fermant à clef, où il peut ranger ses boîtes de bulletins de vote et les documents qui lui sont nécessaires. Chaque place est numérotée et porte une étiquette où est inscrit le nom du député. En face de l'hémicycle se dresse la tribune et surmontant la tribune le fauteuil du président et les bureaux des secrétaires de la Chambre. La partie de la



Salle des séances de la Chambre des Députés, à Paris.

salle qui est à la gauche du président s'appelle *la gauche*, elle est occupée par les députés républicains ; la partie de la salle qui est à la droite du président s'appelle *la droite*, elle est occupée par les députés réactionnaires ; en face s'étend *le centre*, où siègent les députés d'opinions modérées, se subdivisant, suivant leurs tendances respectives, en *centre droit* ou *centre gauche*. Les partis d'opinions très accentuées, soit dans un sens, soit dans un autre, occupent l'*extrême droite* ou l'*extrême gauche*. Cette classification matérielle des partis, exacte jadis, n'a plus guère de raison d'être. Faute de sièges vacants parmi ceux des députés de leur nuance politique, beaucoup de membres de la gauche siègent à droite. Les députés ont le droit de choisir leur place et se font inscrire à cet effet à la questure. Au premier rang de l'hémicycle, en face et près de la tribune, se trouvent les bancs des ministres. Contre la tribune et sur les deux côtés, sont établis les bureaux des secrétaires-rédacteurs et des sténographes. En face du président et fermant l'hémicycle, se trouvent les tribunes réservées au public. Les séances ouvrent en général à deux heures de l'après-midi pour se terminer à six heures ou six heures et demie. Les séances de nuit ou du matin sont exceptionnelles.

Les députés ont à leur disposition des salles de réunion, de lecture, de correspondance, une très riche bibliothèque, une buvette où, moyennant une retenue de 5 fr. par mois sur leur indemnité législative, ils trouvent des rafraîchissements variés, des lavabos, des salles d'audiences où ils reçoivent leurs électeurs, etc. Le président, les questeurs, les secrétaires généraux et les principaux employés sont logés dans le palais législatif.

Le président a un cabinet politique. En séance il est assisté d'un secrétaire général, avec le concours duquel il dirige les services législatifs ; les questeurs dirigent les services administratifs. Les services législatifs, administrés par le secrétaire général de la présidence, comprennent : la section des travaux législatifs et précédents, chargée de préparer le travail du président ; la section des délibérations du bureau, correspondance et personnel des services législatifs, dont l'intitulé explique suffisamment les attributions ; la rédaction du compte rendu analytique qui fournit à la presse, dès le soir même d'une séance, le compte rendu abrégé de cette séance et qui rédige un autre compte rendu sommaire transmis par voie télégraphique au président de la République, au Sénat et au Syndicat de la Presse ; la sténographie qui rédige le

compte rendu *in extenso* inséré dès le lendemain matin dans le *Journal officiel* (les orateurs sont admis à corriger la sténographie manuscrite de leurs discours jusqu'à minuit et les épreuves imprimées jusqu'à deux heures du matin); le bureau de l'expédition des lois et des procès-verbaux.

Les services administratifs, gérés par le secrétaire général de la questure, comprennent : la section du personnel et comptabilité, la section du matériel, le service des bâtiments, la caisse, la bibliothèque, les archives, le service intérieur. Le service des huissiers, le service médical, le service militaire dépendent à la fois de la présidence et de la questure.

La Chambre possède un budget spécial sur lequel elle a toute autorité et qui n'est pas soumis au contrôle de la Cour des comptes. Ce sont les questeurs qui préparent ce budget. La commission de comptabilité l'examine et le soumet à l'approbation de la Chambre en séance publique. Après quoi, la dotation affectée aux dépenses annuelles est portée au budget général de l'Etat et votée par la loi de finances de chaque exercice (V., pour les détails et les chiffres, Chambre des Députés, t. X, p. 378). Un des gros chapitres de ce budget est celui des impressions. Chaque député devant être pourvu en effet de tous les documents qui lui sont nécessaires pour l'exercice de son mandat reçoit : un exemplaire des *Annales parlementaires*, c.-à-d. la réimpression, pourvue de tables des matières, des débats et documents parlementaires insérés *in extenso* à l'*Officiel ;* un exemplaire du *Journal officiel ;* un exemplaire du *Compte rendu analytique* des débats ; un exemplaire des projets de loi, des propositions de loi, des amendements, du rôle général des pétitions, du feuilleton des pétitions, au fur et à mesure qu'ils sont imprimés ; un feuilleton qui contient les objets qui doivent être discutés à chaque séance. Il reçoit en outre — mais les frais d'impression sont alors supportés par l'Etat — un exemplaire de toutes les publications statistiques provenant des ministères (divers comptes de la guerre et de la marine, situation financière des communes et des départements, chemins vicinaux, chemins de fer, statistiques graphiques, navigation intérieure, tableau du commerce, documents statistiques des douanes, compte général des finances, rapports sur la gestion de la Cour des comptes, sur les opérations des sociétés de secours mutuels, sur l'administration de la justice civile, commerciale et criminelle, office du travail, etc., etc.)

Le président est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de la Chambre. Il fixe, dans ce but, l'importance des forces militaires qu'il juge nécessaires. Il peut adresser directement ses réquisitions à tous officiers, commandants ou fonctionnaires qui sont tenus d'y obtempérer immédiatement. Il peut déléguer ce droit aux questeurs ou à l'un d'entre eux. La police intérieure est exercée aussi par le président. Nul étranger ne peut, sous aucun prétexte, pénétrer dans la salle des séances. Mais comme les séances sont publiques, il est délivré à chaque député, à tour de rôle, des cartes qui donnent droit d'entrée dans les tribunes. Les personnes admises dans ces tribunes doivent s'y tenir assises, découvertes et en silence. Des huissiers sont chargés de maintenir l'ordre dans les tribunes et d'en exclure toute personne qui donnerait des marques d'approbation ou d'improbation.

Un règlement intérieur, arrêté par le bureau de la Chambre, détermine les règles relatives au service intérieur, l'organisation et la marche des différents travaux, les droits et devoirs des fonctionnaires, leurs attributions, le mode de leur nomination, les conditions de leur avancement, leur discipline, leurs traitements et leurs retraites. Les députés sont pourvus d'une médaille portant leur nom et la date de leur nomination et d'insignes qui consistent en une décoration ornée des faisceaux de la République surmontée de la main de Justice et en une écharpe tricolore à franges d'or portée en sautoir.

VII. Rapports de l'Assemblée avec la seconde Chambre et avec le Gouvernement — Jusqu'ici nous avons considéré la Chambre des députés en elle-même comme si elle était assemblée unique. Il reste à dire quelques mots de ses rapports avec le Sénat et le pouvoir exécutif. Toute proposition de loi votée par la Chambre est transmise directement par son président au président du Sénat. Tout projet de loi est transmis au ministre qui l'a présenté et doit être porté par celui-ci au Sénat. Si le ministre tardait plus d'un mois à faire ce dépôt, le président de la Chambre transmettrait directement le projet au président du Sénat. La Chambre peut même exiger que la transmission ait lieu d'urgence, c.-à-d. dans le délai de trois jours.

En ce qui concerne les *propositions* votées par le Sénat et transmises au président de la Chambre, elles suivent la procédure ordinaire applicable aux projets présentés par le Gouvernement. Si la Chambre les adopte sans modification, le président les remet au ministre compétent pour être promulguées par le président de la République. Si la Chambre les adopte avec modifications, elles sont renvoyées au Sénat. Lorsqu'un projet de loi voté par la Chambre a été modifié par le Sénat, la Chambre peut nommer une commission chargée de se réunir à une commission du Sénat pour s'entendre sur un texte commun. Si les commissions ne s'entendent pas et si la Chambre persiste dans sa première résolution, le projet ne peut plus être remis à l'ordre du jour avant le délai de deux mois, sauf sur l'initiative du Gouvernement. Lorsque le Sénat a rejeté les projets ou propositions de loi votés par la Chambre, ces projets ou propositions ne peuvent être repris, avant le délai de trois mois, que sur l'initiative du gouvernement.

Le Ministère. — Le cabinet français, ou Conseil des ministres, se compose de tous les chefs des départements exécutifs, nommés par le président de la République, qui, d'après un usage constant, les choisit parmi les membres du Parlement, en attribuant à la Chambre des députés la grande majorité des portefeuilles. En théorie, le président de la République doit nommer tous les ministres. En fait, il se contente, se basant sur la majorité parlementaire, de désigner un premier ministre, ou président du Conseil, lequel se guidant sur la même majorité choisit ses collègues. Le ministère ainsi formé est responsable devant les Chambres (V. Constitution, t. XII, p. 664). Il se réunit en *Conseil des ministres* deux fois par semaine (le mardi et le samedi) au palais de l'Elysée, sous la présidence du président de la République, et tous les jeudis en *Conseil de cabinet*, sous la présidence du président du Conseil. En ces délibérations, qui n'ont d'ailleurs entre elles qu'une différence de pure forme, il examine non seulement les affaires de politique générale et les questions relatives aux rapports du gouvernement avec les Chambres, mais encore les affaires de l'ordre administratif (nominations des hauts fonctionnaires, etc.). Sur les solutions à donner à ces affaires, les ministres doivent se mettre d'accord, car le cabinet ne peut se maintenir que par l'union de tous ses membres, et cette union ne peut s'établir — surtout dans un cabinet de concentration — que par une série de compromis et de concessions réciproques. Le cabinet est presque indépendant du président de la République qui se contente d'émettre des avis et de proposer des conseils qui ne sont pas toujours suivis ; par contre, il est très dépendant des Chambres qui surveillent ses actes avec un soin jaloux, très dépendant des groupes et de certaines commissions spéciales qui traitent avec lui d'égal à égal, et toujours à la merci d'un vote de blâme ou de défiance dont la conséquence est, dans la plupart des cas, d'amener sa chute, puisque tous ses membres sont considérés comme solidaires. En résumé, le Ministère, émanation des Chambres et surtout de la Chambre des députés, est, en quelque sorte, une commission parlementaire pourvue de pouvoirs et de responsabilités plus considé-

rables que ceux qui sont dévolus aux autres commissions, mais formée comme elles d'éléments assez disparates, délibérant comme elles, se décidant comme elles à la majorité des voix et soumise comme elles à la volonté du Parlement (V. Ministère, t. XXII, p. 1062).

VIII. Fin de l'Assemblée. — La durée de la Chambre est celle de son mandat légal, qui expire au bout de quatre années comptées jour pour jour à dater du décret de convocation. Cette durée peut être abrégée par la dissolution, à la suite d'un accord entre le gouvernement et le Sénat (V. Constitution, t. XII, p. 661). Mais en France le gouvernement s'est montré jusqu'ici fort sobre dans l'application de ce droit, et une seule Chambre depuis 1875 est morte de mort violente, celle de 1877.

Sénat. — L'organisme de la haute Assemblée est construit sur le même plan que celui de la Chambre des députés. Il y a cependant quelques différences de structure qu'il convient d'étudier.

I. Constitution de l'Assemblée. — Le Sénat se renouvelant par tiers est toujours constitué, en quelque mesure, à l'ouverture de chaque session. Néanmoins, comme à la Chambre, cette constitution n'est régulièrement établie que par l'élection du bureau définitif. Au début de chaque année, le doyen d'âge préside le Sénat; il est assisté par les six plus jeunes sénateurs qui remplissent les fonctions de secrétaires. L'Assemblée fixe aussitôt la séance où aura lieu l'élection du bureau définitif et peut même procéder immédiatement à cette élection. Le bureau définitif se compose de : 1 président, de 4 vice-présidents, de 6 secrétaires, 3 questeurs. Les procès-verbaux des élections des sénateurs sont répartis entre les bureaux; comme à la Chambre, elles sont vérifiées, rapportées, discutées, validées ou invalidées, suivant la même procédure.

II. Travail intérieur. — *Bureaux et Commissions.* Le Sénat se partage en neuf bureaux renouvelés chaque mois en séance publique par la voie du sort. Ces bureaux élisent des commissions mensuelles ou spéciales qui ont les mêmes attributions et les mêmes dénominations que celles de la Chambre. Le Sénat est même entré dans la pratique des grandes commissions annuelles. Autrefois, il ne possédait que celle des finances; il a maintenant les commissions de l'armée, des douanes, etc.; de plus, comme il possède des attributions judiciaires (V. Constitution, t. XII, p. 661), il nomme tous les ans au scrutin de liste, en séance publique et sans débats, une commission de 9 sénateurs chargée de l'instruction des personnes qui seraient inculpées d'attentats commis contre la sûreté de l'Etat, et élit, de la même manière, 5 membres suppléants.

Projets et propositions de loi. Rapports. Ils suivent dans les bureaux et commissions la même marche, et sont soumis au même contrôle et aux mêmes formalités qu'à la Chambre.

III. Travail en séance publique. — Les discussions passent, elles aussi, par des phases identiques, soit que les projets soient soumis à deux délibérations, soit qu'ils soient votés d'urgence. Il en est de même des questions et des interpellations; cependant au Sénat le renvoi aux bureaux d'un ordre du jour motivé est de droit s'il est demandé par le gouvernement, tandis qu'à la Chambre, ce renvoi ne peut être demandé que par un député. Quant aux amendements et aux votations, on procède à peu près de même dans les deux Assemblées. Au Sénat, il suffit qu'une demande de scrutin public et même de scrutin public à la tribune soit signée de 10 membres; mais, dans ce dernier cas, l'Assemblée statue. La présence de 151 sénateurs, majorité absolue du nombre légal, est nécessaire pour la validité des votes.

IV. Discipline de l'Assemblée. — Les peines disciplinaires, qui sont les mêmes qu'à la Chambre, ont des conséquences un peu différentes. Ainsi la censure simple s'applique au sénateur qui par l'apport d'une pétition se sera constitué intermédiaire entre le Sénat et un rassemblement formé sur la voie publique, et elle frappe aussi le sénateur qui aura adressé à un ou plusieurs membres du gouvernement des injures, provocations ou menaces. De plus, aucune des peines disciplinaires n'emporte de retenue pécuniaire sur l'indemnité législative. La censure simple et la censure avec exclusion temporaire emportent seulement l'impression et l'affichage à mille exemplaires, aux frais du sénateur censuré, de l'extrait du procès-verbal mentionnant la censure. Enfin la censure avec exclusion temporaire n'impose au membre contre lequel elle a été prononcée que l'obligation de sortir immédiatement du Sénat et de s'abstenir d'y reparaître pendant les trois séances suivantes.

V. Organisation des partis. — Les groupes ont une influence beaucoup plus marquée que ceux de la Chambre. Ils sont en effet moins nombreux, et cette seule circonstance empêche l'éparpillement excessif des opinions. Le centre gauche compte environ 26 membres, la gauche républicaine 91, l'union républicaine 120, la gauche démocratique 89 et la droite 20. Il y a aussi un groupe agricole (167 membres). Mais, comme nous l'avons déjà remarqué, la faculté laissée à tout sénateur de se faire inscrire à la fois à plusieurs groupes fausse le principe même qui a présidé à la formation des groupes et, comme à la Chambre, leurs bureaux respectifs s'occupent avec moins d'activité des travaux législatifs proprement dits que des questions relatives à des élections ou à des interpellations ministérielles.

D'autre part, le mode de renouvellement du Sénat, qui ne porte que sur un tiers de ses membres, tous les trois ans, a eu pour effet de créer parmi ses membres une tradition, des habitudes de travail, une connaissance plus étendue des rouages parlementaires qui sont éminemment favorables à l'étude sérieuse des affaires et à la confection de bonnes lois.

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — Le Sénat est installé dans le palais du Luxembourg. La salle des séances, plus petite et plus ornée, présente les mêmes dispositions que celle de la Chambre. Ses annexes (salons, bibliothèque, buvette, etc.) sont analogues. Même répartition des services intérieurs en législatifs et administratifs. Le secrétaire général de la présidence a sous ses ordres le bureau du secrétariat, la rédaction du compte rendu analytique, la sténographie, le bureau des procès-verbaux, pétitions et distribution. Le secrétaire général de la questure a sous sa direction la section du personnel et de la comptabilité, la section du matériel, le service des bâtiments et jardins, la caisse, la bibliothèque, les archives, le service intérieur, le service des huissiers. Le service militaire, d'ordre et de sûreté et le service médical dépendent à la fois de la présidence et de la questure. Le Sénat a toute autorité sur son budget qui n'est soumis qu'au contrôle de sa commission de comptabilité. Les impressions parlementaires sont les mêmes qu'à la Chambre. Les mêmes mesures de sûreté intérieure et extérieure sont prises sous les ordres du président, avec le concours de la questure et du bureau militaire. Quant au règlement intérieur, il est l'œuvre d'une commission spéciale comprenant : le président du Sénat, 2 vice-présidents et 2 secrétaires délégués par le bureau, les 3 questeurs, 3 membres de la commission de comptabilité délégués par cette commission. Les insignes des sénateurs diffèrent de ceux des députés en ce que la main de justice qui surmonte la décoration portée à la boutonnière, est double et en ce que l'écharpe n'a pas de franges et se termine avec un insigne sur la rosette. La médaille d'identité est en vermeil. Ces insignes ne sont en usage que dans les cérémonies publiques. Le dernier article du règlement interdit à tout sénateur de prendre ou de laisser prendre sa qualité parlementaire dans des entreprises financières, industrielles ou commerciales.

VII. Rapports de l'Assemblée avec l'autre Chambre et avec le gouvernement. — Toute proposition de loi votée par

le Sénat est transmise directement par son président au président de la Chambre des députés. Tout projet de loi voté est transmis au ministre qui l'a présenté. Si le gouvernement ne le présente pas à la Chambre dans le mois qui suit, un membre du Sénat peut reprendre le projet que le président du Sénat transmet alors au président de la Chambre. Les propositions de loi émanées de l'initiative parlementaire votées par la Chambre sont examinées comme s'il s'agissait de projets émanés du gouvernement. Les projets ou propositions votés par la Chambre et adoptés sans modifications par le Sénat sont transmis alors à l'état de lois, par le président du Sénat au président de la République, par l'intermédiaire du ministre compétent. Si un projet voté par le Sénat a été modifié par la Chambre, le Sénat peut: ou mettre de nouveau le projet en délibération, ou le soumettre aux bureaux, ou le renvoyer à l'ancienne commission. Il peut également, sur la proposition d'un sénateur, décider qu'une commission de 11 membres sera chargée de s'entendre sur un texte commun avec une commission *ad hoc* de la Chambre (V. ci-dessus). Lorsque dans aucun des cas précédents, l'accord ne peut se faire, le projet ne peut plus être remis à l'ordre du jour avant le délai de deux mois que sur l'initiative du gouvernement. Les projets et propositions votés par le Sénat et rejetés par la Chambre ne peuvent être repris avant le délai de trois mois que sur l'initiative du gouvernement.

VIII. Fin de l'Assemblée. — Le Sénat ne peut être dissous. Il ne meurt que partiellement tous les trois ans pour renaître généralement dans la première quinzaine de janvier, l'usage ayant prévalu de calculer la durée de ces trois ans non d'après le nombre de jours, mais d'après le nombre de sessions ordinaires pendant lesquelles les sénateurs ont siégé. Mais il y a lieu de remarquer que le Sénat ne pourrait siéger en l'absence de la Chambre des députés, fût-elle dissoute, la loi du 16 juil. 1875 portant que « toute assemblée de l'une des deux Chambres qui serait tenue hors du temps de la session commune est illicite et nulle de plein droit ».

ALLEMAGNE. — **Reichstag**. — I. Constitution de l'Assemblée. — Le Reichstag, comme les Assemblées françaises, est constitué après l'élection de son bureau définitif et sa notification à l'empereur. A l'ouverture de sa première session, le député le plus âgé préside, et désigne pour l'assister quatre secrétaires provisoires. Au début de chaque session suivante, et pendant les cinq législatures que le Parlement a à remplir, c'est le président de la session précédente qui demeure en charge jusqu'à ce que son successeur ait été désigné. Après son installation, le président provisoire divise, par un tirage au sort, l'Assemblée en onze sections comprenant chacune, si possible, le même nombre de députés. Les dossiers d'élections sont répartis entre ces sections qui les examinent et les renvoient à un comité spécial, si elles donnent lieu à quelque difficulté. Quand les pouvoirs de la moitié plus un des membres du Reichstag ont été vérifiés, on procède à l'élection du bureau définitif. Ce bureau comprend : 1 président et 2 vice-présidents, élus à la majorité absolue (à la majorité relative au second tour de scrutin), et 8 secrétaires élus à la majorité relative. Le président nomme lui-même 2 questeurs. Les pouvoirs du bureau sont valables pour la session entière.

II. Travail intérieur. — *Sections et commissions*. Comme nous l'avons vu, le Reichstag est divisé dès le début d'une session en onze sections. Ces sections sont permanentes pendant toute la durée de la session ; elles ne sont renouvelées que si l'Assemblée le décide, sur la proposition de 50 députés. Elles élisent leurs présidents et leurs secrétaires. Ce sont ces mêmes sections qui nomment les commissions spéciales. A cet effet, chacune d'elles désigne, au scrutin secret et à la majorité absolue, un même nombre de commissaires choisis, soit dans son sein, soit dans le Parlement tout entier. Si plusieurs sections désignent à la fois le même député, c'est la section à laquelle il appartient qui l'emporte. Les commissions nomment leur président, leur secrétaire et leur rapporteur. Les unes sont temporaires, étant instituées pour un but déterminé, l'étude de questions techniques par exemple, ou en cas de circonstances majeures. Les autres, au nombre de six, sont permanentes : 1° commission du règlement d'ordre intérieur; 2° commission des pétitions ; 3° commission du commerce et de l'industrie ; 4° commission des finances et impôts; 5° commission de la justice ; 6° commission du budget de l'empire. En dehors de ces commissions, il existe ce qu'on appelle les *commissions libres*, c.-à-d. des commissions formées sans mandat de leurs collègues, de la manière la plus indépendante du monde, par des députés qui s'intéressent particulièrement à une affaire. Ces commissions composées généralement des spécialistes les plus compétents, examinent plus à fond les questions que ne le peuvent faire les commissions parlementaires. Elles ont un président et un secrétaire, et l'un de leurs membres est désigné pour soutenir devant l'Assemblée leurs résolutions.

Les sections nomment encore, au début de chaque session, un comité permanent qu'on appelle le Conseil des anciens (*Seniorenconvent*). Le rôle de ce comité est de déterminer le nombre proportionnel de membres revenant à chaque groupe politique au sein des commissions, de fixer l'ordre du jour et d'assurer l'expédition régulière des affaires.

Enfin le président nomme, au début de chaque période législative et pour toute la durée de cette période, un comité de six membres chargé d'administrer et de surveiller la bibliothèque du Reichstag.

Ces commissions discutent les affaires qui leur sont soumises selon les modes en usage dans tous les Parlements et en font l'objet de rapports qui sont imprimés et soumis aux délibérations de l'Assemblée.

III. Travail en séance publique. — L'ordre du jour arrêté, à la suite d'un accord entre le président et le Conseil des anciens est soumis à l'Assemblée par le président à la fin de chaque séance, puis il est imprimé et distribué aux députés. Un jour par semaine est consacré à l'examen des motions présentées par les députés et des pétitions. Les projets de loi passent par trois délibérations ou lectures. La première a lieu trois jours au moins après la distribution du rapport. La seconde a lieu trois jours après la fin de la première lecture, et porte uniquement sur les articles et les amendements qui s'y rattachent. La troisième a lieu deux jours après la seconde, et elle porte à la fois sur les principes et sur les détails. On peut encore présenter des amendements lors de la troisième lecture, mais il faut qu'ils soient appuyés par 30 signatures. Enfin il est procédé, après la clôture de la discussion, à un vote sur l'adoption ou la non-adoption de la loi.

En cas d'urgence, le temps qui doit réglementairement s'écouler entre la première et la seconde lecture peut être abrégé, ou bien on peut, si l'Assemblée y consent, réunir les deux lectures en une, mais l'intervalle entre les autres lectures ne peut être abrégé si 15 membres s'y opposent.

Questions et interpellations. Toute demande de question ou interpellation adressée au Conseil fédéral doit être signée par 30 membres. Une copie de cette demande est adressée au chancelier de l'Empire qui, à la séance suivante, déclare s'il veut ou non y répondre. S'il y consent, un jour est fixé pour la discussion. L'interpellateur expose ses idées, le chancelier répond, et pour que la discussion continue, il faut qu'une motion signée par 50 membres au moins soit présentée à ce sujet. Une liste des décisions prises par le Conseil fédéral à la suite des résolutions adoptées par l'Assemblée est imprimée et distribuée. Dans les quatre jours de cette distribution, chaque député a le droit de rédiger les objections qu'il peut avoir à présenter à ces décisions. Le chancelier répond à ces objections qui sont mises à l'ordre du jour. Mais ce second débat ne peut donner lieu à aucune résolution de l'Assemblée.

Amendements. Comme on l'a vu, les députés ne peuvent presenter d'amendements que lors de la seconde lecture. Les amendements ainsi présentés n'ont pas besoin d'être appuyés, tandis que ceux qui sont présentés dans l'intervalle entre la seconde et la troisième lecture, ou au cours de la troisième lecture, doivent être signés par 30 membres.

Votes. Il est de règle que les résolutions du Parlement doivent être prises à la majorité absolue des suffrages et que la majorité des membres soit réunie. Mais, dans la pratique, des résolutions sont adoptées quel que soit le nombre des membres présents lorsqu'il s'agit de congés, de l'ajournement d'une affaire, de la fixation de l'ordre du jour, et même lorsqu'il s'agit d'objets plus sérieux pour lesquels on vote par *assis* et *levé*.

Avant de procéder à un vote, le président donne lecture de la question qu'il s'agit de résoudre. Le vote a lieu par *assis* et *levé*. Si le président ou l'un des secrétaires estime que le résultat est incertain, on procède à la contre-épreuve. Si la contre-épreuve n'est pas décisive, on a recours au comptage. Sur l'invitation du président, tous les députés quittent la salle des séances dont toutes les portes sont fermées sauf deux : l'une située à l'E. de la salle, l'autre à l'O. Deux secrétaires se tiennent dans l'embrasure de chacune de ces portes. Le président donne un coup de sonnette, et les députés qui approuvent entrent par la porte de l'est, dite porte des *oui* (*Ja-thür*), ceux qui rejettent entrent par la porte de l'ouest, dite porte des *non* (*Nein-thür*), pendant que les secrétaires comptent à haute voix les passants. La fermeture du scrutin est annoncée par un nouveau coup de la sonnette présidentielle. Après quoi, le président et les secrétaires font connaître publiquement leurs suffrages.

Lorsque le président, ou un des secrétaires en fonction, exprime un doute sur le point de savoir si le Reischtag est en nombre légal pour délibérer, on commence par faire compter les chapeaux pendus au vestiaire. Si le nombre des chapeaux est suffisant, le doute est dissipé. Sinon, on procède à l'appel nominal qui peut être réclamé par un député. Le vote par appel nominal peut toujours être demandé lors de la clôture de la discussion, mais cette demande doit être signée par 50 membres. Si elle est admise, il est procédé à l'appel nominal qui est suivi d'un réappel par récapitulation alphabétique. Sauf en cas de vote par appel nominal, chaque député a le droit de remettre au président un court exposé des raisons qu'il a de voter contre la majorité et de demander son insertion dans les Annales parlementaires. Mais il n'est pas donné lecture à l'assemblée de cet exposé des motifs.

IV. Discipline de l'Assemblée. — Aucun député ne peut prendre la parole sans l'avoir demandée et obtenue du président. Mais au Reischtag il n'y a rien qui ressemble à notre tour d'inscription. Le président règle l'ordre de la discussion, d'accord avec les partis politiques qui désignent ceux de leurs membres qui prendront la parole en leur nom. Le président du groupe auquel appartient l'orateur désigné appelle sur le nom de cet orateur l'attention du président de l'assemblée, qui lui accorde la parole après les rapporteurs ou les auteurs des propositions. Le président s'arrange — mais sans qu'il y soit obligé par le règlement — pour que tous ceux qui lui ont été recommandés ou les membres dont il connait les aptitudes spéciales, soient entendus alternativement pour et contre. Il procède ainsi tant que la discussion n'est pas épuisée. Il faut remarquer, à ce sujet, qu'il n'est pas défendu au même orateur de prendre plusieurs fois la parole sur la loi en discussion et que la durée de ses discours n'est pas limitée. Les membres du Conseil fédéral obtiennent la parole à quelque moment qu'ils la demandent. Tout député peut obtenir immédiatement la parole pour un rappel au règlement. Les orateurs, sauf les rapporteurs, parlent rarement à la tribune : ils ont coutume de se tenir sous la tribune ou de rester à leur place; chacun, en somme, parle de l'endroit qu'il préfère et d'où il pense qu'on l'entendra mieux. Lorsqu'un orateur s'écarte de l'objet en discussion, le président peut l'y rappeler. Après deux rappels sans résultat, le président peut proposer de lui enlever la parole sur ladite question. L'Assemblée statue sans débats. La clôture de la discussion peut être demandée par écrit, pourvu que cette demande porte 30 signatures. Le président met la clôture aux voix, sans qu'aucun des membres signataires de la demande ait le droit de faire valoir des arguments et sans que le moindre débat accessoire soit autorisé. L'Assemblée décide à mains levées. S'il y a doute, la discussion continue. La clôture est très rarement demandée au Reischtag. Lorsque la discussion est terminée, soit naturellement, soit par la clôture, le président pose la question : tout député peut alors demander la parole sur la manière dont il l'a posée et l'Assemblée décide. Tout député peut aussi réclamer la division que l'Assemblée accepte ou refuse.

Si le Reischtag devient tumultueux, le président peut interrompre la séance pour un temps déterminé ou la lever. S'il ne parvient pas à se faire entendre, il se couvre. La séance est, par cela même, suspendue pour une heure.

Il n'y a pas d'autre mesure disciplinaire que le rappel à l'ordre, appliqué à tout membre qui trouble l'ordre. Le président doit nommer le député qu'il frappe de cette peine. Celui-ci a le droit de protester par écrit, et l'Assemblée décide, sans débats, à la séance suivante, si le rappel était ou non justifié. Il est interdit de faire intervenir dans les discussions la personne du souverain. Quant aux interruptions, prohibées en théorie, elles sont admises en fait.

Congés. Chaque membre du Reischtag peut obtenir un congé de huit jours, en le demandant au président. Si son absence doit être plus longue, la permission doit être accordée par l'Assemblée. Les permissions pour un temps indéterminé sont interdites. Les congés de toute nature sont portés sur un registre. Il y a toujours beaucoup d'absents au Reischtag, surtout au commencement et à la fin des sessions. Aussi, pour combattre le mal, l'Assemblée a parfois refusé les congés les plus régulièrement demandés.

V. Organisation des partis. — Les groupes parlementaires sont très nombreux ; ils sont fondés, non sur de vagues nuances, mais sur des idées religieuses, sociales ou politiques, et ils sont, d'autre part, admirablement disciplinés, en sorte qu'ils ont, sur les délibérations du Reischtag, une action forte et constante; nous avons montré comment cette action s'exerçait par le moyen du *Seniorenconvent* pour la fixation de l'ordre du jour et par l'entremise des chefs de groupe pour la marche à suivre dans les délibérations. Ils ont des traditions et un programme nettement arrêté. Ces groupes comprennent (1899): 1° Les *conservateurs*, au nombre de 54, subdivisés en conservateurs allemands et en conservateurs libéraux ou membres du parti de l'Empire. Les *Deutschconservative* résultent de la fusion des anciens groupes des *Altconservative* et des *Neuconservative*, fusion opérée pour résister plus efficacement aux libéraux. Quant aux *Frei-conservative* ou *Deutsche-reischspartei* (23), ils forment la transition entre les conservateurs proprement dits et les nationaux libéraux. 2° Les *nationaux libéraux*, au nombre de 47, ont joué un grand rôle au temps du prince de Bismarck et du fameux Kulturkampf. Depuis, ce groupe n'a fait que s'affaiblir aux dépens d'un nouveau groupe, les *libéraux progressistes* (50), qui, eux-mêmes, se subdivisent en trois groupes : celui du parti du peuple (30 membres), celui de l'union libérale (12 membres) et celui du parti démocratique allemand (8 membres). 3° Les *socialistes*, au nombre de 56, nouveaux venus dans la politique, mais très en progrès depuis quelques années. 4° Le *centre*, comptant 110 membres, composé de catholi-

ques. 5° Les *groupes moindres*, comprenant 65 membres et se composant des Polonais (14 membres), des Alsaciens-Lorrains (8 membres), des Danois (1 membre), des Guelfes ou particularistes hanovriens (9 membres), des antisémites (10 membres), et enfin des indépendants. Ce dernier groupe, où figurent des progressistes, des libéraux, des conservateurs, s'appelle plus communément le groupe des Sauvages (*Wilde*) et il compte 14 membres. Comme on le voit, c'est le centre qui est au Reischtag l'arbitre de la situation, soit qu'il s'allie avec les conservateurs pour combattre la gauche, soit qu'il s'allie avec la gauche pour empêcher les conservateurs de faire œuvre de réaction. Bismarck avait longtemps gouverné grâce à l'union des libéraux nationaux avec les conservateurs. C'est ce qu'on appelait le Cartel : il a disparu avec le grand chancelier.

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — Le Reischtag siège à Berlin, dans le même palais (inauguré en 1895) que le Conseil fédéral, dans le quartier voisin du Thiergarten, qui renferme les grands ministères. La salle des séances est demi-circulaire, les gradins sur lesquels siègent les députés sont en hémicycle. La plate-forme où se tiennent le président et les secrétaires fait face au demi-cercle, ainsi que la tribune. Chaque siège de député est numéroté et occupé par le même membre pendant toute la durée de la session. Les partis sont groupés autant que possible : les conservateurs siégeant à droite; les membres du parti de l'Empire et les nationaux libéraux, à l'extrême droite ; les libéraux et autres groupes occupant l'extrême gauche. Les sièges des membres du Bundesrath sont placés à gauche et à droite de celui du président. Des tribunes sont réservées au public. Les séances ouvrent en général à onze heures du matin pour se terminer vers quatre heures de l'après-midi. Le président a la police de la salle et peut faire évacuer les tribunes s'il s'y produit du désordre. Il a sous ses ordres tous les services intérieurs de l'Assemblée, nomme et révoque les fonctionnaires, contrôle les dépenses. Les questeurs sont nommés aussi par lui et ont le role de comptables et de trésoriers. Le Reischtag publie un compte rendu sténographique des séances et des impressions parlementaires analogues aux nôtres.

VII. Rapports de l'Assemblée avec l'autre Chambre et avec le Gouvernement. — Les motions provenant du Conseil fédéral suivent la même procédure que les autres lois, mais cependant on abrège beaucoup les formalités. Elles sont, par exemple, dispensées de l'impression si personne ne s'y oppose. Elles peuvent être retirées, mais rien ne s'oppose à ce qu'un membre du Reichstag les reprenne. Chaque membre du Conseil fédéral a le droit de paraître au Reichstag, soit au nom de l'Etat qui le délègue, ce qui est l'exception, soit, ce qui est plus usuel, comme délégué du chancelier. Il en est de même des commissaires de cette Assemblée et de leurs assistants. Comme nous l'avons vu, ils peuvent parler à quelque moment de la discussion que ce soit et même après la clôture ; ils peuvent aussi assister aux travaux des commissions, mais ils n'ont que voix consultative.

Le Ministère. — Le chancelier de l'Empire est le seul ministre impérial. Ses collègues, secrétaires d'Etat, chefs des divers départements ministériels (V. Ministère, t. XXIII, p. 1062) ne sont que ses subordonnés. Il est l'intermédiaire entre l'Empereur et le Bundesrath et le Reichstag. Nommé par l'Empereur, il n'est soumis au contrôle d'aucun autre pouvoir. Il préside le ministère d'Etat. Il est donc absolument indépendant des assemblées législatives qui n'exercent sur ses actes qu'un contrôle purement nominal.

VIII. Fin de l'Assemblée. — La durée du Reichstag est celle de son mandat légal qui expire au bout de cinq années. Cette durée peut être abrégée par la dissolution, à la suite d'un accord entre l'Empereur et le Bundesrath (V. Constitution, t. XII, p. 696). Le Reichstag ne peut pas siéger en l'absence du Bundesrath, tandis que le Bundesrath peut siéger seul.

Bundesrath. — Le Bundesrath ou Conseil fédéral est, en somme, la réunion des plénipotentiaires des 26 Etats de la Confédération germanique. Ses membres sont les ministres ou les principaux fonctionnaires de ces Etats, les bourgmestres des trois villes libres, les commissaires de l'Alsace-Lorraine. Il est présidé par le chancelier de l'Empire. Comme cette assemblée ne peut, en aucune manière, être considérée comme une assemblée parlementaire, nous n'en parlerons pas davantage.

Il suffit de savoir que dans le jeu des institutions politiques de l'Allemagne, elle représente la part faite au fédéralisme : part bien illusoire, puisque les votes ont lieu par Etat et que la Prusse dispose de 17 voix qui lui assurent la prépondérance (V. Constitution, t. XII, p. 696).

Chambre des députés de Prusse. — Cette Assemblée, qui siège à Berlin dans un palais peu éloigné du Reichstag, ne présente pas, au point de vue de son règlement intérieur, des particularités bien caractéristiques. Comme au Reichstag, l'orateur peut parler de sa place, si bon lui semble, et la tribune n'est guère usitée que pour les grands discours. Les députés qui désirent prendre la parole doivent se faire inscrire par le secrétaire chargé de tenir la liste des orateurs (*Redner Liste*) et de contrôler l'ordre dans lequel ils parleront. Ils doivent dire s'ils veulent parler *pour* ou *contre*. On tire ensuite au sort l'ordre des orateurs. Dans les discussions, c'est le rapporteur qui parle le premier, ensuite le premier député inscrit pour, puis le premier inscrit contre, et ainsi de suite. Les orateurs ont la faculté d'échanger entre eux leur tour de parole ou de le céder à d'autres. Quant aux députés qui demandent la parole pendant le cours de la discussion, ils sont inscrits à la suite de la liste dressée comme nous avons dit ci-dessus. Si plusieurs membres se présentent à la fois pour être inscrits au début d'une discussion, c'est le sort qui décide entre eux. La durée des discours n'est pas limitée. Quand la liste des orateurs est épuisée, le président prononce la clôture de la discussion. Si 30 membres demandent la clôture avant la fin du débat, la Chambre décide sans débats sur cette proposition, mais, avant de la mettre aux voix, le président donne lecture des noms des orateurs encore inscrits. Quand un député demande la parole pour un fait personnel, elle ne lui est accordée qu'à la fin de la discussion en cours, ou à la fin de la séance.

Les mesures disciplinaires sont très douces. Elles consistent dans le rappel à la question et dans le rappel à l'ordre. Après deux rappels infructueux, au cours du même discours, la Chambre, consultée par le président, peut décider, sans débats que la parole sera enlevée à l'orateur. Tout député qui trouble l'ordre y est rappelé *nominativement* par le président. S'il estime que ce rappel à l'ordre est immérité, ce député peut déposer une protestation par écrit; à la séance suivante, la Chambre décide sans débat si le rappel était justifié. En cas de tumulte, le président peut se couvrir, et par là même suspendre la séance. Le rappel à l'ordre est même précédé d'une sorte d'avertissement que le règlement n'avait pas prévue. Le président a coutume, en effet, s'il n'exige pas une rétractation formelle, de qualifier les paroles répréhensibles de l'orateur d' « unparlamentarisch » ou de « nicht parlamentarisch ». Et la plupart du temps cet avertissement, qui ne comporte pas d'autres suites, suffit. Enfin, même avant d'enlever la parole à un orateur, le président l'avertit des conséquences de sa conduite.

Le Ministère. — Les chefs des divers départements administratifs de la Prusse sont nommés par le roi qui se guide sur leurs aptitudes et nullement sur les désirs du Parlement, et qui les choisit, à son gré, soit en dehors, soit parmi les membres des Chambres. La réunion des ministres en conseil forme le ministère d'Etat, qui n'est

aucunement responsable devant le Parlement et qui n'encourt qu'une responsabilité judiciaire, fort restreinte devant la Cour suprême du royaume (pour concussion, trahison, violation de la Constitution). Il n'existe aucune solidarité entre les ministres. Le roi peut en révoquer un sans que le cabinet soit autrement modifié. Ils se réunissent une fois par semaine sous la présidence du roi ou du président du ministère d'Etat. Leurs décisions prises à la majorité des voix sont de simples conseils présentés au souverain qui est libre de les suivre ou non. Ils ont le droit d'entrer dans chacune des deux Chambres pour y défendre les intérêts de la Couronne. Ils peuvent même assister aux séances des commissions et y développer leurs vues. Les Chambres n'ont aucune action sur eux : ils peuvent, si bon leur semble, refuser de répondre à une demande d'interpellation.

Chambres de divers Etats allemands. — Les règlements des Assemblées parlementaires des Etats allemands secondaires ne présentent qu'un intérêt restreint. Notons qu'en Bavière, un député perd son siège lorsqu'à la suite d'une troisième convocation, accompagnée d'une menace d'exclusion, il a négligé d'assister aux délibérations ou de justifier son absence; — qu'en Wurttemberg, les députés passibles de mesures disciplinaires sont traduits devant une espèce de cour de justice d'Etat (*Staatsgerichtshof*), qui peut prononcer contre eux la censure, l'amende, la suspension, l'exclusion temporaire et même perpétuelle; le président de l'assemblée possède en outre le droit d'infliger les peines suivantes : blâme, censure, rétractation ou amende honorable; — qu'en Oldenbourg, les peines disciplinaires sont extraordinairement rudes, le Landtag pouvant exclure un député s'il néglige d'assister aux séances de la Chambre et des comités, s'il profère en séance des paroles délictueuses, si surpris en flagrant délit il a été arrêté et condamné à plus de trois jours d'arrêt; — qu'enfin le Brunswick a encore renchéri sur ces sévérités en disposant qu'un député qui porte atteinte à la dignité de l'empire allemand, des membres du Bundesrath, du Parlement ou des gouvernements amis peut être rappelé à l'ordre ; que s'il persiste dans sa conduite, il peut être éloigné immédiatement, puis puni de la censure ou de l'exclusion, et que les mêmes pénalités peuvent frapper le député qui abuse si gravement de la liberté de la parole que le rappel à l'ordre ou la réprimande présidentielle sont insuffisants; qu'enfin le député qui s'absente sans raison pendant trois séances consécutives et s'abstient de comparaître dans les huit jours sur l'invitation écrite du président est considéré comme démissionnaire et perd son droit à l'indemnité.

ANGLETERRE. — **Chambre des communes.** — I. Constitution de l'Assemblée.— Au début d'un nouveau Parlement, au jour fixé par une proclamation royale, les membres de la Chambre des communes se réunissent et comparaissent devant la Chambre des lords où siègent les commissaires représentant le souverain. Le lord-chancelier informe les deux Chambres qu'aussitôt que leurs membres auront prêté serment, le souverain fera connaître la cause de leur réunion. Les députés se retirent alors dans leur salle des délibérations et élisent leur président (*speaker*) en suivant une étrange procédure. Le clerc de la Chambre se lève et désigne du doigt un député, puis se rassied sans avoir prononcé un mot. Le membre désigné se lève et propose qu'un de ses collègues prenne place au fauteuil présidentiel. Un autre membre appuie cette motion; le président désigné annonce son acceptation, et, une fois la motion adoptée, prend place au fauteuil et remercie l'Assemblée. Bien entendu, tous ces rôles sont tracés d'avance. S'il y a compétition pour la présidence, les titres des compétiteurs donnent lieu à un débat et, s'il est nécessaire, on procède au vote par division. La masse d'argent, insigne du pouvoir du speaker, avait jusqu'alors été reléguée sous la table. Après l'élection, elle figure sur la table, et on l'y voit pendant toutes les séances lorsque le président occupe le fauteuil. Le lendemain de cette cérémonie, le speaker, à la tête des Communes, se rend à la Chambre des lords où les commissaires royaux approuvent son élection au nom du souverain; il prononce un discours dans lequel il réclame tous les droits et privilèges des Communes. C'est deux ou trois jours après seulement que le Parlement est formellement ouvert par un discours de la Couronne.

L'office de ce que nous appelons en France le bureau est rempli par un fonctionnaire qu'on appelle le clerc de la Chambre des communes, ayant sous ses ordres deux clercs-assistants. Le clerc est assis à la table dont nous avons parlé, il lit à haute voix les documents communiqués à l'Assemblée; il renseigne les membres sur les traditions et les précédents, il s'occupe de la rédaction des procès-verbaux et de l'ordre des travaux de la Chambre. Il est nommé par la Couronne ainsi que ses assistants.

II. Travail intérieur. — *Comités et Commissions.* La procédure anglaise ne comporte pas la division méthodique du travail. Il faut donc, pour la bien comprendre, se défaire de cette idée qui est la base des règlements des Chambres françaises et de la plupart des Chambres étrangères : que la discussion publique doit être précédée de travaux préparatoires qui ont lieu dans des bureaux ou des commissions. Les comités de la Chambre des communes ne sont rien autre que cette Assemblée elle-même délibérant non plus sous la présidence du speaker, mais d'un président (*chairman*) élu, comme le speaker, au début de chaque session. Les organes qui se rapprocheraient le plus de nos commissions seraient les *Standing Committees*, nommés pour examiner les bills relatifs aux cours de justice, à la procédure, au commerce, à la marine, aux manufactures, à l'agriculture, à la pêche. Ils comprennent 60 membres au moins, 80 au plus. Ils sont nommés par un *comité de sélection* qui indique aussi les bills qui doivent leur être renvoyés. Ce seraient aussi les *Select Committees*, chargés des enquêtes qui sont si fréquemment ordonnées par le Parlement anglais. Ils comprennent rarement plus de 20 membres. Ils examinent aussi les travaux qui demandent des informations spéciales, certains bills, des pétitions, etc. Ils ont le droit de citer des témoins et de leur déférer le serment. Les *Standing* et *Select Committees* admettent à leurs séances des journalistes et des étrangers.

III. Travail en séance publique. — Comme on l'a vu, l'Assemblée siège tantôt en tant que Chambre, tantôt en tant que comité de la Chambre entière. Dans le premier cas, le speaker occupant le fauteuil, on dépose les projets de bills et l'on en discute le principe : c'est en quelque sorte notre discussion générale. Un membre ne peut parler qu'une seule fois sur la même question. Dans le second cas, sous la présidence du chairman, on discute les clauses ou articles des bills et les amendements qui s'y rattachent. Un député peut alors prendre la parole plusieurs fois sur le même point. Comme on examine alors les détails, il importe en effet que cet examen soit fait minutieusement. Les discours n'ont plus ni les développements ni l'envolée de ceux qu'on prononce devant la Chambre : ce sont des conversations entre hommes d'affaires. Pour l'examen des lois de finances, la Chambre siège, soit sous le nom de comité des subsides (*Committee of supply*), soit sous le nom de comité des voies et moyens (*Committee of ways and means*).

1° *Comité des subsides.* Il discute toutes les motions présentées par le premier lord de la Trésorerie, relativement aux dépenses publiques. Cette discussion dure toute la session, et elle a lieu généralement le vendredi. Les dépenses de chaque service ministériel donnent lieu à des débats qui s'enchevêtrent les uns dans les autres jusqu'au dernier mois de la session où la discussion a lieu ministère par ministère.

2° *Comité des voies et moyens.* Il s'occupe des recettes de l'Etat. Tous les emprunts, droits, taxes, perceptions.

revenus, impôts sont d'abord examinés en un comité de toute la Chambre ; l'imposition de taxes pour le service de l'année est réservée au comité des voies et moyens. Le comité fait son rapport à la Chambre qui le discute en seconde lecture, peut l'amender, l'ajourner, le renvoyer au comité ou le rejeter. Lorsqu'elle a adopté ses conclusions, elle ordonne de rédiger un bill de fonds consolidés. Les résolutions finales des comités des subsides et des voies et moyens forment la base du bill d'appropriation qui détermine les chiffres affectés à chaque service public, indique les recettes correspondantes et autorise le payement.

Enfin il existe un comité de onze membres, dit comité des comptes publics (*Committee of public accounts*), nommé au commencement de chaque session et qui a pour rôle de contrôler l'appropriation des sommes votées aux dépenses effectuées. Ce comité a le droit de mander par devers lui tous les hauts fonctionnaires, et il adresse à la Chambre des rapports sur sa gestion, sur les conflits auxquels elle a pu donner lieu et sur les solutions qui sont intervenues.

Projets de loi (bills). Les projets de loi émanent du gouvernement et de l'initiative des membres des deux Chambres. Il y a deux sortes de bills : les projets d'intérêt général (*public bills*) qui sont introduits par les membres des Chambres ou par le gouvernement ; les projets d'intérêt privé (*private bills*) fondés sur les pétitions des parties intéressées.

1° *Public bills*. Pour déposer un bill de ce genre devant la Chambre, il faut d'abord en obtenir l'autorisation. On fait connaître dans ce but le titre, l'objet et les motifs, sans le moindre développement, et il faut que le projet soit appuyé par un membre. Si l'autorisation est accordée, trois ou quatre membres sont désignés pour préparer et rédiger dans les règles le bill qui est alors lu pour la première fois. Sans débats, un jour est désigné pour la seconde lecture ; et dans l'intervalle le bill est imprimé et distribué à tous les députés. Après la seconde lecture, il est renvoyé à la Chambre siégeant en comité, ou bien à un comité spécial. Il est alors critiqué, largement amendé ou bien il passe tel quel. S'il n'a pas été amendé, il passe en troisième lecture ; s'il a été amendé, il doit être soumis, à un jour fixé, à la prise en considération. A la troisième lecture, la Chambre fait connaître sa résolution définitive.

2° *Private bills*. Ce sont des projets présentés par des particuliers pour la construction de chemins de fer ou d'autres travaux d'utilité publique entrepris à leurs risques et périls et souvent à leur propre bénéfice. Ce sont encore des demandes de naturalisation, de changement de nom, de divorce, etc. Les promoteurs de bills de cette nature doivent payer des droits parlementaires qui sont assez élevés. Des fonctionnaires de la Chambre (*Private bill Office*) font une enquête préalable relative aux formalités qui ont dû être accomplies afin que l'intérêt de tous ne puisse être lésé. Après la seconde lecture, un private bill est renvoyé, suivant sa nature, soit au comité de sélection, soit à un comité des chemins de fer et canaux, soit au comité des divorces. Le comité de sélection, composé du président du comité des ordres du jour et de cinq députés, classifie les bills et nomme un comité et un président chargés d'examiner chacun d'eux. Lorsqu'ils ont été ainsi passés au crible et ont réussi à ne pas rencontrer d'opposition, ces bills viennent devant une commission composée du président du comité des voies et moyens et de deux autres membres. Enfin ils suivent devant l'Assemblée la procédure des public bills, mais il y a plus d'intervalle entre les formalités par lesquelles ils doivent successivement passer.

Motions et questions. Chaque député a le droit de faire une motion, c.-à-d. de présenter une proposition. Pour cela, il inscrit son nom, au début d'une séance, sur une feuille (*notice paper*) déposée sur la table de la Chambre et indique le jour où il désire présenter cette motion. Le texte en est imprimé. Au jour fixé, si l'auteur d'une motion n'est pas appuyé par un autre membre, il ne peut la développer. La motion appuyée, puis développée, est mise aux voix. Si elle est adoptée, elle devient, soit un *ordre*, c.-à-d. une direction pour les comités, pour les fonctionnaires de la Chambre, pour la distribution des travaux, etc., soit une *résolution* qui règle les ordres du jour, ou qui témoigne la défiance de l'Assemblée à l'égard du ministère ou son intention de rejeter un bill.

Chaque député a encore le droit d'adresser des questions, soit aux ministres, soit à des collègues chargés d'examiner un bill ou de faire un travail parlementaire quelconque. Avis des questions est inséré en tête du feuilleton de la séance du jour que le membre a choisi. Au début de cette séance, le membre développe sommairement sa question ou le plus souvent se contente de lire le texte de l'avis imprimé au feuilleton. La réponse est de même ordinairement très brève. Une réplique est parfois autorisée.

Amendements. Le droit de présenter des amendements peut s'exercer à toutes les phases de la discussion. Lors de la première lecture — qui n'est, comme nous l'avons vu, qu'une formalité — un amendement ne peut être qu'une demande de renvoi. C'est même la forme qu'emploie l'opposition pour essayer de faire rejeter un bill. Elle propose tout simplement le renvoi à une époque qui dépasse la durée probable de la session. Les amendements proprement dits se présentent entre la première et la seconde lecture, lors de la discussion en comité de la Chambre entière. Généralement ces amendements sont imprimés dans le feuilleton de l'ordre du jour, en regard des projets auxquels ils se réfèrent. Leurs auteurs les développent le plus brièvement possible. Le chairman les met aux voix de la manière suivante : il lit l'article dans les termes où il serait rédigé si l'amendement était adopté, puis si l'amendement est écarté, dans les termes de la rédaction première. En seconde lecture, les amendements redeviennent de simples demandes de renvoi à trois ou six mois et ne sont, en somme, qu'une arme d'opposition. En troisième lecture, les amendements de toute nature se représentent, soit qu'ils soient nouveaux, soit qu'ils aient déjà été repoussés antérieurement.

Le roulement du travail est assez compliqué. Les lundis, jeudis, vendredis et samedis sont réservés aux propositions du gouvernement. Les mardis et mercredis sont consacrés aux propositions d'initiative privée.

Le vote. A la Chambre des communes, les scrutins ont lieu, soit par *oui* ou par *non*, soit par division. 1° Dans le premier mode, le speaker pose ainsi la question : « Que ceux qui sont d'avis d'adopter disent *oui* (aye). — Que ceux qui sont d'un avis contraire disent *non* (no). » Il apprécie de quel côté est la majorité et déclare : « Je pense que les oui — ou les non — l'emportent ». Si cette appréciation est contestée, on a recours au vote par division. Mais il se peut que le président estime que son appréciation est contestée à tort ou dans un but d'obstruction. Il a alors le droit de consulter par assis et levé les membres qui appuient et ceux qui combattent son appréciation. S'il résulte de cette consultation qu'il s'est trompé, il est procédé à la division ; mais s'il est ainsi prouvé qu'il n'y a pas lieu à division, le speaker ou le chairman déclare à la Chambre ou au comité qu'il préside le chiffre de la minorité qui a combattu son appréciation, et les noms des membres qui forment cette minorité sont imprimés. — 2° Il est procédé au vote par division lorsque le vote par oui ou par non n'a pas donné de résultats et, de plus, dans toutes les circonstances importantes. Le clerc de la Chambre tourne un sablier, une cloche est mise en mouvement et, pendant les deux minutes que dure l'écoulement du sable, il est permis aux députés qui se trouvent dans les diverses parties du palais d'entrer dans la salle des séances pour voter. Les deux minutes écoulées, les

portes de la Chambre sont fermées par les soins du sergent d'armes. Le président pose la question. Les portes sont rouvertes et les députés se rendent, les uns dans un couloir (*lobby*) qui longe la salle du côté droit (adoption), les autres dans un couloir qui longe la salle du côté gauche (rejet). A l'extrémité de chacun de ces couloirs se tient un clerc, devant une barrière. Un à un les députés passent devant lui par une ouverture de la barrière et au fur et à mesure, il pointe au crayon leurs noms sur une liste imprimée qui contient ceux de tous les membres de la Chambre. Derrière le clerc, deux députés désignés par le président comme *tellers* (compteurs) comptent le nombre de votants qui rentrent dans la salle des séances par le bout opposé à celui par lequel ils sont sortis. Les quatre tellers sont choisis, deux parmi les « oui », deux parmi les « non » et répartis de manière qu'un « oui » contrôle un « non ». Tous les votants ayant passé, les tellers s'approchent de la table de la Chambre, et l'un d'eux fait connaître les chiffres du vote au président qui les proclame. Si les voix sont en nombre égal, le président décide en donnant la sienne. Les noms des votants sont imprimés et distribués.

Ce que deviennent les choses votées. Lorsqu'un bill a été adopté par les Communes, il est porté par le clerc de cette Assemblée à la barre de la Chambre des lords, revêtu de cette formule rédigée en vieux français : « soit baillé aux seigneurs ». Si les lords l'acceptent, il est converti en un acte du Parlement, grâce à l'assentiment de la Couronne. Cet acte est alors imprimé sur vélin et conservé à la Chambre des lords. S'il est rejeté, aucun avis de ce rejet n'est donné à l'Assemblée. S'il est adopté avec modifications, il revient aux Communes qui doivent délibérer sur les amendements, les accepter ou les rejeter,

IV. Discipline de l'Assemblée. — Le speaker, habillé d'une robe noire, la tête couverte d'une vaste perruque poudrée, se rend à la séance précédé du sergent d'armes, qui porte la masse, énorme sceptre doré surmonté de la couronne royale. Toute séance s'ouvre par des prières que lit le chapelain de la Chambre. Après quoi le speaker s'assied sur sa chaise gothique et la masse est placée sur la table. Le speaker ne peut quitter son fauteuil que si la Chambre le lui permet. Son premier soin est de compter les députés présents. S'ils sont moins de 40, une fois quatre heures sonnées, et si ce nombre n'est pas complété au bout de deux minutes marquées par le sablier dont nous avons déjà parlé, la séance est remise au lendemain. Les députés ne demandent pas la parole ; ils se lèvent pour la prendre. Si plusieurs se lèvent à la fois, le président désigne celui qu'il a vu debout le premier. Si la Chambre estime qu'il se trompe, elle nomme elle-même le membre à qui la parole doit appartenir d'abord. Si parmi les concurrents se trouve un nouveau membre qui n'a pas encore parlé, il est d'usage que ses collègues lui cèdent la parole par courtoisie. Il est bien entendu d'ailleurs qu'un membre peut toujours présenter une motion pour que tel ou tel orateur soit entendu le premier. L'orateur parle debout à sa place ; en se levant il ôte son chapeau et le remet lorsqu'il a terminé son discours. Il doit s'adresser au speaker. Il est interdit de lire un discours. Il est d'usage lorsqu'on s'adresse à un membre de ne pas l'appeler par son nom : on le désigne le plus souvent par le nom du collège électoral qu'il représente. Le speaker n'appelle pas non plus ses collègues par leur nom, sauf par mesure disciplinaire. Bien que les marques d'inapprobation et d'approbation soient défendues, elles sont fort usitées. L'interruption *Hear! hear!* (Ecoutez, écoutez!), qui est approbative, est très fréquente, de même les applaudissements bruyants. Lorsque va avoir lieu un vote par division, le tumulte est à son comble, et il n'est pas rare d'entendre les rumeurs les plus diverses, des sifflets, des imitations de cris d'animaux. Il en va de même quand la Chambre siège en comité sous la présidence du chairman; mais la masse est alors placée sous la table et le chairman occupe le siège du clerc, à la table de la Chambre. Le respect des droits des minorités a longtemps empêché la Chambre des communes de faire usage de la clôture. Mais à la suite de l'obstruction savante organisée par le parti irlandais, qui avait allongé les débats d'une manière démesurée, et rendu impossible l'accomplissement des réformes les plus indispensables, qui avait réussi à faire durer les séances pendant quarante et une heures consécutives (quatre heures de l'après-midi le 31 janv. 1881, jusqu'à neuf heures du matin le 2 févr.), il fut décidé que lorsqu'il apparaîtra au président (*speaker* ou *chairman*) que la matière a été discutée d'une façon adéquate et que le sentiment évident de l'Assemblée est que l'on peut passer au vote, il peut en faire part à l'Assemblée qui décide. Mais une telle décision ne peut être prise que si la majorité en sa faveur est d'au moins 100 voix.

Les mesures disciplinaires, mises à la disposition du président pour réprimer de tels abus, sont cependant très nombreuses. C'est d'abord l'*admonition*, admonestation qu'il inflige à un député qui enfreint l'ordre, et seulement dans le cas où un membre de la Chambre s'en plaint ; c'est ensuite le rappel à l'ordre (*call to order*), qui consiste à nommer celui qui se livre à un désordre persistant. Si le délinquant ne fait pas d'excuse, il est soumis par l'Assemblée à la *réprimande*. Un membre *nommé* peut être suspendu du service de la Chambre : la première fois, pour une semaine ; la seconde fois, pour une quinzaine ; la troisième fois et les suivantes, pour un mois. Lorsque le désordre est particulièrement grossier, le délinquant reçoit l'injonction de quitter immédiatement la salle et de n'y pas rentrer pendant toute la durée de la séance. Le sergent d'armes est chargé de l'exécution de cette mesure. Le président peut encore enlever la parole aux orateurs qui, dans un but d'obstruction, prononcent des discours qui n'ont aucun rapport avec l'affaire en discussion ou qui se livrent à la fastidieuse répétition de leurs propres arguments ou des arguments qui ont été présentés par d'autres orateurs dans le cours du débat. Comme les cours de justice, la Chambre des communes a le droit de punir toutes atteintes à son autorité et de réprimer toute entreprise sur ses droits et privilèges. Un député qui injurie ses collègues, ou la Chambre des lords, qui emploie le nom de la reine d'une manière irrévérencieuse, etc., s'il n'a pas retiré ses paroles après trois sommations du speaker, peut être condamné à la détention et aux frais qui sont considérables. Il est remis le plus souvent à la garde du sergent d'armes et relâché peu après, à la demande d'un collègue. Bien plus, la Chambre des communes peut expulser un de ses membres s'il a offensé gravement l'honneur, s'il est coupable de rébellion, faux, fraude, malversation, corruption, libelle, etc. L'expulsion a pour conséquence la vacance immédiate du siège.

Congés. Les congés ne sont admis que pour des motifs graves, impérieux. Ceux qui en sollicitent doivent, en adressant leur demande à la Chambre, indiquer la durée probable de leur absence. Cependant, les députés ne se font pas faute de s'absenter sans autorisation ; lorsque des questions importantes sont en jeu, comme les partis sont fortement organisés, un député qui a besoin de s'absenter a coutume de se *coupler* avec un député de nuance politique opposée à la sienne ayant également besoin de s'absenter; de cette façon, le résultat d'un vote n'est pas changé. Lorsqu'il devient évident que la Chambre est vraiment trop peu nombreuse, on procède à l'appel nominal. Mais on a soin d'annoncer, huit ou dix jours à l'avance, le jour où cet appel aura lieu de manière à permettre aux députés d'arriver de tous les points du territoire ou de l'étranger où ils se sont disséminés. Les noms de ceux qui ne se présentent pas sont marqués par le greffier et appelés une seconde fois. Ils sont excusés s'ils paraissent dans le cours de la soirée, même après le rappel. S'ils font itérativement défaut et ne présentent aucune excuse, injonction leur est faite d'être présents au jour suivant. Ils

sont encore excusés s'ils se présentent ce jour-là ou s'ils font valoir un motif plausible. Si un député s'obstine dans son absence sans prendre la peine de s'excuser valablement, il est remis à sa première apparition à la garde du sergent d'armes et condamné aux frais que cette peine entraîne. — Un député ne peut donner sa démission. S'il veut se retirer, il doit recourir à un artifice et solliciter de la Trésorerie les fonctions appointées d'intendant des Chiltern-Hundreds ou du manoir de Northstead (ce sont des domaines de la Couronne), le mandat de député étant incompatible avec l'exercice de cette fonction.

V. Organisation des partis. — En Angleterre les partis politiques se rattachent à des programmes nettement définis : l'un est le programme des conservateurs (*tories*), l'autre celui des libéraux (*whigs*) et libéraux et tories sont en lutte constante pour l'application de ces programmes. A la tête de chacun de ces partis est un chef (*leader*) et si le parti auquel il appartient obtient la majorité, c'est ce leader qui sera désigné pour former un cabinet qu'il composera uniquement d'hommes appartenant à son groupe. Les députés, membres de ce groupe, l'appuieront constamment, faisant abnégation, quand il le faut, de leurs préférences personnelles. La même discipline s'observe dans le parti qui ne sera pas au pouvoir. Son leader, assisté d'un état-major qui constituera le gouvernement de demain, poursuit dans les comités et dans la Chambre tous les moyens de faire prévaloir l'influence de son groupe sur celle du groupe adverse, répond au chef du cabinet, désigne ceux de ses collaborateurs qui prendront la parole sur tel ou tel sujet, arrête le sens de leurs votes, etc. Il a des chefs de file qui sont chargés de stimuler le zèle des députés du parti et de les rassembler pour les votes (*whips*). En somme, les groupes sont tout et les personnalités ne sont que des instruments, dont la valeur est strictement appréciée et qui sont adaptés, suivant cette valeur, aux multiples travaux du parlementarisme. Telle est la théorie et telle a été très longtemps la pratique au Parlement anglais. Mais on peut observer depuis un certain nombre d'années un mouvement de scission, qui va en s'accentuant, et qui fait que les deux grandes divisions des tories et des whigs se sont subdivisées et que la majorité ne peut être assurée que par des coalitions et des alliances. On distingue maintenant (1899) : 1° les *conservateurs* (340) : c'est l'ancien parti tory ; c'est aussi celui qui a été le moins entamé, ses leaders ayant su faire les plus grandes concessions aux idées libérales, notamment en ce qui concerne la question ouvrière ; 2° les *libéraux unionistes* (71), c.-à-d. les libéraux qui rejetent l'autonomie parlementaire de l'Irlande et qui se sont séparés, jadis, à cause de cette question, du parti gladstonien, pour s'allier aux conservateurs ; 3° les *gladstoniens* (177) ou *radicaux* : c'est ce qui reste de l'ancien parti whig ; et encore ce groupe comporte-t-il une subdivision, celle des néo-radicaux, dont le programme est encore plus avancé ; 4° le *parti irlandais*, subdivisé en deux fractions ennemies, suivant que ses membres sont ou non restés fidèles à la mémoire du grand Parnell : les antiparnellistes (70) et les parnellistes (12); 5° le *parti du travail* (10 libéraux et 2 antiparnellistes) ; 6° les *socialistes* (très peu nombreux). Les élections de 1895 qui ont amené ces résultats ont marqué un recul considérable pour le parti libéral. Dans le Parlement de 1892, la majorité radicale était de 43 voix ; dans le Parlement actuel, le gouvernement conservateur dispose d'une majorité unioniste de 152 voix.

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — La Chambre des communes occupe, depuis 1850, l'aile N. du palais de Westminster. La salle des séances est rectangulaire et très petite, car elle ne contient guère que 200 places pour 670 membres. Des bancs sont alignés dans le sens de la longueur. Les deux bouts sont libres : à l'un, se dresse le fauteuil du speaker, siège gothique, à dossier haut de 2 m. Devant le fauteuil, la table où sont assis les clercs de la Chambre portant la perruque blanche et la robe noire. A l'autre bout, la *barre*, barrière fermant la salle à hauteur d'appui et où se présentent les députés qui viennent déposer un bill, où se pressent ceux qui n'ont pu trouver de place sur les bancs, où viennent déposer les députations ayant quelque communication à faire devant les comités ou les fonctionnaires mandés pour fournir des renseignements, etc. Au-dessus du siège du speaker s'élève une galerie où sont placés les reporters parlementaires. D'autres galeries, en face, sont réservées aux pairs, aux ministres étrangers, aux visiteurs de marque, et au public qui peut assister aux séances en présentant des cartes délivrées par le secrétaire du speaker. Les femmes sont théoriquement exclues de la Chambre, mais il leur est réservé une galerie grillée et incommode qui surmonte celle des reporters. Toutes ces galeries ne sont ouvertes qu'au moment où le président occupe son fauteuil.

Aucune place particulière n'est attribuée aux députés. Cependant le banc à droite du fauteuil présidentiel est réservé (non par droit, mais par coutume) aux membres du gouvernement : on l'appelle communément le banc de la Trésorerie. Le premier banc à gauche du fauteuil est occupé par les leaders de l'opposition. Quant aux autres bancs, ils sont aux premiers occupants. Sur le dos de chaque siège est une carte où le député inscrit son nom quand il veut s'assurer ce siège jusqu'à la fin de la séance : encore cette faculté ne lui est-elle reconnue que s'il se trouve aux prières qui ouvrent la séance. Les séances se sont ouvertes longtemps à quatre heures moins le quart ; depuis 1888, elles débutent, en général, à trois heures, excepté les mercredis et samedis. La première demi-heure est consacrée aux affaires privées et aux pétitions ; l'examen des lois d'intérêt général commence ensuite lorsque les membres du gouvernement sont à leur banc. Le mercredi, la Chambre s'assemble à midi et se sépare à six heures. Jadis il n'y avait pas de règle pour la levée des séances, et elles se prolongeaient jusqu'à deux ou trois heures du matin. Depuis 1888, les séances sont généralement closes à une heure du matin. Le samedi, il n'y a pas séance la plupart du temps, ou bien elle commence à midi pour se terminer de bonne heure. Au début des sessions, il y a souvent des séances, dites du matin, ouvrant à deux heures après midi et terminées à sept ou neuf heures du soir. — Les députés ont à leur disposition une vaste bibliothèque, ouvrant sur la Tamise, une salle des pas perdus, magnifiquement décorée, des salles de réunion, un restaurant et autres commodités. Le speaker a ses appartements au palais. Il a la police de l'assemblée qu'il exerce par l'intermédiaire du sergent d'armes et ses deux assistants. Le sergent d'armes a un siège près de la barre de la Chambre ; il dirige toutes les mesures d'ordre intérieur et extérieur nécessaires à la sûreté de l'Assemblée. Jusqu'à 1875 les étrangers pouvaient être expulsés des galeries où ils avaient été admis si un simple député faisait remarquer leur présence. Aujourd'hui, c'est le président qui décide de l'opportunité de cette exclusion, et encore consulte-t-il la Chambre.

Il n'existe pas, à proprement parler, de règlement. Il est remplacé par des ordres permanents (*standing orders*) qui sont des règles et formes de procédure, adoptées de loin en loin, quand la nécessité s'en fait sentir, et restent en vigueur tant qu'ils ne sont pas rapportés. Il y a encore des ordres de session (*sessionnal orders*), qui sont des règlements renouvelés chaque session et qui n'ont qu'une médiocre importance.

Les services intérieurs de l'Assemblée sont administrés par le clerc de la Chambre des communes. Ils figurent au budget pour une somme de 55.576 livr. sterl. Ils consistent en : service des clercs, comprenant le clerc de la Chambre des communes et deux clercs assistants ; des clercs principaux, des senior clercs, des clercs assistants, des junior clercs, etc. Ils sont chargés du bureau des bills publics et taxes afférentes aux bills, du bureau des comités, du bureau des procès-verbaux, du bureau des bills privés,

du bureau de la comptabilité, du bureau des votes. Les autres fonctionnaires sont le sergent d'armes et ses deux assistants, le chapelain, le conseil et le secrétaire du speaker, le bibliothécaire et son personnel, etc. Les documents législatifs sont très importants et très nombreux. Le gouvernement fait distribuer aux Chambres ce qu'on appelle les livres bleus (rapports, enquêtes, statistiques, etc., sur toutes les matières administratives). Les documents provenant du Parlement sont imprimés par ordre du speaker assisté d'un comité particulier. Ils sont mis en vente au prix d'un sou la feuille. — Le clerc tient un procès-verbal sommaire des résolutions et des votes relatifs à chaque séance. Ce procès-verbal (*Votes and Proceedings*) est imprimé et distribué à tous les députés. Il sert ensuite à la rédaction du *Journal* de la Chambre des communes, dont la collection forme les annales historiques du Parlement. Quant aux comptes rendus *in extenso* des débats, non seulement la Chambre ne s'en occupe pas, mais leur publication est théoriquement considérée comme un *breach of privilege*, c.-à.-d. une atteinte aux prérogatives du Parlement. Mais depuis 1835 la Chambre a toléré l'appropriation de galeries destinées aux reporters de la presse, et cette tolérance est devenue un droit. Il s'ensuit que les grands journaux publient, à leurs frais, deux comptes rendus des débats parlementaires : l'un, sommaire, qui peut être comparé à notre compte rendu analytique ; l'autre, très étendu, mais qui n'est pas un compte rendu *in extenso ;* les discours des grands orateurs y sont bien reproduits en entier, mais ceux des petits ou ceux que le journal juge ennuyeux sont analysés en quelques phrases.

VII. Rapports de l'Assemblée avec la seconde Chambre et avec le Gouvernement. — Nous avons montré plus haut comment se faisait la transmission des bills entre les deux Chambres. Il peut arriver qu'à ce sujet on ait recours à une *conférence.* On appelle ainsi une négociation qui se poursuit entre délégués désignés par les deux Chambres pour résoudre un conflit. C'est une procédure solennelle à laquelle le Parlement n'a pas eu recours depuis 1851. Lorsqu'une des Chambres diffère d'avis avec l'autre sur le texte d'un bill ou sur tout autre objet, elle fait connaître ses raisons à cette autre Chambre par la voie d'un message. Les deux Chambres siègent toujours ensemble. La durée habituelle de leur session est de février à août.

Le Ministère. En Angleterre les mots *ministère* et *cabinet* n'ont pas une signification identique. Le ministère comprend tous les chefs des divers départements exécutifs, que ces chefs soient des ministres de premier rang ou des ministres de second rang, et, de plus, les ministres sans portefeuille et les ministres dont le titre ne répond pas à des fonctions effectives, comme le chancelier du duché de Lancastre, le premier lord de la Trésorerie, etc. Le cabinet, au contraire, ne comprend que dix ministres (premier lord de la Trésorerie, lord chancelier, président du Conseil privé, premier lord de l'Amirauté, chancelier de l'Echiquier et les secrétaires d'Etat), puis les présidents du bureau du Commerce, du bureau de l'Intérieur et le directeur général des postes ; parfois le lord du sceau privé et le chancelier du duché de Lancastre. C'est le cabinet qui dirige toutes les affaires et donne l'impulsion à la politique du ministère. Tous les ministres doivent faire partie nécessairement de l'une ou de l'autre Chambre et aucun d'eux ne peut pénétrer dans l'Assemblée dont il ne fait pas partie. C'est le souverain qui doit choisir ses ministres, mais, en réalité, ce choix lui est imposé par la majorité de la Chambre des communes ; il se contente de confier au leader de cette majorité le soin de recruter ses collègues, celui-ci les prend uniquement dans son parti. Il s'ensuit que le cabinet est absolument homogène et solidaire. Il est bien responsable devant le souverain, mais cette responsabilité n'est plus qu'une fiction constitutionnelle, et il ne se retire guère que devant une manifestation de blâme du Parlement ; encore peut-il avec l'assentiment du souverain dissoudre les Communes et appeler les électeurs à trancher les différends qu'il a avec elles. Sa retraite entraîne nécessairement un changement complet de politique, puisqu'il ne peut être remplacé que par les membres du parti adverse : aussi les Chambres hésitent-elles à l'exiger, à moins de raisons tout à fait sérieuses, et ne voit-on pas en Angleterre les crises ministérielles fréquentes qui se produisent en d'autres pays. Le premier ministre (le leader de la majorité) est le chef du cabinet qu'il convoque à sa résidence habituelle ; il jouit sur ses collègues d'une grande autorité. Il dirige le travail parlementaire, se rend maître de l'ordre du jour, accapare le droit d'initiative, si bien que tous les projets importants viennent des ministres. Les parlementaires, loin de se plaindre de cet accaparement, le considèrent généralement comme indispensable à la bonne marche des travaux législatifs.

VIII. Fin de l'Assemblée. — La Chambre des communes ne peut prendre fin que par la dissolution. La dissolution peut être effectuée selon le bon plaisir de la couronne. Si la couronne n'use pas de son pouvoir, le Parlement doit cesser d'exister sept ans, jour pour jour, à dater du décret de convocation.

Chambre des lords. — La procédure parlementaire y est à peu près identique à celle de la Chambre des communes. — Cette Assemblée siège dans le palais de Westminster et n'est séparée des Communes que par des couloirs et des vestibules. La salle des séances, très grande, est magnifiquement décorée, éclairée de douze grandes fenêtres ogivales ornées de vitraux. Au centre de la salle se trouve le traditionnel sac de laine (*woolsack*), où prend place le président qui est le lord chancelier : c'est un coussin placé sur un large divan rouge. Puis viennent les tables de chêne des secrétaires. Les sièges des lords sont disposés : les uns, de chaque côté, sur des rangées en amphithéâtre ; les autres, en travers de la salle faisant face au trône. Ces derniers sont considérés comme un terrain neutre et servent aux princes quand ils assistent aux séances. Les lords se mettent à droite ou à gauche, selon qu'ils sont du parti du gouvernement ou du parti de l'opposition. Les évêques se placent toujours sur un banc qui est à la droite du trône. Ce trône occupe la place où se trouve le fauteuil du speaker à la Chambre des communes. L'extrémité N. de la salle est réservée aux Communes lorsqu'elles sont mandées devant la Chambre des lords pour y entendre le discours du trône. Au-dessus des *commoners* s'élèvent les galeries des reporters et des étrangers. Les lords ont une splendide salle des pas perdus, par où ils communiquent avec une salle à manger, une buvette, une bibliothèque, un vestiaire.

La Chambre siège presque tous les jours. Si elle agit comme Cour d'appel, ses séances ont lieu dans la journée. Si elle agit comme Assemblée législative, ses séances commencent d'ordinaire à quatre heures et quart et le mardi à cinq heures et demie. La présence de trois membres suffit pour que la Chambre puisse délibérer. L'orateur s'adresse, non pas au chancelier, mais à la Chambre tout entière. Les lords peuvent présenter et disposer les projets de bills sans autorisation. Lorsqu'un vote a lieu, la question est posée en ces termes : « Que ceux qui sont d'avis d'adopter disent, *content !* puis que ceux qui sont d'un avis contraire disent, *not content !* » On répond *content* et *not content*, et le chancelier proclame le résultat du vote d'après son appréciation. Jusqu'en 1868 les pairs absents purent voter par procuration. Le président n'a d'autre prérogative que de poser la question. Il n'est ni le juge ni le gardien de l'ordre. C'est l'assemblée qui décide du rang dans lequel les orateurs devront parler si plusieurs se sont levés ensemble ; d'autre part, et contrairement à ce qui se passe aux Communes, le président peut participer aux débats. Le *clerc des Parlements* remplit des fonctions analogues à celles du clerc des Communes. Il est nommé par la Couronne, tandis que son assistant et le clerc lecteur sont nommés par le chancelier.

AUTRICHE-HONGRIE. — 1° AUTRICHE. — **Reichsrath.** — Le Parlement autrichien ou Reichsrath comprend deux Chambres, la Chambre des députés (*Abgeordnetenhaus*) et la Chambre des seigneurs (*Herrenhaus*).

Chambre des députés. — I. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE. — La Chambre des députés, qu'on appelle plus communément le Reichsrath, bien que ce nom s'applique en fait aux deux fractions du Parlement, ne peut être regardée comme définitivement constituée qu'après l'élection de son bureau définitif. Or cette élection — contrairement à ce qui se passe dans les autres parlements — n'a lieu que fort longtemps après la première réunion des députés. Dès le début d'une session, le fauteuil est occupé par le doyen d'âge, sur la proposition d'un membre du gouvernement. Puis le Parlement est ouvert par un discours du trône, et l'on passe aussitôt aux vérifications d'élections. Lorsqu'un nombre suffisant de députés sont admis, la Chambre procède à l'élection au scrutin d'un bureau composé de : 1 président, 2 vice-présidents, 12 secrétaires et 2 officiers chargés spécialement du maintien de l'ordre. Le président et les vice-présidents ne sont nommés qu'à titre provisoire, ils exercent une espèce de stage, et une nouvelle élection, celle-ci définitive, a lieu au bout de quatre semaines. On n'observe ce stage qu'au début d'un nouveau Parlement. Dans les différentes sessions d'un même Parlement, le président et les vice-présidents sont élus pour toute la durée de la session. Les secrétaires sont chargés du contrôle des procès-verbaux, de la surveillance des scrutins, etc.

II. TRAVAIL INTÉRIEUR. — *Sections et commissions*. La Chambre se divise en neuf sections tirées au sort au début de la session. Ces sections examinent les dossiers d'élections. Les élections donnant lieu à des contestations sont renvoyées à une commission spéciale. Des commissions permanentes ou spéciales sont chargées de l'examen préparatoire des lois. Elles sont nommées, soit par les sections, soit par l'Assemblée, soit partie par les sections, partie par l'Assemblée. Sections et commissions nomment leur bureau, composé de : 1 président, 1 vice-président et 2 secrétaires. Elles peuvent s'adjoindre les députés connus par leurs aptitudes spéciales. Le président de l'assemblée peut assister à leurs travaux, mais il n'a pas le droit d'y voter. Les séances des commissions spéciales nommées directement par la Chambre, celles des grandes commissions du budget, des lois de finances, etc., peuvent être suivies par tous les députés qui le désirent. Les membres des commissions sont tenus d'assister aux séances. S'ils s'abstiennent sans motif légitime pendant trois séances consécutives, ils sont immédiatement remplacés par la Chambre. Il en est de même lorsqu'ils sollicitent un congé qui doit être de quelque durée. Les commissions peuvent mander, par l'intermédiaire du président de la Chambre, les ministres et hauts fonctionnaires dont elles désirent obtenir des renseignements ; elles peuvent aussi appeler devant elles des experts, des témoins et se faire remettre des avis ou témoignages écrits.

Projets et propositions, motions. Les projets, propositions, motions, émanés du gouvernement ou de l'initiative parlementaire, sont soumis à l'examen des commissions qui ont elles-mêmes la faculté de présenter des propositions, pourvu qu'elles soient relatives aux matières renvoyées à leur examen.

Rapports. Les commissions nomment un rapporteur qui est, comme partout ailleurs, l'organe de la majorité. Mais elles peuvent aussi nommer un second rapporteur, qui sera l'organe de la minorité, pourvu que cette minorité se compose de 3 membres au moins.

III. TRAVAIL EN SÉANCE PUBLIQUE. — Les projets et propositions, inscrits dans un ordre du jour, arrivent devant la Chambre en état d'être discutés. La délibération s'engage sur le principe général qui est développé par son auteur si le projet émane de l'initiative privée. C'est ce qu'on appelle la première lecture. Il n'est pas alors permis de présenter d'autre motion que celle de savoir si le projet doit être renvoyé à une commission. Si la réponse de la Chambre est négative, le projet est rejeté. Si la réponse est affirmative, ou bien si le projet émane du gouvernement ou de la Chambre haute, il est renvoyé aux sections, puis à une commission qui l'examine et le rapporte. Il vient alors en seconde lecture qui ne doit avoir lieu au minimum que vingt-quatre heures après la distribution du rapport. Le rapporteur ouvre le débat qui ne porte que sur les généralités. A la clôture de la discussion générale, la question se pose de savoir si la Chambre entend examiner les détails, et les députés peuvent alors proposer de repousser le projet par un ordre du jour, de l'ajourner, de l'envoyer à la commission pour plus ample examen. Si la discussion des détails est admise, elle commence aussitôt et elle porte sur les amendements présentés. La troisième lecture a lieu, le plus souvent, au lendemain de la seconde. Elle ne consiste, en réalité, qu'en un vote sur l'ensemble, sans débats, et sans qu'il soit permis de présenter de nouvelles propositions. Seules sont admises des modifications de rédaction ou de concordance.

En cas d'urgence, cette procédure peut être abrégée, mais il faut qu'un député le propose. La Chambre, pour hâter ses travaux, peut aussi : — à la majorité des deux tiers — décider qu'un objet sera mis en discussion bien qu'il ne figure pas à l'ordre du jour et qu'il n'ait pas été examiné par une commission ; — à la simple majorité — fixer à la commission une heure pour le dépôt du rapport, commencer le débat immédiatement après la distribution du rapport, ou décider que le rapport ne sera pas imprimé. Quand la Chambre le juge nécessaire, elle se transforme en comité de la Chambre entière. Le président clôt la séance, quitte le fauteuil pour quelques instants, et toutes les personnes qui n'appartiennent pas à la députation et les membres du gouvernement sortent de la salle. Le président reprend son siège, et le comité délibère tant que 20 députés sont présents.

Interpellations et questions. Tout député a le droit d'adresser des questions au président de la Chambre ou aux présidents des sections et des comités. S'il désire interpeller un membre du gouvernement ou un haut fonctionnaire, il doit adresser, par écrit, une demande au président et la faire contresigner par 15 de ses collègues. Le président communique cette demande aux intéressés qui doivent répondre, soit immédiatement, soit à un jour qu'ils désignent ou, s'ils refusent, doivent indiquer leurs raisons. La Chambre décide, sans débats, la suite que comportent les interpellations.

Amendements. Tant qu'une commission délibère, les députés peuvent présenter des amendements que la Chambre renvoie à cette commission. Mais quand elle a procédé à un vote définitif, il faut attendre à la seconde lecture pour représenter des amendements, encore doivent-ils, pour être pris en considération, être appuyés par 20 membres. Chacun de ces amendements peut être alors renvoyé à la commission, et le débat peut être suspendu jusqu'à ce qu'elle ait fait un rapport. Après la clôture de la deuxième lecture, les députés peuvent encore présenter des amendements. Ils les déposent par écrit entre les mains du président qui en donne lecture et demande s'ils sont appuyés. S'ils le sont, la Chambre décide, sans débats, si la discussion sera rouverte. Si elle est rouverte, elle doit être sommaire, et le rapporteur, l'auteur de l'amendement et un ou deux orateurs désignés peuvent seuls y prendre part.

Votes. Lorsqu'un débat a été clos, le président met aux voix la question. Tout député peut présenter des objections sur la manière dont il la pose et réclamer, au besoin, la division. Si le président persiste dans son sentiment, la Chambre décide au moyen d'un vote précédé d'une discussion. Le vote a lieu en général par assis et levé. S'il y a doute, on procède à un appel nominal et on

compte le nombre des votants. Tout député peut réclamer que le nombre des votants dans les deux sens soit compté. Lorsqu'il n'y a pas doute, le vote par appel nominal ne peut avoir lieu que sur la décision conforme du président et que si 50 membres le demandent. Lorsque 20 membres le demandent, le président doit laisser s'écouler un intervalle de dix minutes entre la lecture de la proposition et le vote. Enfin, le scrutin secret est pratiqué de cette manière : Chaque député reçoit des bulletins imprimés portant *oui* ou *non;* on procède à l'appel nominal et les votants sont comptés; chacun d'eux dépose un bulletin dans une urne. Si le nombre des bulletins ainsi déposés ne correspond pas à celui des votants, le scrutin est recommencé. S'il y a autant de oui que de non, le vote est interprété dans le sens négatif. Le président ne vote jamais, sauf en cas d'élections. Le vote est strictement personnel, et tout député présent est obligé à voter.

IV. Discipline de l'Assemblée. — Le président dirige les débats et maintient l'ordre. Avant d'aborder l'ordre du jour, il constate si la Chambre est en nombre : la présence de 100 membres est nécessaire; faute de quoi, la séance est remise à un autre jour. Tout député qui désire parler sur une des questions placées à l'ordre du jour doit aviser le président de cette intention, avant le commencement de la séance : il doit indiquer en même temps s'il parlera pour ou contre. Le président donne lecture à la Chambre des noms des orateurs inscrits avant l'ouverture du débat pour lequel ils sont inscrits, et les orateurs prennent la parole dans l'ordre de leur inscription, mais en commençant par un orateur contre et en alternant ensuite entre les pour et les contre. Les orateurs peuvent changer entre eux leur tour de parole ou le céder à un collègue. Aucun ne peut parler plus de deux fois sur le même sujet. Le député absent au moment où son nom est appelé perd son droit à la parole. Lorsque tous les inscrits ont parlé, tous ceux qui ont manifesté l'intention de parler — après l'établissement de la liste — sont appelés à leur tour. Si le président lui-même désire prendre part au débat, il doit quitter le fauteuil et ne le reprendre qu'après la clôture du débat. Les rapporteurs doivent parler à la tribune. Ils peuvent être entendus même après la clôture des débats. Les ministres et les hauts fonctionnaires peuvent parler autant de fois qu'ils le veulent et lire des discours écrits. La clôture peut être demandée, même par un seul député, à un moment quelconque du débat. Elle est mise aux voix et la simple majorité relative suffit pour la faire adopter. Mais elle ne peut être réclamée pendant qu'un orateur parle. Lorsque la clôture a été votée, les orateurs inscrits pour et les orateurs inscrits contre ont la faculté de désigner entre eux un « orateur général » et lorsque ces deux orateurs généraux (l'un pour et l'autre contre) ont parlé, si un membre du gouvernement répond, la discussion est considérée comme rouverte. Lorsque l'assemblée devient tumultueuse, le président peut interrompre la séance ou même la lever. Si un orateur s'écarte de la question, il l'y rappelle; lorsque ce rappel réitéré n'a pas produit d'effet, il peut lui enlever la parole, mais la Chambre peut décider, sans débat, qu'il sera tout de même entendu. Le rappel à l'ordre est appliqué à tout député qui trouble l'ordre, qui se livre à des personnalités, qui prononce des paroles délictueuses, qui blesse les convenances, ou qui porte atteinte à la dignité de la Chambre, et, en même temps, le président peut imposer silence à celui qu'il rappelle à l'ordre. Si la Chambre le décide, le rappel à l'ordre peut être inscrit au procès-verbal. Tout député, tout ministre, toute personne, en un mot, ayant le droit de prendre part à la discussion, peut solliciter du président un rappel, soit à la question, soit à l'ordre. Le président décide sans consulter la Chambre. Telles sont les seules mesures disciplinaires.

Congés. Les congés qui ne doivent pas dépasser huit jours sont accordés par le président, ceux qui doivent être plus longs sont accordés par la Chambre. Tout député absent sans congé, si la maladie n'est pas cause de cette absence, est considéré comme démissionnaire s'il persiste à ne pas reprendre sa place lorsque le président l'a sommé de le faire dans un délai de quinze jours. Les congés interrompent d'ailleurs le payement de l'indemnité législative s'ils ne sont pas motivés par la maladie. Les députés ne se font pas faute, d'ailleurs, de s'absenter, mais ils ont la précaution — comme en Angleterre — de s'entendre avec des collègues des partis différents qui veulent également s'absenter, afin que dans les votes l'absence des uns soit annihilée par celle des autres.

V. Organisation des partis. — Le nombre et la diversité des nationalités qui composent l'empire autrichien sont cause que les partis politiques y sont très nettement diversifiés et que les groupes parlementaires, qu'on appelle clubs, sont plus fortement organisés et disciplinés qu'ils ne le sont même en Angleterre.

A droite, on distingue quatre clubs : celui du centre droit, celui des Tchèques, celui des Polonais, celui du centre. Ces clubs ont un organe commun, le comité exécutif qui dirige souverainement le parti autonomiste, dont le programme est d'obtenir une indépendance de plus en plus étendue pour les pays respectifs, sans néanmoins porter atteinte à l'organisation générale de l'Empire. A gauche, le grand club de la gauche réunie, dirigé par un bureau de cinq membres et qui a pour programme la défense du nationalisme allemand et de l'unité autrichienne. Et entre les deux, un parti des Sauvages (*Wilde*) ou indépendants, qui se recrute parmi les mécontents de tous les clubs.

Les clubs imposent à leurs membres l'obligation de voter à la Chambre les résolutions qu'ils ont adoptées : ils se réunissent avant chaque séance importante et — au temps de la session — au moins une fois par semaine. Tout membre doit voter pour les candidats désignés par le club, quand une nomination doit avoir lieu dans l'assemblée. Les propositions et interpellations doivent être communiquées au club avant d'être déposées à la Chambre, etc.

En résumé, et d'après les résultats des élections de 1897, le parti allemand, qui est celui de la cour, de l'armée, de l'administration et de la haute banque, possède à la Chambre 196 sièges. Il a contre lui les partis nationaux, disposant de 215 sièges. Le club roumain compte 5 membres; le club italien, 19; le club slovène, 35; le parti polonais, 68; le parti des Tchèques, 79. Seulement, ces derniers partis sont fort divisés. Les Italiens se scindent par exemple en cléricaux et en anticléricaux; les Polonais se subdivisent en démocrates-chrétiens, en socialistes et en catholiques-conservateurs. Les Tchèques comprennent les jeunes Tchèques, presque tous calvinistes et défenseurs de l'autonomie de la Bohême, et les vieux Tchèques, conservateurs et grands propriétaires. La majorité parlementaire n'est donc obtenue que par le groupement des Tchèques, des Polonais, des autres partis provinciaux, des chrétiens-sociaux et des catholiques allemands, contre le parti libéral allemand. Mais c'est là une majorité précaire, car il y a, d'autre part, parmi les nationaux, des nationaux-radicaux qui font cause commune avec les libéraux allemands, et elle ne se compose guère que de 19 voix. Il résulte de cette situation que tout le travail parlementaire est arrêté. L'opposition, trop forte, recourt, sans vergogne, à tous les artifices dilatoires d'une obstruction savante, facilitée par la discipline des clubs et les lois les plus indispensables ne parviennent pas à passer (V. Obstruction).

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — Le Reichsrath siège à Vienne, dans un palais magnifique, élevé sur le Franzensring, d'après les plans de Hansen (1874-84). Ce palais, d'un style grec très pur, renferme toutes les commodités et toutes les recherches du confort moderne. La salle des séances de la Chambre des députés est

située à droite d'un grand péristyle richement décoré, sur lequel s'ouvre à gauche la salle des séances de la Chambre des seigneurs. Ces deux salles sont, elles aussi, remarquablement décorées, ainsi du reste que les salles des commissions, notamment celle de la commission du budget. Elles sont disposées en amphithéâtre et leur aménagement intérieur diffère peu d'ailleurs de celui de nos Chambres. Les sessions ont lieu de novembre ou décembre à mai ou juin. Les séances ouvrent d'ordinaire à onze heures du matin pour se terminer à quatre ou cinq heures du soir. Elles sont publiques. Les députés sont rangés suivant leurs opinions politiques, comme dans nos Assemblées. — C'est le président qui dirige tous les services intérieurs, nomme et révoque les fonctionnaires et est responsable des dépenses de la Chambre au cas où elles dépasseraient les chiffres portés au budget. Il veille à la publication des impressions (rapports, etc.), à la rédaction des procès-verbaux des séances qui sont imprimés et distribués, à celle des comptes rendus analytiques qui sont également imprimés et auxquels sont annexés les projets, motions, rapports des commissions relatifs aux objets qui ont été discutés. Il est encore chargé d'assurer la sûreté intérieure et extérieure de l'Assemblée, ainsi que la police intérieure ; il peut faire évacuer les tribunes publiques, de sa propre initiative ou si dix députés le demandent.

VII. Rapports de l'Assemblée avec la seconde Chambre et avec le Gouvernement. — La Chambre des députés communique avec la Chambre des seigneurs et celle-ci avec la Chambre des députés par la voie de messages ou par lettres signées de leurs présidents respectifs et d'un secrétaire. Elles doivent se mettre d'accord par des concessions réciproques. Si l'accord ne peut se faire lorsqu'il s'agit de lois importantes, comme le budget, une loi concernant les finances ou l'armée, une *conférence* composée d'un égal nombre de membres de chaque Chambre est chargée de présenter un rapport supplémentaire qui est discuté d'abord dans la Chambre où a été déposé le projet. Deux présidents sont élus par la conférence et ils président à tour de rôle. Les votes ont lieu au scrutin secret.

Le Ministère. L'Empereur exerce le gouvernement par l'entremise d'un ministère commun qui s'occupe des affaires étrangères, des finances et de l'armée de toute la monarchie et qui est responsable de sa gestion devant les délégations : elles peuvent traduire les ministres devant une cour spéciale. Il y a, en outre, un ministère autrichien responsable devant la Chambre des députés qui peut traduire les ministres devant une cour composée de juges élus par cette Chambre parmi ses propres membres, et un ministère hongrois.

VIII. Fin de l'Assemblée. — Le Reichsrath arrive au terme de son existence six années après la date de sa convocation. Il peut être dissous par l'empereur.

Chambre des seigneurs. — Le président et les deux vice-présidents sont nommés par l'empereur et présentés à l'Assemblée par un des ministres de la Couronne. Dès que cette présentation est faite, le président monte au fauteuil ; il constitue avec les vice-présidents et des secrétaires le bureau, qui est permanent. Les règles pour la présentation et la discussion des projets de loi, des motions, etc., sont à peu près les mêmes que celles qui sont suivies dans le Reichsrath. Dix signatures seulement sont nécessaires à la Chambre des seigneurs pour appuyer les motions provenant de l'initiative parlementaire. Au début de chaque session, on nomme trois commissions, composées généralement de 9 membres chacune et relatives : 1° aux questions politiques ; 2° à la justice ; 3° aux finances. Pour que la Chambre puisse délibérer, il faut que 40 membres soient présents. — Les partis politiques ont les mêmes groupements qu'à la Chambre basse, seulement les clubs sont moins fortement disciplinés. Les membres de l'Assemblée se distinguent en cléricaux, conservateurs et libéraux. Le centre (*Mittel* ou *Reichspartei*) joue un rôle politique assez important, car ses voix sont nécessaires à la droite ou à la gauche pour obtenir la majorité. La Chambre de seigneurs siège dans le même palais que le Reichsrath.

2° Hongrie — Le Parlement hongrois, est lui aussi, composé de deux Chambres : la Chambre des seigneurs et la Chambre des députés.

Chambre des députés. — I. Constitution de l'Assemblée. — Un bureau provisoire dirige les premières réunions d'un nouveau Parlement. La grande affaire est alors la vérification des élections. La Chambre est divisée par le sort en neuf sections auxquelles sont renvoyés les dossiers. Chacune de ces sections examine les dossiers des membres de la section précédente ; par exemple, la deuxième ceux de la première, la troisième ceux de la seconde et ainsi de suite jusqu'à la neuvième dont les dossiers sont examinés par la première. Cet examen porte uniquement sur le point de savoir si, d'après les procès-verbaux, les opérations électorales ont été régulières.

Il résulte de cet examen une première classification des élections qui sont ainsi réparties : 1° celles dont la forme est régulière et qui n'ont donné lieu à aucune réclamation ; 2° celles dont la forme est régulière, mais qui ont donné lieu à réclamation ; 3° celles qui sont irrégulières. Les sections nomment ensuite neuf commissaires choisis parmi les députés dont l'élection ne donne lieu à aucune contestation et qui seront adjoints à la commission nommée par la Chambre pour examiner les élections contestées. Enfin, elles déposent chacune un rapport sur les élections qu'elles ont examinées. Ces rapports sont lus à la Chambre, et le président provisoire proclame élus les députés dont les pouvoirs n'ont pas été contestés. Si ces députés sont assez nombreux pour former la majorité absolue de l'Assemblée, on procède à la nomination du bureau définitif d'après les règles suivantes : un des secrétaires provisoires appelle, dans l'ordre alphabétique, les noms des députés proclamés qui, un par un, viennent déposer leur vote dans une urne placée devant le président provisoire. Après un réappel, les secrétaires provisoires comptent les votes devant l'Assemblée, et le président provisoire proclame le résultat. Si la majorité absolue n'a pas été atteinte, on vote de nouveau, mais alors pour les deux députés qui ont obtenu le plus de voix. Il est ainsi procédé pour l'élection du président, des 2 vice-présidents et des 6 secrétaires, mais ces derniers sont élus en bloc et pour eux la majorité relative suffit. Le gouvernement transmet à la Couronne ces résultats, et le président définitif déclare que la Chambre est constituée. Les pouvoirs du président s'étendent à toute la durée du Parlement ; les autres membres du bureau sont renouvelés tous les ans dans les deux ou trois premières séances de la session.

II. Travail intérieur. — *Sections et commissions.* Outre les 9 sections (chacune de 7 députés), chargées des vérifications d'élections, outre la commission de vérification des élections contestées, dont nous avons parlé, la Chambre est divisée par le sort, aussitôt après sa constitution, en 9 sections et en 12 commissions qui restent en fonction pendant toute une session. Ces commissions sont : 1° Justice (15 membres) ; 2° Finances (15 membres) ; 3° Voies de communication (15 membres) ; 4° Education (15 membres) ; 5° Pétitions (15 membres) ; 6° Commerce et industrie (7 membres) ; Procès-verbaux (25 membres) ; 7° Milice (7 membres) ; 9° Bibliothèque (7 membres) ; 10° Sûreté (15 membres) ; 11° et 12° Comptabilité (7 et 15 membres). La Chambre peut d'ailleurs nommer toute espèce de commission spéciale qui lui semble nécessaire Les réunions de ces commissions sont ouvertes à tous les députés et les heures de leurs séances sont notifiées au bureau. Sections et commissions élisent — en dehors de leur sein — un président et un secrétaire. Elles examinent les projets qui sont déposés par le gouvernement. Quand les commissions ont fait leur rapport, le rapporteur ou l'auteur de la proposition rapportée peut demander que la question soit mise à l'ordre du jour sans être transmise préalablement aux sections. Cette motion est mise aux

voix dans l'Assemblée, si deux membres l'ont appuyée. Quand les sections ont terminé leur examen, elles nomment un rapporteur pour chaque affaire. Le président de la Chambre réunit les rapporteurs et en forme une commission centrale qu'il préside lui-même ou fait présider par un des vice-présidents. La commission centrale nomme à son tour un rapporteur qui défendra l'œuvre de la commission devant la Chambre. Le rapport de la commission centrale est imprimé, distribué et mis à l'ordre du jour dans les trois jours de cette distribution. Lorsque la Chambre renvoie l'affaire soit à la commission centrale, soit aux sections pour plus ample examen, de nouveaux rapporteurs doivent être désignés. Toutes les commissions peuvent se subdiviser en sous-commissions, qui peuvent déposer aussi des rapports où l'opinion de la minorité, fût-elle d'un simple membre, devra être consignée. Les membres, qui n'assistent pas aux séances des commissions et les empêchent ainsi de délibérer utilement, sont signalés à la Chambre qui, si elle le juge utile, nomme d'autres membres pour les remplacer. Enfin, au début de chaque session, une commission de 9 membres est désignée pour examiner les cas d'incompatibilités parlementaires.

Projets et propositions de loi. Ils suivent tous la même marche devant les sections et les commissions. La seule différence entre une motion et un projet gouvernemental, c'est que la Chambre peut statuer sur une motion sans la référer aux sections et commissions, tandis qu'un projet doit leur être nécessairement renvoyé. Il y a encore cette différence entre un projet émané du gouvernement et un projet émané de l'initiative parlementaire, que la Chambre peut repousser ce dernier par la question préalable, tandis que le premier doit être nécessairement renvoyé à une commission.

III. Travail en séance publique. — Le président, au début d'une séance, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il communique à l'Assemblée la liste des questions dont elle a à s'occuper, donne quelques brèves indications sur les communications officielles qui y sont jointes, fait connaître les pétitions déposées depuis la dernière séance. Puis le débat s'ouvre sur le premier projet inscrit à l'ordre du jour par une discussion générale. Après quoi on passe à l'examen des articles.

Motions et interpellations. Elles doivent être inscrites d'abord sur un registre placé sur le bureau de la Chambre. Deux fois par semaine, le mercredi et le samedi, le président donne lecture de ce registre et demande à la Chambre de décider sans débats si les motions doivent être prises en considération et de fixer les jours où les interpellations seront discutées. Lorsqu'un ministre désire répondre à une interpellation, il fait connaître son intention à l'Assemblée au moins un jour à l'avance. En général, le ministère donne réponse aux demandes d'interpellation dans le délai d'un mois. La Chambre décide, sans débats, après que l'interpellateur a répondu au ministre, si les explications données l'ont satisfaite ou s'il y a lieu de placer l'interpellation à l'ordre du jour pour la discuter à fond.

Amendements. Les règlements ne prévoient aucune procédure spéciale relative aux amendements. Comme tous les membres de la Chambre ont le droit d'assister aux séances des sections ou commissions et d'y prendre la parole, il se trouve que tous les projets, après avoir passé par le crible des sections, des commissions, de la commission centrale, non seulement sont suffisamment dégrossis, mais encore ont été amendés par tous les députés qui ont désiré le faire. Il s'ensuit que peu d'amendements sont présentés au cours de la discussion publique.

Votes. Le débat clos, le président met aux voix la question, qui peut être divisée si la Chambre en décide ainsi. La présence de 100 membres est nécessaire pour la validité d'un vote et, s'il y a doute, on doit procéder au comptage. Après la clôture d'une discussion, le vote peut être remis au lendemain si 20 membres en font la demande par écrit.

On vote d'ordinaire par *assis* et *levé*. En cas de doute, il y a lieu à contre-épreuve. On peut aussi, soit sur la proposition du président, soit sur celle de 10 membres, procéder au comptage des votants. Si 20 membres le demandent par écrit, le vote par appel nominal est ordonné. Ordinairement, le président laisse s'écouler un intervalle de cinq minutes entre la position de la question et le vote. Le vote de l'ensemble d'une loi ne doit avoir lieu que vingt-quatre heures après la fin de la discussion des articles.

IV. Discipline de l'Assemblée. — Le président, après avoir ouvert le débat sur une question, ne doit pas permettre qu'un membre quelconque prenne la parole sur un autre sujet sans la permission expresse de la Chambre. Le rapporteur prend le premier la parole ; s'il est absent, l'auteur de la proposition le remplace. Les orateurs parlent alternativement pour ou contre, d'après leur rang d'inscription sur une liste tenue par le greffier de la Chambre. Aucun député ne peut parler plus d'une fois sur l'ensemble de la question et plus d'une fois sur chacun des articles. Lorsque tous les orateurs ont parlé, les rapporteurs de la commission centrale et de la commission spéciale, celui de la minorité ou l'auteur de la motion, si la question n'a pas été renvoyée à une commission, peuvent encore parler avant qu'il soit procédé au vote. Les ministres peuvent toujours prendre la parole. Un député a aussi toujours le droit d'être entendu sur l'ordre du jour, pour répondre à des personnalités, pour relever une interprétation erronée de ses paroles ou pour un rappel au règlement. Personne, sauf le président, ne doit interrompre un orateur. Le président peut le rappeler à la question et, s'il persiste à s'en écarter, lui retirer la parole. On ne peut pas demander la clôture. Les membres qui offensent la moralité, la décence ou la dignité de l'Assemblée peuvent être rappelés à l'ordre, et, après deux rappels à l'ordre inutiles, privés de la parole. Si le député ainsi fautif ne s'excuse pas ou s'excuse mal, le président peut demander à la Chambre de lui infliger la censure, avec inscription au procès-verbal. Une commission dite des « Privilèges » examine la conduite des membres qui troublent l'ordre avec persistance et leur inflige au besoin les pénalités suivantes : 1° des excuses solennelles ; 2° la censure avec inscription au procès-verbal, à la *Gazette officielle*, et affichage dans la circonscription électorale du délinquant ; 3° l'exclusion temporaire.

Aucun député n'a le droit de protester contre les décisions du président et d'en faire le sujet d'un débat. Lorsque la séance est tumultueuse, le président peut la lever pour une heure.

Congés. Le président accorde les congés qui ne doivent pas dépasser quinze jours ; la Chambre statue sur les autres. Lorsque les congés expirent, les députés qui en ont joui doivent se présenter personnellement au président. Si le nombre des absents empêche la Chambre de délibérer, le président procède à l'appel nominal et le lendemain communique les noms des absents à l'assemblée. Si la Chambre le décide, il convoque les absents à jour déterminé pour faire valoir leurs motifs. S'il en est qui ne se présentent pas ou qui donnent des raisons insuffisantes, la Chambre leur inflige la censure avec inscription au procès-verbal et une retenue sur leur indemnité législative.

V. Organisation des partis. — Les partis sont très disciplinés en Hongrie, comme en Autriche, et pour les mêmes raisons. Les clubs parlementaires imposent strictement à leurs membres l'obligation de leur soumettre toute motion ou toute demande d'interpellation qu'ils ont dessein de présenter à la Chambre ; même le plan de tout discours important qu'ils veulent prononcer. Les ministres eux-mêmes indiquent aux clubs dont ils font partie le sens des réponses qu'ils comptent faire aux interpellations qui leur sont adressées. En somme, les clubs discutent presque complètement à l'avance les questions qui

se présenteront à la Chambre et à l'avance arrêtent leurs votes. Ces groupes sont le parti-peuple (ancien parti catholique), comprenant 20 membres, dont les revendications sont à peu près celles des socialistes catholiques; le parti national (38 membres), qui réclame une part plus large aux droits de la Hongrie, une armée nationale, la liberté de la presse, la liberté électorale ; le parti radical (50 membres), qui veut la suppression du compromis entre l'Autriche et la Hongrie ; le parti libéral (290 membres), qui est celui du gouvernement. Comme on le voit, les libéraux qui sont les ministériels possèdent une majorité imposante.

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — Le Parlement siège à Pest, sur le quai du Danube, dans un magnifique palais achevé en 1896. L'édifice est construit dans un style composite où se mêlent les motifs byzantins, gothiques et vénitiens. Il est dominé par une coupole de 105 m. de hauteur. L'installation est remarquablement comprise. La salle des séances est en hémicycle et comparable, comme aménagement, à celle de la Chambre autrichienne. Les sessions commencent en octobre. Il y a des vacances à Pâques et pendant les mois d'été. Les séances commencent généralement à dix heures du matin pour se terminer à deux heures après midi. Le président dirige les services intérieurs à la tête desquels sont encore les secrétaires, un bibliothécaire et un sergent de la Chambre. Ce dernier fonctionnaire est chargé de l'entretien des bâtiments, du matériel, etc. ; il commande les gardes et les serviteurs de la Chambre. Nommé par l'Assemblée, généralement en même temps que le bureau, il conserve ses fonctions dans l'intervalle des sessions et dans le cas d'une dissolution de la Chambre, il passe sous les ordres du ministre de l'intérieur jusqu'à la constitution de la nouvelle Assemblée. — Les procès-verbaux rédigés par les soins des secrétaires sont imprimés et distribués aux députés. Ce sont aussi les secrétaires qui veillent à l'impression de tous les documents parlementaires et contrôlent la marche des services qui en sont chargés. — La police des tribunes publiques appartient au président qui, en cas de désordre, les fait évacuer ; qui peut livrer les délinquants à la justice et qui, au besoin, peut recourir à la force.

VII. Rapports de l'Assemblée avec la seconde Chambre. — Les deux Chambres communiquent au moyen de messages écrits. Lorsqu'elles ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le texte d'une loi, après divers messages, cette loi est ajournée jusqu'à une époque plus favorable. Ce sont les secrétaires de la Chambre des députés qui sont chargés d'établir et d'entretenir les communications avec la Chambre des seigneurs.

VIII. Fin de l'Assemblée. — Les pouvoirs de la Chambre des députés expirent au bout de cinq années à partir de sa convocation. Elle peut être dissoute par l'empereur.

Chambre des seigneurs. — Cette assemblée, qui s'est appelée jusqu'en 1885 *Chambre des magnats*, siège en même temps que la Chambre des députés, à partir d'octobre. Son président et ses deux vice-présidents sont nommés par l'empereur sur la présentation du président du Conseil des ministres ; leurs pouvoirs durent pendant toute la législature. L'Assemblée nomme elle-même au scrutin secret un questeur et des secrétaires. En ce qui concerne les demandes d'interpellation, la présentation, la discussion des lois, motions, etc., la procédure suivie est à peu de chose près celle de la Chambre basse. La présence de 50 membres est nécessaire pour la validité des votes. Quant à la discipline, le président peut prononcer le rappel à la question ou à l'ordre. Un orateur qui a été rappelé à l'ordre une première fois et qui persiste à le troubler peut être rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal si la Chambre le décide, et dans ce cas, il lui est interdit de continuer son discours. Un membre de l'Assemblée qui trouble l'ordre, bien que n'ayant pas la parole, y est rappelé par les coups de sonnette du président. S'il persiste, il est appelé par son nom, et si cette mesure est encore inutile, le président suspend la séance pour une heure. Les partis n'ont pas la forte organisation qu'ils ont dans la Chambre basse, et les membres siègent pèle-mèle sans distinction d'opinions politiques.

Parlement austro-hongrois. — Le Parlement austro-hongrois est constitué* par la réunion de la délégation autrichienne et de la délégation hongroise (V. Constitution, t. XII, p. 704). Il se réunit alternativement à Vienne et à Pest, en automne. Chaque délégation délibère et vote à part, avec un président choisi par elle ; son premier acte est une adresse à l'empereur. Toutes les questions doivent être décidées à la majorité absolue. La principale affaire est l'établissement du budget commun aux deux pays. Il est présenté séparément à chacune des délégations qui se communiquent réciproquement leurs résolutions en y ajoutant, s'il le faut, les motifs. Cette communication se fait par écrit : en allemand, de la part de la délégation autrichienne ; en hongrois, de la part de la délégation hongroise, mais de part et d'autre avec une traduction certifiée conforme. Si les deux délégations ne parviennent pas à se mettre d'accord, les deux présidents les réunissent en Assemblée plénière. L'Assemblée tranche alors la question par un vote qui n'est valable que si les deux tiers des membres de chaque délégation sont présents et que s'il reunit la majorité absolue des voix. Si un plus grand nombre de membres d'une des délégations assiste à la séance, on rétablit l'égalité en forçant à s'abstenir un nombre correspondant de membres de l'autre délégation. En ce cas, c'est le sort qui désigne les membres qui devront s'abstenir. Les séances sont publiques et le procès-verbal est rédigé dans les deux langues. La procédure, en ce qui concerne les propositions de loi, etc., est semblable à celle du Reichsrath : les délégations se subdivisent, pour leur examen, en autant de commissions qu'il est nécessaire. Dès leur première réunion, elles nomment une commission des finances qui examine les budgets des finances, des affaires étrangères, de la guerre et de la marine. Ces commissions doivent être presque toujours au complet pour délibérer ; le membre qui s'absenterait sans excuse suffisante pendant trois réunions consécutives est remplacé d'office ; elles peuvent mander dans leur sein les ministres pour en obtenir des explications.

Les séances de chaque délégation doivent être suivies au moins par 30 membres. Le procès-verbal de la séance précédente est lu, rectifié et relu une seconde fois. Les motions et rapports sont annoncés : des questions sont, s'il y a lieu, posées par écrit, et sont faites les communications adressées soit par le gouvernement, soit par l'autre délégation, soit par les commissions. Un procès-verbal est rédigé : il contient l'état des questions soumises au vote, le résultat des scrutins, etc. ; il est imprimé et distribué. Les motions régulièrement présentées et appuyées sont imprimées et placées à l'ordre du jour. Les propositions du gouvernement ont le pas sur toutes les autres, sauf sur celles dont la discussion est déjà entamée. La tenue des séances et les mesures disciplinaires ne présentent point de particularités différentes de ce qui se passe au Reichsrath. Lorsqu'une question vient pour la première fois à l'ordre du jour, son auteur peut, s'il le désire, développer les arguments qui militent en sa faveur. La délégation décide alors, sans débats si la question doit être renvoyée à une commission déjà existante, ou à une commission spéciale. Le fait de ne pas renvoyer une proposition à une commission équivaut à son rejet. En cas d'urgence, la délégation peut décider : que les commissions déposeront leur rapport à un jour déterminé ; que la discussion générale commencera immédiatement après la distribution de ce rapport ; que le rapport ne sera pas imprimé ; que l'auteur d'une proposition pourra la développer quand même elle ne serait pas inscrite à l'ordre du jour ; enfin, que l'examen préliminaire des commissions n'aura pas lieu. Hors le cas d'urgence, en effet, les

rapports sont imprimés, puis la proposition est placée à l'ordre du jour vingt-quatre heures au moins après la distribution ; elle passe par une première et une seconde lecture et, si elle est adoptée (le vote sur l'ensemble ne devant avoir lieu qu'à la séance qui suit celle où le débat a été définitivement clos), elle est renvoyée à l'autre délégation. Les membres peuvent réclamer l'ajournement ou la clôture de la discussion. Les délégations et leurs commissions ne peuvent communiquer qu'avec les ministres, par l'intermédiaire de leurs présidents : il ne leur est pas permis de correspondre avec les Assemblées provinciales, ou de publier aucune espèce de manifeste. Les sessions sont closes par chacun des deux présidents, lorsque les travaux sont terminés. Elles peuvent être closes par ordre de l'empereur.

BELGIQUE. — Le Parlement belge se compose d'un Sénat et d'une Chambre des représentants.

Chambre des représentants. — I. Constitution de l'Assemblée. — Au début de chaque session, le fauteuil de la présidence est occupé par le doyen d'âge assisté de 4 secrétaires d'âge. Au début d'une législature, il est procédé immédiatement aux vérifications des dossiers d'élection qui sont répartis entre 6 commissions de 7 membres. La Chambre prononce leur validité ou l'invalidation. Après quoi, elle procède à l'élection du bureau définitif composé de : 1 président, 2 vice-présidents et 4 secrétaires. Cette élection a lieu à la majorité absolue. L'Assemblée est alors régulièrement constituée.

II. Travail intérieur. — *Sections et commissions.* Un tirage au sort répartit les députés en 6 sections de 22 membres qui sont renouvelées tous les mois. Chaque section choisit son président, son vice-président et son secrétaire, et procède à l'examen des propositions et amendements qui lui sont renvoyés par la Chambre. Un rapporteur, élu à la majorité absolue des voix, indique dans un rapport les résultats de cet examen. Quand les deux tiers des sections ont terminé leurs travaux, leurs rapporteurs en informent le président qui, sous sa propre présidence les réunit en une section centrale. Cette section nomme un rapporteur qui analyse les discussions qui ont eu lieu et les résolutions qui ont été prises. Son rapport est imprimé et distribué deux jours au moins avant la mise en délibération devant l'Assemblée. Deux commissions permanentes sont nommées au début et pour toute la durée de chaque session : celle des finances et celle de l'agriculture, industrie et commerce. Elles sont élues au scrutin de liste et se composent de 7 membres ou plus, si la Chambre le juge utile. Chaque mois, les sections désignent chacune un de leurs membres pour former la commission des pétitions. La Chambre peut, en outre, nommer autant de commissions spéciales qu'elle le désire. Les propositions de loi sont renvoyées aux sections ou aux commissions, et elles suivent à peu près la même procédure qu'en France.

Projets et propositions. Chaque député a le droit de présenter des propositions, mais aucune proposition ou motion ne peut être signée de plus de 6 membres. Toute proposition est déposée, signée par son auteur, sur le bureau de la Chambre ; elle est transmise aux sections et, si une d'elles seulement est d'avis de la recevoir, elle est lue à la séance qui suit. Son auteur fait alors connaître le jour où il désire être entendu. S'il est appuyé par 4 collègues, la discussion est ouverte ce jour-là, et la Chambre décide si la proposition sera prise en considération, ou ajournée ou repoussée.

III. Travail en séance publique. — Les résolutions de la section centrale ou d'une commission arrivent en leur temps devant l'Assemblée : la discussion porte d'abord sur l'ensemble, puis sur les articles et les amendements qui s'y rattachent. Le vote sur l'ensemble doit avoir lieu le lendemain au moins du jour où les derniers articles ont été votés. Dans cette seconde séance, les amendements adoptés et les articles rejetés sont remis en discussion et soumis à un vote définitif, ainsi que les nouveaux amendements qui ont seulement pour but l'adoption ou le rejet. Une motion peut être retirée par son auteur même lorsqu'elle a été mise en délibération, mais en ce cas un autre membre peut la reprendre. Chaque résolution doit réunir la majorité absolue des votes. L'égalité des voix entraîne le rejet. Le vote n'est valable que si la majorité des membres de la Chambre sont présents.

Interpellations et questions. Le député qui veut user de son droit d'interpellation doit annoncer son intention et faire connaître l'objet de son interpellation soit par une motion, soit par une déclaration écrite remise au président qui en donne lecture à la Chambre. L'Assemblée fixe immédiatement, par assis et levé, ou à la séance suivante si le gouvernement le demande, le jour où l'interpellation sera développée. Mais elle ne peut être renvoyée à plus de huit jours, à moins du consentement de l'interpellateur.

Amendements. Aucun amendement ne peut être mis en discussion si, après avoir été développé par son auteur, il n'est pas appuyé par 5 membres au moins. Si la Chambre décide que des amendements doivent être renvoyés à une commission ou aux sections, le débat est suspendu. On ne peut plus en présenter lorsqu'on discute sur l'adoption définitive d'une proposition, à moins qu'ils ne tendent simplement à son refus ou à son adoption.

Votes. Les votes ont généralement lieu par assis et levé, avec contre-épreuve. Le président et les secrétaires en apprécient le résultat. S'il y a doute, ou bien si 5 membres l'ont demandé, ou encore s'il s'agit de voter sur l'ensemble d'une loi, il est procédé à l'appel nominal. On suit l'ordre alphabétique, le nom du premier député appelé étant tiré au sort. Chaque député, à l'appel de son nom, doit faire connaître son opinion en disant distinctement *oui* ou *non*. Après quoi, le président requiert chacun des députés n'ayant pas voté de voter ou de donner les raisons de son abstention. Lorsque plusieurs lois d'intérêt local ou d'intérêt privé ont été l'objet d'un seul rapport et n'ont pas rencontré d'opposition, elles sont soumises en bloc à un seul vote par appel nominal.

IV. Discipline de l'Assemblée. — Les règles observées pour la tenue des séances sont à peu près les mêmes qu'en France. Les orateurs doivent faire inscrire leur nom sur une liste : ils peuvent demander la parole de leur place et ne la prennent que si le président les y autorise. Dans les débats importants, on suit l'ordre de la liste en alternant les orateurs *pour*, les orateurs *sur* et les orateurs *contre*. Les orateurs *sur* sont ceux qui ont des amendements à proposer, amendements qu'ils doivent déposer sur le bureau en quittant la tribune. Les orateurs parlent généralement de leur place ; on n'use de la tribune que pour y lire des rapports. Il n'est pas permis de parler plus de deux fois sur la même question, à moins que la Chambre n'accorde une autorisation spéciale. Les demandes d'ordre du jour, de priorité, de rappel au règlement ont la priorité sur le débat principal qu'on suspend pour statuer sur elles. La question préalable, l'ajournement, sont mis aux voix avant les motions principales. Le président rappelle à la question l'orateur qui s'en écarte. Après deux rappels à la question, sans résultat, la Chambre est consultée sur le point de savoir s'il n'y a pas lieu d'interdire la parole à l'orateur pour le restant de la séance. Si un membre trouble l'ordre, il y est rappelé, par son nom, par le président ; si le rappel à l'ordre est maintenu par l'Assemblée, il est inscrit au procès-verbal. L'exclusion peut être prononcée contre un député récalcitrant, pour 15 jours au plus ; mais s'il est constaté que la voix du député exclu eût changé le sens d'un vote, on doit procéder à un nouveau scrutin auquel il prendra part. Si la Chambre devient tumultueuse, le président peut lever la séance ; et si le trouble continue à la reprise, il peut l'ajourner pour une heure, pendant laquelle les députés se réunissent dans leurs bureaux. Lorsqu'un débat

est épuisé et que, de toute évidence, la majorité témoigne de la fatigue et que, de toute évidence aussi, la minorité abuse du règlement pour faire de l'obstruction, l'un des membres de la majorité consulte le premier ministre et le président sur l'opportunité d'une demande de clôture. S'ils sont tous les deux de cette opinion, d'autres membres de la majorité poussent le cri de « la clôture », aussitôt que le membre de l'opposition qui a la parole a terminé son discours. La parole est cependant encore accordée à un membre de la majorité et à un membre de l'opposition. Lorsque ce dernier a terminé, si les cris de « la clôture » se reproduisent avec plus de vigueur, le président, sur la motion de 10 membres qui se font connaître en se levant de leur place, met la clôture aux voix, par assis et levé. Mais avant de poser la question, il doit encore accorder la parole *pour* ou *contre* la clôture. Enfin la minorité peut toujours demander un appel nominal.

Congés. Les congés ne sont pas admis; ils sont remplacés par la déclaration d'absence qui n'admet d'excuse que pour le cas de maladie. Cette rigueur a produit la pratique du couplage : c.-à-d. que deux membres d'opinion contraire et également empêchés s'abstiennent simultanément de paraître à la Chambre, en avertissant les chefs de partis.

V. Organisation des partis. — Les partis sont si fortement organisés en Belgique, que l'on peut connaître à l'avance le résultat de tous les votes importants. Les Belges ont emprunté à l'Angleterre l'institution des *whips* parlementaires. En sorte que les représentants, sûrs d'être avertis en temps voulu lorsqu'il s'agit d'un vote intéressant la vitalité du ministère, ne s'occupent guère, avec passion, que des grandes discussions politiques, abandonnant à un petit noyau de spécialistes les questions d'affaires. Au reste, le parti conservateur, qui s'appelle le parti catholique ou le parti clérical, a la prééminence absolue, avec les 112 voix dont il dispose à la Chambre. Il se subdivise en : une gauche, les démocrates chrétiens; une droite, les catholiques intransigeants ; un centre, les catholiques sans qualification. Le parti libéral, subdivisé lui-même en doctrinaires et radicaux, qui joua jadis un rôle si brillant sous la direction de Frère-Orban, ne possède guère que 12 voix. Le parti socialiste ou parti ouvrier, qui a progressé à mesure que le parti libéral s'effritait, ne compte pas moins de 28 membres à la Chambre. Mais en admettant même le groupement persistant de ces deux partis d'opposition, l'écart entre le nombre de voix dont ils pourraient se prévaloir et celui de la majorité est tellement formidable, qu'ils sont réduits à l'impuissance.

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — La Chambre des représentants siège avec le Sénat, dans le Palais de la Nation, reconstruit en 1884. C'est un édifice décoré de 8 colonnes cannelées et surmonté d'un fronton triangulaire. Le péristyle, d'ordre dorique, aboutit à 2 escaliers en marbre d'une belle ordonnance : le premier, à droite, conduit à la Chambre des représentants; le second, à gauche, au Sénat. La salle des séances a la forme d'un hémicycle et ses dispositions sont analogues à celles de de notre Chambre des députés. Les membres du parti catholique forment la droite ; ceux du parti libéral, la gauche. Le public est admis sans billets dans des tribunes spéciales. La session commence le deuxième mardi de novembre pour se terminer en mai ou en juin. Les séances ont lieu généralement de deux heures à cinq heures, sauf les lundis et samedis. Le président dirige les services administratifs. La Chambre publie le compte rendu *in extenso* de ses débats et des *Annales parlementaires* qui renferment tous les débats et les documents à l'appui.

VII. Rapports de l'Assemblée avec l'autre Chambre et avec le Gouvernement. — Ils sont sensiblement les mêmes que ceux qui existent entre la Chambre et le Sénat français.

Le Ministère. Le cabinet se compose des chefs des divers départements exécutifs Les ministres sont nommés et révoqués par le roi qui les choisit parmi les membres marquants de la majorité parlementaire et presque toujours (sauf le ministre de la guerre) parmi les membres de la Chambre des représentants. Leur responsabilité devant le souverain est plus effective qu'en Angleterre. Le cabinet se réunit sous la présidence du premier ministre, en cas graves sous la présidence du roi. Ses délibérations sont secrètes, et il n'en est pas tenu procès-verbal. Les ministres ont le droit d'entrer dans les deux Chambres. Ils ont une action sérieuse sur le travail législatif. Ils sont rarement interpellés et généralement les interpellations n'ont pas de sanction formulée par un ordre du jour. Ils peuvent être mis en accusation par la Chambre des représentants et sont alors jugés par la Cour de cassation.

VIII. Fin de l'Assemblée. — Les pouvoirs de la Chambre des représentants expirent normalement au bout de quatre ans, à dater de sa convocation. Le roi ne peut pas la dissoudre ; il ne peut que l'ajourner pour un mois. Elle ne peut être dissoute de plein droit que dans le cas où elle aurait déclaré, avec le Sénat, qu'il y a lieu de reviser la constitution.

Sénat. — La procédure parlementaire y diffère très peu de celle qui est appliquée à la Chambre des représentants. Aussi n'entrerons-nous point dans de longs détails. Le Sénat siège en même temps que la Chambre et s'ajourne en même temps qu'elle. Ses séances sont moins nombreuses et plus régulières. Pour les vérifications d'élections, l'Assemblée est divisée en trois comités où les membres sont répartis de telle manière qu'aucun sénateur ne puisse examiner une élection de la province à laquelle il appartient lui-même. Les élections pour le bureau définitif ont lieu à la majorité absolue des voix. Tout sénateur a le droit d'initiative, mais on lui demande généralement de rédiger ses propositions sous forme de lois, de les signer et de les déposer sur le bureau où elles sont lues par un des secrétaires. Une proposition appuyée par 2 membres est développée par son auteur au jour fixé par le Sénat. Mais pour qu'un débat puisse ensuite avoir lieu, il faut que 4 membres demandent que le Sénat prenne en considération la proposition qui lui est soumise. — Le Sénat est divisé en autant de commissions qu'il y a de départements ministériels. — Il nomme au début de chaque session un comité permanent de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, composé de 9 membres (un de chaque province). A chaque séance le nombre des membres présents est contrôlé, au moyen d'un appel nominal ; s'il est insuffisant, l'ajournement à quatre jours est prononcé, et la liste des sénateurs présents est inscrite au procès-verbal. Au Sénat il n'existe même pas de tribune. Cette Assemblée peut être dissoute en même temps que la Chambre en cas de revision de la Constitution.

BULGARIE. — La représentation de la principauté bulgare consiste dans le *Sobranié*, qui forme, suivant les cas : l'Assemblée nationale ordinaire ou la Grande Assemblée nationale.

Assemblée nationale ordinaire. — I. Constitution de l'Assemblée. — L'Assemblée nationale ordinaire comprend des représentants élus par le suffrage direct dans la proportion d'un député par 20.000 hab. Les députés représentent non seulement leur circonscription, mais toute la nation : aussi leur est-il interdit d'accepter aucun mandat obligatoire. A l'ouverture de la session, le doyen d'âge préside, et aussitôt l'Assemblée procède à l'élection de son bureau définitif, composé d'un président, de 2 ou 3 vice-présidents, de 12 à 14 secrétaires et de 4 questeurs.

II. Travail intérieur. — Pour l'examen des projets et propositions de loi, il est institué autant de commissions permanentes qu'il y a de ministères, savoir : Affaires étrangères et Cultes, Intérieur, Finances, Travaux publics, Commerce et Agriculture, Justice, Instruction publique, Guerre. Il y a de plus une commission du budget, une commission des pétitions, une commission de comptabilité du Sobranié. C'est le bureau qui désigne les membres des commissions, et il les choisit le plus souvent dans la majorité de l'Assemblée.

Il peut y avoir des commissions spéciales nommées pour l'examen de projets déterminés. Les rapporteurs désignés par les commissions déposent leurs rapports en manuscrit : ces rapports ne sont pas imprimés, à moins que l'Assemblée ne le demande formellement.

Projets et propositions. L'initiative appartient au prince et à l'Assemblée. Tout député qui désire présenter une proposition doit être soutenu par le quart des membres présents. Tout projet, ou proposition, peut être retiré tant qu'il n'aura pas été voté en entier. Un projet rejeté entièrement ne peut être présenté à nouveau sans modification, dans la même session.

III. Travail en séance publique. — Les projets et propositions doivent passer par trois lectures. Ces trois lectures sont obligatoires. En cas d'urgence, elles peuvent avoir lieu le même jour. La première lecture n'est, en somme, que notre prise en considération : sauf en cas de déclaration d'urgence, elle doit obligatoirement donner lieu à un débat général. Lorsque le projet est revenu de l'examen des commissions, les deuxième et troisième lectures s'ouvrent sur le rapport manuscrit. En général, on se conforme à l'ordre de travail suivant : procès-verbal, congés, communications à l'assemblée, ordre du jour (affaires d'intérêt local, projets de loi, propositions), et à la fin interpellations ; s'il y a lieu.

Interpellations. Tout député a le droit d'interpeller le ministère ; mais le ministre visé par une interpellation n'est tenu de répondre qu'à la fin de la session. S'il accepte, l'interpellation est toujours discutée à la fin d'une séance ; et seul l'interpellateur peut intervenir. Les ministres répondent assez volontiers aux simples questions, mais l'Assemblée n'a pas le droit de transformer une question en interpellation.

Amendements. Les députés peuvent amender, compléter, corriger les projets qui sont présentés à l'Assemblée. Les amendements doivent être présentés oralement et non par écrit. Si le gouvernement ne consent pas aux amendements, additions, corrections proposés, il doit retirer les projets ou les présenter de nouveau dans leur rédaction primitive avec des éclaircissements et des observations. Il peut encore les présenter avec les amendements et additions qu'il juge à propos d'y introduire.

Votes. Pour que les votes soient valables, il faut que plus d'un tiers de tous les représentants soient présents à la séance. Les députés doivent voter en personne et publiquement. Le vote peut être secret, si 10 membres au moins le demandent et à condition que cette demande soit acceptée par l'Assemblée. L'Assemblée décide les questions à la majorité des voix. En cas de partage, le projet est considéré comme rejeté.

IV. Discipline de l'Assemblée. — Le président veille à la tenue des débats et à la police de l'Assemblée. Les députés qui désirent parler demandent la parole au cours de la séance. Il n'y a d'inscription préalable que lorsqu'il s'agit de discuter des questions très importantes. Comme mesures disciplinaires, il n'existe guère que le rappel à l'ordre, qui est appliqué par le bureau, et l'exclusion pour la durée de quelques séances, peine qui est appliquée par l'Assemblée elle-même. L'opposition peut difficilement faire de l'obstruction. Elle n'y parvient qu'en réclamant la constatation du quorum, qui sur la demande d'un seul député, doit être faite par les questeurs. L'Assemblée ne peut en effet valablement délibérer en l'absence de quorum et, en ce cas, dûment constaté par les questeurs, le président doit lever la séance. — La clôture du débat peut être demandée, mais le président ne peut la prononcer avant que 7 orateurs aient pris la parole.

Congés. Les congés de moins de huit jours sont accordés par le bureau qui en rend compte au Sobranié. Les congés de plus d'une semaine doivent être accordés par l'Assemblée. Les absences non justifiées entraînent la suppression de l'indemnité législative (c.-à-d. 20 fr. par jour, pour tout le temps de la session).

V. Organisation des partis. — Les partis sont extrêmement divisés, en sorte qu'il est presque impossible de constituer un cabinet homogène. Comme en d'autres pays, ils se distinguent plutôt par le nom de leurs chefs que par des dénominations de principe. Dans la Chambre, ils siègent, comme dans notre Chambre des députés, et de la manière suivante : à l'extrême gauche, les libéraux démocrates dirigés par M. Karavelov ; à gauche, les Radoslavistes, ou partisans de M. Radoslavov, formant un groupe compact et fort influent ; au centre gauche : 1° les libéraux nationaux, qui sont tous d'anciens partisans de Stamboulov ; 2° les Tsankovistes (partisans de M. Tsankov), assez nombreux ; au centre, les unionistes, presque tous Rouméliotes, partisans de l'union des deux Bulgaries, qui s'allient tantôt avec les libéraux, tantôt avec les conservateurs, et forment un groupe important ; au centre droit, les conservateurs dont le chef est M. Stoïlov qui, alliés aux unionistes, ont formé le *parti national ;* enfin, à l'extrême droite, M. Natchevitch et quelques amis personnels, groupe réactionnaire dont le chef a fait partie de tous les ministères.

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — Le Sobranié siège à Sophia, dans un palais construit en 1883 et aménagé à peu près comme nos Chambres. Il y a une tribune pour les orateurs. Les ministres siègent autour d'une table placée à droite de la tribune et ils parlent de cette table et jamais de la tribune. Le prince convoque régulièrement l'Assemblée chaque année. La session dure du 15 oct. au 15 déc. ; il peut y avoir, en cas de besoin, des sessions extraordinaires. De même la durée de la session ordinaire peut être prolongée, mais il faut que ce soit du consentement mutuel du prince et de l'Assemblée. L'ouverture et la clôture de la session sont faites par le prince en personne ou par un délégué désigné spécialement à cet effet. Les séances ont lieu trois fois par semaine (lundi, mardi et vendredi) ; elles ouvrent à une heure de l'après-midi et durent jusqu'à cinq heures du soir, se prolongeant parfois jusqu'à minuit. Le samedi est réservé aux pétitions. Les séances sont publiques. Cependant le président, l'un des ministres ou 3 membres de l'Assemblée peuvent proposer le huis clos. Cette proposition est discutée et décidée par le vote des membres présents à la majorité des voix. Personne ne peut entrer armé dans l'enceinte du palais législatif et dans la salle des séances. Des gardes militaires et des forces armées, en général, ne doivent pas être placées auprès des portes de la salle des séances, ni dans le bâtiment de l'Assemblée lui-même, ni près de ce bâtiment, à moins que l'Assemblée ne le désire. Le président veille à la police intérieure, et le personnel nécessaire est mis sous ses ordres. Les questeurs dirigent les services intérieurs, qui comprennent une cinquantaine d'employés. Les services législatifs sont : la chancellerie et le procès-verbal analytique, les archives, la sténographie. L'Assemblée imprime le moins possible de documents.

Le règlement de l'Assemblée est tellement vague, sur presque tous les points, qu'en 1895-96 MM. Guéchov et Youroukov en ont proposé la refonte complète en se guidant sur les grandes lignes des règlements de nos Chambres françaises ; mais ce projet n'a pas été adopté par le Sobranié.

VII. Rapports de l'Assemblée avec le pouvoir exécutif. — Les ministres peuvent assister aux séances de l'Assemblée et prendre part à ses discussions. Ils doivent être entendus chaque fois qu'ils le désirent. Le prince peut, au lieu et place des ministres ou conjointement avec eux, nommer, pour présenter des explications sur les projets de loi, des commissaires spéciaux qui jouissent des mêmes droits que les membres du cabinet. L'Assemblée peut inviter les ministres et commissaires à assister à ses séances pour donner les renseignements et éclaircissements nécessaires. Ministres et commissaires sont obligés de se rendre à ces convocations et en personne. Les

projets de loi sont présentés à l'Assemblée par les ministres respectifs, sur un ordre du prince.

Conseil des ministres. Le conseil est composé de tous les ministres ; un d'entre eux, au choix du prince, est nommé président du conseil. Les ministres sont nommés et révoqués par le prince. Ils sont responsables collectivement devant le prince et l'Assemblée nationale pour toutes les mesures prises en commun, et chacun personnellement pour ses actes, dans les limites de ses attributions. Ils peuvent être mis en accusation par l'Assemblée nationale pour trahison envers la patrie où le prince, pour violation de la constitution, pour prévarication ou préjudice causé à la principauté dans un but d'intérêt personnel. Toute proposition de mise en accusation d'un ministre doit être présentée par écrit, énumérant tous les chefs d'accusation et être signée au moins par un quart des membres de l'Assemblée nationale. Pour la mise en jugement d'un ministre, la majorité des deux tiers des membres présents de l'Assemblée est nécessaire. Les ministres sont jugés par un tribunal d'Etat spécial.

VIII. Fin de l'Assemblée. — Les pouvoirs des députés sont valables pendant cinq ans, à dater du décret de convocation. Le prince a le droit de prorogation, mais pour deux mois au plus. Une seconde prorogation dans le cours d'une même session ne peut avoir lieu sans le consentement de l'Assemblée. Le prince peut dissoudre l'Assemblée.

Grande Assemblée nationale. — Elle se compose de représentants élus directement par le peuple, dont le nombre est double de celui des membres de l'Assemblée nationale. Le bureau se compose d'un président, d'un vice-président et de secrétaires élus par l'Assemblée parmi ses membres. Jusqu'à ce que ces élections aient eu lieu, le doyen d'âge préside. La grande Assemblée nationale est convoquée par le prince, par la régence ou par le conseil des ministres.

Elle est convoquée par le prince : pour discuter les questions de cession ou d'échange de quelque partie du territoire de la principauté ; pour se prononcer sur la question de savoir si le prince de Bulgarie pourra être en même temps le souverain d'un autre Etat ; pour modifier ou reviser la constitution. Le vote doit réunir la majorité des deux tiers des voix de tous les membres de l'Assemblée.

Elle est convoquée par la régence : pour examiner les questions d'aliénations ou d'échange de quelque partie du territoire de la principauté. Le vote doit réunir la majorité des membres présents.

Elle est convoquée par le conseil des ministres : 1° pour élire un nouveau prince, dans le cas où le prince régnant meurt sans laisser d'héritier ; l'élection se fait à la majorité des deux tiers des membres présents ; 2° pour élire les régents pendant la minorité du prince ; l'élection se fait à la majorité des membres présents.

DANEMARK. — Le Parlement danois ou Rigsdag se compose d'un Sénat ou Landsthing et d'une Chambre des députés ou Folkething.

Folkething. — I. Constitution de l'Assemblée. — Les premières séances d'une session nouvelle sont présidées par le doyen de l'Assemblée. Lorsqu'un nombre suffisant d'élections ont été vérifiées, on procède à la nomination d'un président, de 2 vice-présidents et de 4 secrétaires, qui ne demeurent en fonction que quatre semaines.

II. Travail intérieur. — Au début de chaque session, 4 commissions permanentes sont nommées : 1° commission de règlement des travaux de l'Assemblée, composée des 2 vice-présidents et de 4 membres ; 2° commission des pétitions (9 membres) ; 3° commission des élections (7 membres) ; 4° commission des finances (5 membres). Cette dernière commission est chargée de la revision des comptes de l'exercice financier précédent (1er avr.-31 mars) présentés par les reviseurs d'État, dont 2 sont nommés par le Folkething et 2 par le Landsthing. Les reviseurs recherchent les causes des augmentations budgétaires et font un rapport de leurs constatations. Les Chambres décident ensuite si les ministres doivent être tenus responsables des augmentations de dépenses ou s'il faut leur en donner quittus. Des commissions spéciales peuvent être nommées pour l'examen de tous projets de loi, motions, etc. Elles nomment un président et un rapporteur qu'on appelle orateur. Il y a, en outre, 4 sections composées d'un nombre égal de membres et chargées de la vérification des pouvoirs. En Danemark, le travail fait dans les bureaux et commissions est très considérable et très effectif, ce qui abrège d'autant le travail en séance publique.

III. Travail en séance publique. — Les projets et propositions de lois ayant été imprimés et distribués sont portés à l'ordre du jour. Ils sont soumis à trois lectures. Dans la première, la Chambre examine l'ensemble et aucun membre ne peut prendre la parole plus de deux fois sans le consentement formel de l'Assemblée, sauf les secrétaires d'Etat, l'auteur de la proposition, le rapporteur de la commission. A la seconde lecture, qui doit avoir lieu deux jours au moins après la première, les articles sont discutés en même temps que les amendements qui s'y réfèrent. Lorsque des amendements sont adoptés, la Chambre doit décider par un vote si la proposition ainsi modifiée sera soumise à la troisième lecture. Cette troisième lecture doit avoir lieu deux jours au moins après la seconde. On peut encore présenter des amendements et même des amendements aux amendements adoptés, mais ce droit appartient non plus à chaque député, comme en seconde lecture, mais seulement à la commission, au ministre intéressé, ou à un groupe de 15 députés. Le projet est, après la fin du débat, relu en entier à haute voix par un secrétaire, puis on vote sur l'ensemble. Les motions présentées par les députés sont prises ou non en considération par la Chambre, mais toujours à une séance ultérieure à celle où elles ont été déposées.

Interpellations. Les demandes d'interpellation doivent être remises par écrit au président qui les soumet à la Chambre. La Chambre décide à la séance qui suit celle où cette communication a été faite si elle donne ou non son assentiment à l'interpellation. Si elle y consent, la demande est adressée par le président au ministre intéressé, et un jour est fixé pour le développement de l'interpellation.

Votes. Les votes ne sont valables que s'ils sont rendus par la majorité de l'Assemblée (la moitié plus un). Une motion ordinaire peut être adoptée à la majorité des membres présents, sauf en cas d'urgence où la majorité des trois quarts est nécessaire. Les députés votent généralement par assis et levé, le résultat étant contrôlé par les secrétaires. Si ce résultat est douteux ou lorsque 12 membres le demandent par écrit, on procède au vote par appel nominal, et, si 25 membres le demandent, on vote à l'aide de boules. Mais en ce dernier cas, si 25 autres membres se lèvent pour protester, la Chambre doit trancher la question. Les élections au sein de l'Assemblée se font, soit par le scrutin de pluralité, soit, si 15 membres le demandent, par scrutin proportionnel. Le scrutin proportionnel consiste en ce que le nombre de suffrages exprimés est divisé par celui des personnes à élire, et le quotient sert ensuite de base aux opérations suivantes : les bulletins ayant été tous réunis et mélangés dans l'urne, le président les déplie l'un après l'autre et lit le premier nom inscrit sur chacun. Les bulletins sur lesquels le même nom est inscrit en tête sont mis ensemble, et dès que le chiffre de ces suffrages en arrive à se confondre avec celui du quotient, la lecture est interrompue. On procède pour contrôle à un second comptage, et, s'il concorde avec le premier, le membre est déclaré élu. La lecture est ensuite reprise, le nom de l'élu étant laissé de côté s'il se rencontre de nouveau, et, en ce cas, c'est le second qui est compté à sa place. Un nouveau candidat atteint le chiffre du quotient et est proclamé. Reprise de la lecture et nouveau comptage pour le troisième candidat en négligeant les noms des deux autres, et ainsi de suite.

IV. Discipline de l'Assemblée. — Le président est chargé de maintenir l'ordre et de diriger les travaux de l'Assemblée. Il accorde la parole à tout député qui la demande. Il a le droit de le rappeler à l'ordre s'il s'en écarte, et, après deux appels inefficaces, de proposer à la Chambre de lui retirer la parole pour la durée de la séance. En cas de tumulte, la séance peut être suspendue et même ajournée. En théorie, les marques d'approbation et de désapprobation sont interdites. Lorsque le président est d'avis que le débat se prolonge outre mesure, il peut proposer la clôture, qui est mise aux voix sans discussion. La clôture peut être encore mise aux voix sur la demande de 15 membres. Mais il est extrêmement rare que la clôture soit demandée ou appliquée à la Chambre danoise. D'ordinaire, c'est le président qui règle l'ordre du jour, mais, si 25 membres le demandent par écrit, il peut être fixé par la Chambre.

Congés. Aucun député ne peut s'absenter plus de trois jours sans la permission du président qui a le droit d'autoriser une absence de quinze jours au plus. Au delà, c'est la Chambre qui doit prononcer.

V. Organisation des partis. — Durant des années ce sont les questions constitutionnelles qui ont alimenté l'activité des partis et même entravé les travaux législatifs du Parlement. En 1894, les modérés et la droite conclurent une alliance pour créer une majorité capable de réaliser une œuvre effective. Mais les élections de 1895 ne furent pas favorables à cette alliance, et la droite perdit un grand nombre de sièges : elle se trouva ainsi dépouillée de la majorité relative qu'elle avait eue dans la Chambre. Il se forma alors une nouvelle union conservatrice qui se nomma la jeune droite et qui compte dans l'Assemblée 16 membres. La gauche jadis unie se compose de radicaux (63 membres), d'amis des paysans (23 membres). Quant au centre, qu'on appelait le parti national-libéral, il s'est fondu dans la droite. Les socialistes, très remuants, sont au nombre de 12. Les élections de 1898 ont donné la majorité aux radicaux auxquels se sont souvent ralliés, pour faire échec à la droite, les modérés, les socialistes, et même les agrariens.

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — Le Rigsdag siégeait à Copenhague dans le palais de Christiansborg qui a été brûlé en 1884. Depuis, les Chambres ont été installées tant bien que mal dans le Rigsdagsbygning, sur la Fredericiagade. Les sessions commencent en octobre. Le public est admis aux séances qui ont lieu à une heure de l'après-midi ; le président est chargé de la police des galeries qu'il peut faire évacuer si bon lui semble. Les dispositions intérieures concernant les places des députés et du bureau, etc., sont les mêmes que dans la plupart des Parlements. Les orateurs parlent généralement de leur place. L'administration intérieure est placée sous les ordres d'un clerc principal qui est nommé et révoqué par la Chambre sur la proposition du président. Il est chargé des travaux législatifs, de la garde des archives et de la publication de la *Gazette du Folkething* qui contient les débats et documents parlementaires.

VII. Rapports de l'Assemblée avec l'autre Chambre et avec le Gouvernement. — Lorsqu'un projet de loi a été adopté par la Chambre, le président le transmet au président de l'autre Chambre. S'il est amendé par celle-ci, il est immédiatement renvoyé à la commission qui l'a déjà examiné. Deux jours après le dépôt du rapport il est mis en délibération, suivant la procédure appliquée pour la troisième lecture, mais avec cette différence qu'aucun membre ne peut présenter d'amendements. Si le projet est alors adopté dans la forme où il l'a été par l'autre Chambre, le président le transmet au président du Conseil. Sinon il est retourné encore à l'autre Chambre, et, si le conflit se prolonge, on nomme un comité mixte dont le rapport est soumis aux deux Chambres et sur lequel elles prennent une résolution finale.

Le Ministère. Les ministres, nommés par le roi, dirigent les divers départements exécutifs sous leur responsabilité. Ils peuvent être mis en accusation, soit par le roi, soit par le Folkething devant le Rigsret pour les faits concernant leur administration. S'ils sont condamnés par cette haute Cour, le roi n'a pas le droit de leur faire remise de leur peine à moins que le Folkething n'y consente formellement. Un conseil d'Etat, présidé par le roi, prépare toutes les lois et les mesures de gouvernement importantes. Lorsque le roi ne peut tenir ce conseil, ses attributions sont dévolues au Conseil des ministres qui se réunit sous la présidence du président du Conseil. Chaque ministre donne son avis, puis son vote, et les décisions sont prises à la majorité. Les procès-verbaux des séances sont rédigés et mentionnent les scrutins. Ce registre confié au président du Conseil est contresigné par tous les ministres. Il est présenté au roi qui tantôt sanctionne immédiatement les propositions de son Conseil des ministres, tantôt décide qu'elles seront l'objet d'un rapport au Conseil d'Etat. Les ministres ont leur entrée dans les deux Chambres, où ils peuvent prendre la parole aussi souvent qu'ils le désirent. Mais ils ne peuvent prendre part au vote à moins qu'ils ne fassent partie de l'Assemblée.

VIII. Fin de l'Assemblée. — Le Folkething se renouvelle tous les trois ans. Il peut être dissous par le roi, mais, en cas de dissolution, l'autre Assemblée ne reprend ses séances que le jour de la réunion du nouveau Folkething.

Landsthing. — Les choses se passent à peu près de même au Landsthing qui est un Sénat. Ce Sénat peut d'ailleurs être dissous par le roi, tout comme la Chambre. Il nomme un certain nombre de ses membres qui, pendant quatre ans, avec un égal nombre de membres de la Cour suprême du royaume, feront partie du Rigsret ou haute Cour devant laquelle sont jugés les ministres, soit sur la demande du roi, soit sur celle du Folkething. — A l'ouverture d'une session, c'est le doyen de la haute Assemblée qui préside et conserve le fauteuil jusqu'après les vérifications d'élections. Le bureau définitif conserve ses fonctions jusqu'à la fin de la session. Le président dirige l'administration intérieure par l'intermédiaire d'un *secrétaire* qui a dans ses attributions la publication et le contrôle de la *Gazette du Landsthing* et la confection des tables des gazettes des deux Chambres.

ESPAGNE. — Le Parlement espagnol, ou *Cortès*, comprend deux Chambres, le Sénat et le Congrès des députés.

Congrès des députés. — I. Constitution de l'Assemblée. — Au début d'une session, les députés nouvellement élus se présentent au secrétariat de la Chambre avec les certificats de leur élection dont le secrétaire prend note au fur et à mesure de leur présentation et en les numérotant. Le jour qui précède l'ouverture des Chambres, les députés se réunissent, à dix heures du matin, au palais législatif. Le premier inscrit sur la liste des secrétaires occupe le fauteuil de la présidence et procède à l'élection des membres qui devront accompagner le roi et la famille royale à leur entrée et à leur sortie du palais législatif, lors de l'ouverture solennelle de la session. Le lendemain de cette ouverture, on nomme le bureau provisoire qui se compose de : 1 président, 4 vice-présidents et 4 secrétaires. Les élections sont vérifiées par une commission de 15 membres qui examine celles qui ne donnent lieu à aucune contestation ou seulement à des contestations peu graves et renvoie les dossiers qui prêtent à discussion à un conseil des « actas graves » composé de 21 députés. Lorsqu'un nombre suffisant d'élections ont été vérifiées, on nomme le bureau permanent, composé comme le bureau provisoire. La Chambre est alors constituée.

II. Travail intérieur — *Sections et commissions*. Dès la constitution de l'Assemblée, on procède, par la voie du sort, à la division en 7 sections, composées chacune d'un égal nombre de membres. Chaque section nomme 1 président, 1 vice-président, 1 secrétaire, 1 vice-secrétaire et examine les projets de lois qui lui sont renvoyés; elle désigne ensuite un de ses membres qui, avec les 6 nommés par les 6 autres sections, formera la commission chargée

de rapporter le projet. C'est le procédé français, qui est également appliqué dans le choix et le mode de délibération des commissions spéciales. Les commissions dites permanentes sont : la commission des finances (35 membres), la commission de l'examen des comptes; la commission des grâces et pensions (7 membres), la commission des pétitions (mensuelle); la commission de règlement intérieur (7 membres, plus le président du Congrès et le premier secrétaire), la commission de revision des comptes rendus (2 députés et un des secrétaires). Tous les députés et les ministres ont le droit d'assister aux séances des commissions.

Projets et propositions. Les projets émanant, soit du gouvernement, soit de l'autre Chambre sont immédiatement renvoyés aux sections. Ceux qui proviennent de l'initiative parlementaire, signés de 7 membres au plus, sont remis au président et transmis par lui aux sections qui décident si leur lecture sera ou non autorisée. Lorsque cette autorisation a été donnée, un des auteurs de la proposition la présente à la Chambre. Si elle est prise en considération, elle est renvoyée de nouveau aux sections, qui nomment la commission qui sera chargée de l'examiner et de la soumettre à la Chambre sous forme de rapport.

III. Travail en séance publique. — Lorsqu'une commission a terminé ses travaux, elle en informe le président qui fixe un jour pour la discussion. Il est à noter que seules les décisions d'une commission, qui portent sur des objets importants, font l'objet d'un rapport imprimé. De même, il faut qu'il s'agisse d'objets importants pour que la discussion porte d'abord sur l'ensemble, ensuite sur les articles. Le débat est réduit au strict minimum pour toutes les lois d'intérêt local ou autres sans grande importance ou pour lesquelles la Chambre ne réclame pas elle-même une discussion étendue. Les projets de codification peuvent, par contre, donner lieu à plusieurs discussions générales sur les livres ou titres qu'ils comprennent.

Interpellations et questions. Tout député a le droit d'interpeller les ministres, à condition de faire connaître, d'une manière explicite, soit par écrit, soit verbalement, l'objet de son interpellation. Pour le reste et pour les questions, on suit d'ailleurs la même procédure qu'en France.

Amendements. Aucun amendement n'est admis s'il n'est appuyé par 7 députés, et s'il n'est présenté avant le débat. Après avoir été lus, ils sont renvoyés à la commission compétente. Ils reviennent ensuite devant l'Assemblée, en même temps que le projet auquel ils se réfèrent; lus alors une seconde fois, ils sont défendus par l'un de ceux qui les ont présentés. Après qu'un des membres de la commission a répondu, la Chambre est consultée sur leur prise en considération. S'ils sont pris en considération, ils sont discutés avant l'article auquel ils se rattachent.

Votes. Les scrutins ont lieu : soit 1° par *assis* et *levé;* soit 2° par appel nominal; soit 3° par bulletins ; soit 4° par boules. Le scrutin n° 1 est le plus employé, ses résultats sont annoncés par un des secrétaires. S'il y a doute, ou sur la réclamation d'un député, le président désigne deux des députés qui ont voté pour, et deux des députés qui ont voté contre, afin de compter les votants pour et contre. Aucun député ne peut entrer dans la salle des séances ni en sortir pendant que le comptage a lieu. S'il y a encore doute, soit parce que l'écart entre les voix n'est que de trois, soit parce que les compteurs ne sont pas d'accord, soit parce que 7 députés le demandent, on procède au scrutin n° 2. Les députés sont appelés suivant l'ordre dans lequel ils sont assis et répondent par *oui* ou par *non*. Le scrutin n° 3 est employé pour les élections. Les députés restent à leurs places et des huissiers recueillent leurs bulletins dans des urnes. Le scrutin n° 4 ou scrutin secret a lieu lorsqu'il s'agit de décider une enquête sur la conduite d'une personne, ou lorsque les deux tiers de la Chambre le demandent. Chaque député, à l'appel de son nom, reçoit du président une boule blanche et une boule noire. Il dépose l'une des deux boules (blanche = oui; noire = non), dans l'urne destinée au vote et l'autre dans une urne de contrôle. Le président et les secrétaires comptent les boules, et un des secrétaires annonce le résultat des votes. Pour qu'un vote soit valable, il faut qu'il réunisse la moitié plus un du nombre total des députés.

IV. Discipline de l'Assemblée. — Le président ouvre et clôt les séances du Congrès; il indique les jours où elles seront tenues, maintient l'ordre, dirige les discussions, accorde la parole aux députés dans l'ordre où ils l'ont demandée, etc. A la fin de chaque séance, il annonce les objets qui seront discutés dans la suivante. 70 députés au moins doivent être présents pour qu'une séance soit ouverte. Les députés parlent alternativement pour et contre, suivant l'ordre dans lequel ils ont demandé la parole. Mais il n'est pas permis, sur n'importe quelle question, à plus de 6 orateurs (3 pour, 3 contre) de se faire entendre. S'il arrive qu'aucun député ne demande la parole contre, on procède au vote, sans plus de délai. D'autre part, la Chambre peut décider la prolongation du débat, et il suffit en ce cas qu'un membre le demande pour qu'on mette aux voix la motion, « que le sujet a été suffisamment discuté ». Chaque orateur doit parler sans interruption, mais si la séance vient à être levée avant qu'il ait terminé son discours, il faut qu'il obtienne, pour le continuer à la séance suivante, une autorisation spéciale de la Chambre. Les interruptions ne sont pas admises. La clôture n'existe pas à proprement parler. Mais le président ayant le pouvoir de régler comme il l'entend l'ordre du jour, il peut remettre à la séance suivante toute proposition portée à cet ordre du jour et arranger à son gré et au gré du gouvernement le travail parlementaire. Lorsque le débat sur une proposition a été clos, le texte législatif est transmis à la commission de correction ; il revient ensuite devant la Chambre pour être soumis au vote définitif. Si un projet est rejeté en totalité ou en partie, on vote sur le point de savoir s'il doit être renvoyé à la commission qui l'a déjà examiné, pour être représenté à nouveau. Le président dispose de diverses pénalités disciplinaires : le rappel à la question, applicable au député qui s'en écarte ou qui revient sur des points précédemment tranchés ; le rappel à l'ordre, applicable au député qui le trouble ou qui use d'expressions peu parlementaires. Lorsqu'un député a été rappelé trois fois à l'ordre le même jour, le président consulte la Chambre pour savoir si la parole doit lui être interdite pour le reste de la séance. Si un membre profère des expressions « malsonnantes » ou injurieuses à l'égard d'un de ses collègues, sur la plainte de ce dernier, le président saisit aussitôt le Congrès de l'incident, ou, au plus tard, à la séance suivante, et l'Assemblée prend la résolution qui lui paraît convenir le mieux à sa dignité et à la bonne union qui doit régner entre les députés.

Congés. Tout député qui veut s'absenter plus de huit jours doit y être autorisé par le Congrès après avoir exposé par écrit les motifs de son absence. D'autre part, le Congrès ne peut accorder de congés au delà du tiers du nombre de députés, excédant le quorum nécessaire à la validité des délibérations de l'Assemblée.

V. Organisation des partis. — L'organisation des partis en Espagne a été fortement troublée par la guerre hispano-américaine, et le personnel parlementaire est encore peu remis du trouble où l'ont jeté les derniers événements. Les partis d'extrême opposition, comme les républicains et les carlistes, affaiblis par des dissensions intestines, ont repris de la vitalité, mais ils sont trop peu nombreux au Parlement pour n'être pas réduits à l'impuissance. La lutte pour le pouvoir continue donc entre le parti conservateur et le parti libéral, les républicains appuyant de leurs voix tantôt l'un, tantôt l'autre, suivant qu'il est ou

non au gouvernement. Ces partis se subdivisent eux-mêmes en groupes : ainsi les libéraux sont fractionnés en constitutionnels ou libéraux dynastiques, en démocrates, en droite libérale, en protectionnistes. Les républicains sont fractionnés en centralistes (centre gauche), en possibilistes, en fédéraux, en révolutionnaires. Enfin les conservateurs sont : conservateurs modérés, conservateurs modernes, plus libéraux que les précédents, néo-conservateurs, pour la plupart anciens libéraux et même anciens républicains, parti militaire, réformistes, vieux conservateurs. Les carlistes eux-mêmes, malgré leur petit nombre, sont ultramontains intransigeants ou bien légitimistes. Enfin, il y a encore des indépendants et des libéraux dissidents. Les élections de 1899 ont donné 239 sièges aux gouvernementaux des divers groupes, et 156 aux membres de l'opposition, dont 15 républicains et 3 carlistes.

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — La Chambre est installée à Madrid dans le palais du Congrès des députés, sur la place des Cortès. Elle siège chaque jour, sauf les jours de fête ; l'heure des séances est fixée par le président, les séances durent environ quatre heures, délai prolongé jusqu'à six heures pour les délibérations importantes. La salle des séances est carrée : l'un des côtés est occupé par le bureau du président et de ses assistants ; en face s'étagent les sièges des députés, placés les uns au-dessus des autres et divisés en rangées régulières par les couloirs d'accès ; les ministres occupent le « banc bleu », à la droite du fauteuil présidentiel ; leurs partisans se rangent derrière eux. Les orateurs parlent de leur place. Le président a la police de l'Assemblée et de l'édifice où elle se réunit ; il donne à cet effet les instructions nécessaires aux employés et aux chefs de la garde militaire. Il fait expulser des tribunes les perturbateurs et les fait détenir s'il y a lieu et remettre aux autorités compétentes. Si un événement « désagréable » vient à se produire à l'intérieur de l'édifice, le président a le droit de prendre toutes les mesures qui conviennent, et cela sous sa seule responsabilité. En cas de désordre considérable dans la salle des séances, il lève la séance. Les secrétaires tiennent les procès-verbaux des débats, ils doivent rendre compte de toutes les communications faites à la Chambre et signent les expéditions des résolutions adoptées. Ils dirigent les services intérieurs du secrétariat et des archives. La Chambre publie un recueil d'annales parlementaires comparable à celui que publie notre Chambre des députés. La commission de règlement intérieur dirige et contrôle la publication du *Diario del Congreso*, qui contient tous les faits qui se passent et tous les discours qui se prononcent dans les séances publiques. Elle nomme aux emplois vacants parmi les fonctionnaires du Congrès, et dresse le budget spécial de l'Assemblée. Dans l'intervalle des législatures, le président du congrès, assisté de 2 membres de la commission de règlement désignés par lui, remplit ces fonctions.

VII. Rapports de l'Assemblée avec l'autre Chambre et avec le Gouvernement. — Les projets votés par une des Chambres sont transmises à l'autre par un message du président contresigné de 2 secrétaires. S'il y a désaccord entre elles sur le texte, une commission, composée d'un même nombre de sénateurs et de députés, est réunie pour conférer sur le meilleur moyen de concilier les opinions adverses.

Le Ministère. Le Conseil des ministres exerce avec le souverain le pouvoir exécutif. Ses membres sont responsables devant les Cortès pour les actes résultant de leur administration. Ils sont choisis, généralement, parmi les membres de la majorité de l'une et de l'autre Chambre, où ils ont le droit de pénétrer et de prendre part aux débats quand ils le désirent. Leur action et leurs prérogatives sont analogues à celles du cabinet français.

VIII. Fin de l'Assemblée. — Les pouvoirs des députés au Congrès expirent au bout de cinq années, à compter du décret de convocation d'une nouvelle législature. Il peut être dissous par le souverain.

Sénat. — Les dispositions du règlement du Sénat sont peu différentes de celles du règlement du Congrès. Le président et les vice-présidents sont nommés par le roi, les secrétaires seuls sont élus par les sénateurs à la majorité absolue des membres présents. Dès que l'Assemblée est constituée, une commission de 7 membres est nommée pour examiner les dossiers des sénateurs élus. Les sections, au nombre de 7, sont renouvelées tous les deux mois. Les commissions permanentes sont les mêmes qu'à la Chambre ; mais le Sénat nomme, en outre, directement et sans passer par l'intermédiaire des sections, une commission des élections, une commission de la bibliothèque, une commission chargée de la nomination des membres du tribunal des comptes du royaume et des membres du contrôle de la dette publique. 30 sénateurs au moins doivent être présents pour qu'une délibération puisse être ouverte, et 40 pour qu'une résolution puisse être adoptée. Mais le vote définitif d'un projet doit réunir la majorité absolue des sénateurs. Le Sénat siège à Madrid dans un palais, ancien couvent d'augustins, situé sur la place des Ministères. La salle des séances est oblongue, et ses dispositions intérieures rappellent celles des Chambres anglaises.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — Le pouvoir législatif est exercé par un Congrès qui se compose d'un Sénat et d'une Chambre des représentants.

Chambre des représentants. — I. Constitution de l'Assemblée. — A l'ouverture d'une nouvelle session, le clerc de l'Assemblée préside. Il appelle par ordre alphabétique d'Etats les membres élus, et, lorsqu'il a constaté que la majorité est présente, un des membres propose que la Chambre procède à l'élection d'un *speaker*. Le clerc met cette motion aux voix ; si elle est acceptée, il désigne 4 scrutateurs (*tellers*) et procède à l'appel des noms par ordre alphabétique. Chaque représentant répond en nommant à haute voix la personne pour laquelle il vote. Les listes de vote pour chaque candidat sont relues ensuite par le clerc, et un des *tellers* annonce le résultat du vote. Si aucun candidat n'a réuni la majorité, on procède à un second tour, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une majorité se soit formée. Le clerc désigne alors deux membres (pris ordinairement dans deux partis différents) pour conduire le speaker élu au fauteuil et un autre membre pour lui déférer le serment constitutionnel. En cas d'empêchement du clerc pour un motif quelconque, son office est rempli par le sergent d'armes ou, à son défaut, par le garde des portes. Le speaker prononce un discours de remerciements, et un message est envoyé au Sénat pour l'avertir que la Chambre est constituée ; enfin, une commission de 3 membres est nommée qui, se joignant à une commission de 3 membres nommée par le Sénat, informe le Président des Etats-Unis que les deux Chambres sont constituées.

II. Travail intérieur. — *Commissions.* Le speaker désigne les membres qui doivent faire partie, soit des commissions spéciales nommées pour examiner une loi déterminée, soit des commissions permanentes. Celles-ci sont les suivantes : Agriculture (15 membres) ; Appropriations (15 membres) ; Réclamations (15 membres) ; Commerce (15 membres) ; District de Colombie (13 membres) ; Education (13 membres) ; Travail (13 membres) ; Examen des lois adoptées par les deux Chambres (7 membres) ; Affaires étrangères (13 membres) ; Affaires indiennes (13 membres) ; Justice (15 membres) ; Bibliothèque (3 membres) ; Manufactures (11 membres) ; Armée (13 membres) ; Mines (13 membres) ; Marine (13 membres) ; Patentes (13 membres) ; Pensions (13 membres) ; Postes et routes postales (15 membres) ; Impressions (3 membres), Elections (15 membres) ; Bâtiments publics (13 membres) ; Domaines de la nation (13 membres) ; Revision des lois des Etats-Unis (13 membres) ; Règlement (5 membres) ; Territoires (13 membres) ; Voies et moyens (13 membres) ; Banque (13 membres) ; Monnaies, poids et mesures (13

membres) ; Rivières et ports (15 membres) ; Marine marchande et pêche (13 membres) ; Canaux (13 membres) ; Milice (13 membres) ; Pensions pour les invalides (15 membres) ; Réclamations provenant de guerres (13 membres) ; Comptes (9 membres) ; etc., sans compter huit commissions de sept membres chargées de contrôler les dépenses des huit départements ministériels. Le président de chacune de ces commissions est le premier membre inscrit ; en cas, d'empêchement il est suppléé par le second membre inscrit et ainsi de suite. Chaque président nomme les clercs et employés nécessaires au fonctionnement de la commission. Une telle organisation implique que le travail dans les bureaux est considérable et laisse, en somme, peu de chose à faire en séance publique. En effet, toute loi proposée est renvoyée à l'examen de la commission compétente ; des sous-commissions peuvent être nommées pour y procéder avec plus d'attention et faire les enquêtes nécessaires. La commission a tout pouvoir sur le bill, sauf celui d'en changer le titre et le fond : elle le rapporte, mais généralement les rapports ne sont imprimés que s'ils concluent au rejet de la proposition. Une fois le rapport fait, la commission est dissoute de droit, et elle ne peut plus se réunir que si la Chambre lui en donne l'autorisation formelle. Enfin les commissions peuvent convoquer des témoins et déférer le serment, et ceux qui refusent de répondre sont passibles de pénalités et d'amendes.

D'autre part, comme en Angleterre, le système du comité de toute la Chambre est en vigueur ; il y en a même deux : 1° le comité de toute la Chambre chargé d'examiner les lois d'intérêt général ; 2° le comité de toute la Chambre chargé d'examiner les lois et affaires d'intérêt privé. Ces comités sont présidés par un président désigné par le speaker, qui pourtant a le droit de reprendre son fauteuil en cas de trouble ou de désordre dans l'assemblée ou les couloirs. La présence de 100 membres est nécessaire pour délibérer. Un débat général a lieu d'abord sur chaque affaire, puis, lorsqu'il est terminé, tout représentant peut présenter un amendement et le développer ; mais le temps consacré à ce développement ne doit pas dépasser cinq minutes ; un membre peut répondre pendant cinq minutes aussi : après quoi, le débat est clos. Seulement on peut présenter un amendement à un amendement, et il est mis en délibération de la même manière. Comme ce mode de travail prêterait facilement à l'obstruction, le comité peut, à un moment quelconque, décider la clôture du débat : une telle motion doit être votée à la majorité des membres présents. Les propositions relatives aux impôts sont soumises en premier lieu au comité de toute la Chambre. Ces propositions, de même que celles qui concernent les bills d'appropriation et encore les rivières et ports, passent avant toutes les autres. Lorsqu'il se présente une objection à la prise en considération de telle ou telle proposition ou de tel ou tel bill, le comité lève la séance : l'objection est alors soumise à la Chambre qui décide sans débat si le bill ou la proposition doit être pris ou non en considération. Après quoi, le comité reprend sa séance.

III. Travail en séance publique. — Les bills sont soumis à trois lectures. La première consiste dans la lecture de leur titre ; la seconde, dans la lecture de leur texte : la question préalable peut alors être posée. Ces lectures sont de pures formalités, le bill ayant été examiné à fond en comité de la Chambre entière, et on se borne, dans la pratique, à énoncer son titre. Cependant tout représentant a le droit de réclamer la lecture complète. Après la seconde lecture, la question se pose de savoir si le bil doit être rédigé dans les formes. Une réponse négativel équivaut à un rejet. Le bill ayant été grossoyé (*engrossed*) passe en troisième lecture. On peut alors le discuter, mais non l'amender. Puis on vote sur son adoption définitive. La même procédure s'applique aux bills d'ordre privé.

Afin d'éviter les surprises et les erreurs que pourrait susciter la complication des travaux parlementaires, on suit en séance un ordre invariable : Lecture des prières par le chapelain ; — comptage des membres présents afin de s'assurer du quorum ; — lecture et adoption du procès-verbal ; — dépôt de rapports, propositions, etc., à la table du speaker ; — continuation des travaux non terminés à la séance précédente ; — prise en considération des bills rapportés par les commissions ou discutés par le comité de la Chambre entière ; — comité de la Chambre entière ; — ordre du jour. Tous les vendredis sont généralement consacrés à des lois d'intérêt privé. De plus, ce même jour, une séance a lieu de cinq à huit heures du soir ou jusqu'à dix heures et demie au plus tard, pour l'examen des pensions, des incompatibilités parlementaires, etc. Le second et le quatrième lundi de chaque mois, les lois et propositions relatives au district de Colombie ont la priorité sur les autres.

Votes. Les votes ont lieu par *oui* et *non* et par *assis* et *levé*. A la fin d'un débat, le président pose la question de cette manière : « Que ceux qui approuvent disent *oui ;* que ceux qui rejetent disent *non.* » S'il y a doute, ou si le vote par assis et levé est réclamé, les membres pour se lèvent, et après eux les membres contre. S'il y a encore doute ou sur la demande du cinquième du quorum de l'assemblée, le président nomme deux représentants, d'opinions contraires, qui procèdent au comptage. Ils se placent devant le bureau du speaker, et entre eux deux passent les *oui* les premiers, les *non* les seconds. Ils font connaître au speaker le résultat de leur supputation, et celui-ci le proclame. Il a été souvent question de forcer les représentants à voter, mais toutes les tentatives en ce sens ont échoué.

IV. Discipline de l'Assemblée. — Le speaker n'occupe son fauteuil que lorsqu'il y a une majorité (quorum) des membres présents. Tout membre qui désire la parole doit se lever de son siège et la demander au speaker, et, lorsqu'il l'a obtenue, il doit être écouté jusqu'au bout de son discours, à moins que la Chambre n'en décide autrement. Si plusieurs représentants se lèvent à la fois, on procède comme au Parlement anglais pour décider celui qui doit obtenir le premier la parole. Aucun orateur ne peut parler plus d'une fois sur le même bill, dans la même séance. Tout pouvoir est donné au speaker pour refuser d'accepter toute motion qu'il considère comme dilatoire. L'orateur doit s'abstenir de parler à côté de la question, de désigner un collègue par son nom, de lui adresser des paroles outrageantes ou grossières. Par contre, ses collègues devront s'abstenir de troubler l'ordre en toussant, crachant, sifflant, chuchotant entre eux, etc., ou de traverser la salle. Contre les infractions, le speaker dispose du rappel à l'ordre ; après plusieurs appels sans effet, il peut appeler par son nom le représentant récalcitrant ; la Chambre peut, en ce cas, ordonner l'expulsion du perturbateur.

En cas d'altercations violentes ou de voies de fait, les intéressés sont mis en demeure de déclarer à la Chambre qu'ils ne donneront pas suite à leur querelle : s'ils s'y refusent, ils doivent comparaître devant le speaker qui tente de les concilier ; s'ils persistent dans leur refus, ils seront mis aux arrêts jusqu'à ce qu'ils consentent à obéir. Lorsqu'un membre a encouru la peine de l'expulsion, la Chambre, une fois qu'il s'est retiré, applique la punition qu'elle estime applicable à son cas : cette punition peut être la réprimande, la censure, l'amende, l'arrestation. Contre les tentatives d'obstruction, la Chambre dispose de la question préalable qui a pour effet de couper court à tout débat et d'amener un vote immédiat. La question préalable doit être votée par la majorité des membres présents. On se sert aussi de la question préalable, qui est, en somme, une clôture, pour abréger les formalités des lectures et les lenteurs de la procédure ordinaire, en cas d'urgence.

Les *congés* ne sont pas prévus par les règlements. Tout membre doit se trouver dans le palais législatif pendant les séances, à moins d'être excusé ou empêché par force majeure. Les absents, lorsque le défaut de quorum a été établi, peuvent être contraints à comparaître. S'ils s'y refusent, ils peuvent être recherchés et amenés de force par les soins du sergent d'armes. La Chambre décide ensuite quelle punition leur sera infligée. La coutume du *pairage* existe comme en Angleterre. Elle est même officiellement reconnue, car, lorsqu'un appel nominal a lieu, le clerc fait connaître les noms des *pairs* qui sont insérés au procès-verbal, à la suite des noms des non-votants.

V. Organisation des partis. — Deux grands partis se partagent l'opinion : non pas seulement dans les milieux parlementaires, mais dans tous les Etats-Unis. L'un, le parti républicain, est le parti progressiste, sauf en matière économique où il tient pour les tarifs prohibitifs. L'autre, le parti démocratique, représente l'élément conservateur, sauf en matière économique où il réclame la suppression des tarifs prohibitifs et la liberté commerciale. Un parti assez nouveau venu, mais qui fait tous les jours des progrès, est le *parti populiste*. Les populistes sont, en somme, des socialistes. Ils réclament la frappe libre et illimitée de l'argent, l'impôt progressif sur le revenu, la journée de huit heures, la nationalisation des chemins de fer, etc. Depuis les élections de 1896, les républicains ont la majorité. Ils comptent, à la Chambre des représentants, 202 membres, contre 130 démocrates, 21 populistes, 1 fusionniste, 3 indépendants.

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — La Chambre des représentants siège à Washington, où elle occupe une partie du monumental Capitole. La salle des séances est située dans l'aile sud de la rotonde. Elle est disposée en hémicycle. Le fauteuil du président se trouve au centre, les sièges des députés s'étendant devant lui en demi-cercles concentriques. Des pupitres sont placés devant les sièges. Derrière la chaire présidentielle s'étend un espace réservé aux étrangers. Devant la chaire, le bureau du clerc, puis les bureaux des sténographes officiels ; à droite, le siège du sergent d'armes. Comme à la Chambre des communes d'Angleterre, une masse est placée sur le bureau du clerc, quand le speaker préside. Les représentants tirent leurs places au sort au commencement de la session. Généralement les séances ont lieu de midi à quatre heures ; en cas d'urgence, on siège aussi de quatre heures et demie à sept heures. A la fin des sessions, on commence à dix ou onze heures du matin. Les représentants parlent de leur place et s'adressent, non à l'assemblée, mais au speaker ; en cas d'indisposition, ils sont autorisés à parler assis ; ils gardent leur chapeau sur la tête, sauf lorsqu'ils prennent la parole ; mais il leur est recommandé de ne pas entrer dans la salle la tête couverte et d'éviter de passer d'une place à l'autre le chapeau sur la tête. Un règlement commun à la Chambre et au Sénat (*Joint rules*) dispose que ni spiritueux, ni bières, ni vins ne peuvent être offerts en vente ou présentés ou gardés au Capitole, ni dans aucune place du bâtiment s'y rattachant, ni sur un terrain public adjacent. Le speaker veille à l'ordre et au décorum, et si quelque trouble se produit dans les galeries publiques, il peut les faire évacuer. Ses pouvoirs s'étendent sur toutes les parties du palais réservées à la Chambre. L'administration intérieure se compose des fonctionnaires élus par l'Assemblée elle-même au début de chaque législature et qui demeurent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les principaux sont : le clerc, qui a, entre autres attributions, l'appel nominal des représentants, l'état hebdomadaire des propositions et lois en discussion, le contrôle des impressions, de la distribution des procès-verbaux, le sceau des documents issus de l'Assemblée, le contrôle de son budget ; — le sergent d'armes, qui occupe un siège dans la salle des séances, avec charge d'y maintenir l'ordre, sous la direction du speaker, et qui exécute les décisions de l'Assemblée relatives au maintien de ses prérogatives ou de sa discipline ; il paie les indemnités législatives ; — le portier, qui dirige le service intérieur des garçons et agents de l'Assemblée, qui pourvoit les salles de commissions des fournitures de bureau nécessaires ; il doit interdire à toute personne l'entrée de la salle des séances durant les séances et ne doit laisser séjourner dans les couloirs et dépendances que les personnes qui en ont le droit ; — le maître des postes, qui dirige les bureaux de poste installés au Capitole pour la commodité des représentants ; — le chapelain.

VII. Rapports avec l'autre Assemblée et avec le Gouvernement. — Les bills passent d'une Chambre à l'autre, après leur adoption définitive, par les soins du clerc ou du secrétaire du Sénat. Lorsque le Sénat a apporté des amendements à un bill, il le renvoie à la Chambre ; si elle accepte les modifications, elle en informe le Sénat, et le bill est inscrit au rôle. Si elle ne les accepte pas et que diverses procédures, parmi lesquelles une déclaration que la Chambre ou le Sénat *insiste* sur sa manière de voir, ont été épuisées, on nomme une commission de *conférence*, comprenant 3 membres du Sénat et 3 membres de la Chambre, qui tâche de résoudre le conflit et présente un rapport de ses délibérations à l'Assemblée qui peut accepter ou rejeter ses propositions, mais non les amender. Les bills adoptés par les deux Assemblées sont renvoyés au président des Etats-Unis, qui les signe s'il les approuve, ou les retourne avec ses objections à la Chambre qui en a eu l'initiative. Si la Chambre vote, à la majorité des deux tiers des membres présents, le maintien du bill, il devient loi. De même, si le président des Etats-Unis ne renvoie pas un bill dans les dix jours, ce bill devient loi *ipso facto*.

Le Ministère. Les ministres sont les chefs des divers départements exécutifs. Ils sont nommés par le président des Etats-Unis, mais son choix doit être approuvé par le Sénat. Les ministres, qui sont exclus des Chambres et indépendants du Congrès, ne sont pas choisis ordinairement parmi les membres du Parlement. Bien qu'on donne le nom de *cabinet* à la réunion des ministres, ils sont si peu solidaires les uns des autres que cette expression ne saurait avoir la signification qu'elle a ailleurs, par exemple en Angleterre. Ils délibèrent parfois en conseil, mais les décisions qu'ils prennent sont de simples avis que le président est libre de ne pas suivre, car il a conservé entre ses mains tout le pouvoir exécutif, et les ministres ne sont, en somme, que des agents subordonnés. Aussi est-ce le président des Etats-Unis qui est seul responsable des actes de tous ses ministres, tandis que chacun d'eux n'est responsable que de ses propres actes. Les ministres ne peuvent communiquer avec le Parlement que par messages écrits ; ils ne peuvent assister aux séances. Dans ces conditions, ils ne peuvent exercer aucune action sérieuse sur les Chambres, et, d'autre part, les Chambres ne peuvent leur imposer leurs volontés, car elles ne disposent contre eux que d'une arme d'un maniement difficile : leur mise en accusation devant le Sénat.

VIII. Fin de l'Assemblée. — Les pouvoirs des membres de la Chambre des représentants expirent au bout de deux ans, à dater du décret de convocation.

Sénat. — Cette Assemblée (V. Constitution, t. XII, p. 726) n'est pas, à proprement parler, une assemblée législative. Elle exerce des pouvoirs qui, en d'autres pays, sont du domaine de l'exécutif ; elle a un contrôle sur les nominations aux emplois fédéraux ; elle doit approuver, à la majorité des deux tiers, les traités avec les nations étrangères ; elle a encore des pouvoirs judiciaires et connaît des procès qui lui sont renvoyés par la Chambre des représentants. Le président du Sénat est le vice-président des Etats-Unis. Le Sénat siège généralement à midi. Installé au Capitole,

comme la Chambre, il a une salle des séances carrée, dont les dispositions intérieures sont, à peu de chose près, celles de la Chambre. Les démocrates (34) siègent à gauche de la chaire présidentielle ; les républicains (46), à droite. Il y a, de plus, 5 populistes et 3 indépendants. L'office du clerc de la Chambre est rempli, au Sénat, par le secrétaire du Sénat ; il y a, en outre, un clerc chef, un principal clerc législatif, un clerc exécutif, un clerc chargé des procès-verbaux, un sergent d'armes et des portiers. Les projets de loi sont soumis à trois lectures, à des jours différents, à moins qu'à l'*unanimité* le Sénat n'en décide autrement. Aucun amendement n'est admis, aucun renvoi aux commissions et au comité ne peut être prononcé avant ces trois lectures. Cependant, les bills provenant de la Chambre des représentants peuvent n'être lus qu'une fois ou deux fois dans la même séance, si l'on n'élève pas d'objections à ce procédé expéditif. Mais jamais, à moins de consentement *unanime*, ils ne peuvent être mis en délibération ou examinés devant le comité, le jour de leur présentation. Tous les bills qui ont passé par deux lectures sont examinés par le Sénat constitué en comité de l'Assemblée entière, et alors amendés s'il y a lieu. Après quoi, ils reviennent devant le Sénat, qui examine les amendements adoptés et les admet de nouveau s'il y a lieu. En troisième lecture les amendements ne sont plus admis, à moins de consentement unanime ; mais on peut, à une phase quelconque de la délibération, renvoyer les bills au comité. Toutes les commissions du Sénat sont élues à la pluralité des voix. Le président de chaque commission permanente est également élu par l'Assemblée. Au commencement de chaque législature, le Sénat nomme ainsi 41 commissions permanentes ; nous nous contenterons de mentionner celles qui diffèrent de celles de la Chambre : Contrôle des dépenses du Sénat (3 membres) ; Recensement (9 membres) ; Services civils et suppression des dépenses (9 membres) ; Bills grossoyés (3 membres) ; Maladies épidémiques (7 membres) ; Dépenses publiques (7 membres) ; Finances (7-11 membres) ; Pêcheries (7 membres) ; Commerce intérieur (9 membres) ; Chemins de fer (11 membres), etc. Le Sénat peut, en outre, nommer des commissions spéciales, mais, en ce cas, il ne peut leur adjoindre des employés pour faciliter leurs travaux sans autorisation de la Chambre. Dans les scrutins, quand il y a égalité des voix, le vice-président fait connaître son opinion, qui tranche la question. Quand un sénateur a refusé de voter et a fait connaître ses raisons d'agir ainsi, le président pose à l'Assemblée la question de savoir s'il doit être ou non excusé de voter. Cette question est tranchée sans débats. Voici comment on procède dans les votations : le président invite d'abord ceux qui approuvent à dire *oui*, ceux qui désapprouvent à dire *non*. Si le résultat de cette consultation lui paraît douteux, il a recours au vote par assis et levé. S'il y a encore doute ou si le cinquième des membres présents le demande, on fait l'appel nominal par ordre alphabétique. Chaque sénateur à l'appel de son nom doit, à moins qu'il n'ait été excusé par l'Assemblée, faire connaître à haute voix s'il approuve ou désapprouve la motion mise aux voix.

GRÈCE. — **Chambre** (Βουλή). — I. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE. — Au commencement de chaque session parlementaire fonctionne un bureau provisoire, composé d'un président qui est le doyen d'âge, de quatre secrétaires qui sont les plus jeunes membres de l'Assemblée. La Chambre procède sans désemparer à la vérification des pouvoirs. Elle se divise pour cela en huit comités égaux en nombre qui se répartissent les dossiers. Les rapports sont présentés à l'Assemblée qui valide ou invalide. C'est absolument le système français. Lorsque les pouvoirs sont vérifiés, on procède à l'élection du bureau définitif. Le président, les vice-présidents et secrétaires sont présentés au roi et lui annoncent que la Chambre est constituée.

II. TRAVAIL INTÉRIEUR. — *Comités*. Aussitôt après l'élection présidentielle, la Chambre élit, au scrutin secret et à la majorité relative, 12 comités : Budget ; Finances ; Intérieur ; Agriculture ; Commerce et Travaux publics ; Marine ; Enseignement ; Affaires ecclésiastiques ; Justice ; Armée ; Affaires étrangères, Pétitions et Comptabilité de l'Assemblée, qui sont nommés pour la durée de la session. Le comité du budget a 21 membres : il examine aussi les comptes des exercices antérieurs ; les autres comités ont chacun 9 membres. Il y a encore : un *grand comité*, composé du président, des vice-présidents et des secrétaires et de 10 membres élus, et un *petit comité*, composé du président, des vice-présidents et des secrétaires, lesquels sont chargés de présenter les adresses au roi, et un comité de 9 membres chargé de rédiger la réponse au discours du roi, à l'ouverture des sessions. Aucun membre ne peut faire partie de plus de 3 comités en même temps.

Projets et propositions. Ils sont remis, signés par leur auteur, au président, inscrits sur un registre spécial, imprimés et distribués, puis renvoyés aux comités compétents.

Rapports. Chaque comité élit parmi ses membres un président et un secrétaire et autant de rapporteurs qu'il y a de projets renvoyés à son examen. Le rapport doit faire connaître l'opinion de la minorité aussi bien que celle de la majorité, et formuler une motion précise. Il est imprimé et distribué.

III. TRAVAIL EN SÉANCE PUBLIQUE. — Au début de la séance, le président fait lire le procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé et amendé s'il y a lieu. Il fait connaître ensuite toutes les communications, motions, documents qu'il a reçus, puis donne lecture de l'ordre du jour et ouvre le débat. Chaque projet de loi doit passer par trois lectures qui ont lieu à des intervalles de trois jours au moins. Dans la première, le débat porte sur l'ensemble. Si la Chambre est favorable, elle renvoie le projet à un de ses comités, en fixant une date pour le dépôt du rapport. A cette date, si le comité n'a pas déposé son rapport, la Chambre lui accorde une prolongation de délai, ou bien passe outre, et procède à la seconde lecture. On discute alors les amendements, les amendements aux amendements et les articles du projet un par un. Le projet avec les amendements adoptés est réimprimé et distribué avant la troisième lecture. Il est alors relu et mis aux voix.

Amendements. Ils doivent être rédigés par écrit, imprimés et distribués aux députés. S'ils sont présentés au cours du débat, le président soumet à la Chambre la question de savoir s'ils doivent être discutés immédiatement, ou imprimés et distribués comme ci-dessus. Le président indique l'ordre dans lequel chaque amendement viendra en discussion ; si une objection est présentée, la Chambre décide. Les amendements ne sont pas admis en troisième lecture.

Votes. La votation la plus habituelle est le vote par assis et levé. Le président en apprécie le résultat. Mais, sur la demande de 15 membres, on procède au vote par appel nominal. Un des secrétaires appelle les députés tour à tour, pointe sur une liste ceux qui votent et le sens de leur vote. Il est surveillé dans cette opération par des scrutateurs désignés par le président parmi les opposants. Chaque député peut demander une copie de ladite liste. Les élections ont lieu au scrutin secret qui est également usité dans toutes les questions de personnes. Le vote par bulletins a lieu de la manière suivante : chaque député reçoit du bureau de la Chambre un bulletin et une boule ; il inscrit les noms de ses candidats sur le bulletin, et, à l'appel de son nom par un des secrétaires, il dépose son bulletin dans une urne placée sur le bureau et sa boule dans une autre urne. Cette opération est surveillée par deux scrutateurs. Un second appel a lieu pour les membres qui n'ont pas voté. Le dépouillement du scrutin a lieu publiquement. Le prési-

dent ou un des vice-président lit les bulletins un à un, pendant que les secrétaires prennent note des votes correspondant à chacun des noms. Si les listes des secrétaires portent toutes le même résultat, le président le proclame, comme résultat incontestable du vote. S'il y a quelque différence entre elles, on procède à un nouveau comptage. Lorsque le résultat définitif a été proclamé, les bulletins de vote sont détruits, et un procès-verbal constatant le résultat est signé par le président, les vice-présidents, les secrétaires et les scrutateurs. Dans le scrutin secret, un des secrétaires appelle tous les députés à tour de rôle. Chacun d'eux reçoit une boule des mains d'un autre secrétaire et la dépose, soit dans une urne portant l'indication *oui*, soit dans une urne portant l'indication *non*. Lorsque tous ont voté, les trois secrétaires, assistés de trois scrutateurs, comptent les boules, et le résultat obtenu est proclamé par le président.

IV. Discipline de l'Assemblée. — L'Assemblée ne peut délibérer valablement si la majorité absolue de ses membres n'est présente. Le président ouvre et clôt la séance, et, avec l'autorisation de la Chambre, fixe le jour de la prochaine séance et règle l'ordre du jour. Avant l'ouverture de la séance, un des secrétaires lit la liste des membres, par ordre alphabétique, et marque les noms des absents. Lorsqu'on aborde les questions portées à l'ordre du jour, les députés qui désirent parler doivent y être autorisés par le président. Ils ne peuvent parler plus de deux fois dans la même discussion, à moins que la Chambre, sur la proposition du président, ne les autorise à parler une troisième fois. Ils parlent à la tribune, mais peuvent parler de leur siège avec la permission du président. Aucune limitation n'est imposée au débat qui ne peut être clos qu'après que tous les orateurs inscrits sur la liste du président ont pris la parole ou ont renoncé à leur droit de la prendre. Les interruptions sont interdites. Pour le maintien de la discipline, le président dispose : du rappel à l'ordre, applicable aux députés qui, dans leurs discours, se livrent à des attaques personnelles, et à ceux qui troublent l'ordre ; du rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal, applicable aux députés qui ne se sont pas soumis au rappel simple. Si le député ainsi rappelé deux fois à l'ordre persiste dans son désordre, le président consulte l'Assemblée sur son cas, et, si elle désapprouve sa conduite, mention de cette désapprobation est faite au procès-verbal. Lorsqu'il se produit dans l'Assemblée un tumulte dont les appels de cloche n'ont pu venir à bout, le président se lève et avertit la Chambre qu'il ajournera le débat si le tumulte continue. Si cet avertissement demeure sans effet, il ajourne la séance pour un temps déterminé.

Congés. Les députés qui, pour une raison quelconque, sont obligés de s'absenter et même de quitter la séance, doivent informer le président des motifs de leur absence. Les noms des absents qui ne se sont pas conformés à cette règle sont imprimés dans le journal de l'Assemblée. Aucun député ne peut quitter Athènes sans une permission écrite du président, qui ne peut la donner qu'après l'avoir obtenue lui-même de la Chambre. Avant le commencement de chaque séance, un des secrétaires fait l'appel des députés et marque les noms des absents.

V. Organisation des partis. — Les partis ne portent pas de dénominations particulières, on les distingue par le nom de leurs chefs. Chacun d'eux se compose, par conséquent, d'un certain nombre de députés qui se groupent autour d'un homme politique dont les idées les ont séduits, Cette organisation implique peu de fixité dans les cadres d'un parti et prête à des transformations assez rapides. C'est précisément ce qui s'est produit lorsque les événements de la guerre turquo-grecque ont brusquement désorienté les esprits. Avant la guerre, par exemple, les ministériels ou Delyanistes étaient 160 et les opposants 39, dans une Chambre de 207 membres. Après la guerre, les Delyanistes n'étaient plus que 83, les Rallistes 13, les Tricoupistes 13, les Carapanistes 4, les indépendants 7, le centre 5 et 77 flottants !

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — La Chambre siège à Athènes, dans un palais situé rue du Stade et inauguré en 1875. Pendant les sessions (octobre-avril), les séances ont lieu tous les jours, de quatre heures à huit heures ou neuf heures du soir. Le public y est admis sans cartes, dans des galeries spéciales ; il y a des galeries réservées, où l'on entre sur la présentation de billets distribués par le président aux députés, ou délivrés directement par lui aux membres du corps diplomatique, aux officiers, fonctionnaires publics, membres de la presse, etc. Les étrangers doivent observer un silence absolu. Si quelque trouble se produit dans les galeries, le président peut, mais avec le consentement de la Chambre, les faire évacuer.

L'administration intérieure de la Chambre est sous les ordres d'un bibliothécaire, qui est un député élu à ces fonctions par ses collègues, au début de chaque session, et d'un trésorier élu de la même façon. Le bibliothécaire a toutes les attributions qu'exerce en France le secrétaire général de la questure, et il a, en plus, la direction de la bibliothèque et des archives. D'autre part, le président nomme les fonctionnaires du service plus spécialement législatif, comme les rédacteurs et sténographes, et les employés chargés du service d'ordre et de police.

VII. Rapports de l'Assemblée avec le pouvoir exécutif. — La Chambre exerce le pouvoir législatif conjointement avec le roi, et ils ont l'un et l'autre le droit d'initiative. Lorsqu'une loi a été votée par la Chambre et qu'elle n'est pas sanctionnée par le roi dans les deux mois qui suivent la clôture de la session, elle est considérée comme ayant été rejetée.

Le Ministère. Le pouvoir exécutif est exercé par des ministres nommés par le roi. Ils sont responsables et peuvent être traduits par la Chambre devant une cour spéciale présidée par le président de l'Aréopage. Ils sont choisis dans la majorité de l'Assemblée, ou ils peuvent entrer et exercer le droit d'initiative que la Constitution a reconnu au roi.

VIII. Fin de l'Assemblée. — Les pouvoirs des députés expirent quatre ans après le décret de convocation de l'Assemblée, qui peut d'ailleurs être dissoute par le roi.

HOLLANDE. — Les Etats généraux de Hollande se composent de deux Chambres, dénommées première et seconde Chambre, ou encore Chambre haute et Chambre basse (V. Constitution, t. XII, p. 691).

Seconde Chambre. — I. Constitution de l'Assemblée. — A l'ouverture de chaque session, les deux Chambres sont réunies pour entendre lecture du décret de convocation, puis elles se séparent pour vaquer chacune à ses travaux respectifs. Dans la seconde Chambre, le doyen d'âge préside ; aussitôt que 50 membres sont présents, on nomme quelques commissions de 3 membres chargées de vérifier les pouvoirs des nouveaux représentants. La Chambre prononce, sur le rapport de ces commissions, l'admissibilité ou la non-admissibilité. Dès que 50 membres ont été admis, la Chambre nomme 3 représentants, parmi lesquels le souverain choisira le président définitif.

II. Travail intérieur. — *Sections et comités.* La Chambre est divisée par la voie du sort en 5 sections renouvelables tous les mois ou tous les deux mois. Chaque section nomme son président et son vice-président. On appelle *Section centrale* une section formée par le président de la Chambre et par les présidents des différentes sections. Les projets de loi sont soumis aux sections, et la section centrale arrête l'ordre dans lequel ils viendront en délibération devant elles. Chacune nomme un rapporteur, et lorsque toutes les sections ont délibéré, les rapporteurs se réunissent en comité, qui nomme un rapporteur général. Dans les matières importantes, la Chambre peut, soit sur la motion du président, soit sur la demande

de 10 représentants, créer un « comité de préparation » dont les membres sont nommés par le président ou, si la Chambre le désire, sont délégués par les sections. Ce comité est chargé de présenter, après s'être mis d'accord avec le ministre intéressé, un rapport dont les indications serviront de guide dans les débats qui seront ouverts devant la Chambre. Dans certaines circonstances, par exemple lorsqu'il apparaît que certains points importants d'une loi ont été discutés dans quelques sections et ne l'ont pas été dans les autres, le président peut réunir toutes les sections qui délibèrent alors ensemble sur ces points spéciaux.

Rapports. Le comité des rapporteurs présente un rapport qui contient : une analyse du principe de la loi, un résumé des débats des sections, un compte rendu du résultat des échanges de vues qui ont pu avoir lieu avec le gouvernement. Si le comité pense que le projet doit être amendé, les amendements qu'il propose sont donnés en annexe. Ce rapport, avec son annexe, les documents fournis au comité, les réponses du gouvernement, etc., est imprimé, distribué aux représentants et envoyé au gouvernement. Puis il est placé sur le bureau de l'Assemblée.

Projets et propositions. La seconde Chambre seule a le droit d'initiative. Elle a le droit d'amender les projets présentés par le gouvernement. Tous les projets et propositions sont imprimés, distribués aux représentants et renvoyés aux sections.

III. Travail en séance publique. — Lorsqu'un rapport a été déposé et distribué, le président fixe la date du débat que la Chambre peut changer si elle le désire. Il y a deux lectures, l'une portant sur l'ensemble, l'autre sur les articles. Si une loi a plusieurs sections, la Chambre peut instituer un débat sur chacune d'elles. Le budget est présenté dès l'ouverture de la session.

Amendements. Tout représentant peut présenter des amendements entre la période fixée pour la lecture du rapport et le commencement de la discussion des articles. Ces amendements sont imprimés et distribués. Pour qu'ils soient discutés, ils doivent être appuyés par 5 membres au moins. La Chambre peut, sur la proposition de cinq membres ou du président, suspendre le débat sur chaque amendement ou le renvoyer aux sections ; il en est de même des modifications proposées par le gouvernement. Le comité des rapporteurs ou le comité de préparation doivent rapporter les amendements que la Chambre leur désigne. Entre le vote des articles et le vote final de l'ensemble d'un projet, on ne peut présenter que des amendements destinés à rendre plus clair le texte. Enfin, avant le vote définitif, la Chambre peut encore renvoyer un projet amendé au comité des rapporteurs et au comité de préparation afin d'en obtenir un rapport sur l'influence que ces amendements pourront exercer sur la teneur du projet. Ce rapport lu, aucun débat n'est institué, et la Chambre passe au vote final, ou renvoie le projet amendé et le rapport à l'examen des sections. Les motions suivent la même procédure.

Interpellations. Le représentant qui désire interpeller le gouvernement doit en demander l'autorisation à la Chambre qui, en l'accordant, fixe un jour pour le débat. S'il y a urgence et si le ministre intéressé assiste à la séance, la question peut, si la Chambre le désire, être traitée immédiatement.

Votes. Un vote a lieu à la conclusion de chaque débat. Les noms des représentants sont appelés. Chacun d'eux à l'appel de son nom répond *pour* ou *contre*. Le président vote le dernier. Les résolutions doivent réunir la majorité absolue. Les nominations ont lieu au scrutin secret. Le président nomme alors 4 scrutateurs ; il annonce le nombre des membres présents ; l'un des scrutateurs annonce celui des bulletins trouvés dans l'urne. Chacun des bulletins est lu à haute voix par deux scrutateurs, les deux autres pointant les votes. Enfin la Chambre est informée du résultat par le premier nommé des scrutateurs.

IV. Discipline de l'Assemblée. — C'est le président qui décide, sous sa responsabilité, des réunions de l'Assemblée, et il les multiplie quand cela lui paraît nécessaire. Chaque représentant en arrivant à la séance signe une liste. Dès que cette liste porte 51 signatures, le président ouvre la séance. Lorsque ce quorum n'est pas atteint au bout d'un quart d'heure, le président monte au fauteuil, lit les noms des absents et les fait insérer au procès-verbal, puis il ajourne la Chambre. Aucun membre ne peut prendre la parole avant de l'avoir demandée et obtenue du président. Une liste des orateurs inscrits détermine l'ordre dans lequel ils parleront, et qui est celui de leur inscription. On ne peut parler plus de deux fois sur le même sujet, à moins de permission spéciale de la Chambre. Bien que le règlement ne prévoie pas formellement la *clôture*, elle existe en fait. Une motion pour la clôture du débat doit être appuyée par 5 membres au moins dont les noms sont appelés par le président, et qui se lèvent pour bien marquer leur intention. Aucun débat ne doit s'engager sur la clôture. Mais avant de la mettre aux voix, le président demande si les ministres ou les auteurs d'un projet de loi désirent parler encore sur la question en délibération. Comme au Parlement hollandais, les discussions sont fort calmes et fort courtoises, il n'y existe pas d'autre mesure disciplinaire que le rappel à l'ordre que le président applique au représentant qui use d'expressions offensantes, et le rappel à la question applicable au représentant qui s'écarte par trop de l'objet en discussion. Enfin, si le représentant ainsi rappelé à la question s'obstine à s'en écarter, le président peut demander à la Chambre l'autorisation de lui retirer la parole pour le reste du débat.

Congés. Les règlements ne prévoient pas les congés : on a indiqué plus haut les mesures prises contre les absences.

V. Organisation des partis. — Comme en Belgique, c'est la question religieuse qui marque la division des opinions politiques. Longtemps deux partis seulement ont été en présence, les libéraux et les conservateurs ; la loi sur l'enseignement primaire de 1859 donna lieu à une nouvelle classification, et l'on eut en présence des antirévolutionnaires, ainsi nommés de leur horreur pour les principes de la Révolution de 1789, et des libéraux. Dans la Chambre qui précéda celle de 1897, les libéraux étaient 57, les catholiques 25, les protestants 15, les radicaux 3. Ces divers partis, y compris un très petit nombre de socialistes, se groupaient en deux divisions : 1° les anticléricaux, partisans du libre-échange et comprenant les libéraux, les radicaux et les socialistes ; 2° les cléricaux, partisans du système protectionniste et comprenant les catholiques et les antirévolutionnaires (protestants). Les élections de 1897, attendues avec une certaine curiosité, parce qu'elles étaient faites, pour la première fois, d'après le nouveau régime électoral qui a admis au vote un plus grand nombre d'électeurs, ont envoyé à la Chambre : 47 libéraux, 22 catholiques, 22 protestants antirévolutionnaires, 4 radicaux, en sorte qu'aucun parti ne peut être assuré d'une majorité certaine, les libéraux, malgré leur nombre, ne pouvant gouverner qu'avec l'appui des radicaux et des socialistes.

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — La Chambre occupe une partie de l'immense palais gothique de Binnenhof, à La Haye. La salle des séances est petite, et l'installation des représentants est assez défectueuse. Une grande tribune réservée au public et à la presse occupe le fond de la salle ; au bas, le bureau et le fauteuil présidentiel, et, de chaque côté, les sièges des représentants. Les séances commencent, en général, à onze heures du matin et se terminent à quatre heures ou quatre heures et demie ; elles n'ont généralement pas lieu les lundis et samedis. Le président exerce la police de l'Assemblée et peut faire évacuer les tribunes, si quelque désordre s'y produit. Les débats sont généralement fort calmes ; les

orateurs parlent de leur place. Ils usaient jadis, en s'adressant à leurs collègues, de formules des plus courtoises, consacrées par un long usage : « Nobles puissances ! Hauts et puissants seigneurs ! », mais depuis 1848, elles ont été remplacées par celle plus prosaïque de messieurs. Au reste, il arrive souvent que l'orateur, suivant la coutume anglaise, commence son discours en s'adressant au président de l'Assemblée. L'administration intérieure se compose d'un greffier et d'un greffier adjoint nommés par la Chambre. Le greffier, sous le contrôle du président et de 2 membres élus chaque année, dirige les services intérieurs. Un comité des affaires intérieures présente le budget spécial de la Chambre qui l'examine en comité secret.

VII. Rapports de la Chambre avec l'autre Assemblée et avec le Gouvernement. — La première Chambre n'ayant pas le droit de modifier les projets adoptés par la seconde, les rapports entre les deux assemblées sont extrêmement simplifiés. Si la première Chambre accepte un projet de la seconde, elle l'envoie aussitôt au roi. Si elle ne l'accepte pas, elle informe la seconde Chambre de sa décision par un message.

Le Ministère. Le Conseil des ministres est composé des chefs des départements exécutifs. Ils sont nommés par le roi et sont responsables de leurs actes aussi bien devant le souverain que devant la seconde Chambre, qui ont l'un et l'autre le droit de les traduire devant la haute Cour. Ils ont l'entrée dans les deux Chambres et peuvent prendre part aux débats, mais non voter, à moins qu'ils ne fassent partie du Parlement. Le souverain tient compte des indications de la majorité parlementaire, et un vote de défiance, aussi bien dans la première que dans la seconde Chambre, amène un changement de ministère.

VIII. Fin de l'Assemblée. — Les pouvoirs des membres de la seconde Chambre expirent au bout de quatre ans, à compter du décret de convocation. Elle peut être dissoute par le roi.

Première Chambre. — Cette Assemblée n'ayant pas le droit d'amender les lois votées par la seconde, n'ayant pas même le droit de motiver son refus quand il lui arrive d'en rejeter une, n'ayant pas le droit d'initiative, est en quelque sorte une simple Chambre d'enregistrement. Cependant elle peut interpeller les ministres, et son vote de blâme fait tomber le ministère. Son président est nommé par le roi ; il n'y a ni vice-président, ni bureau : en sorte qu'en cas d'absence du président, c'est son prédécesseur ou le doyen d'âge qui le remplace. Le président forme avec deux membres une commission chargée d'exercer, pendant la durée de la session, la surveillance de la bibliothèque, et de veiller aux affaires intérieures de la Chambre. Le président a le droit de rappeler à l'ordre ses collègues ou même les ministres, mais les discussions sont tellement calmes et courtoises, qu'il n'a jamais eu à exercer ce droit. Les débats de la première Chambre sont sténographiés, comme ceux de la seconde, et réunis dans une collection des débats parlementaires des Etats généraux, qui contient aussi les documents annexes. Ces débats et documents sont réimprimés dans une seconde collection qui est distribuée en annexe du *Journal officiel*. La première Chambre ne siège qu'une trentaine de fois par an. Les séances commencent à onze heures du matin pour fermer à quatre ou cinq heures du soir ; il y a parfois des séances du soir qui s'ouvrent vers sept heures. L'administration intérieure ne comporte qu'un greffier, un commis-greffier, un commis-chef, et quelques agents subalternes. La première Chambre occupe, en face de la seconde, des locaux infiniment mieux appropriés à leur destination.

ITALIE. — **Chambre des députés.** — I. Constitution de l'Assemblée. — Les formalités qui précèdent l'élection du bureau définitif diffèrent peu de ce qui se passe en France. Aussi n'y insisterons-nous pas. Lorsque le bureau définitif, qui comprend 1 président, 4 vice-présidents, 8 secrétaires et 2 questeurs, a été élu, l'Assemblée est constituée, et avis en est donné au roi et au Sénat.

II. Travail intérieur. — *Bureaux et commissions.* La Chambre est divisée par la voie du sort en 9 bureaux renouvelés tous les deux mois. Chaque bureau nomme son président, son vice-président, son secrétaire, et ne peut valablement délibérer que si 9 membres pour le moins sont présents. Chaque bureau examine les propositions, amendements, etc., qui lui sont renvoyés, et nomme un rapporteur. Les rapporteurs se réunissent en un bureau central et exposent les opinions de leurs bureaux respectifs, puis ils nomment un rapporteur dont le travail est imprimé et distribué. La Chambre peut nommer des commissions pour l'examen de projets spéciaux ; elle nomme 3 commissions permanentes : la commission du budget (36 membres), celle des pétitions (18 membres), celle de l'examen des articles de comptes sur lesquels la Cour des comptes a formulé des réserves (6 membres) ; une commission de la Bibliothèque, etc.

Projets et propositions. Ces projets sont imprimés et distribués et, lorsqu'ils ont été pris en considération par la Chambre, peuvent passer par des phases différentes que nous examinerons plus loin.

III. Travail en séance publique. — Lorsqu'un projet ou une proposition arrive devant la Chambre, la première question qui est posée après la prise en considération est celle de savoir si ce projet ou cette proposition suivra la procédure des trois lectures ou celle des bureaux. La Chambre tranche cette question après avoir entendu seulement un orateur pour et un orateur contre. Mais l'urgence peut être réclamée soit par le ministre, soit par le député qui présente le projet, soit par une demande signée par 10 membres. On peut même, à l'aide de 20 signatures, réclamer le bénéfice de l'extrême urgence. Ces diverses déclarations ont pour effet d'abréger considérablement les délais que nécessite la stricte application de la procédure ordinaire.

Procédure des trois lectures. Un jour est fixé pour la première lecture, mais à condition qu'il y ait un délai de huit jours entre ce jour et celui où le projet a été distribué. Cette première lecture est une discussion générale sur l'ensemble, et elle débute par les explications du ministre ou du député auteur du projet. La Chambre ayant consenti à une seconde lecture, la loi est renvoyée à une commission dont le rapport est distribué et mis à l'ordre du jour, six jours au moins après la date de la distribution. C'est la Chambre qui décide de cette inscription à l'ordre du jour, après avoir entendu un orateur pour et un contre. La deuxième lecture consiste dans la discussion des articles. Lorsqu'elle est terminée, la Chambre fixe le jour de la troisième lecture, qui doit avoir lieu huit jours au moins après la seconde. La troisième lecture n'est que la revision générale du projet et son vote au scrutin secret.

Procédure des bureaux. Les projets ayant été distribués sont transmis aux bureaux, qui nomment une commission pour leur examen. Le rapport de cette commission ayant été distribué, la Chambre procède à la discussion générale (vingt-quatre heures au moins après cette distribution), au vote des articles, à l'examen des amendements. Puis la Chambre *approuve* ou *rejette* le projet.

Interpellations et questions. Tout député peut présenter une demande d'interpellation qu'il remet, écrite, au président. Celui-ci en donne lecture à la Chambre. Dès la séance qui suit, le ministre intéressé doit déclarer s'il a l'intention de répondre. Si telle est son intention, la Chambre fixe le jour où aura lieu l'interpellation. S'il refuse d'y répondre, l'interpellateur expose ses motifs, et la Chambre prononce entre lui et le ministre. Lorsqu'une interpellation vient à l'ordre du jour, son auteur la développe et le ministre répond. Si l'interpellateur se déclare satisfait, l'affaire est terminée. Sinon, il saisit la Chambre d'un projet de résolution, et un jour est fixé pour sa dis-

cussion : cette motion une fois déposée ne peut pas être retirée par son auteur sans le consentement de l'Assemblée. Pour les questions, il est procédé comme en France.

Amendements. 1° Dans le cas de la procédure des trois lectures, les amendements présentés par le gouvernement ou portant la signature de 15 députés doivent être remis au président quarante-huit heures au moins avant l'ouverture du débat sur la troisième lecture. Ils sont imprimés, distribués et communiqués au comité général vingt-quatre heures avant ce débat. Ils sont mis en discussion et, cette discussion terminée, tout député peut être autorisé par le président à faire une déclaration relative à leur vote. 2° Dans la procédure des bureaux, tous les amendements doivent être remis au comité qui fait sur eux un rapport. Un amendement rejeté par le comité ne peut pas être mis en délibération à moins que 15 membres ne le demandent. En ce cas, l'auteur de l'amendement expose les raisons qu'il a d'insister pour son adoption ; le rapporteur du comité répond, et la Chambre tranche la question en votant la clôture ou la continuation du débat. Lorsqu'il s'agit de discussions importantes occupant plusieurs séances, les amendements sont imprimés et distribués. Un amendement retiré par son auteur ne peut être repris par un autre membre, à moins qu'il ne fasse partie du comité central. Enfin, lorsque le moment de voter l'ensemble de la loi est venu, le comité ou un ministre peut attirer l'attention de la Chambre sur les amendements adoptés par elle et qui lui sembleraient en désaccord avec l'esprit de la loi ou avec quelqu'une de ses dispositions. Les auteurs d'amendements ou un député quelconque peuvent répondre à cette objection : le comité ou le ministre a encore le droit de répliquer. Après quoi, la Chambre passe au vote.

Votes. La plupart des votes se font par *assis* et *levé*, avec contre-épreuve si un député la réclame. Le président et les secrétaires apprécient les résultats. En cas de doute ou si 10 membres le demandent, on procède à la division (*divisione dell' aula*). Le président indique de quel côté de la Chambre doivent se ranger ceux qui sont *pour* et de quel côté doivent se placer ceux qui sont *contre*. Les secrétaires comptent les uns et les autres, et le président proclame le résultat. Sur la demande de 15 membres, on a recours au vote par appel nominal. Le président commence par expliquer le vote, un des secrétaires fait l'appel, les autres comptent les voix. Sur la demande de 20 membres et toutes les fois qu'il s'agit du vote final sur les propositions de loi, on procède au scrutin secret : deux urnes, l'une blanche et l'autre noire, sont placées sur le bureau : chaque député reçoit deux boules, l'une blanche, l'autre noire ; à l'appel de son nom, il s'approche du bureau et, s'il approuve, il dépose la boule blanche dans l'urne blanche et la boule noire dans l'urne noire. S'il désapprouve, il dépose la boule blanche dans l'urne noire et la boule noire dans l'urne blanche. Les secrétaires comptent les boules. Si quelque irrégularité est signalée, par exemple si le nombre des boules trouvées dans une urne est plus considérable que le nombre des votants, le président peut annuler le vote qui est immédiatement recommencé. Le bureau tient une liste de ceux qui votent et de ceux qui s'abstiennent dans les scrutins secrets.

IV. Discipline de l'Assemblée. — Les séances commencent par la lecture du procès-verbal de la séance précédente et des communications à faire à l'Assemblée. En l'absence de quorum, le président ordonne l'appel nominal : les noms des absents sont insérés au *Journal officiel*. Les orateurs se font inscrire sur une liste déposée sur le bureau du président, et la parole leur est donnée alternativement pour et contre : ils ne peuvent parler qu'une fois dans la même discussion, excepté en cas de rappel à l'ordre, de position de la question ou de question personnelle. La lecture des discours est tolérée, pourvu qu'elle ne dure pas plus d'un quart d'heure. Aucun discours ne peut être interrompu ou continué à une séance suivante. Les autres dispositions réglementaires sont analogues à celles du Parlement français. La question préalable peut être posée par un député avant l'ouverture du débat et par 15 députés au cours de ce débat. Deux membres peuvent parler pour et deux contre. La clôture peut être demandée par 10 députés, le président la met aux voix et, s'il y a quelque opposition, un membre pour et un contre sont entendus.

L'orateur qui s'écarte de la question et qui y a été rappelé deux fois par le président peut être privé de la parole pour le reste de la séance. Au cas où il refuserait de se soumettre à l'autorité présidentielle, la Chambre décide à son égard, mais sans débat. Le député qui trouble la Chambre est nommé par le président. Il peut, en ce cas, fournir des explications sur sa conduite ; mais, s'il proteste contre la censure qui lui est infligée, le président invite la Chambre à se prononcer par assis et levé, et sans débat. En cas de tumulte, le président se couvre, et la délibération est interrompue. Si le trouble persiste, il suspend la séance pour un temps donné et, en cas de besoin, l'ajourne.

Congés. Les députés ne peuvent s'absenter sans avoir obtenu un congé ; la liste des congés est affichée dans la salle.

V. Organisation des partis. — Il y a à la Chambre une droite, un centre et une gauche, mais ces divisions ne correspondent pas à des partis distincts. On trouve des groupements artificiels de députés autour de telle ou telle personnalité politique marquante : groupements sans aucune organisation et sans stabilité, tels par exemple que nous en avons rencontrés en Grèce, avec, par surcroît, un autre élément de division, l'esprit régional, que l'unité de l'Italie n'a point fait disparaître. En somme, on constate ce fait unique dans l'histoire du parlementarisme moderne : un seul parti, le parti libéral, scindé en groupes divers qui ne se distinguent les uns des autres que par des nuances, d'ailleurs peu tranchées. Aux élections de 1897, le parti catholique, qui pourrait former le véritable parti conservateur, a continué son abstention systématique : les ministériels ont obtenu 320 sièges, le groupe Crispi 75, les radicaux 27 et les socialistes 18. Le gouvernement disposait d'une majorité d'environ 146 voix, mais par suite de l'instabilité qui résulte du manque d'organisation des partis, dès la fin de l'année, le ministère était mis en minorité, et un cabinet nouveau n'obtenait plus qu'une majorité incertaine de 16 voix.

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — La Chambre occupe, à Rome, sur la place de Monte-Citorio, un palais qui est l'ancienne Curia Innocenziana, bâtie au XVIIe siècle par le Bernin et C. Fontana. La salle des séances a été construite en 1871 dans une cour recouverte d'une toiture. Ses dispositions intérieures rappellent beaucoup celles de notre Chambre des députés. Les sièges des députés sont rangés en demi-cercles concentriques, faisant face au fauteuil présidentiel dressé sur une plate-forme peu élevée et flanqué à droite et à gauche des bureaux des secrétaires. Il y a une tribune, mais on n'en fait usage que pour les communications et la lecture des rapports. Les orateurs parlent de leur place. Les ministres siègent à une table placée devant le bureau. Les sessions ont lieu généralement du 15 nov. à fin juin, avec des vacances à Noël, à Pâques et au Carnaval. Les séances ouvrent à deux heures de l'après-midi pour durer jusqu'à six ou sept heures. Le président a la police du Palais législatif. Des tribunes sont réservées au public. Si un trouble s'y produit, leur évacuation peut être ordonnée sur-le-champ. L'administration intérieure est sous la surveillance des secrétaires pour les services législatifs et des questeurs pour la bibliothèque, la trésorerie. Les chefs de service sont nommés et révoqués par l'Assemblée. La Chambre publie des annales parlementaires comparables aux nôtres.

VII. Rapport de la Chambre avec l'autre Assemblée et avec le Gouvernement. — Une loi adoptée à la Chambre est transmise au Sénat qui l'accepte ou la rejette. S'il la rejette, elle ne peut être représentée dans le cours de la même session. Lorsqu'une des Chambres a amendé une loi provenant de l'autre Chambre, elle la lui retourne, et les renvois se succèdent jusqu'à ce qu'elles se mettent d'accord.

Le Ministère. Le cabinet se compose de tous les chefs des départements exécutifs. Les ministres sont nommés par le roi, ou plutôt ils sont choisis par un premier ministre auquel le souverain confie ce choix, qui n'est jamais très facile à cause de l'émiettement des partis. Les ministres sont généralement pris dans la Chambre des députés, quelques-uns dans le Sénat. Ils sont responsables à la fois devant le roi et devant le Parlement et peuvent être renversés par un vote. Le chef de cabinet convoque ses collègues aux séances et dirige les discussions du conseil auquel le roi assiste quand il s'agit de questions graves. Il est tenu un registre de ces délibérations, et le premier ministre en délivre des extraits aux ministres qui en ont besoin. Les ministres n'ont guère d'action sur les travaux législatifs, car les commissions parlementaires ont absorbé à leur profit toute l'influence qui devrait appartenir au cabinet et elles l'exercent plutôt contre les projets du gouvernement qu'en leur faveur. Ils sont, d'autre part, soumis à un contrôle incessant des Chambres qui abusent des interpellations, questions, enquêtes, demandes de documents, etc.

VIII. Fin de l'Assemblée. — Les pouvoirs de la Chambre expirent au bout de cinq ans, à dater du décret de convocation. Elle peut être dissoute par le roi.

Sénat. — Le président et le vice-président du Sénat sont nommés par le roi. Le bureau définitif comprend, en outre, 4 secrétaires et 2 questeurs élus au scrutin de liste. Les fonctions de ces dignitaires sont les mêmes qu'à la Chambre. — Les lois et propositions sont renvoyées aux bureaux ou à des commissions spécialement élues. Il y a une commission permanente des finances (15 membres), une de comptabilité (5 membres), une des pétitions (5 membres). Les commissions spéciales peuvent être nommées, soit par les bureaux, soit directement par la Chambre, au scrutin de liste, ou encore désignées par le président ou même par la voie du sort. Les règles du débat sont les mêmes qu'à la Chambre : la clôture doit être demandée par 8 sénateurs. Les règlements intérieurs sont à peu près semblables. Au Sénat, le président est aidé par les questeurs dans l'accomplissement de ses devoirs de police ; il n'a pas le droit de faire évacuer les tribunes sans que l'Assemblée l'y ait autorisé par un vote formel, par assis et levé, sans débat. Le Sénat peut être érigé en haute cour de justice pour le jugement des crimes de haute trahison ou pour juger les ministres traduits devant lui par la Chambre des députés.

JAPON. — Le Parlement japonais comprend deux Assemblées législatives : la Chambre des pairs et la Chambre des représentants.

Chambre des représentants. — I. Constitution de l'Assemblée. — Le président et le vice-président de la Chambre sont nommés par l'empereur sur une liste de trois membres pour chaque emploi, votée par l'Assemblée. Le secrétaire général occupe la présidence jusqu'à la nomination du président.

II. Travail intérieur. — *Sections et comités.* La Chambre est divisée en sections d'un égal nombre de membres, par voie de tirage au sort. Un comité permanent, dont les pouvoirs durent pendant toute la session, se divise en diverses branches qui se répartissent l'examen des affaires. Les membres de ce comité sont élus par les sections. Des commissions spéciales sont élues par la Chambre quand besoin est. De plus, il y a, comme en Angleterre, comité de toute la Chambre dont le président est élu au commencement de chaque session. Le comité permanent et les commissions spéciales élisent eux-mêmes leur président parmi leurs membres. Le comité de toute la Chambre ne peut délibérer ou voter aucune résolution à moins que le tiers du nombre total des députés ne soit présent. Lorsque le parlement n'est pas en session, la Chambre peut nommer un comité qui continue l'examen des lois non venues encore en délibération.

Projets et propositions. Les projets du gouvernement doivent être renvoyés à l'examen d'une commission ; mais, en cas d'urgence, le gouvernement peut demander la discussion immédiate. Les propositions des députés doivent être appuyées par vingt signatures.

III. Travail en séance publique. — Tout projet de loi doit passer par trois lectures, sauf en cas d'urgence ou sur la demande de 10 membres ; mais la procédure d'urgence doit être votée par les deux tiers des membres présents. A l'ordre du jour les projets du gouvernement ont le pas sur les autres. Des mesures spéciales sont prévues pour le vote rapide du budget : la commission doit déposer son rapport quinze jours au plus après le dépôt du projet, et aucun amendement n'est mis en délibération s'il n'est appuyé par 30 membres.

Interpellations. Les représentants peuvent adresser des questions au gouvernement, mais chaque question doit être appuyée par 30 membres, rédigée sous forme de mémorandum, signée par le président et transmise par lui au gouvernement. Un des ministres répond alors immédiatement ou fixe un jour pour le débat, ou enfin expose les raisons qu'il peut avoir de ne pas répondre.

Amendements. Un amendement doit être appuyé par 20 membres ; un amendement au budget, par 30 membres ; et ils doivent, pour être admis, être votés à la majorité des deux tiers des membres présents.

Votes. Les votes doivent réunir la majorité absolue des voix.

IV. Discipline de l'Assemblée. — C'est le président qui règle l'ordre du jour et dirige les débats. Il dispose des mesures disciplinaires suivantes : le rappel à l'ordre, applicable à tout représentant qui enfreint le règlement ou trouble la Chambre d'une manière quelconque. Ce rappel à l'ordre comporte des nuances. Il peut être un simple avertissement, il peut aboutir au retrait de la parole, il peut être une demande de rétractation des observations incorrectes qui ont été faites. Le représentant qui résiste au rappel à l'ordre peut être privé de la parole pour le restant de la séance ou même expulsé de la salle. Si l'Assemblée devient tumulteuse, le président a la ressource de suspendre ou de clore la séance. Les personnalités et les insultes sont rigoureusement réprimées. La Chambre a, par ailleurs, un comité de discipline chargé d'enquêter sur les cas qui peuvent donner lieu à des punitions disciplinaires. Si un de ces cas se produit, le président en informe aussitôt le comité qui rend une sentence, laquelle est soumise à l'approbation de l'Assemblée. Ces punitions sont les suivantes : la réprimande solennelle devant l'Assemblée ; la rétractation solennelle du représentant coupable devant l'Assemblée ; l'interdiction de reparaître devant la Chambre pendant un délai fixé ; l'expulsion (qui doit être votée à plus des deux tiers des membres présents). Le membre expulsé a d'ailleurs la faculté de se faire réélire.

Congés. Le président accorde des congés pour huit jours au plus ; les congés plus longs doivent être accordés par la Chambre, mais en aucun cas ils ne peuvent être illimités. Aucun représentant ne peut s'absenter de la Chambre ou ne pas se rendre à une commission, sans donner au président les raisons de son absence. Les représentants qui ne se rendent pas au Parlement, dans les huit jours de la convocation, ou qui ne fournissent pas de raisons plausibles de leur absence, soit aux réunions de la Chambre, soit à celles des commissions, ou qui dépassent le congé qui leur a été accordé, reçoivent une mise en demeure formelle du président : s'ils ne s'y soumettent pas ou ne

fournissent pas de motifs plausibles, ils peuvent être expulsés.

V. Organisation des partis. — Dans un pays aussi nouvellement ouvert au parlementarisme que le Japon, il s'est formé tout de suite trois partis puissants : les progressistes, les libéraux et les conservateurs. Mais lorsque l'opposition obtenait dans la Chambre une supériorité numérique trop marquée, le gouvernement rétablissait la balance en sa faveur à l'aide de grosses sinécures, qui transformaient en zélés partisans ses adversaires de la veille. De plus, la rivalité existant entre les libéraux et les progressistes lui donnait la partie belle. Mais, depuis 1898, les libéraux et les progressistes, pour mieux résister aux projets fiscaux du gouvernement, se sont amalgamés en un seul groupe, dénommé le parti constitutionnel (*Kensei-to*), qui réclame nettement le gouvernement parlementaire dans toute son extension : c.-à-d. surtout la responsabilité des ministres devant la Chambre. En face du parti constitutionnel s'est constitué un fort parti de gouvernement, appuyé sur la cour. En sorte que les luttes pour le pouvoir dans la Chambre des représentants, partagée en deux fractions presque égales, eussent présenté le plus vif intérêt si les libéraux ne s'étaient avisés d'expulser tous les progressistes du Kensei-to, et n'avaient, par cette sorte de coup d'Etat brutal, ramené cet état anarchique qui s'opposait à l'extension du parlementarisme.

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — La Chambre siège à Tokio ; les dispositions intérieures de la salle des séances rappellent celles de la plupart des Parlements : bureau présidentiel, tribune, et en face rangées de sièges en demi-cercles concentriques. Les séances sont publiques, mais peuvent être secrètes en deux cas : 1° sur la motion du président ou la demande de 10 membres, ratifiée par la Chambre ; 2° sur la demande du gouvernement. La police est confiée au président, à la disposition duquel le gouvernement met les forces nécessaires. Les personnes qui assistent aux séances dans les galeries doivent garder le silence ; tout perturbateur peut être expulsé et même remis entre les mains d'un officier de police ; en cas de tumulte, le président fait évacuer les galeries. L'administration est aux mains d'un secrétaire général, sous le contrôle du président. Il nomme les employés. Lui-même ainsi que les secrétaires adjoints sont nommés par la Chambre. Outre l'administration intérieure, les secrétaires ont dans leurs attributions la signature des documents officiels, la tenue des registres des procès-verbaux des débats et la préparation du travail législatif.

VII. Rapports de la Chambre avec l'autre Assemblée et avec le Gouvernement. — Lorsqu'une loi a été transmise par une Chambre à l'autre et que cette dernière l'accepte ou la rejette, elle fait connaître sa détermination à l'empereur et à la Chambre d'où provient la loi. Si les Chambres ne s'accordent pas sur les amendements introduits par l'une d'elles, on peut réunir une conférence composée de dix membres au plus de chaque assemblée. La conférence ayant adopté un texte le renvoie à la Chambre qui a la première reçu le projet du gouvernement ou qui en a eu l'initiative, et celle-ci le transmet à l'autre Chambre après adoption. Les ministres d'Etat, commissaires du gouvernement, les présidents des deux Chambres peuvent assister à la conférence et y exprimer leur opinion. Les votes ont lieu au scrutin secret ; en cas de partage, le président a voix prépondérante. Ce président de la conférence est à tour de rôle le président choisi entre eux par les délégués de chaque Assemblée. Le sort décide celui qui occupera le premier le fauteuil.

Le Ministère. Les ministres d'Etat sont nommés par l'empereur et sont responsables devant lui. Ils sont consultés par le souverain sur toutes les affaires importantes concernant l'Etat, et chacune des ordonnances et lois, chacun des rescrits impériaux doivent être contresignés par l'un d'eux. Les ministres ont le droit d'entrer dans les deux Chambres, d'y parler quand ils le désirent et d'assister aux séances des comités et commissions. Les présidents des Assemblées doivent leur faire connaître, en conséquence, les heures des réunions de ces comités et leur communiquer les ordres du jour des Chambres.

VIII. Fin de l'Assemblée. — Les pouvoirs de la Chambre des représentants sont valables pour quatre ans, à partir de la convocation. Elle peut être dissoute par l'empereur.

Chambre des pairs. — A l'ouverture des sessions, les deux Chambres sont réunies dans la salle de la Chambre des pairs et, sous la présidence de son président, forment alors la diète impériale. Le président et le vice-président de la Chambre des pairs sont nommés par l'empereur, le premier pour sept ans s'il est membre héréditaire, ou pour le terme de son mandat s'il est membre élu. Tout membre qui encourt une condamnation à la prison, ou autre peine grave, ou qui est déclaré en faillite, doit être expulsé par un ordre impérial. Lorsque l'expulsion est une peine disciplinaire prononcée par l'Assemblée contre un membre, le président doit en référer à l'empereur qui rend une décision définitive. Tout membre expulsé ne peut faire à nouveau partie de la Chambre à moins d'une autorisation spéciale de l'empereur. La clôture des sessions se fait avec les mêmes formalités solennelles que leur ouverture.

NORVÈGE. — **Storthing.** — Le pouvoir législatif est exercé par le Storthing, qui se partage en deux Assemblées : le Lagthing et l'Odelsthing, l'une formée des trois quarts, et l'autre du quart des membres du Storthing. Ces deux Assemblées ont chacune un président, mais elles ne sont point autonomes : elles sont, en réalité, deux sections d'une même assemblée, le Storthing, qui ont été formées pour la meilleure discussion des affaires et qui sont de nouveau réunies en une seule lorsqu'il s'agit d'examiner des lois relatives aux finances ou à la constitution.

I. Constitution de l'Assemblée. — Après les vérifications des pouvoirs, le Storthing procède à l'élection des présidents et des secrétaires, des vice-présidents et des vice-secrétaires, qui formeront le bureau de chacune des divisions de l'Assemblée. Il est interdit d'être en même temps président ou secrétaire dans les deux divisions, ou d'être président dans une division et secrétaire dans l'autre, et vice versa. Les pouvoirs des membres du bureau expirent après quatre semaines : une nouvelle élection a lieu alors, les anciens titulaires sont rééligibles, mais il est d'usage qu'il ne se représentent pas avant un assez long délai. Après l'élection du bureau a lieu l'élection des membres qui formeront le Lagthing. L'Assemblée est alors constituée et avis en est donné au roi.

II. Travail intérieur. — *Comités, commissions, conférences*. Le Storthing élit parmi ses membres un comité de sélection, composé de 23 députés, et dont les attributions sont : la nomination d'une commission des finances et des actes publics ; la nomination des commissions permanentes et la distribution entre ces commissions ou des commissions spéciales des projets de loi et autres matières législatives dont il est saisi, soit par le Storthing, soit par chacune de ses divisions. Les membres du comité de sélection sont de service chacun pendant huit semaines. Leur renouvellement s'opère de la manière suivante : quatre semaines après la constitution du comité, 11 membres désignés par le sort se retirent ; ensuite, de quatre en quatre semaines, ont lieu des élections pour le remplacement à tour de rôle de 11 ou 12 membres ; les membres qui se retirent sont toujours rééligibles. Enfin, le comité de sélection veille à ce qu'à l'approche des fins de sessions, les commissions encore saisies hâtent leur travail et que le Storthing puisse du moins terminer les affaires les plus importantes.

La commission des finances et des actes publics (9 membres) examine les actes du gouvernement, les rapports et documents qui en émanent, et elle en rend compte à l'Odelsthing. Elle examine les rapports de la Cour des comptes sur les finances publiques et contrôle la gestion de cette institution. Les commissions permanentes sont les

suivantes: 1° Revision de la constitution, Affaires étrangères, Naturalisations; 2° Cultes et Enseignement; 3° Justice et Police; 4° Douanes, Taxes sur les alcools; 5° Affaires militaires; 6° Appointements des fonctionnaires et Pensions; 7° et 8° Commerce; 9° Routes, Postes, Agriculture; 10° Chemins de fer, Télégraphes, Navigation; 11° Budget et Impôts.

Chaque commission élit son président et son secrétaire. Le président veille à ce que la commission ait tous les éléments d'information nécessaires à son travail, et à ce que les rapports et propositions qu'elle fait soient transmis au président de la division du Storthing qu'elles concernent.

Conférences. Pour activer la besogne parlementaire, les présidents et vice-présidents des deux divisions convoquent de temps à autre tous les présidents des commissions et présentent un rapport sur la marche des travaux indiquant s'il y a lieu de modifier la distribution des affaires entre les commissions.

III. Travail en séance. — Les matières qui alimentent les discussions du Storthing et de ses divisions sont les projets de loi présentés, soit par les députés, soit par le gouvernement, les motions qui sont des propositions relatives à la formation des commissions ou des demandes d'enquête; les projets de résolutions qui aboutissent à l'expression d'un désir, d'un blâme, d'un manque de confiance. Les lois et motions, qui doivent être rédigées par écrit, sont reçues par le président à la fin de chaque séance. La division compétente décide si elles doivent être prises immédiatement en considération, ou si elles doivent demeurer sur le bureau (deux ou plusieurs jours), où les députés en prendront connaissance avant de statuer à leur égard, ou enfin si elles doivent être renvoyées à une commission. Pour éviter toute surprise, toute décision prématurée, il suffit que le président ou un cinquième des députés présents élèvent une objection contre la prise en considération immédiate. Les projets ou motions déposés après le 15 févr. ne sont pas examinés tant que les travaux en cours n'ont pas été terminés, sauf ceux qui concernent la constitution ou les règlements intérieurs du Storthing. Dans la première semaine qui suit le 15 févr., les présidents du Storthing et de ses divisions réunissent les commissions permanentes et opèrent, d'accord avec elles, une sélection des projets suivant leur importance. Ceux de la première catégorie, les plus importants, sont soumis les premiers aux délibérations; ceux de la deuxième catégorie viennent ensuite, et ce classement ne peut être modifié sans une résolution du Storthing. Un projet passe d'abord par l'Odelsthing; s'il y est accepté, il est envoyé au Lagthing qui l'approuve ou le rejette : en ce dernier cas, il est renvoyé à l'Odelsthing avec les objections présentées. Celles-ci débattues, l'Odelsthing écarte le projet ou le retourne avec ou sans modifications au Lagthing. Quand l'Odelsthing a présenté deux fois le même projet au Lagthing et que celui-ci l'a repoussé deux fois, le Storthing tout entier s'assemble et par les deux tiers de ses voix décide du sort final du projet. Entre chacune de ces délibérations il faut qu'il s'écoule un délai d'au moins trois jours. Si le projet est adopté par le Storthing, il est transmis au Lagthing qui lui donne la forme usuelle d'une loi.

Les présidents des deux sections du Storthing s'entendent pour que les travaux des deux assemblées n'empiètent pas les uns sur les autres et qu'elles ne se gênent pas mutuellement.

Votes. Les votes ont lieu de quatre manières différentes : 1° le président prie les membres qui sont *contre* une proposition de se lever; 2° si les résultats de ce vote paraissent incertains au président, ou s'ils sont contestés par un cinquième des votants, on procède à l'appel nominal; 3° dans les matières importantes et lorsque la grande majorité des votants le demande, on vote par bulletins où chaque membre écrit son vote, le date et le signe; 4° on procède au scrutin secret, au moyen de bulletins, lorsqu'il s'agit de nominations. En ce cas, aucun des membres présents ne peut quitter la salle avant la fin du vote, et de même un membre qui n'aurait pas assisté à la fin du débat n'a pas le droit de voter.

En ce qui regarde les trois premiers modes de votation, un membre a toujours le droit de donner son vote par écrit de manière à le faire enregistrer dans les procès-verbaux.

IV. Discipline de l'Assemblée. — Les présidents des sections du Storthing s'arrangent de manière que les réunions d'une des assemblées ne puissent troubler les travaux de l'autre. Lorsque toutes les deux sont réunies, ce sont les travaux du Storthing proprement dits qui ont la préférence. Les ordres du jour sont affichés vingt-quatre heures à l'avance; dans les cas urgents, les membres sont prévenus individuellement par des messagers. Un quart d'heure avant l'ouverture de la séance, un des représentants fait l'appel nominal de ses collègues et dresse la liste des absents qu'il remet ensuite signée au président, lequel la fait insérer aux procès-verbaux. Si les deux tiers des membres sont présents, on ouvre le débat sur la première question portée à l'ordre du jour. Il est donné lecture du projet qui doit être soumis au vote. Le président invite ensuite ses collègues à faire connaître leur opinion. Celui qui désire le faire se lève et demande la parole. Si plusieurs se lèvent à la fois, le président désigne celui qui parlera le premier. Les auteurs de propositions, les membres de la commission qui a examiné le projet, ont la priorité. L'orateur doit s'adresser au président et s'abstenir d'expressions offensantes pour le Storthing ou ses divisions, ou un quelconque de ses collègues. Tout représentant peut parler aussi souvent qu'il le désire; aucune question ne peut être mise aux voix tant qu'un représentant désire être entendu à son sujet. La clôture est donc une chose inconnue au Parlement norvégien; cependant, lorsque le débat prend des proportions déraisonnables, le président peut insister sur la nécessité, soit d'abréger les discours, soit d'éviter des répétitions avérées, il peut même suggérer à l'assemblée l'utilité qu'il y aurait de clore la discussion. Les marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites, en principe du moins. Les mesures disciplinaires sont douces : le président *avertit* le représentant qui trouble l'ordre ou ne se conforme pas aux prescriptions du règlement. Cet avertissement est répété au besoin trois fois. Si, malgré ces trois avertissements, le représentant persiste à troubler l'ordre, le président consulte l'assemblée sur le point de savoir s'il ne convient pas de l'expulser pour le reste de la séance.

V. Organisation des partis. — Le Storthing a toujours témoigné des tendances fort démocratiques : il a été composé, depuis ses origines, en majeure partie, de représentants appartenant à la classe des petits propriétaires ruraux (environ 53 %), puis de membres du clergé et d'instituteurs (8 %), d'avocats ou hommes d'affaires (6 %), d'officiers de terre et de mer (2 %). Les partis, fortement organisés, sont les suivants : conservateurs et modérés qui, s'étant coalisés, avaient eu longtemps la majorité dans le Storthing, puis, l'ayant perdue, avaient eu encore assez d'importance pour imposer un ministère de conciliation. Mais depuis les élections de 1897, cette union n'a obtenu dans l'assemblée que 35 sièges, tandis que les radicaux en obtenaient 79.

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — Le Storthing siège à Christiania dans un imposant édifice dont nous avons donné la reproduction (V. Christiania, t. XI, p. 269). Les séances ont lieu chaque jour de la semaine, de dix heures du matin à deux heures après-midi, et, en cas d'urgence, sur la proposition du président, de cinq à huit heures du soir. Les représentants sont rangés dans la salle des séances suivant l'ordre alphabétique des circonscriptions qui les ont élus (Storthing et Odelsthing), ou suivant le nombre de voix qu'ils ont obtenues

(Lagthing). Les présidents et secrétaires occupent un bureau spécial. Il n'y a pas de tribune. Les présidents sont chargés de la police intérieure et veillent au maintien de l'ordre dans les galeries publiques dont l'entrée est, d'ailleurs, rendue très facile. Au début de chaque nouveau Parlement, le Storthing nomme un conservateur des archives et un secrétaire adjoint qui dirigent l'administration intérieure.

VII. Rapports des divisions de l'Assemblée entre elles et avec le Gouvernement. — Lorsque l'Odelsthing et le Lagthing sont en désaccord sur une loi votée par la première de ces assemblées, la question est soumise au Storthing et, si les deux tiers de ses voix ne se déclarent pas en faveur de la loi, elle est considérée comme rejetée.

Le Ministère. Les ministres d'Etat sont nommés par le roi et responsables devant lui et devant le Storthing qui peut les traduire devant une haute cour, le Rigsret, composé en partie des membres du Lagthing. Depuis 1880, ils ont le droit de siéger dans l'Assemblée. Deux d'entre eux doivent faire partie du Conseil d'Etat, et l'un de ceux-ci est adjoint au vice-roi pour le gouvernement de l'Etat, lorsque le roi s'absente ; l'autre accompagne le roi et a son entrée dans le Conseil des ministres de Suède où il prend part aux délibérations quand elles concernent des matières communes aux deux royaumes. Le roi n'a pas le droit de gracier des ministres qui auraient été condamnés par le Rigsret.

VIII. Fin de l'Assemblée. — Les pouvoirs du Storthing expirent au bout de trois années, à partir du jour de sa convocation. Le roi n'a ni le droit de le dissoudre, ni celui de prolonger son existence.

PAYS-BAS (V. Hollande).

PORTUGAL. — Le pouvoir législatif est exercé par les Cortès qui se subdivisent en deux Chambres : la Chambre des pairs et la Chambre des députés.

Chambre des députés. — I. Constitution de l'Assemblée. — Le roi ayant ouvert les Cortès, les députés se réunissent le jour suivant, à midi, et procèdent à peu près comme en Espagne, à la vérification des pouvoirs, sous la direction d'un bureau provisoire composé du doyen d'âge et des deux plus jeunes membres présents. Trois commissions de sept membres chacune sont élues au scrutin de liste et se partagent les dossiers. Lorsque les pouvoirs de la moitié plus un des membres de la Chambre ont été vérifiés, le président provisoire lit les noms desdits membres et les proclame valablement élus. La Chambre nomme alors, au scrutin de liste, cinq députés dont les noms sont soumis au roi qui choisit parmi eux un président et un vice-président. Deux secrétaires sont élus directement par l'Assemblée. Le président provisoire dirige les travaux de la Chambre jusqu'à ce que le roi ait choisi le président définitif auquel il remet ses pouvoirs. Une députation de 13 membres informe alors le roi de la constitution définitive de la Chambre et lui présente en même temps une liste de cinq membres, parmi lesquels il choisira un président et un vice-président suppléants.

II. Travail intérieur. — *Commissions.* La Chambre peut nommer toutes les commissions qu'elle désire pour l'examen d'objets spéciaux ; tantôt elle les nomme au scrutin de liste, tantôt elle laisse au président le soin de désigner les membres qui en feront partie. Au commencement de chaque session, elle nomme ou laisse nommer par le président les commissions permanentes suivantes, composées chacune de 5 membres (en général) : Finances, Administration, Législation, Instruction publique, Travaux publics, Guerre, Cultes, Affaires étrangères, Marine, Colonies, Statistique, Agriculture, Commerce et Arts, Hygiène publique, Rapports des conseils généraux, Règlement, Infractions au règlement, Administration de la Chambre. Cette dernière commission comprend le président, le premier secrétaire et trois députés. Les commissions examinent toutes les propositions et projets de loi déposés sur le bureau qui leur sont renvoyés, et elles désignent un rapporteur chargé de faire connaître à la Chambre les résolutions qu'elles ont prises. Aucun rapport ne peut être imprimé et distribué s'il ne porte la signature de la majorité des commissaires et celle du rapporteur, et il doit toujours déclarer si la décision de la commission est ou non conforme aux vues du gouvernement.

Projets et propositions. Les projets et propositions de loi doivent être rédigés et signés ; mais ils ne doivent pas porter plus de 7 signatures, à moins qu'ils n'émanent d'une commission composée de plus de 7 membres.

III. Travail en séance publique. — Dès le début de la séance, lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente ; après quoi, on suit l'ordre de travail suivant : communications du président à la Chambre ; lecture de la correspondance ; lecture des représentations adressées à la Chambre ; approbation définitive de l'ensemble d'un projet ; seconde lecture des projets de loi et des propositions des députés ; présentation de projets de loi par le gouvernement ; présentation des rapports des commissions ; délibération sur les sujets portés à l'ordre du jour. Il ne peut être dérogé à l'ordre du jour que si le président a une communication urgente à présenter à l'Assemblée ou à lui demander le vote définitif d'un projet de loi, ou bien encore si un député demande la parole pour une communication urgente, ou si un ministre d'Etat demande à faire une communication urgente de la part du gouvernement. Lorsque l'ordre du jour est épuisé avant l'heure fixée pour la levée de la séance, le reste du temps est employé à continuer l'examen des matières qui figurent ci-dessus avant l'ordre du jour.

L'auteur d'une proposition, après avoir obtenu de la Chambre l'autorisation de la présenter, est requis d'en donner lecture, puis il la remet au président. A la séance qui suit, elle est lue de nouveau par un des secrétaires, et le président met aux voix la prise en considération. Si elle est votée, la proposition est renvoyée à une commission spéciale ou à celle des commissions permanentes qui est compétente pour son examen. Chaque projet doit passer par deux lectures, à moins qu'il ne contienne qu'un article. La première lecture porte sur l'ensemble, la seconde sur les articles seulement. En cas d'urgence, la proposition peut être discutée le jour même de sa présentation. Les projets présentés par le gouvernement sont toujours considérés comme urgents.

Interpellations. Le député qui désire interpeller dépose sa demande par écrit sur le bureau du président ; le premier secrétaire en adresse le jour même copie au ministre intéressé. Lorsque le président a reçu l'avis que le ministre est prêt à répondre, il fixe le jour de la discussion. Seuls l'interpellateur et l'interpellé ont droit de prendre part à la discussion, et chacun d'eux ne doit parler que deux fois. Cependant la Chambre peut autoriser un autre membre à intervenir. Lorsque l'interpellation porte sur des questions de politique générale ou sur un point important d'administration, le débat est illimité. Les interpellations ont pour sanction le vote d'un texte qui exprime l'opinion de la Chambre. Tout député a le droit de présenter des amendements.

Votes. Il y a deux sortes de votation : le vote public et le vote secret. Le vote public a lieu, soit par appel nominal, soit par assis et levé. Dans le premier cas, le premier secrétaire appelle les députés, et chacun d'eux répond distinctement par ces mots : *J'approuve* ou *je rejette.* Le second secrétaire prend note et des députés appelés et de leurs réponses. Le vote nominal a lieu pour toutes les propositions de loi, sur leur adoption en dernière lecture et, en outre, toutes les fois qu'un tiers de la Chambre le demande. Dans le vote par assis et levé, le président prie ceux qui approuvent de se lever. Un des secrétaires compte les membres debout, un autre les membres qui sont restés assis. S'il y a doute sur le résultat, on recommence l'épreuve : mais alors le président fait lever ceux qui étaient d'abord

assis et asseoir ceux qui étaient levés. Le vote secret a lieu, soit par bulletins, soit par boules. Dans le premier cas, chaque député écrit sur un bulletin autant de noms qu'il y a de nominations à faire, et, à l'appel de son nom, place ce bulletin dans une urne qui figure sur le bureau. Ces bulletins sont tous identiques comme forme, couleur, dimensions, et sont distribués à l'avance aux députés. C'est le président qui les retire de l'urne, les compte à haute voix et fait connaître le résultat. S'il y a désaccord entre le nombre des bulletins et le nombre des votants, le vote est recommencé. Dans le vote par boules, chaque député reçoit une boule blanche (approbation) et une boule noire (désapprobation), et, à l'appel de son nom, s'avance vers le bureau et place dans une urne, à la droite du président, la boule qui marque son opinion, et l'autre dans une urne située à la gauche du fauteuil présidentiel. Le vote terminé, l'urne de droite est dépouillée sur le bureau, et le résultat est contrôlé par le comptage des boules de l'urne de gauche. S'il y a une différence entre le nombre des boules, le vote est recommencé. Tout député présent dans la salle des séances au moment d'un vote est obligé de voter. Lorsqu'il y a égalité de voix, le débat est rouvert, ou bien le vote est remis à la séance suivante. S'il y a égalité de voix après trois votes, la proposition mise aux voix est considérée comme rejetée. Lorsqu'au moment d'un vote le quorum n'existe pas, le président ajourne aussitôt la Chambre, et les noms des membres présents sont insérés aux procès-verbaux.

IV. Discipline de l'Assemblée. — Tout député peut prendre la parole à condition d'y avoir été autorisé par le président. Préalablement il doit se faire inscrire, soit sur la liste relative aux questions qui viennent avant l'ordre du jour, soit sur la liste des orateurs qui veulent participer à une discussion. Dans le premier cas, il doit se faire inscrire aussitôt après l'approbation du procès-verbal. Dans le second, il doit attendre que le président ait déclaré la discussion ouverte sur le sujet sur lequel il désire parler. Dans les deux cas, il doit dire s'il parlera *pour* ou *contre*. La parole est accordée, suivant la liste d'inscription, alternativement à un député contre et à un député pour. Les ministres d'Etat, les rapporteurs de commissions, les auteurs de propositions interrompent l'ordre de l'inscription, et obtiennent la parole s'ils la réclament, de préférence aux députés inscrits avant eux. L'orateur s'adresse au président et parle à son gré, soit de sa place, soit de la tribune. Il ne peut être interrompu, mais il doit s'abstenir de phrases, de paroles, d'allusions qui impliquent une injure pour un individu ou une collectivité. S'il s'écarte de la question, il peut y être rappelé par le président *proprio motu* ou sur la réclamation d'un membre de l'Assemblée. — Contre les tentatives d'obstruction, la Chambre dispose de la question préalable, de l'ajournement et de la clôture. Les mesures disciplinaires sont : le rappel à l'ordre, applicable aux orateurs qui usent de paroles ou d'allusions injurieuses ; l'interdiction de la parole pour le reste de la discussion, applicable aux orateurs qui persistent à faire des remarques offensantes, malgré le rappel à l'ordre. Le député rappelé à l'ordre doit se soumettre à l'admonestation du président. Mais il peut avoir recours à un vote spécial de la Chambre à laquelle il soumet la question de savoir s'il a réellement contrevenu à l'ordre. Lorsque la discussion dégénère en tumulte et que le président est impuissant à rétablir l'ordre, après avoir agité trois fois sa sonnette, il se couvre et interrompt les travaux. Les députés quittent alors la salle des séances et les étrangers évacuent les galeries : la séance ne peut être reprise qu'après une demi-heure au moins.

Congés. Les députés doivent être à la Chambre dans toutes les sessions, et assister à toutes les séances depuis le commencement jusqu'à la fin. Un membre qui veut s'absenter doit obtenir la permission de la Chambre. Si pour une raison plausible il ne peut assister à la séance, il doit en informer le bureau. Dès que la session parlementaire est ouverte, nul député ne peut s'absenter de la capitale pour plus de huit jours, sans avoir obtenu préalablement un congé de la Chambre.

V. Organisation des partis. — Les partis politiques sont assez mal organisés, en ce sens qu'ils sont amoindris par des divisions ; qu'ils n'ont pas, en général, de programme bien net et que les membres des divers groupes ne suivent pas, avec beaucoup de fidélité, les chefs qu'ils se sont donnés. Les progressistes, assez nombreux, possédant des organes importants, ont été plusieurs fois aux affaires. Mais ils ont perdu leur popularité en ne réalisant pas les réformes qu'ils avaient promis d'accomplir, entre autres la liberté de la presse et l'abolition des lois restreignant la liberté individuelle, et en se montrant financiers peu avisés. Leurs adversaires, les conservateurs ou *régénérateurs*, ont eu une influence considérable sur la politique du roi, mais le souverain, pénétré de l'esprit constitutionnel, n'a pas hésité à rejeter leurs conseils lorsque les progressistes ont eu dans la Chambre une majorité suffisante pour prendre le pouvoir. Les républicains ont gagné tout le terrain perdu par les progressistes, mais ils sont peu nombreux à la Chambre, ayant pratiqué aux élections l'abstention systématique. En dehors de ces trois grands partis on trouve quelques indépendants, quelques rares légitimistes ou miguelistes et des ultramontains ou cléricaux renforcés. En somme, depuis plusieurs années, le gouvernement, qu'il soit conservateur ou progressiste, s'est trouvé aux prises avec une opposition grandissante et a été par suite acculé à des mesures de rigueur qui n'ont fait qu'accroître la force du parti républicain.

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — Les Cortès siègent à Lisbonne, au centre de la ville, dans un palais qui est un ancien couvent de dominicains. La Chambre des pairs occupe l'aile gauche ; la Chambre des députés, l'aile droite. Les sessions ouvrent au début de janvier, les séances de la Chambre ont lieu chaque jour, sauf les dimanches et jours de fête ; mais un jour par semaine est réservé aux travaux des commissions. La séance ouvre à midi, s'il y a un nombre suffisant de députés présents. Sinon, on procède, à une heure, au comptage, et si le quorum n'est pas encore atteint, la séance est remise au lendemain. Chaque séance dure cinq heures ; elle peut être prolongée, si un député et un ministre ayant la parole au moment où l'heure de la clôture arrive désire achever son discours, et y est autorisé formellement par la Chambre. Trois heures sont consacrées aux questions portées à l'ordre du jour, et une heure aux questions diverses qui précèdent l'ordre du jour. Le président a la police du palais législatif. Il veille à ce que les personnes introduites dans les galeries observent le silence et la correction, et il fait évacuer ces galeries, si les dispositions du règlement, qui, du reste, y est affiché, sont enfreintes. Les employés de police de la Chambre doivent saisir en flagrant délit toute personne qui, à l'intérieur du palais, commettrait quelque désordre ou délit, et la faire conduire à la plus proche section de police. L'administration intérieure est placée sous les ordres et le contrôle du premier secrétaire. La Chambre publie les comptes rendus de ses débats, les procès-verbaux et les divers documents parlementaires.

VII. Rapports de la Chambre avec l'autre Assemblée et avec le Gouvernement. — La Chambre ayant adopté un projet de loi le transmet à la Chambre des pairs ; si elle l'a rejeté, elle envoie au roi une députation de 7 membres pour l'informer de sa décision. Lorsque la Chambre des pairs modifie le texte adopté par la Chambre, elle le lui renvoie avec un message ; de même, si elle rejete ce texte. Lorsque la Chambre n'admet pas les modifications de la Chambre des pairs, ou vice versa, on nomme un comité mixte composé d'un égal nombre de pairs et de députés (de 5 à 12, suivant l'importance du projet), qui cherche un terrain d'entente et adresse un rapport aux deux Chambres ; si l'une d'elles

rejette encore la loi, elle ne peut être représentée dans la même session.

Le Ministère. Le Conseil des ministres est composé de chefs des divers départements exécutifs. Les ministres sont nommés par le roi, et ils doivent contresigner tous ses actes pour qu'ils aient force de loi. Ils sont responsables devant les Chambres qui peuvent les mettre en accusation pour les chefs de corruption, trahison, abus de pouvoir, inobservance des lois, entreprises contre la liberté, la propriété des citoyens, etc. Un ordre verbal ou même écrit du souverain ne pourrait les soustraire à cette responsabilité. Un vote de défiance des Chambres peut amener la chute du ministère, le roi choisissant d'ordinaire les ministres parmi les membres de la majorité parlementaire.

VIII. Fin de l'Assemblée. — Les pouvoirs de la Chambre sont valables pendant trois ans, à compter du décret de convocation. Le roi peut dissoudre l'Assemblée, et il use assez souvent de ce droit.

Chambre des pairs. — C'est le roi qui nomme le président et le vice-président de la Chambre haute. Les séances de cette Assemblée commencent à deux heures de l'après-midi, et elles durent trois heures. Lorsque 19 pairs ne sont pas présents dans le délai d'un quart d'heure, la séance est remise au lendemain. 2 secrétaires et 2 vice-secrétaires sont élus directement par l'Assemblée. Les commissions permanentes nommées au début de chaque session sont au nombre de 12 : Législation, Affaires étrangères, Guerre, Cultes, Finances, Marine et Colonies, Administration, Instruction publique, Travaux publics, Agriculture, Commerce et Industrie, Impressions et Pétitions. Chacune est composée de 5 à 7 membres; il y a, en plus, une commission de 7 membres, chargée de la vérification des pouvoirs des pairs nouveaux ou des pairs élus. Par ailleurs, les dispositions du règlement de la Chambre des pairs sont sensiblement les mêmes que celles du règlement de la Chambre.

ROUMANIE. — Le pouvoir législatif est exercé par deux Chambres : le Sénat et la Chambre des députés. Le règlement intérieur de ces Assemblées est visiblement inspiré par les règlements des Assemblées parlementaires des peuples latins. Aussi nous abstiendrons-nous des détails qui seraient de simples redites.

Il y a lieu de signaler particulièrement les dispositions rigoureuses qui ont été prises pour entraver l'absence des députés. Dès leur entrée dans la salle des séances, chacun d'eux se présente au bureau et fait pointer son nom sur la liste de l'appel nominal. Aussitôt que le président a proclamé l'ouverture de la séance, il fait connaître le nombre des présents, et un secrétaire lit les noms des absents, qui sont signalés au procès-verbal. Si l'on ne constate pas la présence de la moitié plus un des membres inscrits sur la liste d'appel nominal et celle d'au moins 60 députés, l'Assemblée ne peut valablement délibérer. Si 20 membres le demandent, on vérifie par appel nominal le nombre réel des présents. Le député qui n'a pas fait pointer son nom sur la liste, ou qui n'a pas répondu à l'appel nominal, perd l'indemnité législative pour la séance. Aucun député ne peut s'absenter sans congé accordé par la Chambre. Un député absent pendant six séances consécutives sans congé, ou qui dépasse le temps qui lui a été accordé, est considéré comme démissionnaire. Les empêchements pour cause de force majeure doivent être constatés par les autorités locales, et les maladies certifiées par un médecin officiel. Tous les mois paraît au *Moniteur officiel* une liste des députés qui n'ont pas assisté à toutes les séances, avec ou sans motifs.

Les mesures disciplinaires sont : le rappel à la question, l'admonestation nominative, le rappel à l'ordre, l'interdiction de la parole. En cas de tumulte, le président a recours à la suspension et, au besoin, à l'ajournement de la séance.

Les votations ont lieu : par assis et levé, généralement sur les articles des projets de loi ; par appel nominal, sur la prise en considération des projets de loi ou sur un ensemble. Le vote par appel nominal peut être effectué à l'aide de boules blanches ou noires, si 15 membres le demandent. Le scrutin secret, au moyen de bulletins, n'est usité que pour les nominations, élections et questions personnelles.

Le Sénat et la Chambre siègent à Bucarest. Les partis politiques, très divisés par des questions de personnes, ont fini par former deux grands groupes, celui des conservateurs ou gouvernementaux et celui des nationaux libéraux. Le parti conservateur se subdivise en vieux parti conservateur ou des boyards (149 sièges à la Chambre et 43 au Sénat) et jeune parti conservateur ou junimiste (13 sièges à la Chambre et 4 au Sénat), distingués l'un de l'autre par des nuances. Lorsqu'ils se sont unis, ils ont obtenu une majorité écrasante dans les deux Chambres. Le parti national libéral, qui se distingue par ses sympathies marquées par la France et des conceptions politiques et sociales inspirées des nôtres, compte des personnalités marquantes et a répandu son influence sur l'esprit public. Ce parti se scinde en divers groupes : libéraux dissidents, libéraux indépendants, libéraux conservateurs, etc. De 1871 à 1876, le parti conservateur s'est trouvé au pouvoir ; de 1876 à 1888, le parti libéral ; de 1888 à 1895, le parti conservateur ; de 1895 à 1898, le parti libéral et depuis 1899 le parti conservateur.

SERBIE. — Le Parlement serbe comprend deux Assemblées : la Skouptina ordinaire et la Skouptina extraordinaire. Celle-ci n'est convoquée que dans des circonstances particulières : élection du roi, désignation des régents, revision de la constitution, cession de territoire ou si le roi désire lui soumettre une question importante. La Skouptina ordinaire, qui se réunit chaque année, siège à Belgrade dans un palais assez peu confortable et très exigu. La salle des séances est disposée en hémicycle. Les députés parlent de leur place, car il n'y a pas de tribune. Les votes ont lieu par assis et levé ou, en cas de doute, sur le résultat, par appel nominal, mode de votation qu'on emploie encore dans les circonstances tres importantes. Les députés n'ont pas le droit de s'abstenir de voter. Les partis politiques sont très nombreux et extrêmement remuants. Les principaux sont : 1° les radicaux, qui furent en grande majorité et se recrutaient parmi le bas clergé, les petits paysans, les instituteurs des communes sont russophiles. Ils ont perdu toute influence dans l'Assemblée ou ils ne détiennent plus qu'un siège (élections de 1898) ; 2° les progressistes (62) sont des hommes de gouvernement ; ils sont nombreux au Parlement et ont souvent occupé le pouvoir ; ils tiennent pour l'alliance autrichienne ; 3° les libéraux (112) sont des conservateurs, qui sont plutôt slavophiles que russophiles. Ils se recrutent dans le haut clergé, les professeurs, les fonctionnaires, les principaux commerçants. On compte encore 19 neutres.

SUÈDE. — Le Parlement suédois est constitué par une diète ou Riksdag qui se partage en deux Chambres : la première Chambre et la seconde Chambre. Le Riksdag se réunit au complet pour les cérémonies de l'ouverture et de la clôture de chaque session.

Seconde Chambre. — I. Constitution de l'Assemblée. — A l'ouverture de la session, la Chambre s'assemble le jour qui suit l'information qui a été fournie à ses membres que les certificats d'élection ont été vérifiés. Cette vérification est faite par le ministre de la justice ou son délégué assisté d'une commission de hauts fonctionnaires ; la Chambre décide, par la suite, tout ce qui concerne les élections contestées. Le président provisoire est le député qui a fait partie du plus grand nombre de Parlements : il nomme un garde des archives et des fonctionnaires provisoires de l'Assemblée. Une députation de 12 membres est envoyée au roi pour le prier de désigner un président et un vice-président ; cette désignation est immédiatement faite par le souverain, mais ces dignitaires ne sont pas députés. Cinq jours au plus après le commencement de la session,

et après l'accomplissement de ces formalités préliminaires, le roi ouvre solennellement le Riksdag.

II. Travail intérieur. — *Commissions*. Dans les huit jours qui suivent l'ouverture de la session, le Riksdag nomme les commissions permanentes suivantes: Commission de constitution (20 membres); commission des finances (24 membres); commission des recettes (20 membres); commission des banques (16 membres); commission législative (16 membres). Les nominations sont faites au vote direct ou au vote à deux degrés; des membres suppléants sont désignés pour remplacer en cas de besoin les titulaires. Dans ces commissions, la moitié des membres appartiennent à la première Chambre, et la moitié à la seconde; elles se réunissent sur la convocation des présidents, mais jamais en même temps que le Riksdag. Les commissaires qui sont forcés de s'absenter doivent prévenir le président ou le secrétaire de la commission à laquelle ils appartiennent, de manière qu'on puisse les remplacer par les membres suppléants. Un membre qui s'absente trois fois de suite sans motif suffisant est remplacé par la Chambre à laquelle il appartient. Des commissions spéciales peuvent en outre être nommées; de même les commissions permanentes peuvent demander l'augmentation du nombre de leurs membres. En tout cas, toutes les commissions doivent se réunir dans les quatre jours au plus de leur nomination et présenter leurs rapports le plus tôt possible.

Projets et propositions. Les projets émanant du roi et ses communications sont présentés à la Chambre par un membre du conseil d'État et doivent être accompagnés de l'avis de ce conseil d'État, ou de l'avis de la cour suprême, si elles touchent à la législation civile, ecclésiastique ou criminelle. Lorsqu'une proposition est présentée pour la première fois, elle est déposée sur le bureau jusqu'à la séance suivante, puis renvoyée à un comité; les députés en prennent connaissance et peuvent transmettre leurs observations aux commissions.

III. Travail en séance publique. — Le travail qui doit être élaboré à chaque séance est l'objet d'un ordre du jour réglé à la fin de la séance précédente. Les matières se présentent presque toujours dans l'ordre suivant: I. Lois ou communications émanées du roi et motions présentées à la Chambre; II, Propositions et amendements provenant des commissions ou des bureaux législatifs de l'Assemblée; III, Rapports des hauts fonctionnaires du Riksdag; IV, Rapports des commissions permanentes et spéciales; V, Affaires intérieures. Cet ordre du jour doit être communiqué à l'autre Chambre ainsi que toutes les modifications qu'on y pourrait faire.

Les rapports des commissions sont déposés sur le bureau; ils sont lus et leurs conclusions sont soumises à trois reprises différentes aux délibérations de l'Assemblée. Lorsqu'il s'agit de l'adoption définitive, tous les documents relatifs à la question sont lus de nouveau à haute voix, si un membre le demande; aucune décision définitive ne peut d'ailleurs être prise avant que le président ait mis aux voix la clôture du débat. Des amendements peuvent être présentés à une phase quelconque de la délibération.

Votes. Les votes ont lieu par *oui* ou par *non*: ils peuvent être motivés dans les procès-verbaux, mais non en séance. Si les résultats sont contestés, on procède au vote par bulletins imprimés non marqués, simples, fermés et roulés. 4 députés, sur la demande du président, viennent prendre place au bureau; 2 contrôleront l'ouverture des bulletins, les 2 autres, avec le secrétaire de la Chambre, prendront note des suffrages. Chaque député, à l'appel de son nom, remet son bulletin sur le bureau: le président en donne lecture à haute voix; les scrutateurs notent les suffrages, et le résultat est annoncé par le président. Lorsqu'il s'agit d'une élection, le président doit remettre un certain nombre de ces bulletins au vice-président qui, assisté de quatre députés et de fonctionnaires de la Chambre, les ouvre, les vérifie, en donne lecture et en prend acte. Afin d'éviter le partage égal des voix, le président avant le comptage prend un bulletin, le cachette et le met à côté de lui. S'il y a égalité de suffrages, il ouvre ce bulletin cacheté et tranche ainsi la question; si, au contraire, une majorité se trouve acquise, le bulletin cacheté est aussitôt détruit.

IV. Discipline de l'Assemblée. — Les débats étant généralement fort calmes, le règlement suédois est très bénin, écarte toute mesure répressive, et s'embarrasse d'aussi peu de procédure parlementaire que possible. Le député qui désire parler demande la parole au président. Celui-ci la lui accorde dans l'ordre des inscriptions; si deux membres la sollicitent à la fois, il décide entre eux. L'orateur parle debout de sa place ou de tout autre endroit que le président lui désigne afin qu'il soit mieux entendu. Les conseillers d'État obtiennent la parole quand ils la demandent, sans égard au tour d'inscription.

Congés. Les membres qui désirent s'absenter doivent obtenir un congé de la Chambre. Ce congé ne peut se prolonger plus de quinze jours, à moins de circonstances tout à fait extraordinaires. Le député qui dépasse le terme de son congé, sans motif plausible, est frappé d'une amende de 10 riksdalers par jour d'absence. Le député qui néglige de venir aux séances de la Chambre encourt aussi une amende pour chaque jour d'absence, quel qu'en soit d'ailleurs le motif.

V. Organisation des partis. — En Suède, il y a eu longtemps les deux grands partis classiques du parlementarisme: libéraux et conservateurs. Aujourd'hui ce sont les questions économiques qui l'emportent sur les politiques et le pouvoir est disputé par les libre-échangistes et les protectionnistes. Les groupes de la première Chambre portent d'ailleurs ces dénominations. Ceux de la seconde Chambre, bien qu'ayant les mêmes préoccupations, se distinguent: en agraires (*Landtmannaparti*), bien disciplinés, dirigés par des chefs expérimentés et qui sont d'ailleurs en grande majorité protectionnistes et conservateurs; et en radicaux, assez peu nombreux, tous libre-échangistes, mais jouissant d'une influence des plus restreintes, parce qu'ils ne possèdent pas de porte-parole autorisés et éloquents. Il y a bien un petit parti démocratique et socialiste, mais il n'a pas de sérieux appui dans le pays: il n'a qu'un seul siège au Riksdag.

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — Le Riksdag siège à Stockholm dans la « maison du Parlement », énorme bâtiment rectangulaire, à trois étages, plus imposant par sa masse que remarquable par son architecture. La salle des séances est oblongue. Le président occupe une table dressée à une des extrémités de la salle; devant lui sont les greffiers, à droite et à gauche les bancs et les pupitres des députés qui sont classés dans l'ordre des circonscriptions qui les ont élus. Les ministres occupent le premier rang des sièges à la droite du président. Le Parlement s'assemble de droit le 15 janv. de chaque année. Les séances commencent généralement à dix heures du matin; elles sont publiques, à moins que l'Assemblée, sur la demande de 5 membres au moins, ne décide le huis clos. En ce cas, le président fait évacuer les tribunes et il en agit de même si un désordre s'y produit; au besoin, il défère les perturbateurs à la justice. L'administration intérieure est dirigée par une commission de 8 membres nommés par l'Assemblée. Les fonctionnaires sont à la nomination du président. Le Riksdag publie chaque année comme supplément au Bulletin des lois le résumé de toutes les résolutions qu'il a adoptées pendant la session. Le secrétaire de la Chambre tient un procès-verbal, où sont mentionnés les matières en discussion, les noms des orateurs, les opinions et propositions du président, les résultats des scrutins, et les résolutions de la Chambre. Il est lu par lui et revisé par l'Assemblée sept jours après la séance à laquelle il se réfère. Les discours, recueillis par des sténographes officiels, sont signés par eux et remis trois jours après qu'ils ont été pro-

noncés au secrétariat de la Chambre où leurs auteurs peuvent en prendre connaissance et les corriger pendant quatre jours. Enfin le secrétariat tient un journal, où sont consignées toutes les motions présentées à la Chambre, l'état à jour des travaux législatifs; ces documents sont à la disposition de tous les députés.

VII. Rapports de la Chambre avec l'autre Assemblée et avec le Gouvernement. — Lorsque les Chambres sont en désaccord, les commissions soit permanentes, soit spéciales, chargées de l'examen des projets en litige et qui — on s'en souvient — sont composées d'un égal nombre de membres de chaque Assemblée, doivent faire tous leurs efforts pour aboutir à une entente. Les projets amendés sont renvoyés de l'une à l'autre à plusieurs reprises, au besoin de nouvelles commissions sont nommées; s'il est bien évident qu'on n'arrivera pas à trouver un terrain de conciliation, la question est considérée comme retirée pour tout le reste de la session. Cependant, si le désaccord porte sur les questions suivantes : Budget, Banque nationale, Dette publique ou autre matière de cette importance qui ne peut être laissée en souffrance, chacune des Chambres vote sur le texte qui lui convient, et la décision qui obtient le plus grand nombre de voix, en additionnant tous les votes des deux Assemblées, est considérée comme la décision définitive du Riksdag. Afin d'éviter l'égalité des voix, avant le scrutin on dépose à la seconde Chambre un bulletin scellé qui tranche la question en cas d'égalité ou qui est détruit sans être ouvert si une majorité s'est prononcée.

Le Ministère. Le Conseil des ministres, composé des 7 chefs des départements exécutifs et de 3 ministres sans portefeuille, est dirigé par un premier ministre désigné par le roi. Le roi ne peut prendre aucune décision en matière administrative sans qu'elle ait été l'objet d'une discussion en conseil et adoptée par 3 de ses membres outre le ministre compétent. Un registre de ces délibérations est tenu et contient mention des opinions exprimées par chacun des ministres. Ils ont entrée dans les deux Chambres, où ils peuvent parler quand ils le désirent, mais non voter, à moins de faire partie du Parlement; ils ne peuvent participer à l'élection des comités ni en être nommés membres. Lorsque le roi désire faire au Riksdag des communications qui doivent rester secrètes, chacune des Chambres élit 6 délégués chargés de conférer avec lui. Le secrétaire et le personnel attachés à cette commission très spéciale sont nommés par le souverain.

VIII. Fin de l'Assemblée. — Les pouvoirs des députés arrivent à leur terme trois ans après la date de leur convocation. Le Riksdag peut être dissous par le roi, mais seulement trois mois après sa réunion : la dissolution peut s'appliquer à l'une ou à l'autre des deux Chambres. Lorsqu'elle a eu lieu, la nouvelle Chambre ne peut plus être dissoute avant quatre mois.

Première Chambre. — Les règlements sont identiques à ceux de la seconde Chambre.

SUISSE. — Le Parlement fédéral suisse comprend une Assemblée fédérale divisée en deux Chambres : le Conseil national et le Conseil des États. L'Assemblée fédérale correspond à notre Congrès (V. Constitution, t. XII, p. 720); elle siège, quand il y a lieu, dans la salle du Conseil national.

Conseil national. — I. Constitution de l'Assemblée. — Le Conseil national est convoqué par le Conseil fédéral qui fixe l'heure de sa réunion et arrête autant que possible les travaux qui lui seront soumis. Un bureau, composé de : 1 président, 1 vice-président et 4 scrutateurs, est nommé, au début de chaque session, au scrutin de liste et à la majorité absolue. Si le Conseil est nouvellement élu, il est présidé par un doyen d'âge ; dans le cas contraire, c'est le président de la session précédente qui occupe le fauteuil jusqu'à l'élection du bureau définitif.

II. Travail intérieur. — Le Conseil nomme des commissions pour l'examen des affaires qui lui sont renvoyées, soit au scrutin de liste, soit par assis et levé; il s'en rapporte souvent au bureau pour leur nomination. Le président de chaque commission est ordinairement le premier nommé. Pendant les intersessions, des commissions de l'une ou l'autre Chambre s'assemblent parfois avec un ou deux conseillers fédéraux, en diverses parties du territoire, pour discuter des questions qui seront plus tard soumises à l'Assemblée fédérale. Les rapports des commissions sont rédigés en deux langues : en français et en allemand.

III. Travail en séance. — Le Conseil national ne peut valablement délibérer que si la majorité de tous ses membres est présente. Aussi, au début de chaque séance, procède-t-on à un appel nominal. Les matières soumises aux délibérations de l'Assemblée sont : les lois, motions, rapports et communications provenant du Conseil fédéral; les rapports présentés par les commissions; les motions provenant de l'initiative parlementaire et les pétitions. L'ordre du jour est réglé par le président. Le débat s'ouvre sur l'ensemble d'une question portée à l'ordre du jour. Le passage aux articles est ensuite mis aux voix, sans débats, sur la proposition d'un membre.

Les amendements aux amendements sont mis aux voix avant les amendements et les amendements avant la motion principale. Quand toutes les motions ont été mises aux voix et qu'aucune n'a obtenu la majorité, l'Assemblée décide par un nouveau vote entre les deux motions qui ont été mises aux voix les dernières. Et l'on remonte ainsi de proche en proche jusqu'à ce qu'une majorité absolue se soit déclarée. Après un vote sur l'ensemble, tout membre a le droit de proposer la mise en discussion de certains articles, et un nouveau débat s'ouvre sur ces articles, si l'Assemblée accepte, par un vote, sans débats, cette proposition.

Les membres du Conseil fédéral ont le droit de prendre part aux discussions et de proposer des amendements. Ils peuvent être interpellés ou interrogés sur la conduite du Conseil fédéral et doivent donner une réponse aussitôt après que la demande d'interpellation leur a été communiquée. Toute résolution de l'Assemblée fédérale, c.-à-d. adoptée par les deux Chambres, est communiquée au Conseil fédéral pour exécution. C'est la Chambre qui a discuté la première cette résolution qui est chargée de la transmission. Les lois, résolutions, etc., ainsi adoptées, sont imprimées en trois langues : français, allemand, italien et communiquées aux gouvernement des cantons qui les publient.

Votes. Les membres de l'Assemblée ne sont nullement contraints de voter. Mais si une fraction importante d'entre eux refuse de voter, c'est la majorité de ceux qui votent qui tranche la question en litige. Les votes ont lieu par assis et levé, à moins que 20 membres ne réclament l'appel nominal. Les élections ont lieu au scrutin de liste, à l'aide de bulletins portant une marque spéciale et qui sont distribués aux membres. Le nombre des bulletins distribués, qui est d'ailleurs mentionné au procès-verbal, est annoncé à l'Assemblée par les scrutateurs qui constatent ensuite le nombre de votes émis. Si ce nombre excède celui des bulletins distribués, le vote est annulé et recommencé. Pour les deux premières épreuves, il est permis de voter pour autant de candidats qu'on le désire; après la seconde épreuve, les candidats qui ont obtenu le moins grand nombre de voix sont éliminés. Si l'un des candidats obtient la majorité relative et tous les autres un même nombre de voix, on procède à une votation spéciale. Chaque votant écrit sur son bulletin le nom du ou des candidats qu'il engage à se retirer.

IV. Discipline de l'Assemblée. — Le président est chargé de diriger les débats et de faire observer le règlement. Il donne la parole aux membres qui la demandent. Ceux-ci ne peuvent parler plus de trois fois sur la même question. Ils peuvent à leur guise prononcer leur discours, soit en français, soit en allemand, soit en italien. Si le prési-

dent est Suisse-Allemand, il parle en allemand, mais ses observations sont immédiatement traduites en français par un fonctionnaire placé à côté de lui. S'il est Suisse-Français, il parle en français, et ses observations sont immédiatement traduites en allemand. La liste des orateurs est close dès que le débat est commencé. La clôture des débats peut être prononcée si les deux tiers des membres présents la réclament, mais elle ne peut être mise aux voix si un membre qui n'a pas encore parlé désire présenter ses observations. Il n'existe pas d'autre mesure disciplinaire que le rappel à la question. Les membres ne doivent pas s'absenter sans raison suffisante : celui qui ne répond pas à l'appel de son nom au début de la séance perd un jour de son indemnité législative.

V. Organisation des partis. — Le pouvoir est disputé par quatre partis, subdivisés eux-mêmes en groupes assez nombreux. Ce sont : les catholiques ou cléricaux, les libéraux, les socialistes et les radicaux. Cependant les discussions entre groupes n'offrent pas les caractères tranchés que l'on remarque en d'autres pays. Ce sont de simples nuances, et les groupements parlementaires s'agrègent ou se désagrègent souvent suivant les questions. Grâce à leur union, les socialistes et la majorité des radicaux des cantons allemands ont la majorité dans les deux Assemblées. Sous la dénomination d'*étatistes*, ils se préoccupent davantage des questions d'économie sociale que de celles de politique et pratiquent le socialisme d'Etat. Dans la Chambre, il y a un centre, comprenant les conservateurs et les libéraux modérés ; une gauche, radicaux et socialistes ; une droite, libéraux et catholiques.

VI. Organisation matérielle de l'Assemblée. — Le Conseil national et le Conseil des Etats siègent à Berne, dans le palais fédéral, édifice construit de 1852 à 1857 et assez mal aménagé pour qu'on ait songé à édifier un palais du Parlement qui n'est pas encore terminé (1899). Le Conseil national tient deux sessions : une d'été, qui commence le premier lundi de juin, et une d'hiver, qui commence le premier lundi de décembre Ces deux sessions se prolongent rarement plus d'un mois. Les séances ont lieu, en général, à huit heures du matin en été, à neuf heures en hiver ; les lundis, elles commencent à trois heures de l'après-midi. Elles durent en moyenne cinq heures. Ce sont les bureaux du chancelier fédéral qui sont chargés des soins de l'administration intérieure et qui nomment un secrétaire dont les fonctions sont analogues à celles des secrétaires généralement élus par les assemblées parlementaires parmi leur membres.

VII. Rapports de la Chambre avec l'autre Assemblée. — Lorsqu'une loi a été acceptée par une des Chambres, elle est signée par le président et le secrétaire et transmise au moyen d'un message à l'autre Chambre, dans le délai de deux jours. Si l'autre Assemblée accepte telle quelle la proposition qui lui est renvoyée, elle la retourne, avec mention de cette acceptation signée aussi par le président et le secrétaire. Si, au contraire, elle modifie la proposition, les amendements sont transmis à l'autre Assemblée qui les discute et communique ensuite sa décision. Si les deux Chambres n'arrivent pas à se mettre d'accord, la question reste en suspens, jusqu'à ce qu'elle soit remise à l'ordre du jour de l'Assemblée qui en a eu l'initiative, et qui lui applique la même procédure que s'il s'agissait d'une nouvelle proposition.

VIII. Fin de l'Assemblée — Les pouvoirs du Conseil national viennent à leur terme trois ans après sa convocation.

Conseil des Etats. — Les différences qui existent entre le fonctionnement de cette Assemblée et celui du Conseil national sont de si minime importance qu'il n'y a pas lieu de consacrer un article spécial au Conseil des Etats. René Samuel.

Bibl. : Généralités. — Hamilton, *la Logique parlementaire* ; Paris, 1886, in-12.— Lair, *Des Hautes Cours politiques en France et à l'étranger;* Paris, 1889, in-8. — Radenac, *De la Dissolution des Assemblées législatives* ; Paris, 1897, in-8. — Arzens, *l'Echec du gouvernement parlementaire;* Paris, 1898, in-8 — Louis Michon. *l'Initiative parlementaire et la réforme du travail législatif*; Paris, 1898, in-8. — Matter, *la Dissolution des assemblées parlementaires;* Paris, 1898, in-8. — Lecky, *Democracy and Liberty;* Londres, 1899, 2 vol. in-8. — Bacou, *De l'Influence du fédéralisme sur l'institution des Chambres hautes;* Toulouse, 1899, in-8. — Tarde, *les Transformations du pouvoir ;* Paris, 1899, in-8 — *Reports respecting the practice and regulations of legislative Assemblies in foreign countries presented to Parliament* (document officiel du Parlement anglais); Londres, 1881 et suiv., in-4. — *Reports respecting the qualifications for the Parliamentary Franchise in foreign countries (id.);* Londres, 1883, in-4. — *Reports upon the political oaths or affirmations required from the members of foreign legislative Assemblies (id.) ;* Londres, 1882, in-4. — Reynaert, *Histoire de la discipline parlementaire;* Paris, 1884, 2 vol. in-8. — Dickinson, *Summary of the constitution and procedure of foreign Parliaments ;* Londres, 1890, in-8. — Sentupéry, *l'Europe politique;* Paris, 1894-96, 2 vol. gr. in-8. — J. Wenzel, *Comparative views of the executive and legislative departments of the Governments of the United States, France, England and Germany ;* Boston, 1891. in-8. — Gomel, *Essai historique sur les Chambres hautes françaises et étrangères;* Paris. 1873, in-8. — *Revue politique et parlementaire;* Paris, 1893 et suiv., in-8.

France. — J. Poudra et Eug. Pierre, *Traité pratique de droit parlementaire ;* Paris, 1878, in-8. — Eug. Pierre, *de la Procédure parlementaire, Etude sur le mécanisme intérieur du pouvoir législatif;* Paris, 1887, in-12. — Du même, *Traité de droit politique électoral et parlementaire;* Paris, 1893, gr. in-8.

Allemagne. — Wiermann, *Der deutsche Reichstag :* Leipzig, 1886, 2 vol. — Freyer, *Der deutsche Reichstag ;* Berlin, 1888. — G. Hirth, *Deutscher Parlaments Almanach ;* Munich, 1898, in-8. — Joseph Kürschner. *Der neue Reichstag;* Leipzig, 1898, in-32. — Lefèvre-Pontalis, *les Elections au Reichstag;* Paris, 1898, in-8.

Angleterre. — Erskine May, *Treatise on the Law, Privileges, proceedings and usage of Parliament ;* Londres, 1893, in-8, 10e éd. — Franqueville, *le Gouvernement et le Parlement britanniques ;* Paris, 1887, 3 vol. in-8. — Maurel-Dupeyré, *les Usages du Parlement anglais;* Paris, 1870, in-8. — Gneist, *Das englische Parliament in tausendjährigen Wandelungen ;* Berlin, 1886. — Todd, *On Parliamentary Government in England;* Londres, 1887-89, 2 vol. in-8. — Pike, *A Constitutional History of the house of Lords ;* Londres, 1894, in-8 — Dickinson, *The development of Parliament during the nineteenth Century ;* Londres, 1895. — Dod, *Parliamentary Companion ;* Londres, 1899, in-32. — G.-D. Weill, *Mœurs parlementaires anglaises ;* Paris, 1888, in-8. — *Lords and commons, an illustrated parliamentary paper ;* Londres, 1899, gr. in-4.

Autriche-Hongrie. — Coldstream, *The Institutions of Austria;* Westminster, 1895. — L. Leger, *Histoire de l'Autriche-Hongrie;* Paris, 1895, 4e éd. — Umlauft, *Die österreichisch-ungarische Monarchie ;* Vienne, 1896. 3e éd. — Steinbach, *Die ungarischen Verfassungsgesetze ;* Vienne, 1891. — Lefèvre-Pontalis, *les Elections en Autriche-Hongrie;* Paris, 1897, in-8.

Belgique. — *Manuel à l'usage des membres du Sénat et de la Chambre des représentants de Belgique;* Bruxelles, 1874. — *Manuel à l'usage des membres du Sénat et de la Chambre des représentants;* Bruxelles, 1886. — Lefèvre-Pontalis, *les Elections en Belgique;* Paris, 1894, in-12.

Bulgarie. — Durastel, *Annuaire international de la Bulgarie;* Sophia, 1899, in-8.

Danemark. — *Règlement du Rigsdag*, dans *Bulletin de la Société de législation comparée,* 1876, p. 265.

Espagne. — Rovira y Rabassa, *Tratado de derecho politico ;* Madrid, 1882, in-8. — *Manual de los señores deputados;* Madrid, 1891, in-12. — Lefèvre-Pontalis, *les Elections en Espagne ;* Paris, 1896, in-8.

Etats-Unis d'Amérique. — Story, *Commentaries on the Constitution of the United States;* Boston, 1891. 2 vol. in-8. — Cooley, *A treatise of the constitutional limitations wich rest upon the legislative power of the States of the American Union ;* Boston, 1878, in-8. — *Règlement des deux Chambres*, dans *Bulletin de la Société de législation comparée,* 1876, p. 388. — Bryce, *The American Commonwealth ;* Londres, 1893-95. 2 vol. in-8.

Hollande. — De Hartog, *De Gronden der staats-provinciale en geemente-inrichting van Nederland ;* Leyde, 1883.— *Règlement des Etats généraux,* dans *Bulletin de la Société de législation comparée,* 1876. p. 221. — Lefèvre-Pontalis, *les Elections dans les Pays-Bas ;* Paris, 1897, in-8.

Italie. — Coldstream, *The Institutions of Italy :* Londres, 1895. — Palma, *Corso di diritto costituzionale ;* Florence, 1877, 2 vol. in-8. — *Règlement du Parlement*, dans *Bulletin de la Société de législation comparée,* 1876, p. 239.

Japon. — *Constitution of the Empire of Japan;* Tokio, 1889. — Layrle, *la Restauration impériale au Japon ;* Paris, 1893, in-8.

Norvège. — Nils Höjer, *le Storthing de Norvège* (en suédois), Stockholm, 1882, in-8.—Aschelhoug, *Droit public de Norvège* (en suédois); Christiania, 1885, 2e part. —

Règlement du Storthing, dans *Bulletin de la Société de législation comparée*, 1876, p. 270.

ROUMANIE. — E. MARBEAU, *Un Nouveau Royaume*; Paris, 1881, in-8.

SUÈDE. — RYDIN, *le Parlement suédois, sa composition, son fonctionnement* (en suédois); Stockholm, 1873-79, 3 vol. in-8.

SUISSE. — J. DUBS, *le Droit public de la confédération suisse*; Neuchâtel, 1878, 2 vol. in-8. — *Règlement des deux Conseils*, dans *Bulletin de la Société de législation comparée*, 1876, p. 259. — VINCENT, *State and federal government in Switzerland*; Baltimore, 1891, in-8.

PARLOIR AUX BOURGEOIS. Ancien nom du modeste local où les mandataires de la bourgeoisie de Paris tenaient leurs assemblées : il était primitivement situé près le Châtelet; puis il fut transféré derrière les Jacobins (faubourg Saint-Jacques) jusqu'en 1357, où il fut établi place de Grève (V. HÔTEL DE VILLE, t. XX, p. 296). H. MONIN.

PARLY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Toucy; 995 hab.

PARMA (Archéol. milit.) (V. BOUCLIER, t. VII, p. 576).

PARMA. Rivière d'Italie, affl. dr. du Po, longue de 95 kil., qui naît au mont Brusa, descend au N. en décrivant des coudes vers l'E., arrose Parme, où elle reçoit la Baganza, et finit à Brescello.

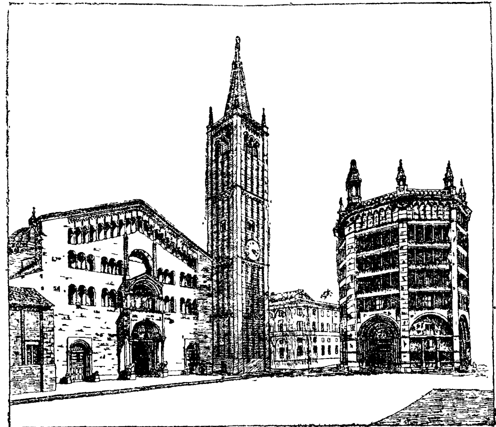
PARMACELLA (Malac.). Genre de Mollusques Pulmonés. Corps allongé, pourvu d'une cuirasse très grande. Orifice respiratoire au bord postérieur droit de la cuirasse; orifice génital derrière le grand tentacule droit. Coquille rudimentaire, composée d'une lamelle et d'un nucléus épais, brillant et spirescent. *P. valencienensis* Webb. Animal herbivore, habitant la région méditerranéenne.

PARMAIN. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam ; 1.099 hab. Vieille église à Jouy-le-Comte.

PARME. Ville. — Ville d'Italie, ch.-l. de la prov. de ce nom, sur la Parma, à 58 m. d'alt. ; 52.733 hab. (en 1895). De forme circulaire, elle est entourée d'une enceinte bastionnée, percée de cinq portes, qui sert de promenade ; au S. s'élève le château bâti en 1591. La Parma divise la ville en deux parties inégales, reliées par trois ponts ; la plus vaste est à l'E. La principale rue traversant la ville d'E. en O. est l'antique via Æmilia (auj. corso Vittorio Emanuele et strada Massimo d'Azeglio) ; au centre, elle traverse la grande place décorée par une tour d'horloge. La promenade favorite des habitants est le Stradone, entre la ville et le château. — Parme compte 60 églises ; la principale et la plus ancienne est la cathédrale bâtie, en style roman lombard, de 1059 à 1074, remaniée jusqu'en 1463, souvent restaurée ; la façade est ornée de trois galeries à colonnettes et de trois portails ; l'intérieur comprend trois nefs et une coupole peinte à fresque par le Corrège. Au S.-O. de la cathédrale est le baptistère (1196-1280), en marbre de Vérone, avec trois beaux portails. Citons encore : Saint-Jean-l'Evangéliste, bâti par Zaccagni (1510), et décoré par le Corrège ; la Madonna della Steccata, bel édifice Renaissance bâti sur les plans de Zaccagni (1521) ; San Paolo, avec le tombeau du comte Neipperg, et, dans une salle du couvent, des fresques mythologiques du Corrège (1518). Les principaux édifices laïques sont : le grandiose palais della Pilotta inachevé, où l'on a réuni la bibliothèque, les archives, les musées, un théâtre bâti en 1618 par 5.000 spectateurs ; le palais ducal affecté à la préfecture ; le palais del Giardino bâti en 1564, décoré par Agostino Carrache ; le palais communal (1627) ; ceux des Sanvitali, Soragna, Pallavicini, etc.

La ville de Parme est assez industrielle ; elle renferme des usines métallurgiques, des filatures de soie, des fabriques de pâtes alimentaires, de conserves, de cordonnerie, une manufacture de tabac. Le commerce agricole y est actif, la ville étant située sur la grande voie ferrée de Plaisance à Bologne et reliée par embranchements à la Spezia, Brescia, Suzara, sans parler des tramways. — L'Université, fondée en 1512, a trois facultés, droit, médecine, science, et comptait 63 professeurs et 313 étudiants en 1892. Le musée possède 600 tableaux dont beaucoup du Corrège et de ses élèves. La bibliothèque (Palatine) possède 215.000 livres plus 3.039 incunables, et 4.754 manuscrits. Parme est le siège d'un évêché, d'une cour d'appel. Le physicien Melloni, les peintres Parmegianino et Sanfranco, le compositeur Paer y sont nés.

Parme était une ville gauloise lorsqu'une colonie romaine y fut installée en 183 av. J.-C. Elle devint sous Auguste *colonia Julia Augusta*, prospéra par le commerce, fut surnommée *Chrysopolis*, conquise en 570 par les Lombards. Dans la querelle des Investitures, elle tint souvent pour l'empereur, notamment au temps des antipapes Honorius II (Cadalus) et Clément III (Wibert) qui étaient Parmesans. Mais, en 1247, les guelfes chassèrent le podestat de Frédéric II, Enrico Testa, et le remplacèrent par Gherardo Correggio ; l'empereur vint assiéger la ville et en bâtit une autre à côté qu'il nomma Vittoria ; elle fut incendiée par les Parmesans qui défirent l'armée impériale (18 févr. 1248). En 1306, Giberto Correggio établit sa tyrannie sur Parme ; il ne put s'y maintenir ; après



Cathédrale et baptistère de Parme.

des guerres prolongées, la principauté passa, de 1335 à 1341, aux della Scala, puis aux Correggio, à Obizzo III d'Este, et enfin, en 1346, à Luchino Visconti de Milan. Après la conquête française, le pape Jules II l'occupa en 1511, et la réunit aux États du Saint-Siège ; mais, dès 1545, elle devint capitale d'un *duché* (V. ci-après).

Province. — La prov. de Parme, qui appartient à l'Emilie, a 3.238 kil. q. et 273.330 hab. (fin 1895) ; elle est comprise entre celles de Crémone et Mantoue au N., Reggio à l'E., Massa et Carrare au S., Plaisance à l'O., s'étendant de l'Apennin au Po, arrosée par l'Enza, la Parma, le Taro et de nombreux canaux. On y trouve du pétrole, du sel, de la chaux. L'agriculture y est prospère ; en 1894, on récolta 600.000 hectol. de blé, 300.000 hectol. de maïs, 308.000 de vin, etc. ; on y élevait 89.000 bœufs, 67.500 moutons, et préparait 1.300.000 kilogr. de fromage et 443.000 de cocons de soie. — La province se divise en trois cercles : Parma, Borgo-San-Donnino, Borgotaro.

Duché. — Le duché de Parme, lors de sa réunion au royaume d'Italie, avait 6.158 kil. q., peuplés de 502.247 hab. (en 1858) ; on en a formé les prov. de Parme et de Plaisance, exception faite du district méridional de Lunigiane qui fut réuni à la prov. de Massa et Carrare dont il forme le cercle de Pontremoli. Ce duché fut constitué, le 26 août 1545, à titre héréditaire, par le pape Paul III Farnèse, comme *duché de Parme et Plaisance*, en faveur de son fils naturel, Pietro-Luigi Farnese. Ce dernier, opprimant la population, fut assassiné par des nobles ; son fils Ottavio garda Parme, mais l'administrateur impérial de Milan occupa Plaisance que, pourtant, Philippe II d'Espagne fit rendre au duc en 1558. Ottavio, qui s'était allié aux

Habsbourg pour résister aux revendications du pape, eut pour successeur son second fils, le fameux duc de Parme (V. ci-après sa biographie), Alexandre Farnèse, qui bâtit la citadelle. A celui-ci succéda son fils aîné *Ranuccio* (1592-1622), qui réprima férocement une conjuration des nobles (1612), et bâtit le palais della Pilotta. Puis régnèrent le second fils de Ranuccio, *Odoardo* (1622-49), marié à Marguerite, fille du grand-duc Cosme de Toscane, puis leurs fils *Ranuccio II* (1646-94), *Francesco* (1694-1727), *Antonio* (1727-31). Avec ce dernier s'éteignit la dynastie des Farnèse.

Les duchés de Parme et Plaisance passèrent à l'infant d'Espagne, Charles de Bourbon ; sa mère Elisabeth, petite-fille de Ranuccio II, mariée en 1714 à Philippe V d'Espagne, en avait obtenu l'expectative dès 1720. Le duc Charles put, après la guerre de succession de Pologne, par le traité de Vienne (1735), échanger ces duchés contre le royaume des Deux-Siciles. L'Autriche ne les garda pas longtemps ; en 1745, l'Espagne les reconquit, et en 1748 Marie-Thérèse les céda avec Guastalla, qui y fut incorporé, à l'infant espagnol *Philippe*, frère cadet de Charles. Il mourut en 1765, laissant le trône à son fils mineur *Ferdinand* (1765-1802) ; pendant sa minorité, son ministre, le Français Guillaume du Tillot, appliqua les idées réformatrices des philosophes, restreignit les pouvoirs de l'Eglise. Devenu majeur, en 1781, Ferdinand le congédia et rétablit l'Inquisition en 1787. Il prit part à la guerre contre la France révolutionnaire; Bonaparte lui vendit un armistice (9 mai 1796) au prix de 2 millions de fr., 20 tableaux et des approvisionnements; le 5 nov. il signa la paix ; il dut céder à la République Cisalpine ses possessions de la rive gauche du Pô (1797). Une entente franco-espagnole constitua pour *Louis*, fils du duc Ferdinand et de Marie-Amélie d'Autriche, un royaume d'Etrurie (21 mars 1801) ; mais à la mort de Ferdinand (9 oct. 1802), Louis dut céder les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla à Napoléon, qui les incorpora à l'Empire français le 21 juil. 1805. Dès le 30 mars 1806, il détacha le duché de Guastalla au profit de sa sœur Pauline Borghèse. L'archichancelier Cambacérès reçut le titre de duc de Parme, mais sans droits de souveraineté ; l'architrésorier Lebrun, le titre de duc de Plaisance ; le territoire de ces duchés forma en 1808 le département du Taro.

Le congrès de Vienne attribua les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla en toute souveraineté à l'archiduchesse *Marie-Louise*, ci-devant impératrice des Français. En 1817, on décida qu'après sa mort ces duchés reviendraient aux Bourbons, descendants du roi Louis d'Etrurie qu'on avait casés à Lucques. Marie-Louise mourut le 17 déc. 1847, et *Charles II Louis de Bourbon* prit possession des duchés. Ses sujets lui demandèrent des réformes; il refusa, s'allia à l'Autriche qui fit occuper le pays par un corps hongrois (9 fév. 1848). Une demande d'éloignement de ces troupes fut repoussée, et le lendemain le peuple s'insurgea (20 mars). Le duc céda, puis quitta le pays en laissant une régence (19 avr.). Quand le roi de Sardaigne déclara la guerre à l'Autriche, les Parmesans s'unirent à lui (10 mai 1848) ; mais l'armistice du 9 août 1848 stipula l'évacuation de Modène, Parme et Plaisance; le corps autrichien du baron d'Aspre s'établit à Parme. Quand les hostilités reprirent, le 12 mars 1849, les Parmesans demandèrent à nouveau leur annexion au royaume de Sardaigne, et La Marmora réoccupa leur ville. Mais, la semaine suivante, le désastre de Novare abattait les Italiens, et le 6 avr. les Autrichiens rentraient à Parme. Le 14 mars 1849, le duc Charles II Louis avait abdiqué au profit de son fils, *Charles III*, qui prit le pouvoir en août 1849. La réaction fut impitoyable; avec l'appui d'une garnison autrichienne fortifiée dans la citadelle, le duc comprima toute opposition ; mais le 26 mars 1854, il fut frappé d'un coup de couteau et mourut le lendemain. Son fils *Robert*, né le 9 juil. 1848, lui succéda sous la tutelle de sa mère, Louise de Bourbon, sœur du comte de Chambord. Le 7 fév. 1857, les garnisons autrichiennes partirent, sauf de Plaisance. Lors de la guerre de 1859, la population réclama l'union avec le roi de Sardaigne ; soldats et officiers l'exigèrent (30 avr.), et la régente se retira à Mantoue avec son fils. Un gouvernement provisoire fut institué qui prépara l'annexion ; mais alors une fraction des troupes rappela la duchesse (4 mai) ; elle revint, désarma la garde nationale et affirma sa neutralité, tandis que les Sardes occupaient une partie du pays. Après Magenta, la régente délia ses soldats du serment de fidélité et partit (9 juin). Un gouvernement provisoire fut constitué qui offrit la souveraineté à Victor-Emmanuel ; un gouverneur piémontais arriva le 16 juin ; un plébisciste vota par 63.403 voix contre 506 la réunion au nouveau royaume d'Italie qui fut consommée par décret du 18 mars 1860. A.-M. B.

Bibl. : Affo, *Storia della citta di Parma;* Parme, 1792-95, 4 vol. — Scarabelli, *Storia civile dei ducati di Parma, Piacenza e Guastalla*, 1858, 2 vol. — Pezzano, *Storia della citta di Parma*, 1837-59, 5 vol.

PARME (Alessandro Farnese, duc de), gouverneur général des Pays-Bas, né à Rome le 27 août 1545, mort à l'abbaye de Saint-Waast, près d'Arras, le 3 déc. 1592. Il était fils d'Octave Farnèse, duc de Parme, et de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint. Il suivit sa mère à Bruxelles, lorsqu'elle eut été nommée gouvernante générale des Pays-Bas, puis séjourna quelque temps à la cour de Philippe II et fut ensuite envoyé en Italie ; il se distingua à la bataille de Lépante contre les Turcs et à celle de Gembloux contre les Gueux. Après la mort de don Juan, il devint gouverneur général des Pays-Bas ; tout justifiait ce choix : aucun des vieux généraux espagnols n'effaçait le duc en valeur ni en prudence ; à ces qualités militaires, il joignait une adresse extrême dans le maniement des affaires politiques. Il n'était pas facile de restaurer dans les provinces belges l'autorité du roi d'Espagne ; après les tentatives malheureuses de don Juan, la tâche pouvait même paraître impossible. Mais les Belges commirent la faute de se diviser ; le duc de Parme profita habilement des circonstances. Il s'avança en Brabant avec 35.000 hommes, contraignit les troupes belges à se replier sur Anvers, et alors, maître de la campagne, il se rabattit sur Maastricht, prit cette place d'assaut, après quatre mois de siège, et la livra à toute la fureur d'une soldatesque effrénée. Pendant ce temps, il avait négocié une réconciliation avec les catholiques du Hainaut et de l'Artois qu'on appelait les *Malcontents* (V. Coconas), et, libre de ce côté, il enleva successivement Malines, Bois-le-Duc, Tournai (V. Epinoy [Christine de Lalaing, princesse d']), soumit la Flandre, en recourant tour à tour à la force, à la douceur et à la corruption, et enfin obligea Anvers à capituler. La soumission de cette dernière ville coûta cher. Alexandre en avait commencé le blocus dès 1584 ; il entreprit de fermer le passage de l'Escaut en jetant un pont de bateaux sur ce fleuve, de Calloo à Oordam ; tous les efforts des assiégés contre ce gigantesque ouvrage échouèrent ; ces échecs répétés, le manque de vivres et surtout la nouvelle de la reddition de Bruxelles et de Malines abattirent l'énergie des Anversois, et ils se rendirent le 16 août 1585 à des conditions favorables. La domination espagnole était rétablie dans la partie méridionale des Pays-Bas, mais le succès des armes de Farnèse n'alla pas plus loin. Les provinces du Nord furent secourues par la reine d'Angleterre. Or, la situation de la Hollande et de la Zélande les rendait presque inattaquables aussi longtemps qu'elles n'avaient rien à craindre du côté de la mer. Le duc de Parme reçut l'ordre de réserver ses efforts pour détrôner la reine Elisabeth ; mais l'invincible *Armada* (V. ce mot) fut tenue en échec par les marins anglais et hollandais et dispersée par les tempêtes (1587). Après l'insuccès de cette expédition, Alexandre dut marcher contre les protestants français : il dégagea successivement Paris et Rouen, sans se laisser entamer par les forces de Henri IV. Il mourut des suites d'une blessure reçue au siège de Rouen. Son corps

fut transporté à Parme; la ville de Plaisance lui érigea une statue équestre, due au ciseau de Jean de Bologne. De son mariage avec Marie de Portugal, Alexandre Farnèse eut deux fils : *Ranuce*, qui lui succéda; *Odoard*, qui devint cardinal, et une fille, *Marguerite*, qui épousa Vincent, duc de Mantoue. E. HUBERT.

BIBL. : Les historiens du règne de Philippe II. — GRŒN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange-Nassau;* La Haye, 1807-1862, 8 vol. in-8. — GACHARD, *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas;* Bruxelles, 1848-1871, 5 vol. in-4. — Du même, *Correspondance d'Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas;* Bruxelles, 1853, in-8. — MOKE et HUBERT, *Histoire de Belgique*, 1885, in-8. — FEA PIETRO, *Alessandro Farnese, duca di Parma;* Rome, 1886, XLVIII, 530 p. in-8. — P. GENARD, *Anvers à travers les âges:* Bruxelles, 1892, 2 vol. in-4.

PARMEGIANINO ou LE PARMESAN (Francesco di Filippo MAZZOLA ou MAZZUOLI, surnommé *il*), peintre italien, né à Parme le 11 janv. 1504, mort à Casalmaggiore le 24 août 1540. Imitateur du Corrège, mais négligeant les sublimes enseignements du « peintre des Grâces », il lui emprunta surtout les éléments de décadence qui se sont glissés dans son œuvre et atteignit ainsi à une affectation, à un maniérisme dignes plutôt du frivole XVIIIe siècle que de la Renaissance, sévère et pleine de foi. Certains des tableaux religieux peints par le Parmesan, tels : *la Sainte Famille*, du musée des Offices, *la Madone au long cou*, du palais Pitti, *la Sainte Catherine*, de la galerie Borghèse, etc., etc., présentent des types regrettables de fausse distinction. Par contre, ce défaut s'amoindrit ou semble moins choquant dans les scènes profanes ; l'*Histoire de Diane*, à la villa Sanvitale, près de Naples, est une suite d'intéressants morceaux où revit la manière du Corrège, avec moins d'émotion et plus de fougue. En tant que portraitiste, le Parmesan, n'ayant plus à s'inspirer d'un idéal factice, se révèle comme un artiste d'un talent supérieur. Les deux tableaux où il s'est représenté lui-même et qui figurent, l'un au musée des Offices et l'autre au musée de Vienne, peuvent être classés parmi les chefs-d'œuvre du XVIe siècle. Le Louvre possède deux *Sainte Famille*, dues au pinceau de cet artiste, et quelques dessins d'un sentiment gracieux. P. DE CORLAY.

BIBL : AFFO, *Vita del... Fr. Mazzuola;* Parme, 1784. — MÜNTZ, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance.*

PARMELIA (*Parmelia* Ach.) (Bot.). Lichen ascosporé, gymnocarpe, à thalle hétéromère, foliacé, d'une couleur variant du blanc ou blanc cendré au jaune et au brun, de forme générale orbiculaire, arrondie-lobée, à lobes imbriqués larges, à apothécies lécanorines, horizontales, à spores simples. Habitat : lieux exposés au soleil, surtout vers les régions polaires. Espèces principales : *P. pallescens*, lichen tinctorial, fournissant la parelle ou orseille d'Auvergne, tandis que l'orseille d'herbe est fournie par le *Roccella tinctoria; P. esculenta*, alimentaire, souvent emporté par le vent en morceaux gros comme une noisette et retombant sur le sol en une sorte de pluie (manne des Hébreux?). Cette espèce est fossile dans le succin, *P. acetabulum*. H. F.

PARMÉNIDE D'ELÉE, fils de Pyrès, né vers le milieu du VIe siècle av. J.-C. (544-540). — Nous n'avons que très peu de renseignements sur sa vie. Nous savons seulement qu'il était d'une famille illustre; qu'il fut, dans sa jeunesse, en rapport avec les pythagoriciens, et qu'il donna, dit-on, des lois aux citoyens d'Elée. Les anciens sont unanimes à louer son caractère et sa science. Le poème de Parménide, le seul ouvrage qu'il paraisse avoir écrit, était intitulé *De la Nature*. Il en reste environ 160 vers.

Xénophane avait déjà affirmé l'unité et l'immobilité de l'être et peut-être distingué le point de vue de l'opinion du point de vue de la vérité. Parménide établit d'une façon plus logique et plus explicite les mêmes principes, et en déduit plus rigoureusement les conséquences. Son poème se divisait en deux parties, dont la première traitait des *Choses au point de vue de la vérité;* la seconde, des *Choses au point de vue de l'opinion.*

Il faut, dit Parménide, choisir entre deux partis : ou bien admettre que l'être est et que le non-être n'est pas, ou bien prétendre que l'être n'est pas et que le non-être est. Cette dernière position est intenable; elle ne se laisse même pas concevoir, puisqu'on ne peut penser que ce qui est. Il faut donc croire et affirmer que l'être est et que le non-être n'est rien. C'est pour ne pas assez reconnaître cette vérité que les hommes, aveugles et stupides, sont plongés dans l'erreur et dans l'incertitude. Tenons-nous en donc à cette proposition que l'être est et qu'il n'y a pas autre chose que l'être. De là résulte : qu'il est improduit et indestructible. — quelle cause, en effet, autre que l'être, pourrait lui avoir donné naissance (?); — qu'il est un tout, seul de son espèce, immobile et éternel; qu'il n'y a en lui ni présent ni futur, puisqu'il est tout entier actuellement réalisé, et que qu'il a été ou sera équivaudrait à affirmer qu'il n'est pas; qu'il est un et continu, car il est partout semblable à lui-même, et ses parties ne pourraient être séparées que par le non-être ; qu'enfin il est immobile, car, pourrions-nous dire, complétant la pensée de Parménide, il ne pourrait changer que pour devenir ce qu'il n'est pas, c.-à-d. non-être. Par cela même qu'il est un tout complet auquel rien ne manque, l'être n'est pas infini ; il est limité et sphérique, car il s'étend également de toutes parts; seul, en effet, le non-être pourrait l'empêcher de le faire. Il est de nature divine, bien que distinct de tous les dieux et de tous les êtres désignés par des noms, car aucun nom particulier ne saurait lui convenir.

Telle est, d'après les fragments que nous avons à peu près textuellement traduits, la doctrine métaphysique de Parménide. Le caractère logique de ce système paraît incontestable. C'est en dénaturer le sens et la portée que de voir, comme on l'a fait, dans Parménide, un physiologue principalement préoccupé de résoudre l'antinomie qu'Anaximandre avait soulevée en soutenant à la fois que le monde est infini et animé d'un mouvement circulaire. Est-ce à dire qu'il faille le considérer comme un idéaliste au sens moderne du mot ? Ce serait aller trop loin. La théorie de l'identité de l'être et de la pensée n'a peut-être été clairement aperçue par aucun ancien et, en tout cas, ce n'est pas chez Parménide qu'il faudrait la chercher. Les passages où l'on a voulu la trouver, signifient seulement « qu'il n'y a que ce qui est qui puisse être pensé ». Aristote a, en un sens, raison de dire que Parménide ne s'est pas élevé au-dessus du point de vue de la matière. L'être est encore, pour lui, corporel et étendu. On ne saurait comprendre autrement l'homogénéité, la continuité, l'indivisibilité qu'il lui attribue, et l'on serait tenté de croire que l'être de Parménide n'est que « l'espace partout homogène et continu », s'il n'avait soutenu, en même temps, que le réel, c'est le *plein*. Le non-être, le rien, c'est le vide. Dans un passage où il vise manifestement les Eléates, Démocrite soutient que le néant n'existe pas moins que l'être, c.-à-d. que le vide n'existe pas moins que le plein. Ainsi l'on exprimerait assez exactement la pensée de Parménide en disant que l'être est, d'après lui, quelque chose comme l'atome de Démocrite, se prolongeant uniformément dans tous les sens, sans lacunes ni diversité d'aucune sorte.

L'opinion voit, à tort, dans les choses, une diversité qu'elle explique par la réunion de deux éléments contraires : d'un côté le feu, clair et ténu, homogène; de l'autre, la nuit obscure, corps dense et épais. D'après Aristote, Parménide donnait aussi à ses éléments les noms de feu et de terre, et considérait le premier comme le principe actif, le second comme le principe passif ou matériel. Mais il est possible qu'en lui attribuant cette opinion, Aristote ait interprété à son point de vue la doctrine de Parménide. Car, si ce dernier avait attribué au feu le rôle de cause motrice et efficiente, il n'aurait pas eu besoin de placer, comme il le fait, au centre du monde, la déesse qui préside, d'après lui, à l'union des éléments et qu'il appelle

la Justice, la Nécessité, etc. — L'univers est composé de plusieurs cercles concentriques. Le cercle supérieur et le cercle inférieur sont faits de l'élément sombre, les autres de feu sans mélange. Ces cercles ont la forme de couronnes creuses, ils sont remplis de feu; le soleil et la voie lactée en sont comme des soupiraux; la terre est immobile, au centre du monde. Au-dessus vient une couronne ignée, peut-être l'air; au-dessous de la voûte solide qui enveloppe l'univers comme un mur, se trouvent l'éther, séjour des astres, et la partie ignée que nous appelons ciel. Les astres sont du feu condensé et se nourrissent des vapeurs exhalées de la terre. Les opinions de Parménide sur l'origine des hommes, — qui seraient sortis de la terre sous l'influence de la chaleur solaire, — et les causes de la différence des sexes sont sans grande importance. Ce que nous savons de ses théories relatives à l'âme et à la pensée offre un peu plus d'intérêt. Parménide, dit Théophraste, prétend que la connaissance a lieu suivant celui des deux éléments qui l'emporte. La pensée, en effet, varie selon que le chaud ou le froid prédomine; celle qui a lieu par le chaud est meilleure et plus pure. C'est aussi de la proportion plus ou moins heureuse de l'élément chaud et de l'élément froid que dépendent la mémoire et l'oubli. Le semblable est senti par le semblable; c'est pourquoi un cadavre ne sent ni la chaleur ni la lumière, par suite de l'absence du feu, mais peut encore, dans une certaine mesure, être sensible au froid et à l'obscurité. Théophraste remarque avec raison que Parménide, bien qu'il reconnaisse la supériorité de la pensée sur les sens et l'opinion, ne distingue pas encore la sensation de la raison. La distinction du spirituel et du corporel lui est même encore étrangère.

Parménide n'a pas inventé sa physique, et il déclare lui-même qu'il expose des opinions qui ne sont pas les siennes. Il paraît suivre sur certains points Anaximandre et Anaximène; mais c'est au pythagorisme qu'il a fait les emprunts les plus nombreux. La divinité qui gouverne le monde correspond au feu central des pythagoriciens; Parménide conçoit, ainsi qu'ils l'avaient fait, l'univers comme sphérique et composé de zones concentriques; c'est encore à leur exemple qu'il admet que la sphère intérieure et la sphère extérieure sont formées du même élément. Enfin, et surtout, l'opinion que tout résulte du mélange de deux éléments contraires lui vient, sans doute, des pythagoriciens. Ce n'est donc pas sans raison que certains auteurs anciens appellent Parménide un pythagoricien. Mais cela ne suffit pas pour nous autoriser à penser qu'il a, dans les détails de sa physique, suivi exactement les anciens pythagoriciens, et à chercher dans sa doctrine des renseignements sur la leur. Il n'est pas plus vraisemblable qu'il ait été exclusivement leur disciple. Si l'on n'a pu trouver de raison décisive pour prouver que Parménide n'a été qu'un physiologue, on ne saurait en invoquer aucune qui établisse avec quelque vraisemblance, contre la tradition, qu'il n'a pas été, avant tout, le disciple de Xénophane. G. RODIER.

Les alchimistes gréco-égyptiens prétendaient se rattacher à la tradition des philosophes ioniens, et notamment à celle de Parménide, admettant la permanence d'un principe unique primordial. Olympiodore invoque son autorité, et on retrouve son nom dans la *Turba philosophorum*, compilation arabico-latine. M. BERTHELOT.

BIBL. : Les fragments de Parménide ont été réunis par MULLACH, *Fragmenta philosophorum Græcorum*, t. I. — PEYRON, *Empedoclis et Parmenidis fragmenta*; Leipzig, 1810. — STEIN, *Fragmente des Parmenides* π. φύσεως, dans les *Symbola philologorum Bonnensium in honorem F. Ritschl.*; Leipzig, 1864-67. — Consulter, outre les traités généraux d'histoire de la philosophie et les ouvrages relatifs à l'école d'*Elée* (V. ce mot) : RIAUX, *Essai sur Parménide d'Elée*; Paris, 1840. — E.-F. APELT, *Parmenidis et Empedoclis doctrina de mundi structura*; Iéna, 1856. — VATKE, *Parmenidis Veliensis doctrina qualis fuerit*; Berlin, 1864. — DAURIAC, *les Origines logiques de la doctrine de Parménide*, dans *Revue philosophique*, 1883. — TANNERY, *la Physique de Parménide*, dans *Revue philosophique*, 1884. — BAEUMKER, *Die Einheit des Parmenidischen Seienden*, *Jahrb. f. Philolog.*, 1886. — BERGER, *Die Zonenlehre des Parmenides*; Leipzig, 1895.

PARMÉNION, général macédonien, né vers 400 av. J.-C., tué à Ecbatane en 329. Fils de Philotas, il fut le principal lieutenant du roi Philippe et son conseiller préféré. En 356, il commande l'armée qui inflige une complète défaite aux Illyriens; en 346, il négocie à Athènes un traité de paix; en 342, il occupe l'Eubée et s'empare d'Oreos. En 336, il passe en Asie avec Attale, dirigeant l'avant-garde de l'expédition contre les Perses; à l'annonce de la mort de Philippe, il se prononce pour Alexandre et l'aide à se débarrasser d'Attale. Dans les campagnes d'Alexandre, il fut le premier lieutenant du roi, chef de l'infanterie (phalange), commandant l'aile gauche dans chacune des trois grandes batailles au succès desquelles il contribua. Le roi lui témoignait la plus grande confiance, bien que n'écoutant pas toujours les conseils de prudence du vieux général. Ce fut lui qui prit possession des trésors de Darius déposés à Damas, et lorsque Alexandre se lança, en Hyrcanie, à la poursuite du roi des Perses, il chargea Parménion de transporter à Ecbatane les trésors royaux conquis en Perse. Des trois fils de Parménion deux avaient péri dans la guerre; le troisième, Philotas, fut impliqué dans une conspiration contre le roi et mis à mort. Alexandre redoutant, dit-on, une vengeance de son père, chargea un de ses officiers, Polydamas, d'aller assassiner Parménion.

PARMÉNION, architecte grec employé par Alexandre le Grand à la construction d'Alexandrie; il dirigea la décoration sculpturale, en particulier celle du temple de Sérapis, souvent désigné par son nom, *Parmenionis*.

PARMÉNION, poète épigrammatiste macédonien, contemporain d'Auguste, dont quelques épigrammes ont été conservées; elles sont brèves et médiocres (Cf. Brunck, *Lectiones*, et Jacobs, *Anthologia Græca*, t. II, pp. 184 et suiv.).

PARMENSE (Gian-Francesco), médailleur italien (V. ENZOLA).

PARMENTIER. Village du dép. d'Oran (Algérie), arr. de Sidi-Bel-Abbès, com. mixte de la Mekerra, à 22 kil. O. de Sidi-Bel-Abbès, au pied de montagnes, contreforts du Tessala, et sur un affluent du Sig; 356 hab. dont 193 Français, le reste étrangers européens. Céréales et vignes. Il fut créé en 1875 au lieu dit *Aïn el Hadjar*. E. CAT.

PARMENTIER (Jehan), navigateur français, né à Dieppe en 1494, mort dans l'île de Sumatra en 1530. Avec deux de ses frères, il avait abordé en 1520 sur la côte de Fernambouc (auj. Recife), d'où il avait rapporté des pelleteries), et, à son retour, *Ango* (V. ce nom) l'avait envoyé en Chine et aux Indes. Au cours d'un nouveau voyage dans ces régions, il planta, le premier, le pavillon français sur la côte de Sumatra, et il mourut l'année suivante, dans cette île, ainsi que son frère cadet, *Raoul*, emportés par une fièvre ardente. Il a laissé plusieurs mappemondes, des cartes marines et quelques pièces de vers.

BIBL. : J. ESTANCELIN, *Journal du voyage de J. Parmentier à l'île de Sumatra*; Paris, 1832.

PARMENTIER (Jacques), peintre français, né à Paris en 1658, mort à Londres le 2 déc. 1730. Il fut élève de Sébastien Bourdon et vers 1680 émigra en Angleterre où il travailla, sous la direction de Charles Lafosse, aux décorations de l'hôtel Montague qui est maintenant le British Museum. Le roi de Hollande le chargea d'une partie des restaurations du château de Loo, mais il ne put s'entendre avec Daniel Marot qui dirigeait ces travaux, et laissa inachevés les trois plafonds qu'il avait entrepris et qui ont été détruits. On a conservé de lui quelques toiles, entre autres *Moïse recevant la loi* et *Diane et Endymion*, ainsi que des fresques. Jacques Parmentier rappelle par plusieurs côtés son maître Sébastien Bourdon.

PARMENTIER (Antoine-Augustin), chimiste et agronome français, né à Montdidier (Somme) le 17 août 1737, mort à Paris le 17 déc. 1813. Il perdit, tout jeune, son

père, demeura jusqu'à dix-huit ans auprès de sa mère, qui, peu fortunée, mais très instruite, fit elle-même, avec l'aide d'un ecclésiastique, son éducation, et, en 1755, se plaça chez un apothicaire de Montdidier, d'où il passa, l'année suivante, chez un de ses parents, qui exerçait à Paris la même profession. On était au début de la guerre de Sept ans. En 1757, Parmentier se fit admettre comme pharmacien dans l'armée de Hanovre. Il s'y trouva sous les ordres de *Bayen* (V. ce nom), qui le prit en très grande affection, et, bientôt promu pharmacien en second, il donna, au cours d'une épidémie, qui décima nos régiments des preuves multipliées de talent et de courageuse humanité. Entre temps, il profita de son séjour à Francfort-sur-le-Main, où il se lia avec un pharmacien alors célèbre, Meyer, pour perfectionner, sous la direction de ce savant praticien, ses connaissances chimiques, et, à son retour à Paris, en 1763, il suivit les cours de Nollet, de Rouelle, de Jussieu. Nommé bientôt, au concours, apothicaire adjoint (1766), puis apothicaire en chef (1772) de l'hôtel des Invalides, il vit, dans ces fonctions, son autorité méconnue par les sœurs de la Charité, qui étaient en possession du service depuis l'origine de l'établissement. Il fut contraint de leur laisser, en fait, la direction des laboratoires, et il profita des loisirs que lui laissait cette situation pour s'adonner à des travaux purement scientifiques. L'Académie de Besançon avait, à la suite de la disette de 1769, institué un prix pour récompenser le mémoire qui indiquerait la substance végétale la plus propre à remplacer éventuellement le pain. Parmentier, qui avait eu l'occasion, durant son séjour en Allemagne, d'apprécier les qualités d'un légume introduit par les Espagnols en Europe vers le milieu du XVe siècle, mais encore à peu près inconnu en France, sauf dans quelques provinces du Midi, la pomme de terre, communiqua sur cette solanée un travail et qui était intitulé *Examen chimique de la pomme de terre* (Paris, 1773) et qui remporta le prix. Il s'employa dès lors à combattre les préventions de toutes sortes qui avaient cours contre cet aliment, et, ayant obtenu du gouvernement, dans la plaine des Sablons, 54 arpents de terre, réputés jusque-là absolument stériles, il les ensemença de graines de pommes de terre. Il eut la satisfaction de pouvoir, au bout de quelques mois, montrer aux nombreux incrédules, qui traitaient son expérience de folie, de superbes pousses, et, avec les premières fleurs, il composa un bouquet, qu'il alla solennellement offrir au roi. On sait que Louis XVI en para sa boutonnière et que la cour d'abord, puis le peuple, entraînés par le suffrage du monarque, voulurent bientôt, à l'envi, goûter à la merveilleuse racine. Il fallut, pour satisfaire aux demandes de graines qui affluaient de tous les coins de la France, que Parmentier répétât son essai dans la plaine de Grenelle. La pomme de terre, que François de Neufchâteau proposa d'appeler *parmentière*, put ainsi être rapidement répandue, et elle ne tarda pas à prendre définitivement rang parmi nos richesses agricoles. Parmentier, qui avait donné les moyens de composer avec ses pulpes et sa fécule, combinées en égales quantités, un pain savoureux, sans aucun mélange de farine, s'occupa ensuite d'améliorer les conditions de fabrication du pain ordinaire lui-même. Il préconisa un procédé de mouture économique, qui augmente le rendement en farine d'un sixième, fit ouvrir à Paris une école pratique de boulangerie, dont il reçut la direction, et résuma tous les principes qu'il avait émis sur la question dans son *Parfait boulanger* (Paris, 1778). Le maïs, la châtaigne, l'eau, le lait, le vin, le sirop de raisin, qu'il proposa de substituer au sucre, furent également et tour à tour l'objet de ses recherches et de ses écrits. Durant la Révolution, il fut tenu en une certaine suspicion à raison des anciennes faveurs royales et on le chargea seulement, malgré la réputation que lui avaient acquise tant de travaux, de surveiller les salaisons destinées à la marine, ainsi que la fabrication du biscuit de mer. Mais le Directoire le comprit, lors de la réorganisation de l'Institut (1795), parmi les premiers membres de la section d'économie rurale, et, sous le Consulat, il fut successivement nommé professeur d'économie politique et d'agriculture à l'Ecole centrale, président du conseil de salubrité du dép. de la Seine, inspecteur général du service de santé des armées et administrateur des hospices. Il donna dans ces diverses fonctions, qu'il conserva sous l'Empire, de nouvelles preuves de son dévouement au bien public, fit notamment beaucoup améliorer le pain du soldat, rédigea un *Code pharmaceutique* (Paris, 1802; 4e éd., 1811), dont les excellentes prescriptions devinrent presque aussitôt d'une application à peu près générale, et contribua, pour une grande part, à la propagation de la vaccine. Outre les ouvrages déjà cités, il a publié : *Avis sur la manière de faire le pain de pommes de terre* (Paris, 1777); *Traité de la châtaigne* (Paris, 1780); *Recherches sur les végétaux nourrissants qui dans les temps de disette peuvent remplacer les aliments ordinaires* (Paris, 1781); *le Maïs ou blé de Turquie* (Bordeaux, 1785); *Traité sur la culture et les usages des pommes de terre, de la patate et du topinambour* (Paris, 1789); *Economie rurale et domestique* (Paris, 1790, 8 vol.); *l'Art de faire les eaux-de-vie et vinaigres* (Paris, 1805); *Formulaire pharmaceutique* (Paris, 1812), etc. Il est, de plus, l'auteur d'un grand nombre de mémoires et d'articles sur les engrais, la viticulture, la vinification, les vins médicinaux, le chocolat, etc., parus dans divers recueils et journaux scientifiques, notamment dans les *Annales de chimie* et le *Journal de pharmacie*. Une statue lui a été élevée, en 1848, sur l'une des places publiques de Montdidier. L. S.

BIBL. : CUVIER, *Eloge de Parmentier*, dans *Mémoires de l'Acad. des sc.*, ann. 1815. — VITREY, *De la Vie et des Ouvrages de Parmentier*; Paris, 1814. — A.-F. DE SILVESTRE, *Notice biographique sur Parmentier*; Paris, 1815. — MUTEL, *Vie de Parmentier*; Paris, 1819. — A. MIQUEL, *Eloge de Parmentier*; Paris, 1822. — E. MOUCHON, *Notice historique sur Parmentier*; Lyon, 1843.

PARMENTIÈRE (Bot.) (V. POMME DE TERRE).

PARMESAN (Comm.) (V. FROMAGE, t. XVIII, p. 194).

PARMESAN (MAZZUOLI, dit *le*), peintre italien (V. PARMEGIANINO [IL]).

PARMILIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Crémieu; 623 hab.

PARNAC. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Saint-Benoît-du-Sault; 1.417 hab.

PARNAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Luzech; 484 hab.

PARNAHYBA. Fleuve du Brésil, long de 1.040 kil. dont 670 navigables pour les bateaux; il naît entre les serras das Mangabeiras et Gurgueia, divise pendant tout son cours les Etats de Piauhy et Maranhao, passe à São Gonçalo, Therezina, et se jette dans l'océan Atlantique par six bras, formant un large delta à l'E. duquel est la ville de Parnahyba. Ses principaux affluents sont, à dr., le Gurgueia, le Piauhy grossi du Canindé, le Poty, le Longa; à g. le Balsas.

PARNAHYBA (SAO LUIS DE). Ville du Brésil, port de l'Etat de Piauhy, sur le bras oriental du Parnahyba, dit Barra de *Iguarassu*, à 22 kil. de l'Océan; 12.000 hab. Son port peu profond, accessible seulement aux navires de 150 tonnes, exporte du coton, du bétail, des peaux. Le climat est peu salubre.

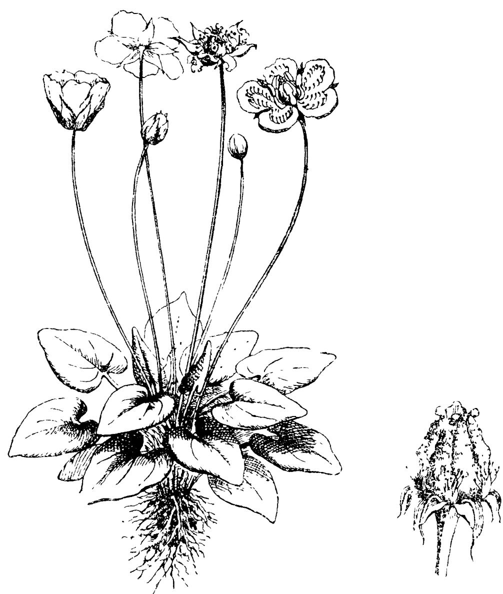
PARNANS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Romans; 678 hab.

PARNASSE (*Parnassos*; aujourd'hui *Liakoura*). Massif montagneux sur le bord du golfe de Corinthe, à la frontière des provinces de Béotie-et-Attique et de Phtiotide-et-Phocide (V. GRÈCE). Ce massif dresse vers le ciel deux sommets semblables aux deux pointes d'un croissant : le Liakoura (Lycorea) (2.458 m.) et le Hiérondovrachos (Tithorea) au N., moins haut de 24 m. seulement. Ce sont ces deux sommets qui ont valu au Parnasse les épithètes anciennes δικόρυφος, δίλοφος et *biceps* (à la double

tête). De ces sommets, on jouit du panorama le plus beau qui soit, sur le Pinde, l'Olympe, l'Athos, la Boétie et l'Attique, le golfe de Corinthe jusqu'à Lépante et les massifs d'Arcadie. Ces deux sommets neigeux se dressent au-dessus d'un plateau fertile et bien cultivé, où se trouvent les kalyvia (chalets) d'Arachova : ces chalets, qui se trouvent à 4 heures du sommet, ne sont habités que pendant l'été ; quant au plateau sur lequel ils se dressent, il s'étend, entouré de sapins, au S.-O. des sommets qui le dominent et fournit de blé les habitants d'Arachova et de Kastri, comme jadis ceux de Delphes; il est aussi riche en pâturages. A 30 m. au-dessus de ce plateau s'ouvre la grotte Corycienne (aujourd'hui *Saranta Avli*) par une ouverture étroite, qui donne accès dans deux salles magnifiques aux immenses stalactites. Cette grotte était, comme en témoigne une inscription votive, consacrée à Pan et aux nymphes. Plus bas encore, au-dessous des roches Phædriades (alt. 627 m.), se trouvent les bourgs de Kastri (Delphes) et d'Arachova. Dans cette zone naît la fontaine de Kastalie. Au S.-E., le Parnasse est séparé des contreforts de l'Hélicon par les fameuses gorges où Œdipe tua son père (σχιστὴ ὁδός ou τρίοδος) et où Mégas, en 1856, détruisit une bande de brigands (*Stavrodromi tou Mega* ou *Carrefour de Mégas*). Au N.-E., le Parnasse s'abaisse brusquement vers le Céphise, tandis qu'au N.-O. il se rattache au Chiona et au S. au Kirphis (Xerovouni), dont le sépare le ravin du Xeropotanos (ancien Pleistos). Vers l'E., le N. et l'O., les pentes du Parnasse sont couvertes de forêts. Le Parnasse a participé à la renommée et à l'importance du grand oracle de *Delphes* V. ce mot). Consacré à Apollon, à Dionysos, aux Muses, il est devenu la montagne sacrée des poètes, auxquels l'eau de la source Castalie donnait l'inspiration poétique. R. GAUTHIOT.

PARNASSE (Littér.) (V. FRANCE, § *Littérature*, t. XVII, p. 1088).

PARNASSIE (*Parnassia* T.). Genre de Saxifragacées, tribu des Parnassiées, formé d'herbes vivaces propres aux



Parnassia palustra L. Fruit déhiscent

régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal et aux montagnes de l'Inde. Leurs feuilles, radicales, sont alternes, coriaces, glabres, et à leur aisselle naissent des pédoncules uniflores, souvent feuillus vers le milieu. Les fleurs sont régulières, le calice à 5 sépales, la corolle à 5 pétales périgynes portant à leur base des écailles nectarifères laciniées dont les divisions filiformes portent des glandes à leur extrémité ; il y a 5 étamines périgynes, libres, à anthères introrses ; l'ovaire uniloculaire, à placentation pariétale, est surmonté de 4 stigmates presque sessiles. Le fruit est une capsule à déhiscence loculicide ; les graines, dépourvues d'albumen, ont le testa membraneux, lâche, réticulé, l'embryon droit. L'espèce type, *P. palustris* L., connue sous le nom vulgaire de : *Hépatique blanche* ou *noble*, *Fleur* ou *Gazon du Parnasse*, *Chiendent du Parnasse*, est commune en Europe, dans les marais, les prés humides et tourbeux des montagnes. Elle est tonique, astringente et diurétique, amère en infusion. et a été employée dans les ophtalmies, les diarrhées, les maladies du foie, etc. Dr L. HN.

PARNASSIUS (Entom.). Genre d'Insectes Lépidoptères-Rhopalocères, de la famille des Papilionides, établi par Latreille (*Hist. natur. Crust. Ins.*, 1805, XIV, p. 110). Ces Papillons sont remarquables par les grandes ailes blanchâtres, ocellées, demi-transparentes. Le genre comprend une trentaine d'espèces appartenant aux régions froides, soit boréales, soit montagneuses. L'espèce type est le *P. Apollo* Lin., que l'on trouve en France, en Sibérie, en Suède et en Norvège.

PARNAY. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Dun-sur-Auron ; 135 hab.

PARNAY. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Saumur; 383 hab.

PARNE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. d'Argentré ; 969 hab. Stat. du chem. de fer de l'O.

PARNÉAH (angl. *Purneah*). Ville de l'Inde, Bengale, ch.-l. de district de la div. de Bhagalpour, prov. du Bihar. Atteint dans sa prospérité par le recul vers l'O. de la rivière Koçi, elle n'a plus que 15.000 hab. C'est une station de la ligne de Sahebgandj à Khanwa Ghat.

PARNELL (Thomas), poète anglais, né à Dublin en 1679, mort à Chester en 1718. Après avoir terminé ses études à l'Université de Dublin, il entra dans les ordres et devint archidiacre de Clogher en 1706. S'intéressant vivement au mouvement littéraire, il se lia d'une franche amitié avec Pope, avec Swift, Arbuthnot, Gay, Congrève, Oxford. En 1716, il fut nommé vicaire de Finglas, et en 1717 il publia *Homer's Battle of the Frogs and Mice* avec les remarques de Zoile et une vie de Zoile. C'est le seul livre qu'il ait donné de son vivant; il est rempli d'allusions malicieuses aux mauvais critiques du temps. Ses poésies, remarquables par leur forme musicale, par leur délicate sensibilité, ont été publiées par Pope en 1721. Un volume d'*Œuvres posthumes* parut encore en 1758. Goldsmith donna une nouvelle édition en 1770, avec une excellente biographie du poète. Mentionnons encore l'édition de Glasgow (1786, in-fol.), celle de J. Mitford (Londres, 1833), et celle de G.-A. Aitken (Londres, 1894).

BIBL. : Oliver GOLDSMITH, *Life of Dr. T. Parnell*; Londres, 1770, in-8.

PARNELL (Henry Brooke) (V. CONGLETON [Lord]).

PARNELL (Charles Stewart), homme politique irlandais, né à Avondale le 27 juin 1846, mort à Brighton le 6 oct. 1891. Il descendait d'une famille anglaise originaire du Cheshire établie en Irlande depuis Charles II et qui compta parmi ses membres le poète Th. Parnell, célèbre sous la reine Anne, et plusieurs juges et représentants de la cause irlandaise dans les parlements d'Irlande et du Royaume-Uni. Il était petit-fils, par sa mère, de l'illustre commodore américain Charles Stewart dont il avait hérité la froide et indomptable énergie. Elevé dans diverses écoles d'Angleterre, il passe seulement ses vacances à Dublin, entre en 1865 au Magdalene college de Cambridge, et y demeure quatre années, silencieux, réservé, impénétrable, comme il le resta toute sa vie même pour ses meilleurs amis; il est étudiant médiocre et n'obtient aucun grade. De retour à Avondale, Parnell mène l'existence d'un gentilhomme campagnard de tendances conservatrices ; il se livre aux sports où il excelle, devient officier de la milice, voyage (1872-73) en Amérique, est nommé haut shérif

du comté de Wicklow (1874). Néanmoins, il suit attentivement le mouvement fenian, manifeste une aversion profonde pour la répression cruelle que les Anglais opposent aux révolutionnaires irlandais; en mars 1874, il offre son concours à Isaac Butt qui menait de front la défense des fenians et la campagne du Home-rule à la tête de la Home-rule Association et de l'Amnesty Association. Il échoue aux élections parlementaires de 1874 à Dublin, se fait élire l'année suivante dans le comté de Meath. A la Chambre des communes, il prend la défense des fenians, transforme en tactique parlementaire l'obstructionnisme inventé par Biggar, impose le respect à ses collègues par sa correction, ses allures britanniques, ses attaches protestantes, son éloquence sans éclat, puissante par la logique des idées et l'ardeur de la conviction. Le parti irlandais impuissant, divisé, ridiculisé dans les Communes, le prend pour chef en 1877, à la place de Butt, et il définit aussitôt sa politique : « Ma politique n'est pas une politique de conciliation, mais une politique de représailles ». Dès lors, Parnell et ses amis emploient tous leurs efforts à arrêter l'action législative en prolongeant indéfiniment les discussions, et y réussissent en dépit des mesures prises contre eux ; la séance du 31 juil. 1877 dure vingt-six heures, celle du 5 juil. 1879 près de vingt-trois heures. Butt déclare cette tactique révolutionnaire ; les home-rulers se séparent de Parnell (1877), mais celui-ci est acclamé en Irlande. Parnell, après des hésitations justifiées, fait un pas de plus en s'alliant par l'intermédiaire de Davitt avec les fenians de l'association *Clan-na-Gaël* dont le centre était en Amérique ; il voulait grouper contre « l'ennemi commun » les organisations révolutionnaires et parlementaires jusque-là séparées par une défiance réciproque : mais il ne peut obtenir l'adhésion du second groupe fenian, l'*Irish Republican Brotherhood*, composé des partisans de la lutte ouverte. Il s'associe, en 1879, à l'agitation agraire menée dans le comté de Mayo par ses nouveaux alliés, décide de l'étendre à toute l'Irlande, et en octobre de la même année participe à la fondation de la *National Land-League of Ireland* dont il est nommé président. Peu après il partait pour l'Amérique afin d'y recueillir les sommes nécessaires à son parti et de s'assurer définitivement la coopération du groupe Clan-na-Gaël. Il réussit dans sa double tentative, est accueilli avec enthousiasme dans les villes américaines, reçu solennellement par le congrès à Washington (1880), et revient précipitamment au mois de mars à l'annonce de la prochaine dissolution du Parlement. Il dirige avec la plus grande activité la campagne électorale en Irlande, est élu lui-même dans trois circonscriptions : le parti du Home-rule sort de la lutte avec 68 membres, la plupart hommes nouveaux choisis par Parnell lui-même dans toutes les classes de la société pour leur activité et leur esprit de discipline. Reconnu chef du parti, Parnell entraîne l'adhésion individuelle de nombreux membres de l'Irish Republican Brotherhood, de tous les fermiers et tenanciers, et même du clergé catholique qui devient son plus utile auxiliaire. Pendant près de dix années, son ascendant et sa volonté devaient maintenir la cohésion de cette armée disparate, et lui imposer une sévère discipline.

En 1880, Parnell suggère aux paysans irlandais la pratique du *boycotting* contre ceux d'entre eux qui acceptaient de succéder dans une ferme aux victimes d'une éviction, entretient l'agitation par de nombreux discours, se voit traduire avec quatre de ses collègues devant un jury sous l'inculpation de menées séditieuses, mais est acquitté (janv. 1881). Le même jour était présenté au Parlement par Forster, secrétaire pour l'Irlande, un *Coercion bill*, qui devait instituer en Irlande un véritable état de siège. Parnell et ses amis le combattirent avec acharnement, prolongèrent pendant quarante et une heures le débat du 31 janv. 1881, que le speaker ferma de sa propre autorité. Davitt fut arrêté. Le 3 févr., Parnell et 26 de ses collègues irlandais sont expulsés par la force, mais n'en continuent pas moins leur tactique les jours suivants. Parnell accepte sans confiance le *Land act* de Gladstone, qui établissait des tribunaux spéciaux chargés de fixer le taux des redevances des fermiers irlandais. Après la session, au milieu des violences et des attentats multipliés en Irlande par les *moonlighters*, Parnell est lui-même arrêté avec plusieurs de ses lieutenants de la Land-League et emprisonné à Kilmainham (octobre). La Land-League est déclarée dissoute. Mais la *Ladies Land-League* continue l'agitation ; la sœur de Parnell, Anna Parnell, paraît dans les meetings. Parnell, surnommé « le roi sans couronne d'Irlande », est acclamé citoyen de Dublin. Gladstone renonce à la répression, et tente une conciliation. Par l'intermédiaire d'un ami de Parnell, le capitaine O'Shea, fut scellé dans la prison de Parnell l'arrangement connu sous le nom de *pacte de Kilmainham* (mai) ; le gouvernement se séparait de Forster et promettait d'étudier un nouveau Land act ; Parnell l'assurait de sa coopération. Le 6 mai, l'assassinat de lord Cavendish, successeur de Forster, et de Th.-H. Burke, son sous-secrétaire, par les Invincibles, remet tout en question. Parnell désavoue les assassins, offre sa démission, puis à l'annonce de nouvelles mesures de répression reprend son attitude d'implacable hostilité. Il organise de nouveau l'obstruction dans les Communes, reforme en Irlande la Land-League sous le nom d'*Irish National League*, repousse avec une dédaigneuse ironie les imputations de Forster qui affirmait sa connivence avec les auteurs d'attentats irlandais, soutient la réforme électorale de 1884. La chute de Gladstone, l'attitude conciliante du ministère Salisbury et du nouveau secrétaire pour l'Irlande, le comte de Carnavon, produisent une sorte de trêve. Le Parlement dissous, Parnell fait sa campagne électorale sur la question du Home-rule : « Tout notre effort, dit-il, tendra dans la prochaine assemblée à obtenir la restauration de l'indépendance législative pour l'Irlande ». Les libéraux, Chamberlain, Morley, semblent se rapprocher de lui ; il trouve des sympathies dans l'entourage de Gladstone (Childer) ; les tories et lord Salisbury évitent de condamner le home-rule et essaient de gagner Parnell : 86 *parnellites* sont élus. Le rappel de Carnavon, les nouvelles propositions de mesures de répression, sont suivis de la chute de Salisbury et de l'arrivée au pouvoir de Gladstone qui présente enfin un bill de Home-rule (avr. 1886). Parnell triomphait : il accepte le bill. On connaît la défaite de Gladstone au Parlement, son appel aux électeurs, la condamnation du Home-rule par ceux-ci (juin), la constitution d'une majorité de tories et de libéraux-unionistes, le retour de Salisbury aux affaires (juil. 1886). L'Irlande retombe sous un régime de rigueurs exceptionnelles. Parnell change alors de tactique et devient le fidèle allié des libéraux ; il ne s'associe pas à l'action révolutionnaire du *Plan de campagne* imaginé par J. Dillon, combat vainement avec l'aide des libéraux le Crimes bill de Balfour (mars 1887), mais réussit à faire insérer quelques amendements dans l'*Irish Land bill* de juil. 1887 ; il se prononce formellement contre les actes de violence des patriotes irlandais.

Cependant, dans les premiers mois de 1887, le *Times* publiait, sous le titre *Parnellism and Crime*, une série d'articles, bientôt suivis d'un fac-similé de lettre de Parnell certifié authentique par un expert, et par lesquels le journal prétendait démontrer la complicité de Parnell et de son groupe parlementaire avec les meurtriers et dynamiteurs irlandais. Parnell ne relève point immédiatement la provocation du *Times*, qu'il déclare calomnieuse ; au milieu de la plus violente et de la plus déloyale campagne menée contre lui par les tories, Parnell se voit refuser l'enquête parlementaire qu'il demande aux Communes. Après de longs débats est enfin constituée une commission composée de juges du Banc de la reine et devant laquelle l'attorney general dirige lui-même la défense du *Times* (sept. 1888). 64 députés irlandais sont cités ; Pigott, l'auteur des fausses lettres, acculé à l'aveu de son crime,

le procès n'en continue pas moins sous forme d'une longue enquête contre les procédés de la politique parnelliste. Parnell se retire avant la fin du procès, mais Ch. Russell prononce durant trois séances une éloquente plaidoirie, qui réhabilite Parnell et l'Irlande, et gagne sa cause devant l'opinion. Parnell, devenu l'homme le plus populaire de l'Angleterre, entouré des leaders libéraux, accueilli aux Communes par une ovation enthousiaste, proclame l'œuvre de sa vie accomplie, la réconciliation de l'Irlande et de l'Angleterre achevée. Reçu à Hawarden par Gladstone, il y arrête les clauses du futur bill du Home-rule, lié désormais à la fortune du parti libéral. Le rapport de la commission judiciaire est présenté aux Communes le 13 févr. 1890 ; Parnell, déchargé de toute complicité avec les auteurs d'attentat, est acquitté sur ce point, mais se voit reprocher ses plaidoiries en faveur de fenians condamnés, ses demandes d'argent aux Irlandais d'Amérique, les sommes qu'il avait distribuées aux députés de son parti. Les unionistes n'en persistent pas moins à dénoncer sa complicité morale avec des assassins ; les libéraux le soutiennent ; Gladstone le défend avec une énergie passionnée, mais ne peut obtenir un vote de flétrissure contre ses adversaires (mars).

Parnell succombe presque aussitôt dans un procès d'ordre intime ; accusé d'adultère avec Mme O'Shea, femme du capitaine, son ancien ami, il fait défaut au procès engagé par le mari. Condamné (17 nov. 1890), Parnell est d'abord maintenu à la tête de son parti par un vote unanime des députés irlandais. L'Irlande applaudit à cette décision. Mais le 24 nov., Gladstone la condamne dans une lettre rendue publique et adressée à J. Morley. Parnell voit une trahison dans l'acte de Gladstone, sent renaître en lui sa haine de l'Angleterre, et répond par un manifeste au peuple irlandais. Mais son existence mystérieuse et retirée des dernières années, ses absences prolongées avaient affaibli son influence. Il offre sa démission en la subordonnant seulement à la communication des plans de Home-rule des libéraux. Cette communication fut refusée. Les députés irlandais, craignant de compromettre leur alliance avec les libéraux, enlèvent alors leur confiance à Parnell par 45 voix contre 26 (6 déc. 1890). Dès lors, Parnell se dépense en efforts surhumains pour reconquérir l'Irlande divisée en *parnellites* et *antiparnellites*, multiplie les meetings, les discours sans désespérer jamais. Mais ses meilleurs amis l'abandonnent, le clergé le condamne et refuse de bénir son mariage avec Mme O'Shea : ses candidats sont successivement battus aux élections. Sa santé ne résiste point aux fatigues et aux anxiétés de cette lutte acharnée. Sa mort fut apprise avec stupeur en Irlande, mais ne fit point l'union des patriotes ; ses partisans seuls lui firent de magnifiques funérailles à Dublin. L. Maury.

Bibl. : Vies de Parnell par ses admirateurs : J.-S. Mahoney ; New York, 1886. — T. Sherlocke ; Dublin, 1887. — J. Conellan ; New York, 1888. — O'Connor ; Londres, 1891. — F. Walsh ; New York, 1892. — V. en outre : *Parnellism and Crime* (Extr. du *Times*) ; Londres, 1887. — R. Johnston, *Parnell and the Parnells. A historical sketch* ; Londres, 1888, in-16, 2e éd. — O'Connor et R. Mac Wade, *Gladstone, Parnell and the great Irish Struggle, with general introduction by Parnell* ; Londres, 1888. — O'Connor, *The Parnell Movement, being the history of the Irish question from the death of O'Connell to the suicide of Pigott* ; Londres, 1889. — Ch. Russell, *The Parnell Commission, the opening speech for the defence* ; Londres, 1889, 3e éd. — J. Macdonald, *Diary of the Parnell Commission revised from The Daily News* ; Londres, 1890. — A. Filon, *Profils anglais* ; Paris, 1893, in-16. — Nemours Godré, *la Bataille du home-rule. Parnell, sa vie, sa fin* ; Paris, 1892, in-16.

PARNES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont ; 314 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Eglise des XIIe, XIIIe, XVe et XVIe siècles. Château d'Halaincourt des XIIIe et XVe siècles.

PARNÈS (Mont) (V. Attique, t. IV, p. 521).

PARNON. Chaînes de montagnes de la Grèce (V. ce mot, t. XIX, p. 273).

PARNOT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Bourbonne-les-Bains ; 622 hab.

PARNY (Evariste-Désiré de Forges, chevalier et ensuite vicomte de), poète français, né en 1753, mort en 1814. Parny a vu le jour sous le ciel des tropiques, à l'île Bourbon ; mais, de très bonne heure, il fut envoyé en France ; il fit ses études au collège de Rennes et revint au pays natal où il séjourna seulement deux années, de 1773 à 1775. C'est là que se déclara son goût passionné pour la poésie ; il composa des élégies amoureuses, inspirées par un sentiment vrai, par un amour profond pour une jeune fille que son père ne lui laissa pas épouser et qui devint la femme d'un autre. Publiées peu de temps après le retour de Parny en France, ces *Poésies érotiques* furent très goûtées ; on y admira la grâce voluptueuse, le négligé coquet, la mélancolie aimable, et, plus que tout le reste, une aisance, une facilité à manier le vers vraiment extraordinaires. Voltaire appela Parny son cher Tibulle, et les contemporains souscrivirent au jugement du vieux maître. Avant et après les *Poésies érotiques*, le jeune poète publia successivement un *Voyage de Bourgogne*, imité de Chapelle et Bachaumont, et fait en collaboration avec son ami Bertin (1777), une *Epitre aux insurgents de Boston* (1777), des *Opuscules poétiques* (1779). Il s'adonnait au plaisir dans sa belle résidence de Feuillancour, près de Saint-Germain, et ne faisait des vers qu'à ses moments perdus, surtout après 1786, quand il donna sa démission d'officier à la suite d'une compagnie aux Indes. La Révolution ne lui inspira ni enthousiasme ni crainte, et il vécut paisiblement jusqu'au jour où le discrédit des assignats le ruina et le contraignit à solliciter un emploi dans l'administration. C'est alors qu'il composa un ouvrage très différent de ceux qu'il avait publiés jusqu'alors, un poème où le cynisme et l'impiété se donnent libre carrière, *la Guerre des dieux* (1799). Parny fut élu à l'Académie française en 1803 et continua à composer des œuvres d'une nature très particulière, entre autres le *Paradis perdu* (1805), où il « traitait gaîment, dit Marie-Joseph Chénier, un sujet délicat et singulier que Milton avait osé traiter d'une autre manière ». L'auteur de ces poèmes n'en reçut pas moins de Napoléon, en 1813, une pension de 3.000 fr., et J. Chénier « écartant avec respect des questions épineuses qui dépassent la littérature », se crut obligé « de reconnaître en M. de Parny l'un des talents les plus purs, les plus brillants et les plus flexibles dont puisse aujourd'hui s'honorer la poésie française ». La gloire de Parny est loin d'être de nos jours ce qu'elle était alors ; ses élégies elles-mêmes semblent avoir beaucoup perdu de leur valeur, et depuis soixante-dix ans qu'a paru la dernière édition des *Œuvres choisies* de Parny (1827), on n'a pas songé à les réimprimer. Ce poète si admiré de ses contemporains semble destiné à ne plus figurer qu'à l'état fragmentaire dans les *Anthologies*. Et pourtant il lui fut donné d'exercer une influence considérable sur les hommes de son temps. Chateaubriand commença par se mettre à son école, et avant de publier les *Méditations*, Lamartine passa dix ans de sa vie à composer des vers à la Parny ; lui-même a déclaré qu'il en avait jeté au feu tout un volume. Béranger, enfin, s'est beaucoup inspiré du poète dont il a chanté la mort, et ses imitations ne lui ont pas toujours porté bonheur. L'apparition de la poésie romantique en 1820 a nui plus que toute autre chose à la gloire de Parny, parce qu'alors le lyrisme véritable a succédé au lyrisme de cabinet dont le poète des *Poésies érotiques* était peut-être le plus célèbre représentant. A. Gazier.

Bibl. : Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, art. *Parny*.

PAROARE (Ornith.). Genre de Passereaux de la famille des *Fringillidæ*, caractérisé par un bec épais, droit, à peine recourbé à la pointe, à bords un peu rentrés ; les tarses robustes et de longueur moyenne ; les ailes pointues, atteignant le milieu de la queue qui est arrondie. Le type de ce genre est le Dominicain (*Paroaria dominicana*), appelé aussi *Cardinal* dans son pays d'origine, qui est le N. du Brésil et la Guyane. C'est un oiseau de 18 centim.

de long, à plumage gris sur le dos, blanc sous le ventre, avec la tête et le devant du cou d'un rouge de sang. Le mâle porte une huppe sur le derrière de la tête. Il est surtout recherché pour la beauté de son plumage, et on le voit assez souvent en cage. Son chant est clair et vibrant, mais court et n'a pas l'ampleur de celui du véritable *Cardinal* (V. ce mot). C'est le *Cardinal gris* des marchands d'oiseaux. On le nourrit de graines, de pain imbibé de lait et de vers de farine. Il vit bien et se reproduit même sous notre climat, mais en hiver il est prudent de le tenir en volière fermée et chauffée. La femelle pond en juin de 3 à 4 œufs, qu'elle couve quinze jours, relevée par le mâle. Le nid est construit sur un arbuste à feuillage persistant (if, cyprès), ou, à défaut d'arbre, dans un nid artificiel, que les parents garnissent de crin, de foin, de bourre et des autres matériaux mis à leur disposition dans ce but. E. TROUESSART.

PAROCHES (Les). Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel; 467 hab.

PARODI (Filippo), sculpteur italien, né à Gênes en 1640, mort à Gênes vers 1708. Habile artiste, il s'adonna à la sculpture, et laissa à Gênes, à Venise, à Padoue, d'intéressants ouvrages, parmi lesquels un *Saint Jean-Baptiste*, une statue de la *Vierge*, etc. On lui doit les figures qui décorent l'église de Lorette, à Lisbonne. G. C.

PARODI (Domenico), peintre et sculpteur italien, né à Gênes en 1668, mort en 1740, fils du précédent. Il fut l'élève de son père et du peintre Sebastiano Bombelli, qu'il connut à Venise. Domenico Parodi pratiqua la sculpture et la peinture avec un égal succès. Comme peintre, il se distingue par un dessin correct, par des teintes agréables et vigoureuses; une heureuse distribution des figures et des groupes, l'ingénieuse variété des attitudes, la richesse du costume sont encore des qualités qui éclatent dans la plupart de ses œuvres, dont les principales ornent la grande salle du palais Negroni : *Achille instruit par le centaure Chiron, Hercule étouffant le lion de Némée*, etc. Comme sculpteur, il enrichit également le palais de Gênes de plusieurs statues remarquables. En outre, les *Lions* qui décorent l'escalier de l'ancien collège des jésuites, un groupe de *Romulus et Remus*, à la fontaine du palais de Brignole, et diverses autres statues de saints ou figures mythologiques attestent son savoir et son habileté. G. C.

PARODI (Dominique-Alexandre), littérateur français, né à La Canée (Crète) le 15 nov. 1840. Fils d'un consul des Deux-Siciles, il fut élevé à Smyrne, se maria à Genève, se fit naturaliser Français. Il a publié le *Dernier des papes*, roman; trois volumes de vers (*Passions et idées*, 1865, in-18; *Nouvelles Messéniennes*, 1867; *Cris de la chair et de l'âme*, 1883); fit jouer en 1870 un drame en cinq actes et en vers, *Ulm le parricide*, puis en sept. 1876, au Théâtre-Français, *Rome vaincue*, tragédie en cinq actes et en vers, dont le succès fut retentissant. Il a publié, depuis, *Séphora* (1877), poème biblique en deux actes; la *Jeunesse de François Ier* (1884), drame, et fait jouer à la Renaissance *l'Inflexible* (1884), drame en cinq actes et en prose. Il a aussi écrit un ouvrage de critique sur *le Théâtre en France* (1885, in-18).

PARODIE. Imitation burlesque d'une œuvre sérieuse. C'est un procédé littéraire mis à la mode par le poète grec Hipponax à l'encontre de l'épopée et dont un exemple fameux est la *Batrachomyomachie*, parodie de l'*Iliade*. Le système le plus usité est de reproduire la forme et le ton du poème parodié en l'appliquant à un récit burlesque. Ce procédé, fréquemment employé par les poètes comiques, à commencer par Aristophane, a fini par constituer à lui seul un genre dramatique. Citons : *Chapelain décoiffé*, imitation burlesque d'une partie du *Cid; la Folle Querelle*, par Subligny, parodie en trois actes de l'*Andromaque* de Racine. Le Théâtre de la Foire et le Théâtre-Italien vécurent, en partie, de parodies, au XVIIe et au XVIIIe siècle. On peut rappeler : *Œdipe travesti*, parodie de l'*Œdipe* de Voltaire; *Bolus*, parodie du *Brutus* de Voltaire; *Arnali ou la Contrainte par cor*, parodie de l'*Hernani* de Victor Hugo; le *Petit Faust*, parodie du *Faust* de Gounod, etc. Les bouffonneries de Meilhac, Halévy et Offenbach sont, en grande partie, des parodies de la poésie classique. En Allemagne, on cite comme parodie célèbre des tragédies fatalistes la *Verhængnissvolle Gabel* de Platen.

BIBL. : DELEPIERRE, *la Parodie chez les Grecs, les Latins et les modernes;* Londres, 1871.

PAROI. I. Construction (V. MUR).

II. Physique. — PRINCIPE DE LA PAROI FROIDE. — Ce principe est aussi connu sous le nom de principe de Watt; on sait qu'un liquide placé dans un espace vide de gaz émet des vapeurs dont la tension ne peut pas dépasser une certaine valeur qui est la tension maxima de la vapeur du liquide considéré à la température où se fait l'expérience, cette température étant supposée uniforme. Dans le cas où les diverses parties de l'enceinte sont à des températures différentes, la vapeur ne peut avoir une pression supérieure à la tension maxima de la vapeur correspondant à la température de la partie la plus froide. Aussi, dans un vase vide de gaz, contenant un liquide et sa vapeur, il y a distillation continuelle de la partie où se trouve le liquide vers la partie la plus froide. Ce principe est continuellement employé dans les machines à vapeur à condensation : la vapeur, au sortir du cylindre, au lieu de s'échapper dans l'air, sous la pression atmosphérique, se rend dans un condenseur entouré d'eau froide, où la vapeur ne peut conserver que la tension maxima correspondant à cette basse température, c.-à-d. une pression notablement inférieure à la pression atmosphérique; comme c'est la différence des pressions exercées sur les deux faces du piston qui fait mouvoir celui-ci, en abaissant au-dessous de la pression atmosphérique la tension en arrière du piston, on augmente d'autant cette différence, et par suite, l'action résultante de la vapeur sur le piston.

De même, les appareils de distillation sont fondés sur le principe de la paroi froide : un liquide se trouvant placé dans un vase que l'on chauffe (alambic) émet constamment des vapeurs qui ne peuvent garder cet état que si toutes les parois du vase sont à la même température; mais si une portion du vase est plus froide (serpentin), la vapeur s'y condense partiellement, c.-à-d. jusqu'à ce que sa tension soit ramenée à la valeur de la tension maxima pour cette température. Si le vase qui contient le liquide renferme un gaz, le principe de la paroi froide n'est plus applicable, parce que le transport de la vapeur de la partie la plus chaude à la partie la plus froide n'est plus instantané; il ne peut plus se produire que par diffusion et, par conséquent, lentement. A. JOANNIS.

PAROIR. Ce nom est donné à nombre d'outils de métier. C'est ainsi qu'il sert à désigner le marteau à panne tranchante dont se sert le tonnelier pour parer le dedans d'une futaille, l'instrument servant au maréchal ferrant pour parer le pied des chevaux, la lame tranchante avec laquelle le chaudronnier gratte les pièces à étamer. Il désigne encore l'engin du corroyeur, formé d'une pièce cylindrique en bois fixée par ses deux extrémités sur des supports scellés dans un mur; c'est sur cette pièce que l'ouvrier passe les peaux pour les travailler. L'outil consistant en un couteau à lame large, terminée par un arc de cercle du côté du tranchant, avec lequel on amincit les peaux, porte aussi ce nom. De même, le boutonnier dénomme *paroir* l'outil dont il se sert pour parer les moules de boutons.

PAROIS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Clermont; 332 hab.

PAROISSE. I. LÉGISLATION. — Ensemble des fidèles catholiques réunis sous la direction spirituelle d'un même curé. La paroisse n'est pas une circonscription ou une division administrative; on peut même soutenir qu'elle ne constitue pas une personne morale capable d'acquérir, de recevoir par dons ou legs, de vendre, d'échanger, etc. Elle ne se confond pas davantage avec la *commune*, car si, habituellement, elle comprend le même territoire que

celle-ci, il arrive souvent que deux ou plusieurs communes sont réunies pour former une seule paroisse, et, inversement, une seule commune se divise parfois en plusieurs paroisses. Les paroisses sont créées par un décret du président de la République rendu sur un vœu du conseil municipal adressé au préfet et approuvé par l'évêque. Elles sont administrées, pour les intérêts spirituels, par un curé ou desservant, et, pour les intérêts pécuniaires, par un conseil de fabrique composé de 5 ou 9 membres, se renouvelant par fraction tous les trois ans, à l'élection, et dont le curé et le maire sont membres de droit. D'après certains auteurs, la paroisse constitue une personne morale, qui peut être propriétaire, le curé n'exerçant sur ses biens que les droits d'un usufruitier ; dans une autre opinion, la paroisse n'est pas une personne morale, et c'est la fabrique qui seule peut être propriétaire ou locataire des biens administrés par son conseil, et dont le curé ou desservant n'a que la jouissance.

II. Administration ecclésiastique. (V. Presbytère). On y trouvera tout ce qui se rapporte à l'organisation paroissiale.

Bibl. : Gaudry, *Législation des cultes*

PAROLE. I. Physiologie (V. Voix).

II. Philosophie. — Tout phénomène sensible peut être *signe*, car, ce qui constitue essentiellement un langage, c'est une association fixe et durable entre des objets perçus et des états de conscience quelconques : théoriquement donc, il peut y avoir un nombre illimité de langages. Mais, en fait et pour des raisons pratiques, le nombre des langages généraux est fort restreint, et le plus important de beaucoup a toujours été la *parole*. La parole a pour caractères distinctifs : 1° d'être un langage *général*, c.-à-d. de pouvoir exprimer tous les objets de pensée sans exception ; 2° d'être un langage *articulé*, c.-à-d. formé d'éléments fixes et distincts qui peuvent être diversement groupés et combinés ; 3° d'employer comme signes les mots, c.-à-d. des sons, simples ou composés, émis par la voix humaine. Au sens strict, la parole consiste exclusivement dans un système de sensations sonores. Mais, en fait, elle est souvent liée à la représentation des mots sous forme de signes visuels, c.-à-d. à l'écriture. D'autre part, elle est presque inséparable du langage spontané des gestes et de la physionomie. Nous verrons qu'elle est intermédiaire entre ces deux langages : plus consciente et plus volontaire que le second, plus riche aussi, elle est moins artificielle et plus vivante que le premier ; elle retient des caractères de l'un et de l'autre, et ce n'est que par abstraction que l'on peut complètement l'en isoler.

L'étude de la parole soulève trois questions principales nettement distinctes : 1° il faut expliquer le *mécanisme* de la parole, c.-à-d. décrire les caractères des signes employés, montrer comment ils sont produits et interprétés : étude physiologique et surtout psychologique ; 2° il faut rechercher l'*origine* de la parole : étude historique, philologique et même métaphysique ; 3° il faut enfin déterminer quels en sont les *rapports avec la pensée :* étude psychologique et logique. — Cet article se divisera donc naturellement en trois parties.

Mécanisme. On ne peut expliquer comment nous produisons et comprenons la parole sans dire un mot d'abord des phénomènes physiques et physiologiques qui en sont la condition. Les mots sont des sons. Ils sont produits par un courant d'air, qui dépend des organes respiratoires, poumon et muscles de la cage thoracique, et qui est diversement modifié par les organes proprement vocaux, interposés sur son passage, à savoir les cordes vocales, la langue et la bouche. Ces sons possèdent intensité, hauteur et timbre : l'intensité dépend de la force du courant d'air produit ; la hauteur varie selon la tension plus ou moins grande des cordes vocales que l'air fait vibrer en passant entre elles ; le timbre résulte de la résonance variable des parties osseuses et musculaires au milieu desquelles l'air circule. On a distingué une résonance relativement fixe, qui est le timbre propre de chaque voix individuelle, et une résonance plus variable qui constitue un timbre propre à chaque voyelle et qui dépend de la position particulière donnée aux organes vocaux (B. Bourdon). Toutes les différences physiques des sons que nous émettons s'expliquent ainsi par des mouvements musculaires plus ou moins compliqués, et ces sons peuvent être très riches, très variés et relativement puissants, sans nuire au fonctionnement des organes vitaux et sans nous priver de la libre disposition de nos membres : la parole sera donc un instrument d'expression bien supérieur au geste.

Les phénomènes nerveux qui rendent possible la parole sont encore mal connus : cependant les travaux de Broca, de Wernicke et surtout de Kussmaul (dont l'ouvrage sur les *Troubles de la parole* est classique) ont permis de poser quelques principes généraux. — L'appareil nerveux du langage parlé se compose essentiellement des parties suivantes : 1° des filets nerveux, constituant le nerf auditif et reliant l'oreille interne au *centre auditif*, où aboutissent les excitations sonores, et dont le siège précis n'est pas rigoureusement déterminé ; 2° le *centre moteur du langage*, qui, comme l'a démontré Broca, a pour siège la partie postérieure de la 3e circonvolution frontale gauche (quelquefois droite, chez les gauchers), et qui est relié par des filets nerveux intercentraux au centre auditif ; 3° enfin des filets nerveux qui mettent en communication ce centre moteur avec les muscles qui font mouvoir les organes vocaux. Les hypothèses les plus diverses sont proposées pour expliquer le fonctionnement de ces différents organes extrêmement complexes (cf. Küssmaul, ouvr. cit., et Preyer, l'*Ame de l'enfant*, ch. xvii). Il est nettement établi pourtant que la fonction du langage disparaît lorsque la communication est détruite entre le centre auditif et le centre moteur, de sorte que la simple audition ne rend pas par elle-même possible l'intelligence des mots, de même que le pouvoir d'articuler des sons ne suffit pas pour parler.

Si nous analysons maintenant la parole au point de vue *psychologique*, on constate qu'un mot est un signe complexe qui produit dans la conscience plusieurs espèces distinctes de sensations, les unes directement provoquées, les autres suggérées par association, dont le rôle et l'importance sont très variables. Lorsque nous prononçons ou entendons un mot, nous éprouvons en effet : 1° des *sensations auditives*, 2° des *sensations musculaires et tactiles*, résultant des divers mouvements des organes vocaux et du contact de la langue avec les différentes parties de la bouche ; ces sensations, directement éprouvées lorsque nous parlons, sont simplement réveillées par association sous forme d'images lorsque nous écoutons ; 3° enfin, les mots éveillent quelquefois par association des *sensations visuelles*, consistant dans la représentation de leur forme graphique, ou même 4° des *sensations musculaires* nouvelles, à savoir la représentation des mouvements nécessaires pour écrire ces mots. Ces deux derniers éléments sont directs, lorsque nous lisons ou écrivons, et suscitent à leur tour les deux premiers par association. Le mot peut donc présenter, lorsqu'il éveille l'état de conscience le plus riche, quatre caractères, *auditif*, *moteur*, *visuel* et *graphique*, qui peuvent tous, soit isolément, soit conjointement, nous suggérer la signification du mot. — On sait qu'on a essayé de fonder sur ces faits une classification des caractères humains. L'observation clinique et pathologique a d'ailleurs prouvé la réalité de cette distinction : les maladies du langage n'affectent en effet quelquefois que l'une de ces espèces de sensations, et on a reconnu quatre maladies distinctes : la surdité verbale, l'aphasie motrice, la cécité verbale et l'agraphie.

Ces observations ne prouvent pas seulement que le mot provoque en nous des sensations multiples, mais aussi que l'acte psychologique par lequel nous attachons au mot une

signification déterminée est lui-même complexe. Pour que le mot soit compris en effet, trois opérations de pensée sont nécessaires : 1° le mot est perçu en tant que son ; 2° nous comprenons que ce son est un signe ; 3° nous y associons une idée déterminée. Si ces trois phases sont, à l'état normal, confondues et instantanément réalisées, elles se trouvent parfois isolées dans certains cas pathologiques. On distingue, en effet, trois formes correspondantes de la surdité : 1° la *surdité* proprement dite, dont la cause physiologique se trouve dans une altération de l'oreille, du nerf ou du centre auditif ; 2° la *surdité psychique ;* le son, encore perçu, n'éveille aucune idée de signification ; le malade ne fait aucun effort pour comprendre le mot entendu et le considère comme un bruit quelconque ; il y a dans ce cas lésion des nerfs qui relient le centre auditif au centre moteur du langage ; 3° la *surdité verbale* (Küssmaul) : le malade perçoit le mot comme son et comme signe, mais ne peut plus y associer un sens déterminé ; il fait de vains efforts pour le comprendre ; la lésion porte dans ce cas sur les éléments du centre moteur lui-même. — Des troubles analogues, présentant les mêmes phases, peuvent affecter les sensations visuelles et musculaires également provoquées par les mots.

Ces faits — encore obscurs et mal connus — se trouveront en partie expliqués par les théories physiologiques sur l'origine de la parole, que nous exposerons plus loin. Toute étude du langage articulé aboutit en effet à un problème historique : Comment ce langage a-t-il pris naissance ? comment les sons ont-ils pu devenir pour nous les représentants des idées, et tel son particulier de telle idée particulière ?

Origine. Le problème classique de *l'origine du langage* ne porte en réalité aujourd'hui que sur l'origine de la *parole.* La question ne peut plus, en effet, se poser pour le langage spontané des gestes et de la physionomie ; il est établi qu'ici ce que nous regardons comme un signe de l'émotion est partie intégrante de cette émotion même ; nous avons appris à interpréter ces signes, mais non à les produire ; le geste, le cri, la grimace sont des signes de la douleur comme la fumée est un signe du feu. Mais la parole nous apparaît plutôt, au contraire, comme un instrument artificiel et conventionnel, distinct de la pensée qu'il exprime et uniquement destiné à la communiquer. D'autre part, cet instrument réagit si visiblement sur la pensée elle-même qu'il est de première importance de savoir comment il a été fabriqué. Ainsi le problème de l'origine de la parole s'impose à nous aujourd'hui comme aux plus anciens philosophes. Nous n'exposerons pas les innombrables solutions proposées : on en trouvera la revue détaillée dans les histoires de la philosophie (cf. *Histoire de la philosophie*, de Janet et Séailles, ch. IX : *le Problème du langage*). Nous montrerons seulement comment le problème s'est posé à notre époque, et nous chercherons à dégager une conclusion des théories contemporaines.

1° C'est toujours entre deux conceptions extrêmes, très nettes, que les philosophes ont oscillé : pour les uns, la parole est une invention arbitraire de l'homme, et les mots sont sans aucun rapport naturel avec les choses qu'ils désignent ; pour les autres, la parole est l'œuvre même de la nature, le langage est inné en nous et les mots expriment réellement l'essence des choses. Les deux opinions sont déjà en présence dans le *Cratyle* de Platon. Hermogène y expose la théorie de l'invention (θέσει), attribuée à Démocrite ; Cratyle soutient au contraire la thèse naturaliste (φύσει), attribuée à Héraclite. Un passage célèbre de Lucrèce (*De Natura rerum*, liv. V, v. 1025-87) contient une réfutation très forte de la première théorie et indique une solution voisine des idées contemporaines. Les deux théories étaient encore soutenues au début de ce siècle, l'une par l'école empiriste, l'autre par l'école théologique.

Les philosophes du XVIII[e] siècle avaient, en effet, presque tous adopté la théorie de l'invention. On sait l'importance qu'avait à leurs yeux l'étude du langage : les rapports des mots avec la pensée semblaient l'objet principal de la logique, et Condillac soutenait « que tout l'art de raisonner se réduit à l'art de bien parler » (*Logique*, II[e] part., ch. V). Or la tendance habituelle de ces philosophes à expliquer l'origine de toutes les institutions humaines par l'œuvre de la raison raisonnante et de la volonté réfléchie les amenait à une conception analogue sur l'origine de la parole. Les uns, comme Adam Smith et, par instants, Rousseau, regardent le langage comme le résultat d'une *convention* expresse. L'homme a senti le besoin de communiquer à autrui ses impressions ; il s'est d'abord servi de signes naturels comme les gestes ; puis, ce premier langage devenant insuffisant, il a choisi la parole pour les avantages qu'elle présentait et s'est servi de la voix comme moyen d'expression ; un véritable *contrat social* a déterminé l'imposition des noms aux choses. D'autres, comme Condillac, le président de Brosses, etc., atténuent la rigueur de cette théorie et soutiennent que le langage *parlé* est une transformation du langage *d'action*, que la forme des mots primitifs a été déterminée, non par le caprice arbitraire, mais par la structure même de l'organisme, qui est comme un *langage inné* (Condillac), et par l'imitation des objets de la nature. Mais toujours le langage apparaît comme une œuvre sinon artificielle du moins réfléchie ; le *besoin* du langage s'est fait d'abord sentir et en a suggéré peu à peu l'invention. C'est, en somme, la pensée qui a façonné, pour son propre usage, un instrument d'expression.

D'autre part, dans sa réaction générale contre les idées du XVIII[e] siècle l'école *théologique*, reprit, au début de ce siècle, l'ancienne théorie naturaliste, mais poussée cette fois presque jusqu'à l'absurde. La théorie qu'exposa M. de Bonald est célèbre : la parole est le résultat d'une *révélation divine*. L'importance du langage articulé est trop grande, en effet, pour qu'il soit possible d'en attribuer l'origine à l'invention humaine. Non seulement l'homme parle pour exprimer sa pensée une fois formée, mais il doit déjà se représenter des mots que lui fournit le langage intérieur pour pouvoir même former cette pensée. *L'homme pense sa parole avant de parler sa pensée* (*Législation primitive*, *Disc. prélim.*). Si donc la parole est nécessaire à la naissance même de la pensée, elle ne peut être l'œuvre de celle-ci, et il faut la considérer comme innée et préformée dans l'esprit humain. C'est parce que l'homme découvre en lui des signes, qu'il peut susciter, par leur moyen, des idées. Ces signes nous ont donc été comme révélés par le Créateur : les mots ne sont pas moins innés que les idées, puisque c'est seulement par leur intermédiaire que la pensée peut se manifester. L'origine de la parole se trouve, en somme, dans l'intelligence et la volonté divine. — Ces deux conceptions si contraires s'accordent pourtant en un point : l'une et l'autre considèrent la parole comme un pur instrument d'expression, absolument distinct de la pensée elle-même. Entre l'état de conscience et le mot qui l'exprime, Adam Smith ni de Bonald ne conçoivent de véritable parenté. Aussi le langage garde-t-il toujours dans leurs théories un caractère artificiel : qu'il ait été fabriqué par Dieu ou par l'homme, il est aussi différent de la pensée que le miroir l'est de la lumière. Or, par là, les deux théories se sont trouvées également en désaccord avec les faits ; les découvertes de la philologie comparée d'un côté, de la physiologie de l'autre, en ont presque en même temps montré la fragilité.

Leibniz avait eu déjà l'idée d'une étude vraiment scientifique du langage articulé, qui aurait pour principal moyen la comparaison méthodique des différentes langues connues, au point de vue du vocabulaire, de la grammaire et de la syntaxe. C'est cette idée que la *philologie comparée* tenta d'appliquer. Or, les travaux de Bopp, des Schlegel, de Pott, de Burnouf, etc., établirent bientôt un

fait dont l'importance était capitale pour la question d'origine : à savoir que toutes nos langues actuelles se rattachent à *plusieurs* familles distinctes. On admet généralement aujourd'hui trois langues primitives et irréductibles, ayant engendré chacune une famille nombreuse et de plus en plus diverse, la famille aryenne ou indo-européenne, la famille sémitique et la famille mongolique ou touranienne. Ces faits suffisaient déjà à renverser et la théorie de la révélation et la théorie de l'invention. Si le langage est né d'une révélation divine, comment expliquer cette multiplicité originelle des langues? Il semble que l'intelligence divine, imprimant dans les esprits un même système d'idées, ne pouvait aussi leur fournir qu'un seul système de signes. D'autre part, si la parole était une invention arbitraire des hommes, il semble que le nombre des langues primitives eût dû être très considérable, de sorte qu'au lieu de trouver à l'origine deux ou trois idiomes seulement qui vont ensuite en se multipliant et en se diversifiant, on aurait dû voir au contraire une multiplicité originellement très grande tendant peu à peu vers l'unité, et les progrès de l'intelligence humaine auraient amené la réduction et non la multiplication des langues. L'histoire même du langage articulé semblait donc en désaccord avec les origines qu'on lui attribuait.

En même temps, et par une tout autre voie, la physiologie suggérait une nouvelle explication des rapports du signe à la chose signifiée. Les travaux de Bell, de Darwin, de Duchenne (de Boulogne), de Gratiolet, etc., sur le langage spontané établissent en effet que les gestes, les cris, les mouvements de la physionomie ne sont pas essentiellement des moyens d'expression, mais qu'ils font tout d'abord partie intégrante de l'état exprimé. Entre le signe et la chose signifiée, la dualité n'est pas primitive, mais acquise : à l'origine, il y avait identité. Ch. Bell soutenait que tous les mouvements expressifs du corps humain ne sont que des *actions commencées*, puis arrêtées par la volonté. Toute émotion comporte la représentation de certains mouvements à accomplir et tout au moins un commencement d'exécution. Darwin expliquait à son tour les gestes : 1° par l'*association des habitudes utiles :* nos gestes actuels sont des vestiges d'actions qui nous étaient primitivement utiles ; 2° par l'*action directe sur l'organisme des excitations du système nerveux :* tout phénomène psychologique de quelque insensité suppose la mise en liberté d'une certaine quantité de force nerveuse qui se répand dans l'organisme et produit nécessairement des mouvements musculaires en grande partie inutiles. — Il était facile d'étendre à la parole cette explication du geste. La distinction habituellement faite entre le langage spontané et le langage articulé est factice : le mot est, lui aussi, un signe naturel. Toute émotion en effet détermine et modifie des émissions de sons vocaux : le cri est l'effet naturel de la douleur. C'est là qu'il faut chercher l'origine de la parole. L'observation montre à l'enfant que son cri est interprété comme un appel : il s'en servira pour appeler. Peu à peu la parole deviendra artificielle et voulue : l'homme s'imitera lui-même, jouera ses propres émotions pour les faire comprendre. Mais il en est de même du langage des gestes : la pantomime, dont nous accompagnons ordinairement la parole ou qui nous sert parfois à y suppléer, n'est guère moins conventionnelle et factice que celle-ci. Si la parole a pris un développement prépondérant et est bien vite devenue le langage par excellence, c'est qu'elle était plus riche, plus rapide, plus variée, plus facile, etc., que le geste : en un mot, les qualités de la parole l'ont fait triompher de la concurrence et en ont généralisé l'emploi. Mais elle est originairement une manifestation naturelle et spontanée, une conséquence et non un simple signe de nos états de conscience.

Par conséquent, pour cette raison encore, il fallait renoncer aux vieilles théories : à quoi bon recourir aux hypothèses arbitraires de la révélation ou de l'invention, puisque la constitution psycho-physiologique de l'homme suffit à expliquer l'origine de la parole. Elle est innée, en ce sens que les conditions en sont déterminées d'avance par notre organisme ; mais elle est inventée aussi, en ce sens que l'intelligence intervient pour la modifier et la perfectionner. Mais le langage articulé n'est ni un don inné ni une invention arbitraire : la parole, comme le geste, a vraiment précédé le langage, c.-à-d. qu'ils existaient pour des raisons naturelles et que l'homme a seulement appris par l'expérience à les utiliser comme signes.

2° Le progrès des sciences modernes a donc eu pour conséquence une position nouvelle du problème. Les deux systèmes jusque-là nettement opposés doivent se rapprocher et se fondre pour expliquer les faits. Pourtant ce n'est pas aux savants eux-mêmes, ni aux philologues comme Max Muller ou Renan, ni aux transformistes comme Darwin, que nous demanderons la solution définitive du problème. Nous allons montrer, au contraire, en exposant leurs théories, qu'elles sont encore insuffisantes et que la philosophie doit ici compléter l'œuvre de la science.

Au problème métaphysique de l'origine du langage, les philologues ont prétendu substituer la question plus précise de l'*origine des racines*. La comparaison des différents idiomes a permis de dégager les formes qui leur sont communes et de reconstituer les débris des langues *mères* de chaque famille. C'est ainsi qu'on a pu isoler les quatre ou cinq cents racines de la langue aryenne primitive. L'observation a montré aussi que les mots une fois formés évoluaient selon des lois naturelles et que la multiplication des langues était un effet nécessaire. Max Müller distingue deux lois principales, l'*altération phonétique*, qui résulte d'habitudes de prononciation de plus en plus divergentes, et le *renouvellement dialectal*, c.-à-d. l'enrichissement constant de la syntaxe et du vocabulaire par l'afflux de formes verbales nouvelles venant des langues voisines, des dialectes provinciaux ou professionnels, de néologismes, proprement dits, etc. Ces deux lois contiennent un principe de changement perpétuel et de révolution, mais, en même temps, la loi plus générale d'imitation, le respect d'une forme classique chez les nations hautement cultivées, assurent au langage une stabilité relative et variable. Mais, tandis que tous ces changements affectent le vocabulaire et la syntaxe, la grammaire reste beaucoup plus stable : elle est, en effet, l'élément essentiel et caractéristique des familles de langues. La forme d'arrangement des mots, le système de déclinaison et de conjugaison, restent reconnaissables dans les différents idiomes d'une même branche ; les trois familles primitives diffèrent moins encore par leur vocabulaire et leurs racines que par leur système grammatical, l'*isolement* dans les langues touraniennes, l'*agglutination* dans les langues sémitiques, la *flexion* dans les langues indo-européennes. C'est encore à ce signe que se reconnaît la parenté des langues : ainsi l'anglais reste par sa grammaire une langue germanique, quoi qu'il compte au moins deux tiers de vocables français ou celtiques.

De ces faits, les philologues ont conclu que le langage ne pouvait avoir été formé peu à peu par l'intelligence, mais qu'il était un don naturel et inné, vraiment irréductible et inexplicable. — Max Muller croit à l'existence d'une « faculté distinctive de l'homme », car le langage suppose la formation d'idées générales et l'expression de ces idées sous forme de signes. Les *racines* sont, en effet, à ses yeux les éléments constitutifs du langage. Or « toutes les racines expriment une idée générale et sont *des types phonétiques produits instinctivement par une puissance inhérente à la nature humaine* » (*la Science du langage*, 9e leçon). — Renan, plus occupé de la grammaire que du vocabulaire, voit dans la parole, non pas une faculté spéciale, mais l'œuvre spontanée et instinctive de l'ensemble des facultés humaines. De même que le cri est chez l'animal l'expression naturelle de ses sensations, de même l'homme possède non moins naturellement, pour des états plus complexes, des facultés d'expression plus riches :

la parole est chez lui naturelle « et quant à sa production organique et quant à sa valeur expressive » (*l'Origine du langage*, p. 90). La parole est le « produit vivant de tout l'homme intérieur », et, dès son apparition, elle fut douée de tous ses caractères essentiels. Les transformations que nous montre l'histoire ne sont, en somme, que secondaires, et l'homme apparaît armé du langage, parce que sa constitution physique et morale comporte une telle faculté.

Ces deux théories célèbres ne diffèrent, en somme, que par des détails ; toutes les deux font du langage une œuvre spontanée de la nature ; ils l'expliquent par l'instinct, non par l'intelligence. Elles ne peuvent, pour cette première raison, nous satisfaire ni l'une ni l'autre. Recourir à l'innéité et à l'instinct, c'est renoncer à résoudre le problème, et l'on aperçoit assez mal chez Muller et chez Renan les raisons d'un parti si désespéré. Il semble que, pour avoir vu de plus près que les profanes la merveilleuse originalité du langage, ils se soient laissés comme éblouir et n'aient pu se résoudre à reconnaître dans un instrument si parfait un produit de l'intelligence humaine. — D'autre part, on peut douter que la découverte des racines ait beaucoup avancé l'explication de l'origine du langage, quoi qu'en ait dit Max Muller. Car ces racines ne sont, au fond, que des abstractions et des conjectures et n'ont jamais été des réalités historiques. M. Michel Bréal l'a excellemment montré (*Mélanges de mythologie et de linguistique, les Racines indo-européennes*). Pas plus que les langues modernes, la langue indo-européenne primitive n'a employé de *racines nues*, mais des mots où étaient comme enveloppées ces racines ; ces mots eux-mêmes étaient déjà le produit d'une longue expérience linguistique qu'il nous est impossible de reconstituer. Donc les racines que nous dégageons hypothétiquement de la comparaison du sanscrit, du grec, du latin, etc., n'ont jamais été des mots vivants : nous ne saisissons pas, il s'en faut, leur forme originelle. « Il n'y a donc aucune information directe à tirer des racines pour la question de l'origine du langage » (*ibid*, p. 410). — Si donc la philologie nous permet de suivre jusqu'à une très haute antiquité l'évolution du langage, elle ne nous en révèle pas plus la première origine que l'histoire proprement dite ne nous fait connaître la première constitution des sociétés ou la vie primitive de l'homme. Le problème d'origine n'est pas un problème véritablement scientifique, et les méthodes de la philologie ne permettent pas de le résoudre.

La théorie évolutionniste, qu'ont proposée Darwin et Spencer, qu'ont acceptée M. Darmesteter et, dans une certaine mesure, M. Whitney, est au contraire entièrement dominée par des idées biologiques, et, à force de voir dans le langage un phénomène de la vie, elle oublie qu'il est essentiellement une manifestation de l'esprit. — La parole est « une matière sonore que la pensée humaine transforme insensiblement et sans fin, sous l'action inconsciente de la concurrence vitale et de la sélection naturelle » (Darmesteter, *la Vie des mots*, p. 27). C'est en effet le mécanisme général de la transformation des espèces qui a fait naître, puis évoluer, le langage articulé. Le cri a été pour les espèces animales une conquête progressive, qui a dû sa persistance aux avantages qu'il conférait. De même, sous l'action de la concurrence, le cri s'est peu à peu perfectionné dans certaines espèces, et il est enfin devenu, chez l'homme, la parole : entre le cri inarticulé de l'animal et la parole articulée, il n'y a qu'une différence de degré. Elle doit donc son origine à des causes nécessaires ; ici comme partout, c'est le besoin qui a créé l'organe, non pas d'une façon consciente et volontaire, par une invention véritable, mais par l'effet mécanique des lois de la lutte pour la vie et de la persistance des plus aptes. Peu à peu, le caractère physiologique originel de la parole s'est effacé ; elle a commencé à exister pour elle-même et à titre de signe ; l'immense utilité qu'elle présentait a comme abaissé les obstacles devant elle, et la *Vie du langage* s'est développée selon les lois nécessaires, comme la vie des sociétés et des individus. Les langues sont donc bien des organismes vivants, dont le germe primitif n'a été ni créé ni fabriqué, mais dont la naissance, la vie et la mort sont régies par des lois inflexibles, infiniment supérieures à la volonté des hommes.

Il nous paraît difficile de prendre à la lettre ces métaphores biologiques, dont il a été fait grand abus dans tous les domaines, et dont la mode commence d'ailleurs à passer. Pas plus que les sociétés, les mots ne sont des organismes : en tant que sons, ils obéissent aux conditions générales de la physique et de la physiologie ; en tant qu'articulations plus ou moins compliquées, ils évoluent selon les lois de la phonétique ; mais en tant que signes exprimant des idées, c'est de la psychologie qu'ils relèvent, et, à leur origine comme dans leur histoire, il faut toujours faire intervenir l'intelligence pour les expliquer. En tout cas, la sélection naturelle et la concurrence ne rendent pas un compte suffisamment précis de l'origine même de la parole. — Le problème n'est donc complètement résolu ni par les philologues ni par les biologistes, et nous devons maintenant rechercher une explication plus compréhensive et plus philosophique, qui donne le rôle principal à l'esprit.

3° Nous ne concevons pas le langage primitif comme formé de *racines*, c.-à-d. de signes d'une nudité pour ainsi dire schématique, exprimant tout d'abord des idées abstraites et générales, comme l'a longtemps soutenu Max Muller. Les mots primitifs ont été de véritables mots, comme ceux du sanscrit ou du grec, moins riches sans doute de formes et de sens moins précis, mais qui n'en exprimaient pas moins un état de conscience personnel et concret. On doit supposer que l'homme a naturellement associé à ses pensées les manifestations physiques, les gestes, les sons qui les accompagnaient spontanément d'ordinaire, et qu'il a peu à peu perfectionné ces signes pour les accommoder aux progrès même de son esprit. La pensée primitive a comme entraîné dans son développement les signes auxquels elle se trouvait liée, et lorsque l'homme fut en possession d'un système d'idées distinctes et reliées par des rapports logiques, il se trouva tout naturellement maître d'un vocabulaire, d'une grammaire et d'une syntaxe, relativement beaucoup plus restreints, mais qu'il pouvait perfectionner et qui le forcèrent en retour à préciser et à analyser ses premières pensées.

Pourquoi tel mot, tel système de sons déterminé, s'est-il trouvé le signe de telle idée particulière ? — Il serait vain de chercher à résoudre directement le problème par l'observation des racines ; nous avons dit qu'elles ne sont que des abstractions, des reconstitutions hypothétiques, et les mots qu'elles constituaient dans la langue aryenne par exemple étaient déjà comme émoussés par un long usage ; il serait bien hasardeux de prétendre y retrouver des onomatopées ou des interjections primitives. « Nos mots et nos racines, dit M. Bréal, n'imitent pas vraiment les bruits de la nature, mais nous entendons ces bruits à travers les mots auxquels notre oreille a été habituée depuis l'enfance. » — Le choix des mots primitifs n'a été *ni arbitraire, ni nécessaire, mais toujours motivé* (Renan, *l'Origine du langage*). Si l'on rejette, en effet, la convention arbitraire — manifestement chimérique — et l'action nécessaire de causes physiques — insuffisante — il reste que l'homme ait été guidé par de multiples analogies entre les mots et les choses, et qu'il ait eu toujours des raisons plus ou moins conscientes pour ses choix spontanés. C'est ainsi que les interjections, des onomatopées très simples et naturelles, ont dû fournir une partie du vocabulaire primitif. Renan signale aussi très justement ce don naturel des enfants, des sauvages, des simples, d'apercevoir avec délicatesse de mystérieuses correspondances entre les mots et les êtres. En somme, l'imitation sous toutes ses formes, directe et indirecte, doit avoir présidé à cette première formation.

Mais si, par leur origine même, les mots se trouvent avoir pour point de départ des sensations particulières et individuelles, cependant la parole devait peu à peu se dépouiller de cette marque originelle pour devenir apte à tout exprimer. Pour désigner une idée générale, en effet, il faut que le mot puisse s'accorder avec tous les objets compris dans son extension, et, par suite, il ne doit ressembler trop particulièrement à aucun. Par exemple, le mot *oua-oua*, s'il évoque plus vivement l'image de certains chiens particuliers que le mot *chien* lui-même, a pourtant l'inconvénient de s'harmoniser mal avec l'idée d'une levrette ou d'un griffon. Il faut donc que les mots perdent peu à peu leur personnalité trop sensible pour devenir de purs *signes*. Et la pensée qui les a fait naître les modèle ainsi peu à peu à son image et ressemblance et pour ses besoins.

La parole nous paraît donc un phénomène naturel qui accompagne la pensée et qui lui obéit. Sans révélation ni nécessité, l'homme a su se faire des instruments de travail avec les matériaux que la nature lui fournissait ; de même, avec les gestes et les cris d'abord, puis avec la parole, il s'est fait des instruments d'expression. Tandis que les sons se transforment, que les idées se développent et se modifient, la pensée intervient toujours pour maintenir entre eux les mêmes rapports de signe à chose signifiée, qu'elle avait d'abord institués. Et nous apercevons déjà que la parole n'est pas la cause de la pensée, comme l'avaient soutenu Condillac et de Bonald, qu'elle n'est pas même une condition première et absolue de toute pensée, mais qu'elle résulte de la pensée, se laisse façonner par elle, l'accompagne dans son développement et lui rend en même temps par un effet naturel une partie du secours qu'elle en reçoit. C'est ce qu'il nous reste à montrer en étudiant les rapports de la parole et de la pensée.

Rapports de la parole avec la pensée. Comprendre les origines de la parole, c'est déjà déterminer sa nature et son rôle ; par conséquent, nous ne ferons ici que tirer les conclusions de ce qui précède. Mais c'est l'importance pratique de cette question logique qui fait pour la philosophie l'intérêt principal du problème d'origine. La parole présente un double rapport avec la pensée : d'une part, elle nous sert à exprimer pour nous-même ou pour les autres nos propres idées ; nous cherchons les mots capables de rendre fidèlement ce que nous avons dans l'esprit ; il y a passage *de la pensée à la parole ;* — mais, d'autre part, la parole n'est pas seulement articulée, elle est aussi entendue et interprétée ; ici, il nous faut alors dégager le sens enfermé dans les mots, en allant par conséquent *de la parole à la pensée.* — Quand les hommes communiquent entre eux, la parole est donc un intermédiaire nécessaire, une valeur d'échange émise contre des idées et qui devra être à son tour convertie en idées. Or il est impossible qu'en passant par cet intermédiaire la pensée ne se modifie pas : la parole réagit en effet sur elle et la force à revêtir de nouveaux caractères qu'elle n'aurait pas sans cela.

Tout d'abord, la parole est un instrument d'*analyse ;* elle oblige la pensée complexe à se décomposer, car elle n'exprime que tour à tour les éléments simultanément pensés. Cela est vrai de tout langage, du geste comme de l'écriture, mais plus encore de la parole qui ne dispose que de sons nécessairement successifs : la succession est la loi du discours. La parole accomplit donc nécessairement une œuvre logique. La définition, qui consiste à faire passer nos concepts par une forme verbale, devient une garantie de la précision et de la distinction de ces concepts. La parole joue donc ainsi un rôle bienfaisant.

En même temps, la parole est un instrument de *synthèse.* De sa nature, en effet, la pensée est infiniment plus riche, plus souple et plus variée que le langage : nous ne pouvons avoir un mot pour chaque état de conscience, un tour pour chaque rapport que nous percevons. Bien plus, nous ne devons, pour être compris, désigner par des mots que ce qui dans notre pensée peut être communiqué, ce qui, par conséquent, est général. Le cri peut être rigoureusement individuel et particulier, il ne comporte pas un sens précis et clair. Le mot, qui doit avoir, au contraire, une signification nettement déterminée, la même pour tous, peut donc seulement exprimer l'élément général de nos pensées. Aussi chaque mot se trouve-t-il constituer comme un résumé. C'est grâce à la parole que nous pouvons fixer et conserver nos idées abstraites et générales. La multiplicité même des propriétés de l'individu est rassemblée par nous dans un nom propre. Enfin, chaque forme de la syntaxe et de la grammaire exprime, comme en abrégé, des idées et des rapports multiples. Par conséquent, pour parler, il nous faut grouper nos idées, et c'est par masses, par ensembles, qu'elles pénètrent dans l'esprit de celui qui nous écoute. — Ces deux fonctions inverses — également nécessaires — du langage se font heureusement équilibre. La première seule décomposerait nos pensées jusqu'à l'émiettement, la seconde seule ruinerait toute précision : leur accord est fécond. Nous condensons et groupons nos idées pour les *nommer ;* nous les décomposons ensuite pour les *expliquer.* Les langues vont, en effet, dans leur évolution d'une forme synthétique à une forme de plus en plus analytique. La parole n'exprime donc la pensée qu'en la transformant pour son plus grand bien.

Faut-il aller plus loin, soutenir que le rapport qui unit la pensée à la parole est plus intime encore et que nous ne pourrions absolument penser sans le langage ? — On a souvent prétendu que, si la parole extérieure succède à la pensée dont elle est l'expression, cette pensée elle-même n'a été rendue possible que par une *parole intérieure*, un langage de l'âme avec elle-même. Discutons en quelques mots cette thèse. Que presque toujours cette parole intérieure accompagne notre pensée, c'est un fait incontestable (cf. V. Egger, *la Parole intérieure*). Mais est-ce bien un fait naturel, une nécessité, et n'est-ce pas plutôt une habitude acquise, que nous avons inconsciemment contractée pour faire profiter notre pensée des services que rend le langage ? — L'observation psychologique semble en effet montrer que cette parole intérieure tantôt précède et tantôt suit la pensée, selon que celle-ci est profonde ou banale et selon que nous sommes plus ou moins maîtres du langage que nous employons. — Il suffit donc de dire que la parole, compagne naturelle de la pensée, réagit constamment sur elle et la force à se modifier, sans aller jusqu'à faire dépendre l'esprit du langage, ce qui nous ramènerait à l'erreur déjà critiquée de Condillac et de Bonald.

Mais, si tel est le rapport général qui existe entre la pensée et la parole, n'y a-t-il pas un lien plus étroit entre chaque idée particulière et le mot déterminé qui l'exprime ? Chaque signe ressemble-t-il à la chose qu'il signifie ? Il ne s'agit plus ici du problème d'origine. Nous avons dit, en effet, que des analogies plus ou moins subtiles avaient déterminé la forme des mots primitifs. Mais en est-il toujours ainsi, et ces analogies nous aident-elles encore aujourd'hui à comprendre et à parler ?

L'hypothèse n'est pas davantage admissible. La philologie nous apprend, en effet, que la matière sonore du langage se transforme selon des lois purement phonétiques, qui se ramènent au principe du moindre effort et de la concurrence, et qui sont complètement indépendantes des variations subies dans le même temps par les significations. Tel mot, qui a presque gardé en français sa forme latine, présente aujourd'hui un sens tout nouveau ; tel autre mot, transformé au point d'être méconnaissable, garde encore sa signification primitive. L'évolution du langage a donc le plus souvent effacé la relation qui devait, à l'origine, exister entre le sens et la forme phonétique. — C'en est une autre preuve que l'oubli pratique des étymologies, qui sans cela seraient si importantes. L'étymologie

ne nous sert que pour les mots nouveaux et rares dont elle nous donne comme une définition ; c'est ainsi que nous comprendrons les termes du vocabulaire scientifique, les mots d'hémiplégie ou d'ataxie locomotrice. Mais, dès qu'un mot, même ainsi formé, est entré dans l'usage, nous le comprenons par une association directe, et le sens réel qu'il présente finit même parfois par être très différent de son sens étymologique : quelles idées nous suggèrent aujourd'hui les mots *télégramme* ou *photographie ?* Il subsiste bien encore, sans doute, dans le langage courant des mots *qui font image*, des onomatopées (coucou, teufteuf), des mots métaphoriques ou imitatifs (zigzag, grincer) ; mais, si ces caractères ajoutent au pittoresque des mots, ils n'ajoutent guère à leur précision, et, en fait, nous remarquons rarement ces analogies. Bien plus, pour se prêter à l'expression d'une pensée développée, les mots doivent avoir perdu leur ressemblance originelle avec les choses, ou tout au moins l'avoir laissé oublier. Car les choses sont particulières et nous pensons surtout avec des idées générales. Comme nous l'avons déjà dit, le mot doit convenir à l'idée dans toute son extension, et, par suite, il ne doit pas exprimer d'une façon privilégiée tel ou tel individu d'un genre. La parole doit être impartiale, et l'esprit a besoin de ne voir en elle qu'un pur signe, exprimant fidèlement et indifféremment toutes les choses auxquelles il convient. Nous voyons donc que, si les mots ont pu présenter à l'origine un rapport formel et sensible avec les choses, l'usage même du langage a dû les dépouiller peu à peu et en faire des signes conventionnels et impersonnels. L'esprit, qui a pris les matériaux du langage dans les sensations, dans la nature, s'est efforcé de les adapter de plus en plus à sa pensée qui se compliquait elle-même. La parole est donc bien intermédiaire entre la nature et l'esprit, elle participe de l'une et de l'autre et, dans son développement, elle doit nécessairement s'éloigner de plus en plus des choses pour se modeler plus fidèlement sur la pensée.

Nous comprenons aussi par là les défauts et les inconvénients que tous les logiciens ont reprochés au langage en général et surtout à la parole. Bacon voyait dans la parole la plus dangereuse des *Idoles*, l'idole du forum (*idolum fori*), qui impose au respect de l'homme de pures formes de langage transformées en réalités. D'une part, en effet, la parole matérialise pour ainsi dire nos pensées, et nous fait prendre pour des choses ce qui n'est qu'état de conscience, pour des réalités ce qui n'est qu'abstraction. D'autre part, les mots les plus généraux et les plus abstraits gardent comme un reflet de la sensation particulière qu'ils exprimaient à l'origine, et la pureté de nos idées en est troublée. La grammaire et le vocabulaire ont chacun leur part de responsabilité dans les erreurs où nous sommes ainsi engagés. L'adjectif, qui exprime simplement la sensation éprouvée, l'état de conscience total, semble avoir été la première forme grammaticale des mots. Mais il se dédoubla bientôt pour donner naissance au substantif d'un côté, au verbe de l'autre. Dans les langues sémitiques, le substantif se forma le premier ; dans les langues aryennes, ce fut, au contraire, le verbe. Or déjà le verbe et le substantif, s'ils répondent à des besoins de notre pensée, n'expriment plus fidèlement et impartialement les phénomènes donnés. Quand, avec les verbes, nous formons des substantifs abstraits, comme le mot *pensée* par exemple, nous supposons l'existence, en dehors de nous, de ce qui nous avait seulement été donné sous forme d'action dans notre propre conscience. Quand nous disons : « la pierre tombe ». nous créons des substances et des causes. Les catégories de notre esprit s'insinuent donc à notre insu dans le langage par la grammaire, et nous ne pouvons pas parler des choses sans leur prêter, par notre parole même, les caractères de notre pensée. Le vocabulaire, à son tour, nous fournit des mots qui ont tous eu à l'origine une signification concrète et sensible, et nous devons les employer pour l'expression des idées même les plus abstraites. Tels sont par exemple les mots qui désignent les différentes opérations de la connaissance, *comprendre*, *saisir*, *découvrir*, *supposer*, etc. Or, malgré tous nos efforts, ces mots ne sont pas encore assez immatériels pour nos besoins, et l'esprit ne réussit pas toujours à se garder des impressions sensibles qu'ils nous suggèrent. Nous ne pouvons donc prendre connaissance de nous-même qu'au moyen d'images qui nous viennent des choses. La parole se trouve comme suspendue entre la réalité et l'esprit et, elle a, par conséquent, des inconvénients pour l'un et pour l'autre.

Il serait donc dangereux de considérer la parole comme un instrument construit une fois pour toutes et auquel nous pouvons mécaniquement confier nos pensées ou demander celles des autres. En réalité, il faut, au contraire, une intervention incessante de l'esprit pour parler et pour comprendre. Nous devons veiller soigneusement à ce que nos paroles soient bien l'expression fidèle de nos pensées et découvrir avec pénétration le sens qu'elles présentent dans la bouche d'autrui. Nous recréons la signification des mots chaque fois que nous les prononçons ou que nous les comprenons. Il est inexact, en effet, quoi qu'en aient dit des philologues et des philosophes, que toute forme verbale porte nécessairement avec elle une idée distincte et que, réciproquement, toutes les idées d'un peuple soient représentées dans sa langue par une forme propre. En fait, les mots sont toujours insuffisants et équivoques ; la grammaire est pleine de lacunes, et la syntaxe de confusions. M. Bréal en a donné d'excellents exemples : que l'on veuille bien songer aux rapports innombrables, aux nuances infinies que désigne également le suffixe *ier* dans les mots pommier, grenier, bouclier, chevalier, bouvier, charpentier, épicier, prisonnier, levrier, etc. La pensée doit donc toujours être active et vigilante pour combler ces lacunes et dissiper ces confusions. La parole ne subsiste que par l'esprit, et on ne peut en comprendre ni l'origine, ni le développement, ni le rôle sans toujours tenir compte de la dépendance où elle est de la pensée. G. BEAULAVON.

BIBL. : 1° H. de MEYER, *les Organes de la parole* (trad. Claveau, Biblioth. scient. internat.); Paris. — KÜSSMAUL, *les Troubles de la parole*. — Article *Parole*, par le Dr CHERVIN, dans le *Dictionnaire encyclop. des Sc. médicales*. — W. PREYER, *l'Ame de l'Enfant*, ch. XVII et XVIII (tr. H. de Varigny; Paris, 1887). — B. BOURDON, *l'Expression des émotions et des tendances dans le langage*; Paris, 1892. — DARWIN, *de l'Expression des émotions*. — 2° Max MÜLLER, *la Science du langage* (trad. Harris et Perrot; Paris. 1876). — *Nouvelles leçons sur la science du langage* (2 vol., trad. par les mêmes). — Ernest RENAN, *l'Origine du langage*; Paris. — WHITNEY, *la Vie du langage* dans Bibl. scient. intern.; Paris. — A. DARMESTETER, *la Vie des mots*; Paris, 1886. — M. BRÉAL, *Mélanges de mythologie et de linguistique*; Paris, 1878. — WEGENER, *Untersuchungen über die Grundfragen des Sprachlebens*. — Hermann PAUL, *Principien der Sprachgeschichte*. — 3° RAVAISSON, *Rapport sur la philosophie en France*, ch. XXXI : Paris. — Albert LEMOINE, *de la Physionomie et de la Parole*; Paris, 1865. — V. EGGER, *la Parole intérieure*; Paris, 1881. — KLEINPAUL, *Sprache ohne Worte*.

PARON. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. (S.) de Sens ; 443 hab.

PARONYCHIÉES (*Paronychiaceæ* A. Rich., *Paronychieæ* A. S. H.). Groupe de plantes Dicotylédones, voisin à la fois des Caryophyllacées et des Chénopodiacées, et dont Baillon ne fait qu'une tribu des Caryophyllacées. Ce sont des herbes propres aux régions tempérées de l'hémisphère boréal, à feuilles opposées, stipulées, à fleurs régulières, petites. Le calice offre 4 ou 5 sépales; la corolle, le même nombre ou un nombre doubles de pétales, ou est nulle ; l'androcée est composé de 5 étamines, en général ; le gynécée d'un ovaire libre, à une loge, renfermant un ovule anatrope; le fruit est une akène contenant une graine albuminée avec embryon enroulé et à radicule dirigée vers le hile. — Le genre *Paronychia* T. est voisin des *Herniaria* T. (V. HERNIAIRE), et s'en distingue essentiellement par les sépales munis d'une pointe dorsale et par des languettes de nature indéterminée qui alternent avec les sépales et les étamines qui sont au

nombre de 3-5 ou plus nombreuses que les sépales. Les fleurs sont disposées en cymes contractées axillaires ou terminales, entourées d'un involucre bractéal blanchâtre. Le *P. argentea* Lnck et le *P. nivea* DC. sont préconisés comme diurétiques, le *P. cymosa* Lnck, contre la la dysurie et le *P. sessilis* Desf. du Malabar a les feuilles comestibles. — Les autres genres sont : *Illecebrum* L., *Corrigiola* L., *Scleranthus* L., *Telephium* L., *Lœflingia*, etc. Dr L. Hn.

PAROOPHORE (Embryol.) (V. Paradidyme).

PAROPAMISE. Nom communément donné par les géographes grecs à la barrière de montagnes qui s'étend à l'O. du coude de l'Indus et au N. du Kaboul-roud et du Heri-roud, et qui correspond à l'Hindou-Kouch des modernes, en y comprenant ses prolongements occidentaux jusqu'à Hérat. Toutefois, l'ensemble de la chaîne portait plutôt chez les anciens l'appellation générique de Caucase, et le terme de Paropamise s'appliquait plus particulièrement à la partie occidentale, celle qu'on désigne aujourd'hui sous les noms de Safed Koh, montagnes Blanches, et de monts de Ghor et de Hérat. Quelques géographes ont proposé, de nos jours, d'appliquer de nouveau cette désignation à l'ensemble encore assez mal connu de ces chaînes par où l'Hindou-Kouch et le Koh-i-Baba se relient aux montagnes du Khoraçan persan.

PAROS (Paro). L'une des Cyclades, à l'O. de Naxos dont elle est séparée par un chenal de 11 à 12 kil. de largeur. Elle mesure environ 58 kil. de circonférence et 165 kil. q. de superficie. Elle ne compte pas plus de 8.000 hab., répartis en quatre dèmes : Paros, Naousa, Marpisa, Lenkæ. Paros se compose, en réalité, d'une seule montagne qui atteint 771 m. au mont Hagios, Helias ou Saint-Élie, qui se trouve approximativement au centre de l'île par 37° 2′ 46″ lat. N. et 22° 51′ 11″ long. E. Au N. de l'île, s'ouvre la belle et profonde baie de Naousa, entre les deux promontoires de Korax et de Phillenghi ; à l'O., celle de Parikia ; au S.-E., le chenal étroit qui sépare Paros d'Antiparos. La capitale de l'île est Parikia (Παροιχία), l'ancienne Paros, dans la baie du même nom ; port excellent ; 2.338 hab. Naousa, la localité qui vient en second après Paros, a 1.348 hab. et est aussi un fort bon port. La montagne qui forme Paros est toute en marbre, sauf quelques gneiss et micaschistes ; son marbre, fameux dans l'antiquité, n'est plus exploité ; en revanche, on peut voir sur le mont Marpessa, entre Naousa et Parikia, les carrières antiques. Paros est fertile, bien cultivée et produit des vins et du blé. Paros fut colonisée d'abord par les Crétois, puis par des Grecs du Péloponèse ; elle prospéra rapidement ; au viiie siècle av. J.-C., elle essaimait vers Thasos. Au temps des guerres médiques, elle se joignit au grand roi, résista à Miltiade, qui vint pour la châtier, mais dut se soumettre à Thémistocle après la bataille de Salamine. La chute d'Athènes la délivra. Elle prit part, dans notre siècle, à l'insurrection de 1821. R. G.

PAROT (Ornith.) (V. Rossignol).

PAROTIDE (Anat., Phys., Path.). La parotide est la plus volumineuse des glandes salivaires. Double et placée symétriquement de chaque côté de la face, en arrière de la branche montante du maxillaire inférieur, elle occupe la loge parotidienne. De forme pyramidale à base externe, cette loge est tapissée par une membrane, dédoublement de l'aponévrose qui part de la gaine du sterno-mastoïdien et passe sur la face externe de la parotide par son feuillet superficiel pendant que le feuillet profond tapisse la paroi postérieure de la loge (sterno-mastoïdien, ventre postérieur du di-gastrique), prend point d'appui sur l'apophyse styloïde et remonte sur la paroi antérieure (ptérygoïdien externe, branche montante et masséter), sur la face externe duquel elle rejoint le feuillet superficiel. Cette aponévrose envoie des cloisonnements séparant les divers lobes de la parotide qui remplit toute la cavité et envoie un prolongement dans la profondeur, en arrière du ptérygoïdien interne vers le pharynx, à travers un hiatus du fond de l'aponévrose, et un autre prolongement sur la face externe du masséter. Outre la parotide, on trouve dans l'intérieur de la loge des organes importants : ganglions lymphatiques superficiels et profonds, nerf facial qui la traverse d'arrière en avant, artère carotide externe, veine jugulaire externe, nerf auriculo-temporal à la partie supérieure. Entre l'apophyse styloïde, la parotide et le pharynx, on trouve la jugulaire interne, la carotide interne, et plus en dedans les nerfs qui sortent du trou déchiré postérieur (spinal, glosso-pharyngien, pneumogastrique et grand sympathique). On conçoit l'importance de ces rapports quand on porte un bistouri de dedans en dehors sur la paroi latérale du pharynx. Enfin, entre la peau et la glande, on trouve des filets nerveux venant du plexus cervical.

La parotide est une glande en grappe dont les lobes ont des conduits excréteurs qui se réunissent en un canal né du prolongement massétérin et qu'on nomme le canal de *Sténon* (V. ce mot). Traversant la joue suivant une direction allant du conduit auditif à la commissure labiale, ce canal déverse la sécrétion parotidienne dans le vestibule de la bouche par un orifice correspondant à la partie moyenne du collet de la première molaire supérieure. La sécrétion parotidienne est intermittente, provoquée par le réflexe gustatif ou par la simple idée de nourriture et favorisée par les mouvements de mastication. La salive parotidienne est surtout liquide et joue un rôle important dans la lubréfaction du bol alimentaire.

La région parotidienne peut être le siège de plaies qui, si elles portent sur la glande seulement, peuvent être l'origine de fistules salivaires dont le pronostic est d'une bénignité relative et qui guérissent par la compression, la cautérisation ou la suture. La blessure du facial peut entraîner la paralysie totale ou partielle des muscles de la face ; celle de l'auriculo-temporal ou des filets cervicaux, une perte plus ou moins complète de la sensibilité de la région. Mais les blessures des vaisseaux intra ou rétro-parotidiens ont une bien plus grande gravité en raison de la profondeur à laquelle on doit agir pour lier les bouts et de la quasi-impossibilité de reconnaître le vaisseau lésé. La peau de la région parotidienne ne présente rien à noter au point de vue de sa pathologie ; les ganglions superficiels ou profonds peuvent s'enflammer et s'abcéder, leur induration chronique peut faire confondre l'adénite avec un néoplasme. On observe aussi des inflammations de la glande elle-même ou parotidite. La parotidite peut présenter deux formes : catarrhale, épidémique, spécifique, elle porte le nom d'*oreillons* (V. ce mot) ; suppurée, portant sur tous les éléments de la glande, due à des propagations microbiennes par le canal de Sténon, favorisées par la déchéance organique, la diminution de la salive qu'entraînent les graves affections pyrétiques (fièvre typhoïde, scarlatine, etc.), c'est la parotidite phlegmoneuse qui demande une intervention précoce.

Des tumeurs peuvent s'observer dans la région. Dans le tissu cellulaire sous-cutané, ce sont des kystes sébacés, des kystes séreux, des lipomes ; dans l'intérieur de la loge et même très profondément des lipomes, des adénites aiguës ou chroniques. La glande elle-même peut être le siège de lésions organiques : bénignes (kystes salivaires dus à un obstacle au cours de la salive, chondromes, adénomes) ; malignes (sarcomes, épithéliomes). L'extirpation de la tumeur, en ménageant tant que faire se peut, les nerfs qui traversent la région, est le traitement de ces affections ; c'est une intervention difficile et périlleuse en raison des nombreux et gros vaisseaux artériels et veineux qui traversent la région et sont englobés le plus souvent dans la masse néoplasique. Dr S. Morer.

Bibl. : Tillaux, *Traité d'anatomie topographique*. — Simon Duplay et Reclus, *Traité de chirurgie*. — Ledentu et Delbet, Kirmisson, *Manuel de pathologie externe*.

PAROTIDITE (Méd.) (V. Oreillons et Parotide).

PAROUSIE. Terme théologique, qui désigne le retour visible du Christ sur cette terre à la fin des siècles. Le

mot est tiré de la langue grecque du Nouveau Testament et signifie « retour ». On sait que les apôtres attendaient l'apparition prochaine du Christ, de leur vivant (p. ex., I. *Thessal.*, IV, 15 ; I, *Cor.*, XV, 51 et suiv.). Cette espérance resta vivante jusque vers la fin du IIe siècle (p. ex., Justin, *Apolog.*, I, 52). Deux causes en modifièrent le caractère. La théologie alexandrine spiritualisa la doctrine du retour visible du Seigneur sur les nuées du ciel. D'autre part, la création de l'Eglise chrétienne officielle, au commencement du IVe siècle, obscurcit l'espérance de la délivrance que les chrétiens persécutés rattachaient à l'attente de la parousie, et recula l'apparition du Christ à la consommation des siècles, comme l'exprime le symbole apostolique, *venturus est judicare vivos et mortuos* (V. ESCHATOLOGIE). F.-H. K.

PAROVAIRE (Embryol.) (V. PARADIDYME).

PAROY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey ; 156 hab.

PAROY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Poissons, sur la Saulx (r. dr.), à la limite du dép. de la Meuse, dans le *Barrois ;* 124 hab. Ancienne industrie métallurgique. Elle faisait partie du diocèse de Toul. La seigneurie appartint au marquis de Pimodan, baron d'Echenay. E. CH.

PAROY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Donnemarie-en-Montois ; 101 hab.

PAROY-EN-OTHE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Brienon ; 344 hab.

PAROY-SUR-THOLON. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Joigny ; 335 hab.

PAROY (Jacques de), peintre français du XVIe siècle, né à Saint-Pourçain-sur-Allier en 1585, mort à Moulins en 1687. Elève du Dominiquin, il se consacra surtout à la peinture d'histoire et d'une manière plus particulière à la peinture sur verre. Ses ouvrages sur l'art de la verrerie furent très appréciés de son temps et sont malheureusement perdus. Il mourut à l'âge de cent deux ans. On lui doit les vitraux de l'église de Saint-Merri, à Paris (*l'Histoire de Suzanne, les Quatre Pères de l'Eglise*).

PAROY (Guy LE GENTIL, marquis de), homme politique français, né le 20 juil. 1728, mort à Fontainebleau le 24 mai 1807. Il entra au service comme 2e enseigne aux gardes françaises le 23 nov. 1749 et devint sous-lieutenant le 30 mars 1760. Il avait acheté, en 1752, la terre de Paroy en Brie, qui fut érigée en marquisat deux ans plus tard. Grand bailli d'épée des villes et comté de Provins et de Montereau, député de la noblesse du bailliage de Provins aux Etats généraux, le 27 mars 1789, il se montra fervent royaliste et démissionna en mai 1791. Il émigra, revint en France à la veille du 10 août 1792, puis se réfugia à Fontainebleau et ensuite à Bordeaux. Il allait s'embarquer pour Saint-Domingue, quand il fut arrêté le 25 juin 1793. Mis en liberté, arrêté de nouveau, il sortit de prison le 22 mars 1794, grâce aux efforts de son fils, et rentra à Fontainebleau. Il fut rayé de la liste des émigrés le 4 déc. 1801. Il a laissé des *Souvenirs*, publiés en 1883 par le marquis de Chennevières. Et. C.

BIBL. : *Souvenirs du marquis de Paroy*, publiés dans la *Revue de la Révolution*. — Etienne CHARAVAY, *Mémoires du comte de Paroy*. Introduction.

PAROY (Jean-Philippe-Guy LE GENTIL, comte, puis marquis de), graveur français, né à Paris le 9 juin 1750, mort à Paris le 22 déc. 1824, fils du précédent. Il entra au service, le 12 août 1765, comme sous-lieutenant au régiment d'infanterie du roi, devint commandant du bataillon de garnison du régiment de Lyonnais, avec rang de lieutenant-colonel, le 31 janv. 1783, et reçut la croix de chevalier de Saint-Louis le 19 oct. 1785. Il cultivait les arts, et notamment la gravure, et il fut reçu honoraire associé libre de l'Académie de peinture le 13 sept. 1785. Cousin de la duchesse de Polignac, il était un des familiers de la cour et il sut se concilier les bonnes grâces de Marie-Antoinette. Esprit inventif, il imagina les dessus de boîte qui portèrent son nom. Royaliste ardent, il manifesta sa fidélité en défendant Louis XVI dans les journées du 20 juin et du 10 août 1792. Il eut grand'peine à se dérober aux recherches et il se réfugia à Bordeaux, où il parvint à sauver son père et à plaire aux chefs du parti révolutionnaire et à Theresia Cabarrus, la future Mme Tallien. Ruiné, il gagna sa vie en inventant une nouvelle forme de réticules. Il se fit rayer de la liste des émigrés le 27 janv. 1795. Sous l'Empire, il fut arrêté et emprisonné au Temple. La Restauration ne lui donna pas les satisfactions qu'il espérait. Paroy eut de violents démêlés avec Quatremère de Quincy, qu'il poursuivit de ses sarcasmes et de ses libelles. Il se consola en inventant un vernis à faïence et un nouveau procédé de stéréotypie. Il publia, en 1822, un *Précis sur la stéréotypie* et administra l'Ecole royale gratuite de mathématiques et de dessin. Il s'occupa aussi à rédiger des *Mémoires*, qui ont été publiés en 1894. Ses gravures forment un œuvre assez considérable. Etienne CHARAVAY.

BIBL. : Etienne CHARAVAY, *Mémoires du comte de Paroy*. Introduction.

PAROZ (Jules), pédagogue et écrivain suisse contemporain, né au Fuet, près de Tavannes (Jura bernois), le 2 juin 1824. Il fit ses études à l'école primaire de Nods, puis à l'Ecole normale de Porrentruy où il revint comme maître, en 1845, après avoir été un an instituteur à Sonvillier. Mais l'agitation politique de 1850 aboutit au triomphe du parti catholique et à la suppression de l'Ecole normale. Mais il fut appelé à fonder et à diriger à Berne une école secondaire de jeunes filles. C'est dans ce poste difficile que M. Paroz se familiarisa avec la pédagogie et étudia les méthodes de Pestalozzi, Cramer, Raumer, etc. En 1866, il fut nommé directeur de l'Ecole normale de Grandchamp, transférée en 1873 à Neufchâtel. M. Paroz exerça ces fonctions jusqu'au mois de sept. 1892, époque à laquelle il prit sa retraite. Il se retira quelque temps en Italie, puis à Faoug, sur les bords du lac de Morat.

M. Paroz a publié, entre autres ouvrages pédagogiques : *Pestalozzi, sa vie, sa méthode et ses principes* (Berne, 1857) ; *Histoire universelle de la pédagogie* (Paris, 1883, 5e éd.), ouvrage traduit en russe, en espagnol, en italien et en roumain ; *Leçons de choses* (Neufchâtel, 1882, 4e éd.) ; *l'Ecole primaire, cahiers de pédagogie d'après les principes de Pestalozzi* (Lausanne, 1880). Il a traduit de l'allemand l'ouvrage populaire de Funcke, *l'Empreinte des pas du Dieu vivant dans le sentier de ma vie* (Neufchâtel, 1899). M. Paroz avait fondé, tandis qu'il enseignait à Porrentruy, le premier journal d'éducation de la Suisse romande, *l'Educateur populaire ;* il collabora à *l'Ecole normale* de Larousse. Ses nombreux travaux lui ont valu des distinctions honorifiques d'un grand nombre de sociétés savantes ou pédagogiques de Suisse, de France et d'Italie. Th. RUYSSEN.

PARPAILLOT. Sobriquet donné aux protestants. Il ne provient ni de Perrin, sieur de Parpaille, décapité à Avignon en 1562, après s'être rallié à la Réforme un an auparavant seulement, ni surtout d'un incident du siège de Clairac (1621), puisque Rabelais parle (*Gargantua*, l. I, chap. III) de Parpaillots dès 1535. Il est difficile de contester une allusion aux protestants dans son emploi de ce mot. Mais les documents manquent pour décider si le curé de Meudon a inventé le sobriquet ou s'il l'a pris dans l'usage populaire. Comme parpaillot signifie papillon en provençal et dans d'autres dialectes, on ne saurait mieux exprimer la raison de l'application aux huguenots de cette épithète, que ne le fait une chanson poitevine de la première moitié du XVIIe siècle :

Quo son! geons de poay de servelle
Qualles mallotrus de parpaillaux
De si brusly à la chandelle,
Après que glont fat ton de maux.

F.-H. K.

BIBL. : C. OSMONT, *de l'Origine d'un sobriquet donné aux*

disciples de la Réforme en France ; Condé-sur-Noireau, 1859, in-8. — CAZALIS DE FONDOUCE, *les Parpaillots. Recherches sur l'origine de ce sobriquet*, etc. ; Montpellier, 1860.

PARPAIN ou **PARPAING** (Constr.). Terme usité depuis plusieurs siècles pour désigner, dans une assise de maçonnerie, toute pierre qui traverse toute l'épaisseur du mur et dont, par conséquent, les deux extrémités forment parement sur les deux faces de ce mur. Ainsi un mur est dit *faire parpaing* lorsqu'il est entièrement construit de pierres semblables le traversant de part en part et formant parement sur les deux faces. Les soubassements dont l'épaisseur est formée d'une seule pierre et que l'on établit dans les devantures de boutiques ou dans les distributions intérieures, sous des cloisons de briques ou sous des pans de bois ou des pans de fer, sont toujours composés de parpaings et en portent le nom. On appelle *parpaing d'échiffre* la partie de limon en pierre recevant les marches d'un escalier, et *parpaing d'appui* la pierre, parementée sur ses deux faces, comprise dans l'embrasure d'une croisée et servant d'appui à la menuiserie de cette croisée.

PARPAN. Village de Suisse, cant. des Grisons ; 71 hab. Située à 1.511 m. d'alt., sur la belle route alpestre de l'Engadine, cette localité est, à cause de la salubrité de l'air et des beautés pittoresques de la contrée, une station de touristes très renommée. On y trouve un joli lac très poissonneux, et l'on voit, au milieu de cette nature agreste et sauvage, dans ce site où aucune céréale ne pousse, quelques maisons particulières cossues, que l'on est fort surpris de rencontrer à pareille altitude.

PARPEÇAY. Com. du dép. de l'Indre, arr. d'Issoudun, cant. de Saint-Christophe-en-Bazelle ; 591 hab.

PARPEVILLE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Ribemont ; 705 hab.

PARQUES (Mythol.) (V. MOIRA, § *Mythologie*).

PARQUET et **PARQUETERIE. I. Architecture.** — On appelle *parquet* un assemblage de pièces de bois de peu d'épaisseur, dites *lames* ou *frises*, servant à revêtir le sol des pièces intérieures des édifices publics ou privés. On a longtemps employé en France le mot *parqueterie* pour désigner l'art de faire les parquets de luxe, lesquels se distinguent des parquets ordinaires par la forme et la variété des dessins et aussi par les différentes couleurs des bois mis en œuvre. Les parquets ordinaires se font quelquefois en bois de sapin ; mais il est beaucoup préférable de les faire en bois de chêne. Il faut distinguer les parquets des *planchers*, ces derniers sont composés de planches de 22 centim. de largeur assemblées à joints plats, tandis que les parquets sont formés de frises de 7 à 12 centim. de largeur, assemblées à rainure et languette et dont l'épaisseur varie de 27 à 34 millim. Les parquets reçoivent différents noms d'après les dessins suivant lesquels ils sont exécutés : *parquets à l'anglaise*, *parquets à points de Hongrie*, *parquets à bâtons rompus*, *parquets à encadrements*, *parquets à compartiments*, *parquets à mosaïque*, etc. Autrefois les parquets, même ceux assez ordinaires, étaient assemblés dans un encadrement régnant le long des murs des pièces ; mais, de nos jours, les lames de parquet viennent butter le long de ces murs, dont la partie inférieure reçoit un cours de plinthes qui couvrent les bouts des lames, de sorte qu'il ne reste plus d'encadrement qu'autour des foyers des cheminées, encadrement sous lequel les lames de parquet viennent s'assembler à rainure et à languette. Charles LUCAS.

II. Economie domestique (V. CIRE, t. XI, p. 451, et ENCAUSTIQUE).

III. Finances (V. BOURSE, t. VII, p. 820, et AGENT DE CHANGE, t. I, p. 829).

IV. Organisation judiciaire. — Le mot parquet a dans la langue du droit différentes acceptions.

1° Il désigne le lieu où les officiers du ministère public reçoivent les communications qui doivent leur être faites et les actes extrajudiciaires que la loi prescrit de leur signifier. En ce sens, on peut dire que le Parquet est le domicile légal des procureurs généraux et des procureurs de la République. Le nom de parquet vient de ce qu'autrefois les sièges des membres du ministère public étaient placés sur le plancher — *sur le parquet* — de la salle d'audience, au bas de l'estrade occupée par les juges.

2° Par extension, on désigne sous le nom de Parquet l'ensemble des magistrats composant le ministère public. C'est en ce sens que l'on dit : *le Parquet a poursuivi*, ou a *refusé de poursuivre* tel ou tel individu.

PARR (Catherine), reine d'Angleterre (V. CATHERINE PARR, t. IX, p. 840).

PARRA (Miguel), peintre espagnol, né à Valence en 1784, mort à Madrid en 1846. Elève de Benito Espinos et de Vicente Lopez, il a produit dans tous les genres, histoire, sujets religieux, paysages et nature morte, mais c'est surtout dans la peinture des fleurs qu'il s'est véritablement montré supérieur. Le musée de Valence, qu'il contribua à créer et à organiser à l'aide des tableaux provenant des églises et couvents supprimés, conserve de lui un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on remarque : *Agar et Ismaël*, les portraits de la *reine Isabelle*, du *général O'Donnell*, et des tableaux de fleurs. Quelques-uns de ses meilleurs ouvrages en ce dernier genre existent au palais, à Madrid, au Casino del Principe, à l'Escurial, et dans diverses collections particulières. Signalons encore : *l'Entrée de Ferdinand VII à Valence* ainsi que *le Passage de la rivière Fluvià par le cortège royal*, qui valurent à Parra sa nomination de peintre de la chambre. — Son fils et son élève, *Jose Felipe*, s'est presque entièrement voué à la peinture des fleurs, où il excelle, bien qu'il ait peint aussi le portrait et des sujets d'histoire. On note, entre autres, parmi ses plus importants ouvrages : *l'Arrivée de doña Maria-Cristina au Grao, en 1844*, qui fut acquis en 1846 par la reine Isabelle. P. LEFORT.

BIBL. : OSSORIO Y BERNARD, *Galeria biografica de artistas españoles ;* Madrid, 1868.

PARRAIN. I. Théologie (V. COMMÈRE, COMPÈRE).

II. Droit féodal (V. COMMISE et INCESTE).

PARRAL. Ville du Chili, prov. de Linare ; 6.000 hab. Stat. du chem. de fer de Talca à Chillan.

PARRAL (HIDALGO ou SAN JOSE de). Ville du Mexique, Etat de Chihuahua ; 6.000 hab. Importantes mines d'argent.

PARRAMATTA, ville d'Australie, Nouvelles-Galles-du-sud, sur le Parramatta-river, anse du Port-Jackson ; 11.680 hab. (en 1893). Un chem. de fer la joint à Sydney. Grandes fabriques de drap *tweed*, commerce de fruits ; les environs sont couverts de vignobles et de bois d'orangers.

PARRANQUET. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Villeréal ; 263 hab.

PARRAQUA (Ornith). « Parrakoua » ou Parraqua est, dans l'Amérique du Sud, le nom indigène d'une espèce du genre *Pénélope* (V. ce mot) dont on a fait le type d'un genre à part sous le nom d'*Ortalida*.

PARRAS DE LA FUENTE. Ville du Mexique, Etat de Coahuila, à 1.493 m. d'alt. et à 50 kil. d'un lac salé du même nom ; 13.500 hab. (en 1890). Mines d'argent, cotonnades, distilleries, etc.

PARRET (Fleuve) (V. GRANDE-BRETAGNE, t. XIX, p. 159).

PARRHASIUS, célèbre peintre grec ancien d'Ephèse, qui vivait à Athènes vers 400 av. J.-C. et mourut avant 388. Fils et élève d'Evénor, il est avec Zeuxis le plus illustre chef de l'école ionienne. A la peinture décorative et monumentale de Polygnote, ils opposent le tableau de chevalet, développent l'effet pictural proprement dit par l'exacte observation des proportions, le relief plastique, le jeu des ombres et des lumières, l'expression des physionomies. Leur science du dessin et de la couleur fut poussée jusqu'au trompe-l'œil. Plusieurs anecdotes mettent Parrhasius en scène. Athénée dit qu'il se qualifiait de prince de l'art, se promenait drapé de pourpre, une cou-

ronne d'or sur la tête; à Samos, il concourut contre Timanthe pour un Ajax disputant à Ulysse les armes d'Achille, mais son rival l'emporta. Pline conte que Zeuxis ayant peint une grappe de raisin que les oiseaux vinrent becqueter, Parrhasius peignit par-dessus un voile de lin, si bien imité, que Zeuxis le pria de le tirer. Les tableaux dont le souvenir s'est conservé sont : deux athlètes, l'un suant sous les armes, l'autre haletant en les dépouillant; Enée, Castor et Pollux; Télèphe, Achille, Agamemnon et Ulysse; à Lindus, un Héraklès; à Rhodes, Méléagre, Héraklès et Persée; la nourrice Cressa avec un enfant sur le bras; le poète Philiskos; Dionysos et la Vertu; deux enfants s'ébattant insouciants ; un prêtre avec l'enfant qui l'assistait dans le sacrifice. On cite encore : son portrait en Hermès; Ulysse simulant la folie; Philoctète blessé; des scènes lascives : Atalante et Méléagre et l'Archigallus achetés par Tibère (Suét., *Tib. 44*) ; enfin, son fameux tableau du Peuple athénien, Dêmos, qu'il avait figuré avec tous ses caractères : inconstant, irritable, injuste, léger, docile, prudent, pitoyable, généreux, fier, bas, brave et lâche; plusieurs critiques d'art ont perdu leur temps à imaginer par quel procédé Parrhasius avait pu exprimer ces multiples caractères.

PARRICIDE. Le parricide est le meurtre d'un ascendant par un descendant. De tous les crimes le plus contraire à la nature, il soulève une horreur que les législateurs ont souvent traduite en édictant la répression la plus rigoureuse. Cependant, certaines législations omettaient d'en parler, comme si, par sa monstruosité même, ce crime s'était mis en dehors des prévisions : telles étaient les lois de Solon, à Athènes. A Rome, le terme de *parricidium* désigna, dans le langage usuel, tout crime contre la patrie et tout attentat à la vie d'un citoyen ; il fut plus spécialement appliqué au meurtre des parents, en particulier des ascendants; les Douze Tables prescrivaient que le coupable serait cousu vivant dans un sac de cuir et noyé ; du temps de Cicéron, il était frappé de verges jusqu'au sang, puis cousu dans un sac où l'on enfermait avec lui un chien, un coq, une vipère et un singe vivants, et jeté à la mer; un ancien commentateur attribue au choix de ces animaux une signification symbolique ; le chien était pris comme symbole de la rage; le coq, parce qu'il bat souvent sa mère; le singe, en raison de sa ressemblance avec l'homme ; la vipère, parce qu'en naissant elle déchire le ventre de sa mère. Plus tard, les lois romaines condamnèrent aussi le parricide aux bêtes ou au feu.

En France, avant la Révolution, le fils parricide était, en général, roué vif ; il devait, au préalable, faire amende honorable et on lui faisait subir l'amputation du poing droit ; son corps était brûlé et les cendres en étaient jetées au vent. La fille parricide était brûlée ou pendue.

La législation révolutionnaire édictait simplement la peine de mort ; les rédacteurs du code pénal jugèrent cette pénalité insuffisante et empruntèrent au droit antérévolutionnaire partie de ses dispositions : le coupable, condamné à mort pour parricide, était conduit au lieu de l'exécution en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir ; il était exposé sur l'échafaud pendant qu'un huissier faisait au peuple lecture de l'arrêt de condamnation ; il avait ensuite le poing droit coupé, puis était immédiatement exécuté. Lors de la revision du code pénal, en 1832, on supprima l'amputation du poing, mais on laissa subsister les autres accessoires de l'exécution. On peut se demander si cet appareil ne constitue pas une aggravation inutile et comme un supplice barbare. L'exposition sur l'échafaud, la lecture de l'arrêt de condamnation, à une époque où la publicité des exécutions capitales est si restreinte, ont perdu toute signification, puisqu'elles ne peuvent plus avoir aucune portée sur le peuple.

Les législations étrangères sont entrées dans la voie que nous indiquons ; certaines considèrent bien le lien de parenté comme une cause d'aggravation, mais celles même qui prononcent la peine de mort contre le descendant meurtrier se bornent à cette pénalité et ne l'entourent pas de l'appareil spécial admis encore par notre législation.

Nous avons dit que le parricide était le meurtre d'un ascendant par un descendant (art. 299 du C. pén.) ; il est donc classé parmi les homicides volontaires ; le coupable doit avoir tué (ou tenté de tuer) un ascendant avec l'intention de lui donner la mort. Cette intention venant à faire défaut, le coupable n'est pas un parricide au sens technique du mot : il a commis le crime de « coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner », crime puni, d'ailleurs, d'une peine aggravée, en raison du lien de parenté existant entre la victime et le coupable (art. 312 du C. pén.). Mais il n'est point nécessaire pour qu'il y ait parricide, puni de la peine de mort aggravée, qu'il y ait eu préméditation ou guet-apens. Le meurtre non prémédité d'un ascendant est puni de mort, tandis que le meurtre non prémédité, où la victime n'a pas la qualité d'ascendant du meurtrier, est simplement puni des travaux forcés à perpétuité. D'ailleurs, on est d'accord pour admettre que l'empoisonnement d'un ascendant par son descendant est un parricide.

Pour qu'il y ait parricide, il faut que la victime ait avec le coupable les relations de parenté strictement déterminées par la loi. Le code ne comprend dans cette qualification que le meurtre d'un ascendant par son descendant ; elle n'y fait pas rentrer le meurtre du descendant par l'ascendant, puni comme les homicides simples (sauf le cas d'infanticide) : le mouvement d'opinion, qui a abouti à faire aggraver les peines prononcées contre les ascendants qui ont exercé des sévices sur leurs descendants (loi du 19 av. 1898), n'a pas conduit à des modifications en ce qui concerne l'homicide volontaire commis par l'ascendant sur son descendant. Le parricide ne comprend pas davantage le meurtre d'un allié au degré d'ascendant, par exemple celui du beau-père par le gendre.

Le lien de parenté que la loi envisage est aussi bien celui de la filiation naturelle ou adoptive que celui de la filiation légitime ; mais, tandis que l'incrimination spéciale de parricide s'étend à tout meurtre commis par des descendants, *en quelque degré que ce soit,* sur des ascendants légitimes, au contraire le meurtre du fils ou de la fille sur le père ou la mère est seul qualifié parricide quand il s'agit du lien de parenté (art. 299) naturelle ou adoptive. Cette différence provient de ce que la loi n'admet pas de parenté naturelle ou adoptive au delà du lien qui rattache directement les parents et les enfants. Il importera peu d'ailleurs que la parenté soit la parenté naturelle simple, la parenté naturelle adultérine ou la parenté naturelle incestueuse. La preuve de la filiation, si elle vient à être contestée par le meurtrier, en vue de faire disparaître l'élément d'aggravation relevé contre lui, se fera par les modes prévus par la loi civile ; c'est la juridiction criminelle saisie, la cour d'assises, qui statuera sur l'exception ainsi soulevée par l'accusé.

D'ailleurs, pour qu'il y ait parricide, il ne suffit pas qu'en fait le descendant ait tué son ascendant, il faut qu'il ait connu le lien de parenté qui l'unissait à sa victime ; l'intention coupable, en effet, doit porter sur tous les éléments du délit : volonté de tuer et volonté de tuer un ascendant. Non seulement la loi frappe plus sévèrement le parricide que les meurtres ordinaires, mais elle apporte plus de rigueur dans l'appréciation des circonstances accessoires ; telles de ces circonstances qui entraînent une diminution de peine ou même l'absolution du coupable sont inopérantes lorsque ce coupable est un parricide ; c'est ce que la loi proclame en ces termes : le parricide n'est jamais excusable. Il ne faut d'ailleurs entendre ces expressions que des excuses tirées de la provocation (art. 321) et de l'escalade et effraction effectuées de jour (art. 322). L'excuse résultant de l'âge du meurtrier (minorité de seize ans) ou de la provocation d'une nature spéciale résultant du flagrant délit d'adultère (art. 324 C. pén.) produisent leurs effets habituels en faveur du parricide. A plus forte raison, la

sévérité de la loi n'exclut-elle pas l'application des circonstances atténuantes, institution toute différente de l'excuse. Elle n'exclut pas davantage les causes de justifications telle que la démence, la contrainte, le défaut de discernement chez le mineur de seize ans, la légitime défense et le cas que la loi y assimile : l'escalade de nuit pour s'introduire dans la maison habitée par le meurtrier. Ces rigueurs dans la répression s'étendent aux complices du parricide ; elles s'étendent également aux coauteurs, à ceux qui, non seulement ont aidé l'auteur principal du crime, comme les complices, mais y ont pris une part directe. En revanche, le descendant qui se rend simplement complice d'un meurtre sur la personne de son ascendant échappe aux peines du parricide. On peut se demander si cette solution satisfait pleinement l'esprit.

Les législations étrangères relatives au parricide se partagent en deux catégories : les unes traitent le parricide comme un homicide volontaire ordinaire : telles sont les législations des Pays-Bas et de l'empire d'Allemagne ; les autres, et ce sont les plus nombreuses, envisagent, au contraire le lien de parenté entre la victime et le meurtrier comme une cause d'aggravation de la peine. La législation belge est semblable à la nôtre et supprime seulement les accessoires de l'exécution capitale. La législation hongroise ne punit de mort le parricide que s'il réunit les éléments de l'assassinat ; mais, tandis qu'elle punit le meurtre ordinaire de dix à quinze ans de réclusion, elle punit de la réclusion à vie le meurtre commis par le descendant sur son ascendant légitime, et par l'enfant naturel sur son père ou sa mère qui l'ont reconnu ; même aggravation d'ailleurs pour le meurtre commis par l'un des époux sur l'autre et pour le meurtre de plusieurs personnes.

La législation autrichienne désigne sous le nom d'assassinat tout homicide volontaire, prémédité ou non, et le punit de mort ; elle qualifie de meurtre le crime qui, dans notre Code pénal, constitue les coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner et le punit de cinq à dix ans de réclusion ; les relations de parenté entre la victime et le coupable n'entraînent aucune aggravation quand il s'agit de l'assassinat ; quand il s'agit de meurtre, la durée de la réclusion est élevée à dix ou vingt ans. La législation autrichienne contient, en outre, des dispositions intéressantes en ce qui concerne les complices : tandis que les complices d'un assassinat ordinaire sont punis de cinq à dix ans de réclusion, les complices d'un assassinat commis par un descendant sur son ascendant, s'ils ont connu ce lien de parenté, sont punis de dix à vingt ans de réclusion.

La législation suédoise considère comme une *circonstance très aggravante* de l'assassinat ou du meurtre certaines relations entre la victime et le coupable ; il en est ainsi notamment si la victime était l'ascendant, le conjoint, l'allié au degré de beau-père ou de belle-mère, le maître, le tuteur, etc., du coupable.

La législation italienne ne contient de dispositions spéciales, en ce qui concerne le parricide, que pour le meurtre : le parricide, dont le crime réunit les éléments de l'assassinat, est puni comme l'assassin ordinaire des travaux forcés à perpétuité, la peine de mort n'existant plus en Italie ; mais tandis que le meurtrier ordinaire est puni de dix-huit à vingt et un ans de réclusion, le meurtre du père adoptif est puni de vingt et un à vingt-quatre ans de réclusion, et le meurtre du père légitime ou naturel des travaux forcés.

La législation espagnole qualifie de parricide l'homicide des parents naturels, légitimes ou adoptifs, des descendants ou des conjoints ; elle punit de mort l'assassinat, l'homicide volontaire accompagné d'actes de cruauté, le parricide ; de mort ou de la chaîne à vie, le meurtre ordinaire. LE SUEUR.

BIBL. : CHAUVEAU et HÉLIE, *Théorie du code pénal*, t. III, nos 1197 et suiv.— GARRAUD, *Traité de droit pénal français*, t. IV.

PARROCEL. Famille de peintres français du XVIIe et du XVIIIe siècle, originaire de Montbrison et de Brignoles.

Barthélemy, peintre français, né à Montbrison en 1600 et mort à Brignoles en 1660, appartenait à une famille riche et distinguée. Destiné à la prêtrise, il refusa d'entrer dans les ordres et partit pour l'Italie afin d'y étudier la peinture. Il visita d'abord l'Espagne, puis s'embarqua et fut pris par des corsaires qui l'emmenèrent en Algérie. Un échange de captifs lui fit recouvrer la liberté. Il arriva enfin à Rome, y passa quelque temps, puis revint en France à Brignoles, où il se maria et eut deux fils. On ne connaît de lui qu'un tableau, *une Descente de croix*, inspirée par le chef-d'œuvre de Daniel de Volterra.

Joseph, dit *Parrocel des batailles* et *Parrocel d'Avignon*, célèbre peintre français, fils du précédent, né à Brignoles en 1646 et mort à Paris en 1704. La mort de son père, qu'il perdit lorsqu'il avait à peine treize ans, l'obligea à gagner sa vie de très bonne heure. Il partit pour Marseille, où il travailla chez un entrepreneur de peinture de navires. Ayant fait quelques économies, il se rendit à Rome, où il eut pour maître Le Bourguignon. Il visita toutes les villes artistiques d'Italie et, ne s'y trouvant pas en sûreté, revint en France, à Paris, où il se maria. Son remarquable tableau, *une Sortie de la garnison de Maestricht repoussée par les Français commandés par Louis XIV en personne*, le fit entrer à l'Académie. Sans avoir jamais vécu dans les camps ni dans les armées, il devint un très grand peintre de batailles, traduisant avec une admirable vérité la fureur du soldat, le mouvement et le fracas de la mêlée. Son *Passage du Rhin par Louis XIV* est considéré comme un chef-d'œuvre. On a aussi de lui quarante gravures très estimées représentant des sujets empruntés à la vie de Jésus-Christ.

Charles, peintre français, né à Paris le 6 mai 1688, mort aux Gobelins le 25 mai 1752, fils du précédent et d'A. Jacquelin. Il perdit son père lorsqu'il avait seize ans et fut élevé par son parrain, Charles Lafosse, qui pratiquait la peinture et la lui enseigna. Il se fit bientôt un nom comme peintre de batailles et fut choisi pour peindre les conquêtes de Louis XIV. Il fut élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1721. Le talent de Charles Parrocel se distingue de celui de son père par la fraîcheur et la variété du coloris, mais ses toiles sont d'une exécution bien moins achevée. Ses *Campagnes* de Louis XIV eurent néanmoins un très grand succès. Il existe deux portraits de Charles Parrocel, dont l'un, fait peu de temps après sa mort, est de Cochin.

Pierre, peintre et graveur français, né à Avignon en 1670, mort à Paris en 1739. Il fut élève de son oncle Joseph et acheva son éducation en Italie sous la direction de Moralta. Il peignit beaucoup de tableaux pour le prince Eugène de Savoie. On lui doit un *Couronnement de la Vierge par l'enfant Jésus*, qui fait partie d'une série de tableaux destinés à l'église des religieuses de Sainte-Marie à Marseille, mais cette toile seule a été conservée ; les autres ont disparu. Le duc de Noailles le chargea de peindre l'*Histoire de Tobie*, œuvre qui fut très critiquée, et dans laquelle on prétendit trouver presque un plagiat de Mignard. Pierre Parrocel se distingua aussi dans la gravure au burin et à l'eau-forte.

Joseph-Ignace-François, peintre français, fils du précédent, né à Avignon en 1705, mort à Paris en 1781. Elève de son père, il s'adonna plus spécialement à la peinture décorative dans le goût de Watteau et de Boucher. Ses panneaux, entre autres *le Triomphe de Vénus*, *Vénus et les Amours*, *Ronde d'Amours*, furent très appréciés de 1755 à 1781. Il était membre de l'Académie de peinture depuis 1753. Peu de temps après, il fut nommé peintre du roi. Il contribua aux fresques de l'hôtel Lambert ; ces compositions ont été détruites. Joseph-François Parrocel laissa trois filles qui cultivèrent également avec succès la peinture : Mme *Valsaureaux*, peintre de fleurs et d'animaux, morte en 1825 ; *Maria* Parrocel, peintre d'histoire,

morte en 1824, et *Thérèse* Parrocel. peintre en miniature, morte en 1835.

BIBL. : *Mémoires inédits*, II, 10, 405. — Charles BLANC, *Ecole française*. — BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, II. 207, 209. — ETIENNE PARROCEL, *Monographie des Parrocel*; Marseille, 1861.

PARROT (Georg-Friedrich), physicien allemand, né à Montbéliard (alors wurttembergeois) le 15 juil. 1767, mort à Helsingfors le 8 juil. 1852. Il étudia d'abord la théologie, puis les sciences physiques, fut de 1785 à 1788 précepteur chez le comte d'Héricy, en Normandie, puis professa les mathématiques à Carlsruhe et à Offenbach. En 1800, il fut appelé à l'Université de Dorpat, y occupa jusqu'en 1826 la chaire de physique et, à cette dernière date, devint membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg. A partir de 1840, il vécut dans la retraite. Ses écrits sont remplis d'idées neuves, mais parfois paradoxales. Le nombre en est, d'ailleurs, considérable. On connaît de lui en effet, outre une centaine de mémoires originaux sur la physique, la chimie et la météorologie, parus dans le *Magazin für Physik* (1795-97) et le *Magazin für Natürkunde* de Voigt (1797-1802), dans les *Annalen* de Gilbert (1802-23), dans celles de Poggendorff (1825-47), dans les recueils de l'Académie de Saint-Pétersbourg (1831-41) et dans les *Annales de chimie et de physique* (1829-31), vingt-deux ouvrages parus à part. Les principaux ont pour titres : *Traité sur la manière de changer toute espèce de lumière artificielle en lumière solaire* (Vienne, 1791, en allem. ; trad. franç., Strasbourg, 1792) ; *Der Ellipsograph* (Vienne, 1792), description d'un instrument de son invention ; *Einfluss der Physik und Chemie* (Dorpat, 1802); *Uebersicht des Systems der theoretischen Physik* (Dorpat, 1809-11, 2 vol. ; 2e éd., Riga, 1815, 3 vol.) ; *Die Capillarität* (Dorpat, 1817) ; *Entretiens sur la physique* (Dorpat, 1819-24, 6 vol.). — Ses deux frères, *Christoph-Friedrich* (1751-1812), professeur de mathématiques à Erlangen, puis directeur de la Chambre des domaines du Wurttemberg, et *Johannes-Leonhard* (1760-1836), directeur général du domaine privé du roi de Wurttemberg, ont laissé également de nombreux écrits sur les mathématiques, l'économie politique et la statistique.

PARROT (Johann-Jacob-Friedrich-Wilhelm), naturaliste et voyageur allemand, né à Carlsruhe le 14 oct. 1791, mort à Dorpat le 15 janv. 1841, fils du précédent. Il étudia à Dorpat la médecine et les sciences naturelles et, dès 1811, entreprit avec Maurice *Engelhardt* (V. ce nom) un grand voyage d'exploration en Crimée et dans le Caucase, au cours duquel il releva, à l'aide du baromètre, la différence de niveau de la mer Noire et de la mer Caspienne. Nommé à son retour aide-médecin et, en 1815, chirurgien-major dans l'armée russe, il fit, en 1816 et en 1817, dans les Alpes et dans les Pyrénées, plusieurs ascensions scientifiques, devint, en 1821, professeur de physiologie et de pathologie, puis, en 1826, de physique à l'Université de Dorpat, et, en 1828, effectua dans la Kakhétie et en Arménie son second grand voyage. Enfin, il alla, en 1837, à Torneå et au cap Nord, et il rapporta de ce troisième voyage un grand nombre d'observations sur les oscillations du pendule et le magnétisme terrestre. Il est l'inventeur d'un gazomètre et d'un baro-thermomètre. Il a en outre vulgarisé en Livonie le cadran solaire catalan, petit instrument de poche, de forme cylindrique, ayant 8 centim. environ de longueur sur 1 centim. 1/2 de diam. Il a publié : *Reise in die Krim und der Kaukasus*, en collab. avec Engelhardt (Berlin, 1815-18, 2 vol.) ; *Reise in die Pyreneen* (Berlin, 1825) ; *Reise zum Ararat* (Berlin, 1834, 2 vol.).

PARROT (Marie-Jules), médecin français, né à Excideuil (Dordogne) le 10 nov. 1829, mort à Paris le 5 août 1883. Reçu agrégé à la Faculté de Paris en 1860, médecin des hôpitaux en 1862, il fut nommé en 1876 professeur d'histoire de la médecine, et, en 1879, échangea cette chaire contre celle de clinique des maladies des enfants. Il fut reçu membre de l'Académie de médecine en 1878. Ses études d'anatomie pathologique le conduisirent à admettre que le rachitisme est une manifestation éloignée de la syphilis héréditaire. Ses idées et ses travaux sur les affections gastro-intestinales des enfants, sur le muguet, l'érythème, les convulsions, sont résumés dans ses belles leçons sur l'athrepsie (*Progrès méd.*, 1875-76; *Clinique des nouveau-nés. L'Athrepsie;* Paris, 1877, in-8, 13 pl.). Mentionnons encore ses travaux sur le zona, les bruits respiratoires et cardio-vasculaires, l'histoire de la médecine, l'anthropologie, etc., répandus dans les remèdes périodiques de l'époque et dans le *Dict. encycl. des sciences médicales*. Dr L. HN.

PARROY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.) de Lunéville ; 532 hab.

PARRY (Archipel). Groupe d'îles situées dans la partie la plus septentrionale de l'Amérique du Nord, entre 75° et 78° de lat. et 82° et 127° de long. occidentale, et ayant une superficie de plus de 150.000 kil. q. La suite des détroits désignés sous le nom de Passage N.-O. le limitent au S. ; il est baigné par les détroits du Groenland à l'E. et par l'océan Polaire au N. et à l'O. où aucun navire n'a pénétré ; l'exploration en a été faite en traîneau. Il constitue la moitié septentrionale de l'archipel polaire américain. Son nom lui vient du navigateur anglais William Parry (V. ci-dessous), qui a le premier (en 1819) pénétré dans cette région. Les îles en sont rangées de l'E. à l'O. dans l'ordre suivant : Devon septentrional (55.400 kil. q.), île au N. de laquelle est la *Terre d'Ellesmer*, très incomplètement connue, la *Terre de Cornwallis* (1.700 kil. q.), la *Terre de Grinnell* (5.600 kil. q.) et le *Cornouailles septentrional* dont on n'a aperçu que la côte S. ; ces trois dernières îles, disposées du S. au N., sont séparées du Devon septentrional par le canal Wellington dans lequel a péri le lieutenant Bellot et où ont été abandonnés les deux navires anglais *Pioneer* et *Assistance* (1854) ; l'*île de Bathurst* (19.100 kil. q.), séparée des précédentes par le détroit de Crozier et le canal de la Reine ; l'*île de Melville* (42.500 kil. q.), séparée de la précédente par le canal Byam Martin et découpée par deux baies profondes ; c'est dans une crique située sur la côte méridionale et dite Winter Harbour que Parry a hiverné en 1819 ; l'*île Eglington* (1.700 kil. q.) et l'*île du Prince Patrick* (18.550 kil. q.), séparée de la précédente par les détroits Kellett et Fitzwilliam. L'île du Prince Patrick a été explorée en traîneau en 1853 par Mac-Clintock et par Mechœm, pendant que leurs navires hivernaient dans les anses du passage Nord-Ouest. Les autres îles connues ont moins de 1.000 kil. q. Ces îles sont entièrement couvertes de glaces, les détroits qui les séparent restent gelés en très grande partie pendant tout l'été. Ce n'est guère que dans le canal Wellington que des navires ont pu une fois (1854) s'avancer en longeant la côte et hiverner ; ils n'ont pas pu se dégager en été. Elles sont inhabitées, quoiqu'on ait trouvé en 1853 quelques huttes d'Esquimaux dans l'île de Melville (V. POLAIRES [Régions]). E. LEVASSEUR.

PARRY (Sir William-Edward), navigateur anglais, né à Bath le 19 déc. 1790, mort aux eaux d'Ems le 8 juil. 1855. Fils d'un médecin, il s'engagea à dix-huit ans dans la flotte anglaise et fit campagne, jusqu'en 1814, sur les côtes de France, sur celles des Etats-Unis et dans la Baltique, occupant ses loisirs à étudier l'astronomie et la science nautique. En 1817, il projeta de prendre part à une expédition qui se préparait pour remonter le Congo ; mais, empêché par un contretemps de la rejoindre, il se rabattit sur une autre expédition qui devait tenter, sous la direction du capitaine John *Ross* (V. ce nom), de découvrir, dans les mers polaires, un passage Nord-Ouest et partit, l'année suivante, à bord de l'*Alexander*, en qualité de lieutenant. On n'alla pas plus loin que le détroit de Lancastre, Ross ayant cru apercevoir des montagnes qui lui barraient la route, et, six mois après, on était de

retour en Angleterre. Cependant, Parry était convaincu que les obstacles qui avaient arrêté Ross étaient purement imaginaires. Il s'en ouvrit, à peine débarqué, à l'amirauté, et une seconde expédition fut décidée. Parry en reçut la direction. Il quitta Londres, le 11 mai 1819, avec deux navires, l'*Hécla* et le *Griper*, ce dernier, aux ordres du capitaine Liddon, atteignit, le 21 juil., par le détroit de Davis et la baie de Baffin, le détroit de Lancastre. obstrué par des masses de glaces flottantes, n'en alla pas moins de l'avant et s'avança jusqu'à 113° 54′ O., découvrant successivement le canal de Prince-Régent, le détroit de Barrow, le canal de Wellington et l'île de Melville, où il fut bloqué cinq mois (24 sept. 1819-7 févr. 1820). La fatigue de son équipage ne lui permit pas d'avancer davantage vers l'ouest. Au mois de novembre, il était de retour en Angleterre et il reçut la prime de 5.000 l. sterl. (125.000 fr.) promise par le gouvernement anglais à celui de ses sujets qui franchirait le 110e degré O. Deux nouvelles expéditions, qu'il entreprit avec le *Fury* et l'*Hécla*, furent moins heureuses. La première, qui dura deux ans et demi (mai 1821-oct. 1823), fut dirigée par le détroit d'Hudson; elle amena la découverte du détroit de Fury-et-Hécla, entre le promontoire de Melville et la terre de Cockburn, mais, à deux reprises, les navires furent emprisonnés dans les glaces, et on dut revenir après dix-sept mois de rigoureuse captivité. La seconde (mai 1824-oct. 1825) se borna à l'exploration du canal Prince-Régent; l'*Hécla* revint seul, le *Fury* ayant été brisé par une banquise, sans perdre d'ailleurs un seul homme. Parry désespéra d'arriver à jamais découvrir le passage Nord-Ouest. Il dirigea alors ses regards vers le pole et, l'amirauté ayant approuvé le plan qu'il lui soumit, il partit, le 3 avr. 1827, avec l'*Hécla*. Le 21 juin, il jeta l'ancre sur la côte N. du Spitzberg et, le lendemain, il s'aventura, avec James *Ross* (V. ce nom), le neveu de son ancien chef, sur deux bateaux plats, spécialement construits, qu'ils parvinrent à mener, en cheminant à travers les glaces flottantes ou en les traînant sur les banquises, jusqu'à 82° 45′ N. (23 juil. 1827). Ils rejoignirent l'*Hécla*, le 21 août, après une absence de soixante jours et ils rentrèrent à Londres au mois de septembre. Ce fut la dernière expédition polaire de Parry. Il fut fait chevalier (1829), nommé hydrographe de l'amirauté, puis commissaire de la société australienne d'agriculture, et, en cette dernière qualité, il alla résider cinq ans à Port-Stephens (1829-34). En 1837, il fut pourvu de l'emploi d'inspecteur des machines à vapeur de la marine. Il démissionna en 1846, pour vivre désormais dans la retraite, et il fut promu en 1852 contre-amiral. En 1853, il reçut le titre, d'ailleurs purement honorifique, de vice-gouverneur de l'hôpital de la marine, à Greenwich. Les relations de ses voyages, publiées successivement par les soins de l'amirauté, ont été réunies ensuite sous le titre : *Four voyages to the North-Pole* (Londres, 1833, 5 vol.). Il en existe une traduction française par Defauconpret.

Bibl. : Edw. Parry, *Memoir of sir W.-E. Parry*; Oxford, 1857.

PARRY (William), peintre anglais, né en 1742, mort à Londres en 1791. Il fut élève de l'Académie de Saint-Martin's Lane, dirigée par le peintre Shipley, puis de sir J. Reynolds. Grâce à la libéralité de sir Watkin Williams Wynn, qui le protégeait, il fit, en 1770, un voyage en Italie, où il séjourna quatre ans, et, peu de temps après son retour, fut nommé associé de la Royal Academy (1776). Il était déjà membre de l'Incorporated Society of Artists. A la mort de sa femme (1788), il quitta de nouveau l'Angleterre et se fixa à Rome pour plusieurs années, jusqu'à ce que le mauvais état de sa santé le décidât à regagner Londres. On connaît de lui une copie de la *Transfiguration* de Raphaël, faite pour sir W.-W. Wynn, pendant son premier séjour en Italie, plusieurs portraits et une petite estampe destinée à servir de billet d'entrée à un concert donné par son père, le musicien aveugle Parry.

PARS ou **PARS**-lès-Chavanges. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis, cant. de Chavanges; 132 hab.

PARS ou **PARS**-les-Romilly. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Romilly-sur-Seine ; 300 hab.

PARSAC. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Boussac, cant. de Jarnages ; 1.608 hab. Stat. du chem. de fer de Guéret à Montluçon. — Eglise paroissiale du XIIe siècle avec collatéraux. Château de Jardon bien conservé. Il ne reste rien d'un prieuré mentionné au XIVe siècle et dépendant de la Sainte-Chapelle de Riom.

PARSAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Lussac ; 233 hab.

PARSEVAL (Théorème de). Ce théorème permet, quand on connaît les valeurs des séries

$$f(z) = a_0 + a_1 z + a_2 z^2 \dots a_n z^n \dots$$
$$\varphi(z) = b_0 + b_1 z + b_2 z^2 + \dots b_n z^n \dots$$

d'en déduire la valeur de

$$\psi(t) = a_0 b_0 + a_1 b_1 t + a_2 b_2 t^2 \dots + a_n b_n t^n \dots,$$

on a en effet

$$\psi(t) = \frac{1}{2\pi\sqrt{-1}} \int f(z)\varphi\left(\frac{t}{z}\right)\frac{dz}{z},$$

l'intégrale étant prise le long du cercle de rayon R, décrit de l'origine comme centre, pourvu que le long de ce cercle les séries proposées soient convergentes. Si l'on savait que entre 0 et 2π

$$f(0) = \Sigma\, a^n \mathrm{Cos}\, n\theta, \quad \varphi(\theta) = \Sigma\, b_n \mathrm{Cos}\, n\theta,$$

on en concluerait

$$\frac{1}{\pi}\int_0^{2\pi} f(\theta)\varphi(\theta)d\theta = a_0 b_0 + a_1 b_1 + \dots.$$

C'est encore là une des nombreuses formes que l'on peut donner au théorème de Parseval.

PARSEVAL-Grandmaison (François-Auguste), poète français, né à Paris en 1759, mort en 1834. Fils d'un fermier général qui périt sur l'échafaud, il s'adonna d'abord à la peinture, et, n'y pouvant réussir, il se rabattit sur la poésie. Delille fut son maître et lui apprit à aligner ces alexandrins descriptifs et pompeux dont la lecture est si fastidieuse. Parseval accompagna Bonaparte en Egypte et fit partie du célèbre institut du Caire ; mais il ne paraît pas avoir compris la poésie de l'Orient et en particulier celle des pyramides. Un poème en vingt chants sur l'expédition d'Egypte n'est jamais sorti de son portefeuille et n'a sans doute pas été achevé. En 1804, il publia son meilleur ouvrage, un poème intitulé *les Amours épiques*, où sont traduits des passages d'Homère, de Virgile, de l'Arioste, du Tasse, de Milton et de Camoëns relatifs aux amours d'Andromaque, de Didon, d'Angélique, d'Armide, d'Eve et d'Inès de Castro. En 1810 parut une de ces œuvres fades comme en a tant produit la littérature impériale, un *Dithyrambe à l'occasion du mariage de Napoléon*, suivi en 1811 d'un *Chant héroïque pour la naissance du roi de Rome*. En 1825, enfin, après vingt années de labeur, Parseval-Grandmaison fit imprimer un poème héroïque en douze chants intitulé *Philippe-Auguste*. Supérieur à la *Pucelle* de Chapelain et à la plupart des épopées françaises modernes, ce poème, trop vanté par les contemporains, est tombé depuis longtemps dans l'oubli le plus profond, et c'est justice ; il ne supporte pas la lecture. Parseval était entré à l'Académie française en 1811 ; M. de Salvandy, qui l'y a remplacé, a fait son éloge en 1835. A. Gazier.

PARSIFAL, héros légendaire (V. Perceval).

PARSISME. On entend par *parsisme* l'ensemble des dogmes, des croyances religieuses, des mœurs et des coutumes des sectateurs de Zoroastre, adorateurs du feu, dont la colonie la plus importante est établie depuis des siècles sur la côte N.-O. de l'Hindoustan, où elle vit presque exclusivement de négoce.

Le recensement de 1891 a constaté dans l'Inde la présence de 89.904 parsis, dont 76.456 dans la présidence de Bombay. On en trouve encore un groupe de 9.000 dans les provinces persanes d'Yezd et de Kirman ; au siècle dernier, ces communautés comptaient encore 100.000 fidèles ; les principales sont à Taft et Yezd. Dans l'Inde, en dehors du grand centre de Bombay, les parsis vivent surtout à Surate, Barotch, Karatchi (Kurrachee). Vivant surtout du commerce, ils sont établis dans les principaux ports de l'océan Indien, en Chine, à Caboul, Aden, Zanzibar et jusqu'à Londres et Liverpool.

Le mot parsisme dérive du nom de *parsi*, qui est celui par lequel on désigne généralement les zoroastriens ; ce nom est postérieur à la conquête qui fit passer la Perse sassanide sous le joug des khalifes omeyyades, puis des abbasides ; il dérive du mot *Pars*, qui, dans la langue ancienne comme dans la langue moderne, est appliqué à l'une des provinces de l'Iran, plus connue aujourd'hui sous le nom de Susiane. En réalité, ce nom de *parsi* désignait pour les musulmans les gens qui étaient restés fidèles à l'ancienne civilisation et à l'antique religion de l'Iran, sans préciser davantage la partie de ce vaste pays dont ils étaient originaires ; c'est de même que le nom de *pehlvi*, qui désigne la langue parlée en Perse à l'époque sassanide, ne désigne point, comme l'étymologie pourrait le faire croire, la langue des Parthes (V. Pehlvi), mais uniquement la langue ancienne de la Perse. Les parsis ont adopté ce nom, quoiqu'ils ne l'emploient pas volontiers, préférant se servir de celui de *bĕh-dīn* (anciennement *vĕh-dīn* et *shapīr-dīn*), « homme de la bonne religion » et de *mazdayasn*, « mazdéen ». Le nom de guèbres n'est employé que par les musulmans dans un sens d'ailleurs injurieux ; le terme de *zendik*, que l'on ne trouve jamais chez les mazdéens, désigne chez les historiens arabes et persans les manichéens et, en général, les sectes hétérodoxes issues du mazdéisme, qui finirent par se fondre avec l'Islam et qui amenèrent les terribles commotions révolutionnaires au milieu desquelles le monde musulman n'a pas cessé de se débattre jusqu'à nos jours.

La religion des parsis est le mazdéisme et remonte à l'époque de la dynastie sassanide. Nous renvoyons pour ce qui concerne les faits historiques à l'art. Perse ; on y trouvera également des indications relatives au principal livre sacré des mazdéens, l'*Avesta*, qui a été aussi l'objet d'un article spécial.

La doctrine mazdéenne a pour principe fondamental l'existence d'un dieu suprême, *Ahura-Mazda*, « le seigneur omniscient », qui a créé le monde par sa pensée et qui est assisté de six divinités : Vohu-Mano, « la bonne pensée » ; Asha-Vahishta, « la sainteté parfaite » ; Khshathara-Vairya, « la royauté qui règne suivant son désir » ; Spenta-Armaiti, « la bienfaisante pensée parfaite » ; Haurvatat et Ameretat, « la santé et la longue vie », qui portent le titre d'Amesha-Spenta, « immortels bienfaisants », et d'un très grand nombre de génies bienfaisants comme les précédents, mais qui leur sont inférieurs en puissance et en dignité. Ces génies sont, les uns, des personnifications des forces de la nature, les autres, des abstractions morales et religieuses qui n'ont jamais eu d'existence indépendante. En face d'Ahura-Mazda, l'esprit bienfaisant (Spenta-Mainyu), se trouve un esprit de mal et de ténèbres, Angra-Mainyu, l'Ahriman du pehlvi et du persan moderne ; Angra-Mainyu lutte constamment contre Ahura-Mazda pour détruire sa création à mesure qu'il l'accomplit ; et, à chaque Amesha-Spenta, il oppose un démon, daêva (persan, *div*), chargé de contrarier sa mission. Ces démons sont au nombre de six et sont aidés dans leur tâche malfaisante par un nombre infini d'autres démons, moins importants, nommés *drujs*, dont chacun a pour rôle bien défini de lutter à outrance contre l'un des esprits créés par Ahura-Mazda, et contre celui-là seul. Ces démons et ces *drujs*, créés par Angra-Mainyu, ne sont que de froides abstractions ; les six archi-démons eux-mêmes, créés pour combattre les six Amesha-Spenta, les archanges ne sont que leurs contre-parties fidèlement décalquées sur eux ; ce fait tendrait à faire penser que le dualisme tel qu'il se trouve dans l'Avesta n'est point primitif et qu'il y a eu un mazdéisme qui ne le connaissait point. Un fait curieux est que le premier Darius dans l'inscription trilingue de Bisoutoun ne parle jamais que d'Ahura-Mazda, qui n'est pas son dieu unique, mais seulement le plus grand des dieux (*mathishta bagânâm*) ; jamais il ne parle d'un esprit de ténèbres, et il aurait cependant eu plus d'une fois l'occasion de le faire et de lui attribuer les révoltes sans fin contre lesquelles il eut continuellement à lutter pendant son règne. Néanmoins, cet argument est loin d'être suffisant pour que l'on puisse affirmer que le mazdéisme de Darius ne connaissait point le dualisme. Malgré tout, ce que l'on connaît par Hérodote de la religion de l'Iran sous le règne des Achéménides ne concorde pas toujours avec l'Avesta, de telle sorte qu'il est très probable que le mazdéisme de Darius et de ses descendants était différent de celui des Arsacides et des Sassanides.

Voici quels sont les principaux points de la religion de l'*Avesta*. Dans l'ordre dogmatique : le dualisme, la lutte d'Ahura-Mazda et d'Angra-Mainyu durant 12.000 ans, la défaite finale de l'esprit du mal, après la venue de trois prophètes, fils à naître de Zoroastre, et d'un Messie, nommé Bahram Amavand ; la résurrection ; le culte de plusieurs divinités naturalistes, parmi lesquelles Mithra et Ardvi Soura-Anahita.

Dans l'ordre moral : le culte de la vérité, de la pureté, de la famille, qui était très rigoureusement fermée, du travail et de l'agriculture.

Dans l'ordre liturgique et légal : le sacrifice sanglant, le sacrifice non sanglant du Haoma, correspondant à celui du Soma, dans l'Inde brahmanique ; certaines lois de pureté légale protégeant la nature contre la souillure de la terre, des eaux et du feu.

On ne sait exactement dans quelle partie de l'Iran cette religion si majestueusement simple dans son ensemble et la plus noble de tout l'Orient a pris naissance ; d'après la tradition, Ahura-Mazda a dicté le texte de l'*Avesta* à un mage nommé Zoroastre (Zarathustra), dont la légende paraît localisée dans la Médie et dans l'Atropatène (l'Azerbaïdjan moderne) ; ce Zoroastre est lui-même donné comme un successeur des prêtres de Haoma, dont le culte était bien antérieur au mazdéisme et qui remonte aux périodes primordiales de l'aryanisme. Ce qui paraît certain, c'est que cette religion fut élaborée dans un pays extrêmement froid, car le feu (*Atare*) et le soleil (*Hvare*) y sont considérés comme les divinités bienfaisantes par excellence, tandis que l'hiver glacial des hautes régions y porte constamment l'épithète de « créé par les démons » (*daèvo-data*) ; c'est au N. que se trouve la demeure des démons, et l'enchanteur Malkôsh fait périr l'humanité en couvrant la terre d'Iran d'un blanc linceul de neige.

Lorsque les défaites répétées de Yezdegerd et de ses généraux eurent montré aux mazdéens que c'en était fait de l'indépendance de la Perse, les fidèles de la religion de Zoroastre, qui ne voulurent pas se convertir à la foi des envahisseurs, allèrent chercher sous d'autres cieux des maîtres plus cléments. Quelques-uns, la minorité, suivirent Firouz, fils de Yezdegerd, et allèrent se réfugier dans le Turkestan, puis en Chine. Firouz, que les historiens chinois nomment Firouz III sans que l'on sache exactement pourquoi, reçut un haut commandement dans les troupes du Céleste-Empire et construisit un temple du feu à Si-ngan-fou ; son fils, le Ni-ni-ssé des auteurs chinois, mourut général commandant l'aile gauche de l'armée de l'empire du Milieu.

Le plus grand nombre des fugitifs se retirèrent dans le Kouhistan, où ils vécurent durant environ cent ans ; ils descendirent ensuite à Ormuzd sur le golfe Persique, et, après y avoir séjourné pendant quinze ans, ils s'embar-

quèrent pour l'Inde et abordèrent à Diu. Au bout de dix-neuf ans, ils crurent voir dans leurs livres de divination que le séjour de cette ville ne leur serait pas favorable, et ils se rembarquèrent ; une violente tempête les jeta à 5 lieues environ au S. de Nargol, localité située à une dizaine de lieues de Daman, sur la route de Basim. Dès qu'ils furent descendus à terre, l'un de leurs chefs alla saluer Djadirao, raja de cette partie du Goudjerate, et lui fit quelques présents; ce prince, inquiet de la présence dans ses Etats d'un aussi grand nombre d'étrangers, ne voulait pas leur permettre d'y rester s'ils n'acceptaient les cinq conditions suivantes : lui dévoiler les mystères de leur religion, rendre leurs armes, abandonner leur langue pour adopter celle du pays, laisser leurs femmes sortir le visage découvert comme les Indiennes et célébrer les cérémonies du mariage au commencement de la nuit. Les parsis acceptèrent ces cinq conditions qui n'avaient d'ailleurs, comme on le voit, rien de draconien, et ils purent s'établir dans la ville de Sandjan, où ils construisirent un temple du feu pour exaucer un vœu qu'ils avaient fait avant de quitter la Perse.

Trois cents ans environ après ces événements, les parsis, s'étant beaucoup multipliés, allèrent s'établir dans plusieurs autres localités du Goudjerate, Bankanir, Baroutch, Anklesir, Kambaye et Nausari. Il y avait plus de trois siècles que les mazdéens s'étaient fixés dans l'Inde quand les musulmans parurent à Tchapanir; le sultan ghaznévide Mahmoud, fils de Seboukteqin, envoya contre le raja de Sandjan, une armée sous le commandement d'Asaf Khan. Les mazdéens embrassèrent immédiatement le parti du raja et ils infligèrent une sanglante défaite aux musulmans; mais un retour offensif de l'armée ghaznévide fit bientôt évanouir l'espoir que les Indiens en avaient conçu. Sandjan fut livrée au plus affreux pillage, et les parsis durent se réfugier dans les montagnes de Behrout, près de Tchapanir, où ils passèrent douze années. Ils se retirent ensuite à Bandah, ville située à 60 kil. environ d'Aurengâbâd, emportant avec eux le feu Bahram ; il semble qu'à cette époque les mazdéens étaient tombés dans un état de décadence presque complète et qu'ils avaient laissé perdre les livres dans lesquels se trouvaient renfermés les dogmes de leur religion. C'est à peu près vers l'époque où les parsis s'enfuirent de Sandjan, qu'un destour, ou grand prêtre, vint de la province de Perse que l'on nomme le Seistan et apporta aux prêtres de l'Hindoustan une copie du Vendidad avec sa traduction pehlvie. La supériorité des communautés mazdéennes restées en Perse était tellement évidente que, quatorze ans après cet événement, un riche parsi de Nausari, nommé Tchengah Chah, envoya demander aux destours du *Kirman* des consultations sur la religion ; il établit ensuite à Nausari un temple du feu Bahram, qui enleva toute importance à celui de Sandjan. Dans le premier quart du XVIIIe siècle, un destour fort instruit, nommé Djamasp, vint du Kirman dans le Goudjerate pour donner son avis sur quelques détails de la liturgie ; il en profita pour corriger le texte du *Vendidad* dans lequel s'étaient glissées plusieurs fautes et pour former quelques disciples, Darab à Sourate, Djamasp à Nausari et un autre à Baroutch.

On voit que jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, les descendants des mazdéens, qui avaient préféré rester en Perse et y subir le joug des musulmans, jouissaient d'une situation bien supérieure à celle de leurs frères de l'Hindoustan ; mais aujourd'hui les choses sont bien changées. Les communautés mazdéennes de Perse végètent misérablement, à peine tolérées par les Kadjars, dont l'insolence vis-à-vis des faibles n'a d'égal que leur aplatissement devant ceux qui ont ou qui paraissent avoir la force. La colonie parsie du Goudjerate est en pleine prospérité et a drainé une très grande partie des capitaux du N.-O. de l'Inde ; la plupart des fidèles de la loi de Zoroastre se livrent à la banque et au haut commerce, se soutenant tous étroitement. Depuis quelques années, ils sont entrés résolument dans la voie de ce qu'on est convenu d'appeler la civilisation européenne ; les femmes se font recevoir doctoresses et exercent la médecine quand elles n'écrivent pas des articles de journaux ou des romans, tandis que les hommes tendent à prendre une situation politique. Bien que demeurant fidèles à la langue goudjerati, qu'ils ont adoptée depuis des siècles, un grand nombre de parsis parlent anglais. Ils ont multiplié les écoles à tous les degrés et le *Sir Jamshedji Jijibhoy translation found* fait aussi bien traduire les œuvres européennes en goudjerati que les œuvres parsies en anglais. Jamshedji est ce marchand parsi de Bombay (1783-1859) que la reine créa baronnet en 1857. Depuis, le parti libéral a même fait élire un parsi député de Londres.

Le culte mazdéen. — Le sacerdoce est le privilège exclusif et par conséquent héréditaire d'une caste ; le prêtre (appelé *âthravan* ou *magou* aux époques anciennes, aujourd'hui *mobed*) tient son pouvoir de sa naissance tout comme le brahmane. Les *mobeds* ne doivent épouser qu'une fille de *mobed;* mais aujourd'hui ils épousent une fille quelconque, pourvu qu'elle ait une belle dot. Le fils d'un *mobed* ne devient lui-même *mobed* qu'après avoir subi trois initiations successives : le *nô-zoûd*, le *nâbar* et le *maratib ;* par la première des trois cérémonies, il est d'abord admis dans la communauté mazdéenne; par la seconde, il devient *herbed;* la troisième seule en fait un *mobed ;* le *nō-zoûd* a lieu quand l'enfant a atteint sept ans et demi ; il consiste en un bain, la récitation d'une formule de contrition, et l'investiture du *sadéré*, sorte de camisole, et du *kōsti*, ceinture composée de soixante-douze fils de laine tressés, que les parsis portent constamment sur eux. Le *nābar* se fait à quatorze ans, le candidat doit connaître par cœur le *Yasna*, le *Vispéred* et le *Khorda-Avesta.* Tous les mobeds de l'Hindoustan appartiennent à cinq familles, les *Sandjanas*, les *Bhāgarias*, les *Kambātas*, les *Broatchas* et les *Godavras*. Les plus anciens sont les *Sandjanas*. Dans le culte mazdéen sassanide, le nombre des prêtres officiants était bien plus considérable qu'aujourd'hui, l'*Avesta* cite le *zaotar*, le *hâvanan*, l'*âtravakhsha*, le *fraberetar*, l'*âberet*, l'*âsnatar*, le *rathwishktare* et le *sraoshavarez*.

Le lieu du culte pour les grands sacrifices est le temple du feu qui porte aujourd'hui dans l'Hindoustan le nom de *Dar-i-Mihir*, « palais de Mithra », et qui s'appelait anciennement *ateshgāh*, « pyrée ». Il y a deux sortes de temples, le grand temple, ou temple du feu Bahram, *Atash Bahrām*, et le petit temple *Adarân* ou *Agyārī*.

La préparation du feu Bahram qui est adoré dans le premier dure un an entier ; il est formé de seize espèces de feux différents combinés avec la récitation de nombreuses formules.

Le temple se compose essentiellement de deux parties, la chambre du feu sacré, l'*adarān*, et la chambre où s'accomplissent les cérémonies du culte, l'*Izishn Gāh*, vaste pièce quadrangulaire, divisée en plusieurs parties d'égales dimensions, dont chacune peut servir à un office distinct. Dans chacun de ces compartiments, il y a une table de pierre qui porte le vase à feu, et qui se nomme *ādōsht*, une autre table de pierre sur laquelle on dépose les instruments du sacrifice et qui s'appelle *urvis* ou *ālāt-gāh* chez les modernes. Les instruments du culte sont : le mortier (*hāvan*), dans lequel on broie le *haoma* avec un pilon (*dast*) ; le *barsōm*, faisceau de tiges d'arbre liées avec un lien fait d'une feuille de dattier ou par des tiges de cuivre qui ont l'avantage de servir indéfiniment ; une soucoupe percée de neuf trous (*tashti nu surākh*), qui sert à filtrer le jus du *haoma;* le *vars* ou cheveu entourant une bague de métal ; un certain nombre de soucoupes (*tasht*) et de vases (*zōhr-barān*). A côté de l'*agyārī* se trouve un puits qui fournit l'eau pour le sacrifice et un jardin contenant un dattier et un grenadier.

Les offrandes consistent en *hōm* (zend *haoma*) ; le *haoma* est une plante à feuilles jaunes douée de vertus mystiques comme le soma indien ; l'*urvaram*, petite tige de

grenadier qui est pilée dans un mortier avec le *haoma ;* le bois et l'encens (*ēsm-bōī*) que l'on met sur le feu ; le *dārōūn*, petit pain non levé, de la grandeur d'une pièce de 5 fr. ; les offrandes animales sont : la viande (*gōsht* ou *gōshodā*, zend *gaush-hudhāo*) ; le lait (*jio* ou *jivām*, zend *gāush-jivya*) ; des fruits et des fleurs.

On ne connait pas le nombre exact des cérémonies exécutées à l'époque où le culte mazdéen était dans toute sa prospérité, il est évident qu'elles étaient bien plus nombreuses qu'aujourd'hui ; les seules qui sont relevées dans l'Inde sont : le *Yasna* ou *Mino-Nabar ;* le *Vispéred ;* le *Vendidad ;* le *Yasna de Rapithwin ;* les *Gāhānbārs ;* le *Srōsh-Dārōūn*, le *Zohr-Atash*, l'*Arda-Frohar* et les *Afringan* célébrés en l'honneur des morts ; le *Giti-Khirid ;* le *Zenda-Ravan*, le *Homast*.

Il n'y a plus que deux prêtres pour accomplir tous les sacrifices, le *Zôt* (zend *Zaotar*) et le *Raspi* (*Rathwishkare*), ce dernier tenant à lui seul la place de sept autres prêtres qui officiaient en même temps que le *Zaotar* à l'époque sassanide ; pour célébrer le sacrifice, il faut être *mobed* et avoir fait le *khōb* ou purification générale.

Pour célébrer le *Yasna*, il faut avoir de l'eau pure (*pādyāb*) que l'on se procure en récitant des formules sur de l'eau ordinaire, puisée dans le puits du temple ; on coupe ensuite des tiges de grenadier (*tāē*), dont on enlève les feuilles et les nœuds avec un couteau à manche de métal, on lave plusieurs fois le couteau et les tiges qui forment le *barsom ;* pour le *Yasna*, il en faut 23 ; pour le *Vispéred* et le *Vendidad*, 35 ; pour le *Yasna de Rapithwin*, 13. Le prêtre coupe ensuite une feuille de dattier, la déchire en six morceaux qu'il noue bout à bout et dépose ensuite l'*évánghin* ainsi formé dans un vase d'eau pure ; il va ensuite couper une pousse de grenadier et la dépose dans le vase où se trouve déjà l'*évánghin*. On amène ensuite une chèvre, qu'il trait, il pose le vase à lait sur la pierre *urvis ;* on puise deux coupes d'eau dans la cuve et on les met sur le bord de la pierre *urvis ;* cette eau forme le *zohr ;* il lie ensuite le *barsōm* avec l'*évánghin* et passe à la préparation du *haoma*. Le *haoma* est une plante qui est apportée de Perse et conservée dans une boîte de fer ; le prêtre en prend cinq ou six morceaux et après les avoir lavés et avoir récité plusieurs formules, il les broie dans le mortier (*havan*) ; le liquide formé du résultat de cette pressuration du *hōm*, de l'*urvarām*, de *zôhr* et de *jīvām* est nommé le *Pārahōm*, qui est destiné à être bu par le prêtre. Toutes ces cérémonies que nous venons de décrire très succinctement ne forment que la préface au sacrifice, le *Paragra*. Ce n'est qu'alors que commence la récitation du texte zend du *Yasna*, au cours de laquelle le prêtre boit une partie du *Pārahōm* préparé dans le *Paragra*. Quand tout le texte est récité, le prêtre délie le faisceau de *barsōm* et va jeter le reste de l'eau (*zohr*) dans le puits qui est à côté du temple. Le sacrifice est alors terminé.

Usages civils et religieux des parsis. — La purification joue un rôle capital dans la religion mazdéenne, toute souillure matérielle étant produite par un démon, l'homme qui en a été atteint doit s'en débarrasser le plus vite possible sous peine de compromettre le salut de son âme.

Les parsis ont quatre sortes de purification : le *Padiav*, qui consiste à se laver avec de l'eau les mains et les bras jusqu'aux coudes, les pieds jusqu'à la cheville, et le visage ; le *Ghosel*, ablution faite avec du *gomez*, eau additionnée d'urine de bœuf ; le *Barashnum de neuf nuits*, opération extrêmement longue et pénible, qui ne se fait que pour les grandes souillures ; la quatrième sorte, le *Si-Shouï* ou « trente ablutions », n'en est qu'un diminutif.

Quand un enfant naît, le père envoie chercher du *Parahom* chez un *mobed*, il y fait tremper un tampon de ouate qu'il presse ensuite dans la bouche de l'enfant ; on le lave ensuite avec du *gomez :* à partir de ce moment, il n'est plus impur ; on tire ensuite son horoscope, pratique qui est évidemment contraire au mazdéisme et que les parsis ont empruntée aux Hindous ; après cela, on lui donne un nom ; à trois ans, les parents font pour lui une offrande à Mithra. A sept ans, à dix dans le Kirman, on lui met le *kosti* et on lui fait subir la cérémonie du *barashnūm ;* on a vu qu'à quatorze ans, le parsi doit subir le *nō-zoūd* pour devenir *herbed*. Le mariage est une obligation presque religieuse pour le parsi, et surtout le mariage consanguin, *Khvētūkdās* ou *Khvēshī ;* dans l'Inde, on fiance les enfants à deux ou trois ans ; quand une fille est en âge d'être mariée, elle peut demander à ses ascendants responsables de lui donner un mari et, s'ils refusent, ils se rendent coupables du plus grand crime.

Les fiançailles se nomment *nam-zād*. Il y a cinq sortes de mariage : 1° celui où la femme est *shah-zan*, c.-à-d. vierge ; 2° *yougzan*, quand elle se marie pour que son premier fils soit réputé celui de son père ou de son frère qui n'en a point ; quand cet enfant a atteint l'âge de quinze ans, elle se remarie avec son époux comme *shah-zan ;* 3° *satr-zan*, quand elle se marie pour que son premier fils soit considéré comme celui d'une personne décédée ; quand l'enfant a quinze ans, elle se marie comme la précédente, en *shah-zan ;* 4° *tchager-zan*, c'est le cas de la veuve qui convole en secondes noces ; 5° *khodesharaê-zan*, c.-à-d. qu'elle se marie sans le consentement de ses parents ; elle doit se remarier en *shah-zan* quand son fils a atteint quinze ans.

Un homme ne doit avoir qu'une seule femme ; toutefois, si elle est stérile, il peut, avec sa permission, mais à cette condition expresse, en prendre une seconde ; le divorce n'est pour ainsi dire pas permis.

Les femmes, dans le temps de l'impureté légale, doivent se tenir dans un endroit particulier de leur maison, le *dashtanistan*, dans lequel le soleil ne pénètre pas, et loin de tout être vivant ; la purification des accouchées est également l'une des choses les plus importantes des obligations du parsi. Les cérémonies funèbres des mazdéens ont été réglées par cette même préoccupation d'épargner à la nature vivante le contact d'un corps impur. Dès qu'un homme est mort, on amène un chien que l'on fait regarder dans la direction du cadavre, on pense que cela chasse le démon de la corruption ; deux croque-morts (*nasâ-salârs*) se tenant unis par une corde, ce qui est un point capital, revêtent le mort d'un habit le plus usé qu'on puisse trouver ; il est ensuite porté par des *nasâsâlârs* au *dakhma ;* le *dakhma* est une vaste tour circulaire, garnie de compartiments, où l'on dépose les cadavres et où les vautours viennent les dévorer ; les os sont, en dernier lieu, jetés dans un puits central ménagé dans l'axe du *dakhma*. Pour assurer le repos de l'âme du défunt, ses parents doivent se livrer à de longues prières et à des sacrifices.

E. Blochet.

Bibl. : Anquetil-Duperron, *Zend-Avesta*, ouvrage de Zoroastre ; Paris, 1771. — Shiegel, *Avesta* (trad. all.) ; Leipzig, 1852-63, 3 vol. (introd. du t. II). — Dosabhai Framdji (parsi), *History, manners, religion of the Parseez ;* Londres, 1885. — James Darmesteter, *Zend-Avesta*, 1892, etc. — Karaka, *History of the Parsis ;* Londres, 1884, 2 vol. — Houtum-Sdhindler, *Die Parsen in Persien*, au t. XXXVI de *Zeitschrift der deutschen Morhenlœnd. Gesellschaft*, 1882. — Reuter, *Die Parsen und ihre Schriften ;* Stuttgart, 1893.

PARSONS (Robert), célèbre jésuite anglais, né à Nether Stowey (comté de Somerset) le 24 juin 1546, mort à Rome le 15 avr. 1610. Il fit de fortes études à Oxford, se convertit au catholicisme à Louvain en 1574, et commença à Padoue des études médicales qu'il abandonna bientôt pour entrer, à Rome, dans la Société de Jésus (1575). En 1580, il fut envoyé en mission en Angleterre avec Edmond Campion. Il y pénétra déguisé en soldat pour dérouter le gouvernement qui n'aimait guère les jésuites. Il eut bientôt créé un vaste foyer d'agitation religieuse que l'ambassadeur espagnol Mendoza songea à tourner en agitation politique. En 1581, le Parlement était convoqué « pour trouver un remède au poison distillé par les jé-

suites ». Parsons répondait à toutes les attaques par des pamphlets incisifs qu'il imprimait clandestinement. Des prêtres furent arrêtés et mis à la torture, Campion fut pris, et Parsons réussit à passer en Normandie. Il se mit en relation avec le duc de Guise, intrigua avec les amis de Marie Stuart, et, d'accord avec le duc de Lennox, essaya de gagner à la cause de la reine le roi Philippe d'Espagne. Un plan d'invasion de l'Ecosse fut adopté, mais le raid de Ruthven en empêcha l'exécution (1582). En 1583, Parsons intriguait à Rome, puis en Flandre; en 1585, il revenait à Rome pour arracher une subvention à Sixte V. Le résultat de toutes ces intrigues fut la Grande Armada. A partir de 1588, Parsons s'établit en Espagne et en Portugal, où il ne fut guère occupé que des affaires intérieures de son ordre. En 1591, il recommença ses tentatives pour pousser Philippe à une nouvelle entreprise en Angleterre. Elisabeth en eut connaissance et les dénonça dans une proclamation. Parsons répondit en publiant son fameux traité, *Conference about the next succession* (1594), où il prouve que les peuples ont le droit d'intervertir l'ordre direct des successions au trône pour de justes causes et que l'infante d'Espagne, descendant de Jean de Gand, avait tous les droits de succéder à Elisabeth. Ce livre fit scandale en Angleterre, et le Parlement considéra comme un acte de haute trahison le fait d'en posséder un exemplaire. Parsons, après s'être absorbé dans les intrigues auxquelles donna lieu la mort du cardinal Allen, devint recteur du collège anglais de Rome en 1597. Il eut la haute main sur les nominations du haut clergé en Angleterre, et jusqu'à sa dernière heure il se consacra à l'œuvre à laquelle il avait voué sa vie : le retour de l'Angleterre à l'Eglise de Rome. Simple, clair, vigoureux, il a été un polémiste remarquable et un des meilleurs écrivains de son temps. Il a laissé un nombre considérable d'ouvrages dont on trouvera la liste dans de Backer, *Bibliothèque des Ecrivains de la Compagnie de Jésus*, III, 564, et dans la *National Biography* (t. XLIII). R. S.

PARSONS (Theophilus), jurisconsulte américain, né à Byfield (Massachusetts) le 24 févr. 1750, mort le 30 oct. 1813. Premier juge de l'Etat de Massachusetts depuis 1806, il a laissé des ouvrages estimés, entre autres: *Commentaries on the law of the United States*. — Son fils. *Theophilus* (1797-1882), professeur distingué à l'Université d'Harvard, a donné, lui aussi, des ouvrages renommés, notamment en ce qui concerne le droit maritime et le droit commercial. Citons: *The Law of contracts* (Boston, 1873, 3 vol. in-8, 6e éd.); *A treatise on the law of Shipping and the law and practice of admiralty* (Boston. 1869, 2 vol. in-8). R. S.

PARSONS (Abraham), voyageur anglais, mort à Leghorn en 1785. Consul à Scanderoun (Asie Mineure) de 1767 à 1773, il a fait, de 1773 à sa mort, de nombreux voyages en Asie et en Afrique dont il a laissé le récit : *Account of travels in Asia and Africa* (Londres, 1808, in-4). R. S.

PART. I. Médecine (V. Accouchement).

II. Droit. — Suppression, Substitution, Supposition de part. — L'expression suppression de part vient de notre ancien droit. C'était un crime consistant à faire disparaître un enfant nouveau-né ou à supprimer son état. Il se distinguait de la supposition de part, ayant pour but d'attribuer à une femme un enfant dont elle n'était pas accouchée, et de la substitution de part ayant pour but de modifier l'état d'un ou deux enfants en faisant passer l'un dans la famille de l'autre. La suppression de part était assimilée à l'infanticide et punie comme lui. Notre Code pénal a, dans son art. 345, réuni les trois infractions sous le nom de suppression, substitution et supposition d'enfant, sans se servir du mot *part*, qui n'est plus employé en pratique. L'art. 345 du C. pén. est un de ceux qui ont le plus prêté à la discussion et sur l'interprétation duquel les jurisconsultes n'ont pu arriver à se mettre d'accord. Cela tient surtout à la place assignée dans le Code à cet article et de la rubrique générale sous laquelle il se trouve. La sect. VI, liv. III, tit. 2 du C. pén., dans laquelle il figure, est intitulée « Crimes et délits tendant à empêcher ou détruire la preuve de l'état civil d'un enfant, ou à compromettre son existence ». On en avait conclu que l'élément constitutif du crime de suppression était la volonté de détruire l'état civil, l'attentat commis contre la personne de l'enfant, en dehors de cette intention, ne pouvant être considéré autrement que comme un des crimes prévus par la sect. 1 du même titre, infanticide ou meurtre. L'art. 345 a été complété par la loi du 13 mai 1863, qui prévoit le cas où l'enfant supprimé n'aurait pas vécu et celui où il n'aurait pu être établi qu'il avait vécu. Bien qu'il résulte des travaux préparatoires que cette loi n'avait pas eu l'intention de modifier les conditions requises pour qu'il y ait crime de suppression, mais seulement de combler une lacune regrettable de la loi, il n'en est pas moins vrai que la suppression de l'état civil n'est plus, dans l'esprit du législateur, l'élément dominant, puisqu'il punit la suppression d'un mort-né, c.-à-d. d'un enfant ne pouvant avoir d'état civil. Aussi, après avoir beaucoup varié, la jurisprudence a-t-elle fini par admettre que le premier paragraphe de notre article vise la suppression de la personne même de l'enfant, et qu'il est suffisant qu'elle ait eu pour effet de compromettre son état civil sans que ce fût là le but recherché.

Dans notre législation actuelle, pour qu'il y ait crime ou délit de suppression d'enfant, il faut trois éléments : 1° suppression matérielle ; 2° intention criminelle ; 3° un enfant comme objet. La suppression peut avoir lieu de trois façons différentes : suppression pure et simple, substitution ou supposition. La première a de grandes analogies avec l'infanticide. La différence entre les deux est que l'infanticide ne peut résulter que de la preuve d'un meurtre volontaire, tandis que la suppression n'existe que si l'intention de l'auteur était, non de faire périr l'enfant, mais de dissimuler sa naissance. En fait, ce dernier crime cache toujours un infanticide dont la preuve formelle n'a pu être faite, tandis qu'on a établi celle de la grossesse, de l'accouchement et de la disparition de l'enfant. La substitution et la supposition sont exclusifs de tout attentat sur la personne. Il en est de même de deux autres crimes, prévus par le même article, l'enlèvement et le recel, qui ne sont, en réalité, que des formes de la suppression. L'intention criminelle consiste dans la volonté de faire perdre la trace de l'enfant ou de faire croire à sa mort; l'auteur doit, en même temps, savoir que ses manœuvres auront pour effet de supprimer l'état civil. Sous l'ancien régime, il fallait que le crime fût commis contre un nouveau-né, l'expression *suppression de part* l'indique suffisamment. La jurisprudence moderne s'est servie volontairement du mot enfant, en lui donnant un sens moins restreint. Il est indispensable, à ce sujet, de faire une distinction entre le § Ier de l'art. 345 et les deux suivants ajoutés par la loi de 1863, entre le crime et le délit. S'il est établi que l'enfant n'a pas vécu, ou s'il n'est pas établi qu'il a vécu, la suppression n'est qu'un délit puni d'une peine de six jours à deux mois d'emprisonnement, dans le premier cas, de un mois à cinq ans, dans le second. Il n'est pas douteux qu'il s'agit ici de l'enfant qui vient de naître. Il n'en est pas de même dans le cas prévu par le § 1 et puni de la réclusion. L'enfant doit alors être né vivant, mais peu importe qu'il soit ou non nouveau-né : la jurisprudence admet généralement qu'il y a crime de suppression alors même que la naissance remonte à une époque éloignée, si la victime est encore incapable de se rendre compte de sa situation sociale. Mais, en réalité, ce cas ne se présentera guère et presque toujours la victime sera un nouveau-né.

En résumé, l'art. 345 a pour objet la protection des enfants et atteint presque toujours des crimes d'infanticide dont la preuve si difficile, ou, pour mieux dire, presque toujours impossible à faire, n'a pas été rapportée. Telle qu'elle était primitivement conçue, cette protection était loin d'être complète et efficace, puisque, la suppression

d'un mort-né n'étant pas punissable, le coupable pouvait facilement mettre la justice dans l'impossibilité de vérifier si l'enfant avait ou non vécu. En forçant la mère à représenter le cadavre et en la punissant au cas où elle l'aurait fait disparaître, la loi de 1863 a permis de rechercher plus facilement si l'enfant avait vécu et surtout empêche d'échapper à toute sanction pénale la mère, dont le crime est la plupart du temps moralement établi, sans que la preuve matérielle en ait pu être faite. L. LEVASSEUR.

BIBL. : CHAUVEAU et FAUSTIN HÉLIE. *Théorie du code pén.*, t. IV. — GARRAUD. *Traité du droit pénal français*, t. IV. — BLANCHE. *Etudes sur le Code pénal*, t. V.

PART MONACALE (Droit canon) (V. OFFICES CLAUSTRAUX, t. XXV. p. 280).

FIN DU TOME VINGT-CINQUIÈME

TOURS. — IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie.